



(no loan)

AE

25

G.8

1886

V.18

LA

GRANDE ENCYCLOPÉDIE

TOURS. — IMPRIMERIE DE E. ARRAULT ET C^{te}.

LISTE DE MM. LES COLLABORATEURS

DE

LA GRANDE ENCYCLOPÉDIE

N. B. — Cette liste sera reproduite avec les modifications nécessaires en tête de chaque volume, et une liste générale sera publiée à la fin de l'ouvrage.

COMITÉ DE DIRECTION

MM. BERTHELOT, sénateur, membre de l'Institut.
HARTWIG DERENBOURG, professeur à l'École spéciale des langues orientales vivantes.
F.-CAMILLE DREYFUS, publiciste, ancien député.
A. GIRY, professeur à l'École des chartes.
GLASSON, membre de l'Institut, professeur à la Faculté de droit de Paris.
D^r L. HAHN, bibliothécaire en chef de la Faculté de médecine de Paris.

MM. C.-A. LAISANT, docteur ès sciences mathématiques, ancien élève de l'École polytechnique.
H. LAURENT, docteur ès sciences mathématiques, examinateur à l'École polytechnique.
E. LEVASSEUR, membre de l'Institut, professeur au Collège de France.
H. MARION, professeur à la Sorbonne.
E. MUNTZ, membre de l'Institut, conservateur de l'École nationale des beaux-arts.
A. WALTZ, professeur à la Faculté des lettres de Bordeaux.

ADAM, professeur à la Faculté des lettres de Dijon.
AGULLON, ingénieur en chef de mines, professeur à l'École nationale supérieure des mines.
ALGLAVE (Emile), professeur à la Faculté de droit de Paris.
ALLEMAGNE (H. d'), attaché à la Bibliothèque de l'Arsenal.
ALPHANDÉRY, docteur en médecine.
AMBRESIN (Samuel), docteur en médecine.
AMOURETTI, publiciste.
ANDRÉ (Louis), procureur de la République à Provins.
ARNODIN (F.), ingénieur des arts et manufactures.
ASSE (E.), de la Bibliothèque de l'Arsenal.
AULARD (F.-A.), professeur à la Faculté des lettres de Paris.
BABELON (E.), conservateur du département des médailles et antiques de la Bibliothèque nationale.
BALLÉ (A.), publiciste.
BAPST (Germain), membre de la Société nationale des Antiquaires de France.
BARRÉ (L.), astronome adjoint à l'Observatoire de Paris.
BARRÉS (Maurice), homme de lettres.
BARRoux (Marius), archiviste adjoint aux Archives de la Seine.
BAZILLE, docteur en droit, avocat au Conseil d'Etat.
BAUDRILLART (André), ancien membre de l'École française de Rome, agrégé de l'Université.
BAYET, recteur de l'Académie de Lille, correspondant de l'Institut.
BEAUDOUIN (Mondry), professeur à la Faculté des lettres de Toulouse.
BEAUREGARD, professeur à la Faculté de droit de Paris.
BEAUVOIS (E.).
BECHMANN (G.), ingénieur en chef, professeur à l'École des ponts et chaussées, directeur des travaux de salubrité de la ville de Paris.
BELUGOU.
BÉMONT (Charles), maître de conférences à l'École des Hautes-Études.
BÉNÉDITE (G.), attaché au musée du Louvre.
BÉNET (A.), archiviste du département du Calvados.
BÉRAUD, directeur de la poudrerie de Saint-Médard-en-Jalles.
BÈRE (F.), ingénieur des manufactures de l'Etat.
BERLET (A.), procureur de la République à Mauriac.
BERGER (Philippe), membre de l'Institut, professeur au Collège de France.
BERNARD (F.), professeur d'économie politique.
BERNARD (Maurice), avocat à la Cour d'appel de Paris.

BERTAUX (Emile), agrégé des lettres, membre de l'École française de Rome.
BERTHELE (Joseph), archiviste du département de l'Hérault.
BERTHELOT (André), agrégé d'histoire et de géographie, maître de conférences à l'École des Hautes-Études.
BERTHELOT (Daniel), assistant au Muséum d'histoire naturelle, professeur d'histoire des sciences physiques à l'Hôtel de Ville de Paris.
BERTHELOT (Philippe), licencié ès lettres et en droit.
BERTRAND (A.), membre de l'Institut, directeur du musée de Saint-Germain.
BERTRAND (Al.), professeur à la Faculté des lettres de Lyon.
BESSON (Emmanuel), chef à la direction générale de l'Enregistrement.
BLANCHARD (Raphaël), professeur agrégé à la Faculté de médecine de Paris.
BLANCHET (Adrien), bibliothécaire au département des médailles et antiques de la Bibliothèque nationale.
BLOCH (G.), maître de conférences à l'École normale supérieure.
BLONDEL, professeur à la Faculté de droit de Nancy.
BLONDEL (D^r R.), docteur ès sciences.
BLUM, agrégé de philosophie.
BOEHLER, docteur en médecine.
BOIRAC, agrégé de philosophie, professeur au lycée Condorcet.
BONHEUR (Raymond), compositeur de musique.
BONHOURE (Adrien), préfet des Pyrénées-Orientales.
BONET-MAURY (Gaston), professeur à la Faculté de théologie protestante de Paris.
BORDES (Charles), critique musical.
BORNAREL (F.), agrégé de l'Université.
BOSSERT (A.), inspecteur général de l'Instruction publique.
BOUCHÉ-LECLERCQ (A.), professeur à la Faculté des lettres de Paris.
BOUCHERON (H.), ingénieur, professeur à l'École centrale des arts et manufactures.
BOUGENOT (S.), archiviste-paléographe.
BOULIN (Stéphane), maître de conférences à la Faculté des lettres de Bordeaux.
BOURGOIN (Ed.), membre de l'Académie de médecine, professeur à l'École supérieure de pharmacie.
BOURNEVILLE, médecin des hôpitaux.
BOURNON (F.), archiviste-paléographe.
BOUBROUX (Emile), professeur à la Faculté des lettres de Paris.
BOVET (Marie-Anne de), publiciste.

LISTE DE MM. LES COLLABORATEURS

- BOYER (G.), préparateur de botanique et de sylviculture à l'École d'agriculture de Montpellier.
- BRENET (Michel).
- BROCHARD (Victor), chargé de cours à la Faculté des lettres de Paris.
- BRUNET (Victor).
- BRUNETIERE (Ferdinand), membre de l'Académie française.
- BRUNALS, archiviste du département de la Gironde.
- BÜCHNER, professeur de littérature étrangère à la Faculté des lettres de Caen.
- BURDEAU (Auguste), professeur agrégé de philosophie, député du Rhône.
- CABANÈS (D^r Aug.), publiciste.
- CADILLAC.
- CAGNAT, professeur au Collège de France.
- CAIX DE SAINT-AYMOUR (vicomte Amédée de), publiciste.
- CAMESCASSE (J.), docteur en médecine.
- CAPUS (Guillaume), docteur ès sciences.
- CARRÉ DE MALBERG, docteur en droit.
- CASTAIGNE (E.-J.), professeur de l'Université.
- CASTAN (A.), correspondant de l'Institut, conservateur de la Bibliothèque de la ville de Besançon.
- GASTAN (Louis), directeur du service de la Garantie, à Paris.
- CAT (E.), professeur à l'École des lettres d'Alger.
- CAUWÈS (Paul), professeur à la Faculté de droit de Paris.
- CHABRY (L.), docteur en médecine et ès sciences.
- CHALLAMEL, conservateur honoraire de la Bibliothèque Sainte-Geneviève.
- CHAMPEAUX (E.), bibliothécaire de l'Union centrale des arts décoratifs.
- CHAMPIER (Victor), directeur de la *Revue des arts décoratifs*.
- CHANCEL (Jules), docteur en droit.
- CHARAVAY (Etienne), archiviste-paléographe.
- CHARLOT (Marcel), sous-chef de bureau au Ministère de l'Instruction publique.
- CHARPENTIER (Paul), ingénieur des arts et manufactures.
- CHAVEGRIN, professeur à la Faculté de droit de Paris.
- CHERVIN (D^r), membre du Conseil supérieur de statistique, directeur de l'Institution des bègues de Paris.
- CHESNEY, procureur de la République à Avallon.
- CHEUVREUX (Casimir), avocat à la Cour d'appel de Paris.
- CHOFARDET, licencié en droit.
- CLAPARÈDE (A. de), docteur en droit, ancien secrétaire du département politique (affaires étrangères) de la Confédération suisse.
- CLERMONT, docteur en médecine.
- COLIN (Maurice), professeur agrégé des Facultés de droit.
- COLLIGNON (M.), professeur à la Faculté des lettres de Paris.
- COLLINEAU, docteur en médecine.
- COLMET D'AGE (Henri), conseiller maître à la Cour des comptes.
- COMPAYRE, recteur de l'Académie de Poitiers, député du Tarn.
- CORDIER (H.), professeur à l'École des langues orientales.
- COSNEAU (E.), professeur au lycée Henri IV.
- COUDERC (Camille), sous-bibliothécaire au département des manuscrits à la Bibliothèque nationale.
- COURBOIN (F.), sous-bibliothécaire au Cabinet des estampes à la Bibliothèque nationale.
- COUSTAN (A.), docteur en médecine.
- COVILLE (A.-H.), professeur à la Faculté des lettres de Lyon.
- CRAMAUSSEL, élève de l'École normale supérieure.
- CRÉ (Louis), professeur à la Faculté des sciences de Rennes.
- CROZALS (J. de), prof. à la Faculté des lettres de Grenoble.
- CUNISSET-CARNOT (P.), procureur général à Dijon.
- DARMESTETER (James), professeur au Collège de France.
- DASTRE (A.), professeur de physiologie à la Faculté des sciences de Paris.
- DAURIAC (Lionel), professeur à la Faculté des lettres de Montpellier.
- DEBIDOU (A.), inspecteur général de l'Instruction publique.
- DEBIERRE (D^r Ch.), professeur à la Faculté de médecine de Lille.
- DECLAREUL (J.), docteur en droit, chargé de cours à l'école de droit d'Alger.
- DÉGLIN (H.), docteur en droit, avocat à la cour d'appel de Nancy.
- DELAUVAUD (Ch.), inspecteur du service de santé de la marine, en retraite.
- DELAUVAUD (L.), secrétaire d'ambassade.
- DENIKER, docteur ès sciences naturelles, bibliothécaire du Muséum.
- DERENBOURG (Joseph), membre de l'Institut.
- DESDOUITS, ingénieur en chef aux chemins de fer de l'Etat.
- DESPRÈS (Armand), chirurgien de l'hôpital de la Charité, professeur agrégé de la Faculté de médecine.
- DIDIERJEAN (Lyonnell), avocat.
- DIEHL, ancien membre de l'École d'Athènes, professeur à la Faculté des lettres de Nancy.
- DIMIER (Louis), agrégé de l'Université.
- DÖLFUS (G.), attaché à la Carte géologique de France.
- DÖLFUS (Lucien).
- DONON (Charles), docteur en médecine.
- DOSSON, professeur à la Faculté des lettres de Clermont-Ferrand.
- DOUMA (Lazare).
- DRAMARD, conseiller à la cour de Limoges.
- DRAPEYRON (Ludovic), docteur ès lettres, directeur de la *Revue de Géographie*.
- DROOGMANS (H.), ancien chancelier du Consulat général belge aux Etats-Unis.
- DUBOIN (E.), avocat, membre du conseil de la Soc. asiatique.
- DUBARRY, docteur en médecine.
- DUCROCO, professeur à la Faculté de droit de Paris.
- DUFOURMANTELLE (Maurice), avocat à la Cour d'appel de Paris.
- DUFOURMANTELLE (Charles), ancien archiviste de la Corse.
- DUHAMEL (Louis), archiviste du département de Vaucluse.
- DUMOULIN, professeur au lycée de Roanne.
- DUPROIX (Paul), professeur à la Faculté des lettres de l'Université de Genève.
- DURAND (Maxime), consul suppléant de France à New-York.
- DURAND (G.), archiviste du département de la Somme.
- DURAND-GRÉVILLE, publiciste.
- DUREAU (D^r A.), biblioth. en chef de l'Académie de médecine.
- DURIER (Ch.), vice-président du Club alpin français, chef de division au Ministère de la justice.
- DU SEIGNEUR (Maurice), critique d'art.
- DYBOWSKI, maître de conférences à l'École nationale d'agriculture de Grignon, explorateur de l'Afrique centrale.
- ELWALL, publiciste.
- ENLART, ancien membre de l'École française de Rome.
- ERNST (Alfred), de la Bibliothèque Sainte-Geneviève.
- ESCHBAECHER (Emile), ancien chef de bureau au Ministère des postes et télégraphes.
- ESPINAS (Alfred), prof. à la Faculté des lettres de Bordeaux.
- FARGES (Louis), chef du bureau historique au Ministère des affaires étrangères.
- FAUCHER (L.), ingén. en chef des poudres et salpêtres à Lille.
- FEER (Léon), bibliothécaire au département des manuscrits de la Bibliothèque nationale.
- FLAMANT (A.), ingénieur en chef des ponts et chaussées.
- FLOURAC, archiviste du département des Basses-Pyrénées.
- FONCIN (Pierre), inspect. général de l'Enseignem. secondaire.
- FONSEGRIVE, professeur de philosophie au lycée Buffon.
- FORTE (Raoul), professeur d'histoire au collège de Calais.
- FORESTIER, rédacteur à la Préfecture de la Seine.
- FOURNIER (Henri), docteur en médecine.
- FOURNIER (Marcel), professeur à la Faculté de droit de Caen.
- FOURNIER DE FLAIX, publiciste.
- FRANCE (H.), professeur à l'Académie royale militaire de Woolwich.
- FRANÇOIS (G.), chef comptable de banque.
- FREDERICQ (Paul), professeur à l'Université de Gand.
- FUNCK-BRENTANO (Frantz), sous-bibliothécaire à la Bibliothèque de l'Arsenal.
- GAIGNIERE (Henri), substitut du procureur de la République à Châlons-sur-Marne.
- GALBRUN, secrétaire de l'École du Louvre.
- GANIAYRE (Cécilio).
- GARDEIL, professeur à la Faculté de droit de Nancy.
- GARNIER (E.), membre du Comité des Sociétés des Beaux-Arts.
- GARNIER (L.), rédacteur en chef de la *Presse vétérinaire*.
- GASTÉ (Armand), professeur à la Faculté des lettres de Caen.
- GASSESSON, professeur au lycée Janson-de-Sailly.
- GAUTHIEZ (Pierre), agrégé de l'Université.
- GAUTIER (Jules), professeur au lycée Michelet.
- GAVET (G.), agrégé à la Faculté de droit de Nancy.
- GÉRARD (Aug.), ministre plénipotentiaire au Brésil.
- GERSPACH, administrateur honoraire de la manufacture des Gobelins.
- GIARD (A.), professeur à la Faculté des sciences de Paris.
- GIDEL, proviseur du lycée Louis-le-Grand.
- GIQUEAUX (P.), professeur au lycée de Nice.
- GIRARD (Charles), chef du Laboratoire municipal de Paris.
- GIRARD (Paul), maître de conférences à l'École normale supérieure.
- GIRARD (P.-F.), professeur à la Faculté de droit de Paris.
- GIRODON (F.), docteur en droit.
- GLEY (E.), prof. agrégé à la Faculté de médecine de Paris.
- GOBAT (D^r), conseiller d'Etat, directeur de l'Education du canton de Berne.
- GOGUEL (P.), profes. de filature à l'Institut industriel du Nord.
- GONSE, membre du Conseil supérieur des Beaux-Arts, directeur de la *Gazette des Beaux-Arts*.
- GORCEIX (H.), directeur de l'École des mines de Ouro-Preto (Brésil).
- GOURDAULT, homme de lettres.
- GOURDON DE GENOUILLAC, du comité de la Société des gens de lettres.
- GOURMONT (Rémy de), publiciste.
- GRAND (E.-D.), archiviste de la ville de Montpellier.
- GRANDJEAN (Charles), secrétaire-rédacteur au Sénat.
- GRANDMOUGIN (Charles), homme de lettres.
- GRUYER (Gustave), publiciste.
- GUIGUE (Georges), archiviste du département du Rhône.
- GUILLAUME, membre de l'Institut, professeur au Collège de France, directeur de l'Académie de France à Rome.
- GUIRAUD (Paul), chargé de cours à la Faculté des lettres de Paris.
- HAHN (J.), médecin-major de 1^{re} classe.
- HAUSER (H.), docteur ès lettres, maître de conférences à la Faculté des lettres de Clermont.
- HECKEL, professeur à la Faculté des sciences de Marseille.
- HENNEGUY (Félix), publiciste.
- HERRMANN (D^r), professeur à la Faculté de médecine de Lille.
- HESSE (Lucien).

LISTE DE MM. LES COLLABORATEURS

- HILD (J.-A.), professeur à la Faculté des lettres de Poitiers.
 HOMOLLE, membre de l'Institut, directeur de l'Ecole française d'Athènes.
 HOUDAS, professeur à l'Ecole des langues orientales.
 HOUSSAYE (Arsène), homme de lettres.
 HUBERT (Eugène), professeur à l'Université de Liège.
 HUMBERT (G.), ingénieur des ponts et chaussées.
 JACQUEMAIRE (Numa), avocat à la Cour d'appel de Paris.
 JEANROY, professeur à la Faculté des lettres de Toulouse.
 JOANNIS, docteur es sciences, professeur de chimie industrielle à la Faculté des sciences de Bordeaux.
 JOBBÉ-DUVAL (E.), agrégé à la Faculté de droit de Paris.
 JOBIN, sous-bibliothécaire au Muséum d'histoire naturelle.
 JORGA (N.), professeur à Bucarest.
 JOUANNE (G.), ingénieur des arts et manufactures.
 JOUBIN (L.), docteur es sciences, maître de conférences à la Faculté des sciences de Rennes.
 JULLIAN (Camille), professeur à la Faculté des lettres de Bordeaux.
 JUSSERAND, conseiller de l'ambassade de France à Londres.
 KÉRAVAL (P.), médecin des asiles de la Seine.
 KERLERO DU CRANO, officier de marine en retraite.
 KNAB (L.), ingénieur civil des arts et manufactures.
 KOEHLIN (Camille).
 KOEHLIN (R.).
 KOHLER (Ch.), bibliothécaire à la bibliothèque Sainte-Genève.
 KRUGER (F.-H.), professeur à l'Institut des missions évangéliques de Paris.
 KUHFF (G.), docteur en médecine.
 KUNCKEL d'HERCULAIS, assistant au Muséum d'histoire naturelle.
 KUHNÉ, publiciste.
 KUNSTLER, professeur à la Faculté des sciences de Bordeaux.
 LACOUR (P.), attaché à la direction des Beaux-Arts.
 LACOUR-GAYET (Georges), docteur es lettres, professeur d'histoire au lycée Saint-Louis.
 LACROIX, docteur es sciences, professeur de minéralogie au Muséum d'histoire naturelle.
 LAGRESILLE (Georges), avocat à la Cour d'appel de Paris.
 LAHILLONNE (Jacques), professeur au lycée de Grenoble.
 LAÏNÉ, agrégé à la Faculté de droit de Paris.
 LAMBERT (Mayer), professeur au séminaire israélite de Paris.
 LAMBLING (D'), professeur agrégé à la Faculté de médecine de Lille.
 LANGLOIS (D' P.), préparateur au laboratoire de physiologie de la Faculté de médecine de Paris.
 LANGLOIS (Ch.-V.-M.), chargé de cours à la Faculté des lettres de Paris.
 LANGOON (G.), professeur de rhétorique au lycée Michelet.
 LARBALETIER (A.), professeur à l'Ecole d'agriculture du Pas-de-Calais.
 LARIVIERE (Ch.), receveur particulier à Gien.
 LAUR (F.), ingénieur des Ponts et Chaussées.
 LAZZARI (Sylvio), compositeur de musique.
 LAVALLEY (Gaston), bibliothécaire de la ville de Caen.
 LAVOIX (Henri), administrateur de la bibliothèque Sainte-Genève.
 LECHALAS (M.-C.), inspecteur général des ponts et chaussées.
 LECHALAS (G.), ingénieur en chef des ponts et chaussées.
 LECLERC (Adhemar), résident à Sambour (Cambodge).
 LECORNU (L.), ingénieur en chef des mines, docteur es sciences.
 LÉCRIVAIN (Ch.), chargé de cours à la Faculté des lettres de Toulouse.
 LEDEBOER (P.-H.), docteur es sciences.
 LEFÈVRE (Charles), professeur à la Faculté de droit de Paris.
 LEFÈVRE (Edouard), ancien président de la Société entomologique de France.
 LEFORT (Paul), inspecteur des Beaux-Arts.
 LEFRANC (Abel), secrétaire au Collège de France.
 LEGER (L.), professeur au Collège de France.
 LEGRAND (Emile), professeur à l'Ecole des langues orientales.
 LE GOFFIC (Chartes), agrégé de l'Université.
 LEHR (E.), professeur honoraire de droit à Lausanne.
 EHUGER (Paul), professeur au lycée Charlemagne.
 EMOINE (D' Georges), professeur à la Faculté de médecine de Lille.
 LEMOSOF (Paul), attaché à la Société de géographie.
 LÉON (Xavier).
 LÉPRIEUR (Paul), attaché à la conservation du musée du Luxembourg.
 ERICHE, attaché au consulat de France à Tanger.
 LEROUX (Alf.), archiviste du département de la Haute-Vienne.
 LE SUEUR (L.), docteur en droit, attaché au ministère de la Justice.
 LEVASSEUR, juge suppléant à Provins.
 LÉVEILLÉ, professeur à la Faculté de droit de Paris.
 LÉVI (Israël), professeur d'histoire juive au séminaire israélite de Paris.
 LÉVI (Sylvain), maître de conférences à la Faculté des lettres de Paris et à l'Ecole des Hautes-Etudes.
 LEX (L.), archiviste du département de Saône-et-Loire.
 LEYMARIE (G.), bibliothécaire de la ville de Limoges.
 LIARD, directeur de l'enseignement supérieur au Ministère de l'Instruction publique.
 LIETARD, docteur en médecine.
 LOEB (Isidore), président du comité de publication de la Société des études juives.
 LORET (Victor), maître de conférences à la Faculté des lettres de Lyon.
 LOT (Ferdinand), ancien élève de l'Ecole des Chartes.
 LUCAS (Charles), architecte.
 LUCIPIA (Louis), membre du Conseil municipal de Paris.
 LYON (Georges), maître de conférences à l'Ecole normale supérieure.
 LYON-CAEN (Ch.), membre de l'Institut, professeur à la Faculté de droit de Paris.
 MABILLE (J.), attaché au laboratoire de malacologie du Muséum d'histoire naturelle, secrétaire de la Société malacologique de France.
 MAINDRON, critique d'art.
 MAIRE (Albert), bibliothécaire de l'Université.
 MANCERON (Félix), conservateur des hypothèques.
 MANOUVRIER, docteur en médecine.
 MARTZ (Paul), directeur général honoraire des Beaux-Arts.
 MARAIS (Paul), sous-bibliothécaire à la bibliothèque Mazarine.
 MARCEL, bibliothécaire de la section de géographie à la Bibliothèque nationale.
 MARCHAND, juge suppléant à Meaux.
 MARCHAND (Louis), vice-recteur à Ajaccio.
 MARIÉTON (Paul), directeur de la *Revue félibréenne*.
 MARIN (Paul), ancien élève de l'Ecole polytechnique.
 MARLET (Léon), attaché à la bibliothèque du Sénat.
 MARMONIER, docteur en droit.
 MARRE (Aristide), chargé de cours à l'Ecole des langues orientales.
 MARTEL (E.), avocat.
 MARTHA (Jules), maître de conférences à l'Ecole normale supérieure.
 MARTHA (D'), secrétaire de la Société de médecine publique et d'hygiène professionnelle.
 MARTIN (A.-J.), ancien préparateur au laboratoire de physiologie de la Faculté de médecine de Paris.
 MARTIN (Henry), bibliothécaire à la bibliothèque de l'Arsenal.
 MARTINIÈRE (H.-P. de La).
 MARTINET (A.), commissaire du gouvernement près le conseil de préfecture de la Seine.
 MASPERO, membre de l'Institut, professeur au Collège de France.
 MASSEBIEAU (A.), professeur d'histoire au lycée de Rennes.
 MASSIGLI (Ch.), agrégé à la Faculté de droit de Paris.
 MATIGNON (C.), maître de conférences à la Faculté des sciences de Lille.
 MAURY (P.), docteur es sciences.
 MAY (G.), professeur à la Faculté de droit de Nancy.
 MAZADE, préparateur du laboratoire des recherches médicales.
 MAZEROLLE (Fernand), bibliothécaire-archiviste de la Monnaie.
 MAZON (A.), homme de lettres.
 MELANI (Alfredo), professeur à l'Ecole supérieure d'art appliqué à l'industrie de Milan.
 MELIN (G.), docteur en droit, avocat à la Cour d'appel de Nancy.
 MELY (F. de), correspondant du Comité des Sociétés des Beaux-Arts des départements.
 MÉNANT (J.), membre de l'Institut.
 MENARD (Louis), docteur en médecine.
 MEYNERS d'ESTREY (comte), docteur en médecine.
 MICHARD (C.), chimiste de la station agronomique de l'Yonne.
 MICHEL (André), professeur à l'Ecole spéciale d'architecture, conservateur adjoint au Musée du Louvre.
 MICHEL (Emile), membre de l'Institut.
 MICHEL (Léon), agrégé à la Faculté de droit de Paris.
 MOIREAU (Aug.), agrégé des lettres.
 MOLINIER (A.), professeur à l'Ecole des chartes.
 MOLINIER (Ch.), professeur à la Faculté des lettres de Toulouse.
 MOLINIER (E.), conservateur au Musée du Louvre.
 MONCEAUX (P.), docteur es lettres, professeur de rhétorique au lycée Henri IV.
 MONCELON, ancien délégué de la Nouvelle-Calédonie au Conseil supérieur des Colonies.
 MONIEZ (D'), professeur à la Faculté de médecine de Lille.
 MONIN (H.), docteur es lettres, professeur au collège Rollin.
 MORER, médecin-major de 1^{re} classe.
 MORTET (Ch.), conservateur adjoint à la bibliothèque Sainte-Genève.
 MORTET (Victor), bibliothécaire à la Sorbonne.
 MORTILLET (G. de), ancien conservateur adjoint du musée de Saint-Germain.
 MOUTARD, examinateur à l'Ecole polytechnique.
 MURET, professeur à l'Université de Genève.
 NACHBAUR (Paul), avocat à la cour d'appel de Nancy.
 NENOT, architecte de la Sorbonne.
 NOLHAC (Pierre de), conservateur du musée de Versailles.
 NORMAND (Charles), directeur de la revue *L'Ami des monuments et des arts*.
 OLTRAMARE, astronome à l'Observatoire de Paris.
 OMONT (H.), conservateur au département des manuscrits de la Bibliothèque nationale.
 OPPERT (Jules), membre de l'Institut, professeur au Collège de France.
 OTTAVI (P.), élève drogman, attaché au consulat de France à Mogador.
 OURÈM (Almeida Arêas, vicomte d'), membre de l'Institut hist. et géogr. du Brésil, ancien ministre plénipotentiaire du Brésil à Londres.

LISTE DE MM. LES COLLABORATEURS

- OUSTALET (E.), assistant au Muséum d'histoire naturelle.
 PALUSTRE (Léon), directeur honoraire de la Société française d'archéologie.
 PARIS, maître de conférences à la Faculté des lettres de Bordeaux.
 PASSY (Paul), professeur de langues vivantes, président de l'Association phonétique des professeurs d'anglais.
 PATURET, substitut du procureur de la République, à Toulon.
 PAULIAN, secrétaire-rédacteur à la Chambre des députés.
 PAUMES (Benjamin), professeur au collège de Lectoure.
 PAWLOWSKI (Gustave), bibliographe.
 PÉAN (D^r), chirurgien des hôpitaux.
 PÉLISSIER (L.-G.), professeur à la Faculté des lettres de Montpellier.
 PELLETAN (Camille), député des Bouches-du-Rhône.
 PERATÉ, ancien membre de l'École française de Rome, attaché à la conservation du musée de Versailles.
 PÉREZ (Bernard), publiciste.
 PETIT (E.), professeur au lycée Janson-de-Sailly.
 PETIT (P.), membre de la Société botanique de France.
 PETIT (D^r L.-H.), bibliothécaire à la Faculté de médecine de Paris.
 PETIT-DUTAILLIS (Ch.), professeur agrégé d'histoire à l'école Monge.
 PFENDER (Charles).
 PIAGET (A.), docteur ès lettres.
 PICAVET, docteur ès lettres, professeur au collège Rollin, maître de conférences à l'École des Hautes-Etudes.
 PICOT (Emile), professeur à l'École des langues orientales.
 PIECHAUD (Adolphe), docteur en médecine, médecin du Sénat, inspecteur des écoles de Paris.
 PIERRE (Constant), commis principal au secrétariat du Conservatoire national de musique.
 PIERRET (Paul), conservateur du musée égyptien du Louvre.
 PIGNOT (A.), préparateur à la Faculté de médecine.
 PILLET (Jules), professeur à l'École des beaux-arts et à l'École des ponts et chaussées.
 PINARD (Ad.), professeur à la Faculté de médecine de Paris.
 PINEL-MAISONNEUVE, docteur en médecine.
 PIRENNE (Henri), professeur à l'Université de Gand.
 PLANIOL, professeur adjoint à la Faculté de droit de Paris.
 PLATON (G.), bibliothécaire de la Faculté de droit de Bordeaux.
 POUGIN (Arthur), publiciste.
 POUZET (Ph.), agrégé d'histoire.
 PRADO (Eduardo da Silva), avocat et homme de lettres.
 PREUX (J.), ancien secrétaire du Comité de législation étrangère.
 PROU (M.), bibliothécaire au Cabinet des médailles à la Bibliothèque nationale.
 PRUDHOMME, archiviste du département de l'Isère.
 PSICHARI (Jean), directeur adjoint à l'École des Hautes-Etudes.
 PUAUX (Frank), publiciste.
 QUELLEN (N.), publiciste.
 QUESNEL, professeur à l'École des Hautes-Etudes commerciales.
 QUESNERIE (Gustave de La), professeur au lycée Saint-Louis.
 RADET, maître de conférences à la Faculté des lettres de Bordeaux.
 RAVASSE (P.), chargé de cours à l'École des langues orientales.
 RAVAISSON-MOLLIER (Charles), conservateur adjoint au Musée du Louvre.
 REGELSPERGER, docteur en droit.
 REGNAUD (P.), professeur à la Faculté des lettres de Lyon.
 REINACH (J.), membre de la Société d'économie politique.
 RENARD (Georges), professeur à la Faculté des lettres de Lausanne.
 RENAULT (Louis), professeur à la Faculté de droit de Paris.
 RENOULT (René), avocat à la Cour d'appel, ancien chef de cabinet du président de la Chambre des députés.
 REURE, professeur à l'École des Hautes-Etudes à Lyon.
 RÉVILLIOUT (E.), conservateur adjoint au Musée du Louvre.
 RIBOT (Th.), professeur au Collège de France, directeur de la *Revue philosophique*.
 RICRET (Charles), professeur à la Faculté de médecine de Paris.
 RIEGL (Alfred), ingénieur des manufactures de l'Etat.
 RIO-BRANCO (J.-M. da Silva-Paranhos, baron de), membre de l'Institut historique et géographique du Brésil, ancien député.
 RITTI (D^r Ant.), médecin de la maison nationale de Charenton.
 ROBINET (D^r).
 ROCHEBRUNE (D^r de), assistant au Muséum d'histoire naturelle.
 ROLLAND, médecin des asiles de Lalorce (Dordogne).
 ROSSIGNOL, licencié ès lettres, professeur à l'École polytechnique de Zurich.
 ROUSSEL (Félix), avocat à la Cour d'appel de Paris.
 ROUSSELET (Albin).
 RUELLE (C.-E.), conservateur à la bibliothèque Sainte-Genève.
 RUSSEL (W.), docteur ès sciences naturelles.
 RUYSSEN (Th.), professeur agrégé de philosophie.
 SAGNET (Léon), attaché au Ministère des travaux publics.
 SAGNIER (Henry), rédacteur en chef du *Journal de l'agriculture*.
 SAINT-MARC, prof. agrégé à la Faculté de droit de Toulouse.
 SALONE, professeur agrégé d'histoire et de géographie au lycée Condorcet.
 SAMUEL (René), sous-bibliothécaire du Sénat.
 SANTI (D^r L. de), médecin-major de 2^e classe.
 SARRAU, membre de l'Institut, ingénieur en chef des poudres et salpêtres.
 SAURY (D^r), médecin de l'asile de Suresnes.
 SAUVAGE (D^r), directeur de la station aquicole de Boulogne-sur-Mer.
 SAVEROT (Victor), docteur en droit.
 SAYOUS, professeur à la Faculté des lettres de Besançon, membre correspondant de l'Académie hongroise.
 SCHEFER (G.), bibliothécaire à la bibliothèque de l' Arsenal.
 SCHMIT (L.), conducteur des ponts et chaussées.
 SERGENT (Ed.), commandant de l'armée territoriale.
 SIMON (Eugène), ancien président des Sociétés entomologique et zoologique de France.
 SOUQUET (Paul), professeur de philosophie au lycée Janson-de-Sailly.
 SOUVIRON (Alfred), chef de division à la préfecture de la Seine.
 STEIN (H.), archiviste aux Archives nationales.
 STRAUS, professeur à la Faculté de médecine de Paris.
 STRAUSS, avocat à la Cour d'appel de Paris.
 STROEHLIN, professeur à l'Université de Genève.
 STRYIENSKI (Casimir), professeur agrégé au lycée Montaigne.
 SWARTE (Victor de), trésorier-payeur général de Seine-et-Marne.
 TANNERY (P.), ingénieur des manufactures de l'Etat.
 TAUSSERAT (Alexandre), attaché au Ministère des affaires étrangères.
 THÉRY (Edmond), publiciste.
 THESMAR (J.), avocat à la cour d'appel.
 THIEBAUD-SISSON, publiciste.
 THIERS (Adolphe), publiciste.
 THOLIN (G.), archiviste du département du Lot-et-Garonne.
 THOMAS (Antoine), chargé de cours à la Faculté des lettres de Paris.
 THOMAS (D^r L.), bibliothécaire à la Faculté de médecine de Paris.
 TIERSOT (Julien), sous-bibliothécaire au Conservatoire de musique.
 TOURNEUX (Maurice), publiciste.
 TRAWINSKI, secrétaire des musées nationaux.
 TRESCAZE (A.), directeur honoraire des douanes.
 TROUSSERT, docteur en médecine.
 VACHON (Marius), critique d'art.
 VALABREGUE (Antony), critique d'art.
 VARIGNY (C. de).
 VARIGNY (H. de), docteur en médecine, docteur ès sciences naturelles.
 VAST (Henri), professeur d'histoire et de géographie au lycée Condorcet, examinateur d'admission à l'École Saint-Cyr.
 VAYSSIÈRE (A.), archiviste du département de l'Allier.
 VELAIN (Charles), maître de conférences à la Faculté des sciences de Paris.
 VENDRYES, membre de la Société botanique de France.
 VENUKOFF (Michel), ancien secrétaire général de la Société de géographie de Russie.
 VERGNIOL (G.), professeur agrégé d'histoire au lycée de Bourges.
 VERNEAU (D^r), assistant au Muséum d'histoire naturelle.
 VERNES (Maurice), directeur adjoint à l'École des Hautes-Etudes (section des sciences religieuses).
 VIALA (Pierre), professeur de viticulture à l'Institut national agronomique de Paris.
 VILLEDEUL (Ch. de), astronome.
 VINSON (Julien), professeur à l'École des langues orientales.
 VOGEL, publiciste.
 VOLLET (E.-H.), docteur en droit.
 WELSHINGER (Henri), vice-président de la Société des Etudes historiques.
 WILL (Louis).
 YRIARTE (Charles), inspecteur des Beaux-Arts.
 ZABOROWSKI, publiciste, ancien secrétaire de la Société d'anthropologie de Paris.

LA GRANDE ENCYCLOPÉDIE

F

FRANCO (Niccolò), poète italien, né à Bénévent en 1505, mort à Rome en 1569. La date de sa naissance n'est pas absolument fixée; Tiraboschi affirme 1505; mais, d'après la légende de son portrait publié dans son *Dialogue des Beautés* (1542), il serait né dix ans plus tard; cette dernière date est la moins probable, puisqu'il est question de Franco dès 1531. A cette époque et pendant cinq ou six ans il parcourut l'Italie répandant, contre argent, ses injures ou ses louanges. C'était un autre Arétin. Ils se rencontrèrent et leurs vices se plurent momentanément; mais, si Franco était un collaborateur utile, il était un dangereux concurrent; en 1539, les amis se brouillent et échangent des injures de la plus violente obscénité. L'Arétin fit peur à Franco qui prit la fuite et trouva une protection près de Sigismundo Franzino, gouverneur de Casale. C'est là qu'il publia sa *Priapea*, qui passe pour le livre le plus licencieux que l'on ait jamais écrit. On le retrouve un peu plus tard à Rome où grâce au cardinal Morone il esquaiva pendant quinze ans la potence à laquelle il était destiné. Pie V, qu'il avait sottement injurié dans une épigramme latine, fut impitoyable et le fit pendre. Voici ses principaux écrits: *Tempio d'amore* (Venise, 1536); *Le Pistole volgari* (Venise, 1538); *Il Petrarchista* (Venise, 1539); *Dialogo dove si ragiona delle Bellezze* (Casale, 1542); *Dialoghi piacevoli* (Venise, 1542); *La Priapea* (Casale, sous la rubrique Turin, 1544); *Delle Rime di M. Niccolò Franco contro Pietro Arétino e della Priapea del medesimo, terza edizione* (1548); *Dialoghi maritimi del Bottazzo ed alcune rime maritime de M. Niccolò Franco* (Mantoue, 1547). La *Priapea* a été souvent réimprimée.

R. G.

BIBL. : V. ARÉTIN. — A. ALBERTOZZI, *Un Nemico di Pietro Arétino*, dans *Vita Nuova*; Florence, 20 sept. 1889.

FRANCO (Giovanni-Battista), surnommé *Semolei*, peintre et graveur italien, né à Udine en 1510, mort à Venise en 1580. A vingt ans, il alla à Rome, où il étudia et copia avec passion les œuvres de Michel-Ange. Après avoir longtemps consacré tous ses soins au dessin et à l'anatomie, il fit ses débuts comme peintre à l'occasion de l'entrée solennelle de Charles-Quint à Rome, en exécutant sur l'arc de triomphe élevé près de la porte Capène de grandes scènes tirées de l'histoire romaine. Vasari, qui était son ami et devait lui consacrer une notice beaucoup trop élogieuse, le présenta au grand-duc Cosme I^{er}, pour lequel il exécuta beaucoup de tableaux, dont le seul conservé est la *Bataille de Montemurlo*, au palais Pitti. Puis, sur la recomman-

dation de Raphaël de Montelupo, il fut employé par le duc d'Urbin, qui lui commanda un *Couronnement de la Vierge* pour la cathédrale, et de nombreux dessins pour les fabriques de faïences d'art qu'il protégeait. Enfin Franco se rendit à Venise, où il peignit dans la bibliothèque de Saint-Marc des allégories et l'*Histoire d'Actéon*. Dans tous ces tableaux et ces fresques, le dessin est savant, mais sec, et le coloris terne et insignifiant. D'ailleurs Franco est beaucoup plus connu comme graveur que comme peintre; son faire rappelle celui de Marc-Antoine, dont il fut probablement l'élève, et de Guido Bonasoni. Bartsch a catalogué quatre-vingt-treize estampes de sa main, dont les plus remarquables sont: *Abraham recevant Melchisédech*, *la Manne dans le désert*, *les Rois prisonniers conduits devant Salomon*, *l'Adoration des bergers*, *Jésus devant les docteurs*, *Simon le Magicien et les apôtres*, *l'Enlèvement de Déjanire*, *la Donation de Constantin*, d'après Raphaël, *la Fable de Psyché*, d'après les fresques de Jules Romain au palais du Tè à Mantoue, *le Déluge universel*, d'après Caravage.

BIBL. : JANETTI, *Della Pittura Veneziana*; Venise, 1771. — VASARI, éd. Milanese, t. XI. — BARTSCH, *le Peintre graveur*, t. XVI.

FRANCO (Veronica), poétesse italienne, née à Venise en 1554, morte vers 1595. On connaît d'elle deux petits recueils fort rares que mentionne Quadrio: *Terze Rime* et *Lettere familiari a diversi*. C'est ce volume dont elle fit hommage à Montaigne, à son passage à Venise, comme il est raconté dans le journal du voyage de l'auteur des *Essais*. On trouve encore des vers de Véronique Franco (*Franca*, dit Montaigne) dans les *Rime di diversi eccellentissimi sulla morte dell'illustr. signor Ettore Martinengo*. C'était, au demeurant, une célèbre femme galante, qui, nouvelle Madeleine, renonça au monde encore jeune; elle fonda l'hospice de *Santa Maria del Soccorso* pour les filles abandonnées.

FRANCO (Giacomo), peintre et graveur italien, né à Venise vers 1560. Sa vie est absolument inconnue. On trouve des planches de sa main dans un ouvrage in-4 publié à Venise en 1581, *Il Ballerino di M. Fabritio Caroso da Sermoneta*, et dans l'édition de la *Jérusalem délivrée* parue à Gènes en 1590. On connaît encore de lui un portrait du Général Francesco Aldobrandino, une *Crucifixion*, une *Adoration des bergers*, et une suite de *Costumes vénitiens*, datée de 1596. Toutes ces estampes semblent montrer une influence d'Agostino Caracci.

FRANCO ou **FRANCHI** (Giuseppe), peintre romain, surnommé *de' Monti* ou *dalle Lodole* (des alouettes), parce qu'il peignait souvent une alouette dans un coin de ses tableaux. On sait seulement qu'il travaillait à Rome sous le pontificat de Sixte-Quint, et qu'il mourut au temps d'Urban VIII, vers 1630.

FRANCO BOLOGNESE, miniaturiste italien, qui vivait à la fin du XIII^e siècle et dans les premières années du XIV^e. Dante le nomme dans son *Purgatoire* (CXI, 79), à côté d'Oderisio, et le commentateur Vellutello, qui vivait au XVI^e siècle, le présente comme l'élève de ce dernier. Malvasia prétend sans preuves que Franco fonda dans sa ville natale une école dont seraient sortis Vitale, Lorenzo, Simone de Crocifissi et Jacopo degli Avanzi. Parmi les miniatures de cet artiste que Vasari avait vues à Rome et Lanzi dans la collection Malvizi, une seule est conservée aujourd'hui dans la galerie du prince Ercolani, à Bologne : c'est une *Vierge sur un trône*, qui porte la mention : *Franco Bol. fece 1312*. D'ailleurs, la figure est repeinte et la signature peut-être ajoutée.

BIBL. : MALVASIA, *Felsina pittrice*; Bologne, 1678, t. I. — LANZI, *Storia della pittura italiana*, t. III. — CROWE et CAVALCASELLE, *Storia della pittura in Italia*, 1885, t. IV.

FRANCO-ALLEMANDE (Guerre). La guerre franco-allemande de 1870-71 a été l'événement capital de la politique européenne dans la seconde moitié du XIX^e siècle. Ce fut à la fois la dernière des guerres entreprises par la Prusse pour unifier l'Allemagne à son profit et la dernière des guerres entreprises par Napoléon III pour s'assurer l'hégémonie de l'Europe et consolider sa dynastie. Elle eut pour résultat la constitution d'un nouvel empire d'Allemagne héréditaire dans la famille des rois de Prusse, la chute de Napoléon III, l'annexion à l'Allemagne de l'Alsace-Lorraine arrachée à la France contre la volonté de ses habitants, l'établissement en Europe de la prépondérance militaire de l'Allemagne pour une vingtaine d'années.

Les causes de la guerre. — SITUATION DE L'EUROPE. — Les origines de la guerre franco-allemande remontent à 1866; elle a été déterminée par les plans d'organisation européenne de Napoléon III d'une part, par les tendances unitaires allemandes d'autre part. L'accord qui semblait exister d'abord entre eux sur le terrain de la politique des nationalités ne put se maintenir, et le conflit fut résolu par la force des armes. L'empereur des Français était un idéologue. « De grands Etats industriels unis par la communauté des intérêts, liés par des traités de commerce, se consacrant à développer la richesse publique et le bien-être des individus, se contenant les uns les autres et balançant leurs forces respectives, tel paraissait être l'idéal diplomatique de Napoléon III. Le suffrage universel, l'organisation des nationalités, la liberté commerciale, l'amélioration sociale de l'humanité lui semblaient être des concessions suffisantes à l'esprit de la Révolution; il se serait établi en Europe, sous le nom de congrès, de grandes assises périodiques auxquelles la France aurait présidé. Les expositions universelles eussent été, dans ce monde nouveau, la forme tangible du « progrès ». Ces grands résultats, Napoléon III espérait les atteindre sans exposer l'Europe à de trop rudes convulsions : le Piémont aurait eu l'Italie, l'Autriche des morceaux de l'empire turc, la Russie les Slaves, la Prusse l'Allemagne, la France les races latines et l'Angleterre le libre-échange. Napoléon III se forgeait ainsi un système de paix perpétuelle; il n'aimait point la guerre, la vue du sang lui répugnait. Lorsqu'il dit à Bordeaux : « l'Empire, c'est la paix », il ne croyait pas faire un sophisme; il exprimait, sur une maxime trop absolue, la conception chimérique qui le perdit. C'était une chimère, en effet, et la plus décevante qui se pût imaginer. Napoléon III pouvait difficilement accomplir ses desseins mystiques sans augmenter la puissance matérielle de la France. Au moment où il créerait autour d'elle de grands Etats, il se croirait tenu de lui assurer une position plus forte et plus indépendante. Il lui fallait des compensations

territoriales, et c'est ici que tous ces principes se retournaient contre lui. S'il cherchait ces compensations sur le Rhin, il se heurtait au principe des nationalités; s'il les cherchait en Suisse ou en Belgique, il se heurtait à la volonté de populations qui avaient un sentiment très vif de leur autonomie et auxquelles le gouvernement de l'Empire ne convenait point. Enfin, dans l'état de l'Europe, ces vastes opérations politiques étaient impossibles sans la guerre, et la guerre était la négation du système économique sur lequel Napoléon III fondait tous ces plans d'avenir. » Il n'en poursuivit pas moins ces chimères contradictoires. Il fit l'unité de l'Italie, sans avoir l'énergie d'imposer son plan d'une confédération, à la fois plus conforme au tempérament italien et aux intérêts de la France. Il laissa faire l'unité allemande par un organisme militaire, sans obtenir aucune des compensations nécessaires pour en atténuer le danger.

L'entrevue qu'eut avec lui à Biarritz le prince de Bismarck (oct. 1865) eut une grande importance. L'alliance italo-prussienne (8 avr. 1866) fut décisive. La direction de la politique internationale échappa à Napoléon III; Bismarck le leura de promesses, de cessions territoriales, soit aux dépens de la Suisse française ou de la Belgique, soit du pays entre Moselle et Rhin. Rien ne fut signé; après le coup de foudre de Sadowa, la Prusse exclut l'Autriche de l'Allemagne, annexa le Hanovre, la Hesse électorale, Nassau, Francfort, se subordonna l'Allemagne du Nord. Le gouvernement français éprouvait un échec et se sentait amoindri. Il voulut se relever et là fut la cause originelle de la guerre de 1870. De son côté, la Prusse désirait achever l'unification de l'Allemagne et mettre la main sur l'Allemagne du Sud, complètement détachée pour le moment. Par d'habiles négociations dilatoires, Bismarck fit accepter les annexions prussiennes, puis abandonner la politique des compensations. Il fut question d'abord d'un traité garantissant à la France le Luxembourg, et éventuellement la Belgique, à la Prusse l'extension de sa suprématie au S. du Main. Mais la Prusse s'était assurée l'alliance de la Russie et cessa les négociations avec la France. Elle s'entendit directement avec les Etats de l'Allemagne du Sud, en leur faisant savoir que la France avait offert de les sacrifier, et conclut avec eux des conventions secrètes de garantie territoriale et de coopération militaire. La défiance diplomatique de Napoléon III était complète (août 1866). L'année suivante, l'affaire du *Luxembourg* (V. ce mot) où la dernière compensation promise lui échappa, souligna son impuissance. Les critiques de Thiers au Corps législatif avivaient la blessure de son amour-propre. Retombé du haut de ses rêves, vieilli, malade, sentant son prestige, si nécessaire à la durée de son régime, profondément atteint, l'impérial aventurier voulait faire quelque chose, prendre une revanche.

La guerre n'était possible qu'avec des alliances; mais où les trouver? M. de Beust offrit celle de l'Autriche, et les deux souverains s'en entretinrent à Salzbourg, sans la conclure; de même vis-à-vis de l'Italie à qui il ne se décidait pas à abandonner Rome. Le plus prudent eût été de se résigner franchement aux faits accomplis, d'autant que la position diplomatique de la Prusse était très forte. L'empereur de Russie, neveu du roi Guillaume, l'aimait beaucoup. La Russie n'avait d'autre objectif que de déchirer le traité de Paris, que la France lui avait imposé, sans y avoir nul intérêt positif; la question polonaise le brouillait avec l'Autriche, et sur ce terrain la Prusse lui avait donné des gages lors de l'insurrection. En juin 1870, l'empereur Alexandre et le roi Guillaume se virent à Ems et scellèrent leur accord. Mais la Russie n'eût jamais soutenu la Prusse dans une guerre d'agression. Or, la situation en 1870 était très nette; la Prusse avait le plus grand intérêt à une guerre contre la France, mais il fallait que cette guerre lui fut déclarée. En revanche, la France n'avait que peu d'intérêt à la guerre, ayant peu de chose à gagner et beaucoup à perdre.

La Prusse ne pouvait achever son œuvre unitaire que par une guerre victorieuse contre la France. Dans sa Confédération de l'Allemagne du Nord, le Reichstag s'inquiétait du déficit et marchandait les ressources militaires; dans le Sud, les autonomistes avaient la majorité en Wurtemberg et en Bavière; ils réclamaient l'abrogation des traités d'alliance de 1866. « On ne pouvait se dissimuler, dit Klupfel, que le mouvement unitaire rétrogradait. Le parlement douanier avait perdu toute signification nationale; en Bavière et en Wurtemberg, des chambres particularistes se donnaient pour tâche d'anéantir les traités d'alliance; les ministres faisaient consister la sagesse patriotique à rester à moitié chemin, et dans le parlement du Nord même, Bismarck avait déclaré que l'entrée de Bade dans la Confédération était politiquement impossible. » Seule une agression étrangère, en surexcitant le chauvinisme allemand, pouvait refaire l'accord au profit de la Prusse (V. ALLEMAGNE, CONFÉDÉRATION, BAVIÈRE, WURTEMBERG, BISMARCK, GUILLAUME I^{er}, etc.). La grande habileté de Bismarck fut de provoquer la guerre en se la faisant déclarer par la France.

En France, les gouvernants étaient divisés; la nation était pacifique; les républicains et les libéraux l'étaient tout à fait. Parmi les hommes d'Etat de l'Empire, plusieurs voulaient la guerre; les uns la jugeaient inévitable, les autres désirable. Les raisons qui les y portaient étaient multiples. « Une sorte de fatalité pesait sur le second Empire. Il était poussé à la guerre par l'amour-propre de son passé, par diverses sommités de cette armée qui avait contribué à sa fondation, par plusieurs de ses amis fatigués de sa politique intérieure, enfin par les doléances ou les reproches d'une partie de ses adversaires. » L'influence prédominante fut celle de l'impératrice Eugénie, Espagnole uniquement préoccupée d'assurer le trône à son fils; elle était entourée de conseillers ultramontains, désireux d'abaisser la Prusse protestante et qui avivaient sa conviction; mais la grande raison était l'affaiblissement de Napoléon III que sa maladie de la vessie semblait condamner à une mort prochaine; les progrès de l'opposition libérale paraissaient effrayants dans l'hypothèse d'une minorité et d'une régence. On voulait relever l'ascendant du parti militaire dévoué à la cour et rajeunir la gloire napoléonienne par des victoires; il fallait se hâter avant que l'empereur ne disparût. Aussi saisit-on la première occasion. Deux hommes eurent dans ces conjonctures un rôle déplorable, le ministre de la guerre Lebœuf et le ministre des affaires étrangères de Gramont. Ils entraînent l'empereur et le premier ministre qui eussent préféré la paix, mais que leur faiblesse morale livra aux influences opposées. Les diplomates de cabinet firent beaucoup pour la guerre. Ils jugeaient la situation créée en 1866 anormale, contraire à leurs conceptions de l'équilibre européen, et de la pondération des puissances allemandes; au lieu de plier leurs théories aux faits nouveaux, ils voulaient plier ceux-ci aux théories et rétablir le *statu quo ante*. Ce résultat ne pouvant être obtenu que par une guerre, ils la croyaient nécessaire. Personnellement ils avaient été blessés dans leur amour-propre par l'attitude de la Prusse qui les avait joués, et spécialement par Bismarck. Le duc de Gramont tenait à honneur de prendre sur celui-ci une revanche. Il combinait de vastes plans et, avec une foi naïve et une parfaite infatuation, les tenait pour réalisés, n'admettant pas que l'Europe pût ne pas adopter ses idées. D'accord avec la coterie de l'impératrice, il saisit la première occasion qui s'offrit de tenter le sort des armes.

LA CANDIDATURE HOHENZOLLERN. — L'incident qui provoqua la guerre fut la candidature du prince Léopold de Hohenzollern au trône d'Espagne. Ce trône était vacant depuis le 30 sept. 1868, mais le gouvernement provisoire, ne voulant pas établir la République, cherchait un roi; les familles régnantes de Portugal et d'Italie étaient peu disposées à accepter. Un député, ancien secrétaire d'ambassade à Berlin, Salazar y Mazarredo eut l'idée du prince

Léopold de Hohenzollern, lequel était catholique, marié à une princesse portugaise, allié aux Bonaparte et frère du roi Charles de Roumanie, à l'avènement duquel Napoléon III avait contribué. En avr. 1869, Salazar vint à Berlin et s'efforça de décider le prince Léopold et son père le prince Antoine; le roi Guillaume et Bismarck étudièrent la question. L'ambassadeur français à Berlin fut mandé par l'empereur qui lui déclara qu'il ne pouvait accepter cette candidature antinationale. Benedetti vit donc Bismarck en mai et celui-ci lui répondit avec beaucoup de bon sens : « La souveraineté qui pourrait être offerte au prince Léopold ne saurait avoir qu'une durée éphémère; elle l'exposerait à plus de dangers encore que de mécomptes », et exprima l'opinion que ni son père ni le roi n'y étaient favorables; toutefois, il n'émit pas à ce sujet d'affirmation catégorique; sans prévoir les conséquences de la candidature Hohenzollern, il y apercevait un moyen d'action éventuel. Salazar gagna à ses idées le maréchal Prim alors investi d'un pouvoir presque dictatorial en Espagne et publia son projet (oct. 1869). Les négociations se poursuivirent en secret entre Salazar et le prince; comme le roi de Prusse et Bismarck voulaient éviter d'être compromis au cas où l'affaire échouerait, ils décidèrent de la considérer comme une affaire de famille, ce qui était exact puisqu'elle n'intéressait ni la Prusse ni la Confédération de l'Allemagne du Nord; ils refusèrent d'abord de recevoir des envoyés de Prim; mais après un long délai, en mai 1870, Bismarck écrivit à celui-ci que la candidature du prince de Hohenzollern était en elle-même une excellente chose, qu'il ne fallait pas l'abandonner et qu'à un moment donné elle pourrait être opportune. Salazar accourut à Berlin. L'entente fut établie. Le roi de Prusse, parti pour Ems le 20 juin, déclara au prince Léopold, le 28 juin, qu'en sa qualité de chef de famille il ne croyait pas devoir mettre obstacle au projet. On résolut d'observer un secret rigoureux jusqu'à la réunion des Cortès. Ce serait aux Espagnols à s'arranger avec les puissances.

L'idée de Prim était d'écarter le roi de Portugal, candidat de Napoléon III; il espérait que l'empereur, mis en présence d'un vote des Cortès, accepterait le prince Léopold; sinon il péserait sur la cour italienne pour qu'elle donnât un de ses princes comme roi à l'Espagne. La Prusse se mettait dans une situation hasardeuse; mais, en cas de succès, elle avait un de ses officiers à la tête de l'armée espagnole: si la France mettait son veto, elle répondrait qu'il s'agissait d'une affaire de famille et offrirait des concessions; si l'Europe était hostile à la candidature, le prince seul engagé la retirerait. On ne prévoyait guère une insistance plus étendue de la France après la renonciation; mais cette hypothèse était la plus favorable, car, en ce cas, la France, en déclarant la guerre, se mettrait dans son tort, puisque la cause immédiate n'existerait plus. Ce plan fut dérangé par l'indiscrétion de Salazar qui publia à Madrid l'acceptation du prince prussien; les Cortès devaient être convoquées au mois d'août. L'ambassadeur français en Espagne, Mercier de Lostende, télégraphia le 2 juil. au duc de Gramont; le lendemain, la nouvelle se répandit à Paris et en Europe. Le secret avait été bien gardé sur la négociation du mois précédent, si bien que le gouvernement français fut pris au dépourvu; menacé d'un échec diplomatique, après tant d'autres, il résolut d'agir énergiquement.

La marche naturelle était de s'adresser à l'Espagne, mais on avait déjà contrarié ses précédentes tentatives, et l'on jugeait contraire au principe du suffrage national de se mettre en travers d'une manifestation du peuple espagnol. On décida donc de s'adresser à la Prusse en lui demandant « d'écarter la complication ». Le 4 juil., le chargé d'affaires français à Berlin vit le sous-secrétaire d'Etat, de Thile, remplaçant Bismarck, qui lui dit que le gouvernement prussien ignorait l'affaire qui n'existait pas pour lui. Mais le même jour l'ambassadeur prussien à Paris, Werther, qui prenait congé pour aller saluer son roi à Ems, vit le duc de Gramont, et celui-ci lui déclara catégoriquement que la

France ne tolérerait pas l'établissement d'un prince de Hohenzollern sur le trône d'Espagne. Le 5 juil., on apprit que les Cortès seraient convoquées d'urgence pour le 15, afin d'élire le roi. Les diplomates français se trouvaient pris de court; cette nécessité d'agir à la hâte leur fit commettre les fautes les plus graves. Le gouvernement se sentait poussé par les journaux; à droite comme à gauche, par esprit d'opposition, pour déconsidérer le ministère, ils exagéraient le danger et blâmaient violemment l'impéritie des hommes d'Etat dirigeants; le chauvinisme faisait le reste; aussi, dès le début, la question fut prise avec une extrême passion. La maladresse d'un député du centre gauche, Cochery, compliqua et aggrava la situation. Il porta le débat à la tribune par une interpellation « sur la candidature éventuelle d'un prince de la famille royale de Prusse au trône d'Espagne ». Les vieux souvenirs de l'instruction classique sur Charles-Quint et la monarchie universelle étaient pris au sérieux par tous; on ne voulait pas voir que, même réalisé, l'événement eût été de médiocre importance, et qu'au fond il ne s'agissait que d'une manœuvre diplomatique. L'Autriche et l'Angleterre prenaient les choses froidement; elles se prononçaient formellement pour la France, surtout à cause du secret qui avait entouré les négociations et donnait une juste cause d'offense; mais elles trouvaient son langage excessif et n'admettaient pas que la candidature justifiait le recours immédiat aux armes dont elle menaçait. Cependant elles agirent à Berlin pour le retrait de la candidature et le maintien de la paix.

Malheureusement le duc de Gramont et le maréchal Leboeuf, appuyés par la coterie de l'impératrice et se croyant soutenus par l'opinion publique que semblait représenter la presse, ne cherchaient nullement à conserver la paix. Ils pensèrent que l'incident de la candidature Hohenzollern fournissait une excellente raison de vider la querelle avec la Prusse, et ils agirent dans cette intention. Avec une naïveté invraisemblable et une profonde ignorance des sentiments réels des autres puissances, ils se persuadèrent que tout le monde leur donnerait raison. Leur psychologie et leurs combinaisons ont été admirablement analysées par M. Sorel (*Hist. diplomatique de la guerre franco-allemande*). « La France, pensaient-ils, était évidemment en droit de se plaindre de la candidature Hohenzollern; l'Europe ne l'en blâmerait pas; la France pourrait même compter sur l'appui des Etats avec lesquelles elle était en relations d'amitié; la question en litige était purement prussienne, purement dynastique même, et, comme on éviterait d'y mêler l'Allemagne, l'Allemagne ne s'y mêlerait pas; elle s'écarterait du conflit et profiterait de l'occasion pour secouer le joug de la Prusse, ou tout au moins pour s'éloigner d'elle. Le duc de Gramont ne croyait pas possible de s'assurer par une convention les neutralités des Etats du Sud, mais il espérait les contraindre à une neutralité de fait par une « vigoureuse offensive » des troupes françaises en Allemagne. En conséquence, il fit entrer la neutralité des Etats du Sud dans ses calculs. Il ne s'était pas entendu avec l'Autriche et avec l'Italie; mais, convaincu du bon droit de la France, de la force de la position ou il la plaçait, il se dit que ces deux Etats la seconderaient assurément, et, comme la France opérerait avec une rapidité foudroyante, si les alliances n'étaient pas conclues au début des hostilités, elles se concluraient après les premières victoires: l'Autriche et l'Italie seraient trop heureuses de profiter de la guerre. M. de Gramont compta donc sur leur concours, et il paraît certain que cette croyance fut partagée par la plupart des conseillers de l'empereur. Ainsi, toutes les combinaisons du duc de Gramont reposaient sur sa confiance absolue dans la supériorité de l'armée française. Les combinaisons du maréchal Leboeuf reposaient sur sa confiance dans l'habileté de la diplomatie impériale. Il ne dissimula point l'infériorité numérique des armées françaises; il dit, le 6, au conseil des ministres: « La mobilisation de l'armée active peut comprendre 350,000 hommes; mais, pour « ne pas trop m'engager dans cette grave question, je ne

« répons que de 300,000... J'ai l'espoir que dans quinze « jours nous en aurons 250,000 suffisamment organisés, « avec les lacunes administratives, naturellement; pour « réunir 300,000 hommes, je crois qu'il faudra au moins « trois semaines. » Le maréchal n'ignorait ni les effectifs ni le système de mobilisation de l'armée prussienne; mais il se croyait en mesure de la devancer. « En tenant compte de « la situation de l'Europe, dit-il, nous ne pouvions pas avoir « affaire à plus de 400,000 hommes au début de la guerre. » Le maréchal comptait, en effet, « sur une attitude de neutralité armée telle qu'une partie des forces allemandes « pût se trouver immobilisée ». Il s'agissait ici de l'Autriche qui aurait au moins forcé la Prusse à maintenir un corps d'observation en Silésie; de l'Italie « qui prendrait une attitude tout à fait sympathique... et aurait naturellement « forcé les Etats du Sud à se tenir sur la défensive »; des Etats du Sud enfin qui, dans un conflit « purement prussien », garderaient la neutralité. « Dans ces conditions, « ajoute le maréchal, malgré la différence numérique qui « devait exister entre les deux armées opposées, espérant la « neutralité armée de la part des diverses puissances, confiant surtout dans la valeur de notre armée et dans l'élan « national, espérant aussi que l'on arriverait à temps pour « prendre une offensive qui a été la base de tous nos calculs, « je comptais sur un premier succès qui aurait certainement « décidé une partie de l'Europe à se prononcer pour notre « cause, qui était la sienne. » Le maréchal Leboeuf assurait qu'il aurait des alliances. Le maréchal se disait prêt: « Maintenant, ajoute-t-il, pendant tout le mois de juillet, « j'avais lieu de croire que nous ne serions pas isolés en « Europe. » Le duc jugeait la guerre opportune: « Mais, « ajoute-t-il, si l'on avait eu un doute, un seul doute sur « notre aptitude à la guerre, on eût immédiatement arrêté « la négociation. » Cet aveuglement réciproque les perdit l'un et l'autre. Convaincus également que le succès dépendait de la rapidité de l'action, résolus à l'offensive pour surprendre la Prusse, contraindre l'Allemagne du Sud à la neutralité, entraîner l'Autriche et l'Italie dans l'alliance française, ils précipitèrent les événements. »

Il eût suffi d'un chef de gouvernement avisé pour contrôler ces illusions contradictoires; l'empereur était trop affaibli pour prendre la direction; il laissa faire; le premier ministre Emile Ollivier était incompetent; de caractère peu énergique, il céda au courant déterminé par la presse, préoccupé surtout de se garer des critiques de l'opposition; il crut sur parole ses collègues des affaires étrangères et de la guerre. D'ailleurs, nulle idée de conquêtes; à peine la reprise de la frontière de 1814 et la neutralisation des provinces rhénanes ou leur cession au roi de Saxe, et bien entendu le rétablissement de la Confédération germanique où rentrerait l'Autriche. Cela valait-il de risquer dans une guerre le sort de l'Empire et la grandeur de la France? Quoi qu'il en soit, le cabinet prit nettement position devant le Corps législatif par la déclaration du duc de Gramont le 6 juil. Il s'attaqua à la Prusse: « Nous ne croyons pas que le respect des droits d'un peuple voisin nous oblige à souffrir qu'une puissance étrangère, en plaçant un de ses princes sur le trône de Charles-Quint, puisse déranger à notre détriment l'équilibre actuel des forces en Europe et mettre en péril les intérêts et l'honneur de la France. Cette éventualité, nous en avons le ferme espoir, ne se réalisera pas. Pour l'empêcher, nous comptons à la fois sur la sagesse du peuple allemand et sur l'amitié du peuple espagnol. S'il en était autrement, forts de notre appui et de celui de la nation, nous saurions remplir notre devoir sans hésitation et sans faiblesse. »

Cette déclaration avait le caractère d'un ultimatum; elle rendait la guerre très probable, tandis qu'une campagne diplomatique engagée avec l'appui de l'Europe eût certainement fait reculer le roi de Prusse. L'intervention conciliatrice des puissances étrangères était à peu près écartée. Thiers le fit sur-le-champ remarquer à Ollivier, lequel

avait protesté de son désir passionné de la paix ; il lui conseilla d'atténuer le coup en s'adressant quand même à l'Europe avec modération et laissant au roi Guillaume une ligne de retraite.

L'effet produit par la déclaration fut désastreux. En Allemagne, on trouvait unanimement que l'affaire de la candidature Hohenzollern était une affaire espagnole et une affaire de famille pour les Hohenzollern. Le gouvernement prussien n'avait pas à s'en occuper. Bismarck était en vilégiature à Varzin, son roi à Ems ; ils persévèrent dans leur attitude de « silence complet et d'abstention ». Ce fut la réponse que de Thile fit à l'ambassadeur d'Angleterre. Le gouvernement français résolut alors de faire sortir son adversaire de cette attitude évasive et envoya à Ems son ambassadeur. Les instructions de Benedetti étaient sensées, mais complétées par une lettre du duc de Gramont qui ne laissait pas de place à la conciliation : « Nous ne pouvons pas accepter la réponse évasive avec laquelle M. de Thile cherche à sortir du dilemme qui lui a été posé ; il faut absolument que vous obteniez une réponse catégorique, suivie de ses conséquences naturelles. Or, voici la seule qui puisse nous satisfaire et empêcher la guerre. Le gouvernement du roi n'approuve pas l'acceptation du prince de Hohenzollern, et lui donne l'ordre de revenir sur cette détermination, prise sans sa permission. Nous sommes très pressés, parce qu'il faut prendre les devants dans le cas d'une réponse non satisfaisante, et dès samedi commencer les mouvements des troupes pour entrer en campagne dans quinze jours... Tenez-vous en garde contre une réponse qui consisterait à dire que le roi abandonne le prince de Hohenzollern à son sort et se désintéresse de tout ce qui arrivera... Nous ne pourrions accepter cette réponse comme satisfaisante, car le gouvernement du roi ne peut se désintéresser aujourd'hui par de simples paroles d'une situation qu'il a contribué à créer. » En somme, on exigeait du roi de Prusse un désaveu public, une sorte de rétractation, en le menaçant de guerre immédiate. Il était clair qu'on ne l'obtiendrait pas. Cependant, une ouverture de Prim transmise à Paris préparait une transaction raisonnable : « Que le prince me dise qu'il rencontre des obstacles au consentement du roi, et alors, au lieu d'insister, je lui facilite la retraite. » L'Angleterre, l'Autriche, l'Italie conseillaient cette solution, de même le roi Charles de Roumanie, frère du candidat. Le duc de Gramont le fit savoir à Benedetti, en lui mandant qu'il dépendait du prince de Hohenzollern d'éviter les maux que sa candidature rendait inévitables. C'était là une proposition fort raisonnable et modérée, contradictoire avec la lettre écrite une heure avant. C'est que le ministère français était en majorité pacifique : de Parieu, Chevandier de Valdrome, Louvet, Segris et même Ollivier sentaient le danger de la guerre et résistaient au parti militaire qui la demandait. Malheureusement, le langage belliqueux de la presse et du ministre des affaires étrangères avait indisposé l'Europe. L'Angleterre, peu sympathique à la France, décidait les neutres à s'abstenir de toute intervention ; l'Autriche, mécontente de la manière dont on s'engageait, était paralysée par les sentiments prussophiles de la Hongrie ; la Russie, à qui on n'offrait rien, et qui redoutait une résurrection de la question polonaise, conseillait pourtant la prudence à la cour de Berlin, mais prenait des précautions contre la France, que tout le monde d'ailleurs croyait plus prête et plus forte qu'elle ne l'était.

Les chances de transaction pacifique étaient toutefois grandes encore, à cause du caractère du roi Guillaume ; c'était un homme prudent, inquiet du prestige des armées françaises, malgré sa confiance dans les siennes ; il redoutait la guerre et ne voulait pas en avoir la responsabilité, bien qu'il dût l'accepter avec une fermeté extrême et une foi entière dans la justice de sa cause. Malgré la rudesse du langage tenu à son adresse le 6 juillet, il souhaitait un arrangement qui évitât la guerre en sauvegardant sa dignité. Bismarck lui-même conseillait d'abandonner le prince Léopold ;

il savait que, pour son roi comme pour le peuple allemand, la chose capitale était de se faire déclarer la guerre, de paraître attaqué. Donc nulle intransigeance, des offres de concessions. Ou la France s'en contenterait et l'amour-propre serait sauf, ou elle les refuserait et aurait la responsabilité de la guerre. Le rôle de Benedetti était fort délicat. Il s'en acquitta bien. Il arriva le 9 juillet à Ems. Il vit le roi qui l'accueillit fort courtoisement et lui dit qu'il avait écrit au prince Antoine, à Sigmaringen, lui faisant connaître que, si son fils et lui étaient disposés à retirer leur acceptation, il les en approuverait ; il attendait leur réponse. En Espagne, le régent Serrano avait adopté le même parti et allait envoyer au prince un agent pour lui exposer les raisons qui rendaient désirable le retrait de la candidature (10 juillet). L'entente paraissait facile. Elle l'eût été sans l'état d'esprit des conseillers de l'empereur. D'emblée, ils avaient cru à la guerre ; ils ne se départaient pas de ce point de vue. Le souvenir des fameuses négociations dilatoires de 1866 pesait sur eux ; ils craignaient que la Prusse voulût seulement gagner du temps, et se persuadaient qu'elle commençait ses préparatifs militaires. Le paradoxe vraiment insensé était de vouloir, en gagnant un ou deux jours, la prendre de vitesse, alors que sa mobilisation se faisait en douze jours et celle de la France en trois semaines. C'est pourtant cette idée qui hanta les ministres français ; leur impatience, leur nervosité étaient invraisemblables et contrastaient avec le flegme des gouvernants prussiens. En réalité, l'attitude des Espagnols mettait à néant la candidature qui était la cause de ce conflit. Il ne subsistait plus qu'un malentendu. Mais la surexcitation du monde politique parisien le rendait très grave. Ce fut en précipitant les événements sans motif impérieux qu'on ruina l'espoir de conciliation.

Le roi de Prusse, dans la troisième journée des pourparlers d'Ems (11 juillet), s'en tint à son parti : renonciation spontanée du prince Léopold, approuvée par lui. Il laissait le débat sur le terrain d'une affaire de famille des Hohenzollern et ne céda pas aux injonctions françaises, tout en donnant satisfaction sur le fond. Il faisait pressentir que telle serait sa réponse, refusant de conseiller ouvertement la renonciation, ce qui l'eût découvert. Ses atteroiements avaient pour but de souligner le caractère spontané de la renonciation. Les nouvelles de Paris, le langage agressif des journaux commençaient à émouvoir l'Allemagne. Prévoyant que les conseillers de Napoléon III ne se contenteraient pas de la satisfaction diplomatique qu'on leur offrait, Bismarck vint de Varzin à Berlin. Il allait entrer en scène et chercher le moyen de rendre inévitable la guerre que les militaires prussiens et lui-même souhaitaient ardemment. Le langage ironique des journaux allemands avait contribué à l'exaspération des Français. Les diplomates étrangers jugeaient tous la guerre très probable ; leur principal souci était de se tenir sur la réserve.

Telle était la situation lorsque, le 12 juillet, le prince Antoine de Hohenzollern télégraphia en clair au maréchal Prim : « Vu les complications que paraît rencontrer la candidature de mon fils Léopold au trône d'Espagne, et la situation pénible que les derniers événements ont créée au peuple espagnol en le mettant dans une alternative ou il ne saurait prendre conseil que du sentiment de son indépendance ; convaincu qu'en pareille circonstance son suffrage ne saurait avoir la sincérité et la spontanéité sur lesquelles mon fils a compté en acceptant la candidature, je la retire en son nom. » Cette décision fut télégraphiée à l'ambassadeur d'Espagne à Paris, Olozaga, et communiquée à la presse allemande. En même temps un courrier la portait au roi, de manière qu'il ne la connût officiellement qu'après tout le monde, ce qui en soulignait la spontanéité. L'incident était clos, et la diplomatie française pouvait exploiter le succès remporté sur le fond. Il est vrai qu'on n'avait pas obtenu du roi de Prusse la concession d'amour-propre qu'on lui demandait ; conformément à sa théorie, l'affaire avait été réglée en dehors de lui.

C'est sur cette chinoiserie diplomatique qu'eut lieu la rupture. Le parti de la guerre avait si bien surexcité les esprits qu'on tenait surtout à ce petit triomphe de vanité. Le duc de Gramont imagina de garder le secret et de faire annoncer, communiquer ou transmettre la nouvelle de la renonciation par le roi de Prusse ou son gouvernement, la participation du roi devant à tout prix, disait-il, être consentie par lui et résulter des faits d'une manière saisissable. Ce petit artifice recommandé par le duc de Gramont à Benedetti aurait peut-être réussi. Mais le télégramme envoyé de Sigmaringen à Paris avait pour but de le prévenir. L'empereur et Ollivier en eurent copie. Sur-le-champ ce dernier, enchanté de voir la paix assurée, courut l'annoncer au Corps législatif sans aviser son collègue des affaires étrangères. Le parti de la guerre conclut de la dépêche que le roi de Prusse refusait la satisfaction demandée, alors qu'il allait la donner le lendemain par son approbation de la renonciation. Les ultra-bonapartistes, profitant de l'étourderie d'Ollivier, accusèrent violemment le ministère de lâcheté. Ils firent alors une manœuvre dont résulta la guerre. Clément Duvernois demanda à interpellier le gouvernement sur « les garanties qu'il avait stipulées et qu'il comptait stipuler pour éviter le retour de complications semblables avec la Prusse ». Le duc de Gramont qui, au fond, souhaitait la guerre, entra dans ces vues. Ainsi le parti pris des ennemis du cabinet Ollivier d'exploiter contre lui les incidents de la politique extérieure, après avoir envenimé le débat par l'interpellation du 6 juil., le fit rebondir quand il semblait terminé. Thiers faisait les plus grands efforts pour calmer les esprits et défendre la paix. Pendant ce temps, le duc de Gramont changeait encore une fois de ligne ; adoptant l'idée de Clément Duvernois, il rédigeait une note qu'il remettait à l'ambassadeur de Prusse, le baron de Werder ; cette note déterminait le sens d'une lettre à écrire par le roi à l'empereur ; elle était conçue dans le style des procès-verbaux de duel pour arrangement amiable des affaires d'honneur. Ce nouvel et absurde expédient, improvisé au cours d'un entretien avec le baron de Werder, fut approuvé par Ollivier qui revenait fort déconfit de la Chambre. Tous ces événements s'étaient succédé en deux heures ! Les ministres allèrent alors à Saint-Cloud, auprès de l'empereur, où de vifs débats s'engagèrent. Sur les boulevards de Paris, des bandes se formaient criant : « A Berlin ! » Ces manifestations, peut-être soudoyées, convainquirent les gouvernants que le pays voulait la guerre. A Berlin, le sentiment était le même ; un conseil des ministres tenu le 14 au soir avait conclu qu'elle était imminente et désirable ; les Etats du Sud promettaient leur concours. Vainement lord Lyons, l'ambassadeur d'Angleterre à Paris, faisait remarquer au gouvernement français que la renonciation du prince Léopold avait totalement modifié la position, que, désormais, si la guerre éclatait, toute l'Europe en accuserait la France, qui se jetait dans une querelle « sans cause sérieuse, simplement par orgueil et par ressentiment. Un des avantages de la première position de la France, c'est que la querelle avait pour objet un incident qui ne touchait que très peu aux passions de l'Allemagne et n'engageait nullement ses intérêts. Désormais la Prusse peut espérer de rallier l'Allemagne pour résister à une attaque qui ne pourrait être attribuée qu'au mauvais vouloir et à la jalousie de la France, à un désir passionné d'humilier ses voisins. La France aura contre elle l'opinion du monde entier, et sa rivale aura tout l'avantage d'être manifestement contrainte à la guerre pour sa défense et pour repousser une agression. » Ces avis, identiques à ceux du premier ministre autrichien de Beust, le principal ami de la France dans ces conjonctures, furent négligés. L'empereur invita le duc de Gramont et Benedetti à obtenir du roi une réponse catégorique « par laquelle il s'engagerait à ne pas permettre au prince Léopold (qui n'est pas engagé) de partir un beau jour pour l'Espagne ». Tant que ne serait pas venue d'Em's cette communication officielle, la France serait censée n'avoir pas eu

de réponse à ses demandes et continuerait ses armements. Néanmoins, le lendemain, les représentations de lord Lyons portaient leur fruit, et le conseil des ministres réuni le matin du 13 à Saint-Cloud se divisa. Il prit un moyen terme, le pire de tous : persévérer dans la demande de garanties, mais ajourner l'appel des réservistes. Au Palais-Bourbon, au lieu d'exposer franchement la vérité, de dire, ce que les députés ne savaient pas, que la renonciation allait être corroborée par l'approbation du roi de Prusse, on laissait croire que la dépêche du prince Antoine, simple incident, était la réponse définitive et unique. Le parti de la guerre prenait le dessus, même dans les rangs de l'opposition.

Tenu au courant de cette situation, le prince de Bismarck faisait ajourner la réponse du roi de Prusse à Benedetti, sentant que les Français allaient s'emporter, faire des fautes et engager la guerre. Le 13, Benedetti reçut l'ordre de faire un dernier effort auprès du roi et de lui dire qu'on se bornait à demander qu'il défendit au prince de Hohenzollern de revenir sur sa renonciation. C'était une puérité de pure forme. L'ambassadeur se rencontra le roi dans une allée du parc ; sur son invitation, il lui fit connaître le télégramme de Sigmaringen et ses instructions. Le roi répondit qu'il ne pouvait prendre un engagement sans terme et pour tous les cas, même en qualité de chef de la famille de Hohenzollern, et lui donna rendez-vous l'après-midi. Dans l'intervalle, il reçut la dépêche du baron de Werder qui l'indisposa, puis le courrier de Sigmaringen. Après avoir consulté le conseiller intime Abeken et le comte d'Eulenburg, il dépêcha à Benedetti son aide de camp de service, le prince Antoine Radziwill, lui faisant dire qu'il avait reçu confirmation du désistement et considérait l'affaire comme réglée. Benedetti le pria de remercier le roi et de demander sa réponse au sujet : 1° de l'approbation de la renonciation ; 2° de garanties pour l'avenir. L'aide de camp revint, apportant l'approbation expresse, mais un refus de faire davantage. Benedetti sollicita alors une nouvelle audience que le roi refusa. L'impression de l'ambassadeur fut qu'en effet le roi était allé jusqu'à la limite des concessions qu'il pouvait consentir. Il la fit partager à son ministre, et le 13 au soir la paix semblait assurée.

Tout fut changé par l'adresse perfide du prince de Bismarck. Il avait à son tour pris l'offensive, s'était plaint des armements de la France et exprima l'opinion qu'il fallait que la France donnât des assurances formelles, quelque garantie de ses intentions pacifiques ; il demandait une déclaration expresse du gouvernement français ; à son tour il voulait le contraindre à un aveu de retraite. Le 13 au soir, le général de Moltke, revenu de sa terre de Silésie, se réunit en conseil avec les ministres prussiens, le ministre de la guerre, de Roon. Bismarck a lui-même communiqué à la *Neue Freie Presse* de Vienne, en nov. 1892, le récit de cette soirée mémorable. « J'avais invité Moltke et Roon à dîner chez moi et nous parlâmes de toutes les éventualités. Nous partagions tous l'espoir que le procédé insensé de la France, que l'invitation inouïe qui était adressée à notre roi écarterait le danger d'une issue faiblotte et sans gloire. Alors (nous étions encore à table) arriva une dépêche d'Em's. Quand j'en eus donné lecture, Roon et Moltke laissèrent tomber d'un même mouvement couteau et fourchette sur la table et reculèrent leur chaise. Il y eut un long silence. Nous étions tous profondément abattus. Nous avions le sentiment que l'affaire se perdait dans les sables. Je m'adressai alors à Moltke et lui posai cette question : « L'instrument dont nous avons besoin pour la guerre, notre « armée, est-elle réellement assez bonne pour que nous puissions commencer la guerre en comptant avec la plus « grande probabilité sur le succès ? » Moltke, avait une confiance inébranlable comme un roc : « Nous n'avons jamais « eu de meilleur instrument qu'en ce moment », fit-il. Roon, en qui j'avais, il est vrai, moins de confiance, confirma néanmoins ce qu'avait dit Moltke. « Eh bien, alors, con- « tinuez tranquillement à manger, » dis-je à mes deux com-

mensaux. Je m'assis à une petite table ronde en marbre qui était placée à côté de la table où l'on mangeait; je relus attentivement la dépêche, je pris mon crayon et je rayai délibérément tout le passage où il était dit que Benedetti avait demandé une nouvelle audience, etc. Je ne laissais subsister que la tête et la queue. Maintenant, la dépêche avait un tout autre air. Je la lus à Moltke et à Roon dans la nouvelle rédaction que je lui avais ainsi donnée. Ils s'écrièrent tous deux : « Magnifique! cela va produire son effet! » Nous continuâmes à manger avec le meilleur appétit. J'ordonnais immédiatement de faire envoyer le plus rapidement possible, par le bureau des télégraphes, la dépêche à tous les journaux et à toutes les missions, et nous étions encore réunis que déjà nous recevions les renseignements désirés sur l'effet que la dépêche avait produit à Paris. Elle y avait éclaté comme une bombe. Alors qu'on avait adressé à notre roi une demande humiliante, la dépêche fit croire aux Français que leur représentant avait été brusqué par notre roi. Tous les badauds du boulevard étaient d'avis qu'on ne pouvait supporter cela. Le cri de « A Berlin! à Berlin! » fut poussé par les brailards de la foule. Il était là, l'effet cherché. »

Pour qu'on puisse juger de la gravité de la transformation opérée par Bismarck, nous reproduisons le texte authentique et le texte remanié du télégramme d'Ems. Voici le premier : « Le comte Benedetti, qui a eu, ce matin, avec le roi, un entretien à la suite duquel un aide de camp a été envoyé au chargé d'affaires de France pour lui communiquer que le prince de Hohenzollern avait confirmé par écrit au roi la renonciation de son fils, déclara qu'il avait reçu, après son entretien avec le roi, une nouvelle dépêche du duc de Gramont, par laquelle il était chargé de demander un nouvel entretien, afin que le roi : 1° approuvât la renonciation du prince; 2° fournit l'assurance que cette candidature ne serait plus posée de nouveau à l'avenir. Le roi a envoyé encore une fois son aide de camp chez Benedetti, pour lui faire part de son approbation expresse de la renonciation; quant au second point, le roi s'en est référé à ce qu'il avait dit, le matin, à Benedetti. Néanmoins, Benedetti demanda un autre entretien. Là-dessus, Sa Majesté m'envoya, pour la troisième fois, près du comte Benedetti, qui se trouvait à table, vers six heures du soir, pour lui répondre que Sa Majesté devait décidément refuser d'entrer dans de nouvelles discussions au sujet de déclarations obligatoires pour l'avenir; que ce qu'il avait dit, ce matin, était son dernier mot dans cette affaire, et qu'il ne pouvait se s'y référer simplement. Là-dessus, Benedetti déclara se contenter, de son côté, de cette déclaration. » Voici, par contraste, la rédaction du prince de Bismarck qui fut publiée à Berlin et télégraphiée à tous les représentants de la Confédération de l'Allemagne du Nord à l'étranger : « Après que la nouvelle de la renonciation du prince de Hohenzollern a été officiellement communiquée au gouvernement français par celui de Madrid, l'ambassadeur de France a fait demander au roi de l'autoriser à télégraphier à Paris que Sa Majesté le roi s'obligeait pour toujours à ne jamais donner de nouveau son consentement si les Hohenzollern venaient à reposter leur candidature. Après cela, Sa Majesté le roi a refusé de recevoir l'ambassadeur français et lui a fait dire par l'aide de camp de service que Sa Majesté n'avait plus rien à communiquer à l'ambassadeur. »

En même temps que les journaux publiaient en gros caractères cette dépêche falsifiée, on répandait dans le public berlinois et on faisait reproduire par la presse admirablement disciplinée un récit purement fantaisiste des pourparlers d'Ems, récit destiné à surexciter la vanité allemande et à exaspérer les susceptibilités françaises. On représentait l'ambassadeur français accostant à l'improviste le roi dans le jardin public d'Ems pour lui remettre son disgracieux message. Le roi, trouvant qu'une demande exorbitante lui était adressée de la manière la plus inconvenante, agit en conséquence du fait de l'offense et sans en examiner les causes. Se tournant vers son adjutant, il lui aurait dit :

« Soyez assez bon pour informer le comte Benedetti qu'il n'y a pas de réponse et que je ne puis le recevoir de nouveau. » Tout cela était faux d'un bout à l'autre; le 14, Benedetti prit congé du roi dans le salon de la gare par un entretien courtois, sans témoins. Mais l'effet de cette fable fut énorme; les journaux anglais, hostiles à la France, la reproduisirent et l'accréditèrent. Il fut établi que les Français s'étaient par leurs provocations attiré une avanie. La dépêche bismarckienne étant, par un procédé insolite, transmise à tous les représentants de la Confédération, pour frapper les imaginations, Bismarck calculait que l'effet sur l'opinion serait énorme; la vérité ne pourrait être rétablie et les Français, se croyant insultés et se voyant bafoués par la presse allemande, se laisseraient probablement emporter par la colère jusqu'à lui donner sa guerre. D'autre part, les Allemands seraient convaincus des velléités agressives de la France, qui venait insulter leur souverain, et fiers de la noble attitude de ce dernier. Ces calculs réussirent de point en point.

LA DÉCLARATION DE GUERRE. — Le soir du 13, le cabinet impérial avait appris l'approbation entière et sans réserve de la renonciation du prince Léopold par le roi Guillaume et le refus opposé à la demande de garantie pour l'avenir. Il était enclin à se contenter de ce qu'il avait obtenu. Le lendemain on apprit la publication de la dépêche d'Ems, puis le rappel de l'ambassadeur prussien invité à prendre un congé. Les chauvins étaient irrités; le maréchal Lebœuf obtint qu'on décidât l'appel des réserves. L'empereur était ému et incertain, six des ministres pacifiques (Ollivier, Louvet, Segris, Plichon, de Parieu, Chevandier de Valdrome). On proposa un congrès; c'eût été très adroit. Mais dans la soirée, sous l'influence du parti de la guerre et probablement de l'impératrice, le souverain et ses ministres revinrent sur leur décision; la communication du télégramme d'Ems aux cours européennes et la conversation de Bismarck avec lord Loftus (ambassadeur anglais) à qui il avait dit qu'il exigerait une rétractation ou une explication suffisante du langage menaçant de la déclaration du 6 juil., furent les arguments à l'aide desquels le duc de Gramont décida le cabinet presque entier. Le 15 juil., il annonça aux Chambres le caractère insultant du refus d'audience notifié à l'ambassadeur français et déclara qu'il allait faire la guerre. A u Corps législatif, la gauche fut stupéfiée. Thiers, présentant une erreur ou un piège, supplia qu'on attendit la production des pièces authentiques. On l'accueillit par des insultes; vainement, il fit ressortir l'inopportunité d'une décision si brusque au moment où la Prusse avait cédé sur le fond. Ollivier lui répondit et prononça la phrase célèbre : « De ce jour commence, pour les ministres mes collègues et pour moi, une grande responsabilité; nous l'acceptons d'un cœur léger. » L'opposition obtint pourtant que les documents diplomatiques motivant la déclaration de guerre fussent soumis à une commission. A celle-ci, le ministre de la guerre dit que la France avait huit jours d'avance sur l'ennemi. « Au point de vue militaire nous sommes prêts. » Le ministre des affaires étrangères affirma, ce qui était faux, qu'il avait toujours adressé les mêmes demandes, c.-à-d. la garantie, sans changer ses prétentions en raison des concessions qu'il obtenait; il laissa supposer qu'il avait des alliances, ce qui était faux. La commission n'eut même pas l'idée de mander Benedetti, arrivé à Paris le matin; elle se contenta d'une lecture des lettres du ministre, sans prendre connaissance des rapports de l'ambassadeur; elle admit, sans contrôle, l'exactitude de la version bismarckienne des pourparlers d'Ems. Dans son rapport, rédigé séance tenante, elle fit des citations absolument inexactes des dépêches du ministre, reportant au 7 la demande de garantie qui était du 12 (c.-à-d. postérieure à la renonciation). Nul doute que cette altération ne fit le fait du ministre; mais en saisit-il bien la portée? Le courant emportait tout le monde. La discussion eut lieu le soir au Corps législatif. Gambetta demanda la communication des documents diplomatiques; on s'indigna, et les commissaires répondirent qu'ils les avaient vus, assertion inexacte que n'excuse pas la passion

du moment. Les crédits demandés pour la guerre furent votés par 246 voix contre 10. La France subit avec résignation cette décision, mais, en dépit de leur complaisance, les préfets constatèrent qu'elle ne l'approuvait pas ; 16 départements, disent leurs rapports, auraient été favorables à la guerre, 34 opposés, 37 divisés.

En Allemagne, l'impression fut immense ; le patriotisme fut galvanisé. On racontait que les Français avaient voulu humilier le roi ; on accusait de faiblesse le baron de Werder pour n'avoir pas protesté avec indignation. Quand le 15 le roi arriva à la gare de Berlin, il fut accueilli avec enthousiasme. Jamais, depuis 1813, le sentiment national n'avait été aussi surexcité. On avait affiché dans la journée que la guerre était déclarée. En fait, la déclaration ne fut notifiée que le 19 juil. Le conseil fédéral de la Confédération de l'Allemagne du Nord s'était, dès le 16, solidarisé avec la Prusse. Bismarck envoya le 18 une circulaire arrogante où il relevait les erreurs des diplomates français, erreurs dans lesquelles il les avait fait tomber, et déclinait la médiation de l'Angleterre. Le Reichstag, dans son adresse votée le 20, mit en cause Napoléon, le séparant de la partie sensée du peuple français. Cette déclaration que l'Allemagne faisait la guerre à l'empereur et non au peuple français, fut plusieurs fois reproduite ; on cherchait à faire la guerre « à coup de révolutions » ; en même temps les publicistes revendiquaient l'Alsace et la Lorraine comme anciennes provinces allemandes. L'élan, très vif en Prusse, s'était moins dans les Etats du Sud, particularistes, et où la majorité des Chambres des députés (Bavière et Wurtemberg) était antiprussienne. Les hommes d'Etat, redoutant une invasion française, cherchaient à pallier leur observation des pactes militaires qu'ils ne pouvaient pas ne pas exécuter, d'autant que les rois étaient franchement d'accord avec celui de Prusse. Les crédits pour la guerre furent votés dans les trois Etats, malgré une sérieuse résistance en Bavière. Quelques jours après, leurs contingents étaient sous le commandement de la Prusse. Les illusions nourries en France à ce sujet étaient déçues. Il s'agissait bien d'une guerre de la France contre l'Allemagne entière.

Situation des belligérants. — SITUATION INTERNATIONALE. LES ALLIANCES. — Dans quelles conditions allait s'engager la lutte ? Quelles étaient les ressources respectives des deux adversaires ? Allaient-ils rester seuls en présence ou bien obtenir des concours ? La France, qui s'était laissé entraîner à déclarer la guerre à la Prusse, et qui se trouvait en face des Allemands unis, pouvait-elle coaliser contre son ennemi les anciennes victimes de celui-ci, le Danemark, l'Autriche ? obtiendrait-elle une aide de sa protégée, l'Italie ? Elle l'espérait, y comptait presque. La grande habileté du prince de Bismarck fut de la maintenir isolée. Il y parvint par le concours de l'Angleterre et de la Russie. De même qu'il avait su donner à Napoléon III l'apparence de l'agression, il le discrédita en Europe, par une polémique diplomatique sans scrupules. Il fit publier dans le *Times* du 25 juil. le projet de traité d'août 1866 pour l'annexion du Luxembourg et de la Belgique ; puis il divulgua, à sa manière, ses négociations avec l'empereur depuis 1864, dénonçant l'ambition française et falsifiant l'histoire. L'effet visé fut produit. L'Angleterre qui avait, dès le 13 juil., obtenu de la France la promesse de respecter la neutralité belge, la fit garantir par deux traités signés à Berlin (9 août) et à Paris (11 août). La Russie s'entendit avec la Prusse en vue d'une révision du traité de Paris et s'engagea à contenir l'Autriche. Elle lui déclara qu'elle armerait dans la même proportion qu'elle. L'Angleterre s'était déclarée neutre le 19 juil., la Russie le 23. Elles pesèrent sur le Danemark qui prit le même engagement le 25. Le roi d'Italie était bien disposé pour la France, mais il lui fallait six semaines pour entrer en campagne et, de plus, il souhaitait qu'on lui abandonnât le pouvoir temporel du pape. Ne pouvant agir seul, il négocia avec l'Autriche, mais celle-ci était paralysée par la Russie et par les Hongrois qui se prononçaient pour la neutralité par l'organe de leur

premier ministre Andrassy. Une entente fut pourtant conclue entre les cours de Paris, Florence et Vienne, mais à la condition expresse que la France serait entrée dans l'Allemagne du Sud ; la jonction avec les forces italiennes se serait faite par le Tirol, et les Austro-Hongrois auraient appuyé. Cette fois encore les diplomates et les militaires français avaient compté les uns sur les autres : les militaires, sur des alliances pour envahir les Etats du Sud ; les diplomates, sur cette invasion pour déterminer les alliances. L'évacuation de Rome par les Français satisfait les Italiens qui avaient promis de ne pas l'envahir. Ils se mettaient sur le pied de guerre au grand mécontentement de l'Angleterre. Le 5 août, le projet de triple alliance apporté de Metz à Florence fut envoyé de Florence à Vienne. Mais elle était subordonnée aux succès militaires de la France. Or, le 6 août, elle essuya deux défaites des deux côtés des Vosges, sur son territoire envahi par les armées allemandes. Du coup les alliances s'évanouirent.

L'opinion générale en Europe était que les forces de la France et de l'Allemagne se balançaient et que, après une ou deux batailles, les neutres interviendraient pour régler le différend. Cependant le prestige des armes françaises était tel qu'on avait plutôt envisagé l'hypothèse de leur succès. C'est pour en profiter que l'Autriche et l'Italie négociaient ; pour se prémunir contre, que l'Angleterre et la Russie favorisaient la Prusse. Sauf pour la dernière qui devait tirer un bénéfice réel de l'abaissement de la France, leur action politique fut commandée par une appréciation très inexacte de la puissance militaire respective des antagonistes. Celles-ci étaient en effet fort inégales, et un rapide examen des deux armées le montrera.

L'ARMÉE FRANÇAISE. — Les forces militaires de la France étaient moindres qu'on ne le supposait généralement. Sur le papier, l'armée était d'environ 1,440,000 hommes, et même, après exécution du plan du maréchal Niel, aurait atteint 1,300,000. Mais cette réorganisation ne devait avoir son plein effet qu'en 1875. Le rapport officiel qui évaluait l'effectif à 1,350,000 était mensonger ; de même que lorsqu'il ajoutait que les places étaient mises en état et armées, les arsenaux remplis, le matériel immense et prêt à suffire à toutes les éventualités : le gouvernement et l'empereur le savaient pertinemment. En effet, la garde nationale mobile n'avait été organisée que dans un tiers de la France, les obstacles mis par le Corps législatif ayant incité le maréchal Leboeuf à la laisser de côté. Sur 500,000 hommes qu'elle comprenait, il n'existait que des cadres partiels pour 150 à 180,000. Quant à l'armée active, le grand état-major allemand l'évalue à 567,000 hommes, y compris le contingent de 1869 qui n'allait être incorporé que le 1^{er} août 1870. Ce total se décomposait comme suit :

Sous les drapeaux.....	393,500 hommes.
Dans la réserve.....	61,000 —
Dans la seconde portion du contingent.....	442,500 —
	<hr/> 567,000 hommes.

Mais de ce total il fallait déduire :

Non-valeurs (compagnies de discipline, de remonte, soldats hors rangs, etc.).....	50,000 hommes.
Gendarmerie.....	24,000 —
Depôts.....	28,000 —
(avec le contingent nouveau.	
440,000).	
Garnisons de l'intérieur.....	78,500 —
Algérie.....	50,000 —
Corps d'occupation de Rome.....	6,000 —
	<hr/> 236,500 hommes.

Il ne restait donc disponibles que 330,000 hommes ; mais ceux-ci n'étaient pas tous présents sous les drapeaux ; le plébiscite du 8 mai 1870 avait démontré la faiblesse des effectifs et donné les chiffres réels ; le total des votes militaires, comprenant tous les éléments, fut de 335,707 (plus 25,406 en Algérie). L'état-major prussien, qui évaluait à 343,000 l'ef-

fectif de l'armée que la France pourrait mettre en campagne, était au-dessus de la vérité. Elle ne put en mettre en ligne que 270,000 pour commencer la guerre. Le gouvernement savait tout cela et connaissait l'infériorité numérique des forces françaises vis-à-vis des forces allemandes. Mais il ne voulait pas avouer le caractère conventionnel de ses effectifs et par là se désarmait vis-à-vis de l'opposition parlementaire. Ce qui l'encourageait dans son erreur, c'est que la situation, bien que mauvaise, l'était beaucoup moins que dans les années antérieures.

L'Empire, quoiqu'il fût ou parce qu'il était un régime prétorien, avait progressivement désorganisé l'armée. Les guerres entreprises depuis 1859 avaient toutes été faites dans des conditions pires que celle de 1870. Pour la guerre d'Italie, on n'avait employé que le quart des forces nominales et cependant on s'était trouvé hors d'état de lever une seconde armée pour la porter sur le Rhin, lorsque l'attitude de l'Allemagne devint menaçante. En 1866, la guerre du Mexique avait absorbé toutes les forces, si bien qu'on ne put envoyer d'armée sur le Rhin et qu'on laissa la Prusse, qu'une simple démonstration militaire eût arrêtée, remanier à sa fantaisie la carte de l'Allemagne et s'agrandir par des annexions démesurées. Ce fut un avertissement et, après la querelle de 1867, on avait essayé de remédier à cet état de choses. Le maréchal Niel y avait fait de grands efforts et déployé un zèle admirable. C'était un organisateur de premier ordre. Mais lorsque l'empereur demanda à la Chambre des députés les ressources nécessaires pour former une armée de 750,000 hommes, plus 450,000 réservistes rapidement mobilisables, il rencontra une opposition formidable qu'il n'eût pu vaincre que par un exposé sincère de sa faiblesse réelle. Le service militaire retombait presque uniquement sur les paysans et sur les ouvriers, et était très impopulaire. Les adversaires de l'Empire exploitaient ces répugnances et avec une parfaite bonne foi, car, enfermés dans leur rêve de démocratie universelle, ils se croyaient à la veille de la constitution des Etats-Unis d'Europe et de la fin du militarisme ; sur leurs programmes figurait le désarmement ou plutôt la substitution de milices nationales aux armées permanentes ; des illusions et des exagérations sur le rôle des volontaires de 92 qui avaient sauvé la France révolutionnaire masquaient le danger ; on ne voyait pas, malgré les avertissements prophétiques de Thiers, que la politique des nationalités (conclusion presque inévitable de la Révolution française et du droit des peuples à se gouverner eux-mêmes) conduisait fatalement à la guerre, car les nationalités s'affirmaient par la haine du voisin et revendiquaient des frontières qu'elles ne peuvent acquérir que par la force des armes. Pour excusable qu'elle fût, l'opposition des libéraux parlementaires n'en fut pas moins celle d'hommes à courte vue, et ils ont leur part de responsabilité dans les désastres amenés par l'incapacité du personnel impérial. En fin de compte, pourtant, le maréchal Niel obtint par la loi du 4^{er} févr. 1868 des forces suffisantes, une armée active de 640,000 hommes, une garde mobile de 500,000. Si ces prévisions de la loi eussent été réalisées, si on eût réellement mis sur pied l'armée active, si la mort de Niel n'eût pas arrêté l'organisation de la garde mobile, l'armée française se fût trouvée, en 1870, égale ou supérieure en nombre aux armées allemandes. Il n'en fut rien, car l'on s'occupa beaucoup plus de tromper la Chambre et le pays par des apologies mensongères, afin d'éviter tout reproche, et de persuader aux profanes que tout était pour le mieux dans le meilleur des gouvernements, que de mettre la patrie en état de défense.

Ce qui contribua le plus aux dangereuses et volontaires illusions des hommes dirigeants, généraux, ministres, cour, ce fut la conviction, fortifiée par les guerres de Crimée et d'Italie, que le soldat français était le premier soldat du monde et que la qualité intrinsèque des troupiers suffirait pour leur assurer la victoire. Malheureusement, la qualité ne compensait pas la quantité. Les avantages les plus posi-

tifs étaient, d'une part, la confiance de l'armée française dans sa supériorité ; d'autre part, la solidité plus certaine des soldats, garantie par la longue durée du service militaire qui était de sept ans. Les Français avaient, en moyenne, trois ans de service, alors que les Allemands n'avaient, en moyenne, que dix-huit mois. En revanche, on méconnaissait les éléments d'infériorité, qui peuvent se répartir sous trois causes principales : le relâchement de l'esprit militaire et de la discipline, l'incapacité des chefs, l'infériorité du matériel en général.

La décadence de l'esprit militaire fut la conséquence du césarisme. Celui-ci, s'appuyant sur le soldat, cherche à le mettre en contact direct avec le prince, et, par là, compromet la subordination hiérarchique qui est le fondement de l'armée ; de plus, il recherche avant tout chez les chefs de l'armée le dévouement au régime et par là fait prévaloir le favoritisme et la courtisanerie, causes certaines de ruine. L'autorité et la responsabilité qui en est corrélatives avaient été ébranlées par l'Empire. Dans les revues, l'empereur autorisait les officiers et les soldats à sortir des rangs et à lui soumettre directement leurs réclamations ; il faisait lever les punitions infligées par les colonels pour ces manifestations d'indiscipline. Le système du remplacement avait formé une armée de mercenaires ; sur 32,000 sous-officiers, on en comptait 25,000 rengagés en vue de la prime. Sur le contingent de 1869, il y avait eu 42,000 demandes de remplacement. L'instruction militaire une fois reçue, ces soldats, qui passaient la moitié de leur vie sous le drapeau, menaient une vie de désœuvrés ; leur tenue était débraillée, leur moralité médiocre ; ils avaient les qualités et les défauts des mercenaires dont la discipline est si difficile à maintenir et ne peut l'être que par une main de fer. La guerre et les garnisons d'Afrique avaient beaucoup contribué à cette démoralisation. Nous retrouverons d'ailleurs partout la néfaste influence des campagnes d'Algérie qu'on avait la naïveté d'envisager comme une école pour la guerre d'Europe. Le manque d'argent, chicané par la commission du budget, empêchait d'entretenir les régiments au complet. On envoyait les hommes en congé ou on les plaçait dans la réserve, de sorte que, lorsqu'on les rappelait sous les drapeaux, ils avaient achevé de perdre l'esprit militaire et servaient de mauvaise grâce. On avait presque perdu la notion du devoir patriotique du service militaire. Le remplacement à prix d'argent lui portait un coup mortel. Qui-conque pouvait payer le prix du sang s'exemptait de ces travaux forcés du service militaire, bons tout au plus pour les prolétaires.

Le corps d'officiers prêtait à des critiques aussi acerbes. Les deux tiers des sous-lieutenants sortaient du rang, et la plupart de ces vieux sous-officiers manquaient de l'instruction générale nécessaire à leurs fonctions. Même ceux qui étaient sortis de Saint-Cyr cessaient de travailler. Cela leur était presque une mauvaise note. La guerre d'Afrique et les entreprises similaires, où l'éducation stratégique et même tactique approfondie était inutile, eut une influence déplorable. Von der Goltz l'apprécia en ces termes : « La France a créé la cause première de sa grande défaite en employant trop fréquemment pendant quinze ans ses troupes contre de la racaille, telle que les Kabyles, les Chinois, les gariibaldiens, les guerillas du Mexique, etc., et en remportant des victoires à bon marché, malgré la façon molle et négligente dont les opérations étaient conduites. Les troupes françaises s'étaient habituées à moissonner la gloire sans grands efforts, et leurs lauriers couvraient bien des incapacités. » L'avancement pour lequel nul compte n'était tenu de l'instruction (donnée aujourd'hui à l'École supérieure de guerre) se donnait presque exclusivement à la faveur, spécialement pour les grades supérieurs. On a publié dans les papiers retrouvés aux Tuileries les recommandations en faveur des officiers : « Bon danseur, reconquer intrépide. » Les officiers de cour, qui bénéficiaient de presque toutes les faveurs, négligeaient leur service. Le goût du luxe et du plaisir les absorbait ; les officiers sans protections,

sachant que leur zèle resterait sans récompenses, se décourageaient et délaissaient aussi le service.

Dans les comités et au ministère de la guerre, on travaillait peu, le mot d'ordre étant que tout était bien ; on s'amusa à des modifications dans l'uniforme, un des passe-temps préférés des incapables ; on remaniait aussi les programmes et les cadres, au risque de les désorganiser par de fréquents changements. L'ignorance et l'infatuation des membres des comités d'infanterie, de cavalerie et d'artillerie empêchaient de secouer le joug de la routine. On ne faisait rien pour suivre les progrès de la science militaire et se mettre au courant des conditions nouvelles de la guerre ; on n'apportait que des changements insignifiants aux théories. Les efforts du maréchal Niel pour mettre en branle cette lourde machine se brisaient contre l'inertie et la mauvaise volonté des bureaux et des généraux ; on ne tenait aucun compte des manuels excellents qu'il publiait. La cavalerie refusait d'adopter les principes de Brack, pratiqués par les Prussiens, et de se préparer au service d'éclaireurs, à couvrir d'un rideau les mouvements de l'armée. Elle s'en tenait à la tradition napoléonienne des charges en grande masse, impossible avec la portée accrue des armes à feu. « Il en résulta, dit fort justement Dussieux, que la cavalerie, sauf de rares exceptions, ne rendit aucun service pour couvrir nos armées et les avertir des mouvements de l'ennemi. Aussi l'on fut attaqué à l'improviste à Wissembourg, à Reichshoffen, à Forbach, à Borny. A Rezonville, la division de cavalerie chargée d'éclairer la route de Verdun fut surprise à l'abreuvoir. A Beaumont, les Prussiens nous surprirent encore et vinrent placer leurs canons à 400 m. de notre camp, sans avoir été aperçus. A la fin de quelques journées, les généraux firent charger et détruire leur cavalerie pour l'honneur des armes ; mais la bravoure héroïque ne suffit plus aujourd'hui. Pour constituer une cavalerie capable de remplir en temps de guerre la mission d'éclairer l'armée, il faut des régiments composés d'excellents éléments et parfaitement instruits, avec des chefs à la fois prudents et hardis, des officiers et des cavaliers intelligents et habiles, enfin des chevaux très résistants. Ajoutons, cependant, qu'à l'armée de la Loire, on fit des reconnaissances sérieuses ; on organisa l'espionnage ; l'on fit à peu près ce que l'on devait faire et on ne fut pas surpris, au moins aussi souvent qu'au début de la guerre. L'ennemi ne savait plus ce que nous faisons. »

L'infanterie n'était pas ou à peu près pas exercée aux grandes manœuvres du temps de guerre, celles du camp de Châlons étant insuffisantes. L'habitude de la guerre d'Algérie, où il fallait tout emporter avec soi, avait fait exagérer le poids du sac et aussi les bagages des officiers. Le fantassin français avait perdu ses qualités de marcheur ; dès la guerre d'Italie on l'avait vu ne faire que deux lieues par jour. On était loin des marches forcées de Masséna ou de Napoléon. Dans les batailles, les généraux avaient conservé le vieil usage de placer l'infanterie derrière l'artillerie et songeaient trop peu à l'abriter ; ils la firent décimer plusieurs fois, ou bien attendirent sur place, tandis que l'ennemi faisait des mouvements tournants.

La grande infériorité vint de l'artillerie. Elle était trop peu nombreuse, et sa portée était trop faible. Les projectiles étaient pourvus d'une fusée qui s'enflammait au départ et communiquait le feu à la charge intérieure après 2,500 m. au plus ; l'excédent de portée était donc perdu, ce qui n'empêcha pas de mettre plusieurs fois en batterie à 3,500 et 4,000 m. et de tirer sans aucun effet utile. Il est vrai que les pièces se chargeant par la bouche étaient légères, solides et qu'on pensait qu'au bout de peu de temps le matériel allemand serait endommagé et perdrait sa supériorité. On attribuait une importance immense aux mitrailleuses ou canons à balle, que leur faible portée rendit presque inutiles, d'autant qu'ayant soigneusement gardé le secret sur leur emploi, les généraux ne surent guère en tirer parti.

Le génie, manquant d'argent, n'avait pas mis en état de défense les grandes places de la frontière : Strasbourg, Metz, Belfort, ne pouvaient que difficilement résister à un siège

en règle ; il est vrai qu'on s'était fortifié du côté de la Belgique où il n'y avait rien à redouter.

Les forces étaient groupées par armes : 1^o Garde : 24 bataillons d'infanterie (grenadiers, 3 régiments à 3 bataillons ; voltigeurs, 4 régiments à 3 bataillons ; zouaves, 1 régiment à 2 bataillons ; chasseurs, 1 bataillon) ; 24 escadrons de cavalerie (6 régiments de cuirassiers, carabiniers, lanciers, dragons, guides, chasseurs), 2 régiments d'artillerie à 6 batteries, soit 72 bouches à feu. — 2^o Ligne : infanterie, 100 régiments (à 3 bataillons), 20 bataillons de chasseurs, 3 régiments de zouaves et 3 de tirailleurs algériens ou turcos, 3 bataillons d'infanterie légère d'Afrique, 1 régiment étranger, soit 344 bataillons ; cavalerie, 228 escadrons répartis entre 10 régiments de cuirassiers, 12 de dragons, 8 de lanciers, 12 de chasseurs, 8 de hussards, 4 de chasseurs d'Afrique, 3 de spahis ; artillerie, 15 régiments montés à 12 batteries (dont 4 de place) et 4 régiments à cheval à 8 batteries, soit 912 bouches à feu plus les batteries de place ; génie, 3 régiments. En somme, le total de l'armée active était donc de 368 bataillons, 252 escadrons, 984 bouches à feu. Le matériel était abondant ; 1 million de fusils chassepot, arme excellente, supérieure à celle des Allemands ; 3,216 pièces de campagne de 4, de 8 et de 12 (système La Hitte), 581 pièces de montagne (de 4, rayées), et 190 mitrailleuses, le matériel (affûts, caissons) nécessaire à 500 batteries de 6 pièces ; mais le personnel en hommes et chevaux n'existait que pour les 164 batteries de l'active, moins 10 laissées à Civita Vecchia et en Algérie, de sorte qu'on ne pouvait mettre en campagne à fin juillet que 924 bouches à feu, y compris les mitrailleuses. On attribuait à celles-ci une valeur très exagérée qui ne répondit pas aux espérances ; le système La Hitte était médiocre, et l'artillerie française fut très inférieure à celle de la Prusse. Quant à l'armée de seconde ligne, à créer avec la garde mobile, on manquait de tout ; d'effets d'habillement et d'armes ; 342,000 fusils à tabatière et 2 millions de fusils se chargeant par la bouche ; pas d'artillerie ni de cavalerie.

L'administration militaire était très défectueuse ; l'extrême centralisation en était le fléau. « En temps de paix, nul en dehors du ministre ne pouvait toucher au matériel, commander à l'artillerie, au génie, à l'intendance ; sous prétexte que le ministre était responsable de tout, les opérations qui devenaient l'œuvre journalière d'un général, aussitôt que la guerre était déclarée, lui étaient absolument interdites en temps de paix. » Les corps d'armée et les divisions n'avaient pas d'intendance, ce qui nuisait à un fonctionnement régulier. Les dépôts de matériel étaient concentrés en un petit nombre de points. Les voitures du train étaient accumulées à Vernon et à Châteauroux et si bien emmagasinées qu'on perdit beaucoup de temps à les mettre en circulation ; les magasins d'effets de campement étaient concentrés à Paris ou à Versailles. En cas de mobilisation, il devenait très difficile de répartir rapidement ce matériel entre les divers corps. Les dépôts ne pouvaient pas être approvisionnés en temps utile, d'autant que pour chaque délivrance de matériel il fallait un ordre spécial du ministère de la guerre. L'intendance, qui fonctionna mal, fut rendue responsable de tout ; mais c'était le système qui était suranné. On s'était accoutumé en Afrique à vivre exclusivement des convois par les soins de l'intendance. Les généraux avaient pris l'habitude de se désintéresser du logement et de la nourriture des troupes, assurés en dehors d'eux. Les guerres de Crimée et d'Italie avaient montré le vice de cette méthode sans y faire renoncer. Au temps de la Révolution et du premier Empire, on vivait sur le pays, en ne demandant aux convois que le complément de subsistances. Les Prussiens avaient perfectionné le système du cantonnement qui se faisait par les soins des généraux, après étude des ressources locales ; les bivouacs alimentés par les colonnes de vivres suppléaient à ce qui manquait de logements et de subsistances en cas de grandes agglomérations.

Pour la mobilisation et les transports de troupes, même

insuffisance du côté de la France. On avait séparé les régiments de leurs dépôts, ce qui avait les plus graves inconvénients. Au bout de neuf jours, les réservistes devaient avoir rejoint leurs corps après s'être fait armer et équiper au dépôt; mais ceci n'était praticable que si le régiment était réuni à son dépôt. Or en juil. 1870, il n'y avait que 35 régiments d'infanterie sur 100 qui fussent dans ce cas. Le 87^e était à Lyon, son dépôt à Saint-Malo; le 98^e à Dunkerque, son dépôt à Lyon; de sorte que le soldat non présent sous les drapeaux devait en premier lieu aller au dépôt pour s'y équiper, puis revenir de là à son corps. D'autre part, chaque bataillon devant abandonner deux de ses huit compagnies pour former le 4^e bataillon ou le bataillon de dépôt, il lui fallait pour se compléter sur le pied de guerre 250 réservistes. L'organisation des dépôts multipliait donc la complication des transports. Or les généraux français n'étaient, pour la plupart, nullement au courant du problème des transports par voie ferrée. Les chemins de fer étaient assez bien organisés, avec un personnel dévoué, un matériel suffisant, mais on ne sut pas en tirer parti. Lebeuf avait délaissé cette organisation des transports militaires abordée par Niel. Chacun donna des ordres de son côté sans qu'on se préoccupât de les coordonner. Nulle autorité supérieure dans les grandes gares pour diriger les services; personne ne savait à l'arrivée où aller; le matériel était laissé en gare, les intendants employant les wagons comme magasins et refusant de les laisser décharger; d'un côté des troupes sans vivres; de l'autre des provisions inutiles. Le désordre fut incroyable. On en trouva des exemples saisissants dans l'ouvrage de Jacquin (*Les Chemins de fer pendant la guerre de 1870-71*) et dans celui de Baratier (*L'Intendance militaire pendant la guerre de 1870-71*). Rien n'ayant été préparé pendant la paix, le passage au pied de guerre exigea un travail formidable qui se fit très imparfaitement au milieu d'une confusion lamentable. Dussieux en a tracé le tableau: « Les gares, les routes étaient encombrées d'hommes isolés, de trainards, qui rejoignaient leurs corps, mal disposés et indisciplinés et commettant partout les plus graves désordres. On peut citer à la fin d'août une bande de quatre à cinq mille isolés qui voulut mettre au pillage la gare de Reims... On commandait un train pour le transport d'un régiment de cavalerie; quand les wagons destinés aux chevaux étaient préparés, il arrivait de l'infanterie; il fallait recommencer un nouveau train; une autre fois on commandait un train pour transporter de l'infanterie et c'était de l'artillerie qui arrivait. Dans les papiers trouvés aux Tuileries, on voit qu'ici l'on manque de pain; là, de biscuits et de salaisons, ou de sucre et de café; plus loin, on n'a pas de cantines, d'ambulances ni d'infirmiers; tel général réclame des vétérinaires, tel autre des revolvers. Certains corps n'ont pas de voitures de train parce qu'il faut des mois entiers pour les sortir des docks immenses où elles sont emmagasinées et engerbées. Les chevaux sont en quantité insuffisante; il faut en acheter, mais ils ne sont pas dres-

sés. Alors, pour atteler l'artillerie, on prend les chevaux de la gendarmerie et ceux de la cavalerie. Les caisses des payeurs sont vides; l'argent fait défaut comme tout le reste. Le général Michel, arrivé à Belfort, ne trouve ni sa brigade, ni son général de division; il ne sait pas où sont ses troupes et demande au ministère ce qu'il doit faire. Les cartes manquent partout. On réclame des munitions pour mitrailleuses, des cartouches, des tentes-abris, des couvertures, des gamelles, des bidons. Les mobiles qu'on rassemble à la hâte n'ont pas d'armes, et l'on ne sait qu'en faire. Un régiment d'infanterie de ligne, placé sur l'extrême frontière, du côté de Sierck, recut de son dépôt cinq cents hommes, dont plus de la moitié n'avaient ni fusils, ni équipement, ni uniforme. Le colonel les arma à grand'peine, pendant les huit jours qui s'écoulèrent entre leur arrivée au corps et le commencement des hostilités. »

Ce qui ressort de ces faits dont on pourrait multiplier les exemples à l'infini, c'est que l'organisation arriérée de l'administration militaire, l'imprévoyance et l'ignorance de ses chefs ont été les causes principales de la défaite. On entreprit une guerre offensive sans être en mesure de la faire. Comme l'écrivit l'auteur que nous citons: « C'est la France qui a déclaré la guerre, et c'est elle qui a été surprise en flagrant délit de formation; elle a commencé de combattre avec des cadres sans soldats, et elle a été obligée de la continuer avec des soldats sans cadres. »

L'ARMÉE ALLEMANDE. — La Confédération de l'Allemagne du Nord (y compris la Hesse) disposait des forces suivantes: 1^o Armée active: 396 bataillons d'infanterie et de chasseurs (dont 52 de landwehr), 320 escadrons (dont 16 de réserve), 214 batteries (dont 12 de réserve), soit 1.284 bouches à feu, 44 compagnies de pionniers (dont 4 de place). 2^o Troupes de garnison: 138 bataillons (dont 24 bataillons mobilisés d'infanterie de ligne), 48 escadrons, 27 batteries avec 162 pièces attelées, 173 compagnies d'artillerie de place, 29 de pionniers. Une partie de ces forces était disponible. 3^o Troupes de dépôt: 118 bataillons, 18 compagnies de chasseurs, 76 escadrons, 41 batteries avec 246 pièces attelées, 13 compagnies de pionniers. Les bataillons prussiens étaient complets à 1,043 hommes, les escadrons à 150. Voici quels étaient les chiffres des combattants compris dans ces unités tactiques; nous y joignons, d'après l'ouvrage du grand état-major allemand, le tableau des forces des Etats de l'Allemagne du Sud qui firent cause commune avec la Prusse et ses vassaux du Nord.

ARMÉE ACTIVE

	Infanterie	Cavalerie (hommes)	Pièces d'artillerie
Confédération de l'Alle- magne du Nord.....	385.600	48.000	1.284
Bavière.....	50.000	5.500	192
Wurttemberg.....	15.000	1.500	54
Bade.....	41.600	4.800	54
	<u>462.200</u>	<u>56.800</u>	<u>1.584</u>

TROUPES DE GARNISON ET DE DÉPÔT

	Infanterie	Cavalerie	Artillerie de place (hommes)	Pièces d'artillerie
Allemagne du Nord.....	445.200	7.200	34.600	162
	122.500	15.200	»	246
Bavière.....	48.400	90	3.800	»
	20.400	1.800	»	24
Wurttemberg.....	8.000	900	900	12
	8.600	400	1.200	6
Bade.....	4.400	600	»	12
	<u>297.500</u>	<u>25.890</u>	<u>40.500</u>	<u>462</u>

Les effectifs réels au mois d'août 1870 furent:

	Hommes	Chevaux
Allemagne du Nord.....	982.064	209.403
Bavière.....	128.964	24.056

	Hommes	Chevaux
Wurttemberg.....	37.180	8.876
Bade.....	35.181	8.038
Soit un total général de	1,183,389 h.	250,373 ch.

Le chiffre total de l'armée sur le pied de paix était de 382,566 hommes, plus les officiers généraux, les officiers sans troupe, les cadres de la landwehr et les formations spéciales, mais moins les envois en disponibilité et les congés temporaires, de sorte que le nombre des hommes présents sous les drapeaux était à peu près double de ce qu'il était en France. Sur ce chiffre l'Allemagne du Nord comptait pour 304,443 hommes, l'Allemagne du Sud pour 78,153.

Ces forces étaient très homogènes, attendu que l'organisation prussienne avec ses lois, règlements, plan d'étapes, de mobilisation, avait été appliquée non seulement à l'Allemagne du Nord, mais strictement dans le grand-duché de Bade et dans ses traits essentiels en Bavière et Wurtemberg. Les conventions militaires plaçaient toutes ces troupes sous le commandement du roi de Prusse. Ces forces étaient distribuées entre la garde et les onze corps prussiens, le XII^e formé de l'armée saxonne, plus la division hessoise, les Bavaïois (deux corps), Wurtembergois et Badois (une division chacun). En résumé, l'Allemagne possédait alors une puissance militaire telle qu'aucune autre nation n'en avait constituée jusqu'alors. Chaque corps d'armée (à deux divisions) formait une armée complète de 32,000 hommes environ et 90 canons et pouvant agir séparément ; il comportait toutes les armes, et tous les services y étaient assurés : postes, télégraphes, chemins de fer, ambulances, transport des blessés, des munitions, des vivres. Divisions et corps d'armée avaient une organisation permanente à base territoriale et se recrutaient sur la population de leur territoire, soumise au service militaire obligatoire. Rien de ces privilèges pécuniaires qui changeaient l'armée française d'armée nationale en armée de mercenaires. L'esprit militaire n'était pas très ardent, mais le patriotisme très vif se complétait par un respect très grand de l'autorité, le roi se confondant avec la nation, grand avantage en temps de guerre. La discipline était excellente, le soldat froid, dur, résistant et obéissant passivement. L'instruction était universelle et fort bonne parmi les sous-officiers formés dans des écoles spéciales. Le corps d'officiers était très remarquable ; tous avaient une solide instruction secondaire, un sentiment profond du devoir qu'ils exécutaient avec soin ; la hiérarchie reposait en partie sur la hiérarchie sociale et était d'autant plus forte. Les grades ne s'obtenaient qu'à l'ancienneté, mais le travail était exigé. Le commandement supérieur était également bien organisé ; les officiers d'état-major formés à l'académie militaire de Berlin et exercés sous la direction du général de Moltke, étaient versés dans la science militaire. Les généraux avaient une grande initiative dans les limites des instructions générales que donnait l'état-major général. Côte à côte fonctionnaient le grand état-major, dirigé par de Moltke, et le ministère de la guerre dont le chef était de Roon. Ces deux hommes avaient, à partir de 1861, réorganisé l'armée de concert avec le roi Guillaume. L'œuvre avait été poussée à sa perfection, sans les à-coups et les variations qu'entraînent les changements ministériels. La tactique de l'infanterie et de la cavalerie avait été modifiée conformément aux exigences du nouvel armement. L'artillerie était la meilleure de l'Europe par sa portée et sa précision.

Un travail ininterrompu ne laissait presque rien au hasard ; tout était préparé dans le plus minime détail. Le système régional permettait une mobilisation très rapide, laquelle avait été étudiée à fond. Officiers et soldats s'exerçaient à l'embarquement et au débarquement de troupes, de chevaux et de matériel sur les chemins de fer ; les gares avaient été aménagées en conséquence avec rampes et quais. Dès 1868, l'état-major prussien avait dressé un tableau méthodique, en vue d'une guerre avec la France (de même que dans celle de guerres contre l'Autriche ou la Russie) ; le transport de chaque unité, bataillon, escadron, batterie, était prévu jour par jour de son point de concentration jusqu'à la frontière. Les ordres étaient prêts, avec la date en blanc ; celle-ci inscrite, chaque unité connaissait l'heure

de son départ, la route à suivre, ses étapes et l'heure et le lieu d'arrivée. Le personnage dirigeant n'avait plus à s'en occuper, et il a pu dire que les dix jours qui suivirent l'ordre de mobilisation furent les plus tranquilles de sa vie. Une étude minutieuse de toutes les lignes concourant vers le théâtre de la guerre n'en laissait aucune sans emploi, ne fut-ce que momentanément, et permettait d'obtenir de chacune le maximum de rendement. Le principe était de débiter par le transport de la partie combattante pour continuer par celui des voitures, sans mélanger les éléments appartenant à des corps différents ; le mouvement des trains était de 42 par jour sur les lignes à voie simple, 48 sur les lignes à voie double. L'invasion de la France avait été préparée méticuleusement. Les officiers d'état-major avaient exploré tout le territoire, munis de nos cartes au 80,000^e complétées par leurs observations spéciales ; on vit des sous-officiers arriver dans une petite ville avec un plan détaillé d'après lequel ils plaçaient leurs vedettes. L'espionnage avait été poussé à sa perfection, utilisant tout, parties de chasse, visites des gens du monde, aussi bien que les indications des domestiques, employés, ouvriers allemands établis en France par milliers et embrigadés soigneusement. Dans l'histoire de la guerre franco-allemande, on est sans cesse frappé de la méthode des commandants allemands ; elle contraste avec le désordre et la confusion des Français ; ajoutons que l'initiative très large laissée aux premiers contraste également avec le désarroi des autres, victimes d'une centralisation excessive. La disproportion entre les deux instruments militaires était énorme ; d'un côté, le nombre, une organisation solide, la guerre préparée en temps de paix, un commandement scientifique, un concours bien réglé de tous à l'action d'ensemble, un monarque obéi sans réserve par un peuple que l'enthousiasme patriotique soulevait contre l'ennemi traditionnel ; de l'autre, une armée moitié moins forte, en désordre, avec des chefs incompetents et jaloux les uns des autres, sous un monarque malade, dominé par les préoccupations de politique intérieure.

La guerre. 1^o Jusqu'à la chute de l'Empire. —

LA MOBILISATION ET LA FORMATION DES ARMÉES. — L'ordre de rappel des réserves, c.-à-d. de mobilisation de l'armée française fut lancé le 15 juil. ; dans les journées du 18 et du 19 on vota des crédits pour la guerre, 440 millions pour le ministère de la guerre, 60 pour celui de la marine, 5 pour celui des finances. Les régiments devaient être prêts à quitter leurs garnisons le douzième jour ; mais la séparation des régiments et des dépôts et la centralisation du matériel ne permettaient pas de compter sur un résultat aussi rapide. Or le plan de campagne était d'opérer aussi vite que possible afin de contre-balancer la supériorité numérique des Allemands en passant le Rhin et coupant le S. du N. de l'Allemagne. Ce premier succès déciderait, à ce qu'on espérait, de l'alliance de l'Autriche et de l'Italie, et peut-être de la neutralité de la Bavière. L'armée française n'étant nullement prête, on résolut de passer outre et de sacrifier la mobilisation pour commencer sur-le-champ le mouvement en avant. On disposait de 332 bataillons d'infanterie à 500 hommes, 220 escadrons, 924 bouches à feu dont 144 mitrailleuses et 37 compagnies du génie ; on laissait à Toulouse un corps d'observation de 12 bataillons et 6 escadrons, à Civita Vecchia 6 bataillons, 2 escadrons et 2 batteries, en Algérie 18 bataillons, 24 escadrons et 8 batteries. En seconde ligne, on formait huit régiments de marche de cavalerie et on comptait sur les 115 quatrièmes bataillons que la garde mobile allait remplacer (100 bataillons de 4,000 fantassins et 40,000 artilleurs). Les réservistes et les congédiés devaient rejoindre, soit les quatrièmes bataillons, soit ceux de l'armée de première ligne pour y apporter un complément moyen de 200 à 250 hommes. Celle-ci étant partie sans les attendre, il leur fallut se mettre en route par petits groupes à la recherche de leurs régiments ; des dépôts, on les expédiait, mais avec de continuelles erreurs de destination, si bien que beau-

coup s'égarèrent. Le pire, c'est qu'après s'être soumis à tous les inconvénients inhérents à l'entrée en campagne de cadres incomplètement garnis, de troupes non encore mobilisées, l'état-major français n'en retira même pas l'avantage espéré d'une initiative immédiate. Il ne sut pas se servir des chemins de fer dont le réseau était d'ailleurs incomplet et n'osa passer la frontière avec des forces insuffisantes. On avait projeté de concentrer 150,000 vers Metz, 100,000 vers Strasbourg, 50,000 à Châlons, de réunir la première masse à la seconde et de passer le Rhin à Maxau, au N. de Lauterbourg, pour se porter sur la ligne du Main; tandis que l'armée de Châlons couvrirait la frontière et que la flotte ferait une diversion dans la Baltique. Les localités suivantes avaient été désignées comme points de rassemblement aux sept corps d'armées que l'on formait :

- Strasbourg. 1^{er} corps, maréchal de Mac-Mahon, 4 divisions d'infanterie, 1 de cavalerie, 48 pièces d'artillerie de réserve.
- Saint-Avold. 2^e corps, général Frossard, 3 divisions d'infanterie, 1 de cavalerie, 36 pièces d'artillerie de réserve.
- Metz. 3^e corps, maréchal Bazaine, 4 divisions d'infanterie, 1 de cavalerie, 48 pièces d'artillerie de réserve.
- Thionville. 4^e corps, général de Ladmirault, 3 divisions d'infanterie, 1 de cavalerie, 36 pièces d'artillerie de réserve.
- Bitche. 5^e corps, général de Failly, 3 divisions d'infanterie, 1 de cavalerie, 36 pièces d'artillerie de réserve.
- Camp de Châlons. 6^e corps, maréchal Canrobert, 4 divisions d'infanterie, 1 de cavalerie, 48 pièces d'artillerie de réserve.
- Belfort. 7^e corps, général Félix Douay, 3 divisions d'infanterie, 1 de cavalerie, 36 pièces d'artillerie de réserve.
- Nancy. Garde impériale, général Bourbaki.

A chaque division d'infanterie étaient attachées 3 batteries, dont 1 de mitrailleuses; mais les parcs de munitions de corps d'armée ne furent jamais constitués complètement, et le grand parc, réservoir central entre les arsenaux et les armées, n'eut quelques chevaux que le 25 août.

L'empereur s'était réservé le commandement en chef des forces actives (armée du Rhin), le maréchal Lebœuf était major général, Dejean, puis Palikao le remplaçant au ministère; le maréchal Bazaine fut investi du commandement supérieur en attendant l'empereur. Le 2^e corps, qui était tout formé à Châlons, formait l'avant-garde et se trouva à Saint-Avold le 18, mais il y resta immobile; les autres se formaient lentement; le 1^{er} ne l'était pas encore au 1^{er} août. Manquant de matériel et les corps n'étant pas au complet, on renonça à l'offensive immédiate et on entassa cinq corps dans le triangle Bouzonville-Sarreguemines-Metz. On n'avait guère plus de 40,000 hommes en Alsace sous Mac-Mahon et de 100,000 sur la Sarre. Derrière ces armées l'engorgement des routes et le désarroi étaient terribles, des cohortes de réservistes s'accumulaient dans les dépôts, sur les chemins de fer qui les y conduisaient ou les en éloignaient; les corps qu'ils devaient rejoindre étant en mouvement, on ne savait où les expédier; les erreurs se multipliaient; on finissait par prescrire de les arrêter où ils étaient et de les conduire au dépôt le plus voisin. Le commandant de la division territoriale de Marseille, pour se débarrasser de 9,000 réservistes, voulait les expédier en Algérie! Nous avons déjà indiqué le désordre dans les envois de matériel, et les fréquentes lacunes dans l'équipement. Les généraux et officiers français n'avaient presque pas de cartes du théâtre des opérations; prévoyant une offensive, on ne leur avait distribué que des cartes du territoire allemand. Le quartier général ignorait même l'emplacement précis de divisions entières et questionnait à ce sujet les généraux. Faute d'approvisionnement, on consommait ceux des places de guerre, de Metz, de Strasbourg; d'autres étaient dégarnies; à Neuf-Brisach il ne restait que 50 hommes, pas plus à Fort-Mortier, Schelestadt, la Petite-Pierre, 1,000 à peine instruits à

Thionville. Au 29 juil., voici quel était l'effectif des divers corps :

Garde impériale	20,500 hommes.
1 ^{er} corps	37,000 —
2 ^e —	23,430 —
3 ^e —	35,800 —
4 ^e —	26,000 —
5 ^e —	23,000 —
6 ^e —	29,900 —
7 ^e —	9,900 —
Réserve de cavalerie	4,100 —
— du génie	450 —
Total	210,080 hommes.

Répartis comme suit :

Aile gauche (Lorraine)	128,730 hommes.
Aile droite (Alsace)	46,900 —
Réserves (Canrobert, cavalerie et réserve du génie)	34,450 —

Les renforts successivement arrivés dans le courant de la quinzaine suivante portèrent ces chiffres à plus de 260,000 hommes.

L'empereur avait quitté Paris le 23 juil. en laissant la régence à l'impératrice, après avoir fait voter une loi pour la formation de corps de francs-tireurs chargés de la défense de leurs propres foyers. Le 29, il voulait faire passer la Sarre à Bazaine, mais tous les commandants de corps déclarèrent que, faute de vivres et d'effets d'équipement, ils ne pouvaient exécuter ce mouvement. L'offensive vint donc des Allemands.

Ceux-ci avaient commencé leurs préparatifs le soir du 13, lancé l'ordre de mobilisation dans la nuit du 15 au 16; le même jour, Bade et la Bavière mobilisèrent; le 19, le Wurtemberg. Le trésor de guerre était de 30 millions de thalers; le parlement fédéral du Nord en vota 120 le 19 juil., soit en tout 562,500,000 fr.; les Etats du Sud votèrent 33,823,000 florins (72,719,500 fr.). La mobilisation se fit avec un ordre parfait. On mit les côtes en état de défense. Le plan de campagne avait été rédigé par de Moltke dans l'hiver de 1868-69; à elle seule l'Allemagne du Nord, même en conservant des forces au N. et à l'E., disposait de plus d'hommes que la France; le concours du Sud lui assurait une supériorité très marquée, et l'on était tombé d'accord que le meilleur moyen pour les Etats du Sud de se défendre était de dégarnir leurs territoires pour concentrer toutes les forces sur le Rhin moyen. La mobilisation et le transport de 300,000 hommes sur la frontière exigeaient dix-huit jours, et, en mettant les choses au mieux, la France ne pouvait la passer avant le quatorzième jour avec 150,000 hommes. Pour la formation des armées, on suivit exactement ce plan :

- I^{re} armée (sur la Moselle) : deux corps, VII^e (Zastrow) et VIII^e (Göben) et 3^e division de cavalerie, sous Steinmetz.
- II^e armée (autour de Hombourg) : garde et trois corps, III^e (Alvensleben 1), IV^e (Alvensleben 2) et X^e (Voigts-Rhetz), 5^e et 6^e divisions de cavalerie, sous le prince Frédéric-Charles.
- III^e armée (dans le Palatinat) : quatre corps, V^e (Kirchbach) et XI^e (Bose) prussiens, I^{er} (Von der Tann) et II^e (Hartmann) bavarois, division badoise, division wurtembergeoise et 4^e division de cavalerie, sous le prince royal de Prusse.
- Réserve (autour de Mayence) : deux corps, IX^e (Manstein) et XII^e (prince royal de Saxe).

On laissait de côté pour le moment les I^{er} (Manteuffel), II^e (Fransecky) et VI^e (Tümping) corps, 1^{re} et 2^e divisions de cavalerie, qui restaient dans le Brandebourg et en Silésie; la 17^e division d'infanterie, détachée du IX^e corps, à Hambourg, la landwehr de la garde et les trois premières divisions de landwehr provinciale, chargées de la défense des côtes.

On avait neuf lignes ferrées pour le transport des armées

vers la frontière, et, du 30 juil. au 5 août, elles devaient y être arrivées, leurs mouvements commençant du 24 au 30 juil., selon les corps. Tout se passa comme il avait été prévu, et l'on atteignit le 31 juil. sans que les Français eussent tiré aucun parti de leur hasardeuse combinaison de porter à la frontière leurs troupes sans attendre les réservistes et les congédiés qui les complétaient. Les troupes allemandes avaient été abondamment pourvues de cartes des régions qui allaient servir de premier théâtre aux opérations par les soins de la section de géographie et de statistique du grand état-major prussien et du bureau topographique de Munich. Au 31 juil. on avait distribué environ 170,000 feuilles françaises, dont plus de 132,000 au 80000^e, et environ 52,000 feuilles de l'Allemagne occidentale. Il en fut de même jusqu'à la fin de la guerre, et, lors de la campagne de la Loire, il y eut des corps dont les premières cartes furent celles trouvées sur des officiers allemands.

Les difficultés qui surgirent pour assurer la subsistance de ces masses énormes, que l'on rassemblait dans la province rhénane et le Palatinat, furent surmontées par le ministère de la guerre et l'intendant général de Storch. Dans chacune des places de Cologne, Coblenz, Bingen, Mayence et Sarrelouis, mises en parfait état de défense, on avait établi vingt fours de campagne; à Hausen, près de Francfort-sur-le-Main, et à Mannheim, de grandes boulangeries; les établissements de même nature existant dans les principales garnisons étaient agrandis et constituaient des réserves de pain et de biscuit. Dans les districts des corps d'armée, l'intendance s'assurait de vivres, de foin et d'avoine pour six semaines; par les bateaux à vapeur du Rhin on portait à Bingen les approvisionnements de Cologne et Wesel. Pendant les premiers jours de transport, les corps d'armée ne pouvant emmener leurs vivres que dans des voitures ou des wagons ajoutés au train, les troupes furent invitées, par mesure de simplification, à pourvoir elles-mêmes à leurs besoins; une réserve de quinze jours de farine et d'avoine était entreposée dans les principaux magasins établis sur les chemins de fer et remise au complet après chaque réquisition; des dépôts suffisants à sept corps d'armée pour six semaines étaient installés en arrière, sur la ligne du Rhin. Quand, à la fin de juillet, on eut terminé le transport de la majeure partie des troupes, on commença d'envoyer aux corps leurs approvisionnements.

La 1^{re} armée, forte de 50,000 hommes d'infanterie, plus 12,600 cavaliers, était prête au 31 juil.; la II^e allait, avec l'adjonction de la réserve, du 1^{er} corps et de la moitié du VI^e, compter un effectif presque quadruple, plus de 194,000 hommes d'infanterie; enfin la III^e, encore incomplète, dépassait 125,000 hommes d'infanterie. Les escarmouches engagées à la frontière n'avaient pas été sérieuses. La flotte française ne s'était pas trouvée prête plus que l'armée; l'escadre, confiée à l'amiral Bouet-Willaumez, ne fit rien, n'ayant pas de troupes de débarquement, et, d'ailleurs, le général Vogel de Falkenstein, gouverneur général des pays côtiers, disposait de 90,000 hommes. Le 31 juil., le roi Guillaume partit pour Mayence avec le grand quartier général. Les opérations allaient commencer.

LES PREMIÈRES BATAILLES. — *Wissembourg*. La III^e armée allemande se porta au S. contre celle du maréchal de Mac-Mahon pour empêcher tout passage du Rhin. Elle disposait de 150,000 hommes au moins, contre 50,000 hommes, et de 480 canons contre une centaine. Le maréchal de Mac-Mahon avait échelonné son corps dans une position offensive; la division Abel Douay sur la Lauter, le reste échelonné dans la vallée supérieure de la Sauer; la 4^{re} division à Wërth, les 3^e et 4^e vers Haguenau; mais à ce moment même le quartier général, pour appuyer l'attaque sur Sarrebruck, avait dirigé sur Sarreguemines le 5^e corps de Faily qui reliait les armées et pouvait soutenir Mac-Mahon. Abel Douay constata la présence d'ennemis nombreux entre la Lauter et la Queich; on ne soupçonnait pas qu'il s'agissait de l'armée entière du prince royal. Il reçut l'ordre de

tenir; il avait 4,800 hommes avec lesquels il occupa Wissembourg, place déclassée (mais avec son enceinte et des deux côtés les épaulements connus sous le nom de ligne de Wissembourg) et le Geisberg. Le 4 au matin, il fit faire la reconnaissance réglementaire, mais elle ne fouilla pas les bois et ne laissa pas de grand garde. Une heure après, les Allemands sortaient des bois et attaquaient à l'improviste par un feu d'artillerie. Les têtes de colonne de trois corps débouchent sur la Lauter, le II^e bavarois vers Wissembourg, les V^e et XI^e prussiens vers Altenstadt et Bienwald. Plus de 40,000 Allemands furent successivement engagés, les deux corps prussiens venant appuyer les Bavarois. La gare fut enlevée d'assaut, puis la ville après la prise de la porte de Landau; les 500 hommes qui s'y trouvaient furent enveloppés et mirent bas les armes. Le général Douay fut tué près de ses canons sur le Geisberg; le général Pellé prit le commandement et se mit en retraite par la route de Bitche, couvert par l'héroïque défense du château de Geisberg dont les défenseurs ne se rendirent que foudroyés par 30 canons. A deux heures, la bataille était finie. Elle coûtait aux Allemands 1,550 hommes, aux Français 1,200, plus 1,000 prisonniers et un canon. L'effet moral fut très grand.

Bataille de Reichshoffen. L'empereur et le quartier général qui s'étaient contentés de faire deux fortes reconnaissances sur Sarrelouis et Sarrebruck et avaient qualifié de victoire l'évacuation de cette petite ville (2 août) comprirent la gravité de la situation. On résolut de concentrer les forces en deux armées, l'empereur abandonnant le commandement direct, les 1^{er}, 5^e et 7^e corps sous Mac-Mahon, les 2^e, 3^e, 4^e sous Bazaine; la garde et la réserve étaient à la disposition de l'empereur avec le 6^e corps attendu à Nancy. Il était trop tard, et aucun des deux maréchaux ne put prendre possession de son armée. Les attributions des commandants en chef étaient mal définies. Le corps Félix Douay et le corps de Faily marchèrent si lentement qu'ils ne rallièrent pas Mac-Mahon sur la Sauer; le second ne put envoyer que le 5 août l'infanterie de la division Conseil-Dumesnil qui arriva le 6; son artillerie ne rejoignit que le soir du 6. De Faily ne mit en route que le matin du 6 une seule division. Le maréchal n'avait donc que son corps et la 2^e division (Bonnemains) de réserve de cavalerie et la division d'infanterie Conseil-Dumesnil. Il eût été prudent de n'engager aucune bataille avant d'avoir achevé la concentration et de prendre position dans les Vosges, mais c'eût été ouvrir l'Alsace entière; le maréchal ne le voulut pas. Il prit ses dispositions pour livrer bataille le 7 août, le 5^e corps l'appuyant à gauche vers Lembach. Le prince royal avait également fixé la bataille au 7 août. Il remontait la vallée du Rhin laissant le II^e corps bavarois couvrir sa droite contre le 5^e corps; le I^{er} bavarois, le V^e prussien, le XI^e s'avançaient en ligne oblique vers le S., la division wurtembergaise formant l'extrême gauche. Le 5 au soir, ils bivouaquèrent entre la Sauer et la forêt de Haguenau. Constatant que l'armée française, au lieu de se replier, l'attendait autour de Wërth, couvrant le chemin de fer de Bitche à Strasbourg, le prince royal ne pouvait continuer sa marche vers le S. De son quartier général de Soultz, il donna les ordres pour un changement de front vers l'O. La position française était très forte et l'avantage du terrain pouvait compenser l'infériorité numérique, bien qu'on ne put guère espérer tenir jusqu'au bout avec 45,000 hommes contre un ennemi qui pouvait en amener 180,000. Elle était couverte en avant par la Sauer, difficile à franchir en dehors des ponts et bordée de prairies larges de 300 m., qui offraient aux chassepots un merveilleux champ de tir; les pentes sur lesquelles était rangée l'armée française étaient assez rapides, couvertes de vignes, de houblonnières, difficiles à gravir. Le point culminant du plateau était Frœschwiller, sorte de réduit fortifié, en arrière du bourg de Wërth; plus à l'E., Reichshoffen, sur le chemin de fer formant la ligne de retraite; du côté du S., le hameau d'Elsasshofen en contrebas d'une croupe sur laquelle se tint le maréchal

pour diriger la bataille. Le front depuis Neewiller jusqu'à l'E. d'Eberbach avait un développement de 6 kil. ; le flanc droit était protégé contre tout mouvement tournant à moins d'aller chercher la forêt de Haguenau ; le flanc gauche pouvait l'être par la route de montagnes venant de Lembach par Langensouzbach. La 1^{re} division (Ducrot) s'y posta en retour derrière Neewiller et Jägerthal, s'appuyant au bois de Grosswald ; la 3^e division (Raoult) occupait le dos du terrain en face de Gersdorf et Gunstett, face à la Sauer ; la 4^e (Lartigue) suivait au S., face à Gunstett et Morsbronn ; la 2^e (Pellé) était en réserve ; en arrière d'elle, la division Conseil-Dumesnil, la brigade de cuirassiers Michel (sous le général Duhesme), plus au N., aux sources de l'Eberbach, la division de cuirassiers Bonnemains, la brigade de cavalerie légère Septeuil ; celle de Nansouty avait été fractionnée en cavalerie divisionnaire.

Dans la matinée du 6, le II^e bavarois se heurta à Ducrot qui l'arrêta ; le V^e corps avait déployé son artillerie et quatre batteries du XI^e autour de Dieffenbach et ouvert le feu sur Fröschwiller et Elsasshausen ; l'infériorité de l'artillerie française fut très sensible, outre qu'elle ne put opposer que 48 pièces à 114. Le général Kirchbach (V^e corps) profita de cet avantage pour occuper Wörth, passer la Sauer à gué et rétablir le pont ; mais quand il voulut gravir les pentes de Fröschwiller il fut rejeté par l'infanterie française ; le VI^e corps le soutenait et passait à Gunstett où un pont subsistait qui fut doublé d'un autre. Quand le prince royal envoya l'ordre de remettre l'attaque au lendemain, Kirchbach répondit qu'il était trop engagé ; le prince vint et résolut de s'engager avec toutes ses forces. Le XI^e corps acheva de passer la Sauer et occupa la route de Haguenau. A une heure le prince donna le signal d'une attaque générale convergeant sur Fröschwiller qu'écrasait le feu de l'artillerie allemande. L'assaut dura trois heures ; le V^e corps fut deux fois repoussé ; mais le XI^e, suivi des Wurtembergeois progressait, enlevait Morsbronn et menaçait la route de Reichshoffen. Le général Lartigue pour dégager sa droite fit donner les 8^e et 9^e cuirassiers (brigade Michel) ; mais ce terrain accidenté était très défavorable à la cavalerie ; elle fit des pertes énormes. Le maréchal porta de ce côté ses réserves Pellé et Conseil-Dumesnil qui culbutèrent les Prussiens et reprirent la ferme d'Albrechtshausen ; mais l'artillerie ennemie les empêcha de déboucher dans la vallée ; il fallait reculer ; les Prussiens revinrent à la charge et enlevèrent Eberbach. L'artillerie du XI^e passait la Sauer et appuyait son infanterie ; celle-ci occupa le bois du Niederwald, on se battit avec fureur dans celui d'Elsasshausen ; les Wurtembergeois marchaient sur Reichshoffen. La bataille était perdue. Avant de céder, le maréchal fit un dernier effort ; son infanterie se jeta sur les masses ennemies qui montaient de Wörth et du Niederwald et les refoula ; mais l'artillerie prussienne l'écrasa et la rejeta sur Fröschwiller. C'est alors qu'il fit donner la division Bonnemains (1^{er}, 2^e, 3^e et 4^e cuirassiers). Cette charge héroïque était condamnée d'avance ; à travers des pentes hérissées d'obstacles, sous le feu de 48 canons et d'une infanterie bien abritée, elle n'aboutit qu'à la destruction de cette magnifique cavalerie. La supériorité de l'artillerie allemande, le mouvement tournant qui débordait l'aile droite, l'arrivée des Wurtembergeois et du I^{er} corps bavarois rendaient toute résistance impossible ; les V^e, XI^e et II^e bavarois enlevèrent enfin Fröschwiller à cinq heures ; Reichshoffen le fut par les Bavarois et les Wurtembergeois ; à Niederbronn ils trouvèrent la division Guyot de Lespart du 5^e corps qui arrivait trop tard, mais arrêta la poursuite. La bataille coûtait aux Français 5,000 hommes tués et blessés et 9,200 prisonniers, 33 canons ou mitrailleuses, un drapeau ; aux Allemands, 10,600 tués et blessés. Elle eut sur la suite de la guerre une influence décisive. Le maréchal n'avait pas cru avoir affaire à des forces si considérables. Sa droite où il avait accumulé la moitié de son monde et conservé des ponts, probablement pour prendre

l'offensive, fut écrasée par 60,000 hommes ; l'artillerie allemande compensa l'avantage de la position. Dans ces conditions, celle-ci n'était plus tenable vers trois heures de l'après-midi. L'héroïque obstination du maréchal sacrifia dans une boucherie inutile la cavalerie qui eût protégé sa retraite, fit perdre des milliers de prisonniers et détruire l'armée qui, au lieu de faire une retraite en bon ordre, fut mise en pleine déroute.

Les débris du 1^{er} corps se retirèrent sur Saverne, mais, dès le 8, le maréchal se replia au delà des Vosges ; le désarroi était tel qu'on ne fit même pas sauter le tunnel de la grande voie ferrée Paris-Strasbourg ; on abandonna intacts à l'envahisseur les chemins de fer et les ouvrages d'art. Le général de Failly qui était demeuré immobile le 6 entre les deux batailles livrées à Reichshoffen et à Forbach, rejoignit la grande route de l'Est par la Petite-Pierre. Le quartier général dirigea sur Châlons les débris du 4^{or} corps, le 5^e par Lunéville et Neufchâteau ; le 7^e venant de Belfort dut les y rejoindre. Cette concentration fut achevée le 20. Le prince royal, à qui l'Alsace était ouverte, perdit contact avec l'armée vaincue et se porta sur la Moselle se reliant à l'armée de Frédéric-Charles. Désormais, il pouvait reprendre l'exécution du plan de campagne qui était de refouler au N. de la route de Paris les armées françaises. Celles-ci avaient le 6 août essuyé une autre défaite.

Bataille de Forbach. Le quartier général, après avoir, le 5 août donné à Bazaine une armée véritable en réunissant les 2^e, 3^e et 4^e corps, commit la faute incroyable d'empêcher la concentration de ces corps et d'en régler d'autorité l'emplacement en les dispersant sur une ligne de 60 kil. Le général Frossard (2^e corps), après l'affaire de Sarrebruck, avait dû se retirer sur Forbach ; on renonçait à défendre le passage de la Sarre. Bientôt se trouvant exposé, Frossard obtint de reculer encore, mais sans abandonner Forbach. Du côté allemand, la I^{re} armée (Steinmetz) devait céder la place à la II^e, la grande armée de Frédéric-Charles, laquelle prendrait l'offensive le 9 août. Steinmetz mécontent ne voulait pas s'effacer. Il saisit la première occasion qui se présenta d'attaquer. Croyant le 2^e corps français en retraite, il fit aborder la 14^e division par le VII^e corps ; la position où Frossard était fortifié était bonne, mais ne voulant pas évacuer Stiring et Forbach, il avait placé dans la vallée la division Vergé coupée en deux, tandis que la division Laveaucoupet était sur le plateau. Le général allemand de François attaqua, sans se douter qu'il avait affaire à un corps entier. Les hauteurs de Spickeren et Stiring-Wendel furent les points disputés. La bataille ne s'engagea à fond que vers quatre heures du soir ; les Français restèrent sur la défensive, amenant lentement leur monde et reprenant chaque fois l'offensive ; mais dans tout le rayon les Allemands virent au canon, les VII^e et VIII^e corps (1^{re} armée), les 3^e et 4^e régiments des deux divisions de cavalerie de la II^e armée. Au contraire, le maréchal Bazaine, dont les divisions n'avaient que 7 ou 12 kil. à faire pour assurer la victoire, ne les envoya pas, probablement par jalousie contre Frossard. A six heures du soir, celui-ci avait le dessus ; l'assaut de l'éperon rocheux du Rotheberg où périt le général de François avait été arrêté, l'aile droite prussienne refoulée au delà de Stiring-Wendel ; mais les renforts allemands réussirent à s'établir sur le plateau et à rompre le centre français sur le Forbacher Berg ; la division de droite du VIII^e corps prussien tourna les Français par la trouée de Morsbach, menaçant leur retraite ; ainsi fut décidé le gain de la bataille. Frossard évacua Forbach et les grands approvisionnements qui y étaient amoncelés ; il se mit en retraite sur Sarreguemines, dont les grands magasins furent également abandonnés le lendemain. Les pertes des Allemands étaient de 4,900 hommes, celles des Français de 4,100. La rivalité des généraux français valut aux Allemands une victoire inespérée, alors qu'ayant attaqué avec des forces inférieures et qui le fussent restés si Bazaine avait donné, ils s'exposaient à une défaite inévitable.

Les chefs de l'armée française furent démoralisés; le quartier général changea ses plans plusieurs fois; il se prépara à défendre la ligne de la Nied allemande, puis celle de la Nied française, puis recula sur celle de la Moselle. Le quartier général allemand, pris au dépourvu par ces succès, réunit ses trois armées à l'O. des Vosges; Steinmetz marcha sur Metz par Faulquemont, Frédéric-Charles par Gros-Tenquin, le prince royal sur Nancy, débordant l'armée française au S.; il avait détaché les Badois et le général Werder pour assiéger Strasbourg; Lunéville fut pris sans résistance avec d'énormes approvisionnements; le 12 août le prince royal était à Nancy; il coupa le chemin de fer de Frouard, occupa Pont-à-Mousson et arriva à Commercy sur la Meuse, séparant l'armée de Châlons de l'armée de Metz. Le quartier général français, après des ordres contradictoires, laissa au maréchal Bazaine le commandement des forces réunies à Metz, les 2^e, 3^e, 4^e corps, la garde et le 6^e corps amené par le maréchal Canrobert; soit un total de 204 bataillons, 116 escadrons, 540 pièces, plus de 150.000 hommes.

Le contre-coup des défaites de Reichshoffen et de Forbach fut terrible à Paris. Les Chambres furent convoquées pour le 9 août, le cabinet Ollivier renversé par le Corps législatif; l'impératrice constitua un nouveau cabinet sous la présidence du comte de Palikao, ministre de la guerre, administrateur remarquable. Celui-ci forma la garde mobile, rappela sous les drapeaux les hommes de vingt-cinq à trente-cinq ans non mariés, ramena de Rome et d'Algérie tout ce qui était disponible. L'opinion publique imposa à l'empereur l'abandon du commandement en chef dont son entourage avait fait un usage si mauvais; il n'osa pas revenir à Paris et resta au milieu de l'armée, encombrant et inerte. Le choix de Bazaine était fâcheux, car ce soldat de fortune avait déjà eu une conduite louche au Mexique; quand, le 16 août, il eut renvoyé l'empereur à Verdun, l'armée de Metz se trouva livrée aux menées personnelles d'un intrigant.

A Châlons on formait une nouvelle armée; le 1^{er} corps passe sous les ordres de Ducrot, le 5^e et le 7^e en étaient le noyau; mais leur retraite précipitée les avait désorganisés; plus de 15.000 soldats avaient fait la route en maraudeurs et perdu toute discipline. On avait dégarni l'Alsace et la vallée de la Saône sans grand avantage. Au camp de Châlons un corps nouveau, le 12^e, fut créé avec les forces placées à Toulouse, l'infanterie de marine, les 4^e bataillons, des éléments séparés du 6^e corps. Les bataillons de Paris, peu disciplinés, furent envoyés dans les places du Nord, puis renvoyés à Paris, ce qui était la pire solution, sur les conseils du général Trochu et du prince Napoléon. Palikao préparait un siège de Paris qui devenait probable. L'activité du ministre, la constitution d'une nouvelle armée à Châlons rendirent confiance. Comment allaient-on combiner ses opérations avec celles de l'armée de Metz? On résolut de les réunir en ramenant Bazaine à Châlons par Verdun. Ce plan était le plus sage; on n'en put obtenir l'exécution.

Les batailles autour de Metz. Le maréchal Bazaine ne paraît pas avoir voulu quitter Metz, où il se sentait maître, pour retomber sous la coupe du ministère et du quartier général. Peut-être voulait-il recommencer la manœuvre de Dumouriez. Il s'y prit de manière à rendre impossible la retraite sur Verdun. Il ne fit pas sauter les ponts de la haute Moselle, comme il était convenu pour retarder la marche de l'ennemi: lui-même était concentré à droite de la Moselle et disposait de quatre routes pour sortir de Metz; la première chose à faire était de passer la rivière; il entassa toutes ses forces sur les ponts de la ville et encombra la seule route qu'il prenait, laissant sur la rive droite 70.000 hommes pour observer l'ennemi. Celui-ci avait repris son plan initial, le prince Frédéric-Charles avec la II^e armée ayant le rôle principal; il marchait sur Pont-à-Mousson pour couper la route de Verdun et envelopper l'armée française à Metz, laissant Steinmetz (I^{re} armée)

l'aborder par l'E. et le prince royal passer de Nancy sur la Marne dans le S. Frédéric-Charles put accomplir sa marche de flanc sans rencontrer le plus petit obstacle et il trouva intacts les ponts de Pont-à-Mousson et Novéant. Le 14 août, le même jour, le 2^e et le 6^e corps passaient la rivière à Metz. Le général de Goltz (brigade d'avant-garde du VII^e corps) répéta l'erreur de Forbach; il supposa les Français en retraite et les attaqua à l'aventure; la bataille engagée, la I^{re} armée vint à son secours, brigade par brigade; l'artillerie allemande était supérieure, 300 pièces contre 210, mais Bazaine mit en ligne sept divisions contre les quatre de l'ennemi (I^{er} et VII^e corps). Commencée à Mey et Colombey, la bataille a pris le nom du village de Borny; victorieux à gauche, le général de Ladmirault eut aisément débordé et compromis le I^{er} et peut-être le VII^e corps prussiens s'il eût été soutenu; mais à peine l'attaque repoussée, le maréchal fit reprendre la retraite, laissant échapper l'occasion d'une victoire. Les pertes furent de 3.600 Français et 5.000 Allemands. Steinmetz fut disgracié. Le général Coffinières, gouverneur de la place de Metz, accorda aux Allemands un armistice de vingt-quatre heures, à la faveur duquel ils passèrent la Moselle.

Pendant les journées du 14 et du 15, les deux armées se dirigeaient vers l'O., les Français lentement, les Allemands rapidement. Au matin du 16 août, elles se trouvaient à la même hauteur. L'empereur, voyant que la tête de l'armée avait enfin gagné les plateaux, partit pour Verdun; Bazaine arrêta la marche. Voulant demeurer sous Metz, mais n'osant assumer la responsabilité de cette détermination, il laissa aux événements le soin de faire échouer le projet de retraite, se contentant de les préparer (V. BAZAINE). Voici quelle était le 16 la position de l'armée française: Canrobert au S., Frossard au N. de la grande route de Mars-la-Tour, Lebœuf (3^e corps) sur celle d'Etain où Ladmirault devait le rejoindre; la montée de Gravelotte encombrée de deux divisions d'infanterie (Metman, 3^e corps, et Lorencey, 4^e corps) et d'une de cavalerie (Clérambault). Les Allemands croyaient l'armée bien plus loin sur la route de Verdun et la pointe de la division Marguerite qui le 12 avait enlevé à Pont-à-Mousson l'avant-garde du X^e corps, les persuadait qu'il ne restait en face d'eux que les arrières-gardes et les flanqueurs. Le prince Frédéric-Charles pressa donc la marche vers la route de Verdun; le gros de son armée était à cheval sur la Moselle entre Frouard et Pont-à-Mousson, son extrême droite seule à portée de Metz; elle était formée par le III^e corps (Alvensleben) qui avait passé la rivière à Novéant et occupé Gorze; ses éclaireurs audacieusement lancés croyaient suivre l'armée française alors qu'ils la précédaient. Le prince Frédéric-Charles persistant dans son erreur se dirigeait vers le N.-O. et Verdun quand les Français étaient au N. près de Metz. La cavalerie française canonnée par l'ennemi se replia laissant en face de lui le 2^e corps (Frossard). Les 5^e et 6^e divisions de cavalerie allemande, appuyées par le III^e corps, se portèrent audacieusement sur la route de Mars-la-Tour qu'elles barrèrent; les Allemands n'étaient pas 50.000 et tous les renforts ne pouvaient les amener à dépasser 100.000 hommes avant la nuit. Cependant le maréchal se réduisit à la défensive. Sa seule préoccupation fut non pas de rouvrir la route de Verdun, mais de ne pas se laisser couper de Metz; c'est de ce côté sur ses derrières qu'il retint ses forces. Le 2^e corps attaqué par le III^e prussien résista vaillamment, mais perdit Vionville et Flavigny; le corps de Canrobert resta immobile, décimé par l'artillerie ennemie. Un sanglant combat de cavalerie s'engagea sur le plateau de Rezonville sans résultat bien net, mais permit à l'artillerie allemande de se porter en avant. Cependant alors le corps Canrobert pesait sur la gauche allemande et la mettait en péril, d'autant que la portée supérieure des chassepots y causait de grands ravages. Une charge intrépide de la brigade de cavalerie Bredow arrêta les progrès des Français en sacrifiant la moitié de son effectif. Le maréchal fit arrêter le mouvement offensif qui allait écraser la gauche prussienne; hypnotisé

par ses communications avec Metz, il redoutait, après les corps campés entre Seille et Moselle, la 1^{re} armée. La gauche prussienne avait reculé jusqu'à Tronville, au S. de la route de Verdun, et l'héroïsme de son artillerie lui avait permis d'y tenir quelque temps. A ce moment, le X^e corps entra en ligne après une marche forcée de 45 kil. se rabattant de l'É. ou on l'avait porté, vers l'O. au bruit du canon, et d'après les indications du chef d'état-major, le lieutenant-colonel de Caprivi. Le 4^e corps français (Ladmirault) parut à son tour à la gauche prussienne qui avait repris l'avantage; il la fit plier, rejeta en arrière la grande batterie; la bataille semblait perdue pour les Allemands; ils furent sauvés par leur cavalerie; une furieuse mêlée s'engagea entre elle et celle des Français qui fut rejetée en arrière; ce combat permit d'arriver à la nuit en conservant Mars-la-Tour et contenant l'attaque du 4^e corps. La lutte décisive avait eu lieu entre Vionville, Mars-la-Tour et Rezonville, mais on s'était aussi énergiquement battu à droite que sur la droite française; le 2^e corps et la garde avaient résisté de front aux VIII^e et VII^e corps qui se portaient sur Gravelotte; ceux-ci auraient pu être écrasés. La bataille prit fin à la nuit sans qu'aucun des partis remportât la victoire; mais les Français disposant de forces doubles n'avaient pas rouvert la route de Verdun. Moralement, ils étaient vaincus. Les pertes furent égales de part et d'autre, 17,000 Français et 15,800 Allemands. Cette bataille fut une des plus meurtrières du XIX^e siècle. On la dénomme bataille de Gravelotte, Rezonville, ou Vionville-Mars-la-Tour, d'après les divers villages échelonnés sur le front de combat.

L'armée française qui se croyait victorieuse fut consternée quand elle recut l'ordre de se replier sous Metz. Le prétexte mensonger était le ravitaillement en vivres et munitions. Le maréchal était décidé à renoncer à la retraite sur Verdun, qui, d'ailleurs, eût été périlleuse en présence d'un ennemi supérieur en artillerie et en cavalerie, mais il abandonna ses ambulances à Rezonville, brûla ses bagages et un convoi de vivres, évacua la route d'Étain et de Briey, par lesquelles la retraite était aisée, d'autant que l'ennemi épuisé n'eût guère pu l'inquiéter. Un chef hardi eût repris l'offensive, le 17 août, avant l'arrivée des renforts prussiens, et culbuté Frédéric-Charles sur la Moselle, d'autant qu'une défaite était peu dangereuse puisqu'on pouvait se réfugier à Metz. La seule pensée du maréchal semble avoir été de ne pas se détacher de Metz. On ne saurait expliquer autrement ses dispositions. Il rangea son armée en avant des forts; le 2^e corps sur la Moselle; puis le 3^e (Lebœuf), le 4^e (Ladmirault), le 6^e (Canrobert). Ce dernier, ne voulant pas rester dans un fond boisé, occupa la crête de Saint-Privat et Sainte-Marie-aux-Chênes, sur la route de Briey. Le maréchal avait annoncé à l'empereur qu'il allait déboucher par cette route, mais il n'en fit rien, et c'est sur son initiative propre que Canrobert l'occupa. Il se trouva ainsi très en l'air à 12 kil. de Metz, avec peu d'artillerie, ayant à dos une pente raide et boisée, mais devant lui un glacis long et régulier. Les Allemands avaient ramené au N. et devant Metz toutes les forces de la II^e et de la I^{re} armées, soit plus de 250,000 hommes et 714 canons contre 140,000 hommes et 500 canons ou mitrailleuses.

Ils attaquèrent l'armée de Metz dans ses positions: les VII^e, VIII^e et IX^e corps contre les 2^e, 3^e, 4^e corps, de Rozérieulles, à Amanvillers; la garde devant tourner la droite française et le XII^e saxon la prendre à revers, tandis que les III^e et X^e corps si éprouvés à Gravelotte étaient en seconde ligne et le II^e en réserve. Les Allemands ignoraient la présence de Canrobert à Saint-Privat, et c'est là ce qui détermina la physionomie de la bataille. La garde, en opérant son mouvement tournant, se heurta au 6^e corps, tandis que les Saxons devaient allonger beaucoup le détour ordonné pour prendre à revers l'armée française. L'attaque de front des VII^e et VIII^e corps, contre les 2^e et 3^e, échoua; ils se portèrent alors au S. contre Sainte-Ruffine sans plus de succès; mais, obéissant à son idée fixe, Bazaine ne s'occupa que de cette attaque, négligeant sa droite où se

livrait la vraie bataille. Le IX^e corps s'était avancé contre le 4^e, mais il se trouva pris en écharpe par l'artillerie du 6^e qui lui fit grand mal. Mais vers trois heures et demie les quatre corps dirigés sur la route de Briey, la trouvant libre, se rabattirent du côté de Metz; Canrobert, qui n'avait que 18,000 hommes et 66 pièces d'artillerie, eut alors affaire à plus de 80,000 hommes et 260 canons. Sainte-Marie-aux-Chênes, balayé par l'artillerie allemande, dut être évacué; le maréchal évacua aussi Roncourt à sa droite et rangea ses régiments sur la crête de Saint-Privat. Les Saxons continuaient leur mouvement tournant. Sur l'ordre du prince Eugène de Wurtemberg, la garde, voyant le soir approcher, aborda de front le glacis de Saint-Privat; les mitrailleuses et les chassepots lui infligèrent des pertes énormes; elle y laissa 8,000 hommes et dut reculer. Mais Canrobert ne recevait aucun renfort et manquait de munitions; il en avait demandé à Bazaine dès midi et demi; il n'avait obtenu que quatre caissons et pas un homme; deux fois le général Ladmirault partagea ses munitions avec lui; à quatre heures, nouvel appel à Bazaine qui était loin du champ de bataille; il ne répondit même pas et fit ou laissa rentrer la garde dans ses cantonnements. Ces 2 divisions et les 96 pièces de l'artillerie de réserve qui restèrent inactives toute la journée auraient changé l'issue de la bataille. A six heures et demie, quand les Saxons eurent tourné par Roncourt, que la garde prussienne et le X^e corps revinrent à l'assaut sur Saint-Privat, criblé d'obus par leurs canons, les soldats de Canrobert durent enfin céder; on se battit désespérément dans les rues du village, et à la nuit le maréchal se mit en retraite à travers le bois de Saulny; 2 batteries de la réserve envoyées alors seulement et la réserve du 4^e corps l'appuyèrent. Maîtres de Saint-Privat, les Allemands prenaient en flanc, à Amanvillers, le 4^e corps; il dut se replier sous Metz. Cette bataille, volontairement perdue, coûtait aux Français 13,000 hommes, aux Allemands 20,500. Mais elle était décisive. Désormais, la meilleure armée française, celle qui eût pu encadrer une levée en masse, était enfermée dans Metz; elle n'en sortit que prisonnière.

Au lendemain de Saint-Privat, Bazaine affectait de méconnaître la situation et, ce qui était plus grave, il trompait l'empereur, lui cachant sa défaite et parlant d'un simple changement de front en annonçant qu'il allait sortir par Montmédy. Cette dépêche du 19, confirmée le 23, décida le désastreux mouvement de l'armée de Châlons qui aboutit à Sedan. Les corps avaient pris leurs positions autour de la place, le 3^e à droite de la Moselle, le 2^e entre la Seille et la Moselle, le 4^e le 6^e et la garde à gauche de la Moselle. La défense de la ville, à laquelle présidait le général Coffinières sur lequel pèse une grande part de responsabilité dans ces malheurs, fut organisée avec la plus coupable négligence. On laissa entrer des milliers de bouches inutiles et on n'amena rien des ressources en vivres, bestiaux et fourrages qui abondaient dans les villages de la banlieue. Le général Coffinières insistait pour retenir l'armée parce que les défenses de la place étaient inachevées. En effet, les forts élevés sur les hauteurs voisines (Saint-Julien, Queuleu, Saint-Privat, Saint-Quentin, et Plappeville) n'étaient pas terminés et ne le furent que pendant le blocus. Les Allemands ne pouvant entreprendre un siège en règle investirent le camp retranché pour le réduire par la famine. Bazaine les laissa faire, construire leurs ouvrages, tranchées, batteries, sans les inquiéter. Le 19, le quartier général allemand arrêta son plan de campagne. Le prince Frédéric-Charles resta devant Metz avec les éléments des anciennes I^{re} et II^e armées, c.-à-d. le I^{er}, le II^e, le III^e, le VII^e, le VIII^e, le IX^e et le X^e corps, les 1^{re} et 3^e divisions de cavalerie et une division de réserve. Le prince royal de Prusse dut marcher sur Châlons et Paris; une nouvelle armée, dite armée de la Meuse, fut formée, sous les ordres du prince royal de Saxe, de la garde prussienne, du IV^e corps, du XII^e (Saxons), du II^e bavarois et des 5^e et 6^e divisions de cavalerie.

Bazaine simula le 25 août une tentative pour percer vers le N. par la rive droite de la Moselle, c.-à-d. vers Thionville; après un bon début, il s'arrêta devant une pluie torrentielle. Il réunit alors ses chefs de corps et leur fit approuver son dessein de rester sous Metz en disant que d'après le général Soleille il n'y avait plus de munitions que pour une bataille. Il leur cacha la marche du maréchal de Mac-Mahon qu'il avait apprise le 23, tout en persistant à mander à celui-ci qu'il allait sortir. Le 30, une dépêche venue de Thionville lui apprit que le général Ducrot était à Carignan. Il ne se mit en mouvement que le 31 à quatre heures du soir; Manteuffel avait eu tout le temps de préparer la résistance; les 3^e et 4^e corps enlevèrent Noisseville et Servigny, mais l'ennemi fut renforcé pendant la nuit et le 1^{er} août le maréchal ordonna la retraite; il avait perdu 3,500 hommes, les Prussiens 3,000. C'est pour cet effort insignifiant qu'il avait attiré la dernière armée de la France sur la Meuse où elle périt.

Sedan. Tandis que la plus solide armée s'immobilisait sous Metz, l'empereur, dont Bazaine s'était débarrassé, arrivait au camp de Châlons escorté par le général Marguerite. On organisait la défense de Paris; les marins avaient reçu la garde des forts garnis de leur excellente artillerie; on avait nommé gouverneur le général Trochu, très populaire. Mais on n'eut pas la décision de transférer ailleurs le siège des pouvoirs publics, de sorte que la défense et eux se paralysèrent mutuellement. Le plus sage eût été de couvrir Paris avec l'armée de Châlons et de reculer s'il le fallait jusque sous les forts. Mais la régence jugeait impossible que Napoléon III rentrât vaincu dans sa capitale. Provisoirement, on recula devant les Prussiens; le camp de Châlons fut évacué, une partie du matériel immense qui y était accumulé emmené à Reims à la suite de l'armée, le reste brûlé ou abandonné. A Reims, on trouva le 7^e corps venu de Belfort par Paris. L'armée commandée par le maréchal de Mac-Mahon comptait près de 140,000 hommes en quatre corps. Le 1^{er} (Ducrot, 4 divisions d'infanterie, 7 régiments de cavalerie); le 5^e (de Faily, puis Wimpfen, 2 1/2 divisions d'infanterie, 4 régiments de cavalerie); le 7^e (Douay, 3 divisions d'infanterie, 3 régiments de cavalerie) et le 12^e (Lebrun, 3 divisions d'infanterie et 2 divisions de cavalerie), plus deux divisions de cavalerie de réserve (Marguerite, 5 régiments; Bonnemains, 4 régiments). Rouher vint, de la part du conseil de régence, conseiller une énergique offensive. Le général Montauban de Palikao était du même avis. Il voulait marcher droit sur Verdun, attaquer l'armée du prince royal de Saxe et la battre avant qu'elle pût être secourue par l'une des autres. Les dépêches de Bazaine eurent une influence prépondérante. Il annonçait une percée sur Montmédy. On résolut d'aller à sa rencontre dans cette direction.

C'était un plan très hardi, avec une armée sans cohésion, mais le succès était possible. La III^e armée allemande s'avancait très au S., par la vallée de la Marne, vers Paris. Elle était fort éloignée et on pouvait la gagner de vitesse; les deux autres n'étaient pas plus nombreuses que celles de Metz et de Châlons et seraient en assez mauvaise posture. Il fallait donc aller vite et agir avec décision. L'armée et ses chefs en étaient incapables. Ils partirent le 23 au matin vers la Meuse par Reithel; le 25 ils allaient dépasser l'Argonne au N.; ce jour-là le roi, qui était à l'armée prussienne de la Meuse, apprit par ses propres journaux le mouvement de l'armée de Mac-Mahon; celui-ci au lieu de se hâter hésitait, n'ayant pas de nouvelles de Bazaine; ses troupes marchaient lentement; on les fatiguait par des contremarches résultant d'erreurs; elles manquaient de tout, tandis qu'à 20 kil. au N. le chemin de fer charriait d'abondantes provisions. Le 28, on faillit battre en retraite. C'eût été le plus prudent; à ce moment les deux armées allemandes prévenues enfin s'avancèrent vers le N.; celle de la Meuse pour barrer ce fleuve vers Dun et Stenay; celle du prince royal de Prusse des deux

côtés de l'Argonne pour prendre en flanc Mac-Mahon. Les avant-gardes du prince royal avaient déjà pris contact; à ce moment, on eût pu se jeter sur cette armée qui arrivait à marches forcées et la combattre dans des conditions favorables. Mac-Mahon la négligea, l'estimant faible, et comptant se trouver en sûreté quand il atteindrait les places de l'Ardenne. Le 30 août, il arriva à Stenay et y trouvant l'ennemi alla passer la Meuse à Mouzon; les 1^{er} et 2^e corps continuant sur Montmédy passèrent le Chiers à Carignan. Mais les deux autres, le 7^e et le 5^e, restèrent sur la rive gauche de la Meuse; dans la nuit, le 5^e recula de Nouart à Beaumont afin d'éviter la III^e armée (prince royal); déjà celle-ci avait pris contact avec la IV^e (prince de Saxe et roi) et elles combinèrent leurs opérations. Deux corps détachés de l'armée de Frédéric-Charles sans que Bazaine eût rien fait, peut-être rien vu, y furent renvoyés.

Les Allemands supposèrent que Mac-Mahon battait en retraite vers le Nord, et pour l'y poursuivre leurs deux armées se dirigèrent sur la rive gauche de la Meuse, sur la ligne de Tourteron à Mouzon; à leur gauche elles ne trouverent personne, à leur droite, l'arrière-garde française. La division Goze du 5^e corps fut surprise en avant de Beaumont par les IV^e et XII^e corps; faute de s'être éclairée, elle apprit la présence de l'ennemi par ses obus; attaquée à l'improviste, elle se débanda, abandonnant artillerie et bagages; seul le 68^e était sous les armes; il contint l'ennemi et perdit 1,469 hommes en trois quarts d'heure. — Les deux autres divisions du 5^e corps se massèrent entre Yoncq et la Meuse sur les collines de la Sartelle; tournées par le I^{er} bavarois, attaquées de front par les IV^e et XII^e corps, écrasées par l'artillerie, elles durent reculer; le général de Faily fut secouru par l'artillerie du 12^e corps et de la division de cavalerie Marguerite, et le 5^e cuirassiers, ce qui lui permit de passer la Meuse à Mouzon. Le 7^e corps (Douay), poursuivi par la III^e armée allemande, avait reculé au Nord et passé la Meuse à Remilly avec 2 divisions qui se trouvèrent coupées du gros de l'armée; l'autre (Conseil-Dumesnil) accourut au canon de Beaumont et tint en respect les Bavarois de von der Tann, assurant la retraite du 5^e corps. Le soir du 30 août, après ces rudes combats soutenus par la moitié de ses troupes (elles avaient perdu 1,800 tués ou blessés, 3,000 prisonniers), l'armée française était tout entière sur la rive droite de la Meuse. L'armée allemande, en marche du Sud au Nord, l'avait perdue de vue. En somme, on avait passé et on était sur le chemin de fer de Mézières à Thionville dont on pouvait s'aider. On fut arrivé à Montmédy le 31 et, tandis que l'ennemi s'acharnait à poursuivre le 7^e corps vers le Nord, on pouvait espérer gagner une marche ou deux et arriver devant Metz. L'armée de Frédéric-Charles prise entre deux feux eût été compromise et Bazaine débloqué. La jonction opérée, on eût combattu l'ensemble des forces allemandes dans des conditions acceptables ou bien on fût redescendu vers le Sud, mais on ne comptait plus sur la coopération de Bazaine qui manquait au rendez-vous donné à Montmédy; les soldats étaient épuisés et semblaient peu capables d'une marche forcée. Le maréchal était découragé. Il céda à l'opinion de Ducrot qui conseillait la retraite. Possible le 28 août, quand les ordres de Paris avaient imposé de continuer la marche en avant, elle était le 31 la solution la plus périlleuse. On voulait gagner Mézières où se trouvait Vinoy avec une division du 13^e corps d'armée. Il eût fallu au moins marcher très vite. Ducrot voulait dépasser Sedan dans l'étape du 31. Le maréchal ne fut pas de cet avis; son indécision et son imprévoyance perdirent l'armée. Il ne comprit rien aux mouvements de l'ennemi, ne se défiant pas des corps qui venaient de refouler le général Douay. Son nouveau changement de direction coïncida avec celui de la IV^e armée allemande qui, sachant cette fois où étaient les Français, repassait la Meuse. Le maréchal se prépara à livrer bataille à Sedan et réunit son armée sous les murs de cette petite forteresse; le 7^e corps, appuyé en arrière par le 5^e à la tête duquel Wimpfen arrivait d'Algérie remplaçant de Faily, occupait les

hauteurs de Floing en aval ; les autres corps étaient à l'E. de la ville. Les troupes étaient harassées de fatigue ; des milliers d'hommes étaient débandés, quelques-uns filés sur Mézières ; aux 250,000 combattants du roi de Prusse on n'en opposait pas la moitié, à ses 700 bouches à feu, moins de 400. On manquait de vivres, le chef de gare ayant expédié à Givet 500,000 rations et les convois ayant été perdus dans les combats précédents.

Les Allemands manœuvraient pour cerner l'armée française. La IV^e armée repassa la Meuse le soir du 30 ; la garde poussa le 31 jusqu'à Carignan ; les XII^e et IV^e corps gardèrent donc la Meuse supérieure et la route de Montmédy. La III^e armée se dirigea sur la Meuse inférieure pour fermer la route de Mézières ; les XI^e et V^e corps la franchirent le 31 août et le 1^{er} sept. à Donchéry ; on laissait les deux corps bavarois sur la rive gauche du fleuve en face de Torcy, faubourg de Sedan. Ils occupèrent les hauteurs de Wadelincourt et Frénois d'où leurs canons portaient jusqu'à Sedan et au delà. L'armée française était trop fatiguée pour prendre durant la nuit une offensive vigoureuse, seule chance de salut ; le cercle se resserrait autour d'elle, ouvert seulement au N. ; la défensive amenait une défaite certaine à cause de l'énorme supériorité d'artillerie de l'ennemi qu'on laissait garnir les hauteurs opposées à celles qu'on occupait. L'armée fut disposée sur les deux côtés d'un angle ouvert vers la Meuse au S. dont le sommet était au calvaire d'Illy, près du bois de la Garenne ; le petit côté à l'O., couvert par le ruisseau d'Illy qui passe à Floing, le grand à l'E. couvert par le ruisseau de Givonne, lequel, par le bois de la Garenne, Givonne, le Fond de Givonne, la Moncelle et Bazeilles, gagne la Meuse. Le 12^e corps gardait Bazeilles, le 1^{er} les hauteurs de Givonne, le 7^e celles de Floing, le 5^e formait la réserve. A l'aurore, le 1^{er} bavarois attaqua Bazeilles par les deux rives de la Meuse ; dès la veille on s'était disputé le pont du chemin de fer ; l'infanterie de marine avait héroïquement défendu le village ; elle ne se laissa pas entamer par les efforts du 1^{er} bavarois et du IV^e corps prussien ; les Saxons et la garde attaquaient la haute Givonne. Le maréchal fut blessé d'un éclat d'obus à la cuisse à sept heures du matin. Il remit le commandement à Ducrot, qui, reprenant son projet, ordonna la retraite sur Mézières ; à sept heures la route était encore libre, mais à neuf la division wurtembergeoise coupait la route départementale (rive droite) à Viviers ; une division de cavalerie allemande suivait, puis les XI^e et V^e corps. Le plan de Ducrot était presque irréalisable ; certain d'être attaqué en flanc par la III^e armée, il n'eût pu ramener à Mézières que des débris, à supposer qu'il se fût dégagé. Wimpffen, voyant ces dangers, revendiqua le commandement en vertu de son ancienneté et de sa lettre de service. Ce changement mit le comble au désarroi. Wimpffen voulait percer au S., en passant sur le corps des Saxons et des Bavarois, ce qui n'avait aucune chance de succès. Sur l'ordre de Ducrot, le 12^e corps (Lebrun) avait évacué le village de Bazeilles si admirablement défendu ; les Bavarois, pour se venger, l'incendièrent et égorgèrent les habitants. Quand, à neuf heures, Wimpffen ordonna à Lebrun et à Ducrot de reprendre les positions de la Givonne, celles-ci étaient sous le feu de plus de 200 canons ; le 1^{er} bavarois, le II^e bavarois, le IV^e prussien attaquèrent le 12^e corps ; le XII^e et la garde, le 1^{er} ; la garde avait enlevé le Fond de Givonne et allait occuper la route de Bouillon, fermant même l'issue vers la Belgique. Il ne fallait pas songer à reprendre l'offensive ; tout au plus pouvait-on renouveler à Balan la belle défense de Bazeilles. A l'O., les choses n'allaient pas mieux. Le XI^e corps avait contourné la presqu'île d'Iges et, suivi du V^e, attaqué le 7^e français entre Saint-Menges, Fleignes et Floing. Douay se vit en butte au feu de 180 pièces d'artillerie. Ce qu'il y avait de terrible, c'est que chaque corps français était canonné à la fois de face, en flanc et en arrière ; les trois grandes batteries allemandes de Wadelincourt, d'Illy et de la Givonne croisaient leurs feux dans

ce triangle de 6,000 mètres. Renforcé par la moitié du 5^e corps, puis par Ducrot accouru avec deux divisions, l'aile française de Floing résista bravement ; les premières attaques prussiennes furent repoussées ; mais le XI^e corps s'élevait au N., dépassant le bois de la Garenne et Illy. Ducrot fit donner contre les batteries ses deux divisions de cavalerie, Margueritte et Bonnemains ; trois fois elles chargèrent, trois fois elles furent ramenées sans pouvoir atteindre l'artillerie ni enfoncer les 17 bataillons qui la couvraient ; Margueritte était tombé l'un des premiers, Galliffet l'avait remplacé. L'artillerie française avait été écrasée dans ce duel inégal. Enfin, à trois heures et demie, après l'échec des derniers assauts des Français sortant du bois de la Garenne, la garde prussienne ayant franchi la Givonne rejoignit au N. le XI^e corps ; le cercle était fermé. Wimpffen évacua Balan, vainement assailli par les Bavarois, les Saxons et le IV^e corps, pour tenter un dernier effort sur le Fond de Givonne. Sa colonne fut décimée et rejetée sur Sedan où s'entassaient fuyards, canons, voitures, chevaux, sous les obus prussiens. L'empereur, qui avait erré sur le champ de bataille, sans souci du feu, voyant l'impossibilité de prolonger la lutte, fit arborer le drapeau blanc sur la citadelle ; plusieurs fois ôté et rehissé pendant deux heures, ce signal n'arrêta les hostilités qu'au soir. L'empereur avait écrit au roi de Prusse : « Monsieur mon frère, n'ayant pu mourir au milieu de mes troupes, il ne me reste qu'à remettre mon épée entre les mains de Votre Majesté. Je suis de Votre Majesté le bon frère, Napoléon. » Les conditions de la capitulation furent réglées entre de Moltke et Wimpffen, qui, malgré ses répugnances, dut la signer le 2 sept., à onze heures et demie du matin, au château de Bellevue. L'empereur, le maréchal de Mac-Mahon, 2,826 officiers et 70,000 soldats devinrent prisonniers de guerre ; les drapeaux, les armes, 600 canons de place et de campagne, 12,000 chevaux, etc., furent remis aux vainqueurs ; 21,000 hommes avaient été pris pendant la bataille, 15,000 tués ou blessés, 3,000 s'étaient réfugiés en Belgique, 10,000 étaient parvenus à Mézières ou à Avesnes, une partie en traversant la Belgique ; les Allemands avaient eu 10,000 hommes hors de combat. La bataille et la capitulation de Sedan sont le plus humiliant désastre de l'histoire militaire de la France. Ils marquèrent le terme de la première partie de la guerre par la destruction ou l'annihilation de l'armée régulière et la chute de l'Empire.

L'attitude de l'Europe. Durant ce mois d'août ou s'achevait l'effondrement de l'Empire, quelle était l'attitude de l'Europe ? Nous avons dit que les défaites du 6 août avaient mis fin à toute velléité d'alliance chez l'Italie, l'Autriche, le Danemark. L'Italie se retourna sur-le-champ, ne songeant plus qu'à profiter des circonstances pour acquérir Rome ; pour se mettre à l'abri moralement, elle suggéra à l'Angleterre le système d'une entente entre les neutres aux termes de laquelle chacun s'engagerait à ne pas rompre sa neutralité sans un accord avec les autres. A cette *ligue des neutres* adhèrent l'Angleterre et la Russie. L'Autriche eût voulu une médiation ; les Galiciens et les Tchèques souhaitaient une intervention armée ; le peuple russe avait les mêmes sentiments, prévoyant le danger que lui créerait une Prusse trop puissante ; mais les Hongrois étaient prussophiles, et le tsar, bien que sympathique à la France, cherchait seulement à déchirer le traité de Paris ; enfin l'Angleterre s'opposa à une médiation. Néanmoins la Prusse se plaignait âprement de ce que ses commerçants alimentaient la France d'armes. La nation allemande, fière de ses victoires, rejetait absolument, comme son gouvernement, toute idée de congrès européen, résolue à régler seule sa paix avec la France. Dans toute l'Europe, de Beust était le seul à vouloir une médiation ; il est le seul qui ait tenté de secourir la France ; l'Angleterre, bien qu'elle y eût intérêt pour contenir la Russie en Orient, repoussa obstinément ce projet.

Au mois d'août, la France ne pouvait traiter ; elle n'y eût eu aucun avantage, car, dès avant Sedan, les Allemands

émettaient les mêmes exigences qu'ils imposèrent à la fin de la guerre. Celle-ci prenait un caractère national ; la brutalité des Allemands qui condamnaient à mort tout civil qui agirait contre eux et ne reconnaissent pas comme soldats les combattants qui ne pourraient être reconnus à distance nécessaire, avaient exaspéré le pays. Les journaux allemands annonçaient la revendication de l'Alsace et de la Lorraine, ce qui soulevait le patriotisme ; on comprenait qu'il ne s'agissait plus d'une querelle politique, mais d'une lutte nationale ; on avait expulsé les Allemands demeurés en France, croyant y voir des espions. Dans les villes surtout, l'exaltation était grande. On était décidé à la guerre à outrance.

À la fin d'août, voici donc comment se présentaient les choses : la France avait déclaré officiellement qu'elle ne consentirait jamais à une cession de territoire. La Prusse exigeait l'Alsace, Metz et la Lorraine allemande ; dans le décret du 21 août le gouvernement d'Alsace était tracé avec la frontière qui est devenue celle de l'Alsace-Lorraine en 1871 ; Bismarck, soutenu par les militaires, par les publicistes et l'opinion, repoussait toute médiation. L'Europe laissait faire, l'Angleterre étant malveillante, la Russie alliée à la Prusse, l'Autriche paralysée, l'Italie décidée à s'abstenir.

2° La défense nationale. — LE QUATRE-SEPTEMBRE. GOUVERNEMENT DE LA DÉFENSE NATIONALE. — La nouvelle de la capitulation de Sedan se répandit à Paris le 3 sept. Le lendemain, l'Empire fut supprimé sans résistance. Le Corps législatif allait le faire légalement et constituer un gouvernement dirigé par Thiers, lorsqu'il fut envahi ; l'impératrice régente dut fuir. On forma à l'Hôtel de Ville un gouvernement dit de Défense nationale ou entrèrent les députés de Paris sous la présidence du général Trochu (V. QUATRE-SEPTEMBRE, GAMBETTA, TROCHU, etc.). La République fut reconnue sur-le-champ par les États-Unis, l'Italie, l'Espagne, la Suisse ; les grandes puissances se tinrent sur la réserve. Par sa circulaire du 6 sept., Jules Favre marqua clairement la position du nouveau gouvernement : « Le roi de Prusse a déclaré qu'il faisait la guerre non à la France, mais à la dynastie qui est à terre. La France se lève. Le roi de Prusse veut-il continuer une lutte impie qui lui sera au moins aussi fatale qu'à nous ? Libre à lui, qu'il assume cette responsabilité. Si c'est un défi, nous l'acceptons. Nous ne céderons ni un pouce de notre territoire, ni une pierre de nos forteresses. » L'effet fut excellent à l'intérieur, fâcheux à l'étranger où l'on souhaitait la fin de la guerre. Mais cela était impossible : en face des exigences de la Prusse, il n'y avait qu'une politique possible, la guerre à outrance.

La Prusse attendait des ouvertures ; elle jugeait la guerre terminée par la défaite des armées régulières et pensait n'avoir qu'à formuler ses exigences. Elle avait espéré traiter avec Napoléon III à Sedan. Mais l'empereur avait refusé : prisonnier de guerre, il ne se trouvait plus en situation de traiter ; c'est ce qu'il répondit à Bismarck et peut-être au roi de Prusse. Du château de Wilhelmshöhe où il fut interné, il tint toujours le même langage, parfaitement correct. Il eut seulement le tort de se disculper d'avoir entrepris la guerre en la rejetant sur l'opinion publique ; le roi de Prusse répliqua fort justement que c'étaient ses ministres qui avaient créé cette opinion. On a discuté pour savoir qu'elles eussent été les clauses d'une paix signée à Sedan ; les déclarations de Bismarck, confirmées par Wimpfen, établissent que c'était une indemnité de 4 milliards et la cession de l'Alsace-Lorraine. Dans ses circulaires officielles des 13 et 16 sept., Bismarck demanda Strasbourg et Metz. Mais avant de traiter il se posa une question préliminaire : avec qui traiter ? Le roi de Prusse reconnaît-il le gouvernement issu de la révolution du Quatre-Septembre ? Cette question eût été tranchée par des élections, mais le gouvernement français les ajourna au 16 oct., c.-à-d. indéfiniment. Il fit tous les efforts pour obtenir une paix honorable. Jules Favre s'adressa aux puissances européennes, à cette ligne des neutres où l'Autriche entra à son tour. Il décida

Thiers à se charger de cette douloureuse mission. Il allait à Londres, Pétersbourg, Vienne et Florence développer ce thème que le pouvoir organisé le Quatre-Septembre n'était pas un gouvernement, que pour constituer celui-ci il fallait des élections et que les élections n'étaient pas possibles sans un armistice. D'accord avec lui, Jules Favre devait faire une démarche au quartier général prussien. A Londres, Granville et Gladstone éconduisirent poliment Thiers, refusant leur médiation ; il obtint seulement par leur intermédiaire la promesse de Bismarck de recevoir Jules Favre. Mais le chancelier ne se pressait pas. À défaut de l'empereur, avec qui il eût préféré traiter, Bismarck s'adressait à l'impératrice, retirée à Hastings, en Angleterre ; elle répondit de même que mieux valait continuer la guerre que de démembrer la France. Bismarck eut alors l'idée de s'entendre avec le maréchal Bazaine, chef de l'armée de Metz et seul pouvoir subsistant qui tint son origine de l'Empire. Les Allemands croyaient que Paris ne leur résisterait pas, que l'anarchie allait s'établir ; il n'y aurait plus alors en France d'autre force organisée que l'armée de Metz. La conduite équivoque du maréchal depuis la mi-août faisait supposer qu'il rêvait un protectorat. On trouvera dans sa biographie (V. BAZAINE) le récit de ces intrigues et de leurs désastreuses conséquences. Mais au début Bismarck paraît avoir sérieusement négocié ; il méconnaissait étrangement le caractère français et sa conception du pouvoir légitime.

Le 18 sept., Jules Favre se mit en route pour son entrevue avec Bismarck ; il lui écrivit de Villeneuve-Saint-Georges une demande d'audience et fut invité à venir le trouver à Meaux, puis au château de la Haute-Maison. Cette entrevue entre deux hommes si différents fut une scène étrange ; elle se continua le soir à Ferrières (19 sept.). Jules Favre demanda un armistice de quinze jours, le ravitaillement de Metz et de Paris, la neutralisation de la capitale, des sauf-conduits pour les candidats aux élections. Le lendemain, Bismarck répondit en demandant la reddition de Strasbourg, Bitche et Toul, la continuation du *statu quo* devant Paris, des hostilités autour de Metz. Ces conditions furent rejetées. Il n'y avait plus qu'à continuer la guerre.

LA SITUATION MILITAIRE EN SEPTEMBRE. LA GUERRE DE SIÈGES. — La situation militaire justifiait l'arrogance des Allemands. Il n'existait plus de troupes françaises capables de tenir la campagne ; les III^e et IV^e armées, qui venaient de remporter la victoire de Sedan, furent dirigées sur Paris ; les I^e et II^e restaient devant Metz annulant l'armée de Bazaine que la famine devait leur livrer bientôt. On ne comptait pas que Paris résistât longtemps ; mais, à tout prendre, il ne s'agissait là encore que d'un siège ou plus exactement d'un blocus. Leur supériorité numérique avait permis aux Allemands de masquer les places fortes laissées derrière eux ; mais plusieurs les gênaient et devaient être méthodiquement assiégées ; ils tenaient beaucoup à s'emparer de Strasbourg, afin d'assurer la conquête de l'Alsace. Le mois de septembre fut donc occupé à une guerre de sièges qui se continua en octobre. Quant aux Français, voici quelle était leur situation : la garde et le 7^e corps d'armée existant au début de la campagne étaient pris ou cernés dans Metz ; le 12^e avait été pris à Sedan ; les 8^e, 9^e, 10^e, 11^e n'existaient pas, correspondant seulement à des commandements territoriaux ; un 13^e corps à 3 divisions était en formation au moment de la campagne de Sedan ; son général, Vinoy, qui se trouvait à Mézières avec une division, le ramena vers Paris par Laon et Compiègne ; on forma dans Paris un 14^e corps (Renault) ; un 15^e et un 16^e s'organisaient en province, mais ne pouvaient encore se mettre en ligne, ni par conséquent porter aucun secours aux places assiégées. Celles-ci étaient dans le plus mauvais état ; pas d'ouvrages avancés, pas de batteries casematées, les remparts mal entretenus, l'armement incomplet, la garnison réduite à rien. La nouvelle artillerie devait les réduire promptement aux abois.

Le siège de Strasbourg commença le 9 août ; il fut conduit par la division badoise bientôt renforcée de la

1^{re} division de réserve de la III^e armée sous le général de Werder, plus la landwehr de la garde et quelques autres éléments; en tout 60,000 hommes munis à la fin d'août de 350 pièces d'artillerie (290 furent mises en batterie). La garnison commandée par le général Urich comprenait le 87^e de ligne, les dépôts de 2 régiments d'infanterie, de 2 bataillons de chasseurs et de 2 régiments d'artillerie, 5,000 isolés fuyards de Reichshoffen, 4 bataillons de mobiles, 2 escadrons de lanciers, 500 pontonniers et 120 marins. Cela faisait 16,000 hommes, mais seulement 3,000 bons soldats. Le général Urich ne sut pas rétablir la discipline. Les dehors de la place ne furent pas disputés; la défense ne fut énergique qu'à la fin. A partir du 15 août et méthodiquement à partir du 23, les Allemands inaugurèrent leur nouvelle méthode du bombardement de la ville, afin d'agir sur le moral de la population civile; cette barbarie inutile eut pour seul résultat l'incendie de la célèbre bibliothèque de Strasbourg, l'endommagement de sa cathédrale, et des souffrances vaillamment supportées. Les 195,000 projectiles jetés dans la ville blessèrent 4,100 personnes. Le siège régulier commença le 26 août; il put être mené selon les principes classiques; la première parallèle fut ouverte à 800 m. des glacis. L'artillerie du front d'attaque fut démontée; les ouvrages avancés, ruinés; le 9 sept., on évacua la lunette 44 (porte de Saverne), le 22, deux autres; le bombardement reprit le 26; à ce moment, une brèche de 27 m. de large était ouverte dans le bastion 11, les remparts du front démolis, les ouvrages et même la citadelle hors de combat. Strasbourg capitula le 28 sept., et les 60,000 hommes de Werder redevinrent disponibles. Le général Urich avait livré son matériel, ses vivres, ses armes; grave oubli de ses devoirs, dont il ne fut pas seul coupable; il se renouvela fréquemment; c'est avec les canons de Marsal qu'on assiégea Toul, avec ceux de Metz, Belfort, avec ceux d'Amiens, Péronne.

Les petites forteresses d'Alsace succombèrent les unes après les autres: la Petite-Pierre le 9 août; Lichtenberg le 10; Schlestadt tint jusqu'au 24 oct.; Fort-Mortier jusqu'au 7 nov.; Neuf-Brisach jusqu'au 10, Phalsbourg et Bitche firent une belle défense. Le colonel Taillant soutint le siège à Phalsbourg du 10 août au 12 déc. après avoir repoussé deux assauts; quand il manqua de pain, il noya ses poudres, brisa ses fusils, encloua ses canons, scia les affûts et ouvrit ses portes. Bitche, presque imprenable, tint jusqu'au 11 mars; le colonel Tessier ne la rendit qu'après sept mois, lorsque la guerre était finie, et sortit avec armes et bagages. Nous parlerons plus loin du siège de Belfort. — En Lorraine, Marsal avait été abandonné et fut occupé sans coup férir. Toul, qui barrait le chemin de fer de l'Est, n'était défendu que par la gendarmerie, deux dépôts et 2,000 mobiles; des hauteurs voisines on dominait les défenses. Le major Huck repoussa l'assaut (16 août) et obligea les Allemands à un siège en règle, commencé le 7 sept. avec les canons de Marsal; le 23, le grand-duc de Mecklembourg amena 15,000 hommes et 104 pièces; la ville était brûlée, l'artillerie écrasée; il fallut se rendre, après avoir quarante jours privé les Allemands de l'usage de la grande voie ferrée vers Paris. — Verdun, où le général Guérin de Waldersbach disposait d'une garnison plus nombreuse, résista jusqu'au 8 nov. et fit éprouver des pertes sérieuses à l'assiégeant grâce à ses sorties répétées. Il ne se rendit qu'après la chute de Metz, à des conditions très favorables, stipulant surtout la conservation de la ville et du matériel à la France. — Montmédy fut pris le 3 nov., Thionville le 24, Mézières le 2 janv., Longwy le 25; le 5 janv., Rocroi fut enlevé par un coup de main. En revanche, Vitry-le-François tomba le 15 sept., Soissons se rendit dès le 16 oct. par la faute de la population. A Laon, dont la citadelle ne pouvait se défendre qu'en écrasant la ville, les habitants forcèrent le commandant à la livrer dès le 9 sept.; un garde d'artillerie fit sauter la poudrière tuant 300 mobiles et quelques Prussiens. A la fin d'octobre, les Allemands furent donc maîtres du pays

entre la Lorraine et Paris; mais plusieurs des places de la frontière résistèrent jusqu'en janvier. — L'organisation du territoire conquis fut faite méthodiquement, les chemins de fer et télégraphes rétablis pour le service de l'armée d'invasion; une voie achevée le 23 août (Courcelles-Pont-à-Mousson) contourna Metz; après la chute de Toul et de Vitry-le-François; la grande ligne de l'Est appartint entièrement aux envahisseurs. Des gouverneurs généraux furent préposés à l'administration de l'Alsace, de la Lorraine, de la Champagne; les francs-tireurs mis hors la loi; des villages rendus responsables des attaques et rançonnés, des otages pris dans la population civile et placés sur les locomotives ou expédiés en Allemagne. Politique réaliste, abusant sans scrupule de la force et cherchant à terroriser le pays envahi. Ces mesures eurent l'effet attendu et les ennemis furent plus obéis, obtinrent souvent davantage que le gouvernement de la patrie.

Capitulation de Metz. Le blocus de Metz, opération capitale de la guerre franco-allemande, dont elle a déterminé la direction et l'issue, se prolongea presque sans incidents jusqu'à la fin d'octobre. Prévenu vers le 7 de la capitulation de Sedan et de la chute de l'Empire, Bazaine se crut appelé à dominer la France. Leurré par Bismarck, il épuisa ses ressources sans rien faire de sérieux (V. BAZAINE); cependant l'héroïsme de ses troupes dans les sorties de Peltre (4 oct.), de Ladonchamp où ils enlevèrent 4,600 prisonniers, prouvait que tout espoir n'était pas perdu. Quand les vivres furent épuisés, les chevaux abatus, il fallut se rendre. La capitulation fut signée le 28 oct.; on trouva dans le récit du procès *Bazaine* (V. ce nom) le détail de ces hontes: 173,000 hommes, 4,665 bouches à feu, un immense matériel furent livrés, et le maréchal Bazaine trompa ses soldats pour se faire remettre leurs drapeaux qu'il tenait à remettre au prince Frédéric-Charles. L'investissement n'avait coûté aux Prussiens que 5,482 hommes. Simplement, en prenant les précautions prescrites pour la rentrée et la consommation des vivres, le siège eût pu être prolongé de deux mois, et la face de la guerre eût été toute différente, car les 200,000 Allemands qui assiégeaient Metz redevinrent disponibles au moment précis où les forces organisées en province par Gambetta menaçaient d'accabler les autres corps allemands. Non seulement le crime de Bazaine perdit la meilleure armée de la France, mais il provoqua la destruction de la seconde et la honte de Sedan et il détermina l'écrasement du suprême effort de la défense nationale.

LE SIÈGE DE PARIS. — La lutte se prolongeant après la chute de l'Empire, les Prussiens pensèrent avec raison qu'elle prendrait fin par la prise de Paris, la centralisation française donnant à la capitale une importance tout à fait prépondérante. Ils portèrent contre elle les armées de Sedan qui se mirent en route le 3 sept., sauf le XI^e corps prussien et le I^{er} bavarois (von der Tann), laissés à la garde des prisonniers. Le prince de Saxe marcha par les routes de Soissons, Compiègne et Creil; le prince de Prusse par Attigny, Reims, Epernay, Montmirail, Coulommiers et Créteil; le premier devait se porter sur la rive droite de la Seine, le second sur la rive gauche; il la passa à Ville-neuve-Saint-Georges et le cercle fut fermé à Argenteuil. Le 19 sept. se trouvaient réunis devant Paris 460,000 hommes et 622 canons: les IV^e, V^e, VI^e corps prussiens (bientôt joints par le XI^e), la garde, le XII^e corps, le II^e bavarois, les Wurtembergois, les 2^e, 4^e, 5^e et 6^e divisions de cavalerie, plus tard vint le I^{er} bavarois. Au 24 oct. les assiégeants étaient 250,000 dont 34,000 cavaliers. Les troupes d'étape et de garnison qui assuraient les communications comptaient 85 bataillons (de 4,200 hommes), 33 escadrons et 9 batteries.

La mise en état de défense de Paris avait commencé au mois d'août; le génie dirigé par le général de Chabaud-Latour avait mis en état l'enceinte et construisait des redoutes; l'artillerie (général Guiod) avait armé les remparts et les forts pour lesquels l'amiral Rigault de Genouilly fit venir

les pièces à longue portée de la marine et 2,000 canonniers. L'administration de la guerre (intendant Perrier) et Clément Duvernois firent merveille pour la réunion d'approvisionnement, et c'est avec 363 millions de rations de l'administration de la guerre qu'on put nourrir la population civile pendant les dix dernières semaines; on avait quatre mois de pain, 250,000 moutons, 40,000 bœufs, 6,000 porcs, 100,000 chevaux. La garnison était composée de forces qu'il est difficile d'évaluer. Le 13^e et le 14^e corps de nouvelle formation ne comprenaient que deux vieux régiments (revenus de Civita Vecchia, le 35^e et le 42^e), 8,000 fusiliers et 2,000 canonniers marins, parfaits pour la garde des forts; les gardes mobiles de vingt-cinq départements, soit 100,000 hommes à peu près organisés, mais mal instruits; 18 bataillons de mobiles parisiens complètement indisciplinés qui gâtèrent les autres; pour leur comptaire on leur fit réélire leurs chefs et on commit la faute d'étendre cette mesure aux mobiles de province, ce qui désorganisa les cadres. On avait réuni en régiments 11,000 gendarmes, gardes de Paris, pompiers, anciens sergents de ville, gardes forestiers, douaniers, gens solides qui eussent fourni de bons sous-officiers. Cela faisait un total de 200,000 soldats dont un quart à peine était solidement organisé; mais on avait les éléments suffisants pour organiser le reste et au bout d'un mois les mettre en mesure de combattre; on possédait 124 batteries et une flottille de 20 canonniers blindées. En dehors de ces soldats, il y avait la garde nationale, 200 ou même 360,000 hommes. Le gouvernement l'avait armée, tant bien que mal, et s'encombra de cohortes indisciplinées (distribuées en 266 bataillons) qui parurent plus dangereuses pour lui que pour l'ennemi; on ne sut d'ailleurs en tirer aucun parti. Les 60 anciens bataillons de garde nationale formaient un noyau de 40,000 hommes que l'on eût pu dresser; plus tard, on forma 80 bataillons de marche à 500 hommes qui rendirent des services et en auraient pu rendre bien davantage. Les ressources matérielles étaient presque illimitées: 45,000 chevaux de luxe et de commerce; des industries puissamment outillées; un comité scientifique de défense nationale, créé en août sous la présidence de M. Berthelot, mettait au service du gouvernement l'élite de la nation et tous les éléments de la résistance matérielle; on fondit des canons d'un nouveau modèle (de Reffye), plus puissants que ceux des Prussiens; on fabriqua tout le matériel de guerre dans les grandes usines et les ateliers des chemins de fer.

On avait donc des hommes et un armement: tout ce qu'il fallait pour constituer et équiper des armées. Mais la foi manquait aux chefs. Le ministère de la guerre (que dirigeait le général Leflo) et les généraux ne croyaient pas pouvoir surmonter les obstacles, et ils l'essayèrent à peine. Au lieu d'organiser la résistance offensive, ils attendirent presque passivement les secours de la province, ou plutôt le moment où la famine ferait cesser une lutte qu'ils désapprouvaient. La foi venait des civils et de la population dont l'ardeur était extrême, mais presque sans écho parmi les militaires. Cet état psychologique explique que le gouvernement de la Défense nationale n'ait pas cru pouvoir quitter Paris. Il semblait naturel de n'y laisser qu'un pouvoir militaire et de transporter hors de cette place assiégée le gouvernement; tandis que Paris retiendrait l'ennemi ou réorganiserait au dehors des armées. Mais les membres du gouvernement étaient persuadés, non sans motif, que les militaires laissés à eux-mêmes ne se défendraient pas sérieusement. Ils restèrent donc à Paris pour galvaniser la résistance et maintenir l'accord entre la population civile et les généraux. Cette décision était sage, mais elle eut le grave inconvénient de retarder l'organisation militaire en province, qui était la tâche principale.

Le général Trochu ne songea qu'à la défensive, attendant les secours du dehors et y croyant peu. Il laissa la garde nationale se démoraliser, sans jamais la faire sortir; la paye assurée à tous les gardes nationaux (1 fr. 50, 2 fr. 25 pour les hommes mariés), non seulement les jours de ser-

vice, mais tous les jours, les déshabituait du travail; leur instruction ne dépassa pas en quatre mois l'école de peloton, n'essayant pas d'en faire une véritable armée. On sait les prodigieux résultats obtenus en d'autres circonstances (Mayence 1793, Belfort 1870) par des chefs plus énergiques. Trochu, se limitant à la défensive, eut l'idée que sa garnison était trop forte et qu'il y aurait profit à renforcer à ses dépens les armées extérieures; il conçut donc le projet de faire évader 40 ou 50,000 hommes d'abord par la basse Seine, puis, quand il connut la formation de l'armée de la Loire, par la haute Seine vers Orléans. Ces chimères qui eussent, même en cas d'un premier succès, abouti à la destruction du corps évadé, furent tout son plan. Il ne fit que des efforts décousus pour les exécuter et tous devaient se briser contre les retranchements dont les Prussiens avaient entouré Paris.

Les opérations militaires n'eurent donc pour la plupart pas grande importance. Le général Trochu renonça à disputer les dehors à la suite de la bataille de Châtillon ou le 19 sept. Le général Ducrot fut repoussé par le V^e prussien et le II^e bavarois du plateau de Châtillon. Paris fut donc réduit à l'enceinte de ses forts, commandés sur plusieurs points par les hauteurs voisines. Le 23 sept., Vinoy reprit les redoutes des Hautes-Bruyères et du moulin Saquet. Le 30, le 13^e corps attaqua Chevilly et éprouva de grosses pertes sensibles. Le 13 oct., on essaya de reprendre Châtillon et Bagneux, sans succès. Ces sorties furent faites avec moins de 20,000 hommes. On n'en engagea pas plus de 12,000 le 24 oct. dans un mouvement par Bougival et la Jonchère qui faillit amener l'évacuation de Versailles où les Prussiens avaient installé leur quartier général. Le 28 oct. Le Bourget fut enlevé aux Allemands; il était difficile de le conserver, la position étant commandée; mais le quartier général prouva une négligence coupable; il n'envoya pas d'artillerie, bien que Ducrot eût offert sept batteries, et le surlendemain cinq batteries prussiennes canonnèrent Le Bourget qui fut repris par l'ennemi. Cette affaire convainquit les Parisiens de l'insuffisance de leurs chefs. Beaucoup parlèrent de trahison et comme, au même moment, on apprit la capitulation de Bazaine, il fut facile à Blanqui et à Flourens d'effectuer leur coup de main sur l'Hôtel de Ville le 31 oct. Les membres du gouvernement furent bientôt délivrés, et un plébiscite leur donna une écrasante majorité, mais leur prestige était atteint. L'irritation grandit contre Trochu qui ne faisait rien. Par les ballons sortant de Paris (on en fit partir 50) et par les pigeons voyageurs, on établit des communications avec la province, la photographie permettant de réunir sur un papier 2,000 dépêches privées ou publiques. Ces rapports furent toutefois trop intermittents pour permettre de concevoir une action commune. Les essais amenèrent des échecs de part et d'autre (Champigny, Orléans). Ce fut le désir de combiner leurs efforts avec ceux de l'armée de la Loire qui décida Trochu et Ducrot à les reporter de l'O. vers le S.-E. On constitua trois armées: la première (Clément Thomas), formée de 240 bataillons de marche tirés de la garde nationale, n'était pas solide; la seconde, sous Ducrot, de 100,000 hommes en trois corps (Blanchard, Renault, Exéa); la troisième, sous Vinoy, de 70,000 hommes; à Saint-Denis, l'amiral La Roncière commandait à environ 30,000 hommes. Avec ces 200,000 combattants à peu près encadrés, on pouvait espérer un succès.

Bataille de Champigny. Ducrot résolut de sortir par l'E. pour tourner ensuite au S. vers Villeneuve-Saint-Georges, passant la Marne à Joinville et débouchant sous la protection de la redoute de Saint-Maur, du fort de Nogent et du plateau d'Avron enlevé le 28 nov. et garni d'artillerie par les marins de l'amiral Saissset. Défendu sur ses flancs et en arrière, sûr de sa retraite, il pourrait attaquer hardiment; Vinoy opérait au S. faisant diversion vers Choisy, La Roncière vers Epinay au N., tandis que Ducrot aborderait les hauteurs de Villiers et de Coeuilly occupées par les Wurtembergois qu'appuyaient à droite le XII^e, à

gauche les IV^e et VI^e corps. Malheureusement l'ingénieur Krantz ne put amener son pont de bateaux à temps; on remit au lendemain sans avertir Vinoy qui enleva la Gare-aux-Bœufs devant Choisy; les Prussiens se concentrèrent contre lui et après l'avoir refoulé se trouvèrent rapprochés du champ de bataille. Le 30, Ducrot passa la Marne, enleva Champigny tandis que son 2^e corps attaquait les hauteurs de Villiers à Cœuilly; faute d'artillerie, on fut arrêté par les murs; à l'extrême droite, Susbelle avait enlevé l'émence de Montmesly entre Seine et Marne; le corps de Saint-Denis avait fait diversion en enlevant Épinay, puis s'était replié. Cet épisode eut des conséquences fâcheuses; télégraphié à Gambetta, celui-ci crut qu'il s'agissait d'Épinay-sur-Orge, vers Corbeil, et que Ducrot, victorieux, avait gagné une étape sur la route d'Orléans; pour marcher à sa rencontre, il engagea à fond les cinq corps de l'armée de la Loire et les fit battre. Le 1^{er} déc., on se reposa de part et d'autre, le terrible hiver de 1870 infligeant de rudes épreuves aux combattants; le 2, les Allemands reprirent l'offensive sans qu'on pût de part et d'autre obtenir de succès marqués. Ducrot, n'espérant plus passer, ramena son armée derrière la Marne le 3 déc.; 8,000 Français et 5,000 Allemands furent tués ou blessés dans cette bataille. Désormais était tombé l'espoir de débloquer Paris à l'aide de ses seules forces. Le mouvement suivant eut lieu au N.-E. Vinoy fut transporté sur la rive droite le long de la Marne, laissant un corps sur la rive gauche. Ducrot prit position sur le canal de l'Ourq (19-21 déc.). Les ailes seules donnèrent vers La Ville-Evrard sur la Marne et vers Le Bourget. La dernière sortie eut lieu un mois plus tard, pour donner satisfaction aux Parisiens. On renouvela les erreurs des précédentes en lançant de jeunes troupes contre des retranchements qu'on n'avait pas ébranlés, pas même reconnus; derrière ces fortifications de campagne, les Allemands étaient presque inexpugnables. On sortit sous la protection du mont Valérien, par la route de Versailles; on devait amener 100,000 hommes, mais on en déploya à peine la moitié dont les gardes nationaux des bataillons de marche qui firent bonne contenance. Les colonnes défilèrent lentement et attaquèrent sans ensemble; à gauche, Vinoy enleva Montretout; au centre Bellemare enleva Buzenval, mais dut s'arrêter pour attendre Ducrot et la droite qui arrivèrent avec plusieurs heures de retard. Massés à gauche, les renforts prussiens portèrent le nombre des ennemis à 30 puis à 50,000 hommes; au soir il fallut battre en retraite laissant 4,000 hommes sur le carreau. Trochu fut remplacé par Vinoy à la tête de l'armée. Les vivres allaient manquer pour les 2,200,000 assiégés; il fallut traiter de la capitulation.

Le siège de Paris s'était prolongé bien au delà de l'attente des militaires et spécialement des Allemands. Ceux-ci avaient compris, dès leur succès de Châtillon le 19 sept., qu'ils ne pourraient réussir de vive force et n'avaient à compter que sur la famine. Il leur fallut s'étendre beaucoup pour s'approvisionner; de là la nécessité d'occuper les villes dans un rayon assez vaste, Evreux, Dreux, Chartres, Beauvais, Amiens, Rouen; éclairés par leur cavalerie, ils eurent peu à craindre des francs-tireurs; tout le pays fut terrorisé, mis en coupe réglée. Se fortifiant méthodiquement sur les collines et dans les bois de la banlieue parisienne, ils craignaient peu les sorties, et l'expérience leur a donné raison; pas davantage l'extérieur, et ils eurent une déception de ce côté. La guerre, qu'ils croyaient finie, continua acharnée.

LA DÉFENSE EN PROVINCE. — Le gouvernement, avant de s'enfermer dans Paris, avait envoyé à Tours une délégation pour organiser la défense en province (16 sept.). Glais-Bizoin et Crémieux s'adjoignirent l'amiral Fourichon, puis, le 10 oct., Gambetta, sorti de Paris en ballon, vint donner une face nouvelle aux événements et concentrer toute l'autorité. Il fut l'âme de la résistance. La tâche était ardue. Tandis qu'à Paris tout était réuni, état-major, administrateurs, savants, avec des ressources matérielles énormes, ici tout manquait, l'argent, les armes, les munitions, l'équi-

pement. La mer restant ouverte, on fit venir de l'étranger tout ce qu'on put; mais on aura une idée du problème en sachant que les aiguilles des fusils ne purent être fabriquées que par une horlogerie de Dieppe. Tout fut créé: un atelier pour fournir des cartes, un nouveau service médical, un corps de génie civil, où ingénieurs, agents voyers, agents des chemins de fer, entrepreneurs, virent donner leur concours au ministère de la guerre et renouveler ses méthodes; l'administration militaire fut transformée par l'adjonction du personnel supérieur des chemins de fer. Il communiqua sa flamme au pays tout entier et la guerre devint vraiment nationale. Tous les hommes de vingt et un à quarante ans furent appelés (2 nov.), les départements invités à fournir une batterie par 100,000 hab. (3 nov.); onze grands camps retranchés furent créés où l'on instruisit et équipa les recrues. Les anciens soldats, les gardes mobiles, les gardes nationaux mobilisés étaient préparés, formés en bataillons; les départements, les villes rivalisaient de zèle pour acheter des canons, des munitions. Quand tout fonctionna sous la direction de Freycinet, qu'il s'était adjoint au ministère de la guerre, on envoyait aux armées 5,000 hommes équipés par jour; le général Thoumas, directeur de l'artillerie, envoyait chaque jour deux batteries. La Défense nationale leva ainsi 12 corps d'armée (15^e à 26^e) à trois divisions d'infanterie et une de cavalerie, soit 600,000 combattants, avec 1,400 canons (V. GAMBETTA, FREYCINET, et, pour la question financière, DETTE).

Gambetta avait compris que la tactique était de prolonger la lutte le plus possible pour user l'Allemagne. Von der Goltz l'a bien saisi. « Il voyait clairement, écrit-il, qu'il serait plus difficile à l'Allemagne pauvre comme elle l'était qu'à la France beaucoup plus riche de continuer cette lutte pendant de longs mois encore. Loin de leur patrie, enfoncés dans le pays ennemi qu'il espérait soulever, les vainqueurs se voyaient réduits à un petit nombre de chemins de fer, faciles à détruire, pour réparer leurs pertes, se pourvoir d'armes, de munitions, de vivres. Les cadres des troupes allemandes étaient très faibles; les officiers manquaient, surtout dans l'infanterie. Gambetta avait parfaitement jugé la situation. » Au début de la campagne, on venait de faire la moisson; les envahisseurs avaient pu vivre sur le pays; mais l'hiver venait (il fut très rigoureux) et le ravitaillement devenait moins facile.

Un autre mérite du dictateur fut de s'affranchir de la superstition qui liait le sort de la France à celui de Paris. Il conçut parfaitement la possibilité de prolonger la guerre, même après la chute de la capitale. C'est lui qui accrédita cette idée aujourd'hui banale. « Je suis convaincu, déclarait-il l'année suivante, que ces efforts dans lesquels on réunissait les représentants de tous les partis auraient à la longue et par leur durée atteint leur effet, et qu'à ce prix on eût sauvé ce qu'il importait de sauver avant tout, l'intégrité du territoire. Cette conviction ne m'est pas seulement personnelle; il y en a d'autres qui avouent, reconnaissent, écrivent toutes ces choses, ce sont les Allemands eux-mêmes. En prenant le recueil, déjà nombreux, des critiques, des études, des monographies des auteurs allemands, il sera facile de se convaincre que, ce qu'ils redoutaient le plus, c'était la persévérance des efforts militaires. Ils sentaient très bien qu'ils étaient arrivés à la limite extrême au delà de laquelle l'épuisement commence. C'est pourquoi j'étais d'avis, et je le suis encore, qu'on eût dû persister. Cette conviction s'est formée en moi devant un pays qui, complètement surpris, complètement désarmé, a trouvé moyen, en quatre mois, de mettre sur pied une armée de 800,000 hommes. » On lui a reproché d'avoir voulu diriger les opérations militaires de son cabinet, mais quand il eut découvert Chanzy et Faidherbe, il ne les contraria jamais. Que son ingénierie ait eu des inconvénients, cela est certain; mais, outre qu'il fallait trouver des chefs capables et qu'on ne pouvait avoir d'avance grande confiance, il est certain que la campagne était commandée par la situation d'ensemble. Or, le premier mois, le gouvernement de Tours se trompait doublement au

sujet de Paris et de Metz ; il estimait que Paris n'avait de vivres que jusqu'à fin novembre et que la grande armée de Metz tiendrait au moins aussi longtemps. Il s'agissait donc d'organiser rapidement une armée suffisante et de la jeter sur les ennemis immobilisés devant ces deux camps retranchés de manière à les débloquent successivement. La trahison de Bazaine (que Gambetta dénonça dès qu'il apprit sa reddition anticipée et sans coup férir) détermina l'échec du plan et, d'autre part, Paris ayant résisté deux mois de plus qu'on ne croyait, on put renouveler l'effort ; mais il fut chaque fois trop précipité.

L'armée de la Loire. Les premiers corps organisés en province furent le 15^e et le 16^e. Ils le furent par le général Lefort délégué à Tours par Trochu ; les éléments furent puisés dans ce qui restait des hommes assemblés par Palikao ; les dépôts de régiments, les mobiles, des régiments ramenés d'Afrique (turcos, légion étrangère), les zouaves pontificaux de Charrette, les volontaires français ou étrangers. En trois semaines on eut 100,000 hommes répartis en deux corps, le 15^e confié au général de La Motterouge et le 16^e formé à Blois sous le général Pourcet ; le 15^e fut prêt à fin septembre, le 16^e à la mi-octobre. On était loin de la foudroyante activité qu'allait déployer Gambetta. Le 15^e corps eut une bonne cavalerie, une artillerie peu nombreuse, 102 pièces dont 36 égales aux prussiennes ; le remplacement des fusées fusantes par des fusées persistantes en accrût l'efficacité. Les Allemands avaient, en s'avancant sur Paris, détaché vers le S. leur 4^e division de cavalerie avec trois bataillons et 2 batteries ; leur 6^e division de cavalerie occupait Rambouillet, soit 8,000 hommes. Le 5 oct. le général de cavalerie Reyau attaqua la 4^e division à Toury et la refoula sur Etampes. Aussitôt 40,000 hommes prélevés sur l'armée d'investissement de Paris et conduits par von der Tann marchèrent à sa rencontre. L'état-major prussien ayant détruit les armées régulières avait résolu d'attaquer sur-le-champ tout corps français qui se formerait sans lui laisser acquiescer la cohésion que donnent l'accoutumance et la pratique de la guerre. Battus à Artenay, puis en avant d'Orléans, les Français furent rejetés au S. de la Loire ; le général de La Motterouge n'avait engagé qu'une partie de ses forces. Le 11 oct., Orléans fut occupé par von der Tann ; il y resta avec le 1^{er} corps bavarois, renvoya au N.-O. Wittich avec une division d'infanterie et une de cavalerie ; celles-ci rencontrèrent à Châteaudun une vive résistance ; cette ville ouverte fut héroïquement défendue par des gardes mobiles et les francs-tireurs Lipowsky aidés des habitants. Le lendemain, Wittich la brûla (19 oct.). Le 21, il occupa Chartres, où il resta ; plus au N. la 5^e division de cavalerie observait le pays entre Dreux et Mantes. Au N. la cavalerie battait la campagne jusqu'à Amiens pour empêcher qu'il s'y formât des corps français ; le prince Albert occupait Gisors et Gournay. L'attitude passive de l'armée de Paris permettait aux assiégeants de détacher ainsi des forces importantes et de mettre en échec les armées de secours.

Le général d'Aurelle de Paladines remplaça La Motterouge à la tête du 15^e corps. Il l'établit au camp de Salbris en Sologne, acheva l'organisation de l'armée de la Loire avec le concours des marins (Jauréguiberry, Jaurès, Gougeard). Déjà la fiévreuse énergie de Gambetta mettait en mouvement toutes les ressources de la nation. A la fin d'octobre, l'armée de la Loire comptait plus de 100,000 hommes en deux corps (15^e, Martin des Pallières ; 16^e, Chanzy) ; on en formait quatre autres (17^e, de Sonis ; 18^e, Billot ; 19^e, Briand ; 20^e, Crouzat) ; la cavalerie manquait ; l'artillerie était encore faible, l'infanterie nombreuse et composée d'éléments d'inégale valeur. Au Mans se formait une armée de l'Ouest ; au N., avec les débris échappés à Sedan et les ressources locales, une autre sous les ordres de Bourbaki, puis de Faidherbe ; en Normandie, quelques bataillons de mobiles, garde nationale et de francs-tireurs, à Rouen, puis au Havre ; dans l'Est, l'armée des Vosges sur laquelle nous reviendrons et une petite armée irrégulière

sous Garibaldi dans la Côte-d'Or et le Morvan. La seule grosse masse était l'armée de la Loire où deux corps étaient en mesure de bien combattre à la fin du mois d'octobre. Il fallait agir promptement car, Metz venait de tomber, et l'armée du prince Frédéric-Charles, l'élite des forces allemandes, devenait libre et allait entrer en ligne dans la seconde moitié de novembre. En attendant, le roi dégarnissait son armée de siège de Paris afin de se couvrir au S. et au S.-O. ; un corps de 10 à 12,000 hommes était au S. de Mantes ; à Chartres, le grand-duc de Mecklembourg commandait 20,000 hommes ; von der Tann en avait un peu plus à l'O. d'Orléans. Ils attendaient l'attaque du côté de l'O. vers Chartres. Le général d'Aurelle reprenant l'offensive résolut d'enlever la gauche, c.-à-d. von der Tann.

Bataille de Coulmiers. Les forces françaises étant très supérieures, le plan fut d'envelopper le corps bavarois ; le gros de l'armée passant la Loire entre Blois et Orléans le couperait de Chartres par la forêt de Marchenoir, tandis que Martin des Pallières passant le fleuve à Gien lui fermerait au N. la route de Paris. Averti par ses éclaireurs, von der Tann se concentra vers Coulmiers, appelant à lui le grand-duc. D'Aurelle fit son mouvement lentement, se servant mal du chemin de fer ; il mit huit jours à venir de Salbris sur la Loire, la passa à Beaugency et joignit à Marchenoir Chanzy venu de Blois. Il battit l'ennemi à Coulmiers le 9 nov. l'obligeant à évacuer Orléans. Martin des Pallières n'avait pas effectué à temps son mouvement enveloppant, et l'aile gauche formée par les 6,000 cavaliers de Reyau n'exécuta pas sa mission qui était de couper la retraite aux Bavarois en se portant à Patay. Von der Tann put donc échapper ne perdant que 2,000 prisonniers et 2,000 tués ou blessés. Au lieu de la grande victoire attendue, les Français n'obtenaient qu'un succès incomplet ; D'Aurelle ne poursuivit pas l'ennemi. Gambetta, Chanzy, Martin des Pallières voulaient marcher sur-le-champ sur Paris ; les Prussiens le craignaient et prenaient leurs mesures pour évacuer Versailles. Mais d'Aurelle jugea trop périlleuse cette marche avec 80,000 hommes à peine exercés par des routes défoncées, tandis que sur son flanc droit arrivait le prince Frédéric-Charles. Il resta dans une inaction absolue, fortifiant sa position pour y attendre l'ennemi, tandis que les nouveaux corps français achevaient leur formation.

La situation militaire en novembre. La prolongation de la lutte sur la Seine et la Loire en accumulant à l'intérieur de la France les forces allemandes donnait une importance croissante à la question de leurs communications avec l'Allemagne. La ligne en était très longue et étroite ; les II^e et III^e armées rapidement portées en avant avaient débordé les Vosges sans s'y établir ; de ce côté, les places de Belfort et de Langres pouvaient servir de point d'appui à des armées françaises ; plusieurs petits corps isolés s'étaient formés dans les Vosges et y opéraient isolément. Gambetta décréta leur réunion en une armée des Vosges qu'il confia au général Cambriels. Il accepta le concours de Garibaldi qui sur l'appel des comités de Lyon et de Marseille était arrivé à Marseille le 7 oct. et ralliait autour de lui ses vieilles bandes et les révolutionnaires de tous les pays, proclamant l'avènement de la république universelle. « Par ordre de Crémieux, on l'avait accueilli avec tout le bruit, tout l'éclat possible ; puis, embarrassé de cette renommée de bravoure, de probité, de fanatisme anticatholique, de tolérance pour le mal qui repoussait beaucoup d'honnêtes gens, n'osant pas mettre sous les ordres de Garibaldi des corps constitués, on l'avait chargé de défendre les Vosges, avec un titre assez vague qui ne lui donnait guère à commander que des volontaires. » C'était un parti fort sage.

Le général Cambriels ne put rallier tous les corps francs formés dans l'Est, plusieurs préférant continuer à guerroyer isolément ; il n'eut donc que la moitié des 60,000 hommes qu'il espérait réunir, et ce fut une agglomération peu solide. Les Prussiens qui tiraient sans cesse de nouvelles troupes

d'Allemagne pour combler les vides de leurs armées et les renforcer, dirigèrent vers le S.-E., après la capitulation de Strasbourg, un nouveau corps, le XIV^e, sous Werder (Badois, 2 divis. de réserve et 2 brigades détachées); Schmelting, avec une division, dut occuper le Haut-Rhin et observer Belfort; Werder, avec le gros de ses forces, se rapprocher de la Seine par Troyes et Châtillon en détruisant sur son passage les petits corps des Vosges. Degenfeld commença le mouvement avec les Badois, passa le col du Donon et se heurta à l'armée des Vosges établie entre Saint-Dié et Raon-l'Étape, sur la rive gauche de la Meurthe. On se battit du 4 au 6 oct. à Champenay, Raon-l'Étape, Saint-Dié et finalement sur la Burgonce; le général Dupré eut le dessous et se replia sur Bruyères où il rallia Cambriels; ils jugèrent leur armée peu solide et se replièrent par Remiremont sur Besançon. Le XIV^e corps n'entra à Epinal que le 14 oct.; et de la Werder se porta sur Vesoul (18 oct.). Le quartier général allemand comprit qu'il fallait laisser sur les Faucilles une force suffisante et y maintint Werder. Celui-ci marcha sur Besançon, mais Cambriels l'arrêta sur l'Ognon (21-23 oct.). Gambetta était arrivé à Besançon le 18 pour organiser la défense dans l'Est. Il donna à Garibaldi un commandement séparé, l'envoyant à Dole, puis à Autun. L'armée des Vosges se réorganisait; malheureusement Cambriels (qui avait été blessé à Sedan) ne put en garder la direction; le 1^{er} nov., il fut remplacé par le général Michel, puis par Tortone et enfin par Crouzat, qui acheva d'organiser cette armée. Werder s'était établi à Gray (24 oct.); il avait fait occuper Dijon (31 oct.), mais l'évacua bientôt; en effet, dans cette région la population très patriote et énergique se levait contre l'envahisseur; des guerillas se formaient de tous côtés, surtout dans la Lorraine méridionale et les Vosges, menaçant ses derrières; vainement les Allemands fusillaient les otages, les prisonniers. Malheureusement, l'action militaire française était incohérente: la garnison de Langres ne faisait rien; les garibaldiens dont l'effectif varia de 10 à 30,000 hommes (sur lesquels 4,000 étrangers, le reste francs-tireurs et mobiles du Midi) opérèrent à leur fantaisie; l'armée des Vosges, laissant 15,000 hommes à Besançon, avait été portée sur Chagny pour couvrir Lyon (12 nov.); puis Gambetta l'amena sur la Loire et en forma le 20^e corps pour appuyer sa grande armée. Le général Cremer resta à Beaune avec une division forte de 15,000 hommes de très bonnes troupes (mobilisés lyonnais, bataillon de la Gironde). Néanmoins, les 40,000 hommes du 20^e corps dégarnirent l'Est sans être bien utiles au centre.

Au N., l'organisation se faisait par les soins du docteur Testelin aidé du général Farre; on y formait un 22^e corps dont les cadres fournis en partie par les échappés de Sedan et de Metz furent relativement solides. Le 22 oct., le commandement fut donné à Bourbaki (sorti de Metz pour la négociation avec l'impératrice); il fut remplacé le 18 nov. par Farre, puis par Faiderbe (3 déc.). De ce côté, les Allemands avaient, entre la Seine et la Somme, environ 6,000 cavaliers, 6,000 fantassins et 30 pièces d'artillerie sous le comte de Lippe et le prince Albert. En Normandie, Estancelin réunissait les gardes nationales; une pointe sur Mantes et Meulan fut suivie d'une offensive du prince Albert qui prit Gisors et Gournay (9 et 10 oct.). L'armée du Nord ne fut malheureusement prête que vers le 15 nov., mais, dès le 28 oct., elle avait battu à Ferrierie le comte de Lippe qui se replia sur Beauvais; le 3 nov., une brigade de cavalerie allemande, refoulée à Illiers, aux Bois et Bonnières, dut évacuer Mantes. Au N. comme au S.-E. et sur la Loire, les armées françaises allaient devenir redoutables en novembre.

Mais, à ce moment, la capitulation de Metz rendit disponibles les meilleures troupes allemandes, tandis qu'on appelait d'outre-Rhin la landwehr et des troupes de réserve. La 1^{re} armée, sous Manteuffel (1^{er}, VII^e, VIII^e corps, 3^e division de réserve, 3^e division de cavalerie), s'avança au N., faisant le siège des places et se portant contre le

22^e corps. La II^e, sous Frédéric-Charles (II^e, III^e IX^e, X^e corps, 1^{re} division de cavalerie), marcha vers la Loire. 60 bataillons d'étape ou de garnison furent affectés à la garde de l'Alsace, de la Lorraine, de la Champagne; 25 autres à celles des lignes Reims-Paris et Paris-Orléans, plus 33 escadrons et 9 demi-batteries. Ces forces étaient sous les ordres des gouverneurs généraux d'Alsace, de Lorraine et de Reims, qui administraient quatorze départements français (Bas et Haut-Rhin, Moselle, Meurthe, Meuse, Vosges, Haute-Saône, Haute-Marne, Aisne, Ardennes, Marne, Seine-et-Marne, Aube, Seine-et-Oise); douze autres étaient le théâtre des hostilités; soit le quart du territoire français occupé. Sauf quelques places qui tenaient encore, les Allemands avaient à s'emparer de celles-ci sur la ligne ferrée Thionville-Mézières (ils ne l'eurent que le 21 janv. 1871), à réparer les autres voies ferrées, à assiéger Belfort et bloquer Langres. Ils appelèrent d'Allemagne 51 nouveaux bataillons. Le ravitaillement se fit par la ligne de l'Est régulièrement à partir de la seconde moitié de novembre, à raison de dix trains par jour, un train pouvant amener 100,000 rations. Chaque armée avait les siens qu'elle utilisait selon ses besoins journaliers et chargeait et déchargeait: la 1^{re} armée, l'armée de la Meuse (N. de Paris), trois chacune; la II^e armée, quatre; la III^e (S. de Paris), six. Cette méthode admirable fut pour beaucoup dans la prépondérance des Allemands. Les Français ne surent pas utiliser ainsi les chemins de fer; encombrés de trains inutiles, mal préparés pour les embarquements et débarquements, ceux-ci ne transportèrent pas leurs troupes plus rapidement qu'elles n'eussent marché. La grande infériorité était naturellement le manque de cohésion de ces corps de nouvelle formation, mal préparés aux fatigues de la guerre, sans parler de l'équipement souvent défectueux (par les malfaçons des fournisseurs anglais) et de l'armement imparfait, malgré les prodiges d'activité des hommes de la Défense nationale. Il n'y a donc pas à s'étonner de l'issue de la lutte, mais plutôt de l'intrepidité d'une résistance qui surprit le vainqueur et releva le prestige et le moral de la France.

Bataille d'Orléans. La lutte décisive eut lieu sur la Loire. Nous avons vu que le général d'Aurelle s'était arrêté après la victoire de Coulmiers. Il avait créé à Orléans un camp retranché avec deux lignes de redoutes armées de 96 pièces de l'artillerie de marine, mais non casematées. Il voulait y attendre l'ennemi. Mais Gambetta, sentant la nécessité de secourir Paris, voulait une offensive immédiate, trouvant que la formation des 17^e, 18^e et 19^e corps compenserait à peine l'arrivée de l'armée du prince Frédéric-Charles. Alors commença le conflit entre son général et lui, dont les conséquences furent déplorables. On perdit d'abord les bénéfices de Coulmiers par la timidité de d'Aurelle, et celui-ci perdit ensuite les bénéfices de sa défensive par les mouvements en avant qu'exigea Gambetta. Trompés par l'inaction de l'armée de la Loire, les Prussiens crurent qu'elle voulait déboucher par Chartres et Houdan, le plus loin possible de Frédéric-Charles qui accourait à marches forcées par Troyes et Sens sur Fontainebleau, Nemours, Montargis, Pithiviers; ses têtes de colonne furent à Fontainebleau le 14, à Toury le 17; le 20 il établit son quartier général à Pithiviers. L'armée du grand-duc de Mecklembourg, rangée de Rambouillet à Toury, avait battu 6,000 mobiles à Dreux (17 nov.), quelques régiments à Châteauneuf (18 nov.), occupé Nogent-le-Rotrou et constaté que le gros de l'armée française n'était pas du côté du Mans. De Moltke lui ordonna alors de revenir par Châteaudun aider le prince Frédéric-Charles qui allait attaquer Orléans.

La position française était très forte; le terrain boisé avait été obstrué d'abatis, les routes défoncées; entre les redoutes armées puissamment, les soldats français semblaient inexpugnables. Malheureusement, ils en sortirent, et, excellente pour une simple défensive, la position ne l'était pas assez pour servir de refuge à une armée qui y rentre-

rait vaincue, d'autant que les obstacles créés se retournaient contre elle. Gambetta et Freycinet voulurent, le 20 nov., profiter de la pointe du grand-duc sur Le Mans pour accabler Frédéric-Charles et débloquer Paris. Leur plan était d'envoyer par Pithiviers une partie de leurs forces sur Fontainebleau. D'Aurelle était opposé à ce plan ; on passa outre, mais sans avoir l'énergie de le remplacer à la tête de l'armée ; on adopta l'idée paradoxale d'agir sans lui. L'armée de la Loire avait cinq corps : 15^e, 16^e, 17^e, 18^e et 20^e ; on la dissémina sur 100 kil. en trois tronçons ; le 20^e, le 18^e corps et une division du 15^e furent envoyés de Gien et Nevers vers Pithiviers ; le reste du 15^e et le 16^e restaient à Orléans sous d'Aurelle ; le 17^e allait du côté de Châteaudun surveiller le grand-duc et couvrir Tours ; les deux principaux tronçons étaient séparés par la forêt d'Orléans rendue impraticable. Le grand-duc était le 28 à Bonneval, le prince à 140 kil. à l'E. avec 68,000 hommes à Beaune-la-Rolande, où il s'était retranché. Il y fut attaqué par Crouzat (20^e corps) venant de Nevers ; Billot (18^e corps), venant de Gien, arriva trop tard ; Martin des Pallières arrêté à Chilleurs laissa passer les renforts allemands sans les combattre. L'attaque échoua et l'on se replita avec perte de 3,000 hommes. Le grand-duc, revenu à Janville et Orgères, rejoignit l'armée du prince.

A ce moment arriva l'annonce de la sortie de Ducrot ; un conseil tenu à Orléans entre MM. de Freycinet, de Serres et les généraux Chanzy, Borel et d'Aurelle décida unanimement qu'il fallait marcher ; le 17^e corps resta pour garder la position d'Orléans ; les autres, soit 150,000 hommes, se portèrent en avant. On croyait Ducrot victorieux et Frédéric-Charles parti pour le combattre. On combina un vaste mouvement convergent. Le 16^e corps (Chanzy), se portant de Patay sur Juranville et Pithiviers ; le 15^e (Martin des Pallières), d'Artenay sur Pithiviers, que les 18^e et 20^e aborderaient par le S. ; les deux premiers obéissant à d'Aurelle, les deux autres (et le 17^e) plutôt au gouvernement de Tours. On allait rencontrer le grand-duc à la Maladrerie avec 55,000 hommes (1^{er} bavarois, 2 div. d'inf., 2 div. de caval.), Frédéric-Charles à Pithiviers avec 100,000 (III^e, IX^e et X^e corps et 2 div. de caval.). Chanzy commença le 1^{er} déc., refoula les Bavarois à Villepion et Terminiers. Le lendemain, la bataille s'engagea à Loigny ; le grand-duc s'était avancé entre les 16^e et 15^e corps (2^e et 3^e divisions, la 1^{re} restant à Chilleurs) ; il les combattit le premier à Loigny, le second à Pourpry ; la débandade de la division Maurandy (la 3^e du 10^e corps) qui les reliait lui donna la victoire. Le général de Sonis, accouru avec une division du 17^e corps, se fit tuer avec presque tous les zouaves pontificaux en essayant de reprendre Loigny ; le 15^e corps avait eu le dessus à Pourpry, mais dut ensuite reculer jusqu'à Artenay ; pendant la défaite de l'aile gauche et du centre, l'aile droite, qui ne devait entrer en ligne qu'après, restait inutile. Le 3 déc., le prince Frédéric-Charles jeta son armée sur le centre français, le IX^e corps par Artenay, le III^e par Chilleurs-aux-Bois, le X^e plus à gauche. Malgré son énergique résistance, le 15^e corps, se trouvant isolé en face de toutes les forces allemandes, fut battu : d'Aurelle entre Artenay et Chevilly, des Pallières vers Loury. Ils furent repoussés sur Orléans ; le grand-duc les coupait de l'aile gauche, le prince de l'aile droite ; après une dernière lutte à Cercottes et Gidy, soutenue par la 2^e division du 15^e corps (général Martineau), les Prussiens entrèrent à Orléans dans la nuit du 4 au 5 déc. Faute d'y avoir laissé une réserve, on ne put défendre ce grand camp retranché qu'on avait si laborieusement créé. En résumé, l'armée de la Loire, livrée à la double et contradictoire direction de Gambetta et Freycinet et de son général en chef, fut victime de cette incohérence. Elle quitta sa position où elle pouvait compter sur une défensive victorieuse et fut morcelée en trois fragments que les Prussiens accablèrent l'un après l'autre : l'aile droite fut battue à Beaune-la-Rolande, l'aile gauche à Loigny, le centre sur la route d'Orléans.

La défaite d'Orléans, coïncidant avec l'échec de Ducrot,

semblait terminer la guerre. Mais Gambetta ne se découragea pas, et sur-le-champ reprit son plan sous une forme nouvelle. L'armée allemande était presque aussi éprouvée que l'armée française, et elle ne put achever sa victoire, quoiqu'on n'eût pas fait sauter le pont d'Orléans et que la poursuite ait pu commencer dès le 5 déc. Von der Goltz a tracé le tableau des souffrances de cette terrible campagne et du délabrement des troupes. « Les troupes étaient obligées de s'avancer avec effort dans des chemins défoncés, au milieu des tempêtes de l'hiver, de la pluie et de la neige. Les communications avec la patrie devenaient plus difficiles, et les hommes, les approvisionnements et les munitions que l'on recevait en remplacement, n'étaient pas suffisants. Le manque de munitions pour l'artillerie fit craindre pour l'issue des combats. L'habillement était complètement ruiné ; la chaussure, notamment, était dans le plus triste état ; beaucoup de soldats marchaient en sabots, d'autres allaient pieds nus. Les cadres fondaient de plus en plus et le nombre des officiers, par rapport à la troupe, laissait à désirer de plus en plus. Partout des détachements restaient en arrière, aux ambulances, aux transports, aux prisonniers, etc. Les corps d'armée avaient à peine l'air de divisions au complet, et les divisions de faibles brigades ; les bataillons étaient tombés à 500, 400, 350 hommes. » Qu'on juge ce que devaient souffrir les armées françaises qui n'avaient ni l'expérience, ni l'entraînement des armées allemandes.

La deuxième armée de la Loire. Nullement abattu par les revers, Gambetta, lorsqu'il vit sa grande armée coupée en deux, conçut une nouvelle combinaison. La première armée de la Loire avait reculé en Berry ; le 15^e corps sur Vierzon, les 18^e et 20^e fort démoralisés avaient repassé la Loire à Jargeau et Sully ; cette retraite eut, comme pour les corps de l'ancienne armée de Mac-Mahon, des effets funestes, d'autant qu'elle fut précipitée par Bourbaki. Ils reculaient sur le grand arsenal de Bourges. Accusant d'Aurelle de la défaite, Gambetta le remplaça par Bourbaki, à la tête de ces trois corps, idée néfaste, combattue par Freycinet. La retraite hâtive de Bourbaki démoralisa ses corps, tandis qu'il lui eût été possible, en les reportant à l'O., de dégager le 15^e. Frédéric-Charles, croyant toute l'armée française en retraite vers le S., se lança à sa poursuite, laissant le grand-duc descendre la rive droite de la Loire, appuyé sur la rive gauche par une partie du IX^e corps. Mais au N. du fleuve était restée l'aile gauche française, et cette moitié fut constituée à part par Gambetta, sous un chef admirable, le général Chanzy. Il avait les 16^e et 17^e corps sous des chefs nouveaux (Jauréguiberry et de Colomb), auxquels s'ajoutait un 21^e (Jaurès). Gambetta demanda à cette deuxième armée de la Loire de se reporter vers Orléans, tandis que par Nevers Bourbaki gagnerait la vallée du Loing et Fontainebleau ; Chanzy couvrirait Tours et Bourbaki Bourges. Chanzy ne commit pas la faute de perdre le contact avec l'ennemi ; le 5 déc. il s'arrêta entre Lorges et Beaugency, la droite à la Loire, la gauche à la forêt de Marchenoir ; renonçant aux grands mouvements offensifs, il voulait épuiser l'ennemi et aguerrir ses soldats par une lutte opiniâtre ; sa supériorité numérique, la grande portée de ses fusils, son artillerie nombreuse et en partie excellente lui facilitaient cette entreprise. Sauf les divisions Barry et Maurandy, mises en désordre à Pourpry, ses troupes restaient fermes. Le grand-duc se butta contre cette armée et fut arrêté à la hauteur de Meung. Alors s'engagea une bataille de cinq jours (7-11 déc., bataille de Villorceau ou de Josnes). Un ordre malencontreux du gouvernement fit évacuer Beaugency, et, coupée de la Loire, l'armée dut reculer, mais seulement d'une lieue ; le grand-duc demanda du secours au prince. Celui-ci fut obligé de renoncer à la poursuite de l'aile droite (Bourbaki) ; il ramena contre Chanzy le X^e corps et le III^e, tandis que le reste de la III^e armée longeait la rive gauche de la Loire pour le tourner ; on ne laissa contre Bourbaki que de la cavalerie et quatre bataillons ; mais il ne sut rien faire, malgré les sollicitations de Chanzy qui

l'invitait à un retour offensif; sa retraite précipitée avait démoralisé ses soldats dont la misère et l'épuisement étaient extrêmes. Bourbaki ne voulait pas reprendre l'offensive, préférant démissionner. Le 10 déc., un faubourg, le 13 la ville de Blois furent pris. Tourné, Chanzy se replia sur Vendôme, découvrant Tours, d'où la délégation se transporta à Bordeaux.

Chanzy exécuta, malgré les intempéries et le mauvais état des routes, une retraite en bon ordre, combattant tous les jours; l'armée du grand-duc épuisée ne put le presser, cependant le 14 elle heurta à Fréteval et à Morée la gauche française. Chanzy s'écartant de la Loire ne s'éloignait pas de Paris et atteignait un pays accidenté, très propre à la défensive. Étonné de sa résistance, le prince Frédéric-Charles concentra toutes ses forces pour la briser; l'armée de Paris lui envoyait des renforts. Du 12 au 14 déc., les Allemands rompent les communications entre Chanzy et Bourbaki, faisant sauter les ponts de Vierzon, laissant seulement une faible brigade hessoise dans le Berry; les 20,000 hommes de Blois, après avoir détruit les chemins de fer de Tours et de Bordeaux, reviendraient coopérer contre Chanzy. Le I^{er} corps bavarois gardait Orléans et la Loire jusqu'à Gien. Le VII^e corps, resté à Châtillon-sur-Seine, observait le pays au N. du Morvan. Le 16 déc., les IX^e, III^e et X^e corps et l'armée du grand-duc se concentrèrent de Vendôme à Chartres contre Chanzy. Celui-ci, qu'avait rallié la division Barry, revenant de Blois, sentit le danger et recula du Loir sur la Sarthe. Cette fois, son armée commença à s'ébranler; le froid, les fatigues des marches et du bivouac, l'incessante retraite l'avaient affaibli; on vit, surtout parmi les mobiles, des bataillons se débander. Les Allemands n'étaient guère moins las et redoutaient une offensive des 120,000 hommes de Bourbaki. Ils s'arrêtèrent; la II^e armée fut concentrée à Orléans, celle du grand-duc à Chartres, le VII^e corps amené à Auxerre. On leur donna huit jours de repos.

Voici comment von der Goltz apprécie l'inaction de l'aile droite française. « Le faible corps d'armée de von der Tann qui occupait Orléans ne pouvait en aucun cas résister longtemps à toute l'armée française, surtout si l'attaque, venant de l'Est, était faite par la rive droite de la Loire. La reprise d'Orléans aurait eu pour résultat de rendre aux Français les pièces de gros calibre qu'ils avaient perdues récemment et de faire tomber entre leurs mains des milliers de soldats allemands qui gisaient blessés ou malades dans les hôpitaux. La reprise d'une ville pour laquelle le prince Frédéric-Charles avait quelques semaines auparavant livré une grande bataille avec toutes ses forces, eût été regardée par le peuple français comme une grande victoire. » La crainte des Prussiens est attestée par ce fait qui prouve aussi la solidité de leur III^e armée : sous la pluie et par des chemins défoncés, ils firent 85 kil. en trente-trois heures, quand l'échec infligé aux Bavarois de Gien leur fit craindre une nouvelle attaque. Gambetta ne put obtenir ce mouvement et ne voulut pas remplacer Bourbaki. Cette confiance allait lui coûter cher.

Quand le prince fut revenu à Orléans (19 déc.), le mouvement vers la vallée du Loing devint impossible. Alors de Freycinet proposa un nouveau plan qui fut adopté, malgré sa hardiesse paradoxale. On avait enlevé à l'E. le 20^e corps pour coopérer à la manœuvre sur Pithiviers; il s'agissait de faire l'inverse et de ramener de ce côté l'armée de Bourbaki pour débloquer Belfort et couper la ligne de communication des Prussiens. Après s'être, pour un avantage qu'on n'eut pas, privé de celui de menacer avec une armée solide la Lorraine et l'Alsace, on allait abandonner une bonne situation stratégique pour un mouvement excentrique dirigé par un chef insuffisant avec des troupes trop peu solides. La présence à Bourges et Nevers d'une grosse armée obligeait Frédéric-Charles à rester à Orléans; mais celle-ci partant pour la Franche-Comté, il reprit la liberté de ses mouvements et reçut de Moltke et du roi l'ordre d'en finir avec Chanzy.

Celui-ci avait remis de l'ordre dans son armée, rétabli la discipline, distribué des armes meilleures, des couvertures, des vêtements; il avait fait des travaux de défense. Les Prussiens amenèrent quatre corps d'armée et trois divisions de cavalerie, soit 80,000 hommes (15,000 cav.) et 318 canons; le X^e corps par Montoire, le III^e par Azay, le IX^e par Fréteval, le XIII^e par Brou. Chanzy lui opposa trois colonnes mobiles qui le retardèrent et lui livrèrent, du 27 déc. au 10 janv., 26 combats. Il voulait tenir au Mans et y attendre deux nouveaux corps, le 19^e venant de Cherbourg et le 25^e d'Issoudun.

Le mouvement concentrique des Allemands les amena le 10 janv. devant Le Mans. Ils ne purent enlever les positions de Chanzy; le lendemain 11, ils reprirent l'attaque sans plus de succès; ils s'étaient emparés du plateau d'Auvours qui commandait la ligne de retraite, mais ne purent le conserver. La bataille semblait gagnée lorsqu'à huit heures du soir quelques compagnies du X^e corps qui arrivait jetèrent la panique parmi la brigade de Bretons qui gardait la Tuilerie à la droite française; ils s'enfuirent en hurlant. La perte de ce point stratégique, que l'amiral Jauréguiberry essaya vainement de reprendre le 12, obligea Chanzy à la retraite. Il perdait 18,000 prisonniers, l'ennemi 4,000 hommes. Les fuyards bretons jetèrent ensuite la panique dans le camp de Conlie qui se débanda; les mobilisés rentrèrent chez eux en Bretagne. Ce camp avait été formé, dans un endroit mal choisi, par Kératry et Le Bouëdec qui voulaient y créer une armée de l'Ouest et marcher sur Paris. Gambetta leur ayant pris leur meilleure division pour le corps de Jaurès, Kératry démissionna et l'organisation se détruisit. Cependant Chanzy battait en retraite sur Laval (16 janv.), derrière la Mayenne où il se renforçait du 19^e corps. Les Allemands ne purent l'entamer et rétrogradèrent. Le grand-duc occupa Alençon (16 janv.), puis revint vers Rouen pour aider éventuellement la I^{re} armée contre Faidherbe. Le 19, le général Hartmann occupa Tours. Le prince revint à Orléans que les Français menaçaient de nouveau.

L'armée allemande était épuisée; il y avait des régiments réduits à 15, à 9 officiers, commandés par des lieutenants; les vides se comblant par des hommes de la landwehr et des officiers de réserve, elle se transformait en garde nationale. Des corps étaient réduits à 15, à 10, à 7,000 hommes d'infanterie. Que fut-il advenu si les 120,000 hommes de Bourbaki eussent marché sur le Loing? Les troupes d'étape furent culbutées dans l'Yonne, les télégraphes et chemins de fer coupés par des francs-tireurs, un corps isolé repoussa de Briare à Gien le général Rantzau; on détacha du Mans une division, de Paris une brigade pour leur tenir tête. Le 25^e corps, formé à Bourges par Pourcet, entra en campagne, et par Romorantin arrivait à Blois où il infligeait un échec aux Hessois le 27 janv. Chanzy avait de nouveau 150,000 hommes en quatre corps avec 6,000 cavaliers et 324 canons. Il allait reprendre l'offensive contre les 40,000 Prussiens restés au Mans lorsqu'on apprit la capitulation de Paris et l'armistice.

L'armée du Nord. Tandis que le sort de la guerre se vidait entre Frédéric-Charles et l'armée de la Loire, des efforts comparables à ceux de Chanzy étaient faits au N. de la France. Nous savons que la I^{re} armée allemande, sous Manteuffel, avait été dirigée de ce côté. Après avoir détaché les troupes nécessaires pour la garde des prisonniers de Metz et le siège des places frontières, auxquelles il convient d'ajouter La Fère, elle comprenait encore 15,000 hommes (I^{er} et VIII^e corps et 3^e division de cavalerie) rassemblés sur l'Oise, entre Noyon et Compiègne. Elle marcha sur Amiens. Le général Farre comptait 17,000 hommes, plus les 8,000 de la garnison d'Amiens. Après un petit succès sur la route de Roye le 24 nov., il fut attaqué le 27 dans ses positions entre la Luce et la Somme, la droite à Dury, le centre à Villers-Bretonneux, couvert par des fortifications de campagne, armées de grosse artillerie. Il tint bon, mais fut tourné au N. par la

cavalerie ennemie et se replia derrière la Somme; les pertes étaient égales, 4,500 hommes de part et d'autre, mais les Français abandonnaient 1,200 prisonniers. Le 28, Manteuffel entra à Amiens; la citadelle capitula le 30 sans se défendre. La Fère, ne pouvant résister au bombardement, s'était rendue le 27. En revanche, le général Briand, commandant la division militaire de Rouen, avait battu à Etrépigny (29 nov.) l'avant-garde du comte de Lippe qui pillait le Vexin; les Allemands pillèrent et brûlèrent le village pour se venger. Manteuffel se porta contre lui, d'Amiens sur Rouen, le culbuta à Buchy (4 déc.) et entra à Rouen. Briand se replia avec ses 15,000 hommes, par Pont-Audemer et Honfleur, sur Le Havre où l'on réunit 30,000 hommes. Manteuffel n'osa l'y attaquer, mais lança des colonnes sur la Rille où elles défirent les mobiles français à Beaumont et Serquigny, sur Dieppe où il fit détruire le matériel de guerre.

Le général Faidherbe, mis le 3 décembre à la tête de l'armée du Nord (gardant Farre pour chef d'état-major), fit diversion en attaquant Amiens; la division Lecointe avait repris Ham (ville et citadelle) aux Prussiens les 9 et 10 déc. Les 19,000 Allemands laissés en Picardie accoururent à Montdidier; Manteuffel rappela la colonne de Dieppe; il en reçut une autre de Compiègne (5,000 h.) et les 8,000 de Senden relevés devant Mézières par Kameke qui venait de prendre Montmédy. Sans attendre Senden, Manteuffel aborda Faidherbe, posté derrière l'Hallue, à trois lieues N.-E. d'Amiens. Les forces se balançaient; on se disputa Pont-Noyelles toute la journée (23 déc.); Faidherbe maintint ses positions et y bivouaqua par 8° de froid; mais sachant que l'ennemi, qui recevait facilement des renforts, ne pouvait être vaincu qu'au premier choc, il ramena ses soldats derrière la Scarpe pour les reposer. Manteuffel renvoya une partie de ses forces à Rouen que l'armée du Havre et les irréguliers de la rive gauche de la Seine menaçaient; ces derniers furent refoulés par Bentheim jusqu'à Pont-Audemer. Au N. une fraction du 8° corps suivit les Français vers Arras; le reste, avec le détachement Senden, fut confié à Gøben et assiégea Péronne, un corps d'observation de 15,000 hommes couvrant le siège à Bapaume. Faidherbe l'attaqua le 2 janv. avec ses 22^e et 23^e corps; le premier eut le dessus à Achiet-le-Grand, l'autre fut repoussé à Sapignies; le lendemain Faidherbe aborda Bapaume; la bataille fut acharnée et à la nuit les Allemands se retiraient quand ils apprirent que Faidherbe en faisait autant. L'ennemi ramena des renforts de Rouen et le 9 l'incapable commandant Garnier, cédant à la pression des autorités civiles, rendit Péronne. Désormais les Allemands étaient maîtres de la ligne de la Somme, et l'armée du Nord n'avait aucune chance d'atteindre Paris.

Sachant que la capitale ne pouvait tenir longtemps, Faidherbe reprit l'offensive; malheureusement les fournitures qui lui avaient été faites et imposées par l'intendance étaient exécrables, notamment 50,000 souliers en carton fabriqués en Angleterre. Sa marche en fut retardée. Trompant Gøben par une démonstration sur Amiens et des démonstrations des corps de Normandie, il marcha sur Saint-Quentin avec 50,000 hommes (56 bataillons, 5 escadrons, 98 canons). Gøben en réunit autant (48 bataillons, 52 escadrons) avec 162 canons et, renforcé par l'armée de Paris, l'attaqua de deux côtés par l'O. et par l'E., essayant de l'envelopper. Sa cavalerie devait couper au N. la route de Cambrai. La bataille fut acharnée, les Français refoulés sur la ville de Saint-Quentin, mais les pertes égales, près de 4,000 hommes de chaque côté (plus 8,000 prisonniers français); Faidherbe se retira avec son artillerie intacte; il s'abrita derrière les places du Nord, où il remit son armée sur le même pied, prêt à recommencer. Les Allemands, très frappés de la solidité de cette armée, poussèrent jusqu'à Cambrai et Landrecies, puis revinrent sur la ligne de la Somme. Ainsi finit la campagne du Nord.

L'armée de l'Est. Nous avons laissé les corps français de l'Est au moment où l'armée des Vosges, enfin organisée, était appelée sur la Loire. Restaient en face de Werder, qui couvrait le siège de Belfort, la division Cremer et les garibaldiens, l'armée de Lyon qu'on essayait de former sous le général Bressolles ne se constituant pas. La lutte fut soutenue sans désavantage par Garibaldi, qui, du reste, ne rencontrait pas de forces bien considérables. « On compte, pendant ses dix semaines d'activité, un coup de main de Riciotti Garibaldi sur Châtillon-sur-Seine, dont il détruisit la garnison allemande; puis un mouvement d'ensemble qui, partant d'Autun, refoule ou enlève tous les petits postes allemands jusqu'à Dijon, et arrive, le 26 nov. au soir, devant les portes de cette dernière ville; une attaque de nuit essayée contre cette position défendue par de l'artillerie, et une déroute affreuse qui entraîne jusqu'à Autun toute l'armée dans un indescriptible désordre; puis, devant Autun même, une revanche, le 4^{er} déc., sur les Allemands arrivés devant la ville à grande vitesse et avec la négligence qu'ils mettaient volontiers dans leurs poursuites. Ce jour-là, malgré le retard de deux de leurs colonnes arrêtées, l'une par les fondrières de la voie romaine indiquée sur les cartes, l'autre par le voisinage de Cremer, les Badois attaquèrent Autun, battirent la ville avec leur artillerie disposée en demi-cercle et essayèrent de l'enlever d'assaut. L'artillerie française entama la lutte avec une vigueur et une décision qui firent grand honneur aux jeunes mobiles de la Charente. Les Badois arrêtés, débordés sur leurs flancs par les tirailleurs, se mirent en retraite. Le général Keller eut grand-peine à les ramener à Dijon. Ce fut là le grand succès des armées de l'Est. Il contribua à décider de nouveaux appels de troupes allemandes. » (Fabre de Navacelle.) Cremer avait enlevé Nuits le 29 nov., mis en échec, à Châteauneuf, les Badois revenant d'Autun (3 déc.). Le 18 déc., il fut assailli par Werder qui voulait le mettre hors de combat; deux colonnes allemandes devaient le tourner: Cremer tua 4,200 hommes à la principale et se retira, non entamé, sur Beaune. C'est ce succès qui décida le ministère à envoyer de ce côté l'armée de Bourbaki afin de débloquer Belfort, où Denfert-Rochereau se défendait admirablement. Ce commandant du génie, à qui Gambetta confia la défense de Belfort et qui le conserva à la France, accomplit une des plus belles opérations de la guerre. Quand éclatèrent les hostilités, Belfort se trouvait, comme la plupart des places françaises, hors d'état de résister à la nouvelle artillerie, dominé par des hauteurs non fortifiées. On y construisit des ouvrages en terre. La garnison comprenait 16,000 hommes, presque tous jeunes soldats, avec une vieille artillerie, sans canons rayés et peu de projectiles, assez de poudre et de vivres. Le siège fut commencé le 2 nov. par Treskow, avec 18,000 hommes. Les abords furent disputés pied à pied, les canons transformés et leur portée doublée, le tir indirect organisé. Ce n'est que le 28 nov. que fut ouverte la première parallèle. Incessamment harcelés par la garnison et par les contre-attaques, les assiégeants ne progressèrent presque pas. Aux premiers jours de janvier, ils venaient de changer leur plan d'attaque, le dirigeant contre les deux nouveaux ouvrages des Hautes et Basses-Perches; ceux-ci tinrent jusqu'au 8 févr., et la place ne se rendit que le 15, sur l'ordre du gouvernement français; la garnison sortit avec les honneurs de la guerre, ses armes et son matériel, après un siège de 103 jours, 73 de bombardement.

La belle résistance de Belfort et de l'armée de Cremer fit espérer de grands résultats d'une opération tentée dans l'Est par une grosse armée. Mais elle fut menée avec une telle lenteur, on se servit si mal des chemins de fer dont Bourbaki, personnellement brave, ignorait le maniement, que les Allemands eurent tout le temps de déjouer ce plan et de le faire aboutir à un désastre. Le 20 déc., le 18^e corps (Billot) fut dirigé sur Chagny, le 20^e (Clinchant) de Bourges sur Chalon-sur-Saône; ils devaient combiner leur action

avec celle de Garibaldi et de Cremer vers Dijon, tandis que le 24^e (Bressolles), formé à Lyon, et la garnison de Besançon, menaceraient les assiégés de Belfort. Le 15^e corps (Martineau-Deschenetz) fut acheminé sur Besançon, dès que le 25^e fut formé, à la fin de décembre. La neige et le froid, qui atteignait 18°, retardèrent ces mouvements ; les premières divisions n'arrivèrent que le 27 à Chalons et Chagny. Werder, qui avait à suffire à des tâches multiples, avait dispersé ses forces sur plusieurs départements ; prévenu à temps, il évacua Dijon (27 déc.) et se concentra à Vesoul (6 janv.). Le 30 déc., les 18^e et 20^e corps se réunirent à Dijon avec Cremer ; le 15^e corps arrivait par Besançon ainsi que le 24^e. Bourbaki laissa Garibaldi (20,000 hommes) et Pellissier (20,000 mobilisés) à Dijon et Cremer à Fontaine-Française et Champlitte pour couvrir son flanc gauche et ses communications ; lui-même se porta sur Belfort ; il perdit cinq jours en faisant débarquer le 15^e corps à Clerval au lieu de Besançon. Clerval est plus au N., mais le débarquement y était presque impossible sur une voie unique, sans quais, et dans une gorge étroite ; le froid, le manque d'abris firent éprouver des souffrances atroces aux troupes. Werder avait reçu l'ordre de couvrir le siège de Belfort et l'avis de l'envoi des II^e et VII^e corps amenés par Manteuffel sur les derrières de Bourbaki. Ce dernier, au lieu de combattre Werder à Vesoul, marcha droit sur Belfort ; son adversaire se concentra alors derrière l'Ognon. Une première bataille eut lieu à Villersexel d'où Bourbaki débuisqua la division Schmeling, lui faisant 2,000 prisonniers. Mais il perdit encore deux jours. Werder put lui couper la route de Belfort et s'établir solidement sur la Lisaine, fortifiant le mont Vaudois, s'appuyant à Montbéliard ; il avait 60,000 hommes. Le 15 janv. s'engagea la bataille. Le 15^e corps marcha sur Montbéliard, le 24^e et le 20^e sur Héricourt, le 18^e sur Chagey. Cremer (qui avait rallié l'armée) menaçait Lure. Montbéliard fut occupé le soir ; mais le 18^e échoua à Chagey ; le 16, on reprit l'attaque, s'efforçant de tourner les Allemands au N. ; Cremer chassa Degenfeld de Chênebier, mais au centre et au S. on fut repoussé. L'opinion des Allemands est que le mouvement tournant de l'aile gauche française eût fait tomber leur position s'il eût été appuyé. D'autre part, la garnison de Belfort n'agit pas, se jugeant trop faible. Le 17, on se battit encore sur le front et à Chênebier, et, ne pouvant enlever de front les formidables lignes ennemies, Bourbaki ordonna la retraite, malgré l'avis de Billot et de Cremer. Ses munitions s'épuisaient ; il avait perdu 8,000 hommes (les Allemands 2,150) et surtout il apprenait la marche de Manteuffel. L'armée française, encore en bon ordre le 18, se désorganisa dans la retraite ; elle mit cinq jours à gagner Besançon (à 70 kil.) ; le 24^e corps se laissa couper par les Prussiens qui passèrent le Doubs à Baume-les-Dames, où la 3^e légion de mobilisés du Rhône s'enfuit sans combattre. Il se retira sur Pontarlier (28-29 janv.). Les trois autres corps, arrivés à Besançon après des souffrances terribles, se trouvèrent menacés sur leur ligne de retraite vers Lyon par le général Manteuffel.

Celui-ci, rappelé de l'armée du Nord, avait été mis par le roi à la tête d'une armée de 50,000 hommes, formée du II^e corps élevé à l'armée de Paris et du III^e dont une division était à Châtillon-sur-Seine et l'autre venait de prendre Mézières. Avec le XIV^e corps de Werder, cette armée prit le nom d'armée du Sud. Manteuffel la concentra à Châtillon-sur-Seine (12 janv.) et s'avança à travers le plateau de Langres et la Côte-d'Or. Dans ce pays très accidenté, il eût pu être arrêté ou retardé par la garnison de Langres et par Garibaldi ; ils ne firent rien ; le 18 janv., il arrivait sur la Saône. Apprenant la victoire de Werder à Héricourt et la retraite des Français sur Besançon, il fit une conversion à la droite pour couper Bourbaki de Lyon (en occupant Dole et Poligny) et le jeter en Suisse ou le forcer à capituler. Très hardi, ce projet ne l'exposait pas à de grands dangers ; il supposait un grand dédain du corps de Garibaldi qui couvrait l'aile gauche française ; en effet, ce

dernier ne tenait aucun compte de sa mission. Manteuffel lui opposa la brigade Kettler qui eut même l'audace de l'attaquer à Dijon, naturellement sans succès (20-22 janv.), mais détourna complètement son attention de sa tâche réelle. Pendant ce temps, Manteuffel avait filé par Gray sur Dole où il entra le 21 janv. à minuit, s'emparant des approvisionnements destinés à ravitailler l'armée française.

Werder, suivant les Français entre le Doubs et l'Ognon, arriva à Baume-les-Dames, tandis que, de Dole, Manteuffel remontait au N.-E. pour envelopper l'armée française. La division Cremer soutint un rude combat à DanneMarie (sur le Doubs) contre le VII^e corps (Zastrow), mais fut refoulée, et l'ennemi occupa Quingey (avant le 15^e corps), barrant, après le chemin de fer, la route de Poligny vers Lons-le-Saunier et Lyon ; le lendemain (24 janv.), le II^e corps (Fransecky) occupa Mouchard, achevant de barrer cette route. Bourbaki n'avait plus pour s'échapper que les routes de montagne par Pontarlier et Saint-Claude, à moins de livrer une bataille que la fatigue de ses troupes menaçait de faire dégénérer en désastre. Le 24 janv., il décida d'y renoncer et de battre en retraite sur Pontarlier. Son armée fondait à vue d'œil et le désordre y était au comble. Bourbaki, les chefs de corps, Freycinet de Bordeaux donnaient des ordres contradictoires ; les chefs d'état-major des corps et des divisions ne savaient à qui obéir et la direction des mouvements leur échappant, ceux-ci se faisaient au hasard. Par exemple, la division Dastugne envoyée pour occuper Quingey tomba de 10,000 hommes à 5,000, puis à 2,500, le reste ayant été envoyé dans des directions inconnues à son chef d'état-major. Se voyant perdu, Bourbaki tenta de se suicider (26 janv.) au moment où le gouvernement le remplaçait par Clinchant. Les Allemands avaient occupé Poligny, Arbois et Salins (26 janv.), puis s'étaient engagés dans la montagne ; le 28, ils étaient à Champagnole, neud des routes de Poligny à Saint-Laurent et de Pontarlier à Lons-le-Saunier ; cheminant en s'aidant de traîneaux, ils arrivaient le soir du 29 au col des Planches ; tandis que le II^e corps s'étendait ainsi au S., le VII^e était à Amancey, menaçant directement l'armée française, le XIV^e se portait au N. de Pontarlier. Grâce à une marche assez rapide, Clinchant arriva dans cette ville le 28 ; il avait laissé deux divisions à Besançon, mais rejoignait le 24^e corps. Son armée, malgré son dénuement, était encore assez solide (sauf les mobiles de Vaucluse et du Var). Il prépara la retraite vers le Sud, le long de la frontière suisse.

Clinchant avait toutes les chances d'échapper. De Pontarlier, par la vallée supérieure du Doubs, la route passe aux Frêtes, à Mouthe, se bifurque à la Chauve-Neuve, allant à droite vers Saint-Laurent et Saint-Claude, à gauche vers Morez et Gex ; la première passe au pied du col des Planches. Clinchant voulait les utiliser toutes deux. Cremer avec trois régiments de cavalerie fit une marche de 80 kil. et occupa la première (Foncine-le-Bas et Saint-Laurent) (28 janv.) ; le 24^e corps prit la même direction ; les trois autres prirent position devant Pontarlier ; le 29, ils y furent attaqués par le VII^e corps à Chaffois et Sombacourt ; à ce moment on apprit la conclusion de l'armistice. Ce fut une joie universelle ; la marche au S. fut suspendue. Le lendemain, les Prussiens reprirent l'attaque et sur les protestations ils annoncèrent que l'armée de l'Est était exceptée de l'armistice. Jules Favre avait demandé qu'on en exceptât Belfort et l'armée de l'Est avec les dép. du Doubs, du Jura, de la Côte-d'Or, mais il oublia d'en aviser Gambetta. Cette incroyable légèreté eut pour conséquence la ruine de l'armée de Clinchant. Tandis que Manteuffel hâtait ses mouvements pendant les journées du 30 et du 31, les Français restaient trente-six heures immobiles, protestant et négociant, d'autant plus que la dépêche du roi de Prusse à la reine publiée par les journaux suisses ne soufflait pas non plus mot de l'exception. Un parlementaire envoyé à Manteuffel à 45 kil. de Pontarlier en rapporta enfin l'avis officiel. A ce moment les Prussiens avaient fermé la route de Saint-Laurent ; les chasseurs d'Afrique évacuèrent sans com-

battre le col des Planches. Néanmoins la route de Gex restait ouverte et toute l'armée eût pu y défilier en dix-huit heures, sauf à perdre une partie de son artillerie et des bagages ; d'ailleurs le 24^e corps eût aisément repris Foncine-le-Bas et rouvert la route de Saint-Laurent. L'armistice l'empêcha d'agir, tandis que l'ennemi renforcé se retranchait. Il fit pourtant passer environ trois divisions par Morez, et de là à Gex, route qui resta libre encore une semaine. Mais le 31 janv. Manteuffel avait fait occuper la position des Granges-Sainte-Marie et de là les Frêres, coupant la route entre Pontarlier et Mouthe. Toute issue était fermée. D'ailleurs, les soldats sachant que la guerre était finie et que leurs efforts ne pouvaient avoir aucun résultat se battaient à contre-cœur. Les officiers n'osaient s'engager à fond, redoutant de violer l'armistice. Clinchant, apprenant la perte des Frêres, n'avait plus de refuge qu'en Suisse. Il avait donc l'après-midi négocié une convention à ce sujet avec les autorités fédérales et mis la route en état. La retraite se fit sous la protection du 18^e corps et du fort de Joux dans la journée du 1^{er} févr. Le II^e corps allemand avait enlevé Pontarlier et fermé la route de La Cluse, mais ne put entamer le gros de l'armée.

Celle-ci reçut en Suisse un accueil admirable et put enfin se relever des atroces souffrances qui l'avaient décimée. Des 3,000 turcos il en restait 200. Sauf des médecins et des intendants qui abandonnèrent leurs régiments, et plusieurs bataillons de mobiles qui avaient renoncé à se battre, tout le monde fit son devoir. Néanmoins, c'était la quatrième grande armée française désarmée, après celle de Sedan, de Metz et de Paris, et la reprise des hostilités devenait à peu près impossible.

LA FIN DE LA GUERRE. — La fin de la guerre fut amenée par la capitulation de Paris, directement parce que la majorité du gouvernement qui s'y trouvait enfermée traita simultanément pour la France entière, indirectement parce que, sauf Gambetta, Chanzy et Faidherbe, on ne concevait guère que l'on pût prolonger la résistance. Les armées de la Loire et du Nord venaient d'essuyer les défaites du Mans et de Saint-Quentin, celle de l'Est agonisait. C'est dans ces conditions que fut signé l'armistice du 28 janv., à Versailles, entre Jules Favre et Bismarck, après cinq jours de négociations. L'illustre avocat se laissa jouer, et la France fut victime de son incompetence. La durée de l'armistice était de vingt et un jours ; il courait à Paris du 28 janv., en province du 31 (ce dont on oublia d'aviser la délégation de Bordeaux) ; on en exceptait l'armée de l'Est, ce dont nous avons vu les conséquences. Les forts de Paris étaient remis aux Prussiens et le rempart désarmé. L'armée déclarée prisonnière de guerre et désarmée restait à Paris. Elle comptait alors 131,000 hommes de ligne, 14,000 marins, 105,000 mobiles et 40,000 blessés ou malades. Au lieu de la camper au dehors, Jules Favre insista pour la laisser à Paris, créant un grand danger et en achevant la démoralisation ; il refusa de désarmer la garde nationale, ce qui fut la cause de la Commune ; or, Bismarck et de Moltke offraient de laisser les armes aux troupes régulières si on désarmait la garde nationale : Trochu le souhaitait. On recula devant les périls de l'entreprise vis-à-vis d'hommes exaltés par la défaite qu'ils attribuaient à l'incapacité et à une trahison des gouvernants. Paris devait payer une contribution de guerre de 200 millions et être immédiatement ravitaillé. Quant à la ligne de démarcation entre les belligérants, Jules Favre la laissa tracer par de Moltke qui en profita pour s'emparer de plusieurs départements, reporter du Cher et de la Loire sur la Creuse les armées françaises et confiner Faidherbe à l'extrême Nord. Honorable pour Paris (qui n'avait plus que dix jours de vivres) cette capitulation lui sacrifiait complètement la France. Mais le résultat final n'en fut pas changé et les clauses de la paix furent celles que, dès le mois d'août, les Allemands avaient décidés à imposer. On les trouvera ailleurs (V. FRANCFORT [Traité de]).

Le gouvernement de la Défense nationale, par la résis-

tance imprévue de Paris et par les gigantesques efforts de Gambetta en province, sauva du moins l'avenir de la France et prépara son relèvement. On trouvera dans les biographies de Gambetta, de Freycinet et de leurs aides les généraux Thoumas, Chanzy, etc., le récit des merveilles accomplies par leur énergie (V. aussi de Freycinet, *la Guerre en province*, le t. II de *Histoire de la guerre de Dusseux et von der Goltz, Gambetta et ses armées*). Ils justifiaient pleinement cette maxime de Napoléon I^{er} : « Les peuples se relèvent de tous les revers ; ils ne se relèvent pas du consentement donné à leur déshonneur. »

La France n'a à compter que sur elle-même, et la glorieuse résistance poursuivie pendant cinq mois après la destruction de son armée de ligne prouve que dans des conditions normales elle y peut suffire. L'histoire des négociations poursuivies alors prouva simultanément qu'elle n'avait à attendre des puissances étrangères aucun secours. Il s'accomplit au dehors, durant la guerre franco-allemande, trois événements de grande importance : l'entrée des Italiens à Rome et la suppression du pouvoir temporel du pape ; la dénonciation par la Russie de la convention annexée au traité de Paris qui excluait sa marine de guerre de la mer Noire ; la fondation de l'Empire allemand réalisant l'unité germanique au profit de la Prusse. Chacun de ces événements est étudié ailleurs. L'Italie s'était engagée vis-à-vis de Napoléon III à respecter Rome ; dès le 7 sept., elle déclara aux puissances et le 10 au pape qu'elle craignait une révolution à Rome, à l'image de celle de Paris, et prendrait possession de l'Etat de l'Eglise. Jules Favre fit des réserves expresses ; après la prise de Rome, le chargé d'affaires français, Sénart, félicita le roi d'Italie et adhéra explicitement à sa politique. N'ayant plus rien à lui offrir, on perdait toute base de négociation d'une alliance, que d'ailleurs en aucune hypothèse on n'eût obtenue. Chaudordy, qui dirigeait la diplomatie française de Tours, l'espérait pourtant, et, constatant la formation de l'armée de la Loire, de Beust songeait à profiter de ce que l'hiver immobilisait la Russie pour concerner une action austro-italienne contre la Prusse. L'opposition de l'Angleterre l'empêcha.

Thiers, revenu de Londres, accepta la douloureuse mission de tenter un dernier effort auprès des souverains étrangers. Il espérait beaucoup de la Russie, qui, en 1814 et en 1815, avait empêché le démembrement de la France par souci de l'équilibre européen. Il vit à Vienne de Beust et Andrassy (24 sept.). Ils profitèrent de sa présence pour se dégager complètement des anciens engagements, prirent bonne note de ses aveux découragés et le renvoyèrent à la Russie. Arrivé à Saint-Petersbourg, le tsar l'accueillit avec courtoisie, mais ni lui ni le prince Gortchakov ne dépassèrent l'expression de sentiments personnels. Il revint par Vienne où il vit l'empereur François-Joseph, à Florence (13 oct.) où il fut poliment éconduit. Cependant l'Angleterre commençait à s'inquiéter, craignant que la France ne sacrifiait l'Orient à la Russie ; elle proposa donc une médiation. La Russie l'écarta et s'en tint à recommander aux belligérants un armistice. Thiers fit adopter cette seconde proposition, peu avantageuse, alors que les autres puissances acceptaient la première. La capitulation de Metz achevait d'établir la supériorité militaire de la Prusse. Thiers vint à Versailles négocier avec Bismarck un armistice de vingt-huit jours pendant lequel on procéderait à des élections ; car l'absence d'un gouvernement régulier était la grande objection opposée aux gouvernants de Paris et de Tours, et nous avons vu que l'Allemagne essaya de négocier avec l'empereur, l'impératrice et Bazaine. On rompit sur la question du ravitaillement de Paris que les Allemands refusèrent de concéder (5 nov.).

A ce moment la Russie fit connaître par une circulaire aux puissances signataires du traité de Paris (France, Angleterre, Autriche, Prusse, Italie, Turquie) qu'elle dénonçait l'article du traité de 1856 et la convention neutralisant la mer Noire. Cet acte hardi ne pouvait avoir son plein effet que par l'acceptation de la France ; il rouvrait

la porte à des négociations et à un congrès européen. L'Angleterre, directement visée, pouvait aller jusqu'à la guerre, qu'alors la Russie et la Prusse étaient exposées à soutenir seules contre la France, l'Angleterre, l'Italie, l'Autriche et la Turquie. Chaudordy l'espérait, d'autant que cette fois les Hongrois étaient plus blessés encore que les Autrichiens; il avait depuis un mois mis l'Angleterre sur ses gardes. Mais, dans celle-ci, Gladstone et Granville ne voulaient, n'osaient rien faire. Gortchakov et Bismarck marchaient d'accord. La Prusse prit la direction de la politique européenne en proposant une conférence des grandes puissances à Londres (26 nov.). Ce fut un coup de maître de Bismarck. Jules Favre commit la maladresse de subordonner l'adhésion de la France à la conférence à l'intervention européenne en faveur de l'armistice avec ravitaillement et garantie de l'intégrité du territoire, alors qu'il eût fallu à tout prix aller à la conférence, comme jadis Talleyrand au congrès de Vienne. Les défaits de Champagne et d'Orléans semblaient aux Prussiens devoir décider la paix. L'occasion était bonne de mêler la question française à la politique générale de l'Europe; bien qu'en présence de la volonté arrêtée de la Prusse, il soit peu probable qu'on eût obtenu de concessions sur la question de l'Alsace et de la Lorraine. Mais en n'allant pas à Londres, on laissait consacrer le principe de la nouvelle politique qui abolissait le droit politique européen au profit de la force, politique appliquée par l'Italie à Rome, par la Russie dans la mer Noire, par la Prusse à la France et aux populations alsaciennes-lorraines. La conférence de Londres retardée par la France s'ouvrit sans elle le 17 janv. 1871. Dans l'intervalle, l'Empire allemand avait été proclamé dans le palais de Louis XIV à Versailles (V. ALLEMAGNE). L'armistice fut donc signé par la France isolée. Néanmoins, l'élection de l'Assemblée, écartant la grande objection des neutres, ils étaient disposés à introduire dans le programme de la conférence de Londres la paix franco-allemande. Granville le déclarait le 4 févr. Le gouvernement de la Défense nationale hésitait; Jules Favre ne voulut pas. Le 7 févr., la conférence se mit d'accord sur la question de la mer Noire et s'ajourna au 13 mars. La France dut négocier seule les préliminaires de la paix et ne put ensuite qu'approuver la nouvelle convention substituée au traité de Paris. La Russie avait affirmé avec éclat ses sympathies par les félicitations que le tsar adressa au roi de Prusse. Les grandes puissances n'avaient pas voulu ou pu intervenir en faveur de la France ni pendant la guerre, ni au moment de la paix. On trouvera ailleurs (V. FRANCFORT [Traité de]) les clauses de l'acte qui régla la situation franco-allemande. La guerre où Napoléon III se laissa attirer par la Prusse avait coûté à la France 156,000 morts de blessures ou de maladie (y compris 17,000 prisonniers morts en Allemagne) et 143,000 blessés; à l'Allemagne, 44,000 morts et 127,000 blessés; elle perdait 14,475 kil. q. peuplés de 1,600,000 habitants, et les souffrances de la guerre se traduisaient pour le reste du pays par une diminution de 800,000 habitants dans la population civile. On trouvera dans l'art. DETTE le détail des énormes charges financières résultant de la guerre, plus de 10 milliards grevant les budgets futurs d'une annuité de 840 millions. Les conséquences sur la politique générale furent l'effacement de la France pendant une quinzaine d'années, et l'hégémonie allemande en Europe. L'Italie et la Russie tirèrent de la guerre des bénéfices considérables; l'Angleterre et l'Autriche furent affaiblies. Mais le résultat capital fut, par la violence faite à l'Alsace-Lorraine, de créer entre la France et l'Allemagne un antagonisme qui depuis lors domine la politique européenne et divise les puissances en deux camps, surtout depuis que la République a relevé la France et lui a donné une puissance militaire équivalente à celle de son adversaire.

Nous compléterons ce résumé de l'histoire de la guerre franco-allemande par un tableau chronologique des faits diplomatiques et militaires complétant le récit qui en a été présenté.

Jul. 1870 :	19	Déclaration de guerre. Déclaration de neutralité de l'Angleterre.
—	23	Déclaration de neutralité de la Russie.
—	25	— de neutralité de l'Italie.
—	27	— de neutralité du Danemark.
—	28	Départ de Napoléon III pour l'armée.
—	31	— du roi Guillaume pour l'armée.
Août :	2	Combat de Sarrebruck ou de St-Jean.
—	4	Combat de Wissembourg.
—	6	Batailles de Reichshoffen, de Frieschwiller ou de Wërth.
—	6	Bataille de Forbach ou de Spickeren.
—	9	Garantie de la neutralité belge par la Prusse.
—	9	Le ministère Palikao.
—	10	Occupation du fort de la Petite-Pierre.
—	10	— de Lichtenberg.
—	11	Garantie de la neutralité belge par la France.
—	14	Bataille de Borny ou de Pange.
—	15	Capitulation de Marsal.
—	15	Bataille de Rezonville ou de Gravelotte ou de Vionville ou de Mars-la-Tour.
—	16	Combat de Toul.
—	16	Combat de Rugen entre l'escadre française et quelques canonnières prussiennes.
—	18	Batailles de Saint-Privat, d'Amanvillers ou de Gravelotte.
—	19	L'Angleterre et l'Italie forment la ligue des neutres.
—	24	Attaque de Verdun.
—	25	Reddition de Vitry-le-François.
—	26	Affaires de Rupigny et de Malroy (Metz).
—	27-28	Combat de Buzancy (armée de Sedan).
—	29	Combat de Bois-les-Dames ou de Novart (armée de Sedan).
—	30	Combat de Beaumont-Mouzon (armée de Sedan).
—	31	Combat de Bazeilles (armée de Sedan).
31 août et 1 ^{er} sept. :		Bataille de Noisseville ou de Servigny (Metz).
Sept. :	1 ^{er}	Bataille de Sedan.
—	2	Capitulation de Sedan.
—	4	Proclamation de la République.
—	9	— de Laon.
—	11	Départ de Thiers pour Londres.
—	17	Engagement de Créteil (Paris).
—	19	Combat de Villejuif ou de Châtillon (Paris).
—	19-20	Jules Favre à Ferrières.
—	20	Entrée des Italiens à Rome.
—	23	Capitulation de Toul.
—	27	Combat de Peltre (Metz).
—	28	Capitulation de Strasbourg.
—	30	Combat de Chevilly-l'Hay-Thiais (Paris).
Oct. :	2	Combat de Ladonchamp ou Saint-Remy (Metz).
—	4	Combat de Champenoy (Est).
—	5	Combat de Raon-l'Étape et de Saint-Dié (Est).
—	5	Combat de Pacy-sur-Eure (Paris).
—	5	— de Toury (Loire).
—	5	Combat de la Bourgonce ou de Nompatesse (Est).
—	7	Gambetta sort de Paris.
—	7	Combat des Tapes ou de Saint-Remy ou de Woippy (Metz).
—	8-9	Affaire et incendie d'Abblis (Paris).
—	10	Combat d'Artenay (Loire).
—	10	— de Chêrisy (Normandie).

Oct. 1870 :	11	Combat de Chevilly (Loire).	Déc. 1870 :	4	Combat de Patay (Loire).	
—	—	— d'Epinal (Est).	—	—	— de Buchy (Nord).	
—	12	Prise de Stenay par un détachement de la garnison de Montmédy (Est).	—	5	Occupation de Rouen par les Allemands.	
—	—	Combat de Bagneux (Paris).	—	6	Combat de Salbris (Loire).	
—	13	Bombardement et occupation d'Orléans.	—	7	— de Nevoy (Loire).	
—	16	Capitulation de Soissons.	—	7-11	Bataille de Villorceau ou de Josnes ou de Beaugency (Loire).	
—	17	Combat de Montdidier (Nord).	—	—	Combats de Chambord, de Montlivault (Loire).	
—	18	Combat et incendie de Châteaudun (Loire).	—	9	Reprise de Ham sur les Allemands (N.)	
—	21	Combat de Rueil et de La Malmaison (Paris).	—	—	Le Parlement de la Confédération de l'Allemagne du Nord vote l'unité allemande.	
—	22-23	Combats d'Etuz et de Cussay (Est).	—	10	Capitulation du château de Ham (Nord)	
—	24	Capitulation de Schlestadt.	—	12	Reddition de Phalsbourg.	
—	—	— de Metz.	—	—	Occupation de Blois par les Allemands.	
—	28	Combat du Bourget (Paris).	—	13	Combats de Beaumont, de Serquigny (Normandie).	
—	—	— de Formerie (Nord).	—	14	Combats de Morée, de Fréteval (Loire).	
—	29	La Russie dénonce le traité de Paris (convention de la mer Noire).	—	15	— de Vendôme (Loire).	
—	—	Reprise du Bourget par les Prussiens.	—	—	— de Morée (Loire).	
—	30	Combat de Saint-Appollinaire (Est).	—	16	— de Longeau (Est).	
—	—	Occupation de Dijon par les Prussiens.	—	—	Bade vote l'unité allemande.	
—	31	Insurrection à Paris.	—	17	Combat de Drone (Loire).	
Nov. :	2	Combat de Roppe (Belfort).	—	18	Bataille de Nuits (Est).	
—	—	Levée en masse.	—	19	Occupation de Tours par les Prussiens.	
—	—	Combat de Courville (Loire).	—	—	La Hesse vote l'unité allemande.	
—	3	Combat d'Illières-aux-Bois et de Bonnières (Normandie).	—	20	Combats de Pérouse (devant Belfort).	
—	—	Combat de St-Laurent-des-Bois (Loire).	—	—	— de Querrieux (Nord).	
—	7	Capitulation du Fort-Mortier.	—	21	Combats du Bourget, de Drancy, de Buzenval, de La Ville-Evrard (Paris).	
—	8	— de Verdun.	—	—	Bataille de l'Hallue ou de Pont-Noyelles (Nord).	
—	9	Bataille de Coulmiers (Loire).	—	23	Le Wurtemberg vote l'unité allemande.	
—	10	Capitulation de Neuf-Brisach.	—	27	Combats de Saint-Quentin, de Montoire (Loire).	
—	13	— de Montmédy.	—	30	Combats de la Rouille, de Moulineaux (Normandie).	
—	17	Combat de Dreux (Loire).	—	31	Combats de Courtalin, de Varennes, de Bel-Air, de Courtiras, de Danzé (Loire).	
—	18	— de Châteauneuf (Loire).	—	—	Capitulation de Mézières.	
—	19	— de Châtillon-sur-Seine (Est).	—	Janv. 1871 :	2	Combat de Lancé (Loire).
—	21	— de Bretoncelles (Loire).	—	—	—	Combat d'Achiet-le-Grand, de Béhaugnies-Sapignies (Nord).
—	23	Traité de Versailles avec la Bavière.	—	3	Bataille de Bapaume (Nord).	
—	—	Combat de Ladon (Loire).	—	4	Combats de Bourgarchard, Bourgtheroulde, Château-Robert (Norm.).	
—	24	Capitulation de Thionville.	—	5	Prise de Rocroi.	
—	—	Combat de Mézières (Nord).	—	—	Bombardement de Paris.	
—	26	La Prusse invite les puissances à se réunir en conférence à Londres.	—	5-6	Combat de La Fourche (Loire).	
—	26-27	Combat de Pasques (Est).	—	6	— de Villedieu (Loire).	
—	—	Capitulation de La Fère.	—	—	— de Nogent-le-Rotrou.	
—	27	Bataille d'Amiens ou de Villers-Bretonneux (Nord).	—	—	— de Danjoutin (devant Belfort).	
—	—	Bataille de Beaune-la-Rolande (Loire).	—	7	Combats de Villechauve, Mazangé, des Roches, du Theil (Loire).	
—	28	Combats de Juranville et de Cotelles (Loire).	—	8	Combats de Vancé, Ruillé (Loire).	
—	—	Combats de l'Hay, de la Gare-aux-Bœufs, de La Malmaison (Paris).	—	—	Proclamation de l'Empire allemand à Versailles.	
—	29	Combat de Varize (Loire).	—	—	Combats de Chahaignes, Brives, Ardenay, Thorigné, Connerre, la Belle-Inutile (Loire).	
—	—	— d'Etrépigny (Normandie).	—	9	Capitulation de Péronne (Nord).	
—	29-30	— de Nuits (Est).	—	—	Bataille de Villersexel (Est).	
—	—	Bataille de Villiers (Paris).	—	—	Combat de Marat (Est).	
—	—	Combats d'Epinau, de Montmesly (id.).	—	10	Combat de Parigné-l'Evêque, Chargé, Saint-Hubert, Champagné (Loire).	
—	—	— de Maizières (Loire).	—	11	Bataille du Mans (Loire).	
—	—	Capitulation de la citadelle d'Amiens.	—	12	Combats de Clamart et de Châtillon (Paris).	
Déc. :	4 ^{er}	Combat de Villepion ou de Termièrès (Loire).	—	—	—	
—	—	Combat d'Autun (Est).	—	—	—	
—	2	Bataille de Champigny (Paris).	—	—	—	
—	—	— de Loigny et de Pourpry (Loire)	—	—	—	
—	—	— d'Artenay et de Chevilly (Loire)	—	—	—	
—	3	Combats de Chilleurs-aux-Bois, de La Neuville (Loire).	—	—	—	
—	—	Combat de Châteauneuf (Est).	—	—	—	
—	—	Combats de Cercottes et de Gidy. —	—	—	—	
—	4	Reprise d'Orléans par les Prussiens (Loire).	—	—	—	

- Janv. 1871 : 13 Combat de Saulnot-Chavanne-Arcey (Est).
 — 14 Combats de Longué et de Chassillé (Loire).
 — 15 { Combat d'Alençon (Loire).
 — 15 { Combats de Sillé-le-Guillaume, Saint-Jean-sur-Erne (Loire).
 — 15-17 Bataille d'Héricourt ou de Montbéliard (Est).
 — 16 Combat du Bourget (Paris).
 — 18 — de Vermand (Nord).
 — 19 { Bataille de Saint-Quentin (Nord).
 — 19 { — de Buzenval (Paris).
 — 20 Combat de Pérouse (devant Belfort).
 — 21 { Combat d'Etuz (Est).
 — 21 { Occupation de Dole par les Allemands.
 — 21 { Combat de Bernay (Normandie).
 — 21 { La Bavière vote l'unité allemande.
 — 21-22 Combats de Talant, Fontaine-lez-Dijon, Plombières, Messigny (Est).
 — 22 Destruction du pont de Fontenoy sur la Moselle (Est).
 — 23 { Bombardement et attaque de Landrecies (Nord).
 — 23 { Combat de Dannemarie (Est).
 — 24 Reconnaissance de l'Empire allemand par les puissances.
 — 24-28 Conférences de Jules Favre et de Bismarck à Versailles.
 — 25 { Combat de Pont-les-Moulins (Est).
 — 25 { Capitulation de Longwy.
 — 26 Combat des Perches (devant Belfort).
 — 28 { Combat de Blois (Loire).
 — 28 { Capitulation de Paris et armistice.
 — 29 Combats de Sombacourt, de Chaffois, des Planches (Est).
 — 30 Combats de Bulle (Est).
 — 31 Combats de Bonnevaux, de Vaux, de la Planée (Est).
 Févr. : 1^{er} { Occupation de Pontarlier par les Allemands, combats d'Oye et de la Cluse, entrée de l'armée de l'Est en Suisse.
 — 1^{er} { Occupation de Dijon par les Prussiens.
 — 8 Election de l'Assemblée nationale.
 — 16 Capitulation de Belfort.
 — 26 Préliminaires de Versailles.
 Mars : 11 Capitulation de Bitche.
 — 28 Ouverture des conférences de Bruxelles.
 Mai : 6 Ouverture des conférences de Francfort.
 — 10 Signature du traité de paix.
 — 18 L'Assemblée nationale vote le traité.
 — 23 Echange des ratifications à Francfort.
 A.-M. B.

BIBL. : Albert SCHULZ, *Bibliographie de la guerre franco-allemande et de la Commune de 1871*. Catalogue de tous les ouvrages publiés en langues française et allemande, de 1871 et 1885 inclus. ; Paris, 1886, in-8, 128 pp.

FRANÇOEUR (François), compositeur français, né à Paris le 28 sept. 1698, mort à Paris le 6 août 1787. Il entra comme violoniste à l'orchestre de l'Opéra, puis dans la musique du roi, et devint en 1733 « compositeur de la chambre ». Lié d'amitié avec *Rebel* (V. ce nom), il fut conjointement avec lui inspecteur, puis directeur de l'Opéra jusqu'en 1767. Les deux musiciens réunis firent jouer à ce théâtre plusieurs ouvrages écrits en collaboration. Le premier en date fut aussi le mieux accueilli : *Pyrame et Thisbé* (en cinq actes), joué le 17 oct. 1726, fut repris en 1740, 1759 et 1774 ; *Tarsis et Zélie* (10 oct. 1728) ; *Scanderbeg* (27 oct. 1735) ; le ballet *la Paix* (29 mai 1738) ; *Zélinde* (un acte), et *la Félicité*, ballet (1745) furent moins heureux. *Ismène* (28 août 1750) eut plus de succès. Le dernier opéra de Rebel et Francoeur, *le Prince*

de Noisy, fut joué à la cour le 13 mars 1749 et à l'Opéra seulement le 16 sept. 1760. Aucun de ces ouvrages ne s'élevait au-dessus de l'ordinaire. M. B.

FRANÇOEUR (Louis-Joseph), compositeur français, né à Paris le 8 oct. 1738, mort à Paris le 10 mars 1804. Neveu et élève du précédent, il fut comme lui violoniste à l'Opéra et membre de la musique du roi. Il devint chef d'orchestre, puis directeur de l'Opéra, et surintendant de la musique du roi. Il a fait représenter *Lindor et Ismène* (un acte) le 30 août 1766, a laissé des opéras et des ouvrages religieux inédits, et a publié un volume longtemps estimé, *Diapason général de tous les instruments à vent* (Paris, 1772), dont une seconde édition a été publiée par Choron. M. B.

FRANÇOEUR (Louis-Benjamin), mathématicien français, fils du précédent, né à Paris le 16 août 1773, mort à Paris le 15 déc. 1849. Successivement clerc de notaire, sous-caissier du théâtre de l'Opéra, élève de l'École polytechnique (1795), d'où il dut d'ailleurs s'absenter quelque temps pour chercher des ressources à sa femme et à son père, il fut nommé en 1798 répétiteur et en 1804 examinateur d'admission à cette école, en 1805 professeur au lycée Charlemagne, en 1809 professeur d'algèbre supérieure à la faculté des sciences de Paris. La Restauration ne lui laissa que cette dernière chaire. En 1842, l'Académie des sciences l'élut membre libre. Savant doublé d'un philanthrope, il consacra tous ses loisirs à des œuvres d'éducation populaire, introduisit dans l'enseignement primaire le dessin linéaire et s'efforça dans ses nombreux ouvrages de rendre la science aussi accessible et aussi pratique que possible ; quelques-uns de ses traités sont à cet égard de véritables chefs-d'œuvre. Outre des centaines d'articles, de mémoires et de rapports parus dans le *Dictionnaire technologique*, dans l'*Encyclopédie moderne*, dans la *Revue encyclopédique*, dans les bulletins de la Société philomathique, de la Société d'encouragement mutuel et de la Société d'encouragement pour l'industrie nationale, il a écrit : *Traité de mécanique élémentaire* (Paris, 1800, in-8 ; 5^e édit., 1825) ; *Éléments de statistique* (Paris, s. d., in-8) ; *Cours complet de mathématiques pures* (Paris, 1809, 2 vol., in-8 ; 4^e édit., 1837) ; *Uranographie* (Paris, 1812, in-8 ; 6^e édit., précédée d'une notice biogr., 1853) ; *le Dessin linéaire* (Paris, 1819, in-8 ; 4^e édit., 1839) ; *Goniométrie* (Paris, 1820, in-8) ; *Astronomie pratique* (Paris, 1830, in-8 ; 2^e édit., 1840) ; *Éléments de technologie* (Paris, 1833, in-8 ; 2^e édit., 1842) ; *Traité de géodésie* (Paris, 1835, in-8 ; 7^e édit., 1886) ; *Mémoire sur l'aréométrie* (Paris, 1842, in-4) ; *Théorie du calendrier* (Paris, 1842, in-8) ; *Traité d'arithmétique pratique* (Paris, 1845, in-8). Il s'occupait aussi d'histoire naturelle et a donné une *Flore parisienne* (Paris, 1804, in-8). Léon SAGNET.

BIBL. : JOMARD, *Discours sur la vie et les travaux de L.-B. Francoeur* ; Paris, 1851, in-8. — FRANÇOEUR fils, *Notice sur la vie et les ouvrages de L.-B. Francoeur* ; Paris, 1853, in-8.

FRANÇOIS. Com. du dép. des Deux-Sèvres, arr. de Niort, cant. (1^{er} de Saint-Maixent) ; 625 hab.

FRANÇOIS-JOSEPH (Archipel). Terres polaires situées au delà du Spitzberg, au N. du 80^e degré lat. N., au moins jusqu'au 83^e, entre 48^e et 62^e long. E. Découvert le 31 août 1873, exploré de mars à mai 1874 et dénommé par les navigateurs autrichiens Payer et Weyprecht, il se compose principalement de deux grandes îles (Terre de Zichy à l'O., de Wilczek à l'E.), séparées et découpées par un détroit où se trouvaient aussi beaucoup d'îles ; à l'O. a été aperçue la Terre du Roi Oscar ; au N., celle de Petermann. Cet archipel est montagneux, dominé par le mont Richthofen (4,580 m.) dans la Terre de Zichy. Le sol est constitué d'hyppérite du Spitzberg et de basalte, les dépressions sont remplies de vastes glaciers qui ont jusqu'à 60 kil. de long, 20 kil. de large et 60 de hauteur au front. La végétation y est très pauvre ; on voit des traces d'ours, de lièvres, de renards, beaucoup de veaux marins, de pingouins et autres oiseaux.

BIBL. : J. PAYER, *l'Expédition du Tegetthof* ; Paris, 1877.

FRANÇOIS 1^{er} (François-Etienne de LORRAINE), empereur d'Allemagne, né à Nancy le 8 déc. 1708, mort à Innsbruck le 18 août 1764. Fils du duc de Lorraine et de Gar. Léopold, il lui succéda en 1729, mais dut, par suite de la guerre de la succession de Pologne (1733), échanger ses Etats patrimoniaux contre le grand-duché de Toscane (3 oct. 1735), dont il prit possession en 1737. Marié le 12 févr. 1736 à l'archiduchesse Marie-Thérèse, héritière de l'empereur Charles VI, il ne fut jamais que prince-époux, et si la guerre de la succession d'Autriche (1740-1748) lui valut la dignité d'empereur d'Allemagne (13 sept. 1745), il n'exerça ni ne se soucia jamais d'exercer une grande autorité ni dans l'Empire ni dans les Etats autrichiens. Son principal souci était d'amasser une grosse fortune, ce à quoi il réussit par des procédés qui n'étaient pas toujours très délicats ou très réguliers. Non content d'exploiter des manufactures et des entreprises commerciales, il prêtait sur gages, tenait à ferme les douanes de Saxe et se chargeait de fournitures aux armées prussiennes du temps même où Frédéric II était en guerre avec Marie-Thérèse. Aussi laissa-t-il un capital accumulé de 157 millions de florins. — En 1764, il fit élire roi des Romains son fils Joseph (qui lui succéda comme empereur), après avoir assuré à son second fils Léopold l'héritage du grand-duché de Toscane. — Il eut de Marie-Thérèse seize enfants, parmi lesquels nous citerons, outre les empereurs *Joseph* et *Léopold* (V. ces noms) : *Ferdinand*, duc de Modène ; *Marie-Christine*, gouvernante des Pays-Bas ; *Marie-Amélie*, duchesse de Parme ; *Marie-Caroline*, reine de Naples, et *Marie-Antoinette*, reine de France A. DEBIDOUR.

FRANÇOIS 1^{er} (Joseph-Charles), empereur d'Autriche, né à Florence le 14 févr. 1768, mort à Vienne le 2 mars 1835. Fils de Léopold II, qui régnait en Toscane, il fut envoyé de bonne heure à Vienne, où son oncle Joseph II ne parvint pas à lui communiquer son goût des innovations. Cœur froid, esprit borné, caractère indécis et timide, il montra dans sa jeunesse, comme dans son âge mûr, une aversion profonde pour tout ce qui s'écartait des traditions et des institutions anciennes. Il fit, en 1788, une campagne contre les Turcs, mais ne manifesta aucun goût pour l'art militaire. Marié la même année avec une princesse de Wurtemberg, il devint veuf en janv. 1790 et épousa peu de temps après, en secondes noces, sa cousine Marie-Thérèse des Deux-Siciles, dont il devait avoir treize enfants. Son père étant devenu empereur (1790), il prit part avec lui à la célèbre entrevue de Pilitz (25 août 1791), lui succéda dans les Etats héréditaires de la maison d'Autriche le 1^{er} mars 1792 et fut élu empereur d'Allemagne sous le nom de François II le 7 juin suivant. Presque aussitôt, il commençait sa longue croisade contre la Révolution française, voyait ses troupes battues à Jemappes (6 nov.) et la Belgique conquise, mais reprenait l'avantage pendant la campagne de 1793. La prodigieuse impulsion que la Convention sut donner à notre défense nationale et les dissentiments qui s'élevaient entre les puissances coalisées (surtout entre la Prusse et l'Autriche) ne tardèrent pas à lui faire perdre tout le terrain qu'il avait regagné. Dès la fin de 1793, l'Alsace était dégagée. Après Fleurus (26 juin 1794) la Belgique fut occupée de nouveau par les Français. La Prusse fit sa paix séparée à Bâle (1^{er} avr. 1795). L'Autriche, dont l'attention était, du reste, détournée à cette époque par le troisième démembrement de la Pologne, ne poursuivit la guerre que faiblement du côté du Rhin. Bientôt elle fut, à son tour, attaquée en Allemagne par Jourdan et Moreau, qu'elle força à reculer (1796), en Italie par Bonaparte qui, après une série de victoires sans précédent (1796-1797), arriva vainqueur jusqu'à peu de distance de Vienne et, au moment où Hoche commençait à le secourir du côté du Main, dicta à la cour de Vienne les préliminaires de Leoben (10 avr. 1797), bientôt suivis du traité de Campo-Formio (17 oct.). Quoique ce pacte, qui donnait à l'Autriche, en échange de la Belgique et du Milanais, la Vénétie, l'Istrie, la Dalmatie et les

iles illyriennes, fût pour elle honorable et même avantageux, François II n'attendit guère plus d'une année pour former contre la France une seconde coalition. Ses armées eurent d'abord de grands succès (1799) en Allemagne et surtout en Italie d'où, unies aux troupes russes, elles expulsèrent presque complètement les Français. Mais la mésintelligence qui se produisit entre les cours de Vienne et de Saint-Petersbourg au sujet du Piémont ayant mis un grand désarroi dans leurs opérations, Masséna put arrêter à Zurich (sept. 1799) la fortune de la ligue. Peu après, Bonaparte devenant premier consul. L'Autriche n'éprouva plus que des désastres. Marengo (14 juin 1800) et Hohenlinden la réduisirent au traité de Luneville, qui lui faisait perdre la Toscane (9 févr. 1801). Le gouvernement français, en présidant aux remaniements territoriaux qui eurent lieu en Allemagne de 1802 à 1803, anéantit de fait l'autorité impériale. Quand Napoléon se fut mis sur la tête une couronne, François II, dont l'esprit étroit attachait aux titres une importance extraordinaire, se donna celui d'empereur héréditaire d'Autriche (11 août 1804) et, en cette qualité, se fit appeler François I^{er}. Peu découragé par ses premiers malheurs, on le vit en 1805 s'unir à l'Angleterre et à la Russie et tenter de nouveau le sort des armes contre la France. Mais le concours de la Prusse, sur lequel il avait compté, lui fit défaut. Les désastres d'Ulm (oct.) et d'Austerlitz (2 déc.) le contraignirent à signer la paix de Presbourg (26 déc. 1805), par laquelle il cédait la Vénétie, une partie des provinces illyriennes, le Tirol, les possessions autrichiennes de Souabe, etc. Il voyait ensuite, sans pouvoir l'empêcher, Napoléon créer de toutes parts de nouveaux Etats feudataires de l'Empire français et, après l'organisation de la Confédération du Rhin (juil. 1806), il reconnaissait piteusement la dissolution de l'ancien empire germanique (6 août). Un peu plus tard, Napoléon étant en guerre avec la Prusse, il n'eut pas le bon esprit de profiter de cette conjoncture pour prendre une revanche qui lui eût été facile. Il se contenta d'offrir une médiation qui fut refusée (avr. 1807) et laissa s'accomplir le traité de Tilsit. Mais peu après, effrayé par l'alliance franco-russe, encouragé par les difficultés que Napoléon rencontrait en Espagne (1808-1809), il osa reprendre les armes (27 mars 1809). Mal lui en prit ; la Prusse, à son tour, le laissa dans l'embarras. Après Abensberg et Eckmühl, l'archiduc Charles, frère de François, put bien balancer à Essling (21-22 mai) la fortune du conquérant, mais les journées de Raab (14 juin) et de Wagram (6 juil.) mirent aux pieds de ce dernier la monarchie autrichienne, qui dut une fois de plus s'humilier. Le traité de Vienne (14 oct. 1809) la diminua encore de la Galicie et de vastes territoires du côté de l'Illyrie. Enfin sur les conseils de l'astucieux Metternich, qui était depuis peu son premier ministre, François I^{er} s'abassa jusqu'à donner en mariage à son vainqueur sa fille Marie-Louise (2 avr. 1810).

L'Autriche semblait n'être plus que l'humble vassale de la France. En mai 1812, Napoléon, partant pour la Russie, reçut à Dresde les hommages d'une foule de souverains, parmi lesquels son beau-père ne fut pas le moins épressé. Il exigea de la cour de Vienne un corps de 30,000 hommes qui, sous Schwartzenberg, forma l'extrême droite de son armée. Mais François I^{er} et son chancelier n'en avaient pas moins au cœur le désir de la revanche et la préparaient avec persévérance. Pendant la campagne de Russie, Schwartzenberg se tint constamment dans une inaction significative. Après la désastreuse retraite de Moscou, l'empereur d'Autriche déclara qu'il rentrerait dans la neutralité (mars 1813) ; puis, ayant réuni 200,000 hommes en Bohême, il prit l'attitude de la *médiation armée*, s'unissant à la coalition après les illusoire conférences de Prague (août), et en prit même la direction militaire par le traité de Teplitz, qui donnait à Schwartzenberg le commandement en chef des forces alliées (9 sept.). Le résultat de cette entente, ce fut Leipzig, ce fut l'invasion de la France, ce fut le traité de Chaumont (1^{er} mars 1814). Ce fut enfin

le renversement de l'empire français, auquel François I^{er} contribua froidement, sans égards pour sa fille ni pour son petit-fils. Ce souverain passa deux mois à Paris (avril-juin 1814) qu'il visita en détail, signa le traité du 30 mai, qui réduisait la France à ses limites du 1^{er} janv. 1792, et retourna bientôt dans ses Etats où il tint le congrès de Vienne (sept. 1814-juin 1815) qui, comme on sait, reconstitua l'Europe entière sur de nouvelles bases. Un conflit aigu qui s'y produisit entre la Prusse et l'Autriche l'amena, le 3 janv. 1815, à conclure avec les cabinets de Londres et de Paris, contre ceux de Berlin et de Saint-Petersbourg, un traité secret qui demeura sans effet. Le retour de Napoléon en France (mars 1815) troubla profondément les travaux du congrès. L'Autriche dut mettre sur pied des forces considérables, qu'elle employa d'abord à détrôner Murat et à rétablir les Bourbons à Naples (mai 1815). L'acte final de Vienne (9 juin) lui rendit à peu près tout ce qu'elle avait perdu pendant les guerres de la Révolution et de l'Empire et mit l'Italie entière, directement ou indirectement, à sa discrétion. Après Waterloo, François I^{er} concourut encore avec ses alliés à imposer à la France les onéreux et humiliants traités du 20 nov. 1815. Napoléon était à Sainte-Hélène, Marie-Louise était à Parme. Il put enfin respirer et goûter un peu de repos. Essentiellement conservateur, il n'eut plus dès lors qu'un seul but : gouverner *paternellement*, c.-à-d. sans contrôle, ses vastes Etats, en les préservant avec soin des principes de la Révolution. Admirablement secondé par Metternich, prévenant toute entente entre ses peuples, surveillant avec un soin jaloux la presse et l'enseignement, arrêtant toute initiative locale ou individuelle, il fit de la monarchie autrichienne une vaste machine bureaucratique, qui fonctionnait avec une certaine régularité apparente, mais d'où la pensée était exclue. Au dehors, il représentait aussi, naturellement, le principe d'autorité dans ce qu'il avait de moins conciliant et de plus étroit. L'Autriche fut, grâce à lui et à Metternich, l'âme de la *Sainte Alliance*, que son mystique auteur, Alexandre I^{er}, n'avait pas imaginée pour être ce qu'elle fut en réalité, un instrument d'oppression. Elle pesa de tout son poids, à partir de 1815, sur l'Allemagne organisée en confédération. Elle la terrorisa par les décisions prises à Carlsbad et à Vienne en 1819 et 1820. Elle se fit charger par les puissances absolutistes, à Troppau et à Laybach, du soin de réprimer par les armes les révolutions de Naples et de Turin et remplaça facilement sous le joug l'Italie frémissante (mars-avr. 1821). Elle concourut aussi indirectement, par sa participation au congrès de Vérone (oct.-déc. 1822) aux mesures par lesquelles l'absolutisme fut peu après rétabli en Espagne (1823).

La Sainte Alliance, il est vrai, ne tarda pas à se relâcher, les grandes puissances ayant des intérêts opposés qui finirent par les brouiller. L'Angleterre l'ébranla la première en facilitant aux colonies espagnoles leur émancipation. La Russie, en favorisant manifestement la révolution grecque (1821 et années suiv.), inspira des inquiétudes sérieuses à l'Autriche qui, surtout après la mort du tsar Alexandre (1^{er} déc. 1825), la contrecarra sournoisement — et sans succès, du reste — par ses menées diplomatiques. François I^{er} et Metternich ne purent empêcher ni la triple alliance de Londres (6 juil. 1827), ni la bataille de Navarin (20 oct.), ni le traité d'Andrinople (14 sept. 1829). La révolution de 1830, qui sembla un moment menacer tous les trônes, rapprocha la cour de Vienne de celle de Saint-Petersbourg. L'Autriche, de concert avec la Prusse, donna de nouvelles lois répressives et preventives à l'Allemagne (1833-1834). En Italie, elle intervint deux fois (1831-1832) à main armée dans les Etats du pape pour y rétablir l'autorité absolue (ce qui fournit au nouveau gouvernement français un prétexte pour occuper Ancône). Enfin François I^{er} s'efforça de reconstituer, à München-Grätz (sept. 1833), une Sainte Alliance contre la monarchie de Juillet. Il mourut persuadé, comme

Metternich, que cette politique de *statu quo*, d'immobilité, qu'il aimait tant, était assurée d'un long avenir, et elle ne devait lui survivre que treize années.

François I^{er}, qui avait perdu sa seconde femme le 13 avr. 1807, avait depuis contracté deux autres mariages qui furent stériles : l'un (le 6 juin 1808) avec Marie-Louise-Béatrice d'Este, princesse de Modène, qui mourut le 7 avr. 1816 ; l'autre (le 29 oct. 1816) avec Caroline-Auguste de Bavière, fille du roi Maximilien. Six de ses enfants lui survécurent : 1^o Marie-Louise, impératrice des Français en 1810, duchesse de Parme en 1814 ; 2^o Ferdinand-Charles-Joseph-François-Marcellin, empereur d'Autriche en 1835 ; 3^o Marie-Léopoldine, mariée en 1819 à D. Pedro, depuis empereur du Brésil ; 4^o Marie-Clémentine, mariée au prince de Salerne ; 5^o François-Charles, général-major autrichien ; 6^o Marie-Anne, abbesse du chapitre des dames nobles de Prague.

A. DEBIBOUR.

BIBLI. BIGNON, *Histoire de France depuis le 18 brumaire*. — GROSS, HOLLINGER, *Faust Metternich und das österreichische Staatssystem*. — GERVINUS, *Histoire du XIX^e siècle*. — HORMAYR, *Kaiser Franz I. und Metternich*. — MEYNERI, *Kaiser Franz I. ; Vienne, 1872*. — TALLEYRAND, *Correspondance avec le roi Louis XVIII pendant le Congrès de Vienne* (V. aussi la Bibl. des art. AUTRICHE et METTERNICH).

FRANÇOIS-CHARLES (Joseph), archiduc autrichien, né le 7 déc. 1802, mort à Vienne le 8 mai 1878. Il était fils de l'empereur François I^{er} et frère cadet de l'empereur Ferdinand I^{er}. Il se trouva appelé au trône lors de l'abdication de Ferdinand (2 déc. 1848). Mais il renonça en faveur de son fils François-Joseph. Marié à l'archiduchesse Sophie de Bavière, il eut d'elle quatre fils : François-Joseph, Maximilien, Charles-Louis et Louis-Joseph.

L. L.

FRANÇOIS-JOSEPH I^{er}, empereur d'Autriche, roi de Hongrie et de Bohême, né à Vienne le 18 août 1830, empereur le 2 déc. 1848. Fils aîné de l'archiduc François-Charles (fils de François I^{er}) et de Sophie, fille de Maximilien I^{er}, roi de Bavière, il reçut une excellente éducation, et lors des événements de 1848, le conseil de famille des Habsbourg décida de le porter au trône. Son oncle Ferdinand I^{er} abdiqua, et son frère renonça à ses droits en sa faveur. Il fut déclaré majeur à Olmutz le 1^{er} déc. 1848 et proclamé le lendemain. Il débuta par des succès, compression de l'Italie par Radetzky et de la Hongrie (V. AUTRICHE, HONGRIE, ITALIE). Lui-même se distingua à Raab. Puis il rétablit la prépondérance autrichienne en Allemagne et humilia la Prusse. Le triomphe de la réaction fut marqué, sous le ministère Schwarzenberg, par le retour à la monarchie absolue et le retrait des concessions d'abord inscrites dans la constitution du 4 mars 1849. François-Joseph, dont le grand mérite fut de gagner l'affection de ses sujets, voyagea dans toutes les provinces de sa monarchie, Bohême, Styrie, Trieste, Tirol, Italie, Galicie, Hongrie, Transilvanie, Croatie, séjournant dans chacune et prêtant grande attention aux affaires locales. Il échappa, le 18 févr. 1853, à la tentative d'assassinat du Hongrois Libenyi, à Vienne. Le 24 avr. 1854, il épousa Elisabeth, fille du duc Max de Bavière, avec laquelle il visita de nouveau ses Etats. En 1859, il engagea la guerre d'Italie contre le Piémont et la Sardaigne et commandait l'armée qui fut vaincue à Magenta et à Solferino ; il convint à Villafranca, dans une entrevue avec Napoléon, des préliminaires de la paix qui lui coûta la Lombardie. A la suite de cet échec, il revint à la politique libérale et octroya aux provinces des franchises plus étendues que les anciennes (20 oct. 1860), puis (26 févr. 1861) une constitution (V. AUTRICHE et CONSTITUTION). Les diètes provinciales furent élues et le Conseil législatif (Reichsrat) s'ouvrit ; mais aussitôt les Hongrois et les Croates revendiquèrent une autonomie complète. D'autre part, une tentative pour réformer la Confédération germanique échoua, le roi de Prusse s'étant abstenu de venir au congrès de Francfort (août 1863) et n'en acceptant pas les décisions. Les événements se précipitèrent. Réconcilié avec la Prusse, l'empereur fit la guerre au Da-

nemark, mais la question des duchés le brouilla d'abord avec les petits princes allemands, puis avec la Prusse, malgré le traité de Gastein (août 1865) et l'entrevue de François-Joseph et de Guillaume à Salzbourg (V. ALLEMAGNE, AUTRICHE, BISMARCK, etc.). En même temps, l'opposition hongroise s'aggravant, l'empereur congédiait le cabinet Schmerling et restaurait la diète de Hongrie. Le nouveau cabinet (B. Icredi-Larisch-Mensdorff) eut à soutenir la guerre contre la Prusse et l'Italie. Les victoires de Custoza et de Lissa ne purent atténuer le désastre de Sadowa. Il fallut céder la Vénétie à l'Italie et sortir de la Confédération germanique. Afin de réorganiser sa monarchie, l'empereur convoqua à Vienne une assemblée extraordinaire qui n'aboutit pas. Il prit alors pour ministre le baron de Beust (févr. 1867) et établit le régime dualiste qui subsiste encore (V. AUTRICHE, HONGRIE et CONSTITUTION), le comte Andrassy formant un ministère hongrois. La nouvelle constitution fut ratifiée le 2 déc. 1867. Dès le 8 juin, François-Joseph avait été couronné roi de Hongrie. Il nomma de Beust chancelier de l'empire. Sa politique fut alors l'alliance française, préparée par la visite de Napoléon III à Salzbourg, qu'il lui rendit à Paris lors de l'Exposition. Mais au moment de la guerre franco-allemande (V. ce mot), il fut paralysé par la Russie. Acceptant les faits accomplis, il s'entendit avec le vainqueur. L'alliance austro-allemande, préparée par les entrevues de Gastein et de Salzbourg avec Guillaume I^{er} (sept. 1871), fut scellée en sept. 1872 à Berlin dans l'entrevue des trois empereurs. L'Exposition universelle de Vienne les réunit de nouveau (1873) et François-Joseph rendit à ses alliés leurs visites à Saint-Pétersbourg et à Berlin. Jusqu'alors il s'agissait d'une triple alliance ; mais, après la guerre russo-turque, préparée pourtant par une entente austro-russe qui lui valut plus tard la Bosnie et l'Herzégovine, l'Autriche, inquiète des progrès des Slaves dans les Balkans, conclut une alliance formelle avec l'Allemagne (1879). L'accession de l'Italie la transforma en triple alliance. Depuis lors, le règne de François-Joseph s'est poursuivi sans crises notables ; il a beaucoup développé la prospérité de l'Autriche-Hongrie et ses ressources financières. Il a été attristé par la folie de sa femme et la mort tragique de son fils et héritier, l'archiduc Rodolphe. Au dehors, l'Autriche tient la Russie en échec dans la péninsule balkanique. Personnellement, l'empereur François-Joseph est un homme prudent, grave, affable, chasseur passionné. Il a voyagé en Orient, lors de l'inauguration du canal de Suez (1869). Depuis 1867, il partage ses séjours entre les deux parties de sa monarchie, les châteaux de Schönbrunn et de Laxenburg, près Vienne, de Bude et de Gœdællœ. Il a subi, sans y trop perdre, les redoutables événements qui ont transformé l'Autriche centraliste et réactionnaire de son grand-père en un Etat moderne.

A.-M. B.

ORDRE DE FRANÇOIS-JOSEPH. — Créé en Autriche le 2 déc. 1849 par l'empereur François-Joseph I^{er} « afin d'honorer par une manifestation publique les services éminents dans toutes les conditions et d'exciter toutes les classes de citoyens à des actes utiles à la prospérité de la patrie ». Les statuts primitifs ont été modifiés par lettres patentes du 25 déc. 1856 et contiennent 22 articles. L'ordre est essentiellement destiné à récompenser les actions méritoires. Les membres sont divisés en trois classes : grands-croix, commandeurs et chevaliers, non compris les étrangers. L'empereur d'Autriche est grand maître. Ruban rouge.

FRANÇOIS I^{er}, roi de France, né à Cognac le 12 sept. 1494, mort à Rambouillet le 31 mars 1547, fils de Charles de Valois, comte d'Angoulême, et de Louise, fille de Philippe de Savoie. Charles de Valois, qui était arrière-petit-fils du roi Charles V, mourut le 1^{er} janv. 1496. Lorsque Louis d'Orléans, qui n'avait pas d'enfants, monta sur le trône, François se trouva l'héritier présomptif de la couronne. Louis XII, dès la première année de son règne, invita Louise de Savoie, qui vivait assez pauvrement à

Cognac, à venir habiter le château d'Amboise ; François, à peine âgé de sept ans, fut investi du duché de Valois. Il eut pour gouverneur, d'abord le vieux Pierre de Rohan, maréchal de Gié, puis Artus Gouffier, sieur de Boisy. François de Rochefort, abbé de Saint-Mesmin-de-Micy, fut chargé d'apprendre le latin et l'histoire à François et à sa sœur Marguerite. Louise de Savoie leur enseignait l'italien, l'espagnol, la versification et leur composa une bibliothèque où entrèrent, ce semble, maintes productions de littérature ultra-légère et nombre de romans de la Table Ronde qui excitèrent outre mesure l'imagination du futur roi. Enfin le jeune prince, avec ses compagnons Anne de Montmorency, Chabot de Brion, etc., se livrait avec emportement à tous les exercices du corps, à la chasse et aussi aux mascarades et aux aventures galantes. Dès 1506, Louis XII avait arrêté le mariage de sa fille Claude avec François (V. CLAUDE DE FRANCE, t. XI, p. 584). Les fiançailles eurent lieu le 22 mai 1507 et à ce moment François quitta sa mère pour vivre à la cour. En 1512, il fit ses premières armes en Guyenne contre les Espagnols, et, en 1513, il commanda l'armée de Picardie. Le 18 mai 1514, il épousa Claude. Le mariage de Louis XII avec Marie d'Angleterre, qui eut lieu quatre mois après et qui aurait pu avoir pour conséquence la naissance d'un héritier mâle, inquiéta fort le duc de Valois ; mais Louis XII ne put avoir d'enfant et mourut le 1^{er} janv. 1515. François I^{er} fut couronné le 25 du même mois. Il venait d'entrer dans sa vingt et unième année. Il n'avait point le visage régulièrement beau, avec ses yeux bridés et son nez trop fort. Mais ses contemporains admiraient sa mine ouverte et affable, sa grande taille et son air de vaillance qui ne se démentait point dans les batailles. Ni le fond vigoureux de sa santé, ni son caractère bienveillant et gai ne semblent avoir été modifiés sensiblement par la maladie dont il souffrit en 1539. L'ambassadeur Marino Cavalli écrivait en 1546 : « Son aspect est tout à fait royal... son tempérament est robuste... il mange et boit beaucoup ; il dort encore mieux ; et, qui plus est, il ne songe qu'à mener joyeuse vie. Il aime un peu la recherche dans son habillement, qui est galonné et chamarré, riche en pierreries et en ornements précieux. » Il y a peu de figures historiques dont la légende ait plus obscurci les traits. On a fait de lui à la fois un héros et un monstre, et il ne semble avoir été ni l'un ni l'autre. La tendresse excessive et presque folle dont l'entourèrent sa mère et sa sœur avait amolli son esprit et son cœur. C'était, comme dit Guizot, un enfant gâté. Il avait des connaissances étendues mais superficielles, et son intelligence était celle d'un homme du monde cultivé et frivole. « Les soucis de l'esprit lui pèsent », écrivait Cavalli. Il y eut rarement de la hauteur ou même de la justesse dans ses vues, et peu de rois ont sacrifié davantage à la fausse gloire. Quant au caractère, il était doux, mais mou, incapable de longs efforts, égoïste, sans frein moral. En somme, ce fut un homme médiocre, ne méritant ni la louange hyperbolique, ni le blâme flétrissant. Quoique fort autoritaire, il aimait par indolence à se décharger sur les autres des soins de la politique, et les favoris jouèrent évidemment un grand rôle sous ce règne. François confia d'abord le gouvernement à sa mère qu'il créa duchesse d'Angoulême et d'Anjou, et qui garda toute sa vie une très grande influence ; à M. de Boisy, qui fut nommé grand maître ; à Du Prat, qui devint chancelier ; au vieux Florimond Robertet, qu'on a appelé « l'ancêtre des secrétaires d'Etat » et qui jusqu'à sa mort, en 1522, joua le rôle d'un ministre des affaires étrangères. Après la mort de Louise de Savoie (1531), les influences dominantes sortent celles de Chabot de Brion, du cardinal de Lorraine et surtout celle du connétable Anne de Montmorency, grand maître depuis 1526 ; le succès de sa campagne de 1536 lui assura la toute-puissance ; mais il tomba en complète disgrâce en 1541. Dans les dernières années du règne, les principaux favoris sont l'amiral d'Annebaut et le cardinal de Tournon. Quant aux deux épouses du roi, Claude qui

mourut en 1524 et Éléonore d'Autriche que François épousa en 1530, on ne voit pas qu'elles aient eu un rôle politique quelconque. On peut en dire autant au sujet de François de Foix, dame de Châteaubriant, avec laquelle François I^{er} fut en relations pendant les premières années de son règne ; en revanche, il subit très fortement l'ascendant d'Anne de Pisseleu, fille d'honneur et favorite de Louise de Savoie, qui, vers 1522, prit la place de M^{me} de Châteaubriant et devint plus tard duchesse d'Etampes. Ce furent là ses maîtresses les plus connues ; il ne semble pas qu'il ait été l'amant de Diane de Poitiers. La légende de Saint-Vallier sauvé par le sacrifice de sa fille ne repose sur aucun fondement. L'histoire de la Belle Ferronnière est également une invention, due à un médecin du xvii^e siècle, nommé Guyon.

On comprend mal la politique de François I^{er}, si l'on ne se représente ce qu'était alors la vie de cour. La vie de cour, qui subsistait jusqu'à la fin de l'ancien régime, prend alors un éclat nouveau. Elle ne semble avoir été à cette époque ni aussi corrompue ni aussi polie qu'on la représente généralement. Son caractère est déjà d'être remplie de petites intrigues, inutile et fastueuse ; selon Marino Cavalli, François I^{er} dépensait pour sa maison 1,500,000 écus par an. Cette vie était aussi très agitée et bruyante. Le temps s'écoulait en divertissements, en chasses et en voyages ; le roi passait jusqu'à dix-huit mois à errer loin de Paris dans ses châteaux ou même dans de simples villages où l'on couchait sous la tente. Ce genre d'existence entretenait chez le souverain et dans son entourage une activité fiévreuse et irraisonnée, qui, jointe à l'amour des aventures et de la gloire et à l'attrait de l'Italie, explique en grande partie la politique belliqueuse de François I^{er}. A cette cause s'en joignit bientôt une autre : la nécessité de résister à l'ambition inquiète de Charles-Quint (V. ce nom, t. X, pp. 673 et suiv. ; tous les faits de guerre et de diplomatie qui y ont été exposés seront résumés ici très brièvement).

A l'avènement de François I^{er}, les Français n'avaient plus un pouce de terre en Italie. Le jeune roi, hanté dès le début par le désir de posséder le Milanais, entreprit de le conquérir sur Maximilien Sforza, qui avait pour appui l'infanterie suisse. Les adversaires se rencontrèrent près de Marignan ; il fallut un combat de deux jours pour forcer les Suisses à la retraite (13 et 14 sept. 1515). Toute une série de traités suivit cette victoire : Sforza nous céda le Milanais ; le pape nous rendit Parme et Plaisance et consentit au concordat, le duc de Gènes nous livra sa ville, l'Angleterre se laissa racheter Tournai, Saint-Amand et Mortagne ; enfin, par la Paix perpétuelle, les Suisses s'engagèrent moyennant 700,000 écus par an à laisser le roi de France lever chez eux des fantassins. — Le 13 août 1516, François signa à Noyon un traité d'alliance avec le roi d'Espagne, Charles. En 1519, il lui disputa la couronne impériale, vacante par la mort de Maximilien. Les princes allemands reçurent de l'argent des deux côtés et finalement élurent le roi d'Espagne, qui se trouva ainsi régner sur une grande partie du monde connu et devint « à lui seul une coalition ». François I^{er} chercha aussitôt à gagner l'appui de Henri VIII (entrevue du camp du Drap d'or, juin 1520) ; Wolsey, quoi qu'on en ait dit, était disposé en sa faveur, mais Charles-Quint sut empêcher toute alliance. Néanmoins, François engagea sourdement les hostilités. Il fournit des troupes au duc de Bouillon pour attaquer le Luxembourg et à Henri d'Albret pour envahir la Navarre, que Charles retenait malgré une clause du traité de Noyon. Les conférences de Calais, ouvertes sous les auspices de Henri VIII pour rétablir la paix, et où l'incapacité politique de François I^{er} se manifesta, ne servirent qu'à dissimuler la conversion de l'Angleterre ; elles furent bientôt suivies par la guerre ouverte et par une ligue formée contre la France par Charles-Quint, Henri VIII et le nouveau pape Adrien VI. Une armée anglaise débarqua à Calais ; les Espagnols attaquèrent Bayonne et les impériaux

entrèrent en Champagne ; enfin le connétable de Bourbon, qui avait trahi son roi et signé un traité avec Charles-Quint (V. Bourbon, t. VII, p. 725), vint assiéger Marseille. Toutes ces invasions furent repoussées. Mais François I^{er} voulait reconquérir le Milanais perdu ; il alla se faire battre et prendre à Pavie (24 févr. 1525). Il resta toute l'année au château de Madrid, tenu en dure captivité, et tomba gravement malade : le chancelier Gattinara estimait qu'il fallait le réduire au désespoir ; on réussit, en effet, à lui faire signer le traité de Madrid, par lequel il céda la Bourgogne ; il jura sur l'Évangile d'accomplir ce traité et donna sa foi de roi et de chevalier ; ses deux fils, François et Henri, furent livrés comme otages (14 janv. 1526). Mais d'avance, le 13 janv., il avait protesté par écrit contre une promesse arrachée de force, et à peine était-il rentré en France que les députés de la Bourgogne, réunis à Cognac, déclarèrent leur province inaliénable. Il ne s'agissait plus que de forcer l'empereur à rendre les jeunes otages, qui étaient traités fort durement. Louise de Savoie, régente pendant la captivité de son fils, avait engagé d'heureuses négociations avec la ligue anglo-italienne, qui commençait à s'inquiéter des succès de l'empereur. Le pape, le duc de Milan et Venise traitèrent avec le roi de France le 22 mai 1526 et formèrent la *Sainte Ligue* ; l'année suivante, François I^{er} obtint l'alliance ou plutôt la neutralité de Henri VIII (août 1527). Mais François I^{er} fit fautes sur fautes dans cette nouvelle guerre ; son inaction fut cause du sac de Rome (6 mai 1527) ; il envoya alors Lautrec et le Génois Doria bloquer Naples par terre et par mer, mais il provoqua, par sa maladresse, la défection de Doria (V. ce nom, t. XIV, p. 933) et perdit ainsi l'Italie. Il eut l'étrange idée de défier l'empereur en combat singulier ; le cartel fut accepté ; il semble, du reste, qu'aucun des deux adversaires ne fut jamais disposé à réaliser un pareil dessein. Enfin, Charles-Quint, n'ayant plus d'argent, menacé par les Turcs, inquiet des progrès des luthériens, consentit à signer la paix de Cambrai ; François I^{er} obtint la délivrance de ses enfants moyennant rançon, mais abandonna l'Italie et sa suzeraineté sur la Flandre et l'Artois (5 août 1529).

La paix dura près de sept ans. Pendant ce temps, François I^{er} chercha des alliés parmi les adversaires de l'empereur. Il se mit en rapports avec les princes et les villes d'Allemagne qui avaient formé la ligue protestante de Smalkalde. Dès 1531, il leur envoya Guillaume du Bellay, qui leur promit l'assistance de la France « pour la conservation des us et coutumes du Saint-Empire ». Nous avons des lettres du 30 mai 1536 accreditant le même ambassadeur auprès du même congrès. Mais le roi de France trouva un appui plus sûr en Orient : le sultan Soliman II, qui était déjà entré en relations avec Louise de Savoie en 1526, avait failli prendre Vienne au moment de la paix de Cambrai et il ne se consolait pas d'avoir échoué. En févr. 1536, l'ambassadeur La Forest lui fit signer un traité de commerce ; en même temps était conclue une alliance dont il ne reste pas de trace écrite. Ce pacte avec les infidèles fut un des rares principes de politique extérieure constamment suivis par l'ancienne monarchie. Naturellement les impériaux crièrent au sacrilège ; la justification de François I^{er} fut l'objet d'un très curieux discours prononcé en 1543 devant le conseil des Dix de Venise par l'évêque de Venise, frère du célèbre Montluc, qui a transcrit cette harangue dans ses *Commentaires*. — Le 6 juil. 1533, Merveille, agent français auprès du duc de Milan, fut décapité sur l'ordre de celui-ci, sans doute à l'instigation de Charles-Quint. François I^{er} annonça l'intention de se venger et organisa les légions provinciales. Avant d'aller conquérir le Milanais, il occupa le Piémont, malgré les protestations du duc de Savoie (1536). De son côté, l'empereur se prépara à envahir la Provence ; le marquis de Saluces, que François I^{er} avait chargé de garder les passages des Alpes, les livra à l'empereur. Montmorency sauva la France par sa prudence : au lieu de livrer bataille, il dévasta

méthodiquement la Provence devant les impériaux, qui, n'ayant point d'intendance, furent réduits par la famine à battre honteusement en retraite (sept. 1536). L'invasion de la Picardie n'eut pas plus de succès. Une trêve de dix ans fut signée à Nice en juin 1538, par l'entremise du pape Paul III. Il semble que les deux ennemis se réconcilièrent de bonne foi à l'entrevue d'Aigues-Vortes : Charles-Quint parlait déjà d'une croisade contre les Turcs, et Soliman fut très inquiet de ce rapprochement ; Montmorency, qui était catholique fanatique et partisan de l'alliance impériale, était alors tout-puissant. En 1539, François I^{er}, loin d'accepter les offres des habitants de Gand qui voulaient se donner à lui, offrit le passage en France à l'empereur, pour lui permettre de châtier plus vite les rebelles ; Charles-Quint, de son côté, lui promit le Milanais pour un de ses fils. Mais il nia ensuite sa promesse, ce qui irrita fort François I^{er}. L'assassinat des agents français Rincon et Fregose détermina la rupture de la trêve (1540). François I^{er} mit cinq armées sur pied ; il perdit l'alliance de Henri VIII, mais il avait celle du duc de Clèves, des rois d'Écosse, de Danemark et de Suède, et le sultan lui envoya, en 1543, une belle flotte commandée par le célèbre Barberousse. D'Enghien et Barberousse prirent Nice au duc de Savoie ; les Turcs saccagèrent la ville et hivernèrent dans la Provence qu'ils traitèrent en pays conquis. L'année suivante, d'Enghien remporta une brillante victoire à Cérizole (14 avr. 1544). Au même moment, les Anglais et les impériaux envahissaient la France, mais Charles-Quint était malade et signa à Crespy une paix par laquelle les deux monarques se restituaient toutes leurs conquêtes (17 sept. 1544). Henri VIII ne consentit à la paix qu'en 1546. François I^{er} avait entamé de nouvelles négociations avec les protestants et les Turcs et songeait à recommencer la guerre quand la mort le surprit. — On voit que la lutte contre la maison d'Autriche fut le pivot de sa politique extérieure ; ce devait être, souvent à bon droit et souvent aussi à tort, la grande préoccupation des rois de France jusqu'à la fin de l'ancien régime. François I^{er} eut assurément quelque mérite à savoir se créer des alliés et à sauvegarder en définitive l'intégrité de son royaume contre un ennemi aussi énergique et actif que Charles-Quint. Mais l'absurde désir d'acquiescer le Milanais, désir dont il fut obsédé pendant sa vie entière, aurait compromis tous ses efforts et rendu inutiles les lourds sacrifices qu'il imposa à ses sujets, si Charles-Quint n'avait été sans cesse entravé par la pénurie de son trésor et les difficultés sans nombre de son gouvernement.

La caractéristique de l'administration de François I^{er} est l'arbitraire capricieux. « Les Français, dit Marino Cavalli, ont entièrement remis leur liberté et leur volonté aux mains du roi. » Ce ne sont pas seulement les périls extérieurs qui expliquent les développements de l'absolutisme sous ce règne : tout y contribuait. L'Église s'attacha au roi pour écraser la Réforme, et les lettres le soutinrent contre le Parlement et l'Université qui étaient des représentants de la routine ; en elles-mêmes la Renaissance et la Réforme calviniste n'étaient point des écoles de libéralisme ; enfin le droit romain impérial, qui est la plus haute expression des idées d'autorité, florissait alors dans le Midi, et il est à noter que beaucoup de hautes fonctions furent remplies sous le règne de François I^{er} par d'anciens membres du parlement de Toulouse, tels par exemple que Du Prat. L'extension du despotisme, l'écroulement des dernières traditions du moyen âge sont les grands faits à noter dans l'histoire des institutions pendant cette période ; on n'y remarque presque aucun progrès à proprement parler : quand on parcourt le catalogue des actes du souverain, on voit que les institutions changent à chaque instant, pour des causes éphémères et non point en vertu d'une politique méthodique. Le conseil du roi, par exemple, ne reçoit pas d'organisation nette et cependant il se modifie : à côté de l'ancienne assemblée s'élève un conseil plus restreint ou entrent seulement les favoris : c'est ce

que les contemporains appellent le conseil des affaires. L'administration des finances, longtemps confiée au fameux Semblançay, présente le plus complet désarroi ; si on examine le sort des nombreux actes établissant l'imprescriptibilité du domaine, on voit qu'à peine publiés ils sont violés. François I^{er} était incapable d'économie ; il était généreux, il aimait le luxe, les fêtes et les constructions, et dépensa beaucoup dans ses guerres ; ses besoins s'accrourent constamment et avec eux les charges des sujets. Les tailles furent sans cesse augmentées ; la gabelle fut étendue à toutes les provinces ; les rentes sur l'Hôtel de Ville et la loterie royale furent instituées, ainsi que nombre de nouvelles charges vénales. Des *dons gratuits* très lourds furent exigés du clergé. Une réforme importante consista dans la suppression de l'administration spéciale du domaine et l'augmentation du nombre des généraux de finances : il y en eut seize, et désormais, outre le produit des finances proprement dites, ils perçurent les recettes domaniales (1542). Dès 1523, un *trésorier de l'Épargne* avait été institué à Paris. Ces réformes avaient pour but de centraliser l'administration financière et de constituer une réserve ; on a dit, à la gloire de François I^{er}, qu'à sa mort il laissait en caisse 400,000 livres ; on oublie d'ajouter qu'il en avait emprunté 6,000,000. — Les institutions militaires préoccupèrent nécessairement François I^{er} d'une façon toute spéciale. C'est en cette partie de son gouvernement qu'on trouve le plus de soin et de régularité. Marino Cavalli dit qu'il était très versé dans l'art de la guerre. C'est lui qui eut l'idée de créer des gouverneurs militaires pour commander dix provinces frontières, et il fit commencer dans ces mêmes régions une double ligne de places fortes. L'ordonnance de La Ferté-sous-Jouarre, publiée le 20 janv. 1515, réorganisa les compagnies d'ordonnance. Enfin François I^{er} voulut fonder une infanterie nationale et par l'ordonnance de Saint-Germain-en-Laye (24 juil. 1534), il institua sept légions provinciales de 6,000 hommes de pied chacune, « à l'exemple des Romains » ; mais ces troupes régionales, où des soldats aguerris côtoyaient des paysans paresseux, rendirent peu de services et furent abandonnées à la fin du règne. François I^{er} institua deux flottes importantes, l'une sur la Méditerranée et l'autre sur l'Océan ; la première, composée de galères selon le type antique, avait pour chef le général des galères ou amiral du Levant ; l'autre, formée de navires à voiles, était commandée par l'amiral du Ponant. — Signalons enfin un mouvement économique et colonial assez notable. On trouve dans le *Catalogue des actes de François I^{er}* beaucoup de lettres autorisant l'établissement de foires dans le royaume. Ce prince fit exécuter des travaux considérables dans le port du Havre, et cette ville porta quelque temps le nom de *Franciscopolis*. Le traité conclu en 1536 avec Soliman régla la situation des marchands français et turcs dans les États respectifs des deux monarques. Verazzani, envoyé par François I^{er}, explora, en 1524, l'Amérique du Nord, et Jacques Cartier fit, en 1534, un voyage au Canada.

La féodalité et le clergé étaient maintenant dans la dépendance du roi. La plupart des grandes maisons féodales étaient éteintes et la noblesse était devenue une noblesse de cour, assez besogneuse, que François I^{er} contenta avec des fêtes, des pensions et des privilèges : l'historien de Bayard dit que « jamais n'avait été vu roy en France de qui la noblesse s'esjouyt autant ». Du reste, l'édit de Crémieu du 19 juin 1536 restreignit la juridiction des seigneurs. L'ordonnance de Villers-Cotterets, rendue en août 1535, réduisit de même la compétence des officialités au profit des tribunaux royaux. Le *concordat* signé avec Léon X le 15 août 1516, avait mis le clergé dans la main de François I^{er} ; par cet acte les chapitres perdirent le droit d'élire les évêques, désormais nommés par le roi ; le pape renouça aux réserves et aux grâces expectatives ; il garda seulement le droit d'institution canonique, et les annates furent rétablies en sa faveur. Les universités et les parle-

ments protestèrent contre le concordat ; le parlement de Paris ne l'enregistra que de *mandato regis* et refusa ensuite de l'appliquer, mais en vain : en 1527, le roi lui enleva la connaissance des affaires ecclésiastiques pour la remettre au grand conseil. Ce fut, avec une émeute provoquée par l'établissement de la gabelle à La Rochelle en 1542, la seule résistance grave que François I^{er} rencontra dans le tiers état. Les Etats généraux ne furent jamais réunis.

La lutte de la royauté contre le protestantisme et la libre pensée commença sous ce règne. Les idées de réforme religieuse avaient fait leur apparition en France avant que Luther se fût fait connaître. Bricconnet, évêque de Meaux, Le Fèvre d'Étaples, Farel, Louis de Berquin en étaient les principaux propagateurs. La publication de l'*Institution chrétienne* de Calvin (1535) donna un corps aux croyances nouvelles, qui comptèrent pour adeptes beaucoup de petits nobles, quelques membres de la haute bourgeoisie et de la magistrature et une bonne portion du peuple dans le Midi. Il est assez difficile de savoir quels furent d'abord les sentiments de François I^{er} à l'égard des innovations religieuses ; au début du règne, Louise de Savoie ne s'y montrait point défavorable ; quant à Marguerite d'Angoulême, elle fut toute sa vie quasi-protestante. Mais l'Université et le Parlement étaient hostiles aux idées de réforme, et dès 1523, Le Fèvre d'Étaples et Louis de Berquin furent inquiétés. Pendant la captivité du roi, plusieurs personnes furent brûlées vives ; en 1529, Louis de Berquin subit le même sort. Enfin, en janv. 1535, François I^{er} se déclara nettement l'ennemi des *christandins* et dans la seule ville de Paris vingt-sept d'entre eux périrent dans d'horribles supplices. Cependant l'obligation de chercher un appui contre Charles-Quint parmi les protestants d'Allemagne empêcha le roi d'établir une persécution continue contre les réformés de France. L'édit de Coucy, promulgué le 16 juil. 1535, au moment où l'alliance des confédérés de Smalkalde était nécessaire, prescrivit la suspension des poursuites contre les partisans des sectes nouvelles et permit le retour des fugitifs, à condition toutefois que les uns et les autres abjurassent leurs erreurs dans les six mois. Mais une ordonnance du 24 juin 1539 attribua aux cours souveraines la connaissance et la poursuite des hérésies ; le fanatisme put se donner carrière et la fin du règne fut marquée par une atroce persécution dirigée contre les hérétiques vaudois ; trois mille personnes furent massacrées (1545). L'année suivante, Etienne Dolet, accusé d'athéisme, était brûlé sur la place Maubert malgré ses protestations d'innocence.

Par la force des circonstances historiques, le nom de François I^{er} est resté attaché à l'histoire de la Renaissance en France. Il faut reconnaître que ce prince avait un goût très vif pour les arts et les lettres. Il composa lui-même quelques mélodies et de nombreuses pièces de vers ; les poésies qui peuvent lui être attribuées sans contestation sont, du reste, d'une platitude insigne. Il a surtout la réputation d'un amateur et d'un mécène. Il fit acheter partout des manuscrits pour la Bibliothèque royale et accorda sa protection à plusieurs imprimeurs, entre autres à Robert Estienne et à Courad Neobar, qui eurent le titre d'imprimeurs royaux. Son poète favori fut Clément Marot, qui dut cependant à la fin du règne quitter la France pour fuir la persécution religieuse. Rabelais fut estimé et protégé par François I^{er} et, en 1546, obtint de lui un privilège pour l'impression du fameux *tiers-livre* de son roman pantagruélique. Ce roi encouragea aussi le mouvement scientifique ; il passe à bon droit pour le fondateur du Collège de France, bien qu'il n'ait institué aucune école particulière portant ce nom et établie dans un local spécial. A l'imitation du *Collegio dei tre lanjues* de Louvain et sur le conseil du savant Budé, François I^{er} créa simplement des cours pour enseigner gratuitement l'hébreu, le grec, le latin, la médecine, la philosophie, etc. Vatable, Danès, Turnèbe, Postel et d'autres, nommé *lecteurs royaux*,

enseignèrent dans divers collèges de l'Université. Tel fut le germe du Collège royal de France.

Mais François I^{er} est surtout renommé comme protecteur des arts. Il fit bâtir les châteaux de Chambord, de Saint-Germain, de Villers-Cotterets, de Madrid et exécuter des travaux considérables au château de Blois. M. Palustre croit que la maison dite de François I^{er} qui a été transportée de Moret à Paris, a pu être bâtie sur ses ordres. A Paris, le vieux Louvre féodal fut en partie abattu : en 1544, Pierre Lescot donna les plans d'un nouveau Louvre, qui fut commencé en 1546. Mais la grande préoccupation de ce prince fut la construction et l'embellissement du palais de Fontainebleau, « où il se plaisait tant que, y voulant aller, il disoit qu'il alloit chez soy » (Du Cerceau). Plusieurs peintres italiens contribuèrent à décorer cette demeure de prédilection ; le Rosso travailla à la *Galerie de François I^{er}* de 1534 à 1544. C'est de ce règne qu'on peut dater l'invasion de l'italianisme en France. Sans doute, François I^{er} ne fut pas exclusif : deux artistes qui sont de vrais représentants de l'école française et ont su se défendre contre l'influence du maniérisme méridional, Jean et François Clouet, jouirent d'une grande faveur auprès de lui et furent ses peintres ordinaires ; mais ceux qu'il protégea avec le plus d'éclat furent des Italiens, non seulement de grands artistes tels que Léonard de Vinci, Andrea del Sarto, Benvenuto Cellini, mais aussi des hommes de valeur beaucoup moindre, comme le Primaticcio et le Rosso. S'il acheta quelques tableaux flamands, sa préférence fut pour les œuvres de l'antiquité et de la Renaissance italienne. Signalons, parmi ses acquisitions, la *Joconde*, de Léonard, et trois tableaux de Raphaël : le *Portrait de Jeanne d'Aragon*, la *Sainte Famille* et le *Saint Michel*.

Tel fut ce règne qui, par le concours de circonstances, se trouva être une des périodes décisives de notre histoire. Au contraire de Charles-Quint, auquel s'imposait une politique très simple et exclusivement catholique, François I^{er} avait une tâche très compliquée : il avait pour auxiliaires obligés les Turcs et les protestants d'Allemagne, et il gouvernait un pays où la tradition chrétienne était profondément enracinée et où la majorité de la population répugnait aux innovations de l'esprit d'examen ; la Renaissance italienne était bien attrayante, mais il y avait aussi une Renaissance proprement française, commencée depuis longtemps. Embarrassé dans toutes ces contradictions dont il ne pouvait d'ailleurs avoir une conscience nette, François I^{er} a hésité et, en somme, n'a pas pris parti. C'est la force des choses surtout qui a agi sous son règne.

Ce prince mourut à cinquante-deux ans, d'un mal assurément suspect. Les contemporains ne disent pas formellement qu'il ait contracté la syphilis ; il serait mort d'une maladie des voies urinaires, s'il faut en croire des médecins modernes ; mais ces savants ont eu recours aux textes les plus divers et souvent les plus contestables et ne les ont nullement critiqués ; la question n'est pas encore résolue. — François I^{er} n'eut pas d'enfants d'Éléonore d'Autriche. Claude de France lui avait donné trois fils : *François*, né en 1518, mort en 1536, très probablement d'une fluxion de poitrine et non, comme on le crut, d'un empoisonnement machiné par Charles-Quint ; *Henri* (le roi Henri II, 1518-59) ; *Charles*, duc d'Orléans (1522-45) ; et quatre filles : *Louise* (1515-17) ; *Charlotte* (1516-24) ; *Madeleine* (1520-37), qui épousa en 1536 Jacques V, roi d'Ecosse ; enfin *Marguerite* (1523-74), qui épousa en 1559 le duc de Savoie. — Les peintures, miniatures, émaux, vitraux, dessins, sculptures, camées, médailles, monnaies, estampes et caricatures du temps, qui représentent les traits de François I^{er} sont très nombreux. Citons les œuvres exposées au cabinet des médailles de la Bibliothèque nationale : une grande médaille de bronze, une autre plus petite de Benvenuto Cellini ; un beau casque et des monnaies d'or qui nous donnent le profil de François à des âges très divers : puis les œuvres qui figurent au Louvre : le buste en bronze qui se trouve dans la salle

Michel Colombe ; la peinture n° 1007 de la grande galerie ; la toile attribuée sans preuve à Jean Clouet, qui porte dans la même salle le n° 126 ; quant au fameux tableau du Titien (même salle, n° 1588), il n'a pas été fait d'après nature.

Ch. PETIT-DUTAILLIS.

BIBL. : Il n'y a pas de bon livre d'ensemble sur le règne de François I^{er} ; V. une leçon d'ouverture de H. LEMONNIER, *Revue internat. de l'Enseignem.*, n° du 15 janv. 1891. — Le *Catal. des actes de François I^{er}*, publié par l'Acad. des sc. morales et polit., est très précieux ; 4 vol. parus, comprenant les actes de 1515 à 1545 ; Paris, 1887-1890, in-4. — Beaucoup de documents relatifs à ce règne ont été publiés dans la *Collect. des doc. inédits* ; V. aussi le *Journal de Louise de Savoie* (Michaud et Poujoulat, t. V), les *Lettres de Marguerite d'Angoulême* et les *Nouvelles Lettres*, dans *Soc. Hist. de Fr.* ; Paris, 1841 et 1842, in-8 ; les pièces publiées par CIMBER et DANJOU, *Arch. Curieuses*, 1^{re} série, t. II à VIII, etc. — Les meilleurs documents narratifs sont : *Journal d'un bourgeois de Paris*, dans *Soc. Hist. de Fr.* ; Paris, 1854, in-8 ; *Mémoires de Martin et Guillaume du Bellay* (Michaud et Poujoulat, t. V) ; *Mémoires de Vieilleville* (id., t. IX) ; *Commentaires et Lettres de Montluc*, dans *Soc. Hist. de Fr.* ; Paris, 1864-1872, 5 vol. in-8 ; *Chronique du roy François I^{er}* (éd. G. Guiffrey) ; Paris, 1868, in-8. — Champollion-Figeac a publié les *Poésies de François I^{er}* ; Paris, 1847, in-4 ; Wekerlin donne une mélodie attribuée à ce prince, dans les *Echos du temps passé*, 1^{er} vol., n° 9. — Outre l'*Histoire de François I^{er}*, de Gaillard, restée encore classique, et les chapitres que Michelet, Bordier et Charton et Ranke ont consacrés à ce règne, il faut consulter : P. PARIS, *Études sur le règne de François I^{er}* ; Paris, 1885, 2 vol. in-8. — MIGNET, *Rivalité de François I^{er} et de Charles-Quint* ; Paris, 1875, 2 vol. in-8 et in-18. — J. ZELLER, *la Diplomatie française vers le milieu du XVI^e siècle* ; Paris, 1880, in-8. — F. DECRUE, *Anne de Montmorency à la cour, aux armées et aux conseils de François I^{er}* ; Paris, 1885, in-8. — Du même, *De Consilio regis Francisci I* ; Paris, 1885, in-8. — *La Cour de François I^{er}* ; Paris, 1888, in-8. — A. SPONT, *les Conférences de Calais*, dans *Posit. des thèses des él. de l'Ec. des chartes* ; Epinal, 1888, in-8, p. 109. — G. JACQUETON, *Relations diplomatiques de la France et de l'Angleterre pendant la seconde régence de Louise de Savoie*, dans *Bibl. de l'Ec. des hautes études* ; Paris, 1891, in-8. — BAUMGARTEN, *Geschichte Karls V* ; Stuttgart, 1885-..., in-8 (en cours de publication). — G. GUIFFREY, *Procès de J. de Poitiers, seigneur de Saint-Vallier* ; Paris, 1867, in-8. — HANOTAUX, *Études historiques sur le XVI^e et le XVII^e siècle* ; Paris, 1886, in-8. — N. VALOIS, *Inventaire des arrêtés du conseil d'Etat*, introduction ; Paris, 1886, in-1. — A. DE BOISLISLE, *Semblançay et la surintendance des finances*, dans *Ann.-Bull. de la Soc. d'Hist. de France*, 1882. — SAINTE-BEUVE, *Portraits littéraires*, t. III, p. 56 ; nouv. éd., Paris, 1878, in-18. — G.-A. CRAPELET, *Robert Estienne et le roi François I^{er}* ; Paris, 1839, in-8. — AUG. BERNARD, *Histoire de l'Imprimerie royale du Louvre* ; Paris, 1867, in-8. — EGGER, *Histoire de l'hellénisme en France* ; Paris, 1869, 2 vol. in-8. — G. DE LABORDE, *la Renaissance des arts à la cour de France* ; Paris, 1855, in-8. — PALUSTRE, *la Renaissance en France* ; Paris, 1880, in-fol. (en cours de publication). — CULLERIER, *De quelle Maladie est mort François I^{er}*, extr. de la *Gazette hebdomad. de médecine* ; Paris, 1856, in-8. — CORLIEU, *la Mort des rois de France depuis François I^{er}* ; Paris, 1873, in-18. — HENNIN, *les Monuments de l'Histoire de France* ; Paris, 1862, t. VIII, in-8. — HOFFMANN, *les Monnaies royales de France* ; Paris, 1878, pl. LVI et suiv., in-4.

FRANÇOIS II, roi de France, fils aîné de Henri II et de Catherine de Médicis, né le 19 janv. 1544, mort le 4 déc. 1560. — Il n'avait que quinze ans et demi, quand la mort tragique de son père l'appela au trône. Quoiqu'il fût légalement hors de tutelle, en vertu d'une ordonnance de Charles V, fixant à treize ans révolus la majorité de nos rois, il était trop en retard sur son âge, — au physique, d'ailleurs, aussi bien qu'au point de vue intellectuel, — pour prendre effectivement en mains les rênes du gouvernement. A l'avènement du jeune prince, tous les esprits étaient préparés à une régence de fait. Mais qui allait recevoir de lui cette délégation tacite de la puissance souveraine ? La question fut vite résolue. L'année d'avant, celui qui désormais s'appelait François II avait épousé Marie Stuart, reine d'Écosse, nièce par alliance des princes de la maison de Guise, ces cadets de Lorraine naturalisés Français en la personne du chef de leur famille sous le règne précédent. François I^{er} s'était repenti par la suite de les avoir acceptés comme sujets et, à son lit de mort, avait solennellement averti l'héritier présomptif de la couronne de se défier de leur ambition. Celui-ci n'avait pris cure de ce sage conseil et,

grâce à cette coupable indolence, non moins qu'aux réels talents qu'ils avaient déployés les uns au conseil, les autres sur les champs de bataille, on trouvait déjà de ces Français de l'avant-veille sur toutes les avenues conduisant au pouvoir, quand Henri II succomba des suites du coup de lance du comte de Montgomery (10 juil. 1559). Cet événement inattendu leur donnait beau jeu pour « s'avancer », et ils se hâtèrent d'en tirer tout le parti possible. Henri II avait rendu le dernier soupir à une heure de l'après-midi : à quatre heures, le duc de Guise, s'autorisant des liens d'étroite parenté qui l'unissaient au nouveau roi et à la nouvelle reine, les força affectueusement de quitter ce palais marqué par la mort et les conduisit au Louvre, après avoir en leur nom confié la garde des restes du feu roi au connétable de Montmorency, à l'amiral de Coligny et au cardinal de Châtillon, les plus redoutables parmi ceux dont il pouvait craindre la rivalité en ces premières heures chancelantes d'une haute ascension de fortune. Restait Catherine de Médicis, veuve de Henri II, qui, elle aussi, pouvait élever des prétentions à la direction des affaires publiques. Le duc de Guise, prévoyant un danger de ce côté, l'avait emmenée au Louvre, en même temps que son fils et sa belle-fille, lui ôtant ainsi les moyens de se concerter avec Montmorency et ses neveux, les Châtillon. Au demeurant, Catherine avait une vieille rancune contre le connétable qui avait osé dire un jour publiquement que des enfants de Henri II, seule, sa fille naturelle, Diane, duchesse d'Angoulême, lui ressemblait ; mais elle aurait pu être tentée d'oublier cet affront, de se souvenir qu'antérieurement, sous François I^{er}, lorsqu'il avait été question de solliciter en cour de Rome la dissolution de son mariage avec le dauphin pour cause de stérilité, Montmorency s'était constitué son protecteur et lui avait alors épargné un outrage plus cruel à coup sûr qu'une inconvenante boutade de vieillard morose, si, laissée à l'écart par les Guises, il ne lui était resté de ressource, pour avoir sa part d'autorité, qu'en l'alliance du connétable. Aussi, à peine investi officiellement, avec son frère le cardinal de Lorraine, du soin des intérêts de l'État, le duc s'empressa de donner une première satisfaction à la reine mère en bannissant de la cour Diane de Poitiers et Montgomery, la maîtresse et le meurtrier involontaire de Henri II. Il lui donna un second gage de déférence, plus significatif, en affectant, dans les séances du conseil privé et les réceptions solennelles qui suivirent immédiatement l'avènement, de prendre ses ordres à voix basse et en répétant à qui voulait l'entendre à propos de la moindre mesure : « Ainsi a plu à la reine-mère, de la volonté de qui le roy ne doit et ne veut se départir. » De sorte que, quand le connétable reparut à la cour, le surlendemain des funérailles de Henri II (15 août), si l'accueil du roi fut glacial, celui de Catherine fut d'une rudesse calculée, et le vieux favori n'eut plus qu'à se retirer dans ses terres, disgracié sans espoir de retour. Quant aux princes du sang, les conseillers-nés du roi, le duc et le cardinal manifestèrent hautement par leur attitude insolente vis-à-vis d'eux le mépris où ils les tenaient et l'intention formelle de ne leur laisser aucune influence. Le plus près du trône après les frères de François II, Antoine de Bourbon, roi de Navarre, vient-il à Saint-Germain « faire la révérence à Sa Majesté » (18 août 1559), son maréchal des logis ne trouve que des logements insuffisants désignés pour les recevoir ; il s'en plaint au duc et lui déclare que l'appartement qu'il occupe lui paraît, seul, digne du rang de son maître ; aussitôt Guise de riposter : « Pour l'avoir, il vous en coûterait la vie et à 10,000 hommes ! » et de chasser brutalement de sa présence le zélé serviteur. Un peu plus tard, on assistera à ce spectacle stupéfiant : le cardinal de Lorraine, Français de hasard (on ne saurait trop le répéter, lorsqu'on parle de lui et de sa race), écoutant, couvert, le premier prince du sang lui parler, tête nue.

Ce parti pris d'arrogance envers les représentants les

plus autorisés du pays proposa la fameuse *Conspiration d'Amboise* (V. AMBOISE).

Bien qu'ils eussent noyée dans le sang, les Guises n'avaient pas supprimé l'opposition. Vers quelque endroit du royaume qu'ils prêtassent l'oreille, le duc et le cardinal entendaient bruire un sourd cliquetis d'armes, annonce de tempêtes prochaines. Durant tout juillet, le Limousin est en proie à des troubles sans cesse renaissants; au début de septembre, c'est au tour de Bordeaux de s'agiter; en même temps, l'échec d'une tentative de Jean de Ferrières-Maligny sur Lyon, les coupables indiscretions d'un agent du roi de Navarre, porteur de lettres en chiffres pour les princes luthériens d'Allemagne et pour la reine d'Angleterre, sans parler d'une impérieuse requête présentée par l'amiral de Coligny à une assemblée de notables, tenue à Fontainebleau (25 août), tendant à ce que le roi proclamât officiellement qu'il ne faisait nulle différence entre ses sujets protestants et ses sujets catholiques, indiquaient à ne point s'y méprendre que l'entreprise d'Amboise aurait son lendemain et les poussèrent aux résolutions extrêmes. Les Etats généraux venaient d'être convoqués à Orléans pour la mi-décembre. Sous l'inspiration de ses oncles, François II dépêcha au roi de Navarre, par le sieur de Crussol, l'injonction d'y paraître, ainsi que le prince de Condé; car, disaient les instructions confiées à Crussol, « il avoit eu depuis six mois infinité d'avertissements qu'on pratiquoit des hommes pour s'émouvoir et qu'on en chargeoit ledit prince de Condé; il le prioit donc de le luy amener luy-même pour ouïr en sa présence les grandes charges qui sont contre lui et les justifications ». Dans une lettre personnellement adressée à Antoine, le jeune souverain ne se montrait ni moins dur ni moins menaçant. Il concluait ainsi : « Là ou on refusera de m'obéir, je saurai faire connaitre que je suis le roy. » Plusieurs autres messages conçus dans le même style arrivèrent à Nérac tout le long du mois de septembre. Une telle invitation autorisait la défiance et même le refus d'obéir. Néanmoins, après quelque hésitation, le roi de Navarre et Condé se mirent ensemble en route, vers le 4 oct., après s'être fait précéder d'un manifeste ou, en sa qualité d'ainé, Antoine protestait au nom de tous deux de leur fidélité envers le roi et accusait les calomniateurs de dissimuler sous un zèle hypocrite leurs ambitieux projets. Nulle considération ne les arrêta sur la longue route qui sépare Nérac d'Orléans. Confiants dans la justice de leur cause, le 30, ils se présentaient devant François II. Aussitôt Condé était désarmé, emprisonné, gardé à vue, sous prévention du crime de haute trahison.

Pendant ces dramatiques événements accumulés en moins de dix-huit mois, la personnalité de François II est complètement effacée. Ça et là on relève cependant de menus faits qui éclairent sa physiologie d'un jour triste et doux. C'est tantôt une exclamation qui lui échappe devant les Guises : « Je ne sais ce que c'est; mais je désirerais que pour un temps vous fussiez hors d'ici, afin que l'on vit si c'est à vous ou à moi que l'on en veut » (27 mars 1560); tantôt, et par deux fois l'impuissance de ses oncles à se faire délivrer par lui d'un coup de poignard, au cours d'une discussion violente qu'ils se chargeaient de provoquer, d'un de leurs adversaires le (prince de Condé en avril, le roi de Navarre en novembre). A la suite de la seconde de ces inutiles et odieuses tentatives, le duc de Guise s'écria avec dépit : « Voilà le plus poltron cœur qui fut jamais ! »

Le procès de Condé s'était engagé sur ces entrefaites. D'avance sa condamnation à mort était certaine, lorsque le roi tomba brusquement malade. Il fallut tout suspendre jusqu'à son rétablissement. Mais les soins qui lui furent prodigués devaient être inutiles; ils s'épuisèrent sur un organisme sans ressort. Le 14 déc., François II expirait, entraînant dans la tombe le premier effort des princes lorrains pour s'élever au rang suprême. Au moment de rendre l'âme, il murmura, dit-on, ces paroles : « Mon

Dieu ! pardonne-moi mes fautes et ne m'impute point celles que mes ministres ont commises en mon nom. » Vrai ou faux, le désaveu par le pauvre jeune roi de ceux qui lui avaient imposé le spectacle de tant d'iniquités est la synthèse de ce règne, si court et si agité. LÉON MARLET.

BIBL. : Dépêches des ambassadeurs anglais (*Catendars of state papers*, florentins. *Négoc. dipl. de la France et de la Toscane*, publié par DE-JARDINS, 6 vol. in-4°), vénitiens (Mss. Bibl. nat., fonds ital.) et espagnols (Mss. Arch. nat. série K). — Louis PARIS, *Négociations sous François II*, 1841, in-4. — Jean CRESPIN, *Histoire des martyrs*, éd. de 1835. — *Mémoires de Pietro de la Place*, de REGNIER DE LA PLANCHE, de Michel DE CASTELNAU. — Marquis DE ROCHAMBEAU, *Lettres d'Antoine de Bourbon et de Jeanne d'Albret*, 1877, in-8. — R. DE BOUILLE, *Histoire des ducs de Guise*, 1849, in-8, t. II. — BARON A. DE RUBLE, *Antoine de Bourbon et Jeanne d'Albret*, 1881-86, t. II. — DELA-BORDE, *L'Amiral de Coligny*, 1879-82, in-8, t. I.

FRANÇOIS D'ANJOU (V. ANJOU [Ducs d']).

FRANÇOIS I^{er}, duc de Bretagne, né à Vannes le 11 mai 1414, mort le 19 juil. 1450. Fils aîné de Jean VI et de Jeanne de France, fille de Charles VI, il succéda à son père le 28 août 1442 et fut couronné à Rennes le 8 déc. de la même année. Son règne fut en grande partie occupé par une guerre contre les Anglais. (V. BRETAGNE).

FRANÇOIS II, duc de Bretagne, né en 1435, mort à Coëron le 8 ou 9 sept. 1488. Il était fils de Richard de Bretagne, quatrième fils de Jean VI, et fut d'abord comte d'Etampes, la mort de son oncle Arthur III de Richemont, en 1458, l'appela au duché de Bretagne, dont il prit possession à Rennes le 9 févr. 1459. De sa seconde femme, Marguerite, fille de Gaston IV, comte de Foix, qu'il avait épousée à Clisson le 27 juin 1471, il laissa deux filles; l'une fut la duchesse Anne (V. ce nom), l'autre, Isabelle mourut en 1490. Sur les événements de son règne qui aboutit au traité du Verger par lequel était préparée la réunion de la Bretagne à la France (V. BRETAGNE).

FRANÇOIS I^{er}, II, III, duc de Lorraine (V. ce mot).

FRANÇOIS-PHŒBUS, roi de Navarre, fils de Gaston, prince de Viane et de Madeleine, fille de Charles VII, roi de France. Il succéda le 12 févr. 1479 sur le trône de Navarre à son aieule maternelle, sous la tutelle de sa mère; couronné seulement à Pampelune le 6 nov. 1482, à cause des discordes civiles, il mourut le 3 févr. de l'année suivante.

FRANÇOIS I^{er}, roi des Deux-Siciles, né le 19 août 1777, mort le 8 nov. 1830. Fils de Ferdinand I^{er}, il gouverna pour lui en Sicile avec le titre de vicaire (1809-1812). Duc de Calabre en 1817, il exerça encore le pouvoir, comme vicaire d'abord, comme régent ensuite, pendant la période constitutionnelle (1820-1821). Il succéda enfin à son père le 4 janv. 1825. Les Autrichiens, qui occupaient le royaume depuis 1821, n'en sortirent qu'en 1827. Les libéraux du Cilento se soulevèrent presque tout de suite (1828). *Delcarretto* (V. ce nom), nommé *alter ego* du roi, mit le pays à feu et à sang. François I^{er}, personnellement, n'était pas sanguinaire. Il partageait son temps entre la dévotion et la débauche. Son règne fut celui de la corruption. Il riait du trafic que son valet de chambre, Viglia, qui ne savait ni lire ni écrire, faisait ouvertement des emplois. Il acheta la paix des pirates barbaresques. En 1830, il fit un voyage à Paris, où Louis-Philippe, duc d'Orléans, son beau-frère, le traita magnifiquement. La révolution de Juillet, qui survint peu de temps après son retour, l'atterra. Il mourut le 8 nov., en proie à des frayeurs continuelles. — Il avait épousé en 1797 l'archiduchesse Clémentine d'Autriche, dont il eut la duchesse de Berry (5 nov. 1798), et qui mourut le 15 nov. 1801. Il se remaria en 1802 avec l'infante Isabelle d'Espagne, qui lui donna une nombreuse postérité et qui vécut jusqu'en 1848 (13 sept.). F. H.

ORDRE DE FRANÇOIS I^{er}. — Créé le 28 sept. 1829 par le roi François I^{er} dans ses Etats des Deux-Siciles, cet ordre fut destiné à récompenser le mérite civil, les personnes qui se distinguaient dans les arts, les lettres, les sciences, l'in-

dustrie, l'agriculture et le commerce. Le roi régnant était chef souverain et grand maître de cet ordre dont les membres étaient divisés en trois classes : grands-croix, commandeurs et chevaliers. Depuis la réunion du royaume de Naples à l'Italie, en 1861, l'ordre a cessé d'être conféré. Ruban pourpre, liséré de bleu.

FRANÇOIS II, ex-roi des Deux-Siciles, né le 16 janv. 1836. Fils de Ferdinand II et de *Christine de Savoie* (V. ce nom), il succéda à son père le 22 mai 1859, au milieu de l'effervescence produite en Italie par la guerre contre l'Autriche. Elevé dans les errements de l'ancien régime, d'un caractère timide, dominé par sa belle-mère, une Autrichienne, qui aurait voulu lui substituer l'aîné de ses propres fils, il laissa les partisans de l'absolutisme continuer les traditions du régime précédent. Mais l'insurrection de la Sicile et l'expédition victorieuse de Garibaldi le contraignirent à entrer dans la voie des concessions (25 juin 1860). Personne ne prit son revirement au sérieux. C'est en vain qu'il rétablit la constitution de 1848, et que, sur les conseils de Napoléon III, il rechercha l'alliance piémontaise. La reine douairière, retirée à Gaète, complotait avec la camarilla. Un comité secret, en correspondance avec Garibaldi, était le véritable gouvernement du pays. Le ministre Liborio Romano préparait l'arrivée du libérateur. Garibaldi, devançant l'armée insurrectionnelle, entra presque seul à Naples le 7 sept. Retiré derrière le Volturne avec les troupes restées fidèles, et couvert par la forteresse de Capoue, soutenu par l'énergie de la jeune reine Sophie, princesse de Bavière et sœur de l'impératrice d'Autriche, qu'il avait épousée le 3 févr. 1859, François II défendit du moins avec courage le dernier lambeau de son royaume. L'intervention de l'armée régulière de Victor-Emmanuel l'obligea enfin à s'enfermer dans Gaète (3 nov.). Là, protégé d'abord par la présence d'une flotte française, il résista jusqu'au 13 févr. 1861. Depuis près de quatre mois, un plébiscite presque unanime avait prononcé l'annexion de ses Etats au royaume d'Italie. Réfugiée à Rome, la cour de l'ancien roi de Naples fit du palais Farnèse le centre des intrigues qui, pendant plusieurs années, par l'influence du clergé et par l'action du brigandage, troublèrent les provinces napolitaines. Mais, réduit à l'impuissance, abandonné par la diplomatie, François II finit par se retirer à Paris, où il vit très modestement, étranger à la politique.

F. H.

FRANÇOIS IV, duc de Modène, né à Milan le 6 oct. 1779, mort à Modène le 21 janv. 1846. Fils de l'archiduc Ferdinand, gouverneur de la Lombardie, et de Marie-Béatrice, héritière de la maison d'Este (V. ESTE-AUTRICHE [Maison d']), François IV fut élevé par les jésuites dans les principes de l'autorité absolue. Mis en possession des duchés de Modène, de Reggio et de Mirandole par les traités de 1815, il renouela, par son arrogance et sa cruauté, les monstruosité des petits tyrans du moyen âge. Dévoré par l'ambition de s'agrandir, il intrigua, d'accord avec l'Autriche, pour faire abolir la loi salique en Sardaigne et exclure du trône la branche de Savoie-Carignan au profit de Marie-Béatrice de Savoie, fille aînée de sa propre sœur et de Victor-Emmanuel I^{er}, qu'il avait épousée en 1812 ; mais ses projets, favorisés un moment par la conduite douteuse du prince de Carignan en 1821 (V. CHARLES-ALBERT), furent déjoués par la résistance de Charles-Félix autant que par l'opposition de la France et de la Russie. Bien que le mouvement constitutionnel de 1821 n'eût pas gagné ses Etats, secondé par son sbire Besini, il sévit, soit par des condamnations, soit même par le poison, contre les adeptes du carbonarisme, parmi lesquels le prêtre Andreoli fut la plus pure victime (17 oct. 1822). A la mort de sa mère (1829), François IV hérita du duché de Massa et de la principauté de Carrare. Député du pardon accordé par le roi de Sardaigne à son cousin, et rêvant toujours une royauté, même aux dépens de l'Autriche, il voulut profiter des négociations qu'il était parvenu à découvrir entre les libéraux italiens et un comité de

Paris où figuraient des hommes de l'entourage du duc d'Orléans, et il se tourna alors vers les patriotes qu'il avait persécutés. Il conclut un accord avec Ciro Menotti, le plus autorisé d'entre eux, qui eut le tort de trop se rappeler dans cette circonstance les vues de Machiavel sur César Borgia. Quand la révolution de Juillet eut porté le duc d'Orléans au trône, le duc de Modène se crut presque arrivé à ses fins. Mais Louis-Philippe, personnellement, n'était rien moins que disposé à aider la révolution en Italie. L'Autriche, qui eut vent de la trame ourdie, fit d'après reproches au duc de Modène. L'idée qu'il avait été trahi par Louis-Philippe fut la vraie cause pour laquelle François IV ne consentit jamais à reconnaître le roi des Français. Le duc ordonna à ses complices d'arrêter le mouvement : on lui répondit qu'il était trop tard. Après avoir fait signer à Menotti et signé lui-même un acte par lequel ils se promettaient réciproquement la vie sauve, il laissa aller les choses. Mais, le soir du 3 févr. 1831, il cerna en personne avec un bataillon la maison où Menotti et les conjurés prenaient les dernières mesures, s'empara d'eux après une lutte de cinq heures, et, rentré au palais, écrivit au gouverneur de Reggio ce billet : « Cette nuit a éclaté contre moi une terrible conspiration. Les conspirateurs sont dans mes mains. Envoyez-moi le bourreau. » Deux jours après survint le soulèvement de Bologne. Les Modénais se montrèrent si menaçants que le duc s'enfuit à Mantoue, emmenant avec lui Menotti, blessé et chargé de chaînes. Vers le milieu de mars, les Autrichiens, après avoir battu les Modénais, qui résistèrent pendant trois jours, firent rentrer François IV dans sa capitale. Il s'empressa de remettre la police au fameux *Canosa*, l'ancien ministre napolitain, et, le 26 mai, il fit pendre Ciro Menotti en même temps que l'innocent Vincenzo Borelli. Plus de cinq cents personnes furent jetées dans les prisons de Modène ou de Venise ; près d'un millier s'exilèrent pour échapper aux vengeances du duc. Celui-ci, qui avait à se faire pardonner sa trame antiautrichienne, organisa à Modène, avec l'aide de Canosa, une haute police qui s'étendit sur les Etats romains, réussit à relier et à dominer presque toutes les autres polices de la péninsule, et fit de François IV, jusqu'à la fin de son règne, l'âme du sanfédisme et le représentant du despotisme le plus odieux.

— Sa fille, *Marie-Thérèse*, née le 14 juil. 1817, épousa le comte de Chambord (16 nov. 1846). Félix HENNECUV.

FRANÇOIS V, duc de Modène, né le 1^{er} juin 1819, mort le 20 nov. 1875, succéda à son père, François IV, le 21 janv. 1846. Il suivit servilement les traces paternelles, s'inféoda à l'Autriche, réprima par le sabre les manifestations en l'honneur de Pie IX, recourut aux armes autrichiennes pour prendre possession du territoire de Fivizzano qui, d'après les traités de 1815, faisait retour au duché de Modène après la mort de la duchesse de Parme, fut chassé de ses Etats lors de la révolution de Milan (mars 1848), y rentra après la défaite de Charles-Albert, et continua d'y régner de nom sous la domination effective de l'Autriche jusqu'aux événements de 1859, qui l'en firent sortir de nouveau (13 juin). Les préliminaires de Villafranca et le traité de Zurich lui maintinrent vainement ses droits. L'annexion des Etats de Modène au royaume de Victor-Emmanuel devint définitive (V. FARINI). François V, qui avait épousé en 1842 la princesse Aldegonde de Bavière, n'a pas laissé de postérité (V. ESTE-AUTRICHE [Maison d']).

F. H.

FRANÇOIS (Le P. Jean), écrivain français, né à Saint-Claude (Jura) en 1582, mort à Rennes le 20 janv. 1668. Membre de la Société de Jésus et professeur de mathématiques dans plusieurs collèges, il fut l'un des maîtres de Descartes. On a de lui plusieurs ouvrages : *la Science de la géographie* (Rennes, 1652, in-8) ; *la Science des eaux* (Rennes, 1653, in-4) ; *Traité des influences célestes* (Rennes, 1660, in-4) ; *l'Art des fontaines* (Rennes, 1665, in-4), etc.

L. S.

☉ **FRANÇOIS** (Simon), dit *Le Valentin* (V. ce nom).

FRANÇOIS (Les). Famille de maîtres d'œuvre et de sculpteurs français des xvi^e et xvii^e siècles. Le plus anciennement connu, *Bastyen François*, petit-neveu par alliance de Michel Colombe (V. ce nom), devint maître des œuvres de la cathédrale de Tours vers 1500 et fit élever, avec son frère *Martin* (V. ci-dessous), la partie supérieure de la tour septentrionale de cet édifice terminée en 1507. Les deux frères tirent aussi construire, de 1508 à 1519, le cloître de la collégiale de l'église Saint-Martin dont une partie subsiste encore. Bastyen devint, en 1513, maître des œuvres de la ville de Tours et, en 1515, maître des œuvres de maçonnerie et de charpenterie pour le roi en Touraine, laissant alors à son frère Martin la charge de maître des œuvres de maçonnerie de la ville de Tours. Comme sculpteurs, les deux frères élevèrent ensemble la fontaine de Beaune à Tours, et Bastyen travailla, avec Michel Colombe, au tombeau de François II, duc de Bretagne, et à celui de Philibert, duc de Savoie. Bastyen mourut vers 1523. — Le frère du précédent, *Martin François*, outre qu'il fut associé à une partie de ses travaux, fut appelé à Amboise, vers 1510, pour bâtir un pont sur l'Amasse et pour réparer le pont sur la Loire ; il fit, de plus, diverses autres œuvres d'architecture et de sculpture, tant à Tours, à l'église Saint-Vincent, que dans les environs de cette ville où il fit élever l'église des Minimes de Plessis-lès-Tours et l'église de Marchenoir. — *Gatien I^{er}* François, fils de Bastyen, fut, lui aussi, maître des œuvres de la ville de Tours et maître d'œuvre de maçonnerie et de charpenterie pour le roi en Touraine ; il travailla d'abord au château de Chenonceaux et, avec son oncle Martin, à l'église des Minimes de Plessis-lès-Tours, puis, de 1524 à 1528, aux ponts de Tours et ensuite à l'abbaye de Marmoutier. Enfin, en 1531, il remplaça Pierre Gayder, son compatriote, comme maître d'œuvre du château de Madrid, près de Paris, et, ayant délégué Pierre Poitevin et Louis Rouillé pour le suppléer en Touraine, il resta à diriger les travaux de Madrid, conjointement avec Jérôme della Robbia, jusqu'en 1561, époque probable de sa mort. — Vers cette époque se place un *Jean François*, probablement parent des précédents, qui, expert-juré et entrepreneur des bâtiments du roi, fut chargé de travaux dans les châteaux royaux et qui, à partir de 1540, travailla à l'église Saint-Aspais de Melun, dont il monta une partie des travées de la nef à la hauteur du chœur et pour l'achèvement de laquelle il fit marcher en 1545. — *Jean II François*, fils de *Gatien I^{er}*, travailla avec son père au château de Madrid dont il devint maître d'œuvre en 1554 ; puis il fut maître des œuvres de maçonnerie et grand voyer du duché de Touraine où il fit exécuter ou expertisa des travaux à Chisseau, à Civray et dans les faubourgs de Tours. *Jean II* mourut vers 1610. — *Isaïe François*, fils du précédent, dit Tourangeau, succéda en 1611, à son père, comme maître des œuvres de maçonnerie du roi et grand voyer de Touraine. Il avait, avant cette époque, dirigé la construction des fortifications de Tours. En 1613, il était, de plus, architecte de la duchesse de Bar, et le roi Louis XIII donna, en 1636, une ordonnance pour qu'il ne fût pas troublé en Touraine dans ses fonctions par les agissements du grand voyer du royaume. Isaac mourut en 1649 laissant deux fils, *Simon François*, peintre de talent et *Gatien II François*, qui fut contrôleur du roi pour le domaine d'Amboise. — D'autres maîtres d'œuvre ou architectes, du nom de François et peut-être parents d'Isaac, se perpétuèrent au xvii^e et au xviii^e siècle dans les fonctions d'architectes de la cour de Lorraine. Charles LUCAS.

BIBL. : DE LA BORDE, *Comptes des bâtiments du roi* ; Paris, in-4. — Du même, *le Château de Madrid*, etc. ; Paris, 1855, in-8. — GRANDMAISON, *Documents inédits pour servir à l'histoire des arts en Touraine* ; Paris, 1866, in-8.

FRANÇOIS (Jean-Charles), graveur français, né à Nancy le 4 mars 1717, mort à Paris le 21 mars 1769. Elève du peintre Charles, de Nancy. Son plus grand mérite fut d'avoir inventé, vers 1740, la gravure en manière de crayon, ce qui lui valut le titre de graveur des dessins du

cabinet du roi et une pension, et les mêmes avantages auprès du roi Stanislas, duc de Lorraine. Parmi ses planches on cite : *la Marche d'un corps de cavalerie*, d'après Parrocel ; *Un Corps de garde*, d'après Vanloo ; *les Danseurs*, d'après Boucher. Les portraits gravés par lui au burin sont médiocres. G. P-1.

FRANÇOIS (Dom Jean), érudit français, né à Acremont le 26 janv. 1726, mort le 22 avr. 1791. Bénédictin de la congrégation de Saint-Vannes, il fut prieur de Saint-Arnould et de Saint-Clément de Metz. On a de lui : *Histoire de la ville de Metz* (Metz, 1769 et suiv., 4 vol. in-4) ; *Vocabulaire austrasien* (1773, in-8) ; *Dictionnaire roman-wallon, celtique et tudesque* (Bouillon, 1777, in-4) ; *Bibliothèque générale des écrivains de Saint-Benoît* (1777, 4 vol. in-4).

FRANÇOIS (Pierre-Joseph-Célestin), peintre belge, né à Namur en 1759, mort à Bruxelles en 1851. Elève d'André Lens, il professa pendant longtemps à l'Académie des beaux-arts de Bruxelles, et contribua à relever l'école flamande de sa décadence. Dessinateur habile, d'une rare facilité, il laissa un nombre considérable de toiles, dispersées en Italie, dans son pays et ailleurs. On cite parmi ses tableaux : *Marius sur les ruines de Carthage* (musée de Bruxelles) ; *L'Assomption* (à l'église Saint-Michel à Gand) ; portrait de la *Du Barry* (chez le duc d'Arenberg). Il forma d'excellents élèves, tels que : Navez, de Caisne, Madon, etc. — Son fils, *Ange*, né à Bruxelles en 1800, se fit connaître avantageusement comme peintre d'histoire. Parmi ses tableaux, on remarque : *Louis XIV et M^{me} de Maintenon* ; *La Fontaine chez M^{me} de la Sablière* ; *Milton et ses filles* ; *François I^{er}*. G. P-1.

FRANÇOIS (Alphonse), littérateur français, né à Paris le 24 sept. 1802, mort à Paris le 7 juil. 1888. Avocat à Paris, il fut en 1830 attaché à la direction des affaires civiles du ministère de la justice, entra comme auditeur au conseil d'Etat en 1831, devint maître des requêtes en 1833 et conseiller d'Etat en service extraordinaire en 1840. Il prit sa retraite en 1866. Collaborateur de nombreux journaux, traducteur de *Tacite* et de *Plaute* pour la collection des auteurs latins de Nisard, il a annoté les *Lettres inédites* de Voltaire, publié avec Evariste Bavoux *Voltaire à Ferney*, etc., et fait jouer plusieurs pièces, entre autres *Molière*, comédie en vers représentée au Théâtre-Français en 1828 ; *le Comte de Saint-Germain*, comédie en trois actes, en collaboration avec N. Fournier représentée au Théâtre-Français en 1835 ; *les Ennemis* (1846) ; *la Vie indépendante* (1864) ; *le Jeune Père* (1847) ; *les Diamants de Madame* (1833), comédies jouées au Gymnase, etc.

FRANÇOIS (Alphonse), graveur au burin français, né à Paris le 25 août 1814, mort à Paris le 22 fév. 1883. Elève d'Henriquel-Dupont, il compte au nombre des meilleurs burinistes de ce siècle. Il exposa d'abord, en 1842, *le portrait du Titien*, d'après ce peintre ; puis, à l'exemple de son frère *Charles-Remy-Jules* (1809-61), il se mit à interpréter les toiles de P. Delaroche. Tout le monde connaît ses belles planches : *Bonaparte franchissant les Alpes* (S. 1853) ; *la Reine Marie-Antoinette sortant du Tribunal révolutionnaire* (1857) ; de même que *le Couronnement de la Vierge*, d'après Fra Angelico ; *Mignon et son père*, d'après Ary Scheffer ; *Marguerite à l'église*, d'après le même ; *Saint Symphorien*, d'après Ingres ; enfin le beau portrait de son maître *Henriquel-Dupont* (1880). Il succéda, le 15 fév. 1873, à Forster, à l'Académie des beaux-arts. G. P-1.

FRANÇOIS (Raymond), littérateur français, né à Paris en 1845, mort le 14 mai 1872, fils d'Alphonse (V. ci-dessus). Avocat à Paris, il devint auditeur au conseil d'Etat, puis conseiller de préfecture à Draguignan. Il mourut des suites des fatigues éprouvées pendant le siège de Paris en 1871. Collaborateur de plusieurs revues où il a donné des articles remarquables, il a laissé : *Louis XIV et la révocation de l'édit de Nantes* (Paris, 1869, in-8).

FRANÇOIS d'ASSISE (Saint), *confesseur et instituteur d'ordre*, né à Assise (Ombrie) en 1182, mort en 1226 ; canonisé en 1228, par Grégoire IX, qui lui donna le titre de *père séraphique*. Fête le 4 oct. Son père, nommé Bernardon, était marchand ; sa mère s'appelait Pique. Comme la plupart des mères de saints célèbres, elle fut favorisée d'un miracle, à l'occasion de la naissance de ce fils. Celui-ci reçut au baptême le nom de Paul, mais lors de sa confirmation, on l'appela François, à cause de la facilité avec laquelle il avait appris le français. Dans les premières années de sa jeunesse, il prit part aux ébats du monde ; mais Dieu le préserva des désordres charnels, ainsi qu'il appert d'une révélation qui certifica au frère Léon, un de ses premiers biographes, que saint François est inscrit au ciel, parmi ceux qui sont restés vierges de corps et d'âme. Néanmoins comme il eût manqué quelque chose à sa sainteté, s'il avait été exempt de tentations, François en endura de terribles, surtout dans les temps qui suivirent sa conversion ; mais il sut mortifier son corps, en l'affligeant durement. Enfin, un jour que Satan lui livrait un suprême assaut, il se vautra longtemps tout nu dans la neige, disant : *Sers soigneusement à Dieu seul*. Par ce feu de l'amour divin, il éteignit si complètement les flammes du feu sensuel, qu'il n'en ressentit jamais plus rien. — Le premier mouvement de sa conversion résulta du regret de n'avoir point écouté un pauvre qui lui demandait l'aumône ; il en fut si triste qu'il fit vœu de toujours donner à quiconque lui demanderait, pour l'amour de Dieu. Dès ce moment, il ne put plus entendre ces mots : *Amour de Dieu*, sans ressentir en son cœur une merveilleuse tendresse. Puis survint une longue et fâcheuse maladie qui, affaiblissant son corps, fortifia son âme et la disposa à l'onction de l'Esprit. Un jour, Notre-Seigneur lui apparut en forme de crucifié, ce qui l'attendrit et liquéfia tellement en son amour, que toutes les fois qu'il se souvenait de la passion de Jésus-Christ, il pleurait à chaudes larmes. Il se revêtit ainsi de l'esprit de pauvreté, de charité et de pitié, à ce point qu'il allait visiter les lépreux dans les hôpitaux, leur baisant les mains et la bouche, et les servant comme s'ils eussent été Jésus-Christ lui-même. Souvent aussi il se dépouillait de ses habits pour les donner aux pauvres. Comme il faisait oraison devant un crucifix, en l'église de Saint-Damien, fort délabrée et située hors de la ville d'Assise, une voix, qui venait du crucifix, lui dit : *François, va et répare ma maison, laquelle, comme tu vois, va tomber en ruine*. François, qui ne possédait rien de ce qu'il fallait pour exécuter cet ordre, trouva tout simple d'y consacrer des marchandises de son père ; il en prit la quantité qu'il estima nécessaire, et s'en alla les vendre dans une ville voisine ; il y vendit aussi son cheval ; puis, il en apporta le prix au prêtre qui desservait l'église de Saint-Damien ; celui-ci le refusa ; mais François, qui méprisait l'argent, dédaigna de le reprendre et le jeta au bas d'une des fenêtres de l'église. Cependant son père, qui était misérablement attaché aux biens de la terre, trouvant mauvais que son fils fit, à ses frais, ses charités et dévotions, l'enferma étroitement dans sa maison, après l'avoir sévèrement châtié. Finalement, désespérant de le corriger, il consentit à le laisser en liberté, à condition qu'il renoncerait à tout droit sur sa succession. En conséquence, il le mena devant l'évêque, pour régulariser cette renonciation. Après l'avoir accomplie, François se dépouilla de tous ses vêtements et les remit à son père, disant : *Jusque ici, je vous ai appelé mon père en la terre ; mais dès aujourd'hui, je puis dire hardiment : Mon père qui es aux cieux, en qui j'ai mis tout mon trésor et toute mon espérance*. L'évêque, ému jusqu'aux larmes, le couvrit de son manteau, et lui fit remettre les habits d'un paysan qui se trouvait là. François s'en revêtit, y fit en dehors, avec de la chaux et du mortier, une grande croix, pour représenter la passion du sauveur, et il s'en alla, en chantant les louanges de Dieu, dans une forêt, où des voleurs le battirent cruellement (1206). Il avait alors vingt-quatre ans.

Heureux de ne plus rien posséder en ce monde, François servit, pendant quelque temps, dans la cuisine d'un couvent, puis dans une maison de lépreux, où le Seigneur, en récompense de sa grande charité, lui communiqua pour toujours une vertu singulière, guérissant les maladies du corps et de l'âme. De là, il revint près du prêtre de Saint-Damien, travaillant de ses mains et mendiant des aumônes pour restaurer la chapelle ; il y parvint. Il entreprit ensuite une œuvre pareille, pour une vieille église, dédiée à saint Pierre, à qui il portait une vive dévotion. Enfin, il se retira à environ un quart de lieue de la ville d'Assise, en un lieu appelé *Portioncula*, qui appartenait pour lors aux bénédictins. Il y avait là aussi une vieille église, tombant en ruines. On la nommait *Sainte-Marie-des-Anges*. En effet, les anges la visitaient encore mystérieusement ; mais, aux yeux des hommes, elle n'était plus guère fréquentée que par des pâtres, qui y abritaient leurs troupeaux contre les injures du temps. Il la remit en bon état ; ce qui a fait dire à ses disciples, plus tard, lorsque la distinction des trois Eglises eût prévalu, qu'en restaurant trois églises et en fondant trois ordres, il avait coopéré efficacement à l'honneur de l'Eglise souffrante, de l'Eglise militante et de l'Eglise triomphante.

François passait la nuit et le jour, en oraison, dans l'église de Sainte-Marie-des-Anges, professant une ardente dévotion pour la sainte Vierge, en l'honneur de laquelle il ne cessa jamais de jeûner de la saint Pierre à la mi-août. Il la suppliait d'être son avocate et médiatrice pour la révélation de ce qu'il devait faire. Or, un jour qu'il oyait en cette église la messe des *Apôtres*, l'évangile du jour lui fit entendre ces paroles : « Allez aux brebis de la maison d'Israël qui sont perdues... Prêchez et dites que le royaume des cieux est proche... Vous l'avez reçu gratuitement, donnez-le gratuitement. Ne prenez ni or, ni argent, ni monnaie dans vos ceintures, ni sac pour le voyage, ni deux habits, ni souliers, ni bâton, car l'ouvrier est digne de sa nourriture » (*S. Matth.*, x, 6-10). Il recueillit ces paroles comme un ordre divin directement adressé à lui, ne garda qu'une seule pièce de ses vêtements, celle qu'il fallait pour le couvrir, déchaussa ses souliers, jeta son bâton, laissa sa ceinture de cuir, et se ceignit d'une corde, afin d'être bien assuré de ne porter aucune monnaie ; et il se mit aussitôt à prêcher la pénitence aux brebis perdues et la sainte pauvreté à ceux qui voudraient être les messagers du royaume des cieux. Il le faisait en paroles simples, naïvement imagées, mais avec l'accent d'une conviction pénétrante, surtout avec le commentaire puissamment suggestif de son propre exemple. Ses trois premiers disciples furent Bernard de Quintevalle, bourgeois d'Assise riche et estimé, un chanoine nommé Pierre de Catane, et Gilles, aussi d'Assise, homme pieux, mais sans lettres. Ils vendirent tout ce qu'ils possédaient, en donnèrent le prix aux pauvres et revêtirent l'habit de la pauvreté (16 août 1209). C'est de ce jour que l'on date généralement la naissance de l'ordre de Saint-François. Etablis dans des cabanes, près de l'église de Sainte-Marie-des-Anges, ils n'en sortaient que pour mendier et prêcher. — D'autres convertis se joignirent à eux. François leur donna une règle composée en grande partie de passages du sermon sur la montagne (*Ev. S. Matth.*, ch. v-vii) ; plusieurs fois remaniée dans la suite, elle n'existe plus en sa forme primitive. Les vœux étaient les vœux monastiques ordinaires : obéissance, chasteté et pauvreté, la pauvreté dans le sens le plus littéral. La même année (1209), François, muni d'une recommandation de l'évêque d'Assise, se rendit à Rome pour solliciter l'approbation de ce qu'il venait d'entreprendre. Innocent III se montrait disposé à le renvoyer, lorsque l'évêque de Sabine lui fit observer que cette entreprise n'était que la mise en pratique des conseils évangéliques, et que la réprouver serait condamner l'Évangile. Le pape se borna à permettre à François de continuer à prêcher la pénitence, lui faisant espérer que, si Dieu bénissait son œuvre, il lui accorderait davantage. En attendant, il le fit consacrer

diacre, pour lui donner plus d'autorité. Jusqu'alors, les frères s'étaient appelés les *pauvres pénitents d'Assise* ; à son retour de Rome, François leur donna le nom de *minorita*, frères mineurs, les moindres dans le royaume de Dieu. En 1215, au concile de Latran, Innocent III déclara, en présence des Pères, qu'il avait approuvé la règle des Frères mineurs, et il leur donna le cardinal Hugolin pour protecteur. La légende franciscaine attribue cette reconnaissance à une révélation toute pareille à celle que les dominicains prétendent avoir déterminé l'approbation de leur ordre (V. t. XIV, p. 868, col. 2).

Dans l'intervalle s'était formée la branche féminine de l'ordre (1212), sous le nom de *Dames pauvres* (V. CLAIRE [Sainte]). François avait entrepris d'aller en Syrie, mais une tempête l'avait arrêté sur les côtes de la Dalmatie. En 1214, il essaya de passer au Maroc ; une maladie le retint en Espagne. Le nombre des frères croissait merveilleusement, de jour en jour. François les envoyait deux à deux, par le monde, prêcher la pénitence. Des maisons furent fondées, non seulement en Italie, mais en Espagne, en France, en Angleterre. L'Allemagne seule se montra rebelle aux premières missions. Ces premiers couvents étaient dépourvus de meubles et d'ustensiles : on mendiait et on prêchait le jour ; la nuit, on dormait par terre ; en voyage, on acceptait l'hospitalité, mais jamais d'argent. En 1219 fut tenu le premier chapitre général : plus de 5,000 frères et 500 novices y assistèrent. Pour les abriter, on dressa des cabanes avec des nattes ; de là le nom de *Chapitre des nattes* donné à cette assemblée. François, qui la présidait, désigna à ses disciples les parties du monde où ils devaient aller prêcher, se réservant, pour lui et pour douze compagnons, la Syrie et l'Égypte. Après avoir pourvu au gouvernement de l'ordre, en établissant Elie de Cortone comme vicaire général, il se rendit à Damiette, au camp des croisés, et assista à leur défaite, qu'il avait prédite. Espérant d'un miracle ce qu'on ne pouvait plus attendre de la victoire, épris d'ailleurs du désir d'être martyrisé, il parvint à se rendre auprès du soudan Meledin. Pour prouver la vérité de ce qu'il prêchait, il offrit d'entrer dans un bûcher allumé. Meledin refusa, mais, touché de sa foi, le traita avec bienveillance et lui accorda la garde du Saint-Sépulcre, confiée depuis lors aux franciscains. Désespérant également de convertir les infidèles ou d'obtenir le martyre chez eux, François revint à Portioncula ; il destitua Elie de Cortone, qu'on accusait de relâchement à l'égard de la règle de pauvreté, mit à sa place Pierre de Catane et renonça lui-même au généralat. Néanmoins, tant qu'il vécut, aucun de ceux qui occupèrent la première place ne prirent le titre de général. Avant la mort de François, Elie de Cortone fut rétabli dans ses fonctions, vraisemblablement parce que la nécessité avait démontré qu'il était impossible d'administrer autrement qu'il ne l'avait fait.

Le *tiers-ordre* fut institué en 1221 (V. ci-après ORDRE DE SAINT-FRANÇOIS). Vers le même temps, exauçant les instantes prières de François, auxquelles s'étaient jointes celles de la vierge Marie, le Seigneur avait accordé une indulgence plénière à tous les chrétiens qui, repentis et confessés, visiteraient l'église de Sainte-Marie-des-Anges ; mais il avait mis à cet octroi la condition qu'il fût confirmé par le souverain pontife, son vicaire (*Breviarium, lect. II noct., 2 août; Martyrologium Ordinis Sraphici*). Honoré III homologua la décision céleste, par une bulle de 1223, dictée par un séraphin. Cette indulgence, dite de la *portioncule* ou du *pardon*, fut plus tard étendue à toutes les églises des trois ordres de Saint-François, et enrichie de grâces transcendantes, qui en firent un véritable trésor pour les franciscains. Ils prêchaient qu'elle est irrévocable et éternelle, et qu'elle contient un baptême de salut, remettant, non seulement la *peine*, mais en quelque sorte la *coulpe*, puisqu'elle est accordée par Jésus-Christ lui-même.

Par bulle du 29 nov. 1223, Honoré III confirma formellement l'institution de l'ordre des Frères mineurs, qui n'avait reçu jusqu'alors que des approbations verbales. Afin

d'obtenir cette confirmation, la règle avait été réduite de 23 chapitres à 12, et mitigée sur certains points. — Vers la fête de l'Assomption (15 août) de l'an 1224, il se retira au mont Alverne, où le comte Orlando avait fait bâtir, douze ans auparavant, un couvent de l'ordre. Il voulait s'y adonner exclusivement à l'oraison et jeûner, selon sa coutume, le carême de la Saint-Michel. Obéissant à une indication divine, il concentra sa lecture et sa méditation sur la passion de Jésus-Christ. Le jour de l'*Exaltation de la Sainte-Croix* (14 sept.), comme il était en prière, à côté du mont, il vit descendre du ciel un séraphin, avec six ailes de feu clair et luisant, qui d'un vol léger se tint en l'air, assez près de lui. Entre ses ailes apparut un homme, les pieds et les mains attachés sur une croix. Deux des ailes du séraphin s'élevaient au-dessus de la tête du crucifix ; deux autres couvraient tout le corps ; les deux dernières étaient étendues comme pour prendre leur vol. En cette vision, les plaies furent imprimées aux mains, aux pieds et au côté du père séraphique, du même caractère qu'il les avait vues gravées dans ce séraphin. Il resta dans les trous comme des clous de chaire dure, dont les têtes étaient rondes et noires : on les voyait dans les paumes de ses mains et dans l'empêgne de ses pieds. Les pointes étaient longues, dépassant la peau, et toutes comme si on les avait redoublées avec un marteau. La plaie du côté droit était comme une cicatrice rouge, d'où sortait le sang, en si grande abondance, que la robe et les mutandes du saint en étaient toutes teintes. Il s'ingénia à cacher ces *stigmates* et il y parvint si bien qu'on n'en parla qu'après sa mort. Ce qui a fait dire à quelques sceptiques, que les stigmates avaient été imprimés sur son cadavre. — Par rescrit de la Sacrée Congrégation des Indulgences du 21 nov. 1885, Léon XIII a accordé une indulgence plénière, une fois l'an, à ceux qui pratiquent l'exercice des cinq dimanches en l'honneur des *sacrés stigmates de saint François*. Un décret de Pie IX (16 mai 1856) avait précédemment approuvé les statuts d'une congrégation de *Filles des Sacrés Stigmates de saint François*, fondée à Florence, pour l'éducation des filles pauvres. — Après avoir passé quarante jours au mont Alverne, François revint à Portioncula ; il y vécut encore deux années dans de vives souffrances, joyeusement endurées, et mourut le 4 oct. 1226, à l'âge de quarante-quatre ans, laissant son ordre répandu dans toute l'Europe, et déjà pénétrant dans les pays lointains, pour convertir les païens.

Depuis sa conversion, il avait châtié son corps si rigoureusement, qu'à peine lui avait-il donné ce qui était nécessaire pour vivre. Etant en santé, il ne mangeait rien de cuit, sinon rarement ; et lors il jetait sur sa nourriture de la cendre ou de l'eau, pour lui ôter le goût. Il buvait de l'eau claire fort sobrement, quelque soit ou chaud qu'il eût. En toute saison, il ne portait qu'une pauvre robe. Le plus souvent, il couchait à terre, mettant du bois ou une pierre sous sa tête, pour lui servir de chevet. — Les miracles dont fut honoré saint François durant sa vie et après sa mort sont infiniment nombreux et grands. Il chassa plusieurs diables des corps, il rendit la vue aux aveugles, il guérit des boîtes et estropiés, il ressuscita des morts, il donna des enfants aux femmes stériles, il délivra celles qui étaient en travail d'accouchement, et préserva les marins de tempêtes horribles. Le pain qu'il bénissait, les morceaux de son habit rapetassé, la corde qui lui servait de ceinture (V. CORDON), l'eau dont il lavait ses pieds et ses mains, tout ce qu'il touchait servait de remède aux maladies et adversités, de soulagement et de repos aux travaux, ainsi qu'on le peut voir en sa vie écrite par saint Bonaventure. Ce grand docteur de l'Église mourut quarante-huit ans seulement après François : ce qui montre avec quelle rapidité s'était formée la légende du père Séraphique et qu'elle impression il avait faite sur ses contemporains. On en vint à le considérer comme un nouveau Christ, et son œuvre comme une révélation et une rédemption destinées à inaugurer une ère nouvelle pour l'Église, qui s'était

lâchée corrompre par les richesses : assimilation motivée par la sainteté de François, par le nombre et le caractère de ses miracles ; manifestement indiquée d'ailleurs par les stigmates qui imprimèrent sur lui l'image du crucifié. En 1385, le frère Barthélemy Albisi composa un *Liber conformitatum* exposant quarante conformités entre Jésus-Christ et François. Cet écrit fut hautement loué au chapitre général tenu à Assise en 1399. On le trouve imprimé à Milan (1510) et à Bologne (1590).

De tous les miracles de la légende franciscaine ceux qui nous semblent le mieux caractériser l'état des sentiments et des pensées de celui à qui ils sont attribués, et une des principales causes de l'effet qu'il produisit sur les hommes, ce sont les miracles accomplis sur les animaux. François les appelait tous des créatures de Dieu, et lui-même s'appelait, au même titre, une créature de Dieu ; il les voyait tous mystérieusement associés avec lui dans le culte de leur commun créateur. Son *Hymne des créatures* exprime, d'une manière naïve et touchante, sa profonde sympathie pour tous les êtres, regardés par lui comme des objets et des manifestations de l'amour de Dieu et comme des organes de l'adoration qui lui est due. Un jour qu'il s'en allait par les champs, il rencontra une multitude d'oiseaux de diverses sortes et plumages, qui chantaient. Il s'approcha d'eux ; ils se tinrent cois, le regardant d'une façon extraordinaire et baissant la tête. Lui, les voyant attentifs, commença à leur prêcher, disant : « Mes frères les oiseaux, vous avez beaucoup de sujet de louer votre créateur, qui vous a couverts de si belles plumes et donné des ailes pour voler en l'air pur et spacieux ; qui vous nourrit et conserve, sans que vous ayez aucun souci, ni peine de prévoyance. » Les oiseaux étendaient le col et battaient des ailes, faisant signe d'avoir pris plaisir à son discours. Quoique le saint les touchât de sa robe, passant parmi eux, ils ne se remuèrent aucunement, jusqu'à ce qu'il leur eût donné sa bénédiction et congé. Un trait analogue se rapporte à une sœur cigale, qui chantait tout près de sa cellule. A Sainte Marie de Portoncule, on lui donna pour aumône une brebis en vie. Il la reçut de bon cœur, comme symbole de simplicité et d'innocence, l'admonestant de vivre au couvent, sans troubler les frères, et d'assister aux louanges divines. Ce qu'elle fit, car lorsque les frères allaient au chœur, la brebis entraient en l'église et s'agenouillait devant l'autel de Notre-Dame, bêlant comme si elle l'eût voulu saluer ; quand on levait le Saint-Sacrement à la messe, elle s'agenouillait aussi en signe d'adoration. Non seulement François apprivoisait les brebis au service divin, mais il convertit un loup très fort et très féroce, qui faisait la terreur des bergers d'alentour. Rencontrant ce loup, il le sermona avec si grandes onction et puissance, qu'il lui persuada de renoncer à se nourrir de chair.

Outre la règle dont il est l'auteur, les œuvres de saint François d'Assise comprennent : *Sermones Breves* ; *Colationes monasticae* ; *Testamentum Fratrum Minorum* ; *Cantica spiritalia* ; *Admonitiones* ; *Epistolæ* ; *Benedictiones*. Elles ont été recueillies par L. Wadding, cordelier irlandais, historien de son ordre (Anvers, 1623, in-4) ; et réimprimées à Paris (1641, in-fol.) et à Cologne (1849). L'authenticité de quelques-unes est fort contestée. — Sa biographie, écrite dès 1229, par Thomas de Celano, fut complétée en 1246 par les *tres socii* Leo, Angelus et Rufinus. Quelques années après, saint Bonaventure composa aussi une *Vie de saint François*. — Pour la bibliographie moderne, V. Particle suivant.

E.-H. VOLLET.

◀ ORDRE DE SAINT-FRANÇOIS. — L'histoire de la fondation de cet ordre a été résumée dans la notice précédente. Suivant la règle acceptée par le chapitre général de 1223, confirmée en la même année (29 nov.) par Honoré III, chaque couvent avait un gardien (*custos*), chaque province un ministre provincial, la congrégation entière un ministre général, serviteur de la fraternité, élu à vie, au chapitre de la Pentecôte, par les ministres provinciaux et les gardiens. Tous les frères devaient au successeur de

saint François une stricte obéissance ; mais si à quelque moment il apparaissait à l'ensemble des ministres provinciaux et des gardiens, que le ministre général était insuffisant au service et à la commune utilité des frères, ceux à qui appartenait le droit d'élection étaient tenus de pourvoir à son remplacement. Peut-être cette prescription a-t-elle stimulé les agitations qui troublèrent la congrégation sous ses premiers généraux. Le chapitre général devait s'assembler tous les trois ans, au lieu indiqué par le ministre général ; mais celui-ci avait la faculté d'éloigner ou de rapprocher les convocations (C. VIII). Pour être reçu dans l'ordre, il fallait d'abord être examiné par les ministres sur la foi catholique et les sacrements, puis vendre ses biens et s'appliquer à en distribuer le prix aux pauvres. Tous les frères devaient porter des vêtements vils, mais ils pouvaient les rapiécer avec des sacs ou d'autres pièces (C. II). Il leur était défendu de rien s'approprier, ni maison, ni terre, ni quoi que ce fût ; toute confiance étant mise en l'aumône (C. VI). En entrant dans une maison, ils devaient dire : *Paix à cette maison*. Là, suivant l'Évangile, il leur était permis de manger de tous les mets qui leur étaient apportés (C. IV). Ceux à qui le Seigneur avait donné la grâce de travailler, devaient le faire fidèlement et dévotement, afin d'éviter l'oisiveté, ennemie de l'âme. Pour prix de leur travail, ils pouvaient recevoir des choses nécessaires au corps, pour eux ou pour leurs frères, excepté des deniers ou de l'argent (C. V). Ceux qui ignoraient les lettres ne devaient point se soucier de les apprendre, mais désirer par dessus tout d'avoir l'esprit du Seigneur et sa sainte opération (C. X). Dans leur prédication et leurs propos, il leur était recommandé d'être circonspects et chastes, pour l'édification du peuple, en lui découvrant les vices et les vertus, les châtements et la gloire, avec de la concision dans le discours, car le Seigneur a fait la parole brève (C. IX). Il leur était strictement ordonné de n'avoir point de rapports ni d'entretiens suspects avec des femmes. Ils ne pouvaient entrer dans des monastères de religieuses, qu'avec la permission du siège apostolique (C. XI). Dans l'exercice de leur autorité, même pour la punition des fautes, les supérieurs devaient s'inspirer de l'esprit de fraternité et de miséricorde ; de leur côté, les inférieurs devaient se souvenir qu'ils avaient renoncé à leur propre volonté (C. VII et X). Enfin, il était formellement prescrit aux ministres de demander au pape un des cardinaux pour être le pilote, le protecteur et le correcteur de toute leur fraternité, afin qu'elle restât sujette aux pieds de la sainte Église romaine, et ferme dans la foi catholique (C. XII).

La pauvreté sainte, c.-à-d. la pauvreté absolue, l'interdiction non seulement à chaque frère individuellement, mais à la fraternité tout entière de rien acquérir ni même posséder en propre, l'obligation de toute attendre au jour le jour de l'aumône, étaient terrestrement incompatibles avec l'existence et la durée d'une communauté destinée à accomplir une œuvre régulière et permanente. Le développement rapide de l'ordre et son extension en des pays divers firent apparaître, dès les premières années, l'impossibilité de réaliser ces conditions prescrites par la règle, recommandées par les exhortations les plus pressantes et par l'exemple de saint François. Elie de Cortone, à qui il avait confié l'administration de la fraternité, y avait introduit des relâchements, vraisemblablement imposés par la nécessité. On l'avait remplacé par Pierre de Catane ; mais finalement il avait été rétabli dans ses fonctions. Après la mort de saint François, l'opposition qui avait réussi une première fois à le faire destituer, renouela avec une grande ardeur ses attaques contre lui ; elle était soutenue par saint Antoine de Padoue et dirigée par Césaire de Spire. D'où, le nom de *Césarins* donné à ce parti. Elie fut accusé par Adam Matiseo devant le pape, qui l'obligea à donner sa démission ; mais approuvé par la majorité des ministres provinciaux et des gardiens, il réussit à se faire réélire, prit des mesures rigoureuses contre ses adversaires, et déclara que la règle de pauvreté ne devait être littéralement

appliquée qu'à ceux qui s'estimeraient être les égaux de saint François. Déposé définitivement en 1239, il prit parti pour l'empereur Frédéric II, fut excommunié avec lui et ne reçut l'absolution qu'à l'heure de sa mort (1253).

Cependant la tendance représentée par Elie de Cortone finit par prevaloir. La dernière disposition de la bulle qui avait confirmé la règle de Saint-François portait qu'il était absolument défendu à tout homme de l'enfreindre ou combattre par une audace téméraire. Quiconque essaierait d'y attenter encourrait l'indignation du Dieu tout-puissant et des bienheureux apôtres Pierre et Paul. Afin de ne pas changer la règle, les papes l'interprétèrent. Dès 1231, Grégoire IX avait autorisé les franciscains à choisir des hommes probes pour faire en leur nom, mais au profit de l'ordre, des acquisitions de meubles et d'immeubles, de façon qu'en les acceptant on ne parût recevoir que des aumônes. A cet effet, une distinction ingénieuse fut posée entre l'usufruit et la propriété : l'usage de certaines choses étant indispensables à l'homme, l'ordre pouvait posséder tout ce qui est nécessaire à la vie, pourvu qu'il ne prétendit pas en être propriétaire. D'après une bulle d'Innocent IV (1245) la propriété devait appartenir au saint-siège. En vertu de cette fiction, l'ordre fut invité à établir dans ses différentes provinces des administrateurs chargés de procéder, sous l'autorité du pape, à tous les actes concernant l'usufruit. — Ces mesures exaspérèrent les franciscains restés fidèles à l'esprit, aux prescriptions et aux recommandations du fondateur de leur ordre. Ils accusèrent l'Eglise de s'être laissée corrompre elle-même par les richesses ; saint François leur parut être un second messie, et son œuvre une révélation nouvelle accordée à l'humanité. Les plus intransigeants empruntèrent aux idées et aux écrits de *Joachim de Flore* (V. ce nom) le nom de *spirituels*, *virii spirituales*, c.-à-d. de fidèles attendant et préparant l'ère du Saint-Esprit, troisième âge de l'humanité. En 1247, ils eurent la majorité dans le chapitre de l'ordre ; un des leurs, Jean de Parme, fut élu ministre général. Dans un nouveau chapitre, convoqué par ordre d'Alexandre IV, il dut se démettre de sa dignité. On le remplaça par saint Bonaventure qui, malgré son mysticisme, était un des adversaires des spirituels (1256). La rapide corruption de l'ordre est attestée et par les attaques de Guillaume de Saint-Amour contre les moines mendians (*De periculis novissimorum temporum*, 1256) et par une lettre que Bonaventure lui-même adressa à tous les ministres provinciaux (23 avr. 1257), leur ordonnant de réprimer la cupidité, l'oisiveté et le vagabondage. Dans une autre lettre, il réprimandait les religieux, à cause de leurs empiètements sur le clergé séculier et de leurs obsessions auprès des malades, pour obtenir des legs. Le parti des spirituels subsista. Une nouvelle interprétation de la règle de pauvreté par Nicolas III, destinée à les apaiser (1279) ne servit qu'à les irriter. En 1283, le frère Jean-Pierre d'Olive les réunit à Narbonne, pour observer ensemble la règle dans le sens le plus strict. En 1294, Célestin V les constitua en une congrégation distincte sous le nom de *pauvres ermites du pape Célestin*. Dès 1302, Boniface VIII supprima cette congrégation, et entreprit une persécution à outrance contre les spirituels, qu'il accusait de schisme et d'hérésie. Ils tinrent tête au pape, contestèrent sa légitimité et l'accusèrent de la mort de Célestin V, son prédécesseur et leur protecteur. Le frère Jacopone di Todi dirigea contre lui une de ses plus véhémentes poésies. Ils n'admettaient que l'usage des choses les plus nécessaires à la vie, *usus pauper* ; ils ne voulaient ni granges, ni celliers, ni provisions quelconques. Au concile de Vienne (1311-1312), Clément V se prononça pour l'*usus pauper*, espérant par cette concession ramener les spirituels à la règle commune. Ils persistèrent dans leur dissidence. En 1314, cent vingt d'entre eux, aidés par les habitants de Narbonne et de Béziers, chassèrent des couvents de ces deux villes les *conventuels*, c.-à-d. les franciscains qui suivaient la règle mitigée par les papes, et sou-

tenaient que leur ordre pouvait user de ses biens, pourvu qu'il les possédât en commun et que chaque frère restât pauvre. Ils reçurent beaucoup d'adhérents venus de divers côtes et se constituèrent conformément à leurs principes. Par bulle de 1317, Jean XXII leur enjoignit de se soumettre, leur rappelant que le principal des vœux monastiques est le vœu d'obéissance. L'année suivante, un des leurs, *Bernard Delicieux* (V. ce nom), du couvent de Béziers, partit pour Avignon, avec soixante-quatre religieux. Il exposa devant le pape leur doctrine sur la pauvreté, mais dénoncé pour avoir combattu pendant plusieurs années l'inquisition albigeoise, il fut transporté à Carcassonne et condamné comme hérétique. Pendant son procès, quatre des frères qui l'avaient accompagné à Avignon, furent brûlés à Marseille. Les spirituels les considèrent comme des martyrs ; ils traitèrent le pape d'hérétique et de précurseur de l'antéchrist. L'Eglise romaine devint pour eux la grande Babylone. Le pape, de son côté, les excommunia (1318). Ils étaient nombreux en Provence, en Toscane et en Sicile, vraisemblablement soutenus par les membres du tiers ordre. Ils s'appelaient eux-mêmes *Fratres de paupere vita* ; le peuple italien leur donna le nom de *fraticelli*. On les accusa des désordres qu'on impute d'ordinaire à ceux qu'on persécute. L'inquisition, qui les confondit souvent avec les béghards hérétiques, sévit contre eux avec une rigueur extrême. Beaucoup périrent sur les bûchers.

Malgré ses discordes intestines, l'ordre avait pris rapidement un énorme développement. Une liste dressée en 1264, cinquante-cinq ans après sa fondation, énumère 8,000 maisons dans 33 contrées et évalue le nombre des membres au moins à 200,000. Ils continuèrent à se multiplier, car la peste noire (1348) en enleva 190,000. Il est vraisemblable que les membres du tiers ordre sont comptés dans ces nombres. — Parmi ceux qui n'avaient point suivi le parti des spirituels, il restait deux tendances fort différentes, déterminées par la différence de leur attachement à la règle primitive ; mais ceux-là même qui jouissaient avec la plus sereine satisfaction des mitigations introduites professaient, comme les autres, que Jésus-Christ et ses apôtres n'ont eu aucune propriété, ni individuelle, ni commune, et que la pauvreté est nécessaire à l'imitation de la vie apostolique. En 1322, un de leurs chapitres généraux, tenu à Pérouse, proclama cette doctrine, pour répondre à une assertion contraire émise par un dominicain, précisément dans une procédure dirigée contre un fraticelle, par l'inquisition de Narbonne. Cette doctrine ne pouvait convenir aux papes : ils n'étaient point pauvres, et pourtant ils se disaient les vicaires de Jésus-Christ et les successeurs d'un de ses apôtres. Afin de démasquer la prétendue pauvreté des franciscains et de démentir leur fictive distinction entre l'usage et la propriété, Jean XXII renonça à l'*énigmatique* propriété qui avait été attribuée au saint-siège pour couvrir les ordres mendians. Par bulle du 8 déc. 1322, il décida qu'à l'avenir ces ordres exerceraient librement les droits attachés à leurs possessions et qu'ils n'auraient plus ni syndics ni procureurs nommés par les papes ; puis (12 nov. 1323) il condamna comme hérétique la doctrine adoptée par le chapitre général de Pérouse. Les franciscains protestèrent. En 1327, le pape cita à Avignon leur ministre général, Michel de Cesena, qui avait présidé le chapitre de Pérouse. Un chapitre tenu à Bologne le maintint contre le pape. Pour se soustraire aux poursuites, Michel s'enfuit avec les frères Ocean et Bonagratia ; ils allèrent rejoindre en Italie Louis de Bavière, et dans leurs écrits défendirent avec une égale véhémence la cause de ce prince et celle de la pauvreté apostolique, reprochant au pape diverses hérésies, et l'accusant de changer le règne de Dieu en royaume du monde. Cependant, la majorité des franciscains s'était soumise au pape ; en 1329, ils élurent un général qui lui était dévoué. Des lors, obstinément décidés à ne point accepter le titre de propriétaires, ils adoptèrent une autre fiction, d'après

laquelle les biens qu'ils détenaient étaient censés rester en propriété aux donateurs.

Pendant le cours du xiv^e siècle, les dissidents formèrent de petites associations pour la stricte observance de la règle, dissoutes par les papes et renaissant toujours. Elles furent reconnues en 1415, par le concile de Constance et constituèrent sous le nom de *Mineurs observants* ou de *Fratres regularis observantie*, une des branches de l'ordre de Saint-François. En la même année, les observants se mirent en possession du monastère de *Portioncula*, berceau de l'ordre. — Dès lors, les *Conventuels* déclinerent rapidement. En 1517, Léon X les exclut de l'élection du général de l'ordre entier, il ordonna qu'à l'avenir leur propre ministre général serait soumis à la confirmation du général élu par les observants. Le cardinal Ximènes leur enleva presque toutes les maisons qu'ils possédaient en Espagne, pour les donner aux observants. Philippe II les abolit complètement en Portugal, lorsqu'il devint maître de ce royaume. En France, ils ne furent guère mieux traités : on réserva le nom de *cordeliers* aux observants. Cependant, au xviii^e siècle les conventuels possédaient encore une cinquantaine de maisons en Bourgogne, en Dauphiné, en Provence, en Guyenne et dans le Languedoc. — Parmi les observants se formèrent des réformes qui firent donner aux religieux qui les adoptèrent le nom de *mineurs de l'étroite observance*. Leurs principales congrégations étaient celles des *franciscains déchaussés*, instituée par Pierre d'Alcantara, particulièrement florissante en Espagne (en Italie, on les appelait *franciscains réformés*) et celle des *récollets* (V. ce mot). Deux autres branches de l'ordre, plus distinctes et plus considérables, sont représentées par les *capucins* et par les *minimes* (V. ces mots). — Les mineurs de l'observance et de la stricte observance étaient classés en *cismontains* (Italie, haute Allemagne, Hongrie, Pologne, Syrie et Palestine : 66 provinces, 3 custodies, 6 préfectures) et en *ultramontains* (reste de l'Europe, Asie, Amérique : 81 provinces). Ces deux sections se subdivisèrent en diverses congrégations. Au xviii^e siècle, elles possédaient ensemble 7,000 couvents d'hommes (115,000 religieux), 4,000 couvents de femmes (28,000 religieuses). — En France, les *cordeliers* avaient 8 provinces : France (39 couvents d'hommes, 18 couvents de filles) ; France parisienne (26 c. h. ; 32 c. f.) ; Touraine (33 c. h. ; 8 c. f.) ; Touraine pictavienne (26 c. h. ; 12 c. f.) ; province de Saint-Bonaventure, dont le centre était Lyon (49 c. h. ; 13 c. f.) ; Aquitaine ancienne (35 c. h. ; 13 c. f.) ; Aquitaine nouvelle (41 c. h. ; 20 c. f.) ; province de Saint-Louis, comprenant la Provence, le bas Languedoc, le Roussillon, etc. (35 c. h. ; 6 c. f.). Ils étaient agrégés à l'université de Paris et formaient avec des religieux d'autres ordres une des quatre classes de la *faculté de théologie* (V. ce mot, t. XVI, p. 1074). — Aujourd'hui l'ordre de Saint-François est ainsi divisé : *Mineurs observants*, parmi lesquels se choisit le ministre général de tout l'ordre. Ce ministre est assisté d'un procureur général. *Mineurs observants réformés*, dirigés par un procureur général résidant à Rome. *Mineurs récollets* et d'Alcantara, procureur général à Rome. *Mineurs conventuels*, procureur général à Rome. *Mineurs capucins* ; ils ont un ministre général, assisté d'un procureur général résidant à Rome. *Tiers ordre régulier*, dirigé par un vicaire général assisté d'un procureur général résidant à Rome. — En 1861, il y avait en France 273 pères franciscains possédant 21 maisons et 40 frères de Saint-François d'Assise en 2 maisons.

La prédication de saint François avait ému un vif désir de pénitence chez un grand nombre de personnes qu'il était impossible ou dangereux de retirer du monde. Il institua pour elles une discipline qui leur permettait de donner satisfaction à leur désir, tout en respectant les liens et en remplissant les devoirs qui les tenaient attachées à leur famille ou à leur condition sociale. Telle fut l'origine du *tiers ordre* (fondé en 1221 au bourg de Carnério, dans la vallée de Spolète) qui plaça tant de laïques sous la direc-

tion des franciscains ou des autres religieux qui leur empruntèrent cette combinaison. Saint François n'y admettait que ceux qui justifiaient de ressources suffisantes pour ne point devenir à charge aux autres pénitents ; s'ils étaient mariés, il exigeait le consentement de leur conjoint. Ils n'étaient reçus tertiaires qu'après une enquête et une année de noviciat ; mais, dès lors, ils ne pouvaient sortir du tiers ordre que pour entrer dans un monastère. Dans les trois mois qui suivaient leur profession, ils devaient faire leur testament ; ce qui fournissait aux religieux des moyens de captation dont on leur a souvent reproché d'avoir usé. Ce tiers ordre fit en peu de temps beaucoup de progrès, parce qu'il participait à tous les privilèges, grâces et indulgences accordés aux frères mineurs. De hauts personnages y entrèrent, notamment en France ; saint Louis, la reine Blanche, sa mère ; Marguerite de Provence, sa femme ; sainte Isabelle, sa sœur ; Elisabeth de France, femme de Philippe IV d'Espagne ; Anne d'Autriche, mère de Louis XIV ; Marie-Thérèse, sa femme. Cependant en plusieurs pays et à diverses époques, les tiers ordres furent comprimés et même persécutés, pour le motif que nous avons précédemment indiqué et parce qu'ils introduisaient dans les familles des éléments de trouble et dans l'Etat des affiliations inquiétantes. — Enfin, pour ceux qui, à la discipline ordinaire des tertiaires voulaient ajouter la retraite et la vie en communauté ou aussi une œuvre spéciale, on établit des *tiers ordres réguliers*. Parmi les pénitents de tiers ordre régulier de souche franciscaine, se distinguait, en France, la congrégation de *Picpus*, instituée en 1595 par Vincent Massart ; elle possédait soixante-trois maisons dans le royaume, réparties en quatre provinces. Elle a été rétablie sous la Restauration.

De tous les ordres monastiques, l'ordre de Saint-François est celui qui a fourni au ciel le plus de saints canonisés et qui a reçu sur la terre la plus grande quantité des indulgences et des grâces dont l'Eglise dispose. On a dit, avec quelque raison, que les papes l'ont entouré d'un rempart de privilèges et de prérogatives ; sans doute en récompense de ses services, mais peut-être un peu parce qu'il savait, à l'occasion, faire sentir un mécontentement que son crédit auprès du peuple pouvait rendre dangereux. Par la bulle *Mare magnum* (1474), Sixte IV lui accorda tout ce qui pouvait être octroyé aux ordres mendiants. — Les franciscains ont donné au saint-siège cinq papes : Nicolas IV, Alexandre V, Sixte IV, Sixte V, Clément XIV, et quarante cinq cardinaux. Ils comptent aussi parmi eux des poètes, tels que Pacifico, que l'empereur Frédéric avait couronné roi des troubadours et qui fut un des premiers disciples de saint François ; Thomas de Celano, l'auteur du *Dies iræ* ; Jacopone di Todi, l'auteur du *Stabat mater dolorosa* et du *Stabat mater spectiosa*. Saint François était lui-même un poète, dont la valeur est attestée par l'*Hymne des créatures*. Des prédicateurs puissants sur le peuple, tels que Antoine de Padoue et Berthold de Prague. Des peintres qui ont représenté avec conviction et talent la légende du fondateur, les miracles et les souffrances de Jésus-Christ, les grâces et la gloire de la sainte Vierge. Des docteurs célèbres en l'école : Alexandre de Hales, saint Bonaventure, Roger Bacon, Duns Scot, dont l'ordre s'appropriait la doctrine comme les dominicains s'étaient approprié celle de saint Thomas d'Aquin, Guillaume Occam, etc. — Cet ordre fut le préparateur infatigable du dogme de l'Immaculée Conception et le fervent instigateur de la dévotion à Marie. D'autre part, il tient une place éminente dans l'histoire des missions catholiques. — Pour les religieuses, V. CLAIRE (sainte).

E.-H. VOLLET.

BIBL. — L. WADDING, *Annales ordinis minorum* ; Lyon et Rome, 1629-1654, 8 vol. in-fol., nouv. éd. continuée ; Rome, 1731-1860, 25 vol. in-fol. — Du même, *Scriptores ordinis minorum* ; Rome, 1650, in-fol. — SHARALEA, *Supplementum et castigatio ad Scriptores minorum* ; Rome, 1806, in-fol. — HOLSTENIUS, *Codex regularum monasticarum et canonicarum* ; Augsbourg, 1759, 6 vol. in-fol. — *Bullarium franciscanum* ; Rome, 1759-1768, 4 vol. in-fol. — FR. CONZAGUE, *Historia Seraphica religionis Franciscanæ* ; Rome, 1587, 2 vol. in-fol. — C. DAREMBERG, *Flores sera-*

phici ; Milan, 1648, in-fol., fig. — OZANAM, *les Poètes franciscains en Italie au XIII^e siècle* ; Paris, 1872, in-8. — CHAVIN DE MALAN, *Histoire de saint François* ; Paris, 1869, in-8. — F. HASE, *Franz von Assisi, ein Heiligenbild* ; Leipzig, 1856, in-8 ; traduit par BERTHOUD ; Paris, 1864, in-8. — Ch. SCHMIDT, *Histoire de l'Eglise d'Occident au moyen âge* ; Paris, 1885, in-8.

FRANÇOIS D'ASSISE (Marie-Ferdinand), ex-roi d'Espagne, né à Aranjuez le 13 mai 1822. Fils de l'infant François de Paule, duc de Cadix (frère du roi Ferdinand VII) et de l'infante Louise, princesse des Deux-Siciles. Il a épousé, le 10 oct. 1846, sa cousine germaine, Isabelle II, reine d'Espagne, et reçut alors le titre honorifique de roi, mais il n'a jamais été appelé à jouer aucun rôle politique. Après la révolution de 1868, il se réfugia à Paris, et, en 1870, il s'est séparé à l'amiable de sa femme. G. P.-I.

FRANÇOIS DE BORGIA (Saint) (V. BORGIA).

FRANÇOIS DE GIRALMO (Saint), jésuite italien, né à Grottaglia en 1646, mort à Naples en 1716, canonisé en 1816. Fête le 7 mai. Il fut ordonné prêtre en 1666 et entra dans la Compagnie de Jésus. Il aspirait au martyre chez les païens, mais on le retint en Italie, où il propagea le culte de la Vierge. La passion qu'il y mit ainsi que son ascétisme le firent tellement aimer du peuple, qu'à sa mort on déchira ses vêtements et en partie son corps pour en faire des reliques.

FRANÇOIS DE NANTES (Antoine, comte), homme politique français, né à Beaupaire (Isère) le 17 janv. 1756, mort à Paris le 7 mars 1836. Directeur des douanes à Nantes, il se fit remarquer par son talent oratoire au club des Amis de la constitution, et devint, le 23 avr. 1791, officier municipal. Le 4 sept. 1791, il était élu député de Loire-Inférieure à l'Assemblée législative où il s'emporta en déclamations enflammées contre les fermiers généraux, les prêtres et le pape. Président de l'Assemblée le 18 juin, il fut du parti girondin, ce qui l'obligea à se cacher dans les Alpes pendant la Terreur. Il reparut sur la scène politique le 23 germinal an VI comme député de l'Isère au conseil des Cinq-Cents, fut élu secrétaire du conseil et prit notamment la défense de la liberté de la presse. Ami de Lucien Bonaparte, il témoigna pourtant quelque hostilité au projet de coup d'Etat du 18 brumaire. Mais son opposition ne tint pas contre le fait accompli et il accepta le poste de directeur des hôpitaux. Le 14 ventôse an VIII, il devint préfet de Charente-Inférieure et entra peu de temps après au conseil d'Etat. Lorsque fut créée la direction générale des droits réunis, il fut placé à la tête de cette administration (6 germinal an XII) et s'y montra fonctionnaire habile et dévoué. Il fut nommé comte de l'Empire le 24 avr. 1808. Destitué par la Restauration, il se retira en Seine-et-Marne où il s'occupa de l'exploitation de ses propriétés. Le 11 sept. 1819, il fut élu député de l'Isère et siégea au centre gauche de la Chambre jusqu'en 1822, se faisant peu remarquer. Louis-Philippe l'appela à la Chambre des pairs le 19 nov. 1831. Il a laissé : *la Manuscrit de feu M. Jérôme* (Paris, 1825, in-8) ; *Recueil de fadaïses, composé sur la montagne* (1826, 2 vol. in-8) ; *Tableaux de la vie rurale* (1829, 3 vol. in-8) ; *Voyage dans la vallée des Originaux* (1828, 3 vol. in-8) ; *le Petit Manuel des bergers* (1831, in-8) ; *Notice abrégée sur les bois, les eaux et les insectes* (1831, in-8) ; *Voyage sur les Alpes Cottiniennes et maritimes* (1835, in-8), etc. Il avait collaboré activement au *Dictionnaire de la conversation*.

FRANÇOIS DE NEUFCHÂTEAU (Nicolas, comte), homme d'Etat, littérateur et agronome français, né à Saffais, près de Rozières (Lorraine), le 17 avr. 1750, mort à Paris le 10 janv. 1828. Fils d'un simple instituteur de campagne nommé François, pensionnaire au collège des jésuites de Neufchâteau, il réalisa en son temps le type de l'enfant prodige. A quatorze ans, il publiait un premier recueil de poésies dont il donna l'année suivante une réédition considérablement augmentée. Le bailli d'Alsace, comte d'Hénin, le prit aussitôt sous sa protection. Dijon, Lyon, Marseille,

Nancy le nommèrent membre de leurs académies ; Neufchâteau l'adopta et lui donna son nom ; Voltaire voulut se l'attacher et il fallut toute l'autorité qu'avait sur lui le comte d'Hénin pour le décider à quitter l'emploi de confiance où l'avait appelé le patriarche de Ferney. Il entra alors dans l'administration, mais sans cesser autrement ses travaux poétiques. Il préparait une traduction en vers de l'*Orlando furioso*, lorsque le maréchal de Castries le fit nommer procureur général au conseil supérieur de Saint-Domingue (1783). L'œuvre était achevée cinq ans plus tard et François rentra en France avec son manuscrit ; un naufrage le jeta sur les rochers de Mogane ; le manuscrit fut perdu et lui-même y faillit laisser la vie. Ce fut un coup très sensible pour le malheureux écrivain qui se découragea et demanda presque tout de suite sa mise à la retraite. Il habitait à Vicherey, près de Neufchâteau, quand le bailliage de Toul lui confia la rédaction de ses cahiers et le nomma député suppléant à l'Assemblée nationale. L'année suivante (1790), le roi le chargea de l'organisation du dép. des Vosges. Nommé administrateur de ce département, puis juge de paix du cant. de Châtenois, il passa en 1791 à l'Assemblée législative dont il devint le secrétaire, ensuite le président. Réélu à la Convention, appelé par elle au ministère de la justice (6 oct. 1792), il refusa de siéger et préféra au ministère qu'on lui offrait son ancienne justice de paix de Châtenois. Cependant, la Convention avait fait imprimer de lui deux mémoires relatifs à l'agronomie, et ses amis l'avaient décidé à laisser jouer au Théâtre-Français sa comédie de *Paméla*. La pièce fut représentée le 1^{er} août 1793 et obtint un très grand succès ; c'était une adaptation en vers de Goldoni ; elle ne paraissait avoir rien que d'inoffensif ; cependant un ordre du comité de Salut public en suspendit une première fois la représentation et l'interdit définitivement le soir du 2 sept. 1793. Le Théâtre-Français fut fermé ; les comédiens et l'auteur arrêtés. François attendait de jour en jour à la Force son arrêt de mort, quand le 9 thermidor le rendit à la liberté. Successivement juge au tribunal de cassation, commissaire du Directoire dans les Vosges, ministre de l'intérieur au 16 juil. 1797, il occupa ce dernier poste jusqu'au 2 mai 1798, fut envoyé à Seltz comme plénipotentiaire et reprit deux mois plus tard le portefeuille de l'intérieur laissé vacant par le départ de Letourneux. D'utiles créations signalèrent son passage dans ce ministère qui embrassait alors l'agriculture, le commerce, l'industrie, les beaux-arts et l'instruction publique : ce fut lui qui inaugura le musée du Louvre, la première exposition nationale des produits de l'industrie, établit sur des bases nouvelles le système de la navigation intérieure, institua le dépôt général des cartes de la France, le premier conseil d'instruction publique, etc. Remplacé par Quinette au 4 messidor, il ne tarda point à reparaitre dans les grands corps de l'Etat, fut créé sénateur après le 18 brumaire et de 1804 à 1806 fut porté à la présidence par ses collègues. Son dévouement à la dynastie nouvelle lui valut bientôt avec le brevet de grand officier de la Légion d'honneur le titre de comte de l'Empire (1808). Cependant François de Neufchâteau ne devait plus jouer qu'un rôle politique très effacé ; il se rabattit sur l'agronomie qui n'avait jamais cessé de le préoccuper et qui le consola, sous la Restauration, de n'avoir pu se faire comprendre parmi les nouveaux pairs. Du moins lui ouvrit-on l'Académie lors de la réorganisation de 1816. Ses dernières années furent assez malheureuses : il avait été quatre fois marié et un fils seul lui restait ; une maladie douloureuse le clouait depuis dix ans dans son fauteuil, quand il fut emporté par une crise. Il avait publié un nombre considérable d'écrits de toute sorte et plus particulièrement sur l'agronomie (*Rapport sur le perfectionnement des charrues, Essai sur la nécessité et les moyens de faire entrer dans l'instruction publique l'enseignement de l'agriculture, Lettre sur le Robinier ou faux Acacia*, etc.). Comme poète, outre ses essais de jeunesse, on lui doit des odes, des épitres, des discours en vers, des contes moraux (sous

le pseudonyme de *Ladi*, Berlin, 1781), des fables, des dialogues, des poèmes : *les Vosges* (1796, 1797) ; *la Lupiade* et *la Vulpéide* (Paris, 1814) ; *les Tropes* (Paris, 1817) ; *les Trois Nuits d'un goutteux* (Paris, 1819), etc. De l'homme politique, nous avons : *Recueil authentique des anciennes ordonnances de Lorraine* (Nancy, 1784, 2 vol. in-8) ; *les Lectures du citoyen* (Toul, 1790, in-8) ; *l'Origine ancienne des principes modernes, ou les Décrets constitutionnels conférés avec les maximes des sages de l'antiquité* (1794, in-8) ; *Des Améliorations dont la paix doit être l'époque* (1797, in-8) ; *Recueil des lettres, circulaires, instructions, programmes, discours et autres actes publics émanés du citoyen François de Neufchâteau, pendant ses deux exercices du ministère de l'intérieur* (1800, 7 vol. in-4), etc. Enfin François de Neufchâteau a laissé des traductions partielles de Valerius Flaccus et de Denys d'Halicarnasse, des rééditions de Pascal et de Lesage, plusieurs anthologies d'écrivains célèbres, l'édition des *Œuvres posthumes de Mancini, duc de Nivernais, précédées de son éloge* (Paris, 1807, 2 vol. in-8), l'édition du poème métrique de Turgot, traduit sous le nom de *Didon* du IV^e livre de l'*Enéide*, des discours académiques, etc. François de Neufchâteau favorisa les débuts de V. Hugo, avec lequel il entretenit quelque temps un commerce de poésie, et lui fit obtenir différentes faveurs de Louis XVIII. V. Hugo a revendiqué plus tard, mais sans grand fonds de vraisemblance, la préface publiée par François de Neufchâteau en tête de son édition de Lesage.

Ch. LE GOFFIC.

FRANÇOIS DE PAULE (Saint), fondateur de l'ordre des *minimes* (V. ce mot), né à Paola, prov. de Cosenza, en Calabre, en 1416, mort à Plessis-lès-Tours le 28 mars 1507, canonisé dès 1519. Fête le 2 avr. Voué dès avant sa naissance à François d'Assise, François de Paule fit, comme garçon déjà, preuve d'un ascétisme outré. Dès quatorze ans il vécut dans une grotte au bord de la mer ; d'autres jeunes gens se joignirent à lui vers 1436 et, en 1454, on bâtit pour lui un couvent et une église. Ses disciples se nommaient « Ermites de saint François » (d'Assise) ; en 1502 seulement, leur nom fut changé en celui de « minimes ». La renommée du pouvoir miraculeux de François de Paule parvint jusqu'à Louis XI, qui l'appela pour obtenir une prolongation de sa vie. Sur l'ordre du pape, mais à contre-cœur, François alla en 1482, à Plessis-lès-Tours, et « répondit (à la requête du roi) ce que sage homme devait répondre » (Commynes). Après la mort du roi (1483), Charles VIII garda le « saint homme » auprès de lui comme conseiller et lui fit construire un monastère à Plessis-lès-Tours et un autre à Amboise. F.-H. K.

BIBL. : *Acta sanctorum* (Bolland.), t. I, p. 105. — Hilarion DE COSTE, *le Portrait de saint François*. ; Paris, 1655. — Fr. GIRY, *Vie de saint François de P.* ; Paris, 1680.

FRANÇOIS DE SALES (Saint), *évêque, instituteur d'ordre*, né au château de Sales (paroisse de Thorens, diocèse de Genève) en 1567, mort en 1622, canonisé en 1665. Fête le 29 janv. François, son père, était comte de Sales. Françoise de Sionas, sa mère, le forma dès ses premières années au goût et aux pratiques de la dévotion. Il reçut sa première instruction aux collèges de La Roche et d'Annecy. En 1578, il fut envoyé à Paris ; il y étudia la rhétorique, la philosophie et la théologie chez les jésuites, et fit vœu de chasteté en l'église Saint-Etienne-des-Grès. Vers 1584, il alla à l'université de Padoue ; il en sortit docteur en droit civil et en droit canon, mais décidé à se mettre au service de l'Eglise. Durant son séjour en cette université, il s'était confié à la direction du jésuite Antoine Possevin, qui l'avait incité à continuer l'étude de la théologie et lui avait expliqué la *Somme* de saint Thomas et les *Controverses* de Bellarmin. Pour complaire à sa famille, il se fit inscrire avocat au sénat de Chambéry ; mais, quand on le voulut marier, il résista et déclara sa résolution de se vouer à l'état ecclésiastique. On le pourvut de la prévôté de l'église d'Annecy, et on lui donna, sans interstices, tous

les ordres mineurs, le sous-diaconat et le diaconat. En 1593, il fut ordonné prêtre. Ce fut vers ce temps qu'il institua la *Confrérie de la Croix*, destinée à l'instruction des pauvres et à diverses bonnes œuvres.

Des traités conclus entre les Bernois et les princes de Savoie avaient cédé à ceux-ci le Chablais converti au protestantisme. Les pasteurs en furent bannis, les uns après les autres : en 1594, il n'en restait plus que trois. Alors le duc de Savoie résolut de ramener la population au catholicisme ; il demanda à l'évêque d'Annecy des missionnaires pour accomplir cette œuvre. François s'y dévoua avec beaucoup de zèle et très peu de succès. Après plus de deux années il n'avait guère converti qu'un avocat et un noble : le peuple était resté sourd à sa prédication et réfractaire aux obsessions de sa charité. En 1596, il écrivait au duc de Savoie : « J'ai déjà employé vingt-sept mois à mes propres dépens, en ce misérable pays... mais j'ai semé entre les épines ou sur les pierres. » En conséquence, il proposa au prince d'user des moyens de corruption et de contrainte que Louis XIV devait employer plus tard contre les protestants de France. Un régiment fut cantonné dans le Chablais déjà exténué par la guerre récente entre Genève et les troupes catholiques. La plupart des soldats de ce régiment revenaient du Mexique ; ils infligèrent aux habitants les supplices usités contre les Indiens. Malgré ces violences et malgré les prédications de François, l'œuvre de conversion avançait fort lentement. Le duc, intervenant en personne, déclara « qu'il apportait son épée pour seconder la sainte entreprise ». Il chassa tous les magistrats, procureurs, avocats, notaires réformés, et il annonça qu'à dater du 14 oct. 1598, les testaments, les ventes, les actes publics seraient de nulle valeur. Au mois de nov., il assembla les gentilshommes et les principaux bourgeois dans l'hôtel de ville de Thonon, qu'il avait fait entourer de soldats. Après s'être longuement étendu en menaces et en promesses, il conclut en disant : « Que ceux qui portent la croix blanche dans le cœur, qui sont de notre religion ou qui désirent l'être, passent à ma droite. Que ceux qui portent les couleurs noires de l'hérésie et qui préfèrent le schisme de Calvin à l'Eglise de Jésus-Christ passent à ma gauche. » Plusieurs allèrent à droite ; mais beaucoup choisirent la gauche. Alors François, s'approchant d'eux, leur dit : « Vous n'avez donc point d'esprit et des yeux ? Au bout du compte, prenez garde à vos affaires, car je suis assuré que le duc ne fera grâce à personne. » Il en persuada quelques-uns « convertis bientôt, parce qu'on leur plantait l'épine et que l'affliction donne l'entendement aux oreilles. » Mais un grand nombre de Savoisiens réformés passèrent le lac, s'établirent dans le pays de Vaud et repeuplèrent les villages genevois décimés par la guerre. La bulle de canonisation élève à plus de 20,000 le nombre des hérétiques de la vallée du Léman, convertis par l'*éloquence* et la *charité* de saint François. Un professeur catholique allemand a pu copier au Vatican la liste des convertis du Chablais ; elle ne mentionne que 2,321 personnes en 70 paroisses. La bulle y avait ajouté un zéro. Dans plusieurs *vies* du saint, on en compte 72,000 en totalité.

En témoignage de reconnaissance, le vieil évêque de Genève, Claude de Granier, choisit François pour son coadjuteur. Afin de lui conférer la dignité épiscopale, le pape Clément VIII le nomma évêque de Nicopolis. A la mort de Granier, il fut promu évêque de Genève et consacré le 2 déc. 1602. Il était alors âgé de trente-cinq ans. Quelques jours après fut tentée la célèbre *Escalade* (V. GENÈVE), dont les paroles de François avaient inspiré le dessein, mais à laquelle il s'abstint de prendre part directement. Cet acte de brigandage aboutit à la défaite et à la honte de ceux qui l'avaient entrepris. François avait espéré profiter du succès : il comptait si bien célébrer la fête de Noël dans la cité de Calvin, qu'on avait envoyé de Turin des mulets chargés de cierges et d'ornements pour la cathédrale de Saint-Pierre. — Chargé précédemment (1597) par le pape de travailler à la conversion de Théodore de Bèze et, au

besoin, de l'acheter, il s'y était employé avec empressement, mais n'avait point réussi. — Dans le cours de l'année 1602, il était venu en France solliciter l'application au pays de Gex des dispositions de l'édit de Nantes (avr. 1598) ordonnant la restitution aux catholiques des lieux de culte qui leur avaient été enlevés. Ce pays n'avait été définitivement réuni à la France que par le traité du 17 janv. 1601; les catholiques ne s'y trouvaient qu'en petit nombre. Cependant toutes les églises leur furent rendues, et François y installa des curés. Cette mesure n'eut alors d'autre effet que de contraindre les protestants à construire des temples à leurs frais; ils restèrent, pour la plupart, fidèles à leur culte. Les nombreuses conversions dont on a fait honneur à saint François de Sales, dans le pays de Gex, sont complètement imaginaires. La majorité des habitants était encore protestante, soixante ans plus tard, lorsque Louis XIV, commençant par eux la grande persécution qui devait bientôt sévir dans tout son royaume, leur fit signifier (1661) que leur pays ayant été réuni à la France après l'édit de Nantes, ils ne pouvaient bénéficier de ses dispositions. Pourtant, sous Henri IV, François de Sales en avait obtenu l'exécution contre eux.

Une des principales causes qui neutralisèrent l'effet du zèle, des talents et des incontestables vertus de François et l'empêchèrent d'opérer sur le peuple les conversions qui lui ont été prêtées, c'était l'état moral du clergé et spécialement des religieux avec lesquels le peuple était en contact quotidien. Lui-même le décrit ainsi: « Presque tous les monastères et les prieurés de la Savoie et du Genevois sont tellement déchus de la discipline régulière et observance des ordres, que les uns vagabondent par le monde, et les autres, qui demeurent dans les cloîtres, vivent assez dissolument avec un grand scandale du peuple; leur argent est réduit en ordures, leur vin est changé en poison. Ils font blasphémer les ennemis du Seigneur, qui disent chaque jour: où est le Dieu de ces gens? (Augustin de Sales, *Vie du bienheureux François de Sales*, 1632). Dans un discours resté inédit, qu'il adressa, comme prévôt, aux chanoines de Saint-Pierre de Genève retirés à Annecy, il disait: « C'est ici l'eau des contradictions qui rafraîchit la fièvre hérétique, comme un breuvage assurément digne de ceux qui le boivent: notre corruption sert de breuvage aux ennemis de la foi. » Pour remédier à ce mal, il entreprit diverses réformes, qui sont relatées par ses biographes, avec une louange méritée. Praticquant lui-même ce qu'il réclamait des autres, il était toujours vêtu de laine, aussi simplement qu'avant d'être évêque; il avait exclu de sa maison tout luxe et de sa table toute superfluité; dans ses visites pastorales, il allait toujours à pied, à moins que le temps ne le forçât de monter à cheval; il ne s'en rapportait à personne du soin des malades et des pauvres, les visitant lui-même et pourvoyant à leurs besoins. Henri IV, voulant le retenir en France, lui fit offrir une pension de 4,000 livres et le premier évêché vacant; il refusa. Plus tard, le cardinal de Retz lui proposa d'être son coadjuteur et lui promit, de la part du roi, 20,000 livres de pension; il refusa encore. — Dans ses voyages en France, il prêcha plusieurs carêmes avec un grand succès; mais il en eut un plus grand encore dans ses entretiens privés. Les femmes surtout ressentirent vivement l'influence d'un homme qui se présentait à elles avec les grâces distinguées d'un parfait gentilhomme et les vertus d'un saint; austère pour lui-même, mais indulgent et souple avec les autres; épris de dévotion, mais disposé à l'accommoder, autant que catholiquement possible, aux exigences de la vie sociale; sachant parler au cœur et à l'imagination. C'est dans le cercle restreint de ce que nous appellerions aujourd'hui les classes élevées que François de Sales remporta ses plus légitimes avantages sur le calvinisme. Ils coïncident avec le mouvement qui ramenait à la religion de la cour une partie de la noblesse huguenote et des gens de robe, prédisposés à la conversion par des motifs divers, parmi lesquels les besoins de la conscience ne tenaient peut-être point toujours la première place. Mais

quel qu'ait été pour quelques-uns le motif déterminant de la conversion, il semble impossible de contester la supériorité personnelle de leur convertisseur sur la plupart de leurs docteurs, envasés dans une théologie triste et amère, s'obstinant à enseigner qu'avant la création du monde la plus grande partie du genre humain avait été irrévocablement prédestinée à la damnation, tandis que l'évêque de Genève décrivait, avec une si aimable chaleur, l'amour de Dieu et ses dispensations miséricordieuses pour sauver tous les hommes.

ŒUVRES: *L'Etendard de la croix* (1597, in-8) composé pour défendre la confrérie de la Croix. *Introduction à la vie dévote* (Lyon, 1608), traduite dans toutes les langues européennes et dans plusieurs autres. Cet ouvrage, se réimprime aujourd'hui aussi abondamment que si son succès datait d'hier. *Philothée ou Traité de l'amour de Dieu* (Lyon, 1616, in-8). Fénelon prisait haut ce livre; ses admirateurs l'appellent un *écrit angélique*. Bossuet reproche à l'auteur d'avoir moins lu les Pères que les scolastiques; il dit que sa théologie pourrait être plus correcte et ses principes plus sûrs. *L'Introduction à la vie dévote* et le *Traité de l'amour de Dieu*, qui pareillement a conservé beaucoup de lectrices, assurent à saint François de Sales une place distinguée, non seulement dans l'histoire de la dévotion, mais dans celle de la littérature française. L'auteur y a fait un fort habile usage de notre langue, pour exposer ses idées, dans le style délicat, fleuri, ingénieusement guirlandé et festonné, qui convient à ces choses et aux personnes pour qui elles sont écrites. *Entretiens spirituels* (1629, in-8). *Lettres* (Lyon, 1632, in-8). La publication d'une lettre adressée, le 26 août 1613, au jésuite Lessius, par François de Sales, se trouva particulièrement désagréable aux jansénistes qui aimaient à se prévaloir des encouragements qu'il avait donnés aux réformes de la mère Angélique. Cette lettre approuve chaudement la doctrine moliniste de Lessius sur la prédestination conséquente à la prévision des mérites, inconciliable avec la prédestination réelle. Recueil incomplet de *Discours et Sermons* (Paris, 1643, in-8, 2^e éd.); *Controverses* (Paris, 1643, in-4); *Opuscules*: prières, exhortations, statuts, etc. *Œuvres complètes* (Paris, 1823, 16 vol. in-8; 1836, 4 vol. in-8).

ORDRE DE LA VISITATION DE NOTRE-DAME ou de la VISITATION DE SAINTE MARIE. — En 1604, François de Sales étant allé prêcher à Dijon, Jeanne-Françoise Frémyot, veuve de Christophe de Bussy-Rabutin, baron de Chantal (V. ce nom) se plaça sous sa complète direction. A la mort de son mari (1600) elle avait imprimé, avec un fer rouge, le nom de Jésus-Christ, sur sa poitrine. Quand elle eut établi ses enfants, elle se retira à Annecy, auprès de son directeur. Le 6 juin 1610, elle se mit en retraite, avec deux autres personnes, pour former une petite compagnie de femmes désireuses de se vouer à des œuvres pies et particulièrement à la visite des malades. L'année suivante, elles firent des vœux simples. Saint François, désirant introduire dans leur congrégation des personnes que leur âge ou leur délicatesse empêchait de supporter les austérités imposées par les règles des autres ordres, ne leur prescrivit que peu de mortifications et de jeûnes; mais il cultivait diligemment la mysticité en elles. Ce qui a fait dire que les *visitandines* avaient trouvé le moyen d'aller au paradis, par un chemin semé de roses sans épines. Elles devinrent bientôt si nombreuses qu'il fallut les constituer en communauté régulière. Dès 1615, elles prononcèrent des vœux solennels; en 1618, François obtint du pape l'autorisation d'ériger leur association « en titre de religion, avec tous les privilèges, immunités et grâces des autres religions ». Leurs constitutions furent approuvées, en 1626, par Urbain VIII. Saint François, qui les avait rédigées, s'était appliqué à maintenir les religieuses sous le gouvernement des évêques. Il y a dans cet ordre trois sortes de religieuses: les *choristes*, destinées à dire l'office du chœur, les *associées* et les *domestiques*, qui ne sont point obli-

gées à l'office, mais seulement à dire un certain nombre de *Pater* et d'*Ave*. Ses armes sont un cœur sur lequel est gravé en chiffre le nom de Marie, surmonté d'une croix, le tout renfermé dans une couronne d'épines. — Quand M^{me} de Chantal mourut (1641), le nombre des maisons de la Visitation était déjà de 87; à la fin du xvii^e siècle, il s'élevait à 150 comprenant 6,000 religieuses. En 1861, les *Dames de la Visitation* possédaient en France 63 maisons (3 maisons mères); 2,436 religieuses. — Sur la demande de M^{me} de Chantal, saint François résuma les instructions qu'il avait données à la maison d'Annecy; il en résulta le *Traité de l'amour de Dieu*, d'un tour si féminin et d'une mysticité si amoureuse. Marie Alacoque, qui s'était aussi gravé sur le sein le nom de Jésus, mais avec un canif, et qui en avait reçu une sensation délicieuse, faisait de ce livre sa lecture habituelle. On sait que c'est au couvent de la Visitation de Paray-le-Monial qu'elle devint l'initiatrice du culte du *Sacré-Cœur* (V. ce mot), qui tient aujourd'hui une si grande place dans la religion de la France catholique, et dans ses suprêmes espérances.

E.-H. VOLLET.

BIBL. : MARSOLLIER, *Vie de saint François de Sales*; Paris, 1701, 2 vol. in-12. — PFEIFFER, *Der heilige Franz von Sales*; Augsburg, 1820, in-8. — DAUPHINE, *Saint François de Sales et son temps*; Paris, 1870, in-8. — GABEREL, *François de Sales, dans l'Encyclopédie des sciences religieuses*; Paris, 1877-1882, 13 vol. in-8. — SAYOUS, *Histoire de la littérature française à l'étranger*; Paris, 1852, 2 vol. in-8.

FRANÇOIS-FRANCK (Charles-Emile), né à Paris le 7 mai 1849. Il a commencé ses études médicales à Bordeaux, où il a été successivement interne et premier interne des hôpitaux de 1871 à 1874, aide d'anatomie et aide de clinique de 1871 à 1874 et prosecteur de la faculté en 1873 et 1874. Venu à Paris en 1874, il soutint l'année suivante sa thèse de doctorat et fut nommé préparateur du cours d'histoire naturelle des corps organisés au Collège de France. Promu en 1877 directeur adjoint du laboratoire de physiologie des hautes études, il y fit des conférences pratiques de physiologie et fut appelé à suppléer le professeur Marey pendant tous les semestres d'hiver de 1880 à 1887. M. François-Franck s'est surtout occupé de l'*Innervation viscérale motrice et glandulaire* (1883-84), des *Fonctions motrices du cerveau* (1884-85), leçons publiées en 1887, de la *Circulation cérébrale* (1885-86). Plusieurs fois lauréat de l'Institut, il lui a communiqué plusieurs mémoires intéressants sur la *Dissociation anatomique et physiologique des nerfs irridilateurs, l'indépendance des changements du diamètre de la pupille*, etc. Il a donné au *Dictionnaire encyclopédique des sciences médicales* plusieurs articles originaux : *Olfaction, Système nerveux, Grand Sympathique, Cerveau, Sueur*, etc. Mentionnons aussi ses recherches sur les *Mouvements provoqués par les excitations du cerveau, les convulsions épileptiformes d'origine cervicale* (en collaboration avec M. Pitres). Les comptes rendus de l'Académie des sciences, ceux de la Société de biologie contiennent un grand nombre de mémoires de M. François-Franck sur les *Changements du volume du cœur, la Vitesse du sang, la Circulation veineuse-rachidienne*, etc. Ces mémoires sont indiqués dans une notice publiée par lui en 1887. Professeur suppléant au Collège de France en 1889 et directeur du laboratoire de physiologie pathologique créé pour lui la même année, il fait partie de l'Académie de médecine depuis 1887.

D^r A. DUREAU.

FRANÇOIS-RÉGIS (Saint) (V. REGIS).

FRANÇOIS-XAVIER (Saint), surnommé *l'Apôtre des Indes*, né au château de Xavier, près de Pampelune, le 7 avr. 1506 (ou 1497 ?), mort à Sancian (baie de Canton, Chine) le 2 déc. 1552. La légende s'est très tôt emparée de ce saint, canonisé dès 1623 par Grégoire XV et proclamé protecteur des Indes par Benoît XIV. On doit donc s'en tenir aux lettres de François-Xavier pour retracer sa vie; la meilleure édition de ces documents est tou-

jours celle de R[och] M[anchiaca] (Bologne, 1795, in-8); mais elle ne donne que la traduction latine; il y aurait lieu pour un homme compétent et qui aurait accès aux archives de Rome, de Lisbonne et de Goa, de donner enfin à l'histoire une édition définitive des originaux espagnols (et portugais). — En 1534, François était à Paris; il enseignait la philosophie aristotélicienne, comme maître ès arts. Ignace de Loyola l'attira, et il fut parmi les sept qui jurèrent à Montmartre, le 15 août 1534, de se dévouer entièrement aux intérêts de l'Eglise et du saint-siège. En 1537, il rejoignit Ignace à Venise, alla avec lui à Rome, puis il passa trois ans à essayer de réveiller la religion à l'université de Bologne. Le roi Jean III de Portugal demandait alors au pape des missionnaires pour les Indes orientales; François fut désigné pour remplacer deux frères qui étaient tombés malades au moment de partir et quitta Rome le 16 mars 1540. Le 7 avr. 1541, il s'embarqua à Lisbonne avec le vice-roi Alfonso de Sousa, muni de brefs du pape qui le nommaient nonce apostolique du Nouveau-Monde avec les pouvoirs les plus étendus; le roi de Portugal se chargeait de tous les frais que nécessiterait la mission de François. A partir de l'arrivée à Goa (6 mai 1542), la vie de François-Xavier se divise en quatre missions. Durant la première (oct. 1542-déc. 1544), il s'occupe d'abord de l'instruction des parava ou pêcheurs du cap Comorin; ces gens s'étaient laissé baptiser par milliers en 1538 pour obtenir la protection des Portugais contre les musulmans; puis il s'adresse au rajah de Travancor et baptise en un mois 10,000 autres pêcheurs (le chiffre a tout l'air d'être une glose); mais il baptisait surtout des enfants partout où il en rencontrait; il appelle cela *facere christianos* (faire des chrétiens). Voilà ce que disent ses lettres annuelles et officielles. Dans sa correspondance privée, on trouve l'écho d'un profond découragement. Les Portugais sont la lie (*feces*) de l'humanité; vu l'exemple qu'ils donnent aux naturels, il faut désespérer de christianiser ceux-ci; il soupire après de nouveaux horizons « où l'Europe ne renversera pas ce que nous élevons »; en Inde, ajoute-t-il, l'Inquisition seule peut faire régner quelque ordre. Pendant ces deux années, François-Xavier n'avait pas appris un mot de tamil. Sa deuxième mission (oct. 1545-janv. 1548) le conduisit, loin de l'Inde dont il était fatigué, par Malacca à Amboine et aux Moluques. En moyenne, il passait trois mois au même endroit; c'était plutôt une exploration qu'il faisait. Au retour il écrivit une longue lettre (20 janv. 1548; éd. de Bologne, liv. II, n° 18) au roi Jean III; on peut la résumer en ces mots qui s'y trouvent textuellement : « Tant que les vice-rois et les gouverneurs ne seront pas obligés sous peine de disgrâce et d'amende de faire beaucoup de chrétiens, il ne faut pas que Votre Majesté espère que la prédication de l'Évangile ait beaucoup de succès en Inde. » Un an plus tard, il écrivit à Ignace de Loyola : « J'ai appris qu'au Japon les habitants n'ont pas eu encore de contact avec les mahométans et les juifs... ; j'ai donc décidé d'y aller. » C'est l'origine de la troisième mission (avr. 1549-janv. 1552). Accompagné d'un jeune Japonais, Andjiro, qu'il avait fait instruire à Goa et emportant plus de 1,000 doublons d'or que Jean III lui avait fait tenir, il visita Kagosima (en l'île Kiou-siou), Firando (Hirado) et Miaco (Kioto). Comme résultat, il ne fit guère que montrer le chemin du Japon, connu depuis 1542, à d'autres missionnaires. Il se sentit de plus en plus appelé à être un pionnier. Il avait constaté, au Japon, le crédit que l'on y accordait à la Chine : la Chine christianisée, se dit-il, convertirait le Japon, et il partit de Goa pour sa quatrième mission, en avr. 1552. Il avait pensé aller auprès de l'empereur de Chine comme représentant du roi de Portugal, mais le gouverneur de Malacca arrêta le bateau et l'entreprise. François-Xavier l'excommunia et partit sur un simple navire marchand. Sur l'île de Sancian, où se faisait alors le marché entre Européens et Chinois, François eut un accès de fièvre dont il mourut trois semaines après. Le corps de François-Xavier fut ramené à Goa en 1554 et devint im-

médiatement l'objet de la vénération des fidèles. François-Xavier est le grand initiateur des missions jésuites ; elles déploierent le même zèle et employèrent les mêmes méthodes.

F.-HERM. KRÜGER.

BIBL. : HOR. TURSSELLINUS (*Torsellino*), *De Vita S. Francisci Xaverii* libr. VI ; Anvers, 1596, in-8. — BOUHOURS, *la Vie de saint F. X.* ; Paris, 1682, in-4, réimprimé entre autres à Paris en 1825, 2 vol. in-8 et à Tours en 1850. — H. VENN, *Life and labours of F. X.* ; Londres, 1862, in-8. — H.-J. COLERIDGE, *Life and letters of St. F. X.* ; Londres, 1872, in-8. — DE VOS, *Leben u. Briefe des h. F. X.* ; Raubonne, 1877. — GREFF, *Leben des h. F. X.* ; Einsiedeln, 1886.

FRANÇOISE (Sainte), *veuve, institutrice de congrégation*, née à Rome en 1384, de famille noble, morte en 1440, canonisée en 1608 par Paul V. Fête le 9 mars. Sa pudeur fut si précoce que, dès son berceau, elle ne permit jamais qu'à sa mère et à son père de la toucher et manier ; encore fallait-il que son petit corps fût couvert, pour n'être tenu ni manié nu. A l'âge de onze ans, elle voulut se retirer en un monastère pour se consacrer au Seigneur ; mais l'année suivante, ses parents la marièrent à un gentilhomme romain. Or, quoique son bonheur fût de ne se livrer qu'à l'oraison et méditation, elle pratiquait, d'un grand courage, l'obéissance conjugale ; par ce moyen, dit la pieuse relation que nous résumons, elle gagna que son mari voulut toujours ce qu'elle voulait pour ses aumônes et dévotions. D'ailleurs, elle affligeait son corps par cilices et discipline, pour le punir des joies que son obéissance lui valait. De plus, par un privilège particulier, elle avait reçu la grâce de voir continuellement son ange gardien, non seulement des yeux de l'âme, mais des yeux du corps ; elle l'apercevait si distinctement, qu'elle le put décrire à son confesseur : il avait la forme d'un enfant parvenu à l'âge de raison. Quand les démons tentaient d'induire au mal cette sainte, son fidèle gardien, mouvant sa belle chevelure dorée, jetait certaines senteurs si agréables, qu'elle en était merveilleusement soulagée. — En sa jeunesse, elle avait reçu une vision de saint Benoît, qui lui avait fait entendre qu'elle était venue au monde pour aider au salut de plusieurs âmes. En 1425, sous le pontificat de Martin V, elle forma, avec la permission de son mari, une congrégation de dames veuves et de filles, qu'elle plaça sous l'obédience des olivetains. La veille du Noël suivant, elle eut une vision dans laquelle saint Pierre, saint Paul, avec saint Benoît et sainte Madeleine, lui prescrivirent la règle qu'elle devait donner à ses religieuses ; puis saint Pierre, l'ayant voilée solennellement, la présenta à la sainte Vierge. La règle dictée en cette vision fut confirmée, en 1433, par Eugène IV, qui accorda à cet institut toutes sortes de privilèges et exemptions. Après la mort de son mari (1436), sainte Françoise abandonna ses enfants et se retira parmi ses religieuses, qui l'éurent supérieure. Elles s'établirent ensemble en une nouvelle maison située au pied du Capitole, mieux installée et qu'on appela la *Tour des Miroirs*. Ce fut en ce temps que Dieu changea l'ange gardien de sainte Françoise, pour lui donner un ange de la IV^e hiérarchie, lequel se rendait toujours visible comme l'autre, mais encore plus beau et plus agréable. — Au lieu de profession proprement dite, les religieuses instituées par sainte Françoise ne faisaient qu'une oblation d'elles-mêmes. C'est pourquoi on les appela *oblates* ; on ajoutait à ce nom celui de la maison qu'elles occupaient. Les *oblates de la Tour des Miroirs* n'avaient point d'autre vœu que l'obéissance qu'elles promettaient à leur supérieure ; elles ne recevaient que des dames et des filles appartenant à des familles distinguées ; elles conservaient leurs revenus, héritaient de leurs parents et pouvaient sortir de la maison.

E.-H. VOLLET.

FRANÇOISE DE RIMINI (V. MALATESTA).

FRANCOLIN (Ornith.). Les Francolins sont des *Gallinacés* (V. ce mot) qui se rapprochent beaucoup des Perdrix, aussi bien par leur aspect extérieur que par la conformation de diverses pièces de leur squelette, et notamment du sternum, de l'omoplate, du fémur et du bassin, mais qui possèdent cependant quelques traits de la structure des Faisans. Ils constituent un petit groupe naturel qui compte des représentants

sur la plus grande partie du continent africain, dans le S. et l'O. de l'Asie et sur quelques îles avoisinantes, et dont une espèce s'avancé même naguère jusque dans le midi de l'Europe. En dépit d'assez grandes variations de taille et de couleur, ces oiseaux offrent une physionomie particulière. Leur bec est vigoureux, fortement recourbé, la mandibule supérieure dépassant la mandibule inférieure ; les pattes sont assez hautes, dégarnies sur toute la longueur du tarse et armées souvent chez les mâles d'un ou même de deux éperons cornés qui constituent des armes redoutables. Les doigts antérieurs allongés et munis d'ongles crochus se trouvent réunis à la base par une petite membrane, et le pouce s'insère assez haut pour ne toucher le sol que par l'extrémité de son ongle. La partie antérieure du cou, qui paraît toujours plus grêle que chez les Perdrix, présente souvent un espace dénudé, coloré, pendant la vie de l'oiseau, en verdâtre, en jaune clair ou en jaune vif, et parfois d'autres espaces privés de plumes et colorés de la même façon se montrent autour des yeux et dans le voisinage du bec. D'autres fois, au contraire, la tête et le cou sont bien emplumés, mais la gorge est ornée d'une sorte de rabat de plumes contrastant par leurs teintes avec celles du corps.



Francolin vulgaire.

Sur le dos, on remarque fréquemment des raies longitudinales ou des stries transversales et des lignes en zigzags, et sur la poitrine des flammèches ou des gouttelettes, quelquefois encadrées d'une bordure claire ou foncée. Ces flammèches ou ces gouttelettes se prolongent sur les plumes des flancs qui acquièrent un développement exceptionnel. Enfin, les ailes affectent une forme arrondie, et la queue est formée ordinairement de quatorze penes souples qui sont recouvertes quelquefois presque entièrement par les plumes sus-caudales.

Les Francolins sont des oiseaux essentiellement terricoles, qui ne se perchent qu'au milieu du jour, pendant la grande chaleur, ou à la tombée de la nuit, et dont le vol est trop peu soutenu pour qu'ils puissent franchir des bras de mer ou même des fleuves d'une certaine largeur. Ils se plaisent sur les terrains marécageux couverts de joncs ou de broussailles et, en suivant les cours d'eau, peuvent s'élever à une grande altitude dans les pays montagneux. On en rencontre, par exemple, dans l'Himalaya, jusqu'à 3,000 m. au-dessus du niveau de la mer. Suivant la saison, ils vivent par couples, en petites familles ou en compagnies de dix à vingt individus qui circulent dans le fourré, à la recherche

des baies, des racines, des vers, des mollusques et des insectes, et ne se rencontrent que rarement à découvert. Aussi leur chasse présente-t-elle de très grandes difficultés et ne peut-elle se faire qu'avec l'aide d'un bon chien. Sous le rapport des qualités de la chair, ce gibier peut rivaliser avec les Perdrix. On a donc cherché à diverses reprises à acclimater chez nous diverses espèces de Francolins et, si ces tentatives n'ont pas toujours été couronnées de succès, cela tient sans doute à ce qu'on s'est adressé d'ordinaire à des formes propres aux régions chaudes de l'Afrique plutôt qu'à des formes montagneuses de l'Inde.

Les Francolins sont monogames et nichent, comme les Perdrix, dans une simple excavation du sol, à peine tapissée de quelques herbes et abritée sous une touffe de joncs ou sous un buisson. Leurs œufs, de couleur claire, tout unis, ou marqués seulement de quelques petites taches, sont au nombre de 6 ou 8 par couvée. Les petits courent en sortant de l'œuf et vont immédiatement chercher leur nourriture sans la conduite des parents. Nous ne pouvons passer ici en revue les cinquante-cinq espèces qui se trouvent mentionnées dans les ouvrages les plus récents consacrés à ce groupe de Gallinacés, et nous citerons seulement : le Francolin vulgaire (*Francolinus vulgaris* Steph.), le Francolin chinois (*F. chinensis* Osb.), le Francolin de l'île de France (*F. pintadeanus* Scop.) et le Francolin de Pondichéry (*F. pondicerianus* Gm.). Cette dernière espèce, au plumage doux, varié de brun et de gris, avec des raies et des bandes claires et foncées sur le dos et la poitrine et un rabat fauve sur la gorge, a pour patrie le S. de la Perse, l'Hindoustan, l'île de Ceylan et les provinces méridionales de la Chine, et a été introduit dans les îles Mascareignes, où se trouvait déjà le *Francolinus pintadeanus*. Par sa livrée, ce *F. pintadeanus* se distingue facilement du précédent ; il offre en effet, sur un fond noir ou mordoré, des taches arrondies et des raies blanches. Des taches analogues, mais disposées d'une autre façon et s'élevant sur un fauve brun marron, se retrouvent chez le *F. chinensis*, dont l'aire d'habitat s'étend depuis le S. du Céleste-Empire jusqu'au golfe de Bengale à travers la Birmanie, l'Annam, le Cambodge et la Cochinchine. Enfin, chez le *Francolinus vulgaris*, le dessus de la tête est d'un brun rougeâtre marqué de noir ; la nuque tire au roussâtre ; le dos d'un noir brillant, relevé par des gouttelettes blanches dans sa partie antérieure, passe au brun nuancé de jaunâtre en arrière et sur les épaules ; la poitrine est noire, avec des taches latérales blanches ; le ventre roussâtre ; les joues, les sourcils et la gorge sont d'un brun noir, les ailes d'un brun nuancé, les pennes caudales d'un noir uniforme, les mandibules noirâtres et les pattes rouges.

Le Francolin vulgaire était jadis très répandu dans l'Italie méridionale et en Sicile, où il avait été, dit-on, introduit d'Orient à l'époque des croisades ; mais il y a été l'objet d'une chasse tellement effrénée qu'à l'heure actuelle il paraît avoir complètement disparu de ces contrées, de même que du midi de l'Espagne. En revanche, on le rencontre encore sur divers points de l'Algérie, de la Tunisie et du Maroc. Il est un peu plus commun en Syrie et en Palestine ; mais c'est surtout en Perse, dans l'Afghanistan, dans le N. de l'Inde et de l'Indo-Chine qu'il devient abondant. Les espèces à cou roux, comme le *Francolinus rubricollis* Rupp. et le *F. Swainsoni* Smith., habitent principalement l'E., le S. et l'O. du continent africain. E. OUSTALET.

BIBL. : J. GOULD, *Birds of Europe*, 1832-37, part. 3. — DEGLAND et GERBE, *Ornith. europ.*, 1867, t. II, p. 59, 2^e éd. — F. DE SCHNECK, *Monographie des Francolins*, dans *Mém. Soc. zool. de France*, 1891, t. IV, p. 272.

FRANCOLINI (Ermenegildo), mathématicien et ingénieur italien, né à San Casciano, près de Florence, le 27 déc. 1820. Reçu docteur es sciences en 1842, il a cumulé de 1846 à 1868 la profession d'ingénieur et l'enseignement public des mathématiques et de la physique. On lui doit : deux traités de trigonométrie ; un grand nombre de mémoires et d'articles parus dans des recueils de sociétés savantes et dans la *Rivista matematica* ; des

travaux archéologiques et historiques ; la publication de bulles, mappes, chartes, etc., inédites. L. S.

FRANCON. Com. du dép. de la Haute-Garonne, arr. de Muret, cant. de Cazères ; 445 hab.

FRANCON. Nom sous lequel ont été conservés d'importants traités de musique du XI^e ou XII^e siècle. Une grande obscurité règne sur la biographie de leur auteur. Par un traité anonyme de la première moitié du XIII^e siècle, publié par Coussemaker (*Scriptores de musica medii ævi*, t. I, quatrième anonyme), on sait qu'il y eut deux Francon presque contemporains, Francon le Vieux, ou de Paris, et Francon de Cologne. Le premier, maître de chant à l'église Notre-Dame de Paris au XI^e siècle, fut l'auteur d'un traité dont on ne possède qu'une version abrégée par Jean Ballox (publiée par Coussemaker, *Scriptores*, t. I, p. 292). Le second, né à Dortmund (Westphalie), était abbé du monastère bénédictin de Cologne en 1190 ; il commence par les mots *Ego Franco de Colonia* son célèbre traité de musique ; on sait que les abbés étaient désignés non par le lieu de leur naissance, mais par celui de leur monastère. Le traité de Francon de Cologne, intitulé *Ars cantus mensurabilis*, est un des plus précieux monuments de la théorie musicale au moyen âge. Il traite de la musique mesurée, de sa notation et du déchant. On en trouve plusieurs manuscrits à la bibliothèque Ambrosienne de Milan, à la Bibliothèque nationale de Paris, au British Museum, à la bibliothèque Bodléienne d'Oxford. Il a été publié par Gerbert (*Scriptores eccles. de musica sacra*, t. III, p. 1) et par Coussemaker (*Scriptores de musica*, t. I, p. 154). Une édition avec traduction française, annoncée par Fétis, n'a jamais paru. M. Peter Bohn en a publié une traduction allemande : *Magistri Franconis Ars cantus mensurabilis, das ist des Lehrers Franco Kunst des Mensuralgesanges, übersetzt und erklärt* (Trèves, 1880, in-8 de 36 p.). M. Henri Bellermann a publié une édition avec notes et traduction allemande du onzième chapitre seul (Berlin, 1874) ; le même chapitre, qui traite du déchant, a été l'objet d'un travail analytique et critique de M. Oswald Koller, inséré dans la *Vierteljahrsschrift für Musikwissenschaft* (1890, t. VI). Michel BRENET.

FRANCON, inscrit sur la liste officielle, comme 141^e pape (985), sous le nom de *Boniface VII* (V. ce nom).

FRANCONI. Nom d'une famille d'écuyers d'origine italienne, dont le chef vint se fixer en France, et qui est fameuse depuis plus d'un siècle à Paris, où ses membres, de père en fils, n'ont cessé d'exercer leur profession.

Le premier connu est *Antonio* Franconi, écuyer et chef de manège, qui naquit à Udine le 5 août 1738 et mourut à Paris le 6 déc. 1836. Obligé, selon la tradition, à s'expatrier à la suite d'un duel où il eut le malheur de tuer son adversaire, il se réfugia en France où il exerça divers métiers, à Rouen d'abord, puis à Lyon où il fonda un cirque. Après 1793, il revint à Paris où il acheta l'amphithéâtre équestre d'Astley, situé à l'entrée du faubourg du Temple. Aux exercices de chevaux qui formaient le fond du spectacle, il adjoignit des scènes de pantomime, dramatiques ou burlesques, comme le scène fameuse de *Rognolet et Passe-carreau* qui fit rire le public pendant un demi-siècle. Encouragé par le succès, il transporta son cirque dans l'ancien enclos des Capucins (près de la rue Daunou actuelle) et fit construire un manège avec une scène spacieuse, où l'on représentait de grandes pantomimes à spectacle qui attirèrent tout Paris. En 1803, Antonio Franconi céda son entreprise à ses deux fils, Laurent-Antoine et Jean-Gérard-Henri.

L'aîné, *Laurent-Antoine*, né à Rouen le 1^{er} mars 1776, mourut à Paris du choléra le 5 mai 1849. Un décret de 1806 ayant ordonné la création d'une rue qui devait passer par le cirque Franconi, Laurent Franconi transporta l'établissement, sous le nom de Cirque Olympique, sur le terrain où est actuellement le Nouveau Cirque. Le talent des deux frères Franconi et celui de leurs femmes continua à attirer le public en foule ; ils dressaient non seulement des

chevaux, mais des cerfs, comme le fameux *Coco*, qui fit courir tout Paris, et des éléphants comme le célèbre *Baba*.

Le second fils d'Antonio Franconi, nommé *Jean-Gérard-Henri*, était né à Lyon le 4 nov. 1779 et mourut du choléra le 28 juil. 1849. Connu sous le nom de *Minette* Franconi, il avait, dans son association avec son frère, un rôle particulier. Tandis que Laurent s'occupait plutôt du dressage des chevaux, Henri écrivait les scénarios des pantomimes et mimodrames; c'était aussi un écuyer habile et un mime excellent. Les deux Franconi étaient mariés, Henri à Marie-Jeanne-Émilie Lequien (née vers 1785, morte à Paris le 2 mars 1832) et Laurent à Marie-Catherine Cousy (née à Paris le 1^{er} janv. 1784, morte en cette ville le 20 mars 1816) : excellentes écuyères, elles étaient très aimées du public. En 1816, de nouvelles nécessités édilitaires forcèrent les Franconi à déménager de nouveau; ils retournèrent faubourg du Temple, où ils restèrent jusqu'au 16 mars 1826, date du terrible incendie qui causa leur ruine. Des souscriptions et des représentations à bénéfices, organisées par la sympathie du public, permirent aux deux frères de reconstruire un cirque sur le boulevard du Temple, non loin de l'ancien. Mais, fatigués de ces tribulations, ils cédèrent le nouveau Cirque Olympique à leur fils et neveu, Adolphe Franconi, le 19 juin 1827.

Henri-Adolphe Franconi, fils de Jean-Gérard-Henri, était né en 1801 et mourut à Paris le 2 nov. 1855. C'est lui qui avait eu l'idée de disposer la scène de façon à mêler aux exercices équestres des drames militaires qui firent la fortune de son établissement pendant plus de vingt années. Il s'était associé à deux auteurs dramatiques, Ferdinand Laloue et Saint-Hilaire, pour écrire les pièces jouées sur son théâtre. En 1835, Adolphe Franconi céda, moyennant 504,000 fr., le privilège du Cirque Olympique à M. Louis Déjean; quand ce dernier eut obtenu l'autorisation de construire aux Champs-Élysées le cirque qui s'appelle aujourd'hui le Cirque d'Été, *Anatole* Franconi devint régisseur de cet établissement.

Le dernier écuyer vivant de cette célèbre famille est *Victor* Franconi, aujourd'hui directeur du Cirque d'Été et du Cirque d'Hiver, auteur d'un livre intitulé *le Cavalier*, cours d'équitation pratique (Paris, 1855). A. P.

FRANCONIE. Nom donné à la région de l'Allemagne comprise le long du Main, depuis le Rhin jusqu'aux monts de Bohême. Elle parut avoir été conquise par Clovis sur les Alamans, du moins pour la partie occidentale entre Main et Neckar, puis agrandie aux dépens des Thuringiens. Elle dépendait de l'Austrasie. Après le partage de 843, elle parut le noyau du royaume des Francs orientaux, lequel comprenait en outre la Saxe, la Thuringe, la Bavière, l'Alamannie et leurs dépendances (V. ALLEMAGNE). Après l'extinction des Carolingiens, on élut roi Conrad le Franconien, mais bientôt la prépondérance passa aux Saxons. La Franconie n'avait pas d'unité aussi marquée que la Saxe, la Souabe et la Bavière, sous leurs ducs nationaux, bien que la famille de Conrad y eût un rôle analogue. Elle s'étendait au N. jusqu'au Thuringerwald, à la Werra, la Fulda, l'Eder, le Sieg; à l'E. au Fichtelgebirge et à la Rednitz; au S. à l'Altmühl, à la Wernitz, à la Kocher moyenne, à l'Enz et à la Murg; à l'O. elle dépassait le Rhin, comprenant Mayence, Spire, Worms et le district de la Nahe. Elle fut divisée en 1022 en *Francia occidentalis* ou rhénane et *orientalis*. L'accession à l'empire de la dynastie franconienne en refit le centre de la puissance impériale; elle y était directement soumise; de grandes principautés ecclésiastiques s'y formaient : archevêché de Mayence, évêchés de Spire, Worms, Wurtzbourg, Bamberg. L'empereur Henri V donna (1115) à son neveu Conrad le duché de Franconie orientale, dont la capitale fut Rothenburg, sur la Tauber, et laissa au frère de celui-ci, Frédéric, son héritier, le duché de Franconie rhénane. Le fils de ce Frédéric fut le fameux Frédéric Barberousse qui laissa à son cadet Conrad le duché paternel avec le titre de

comte palatin du Rhin (1155). Ce fut l'origine d'une de grandes principautés allemandes (V. PALATINAT). Le nom de Franconie fut restreint alors au duché oriental. Dans les deux régions existaient en outre un grand nombre de petites principautés ecclésiastiques ou laïques.

Lorsque Maximilien 1^{er} divisa l'Allemagne en cercles, il ne comprit pas le Palatinat rhénan dans celui qui garda le vieux nom de Franconie; celui-ci s'étendit sur 27,000 kil. q. comprenant, en 1792, 1,547,000 hab. répartis entre 69 territoires : 27 principautés territoriales, 4 fief d'empire, 25 comtés d'empire, 8 villes impériales (V. ALLEMAGNE). Le nom de Franconie disparut avec le saint-empire en 1806. Il fut renouvelé en 1837 par Louis 1^{er} de Bavière, lequel désigna par les noms de Franconie haute, moyenne et basse, les provinces du Main supérieur, de la Rezat et du Main inférieur.

La Haute-Franconie, ch.-l. Baireuth, réunit les anciennes principautés de Baireuth et de l'évêché de Bamberg. Elle s'étend sur 6,999 kil. q. et compte 573,320 hab. (en 1890) dont environ 60 % de protestants et 40 % de catholiques. Sur la superficie, les champs occupent 42 %, les bois 34 %, les prairies 18 %.

La Franconie-Moyenne, ch.-l. Ansbach, correspond aux anciens territoires d'Eichstätt, Ansbach et Nuremberg; elle a 7,574 kil. q. et 700,606 hab., dont environ 76 % de protestants, 22 % de catholiques et 2 % de juifs. Les champs occupent 40 % de la superficie, les bois 33 %, les prairies 16 %.

La Basse-Franconie, ch.-l. Wurtzbourg, représente les territoires de l'ancien évêché de Wurtzbourg, de la principauté de Schweinfurt, et de nombreuses enclaves ou petites seigneuries. Elle a 8,401 kil. q. et 618,489 hab., dont environ 18 % de protestants, 80 % de catholiques et 2 % de juifs. Les champs occupent 46 %, les bois 37 %, les prairies 10 % de la superficie totale.

FRANCONIE (Paul-Gustave), homme politique français, né à Cayenne le 15 janv. 1845. Négociant, il fut élu député à la Guyane le 22 juin 1879, fit partie de l'extrême gauche, et, réélu le 2 oct. 1881, s'inscrivit au groupe socialiste. Il s'abstint dans les votes relatifs au boulangisme et obtint sa réélection le 6 oct. 1889 par 1,138 voix contre 534 à M. Chatelier, républicain. Le 31 mai 1890, il démissionna à la suite d'un différend avec M. Etienne, sous-secrétaire d'Etat aux colonies, relativement à l'administration de la Guyane. Ses électeurs lui renouvelèrent son mandat le 5 sept. 1890.

FRANCONVILLE. Com. du dép. de Meurthe-et-Moselle, arr. de Lunéville, cant. de Gerbéviller; 108 hab.

FRANCONVILLE-LA-GARENNE. Com. du dép. de Seine-et-Oise, arr. de Pontoise, cant. de Montmorency; 1,518 hab.

FRANCOULÈS. Com. du dép. du Lot, arr. de Cahors, cant. de Catus; 516 hab.

FRANCOURT. Com. du dép. de la Haute-Saône, arr. de Gray, cant. de Dompierre-sur-Salon; 197 hab.

FRANCOURT (François-Jean, sieur de) (V. BARBIER).

FRANCOURVILLE. Com. du dép. d'Eure-et-Loir, arr. de Chartres, cant. d'Auneau; 717 hab.

FRANCOVICH (M.) (V. FLACIUS).

FRANCOVILLE (Charles-Bruno), homme politique français, né à Brêmes (Pas-de-Calais) le 12 sept. 1757. Avocat à Saint-Omer, il fut député du tiers aux États généraux pour le bailliage de Calais, devint juge au tribunal civil de Saint-Omer en l'an VIII, fut désigné en 1809 par le Sénat comme député du Pas-de-Calais au Corps législatif et fit preuve d'un dévouement bruyant à la dynastie impériale. Il adhéra pourtant à la déchéance de Napoléon. De 1816 à 1822, il représenta le Pas-de-Calais à la Chambre où il fit partie de la majorité. — Son frère *Jean-Baptiste-Eloi*, né à Brêmes le 23 juin 1767, mort à Ardres le 6 oct. 1838, juge de paix du cant. d'Ardres, fut député du Pas-de-Calais de 1831 à 1834. — *Charles*, fils du précédent, né à Rodelinghen le 14 août 1800, mort à Saint-Omer le 2 mai 1863, grand propriétaire foncier, fut représentant

du Pas-de-Calais à la Législative (1849), siégea dans les rangs des monarchistes et rentra dans la vie privée après le coup d'État du 2 décembre.

FRANÇO VAN BERKHEY (Jean Le) (V. BERKHEY).

FRANCOUEN (C. de), écrivain généalogique belge et conseiller à la cour supérieure de justice de Bruxelles. Il est l'auteur du *Recueil historique, généalogique, chronologique et nobiliaire des maisons des familles illustres et nobles du royaume*, précédé de la *Généalogie historique de la maison royale des Pays-Bas, Nassau-Orange* (Bruxelles, 1826, in-4) et de l'*Histoire généalogique de la maison royale des Pays-Bas*, suivie du *Tableau des alliances de toutes les maisons souveraines de l'Europe* (Bruxelles, 1827, in-fol.).

FRANCS (Les). Nom collectif adopté vers le milieu du III^e siècle de notre ère par une confédération de peuples germaniques, dans laquelle entrèrent successivement plusieurs tribus de la famille des *Istaevones*, établies au N.-E. de la Gaule, sur la rive droite du Rhin inférieur. Ce nom, qu'on a essayé de rapprocher d'un verbe vieux-allemand *urangen*, combattre, et de *framja*, l'arme principale de ces peuples guerriers, dérive plutôt d'un radical vieux-allemand *frank* (lat. *ferox*), qui signifie hardi, insolent, indomptable et qui, plus tard, prit le sens de libre, indépendant. Dans la *loi salique*, en effet, *Francus* est synonyme de *homo ingenuus*.

I. ORIGINES DES FRANCS. LA FRANCS PRIMITIVE. — Les origines des Francs sont fort obscures et, pendant des siècles, ont été l'objet de longues discussions et de nombreuses hypothèses. Au moyen âge, on croyait communément que les Francs, ainsi que les Romains, étaient issus des compagnons d'Enée ou des autres fugitifs de Troie. Certains érudits ont prétendu qu'Éthicus Istricus, géographe grec du IV^e siècle, était le premier auteur connu qui ait émis cette opinion ; mais il est à remarquer que sa *Cosmographie*, dont nous ne possédons plus qu'un résumé en latin, faussement attribué à saint Jérôme, est d'une authenticité fort suspecte (V. Dederich, *Der Frankenburg* ; Hanovre, 1873, pp. 49-65). Il est plus probable que cette fable, d'une origine plus récente, a été sinon inventée, du moins propagée, au VI^e siècle, par le pseudo-Frédégaire, dans son *Historia Francorum* (II) et amplifiée plus tard par l'auteur des *Gesta regum Francorum* (IV). Grégoire de Tours ne la connaît pas encore ; se basant sur le témoignage de beaucoup d'historiens, il se prononce pour une origine pannonienne des Francs. « Les Francs, dit-il, émigrés (*degressi*) de la Pannonie, se sont d'abord établis sur les bords du Rhin, pour se fixer plus tard dans la Tongrie (?) (*Thoringia*), après avoir passé le fleuve. » (*Hist. Franc.*, II, 9.) Au lieu de rattacher cette tradition aux *Breuci*, peuple de la Pannonie, desquels, dans ses *Commentaires des Leges Saliæ*, Wendelinus, auteur du XVII^e siècle, a fait des *Brenci* et puis des *Franci*, on pourrait peut-être la mettre en rapport avec un passage de Tacite (*Ann.*, IV, 47) qui nous apprend que, sous le règne de l'empereur Tibère, une *Sugambra cohors* était stationnée dans la Pannonie. C'est sur cette tradition, rapportée par Grégoire de Tours, que doit s'être greffée plus tard la légende de l'origine troyenne qui semble refléter les souvenirs confus de l'expédition aventureuse d'une bande de Francs qui, déportés vers 277 par l'empereur Probus sur les bords du Pont-Euxin, sont revenus par mer dans leur patrie rhénane après avoir pillé les côtes de la Grèce, de la Sicile et de l'Afrique. Quoi qu'il en soit, pendant tout le moyen âge, on croyait à une communauté d'origine entre les Francs et les Romains. Malgré la faveur dont elle a joui pendant de longs siècles, cette croyance populaire, vivement attaquée par les érudits du XVI^e siècle, finit par disparaître pour faire place aux quatorze conjectures énumérées par Audigier en 1676. Ce fut à cette époque que quelques savants commencèrent à se prononcer pour l'origine germanique. Cette vérité, entrevue par Bodin, Forcadel, François Hotman, Leibniz et Adr. de Valois, et

démontrée d'une manière scientifique par Nicolas Fréret, gagna peu à peu du terrain, surtout aux dépens de l'hypothèse d'après laquelle les Francs auraient été une colonie gauloise, établie en Germanie, revenue plus tard en Gaule pour aider leurs frères opprimés à s'affranchir du joug romain. Une fois la descendance germanique admise en principe il ne s'agissait plus que de déterminer la part des Francs dans la reconstitution et la réorganisation de la société gauloise après la chute de l'empire d'Occident et l'invasion des barbares, et de rechercher dans quelle mesure ils avaient été un des éléments constitutifs de la nationalité française et quelle avait été leur influence sur les conditions sociales et politiques, la législation, la civilisation, les destinées de la France. Ces graves questions furent l'objet, au XVII^e siècle, d'un grand débat historique auquel prirent part, non sans passion, Boulainvilliers, Dubos, Montesquieu, Mably, Montlosier et d'autres. Les divers systèmes adoptés successivement par ces savants ont été résumés et critiqués par Augustin Thierry dans les considérations qui précèdent ses *Récits mérovingiens*.

Depuis Nicolas Fréret, il n'y a plus de doutes sur l'origine germanique des Francs. Comme il l'a démontré en 1714, ce n'était ni une race distincte et homogène, ni une nation particulière ou nouvelle parmi les Germains, mais bien une association, une confédération de peuplades appartenant à la grande famille germanique des *Istaevones*. Originellement, cette ligue, formée de tribus dominantes et de tribus clientes, ne semble pas avoir eu pour but exclusif la guerre avec les Romains ; elle était dirigée tout autant, sinon davantage, contre d'autres peuples germaniques, venant de l'Est, qui menaçaient les peuples confédérés dans leurs possessions ou s'efforçaient de les chasser de leurs cantonnements. Ce fut, selon toute vraisemblance, la ligue des Saxons qui, poussant toujours vers l'O., força les Francs de leur opposer une autre ligue, et les pressa de franchir le Rhin pour faire irruption dans la Gaule romaine. Dès l'époque de la guerre des Marcomans (162-180), les Saxons avaient passé l'Elbe ; et tous les peuples germaniques, qu'ils rencontraient sur leur passage, étaient forcés, soit de s'associer à eux, soit de chercher aide et protection auprès de la puissante tribu des Sicambres (Zosime, III, 6). Il est impossible de déterminer aujourd'hui le peuple qui a donné la première impulsion ; mais on peut supposer que les Sicambres, réputés pour leur puissance et leur vaillance, formaient le premier noyau d'une alliance dont le but primitif paraît avoir été celui d'arrêter l'invasion saxonne. Après la cruelle défaite qui leur avait été infligée par Tibère, les Sicambres, qui n'avaient pas été déportés par les Romains, avaient dû se retirer au delà du Rhin, probablement sur les bords de la Lippe (V. Suétone, *Tibère*, IX ; Tacite, *Ann.*, II, 20). Là, oubliés des Romains, ils s'étaient peu à peu relevés de leur désastre et avaient fini par récupérer la réputation de leur ancienne bravoure. Déjà fusionnés avec les Marses et les Gambriens, ils prirent sous leur clientèle ou reçurent dans leur alliance quelques peuples moins importants, comme les Angrivariens, les Tenthères, les Usipètes, les Tubantes, les Chasuariens ou Attuariens, les Dulgubiens et d'autres encore. Le pays, occupé par les différents peuples de cette ligue primitive, s'étendait au N. de la Lippe entre le Rhin, l'Yssel et l'Ems et, s'il faut en croire le Géographe de Ravenne (I, 14), il aurait même atteint vers l'E. les bords de l'Elbe. Plus tard, probablement à l'époque où la haine contre les Romains s'accroissait davantage, des peuples plus importants, comme les Chamaves, les Bructères, les Chattes et les Mattiaques se rallièrent également à la ligue et peu à peu les confédérés étendirent leur pouvoir sur toute la rive droite du Rhin depuis l'embouchure de ce fleuve jusqu'à Mayence ; car c'est là, dans l'ancien territoire des Chattes, que, vers l'an 240, nous les trouvons combattant les Romains pour la première fois sous le nom de Francs. Sur la *Table de Peutinger*, dressée, d'après M. E. Desjardins, vers l'an 353, et d'après M. Conr.

Miller, en 366, nous trouvons pour la première fois le nom de *Francia*; mais il n'est appliqué qu'à une partie de ce pays transrhénan. Aucune raison plausible ne permet d'admettre avec M. E. Desjardins que les mots : *qui et Pranci*, placés sur cette carte à la suite du mot *Chamavi* et au-dessous des mots : *varii, varii*, soient avec les dénominations : *Francia et Alamannia*, des interpolations du v^e ou du vi^e siècle (V. Conr. Miller, *Die Weltkarte des Casitorinus gen. die Peutingersche Tafel*; Ravensbourg, 1887, p. 57). Ces mots prouvent, au contraire, que, vers le milieu du iv^e siècle, les Chamaves et différents autres peuples (*varii qui et Pranci*), stationnés à l'E. du delta rhénan et qui primitivement ne faisaient pas partie de la ligue franque, y étaient entrés probablement peu de temps avant l'époque où la carte fut dressée. D'autre part, sans accorder une importance exagérée à ce document géographique, nous apprenons, par la *Table de Peutinger*, que les Francs qui, au iii^e siècle, étaient les voisins des Alémans et qui, vers l'an 240, étaient stationnés à Mayence, ont dû être refoulés vers le Nord pendant la première moitié du iv^e siècle par d'autres Germains qui sont venus occuper les bords du Rhin. La carte place, en effet, au S. de la *Francia* les *Burcturi*, entre Cologne et Mayence, et la *Suevia* au N. de l'*Alamannia*, entre Mayence et Strasbourg. Si nous admettons, avec M. Miller, que les *Burcturi* ne sont pas les anciens Bructères, comme on le croit communément, mais bien déjà les Burgondes, qui, après avoir refoulé les Francs vers le Nord, seraient venus avec les Suèves s'établir entre les Francs et les Alémans, nous voyons sur la *Table de Peutinger* quelle était, dans la dernière moitié du iv^e siècle, sur les bords du Rhin, la position approximative des différents peuples qui se préparaient à envahir la Gaule romaine.

Les différents peuples francs, quoique ligués entre eux et tout en portant le même nom, ne formaient pas une nation compacte avec gouvernement central et administration uniforme. Avec la plus grande facilité et sans inconvénient, ils entraient dans la confédération, s'en détachaient pour y revenir de nouveau suivant les hasards de la guerre et les nécessités du moment. Chaque tribu conserva une indépendance relative, son propre gouvernement, ses particularités, ses lois et coutumes. En principe, le but de la ligue paraît avoir été la guerre défensive et offensive; mais souvent il n'était autre que le pillage, ou simplement la satisfaction de leur goût pour les aventures et au besoin la conquête de terres étrangères. Pendant longtemps les principaux peuples francs continuèrent à garder leurs anciens noms. A la fin du v^e siècle, Clovis portait encore le nom de Sicambre, devenu une désignation honorifique (V. Procope, *De Bello Gall.*, I, 12). Souvent les auteurs de l'époque, surtout des poètes, comme Sidoine Apollinaire et Claudien, appliquent le nom de Sicambre aux Francs en général et aux Saliens en particulier (sur l'anthropologie, la langue, la religion, le caractère, l'industrie, les institutions politiques, les coutumes et les lois des Francs, V. GERMAINS, SALIQUE [Loi]).

II. PREMIÈRE PÉRIODE. LES FRANCS SUR LA RIVE DROITE DU RHIN (240-358). — Flavius Vopiscus (*Vita Aurel.*, VII) raconte que, vers l'an 240, Aurélien, étant alors tribun de la VI^e légion gauloise, battit près de Mayence et chassa du territoire gaulois les Francs, désignés pour la première fois sous ce nom dans l'histoire. Désormais, pendant plus d'un siècle, ces Germains ne se lassèrent point de violer périodiquement les frontières romaines et de faire des invasions dévastatrices dans la Gaule. Battus et repoussés, ils se retiraient pendant un certain temps dans leurs forêts ou dans leurs marécages pour réparaître à toute occasion favorable, chaque fois que des luttes intestines, si fréquentes dans ces temps désastreux, désolaient la Gaule, devenue successivement la proie de nombreux usurpateurs. Peu de temps après la victoire d'Aurélien, les incursions des Francs furent réprimées d'abord par Gallien et plus tard par Posthumus qui, après avoir remporté sur eux

trois victoires, fortifia la frontière du Rhin. Des Francs que Posthumus, en 262, dans sa lutte avec Gallien, avait pris à sa solde, il se détacha une bande d'aventuriers qui traversa la Gaule, pénétra en Espagne, saccagea la province de Tarragone et poussa même jusqu'en Afrique (Aur. Vict., 33; Eutrope, IX, 90).

A la suite des troubles qui suivirent la mort de Posthumus, ils prirent de nouveau la ligne de défense élevée par les Romains et dévastèrent les territoires des Nerviens et des Trévires. Ils furent repoussés par Lélianus et plus tard par Probus, d'abord général, et, dès 268, successeur d'Aurélien. Probus, en poursuivant les vaincus jusque dans leur propre pays, y répandit une terreur telle qu'ils se soumièrent à toutes les conditions qu'il leur dicta et s'engagèrent à lui fournir 16,000 hommes de troupes auxiliaires. Pour tenir en respect ces barbares remuants, il échelonna des troupes le long du Rhin, déporta de nombreux prisonniers dans les pays des Nerviens et des Trévires, où il leur concéda des terrains, et en relégua d'autres sur les bords de la mer Noire. Zosime (I, 71) et Eumène (*Constant.*, 18) nous racontent que ces derniers, vers 277, se saisirent de quelques barques, franchirent le Bosphore et allèrent, ravageant sur leur route les côtes de l'Asie Mineure et de la Grèce, pillant Athènes, Syracuse et Carthage, regagner par le détroit d'Hercule et en tournant l'Espagne et la Gaule, les bouches du Rhin, où ils racontèrent à leurs compatriotes étonnés qu'ils avaient impunément traversé tout le grand empire. Il est possible que plus tard le souvenir de cette aventure ait donné naissance à la légende fabriquée vers le vii^e siècle sur l'origine troyenne des Francs.

Sous Dioclétien, les Francs, parmi lesquels il y avait, comme on vient de le voir, d'intrépides marins, ne se contentèrent plus de passer la frontière pour dévaster les terres gauloises; mais, profitant des troubles survenus à la suite de l'insurrection des Bagaudes, ils s'embarquèrent avec les Saxons, leurs alliés, pour aller piller les rivages de la Gaule et de la Bretagne (Eutrope, IX, 13). Maximien, chargé de rétablir l'ordre en Gaule, rejeta les Francs au delà du Rhin, pénétra dans leur pays, obligea deux de leurs tribus à recevoir des chefs de sa main, et, suivant l'exemple de Posthumus, transplanta un grand nombre d'entre eux dans le pays des Nerviens et des Trévires. Au même temps le Ménapien *Carausius* (V. ce nom), auquel Maximien confia une flotte, eut la mission de la combattre sur mer; mais, soupçonné de favoriser les pirates et de partager avec eux le butin, il fut condamné à mort. Pour échapper au châtiment de Maximien, il se sauva en Bretagne, se fit proclamer empereur et continua à piller les côtes de la Gaule avec l'aide des Francs, auxquels, en échange de leurs services, il avait assuré la possession de la Batavie. En 292, Constance Chlore obtint le gouvernement de la Gaule. Après avoir nettoyé l'île des Bataves, il pénétra dans le territoire franc proprement dit avec la ferme résolution de soumettre définitivement cette ligue dangereuse dans laquelle, depuis les temps de Gallien, se recrutaient sans cesse les ennemis les plus acharnés des Romains. Pour briser leur puissance, il déporta des milliers d'entre eux sur les bords de la Somme (Amiens), de l'Oise (Beauvais), de la Seine (Troyes) et sur le territoire de Langres, où ils durent cultiver la terre (Eumène, VI, 6-7).

Cependant, dès 306, à la mort de Constance Chlore, son fils Constantin devait continuer sur les bords du Rhin la lutte contre ce peuple « que nulle défaite ne pouvait abattre et que nul traité ne pouvait lier ». Deux chefs, Ascaric et Regais, malgré les engagements formels avec Constance Chlore, avaient dévasté les terres romaines. Constantin les battit, porta une guerre d'extermination dans leur pays, surtout chez les Bructères et, dans l'amphithéâtre de Trèves, exposa aux bêtes une multitude de prisonniers de guerre, y compris Ascaric et Regais. Ensuite, pour consolider ses succès, il fit exécuter sur la rive droite du Rhin

d'importants travaux de fortification et construire à Cologne un pont avec une tour qu'il fit occuper par ses troupes. Mais, pendant son absence, les Francs que ses cruautés n'avaient fait qu'irriter davantage, se soulevant en masse, préparèrent une attaque générale, passèrent le Rhin et pénétrèrent dans la Germanie inférieure. Constantin, accouru en toute hâte, les vainquit dans une bataille meurtrière, les obligea à repasser le fleuve et de nouveau jeta les captifs aux bêtes des arènes de Trèves. Malgré leurs revers, les Francs ne mirent pas un terme à leurs incursions. Toujours battus, ils revenaient toujours à la charge; déjà, en 320, Crispus, le fils de Constantin, dut les repousser; et plus tard, en 345, Constant se vit dans la nécessité d'acheter leur retraite et même leur alliance (Socrate, I, 7; II, 10). Constant fut assassiné en 350, et Magnence, Franc d'origine, proclamé empereur à Autun, s'avança contre son puissant adversaire et fut vaincu à la bataille de Mursa. Pendant que des Francs suivaient leur compatriote contre Constance, d'autres Francs étaient au service de ce dernier, et quand les chances de la guerre se tournèrent contre Magnence, ses Francs firent défection pendant la bataille même et se joignirent à l'armée qu'ils venaient de combattre.

Quand, en 355, Julien reçut de l'empereur Constance, son cousin, le titre de César et la mission de pacifier la Gaule, la situation de ce pays était critique. Les Francs et les Alamans, alliés à d'autres tribus germaniques, occupaient toute la rive gauche du Rhin depuis le lac de Constance jusqu'à la Batavie et venaient de prendre et de saccager quarante villes rhénanes, entre autres Cologne et Strasbourg (Amm. Marcell., XVI, 3). Julien se tourna d'abord contre les Alamans, les vainquit, se dirigea ensuite vers le Nord et apparut à l'improviste devant la ville de Cologne à moitié ruinée.

Ses forces en imposèrent tellement aux barbares que, sans coup férir, il leur enleva la ville et traita avec leurs chefs. En 357, il entreprit une seconde expédition contre les Alamans, les écrasa à la bataille de Strasbourg et se tourna de nouveau contre les Francs qui venaient de recommencer leurs pillages dans le Nord de la Gaule. Il les assiégea dans deux camps retranchés près de la Meuse; après les avoir soumis au bout de cinquante-quatre jours, il envoya les prisonniers à Constance qui les enrôla dans ses légions, où ils se distinguaient par leur force et leur taille (Amm. Marcell., XVII, 2). L'année suivante, Julien, venant de Paris, avant de s'avancer contre les Alamans, se rendit en Toxandrie. Là, entre la Meuse et l'Escaut, il trouva ces Francs que les historiens appelleront désormais les *Saliens* (V. FRANCs SALIENS). Ceux-ci, épouvantés à la nouvelle de son arrivée, lui envoyèrent une députation pour demander la paix. Il traita avec eux et leur permit de garder les terres qu'ils occupaient dans la Toxandrie. De là Julien se tourna contre les Chamaves, les expulsa de la Batavie et leur céda le territoire près de l'Yssel qu'ils possédaient avec les Saliens. Et c'est là que, sur la *Table de Peutinger*, dressée à peu près à cette époque, nous trouvons ces *Chamavi*, avec la désignation : *qui et Franci*. Ensuite, Julien fit relever par les Francs, qui les avaient détruites, les fortifications le long de la Meuse et du Rhin et y laissa une forte garnison. Immédiatement après avoir été proclamé empereur en 360, il dut entreprendre une expédition contre les Francs Attuariens qui s'étaient révoltés à l'instigation de Constance. Sur un pont qu'il fit construire sur le Rhin, près de Kellen (*Tricesima*), il passa brusquement dans le pays s'étendant au S. de la Lippe. Les Attuariens, assaillis à l'improviste, furent écrasés et contraints à implorer la merci du vainqueur. Désormais la grande majorité des peuples francs, gagnés par la clémence de leur vainqueur, restèrent fidèles à leurs serments, du moins pendant un certain temps. Beaucoup d'entre eux furent enrôlés dans les légions romaines, et l'empereur chargea même un corps de Saliens, commandé par Charictio, d'aller combattre et soumettre

les Quades, que M. de Sybel essaye d'identifier avec les Chamaves.

Pendant cette première période, la confédération des Francs peut être considérée comme la pépinière où se recrutaient les ennemis les plus redoutables de l'empire romain. Le danger pouvait encore être conjuré; dans leurs nombreuses expéditions, les Romains, qui avaient déjà définitivement abandonné la rive droite du Rhin, réussirent à toujours refouler ces barbares au delà du fleuve et à les empêcher de se fixer dans la Gaule, objet de leurs convoitises et but de leurs incursions dévastatrices. L'Empire devait ses succès en partie à ses armées, la plupart du temps commandées par des généraux distingués, et en partie à l'organisation défensive ou plutôt au manque d'organisation de la ligue. Le lien qui unissait les divers éléments de cette confédération était trop lâche. Manquant absolument de sens politique et de discipline, les différents peuples se laissaient guider, non par l'intérêt commun, mais par l'intérêt du moment, par l'avidité et le désir du pillage. Jalouses les unes des autres, les différentes tribus épargnaient trop leurs forces, se faisaient la guerre entre elles, se laissaient enrôler dans l'armée de celui qui payait le plus et combattaient la plupart du temps chacune pour son compte; rarement la haine pour les Romains et la patrie en danger provoquaient un soulèvement général, une levée en masse; jamais ils n'eurent l'idée de centraliser leurs forces pour agir de concert d'après un plan déterminé, sous un chef reconnu par tous. En un mot, aussi longtemps qu'ils occupaient la rive droite du Rhin, l'esprit de nationalité leur faisait complètement défaut. L'établissement d'une petite tribu dans la Toxandrie marque dans l'histoire des Francs le commencement d'une ère nouvelle. Cette seconde *Francia*, ce petit coin de terre que Julien, vers l'an 358, leur avait concédé sur le sol gaulois, deviendra plus tard la base de leurs opérations militaires et peut, jusqu'à un certain point, être considéré comme le berceau d'une nation dans le véritable sens du mot.

III. DEUXIÈME PÉRIODE. ÉTABLISSEMENT DES FRANCS DANS LA GAULE ROMAINE (DE 358 À LA CHUTE DE L'EMPIRE D'Occident). — Pendant cette période, les hostilités des Francs contre les Romains n'avaient plus, comme pendant la précédente, un caractère de permanence et d'intensité. L'empire d'Occident déjà affaibli et épuisé avait depuis longtemps enrôlé dans ses armées une foule de Francs. De tous les peuples barbares, les Francs étaient ceux qui, au contact des Romains, avaient acquis en peu de temps le plus de civilisation, et nous verrons beaucoup d'entre eux occuper dans l'armée et dans les rangs des employés civils les charges les plus élevées de l'Empire. Déjà, vers la fin de la période précédente, Magnence et Silvain avaient usurpé la pourpre impériale. Plus tard, les empereurs romains, surtout à partir de Gratien, avaient une prédilection marquée pour ces barbares parvenus, et souvent les honoraire d'une confiance illimitée. Le Franc Merobaud, après avoir commandé en 375 sous Valentinien I^{er} l'armée romaine dans la guerre contre les Quades, fut nommé, par Gratien, comte des domestiques de l'empereur, obtint le consulat après la journée d'Argentaria et devint comme Bauto et Charictio un des principaux généraux de Valentinien II. Il y eut un moment où les Francs eurent une influence prépondérante en Gaule, comme le prouve la position d'Arbogast, qui sous plusieurs empereurs fut un ministre tout-puissant.

Sous le système de clémence, inauguré par Julien et observé par quelques-uns de ses successeurs, les Francs restèrent les fidèles alliés des Romains et souvent les aidèrent à repousser d'autres peuples germaniques. Toutefois, tandis que la grande masse des Francs, les Saliens, par exemple, restèrent tranquilles dans les cantonnements que Julien leur avait accordés dans la Toxandrie, d'autres tribus, tour à tour soumises et menaçantes, ne cessèrent de harceler l'Empire. Vers l'an 368, sous Valentinien I^{er}, Théodose, père de Théodose le Grand, dut entreprendre contre

des Francs révoltés une expédition sur les bords du Rhin. Après les avoir refoulés dans leurs forêts, il leur opposa une ligne de forts et de retranchements et acheva de se procurer la sécurité par les alliances qu'il contracta avec les uns et les divisions qu'il fomenta chez les autres. Plus tard, en 389, pendant les luttes de Théodose avec son compétiteur Maxime, trois chefs francs, Genobaud, Marcomir et Sunnon, envahirent la province de Germanie. Nannunius et Quintinus, les maîtres de la cavalerie et de l'infanterie, furent chargés par Maxime de les repousser. Quand ils arrivèrent à Cologne, les barbares se retirèrent, et Quintinus, en désaccord avec son collègue, les poursuivit au delà du Rhin dans le territoire marécageux des Attuariens et des Bructères entre la Lippe et la Ruhr, et là, enveloppés de toutes parts, les Romains essayèrent une défaite désastreuse. Arbogast, à cette époque ministre de Valentinien II, accourut en Gaule et empêcha les Francs de poursuivre les résultats de leur victoire. Plus tard, en 392, avec une armée réunie à Cologne, il surprit au cœur de l'hiver les Bructères, saccagea leur territoire, et, descendant le Rhin jusqu'à l'Yssel, alla dévaster les terres des Chamaves. Après cette expédition la paix semble avoir duré quelques années. Une poésie de Claudien nous apprend seulement que Stilicon, en 399, était sorti victorieux d'une lutte avec les Francs, à la suite de laquelle Marcomir fut envoyé en exil en Etrurie, tandis que Sunnon fut tué par ses propres soldats. Au commencement du 5^e siècle, Stilicon dut revenir en Gaule. Les Francs avaient surpris et pillé la ville de Trèves. Sans livrer bataille, il parvint à les effrayer et, avant de ramener ses légions en Italie qu'il dut protéger contre les Visigoths, il obtint d'eux l'engagement de défendre la frontière du Rhin contre les hordes germaniques, prêtes à envahir la Gaule. Ils tinrent promesse et arrêtèrent les Vandales qu'ils battirent dans un combat meurtrier ; ils allaient les exterminer, quand les Alains accoururent au secours des vaincus. Les Francs furent repoussés et ne purent pas empêcher la horde envahissante de traverser à pied sec le Rhin glacé dans la nuit du 31 déc. 406 au 4^{er} janv. 407.

Pendant les invasions des barbares, les Francs, après avoir soutenu pendant un certain temps les Romains, leurs alliés, changèrent brusquement de conduite, s'immiscèrent dans les troubles de la Gaule sous les usurpateurs Constantin et Jovin, envahirent la Première Belgique et la Seconde Germanie. Combattus d'abord par Castinus, puis par Stilicon, ces Francs venus d'outre-Rhin continuèrent leurs pillages, saccagèrent trois fois encore la ville de Trèves et finirent par s'établir au S.-E. des Saliens sur les rives de la Meuse. C'est à cette époque (vers l'an 420), que, d'après la chronique de Prosper Tiro, on a placé le règne de Pharamond, fils de Marcomir. Ce prince peut avoir été momentanément le chef d'une tribu, mais non le premier roi de la nation franque, comme on l'a prétendu à tort. Plus tard, Aétius, à la tête des légions de Valentinien II, fit subir aux Francs plusieurs désastres. Après des victoires remportées sur eux en 428, 431 et 432, il soumit pour un certain temps la partie de la Gaule voisine du Rhin. Vers l'an 440, les Francs, après toutes les calamités qui depuis le commencement du siècle avaient accablé la Gaule, profitèrent de la faiblesse de l'Empire épuisé, firent irruption dans tout le N. du pays, prirent et saccagèrent Cologne et Mayence et changèrent Trèves en un monceau de ruines ; mais ce n'est pas de cette invasion que l'on peut dater leur établissement définitif dans les Gaules ; ils se retirèrent avant même qu'Aétius ait eu le temps de venir pour les repousser.

L'établissement des Francs dans la Gaule ne s'est pas effectué d'une manière brusque, à la suite d'une grande invasion, analogue à celles des autres peuples germaniques. Il y avait plutôt une immigration lente, une sorte d'infiltration insensible qui durait près de deux siècles. Les Francs s'établirent sur le sol gaulois, les uns à titre de laboureurs, les autres à titre de soldats de l'Empire. Souvent les Romains, profitant de leurs victoires, forcèrent les vaincus à

cultiver la terre en Gaule et à devenir colons ou à servir dans l'armée. Comme les soldats étaient payés en terres, une masse de Francs se présentait comme volontaires. L'affluence fut bientôt si grande qu'on put en faire des corps spéciaux ; ce furent des fédérés ou lètes. Chaque troupe sous son chef gardait sa langue, ses usages, ses lois ; elle n'était astreinte qu'à l'obligation de combattre pour l'Empire ; en temps de paix elle cultivait les terres qui lui avaient été assignées et sur lesquelles elle vivait avec femmes et enfants ; elle labourait et combattait tour à tour. Il y avait bien aussi de nombreuses invasions ; ces hordes franques, dans leurs incursions incessantes, firent beaucoup de ravages et saccagèrent beaucoup de villes, et, emportant le butin, ils ne songèrent pas à se fixer sur les terres qu'ils venaient de dévaster.

Néanmoins, vers le milieu du 5^e siècle, alors que la domination de l'empire romain en Gaule avait cessé de fait, les Francs occupaient en partie le N.-E. du pays. Le territoire des Francs cisrhénans s'étendait entre l'Escaut et le Rhin et confinait au S. aux territoires des Rémois, des Nerviens et des Trévires. Il était coupé en deux par la Meuse ; la partie occidentale appartenait aux Saliens et la partie orientale était occupée par d'autres Francs qui, avec les tribus établies sur la rive droite du Rhin entre la Lippe et les montagnes de la Hesse, prirent à cette époque le nom de Ripuaires (V. FRANCS RIPUAIRES).

IV. TROISIÈME PÉRIODE. CONQUÊTE DE LA GAULE. FORMATION DE LA MONARCHIE FRANQUE. — Les Francs et parmi eux surtout les Saliens paraissent avoir emprunté aux Romains, avec lesquels ils avaient été en contact pendant de longs siècles, l'esprit de nationalité qui leur avait absolument fait défaut auparavant. *Clodion* (V. ce nom), chef des Saliens, probablement le premier qui ait réussi à tirer profit du sentiment national naissant et à concentrer sous son autorité les forces d'une grande partie des tribus franques, peut être considéré comme le père de la dynastie dite mérovingienne et comme le fondateur de la puissance franque sur la rive gauche de la Meuse jusqu'à la Somme. S'il faut en croire Grégoire de Tours, tous les chefs francs appartenaient à une même souche, à la puissante famille des rois chevelus. La résidence de Clodion et des premiers rois saliens était *Dispargum* qui se trouvait probablement dans le *territorium Tungrensé* et que M. Watterich identifie avec l'ancienne ville d'*Aduatuca* et la cité plus moderne des *Tungri*. Pour le savant professeur, les *Tungri* de Tacite et les *Toxandri* de Pline sont identiques aux *Thoringi*, et l'ancien pays des *Tungri* et le *pagus Texandrorum* du moyen âge correspond à la *Thoringia* de Grégoire de Tours et des historiens postérieurs ; car par la *Vie de S. Arnoul* on apprend que la *Thoringia* est une partie importante de la Seconde Germanie dont la capitale était d'abord Cologne et qui au 4^e siècle a deux villes principales : Cologne et *Tungri* ; et il en tire la conclusion que vers le milieu du 5^e siècle *Tungri* ou *Dispargum* était la capitale du pays des Saliens et Cologne celle du pays des Ripuaires. Vers l'an 431 (date incertaine), Clodion, qui, d'après les *Gesta regum Francorum*, aurait été un fils de Pharamond, se mit à la tête des Francs. Après avoir réuni une armée sur les bords de l'Escaut, il envahit le N. de la Gaule, prit successivement Tournai et Cambrai et étendit sa domination jusqu'à la Somme. Aétius accourut de la Loire, et à Helena, dans le pays des Atrebates, il surprit les Francs au milieu d'une fête et les battit ; mais il ne paraît pas avoir réussi à les chasser des terres qu'ils venaient de conquérir. A l'approche d'Attila il dut faire la paix. Les Huns attirés par les Francs transrhénans, envahirent la Gaule. Les Francs Saliens, sous les ordres de Mérovée, successeur de Clodion, ainsi qu'une partie des Ripuaires, combattirent avec Aétius, tandis que d'autres peuplades franques marchaient avec Attila. Après la défaite des Huns à la mémorable bataille des Champs catalauniques, en 451, et, après la mort d'Aétius, Avitus, maître des milices de Maxime, dut repousser les Francs transrhénans ainsi que les Saliens qui recommençaient leurs incursions. Vers

l'an 457, *Childéric* (V. ce nom) succéda à Mérovée; mais, chassé par ses sujets et remplacé par *Egidius* (V. ce nom), il se réfugia en Thuringe, d'où il fut rappelé après un exil de huit ans. Il mourut en 481. A l'avènement de son fils *Clovis* (V. ce nom), les Saliens occupaient Tournai et le territoire correspondant à peu près à la Flandre actuelle. Une autre tribu franque, dont le chef était Chararic, possédait le pays maritime de la Morinie avec Théroüanne, et un autre roi franc commandait à Cambrai aux bords de la Sambre et du haut Escaut. A l'E. des Saliens, au delà des Ardennes et de la Meuse, et sur les deux rives du Rhin, s'étendait l'empire des Ripuaires, dont la capitale était Cologne. Trois autres puissances : les Romains, sous les ordres de Syagrius, fils d'*Egidius*, qui paraît avoir pris le titre de roi et résidait à Soissons, les Burgondes et les Visigoths se partageaient le reste de la Gaule. Clovis attaqua successivement tous ces peuples, les soumit, et par des crimes odieux se débarrassa successivement de tous les princes francs, ses parents. C'est ainsi que par ruse plus encore que par la force il finit par être le seul chef militaire de la Gaule. Après avoir remporté à Tolbiac une éclatante victoire sur les Alamans, à la suite de laquelle ceux-ci se soumièrent à la suprématie des Francs, Clovis, en 496, se convertit au christianisme. Dès le jour de son baptême, la Gaule fut à lui; car tous les trônes ariens furent ébranlés sur leur base. « L'alliance de la race franque avec la Gaule chrétienne, dit Henri Martin, préparait le berceau de la nationalité française, à laquelle les Francs devaient avoir l'honneur d'imposer leur nom. Ils n'en sont pas les pères; ils en ont été les parrains. » Devenus sous Clovis les maîtres de la Gaule, les Francs se mêlèrent à la population gallo-romaine, et, après la conquête de l'Allemagne, la Gaule franque devint un empire puissant; on peut dire que les Francs, en se combinant avec les deux glorieuses races des Celtes et des Romains, ont formé avec elles la grande nationalité française.

Francs Ripuaires. — Vers le milieu du v^e siècle on a compris sous ce nom toutes les peuplades franques non saliennes qui s'étaient avancées à la suite des Saliens jusqu'à la Meuse et occupaient les deux rives du Rhin. Leur ville principale était Cologne. Idace (*Chron. ad an. 431*) nous apprend qu'Aëtius, après avoir vaincu les Francs en 431, leur accorda la paix. Malgré ses victoires, le général romain se vit contraint par l'état général des affaires de laisser ces Francs sur le sol gallo-romain et d'y tolérer leur présence à titre d'alliés; car Jordanis (*De Bello goth.*, 34), le premier auteur qui les nomme Ripuaires, ajoute qu'Aëtius, après un carnage déastreux des Francs, les força de devenir soldats de l'Empire. Ils servirent sous le nom de Ripuaires. Jordanis les appelle *Riparioli* et *Riparii*; mais les auteurs postérieurs ont une préférence pour la forme *Ripuarii*. Ainsi les Ripuaires étaient peut-être primitivement des troupes à la solde romaine cantonnées sur les bords du Rhin et chargées de s'opposer aux invasions des barbares transrhénans. Bientôt ce nom s'appliquera aux Francs transrhénans de toute tribu et il finira même par remplacer les noms particuliers de chacune d'elles. Après avoir aggloméré autour d'eux tous les Francs orientaux, les Ripuaires formèrent dès la fin du v^e siècle un puissant empire rhénan qui s'étendait depuis la Meuse sur les deux rives du bas Rhin. Cette désignation persista jusque sous les rois de la seconde race. On l'appliquait à un peuple qui a eu pendant longtemps sa loi particulière (*lex Ripuariorum*) et qui jusqu'au commencement du vi^e siècle avait une existence séparée de celle de la tribu salienne. Clodebaut, l'un de ses rois, en guerre avec son frère Clodomir, demanda du secours à Attila, roi des Huns; il combattit avec lui dans les plaines catalauniques, tandis que les autres Ripuaires et les Saliens de Mérovée marchaient avec Aëtius. Sigebert, successeur de Clodebaut, secouru par Clovis contre les Alamans à Tolbiac, en 496, fut assassiné par son fils Cloderic qui lui-même tomba sous les coups des émissaires du puissant roi des Saliens. Les

Ripuaires alors se soumièrent aux Saliens et leur territoire fut annexé au royaume de Clovis.

Francs Saliens. — On a souvent confondu les Saliens avec les Sicambres, mais à tort. Les Saliens n'étaient pas comme ceux-ci une ancienne peuplade germanique, qui serait restée inconnue aux auteurs romains, parce qu'elle ne s'était jamais trouvée en face des légions de l'Empire; ils étaient plutôt une fraction de la ligue des Francs. Zosime (III, 6) dit : τὸ Σαλίων ἔθνος, Φράγκων ἀπόμορον (cf. Am. Marcell., XVII, 8). Ammien Marcellin est le premier auteur qui les mentionne. Primitivement ils habitaient le territoire des Chamaves sur les bords de l'Yssel; leur nom dérive point, comme on l'a prétendu, du nom de cette rivière qui, dans les documents du moyen âge jusqu'au xiv^e siècle est appelée *Isloa*, *Isla* ou *Ysla*, *Isela* ou *Ysala*. Il y avait bien sur ses bords un *pagus* du nom de *Saalgau*; mais c'était l'ancien pays des Saliens. La plupart des savants rapprochent le mot salien du radical vieux-allemand *sal*, *sala*, propriété foncière. M. Dederich pense que, dans le pays des Chamaves, s'était formée peu à peu une espèce d'aristocratie, une classe de riches propriétaires (*Salii*), les possesseurs d'une *sala*, dont les Chamaves, comme leur nom semble l'indiquer, étaient en quelque sorte les serfs ou les journaliers. (V. A. Dederich, *Der Frankenburg*; Hanovre, 1873, pp. 42-44). Zosime nous apprend que, chassés de leurs cantonnements primitifs du temps de Carausius, ils conquièrent l'île des Bataves et s'avancèrent dans le cours du iv^e siècle vers le Sud jusqu'aux Ardennes dans la Toxandrie ou le pays des *Tungri*. C'est là que Julien les trouva en 358 et leur permit de résider à titre d'alliés et à la condition de fournir des troupes à l'Empire. La *Notice des dignités* constate qu'à la fin du iv^e siècle les empereurs avaient de nombreux corps de troupes à leur service : les *Salii* et les *Salii gallicani* faisaient partie de l'infanterie et les *Salii juniores* dans les Gaules et les *Salii juniores gallicani* en Espagne servaient dans la cavalerie. D'autres troupes saliennes figurent dans les armées romaines d'Orient.

Claudien remarque que depuis qu'ils avaient été reçus sur le territoire impérial ils se tenaient tranquilles dans leurs cantonnements, et, renonçant aux habitudes franques d'incursions et de pillage, se livraient paisiblement aux travaux des champs (V. *Stil. laud.*, I, 220). On présume que, pendant cette ère de paix, ils avaient leurs chefs particuliers, et que ces chefs appartenaient à une noble famille, la famille des rois chevelus qui plus tard avait le privilège de donner des rois à toutes les tribus franques. Leurs coutumes, apportées probablement d'outre-Rhin et conservées par la tradition orale ont donné naissance à la fameuse loi *salique* (V. ce mot). Clodion, un de leurs rois, qui vers 431 avait sa résidence à Dispargum et fit la conquête du N. de la Gaule, peut être considéré comme le fondateur de la puissance salienne. Son successeur Mérovée qui, avec Aëtius, combattit les Huns d'Attila dans les plaines catalauniques, donna son nom à la première dynastie de la France. Cependant Clovis, le plus célèbre et le plus puissant des Saliens, en se débarrassant successivement de tous les princes qui, comme lui, appartenant à cette famille royale qui seule avait le privilège de porter la longue chevelure et de fournir des chefs aux tribus franques, concentra entre ses mains le pouvoir auparavant dévolu à tous les membres de cette famille et devint de fait le véritable fondateur de la monarchie franque.

A l'époque où les Saliens habitaient les bords de l'Yssel et plus tard quand ils occupaient déjà le petit coin de terre que Julien leur avait concédé dans la Toxandrie, ils avaient pour voisins les Sicambres, leurs amis et alliés; ils finirent par les absorber et souvent dans la suite ils furent confondus avec eux. Sidoine appelle de préférence les Francs et leurs chefs saliens des Sicambres, et pour lui le Rhin est un fleuve sicambrien. L. WILL.

BIBL. : V. GERMAINS.

FRANCS. Com. du dép. de la Gironde, arr. de Libourne, cant. de Lussac; 250 hab.

FRANCUCCI (Innocenzo di Pietro), dit *da Imola*, peintre italien, né à Imola en 1494, mort à Bologne vers 1550. Il fut d'abord l'un des innombrables élèves de Francesco Francia, puis il travailla à Florence sous la direction de Mariotto Albertinelli, enfin il s'inspira des œuvres de Raphaël, dans sa manière florentine. Il revint de bonne heure à Bologne, où il se fixa. Dans les nombreux tableaux de sainteté qu'il a laissés, le style des figures est légèrement archaïque, et les fonds, au contraire, d'une perspective savante, ornés souvent d'architectures classiques. Son œuvre capitale est une *Madone entourée d'anges et de saints* (1517), qui a passé de San Michele in Bosco dans la Pinacothèque de Bologne. On cite encore la fresque de l'*Assomption*, à San Michele in Bosco, une *Annonciation*, à l'église des Servi, une *Madone avec des donateurs*, à la Pinacothèque; des tableaux d'autel au Dôme de Faenza, au musée de Berlin, à la Pinacothèque de Munich.

BIBL. : VASARI, *Vite*; éd. Milanese, t. V. — Charles BLANC, *Ecole bolonaise*. — GUALANDI, *Guida di Bologna*.

FRANCUEIL. Com. du dép. d'Indre-et-Loire, arr. de Tours, cant. de Bléré; 1,074 hab.

FRANEKER. Ville des Pays-Bas, prov. de Frise, à 16 kil. O. de Leeuwarden, sur le canal Trekschuit; stat. du ch. de fer de Groningue à Harlmgén; 5,000 hab. L'université de Franeker, qui fut célèbre, fut supprimée par Napoléon I^{er} en 1811. Elle avait deux siècles et demi d'existence. Franeker possède des filatures de coton, des savonneries et des tuileries.

FRANEY. Com. du dép. du Doubs, arr. de Besançon, cant. d'Audeux; 128 hab.

FRANGE. I. PASSEMENTERIE. — Passementerie à filets retombants servant d'ornements aux vêtements, meubles ou tentures, se faisant en toutes sortes de matières et de toutes couleurs et grandeurs. Certaines serviettes sont également garnies de franges que l'on obtient en les tissant les unes à la suite des autres, mais en laissant entre chacune un espace non tissé dont les fils de chaîne restés libres forment les franges aux deux extrémités. Les franges latérales sont obtenues en disposant, à la droite et à gauche de la chaîne et à des distances convenables, deux ou plusieurs fils avec lesquels on fait lier la trame; en les coupant ensuite, les duites rendues libres produisent ces franges. P. G.

II. ARTS DÉCORATIFS. — Ornement de passementerie, qui se divise en trois parties : la *chaînette*, la *tête* et le *corps* de la frange. Les franges longues et épaisses portent le nom de *crépines*; les franges basses s'appelaient autrefois *frangeons* et s'appellent aujourd'hui *mollets*. L'usage des franges dans l'ameublement s'est établi dès le début du xiv^e siècle et a pris une grande extension au xv^e. La plupart venaient de Lucques, de Naples et de Catalogne; mais, dès le milieu du xv^e siècle, on en fabriquait en France, notamment à Tours; elles étaient d'or ou de soie. Le *frangeon* n'apparut qu'au début du xvii^e siècle. Les franges les plus riches dont les comptes nous aient transmis la mention étaient les magnifiques crépines d'or qui décoraient le « grand appartement » de Versailles; elles furent coupées et volées en 1691 par un audacieux inconnu.

III. PHYSIQUE. — *Frange de diffraction* (V. DIFFRACTION).

Frange d'interférence (V. INTERFÉRENCE).

FRANGIPANE ou **CRÈME PÂTISSIERE** (Pâtiss.). Espèce de crème où il entre des amandes douces et amères, des marons écrasés en fines miettes et dont on garnit des tartes et certaines pièces de pâtisserie; elle doit son nom, dit-on, à un seigneur romain de la famille de Frangipani.

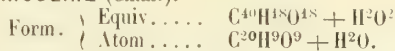
FRANGIPANE (Nicolò), peintre italien, né à Padoue dans les premières années du xvi^e siècle, mort après 1595. Il a fait en même temps des tableaux religieux, tels que l'*Assomption* (1565), au couvent de Rimini, *Saint Barthélemy* (1558), à San Bartolomeo de Padoue, un *Crucifiement*, au palais Doria, et des *Bacchantes*, d'un réalisme assez énergique, qui se trouvent aujourd'hui dans des collections particulières, notamment à Venise.

FRANGIPANI. Noble famille romaine qui apparaît dès le

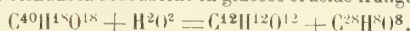
x^e siècle avec *Leo Frangipane* (1014). Fortifiés dans le Colisée, sur l'arc de Titus et le Palatin ils eurent un grand rôle dans la ville de Rome et les combats qui s'y livraient, notamment à propos des élections de papes. Beaucoup de Frangipani furent consuls. Les plus connus sont *Cencio* qui chassa de Rome Gélase II et fit plus tard élire Innocent II; *Jacopo* qui livra à Charles d'Anjou Conradin réfugié dans son château d'Astura. A partir du xiii^e siècle, leur importance diminua. Une branche de la famille se perpétua dans le Frioul. Les Frangipani ou Frankopan de Croatie ne paraissent pas être de la même souche (V. FRANKOPAN).

FRANGIPANIER (Bot.) (V. PLUMERIA).

FRANGULINE (Chim.).

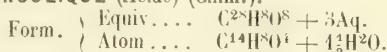


Glucoside retiré par Buchner de l'écorce de bourdaine (*Rhamnus frangula*), probablement identique avec l'avornine de Kubly. — Pour le préparer, on épuise la bourdaine par de l'eau ammoniacale; on précipite par l'acide chlorhydrique; on fait bouillir le précipité avec de l'acétate de plomb alcoolique et on traite la liqueur filtrée par le sous-acétate plombique. Il se dépose une masse rougeâtre qu'on décompose par l'hydrogène sulfuré et qu'on purifie dans l'alcool. La franguline est une masse jaune, cristalline, à peine soluble dans l'eau, assez soluble dans l'alcool bouillant et dans l'éther; elle fond à 226° (Faust). Elle joue le rôle d'un acide faible : les alcalis la dissolvent avec une couleur rouge; la solution ammoniacale, d'abord incolore, rougit peu à peu. Avec les halogènes et l'acide nitrique, elle fournit des produits de substitution. Les acides étendus la dédoublent en glucose et acide frangulique.



BIBL. : BUCHNER, *Journ. pharm. et chim.*, t. XXIV, 293 (3). — CASSELMANN, *id.*, t. XXXIII, 79. — FAUST, *Franguline et acide frangulique*, *Soc. ch.*, t. XII, 485.

FRANGULIQUE (Acide) (Chim.).



Obtenu par Faust, en épuisant la bourdaine par la soude caustique ou en dédoublant par les acides la franguline. C'est une masse jaunâtre, cristalline, fusible vers 250°, perdant une molécule d'eau vers 120° et le reste à 180°. Il est peu soluble dans l'eau, le chloroforme et la benzine, soluble dans l'alcool et dans l'éther; il se dissout en rouge dans les lessives alcalines, mais les acides le mettent en liberté sans altération. Chauffé avec de la poudre de zinc, il fournit de l'anthracène; c'est d'ailleurs un isomère de l'alizarine, constituant un dihydroxyanthraquinone. Il donne avec le brome, en solution alcoolique, des aiguilles microscopiques d'*acide dibromofrangulique*, $\text{C}^{28}\text{H}^0\text{Br}^2\text{O}^8$; avec le chlorure d'acétyle, de l'*acide diacétylfrangulique*, $\text{C}^{28}\text{H}^4\text{O}^4(\text{C}^4\text{H}^4\text{O}^2)^2$, corps peu soluble dans l'alcool bouillant, cristallisant en prismes rectangulaires obliques qui fondent à 184°. — L'acide frangulique, d'après Faust, est accompagné d'*acide difrangulique*, $\text{C}^{56}\text{H}^{160}\text{O}^{18}$; ce dernier corps, qui cristallise avec deux molécules d'eau, est plus foncé, perd son eau vers 120° pour entrer ensuite en fusion à 245-248°. Ed. BOURGOIN.

FRANGY. Com. du dép. de Saône-et-Loire, arr. de Louhans, cant. de Saint-Germain-du-Bois; 1,585 hab.

FRANGY. Ch.-l. de cant. du dép. de la Haute-Savoie, arr. de Saint-Julien; 1,326 hab.

FRANK (Sébastien) ou *Francus*, mystique allemand, né à Donauwörth (Bavière) en 1499, mort à Bâle en 1543 ou 1545. Alternativement prédicateur, écrivain, imprimeur ou fabricant de savon, il séjourna successivement à Nuremberg (1528), à Strasbourg, où il publia (1531) une histoire du monde jusqu'à son époque (*Chronika, Zeitbuch und Geschichtsbibel von Anbeginn bis 1531*); à Ulm, où il fit paraître ses *Paradoxa* (1535); à Francfort, où il publia ses *Sprichwörter* (1541). On l'a quelquefois proclamé le précurseur de la philosophie allemande

moderne. Il a en effet professé une sorte de panthéisme : Dieu impersonnel, qui est ce que nous le faisons en nous ; l'esprit n'existant pas sans la matière, dont il se dégage insensiblement, comme la lumière des ténèbres, la vérité de l'erreur, le bien du mal. En 1540, ses doctrines furent condamnées par le *convent* de Smalkalde, présidé par Melancthon.

Ch. PEENDER.

BIBL. : HASE, *Sebastian Frank der Schwarmgeist*, 1869.

FRANK (Johann-Peter), médecin allemand, né à Rotalben (Deux-Ponts) le 19 mars 1745, mort à Vienne (Autriche) le 24 avr. 1821. Professeur de clinique médicale à Göttingue en 1784, puis à Pavie en 1786, avec le titre de directeur général du service sanitaire de la Lombardie, il passa en 1795 à Vienne et y fut successivement directeur du service de santé des armées, directeur général de l'hospice et conseiller aulique, puis en 1804, se rendit à Vilna, en Russie, pour y organiser des cours de clinique et devint premier médecin du tsar et professeur à l'Académie de médecine et de chirurgie de Pétersbourg. Il revint en 1808 et se fixa à Fribourg en Brisgau, puis en 1811 définitivement à Vienne. Frank a séparé de la médecine légale la science désignée par lui sous le nom de « police médicale » ; il peut être considéré comme le législateur, en Allemagne, de l'hygiène publique. Ses ouvrages sont nombreux et remarquables ; citons seulement *System einer vollständigen medicinischen Polizey* (Mannheim, 1779-1788, t. I-IV ; 2^e éd., 1783-1804 ; t. V, Stuttgart, 1813 ; t. VI, en trois parties, Vienne, 1817-1819, in-8) ; *De Curandis hominum morbis epitome* (Mannheim, etc., 1792-1824, 6 vol. in-8 ; nombreuses traductions) ; *Delectus opusculorum medicorum*, etc. (Pavie, 1785-1793, 12 vol. in-8) ; *Interpretationes clinicæ observationum selectarum* (Tubingue et Stuttgart, 1812, in-8). — Son fils Josef, né à Rastadt le 23 déc. 1771, mort à Côme en 1841, le suivit à Pavie, puis à Vienne, à Vilna (1804-1824.) Ce fut un clinicien de valeur, ardent partisan du brownisme et auteur d'ouvrages remarquables sur l'organisation de la médecine, de la police sanitaire, sur la toxicologie, la plique polonaise, etc.

D^r L. HN.

FRANKEL (Zacharias), hébraïste allemand, né à Prague le 18 oct. 1801, mort à Breslau le 13 févr. 1875. Rabbî à Leitmeritz, puis à Dresde, il lutta avec succès pour l'amélioration du sort de ses coreligionnaires, en Saxe et en Prusse, fonda le séminaire théologique de Breslau (1854). Parmi ses ouvrages théologiques ou historiques, nous citerons : *Ueber den Einfluss der palæstinensischen Exegese auf die alexandrinische Hermeneutik* (Leipzig, 1851) ; *Hodegetica in Mischnam* (Leipzig, 1859, suppl. 1865, en hébreu) ; *Grundlinien der mosaisch-talmudischen Eherechts* (Breslau, 1859) ; *Entwurf einer Geschichte der Litteratur der nachtalmudischen Responsen* (Breslau, 1865) ; *Introductio in Talmud hierosolymitanum* (Breslau, 1870, hébr.), etc.

FRANKENBERG. Ville d'Allemagne, roy. de Saxe, cercle de Zwickau, dans la vallée du Zschoppau (filatures, tissages, lainages et mélanges), teintureries, impressions de tissus, etc. Après sont les anciens châteaux de *Sachsenburg* et *Lichtenwalde*.

FRANKENBERG (Johann-Heinrich, comte de), cardinal primat des Pays-Bas, né à Gross-Glogau, en Silésie, d'une famille de la plus ancienne noblesse autrichienne, mort à Dresde en 1804. Il étudia les humanités chez les jésuites de sa ville natale et la philosophie à l'université de Breslau, puis il entra dans les ordres, se rendit à Rome pour y suivre les cours de théologie du Collège germanique et y prit le grade de docteur. Bientôt il devint coadjuteur de l'archevêque de Goritz et, en 1759, Marie-Thérèse l'appela au siège archiepiscopal de Malines. Frankenberg s'y distingua par une grande activité et une charité inépuisable ; la souveraine lui témoigna sa satisfaction en lui envoyant le grand cordon de Saint-Etienne, en lui offrant l'archevêché de Vienne, et enfin en obtenant pour lui le chapeau de cardinal. Cependant les rapports du primat avec le gou-

vernement ne tardèrent pas à s'altérer. Lorsque l'impératrice interdit aux couvents de recevoir des dons et des legs et qu'elle fixa à vingt-cinq ans minimum l'âge des vœux perpétuels, Frankenberg protesta et soutint qu'il était nécessaire aux intérêts de l'Eglise que les novices pussent prononcer leurs vœux à seize ans. En même temps, il fit entendre de vives réclamations contre la réimpression des ouvrages de Voltaire et de Rousseau et contre la publication de *l'Esprit des Journaux* et du *Journal encyclopédique*. En 1780, *Joseph II* (V. ce nom) monta sur le trône. Imbu des doctrines fébronniennes (V. FÉBRONIANISME), ce prince méditait des réformes profondes dans l'organisation ecclésiastique des Pays-Bas. Il devait rencontrer dans l'archevêque de Malines un ardent adversaire. Chacun des édits réformateurs était accueilli par des représentations énergiques et quelquefois menaçantes. Ce prélat fit une opposition particulièrement tenace à l'institution du séminaire général unique substitué par l'empereur aux différents séminaires diocésains. Le mécontentement populaire fomenté par l'influence du clergé alla croissant et se traduisit en un soulèvement général quand l'empereur eut cassé la *Joyeuse-Entrée de Brabant*. Le 24 oct. 1789, un manifeste de Van der Noot, rédigé « au nom du peuple brabançon », proclama la déchéance de *Joseph II*. Le gouvernement, trouvant la main de l'archevêque de Malines dans cette révolte, le déclara déchu de ses dignités de conseiller d'Etat et de grand-croix de Saint-Etienne. Mais les événements se pressaient ; à la fin de 1789, les troupes autrichiennes, battues à Turnhout, avaient évacué les Pays-Bas, et la République était proclamée à Bruxelles. Le cardinal chanta la messe du Saint-Esprit à Sainte-Gudule pour appeler la lumière du ciel sur les Etats généraux. Le pape Pie VI intervint et l'engagea à user de son pouvoir pour faire rentrer les Pays-Bas sous l'obéissance de la maison d'Autriche. Frankenberg refusa, disant que tout ce qui s'était fait était légal et que toute tentative d'accommodement serait inutile. Bientôt le manque d'esprit politique des Etats amena l'anarchie et comme conséquence la restauration. Le gouvernement de Vienne se borna à infliger à l'archevêque deux petites humiliations : il dut chanter un *Te Deum* à Sainte-Gudule pour célébrer la rentrée des troupes impériales, et il récupéra sa grand-croix de Saint-Etienne à condition de prêter un nouveau serment qui annulait celui qu'il avait prêté aux Etats. Il publia alors une lettre pastorale prêchant la soumission ; *Leopold II* (V. ce nom) avait, du reste, révoqué les ordonnances réformatrices de son frère, *Joseph II*. Bientôt les Français s'emparèrent de la Belgique. Requis de jurer haine à la royauté, Frankenberg refusa avec courage et dignité et fut condamné à la déportation. Cette peine fut bientôt commuée en exil au delà du Rhin. Le cardinal se retira d'abord à Emmerich, puis à Borken, et continua à administrer de là son diocèse. Après la conclusion du Concordat, il défera à l'invitation de Pie VII et se démit de son titre archiepiscopal. Il vécut depuis cette époque dans une retraite profonde à Breda.

E. H.

BIBL. : THEINER, *Jean-Henri, cardinal de Frankenberg* ; Bruxelles, 1852, in-8. — BORGNET, *Histoire des Belges à la fin du XVIII^e siècle* ; Liège, 1861, 2 vol. in-8. — PIOT, *la Belgique sous le règne de Marie-Thérèse* ; Louvain, 1874, in-8. — CLAESSENS, *Histoire des archevêques de Malines* ; Louvain, 1881, 2 vol. in-8. — E. HUBERT, *De Charles-Quint à Joseph II* ; Bruxelles, 1882, in-8. — A. VERHEGEN, *Jean-Henri, cardinal de Frankenberg* ; Bruges, 1890, in-8.

FRANKENBOURG (en allem. *Frankenburg*). Château en ruine, couronnant à une alt. de 703 m. le contrefort des Vosges qui s'avance vers l'E. à la bifurcation du val de Villé et du val de Lièpvre, en Basse-Alsace. D'après une légende, cette forteresse serait la plus ancienne du pays et aurait été construite par Clovis après la bataille de Tolbiac. Un mur en pierres sèches avec queues d'aronde, semblable au mur païen du mont Sainte-Odile, qui sur une étendue de près de 600 m. entoure la montagne à 400 m. au-dessous de la cime, semble prouver qu'à une époque fort reculée, il existait sur cette montagne une espèce

d'*oppidum* celtique ou romain. Le manoir féodal, dont on voit encore un donjon et une partie du mur d'enceinte, est mentionné pour la première fois dans un document de 1105, mais doit avoir été construit au XI^e siècle par les comtes de Werd, landgraves d'Alsace. Bien allodial de cette puissante famille jusqu'en 1232, ce château fut offert par le landgrave Henri à l'évêché de Strasbourg, et l'évêché le céda à titre de fief oblat aux successeurs de Henri qui le possédèrent jusqu'en 1359. A partir de cette époque, il fut donné en fief à différents seigneurs alsaciens et lorrains; mais il fut abandonné à la suite d'un incendie, éclaté par accident en 1582. Il resta cependant le chef-lieu d'un bailliage, appartenant au grand chapitre de Strasbourg.

BIBL. : *Bulletin de la Société pour la conservation des monuments historiques d'Alsace*, 1^{re} sér., I, 52; 2^e sér., II, 124, IV, 47, V, 7, 33, 115. — *Revue catholique d'Alsace*, VI, 140. — Ed. HERING, *Die Frankenburg im Weilerthal*; Strasbourg, 1885. — *Le Château de Frankenburg*; Sainte-Marie-aux-Mines, 1845.

FRANKENHAUSEN. Ville d'Allemagne, principauté de Schwarzburg-Rudolstadt, sur la Wipper; 6,000 hab. Saline. Là furent vaincus les paysans insurgés sous Th. Münzer par les troupes saxonnes, hessoises et brunswickoises, le 15 mai 1525.

FRANKENSTEIN. Ville d'Allemagne, roy. de Prusse, prov. de Silésie, district de Breslau, sur la Pause; 8,000 hab. Commerce de céréales; fabrication de voitures, de vannerie, etc.

FRANKENTHAL (Vitic.). Le Frankenthal ou *Black Hamburg*, *Blauer Trollinger*, est un cépage à raisins noirs, le plus cultivé et le plus estimé dans les régions du Nord. C'est celui qui, à cause de ses gros raisins noirs et croquants, se vend le plus sur le marché de Paris et qui est le plus multiplié à Fontainebleau et dans les grapperies ou serres à vigne du Nord de la France, de la Belgique et de l'Angleterre. Il est très productif, mais donne un vin de qualité très ordinaire. — Le Frankenthal est très vigoureux; sa souche est forte; les sarments sont gros, à mérithalles assez longs; les feuilles sont grandes, larges, peu découpées, à sinus pétioleaire presque fermé, d'un vert clair et luisant à la face supérieure, à peine tomenteuse à la face inférieure. La grappe est grosse, pyramidale, à grains régulièrement espacés, gros, un peu ovoïdes, à peau épaisse et croquants, d'un noir violacé, à pulpe juteuse et sucrée.

P. VIALA.

FRANKENTHAL. Ville d'Allemagne, roy. de Bavière, prov. du Palatinat, sur l'Isenach, à 6 kil. du Rhin; 9,000 hab. Fabrique de machines, foaderies de cloches, etc.

FRANKENWALD. Montagne d'Allemagne, entre le *Fichtelgebirge* (V. ce mot) et le *Thuringerwald*, ligne de partage des eaux entre l'Elbe et le Main, dominée par le mont Döbri (799 m.).

FRANKFORT. Ville des Etats-Unis, capitale de l'Etat de Kentucky, fondée en 1786, sur la rive droite de la rivière qui a donné son nom à l'Etat; 7,150 hab. Maison d'Etat, arsenal, etc. Situation pittoresque dans une vallée resserrée.

FRANKFÜRTER (Philipp), poète allemand de la fin du XV^e siècle. On ne sait rien de sa vie. Il se donne lui-même, à la fin d'un manuscrit, comme l'auteur du *Curé de Kalenberg*, une imitation de l'ancien *Curé Amis* de Stricker. On y voit le héros du livre jouer, malgré son caractère sacré, toutes sortes de mauvais tours à son évêque, à son seigneur, à ses paysans. L'ouvrage a eu de nombreuses éditions jusqu'au commencement du XVII^e siècle; on en trouve une adaptation moderne dans le *Narrenbuch* de Hagen (Berlin, 1811).

A. B.

FRANKL (Ludwig-August, *ritter von*), écrivain allemand, né à Chrast, en Bohême, le 3 févr. 1810, de parents israélites. Après avoir reçu sa première instruction à Prague, il se rendit à Vienne pour étudier la médecine. Il s'occupait en même temps de l'histoire nationale de l'Autriche, à laquelle il emprunta le sujet du *Habsburgslied* (Vienne, 1832), une série de ballades rangées par ordre chronolo-

gique. Dans ce premier ouvrage, Frankl se montre déjà ce qu'il est resté toute sa vie, un partisan sage et discret du romantisme. L'année suivante parurent les *Epische und lyrische Dichtungen*. Un des caractères qui rapprochent Frankl de l'école romantique, c'est l'intérêt qu'il témoigna toujours pour les littératures étrangères. Il imita la poésie orientale dans les *Sagen aus dem Morgenlande* (Leipzig, 1834); il traduisit la *Parisina* de lord Byron (Vienne, 1834) et le *Paradis et la Péri* de Moore (Vienne, 1835). Enfin, il emprunta à l'Italie le sujet d'un de ses meilleurs poèmes, *Cristoforo Colombo* (Stuttgart, 1836). En 1838, il renonça à l'exercice de la médecine et devint archiviste de la commune israélite de Vienne. Il créa, en 1842, une revue artistique, les *Sonntagsblätter*. L'année agitée de 1848 le trouva dans le parti libéral. A partir de 1856, il fit, dans l'intérêt de ses coreligionnaires, plusieurs voyages en Orient, qu'il a racontés dans ses deux ouvrages, *Nach Jerusalem* (Leipzig, 1858, 2 vol.) et *Aus Egypten* (Vienne, 1860). L'Orient lui inspira encore deux volumes de poésies, *Ahnenbilder* (Leipzig, 1864) et *Libanon* (Vienne, 1865). Il a recueilli ses dernières productions poétiques dans le *Helden-und Liederbuch* (Prague, 1861). Frankl est un écrivain très fécond et qui s'est dispersé sur une infinité de sujets. Il a traité du caractère de la race juive, de sa situation au milieu de la société moderne, des persécutions qu'elle eut à subir dans deux poèmes, *Rahel* (Vienne, 1842) et *Primator* (Vienne, 1864), et dans son ouvrage historique, *Zur Geschichte der Juden in Wien* (Vienne, 1853, 2^e éd.). Enfin, il a fait spirituellement la satire des médecins dans *Hippokrates und die moderne Medizin*, *Die Charlatane* et *Die Cholera* (Vienne, 1853-1854). Frankl s'est occupé aussi d'œuvres philanthropiques; il a puissamment contribué à la création de l'Institut des jeunes aveugles de Vienne, et c'est lui qui a organisé, dans cette ville, en 1873, le premier congrès entre les directeurs d'établissements semblables en Europe. En 1876, à propos de l'érection du monument de Schiller à Vienne, l'empereur d'Autriche lui conféra le titre de chevalier héréditaire dans sa famille, et la ville de Vienne lui donna le droit de bourgeoisie.

A. B.

FRANKLAND (Edward), chimiste anglais, né à Churchtown (Lancashire) le 18 janv. 1825. Il commença ses études au collège de Lancaster, les continua au Muséum géologique de Londres et alla les compléter dans les laboratoires de Bunsen et de Liebig, à Marbourg et à Giessen. De retour en Angleterre, il fut successivement nommé professeur de chimie à l'*Owens College* de Manchester (1851), au *St. Bartholomew's Hospital* de Londres (1857), à la *Royal Institution of Great Britain* (1863), à la *Royal School of Mines* (1865), à la *Normal School of Science* de Kensington (1881). Il n'a quitté l'enseignement qu'en 1885 et a été, dans ces dernières années, juge de plusieurs comités. Il est membre de la Société royale de Londres (depuis 1853), correspondant de l'Académie des sciences de Paris (depuis 1866), des Académies de Berlin, de Munich, de Saint-Petersbourg, de Vienne, etc. Il a été président de la *Chemical Society* en 1871 et de l'*Institute of Chemistry* en 1877. L'un des chimistes contemporains les plus justement appréciés, il a enrichi la science de nombreuses découvertes par ses fructueuses recherches sur la constitution des alcools et de leurs dérivés, sur les radicaux organiques, sur les composés ammoniacaux, sur les corps métallo-organiques, sur la composition de l'air, sur la notation chimique, sur la combustion des gaz, sur les acides des séries lactique et acrylique, sur les éthers, sur l'analyse spectrale, sur la corruption des eaux de rivières, etc. Il s'est aussi occupé d'anatomie et de météorologie. Les résultats de tous ces travaux se trouvent consignés dans une centaine de mémoires originaux parus dans le *Quarterly Journal of the Chemical Society*, le *Journal de pharmacie*, les *Annalen* de Liebig, les *Annales de chimie*, les *Philosophical Transactions*, les *Proceedings* de la Société royale et de la *Royal Insti-*

tution, les Reports de la British Association, le *Philosophical Magazine*, le *Moniteur scientifique*, *The Nature*, etc.; citons parmi les plus intéressants : *On the Isolation of organic radicals* (*Quart. Journ. of Chem. Soc.*, 1850); *Researches on organo-metallic bodies* (*Philos. Trans.*, 1852-55-57 et 1859); *Contribution to the knowledge of the manufacture of gas* (*Annalen de Liebig*, 1853); *On a New Series of organic compounds containing Boron* (*Philos. Trans.*, 1862); *On the Source of muscular power* (*Roy. Inst. Proc.*, 1866); *Contributions to the notation of organic and inorganic compounds* (*Quart. Journ. of Chem. Soc.*, 1866); *On the Analysis of potable waters*, en collaboration avec H.-E. Armstrong (*ib.*, 1868); *On the Spontaneous Oxidation of organic matter in water* (*ib.*, 1880); *On Climate in town and country* (*Roy. Inst. Proc.*, 1882); *The Chemistry of electrical storage batteries* (*Roy. Soc. Proc.*, 1883); *On Chemical Changes in their relation to micro-organisms* (*Quart. Journ. of Chem. Soc.*, 1885). Il a en outre publié à part : *Lecture notes for chemical students* (Londres, 1866, in-8; 2^e éd., 1870-72); *How to teach Chemistry* (Londres, 1875, in-8); *Experimental Researches in pure, applied and physical chemistry* (Londres, 1877, in-8); *Water analysis for sanitary purposes* (Londres, 1880, in-8); *Inorganic Chemistry*, en collaboration avec Japp (Londres, 1844, in-8); *Report on the present state in England of the purification of sewage*, à la suite de l'ouvrage de J. König : *Gegenwärtiger Stand der Reinigung der Abwässer...* (Vienne, 1887, in-8), etc.

LÉON SAGNET.

BIBL. : Liste des mém. dus à Frankland dans le *Catal. of scientif. papers* de la Société royale; Londres, 1868, 1877, et 1891, t. II, VII et IX, in-4.

FRANKLIN (Mont). L'un des sommets du groupe des White Mountains dans le New Hampshire (Etats-Unis). La hauteur moyenne des sommets de ce groupe est de 1,800 m.

FRANKLIN (Benjamin), ouvrier, imprimeur, philosophe, physicien et homme d'Etat américain, né à Boston le 17 janv. 1706, mort à Philadelphie le 17 avr. 1790. Son père, Josiah, presbytérien, avait émigré pour cause de religion vers 1680 : il était teinturier en soieries, mais il dut abandonner ce métier de luxe pour la fabrication du savon et de la chandelle. Benjamin naquit le quinzième de dix-sept enfants. Malgré les dispositions intellectuelles qu'il marquait, l'humble condition de sa famille borna son instruction au strict nécessaire : lire, écrire et compter; mais l'éducation morale et religieuse qu'il reçut, et surtout les exemples de travail et de scrupuleuse probité dont il était entouré, laissèrent dans son esprit des traces ineffaçables. Comme tant d'autres enfants précoces, il dut aussi quelque chose aux *Vies* de Plutarque, dont il avait rencontré une traduction dépareillée. Dégouté du métier paternel auquel il était d'abord destiné, il fut placé en apprentissage, par un contrat de neuf ans, chez son frère aîné James, imprimeur : il eut par là de nouvelles occasions de lectures (Foe, Mather, puis Locke, la *Logique de Port-Royal*, les opuscules socratiques de Xénophon, les *Lettres provinciales*) : il avait alors seize ans. Il se dégagait de la foi de son enfance par la lecture de Collins et de Shaftesbury, et perdit du même coup (il s'en accuse lui-même) quelque chose de la délicatesse morale dont il ne s'était jamais départi; il rompit son engagement avec son frère dans des circonstances telles que celui-ci ne pouvait le poursuivre; exploité et maltraité d'ailleurs, il nous paraît beaucoup plus excusable qu'il n'en jugea lui-même. En sept. 1723, il s'embarqua pour New York, puis vint à Philadelphie avec un dollar en poche. Il fut employé chez un imprimeur de dernier ordre, Keimer, et tira un merveilleux parti d'un détestable matériel. Le gouverneur de Pennsylvanie affecta de le protéger; mais pour devenir imprimeur de la province il fallait un matériel, et ses parents ne pouvaient ou ne voulaient l'aider. Il fut expédié en Angleterre pour en acquérir un; le gouverneur l'avait muni de prétendues

lettres de recommandation qui ne lui servirent à rien. A Londres, il se perfectionna dans son art chez Palmer et chez Wall. C'est toujours par lui que nous savons qu'il y eut le tort d'oublier ou du moins de négliger sa fiancée de Philadelphie, miss Read; celle-ci pressée par ses parents épousa un homme indigne d'elle, et lorsque Franklin revint trois ans après (11 oct. 1726), il ne put tenir ses promesses qu'après la rupture légale de ce mariage (1730). Econome, dur à lui-même, végétarien convaincu, Franklin trouva enfin à s'établir imprimeur en titre (1728). Ses talents lui valurent la clientèle du gouvernement. Il ne tarda pas à se donner carrière par d'utiles et lucratives entreprises : papeterie, journaux, et surtout almanachs populaires. Sous le titre de *Richard Saunders*, parut en 1732 un recueil de préceptes moraux et pratiques (Franklin ne sépare pas le bien de l'utile), de connaissances usuelles, etc., dont le succès fut immense; il y insiste sur des vertus qu'il connaissait bien, celles de la sobriété et de l'épargne. La forme ingénieuse et humoristique des maximes ne s'écarte jamais du sens populaire; aussi ne perd-elle rien à la traduction. « Si les coquins connaissaient l'utilité de la vertu, ils se feraient honnêtes gens par coquinerie », telle est l'idée la plus générale que l'on puisse donner du principe utilitaire sur lequel Franklin fonda la morale sans jamais en attaquer d'ailleurs la base métaphysique; on reconnaît le disciple de Xénophon (ou plutôt de Socrate) et de Locke. Il sait d'ailleurs qu'il s'adresse à des lecteurs divisés sur la question religieuse et blâmes en matière de prédication et d'interprétations bibliques. Franklin fonda aussi un club où l'on discutait des questions de morale, de politique et de science. Il créa, au moyen d'une souscription, la première bibliothèque publique que les colonies aient possédée; puis une académie; puis une compagnie d'assurances contre l'incendie. Il contribua également à la fondation d'un hôpital. En même temps il avait appris par lui-même le français, le latin, l'espagnol, l'italien; il s'était surtout perfectionné dans les éléments des sciences physiques et naturelles, dont les applications ne le séduisaient pas moins que les principes. Ses remarques (faites lors de ses traversées de l'Atlantique) sur le degré supérieur de chaleur du *gulf-stream*, l'invention de l'*harmonica*, celle des chemins économiques, dites à la Franklin, témoignaient déjà de son génie observateur et pratique. Membre de l'assemblée provinciale de Pennsylvanie (1736), puis (1737) directeur des postes nommé par la couronne (ce qui était un emploi lucratif), il eut le temps et les moyens de s'adonner à la haute science, de voir et de refaire par lui-même les principales expériences relatives aux phénomènes électriques. De 1747 à 1752, il inventa la *charge par cascades*, c.-à-d. la première batterie électrique; émit la féconde hypothèse de l'unité du fluide électrique, négatif ou positif suivant les propriétés des corps; eut l'idée (en observant la couleur et le mouvement brisé de l'étincelle électrique et ses effets mortels sur les petits animaux) de la nature véritable de la foudre; nota le pouvoir que possèdent les pointes de déterminer lentement et à distance les échanges électriques; fit, en juin 1752, l'expérience immortelle du cerf-volant, lancé par son fils, et reçut, de la clef qu'il avait attachée entre la corde en chanvre et la corde en soie, la décharge qui aurait pu le tuer et par laquelle fut établie l'identité de la foudre avec l'électricité; inventa enfin le paratonnerre, non sans déterminer avec soin le rayon de protection. L'ancien monde, et en particulier la Société royale des sciences de Londres, s'étaient d'abord montrés incrédules à l'annonce de ces grandes découvertes. Mais elles furent partout vérifiées, et leur auteur comblé de titres académiques. — Cependant une lutte sourde avait commencé entre les colonies d'Amérique et la métropole (V. ETATS-UNIS). Esprit conciliant, ennemi de la guerre, des armements en course, etc., mais aussi des prohibitions commerciales et de l'arbitraire, Franklin, député au congrès d'Albany, vit son plan (*Albany plan*) rejeté à la fois par les assemblées provinciales et par les communes (1754).

Le gouvernement anglais crut se l'attacher entièrement en le nommant grand maître des postes. Pendant la guerre de Sept ans, qui interrompit la querelle aux dépens de la France, Franklin avança de l'argent à Braddock, leva une troupe de cinq cents hommes, se fit homme de guerre et ingénieur à cinquante ans, et fut élu colonel; mais cette élection fut cassée par la métropole, ainsi que les autres du même genre (1756). Il fut deux fois envoyé à Londres, en 1757 et en 1762, pour y défendre les droits de tous contre la famille de Penn et les propriétaires fonciers de la province, qui prétendaient se soustraire aux charges publiques. Trois autres colonies, le Massachusetts, le Connecticut et le Rhode Island, le chargèrent de leurs intérêts à Londres. En 1764, il remit à lord Grenville la protestation de ses commettants contre l'acte du timbre, qu'il fit révoquer dans la séance du 3 févr. 1766; mais les actes de recette (impôts indirects arbitraires) furent votés l'année suivante. On ne sait, il ne voulut jamais dire comment il parvint en 1772 à se procurer des lettres confidentielles du gouverneur du Massachusetts, Hutchinson, et du lieutenant gouverneur Olivier, où les mesures les plus violentes étaient réclamées contre les « colonies rebelles ». Quoi qu'il en soit, dans ce cas, la fin lui sembla justifier les moyens. Les papiers d'Etat en question furent publiés et répandus en Amérique, d'où parvint bientôt contre les fonctionnaires compromis une pétition que Franklin ne craignit pas de soutenir, par-devant le conseil privé, le 29 janv. 1774; il ne s'émut pas des insultes qui lui furent alors prodiguées par les gens du roi; il ne se laissa pas davantage circonvenir par les promesses les plus éclatantes, ni par l'éloge public que fit de lui Chatham lorsque le 1^{er} févr. 1775, il eut à présenter, à la barre des lords, la pétition suprême du premier congrès américain. A la veille d'être arrêté comme auteur ou complice des *insurgents*, il s'embarqua (22 mars), fut reçu en triomphe à Philadelphie, élu député au Congrès, et membre de la commission qui proposa la déclaration d'indépendance (4 juil. 1776). Commissaire des Etats-Unis près la France (avec Deane et Lee), il repartit le 22 oct., ne fut reçu qu'à titre privé par Vergennes; il fit l'admiration de la société parisienne, particulièrement de la société de M^{me} Helvétius; Turgot lui décerna en un seul vers le plus magnifique éloge :

Eripuit cælo fulmen, sceptrumque tyrannis.

éloge dont Franklin, qui négociait avec un « tyran », repoussa toujours la deuxième partie avec autant de modestie que de finesse. Enfin fut signé le traité d'alliance du 6 févr. 1778, dans lequel la France ne stipulait pour elle-même aucun avantage en cas de victoire commune. La même année, Voltaire presque mourant bénissait les petits-enfants de Franklin au nom de Dieu et de la liberté (*God and Liberty!*) et les deux illustres vieillards s'embrassaient aux applaudissements du public, dans une séance de l'Académie des sciences. Franklin sut faire tourner sa popularité à l'avantage de ses concitoyens; c'est d'après son avis que les commissaires américains brusquèrent la signature du traité de paix avec l'Angleterre le 3 sept. 1783; Vergennes se rabattit sur un traité de commerce; Franklin en conclut deux autres, avec la Suède et avec la Prusse. Malade de la pierre depuis 1782, c'est dans la litière de la reine qu'il fit le voyage de Passy au Havre pour revenir enfin, le 14 sept. 1785, à Philadelphie. Président de l'Etat de Pennsylvanie, il fut député par cet Etat, en 1787, à la Convention chargée de reviser la constitution américaine; son infirmité l'obligea l'année suivante à la retraite. Il souffrait héroïquement et répétait : « Cette vie est une préparation à la vie. » Une pleurésie aiguë l'enleva. Les treize Etats unis portèrent pendant deux mois le deuil de ce grand citoyen, de cet homme complet qui de la pauvreté s'était, par le génie et la vertu, élevé à la fortune et à la gloire. En France, Mirabeau fit décréter à la Constituante un deuil de trois jours. C'est à l'âge de

vingt-trois ans que Franklin avait composé sa pieuse et spirituelle épithète : « Ci-git, — nourriture pour les vers — le corps de Benjamin FRANKLIN, — imprimeur, — comme la couverture d'un vieux livre — dont les feuillets sont déchirés, — dont la reliure est usée. Mais l'ouvrage ne sera pas perdu; — car il réparaitra, comme il le croit, dans une nouvelle édition, — revue et corrigée — par l'AUTEUR. » Les *Œuvres* de Franklin ont paru à Londres en 1806-1810 (3 vol. in-8); mais l'édition la plus complète est celle donnée par Sparks, à Boston (1836-1840, 10 vol. in-8); Lécuy et Barbeau-Dubourg ont donné dès 1773 (Paris, 2 vol. in-4) une traduction de ses *Mémoires de physique* sous le titre de *Œuvres*. Citons encore (en français) : *Mémoires de la vie privée*, etc., traduits par Gibelin (Paris, 1791, in-8); *Correspondance inédite et secrète*, etc., publiée par Ch. Malo (Paris, 1817, 2 vol. in-8); *Mélanges de morale, d'économie et de politique*, par A.-Ch. Renouard (Paris, 1824, in-8). Les opuscules de morale pratique, *Conseils pour faire fortune, la Science du bonhomme Richard*, ont été traduits et publiés dans toutes les langues littéraires.

H. MONIN.

BIBL. : CONDORCET, *Eloge de Franklin*, 3^e vol. des *Œuvres complètes*; Paris, 1847, in-8. — C. FAUCHET, *Eloge civique de Benjamin Franklin*; Paris, 1790, in-4. — CABANIS, *Notice sur Franklin*, t. V des *Œuvres complètes*; Paris, 1823-25, in-8. — PHILARÈTE CHASLES, *Benjamin Franklin*, dans la *Revue des Deux Mondes*, 1^{er} juin 1841. — — MIGNET, *Vie de Franklin*; Paris, 1848, in-18. — SAINTE-BEUVE, *Causeries du Lundi*, t. VII. — JOHN BIGELOW, *Franklin, a Sketch*; Boston, 1879, opuscule reproduit dans l'*Encyclopædia britannica*, 9^e édit., t. IX, pp. 711-719. — PARTON, *Life and Times of Benjamin Franklin*; New York, 1864, 2 vol. in-8. — J. BIGELOW, *The Life of Franklin, written by himself*; Philadelphie, 1874, 3 vol. in-8. — MACMASTER, *B. Franklin as a man of letters*; Londres, 1888, in-8.

FRANKLIN (Sir John), célèbre explorateur anglais, né à Spilsby (Lincolnshire) le 16 avr. 1786, mort le 11 juin 1847. Entré dans la marine en 1800, malgré sa famille qui le destinait à l'Eglise, il prit part au bombardement de Copenhague (1801), accompagna en 1803 Mathieu Flinders dans son voyage d'exploration dans les mers australes et fit naufrage sur des bancs de corail. Il suivit alors le lieutenant Fowler en Chine et revint en Angleterre sur un vaisseau commandé par le commodore Dance avec lequel il combattit Linois (V. DANCE). Franklin fut bientôt embarqué sur le *Bellerophon* et assista à la bataille de Trafalgar (1805). C'est lui qui fut chargé de conduire à Rio de Janeiro le duc de Bragançe fuyant devant Junot. En 1815, il combattait brillamment à la Nouvelle-Orléans où il fut blessé. En 1818, il obtint le commandement d'un des navires de l'expédition du capitaine Buchan au pôle Nord. En 1819, il reçut l'ordre d'explorer les côtes de l'Amérique du Nord depuis l'embouchure de la rivière Coppermine jusqu'à l'extrémité E. du continent. Parry devait exécuter par mer le même voyage. Franklin, parti de York Factory sur la baie d'Hudson, suivit la côte jusqu'au cap Turn Again sur une distance de 5,550 milles. Il eut à endurer des tortures inouïes et faillit périr de froid, de faim et de fatigue. Il perdit la plupart de ses hommes, mais à force d'énergie parvint à exécuter sa mission. Il était de retour à York le 14 juin 1822. Le récit qu'il a donné de ce voyage, *Narrative of a Journey to the Shores of the Polar Sea in the Years 1818-22* (Londres, 1823, 2 vol.), est un des plus émouvants qui soient. Cette lugubre expérience de l'existence de l'explorateur arctique n'empêcha pas Franklin d'entreprendre un nouveau voyage au pôle Nord en 1825. Il devait explorer les côtes de l'Amérique depuis l'embouchure du Mackenzie jusqu'au détroit de Bering. Il ne put réaliser complètement le programme, mais il découvrit les îles Parry, Kendall, Pelley, etc., releva les côtes depuis le Mackenzie jusqu'à la Coppermine River et atteignit la pointe Beechey (16 août 1826) par 70° 30' lat. N. et 150° long. O. Cette expédition, moins tragique que la précédente, fut plus riche en résultats géographiques. Franklin, revenu à Liverpool le 26 sept. 1827, rapportait de précieuses collections d'histoire naturelle. Il fut

nommé docteur de l'université d'Oxford, reçut la médaille d'or de la Société de géographie de Paris et fut créé baronnet (29 avr. 1829). Il publia le journal de ce voyage : *Narrative of a second expedition to the Shores of the Polar Sea in the Years 1825-1827* (Londres, 1828).

De 1830 à 1833, Franklin commanda le *Rainbow* dans la Méditerranée et, de 1836 à 1843, il exerça les fonctions de gouverneur de Van Diemen. A peine de retour en Angleterre, il sollicita l'honneur de diriger une nouvelle expédition au pôle. L'amirauté fit quelques difficultés, lui objectant qu'il avait soixante ans et devait songer au repos. Franklin répondit fièrement qu'il n'avait que cinquante-neuf ans et obtint deux vaisseaux, *l'Érèbe* et *la Terreur* avec deux excellents marins, les capitaines Crozier et Fitz-James. L'expédition comprenait 138 hommes ; elle quitta la Tamise le 18 mai 1845 : elle devait essayer d'atteindre le cap Walker et, de là, parvenir par la voie la plus directe au détroit de Bering. Au commencement de juillet, les deux navires étaient à Disco, le 26 on les vit à l'entrée du détroit de Lancaster. On ne les revit jamais plus. L'inquiétude de lady Franklin et de ses amis provoqua un tel mouvement d'opinion que de toutes parts des expéditions publiques et privées furent envoyées à la recherche des explorateurs disparus. Il y en eut une en 1847 (Richardson et Rae), cinq en 1848, trois en 1849, dix en 1850 (parmi lesquelles celles d'Austin, Ommanney, Collinson et Mac Clure), deux en 1851, neuf en 1852, cinq en 1853, deux en 1854, une en 1855 et une en 1857 (Mac Clintock). En 1850, Ommanney et Penny découvrirent à l'île Beechey, à l'entrée du canal Wellington, trois tombes de membres de l'expédition de Franklin, dont les inscriptions montrèrent qu'il avait passé là l'hiver de 1845-1846. En 1854, le docteur Rae apprit par des Esquimaux qu'on avait vu des blancs en 1850 le long de la côte de la Terre du Roi-Guillaume. Les Esquimaux possédaient des pièces d'argenterie qui avaient manifestement appartenu à Franklin et à Crozier. Enfin, le 25 mai 1859, Mac Clintock découvrait sur la Terre du Roi-Guillaume, près du cap Herschel, entre le 68° et le 69° parallèle, un écrit de Crozier et de Fitz-James, daté du 25 avr. 1848 et mentionnant qu'ils avaient dû abandonner le 22 avr. 1848 les deux navires bloqués par les glaces depuis le 12 sept. 1846 et que Franklin était mort le 14 juin 1847. Depuis, Swatka a retrouvé quelques autres traces de l'expédition, mais aucun nouveau document. On a pu conclure de ces maigres renseignements que Franklin, arrivé à la hauteur du cap Walker, s'était dirigé vers le S.-O. Descendant en 1846 par le détroit de Peel (aujourd'hui Franklin Channel), il était parvenu au 70° 5' lat. N. par 98° 23' long. O. et par conséquent, il avait découvert le premier le passage N.-O. « Franklin et ses compagnons, écrit énergiquement Richardson, ont résolu le problème si longtemps cherché d'un passage N.-O., en forgeant avec leurs vies, ou en d'autres termes avec leurs morts, le dernier anneau qui manquait encore pour compléter la chaîne. » Un monument a été élevé à Franklin dans Waterloo Place, de Londres. Deux statues de lui figurent à Hlobart Town et à Spilsby.

R. S.

BIBL. : SIMMONDS, *Sir John Franklin and the arctic Regions* ; Londres, 1852, in-12. — BRANDES, *Sir John Franklin, die Unternehmungen für seine Rettung* ; Berlin, 1854. — MALTE-BRUN, *Coup d'œil d'ensemble sur les différentes expéditions arctiques entreprises à la recherche de sir John Franklin* ; Paris, 1855, in-8. — *A Brave Man and his Belongings* ; Londres, 1874. — BEESLY, *Sir John Franklin* ; Londres, 1881. — STEWES, *Sir John Franklin, the Secret of the discovery of his fate* ; Londres, 1889.

FRANKLIN (Jane GRIFFIN, lady), seconde femme de sir John Franklin, née à Londres en 1792, morte le 8 juil. 1875. Elle épousa Franklin le 5 nov. 1828, voyagea en Syrie et en Asie Mineure pendant qu'il commandait dans la Méditerranée et l'accompagna à Van Diemen, où elle s'occupa fort activement de la condition des femmes des convicts. Lorsqu'en 1848 on fut sans nouvelles du malheureux explorateur, elle offrit une récompense de 2,000 livres

sterling pour stimuler les recherches. De 1850 à 1857, elle contribua en grande partie à équiper cinq navires, dont l'un, le *Fox* (capitaine Mac Clintock), découvrit enfin le sort de l'expédition (V. FRANKLIN). Pendant ce temps, lady Franklin trompait son anxiété en voyageant constamment. Dans les derniers mois de sa vie, elle équipa la *Pandore* pour tenter de traverser le passage N.-O. en suivant le même itinéraire que son mari.

R. S.

FRANKLIN (Eleanor-Anne), femme poète anglaise, née vers 1797, morte le 22 févr. 1825. Fille de William Porden, architecte connu, elle épousa en 1823 l'explorateur John Franklin (V. ci-dessus). Toute jeune fille elle avait témoigné de sérieuses qualités littéraires. Elle a écrit des poèmes qui ont eu de son vivant un succès d'estime. Citons : *The Veils* (Londres, 1815, in-8), poème en six livres ; un poème sur l'*Expédition arctique* (1818, in-8) ; *Cœur de Lion* (1822, 2 vol. in-8), poème lyrique en seize chants.

R. S.

FRANKLIN (William-Buel), général américain, né à York (Etats-Unis) le 27 févr. 1823. Élève de West Point, il prit part à des explorations dans les montagnes Rocheuses et gagna son brevet de premier lieutenant à la bataille de Buena Vista (guerre du Mexique) dans l'état-major du général Taylor. Il enseigna ensuite la philosophie naturelle et expérimentale à West Point, puis à l'Académie libre de New York. Le gouvernement fédéral l'employa comme ingénieur et inspecteur dans divers travaux publics. Pendant la guerre de la Sécession, il franchit en quelques mois plusieurs grades et prit part comme général de brigade de volontaires, chargé du commandement d'un corps d'armée, aux combats des 27, 28, 29 et 30 juin sur les bords du Chickahominy dans l'armée de Mac Clellan. Les services rendus dans cette campagne lui valurent le grade de major général de volontaires et le brevet de général de brigade dans l'armée régulière. Il combattit à South Mountain et à Antietam, et commandait deux corps d'armée à Fredericksburg sous Burnside. En 1863 et 1864, on le retrouve en Louisiane dans l'armée du général Banks. Nommé major général de l'armée régulière en mars 1865, il quitta le service un an plus tard, ayant accepté la situation de vice-président et agent général de la compagnie Colt pour la fabrication des armes à feu à Hartford (Connecticut).

Aug. M.

FRANKLIN (Alfred-Louis-Auguste), érudit et littérateur français contemporain, né à Versailles le 16 déc. 1830. Administrateur de la bibliothèque Mazarine depuis 1885, il s'est principalement occupé de l'histoire de Paris. Voici l'indication de ses principales publications : *Histoire de la bibliothèque de l'abbaye de Saint-Victor* (Paris, 1865, in-8) ; *Histoire de la bibliothèque Mazarine depuis sa fondation jusqu'à nos jours* (Paris, 1860, in-8) ; *les Origines du palais de l'Institut. Recherches historiques sur le collège des Quatre-Nations* (Paris, 1862, in-8) ; *Recherches sur la bibliothèque publique de l'église Notre-Dame de Paris au XIII^e siècle* (Paris, 1863, in-8) ; *Recherches sur la bibliothèque de la faculté de médecine de Paris* (Paris, 1864, in-8) ; *les Anciennes Bibliothèques de Paris : églises, monastères, collèges* (Paris, 1867-1873, 3 vol. in-4) ; *Dictionnaire des noms, surnoms et pseudonymes latins de l'histoire littéraire du moyen âge, 1100-1530* (Paris, 1875, in-8) ; *Etude historique et topographique sur le plan de Paris en 1540, dit plan de tapisserie* (Paris, 1869, in-12) ; *Précis de l'histoire de la bibliothèque du roi, aujourd'hui Bibliothèque nationale* (Paris, 1875, in-8) ; *la Sorbonne, ses origines, sa bibliothèque, les débuts de l'imprimerie à Paris* (Paris, 1875, in-8) ; *les Anciens Plans de Paris, notices historiques et topographiques* (Paris, 1878-1880, 2 vol. in-4) ; *les Corporations ouvrières de Paris du XII^e au XVIII^e siècle* (Paris, 1884, 13 livr.) ; *Journal du siège de Paris en 1590, rédigé par un des assiégés ; précédé d'une étude sur les mœurs et coutumes des Parisiens au XVI^e siècle*

(Paris, 1876, in-8); *les Sources de l'histoire de France* (Paris, 1877, in-8); *la Vie privée d'autrefois* (Paris, 1887 et suiv., in-18). Il a dirigé également la publication suivante : *les Grandes Scènes historiques du XVI^e siècle, reproduction fac-similé du recueil de J. Tortorel et Perrissin* (Paris, 1885, in-fol.) et réimprimé la *Vie de Calvin* de Théodore de Bèze (Genève, 1864, in-32).

FRANKLINISATION (V. ELECTROTHÉRAPIE, t. XV, p. 798).

FRANKOPAN. Grande famille croate qui a joué, surtout au XVII^e siècle, un rôle considérable dans l'histoire de la Hongrie. Quelques historiens la rattachent à la famille italienne des Frangipani. Ses origines sont fort anciennes et remontent à l'époque où la Croatie était gouvernée par des rois. Elle a disparu en Croatie au XVI^e siècle et ne se conserve plus aujourd'hui qu'en Italie. Elle possédait au moyen âge des biens immenses dans les pays croates. Plusieurs de ses membres se distinguèrent en 1241 dans les luttes contre les Mongols. *Ivan Frankopan* fut ban de Croatie de 1391 à 1394. — *Nicolas I^{er}* occupa la même fonction de 1424 à 1484. Il combattit les Turcs qui avaient envahi la Styrie (1449). Il avait épousé la fille d'un roi de Bosnie, Etienne II (mort en 1481), gouverna la Carniole et obtint de l'empereur Frédéric III l'autorisation de frapper monnaie à ses armes. — Son fils, *Bernardin*, né en 1453, mort en 1533, se distingua en 1477, 1484, 1492 et 1493 dans les guerres contre les Turcs. En 1522, il fut envoyé à Venise pour demander contre eux le secours de la République. — *Ivan-François* fut archevêque de Kalocsa et d'Erlau; en 1541, il fut envoyé à la diète de Ratisbonne pour inviter l'Empire à s'armer contre les Turcs. Il prononça à cette occasion un discours qui a été imprimé (*Oratio habita Ratisbonæ*, 1541). Il mourut peu de temps après. — *Juk Krsto*, né vers 1578, mort en 1652, devint en 1626 commandant en chef des forces militaires de toute la Croatie. En 1627, il battit les Turcs près de Kalocsa. Il devint chambellan et conseiller secret de l'empereur. — *Fran Krsto*, né en 1645, prit part à la conspiration de son beau-frère Pierre Zrinski (Zriny) contre la cour de Vienne. Un certain nombre de gentilshommes croates et hongrois, jaloux de la suprématie des Allemands, entreprirent de s'y soustraire et réclamèrent même le secours des Turcs que leur famille avait si souvent combattus. *Fran Krsto*, fait prisonnier par les troupes impériales, fut exécuté à Vienne avec Zrinski le 30 mai 1671. L. LEGER.

BIBL. : *Encyclopédie croate*; Ošiek, 1890. — SMICHELAS, *Histoire de la Croatie* (en croate); Agram. — RACKI, *la Conjuraton de Zrinski et de Frankopan*; Agram, 1883. — *Acta Conjuratonem Petri à Zrino et Francisci de Frankopan illustrantia*; Agram, 1891.

FRANKOWSKI (Léon), l'un des chefs de l'insurrection polonaise de 1863, né à Varsovie en 1840, mort le 16 juin 1863. A partir de 1861, il prit part à un certain nombre de démonstrations patriotiques, notamment à celle d'Horodlo (1862). Pendant l'insurrection il se distingua par sa bravoure. Pris par les Russes, il fut pendu à Wilna. — Il ne doit pas être confondu avec *Charles Frankowski*, littérateur polonais, né en 1795, mort en 1846, auteur de quelques ouvrages polonais : *le Jeu de la Passion* (1843); *la Chute d'une grande maison*; *Mes Voyages à l'étranger* (Varsovie, 1846; publié aussi en français, Paris); *Physionomies des grandes capitales de l'Occident*. L. L.

FRANKLEDGE. Terme officiel du droit anglo-normand pour désigner l'institution connue, dans les royaumes anglo-saxons, avant la conquête, sous le nom de *frithborg*. Le principe anglo-saxon des répondeants (*pledges*), pour assurer la police locale, fut adopté par Guillaume le Conquérant : *Omnis homo qui voluerit se teneri pro libero sit in plegio, ut plegius eum habeat ad justiciam, si quid offenderit*. Le gouvernement normand se contenta d'introduire l'usage d'une revision annuelle des unions locales pour le maintien de l'ordre : *Visus francplegii*, « view of frankpledge ». Le « view of frankpledge » avait lieu pendant la tournée du vicomte, à la Saint-Michel; et

le nom n'en est pas encore complètement effacé, *De eo autem qui fugam cepit, dit Bracton, diligenter inquirendum si fuerit in francplegio et decenna, tunc erit decenna in misericordia coram justiciariis nostris, quia non habent ipsum malefactorem ad rectum*. Ce système de pénalités et de responsabilités collectives agit efficacement pour resserrer les liens entre les habitants de chaque paroisse, et pour combattre le vagabondage. Ch.-V. L.

FRANLEU. Com. du dép. de la Somme, arr. d'Abbeville, cant. de Saint-Valéry-sur-Somme; 648 hab.

FRANNOIS. Com. du dép. du Doubs, arr. de Besançon, cant. d'Audeux; 507 hab.

FRANNOIS (Le). Com. du dép. du Jura, arr. de Lons-le-Saunier, cant. de Clairvaux; 483 hab.

FRANNOIS. Com. du dép. de la Haute-Saône, arr. de Gray, cant. de Champlitte; 236 hab.

FRANQUAERT (Jakob), peintre et architecte flamand, né à Bruxelles dans la seconde moitié du XVI^e siècle. Il ne fut pas, comme on l'a prétendu, élève de Rubens. C'est en Italie qu'il étudia, et au retour il entra au service de l'archiduc Albert et de l'infante Isabelle. Son œuvre la plus connue en peinture était la suite de quinze tableaux, représentant les *Mystères du Rosaire*, que l'infante envoya au pape Paul V; sa meilleure œuvre d'architecture est *l'église des Jésuites*, à Bruxelles.

BIBL. : A. HOUBRAKEN, *De Groote Schouburg der Nederlandsche Konstschilders*, 1753. — MICHELIS, *Histoire de la peinture flamande*, t. VIII.

FRANQUE (Les), architectes français du XVIII^e siècle. *Jean-Baptiste Franque*, né à Villeneuve-lès-Avignon en 1683, mort à Avignon en 1758. Très versé dans la science de la coupe des pierres et dans l'art de la décoration, cet architecte dut surtout sa renommée aux voûtes plates et aux escaliers suspendus dont il orna les nombreux édifices publics et privés qu'il fit élever dans le midi de la France et parmi lesquels il faut citer le grand séminaire de Saint-Charles à Avignon et la reconstruction, après un incendie survenu en 1730, de la belle abbaye de Montmajour, reconstruction dans laquelle il suivit les plans du premier architecte, Pierre Mignard (V. ce nom). — Son fils, *François*, né à Avignon dans les premières années du XVIII^e siècle, mort à Paris vers 1784. Élève de son père et associé à une partie de ses travaux à Avignon, il fit élever divers édifices en province, entre autres le séminaire de Bourges, et, s'étant fixé à Paris vers 1730, il fit achever l'église de l'abbaye de Port-Royal, commencée par Contant d'Ivry. Nommé de la 2^e classe de l'Académie d'architecture en 1756, il fut promu de 1^{re} classe en 1771 et chargé, en 1783, d'acheter des dessins à la vente du cabinet du marquis de Ménars. Charles LUCAS.

FRANQUE (Jean-Pierre), peintre français, né au Buis (Drôme) en 1774, mort en 1860. Jean-Pierre Franque et son frère jumeau Joseph, dont il sera question ci-après, ont toujours passé pour de fidèles élèves de David. D'après Delécluze, ils appartenaient à son atelier dès 1797, et la Convention s'intéressa aux progrès de ces jeunes gens qui, disait-on, avaient gardé les troupeaux dans leur enfance. Jean-Pierre a débuté sous l'Empire par des œuvres correctes et froides et depuis lors, malgré les modifications que l'idéal a subies, il n'a pas appris à réchauffer ses colorations, à dramatiser son dessin. Au Salon de 1812, il obtint quelque succès avec une *Bataille de Zurich* qui lui avait été commandée par Masséna et dont le maréchal décora ses appartements. Jean-Pierre avait associé son frère à l'exécution de cette peinture. *Hercule délivrant Alceste*, tableau classique exposé en 1814, est aussi l'œuvre des deux frères. Mais Joseph étant mort prématurément en 1812, Jean-Pierre dut se résigner désormais à travailler seul. Il fut assidu aux expositions du Louvre. Son tableau de *Josabeth sauvant Joas* figura au Salon de 1817 : il est aujourd'hui au musée de Nîmes. En même temps, Jean-Pierre achevait les toiles que son collaborateur avait

préparées. La *Conversion de saint Paul*, composition d'un dessin assez rigoureux (musée de Dijon), parut au Salon de 1819, l'année même où Géricault triompha. On voit par l'*Annuaire* de Kératry que ce tableau passait alors pour l'œuvre des deux frères. De cette époque datent aussi quelques peintures religieuses que la Restauration acheta et fit placer dans les églises de Paris ou de la province. Lorsque Louis-Philippe entreprit l'organisation du musée de Versailles, il songea à J.-P. Franque. La liste civile lui fit faire beaucoup de portraits qui sont pour la plupart de simples copies d'un intérêt assez médiocre ou des restitutions plus ou moins conjecturales. Le tableau le plus important que Versailles possède de J.-P. Franque est un *Passage du Rhin*, d'après un modèle que Van der Meulen et Lebrun avaient fait pour les Gobelins. L'accent personnel manque tout à fait à ces diverses peintures historiques ou religieuses. Mais les davidiens se sont quelquefois retrouvés devant la nature et ils ont laissé quelques bons portraits. Le musée de Besançon conserve de P.-J. Franque un intéressant portrait de *Charles Nodier*, dont, par suite de son mariage, il était devenu le parent. P. M.

FRANQUE (Joseph), frère jumeau du précédent, né en 1774, mort en 1812. Comme Jean-Pierre, Joseph fut l'élève de David : il travailla souvent avec son frère et eut une grande part à l'exécution de la *Bataille de Zurich*, du Salon de 1812. Il exposait en même temps une œuvre d'un caractère plus personnel, le double portrait de *Marie-Louise avec le roi de Rome*. Ce tableau se retrouve au musée de Versailles. Joseph Franque fut pendant quelque temps professeur à l'Académie de Naples. P. M.

BIBL. : GABET, *Dictionnaire des artistes*, 1831. — SOULIÉ, *Catalogue du musée de Versailles*.

FRANQUELIN (Jean-Augustin), peintre français, né à Paris en 1798, mort à Paris en 1839. Elève de Regnault, cet artiste traita spécialement la peinture de genre, dans le goût prétentieusement sentimental de l'époque ; son dessin est correct, sa couleur terne et sans intérêt, mais sa composition est assez ingénieuse. Il s'attacha aussi à la peinture religieuse ; on peut citer comme ses meilleurs ouvrages dans ce dernier genre : *Jésus-Christ sortant du Temple* (S. 1819, à la cath. de Tours) ; *Jésus-Christ ressuscitant la fille de Jaire* (S. 1822, au mus. d'Amiens) ; *le Baptême de Jésus-Christ* (S. 1824, à l'égl. Saint-Philippe-du-Roule). Le musée de Grenoble contient aussi un tableau de cet artiste : *Jeune Femme tenant son enfant endormi*. Ad. T.

FRANQUETOT DE COIGNY (V. COIGNY).

FRANQUEVIELLE. Com. du dép. de la Haute-Garonne, arr. de Saint-Gaudens, cant. de Montrejeau ; 749 hab.

FRANQUEVILLE. Com. du dép. de l'Aisne, arr. de Vervins, cant. de Sains ; 204 hab.

FRANQUEVILLE. Com. du dép. de l'Eure, arr. de Bernay, cant. de Brionne ; 472 hab.

FRANQUEVILLE. Com. du dép. de la Somme, arr. de Doullens, cant. de Domart ; 263 hab.

FRANQUEVILLE (Charles-Xavier-Joseph de) (V. ABANCOURT)

FRANQUEVILLE (Pierre de), sculpteur et peintre flamand, né à Cambrai en 1548, mort à Paris vers 1615. Il étudia le dessin à Paris, la sculpture sur bois à Innsbruck, s'attira la protection de l'archiduc Ferdinand qui l'envoya en Toscane et le recommanda à Jean de Bologne dont il devint l'élève (1574). Depuis lors, il collabora aux principales œuvres du maître, notamment aux groupes du *Centaure* et de *l'Enlèvement des Sabines*, aux six statues du chœur de Saint-Marc, à la fontaine de la place de *Cavaliere* à Pise. Henri IV l'appela en France et lui confia de nombreux travaux, entre autres le groupe du *Temps enlevant la Vérité* (aux Tuileries). Il exécuta aussi le piédestal de la statue de Henri IV sur le Pont-Neuf. Parmi les œuvres qu'il a laissées en Italie, on peut mentionner : les statues de la chapelle de Santa Croce à Florence, celles de *Janus* et *Jupiter* pour le palais Grimaldi à Gènes. le Prin-

temps (pont Santa Trinita de Florence). On a de lui à Pau une statue de Henri IV, au Louvre un *Goliath*, etc. Franqueville a laissé quelques peintures (entre autres les portraits de *Jean de Bologne*, de *Henri IV*, de *Ferdinand 1^{er}*), et même des traités de géométrie, de cosmographie et d'anatomie.

BIBL. : DUTILLEUL, *Eloge de Pierre de Franqueville* ; Cambrai, 1821, in-4.

FRANQUEVILLE (Alfred-Charles-Ernest FRANQUET de), ingénieur français, né à Cherbourg le 9 mai 1809, mort à Aix-les-Bains le 29 août 1876. Après avoir servi quelque temps en province, il fut attaché, en 1838, à la direction générale des ponts et chaussées, en qualité de chef de la section de la navigation. A partir de ce moment, toute la carrière de Franqueville s'est écoulée à l'administration centrale, où il devint directeur des ponts et chaussées en 1833, directeur général des ponts et chaussées et des chemins de fer en 1835. Il était, depuis 1867, inspecteur général de 1^{re} classe, et en août 1870 avait été nommé vice-président du conseil général (le ministre est président-né), mais il n'en a jamais exercé les fonctions, tous les ministres l'ayant supplié de rester directeur général. Les services rendus par Franqueville, spécialement en ce qui concerne les chemins de fer, sont inappréciables ; on lui doit notamment le système dit du *déversoir*, en vertu duquel les grandes compagnies ont exécuté le second réseau en déversant sur les comptes y relatifs les excédents du premier, au delà d'une limite convenue.

FRANQUEVILLE (Amable-Charles FRANQUET de), économiste français, né à Paris le 1^{er} janv. 1840. Avocat à Paris, auditeur au conseil d'Etat (1860), il remplit les fonctions de maître des requêtes de 1869 à 1870 et de 1872 à 1879. Le 14 janv. 1888 il fut élu membre de l'Académie des sciences morales et politiques où il remplaça M. Batbie. Parmi ses ouvrages, nous citerons : *les Institutions politiques, judiciaires et administratives de l'Angleterre* (Paris, 1863, in-8) ; *Etude sur les sociétés de secours mutuels en Angleterre* (1863, in-8) ; *De la Personnalité civile du diocèse* (1875, in-8) ; *Du Régime des travaux publics en Angleterre* (1875, 4 vol. in-8) ; *le Gouvernement et le Parlement britanniques* (1887, 3 vol. in-8) ; *les Ecoles publiques en Angleterre* (1869, in-8) ; *la Commission des chemins de fer en Angleterre* (1881, in-8) ; *Un Artiste inconnu* (1869, in-8) ; *Souvenirs intimes sur la vie de mon père* (1878, in-8) ; *le Système judiciaire de la Grande-Bretagne* (1893, 2 vol. in-8).

FRANS. Com. du dép. de l'Ain, arr. et cant. de Trévoux ; 351 hab.

FRANSART. Com. du dép. de la Somme, arr. de Montdidier, cant. de Rosières ; 167 hab.

FRANSCH-HOEK (*Coin français*). Village d'Afrique (colonie anglaise du Cap), à 65 kil. E. de Cape Town, dans l'intérieur, fondé en 1687 par les protestants réfugiés français. Il s'est appelé successivement Vallée des Eléphants et La Rochelle. Fransch-Hoek est plutôt la réunion d'un grand nombre de fermes, à physionomie française et de nom français, qu'un village. Grande richesse agricole ; vins estimés. Nombreux bétail.

FRANCINI (Etienne), publiciste et homme politique suisse, né à Bodio (Tessin) le 23 oct. 1796, mort à Berne le 19 juil. 1837. Né paysan, il fut envoyé au séminaire de Poggio, mais la carrière ecclésiastique ne lui sourit pas et il partit pour Milan où il devint instituteur. De cette époque de sa vie date (1822) sa *Grammatica della lingua italiana*, qui fut adoptée pour les écoles de Lombardie, au Tessin et même en Toscane, où la langue est la plus pure. Après un voyage en Suisse qui lui révéla l'infériorité de son canton dans le domaine de l'instruction, il revint au Tessin et y voulut relever le niveau des études. Le gouvernement réactionnaire d'alors n'étant pas favorable au développement intellectuel, il se lança dans la politique libérale, fonda un journal et renversa le gouvernement tessinois. Il entra alors dans la politique pratique

et fut maintenu au pouvoir même pendant la réaction de 1837-39, juste hommage rendu à sa modération. Pendant les dix-huit ans passés au gouvernement tessinois, il s'occupa surtout de l'instruction publique pour laquelle il a fait énormément. — En 1843 commence sa carrière fédérale par sa nomination à la Diète. Il joue un grand rôle lors du Sonderbund, est envoyé après la guerre pour pacifier le Valais et, en 1848, est appelé lors de sa création à faire partie du conseil fédéral où, seul, jusqu'à ce jour, il a représenté la Suisse italienne. Il resta jusqu'à sa mort au pouvoir exécutif fédéral et y rendit de grands services. Le principal ouvrage de Francsini, celui qui a rendu son nom populaire, est la *Statistique de la Suisse*, ouvrage très complet auquel il travailla de 1827 à 1847.

FRANSCHECHES (*Franciscas*). Com. du dép. de la Creuse, arr. d'Aubusson, cant. de Saint-Sulpice-les-Champs; 1,050 hab.

FRANSECKY (Eduard-Friedrich de), général prussien, né à Gedern (Hesse) le 16 nov. 1809, mort à Wiesbaden le 21 mai 1886. Elève des écoles de cadets, entré au service en 1825, il fut professeur de tactique à l'école de guerre, se distingua dans l'état-major lors de la campagne du Slesvig (1848), fut mis à la tête de la section d'histoire militaire du grand état-major prussien (1849), passa de 1860 à 1864 au service du grand-duc d'Oldenbourg, reprit ensuite le commandement de la 7^e division prussienne; en 1866, il décida le succès de Münchengrätz, à Sadowa, résista cinq heures à des forces quadruples et donna au prince royal le temps d'arriver. En 1870, il commanda le II^e corps (V. FRANCO-ALLEMANDE [Guerre]). Au 1^{er} déc., il commandait l'armée opposée à Ducrot entre Seine et Marne; il eut le rôle le plus actif dans les opérations de Manteuffel contre l'armée de l'Est. On lui confia ensuite le II^e corps, puis le gouvernement de Berlin (1879). Il fut mis à la retraite en 1882.

FRANSHAM (John), écrivain anglais, né à Norwich en 1730, mort à Norwich le 1^{er} févr. 1810. Peu d'existences ont été aussi aventureuses que la sienne. Il débuta comme apprenti dans l'industrie, devint bientôt aide d'un vétérinaire qui lui apprit les mathématiques, s'engagea dans une troupe de comédiens ambulants et après d'autres avatars se fit précepteur et dirigea l'éducation de plusieurs jeunes gens. En somme, il vécut toujours misérable, mangeant à peine, couchant rarement dans un lit et vêtu d'une défroque extraordinaire qui faisait la joie des caricaturistes et des gamins de Londres. Il ne trouvait de plaisir que dans l'étude et n'eut que deux passions : acheter des livres et jouer au bilboquet. Très versé dans les littératures anciennes et dans les mathématiques, Fransham a laissé des ouvrages de métaphysique extrêmement curieux. Citons de lui : *An Essay on the Oestrum or Enthusiasm of Orpheus* (Norwich, 1760, in-8); *Two Anniversary Discourses* (Londres, 1768, in-8), un journal satirique *Robin Snap, British Patriotic* (26 n^{os} 1769-1770, in-fol.). Sont demeurés en manuscrits *Memorabilia classica* où figurent : *The Code of Aristopia or Scheme of a Perfect Government*, le plus remarquable de ses écrits, un *Essay on the fear of the Death*, des *Hymnes* à Jupiter, à Minerve, à Vénus, à Hercule et des traités de mathématiques. R. S.

BIBL. : W. SAINT, *Memoirs*; Norwich, 1811. — Les manuscrits de Fransham sont en la possession de M. J.-J. Colman.

FRANSU. Com. du dép. de la Somme, arr. de Doullens, cant. de Domart; 344 hab.

FRANSURES. Com. du dép. de la Somme, arr. de Montdidier, cant. d'Ailly-sur-Noye; 248 hab.

FRANTZ (Klamer-Wilhelm), organiste et théoricien allemand, né à Halberstadt en 1774. Il a publié des études remarquables sur les anciens chorals, dont il a donné deux recueils, et sur la liturgie musicale. Il a collaboré à la *Gazette musicale* de Leipzig. On trouvera, dans la *Biographie des musiciens* de Fétis, la liste des ouvrages théoriques de Frantz. Ch. BORDÈS.

FRANTZ (Nicolas-Jacques), avocat et écrivain militaire français, né à Sarrelouis le 25 juil. 1787. Avocat à Metz au moment de l'invasion, il sacrifia sa fortune et sa position pour repousser l'ennemi du territoire. Ayant organisé à ses frais 500 fantassins et 120 chevaux, il attaqua et harcela l'ennemi, et mit en déroute un corps de 12,000 Prussiens. Au retour des Bourbons, Frantz fut traduit devant un conseil de guerre et condamné à mort par contumace. Il ne rentra en France qu'en 1832 et vit une demande d'indemnité formulée par lui rejetée par le gouvernement. Cette requête ne devait être prise en considération qu'en 1850. Ses principaux ouvrages sont : *Sur l'Usure* (1825); *Aperçu historique, politique et statistique sur l'organisation militaire de la Prusse, comparée avec l'organisation militaire de la France* (Paris, 1841, in-8); *Lettre à Louis-Napoléon Bonaparte* (1849).

FRANTZ (Konstantin), publiciste allemand, né à Halberstadt le 12 sept. 1817, mort à Blasewitz, près de Dresde, le 2 mai 1891. Il était fédéraliste et envisageait comme peu durable l'empire allemand, rêvant d'une grande Allemagne qui réunirait toutes les populations germaniques et les races voisines du bassin du Danube, ou même d'Etats-Unis d'Europe. Parmi ses ouvrages, nous citerons : *Vorschule zur Physiologie der Staaten* (Berlin, 1857); *Untersuchungen über das europäische Gleichgewicht* (Berlin, 1859); *Die Wiederherstellung Deutschlands* (Berlin, 1863); *Das neue Deutschland* (Leipzig, 1871); *Untergang der alten Parteien und die Partei der Zukunft* (Berlin, 1878); *Schellings positive Philosophie* (Kœthen, 1879-80, 3 vol.); *Die Weltpolitik* (Chemnitz, 1882-83, 3 vol.), etc.

FRANVILLERS. Com. du dép. de la Somme, arr. d'Amiens, cant. de Corbie; 747 hab.

FRANXAULT. Cant. du dép. de la Côte-d'Or, arr. de Beaune, cant. de Saint-Jean-de-Losne; 584 hab.

FRANZ (Johannes), helléniste allemand, né à Nuremberg le 3 juil. 1804, mort le 1^{er} déc. 1851. Privat docent à l'université de Munich, il suivit le roi Otton en Grèce (1832-34), vécut ensuite à Rome, puis revint à Berlin (1839) continuer le *Corpus inscriptionum graecarum* commencé par Bœckh, et professeur à l'université (1840) la philologie grecque. Il écrivit d'abord le grec sous le nom de *Phrankles*. Ses principaux ouvrages sont un dictionnaire grec-allemand (Hanovre, 1838, 2 vol.), *De musicis Graecis* (Berlin, 1840), des traductions et publications relatives à Eschyle, etc.

FRANZ (Robert), célèbre compositeur de *lieder*, né à Halle le 28 juin 1815. En 1835, il reçut à Dessau des leçons d'harmonie et de contrepoint de Schneider. Deux ans après, il revenait à Halle, où il se livra à l'étude passionnée de Bach, Beethoven et Schubert. En 1843, il publia son premier recueil de mélodies, qui attira l'attention de Schumann, de Mendelssohn et de Liszt. Il fut nommé alors organiste et directeur de l'Académie de chant de Halle. En 1841, il fut atteint de surdité, et cette infirmité devint si grave que, en 1868, il dut résigner ses fonctions. Il consacra ses dernières années à des éditions et des arrangements des œuvres de Bach et de Hændel. Il a publié 257 mélodies pour chant et piano en 45 livres; un *Kyrie* et un *Psaume*; des chœurs. Ses *lieder* n'ont pas la beauté expressive et musicale de ceux de Schubert et de Schumann; mais leur caractère franchement national explique le succès considérable qu'ils ont trouvé en Allemagne. Comme critique, Franz a donné une étude sur le *Magnificat* de Bach et une lettre adressée à Hanslick sur Bach et Hændel. Ch. BORDÈS.

FRANZÉN ou **FRANTZÉN** (Frans-Michael), l'un des meilleurs écrivains et prédicateurs finno-suédois, né à Uleåborg le 9 fév. 1772, mort au manoir épiscopal de Sabrä, près d'Hernösand, le 14 août 1847. Destiné au commerce comme son père, il fit, après la mort de celui-ci, un voyage d'affaires au N. de la Finlande, mais sa mère, dont il avait

hérité l'esprit et qui le lui avait cultivé, aima mieux se priver de ses services que de le tenir éloigné de l'université. Il retourna donc à Åbo (1788) pour continuer ses hautes études, commencées dans la maison de l'illustre Porthan (1785-1786), puis il se rendit à Upsala (1790-1791). Il était docent en éloquence à l'université d'Åbo (1792), lorsqu'il publia quatre de ses premières et aussi de ses meilleures pièces lyriques. L'Académie suédoise, que l'on accusait pourtant d'exclusivisme, n'hésita pas à décerner (1794) le prix Lundblad à un jeune inconnu dont les accents frais et naturels tranchaient avec la rhétorique alors à la mode. En 1795-1796, il fit, avec le père de la célèbre nouvelliste Fr. Bremer, un voyage en Danemark, en France et en Angleterre. A Copenhague, il était déjà apprécié pour son adresse de la *Muse suédoise à la Muse danoise*, qui prépara le rapprochement intellectuel des peuples scandinaves. A Paris (oct. 1795 à mars 1796), la *Décade philosophique* accueillit son *Ode à la liberté française* par un voisin des Lapons, bientôt désillusionné par la comparaison de ce qu'il voyait avec ce qu'il avait rêvé. A son retour, on lui proposa une place à Stockholm, mais il aima mieux retourner à Åbo où il avait été nommé bibliothécaire de l'université (1795). Il y devint professeur d'histoire littéraire (1798), d'histoire et de morale (1801). Ayant été ordonné prêtre (1803), il reçut la prébende universitaire de Pemar, où il lui fut impossible de prêcher, quoi qu'il se soit plus tard distingué comme sermonnaire (*Predikningar*, Stockholm, 1844-45, 5 vol. ; 1852) et orateur (*Tal*, 1835). Lors de l'annexion de la Finlande à la Russie (1809), il chanta en vers français le magnanime Alexandre I^{er} ; néanmoins, comme l'Académie suédoise, après l'avoir une seconde fois couronné pour un chant sur *G.-Ph. Creutz* (1797), l'avait admis au nombre des Dix-huit (1808), et qu'il avait été nommé pasteur de Kumla en Suède (1810), il quitta la Finlande (1814) et n'y retourna que pour recevoir de l'université de Helsingfors les palmes de docteur jubilaire (1840). Il n'oublia pourtant pas ses anciens compatriotes : étant un des représentants du clergé à la Diète de 1823, il parla en faveur des colons finnois du Värmland. Devenu pasteur de la paroisse de Klara, à Stockholm (1823), il remplit, à partir de 1824, les fonctions de secrétaire perpétuel de l'Académie suédoise jusqu'à ce qu'il allât occuper, avec distinction, le siège épiscopal de Hernoensand (1834), auquel il avait été appelé en 1831. Ses nombreux écrits en vers ou en prose sont remarquables par la clarté de l'idée, la cohérence des images et la justesse de l'expression. C'était un vrai styliste qui remaniait la même pièce jusqu'à trois ou quatre fois, comme en témoignent les diverses éditions de ses poésies (*Skaldestycken*, Åbo, 1810, t. I, seul paru ; 2^e éd., Örebro, 1824-1861, 7 vol.) ; *Samlade Dikter* (1867-1869, 7 vol.) ; *Valda Dikter* (1871 ; 3^e éd., 1889), où il y a de fort belles pièces lyriques, de tendres chansons érotiques, de joyeux refrains bachiques, le tout de fort bon ton. Mais c'est surtout dans la peinture de l'enfance et de la vie de famille qu'il excellait : ses idylles sont naïves, émues, pleines de grâce et de naturel, et rappellent celles de la *Kantelëtar*, qu'il n'a probablement pas connues, quoi qu'il ait traduit du finnois (1805) le *Chant national*, imité de l'anglais, par Edelcrantz. Il réussit moins bien dans la poésie épique : *Gustave-Adolphe en Allemagne* (1817-1818, fragments d'épopée) ; *Christophe Colomb* (Stockholm, 1831, 1^{re} part.) ; romatique : *Svante Sture* en 20 chants (1829) ; dialoguée : *Emilie ou un Soir en Laponie* (1798) ; *Julie de Saint-Julien* (1823) ; dramatique : *la Laponne au parc royal* ; *la Reine Ingrid* ; ou dans les polémiques : *Foi et Raison* ; *le Prêtre révolutionnaire* ; X, Y, Z. Il publia aussi en latin beaucoup de dissertations historiques, philosophiques et littéraires ; en suédois, un *Discours sur les reines de Suède* (Åbo, 1798 ; Örebro, 1823) et trente-trois *Eloges* académiques : *Minnesteckningar* (Stockholm, 1848-1860, 3 vol.), qui sont des modèles du

genre ; enfin une biographie de Choraëus, dont il avait épousé la veuve.

BEAUVOIS.

BIBL. : Biographie par son gendre A.-A. GRAFSTRÖM, en tête du t. I de ses *Samlade Dikter*, 1867. — *Eloges* par P.-E. MALMSTRÖM et C.-D. af WIRSEN, dans *Svenska Akademiens handlingar*, 1852, t. XXV, et nouv. série, 1887, t. II. — *Notices* recueillies par S.-A. HOLLANDER : *Erebro*, 1868, avec portrait. — A. BECKMAN, *Om Franzén som lyrisk skald* ; Stockholm, 1866. — W. LAGUS, dans *Den finsk-svenska Litteratursällskapet i Finland*, 1887, t. VI. — Fr. CYGNÆUS, *Esquisse de la vie de Franzén* ; Helsingfors, 1872, et dans ses *Litteraturhistoriska Skrifter*, 1884, t. II. — G. LJUNGGREN, dans ses *Smärre Skrifter* ; Lund, 1881, t. III, et *Svenska Vitterhetens hefder*, t. II-V. — C.-G. ESTLANDER, *Extraits de la correspondance de Franzén*, dans *Finsk Tidning*, 1880. — V. VASENIUS, préf. de la traduction finnoise des *Poésies choisies* de Franzén ; Helsingfors, 1891.

FRANZENSBAD (en tchèque *Frantiskove Lazne*). Ville de Bohême, située dans le cercle d'Eger, à 5 kil. de cette ville et 445 m. d'alt. ; 2,000 hab. Les chemins de fer la mettent en communication avec Prague, Vienne, la Saxe et la Bavière. Elle est surtout célèbre par ses eaux minérales.

Eaux minérales. — Les eaux athermales, sulfatées sodiques moyennes (2,25 à 2,97 p. 4000), bicarbonatées et créniques ferrugineuses faibles, carboniques fortes, s'emploient en boisson, douches, bains, etc. Il y a deux établissements et en face de l'un d'eux se trouve la prairie qui fournit la boue de Franzensbad ; on ne fait usage de cette boue qu'après un an de dessiccation. Les eaux de Franzensbad s'emploient dans l'anémie, la chlorose, la dyspepsie ; elles régularisent les fonctions intestinales et favorisent la nutrition ; elles sont très utiles dans les aménorrhées, les dysménorrhées, les leucorrhées, dans les pertes séminales, dans les névralgies et les névroses dues à l'anémie, dans les catarrhes chroniques, les hémorroïdes, etc. Les bains de boue sont recommandés dans le rhumatisme, les névralgies, les paralysies, etc., chaque fois qu'il s'agit de tonifier énergiquement.

D^r L. Hn.

FRANZENSFESTE. Forteresse de l'Autriche, située dans le Tirol, cercle de Brixen. Elle commande la vallée de l'Eisack et le point de jonction de la ligne du Brenner avec la ligne qui se dirige à l'O. vers la Carinthie.

FRANZONI (Luigi), prélat piémontais, né à Gènes le 29 mars 1789, mort à Lyon le 26 mars 1862. D'une famille aristocratique, il fut à trente ans évêque de Fossano. A l'avènement de Charles-Albert, il devint archevêque de Turin. Il se montra partisan intraitable de l'absolutisme et adversaire de l'indépendance italienne. En 1850, après l'adoption de la loi Siccardi, qui abolissait la juridiction ecclésiastique (*foro ecclesiastico*) en matière civile et criminelle, il ordonna aux prêtres de son diocèse de s'opposer à l'exécution de la loi (18 avr.). Poursuivi une première fois, il refusa de comparaître devant le juge d'instruction, même de le recevoir chez lui, fut conduit à la citadelle et condamné, ainsi que l'archevêque de Sassari, son imitateur, à deux mois de prison, que l'on confondit avec l'emprisonnement préventif. Peu de temps après, Pietro di Santarosa, ministre du commerce, homme très religieux, se trouvant à l'article de la mort, Franzoni le fit sommer de désavouer solennellement la loi qu'il avait soutenue, et, sur son refus, il le déclara indigne des sacrements. Malgré le soulèvement de l'opinion publique, l'archevêque ne se relâcha en rien de sa résistance au pouvoir civil. Détenu de nouveau à Fenestrelle, il fut condamné à l'exil local, c.-à-d. hors de son diocèse, mais non hors du royaume. Il préféra passer la frontière et se retira à Lyon. Il continua de là ses menées en Piémont. Ses protestations répétées auprès des cours catholiques restèrent sans effet. Il mourut dans son exil volontaire.

F. H.

FRANZOS (Karl-Emil), écrivain allemand, né aux environs de Czoskow, en Galicie, le 25 oct. 1848. Son père, un juif polonais, était médecin cantonal à Czoskow ; sa mère était Allemande. Il étudia le droit à Vienne et à Gratz (1867-1871), sans négliger la littérature et l'histoire. Ses

tendances germanophiles lui créèrent des difficultés; il s'attira même un procès en 1871. Il avait commencé, en 1869, la publication d'un annuaire historique et littéraire : *Buchenblätter*. En 1871, il s'établit à Vienne, tout en voyageant beaucoup. La partie la plus intéressante de ses ouvrages ce sont ses *Culturbilder*, où il retrace la vie et les mœurs de ces pays qu'il avait visités, et qu'il a réunis sous le titre commun de *Halbasien, Land und Leute des æstlichen Europa* (Leipzig, 1876-1883, 6 vol.). C'est aussi le point de vue ethnographique qui domine dans ses romans et nouvelles et qui en fait l'intérêt : *Moschko von Parma, Geschichte eines jüdischen Soldaten* (Leipzig, 1880); *Ein Kampf ums Recht* (Breslau, 1881, 2 vol.); *Die Juden von Barnow* (1877); *Junge Liebe* (1878); *Stille Geschichten* (1881); *Mein Franz*, nouvelles en vers (Leipzig, 1883); *Der Präsident* (1883).

FRAOUEN (Ait-). Tribu berbère d'Algérie, dans la Kabylie du Djurjura, dép. d'Alger, arr. de Tizi-Ouzou, habitant des villages sur les pitons de la vallée du haut Sebaou et de l'Acif-en-Fahlerlout, à l'E. de la tribu des Ait-Iraten. Comme celle-ci, elle faisait partie de la confédération des Zouaoua et nous opposa, en 1857, une énergique résistance. Les Ait-Fraouen, dont le nom se retrouve dans les *Fracinenses*, révoltés contre Théodose au IV^e siècle, prétendent descendre d'une colonie de Francs, et cette prétention, qui ne s'appuie guère que sur le nom et sur l'existence d'un certain nombre de blonds dans la tribu, a été acceptée par plusieurs auteurs. Les Ait-Fraouen s'adonnent à la culture des arbres fruitiers (vignes, figuiers, oliviers) et des légumes (melons, pastèques, etc.). Ils ont quelques forges et fabriquent des couteaux. Leurs principales localités sont : Djema-Saharidj (l'ancienne Bida, dont le nom persiste dans la fraction des Ait-Ibida), Agouni-bou-Afir, Tizi-n-Terga. Ils sont au nombre d'environ 7,000 individus. E. CAT.

FRAPPELLE. Com. du dép. des Vosges, arr. et cant. de Saint-Dié; 237 hab.

FRAPOLLI (Lodovico), patriote italien, né à Milan le 26 mars 1815, mort à Turin le 22 avr. 1878. Enrôlé par punition dans l'armée autrichienne à l'âge de seize ans, il y parvint au grade de capitaine. Mais, aussitôt maître de ses actions, il donna sa démission. Venu en France (1840), il suivit le cours de l'École des mines et s'appliqua particulièrement à la géologie. De 1843 à 1847, il voyagea dans le nord de l'Europe. Les résultats de ses études, publiés dans différents recueils scientifiques, le firent élire à son retour secrétaire de la Société géologique de France. En 1848, après avoir combattu à Paris en février, il retourna à Milan, à la nouvelle des journées de mars, et travailla à l'organisation militaire du pays. Puis, il représenta successivement à Paris la Lombardie, la Toscane et la République romaine. Après la chute de Rome, renvoyé de France et ruiné, il se retira en Suisse (1850), remplit plusieurs missions au service de la démocratie militante, et passa dans l'île de Sardaigne, où il s'occupa d'industrie (1853). Revenu plus tard en France, il essaya d'y refaire sa fortune. En 1859, il abandonna tout de nouveau pour prendre part à la guerre d'Italie. Il organisait avec Klapka une légion hongroise lorsque survint la paix de Villafranca. Le dictateur Farini l'appela à Modène et lui remit le ministère de la guerre, où il rendit de grands services; mais, partisan des projets de Garibaldi contre l'Etat pontifical, il donna sa démission quand il les vit repoussés. En 1860, se trouvant à Paris lors de l'expédition des Mille, il partit aussitôt pour la Sicile. Il entra à Naples avec Garibaldi le 7 sept. Député de 1860 à 1874, il siégeait à l'extrême gauche. C'est lui qui reconstitua la maçonnerie italienne: il en fut nommé grand maître le 20 juin 1869. En 1870, il fut de ceux qui vinrent combattre pour la France sous Garibaldi. Frapelli avait refusé toutes les récompenses qui lui avaient été offertes en plusieurs circonstances. Il mourut dans une maison de santé après une longue maladie. F. H.

FRAPPE (Monnayage). On peut employer pour la fabrication des monnaies et médailles deux procédés : ou bien

couler le métal dans des moules, ou bien frapper une lentille de métal, appelée *flan* (V. ce mot) entre deux coins également de métal présentant une empreinte en creux. Les anciens frappaient d'ordinaire leurs monnaies au marteau. Un denier romain signé du triumvir monétaire T. Carisus représente les instruments utilisés pour la frappe : le *coin-matrice* qui portait en creux l'empreinte destinée à être reproduite en relief sur la monnaie, l'*enclume*, le *marteau*, la *pince*. Sur une pièce de bronze de la colonie latine de Pæstum, nous voyons d'un côté la balance à deux plateaux dont on se servait pour peser les flans, de l'autre côté un ouvrier qui s'apprête à frapper d'un marteau, qu'il tient à deux mains, les coins posés sur une enclume. Le flan était chauffé au rouge et posé entre les coins froids. Dans les ateliers romains, les ouvriers chargés de placer les flans entre les coins s'appelaient *suppostores*. Les plus anciennes monnaies grecques ne présentent de type que d'un côté; au revers, un simple carré creux qui représente la partie saillante de l'enclume servant à fixer le flan. Les monnaies incuses, c.-à-d. où la figure en relief au droit paraît en creux au revers, supposent une matrice et un poinçon. On rencontre assez souvent des pièces qui sont incuses accidentellement; l'ouvrier ayant négligé de retirer la pièce précédemment frappée et ayant posé son flan au-dessus, la pièce frappée a fait office de poinçon. Les bractéates grecques, qui consistent en une mince pellicule d'or et d'argent, étaient obtenues par voie d'estampage sur poinçon en relief.

Les coins antiques ont la forme d'un cône tronqué ou d'un petit barillet. Aucun coin grec ne nous est parvenu, mais nous en avons de gaulois; ils sont en bronze ou en fer doux; or les Gaulois ne faisaient qu'imiter les procédés des Grecs. Du reste, nous avons d'autres raisons de croire que les Grecs employaient des coins de bronze. Le bronze s'use rapidement, ce qui explique comment on retrouve si peu de monnaies grecques sorties du même coin. Des expériences faites par le duc de Luynes ont établi qu'un coin de bronze pouvait fournir cinquante bonnes épreuves. L'exécution des pièces grecques ne montre aucune trace de la sécheresse et des arêtes tranchantes particulières aux coins d'acier trempé. On conserve, au Cabinet des médailles, à Paris, des coins de deniers d'Auguste, de Tibère, de Néron. Au V^e siècle, on voit paraître des coins de bronze dans lesquels est encastrée une matrice en acier trempé. On commença aussi de frapper à froid. Enfin, les coins furent gravés au burin et non plus au tour.

Les monnaies du moyen âge sont toutes frappées au marteau. Un chapiteau du XI^e siècle dans l'église de Saint-Georges-de-Bocheville représente un monnayeur occupé à la frappe de la monnaie. Les instruments monétaires sont représentés sur des jetons de monnoyers des XV^e et XVI^e siècles. On fondait le métal en lames de l'épaisseur des espèces; dans ces lames on coupait de petits carrés de métal dits *carreaux*, qu'on ajustait, c.-à-d. auxquels on donnait le poids, puis qu'on arrondissait. Les flans subsaisaient ensuite l'opération du blanchiment. Après quoi on procédait à la frappe. Pour cela on se servait de deux coins dont l'un appelé *pile*, l'autre *trousseau*. La pile était longue de sept à huit pouces, ayant un débord appelé talon au milieu et une queue en forme de clou pour la ficher jusqu'au talon dans un billot appelé *ceppeau*. L'écu était gravé sur la pile, et l'effigie sur le trousseau. On posait le flan sur la pile, puis sur le flan on mettait le trousseau, et, tandis que l'ouvrier pressait d'une main le flan entre la pile et le trousseau, de l'autre main il frappait avec un marteau sur le trousseau.

C'est à un orfèvre d'Augsbourg, dont on ignore le nom, mais qui est désigné dans les documents contemporains par le surnom de chevalier du Saint-Sépulcre, qu'est due l'invention du balancier qui, plusieurs fois modifié et devenu la presse à vapeur, sert encore de nos jours à frapper les monnaies. Le roi Henri II eut connaissance de ce procédé mécanique par son ambassadeur Charles de Marillac. Il envoya aussitôt en 1550, à Augsbourg, le contrôleur général

Guillaume de Marillac, et le maître de la monnaie de Lyon pour étudier les engins dont l'orfèvre allemand voulait lui vendre le secret, puis bientôt après un ouvrier nommé Aubin Olivier chargé de construire un engin assez puissant sur le modèle livré par l'inventeur. Le résultat des négociations entamées par les Marillac fut l'établissement à Paris d'un nouvel atelier monétaire, avec balancier, dans le Logis des Etuves, à l'endroit où s'élevèrent plus tard les galeries du Louvre. Par édit de juil. 1553, Henri II ordonna de fabriquer des testons « avec le moulin » dans son palais à Paris. Mais on continua de frapper une partie des espèces monétaires au marteau. Henri III défendit par édit de sept. 1585 de se servir de la fabrication au moulin, excepté « pour toutes sortes de médailles antiques et modernes, pièces de plaisir et jettons, sans qu'il pût être fabriqué, avec les engins au moulin, aucunes espèces d'or, d'argent ou de billon ayant cours, si ce n'était du très exprès commandement et permission du roi ». La fabrication au moulin fut rétablie pour les monnaies par édit de déc. 1639, confirmé par déclaration du 30 mars 1640 qui portait « qu'il seroit fabriqué des louis d'or en la monnoye du moulin établie au château du Louvre et qu'il n'en seroit fabriqué au marteau dans les monnoyes que lorsque les ouvriers en pourroient battre en la même perfection qu'elles se faisoient au moulin ». Enfin, la frappe au marteau fut supprimée par édit de mars 1645. Une modification fut apportée au balancier en l'an XI qui, en même temps qu'elle rendait le travail plus facile et plus parfait, mettait les ouvriers à l'abri des accidents : elle consistait à faire descendre par un entonnoir les flans dans un cercle ou virole de la dimension que la pièce devait avoir. A partir de 1807 tous les hôtels des monnaies furent pourvus de nouveaux balanciers. Le bronze nécessaire à la construction de ces instruments provenait des canons pris à Austerlitz. Gaudin, duc de Gaète, ministre des finances, a rapporté dans ses mémoires l'entretien qu'il eut à ce sujet avec Napoléon : « Les bulletins de l'armée, qui donnaient l'état des prises énormes d'artillerie faites sur l'ennemi, me firent naître l'idée de m'appliquer une faible partie de ces dépouilles. Je n'eus donc, au retour de l'empereur, rien de plus pressé que de le prier de m'abandonner une vingtaine de canons. « Vingt canons ! Et pour quel usage ? Est-ce que vous auriez, ajouta-t-il en souriant, l'envie de me « faire la guerre ? — Oh ! assurément, non, lui dis-je ; « la partie ne serait pas égale ; je voudrais seulement « généraliser l'usage du nouveau balancier qui nous réussit « si bien ici, et dont Votre Majesté connaît les avantages. « Il est, comme elle sait, tout de cuivre, et mon budget « n'est pas assez riche pour supporter cette dépense. Toute « difficulté disparaîtrait, si Votre Majesté voulait bien ac- « cueillir ma prière. — Eh mais, ministre, vingt canons, « c'est beaucoup ! — J'estime qu'il ne m'en faudrait pas « moins. Mon projet, continuai-je, est d'appeler mes nou- « veaux balanciers des Austerlitz et de les ceindre d'un « collier sur lequel on lira : Cuivre pris à Austerlitz sur « l'ennemi. — Ah ! me dit l'empereur du ton le plus aimable, « vous me prenez par la vanité ! Eh bien, vous aurez vos « canons. Ministre de la guerre ! dit-il alors au général « Berthier qui était présent, ainsi que mes autres collègues, « vous donnerez des ordres pour que vingt canons hors de ser- « vice soient mis à la disposition du ministre des finances. » En 1830, un monnayeur de l'hôtel de Paris inventa le mécanisme de la virole brisée qui permet de frapper d'un seul coup, en relief, la face, le revers et la *tranche* des monnaies. Jusqu'en 1846, le balancier était mu à bras d'homme au moyen de cordes attachées aux deux extrémités de la barre. A cette date on lui substitua à la Monnaie de Paris, au moins pour la fabrication des monnaies, la presse mue par la vapeur et qui frappe une pièce par seconde ; le balancier a été conservé pour les médailles.

Si la fabrication des monnaies et médailles a fait dans les temps modernes, au point de vue technique, des progrès considérables, ça n'a pas été sans avoir un contre-

coup funeste sur l'art. En effet, nos pièces sont aujourd'hui des disques plats, réguliers, avec des types d'un relief à peine sensible. Les monnaies grecques étaient globuleuses, irrégulières, mais avec des types ayant assez de saillie pour permettre à l'artiste de donner à ses figures un modelé tout comme ferait un sculpteur de bas-relief. Les images des monnaies grecques sont des bas-reliefs en miniature. Mais avec le procédé mécanique la pièce est écrasée, le flan est partout uniforme ; les figures, avec leurs contours secs, sont comme plaquées sur le champ. L'ouvrier qui frappait au marteau pouvait mesurer la force de son coup ; la presse à vapeur ne connaît pas les nuances ; elle frappe avec la régularité uniforme et brutale d'une force inconsciente.

M. PROU.

BIBL. : FR. LENORMANT, *la Monnaie dans l'antiquité* ; Paris, 1878, t. I, pp. 251 et suiv., in-8. — Du même, *Monnaies et Médailles*, pp. 34 et suiv., 251 et suiv. (Bibliothèque de l'Enseignement des beaux-arts). — BOZARD, *Traité des monnoyes*, 1692, pp. 157 et suiv., in-12. — DUC DE LUYNES, *Numismatique de Syracuse*, dans *Revue num.*, 1843, p. 14. — E. SCHLÖSSER, *Die Münztechnik* ; Hanovre, 1884, in-8. — L. R., *le Ministère des finances à l'Exposition universelle de 1889, Monnaies et Médailles*, dans le *Bulletin de statistique et de légistat. comparée*, 1889. — P. DE VAISSIERE, *la Découverte à Augsbourg des instruments mécaniques du monnayage moderne et leur importation en France en 1550* ; Montpellier, 1892, in-8.

FRAPPEUR (Métier). Ouvrier qui, dans le travail de la forge, seconde le forgeron en frappant sur le fer au moyen d'un marteau à devant de 7 à 8 kil., qu'il manie à deux mains (V. FORGERON).

FRARACHAGE, FRARESCHÉ (V. FÉODALITÉ, t. XVII, p. 246).

FRARI (II) (V. FERRARI [FRANCESCO BIANCHI]).

FRAROS. Com. du dép. du Jura, arr. de Poligny, cant. de Nozeroy ; 454 hab.

FRARY (Raoul), littérateur français, né le 17 avr. 1842, mort au Plessis-Bouchard le 19 avr. 1892. Elève de l'École normale (promotion de 1860), il eut, étant professeur à Orléans, des démêlés avec Dupanloup et fut déplacé à Mont-de-Marsan. Il se jeta alors dans le journalisme (1869). Collaborateur du *Courrier de France*, de l'*Echo*, du *Soir*, du *National*, rédacteur en chef de la *France*, collaborateur du *XIX^e Siècle*, de la *Revue bleue*, etc., il est surtout connu par les ouvrages fortement pensés et écrits d'un style incisif qu'il a publiés sur les questions de la plus brûlante actualité : suffrage universel, enseignement, guerre. Citons : *le Péril national* (Paris, 1881, in-12) ; *Manuel du démagogue* (1884, in-12) ; *la Question du latin* (1885, in-12), celui peut-être de ses livres qui a soulevé la plus vive polémique ; *Mes Tiroirs* (1886, in-12) ; *Essais de critique* (1892, in-12).

FRASCATI. Ville d'Italie, de la prov. et du circondario de Rome, à 47 kil. S.-E. de cette ville, très bien située au pied des monts Albains ; 7,540 hab. Construit sur l'emplacement de l'ancienne *Tusculum* (V. ce mot), Frascati est un lieu d'excursion pour les touristes à cause de ses souvenirs. Beaucoup de cardinaux l'ont habité ; là est le couvent de *grotta Ferrata*, monastère grec de l'ordre des basilien, fondé en 1002 par saint Nil, reconstruit au xv^e siècle par le cardinal Bessarion, où mourut en 1824 le cardinal Consalvi ; là, la *villa Aldobrandini*, fondée par le neveu du pape Clément VIII, devenue la propriété des Borghèse ; là, la *villa Tusculana* où le prince Lucien Bonaparte faillit être enlevé en 1818 par des brigands. On montre encore les ruines de la *villa* habitée jadis par Cicéron ; un *forum* où ses contemporains venaient traiter toutes leurs affaires ; un *théâtre*, actuellement en ruine, couvert de mousse (*frasche, Frascati*) et d'arbrisseaux, où ils se délassaient de leurs fatigues. Frascati est un site très sain et véritablement délicieux, avec la montagne d'un côté, la mer de l'autre en perspective, et entre la mer et la montagne, à peu près à égale distance, Rome, cette oasis de vie, au milieu du beau désert de la campagne romaine. On comprend que les Romains aient adopté Frascati comme leur séjour favori pendant la saison d'été.

H. VAST.

FRASE (V. BOULANGERIE, t. VII, p. 665).

FRASER (Fleuve) (V. COLOMBIE BRITANNIQUE, t. XI, p. 4031).

FRASER (Alexander MACKENSIE), général anglais, né en 1756, mort le 13 sept. 1809. Employé dans une maison de banque d'Edimbourg, il entra dans l'armée en 1778, servit à Gibraltar où il fut blessé, s'occupa ensuite d'opérations de recrutement en Angleterre et fut envoyé à Guernesey en 1793. En 1794, il passa en Flandre où il couvrit la retraite d'Abercromby poursuivi par Pichegru. Il se distingua à la sortie de Nimègue (4 nov. 1794), et à Geldermalsen (5 janv. 1795). En 1796, il servait au Cap, d'où il passa aux Indes : il combattit les Mahrattes et 1798 et de retour en Angleterre en 1800 fut promu major général en 1802. La même année il était envoyé à la Chambre des communes par Cromarty. En 1805, il commanda une brigade au Hanovre, puis fut attaché à l'état-major de Fox en Sicile (1806). Il fut alors chargé d'une expédition en Egypte. Il prit possession d'Alexandrie le 21 mars 1807, et envoya une brigade de 2,500 hommes pour faire le siège de Rosette ; cette tentative, mal dirigée, avorta pitoyablement. L'Angleterre se hâta de conclure un traité avec la Sublime-Porte et Fraser revint en Sicile. Il fut envoyé ensuite en Portugal, couvrit admirablement la retraite du général Moore et témoigna de grandes qualités militaires à la bataille de La Corogne. Promu lieutenant général (25 juin 1808), il prit part à l'expédition de Walcheren où il contracta la maladie qui l'enleva rapidement. Fraser fut un des généraux les plus populaires de son temps. Il avait été élu membre du Parlement en 1806 par le comté de Ross.

R. S.

FRASER (James-Baillie), voyageur et écrivain anglais, né en 1783, mort en 1856. Emmené très jeune aux Indes occidentales, il alla de là dans l'Inde proprement dite, et explora l'Himalaya en 1815. Le journal de cette expédition fut publié à Londres en 1820, avec 1 vol. in-fol. de planches. Il parcourut ensuite la Perse, revêtu du costume national persan (*Narrative of a Journey into Khorasan* ; Londres, 1825, 2 vol. in-4 ; et *Travels and Adventures in the Persian Provinces on the Southern Banks of the Caspian Sea* ; Londres, 1826, in-4). Il eut le mérite de décrire le premier des régions asiatiques encore inconnues des Européens ; mais il manquait des connaissances spéciales nécessaires pour asseoir des découvertes en géographie et en physique. Quant à son talent d'écrivain et de dessinateur, il était assez médiocre. On a encore de lui, outre des articles dans les revues, *The Kuzzilbash, a Tale of Khorasan* (1828), avec sa suite : *The Persian Adventurer* (1830, 3 vol. in-12) ; *The Highland Smugglers* (1832, 3 vol.) ; *Tales of the Caravanserai*, qui forme le 7^e vol. de la *Library of Romance*, éditée par Leitch Ritchie ; *An Historical and Descriptive Account of Persia* (Edimbourg, 1834) ; *A Winter's Journey from Constantinople to Teheran* (Londres, 1836, 2 vol.) ; *Travels in Kurdistan, Mesopotamia, etc.* (Londres, 1840, 2 vol.) ; *Narrative of the Residence of the Persian Princes in London, in 1835 and 1836* (Londres, 1841), ouvrage qu'il était mieux à même que tout autre d'écrire, ayant été chargé d'organiser la réception et le séjour de ces princes ; *Allee Neerod, the Buchtiarce Adventurer* (1842, 3 vol.) ; *Mesopotamia and Assyria*, qui est le vol. XXXII de l'*Edinburgh Cabinet Library* ; *The Dark Falcon* (Londres, 1844, 4 vol. in-8) ; *The Klan's Tale* (Londres, 1850, in-12, vol. XLVI de la *Parlour Library*), et *Military Memoir of Lieutenant Colonel James Skinner* (Londres, 1851, 2 vol. in-8).

B.-H. GAUSSERON.

FRASER (Alexander-George, lord SALTOUN), général anglais, né à Londres le 12 avr. 1785, mort près de Rother le 18 août 1853. Entré dans l'armée en 1802, il servit en Sicile en 1806, dans la Péninsule en 1808, prit part à la bataille de La Corogne, à l'expédition de Walcheren (1809) et fut envoyé à Cadix en 1811. Il fit toute

la campagne d'Espagne et se distingua à Bayonne. En 1815, il commanda aux Quatre-Bras les compagnies légères de la 2^e brigade de la garde et à Waterloo il occupa le jardin de la ferme d'Hougoumont où il eut quatre chevaux tués sous lui et où il perdit les deux tiers de ses hommes. C'est lui qui eut affaire à Cambroune et qui soutint la terrible charge de la vieille garde. Major général en 1837, il commanda une brigade dans la guerre de Chine où il succéda à Gough comme commandant en chef et où il demeura jusqu'en 1843. Il fut promu lieutenant général en 1849. Il avait été pair représentant d'Ecosse depuis 1807 et avait reçu la charge de gentilhomme de la Chambre en 1821. C'était un tory renforcé.

R. S.

FRASER (Alexander), peintre écossais, né à Edimbourg en 1786, mort à Hornsey en 1865. Élève de John Graham, il s'attacha surtout à reproduire les sites et les scènes de son pays natal. Son coloris est juste et harmonieux, son dessin savant et correct. Parmi les très nombreux tableaux qu'il exposa à Edimbourg et à Londres, on peut citer : *Une Scène de « la Prison d'Edimbourg »*, inspirée par W. Scott ; *le Diner du laird* ; *le Premier Jour des huitres*. Il peignit aussi quelques œuvres d'un caractère plus élevé, parmi lesquelles *Naarman guéri de la lèpre* (1842) est la plus connue.

Ad. T.

FRASER (Patrick, lord), juriconsulte anglais, né à Perth en 1819, mort près de Melrose le 27 mars 1889. Avocat à Edimbourg en 1843, il acquit une renommée considérable, devint conseil de la couronne, sheriff du Renfrewshire (1864), conseil de la reine (1880) et lord de session à la suite de la démission de lord Gifford. Il a laissé des traités importants : *A Treatise on the law of Scotland as applicable to the personal and domestic relations* (Edimbourg, 1846, 2 vol. in-8) ; *Domestic Economy* (1855, in-8) ; *The Conflict of laws in cases of Divorce* (1860, in-8) ; *A Treatise on the law of Scotland relative to Parent and Child and Guardian and Ward* (1866, in-8) ; *Sketch on the career of Duncan Forbes of Culloden* (Aberdeen, 1875, in-8) ; *Treatise on Husband and Wife* (Edimbourg, 1876, 2 vol. in-8), etc.

R. S.

FRASER (Alexandre CAMPBELL), philosophe écossais, né à Ardchattan (Argyllshire) en 1819. Fils d'un pasteur, il fit ses études à l'université d'Edimbourg, où il obtint la chaire de philosophie. Après avoir dirigé pendant quelques années la *North British Review* et donné plusieurs volumes d'*Essais philosophiques*, il s'attacha spécialement aux œuvres de Berkeley, dont il publia en 1871 une édition annotée (*Collected edition of the Works of Bishop Berkeley*) avec une vie du célèbre philosophe, et en 1874 *Selections from Berkeley with an Historical introduction*, réédité pour la troisième fois en 1884.

FRASERA (*Fraseria* Walt.) (Bot.). Genre de plantes de la famille des Gentianacées, très voisin des *Swertia* (V. ce mot), dont il diffère surtout par le style allongé et tubulé. L'espèce type, *F. carolinensis* Walt. (*F. Walteri* Mich.), est une herbe bisannuelle à feuilles opposées, commune aux Etats-Unis dans les lieux incultes. Sa racine amère (*Radix Fraseræ Walteri*, des pharmacopées américaines) est appelée vulgairement *Colombo de Marietta*, *C. barbaro*, *C. d'Amérique*. Elle est journellement employée comme tonique dans le traitement des diarrhées. Éd. LEF.

FRASERBERG. Nom d'un comté et d'une ville de la colonie anglaise du Cap. Le comté s'étend au N. des monts Nieuweveld, confinant au Victoria West à l'E. et au Calvinia à l'O. La majeure partie du Fraserberg est occupée par des lagunes salines. Au S. seulement se trouvent quelques vallées fertiles. C'est là que s'élève le village de Fraserberg ; 600 hab. Commerce de bêtes à cornes et de laines.

FRASIL (Sylvic.). Les noms de *Frasil*, *Fraisil*, *Fraisin*, désignent la poussière noire mêlée de braise qui recouvre les places où l'on a carbonisé le bois en meule. Les emplacements couverts de frasil sont très propres à l'éta-

blissement de nouvelles meules. Le frasil est utilisé pour former un revêtement aux meules et pour régler leur combustion. G. B.

FRASNAY-REUGNY. Com. du dép. de la Nièvre, arr. de Nevers, cant. de Saint-Benin-d'Azy; 303 hab.

FRASNE. Com. du dép. du Doubs, arr. de Pontarlier, cant. de Levier; 1,060 hab.

FRASNE. Com. du dép. du Jura, arr. de Dole, cant. de Montmirey-le-Château; 230 hab.

FRASNE-LE-CHATEAU (*Fraxinus*). Com. du dép. de la Haute-Saône, arr. de Gray, cant. de Gy, sur un affluent de la Romaine; 902 hab. Carrières de pierre. Mines de manganèse. Le château a successivement appartenu, avec la seigneurie, aux d'Oselay, de Granvelle, de Contecroix, de La Baume et de Batilly.

FRASNÉE (La). Com. du dép. du Jura, arr. de Lons-le-Saunier, cant. de Clairvaux; 59 hab.

FRASNES-LEZ-BUISSENAI. Com. de Belgique, prov. de Hainaut, arr. d'Ath; 4,500 hab. Stat. du chem. de fer de Gand à Blaton. Commerce agricole, fabrique de toiles, de poteries, de chicorée.

FRASNOIS (Le) (*Fraxinus*). Com. du dép. du Jura, arr. de Lons-le-Saunier, cant. de Clairvaux; 183 hab.

FRASNOY. Com. du dép. du Nord, arr. d'Avesnes, cant. (O.) du Quesnoy, sur la petite Aunelle; 490 hab. Fabrique de sucre. Ruines d'un ancien château encadrées dans une construction moderne.

FRASSE. Com. du dép. de la Haute-Savoie, arr. de Bonneville, cant. de Cluses; 422 hab.

FRASSEN (Claude) (*Claudius Frassenius*), philosophe scotiste, né à Vire, près de Péronne, en 1620, mort à Paris le 26 févr. 1711. Entré à l'âge de seize ans au couvent des cordeliers de Péronne, il fut distingué par ses maîtres qui l'envoyèrent à Paris achever ses études de philosophie et de théologie. Reçu docteur en 1662, il enseigna la philosophie scotiste dans le grand couvent de son ordre. En 1682 il fut nommé définiteur général (*diffinitor generalis*) et prit part, en cette qualité, au chapitre général des cordeliers réuni à Tolède. Louis XIV le distingua et lui confia quelques négociations délicates dont il s'acquitta à son honneur. Frassen a fidèlement reproduit les opinions philosophiques et théologiques des scotistes dans ses deux ouvrages : *Philosophia academica ex subtilissimis Aristotelis et scoticis, et sententis brevi ac perspicua methodo adornata* (Paris, 1657, in-4, et 1668, 2 vol. in-4); *Scotus academicus, seu Universa doctoris subtilis theologia dogmata* (Paris, 1672, 4 vol. in-fol., et Venise, 1744, 12 vol. in-4). Th. RUYSSSEN.

FRASSETO. Com. du dép. de la Corse, arr. d'Ajaccio, cant. de Santa-Maria-Sichè; 740 hab.

FRASSI (Pietro), peintre italien de l'école de Crémone, né à Crémone en 1706, mort à Rome en 1778. Après la mort de son maître Massarotti (1723), il partit pour Florence et enfin pour Rome, qu'il ne quitta plus. Le meilleur ouvrage de ce peintre est un *Miracle de saint Vincent Ferrier* qu'il peignit pour les Dominicains de Crémone, et qui le fit entrer à l'Académie de Saint-Luc.

FRAT (V. EUPHRATE).

FRATELLINI (Giovanna), peintre italienne, née à Florence en 1666, morte en 1731. Elle appartenait à la famille *Marmochini*, et fut élevée par les soins de la grande-duchesse Vittoria, qui lui donna les meilleurs maîtres, entre autres le peintre Domenico Gabbiani. Elle peignit à l'huile, au pastel, sur émail et en miniature des copies de maîtres et des portraits, dont plusieurs pour le grand-duc Cosme III. — Son fils *Lorenzo* (1689-1729), qui fut aussi son élève, se fit connaître comme pastelliste.

FRATERNITÉ (Arbres de la) (V. ARBRES DE LA LIBERTÉ).

FRATICELLE (Hist. relig.) (V. FRANÇOIS D'ASSISE [Ordre de Saint-]).

FRATREL (Joseph), peintre et graveur français, né à Epinal en 1730, mort à Mannheim en 1783. Il étudia dans l'atelier de Boudouin, à Paris, et, de retour en Lorraine, il

fut appelé à Nancy par le roi Stanislas, dont il devint le peintre officiel; puis il alla se fixer à Mannheim, en qualité de peintre de la cour de l'électeur palatin. Il fut professeur des Académies des arts de Mannheim et de Dusseldorf. Ses tableaux les plus connus sont la *Cornélie* de la Pinacothèque de Munich, une *Allégorie* à la galerie de Darmstadt, et son propre portrait dans celle de Heidelberg. Il a aussi gravé à l'eau forte dix-sept planches, publiées à Mannheim en 1799 et devenues très rares. Enfin il a exposé quelques-uns de ses procédés spéciaux dans un ouvrage curieux : *la Cire alliée avec l'huile, ou la Peinture à l'huile-cire* (Mannheim, 1770).

FRAUBRUNNEN. Village de Suisse, dans le district bernois du même nom; 472 hab. Théâtre d'une victoire des Bernois sur les bandes d'Enguerrand de Coucy, en 1375, et d'un engagement entre les Français et les Bernois, en 1798.

FRAUDE. I. Droit romain. — Le mot latin *fraus*, bien que signifiant, comme son dérivé français, mauvaise foi, fourberie, ruse, est encore pris dans une autre acception. Il exprime un dommage, un tort ou préjudice causé à quelqu'un. C'est peut-être avec ce sens qu'il a été employé originellement dans le langage juridique. Aussi la loi des XII Tables, plus tard la *lex Rubria*, comme les auteurs classiques, tels que Cicéron et Tite Live, se servent de l'expression *sine fraude* pour dire qu'une personne a le droit de faire un acte sans qu'on puisse lui en faire grief. Cela équivaut à dire que l'acte est légal et ne fera pas tort à la personne qui en est l'auteur. C'est ce sens premier du mot *fraus* qui paraît dans la seconde disposition de la loi Aquilia. Cette loi prévoit et réprime le délit de l'*adstipulator* qui a fait acceptation au débiteur *in fraudem creditoris*. Il ne semble pas, en effet, qu'on ait exigé ici une intention arrêtée de nuire; il suffisait que l'acte eût porté préjudice au créancier principal en lui enlevant le bénéfice de sa créance. Lorsque plus tard la loi *Alia Sentia* annule les affranchissements faits *in fraudem creditorum* ou *in fraudem patroni*, cette décision doit également s'entendre des affranchissements qui portent préjudice aux créanciers ou au patron, sans rechercher s'il y a eu de la part du maître affranchissant une intention frauduleuse. Ce n'est que plus tard qu'on a exigé cette condition d'ordre purement moral. Le droit romain primitif ne se préoccupait que du fait et non des intentions, du préjudice matériel, non de la pensée coupable qui avait préparé et amené ce préjudice. Une analyse plus intime des éléments psychologiques du délit conduisit les Romains à reconnaître que l'acte dommageable, *noxa*, était le plus souvent le résultat d'une volonté consciemment mauvaise, qu'on appela également *fraus*. Aussi voit-on Ulpien réunir la *fraus* à la *noxa* et faire de la première un élément constitutif de la répression de la seconde (131 pr. Dig., *De Verb. signif.*, L. 16). Ainsi comprise, la fraude est voisine du dol, *dolus malus*. Aussi trouve-t-on les deux expressions associées, en manière de synonyme, dans l'édit du préteur sur l'infamie et dans certains passages des écrivains littéraires. Toutefois, le préteur semble avoir réservé toutes ses sévérités pour le dol. Contre lui, il accumule les moyens de protection : *exceptio doli*, *actio de dolo*, *restitutio integrum* (V. DOL). La fraude, au contraire, quand elle n'est pas un dol, semble avoir, un temps du moins, échappé à la répression. Toutefois, elle n'est pas moins répréhensible. L'acte entaché de fraude est valable en apparence; il a tous les dehors de la légalité; mais les circonstances dans lesquelles il a été passé révèlent la mauvaise foi de son auteur; l'équité dont le préteur est l'interprète exige alors qu'il soit tenu pour non avenu. Tel est le cas où le débiteur fait avec des tiers des actes de nature à créer ou augmenter son insolvabilité. Le préteur donne ici l'*interdictum fraudatorium* et aussi la *Restitutio in integrum*; plus tard, il considère la fraude comme une espèce de délit et il institue l'action paulienne où il exige, à côté de l'*eventus damni*, la preuve du *consilium fraudis*. Dans le même ordre d'idées, le

actions *Faviana* et *Calvisiana* permettent au patron de faire révoquer les actes par lesquels un affranchi a cherché à porter atteinte aux droits réservés au patron dans sa succession. La distinction, assez délicate à établir en fait, entre le dol et la fraude, permet de se rendre compte de l'expression *fraudem legi facere*, si souvent employée, soit par les textes juridiques, soit par les textes littéraires. Il y a là une tromperie d'un genre à part, qui n'est pas la violation de la loi, mais qui, en somme, aboutit à ce résultat. La fraude à la loi, c'est l'acte qui, se dissimulant sous des apparences de légalité, va à l'encontre de la légalité, qui, se tenant à la lettre de la loi, viole ses intentions : *in fraudem (facit) qui salvis verbis legis sententiam ejus circumvenit* (29, 30, Dig., *De Legib.*, I, 3).

G. MAY.

II. Droit civil. — La fraude civile est, en général, le fait de se procurer, aux dépens d'autrui, un gain, un avantage, voire une simple satisfaction, mais en usant de moyens contraires à la bonne foi. Elle est proscrite implicitement par l'art. 1134 du C. civ. qui fait de la bonne foi la règle de l'exécution des conventions. L'inexécution d'un contrat est une faute (art. 1302 du C. civ.). Cette faute est pure et simple si elle est involontaire; elle est une fraude si elle est préméditée. La fraude est donc un acte illicite, une faute engageant la responsabilité de son auteur; mais, quoique se rattachant à un contrat, cette faute y est seulement incidente, puisqu'elle se propose de le détruire, et que, d'autre part, elle n'est pas identique à son inexécution, n'étant que la manœuvre employée pour l'enfreindre. D'après cela on voit que la fraude ne se présume pas, mais aussi pourquoi elle peut être prouvée par tous les moyens de droit, même par les simples présomptions laissées à l'appréciation souveraine du juge du fait (V. PRÉSUMPTION). — Voilà, croyons-nous, résumée en quelques mots, la notion substantielle de la fraude civile. Nous devons maintenant entrer dans quelques détails, car la théorie de la fraude ne va pas sans quelque obscurité. Tout d'abord il faut la distinguer du *dol* (V. ce mot), à côté duquel on la rencontre souvent dénommée, tous deux confondus dans une même formule, comme s'il s'agissait de termes équivalents ou se complétant. Dans le droit romain, dans l'ancien droit, comme dans le droit actuel, dans les auteurs, dans les arrêts, dans la loi même il n'est pas rare de les trouver employés l'un pour l'autre. Ainsi dans l'adage *fraus omnia corrumpit*, qui est aussi vrai du dol que de la fraude; ainsi encore dans les art. 1150 et 1151 du C. civ. où le mot *dol* est, à l'inverse, pris au sens de fraude. L'idée de fraude a paru si inséparable de celle de dol que l'on a défini celui-ci par *manœuvre frauduleuse*, ce qui laisserait croire que le dol est une espèce du genre fraude. Le droit romain semble n'avoir fait aucune différence entre le dol et la fraude, ou plus exactement on y distinguait le dol déterminant le contrat, *daus causam contractui*, du dol existant par l'effet même du contrat *re ipsa*. Le premier est le dol prévu par l'art. 1116 du C. civ.; le second correspond à notre fraude. *Etsi inter initia nihil dolo facit*, dit Ulpien, *attamen nunc petendo facit dolose* (Dig., I, 2, § 5, *De Doli mali excep.*). Il suppose un contrat exempt de dol au moment où il fut conclu, mais qui cependant est préjudiciable à l'une des parties; si l'autre en demande l'exécution, malgré le dommage qu'il sait ainsi causer, il commet un dol; nous dirions aujourd'hui qu'il use de fraude. Ce cas rentrerait dans celui de fraude envers la partie que nous examinerons plus loin.

Le code civil, en précisant la nature du dol et ses effets spéciaux dans l'art. 1116, a implicitement établi une différence entre la fraude et lui. Cette différence il l'indique également dans l'art. 1353, par la disjonctive *ou* quand il admet les simples présomptions pour prouver le dol *ou* la fraude, et surtout quand, dans l'art. 1167, il parle d'actes faits *en fraude* des droits du créancier. C'est qu'en réalité les procédés de la fraude et ses effets légaux sont différents de ceux du dol : c'est donc par ce qui les différencie

que l'on peut le mieux faire comprendre la nature juridique de la fraude. Le dol est une tromperie appuyée sur des faits mensongers de nature à induire en erreur celui avec qui l'on contracte et à surprendre son consentement; il a pour effet immédiat de vicier le contrat. Il n'en était pas ainsi à Rome. Le contrat bien qu'entaché de dol n'en avait pas moins une existence légale, et il fallait que la partie trompée justifiait d'un dommage pour que le magistrat lui accordât l'exception de dol. C'est précisément ce qui, dans notre droit français, est l'effet de la fraude. Aussi, alors que le dol préside à la formation du contrat et le vicie radicalement et aussitôt, la fraude n'intervient qu'après un contrat régulièrement formé et s'attaque sournoisement à lui pour l'empêcher de produire son effet et frustrer le créancier de l'avantage qu'il en attendait. Le dol est une tromperie appuyée de manœuvres employées directement contre la partie et destinées à faire prendre pour vrais les faits annoncés. La fraude au contraire agit à l'insu de la partie et après coup; elle la surprend alors qu'elle est pleine de confiance dans l'exécution du contrat. Elle a ce caractère, au premier abord singulier, que si on l'analyse dans ses moyens de perpétration, on ne trouve souvent que des moyens en apparence parfaitement juridiques; mais, dit Larombière, de qui est cette remarque judicieuse, il convient de les apprécier dans leur ensemble et surtout dans leurs fins parce que c'est par là qu'ils violent la loi et la justice en faisant semblant de les respecter. La différence du dol et de la fraude est encore, sous ce rapport, capitale. Les manœuvres constitutives du dol sont de son essence : il n'existe pas là où il ne se trouve qu'un simple mensonge. Dans la fraude elles sont inopérantes, si un préjudice n'en est pas la conséquence. C'est ce qu'exprime l'adage *fraus non in consilio sed in eventu*. Un exemple fera mieux comprendre ce caractère essentiel de la fraude. Je suis votre débiteur, mais, pour éviter de vous payer, je m'arrange pour être insolvable, par exemple en aliénant mes biens. Cet acte, en soi, n'a rien d'illicite, car le fait d'être débiteur ne rend pas incapable de disposer de ses biens. Mais les circonstances démontrent que je n'ai agi ainsi que pour ne pas vous payer, et effectivement vous perdez votre créance; c'est cette conséquence de mon acte qui fait qu'il a été accompli en fraude de vos droits. Mais si, après m'être rendu insolvable, je recueille une succession sur laquelle vous vous faites payer, mon acte malhonnête n'ayant eu aucune conséquence dommageable pour vous, la fraude n'existe pas légalement.

Les anciens jurisconsultes avaient admis onze espèces de fraude; on les a réduites à trois; c'est bien assez, sinon trop : la fraude contre la partie contractante (*de re adrem*); la fraude à l'égard des tiers (*de personam ad personam*); la fraude sur la nature de l'acte (*de contractu ad contractum*). Cette dernière se confond en réalité le plus souvent soit avec la simulation, soit avec la fraude à la loi.

I. FRAUDE CONTRE LA PARTIE CONTRACTANTE. — Lorsque c'est la partie contractante qui se plaint d'avoir été trompée, il n'est pas toujours facile de discerner si cette tromperie constitue un dol ou une fraude. La distinction est parfois subtile. Le critérium est dans ce caractère distinctif de la fraude qu'elle n'a pas pour objectif de surprendre le consentement de la partie, mais de la frustrer de l'avantage qu'elle devait légitimement attendre du contrat. Elle ne se plaint pas d'avoir fait un mauvais marché; elle y tient au contraire et entend en profiter; mais elle prétend que l'autre partie ne l'exécute pas loyalement et lui cause ainsi un dommage. Les achats commerciaux de marchandises à cours variables en fournissent de fréquents exemples; si la marchandise a haussé entre la vente et la date fixée pour la livraison, le vendeur cherche parfois à retarder la livraison et va même jusqu'à disposer de la marchandise pour profiter du cours élevé, frustrant ainsi l'acheteur du profit qu'il aurait fait : c'est une fraude manifeste. L'acheteur en commettrait une identique si la marchandise ayant baissé il refusait, sous de vains prétextes, de prendre livraison et de payer le prix. On pourrait multiplier les exemples en

les choisissant dans les divers genres de contrats. Il faut cependant en pareil cas du discernement, car on présente souvent comme des cas de fraude contre la partie des actes qui n'ont d'autre but que d'é luder la loi, qui par conséquent sont plutôt des fraudes à la loi (V. ci-dessous, § III). Ainsi, lorsqu'une vente apparente dissimule une opération usuraire : c'est une des ruses employées de tout temps par les banquiers interlopes qui prêtent aux prodigues. La combinaison était connue sous le nom de contrat *mohatra* auquel les *Provinciales* de Pascal ont fait une notoriété. Ce qui la constitue, c'est une vente par le prêteur à l'emprunteur, moyennant un prix excessif et à crédit, de marchandises que l'acheteur revend immédiatement au vendeur ou à un prête-nom, moyennant un prix bien inférieur payé comptant. La différence entre les deux prix forme le montant du prêt. Mais ce qui résulte de cette opération, c'est que l'acheteur reste débiteur du prix le plus fort, et n'encaisse effectivement, par la revente, que le prix le plus faible. En fin de compte, pour une somme de 400 fr. qu'il reçoit de son acheteur, il se trouve débiteur de son vendeur de 500 fr. C'est un emprunt à 500 %, mais il n'y a pas là à proprement parler de fraude contre l'emprunteur puisqu'il a consenti en connaissance de cause à l'opération et qu'il aurait aussi bien souscrit un billet de 500 fr. n'en recevant que 100, que les deux ventes en question. Ce qui fait que l'élément caractéristique de la fraude, tromperie et mauvaise foi envers la partie, dans l'exécution d'un contrat valable, fait ici défaut. Il y a plutôt là une fraude à la loi. Il en est de même dans le contrat pignoratif et dans d'autres semblables.

II. FRAUDE CONTRE LES TIERS. ACTION PAULIENNE. — Le type de la fraude dans les contrats est celle qui est perpétrée en vue de préjudicier aux droits des tiers et plus spécialement des créanciers. Qui s'engage engage le sien, dit une vieille règle de droit. Quiconque, dit à son tour l'art. 2092 du C. civ., s'est obligé personnellement, est tenu de remplir son engagement sur tous ses biens mobiliers et immobiliers ; et l'art. 2093 ajoute que les biens du débiteur sont le gage commun de ses créanciers. Mais c'est là un gage général qui laisse au débiteur une liberté de disposition que peut paralyser dans une assez large mesure la collocation d'un gage spécial ou de sûretés stipulées par contrat et constituant pour le créancier une cause de préférence (V. NANTISSEMENT, PRIVILEGE). Celui qui se contente de la parole de son débiteur, qui *suit sa foi*, est toujours cependant présumé y avoir mis la condition tacite qu'il ne fera rien dans le dessein prémédité de lui faire perdre sa créance. Si donc le débiteur dispose de ses biens sachant qu'il se met ainsi dans l'impossibilité de remplir ses engagements, il commet une faute et de plus il tire de son action un avantage personnel au préjudice de son créancier ; sous une forme quelconque il s'enrichit en l'appauvrissant ; soit par exemple s'il a vendu ses immeubles et en a converti le prix en rentes sur l'Etat insaisissables. Il en est de même de celui qui, sciemment, de connivence avec lui, consent à devenir son acquéreur dans ces conditions. La loi vient au secours du créancier en lui accordant une action en nullité ou *révocatrice* de l'acte dommageable. Le code civil s'est contenté de poser dans un article unique, l'art. 1167, le principe de l'action révocatrice, sans aucun développement sur sa nature et ses effets. Il s'en réfère ainsi implicitement aux règles de l'ancien droit qui lui-même se conformait à celles du droit romain dans une pratique universellement suivie. L'action a même conservé, du nom du prêteur qui l'a introduite, celui d'*action paulienne*. Les lois romaines contiennent un grand nombre de dispositions sur l'exercice de cette action ; un titre entier du Digeste lui est consacré, le titre IV du livre XLII. Ces règles sont déduites de l'édit du prêteur : *Ait prætor : quæ fraudationis causa gesta erant cum eo qui fraudem non ignoraverit, de his... actionem dabo : idque etiam adversus ipsum qui fraudem facit, servabo. — Necessario prætor hoc edictum proposuit ; quo edicto consulit creditoribus revocando*

ea quæcumque in fraudem eorum alienata sunt. — L'édit atteignait aussi bien les abstentions que les actes positifs : *in fraudem facere videri etiam cum quis non facit quod debet facere intelligendum est.* — Deux conditions étaient nécessaires : l'intention et le préjudice réel, *consilium fraudis et eventus damni.* — Quand l'acte frauduleux était à titre onéreux, il fallait la collusion des deux parties pour que l'action révocatrice fût admise : dans les actes à titre gratuit l'intention du débiteur seul suffisait. La raison qu'en donne Ulpien est que par la révocation des libéralités le donataire ou le légataire n'éprouve pas de perte ; il ne fait que manquer à gagner, *Nec videtur injuriâ affici is qui ignoravit, quum lucrum extorqueatur, non damnium infligatur.* Toutefois, l'action n'était admise contre le gratifié que *quatenus locupletior factus est, ultra non.* Même à l'égard du débiteur l'action révocatrice n'était autorisée que contre les actes par lesquels il s'était appauvri et non contre ceux par lesquels il avait refusé de s'enrichir, comme en n'acceptant pas une succession avantageuse : *pertinet enim edictum ad diminuentes patrimonium suum, non ad eos qui id agunt ne locupletentur.*

La doctrine et la jurisprudence, en supplantant au laconisme de l'art. 1167, ont adopté la théorie romaine dans ses traits essentiels. L'action du créancier est soumise à deux conditions : un préjudice causé et l'intention de le causer. En ce qui concerne le préjudice, il existe par cela seul que l'impossibilité pour le créancier de recevoir sa créance est la conséquence directe de l'acte incriminé, ce qui a lieu quand cet acte a eu pour effet de créer ou d'augmenter l'insolvabilité du débiteur. Il est indifférent, par suite, qu'au moyen de l'acte incriminé il ait diminué son patrimoine en le faisant passer en d'autres mains ou qu'il ait négligé de l'augmenter en renonçant à des droits ouverts à son profit, comme une succession ou un legs qui aurait assuré le paiement de sa dette. Le préjudice est un point de fait que le créancier doit prouver, étant demandeur ; preuve facile d'ailleurs, puisque, pour l'établir, il n'a qu'à faire vendre les biens restant à son débiteur ; si le prix est insuffisant pour le désintéresser le préjudice est démontré et il est admis à poursuivre la révocation de l'acte argué de faux pour faire rentrer les biens dans le patrimoine du débiteur. et si sa demande est accueillie favorablement les faire vendre à leur tour et s'en faire attribuer le prix.

Mais le préjudice serait à lui seul insuffisant si l'acte n'avait pas été fait en fraude des droits du créancier ; d'où cette première conséquence qu'au moment où il a été accompli, le créancier devait déjà être investi de cette qualité, car il ne saurait être question de fraude à ses droits si ses droits n'existaient pas encore. Il faut de plus que l'acte ait été fait par le débiteur en vue de lui faire fraude. Mais les actes qui produisent cet effet sont généralement des contrats réunissant le concours des deux parties, le débiteur et celui avec qui il contracte, lequel, par rapport au créancier fraudé, est un tiers, par exemple dans une vente ou une donation. Dans ce cas, il faut envisager l'intention frauduleuse dans chacune des deux parties contractantes. Pour ce qui est du débiteur, l'intention se dégage du fait même qu'un préjudice est éprouvé, car il devait connaître sa situation et savoir qu'il se rendait ainsi insolvable. Il y a fraude par cela seul qu'il connaissait le véritable état de ses affaires ; il n'est même pas nécessaire qu'il ait eu la volonté de nuire, si, sachant que tel devait être le résultat de son acte, il ne s'est pas abstenu : il manque ainsi à la bonne foi qui doit présider à l'exécution des contrats. Cependant s'il prétendait avoir été de bonne foi, il aurait à en faire la preuve. — Quant à l'autre partie qui a concouru à l'acte incriminé, l'annulation de cet acte est soumise, en ce qui la concerne, à une distinction : l'acte est-il à titre onéreux, l'action révocatrice ne peut réussir que s'il a participé sciemment à la fraude ; est-il à titre gratuit, il doit être annulé quand même le gratifié serait de bonne foi. Ainsi quand l'acte est à titre onéreux le créancier doit

prouver : 1° le préjudice ; 2° la relation de ce préjudice, comme effet, avec le contrat incriminé comme en étant la cause ; 3° la connaissance qu'en avait le débiteur ; 4° celle qu'en avait l'acquéreur des biens. S'il est à titre gratuit, le créancier est affranchi de cette dernière preuve.

La révocation de l'acte n'a pas pour effet d'attribuer au créancier qui l'obtient les biens sortis du patrimoine du débiteur, mais seulement de les y faire rentrer pour être soumis aux voies d'exécution ordinaires sur les biens. L'action paulienne ne serait donc pas admise si, l'aliénation résultant d'une vente, l'acheteur en devait encore le prix, à moins qu'elle n'ait eu lieu à vil prix (V. VENTE).

En principe, la fraude ne se présume pas et le créancier doit la prouver, comme nous venons de le voir ; cependant la loi la suppose de plein droit dans certaines circonstances rentrant dans le cas de simulation, qui sont prévues par l'art. 1350, § 1, du C. civ. Tel est aussi le cas du commerçant failli. Les art. 446 et 447 du C. de comm. déclarent de plein droit, ou permettent au juge de déclarer nuls et sans effet relativement à la masse, comme présumés faits en fraude de ses droits, lorsqu'ils ont été consentis par le débiteur depuis l'époque déterminée par le tribunal comme étant celle de la cessation de ses paiements, tous les actes ayant eu pour objet de diminuer son patrimoine. L'action en nullité ouverte par ces articles est d'une nature particulière et diffère sous certains rapports de l'action paulienne ordinaire. Ces dispositions exceptionnelles ne peuvent, en général, être appliquées au débiteur non commerçant.

III. FRAUDE A LA LOI. — Ce genre de fraude se rencontre dans certains actes tombant sous le coup de la loi pénale dont nous n'avons pas à nous occuper, ou se manifeste lorsque l'on fait un acte interdit par la loi en le dissimulant sous la forme d'un contrat licite. Cette fraude porte le nom de *simulation* (V. ce mot). Bornons-nous à dire ici que toute simulation ne doit pas être pour cela présumée avoir pour but de faire fraude à la loi. La liberté dont jouissent les parties, quant à la forme qu'il leur plait de donner à leurs conventions, n'a d'autre limite que la fraude qui pourrait en résulter contre les prescriptions de la loi, les droits des parties elles-mêmes ou ceux des tiers.

E. DRAMARD.

III. Douanes et contributions indirectes. — Avant la Révolution les principaux droits sur lesquels s'exerçait la fraude étaient ceux des cinq grosses fermes perçus à l'entrée et à la sortie du royaume ou des provinces réputées étrangères, ceux des gabelles et ceux des aides sur les boissons. Ces droits se subdivisaient suivant la province, ceux d'entrée par exemple : en droit de paris sur une partie de la Loire et des affluents, droit de péage de Péronne, droit de tablier et prévôté de La Rochelle, droit de fret dans les ports, droits de tiers de Lyon, droits de traverses, droits forains, denier Saint-André sur le Rhône, patente de Languedoc, coutume de Bayonne, traite de Charente, etc. Dans quelques provinces ayant des salines et formant un corps de gabelle à part, il y avait des droits de la crue d'Ingrande, de demi-paris, de quart-bouillon, de septen, d'imposition, de sesterage, de coupe, de courtage et mesurage. Pour les droits sur le vin, il y avait des droits de subvention par doublement, d'ancien et de nouveau subsidie, de gros ou vingtième, de huitième, d'assiette, de congé, de remuage et les droits d'entrée dans les principales villes où les aides étaient établies.

Avec cette multiplicité de droits, la fraude avait une telle activité, sous le régime des fermes, qu'une ordonnance du 16 févr. 1687 établit des peines afflictives et que, ses dispositions n'ayant pas été reconnues assez sévères par les députés du conseil de commerce, il fut décidé, par une déclaration du 21 sept. 1701, que les négociants, marchands, facteurs, commissionnaires, conducteurs, guides, entremetteurs qui, d'intelligence avec les agents chargés d'assurer la perception des droits ou autrement, auraient fait entrer ou sortir des marchandises en fraude, seraient rigoureusement poursuivis ; que les négociants et mar-

chands seraient déclarés incapables d'exercer le commerce leur vie durant ; que leurs boutiques seraient murées, leurs enseignes ôtées et leur nom mis sur un tableau affiché dans l'auditoire de la juridiction consulaire de la ville de leur domicile ou de la plus voisine ; que leurs facteurs et commissionnaires, les vouturiers et guides seraient attachés au carcan pendant trois jours et que les agents des fermes du roi, leurs complices, seraient condamnés aux galères pendant neuf ans. La peine de mort était applicable aux commis ayant serment en justice, qui faisaient usage de faux registres. Les redevables qui falsifiaient les expéditions étaient condamnés pour la première fois au fouet, au bannissement de cinq ans et à une amende qui ne pouvait être moindre du quart de leurs biens. Une déclaration du 4 janv. 1724 édictait la peine de mort pour l'application de fausses marques aux matières d'or et d'argent.

Un tollé s'élevait contre les droits qui ne pouvaient être maintenu que par ces rigueurs. Dans le xviii^e siècle, les réformes conseillées par Turgot et Necker furent le prélude de celles que devait accomplir la Révolution qui, après avoir aboli en 1790 les droits féodaux (28 mars), supprimé les cours des aides (11 sept.), et les droits de traite dans l'intérieur du royaume (5 nov.), a aussi supprimé en 1791 la ferme et la régie générale (27 mars), réorganisé les douanes (22 août) et ensuite réglementé les poudres et salpêtres (13 fructidor an V), les octrois (27 vendémiaire an VII, 19 frimaire, 27 du même mois et 5 vendémiaire an VIII), les droits de navigation (28 fructidor an V et 6 frimaire an VII), les droits sur les voitures publiques (9 vendémiaire an VI) et les droits de garantie sur les matières d'or et d'argent (19 brumaire et 26 frimaire an VI). La perception des droits sur les boissons, abolie à partir du 1^{er} avr. 1791, ne fut rétablie que treize ans après, à l'époque de la création de la régie des droits réunis (25 fév. 1804), qui a reçu le titre de contributions indirectes le 17 mai 1814. Depuis lors la législation s'est complétée. En matière de contributions indirectes, notamment, une loi du 28 avr. 1816 a si bien coordonné toutes les dispositions que depuis trois quarts de siècle elle a servi de rempart contre les novateurs.

Sous l'influence de la transformation des impôts, d'une meilleure organisation administrative et de la probité qui règne en général dans le personnel chargé de la surveillance et des recouvrements, la fraude a beaucoup diminué. En douane, elle s'exerce principalement sur le tabac, les denrées coloniales et les bestiaux. Dans l'administration des contributions indirectes, elle est considérable sur les alcools, en raison du droit de 156 fr. 25, décimes compris, dont ils sont grevés par hectolitre d'alcool pur et qu'il est encore question d'augmenter ; mais il faut se tenir en garde contre toute fausse appréciation. D'après un distillateur de la Haute-Saône, M. Luzet, dont une brochure a eu beaucoup de retentissement, elle aurait atteint, en 1886, près des trois quarts de la production totale, soit 1,072,600 hect., représentant 167,500,000 fr. de droits. Nous pensons avec l'auteur de l'article qui combat cette opinion dans le *Journal des contributions indirectes* du 21 mars 1892 et qui paraît avoir puisé des renseignements à bonne source qu'il y a là une très grande exagération. « Nous savons bien, dit-il, que la fraude existe, qu'elle se pratique même d'une manière intense dans quelques départements qui s'en sont fait une véritable spécialité. Mais quelle est au juste l'importance des quantités soustraites à l'impôt ? C'est là un problème qu'il est téméraire de résoudre en l'absence de données positives. Ce qu'il y a de certain, c'est que la région du Nord, celle qui consomme le plus d'alcool, est à peu près à l'abri des entreprises de la fraude ; on n'y entend point parler de distilleries clandestines, et les distilleries industrielles y sont soumises à une surveillance qui ne permet guère le détournement de quantités un peu considérables. Dans la région du N.-O., où le goût des spiritueux est également très développé, les intérêts du Trésor passent pour être moins bien sauvegardés ; cette région

compte, en effet, un grand nombre de bouilleurs de cru qui, dit-on, introduisent en fraude dans la consommation d'importantes quantités d'eau-de-vie de cidre. Sans contester qu'il y ait une part de vérité dans cette assertion, il est bien difficile de croire à la gravité du mal quand on considère les taux élevés (10 lit. 3 et 13 lit. 5) qu'atteignent par tête d'habitant les quantités imposées dans le Calvados, par exemple, et la Seine-Inférieure.

« On peut admettre que la dénaturation des alcools pour les usages industriels et pour la fabrication du vinaigre donne lieu à certains abus; que les marchands en gros écoulent clandestinement une partie de leurs excédents de déduction. Ce sont là certainement des abus fâcheux; mais c'est bien tout le bout du monde si, ajoutées les unes aux autres, toutes ces fraudes équivalent à quelques centièmes de la consommation imposée, et d'ailleurs ce n'est pas ici le cas d'en parler; car, pour M. Luzet, il n'y a qu'une sorte de fraude, c'est celle qui a pour point de départ la distillation clandestine. Le terrain d'élection de cette fraude, ce sont deux ou trois départements du Midi où elle a pris droit de cité, et où elle est d'autant plus difficile à réprimer que les employés n'y trouvent pas, chez les représentants de l'autorité locale, l'appui qui leur serait nécessaire.

« Mais si intenses que soient ces fraudes, le préjudice qu'elles peuvent causer au Trésor est nécessairement limité. Il ne suffit pas, en effet, de fabriquer de l'alcool sans déclaration; il faut encore en trouver l'emploi. Sans doute, cet alcool alimente en partie la consommation locale; c'est un fait que l'on ne saurait nier en présence du taux peu élevé qu'atteint dans certaines villes du Midi la consommation officielle. Mais, en définitive, grâce aux mesures prises en 1872 contre la fraude par acquits fictifs, le mal ne saurait s'étendre au loin; il reste circonscrit dans une région qui ne représente qu'une minime fraction du pays, et dans laquelle, grâce à l'abondance et au bon marché des vins, l'usage des boissons spiritueuses n'est pas fort répandu. Il ne saurait donc exercer qu'une influence assez restreinte sur les résultats afférents à l'ensemble du territoire.

« En fait, ce n'est pas dans la consommation directe que passe la majeure partie des spiritueux fabriqués clandestinement. Le vinage des vins pour l'intérieur est leur principal débouché. C'est là un abus, car les vins vinés servent ensuite à des dédoublements. Mais ce serait commettre une singulière erreur que de chiffrer le préjudice qu'il cause au Trésor en multipliant, par le tarif du droit de consommation sur l'alcool, les quantités qu'on suppose être employées clandestinement au vinage. Il est clair, en effet, que, si l'on réussissait à mettre sous la main du fisc la totalité de l'alcool fabriqué, le vinage cesserait de se pratiquer; mais il a toujours été entendu qu'en cas de suppression ou de réglementation du privilège des bouilleurs de cru, le vinage à tarif réduit serait autorisé.

« C'est par ce tarif réduit (37 fr. 50 par hectolitre) et non par le tarif du droit général de consommation (156 fr. 25) qu'il faut multiplier les quantités qui seraient atteintes par l'impôt, pour se rendre compte de ce que la fraude fait perdre au Trésor. Nous nous croyons donc fondés à taxer d'exagération manifeste ceux qui chiffrant par des centaines de millions les sommes dont l'Etat est frustré. Ce sont là, d'ailleurs, des assertions gratuites à l'appui desquelles on serait fort embarrassé de fournir aucune preuve. Aussi les raisonnements par lesquels on cherche à les justifier sont-ils quelquefois bien étranges. En voici un curieux exemple emprunté à une brochure de M. Luzet :

« La récolte moyenne des cidres est, dit-il, de 13,381,000 hectol. De cette quantité il faut déduire 14,000 hectol. qui sont exportés, 4,910,000 qui sont imposés et 160,000 hectol. qui sont distillés avec déclaration, en tout 5,081,000 hectol. Il reste donc 8,300,000 hectol. au degré moyen de 6°,5 qui, d'après M. Luzet, sont distillés sans déclaration et fournissent, en fraude, à la consommation, 539,500 hectol. d'alcool pur, soit une perte pour le Trésor de 84,297,000 fr. Dans cet étonnant calcul

M. Luzet n'oublie qu'une chose, c'est que la plus grande partie des cidres est consommée en nature par le récoltant, qu'elle ne circule pas ou circule avec passavant et n'est pas comprise dès lors dans les quantités imposées. Personne, en effet, n'ignore qu'en Normandie et en Bretagne, tout paysan, si petit propriétaire qu'il soit, fait lui-même le cidre qui constitue à peu près son unique boisson. »

Tout en ramenant les accusations contre les bouilleurs de cru à une plus saine appréciation, l'auteur de l'article, dont nous avons jugé utile de reproduire un extrait, admet au fond qu'il y a des mesures à prendre pour la réglementation de leur fabrication. La réforme de l'impôt sur le vin, le cidre, la bière et les autres boissons hygiéniques, en discussion depuis quelques années et auquel le projet de budget pour 1893 donne plus de force, devait en fournir l'occasion. Il ne faut pas se dissimuler, disait le gouvernement, que si le privilège des bouilleurs de cru devait être maintenu, nonobstant la suppression proposée de l'exercice, permettant de reprendre à la consommation les spiritueux dont la production, sous le régime actuel, échappe à toute surveillance, le recouvrement de l'impôt cesserait, dans les conditions nouvelles, d'être assuré, et qu'une réglementation spéciale serait indispensable pour la prise en charge des quantités fabriquées. Elle consisterait dans la mise hors d'usage des appareils de distillation pendant la période de chômage, l'obligation de faire précéder toute fabrication d'une déclaration, la fixation d'un minimum de production pour les récoltants qui voudraient obtenir le crédit de l'impôt et la surveillance à exercer dans le local où serait installé l'appareil pendant qu'il serait en activité. Mais le projet de réforme voté par la Chambre des députés a été disjoint en 1893, par le Sénat, du budget de ladite année et ajourné, de concert avec la Chambre, à l'exercice 1894.

Nous avons rappelé plus haut les sévérités excessives exercées avant la Révolution contre les fraudeurs. De nos jours, il suffit, pour combattre la fraude, de pénalités consistant en général dans la confiscation des marchandises, la confiscation ou la retenue des moyens de transport pour sûreté de l'amende, et en amendes variables. A ces pénalités s'ajoute l'emprisonnement dans les délits les plus graves, tels que l'importation en contrebande de marchandises prohibées ou imposées à plus de 20 fr. par 100 kilogr., la fraude aux droits d'entrée et d'octroi par escalade, par souterrain, à main armée, sous vêtements ou au moyen d'engins disposés pour l'introduction, le transport frauduleux de spiritueux soit à l'entrée, soit dans un certain rayon des villes sujettes au droit d'entrée ou d'octroi.

Le tableau des peines encourues, pour les délits et contraventions que les agents des douanes sont appelés à constater, a été publié par une circulaire de cette administration, en date du 23 déc. 1844. Celui qui concerne les contributions indirectes et les octrois, fondé en 1844, par MM. Girard et Fromage, a été mis à jour dans tous les manuels de ce service. Il serait sans intérêt d'énumérer ici les nombreuses infractions à réprimer. La plupart du reste sont indiquées, avec les pénalités encourues, aux articles qui s'y rapportent.

Les administrations des contributions indirectes et des douanes secondent, sous certains rapports, la répression des fraudes commerciales, la première sur les spiritueux, la seconde sur les fausses marques de fabrique et de commerce. Les acquits-à-caution des contributions indirectes doivent en effet porter l'indication des substances avec lesquelles ont été fabriqués les spiritueux qu'ils accompagnent et l'acquit délivré sur papier blanc pour les alcools de vin, sur papier rouge pour les alcools d'industrie, provenant de la distillation de grains, de mélasses, de betteraves, de topinambours, etc., et sur papier bleu pour les mélanges (loi du 2 août 1892). Les marques de fabrique et de commerce sont facultatives. Sont considérées comme telles les noms sous une forme distinctive, les dénominations, emblèmes, empreintes, timbres, cachets, vi-

guettes, reliefs, lettres, chiffres, enveloppes et tous autres signes servant à distinguer les produits d'une fabrique ou les objets d'un commerce (loi du 23 juin 1837, art. 1). L'usage illegal de marques dont il a été déposé deux exemplaires au greffe du tribunal de commerce (art. 2), leur contrefaçon et la vente de produits revêtus d'une marque frauduleusement imitée ou portant des indications propres à tromper l'acheteur sur la nature du produit, sont punis d'amende et d'emprisonnement (art. 7 et 12). Tous produits étrangers portant soit la marque, soit le nom d'un fabricant résidant en France, soit l'indication du nom ou du lieu d'une fabrique française, sont prohibés à l'entrée et exclus du transit et de l'entrepôt, et peuvent être saisis, en quelque lieu que ce soit, à la requête du ministère public (art. 19); mais les dispositions de l'art. 19 qui précèdent ne sont applicables qu'à l'usurpation frauduleuse à l'étranger, soit de la marque, soit du nom d'un fabricant français. Il n'y a aucun délit quand c'est du consentement et par l'ordre de celui-ci que son nom et sa marque ont été apposés sur des produits fabriqués à l'étranger (arr. de cass. du 9 avr. 1864). L'importation et le transit de produits portant la marque ou le nom d'un fabricant français peuvent donc s'effectuer dans les conditions de la loi générale, pourvu que la déclaration d'entrée soit accompagnée d'un certificat spécial signé de ce fabricant et constatant que les produits ont été fabriqués sur sa demande et qu'ils lui sont destinés (circ. des douanes du 7 juil. 1864). (V. aussi ENTRÉE, t. XV, pp. 4185-86.) Aimé TRESCAZE.

IV. Législation militaire. — D'après l'art. 69 de la loi du 15 juil. 1889, les fraudes ou manœuvres, par suite desquelles un jeune homme a été omis sur les tableaux de recensement, sont déferées aux tribunaux ordinaires et punies d'un emprisonnement d'un mois à un an. Sont punis de la même peine les jeunes gens qui, appelés, s'abstiennent de comparaître devant le conseil de revision, ceux qui à l'aide de fraudes se font exempter ou dispenser. La loi condamne les complices de fraude aux mêmes peines que les fraudeurs.

BIBL. : DROIT ROMAIN. — Loi des XII Tables, dans GELL, *Nuits*, XX, 1, 48-52. — Loi Rubria, II, 1, 1, 20, 21. — CIGERON, *Pro Cluent.*, 33. — Liv. I, 24-25 pr. Dig., *Ad leg. Jul.*, XLVIII, 5. — GAÏUS, III, 215; I, 37. — I, pr. Dig., *De his qui not. infam.*, III, 2. — CESAR, *De Bell. civ.*, II, 14. — 79, Dig., *De Reg. jur.*, L, 17; *Quæ in fraud. credit*, Dig., XLII, 8; *Si quid in fraud. patroni*, Dig., XXXVIII, 5. — 7, § 7, Dig., *De Pact.*, II, 11; II, pr. Dig., *De Ed. ed.*, XXI, 1. — GAÏUS, I, 46. — DIRKENS, *Manuel latinialis*; v° *Fraus*; Berlin, 1837, in-4.

DROIT CIVIL. — BIDARRIE, *Traité du dol et de la fraude en matière civile et commerciale*, 1872, 4 vol. in-8, 3^e édit. — CHARDON, *Traité du dol et de la fraude en matière civile et commerciale*, 1838, 3 vol. in-8.

DOUANES ET CONTRIBUTIONS INDIRECTES. — DELANDRE, *Traité prat. des douanes*. — P. SAVARY, *Dict. universel de com.*, publié en 1841. — TRESCAZE, *Dict. gén. des contrib. ind.*

FRAUNBURG. Ville d'Allemagne, royaume de Prusse, prov. de la Prusse orientale, ch.-l. de l'évêché d'Ermland, sur le Frische Haif; 2,600 hab. Belle cathédrale gothique (1329-88) avec six tours fortifiées, sorte de citadelle. Elle renferme le tombeau de Copernic. Machine élévatoire d'où fut copiée celle de Marly. La ville fut fondée en 1284 par G. Fleming.

FRAUENFELD. Ville de Suisse, ch.-l. du cant. de Thurgovie; 6,088 hab. Cette ville, située dans une plaine riante, abondamment plantée d'arbres fruitiers, possède une école cantonale et une caserne fédérale. On y voit plusieurs filatures de coton. Sur un rocher, les ruines d'un château du XI^e siècle.

FRAUENLOB, poète allemand (V. HENRI DE MEISSEN).

FRAUNSTÄDT (Christian-Martin-Julius), philosophe allemand, né à Bojanowo, près de Posen, le 17 avr. 1813, mort à Berlin le 13 janv. 1879. Il étudia la théologie et la philosophie à Berlin, fut précepteur du prince de Sayn Wittgenstein, entra en relations, à Francfort, avec Schopenhauer, dont il devait être l'ami et le continuateur et, depuis 1848 jusqu'à sa mort, enseigna la philosophie à

titre privé à Bonn. Frauenstädt avait d'abord été un fervent partisan de l'hégélianisme. A cette première période de sa vie appartiennent les ouvrages suivants : *Die Freiheit des Menschen und die Persönlichkeit Gottes* (Berlin, 1838); *Die Menschwerdung Gottes nach ihrer Möglichkeit, Wirklichkeit und Nothwendigkeit* (id., 1839); *Studien u. Kritiken zur Theol. u. Philos.* (id., 1840); *Ueb. das wahre Verhältn. der Vernunft zur Offenbarung* (Darmstadt, 1848); *Aesthetische Fragen* (Dessau, 1853). Sa liaison avec Schopenhauer modifia complètement l'orientation de sa pensée; toutefois, il garda une indépendance relative à l'égard des doctrines de son maître dont il rejette l'idéalisme subjectiviste et le pessimisme; il maintient, au sein du monisme universel, la réalité phénoménale de l'individu. A cette nouvelle tendance philosophique se rattachent ses derniers ouvrages : *Briefe üb. die Schopenhauersche Philos.* (Leipzig, 1854) qui popularisèrent les doctrines de Schopenhauer; *Die Naturwissenschaft in ihrem Einfluss auf Poesie, Religion, Moral und Philosophie* (id., 1855); *Der Materialismus, seine Wahrheit und sein Irrthum* (id., 1856); *Briefe üb. die natürl. Religion* (id., 1858); *Das sittliche Leben, ethische Studien* (id., 1866); *Blicke in die intellect. phys. u. moral Welt* (id., 1869); *Neue Briefe üb. die schopenhauersche Philos.* (id., 1876). A sa mort (1860), Schopenhauer légua ses manuscrits à Frauenstädt qui consacra une notice à la mémoire de son maître, en collaboration avec O. Linder, *Schopenhauer, von ihm, über ihn* (Leipzig, 1863); et publia ses manuscrits, *Aus Schopenhauer's handschriftlichen Nachlass* (id., 1864). Enfin Frauenstädt composa sous forme de lexique alphabétique un résumé de la philosophie de Schopenhauer, *Schopenhauer-Lexicon* (id., 1871, 2 vol. in-8), et publia la première édition complète des œuvres de ce philosophe (id., 1873-74, 6 vol. in-8; 2^e éd., 1877).

Th. RUYSSEN.

BIBL. : Ed.-V. HARTMANN, *Frauenstädt, zum Umbild der schopenhauersch. Philos.*, dans le *Neukantianismus, Schopenhauerianismus, etc.*; Berlin, 1877, p. 467. — Du même, *Schopenhauer et son disciple Frauenstaedt*, dans la *Revue philosophique*, 1876, t. I, p. 529, II, p. 34.

FRAUNCE (Abraham), poète anglais, né dans le Shropshire vers la fin du XVI^e siècle, mort en 1633. Protégé d'abord par sir Philip Sidney, puis, après la mort de celui-ci, par sa sœur Marie, comtesse de Pembroke, il entra dans le barreau, et paraît avoir été avoué de la reine à la « cour des Marches ». Il fut lié avec Spenser, Dyer, Harvey et tous les grands lettrés du temps. Ses ouvrages, fort nombreux, sont tous écrits en hexamètres, et pas un n'est, d'un bout à l'autre, lisible. On en trouvera l'énumération détaillée dans le *Dictionary of National Biography*, publié par M. Leslie Stephen.

B.-H. G.

FRAUNHOFER (Joseph de), physicien allemand, né à Straubing (Bavière) le 6 mars 1787, mort le 7 juin 1826. Son père, vitrier, lui apprit tout jeune son métier; à douze ans, il était orphelin et entra en apprentissage chez un fabricant de glaces; à l'aide de vieux livres dépareillés, il s'instruisait seul la nuit malgré son jeune âge. A quatorze ans, la maison qu'il habitait s'écroula, et cet accident, qui avait failli lui faire perdre la vie, lui valut deux protecteurs puissants, l'électeur de Bavière, depuis roi Maximilien-Joseph, et le conseiller privé Utzschneider. L'électeur de Bavière s'était rendu sur le lieu de la catastrophe; il avait entendu les cris de Fraunhofer, l'avait fait secourir et après un travail de quatre heures on avait pu le retirer des décombres : c'était le seul survivant. Avec l'argent qu'il reçut à cette occasion, Fraunhofer racheta la fin de son apprentissage, fit l'acquisition d'une machine à polir les lentilles et se mit à faire des expériences d'optique, tout en continuant à travailler les mathématiques dans les livres que lui avait donnés son ami le conseiller. Il gagnait alors sa vie en gravant des plaques pour cartes de visite; il entra ensuite, au moment de sa création, dans la fabrique d'instruments de mathématiques fondée par Rechenbach et Utzschneider. Il y fabriqua de grands objectifs pour l'ob-

servatoire de Bude. C'est à partir de ce moment qu'il fit faire beaucoup de progrès à la construction des miroirs et surtout des lentilles, en modifiant à la fois les méthodes de polissage et la fabrication du flint et du crown qu'il employait ; l'achromatisme des lentilles lui doit des progrès importants.

En 1802, Wollaston en examinant un spectre solaire avait vu qu'il présentait des raies noires irrégulièrement dispersées, mais il n'y attacha pas d'importance et sa découverte tomba dans l'oubli. En 1817, Fraunhofer constata le même fait, mais, de plus, il montra qu'elles étaient très nombreuses (il en compta plus de 600), qu'elles se trouvaient dans le spectre solaire toujours à la même place lorsqu'on prenait la lumière solaire directe, réfléchie ou diffusée ; les sources de lumière autres que le soleil ne présentent pas en général les mêmes raies. L'ensemble de ces lignes noires caractérisaient donc la lumière du soleil et constituaient une série de points de repère très précis pour désigner les diverses portions du spectre. Fraunhofer désigna par les premières lettres de l'alphabet les plus nettes de ces raies.

C'était là le point de départ de l'analyse spectrale. Fraunhofer détermina les indices de réfraction des lumières de diverses couleurs dans divers prismes de flint et de crown en utilisant ces raies. On doit aussi à Fraunhofer (*Mém. de l'Acad. de Munich*) une étude de la distribution de l'intensité lumineuse dans le spectre ; le procédé qu'il employait était peu exact. Par contre, on lui doit les réseaux. On entend par ce mot l'assemblage d'un grand nombre de fils très fins placés très près les uns des autres, parallèlement, ou de stries très déliées tracées avec un diamant sur une lame de verre. De pareils assemblages produisent des phénomènes de diffraction très remarquables ; ils forment des spectres comme les prismes, mais avec cette particularité que ces spectres sont multiples et que chacun d'eux correspond à une dispersion indépendante de la nature matérielle du réseau ; la dispersion dépend de la finesse et du rapprochement des traits ; on peut donc considérer ces spectres comme des spectres normaux (*Fraunhofer Gilbert's Annalen*, t. XXIV, p. 337). Il contribua aussi à l'étude des phénomènes de diffraction atmosphérique qui produisent les halos (*Schumacher's Astronomische*, t. III, p. 73). — En résumé, la découverte des raies du spectre que l'on appelle souvent raies de Fraunhofer et l'invention des réseaux sont des découvertes de premier ordre.

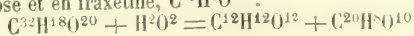
A. JOANNIS.

FRAUSSEILLES. Com. du dép. du Tarn, arr. de Gaillac, cant. de Cordes ; 489 hab.

FRAVAUX. Com. du dép. de l'Aube, arr. de Bar-sur-Aube, cant. de Vendevre ; 140 hab.

FRAUXINE (Chim.). Form. $\left\{ \begin{array}{l} \text{Equiv.} \dots C^{32}H^{18}O^{20} \\ \text{Atom.} \dots C^{16}H^{18}O^{10} \end{array} \right.$

La fraxine est un glucoside retiré par le prince de Salm-Horstmar de l'écorce de frêne (*Fraxinus excelsior*) ; on la trouve aussi dans le *Fraxinus ornus* (Dufour), dans les *Esculentus* et les Pavia (Stokes, Rochleder, Schwartz). On la prépare en précipitant par l'acétate de plomb un décocté d'écorce de frêne ; la liqueur filtrée est ensuite traitée par le sous-acétate qui donne un second précipité qu'on décompose par l'hydrogène sulfuré ; à l'évaporation, il reste un résidu qu'on lave avec un peu d'eau et qu'on fait cristalliser dans l'alcool bouillant. — La fraxine cristallise en aiguilles blanc jaunâtre, inodores, à saveur amère et astringente. Chauffée graduellement, elle fond, puis donne un sublimé qui fournit avec l'eau une solution fluorescente. Elle est peu soluble à froid dans l'eau et dans l'alcool, et ses solutions présentent une fluorescence bleue, bien marquée en présence d'une trace d'alcali. Au contact des alcalis, elle prend une teinte jaune de soufre ; le perchlorure de fer colore en vert la solution aqueuse, puis donne un précipité jaune citron ; avec l'acétate de plomb ammoniacal, le précipité est jaunâtre. Sous l'influence des acides faibles, la fraxine se dédouble en glucose et en fraxétine, $C^{20}H^{30}O^{10}$:



La *fraxétine* cristallise en tables rhomboïdales, microscopiques, à saveur astringente, à réaction acide ; elle est soluble dans 1000 p. d'eau à la température ordinaire ; l'ammoniaque la colore seulement en jaune, ce qui la différencie de l'esculine.

Ed. BOURGOIN.

BIBL. : ROCHLEDER, *Journ. ph. et ch.*, t. XXV, 74 ; t. XXXVIII, 151 (3). — SALM-HORSTMAR, *Pogg. Ann. der Ch. und Pharm.*, t. C (1859), t. CVII, 327.

FRAUXINELLE. I. BOTANIQUE. — Nom vulgaire du *Dictamnus Fraxinella* Pers. (*D. albus* L.), plante de la famille des Rutacées, que l'on cultive fréquemment dans les jardins comme ornementale. C'est une herbe vivace, dont les feuilles alternes, imparipennées à 9-15 folioles dentelées, ressemblent beaucoup à celles du Frêne. Ses fleurs, de couleur blanche ou rosée, sont disposées en grappes terminales ; elles ont un calice de cinq sépales,



Dictamnus Fraxinella (Pers.) (Rameau florifère).

une corolle de cinq pétales alternes, un peu inégaux, dix étamines hypogynes et un gynécée composé de cinq ovaires indépendants les uns des autres, dans chacun desquels se trouve un placenta pariétal supportant trois ovules anatropes. Le fruit est formé de cinq coques qui s'ouvrent avec élasticité en deux valves, renfermant chacune

deux ou trois graines albuminées. — La Fraxinelle croît spontanément dans les lieux secs du midi de l'Europe et de l'Asie tempérée. Toutes ses parties sont couvertes de poils glanduleux qui sécrètent en grande quantité une huile essentielle odorante, que l'on peut enflammer, pendant les chaudes soirées de juin, à la surface même de la plante vivante. L'écorce de la racine, d'une saveur âcre et amère, est douée de propriétés toniques, emménagogues, antiscorbutiques et fébrifuges. Elle entre, notamment, dans la confection du baume de Fioravanti. Ed. LEF.

II. HORTICULTURE. — Cette plante et ses variétés à fleurs roses, rouges, blanches, partout très rustiques en France, viennent dans tous les sols. On leur donne, de préférence, une terre fraîche, exposée au midi. La multiplication se fait par éclats du pied, qu'on plante à la fin de l'hiver, et aussi par graines, qu'on doit semer dès leur maturité, en terrines. Le jeune plant est repiqué en pépinière et, deux ans après, en place. La floraison ne se produit que la troisième année après le semis. G. B.

FRAY BENTOS OU INDEPENDANCIA. Ville de l'Uruguay, sur une branche de l'Uruguay ; 6,000 hab. Fondée en 1859. Grand abattoir et saladero où l'on tue jusqu'à 1,500 bœufs par jour. Les machines peuvent en débiter jusqu'à 200 par jour.

FRAUSSE. Com. du dép. de la Dordogne, arr. de Bergerac, cant. de Laforce ; 453 hab.

FRAUXINNET. Com. du dép. du Lot, arr. de Gourdon, cant. de Saint-Germain ; 816 hab.

FRAUXINNET-LE-GÉLAT. Com. du dép. du Lot, arr. de Cahors, cant. de Cazals ; 902 hab.

FRAUXINNES. Com. du dép. du Lot, arr. de Figeac, cant. de Saint-Céré ; 584 hab.

FRAUXINOUS (Denis-Luc), évêque et écrivain fran-

çais, né à Curières, dans le Rouergue, le 9 mai 1765, mort à Saint-Geniez le 12 déc. 1841. Il doit sa réputation soit à ses conférences prononcées dans l'église Saint-Sulpice de 1803 à 1809 et de 1814 à 1822 et qu'il publia en 1825 sous le titre de *Défense du christianisme*, soit à son rôle comme grand maître de l'université de 1823 à 1828. Très goûtées en leur temps par un auditoire composé surtout de jeunes gens, les conférences de Frayssinous lui valurent, outre un réel succès d'orateur, la charge d'aumônier de Louis XVIII en 1821, et, en 1822, le titre d'évêque d'Hermopolis. Ses amis en célébraient « les hautes qualités littéraires : l'harmonie avec la sobriété d'ornements, une logique pressante, la clarté et l'exactitude ». Relues aujourd'hui, elles paraissent bien vieilles dans leur élégance compassée et souvent emphatique. Elles n'ont pas les qualités brillantes qui défendent contre l'oubli le *Génie du christianisme* de Chateaubriand. L'épître dédicatoire, adressée à Charles X, indique dès les premières lignes quels sentiments animaient Frayssinous : « Témoin des ravages de l'impiété, disait-il, le chrétien ne saurait être sans alarmes pour l'avenir ; mais son espérance se ranime, quand il porte ses regards sur le trône de saint Louis, où après tant de siècles sont encore assises les mêmes vertus... » Les sentiments religieux et monarchiques, telles furent les règles directrices de l'administration universitaire de Frayssinous, quand il fut devenu ministre de l'instruction publique, administration que marquèrent des mesures comme les suivantes, toutes empreintes du même esprit rétrograde : la suppression de l'École normale supérieure (1822) ; l'établissement de nouveaux séminaires, confiés aux pères de la Foi ou de la Miséricorde, noms sous lesquels se dissimulaient les pères jésuites ; les établissements de l'Etat mis aux mains d'administrateurs bien pesants, etc. On ne pouvait attendre autre chose d'un ministre qui parlait de la « sauvage déclaration des droits de l'homme », qui qualifiait de « hideuses institutions » les prytanées et les lycées de l'Empire. Il succéda à l'abbé Sicard à l'Académie française en 1822 et fut élevé à la pairie avec le titre de comte.

E. COMPAYRÉ.

FRAZÉ. Com. du dép. d'Eure-et-Loir, arr. de Nogent-le-Rotrou, cant. de Thiron, sur le Foussard ; 4,168 hab. Eglise en partie du XII^e siècle. Ruines des anciens châteaux féodaux de Frazé et du Chatellier. Châteaux de Carcahu (XIV^e siècle), du Cormier (XVI^e siècle). Sur la butte de Montgastreau, vestiges d'un édifice antique que l'on a qualifié de temple de Vénus.

FRAZIN (Sieur de) (V. BERTRAND [Jean]).

FRÉ (Louis de), écrivain et homme politique belge, né à Louvain en 1817, mort à Uccle en 1880. Il entra de bonne heure dans le journalisme libéral et publia contre les catholiques et spécialement contre le cabinet de Decker (V. ce nom) une série de pamphlets signés Joseph Boniface révélant une profonde connaissance de la politique, écrits avec une verve étincelante et qui exercèrent une influence considérable sur l'esprit public. En 1858, les électeurs de l'arr. de Bruxelles envoyèrent de Fré à la Chambre des représentants ; il y prit une large part à la discussion du nouveau code pénal ; il intervint surtout dans les débats relatifs aux articles punissant les écarts de parole commis dans les églises par les ministres des cultes, et se déclara partisan de la liberté absolue de la chaire. Il siégea à la Chambre jusqu'à sa mort ; ses principaux pamphlets ont été réunis en volumes sous le titre : *Hommes et doctrines du parti catholique* (Bruxelles, 1854-1857, 6 vol. in-12) ; et *Correspondance politique ; Revue des hommes et des choses* (Bruxelles, 1858, 2 vol. in-12). La liste complète de ses publications se trouve dans de Koninck, *Bibliographie nationale de la Belgique* (I, 386-388). E. H.

FRÉART DE CHANTELOU (Roland) (V. CHAMBRAY [Sieur de]).

FRÉART DE CHANTELOU (Paul) (V. CHANTELOU).

FRÉAUVILLE. Com. du dép. de la Seine-Inférieure, arr. de Neufchâtel-en-Bray, cant. de Londinières ; 258 hab.

FRÉBAULT (Elie), publiciste français, né à Nevers le 9 juin 1827. Avocat à Nevers, il vint à Paris où il collabora à la *Presse théâtrale*, au *Monde artiste*, au *Petit Journal*, au *Gaulois*, à *l'Illustration*, au *Figaro*, à *l'Événement*, au *Siècle*, à la *France nouvelle*, etc. Il signa beaucoup de ses chroniques littéraires et artistiques du pseudonyme de Jehan le Chercheur, ou de celui d'A. Litton. Vaudevilliste fécond, il a produit entre autres : *Apothicaire et Perruquier* (1861, in-12), opérrette, musique de Offenbach ; *les Seize Ans de Lucienne* (1861, gr. in-8), vaudeville en un acte ; *la Déesse du bœuf gras* (1866, in-12), folie carnavalesque en deux tableaux ; *la Femme à barbe* (1866, in-12), vaudeville en un acte ; *Mon Parapluie* (1883, in-12), monologue. En d'autres genres on lui doit : *les Industriels du macadam* (Paris, 1868, in-32) ; *la Vie de Paris, guide pittoresque et pratique* (1878, in-12) ; *la Légende de la Cloche* (1890, in-12), poésie, etc.

FRÉBÉCOURT (*Frebencuria, Frebencort*). Com. du dép. des Vosges, arr. de Neufchâteau, cant. de Coussey, sur la Meuse et le chem. de fer de Nançois-le-Petit à Neufchâteau ; 407 hab. Moulins, vignobles. Le village appartenait aux seigneurs de *Bourlemont* (V. ce nom) dont le château couronne la montagne qui domine Frébécourt.

FRÉBUANS. Com. du dép. du Jura, arr. et cant. de Lons-le-Saunier ; 238 hab.

FRÉCH (Johann-Georg), organiste et compositeur allemand, né à Kaltenthal, près de Stuttgart, le 19 janv. 1790, mort à Esslingen en 1864. Fils d'un horloger et facteur d'orgues, il étudia avec passion la théorie de la musique. En 1820, il fut nommé organiste et maître de chapelle de l'église d'Esslingen, puis, en 1833, directeur de l'école de musique d'Esslingen. Il eut la plus grande influence musicale dans tout le Wurtemberg. Il a publié de nombreux *lieder* pour une ou plusieurs voix, dont quelques-uns sont populaires, des pièces d'orgue bien écrites, un livre de chorals à 4 voix, une messe allemande pour 4 voix d'hommes, etc.

FRÉCHA (Josef), sculpteur espagnol, entré au service de Philippe II en 1575 et l'auteur, avec Martin de Gamboa, son maître, de la construction et des sculptures de la *silleria* du chœur de l'Escurial. Frécha, qui composa ces stalles de bois précieux, de coloration variée, et qui les décora, dans le style Renaissance, de sculptures d'ornement d'un goût exquis, travaillait sur les dessins de l'architecte Juan de Herrera. On lui attribue également la construction des corps de bibliothèque de l'Escurial et le dessin des meubles servant à renfermer les manuscrits et les livres de chœur. P. L.

FRÉCHE (Ancien droit) (V. CADIS DE LA FRÉCHE).

FRÉCHE-ET-SAINT-VIDON. Com. du dép. des Landes, arr. de Mont-de-Marsan, cant. de Villeneuve ; 909 hab.

FRÉCHÉDE. Com. du dép. des Hautes-Pyrénées, arr. de Tarbes, cant. de Trie ; 478 hab.

FRÉCHENCOURT. Com. du dép. de la Somme, arr. d'Amiens, cant. de Villers-Bocage ; 343 hab.

FRÉCHENDETS. Com. du dép. des Hautes-Pyrénées, arr. de Bagnères-de-Bigorre, cant. de Lannemezan ; 425 hab.

FRÉCHET (Le). Com. du dép. de la Haute-Garonne, arr. de Saint-Gaudens, cant. de Saint-Martory ; 474 hab.

FRÉCHET-AURE. Com. du dép. des Hautes-Pyrénées, arr. de Bagnères-de-Bigorre, cant. d'Arreau ; 51 hab.

FRÉCHETTE (Louis), poète franco-canadien, né à Lévis, près de Québec, le 16 nov. 1839. Journaliste successivement à Chicago, à Québec, à Montréal, il a publié de nombreuses poésies : *Mes Loisirs* (Québec, 1863) ; *la Voix d'un exilé* (Chicago, 1867) ; *Pèle-Mêle* (Montréal, 1881) ; *Fleurs boréales* (Paris, 1881) ; *la Légende d'un peuple* (Paris, 1881) ; deux drames historiques : *Papineau* (Montréal, 1880), et *Félix Ponté* (Montréal, 1880), etc.

FRÉCHOU (Le). Com. du dép. de Lot-et-Garonne, arr. et cant. de Nérac ; 541 hab.

FRÉCHOU-FRÉCHET. Com. du dép. des Hautes-Pyrénées. arr. de Tarbes, cant. de Tournay; 155 hab.

FRÉCOURT. Com. du dép. de la Haute-Marne, arr. de Langres, cant. de Neuilly-l'Évêque; 253 hab.

FRÉCULF, chroniqueur du IX^e siècle, moine bénédictin, puis évêque de Lisieux vers 822, mort le 8 oct. 850. Il est l'auteur d'une chronique universelle, *Chronicorum libri duo*, publiée pour la première fois en 1530 et souvent depuis.

BIBL. : E. GRUNAUER, *De Fontibus historiæ Freculfi*; Winterthur, 1864, in-8. — WATTENBACH, *Deutschlands Geschichtsquellen*, 1885, t. I, pp. 204-206, 5^e éd.

FRÉDÉGAIRE (Compilation et Chronique dites de). La seule chronique contemporaine qui nous fasse connaître les événements de l'histoire franque au VIII^e siècle est contenue dans une vaste compilation attribuée, depuis la fin du XVI^e siècle (cf. Scaliger, *De Emendatione temporum*, p. 168), à un auteur nommé Frédégaire, sans que d'ailleurs aucun manuscrit ni aucune indication précise ait justifié cette attribution. Dans le manuscrit de Paris, lat. 10910, le plus ancien et le plus complet que nous possédions de cette compilation, manuscrit dont tous les autres manuscrits connus semblent dériver, et qui date du dernier quart du VII^e siècle ou du premier quart du VIII^e, cette compilation se compose des parties suivantes : 1^o le *Liber generationis* de saint Hippolyte (V. ce nom), évêque de Porto Romano, énumération de noms propres formant un résumé de l'histoire et de la géographie sacrées et profanes, jusqu'à Alexandre Sévère (222-235), auquel sont jointes des supputations chronologiques, une liste des papes jusqu'à Théodore (642), continuée par une autre main jusqu'à Adrien I^{er} (772), et une courte chronique traduite du grec, s'arrêtant à Héraclius (610-644); 2^o la chronique de saint Jérôme (V. ce nom), de Ninus à 378 ap. J.-C., avec quelques additions, dont la plus importante est relative à l'origine troyenne des Francs; 3^o la chronique d'Idace (V. ce nom), de 378 à 468, à laquelle sont joints des récits d'un caractère légendaire sur Théodoric le Grand, sur Chrocus, roi des Vandales, et sur Justinien; 4^o un abrégé des livres II à VI de l'histoire des Francs, de Grégoire de Tours (cet abrégé est connu sous le nom d'*Historia epitomata*); 5^o une chronique originale s'étendant de 584 à 642, mais contenant des allusions à des événements arrivés entre 652 et 664; 6^o la chronique d'Isidore de Séville, de 476 à 628. D'après M. Krusch, qui a donné de la compilation une excellente édition, elle aurait été composée tout d'abord, en 613, par un auteur qui vivait à Avenche (Suisse) et qui réunit le *Liber generationis*, Jérôme, Idace et les quarante-deux premiers chapitres de la *Chronique*. Un second auteur, en 642, ajouta à cette première compilation l'abrégé de Grégoire de Tours, compléta le *Liber generationis* et continua la chronique jusqu'en 642 (ch. XLIII à XC). Enfin, un interpolateur inséra après 638 quelques chapitres dans la chronique. Bien que cette hypothèse fort ingénieuse souffre d'assez graves objections et que l'auteur du présent article croie plus naturel de voir dans la chronique l'œuvre inachevée d'un moine de Saint-Marcel de Chalons, qui écrivait entre 663 et 666, comme il faut admettre en tous cas que ce moine aurait eu à sa disposition pour la fin du VI^e siècle et le commencement du VII^e des annales écrites à Avenche, et d'autre part une transcription du *Liber generationis* faite en 613, les deux hypothèses ne sont point pratiquement très éloignées l'une de l'autre. Quoi qu'il en soit, la *Chronique* dite de Frédégaire a pour nous une très haute valeur. Pour les années 554 à 593, elle complète ce que nous rapporte Grégoire de Tours; à partir de 593, elle est notre source presque unique, avec les *Vies de saints* contemporaines, car la continuation de Marius d'Avenche ne renferme que quelques notes très sèches sur l'histoire de Brunehaut, et les *Gesta regum Francorum*, écrits au VIII^e siècle, ont pour la première moitié du VII^e un caractère purement anecdotique et légendaire. L'histoire de Brunehaut se ressent aussi dans Fré-

dégaire du grossissement et des déformations de la légende, mais à un degré bien moindre. L'auteur, dans la partie de son œuvre relative à Childebert II et à son fils, s'astreint à une chronologie très exacte et à un récit très suivi. Il y transcrit deux chapitres entiers de la *Vie de saint Colomban* par Jonas. De 614 à 631, le récit est plus vague et plus incomplet, mais, de 631 à 642, nous avons de nouveau une narration ample et précise qui émane certainement d'un témoin contemporain. Ce témoin s'intéresse surtout aux affaires de Bourgogne et d'Austrasie et il montre à l'égard de la Neustrie une malveillance assez prononcée. C'était un homme de médiocre intelligence qui se plaint, non sans raison, de la rusticité et de la faiblesse de son esprit; il écrit dans le latin le plus corrompu qui se puisse voir; aussi son texte est-il, au point de vue des désinences et du vocalisme, un des documents les plus précieux que nous possédions pour la connaissance du bas latin; mais c'est un témoin honnête et qui inspire confiance.

La chronique de Frédégaire a été continuée jusqu'en 768. Trois auteurs différents ont travaillé à cette continuation. Le premier, qui vivait en Austrasie, probablement dans le pays de Liège, écrivit, en 736, la première continuation qui forme dix-sept chapitres. Les dix premiers ont pour source principale les *Gesta regum Francorum*; mais, tandis que cette chronique, écrite en Neustrie en 726, est l'œuvre d'un auteur dévoué à la dynastie mérovingienne et peu favorable aux maires du palais d'Austrasie, le premier continuateur de Frédégaire est un partisan décidé de la famille des Pépins. Nous n'avons cependant aucune preuve qu'il ait été attaché à leur service, tandis que nous savons positivement que le second continuateur, qui nous a donné en seize chapitres l'histoire des années 737 à 751, écrivait par les ordres et sous la direction du comte Childebrand, oncle du roi Pépin. Le troisième continuateur, à qui nous devons les quinze derniers chapitres où se trouve l'histoire des années 752 à 768, appartenait à la maison du comte Nibelung, fils de Childebrand. L'œuvre des continuateurs a donc les avantages et les inconvénients des écrits officiels; les auteurs sont dans les meilleures conditions pour être bien renseignés, mais leur témoignage est suspect de partialité. Il faut noter que le second continuateur a introduit dans son œuvre un récit de la conquête du Midi par Charles-Martel et Childebrand, qui n'est pas de sa main, et a une couleur épique très marquée.

Si la critique n'a guère à tenir compte que du manuscrit de Paris 10910 pour l'établissement du texte de la *Compilation* et de la *Chronique* dites de Frédégaire, elle doit utiliser pour les *Continueurs* les manuscrits du Vatican (*Christ.*, 213), de Milan (chap. de saint Ambroise), de Londres (*Mus. Brit. Harl.*, 3871), de Montpellier (*Ec. de Méd.*, 158) et de Paris (lat. 4883 A). Toutefois, le manuscrit du Vatican est de beaucoup le meilleur. La plus ancienne édition de la *Chronique* est celle de Flacius Illyricus, en appendice à l'*Histoire des Francs* de Grégoire de Tours (Bâle, 1568). Il a donné aussi les vingt-quatre premiers chapitres des *Continueurs*. La première édition de la *Compilation* a été donnée par Canisius dans ses *Antiquæ lectiones* (Ingolstadt, 1602). Marquard-Freher a publié l'*Historia Epitomata* et la *Chronique* avec les continuateurs complets dans son *Corpus Francicæ historiæ* (Hanovre, 1613). Il est le premier éditeur qui ait inscrit en tête de la *Chronique* le nom de Frédégaire et il n'est pas impossible que le nom de *Fredegarius* ait été imaginé par Freher et ses amis, d'après celui de Freher lui-même. Ruinart, dans son édition de Grégoire de Tours, les bénédictins dans le *Recueil des historiens des Gaules et de la France* (t. II et V), Migne au t. LXXI de la *Patrologie latine* ont publié les parties originales de la *Compilation*, la *Chronique* et les *Continueurs*. M. Monod a reproduit dans le fascicule 36 de la *Bibliothèque de l'École des hautes études* le texte du manuscrit de Paris 10910. Enfin, M. Krusch a donné, dans les *Monumenta*

Germaniæ historica, série in-4, au t. II des *Scriptores rerum Merovingicarum*, la première édition critique de la *Compilation*, de la *Chronique* et des *Continuateurs* réunis. La *Chronique* et les *Continuateurs* ont été traduits en français par Claude Bonnet (1610), par l'abbé de Marolles (1668), par Guizot (1823), en allemand par Abel dans le 3^e fascicule des *Geschichtschreiber der deutschen Vorzeit* (1876, 2^e éd.). G. MONOD.

BIBL. : Art. de M. KRUSCH, dans le t. VII du *Neues Archiv der Gesellschaft für ältere deutsche Geschichtskunde*. — Sur les manuscrits, les sources et les auteurs de la *Compilation* dite de Frédegair, BROSIEN, *Kritische Untersuchung der Quellen der Geschichte des fränkischen Königs Dagobert*, 1868. — BREYSIG, *De Continuator Frédegarii Chronico*, 1849. — MONOD, *Du Lieu d'origine de la Chronique dite de Frédegair*, dans les *Mémoires de la Soc. gén. d'hist. suisse*, 1880. — Du même, *les Origines de l'historiographie à Paris*, dans les *Mém. de la Soc. d'hist. de Paris*, 1878. — G. KÜRTH, *l'Histoire de Clovis, d'après Frédegair*. La reine Brunehaut, dans *Rev. des Questions historiques*, janv. 1890 et juil. 1891. — Du même, *Histoire poétique des Mérovingiens*, 1893. — JACOBS, *Géographie de Grégoire de Tours, de Frédegair et de leurs continuateurs*, 1861, 2^e éd. — LONGNON, *Géographie de la Gaule au VI^e siècle*, 1878.

FRÉDÉGIS (*Fredegisus*), philosophe scolastique, originaire d'York, mort le 10 août 834. Il était élève d'Alcuin, vécut à la cour de Charlemagne, puis devint chancelier de Louis le Pieux qui l'attacha à sa personne avec le titre d'abbé du couvent de Saint-Martin de Tours et de Saint-Bertin de Saint-Omer. Dans une lettre adressée aux théologiens de la cour de Charlemagne (*Epistola de nihilo et tenebris*), Frédegis cherchait à établir, en s'appuyant sur l'Écriture sainte et sur le raisonnement, que le Rien n'est pas une pure négation, mais quelque chose de réel, tout comme les ténèbres, parce qu'un mot ne saurait désigner un néant absolu. Le Rien est la matière inconnue et indéterminée dont toute chose est faite. Cette lettre a été imprimée dans le *Patrologiæ cursus completus* de Migne (t. CV), et se trouve reproduite dans la dissertation de Max Ahner : *Fred. v. Tours, ein Beitr. zur Gesch. d. Philos. des Mittelalt* (Leipzig, 1878). Th. RUTSEN.

FRÉDÉGONDE, reine franque. On ignore son origine exacte, mais il est probable qu'elle était de basse extraction. Femme ou concubine de Chilpéric I^{er}, elle fut d'abord délaissée par lui lorsque ce prince épousa Galswinthe, sœur de Brunehaut, fille du roi goth d'Espagne, Athanagild. Galswinthe fut bientôt assassinée, et il est probable que Frédegonde inspira ce crime (567). Devenue de nouveau la femme de Chilpéric, elle domina cette nature violente et grossière, mais pour la pousser aux spoliations, aux cruautés, aux crimes. En 573, Chilpéric était en guerre avec son frère Sigebert dont la femme, Brunehaut, poursuivait la vengeance de Galswinthe ; la ruine de Chilpéric paraissait certaine lorsque, à Vitry, deux jeunes Francs, « ensorcelés » par Frédegonde, assassinèrent Sigebert en le frappant de leurs scramasaxes empoisonnés. Chilpéric avait eu plusieurs fils de son mariage avec une autre femme, Audovère. Frédegonde les poursuivit de sa haine, jalouse d'assurer la royauté à ses enfants. L'un d'eux, Mérovée, s'éprit de la veuve de Sigebert, Brunehaut, qui habilement l'avait séduit afin de s'assurer un défenseur. Il l'épousa à Rouen, à la grande colère de son père qui fit semblant de lui pardonner, mais dès lors se défia toujours de lui. Quelque temps après, Mérovée fut tonsuré et envoyé au monastère de Saint-Calais. Il s'en échappa et suscita une insurrection contre son père. Un des partisans de Frédegonde, le comte Leudaste, s'empara des enfants de Mérovée, et les égorga. Mérovée lui-même, après avoir trouvé quelque temps asile dans la basilique de Saint-Martin, chercha de nouveau fortune. Les habitants de Thérouanne se saisirent de lui par trahison afin de le livrer à Chilpéric, mais Mérovée, avant l'arrivée de son père, se fit tuer par un de ses serviteurs. Le bruit courut cependant qu'il avait été secrètement assassiné sur l'ordre de Frédegonde. Quelque temps après, les deux jeunes enfants que Frédegonde avait de Chilpéric tombèrent gravement malades. L'anxiété dé-

termina chez elle une crise de remords : dans un accès de désespoir, Chilpéric et elle voulurent apaiser Dieu en jetant au feu les registres des impôts qui venaient d'être établis. Cependant les enfants royaux moururent. Chilpéric n'avait plus désormais qu'un seul fils, né de son mariage avec Audovère, Clovis, frère de Mérovée. Le jeune homme, avec un imprudent orgueil, répétait : « Voilà que tous mes frères sont morts, à moi reviendra toute la Gaule », et il s'exprimait en termes insultants sur le compte de sa marâtre. La rage de Frédegonde se tourna contre lui, d'autant plus cruelle qu'on accusa auprès d'elle Clovis d'avoir fait disparaître ses enfants par des maléfices. Elle obtint de Chilpéric que Clovis lui fût livré enchaîné ; peu de temps après le jeune prince mourut assassiné à Noisy-le-Grand où on le retenait captif. On raconta à Chilpéric qu'il s'était tué lui-même. Audovère, qui vivait encore, fut mise à mort, sa fille Basine fut enfermée dans un monastère.

La fureur de Frédegonde ne respectait point les personnages les plus sacrés. Prétextat, évêque de Rouen, avait béni le mariage de Mérovée, dont il était le parrain, avec Brunehaut. L'affection qu'il témoignait au jeune prince exaspéra Frédegonde ; il fut arrêté et traduit comme coupable de lèse-majesté devant un synode d'évêques à Paris (577). Malgré les attaques violentes de Chilpéric, Grégoire, évêque de Tours, l'historien des Francs, prit vaillamment la défense de l'accusé. Vainement Frédegonde lui fit offrir secrètement une forte somme d'argent s'il voulait abandonner la cause de Prétextat. L'évêque de Rouen fut néanmoins exilé. Sept ans après, Chilpéric étant mort, il crut pouvoir rentrer dans sa ville épiscopale. Mais la haine de Frédegonde n'avait point désarmé. Prétextat, menacé par elle, lui ayant tenu tête en public, un assassin excité par elle le frappa en pleine église. Frédegonde poussa l'impudence jusqu'à aller trouver l'évêque sur son lit de mort, affectant la pitié et l'indignation. Prétextat agonisant l'interpella : « Qui a frappé ce coup, si ce n'est la main qui a tué des rois, qui a si souvent répandu le sang innocent ? » et, l'accablant de ses malédictions, il lui prédit qu'elle serait dans tous les siècles un objet d'exécration. Plus tard elle poussa l'audace jusqu'à livrer aux parents de Prétextat le misérable qu'elle avait chargé du crime ; celui-ci, mis à la torture, avoua qu'il avait reçu de Frédegonde cent sous d'or pour commettre ce meurtre.

En 584, Chilpéric fut assassiné à Chelles. On ignore au juste quels furent les instigateurs du crime, et cette question a souvent été débattue ; parmi les contemporains il s'en trouva qui accusèrent Frédegonde ; elle aurait voulu empêcher ainsi l'exil d'un de ses amants, Landéric. Elle se réfugia à Paris avec ses trésors ; puis elle invoqua la protection d'un des frères de Chilpéric, du roi Gontran. « Que mon seigneur vienne, lui fit-elle dire, et qu'il prenne le royaume de son frère. » Les Francs de Neustrie reconquirent pour roi le fils de Chilpéric et de Frédegonde, Clotaire II, encore tout jeune (il n'avait que quatre mois), et pour son tuteur, Gontran. Vainement elle essaya de faire empoisonner Brunehaut ; le jeune clerc qu'elle avait chargé de ce crime fut soupçonné, mis à la torture, et avoua. On le renvoya à Frédegonde qui, furieuse, lui fit couper les pieds et les mains. Deux autres clercs qu'elle excita à frapper de poignards empoisonnés Childebert, fils de Brunehaut, échouèrent également. Plus tard, Gontran se rapprocha de Brunehaut et de son fils Childebert II. Quand Childebert II fut mort, quand Brunehaut vieillie administra l'Austrasie et la Bourgogne au nom de ses petits-fils, Théodebert II et Thierry II, Frédegonde avec son fils Clotaire reprit la lutte ; elle reconquit Paris et d'autres villes ; les Austrasiens furent battus à Latifao. L'année suivante (597) Frédegonde mourut.

Frédegonde personnifia les passions sauvages de cette époque ; cruelle et rusée, elle régna, elle combat ses ennemis, satisfait ses haines par la trahison, le poison et le meurtre. On n'a cité ici qu'une partie des forfaits commis par elle et que raconte Grégoire de Tours, qui d'ailleurs lui

est vivement hostile. Ses mœurs étaient dissolues. Ce fut ainsi qu'on prétendit que son fils Clotaire II était un bâtard ; il fallut que trois évêques et trois grands affirmassent le contraire par serment au roi Gontran. Même pour ses enfants, elle était sans pitié dès qu'ils exaspéraient son caractère sauvage. Sa fille Rigunthe se plaignait d'être dépouillée de sa part de l'héritage paternel. « Voilà, lui dit un jour Frédégonde, les trésors de ton père, prends-les », et elle lui ouvre un coffre plein d'objets précieux, les tire, les lui donne. Puis elle invite Rigunthe à y puiser elle-même, et comme celle-ci se penche, elle referme sur elle le couvercle du coffre, cherche à l'étouffer. Rigunthe fut sauvée grâce aux servantes qui accoururent à son secours. Cette furie a trouvé cependant un panégyrique. Fortunat a vanté son intelligence, sa générosité, mais Fortunat est un courtisan dont les éloges ne comptent pas. C. BAYET.

BIBL. : GILGORE DE TOURS, *Hist. Francorum*, passim — AUG. THIERRY (*Récits des Temps mérovingiens*) a mis en scène avec un merveilleux talent quelques-uns des événements les plus tragiques auxquels a été mêlée Frédégonde.

FRÉDELON, comte de Toulouse, Franc d'origine. Il était fils de Ségonde et d'un comte nommé Fulcoald ou Fulgoald, qui avait exercé les fonctions de *missus* en Rouergue, sous Louis le Pieux ; sa famille était alliée à celle d'Hincmar de Reims. En 849, il est nommé comte de Toulouse par Pépin II, roi d'Aquitaine, et chargé de défendre la place contre Charles le Chauve. Infidèle à son serment, il livre la ville au roi de France, qui le confirme dans la charge de comte, que Frédélon remplit jusque vers 852 ; à cette date, il était remplacé par son frère Raimond, comte de Quercy, duquel descend la famille des Raimond de Toulouse. Frédélon, avant d'être comte de Toulouse, avait probablement été comte de Rouergue.

BIBL. : D. VAISSETE, *Histoire de Languedoc*, nouv. éd., I, 1057-1058, 1066 et II, 299-300.

FRÉDÉRIC. Monnaie d'or qui devait son nom à l'empreinte qu'elle portait ; elle était en usage en Prusse, dans le Mecklembourg-Schwerin et en Danemark. En voici les poids en grammes et les titres :

	Grammes
Danemark, double Frédéric.....	13,27 à 896
Mecklembourg-Schwerin, double Frédéric.	6,66 à 896
Prusse (1770 et 1821) —	6,68 à 903
— (1764) —	6,68 à 906

Le Frédéric a été démonétisé en Danemark en 1848, et en Prusse et Mecklembourg en 1857. G. F.

FRÉDÉRIC-FONTAINE. Com. du dép. de la Haute-Saône, arr. de Lure, cant. de Champagne ; 326 hab. Carrières de grès. Moulin, tuilerie. Ce village a été fondé en 1587 par le comte Frédéric de Montbéliard qui y installa sur des terres de son domaine seize familles émigrées de France pour cause de religion. Il a été dévasté à plusieurs reprises, notamment en 1633, 1635 et 1636 par les troupes impériales et lorraines qui prirent part à la guerre de Trente ans.

FRÉDÉRIC. Les personnages ayant porté le nom ou le prénom de Frédéric, sont classés dans l'ordre suivant : les chefs du Saint-Empire romain germanique ou empereurs d'Allemagne ; les rois et princes classés par pays selon l'ordre alphabétique, Allemagne (Autriche, Prusse, etc.), Danemark, Sicile, Suède, etc. Sous chacune de ces rubriques on trouvera d'abord les rois, puis les princes des pays compris dans leur royaume.

Pour les personnages princiers dont on ne trouverait pas la biographie ci-dessous, il suffit de se reporter à l'article consacré à la principauté : Bade, Lorraine, etc.

Enfin, à la suite, seront placés les personnages divers.

Empereurs.

FRÉDÉRIC I^{er} BARBEROUSSE, empereur d'Allemagne (1152-1190), né vers 1123, noyé dans le Selef le 10 juin 1190.

SA SITUATION DE FAMILLE. — Il était fils du duc de Souabe, Frédéric II, frère de l'empereur Conrad III, et de Judith, de la famille des Welfs, fille d'Henri le Noir et sœur de Henri le Superbe. Il appartenait donc à la fois aux deux plus puissantes familles de l'Allemagne, les Hohenstaufen et les Welfs, qui se disputaient alors la prépondérance. L'histoire de l'Allemagne au XII^e et au XIII^e siècle a été dominée par ces parentés ; nous les exposerons sommairement, car, si on les ignore, bien des faits cessent d'être intelligibles.

Frédéric I^{er}, duc de Souabe (mort en 1105), épousa Agnès, fille de l'empereur Henri IV ; celle-ci lui donna deux fils, **Frédéric II**, duc de Souabe (mort en 1147), et **Conrad III**, empereur (mort en 1152) ; puis elle se remaria avec **Léopold III** d'Autriche (mort en 1136) et en eut **Léopold IV** d'Autriche (mort en 1141), **Otto**, évêque de Freisingen, historien (mort après 1190) et **Henri Jasomirgott** (mort en 1177), père de **Léopold V** (mort en 1194), lui-même père de **Léopold VI** (mort en 1230), tous ducs d'Autriche. — Le fils de Conrad III fut **Frédéric VI de Rothenburg**, duc de Souabe (mort en 1167). Frédéric II de Souabe eut de Judith, fille de Henri le Superbe, **Frédéric I^{er} Barberousse**, empereur (mort en 1190), et **Conrad**, comte palatin du Rhin (mort en 1195) ; ce dernier fut le père d'Agnès, mariée plus tard au fils de Henri le Lion.

Frédéric Barberousse épousa **Beatrice** de Bourgogne et en eut : **Henri VI**, empereur (mort en 1197), **Frédéric V**, duc de Souabe (mort en 1191), **Conrad**, duc de Souabe (mort en 1196), **Otton** de Bourgogne (mort en 1200), **Philippe de Souabe**, empereur (mort en 1208). Du mariage de Henri VI et de **Constance de Naples** naquit **Frédéric II**, empereur (mort en 1250) ; celui-ci eut pour fils : **Henri**, roi des Romains (mort en 1242) ; **Conrad IV**, empereur (mort en 1254), père de **Conradin** (mort en 1268) ; **Marguerite**, épouse d'Albert de Thuringe (morte en 1270) ; **Enzio** ; **Manfred** (mort en 1265) dont la fille, **Constance**, épousa Pierre III, roi d'Aragon ; **Frédéric d'Antioche** (mort en 1258). Philippe de Souabe n'eut que des filles : **Beatrice** (morte en 1212), qui épousa l'empereur Otton IV ; **Cunégonde** (morte en 1248), qui épousa Wenceslas, roi de Bohême ; **Marie** (morte en 1239), qui épousa Henri de Brabant ; **Beatrice** (morte en 1234), qui épousa Ferdinand III, roi de Castille, et fut mère d'Alphonse X de Castille.

Magnus, duc de Saxe (mort en 1106), eut deux filles : 1^o **Eilika** (morte en 1142), épousa **Otto de Ballenstedt** ; de cette union naquit **Albert l'Ours**, margrave de Brandebourg (mort en 1170). — 2^o **Wulfhild** (morte en 1126) épousa **Henri le Noir**, duc de Bavière (mort en 1126), fils de **Welf IV**, duc de Bavière (mort en 1101), et frère de **Welf V**, duc de Bavière ; de cette union naquirent **Henri le Superbe**, duc de Saxe et de Bavière (mort en 1139), **Welf VI** (mort en 1191), père de **Welf VII**, et **Judith** qui épousa Frédéric II, duc de Souabe. Henri le Superbe épousa **Gertrude**, fille de l'empereur Lothaire, et en eut un fils, **Henri le Lion**, duc de Saxe et de Bavière (mort en 1195) ; de celui-ci naquirent **Henri**, comte palatin du Rhin (mort en 1227), époux d'**Agnès** de Hohenstaufen (morte en 1204) ; **Otton IV**, empereur (mort en 1218), et **GUILAUME**, duc de Lunebourg (mort en 1212).

Nous retrouverons tous ces personnages dans l'histoire d'Allemagne et d'Italie au XII^e et au XIII^e siècle, et il importe d'autant plus de définir nettement leurs rapports que ceux-ci ont eu une grande influence et particulièrement sur la vie de Frédéric Barberousse.

Conformément à sa position de famille, Frédéric Barberousse s'efforça de jouer le rôle de médiateur entre les parents de sa mère et les Hohenstaufen. En 1147, il succéda à son père dans le duché de Souabe. Il accompagna son oncle, l'empereur Conrad III, dans la deuxième croisade, à laquelle s'étaient associés également ses trois oncles, Welf VI et Henri Jasomirgott qui lui disputait le duché de Bavière, et Otto, évêque de Freisingen. Le jeune Frédéric se distingua par sa bravoure et l'énergie avec laquelle il

put tenir tête aux Grecs. Il rentra en Allemagne avant son oncle et la trouva en feu ; Welf VI s'était allié au roi Roger de Sicile, puis il avait profité de la maladie de Conrad pour envahir la Souabe où il essaya une défaite complète. Frédéric s'était abstenu le plus possible de prendre part à la lutte, et, après avoir rétabli l'ordre troublé par les Welfs, il leur fit accorder une paix favorable, s'opposant aux rigneurs méditées par Conrad. Il se tint à l'écart lors de la guerre renouvelée bientôt par Henri le Lion, maître de la Saxe, qui revendiquait la Bavière. La mort prématurée du fils aîné et héritier désigné de Conrad III, Henri, roi des Romains (1150), valut l'Empire au jeune duc de Souabe. Conrad se sentant mourir, et n'ayant plus qu'un fils mineur (Frédéric de Rothenburg), désigna pour lui succéder son neveu, le seul homme capable de soutenir la gloire de la maison de Hohenstaufen et de rétablir la concorde avec les Welfs. Le 5 mars 1152, une assemblée de princes allemands élut, à Francfort, Frédéric Barberousse ; le 9 mars il fut sacré et couronné à Aix-la-Chapelle par l'archevêque de Cologne.

LES PREMIÈRES ANNÉES DU RÈGNE. — Lorsqu'il monta sur le trône, Frédéric I^{er} était un homme d'une trentaine d'années, de taille moyenne, au teint frais, cheveux et barbe frisés de nuance blonde tirant sur le roux, ce qui lui valut des Italiens le surnom de *Barbarossa*, yeux bleus, regard clair et vif, vigoureux et agile, de bonne humeur, presque toujours souriant. Très gracieux et séduisant par son affabilité, il était aussi très brave, rompu aux exercices du corps, un chevalier accompli, ne le cédant à personne dans les jeux comme à la chasse ou à la guerre. Généreux sans prodigalité, il était remarquablement instruit et intelligent. Sa mémoire était excellente ; il parlait éloquentement sa langue maternelle, mais malaisément le latin ; il goûtait les sciences et les arts et lisait volontiers les chroniques. Il avait un profond sentiment de la justice, y sacrifiant ses préférences personnelles, et une haute idée de la dignité impériale. Ce fut un homme d'Etat de premier ordre et il est resté dans l'histoire le type des empereurs allemands du moyen âge. Il a voulu relever la puissance du Saint-Empire romain germanique telle qu'elle avait été du temps des Ottons, ou plutôt, ainsi qu'il l'écrivit au pape dès son avènement, son but était de « restaurer dans son ancienne vigueur et excellence la grandeur de l'empire romain », car il se considérait aussi bien comme l'héritier de Constantin et d'Auguste que de Charlemagne (V. SAINT-EMPIRE). Il s'appuya sur le droit romain, que les légistes, et spécialement ceux de l'université de Bologne, mirent à son service ; ils lui enseignèrent que sa volonté avait force de loi, qu'il pouvait revendiquer, non seulement la souveraineté, mais la propriété du monde. Nous verrons dans quelle mesure il put satisfaire la chimère de la domination universelle ; mais, en même temps, il eut le sens de la réalité et, dans son royaume germanique, il s'efforça de devenir véritablement souverain, domptant la grande féodalité et contraignant les seigneurs grands et petits au respect de l'ordre ; il fut moins heureux dans son royaume italien, où il ne put triompher de la résistance des villes. Néanmoins il demeura le personnage dominant de son époque, grâce à sa politique tour à tour prudente et énergique.

Il commença par s'assurer la pacifique possession de l'Allemagne en s'entendant avec les chefs des grandes maisons rivales. Il gagna complètement son cousin Henri le Lion et établit avec lui une union intime qui fut sa première maxime de gouvernement pendant vingt-cinq années. Il l'appuya contre ses nombreux ennemis et fut en revanche assisté par lui ; cette alliance fut achetée par de larges concessions ; il laissa son cousin se constituer au N. de l'Allemagne, dans la Saxe et les pays de la Baltique, conquis sur les Slaves, un véritable Etat ; de plus, il lui rendit, en 1153, le duché de Bavière, l'enlevant au margrave d'Autriche, Henri Jasomirgott ; quant à Albert l'Ours, le puissant margrave du Nord, ennemi acharné de Henri le Lion,

auquel il disputait la Saxe, Frédéric I^{er} l'apaisa en partageant entre eux l'héritage du comte de Winzenburg et en lui donnant le droit de nomination aux nouveaux évêchés créés en pays wende. A son oncle Welf VI, l'empereur octroya le margraviat de Toscie, le duché de Spolète, des fiefs dans la Haute-Italie. Frédéric avait transféré le duché de Souabe à son neveu Frédéric, le fils de Conrad III (âgé alors de huit ans), lui abandonnant également les biens et possessions de son père en Franconie, en Souabe, en Alsace, mais il garda sa tutelle. A son propre frère Conrad, il donna un peu plus tard le titre de comte palatin du Rhin. Réconcilié avec les Welfs et ayant consolidé sa famille, il s'entendit aussi avec les Zähringen, les puissants rivaux des Staufen, en Souabe, à qui Conrad III avait fait une guerre acharnée. Il signa avec Berthold IV un traité aux termes duquel il lui rendait ses fiefs et lui promettait la Bourgogne et la Provence qu'ils enlèveraient à Guillaume, comte de Mâcon et de Vienne, et à Béranger, marquis de Barcelone ; en échange, Berthold s'engageait à l'assister avec 1,000 lances en Allemagne, avec 500 en Italie. Ce traité fut plus tard modifié. Le comte Guillaume, intimidé, remit en liberté sa nièce, la belle Béatrice, héritière de la Haute-Bourgogne ; Frédéric, qui venait de répudier sa femme Adélaïde de Vohburg, épousa Béatrice (juin 1156) et acquit ainsi un pouvoir effectif dans l'ancien royaume d'Arles. En dédommagement, il donna au Zähringen l'avouerie des évêchés de Lausanne, Genève, Sion, et les fiefs bourguignons, lui constituant un véritable Etat dans la Suisse actuelle (V. SUISSE et ZÄHRINGEN). Il put désormais compter sur sa fidélité et son constant appui.

Se trouvant affermi en Allemagne, Frédéric Barberousse entreprit son voyage d'Italie pour y prendre la couronne de fer et la couronne impériale. L'Italie était alors très agitée ; les villes formaient des républiques à peu près indépendantes ; à Rome même Arnald de Brescia avait organisé la Commune et expulsé le pape ; celui-ci appelait l'empereur, auquel s'adressait de son côté le Sénat romain. Frédéric n'était nullement un serviteur de l'Eglise ; il la traitait en sujette ; dans le conflit pour l'archevêché de Magdebourg, il avait mis de côté les deux compétiteurs et de sa propre autorité désigné un troisième, sans consulter Eugène II : il laissa bien ses légats déposer l'archevêque de Mayence, mais les expulsa quand ils voulurent s'occuper de Magdebourg. Cependant il avait besoin du pape pour son couronnement et son divorce et il conclut avec lui à Constance un traité contre la Commune romaine et le roi Roger de Sicile. En oct. 1154, il assembla son armée à Augsburg et descendit en Italie par Trente, imposant une stricte discipline à ses soldats. Selon l'usage, il tint sa diète dans la Haute-Italie, dans la plaine de Roncalia, près de Plaisance, sur le Pô, recevant l'hommage des vassaux de l'Empire, des consuls des villes, confirmant les fiefs et privilèges, tranchant les contestations. A cette diète de Roncalia, il recut les plaintes de Lodi et de Côme, de Pavie, de Crémone contre Milan, et la rupture éclata presque aussitôt avec la grande cité lombarde qui le bravait. Il rasa Rosate, soumit Chiesi et Asti au comte de Montferrat, et après un siège obstiné détruisit Tortone, l'alliée de Milan. Puis il se fit couronner roi d'Italie à Pavie (15 avr. 1155). De là il partit pour Rome. Il trouva à Sutri le nouveau pape, l'Anglais Adrien IV, qui venait d'exiler de Rome Arnald de Brescia. Frédéric Barberousse le lui fit livrer, prouvant ainsi sa bonne volonté, mais hésita longtemps avant de consentir à tenir l'étrier au pape. Il reçut ensuite l'ambassade des Romains qui lui parlèrent avec l'orgueil des anciens maîtres du monde, réclamant que l'empereur jurât d'observer leurs lois et coutumes et payât un tribut de 5,000 livres d'argent. Frédéric répliqua avec une hauteur ironique, le sentiment de sa force et de la faiblesse présente des Romains. Otton de Freisingen lui prête une harangue pompeuse où il expose que l'héritage de la vieille vertu romaine est passé au noble peuple des Francs : que quelqu'un, s'il le peut, arrache la massue de

la main d'Hercule ! Ces théories contradictoires sur l'Empire sont des témoignages historiques de premier ordre. Frédéric entra avec le pape dans la cité léonine où s'établit une garnison allemande, et le 18 juin 1155 le pape le couronna à Saint-Pierre. Exaspérés, les Romains s'assemblèrent au Capitole et attaquèrent la cité léonine, marchant sur le Vatican ; la bataille fut sanglante, Henri le Lion décida le succès en pressant à revers les bourgeois dont un millier périrent. Le supplice d'Arnaut de Brescia scella l'accord entre le pape et l'empereur, mais ils durent renoncer à soumettre Rome : les chaleurs de l'été et les difficultés de ravitaillement décidèrent l'empereur à la retraite. A son retour, il détruisit Spolète. Le pape dont il s'était séparé à Tivoli le conviait à une expédition contre le nouveau roi de Sicile, mais les épidémies avaient décimé son armée. Il la congédia à Ancone et rentra en Allemagne par la marche de Vérone. Mais là il fut assailli en trahison par les Véronais qui essayèrent de noyer l'armée en rompant le pont de bateaux de l'Adige, puis occupèrent les défilés ; Otton de Wittelsbach les débusqua et les nobles prisonniers furent pendus. Le pape traita avec le roi de Sicile et avec la Commune de Rome et rentra au palais de Latran (nov. 1156). L'expédition d'Italie n'avait obtenu qu'un demi-succès et faisait prévoir un double conflit de l'empereur avec les villes italiennes et le pape.

Dès la première entrevue s'était manifesté l'antagonisme des deux puissances, Empire et papauté, représentées par deux hommes également fiers et jaloux de leurs droits absolus. Il éclata à la diète de Besançon en oct. 1157. Frédéric était alors à l'apogée de sa puissance. Il avait imposé à tous en Allemagne le respect de la paix, mis un terme aux guerres privées. Dans la région rhénane, l'archevêque de Mayence, Arnold, entra en lutte avec les seigneurs des deux rives, dont le brigandage était la principale ressource. A la diète de Worms (déc. 1155), Frédéric les châtia en leur appliquant la vieille peine du droit coutumier, porter un chien pieds nus pendant un mille ; humilié, le comte palatin Hermann se retira dans un cloître et sa dignité passa au frère de l'empereur qui fonda Heidelberg au centre de ses domaines du Rhin moyen. Les autres insubordonnés furent rudement pourchassés ; l'empereur parcourut les rives du Rhin et du Danube rasant leurs *burgs*, supprimant les péages, mettant à mort ou privant de leurs fiefs ceux qui résistaient. Il passa ensuite en Bavière, et à la diète de Ratisbonne termina par une transaction la longue querelle de Henri le Lion et de Henri Jasomirgott. Ce dernier obtint l'érection de l'Autriche en duché indépendant avec des privilèges étendus (sept. 1156). Le duc de Saxe fut enfin reconnu en Bavière. La lutte des Welfs et des Waiblinger semblait apaisée définitivement. Les mesures prises par Frédéric étaient graves ; il consacrait le morcellement des anciens duchés ethniques et la formation de cinq véritables Etats : celui des Zähringen, l'Autriche, le Brandebourg, la Saxe et la Bavière, sans compter le Palatinat rhénan. Cependant son intention paraît avoir été de s'appuyer sur la grande féodalité pour lui confier le maintien de l'ordre et la répression des petits seigneurs ; attitude prudente et sage, bien plus que l'émiettement des grands duchés en une poussière de principautés. Jamais l'Allemagne n'avait été plus prospère et plus puissante ; elle faisait au N. et à l'E. d'immenses progrès aux dépens des Slaves (V. HENRI LE LION et BRANDEBOURG). La simple apparition de l'empereur entre l'Oder et la Vistule suffit pour obliger Boleslav IV, grand-duc de Pologne, à lui jurer fidélité (août 1157) ; Albert l'Ours et Henri le Lion avaient figuré de concert dans cette expédition avec le duc de Bohême, Vladislav II, qui en fut bientôt (janv. 1158) récompensé par le titre de roi. Du côté des Scandinaves, mêmes succès ; dès 1152, le différend relatif au trône de Danemark avait été jugé par Frédéric qui donna la couronne à Sven et en reçut le serment de fidélité. Le roi d'Angleterre, le puissant Henri II, avait reconnu l'empereur comme suzerain.

Telle était la situation de Frédéric I^{er} lorsqu'il réunit la

diète de Besançon (oct. 1157) où se trouvaient, à côté de la foule des nobles de ses trois royaumes, des envoyés de Sicile, de Venise, d'Espagne, de France, d'Angleterre. Là parut le cardinal Roland Randinelli, légat pontifical, apportant à l'empereur un salut paternel du pape, fraternel des cardinaux et une lettre d'Adrien IV conçue en ces termes : « Souviens-toi comment l'Eglise romaine t'a fait parvenir au sommet de la grandeur en t'accordant la dignité impériale. Nous ne nous repentons pas d'avoir ainsi accompli tous tes désirs ; nous nous réjouissons plutôt si tu avais reçu de nous des bénéfices encore plus précieux. » Le mot *beneficium* était à double sens et paraissait impliquer que l'empereur était le vassal du pape ; les Allemands s'indignèrent, le légat riposta, et Otton de Wittelsbach dégaina pour le tuer. Frédéric le protégea, mais l'invita à partir sur-le-champ pour Rome. Il fit rédiger par son chancelier Reinald une circulaire exposant qu'il tenait sur son autorité impériale de la grâce de Dieu et de l'élection des princes, et déclarait qu'il traiterait en ennemi du Christ quiconque regarderait l'Empire comme un fief du saint-siège. Les évêques et le peuple se prononcèrent unanimement pour l'empereur. On n'était plus au temps de Henri IV ; le sentiment national était très développé ; on parlait d'organiser en Allemagne une Eglise nationale avec un primat ; c'eût été l'archevêque de Trèves, vicaire pontifical dans toute l'Allemagne. Reinald le proposa, disant que ce n'était pas à Viterbe, la nouvelle Rome, mais à Trèves, la seconde Rome, qu'il faudrait s'adresser dorénavant. Adrien IV répondit avec violence, menaçant de transférer la couronne à l'empereur byzantin. Mais lorsqu'il apprit que Frédéric arrivait et allait descendre en Italie, il prit peur et lui expédia deux cardinaux, lui expliquant que *beneficium* devait être pris au sens de bienfait et que, par l'octroi de la couronne impériale, il entendait seulement le fait matériel du couronnement. L'empereur accueillit gracieusement ces excuses (juin 1158). Le conflit n'en avait pas moins commencé.

LA LUTTE CONTRE LES VILLES ITALIENNES ET LE PAPE. — Frédéric Barberousse, maître incontesté de l'Allemagne, allait essayer d'acquiescer une puissance égale sur l'Italie. Il y rencontrait deux adversaires, le roi de Sicile et la ligue des villes lombardes. Avec le premier, le pape s'était entendu, sacrifiant les barons impérialistes ; il allait bientôt prendre la direction de la résistance. Les villes italiennes avaient acquis une indépendance presque complète ; elles n'étaient plus que nominalement sujettes de l'Empire et avaient acheté ou usurpé la plupart des droits de la souveraineté (V. ITALIE, MILAN, FLORENCE, etc.), absorbant la noblesse du voisinage ; si bien que l'Italie septentrionale se partageait entre un certain nombre de républiques sans cesse en guerre les unes contre les autres.

La plus puissante était Milan, à la tête d'une ligue où se rangeaient Brescia, Plaisance, Parme et Modène ; Pavie, Crémone, Lodi, Côme, le marquis de Montferrat lui tenaient tête. Imbu des leçons de ses légistes, Frédéric Barberousse méconnut les conditions réelles ; les yeux fixés sur son idéal romanesque de grandeur impériale et, tout au contraire de Charlemagne dont il prétendait remettre en vigueur les institutions, il revendiqua des droits qui n'étaient plus qu'un souvenir historique, privilèges honorifiques ou de souveraineté, régales, cédés ou vendus depuis longtemps, de gré ou de force, aux municipalités. La crise de la querelle des investitures avait singulièrement favorisé cette évolution. La méconnaissance de la situation réelle allait rendre vains les efforts de l'empereur, et pourtant il avait bien des éléments de succès s'il se fut accommodé aux circonstances et eût simplement tenté d'affermir son autorité et de la rendre effective. Les villes étaient divisées et mortelles ennemies les unes des autres ; dans chacune, l'aristocratie, formée des nobles et des capitalistes, formait une classe séparée de la plèbe, du gros du peuple, petits patrons et ouvriers, souvent encore dépendants de l'évêque ou de l'ancien seigneur, mais désireux de conquérir l'égalité. On eût pu s'appuyer soit sur la classe démocratique,

soit sur la noblesse en restaurant la hiérarchie. En s'efforçant de replacer les viles sous l'autorité impériale, de les dépouiller de leurs droits, de leurs constitutions libres, de leurs juridictions autonomes, pour rétablir la féodalité complète, l'empereur mettait tout le monde contre lui. De plus en plus, la guerre prit le caractère d'une guerre de principes, lequel ne transparaisait pas nettement à l'origine. Les alliés même de Frédéric, que les jalousies locales rangeaient de son côté, ne souhaitaient pas sa victoire. Nous avons dit déjà que l'empereur, mettant en jeu une nouvelle puissance morale qui émergeait alors, celle du droit romain, voulait reculer en deçà du régime féodal et carolingien, jusqu'à l'absolutisme des césars. Le langage des légistes achevait d'éduifier la démocratie et l'aristocratie urbaines d'Italie qui lui opposèrent une résistance insurmontable.

C'est en juin 1158 que Frédéric Barberousse assembla son armée pour le second passage des Alpes. Précédé d'Oton de Wittelsbach et de Reinald, il amenait toutes les forces de son Empire : Bourguignons et Lorrains passèrent par le grand Saint-Bernard sous Berthold de Zähringen ; Souabes et Franconiens par le Splügen sous le duc Frédéric ; princes et évêques, le roi de Bohême avec ses Tchèques et les Saxons de Henri le Lion accompagnèrent l'empereur par le Tirol ; par le Frioul arrivèrent les chevaliers d'Autriche et de Carinthie avec leurs auxiliaires hongrois ; la jonction s'opéra près de Brescia avec les vassaux italiens et les milices de Pavie, Parme et Crémone. L'armée impériale comptait plus de 100,000 piétons et 15,000 cavaliers dans un ordre parfait. Les Milanais qui avaient battu les gens de Pavie et rasé Lodi refusèrent de se soumettre ; pourtant, après un siège de quelques semaines, ils capitulèrent, versant une indemnité, livrant trois cents otages, accordant à l'empereur le droit de confirmation de leurs conseils. Ils vinrent piétons et les bourgeois la corde au cou, implorer son pardon. Vainqueur, Frédéric poursuivit l'exécution de son plan. Il convoqua sa diète à Roncalia (nov. 1158) et mit les délégués des quatorze villes lombardes en rapport avec quatre docteurs en droit de l'université de Bologne, Bulgarus, Martinus de Gosi, Jacob UgoLinus, Hugo Alberici. Il s'agissait de régler la constitution politique italienne ; à défaut de coutumes on prit pour base le droit romain. La conséquence fut que, en vertu du principe « ce qui plaît au prince a force de loi », rappelé par l'archevêque de Milan, on attribua à l'empereur, à titre de régales, non seulement tous les duchés, marquisats, comtés, mais aussi la désignation des magistrats urbains, consuls, juges, tous les droits réels ou honorifiques, monnayage, péages, impôts, droits de port, de route, de moulin, de pêche, etc. ; ils furent ensuite rendus au nom du souverain à ceux-là seulement qui purent produire une charte, des titres en bonne forme. Généralisant l'institution des podestats, Frédéric en imposa à toutes les villes, comme représentants du pouvoir impérial. Il restaura le régime féodal selon la constitution de Lothaire, annulant les restrictions consenties pour le morcellement ou l'annexion des grands fiefs, ventes ou hypothèques comme les autres ; il interdit les guerres privées et les confédérations de cités ou de particuliers et nomma des commissaires pour y veiller. Bref, c'était l'abolition totale du régime établi qu'on voulait remplacer par une monarchie féodale, telle que l'Italie n'en avait pas connue. Les vaillantes et puissantes républiques municipales ne pouvaient subir cette révolution sans combattre, bien qu'au premier moment tous, laïques et clercs, nobles et citoyens, aient juré de remettre à l'empereur les droits souverains. Gènes l'arrêta d'abord et l'obligea à reconnaître le *statu quo*. Puis le pape Adrien IV refusa de laisser l'empereur exercer ses droits sur les Etats pontificaux et sur les biens de la comtesse Mathilde qu'il revendiquait. Alors s'engagea entre l'Empire et le saint-siège une guerre comparable à celle de Henri IV et de Grégoire VII. L'empereur répondit au pape que, si les évêques refusaient de se conformer à leurs devoirs de vassaux de l'Empire, ils eussent à rendre les biens

et droits que leur avaient concédés les empereurs ; le Christ avait payé le cens pour lui et pour Pierre et prescrivit de rendre à César ce qui est à César. Le pape se déclarait souverain dans Rome et les Etats de l'Eglise, n'admettait pas que les évêques italiens prêtassent d'autre serment que celui de fidélité, c.-à-d. qu'il voulait qu'ils fussent regardés comme sujets, mais non comme vassaux ; enfin il réclamait à titre d'héritier de la comtesse Mathilde la campagne de Rome à Aquapendente, Spolète, Ferrare, Massa, la Corse et la Sardaigne.

Tandis qu'on négociait et qu'intervenait dans le débat les plénipotentiaires de la Commune de Rome et du Sénat, les hostilités commencèrent. Les Milanais considéraient le traité de sept. 1158 comme subsistant et refusèrent d'accepter un podestat. Les émissaires du pape les soulevèrent et ils expulsèrent les commissaires impériaux ; la ville fut mise au ban de l'Empire ; Crème, Brescia, Plaisance firent cause commune avec elle. L'empereur commença par le siège de Crème qui l'arrêta sept mois ; en janv. 1160, elle succomba ; les 20,000 habitants survivants furent chassés sur Milan, la ville incendiée et rasée. Pendant ce siège, éclatant témoignage du dévouement des bourgeois à leurs libertés, était mort Adrien IV. Les cardinaux se divisèrent : la majorité élut le cardinal Roland Bandinelli, l'audacieux légat de la diète de Besançon ; la faction impériale l'emprisonna au Trastevere et proclama Octavien ; mais, délivré par Oddo Frangipane, Roland se fit sacrer à Ninfa sous le nom d'Alexandre III et se retira à Anagni, à portée du roi de Sicile, son protecteur ; Octavien, consacré sous le nom de Victor IV à Farfa, s'établit à Segni (sept. 1159). Frédéric convoqua à Pavie un concile dont Alexandre III déclina la compétence et qui reconnut Victor IV et excommunia son rival ; celui-ci lança l'interdit contre l'empereur (mars 1160). La France, l'Espagne et l'Angleterre reconnurent Alexandre III au concile de Toulouse (oct. 1160) ; il eut pour lui l'archevêque de Salzbourg et les moines cisterciens ; il se réfugia bientôt en France. Pendant ce temps, l'empereur avait tourné ses forces contre Milan ; il faillit être écrasé à Carcano (août 1160), mais lorsqu'au printemps arrivèrent d'Allemagne de nouveaux bataillons, les Milanais furent enfermés dans leur ville ; ils soutinrent le siège une année ; de part et d'autre, comme à celui de Crème on commit des atrocités. La famine fit tomber les armes des mains des fiers citoyens. Ils durent se rendre à merci. La vie leur fut accordée après qu'ils eurent imploré leur pardon la corde au cou et la tête couverte de cendres ; mais leur ville fut détruite, les maisons incendiées, les remparts démolis, des Milanais dispersés dans quatre villages, et leurs notables et anciens magistrats retenus comme otages (mars-avr. 1162). Cette exécution semblait assurer le triomphe de Frédéric Barberousse.

Rien n'était fini ; il avait empiré sa position par un schisme ; son pape n'était reconnu que dans ses Etats et pas partout ; il se trouvait affaibli, menacé de guerres civiles comme celles qui avaient brisé Henri IV. Il prévint ce danger par son alliance intime avec les Welfs et surtout avec Henri le Lion ; mais ses guerres d'Italie nuisirent beaucoup à son pouvoir en Allemagne. Il y usa ses forces et, n'exerçant de chaque côté des Alpes qu'une action intermittente, il ne fut qu'à demi obéi. En Allemagne aussi les villes remuaient : l'archevêque de Mayence, Arnold, dévoué à Frédéric, fut assassiné. L'empereur dut attendre trois ans pour le venger ; les murailles de Mayence furent rasées, la ville dépouillée de ses privilèges. Le siège archiepiscopal fut donné à Conrad de Wittelsbach, non à l'élu du chapitre, Rodolphe de Zähringen, ce qui raviva l'hostilité entre cette maison et celle des Hohenstaufen. A tout prix il fallait conserver l'amitié des Welfs ; Henri le Lion se comportait en maître absolu en Bavière et surtout en Saxe, abolissant les péages impériaux, créant dans les pays conquis des fiefs, des évêchés qu'il distribuait à ses fidèles ; Frédéric le défendait contre tous ses ennemis. Au Sud, la

querelle des Welfs et des Waiblinger semblait se raviver ; le jeune Welf VII avait attaqué le comte palatin de Souabe, dévoué serviteur des Hohenstaufen ; avec lui marchaient les Zehringen, les Habsbourg, le margrave de Bade, plusieurs évêques ; de l'autre côté se rangèrent le duc de Souabe, le comte de Wurtemberg, le roi de Bohême ; Welf VII fut complètement défait deux ans de suite ; mais Frédéric I^{er} sacrifia ses amis, sa famille et livra le comte palatin de Souabe à Welf VII. Il lui fallait avoir les mains libres pour venir à bout de l'Italie.

En Lombardie se préparait une lutte désespérée ; les podestats impériaux avaient tyrannisé les villes ; on voulait dompter les bourgeois et extirper leurs tendances républicaines ; les exactions financières poussèrent à bout les populations. Le chancelier Reinald, archevêque de Cologne, vicaire de l'empereur en Italie, nommait partout des ecclésiastiques allemands. Quand il fut avéré que Frédéric I^{er}, revenu sans armée en 1163, approuvait ses lieutenants, les Lombards résolurent de tout faire plutôt que de subir cette oppression. Bologne, Vérone, Trévise, Vicence chassèrent les podestats impériaux ; Venise s'allia à elles, ainsi que l'empereur grec Manuel. Sur ces entrefaites, Victor IV mourut et Reinald se hâta de faire élire un nouvel antipape par les deux cardinaux du parti impérial, rendant impossible une transaction avec Alexandre III à laquelle inclinait l'empereur. Le nouvel élu (Guido de Crème), Pascal III, irrégulièrement désigné, ne fut plus que l'instrument docile de l'empereur. Alexandre III, de sa résidence de Sens, redoublait d'activité, entretenant une correspondance avec tous les ennemis de l'empereur ; les archevêques de Mayence, de Salzbourg, de Magdebourg penchaient en sa faveur. Frédéric rentra en Allemagne (oct. 1164) pour préparer une nouvelle campagne. Il apaisa les différends en cours, s'entendit avec Henri II d'Angleterre, brouillé avec le pape par l'affaire Thomas Becket, et négocia le mariage de Henri le Lion avec Mathilde, fille de Henri II. A la diète de Wurtzbourg, l'empereur jura et fit jurer, malgré la répugnance presque universelle des prélats et des seigneurs, la reconnaissance de Pascal III (1165). Cette fois, le schisme était officiel ; vainqueur, Frédéric assurait le triomphe de l'Empire sur la papauté, la revanche de Canossa. Il mit au ban de l'Empire et remplaça les archevêques de Mayence et de Salzbourg ; mais ce dernier résista jusqu'à l'incendie de sa capitale (1160) et, durant des années, ces contrées furent troublées par les chevaliers pillards que l'empereur avait déchainés. A ce moment, Alexandre III rentrait triomphalement à Rome, sur l'invitation du Sénat, tandis que Pascal III s'installait à Viterbe, sous la protection du nouvel archevêque de Mayence, Christian, un géant belliqueux et noceur. Les Grecs prenaient pied à Ancône, et Manuel offrait à Alexandre III l'union des deux Eglises s'il voulait unir les deux Empires en lui conférant la couronne impériale d'Occident. Le pape ne voulait pas aller jusque-là ; il se contentait de l'appui des Normands de Sicile et des villes italiennes. Celles-ci chassaient les évêques schismatiques ; Milan était rebâti.

En oct. 1166, Frédéric reparut en Italie, assembla ses fidèles à Lodi et marcha sur Rome pour y installer son pape ; il s'arrêta au siège d'Ancône, et son avant-garde fut bloquée dans Tusculum par 30,000 Romains ; une poignée de chevaliers allemands amenés par l'archevêque de Mayence les mit en pleine déroute ; des milliers périrent, des milliers furent pris. Bientôt l'empereur arriva, après huit jours de combats ; il emporta successivement la cité léonine, l'église Saint-Pierre ; les lieux saints furent profanés, la ville se rendit ; du fort des Frangipani, sur l'arc de Titus, Alexandre III s'enfuit à Circei, puis à Bénévent ; Rome promit obéissance au vainqueur. Pascal III entra au Latran, mais les Pierleoni et les Frangipani tinrent bon dans leurs tours. La lutte semblait close à l'avantage de l'empereur. Alors survint une péripétie extraordinaire et vraiment dramatique. L'armée impériale fut ravagée par une épidémie

terrible ; en une semaine, la malaria fit périr 25,000 Allemands, l'archevêque de Cologne, cinq évêques, le duc de Souabe, 2,000 chevaliers franconiens et souabes, l'élite des conseillers et des partisans de Frédéric Barberousse. Saisis de terreur, les envahisseurs se crurent sous le glaive de l'ange exterminateur qui, jadis, avait égorgé les Assyriens devant Jérusalem ; ils portaient la peine de la profanation de Saint-Pierre, de l'excommunication. Ils s'enfuirent à Viterbe, puis à Lucques, décimés encore sur la route du retour ; le jeune Welf VII succomba. L'empereur ne ramenait à Pavie qu'un fantôme d'armée. Ce jugement de Dieu frappa tous les contemporains. Les villes lombardes avaient, à l'instigation des moines, préparé une ligue pour la sauvegarde de leurs libertés ; à celles de l'Est, Vérone, Vicence, Padoue, Venise, Ferrare, Trévise, s'ajoutèrent Brescia, Bergame, Milan, Plaisance, Mantoue, même Crémone ; on força Lodi à accéder à la confédération. Frédéric mit ces villes, sauf les deux dernières, au ban de l'Empire et dévasta le Milanais. Il dut reculer devant l'armée des confédérés ; ceux-ci se fortifièrent par l'accession de Parme, Modène et Bologne, élurent une sorte de conseil fédéral, déclarant ne reconnaître que les droits impériaux en vigueur depuis le temps de Henri V jusqu'à l'avènement de Frédéric I^{er}. Celui-ci, n'ayant pu les diviser, regagna l'Allemagne par la Savoie, presque en fugitif (mars 1168).

Il y fut retenu six années, consolidant sa puissance en accroissant celle de sa famille, par héritages, par achats ; il acquit ainsi ceux de son oncle Welf VI, resté sans enfants, qui renonçait au monde ; il vendit à son neveu ses fiefs italiens, Toscane, Spolète, Sardaigne, Este. Cette acquisition eut le grand inconvénient de brouiller Frédéric avec son cousin Henri le Lion. Mais ils avaient encore besoin l'un de l'autre. Le duc de Saxe laissa donc Frédéric faire élire et couronner roi des Romains son fils Henri, âgé de cinq ans ; son second fils avait été fait duc de Souabe ; le troisième, Conrad, héritait des biens de Franconie ; le quatrième, Otton, de la Bourgogne et du vicariat du royaume d'Arles. Il se reconcilia avec les Zehringen. Il soutint le duc de Saxe contre ses nombreux ennemis qui engageaient une guerre acharnée de deux ans (1166-68), sans pouvoir amoindrir le redoutable civilisateur de la Baltique. Vainqueur du Danemark, beau-père du nouveau roi Canut VI, débarrassé d'Albert l'Ours, Henri le Lion put entreprendre un pèlerinage à Jérusalem (1172-73). De son côté, Frédéric rétablissait partout son autorité, en Bohême, en Pologne, à Salzbourg comme en Souabe. Sept années s'écoulèrent ainsi. En Italie, Christian de Mayence maintenait la cause impériale. Alexandre III errait en Campanie ; Pascal III, mort au Vatican (sept. 1168), avait été remplacé par l'abbé de Struma qui prit le nom de Calixte IV. A Rome, la démocratie combattue par le pape s'appuyait sur l'empereur. Au N. de l'Italie, c'était le contraire et là la ligue lombarde prévalait tout à fait. Afin de s'affirmer, elle bâtit, entre Pavie et le Montferrat, les derniers remparts de la puissance allemande, une nouvelle ville, que baptisa le pape, Alexandrie ; dès la seconde année elle pouvait armer 15,000 bourgeois. L'empereur vint, par le mont Cenis, l'assiéger, après avoir pris Suse et Asti, tandis que Christian de Mayence tenait en respect la Toscane. Après quatre mois il fallut lever le siège (1175). Les Lombards préféraient les négociations à la bataille et laissèrent l'empereur traîner les choses en longueur jusqu'à l'arrivée de renforts. Mais Henri le Lion refusa obstinément son concours ; il ne croyait plus avoir besoin de Frédéric et songeait à revenir à la politique traditionnelle des Welfs, l'alliance avec la papauté ; il trouvait aussi ces guerres d'Italie inutiles et préférait réserver ses forces pour la lutte contre les Slaves ; enfin il se méfiait de son cousin qui, pendant son absence, avait cherché à gagner les villes saxonnes et placé les princes wendes sous sa protection. Une entrevue eut lieu à Chiavenna ou Partenkirchen en mars 1176. Malgré les instances de Frédéric, que les chroniqueurs représentent jetant aux pieds de Henri le Lion, ce dernier persista dans

son abstention. Trop faible contre près de 100,000 Lombards, l'armée impériale fut complètement défaite à Legnano (29 mai 1176). Frédéric comprit qu'il fallait renoncer à son rêve. Après ce nouveau jugement de Dieu, il n'eût pas décidé les Allemands à lui donner une nouvelle grande armée pour continuer la guerre contre le pape. Il s'adressa donc à celui-ci qui souhaitait de rentrer au Vatican et ne voulait pas s'engager à fond dans le sens des villes jadis si dévouées à Arnaud de Brescia. Par le traité d'Anagni (oct. 1176), le pape reconnut les nominations ecclésiastiques faites par Frédéric et ses antipapes ; en revanche, il obtint la reconnaissance de sa souveraineté à Rome et les biens de la comtesse Mathilde ; il promettait son entremise pour la conclusion d'une paix générale. Le pape ne voulait abandonner ni les villes lombardes, ni le roi de Sicile. Un congrès fut convoqué à Ferrare et bientôt transféré à Venise (mai-août 1177) ; l'empereur s'établit à Chioggia. Quoique vaincu, il restait le personnage dominant ; on ne contestait pas le principe de son autorité, mais seulement l'étendue ; la déférence avec laquelle le traitaient les fiers délégués des villes lombardes est significative. Néanmoins il se jeta aux pieds du pape dans l'église Saint-Marc, avant de recevoir le baiser de paix. Par le pacte définitif, il avoua solennellement son erreur, reconnut qu'il était sorti de la voix de la justice ; il faisait sa paix avec le pape, le roi de Sicile et les Lombards ; mais, avec ceux-ci, on ne signa d'abord qu'une trêve, la paix définitive ne fut conclue que six ans plus tard. La papauté sortait victorieuse de la lutte. Le plus pénible fut pour Frédéric la reconnaissance des prétentions des villes lombardes, qu'il regardait comme des rebelles ; c'est pourquoi il ajourna la paix définitive ; malgré ses répugnances et les détours, le congrès de Venise constatait l'entrée en ligne des républiques municipales, à côté de l'Église et de l'Empire féodal. L'empereur rentra en Bourgogne où il se fit couronner roi d'Arles ; le pape à Rome où l'imposa l'archevêque Christian de Mayence (mars 1178) ; Calixte III réfugié à Viterbe se soumit bientôt (août 1178) et devint archevêque de Bénévent. Un nouvel antipape, Innocent III, suscité par les nobles hostiles au pape, fut bientôt emprisonné (1180). Après la mort d'Alexandre III (1181), ce furent les Allemands qui protégèrent son successeur Lucius III contre les Romains.

Vaincu en Italie, Frédéric restait maître de l'Allemagne ; mais il allait avoir à lutter contre Henri le Lion. La guerre fut entamée par l'évêque de Halberstadt, ennemi mortel du duc, que Frédéric rétablit sur son siège ; l'archevêque de Cologne entra également en ligne. Frédéric n'avait qu'à laisser faire les ennemis de son cousin contre lesquels il l'avait longtemps protégé. Il ne se hâta pas, le convoqua avec ses adversaires à la diète de Worms (janv. 1179). Henri le Lion ne vint pas. Il fut alors accusé de trahison, cité une seconde fois à Magdebourg, une troisième à Goslar, puis mis au ban de l'Empire, condamné à la confiscation de ses fiefs et de ses biens (diète de Wurtzbourg, janv. 1179). Le Lion ne fit pas un pas pour détourner l'orage ; il assembla ses vassaux à Lünebourg pour combattre. Alors, d'accord avec une réunion des princes allemands, Frédéric partagea ses possessions entre ses ennemis : le duché de Saxe fut morcelé, la Westphalie (entre Rhin et Weser) fut attribuée avec le titre ducal à l'archevêque de Cologne ; l'Est à Bernard d'Anhalt, fils d'Albert l'Ours ; les fiefs cédés par les archevêchés et évêchés saxons (Magdebourg, Hambourg, Brême, Paderborn, Hildesheim, etc.) au duc leur furent rendus ; un autre lambeau alla au landgrave de Thuringe ; deux mois après le duché de Bavière fut également enlevé à Henri et démembré comme celui de Saxe ; restitution aux évêchés de tous leurs fiefs et avoueries, accroissement des domaines propres de Welf dont les Hohenstaufen devaient hériter, du comté d'Andechs qui devint duché de Meran ; la Styrie fut détachée et érigée en duché autonome ; ainsi amoindri le duché de Bavière fut donné à Otton de Wittelsbach, le comte palatin de Bavière ;

cette dignité passa à son frère Frédéric le Barbu. Il fallait exécuter ces décisions. Ni le roi d'Angleterre, ni celui de Danemark ne soutinrent le Lion, qui négocia aussi vainement avec Philippe-Auguste et avec le comte de Flandre. Il ne pouvait compter que sur ses seules forces et déploya une grande énergie ; il fit attaquer la Lusace par les Slaves, la Westphalie par ses vassaux, lui-même marchant sur Goslar et saccageant le Harz ; il défit à Weissensee Bernard l'Ascanien et les landgraves de Thuringe qu'il fit prisonniers ; ses vassaux eurent le même succès en Westphalie ; mais il commit l'imprudence de se brouiller avec eux en voulant se faire livrer leurs prisonniers. Le plus puissant, le jeune comte de Holstein, refusa et après une scène violente se retira ; il passa à l'empereur ; les seigneurs voisins suivirent son exemple ; Henri se jeta sur le Holstein ; mais Frédéric était venu camper à Goslar, et lorsque approcha le dernier terme accordé aux vassaux du Lion pour leur soumission, la plupart l'abandonnèrent. Sans coup férir, la Bavière fut transférée au Wittelsbach ; en Saxe même les plus vieux fidèles faisaient défection ; le nouveau duc de Poméranie fit hommage à l'empereur ; ne sachant plus à qui se fier, Henri le Lion fait charger de chaînes son meilleur serviteur, le comte de Ratzeburg, et le dépouille de ses fiefs. La campagne de 1181 consumma la ruine du Lion ; ses forteresses d'Haldensleben et de Ratzeburg furent prises par l'empereur. Le redoutable duc s'était enfié presque seul au N. de l'Elbe. Il conseilla lui-même à Lubeck de se rendre. Il se sentait perdu et n'avait plus à compter que sur la miséricorde de son ancien ami. Il vint l'implorer à Lünebourg. Frédéric refusa de le voir, l'ajournant à la diète convoquée à Erfurt (nov. 1181). Il y vint et se jeta aux pieds de son cousin, demandant grâce. Frédéric le releva et l'embrassa en pleurant, mais ne voulait ni ne pouvait lui rendre son ancienne grandeur ; il avait juré aux princes de ne pas rétablir le duc dans ses dignités sans leur aveu. Il ne put donc que lui laisser ses biens patrimoniaux, Brunswick et Lünebourg, et on en avait si peur qu'on l'obligea à s'exiler. Il se retira auprès de son beau-père Henri II. L'abaissement des Welfs était un grand événement ; ce fut également une chose très grave que le morcellement des vastes duchés de Bavière et de Saxe ; cette politique, fort différente de celle pratiquée d'abord par Frédéric, devait avoir des conséquences désastreuses : la royauté se trouvera en présence d'une foule de petits seigneurs dont elle sera impuissante à réprimer les brigandages et les usurpations, au lieu d'agir sur eux par l'intermédiaire de la grande féodalité. L'émiettement du grand Etat formé au Nord affaiblit l'Allemagne vis-à-vis des Danois et des Slaves et reproduisit de ce côté les inconvénients qu'une situation analogue créait sur le Rhin ; la même observation s'applique à la Bavière ; mais la leçon du morcellement fut moindre et c'est ce qui explique que le centre de gravité de l'Allemagne ait été pour des siècles transporté dans ces régions du Sud-Est, tandis que la vieille Saxe perdait sa prépondérance. Le Brandebourg en héritera, mais seulement dans cinq siècles.

En 1184, la grande diète de Mayence attesta la splendeur du chef du Saint-Empire ; elle surpassa l'éclat de celle de Besançon en 1157. Il y vint jusqu'à 40,000 ou même 70,000 chevaliers, 70 princes puissants de toutes les parties de l'Europe ; une cité de palais de bois sortit de terre à côté de la ville et les grands rivalisèrent d'apparat dans les fêtes qui éblouirent tous les assistants. L'année précédente, le traité de Constance (juin 1183) avait clos le dissentiment avec la ligue lombarde. Alexandrie avait fait sa soumission et de part et d'autre on était de bonne foi. L'empereur concédait aux villes tous les droits souverains et juridictions dont elles étaient en possession ; en cas de doute, l'évêque serait pris pour arbitre. Les consuls seraient librement élus par les bourgeois, confirmés par l'empereur ou son délégué. Les magistrats prêtent le serment de vassalité, tous les bourgeois de dix-sept à soixante-dix ans celui de fidélité à l'empereur ; celui-ci garde la juridiction

d'appel pour les causes dépassant 25 livres et les affaires criminelles. Les villes s'engagent à assister l'empereur dans ses campagnes italiennes et à lui verser les impôts et redevances usuelles. La bourgeoisie entraînait de plain-pied dans le monde féodal. Les villes allaient achever de se rendre indépendantes dans les siècles suivants ; mais pour le moment elles étaient rattachées solidement à l'Empire ; nous avons dit quel respect elles témoignaient à Frédéric Barberousse ; celui-ci se comportait avec une absolue loyauté ; il vint à plusieurs reprises à Milan, la traitant avec faveur, imposant à ses anciens alliés l'observance fidèle du pacte, concédant des privilèges nouveaux.

Il tournait maintenant les yeux vers l'Italie méridionale, préparant un nouvel accroissement au Hohenstaufen par le mariage de son fils avec Constance, fille de Roger 1^{er}, l'héritière du royaume normand de Sicile. Ce mariage fut très mal vu du pape, auquel il retirait l'appui le plus sérieux qu'il eut en Italie. Lucius III, que les Romains avaient chassé, entra en conflit avec l'empereur ; son successeur, l'archevêque de Milan, qui prit le nom d'Urbain III, entama ouvertement la lutte lorsqu'eut été célébré le mariage (janv. 1186). Elle commençait quand arriva la nouvelle de la prise de Jérusalem par Saladin. Les successeurs d'Urbain III ne songèrent plus qu'à une croisade. Frédéric avait laissé rentrer Henri le Lion (1183) ; Bernard l'Ascanien était impuissant en Saxe, livrée à l'anarchie, et le roi de Danemark empiétait sur les rivages de la Baltique. On regrettait le puissant protecteur de l'Allemagne, et il ne songeait qu'à reconstituer son ancienne puissance, s'alliant à l'archevêque de Cologne brouillé avec l'empereur. Dans ces conjonctures, Frédéric, résolu à partir pour la croisade, invita son cousin soit à l'accompagner, soit à jurer l'acceptation des faits accomplis, soit à s'exiler jusqu'à son retour. Henri le Lion choisit le troisième parti.

En mai 1189, Frédéric Barberousse, qui avait alors près de soixante-dix ans, se mit en route pour la Terre sainte. Son armée était dans un ordre parfait ; elle comptait 20,000 chevaliers, près de 100,000 hommes en tout. Il descendit le Danube, fêta sur son passage en Hongrie et en Serbie et imposant une stricte discipline ; il eut à combattre les Bulgares, à déjouer la perfidie des Grecs ; la prise d'Andrinople mit à la raison Isaac l'Ange qui accorda enfin libre passage et des vivres. En Asie Mineure, le sultan d'Iconium se posa en allié, mais attira les Allemands dans les steppes où il essaya de les faire périr ; une sanglante bataille eut lieu à Philomelium, une autre devant Iconium qui tomba au pouvoir des croisés. Ils descendirent ensuite en Cilicie. C'est là que, sur les bords du Selef ou Calycadnus, à Séleucie, disparut Barberousse ; il se noya soit qu'il ait été entraîné par le courant, soit qu'une congestion l'ait frappé. Cette fin tragique a contribué à embellir la légende du grand empereur. Elle démoralisa l'armée que son fils Frédéric eut grand-peine à conduire plus loin ; à Antioche, les épidémies en firent périr une partie ; beaucoup se rembarquèrent ; quelques-uns allèrent jusqu'à Acre où le duc joignit les autres croisés ; il y mourut bientôt, après avoir fondé l'ordre des chevaliers teutoniques. Le cœur et les entrailles de l'empereur furent ensevelis à Tarse, la chair à Antioche, les os à Tyr. Les légendes que les romantiques modernes ont rapportées à Barberousse s'appliquent plutôt à son petit-fils Frédéric II (V. ce nom). Mais, pour l'historien comme pour l'imagination populaire, Frédéric Barberousse demeure le grand empereur allemand.

A.-M.-B.

BIBL. : VOIGT, *Geschichte der Lombardenbundes und seines Kampfes mit Kaiser Friedrich I.* ; Königsberg, 1818. — RAUMER, *Geschichte der Hohenstaufen* ; Dantzig, 1824 ; 5^e éd., 1878, t. II. — DE CHERRIER, *Histoire de la lutte des papes et des empereurs de la maison de Souabe* ; Paris, 1841. — PRUTZ, *Kaiser Friedrich I.* ; Dantzig, 1871-73, 3 vol. — GISENBRECHT, dans *Allgem. deutsche Biographie*. — KALLSEN, *Friedrich Barbarossa* ; Halle, 1882. — DESTLOFF, *Der erste Römerring Friedrichs I.* ; Gettingue, 1877. — RIBBECK, *Friedrich I und die rœ-*

mische Kurie 1157-59 ; Leipzig, 1881. — SCHEFFER-BOHCHORLST, *Kaiser Friedrichs I letzter Streit mit der Kurie* ; Berlin, 1866. — FISCHER, *Geschichte der Kreuzzugs Friedrich I.* ; Leipzig, 1870. — REUTER, *Geschichte Alexanders III und der Kirche seiner Zeit, 1860-64.* — FICKER, *Forschungen zur Reichs und Rechtsgeschichte Italiens* ; Innsbruck, 1866-71, 4 vol. — Du même, *Reinald von Dassel* ; Cologne, 1850. — V. aussi les ouvrages généraux indiqués aux mots ALLEMAGNE, ITALIE, SAINT-EMPIRE, etc.

FRÉDÉRIC II, roi de Sicile (1197), empereur (1214-1250), né à Iesi, dans la marche d'Ancone, le 26 déc. 1194, mort à Fiorentino (Apuilie) le 13 déc. 1250. Petit-fils du précédent, fils de l'empereur Henri VI et de Constance de Naples, il naquit après neuf années de mariage, ce qui fit raconter qu'il était un enfant supposé. Il fut d'abord nommé Constantin, mais baptisé sous celui de Frédéric. Son père le fit élire (avant même qu'il fût baptisé) roi des Romains par la diète de Francfort (déc. 1196) ; la mort subite de Henri VI le laissa sans défense, et cet accident, qui détermina la ruine de l'Empire et des Hohenstaufen, valut au jeune Frédéric une destinée extraordinaire. Lui qui semblait devoir compléter la transformation de l'Empire en monarchie héréditaire le vit s'effondrer. A travers ces redoutables crises, le dernier des grands Hohenstaufen a déployé une si merveilleuse intelligence que, dans ce demi-siècle, c'est sa biographie qui concentre l'intérêt. On ne trouverait point, dans l'histoire, de vie plus mouvementée, ni de personnage plus curieux et plus séduisant. Par l'intelligence, il domine de beaucoup ses prédécesseurs, par le caractère, il ne les approche pas. « Avec lui apparaît dans l'histoire du moyen âge comme une famille nouvelle d'esprits. De nos jours, ceux qui se sont occupés de ce jeune prince ont voulu traduire cette impression quand ils l'ont appelé tantôt le premier en date des souverains modernes, tantôt le précurseur des tyrans italiens du xv^e et du xvi^e siècle. Aucun de ces termes ne suffit cependant pour préciser cette étrange et complexe physionomie. Jusqu'alors, la plupart des grands hommes politiques du moyen âge, Charlemagne, Otton 1^{er}, Grégoire VII, Frédéric Barberousse, sont des personnages tout d'une pièce ; il est relativement facile de pénétrer dans leur âme, d'analyser leurs pensées, leur caractère. Entiers dans leurs idées, ils le sont aussi dans leur conduite ; ils s'entendent mal aux nuances et aux tempéraments ; marchant droit devant eux, d'une allure franche et ferme, ils montent à l'assaut des obstacles. Frédéric II a l'âme ondoiyante, et dans son caractère se mêlent des traits en apparence contradictoires. Sceptique et astucieux, il apporte dans l'art de gouverner des habitudes politiques qui le distinguent de ses prédécesseurs. Il est plus fin et plus souple qu'eux, mais il n'a point l'énergie continue et opiniâtre de son père, ni de son grand-père. Si, aux heures de crise, le sang des Hohenstaufen se reconnaît en lui, s'il retrouve leur arrogante vaillance et leur impitoyable cruauté, par d'autres côtés il semble appartenir à une autre race et à une autre époque. Courtois, aimable, séduisant, il a déjà l'âme et la physionomie d'un prince de la Renaissance. D'autre part, qu'on l'étudie en Allemagne ou en Italie, non seulement sa politique, mais ses principes de gouvernement changent à ce point qu'ici il laisse la féodalité maîtresse, tandis que là, il organise le pouvoir royal sous les formes les plus absolues qu'on eût encore vues. Aussi faut-il renoncer à introduire dans son portrait une unité qui n'existe pas dans sa conduite ; du récit même des faits se dégagera mieux cette figure aux aspects multiples et changeants. Pour le bien comprendre, c'est dans le S. de l'Italie qu'il faut examiner son œuvre. Fils de la Sicilienne Constance, il y a été élevé et plus tard il a toujours aimé y vivre. Par ses goûts et la culture de son esprit, il rappelle d'ailleurs ces rois normands dont il était l'héritier, et qui, placés aux points de pénétration du monde arabe, du monde grec et du monde latin, s'étaient efforcés d'en combiner les éléments et de maintenir ainsi une civilisation mixte, pleine d'éclat et de vie. » (*Histoire générale*, t. II, p. 189). Nous raconterons d'abord ses débuts, puis son rôle comme roi de Sicile, avant de dire comment il gouverna l'Alle-

magne et engagea pour la domination en Italie une lutte suprême contre les villes et la papauté.

Au moment où son père mourut, son oncle Philippe de Souabe venait chercher le jeune Frédéric pour le faire couronner solennellement en Allemagne. La mort de Henri VI, déchaînant les haines accumulées en Italie par ses violences, obligea Philippe à repasser sur-le-champ les Alpes, tandis que Constance, pour conserver la couronne à son fils, exilait de son royaume tous les Allemands. Les princes de l'Allemagne, jugeant peu valable un serment prêté à un enfant non encore baptisé, élurent empereur Philippe de Souabe, auquel les ennemis des Hohenstaufen opposèrent Otton IV, le frère de Henri le Lion et chef des Welfs. Innocent III venait d'être élu pape. La reine Constance sentit qu'il n'y avait rien à faire en Allemagne. Elle se borna à faire couronner son fils à Palerme, roi de Sicile (mai 1198), évacuant Foligno et renonçant à disputer l'Italie centrale au pape qui en expulsait les feudataires allemands. Elle se jeta même complètement dans les bras d'Innocent III, lui abandonnant les droits concédés par les papes sur l'Eglise aux rois de Sicile et s'engageant à un tribut annuel. A ces conditions, le souverain pontife reconnut Frédéric comme roi de l'Italie méridionale et de la Sicile. Elle mourut la même année (27 nov. 1198), laissant la tutelle de son fils au pape, son suzerain, et le confiant à l'archevêque de Palerme et à l'évêque de Troja. En vertu du testament de Henri VI, le vaillant Markward d'Anweiler, grand sénéchal, revendiqua la tutelle ; abandonnant au pape son duché de Ravenne, il débarqua en Sicile. La guerre civile était déchaînée entre les Allemands et les Normands ; le désarroi fut bientôt complet, chaque parti se subdivisant en factions ; Gautier de Brienne, envoyé par le pape, prévalut d'abord en Apulie, mais Markward était maître de la Sicile quand il mourut (1202). La mort du comte de Brienne tué à Sarno par Diepold détruisit l'armée pontificale (1205). Capparonne, maître de la personne de l'enfant royal, eut alors à combattre l'Allemand Diepold avec qui le pape avait traité. L'Italie méridionale fut livrée pendant dix années à l'anarchie ; ni maître, ni loi ; Allemands, Italiens, auxiliaires sarrasins ou français, Génois, Pisans s'y combattaient. Au milieu de ces lours grandissait « l'agneau » royal ; impuissant à pacifier son royaume, le pape lui fit du moins donner une excellente éducation.

Quand la mort de Philippe de Souabe laissa Otton IV maître de l'Empire, Innocent III songea que son protégé, désormais le représentant des Hohenstaufen, pouvait lui servir à tenir en bride son ancien allié, l'empereur guelfe (1208). En effet, celui-ci devint en Italie le représentant de la politique impérialiste la plus extrême ; non seulement il revendiquait ses prérogatives, mais les biens de la comtesse Mathilde et même le royaume de Sicile. Il l'envahit, le conquit jusqu'au détroit de Messine et allait passer dans l'île, quand il fut rappelé au N. des Alpes (1214). Innocent III l'avait excommunié (nov. 1210). Frédéric ayant atteint quatorze ans (août 1209) avait été déclaré majeur et marié par le pape avec une fille du roi d'Aragon, Constance, veuve du roi de Hongrie. En Allemagne, les partisans des Hohenstaufen abandonnèrent sur-le-champ Otton IV ; les archevêques de Magdebourg et de Mayence, le roi de Bohême se rallièrent au roi de Sicile devenu le candidat du pape ; la Lombardie se divisa. Otton revint en Allemagne ; mais son rival qu'avait élu une diète tenue à Nuremberg (oct. 1211) l'y suivit. Frédéric avait reçu l'appel des princes allemands, au moment où il semblait menacé de perdre son royaume héréditaire. Il passa par Rome où il gagna le cœur d'Innocent III et dissipa la crainte qu'inspirait à celui-ci la réunion des trois couronnes d'Allemagne, de Lombardie et de Sicile sur une seule tête, lui renouvela le serment de fidélité et le tribut, affectant de s'en remettre à sa direction ; en même temps, il donnait le comté de Sora au père du pape. Les Génois le conduisirent chez eux, d'où il passa chez les alliés du pape, le margrave d'Este et les Véronais, puis, par Coire, arriva à Constance au moment

où son adversaire allait y entrer. Repoussé, Otton IV se vit abandonné. La beauté, l'élégance du jeune Frédéric firent grande impression ; son affabilité, sa générosité lui gagnèrent les cœurs ; sans compter, il distribuait terres et droits de l'Empire. Toute l'Allemagne du Sud l'accueillit avec enthousiasme ; il conclut à Vaucouleurs une alliance avec le roi de France Philippe-Auguste ; une diète réunie à Francfort confirma son élection ; il fut couronné à Mayence (déc. 1212). Six mois après, il réitérait à Innocent IV ses concessions sur l'étendue des Etats de l'Eglise, l'abandon des biens de la comtesse Mathilde, la vassalité de la Sicile, promettait la liberté des élections ecclésiastiques, la reconnaissance du droit d'appel à Rome, etc. La bataille de Bouvines acheva la ruine d'Otton IV (1214) ; en 1215, les villes rhénanes sont acquises à Frédéric (couronné de nouveau à Aix-la-Chapelle) et son rival confiné à Brunswick ; il mourut trois ans après (mai 1218). Les Welfs reconnurent alors Frédéric II (juin 1219). L'extinction de la famille des Zähringen mit à sa disposition des fiefs considérables. A peine fut-il maître de l'Empire que les difficultés surgirent.

Il avait dû son facile succès à la protection du pape ; aussi l'avait-il comblé de promesses ; par une lettre datée de Strasbourg (1^{er} juil. 1216) il s'était engagé à émaniciper son fils Henri et à lui donner la Sicile sous la suzeraineté de Saint-Pierre. C'était pour la papauté un intérêt capital, car elle ne pouvait se laisser envelopper de toutes parts par l'empereur. En outre, Frédéric II avait juré, en 1215, de se croiser pour la délivrance de la Terre sainte. Il était décidé à ajourner l'exécution de cette seconde promesse et à violer la première. Elevé en Sicile, il tenait par-dessus tout à la conserver ; à ce désir, il sacrifiait tout, et, malgré son génie, il ne réussit qu'à désorganiser son Empire et à perdre sa dynastie. L'union durable de l'Allemagne féodale et de ce royaume demi-arabe était un paradoxe irréalisable et qu'un politique avisé n'eût pas poussé à bout. On n'était plus aux jours de Henri VI. Vingt années d'anarchie avaient presque effacé l'autorité impériale, et sa restauration eût suffi à absorber toute l'énergie de Frédéric II. Il fit tout le contraire, travailla de ses propres mains à dépecer son autorité impériale pour se procurer l'assistance ou la neutralité des princes dans l'entreprise qui le mit aux prises avec la papauté et l'obligea à soutenir une lutte désespérée, d'où les deux pouvoirs sortirent usés. Ce qui favorisa ses plans et l'y engagea si avant fut la mort d'Innocent III, à la place duquel fut élu le précepteur de Frédéric II, Honorius III, vieillard débonnaire qui se laissa bernier par son élève. Il obtint des délais répétés pour sa croisade ; il nomma son fils duc de Souabe, puis, par d'énormes concessions aux princes ecclésiastiques, obtint d'eux qu'ils l'éussent roi des Romains (avr. 1220). Il déclara au pape que la chose s'était faite à son insu, et, lui remettant les biens de la comtesse Mathilde, obtint d'être sacré et couronné à Saint-Pierre de Rome (nov. 1220) et de garder la Sicile. Il prodiguait les concessions, octroyant à l'Eglise de vastes privilèges aux dépens des libertés municipales, ce qui était d'un fin politique puisqu'il tentait de brouiller le saint-siège avec les villes ; il subordonnait l'Etat à l'Eglise. « Nul ne doit exiger des redevances d'une église ou d'un ecclésiastique ; nul ne doit citer un ecclésiastique devant un tribunal laïque, ni au civil, ni au criminel. » Il mettait sans réserve le bras séculier au service de l'Eglise contre les hérétiques. Comment refuser quelque chose à un prince si dévoué au saint-siège ? Mais l'Eglise accepte toutes les concessions comme chose due et ne se contente d'aucune.

La mésintelligence commença par la question de la croisade ; le jour même de son couronnement impérial, Frédéric avait pris la croix ; mais il ne partit pas ; les croisades réunis à Damiette l'attendaient vainement six mois et, quand ils eurent essayé un désastre irréparable, on l'attribua à l'empereur. Honorius III le menaça d'excommunication ; nouvelles promesses et nouvelles concessions de

Frédéric II : l'immunité d'impôt fut donnée aux clercs ; les biens ecclésiastiques furent placés sous la protection de l'Etat ; on décida que l'excommunication entraînerait la mise au ban de l'Empire. A l'assemblée de Ferentino (mars 1223), en présence du pape, du roi et du patriarche de Jérusalem, des trois grands maîtres des ordres religieux, l'empereur fait serment de partir en juin 1225 ; étant veuf, il se fiance à Yolande, la fille de Jean de Brienne, héritière du royaume de Jérusalem. Il emploie ces deux années à rétablir l'ordre dans son royaume d'Apulie et de Sicile. Il fait de grands préparatifs, mais, le terme arrivé, prend texte de la tiédeur générale pour se faire accorder un nouveau délai de deux années, déclarant qu'il serait excommunié de plein droit s'il manquait à sa parole. Il célèbre son mariage avec Yolande et prend le titre de roi de Jérusalem ; il espérait profiter de cette acquisition pour détourner vers la Sicile le commerce du Levant qui enrichissait les républiques maritimes. Depuis 1225, il avait pour conseiller le fameux Pierre de Vigne, qui fut l'âme de sa politique. Déjà perçait son dessein de constituer en Italie une monarchie absolue. Il l'établissait dans le Sud ; il cherchait à remettre la main sur le centre en ressaisissant l'héritage de Mathilde. Les villes du Nord s'inquiétèrent et reconstituèrent pour vingt-cinq ans la ligue lombarde (mars 1226), refusant le passage à Henri, le fils de l'empereur, et rompant les relations avec ce dernier. Il les mit au ban de l'Empire, dénonça le traité de Constance (de 1183) ; l'évêque d'Hildesheim, plénipotentiaire du pape pour la croisade, les mit en interdit, mais le pape le leva. Il mourut alors et fut remplacé par le fougueux Grégoire IX. Celui-ci somma Frédéric II de s'embarquer pour la Palestine. Il partit avec 4,000 hommes, mais revint au bout de trois jours sous prétexte de maladie. Le pape entra en fureur et l'excommunia (29 sept. 1227), conformément à la déclaration de 1225. L'empereur envoya au roi d'Angleterre et fit lire au Capitole un manifeste où il protestait contre la tyrannie pontificale ; il ordonna aux prélats de ne tenir aucun compte de l'interdit lancé contre tous les lieux où il séjournerait ; il révoqua la cession de la marche d'Ancone et des biens de Mathilde ; ses partisans chassèrent de Rome le pape (avr. 1228). En même temps, il arma rapidement et se préparait à faire la croisade. Le pape se trouva dans cette situation délicate d'interdire aux croisés le départ sous un chef excommunié. Retardé par la mort de sa femme, Frédéric partit en juin 1228.

La croisade réussit à souhait. Frédéric se fit reconnaître à Chypre et réunit à Saint-Jean-d'Acre une armée solide. Il s'entendit aisément avec le sultan du Caire, Malek-al-Kamil, tolérant et éclairé comme lui ; celui-ci lui avait, dès 1227, fait offrir la restitution de Jérusalem et des lieux saints ; le pacte fut confirmé sous la forme d'une trêve de dix ans (févr. 1229). Mais la haine du pape avait amené contre l'empereur templiers et johannites, le patriarche de Jérusalem ; ils conspirèrent la mort de Frédéric II, que son allié le sultan prévint des trahisons concertées contre lui. Apprenant que le pape envahissait son royaume, Frédéric II se hâta de traiter ; il laissait aux musulmans la mosquée d'Omar, obtint, outre Jérusalem, Bethléem et Nazareth, la côte de Jaffa à Sidon, ce qu'en cinquante ans de combats les chrétiens n'avaient pu reconquérir. Ses adversaires n'en furent que plus furieux ; le patriarche mit Jérusalem et le saint-sépulchre en interdit, et l'empereur catholique dut y prendre de ses mains la couronne sur l'autel. La politique d'entente avec les princes musulmans a été amèrement reprochée à Frédéric II comme un signe d'athéisme ; mais, outre qu'elle était commandée par les intérêts commerciaux et pratiquée par les républiques italiennes (V. COMMERCE), elle était extrêmement sage. La zizanie semée par Grégoire IX, l'hostilité des templiers et des Vénitiens (rivaux commerciaux) causa la perte définitive des chrétiens de Palestine. Vainement, en 1231, le pape ordonna aux templiers de respecter le pacte de 1229. Alliés aux Vénitiens, ils chassèrent les impériaux, violèrent

le traité avec le sultan d'Égypte. Celui-ci lança contre eux les Turcs Kharizmiens qui enlevèrent Jérusalem (1244). Jamais depuis les chrétiens ne l'ont recouvrée.

Il suffit du retour de Frédéric II pour disperser l'armée pontificale entrée dans son royaume. Grégoire IX refusa d'abord toute réconciliation, fit prêcher par les moines mendiants l'insurrection dans tout l'Empire, demandant des secours dans toute l'Europe. Partout son intolérance fut blâmée et, se sentant trop faible, il conclut la paix. Le traité de San Germano (juil. 1230) confirma les précédentes concessions de Frédéric II qui redevint le « fils très aimé » du souverain pontife. Dans les années qui suivirent cette première crise, Frédéric II développa ses grandes qualités d'organisateur. Le moment est venu d'étudier sa politique.

La souplesse de cette politique est remarquable. Dans l'Italie méridionale, Frédéric II organisa une monarchie administrative centralisée en détruisant l'autorité féodale ; dans l'Italie du Nord, il tenta d'enrayer les progrès des villes et de relever une féodalité sur laquelle s'appuierait l'empereur-roi ; en Allemagne, il octroya de tels privilèges aux princes ecclésiastiques et laïques qu'il leur concéda presque la souveraineté territoriale et chercha à organiser un système représentatif. Imbu de ses idées de domination universelle, il voulait élever la monarchie au-dessus de l'aristocratie féodale, et celle-ci au-dessus de la démocratie urbaine, sa grande ennemie, comptant sur sa politique et sur son armée pour prévaloir. Il lui fut impossible, quelques sacrifices qu'il ait consentis, de s'assurer l'appui de l'Église et de la papauté. Celle-ci prit la direction de ses ennemis et les fit triompher ; en Sicile, la centralisation ne fit que préparer la domination étrangère ; en Lombardie, les républiques municipales vainquirent, et ce ne fut que par une voie détournée que plus tard elles tombèrent au pouvoir de princes favorisés par Frédéric II ; en Allemagne, l'aristocratie féodale, formant des principautés territoriales, décomposa le pays et l'autorité royale s'effaça.

Dans son royaume d'Apulie et de Sicile, Frédéric II fut vraiment le précurseur des rois modernes, des organisateurs de monarchies nationales du xv^e siècle. Il commença par y rétablir l'ordre ; de 1221 à 1225, il dompta les barons insoumis, revisa soigneusement les droits et privilèges octroyés ou usurpés, brisant sans faiblesse toutes les résistances, construisant des forteresses garnies de soldats sûrs, et rasant les châteaux des rebelles. Il s'empara des nids des pillards sarrasins, et transplanta ceux-ci en Apulie, créant à Lucérie une colonie musulmane pratiquant librement son culte, qui lui fournit jusqu'à 20,000 guerriers dévoués, au grand scandale du pape. Il nomma grand juge Pierre de Vigne qui fut à la fois son secrétaire, son diplomate. Les insurrections fomentées par le pape (1228-1230), celles des villes de Sicile (1232), furent rigoureusement comprimées. En 1231, le roi promulgua les fameuses constitutions de Melfi, établissant la monarchie absolue. « La féodalité est attaquée à la fois dans ses biens et dans ses privilèges. Ses terres qui ont été distraites du domaine royal y feront retour ; les châteaux, les forts construits par les seigneurs depuis la mort de Guillaume II seront détruits. Soumis aux fonctionnaires royaux, les nobles ne pourront recourir au duel que dans des cas spécifiés ; la mort frappera quiconque suscitera une guerre publique ; le noble coupable d'homicide sera décapité, ses biens confisqués. Seules les personnes au service du roi peuvent porter les armes. Enfin, les seigneurs n'ont plus même le droit de marier leurs enfants sans l'assentiment royal. S'ils conservent dans leurs domaines la juridiction civile, ils n'ont plus de juridiction criminelle. » Le droit des filles d'hériter des fiefs prépare la dissolution du système féodal. Aux assemblées générales du parlement du royaume sont convoqués, à côté des nobles, les délégués des villes et des campagnes. L'Église était soumise à l'autorité publique ; les dons et ventes de terre aux églises sont interdites ; les clercs furent exclus des fonctions publiques, privés de toute

juridiction sur les laïques; enfin, on les replaça sous la juridiction royale et presque dans le droit commun pour les impôts. Les villes furent dépouillées de leur autonomie; des fonctionnaires royaux remplacèrent les consuls élus, mais furent assistés de conseils de notables électifs. En haut, l'administration fut savamment organisée. Le roi concentra le pouvoir législatif; une cour suprême de quatre membres, présidée par le grand justicier, siégea à Capoue, tranchant directement les causes de haute trahison et de lèse-majesté, les appels criminels et civils des petits tribunaux qu'elle surveillait. Une haute cour financière fut créée à côté. L'administration financière et civile, confiée à des camériers, fut séparée de l'administration criminelle et de la police, confiées à des justiciers. Ceux-ci furent pris en dehors de la province où ils exerçaient; la justice fut gratuite. Au-dessous étaient des baillis, agents locaux. On choisit les fonctionnaires avec grand soin, sans pouvoir toutefois empêcher des abus facilités par une certaine confusion des pouvoirs.

Frédéric II s'efforça de développer la fortune matérielle de ses sujets; l'agriculture fut protégée, de vastes espaces défrichés, plantés de vignes; le servage aboli sur les domaines royaux où l'on créa des exploitations modèles, des plantations d'indigo, de dattiers, de coton, de canne à sucre, etc.; des colons attirés et favorisés. Les douanes intérieures furent abolies, les autres adoucies, des traites de commerce conclus avec les villes italiennes, les sultans d'Égypte, de Tunis; dans le monde musulman, les sujets de Frédéric II bénéficiaient de son prestige. Une marine fut créée, qui comptait, en 1239, 83 navires. L'armée fut formée de milices et de mercenaires allemands ou sarrasins; le royaume était divisé en cercles militaires. Le système financier, emprunté aux rois normands, était remarquable; un impôt foncier annuel (collecte) remplaça les redevances féodales et fut levé sur les clercs comme sur les laïques; une accise frappait les ventes d'objets de consommation; les revenus des domaines étaient aussi fort appréciables, ainsi que ceux des monopoles (du sel, du fer, du cuivre, de la soie grège) et des droits de port et d'exportation (sur le bétail spécialement).

Une grande partie de ces ressources alimentaient le luxe de la cour, si bien qu'en temps de guerre il fallait emprunter aux banquiers de Rome, de Pise, de Sienne, de Parme, de Crémone, à 3 % par mois, ce qui grevait lourdement le trésor. Bien que le poids des impôts ait semblé lourd aux sujets de Frédéric II, le bienfait de la paix et d'un gouvernement régulier fit supporter ces défauts et ceux d'un despotisme impitoyable pour les rébellions. Il fut longtemps cité comme un modèle. L'éclat de la cour de Frédéric II surpassa tout ce qu'on avait vu en Occident depuis Charlemagne. A Palerme se rencontraient les savants arabes, grecs, italiens, français, que le roi pouvait tout haranguer dans leur langue; lui-même connaissait les mathématiques, l'astronomie, les sciences naturelles, écrivait un traité de fauconnerie, formait des ménageries, pratiquait la médecine, écrivait des vers latins et italiens, groupant les troubadours autour de lui. Il crée une université à Naples afin de généraliser l'instruction, protège l'école de médecine de Salerne et exige des médecins et chirurgiens le diplôme de cette école. « Nous pensons, dit-il, qu'il nous est profitable de donner à nos sujets le moyen de s'instruire; la science les rendra plus capables de se gouverner eux-mêmes et de gouverner l'État. » Il fait traduire Aristote, Averroès, appelle des savants arabes d'Espagne, d'Afrique, aussi bien que le grand mathématicien Léonard de Pise et le philosophe Michel Scot. Il a les mœurs des Orientaux, un harem. Très dégagé des préjugés de son temps, il fut accusé d'irréligion, de nier l'immortalité de l'âme. Grégoire IX, dans une circulaire à tous les évêques, affirme: « Nous sommes prêt à prouver que ce roi de pestilence affirme ouvertement que le monde a été trompé par trois imposteurs: Jésus-Christ, Moïse et Mahomet, que deux d'entre eux sont morts pleins de gloire, tan-

dis que Jésus a été suspendu à une croix. De plus, il a osé prétendre que ceux-là sont des sots qui se figurent qu'un Dieu, créateur de l'univers, a pu naître d'une vierge..... déclarant enfin que l'homme ne doit absolument croire que ce qui peut être démontré par la force des choses et par la raison naturelle. » Il se peut que Frédéric II ait professé ce scepticisme railleur, mais il semble surtout que, dans ses idées sur la monarchie, où il prenait pour modèle les souverains orientaux, ait figuré celle de devenir chef religieux comme politique. Il se pose en réformateur de l'Eglise: « Assistez-vous contre ces superbes prélats, afin que nous affermissions l'Eglise notre mère en lui donnant des guides plus dignes de la diriger, et que nous puissions, comme c'est notre devoir, la réformer pour son bien et à la gloire de Dieu. » Il veut la ramener à la simplicité primitive et s'appuie sur les disciples de Joachim de Flore, qui avait, en Calabre, prêché l'Évangile éternel et annoncé l'avènement de l'Esprit saint, succédant au Fils, comme celui-ci au Père. Il écrit à l'empereur grec: « Heureuse l'Asie, heureuses les puissances de l'Orient qui n'ont à redouter ni les armes de leurs sujets, ni les intrigues de leurs pontifes. » Ses dévoués écrivent: « Dieu a pour coopérateur et pour vicaire établi sur la terre l'empereur de Rome, souverain de nom et de fait, dont l'esprit divin est entre les mains de Dieu, qui le tourne où il veut. » Pierre de Vigne devient l'apôtre d'une religion nouvelle: « Pierre sur la pierre duquel est fondée l'Eglise impériale, Pierre en qui repose l'âme d'Auguste, quand il fait la Cène avec ses disciples. » On prédit la déchéance de la papauté et de Rome. On n'en vint là que dans l'exaltation de la lutte suprême contre le saint-siège, mais pour qui sait combien les hommes du moyen âge étaient captifs de la foi catholique, ces velléités du roi de Sicile témoignent d'une indépendance d'esprit unique. On comprend le fanatisme avec lequel il fut poursuivi. Ce qui est plus curieux, c'est que, moitié pour gagner l'Eglise et éviter le reproche d'hérésie, moitié par autoritarisme, il écrit avec férocité contre les hérétiques, renouvelant à plusieurs reprises les édits. La persécution fut aussi dure en Italie et en Allemagne que dans le Languedoc; l'édit de Ravenne (1232) est particulièrement sévère; il livre l'Allemagne aux inquisiteurs dominicains; peine de mort pour les hérétiques, prison perpétuelle pour ceux qui se repentiront. Leurs enfants, ceux de ceux qui les auront défendus ou leur auront donné asile seront privés de bénéfices temporels et exclus des offices publics jusqu'à la deuxième génération, à moins qu'ils n'aient dénoncé leurs parents. On partage les biens des victimes entre l'évêque et le roi. Aucune procédure légale n'est observée; pendant dix-neuf ans le franciscain Conrad de Marbourg (assassiné en 1233) prêcha et brûla à travers toute l'Allemagne. Le peuple des Stedings, aux bouches du Weser, refusait de payer la dime; il fut condamné comme hérétique (1219); une croisade fut prêchée; 40,000 hommes envahirent le pays et les Stedings qui ne purent s'enfuir en Frise furent exterminés (1234). Les sénateurs et préfets urbains durent à leur entrée en fonctions jurer d'exécuter les décisions de l'Inquisition. En Italie comme en Allemagne les hérétiques sont brûlés. Bien des fois cette terrible accusation servit à se débarrasser de bourgeois indociles. Le roi libre penseur fut donc le défenseur le plus authentique de l'orthodoxie. Rien ne montre mieux les difficultés de sa situation et la complexité de sa psychologie.

Sa première préoccupation fut de s'assurer dans son royaume de Sicile une base solide, avec une armée permanente et un trésor bien garni, mais il n'oublia pas l'Empire, rêvant d'étendre son pouvoir absolu de la Baltique à la Méditerranée. Il comptait pour cela sur l'alliance du pape, indispensable pour abaisser les républiques lombardes. Celles-ci lui résistèrent ouvertement, empêchant la tenue de ses congrès de tout l'Empire, convoqués à Crémone (1226), à Ravenne (1231). Elles ne voulaient nullement en revenir à l'état de choses de 1183 et restituer les droits impériaux

usurpes depuis. La guerre éclata en 1232; mais Frédéric II ne trouva pas en Allemagne l'appui sur lequel il comptait. Il dut se contenter d'opposer aux villes le terrible Ezzelino da Romano (1231) et accepter l'arbitrage du pape (1233). Celui-ci fut bientôt menacé à son tour par l'esprit républicain, comme l'empereur sur le Pô et les évêques sur le Rhin, lui fit observer Frédéric II; chassé de Rome (1234) et menacé de voir le patrimoine de Saint-Pierre s'organiser en Etat libre sur le modèle du Milanais, Grégoire IX invoqua l'aide de Frédéric II qui dompta les Romains et ramena le pape (1235). L'alliance semblait consolidée entre les deux chefs de la chrétienté. L'empereur en profita pour rétablir son autorité en Allemagne.

Il l'avait quittée aussitôt après son triomphe définitif, et fort négligée. Nous avons déjà signalé les vastes concessions accordées à la féodalité ecclésiastique pour obtenir l'élection de son fils Henri : extension des juridictions, droit de péage, de monnayage, mise au ban de l'Empire, liée à l'excommunication. A la féodalité laïque furent faites des concessions non moins graves; les droits des princes vis-à-vis des chevaliers et des seigneurs furent étendus ou plutôt les extensions usurpées furent consacrées, de sorte que la féodalité inférieure fut soustraite à l'action du pouvoir central, chaque prince devenant entièrement maître sur son territoire; l'autorité royale s'évanouit. Les constitutions de Worms (1231) qu'il approuva sont plus précises encore : « Chaque prince jouira sans trouble, selon la coutume du pays, des libertés, juridictions, comtés, centenies, qui lui appartiennent en propre, ou lui ont été inféodées. Les comtes de centenies les tiendront du seigneur de la terre. » Cette expression de seigneur de la terre ou du territoire est caractéristique; la haute féodalité acquiert la souveraineté territoriale (V. SAINT-EMPIRE et ALLEMAGNE). Frédéric II fut poussé dans cette voie pour réagir contre son fils Henri qui cherchait à s'appuyer sur les villes afin de mater les princes.

En quittant l'Allemagne, Frédéric II avait confié la tutelle de son fils et l'administration à l'archevêque Engelbert de Cologne, aux évêques Otton de Wurtzbourg et Conrad de Spire. Le premier resta bientôt seul et gouverna bien, mais il fut assassiné en 1225 par son neveu, victime de la haine des nobles dont il refrénait les brigandages. Le grand événement de ces années fut la défaite du roi Waldemar de Danemark qui avait hérité dans la Nordalbie et sur la Baltique de la prépondérance de Henri le Lion, et dont les défaites de Mølln et de Bornhøvede (1227) brisèrent la puissance; l'année suivante l'ordre teutonique s'établissait sur la Baltique qui décidément allait devenir une mer allemande.

La mort d'Engelbert livra le jeune Henri à l'influence des princes; il fut incapable de maintenir l'ordre, et les guerres privées désolèrent les Pays-Bas, l'Alsace, la Saxe. Henri se promenait avec ses maîtresses, ses compagnons de chasses et ses minnessænger sans souci des intérêts généraux. Impatient de la surveillance de son père, il voulait gouverner en son nom, à sa fantaisie. Son père s'appuyait sur les évêques; il prit contre eux le parti des villes, qui partout s'efforçaient de s'affranchir, autorisa Mayence, Francfort, Bingen, Spire, Worms, Gelnhausen, Friedberg à former une ligue, bientôt dissoute, il est vrai. Trop faible pour contenir l'aristocratie, il la vit rédiger le fameux statut de Worms; nous avons cité le second. Le premier était dirigé contre les villes : « Les citoyens dénommés *Pfahlburger* (c.-à-d. ceux qui jouissaient des droits et libertés d'une ville sans y habiter) sont privés de leurs droits. Les hommes des princes, des nobles, des églises, les ministériels ne seront plus reçus dans les villes royales. Les domaines et fiefs que des villes ont occupé seront restitués aux princes, aux nobles, à leurs gens (ministériels), aux églises. Les villes n'exerceront plus de juridiction dépassant leur enceinte. Le roi n'élèvera plus aucun nouveau château, ni aucune ville au préjudice des princes. Il ne fera plus frapper sur le territoire d'un prince une monnaie

nouvelle qui ferait tort à celle du prince. Tout évêque et prince d'Empire peut et doit, soit dans l'intérêt de l'Empire, soit dans le sien, fortifier la cité par des fossés, murs, et tous autres moyens. » Un troisième statut également important prépare le régime représentatif, remède contre l'anarchie féodale, en décidant que les princes d'un territoire ne pourront y faire des lois ni des règlements sans l'assentiment des nobles et des notables du pays. Les décisions de la diète de Worms furent soumises à l'empereur qui convoqua un grand congrès à Ravenne; les princes allemands y vinrent, mais son fils prétexta de l'hostilité des Lombards pour s'abstenir (1232). Frédéric II sanctionna les statuts de Worms et lança contre les villes un édit qui abolissait toutes leurs libertés, annulant et cassant toutes les communes, conseils, magistrats élus, les confraternités et associations d'artisans, rendant exclusivement aux évêques et à leurs officiers l'administration des villes. L'indépendance municipale lui apparaissait le grand ennemi; mais le radicalisme de l'édit, certainement inapplicable, a fait douter de la sincérité de l'empereur; il voulait surtout diviser pour régner.

Il obligea son fils à le venir trouver à Aquilée et l'admonesta sévèrement. Il n'obéit pas davantage et reprit son plan de détacher l'Allemagne de l'Italie, malgré la menace d'excommunication du pape. Il y fut encouragé par une grande partie des amis les plus dévoués de la maison de Hohenstaufen irrités de voir l'Allemagne délaissée par Frédéric II. Il s'allia à la ligue lombarde (déc. 1234), négocia avec le roi de France. En 1235, la guerre civile fut déchaînée. Au manifeste de son fils, le père répliqua; les villes et la plupart des mécontents restèrent neutres. L'empereur vint avec son fils Conrad, son dévoué Hermann de Salza, grand maître de l'ordre teutonique, et de grosses sommes d'argent. Tout le monde accourut à sa rencontre, Henri, délaissé, vint se jeter à ses pieds à la diète de Worms; une tentative de fuite acheva sa perte. Il fut interné à Heidelberg, puis en Italie où il mourut le 12 févr. 1242. Sa couronne fut transférée à Conrad. Frédéric II célébra solennellement à Worms son mariage avec Isabelle, sœur du roi d'Angleterre Henri III; 4 rois, 11 ducs, 30 comtes ou margraves assistaient à cette fête qui rappela la grande diète de Mayence de 1184. Une diète convoquée à Mayence réunit 75 princes et 12,000 chevaliers. Réconcilié avec les Welfs, il reçut la soumission d'Otton de Lunebourg à qui il constitua un duché de Brunswick. L'éclat de ces assemblées et de ces fêtes témoignait de la puissance de Frédéric II. Il était alors à l'apogée. Il semble avoir voulu commencer la réorganisation de l'Allemagne. Sans toucher aux droits des princes, il prohibe les guerres privées, les obstacles mis à la circulation, limite les constructions de châteaux. Il règle l'institution de la haute cour royale présidée par un justicier qui dut siéger tous les jours; la jurisprudence impériale s'ajouterait comme source du droit aux coutumes régionales. Les libertés municipales furent de nouveau limitées, moins toutefois que par l'édit de Ravenne. D'ailleurs, Frédéric II faisait sentir le maître. Il donna un effet rétroactif à l'édit interdisant aux princes ecclésiastiques d'aliéner les droits qu'ils tenaient de l'Empire : nombre de châteaux furent rasés; les brigands seigneuriaux châtiés avec une inflexible sévérité. La paix est rétablie et la civilisation allemande brille d'un vif éclat. Alors est rédigé le *Sachsenspiegel*; la littérature se développe sous l'influence française; poèmes et poésies populaires fleurissent; l'architecture française, plus tard appelée gothique, est introduite. Enfin, il ne faut pas oublier que le règne de Frédéric II fut, autant que celui de son aïeul, le moment de la grande expansion vers l'Est : le Brandebourg s'étend jusqu'à l'Oder, les chevaliers teutoniques conquièrent la Prusse, annexent les porte-glaive; les Scandinaves ont été refoulés des rivages méridionaux de la Baltique. Dans tous ces faits le grand conseiller du roi, Hermann de Salza, joue un rôle actif. Après avoir réglé les affaires d'Allemagne, en s'appuyant de préférence sur

la féodalité ecclésiastique qu'il pensait avoir sous sa main puisqu'elle n'était pas héréditaire. Frédéric II eût pu y devenir un empereur sur le modèle de son aïeul Frédéric Barberousse, mais il fut appelé en Italie. Avant de partir il fit élire et couronner roi son fils Conrad, selon la tradition suivie, pour essayer d'établir l'hérédité (1237).

Il réunit alors son armée à Augsbourg, dans la plaine du Lech, selon l'usage des empereurs allemands, et descendit en Lombardie. Ezzelino et ses lieutenants lui avaient préparé la voie en soumettant la marche de Vérone. Azzo d'Este s'était prononcé pour lui, Salinguerra lui donnait Ferrare. Il somma les villes lombardes de dissoudre leur ligue, et avec son armée, où les Sarrasins côtoyaient les gibelins de la Haute-Italie et les chevaliers allemands, il détruisit celle des villes à Cortenuova (nov. 1237). Le carroccio fut pris avec 500 chevaliers et 3,000 bourgeois milanais. Les petites villes ouvrirent leurs portes et reçurent des podestats. Gènes et Florence députèrent à l'empereur; seules Milan, Brescia, Bologne, Plaisance, Alexandrie résistaient encore, mais elles proposaient de dissoudre la ligue si Frédéric II voulait leur garantir la libre élection de leurs magistrats. Ses exigences excessives les déterminèrent à des efforts désespérés. La seconde campagne rassura les guelfes. Brescia défit tous les efforts de l'empereur et, quand il eut levé le siège, ses adversaires relevèrent la tête. Le pape Grégoire IX entra en scène.

Le saint-siège ne pouvait laisser se constituer un royaume d'Italie homogène; quels qu'aient été les prétextes, l'objet de la lutte décisive qui s'engagea alors fut la domination de l'Italie. Grégoire IX ne pouvait laisser écraser les Lombards. En 1236, il le déclarait à l'empereur. Il lui rappelait la donation de Constantin qui avait donné au souverain pontife toutes les provinces occidentales de l'Empire; les papes ont conféré à des princes la dignité impériale et la puissance du glaive, mais sans diminuer en rien la substance de leur juridiction; le fier vieillard spécifie : « Tu es donc soumis au contrôle du pape. » Frédéric II renonce aux ménagements; le concilient Hermann de Salza se meurt. L'empereur fait épouser à son bâtard Enzo, Adelasia, l'héritière des seigneurs sardes de Torre et Gallura et lui fait prendre le titre de roi de Sardaigne; or le pape se regardait comme suzerain de la Corse et de la Sardaigne, à titre d'héritier de la comtesse Mathilde; Pisans et Génois l'admettaient, lui payant tribut pour les principautés insulaires. Le 20 mars 1239, Grégoire IX lance l'excommunication contre Frédéric II. L'empereur proteste par un manifeste auquel le pape réplique en langage apocalyptique. Le premier faisait valoir que sa cause était celle de tous les rois et en appelait à un concile général. Le second porte contre lui les pires accusations; il les fait répandre par les moines, les franciscains qui dans leur tiers ordre enrôlent la démocratie urbaine et la soulèvent contre l'impie. Sous ces phrases, ce qui est en jeu ce sont moins les prétentions de l'Empire et de l'Eglise que la prépotence en Italie. Innocent III a constitué avec l'aide de Frédéric II un Etat pontifical qui fournit au saint-siège une base territoriale; c'est à titre de prince italien que le pape s'acharne contre l'empereur roi de Sicile. Il veut pour lui la domination de l'Italie, comme suzerain effectif du Sud, maître du centre, protecteur et arbitre des municipalités du Nord. Pour fonder sa domination universelle, il faut que la papauté soit maîtresse de la péninsule, à l'abri d'un coup de main, de toute pression des seigneurs temporels. Elle redoute beaucoup plus l'indifférentisme religieux du protecteur des musulmans que le mysticisme qui entraîne vers l'hérésie les citadins des communes toscanes et lombardes. Le droit était incontestablement du côté de l'empereur, mais en se portant champion de la féodalité et de la monarchie contre les communes qui voulaient s'administrer elles-mêmes, il commit une erreur tragique qui assura la victoire de son antagoniste. Celui-ci, se posant en protecteur des libertés urbaines et de la bourgeoisie, mit de son côté les forces nationales.

Il s'agissait d'une guerre à mort. Grégoire IX essaya de soulever l'Allemagne; le duc d'Autriche, Frédéric le Belliqueux, se mit en campagne; le roi de Bohême, Otton, duc de Bavière et comte palatin du Rhin se laissèrent gagner par le légat pontifical. L'archevêque de Mayence, administrateur de l'Allemagne, et presque tous les évêques restèrent fidèles à l'empereur; ses adversaires rentrèrent bientôt dans le devoir. Dans l'Italie septentrionale, Azzo d'Este abandonna la cause impériale dont Ezzelino da Romano devint le rempart. La lutte prit un caractère de violence atroce dans toute la péninsule. D'un côté, Milan, Bologne, Azzo d'Este, Albéric de Romano, Ravenne, les villes toscanes et ombriennes; de l'autre, Ezzelino, le Montferrat, Mantoue, Parme, Modène, Crémone, Ferrare, Pise. Le principal lieutenant de Frédéric fut son fils Enzo. Lui-même déploya une grande habileté; par la terreur, il comprima toute velléité d'insurrection. Apulie et Sicile expulsent les moines franciscains et dominicains. En 1240, il soumit l'Italie centrale; la perte de Ferrare fut compensée par la prise de Faenza. Le pape a convoqué un concile à Rome pour condamner solennellement son ennemi; les prélats se réunissent à Gènes et s'embarquent; ils sont attaqués près de l'île de la Meloria par la flotte italienne et pisane d'Enzo qui capture 22 de leurs 27 navires (3 mai 1241); 2,000 hommes sont noyés, le reste pris, 3 légats pontificaux, une centaine de prélats, cardinaux, archevêques, évêques, abbés, envoyés des villes lombardes, 4,000 citoyens de Gènes. Ils sont internés à Melfi. Le pape ne plie pas, mais la fièvre l'emporte (août 1241).

Frédéric II semblait vainqueur. Pendant dix-neuf mois la papauté reste vacante, après la mort du concilient Célestin IV qu'on n'avait pas eu le temps de consacrer. Les guelfes, à leur tête le sénateur Matheus Rubens et les Orsini, tintrent bon dans Rome; les Colonna gibelins en furent chassés. Frédéric ravageait la campagne, mais ne put achever ses ennemis. Il fallut l'intervention de saint Louis qui avait déjà fait relâcher les prélats français, pour mettre fin à la vacance du saint-siège. Les cardinaux réunis à Anagni élurent le cardinal Sinibaldi Fieschi, ami de l'empereur (juin 1243). Mais un pape ne pouvait être gibelin. Les négociations entamées à Anagni avec le nouveau élu qui prit le nom d'Innocent IV, n'aboutirent pas, bien que Frédéric offrit de tenir en fief de la papauté les territoires qu'il venait de reprendre. Viterbe passa aux guelfes, et l'empereur l'assiégea vainement. Cet échec rendit courage à Innocent IV. Mais il s'arrangea pour donner le rôle d'agresseur à Frédéric II. Les plénipotentiaires de celui-ci, le comte Raimond de Toulouse, Pierre de Vigne et Thaddée de Suessa jetèrent les bases d'un traité : l'empereur restituerait à l'Eglise et à ses adhérents ses conquêtes, relâcherait et indemniserait les prélats, reconnaîtrait la toute-puissance du pape, délierait de leur vassalité les nobles de Romagne et de la marche de Vérone. A la surprise générale, Frédéric accepta. Mais Innocent IV n'avait voulu que gagner du temps; il refusa de lever l'excommunication si on ne comprenait dans l'accord tous les alliés, c.-à.-d. les Lombards en abandonnant toutes les prétentions impériales. Tout fut donc rompu. Innocent IV s'enfuit à Gènes après avoir créé dix nouveaux cardinaux dont il se jougeait sûr. Il se donnait l'air d'un martyr fuyant le tyran qui voulait lui faire violence. Il se rendit à Lyon, aux frontières de la France, renouvela l'excommunication contre l'empereur et Enzo (avr. 1245) et y convoqua un concile général qui statuerait à l'abri de la pression de Frédéric II. Il y vint 140 évêques dont seulement 5 Allemands; Thaddée de Suessa plaida la cause de son maître, offrit comme garants les rois de France et d'Angleterre. Le pape refusa, ne consentit qu'un délai insignifiant pour la comparution. Frédéric était venu à Turin. Il y apprit que le pape avait prononcé sa déposition pour parjure, hérésie et sorcellerie, invitant les princes allemands à élire un nouvel empereur et reprenant le royaume de Sicile comme fief de Saint-Pierre. L'empereur se fit apporter ses couronnes, en mit une sur sa tête

et d'une voix menaçante : « J'ai encore mes couronnes et ni pape ni concile ne me les enlèveront sans combat. »

La lutte s'engage à fond ; Frédéric s'adresse aux rois, le pape expédie un contre-manifeste. Saint Louis fait de vains efforts pour amener le pape à une transaction. Tandis qu'il prépare sa croisade, Innocent IV en prêche une contre l'empereur. Celui-ci prend l'offensive ; la moitié des villes italiennes sont pour lui ; il bat les Milanais ; Ezzelino terrorise la vallée de l'Adige et le Frioul. Partout les émissaires du pape fomentent la trahison, achetant quiconque est à vendre ; ils sont écrasés en Ombrie ; les prisonniers sont mutilés, jetés dans des cachots d'où ils ne sortirent plus vivants. En Allemagne, les princes auxquels l'empereur a tant donné lui sont peu fidèles ; même son chancelier, l'évêque de Ratisbonne, fait défection ; les trois archevêques rhénans, une foule de seigneurs élisent à Wurtzbourg le landgrave de Thuringe, Henri Raspo (22 mai 1246). Trahi par les comtes de Wurtemberg sur le champ de bataille, Conrad est vaincu près de Francfort. Le roi de Bohême veut profiter de la mort du duc d'Autriche, le dernier des Babenberg, pour s'étendre sur le Danube avec l'aide du pape. Abandonné par les princes ecclésiastiques, Conrad et son père se retournent du côté des villes, jadis combattus. Ils leur accordent de grands privilèges et presque toutes tiennent pour les Hohenstaufen. C'est ainsi que par un bizarre revirement Frédéric II devient le promoteur des libertés communales en Allemagne. On a pu écrire que le progrès des communes avait été le résultat le plus important de son gouvernement au N. des Alpes. À Ratisbonne, les habitants, mis en interdit, se passent du clergé, enterrent eux-mêmes leurs morts au son des trompettes. Toute l'Allemagne est en feu ; le grand interrègne a commencé. Henri Raspo échoue devant Ulm et va mourir à la Wartburg. Mais, en Italie, Frédéric a le dessous, Parme est prise par les pontificaux (juin 1247). Il veut l'assiéger, bâtit à côté une ville nouvelle, Vittoria. Tout l'effort de la lutte se concentre devant Parme ; Vittoria est brûlée, Thaddée de Suessa tué, la couronne impériale, le sceau, le trésor tombent aux pouvoirs des assiégés (18 févr. 1248). Ce désastre eut un immense retentissement. La guerre continue de ville à ville, de principauté à principauté. Nul n'est assez fort pour lui donner une direction. Un nouvel anti-césar a été élu par les prélats rhénans, le jeune Guillaume de Hollande (sept. 1247), couronné à Aix-la-Chapelle en oct. 1248. On se bat d'un bout à l'autre de l'Allemagne.

En 1249, Frédéric II a décidément le dessous ; menacé par des empoisonneurs et des assassins, il devient soupçonneux, croit voir partout des traîtres, accuse Pierre de Vigne et le fait supplicier (mars 1249). Deux mois après, son fils chéri, le bel Enzo, est pris à Fossalta par les Bolonais ; ni menaces ni promesses ne purent obtenir sa liberté ; Modène est perdue. En 1250, les impériaux ont un retour de fortune ; Ezzelino est maître de presque toute la Vénétie actuelle ; la Romagne est acquise ; Milanais, Parmesans, Génois, sont défaits. L'Italie méridionale, restée fidèle à son roi, lui fournit une forte armée, à la tête de laquelle il marchait sur Rome quand la dysenterie l'arrêta ; il y succomba dans les bras de son fils Manfred, vêtu de la robe d'un moine de Cîteaux, après que l'archevêque de Palerme lui eût donné l'absolution. Il avait eu le temps de rédiger son testament ; il laissait l'Allemagne et l'Italie à Conrad, le fils de Yolande (ou Isabelle), à son défaut à Henri, puis à Manfred qu'il avait légitimé en épousant sa mère Bianca à son lit de mort. Henri devait être roi d'Arles et de Jérusalem ; Manfred, prince de Tarente, et son petit-fils Frédéric, le fils du premier Henri, recevoir les duchés d'Autriche et de Styrie, héritage de sa mère. A chacun seraient comptées 40,000 onces d'or ; 100,000 seraient dépensées pour le salut de l'âme de Frédéric II et la défense de la Terre sainte. Les prisonniers devaient être relâchés, sauf les traîtres ; les impôts réduits en Sicile à ce qu'ils étaient au temps de Guillaume II, l'Eglise rétablie dans ses droits et honneurs, mais à la condition de recon-

naitre ceux de l'Empire. Lui-même devait être enseveli dans la cathédrale de Palerme auprès de son père et de sa mère. Ainsi fut fait. — Sur sa famille et ses parentés, V. FRÉDÉRIC I^{er}.

Le dernier des grands empereurs d'Allemagne, Frédéric II, laissa dans la mémoire des hommes un impérissable souvenir. On ne put croire qu'il fût définitivement disparu. Les franciscains disaient qu'il était l'antéchrist et reviendrait combattre l'Eglise. Des dominicains joachimites, au contraire, prêchèrent en Souabe qu'Innocent IV était l'antéchrist, que Frédéric serait le réformateur de l'Eglise. Quand il fut mort, ils prédirent sa résurrection. En 1259, un faux Frédéric se manifesta dans la Pouille ; Manfred le fit périr. En 1283, un autre parut à Cologne ; Rodolphe de Habsbourg le fit brûler (1283), mais il s'en montra un autre à Lubeck, toujours accueilli avec la même faveur par le vulgaire. En 1348 encore beaucoup attendent son imminente apparition à la tête d'une formidable armée. Le dernier faux Frédéric fut, en 1546, un tailleur de Langensalzen. Le fantôme impérial hantait l'imagination populaire. A partir du xvi^e siècle, on confond dans la légende Frédéric II avec Frédéric Barberousse. On racontait qu'il était au delà des mers ou dans une grotte, sous les ruines d'un château, au centre d'une épaisse forêt, assis devant une table dont sa barbe a fait sept fois le tour. Il se réveillerait pour chasser les corbeaux qui croassaient autour de la montagne, ces nobles pillards contre lesquels l'Empire avait été la sauvegarde, et ramener l'âge d'or en Allemagne.

BIBL. : RAUMER, *Gesch. der Hohenstaufen*, 1873, 5^e éd. — LAMPRECHT, *Deutsche Geschichte*, 1891, t. III. — HEFLER, *Kaiser Friedrich II* ; Munich, 1844. — SCHIRRMACHER, *Kaiser Friedrich II* ; Goettingue, 1859-1864, 4 vol. — WINKELMANN, *Kaiser Friedrich II*, 1863, 1865, t. I et II. — HUIILLARD-BREHOLLES, *Historia diplomatica Frederici II* ; Paris, 1852-1861, 12 vol. — Du même, *Vie et correspondance de Pierre de La Vigne* ; Paris, 1865. — HALBE, *Friedrich II und der päpstliche Stuhl*, 1888. — A. DEL VECCHIO, *La Legislazione de Federico II imperatore* ; Turin, 1874. — BLONDEL, *Etude sur la politique de l'empereur Frédéric II en Allemagne* ; Paris, 1892. — LAVISSE et RAMBAUD, *Histoire générale* ; Paris, 1893, t. II. — V. aussi les art. ALLEMAGNE, SAINT-EMPIRE, ITALIE, INNOCENT IV, etc.

FRÉDÉRIC III. Sous ce nom on désigne deux ducs d'Autriche successivement appelés à l'Empire ; le premier ne put prévaloir contre Louis de Bavière (V. FRÉDÉRIC III d'Autriche et LOUIS IV). Le second régna de 1440 à 1493. Il est souvent désigné (par les Autrichiens), comme *Frédéric IV*. On le surnomme parfois *le Pacifique*. Né à Innsbruck le 21 sept. 1413, mort à Linz le 19 août 1493, il était fils du duc d'Autriche Ernest et de Cimborgis de Masovie. A la mort de son père (1424), il lui succéda dans la Styrie, la Carinthie et la Carniole, sous le nom de Frédéric V. En 1433, il fut déclaré majeur et prit avec son frère Albert le Prodigue, le gouvernement de ses Etats patrimoniaux. Il se trouva également chargé de la tutelle de ses cousins mineurs Sigismond, archiduc de Tirol, et Vladislav ou Ladislav le Posthume, roi de Bohême et de Hongrie, archiduc de Basse-Autriche. Il était donc le chef de la maison de Habsbourg, et quand mourut Albert VI, il fut élu pour lui succéder à l'Empire (2 fév. 1448). Ce fut un des plus médiocres empereurs et, malgré la longue durée de son règne, il ne tient que peu de place dans l'histoire.

En 1442, il se fit couronner à Aix-la-Chapelle pour obtenir d'être couronné empereur à Rome, ce qui n'eut lieu qu'en 1452 ; il conclut avec le pape Eugène un pacte honteux abandonnant le concile de Bâle en échange d'une somme de 200,000 ducats (1443). Il contribua ainsi à l'échec de la dernière grande tentative de réforme ecclésiastique ; le concile fut obligé de se dissoudre sans avoir abouti. Continuant cette politique, Frédéric signa le concordat de Vienne (1448) qui donnait à la papauté la haute main sur l'Eglise allemande. Il n'avait nul souci de l'Empire, et sa préoccupation constante fut d'agrandir ses Etats héréditaires. Il tenta de reconquérir la Suisse, appela contre

les confédérés les bandes des grandes compagnies ou des Armagnacs ; conduites par le dauphin (le futur Louis XI), elles livrèrent aux Suisses le sanglant combat de Saint-Jacques (1444) et dévastèrent effroyablement les deux rives du Rhin. Frédéric n'en tira nul profit, et six ans plus tard il perdit définitivement la Suisse. Il eut à combattre Hunyade pour conserver la tutelle du jeune roi de Hongrie. Il fut en lutte avec son frère Albert, se maintenant péniblement contre les populations de l'Autriche et surtout de Vienne. La mort d'Albert le laissa seul maître de ces provinces (1463). Mais il dut renoncer à l'acquisition de l'héritage de Vladislav (mort en 1457). En Bohême et en Hongrie furent élus des rois nationaux, Georges Podiebrad et Mathias Corvin. Frédéric s'entêta à réclamer la couronne de Hongrie, se fit battre par Mathias Corvin qui lui enleva l'Autriche et Vienne (1485). Il fallut attendre la mort du vaillant roi pour que le fils de Frédéric, Maximilien, pût reprendre l'Autriche. Naturellement, Frédéric III ne fit rien pour enrayer les progrès des Turcs, en prenant seulement prétexte pour demander aux diètes des subsides qu'elles lui refusaient le plus souvent. Il assista sans y intervenir aux guerres continuelles des princes qui désolaient l'Allemagne, se contentant d'y promener sa misère et ses rêves de grandeur, faisant partout reproduire sur ses palais, comme sur ses livres et sa vaisselle, le fameux anagramme AEIOU (*Austria est imperare orbi universo*). Par un singulier hasard, il prépara effectivement la grandeur future de sa maison. Mendant couronné, il entra en relations avec l'opulent et fastueux duc de Bourgogne, Charles le Téméraire, qui voulait lui acheter le titre de roi d'Austrasie (1473). Il le mit en échec devant Neuss et, après sa mort, fit épouser à son fils, Maximilien, l'héritière de la Bourgogne et des Pays-Bas (1477). Personnellement l'incapable empereur était assez éclairé ; ses goûts favoris l'inclinaient aux études scientifiques, botanique, alchimie, astrologie. Il s'y consacra à la fin de sa vie, abandonnant le gouvernement à son fils Maximilien qu'il avait fait élire roi des Romains en 1486, d'autant qu'il était affaibli par l'amputation d'une jambe. Il fut enseveli dans l'église Saint-Etienne à Vienne. — De son mariage avec Eléonore de Portugal naquit *Maximilien I^{er}*, son successeur.

BIBL. : KURZ, (*Österreich unter Kaiser Friedrich IV*) ; Vienne, 1812, 2 vol. — CHMEL, (*Geschichte Kaiser Friedrichs IV*) ; Hambourg, 1840-43, 2 vol.

Allemagne

FRÉDÉRIC (Léopold-Franz-Nikolaus), duc d'Anhalt depuis 1871, né le 29 avr. 1831, fils du duc Léopold-Frédéric et d'une princesse prussienne, Friederike, il a servi dans les armées prussiennes en 1864 et 1870-71. Marié le 22 avr. 1854 à la princesse Antoinette de Saxe, fille du prince Edouard de Saxe-Altenbourg, il en a eu cinq enfants : *Léopold* (1855-86), *Frédéric* (1856), *Elisabeth* (1857), *Edouard* (1865), *Aribert* (1864), *Alexandra* (1868).

FRÉDÉRIC I^{er}, dit *le Catholique*, duc d'Autriche, mort le 16 avr. 1198. Il succéda en 1194, comme duc d'Autriche, à son père Léopold V de Babenberg ; il partit pour la croisade au lendemain de son avènement et mourut peu de temps après son retour.

FRÉDÉRIC LE BATAILLER OU **FRÉDÉRIC II DE BABENBERG**, duc d'Autriche, né en 1214, mort en 1246. Il succéda, en 1236, à son père Léopold le Glorieux. Très violent, il répudia sa seconde et sa troisième femmes, spolia sa mère et sa sœur et se fit redouter de ses sujets, accablant d'impôts la noblesse et le clergé. Il dut son surnom de *Batailleur* à ses luttes incessantes contre la Hongrie, la Bohême et l'empereur Frédéric II ; il soutint contre lui les villes lombardes et le roi des Romains Henri VII qui avait épousé sa sœur Marguerite. L'empereur mit Frédéric au ban de l'Empire (1236), et le chancelier Pierre de Vigne publia contre lui un pamphlet des plus violents. Plusieurs princes allemands marchèrent contre lui. Vienne fut déclarée ville impériale. Cependant il réoccupa

ses Etats quand l'empereur fut excommunié (1239) et se réconcilia avec lui en 1240. Il négocia même pour obtenir le titre de roi. Les Mongols ayant envahi la Hongrie, le roi Bela invoqua le secours de Frédéric qui se fit donner en gage trois comitats et, pour les garder, déclara la guerre à la Hongrie ; il périt sur les bords de la Leitha, tué, suivant les uns, par les Hongrois, suivant les autres, par les Autrichiens. Il fut le dernier prince de la maison de Babenberg. L. L.

BIBL. : KRONES, (*Handbuch der Geschichte Österreichs*) ; Berlin, 1876, t. I. — FICKER, (*Herzog Friedrich II*) ; Innsbruck, 1883.

FRÉDÉRIC III, dit *le Beau*, duc d'Autriche, connu aussi comme empereur sous le nom de *Frédéric III*, né en 1286, mort à Gutenstein, dans le Wienerwald, le 13 janv. 1330. Il était fils de l'empereur Albert I^{er} et d'Elisabeth de Carinthie. Son frère aîné Rodolphe ayant été élu roi de Bohême, il reçut l'Autriche et la Styrie (1306). Il guerroya contre Henri de Carinthie, sans pouvoir s'emparer de la Bohême à la mort de son frère. Avec ses frères Léopold et Albert le Sage, il joua un grand rôle dans l'Allemagne. Henri VIII leur confirma toutes les possessions paternelles ; il renonça par le traité de Znaim (août 1308) à la couronne de Bohême et ne put même garder la Moravie que lui avait engagée Henri de Carinthie, mais que dégagea Jean de Luxembourg (1314). A la mort de Henri VII, il brigua l'Empire, soutenu par le comte palatin du Rhin, les margraves de Brandebourg, le duc de Saxe-Wittenberg, le duc Henri de Carinthie, l'archevêque de Cologne. A défaut du jeune roi de Bohême, Jean de Luxembourg, on lui opposa le chef de la maison de Wittelsbach, Louis de Bavière. Celui-ci était le cousin de Frédéric et ils avaient été élevés ensemble, mais déjà se trouvaient brouillés. Frédéric ayant été chargé de la tutelle des jeunes ducs de Basse-Bavière, Louis prit les armes pour la lui ôter, le vainquit à Gammelsdorf (nov. 1313) et l'obligea à y renoncer. Quelques mois après, ils se retrouvèrent aux prises pour se disputer l'Empire.

Une double élection eut lieu : des sept électeurs, quatre (Mayence, Trèves, Bohême et Waldemar de Brandebourg qui fit défection) élurent le 20 oct. 1314 Louis de Bavière, à Francfort ; les trois autres (Cologne, Palatinat, Saxe) avaient la veille élu Frédéric de Habsbourg, à Sachsenhausen. Il fut couronné à Bonn, Louis à Aix-la-Chapelle. La coutume exigeant un vote à l'unanimité, aucun n'avait de droit légitime. L'épée déciderait. La guerre s'engagea surtout dans l'Allemagne du Sud, centre de gravité de l'Empire depuis l'abaissement des Welfs. La division des Wittelsbach et la haine de l'électeur palatin contre son frère paralysait celui-ci ; les Habsbourg étaient très unis, mais avaient à combattre les montagnards suisses qui leur infligeaient à ce moment la défaite de Morgasten. Les villes penchaient pour Louis, la noblesse pour Frédéric. Après huit années d'une lutte indécise, une grande bataille eut lieu à Muhlendorf, sur l'Inn (juin 1322). Le roi de Bohême et le margrave de Nuremberg, Frédéric IV, enfoncèrent les bataillons de Frédéric qui n'avait pas voulu attendre son frère Léopold. Il tomba au pouvoir du vainqueur et fut enfermé dans le château de Trausnitz (Haut-Palatinat). Au bout de trois années, Louis le relâcha, se trouvant trop menacé par l'attitude de Léopold d'Autriche, la défection du roi de Bohême, l'hostilité du pape et de la France. Frédéric signa un traité par lequel il s'engageait à renoncer à la couronne d'Allemagne et à aider Louis de toutes ses forces ; au cas où son frère ne ratifierait pas le traité, il jurait de revenir se constituer prisonnier (mars 1325). Léopold rejeta le traité, le pape délia Frédéric de son serment et menaça de l'excommunier s'il se remettait prisonnier ; mais le Habsbourg fut fidèle à la parole donnée et entra en prison. Son ancien camarade fut touché de cette chevaleresque attitude, recommença à partager avec lui sa chambre et sa table. Par un nouveau traité, ils convinrent de gouverner l'Empire ensemble, avec des prérogatives égales (sept. 1325). Cette fois les électeurs protestèrent

ainsi que le pape. Un troisième traité (conclu à Ulm le 7 janv. 1326) chargea Frédéric d'administrer l'Allemagne avec le titre de roi des Romains, tandis que Léopold accompagnerait Louis en Italie où il allait se faire couronner. La mort de Léopold mit fin à ces complications. Après la disparition de son énergique frère, Frédéric ne prit plus part aux affaires générales. Il conserva le titre de roi des Romains, mais se confina dans ses Etats autrichiens. Il y eut bientôt à lutter contre son plus jeune frère Otton qui réclamait le partage, appuyé par les rois de Bohême et de Hongrie. Il mourut bientôt et fut enseveli à Mauerbach, d'où ses restes furent transportés en 1783 à l'église Saint-Étienne, de Vienne. Il avait épousé Elisabeth, fille du roi Jacques I^{er} d'Aragon. Leurs enfants ne vécurent pas.

BIBL. : KURZ, *Österreich unter Friedrich dem Schönen*; Linz, 1818. — KOPP, *Die Gegenkönige Friedrich und Ludwig und ihre Zeit*; Berlin, 1858. — DEBNER, *Die Auseinandersetzungen zwischen Ludwig IV und Friedrich dem Schönen*; Göttingen, 1875. — V. aussi AUTRICHE et LOUIS IV.

FRÉDÉRIC IV, dit à la Bourse vide, duc d'Autriche, mort le 14 juin 1439. Fils du duc Léopold le Bon de Styrie, il succéda à son frère Léopold IV dans le Tirol et les possessions habsbourgeoises du lac de Constance (1411) qu'il avait reçues à titre provisoire de 1404. Il eut à combattre les gens d'Appenzel qui le vainquirent à Stoss (1405) et la noblesse tyrolienne qui voulait se rendre indépendante. Il s'attira la mise au ban de l'Empire en prenant au concile de Constance le parti du pape Jean XXIII et en l'abritant dans un de ses châteaux. Attaqué de toutes parts, il se réfugia dans l'Oetzthal, mais fut obligé de se soumettre. Emprisonné, il s'évada, fut de nouveau mis au ban de l'Empire (1417), mais cette fois son frère Ernest le protégea; il recouvra ses Etats, moins l'Argovie, Schaffhouse et quelques autres villes.

FRÉDÉRIC V, duc d'Autriche (V. FRÉDÉRIC III, empereur).

FRÉDÉRIC D'AUTRICHE, margrave de Bade, né en 1249, décapité à Naples le 27 oct. 1268. Fils du margrave Hermann et de Gertrude, fille du duc Henri d'Autriche, il fut expulsé de l'héritage maternel par le roi de Bohême Otocar. Ami de *Conradin* (V. ce nom), il l'accompagna en Italie et partagea son sort.

FRÉDÉRIC (Guillaume-Louis), grand-duc de Bade (depuis 1856), né le 9 sept. 1826, second fils du grand-duc Léopold et de la princesse Sophie-Wilhelmine de Suède, il fut élevé avec son frère aimé Louis; celui-ci étant devenu fou, Frédéric prit le gouvernement du grand-duché à la mort de son père (24 avr. 1852), puis le titre de grand-duc le 5 sept. 1856; la mort de son frère (22 janv. 1858) le laissa seul. Il chercha à gouverner selon les vœux de ses sujets; dans les questions religieuses, il combattit les ultramontains; il suivit à l'intérieur une politique libérale. Quant à l'extérieur, il fut un dévoué serviteur de la Prusse, ayant épousé (20 sept. 1856) une sœur de Guillaume I^{er}, Louise-Marie-Elisabeth (V. BADE). Il a plusieurs enfants: *Frédéric-Guillaume*, né le 9 juil. 1857; *Victoria*, née le 7 août 1862, princesse royale de Suède; *Louis-Guillaume*, né le 12 juin 1865.

BIBL. : *Welden, Baden in den Jahren 1852-77*; Karlsruhe, 1877.

FRÉDÉRIC I^{er} et II, électeurs de *Brandebourg* (V. ce mot).

FRÉDÉRIC III, électeur de *Brandebourg* (V. FRÉDÉRIC I^{er}, roi de Prusse).

FRÉDÉRIC-GUILLAUME, électeur de *Brandebourg*, dit le *Grand Electeur*, né à Koeln sur la Sprée le 16 févr. 1620, mort le 9 mai 1688. Il doit être regardé comme le fondateur de la monarchie prussienne. Fils de l'électeur Georges-Guillaume et d'Elisabeth-Charlotte, princesse palatine, son esprit fut vite mûri par les misères de la guerre de Trente ans au milieu desquelles il grandit, entouré d'influences contradictoires, celles des princesses qui inclinaient vers la Suède et celle du tout-puissant ministre Schwarzenberg dévoué aux Habsbourg. Les souffrances du *Brandebourg*,

désolé par la guerre, lui firent une profonde impression et contribuèrent à former son caractère sérieux jusqu'à la sévérité, tandis qu'il se trouvait forcé de mener à la cour paternelle et au dehors une vie très simple. Capitales dans son éducation furent les années (1633-38) qu'il passa dans les Pays-Bas, soit à l'université de Leyde, soit tenant une petite cour à Arnheim à portée du duché de Clèves, soit vivant auprès du prince d'Orange, Frédéric-Henri. A cette école, il acquit la netteté de jugement, la conception réaliste, les qualités d'homme d'Etat qui lui donnèrent une telle supériorité sur les autres princes allemands hantés de théories juridiques, de préjugés religieux, d'un idéalisme brumeux. Le jeune prince apprit des Néerlandais, si positifs et si calmes, la politique pragmatiste qu'il devait suivre. Il prit le goût de l'ordre, de l'administration méthodique. Il connut aussi la puissance qu'assuraient une bonne politique économique et la protection des classes laborieuses. Ces influences furent fortifiées par son mariage avec la fille du prince d'Orange, Louise-Henriette (1646), femme très bien douée, qui lui fut d'excellent conseil.

Frédéric-Guillaume avait vingt ans quand la mort de son père l'appela au pouvoir (1^{er} déc. 1640). Sa situation était peu enviable : comme armée, des bandes désorganisées et indisciplinées, la moitié du *Brandebourg* occupée par les Suédois. Le duché de Prusse à peu près épargné par la guerre était vassal de la Pologne, qui, à chaque changement de prince, se faisait payer le renouvellement de l'investiture; les principautés rhénanes étaient occupées par les Hessois et les Hollandais. L'électeur commença par conclure un armistice avec les Suédois et réorganiser son armée; il ne garda que quelques régiments dont il fut sûr, licenciant le reste et renvoyant les colonels et les commandants des places fortes qui étaient plus les hommes de l'Autriche que les siens. Il mit également de côté Schwarzenberg. Il se trouva donc à peu près maître en *Brandebourg* avec un petit noyau de 3,000 soldats qui commença l'armée prussienne. En Prusse, il obtint l'investiture qui lui fut donnée personnellement à Varsovie (17 oct. 1644) moyennant un tribut annuel, une promesse d'alliance, le consentement du droit d'appel aux tribunaux polonais, l'exclusion des réformes, des offices publics, la liberté du culte pour les catholiques, l'agrément royal pour les gouverneurs de Pillau et Memel. Si l'on ajoute que les États étaient à près souverains, que les villes et la noblesse en guerre perpétuelle n'obéissaient pas au duc et recouraient fréquemment au suzerain, on jugera de la faiblesse de Frédéric-Guillaume dans ses possessions orientales. Il se consacra donc d'abord au *Brandebourg*. Mais le relèvement n'était possible que par la paix.

Il fit tous ses efforts pour l'obtenir. Lui-même obtint de rester neutre et il agit pour la conclusion des traités de Westphalie. Ceux-ci lui apportèrent un accroissement territorial. Sans doute, il ne put avoir toute la Poméranie qu'il réclamait comme héritier, mais sa ténacité lui en valut la moitié et de larges dédommagements. La Poméranie orientale, l'archevêché de Magdebourg, l'évêché de Halberstadt s'ajoutaient au noyau du *Brandebourg*; l'évêché de Cammin l'arrondissait au N. L'évêché de Minden formait un îlot sur le Weser comme Clèves sur le Rhin. Les territoires éparpillés dans toute l'Allemagne du Nord en tronçons complètement séparés ne formaient pas un Etat; les constitutions, les coutumes différaient profondément; les populations se sentaient étrangères les unes aux autres. La question du partage de Clèves et de Juliers faillit rallumer la guerre, les *Brandebourgeois* étant d'ailleurs agresseurs; l'empereur s'entremet (1651); le partage définitif ne fut clos que le 19 sept. 1666, laissant à Frédéric-Guillaume Clèves, Mark et Ravensberg. Il n'avait été complètement libéré de l'occupation suédoise que par le traité de Stettin (avr. 1653) qui l'astreignit à des concessions sur la frontière et à la prise en charge de la plus forte partie de la dette poméranienne.

Mais dès la paix il commença le relèvement de ses Etats.

Le premier besoin était celui d'une armée solide, pour se faire respecter ; le service féodal, les milices urbaines des campagnards ne pouvaient la donner ; il fallait une armée permanente, des mercenaires. En 1655, l'électeur avait 26,000 hommes et soixante-douze canons ; plus tard il mit en ligne jusqu'à 40,000 hommes. Dans cette œuvre, il fut assisté par le feld-maréchal Otto-Christoph de Sparr et un ancien officier au service de la Suède, Georg Derfflinger. L'armement fut amélioré, les places mises en état, la discipline sévère. Pas d'armée sans finances ; celles-ci furent réformées ; l'impôt foncier (contribution) put être remplacé par une accise, impôt indirect de consommation, à l'exemple de la Hollande (1667). A la fin de sa vie, le grand électeur avait des revenus de deux millions et demi de thalers, dont l'armée absorbait la moitié. La guerre de Trente ans, détruisant les trois quarts de la population et ne laissant que des ruines derrière elle, avait du moins eu le grand avantage de briser les institutions qui limitaient le pouvoir monarchique : Etats provinciaux, corporations ; il ne subsistait pas de force politique qui put lui faire obstacle. Bien que s'entourant de ministres capables, Frédéric-Guillaume gouverna beaucoup par lui-même. Il appliqua tous ses soins à relever la fortune matérielle de ses sujets ; il mit en valeur ses domaines ; il fit défricher les landes, appela des milliers de colons, comme ses grands prédécesseurs des XII^e et XIII^e siècles, surtout en 1685 les huguenots français dont 7,000 vinrent rien qu'à Berlin, et firent de sa capitale une ville industrielle. Un canal relia la Sprée à l'Oder. La poste fut organisée ; son rêve était de créer une marine, pensant trouver là et dans les colonies de grandes ressources (V. COMMERCE). Son objectif constant fut donc la reprise des bouches de l'Oder, car il n'avait pas de bon port ; il construisit cependant quelques frégates et fonda une compagnie commerciale (1682-83) et une colonie en Afrique (V. COLONISATION PRUSSIENNE). Il s'essayait au rôle de grande puissance. Il n'oublia pas les arts et les sciences, appela des Pays-Bas des peintres, des graveurs, des sculpteurs, des architectes, s'efforçant d'embellir Berlin, de faire de cette ville de 40,000 âmes une capitale. L'université de Francfort-sur-l'Oder fut galvanisée, l'enseignement partout répandu. Remarquable fut la tolérance religieuse de Frédéric-Guillaume, en ce temps de persécutions et de puériles débats confessionnels. De l'Eglise réformée, il commandait à des sujets luthériens et obligeait les prêtres des deux confessions à se respecter réciproquement ; il accueillit bien les sociniens chassés de Pologne. Souverain absolu du Brandebourg, disposant d'une armée solide, il put intervenir efficacement dans la politique européenne et retirer des guerres auxquelles il prit part de grands avantages.

Il ne s'inféoda à aucune grande puissance, réservant son indépendance. Quand éclata la guerre de la Suède et de la Pologne, il fit preuve d'une adresse diplomatique consommée. Il prit d'abord une attitude expectante, traînant en longueur les négociations avec les deux rois. Le rapide succès de Charles X qui en quelques semaines parvint à Varsovie l'effraya ; il voulut tenir tête au roi de Suède ; mais il n'était pas assez fort ; partout ses troupes furent repoussées et Charles X parut devant Königsberg ; Frédéric-Guillaume signa alors un traité (17 janv. 1656) reconnaissant la suzeraineté de la Suède sur le duché de Prusse. Le soulèvement de la Pologne modifia les positions. Par le traité de Marienbourg (juin 1656), Charles X, qui avait maintenant besoin d'alliances, promit à Frédéric-Guillaume quatre palatinats polonais (Posen, Kalisch, etc.) en échange d'un corps auxiliaire de 4,000 combattants. L'électeur en amena bien plus et eut une grande part à la victoire de Varsovie (juil. 1656). Mais il ne laissa pas le roi de Suède en tirer profit et écraser la Pologne ; il ramena son armée en Prusse. Charles X lui fit alors de nouvelles concessions. Par le traité de Labiau (20 nov. 1656) il le reconnut duc souverain de Prusse, à la condition qu'il l'aiderait à s'annexer la Prusse occidentale. Aussitôt Frédéric-Guil-

laume entama les négociations avec la Pologne, jugeant que le roi de Suède allait succomber sous la coalition de ses ennemis (Danemark, Russie, Autriche). En échange de la restitution de ses conquêtes et de son alliance contre la Suède, le traité de Wehlau (19 sept. 1657), le duché de Prusse lui fut cédé par le roi de Pologne en souveraineté héréditaire, sauf à revenir à la Pologne si sa lignée mâle s'éteignait. Peu après il eut avec le roi Jean-Casimir une entrevue à Bromberg et y gagna encore la promesse d'Elbing et quelques territoires. Le traité de Wehlau fut un événement historique d'une grande portée, l'acte de naissance de la Prusse moderne, précurseur du démembrement de la Pologne. La colonie allemande fondée au XII^e siècle en plein pays slave, subordonnée à ceux-ci au XV^e, leur était enlevée. Les Hohenzollern prennent rang parmi les princes souverains. Le traité d'Oliva consacra la souveraineté du duché de Prusse (1660).

L'électeur de Brandebourg était nominalement souverain en Prusse ; il s'agissait de le devenir effectivement. Il engagea contre les Etats, qui étaient les véritables maîtres, une lutte acharnée. La noblesse, la bourgeoisie de Königsberg et même le clergé luthérien lui étaient hostiles et adressèrent souvent des demandes de secours à la cour de Varsovie. L'opposition était dirigée par Rhode, échevin de Königsberg, et le colonel Kalkstein. Les Etats commencèrent par protester contre la séparation de la Pologne, la déclarant contraire à leurs privilèges. Le duc refusa de confirmer les privilèges dans toute leur étendue. On voulait qu'il s'engageât à ne pas déclarer la guerre ni conclure d'alliance sans l'aveu des Etats, à laisser ceux-ci se réunir de plein droit tous les deux ans, à ne pas créer de nouveaux impôts ou péages. L'insurrection faillit éclater ; les bourgeois de Königsberg députèrent à Varsovie, disant qu'ils aimait mieux se donner au diable qu'à l'électeur de Brandebourg. Celui-ci s'en tira en attirant Rhode dans un guet-apens (oct. 1662) ; le vaillant bourgeois mourut en prison (1678). Le sort de leur chef intimida les bourgeois qui se contentèrent des bonnes paroles de Frédéric-Guillaume et de sa promesse de ne rien faire à l'avenir sans consulter les Etats, de respecter leurs privilèges et la religion luthérienne, de ne pas faire la guerre ni lever d'impôts sans l'approbation des Etats, de les convoquer régulièrement. Il fut alors solennellement accepté par ses sujets (oct. 1663). Frédéric-Guillaume n'observa pas plus ces promesses qu'aucune autre de celles qu'il jugeait utile de transgresser. Ses exigences financières le mirent souvent en conflit avec les Etats. En 1667, eut lieu une nouvelle crise. Kalkstein, qui avait refusé de prêter le serment de fidélité, fut dépouillé de sa capitainerie. Il menaça d'une invasion polonaise. L'électeur le fit saisir, condamner à la prison perpétuelle, puis le mit en liberté au bout d'un an, après qu'il eut prêté le serment. Il se rendit alors à Varsovie et demanda à la diète polonaise de délivrer la Prusse du joug brandebourgeois. Frédéric-Guillaume réclama son extradition et, n'ayant pu l'obtenir, il le fit enlever par les soins de son résident Brandt et conduire en Prusse (30 nov. 1670). La Pologne protesta contre cet attentat, mais ne fit rien ; Kalkstein fut jugé à Memel, condamné à mort et décapité (8 nov. 1671). Les résistances furent ainsi brisées ; les Etats durent s'incliner devant les volontés du souverain, subir les impôts qu'il exigeait. — Dans ses possessions rhénanes, l'électeur était venu facilement à bout des Etats de Mark, plus difficilement de ceux de Clèves. En somme, vers 1670, il avait surmonté les résistances locales et introduit dans tous les pays qu'il possédait le régime autocratique ; de ces tronçons, il faisait un Etat moderne avec son administration centralisée, son armée permanente, ses finances régulières.

Il songeait déjà à se mettre à la tête d'une confédération des princes allemands. La guerre de Hollande allait révéler sa force. Il fut un des premiers à intervenir en faveur de la Hollande et entraîna l'Autriche et presque tout l'Empire contre Louis XIV. Mais comme les généraux

impériaux évitaient de combattre Turenne sur le bas Rhin, il vit ses possessions westphaliennes envahies et fut contraint de signer avec la France un traité séparé (traité de Krossen [16 juin 1673]). Les clauses en étaient favorables. Il ne tint d'ailleurs aucun compte de ce traité, secourut indirectement les Hollandais, et, dès le 1^{er} juil. 1674, rentra dans la coalition antifrançaise. Son armée fut une des plus solides. Il la conduisit en Alsace, d'où Turenne la repoussa. Pour s'en débarrasser, la France obtint de la Suède qu'elle fit une diversion. Elle envoya, sous le vieux Wrangel, ses troupes occuper le Nord du Brandebourg (déc. 1674). Ils ne firent d'ailleurs aucun acte d'hostilité, déclarant qu'ils se retireraient dès que l'électeur aurait évacué l'Alsace. Mais bientôt les hostilités s'engagèrent et la Marche fut envahie jusqu'à Berlin. L'électeur accourut, après avoir vainement demandé du secours à ses alliés. Une marche rapide le porta sur la Havel, derrière laquelle s'étaient cantonnés les Suédois qui ne soupçonnaient pas son approche. Derflinger enleva Rathenow; l'armée ennemie était coupée en deux; ses ailes reculérent pour se concentrer derrière le Blim, petite rivière plus au N. Mais la cavalerie brandebourgeoise coupa ou occupa les routes vers Fehrbellin, Kremmen et Oranienbaum. L'armée suédoise fut mise en déroute (V. FEHRBELLIN). Elle recula dans un désordre croissant jusqu'à Wismar. Cette éclatante victoire fut sur-le-champ utilisée. Le grand électeur noua des alliances avec le Danemark, le Hanovre et d'autres princes allemands, afin de chasser les Suédois d'Allemagne. Lui-même comptait bien y gagner la Poméranie. Il prit Wolgast, Wollin, Swinemunde; les Danois, Wismar. La campagne de 1676 fut indécise, mais les Danois avaient envahi la Suède; leur flotte, renforcée par celle des Hollandais, fermait la mer aux Suédois, qui ne purent renforcer leurs garnisons poméraniques. Frédéric-Guillaume entama alors le siège de Stettin que ses alliés bloquaient par mer. L'héroïque résistance des habitants prolongea le siège d'août à déc. 1677. Maître de la grande ville de l'Oder, l'électeur conquit l'île de Rugen et la forte place de Stralsund (sept-oct. 1678); le mois suivant, Greifswald, la dernière ville suédoise de Poméranie. La supériorité de l'artillerie brandebourgeoise avait décidé de l'heureuse issue de ces sièges. Frédéric-Guillaume l'emporta également à l'E. Les Suédois s'étaient alliés aux Polonais pour l'attaquer en Prusse, mais ces derniers ne bougèrent pas, et les Suédois ne parurent qu'en nov. 1678; les milices prussiennes ne purent les arrêter. L'électeur amena ses régiments. Les Suédois se mirent en retraite; sans se laisser arrêter par l'hiver, les Brandebourgeois les poursuivirent, la cavalerie étant accompagnée d'infanterie sur des traîneaux; ce fut une course folle à travers les lagunes gelées, de Königsberg à Tilsit, puis jusqu'à Riga. La retraite des Suédois dégénéra en fuite et, sans combat, leur armée fut détruite, jonchant la route de cadavres, d'armes, de canons; Horn n'en ramena pas 1,500 hommes à Riga. L'effet moral de cette guerre victorieuse fut très grand; l'abaissement de la Suède coïncidait avec l'entrée en scène d'une puissance nouvelle. Quant à l'effet matériel, il fut moindre. La France, qui avait vaincu la coalition, exigea la restitution à la Suède de toutes ses possessions. Elle occupa les possessions rhénanes, puis Minden, et menaça d'envahir le Brandebourg. L'électeur dut renoncer à toutes ses prétentions, même à Stettin, qu'il offrait d'échanger contre Clèves. Le traité fut conclu à Saint-Germain-en-Laye (29 juin 1679), lui laissant seulement une bande de terrain sur la rive droite de l'Oder; la France lui versa une indemnité. L'empereur avait vu d'un bon œil ces événements, ne souhaitant nullement de voir « s'élever sur la mer Baltique un nouveau roi des Vandales ».

Désormais, le grand électeur s'abstint de combattre Louis XIV. Il signa avec lui un traité secret, promettant de lui donner sa voix à la prochaine élection impériale. Il se querella avec l'Espagne qui refusait de lui verser des subsides arriérés et fit donner la chasse à ses vaisseaux par

sa flotte; il eut ensuite affaire aux Hollandais à propos de sa colonie de Guinée, puis à l'empereur; il renouvelait les réclamations relatives au duché silésien de Jägerndorf et réclamait, en outre, ceux de Liegnitz, Brieg et Wohlau, devenus vacants par l'extinction de la maison des Piasts (1675) et qu'une convention de 1545 avait assurés à sa maison. Le roi de Bohême, suzerain, n'avait jamais reconnu ce pacte d'héritage. L'Autriche offrit seulement une indemnité pour Jägerndorf. Mais l'empereur Léopold avait besoin de secours contre les Turcs; d'autre part, la révolution de l'édit de Nantes et l'avènement de Jacques II en Angleterre faisaient ressortir le danger auquel la politique catholique exposait les Etats protestants. Frédéric-Guillaume conclut à Berlin un traité secret (22 mars 1686), renonçant à ses revendications silésiennes en échange du cercle de Schwiebus, promettant son appui à l'empereur pour la succession d'Espagne et contre les Turcs et sa voix à un Autrichien en cas de vacance de l'Empire. Le fils du grand électeur avait même promis de restituer Schwiebus, ce qu'il fit en 1695. La diplomatie autrichienne obtint tout sans rien donner.

Vielli, atteint de la goutte, à laquelle il succomba deux ans plus tard, attristé par des querelles de famille, Frédéric-Guillaume n'avait plus son ancienne supériorité intellectuelle. Il avait, après la mort de sa première femme (1667) épousé Dorothee de Holstein-Glücksbourg (1668). Les enfants du premier lit s'entendirent mal avec ceux du second. Contrairement à la tradition brandebourgeoise, le grand électeur voulait doter ses derniers nés de principautés et démembrer ses Etats. Par son testament du 9 fevr. 1686, il leur réservait Minden, Ravensberg, Halberstadt. Le prince héritier Frédéric s'enfuit à Cassel. A la mort de son père, il s'entendit avec ses conseillers pour annuler le testament comme contraire à la disposition de l'électeur Achille et au traité de Gera établissant la succession par primogéniture. Les fils de Dorothee se soulevèrent : c'étaient *Philippe* (1669-1714); *Charles* (1672-1695); *Albert* (1673-1731) et *Christian* (1677-1734).

Le grand électeur fut un des princes les plus remarquables du xvii^e siècle, le premier organisateur de la Prusse moderne. Il sut faire des territoires morcelés dont il avait hérité un Etat sur le modèle des royaumes centralisés de l'Europe occidentale; il s'appliqua surtout à l'organisation d'une armée qui fit ses preuves dans les guerres de Pologne et de Hollande. Par l'acquisition de la souveraineté en Prusse, il prit rang parmi les puissances européennes. Personnellement, c'était un bel homme, à cheveux bouclés, ensuite remplacés par une perruque, à l'image de Louis XIV, au nez aquilin, au regard pénétrant, à la démarche noble. Il était vif, s'emportait aisément, mais traitait son entourage avec affabilité. Il eut, plus qu'aucun autre de ses contemporains, le mépris de la parole donnée, ne l'observant que dans la mesure exacte où il y trouvait son intérêt. Sans cesse engagé dans des négociations contradictoires, il employait volontiers la ruse et les embûches. De goûts fastueux, il savait vivre simplement et supporter la rude existence des camps. Ce fut un roué diplomate et un grand administrateur, un homme d'Etat sans scrupules. A.-M. B.

BIBL. : PUFENDORF, *De Rebus gestis Friderici Wilhelmi*; Berlin, 1695. — ORLICH, *Friedrich-Wilhelmi der Grosse Kurfürst*; Berlin, 1816. — FÜRSTER, *Der Grosse Kurfürst*; Berlin, 1855, 4^e éd. — KÖHLER, *Der Grosse Kurfürst*; Berlin, 1875. — DROYSEN, *Gesch. der preuss. Politik*, 3^e partie, *Der Staat der Grossen Kurfürsten*; Leipzig, 1870-72. — MEYER, *Urkunden und Aktenstücke zur Geschichte der Kurfürsten Friedrich-Wilhelmi von Brandenburg*; Berlin, 1864 et suiv., 10 vol. — V. aussi les art. BRANDEBOURG et PRUSSE.

FRÉDÉRIC, FRÉDÉRIC-GUILLEUME, landgraves électeurs de Hesse (V. ce mot).

FRÉDÉRIC DE HOHENZOLLERN (V. HOHENZOLLERN et BRANDEBOURG).

FREDERIC ou FERRY, ducs de Lorraine (V. ce mot et FRÉDÉRIC, comtes de Bar).

FRÉDÉRIC 1^{er} (Ferry), d'Ardennes, premier comte

héréditaire de Bar et de Chaumontois (954-984). Il épousa en 953 Béatrix, sœur du roi de France, Hugues Capet; obtint en 958 ou 959 de l'archevêque Brunon de Cologne, son oncle par alliance, le gouvernement de la Haute-Lorraine (Lorraine Mosellane), dont il devint le premier duc bénéficiaire. Il fortifia le château de Bar pour l'opposer comme une barrière (*barram*) aux ravages des Champenois.

FRÉDÉRIC II, comte de Bar et duc bénéficiaire de Lorraine (1024-1034), fils et successeur de Thierry I^{er}. Par son épouse Mathilde, fille de Hermann II, duc de Souabe, il était prétendant au royaume de Bourgogne à la mort de Rodolphe II qui n'avait pas d'enfants. Comme Conrad II, empereur d'Allemagne, lui fut préféré, il se liguait contre lui avec Conrad le Jeune, duc de Carinthie, et Ernest, duc d'Allemagne. Il mourut quand l'empereur revenant d'Italie allait le châtier. Il ne laissa que deux filles dont l'une, *Sophie*, épousa en 1027 Louis de Montbéliard.

FRÉDÉRIC DE LUXEMBOURG, duc de Basse-Lorraine (V. LUXEMBOURG).

FRÉDÉRIC, archevêque de Mayence (937-954). Adversaire d'*Otton I^{er}* (V. ce nom), il prit part à plusieurs conspirations contre lui en 939, 941, 953. Il accrut la prospérité de son église.

FRÉDÉRIC-FRANÇOIS et **FRÉDÉRIC-GUILLEAUME**, ducs et grands-ducs de *Mecklembourg* (V. ce mot).

FRÉDÉRIC, margraves de Misnie et landgraves de Thuringe (V. MISNIE, SAXE et THURINGE).

FRÉDÉRIC, électeurs, comtes palatins du Rhin (V. PALATINAT).

FRÉDÉRIC I^{er}, roi de Prusse; d'abord électeur de Brandebourg, duc de Prusse (1688), puis roi (1701-1713), né à Königsberg le 41 juil. 1657, mort le 25 févr. 1713. Il était fils de l'électeur Frédéric-Guillaume, dit le Grand Electeur, et de Louise-Henriette d'Orange. De mauvaise santé, chétif, presque bossu, médiocrement intelligent, peu énergique, il était fort inférieur à son père. Il avait été élevé sous la direction du vieux Schwerin et de Dankelmann. La mort de son frère aîné Charles-Emile (7 déc. 1674) en fit l'héritier présomptif. Il vécut à l'écart de la cour de son père, ou dominait sa belle-mère. Il craignit d'être empoisonné (ce qui motiva sa fugue de 1687), ou déshérité, ce qui motiva ses négociations secrètes avec l'empereur pour annuler le testament de son père. Conformément à sa promesse, il rendit Schwiebus en 1694, mais reçut en échange l'expectative de la Frise orientale et du comté de Limbourg.

Sa grande passion fut la splendeur de sa cour, à l'image de celle de Versailles; il imposa une étiquette minutieuse et dépensa sans mesure en fêtes. Dès l'âge de dix ans, il avait fondé un ordre. Par une chance singulière, la vanité de Frédéric I^{er} servit la fortune de la Prusse; il consacra tous ses efforts à obtenir un accroissement de dignité, le titre royal. Comme il ne pouvait l'obtenir que de l'empereur, il fut scrupuleusement fidèle à l'alliance autrichienne. Il servait ainsi la cause protestante contre Louis XIV. Il envoya au prince Guillaume d'Orange 6,000 hommes qui prirent part à sa descente en Angleterre. Lui-même opéra sur le Rhin, et prit Bonn (1689). Sur tous les champs de bataille, ses soldats combattaient pour l'empereur. Il n'en obtint rien à la paix de Ryswyk et fut très froissé du dédain qu'on lui témoigna. L'empereur ayant encore besoin de lui dans l'affaire de la succession d'Espagne, il lui demanda la couronne royale. En ce temps où le cérémonial et les préséances avaient une importance incroyable, occupant l'âme presque entière des princes et des grands, Frédéric était prêt à tout y sacrifier. Ses possessions dépassant de beaucoup l'étendue d'une principauté d'Empire, cette promotion semblait justifiée. On y songeait depuis quelques années. Devant la mauvaise volonté de la cour d'Autriche qui présentait le danger qu'il y aurait pour elle à rencontrer dans l'Allemagne du Nord un royaume, un jésuite conseilla à Frédéric de s'adresser au pape. Enfin, quand s'ouvrit la guerre de la succession d'Espagne, l'empereur consentit,

en échange d'une coopération militaire. Le traité fut signé le 16 nov. 1700. Le couronnement eut lieu à Königsberg, le 18 janv. 1701, avec une pompe extrême; en même temps fut créé l'ordre de l'Aigle noir. Les puissances européennes, tout d'abord les ennemis de la France, reconnurent successivement le nouveau royaume, en dernier lieu la France et l'Espagne à Utrecht; le pape Clément XI protesta. Bien que le titre royal ne fût attaché qu'à la Prusse, déjà souveraine depuis 1660, il s'appliqua en fait à l'ensemble des territoires brandebourgeois-prussiens, lesquels étaient indivisibles d'après les règlements de famille des Hohenzollern.

L'acquisition de la royauté fut le grand résultat du règne de Frédéric I^{er}. Il coûta cher à ses sujets. Ce petit Etat dut entretenir des forces considérables pendant toute la guerre de succession d'Espagne. En 1709, il avait 32,000 hommes sous les armes. Ses troupes firent bonne figure dans les batailles d'Hochstaedt, de Turin, d'Audenarde, de Malplaquet. Les frais étaient écrasants pour le jeune royaume qui fut acculé aux expédients financiers et mis dans l'impossibilité d'intervenir efficacement dans les guerres du Nord engagées alors par Charles XII. A la fin du règne de Frédéric I^{er}, les impôts dépassaient quatre millions et demi de thalers et le déficit croissait annuellement. Les dépenses de la cour l'avaient emporté. Cette cour était d'ailleurs fort brillante; le roi ne se contentait pas de s'amuser; sous l'influence de sa seconde femme, Sophie-Charlotte de Hanovre, il s'entoura d'hommes distingués, de prédicateurs et historiens français (Lenfant, Beausobre, Vignoles, Lacroze, etc.), l'historien Pufendorf, le sculpteur Schluter; le palais fut rebâti; un pont, divers monuments embellirent Berlin; une académie des sciences y fut fondée sous la présidence de Leibnitz, une université ouverte à Halle. Méfiant et vaniteux, le roi laissa d'abord gouverner son précepteur Dankelmann, homme capable, mais autoritaire et économe; puis il le disgracia (1697) et le fit emprisonner; son nouveau favori, le comte de Wartenberg fut mis de côté en 1710, après l'échec d'un plan d'exploitation des domaines dont on attendait merveille. Wartenberg désorganisa l'administration par ses intrigues. A la mort de Frédéric, son royaume était donc en fort mauvais état, la Prusse, en particulier, presque ruinée. Les acquisitions territoriales de ce règne furent minces: achat de l'avouerie de Quedlinburg, de Neuhausen, du comté de Tecklenburg sur l'Éms; de l'héritage d'Orange, ouvert en 1702 et auquel il participait au titre de sa mère, Frédéric ne put recueillir que le petit comté de Mœrs (en Frise) et la principauté de Neufchâtel et Valengin.

Trois fois marié, Frédéric I^{er} eut de sa première femme, Elisabeth de Hesse-Cassel (167-973), une fille, *Louise*, plus tard reine de Suède; de la seconde, Sophie-Charlotte (1684-1705), qui eut sur lui la meilleure influence, un fils, *Frédéric-Guillaume*, qui lui succéda; la troisième, Louise de Mecklembourg (1708), était une luthérienne fanatique qui devint folle.

BIBL.: DROYSEN, *Gesch. der preussischen Politik*; Leipzig, 1872, 2^e éd., t. IV. — HAHN, *Friedrich I König von Preussen*; Berlin, 1876, 3^e édité. — DOHNA, *Mémoires originaux sur le règne et la cour de Frédéric I^{er}*; Berlin, 1833. — V. aussi PRUSSE.

FRÉDÉRIC II LE GRAND, roi de Prusse (1740-1786), né à Berlin le 24 janv. 1712, mort au château de Sans-Souci le 47 août 1786. Il fut le fondateur de la grandeur prussienne, l'homme d'Etat et le militaire le plus remarquable du XVIII^e siècle.

SA JEUNESSE. — Fils du roi Frédéric-Guillaume I^{er} et de Sophie-Dorothee de Hanovre, il était l'aîné des fils survivants, mais plus jeune de trois ans que sa sœur Wilhelmine (la margrave de Baireuth) pour qui il eut une vive affection. Sa première éducation fut dirigée par M^{me} de Rocoulles qui avait déjà surveillé celle de son père; c'était une protestante réfugiée qui lui apprit le français et lui inspira une prédilection pour cette langue, prédilection qui fut une de ses caractéristiques. Il passa ensuite aux mains du général comte Finckenstein, un soldat selon le cœur

de son père, chargé de lui inculquer les vertus chères à celui-ci ; une sévère moralité fondée sur la crainte du Seigneur, une foi protestante rigoureuse, des habitudes d'ordre et d'économie, l'amour de la vie militaire ; le plan tracé par Frédéric-Guillaume ne comportait que l'écriture, le calcul, l'économie, l'histoire et la géographie ; la littérature était soigneusement exclue. Heureusement, on choisit pour précepteur l'émigré français Duhan de Jandun ; très intelligent et fin, il donna au jeune Frédéric, qui lui en témoigna toujours une profonde reconnaissance, le sentiment de la haute vie intellectuelle qui le mit en communion avec les philosophes les plus illustres de son temps. Rien n'était plus contraire aux projets de son père. Celui-ci avait asservi son héritier à une sévère discipline ; il avait réglé l'emploi de son temps minute par minute, donnant la plus large place aux enseignements religieux et aux exercices de mémoire, puis aux exercices militaires, l'astreignant à un soin méticuleux. Cette éducation eut du moins l'avantage d'endurcir Frédéric et de le mettre en mesure de supporter les fatigues physiques et les épreuves morales avec une égale énergie. Il ne se plia qu'en apparence au système paternel, en raillant l'étroitesse d'esprit et le pédantisme. Il s'adonna en cachette aux beaux-arts, dessinait, jouant de la flûte, lisant les écrivains français. Son père s'aperçut avec fureur qu'il inclinait à l'athéisme, à la prodigalité, à la débauche, au désordre, et n'avait pas les goûts d'un soldat. Il préférait la compagnie des gens gais et spirituels, des femmes ; il faisait des dettes et avait des maîtresses. Le roi-caporal jugea que son fils serait le déshonneur de sa race et le prit en horreur ; il essaya de le dompter, le traitant brutalement, le frappant ou l'injuriant chaque fois qu'il le voyait. Sa sœur aînée, qui partageait les tendances de son frère et le soutenait, fut traitée de même ; elle a raconté dans ses mémoires ces tribulations et tracé un vivant tableau de la famille royale de Prusse.

Le jeune Frédéric qui avait commencé à désobéir à son père en étudiant en cachette ce qui lui plaisait, lui résista avec une constance et une obstination remarquables. Il était très malheureux, se plaignait à sa mère et déclarait qu'il ne pouvait supporter plus longtemps les mauvais traitements qu'on lui infligeait, particulièrement les volées de coups de canne. Il adopta avec joie l'idée de sa mère qui voulait lui faire épouser la princesse anglaise Amélie, espérant que le roi George II le nommerait administrateur du Hanovre, ce qui l'eût rendu indépendant. Mais le roi d'Angleterre combinait ce plan avec celui d'un changement de la politique prussienne, alors dépendante de l'Autriche ; il blessa Frédéric-Guillaume en lui demandant l'éloignement de son ministre Grumbkow, et le roi de Prusse fit retomber sa colère sur sa femme et son fils partisans du mariage anglais. Humilié par les brutalités de son père, même en présence d'étrangers, et par l'accusation de lâcheté que lui jetait ce père en lui reprochant de les supporter, le prince royal résolut de s'y soustraire par la fuite vers la France ou l'Angleterre. Il combina son projet avec son ami le lieutenant de Katte et avec le lieutenant Kait. Il comptait l'effectuer durant un voyage où il accompagnait son père aux cours du Sud de l'Allemagne (juil. 1730). La tentative faite à Steinfurt, près de Mannheim, échoua par la surveillance de l'entourage prévenu par des lettres interceptées ; un page, frère de Kait, avoua tout au roi. Exaspéré, celui-ci fit saisir son fils qu'on ramena prisonnier à Wesel, puis à Berlin. Il le traduisit devant un conseil de guerre, avec Katte, comme déserteur. Les officiers refusèrent de statuer sur le cas du prince royal. Le roi avait songé à appliquer à son fils la rigueur des lois militaires et à le faire mettre à mort, ne pouvant supporter l'idée que ce successeur indigne détruirait son œuvre. Les souverains étrangers, l'empereur, ses conseillers, intervinrent. Il se contenta de l'enfermer à Custrin, mais il aggrava la peine de Katte, condamné à la détention perpétuelle, et le fit décapiter sous les fenêtres de Frédéric (6 nov. 1730).

Cette tragédie fit une terrible impression au jeune prince qui avait tout essayé pour sauver son ami, prenant sur lui toute la faute. Sentant la résistance vaine, il céda. Il se mit à travailler avec une extrême application et un véritable zèle. Son père lui accorda quelques adoucissements. Il lui fit jurer que dorénavant il obéirait à ses ordres en fidèle serviteur, sujet et fils, puis se contenta de le consigner pour une année à Custrin, le faisant travailler dans la chambre des domaines. Ceci fut très utile à Frédéric qui prit une exacte connaissance des détails de l'administration prussienne. La renonciation définitive au plan de mariage anglais, l'éloignement de la princesse Wilhelmine mariée au prince héritier de Baireuth achevèrent d'apaiser le roi. Il réintégra son fils dans les cadres de l'armée. Il lui fit épouser Elisabeth-Christine de Brunswick-Besern, une bonne personne de mœurs simples qui ne comprit pas son mari. Rassuré alors, non seulement il lui donna un régiment à Neu Ruppin, mais il lui laissa acheter une terre à Rheinsberg, le long d'un lac entouré de bois, et s'y construire un château. Frédéric acquit ainsi une indépendance relative.

Il partagea son temps entre son régiment pour lequel il se montra un chef accompli, prenant goût à la vie militaire, ce qui combla les vœux de son père, entre l'étude des affaires administratives, qu'il connaissait bien et traitait habilement, et la vie intellectuelle qui était son bonheur. Sauf de courts intervalles, comme par exemple la campagne contre la France où il fit ses premières armes sous le prince Eugène et s'édifia sur la valeur de l'armée impériale (1734-1735), il séjourna la plupart du temps à Rheinsberg. Il s'entoura d'une société de libres esprits, Chazot, Jordan, Keyserling, Lamotte-Fouqué, Pöllnitz ; fervent admirateur des Français, il ne parlait guère que leur langue, lisait des auteurs classiques dans des traductions françaises, exaltant son ambition et sa soif de gloire, le commerce de la littérature du XVII^e siècle et de ses héros, les héros grecs ou romains. Il étudiait aussi l'histoire, l'art militaire, la philosophie, se délassait en composant des vers français, faisant représenter des pièces de théâtre, des concerts. Il entretenait (en cachette de son père) une correspondance assidue avec les contemporains les plus distingués, en première ligne Voltaire dont il était admirateur passionné. Il ne faudrait pas toutefois le prendre pour un dilettante. La catastrophe de sa dix-neuvième année avait imposé à ses méditations le problème de la mort ; ramené de force à une conception sérieuse des choses, il prend goût aux discussions philosophiques, théologiques même ; il étudie à fond la philosophie de Leibnitz et de Wolf et s'efforce d'y convertir son illustre ami Voltaire. Le dogmatisme chrétien qu'on lui avait infusé ne résista pas à la discussion contre le matérialisme et le scepticisme des contemporains. Frédéric ne se fait guère d'illusions sur l'immortalité de l'âme. Aussi enveloppera-t-il toutes les superstitions religieuses dans la même tolérance dédaigneuse. Son scepticisme n'est pas celui d'un esprit léger, mais d'un penseur qui a creusé les problèmes.

Ces années que le futur grand roi passa dans son château de Rheinsberg ont achevé de tremper son caractère et de le préparer à une tâche qu'il put aborder sans impatience juvénile, sans illusion, avec la froide lucidité et la calme résolution du conquérant le plus raisonneur et le moins idéaliste que l'Europe ait connu. M. Lavisse a étudié dans deux volumes la genèse de cet esprit. Après avoir rappelé le milieu, ce royaume trop petit pour le fardeau de ses ambitions, et la cour de Frédéric-Guillaume, cet artisan très noble et très grossier, il ajoute : « Dans ce milieu, grandit un enfant joli, délicat, né avec une moue dédaigneuse et le goût du fruit défendu. Il aime les livres, la musique, la philosophie et les beaux habits, et il a tout l'air d'un fils de paysan qui s'en ira quelque jour à la ville croquer de ses belles dents la fortune paternelle. Le père se fâche et ses colères sont féroces ; il roue de coups ce joli cœur ; il le met au régime de la crainte de la mort ; il l'oblige ainsi

à faire des objets de son dégoût sa besogne quotidienne, et le jeune philosophe se transforme en fermier, le joueur de flûte en employé à la comptabilité. Mais pendant qu'il s'humilie en propos menteurs de piété filiale, sa nature, qu'il ne connaît pas bien encore, proteste en lui, où croît l'ambition de faire autrement et autre chose que son père. Pour se bien connaître, se résoudre et prendre ses partis, il aspire à la liberté dans la solitude. L'usage de cette liberté est une histoire extraordinaire, et, je crois bien, sans exemple. Frédéric entreprend de se donner une éducation d'homme et une éducation de prince ; il les conduit l'une et l'autre avec la sûreté et la tranquillité d'une méthode philosophique. Il propose nos grands problèmes humains à son esprit libéré de toute croyance, de toute illusion d'amour-propre, de tout charme, de rêve, et nu comme la table rase cartésienne. Il les discute l'un après l'autre, chacun dans chacune de ses parties logiquement ordonnées ; il se heurte à l'inconnaissable, et, après qu'il a constaté qu'il ne peut passer outre, il s'arrête, résume, conclut et se décide fermement. Par les mêmes procédés, il recherche les origines et définit la nature et les caractères du principal, *in abstracto*, comme si n'existaient pas la longue tradition des pompes monarchiques et l'accompagnement des hommes à vénérer dans les rois les représentants de Dieu. De quel temps est donc ce jeune homme ? Il semble qu'il ne soit d'aucun temps. De quel pays ? Il semble qu'il ne soit d'aucun pays ; il ne parle pas même sa langue natale. N'est-il pas en péril de mal connaître la réalité et de s'y égarer un jour ? Mais, d'abord, voyez son pays de Neu Ruppin et de Rheinsberg, si simple, tout uni, sans relief de nature ni d'histoire. Ce désert, où ne se lève aucun mirage, est un lieu pour penser librement. Puis, voyez la Prusse : c'est encore un je ne sais quoi d'interminé, qui apparaît à peine à l'entrée du devenir. Et Frédéric, qui annonce qu'il veut « déterminer cet être », le pourra ; le devenir de la Prusse est dans sa volonté. Frédéric n'a pas échappé à la fatalité des milieux : le sien voulait qu'il fût libre. D'ailleurs, ce jeune homme qui travaille nuit et jour trouve du temps pour tout faire, de la philosophie, de la musique, des vers et de la politique réelle. Il traite la politique par la même méthode toujours, sans préjugés, sans illusions, en regardant les faits jusqu'à ce qu'ils les voie tels qu'ils sont. Il évalue tout au juste les forces de la Prusse, et il estime avec raison qu'elle vaut plus qu'elle ne paraît. Et l'Europe, vue au vrai encore, par-dessous les phrases dont il crève la vanité, n'est plus pour lui qu'une carrière à entreprises. En même temps qu'il résolvait en négociations et en incertitudes le problème de l'âme et de Dieu, il étudiait celui-ci : Etant données cette Europe oscillante et folle, sans premier moteur qui la mette en branle, cette Europe de parade où se pavant des douairières, et cette Prusse nouvelle venue, petite, mais de « reins solides », que faire ? Ici la réponse n'hésitait pas : il faudra donner au bon moment le « coup de reins ». Le prince royal souffrait douloureusement de sa force inemployée. Les jours de son père lui paraissaient longs. Il redoutait à Rheinsberg le retour possible des violences et de la contrainte. Puis, il voyait les occasions du « coup de reins » se présenter et se perdre, et il enrageait. Il combinait dans sa tête des campagnes diplomatiques et des entreprises de guerre, et coupait ses impatiences par des lectures, des concerts et des propos de table arrosés de vins de France. Je ne sais comment des historiens et des philosophes ont pu se méprendre sur son caractère, au point de l'en croire lorsqu'il célèbre en prose et en vers les douceurs de la vie privée, et qu'il fait le renchéri devant « l'éclat du trône » et le dégoût devant la morosité du métier de roi, car il régnait en esprit, pendant les années de Rheinsberg, et sa gloire et ses victoires s'impatienzaient en lui.

« Le jour enfin se leva, où la mort espérée, qui plusieurs fois n'avait paru que pour s'enfuir, s'accouda résolument au fauteuil roulant de l'hydropique Frédéric-Guillaume. Ce

fut une grande scène dramatique, la réconciliation du moribond et de son héritier. Le père, cédant à la force majeure qui le poussait hors du monde, n'avait plus de raison de jalouser son fils ; tendrement, il lui recommanda l'héritage. Le fils n'avait plus de raison de haïr ce père qui laissait la place : il reçut l'héritage pieusement. Ils reconurent qu'ils s'étaient méconnus, que l'un avait été le prédécesseur, que l'autre serait le continuateur qu'il fallait. »

LA CONQUÊTE DE LA SILÉSIE. — Quand Frédéric II monta sur le trône, il était dans la force de l'âge, parfaitement en mesure de profiter de l'éducation qu'il s'était donnée. Il commença par des réformes où se révélèrent ses tendances humanitaires et l'influence des novateurs français : adoucissement de la justice criminelle, abolition de la torture, restriction du droit de chasse, rappel à Halle du philosophe Wolf ; il fit disparaître quelques abus dans l'administration civile et militaire. Il se priva de la garde de géants, orgueil de son père. Il continua la tradition de Frédéric-Guillaume sans ses exagérations. Il s'attacha au développement de l'armée qu'il accrut encore de 16,000 hommes ; il conserva la machine administrative et les mœurs spartiates, exigea de tous les serviteurs de l'Etat un travail assidu, la ponctualité et l'économie, fit rendre la justice prompte et impartiale. Lui-même donnait l'exemple ; il avait hérité des qualités de son père ; son exceptionnelle puissance de travail lui permit de tout faire par lui-même, accueillant et examinant les pétitions et réclamations, veillant à l'exécution de ses ordres. Il maintint et accrut donc la force intérieure de sa monarchie, mais il ne se borna pas comme son père à mettre la machine en état ; il l'employa et mit sa force au service d'une politique nouvelle qui fit de la Prusse une puissance de premier rang. Les circonstances étaient très favorables. Frédéric II trouvait une armée superbe de 80,000 hommes, admirablement disciplinés, un trésor de neuf millions de thalers. La succession d'Autriche divisait toutes les puissances européennes et lui donnait une occasion de faire largement payer son intervention de l'un ou de l'autre côté. Politique réaliste, à l'égal du Grand Electeur, d'une indépendance que ne restreignaient ni engagements ni scrupules, Frédéric II ne laissa pas échapper l'occasion.

Les trois souverains précédents de la Prusse et du Brandebourg avaient été invariablement fidèles à l'alliance autrichienne. Ils y avaient peu, gagné et se considéraient comme leurrés ; l'Autriche ne les avait même pas soutenus dans leurs velléités de petites annexions territoriales, mais bien plutôt contrecarrés. Charles VI, pour obtenir de Frédéric-Guillaume la garantie de la Pragmatic Sanction, lui avait promis (1726-1728) de lui faire attribuer au moins le duché de Berg avec Dusseldorf quand les copartageants de la succession de Clèves et de Juliers, les palatins de Neubourg allaient s'éteindre ; le traité de 1666 comportait, en effet, entre eux et les Hohenzollern un de ces pactes réciproques d'héritage qui jouèrent un si grand rôle dans la politique allemande ; puis l'empereur avait ensuite promis au palatin de Soultzbach l'héritage entier des Neubourg (1738). Cette duplicité dégageait le roi de Prusse des clauses du traité de Wusterhausen, et Frédéric, qui avait été victime de ce pacte par lequel fut empêché son mariage anglais, n'avait pas besoin d'un si bon prétexte pour le rompre. A son lit de mort, Frédéric-Guillaume, indigné contre l'Autriche, avait dit en désignant son fils : « En voilà un qui me vengera. » Frédéric II commença par offrir ses services à Marie-Thérèse, que menaçait la coalition des Bourbons de France et d'Espagne, de la Bavière et de la Saxe. Mais il entendait se les faire payer et exhuma les antiques prétentions de sa famille sur les duchés silésiens. Il réclamait Jägerndorf confisqué pendant la guerre de Trente ans, puis Liegnitz, Brieg et Wohlau en vertu du pacte d'héritage conclu en 1537, par l'électeur Joachim II de Brandebourg avec Frédéric II, duc de Liegnitz, Brieg et Wohlau, pacte que le roi de Bohême, Ferdinand 1^{er}, avait déclaré nul (1546), mais qu'on préten-

deut fonder sur un privilège du précédent roi Vladislav (1514). Les raisons n'avaient pas paru sérieuses en 1675 à l'extinction de la famille des Piasts, ducs de Liegnitz; mais elles le devenaient en 1740, appuyées par une armée de 80,000 hommes. Marie-Thérèse ne sut pas le comprendre; elle ne croyait pas d'ailleurs à l'intervention de la France dans la guerre, et quand son redoutable voisin lui demanda, à titre de compensation, une partie de la Silésie, elle refusa.

Frédéric II, dont l'armée était prête, la fit aussitôt entrer en Silésie; dégarnie de troupes, la province fut occupée sans coup férir (déc. 1740), à l'exception de quelques forteresses; le roi de Prusse entra à Breslau le 3 janv. 1741. Par cette décision hardie, il inaugurait une politique nouvelle, s'attaquant à une des premières puissances de l'Europe; rompant avec les vieilles pratiques, il venait, au nom de droits oubliés de tous, envahir, sans négociation préalable, un vaste territoire. Sa théorie était qu'il ne faisait que prendre des gages, mais ne faisait pas la guerre à l'Autriche; il se déclarait prêt à soutenir la Pragmatique Sanction. Marie-Thérèse prit mal la plaisanterie, et depuis lors fut l'irréconciliable ennemie de Frédéric II. Au moment où Léopold d'Anhalt venait d'enlever Glogau, le feld-maréchal Neipperg amena 15,000 Autrichiens. La bataille eut lieu à Mollwitz, près de Brieg (10 avr. 1741); très supérieurs en infanterie, les Prussiens étaient inférieurs en cavalerie; la charge de la cavalerie autrichienne balaya leur aile droite, et le roi lui-même s'enfuit; mais le comte Schwerin et le prince Léopold tinrent bon avec l'infanterie dont le feu régulier brisa les attaques autrichiennes. Neipperg dut se replier et Brieg capitula. Jusqu'alors Frédéric avait opéré isolément; il se défiait de la France et craignait de la rendre trop formidable; mais quand l'Autriche eut de nouveau refusé une cession de territoire en Silésie, il se vit menacé d'être écrasé entre elle et ses alliés d'Angleterre-Hanovre et de Russie, et signa avec la France et la Bavière le traité de Breslau (5 juin 1741); on lui garantissait la Basse-Silésie et Breslau; il renonçait à Berg au profit du palatin de Soultzbach, promettait sa voix pour l'élection impériale à l'électeur de Bavière. Effrayée, Marie-Thérèse lui fit alors également offrir la Basse-Silésie et Breslau, mais dans ces pourparlers et ce traité provisoire de Kleinschnellendorf (9 oct. 1741), aucun n'était sincère.

Quand Frédéric vit l'Autriche, rassurée de son côté, se relever rapidement, envahir la Bavière, il ne se soucia pas de la laisser écraser ses alliés pour retomber ensuite sur lui de tout son poids. Il entra alors dans le plan de démembrement de l'Autriche, résolut d'aider la Saxe et la Bavière à lui arracher la Bohême et la Moravie; il eût été alors le chef d'une confédération d'Etats allemands irrévocablement brouillés avec l'Autriche. Il envahit la Moravie, mais, ne se sentant pas soutenu par les Français, il se retire vers la Bohême. Attaqué par le prince Charles de Lorraine, une incapacité méconnue, il révèle sa supériorité de général par la victoire de Chotusitz ou Czaslau (7 mai 1742). Cette fois, la cour de Vienne s'épouvante; elle fait toutes les concessions en échange de la simple neutralité. Elle cède au vainqueur par les préliminaires (11 juin) et le traité de Breslau (27 juil. 1742), non seulement la Basse-Silésie, mais le comté de Glatz et la Haute-Silésie, moins Teschen, Troppau et Jägersdorf. Frédéric n'avait pas hésité à abandonner ses alliés pour s'assurer un pareil agrandissement équivalant au tiers de ses Etats, avec 1,200,000 habitants. La Silésie était plus riche que le Brandebourg et la Prusse. La population laborieuse accepta volontiers l'administration prussienne, plus régulière, favorable à l'agriculture et aux classes laborieuses, tolérante pour les dissidences religieuses. Le roi s'y fortifia solidement contre un retour offensif de l'Autriche.

Marie-Thérèse n'avait voulu que diviser ses adversaires; quand elle prit le dessus, elle eut soin de ne jamais rappeler le traité de Breslau dans ceux qu'elle signait. Alliée d'Auguste de Saxe (roi de Pologne), jaloux de Frédéric II,

elle songeait non seulement à annexer la Bavière, mais à reprendre la Silésie, l'Alsace et la Lorraine. La France entra alors officiellement dans la guerre, et la Prusse y reprut. Frédéric II sentait le danger d'être, à son tour, sacrifié dans une paix, comme il avait lui-même sacrifié ses alliés; il ne voulait pas laisser disparaître la Bavière; enfin il avait besoin de l'empereur pour s'assurer la Frise orientale, depuis longtemps promise à la maison de Brandebourg, mais qui allait devenir vacante et dont le Hanovre essayerait de s'emparer; il lui fallait l'investiture impériale. Il s'entendit avec Charles VII, le Palatinat et la Hesse-Cassel (mai 1744), lança donc un manifeste où il se posait en champion des libertés allemandes, des droits de l'empereur et de la paix européenne (5 juin 1744), conclut une alliance offensive avec la France et entra en campagne. Il envahit la Bohême avec 80,000 hommes et l'occupa presque sans combat. Les Autrichiens lui opposèrent, avec Charles de Lorraine, le méthodique feld-maréchal Traun, qui, par d'habiles manœuvres, sans livrer bataille, le força à évacuer la Bohême et le suivit en Silésie. Les Franco-Bavarois l'emportaient dans l'Allemagne du Sud; mais, à la mort de Charles VII, le jeune duc de Bavière, Maximilien, s'entendit avec l'Autriche. Vainement on fit miroiter aux yeux d'Auguste de Saxe la couronne impériale, il s'allia de nouveau aux Habsbourg. Le moment décisif était arrivé.

Frédéric II avait à vaincre avec ses seules forces la principale armée autrichienne et les Saxons. Heureusement pour lui, Marie-Thérèse, voulant réserver à son beau-frère Charles de Lorraine tout le mérite du succès escompté, renvoya Traun sur le Rhin. L'incapable prince se fit complètement battre, entre Liegnitz et Schweidnitz, à Hohenfriedberg; Frédéric II prit d'admirables dispositions stratégiques, et, sans laisser les armées saxonnes et autrichiennes se réunir, les mit en déroute au débouché des montagnes; dans la matinée, tout fut terminé. Cette fois la cavalerie prussienne qu'on avait formée eut une part brillante à la victoire (4 juin 1745). Frédéric II descendit ensuite en Bohême, attaqua à l'improviste les Autrichiens dans leurs fortes positions de Soor, près de Trautenau, et les en débuisqua (30 sept. 1745). La bataille fut chaude, et la nullité de Charles de Lorraine révélée en même temps que le génie militaire du roi de Prusse éclatait. Ne pouvant prendre ses quartiers d'hiver dans la Bohême hostile, le vainqueur se retira en Silésie. Il y apprit soudain par les espions qu'il entretenait à la cour et au quartier général ennemis concentrés en Saxe que ceux-ci méditaient de le surprendre; une armée envahirait la Silésie par la Lusace, tandis qu'une autre envahirait le Brandebourg. Il put les prévenir, battit la première armée à Gross-Hennersdorf (23 nov. 1745) et opposa à la seconde le vieux Dessau; celui-ci prit Leipzig, Torgau, Meissen, et vint le 15 déc. 1745 chercher les Austro-Saxons près de Dresde, à Kesselsdorf; il leur infligea un désastre et les rejeta en Bohême. Dresde fut occupée et la Saxe paya de lourdes contributions de guerre. Les Autrichiens, qui étaient également vaincus en Italie (V. SUCCESSION D'AUTRICHE [Guerre de la]) cédèrent aux conseils de l'Angleterre et signèrent le traité de Dresde (25 déc. 1845) qui confirmait celui de Breslau. Frédéric II y gagna un million de thalers, que la Saxe paya comme indemnité, et la reconnaissance de son acquisition de la Frise orientale. La dynastie régnante de Cirksena s'était éteinte en mai 1744, et l'expectative de sa succession avait été promise en 1694 par l'empereur Léopold au Brandebourg. Le roi de Prusse s'était mis en possession. En revanche, il reconnut comme empereur François I^{er}, l'époux de Marie-Thérèse. En 1748, la paix générale d'Aix-la-Chapelle confirma les stipulations de Dresde.

LA GUERRE DE SEPT ANS. — Marie-Thérèse et son ministre Kaunitz ne pouvaient se résigner à la perte de la Silésie et à l'agrandissement de la Prusse qui changeait la situation de l'Allemagne en une sorte de dualisme, où les Hohenzollern pourraient balancer l'action des Habsbourg. Pour l'éviter, l'impératrice était disposée à céder les Pays-

Bas à la France, l'ennemie traditionnelle de la maison d'Autriche. Elle renonçait à l'alliance anglaise. Ce n'est pas ici le lieu d'exposer ce jeu compliqué d'intrigues dont fut précédée la guerre de *Sept ans* (V. ce mot). Rappelons seulement que le rôle prépondérant vis-à-vis de la Prusse appartint à la Russie. Celle-ci avait dès 1745 conclu une alliance militaire avec l'Autriche, et une clause secrète y garantissait à celle-ci le recouvrement de la Silésie. La haine personnelle de la tsarine et des hommes d'Etat de Saint-Petersbourg contre Frédéric II qui les blessait par ses railleries, eut sur les événements une influence indéterminable. Le roi de Prusse jugeait d'ailleurs dangereuse une extension des Russes vers l'O. et cherchait à l'empêcher, notamment du côté de la Finlande. Sur les conseils de l'envoyé anglais à Berlin, Andrew Mitchell, il s'entendit avec l'Angleterre (traité de Westminster, 16 janv. 1756) sous couvert du maintien de la paix en Allemagne, s'engageant à préserver le Hanovre d'une invasion française. La réponse fut le traité de Versailles (1^{er} mai 1756) entre l'Autriche et la France, alliance simplement défensive il est vrai. Frédéric II apprit par ses espions, notamment par le fonctionnaire saxon Mentzel, que l'Autriche et la Russie se préparaient à l'attaquer en 1757. Il résolut de prendre les devants.

Son organisation militaire lui assurait l'avance; il entreprit donc une campagne d'automne, selon sa méthode qui avait toujours été l'offensive, se méfiant de la Saxe où le comte Bruhl, le ministre omnipotent d'Auguste III, lui était hostile; il l'envahit à la tête de 70,000 hommes (29 août 1756). L'armée saxonne, surprise en pleine paix, se jeta dans le camp retranché de Pirna, tandis que les Prussiens occupaient les villes. L'électeur, mis en demeure de signer une alliance offensive avec son agresseur, refusa. Le camp de Pirna fut bloqué, et le prince Ferdinand de Brunswick pénétra en Bohême avec l'avant-garde prussienne. Il y fut rejoint par le roi et le feldmaréchal Keith. L'armée autrichienne, réorganisée pendant la paix, avait fait de grands progrès. Amenée par le feldmaréchal Browne, elle soutint une sanglante bataille à Lobositz sur l'Elbe (1^{er} oct. 1756). Son échec décida de la capitulation des 48,000 Saxons de Pirna. L'électeur de Saxe se rendit dans son royaume de Pologne; ses soldats, incorporés de force dans l'armée prussienne, désertèrent en masse. Une administration prussienne fut installée en Saxe.

Pour hardie qu'elle fût, l'attitude du roi de Prusse, qui faisait litière de toutes formes et de tout scrupule, déchaina contre lui un orage qui faillit l'emporter. Le mépris du droit n'avait jamais été plus brutalement affiché. La diète de l'Empire se prononça contre lui et arma; mais le Saint-Empire n'existait plus que de nom, et quand on voulut entreprendre la procédure surannée de la mise au ban, le baron de Plotho, envoyé prussien à Ratisbonne, jeta du haut de son escalier le notaire impérial et la citation; on n'osa pas aller plus loin. Mais des forces plus réelles s'ébranlaient. L'impératrice Elisabeth qui avait déjà fait préparer un plan de démembrement du royaume de Frédéric II, le réduisant au Brandebourg, signa avec Marie-Thérèse un traité d'alliance s'engageant à ne pas faire la paix avant la restitution de la Silésie. L'Autriche devait payer aux Russes une subvention annuelle d'un million de roubles. Il était entendu, sinon formellement dit, que la Prusse serait annexée à la Russie. La France, par un traité du 1^{er} mai 1757, promit au contraire une subvention annuelle de 12 millions de florins et s'engagea à ne pas traiter avant que fût consommé le démembrement de la Prusse à qui on enlèverait, outre la Silésie, Magdebourg, Crossen, Halberstadt, la Poméranie suédoise, Clèves. La Suède, divisée entre l'influence française et l'influence russe, entra dans la coalition à la solde de Louis XV. Celui-ci devait gagner au succès la Belgique occidentale, le reste étant donné à l'infant Philippe en échange de Parme, Plaisance et Guastalla rendus à l'Autriche. Le but avoué de la coalition était de mettre le roi de Prusse hors d'état de troubler à l'avenir la

tranquillité de l'Europe. Il était invraisemblable que Frédéric II pût tenir tête à une aussi formidable coalition.

Il prit l'offensive au printemps de 1757, essayant de battre ses ennemis séparément. Il remit à son ministre Finck de Finckenstein, une instruction prévoyant tous les cas, défaite, captivité, mort du roi; il organisa une armée de seconde ligne, une sorte de landwehr, puis entra en campagne; d'accord avec ses généraux, il jugeait que la seule chance de salut résidait dans la célérité de ses mouvements. Avec 100,000 hommes il envahit la Bohême. Les Autrichiens avaient une armée excellente, mais n'avaient pas su réorganiser le commandement; ils continuaient de superposer à leurs généraux éprouvés des princes incapables, à troubler les opérations par l'immixtion des bureaux dans la direction. Charles de Lorraine, mis à la tête de l'armée, se concentra devant Prague; les Prussiens l'y attaquèrent et, après une sanglante bataille, le rejetèrent dans la ville (6 mai 1757). Ils l'y bloquèrent, espérant prendre cette armée. Mais Daun en réunit une autre sur la route de Pardubitz. Frédéric II vint l'y attaquer et fut complètement battu à Kolin (18 juin 1757). Les pertes étaient énormes; il avait engagé toute son infanterie, y compris ses réserves, quand une charge de la cavalerie autrichienne rompit ses rangs. Il fallut lever le siège de Prague et se retirer, vivement poursuivi; en deux mois 50,000 hommes avaient été perdus. Les Russes arrivaient, 100,000 sous le comte Apraxin, submergeant la Prusse; l'armée du feld-maréchal Lehnwald, trois fois plus faible, fut défaite à Gross-Jägerndorf (30 août 1757). Enfin, 100,000 Français avaient passé le Rhin en mars, conduits par un chef expérimenté, le maréchal d'Estrées. Ils avaient occupé le duché de Clèves, la Frise, la Hesse (allié de la Prusse), battu à Hastenbeck les Hanovriens du duc de Cumberland (26 juil. 1757). Cette victoire leur livra le Hanovre; Richelieu, substitué par une intrigue de cour à d'Estrées, poursuivit Cumberland jusqu'à Brême, l'acculant entre la mer, l'Elbe et le Weser, si bien qu'il l'obligea à signer la convention de Clostersevern (8 sept. 1757), par laquelle l'allié de la Prusse licenciat ses troupes. Ainsi Frédéric II se trouvait isolé, vaincu sur tous les champs de bataille; il semblait perdu. Les Français envoyaient un corps sur la Thuringe, se joignant à l'armée de l'Empire dont les contingents bariolés et incohérents s'étaient assemblés sous le comte de Saxe-Hildburghausen. La nullité ou les mésintelligence de ses ennemis le sauvèrent. Les Russes attendaient d'un jour à l'autre la mort de l'impératrice Elisabeth, tombée malade; son héritier présomptif était Pierre de Holstein-Gottorp, admirateur de Frédéric II; on songeait bien à l'évincer au profit de sa femme Catherine, mais alors il fallait avoir l'armée sous la main à Saint-Petersbourg. Le ministre Bestouchev et sa créature le général Apraxin interrompirent donc les opérations. Frédéric divisa les forces qui lui restaient; la majeure partie resta en Silésie sous le duc Guillaume de Brunswick et Winterfeld, un de ses meilleurs généraux, formé par son père; lui-même se porta sur la Saale, à la rencontre des Français. Les Autrichiens étaient gênés par les querelles de leurs généraux, Charles de Lorraine et Daun. Ils agirent lentement, envahissant la Silésie; Winterfeld fut tué à Moys (sept.); un corps de cavaliers croates mit Berlin à rançon (16 oct.); l'armée prussienne se retrancha sous Breslau; elle fut battue, tandis que la forte place de Schweidnitz tombait au pouvoir des Autrichiens; dix jours après, Breslau succomba à son tour (nov. 1757); l'armée de Silésie allait être détruite quand survint le roi. Il venait de se sauver par une brillante victoire. L'armée française, commandée par le prince de Soubise, un fétard protégé par M^{me} de Pompadour, était longtemps restée inactive, d'autant que les contingents de l'armée de l'Empire n'avaient aucune espèce de cohésion et que leur général, un favori de la cour d'Autriche, ne lui était d'aucun secours. Sur les instances de la cour de Vienne, ces armées combinées, formant environ 50,000 hommes, se portèrent sur Leipzig. Le roi

les attendait entre Mersebourg et Weissenfels à Rossbach. Il attaqua l'armée française pendant un mouvement tournant exécuté pour l'envelopper. Sa cavalerie réussit à culbuter la cavalerie française; l'infanterie française n'eut pas le temps de former ses bataillons; quant à l'armée de l'Empire, elle s'enfuit sans combattre (5 nov. 1757). Les pertes furent minimes du côté prussien, faibles aussi du côté français; mais l'armée de Soubise se débanda. Cette brillante victoire eut d'immenses conséquences. L'effet moral fut prodigieux; les Anglais portèrent aux nues le roi de Prusse; George II dénonça la convention de Closter-severn; l'armée alliée (Hanovriens, Brunswickois, Hessois), qui n'était pas encore dissoute, fut placée sous les ordres du prince Ferdinand de Brunswick, portée à 50,000 hommes, et entretenue par l'Angleterre; elle suffit désormais à contenir les Français dans l'Allemagne occidentale. Libre de ce côté, le roi de Prusse put se défendre sans trop d'infériorité sur le théâtre principal des opérations. Aussitôt après Rossbach, il avait couru en Silésie; renforçant son armée victorieuse des débris de celle de Silésie, il offrit la bataille aux Autrichiens. Le présomptueux Charles de Lorraine sortit de ses retranchements de Breslau. Le génie de Frédéric lui valut un éclatant succès. De l'aube au soir on se battit autour de Leuthen (5 déc. 1757); l'infanterie prussienne finit par enlever le village, et la cavalerie enfonça les escadrons autrichiens qui voulaient la tourner; 40,000 ennemis étaient morts ou blessés, 42,000 prisonniers. Quinze jours après, Breslau se rendit.

La campagne de 1758 répéta celle de 1757. A l'O., les Français firent piteuse figure. Leur armée principale était en plein désarroi; les chefs ne songeaient qu'à dévaliser le pays occupé. Richelieu fut remplacé par Louis de Clermont, prince du sang, qui se battait comme un prêtre et prêchait comme un rettre. Il recula devant Ferdinand de Brunswick jusqu'au delà du Rhin; les princes allemands furent démoralisés et voulaient traiter. Clermont reprit l'offensive en été, mais se fit battre à Crefeld (23 juin 1758). On rappela alors l'armée du Main. Soubise l'amena à travers la Hesse, battit les Hessois et Hanovriens à Sondershausen et envahit le Hanovre; Ferdinand de Brunswick repassa alors le Rhin et par ses manœuvres enraya les progrès des Français. Ceux-ci avaient achevé de se discréditer par la cupidité et la nullité de leurs chefs, leurs honteuses défaites et leur indiscipline. A l'E., le général russe Fermor, qu'Elisabeth, revenue à la santé et irritée des intrigues d'Apraxin, avait substitué à celui-ci, envahit la Prusse, prit Kœnigsberg et fit partout prêter serment à la tsarine, comme pour une prise de possession définitive. Il s'avança ensuite par la Pologne, droit sur Berlin, ravageant tout sur son passage; les Cosaques se répandaient en Poméranie et au N. du Brandebourg; les Suédois même avaient débarqué, mais ils ne firent rien; il suffit d'une poignée d'hommes pour les tenir en respect. La marche de Fermor fut lente, et pendant ce temps Frédéric prit l'offensive contre les Autrichiens, cette fois par la Moravie, après la capitulation de Schweidnitz. Il assiégea Olmutz (avr. 1758). Mais le général Laudon enleva ses convois, et l'approche de Daun, maintenant seul chef de l'armée de Bohême, le fit reculer. Il réussit à regagner la Silésie, dont on voulait le couper, et se dirigea contre les Russes qui assiégeaient Custrin. Une lutte meurtrière s'engagea à Zorndorf (25 août 1758). Le froid courage des Russes, supérieurs en nombre, faillit l'emporter. Seydlitz, le héros de Rossbach, réussit avec sa cavalerie à culbuter l'aile droite des Russes, mais leur infanterie tint bon, refoula les levées poméranienes; on se battit à la baïonnette avec un acharnement extrême; au soir Seydlitz finit par faire plier l'ennemi. 40,000 Prussiens, 48,000 Russes restaient sur le champ de bataille; les deux armées étaient également éprouvées. Les Russes se portèrent sur la Poméranie, puis allèrent prendre leurs quartiers d'hiver en Prusse. Frédéric II ne pouvait se reposer. Son frère le prince Henri était pressé en Saxe par Daun; celui-ci, fidèle à sa tactique de

refuser le combat, manœuvrait de manière à repousser peu à peu les Prussiens ou à les forcer à l'attaquer dans ses retranchements. Le roi de Prusse finit par trop se confier à cette prudence, si bien qu'une nuit, Daun le surprit à Hochkirch (14 oct. 1758); ce fut encore un carnage, prolongé toute la matinée. Laudon décida la victoire des Autrichiens; Keith fut tué, Maurice d'Anhalt pris. Du moins Frédéric fit retraite en bon ordre. La même nuit il perdait sa sœur Wilhelmine de Baireuth, ce qui lui fut un profond chagrin. Cependant l'année 1758 finit sans désastre; par sa stratégie, il contraignit les Autrichiens à évacuer la Saxe et à prendre leurs quartiers d'hiver en Bohême. Deux années de guerre n'avaient procuré aux coalisés aucun bénéfice marqué. Bernis voulait que la France fit la paix. Il fut remplacé par Choiseul, l'ambassadeur à Vienne, qui renouvela l'alliance. Frédéric voyait ses forces s'épuiser; son petit Etat ne pouvait fournir des ressources comparables à celles de ses adversaires. Ses vieux soldats disparaissaient, remplacés par des recrues qui ne les valaient pas; encore, pour combler les vides, fallait-il enrôler les déserteurs, les prisonniers, faire la presse dans les pays voisins. Le nombre des officiers, des généraux éprouvés, diminuait rapidement. Les subsides anglais ne suffisaient pas à couvrir les frais, et le roi de Prusse en était venu à émettre de la fausse monnaie (à l'effigie de la Saxe). Lui-même se décourageait: la mort de sa mère en 1757, de sa sœur aînée en 1758, l'avaient privé de ses plus chères affections. « Je suis las de cette vie, écrivait-il; le juif-errant l'était moins que moi: j'ai perdu tout ce que j'ai aimé et honoré dans ma vie. »

La campagne de 1759 s'ouvrit par l'offensive prussienne; le prince Henri détruisit en Bohême les magasins autrichiens; il chassa l'armée de l'Empire à travers la Franconie, puis revint défendre la Saxe. Ferdinand de Brunswick marcha contre l'armée du Main, mais se fit battre à Bergen, devant Francfort (13 avr.), par le maréchal de Broglie. Celui-ci le poursuivit, appuyé par la grande armée, sous Contades; mais Ferdinand vainquit à son tour à Minden (1^{er} août). Les Français furent arrêtés sur la Lahn. Mais à l'E. les choses allaient moins bien. Sans tenir compte de la neutralité polonaise, les Russes, commandés par le vieux et médiocre comte Soltykov, auquel on avait subordonné Fermor, s'avancèrent jusqu'à l'Oder, pour lier leurs opérations à celles des Autrichiens en Silésie. Ils défirent Wedell à Zullichau (23 juil.) et campèrent devant Francfort-sur-l'Oder, sur les hauteurs de Kunnersdorf. Laudon amena un corps autrichien, tandis que Daun envahissait la Lusace et la Silésie. Frédéric II dégarnit la Saxe et la Silésie et réunit 50,000 combattants contre les 80,000 de Soltykov et Laudon. Il les attaqua dans leur camp fortifié de Kunnersdorf (12 août 1759). Il eut d'abord le dessus; les retranchements russes furent occupés, le village de Kunnersdorf pris d'assaut. On lui conseillait de s'en tenir là; ses troupes étaient épuisées; mais il voulait en finir et il reprit la lutte. Laudon occupa avant lui la colline du Spitzberg, clef de la position; les régiments autrichiens et russes s'y rassemblèrent, et toutes les attaques des Prussiens furent repoussées; il sacrifia alors sa cavalerie dans un dernier effort; Seydlitz y fut mis hors de combat. Les escadrons de Laudon achevèrent de rompre l'infanterie prussienne. Frédéric avait eu deux chevaux tués sous lui; il fallut que Prittwitz l'entraînât avec une escorte de quatorze hussards. Les deux cinquièmes de ses soldats étaient morts, blessés ou pris, le reste désorganisé. Il écrivit à Finckenstein: « Je n'ai plus de ressources et tiens tout pour perdu; je ne survivrai pas à la ruine de ma patrie. » Il semblait que ce désastre terminât la guerre. Berlin fut évacuée, la famille royale et le gouvernement transférés à Magdebourg. Mais les Russes jugèrent qu'ils avaient assez fait; au tour de Daun à se montrer; ils avaient essuyé des pertes énormes et n'aimaient guère leurs alliés. Daun exagéra sa prudence au lieu d'agir vigoureusement. Il laissa le roi de Prusse reformer son

armée; en octobre, les Russes se retirèrent sur la Vistule. Il suffit pourtant de l'armée de l'Empire, sous le comte de Deux-Ponts, pour reconquérir la Saxe, momentanément. Daun vint alors couvrir Dresde, menacé de nouveau par Frédéric. Celui-ci voulut le faire prendre à revers, et détacha à cet effet un corps de 12,000 hommes confié au général Finck. Le plan, mal combiné, amena la perte de ce corps; il fut enveloppé par les Autrichiens et forcé de mettre bas les armes à Maxen (21 nov. 1759). Frédéric fut très sensible à cet échec et, selon une habitude trop fréquente chez lui, il voulut en rejeter sur son lieutenant la responsabilité, comme à Kolin sur Maurice d'Anhalt-Dessau.

A ce moment, une tentative fut faite pour mettre un terme à cette guerre. Frédéric II et Pitt rédigèrent la déclaration de Ryswick, proposant aux belligérants un congrès (25 nov. 1759). Choiseul inclinait à l'acceptation; par l'intermédiaire de Voltaire, Frédéric négociait avec les politiques français, mais le roi et sa maîtresse ne voulaient pas céder; ils essayèrent alors de traiter séparément avec l'Angleterre et de distinguer la guerre maritime de la guerre continentale. Pitt ne s'y laissa pas prendre. En Russie, Elisabeth demeurait aussi hostile au roi de Prusse; elle obtint de l'Autriche un traité formel (21 mars 1760) qui lui garantissait la Prusse royale et de plus la Prusse polonaise avec Dantzig. Ainsi la Russie fut devenue tout à fait maîtresse de la Baltique et eût assuré la future annexion de la Pologne à peu près entière. Si Elisabeth eût vécu, nul doute que la guerre de Sept ans ne se fût terminée par la ruine de la Prusse et un agrandissement de la Russie, tel qu'elle n'en a jamais réalisé depuis Pierre le Grand. Une *contre-déclaration* (3 avr. 1760) fut lancée par les coalisés, en réponse à la demande de congrès, et la guerre continua. Les Autrichiens avaient rassemblé des forces plus nombreuses. Daun fut opposé au roi en Saxe; Laudon, avec une autre armée, envoyé en Silésie et chargé de coopérer avec les Russes. Il enveloppa, à Landeshut, l'armée prussienne du général de Lamotte-Fouqué et l'extermina (23 juin 1760); il prit Glatz, mais fut arrêté par la résistance de Breslau. Frédéric II et Daun vinrent alors en Silésie où convergeaient aussi les Russes. Mais la lenteur de ceux-ci et de Daun laissa au roi le temps de les prévenir; il se jeta sur Laudon près de Liegnitz le long de la Katzbach (15 août 1761), et après une sanglante mêlée le vainquit. Daun, campé dans le voisinage, ne fit rien pour le secourir. Frédéric se rouvrit ainsi la route de Breslau et sépara les Autrichiens des Russes. Mais il avait dû dégarnir la Saxe et le Brandebourg. En Saxe, l'armée de l'Empire et un corps autrichien défirent à Strehla le corps prussien et prirent Torgau. Les Austro-Russes envahirent le Brandebourg et s'emparèrent de Berlin, tandis qu'un autre corps assiégeait Colberg en Poméranie, sans succès d'ailleurs. Frédéric II, apprenant la prise de Berlin, quitta la Silésie, suivi par Daun; ses ennemis l'évacuèrent, mais les Russes se préparèrent à prendre leurs quartiers d'hiver en Brandebourg pour en finir l'année suivante. Le roi de Prusse se porta alors en Saxe, où Daun avait campé près de Torgau; il voulait à tout prix empêcher les Austro-Russes de se donner la main à travers la Lusace, coupant la Silésie du Brandebourg. Il se jeta donc sur les formidables positions des Autrichiens qui l'accueillirent par une canonnade comme on n'en avait pas encore vu; 400 canons tonnaient dans cette bataille qui fut la dernière grande bataille de la guerre; en une demi-heure 5,500 grenadiers prussiens furent couchés sur le champ de bataille. Les assauts furieux des Prussiens furent repoussés avec des pertes énormes; leur cavalerie dispersée; le roi blessé abandonna le commandement. Zieten reprit la bataille au soir; Lestwitz forma quelques bataillons avec les débris des régiments prussiens et prit en flanc les Autrichiens; ils évacuèrent enfin les hauteurs, laissant à l'ennemi une victoire chèrement disputée. Les pertes étaient à peu près égales (15,000 hommes de chaque côté), mais Daun se retira sur Dresde et Boutourlin ramena l'armée russe au delà de

la Vistule. Pendant cette campagne les Français avaient mis 120,000 hommes en ligne sur le Rhin et le Main, mais de Broglie ne sut rien faire: il passa l'année en marches, sans avancer ni entamer Ferdinand de Brunswick. L'année suivante, les Français étaient 150,000 contre une armée moitié moins nombreuse; mais leurs généraux de Broglie et Soubise qui s'étaient réunis à Soest, ne purent s'entendre; le premier se dirigea vers le Hanovre ou Brunswick l'arrêta; le second se contenta de piller la Westphalie et la Frise. La campagne s'écoula en manœuvres et escarmouches insignifiantes.

L'année 1761 n'apporta nul changement sensible à la situation. En Saxe, Daun se tint sur la défensive, sans attaquer le prince Henri; en Silésie, Laudon et Boutourlin ne purent s'entendre, alors que leurs armées eussent aisément écrasé celle du roi de Prusse. Les Russes se retirèrent donc sans avoir rien fait; la prise de Schweidnitz fut le seul fruit de cette campagne, et Laudon faillit être mis en accusation pour l'avoir attaquée sans l'assentiment du conseil de guerre de Vienne. En Poméranie, les Russes agirent plus décidément; ils prirent Colberg après un long siège, et s'emparèrent du pays jusqu'à l'Oder. L'épuisement des deux partis était manifeste; c'était beaucoup pour le roi de Prusse que d'avoir gagné une année. Il était resté plusieurs mois dans son camp de Bunkelwitz presque immobile. Ses forces étaient à bout; la moitié de ses États était occupée; le recrutement de son armée devenait presque impossible; la mort de George II et la chute de Pitt l'avaient privé des subsides anglais. Le nouveau ministre, lord Bute, l'invitait à faire un sacrifice territorial pour traiter avec l'Autriche. Il agissait dans le même sens à Saint-Petersbourg.

C'est de cette situation désespérée, où l'on ne saurait trop admirer l'héroïque fermeté de Frédéric II, décidé à périr plutôt qu'à signer la déchéance du rang de grande puissance, qu'il fut tiré par un changement de la politique russe. Son ennemie, Elisabeth, mourut (5 janv. 1762) et le nouveau tsar, Pierre III, était un admirateur déclaré du roi de Prusse. Il comptait sur son appui pour s'emparer des duchés de Slesvig-Holstein (V. FRÉDÉRIC V, roi de Danemark), si bien que non seulement il cessa de le combattre, relâcha les prisonniers de guerre, mais il signa avec lui un traité d'alliance; la Suède et le Mecklembourg firent aussi la paix. Frédéric II put ainsi rappeler les troupes immobilisées au N. et les concentrer contre les Autrichiens, recevant même l'appui d'un corps russe. Cette campagne fut la dernière. En Saxe, le prince Henri contint l'ennemi, tandis qu'en Silésie le roi opérait contre Daun. La lutte se déroula autour de Schweidnitz. Le corps russe de Czernitchev fut rappelé par Catherine qui venait de renverser son mari, mais il différa son départ pour appuyer la manœuvre de Frédéric II. Celui-ci enleva les lignes de Burkersdorf, coupant l'armée autrichienne de Schweidnitz (21 juil. 1762); le mois suivant, il la battit à Reichenbach quand elle tenta de débloquer la place; Schweidnitz capitula le 9 oct. Ainsi finit la guerre en Silésie. En Saxe, elle finit également sur un succès des Prussiens; le prince Henri et le vieux Seydlitz vainquirent à Freiberg (29 oct.) l'armée de l'Empire et les Autrichiens. Un armistice fut conclu pour la Saxe et la Silésie. Le général de Kleist se jeta sur la Franconie, en rançonna les riches cités et menaça la diète à Ratisbonne. Celle-ci se déclara neutre et licencia l'armée de l'Empire (déc. 1762). A l'O., les Français n'avaient même pas su se maintenir dans leurs positions; d'Estrées et Soubise se laissèrent refouler par les manœuvres de Ferdinand de Brunswick; ils furent battus à Wilhelmsthal, près de Cassel (24 juin); leurs auxiliaires saxons le furent à Lutterberg (23 juil.). Sans cesse harcelés, ils évacuèrent la Hesse, livrèrent un combat indécis à Amœneburg (21 sept.) et ne purent empêcher la prise de Cassel (1^{er} nov.), le dernier fait militaire de cette longue guerre.

La France et l'Angleterre avait signé les préliminaires

de la paix (Fontainebleau, 3 nov. 1762) ; les armées françaises évacuèrent donc l'Allemagne. Catherine II avait maintenu la paix avec la Prusse. Celle-ci restait en présence de l'Autriche seule. Egalement épuisées, les deux puissances négociaient depuis nov. 1762 par l'entremise de la Saxe. Le 30 déc., les plénipotentiaires se réunirent en Saxe, au pavillon de chasse d'Hubertsbourg, Collenbach pour l'Autriche, le baron d'Hertzberg pour la Prusse, Thomas de Fritsch pour la Saxe. Le roi de Prusse refusa toute concession, ne voulant ni rendre le comté de Glatz, ni verser une indemnité à la malheureuse Saxe. On était si las de la guerre qu'on traita quand même. Il promit seulement sa voix pour l'élection à l'Empire de l'archiduc Joseph. Dans le traité d'Hubertsbourg (15 févr. 1763) furent aussi compris l'Empire et les alliés des deux belligérants. Il rétablissait exactement la situation de 1756. Mais tous les avantages étaient pour Frédéric II. Il avait, avec les seules forces d'un petit Etat de moins de cinq millions d'âmes, tenu tête aux forces coalisées de l'Autriche, de la Russie et de la France. Le bénéfice moral était prodigieux. Il acquit ce prestige personnel qui pèse d'un poids si lourd dans les débats de la politique internationale, et devint l'homme d'Etat dirigeant de l'Europe.

LE GOUVERNEMENT INTÉRIEUR DE FRÉDÉRIC II. — Nous avons retracé l'Illiade de Frédéric II ; on trouvera dans l'art. GUERRE l'exposé des mérites techniques qui le font regarder comme un des grands tacticiens et stratèges de l'Europe. Il nous faut maintenant retracer son œuvre pacifique, comme organisateur de la Prusse. Il y déploya des qualités presque égales. Il ne fallait pas moins pour remettre sur pied sa monarchie au lendemain de la guerre de Sept ans. Elle avait été saignée à blanc, la population diminuée d'un tiers, les villes et villages incendiés ou démolis, les cultures délaissées. En quelques années, tout fut réparé. On retrouve dans le gouvernement intérieur de Frédéric II les mêmes traits que dans sa politique extérieure : une vision très claire de la réalité, un égoïsme parfait, une action nette et rapide.

Il se fit une théorie de l'Etat et la mit en pratique. C'était l'absolutisme monarchique qu'il développa avec toutes ses conséquences au moment où la Révolution française allait le renverser et appliquer les principes libéraux de ses amis les philosophes. De ceux-ci il acceptait seulement le point de départ, que la monarchie est fondée sur la volonté nationale ; il conçut l'Etat comme un instrument au service de la nation, mais aux mains du roi. Nulle participation des sujets à la vie politique, à la législation ; nulle autonomie locale, peu d'organes de la nation ou de ses groupes à côté du roi. Le gouvernement est une centralisation bureaucratique, mais aussi nulle exploitation du peuple au bénéfice du monarque ou des privilégiés, et par là le régime prussien se différencie profondément des monarchies à l'image de celle de Louis XIV et de Louis XV. Sa conception morale est sévère et s'impose au maître comme au sujet ; la loi est souveraine ; le sentiment du devoir est inculqué à tous, et le roi fait le sien comme le moindre de ses fonctionnaires. Il prétend n'être que le premier d'entre eux. Frédéric II ne fut pas d'ailleurs un révolutionnaire ; il perfectionna le régime organisé par son père ; il créa peu, détruisit moins encore.

Dans son état bureaucratique, les classes sociales n'intervenaient pas comme pouvoirs politiques ; les Etats provinciaux, communaux, subsistaient, mais comme des fantômes, sans autorité et sans qu'on les utilisât au service public. Il y avait contradiction fondamentale entre le régime représentatif qui traduisait les intérêts des différentes classes et regardait l'Etat comme un *consensus* de celles-ci, et le régime centraliste où l'Etat était l'expression de l'universalité des sujets. Mais Frédéric II ne chercha pas à effacer ces différences de classes qui avaient leurs racines dans le passé ; il jugeait que chacune avait sa fonction propre dans l'Etat, noblesse, bourgeoisie urbaine, paysans. Dans la première, il prit ses officiers et ses hauts

fonctionnaires, asseyant la hiérarchie politique sur une hiérarchie sociale. Il s'opposait également à ce qu'un paysan acquit une terre noble et un noble une terre de paysan ; la première hypothèse privait l'Etat d'un officier ; la seconde risquait de diminuer la population ; enfin un bourgeois ne devait pas non plus acheter l'une ou l'autre terre, car cela le détournerait de sa fonction sociale, le commerce. On se croirait dans le Bas-Empire.

La réforme judiciaire fut une préoccupation constante de Frédéric II ; il est le véritable créateur de la justice prussienne. Il commença par obtenir pour l'ensemble de ses Etats la souveraineté judiciaire qui ne s'appliquait qu'à la Prusse et à l'électorat ; ce privilège impérial de *non appellando* (31 mai 1746) débarrassa ses autres provinces de l'inextricable complication de la justice d'Empire. Il procéda alors à la réforme, s'efforçant de constituer un corps judiciaire indépendant de toute influence, même de la sienne ; une action prompte, une instruction régulière, un jugement impartial, tel fut son objectif. Son plan fut exécuté par Samuel de Cocceji (1679-1755), qu'il nomma grand chancelier (1748) ; il rédigea un code de procédure (*Codex Fridericianus*) et un code civil (*Corpus juris Fridericianum*), qui d'ailleurs restèrent à l'état de projet. On réussit seulement à constituer une magistrature animée d'un véritable esprit d'indépendance. L'anecdote du meunier de Sans-Souci, refusant de vendre son moulin au roi, et répondant à ses menaces : « il y a des juges à Berlin », prouve quelle confiance le peuple acquit rapidement dans ses juges. Il est vrai que dans le procès Arnold, le roi, mécontent de la décision des juges, les accusa de partialité et les enferma dans une forteresse. C'est sous le règne de Frédéric II que le comte Carmer (1721-1801) commença son grand travail, qui aboutit au bout de quatorze ans (1794) à la promulgation du code de droit territorial prussien (civil, public, ecclésiastique, criminel). Il consacra la contradiction interne qu'il y avait dans l'œuvre du grand Frédéric entre ses programmes philosophiques et ses tendances conservatrices. En haut, il n'envoisage que des sujets de l'Etat, néglige ou dissout tous les groupements corporatifs, traite ceux qui y sont engagés comme des agents indirects de l'Etat, appliquant cette conception à l'Eglise ; mais au-dessous il laisse subsister toutes les inégalités sociales du monde féodal, la qualification de l'homme par la terre, le servage que Frédéric II ne fit rien pour abolir. Entre le fonctionnarisme d'en haut et la féodalité rurale d'en bas, la contradiction est absolue ; on a comparé ce code à une tête de Janus regardant d'une part le moyen âge, de l'autre le monde moderne.

Du moins le roi s'appliqua à favoriser la prospérité matérielle de ses sujets ; il ne cessa de s'intéresser à l'agriculture, l'encourageant au besoin par des subventions, introduisant des améliorations ; il fit défricher 300.000 arpents, fonder 500 villages, établir 50.000 familles de colons appelés de toute l'Allemagne ; des marais furent desséchés, les rives de l'Oder gagnées à la culture, des canaux tracés. Il fit planter des arbres fruitiers, introduisit la pomme de terre, généralisa l'horticulture, diminua les corvées. Il porta également son attention sur l'industrie, sur les mines. Imbu de la théorie mercantile, alors à la mode (V. ECONOMIE POLITIQUE), il attachait une importance capitale aux manufactures ; il fit de grosses dépenses pour créer des filatures et tissages de lin, de laine, de coton, de soie, une porcelainerie, des verreries, des raffineries de sucre. Il s'agissait avant tout de laisser sortir le moins possible d'argent, de restreindre les importations et de développer les exportations. Tout le commerce fut dirigé administrativement, les fabricants soumis à une surveillance minutieuse. On empêchait l'exportation des denrées agricoles pour assurer la nourriture à bon marché. En somme, la politique économique de Frédéric II était surannée ; il appliqua le protectionnisme qui avait réussi à la France et à l'Angleterre ; les dépenses furent très fortes, mais il réussit à implanter en Prusse, à côté d'industries peu viables,

d'autres qui ne s'y seraient pas développées s'il eût pratiqué le « laissez faire, laissez passer » ; il maintint l'équilibre entre la population urbaine et la population rurale qui est indispensable à un grand Etat.

Les finances prussiennes étaient les mieux gérées de l'Europe. Elles purent suffire à l'entretien d'une armée disproportionnée avec la population ; aux frais extraordinaires des guerres auxquelles ne suffisaient ni les subsides étrangers ni les contributions prélevées sur les pays envahis ; aux encouragements à l'industrie et à l'agriculture qui absorbèrent 40 millions de thalers en vingt ans (1763-83) ; aux constructions et embellissements de Berlin et de Potsdam (Opéra, Thiergarten, cathédrale, etc.) ; et de plus chaque année un excédent était affecté au trésor de guerre, lequel comprenait, à la mort de Frédéric II, plus de 70 millions de thalers. On juge de ce que fut l'économie et l'ordre de cette administration financière. Le poids des impôts était naturellement fort lourd : les contributions indirectes sur le café, la bière, le sel, les monopoles furent d'un grand rapport, grâce à la vigilance des fonctionnaires et à un contrôle dégenérant en espionnage qui prévint les fraudes. Le philosophe français Helvetius suggéra au roi un nouveau système, dit de *régie*, qui rapporta beaucoup et releva les finances après la guerre de Sept ans (1766). Les denrées que ne produisait pas la Prusse furent grevées de droits énormes ; le café et le tabac monopolisés. L'organisation de la régie fut confiée à un personnel d'employés français ; on en appela plusieurs centaines. Les résultats financiers furent bons ; mais le peuple vit d'un très mauvais œil ces étrangers. Le roi tira encore des produits considérables de l'institution de la loterie officielle.

L'armée était l'objet de tous les soins de Frédéric II ; sa prédilection pour elle s'accrut avec l'âge ; il était évident que la grandeur prussienne reposait uniquement sur son armée, et l'Etat fut avant tout militaire. Les deux tiers du budget étaient appliqués à son entretien. A la fin du règne de Frédéric II, l'armée s'élevait au chiffre de 200,000 hommes sous les drapeaux. Le recrutement pesait presque exclusivement sur les campagnes. Les bases étaient celles qu'avait fixées Frédéric-Guillaume I^{er} : une moitié de mercenaires étrangers et une moitié de nationaux levés selon le système territorial, chaque régiment se recrutant dans un canton, et le service militaire étant imposé en principe à tout paysan ou bourgeois. L'enrôlement se faisait avec un certain arbitraire. Les inconvénients inhérents à la double origine des soldats furent palliés par une discipline de fer ; les officiers, formés dans une académie militaire et des écoles de cadets, étaient pris exclusivement dans la noblesse, ce qui creusa un fossé entre la classe militaire et la bourgeoisie, mais contribua à l'obéissance passive et machinale, qui, dès ce temps, fut la caractéristique de l'armée prussienne. Cette armée qui, d'ailleurs, dégénéra lentement en temps de paix, fut tenue en haleine par d'incessants exercices, des grandes manœuvres, image de la guerre. Elle excitait l'admiration de l'Europe entière.

Frédéric II ne négligeait pas la culture intellectuelle de ses sujets, bien qu'il n'y ait pas donné l'importance qu'on attendrait d'un roi philosophe. Il releva l'Académie de Berlin, la remplit de Français, et prit une part active à ses travaux ; mais il négligea l'instruction populaire, casant ses invalides dans les places de maîtres d'école, ou donnant celles-ci au rabais à des artisans qui y cherchaient un petit complément de revenus. Il était trop épris de la France pour ne pas dédaigner la civilisation et la littérature allemandes ; celle-ci ne lui paraissait pas valoir une charge de poudre. D'esprit il était tout Français ; il accueillait avec la plus grande faveur, non seulement les philosophes, les savants, les lettrés, mais les danseurs, les perroquiers français, leur distribuant les places, au grand désespoir des Brandebourgeois. — Sa politique religieuse fut systématiquement tolérante ; il estimait que l'Etat plane au-dessus des dissidences confessionnelles ; il laissa entière liberté aux catholiques, ce qui était de bonne politique, car il avait, en Silésie, puis

en Pologne, acquis plus d'un million de sujets catholiques. Il eut des catholiques parmi ses serviteurs, les laissa bâtir une église à Berlin, donna asile aux jésuites en Silésie quand le pape eut aboli leur ordre. Mais il ne laissa jamais les Eglises empiéter sur le domaine politique ; il évita aussi de les laisser s'emparer de l'éducation. Nous parlerons plus loin de la vie personnelle et des écrits de Frédéric II. Auparavant il nous reste à dire quel fut son rôle dans les affaires générales de l'Europe et quel usage il fit dans la seconde moitié de sa vie de la force qu'il avait révélée.

POLITIQUE EXTERIEURE DE FRÉDÉRIC II (1763-1786). — Après la guerre de Sept ans, Frédéric II s'efforça de maintenir en Europe un équilibre entre les grandes puissances. Il s'entendit de préférence avec la Russie. Catherine II lui avait fait offrir par l'agent holsteinois, Salder, de former une alliance du Nord opposée au pacte de famille des Bourbons. Le nouvel empereur d'Allemagne, Joseph II, essaya un rapprochement et eut avec le roi de Prusse deux entrevues à Neisse (août 1769) et à Mährisch-Neustadt (sept. 1770), mais ils ne purent arriver à une entente durable ; la force des choses opposait l'Autriche à la Prusse dans les affaires d'Allemagne. Elles ne s'entendirent que momentanément pour éviter un trop grand accroissement de la puissance moscovite. Ces négociations se firent aux dépens de la Pologne. Dès le 11 avr. 1764, Frédéric II et Catherine II avaient signé un traité à ce sujet pour faire élire roi leur candidat, Stanislas Poniatowski. Ce traité comportait une garantie mutuelle de l'intégrité territoriale des contractants. La Russie en eut d'abord tous les profits et réduisit la Pologne à une véritable vassalité. On verra ailleurs comment le soulèvement des confédérés de Bar provoqua la guerre turco-russe, amena indirectement le partage de la *Pologne* (V. ce mot) et quelle fut l'attitude des diverses puissances. L'Autriche et la Prusse s'entendirent. La première avait pris des gages en occupant la Galicie. Frédéric II avait pris prétexte de la peste pour fermer, par un cordon de troupes, la Prusse occidentale ou polonaise. Il s'entendit avec Joseph II à Mohren, puis expédia son frère Henri à Saint-Petersbourg. L'accord fut vite conclu. Il était trop tentant de joindre la Prusse au gros de la monarchie par l'annexion des pays de la Vistule, Prusse polonaise. Epuisée par la guerre turque et sans argent, la Russie ne pouvait résister. Elle accéda à la demande du roi de Prusse et le partage fut décidé. Frédéric II reçut la Prusse polonaise et le district de la Netze avec Elbing, Culm, Marienbourg, soit 644 milles carrés et 600,000 âmes. Sa part était la plus petite, mais ses acquisitions faisaient un corps de ses États précédemment divisés en deux masses principales ; désormais il n'aurait plus à redouter, comme en 1756-1759, que la Russie s'annexât la Prusse. Il lui en ôta même la velléité, s'asseyant solidement sur la Baltique, dont Elisabeth avait failli faire un lac russe, et consolidait pour un siècle cette alliance russe qui fut une condition essentielle des agrandissements successifs de la Prusse.

Quelques années plus tard, Frédéric II eut encore occasion de prouver sa force. Il s'agit de la succession de *Bavière* (V. ce mot et JOSEPH II). Le roi de Prusse s'opposa catégoriquement à l'agrandissement de l'Autriche. Allié à l'électeur de Saxe, il entra en campagne et pénétra en Bohême (juil. 1778) ; la Russie l'appuyait. On combattit mollement, car on souhaitait la paix des deux côtés. La France et la Russie s'entremirent. Un congrès se réunit à Teschen et, le 13 mai 1779, un traité fut conclu par lequel l'Autriche se contentait du quartier de l'Inn et de Braunau et autorisait le roi de Prusse à réunir à ses États les principautés franconiennes des Hohenzollern (Ansbach, Baireuth), dont la succession allait s'ouvrir. Ce succès diplomatique fut complété dans les années suivantes. Menacé par l'alliance austro-russe, conclue entre Joseph II et Catherine II à Mohilev (juin 1780), il résolut de s'appuyer sur l'Allemagne, en la confédérant sous sa direction. Dans cette ligne des princes, destinée à tenir en respect l'Autriche, entrèrent

le Hanovre, la Saxe, la Hesse-Cassel, Bade, le Brunswick, le Mecklembourg, Anhalt, l'archevêque de Mayence, Saxe-Weimar et Gotha, etc. (23 juil. 1785). Sous prétexte de défendre les libertés des princes et l'ordre de choses créé en 1648, cette ligue pouvait servir de base à une réorganisation de l'Allemagne. Elle eut du moins cet avantage de poser le roi de Prusse, jusqu'alors regardé comme un perturbateur, en protecteur de la constitution germanique. Telle était sa situation quand il mourut. Il avait reçu un Etat fragmentaire de 2,160 milles q. et de 2,250,000 âmes; il transmit à son successeur un Etat presque homogène de 3,540 milles q. et de 5,500,000 âmes. Il avait fait de la Prusse la première puissance militaire de l'Europe. Telle fut l'œuvre du roi; il nous reste à parler de l'homme.

LA VIE ET LES ECRITS DE FRÉDÉRIC II. — Nous avons vu comment se forma Frédéric le Grand. Son genre de vie se modifia sensiblement lorsqu'il avança en âge. La tension extraordinaire à laquelle il fut contraint par les circonstances, les fatigues de la guerre de Sept ans, la vie des camps, les efforts constamment renouvelés, les vicissitudes parfois désespérées de sa position le vieillirent avant l'âge, ruinèrent sa santé et assombrirent son caractère. Il vécut encore un quart de siècle, et sa physionomie, telle que l'ont popularisée les tableaux et les gravures, est celle d'un maigre vieillard, vouté, s'appuyant sur sa canne, avec ses grands yeux perçants éclairant un visage aux traits accentués, au front haut, au sourire sarcastique; les vêtements négligés jusqu'à la malpropreté exagéraient la simplicité de ce roi ennemi du faste. Pour toute sa cour, il ne dépensa pas plus de 200,000 thalers par an. Avant la guerre de Sept ans, il aimait à réunir ses amis, à converser et plaisanter avec les Français, à prendre sa part dans les concerts journaliers, tirant vanité de sa virtuosité sur la flûte. Après cette terrible crise, privé de beaucoup de ses amis, dont le nombre décroît à mesure qu'on avance dans l'existence, il devint morose, fuyant la compagnie, se retirant dans la solitude, s'absorbant dans l'accomplissement de son devoir de roi. Il s'occupait de tout, décidait et contrôlait tout, dans le détail; il n'eut pas de ministre influent; le conseiller Eichel, son bras droit, ne fut jamais qu'un commis laborieux, sans initiative. Levé à la première heure, Frédéric travaillait, puis il donnait audience à ses ministres, à ses sujets, dépouillait la correspondance, passait des revues ou dirigeait les exercices de ses soldats; fréquemment il voyageait, s'enquérant sur place des besoins de ses peuples; fréquemment aussi il s'enfermait à Sans-Souci. Sa femme ne lui avait pas donné d'enfants et ils restèrent presque étrangers l'un à l'autre. A la fin de sa vie, ses défauts s'exagérèrent; son économie dégénéra en avarice, sa sévérité en dureté arbitraire, son égoïsme en misanthropie. Il souffrait beaucoup de la goutte, ce qui le rendait méchant. Son entourage ne l'aimait pas. En revanche, le peuple s'éprenait chaque jour davantage de ce héros national, maître juste. De tous les pays on venait voir le grand homme, admirer son armée. Cette gloire rejaillissait sur la Prusse.

Le grand Frédéric, exalté par ses amis les philosophes français, est devenu un des personnages légendaires de l'histoire. C'est incontestablement une des physionomies les plus accentuées et des plus intéressantes. Il faut lire les pages où M. Lavissee l'a analysée. « Cet intellectuel est de son pays et de son temps autant que personne, et il les domine par la première des qualités du génie politique : voir les choses comme elles sont. Il les domine encore par la force très curieuse de sa personnalité morale. Frédéric est un sceptique et un pessimiste, de naissance et d'instinct, aussi par rancune contre l'inutilité de ses recherches philosophiques, contre les maux qu'il endura, les coups et les injures qu'il reçut, contre ses fièvres, ses crampes d'estomac et ses coliques; mais la volonté d'agir est la maîtresse vertu de son tempérament : il faudra donc que sa philosophie s'en accommode, car notre philosophie, quand nous sommes sincères, obéit toujours à nos instincts. Et le scepticisme de Frédéric cesse devant la certitude fondamentale

que la vie *est* et qu'elle se manifeste par la pensée et par l'action : « Je suis, je pense, j'agis » ; en ces trois affirmations inséparables se pourrait résumer son *Credo*. Et son pessimisme, qui l'arme contre les méchancetés de la vie, attendues et méprisées à l'avance, lui persuade de se saisir de toutes les joies que la vie peut offrir, dont les plus fortes sont les joies de penser et d'agir. Sa sombre philosophie ne conclut point par un : A quoi bon ? Elle aboutit à une théorie de l'activité, mais elle l'enferme en lui-même, comme en une défiante forteresse, car le scepticisme et le pessimisme ne produisent pas en lui la pitié fraternelle envers les compagnons d'ignorance et de misère : Frédéric est un égoïste terrible et superbe. Je sais bien qu'il a des regards pour l'humanité, mais la vague humanité n'est qu'un être de raison, objet lointain de ses froides amours. Sans doute encore, il s'est dévoué à sa Prusse, dont il se disait « le premier domestique », et le mot est fort admiré ; mais cette jeune Prusse indécise était en son roi, bien plus que notre France riche de forces antiques et de vieilles gloires n'était en Louis XIV. La Prusse, c'était lui. En la servant, il sera le domestique de lui-même ; elle n'agira, ni même ne pensera que par lui, et il régnera comme vit le plus libre des particuliers. Tout viendra de lui pour revenir à lui, à ce *moi* gigantesque, qui se suffit à lui-même et n'a pour le *non-moi* que du dédain et de la haine. Il paraîtra devant l'histoire sous un double aspect qui trouble l'historien. Son for intérieur est peuplé de hautes vertus, sincérité envers soi-même, stoïcisme, héroïsme, et il n'a pour autrui que cynisme et violence. Il est un Marc-Aurèle et il est un Machiavel. A cause de cela, il n'est pas de ces héros dont la gloire est aimée par l'humanité, mais c'est un grand et rare spectacle, de regarder vivre ce philosophe et régner ce prince qui fut roi comme personne n'a été roi. Prêt à tous les hasards pour s'en esquivier ou s'en servir, il organise des conjonctures favorables à ses desseins ; il assemble les nuages d'où partira son tonnerre ; il est un créateur d'événements ; il conduit l'histoire, et il demeure un homme qui ne s'en donne à croire sur rien, magnifiquement orgueilleux dans cette modestie et majestueux par cette simplicité. C'est merveille de voir aussi comme il façonna la Prusse à son image. La Prusse devient lettrée, savante, philosophique, et l'on y pense librement par ordre du roi. Elle est laborieuse, ordonnée, vaillante et dure comme le roi. Et même elle parut vieillir avec lui. Quelques années après que « la vieille carcasse », comme il disait de lui-même, eut été portée dans le caveau de Potsdam, la Prusse, hiératisée dans les formes et les attitudes qu'il lui donna, s'écroula en un jour, au choc d'Iéna. Alors ce fut une question de savoir si elle continuerait d'être : « Les lèvres de Napoléon n'avaient qu'à siffler, dit « Henri Heine, et la Prusse n'existait plus. » Tant cette œuvre de Frédéric paraissait factice, c.-à-d. faite par lui et pour lui. Elle survécut pourtant, et sans doute un des motifs de sa survivance fut la gloire de Frédéric. L'Allemagne de 1813 employa cette force revivifiée par elle, mais la Prusse reprit le cours désormais fatal de sa destinée ; l'état militaire de Frédéric-Guillaume et de Frédéric II, organisé pour la conquête, conquit l'Allemagne. » C'est en effet une chose admirable que de voir combien l'œuvre de cet homme si personnel lui survécut et quelle influence exercent encore sur l'Europe de la fin du XIX^e siècle les conceptions et la légende du grand Frédéric.

La psychologie de Frédéric II nous est parfaitement connue, non seulement par ses actes et les témoignages de ses contemporains, mais par le sien propre. Il a beaucoup écrit et sur tous les sujets, prisant la gloire littéraire au-dessus de toute autre. Ses œuvres complètes ont été réunies dans une publication entreprise par l'Académie des sciences de Berlin (1846-57). Elle ne comporte pas moins de 30 vol. in-fol. plus 4 vol., de *Fables*, le tout à peu près en français, bien entendu. Ses écrits se rapportent à la philosophie et à la politique (2 vol.), à l'histoire (7 vol.), à l'art militaire (3 vol.), à la poésie (6 vol.) sous toutes se

formes, sans oublier sa correspondance (12 vol.) infiniment variée.

Les écrits philosophiques traduisent des théories voisines de celles de Locke et de Voltaire; Frédéric II est déiste, causefinalier, mais il nie l'immortalité de l'âme et les sanctions; dans son *Épître au maréchal Keith*, il expose que le mérite de la vertu tient à ce qu'on la pratique pour elle-même et non dans l'espoir d'une récompense future. Il lui paraît que le christianisme primitif a été défigurée, et il voudrait le réduire à la morale éternelle.

Le premier de ses traités politiques, *L'Anti-Machiavel ou Examen du Prince de Machiavel* (1739), développe son idéal du prince; c'est là qu'il a écrit : « Le prince n'est que le premier serviteur de son peuple. » L'ouvrage témoigne des illusions humanitaires, plus ou moins sincères, d'un jeune homme; il prouve aussi que Frédéric connaissait mal l'auteur qu'il réfutait. Il a exposé son idéal gouvernemental dans d'autres ouvrages : *Miroir des princes* (1744), adressé au jeune duc Eugène de Wurtemberg, et dans *l'Essai sur les formes du gouvernement et sur les devoirs des souverains* (1777). Fondant le gouvernement sur la volonté nationale, il ne se prononce pas en principe contre une constitution républicaine ou un régime représentatif comme celui de l'Angleterre, mais il estime que des réformes radicales ne sont possibles que par la toute-puissance monarchique, et laisse à l'avenir le soin de donner la liberté politique aux Allemands. On lui a prêté un livre (*Matinées royales*) qui est censé représenter ses leçons à son successeur; c'est une satire déguisée sous la forme d'apologie cynique de la politique égoïste et sans scrupules qui fut pratiquée par Frédéric II.

Les ouvrages historiques sont nombreux et instructifs. Ils jettent un grand jour sur le caractère du roi, sur la Prusse avant et pendant son règne. Le premier est *Mémoires pour servir à l'histoire de la maison de Brandebourg* (1754); il renferme des jugements intéressants et sincères, un portrait sympathique de ses ancêtres; *l'Histoire de mon temps* raconte les débuts du règne; *l'Histoire de la guerre de Sept ans* en expose la crise; rédigée tout de suite après, à l'aide de documents officiels, elle respire l'affection pour ses compagnons d'armes; cette autobiographie se continue par : *Mémoires depuis la paix de Hubertsbourg jusqu'à la fin du partage de la Pologne*; *Mémoires de la guerre de 1778*. Ces mémoires sont naturellement apologétiques, souvent inexact; les modèles que s'est proposés l'auteur sont Xénophon et César. On peut en rapprocher un certain nombre d'*Eloges*, en style académique, de ses anciens commandans de Rhensberg.

On peut ranger parmi les écrits relatifs à l'art militaire les *Réflexions sur les talents militaires et sur le caractère de Charles XII*; puis une série d'ouvrages techniques, lesquels visant directement ses officiers ont été rédigés en allemand; des instructions, des règlements de service, des notices sur un problème tactique ou stratégique, sur un fait militaire qui est analysé et discuté. Ce sont des traités destinés à l'instruction militaire de ses troupes.

Ses poésies sont nombreuses; pendant cinquante années le roi n'a cessé d'exprimer sous cette forme ses sentiments les plus intimes, depuis ses rêves de jeunesse, jusqu'à ses réflexions de moribond; dans les souffrances morales ou physiques les plus douloureuses, la muse l'a consolé; quand son père le menaçait de mort, quand il crut son trône perdu en 1759, quand la goutte le torturait. Ses poésies morales le montrent fidèle disciple de Voltaire, un vrai Français du XVIII^e siècle, qui dut à cette tournure d'esprit, fortifiée par l'usage de sa langue favorite, la netteté et la clarté d'esprit qui en font un roi si original en Allemagne. Il écrivit des comédies et des tragédies, des poèmes didactiques, héroïques, héroï-comiques, des odes, des épîtres à la manière d'Horace ou de Voltaire, des dialogues des morts, des satires, des épigrammes. Il parcourut toute la gamme des sentiments.

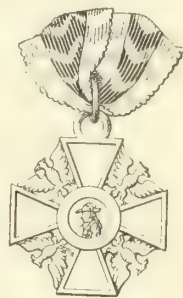
Sa correspondance est la partie la plus vivante de son

œuvre littéraire; elle est très abondante, s'étend sur une période de près de soixante années. Ses correspondants préférés furent son frère Henri, sa sœur la margrave de Baireuth, son précepteur Duhan de Jandun, Voltaire, d'Argens, etc. Ses lettres font pénétrer dans sa vie familière et intime, apprennent ses jugements sur les hommes et les événements de son temps. Il y a moins à tirer de sa correspondance politique, publiée par l'Académie des sciences de Berlin (13 vol. de 1878 à 1886).

Il existe un grand nombre de portraits de Frédéric le Grand. Des monuments qui lui ont été élevés, le plus beau est sa statue équestre par Rauch, à Berlin (1851). A.-M. B.

Ordre de Frédéric-le-Grand.

— Créé en Allemagne après la guerre de 1870, par l'empereur Guillaume, et spécialement destiné à ceux qui ont commandé une armée d'au moins 25,000 hommes. Il est composé, outre le grand maître qui est l'empereur régnant, de 6 commandeurs et de 24 chevaliers. Ruban noir moiré avec deux larges lisérés orange.



Ordre de Frédéric-le-Grand.

BIBL. : PREUSS (qui a dirigé l'édition de ses œuvres). *Friedrich der Grosse*; Berlin, 1832-1834, 4 vol., plus 5 vol. de pièces justificatives. — KUGLER, *Geschichte Friedrichs des Grossen* (avec de belles illustrations de Menzel); Leipzig, 1875, nouv. édit. — CARLYLE, *History of Frederick II*; Londres, 1858-1865, 6 vol. — DROYSEN, *Geschichte der preussischen Politik* (5^e partie; 4 vol. jusqu'en 1756); Leipzig, 1874-1885. — KLOPP, *Friedrich II von Preussen und die deutsche Nation*; Schaffhouse, 2^e édit., 1867. — LAVISSE, *Jeunesse du grand Frédéric*; Paris, 1891. — Du même, *le Grand Frédéric avant l'avènement*; Paris, 1893. — BRATSCHEK, *Die Erziehung Friedrichs des Grossen*; Berlin, 1885. — Du même, *Friedrich der Grosse, Denkwürdigkeiten seines Lebens*; Leipzig, 1886, 2 vol. — CAUER, *Zur Geschichte und Charakteristik Friedrichs der Grossen*; Breslau, 1883. — BERNHARDI, *Friedrich der Grosse als Feldherr*; Berlin, 1881, 2 vol. — GOTTSCHALK, *Die Feldzüge Friedrichs der Grossen im Siebenjährigen Krieg*; Leipzig, 2^e édit., 1879. — *Geschichte der Siebenjährigen Kriegs* par le grand état-major prussien; Berlin, 1824-1847, 8 vol. — STADELMANN, *Friedrich der Grosse in seiner Thätigkeit, für den Landbau Preussens*, Berlin, 1876. — RÜDENBECK, *Finanzsystem Friedrichs der Grossen*; Berlin, 1838. — PREUSS, *Friedrich der Grosse als Schriftsteller*; Berlin, 1837. — V. aussi les histoires générales de Prusse (V. cet art.), notamment celle de RANKE.

FRÉDÉRIC III (Guillaume-Nicolas-Charles), roi de Prusse, empereur d'Allemagne (9 mars-15 juin 1888), né à Potsdam le 18 oct. 1831, mort à Potsdam le 15 juin 1888. Fils de Guillaume I^{er}, il reçut une éducation soignée sous la direction d'Ernest Curtius, entra dans l'armée en 1849, épousa, le 25 janv. 1858, la princesse royale anglaise Victoria-Adélaïde-Marie-Louise (née le 21 nov. 1840). Cette union fut très heureuse. Frédéric était d'un caractère aimable et doux; il ne s'entendit pas avec Bismarck. En 1866, il fut mis à la tête, avec Blumenthal comme chef d'état-major, de la seconde armée prussienne, passa la frontière le 26 juin et après les succès de Nachod, Trautenuau, Skalitz, Schweinschädel, décida, par son arrivée, la victoire de Sadowa (V. ce mot). En 1870, on lui confia la troisième armée, toujours avec Blumenthal (sur ses opérations, V. FRANCO-ALLEMANDE [Guerre]). Populaire à cause de son caractère, il fut envoyé à plusieurs reprises dans l'Allemagne du Sud et fit de fréquents voyages auprès des cours étrangères. Mais on ne lui laissa aucune influence dans le gouvernement. La longue vie de son père l'en écarta plus que de raison. Lassé de cette inaction, il tomba dans une mélancolie pessimiste. En 1887, se manifestèrent les premiers symptômes d'un cancer du larynx. Il fut diagnostiqué (mai 1887) par les médecins allemands (Gerhardt, Bergmann et Tobold) qui allaient l'opérer, quand un spécialiste anglais, Mackenzie, contesta le cancer et offrit de se charger du traitement. La maladie suivit son cours. Le prince royal et sa femme voyagèrent en Angleterre, dans l'Italie du

Nord ; à San Remo, l'existence du cancer n'était plus contestable. Le prince déclina une opération. Il fallut seulement pratiquer la trachéotomie (17 févr.). Le prince moribond apprit alors la mort de son père qui l'appela à l'Empire. Il lança une proclamation qui paraissait annoncer une politique plus libérale que celle de Bismarck, mais conserva celui-ci. Son règne ne fut qu'une longue agonie troublée par les querelles politiques, par la mésintelligence entre sa femme, Anglaise de cœur, et le personnel de la cour, par les luttes entre les médecins allemands et Mackenzie, à qui ses erreurs créent une lourde responsabilité dans cette tragédie. Frédéric III supporta stoïquement ses souffrances et inspira à l'Europe entière une sympathique admiration. — Ses enfants : *Guillaume II*, son successeur ; *Charlotte*, née le 24 juil. 1860, mariée le 18 févr. 1878 au prince héritier de Saxe-Meiningen ; *Heuri*, né le 14 août 1862 ; *Victoria*, née le 12 avr. 1866 ; *Sophie*, née le 14 juin 1870 ; *Marguerite*, née le 22 avr. 1872. Deux sont morts : *Sigismond* (1864-66), *Waldemar* (1868-79).

BIBL. : LAVISSE, *Trois Empereurs* ; Paris, 1888. — SIMON, *L'Empereur Frédéric III* ; Paris, 1888.

FRÉDÉRIC-GUILLAUME I^{er}, roi de Prusse (1713-1740), né à Berlin le 15 août 1688, mort le 31 mai 1740. Organisateur de l'armée et de l'administration prussienne, mises en œuvre par son fils Frédéric le Grand, il ne joua qu'un rôle assez effacé. Fils du grand électeur Frédéric-Guillaume de Brandebourg (V. ci-dessus) et de sa seconde femme, Sophie-Charlotte, c'était, dès l'enfance, un garçon solide, vigoureux, bien portant, mais colérique, d'un entêtement invincible et d'une intelligence bornée. L'éducation eut peu de prises sur cette nature inculte ; il demeura rude, étranger à la vie intellectuelle, plein de mépris pour les choses fines, délicates, pour la beauté en général, utilitaire, d'un sens droit, très franc, cherchant le bien et le réalisant sans se laisser arrêter ; autoritaire, d'une violence indomptable, il exigeait une obéissance sans discussion. Le spectacle des prodigalités et du désordre de la cour de son père l'enfonça dans ses idées, par réaction. En 1710, il agit pour faire renvoyer les favoris concussionnaires, Wartenberg et Wittgenstein. A la mort de son père, il appliqua ses réformes sans désemparer. Il déclara qu'il serait désormais son ministre des finances et de la guerre. D'un trait de plume il réduisit le traitement des employés de la cour de 250,000 thalers à 50,000. Il exigea de tous ses fonctionnaires une assiduité absolue.

Lui-même était imbu d'une moralité stricte, regardait son devoir royal comme une charge dont il était responsable devant Dieu ; il s'y appliqua avec un zèle et une sincérité extrêmes. En règle avec sa conscience, il n'admettait pas d'objection : « Obéir et ne pas raisonner » était sa phrase favorite. Sa brutalité inspirait la terreur. A la moindre résistance, il s'emportait et distribuait des coups de canne à ses ministres comme à ses laquais. Quand il passait dans la rue pour veiller à l'exécution d'une ordonnance de police, tout le monde fuyait. Sa justice était sévère jusqu'à la cruauté ; pour le meurtre, la mort ; pour la concussion, la mort ; souvent même pour le vol. Le roi jugeait souvent par lui-même ou revisait les jugements sans souci des formes compliquées de la procédure, qui répugnaient à son esprit droit et simpliste. Il voulait non seulement rendre justice à tous ses sujets, mais les moraliser, et l'essaya par des ordonnances de police qui pénétraient dans la vie privée. Il avait horreur du luxe ; alors que les princes allemands siégeaient à la cour de Versailles et s'épuisaient en pompes puérides, comme avait fait son père, Frédéric-Guillaume exigea que la reine et ses filles s'occupassent du ménage, fissent elles-mêmes leurs vêtements ; il revoyait les comptes de cuisine pour biffer ce qui était inutile. Ses seules distractions étaient la chasse, le service divin et son collège de tabac, le temple et le cabaret. Dans celui-ci il réunissait ses généraux, ses ministres, plaisantant avec eux en buvant de la bière et fumant la pipe. Il se donnait un violent exercice à la chasse à courre ; dans

son palais il s'occupait à des travaux de menuiserie. Ferme religieux, d'une orthodoxie étroite, il professait une grande tolérance pour les diverses confessions, et la réclamait énergiquement pour la sienne quand on la persécutait à l'étranger ; mais il avait horreur des rationalistes et de toute la haute culture. Il eût supprimé l'Académie des sciences fondée par son père, si on ne lui eût expliqué qu'elle formait des chirurgiens ; il lui donna comme président son bouffon Gundling, qui devint le successeur de Leibnitz. Par contre, le roi tenait fort à l'enseignement populaire et développa les écoles primaires ; la lecture de la Bible, le calcul lui semblaient très utiles. En général, sa sollicitude était tournée vers les classes inférieures, tandis qu'il suspectait ou détestait l'aristocratie intellectuelle.

Dans sa famille, il s'entendait mal avec sa femme Sophie-Dorothée de Hanovre, fille du roi George I^{er} d'Angleterre, bien supérieure à son mari ; il la brutalisa parfois, ainsi que ses enfants ; cependant il subit son ascendant, spécialement en matière de politique extérieure. On trouvera ailleurs (V. FRÉDÉRIC II) le récit de ses démêlés avec son fils. Son entourage était formé de militaires, le jovial Grumbkow, fort intrigant et vénal ; l'ambassadeur autrichien comte Fr.-H. de Seckendorf qui dirigea sa politique étrangère pendant plusieurs années ; le prince Léopold d'Anhalt-Dessau, le vieux Dessau comme on l'appelait, rude et vaillant soldat, général expérimenté qui contribua beaucoup à l'organisation de l'armée prussienne. La diplomatie, dont la fausseté perpétuelle écœurait le roi, fut presque abandonnée à Ilgen ; dans les grandes affaires, l'influence anglaise (d'accord avec la France à cette époque), représentée par la reine, et l'influence autrichienne se disputaient le roi, très maniable pour qui savait le prendre, et souvent très indécis et changeant.

Frédéric-Guillaume I^{er} déploya une grande activité pour les intérêts matériels de son royaume ; il faisait défricher les landes, subventionnait les agriculteurs, attirait de nouveaux colons ; en une fois 17,000 protestants expulsés de Salzbourg furent installés en Prusse ; moyennant une dépense de 6 millions de thalers, le roi repeupla cette province désolée par la peste et la famine, y bâtit 6 villes et 332 villages. Il procédait avec son autoritarisme habituel ; pour embellir et accroître Berlin et Potsdam, il ordonna aux gens qui lui semblaient en mesure d'y édifier des maisons, leur indiquant l'emplacement ; plusieurs furent ruinés. Adeptes du système mercantile (V. ECONOMIE POLITIQUE), il fit le possible pour développer l'industrie manufacturière dans son royaume, ce qui ne réussit que pour la toile. Protectionniste décidé, il exclut les produits étrangers, faisant arracher aux femmes dans la rue les robes confectionnées avec des étoffes étrangères, faisant saisir celles-ci dans les maisons.

Sa grande passion fut l'armée ; pour ses troupes, ce prince, économe jusqu'à l'avarice, dépensa tout ce qu'il put ; dans ce petit pays, il mit sur pied une armée permanente de 80,000 hommes, qui lui coûta 6 millions de thalers par an. Rien n'était trop beau pour vêtir et armer ses « chers enfants bleus ». Cette armée fut admirablement instruite et disciplinée ; sans cesse on la faisait manœuvrer ; nul détail n'était négligé. Si le roi était un général médiocre, le vieux Dessau en fut un excellent. Mais on n'aimait pas les officiers qui étudiaient ; le roi préférait les grognards. Les officiers formèrent une sorte de corps de l'Etat, le premier de tous ; le roi les nommait lui-même. Il supprima complètement le service féodal, et pour les terres sur lesquelles il pesait, il y substitua un impôt annuel malgré les réclamations des nobles. En 1733, fut institué le recrutement régional (l'Etat étant divisé en cantons). Mais l'immense majorité des officiers furent pris dans la noblesse prussienne ce qui assura le caractère national et le patriotisme de cette armée qui coexistait avec l'enrôlement d'étrangers. Sa composition bigarrée fait comprendre la nécessité d'une discipline féroce ; la moindre faute entraînait la peine capitale.

Un trésor de guerre fut constitué où le roi accumula 9 millions de thalers. Frédéric-Guillaume eut une manie bien typique et qui fut poussée jusqu'à une sorte de folie, celle des soldats de grande taille. Il se donna une garde de géants et sans cesse cherchait à l'accroître. Dans toute l'Europe, par ruse ou même par enlèvement violent, ses recruteurs s'efforçaient de se procurer des géants; les hommes de plus de 6 pieds n'étaient nulle part en sécurité; plus d'un incident diplomatique fut soulevé par des enlèvements; mais il était bien difficile, une fois enrôlé dans les grenadiers prussiens, d'en sortir. Qui voulait plaire au roi lui envoyait quelques recrues de 7 pieds; le seul encouragement qu'il ait donné aux arts fut de faire faire le portrait de grandeur naturelle de tous les grenadiers de cette garde gigantesque. Ce prince si passionné pour l'armée fut un prince pacifique; il se souciait peu d'exposer ses précieuses soldats à un déchet.

L'entretien de cette armée l'obligea à développer ses ressources financières. Il limita les dépenses à l'indispensable, pour sa cour, pour les traitements des employés. Il accrût les recettes par tous les moyens, vendant les offices, les titres, les décorations; accroissant les revenus des domaines par une gestion soignée; créant des droits de douane élevés, des contributions indirectes. Il supprima presque la prévarication par une répression terrible; un noble qui avait détourné quelques fonds fut pendu sur-le-champ; cet exemple fut salutaire. En 1723, l'administration financière fut réorganisée; un directeur général concentra les recettes et le paiement des dépenses; chaque année fut dressé un projet de budget que le roi examina lui-même et dont il n'admit sous aucun prétexte qu'on s'écartât. L'administration fut centralisée par des mesures analogues, sur les instructions royales. Frédéric-Guillaume la surveilla; tout passait sous ses yeux, et ses brèves annotations marginales prouvent son sens pratique et sa connaissance des affaires.

L'action extérieure de la Prusse sous ce roi fut, nous l'avons dit, assez minime. Cependant il lui procura un important agrandissement. Au traité d'Utrecht, il avait acquis la Haute-Gueldre et la reconnaissance définitive de son titre royal. La même année (oct. 1713), il fut impliqué, presque à contre-cœur, dans la grande guerre du Nord. Quand Charles XII fut vaincu et l'armée de Stenbock détruite, les princes allemands se ruèrent à la curée, chacun essayant de s'approprier le territoire suédois à sa portée. Le roi de Prusse guignait la Poméranie, arrachée en 1679 au Grand Electeur qui l'avait déjà conquise. Sous prétexte de mettre des provinces allemandes à l'abri de la guerre, il l'occupa, signant avec la Russie, la Pologne et le commandant suédois, une convention par laquelle il occuperait la Poméranie jusqu'à la paix, et recevrait pour ce service une indemnité de 400,000 thalers. A son retour, Charles XII refusa d'accepter cette convention et le somma d'évacuer sans indemnité. Frédéric-Guillaume et l'électeur de Hanovre (qui était dans le même cas pour Brême-Verden) déclarèrent la guerre au roi de Suède. Léopold d'Anhalt-Dessau le refoula jusqu'à Stralsund et l'obligea à repasser en Suède, tandis qu'il s'emparait de la forte place et de l'île de Rugen. La paix de Stockholm (1^{er} fevr. 1720) lui donna les bouches de l'Oder, Stettin, les îles de Wollin et d'Usedom, la Poméranie jusqu'à la Peene, en échange de trois millions de thalers.

A partir de ce moment, Frédéric-Guillaume ne fit plus la guerre; en 1734-1735 il envoya seulement un corps auxiliaire sur le Rhin, assister les Autrichiens contre les Français. Il ne voulut pas s'engager à fond dans la guerre de succession de Pologne, de crainte d'épuiser son Etat et de détruire sa belle armée. Il ne fit donc nul usage de cette force militaire qu'il avait créée. Sous l'influence du comte de Seckendorf, de Grumbkow et de son fidèle Dessau, il entra tout à fait dans la sphère autrichienne, ce qui satisfaisait son loyalisme allemand; il haïssait d'ailleurs les étrangers, surtout les Français. Il signa avec l'empereur Charles VII deux traités (Wusterhausen, 12 oct. 1726, et

Berlin, 23 déc. 1728), aux termes desquels il garantissait la Pragmatic Sanction et était assuré d'hériter de Juliers et de Berg quand s'éteindrait la ligne de Palatinat-Neubourg, avec laquelle sa maison avait une convention d'héritage réciproque. Il fut joué par l'empereur qui en 1738 promit les mêmes duchés au Palatinat-Souzbach. Aussi était-il revenu de l'alliance autrichienne quand il mourut. C'était un homme de taille moyenne, très gros, podagre de bonne heure; il succomba à une hydropisie de poitrine.

Il avait eu de sa femme six fils et plusieurs filles; les enfants qui survécurent furent : *Frédéric* (1712-1786), son successeur; *Auguste-Guillaume* (1722-1758); *Henri* (1726-1802); *Ferdinand* (1730-1813); *Fredérique-Wilhelmine* (1709-1758) qui épousa le margrave de Baireuth, et *Louise-Ulrique* (1720-1782) qui épousa le roi Adolphe-Frédéric de Suède. A.-M. B.

BIBL. : Outre les mémoires de sa fille la margrave de Baireuth, ceux de Pœlnitz et les histoires générales de Prusse de RANKE, STENZEL, etc., V. DROYSSEN, *Geschichte der preussischen Politik*, 4^e partie; Leipzig, 1869-1870. — FÖRSTER, *Friedrich-Wilhelm I*; Potsdam, 1835, 3 vol., plus 2 vol. de pièces justificatives. — STABELMANN, *Friedrich-Wilhelm in seiner Thätigkeit für die Landeskultur Preussens*; Leipzig, 1878. — TH. DE SECKENDORF, *Versuch einer Lebensbeschreibung des Generalfeldm. von Seckendorf*; Leipzig, 1792 et suiv., 4 vol. — V. aussi les biographies de Frédéric II.

FRÉDÉRIC-GUILLAUME II, roi de Prusse (1786-1797), né le 25 sept. 1744, mort le 16 nov. 1797. Neveu et successeur de Frédéric le Grand, il était fils du prince Auguste-Guillaume qui s'était attiré la disgrâce en laissant entamer le corps qu'il commandait dans la retraite après la défaite de Kolin (1757), et qui mourut l'année suivante. Il fut alors désigné comme héritier présomptif, prince royal de Prusse. Il était d'un caractère doux, sensuel, peu laborieux. Son avènement fut accueilli avec joie par le peuple qui espérait un adoucissement du système fiscal de Frédéric II. Mirabeau adressa au nouveau roi une lettre lui recommandant de changer complètement de méthode de gouvernement. L'héritage du grand roi était lourd; il avait tout mené par lui-même despotiquement; il fallait, soit continuer en déployant la même énergie, soit faire des concessions à l'esprit du temps et donner à la Prusse des institutions libérales. Frédéric-Guillaume II ne fit ni l'un ni l'autre; il laissa la machine montée par son oncle fonctionner toute seule et s'abandonna aux suggestions de ses maîtresses et de ses favoris. Il était sous l'influence des mystiques greffés sur la *franc-maçonnerie* (V. ce mot, § *Allemagne*). Malheureux en ménage, il prit des maîtresses et fit de cette combinaison une sorte d'institution comme Louis XIV et Louis XV. L'intrigante comtesse de Lichtenau fut sa Pompadour, et son mari Rietz eut une grande influence; deux autres courtisans, le major de Bischoffswerder et Wœllner dominèrent avec ce couple, assurant leur influence par les chimères des rose-croix.

La tendance fut une réaction contre le prédécesseur. On supprima la régie, le monopole du tabac et du café, renvoyant les employés français; les anciens ministres expérimentés furent remplacés par des favoris incapables; on adoucit la discipline militaire et on créa un grand conseil ou directoire militaire; on développa un peu l'instruction populaire; on encouragea la littérature nationale; on termina la réforme judiciaire, mais on affaiblit plutôt qu'on ne réforma l'organisation de Frédéric II; les ressorts furent seulement détendus; bientôt les plaintes contre l'arbitraire des fonctionnaires, le poids des impôts, les taxes douanières redoublèrent; on cessa de se préoccuper d'adoucir la situation des paysans et de régulariser leurs charges; on réagit surtout contre le rationalisme de Frédéric II revenant moins à la religion qu'au mysticisme à la mode. Wœllner, nommé ministre de la justice et des affaires ecclésiastiques, promulgua un édit de religion (9 juil. 1788), flétrissant la libre pensée et les innovations religieuses; les prêtres furent menacés de déposition s'ils s'écartaient du dogme; les prédicateurs et les instituteurs soumis à une stricte surveillance et à un examen pour constater leur orthodoxie; la

liberté de conscience n'était laissée aux individus qu'à la condition de ne faire aucune propagande. Un autre édit, dit de censure, abolit la liberté de la presse, aussi bien en matière philosophique que politique (19 déc. 1788). Le mécontentement fut très vif.

La politique extérieure du roi fut dirigée par ses favoris, surtout par Bischoffswerder, partisan de l'alliance autrichienne, et paralysée par la mauvaise gestion financière. A l'alliance austro-russe assurée du concours de la France on opposait d'abord celle de la Prusse avec les puissances maritimes protégeant la Pologne et la Turquie. Hertzberg, le ministre de Frédéric II, conservé jusqu'en 1791, voulait laisser l'Autriche et la Russie s'agrandir en Turquie, mais rendre la Galicie à la Pologne et donner à la Prusse Dantzig et Thorn; l'ambassadeur à Constantinople, Diez, conseillait la guerre. En 1790, les armées étaient massées en Bohême et en Silésie quand la mort de Joseph II lui substitua un prince pacifique, Léopold II. Le traité de Reichenbach (27 juil. 1790) apaisa la querelle. Frédéric-Guillaume renonça à ses plans. Les préparatifs lui avait coûté très cher. Déjà en 1787 son intervention en Hollande (V. PAYS-BAS), dans un simple intérêt de famille, pour restaurer son beau-frère Guillaume V d'Orange (époux de sa sœur, Frédérique-Wilhelmine) chassé par les patriotes, avait été coûteuse, malgré le succès, car il n'osa en faire payer les frais aux Hollandais. Elle avait donné aux officiers une confiance excessive à laquelle la Révolution française allait apporter un rude démenti. La conséquence de l'entente avec l'Autriche fut en effet d'engager la Prusse dans l'action collective contre les révolutionnaires français. La déclaration de Pillnitz en faveur de Louis XVI fut signée dans une entrevue de Frédéric-Guillaume et de Léopold (17 août 1791) et bientôt suivie d'un traité formel d'alliance. La France répondit par une déclaration de guerre. Le roi assistait à la campagne de 1792, sans avoir lui-même le commandement. Elle finit par une retraite désastreuse après l'échec de Valmy. La campagne de 1793 sauva l'honneur des armes prussiennes qui reprirent Mayence et eurent l'avantage dans la bataille de Pirmasens (14 sept. 1793). Mais elles n'entamèrent pas la France. La désunion des coalisés nuisait à leur action; la Prusse manquait d'argent, et, malgré son désir d'effacer la Révolution, le roi ne put s'engager à fond; il signa un traité de subsides avec l'Angleterre et les Pays-Bas (19 avr. 1794), puis finalement renonça à cette guerre et s'entendit avec la France victorieuse (traité de Bâle, 1795).

Toute son attention et les forces qu'il pouvait mettre en ligne étaient absorbées par la question de Pologne. Il y joua un rôle décisif et néfaste. Pour tenir en respect la Russie, il voulut d'abord relever ce malheureux pays. C'est à son instigation que les patriotes lui donnèrent une constitution nouvelle qui l'eût sauvé. Mais quand la Russie suscita à l'encontre l'opposition des nobles et en prit texte pour intervenir à main armée, Frédéric-Guillaume fit également entrer ses armées en Pologne, non pour appuyer ses alliés, mais pour avoir sa part de leurs dépouilles. Cette histoire du second partage de la Pologne rappelle les trahisons des principicules italiens. La Prusse s'annexa Dantzig, Thorn, les voïvodies de Posen, Gnesen, Kalisch, une bande au S. de la Prusse, soit 4,000 milles carrés et un million d'âmes (1793). La conséquence fatale fut le soulèvement des Polonais, l'invasion russe et prussienne, celle-ci conduite par le roi lui-même, finalement le troisième partage qui acheva le démembrement de la Pologne et étendit la Prusse jusqu'à Varsovie et au Niémen, soit un nouveau lot de 4,000 milles carrés et un million d'âmes. Ce crime historique fut peu profitable à la Prusse. Elle s'annexait des pays slaves réfractaires à son action; son homogénéité en souffrit et elle ne put les conserver, ces annexions coïncidant avec un affaiblissement intérieur. Au S. de l'Allemagne fut réalisée, en 1794, une autre acquisition, qui ne devait pas non plus être définitive, celle des principautés franconiennes des Hohenzollern (8,800 kil. q., 385,000 âmes). Le dernier margrave d'Ansbach et Bai-

reuth, Charles-Alexandre, étant sans enfants, vendit ses Etats au roi de Prusse en échange d'une rente viagère de 500,000 florins et se retira à Londres avec sa femme, lady Craven; il y mourut en 1806. Cette négociation avait été conduite par Hardenberg (2 déc. 1794).

A prendre les apparences, les résultats du règne de Frédéric-Guillaume étaient glorieux; il avait porté l'étendue de la Prusse à 320,000 kil. q., peuplée de 8,700,000 hab. Mais la force intérieure était bien moindre qu'à son avènement. Il avait dilapidé le trésor amassé par Frédéric le Grand, fait 22 millions de thalers de dettes, dilapidé les domaines, démoralisé le régime prussien; l'armée était en décadence, les impôts plus lourds que jamais; en 1797, on rétablit le monopole du tabac. Les conséquences se firent sentir sous le successeur. Frédéric-Guillaume II avait épousé d'abord Elisabeth de Brunswick avec laquelle il divorça en 1769 (et qui ne mourut qu'en 1840 à Stettin), puis Frédérique-Louise de Hesse-Darmstadt qui lui donna quatre fils, Frédéric-Guillaume III, son successeur; Louis, mort en 1791; Henri et Guillaume, et deux filles, Wilhelmine, mariée ultérieurement au roi Guillaume I^{er} des Pays-Bas, et Augusta, mariée à l'électeur de Hesse, Guillaume II. Le roi eut de plus deux épousesmorganatiques, M^{lle} de Voss (comtesse Ingelheim) et la comtesse Denhoff; de celle-ci descendent les comtes de Brandebourg. A.-M. B.

BIBL. : F. DE CÖLLN, *Vertraute Briefe ueber die innern Verhältnisse am preussischen Hof seit dem Tod Friedrichs II*; Amsterdam et Cologne, 1807-1809, 3 vol. — MIRABEAU, *Histoire secrète de la cour de Berlin* (1786-1787); Paris, 1789, 2 vol. — Comtesse de WOSS, *Neunundschzig Jahre am preussischen Hofe*; Leipzig, 1876. — PHILIPPSON, *Geschichte des preussischen Staats vom Tode Friedrichs des Grossen*; Leipzig, 1880 et suiv.

FRÉDÉRIC-GUILLAUME III, roi de Prusse (1797-1840), né le 3 août 1770, mort à Berlin le 7 juin 1840. Ce roi, sous le règne duquel la Prusse faillit disparaître, était le fils du précédent et de Frédérique-Louise de Hesse-Darmstadt; son grand-père Frédéric II avait dirigé son éducation; elle fut pédantesque et ne forma pas le caractère du futur roi; on ne lui apprit pas non plus à penser par lui-même. Ce fut un homme modeste, vertueux mais timide, très accessible aux influences, quoique susceptible et jaloux de son autorité. Il avait de grandes qualités privées, la simplicité, l'ordre, des mœurs pures. Son ménage fut exemplaire. A son avènement, il renvoya les favoris de son père, la comtesse Lichtenau, Bischoffswerder, Wœlner, etc., et leur substitua des hommes probes. Il abolit le monopole du tabac, l'édit de religion, la censure, rendit à la justice son indépendance. Mais il ne fit pas de réformes profondes et était peu capable de faire face aux difficultés de cette époque troublée.

Il se trouva aux prises avec la France et Napoléon, sans oser d'abord se prononcer nettement. La paix de Lunéville lui promit et l'accord de 1803 lui accorda un dédommagement pour les provinces de la rive gauche du Rhin annexées à la France (V. PRUSSE). Lors de la guerre de la troisième coalition, il hésita, concentra ses forces sur la Vistule et en Silésie; une visite personnelle de l'empereur Alexandre à Berlin le décida à une alliance secrète (3 nov. 1805) avec les coalisés; il prit prétexte des violations de territoire en Franconie. Mais la victoire d'Austerlitz le rejeta dans son irrésolution; son ministre Haugwitz traita avec Napoléon à Schönbrunn (13 déc. 1805) sur le pied d'une garantie mutuelle; la Prusse recevrait le Hanovre en échange d'Ansbach cédé à la Bavière, de Clèves et Neufchâtel cédés à la France. Le roi sanctionna ce traité et occupa le Hanovre (1^{er} avr. 1806) ce qui lui valut une déclaration de guerre de l'Angleterre, en même temps que la Suède lui faisait la guerre pour Lauenbourg. Il ne se tint pas à ce traité; inquiet des négociations de Napoléon avec la Russie et l'Angleterre, et mécontent de l'organisation de la Confédération du Rhin, il arma, d'accord avec la Saxe. Son projet était de se mettre à la tête d'une confédération de l'Allemagne du Nord; mais il fit plus et somma l'empereur des Français d'évacuer l'Allemagne. La guerre

effondra sa monarchie en quelques semaines par les défaites d'Iéna et d'Auerstædt ; le 27 nov., Napoléon entra à Berlin. Réfugié à Custrin, puis à Gaudenz et enfin à Memel, il mit les débris de ses troupes à la disposition de l'empereur de Russie. La guerre se continua dans la Prusse orientale et, après la victoire de Friedland, Napoléon dicta la paix à Tilsit (9 juil. 1807). Il laissa à Frédéric-Guillaume III la moitié de ses Etats (V. PRUSSE).

Sous l'inspiration de sa femme, la reine Louise, et de ses ministres Stein et Hardenberg, il prépara le relèvement. Il y eut personnellement peu de part et c'est ailleurs qu'il convient d'exposer cette réorganisation de la monarchie de Frédéric II (V. PRUSSE). Frédéric-Guillaume III renouela son alliance avec la Russie (déc. 1808) et ne rentra à Berlin qu'en déc. 1809. Six mois après (19 juil. 1810), la mort de sa femme le découragea. Il se laissa aller aux événements, conclut avec Napoléon une alliance contre la Russie (24 févr. 1812), lui fournit un corps auxiliaire de 30,000 hommes. C'est presque malgré lui qu'York conclut avec le général russe Diebitch une convention de neutralité (30 déc. 1812). Mais bientôt il transféra sa résidence à Breslau et suivit son gouvernement dans la lutte contre Napoléon. Ses appels des 3 et 9 févr., 11 mars 1813, eurent un grand écho. L'armée prussienne préparée par ses ministres fut bientôt formidable. Le 15 mars, le tsar Alexandre était à Breslau ; ils publièrent leur alliance conclue à Kalisch le 28 févr. Le 27, la guerre fut déclarée à la France. Le blocus continental fut levé et tout organisé pour une lutte à outrance. On trouvera ailleurs (V. NAPOLEON) le récit de la campagne de 1813. Le roi y fit bonne contenance ; partageant les dangers et les fatigues de ses troupes, il montra sa valeur personnelle. Après le traité de Paris (1814), il se rendit à Londres avec Alexandre, puis à Vienne, où il séjourna pendant le congrès. Il prit encore part à la campagne de 1815. La Prusse avait beaucoup contribué à la victoire ; mais elle avait été auparavant si abaissée qu'elle n'en tira pas autant de bénéfices que l'Angleterre et la Russie. Elle reprit sa place parmi les puissances européennes. Dans l'esquisse générale de l'histoire de Prusse, nous verrons quel énorme avantage résulta pour elle des échanges territoriaux conclus en 1814. Son roi, ou plutôt ses conseillers, réclamaient davantage : le démembrement de la France. Ils ne l'obtinrent pas, d'autant que le prestige personnel de Frédéric-Guillaume était mince. Il apparaissait tout à fait le protégé du tsar.

La paix une fois rétablie, le roi consacra tous ses efforts à réparer les blessures de la guerre. Il sacrifia tous ses domaines contre une modique liste civile ; il contribua avec ses ministres à la réorganisation de l'Etat prussien. Les réformes financières et douanières eurent les meilleurs effets. L'instruction fut développée par le cabinet Altenstein. Personnellement le roi rédigea l'édit d'Union (1817) par lequel les Eglises protestantes furent fusionnées dans son royaume (V. PRUSSE). C'est aussi sous son règne que fut inauguré le Zollverein, union douanière des Etats allemands, préparatrice de l'union politique. Dans ces grands événements le roi eut peu d'initiative. Il eut assez volontiers tenu les promesses de 1813 et octroyé à ses sujets des libertés politiques. Le 22 mai 1815, il avait formellement promis une constitution. Mais il subit l'influence de la Sainte-Alliance (V. ALLIANCE) et manqua à sa parole. Il se contenta de la création de diètes provinciales par l'ordonnance du 5 juin 1823, persécuta violemment les démocrates, abolit toute liberté de la presse. Les troubles consécutifs à la révolution de 1830 l'enfoncèrent de plus en plus dans la réaction. Il avait comprimé durement les réfractaires à l'Union des confessions protestantes ; il agit de même contre les catholiques, emprisonna les archevêques de Posen et de Cologne. Sa politique extérieure fut celle de la Sainte-Alliance, docile à la direction de Metternich. Il facilita la répression de l'insurrection polonaise de 1834 en gardant la frontière. Il avait placé un corps d'ob-

servation dans la Prusse rhénane, mais n'osa empêcher l'affranchissement de la Belgique.

Il épousa, le 24 déc. 1793, Louise (V. ce nom), fille du duc Charles II de Mecklembourg ; il en eut : Frédéric-Guillaume IV, son successeur ; Guillaume I^{er}, qui fonda le nouvel empire d'Allemagne ; Charlotte (rebaptisée Alexandra), qui épousa le tsar Nicolas ; le prince Charles (1804-1883) ; Alexandrine (née en 1803), qui épousa le grand-duc Paul-Frédéric de Mecklembourg-Schwerin ; Louise (1808-70), mariée au prince Frédéric d'Orange ; Albert (1809-72). — Il épousamorganatiquement le 9 nov. 1824 la comtesse Augusta de Harrach qu'il créa princesse de Liegnitz.
A.-M. B.

BIBL. : EYLERT, *Charakterzüge und historische Fragmente aus dem Leben des Königs von Preussen Friedrich-Wilhelms III* ; Magdebourg, 1842-46, 3 vol. — Comtesse de Woss, *Neunundsechzig Jahre am preussischen Hofe* ; Leipzig, 1876. — W. HAHN, *Friedrich-Wilhelm III und Luise* ; Berlin, 1877, 3^e éd. — V. aussi les histoires générales de TREITSCHKE, WEBER, etc.

FRÉDÉRIC-GUILLAUME IV, roi de Prusse (1840-61), né le 15 oct. 1795, mort à Sans-Souci le 2 janv. 1861. Fils du précédent, il fut élevé par Delbruck et Ancillon, tandis que Scharnhorst et Knesbeck lui donnaient l'instruction militaire. Il combattit à Gross-Gerschen, Bautzen et Leipzig (1813), puis continua ses études politiques (sous Savigny, Niebuhr, Lancizolle) et artistiques (sous Rauch et Schinkel), et devint un romantique fervent. Il inspira de grandes espérances que semblèrent confirmer ses débuts. Il débuta par une amnistie, supprima la censure pour les livres, l'allégea pour la presse, s'entoura des hommes les plus illustres de l'Allemagne, mit fin au conflit avec l'Eglise catholique par la convention de 1844, en faisant des concessions qui préparèrent le Kulturkampf (V. BISMARCK). Mais il était piétiste convaincu, sévit contre les professeurs libres penseurs et réserva ses faveurs aux vieux luthériens et aux ultramontains. Sa prédilection pour le moyen âge le porta à favoriser la noblesse, à rétablir les majorats. Il ne tarda pas à sévir contre ceux qui critiquaient ses idées. Il ne voulait pas donner satisfaction à l'opinion qui réclamait un gouvernement représentatif. Les diètes provinciales insistant à ce sujet, il réunit leurs délégués à Berlin en 1842, puis en 1847 ; la seconde fois cette assemblée exprima énergiquement le vœu populaire. Frédéric-Guillaume IV y opposa une fin de non-recevoir absolue.

La révolution de 1848 l'obligea à céder, d'autant que, absorbé par ses rêveries et de petites affaires qui l'occupaient exclusivement (mission en Chine, évêché protestant de Jérusalem, principauté de Neufchâtel), il avait négligé le corps des fonctionnaires et l'armée, « ces deux colonnes de l'Etat prussien » et de la vieille monarchie absolue. Une insurrection éclata à Berlin ; le roi abolit la censure et, après un sanglant combat dans les rues (18 mars), n'osant pas noyer la résistance dans le sang, ni risquer une défaite qui l'eût renversé, il céda sur toute la ligne, éloigna ses troupes, vint de son balcon saluer les cadavres des insurgés tombés en combattant contre lui, parcourut la ville sous les plis du drapeau allemand. Il se posait en chef du mouvement nationaliste qui prévalut au parlement de Francfort. Néanmoins, il n'osa pas prendre la direction du mouvement. Il se contenta de donner une constitution à la Prusse (V. ce mot) le 5 déc. 1848 et de déclarer que la Prusse devait se confondre avec l'Allemagne. Quand le parlement de Francfort, abondant dans cette idée, lui offrit la couronne impériale, il la refusa. Sur le conseil de Radowitz, il s'allia à la Saxe et au Hanovre pour reconstituer une Allemagne fédérale (26 mai 1849) et convoqua un parlement à Erfurt. Il recula devant une guerre avec l'Autriche et abandonna ses plans par le traité d'Olmütz (29 nov. 1850). Il s'engagea à pleines voiles dans la réaction, restreignit les libertés promises, par la loi du 31 janv. 1850, par celle du 7 mai 1853 et du 12 oct. 1854 qui ne laissèrent subsister qu'une Chambre des seigneurs, à

côté de laquelle fut créé un grand conseil de l'Eglise évangélique. Il acquit par héritage (1851) les principautés de *Hohenzollern* (V. ce mot), mais perdit la principauté de *Neufchâtel* (V. ce mot), incorporée à la Suisse en 1848 et dont il reconnut la perte après l'échec du complot royaliste de 1856 et un long différend diplomatique avec la Suisse (26 mai 1857).

Deux fois il avait échappé à des attentats, le 3 juil. 1844 et le 22 mai 1850. En juin 1857, il fut terrassé par une attaque d'apoplexie; une seconde en octobre le laissa paralysé et gâteux. Son frère Guillaume prit le pouvoir (23 oct. 1857); il fut nommé régent (7 oct. 1858). Frédéric-Guillaume fut envoyé en Italie, mais ne se rétablit pas. Ce prince, malgré une brillante intelligence, fut un mauvais roi; il n'avait aucun sens de la réalité; épris d'un idéal romantique de monarchie absolue appuyée sur une orthodoxie inflexible, il opprima ses sujets; à l'extérieur il subit l'ascendant de l'Autriche et de la Russie. — Sa femme, Elisabeth de Bavière (née le 13 nov. 1801, morte à Dresde le 14 déc. 1873), ne lui donna pas d'enfants. Ranke a publié sa correspondance avec Bunsen (Leipzig, 1873). On a réuni ses discours, proclamations, etc. (Berlin, 1864). A.—M. B.

BIBL. : RANKE, *Friedrich der Grosse, Friedrich Wilhelm IV., zwei Biographien*; Leipzig, 1878. — VARNHAGEN, *Tagebücher*; Leipzig, 1861-71, 14 vol. — Du même, *Blätter aus der preussischen Geschichte*; Leipzig, 1868-69, 5 vol.

FRÉDÉRIC-CHARLES, prince de Prusse, né à Berlin le 20 mai 1828, mort à Klein-Glienicke, près de Potsdam, le 15 juin 1885. Fils du prince Charles (frère du précédent et de Guillaume I^{er}) et de la princesse Marie de Saxe-Weimar, il entra dans l'armée dès son enfance et recut son instruction militaire du major de Roon (ensuite ministre de la guerre). Il fit la campagne du Slesvig (1848), celle de Bade (1849) et fut grièvement blessé à Wiesenthal. Il s'adonna avec passion à l'étude de l'art militaire; mis à la tête du 3^e corps (1860), il le prépara à la guerre. En 1864, il fut chargé d'envahir le Slesvig, passa la Schlei, força le Danemark et enleva les lignes de Düppel; il remplaça Wengel comme généralissime de l'armée alliée et conquit le Jutland, puis Alsens. En 1866, on lui confia la première armée (2^e, 3^e, 4^e corps). Il passa de Lusace en Bohême, défit les Austro-Saxons de Clam-Gallas, les 26-29 juin à Lichenau, Podol, Munchengrätz, Gitschin. Le 3 juil., il attaqua la grande armée autrichienne à Königgrätz, et lui tint tête jusqu'à l'arrivée du prince royal (V. SADOWA). En 1870, il commanda la 2^e armée, qui joua le rôle décisif dans la guerre franco-allemande (V. cet art.). Il fut ensuite nommé inspecteur d'armée; il élaborait avec le général Schmidt la nouvelle instruction de la cavalerie. C'était un des plus remarquables hommes de guerre de la Prusse. A.—M. B.

BIBL. : BIOGRAPHIES de BETTIN, 1885; HENIG, 1885; ROGGE, 1885.

FRÉDÉRIC, ducs, électeurs ou rois de *Saxe* (V. ce mot).

FRÉDÉRIC, princes de Slesvig-Holstein (V. ci-après le § *Danemark*).

FRÉDÉRIC, duc de *Souabe* (V. ce mot et FRÉDÉRIC, empereurs).

FRÉDÉRIC, roi de *Wurtemberg* (V. ce mot).

Ordre de Frédéric. — Créé le 1^{er} jany. 1830 par Guillaume I^{er}, roi de Wurtemberg, en commémoration du jour anniversaire de l'acceptation de la couronne royale par son père Frédéric et afin de perpétuer le souvenir de ce prince. Les membres ne formaient alors qu'une seule classe de chevaliers, mais les statuts ayant été modifiés le 3 jany. 1856 et le 19 sept. 1870, quatre classes de membres furent formées: grands-croix, commandeurs, commandeurs de première classe et commandeurs de seconde classe. Ruban bleu de ciel.

Danemark

FRÉDÉRIC. Ce nom a été porté par sept rois de Danemark, ducs de Slesvig et de Holstein, tous de la dynastie d'Oldenbourg, dont les six premiers, qui étaient aussi rois

de Norvège, se sont succédé en ligne directe pendant plus de trois siècles. Le troisième était arrière-petit-fils de Frédéric V. Chacun d'eux porte un numéro d'ordre respectivement inférieur d'un chiffre ou de deux à celui du Christian qui précède ou qui suit; ainsi Christian II, Frédéric I^{er}, Christian III, Frédéric II, Christian IV, etc.

FRÉDÉRIC I^{er}, né le 7 oct. (selon d'autres le 3 sept.) 1471, mort à Gottorp le 10 avr. 1533, régna à partir de 1523. Comme second fils de Christian I^{er} et de Dorothee de Brandebourg, il n'était pas destiné au trône, mais, après la mort de son père (1481), la reine douairière le fit reconnaître à la diète de Kiel (nov. 1482) comme duc de Slesvig et de Holstein, conjointement avec son frère aîné le roi Jean. Il fut donc élevé à l'allemande dans ces duchés et il choisit pour résidence le château de Gottorp, près de Slesvig; aussi son lot fut-il appelé Gottorpien, après le partage des duchés par lambeaux (1490). La chevalerie des duchés continua néanmoins de former une seule corporation sous le *condominium* des deux frères. Frédéric reclama en outre les îles danoises de Laaland, Falster et Møn, ainsi que la moitié de la Norvège; mais ses prétentions furent repoussées par la diète de Kallundborg (1494). Après avoir fait avec son frère la malheureuse campagne des Ditmarches (1500), il prit parti pour la ville hanséatique de Lübeck et contesta à son neveu Christian II le droit de suzeraineté sur le Holstein, qui avait été conféré à ce monarque par son beau-frère l'empereur Charles-Quint (1521). Il obtint même d'en être affranchi par la convention de Bordesholm (1522) qui mettait aussi en question le partage des royaumes unis de Danemark et de Norvège. Mais son ambition allait plus loin: dès 1513, lors de l'élection du successeur du roi Jean, un parti l'avait proposé comme compétiteur de Christian II; en 1522, la ligne des nobles jutlandais, qui avait désavoué celui-ci, offrit la couronne à son neveu qui accepta, fut proclamé roi à la diète de Viborg (26 mars 1523), reconnu par celle de Roskilde (5 août) et, après s'être lié les mains par une capitulation fort avantageuse pour la noblesse, couronné (7 août 1524) à Copenhague dont la population venait de soutenir contre son général J. Rantzau un siège de huit mois, enfin élu (11 août 1524) en Norvège ou ses prédécesseurs avaient régné par droit d'hérédité. Le recez de Malmø (sept. 1524), par lequel il renonça à toute prétention sur la Suède, mit fin à l'union scandinave. Voilà ce qu'avait coûté à la nation et à la couronne l'avènement d'un intrus qui s'entourait d'Allemands, qui ne parlait pas le danois et qui ne visita jamais la Norvège. Il ne put supplanter Christian II dans l'affection des bourgeois et des paysans, qui se soulevèrent en Skanie à l'instigation de S. Norby (1525), mais dont 8,000 furent défaits par J. Rantzau près de Lund et 24,000 près de Landskrona. Contrairement aux promesses faites aux évêques catholiques, Frédéric I^{er} rompit avec Rome et favorisa la Réforme prêchée dans les duchés par H. Tast, en Jutland et dans les îles par H. Tausen et G. Sadolin, en Skanie par Cl. Mortensen Tøndebinder, H. Olufsen Spandemager, Fr. Vormorsden, P. Laurensen et Oluf Chrysostomus. Violant le sauf-conduit donné par le gouverneur de la Norvège à Christian II (1531), il fit enfermer l'ex-roi dans un cachot à Sænderborg (1532) et promit à la noblesse de ne jamais le remettre en liberté. Il est inhumé dans la cathédrale de Slesvig où se voit encore son beau mausolée. De son premier mariage (10 avr. 1502) avec Anne de Brandebourg (1487-1514) il eut *Christian III* qui lui succéda et *Dorothee* (1504-1568), mariée (1526) au premier duc de Prusse, Albert de Brandebourg (1490-1568). Sa seconde femme (9 oct. 1518), Sophie de Poméranie (1498-1568), lui donna trois filles dont deux mariées à des ducs de Mecklenbourg, et trois fils: *Jean l'Ancien*, duc de Haderslev (1521-1580); *Adolphe* (1526-1586), souche des ducs de Slesvig-Gottorp; et *Frédéric* (1529-1556), évêque de Hildesheim et de Slesvig. BEAUVOIS.

BIBL. : C.-F. ALLEN, *Breve og Aktstykker til Oplysning af Christian II's og Frederik I's Historie*; Copenhague,

1851, t. I. — K. ERSLEY et W. MØLLERUP, *K. Frederiks I's danske Registranter*; Copenhague, 1879. — Documents dans *Danske Magazin*, V. table, 1886, dans le t. VI de la 4^e sér., pp. 405-4. — A. HUTHOLDE, *K. Frederichs I's Krønike*; Cop., 1597, in-4. — C.-F. ALLEN, *De tre nordiske Rigers Historie*, 1497-1526, t. V; ib., 1872. — C. PALUDAN-MÜLLER, *De færste Konger af den Oldenborgske Slægt*; ib., 1874. — Autres sources citées dans G.-L. BADEN, *Dansk-norsk historisk Bibliotek*, ib., 1815, pp. 77-78, et dans ALLEN, *Historie de Danemark*, traduite par E. Beauvois; ib., 1878, t. I, pp. XLII-XLV.

FRÉDÉRIC II, né à Haderslev le 4^{er} juil. 1534, mort à Antvorskov le 4 avr. 1588, régna à partir de 1559. Fils aîné de Christian III et de Dorothee de Saxe-Lauenbourg, il fut élu comme héritier présomptif à la diète de Copenhague (30 oct. 1536), reçut l'hommage avec le titre de roi élu dans les quatre diétines danoises en 1542, et à Oslo (Norvège) en 1548; de sorte qu'à la mort de son père (1^{er} janv. 1559), il n'y eut pas d'inter-règne. Il dut néanmoins signer une capitulation (12 août) avant d'être couronné à Copenhague (20 août). Bien que son instruction eût été négligée et que, mieux doué de corps que d'esprit, il fut joyeux convive et franc buveur, il s'honora pourtant en mettant à la tête de ses armées et de ses flottes de grands généraux comme J. et D. Rantzau et Fr. Brockenhuus; de bons marins comme P. Skram, H. Trolle, O. Rud et le corsaire des Færæs, Magnus Heinesen; en s'entourant de conseillers comme N. Kaas, Chr. Valkendorf, J. Friis et l'habile financier P. Oxe; en instituant la Communauté avec cent bourses pour les étudiants pauvres (1569); en créant une haute école avec pension gratuite pour 60 élèves à Sorø (1586); en fondant la ville de Frederiksstad en Norvège (1570); en édifant la forteresse de Kronborg à Helsingør (1574-85) et le château de Frederiksborg qui devint sa résidence favorite avec celui de Skanderborg. Il promulgua une loi maritime (1561); fit faire une nouvelle traduction danoise de la Bible (Copenhague, 1589); en publia des extraits et rédigea un *Credo* en 25 articles (1569) pour l'imposer à tous les étrangers qui s'établiraient en Danemark, mais il refusa de mettre en vigueur la *Formula concordiæ* des théologiens luthériens de l'Allemagne. Les sciences et les lettres encouragées par ce monarque ne contribuèrent pas peu à jeter de l'éclat sur son règne; il eut pour contemporains: Tycho Brahe, le théologien N. Hemmingsen, les psalmistes H. Thomissøn, H. Chr. Sthen, S. Kjør, le poète H. Veigere, les dramaturges P. Hegelund, H. Justesen Ranch, Chr. Hansen, les érudits H. Rantzau, E. Krabbe, les historiens A. S. Vedel, E. Lætus, H. Svanninge, J. Turesen. Sa politique eut des succès divers: s'il conquit et partagea les Ditmarches (1539) conjointement avec ses oncles les ducs Adolphe de Gottorp et Jean de Haderslev; si la ville de Hambourg fut forcée de payer une forte indemnité et de renoncer à la prétention de faire passer par son port toutes les marchandises destinées aux villes holsteinoises de l'Elbe, il eut plus de peine à régler les affaires du Slesvig qui, par le pacte d'Odense (1579), fut déclaré fief héréditaire, et ses deux oncles, les ducs Jean l'Ancien de Haderslev et Adolphe de Gottorp, reçurent l'investiture (1580), après avoir rendu l'hommage qu'ils devaient depuis non moins de trente-six ans. Pour ne pas morceler les duchés à l'infini, Frédéric II retint la part de son frère Magnus (1540-1583) et l'indemnisait en lui cédant (1560) le diocèse d'OEsel et Wick qu'il venait d'acheter de l'évêque; son autre frère Jean le Jeune (1545-1622) obtint en fief les comtés de Sønderborg, de Nordborg et d'Ærø (1564), puis celui de Glücksburg (1582) après la mort de Jean l'Ancien, mais sans avoir droit au *condominium*. La plus grande affaire de ce règne fut la guerre dano-suédoise de sept ans (1563-69), dont les causes furent d'une part les prétentions de Erik XIV sur l'île de Gotland, alors danoise, de l'autre les trois couronnes que Frédéric II continuait de mettre dans ses armoiries, bien que l'indépendance de la Suède eût été reconnue dès 1524. La flotte danoise de J. Brockenhuus fut battue près de Bornholm (9 juin 1563) par l'amiral suédois J. Bagge, qui dut se retirer devant

P. Skram après la bataille d'OEland (24 août) et fut fait prisonnier par O. Rud près de la même île (10 juin 1564). Le vainqueur H. Trolle mourut des suites d'une blessure reçue à la bataille indécise de Buchow (14 juin 1565) et O. Rud tomba au pouvoir de Cl. Horn au combat maritime de Bornholm (17 juil. 1565); enfin la flotte dano-lubeckoise, ayant perdu 16 bâtiments et 7.000 hommes dans une tempête qui la dispersa près de l'île d'OEland (9 août 1566), ne put se relever de ce désastre. Les généraux danois D. Rantzau et Fr. Brockenhuus furent plus heureux sur terre: ils remportèrent une brillante victoire à Axtorna dans la bruyère de Falkenberg (20 oct. 1565), firent deux mémorables campagnes en OEstergøtland (1566 et 1567), mais périrent tous deux au siège de Varberg qui se rendit peu après (24 nov. 1569). Par le traité de Stettin, conclu sur les bases du *statu quo ante* (13 déc. 1570), le Danemark obtint une indemnité et les monarques rivaux eurent tous les deux la faculté de mettre les trois couronnes dans leurs armoiries. Frédéric II est inhumé dans la cathédrale de Roskilde où s'élève son beau mausolée. Par affection pour Anna Hardenberg, l'une des demoiselles d'honneur de sa mère, il ne se maria que tardivement (1572) avec une princesse distinguée, Sophie de Mecklenburg (1557-1631). Il en eut quatre filles dont la seconde Anna (1574-1619) fut mariée (1589) à Jacques VI, roi d'Ecosse (1^{er} de Grande-Bretagne), et trois fils dont l'aîné, *Christian IV* (1577-1648), lui succéda.

BEAUVOIS.

BIBL.: Docum. dans *Danske Magazin* (V. la table, 1886, dans le t. VI de la 4^e sér., pp. 405-6). — C. ENS, *Historia rerum Danicarum, Frederico II regnante gestarum*; Francfort, 1593, in-fol. — A. S. VELLEJUS, *Chronologia rerum, rege Frederico II regnante gestarum*; Copenhague, 1588, in-4. — P.-H. RESEN, *Frederichs den Andens Krønike*; ib., 1680, in-fol. — A. S. VEDEL, *Ligprædiken over K. Frederik II*; ib., 1588, in-4. — J.-I. PONTANUS, *Vita Frederici II*, publ. par G. Kryssing; Flensborg, 1735, in-4. — BRICKA, *Frederik II's Ungdomskjærlighed*; Copenhague, 1878. — TR. LUND, *Bidrag til Frederik II's og Christian IV's Historie*; ib., 1874. — O. VAUPELL, *Den nordiske Syvaarskrig*, 1563-70, ib., 1891. — FR. BARFOD, *Danmarks Historie fra 1536 til 1670*; ib., 1891, t. I, II. — Autres sources citées dans N.-P. SIBBERN, *Bibliotheca historica dano-norvegica*; Hambourg, 1716, pp. 181-192, in-18; dans BADEN, *Dansk-norsk hist. Bibl.*, pp. 83-90; dans ALLEN, *Hist. de Danm.*, trad. par E. Beauvois, t. I, pp. XLVI-XLVIII; dans la table des séries I-V (1839-1887) de *Historisk Tidsskrift*, p. 9.

FRÉDÉRIC III, né à Haderslev le 18 mars 1609, mort à Copenhague le 9 févr. 1670, régna comme roi élu à partir du 4 mai 1648, et à titre héréditaire à partir du 18 oct. 1660. Second fils de Christian IV et de Anne-Catherine de Brandebourg, il n'était pas destiné au trône; aussi reçut-il une éducation plutôt scientifique que militaire, complétée par des voyages en Hollande et en France. Il fut dès son adolescence élu coadjuteur de divers diocèses allemands: Brême (1621; archevêque, 1634), Verden (1622; évêque, 1623), et Halberstadt (1624). Pendant la guerre de Trente ans, il fut lieutenant de son père, en qualité de colonel de cercle à Brême (1627), généralissime et président du conseil de guerre à Glückstadt, mais il ne put rien faire contre les Suédois maîtres du Jutland et de son archevêché qui ne lui fut pas rendu à la paix de Brømsebro (1645). Il y renonça même formellement (juil. 1647), de peur que l'hostilité de la Suède ne nuisit à sa candidature au trône de Danemark, car son frère aîné Christian venait de mourir (2 juin 1647); mais il ne put se faire reconnaître comme héritier présomptif et il ne fut élu roi que plus de deux mois après la mort de son père (28 févr. 1648). Il reçut l'hommage le 6 juil. et fut couronné le 23 nov. Le 8 mai il avait dû signer les 55 articles de la plus onéreuse des capitulations, imposée par l'aristocratie et notamment par un des quatre régents intérimaires, son propre beau-frère, Corfitz Ulfeldt. Dans le cours des dix premières années de ce règne qui furent pacifiques, la Hollande s'engagea à payer annuellement 350.000 gulden pour se rédimer du péage du Sund (1649), mais l'accord fut rompu dès 1653. Pour prévenir le morcellement ultérieur des duchés, l'hérédité par ordre de primogéniture fut établie dans la parti

royale (1650), comme elle l'était depuis 1608 dans le territoire gottorprien. La forteresse de Fredericksodde (plus tard Fredericia) fut fondée (1644) pour commander le Petit-Belt. La poste fut organisée dans tout le royaume par P. Klingenberg. Dans l'espoir de recouvrer les provinces cédées à la Suède en 1645, Frédéric III attaqua Charles X Gustave (1657), quoique le trésor fut obéré, l'armée et la flotte en mauvais état. Ses alliés, l'empereur d'Allemagne, la Pologne, la Hollande et le Brandebourg, le laissèrent aux prises avec le vainqueur des Polonais, qui se hâta de conclure une trêve avec eux, gagna Hambourg à marches forcées et, s'appuyant sur le duc Frédéric III de Holstein-Gottorp, son beau-père, envahit la péninsule nordalbingienne, s'empara de Fredericksodde, traversa le Petit-Belt sur la glace (30 janv. 1658) avec 3,000 fantassins, 9,000 cavaliers, l'artillerie et le train, occupa toute la Fionie, puis Langeland, Laaland et Falster. Le 12 févr. il passa en Sélande et dicta à Høje-Tastrup la paix qui fut signée à Roskilde le 26 févr. Cette brillante et rapide campagne lui valut les trois provinces skaniennes, les îles norvégiennes de Bohus et de Thronhjelm, l'île de Bornholm, plus douze vaisseaux de guerre et 2,000 cavaliers, tandis que son allié le duc de Gottorp, Frédéric III, obtenait l'amt de Schwabstædt et était délié du vasselage pour la partie ducale du Slesvig. Ce facile triomphe fit regretter à Charles X de n'avoir pas usé de ses avantages pour rétablir à son profit l'Union scandinave. Le 8 août 1658, il débarqua à Korsør; le 11, il commença le siège de Copenhague, qui fut ravitaillée par l'amiral hollandais Opdam et vigoureusement défendue par le roi, les bourgeois, les étudiants. Les Suédois firent de grandes pertes dans l'assaut du 10 au 11 févr. 1659; la citadelle de Hammershuus leur fut reprise par les insulaires de Bornholm (déc. 1658); pendant trois ans de suite ils furent repoussés par les habitants de Frederikshald et ils durent évacuer le pays de Thronhjelm. Expulsés de la péninsule cimbrique par 30,000 impériaux, polonais, brandebourgeois, sous les ordres du grand-électeur Frédéric-Guillaume, ils furent vaincus près Nyborg en Fionie (14 nov. 1659), par l'armée danoise du feld-maréchal H. Schack, combinée avec les auxiliaires commandés par Eberstein. A la suite de tous ces échecs Charles X retourna en Suède où il mourut peu après (13 févr. 1660). Son fils et successeur Charles XI signa (27 mai 1660) la paix de Copenhague par laquelle Thronhjelm fut restitué à la Norvège et l'île de Bornholm au Danemark.

Frédéric III, qui s'était distingué à la défense de Copenhague, convoqua la diète dans cette ville (8 sept. 1660), pour lui soumettre des mesures réparatrices; il proposa un impôt de consommation que la noblesse refusa de payer et comme cet ordre avait, depuis longtemps, la direction des affaires et qu'on lui attribuait les revers de la monarchie, le clergé et la bourgeoisie, guidés par l'évêque Svane et le bourgmestre H. Nansen, et appuyés par des nobles, comme H. Sehested, H. Schack et H. Bjelke, se prononcèrent pour l'abolition des privilèges nobiliaires, l'amodiation des fiefs au plus offrant et l'hérédité de la couronne. Quoique le roi se tint à l'écart de ces luttes parlementaires, son secrétaire Gabel encourageait secrètement les royalistes. L'hérédité ayant été votée le 8 oct., la noblesse donna son adhésion le 13. Le lendemain, le roi fut chargé d'octroyer une nouvelle constitution et, après que sa capitulation eut été abrogée le 16, il reçut l'hommage du conseil, des Ordres et de députés des paysans (18 oct. et 15 nov.). A partir du 10 janv. 1661, tous les chefs de familles nobles, les magistrats, les représentants de la bourgeoisie (mais non des paysans), furent invités à signer un acte de soumission au pouvoir absolu du roi. La forme du gouvernement et l'ordre de succession furent plus amplement déterminés dans la *Lex regia* (Kongelov) de 1663, rédigée par Schumacher (Griffenfeld), mais le *Code danois* préparé par une commission (1661-69) ne fut promulgué (1683) que sous Christian V, après avoir reçu quelques modifications. Le régime aristocratique fit place à une bureaucratie, composée de nobles et de

bourgeois, qui se maintint sans difficultés jusqu'en 1848. La noblesse fut soumise à l'impôt et les fiefs, peu à peu réunis à la couronne, furent administrés pour le compte du trésor; les finances améliorées suffirent non seulement à l'entretien d'une armée permanente de 24,000 hommes, la plupart volontaires, mais permirent à Cort Adelaar de mettre la flotte en excellent état et à l'ingénieur hollandais Rysensteen de pourvoir Copenhague d'une citadelle et d'améliorer les fortifications de cette capitale et des autres places. Les sciences fleurirent sous ce roi lettré, qui à la vérité établit la censure (1667), mais qui augmenta et rendit publique la bibliothèque de l'université (1657), fonda la grande bibliothèque royale (1667), le musée des arts (1650) et le cabinet d'histoire naturelle. Il eut pour contemporains : le savant N. Steno et les trois frères Bartholin; les érudites Birgitte Thott et Karen Brahe; les grands bibliophiles J. Seefeld (Christophersen) et Brynjulf Sveinsson; les linguistes P. Syv, E. Pontoppidan, H. Gerner, Th. Petrus, N. Pedersen, M.—P. Grum; le pédagogue J. Eilersen; le cosmographe H. Nansen; les géographes norvégiens Arent Brntsen et J.-L. Wolf; le psalmiste islandais Hallgrim Pétursson. On reproche à ce grand monarque d'avoir laissé trop d'influence aux Allemands; mais il était duc de Holstein, il avait commencé d'être prince de l'Empire et les pays frisons qui avaient été le berceau de sa dynastie lui étaient échus à la mort (1667) du dernier comte d'Oldenbourg et Delmenhorst, Antoine Günther. En outre, après avoir échoué auprès de la reine Christine de Suède, il avait épousé (1643) Sophie-Amélie de Brunswick-Lunebourg (1628-1685), princesse distinguée, mais impérieuse et vindicative, qui le poussa à des rigueurs excessives contre Kai Lykke, Eléonore-Christine, fille de Christian IV et femme de Corfitz Ulfeldt, et Otto Sperling, ami de ce dernier. Elle lui donna cinq filles, notamment *Ulrique-Eléonore* (1656-1693), femme de Charles XI, roi de Suède et mère de Charles XII, et trois fils, entre autres *Christian V* (1646-1699) qui lui succéda et *Georges* (1655-1708), marié (1683) à la princesse Anne d'Angleterre, reine en 1702. Frédéric III eut en outre d'une Holsteinoise, Marguerite Pappen (comtesse de Lovendal), un fils, *Ulrik-Frédéric Gyldenløve* (1638-1704), tige des comtes de Danneksjold-Laurvig et Lovendal.

BEAUVOIS.

BIBL. : P.-W. BECKER, *Samlinger til Danmarks Historie under K. Frederik III*; Copenhague, 1847-57, 2 vol. in-8. — Docum. dans *Danske Magazin* (V. la table dans le t. VI de la 4^e sér., pp. 408-9). — N. SLANGE, *K. Christian IV's Historie*; Copenhague, 1749, in-fol. — R. NYERUP, *Efterretninger om K. Frederik III*; ib., 1817. — E. HOLM, *Danmark-Norges indre Historie under Enevælden* (1660-1720); ib., 1885-86, 2 vol. — FR. BARFOD, *Danmarks Historie fra 1536 til 1670*; ib., 1892-93, t. III-IV. — *Photographisk Album over K. Frederik III og hans Samtidige*, avec biogr. par Koenigsfeldt, publié par Gold; ib., 1865, in-4. — J.-A. FRIDERICIA, *Frederik III og Enevældens Indførelse* dans *Hist. Tidsskrift*; ib., 1887, 5^e sér., t. VI. — F. MEIDELL, *Fra Enevældens Dæmrid i Danmark*; ib., 1884. — Autres sources citées dans SIBBERN, *Bibl. hist., danu-norveg.*, pp. 203-218; dans G.-L. BAIEN, *Dansk-norsk hist. Bibl.*, pp. 101-113; dans ALLEN, *Hist. de Danm.*, trad. par E. Beauvois, pp. LII-LIV.

FRÉDÉRIC IV, né à Copenhague le 11 oct. 1671, mort à Odense le 12 oct. 1730, régna à partir du 25 août 1699. Fils aîné de Christian V et de Charlotte-Amélie de Hesse, il fut couronné à Frederiksborg le 15 avr. 1700. Il n'avait étudié à fond ni l'histoire ni les sciences politiques et économiques, mais il y suppléa par un grand zèle, l'amour du travail et beaucoup d'énergie. L'année même de son avènement, il dut reprendre la lutte contre la maison de Holstein-Gottorp qui, pour être la seconde branche de sa dynastie, ne lui suscita pas moins de perpétuelles difficultés. S'étant allié avec l'électeur de Saxe, Auguste II, roi de Pologne, et le tsar Pierre le Grand, il occupa la partie gottorpienne du Holstein (mars 1700); mais les escadrons combinés de l'Angleterre, de la Hollande et de la Suède, qui soutenaient son cousin le duc Frédéric IV, bombardèrent Copenhague, également menacée du côté de la terre par Charles XII qui avait débarqué en Sélande (4 août 1700)

avec 12,000 hommes. Le roi de Danemark qui était en Holstein dut se hâter de conclure à Traventhal (18 août 1700) un traité onéreux qui confirmait la souveraineté du duc et lui accordait une indemnité de guerre. Pendant les huit années de paix qui suivirent, Frédéric IV augmenta son armée en portant à douze le nombre des régiments de cavalerie et en instituant une milice de 48,000 hommes (1701). Il créa une école navale en 1701 (plus tard une école militaire en 1715). Il abolit le servage en Sélande et dans les îles voisines où il existait encore (1702), mais il le rétablit inconsciemment en interdisant aux inscrits de changer de résidence avant d'avoir servi six ans dans l'armée ou d'avoir atteint l'âge de trente-cinq ans (8 févr. 1724). Dans une entrevue qu'il eut au retour d'un second voyage en Italie (1708), avec les rois Auguste II de Pologne et Frédéric I^{er} de Prusse, il se liga avec eux contre Charles XII et il commença la *grande guerre du Nord* en faisant opérer (12 nov. 1709) une descente en Skanie, ancienne province danoise, mais dès lors suédisée au point qu'une armée de paysans, recrutée à la hâte par le gouverneur M. Stenbock, vainquit les envahisseurs près de Helsingborg (10 mars 1710). Cet habile général défit encore (20 déc. 1712) l'armée danoise de Scholten à Gadebusch (Mecklembourg) où Frédéric IV combattit courageusement. Stenbock, poursuivi par les alliés, se réfugia dans la forteresse gottorpienne de Tenning où il fut fait prisonnier avec 11,000 hommes (13 mai 1713) et où l'on trouva plus tard, lors de la prise de la citadelle (7 févr. 1714) des preuves de la complicité des ducs de Gottorp. Aussi Frédéric IV ne voulut-il pas restituer au duc Charles-Frédéric la partie gottorpienne du Slesvig qu'il avait réunie à sa couronne (13 mars 1713), et il réussit à la garder grâce aux victoires navales que remportèrent l'amiral Gabel dans la rade de Colberg (24 avr. 1715), Raben à Pronervig près de Rugen (8 août), Tordenskjold à Dynekilen (8 juil. 1716) et à Marstrand (26 juil. 1719). Il ne put au contraire reconquérir les provinces skaniennes, où il devait faire une nouvelle descente avec la coopération de 30,000 Russes réunis en Sélande sous le commandement de Pierre le Grand (1716), pas plus que Charles XII ne réussit à s'emparer de la forteresse norvégienne de Frederikshald (1716, 1718) et Armfelt à conserver le pays de Thronhjelm (1718). Par le traité de Frederiksborg (3 juil. 1720), conclu sous la médiation de la France et de l'Angleterre, la Suède abandonna les duchés de Brème et de Verden que le Danemark avait vendus au Hanovre pour huit tonnes d'or, renonça à l'exemption du péage dans le Sund, paya une indemnité de guerre et s'engagea à ne plus assister les ducs de Holstein-Gottorp dont les anciennes possessions slesvigoises furent incorporées au Danemark (22 août 1721) sous la garantie de la France, de l'Angleterre, de la Russie et de l'Autriche. Le comté de Rantzau, vacant pour cause de forfaiture, fut, en vertu d'un pacte de 1669, annexé à la partie royale du Holstein (1726).

Malgré de nombreuses calamités : la peste de Copenhague (1710-11), l'incendie du 20 au 22 oct. 1728 qui détruisit le tiers de cette ville, l'inondation du littoral des duchés (1717), il fut possible, grâce à la bonne situation financière, de fortifier Copenhague du côté de la mer (1713), de bien entretenir la flotte, d'augmenter l'effectif des marins, de construire deux cent-quarante écoles dans les domaines royaux (1721), d'allouer un traitement fixe aux instituteurs, de fonder l'Orphelinat (1727) et le Collège des missions (1714), d'envoyer des missionnaires dans les colonies de l'Inde (1705), en Laponie et en Groenland (1721), d'édifier la chancellerie, les châteaux de Frederiksberg et de Fredensborg, d'augmenter celui de Copenhague. Le calendrier grégorien fut adopté en 1700 par la suppression des onze derniers jours de février. Le premier théâtre danois fut ouvert en 1722. De la reine Louise de Mecklembourg-Gustrow (1667-1721), qu'il avait épousée en 1695, Frédéric IV eut une fille et quatre fils

morts jeunes, saut *Christian VI* (1699-1746) qui lui succéda. Du vivant même de la reine il s'était marié de la main gauche (1703) avec Hélène von Viereck décédée en 1704, puis en 1712 avec Anne-Sophie Reventlow (1693-1743), créée duchesse de Slesvig, qu'il épousa publiquement (4 avr. 1721) le surlendemain des funérailles de la reine Louise et qu'il fit couronner le 31 mai 1721. Les six enfants qu'il en eut moururent tous en bas âge.

BEAUVOIS.

BIBL. : Docum. dans *Danske Magazin* (V. la table dans le t. VI de la 1^{re} sér., p. 110). — A. HOJER, *K. Friderich des Vten glorwürdigstes Leben* (édit. par N. Falck); Tønder, 1829, 2 vol. in-4. — N.-D. RIEGELS, *Udkast til Fierde Friderichs Historie* (jusqu'en 1720); Copenhague, 1795-99, 2 vol. — A. BUSSÉUS, *Historisk Dagregister over K. Friderich IV's Regiering*; ib., 1770. — J. MØLLER, Note sur l'hist. privée de Frédéric IV dans *Det Shandinaviske Selskabs Skrifter*, 1832, t. XXIII. — J.-N. HEST, *Friderik IV's Privatlevnet, Kongsbedrifter*; ib., 1855, 2 ouv. — E. HOLM, *Danmark-Norges Historie i Frederik IV's sidste ti Regjeringaar* (1720-1730), t. I; ib., 1890-91. — E. HOLM, Etude sur la *Grande guerre du Nord*; sur la milice; sur les troupes danoises et norvégiennes au service de l'étranger, dans *Historisk Tidsskrift*, 1881-85, 5^e sér., t. III, IV, V. — *Not. sur l'hist. de Frédéric IV*, tirées des msc. de Bülow et publiées par J.-H. Bang; Sorø, 1860, 1865, 2 fasc. in-8. — Autres sources citées dans BADEN, *Dansk-norsk hist. Bibl.*, pp. 121-134; dans ALLEN, *Hist. de Dan.*, trad. par E. Beauvois, t. I, pp. LVII-LIX.

FRÉDÉRIC V, né à Copenhague le 31 mars 1723, mort le 14 janv. 1766, régna à partir du 6 août 1746. Fils aîné de Christian VI et de Sophie-Madeleine de Brandebourg, il fut couronné à Frederiksborg le 4 sept. 1747. Il était un des plus proches parents de la reine de Suède Ulrique-Éléonore († 1741), cousine de son aïeul Frédéric IV et grand'tante du duc de Holstein-Gottorp (Charles-Pierre-Ulrik), le futur Pierre III. Ce dernier le primait, mais lorsqu'il eut été désigné (1742) comme héritier présomptif de sa tante la tsarine Elisabeth, le parti des Chapeaux, soutenu par le clergé, les paysans et les insurgés Dalekariens voulait appeler le prince Frédéric de Danemark à la succession future du roi Frédéric I, mari d'Ulrique-Éléonore; néanmoins le parti des Bonnets réussit à faire élire Adolphe-Frédéric, cousin de Charles-Pierre-Ulrik et candidat de la tsarine. Frédéric V ne garda pas rancune à celui qui, en l'évinçant, avait empêché le renouvellement de l'union scandinave : dès 1750, il fiança sa fille aînée, Sophie-Madeleine, alors âgée de cinq ans, au prince Gustave (III), fils aîné d'Adolphe-Frédéric, et il obtint de celui-ci, comme chef de la branche cadette des ducs de Holstein-Gottorp, sa renonciation éventuelle à la partie ducale du Slesvig. En 1756, le Danemark et la Suède signèrent un traité d'alliance pour la protection des neutres pendant la guerre de Sept ans. Mais il ne fut pas possible de s'arranger avec Pierre III qui, à peine monté sur le trône, envoya une armée russe contre le Danemark pour soutenir ses prétentions sur le Slesvig; une importante flotte danoise et une armée de 70,000 hommes sous les ordres d'un général français, le comte de Saint-Germain, se disposaient à lui résister, lorsqu'il fut détrôné par sa femme Catherine II (juil. 1762). La paix, conclue peu après, ne fut plus troublée sous le règne de Frédéric V; ce monarque put à son aise réaliser de nombreuses réformes, non pas personnellement, parce qu'il aimait mieux le plaisir que le travail, mais par ses intègres et habiles ministres : Schulin, J.-L. Holstein, A.-G. Moltke, O. Thott et surtout J.-H.-E. Bernstorff. On fonda à Copenhague une maison d'éducation pour deux cent soixante enfants pauvres qui y étaient élevés gratuitement de cinq à seize ans (1753); l'hôpital Frédéric qui fut richement doté (1756); le cabinet d'histoire naturelle (1750); le jardin botanique; l'école de peinture et de dessin, bientôt transformée en académie des beaux-arts (1754); l'Académie des belles-lettres (1759); à Thronhjelm, la société norvégienne des sciences (1760); la haute école de Sorø fut reconstituée (1747), grâce surtout aux libéralités de Holberg, et la réouverture du théâtre danois, illustré par ce dernier, eut lieu en 1748. C. Niebuhr et trois autres savants avec un peintre furent chargés d'une célèbre mission en Egypte et en

Arabie ; Klopstock, pensionné par le roi, acheva la *Messiede* pendant son long séjour à Copenhague (1751-70), sans témoigner le moindre intérêt à la nation qui le faisait vivre. Beaucoup d'autres étrangers distingués furent appelés en Danemark, Oeder, Kratzenstein, J.-B. Basedow, H.-P. Sturz, J.-A. Cramer, P.-H. Mallet, U. Roger, Reverdil. Très nombreux aussi sont les Danois, les Norvégiens et les Islandais qui se firent alors un nom dans les sciences, les lettres et les arts (V. DANEMARK, t. XIII, pp. 845, 847). Le commerce devint florissant, l'industrie prit un certain essor, grâce aux tarifs protecteurs parfois exagérés et aux subventions souvent mal employées. La censure fut mitigée pour les publications relatives à l'économie et à l'industrie ; le procureur général H. Stampe plaida la cause des paysans dont la situation avait été aggravée par la malheureuse ordonnance du 13 avr. 1764 sur les futurs militaires astreints à un domicile fixe, dès l'âge de quinze ans ; par la vente à des nobles de beaucoup de domaines de la couronne et par l'érection d'une vingtaine de nouvelles seigneuries. D'autre part, le ministre Bernstorff, la reine douairière Sophie-Madeleine, et plusieurs grands propriétaires abolirent la corvée et les dîmes dans leurs domaines. Malheureusement, les grandes dépenses occasionnées par la neutralité armée, les constructions trop coûteuses, comme celle de l'église de marbre qui ne fut jamais achevée, les subventions de toute sorte, appauvrirent le trésor et la dette publique augmenta. Le roi, plein de condescendance pour ses sujets, fut toujours populaire malgré ses excès qui le conduisirent prématurément au tombeau. Il avait épousé en 1743 la belle et aimable princesse Louise d'Angleterre (1724-1751), fille de George II, qui mourut en couches après lui avoir donné cinq enfants ; entre autres *Christian VII* (1749-1808) qui lui succéda ; *Sophie-Madeleine* (1746-1813), mariée (1766) à Gustave III, roi de Suède ; *Louise* (1750-1831), mariée (1766) au landgrave Charles de Hesse-Cassel (1744-1836), gouverneur du Slesvig et du Holstein, aïeul de Christian IX. De *Juliane-Marie* de Brunswick-Wolfenbützel (1729-1796), qu'il avait épousée en 1752, il n'eut que le prince héréditaire *Frédéric* (1753-1805), père de Christian VIII et aïeul de la reine actuelle, Louise-Vilhelmine. BEAUVOIS.

BIBL. — J.-K. HJØST, *Mærkværdigheder i K. Frederik V's Levnet og Regjering* ; Copenhague, 1820. — G.-L. BADEN, *Frederik V's Regjerings Aarboeg* ; ib., 1832 ; — A. THORSØE, *Frederik V's Ungdom og Thronbestigelse* ; ib., 1868 ; *Museum*, ann. 1890. — Autres sources citées sous Part. J.-H.-E. Bernstorff ; dans L. BADEN, *Dansk-norsk hist. Bibl.*, pp. 138-142 ; dans ALLEN, *Hist. de Dan.*, trad. par E. Beauvois, t. I, pp. LX-LXI.

FRÉDÉRIC VI, né à Copenhague le 28 janv. 1768, mort le 3 déc. 1839, gouverna au nom de son père à partir du 14 avr. 1784 et comme roi à partir du 13 mars 1808. Mais à cause de la guerre qui le retenait sur la frontière méridionale, d'ordinaire à Kiel, il ne fut couronné à Frederiksborg que le 31 juil. 1815. Fils aîné de Christian VII et de Caroline-Mathilde, dont l'un tomba en démence et dont l'autre fut reléguée à Celle, il se trouva, dès l'âge de quatre ans, séparé de ses parents et fut tenu à l'écart par ordre de la reine douairière Julienne-Marie et du ministre O.-H. Guldberg ; mais, dès 1782, il se concerta secrètement avec A.-P. Bernstorff et d'autres personnages, même avec deux ministres en exercice, Schack-Rathlou et O. Thott, pour faire valoir ses droits de primogéniture. Conformément au § VIII de la *Lex regia* de 1665, sa minorité aurait dû cesser à la fin de sa treizième année, or il avait seize ans faits lorsque, le 14 avr. 1784, dix jours après sa confirmation, il fit signer au roi dément la révocation du ministère Guldberg qu'il remplaça par ses trois affidés susnommés et auxquels il adjoignit F.-C. Rosenkrantz, Huth et H. Stampe. Ces amis du progrès, assistés du comte C.-D.-F. Reventlow, de Chr. Colbjørnsen et, à partir de 1786, de la Grande Commission agricole, s'appliquèrent à améliorer la situation de la classe rurale. D'importantes réformes furent complétées par l'ordonnance du 20 juin 1788, qui abolit le *lien domiciliaire* (Stavnsbaand) : les propriétaires n'eurent plus à répondre des miliciens nés sur

leurs terres, et ceux-ci ne furent plus astreints à résider au lieu de leur naissance entre quatorze et trente-six ans.

A part une guerre de peu de durée et sans résultat, que le Danemark dut faire à la Suède en 1788, par suite d'un engagement pris avec la Russie en 1773, la paix fut maintenue, malgré la conflagration générale, jusqu'à la fin du siècle. L'agriculture prospéra, la navigation et le commerce fleurirent également, grâce surtout au traité de neutralité armée qui fut conclu avec la Suède en 1792. Malheureusement le ministre des affaires étrangères, A.-P. Bernstorff, mourut en 1797, dans un temps où toute son habileté aurait à peine suffi à écarter les dangers. L'Angleterre, qui s'arrogeait le droit de visiter les navires des neutres, enjoignit au Danemark (29 août 1800) de s'abstenir de faire convoyer ses bâtiments de commerce et, le 14 janv. 1801, deux jours avant que Frédéric n'accédât à la ligue des neutres formée par la Russie, la Suède et la Prusse, elle ouvrit les hostilités ; elle envoya dans le Sund une escadre qui attaqua dans le port de Copenhague (2 avr.) la flotte danoise, bien inférieure en nombre, mais vaillamment défendue par O. Fischer, Braun, Lemming, Lassen, Risbrich, Villemoes. Nelson était sur le point d'abandonner la lutte lorsque le prince héritier, mal informé de la situation, conclut une trêve, bientôt convertie en un traité de paix, à la faveur duquel le Danemark, resté neutre, redevenit un des principaux approvisionneurs de l'Europe. A la dissolution de l'empire germanique, le duché de Holstein fut incorporé dans la monarchie danoise (9 sept. 1806). L'année suivante, l'Angleterre, renouvelant ses actes de piraterie, captura des navires danois et la puissante escadre de l'amiral Gambier alla sommer le prince Frédéric de lui livrer toute sa flotte. Sur le refus de celui-ci, qui alla chercher des troupes dans le Holstein pour défendre sa capitale absolument sans défense, 30,000 Anglais débarqués à Vedbek eurent facilement raison de quelques miliciens levés à la hâte ; ils investirent Copenhague (18 août 1807), bombardèrent cette ville pendant trois jours, et ils allaient donner l'assaut lorsque le général Peymann, par la capitulation du 7 sept., livra 18 vaisseaux de ligne, 17 frégates et 43 autres bâtiments avec tout l'arsenal.

Ainsi poussé dans l'alliance française, le prince héritier, qui peu après devint roi (13 mars 1808), prit part à la guerre contre la Suède. 19,000 auxiliaires, Français et Hollandais, et 14,000 Espagnols, sous les ordres de Bernadotte, furent cantonnés dans la péninsule nordolbinienne et dans l'archipel des Belts (1808), en attendant le moment d'envahir la Skanie, mais les Espagnols s'embarquèrent sur des vaisseaux anglais pour regagner leur pays révolté contre les Français, et, en 1809, les autres auxiliaires furent retirés sans avoir rien tenté. En Norvège, le prince Christian-Auguste d'Augustenborg, commandant en chef et président de la commission gouvernementale, négligea de pousser vigoureusement les hostilités pendant que les troupes suédoises étaient occupées en Finlande et en Poméranie ; il entra même en pourparlers avec les généraux insurgés et il fut désigné (juil. 1809) comme héritier présomptif du nouveau roi Charles XIII, de préférence à Frédéric VI, qui n'avait pas voulu promettre une constitution libérale pour ses États ; bien plus, après sa mort (28 mai 1810), la candidature du roi de Danemark échoua une seconde fois, quoique la paix avec la Suède eût été conclue (10 déc. 1809) à Jönköping sur les bases du *statu quo ante*. Cependant l'Angleterre continuait de détruire la marine danoise en partie reconstituée par des dons volontaires et d'occuper les colonies danoises des deux Indes, tandis qu'un aventurier, J. Jürgensen se proclamait roi d'Islande (1809). La détresse devint si grande que l'État fit banqueroute (5 janv. 1813). D'autre part, la Russie, qui avait besoin du concours de la Suède, mais qui ne voulait pas lui rendre la Finlande, proposait de l'indemniser en l'aïdant à conquérir la Norvège (avr. 1812). Frédéric VI offrit vainement aux alliés de se joindre à eux contre Napoléon ; ne pouvant rien obtenir, il dut con-

tinuer de faire cause commune avec la France ; 40,000 Danois, sous la conduite de Frédéric de Hesse, beau-frère du roi, furent incorporés dans l'armée de Davout ; lorsque celui-ci fut assiégé dans la ville de Hambourg, ils eurent à tenir tête à 50,000 Russes, Allemands, Suédois, conduits au N. de l'Elbe par Bernadotte (1813), tandis que 30,000 Danois restaient inactifs dans les îles. C'est en vain que le prince de Hesse remporta l'avantage au combat de Sehested (10 déc. 1813) ; il fallut traiter à des conditions onéreuses : Frédéric VI dut céder l'île d'Heligoland à l'Angleterre par le traité de Kiel (14 janv. 1814), en ne conservant que trois dépendances de ce royaume : les Færøer, l'Islande et le Grœnland ; il n'obtint en retour que l'île de Rügen et la Poméranie suédoise, qu'il échangea avec la Prusse contre le Lauenbourg (4 juin 1815).

Ce pays et le Holstein étant entrés dans la Confédération germanique (14 juil. 1815) devaient être pourvus d'Etats provinciaux ; une commission chargée de préparer un projet de constitution (1816) n'avait encore rien fait lorsque éclata la révolution de 1830. Quoique jaloux de ses privilèges, le roi dut alors s'exécuter : le 28 mai 1831, il promit d'instituer, non seulement dans ces duchés, mais encore dans les autres parties de la monarchie danoise, des Etats dont les attributions furent discutées à huis clos par une unique assemblée d'*hommes éclairés* (1831), réunis au palais de Christiansborg, et par l'ordonnance du 15 mai 1834, quatre diètes furent créées, pour les îles, pour le Nordjütland, pour le Sudjütland ou duché de Slesvig et pour les deux duchés allemands. Malheureusement, les trois duchés, divisés au point de vue législatif, furent réunis, aux points de vue administratif et judiciaire, sous un seul gouverneur général et une seule cour d'appel. Séparer ainsi de la mère patrie le Slesvig, ancien fief danois, pour le rattacher à des pays allemands, c'était faire le jeu des Slesvig-Holsteinois, qui commençaient à manifester leurs visées. Mais cette faute et beaucoup d'autres furent pardonnées à Frédéric VI, parce qu'il était bon, bien intentionné, affable, dévoué, laborieux ; parce qu'il avait complété l'affranchissement du peuple et lui avait rendu une certaine liberté politique ; parce que les lettres, les sciences, les arts s'épanouirent de son temps de manière à placer le Danemark, si éprouvé d'ailleurs, au premier rang des nations civilisées. Il est resté populaire : en 1845, on lui éleva un monument au château de Skanderborg et, en 1858, sa statue en bronze fut érigée dans le parc de Frederiksberg, où il aimait à se mêler à la foule. Il avait épousé, en 1790, sa cousine Marie-Sophie-Frédérique (1767-1852), fille du landgrave Charles de Hesse-Cassel, qui était érudite et qui publia des *Suppléments aux tables généalogiques I-VI* de J. Hubner (Copenhague, 1822-1824) ; elle lui donna huit enfants, qui tous moururent en bas âge, à l'exception de deux filles : *Caroline* (1793-1881), mariée (1829) à Frédéric-Ferdinand, frère de Christian VIII, et *Vilhelmine-Marie* (1808-1891), mariée de 1828 à 1837 à Frédéric (VII). Il eut, en outre, d'une fille du peuple, Beata Rafsted (1790-1862), quatre enfants qui furent anoblis (1829) sous le nom de Danemand, et l'aîné des deux fils fut comté en 1839. En 1820, un sellier de Holbæk, Jacob-Gotfred Poulsen, qui ressemblait au roi, se donna pour l'aîné de ses fils légitimes qui était mort peu après sa naissance (1791). Il fut envoyé dans la colonie danoise de Guinée, devint capitaine et secrétaire du gouvernement, mais rentra à Copenhague (1825) où il mourut à l'hôpital (1826). BEAUVOIS.

BIBL. : A.-D. JØRGENSEN, *Regeringsskiftet 1784. Fremstilling og Aktstykker* ; Copenhague, 1888. — C.-F. WEGENER, *Actmæssige Bidrag til Danmarks Historie i det XIX^{de} Aarhundrede* ; id., 1851. — C.-Th. SØRENSEN, *Frederik VI's fortrolige Brevveksling med Norge, 1800* ; id., 1889. — I.-A. FRIDERICIA, *Aktstykker til Oplysning om Stansbaandets Historie* ; id., 1888. — E. HOLM, *Danmarks politiske Stilling under den franske Revolution* ; id., 1869, in-4. — Du même, *Danmark-Norges udenrigske Historie, 1791-1807* ; id., 1875, 2 vol. — S.-B. THIRGE, *Danmarks Historie i vort Aarhundrede* ; id., 1888, t. I. — Du même, *Frederik VI's Historie* ; id., 1891.

— H.-P. GIESSING, *K. Frederik VI's Regjerings Historie* ; id., 1850, 2 vol. — I. VON REEDER, *Danmarks Krigs og politiske Historie, 1807-09* ; id., 1845-1852, 3 vol. in-8. — L. KOCH, *K. Frederik VI's Barndom og Ungdom*, dans *Historisk Tidsskrift*, 1891, sér. 6, t. III. — C.-Th. SØRENSEN et E. HOLM, *Den politiske Krise i 1807*, même recueil, 1887, sér. 6, t. I.

FRÉDÉRIC VII, né à Copenhague le 6 oct. 1808, mort au château de Glücksborg le 15 nov. 1863, régna à partir du 20 janv. 1848. Fils unique du prince Christian (VIII) et de Charlotte-Frédérique de Mecklembourg-Schwerin, il fut fiancé dès 1826 avec sa cousine Vilhelmine-Marie, fille de Frédéric VI, et nommé général de brigade à l'âge de dix-sept ans, après quoi il alla compléter son instruction par un séjour de deux ans à l'étranger et devint citoyen de Genève. Quoique une mutuelle inclination eût présidé au mariage qui fut célébré le 1^{er} nov. 1828, cette union finit par une séparation (1834), suivie de divorce (sept. 1837). A l'air des cours, le jeune prince, assez bien doué, mais peu appliqué, préférerait la vie dans la nature, trop souvent en compagnie de personnes qui n'étaient pas de son rang. Il dut voyager en Islande (1834) et fut ensuite relégué à Fredericia, comme chef d'un régiment d'infanterie. A l'avènement de son père (1839), il fut nommé commandant général des troupes du Jütland et de la Fionie, gouverneur d'Odense, et prit place au conseil privé ; mais sa conduite ne s'améliora pas pendant son second mariage (10 juin 1841) avec Caroline-Charlotte-Marianne de Mecklembourg-Strelitz, qui dut être dissous le 30 sept. 1846.

Ses relations avec des gens de toutes classes dans de continuelles excursions en Danemark et des voyages en Suède, en Ecosse, aux Færøer, en Espagne, à Madère, avaient développé ses sentiments danois et son sens politique qui furent mis à l'épreuve dès son avènement (20 janv. 1848). Il conserva les ministres de son père : Stemmann, A.-S. Ørsted, A.-V. Molke et Reventlow-Criminil, en leur adjoignant C. Moltke et E. Bardenfleth et, dès le 28 janv., il posa les bases d'une constitution commune pour le royaume et les duchés. Ce n'était pas l'affaire des séparatistes slesvig-holsteinois qui avaient demandé (18 mars) l'entrée du Slesvig dans la Confédération germanique et constitué à Kiel (23 mars) un gouvernement provisoire. Le roi, encouragé par 20,000 patriotes réunis au Casino (20 mars), congédia tous les ministres, sauf le comte A.-W. Moltke de Bregentved, qui fut nommé président du nouveau conseil (24 mars). Celui-ci, qui comprenait en outre E. Bardenfleth, le comte Knuth, Monrad, Tscherning, Zahrtmann, Hvidt et O. Lehmann, était résolu de maintenir l'intégrité du Danemark jusqu'à l'Eider et de laisser une large autonomie aux deux duchés germaniques. Mais il fallait d'abord résister aux insurgés que soutenait l'Allemagne. Les armements furent poussés vigoureusement ; le 23 avr., 41,000 Danois commandés par Hedemann, après avoir lutté avec acharnement près de Slesvig contre 19,000 Allemands, durent se replier sur Flensborg et, de là, passer dans l'île d'Als, d'où ils firent un retour offensif et remportèrent l'avantage aux combats de Dybbøl (28 mai et 5 juin). Cependant des notes énergiques de la Russie, de la France et de la Suède forcèrent les Allemands qui s'étaient avancés dans la péninsule Nordalbingienne jusqu'à Aarhus, d'évacuer les territoires danois et de signer les armistices de Malmø (2 juil. et 26 août). A la reprise des hostilités en mars 1849, 60,000 envahisseurs réoccupèrent la même étendue de pays, mais, quoique l'armée danoise fut moitié moins nombreuse, ils ne purent ni enlever les positions de Dybbøl (13 avr.) ni s'emparer de Fredericia qui, après deux mois d'investissement, fut débloquée (6 juil.) par le général Bilow ; à la suite de quoi un nouvel armistice (10 juil. 1849) aboutit à la paix avec la confédération germanique (2 juil. 1850). Contrairement à ce traité, beaucoup d'officiers et de volontaires allemands restèrent avec les insurgés, dont les troupes (30,000 hommes avec 82 canons) étaient presque égales à l'armée danoise (38,000 hommes avec 96 canons). Presque toutes ces forces furent engagées à Isted, au N. de la ville de Slesvig, le 24 et le 25 juil. L'avantage, chèrement acheté,

resta aux Danois, qui ne purent poursuivre les vaincus, les clauses du traité qu'ils observaient plus loyalement que leurs ennemis leur interdisant d'occuper le Holstein. Enfin, après d'infécondes attaques à Mysund (12 sept.) et à Frederiksstad (29 sept. et 4 oct.), les bandes d'insurgés furent licenciées (janv. 1851) par un corps d'occupation austro-prussien qui n'évacua le Holstein qu'en fév. 1852. Dans l'intervalle, la question des langues du Slesvig avait été réglée fort équitablement par le commissaire royal Tillisch (1850).

Pendant cette guerre si honorable pour les armes danoises, une assemblée constituante, élue par le suffrage universel et réunie à Copenhague le 23 oct. 1848, avait voté une constitution très libérale sanctionnée le 5 juin 1849. Mais la plus grande difficulté était de régler les rapports du royaume, passé presque sans transition de l'absolutisme au parlementarisme, avec le Slesvig, ancien fief danois, mais uni administrativement avec deux duchés allemands où les institutions féodales ne pouvaient être abrogées sans le consentement de la Diète germanique. Cette situation compliquée provoqua de nombreux remaniements dans le cabinet présidé par A.-W. Moltke (15 nov. 1848; 13 juil. 1851; 18 oct.; 7 déc.) jusqu'à ce que le *Parti du Danemark jusqu'à l'Eider* (Eiderdansk) ayant perdu du terrain, le ministre Bluhme (28 janv. 1852) fût chargé d'appliquer les principes de l'*Etat complexe* (Heelstat) posés dans le manifeste du même jour, à la suite d'une entente avec la confédération germanique (pour le Holstein et le Lauenburg). Comme Frédéric VII n'avait pas eu d'enfants de ses deux mariages princiers et qu'il avait épousé morganatiquement (7 août 1850) Louise Rasmussen (créée comtesse Danner), il fallait régler l'ordre de succession en vue de maintenir l'intégrité de la monarchie des Oldenbourg. La lignée de Frédéric III avait seule des droits héréditaires, car avant ce prince, le royaume était électif. Mais Frédéric VII et son oncle Ferdinand (1792-1863) étaient les deux derniers agnats; or, comme le parti slesvig-holsteinois soutenait que le Holstein et le Lauenburg, en qualité d'anciens fiefs de l'Empire, ne pouvaient tomber en quenouille, il importait de placer la couronne sur la tête d'un agnat, afin que ces duchés ne fussent pas séparés du reste de la monarchie. A part le prince Ferdinand qui était âgé et sans enfants, les plus proches agnats de Frédéric VII remontaient tous à Alexandre de Sønderborg (1573-1627), fils de Jean le Jeune (1545-1622) et petit-fils du roi Christian III (1503-1559). D'Ernst-Gunther (1609-1689), fils d'Alexandre, étaient issus à la cinquième génération; Christian-Charles-Frédéric-Auguste d'Augustenborg (1798-1869), et son frère, Frédéric-Emile-Auguste (1800-1865), prince de Noer. D'Auguste-Philippe (1612-1675), autre fils d'Alexandre, descendaient au sixième degré les princes de Glücksborg: Charles (1813-1878), Frédéric (1814-1885), Vilhelm (1816), Christian (1818), Jules (1824), Jean (1825) et Nicolas (1828). Quel que fût le degré, ces agnats avaient des titres égaux, puisque aucun d'eux ne pouvait faire valoir de droits héréditaires; mais les princes d'Augustenborg devaient être exclus pour félonie ayant pris part à l'insurrection des duchés. Pour diverses raisons, le prince Christian de Glücksborg fut reconnu comme héritier présomptif par un pacte de famille (18 juil. 1851), ratifié par les cinq grandes puissances et le roi de Suède et Norvège (Protocole de Londres, 8 mai 1852).

Le parlement danois, ayant refusé de voter la loi de succession et de porter jusqu'à l'Elbe la frontière danoise qui avait déjà été reculée du Kongea à l'Eider (1850), fut dissous (19 avr. 1853), et les nouvelles Chambres, tout en adoptant ces deux lois présentées par un autre cabinet, ne consentirent pas à la révision de la constitution. Le conseil, présidé par A.-S. Ørsted, un des anciens ministres de l'absolutisme, passa outre et, le 26 juil. 1854, il promulgua une constitution qui maintenait la compétence du *Rigsdag* pour le royaume et des *Etats provinciaux* dans chaque duché pour ses affaires particulières, mais qui, pour

les affaires communes des différentes parties de la monarchie, instituait un *Rigsraad* simplement consultatif. Le gouvernement eut beau révoquer des fonctionnaires (Hall, Monrad, Andrae) et dissoudre le Folkething, il ne put triompher de l'esprit libéral des électeurs, et le ministre Ørsted fut congédié le 3 déc. 1854. Le cabinet Scheele qui lui succéda obtint bien du *Rigsdag* des modifications à la loi fondamentale du 5 juin et put promulguer (2 oct. 1855) une constitution commune, créant un *Rigsraad* de vingt membres désignés par le roi et de soixante membres élus soit directement, soit par les diverses assemblées; mais les diètes de Francfort et de Kiel soulevèrent des objections et le ministre Hall (avr. 1857) dut suspendre la constitution en ce qui concernait les deux duchés allemands (6 nov. 1858). Lorsqu'il eut repris la direction des affaires, après le cabinet Rottwitt (déc. 1859 à fév. 1860), il eut beau négocier et faire des concessions, la diète de Francfort persistait à se mêler du Slesvig, qui avait toujours été en dehors de sa compétence, et à menacer sans cesse d'une exécution militaire. Pour en finir avec ces querelles d'Allemand, le gouvernement danois rompit avec l'idée du *Heelstat* et reprit celle du Danemark jusqu'à l'Eider. Une nouvelle constitution votée par le *Rigsraad* (13 nov. 1863) devait être commune au royaume et au duché danois: quant au Holstein et au Lauenbourg, ils auraient eu leur diète, leur administration, leurs finances et même leur armée spéciales. Toutefois, l'autonomie accordée à ces duchés ne pouvait satisfaire ceux qui voulaient les unir avec le Slesvig pour détacher le tout du royaume de Danemark. La mort inopinée de Frédéric VII leur fournit bientôt l'occasion d'assouvir leurs convoitises. Comme il avait été précédé dans la tombe par son oncle Ferdinand (29 juin 1863), la lignée agnatique de Frédéric III finit avec ce monarque patriote et populaire qui avait pris pour devise: « L'amour du peuple fait ma force. » On ne lui sut pas mauvais gré de n'avoir pu résoudre une question que les erreurs séculaires d'une politique imprévoyante avait rendue insoluble; la nation lui était reconnaissante de ses efforts, ainsi que de la bonne grâce et de la sincérité avec lesquelles il s'était dépouillé de ses prérogatives autocratiques pour réformer les abus et doter ses États d'institutions libérales: lois du 13 avr. 1851 sur le mariage civil pour les conjoints de communions différentes; du 4 avr. 1853 et du 4 mars 1857 sur l'abolition du lieu paroissial, en laissant à chacun la faculté de choisir son pasteur; du 3 janv. 1851 sur la presse; du 29 déc. 1837 sur l'égalité des deux sexes en matière de succession et le droit pour la femme de disposer de sa personne et de ses biens; du 29 déc. 1857 sur l'affranchissement presque complet des métiers et de l'industrie. Les esclaves furent émancipés dans les Antilles danoises (1850); la corvée presque partout abolie; les onéreux droits de consommation supprimés; de nouvelles lois communales promulguées (1855, 1860); le code pénal en grande partie révisé; le service militaire devint obligatoire pour tous (12 févr. 1849); de nombreuses lignes de chemins de fer et de télégraphe furent établies. Les péages du Sund (1857) furent supprimés moyennant une indemnité de 100 millions de francs pour le Danemark. La prospérité du pays s'accrut et malgré l'insurrection holsteinoise et la guerre des duchés, la dette nationale était moins élevée au décès qu'à l'avènement de Frédéric VII. Ce prince était, comme son père, passionné pour les antiquités, mais il se confina dans l'archéologie nationale; il dirigea des fouilles, fit des publications originales et donna une vive impulsion aux études de ce genre. Les villes lui érigèrent à l'envi des monuments et sa statue équestre, par Bissen, décore une des places de Copenhague (1875).

BEAUVOIS.

BIBL.: L.-P.-F. KØNIGSFELDT, *K. Frederik VII's Regerings-Aarboeg*; Copenhague, 1863. — H.-P. GIÈSSING, *K. Frederik VII's Ungdoms og Regeringshistorie*; id., 1865. — FR. BARFOD, *K. Frederik VII's Kongejerning*; id., 1864. — C.-F. WEGENER, *Mindeskraft over K. Frederik VII*, dans *Aarboeger for nordisk Oldkyndighed og Historie*, 1866. — A. THORSØE, *K. Frederik VII's Regering*; id., 1882-88, 2 vol. — S.-B. THIRGE, *Danmarks Historie i*

vort Aarhundrede; id., 1880-90, 2 vol. — N. NEERGAARD, *Under Junigrundtoven*, 1848-66; id., 1889-92. — *Den danske-tyske Krig, 1848-50*, par l'état-major général danois; id., 1867-1887, 3 vol. — O. VAUPELL, *Kampen for Sønderjylland, 1848-1850*; id., 1863-67, 3 vol. — Autres sources citées dans ALLEN, *Hist. de Danemark*, trad. par E. Beauvois, t. I, pp. LXXIII-LXX.

FRÉDÉRIC (Christian-Frederik-Vilhelm-Carl, appelé d'abord *Christian*, ensuite), prince de la couronne, c.-à-d. héritier, né à Copenhague le 3 juin 1843. Fils aîné de Christian IX et de la reine Louise, il suivit les exercices pratiques de l'École des cadets, entra dans l'infanterie (1860) avec le grade de sous-lieutenant, passa ensuite dans la cavalerie, puis étudia quelque temps à l'université d'Oxford où il promut docteur en droit (1863). Après son retour en Danemark lors de l'avènement de son père (1863), il prit place au conseil privé, fit la campagne de 1864, fut nommé général en 1867, dirigea plusieurs fois les grandes manœuvres au camp de Hald et devint inspecteur général de l'armée (1891). Il s'est aussi occupé des institutions sociales et de la question des prisons, et il a bien des fois gouverné par intérim pendant les voyages de son père. De la princesse Louise, fille du roi de Suède et de Norvège Charles XV, née le 31 oct. 1851, qu'il a épousée à Stockholm le 28 juil. 1869, il a eu huit enfants : *Christian Carl* (né le 26 sept. 1870), *Carl* (3 août 1872), *Louise* (17 févr. 1875), *Harald* (8 oct. 1876), *Ingeborg* (2 août 1878), *Thyra* (14 mars 1880), *Gustav* (4 mars 1887), *Dagmar* (23 mai 1890).

BEAUVOIS.

FRÉDÉRIC II, né le 21 juin 1568, mort le 15 juin 1587. Petit-fils du roi Frédéric I^{er} et fils aîné du duc Adolphe II, il fut, à la mort de ce dernier (1^{er} oct. 1586), élu duc de la partie gottorpienne du Slesvig et du Holstein, mais quoiqu'il fut coadjuteur de l'évêque de Slesvig, il ne put succéder à ce prélat, le diocèse ayant été revendiqué par le roi comme un fief de la couronne danoise. Il passaït pour avoir mis à profit les leçons d'Ant. Cauce, gentilhomme français, puis ses études aux universités de Heidelberg où il fut promu docteur honoraire (1583). Il eut pour successeur son frère *Jean-Adolphe*.

B-s.

FRÉDÉRIC III, né à Gottorp le 22 déc. 1597, mort à Tønning le 10 août 1659. Neveu du précédent et fils aîné du duc Jean-Adolphe, à qui il succéda le 31 mars 1616, il obtint des Etats la confirmation de l'hérédité du trône établie par le testament de son père (1608). Après les échecs de son oncle Christian IV, dans la guerre de Trente ans, il fut médiateur de la paix de Lübeck (1629). On ne peut guère lui faire un grief d'avoir tâché de préserver ses Etats en traitant séparément avec Wallenstein (1627) et Torstensson (1643), mais il commettait une véritable félonie en s'alliant (10 sept. 1657) avec son gendre, le roi de Suède, Charles X Gustave, contre son suzerain Frédéric III, roi de Danemark. Outre qu'il y gagna sans coup férir l'amt de Schwabstædt (traité de Copenhague, 2 mai 1658), il fut délié de ses devoirs de vassalité envers le roi de Danemark pour la partie gottorpienne du Slesvig et de l'obligation de se concerter avec lui pour le *condominium*. C'était un prince tolérant et éclairé, qui autorisa les catholiques et les arminiens à s'établir dans ses Etats, qui parlait le latin avec élégance, lisait la Bible dans le texte, encourageait les savants comme J. Meyer et Danckwerth, dotait les écoles. Les collections de livres et de curiosités du château de Gottorp furent augmentées par ses soins. Il chargea son bibliothécaire A. Olearius de nouer des relations commerciales avec la Russie (1633) et la Perse (1635). De Marie-Elisabeth de Saxe (1610-1684), qu'il avait épousée en 1630, il eut seize enfants, dont l'aîné *Christian-Albert* lui succéda.

BEAUVOIS.

FRÉDÉRIC IV, né le 18 oct. 1671, mort à Klissov (Pologne) le 19 juil. 1702. Petit-fils du précédent et fils aîné du duc Christian-Albert, à qui il succéda le 27 déc. 1694, il épousa (2 juin 1698) la sœur aînée de Charles XII, roi de Suède, Hedvige-Sophie (1681-1708), continua de s'appuyer sur les ennemis de la branche royale de sa maison,

reçut des garnisons suédoises, entreprit d'extirper la langue danoise et d'abroger de fait le *condominium*, qui l'était déjà de droit depuis (1658). Les fortifications qu'il avait élevées dans le S. du Slesvig furent rasées par ordre de son oncle Christian V roi de Danemark, dont le successeur Frédéric IV (1699), envahit le territoire gottorprien, tandis que Charles XII faisait une descente en Scanie et obtenait pour le duc, par le traité de Traventhal (18 août 1700), la restitution de ses Etats, avec une indemnité et le droit de se fortifier. Le duc, après avoir loué ses domaines à un aventurier von Bergholz, qui promettait de les améliorer, fit la campagne de Pologne et périt à la bataille de Klissov, où il commandait l'aile gauche de l'armée suédoise. Son fils mineur, *Charles-Frédéric*, qui lui succéda, épousa Anne Petrovna, fille de Pierre le Grand, et fut père du tsar Pierre III.

BEAUVOIS.

FRÉDÉRIC-CHRISTIAN, duc de Slesvig-Holstein, né à Augustenborg le 28 sept. 1765, mort à Augustenborg le 14 juin 1814. Fils du duc Frédéric-Christian, de la ligne de Sonderborg-Augustenborg, il épousa Louise-Auguste, seule fille du roi de Danemark, Christian VII (1786). Il contribua au développement de l'instruction en Danemark, fit donner à Schiller, malade, une pension de 1,200 thalers, qui lui fut d'un grand secours et lui valut du poète les « Lettres sur l'éducation esthétique » (1793). La mort de son père lui transmit ce duché et il s'établit à Augustenbourg. En 1806, il s'opposa au projet de Frédéric VI qui, après la dissolution du Saint-Empire, voulait incorporer le Holstein au Danemark. Il rompit aussi avec lui et le contrecarra dans sa tentative pour s'élever au trône de Suède; lui-même faillit être choisi pour régner sur la Suède, après la mort de son frère cadet, Christian-Auguste, qui avait été désigné comme prince royal de Suède.

FRÉDÉRIC-CHRISTIAN-AUGUSTE, prince de Slesvig-Holstein, né à Augustenborg, dans l'île d'Als, le 6 juil. 1829, mort à Wiesbaden le 14 janv. 1880. Fils aîné du duc Christian, il prit part au soulèvement des duchés en 1848 et combattit les Danois. Il entra ensuite dans l'armée prussienne qu'il quitta en 1856, et vécut dans la retraite à Dolzig en Lusace. A la mort de Frédéric VII, il lança une proclamation (16 nov. 1863), revendiquant les duchés de Slesvig-Holstein, comme héritier légitime, et prit le nom de Frédéric VIII. Reconnu par plusieurs princes allemands, il fut proclamé à l'assemblée populaire d'Elmsborn, lorsque les troupes de la Confédération germanique eurent refoulé les Danois. Mais aussitôt les Autrichiens et les Allemands survenant, il dut négocier avec eux. La Prusse subordonnait sa reconnaissance comme duc de Slesvig-Holstein à une convention militaire; il voulut attermyer, et une entrevue à Berlin avec Bismarck (1^{er} juin 1864) qui le jugea peu docile, décida celui-ci à le mettre de côté. Il dut se confiner à Kiel sous la protection des Autrichiens et quitter le pays avec eux. Malgré ses protestations, il n'obtint rien. Il se retira à Gotha, puis, en 1870, fit campagne dans l'état-major prussien. Il avait épousé, le 11 sept. 1856, Adélaïde, fille du prince Ernest de Hohenlohe-Langenbourg. De cette union naquirent quatre filles et un fils : *Augusta-Victoria*, née le 22 oct. 1858, épouse du roi de Prusse et empereur Guillaume II (27 oct. 1881); *Caroline-Mathilde*, née le 25 janv. 1860, épouse (1885) du prince Ferdinand de Glücksbourg; le duc *Ernest-Gonthier*, né le 11 août 1863; *Louise-Sophie*, née le 8 avr. 1866, épouse du prince Frédéric-Léopold de Prusse (1889); *Féodore*, née le 3 juil. 1874.

A.-M. B.

Pays-Bas

FRÉDÉRIC D'ORANGE (Guillaume-Charles), prince des Pays-Bas, fils du roi Guillaume I^{er} et de la princesse Wilhelmine de Prusse, né à Berlin le 28 févr. 1797, mort à La Haye le 8 sept. 1881. Il fut élevé à Berlin sous la direction du fameux historien Niebuhr. En 1813, il rentra en Hollande avec sa famille, devint grand maître de l'artillerie et consacra tous ses soins à l'organisation de l'armée des Pays-Bas. Il s'efforça d'étendre

autant que possible l'instruction militaire et licencia les régiments suisses dans le but de fortifier le caractère national de l'armée et pour éveiller l'émulation en ouvrant un champ plus vaste à l'avancement. C'était un homme froid, sérieux, plein de droiture, mais peu populaire dans les Pays-Bas à cause de l'antipathie qu'il témoignait pour les institutions constitutionnelles. Au mois de sept. 1830, le prince Frédéric fut chargé de réprimer le soulèvement de Bruxelles. Il marcha contre la ville, à la tête d'un corps d'armée de 10,000 hommes, pénétra jusque dans le Parc, mais manqua de vigueur et d'initiative et battit en retraite alors que, suivant toute probabilité, il aurait suffi d'un coup de main hardi pour étouffer la révolution, dont les partisans étaient en plein désarroi. Après cet échec le prince renonça à la carrière militaire et vécut dans une retraite profonde. Il avait épousé en 1823 la princesse Louise de Prusse, fille du roi Frédéric-Guillaume III; de ce mariage naquirent : la princesse Louise d'Orange, femme de Charles XV, roi de Suède, morte en 1874, et la princesse Marie, devenue, en 1874, l'épouse du prince Guillaume de Wied.

E. H.

BIBL. : MAC-INTOSH, *Histoire de la révolution belge de 1830*; Bruxelles, 1831, in-8. — DON JUAN VAN HALEN, *les Quatre Journées de Bruxelles*; Bruxelles, 1831, in-8. — DE KEVERBERG, *Du Royaume des Pays-Bas*; La Haye, 1834, 2 vol. in-8. — DE GERLACHE, *Histoire du royaume des Pays-Bas*; Bruxelles, 1839, 2 vol. in-8. — HUYBRECHTS, *Histoire politique et militaire de la Belgique (1830-34)*; Bruxelles, 1856, in-8. — TH. JUSTE, *la Révolution belge de 1830 d'après des documents inédits*; Bruxelles, 1872, 2 vol. in-8.

FRÉDÉRIC-HENRI DE NASSAU, prince d'Orange, né à Delft en janv. 1584, mort à La Haye le 14 mai 1647. Il était fils de Guillaume le Taciturne et de Louise de Coligny; il reçut sa première éducation du ministre arménien Jean Uijtenbogaert, puis il suivit les cours de l'université de Leyde. Dès l'âge de quinze ans il fut mis à la tête d'un régiment de Wallons et participa, sous les ordres de son frère Maurice, au combat de Bommelerward et au siège de Nieupoort. Il se distingua ensuite à Grave, à l'Écluse, à Breevoort et à Venlo. En 1625, après la mort de Maurice, Frédéric-Henri fut appelé à la dignité de stathouder par le suffrage de toutes les provinces des Pays-Bas, la Drenthe et Groningue exceptés. Il continua avec une activité prodigieuse la guerre contre l'Espagne et se montra à la fois général plein de bravoure et diplomate plein d'habileté : il battit les troupes ennemies onze fois en dix-huit ans, et conclut une alliance intime avec la France et l'Angleterre. La prise de Hulst, en 1645, fut le couronnement de son action militaire, et bientôt l'Espagne dut se résigner à la paix en abandonnant l'espoir de reconquérir les provinces du Nord. L'administration intérieure du stathouder fut heureuse; il parvint à calmer les troubles suscités entre gomaristes et arminiens, et le commerce hollandais atteignit un haut degré de prospérité. Frédéric-Henri avait épousé la comtesse Emilie de Solms; il laissa trois enfants : Guillaume, qui lui succéda, Louise-Henriette, électrice de Brandebourg, et Henriette-Catherine. Il avait écrit d'intéressants mémoires sur les campagnes de 1624 à 1646; ils ont été publiés à Amsterdam en 1733 : *Mémoires de Frédéric-Henri de Nassau, prince d'Orange, depuis 1624 jusqu'en 1646, trouvés dans le cabinet de Madame Henriette-Catherine de Nassau. Enrichis du portrait du prince et de figures dessinées et gravées par B. Picardt* (in-4).

E. H.

BIBL. : D. SPRANCKHUYSEN, *Lamentations sur la mort de l'illustre prince Frédéric-Henri* (en hollandais); Amsterdam, 1648, in-1. — COMMELEN, *Vie de Frédéric-Henri de Nassau* (en holland.); Amsterdam, 1651-1659, 2 vol. in-8. — BILDERDIJK, *Histoire des Pays-Bas* (en holland.); Leyde, 1822, 10 vol. in-8. — DE BAS, *la Vie du prince Frédéric des Pays-Bas* (en holland.); La Haye, 1892, 2 vol. in-8.

Sicile

FRÉDÉRIC I^{er}, roi de Sicile (V. FRÉDÉRIC II, empereur).
FRÉDÉRIC II, roi de Sicile et d'Aragon (1296-1337), né en 1272, mort près de Palerme le 25 juin 1337. Troi-

sième fils de Pierre III, roi d'Aragon, et de Constance de Souabe, fille de Manfred, il fut élu roi à Catane en remplacement de son frère Jacques qui avait passé en Aragon et abandonné ses droits sur la Sicile à Charles II d'Anjou, roi de Naples. Malgré l'intervention de son frère, du pape Boniface VIII, Frédéric fut reconnu dans toute la Sicile. Il envahit même le royaume de Naples. Son frère s'allia alors à Charles II, rappela les Aragonais de Sicile parmi lesquels Jean de Procida et Roger de Soria et descendit dans l'île; mais il fut repoussé à Syracuse. Le roi de Sicile perdit une bataille navale au cap Orlando; il fut secouru par les gibelins de Gênes, Doria et Spinola, tandis que les guelfes florentins appuyaient son rival. Roger de Soria détruisit la flotte génoise et sicilienne à l'île Ponza (1300). Suspendue par la peste, la guerre reprit en 1302; Charles de Valois descendit en Sicile, mais Frédéric l'épuisa par une guerre d'escarmouches. On traita alors Frédéric garda la Sicile, mais seulement à titre viager, et épousa Éléonore, fille de Charles II, et consentit au pape un tribut annuel de 15,000 florins d'or. Il prit le titre de roi de Trinacrie. Pour utiliser ses dix-huit mille mercenaires, il descendit en Morée et conquit les duchés de Patras et d'Athènes. En 1312, il recommença la guerre contre Robert, roi de Naples, reprit le titre de roi de Sicile et fit désigner son fils comme héritier. Interrompue par une trêve de trois ans, dont la rupture fit mettre la Sicile en interdit par le pape, la guerre se perpétua sans incident notable jusqu'après la mort de Frédéric. Il eut pour enfants : Pierre II, son successeur; Roger Mainfroy; Guillaume, mort en 1338; Jean, mort en 1348, régent pendant la minorité de son neveu Louis (1342-48); Constance, mariée au roi de Chypre Henri II (1318), puis au roi d'Arménie Livon III; Elisabeth, mariée à Étienne, duc de Bavière, fils de l'empereur Louis de Bavière; Catherine et Marguerite qui prirent le voile.

FRÉDÉRIC III LE SIMPLE, roi de Sicile (1355-77), né en 1344, mort le 27 juil. 1377. Cinquième fils de Pierre II et d'Elisabeth de Carinthie, il eut d'abord pour tutrice sa sœur Euphémie, religieuse. Le royaume était livré à l'anarchie et faillit tomber au pouvoir des Napolitains qui s'y maintinrent de 1356 à 1362. Frédéric III reconnut le tenir à fief de la reine Jeanne, lui promit un tribut annuel de 15,000 florins d'or et se contenta du titre de roi de Trinacrie. Conclu en 1374, le traité fut exécuté en 1374. Frédéric III n'avait aucune autorité dans son royaume et ne put même réprimer les attentats contre sa personne. Il épousa successivement Costanza d'Aragon et Antoinette de Tarente, fille de Louis de Tarente. Du premier mariage naquit Maria qui lui succéda.

A.-M. B.

Suède

FRÉDÉRIC I^{er}, né à Cassel le 28 avr. 1676, mort à Stockholm le 25 mars (5 avr.) 1751, régna à partir de 1720. Fils du landgrave Charles de Hesse à qui il succéda (1730) en laissant l'administration de ce pays à son frère Vilhelm, il épousa (31 mai 1700) sa cousine Louise-Dorothee, fille de Frédéric I^{er}, roi de Prusse, laquelle mourut sans enfants en 1705. A la tête du corps hessois au service de la Hollande à partir de 1704, il se distingua aux batailles de Hochstædt (1704), d'Audenarde (1708), de Malplaquet (1709). Il passa ensuite au service de la Suède, après avoir convolé en secondes noces (24 mars 1715) avec Ulrique-Éléonore (1688-1741), sœur de Charles XII, avec lequel il fit les campagnes de Norvège (1716, 1718) et fut nommé généralissime de l'armée suédoise (1716), dont il se fit aimer par ses largesses et son affabilité. Pour assurer l'élection de sa femme qui avait renoncé à ses droits héréditaires et au pouvoir absolu, il fit arrêter Gørtz, promoteur de la candidature de Charles-Frédéric de Holstein-Gottorp, distribua le trésor de guerre aux généraux les plus influents et réussit à faire élire par les ordres (23 janv. 1719) la dernière sœur de Charles XII, mais non à se faire nommer co-régent. Il ne fut élu roi (24 mars 1720) qu'après que la reine Ulrique-Éléonore eut abdiqué en sa faveur (29 févr.); toutefois, sous le nouveau régime par-

lementaire, son pouvoir réel fut moins grand que ne l'avait été son influence occulte. L'extension des prérogatives royales, demandée par l'ordre des paysans à l'instigation du parti hessois, aboutit au contraire à leur réduction. Il s'appuya d'abord sur les Bonnets, puis sur les Chapeaux à partir de 1731. En 1741, il vota au Conseil pour la malheureuse guerre contre la Russie, mais il ne put se faire donner le commandement des troupes de Finlande. Sujet à des attaques d'apoplexie à partir de 1748, il autorisa le Conseil à remplacer sa signature par une griffe, au moyen de laquelle le Riksråd put gouverner même contre la volonté du roi, sous le règne de son successeur Adolphe-Frédéric, qui avait été reconnu comme héritier présomptif en 1743. Frédéric I^{er} ne manquait ni de talent ni de bravoure, mais sa conduite scandaleuse, qui lui attira des remontrances de la part du Riksråd, ne contribua pas à relever le prestige du trône. La reine, dont il n'avait pas d'enfants, ne lui fit pas un grief de sa liaison (1730) avec Hedvig-Ulrika Taube (née en 1714, morte en 1744), que l'empereur Charles VII nomma comtesse de Hessenstein (1743). Il en eut deux filles et deux fils dont l'un parvint aux plus hautes dignités.

BEAUVOIS.

BIBL. : D. FASSMANN, *Leben und Thaten des Königs von Schweden Friederici*; Francfort et Leipzig, 1736, in-18. — *Geschichte und Thaten Friedrichs, Königs der Schweden*; Stockholm, 1744, in-8, avec supplém. intitulé *Geschichte der Cron Schweden von anno 1736 biss 1746*. — *Leben und Ehrengedächtniss Friedrichs I, Königs von Schweden*; Cassel, 1752, in-fol. — *K. Friedrichs den I personlich*; Stockholm, 1752, in-fol. — G. BONDE DE BIERNE, *Om Sveriges tillstånd under K. Friedrichs af Hessen regering*, manuscrit dont J. HALLSTRÖM a donné des extraits dans *Historiska uplysningar om Tilsåndet i Sverige under K. Fridric den förstes regering*; id., 1779, in-8. — C. BERCH, *Kort utkast till K. Friedrichs och dess gemäls lefvernes-beskrifning*; id., 1788. — Autres sources dans *Bibl. hist. sveo-gothica* de WARMHOLTZ, t. XI, 1805, n° 6032-6279.

Divers.

FRÉDÉRIC DE HAUSEN, ou HER FRIDERICH VON HUSEN, poète allemand, mort le 6 mai 1490. Il accompagna l'empereur Frédéric I^{er} en Italie et il partit avec lui pour la croisade, en 1489. Mais il fut victime de son audace dans un des premiers combats; son cheval, lancé à la poursuite d'un ennemi, tomba en franchissant un fossé et écrasa le cavalier. Les poésies de Frédéric de Hausen sont adressées à sa dame. La versification est très imparfaite; la rime est souvent une simple assonance. On lui a trouvé récemment des rapports avec certains troubadours qu'il aurait pris pour modèles, tels que Foulques de Marseille et Bernard de Ventadour. Ses poésies ont été publiées par M. Spirgatis (Tubingen, 1876).

FRÉDÉRIC (V. FRIEDRICH).

FRÉDÉRICELLA (Bryoz.). Genre de Bryozoaires, de l'ordre des Phylactolèmes, famille des Plumatellidæ. Ces animaux forment des colonies sédentaires, de consistance molle; les deux branches du lophophore en fer à cheval sont atrophiées, de telle sorte que les tentacules forment une couronne presque fermée. Ce genre a été créé par Gervais.

L. C.

FRÉDÉRICI (Christian-Ernst), plus probablement *Friedrich* de son nom originel, quelquefois appelé aussi *Friederici*, inventeur musical allemand, né à Merona (Saxe) en 1712, mort en 1779. Il fit un instrument à clavier nommé *Vortbien*. Elève de Silbermann, il fut facteur d'orgues de la cour ducale d'Altenbourg-Gotha et il a construit les excellentes orgues de Chemnitz et de Zeitz. En 1753, son frère et lui construisirent l'orgue de Merona et y ajoutèrent un jeu de leur invention, qu'ils nommèrent *le Don*. Enfin, il imagina une petite machine pour donner la double résonance harmonique à une seule corde du clavecin, et publia à ce sujet un écrit intitulé *Neue Erfindung einer Maschine beym Claviere, dass es klinge wie ein monochordischer Doppelklang* (Gera, 1781).

A. E.

FRÉDÉRICIA. Ville du Danemark, dans le Jutland, district de Veile, sur le Petit-Belt; 9,000 hab. environ. C'est le point de passage vers l'île de Fionie (où l'on

débarque à Strib) et l'une des principales forteresses du Danemark. Fondée par Frédéric III en 1652, elle fut prise en 1657 par les Suédois sous Wrangel; ils rasèrent les fortifications. L'électeur Frédéric-Guillaume de Brandebourg l'occupa en 1659. Les fortifications furent relevées en 1709. Le 2 mai 1848, les Prussiens y entrèrent, mais ils l'évacuèrent; les Danois y furent assiégés par les insurgés du Slesvig-Holstein (mai 1849), mais ils en sortirent et défirent les assaillants (6 juil. 1849). En 1864, Fredericia résista aux Austro-Prussiens le 20-21 mars, mais fut évacuée le 28 avr.

FRÉDÉRIC. Ville des Etats-Unis, Etat de Maryland, à l'E. de Baltimore; 9,000 hab.

FRÉDÉRIC DE NEUHOF (Le colonel), aventurier anglais, né vers 1725, mort à Londres le 1^{er} févr. 1797. Fils de Théodore-Etienne, baron de Neuhoft, qui fut proclamé roi de Corse en 1736, Frederick fut élevé à Rome, suivit en Angleterre son père exilé, donna des leçons d'italien, passa ensuite en Allemagne et occupa un emploi subalterne à la cour de Frédéric II de Prusse. Revenu en Angleterre avec un titre de colonel qu'il avait gagné on ne sait où, il y servit d'agent au grand-duc de Wurtemberg. Très au courant des dessous de la diplomatie européenne, il accomplit plusieurs missions secrètes, notamment pour le compte du prince de Galles (George IV). Fort spirituel, fort intelligent et fort excentrique, Frederick avait été honoré d'illustres amitiés qu'il ne sut pas conserver. Devenu vieux, pourchassé par d'intraitables créanciers, il se suicida. Il a écrit d'intéressants *Mémoires pour servir à l'histoire de la Corse* (Londres, 1768), dont il publia la même année une traduction anglaise et dont il donna une nouvelle édition sous le titre de *Description of Corsica with an account of its Union to the Crown of Great Britain* (Londres, 1795, in-8). Cette dernière édition contient une vie de Paoli.

R. S.

BIBL. : *Annual Necrology*; Londres, 1800, in-8. — DORAN, *Monarchs retired from Business*.

FRÉDÉRIC-LEMAITRE (Antoine-Louis-Prosper), célèbre acteur français, né au Havre le 28 juil. 1800, mort à Paris le 26 janv. 1876. Tantôt majestueux et sublime, éloquent et grandiose, excitant la terreur, arrachant des larmes, poissant l'émotion jusqu'à son degré le plus intense, tantôt fantasque jusqu'à la trivialité, bouffon d'une façon épique, faisant éclater une salle entière sous un immense éclat de rire, tour à tour noble et puissant, ignoble et crapuleux, plein d'élégance ou sordide en sa tenue; mais sous quelque aspect que ce soit, toujours supérieur, toujours original, toujours lui, sans comparaison possible avec les plus renommés et les plus grands, doué d'un véritable génie scénique, absolument insoucieux de la tradition, et trouvant dans un mot, dans un mouvement, dans un geste, dans un sourire, la source de l'effet le plus puissant et le plus inattendu, qui arrachait au public des cris d'admiration et d'enthousiasme, Frédéric (car c'est sous ce seul nom qu'on le désignait généralement) était un artiste d'une nature absolument exceptionnelle, que nul ne pouvait songer à imiter, tellement l'inspiration du moment et les éclairs du génie venaient se mêler chez lui à une étude profonde, et qui laissera dans l'histoire de l'art dramatique en France une trace lumineuse.

Fils d'un architecte, petit-fils d'un compositeur de musique, Frédéric fut élevé dans un milieu artistique où, loin de combattre le goût qu'il montra de bonne heure pour le théâtre, on ne fit que l'encourager. Il passa deux années au Conservatoire, dans la classe de Lafon. Il débuta dans un de ces cafés souterrains du Palais-Royal, où l'on jouait maigrement le vaudeville au milieu des conversations et de la fumée des pipes. De là il passa aux Funambules, où trônait Debureau, puis au cirque de Franconi. Enfin, en 1820 on le trouve à l'Odéon, où il joue les confidentes de tragédie, et en 1823 il est engagé à l'Ambigu-Comique comme double de Fresnoy, un acteur alors en grande renommée. C'est là qu'il va commencer à faire parler de lui.

Il débute avec succès à l'Ambigu le 22 avr. 1823 dans un drame intitulé *le Remords*, et le 12 juil. suivant il joue le rôle de Robert Macaire dans un autre drame, *l'Auberge des Adrets*, dont, grâce à lui, le titre est resté célèbre jusqu'à ce jour. Ce mélodrame, joué sérieusement, n'avait obtenu le premier soir qu'un succès presque négatif. Le lendemain, Frédéric, donnant une première preuve de cette inspiration qui fut toujours une partie de son originalité, donna à son rôle et à toute la pièce un caractère burlesque qui n'était nullement dans la pensée des auteurs, mais qui transforma le demi-échech primitif en un succès fabuleux. Tout Paris voulut admirer ce Robert Macaire dont Frédéric avait fait un type inoubliable et dans lequel il était merveilleusement secondé par son compagnon Bertrand. De ce jour la renommée s'attacha à lui pour ne plus l'abandonner. Il fit coup sur coup plusieurs créations qui le mirent davantage encore dans les bonnes grâces du public : *Lisbeth*, où il faisait frissonner le public dans un rôle de père que le chagrin conduisait à la folie, *le Diamant*, *le Joueur d'orgue*, *les Aventuriers*, *Cardillac*, où il composa un type d'une originalité saisissante, puis *Cagliostro*, *Albert ou le Rêve et le Réveil*, *le Cocher de Fiacre*, *la Nuit des noces*, *le Corrégidor*, *le Vieil Artiste*, et enfin *Cartouche*, qui fut un de ses plus grands triomphes. C'est à la suite de son succès dans ce dernier ouvrage qu'il fut engagé à la Porte-Saint-Martin, où il débuta, le 19 juin 1827, par un véritable coup de tonnerre. Dans un drame, puissant d'ailleurs et resté fameux, *Trente Ans ou la Vie d'un joueur*, dont M^{me} Dorval et lui jouaient les deux principaux rôles, il montra une énergie sombre et farouche poussée à un tel point que le public tout entier était saisi de terreur et d'effroi ; jamais l'émotion la plus poignante ne pouvait dépasser de telles limites. Ici, la renommée de Frédéric atteignit sa plus grande expansion. On le vit ensuite dans *l'Ecrivain public*, *le Chasseur noir*, *la Fiancée de Lammemoor*, *Faust*, *Rochester*, *Sept Heurs*, puis il retourna à l'Ambigu, où il joua encore *les Voleurs* et *les Comédiens* et *Peblo*.

C'est alors qu'Harel, qui abandonnait la direction de la Porte-Saint-Martin pour prendre celle de l'Odéon, l'emmena à ce dernier théâtre. Après s'être fait acclamer par le public des boulevards, Frédéric, dont il semblait que le talent prit chaque jour plus d'ampleur, trouva le moyen d'enthousiasmer le public plus éclairé d'une grande scène littéraire. C'est qu'il avait le secret de remuer la foule en même temps que de plaire aux esprits les plus délicats. Il marcha de succès en succès, de triomphe en triomphe, en se montrant successivement dans *la Mère et la Fille*, les *Vêpres siciliennes*, *Othello*, *la Maréchale d'Ancre*, *les Nobles et les Bourgeois*, *l'Abbesse des Ursulines*, *Napoléon Bonaparte*, puis, suivant de nouveau Harel à la Porte-Saint-Martin, il reparut à ce théâtre dans *Richard d'Arlington*, qui fut pour lui comme une sorte d'apothéose. Après avoir repris, à la suite de Bocage, le rôle de Buridan dans *la Tour de Nesle*, il créa d'une façon admirable celui de Gennaro dans la *Lucrece Borgia* de Victor Hugo, puis celui de Cenci dans *Béatrix Cenci* du marquis de Custine. Les affaires d'Harel s'étant embrouillées, Frédéric alla renouveler aux Folies-Dramatiques le type de Robert Macaire dans une pièce qui cette fois en portait le titre, puis il accepta un engagement brillant qu'on lui offrait aux Variétés. Il créa à ce théâtre *le Marquis de Brunoy*, y reprit *le Barbier du roi d'Aragon*, deux ouvrages qui ne lui convenaient que médiocrement, mais retrouva un succès immense dans un drame d'Alexandre Dumas, *Kean ou Désordre et Génie*, dont le second titre semblait personnifier nettement son tempérament artistique et moral, car il faut bien confesser que son caractère n'était pas à la hauteur de son génie.

Cependant la scène des Variétés était trop étroite pour le développement de ses facultés mâles et puissantes. La Renaissance se fondait. Victor Hugo l'y fit engager pour créer son *Ruy Blas*, et l'on peut dire que ce rôle mit le

comble à la gloire de cet artiste admirable. Il joua encore à la Renaissance *l'Alchimiste* d'Alexandre Dumas, puis retourna à la Porte-Saint-Martin pour créer le *Vautrin* de Balzac, qui fut interdit après sa première représentation. On assura que cette interdiction était motivée par la ressemblance de la perruque dont Frédéric s'était coiffé avec le toupet bien connu du roi Louis-Philippe. Quoi qu'il en soit, Frédéric resta encore environ dix années à la Porte-Saint-Martin, où il joua successivement : *Paris bohémien*, *les Mystères de Paris*, *Don César de Bazan*, *la Dame de Saint-Tropez*, *Michel Brémont*, *le Chiffonnier de Paris*, *Tragaldabas*, et enfin le *Toussaint Louverture* de Lamartine. A partir de ce moment, la carrière de Frédéric devient un peu nomade. On lui voit jouer tour à tour *Pailleasse* à la Gaité, *le Roi des Drôles* et *Taconet* aux Variétés, puis tantôt à la Gaité, tantôt à la Porte-Saint-Martin, tantôt à l'Ambigu, *le Vieux Caporal*, *le Maître d'école*, *le Marchand de coco*, *André Gérard*, *le Père Gachette*, *le Crime de Favanne*. Il ne craint même pas d'aller reprendre au Palais-Royal le fameux vaudeville burlesque des *Saltimbanques*, créé naguère par Odry. Cet essai ne fut pas heureux. Enfin, il se montre encore dans deux drames nouveaux, *le Lâche* et *le Portier du n° 15*, et en 1873 paraît pour la dernière fois à la Porte-Saint-Martin dans le personnage épisodique du vieux juif de *Marie Tudor*.

Arthur Pougin.

FREDERICKSBURG. Petite ville des Etats-Unis, fondée en 1727 sur la rive droite et près des rapides du Rappahannock, Etat de Virginie, point où fut livrée, le 13 déc. 1862, une des plus furieuses batailles de la guerre de la Sécession. Les confédérés occupaient les crêtes d'une rangée de collines dominant la ville et défendaient le passage du Rappahannock. Le général des fédéraux, Burnside, investi du commandement le 7 nov. en remplacement de Mac Clellan, avait reçu des autorités de Washington l'ordre d'agir immédiatement. Il résolut une attaque de front, passa le Rappahannock le 10 déc., occupa la ville et assaillit les hauteurs le 13. Les corps de Franklin, Hooker et Sumner heurtèrent les positions occupées par Longstreet et Jackson et couvertes par une artillerie formidable. Les fédéraux essayèrent d'emporter les lignes à la baïonnette, mais ne purent couronner les crêtes et furent rejetés en désordre dans Fredericksburg, ayant subi des pertes énormes. Le lendemain ils repassèrent sur la rive septentrionale du fleuve. Burnside donna sa démission de commandant en chef et fut remplacé par le général Hooker. Aug. M.

FREDERICQ (Paul), professeur belge, né à Gand en 1850. Il fit ses études à l'Ecole normale des humanités de Liège et devint professeur d'histoire successivement aux athénées d'Arlon et de Gand. En 1879, il fut appelé à l'université de Liège et chargé des cours d'histoire de Belgique, d'histoire contemporaine et de littérature néerlandaise. Profondément érudit et doué d'un talent d'exposition très original, le jeune professeur obtint un vif succès dans ses leçons théoriques, et sut, de plus, rendre son enseignement fécond par l'institution d'un cours pratique où les étudiants s'exerçaient sous la direction du maître à la recherche et à la critique des sources ; il fut, sous ce rapport, un véritable initiateur et forma d'excellents élèves qui continuent ses traditions d'impartialité et sa méthode rigoureusement scientifique. En 1883, il passa à l'université de Gand. M. Fredericq est aussi un écrivain de mérite. Il a publié dans la *Revue internationale de l'Enseignement* des études très remarquées sur l'enseignement de l'histoire à Paris, en Angleterre et en Hollande ; il collabore activement à un grand nombre de recueils périodiques : *l'Athenæum*, de Londres ; la *Revue historique*, de Paris ; le *Tijdschrift voor nederlandse taal en letterkunde*, de Leyde ; *l'Archief voor nederlandse Kerkgeschiedenis*, de La Haye ; le *Nederlandsch Museum* et la *Revue de l'Instruction publique*, de Gand ; la *Revue de Belgique*, la *Belgique illustrée* et la *Grande Encyclopédie*. Ses principaux ouvrages sont : *Essai sur le rôle social et*

politique des ducs de Bourgogne dans les Pays-Bas (Gand, 1875, in-8); *Album du cortège historique de la Pacification de Gand* (Gand, 1876, in-8); *Marnix et ses écrits néerlandais* (en néerlandais; Gand, 1881, in-12); *Travaux des cours pratiques d'histoire nationale; dissertations sur l'histoire des Pays-Bas au xv^e siècle* (Gand, 1883-1884, 2 vol. in-8); *les Pays-Bas sous Charles-Quint* (en néerlandais; Gand, 1885, in-8); *Corpus documentorum Inquisitionis hæreticæ pravitatis neerlandicæ* (Gand, 1889, in-8); *Histoire de l'Inquisition dans les Pays-Bas* (Gand, 1892; 4^e partie; in-8). L'activité de M. Fredericq ne s'est pas bornée aux études historiques; il est l'un des chefs les plus sympathiques et les plus conciliants du mouvement libéral pour le réveil littéraire et politique des Flamands. Il est aussi, depuis 1894, membre de l'Académie royale de Belgique.

FREDERICQ (Léon), physiologiste belge, né à Gand en 1851. Après avoir pris à l'université de Gand les grades de docteur en sciences, en médecine et de docteur spécial en sciences physiologiques, il alla poursuivre ses études en Allemagne et en France et succéda à l'illustre Schwann (V. ce nom) dans la chaire de physiologie de l'université de Liège. Son enseignement y brilla du plus vif éclat, et le nom du jeune professeur est déjà célèbre dans le monde de la biologie. Membre de l'Académie royale de Belgique depuis 1879, de l'Académie royale de médecine depuis 1882, lauréat de l'Institut de France, M. L. Fredericq collabore activement à un grand nombre de recueils scientifiques : aux *Bulletins* des académies précitées, de la Société de biologie et de la Société d'anthropologie, et aux *Comptes rendus de l'Académie des sciences*, de Paris; aux *Archives de biologie*, à la *Revue scientifique*, à l'*Archiv für Anatomie und Physiologie* et au *Zoologische Anzeiger*, de Berlin; au *Dictionnaire encyclopédique des sciences médicales*, de Dechambre-Lereboullet. Ses principaux ouvrages sont : *Génération et structure du tissu musculaire* (Bruxelles, 1875, in-8); *Recherches sur la constitution du plasma sanguin* (Leipzig, 1878, in-8); *Cours de physiologie humaine* (en collab. avec J.-P. Nuël) (Paris, 1883, 2 vol. in-8); *Th. Schwann, sa vie et ses travaux* (Liège, 1884, in-8); *le Corps humain* (Bruxelles, 1884, in-12); *Travaux du laboratoire de l'Institut de physiologie de l'université de Liège* (Gand, 1887-1892, 3 vol. in-8); *la Lutte pour l'existence chez les animaux marins* (Paris, 1889, in-8).

FREDERICTON. Ville du Canada, ch.-l. du Nouveau-Brunswick, sur le Saint-John, à 40 kil. de la mer; 7,000 hab. Evêché anglican, université. Commerce de bois.

FREDERIKSBERG. Faubourg de Copenhague qui s'est formé autour d'un château royal et compte près de 40,000 hab.

FREDERIKSBORG. Château royal du Danemark, île de Seeland, à 35 kil. de Copenhague. Il a été bâti de 1602 à 1608 pour Christian IV, dans le style de la Renaissance néerlandaise; brûlé en 1859, il a été restauré et transformé en musée historique.

FREDERIKSHALD. Ville de Norvège, district de Smaalenene, sur l'Iddefjord, à l'embouchure du Tistedelselv, près de la frontière suédoise, dans un cirque de rochers; 10,000 hab. environ. Commerce de bois. A l'E. et au-dessus est la fameuse forteresse de *Fredriksteen*, bâtie par Niels Trolle sous le règne de Frédéric III (1661); elle n'a jamais été prise. Un peu plus bas, sur ces rochers, le fort Gyldenløwe; entre les deux un monument marque la place où fut tué Charles XII. La ville, d'abord appelée Halden, reçut son nom du roi Frédéric III. Ce fut le boulevard de la Norvège contre la Suède et sa principale forteresse; elle joua un grand rôle dans les guerres scandinaves.

FREDERIKSHAMN (en finnois *Hamina*). Ville de Finlande, située dans le gouvernement de Viborg, sur une presqu'île du golfe de Finlande; 2,721 hab. Elle possède un port de commerce. — Devant Frederikshamn une ba-

taille navale fut livrée le 15 mai 1790 entre les flottes suédoise et russe. Le 17 sept. 1809 fut signé dans cette ville le traité par lequel la Suède cédait la Finlande à la Russie.

FREDERIKSHAVN. Ville du Danemark, dans le Jutland, district de Hiørring; 3,000 hab. C'est un bon port de refuge (prof., 4^m5), sur le Cattégat, à l'extrémité de la voie ferrée. C'est par là que s'exportent le beurre (2 millions et demi), le bétail (2 millions), les porcs, etc., du Jutland vers l'Angleterre. Le mouvement est d'environ 70,000 tonnes.

FREDERIKSOORD. Colonie des Pays-Bas, prov. de Drenthe, près de la frontière de celle d'Over-Yssel; 5,000 hab. Cette colonie et celle de Willemsoord furent fondées en 1818 d'après le plan du général Van den Bosch, par une société de patriotes, sous le patronage du prince Frédéric. Les colons sont en partie des familles indigentes, mais honorables, en partie des orphelins, des enfants trouvés, etc. Chacun reçoit au moins un hectare de terrain, dont la moitié est défrichée et labourée, plus une vache et un porc; quelques-uns reçoivent, en outre, jusqu'à dix moutons. Tous les travaux sont dirigés militairement. Les maisons forment des carrés entourés d'arbres fruitiers; elles sont d'un étage, en brique et couvertes de chaume. Autour de chaque maison se trouve le terrain y afférent. Il y a plusieurs écoles pour l'instruction des enfants, des filatures, des tissages de toiles et de lainages. MEYERS D'ESTREY.

FREDERIKSTAD (all. *Friedrichstadt*). Ville d'Allemagne, prov. de Slesvig-Holstein, près de l'embouchure de l'Eider; 2,650 hab. Bâtie par des réfugiés hollandais en 1621. En 1850, les Danois s'en emparèrent et la défendirent victorieusement contre les insurgés commandés par von der Tann.

FREDERIKSTAD. Ville de Norvège, district de Smaalenene, sur le fjord de Christiania, à l'embouchure du Glommen; 10,000 hab. environ. Bon port, un des centres de l'exportation des bois de Norvège qui arrivent par le fleuve; la valeur de ces exportations dépasse 13 millions de francs. Forteresse construite par Frédéric II; au S. est celle de *Kongsteen* qui n'a plus de valeur stratégique.

FREDERIKSVAERN. Port de Norvège, à l'entrée du fjord de Lauwik; jadis fortifiée, c'était la principale station de la flotte norvégienne.

FRÉDERUNE, reine de France. Elle était sœur de Beuve, évêque de Châlons-sur-Marne, épousa Charles III le Simple, roi de France, le 18 avr. 907, et mourut le 9 févr. 947.

FRÉDIÈRE (La). Com. du dép. de la Charente-Inférieure, arr. de Saint-Jean-d'Angély, cant. de Saint-Hilaire; 403 hab.

FREDONIA. Village de l'Etat de New York (Etats-Unis), sur le lac Erié, dans le voisinage immédiat du fort de Dunkirk. Les rues de Fredonia furent éclairées par le gaz naturel sortant de plusieurs puits de la localité, longtemps avant que des sources analogues aient été exploitées dans les vallées de la rivière Alleghany.

FREDONS (Mus.). Variations exécutées sur une note et consistant à remplacer la note unique par un groupe de notes de valeurs moindres. Ce terme, équivalent à celui de *diminution* (dans le sens d'ornement vocal), n'a été employé que dans l'ancienne musique et a disparu complètement du vocabulaire actuel.

FREDRIK, rois et princes suédois (V. FRÉDÉRIC).

FREDRO (André-Maximilien), publiciste et homme d'Etat polonais, né dans les premières années du xvii^e siècle, mort en 1679. Il fut chargé de missions diplomatiques, devint en 1658 castellan de Lwów (Lemberg) et en 1676 palatin de Podolie. Il a publié un grand nombre d'ouvrages dont quelques-uns sont fort remarquables : *Proverbes* (Cracovie, 1660, plusieurs fois réimprimés, notamment à Paris en 1867); *Considérations sur l'art militaire* (Cracovie, 1668); *Militaria* (Amsterdam, 1668, et Leipzig, 1757, 2 vol.); *Gesta populi poloni sub Henrico Valesio*

(Dantzig, 1652; trad. en polonais par Kondratowicz, Saint-Petersbourg, 1855); *Monita politico-moralia* (Dantzig, 1664, trad. en polonais par Ignace Jankowski); *Vir Consilii*, ouvrage posthume (Lwow, 1730). Ses ouvrages sont fort précieux pour l'étude des idées de la noblesse polonaise au xvii^e siècle. Il soutient que le paysan est né pour la servitude et incapable de vivre en liberté. On l'a quelquefois appelé le *Tacite polonais*.

FREDRO (Alexandre, comte), auteur dramatique polonais, né à Suchorow (Galicie) en 1793, mort à Lwow (Lemberg) le 15 juil. 1876. Il servit de 1809 à 1814 dans les armées polonaises. A partir de 1821 il se livra exclusivement à la littérature. En 1814, il avait visité Paris et étudié le théâtre français; de 1821 à 1835, il écrivit dix-huit comédies qui furent jouées avec succès sur les scènes polonaises. En 1835, blessé par un article de Severin Goszczynski, il cessa d'écrire pour le théâtre. Après sa mort on a publié quelques comédies inédites. Fredro est le véritable créateur de la comédie polonaise : il s'inspira parfois de Molière, mais ses personnages ont un caractère profondément national. Il écrivit ses comédies au moment où éclatait la querelle des classiques et des romantiques; il y resta complètement indifférent; ses œuvres se rattachent plutôt aux traditions littéraires du xviii^e siècle qu'à celles du xix^e. Comme Scribe, il se plaît à mettre en scène de jeunes officiers tout rayonnants du reflet de leurs récents triomphes. Parfois il va chercher ses personnages dans l'ancienne société polonaise. Il excelle dans la peinture des types comiques, mais on lui a reproché l'in vraisemblance de quelques-uns de ses personnages, la trame un peu lâche de ses comédies, des anachronismes invraisemblables. Ses comédies les plus estimées sont : *Monsieur Geldhab*, *Dames et Hussards*, *les Vœux de virginité* ou le *Magnétisme du cœur* (cette comédie a été traduite en français et imitée par Laurencin, Mare Michel et Labiche dans le vaudeville intitulé *Bocquet père et fils* ou le *Chemin le plus long*, pièce jouée en 1840 sur le théâtre du Gymnase), *Monsieur Jovialski*, *la Tante*, *la Vengeance*, etc. Presque toutes les pièces de Fredro sont écrites en vers. Ses comédies ont été plusieurs fois réimprimées. Une édition (en 5 vol.) a paru à Varsovie en 1877, une autre (en 13 vol.) en 1880. L'œuvre de Fredro a été étudiée par M. Stanislas Tarnowski (*Bibliothèque de Varsovie*, année 1876). M. Leger lui a consacré une notice dans ses *Etudes slaves* (Paris, 1875).

L. LEGER.

FREDRO (Jean-Alexandre, comte), fils du précédent, comme lui auteur dramatique, né à Lwow (Lemberg) le 2 sept. 1829, mort à Siemance, près de Poznan, le 15 mai 1891. En 1848, il servit dans l'armée hongroise; il se réfugia à l'étranger et vécut à Paris jusqu'en 1857. De retour en Galicie, il a donné au théâtre un certain nombre de pièces dont quelques-unes ont eu un certain succès : *Avant déjeuner* (1856); *Monsieur Prosper* (1865); *la Chanson de l'oncle* (1866); *Connais avant d'aimer* (1868); *le Mentor* (1871); *Concilium Facultatis* (1871); *les Eléments étrangers* (1873); *la Grande Confrérie* (1875); *les Gatoches* (1877); *la Fille unique* (1880). Ses œuvres dramatiques sont beaucoup moins remarquables que celles de son père. Ses comédies ont été publiées à Varsovie en 1881.

L. L.

FREDUM (Anc. dr.). On désignait sous ce nom, dans la loi salique, la part de la composition qui était attribuée au fisc. Le fredum peut être regardé comme le prix de l'intervention de l'autorité publique. Le mot de fredum paraît dériver de l'allemand *friede*, paix, parce que le magistrat intervenait pour garantir la paix jurée. Cette part de la composition semble avoir été, suivant un placité de Clovis III, de 693, du tiers du total fixé par la loi, le surplus formant la *faida* (V. ce mot). Cependant, une proportion un peu différente entre le fredum et la faida paraît résulter d'un texte de la loi salique (tit. XXXV, § 7) relatif au meurtre d'un esclave, le seul texte où il soit parlé à la fois de la faida et du fredum. C'est peut-être par suite d'une

glose que les deux mots s'y sont trouvés réunis, et une erreur a pu être commise dans la proportion. L'édit de Clotaire II, de 595, parlait aussi de faitum, ou faida, et du fredum, mais sans indiquer de proportion. Le magistrat devait prendre les mesures nécessaires pour la poursuite du coupable afin d'assurer au fisc le payement du fredum, et il devait veiller à ce qu'il n'intervint pas de transaction frauduleuse qui pût diminuer ses droits. Le fredum était perçu pour le roi par les comtes ou peut-être par les sagibaron; quelquefois il l'était pour leur propre compte, si le roi leur en avait fait la concession. Lorsque les compositions furent abolies, les amendes prononcées étaient aussi attribuées à l'autorité publique, principalement dans un but semblable, celui d'indemniser le roi et les seigneurs des frais qu'ils faisaient pour la poursuite des criminels. G. REGELSPERGER.

BIBL. : PARDESSU, *Loi salique*; Paris, 1843, p. 652. — J.-J. THONISSEN, *l'Organisation judiciaire, le droit pénal et la procédure pénale de la loi salique*; Bruxelles et Paris, 1882, in-8, 2^e édit.

FREEMAN (Thomas), épigrammatiste anglais, florissait vers 1614. On a de lui une collection d'épigrammes, la plupart sur des hommes ou des sujets contemporains : le livre est divisé en deux parties sous ces deux titres : *Rubbe and a Great Cast* et *Runne and a Great Cast*. *The Second Bowle* (1614, in-4). Ce volume est d'une extrême rareté.

B.-H. G.

FREEMAN (Edward-Augustus), historien anglais, né à Harborne (Staffordshire) en 1823, mort à Alicante le 16 mars 1892. Dès sa sortie de l'université d'Oxford, il se consacra d'abord aux recherches architecturales. En 1849 parut son premier livre, *History of Architecture*, suivi de deux autres : *Essay on window Tracery* (1850) et *The Architecture of Llandaff cathedral*. La guerre de Crimée donna un autre cours à ses travaux; il publia en 1856 *History of the Saracens*, et à la guerre d'Amérique, *History of Federal Government* (1863), ouvrage resté incomplet. Son œuvre la plus remarquable, *History of the Norman conquest of England*, parut entre 1867 et 1879 en six volumes; puis vint *Reign of William Rufus and the accession of Henri I* (1882, 2 vol.). L'année suivante, il visita l'Amérique, donnant des conférences de ville en ville, et à son retour écrivit *Some Impressions of the United States*. Déjà, en 1881, il avait parcouru l'Italie et laissé un volume sur Venise. Il professa ensuite l'histoire à Oxford. L'œuvre de Freeman est aussi importante que considérable. Son style est plein de vigueur et de clarté, en même temps que d'originalité et de fraîcheur. Outre une incessante collaboration à la *Saturday Review* par des articles historiques et archéologiques de la plus haute valeur, on a encore de lui : *Old English History* (1869); *Historical Essays* (1871-92, 4 vol.); *Sketch of European History* (3^e édit., 1872); *Historical Geography of Europe* (1881, 2 vol.); *Growth of the English Constitution* (1872); *Ottoman Porter in Europe* (1877); *Chief Periods of European history* (1885); *Methods of historical study* (1886); *George Washington* (1888); *History of Sicily* (1891-1892, 3 vol.), etc.; enfin d'autres études sur l'architecture du moyen âge : *Historical and architectural Sketches* (1876); *History of the cathedral of Wells* (1870), etc.

FREEMAN (Susannah) (V. CENTLIVRE).

FREEMANTLE. Ville d'Australie, colonie de l'Australie de l'Ouest, à l'embouchure de la rivière des Cygnes ou Swan River, à 14 kil. de Perth; 4,000 hab. C'est là que l'Angleterre prit possession de l'Australie de l'Ouest (1829). Au temps de la déportation ce fut un port fréquenté.

FREEPORT. Ville des Etats-Unis, Etat d'Illinois, à peu de distance de la frontière S. du Wisconsin. Station de chemin de fer entre Chicago (sur le lac Michigan) et Dubuque (sur le Mississippi); 8,500 hab.

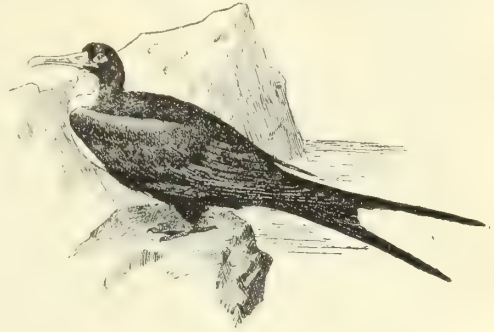
FREETOWN. Capitale de la colonie anglaise de Sierra Leone (côte occidentale d'Afrique) sur la baie du même nom. La ville, qui porte aussi le nom de Saint-George, est très étendue et compte 30,000 hab. C'est un des princi-

paux foyers de la propagande religieuse des missionnaires protestants anglais (*Wesleyan Mission House* et *Church Missionary Society*). La ville et le territoire sont soumis à des pluies diluviennes de neuf mois, à la suite desquelles sévissent les plus terribles épidémies. Freetown paraît actuellement en décadence.

FRÉGATE. I. MARINE. — Dans l'ancienne marine à voiles, la frégate était le bâtiment de guerre qui, comme puissance militaire, venait immédiatement après le vaisseau à deux ponts. Elle n'avait qu'une batterie couverte, mais portait en outre des pièces sur le pont. Le nombre de ses canons, qui fut pendant longtemps de 40 à 44, arriva jusqu'à 60, augmentation correspondant à l'allongement parallèle du navire. Puis, quand l'artillerie rayée fit son apparition, la puissance balistique et le poids de chaque pièce augmentant, leur nombre diminua de nouveau. La frégate portait trois mâts carrés; elle avait généralement une marche supérieure à celle des vaisseaux, était plus manœuvrable, et était le type du bâtiment réellement marin, tenant admirablement la mer. Son rôle était d'accompagner, d'éclairer les escadres. Son apogée fut le type *Astrée*, frégate mixte filant 10 à 11 nœuds sous vapeur, et ayant malgré cela de grandes qualités sous voiles. Son équipage était de 500 à 600 hommes. — Vers 1860, les premiers cuirassés, type *Gloire*, portèrent cette appellation et on eut en escadre, jusqu'en 1885 environ, des frégates cuirassées à avant droit en fer de hache, type *Héroïne*, *Couronne*, *Surveillante*, etc. Puis, dans la transformation incessante de la marine actuelle, le nom de frégate même disparut et les quelques types survivants s'appelèrent : ou cuirassés d'escadre, ou croiseurs, suivant qu'ils étaient blindés ou non. Ils ont eux-mêmes disparus à leur tour, et aujourd'hui il n'existe plus (sauf la *Melpomène*, frégate à voiles servant d'école aux gabiers, division légère de l'Atlantique) de frégates que dans les ports de guerre, où elles servent de pontons ou de casernes. On ne peut plus admirer que là ce type disparu qui présentait, au point de vue de la navigation, une toute autre sécurité que les puissants cuirassés d'aujourd'hui, qui, s'ils sont bien supérieurs comme puissance destructive, sont bien inférieurs à leurs aînés, et comme navigabilité et comme habitabilité, dès qu'on quitte les climats tempérés.

II. ORNITHOLOGIE. — Dans la subdivision des Palmipèdes totipalmes ou des Stéganopodes, les Frégates constituent un genre parfaitement tranché qui a été appelé *Attagen* par Mœhr, *Fregetta* par Cuvier et *Tachypetes* par Vieillot (*Analyse*, 1816). Ces oiseaux sont de formes très élancées, avec les ailes très longues et très pointues, la queue très développée, profondément fourchue et formée non de pennes rigides comme chez les Fous et chez les Cormorans, mais de pennes souples, au nombre de douze. Leurs tarses très courts se trouvent en partie cachés sous les plumes de la jambe, et leurs doigts sont réunis par des membranes échan-crées. Celui du milieu est armé d'un ongle dentelé qui, si l'on en croit Audubon, joue le rôle d'un peigne et sert à débarrasser le plumage de ses parasites sur les points du corps que le bec ne saurait atteindre. Les mandibules sont beaucoup plus longues que la tête : la supérieure est un peu déprimée à la base et au milieu et se termine par un crochet robuste et acéré; elle est parcourue, sur la plus grande partie de sa longueur, par un sillon continuant la fente nasale; l'inférieure se recourbe à l'extrémité dans le même sens que la mandibule supérieure et à ses deux branches largement séparées à la base, le vide étant comblé par une membrane qui se continue en arrière avec la peau dénudée du devant de la gorge. Cette peau, colorée en rouge plus ou moins vif dans l'oiseau vivant, est extensible et pend parfois comme un goitre sur le devant du cou. Le tour des yeux est également un peu dénudé et teinté de bleu pourpré, mais tout le reste du corps est couvert d'un plumage lisse, assez serré, dont les couleurs varient avec l'âge, le sexe ou la saison. Chez les mâles au plumage de noces, les ailes et la queue sont d'un noir mat, la poitrine

et la base des ailes d'un noir brunâtre, le sommet de la tête et le dos d'un noir fortement glacé de vert, les plumes de ces deux régions rappelant par leurs reflets et par leur forme effilée les plumes du camail de certains Coqs. Au contraire, chez les femelles, les parties inférieures du corps sont plus ou moins tachées de blanc, parfois même entièrement blanches, et les parties supérieures sont d'un ton



Frégate aigle.

beaucoup plus mat que chez les mâles. On rencontre aussi des individus qui ont la tête blanche. Enfin on constate, sous le rapport des dimensions, d'assez grandes variations pour que l'on puisse admettre l'existence, à côté de l'espèce ordinaire (*Tachypetes aquila* L., de la grosseur d'une poule et dont l'envergure dépasse 3 m.), qui est répandue sur toute la zone intertropicale, d'une race de plus petite taille (*Tachypetes aquila* var. *minor* Gm.) que l'on trouve surtout sur la côte de la Chine méridionale, autour de quelques îles de l'Océanie et dans les parages des îles Mascariennes.

Les Frégates sont, de tous les oiseaux de mer, ceux qui ont le vol le plus rapide; cependant elles n'affrontent pas volontiers la tempête et ne se montrent qu'exceptionnellement à plus de 40 ou 50 lieues des côtes. Elles font une chasse active aux Poissons volants et enlèvent aussi prestement les Poissons qui nagent près de la surface et que leur vue percante leur permet de découvrir du haut des airs. Audubon prétend même qu'elles poursuivent les Fous et les Pélicans qu'elles forcent à rendre gorge, et le prince de Wied soutient qu'elles disputent leur proie aux Rapaces. En raison de l'énorme développement de leurs ailes et la brièveté de leurs pattes, les Frégates, comme nos Martinets, sont incapables de s'enlever d'un terrain plat et parfaitement uni; aussi se perchent-elles d'ordinaire sur les branches d'un arbre ou sur une arête de rocher. C'est aussi sur les arbres ou sur les rochers qu'elles bâtissent leurs nids, faits de quelques bûchettes et destinés à contenir chacun deux ou trois œufs à coquille épaisse, d'un blanc légèrement verdâtre. Les jeunes naissent couverts d'un duvet d'un blanc jaunâtre et demeurent dans le nid jusqu'à ce que leurs pennes claires aient complètement poussé, ce qui s'opère très lentement.

E. OUSTALET.

BIBL. : ORNITHOLOGIE. — DEGLAND et GERBE, *Ornith. europ.*, 2^e édit., 1867, t. II, p. 358. — AUDUBON, *Scènes de la nature aux Etats-Unis*, trad. P. Bazin, t. II, p. 307. — A. MILNE-EDWARDS, *Faune des régions australes*, ch. VII, p. 37, dans *Ann. sc. nat. zool.*, t. XIII, art. n^o 4.

FRÉGATE-ÉCOLE. La frégate-école est le bâtiment de l'Etat français sur lequel les aspirants de 2^e classe, élèves sortants de l'Ecole navale, font un stage d'une année avant d'être promus à la 1^{re} classe. C'est donc une institution complémentaire de l'Ecole navale, une école d'application des aspirants de la marine sur laquelle nous donnerons quelques détails complémentaires, renvoyant pour l'ensemble de cette organisation à l'art. *Ecole navale* (t. XV, pp. 426-430). Créée en 1864, cette école a subi plusieurs modifications; son régime actuel a été réglementé en 1884. L'objet est de donner aux futurs officiers de la marine une instruction pratique qu'ils ne peuvent recevoir suffisam-

ment à bord du *Borda*, immobilisé à Brest. Sans doute une corvette à voile et une corvette à vapeur sont annexées à l'École navale, et, à l'issue des examens de fin d'année, on y embarque les élèves pour prendre part à la campagne d'été sous le commandement de l'officier de manœuvre préposé à la division qui va faire cette campagne, mais il faut plus. Aussi consacra-t-on, après les deux années passées sur le *Borda*, une troisième année à un voyage au long cours.

Les élèves sont embarqués le 1^{er} oct. sur la frégate-école (actuellement [1893] l'*Iphigénie*). Sa campagne dure dix mois (oct.-juil.) et son programme comporte ordinairement le parcours de l'océan Atlantique, par les côtes d'Amérique, le cap de Bonne-Espérance, les Canaries, l'Espagne et le Portugal. Les aspirants de 2^e classe font l'application de l'enseignement technique reçu à l'École navale et continué par les cours qu'on leur fait; on les exerce également au commandement. Outre les élèves sortis de l'École navale, la frégate-école reçoit les élèves de l'École polytechnique (de trois à neuf), qui entrent dans la marine avec le grade d'aspirant de première classe. Ils subissent les examens de sortie comme leurs camarades. Le classement se fait d'après les notes, selon le même système qu'à l'École navale; le conseil de perfectionnement est d'ailleurs le même, les deux écoles n'en faisant en réalité qu'une. Voici la liste des matières avec les coefficients :

Conduite du vaisseau.....	43
Architecture navale.....	3
Machines à vapeur.....	10
Manœuvres (particulièrement des appareils à voile).....	43
Artillerie.....	7
Torpilles.....	7
Infanterie.....	4
Règlement.....	1
Anglais.....	3
Rédaction littéraire.....	9
Dessin.....	9
Administration.....	2
Conduite.....	3
Tenue.....	3
Aptitude.....	15

100

Ceux qui ont satisfait à l'examen de sortie sont promus aspirants de première classe et entrent dans le service actif. Ceux qui n'y ont pas satisfait sont embarqués sur les bâtiments de la flotte et admis à subir de nouvelles épreuves au bout de six mois. Un nouvel échec les rend à la vie privée. A.-M. B.

FRÉGENAL DE LA SIERRA (V. FREGINAL).

FRÉGEVILLE (Jean-Henri-Guy-Nicolas DE GRANVAL, marquis de), général et homme politique français, né à Réalmont le 14 déc. 1748, mort à Réalmont en 1803. Capitaine au régiment de Condé, il adopta avec enthousiasme les principes de la Révolution et servit dans l'armée de Dumouriez. Nommé général de brigade, il passa à l'armée des Pyrénées-Orientales et fit la guerre de Vendée en 1795. Élu membre du conseil des Cinq-Cents le 25 vendémiaire an IV par le dép. du Tarn, il fut en l'an V secrétaire de cette assemblée dont il devint questeur (membre de la commission des inspecteurs). Ami de Lucien Bonaparte, il prit part au coup d'État du 18 brumaire. Il fut promu par la suite général de division.

FRÉGEVILLE (Charles-Louis-Joseph de GAU, marquis de), général français, né au château de Frégeville, près de Castres, le 1^{er} nov. 1762, mort à Paris le 4 avr. 1841, frère du précédent. Capitaine au régiment de dragons de Condé, il adopta, comme son frère, les principes révolutionnaires, devint colonel des hussards de Chamborand en 1792, fit les campagnes de Champagne et de Belgique sous Dumouriez, et combattit brillamment à la retraite de Grandpré et à la bataille de

Jemappes où il emporta une redoute. Promu général de brigade le 15 mai 1793, il servit à l'armée des Pyrénées-Orientales. Élu le 25 germinal an VII député de l'Hérault au conseil des Cinq-Cents, il fut, comme son frère, un des partisans les plus actifs du coup d'État du 18 brumaire. Il fut membre de la commission intermédiaire, fut désigné par le Sénat comme député de l'Hérault au Corps législatif (4 nivôse an VIII) et devint général de division le 28 déc. 1800. Envoyé à l'armée de l'Ouest comme inspecteur général de cavalerie, il servit en 1806 à l'armée de Naples. Il se signala au passage du Mincio et du Tagliamento et à la prise de Civitella. Il exerça les fonctions de commandant du 2^e corps d'observation à l'armée des Pyrénées-Orientales pendant les Cent-Jours. Il fut sous la seconde Restauration inspecteur général de la cavalerie de l'armée de la Loire, mais fut mis à la retraite à la suite de dissentiments avec le duc d'Angoulême. Le gouvernement de Juillet rétablit son nom parmi ceux des officiers généraux en disponibilité (1830-1833).

FREGILUS (Ornith.) (V. CORBEAU).

FREGIMONT. Com. du dép. du Lot-et-Garonne, arr. d'Agen, cant. de Port-Sainte-Marie; 323 hab.

FREGOSA (Bot.) (V. CAPRAIRE).

FREGOSI. Célèbre famille génoise, avec les Adorni, les Montaldi et les Guani ou Guarci, l'une des quatre grandes familles plébéiennes de la république. Guelfes, les Fregosi furent surtout les rivaux des Adorni; ils fournirent à Gènes plusieurs doges et divers hommes éminents.

Domenico Fregoso Campo qui fonda la renommée de sa famille. Il se souleva contre le doge Gabriele Adorno, l'emprisonna et prit sa place (1371). Il chassa les pirates de l'île de Malte; à la suite du massacre des Génois à Chypre, il en entreprit la conquête effectuée par son frère *Pietro*, se fit céder Famagouste et verser une indemnité de 4,102,400 florins, plus un tribut annuel de 40,000 écus d'or. Il soutint Andronic Paléologue dans l'empire grec contre Jean son père défendu par les Vénitiens. Sa flotte fut battue devant Ténédos, et le marquis del Caretto prit Albenge. *Domenico* fut renversé, emprisonné, sa famille bannie (1378). — *Pietro*, frère du précédent, conquérant de Chypre, ce qui lui valut d'immenses honneurs, partagea le sort de son frère en 1378. Il s'évada et en 1390 fit élire doge son neveu, *Jacopo*, fils de *Domenico*; celui-ci était un philosophe qui céda sans lutte le pouvoir à Antoniotto Adorno. — *Orlando*, fils de *Pietro*, essaya de chasser de Gènes le marquis de Montferrat et fut égorgé à Savone (1412). — Son frère *Tomaso* fut un des hommes les plus influents de Gènes; élu doge en 1415, il restaura les finances, creusa un nouveau port, combattit en *Corse* (V. ce mot) les Aragonais et Vincentello d'Istria; les puissants ducs de Milan lui firent une guerre acharnée avec l'aide des exilés génois et le renversèrent. Filippo-Maria Visconti lui donna Sarzane. Allié aux Fieschi, il s'empara de la Ligurie, de Chiavari à Recco. Après l'insurrection de 1433 qui chassa les Milanais, il se fit reconnaître doge (1435) et le resta jusqu'en 1442, où la jalousie provoquée par les funérailles trop pompeuses faites à son frère Gianbattista provoqua sa chute. Il refusa de reprendre le pouvoir en 1450 et fit nommer à sa place son neveu *Pietro*. Les fils de Gianbattista, *Janus* et *Luigi*, renversèrent les Adorni le 30 janv. 1447; le premier fut doge, et après sa mort (1448) son frère lui succéda. Déposé en 1450, il fut remplacé par un troisième frère, *Pietro*, qui défendit mollement Constantinople et céda la Corse et les comptoirs de la mer Noire à la banque de Saint-Georges. La guerre contre le roi d'Aragon le décida à offrir la souveraineté au roi de France Charles VII (1457). Il ne tarda pas à se brouiller avec le gouverneur français Jean de Calabre et périt dans une tentative pour le chasser de Gènes (1459). *Luigi* y réussit avec l'aide d'un autre de ses frères, l'archevêque de Gènes *Paolo* (1461) avec lequel il se disputa bientôt le pouvoir. Celui-ci, archevêque depuis 1452, fut un des hommes les plus remarquables de sa famille; beaucoup plus général que

prélat. Il s'appuya sur Francesco Sforza contre les Français et les Adorni, enleva le pouvoir à son frère, mais fut expulsé par le duc de Milan. Il se retira à Rome où il fut promu cardinal. En 1480, il commanda la flotte qui reprit aux Turcs Otrante, Tarente, etc. Rentré à Gènes, il destitua son neveu le doge *Gianbattista II*, fils de Pietro, proclamé en 1478, et prit sa place. Sa tyrannie provoqua bientôt une insurrection et il dut se retirer devant les Milanais et les Adorni. Il fut ensuite un des commensaux d'Alexandre VI et fit en 1494 une inutile tentative pour reprendre Gènes. Son portrait a été tracé sous les couleurs des plus noirs par son neveu Gianbattista dans son livre *De Dictis factisque memorabilibus* (Milan, 1509). — *Janus II* fut élu doge en 1512, mais évincé l'année suivante par son frère *Ottaviano*; celui-ci s'allia à François I^{er}; il survécut peu à la prise de Gènes par les Espagnols (1522). Cet événement entraîna l'abaissement définitif des Fregosi qui ne reparurent plus à la tête de la République. — *Elderigo*, fils de Luigi, archevêque de Salerne (1507), souvent employé comme ambassadeur génois, surtout par son frère Ottaviano. Il fit une brillante expédition navale contre la Tunisie, s'empara du fameux corsaire Cortogoli. Après la prise de Gènes (1522), il se retira en France où le roi lui donna l'abbaye de Sainte-Bénigne de Dijon. Rentré en Italie, il fut évêque de Gubbio (1529), puis cardinal (1539). Il mourut en 1541. Son ami Sadolet prononça son oraison funèbre. On a de lui *Parafraasi sopra il Pater noster*; *Trattato del Orazione*; des lettres à Bembo, Sadolet, etc. — *Cesare*, fils aîné de Janus II, se mit au service de François I^{er} qui l'employa comme ambassadeur; envoyé en Turquie, il fut assassiné en pleine paix avec Rincon par les émissaires du marquis del Guasto, sur le Pô, à trois milles de Pavie (2 juil. 1541). Cet assassinat suscita une nouvelle guerre entre Charles-Quint et François I^{er}.

BIBL. : V. GENÈS.

FREGOSO (Antonio), poète italien, né à Gènes vers 1445, mort vers 1515. Lorsque Ludovic le More, à la cour duquel il vivait, fut fait prisonnier par les Français, il se retira à Colterano, près de Milan, où il vécut dans une retraite absolue, ce qui le fit surnommer *Fileremo*, l'ami de la solitude. Il était fort estimé et sa réputation lui survécut longtemps. On a de lui : *Riso di Democrito* et *Pianto d'Eraclito* (Milan, 1506), poème satirique traduit en vers français par Michel d'Amboise (Paris, 1547); *Contenzione di Pluto ed Iro* (Milan, 1507); *Cerva bianca* (Milan, 1510); *Solvo* (Milan, 1525). R. G.

FREGOUVILLE. Com. du dép. du Gers, arr. de Lombez, cant. de L'Isle-en-Jourdain; 391 hab.

FREHEL (Cap) (V. CÔTES-DU-NORD [Dép. des]).

FREHER (Marquard), historien allemand, né à Augsbourg le 26 juil. 1565, mort à Heidelberg le 13 mai 1614. Élève de Cujas, professeur à Heidelberg, souvent employé comme ambassadeur par l'électeur Frédéric IV. Parmi ses ouvrages, nous citerons : *Origines palatine* (Heidelberg, 1599) et divers recueils de textes et de chroniques.

FREÏA. I. ASTRONOMIE. — Nom du 235^e astéroïde (V. ce mot).

II. ZOOLOGIE (V. FOLLICULINA).

FREIBERG. Ville d'Allemagne, royaume de Saxe, cercle de Dresde, au N. de l'Erzgebirge, à 412 m. d'alt.; 28,955 hab. (en 1890). La vieille ville a gardé une de ses portes fortifiées; autour de ce noyau s'étendent les quartiers neufs. Le principal monument est la cathédrale rebâtie en 1594 dans le style de la Renaissance italienne, mais où subsiste, de la primitive église de Marie, un portail gothique (*Goldene Pforte*) très admiré pour ses sculptures du XIII^e siècle. Dans une chapelle sont les tombeaux de tous les princes protestants de la ligne Albertine (V. SAXE) depuis Henri le Pieux (mort en 1544). Au sommet de la ville est l'église de Pierre avec ses trois tours; auprès, le château de Frenenstein, bâti en 1572. Citons l'hôtel de ville (1410) avec une tour de l'horloge, une halle du XIV^e siècle et plusieurs maisons des XV^e et XVI^e siècles.

La grande importance de Freiberg tient à ses mines d'où l'on a extrait en trois siècles (1524-1850) 2,000 tonnes d'argent. Il existe 60 fosses que se partagent l'Etat, la ville et les particuliers et qui occupent 7,000 mineurs; l'extraction fut en 1884 de 28,728 tonnes de minerai valant 6 millions 1/2; on en retire de l'argent, du cuivre, de l'arsenic, du plomb, du zinc, du soufre. Les minerais sont traités dans les usines de Freiberg où l'on apporte même des minerais américains. Situées sur un plateau en contrebas de l'Erzgebirge, entre les vallées de la Mulde et de la Striegis, ces mines ont été pendant longtemps les plus célèbres de l'Europe pour l'habileté de leurs ingénieurs et de leurs ouvriers. On y a exécuté en ce siècle un des plus beaux travaux de l'art des mines : près de 100 kil. de galeries pour évacuer les eaux qui menaçaient de noyer les fosses. — Les mineurs saxons furent au moyen âge les maîtres de tous ceux de l'Europe; ils ont encore une grande réputation et l'Académie ou *École des mines* de Freiberg a une réputation universelle; fondée en 1765, elle compte environ 20 professeurs et 150 élèves avec d'admirables collections.

Les mines furent découvertes vers 1163; en 1175, le margrave de Misnie, Otton le Riche, bâtit Freiberg; dès 1196 elle fut fortifiée; une monnaie y exista de 1250 à 1556. Frédéric le Pacifique accorda de grands privilèges à la ville (1294) et régla le droit minier. L'empereur Adolphe prit la ville (1296), mais le margrave la reprit (1307). Ce fut un des remparts de la Saxe contre les husrites. En 1485 la ville, en 1547 les mines passèrent à la ligne Albertine. La Réforme y fut introduite (1537) par Henri le Pieux qui y résidait. Vainement assiégée par les Suédois en 1639 et 1643, Freiberg vit la dernière bataille (29 oct. 1762) de la guerre de Sept ans (V. FRÉDÉRIC II). L'époque de sa grande prospérité fut le XIV^e siècle, où elle comptait plus de 40,000 hab.

BIBL. : BENSELER, *Gesch. Freibergs und seines Bergbaues*; Freiberg, 1813, 2 vol.

FREIBURG (V. FRIEBURG).

FREIBURG IN SCHLESSEN. Ville de Prusse, prov. de Silésie, sur la Polesnitz; 9,000 hab., auprès du château de Fürstenstein.

FREIDANK, ou, en moyen haut-allemand, **FRIDANK**. On a, sous le nom de *Freidanks Bescheidenheit*, ou *Enseignement de Freidank*, un recueil de sentences rimées de la première moitié du XII^e siècle, touchant à toutes les questions politiques ou religieuses du temps, s'exprimant avec une grande hardiesse sur la noblesse et le clergé et même sur l'empereur et le pape. Le nom de Freidank, qui peut se traduire par libre penseur, est sans doute un surnom que l'auteur avait pris ou que ses contemporains lui avaient donné; on l'appelle tantôt Herr Freidank, tantôt Meister Freidank, c.-à-d. qu'on en fait tantôt un seigneur, tantôt un clerc ou un bourgeois. Wilhelm Grimm, se fondant sur certaines analogies de pensée, de style, de rime, considère Freidank comme un nom d'emprunt de Walther von der Vogelweide (*Ueber Freidank*, Berlin, 1850; avec deux suppléments, Göttingue, 1852 et 1855). Cette opinion a été combattue par Franz Pfeiffer (*Freie Forschung*, Vienne, 1867) et semble aujourd'hui abandonnée. Freidank a été publié par W. Grimm (Göttingue, 1834; 2^e éd., 1860), par Bezzenberger (Halle, 1872) et par Sandvoss (Berlin, 1877). Il a été mis en allemand moderne par Simrock (Stuttgart, 1867), par Bacmeister (Stuttgart, 1874) et par Pannier (Leipzig, 1878). A. BOSSERT.

FREIENWALDE. Ville de Prusse, prov. de Brandebourg, district de Potsdam, près de l'Oder; 7,000 hab. Eaux minérales fréquentées depuis 1365.

FREIGNÉ. Com. du dép. de Maine-et-Loire, arr. de Saumur, cant. de Candé; 2,108 hab.

FREILIGRATH (Hermann-Ferdinand), poète allemand, né à Detmold le 17 juin 1810, mort à Cannstatt le 18 mars 1876. Il était fils d'un instituteur. Après avoir fait des études incomplètes au gymnase de sa ville natale, il fut envoyé chez son oncle, à Soest, en Westphalie, pour apprendre

le commerce. Son oncle fit faillite, son père mourut, et il se trouva réduit à ses propres ressources. Il entra comme teneur de livres chez un banquier d'Amsterdam (1831) et, six ans après, dans une maison de commerce de Barmen. Il occupait ses loisirs à des études littéraires et à des essais poétiques. Quelques articles qu'il envoya à l'*Almanach des Muses* lui valurent les encouragements des deux directeurs Chamisso et Schwab, et il s'adonna entièrement aux lettres. En 1841, il s'établit à Darmstadt, et, l'année suivante, le roi de Prusse Frédéric-Guillaume lui fit une pension annuelle de 300 thalers. L'*Album de Roland*, qu'il venait de publier (Cologne, 1840), semblait promettre en lui un romantique pur et un partisan de l'ancien régime. Mais à Saint-Goar, où il demeura ensuite, il fit la connaissance de Hoffmann de Fallersleben, qui le gagna au parti libéral. Il renonça brusquement à sa pension, publia sa profession de foi, *Mein Glaubensbekenntniss* (Mayenne, 1844), et, prévoyant les suites de sa démarche, il s'expatria. Il voyagea en Belgique et en Suisse et trouva enfin un abri dans une maison de banque de Londres. En 1848, il vint à Dusseldorf et prêcha hautement la révolution. Sa poésie, *Die Todten an die Lebendigen*, le fit arrêter, mais il fut acquitté par le jury. Il entra, bientôt après, à la rédaction de la *Neue Kölnische Zeitung*. La révolution ayant échoué, il retourna à Londres, où il fut correspondant de la Banque suisse. En 1868, il profita de l'amnistie pour revenir en Allemagne, et une souscription faite en sa faveur assura pour quelque temps son existence. Dans l'intervalle, sa réputation avait grandi et les éditions de ses poésies se multipliaient. De Stuttgart, où il s'était établi en 1868, il passa, en 1874, à Cannstatt, où il mourut. La première édition des *Poésies* de Freiligrath date de 1838 ; des éditions complètes de ses œuvres ont paru à Stuttgart, en 6 vol., en 1870, en 1871 et en 1877. Freiligrath était un versificateur consommé, et il était doué d'une imagination exubérante qui lui fournissait pour une même idée une profusion d'images. On l'a quelquefois comparé à Victor Hugo, sur lequel il s'était formé dans sa jeunesse, et qui resta son maître. Ses premiers ouvrages furent des traductions des *Odes et Ballades* (Francfort, 1836) et des *Chants du crépuscule* (Stuttgart, 1836). Il a traduit également, avec une rare habileté, un grand nombre de poésies anglaises et françaises.

A. BOSSERT.

BIBL. : B. AUERBACH, *Reise auf Freiligrath, gehalten am 7. Sept. 1867 zu Darmstadt*; Darmstadt, 1867. — KIPFENBERG, *Ferdinand Freiligrath, zum Verständniss des Dichters und als Begleitgabe zu seinen Werken*; Leipzig, 1868. — SCHMIDT-WEISSENFELS, *Ferdinand Freiligrath, ein biographisches Denkmal*; Stuttgart, 1876. — W. BÜCHNER, *Ferdinand Freiligrath, ein Dichterleben in Briefen*; Lehr, 1881-82, 2 vol. — Gisberte FREILIGRATH, *Beiträge zur Biographie Ferd. Freiligraths*; Minden, 1889.

FREIN. I. TECHNOLOGIE. — Pour faciliter la retenue dans la descente des voitures fortement chargées, on leur adapte ordinairement des freins à l'aide desquels on augmente les difficultés du mouvement en faisant naître des résistances passives, telles que le frottement. Le procédé le plus simple consiste à enrayer l'une des roues de derrière, c.-à-d. à l'empêcher de tourner, soit en embarrant contre un des rais à l'aide d'un levier, soit en embarrant la jante près d'un rai à l'aide d'une corde dite enrayer ou d'une chaîne d'enrayage fixée à la voiture. Ce mode d'enrayage a été longtemps le seul en usage, bien qu'il occasionne une grande fatigue de la roue. On a cherché à atténuer en partie les défauts que l'on reprochait à la chaîne en adaptant un sabot d'engrenage, sorte de patin à oreilles avec semelle en acier, qui est relié à la voiture par une chaîne. Pour enrayer, on le place devant la roue qui monte dessus ; la chaîne, en se tendant, empêche le sabot de passer en arrière, et la roue ne portant plus sur le sol cesse de tourner. Pour les voitures à deux roues, l'enrayage d'une seule roue n'est pas admissible, parce que sur un terrain raboteux, les chocs et les oscillations dans le sens horizontal fatiguent beaucoup le limonier et peuvent même le renverser, car sa position est toujours forcée. On a donné depuis longtemps la préfe-

rence pour les voitures de roulage, les diligences et même les voitures de luxe, à un mode d'enrayement un peu plus compliqué, mais beaucoup plus commode. L'enrayure ou frein consiste en une barre transversale ou traverse, disposée en arrière ou en avant des roues de derrière à peu près à hauteur de l'essieu et portant à chacune de ses extrémités une plaque de frottement, appelée patin ou sabot, en bois ou en fer, que l'on peut presser plus ou moins contre le cercle des roues au moyen d'un levier ou d'une vis placée soit à l'arrière de la voiture, soit sur le devant. Dans ce dernier cas, la manivelle ou le volant se trouve mis à portée de la main droite du cocher et l'action de la vis est transmise au frein par l'intermédiaire de cordes ou de levier. Le mouvement des roues détermine un frottement qui est d'autant plus fort que les patins sont plus serrés ; on peut ainsi graduer la résistance suivant la raideur de la descente et la dureté du sol. Jusqu'à ces dernières années, le frein à vis et à patins avait été considéré comme suffisant, mais depuis la mise en circulation de tramways dans les grandes villes et des grandes voitures à trois chevaux de la Compagnie des omnibus dans Paris, on s'est demandé si l'on ne pourrait pas avoir recours à l'emploi du frein, non seulement pour retenir des voitures dans les descentes, mais encore pour diminuer la fatigue des chevaux dans les arrêts et surtout obtenir un arrêt à peu près instantané en cas d'accident. Tout d'abord, on a cherché à augmenter la puissance du frein en disposant quatre sabots et les faisant agir soit seulement avec les deux roues de l'essieu de derrière, à l'avant et à l'arrière, soit sur les faces intérieures des quatre roues. Mais, quel que soit le dispositif adopté, la manœuvre du frein à vis est trop lente ; il y a beaucoup de temps perdu dans les divers organes et son action dans un moment critique où il faudrait enrayer subitement pour éviter un choc n'est pas d'un effet suffisamment immédiat. Actuellement, la Compagnie des omnibus emploie avec succès, pour le serrage du frein, un système dû au capitaine d'artillerie Lemoine (V. ci-dessous § *Artillerie*).

II. CHEMIN DE FER. (V. CHEMIN DE FER, t. X, p. 1041, et AIR, t. I, p. 4052).

III. ARTILLERIE. — Lorsque le recul d'une bouche à feu est trop considérable, il présente, pour le service, des inconvénients nombreux, à cause de la perte occasionnée par le retour en batterie et de la nécessité de disposer d'un grand espace pour l'emplacement de la pièce ; ce dernier inconvénient est surtout à considérer pour les bouches à feu installées sur les remparts, dans les casemates, dans les tourelles ou à bord des navires. Aussi s'est-on préoccupé de tout temps de réduire le plus possible l'étendue du recul. Les appareils employés à cet effet portent le nom de *freins*. Les résistances qu'ils mettent en jeu pour modérer le recul sont le plus souvent : le frottement, la pesanteur, la pression développée par l'écoulement des liquides à travers d'étroits orifices.

Cas où l'on ne dispose pas d'un point fixe. Avec es affûts roulants pour lesquels on ne dispose pas d'un point fixe, tels que les affûts de campagne, de montagne et certains affûts de siège, on empêche les roues de tourner, de manière à substituer au frottement de roulement sur le sol ou sur la plate-forme le frottement de glissement qui est plus considérable. Les freins fondés sur ce principe peuvent également servir pour l'enrayage de route des pièces attelées et des voitures en général. Tels sont l'enrayure, le sabot d'enrayage, le frein à patins, le frein de moyeu et le frein à patins et à cordes.

L'*enrayure* est une corde ou une chaîne fixée par une extrémité à l'affût et que l'on passe autour de la jante de la roue. Afin d'amoindrir le choc produit par le rai sur l'enrayure, on peut interposer un ressort dans la chaîne. Pour la marche, ce dispositif a l'inconvénient de ne pouvoir être mis en place qu'en arrêtant la voiture ; il expose en outre le cercle à s'user en un point. Il a été appliqué dans notre ancien affût de montagne. Le *sabot d'enrayage*, qu'on dispose sous la roue, développe sur le sol

un frottement considérable ; il a l'avantage d'être automatique, c.-à-d. de ne nécessiter aucune opération pour la remise de l'affût en batterie, et de plus il empêche le cercle de la roue de s'user. Mais il est long à placer et fatigue beaucoup le matériel. Pour la route, il oblige à arrêter. Il est réglementaire en France comme enrayage de route pour les caissons et forges de campagne ainsi que pour les affûts de siège. Dans le frein à *patins*, les patins sont montés sur une même traverse et on les serre contre les bandages des roues en agissant sur une vis au moyen d'une mani-

velle. On peut reprocher à ce dispositif de n'être pas automatique : il faut en effet le desserrer après chaque coup pour reporter la pièce à sa position, puis le serrer de nouveau. Pour les routes, il est de beaucoup supérieur au sabot ; il peut se régler à volonté suivant la raideur des pentes ; il peut se serrer et se desserrer en marchant. Ce système est d'un usage général à l'étranger pour les affûts de campagne ; il est appliqué en France au chariot-fourragère, au chariot de batterie et aux voitures des équipages militaires. Le frein de *moyeu* agit en appliquant la résistance au

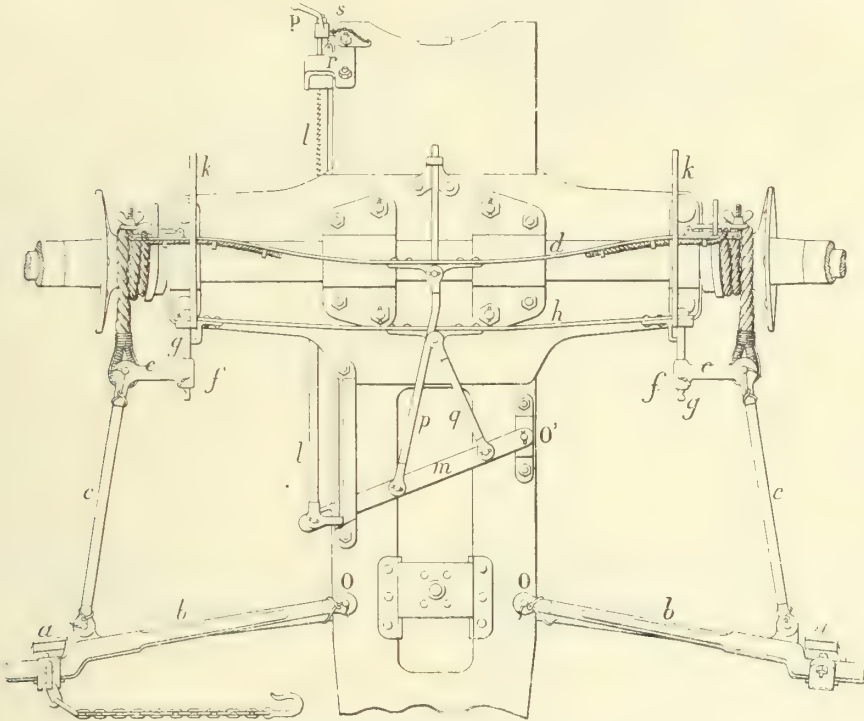


Fig. 1.

moyeu, soit contre le pourtour, soit contre le bout. Il n'est jamais très puissant à cause du petit bras de levier de la résistance. Dans l'affût de 80 de montagne modèle 1880, le frottement est développé contre le bout du moyeu : le moyeu est serré contre la rondelle d'épaulement par une rondelle de bout d'essieu sur laquelle on exerce une pression au moyen d'un écrou vissé sur l'extrémité de la fusée. — Le frein à *patins et à cordes* du système Lemoine est à la fois un frein à patins et un frein de moyeu, la résistance qu'il développe contre les bandages des roues étant prépondérante. Il est fondé sur le principe suivant : lorsqu'un cordage enroulé autour d'un arbre glisse à frottement, il développe, avec une faible longueur d'enroulement, une tension considérable. Le cordage est enroulé autour du moyeu de la roue et au moyen d'un ressort on exerce à l'une de ses extrémités une légère traction de manière à amener un contact intime entre la corde et le pourtour du moyeu : c'est ce qu'on appelle armer le frein ; l'autre extrémité est reliée aux patins. Pendant le recul, le mouvement de la roue entraîne la corde, l'enroule, et la tension qui en résulte provoque un serrage très énergique des patins contre les bandages des roues. Ce mode d'enrayage est automatique, le frein se desserrant lorsqu'on fait tourner les roues en sens inverse pour ramener l'affût en position. Pour les routes, il faut avoir soin de débarrer le ressort. Ce frein est réglementaire pour nos affûts de campagne. Voici quelques détails sur son organi-

sation. Les patins (fig. 1) sont portés par deux volets *b* pouvant tourner autour d'un axe *O* fixé au flasque gauche de l'affût. Les deux cordes, en chanvre goudronné et de forme conique, sont reliées chacune au volet correspondant par l'intermédiaire d'un tirant *c*, dans la chape duquel s'engage la boucle de la corde. Celle-ci passe sous le moyeu, contre disque, fait deux tours sur le moyeu et vient se fixer par son petit bout, à l'extrémité d'un palonnier de frein *d* formant ressort. Le tirant est relié par une goupille *f* à une tige de réglage *g* qui le dirige dans son mouvement et qui limite la distance du patin au cercle. Le frein étant au repos, cette distance doit être de 4 ou 5 centim. Les tiges de réglage sont commandées par un palonnier d'appel *h* qui rapproche les patins de la roue lorsqu'on arme le frein. Les deux palonniers d'appel sont soutenus par deux étriers *k*. Les palonniers de frein et les palonniers d'appel sont commandés par une crémaillère *l* qui agit par l'intermédiaire d'un levier articulé *m*, mobile autour d'un axe *O'* fixé au flasque droit, et de deux bielles *p* et *q*. La crémaillère passe dans un support denté *r* avec lequel elle est prise sous l'action d'un ressort à boudin qui presse sur elle. Pour armer le frein, on tire fortement à soi la poignée *P* en l'écartant de côté pour la débloquer, et sa position est assurée, pendant le tir ou en marche quand la route est mauvaise, au moyen d'une chevillette *s*. Pour l'enrayage de route on peut armer le frein, étant au repos : l'enrayage se produit alors dès que la pièce se porte

en avant ; mais en général on enrayer pendant la marche. Sur les terrains plats ou sur les montées, il y a à craindre que la voiture ne recule, auquel cas l'enrayage du frein ne se produirait pas ; dans ce cas on se sert d'une enrayerure à chaînette *t* au moyen de laquelle on entoure la jante de la roue. Pour l'enrayage de tir on procède comme pour l'enrayage de route. Si, pendant le tir, la crémaillère venait à se débrayer, le frein s'armerait automatiquement au bout de quelques coups, par l'inertie des parties mobiles du frein. — Certains affûts de campagne (russes et espagnols) sont munis d'une *bèche de crosse* qui limite le recul en labourant le sol. Le même dispositif est appliqué aux canons à tir rapide de petit calibre dont on cherche à supprimer complètement le recul. Enfin, on utilise aussi quelquefois la résistance de la pesanture en obligeant pendant le tir les roues de l'affût à monter sur un plan incliné. Pour les affûts à roues qui tirent sur plate-forme, on peut disposer derrière les roues des *coins* en bois ou en fer. Après le recul, l'affût redescend de lui-même à la position de tir. L'usage des coins est assez fréquent à l'étranger ; ils ont l'inconvénient d'être lourds et encombrants.

Cas où l'on dispose d'un point fixe. Lorsqu'on a un point fixe à sa disposition, on peut relier l'affût à ce point soit invariablement, ce qui supprime tout recul, soit par un

organe intermédiaire qui absorbe une certaine partie de la force vive. Comme exemples d'affûts sans recul, on peut citer les affûts de bord de certains canons à tir rapide de



Fig. 2 et 3.

petit calibre qu'on boulonne sur le pont du navire, l'affût du mortier de 21 centim. allemand fixé d'une manière invariable à une plate-forme que l'on encastre dans le sol, etc. En général, la suppression complète du recul fatigue beaucoup le matériel ; aussi le plus souvent se contente-t-on de limiter seulement l'étendue du recul. Les freins employés autrefois pour les affûts de place et de côte à *châssis* (V. ce mot) étaient des freins à mâchoires et des freins à lames ; ils augmentaient le frottement des semelles de

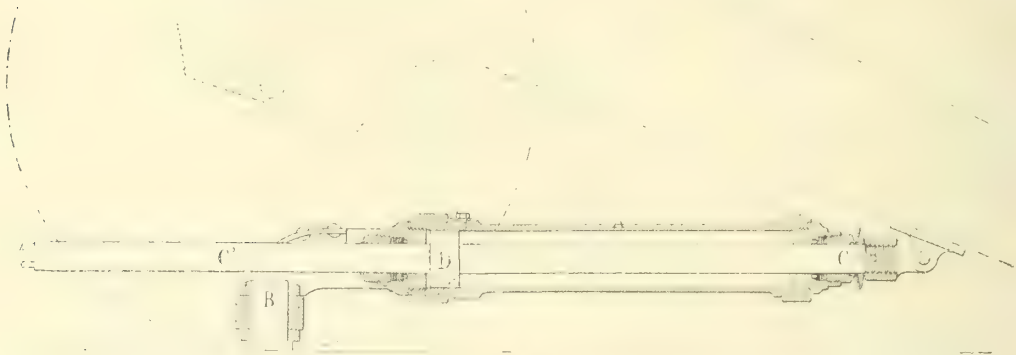


Fig. 4.

l'affût contre les côtés du châssis en créant un frottement additionnel. Le frein à *mâchoires* consiste en deux mâchoires fixées à chaque flasque et qu'on peut serrer contre les côtés du châssis au moyen d'une vis de serrage. Le frein à *lames* comprend une série de lames métalliques fixes, parallèles aux côtés, portées par le châssis ; entre ces lames peuvent glisser une autre série de lames portées par l'affût. Une pression s'exerce sur l'ensemble des lames au moyen de mâchoires mises automatiquement en action au moment du recul. Ces deux systèmes sont peu puissants ; ils exigent qu'on les desserre pour ramener la pièce en batterie. On a réalisé un progrès considérable en leur substituant, dans ces dernières années, le frein *hydraulique*. Celui-ci utilise la résistance que développe un liquide lorsqu'on l'oblige à s'écouler avec une grande vitesse par des orifices étroits. Au châssis est fixé un corps de pompe ou cylindre rempli de liquide ; à l'affût est reliée la tige d'un piston qui se meut dans le corps de pompe (la disposition inverse est également employée). Le liquide, comprimé par le piston (ou par le fond de la pompe) pendant le recul de l'affût, s'écoule par des orifices creusés dans le piston et par le jeu annulaire que l'on ménage en général autour de celui-ci. Les côtés du châssis sont tenus inclinés vers l'avant, de sorte que l'affût muni de galets rentre automatiquement en batterie ; sinon, des ressorts récupérateurs, comprimés par le recul, produisent ce retour automatique. Le liquide employé en France est la glycérine étendue de 40 % d'eau ; à l'étranger, on se sert d'alcool étendu d'eau, d'huile de pétrole ou d'huile de naphte. Si la section d'écoulement était

constante, l'action du frein ne dépendrait que de la vitesse du recul : la résistance qu'il opposerait au recul croîtrait d'abord très rapidement pour décroître ensuite jusqu'à la fin du mouvement ; elle soumettrait le système à des percussions violentes. Aussi a-t-on cherché à rendre l'effort du frein à peu près uniforme en donnant aux orifices d'écoulement une section *variable*. Divers dispositifs peuvent être employés pour réaliser la variation des orifices : 1° des échancrures (fig. 2) sont pratiquées sur le pourtour du piston et en face d'elles sont encastrées dans la paroi du corps de pompe des barres d'obturation à section variable, permettant au piston de glisser le long d'elles avec un certain jeu ; 2° des orifices percés dans le piston sont fermés graduellement par un disque percé également de trous ; le piston est animé d'un mouvement hélicoïdal, tandis que le disque qui lui est relié ne possède qu'un mouvement de translation ; il en résulte que les orifices du piston, d'abord en correspondance avec ceux du disque, se masquent progressivement pendant le recul ; 3° des rainures (fig. 3) à profondeur décroissante sont creusées dans la paroi du cylindre ou bien un jeu circulaire variable est ménagé entre le piston et le cylindre ; dans les deux cas, le piston peut être en même temps percé de trous. Quant au mouvement de l'affût pour le retour en batterie, comme il s'exécute toujours avec une vitesse très faible, le liquide n'y oppose qu'une très faible résistance et même il est nécessaire, lorsque l'affût redescend sur des galets, d'augmenter cette résistance à la fin du mouvement pour en diminuer la violence. L'emploi du frein hydraulique a le grand

avantage de permettre la constitution d'affûts à pivot central, donnant aux bouches à feu, dans le service de place, de côté et de bord, un champ de tir illimité. Le frein hydraulique peut également être appliqué aux affûts sur roues tirant sur plate-forme. Dans ce cas, il est indispensable pour le pointage en direction que le pivot qui sert de point fixe se trouve dans le plan vertical de l'essieu. Pour obtenir le retour automatique en batterie, on place deux coins derrière les roues. En outre, pour que les roues puissent gravir les plans inclinés pendant que la crosse glisse sur la plate-forme, il faut que l'axe du corps de pompe puisse avoir un déplacement dans le plan vertical, ce qui nécessite deux articulations, l'une à l'affût, l'autre au pivot. C'est ainsi qu'est organisé le frein hydraulique de notre affût de 155 de long représenté par la fig. 4. Le cylindre A est relié au pivot B de la plate-forme, tandis que l'extrémité de la tige C du piston D est attachée à l'affût. Le cylindre, creusé intérieurement de quatre rainures longitudinales à profondeur variable, est complètement rempli de liquide; le piston est plein et sa tige porte un prolongement C', de manière que le volume intérieur du cylindre reste constant pendant le déplacement du piston. La longueur du recul, lorsqu'on emploie les coins de retour en batterie, n'est que de 0^m70.

IV. MÉCANIQUE. — Le frein de Prony est un appareil qui sert à déterminer le travail disponible sur un arbre horizontal de transmission. L'arbre O est serré entre deux

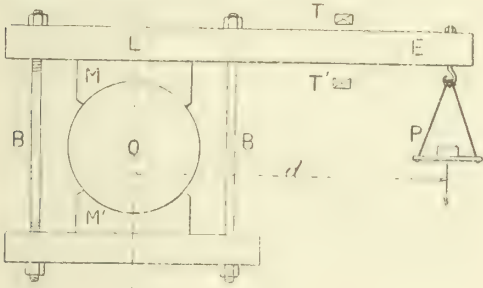


Fig. 5.

mâchoires de bois M, M', reliées par des boulons B, B'. La mâchoire supérieure fait corps avec un levier horizontal L, portant à son extrémité libre un plateau de balance P. Des taquets fixes T, T' limitent vers le haut et vers le bas le déplacement du levier. On commence par régler le serrage des boulons de telle manière que la rotation de l'arbre s'effectue à la vitesse de marche normale; à ce moment on est assuré que le travail disponible est exactement absorbé par le frottement des mâchoires, et il ne reste plus qu'à évaluer le travail de frottement. Pour y parvenir, on place dans le plateau P le poids nécessaire pour maintenir le levier immobile, sans contact avec les taquets d'arrêt. Soit p ce poids. On a, d'autre part, déterminé une fois pour toutes, par un tarage direct, la force q qui, en agissant verticalement de bas en haut, à l'extrémité E du levier, équilibre ce dernier, les mâchoires étant desserrées, c.-à-d. que le poids du levier équivaut à un poids constant q ajouté au poids variable p . Par conséquent, il y a équilibre entre un poids $p + q$ agissant au point E et le frottement développé sur les mâchoires. Si donc M désigne la somme des moments des forces de frottement par rapport à l'axe de l'arbre tournant, et si d est la distance de cet axe à la verticale du point E, on a l'équation $M = (p + q) d$. D'ailleurs, le travail des forces de frottement, pour un tour de l'arbre, est égal à $2\pi M$. Le travail cherché est donc, pour chaque tour de l'arbre, donné par l'expression $2\pi (p + q) d$.

Le frein de Prony a reçu divers perfectionnements. Pour rendre la distance d rigoureusement constante, malgré les petites oscillations inévitables du levier, on suspend le plateau à ce levier par l'intermédiaire d'une courroie tan-

gente à un arc de cercle ayant son centre au point O. Pour faciliter le serrage, on remplace la mâchoire inférieure par une série de vousoirs en bois, entourés par une chaîne dont une extrémité est fixée invariablement au

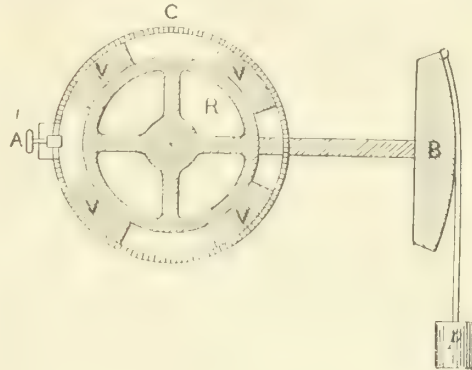


Fig. 6.

levier, tandis que l'autre se tire à volonté au moyen d'un engrenage et d'une manivelle portée par le levier. Pour éviter l'échauffement, on rafraîchit les vousoirs avec de l'eau. — Le frein de M. Kretz présente une disposition un peu différente. Sur l'arbre qu'il s'agit d'étudier, on monte une roue R, embrassée par une série de vousoirs V, fixée à l'intérieur d'une chaîne plate C, munie d'un appareil de serrage A. La roue est reliée à une béquille B dont le profil extérieur est un arc de cercle concentrique à la roue et supporte le poids p par l'intermédiaire d'une courroie. Les détails de l'opération sont à peu près les mêmes que pour le frein de Prony.

L. LECORNU.

FREIND (John), médecin anglais, né à Croton (Northampton) en 1675, mort le 26 juil. 1728. Il professa la chimie à l'université d'Oxford dès 1704, puis en 1705 suivit l'armée anglaise en Espagne, fut reçu membre de la Société royale de Londres en 1712, servit en Flandre la même année, puis, de retour à Londres, pratiqua la médecine. Il fut envoyé, en 1723, à la Chambre des communes où il fit une vive opposition; ses sympathies pour le prétendant le firent incarcérer, et c'est en prison qu'il commença la rédaction de son important ouvrage historique : *History of physic from the time of Galen to the beginning of the XVIIIth century* (Londres, 1725-26, 2 vol. in-8, etc.; trad. fr., Londres, 1727, in-4, ou 3 vol. in-12). En 1727, George II le nomma médecin de la reine. Freind a traduit les discours d'Eschine (1696) et les *Métamorphoses* d'Ovide (1696), commenté Hippocrate (1717), écrit divers ouvrages tels que : *Emmenologia* (Oxford, 1703, in-4, et nombreuses éditions; traduction française, Paris, 1730, in-12), ouvrage sur la menstruation, dans lequel ressortent bien les idées iatro-mécaniciennes de l'auteur; *Prælectiones chymicæ*, etc. (Londres, 1709, in-8, et nombr. édit.); *Opera omnia medica* (Londres, 1733, in-fol.; Paris, 1735, in-4, etc.).

D^r L. HN.

FREIRE (Le P. Francisco-José), historien et philologue portugais, plus connu sous son nom arcadien de *Candido Lusitano*, né à Lisbonne le 3 janv. 1719, mort à Mafra le 5 juil. 1773. Religieux de la congrégation de Saint-Philippe de Néri, il fut un des membres les plus actifs de la célèbre Académie des Arcades, fondée en 1757, et eut une large part dans la réforme du style et la renaissance des lettres en Portugal. Il publia dans ce but des *Maximas sobre a Arte oratoria* (1745), puis une *Arte poetica* (1748, in-4, et 1759, 2 vol. in-8), traduit l'*Art poétique* d'Horace (1758, in-4; 1778, 1784, gr. in-8) et mit au jour d'autres travaux estimables, entre autres un *Dictionario poetico* (1765, 2 vol. in-8; 1794, 2 vol. in-4; 1820, 2 vol. in-4). On lui doit aussi une traduction d'*Athalie* de Racine (1762). Il se rendit très populaire par son

livre d'histoire : *Vida do Infante D. Henrique* (1758, gr. in-4; trad. en français, Lisbonne et Paris, 1781, 2 vol. in-12). Prosateur vigoureux et d'une grande pureté, il est infiniment inférieur comme poète (ses poésies lyriques sont insérées dans le *Parnaso lusitano*, 1827). Ses très nombreux travaux manuscrits sont conservés à la bibliothèque d'Evora.

G. P-1.

FREIRE DE ANDRADE (Jacinto), historien et poète portugais, né à Beja en 1597, mort à Lisbonne le 13 mai 1657. Il fut abbé de S. Maria das Chans, au diocèse de Viseu. On lui doit les *Fabulas de Narciso*, de *Polyphemo e Galathea*, des sonnets, des romances, des cançons, etc., insérés dans *A Fenis renascida* (1748, t. III) et il se montra historien de valeur dans sa *Vida de Dom João de Castro*, le célèbre vice-roi des Indes, ouvrage très populaire encore, publié d'abord à Lisbonne (1651, in-fol.) et souvent réimprimé jusqu'à nos jours.

G. P-1.

FREIRE DE ANDRADE (Gomes), général et homme d'Etat portugais, né vers 1685, mort le 1^{er} janv. 1763. Gouverneur de Rio de Janeiro (Brésil) en 1733, il contribua beaucoup à l'embellissement et à la prospérité de cette ville. Il prit une part active à la guerre contre l'Espagne; à propos des limites entre le Brésil et le Paraguay (1754-56), et dévasta avec ses troupes le territoire des Missions. Il reçut le titre de comte de Bobadella, et ses exploits ont été chantés dans le poème *Uruguay*, par J. Basilio da Gama.

E. CAT.

FREIRE DE ANDRADE (Gomes), général portugais, né à Vienne (Autriche) le 27 janv. 1752, fusillé à Lisbonne le 18 oct. 1817. Fils d'un ambassadeur de Portugal en Autriche, il servit dans la marine, obtint la permission d'entrer dans l'armée russe et fit la campagne de Turquie; puis il prit part aux campagnes de Catalogne et de Roussillon en 1793 et 1794. Incorporé ensuite dans l'armée française, il assista au premier siège de Saragosse, fit la campagne de Russie, fut nommé gouverneur de Dresde et fait prisonnier dans cette ville en 1813. Il revint en Portugal en 1815, mais deux ans après, impliqué dans une prétendue conspiration, il fut fusillé. On lui doit, en français, un *Mémoire raisonné sur la retraite de l'armée combinée espagnole et portugaise* (s. l., 1795, gr. in-8), et un important *Ensaio* sur l'organisation de l'armée en Portugal (Lisbonne, 1806, in-4).

E. CAT.

FREIRE DE ANDRADE (Bernardim), général portugais, né vers 1764, mort en 1809. Il se distingua sous les ordres de Wellington contre les Français qui avaient envahi le Portugal, contribua à la victoire des alliés à Vimeiro, mais ne voulut pas reconnaître la capitulation de Cintra. Ayant été battu dans deux rencontres, il fut massacré à Braga par ses soldats révoltés.

E. CAT.

FREIRE DE CARVALHO (José-Liberato), historien et publiciste portugais, né à Montesão, près de Coimbra, le 20 juil. 1772, mort à Lisbonne le 31 mars 1855. Il fut chanoine régulier de Saint-Augustin à Coimbra et professa à Lisbonne la rhétorique et la philosophie. Ses opinions libérales l'obligèrent à émigrer en Angleterre en 1813. Il collabora d'abord, à Londres, au journal *Investigador portuguez*, puis dirigea une revue politique, *O Campeão portuguez* (Londres, 1819-21), qu'il continua ensuite à Lisbonne de 1822 à 1823. Son *Ensaio historico-politico sobre a constituição e governo do reino de Portugal* (Paris, 1830, gr. in-8; Lisbonne, 1843; traduit en français, Paris, 1830) fit une sensation profonde, étant dirigé contre l'influence de l'Angleterre. Il publia ensuite deux ouvrages importants : *Ensaio politico sobre as causas que preparam a usurpação do infante D. Miguel no anno 1828* (Lisbonne, 1840, gr. in-8), suivi des *Memorias com o titulo de Anaes para a historia do tempo que durou a usurpação de D. Miguel* (Lisbonne, 1841-43, 4 vol. gr. in-8). On lui doit encore de nombreux travaux, entre autres une traduction des *Annales* de Tacite. Ses *Memorias da vida* (Lisbonne, 1855, gr. in-8), publication posthume, sont d'un intérêt considérable pour l'histoire de son temps.

Il avait été nommé correspondant de l'Institut de France en 1835.

FREIRE DE CARVALHO (Francisco), poète et littérateur, frère du précédent, né le 25 oct. 1779, mort à Lisbonne le 20 avr. 1854. Religieux de l'ordre des Ermites chaussés de Saint-Augustin, il professa l'histoire et les antiquités à l'université de Coimbra, puis devint recteur du lycée national de Lisbonne. Outre des livres scolaires, on lui doit un ouvrage précieux pour son temps : *Primero Ensaio sobre a historia litteraria de Portugal* (Lisbonne, 1845, in-8); une édition critique de *Lusiades* de Camoëns (1843); de nombreuses poésies et une traduction des *Georgiques*, de Virgile (1849).

G. P-1.

FREISING ou FREISINGEN. Ville d'Allemagne, roy. de Bavière, prov. de Haute-Bavière, au confluent de l'Isar et de la Mosach; 9,000 hab. Eglise de 1460; ancien château du prince-évêque. Non loin, ancienne abbaye bénédictine (*Weihenstephan*) fondée par saint Corbinien (725), sécularisée en 1802.

La ville (*Frisinga* ou *Fruxinium*) date de l'époque romaine. Détruite en 955 par les Hongrois, elle fut fortifiée; elle fut souvent assiégée et pillée. Elle avait ses burgraves et était la capitale d'une principauté épiscopale immédiate qui avait, en 1803, 825 kil. q. et 27,000 hab. Fondé par saint Corbinien avec l'appui du duc Grimoald, l'évêché eut à sa tête des hommes célèbres : *Meginward* (1078-1098), qui contribua à l'évangélisation de la Bohême; *Otton I^{er}* (1138-1158), dit *Otton de Freisingen* (V. ce nom), petit-fils de Henri IV, historien de son frère Conrad III et de son neveu *Frédéric Barberousse* (V. ce nom); *Otton II* (1184-1220), qui accrut la possession de l'évêché; *Emicho* (1283-1314), qui l'affranchit de l'avouerie et de la justice territoriale des ducs de Bavière; *Adam*, à qui Ferdinand II accorda le titre de prince d'Empire. Sécularisé en 1802, l'évêché fut rétabli en 1817 avec le titre d'archevêché, mais en commun avec Munich où fut transférée la résidence de l'archevêque.

BIBL. : MEICHELBECK, *Historia Frisingensis*; Augsburg, 1724-1729, 2 vol., rééd. et continué par Baumgertner; Freising, 1854. — MAYER, *Statistische Beschreibung des Erzbistums München und Freising*; Munich, 1871-1884, 3 vol.

FREISLEBEN, canoniste, a préparé l'édition du *Corpus juris canonici academicum* (1721, 2 vol. in-4), souvent réimprimée.

FREISSINIÈRES. Com. du dép. des Hautes-Alpes, arr. d'Embrun, cant. de Guillestre; 647 hab.

FREISSINOUE (La). Com. du dép. des Hautes-Alpes, arr. et cant. de Gap; 336 hab.

FREIWALDAU. Ville de la Silésie autrichienne, ch.-l. de capitainerie de cercle, au N.-O. de Troppau; 4,080 hab.

FREIX-ANGLARDS. Com. du dép. du Cantal, arr. d'Aurillac, cant. de Saint-Cernin; 577 hab.

FREIXO DE ESPADA A CINTA. Bourg du Portugal, prov. de Tras-os-Montes, district de Bragança, près des gorges du Douro, remarquable par un château fort et une église très anciens; 2,021 hab. Dans le bourg et aux alentours on travaille la soie et on fabrique des fromages renommés.

FRÉJAIROLLES. Com. du dép. du Tarn, arr. et cant. d'Albi; 792 hab.

FRÉJENAL DE LA SIERRA. Ville d'Espagne, prov. de Badajoz (Estrémadure), chef-lieu d'un district, remarquable par un ancien château fort des templiers; 6,000 hab.

FRÉJEVILLE. Com. du dép. du Tarn, arr. de Castres, cant. de Vielmur; 478 hab.

FRÉJUS (*Forum Julii*). Ch.-l. de cant. du dép. du Var, arr. de Draguignan, sur une éminence dominant les embouchures de l'Argens; 3,139 hab. Station du chemin de fer P.-L.-M., ligne de Marseille à Nice, et des chemins de fer du Sud, ligne d'Hyères à Saint-Raphaël. Siège d'un évêché suffragant d'Aix, grand séminaire, nombreux couvents. Bibliothèque publique (Catal. des mss. au t. XIV du *Catal. général*). Consulat d'Italie. Syndicat maritime. Exploitation de pouzzolane, de porphyre; mines de houille;

culture du tabac; exploitation de chênes-lièges dans les forêts de l'Estérel; fabrique de bouchons; scieries hydrauliques; savonneries.

HISTOIRE. — Fréjus est l'une des plus anciennes villes de la Gaule méridionale. D'abord capitale des Oxybiens, elle fut agrandie ensuite par les Phocéens de Marseille, puis par César, qui lui donna son nom et commença les travaux d'un port achevé par Auguste, qui l'éleva au rang de cité, y construisit en outre un phare, un aqueduc, un amphithéâtre, y établit un arsenal maritime auquel il envoya les deux cents galères prises à la bataille d'Actium, et y installa une colonie de la huitième légion, ce qui fit donner à la ville le nom de *Colonia Octavianorum*. Devenus longtemps florissants, même après la chute de l'Empire, la ville et le port de Fréjus durent leur ruine aux incursions des Sarrazins aux ix^e et au x^e siècles. En 940, les remparts romains furent détruits; et depuis lors le port non entretenu s'est peu à peu comblé par les atterrissements de l'Argens. Incendiée par des pirates vers 1475, saccagée par Charles-Quint en 1536, Fréjus avait cependant encore une importance maritime assez grande pour que, en 1555, Henri II y ait créé un siège d'amirauté; mais cette importance ne cesse de décliner et aujourd'hui la ville ne communique plus avec la mer, éloignée de près de 2 kil., que par un étroit chenal creusé au milieu de cultures. Fréjus est la patrie de l'acteur Roscius, du poète Cornelius Gallus, du général romain Agricola, beau-père de Tacite, et, à l'époque moderne, du chansonnier Désaugiers.

EVÊQUES DE FRÉJUS. — Comme les autres cités romaines, Fréjus devint le siège d'un évêché; le plus ancien évêque que l'on connaisse est *Acceptus* qui vivait vers 374. Voici la liste de ses successeurs : *Quillinus*, vers 411; *Leontius*, 419-v. 432 ou 433; *Théodorus*, v. 433-452 ou 455; *Leontius II*, v. 475; *Auxilius*, mort en 483; *Victorinus*, 506; *Joannes*, 521; *Lupercianus*, 527-529; *Desiderius*, 536-541; *Expectatus*, 549-554. Viennent ensuite une série de prélats dont on ne connaît que les noms : *Asterius*, *Rusticus*, *Augerius*, *Jacobus*, *Bartholomeus*, *Berengarius*, *Romanus*, *Benedictus* vivait en 909; *Gonterius*, 946; *Joannes II*, 963; *Humbert*, 970; *Riculfus*, 974; *Almerandus*, 990; *Petrus*, v. 1000; *Berenger II*, v. 1005-1027; *Bertrand*, 1036; *Gausselin*, 1038-1052; *Bertrand II*, 1056; *Berenger III*; *Bertrand III*, 1085; *Berenger IV*, v. 1090-v. 1131; *Bertrand IV* de Castellane, 1131-1145; *Guillem*, 1150-v. 1153; *Pierre II*, 1153-1165; *Fredolon* d'Anduze, mort v. 1185; *Foulques*, 1192; *Guillem* du Pont, 1195-1200; *Raymond*, 1203; *Bermond* ou *Bernard Cornu*, av. 1206-1212; *Bertrand* de Saint-Laurent, 1212-1233; *Olivier*, chartreux; *Raymond II*, 1235-1247; *Berenger V*, 1248-v. 1253; *Bertrand VI*, 1256-3 mars 1267; *Guillaume* de Sully, mort en nov. 1265; *Pierre* de Camaret, év. intrus, 23 déc. 1265-24 déc. 1266; *Guillaume II* de Sully, 1269-1276; *Bertrand* de Favas, 1285-déc. 1296; *Jacques* d'Ossa (pape sous le nom de Jean XXII), v. 1300; *Barthélemy* Grassy, 1317-5 mars v. 1341; *Jean* d'Arpatele, 1341-1343; *Guillaume* d'Aubussac, 6 juin 1343-1347; *Pierre* Alleman de Clermont, 1348-v. 1359; *Guillem* Amiez, administrateur de Fréjus et patriarche de Jérusalem, 1349-9 juin 1360; *Pierre V*, 1361; *Guillaume* de Rophillac, 1361-1364; *Raymond* Dragon d'Acre, nov. 1364-4 juil. 1371; *Bertrand* de Villamur, 1373-30 mai 1385; *Louis* de Bolhiaç, 3 août 1385-13 avr. 1405; *Gilles* le Jeune, 1409-1421; *Jean* Bellard, 1421-1447; *Jacques* Seguin, 1452; *Jean* du Bellay, 7 nov. 1455-1461; *Léon* Guerinot, 1461-1473; *Urbano* Fieschi, 1477-1485; *Robert* de Briçonnet, 1487; *Raymond* d'Ancezone, 1488; *Rostaing* d'Ancezone, 1489-oct. 1494; *Nicolas* Fieschi, 25 fév. 1494-1502; *Urbano* Fieschi, 1512-22 mai 1516; *Francesco* Orsini, 1533; *Leo* Orsini, 1533-11 mai 1564; *Bertrand* de Romanis, 1565-22 mars 1579; *François* de Boulliers, 1579-1587; *Giraud* Bellanger, 1593; *Barthélemy* de Carmelin, août 1594-1599; *Pierre* VI de Camelin, 1621-4 févr. 1654; *Joseph* Zongo Ondedei, oct.

1634-22 juil. 1674; *Antoine* Benoit de Clermont, 23 nov. 1674-août 1678; *Lucas* d'Aquin, 13 sept. 1680-1697; *Louis* d'Aquin, 16 juin 1697-1^{er} nov. 1698; *André*-Hercule de Fleury, 1^{er} nov. 1698-1715; *Joseph*-Pierre de Castellane, 13 juin 1715; *Martin* du Bellay, 13 déc. 1739-1766; *Emmanuel*-François de Bausset de Roquefort, 31 août 1766-1790; *Jean*-Joseph Rigouard, évêque constitutionnel, 22 mai 1791. Supprimé en 1801, l'évêché de Fréjus fut rétabli en 1822. *Charles*-Alexandre de Richery, 20 juil. 1823-8 fév. 1829; *Louis*-Charles-Jean Baptiste-Michel, 21 nov. 1829-22 févr. 1845; *Casimir*-Alexis-Joseph Wicart, 12 mars 1845-29 sept. 1855; *Antoine*-Joseph-Henri Jordany, 20 déc. 1855-avr. 1876; *Joseph*-Sébastien-Ferdinand Terris, 17 mars 1776-8 avr. 1885.

MONUMENTS. — Peu de villes possèdent un aussi grand nombre de monuments antiques; tous sont classés parmi les monuments historiques. L'*Amphithéâtre*, restauré en 1868 et 1869, qui, du côté du N., s'appuie sur une colline, a conservé une partie de ses gradins, de ses arcades et de ses voûtes. Les *remparts*, dont les ruines montrent que la ville antique était cinq fois plus grande que la ville actuelle, sont bien conservés sur certains points; il faut citer la porte des Gaules percée dans une demi-lune flanquée de deux tours; la butte Saint-Antoine, ouvrage avancé au S., flanqué de trois belles tours cylindriques, et d'où se détache le mur qui fermait l'ancien port contre lequel s'appuie une tour octogonale, la Lanterne d'Auguste, qui était sans doute le phare; à l'E., la Porte dorée qui a conservé son arcade; au N., les ruines de la porte de Rome, etc. Au N. de la ville se trouvent les ruines du théâtre; au S., une construction non déterminée octogonale à l'extérieur et circulaire à l'intérieur. Tous ces édifices paraissent remonter au 1^{er} siècle. Dans l'intérieur de la ville sont les ruines d'un temple d'une époque postérieure (III^e ou IV^e siècle). L'eau potable était amenée dans la ville par un canal dérivé de la Siagnolle, près de Mons, et supporté par un gigantesque aqueduc long de 30 kil. et dont de belles ruines subsistent encore. Il se détache des remparts près de la porte de Rome; les arcades ont à cet endroit une hauteur de 18 m.

La cathédrale de Saint-Etienne est dans son ensemble un édifice du XI^e siècle; mais elle a subi de nombreuses restaurations. De nombreux débris d'édifices antiques sont entrés dans sa construction ainsi que dans celle du palais épiscopal. La chapelle du baptistère, plus ancienne que l'église, est ornée de colonnes corinthiennes antiques en granit gris. Près de la cathédrale est un cloître du XIII^e siècle dont les arcades sont ornées par d'élégantes colonnettes accouplées en marbre blanc.

BIBL. : J.-F. GIRARDIN, *Histoire de Fréjus*, 1729, in-12. — J.-A. FABRE, *Notice sur la ville de Fréjus*, 1827, in-8. — A. ROUSSE, *Fréjus ancien et moderne*; Fréjus, 1866, in-8.

FREKE (William), écrivain anglais, né à Hannington Hall (Wiltshire) en 1662, mort à Hinton (Dorsetshire) à la fin de 1744. Avocat à Londres, il se crut inspiré du ciel et écrivit des traités mystiques difficilement compréhensibles. En 1694, il fut traduit devant le banc du roi pour avoir adressé aux membres du Parlement un libelle contre l'Eglise établie. Il fut condamné à 500 £ d'amende, et son livre fut brûlé par le bourreau à Westminster. Vers 1720, il devint juge de paix à Hinton. Parmi ses œuvres nous citerons : *Essays* (1687 et 1693, in-8); *The Divine Grammar* (1703, in-8); *Lingua Tersancta* (1703, in-8); *The Great Elijah's first appearance* (1709-1710, 2 vol. in-8); *God everlasting* (1719, in-8); *The New Jerusalem* (1701), etc.

R. S.

FRELINGHIEN. Com. du dép. du Nord, arr. de Lille, cant. d'Armentières; 2,523 hab.

FRELON (Zool.) (V. GUÊPE).

FRÉMAINVILLE. Com. du dép. de Seine-et-Oise, arr. de Pontoise, cant. de Marines; 289 hab.

FRÉMÉCOURT. Com. du dép. de Seine-et-Oise, arr. de Pontoise, cant. de Marines; 222 hab.

FRÉMÉNIL. Com. du dép. de Meurthe-et-Moselle, arr. de Lunéville, cant. de Blamont ; 264 hab.

FRÉMERÉVILLE. Com. du dép. de la Meuse, arr. et cant. de Commercy ; 207 hab.

FRÉMICOURT. Com. du dép. du Pas-de-Calais, arr. d'Arras, cant. de Bapaume ; 418 hab.

FRÉMIET (Emmanuel), sculpteur français, né à Paris en 1824. Il est fils d'un graveur de musique. Il débuta dans l'art par des lithographies relatives à l'ostéologie comparée pour le Jardin des plantes. Sa première œuvre de modelage fut un renard en terre glaise, puis un chien. Rude devina le tempérament de Frémiet et l'accepta comme élève après avoir vu ses essais. En 1843, Frémiet exposa au Salon une *Gazelle* ; en 1846, une *Etude de chien* ; en 1847, un *Dromadaire*, puis en 1849 une *Mère chatte*, petit chef-d'œuvre de vie qui lui fut payé 2,500 fr. par l'Etat. Citons ensuite son *Chien blessé*, depuis longtemps au Luxembourg, et un *Groupe de chiens*, grandeur nature, également acquis par l'Etat. En 1850, il envoya sept œuvres différentes, notamment un *Chien griffon*, une *Poule de Chine* et un *Ours blessé*, qui fit sensation. Il exécute alors le *Cheval de Montfaucon* et des animaux antédiluviens, puis des dessins anatomiques pour des médecins et donna des planches à l'*Illustration* et au *Magasin pittoresque*. Frémiet est, du reste, bon peintre. Plusieurs de ses toiles représentent des oiseaux ou des quadrupèdes, fort justes de ton et fort intéressants d'attitude. Il a peint aussi des paysages, avec une vision très délicate de la nature. Son *Jeune Cheval*, exposé en 1853, fut acheté par l'Etat. Vers cette époque, il exécute une *Vedette* à cheval, qui attirera l'attention de Niewerkerke, alors surintendant des beaux-arts. Celui-ci fit voir la statuette à l'empereur Napoléon III qui se montra fort épris du talent de Frémiet et lui commanda une série de soixante-dix statuettes représentant les soldats des différentes armées. Le souverain, après les avoir vues, les trouva monochromes et pria de les mettre en couleur, ce que fit l'artiste par un moyen très ingénieux. Il se servit de poussières des différents draps d'habillement, et, aidé par sa femme dans ce travail minutieux, il les appliqua sur les statuettes sans oublier les menus accessoires, tels que lisérés, harnachements en cuir, etc. Ces petits chefs-d'œuvre furent malheureusement abandonnés comme jouets au petit prince et à ses amis. Frémiet dut les réparer péniblement et ils finirent par être relégués dans les combles des Tuileries où ils furent brûlés en 1871.

Le sculpteur exécuta aussi une statuette de l'*Empereur* pour faire partie de la même série. L'impératrice trouva à tort que les jambes étaient trop courtes (on sait que l'empereur avait surtout le buste long) et Frémiet dut faire un nouvel exemplaire de l'œuvre. En 1855, il exposa ses *Chevaux de halage*, et en 1857 et 1858, il s'occupa de travaux décoratifs pour les écuries de l'empereur. Les deux *Lions* en pierre qui surmontent la corniche des Tuileries, en face du pont des Saints-Pères, faisaient partie de ce travail considérable.

Une de ses œuvres les plus curieuses (qui date de cette époque) est son *Cheval* du saltimbanque. En 1859, Frémiet présenta au Salon son premier groupe d'un *Gorille* traînant le cadavre d'une femme. Cette œuvre fut refusée sous prétexte que ce genre de sculpture ne devait pas être encouragé. Mais Niewerkerke, indigné, la fit placer dans une petite pièce à côté des salles de sculpture et tout le monde l'alla voir. Un sujet semblable et aussi saisissant comme effet dramatique et comme réalisme poétique valut à Frémiet, en 1887, la médaille d'honneur.

En 1861, Frémiet exposa l'*Ours* et le *Centenaire* et un *Chat* en bronze ; en 1862, un *Cavalier romain* et un *Chef gaulois*, deux statues équestres d'un grand caractère, qui se trouvent au musée de Saint-Germain. Son *Jeune Faune* à plat ventre, riant et jouant avec des ours, et que chacun admire au Luxembourg comme chef-d'œuvre de grâce et de fantaisie, date de 1864. En 1872,

son *Homme de l'âge de pierre* fit justement sensation. C'est à tort qu'on a représenté quelquefois Frémiet comme un simple animalier. C'est un artiste multiple et complet. Son énorme buste de la *Guerre* (1872) témoigne précisément de son génie varié et cette tentative épique fut des plus remarquées. Il y a dans cette tête symbolique et horriblement expressive comme un souvenir de la grande âme de Rude.

A l'encontre de cette œuvre angoissante, il faut citer sa délicate *Jeanne d'Arc*, statue équestre qui orne la place des Pyramides ; d'abord critiquée pour sa simplicité d'attitude, elle est maintenant très généralement admirée.

La production de Frémiet est incessante. Il exposa, en 1872, un *Fauconnier* et une *Dame* ; en 1874, une *Jeanne d'Arc priant* ; en 1876, un groupe mouvementé, *Gladiateur et Gorille* s'étreignant avec rage. En 1875, il avait succédé à Barye comme professeur de dessin et de modelage au Muséum. En 1877, l'Etat lui commande un *Éléphant* ornemental pour les jardins du Trocadéro. En 1878, on remarque son *Chevalier errant du moyen âge*. Pour l'Hôtel de Ville de Paris, il exécuta un très curieux *Porte-falot* en bronze ; pour le Trocadéro, une *Fontaine monumentale*. En 1888, il expose un *Incroyable*, le *Grand-Père*, vieux gentilhomme à cheval avec un enfant en croupe ; en 1889, une deuxième statue équestre de *Jeanne d'Arc*, et en 1890, un *Velasquez* à cheval, acquis par l'Etat pour le jardin du Louvre. Il eut le deuxième prix au concours qui fut fondé pour la statue d'Etienne Marcel. Enfin, il a été chargé du monument de Raffet. On ne peut citer toutes ses œuvres secondaires, statuées ou morceaux décoratifs, et la fécondité de cet artiste n'a jamais nui à la grande tenue de son style, à la perfection de son exécution, à l'originalité de sa pensée. Sa personnalité a pu choquer les esprits amoureux du banal et du convenu, et c'est la force même de son talent qui lui a suscité des oppositions et des inimitiés. Essentiellement Français par le goût, il n'en est pas moins épique quand il le fait ; plus complet et plus pittoresque que Barye comme animalier, il n'est surpassé par aucun dans les sujets d'histoire ou de fantaisie, et nous trouvons en lui autant de sève que chez Carpeaux, qui comprit et exprima si bien la beauté de la vie.

Charles GRANDMOUGIN.

BIBL. : Le journal *L'Art*, année 1888. — *The American Architect*, articles signés T.-H. BARTLETT, en 1891. — *L'Artiste*, articles signés Jacques DE BIEZ, en 1892.

FRÉMIFONTAINE. Com. du dép. des Vosges, arr. de Saint-Dié, cant. de Brouvelieures ; 440 hab.

FRÉMIN (René), sculpteur français, né à Paris en 1673, mort à Paris en 1745. Élève de Girardon, prix de Rome, il alla en Italie où il semble avoir subi l'influence de Bernini, alors très en vogue. Revenu à Paris, il exécuta divers travaux parmi lesquels on remarqua la statue de la *Samaritaine* à l'ancienne fontaine du Pont-Neuf, un bas-relief représentant la *Prudence* et la *Tempérance*, dans la chapelle de Noailles, à Notre-Dame, et des sculptures pour l'autel de Saint-Louis à l'ancienne chapelle du Louvre. Philippe V, alors roi d'Espagne, fit venir Frémin à sa cour et lui fit exécuter de 1722 à 1729 une foule de statues pour ses jardins de la Granja, sa résidence d'été, située dans les montagnes de la sierra Guadarrama, à 1,492 m. d'alt. Toutes ses statues mythologiques et historiques, élégantes et quelquefois théâtrales, sont loin du style grec et n'ont rien de commun avec la simplicité des anciens. La solennité pompeuse du règne de Louis XIV a laissé là sa trace bien marquée. Le morceau capital de Frémin dans les jardins de la Granja est la fameuse *fontaine des Grenouilles*, où l'on voit *Latone*, *Apollon* et *Diane* implorer les dieux contre les moissonneurs qui leur refusent à boire. Vingt-quatre grenouilles et mascarons crachant l'eau complètent cet ensemble compliqué. Frémin accompagna Philippe V aux confins du Portugal pour le mariage de Ferdinand VI et revint ensuite à Séville où il demeura un certain temps. Un peu plus tard, atteint du mal du pays,

il retourna à Paris malgré le roi d'Espagne qui s'était habitué à sa société. Frémin fut remplacé près du souverain par le sculpteur poitevin Rousseau, élève de Coustou, qui mourut à Madrid en 1748. Frémin termina ses jours à Paris, riche et honoré. On remarque de lui à la chapelle des Invalides une statue élégante, mais d'un sentiment peu religieux : *Sainte Sylvie*, mère de saint Grégoire le Grand.

FRÉMINET (Martin), peintre français, né à Paris en 1567, mort le 18 juin 1619. Fréminet, à qui certains actes donnent le nom de Fréminel, orthographe qu'il a parfois adoptée, était fils d'un maître peintre, Médéric Fréminet, sur lequel nous manquons de renseignements. Tout jeune encore, il partit pour l'Italie et, de bonne heure, il y fut connu, sinon célèbre. Dès 1589, il avait déjà à Rome un commencement de réputation, et c'est alors que Ph. Thomassin a gravé plusieurs de ses œuvres. A son retour en France, il travailla pour Henri IV, et l'on assure qu'en 1603 il fut autorisé à prendre le titre de peintre du roi, à la mort de Pierre Dumonstier. Il avait aussi obtenu une charge de valet de chambre. Il a fait de nombreuses apparitions à Fontainebleau où de 1603 à 1608 son nom figure souvent sur le registre des baptêmes. On voit par le *Journal d'Hérouard* qu'en 1606 il peignit un portrait de Louis XIII enfant. Il fut aussi de ceux qui essayèrent d'enseigner le dessin au jeune prince. Ainsi il était bien en cour. Ce n'est cependant pas tout de suite qu'il fut chargé de grands travaux. C'est en 1608 seulement que le roi lui confia le soin de décorer la chapelle du château, travail qui fut interrompu par la mort de Henri IV et qui ne fut achevé que sous la régence de Marie de Médicis. La reine lui conserva sa protection, et, d'après Sauval, Fréminet fut associé à l'ornementation du « cabinet doré » au Luxembourg. Il était en relation avec les beaux esprits de son temps et l'on sait que Régnier lui a dédié la satire XII publiée dans l'édition de 1608. En 1613, Fréminet recevait encore du roi une pension de 1,200 livres. Il reste au Louvre un tableau de Martin Fréminet, *Mercurie ordonnant à Enée d'abandonner Didon*. L'œuvre est des plus tristes : c'est le triomphe de l'emphase et de la mauvaise rhétorique. Les livres assurent que, pendant sa jeunesse italienne, Fréminet a beaucoup étudié Michel-Ange : il ne paraît pas l'avoir compris. — Marié deux fois, Fréminet eut plusieurs fils qui tentèrent de prolonger la gloire de la maison. Parmi ces fils, dont la vie est peu connue, il faut citer *Martin*, que Félibien mentionne comme un peintre habile; *Paul*, que l'abbé de Marolles classe parmi les « crayonneurs », et *Louis*, né en 1616, mort en 1651, qui fut pensionné par le roi à titre de conservateur des peintures que son père avait faites à la chapelle de Fontainebleau. Ces peintures existent encore : elles ont été restaurées en 1854.

P. M.

BIBL. : *Nouvelles Archives de l'art français*, 1872.

FRÉMINVILLE (Edme de LA POIX DE), juriste français, né à Verdun (Bourgogne) en 1680, mort à Lyon le 14 nov. 1773. Bailli de La Palisse et commissaire des droits seigneuriaux, il a laissé des traités de droit féodal importants : *Dissertation sur la question de savoir si quelqu'un peut être garant et responsable de la perte arrivée par des cas fortuits* (Paris, 1746, in-12) ; *Traité historique de l'origine et de la nature des dîmes* (1752, in-12) ; *Pratique universelle sur la rénovation des terriers et des droits seigneuriaux* (1746-1748, 2 vol. in-4, et 1752-1759, 5 vol. in-4) ; *Dictionnaire ou Traité de police générale des villes, bourgs, paroisses et seigneuries de la campagne* (1758, in-4) ; *Traité général du gouvernement des biens et affaires des communautés* (1759, in-4) ; *Instruction générale pour un régisseur de grande terre seigneuriale* (1760, in-4) ; *Traité de jurisprudence sur l'origine et le gouvernement des communes* (1763, in-12) ; *les Vrais Principes des fiefs* (1769, 2 vol. in-4), etc.

FRÉMISSEMENT (Méd.). Sorte de tremblement ou

succession de petits chocs perceptible à la main sur certaines parties du corps, et dénotant un état pathologique d'un organe sous-jacent. Tel est le frémissement *cutané* (V. ce mot), le frémissement artérioso-veineux ou *turill*, qui s'observe particulièrement dans les anévrysmes artérioso-veineux ; le passage continu du sang fait vibrer les bords de la petite ouverture faisant communiquer l'artère et la veine ; enfin le frémissement *hydatique* (V. ce mot).

FREMONT (Pic). Montagne des Etats-Unis, cime de 4,139 m. au-dessus du niveau de la mer, dans la chaîne des Wind River Mountains qui est une division des montagnes Rocheuses. La chaîne des Wind River Mountains s'étend du N. au S. dans la partie occidentale de l'Etat de Wyoming, entre le Parc National au N. et le plateau de Laramie au S.

FREMONT. Ville des Etats-Unis, Etat d'Ohio, sur la rivière Sandusky, tribulaire du lac Erie, à 50 kil. S.-E. de Toledo ; 8,446 hab. en 1880.

FREMONT (John-Charles), explorateur et général américain, né à Savannah (Géorgie) le 21 janv. 1813, mort à New York le 13 juil. 1890. Fils d'un émigrant français, il entra au collège de Charlestown (Caroline du Sud) et fut nommé ingénieur des chemins de fer. Pendant l'hiver de 1837, faisant en qualité de lieutenant aux ingénieurs topographes des reconnaissances militaires dans le N. de la Géorgie, il épousa secrètement et dans des circonstances très romanesques la fille du sénateur-colonel Thomas Benton, âgée de quatorze ans. C'est en 1842 qu'il commença les explorations qui l'ont rendu célèbre et fait surnommer *Pathfinder*. Ayant obtenu l'autorisation du gouvernement de reconnaître le pays inexploré entre les frontières du Missouri et le passage méridional des montagnes Rocheuses, il étendit ses explorations après de grandes difficultés jusqu'à la côte de l'Océan Pacifique. Son rapport fut imprimé par ordre du Congrès et son nom donné au plus haut pic des montagnes franchies. L'année suivante, il dirigea une nouvelle expédition pour atteindre l'Oregon par le Sud. Pendant cent jours il livra d'incessants combats aux tribus indiennes qui lui barraient la route et atteignit cinq mois après son départ le grand lac Salé, alors connu seulement de quelques trappeurs. Sans guide, il traversa en plein hiver la sierra Nevada et arriva au fort Sutter sur le Sacramento après avoir perdu ses mules et ses bagages, mais assez à temps pour sauver ses hommes. En 1844, il atteignit finalement le Missouri et fut récompensé par le brevet de capitaine. Dans une expédition il eut maille à partir avec le général mexicain Castro, qui occupait la Haute-Californie et soutint contre lui avec 62 hommes un siège de quatre jours. En 1846, Fremont, alors lieutenant-colonel, fut nommé gouverneur de la Californie par Stocton qui venait en faire la conquête. Philippe Kearney arrivait de son côté dans le même but. Une discussion s'ensuivit et le gouvernement de Washington la trancha en donnant l'autorité suprême à Kearney. Fremont, arrêté par l'ordre de celui-ci, fut envoyé à Washington, traduit devant une cour martiale où, reconnu coupable d'insubordination et de désobéissance, il dut démissionner.

Revenu dans la vie civile, il recommença à ses frais ses explorations, cherchant une route praticable pour la Californie par Rio Grande. Mais dans la sierra couverte de neige, il perdit toutes ses mules et le tiers de ses hommes après d'effroyables scènes de cannibalisme. En 1850, il fut, le lendemain de l'annexion de la Californie aux Etats, élu sénateur, puis en 1852 visita pendant une année l'Europe où on l'accueillit partout avec de grands honneurs, et retourna en Amérique entreprendre une quatrième et pénible exploration, vivant de chair de cheval et restant parfois quarante-huit heures sans boire ni manger. Au printemps de 1855, il partit avec sa famille pour New York, posa sa candidature à la présidence et fut battu par Buchanan à une faible majorité. La révolte des Etats du Sud le fit nommer major général du corps d'opération dans l'Ouest.

Il était alors en Europe d'où il revint, avec une cargaison d'armes, établir son quartier général à Saint-Louis. Après la bataille de Wilson's Creek, où le général Lyon qui commandait sous ses ordres fut battu et tué, Fremont proclama la loi martiale, suspendit les journaux sécessionnistes, confisqua les biens des rebelles et émancipa les esclaves. Le président Lincoln approuva tout, excepté l'émancipation qu'il considérait prématurée, et de sa propre autorité l'annula. Pendant que Fremont marchait sur Price pour le chasser de Lexington, il fut accusé de concussion et d'abus d'autorité par Blair, son ennemi personnel, et fut relevé de son commandement au moment où il allait reprendre l'avantage sur les confédérés. Son état-major et la plupart de ses officiers se retirèrent avec lui.

En 1862, le gouvernement reconnut la fausseté des accusations portées contre Fremont en lui confiant le commandement d'une division destinée à opérer dans le N. de la Virginie; mais, battu à Cross Keys, il donna sa démission pour ne pas servir sous les ordres du général Pope et retourna à New York attendre vainement un autre commandement. En mai 1864, des groupes de républicains mécontents de Lincoln offrirent à Fremont la présidence des États-Unis; l'affaire n'eut pas de suites et Fremont dès lors se retira de la vie publique pour s'occuper exclusivement de lignes de chemin de fer. Le Texas lui octroya à cet effet des concessions de terrains, mais son nom fut malheureusement mêlé par des agents français à des tripotages financiers qui lui valurent en France une condamnation par défaut à l'amende et à la prison. En dépit de cette condamnation aussi injuste que ridicule, il fut nommé gouverneur de l'Arizona, poste qu'il occupa jusqu'en 1884. Fremont est resté longtemps le chef du parti antiesclavagiste et radical des États-Unis. Les *Mémoires* parus en 1886 offrent un grand intérêt, ainsi que le récit de ses explorations de 1842 et 1843 publié sous le titre *Report of the Exploring Expedition to the Rocky Mountains and to Oregon and North California* (Washington, 1845, in-8, cartes et fig.).

Hector FRANCE.

FREMONT D'ABLANCOURT (Nicolas), écrivain français, né à Paris vers 1625, mort à la Haye en nov. 1693, neveu de Perrot d'Ablancourt (V. ce nom). Chargé de mission en Portugal en 1639, résident à Strasbourg en 1675, il passa en Hollande à la suite de la révocation de l'édit de Nantes et devint historiographe du prince d'Orange. Nous citerons de lui : *Nouveau Dictionnaire de rimes* (Paris, 1648, in-8); *Dialogues sur la santé* (Amsterdam, 1684, in-12); *M. Perrot d'Ablancourt vengé* (1686, in-12); *Mémoires concernant l'histoire du Portugal depuis le traité des Pyrénées jusqu'en 1668* (Paris, 1701, in-12); *Dialogue des lettres de l'alphabet* à la fin d'une traduction qu'il a donnée des *Œuvres* de Lucien (Paris, 1707, 3 vol. in-12); *Eclaircissements ou Mémoires sur les principaux points de l'histoire de ce siècle*.

FREMONTVILLE. Com. du dép. de Meurthe-et-Moselle, arr. de Lunéville, cant. de Blamont; 645 hab.

FREMUR DE LA FRENAYE. Ruisseau des *Côtes-du-Nord* (V. ce mot, t. XIII, p. 3).

FREMUR DE SAINT-BRIAC. Rivière des *Côtes-du-Nord* (V. ce mot, t. XIII, p. 3).

FREMY (Louis), homme politique français, né à Saint-Fargeau (Yonne) le 2 avr. 1807, mort à Paris le 16 mars 1891. Avocat à Paris, il devint auditeur au conseil d'État en 1833, puis sous-préfet à Domfront (1835) et à Gien (1837), maître de requêtes au conseil d'État (1840) et inspecteur général des chemins de fer (1845). Chef de cabinet de Léon Faucher en 1848, directeur du personnel au ministère de l'Intérieur, il fut élu représentant de l'Yonne à la Législative le 13 mai 1849. Il appuya avec zèle la politique de l'Élysée, fit partie de la commission consultative et entra au conseil d'État comme conseiller ordinaire. Chargé en 1853 de réorganiser le ministère de l'Intérieur, il devint gouverneur du Crédit foncier et du Crédit agricole en 1857. Réelu député de l'Yonne le 18 nov. 1865, il

échoua aux élections du 24 mai 1869. Il réussit à demeurer à la tête du Crédit foncier jusqu'en 1877, date à laquelle il fut révoqué. M. Christophle en déc. 1878 le fit poursuivre devant la justice sous l'inculpation d'avoir distribué un dividende fictif. Il avait essayé vainement de se faire élire sénateur dans son dép. le 30 janv. 1876.

FREMY (Arnould), littérateur français, né le 17 juil. 1809. Il suivit d'abord la carrière de son père, professeur à Saint-Cyr, et se fit recevoir docteur ès lettres avec une thèse grammaticale sur les *Variations du style français au XVII^e siècle*. Nommé professeur suppléant de littérature française à la faculté de Lyon, sa collaboration à différents périodiques parisiens, tels que le *Charivari*, jointe à la publication de travaux qui ne paraissent pas concorder tout à fait avec la nature de ses fonctions (*Elfride et les deux Anges*, 1833; *Une Fée de salon*, 1836; *la Chasse aux fantômes*, 1838, etc.), entraîna sa radiation des cadres de l'Université. Rétabli en 1847 dans une fonction équivalente près de la faculté de Strasbourg, M. Frémy abandonna définitivement la carrière universitaire l'année suivante pour se donner tout à la littérature et au journalisme. Entre temps, il avait publié *les Roués de Paris* (1838), *les Femmes proscrites* (1840), *la Physiologie du rentier* (1841) en collaboration avec Balzac, etc. Collaborateur assidu de la *Revue de Paris*, du *Charivari*, de la *Revue britannique*, du *Siècle*, etc., on doit à M. Frémy, en outre des œuvres précédemment citées, *le Journal d'une jeune fille* (1854); *les Maîtresses parisiennes* (1855); *Confessions d'un bohémien* (1857); *les Mœurs de notre temps* (1860); *les Amants d'aujourd'hui* (1862); *la Comédie du printemps* (1863); *la Révolution du journalisme* (1865); *les Batailles d'Adrienne* (1865); *les Gens mal élevés* (1867); *les Pensées de tout le monde* (1874); *la Guerre future* (1875); *Comment lisent les Français d'aujourd'hui* (1878); *Qu'est-ce que la France?* (1882), etc. M. Frémy aborda aussi le théâtre, mais sans grand succès. L'Odéon a représenté ses deux pièces : *le Loup dans la bergerie* (un acte, 1853) et *la Réclame* (cinq actes, 1857). Ch. LE G.

FREMY (Edme), chimiste français, né à Versailles le 22 févr. 1814. Préparateur de Pelouze au Collège de France (1837), puis répétiteur à l'École polytechnique (1840), il fut choisi par Gay-Lussac pour faire le cours de chimie du Muséum d'histoire naturelle (1842). Il était professeur titulaire au Muséum en 1850, place qu'il conserva jusqu'en 1892, avec celle de directeur de cet établissement; il a été nommé, en 1846, professeur de chimie à l'École polytechnique. Enfin, en 1867, avec la collaboration de Chevreul, il fonda au Muséum un laboratoire gratuit de chimie qui fut fréquenté par de nombreux élèves. Frémy est membre de l'Institut depuis 1857. Ses publications scientifiques, qui commencent en 1834, sont très nombreuses. Elles portent sur la chimie minérale et organique, la chimie appliquée aux végétaux et aux minéraux, la métallurgie. On les trouve dans les *Annales de chimie et de physique*. Citons les principales. En *chimie minérale* : acide ferrique; méta-antimoniate de soude; stannates et métastannates; plombates cristallisés; acide osmique; acides sulfazotés. — En collaboration avec Edmond Becquerel, il a démontré que l'ozone est un état allotropique de l'oxygène. En *chimie organique* : action de la chaleur sur les acides tartriques; fermentations lactique et pectique; acide palmitique; analyse du cerveau. En *chimie appliquée* : cellules végétales; matières colorantes des feuilles et des fleurs; recherches sur les os, la fibrine, les œufs, les muscles, le cristallin; saponification sulfurique; fabrication du papier; production de l'aventurine. En *métallurgie* : recherches sur les fers, les fontes, l'aciération, les ciments hydrauliques, les pouzzolanes. — En collaboration avec Pelouze, Frémy a publié plusieurs ouvrages, notamment un *Traité de chimie* en 6 vol., comprenant les applications de cette science à l'analyse, à l'industrie et à

l'agriculture. La *Grande Encyclopédie chimique*, éditée chez Dunod, a été publiée sous sa direction. Ed. B.

FREMYOT (Jeanne-Françoise de) (V. CHANTAL [Sainte]).

FRENAYE (La). Com. du dép. de la Seine-Inférieure, arr. du Havre, cant. de Lillebonne; 872 hab.

FRENCEL ou **FRENZEL** (en wende BRANCEL) (Michel), écrivain wende (Serbe de Lasace), né à Pitschwitz, près de Bautzen, le 2 févr. 1628, mort à Postwitz le 29 juin 1706. Il fut pasteur et publia un certain nombre d'écrits théologiques en langue wende. Ses compatriotes le considèrent comme l'un des fondateurs de leur littérature nationale. Il est regardé aussi comme un des précurseurs du panslavisme. — Son fils, *Abraham* Frenzel, né à Kozel le 19 nov. 1636, mort à Schonau, près de Bernstadt, le 15 avr. 1740, fut également pasteur. Il a publié un curieux ouvrage intitulé *De Originibus linguæ Sorabice libri IV* (Bautzen, 1693-1696, 2 part. in-4); une dissertation, *De Dis slavorum et Soraborum in specie*, et un mémoire, *De Vocabulis propriis Sorabice pagorum*, imprimés dans le recueil d'Hoffmann : *Scriptores rerum Lusaticarum*. Des extraits de ses travaux sur la langue, la géographie, les mœurs et coutumes de la Haute-Lusace, ont été publiés, sous le titre de *Frenzeliana*, dans le *Casopis Maciej serbskeje*; Bantzen, 1880-1882.

FRENCH BROAD RIVER. Rivière des Etats-Unis, affluent de gauche du Holston, lui-même tributaire du Tennessee; elle prend sa source sur le versant N.-O. du Blue Ridge (Caroline du Nord), traverse les Roan Mountains (chaîne des Appalaches) de l'E. à l'O., coule ensuite au S.-E. dans une vallée parallèle à celles du Holston et du Clinch, arrose Newport et Dandridge et s'unit au Holston en amont de Knoxville.

FRENCH CREEK (ou *Rivière française*). Rivière des Etats-Unis, Etat de Pennsylvanie, affluent de droite de l'Alleghany; elle naît à 10 kil. du lac Erie; son cours est de 200 kil. environ.

FRENCH SHORE (V. TERRE-NEUVE).

FRENCH (Nicolas), écrivain et prelat irlandais, né en 1604, mort à Gand le 23 août 1678. Elevé au collège irlandais de Louvain, il revint dans son pays pendant le règne de Charles I^{er} et fut nommé curé de Wexford, sa ville natale. Pendant les luttes civiles, il se montra violemment opposé à l'autorité royale. Sacré évêque de Ferns, on le voit jouer un rôle actif dans tous les troubles religieux de l'époque, toujours en faveur de l'indépendance catholique de l'Irlande; en mission tantôt auprès du pape Innocent X (1647), à Rome, tantôt auprès du duc de Lorraine, à Bruxelles (1651), tantôt à Paris, où il essaya vainement de voir Charles II; on le trouve ensuite en Espagne, coadjuteur de l'archevêque de Santiago de Compostelle, puis à Paris remplissant les mêmes fonctions, puis à l'évêché de Gand, toujours coadjuteur. Parmi ses nombreux écrits nous citerons : *Querees propounded by the Protestant partie* (Paris, 1644, in-4); *The Politician's Catechism* (Anvers, 1658, in-12), volume très rare, de même que le suivant en espagnol : *Protesta y suplica de los Catholicos de Irlanda y de la Gran Bretaña* (Séville, 1659, in-4); *Vera Descriptio modernæ Status Catholicorum in regno Hiberniæ* (Cologne, in-8); *A Narrative of the Earl of Clarendon's Settlement and Sale of Ireland* (Louvain, 1668, in-4); trad. en franç., s. l., 1696, pet. in-8); *The Bleeding Iphigenia*, allégorie de l'Irlande martyre (1675, in-8); *The Unkinde Deserter of Loyal men and True Friends* (Paris, 1676, in-8). Ses œuvres historiques ont été réunies par Samuel H. Bindon, dans la *Library of Ireland*, de Duffy (1846, 2 vol. in-12). B.-H. G.

FRENCH (Benjamin-Franklin), historien américain, né à Richmond (Virginie) le 8 juin 1799. On a de lui : *Biographia americana* (New York, 1825, in-8); *Memoirs of Eminent Female Writers* (Philadelphie, 1827, in-18); *Historical Collections of Louisiana* (New York, 1846-1855, 5 vol. in-8); *Historical Annals relating to North-Ame-*

rica (2 vol. in-8); *History and Progress of the Iron Trade of United States* (1858, in-8), etc. B.-H. G.

FRENCQ. Com. du dép. du Pas-de-Calais, arr. de Montreuil-sur-Mer, cant. d'Étaples; 908 hab.

FRENDÀ ou **FRENDAH**. Ville d'Algérie, dép. d'Oran, arr. de Mascara, à 115 kil. S.-E. de la ville de Mascara, à 56 kil. de la gare de Tiaret, à une alt. de 1,031 m., dans une région de montagnes couvertes de belles forêts de chênes verts, de thuyas et de pins d'Alep. Ce pays salubre et riche en eaux fut habité dès la plus haute antiquité : aussi y trouve-t-on de nombreux dolmens, des sculptures préhistoriques sur les rochers et de curieux et grands tombeaux, qui paraissent dus au même art que le tombeau de la Chrétienne de Cherchell et le Medracen de Batna : on les appelle les *Djedjar*. Frenda, qui fut une ville berbère au moyen âge, a conservé en partie sa vie indigène, et la bourgeoisie française n'a pas encore une grande importance. Mais c'est un point stratégique et commercial important à la limite du Tell et des Hauts-Plateaux. C'est actuellement le chef-lieu d'une commune mixte de 244,842 hect. avec une pop. de 19,333 hab. dont 99 Français, 107 israélites, 252 étrangers Européens (Espagnols surtout) et 248 Marocains, employés comme travailleurs. E. CAT.

FRÈNE. I. BOTANIQUE. — (*Fraxinus* Tourn.). Genre de plantes de la famille des Oléacées, qui a donné son nom à la tribu des Fraxinées. Les Frênes sont des arbres souvent élevés, à feuilles opposées, imparipennées, à fleurs disposées en panicules tantôt laterales, tantôt terminales, naissant sur le vieux bois. Ces fleurs sont polygames ou dioïques, tantôt nues, tantôt pourvues d'un périanthe, le plus ordinairement tétramères. L'androcée est représenté par deux étamines et le gynécée par un ovaire biloculaire, à loges biovulées. Le fruit est une samare membracée, comprimée, se prolongeant en une aile foliacée qui lui donne une forme oblongue, et ne renfermant le plus souvent qu'une seule graine, à embryon pourvu d'un albumen charnu. — On connaît une soixantaine d'espèces de Frênes, qui se divisent naturellement en deux groupes : 1^o les *Frênes à fleurs*, qui sont pourvus d'un court calice gamosépale et d'une corolle de quatre pétales allongés et linéaires; 2^o les *Frênes ordinaires*, qui sont dépourvus de périanthe. Le premier groupe est représenté par le *Fraxinus ornus* L. ou Frêne à la manne, *F. fleurie*, dont on a fait le type d'un genre *Ornus* sous le nom d'*Ornus europæa* Pers. C'est un petit arbre à rameaux noueux, dont les feuilles sont composées de sept à neuf folioles elliptiques ou oblongues, munies sur leurs bords de dents ovales arrondies. Il est originaire de l'Asie Mineure et des parties austro-orientales de l'Europe. On le cultive en grand en Sicile et en Calabre pour l'exploitation de la *manne* (V. ce mot). — Parmi les Frênes ordinaires, il convient de mentionner surtout le *Fraxinus excelsior* L. ou Frêne commun, le *F. americana* L. ou Frêne blanc et le *F. sambucifolia* Lamk ou Frêne noir. Le *F.* commun est un grand arbre dont les feuilles sont formées de neuf à treize folioles opposées, pétiolées, lancéolées ou oblongues, acuminées, dentées en scie sur les bords. Les fleurs, de couleur verdâtre, sont peu apparentes et disposées en grappes de cymes, qui naissent du centre des bourgeons et se développent avant les feuilles. Les samares forment, par leur réunion, une sorte de panicule pendante. Le *F.* commun est répandu dans toutes les parties de l'Europe. Son écorce, de couleur cendrée, renferme un principe particulier, la *fraxine* (V. ce mot). Elle a été employée pendant longtemps comme fébrifuge sous le nom de *quinquina d'Europe*. Ses feuilles ont été recommandées comme purgatives dans le traitement de la goutte et des rhumatismes. L'écorce des *F. americana* L. et *F. sambucifolia* Lamk est également douée de propriétés fébrifuges. — *F. AMER* (V. PICRÈNE). — *F. ÉPINEUX* (V. ZANTHOXYLUM). — *F. PUANT* (V. AILANTE). Ed. LEP.

II. SYLVICULTURE. — Le Frêne est un grand arbre vivant disséminé dans les forêts, dans les prairies au bord des cours d'eau, dans les gorges des montagnes et jusque sur

les plateaux d'une élévation assez considérable. Il se plaît sous les climats tempérés, dans les plaines et les vallées à sol frais et profond. Les argiles compactes, les terrains marécageux et les sols trop secs lui sont contraires. Lorsque le milieu lui est favorable, cet arbre atteint et même dépasse 30 m. de hauteur et 3 m. de tour à quatre-vingts ans. Sa tige, droite et peu ramifiée s'il croît en massif, présente, jusqu'à quinze ans environ, une écorce d'une couleur olivâtre. Cette écorce se gerçure ensuite par places, puis complètement, à partir de la base du tronc. Le Frêne est fertile de bonne heure et produit presque chaque année des fruits nombreux qui mûrissent en automne. Ils se disséminent naturellement pendant l'hiver et le printemps et ne germent que l'année d'après. Le jeune Frêne est robuste. Sa croissance, lente d'abord, devient très active vers la quatrième ou cinquième année. Il produit des racines pivotantes qui s'enfoncent profondément dans le sol et des racines traçantes qui peuvent drageonner. Le Frêne est exploité en taillis et en futaie. En futaie, on lui applique des révolutions de soixante-dix à quatre-vingt-dix ans et, de bonne heure, on doit dégager les jeunes plants du couvert. Son bois est blanc ou blanc légèrement rosé, élastique et tenace, susceptible d'un beau poli. Sa densité varie de 0,626 à 1,002. On en fait des brancards, des timons, des rames, des échelles. On l'emploie dans les manufactures d'armes et pour les ouvrages de tour. Il est précieux pour la menuiserie, l'ébénisterie, les charrons, les carrossiers. Il donne un bon combustible et son charbon est estimé. Son feuillage, soit vert, soit sec, convient très bien au bétail.

G. BOYER.

FRÉNEAU (Philip), poète américain, né à New York le 2 janv. 1752, mort à Montmouth le 18 déc. 1832. Après avoir voyagé en diverses parties de l'Amérique, il dirigea le *United States Magazine*, que publiait à Philadelphie François Bailey (1779). Il reprit ensuite ses voyages en qualité de capitaine de vaisseau (1784-1809), publiant entre temps des satires contre les royalistes et d'autres ouvrages plus purement littéraires. Enfin, après une vie longue, aventureuse et tourmentée, il périt dans un ouragan de neige, près de Freehold (New Jersey). Ses œuvres poétiques ont été publiées à Philadelphie en 1786. Un autre recueil, composé d'autres pièces, a paru à New York en 1815 (2 vol.). — Son frère, Peter Freneau, mort en 1813, a dirigé longtemps la *City Gazette* de Charleston, dans la Caroline du Sud : c'était un érudit de premier ordre et un écrivain de grand mérite.

B.-H. G.

FRÉNELLE-LA-GRANDE. Com. du dép. des Vosges, arr. et cant. de Mirecourt; 236 hab.

FRÉNELLE-LA-PETITE. Com. du dép. des Vosges, arr. et cant. de Mirecourt; 400 hab.

FRÈNES. Com. du dép. de l'Orne, arr. de Domfront, cant. de Tinchebray; 1,537 hab.

FRÉNÉSIE (Pathol.). On désigne aujourd'hui sous ce nom le délire avec excitation qui accompagne souvent la fièvre. Dans l'ancienne médecine, le mot *phrenitis* avait un sens plus précis et servait à désigner une fièvre particulière très violente, avec délire et insomnie. Galien attribuait le phrenitis à l'envahissement du cerveau par la bile et le rangeait à côté du *causis* et du *lethargus*, pyrexies dues également à l'action de la bile. D'après Littré ces trois maladies seraient les fièvres pseudo-continues bilieuses des pays chauds.

FRÉNET (Frédéric), mathématicien français, né à Périgueux en 1816. Il a été, de 1849 à 1868, professeur de mathématiques à la faculté des sciences de Lyon. Il a écrit, outre quelques mémoires originaux insérés dans diverses publications scientifiques, un petit ouvrage classique très estimé : *Recueil d'exercices sur le calcul infinitésimal* (Paris, 1856, in-8; 5^e éd., 1890); on y trouve, en particulier, la démonstration et les applications des formules qui portent son nom.

FORMULES DE FRÉNET. — On appelle formules de Frenet (ou de Serret) les suivantes :

$$\begin{aligned} \frac{da}{ds} &= \frac{a'}{R}, & \frac{db}{ds} &= \frac{b'}{R}, & \frac{dc}{ds} &= \frac{c'}{R}, \\ \frac{da''}{ds} &= \frac{a''}{T}, & \frac{db''}{ds} &= \frac{b''}{T}, & \frac{dc''}{ds} &= \frac{c''}{T}, \\ \frac{d\alpha'}{ds} &= -\left(\frac{a}{R} + \frac{a''}{T}\right), & \frac{d\beta'}{ds} &= -\left(\frac{b}{R} + \frac{b''}{T}\right), \\ \frac{d\gamma'}{ds} &= -\left(\frac{c}{R} + \frac{c''}{T}\right), \end{aligned}$$

dans lesquelles a, b, c sont les cosinus directeurs de la tangente en un point M d'une courbe gauche, a', b', c' , les cosinus directeurs de la normale principale, a'', b'', c'' ceux de la binormale au même point, enfin ds l'élément d'arc, R le rayon de courbure et T le rayon de torsion en M. Ces formules simplifient énormément la théorie des courbes à double courbure.

BIBL. : J.-A. SERRET, *le Calcul différentiel intégral*, t. I.

FRÉNEUSE. Com. du dép. de Seine-et-Oise, arr. de Mantes, cant. de Bonnières; 555 hab.

FRÉNEUSE. Com. du dép. de la Seine-Inférieure, arr. de Rouen, cant. d'Elbeuf; 447 hab.

FRÉNEUSE-SUR-RISLE. Com. du dép. de l'Eure, arr. de Pont-Audemer, cant. de Montfort-sur-Risle; 659 hab.

FRÉNEY. Com. du dép. de la Savoie, arr. de Saint-Jean-de-Maurienne, cant. de Modane; 255 hab.

FRÉNEY-D'OISANS. Com. du dép. de l'Isère, arr. de Grenoble, cant. de Bourg-d'Oisans; 423 hab.

FRÉNICHES. Com. du dép. de l'Oise, arr. de Compiègne, cant. de Guiscard; 407 hab. Distillerie. C'était une des quatre baronnies du marquisat de Nesle. Elle possédait un château important au moyen âge. L'église dépendait du couvent de Notre-Dame de Soissons. Elle est de style gothique et possède quelques restes de vitraux du xvi^e siècle.

C. ST-A.

FRÉNICLE DE BESSY (Bernard), mathématicien français, conseiller à la cour des monnaies, né à Paris vers 1605, mort en 1675. Frenicle se rendit célèbre par son habileté à résoudre les problèmes numériques, dont le goût paraît lui avoir été donné par Sainte-Croix. Il soutint avec Fermat une correspondance intéressante dans laquelle il fait d'ordinaire secret de ses méthodes. Membre de l'Académie des sciences dès l'origine, il ne publia dans sa vie que deux placards, dont l'un est perdu, sur les problèmes proposés par Fermat et qui font l'objet du *Commercium epistolicum* de Wallis. Après sa mort, Lahire tira de ses papiers divers traités, qui sont insérés dans le t. V des anciens *Mémoires de l'Académie des sciences* : *Traité des triangles rectangles en nombres*; *Sur les Quarrés magiques*; *Abrégé des combinaisons*; *Méthode pour trouver la solution des problèmes par exclusion*. Ces écrits ne répondent guère à la réputation singulière que leur auteur s'était acquise de son vivant. Ses méthodes, étrangères à l'analyse, sont relativement élémentaires, mais Frenicle était évidemment doué d'une grande patience et possédait une aptitude spéciale pour les calculs numériques; il semble d'ailleurs avoir fait grand usage, peut-être abus, de l'induction. Il cessa de s'occuper des nombres à partir de 1660; il versait depuis quelque temps dans la théologie et consacra la fin de sa vie à des pratiques de dévotion.

T.

FRÉNILLY (Auguste-François FAUVEAU, marquis de), homme politique français, né à Paris le 14 nov. 1768, mort à Gratz (Autriche) le 1^{er} avr. 1848. Après avoir pris part à la défense des Tuileries le 10 avr. 1792, il se cacha en province et revint à Paris après le 9 thermidor. Pendant toute la durée de l'Empire, il s'occupa d'exploitation agricole. S'étant lié avec le comte d'Artois, il fonda sous la Restauration (1817) le *Correspondant*, revue composée de lettres d'écrivains de France et d'Angleterre sur la politique, la morale et la littérature, qui fut continuée en 1819 par la *Bibliothèque royaliste*. En 1818, il contribua

a la création du *Conservateur*, journal ultra-royaliste où entraient Chateaubriand, Bonald, Fiévée, Lamennais, Berryer. M. de Frénilly fut élu député de la Loire-Inférieure en oct. 1821, fut réélu le 26 fevr. 1824, fut chargé avec de Bonald de rédiger l'adresse de 1822 et rapporta le budget de 1824. La même année, il entra au conseil d'Etat : il rédigea encore l'adresse de 1826 avec Vaublanc et fut créé pair de France le 5 nov. 1827. Il combattit le cabinet Martignac, fut placé dans la non-activité du conseil d'Etat en 1828 et fut désigné dans l'ordonnance du 25 juil. 1830, comme conseiller en service extraordinaire, pour assister et participer aux délibérations du conseil d'Etat. Inquiète à ce sujet, il rejoignit Charles X en Autriche. On a de lui : *Des Assemblées représentatives* (Paris, 1816, in-8) ; *Considérations sur l'Espagne* (1822, in-8) ; *Poésies* (Paris, 1807, gr. in-8), une traduction en vers du *Roland furieux* de l'Arioste (1834, 4 vol. in-8) ; *Questions à résoudre* (1822, in-8), etc. Il avait préparé une *Histoire parlementaire de l'Angleterre* qui devait former 6 vol. in-8 et il a laissé des *Mémoires* qui sont entre les mains de M. le marquis de Pimodan.

FRENKENDORF. Village de Suisse, cant. de Bâle-Campagne, sur une éminence, à une petite distance de la ligne du chemin de fer de Bâle à Olten ; 1,062 hab. Séjour préféré des Bâlois, à cause de son exposition favorable. Fabrication de rubans.

FRENOIS. Com. du dép. des Ardennes, arr. et cant. (S.) de Sedan ; 269 hab.

FRENOIS. Com. du dép. de la Côte-d'Or, arr. de Dijon, cant. de Saint-Seine-l'Abbaye ; 150 hab.

FRENOIS. Com. du dép. des Vosges, arr. de Mirecourt, cant. de Darney ; 162 hab.

FRENOUVILLE. Com. du dép. du Calvados, arr. de Caen, cant. de Bourguébus ; 350 hab.

FRENZEL (V. FRENCHEL).

FRENZEL (Karl), journaliste et écrivain allemand, né à Berlin le 16 déc. 1827. Il a presque toujours vécu dans sa ville natale ; il y a fait ses études ; il y a enseigné. Ses relations avec Gutzkow le déterminèrent à chercher sa voie dans le journalisme. Il entra, en 1861, à la *National Zeitung*, où il fut chargé surtout de la critique littéraire et du feuilleton théâtral ; il collabora aussi pendant deux ans (1866-67) au *Deutsches Museum*. Ses ouvrages se composent d'essais critiques : *Dichter und Frauen* (Hanovre, 1858, 1860, 1866, 3 sér.) ; *Büsten und Bilder* (Hanovre, 1864) ; *Neue Studien* (Berlin, 1868) ; de romans historiques : *Ganganelli* (Berlin, 1863, 3 vol.) ; *Watteau* (Hanovre, 1864, 2 vol.) ; *Charlotte Corday* (Hanovre, 1864) ; *Freier Boden* (Hanovre, 1868, 3 vol.) ; *Im goldenen Zeitalter* (Hanovre, 1870, 4 vol.) ; *la Pucelle* (Hanovre, 1871) ; *Lucifer* (Leipzig, 1873) ; *Chambord* (1883) ; et des romans de mœurs : *Mélusine* (Breslau, 1860) ; *Vanitas* (Hanovre, 1861) ; *Die drei Grazien* (Breslau, 1862) ; *Frau Venus* (Stuttgart, 1880) ; *Die Geschwister* (Berlin, 1881). Sa *Berliner Dramaturgie* (Hanovre, 1877, 2 vol.), formée du recueil de ses feuilletons, est un tableau piquant du théâtre allemand contemporain. A. BOSSERT.

FRÉPILLON. Com. du dép. de Seine-et-Oise, arr. de Pontoise, cant. de Montmorency ; 440 hab.

FREPPEL (Charles-Emile), prélat, écrivain et homme politique français, né à Obernai (Bas-Rhin) le 1^{er} juin 1827, mort à Paris le 22 déc. 1891. Ordonné prêtre en 1849, il enseigna l'histoire au petit séminaire de Strasbourg, puis la philosophie à l'école des Carmes de Paris (1850), fut rappelé à Strasbourg, où il dirigea quelque temps le collège épiscopal de Saint-Arbogast, retourna en 1852 à Paris ou, en qualité de chapelain de Sainte-Geneviève, il se fit connaître par ses conférences religieuses, occupa ensuite avec éclat la chaire d'éloquence sacrée à la Faculté de théologie et acquit comme prédicateur une réputation qui lui valut d'être appelé en 1862 à prêcher aux Tuileries. Polémiste infatigable, il s'efforça de réfuter, par des écrits d'une vio-

lence outrée, les ouvrages d'histoire religieuse de MM. Renan et Havet (*Vie de Jésus, Origines du christianisme*, etc.). Nommé doyen de Sainte-Geneviève en 1867, il fut appelé, deux ans plus tard, comme *consulteur*, à préparer les travaux du Concile œcuménique du Vatican, où il soutint avec ardeur le dogme de l'infaillibilité. Devenu évêque d'Angers (1870), il se distingua pendant la guerre et après par son patriotisme, mais se préoccupa surtout de défendre l'Eglise par la politique, brigua sans succès la députation à Paris le 2 juil. 1871, entra le 4 juin 1873 au conseil supérieur de l'instruction publique, où il ne perdit aucune occasion de battre en brèche l'Université, prit une part active aux menées du parti royaliste en 1873, exhorta publiquement (1874) le maréchal de Mac-Mahon à rétablir la monarchie et fonda à grand bruit l'université catholique d'Angers (1875). Très hostile au catholicisme dit *libéral*, il alla jusqu'à frapper d'excommunication l'orthodoxe M. de Falloux (1876). Il aspirait visiblement à la succession politique de l'évêque Dupanloup, soutenait avec éclat l'« ordre moral » pendant la période du 16 mai, attaqua directement Gambetta au sujet de son discours de Romans (sept. 1878) et contribuait, par une lettre hautaine à M. Du faure (25 janv. 1879), à la crise gouvernementale qui, tout à l'encontre de ses désirs, se termina par la retraite de Mac-Mahon et porta un républicain à la présidence de la République. Elu enfin député (1880) par la 3^e circonscription de Brest, qui depuis lui resta fidèle jusqu'à sa mort, il joua au Palais-Bourbon, comme représentant professionnel de l'Eglise catholique, un rôle considérable. Grâce à une instruction très variée, à une grande habitude des affaires, à une remarquable facilité de parole et à une audace que rien ne troublait, il lutta sans relâche, sans succès, il est vrai, mais non sans éclat contre une majorité dont la politique était en général diamétralement opposée à la sienne, combattit de toutes ses forces les nouvelles lois anticléricales sur l'enseignement (1880-1882), la loi sur le divorce (1882), la loi municipale (1883), etc. Mais il soutint énergiquement (ce qui était, du reste, l'intérêt du clergé) la cause du gouvernement dans les discussions relatives aux entreprises coloniales, telles que les expéditions de Tunisie, du Tonkin, de Madagascar (1881-83-85) et tint à prononcer l'oraison funèbre de l'amiral Courbet, mort dans l'extrême Orient au service de la France (1^{er} sept. 1885). S'il soutenait, malgré les reproches de ses amis de la droite, la politique coloniale de la République, il était bien loin d'être devenu républicain. Il ne craignait pas en effet de réprover publiquement les doctrines conciliantes de l'archevêque de Rouen et même du pape Léon XIII (1885-1886) et prononçait, notamment dans les discussions relatives aux rapports de l'Eglise et de l'Etat et à la nouvelle loi militaire (1887-1888), des discours d'une grande violence contre le régime issu de la constitution de 1875. Réélu député sans concurrent le 22 sept. 1889 par 11,505 voix, il a, malgré l'affaiblissement visible de sa santé, pris une part active aux travaux de la nouvelle Chambre. Au printemps de 1891 il allait à Rome faire une démarche personnelle auprès de Léon XIII, qui commettait à son sens une faute en conseillant au clergé français d'adhérer au gouvernement républicain. On peut presque dire qu'il est mort sur la brèche, car, au Palais-Bourbon, peu de jours avant sa mort (12 déc. 1891), il intervenait encore avec sa fougue ordinaire et au nom de ses principes théocratiques dans les débats provoqués par l'interpellation de M. Hubbard sur les menées inconstitutionnelles de l'épiscopat.

FreppeL a publié de nombreux ouvrages, parmi lesquels nous citerons : *les Pères apostoliques et leur époque* (Paris, 1859, in-8) ; *Panegyrique de Jeanne d'Arc* (Paris, 1860, in-8) ; *les Apologistes chrétiens au 1^{er} siècle* (Paris, 1860, 2 vol. in-8) ; *Saint Irénée et l'éloquence chrétienne dans la Gaule aux deux premiers siècles* (Paris, 1861, in-8) ; *Tertullien* (Paris, 1863, 2 vol. in-8) ; *Oraison funèbre du cardinal Morlot* (Paris, 1863, in-8) ; *Examen critique de la vie de Jésus de M. Renan*

(Paris, 1863, in-8); *Conférences sur la divinité de Jésus-Christ* (Paris, 1863, in-18); *Saint Cyprien et l'Eglise d'Afrique* (Paris, 1864, in-8); *Clément d'Alexandrie* (Paris, 1865, in-8); *Origène* (Paris, 1867, 2 vol. in-8); *Examen critique des Apôtres de M. Renan* (Paris, 1867, in-8); *Avis à MM. les conseillers généraux et municipaux* (Paris, 1871, in-8); *Deux Avis de M^{or} Charles-Emile Freppel* (Paris, 1872, in-8); *Sermon prononcé en l'église Sainte-Marie-Madeleine en faveur des Alsaciens-Lorrains* (Paris, 1873, in-8); *L'Eglise et les Ouvriers* (Paris, 1876, in-18); *les Devoirs du chrétien dans la vie civile* (Paris, 1876, in-18); *Oraison funèbre de M^{or} Fruchaud, archevêque de Tours* (Paris, 1876, in-18); *Œuvres* (Paris, 1880-1883, 8 vol. in-8); *Œuvres polémiques* (Paris, 1881-1887, 9 vol. in-8); *la Révolution française* (Paris, 1889), etc. A. DEBIDOUR.

FRÉQUENTATIF (Verbe). Un certain nombre de verbes dérivés sont formés à l'aide d'un suffixe qui indique la répétition de l'action, et sont appelés pour cette raison *fréquentatifs*; mais les différentes langues n'ont pas adopté de type uniforme pour marquer l'action répétée, et chacune a usé de suffixes spéciaux pour former ces verbes. En latin, par exemple, nous rencontrons les terminaisons *tare* dans *tentare*, *factare*, qui sont en réalité les fréquentatifs de *tenere*, *facere*; puis *itare*, dans *volitare*, *clamitare*; enfin *titare*, dans *lectitare*, *factitare*, etc. Le grec a une classe particulière de préterits fréquentatifs, dits plus habituellement *itératifs*, propres au dialecte ionien, et très employés par Homère et Hérodote, ainsi que par les poètes épiques postérieurs. Ils sont formés sur des thèmes de présents ou d'aoristes à l'aide du suffixe *σζ* (ἐχέσασκε, φύγεσσε) et se conjuguent thématiquement; ils ne prennent jamais l'augment, à part quelques exceptions dans Homère. On appelle quelquefois fréquentatif *l'intensif* du sanscrit. Les langues modernes ont également à leur disposition un certain nombre de terminaisons qui expriment la répétition: fr. *ailler*, *oter*; ital. *acchiare*; esp., port. *ucar*; wal. *êrive*, etc.; mais elles donnent souvent en temps au verbe la valeur d'un diminutif, et l'usage seul indique ces nuances.

FRÉPAGE ou **FRARACHAGE** ou **FRARESCHÉ** (V. FÉODALITÉ, t. XVII, p. 216).

FRÈRE (Georges, comte), général français, né à Montreuil (Aude) en 1764, mort le 26 févr. 1826. Il était pharmacien quand éclata la Révolution. Il prit du service dans le bataillon de l'Aude (1791) et fut promu capitaine le 28 sept. 1792. Chef de bataillon en 1793, et chef de brigade à la 4^e de ligne en 1796, il devint général de brigade le 13 sept. 1802. Il fit à la grande armée les campagnes de 1805, 1806 et 1807, se distingua à Austerlitz et au pont de Spanden, dont il défendit le passage, avec son seul régiment, contre 10,000 Russes qui essayèrent six fois consécutives de le forcer. Général de division le 6 mars 1808, il fut créé comte de l'Empire, puis envoyé en Espagne au corps du général Dupont. Il s'empara de vive force de Ségovie le 8 juin suivant et fut nommé chef d'état-major de Lannes au siège de Saragosse. En Autriche, en 1809, il assista aux batailles d'Essling et de Wagram, où il fut blessé. Guéri et renvoyé en Espagne, il se distingua aux sièges de Tortose et de Tarragone, et fut nommé en 1813 au commandement de la 13^e division militaire à Rennes. Il prit parti contre l'empereur et fut mis en disponibilité en 1816.

FRÈRE (John-Hookham), diplomate et littérateur anglais, né à Londres en 1769, mort en 1841. Ami de George Canning, son condisciple du collège d'Eton, il soutint avec lui, dans l'*Anti-Jacobin*, la politique tory, et, en 1799, le remplaça comme sous-secrétaire d'Etat aux affaires étrangères. Le parti tory, pour le récompenser de ses services, le nomma ministre plénipotentiaire à Lisbonne, puis à Madrid, d'où il fut rappelé en 1804, sur la demande de Godoy, à cause de ses agissements pour empêcher l'alliance franco-espagnole. En dédommagement, le gou-

vernement lui donna une pension et le titre de conseiller privé, et, en 1808, le renvoya près de Ferdinand VII. Mais il commit la maladresse de persuader sir John Moore de tenir Madrid contre les troupes françaises avec des ressources insuffisantes. La retraite de Corunna en fut la conséquence et l'indignation publique telle qu'on dut le rappeler. Il alla s'établir à Malte où il ne s'occupa plus que de littérature. Son meilleur ouvrage, la traduction des pièces d'*Aristophane*, est fort estimé des érudits, et deux de ses poèmes, *The Loves of The triangles*, spirituelle parodie de *Loves of the Plants* de Darwin, et *The Monks and Giants*, acquièrent dans leur temps une grande célébrité. Il rassembla nombre de documents sur le poète Théocrite, sous le titre *Theocritus Restitutus* et écrivit en collaboration avec George Canning *Needy Knif-Grinder*. Hector FRANCE.

FRÈRE (Edouard-Benjamin), bibliographe français, né à Rouen le 27 sept. 1797, mort à Rouen le 7 avr. 1874. Libraire à Rouen, secrétaire archiviste de la chambre de commerce, il est connu par ses ouvrages sur des sujets locaux et surtout par son *Manuel du bibliographe normand* (Rouen, 1858-1860, 2 vol. in-8). Citons encore de lui: *Considérations sur les origines typographiques* (Rouen, 1850, in-8); *De l'imprimerie et de la librairie à Rouen dans les xv^e et xvi^e siècles* (1843, in-4); *Guide du voyageur en Normandie* (Paris, 1844, in-18); *Voyage historique et pittoresque de Paris à Rouen sur la Seine* (1842, in-18); *Voyage de Rouen à Paris* (1842, in-18); *Coup d'œil sur les ménestrels en France et en Angleterre* (Rouen, 1846, in-8); *Funérailles de Georges d'Amboise* (1864, in-8); *Note sur P. Corneille* (1864, in-8); *Notice biographique sur Aug. de Caze* (1862, in-8); *Notice historique sur la vie et les travaux de Marc Isambart Brunel* (1850, gr. in-8).

FRÈRE (Hubert-Joseph-Walthère), dit *Frère-Orban*, homme d'Etat belge, né à Liège le 22 avr. 1812. Il étudia le droit à Liège, puis à Paris, et, de retour dans sa ville natale, pratiqua avec succès la profession d'avocat, tandis que son talent oratoire lui donnait dans le parti libéral une position en vue. Elu conseiller communal en 1842, il provoqua une protestation du conseil contre la loi récemment votée qui admettait le clergé à titre d'autorité dans les écoles primaires. Il s'élevait contre le caractère inconstitutionnel de cette disposition et réclamait en même temps l'instruction obligatoire. En 1846, Frère-Orban fut envoyé par les libéraux liégeois au congrès libéral qui se tint à Bruxelles sous la présidence de *Defacqz* (V. ce nom) et y combattit l'extension exagérée du droit de suffrage. Aux élections de 1847, il devint représentant de l'arr. de Liège, entra dans le cabinet Rogier et y démit successivement les portefeuilles des travaux publics et des finances. Le nouveau ministre se signala immédiatement par une science profonde des affaires et une énergie remarquable. Le gouvernement abaissa le cens électoral au minimum fixé par la constitution, abolit le timbre des journaux, réduisit la taxe des lettres, fonda la caisse de retraite et la banque nationale, réforma le tarif douanier et introduisit de sévères économies dans les services publics. Une loi de 1850 créa l'enseignement moyen de l'Etat; le clergé était admis à faire dans les écoles le cours de religion, mais sans y partager l'autorité avec le pouvoir civil. Pie IX condamna cette loi en plein consistoire. En même temps, au lendemain du 2 décembre, Louis-Napoléon faisait déclarer par sa presse officieuse que la sécurité de la Belgique était étroitement liée à un changement dans la politique intérieure. D'autre part, le parti libéral se disloqua à la suite des incidents provoqués par les débats économiques et financiers. La crise avait exigé des emprunts, et l'amortissement des emprunts nécessitait des impôts. Frère-Orban avait proposé d'établir un droit de 1 % sur les successions en ligne directe. Le projet ne fut adopté par le Sénat qu'après une dissolution; bientôt le cabinet se retira, cédant la place à un ministère d'affaires présidé par Henri de *Brouckere* (V. ce mot). Quand celui-ci

fut remplacé par le cabinet de *Decker* (V. ce nom), Frère-Orban fut un des leaders de l'opposition et publia sous le pseudonyme de Jean van Damme un pamphlet célèbre, *la Mainmorte et la Charité*, contre le projet de loi qui accordait la personnalité civile aux corporations charitables et enseignantes, et ressuscitait ainsi indirectement la mainmorte. Les discussions et les troubles qui suivirent le dépôt de ce projet amenèrent la retraite du ministère après les élections communales de 1857. Frère-Orban redevint ministre des finances et se déclara le champion de la liberté commerciale ; il en fit prévaloir les principes dans les traités conclus avec la France et l'Angleterre et abolit les octrois, l'impôt sur le sel et la taxe des barrières sur les routes de l'Etat. Il rencontra au sein des Chambres des adversaires ardents et fut battu par une coalition sur la question monétaire. La Belgique n'avait jamais frappé de monnaie d'or, et, quand ce métal subit une dépréciation par suite de la fécondité des mines d'Amérique et d'Australie, les caisses de l'Etat belge n'acceptèrent plus les pièces françaises qu'avec une légère perte. Les commerçants se plaignirent, et la majorité de la Chambre des représentants vota l'admission de l'or français à sa valeur nominale. Le ministre des finances, qui avait combattu cette mesure, déposa son portefeuille. Il le reprit peu de temps après sur les instances de ses collègues. La question de l'or avait, du reste, perdu de son importance par suite de la guerre de la Sécession aux Etats-Unis et de la diminution du produit des mines de l'Australie et de la Californie. La reconnaissance du royaume d'Italie (1861), la loi sur la fondation des bourses d'études (1864), accordant aux boursiers le libre choix des établissements qu'ils voulaient fréquenter, la répression des fraudes électorales, l'abolition de la contrainte par corps, les questions des sépultures, de la liberté de la chaire, de l'administration du temporel du culte, la loi sur la concession des chemins de fer, qui visait l'achat de la ligne du Luxembourg par la Compagnie de l'Est français, furent autant d'occasions de polémiques ardentes dans la presse et de débats haineux au sein des Chambres. Frère-Orban y joua un rôle des plus brillants et y acquit la réputation d'un homme d'Etat de premier ordre. Pendant ce temps, les républicains français réfugiés en Belgique propageaient les théories du suffrage universel et des revendications sociales et amenaient la formation d'un parti radical. Frère, qui était devenu président du conseil en 1868, perdit le pouvoir en 1870. De 1870 à 1878, il dirigea l'opposition à la Chambre des représentants ; le parti libéral avait rapidement reconstitué son unité, et, l'attitude des grandes villes aidant, les catholiques se virent obligés de renoncer à leurs projets de réaction. En 1876, Frère-Orban fit voter le droit pour les universités, tant libres qu'officielles, de conférer les grades académiques. En 1878, les élections furent favorables aux libéraux, et Frère reprit la présidence du conseil avec le portefeuille des affaires étrangères. Il proposa en 1879 une loi organisant l'instruction primaire laïque ; cette loi, qualifiée loi de malheur par les catholiques, fut immédiatement l'objet des plus vives attaques de la part du clergé, bien que le cours de religion fut réservé aux ministres des cultes. L'apreté de la lutte scolaire creusa entre libéraux et catholiques un abîme profond et suspendit même entre les deux groupes les relations d'affaires et de courtoisie. La légation belge auprès du pape avait été provisoirement maintenue dans l'espoir que Léon XIII aiderait à apaiser les esprits, mais l'inconsistance de la diplomatie pontificale amena la rupture en 1880. En 1881, une loi augmenta le nombre des établissements d'enseignement moyen. De graves difficultés se produisirent dès cette année-là, lorsque la question électorale fut introduite à la Chambre par *Janson* (V. ce nom). Ce chef du parti radical proposa que, dans les élections provinciales et communales, le droit de vote fût accordé à tout citoyen âgé de vingt et un ans, sachant lire et écrire. C'était le suffrage universel déguisé. Frère combattit cette proposition et n'eut pas de peine à démontrer qu'elle était grosse de périls pour le parti libéral.

Il promit cependant d'étendre le droit de suffrage et, en 1883, il fit voter une loi qui conférait l'électorat pour la province et la commune aux citoyens ayant fait preuve d'un certain degré de capacité ; en même temps, il se prononçait contre la revision de la constitution, et la Chambre lui donnait raison par 116 voix contre 16. Enfin, un projet de loi décrétant l'instruction obligatoire fut mis à l'ordre du jour. Mais la situation devenait difficile : le parti radical, qui ne comptait guère qu'une dizaine de représentants, manifestait des exigences déraisonnables et méconnaissait les nécessités résultant de l'esprit moyen du corps électoral ; les députés à la Chambre faisaient fréquemment cause commune avec la droite pour mettre le ministère en échec ; dès 1883, on put prévoir la chute prochaine du cabinet. Le budget n'étant pas en équilibre, le gouvernement dut réclamer la création d'impôts nouveaux à concurrence de 23 millions, ce qui le rendit très impopulaire. L'opposition cléricalo-radical rendait le gouvernement responsable du déficit, alors que celui-ci était la conséquence de la crise que subissait l'industrie dans l'Europe entière ; les électeurs des campagnes étaient inquiets par suite du dépôt d'un projet de loi établissant de nouvelles charges militaires pour la création d'une réserve. Les élections de 1884 furent un désastre pour l'opinion libérale, et le ministère se retira. M. Frère-Orban continua à siéger à la Chambre ; bien qu'agé de quatre-vingts ans, il a conservé une verdeur physique extraordinaire ainsi qu'une rare lucidité d'esprit ; il n'a rien perdu de son activité et prend la parole dans toutes les discussions importantes. Il s'est rallié récemment au principe de la revision constitutionnelle et propose d'ajouter la capacité au cens comme base de l'électorat ; il a combattu le projet d'accorder au roi le *referendum*. E. H.

BIBL. : L. HYMANS, *Histoire parlementaire de la Belgique* ; Bruxelles, 1878-80, 5 vol. in-8. — GOBLET D'ALVIELLA, *la Vie politique en Belgique* ; Bruxelles, 1880, in-8. — *La Belgique et le Vatican* ; Bruxelles, 1881-83, 3 vol. in-8. — L. HYMANS, *la Belgique contemporaine* ; Bruxelles, 1884, in-12.

FRÈRE (Charles-Théodore), peintre français, né à Paris le 24 juin 1814, mort à Paris le 24 mars 1888. Elève de C. Roqueplan, il débuta au Salon de 1834 avec des paysages sans intérêt ; ce fut seulement quelques années après, lorsqu'il visita l'Algérie et l'Egypte, qu'il trouva sa véritable voie. Il devint bientôt un orientaliste consommé ; les scènes, les types et les costumes de ces pays ont été rendus par lui avec un vif sentiment du pittoresque et une fidélité scrupuleuse. Les plus remarquables de ses tableaux sont : *Italie d'Arabes* (S. 1850, au musée de Nancy) ; *Mosquée à Beyrouth* (S. 1855) ; *les Pyramides de Gizeh* (S. 1857) ; *les Anes et les Antiers au Caire* (S. 1859) ; *la Prière du soir* (S. 1866) ; *Caravane de La Mecque* (S. 1880) ; *Jérusalem vue de la vallée de Josaphat* (S. 1884) ; *Gizeh, environs du Caire* (S. 1886). Ad. T.

FRÈRE (Sir Henry BARTLE), administrateur et écrivain anglais, né à Clydale le 29 mars 1815, mort à Londres le 9 mai 1884. Neveu de John-Hookham Frere, il entra à dix-huit ans au service de la Compagnie des Indes et succéda en 1850 à Charles Napier comme *chief commissioner* de Scinde, poste qu'il occupait pendant la fameuse révolte de 1858. A la tête de deux régiments anglais et de quelques troupes indigènes peu sûres, il tint bon contre les rebelles, s'empara de la forteresse de Moultan, et, ayant contraint les cipayes à l'obéissance, put porter secours aux administrateurs des gouvernements voisins. Nommé, après l'écrasement de la rébellion, au conseil du vice-roi, il rétablit les finances et détourna une imminente banqueroute. Gouverneur de Bombay, de 1862 à 1867, il créa une municipalité, fit de cette ville une cité superbe et salubre, tandis que sa femme se vouait à améliorer la misérable condition des femmes de la province. Rappelé en Angleterre, il entra au conseil des Indes, présida la Société royale de géographie et fut envoyé en 1872 à Zanzibar pour y négocier avec le sultan de l'abolition du trafic des nègres. Il reçut le titre de baronnet en 1876. Après avoir accompagné en

1877 le prince de Galles dans son voyage aux Indes, il fut nommé gouverneur du Cap. C'est pendant son administration qu'eurent lieu la guerre du Zoulouland, ou le fils de Napoléon III devait trouver la mort, la capture du roi Cetewayo et les affaires du Transvaal. L'opposition et le gouvernement furent unanimes à blâmer la conduite de Bartle Frère en ces circonstances, et, à la formation du ministère Gladstone, on le rappela (1880). Ses écrits ne sont guère qu'une collection de conférences sur l'Inde et les travaux des missionnaires, une édition complète des œuvres de son oncle, et une préface à un livre de sa fille, *Old Deccan Days*. Sir Henry Bartle Frère s'est montré, dans toute sa carrière, un excellent administrateur colonial, dans le sens anglais, sans scrupules et sans pitié vis-à-vis des indigènes, et ardent propagateur des missions évangéliques.

Hector FRANCE.

FRÈRE (Pierre-Edouard), peintre français, né à Paris le 10 janv. 1819, mort à Ecouen le 24 mai 1886. Frère de Charles-Théodore, il fut élève de Paul Delaroche et se livra à la peinture de genre avec succès. Les scènes familiales et enfantines qu'il a reproduites ont un charme d'originalité qui a donné à leur auteur une place éminente parmi les artistes de notre époque. Les meilleurs de ses tableaux sont : *le Petit Saltimbanque* (S. 1848); *la Toilette du dimanche* (S. 1857); *le Retour du bois* (S. 1863); *la Glissade* (S. 1873); *le Cidre du pauvre* (S. 1883); *le Frère aîné* (S. 1886).

Ad. T.

FRÈRE (Charles-Edouard), peintre français contemporain, né à Paris en 1837. Fils et élève du précédent, cet artiste consacre de préférence son vigoureux talent à la représentation des chevaux au travail, à l'écurie ou chez le maréchal. Son dessin est ferme et précis, son coloris juste et lumineux. On peut citer comme ses meilleures œuvres : *Entrée de foire* (S. 1869); *Chevaux débardant des arbres* (S. 1872); *L'Auberge des boudets au Tréport* (S. 1880); *Un Fardier à Ecouen* (S. 1882); *Dans la Prairie* (S. 1889); *le Marché de Sarcelles* (S. 1892).

FRÈRE-ORBAN (V. FRÈRE [Hubert]).

FRÈRES. I. Histoire religieuse. — **FRÈRES APOSTOLIQUES** (V. APOSTOLIQUE).

FRÈRES BOHÈMES (V. MORAVES).

FRÈRES CONVERS (V. CONVERS).

FRÈRES DE LA CHARITÉ ou **FRÈRES HOSPITALIERS DE SAINT-JEAN-DE-DIEU** (V. CHARITÉ, t. X, p. 654).

FRÈRES DE LA DOCTRINE CHRÉTIENNE (V. DOCTRINE, t. XIV, p. 796).

FRÈRES DE LA MORT (V. AGONISANTS).

FRÈRES DE L'AVE-MARIA (V. ANNONCIADE).

FRÈRES DE LA VIE COMMUNE (V. GROOT [Gérard de]).

FRÈRES DE L'ÉPÉE (V. PORTE-GLAIVE).

FRÈRES DU LIBRE-ESPRIT (V. LIBRE-ESPRIT).

FRÈRES MINEURS (V. CAPUCINS, CORDELIERS, FRANCISCAINS).

FRÈRES MORAVES (V. MORAVES).

FRÈRES PRÊCHEURS (V. DOMINICAINS).

FRÈRES SPIRITUELS, franciscains dissidents (V. FRANÇOIS D'ASSISE [Ordre de Saint-]).

II. Histoire. — **FRÈRES CORDONNIERS** et **FRÈRES TAILLEURS.** — Communautés ouvrières et dévotes de Paris, dont l'histoire est intimement unie. Vers le début du règne de Louis XIV, un garçon cordonnier, Henri-Michel Buch, « se fit connaître à plusieurs personnes illustres et pieuses, par la régularité de ses mœurs et son zèle à procurer le bien spirituel de ceux de sa profession ». (Dom Lobineau.) Elles le firent recevoir maître et lui conseillèrent d'établir une société d'ouvriers comme lui, « qui, gagnant leur vie du travail de leurs mains », serviraient Dieu en commun. Le « bon Henri » s'y refusa d'abord par humilité, mais il finit par céder, et le jour de la Purification de 1645, son principal protecteur, le baron de Renti, vint le prendre avec ses compagnons, et le mena au curé de Saint-Paul et à son vicaire, docteurs en Sorbonne. Ceux-ci furent persuadés que « Dieu voulait, par cette nouvelle société, renouveler en quelque façon l'esprit des premiers chrétiens ». Le curé,

Nicolas Mazure, grand maître de l'oratoire royal, leur donna la même année des règlements qui furent approuvés par l'archevêque de Paris, Jean-François de Gondi : celui-ci leur nomma un directeur spirituel ; ils choisirent eux-mêmes pour supérieur, à l'unanimité, le bon Henri. La communauté devint nombreuse et prospère, et deux maîtres tailleurs de Paris résolurent d'en fonder une semblable pour les garçons de leur profession. Ils en prirent quelques-uns, avec lesquels ils allèrent voir le bon Henri le jour de carnaval de l'année 1647. « Ils le trouvèrent avec ses frères, occupé au travail, et chantant les louanges de Dieu, dans le temps que le commun des artisans s'abandonne à toutes sortes de dissolutions. » Pleinement édifiés, maîtres et compagnons, avec le baron de Renti et le bon Henri, allèrent voir le curé et le vicaire de Saint-Paul qui les agréa aux frères cordonniers, dans la pratique des mêmes observances, dès le jour de Sainte-Pudentiane, leur patronne, le 19 mai 1647. Les deux communautés se séparèrent dans la suite pour éviter l'embarras, mais restèrent « unies par les liens de la charité ». Buch resta jusqu'à la fin le supérieur commun. Plusieurs villes de province, suivant Lobineau, eurent des corporations analogues. — Par leur règlement les frères se déclarent « libres, majeurs de vingt-cinq ans, suffisants et capables pour se pouvoir obliger, » ni fiancés, ni mariés, ni tuteurs, ni chargés de soutenir leurs parents, et d'une maturité d'esprit assez notoire pour se dire, sans toutefois prononcer de vœux, résolus à « embrasser le célibat ». Leur but est de vivre et travailler ensemble de leur métier et surtout d'exercer la piété et la charité entre eux et à l'égard des ouvriers de leur profession. Ils s'appellent entre eux frères, mais ils élisent un frère maître, afin de les diriger et de garder l'union. Ce frère était maître, en ce sens que la lettre de maîtrise était mise à son nom : mais il n'avait sur les frères qu'« une charitable et modérée supériorité ». Les assemblées générales ne lui reconnaissaient que sa voix ; celles du 2 févr. 1656 et du 5 janv. 1676 décidèrent « pour de bonnes raisons » que la même personne ne serait pas toujours revêtue et de « l'économie » et de la maîtrise ; et le dernier texte des statuts (1725) porte en effet le nom d'économiste à la place de celui de maître.

Le maître fut tout d'abord (1647) déclaré perpétuel, sauf le cas où il sortirait de la communauté, et pour de graves et notables raisons. Mais une fois la maîtrise et l'économat séparés (ce qui devint définitif le 12 août 1725), la charge d'économiste fut déclarée amovible, annuelle ou de plusieurs années de suite, à la volonté de l'assemblée générale. Quant au maître, s'il vient à mourir, s'il se retire, s'il est déposé, il est obligé de résigner ou transmettre la lettre de maîtrise du métier à son successeur élu, « pour le bien de la communauté et afin qu'elle ait toujours la liberté de travail, » à moins, ajoutent en termes un peu différents les statuts de 1647 et de 1725, à moins qu'il ne plût au roi d'accorder aux frères tailleurs un privilège qui rende inutile la lettre de maîtrise et qui les garantisse contre les poursuites des maîtres tailleurs de Paris.

Les frères pouvaient disposer de leurs biens patrimoniaux : mais, en tant que travailleurs associés, ils n'ont rien en propre. Ils mettent en commun tous leurs gains, qui sont partagés pour leur subsistance commune ou particulière. Les pauvres ont leur part, surtout les parents des frères compagnons, les pauvres garçons de la même vocation, et même les maîtres s'il y en a de nécessiteux. Avant d'entrer, le frère doit faire un noviciat d'un an ; s'il quitte pour des raisons valables, la société lui donne assistance, mais « comme une pure charité ». Il ne peut rien prétendre des fruits de ses travaux. La maison a un habit. Les profès (frères reçus) n'ont voix délibérative qu'au bout de deux ans dans les assemblées. Les frères avaient décidé de travailler au dehors, chez des maîtres de Paris, afin d'avoir l'occasion d'y instruire, moraliser et édifier les compagnons qu'ils y rencontreraient. Mais la « providence » leur ayant envoyé dès le commencement assez d'ouvrage

pour qu'ils pussent rester chez eux, ils préféreraient y prendre des garçons pour les aider. Dans leurs pratiques religieuses, les frères ont comme principe d'« éviter la singularité ». Leur directeur spirituel, confesseur ordinaire mais non obligé pour les membres de la société, est un prêtre de leur paroisse approuvé de ses supérieurs. Les frères ont aussi un protecteur temporel. Les archevêques de Paris, Hardouin (1^{er} nov. 1664), de Noailles (24 avr. 1702), confirmèrent successivement le règlement, soit pour la gestion temporelle, soit pour les exercices spirituels journaliers. Les frères célébraient par une communion solennelle à Notre-Dame l'anniversaire de leur institution. Les frères fondateurs de la communauté des tailleurs furent Chamoy, Loste, Guimhard, Durand, Roussel, tous originaires des provinces, et Claude Le Roy, le seul Parisien. Parmi les protecteurs attirés des deux communautés, on peut citer (outre les noms déjà indiqués) : Christophe du Plessis, baron de Maubart, conseiller du roi ; Fremin, avocat au parlement ; Richard Lévêque, prieur de Saint-Maur ; l'abbé de Gobelin, supérieur de Saint-Cyr ; Le Peletier, évêque d'Angers ; l'abbé Ch. Boileau, abbé de Beaulieu ; l'abbé François Daguesseau ; de Mesmes, comte d'Avaux ; d'Argenson, qui fut ambassadeur à Venise ; quatre membres de la famille d'Ormesson. Il n'est nulle part question ni d'une approbation royale, ni de procès avec les corporations purement laïques dont les frères avaient su dévotement et habilement éluder la réglementation. H. MOMIN.

FRÈRES SERVANTS. — Dans l'ordre de Malte, on appelait frère servant ou chevalier servant celui qui entrait dans l'ordre sans avoir besoin de faire ses preuves de noblesse, et y occupait ainsi un rang inférieur à celui des autres chevaliers.

III. Pédagogie. — FRÈRES DES ÉCOLES CHRÉTIENNES. — Nous n'avons pas à revenir ici sur l'histoire de la corporation enseignante fondée au xvii^e siècle par Jean-Baptiste de La Salle (V. ÉCOLES CHRÉTIENNES) : notre tâche doit se borner à faire connaître les méthodes d'enseignement et de discipline suivies par les frères et à en apprécier la valeur. C'est dans la *Conduite des écoles chrétiennes*, rédigée par La Salle lui-même et publiée en 1720, un an après sa mort, qu'il faut aller chercher les règles scolaires de l'institut, règles qui n'ont été modifiées que sur un petit nombre de points dans des éditions successives de la *Conduite*, publiées l'une en 1811, la dernière en 1877 (celle-ci avec un *Avant-propos* du frère Philippe, à Versailles, imprimerie Roncé). Ces modifications qui, comme l'indique un des supérieurs de l'ordre, résultent « de nouvelles expériences, des progrès de la méthodologie, des prescriptions législatives, de nouveaux besoins, etc. », n'ont pas altéré le fond même des choses et n'ont point porté atteinte, dans son esprit général et dans ses tendances immuables, à l'œuvre pédagogique d'un éducateur qui a su nettement ce qu'il voulait, qui l'a vigoureusement fait entendre, et qui, enfin, dans l'ordre de l'enseignement primaire, a réussi, autant que Loyola dans l'ordre de l'enseignement secondaire, à organiser pour des siècles une milice d'instituteurs sagement disciplinée et toujours fidèle à ses exemples et à ses leçons.

La Salle a été un novateur, un créateur. La première de ses innovations fut l'organisation de l'enseignement *simultané*. « Suscité par Dieu, dit le frère Philippe, pour établir notre congrégation et remédier par elle au grand mal de l'ignorance dans la classe des artisans et des pauvres, il comprit quelle méthode serait la plus avantageuse... ; jusqu'alors le mode individuel avait été seul en usage dans l'enseignement élémentaire ; il lui substitua le mode simultané, incomparablement supérieur tant pour l'émulation que pour l'économie du temps. » Mais La Salle n'ignorait pourtant pas de quel secours peuvent être à un instituteur surchargé de besogne, des auxiliaires, des « moniteurs », pris parmi les élèves eux-mêmes ; et, chose curieuse, c'est le fondateur des écoles chrétiennes qui a, le premier peut-être, suggéré l'idée de l'enseignement mutuel

dans ce qu'il a de pratique : particularité tout à fait piquante quand on se rappelle les luttes passionnées qui, sous la Restauration, s'engagèrent entre les fanatiques des écoles mutuelles et les partisans des frères. « Les enfants, disait-il, apprendront eux-mêmes d'autant mieux qu'ils auront plus enseigné », et il adjoignait à chaque maître un ou deux de ses meilleurs élèves, qui deviennent ses répétiteurs, ou, comme il les appelait, ses *inspecteurs*... Mais La Salle n'a pas eu seulement le mérite de proclamer le premier la nécessité de donner l'enseignement à tous les élèves en même temps et de proposer, comme corollaire de ce principe, ce qui en est la conséquence nécessaire, la répartition des écoliers en trois divisions — tout comme on le fait aujourd'hui dans les écoles de tous les pays du monde — « la division des plus faibles, celle des médiocres, et celle des plus intelligents ou des plus capables », ce qui équivalait déjà à la distinction des trois cours, élémentaire, moyen et supérieur : il a fait preuve aussi, dans l'organisation des méthodes d'enseignement, d'un véritable esprit d'innovation et de l'initiative la plus heureuse. On ne saurait oublier, par exemple, que, d'accord avec Port-Royal, il a enfin donné à l'enseignement primaire son véritable instrument, la langue maternelle, le français. Jusqu'à lui, on apprenait à lire dans des livres latins. La Salle ne permet de « lire le latin qu'à ceux qui savent déjà parfaitement lire le français ». « La lecture du français, écrivait-il, peut seule aider les maîtres à développer l'intelligence : les ouvrages latins ne renferment pour eux qu'une lettre morte ; ils n'ont à s'en servir que pour suivre les offices de l'Eglise. » L'origine du sobriquet d'*ignorantins*, dont La Chalotais déjà affublait les frères au xviii^e siècle, n'a rien que de très honorable pour eux ; il provient, en effet, de ce que la nouvelle corporation enseignante s'interdisait l'étude du latin, avec raison, puisqu'elle ne se proposait pas d'aller au delà de l'instruction primaire ; il n'a été que l'expression de l'irritation des pédants et des fanatiques du latinisme contre un enseignement purement français.

En remontant aux sources, on acquiert la preuve que les préjugés de l'opinion publique attribuent parfois à une institution les défauts dont elle a précisément prétendu se garder ; on se convainc aussi que, dans l'histoire des doctrines pédagogiques comme dans celle des systèmes de philosophie, les disciples sont souvent infidèles à la pensée du maître ; l'esprit du fondateur, son originalité, ses principes les plus vivants et les plus féconds disparaissent peu à peu, étouffés dans une scolastique monotone, dans une tradition routinière, qui ne retient de ce qu'il lui avait été commandé de faire que les ordres les plus faciles à exécuter. Rien ne ressemble moins, par exemple, à l'idée qu'on se fait d'ordinaire des procédés d'instruction en honneur chez les frères que ces recommandations formelles de leur premier chef : « Que le maître se garde d'aider trop facilement les élèves à résoudre les questions qui leur sont proposées ; il doit, au contraire, les engager à ne point se rebuter et à chercher avec ardeur ce qu'il sait qu'ils pourront trouver d'eux-mêmes. Il les persuadera qu'ils retiendront mieux les connaissances qu'ils auront acquises par un effort personnel et persévérant. » Et ailleurs : « Le maître ne parlera pas aux écoliers comme en prêchant, mais il les interrogera presque continuellement par plusieurs demandes et sous-demandes, afin de leur faire comprendre ce qu'il leur enseignera. » Ces appels au jugement et à la raison des élèves surprendront assurément tous ceux qui ne connaissent la pédagogie des frères que sur la réputation qui lui a été faite de n'être qu'un exercice mécanique de la mémoire et des facultés passives de l'esprit.

A quelques autres traits encore on reconnaît chez La Salle l'initiateur sensé et judicieux : par exemple, dans la fondation qu'il organisa, en 1685, à Reims, sous le nom de *séminaire de maîtres d'écoles*, véritable école normale, où devaient être formés les instituteurs des écoles rurales ; dans l'établissement du même genre qu'il ouvrit un peu plus tard à Paris, avec cette particularité inéres-

sante que, à l'école normale était annexée une école primaire, ou les normaliens s'exerçaient à faire la classe sous la direction d'un maître expérimenté ; par exemple, encore, dans ses efforts marqués pour organiser l'instruction professionnelle, l'enseignement primaire supérieur : à Saint-Yves, près de Rouen, il faisait enseigner « tout ce qu'un jeune homme peut apprendre, à l'exception du latin », et il inaugura ainsi ces écoles commerciales ou industrielles qui sont aujourd'hui une des parties les plus florissantes, les plus développées de l'œuvre des frères. Rappelons enfin que, passionné pour l'instruction comme tout éducateur digne de ce nom doit l'être, La Salle, en même temps qu'il inscrivait dans les statuts de l'ordre que les frères faisaient profession de tenir les écoles gratuitement, « quand même ils seraient obligés, pour le faire, de demander l'aumône et de vivre de pain seulement », avait déjà conçu l'idée de l'obligation scolaire ; il proposait, comme sanction, de faire comparaître les parents réfractaires devant « Messieurs les curés, qui les auraient corrigés de leur indifférence, en les menaçant de ne plus les secourir jusqu'à ce qu'ils envoyassent leurs enfants à l'école ».

Nous avons insisté de préférence sur les beaux côtés de la pédagogie de La Salle. Il serait trop facile et trop long d'en montrer les défauts. D'abord, l'abus des réglementations minutieuses qui ne laissent aux maîtres aucune initiative : « L'homme est si sujet au relâchement qu'il lui faut des règles par écrit pour l'empêcher d'introduire quelque chose de nouveau. » Ensuite, une peur instinctive de l'activité intellectuelle, qui se manifeste dans les prescriptions singulières par lesquelles le silence est recommandé, non seulement aux élèves, mais aux maîtres : « Le frère veillera particulièrement sur lui-même, pour ne parler que très rarement et fort bas... Il serait peu utile que le maître s'appliquât à faire garder le silence aux écoliers, s'il ne le gardait lui-même. » Pas n'est besoin de faire remarquer que le programme des études ne correspondait pas, à l'origine, aux vrais besoins de l'instruction même élémentaire. La Salle n'y avait inscrit que la lecture, l'écriture, l'orthographe, l'arithmétique et le catéchisme. Mais ce défaut n'était point particulier aux seules écoles des frères. Personne ne songeait alors à l'histoire, à la géographie, encore moins aux sciences naturelles. Seulement, et cela était bien naturel dans une congrégation religieuse qui se proposait comme but essentiel l'éducation chrétienne de ses élèves, l'enseignement de la religion occupait la première place. Les prières, les exercices de dévotion prenaient une grande partie du temps. « Il y aura toujours deux ou trois écoliers à genoux, un de chaque classe, qui réciteront le chapelet, tous les uns après les autres. » C'est surtout en ce qui concerne la discipline que les principes et les pratiques des frères ont mérité les attaques qui ne leur ont pas été ménagées : l'espionnage encouragé et même organisé entre les élèves ; la crainte des châtimens érigée en règle de conduite ; les punitions corporelles en honneur ; la férule et les verges substituées à l'autorité morale du maître ; l'affection, par suite, à peu près bannie... : tels sont les caractères d'une discipline que les disciples de La Salle répudiaient eux-mêmes aujourd'hui, et qui ne brillait point par un sentiment exagéré de la dignité des personnes ni par une confiance trop grande dans la nature humaine. Les nécessités des temps, « des circonstances impérieuses », disait le frère Philippe en 1877, ont, il est vrai, obligé les frères à supprimer dans leurs classes les « peines afflictives » ; la férule, la grosse férule a été d'abord réduite dans ses dimensions ; elle a peut-être fini par disparaître tout à fait ; on a songé à faire usage des moyens d'émulation, à partir du jour « ou les maîtres n'ont plus eu la même latitude pour les moyens de répression ». Mais l'esprit général est pourtant resté le même : défiance de la nature humaine, discipline extérieure et de contrainte, plutôt qu'éducation morale dans la liberté réglée. Malgré des améliorations incontestables, la pédagogie des frères demeure une pédagogie d'ordre inférieur,

en ce sens qu'elle traite l'enfant comme une machine plutôt que comme une future personne libre, et aussi parce qu'elle n'excelle, en ce qui concerne l'instruction, que dans les études où l'habitude matérielle de la main joue un plus grand rôle que le jugement et la force de l'esprit, je veux dire dans l'écriture, le dessin et la cartographie.

Gabriel COMPAYRÉ.

FRÈRES DE L'INSTRUCTION CHRÉTIENNE (de Lamennais) (V. INSTRUCTION CHRÉTIENNE).

FRÈRES (Petits) DE MARIE OU MARISTES (V. MARISTES).

FRÈRES DE LA SAINTE-FAMILLE (V. FAMILLE [Sainte-]).

FRÈRES DE SAINT-JOSEPH DU MANS (V. JOSEPH [Congrégation de Saint-]).

FRÈRES DE LA SOCIÉTÉ DE MARIE (V. MARIANISTES).

BIBL. : HISTOIRE. — FRÈRES CORDONNIERS. — FELIBIEN et LOBINEAU, *Histoire de la ville de Paris*, préface (*ad finem*) ; Paris, 1725, in-fol. — *Règlement des frères tailleurs établis à Paris en 1647, suivant le texte ancien et nouveau, avec des éclaircissements et des additions faites en l'année 1725* ; Paris, 1727, in-8.

FRÈRES (Theodorus ou Dirk), peintre hollandais, né à Enkhuisen en 1643, mort en 1693. Sa fortune lui permit de faire très jeune le voyage d'Italie. De retour en Hollande, il acquit tant de réputation qu'en 1678 il fut appelé en Angleterre pour décorer le château de Windsor ; il tint école à Londres quelque temps, puis revint à Amsterdam, où il fut chargé de peindre pour l'hôtel de ville une vouûte que la maladie l'empêcha d'achever.

FRÉRET (Nicolas), célèbre érudit français, né à Paris le 15 févr. 1688, mort à Paris le 8 mars 1749. Il eut pour maîtres Rollin et le P. Desmolets. Dès l'enfance, il témoigna une véritable vocation pour l'érudition et abandonna de bonne heure le barreau, auquel le destinait sa famille, pour se consacrer tout entier à l'étude de l'histoire, des langues et des sciences. A dix-neuf ans, il était déjà célèbre pour son savoir et fut admis dans une société de savants dans laquelle il lut neuf mémoires relatifs aux cultes de Bacchus, de Cérès, de Cybèle et d'Apollon. En 1714, à l'âge de vingt-six ans, il fut reçu à l'unanimité par l'Académie des inscriptions en qualité d'élève. C'est à ce titre qu'il lut à l'assemblée, le 11 nov. 1714, l'*Histoire de l'origine des Français*. Dans ce mémoire demeuré célèbre, Fréret soutenait cette thèse originale et hardie pour son temps que les Français ne sont pas une race distincte entre les Germains, mais une simple ligue de tribus de la Basse-Germanie et que, par suite, il n'y a pas, comme le prétendaient les historiens du XVII^e siècle, à chercher l'explication de leur origine et de leur nom même dans l'hypothèse légendaire d'un peuple d'hommes libres, venus de Grèce ou même de Troie, demeurés indépendants au milieu des barbares et devenus enfin les libérateurs de la Gaule. Le mémoire fut approuvé par l'Académie, mais il fit scandale au dehors ; le 26 déc., Fréret, accusé « d'avoir pris des mesures pour faire imprimer clandestinement, et sans permission, un livre composé contre l'*Histoire de France* de Daniel », et inculpé, en même temps, de jansénisme, fut enfermé, par lettre de cachet, à la Bastille. Il en sortit le 31 mars 1715 et reprit sa place à l'Académie dont il devint membre actif le 14 janv. 1716. Dès lors, il mena une vie ininterrompue d'étude et de labeur. Il se refusait presque tout sommeil et ne paraissait même à l'Académie que pour y lire ses mémoires. Le 7 janv. 1743, cette assemblée le nomma son secrétaire perpétuel. Mais Fréret était déjà épuisé par le travail ; il dut bientôt interrompre la publication des mémoires de l'Académie, et mourut, à soixante et un ans, laissant de nombreux travaux inachevés et des manuscrits inédits que possède aujourd'hui la bibliothèque de l'Institut.

Il est impossible de résumer, même brièvement, l'œuvre de Fréret. Dans tous les domaines où il exerça son activité, il porta un esprit novateur, des connaissances universelles et un sens critique très pénétrant ; avec lui, l'érudition est devenue une science. Il fit marcher de front la chronologie, la mythologie, la philologie, et les éclaira l'une par l'autre.

En chronologie, il contesta d'une manière scientifique la haute antiquité que s'attribuaient les Egyptiens et les Chinois. En mythologie, il repoussa nettement le système qui ramène toutes les fables religieuses à des faits historiques et émit cette idée toute moderne que les Grecs avaient emprunté la plupart de leurs divinités aux Egyptiens et aux Phéniciens. Le premier, en Europe, il révéla le secret de l'écriture chinoise; enfin il peut être considéré comme le fondateur de la philologie comparée; il avait composé le vocabulaire de trente langues différentes afin de rapporter tous les idiomes connus à quelques types primitifs. Si l'on excepte une traduction de *Sanzon*, tragi-comédie de Riccoboni, publiée dans le *Nouveau Théâtre italien* (Paris, 1717, in-12), et une traduction de *Méropé*, tragédie de Maffei (Paris, 1828, in-8), tout ce qui a été imprimé des travaux de Fréret du vivant de l'auteur a paru dans les *Mémoires de l'Académie des sciences et belles-lettres* (t. IV à XLVII). Quelques mémoires inédits furent publiés par l'Académie en 1796 (t. V et VI de l'édition de 1796). Leclerc de Septchènes recueillit les travaux de Fréret, dans une édition spéciale, sous le titre de *Œuvres complètes, nouvelle édition, considérablement augmentée de plusieurs ouvrages inédits* (Paris, 1796-99, 20 vol. pet. in-12). Cette édition, d'ailleurs très incorrecte, contient à peine la moitié de l'œuvre de Fréret et un seul mémoire inédit, le fameux *Mémoire sur l'origine des Francs*, que l'Académie n'avait jamais publié. Elle renferme, en revanche, plusieurs écrits irreligieux qui courent sous le nom de Fréret après sa mort et qui ne sont pas plus de lui que *l'Examen critique des apologistes de la religion chrétienne* (1766, in-8), ouvrage de d'Holbach, ou de la *Lettre de Trasybule à Leucippe* (Londres, 1768, in-12), qui tous deux lui ont été attribués avec persistance. Au XIX^e siècle, Champollion-Figeac entreprit une édition critique complète des œuvres de Fréret. Le premier volume seul a paru (Paris, 1825, in-8). Walckenaër a publié un excellent *Examen critique des ouvrages composés par Fréret* (Paris, 1850, in-8); on y trouvera la liste très complète des travaux de cet érudit.

Th. RUYSSEN.

BIBL. : BOUGAINVILLE, *Eloge de M. Fréret*, prononcé à l'Académie des inscriptions et belles-lettres le 17 nov. 1749, dans *Mém. de l'Acad.*, t. XXIII, p. 314. — SAINTE-CROIX, dans le *Magasin encyclopédique*, 2^e année, 1796, t. V. — CHAMPOLLION-FIGEAC, *Vie de Fréret*, en tête de ses œuvres; Paris, 1825, in-8.

FRERICHS (Friedrich-Theodor von), célèbre médecin allemand, né à Aurich le 24 mars 1819, mort à Berlin le 14 mars 1885. Nommé en 1850 directeur de la clinique de Kiel, il passa en 1852 à Breslau avec le même titre et obtint de plus la chaire de pathologie, puis, en 1859, succéda à Shönlein, à Berlin, comme professeur et comme directeur de la Charité. Frerichs s'est occupé avec distinction des affections des reins et a imaginé sa célèbre théorie de l'urémie (1851); il a laissé une excellente monographie du diabète (1884), mais son œuvre capitale est : *Klinik der Leberkrankheiten* (Brunswick, 1858-61, 2 vol. in-8), qui consacre plusieurs découvertes importantes et fut traduit dans toutes les langues.

D^r L. HN.

FRÉRON (Elie-Catherine), littérateur français, né à Quimper en 1749, mort à Paris le 10 mars 1776. Il fit ses études au collège Louis-le-Grand, chez les jésuites, qui lui confèrent quelque temps une chaire de littérature à ce même collège. Soit liberté d'esprit, soit pour toute autre cause (Voltaire ne spécifie pas la nature des « fredaines » qu'il impute à son ennemi), Fréron quitta bientôt ses maîtres et s'établit journaliste (1735). Le malheur voulut qu'il débuta dans les *Observations sur les écrits modernes* de Desfontaines, et ce fut assez pour lui aliéner à jamais Voltaire, et quoiqu'il eût pris garde, à ses débuts, de ne rien écrire qui ne pût être agréable au patriarche de Ferney. Cette attitude d'un homme si volontiers prodigue de compliments à qui lui en donnait le plus léger prétexte déterminait Fréron à changer de tactique : d'admirateur de Voltaire, il devint brusquement son destructeur. La publi-

cation des *Lettres de la comtesse* *** ayant été suspendue en 1749, Fréron fonda, sous le titre de *Lettres sur quelques écrits du temps*, un nouveau recueil périodique qui ne tarda point à obtenir la vogue. Le libraire Duchesne, qui éditait ce recueil, en donnait à Fréron dix louis de la feuille. Mais ce prix ne satisfaisait point Fréron, qui rompit son traité et arrêta les *Lettres*. Elles reparurent bientôt, définitivement transformées, sous le nom de *L'Année littéraire* (1754), chez un autre éditeur nommé Lambert. « La nouvelle forme de ce journal, dit M. Ch. Nisard, lui donna encore plus de vogue. Fréron y ayant joint la direction du *Journal des étrangers*, dont on était engoué alors, se vit, pendant quelque temps, à la tête de quarante mille livres de rente. » Encore que Fréron parût seul en nom dans ces deux feuilles, il ne laissait point que d'avoir un certain nombre de collaborateurs; les principaux étaient Palissot, l'abbé de La Porte, l'abbé Duport du Tertre, Dorat et Gastel Dudoyer. *L'Année littéraire* s'affirma, dès son premier numéro, comme l'ennemie déclarée de Voltaire et du parti des philosophes. Au reste, les hostilités avaient déjà commencé en 1752 entre Voltaire et Fréron. Un portrait satirique du premier, publié en tête du t. VI des *Lettres sur quelques écrits du temps*, avait attiré sur la tête de Fréron un déluge d'épigrammes et de libelles, prélude de la suspension dont fut frappé son recueil pendant six mois. L'avertissement ne lui ayant point profité, Fréron redoubla ses attaques dans *L'Année littéraire*, et non sans quelque justesse souvent. Voltaire, touché au vif, se vengea de Fréron en le traînant sur le théâtre, où il lui fit jouer dans *l'Ecossoise* un personnage à la fois odieux et ridicule. Peu satisfait encore de cette première vengeance, il le mit en scène dans *le Pauvre Diable*, puis dans *la Pucelle* (c'est le XVIII^e chant que Voltaire appelait *la Capilotade* et où il logeait à la même enseigne « les Fréron, les Mayer, les Caveirac, les Chaumaix, les Gauchat, et tous les énergumènes et tous les fripons ennemis des frères »), enfin dans un pamphlet anonyme, mais que tout porte à lui attribuer, et intitulé *Anecdotes sur Fréron, écrites par un homme de lettres à un magistrat qui voulait être instruit des mœurs de cet homme* (1760). En effet, il y avait dans ces *Anecdotes* la matière à faire pendre dix hommes comme Fréron. Il en faut rabattre, quand on connaît Voltaire et ses façons d'entendre la polémique. Fréron n'était peut-être pas un fort honnête homme; ce n'était point tout à fait un coquin non plus. Il avait des amis, et des plus recommandables; certains traits de sa vie sont tout à son éloge. S'il était dissipé, il partageait son libertinage avec les trois quarts de ses contemporains; s'il se maria deux fois, il n'est point prouvé que ce fût du vivant de ses deux femmes; s'il s'attaqua aux philosophes, peut-être n'est-il point sûr que ce fût pour complaire au pouvoir, qui l'envoya une première fois au For-l'Évêque et qui finit par suspendre sa publication. Fréron était à la Comédie quand il reçut la nouvelle de cette suspension qui le ruina définitivement; il venait d'être saisi quelques jours auparavant; on avait vendu ses meubles; il n'eut que le temps de dépêcher sa femme à Versailles pour essayer d'obtenir de M. de Malesherbes qu'il rapportât son arrêté. Sa femme revenait avec une réponse favorable, mais Fréron était mort entre temps; du moins le privilège de *L'Année littéraire* fut-il continué à son fils Louis-Stanislas, qui le garda jusqu'en 1790. — Fréron n'est pas un grand écrivain; mais il avait du bon sens, de la verve et quelque goût littéraire. Ses jugements n'ont point tous été infirmés; il voyait bien quand il le voulait et le parti pris ne l'aveuglait point. Il a publié plusieurs volumes en dehors de ses recueils et opuscules critiques. Citons seulement *l'Histoire de Marie Stuart, reine d'Ecosse et de France* (Londres, Paris, 1742, 2 vol. in-12, en collaboration avec l'abbé de Marsy); *Ode sur la bataille de Fontenoy* (1745, in-4); *les Vrais Plaisirs, ou les Amours de Vénus et d'Adonis*, traduit de Marini, en collaboration avec le duc d'Estouteville (Paphos [Paris], 1748,

in-12) ; *Histoire de l'empire d'Allemagne et principalement de ses révolutions depuis son établissement par Charlemagne jusqu'à nos jours* (Paris, 1771, 8 vol. in-12), etc.

Ch. LE GOFFIC.

FRÉRON (Louis-Marie-Stanislas), publiciste et homme politique français, né à Paris le 17 août 1751, mort à Saint-Domingue en 1802. Fils du fameux critique, il fit ses études au collège Louis-le-Grand, où il eut pour condisciples Robespierre et Camille Desmoulins. A la mort de son père (1776), il obtint la continuation du privilège de l'*Année littéraire*, mais en laissa la direction à Royou et à Geoffroy. Il embrassa avec ardeur les principes de la Révolution et fonda, en mai 1790, le journal *l'Orateur du peuple*. Dénoncé à la Commune de Paris comme un des auteurs de l'*Ami du roi*, il protesta avec indignation par une lettre adressée à Camille Desmoulins le 23 juin 1790 (catalogue J. Charavay, n° 349). Membre du club des Cordeliers, il coopéra à la journée du 10 août 1792 et fut envoyé le mois suivant à Metz en qualité de commissaire du pouvoir exécutif (cf. *l'Amateur d'autographes*, n° 420, p. 373). C'est pendant cette mission que Fréron fut élu député de Paris à la Convention (14 sept. 1792). Il siégea parmi les montagnards et vota la mort du roi sans appel ni sursis, dans des termes emphatiques et violents. En sept. 1793, commissaire à l'armée d'Italie avec Barras, il annonça au comité de Salut public l'occupation de Toulon par les Anglais ; le 4 déc., il mit Marseille en état de siège, avec ses collègues Barras, Robespierre jeune et Ricord. Il fit raser plusieurs édifices de cette ville rebelle, qu'il qualifia de *sans nom*. De là, il se rendit au quartier général d'Ollioules et assista aux opérations du siège de Toulon, dont il annonça la reprise le 20 déc. 1793. Les mesures qu'il prit à l'égard des vaincus égalèrent en cruauté la violence de son style. Le 6 nivôse an II (26 déc.), il écrivait : « Les fusillades sont ici à l'ordre du jour ; en voilà plus de 600 qui ne portent plus les armes contre la République ; la mortalité est parmi les sujets de Louis XVII. Aujourd'hui, tous les sergents, adjudants et soldats de la marine y ont passé avec la municipalité qui s'était affublée de l'écharpe blanche pendant le règne du marmot. Trois prêtres scélérats ont fermé le bal » (cf. *l'Amateur d'autographes*, n° 420, p. 374). Rentré à la Convention en mars 1794, Fréron devint l'ennemi de Robespierre et fut un des artisans les plus actifs de sa chute. Le 9 thermidor, il réclama à grands cris l'arrestation de Saint-Just, de Le Bas et de Couthon. Il s'écria : « Couthon est un tigre altéré du sang de la représentation nationale. Il a osé, comme passe-temps royal, parler dans la *Société des Jacobins* de cinq ou six têtes de la Convention. Ce n'était là que le commencement et il voulait se faire de nos cadavres autant de degrés pour monter au trône. » Le soir même Fréron fut désigné comme un des six adjoints de Barras, nommé commandant de la force armée. Après la victoire, il se montra, comme à Marseille et à Toulon, impitoyable. Le 14 thermidor (1^{er} août 1794), il réclama la mise en accusation de Fouquier-Tinville et, le 17, il proposa de raser l'Hôtel de Ville, « ce Louvre du tyran Robespierre ». Mais la Convention se révolta contre une proposition si insensée et passa à l'ordre du jour. Sa conduite le fit rayer des Jacobins avec Tallien et Lecointre le 17 fructidor (3 sept.). Quelques jours après (25 fructidor), il reprit la publication de son *Orateur du peuple*, et cette feuille devint le porte-drapeau de la réaction thermidorienne, tandis que son rédacteur en chef, à la tête de la *jeunesse dorée*, parcourait la capitale en insultant les patriotes. Accusé de dilapidations commises dans sa mission avec Barras, il se défendit en faisant l'éloge de Marat, *homme immortel, martyr de la liberté* (23 sept. 1794) et il obtint gain de cause (4 oct.). Le 23 nov. suivant, il vota le décret d'accusation contre Carrier. Dans la journée du 1^{er} prairial (20 mai 1795), il réclama l'arrestation des derniers montagnards et demanda, le 29 mai, le renvoi de Rome et de ses complices devant le tribunal criminel de Paris. Le

18 sept., il provoqua la déportation de Barère. Dès le 12 août précédent, Fréron avait cessé la publication de *l'Orateur du peuple*. L'insurrection royaliste du 18 vendémiaire le trouva cependant parmi les défenseurs de la Convention. Envoyé en mission dans le Midi, il apprit à Marseille qu'il n'avait pas été compris dans les nouveaux députés et il demanda, le 7 nov. 1795, à Goupilleau de Montaignu, de venir se joindre à lui (catalogue B. Fillon, n° 637). Il s'efforça de calmer les fureurs de la réaction et publia à ce sujet, en 1796, un *Mémoire historique sur la réaction royale et sur les malheurs du Midi*. Il parvint à se faire élire député au conseil des Cinq-Cents avec Garnier de l'Aube par l'assemblée électorale de la Guyane française. Tous deux se présentèrent le 12 nov. 1796, munis des procès-verbaux de leur nomination ; mais ils ne furent pas admis, malgré leurs protestations répétées. Fréron, grâce à ses relations intimes avec Bonaparte, obtint une place d'administrateur dans les hospices. Peu s'en fallut qu'il ne devint le beau-frère du général, car sa liaison avec la belle Pauline faillit aboutir à un mariage. Le général Leclerc l'emporta sur lui et Fréron partit pour Saint-Domingue en qualité de commissaire (2 sept. 1799). Il y fut rejoint en 1801 par son rival devenu commandant en chef, et tous deux succombèrent l'année suivante aux rigueurs du climat.

Etienne CHARAVAY.

BIBL. : *Moniteur*. — *L'Amateur d'autographes*. — Jacques CHARAVAY, *Catalogue révolutionnaire*.

FRÉRY (Charles-Louis), homme politique français, né au Puix (Haut-Rhin) le 26 nov. 1846, mort à Belfort le 4 juin 1891. Docteur en médecine à Belfort, il fut élu député de cet arrondissement le 21 août 1881 et soutint la politique opportuniste. Non réélu aux élections d'oct. 1885, il fut nommé sénateur de Belfort le 4 janv. 1891 par 426 voix sur 174 votants, sans concurrent.

FRESCATY. Château dans la plaine du Sahlon, sur la rive droite de la Moselle, à 4 kil. au S. de Metz et sur l'emplacement d'une ferme, autrefois appelée *Fristo*, dans laquelle, en 1552, les ambassadeurs du roi de France traitèrent avec quelques notables de Metz de la réunion de cette ville à la France. En 1709, l'évêque *Coislin* (V. ce nom), pour donner du travail aux indigents, acheta la terre de Frescaty et y fit bâtir un château de plaisance qui fut détruit en 1802. Depuis on a construit le château actuel, dans lequel on signa, le 27 oct. 1870, la capitulation de Metz. Aujourd'hui le château sert de caserne, et les terres y attenantes sont converties en un immense champ de manœuvres.

L. W.

BIBL. : *Mém. de la Soc. d'archéol. et d'hist. de la Mos.*, I, pp. 92 et suiv. — A. TOUTAIN, *le Château de Frescaty*, dans *Austrasie*, I, 57-69 ; 133-147.

FRESCHVILLE (Joseph-Anatole BOSQUILLON de), général français, né à Saint-Esprit le 23 févr. 1823. Elève de l'École polytechnique (1843), il fit les campagnes de Crimée, d'Italie, du Mexique, prit part à la guerre franco-allemande et fut prisonnier à Metz, fut nommé lieutenant-colonel le 31 déc. 1872, colonel le 13 janv. 1876 et promu général de brigade le 27 déc. 1881. Il fut directeur de l'école d'artillerie de Douai, commanda le 27^e régiment d'artillerie, puis la 4^e brigade d'infanterie et prit sa retraite en 1885. Le 4 oct. 1885, il fut élu député du Nord avec un programme monarchiste et fut réélu le 22 sept. 1889 par la première circonscription d'Hazebrouck avec 8,995 voix contre 2,147 à M. Dausse, républicain. A la Chambre, il s'est surtout occupé de questions militaires et agricoles et il a présidé notamment la commission chargée d'examiner la loi sur l'espionnage. Il a soutenu le boulangisme et pris une grande part à la formation du nouveau groupe de la droite républicaine.

FRESCHOT (Casimir) (V. FRAICHOT).

FRESCHI (Comte Gherardo), agronome italien, né à Udine le 13 déc. 1804. Directeur, de 1842 à 1848, du journal *L'Amico del Contadino*, il fut exilé en 1849 et demeura sept ans à Paris. Il est président de l'association

agraire du Frioul. Il a entrepris en Europe, aux Indes et en Chine de longs voyages d'études, d'où il a rapporté d'utiles renseignements consignés dans ses nombreux ouvrages d'agriculture, de sériciculture, d'économie rurale, industrielle et domestique. I. S.

FRESCOBALDI (Girolamo), célèbre organiste et compositeur italien, né à Ferrare en 1583, mort vers 1644. Il eut pour maître Luzzasco Luzzaschi, organiste de la cathédrale de Ferrare. En 1608, sa grande réputation le faisait nommer organiste de Saint-Pierre de Rome, où il resta jusqu'en 1628. En cette année, il devint organiste de Ferdinand II, grand-duc de Toscane. En 1633, les troubles de Florence le forcèrent à quitter cette ville. Il revint à Rome et reprit l'orgue de Saint-Pierre jusqu'en 1643. Il eut un succès et une influence considérables pendant sa longue carrière musicale. Ses œuvres révèlent la richesse de son invention. Il fut le premier organiste qui joua des fugues tonales, dégagées du plain-chant, régulièrement modulées. Il a publié des madrigaux à cinq voix, des *Ricercari* et des *Canzoni francesi*, des *Toccate*, des *Capricci*. Des *Toccate* de Frescobaldi ont été éditées par Farrenc dans le *Tresor des Pianistes*, et par Breitkopf et Härtel dans leurs *Alte Meister*. Dans le *Kirchenmusikalisches Jahrbuch* pour l'année 1887, publié à Ratisbonne, M. Haberl a donné sur Frescobaldi une notice qui rectifie toutes les biographies précédentes, avec des documents très sûrs, et a établi une très complète bibliographie des œuvres du maître, déjà esquissée par Fétis dans la *Biographie des musiciens*. Ch. BORDES.

FRESE (Jacob-Jochimsson), remarquable poète finno-suédois, né à Wiborg vers 1691, mort à Stockholm le 31 août 1729. Réfugié en Suède (1712) pendant l'occupation russe, il y resta lorsque sa ville natale eut été annexée à l'empire des tsars (1721). Après avoir été treize ans copiste à la chancellerie royale, il y devint secrétaire (1724). Pauvre et maladif, mais consolé par la foi et une saine philosophie, il exprima en vers nets et bien frappés, parfois en prose claire et coupée à la française, les sentiments religieux, presque piétistes, qui l'animaient, sa résignation au milieu de ses souffrances et l'espoir d'une prochaine délivrance, ce qui ne l'empêchait pas d'éprouver les sentiments les plus tendres, de goûter les charmes de la nature et de s'animer en chantant les gloires ou les malheurs de la patrie. Il revit dans ses œuvres dont les plus personnelles se font encore lire avec sympathie. On apprécie surtout ses élégies, ses méditations printanières, ses poésies religieuses et champêtres, ses psaumes; il n'est pas jusqu'à ses poésies de circonstance (congratulations, épithalames, threnodies) qui ne renferment de beaux passages. C'est le meilleur poète qui sépare Stjernhjelm de Dalin. Il publia : *Poésies religieuses et profanes* (Stockholm, 1726, in-4); *Précéptes et exemples moraux*, en prose (*ib.*, 1726); *Recueil de poésies* (1728); *Méditations sur la Passion*, en vers (1728). Il était oublié depuis près d'un siècle lorsqu'un *Choix de ses écrits*, publié par P. A. Söndén (1826), le remit en honneur. Depuis, sa réputation n'a fait que grandir, et ses *Œuvres complètes* ont été réunies dans le t. XX (Upsala, 1876) de la collection de P. Hansell. B-s.

BIBL. : ATTERBOM, *Svenska siare och skaldar*, t. II, pp. 229-273. — G. LAGUË, *Den Finsk-svenska Litteraturens utveckling*; Borgå, 1866, in-18, t. I, pp. 71-85. — LJUNGGREN, *Minne af J. Freese*, 1867, dans *Svenska Akademien handlingar*, t. XLI. — V. VASENIUS, *Historiska Undersökningar om J. Freese*, dans *Historiallinen arkisto*; 1884, t. VIII, pp. 249-300.

FRESENIUS (Johann-Philipp), théologien allemand, né à Niederwieson le 22 oct. 1705, mort à Francfort le 4 juil. 1761. Il fit ses études théologiques à l'université de Strasbourg. Après avoir occupé divers postes, entre autres celui de professeur à l'université de Giessen, il fut appelé, en 1743, à Francfort, où il resta jusqu'à la fin de ses jours, refusant des vocations très honorables, qui lui furent adressées par diverses églises et universités. Il appartenait au piétisme de Spener et de Francke, fut un prédicateur

distingué et jouit d'une grande considération. Goethe l'apprécie ainsi (*Wahrheit und Dichtung*, I. IV) : « C'était un homme doux, de belle prestance, honoré par sa paroisse et par toute la ville comme un pasteur modèle et un excellent prédicateur. » Il a publié : *Beicht und Communionbuch* (1746; 9^e éd., 1845); plusieurs volumes de sermons et de nombreux écrits et brochures sur divers sujets religieux. Ch. PRENDER.

FRESENIUS (Carl-Remigius), chimiste allemand, né à Francfort-sur-le-Main le 28 déc. 1818. D'abord élève pharmacien dans sa ville natale (1836-1840), il alla compléter ses études de chimie et d'histoire naturelle à Bonn (1840-1841) et à Giessen, où il fut préparateur dans le laboratoire de Liebig et où il passa en 1843 les examens d'aptitude à l'enseignement de la chimie. Nommé en 1845 professeur de chimie, de physique et de technologie à l'institut agronomique de Wiesbaden, il fonda en 1848 dans cette ville un laboratoire de chimie, devenu, à la suite d'agrandissements successifs et de l'adjonction d'une station de chimie agricole (1868), l'un des plus importants et des plus célèbres de l'Allemagne; une centaine de personnes, professeurs et étudiants, y sont constamment occupés. Les travaux de Carl Fresenius ont porté sur toutes les branches de la chimie, mais principalement sur l'analyse des corps inorganiques. Son *Anleitung zur qualitativen chemischen Analyse* (Bonn, 1841; 13^e éd., Brunswick, 1885) et son *Anleitung zur quantitativen chemischen Analyse* (Brunswick, 1846; 7^e éd., 1887) sont deux œuvres capitales, qui ont été traduites dans toutes les langues de l'Europe (en français, par le D^r F. Sacc [Paris, 1845 et 1847], par C. Forthomme [Paris, 1865 et 1875] et par le D^r L. Gautier [*L'Analyse qualitative* seulement, Paris, 1885]). Il a encore publié à part : *Neue Verfahrungsweisen zur Prüfung der Pottasche und Soda, des Braunsteins*, etc., en collab. avec Will (Heidelberg, 1843); *Lehrbuch der Chemie für Landwirte, Forstmänner und Kameralisten* (Brunswick, 1847); *Chemische Untersuchungen der wichtigsten Mineralwässer des Herzogtums Nassau* (Wiesbaden, 1850-1861); *Geschichte der chemischen Laboratoriums zu Wiesbaden* (Wiesbaden, 1873), et toute une série de monographies sur des eaux minérales. Il a enfin donné plus de deux cents mémoires ou articles à diverses revues scientifiques, en particulier aux *Annalen der Chemie und Pharmacie* de Liebig, au *Journal für praktische Chemie* d'Edmann et à la *Zeitschrift für analytische Chemie*, qu'il a fondée en 1862. — Son fils aîné, Heinrich, né à Wiesbaden le 14 nov. 1847, dirige depuis 1881 le laboratoire et la station de chimie agricole de Wiesbaden. Il a écrit, outre plusieurs articles de revues, *Chemische Untersuchung der Schützenhofquelle zu Wiesbaden* (Wiesbaden, 1886, in-8). LÉON SAGNET.

BIBL. : V. la liste des mémoires et articles de C.-R. Fresenius antérieurs à 1881 dans le *Catalogue of scientific papers of the Royal Society*; Londres, 1868, 1877 et 1891, t. II, VII et IX, in-4.

FRESISOM (Log.). Terme qui désigne un mode de la quatrième figure du *syllogisme* (V. ce mot), où la majeure est universelle négative (E), la mineure particulière affirmative (I) et la conclusion particulière négative (O). — Ex. : Nul malheureux n'est content; — il y a des personnes contentes qui sont pauvres; — donc il y a des pauvres qui ne sont pas malheureux. — La lettre F indique que, pour être prouvé, ce mode doit être ramené au mode *ferio* de la première figure, la lettre M indique que cette opération doit se faire par l'interversion des prémisses, qui exige la conversion simple (S) et de la majeure et de la mineure.

FRESLES. Com. du dép. de la Seine-Inférieure, arr. et cant. de Neufchâtel-en-Bray; 302 hab.

FRESLON (Alexandre), avocat et homme politique français, né à La Flèche le 11 mai 1808, mort à Paris le 26 janv. 1867. Inscrit au barreau d'Angers en 1829, poursuivi pour délit de presse peu avant les journées de Juillet, nommé substitut du procureur du roi au lendemain

de la révolution, il se démit de ses fonctions en 1832, acquit une grande notoriété comme avocat politique, fonda le *Précurseur d'Angers* en 1839 et prépara dans la mesure de ses forces la révolution de 1848. Élu représentant de Maine-et-Loire après le 24 févr., il siégea à l'Assemblée constituante sur les bases du parti républicain modéré, exerça, sous Cavaignac, les fonctions de ministre de l'instruction publique (13 oct.-20 déc. 1848), ne fut pas réélu à la Législative, fut appelé le 24 août 1849 au poste d'avocat général à la cour de cassation, qu'il résigna après le coup d'État du 2 déc. 1851, se fit inscrire au barreau de Paris et brigua sans succès le mandat de député, comme candidat de l'opposition, aux élections générales de 1863.

FRESMONTIERS. Com. du dép. de la Somme, arr. d'Amiens, cant. de Conty; 262 hab.

FRESNAI-LE-SAMSON. Com. du dép. de l'Orne, arr. d'Argentan, cant. de Vimoutiers; 223 hab.

FRESNAIE-AU-SAUVAGE (La). Com. du dép. de l'Orne, arr. d'Argentan, cant. de Putanges; 442 hab.

FRESNAIE-FAYEL (La). Com. du dép. de l'Orne, arr. d'Argentan, cant. de Gacé; 412 hab.

FRESNAIS-SOUS-CANCALE (La). Com. du dép. d'Ille-et-Vilaine, arr. de Saint-Malo, cant. de Cancale; 2,215 hab.

FRESNAY. Com. du dép. de l'Aube, arr. de Bar-sur-Aube, cant. de Soullaines; 417 hab. Église du XII^e siècle, remaniée au XVI^e.

FRESNAY. Com. du dép. de la Loire-Inférieure, arr. de Paimbeuf, cant. de Bourgneuf-en-Retz; 812 hab.

FRESNAY-LE-COMTE. Com. du dép. d'Eure-et-Loir, arr. et cant. (S.) de Chartres; 398 hab.

FRESNAY-LÉ-GILMERT. Com. du dép. d'Eure-et-Loir, arr. et cant. (N.) de Chartres; 483 hab.

FRESNAY-LE-LONG. Com. du dép. de la Seine-Inférieure, arr. de Dieppe, cant. de Tôtes; 479 hab.

FRESNAY-L'ÉVÊQUE. Com. du dép. d'Eure-et-Loir, arr. de Chartres, cant. de Janville; 871 hab.

FRESNAY-LE-VICOMTE ou SUR-SARTHE. Ch.-l. de cant. du dép. de la Sarthe, arr. de Mamers, sur un coteau dominant la rive gauche de la Sarthe; 2,890 hab. Stat. du chemin de fer de l'Ouest, ligne de Sillé-le-Guillaume à La Hutte-Coulombiers. Exploitation de marnières. Fours à chaux, tanneries, fabriques de toiles. Église du XII^e siècle. Ruines du château féodal dominant à pic la rivière; entrée flanquée de tours; chapelle souterraine du XIII^e siècle. Le bourg a conservé des débris de son enceinte du moyen âge, deux maisons du XIII^e siècle, la grande cour et le Lion d'or. Prieuré de Saint-Léonard, en partie du XV^e siècle.

FRESNAYE-SUR-CHÉDOUET (La). Ch.-l. de cant. du dép. de la Sarthe, arr. de Mamers; 1,469 hab.

FRESNE (Le). Com. du dép. de l'Eure, arr. d'Evreux, cant. de Conches; 232 hab.

FRESNE-CAMILLY (Le). Com. du dép. du Calvados, arr. de Caen, cant. de Creully; 500 hab.

FRESNE-CAUVERVILLE. Com. du dép. de l'Eure, arr. de Pont-Audemer, cant. de Cormeilles; 334 hab.

FRESNE-LA-MÈRE. Com. du dép. du Calvados, arr. et cant. de Falaise; 434 hab.

FRESNE-L'ARCHEVÊQUE. Com. du dép. de l'Eure, arr. et cant. des Andelys; 438 hab.

FRESNE-LE-PLAN. Com. du dép. de la Seine-Inférieure, arr. de Rouen, cant. de Boos; 306 hab.

FRESNE-LÉS-MONTBARD. Com. du dép. de la Côte-d'Or, arr. de Semur, cant. de Montbard; 327 hab.

FRESNE-PORET (Le). Com. du dép. de la Manche, arr. de Mortain, cant. de Sourdeval; 686 hab.

FRESNE-SAINT-MAMÈS (Fracinus). Ch.-l. de cant. du dép. de la Haute-Saône, arr. de Gray, sur la Romaine; 553 hab. Stat. de la ligne de chem. de fer de Vesoul à Gray. Carrières de pierre de taille. Moulin. Ruines de deux anciens châteaux. Église dont l'abside, le chœur et les chapelles latérales sont du XIII^e siècle, et dans laquelle on remarque deux pierres tumulaires du XVI^e siècle et deux tableaux attribués à Ribeira.

FRESNE-SUR-MOIVRE. Com. du dép. de la Marne, arr. de Châlons, cant. de Marson; 437 hab.

FRESNE (Sieur du) (V. CANAYE [Philippe]).

FRESNE (Charles du), sieur du Cange (V. ce nom).

FRESNE (Du) (V. DUFRESNE).

FRESNE (Gaston du) (V. BEAUCOURT [Marquis de]).

FRESNE-FORGET (Pierre) (V. FORGET [Pierre]).

FRESNEAU-MONTCHEVREUIL. Com. du dép. de l'Oise, arr. de Beauvais, cant. de Méru; 763 hab. Stat. du chem. de fer du Nord. Fabrique de blondes et de tabletterie. L'église est en partie romane, en partie reconstruite à la fin du XVI^e siècle, avec de beaux restes de vitraux. Le hameau de Montchevreuil était une importante seigneurie qui appartenait dès le XIII^e siècle à la famille du Fay et passa, à la fin du XV^e, à celle de Mornay, pour laquelle elle fut érigée en marquisat et qui posséda encore la terre et le château, dont plusieurs parties datent du moyen âge et du commencement de la Renaissance. M^{me} de Maintenon l'habita pendant plusieurs années avant sa haute fortune.

FRESNEAU (Armand), homme politique français, né à Redon en 1822. Fils d'un ancien préfet de la Corse, secrétaire du ministre de l'intérieur Duchâtel en 1847, il fut, après la révolution de Février, envoyé par le dép. d'Ille-et-Vilaine à l'Assemblée constituante, où il prit place à l'extrême droite et, réélu à la Législative (1849), s'associa résolument à toutes les mesures de réaction qui devaient amener la chute de la seconde République. Le coup d'État du 2 déc. 1851 le rejeta dans la vie privée, où il demeura pendant tout le second Empire. Mais il reparut sur la scène politique en 1871, alla siéger comme député du Morbihan à l'Assemblée nationale, où il se fit remarquer dans le groupe légitimiste et ultramontain, concourut au renversement de M. Thiers (24 mai 1873), à celui du ministère de Broglie (16 mai 1874) et combattit de toutes ses forces les lois constitutionnelles de 1875. Écarté du Parlement en 1876, il y est rentré le 5 janv. 1879 comme sénateur du Morbihan, qui lui a renouvelé son mandat le 5 janv. 1888. Il n'a jamais cessé de soutenir de sa parole et de ses votes le parti de l'Église et de la royauté. A. DEBIDOUR.

FRESNEL (Augustin-Jean), physicien français, né à Broglie (Eure) le 10 mai 1788, mort à Ville-d'Avray le 44 juil. 1827. Il était fils d'un architecte que la Révolution fit retirer dans une petite propriété voisine de Caen. Là, avec sa femme Augustine Merimée, le père de Fresnel s'occupa presque exclusivement de l'éducation de ses quatre enfants; les dispositions d'Augustin étaient médiocres; à huit ans, il savait à peine lire; les études littéraires ne l'intéressaient nullement; il montra au contraire pour tout ce qui était expérience les goûts les plus vifs, allant dès l'âge de neuf ans jusqu'à rechercher expérimentalement, nous dit Arago, les meilleures dimensions relatives de longueur et de diamètre à donner aux canonnières de sureau avec lesquelles il jouait ou les meilleurs bois pour la fabrication des arcs; ses camarades l'appelaient l'homme de génie. A treize ans, il alla terminer ses études à l'École centrale de Caen et à seize ans, malgré une santé toujours très faible, il entra à l'École polytechnique. A sa sortie de cette école, il entra à celle des ponts et chaussées d'où il sortit avec le titre d'ingénieur. Il exerça cette profession dans la Vendée et dans la Drôme jusqu'en 1815. Lors du débarquement de Napoléon I^{er}, il offrit ses services aux Bourbons; il fut destitué pour ce fait pendant les Cent-Jours, et se retira en Normandie où il commença les recherches de physique qui devaient l'illustrer. Il était à cette époque très peu au courant des résultats nouveaux de l'optique; à la fin de 1814 il ignorait ce que c'était que la polarisation de la lumière; huit mois après, il avait fait sur ce sujet des découvertes importantes. Le premier mémoire de Fresnel est de 1814; il est relatif à l'aberration des étoiles, mais il ressemble beaucoup à un autre de Clairaut sur le même sujet que Fresnel ne connaissait pas; cette découverte le rendit très prudent dans la suite. Les premières recherches expérimentales de Fresnel ne datent que du commencement de

1815 ; mais, à partir de cette époque, les mémoires succèdent aux mémoires, les découvertes aux découvertes avec une rapidité dont l'histoire des sciences offre peu d'exemples. En 1819, il remporte le prix proposé par l'Académie sur la diffraction ; il devient membre de l'Académie des sciences en 1823. En 1825, la Société royale de Londres le reçut au nombre de ses associés et lui décerna, en 1827, la médaille fondée par Rumford ; il ne survécut guère à ce dernier succès. La plupart des travaux de Fresnel sont relatifs à l'optique ; nous allons les passer en revue en groupant ses travaux suivant les divers chapitres que l'on distingue ordinairement en optique.

1° *Réfraction*. Les lois de la réfraction ont été trouvées par Descartes ; lorsqu'on reconnut que certains corps possédaient la double réfraction, Huyghens montra comment on pouvait construire la direction du rayon réfracté, et Malus et Wollaston montrèrent qu'un des deux rayons suit la loi de Descartes. Fresnel est le premier qui montra que, dans certains cristaux où il y a double réfraction, aucun des deux rayons ne suit la loi de Descartes. La loi admise pour la marche des rayons lumineux n'était donc pas générale et ce fut Fresnel qui donna la loi véritable dont les lois de Descartes et d'Huyghens ne sont que des cas particuliers. Fresnel montra aussi que le phénomène de la double réfraction pouvait être produit dans des matières qui ne le présentaient pas à l'aide d'actions mécaniques. Une plaque de verre devenait biréfringente quand on la comprimait à l'aide de quelques vis. — 2° *Interférences*. Ces phénomènes découverts par Grimaldi, bien étudiés par Young, furent considérablement étendus par les travaux de Fresnel. Ce savant montra en particulier, avec la collaboration d'Arago, ce que deviennent ces phénomènes quand les deux rayons que l'on emploie sont polarisés dans des azimuts divers. Fresnel a trouvé dans les résultats obtenus la clef de tous les phénomènes de coloration qu'engendrent les plaques cristallisées douées de la double réfraction ; il les a analysés dans tous les détails ; il en a déterminé les lois. — 3° *Polarisation*. C'est à Fresnel que l'on doit la découverte de la polarisation circulaire ; il en fit la théorie. — 4° *Système des ondulations*. La grande discussion relative à la nature de la lumière, les hypothèses de l'émission et des ondulations avaient été l'objet, de la part de Fresnel, de nombreuses études ; il se prononça après Descartes, Huyghens, Euler, pour l'hypothèse des ondulations, malgré l'autorité de Kepler, de Newton et de Laplace, et il contribua pour une grande part à la faire adopter par beaucoup de physiciens. Newton avait remarqué que, d'après la théorie des ondulations, l'ombre géométrique d'un écran doit contenir de la lumière, résultat qui semblait absurde et jetait le discrédit sur cette théorie ; Fresnel montra simplement qu'en effet il y avait bien de la lumière dans l'ombre géométrique des écrans ; cette lumière était due à un phénomène de diffraction et les maxima et minima de lumière qu'on y observe se trouvent aux places qu'on doit leur assigner d'après la théorie des ondulations. — 5° *Phares*. Fresnel apporta des perfectionnements importants dans les appareils éclairants des phares. Il remplaça les miroirs qui réfléchissent la lumière émise dans ces appareils par des lentilles qui la réfractent avec une perte d'intensité beaucoup plus faible. Le point essentiel du système qu'il imagina consistait à employer des lentilles à échelon faites en plusieurs morceaux, ce qui permettait l'emploi de grands diamètres d'épaisseurs faibles et empêchait ces appareils d'atteindre un prix trop considérable. Il imagina en même temps avec Arago des lampes à mèches concentriques dont l'éclat atteignait vingt-cinq fois celles des meilleures lampes connues alors. Ce système de lentilles, d'abord installé au phare de Cordouan, s'est depuis étendu à tous les phares français ou étrangers sans modifications importantes.

Bien que Fresnel ait peu vécu, son œuvre est considérable. C'est un des physiciens qui ont le plus contribué aux progrès si merveilleux de l'optique. Ses principaux mémoires

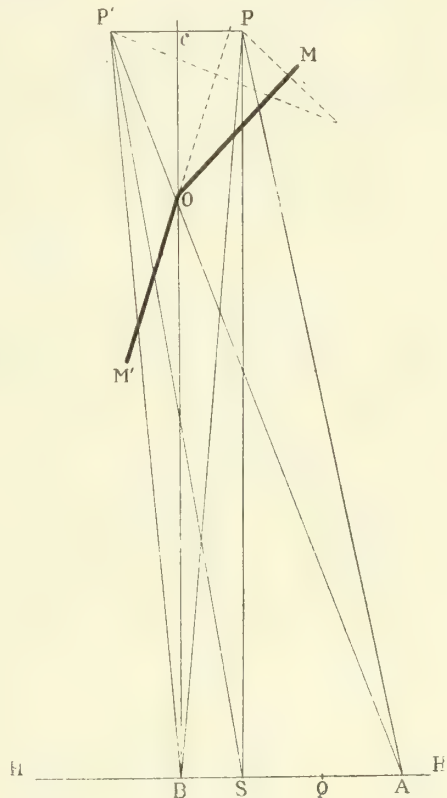
se trouvent dans les *Annales de chimie et de physique* de 1816 à 1825 ; dans les *Mémoires de l'Académie des sciences* (1826 et 1827).

INTÉGRALES DE FRESNEL. — On donne ce nom aux deux intégrales

$$\int_{-\infty}^{+\infty} \text{Cos } x^2 dx \text{ et } \int_{-\infty}^{+\infty} \text{Sin } x^2 dx$$

dont la valeur commune est $\frac{1}{2}\sqrt{2\pi}$, parce qu'elles ont été utilisées par ce physicien dans une circonstance importante. Leurs valeurs ont été trouvées antérieurement par Euler.

MIROIR DE FRESNEL. — Cet appareil est destiné à produire des franges d'interférence par la formation de deux images d'un même point lumineux, images très voisines et que l'on peut considérer comme se trouvant dans le même état vibratoire. L'appareil de Fresnel se compose de deux miroirs OM, OM' très peu inclinés l'un sur l'autre. Un point lumineux L donne par rapport à ces deux miroirs deux images P et P' que l'on peut regarder comme les centres



Miroir de Fresnel.

de deux rayonnements synchrones presque parallèles. Recevons les rayons lumineux réfléchis sur un tableau parallèle à PP' et perpendiculaire au plan de la figure. Soit B le point de rencontre de ce plan avec la normale menée à PP' par le centre O. Le point B est le point de rencontre de deux rayons lumineux PB et P'B dont la différence de marche est nulle puisque les distances PB et P'B sont égales. En B il y aura donc un point brillant puisque les deux images lumineuses P et P' concourent à éclairer ce point. Un autre point tel que Q recevra des rayons ayant une différence de marche ; soit S un point tel que la différence de marche des deux rayons PS, P'S soit égale à une demi-longueur d'onde $\frac{\lambda}{2}$; il y aura destruction de lumière et on aura un point sombre. D'une façon générale, si le point A

reçoit des rayons dont la différence de marche est $K \frac{\lambda}{5}$, le point A sera éclairé si K est un nombre pair ; il sera sombre si K est impair ; les lieux géométriques des points sombres qui se trouvent sur le plan HH' constituent les franges sombres d'interférences ; elles sont séparées les unes des autres par des franges brillantes (V. FRANGES). Pour rendre le phénomène plus visible, au lieu d'un point lumineux on emploie une portion de droite lumineuse ; on l'obtient en faisant tomber sur une lentille cylindrique des rayons lumineux parallèles, aussi intense que possible. Cette première image, que l'on a soin de rendre parallèle à l'intersection des deux miroirs plans, donne, grâce à cette précaution, deux images rectilignes et parallèles dont l'interférence produit encore des franges ayant une forme différente des premières.

Les conditions qu'il est indispensable de remplir pour obtenir des franges sont le parallélisme des deux lignes, sources de lumière, et un faible écart entre ces deux images. Pour réaliser ces conditions, les deux miroirs reposent sur une tablette fixée au banc d'optique ; un système de vis calantes permet de rendre l'intersection des deux miroirs parallèle à l'image de la fente donnée par la lentille cylindrique. En outre, une vis à pas très fin permet de faire varier lentement l'angle toujours très obtus formé par les deux miroirs. En plaçant des verres colorés devant la lentille cylindrique ou en remplaçant l'image focale qu'elle donne par la fente d'un diaphragme sur lequel on reçoit un spectre, on peut opérer avec telle radiation que l'on désire. On voit ainsi que, toutes choses égales d'ailleurs, les franges sont d'autant plus serrées que la lumière qu'on emploie est plus réfrangible.

A. JOANNIS.

FRESNEL (Léonor-François), ingénieur français, né près de Caen le 17 juil. 1790, mort le 20 mars 1869, frère du précédent. Il appartenait, comme lui, au corps des ponts et chaussées. Après avoir exécuté de grands travaux au canal de Saint-Quentin, Léonor Fresnel rédigea, pour une compagnie particulière, un projet de canal entre Paris et la mer ; il fut ensuite adjoint à son frère dans le service des phares. En même temps, il fut secrétaire du conseil général des ponts et chaussées, secrétaire de la commission des phares, puis directeur de ce service où les travaux de son frère avaient été interrompus par une mort prématurée. Léonor Fresnel fut admis à la retraite en 1846 ; il avait alors le grade d'inspecteur divisionnaire. Son but était de se consacrer tout entier à la publication des travaux d'Augustin Fresnel. « Il a consacré à cette noble tâche, dit Tarbé (*Notices biographiques*, publiées dans l'*Encyclopédie des Travaux publics*), les vingt dernières années de sa vie. » — Comme le fait observer le même auteur, Léonor Fresnel a eu le grand mérite de faire prospérer l'héritage de science que son frère lui avait laissé, en faisant passer les appareils lenticulaires de la théorie dans la pratique, en évitant tous mécomptes, grâce au dévouement et à la prudente initiative qui inspiraient tous ses actes.

M.-C. L.

FRESNEL (Fulgence), orientaliste français, né à Mathieu (Calvados) le 15 avr. 1795, mort à Bagdad le 30 nov. 1855, frère des précédents et cousin de Prosper Mérimée. Il s'occupa dans sa jeunesse presque exclusivement de sciences, traduisit des œuvres de Berzelius, puis s'adonna à la littérature allemande et traduisit quelques œuvres de Tieck (1824.) Il visita l'Italie en 1826, et y étudia l'arabe au collège des Maronites à Rome, puis partit en 1831 pour l'Égypte, pays qui fut comme sa seconde patrie. Il étudia l'arabe avec les Mollahs de la mosquée Elaksa, et accepta en 1837 le poste d'agent consulaire, puis de consul, à Djeddah, port de La Mecque. A partir de ce moment, il se consacra exclusivement à l'étude de la littérature arabe et y acquit une si grande compétence que les cheikhs arabes le consultèrent souvent dans des cas difficiles. Il étudia également le dialecte de l'Arabie méridionale, le chikili, le makhri et fut ainsi conduit à s'occuper du déchiffrement des

inscriptions hîmyarites, pour lequel il put être considéré comme l'initiateur. Il avait mis à profit les indications d'un manuscrit arabe de la bibliothèque de Berlin et publia dans le *Journal asiatique* la première interprétation d'un texte de cette écriture. Il donna ensuite quelques articles de peu d'étendue, mais d'une grande originalité sur quelques points de l'histoire de l'Arabie avant l'islamisme. En Egypte, il avait acheté une esclave galla qu'il fit élever à Genève et qu'il épousa à Malte. Après s'être séparé de cette femme indigne de lui, il revint en Europe, en 1850, pour continuer ses travaux. En 1851, il fut placé à la tête de l'expédition en Mésopotamie, votée par l'Assemblée nationale. Il s'associa MM. Félix Thomas, architecte, et Jules Oppert. L'expédition fut rappelée par le gouvernement en 1854 ; mais les compagnons de Fresnel revinrent seuls. Quant à lui, il resta à Bagdad, où il mourut l'année suivante. — Les travaux de l'expédition qui se fixa surtout à Babylone ont été exposés dans l'ouvrage rédigé par M. Oppert et qui porte le titre de *Expédition en Mésopotamie* (1858 et 1863, 2 vol.). Fulgence Fresnel a laissé des travaux dont la trace restera. Voici la liste des plus importants : *Hoa-tchououan ou le Livre mystérieux* (Paris, 1822) ; *Poésies du désert de Schanbara* (Paris, 1834) ; *Quatre Lettres sur l'histoire des Arabes avant l'islamisme*, dans *Journal asiatique* (1836) ; *L'Arabie* (1^{re} partie) ; *Recherches sur les inscriptions hîmyariques*, dans *Journal asiatique* (1845) ; *Mémoire de M. Fresnel, consul de France à Djeddah, sur les caravanes du Wadog*, dans *Annales des Voyages*. Fresnel parlait plusieurs langues avec une grande perfection ; peu d'Européens ont eu une pareille connaissance de l'arabe ; il avait voué un véritable culte à cet idiome qu'il parlait et qu'il prononçait avec une élégance et une recherche vraiment extraordinaires.

FRESNES. Com. du dép. du Nord, arr. de Valenciennes, cant. de Condé, sur l'Escaut ; 6,369 hab. Stat. du chemin de fer de Somain à Péruwelz et de la ligne de Saint-Amand à Blanc-Misseron. Mines de houille. Brasseries, verreries, clouteries, blanchisserie, sucrerie. Eglise moderne surmontée d'une flèche très élevée.

FRESNES. Com. du dép. de Seine-et-Marne, arr. de Meaux, cant. de Claye, sur la rive gauche du canal de l'Ourcq ; 382 hab. Il y avait autrefois à Fresnes un château important, qui fut démoli en 1828 ; il n'en a subsisté qu'une chapelle remarquable, œuvre de Mansart, et qui passe pour avoir été le modèle de celle du Val-de-Grâce de Paris.

FRESNES. Com. du dép. de l'Yonne, arr. de Tonnerre, cant. de Noyers ; 177 hab.

FRESNES-AU-MONT. Com. du dép. de la Meuse, arr. de Commercy, cant. de Pierrefitte ; 220 hab.

FRESNES-EN-WOËVRE. Ch.-l. de cant. du dép. de la Meuse, arr. de Verdun-sur-Meuse ; 767 hab.

FRESNES-LESGUILLON. Com. du dép. de l'Oise, arr. de Beauvais, cant. de Chaumont ; 385 hab. Ce lieu était le chef-lieu d'une châtellenie qui appartenait depuis le xvi^e siècle jusqu'en 1777 à la maison de Conti. Il y existait un petit château qui servait de rendez-vous de chasse. L'église est du xi^e ou xii^e siècle avec des remaniements du xiv^e et du xvi^e siècle.

FRESNES-LÈS-MONTAUBAN. Com. du dép. du Pas-de-Calais, arr. d'Arras, cant. de Vitry ; 408 hab.

FRESNES-LÈS-RUNCIS. Com. du dép. de la Seine, arr. de Sceaux, cant. de Villejuif ; 644 hab.

FRESNES-MAZANCOURT. Com. du dép. de la Somme, arr. de Péronne, cant. de Chaulnes ; 324 hab.

FRESNES-SUR-APANCE. Com. du dép. de la Haute-Marne, arr. de Langres, cant. de Bourbonne-les-Bains ; 892 hab.

FRESNES-TILLOLY. Com. du dép. de la Somme, arr. d'Amiens, cant. d'Oisemont ; 253 hab.

FRESNEVILLE. Com. du dép. de la Somme, arr. d'Amiens, cant. d'Oisemont ; 209 hab.

FRESNEY. Com. du dép. de l'Eure, arr. d'Evreux, cant. de Saint-André; 219 hab.

FRESNEY-LE-PUCIEUX. Com. du dép. du Calvados, arr. de Falaise, cant. de Bretteville, sur une colline dominant la Laize; 695 hab. Beau château bâti en 1580 par Pierre d'Harcourt et restauré de nos jours par son propriétaire M. Ch. Paulmier. Eglise de diverses époques; nef du XIII^e siècle, portail roman, chapelle du XV^e siècle, chœur moderne.

FRESNEY-LE-VIEUX. Com. du dép. de Calvados, arr. de Falaise, cant. de Bretteville, à la lisière de la forêt de Cinglais; 234 hab. Ancien château seigneurial dont les bâtiments ont été transformés en ferme. Château de Mesnil-Sauce.

FRESNICOURT. Com. du dép. du Pas-de-Calais, arr. de Béthune, cant. d'Houdain; 532 hab.

FRESNIÈRES. Com. du dép. de l'Oise, arr. de Compiègne, cant. de Lassigny; 203 hab.

FRESNILLO. Ville du Mexique, prov. de Zacateras, au pied du Cerro de Proaño, petite colline riche en mines d'argent; 42,000 hab.

MINES DE FRESNILLO. — Les usines de traitement du minerai d'argent de Fresnillo peuvent être citées comme type des mines mexicaines. Le traitement s'applique à plus de 50,000 tonnes de minerai par an, et l'introduction des appareils à vapeur et de perfectionnements incessants ont amené les méthodes de fabrication au maximum de rendement. Les minerais sortent presque tous d'une petite montagne, le Cerro de Proaño, qui s'élève à une centaine de mètres au-dessus des plaines environnantes. On distingue trois sortes de minerais : les colorados, jaunes, friables, à base d'hydrate de sesquioxyde de fer, dans lesquels l'argent est à l'état natif, quelquefois à l'état de bromure; la teneur moyenne est estimée à 1^{kg}750 d'argent par tonne; les azulaques, peu abondants, mais fort riches en argent qui s'y trouve à l'état natif, de sulfure, de chlorure, et fortement imprégné de pyrites de fer, avec une teneur en argent de 4^{kg}500 par tonne; les negros, quartzeux, avec traces de blende, galène, pyrites cuivreuses et arsenicales, sulfure d'argent, teneur moyenne 2^{kg}500 par tonne. Le traitement employé pour les minerais est celui du *patio* (V. ce mot); l'usine comprend 12 batteries de pilons de boccard; 260 arrastres pour la porphyrisation desservies par 1,040 meules et 112 conducteurs; 8 fours à réverbère pour griller le magistral et enfin 590 tortas pour l'amalgamation. La distillation du mercure et le raffinage de l'argent ne présentent pas de caractère particulier. La production atteint 60,000 kilogr. d'argent fondu en lingots par an, avec un prix total de revient de 230 fr. par tonne de minerai traité.

L. K.

FRESNOIS-LA-MONTAGNE. Com. du dép. de Meurthe-et-Moselle, arr. de Briey, cant. de Longuyon; 582 hab.

FRESNOY. Com. du dép. de l'Aube, arr. de Troyes, cant. de Lusigny; 326 hab.

FRESNOY. Com. du dép. de la Haute-Marne, arr. de Langres, cant. de Montigny-le-Roi; 474 hab.

FRESNOY. Com. du dép. du Pas-de-Calais, arr. de Saint-Pol-sur-Ternoise, cant. du Parcq; 97 hab.

FRESNOY-ANDAINVILLE. Com. du dép. de la Somme, arr. d'Amiens, cant. d'Oisemont; 498 hab.

FRESNOY-AU-VAL. Com. du dép. de la Somme, arr. d'Amiens, cant. de Molliens-Vidame; 345 hab.

FRESNOY-EN-CHAUSSEE. Com. du dép. de la Somme, arr. de Montdidier, cant. de Moreuil; 244 hab.

FRESNOY-EN-GOHELLE. Com. du dép. du Pas-de-Calais, arr. d'Arras, cant. de Vimy; 200 hab.

FRESNOY-EN-THELLE. Com. du dép. de l'Oise, arr. de Senlis, cant. de Neuilly-en-Thelle; 240 hab. Stat. du chem. de fer du Nord. Dévidage et filature de soie. Celieu est probablement le *Frazinetum* qui fut donné, en 686, à l'église Saint-Germain-l'Auxerrois par Vandemir de Chambly. La seigneurie était comprise dans le comté de Beaumont-sur-Oise. Elle fut, en 1652, érigée en marqui-

sat pour Henri de Fresnoy. L'église, en partie gothique, a un clocher roman.

C. ST-A.

FRESNOY-FOLNY. Com. du dép. de la Seine-Inférieure, arr. de Neufchâtel, cant. de Londinières; 808 hab. Vestiges d'une villa romaine. Eglise du XI^e siècle, renfermant de belles pierres tombales parmi lesquelles il faut mentionner spécialement celle de Jean Lemonier, sire de Touffre-Ecales, mort en 1303. L'église de Folny conserve un intéressant bas-relief du commencement du XVI^e siècle, représentant le martyre de sainte Barbe.

FRESNOY-LA-RIVIÈRE (Fresnoy-sur-Autonne). Com. du dép. de l'Oise, arr. de Senlis, cant. de Crépy-en-Valois, sur l'Autonne; 503 hab. La seigneurie appartenait, depuis le IX^e siècle, à l'abbaye de Morienval. L'église est gothique, des XV^e et XVI^e siècles. Elle a de beaux vitraux du XIII^e et du XVI^e siècle. Le hameau de Vattier-Voisin possède une petite chapelle du XVI^e. — Pontdron (*Pont de Rome*) existait dès le temps de Louis le Gros. Le chœur de l'église est roman, ainsi que le clocher; les transepts sont gothiques.

C. ST-A.

FRESNOY-LE-GRAND OU EN-ARROUISE. Com. du dép. de l'Aisne, arr. de Saint-Quentin, cant. de Bohain; 3,656 hab. Ce village appartenait à l'abbaye d'Homblières, mais il eut aussi des seigneurs particuliers pour différents fiefs situés sur son territoire, tels que celui de l'Avouerie. L'église a un clocher du XIII^e siècle, et sous les maisons voisines existent de vastes souterrains. Culture du houblon; brasseries, etc. La fabrication des gazes de soie et fils y fut introduite en 1770 et fait encore la prospérité du pays avec celle des cachemires qui y fut importée après la guerre d'Egypte.

FRESNOY-LE-LUAT. Com. du dép. de l'Oise, arr. de Senlis, cant. de Nanteuil-le-Haudoin; 347 hab. Stat. du chem. de fer du Nord. La partie la plus ancienne de l'église est le clocher, haut de 35 m., de la fin du XV^e siècle. Le Luat (*Lupi Saltus*) était autrefois une paroisse distincte. Il en était de même de Ducy (*Duxy*), où l'église Saint-Louis avait été fondée en 1300 par Adam de Ducy, chancelier du roi de Sicile.

C. ST-A.

FRESNOY-LÈS-ROYE. Com. du dép. de la Somme, arr. de Montdidier, cant. de Roye; 503 hab.

FRESNOY (Jean AUDEVILLE, dit), acteur français, né à Fresnoy-en-Thelle (Oise) le 19 nov. 1780, mort à Paris le 20 janv. 1840. Fils d'un manouvrier, et lui-même ouvrier tanneur, il quitta son métier pour se faire comédien, s'essaya d'abord sur quelques scènes obscures, et enfin, le 2 févr. 1808, débutait à l'Ambigu-Comique. Son nom devint bientôt populaire parmi les habitués du boulevard du Temple, et Fresnoy se fit rapidement une réputation dans l'emploi des tyrans et des traîtres de mélodrame. Pendant vingt ans et plus il régna en maître sur la scène de l'Ambigu, où il ne fut éclipsé que par l'arrivée de Frédéric-Lemaître. Fresnoy alors, après 1830, renonça à sa carrière de comédien pour se faire directeur d'un petit théâtre auquel il donna le nom de théâtre du Petit-Lazzari.

FRESPECH. Com. du dép. de Lot-et-Garonne, arr. de Villeneuve-sur-Lot, cant. de Penne; 407 hab.

FRESQUE (V. PEINTURE MURALE).

FRESQUET (Raymond de), juriste français, né à Bordeaux en 1820, mort en 1872. Il fut professeur à Rennes, et plus tard à Aix où il enseigna successivement le droit romain et le droit maritime. Ses ouvrages sont : *Traité élémentaire de droit romain* (1854, 2 vol. in-8); *Principes de l'expropriation pour cause d'utilité publique à Rome et à Constantinople jusqu'à l'époque de Justinien* (1860, in-8); *Précis d'histoire des sources du droit français* (Aix, 1861, in-12); *De la Preuve en droit romain* (1862, in-8); *De la Puissance paternelle à Rome* (1862, in-8); *Etude sur les statuts de Marseille au XIII^e siècle* (Marseille, 1865); *Des Abordages maritimes* (Aix, 1869, in-8); *Du Navire, des assurances, esquisse du droit commercial maritime* (1871, in-8); *Précis du cours*

de droit commercial maritime professé à la Faculté d'Aix (1871, in-8).

FRESQUIENNE. Com. du dép. de la Seine-Inférieure, arr. de Rouen, cant. de Pavilly; 580 hab.

FRESSAC. Com. du dép. du Gard, arr. du Vigan, cant. de Sauve; 405 hab.

FRESSAIN. Com. du dép. du Nord, arr. de Douai, cant. d'Arleux; 933 hab.

FRESSE (*Fraxinus*). Com. du dép. de la Haute-Saône, arr. de Lure, cant. de Melisey, sur le Radon; 2,518 hab. Carrières de granit rouge et de porphyre vert. Mines de plomb et de cuivre argentifères exploitées au siècle dernier. Moulins, scieries, huileries, tissages. Dans l'église, curieuse chaire à prêcher en bois provenant de l'abbaye de Lutzel en Alsace. Au hameau du Magny, ancienne croix de pierre. La seigneurie de Fresse a successivement appartenu aux de Vy, de Séroz, du Châtelet, de Bauffremont et de Grammont.

FRESSE. Com. du dép. des Vosges, arr. de Remiremont, cant. du Thillot; 2,518 hab.

FRESSE-MONVAL (Henri-François-Michel-Alphonse), littérateur français, né à Perpignan le 4 nov. 1795, mort à Paris le 16 avr. 1867. Elève du petit séminaire de Saint-Nicolas, puis quelque temps trappeiste, il entra dans l'enseignement libre (1824), professa à l'Athénée et écrivit des romans. Citons de lui : *Angelino ou le Bandit sicilien* (Paris, 1829, 3 vol. in-12); *l'Orpheline et l'Usurpateur* (1833, 2 vol. in-8); *Nouveau Traité de la narration et de l'analyse littéraire* (1831, 2 vol. in-18); *Jules Joseph. Pensée intime* (1835, 2 vol. in-8); *Beautés des annales de la marine française* (1839, in-12); *Nouveau Manuel de littérature* (1843, in-12); *De l'Opposition en 1830* (1830, in-8); *Abrégé de la géographie ancienne* (1832, in-12), une traduction en vers français des *Œuvres complètes* d'Hésiode (1841, gr. in-8); et des *Œuvres complètes* de Pindare (1854, gr. in-8); *les Sibylles* (1856, in-8), etc.

FRESSELINES. Com. du dép. de la Creuse, arr. de Guéret, cant. de Dun-le-Palleteau; 1,868 hab.

FRESSENEVILLE. Com. du dép. de la Somme, arr. d'Abbeville, cant. d'Ault; 1,771 hab.

FRESSIES. Com. du dép. du Nord, arr. et cant. (0.) de Cambrai; 312 hab.

FRESSIN. Com. du dép. du Pas-de-Calais, arr. de Montreuil-sur-Mer, cant. de Fruges; 793 hab.

FRESSINES. Com. du dép. des Deux-Sèvres, arr. de Melle, cant. de Celles; 896 hab.

FRESSINET (Le baron Philibert), général de division, né à Marcigny (Saône-et-Loire) le 21 juil. 1767, mort en 1821. Il s'engagea dans les dragons à seize ans; nommé sous-lieutenant au régiment génois qui tenait garnison dans l'île de Saint-Domingue, il y resta jusqu'au grade d'adjudant général. Il revint en Europe et fit les campagnes d'Allemagne, de Suisse et d'Italie. Il fut nommé général à la suite de la part qu'il prit à la bataille de Taufers. Il se distingua sous Gènes à Albizola et à Sassello où il dégagea le maréchal Soult. Envoyé à Saint-Domingue, il dirigea les opérations, et muni de pleins pouvoirs il négocia avec Christophe et Toussaint Louverture qui ne se rendirent que sur la parole personnelle de Fressinet qui leur était connu. Toussaint Louverture fut gardé prisonnier malgré les clauses du traité, et Fressinet, de retour en France, pour dégager sa parole, blâma si vivement ce manque de foi devant l'empereur lui-même, qu'il fut exilé pendant cinq ans. En 1812, quand on eut besoin de tous les braves, Fressinet fut rappelé et envoyé en Italie, puis sur la Vistule. Nommé général de division en 1812, il « contribua puissamment », suivant les termes mêmes de l'empereur, au gain de la bataille de Lützen. Napoléon, revenu de ses préventions, le nomma le même jour baron et commandeur de la Légion d'honneur dont il n'était pas chevalier. Après les Cent-Jours, Fressinet rédigea la protestation de l'armée de la Loire contre l'abandon de Paris qu'il jugeait défendable et il la publia en Belgique pendant son bannissement (*Appel aux géné-*

rations présentes et futures, 1817, in-12). Il défendit devant la cour de Douai le général Exelmans qu'il fit acquitter. Compris dans l'ordonnance d'exil, il dut en reprendre le chemin et partit pour Rio de Janeiro. Il obtint de revenir en France et mourut peu après. — Son fils, le colonel *Fressinet de Bellanger* (1818-71), s'est distingué pendant le siège de Paris (1871) à la tête des mobiles du Loiret.

FRESTOY (Oise) (V. FRETOT).

FRESVILLE. Com. du dép. de la Manche, arr. de Valognes, cant. de Montebourg; 642 hab.

FRET. L'art. 286 du C. de com. définit le fret : le prix du loyer d'un navire ou autre bâtiment de mer. Cette définition est pleinement exacte, lorsque le propriétaire d'un navire met, moyennant un prix convenu, la totalité ou une quote-part de son navire à la disposition d'une personne qui en fera un usage déterminé : dans cette hypothèse le contrat qui intervient entre les intéressés est vraiment et avant tout un louage de chose. Mais, lorsque le propriétaire d'un navire (et c'est ce qui se produit le plus fréquemment) s'engage, envers un nombre plus ou moins grand de personnes à transporter leurs marchandises, le contrat est plutôt alors un contrat de transport (ou louage d'ouvrage) qu'un louage de chose, et le fret est plutôt aussi en ce cas le prix du transport qu'un loyer. La dénomination de fret n'est pas la seule usitée pour indiquer le prix du loyer d'un navire, et le mot nolis est encore employé dans le même sens. La première de ces appellations est la seule en usage dans les ports de l'Océan, et cela s'explique tout naturellement par ce fait que le contrat de louage d'un navire s'y nomme affrètement; mais dans les ports de la Méditerranée, où ce contrat reçoit en général le nom de nolisement (ou nolisement), la seconde est aussi la seule qui serve à désigner habituellement le prix de location d'un bâtiment de mer. Le mot fret est pris parfois dans un autre sens que celui de l'art. 286. Il est alors synonyme du mot cargaison. Ainsi, on dit qu'un capitaine trouvera du fret dans tel port.

L'affrètement est tenu de payer le fret convenu sans pouvoir demander aucune diminution, quelque circonstance particulière qu'il invoque en sa faveur. Toutefois, de nombreux événements peuvent modifier l'obligation de payer le fret entier, le supprimer ou le restreindre. Nous ne pouvons pas entrer dans l'examen de tous les événements qui peuvent influencer sur cette obligation; mais il est essentiel cependant de donner un aperçu de quelques-uns d'entre eux. Le fret cesse d'être exigible lorsque les marchandises sont perdues par suite d'un risque de mer ou de guerre. Cette règle est traditionnelle dans notre droit maritime qui a toujours considéré le contrat d'affrètement comme un contrat aléatoire et l'obligation de l'affrètement comme subordonnée à l'heureuse arrivée des marchandises. Mais les partis peuvent convenir, soit que le fret sera dû à tout événement, soit tout au moins que les avances faites sur le fret ne seront pas restituables.

Le fret n'est dû qu'en partie et il y a lieu au paiement d'un fret proportionnel ou de distance, c.-à-d. d'un fret payé en proportion du trajet déjà accompli, lorsque le voyage est interrompu par l'effet d'une force majeure et que les marchandises n'ont point péri. Tel est le cas où, le navire étant arrêté au milieu du voyage, déclaré innavigable, c.-à-d. hors d'état d'être radoubé, le capitaine ne peut trouver aucun navire à affréter; tel, encore, le cas du naufrage; tel, enfin, celui où des marchandises prises sont rachetées des mains des pirates ou des ennemis. Mais le fret est dû en entier si les marchandises sont ensuite menées à destination sur un autre navire : car alors tout le voyage est réalisé. — Un cas tout particulier est celui où le voyage du navire est interrompu par une interdiction de commerce avec le pays pour lequel le navire est en route. Si l'on appliquait à l'espèce le droit commun, aucun fret ne pourrait être perçu, puisque le but du voyage n'est pas atteint; mais le législateur a ici dérogé à la règle générale en disposant que le chargeur payerait le fret de ses

marchandises pour l'aller. Il a pensé qu'il convenait pour ce cas spécial de partager la perte pécuniaire entre le fréteur et l'affréteur.

La loi accorde au capitaine diverses garanties pour le paiement du fret : 1° un privilège sur les marchandises ; 2° le droit de faire vendre les marchandises pour se faire payer ; 3° le droit de demander le dépôt des marchandises en mains tierces. Un mot sur cette dernière garantie. Le capitaine ne peut retenir les marchandises dans son navire, faute de paiement de son fret. Le législateur lui a refusé cette faculté, bien que les conditions exigées par le droit commun se rencontrent ici. Cette exception se justifie aisément : elle a été dictée par la nécessité. Le séjour des marchandises à bord pourrait avoir de graves inconvénients ; puis il était nécessaire de permettre au réclamateur de la cargaison (destinataire ou consignataire) de se livrer, avant de payer son fret, à une vérification sérieuse des marchandises, vérification qui eût été impossible à bord. Mais comment sauvegarder alors le droit du capitaine ? Le privilège à lui seul serait bien souvent illusoire : car il disparaît en cas de revente. Il n'y avait qu'un moyen d'assurer le paiement du fret : c'était de donner au capitaine le droit de se faire autoriser par justice à opérer le dépôt des marchandises en mains tierces jusqu'au paiement du fret. C'est ce qu'a fait la loi.

LE BRAS.

BIBL. : DESJARDINS, *Droit maritime*, t. III. — LYON-CAEN et RENAULT, *Précis de droit commerc.*, t. II, pp. 195 à 205. — BOISTEL, *Précis*, pp. 969 à 979.

FRETEAU de PÉNY (Emmanuel-Jean-Baptiste, baron), magistrat français, né à Paris le 5 nov. 1775, mort à Paris le 9 juil. 1855. Elève de l'École polytechnique (1794), aide de camp de Menou (1795), il fut condamné à mort par contumace pour participation à l'insurrection du 12 vendémiaire. Il demeura dans la retraite jusqu'en 1803 et débuta alors dans la magistrature comme substitut au tribunal de la Seine. Sa carrière fut rapide. Avocat général à la cour de Paris le 10 déc. 1810, il était avocat général à la cour de cassation le 15 févr. 1815, après avoir adhéré à la déchéance de Napoléon. Révoqué le 28 août 1815, il reprit le même poste le 11 nov. 1818 ; il fut de nouveau révoqué le 26 août 1824 pour avoir émis des conclusions contraires aux désirs du gouvernement dans l'affaire du journal *L'Aristarque*, et fut encore une fois réintégré dans ses fonctions le 12 févr. 1826. La monarchie de Juillet lui témoigna la même faveur et le promut conseiller à la cour de cassation le 5 août 1833. Le 11 sept. 1835, il était créé pair de France. Il fut admis à la retraite et nommé conseiller honoraire le 23 oct. 1852.

BIBL. : A. BOUDIN, *Notice sur le baron Freteau de Pény*, Paris, 1844, in-8. — TISSERON et DE QUINCY, *Notice sur M. Freteau, baron de Pény*, Paris, s. d., in-8. — *Le Tribunal et la cour de cassation*, Paris, 1879, in-8.

FRETEAU de SAINT-JUST (Emmanuel-Marie-Michel-Philippe), magistrat et homme politique français, né à Paris le 26 mars 1745, décapité à Paris le 14 juin 1794. Conseiller au Parlement le 21 août 1764, il se déclara contre le chancelier Maupeou, prit la défense du cardinal de Rohan dans l'affaire du Collier et fit des remontrances au roi sur l'enregistrement des édits présentés par Brienne dans la fameuse séance du 19 nov. 1787. Il paya de sa liberté cet acte d'opposition et fut enfermé au château de Doullens. Il ne revint siéger au Parlement qu'en sept. 1788. Seigneur de Vaux-le-Pénil, près de Melun, il fut élu par le bailliage de cette ville le 20 mars 1789, député de la noblesse aux Etats généraux. Il se réunit un des premiers au tiers état ; membre du comité de constitution le 7 juil. 1789, secrétaire de l'Assemblée le 3 août, il devint président le 10 oct. et fut élu une seconde fois le 5 déc. suivant. Il prit une part considérable aux travaux de l'Assemblée constituante, et la fréquence de ses discours le fit surnommer par Mirabeau *la commère Freteau*. Dans la discussion sur la délégation au roi du droit de paix et de guerre, Freteau fit adopter un amendement portant que ce droit appartenait à la nation et que la guerre ne pour-

rait être décidée que par un décret de l'Assemblée nationale, rendu sur la proposition du roi (22 mai 1790). Il demanda la suppression du titre d'archevêque (1^{er} juin 1790) et vota pour l'abolition des titres nobiliaires (19 juin). Les questions judiciaires le préoccupèrent constamment. Aussi, quand les électeurs de Paris procédèrent à la nomination des juges, Freteau fut le premier à recueillir leurs suffrages (24 nov. 1790). Président du tribunal du II^e arr. de Paris, il donna sa démission après le 10 août 1792 et se retira à Vaux-le-Pénil. Il devint suspect au comité révolutionnaire de Melun qui le dénonça par une lettre du 8 floreal an II (27 avr. 1794) au comité de Sûreté générale comme excitant des mouvements contre-révolutionnaires avec les curés de Vaux-le-Pénil et de Dammarie. Le 15 (4 mai), il fut arrêté avec ces deux ecclésiastiques et conduit à Paris. Le 24, il subit un interrogatoire et protesta contre les faits à lui reprochés ; le 27 (16 mai), il parut devant le tribunal révolutionnaire et fut acquitté avec le curé de Vaux-le-Pénil, tandis que celui de Dammarie était condamné à mort. Mais sa qualité d'ex-noble le fit retenir en prison jusqu'à la paix. Ce ne fut pas pour longtemps, car moins d'un mois après il fut de nouveau traduit devant le tribunal révolutionnaire et cette fois, convaincu de complicité avec Le Chapelier et Thouret et d'avoir favorisé « les projets contre-révolutionnaires de Capet », il fut condamné et exécuté avec vingt-neuf autres magistrats des parlements de Toulouse et de Paris le 26 prairial an II.

Etienne CHARAVAY.

BIBL. : *Moniteur*. — *Arch. nat.*, W 366, n° 815, et 386, n° 897.

FRETERIVE. Com. du dép. de la Savoie, arr. de Chambéry, cant. de Saint-Pierre-d'Albigny ; 857 hab.

FRÉTEUR (Dr. marit.) (V. FRET et AFFRÈTEMENT).

FRÉTEVAL. Com. du dép. de Loir-et-Cher, arr. de Vendôme, cant. de Morée, sur le Loir ; 1,012 hab. Stat. du chemin de fer d'Orléans, ligne de Vendôme à Voves. Papeterie. Sur une colline escarpée au S., ruines du château construit par Thibaut le Tricheur, comte de Chartres et de Blois. Les constructions qui subsistent, parmi lesquelles un beau donjon cylindrique, remontent au XI^e siècle. La ville a conservé des restes de ses anciennes fortifications et spécialement des tours qui défendaient les ponts du Loir. En 1194, Philippe-Auguste, surpris à Fréteval par Richard Cœur de Lion, y fut battu et y perdit ses bagages, le sceau royal et ses archives.

FRÉTHUN. Com. du dép. du Pas-de-Calais, arr. de Boulogne, cant. (N.-O.) de Calais ; 584 hab. Stat. du chemin de fer du Nord, ligne de Boulogne à Calais.

FRÉTIGNEY. Com. du dép. de la Haute-Saône, arr. de Gray, cant. de Fresne-Saint-Mamès ; 586 hab.

FRÉTIGNY. Com. du dép. d'Eure-et-Loir, arr. de Nogent-le-Rotrou, cant. de Thiron-Gardais ; 913 hab.

FRÉTILS (Les). Com. du dép. de l'Eure, arr. d'Evreux, cant. de Rugles ; 400 hab.

FRETIN. Com. du dép. du Nord, arr. de Lille, cant. de Pont-à-Marcq ; 2,144 hab.

FRÉTOY. Com. du dép. de la Nièvre, arr. et cant. de Château-Chinon ; 563 hab.

FRÉTOY ou **FRESTOY**. Com. du dép. de l'Oise, arr. de Compiègne, cant. de Guiscard ; 260 hab. Sabots. La seigneurie avait le titre de marquisat. Eglise du XVI^e siècle.

FRÉTOY (Le). Com. du dép. de l'Oise, arr. de Corbeil, cant. de Maignelay ; 290 hab.

FRÉTOY. Com. du dép. de Seine-et-Marne, arr. de Provins, cant. de Nangis ; 444 hab.

FRETTAGE (Techn.) (V. FRETTE).

FRETTE. I. TECHNOLOGIE. — On donne ce nom à des bandes de fer plat larges et épaisses, destinées soit à armer la tête des pilotis de fondation soumis aux chocs répétés d'un mouton, soit à réunir plusieurs pièces justaposées ou assemblées.

II. ARTILLERIE (V. BOUCHE À FEU).

III. ART HÉRALDIQUE. — Pièce héraldique composée de

cotices alésées et entrelacées moitié dans le sens de la bande, moitié dans celui de la barre ; ces cotices ne peuvent être moins de quatre. Un fretté peut se dire pour blasonner la réunion de quatre à huit frettes sur un écu ou sur une pièce.

FRETTE (Blas.). Pièce héraldique représentée par une sorte de traverse entrelacée à d'autres. Toute pièce couverte de frettes est dite *frettée*. L'écu tout entier peut aussi être fretté. Il faut au moins quatre frettes et huit au plus pour faire un fretté : d'azur, fretté d'argent, au chef cousu d'argent, chargé d'un tourteau de gueules.

FRETTE (La). Com. du dép. de l'Isère, arr. de Saint-Marcellin, cant. de Saint-Etienne-de-Saint-Geoirs ; 1,162 hab.

FRETTE (La). Com. du dép. de Saône-et-Loire, arr. de Louhans, cant. de Montret ; 599 hab.

FRETTE (La). Com. du dép. de Seine-et-Oise, arr. de Versailles, cant. d'Argenteuil ; 444 hab.

FRETTECUISSÉ. Com. du dép. de la Somme, arr. d'Amiens, cant. d'Oisemont ; 178 hab.

FRETTEMEULE. Com. du dép. de la Somme, arr. d'Abbeville, cant. de Gamaches ; 464 hab.

FRETTEMOLLE. Com. du dép. de la Somme, arr. d'Amiens, cant. de Poix ; 247 hab.

FRETTERANS. Com. du dép. de Saône-et-Loire, arr. de Louhans, cant. de Pierre ; 506 hab.

FRETTE. Com. du dép. de la Haute-Marne, arr. de Langres, cant. de Fayl-Billot ; 444 hab.

FRETY (Le). Com. du dép. des Ardennes, arr. de Rocroi, cant. de Rumigny ; 473 hab.

FREUDENBERG (Karl-Gottlieb), organiste et compositeur allemand, né à Sipta (Silésie) le 15 janv. 1797, mort à Breslau le 13 avr. 1869. En 1823, il s'établit à Breslau et y ouvrit un cours musical d'après le système de Logier, qu'il avait étudié à Berlin et qui avait une certaine vogue à ce moment en Allemagne. En 1829, il fut nommé organiste de l'église de Sainte-Marie-Madeleine de Breslau. Il a composé des pièces d'orgue et de piano, des psaumes, des *lieder* pour une et plusieurs voix.

FREUDENBERGER (Sigmund), peintre et graveur suisse, né à Berne le 16 juin 1745, mort le 15 août 1801. Après avoir étudié sous Em. Handmann, il vint à l'âge de vingt ans à Paris, et là, sous l'influence de Boucher et de Greuze, il se mit à peindre des portraits et des pièces de salon dans le genre de Watteau ; mais il dut surtout sa réputation à ses scènes de l'Oberland bernois, qui, bien qu'un peu maniérées parfois, décèlent un goût très fin joint à un dessin ferme et à une composition originale. La bibliothèque municipale de Berne possède de lui un beau portrait de Haller.

FREUDENSTADT. Ville d'Allemagne, royaume de Wurtemberg, cercle de la Forêt-Noire, dans la Forêt-Noire, à 730 m. d'alt. ; 6,300 hab. Filature, coutellerie, clouterie, bois découpés, etc. Fondée en 1599 par des réfugiés protestants de Salzbourg, la ville a une église de 1601, un beau marché entouré d'arcades.

FREUDENTHAL (Axel-Olof), linguiste finlandais, né à Sjundeå (Nyland) le 12 déc. 1836. Après avoir étudié à Helsingfors, à Upsala, à Stockholm et à Copenhague (1854-62), il devint docteur de langue et d'archéologie scandinave (1866), puis professeur adjoint (1878) de langue et de littérature suédoise à l'université de Helsingfors. On lui doit : *Vellekla* d'Einar Skåglam, texte avec traduction suédoise (Helsingfors, 1865) ; *Sur les Noms de lieu suédois en Nyland* (1867) ; *dans la Finlande propre* (1868), *dans le groupe d'Åland* (1868) ; *Sur le Dialecte suédois du Nyland* (1875) ; *Sur l'Idiome de Rågæ et de Vichterpal en Esthonie* (1875) ; *Noms de personnes dans le Nyland au moyen âge* (1877) ; *Vocabulaire de l'idiome de Nærpes* (1878) ; *Ueber den Nærpes Dialect* (1878) ; *Vocabulaire des dialectes suédois de l'Esthonie*, en collaboration avec H. Vendell, et *Dialecte de Verå* (dans les *Actes de la Société suédoise de Finlande* (1887, 1889) ; *Sur les Migrations des Suédois en Finlande* (1882), et

beaucoup d'autres mémoires dans les recueils des sociétés dont il est vice-président et membre.

BEAUVOIS.

FREUDENTHAL (J.), érudit et philosophe allemand contemporain, dont les recherches offrent un grand intérêt pour l'histoire de la philosophie : *Über den Begriff des Wortes πανταταβει Aristoteles* (Göttingue, 1863) ; *Hellenistische Studien* (Heft 3, Excurs. 4) ; *Zur Quellenkunde des Laërtius Diog.* (Berlin, 1879), *ibid.*, *Der Platoniker Albinos und der falsche Alkinoos*, où il prouve qu'il n'a pas existé de philosophe platonicien du nom d'Alcinoüs ; *Zu Proklos und d. jünger. Olympiodor.* (dans *Hermes*, 16, 1884, pp. 201-224). Dans les *Abhandl. der Akad. d. Wissenschaft. zu Berlin* (1885), il a recueilli et traduit les fragments d'Alexandre d'Aphrodisias, conservés par Averroès et relatifs à la métaphysique d'Aristote. Dans les *Philos. Aufsätze* dédiées à Ed. Zeller à l'occasion de son jubilé (Leipzig, 1887, pp. 83-138), il a donné une étude sur *Spinoza und d. Scholastik*, où il établit que les sources de la métaphysique de Spinoza se trouvent surtout dans les derniers développements de la scolastique chrétienne. V. aussi dans les *Philos. Monatsh.* (1879, pp. 56-65) sa dissertation intitulée *Ein Ungedruckter Brief Kants und eine Verschollene Schrift desselben wider Hamann*.

FREUDENTHALER (Johann-Wilhelm), facteur de pianos allemand, né à Neckargartasch, près d'Heilbronn, en 1764, mort à Paris le 25 mars 1824. Il travailla d'abord comme ouvrier chez Erard, et, après son voyage à Londres, où il étudia les règles de la construction des grands pianos, il établit à Paris des ateliers pour y appliquer le système anglais dans la fabrication de ces instruments. Malgré les progrès réalisés depuis, ses pianos méritent d'être mentionnés.

A. E.

FREUDWEILER (Heinrich), peintre suisse, né à Zurich en 1755, mort en 1795. Après avoir appris les premiers éléments de son art sous H. Weist, il étudia à l'Académie de Dusseldorf en 1777, puis à celle de Mannheim, chercha ensuite à se développer par des voyages, suivit à Dresde les leçons de Graf, à Berlin celles de Chodowiecki, et revint enfin dans son pays, sans être arrivé à se découvrir une originalité bien nette. Cela ne l'empêcha pas de produire. Il a fait un peu de tout, des paysages, des tableaux de genre, des portraits, même de la peinture d'histoire empruntée généralement au passé de son pays. Bon patriote peut-être, mais peintre ordinaire.

FREULLEVILLE. Com. du dép. de la Seine-Inférieure, arr. de Dieppe, cant. d'Envermeu ; 424 hab.

FREUND (Hermann-Ernst), sculpteur distingué, né à Uthlede, près de Brême, le 15 oct. 1786, naturalisé danois en 1811, mort à Copenhague le 30 juin 1840. Placé dans cette ville comme apprenti forgeron (1793), il étudia, à partir de 1805, à l'Académie des beaux-arts qui lui décerna sa grande médaille (1817) avec subvention de voyage pour trois ans. Il se rendit à Rome et s'inspira surtout de la statuaire grecque, de Michel-Ange et de Thorwaldsen, dont il devint le factotum, et qui, pendant une absence (1819-20), le chargea avec Tenerani de la direction de son atelier. Il modèla un *Mercur*, *Chloé donnant à boire à un agneau*, *Saint Thaddée*, *Saint Luc* (1822-26) ; mais, pour ne pas courir sur les brisées de Thorwaldsen, il cultiva un domaine que le maître avait dédaigné et exécuta en bas-relief *Mimer et Balder consultant les Nornes* et il esqua son chef-d'œuvre, la *Frise de Ragnaræk* (1827), de 45 m. de long, sur 0^m94 de haut, qui ne fut achevée qu'après sa mort et qui périt dans l'incendie du palais de Christiansborg (1884). Ses travaux en Italie ne l'avaient pas enrichi ; c'est pourtant à regret qu'il quitta Rome (1827) et s'en retourna pédestrement, le sac au dos, pour aller végéter à Copenhague (1828), où l'on ne sut pas assez l'utiliser, et où il continua pourtant à développer le goût artistique, même dans les produits industriels. Sa statue de *Thor* lui valut le titre de membre de l'Académie des beaux-arts de Copenhague (1829) et la

chaire de professeur à l'école de dessin. On lui doit encore une statuette d'*Odin* et l'*Enfant à cheval sur un cygne*, en bronze, ainsi que de beaux monuments funéraires et un grand nombre de bustes. Il rendait la nature avec une noblesse pleine de vigueur et d'expression. Le dessin de sa *Frise du Rognarøk*, lithographié par Olrik, avec texte de N. Høyen, a été publié à Copenhague en 1857. Sa *Biographie* a été écrite par son fils unique *Victor* (1836-1881) et éditée par H.-R. Baumann (1883). BEAUVOIS.

FREUND (Wilhelm), philologue allemand, né à Kempen (prov. de Posen) le 27 janv. 1806. D'origine israélite, il fonda à Breslau une école pour ses coreligionnaires (1828), en dirigea une autre à Gleiwitz (1855-70). Outre son fameux dictionnaire latin (*Wörterbuch der lateinischen Sprache*, Leipzig, 1834-45, 4 vol.) et les résumés qu'il en fit, il a publié un grand manuel de philologie classique, *Triennium philologicum* (Leipzig, 1874-76, 6 vol.; 3^e éd., 1885 et suiv.) et de nombreux ouvrages scolaires dont plusieurs eurent un grand succès, notamment *Präparationen zu den griechischen und römischen Schulklassikern*.

FREUND (Gorg-Christian), fécond sculpteur danois, né à Altona le 7 févr. 1821. Neveu de Hermann (V. ci-dessus) dont il fut élève, ainsi que de H.-V. Bissen, il partit avec une subvention pour l'Italie où il passa de 1854 à 1860 et où il prit le sujet de son chef-d'œuvre, *le Joueur de boules* (1861). Il est membre de l'Académie des beaux-arts de Copenhague depuis 1869. Il traite avec prédilection les scènes idylliques : *Joies de la maternité*; *Jeune Mère avec son enfant* (en plus de dix poses variées); *Deux Amis* (un enfant et un chien); *Jeune Fille avec son chat*; *Jeune Filouse*; *Jeune Fille qui se mire après le bain*. On lui doit aussi nombre de bas-reliefs, de monuments, en marbre, en bronze, en plâtre. Il s'est aussi donné la mission de restituer la célèbre frise de son oncle, qu'il a reproduite trois à quatre fois. Ses compositions sont plus gracieuses qu'énergiques. B-s.

FREUX (Ornith.) (V. CORBEAU).

FRÉVENT. Com. du dép. du Pas-de-Calais, arr. de Saint-Pol, cant. d'Auxy-le-Château, sur la Canche; 4,426 hab. Stat. du ch. de fer du Nord, ligne d'Abbeville à Saint-Pol, embranchement sur Doullens. Fonderies, clouteries, filature. Vestiges de l'ancien château. Eglise Saint-Hilaire des xv^e et xvi^e siècles. A 4 kil. au S. sur la rive gauche de la Canche, ruines de l'abbaye cistercienne de Cercamp fondée en 1137 par le comte de Saint-Pol.

FRÉVILLE. Com. du dép. du Loiret, arr. de Montargis, cant. de Bellegarde; 318 hab.

FRÉVILLE. Com. du dép. de la Seine-Inférieure, arr. de Rouen, cant. de Pavilly; 489 hab.

FRÉVILLE. Com. du dep. des Vosges, arr. et cant. de Neufchâteau; 471 hab.

FRÉVILLE (Anne-François-Joachim), publiciste français, né à Paris en 1749, mort en 1832. Précepteur des enfants du duc de Luxembourg, il devint professeur de belles-lettres à l'école centrale de Seine-et-Oise. Il a donné un nombre considérable d'ouvrages d'éducation et plusieurs bonnes traductions de l'anglais, notamment de Young, de Mortimer, de Dalrymple, du capitaine Cook, etc. Nous citerons de lui : *Abécédaire historique* (Paris, 1813, in-18); *les Chiens célèbres* (1813, in-12, plus. éd.); *les Contes jaunes* (1796, in-16, plus. éd.); *Ephémérides de l'humanité* (1789, 2 vol. in-8); *Hydrographie de la mer du Sud* (1774, 2 vol. in-8); *Manuel des frileux* (1813, in-18); *Vie des enfants célèbres* (2 vol. in-12, nonbr. éd.); *Beaux Traits du jeune âge* (1813, in-12, plus. éd.).

FRÉVILLE DE LORME (Charles-Ernest de), érudit français, né à Rouen en 1811, mort à Rouen le 18 nov. 1855. Archiviste-paléographe, attaché aux travaux historiques de l'Académie des inscriptions, il a donné plusieurs travaux intéressants à l'*Annuaire de la Société de l'histoire de*

France, à la *Bibliothèque de l'École des chartes* et autres recueils savants. Nous citerons de lui : *la Police des livres au xvi^e siècle* (Paris, 1853, in-8); *Mémoire sur le commerce maritime de Rouen depuis les temps les plus reculés jusqu'à la fin du xvi^e siècle* (Rouen, 1857, 2 vol. in-8); *Notice historique sur l'inventaire des biens meubles de Gabrielle d'Estrées* (Paris, 1842, in-8); *Renseignements nouveaux sur les trois Clouet* (1854, in-8); *De la Civilisation et du commerce de la Gaule septentrionale avant la conquête romaine* (1853, in-8).

FRÉVILLERS. Com. du dép. du Pas-de-Calais, arr. de Saint-Pol-sur-Ternoise, cant. d'Aubigny; 320 hab.

FRÉVIN-CAPELLE. Com. du dép. du Pas-de-Calais, arr. de Saint-Pol-sur-Ternoise, cant. d'Aubigny; 254 hab.

FREY (au nominatif *Freyr*, au génitif *Freys*; en méso-gothique *Frauja*, seigneur; en latin *Fricco*). Un des trois principaux dieux de la mythologie scandinave. Fils de Njörd, dieu Vane (slave de la Baltique), il fut admis avec lui au nombre des Ases et reçut en cadeau l'Alfheim, demeure des génies bienfaisants, étant lui-même le dieu de l'hymen, de la fécondité, de l'abondance et de la paix. Il possédait une incomparable épée qu'il donna à son messager Skirni, le vaisseau magique Skidbladnir et le verrat Gullinbusté (soie d'or). Le porc lui était consacré et sacrifié à sa fête du solstice d'hiver. Par sa mère Skadé se rattachant aux Jœtnes (géants ou aborigènes), il s'éprit d'une jeune fille de cette race, la belle *Gerde* (Gorodienne ou Russe) qu'il épousa. Dans la lutte finale du Ragnarök, il succomba sous les coups de Surt. Il était surtout adoré en Suède où beaucoup de localités sont nommées d'après lui. On le regarda même comme roi de ce pays, après Njörd, et l'on portait sa statue à travers les campagnes pour obtenir de bonnes récoltes. A la fin des temps païens il était représenté sous forme d'un grand phallus. B-s.

FREY (J.-Cécile, soit *Janus Cecilius*), philologue et médecin suisse, né à Kaiserstuhl (Bade) vers 1586, mort à Paris le 1^{er} août 1631. Il devint professeur au collège Montaigu à Paris, médecin de la reine mère Marie de Médicis et mourut de la peste à l'hôpital. Ses œuvres principales, en latin, ont été réunies par Jean Balesdens en deux recueils devenus fort rares (Paris, 1645-46).

FREY (Johann-Jakob), graveur suisse, né à Lucerne le 17 févr. 1681, mort à Rome le 11 janv. 1752. Elève de C. Maratta et de Westerhout, à Rome, où il se fixa de bonne heure et acquit une grande réputation comme graveur. Interprète exclusif des maîtres italiens, tels que le Dominiquin, Pierre de Cortone, Guido Reni, C. Maratta, Annibal Carrache, etc., il réussit assez à rendre le caractère de ses modèles. On cite de lui : *l'Aurore*, d'après le Guide (1722), pièce très rare; *l'Enlèvement d'Europe*, d'après l'Albane (1732), *S. Charles Borromée*, d'après P. de Cortone (1744). G. P-i.

FREY (Johannes), peintre suisse, né à Bâle en 1813, mort à Frascati, près de Rome, en 1865. C'est en Italie qu'il s'est surtout formé. Ses vues des montagnes de la Sabine ou du pays albain furent très réputées de son temps. Il s'était voué au paysage. En 1842, il accompagna Lepsius dans l'expédition prussienne en Egypte, mais dès 1843 dut revenir pour raison de santé, non sans rapporter toutefois bien des souvenirs, esquisses peintes ou tableaux achevés. C'est à cette région que sont empruntées les deux toiles de lui que possède la Nouvelle Pinacothèque de Munich. On en trouve également aux musées de Bâle, de Leipzig et chez l'empereur d'Allemagne. Ses audaces nous paraissent bien timides aujourd'hui. P. L.

FREY (Emile), homme politique suisse, né à Arlesheim (Bâle-Campagne) le 24 oct. 1838. Il fit des études d'agronomie et d'économie sociale à Iéna, mais son goût pour la vie aventureuse le porta à émigrer aux Etats-Unis en 1860. Il était aide dans une ferme lorsque éclata la guerre de la Sécession. Engagé volontaire dans l'armée du Nord, il prit part aux campagnes de l'Ouest, puis à celles de l'armée du

Poomac et devint capitaine en 1862. Fait prisonnier à Getysburg, il fut désigné avec deux de ses compagnons pour être pendu : heureusement, il y eut l'année suivante un échange d'otages qui lui sauva la vie. Sa santé rétablie et la guerre terminée, il revint au pays et se lança dans la vie politique. En 1872, Bâle-Campagne l'envoie au conseil national où il se fait vite remarquer comme un des membres les plus influents de la gauche radicale. En 1882, le conseil fédéral le désigne pour représenter la Suisse à Washington. Il y reste jusqu'en 1888, revient à Bâle faire du journalisme, rentre au Conseil national, puis le 11 déc. 1890, après la démission de M. Hammer, 94 voix sur 179 l'appellent à siéger au pouvoir exécutif. M. Frey, qui a servi dans l'état-major et a le rang de colonel-brigadier, y dirige le département militaire. Le nouvel armement des milices suisses a été établi sous sa direction. E. KUHNE.

FREY (Henri-Nicolas), officier français, né le 9 janv. 1847. Elève de l'École de Saint-Cyr, il entra dans l'infanterie de marine le 1^{er} oct. 1866, fut promu capitaine le 31 mars 1874. En cette qualité, il fut chargé du commandement en chef de la campagne de 1885 dans le Haut-Sénégal et le Haut-Niger. Avec de très faibles effectifs et après une série d'opérations extrêmement fatigantes, il parvint à obliger Samory à demander la paix, fit lever le siège de Bakel à Mahmadou Lamine et le força à se retirer dans la Gambie. A la suite de cette campagne, il fut promu colonel (19 nov. 1887). En 1890-1891, il reçut le commandement de la deuxième brigade au Tonkin et dirigea les opérations dans le Yen-thé avec un grand bonheur et une grande habileté. Il s'empara de la forte position de Hu-thuê le 11 janv. 1891. On a de lui : *Campagne dans le Haut-Sénégal et dans le Haut-Niger* (Paris, 1888, in-8) ; *Côte occidentale d'Afrique. Vie, scènes, croquis* (1889, gr. in-8) ; *Pirates et rebelles au Tonkin* (1892, in-12) ; *l'Annamite, mère des langues* (1892, in-12).

FREYA (Myth. scand.) (V. FREYJA).

FREYBERG (Elektrine, baronne de), peintre d'histoire, fille du paysagiste Jean Stuntz, née à Strasbourg le 24 mars 1797, morte à Munich le 1^{er} janv. 1847. Elle fit ses premières études dans l'atelier de son père, les continua en France, à Paris, puis à Munich, enfin et surtout à Rome, où elle séjourna de 1821 à 1822, et où l'influence d'Overbeck sur elle fut tout à fait décisive. Comme Marie Ellenrieder, sa contemporaine et son émule, à laquelle elle ressemble par plus d'un point, touchée de la grâce, elle se voue dès lors presque exclusivement aux tableaux religieux et, à l'exemple du maître, s'efforce d'y retrouver l'âme tendre et pieusement candide des primitifs. Ce fut un souffle commun qui les inspira toutes deux. Son mariage avec le baron Guillaume de Freyberg, en 1823, n'arrêta pas l'ardeur de son apostolat. On peut voir d'elle, à la Nouvelle Pinacothèque de Munich, une *Vierge avec l'enfant* et deux autres tableaux (*Zacharie nommant saint Jean*, *Etude de petit flûteur*), non loin d'une *Sainte Famille* d'Overbeck, qui prouvent qu'elle approcha de l'idéal du temps. La galerie Leuchtenberg, à Saint-Petersbourg, possède d'elle une autre *Vierge* et les *Saintes Femmes au tombeau*. On trouve encore de ses tableaux dans beaucoup d'autres collections particulières d'Allemagne. P. L.

FREYBERG-EISENBERG (Maximilian-Pokop, baron de), historien allemand, né à Munich le 3 janv. 1789, mort à Munich le 21 janv. 1831. Directeur des archives (1825), conseiller d'Etat (1838) et député (depuis 1835) de Bavière, il a écrit principalement sur l'histoire de son pays : *Geschichte der bayrischen Landstände* (Sulzbach, 1828-29, 2 vol.) ; *Pragmatische Geschichte der bayrischen Gesetzgebung und Staatsverwaltung seit den Zeiten Maximilian I* (Leipzig, 1836-39, 4 vol.), etc. ; il continua avec Hormann le recueil de Lang, *Regesta sive rerum boicarum autographa*.

FREYCENET (Ardèche) (V. FREYSSENET).

FREYCENET-LA-CUCHE. Com. du dép. de la Haute-Loire, arr. du Puy, cant. du Monastier ; 889 hab.

FREYCENET-LA-TOUR. Com. du dép. de la Haute-Loire, arr. du Puy, cant. du Monastier ; 659 hab.

FREYCHENET. Com. du dép. de l'Ariège, arr. et cant. de Foix ; 736 hab.

FREYCINET HARBOUR. Baie de la côte occidentale d'Australie, au S. du golfe des *Chiens marins* (V. ce mot), entre la Terre d'Edel et l'île Dirk-Hartog, à l'O., et la presqu'île de Peron à l'E.

FREYCINET (Louis-Henri DESAULSES, baron de), amiral français, né à Montélimar (Drôme) le 31 déc. 1777, mort à Rochefort (Charente-Inférieure) le 21 mars 1840. De 1793 à 1804, il eut sa vie étroitement liée à celle de son frère cadet *Louis-Claude*, prenant part aux mêmes campagnes, aux mêmes affaires, aux mêmes explorations, servant souvent à bord du même bâtiment et promu en même temps aux grades d'enseigne et de lieutenant de vaisseau (V. l'art. suivant). En 1805, il reçut le commandement de la corvette le *Phaëton*, livra avec elle, en mars 1806, deux brillants combats dans la mer des Antilles et fut nommé en 1808 capitaine de frégate. En 1810, il tint tête pendant quarante jours, avec la frégate *l'Elisa*, à toute une division anglaise qui l'avait bloqué dans l'anse de La Hougue (12 nov.-22 déc.). Devenu successivement capitaine de vaisseau (1816), commandant et administrateur de l'île Bourbon (1820), gouverneur de la Guyane (1826), contre-amiral (1828), major général à Toulon (1832), préfet maritime à Rochefort (1834), il exerça ces dernières fonctions jusqu'à sa mort. Il avait été fait baron en 1828. — Ses deux fils, *Louis*, né en 1820, et *Charles*, né en 1823, furent également des officiers de marine très distingués. L. S.

BIBL. : E.-J. FLEURY, *Notice biographique de M. L. H. Desaulses de Freycinet* ; Rochefort, 1852, in-8. — V. aussi la bibl. du suivant.

FREYCINET (Louis-Claude DESAULSES de), officier de marine et navigateur français, frère du précédent, né à Montélimar (Drôme) le 7 août 1779, mort à Freycinet, com. de Saulce (Drôme), le 18 août 1842. Entré en 1794 dans la marine royale comme aspirant de 3^e classe, il fut promu enseigne en 1797, lieutenant de vaisseau en 1801, capitaine de frégate en 1811, capitaine de vaisseau en 1820, et fit preuve dans plusieurs affaires (1795 et 1800) d'une grande bravoure et de réelles capacités militaires. Mais il est surtout connu par ses voyages d'explorations et par ses remarquables travaux hydrographiques. De 1800 à 1804, il prit part, sur le *Naturaliste* d'abord, puis sur la *Casuarina*, à l'expédition chargée d'aller reconnaître, sous les ordres du capitaine Baudin (V. ce nom), la côte occidentale de la Nouvelle-Hollande (aujourd'hui Australie) et la terre de Van Diemen (aujourd'hui Tasmanie), découvrit Port-Montbazin et, tandis que son frère, monté sur le *Géographe*, effectuait dans les mêmes parages des opérations à peu près analogues, releva les îles Hunter, une partie de la Terre Napoléon (côte S.-O. de l'Australie) et le port du Roi-Georges. A son retour, il renonça au service actif, se fit attacher au dépôt des cartes et plans (1805) et s'occupa de rédiger les opérations nautiques et géographiques exécutées par la mission à laquelle son frère et lui venaient de participer si activement ; il termina ensuite la partie historique qui avait été confiée au naturaliste Péron, mort en 1810 sans l'avoir achevée. Cet important travail parut sous le titre : *Voyage de découvertes aux terres australes* (Paris, 1807-1816, 3 vol. in-4 et atlas ; 2^e éd., 1824, 4 vol. in-8 et atlas). En 1816, le gouvernement projeta un grand voyage scientifique de circumnavigation : il s'agissait de faire des observations pour la détermination de la forme de la terre et des lois du magnétisme et de recueillir dans les différents pays traversés toutes sortes de renseignements intéressant l'histoire naturelle, la météorologie, la géographie, l'ethnographie, etc. La direction de l'expédition fut confiée à Louis de Freycinet qui, parti de Toulon le 17 sept. 1817 sur la corvette *l'Uranie*, avec Duperrey pour second et en compagnie de sa femme, visita successivement Rio de Janeiro, le cap de Bonne-Espérance,

les îles de France et Bourbon, la baie des Chiens-Marins (Australie), Timor, la Papouasie, les Mariannes, les Sandwich, les îles du Danger, les îles Howe, Sydney, et fit voile de ce port, le 25 déc. 1819, pour regagner la France par le cap Horn. Un ouragan le jeta, le 14 févr., sur un îlot des Malouines, où son navire échoua. Les collections et les notes précieuses qu'il rapportait purent heureusement être sauvées, ainsi que l'équipage, et, après une attente de trois mois sur une côte déserte, il trouva à acheter un bâtiment américain, le *Mercury*, qu'il rebaptisa la *Physicienne*, et sur lequel il rentra au Havre le 13 nov. 1820. L'Académie des sciences de Paris, qui l'avait admis comme correspondant en 1813, le nomma en 1826 membre de la section de géographie et navigation. Il venait de commencer la publication d'un travail colossal, qui absorba les vingt dernières années de sa vie : *Voyage autour du monde sur les corvettes l'Uranie et la Physicienne* (Paris, 1824-1844, 13 vol. in-4 et 4 atlas in-fol.). On lui doit encore plusieurs mémoires et rapports parus dans les *Annales maritimes* et dans les *Comptes rendus de l'Académie des sciences*. Une île de l'archipel Pomotou et une portion de la côte S. de l'Australie ont reçu son nom. LÉON SAGNET.

BIBL. : DE LA ROQUETTE, *Notices historiques sur H. et L. de Freycinet*; Paris, s. d., in-8 (extr. du *Bullet. de la Soc. de géogr.*, année 1843). — FR. GRILLE, *L. de Freycinet*; Paris, 1853, in-18.

FREYCINET (Charles-Louis DESAULCES de), homme d'Etat français, né à Foix le 14 nov. 1828. Elève de l'Ecole polytechnique (promotion de 1846), il entra dans le service des mines en 1848 et exerça les fonctions d'ingénieur ordinaire à Mont-de-Marsan (1852), à Chartres (1854) et à Bordeaux (1855). Auparavant, il avait rendu quelques services au Gouvernement provisoire. « Je figurais, a-t-il écrit, à la tête des vingt élèves de l'Ecole polytechnique, que le gouvernement avait choisis pour établir la communication entre ses divers membres et porter d'un ministère à l'autre les missions confidentielles qu'on n'osait confier au papier. » Nommé, en 1858, chef de l'exploitation de la Compagnie des chemins de fer du Midi, il revint au service de l'Etat en 1862. Il fut chargé de missions à l'étranger, relatives à l'étude de questions d'hygiène et d'assainissement industriel, sur lesquelles il publia d'importants rapports. Promu ingénieur de première classe en 1864, ingénieur en chef en 1873 et inspecteur général en 1886, il débuta dans la vie politique, en 1869, comme conseiller général de Tarn-et-Garonne (cant. de Nègrepelisse). Dès l'avènement de la troisième République, il se mit, sans réserves, à la disposition du gouvernement de la Défense nationale, auquel il apportait le précieux concours d'une intelligence d'élite et d'un rare esprit d'organisation. Nommé par Gambetta préfet de Tarn-et-Garonne (sept. 1870), puis délégué personnel du ministre au département de la guerre (10 oct.), il reconstitua aussitôt la collection des cartes d'état-major, créa le service des reconnaissances, réforma les directions de l'infanterie, de l'artillerie, de l'intendance, le service médical, la comptabilité, étudia les plans de défense et prépara notamment le plan de la bataille de Coulmiers et celui de la campagne de l'Est. Il excella surtout dans l'armement, et du 10 oct. 1870 au 9 févr. 1871, envoya à l'ennemi 600,000 hommes, ce qui représente une organisation moyenne de 5,000 hommes ou deux régiments par jour. « Il y a un homme, — disait le général Borel devant la commission d'enquête sur les actes du gouvernement de la Défense nationale, — qui, sous le titre modeste de délégué à la guerre, a rendu d'immenses services dont on ne lui est pas reconnaissant parce qu'il n'a pas réussi. Depuis, cet homme s'est effacé; c'est à lui que nous devons l'improvisation de nos armées, auxquelles manquaient la force morale, la discipline, l'instruction militaire, la confiance en soi et l'organisation que la tradition peut seule donner. »

Après la signature de l'armistice, M. de Freycinet se tint dans la vie privée jusqu'en 1876, date à laquelle il posa sa candidature au Sénat dans le dép. de la Seine. Sa profession de foi fut nettement républicaine. « Si je suis

venu tard à la République, déclara-t-il, j'y suis entré par la grande porte et j'ai reçu le baptême non de l'eau, mais du feu; car c'est dans la fournaise ardente de la défense nationale que pendant cinq mois j'ai lutté pour mon pays avec mon cœur, avec mes facultés, avec toutes mes forces. » Elu le 30 janv. 1876 par 142 voix sur 209 votants, il s'occupa tout d'abord de la réorganisation de l'armée sur laquelle il écrivit un lumineux rapport (nov. 1876). Adversaire décidé du gouvernement du Seize-Mai, il entra le 13 déc. 1877 dans le cabinet Dufaure, avec le portefeuille des travaux publics. C'est alors qu'il conçut et fit adopter par le Parlement ce qu'on a appelé « le grand plan des travaux publics ». Il s'agissait d'exécuter en dix années pour 3 milliards de chemins de fer et pour 1 milliard de canaux, de racheter progressivement pour l'Etat les lignes de chemins de fer aux compagnies exploitantes et de constituer un septième réseau à l'aide de tronçons déjà exploités. Il s'attacha ardemment à la réalisation de cette gigantesque entreprise, exécutée dans ce but des voyages d'études dans le N. et sur les côtes O. de la France et profita même de l'occasion pour affirmer en des discours retentissants le triomphe définitif de la République; en 1878, il créait cinq commissions techniques (une pour chaque bassin de la France), chargées de dresser le programme des travaux et d'en arrêter l'ordre d'exécution. Aussi conserva-t-il son portefeuille dans le cabinet Waddington du 4 févr. 1879. Il avait pris, peu à peu, une situation politique prépondérante. C'est grâce à son influence que le Sénat vota, en 1879, le retour du Parlement à Paris. Lors du retrait de M. Waddington (28 déc. 1879), M. de Freycinet devint président du conseil et ministre des affaires étrangères. Il eut à résoudre des questions fort épineuses et révéla des qualités inestimables chez un chef de gouvernement : beaucoup de clarté, alliée à une étonnante souplesse d'esprit. A l'extérieur, il stimula l'activité de nos ambassadeurs en appelant leur attention, par une circulaire du 16 avr. 1880, qui constitue un mémoire important et qui fut remarquée, sur toutes les affaires restées en suspens depuis le congrès de Berlin. A l'intérieur, il présenta un projet d'amnistie plénière qu'il fit adopter par les Chambres et il essaya de trancher la question des congrégations religieuses qui, après le rejet du fameux article 7, avait pris une acuité particulière et passionnait le pays. Il voulut ménager les deux partis en présence en accordant aux républicains la dispersion absolue de la Compagnie de Jésus et, d'autre part, en laissant aux congrégations non autorisées la faculté de subsister en se soumettant à la reconnaissance légale (décrets du 29 mars 1880). Plusieurs membres du cabinet refusèrent de s'associer aux vues du président du conseil relativement à l'application des décrets, et M. de Freycinet démissionna le 19 sept. 1880. Le 8 janv. 1882, il était réélu sénateur à la fois par la Seine, par l'Ariège, par les Indes françaises et par le Tarn-et-Garonne. Il opta pour le dép. de la Seine. Il ne consentit pas à faire partie du grand ministère de Gambetta et fut appelé à lui succéder comme chef du cabinet le 30 janv. 1882. Il eut le talent de s'associer comme collaborateurs tous les hommes en vue du parti républicain, en sorte que ce mot courut : « C'est le grand ministère sans le grand homme ! »

M. de Freycinet avait pris le portefeuille des affaires étrangères, et, après avoir réussi à faire écarter l'irritante question de la revision constitutionnelle, il se trouva aux prises avec les complications de la question d'Egypte. La renaissance du parti national menaçait gravement l'influence franco-anglaise. La Porte ottomane, conseillée par l'Allemagne, appuyait le mouvement de résistance du gouvernement égyptien. Quatre puissances européennes s'alliaient pour contre-balancer l'entente franco-anglaise. En 1880, M. de Freycinet avait déjà trouvé cette question ouverte et ouverte par la France même : il en avait cherché la solution dans le concert européen et c'est encore cette même politique qu'il voulut suivre en Egypte. On a vu dans notre article EGYPTÉ (t. XV, p. 698) comment les événements se

précipitèrent. Le gouvernement turc ayant revendiqué la souveraineté de l'Égypte, la France et l'Angleterre s'entendirent pour réunir à Constantinople une conférence internationale qui devait maintenir les droits du sultan et du khédivé ainsi que les engagements internationaux, le respect des libertés garanties par les firmans du sultan, et assurer le développement prudent des institutions égyptiennes. La Turquie ayant usé avec une suprême habileté de toutes sortes de moyens dilatoires pour faire avorter la conférence, et les affaires d'Égypte prenant de jour en jour un caractère plus alarmant, un irrésistible mouvement d'opinion contraignit le gouvernement anglais à l'action. On arma. La France suivit ce mouvement et M. de Freycinet déclara le 6 juil. « qu'il était de son devoir de préparer le pays à toutes les éventualités ». Depuis le mois de mai, une escadre française croisait avec l'escadre anglaise devant Alexandrie. Lorsque l'amiral Seymour crut nécessaire le bombardement de cette ville, l'amiral Conrad reçut l'ordre de se retirer à Port-Saïd (10 juil.). On a fort reproché à M. de Freycinet ce qu'on a appelé une reculade, et on l'a accusé par la suite d'avoir « ruiné à jamais l'influence française en Égypte ». Mais il faut bien remarquer qu'à ce moment les Chambres n'étaient point du tout disposées à une intervention énergique dans les affaires d'Orient, qu'elles manifestaient une hostilité particulière pour la « politique d'aventures », qu'enfin le président du conseil avait hautement déclaré que la conférence de Constantinople ne consentait pas à donner mandat à l'Angleterre et à la France pour rétablir l'ordre en Égypte, et qu'elle les laissait libres d'agir mais sous leur entière responsabilité ; déclaration qui avait produit une impression profonde sur les esprits. M. de Freycinet demeurait donc fidèle à la ligne de conduite qu'il avait si nettement tracée. Peu à peu, un revirement se produisit lorsqu'on vit que l'Angleterre se passait délibérément du concours des autres nations et marquait déjà son intention de tirer parti de sa situation privilégiée au moment du règlement des comptes. Un crédit de 8,000,000 fut voté pour les augmentations des forces navales que les éventualités rendraient nécessaires. M. de Freycinet, suivant les indications du Parlement, se détermina alors à agir du côté du canal de Suez. On songea à faire occuper l'isthme par des troupes de débarquement. L'occupation totale de l'Égypte eut coûté 40,000,000 de fr. On se borna à recourir à un corps de troupes de marine de 3 à 4,000 hommes et à demander 9,500,000 fr. Dès que cette nouvelle demande de crédits fut déposée, la presse se mit à prêcher avec ardeur le système de l'abstention absolue et à condamner l'initiative que le gouvernement voulait prendre. Cette volte-face de l'opinion eut son contre-coup immédiat sur le Parlement, et le 29 juil. 1882, les crédits étaient repoussés à l'énorme majorité de 417 voix contre 75. Dans le scrutin on vit s'unir les votes de Gambetta et de ses amis à ceux des radicaux et de la droite. M. de Freycinet se retira.

Lorsqu'à son tour le cabinet Ferry tomba (31 mars 1885), M. de Freycinet fut chargé de former un nouveau ministère. Après plusieurs tentatives infructueuses, il dut renoncer à cette mission, que M. Brisson réussit à mener à bien le 6 avr., en prenant pour collaborateur au département des affaires étrangères M. de Freycinet lui-même. Le Tonkin, et plus généralement l'orientation de la politique coloniale, demeurait le cauchemar du gouvernement qui dut livrer constamment bataille, soutenu par une majorité incertaine. Cette majorité devint à tel point précaire et douteuse que M. Brisson se retira le 29 déc. 1885. M. de Freycinet recueillit sa succession (7 janv. 1886). Il demeura aux affaires étrangères. Il chercha à se créer dans le Parlement un appui solide en présentant un programme de gouvernement qui produisit une grande impression. Il se proposait en effet de ramener l'ordre et la discipline dans l'administration, de renfermer le clergé dans le rôle que lui traçait son mandat et la nature même des choses, de rétablir l'équilibre dans le budget sans recourir à l'emprunt et

sans créer de nouveaux impôts, de renoncer enfin à la politique des expéditions lointaines. Le général Boulanger entra au ministère de la guerre. M. de Freycinet réalisa d'importantes réformes. Il organisa les pays de protectorat et en rattacha l'administration au département des affaires étrangères, fit voter par les deux Chambres le traité du 17 déc. 1885 avec la reine de Madagascar, sut résoudre avec infiniment d'habileté la question épineuse de l'expulsion des princes et conduisit avec fermeté les négociations relatives aux affaires du Tonkin, du Congo, des Nouvelles-Hébrides. Lors du conflit de la Grèce et de la Turquie, il refusa de signer l'ultimatum adressé à la Grèce par les grandes puissances. Il étendit le protectorat de la France sur les îles Comores et il obtint de Léon XIII de ne point accréditer un délégué apostolique spécial à Pékin, mesure qui eût supprimé en fait le protectorat français sur les missions catholiques chinoises. Après avoir rallié quelque temps une majorité assez compacte, il l'avait vue s'égrener peu à peu et il avait dû se livrer à des prodiges d'ingéniosité et à de merveilleuses combinaisons de tactique parlementaire pour mener à bien la moindre affaire. Brusquement, le cabinet tomba sur la question banale de la suppression des sous-préfets à laquelle il s'opposa et que la Chambre des députés vota — sans la vouloir au fond — par 262 voix contre 249 (3 déc. 1886). M. de Freycinet reprit son siège au Sénat où il prit la parole en mai 1887 pour appuyer le projet de séparation du conseil général de la Seine du conseil municipal de Paris.

Lors de la chute du ministère Goblet (17 mai 1887), il fut à deux reprises prié par M. Grévy de former un ministère. Il échoua d'abord à cause de l'attitude hostile de M. Clémenceau, ensuite à cause de la manifestation des trois groupes de gauche du Sénat qui ne voulaient point que le général Boulanger rentrât au ministère de la guerre. A la suite de l'affaire dite des décorations, il fut encore mandé à la présidence, mais il estimait comme tout le monde que la démission de M. Grévy était nécessaire. Il posa sa candidature à la présidence de la République : il avait les chances les plus sérieuses : la réunion plénière des gauches tenue à Versailles le 3 déc. 1887 lui avait donné 192 voix contre 200 à Jules Ferry. Mais les radicaux appréhendèrent peut-être plus que de raison le triomphe du leader de l'opportunisme et reportèrent leurs voix sur M. Sadi Carnot, en sorte qu'au congrès M. de Freycinet n'obtint plus que 76 suffrages au premier tour et 5 au second. Il prit alors quelque repos. Le 3 avr. 1888, il entra dans le cabinet Floquet comme ministre de la guerre. Depuis le 5 avr. 1848, date à laquelle Arago avait été nommé ministre de la guerre par le gouvernement provisoire, il était le premier civil chargé de gérer ce département. Aussi cette innovation produisit-elle une certaine sensation dans les milieux parlementaires et détermina même une interpellation qui n'eut aucun résultat. M. de Freycinet sut déployer en ce nouveau poste de telles qualités qu'il y fut maintenu successivement dans le cabinet Tirard (22 fév. 1889), dans le cabinet qu'il composa lui-même le 17 mars 1890, et dans le cabinet Loubet (29 fév. 1892). Son œuvre est considérable, et peut-être manquons-nous du recul nécessaire pour l'apprécier justement. Bornons-nous à énumérer les principales réformes auxquelles il s'attacha avec son ordinaire lucidité et son activité infatigable : établissement du service militaire de trois ans ; incorporation pour un an des séminaristes et des jeunes gens se destinant à des professions libérales ; création et organisation du conseil supérieur de la guerre ; institution des commandants d'armée ; installation du chef d'état-major général de l'armée avec les attributions les plus étendues en ce qui concerne les plans de mobilisation et la préparation de la guerre ; réalisation d'un grand plan de fortifications et de transformation des forteresses sur les frontières ; développement considérable donné aux grandes manœuvres ; réorganisation des troupes de réserve ; extension par suite du traité passé en 1884 de la fabrication des armes nouvelles ; perfectionnement des munitions et

acquisition de recettes d'explosifs, dont la vente à l'étranger (affaire Turpin, 1891) causa un mouvement d'opinion qui s'est prolongé jusqu'à aujourd'hui (1893), etc. Comme chef du gouvernement (17 mars 1890-18 févr. 1892), M. de Freycinet eut encore à résoudre une question religieuse et, pour la seconde fois, il tomba sur une question religieuse. Il s'agissait toujours des rapports de l'Église et de l'État, qui s'étaient tendus brusquement à la suite de l'affaire des pèlerinages de Rome (nov.-déc. 1891) et de la manifestation *Gouthe-Soulard* (V. ce nom). Pressé par la gauche, M. de Freycinet se déclara strict observateur du Concordat et même présenta un projet de loi sur les associations religieuses. La mise à l'ordre du jour d'urgence de ce projet de loi détermina une séance orageuse et confuse à la Chambre des députés. L'ordre du jour adopté par le gouvernement fut repoussé sans raison décisive et le ministère se retira (18 févr. 1892). « Il n'avait servi de rien à ce gouvernement d'avoir su appuyer sur un grand mouvement d'opinion sa politique extérieure et la nouvelle organisation de la défense nationale, d'avoir sagement concilié tous les intérêts en lutte à propos du nouveau régime douanier ; les passions religieuses, inopinément réveillées, avaient suffi pour miner en quelques mois cette situation très forte assise sur de réels services et sur de grandes habiletés. » (Daniel.) M. de Freycinet conserva son portefeuille dans le cabinet Loubet qui lui succéda. Entre temps, il avait été réélu sénateur de la Seine le 4 janv. 1891. Après la chute du cabinet Loubet (28 nov. 1892), il demeura ministre de la guerre dans le ministère Ribot (6 déc. 1892), mais ne tarda pas à se retirer lors du remaniement du cabinet le 10 janv. 1893.

Fort heureusement, la politique pure n'a point absorbé entièrement l'esprit de M. de Freycinet. Malgré son existence mouvementée et les préoccupations absorbantes du pouvoir qu'il a tant de fois exercé, il a trouvé le temps d'écrire des ouvrages scientifiques importants et de révéler dans les articles trop peu connus qu'il a donnés au *Contemporain* et à la *République française* des qualités littéraires qu'on n'eût point a priori soupçonnées chez lui. Membre libre de l'Académie des sciences depuis le 8 mai 1882, il est entré à l'Académie française le 11 déc. 1890, en remplacement d'Émile Augier, dont il a fait le 18 déc. 1891 un éloge fort piquant.

Citons parmi ses publications : *Traité de mécanique rationnelle* (Paris, 1858, 2 vol. in-8) ; *De l'Analyse infinitésimale* (1860, nouv. éd. 1881, in-8) ; *Des Pentes économiques en chemins de fer* (1861, in-8) ; *Emploi des eaux d'égout en agriculture* (1869, in-8) ; *Principes de l'assainissement des villes* (1870, in-8, avec atlas) ; *Traité d'assainissement industriel* (1870, in-8, avec atlas) ; *la Guerre en province pendant le siège de Paris* (1872, in-8) ; *Mémoire sur le travail des femmes et des enfants dans les manufactures de l'Angleterre* (1867, in-4) ; *Mémoire à l'Académie des sciences sur un choix de nouvelles unités métriques* (1887).

BIBL. : DEPASSE, *Célébrités contemporaines, M. de Freycinet* ; Paris, 1883, in-12. — SYBIL, *Profils parlementaires* ; Paris, 1891, in-12. — GRÉARD, *Discours de réception à l'Académie française, 1891*, in-4. — DANIEL, *L'Année politique, 1881 à 1892*, in-12.

FREYDORF (Rudolf de), homme d'État badois, né à Karlsruhe le 28 févr. 1819, mort à Karlsruhe le 15 nov. 1882. Fils du général Wilhelm-Eugen (mort en 1854), ministre de la guerre du grand-duché, il devint lui-même ministre de la maison grand-ducale et des affaires étrangères (1866-1876) et y joignit après 1871 le portefeuille de la justice. Il eut un rôle actif dans les négociations de 1866 à 1870 d'où résulta l'unité allemande.

FREYELLA (de *Freyja*, déesse scandinave) (Zool.). Genre d'Echinodermes de l'ordre des Stellérides, famille des Brisingides, établi par Perrier en 1885 pour quelques espèces récoltées par la mission du *Talisman* (B. Edwards) *spinulosa* et *sexradiata*. Ce sont des formes intéressantes qui, avec quelques autres, relient plus intimement les *Brisinga* aux Stellérides proprement dites.

FREYER (Auguste), organiste allemand, né à Mulda, près de Dresde, en 1803. Il se fixa de bonne heure à Varsovie, où il acquit une grande réputation comme organiste. En 1834, il entreprit un grand voyage artistique en Allemagne, où il obtint les plus grands succès. Il se lia avec Spohr et Mendelssohn. Rentré à Varsovie, Freyer fut nommé organiste de l'église évangélique. Il fonda une société chorale pour l'exécution des grands oratorios. Il a composé beaucoup d'œuvres pour orgue et un recueil de chorals.

FREYJA (Dame), aussi appelée *Vanadis* (déesse des Vanes) et *Mardalle* (femme de mer), la Vénus de la mythologie scandinave. Fille de Njord et de Skadé et sœur de Frey, elle eut pour époux ou pour favori Od ou Ottar, qui lui donna deux filles, Hnoss et Gersimé. Celui-ci ayant disparu dans un lointain voyage, elle parcourut le monde en le cherchant. Elle avait pour demeure le Folkvang où elle recevait les femmes décédées et la moitié de ceux qui avaient péri sur les champs de bataille. Elle possédait un sanglier aux soies d'or, Hildisvini, un instestuable collier, le Brisin-gamen. Elle traversait les airs métamorphosée en faucon dans son valsham (peau et plumes de faucon) ou sur un char trainé par deux félins. B-s.

FREYLINGHUYSEN (Frederick), légiste et homme politique américain, né à Milltown (New Jersey) en 1818, mort à Newark en 1885. Il se distingua de bonne heure dans le barreau, fut nommé attorney général de New Jersey en 1861, puis sénateur, et enfin secrétaire d'État sous le président Arthur. Il essaya de développer les relations commerciales entre les États et le Mexique, le Nicaragua, l'Espagne, etc., et publia sur le sujet plusieurs brochures.

FREYLINGSHAUSEN (Johann-Anastasius), théologien allemand, né à Gandersheim le 2 déc. 1670, mort à Halle le 12 févr. 1739. Il fit ses études à Iéna, se lia à Erfurt avec Francke (V. ce nom) qu'il suivit à Halle, et dont il devint le gendre et le successeur. Il appartenait, comme lui, au piétisme. Il a publié un recueil de cantiques (lui-même en a composé un certain nombre), des sermons et un écrit théologique : *Grundlegung der Theologie* (1703).

BIBL. : A. WALTER, *Das Leben von J.-A. Freylingshausen* ; Berlin, 1864. — Les cantiques composés par lui ont été publiés par GROTE ; Halle, 1855.

FREYR. Hameau de Belgique, dépendant de Waulsort, prov. de Namur, arr. de Dinant, sur la Meuse ; 400 hab. On y remarque le splendide château moderne des ducs de Beauport-Spontin, entouré d'une vaste forêt domaniale, et une grotte naturelle, composée de huit grandes salles, creusées dans le marbre par les eaux de la Meuse. Cette grotte a été découverte en 1819.

FREYR (Mythol. scandinave) (V. FREY).

FREYRE (Manoel), général espagnol, né à Osuna (Andalousie) en 1765, mort en 1834. Officier de cavalerie, il servit avec distinction dans la guerre contre la France de 1793 à 1795. En 1808, lorsque éclata la révolte de l'Indépendance, il était colonel du régiment de cavalerie de Madrid ; à la bataille de Talavera (juil. 1809), il couvrit la retraite du corps d'armée de Cuesta ; à celle d'Ocana (nov. 1809), où il commandait plusieurs troupes de cavalerie réunies, il ne put que retarder la victoire de Mortier et la faire acheter plus chèrement. Nommé peu après maréchal de camp et commandant en chef du corps de Blake, il lutta habilement contre Sébastiani dans les provinces de Murcie et Grenade (1811). En 1813, il eut une part glorieuse, sous Wellington, dans les combats qui forcèrent les Français à abandonner Saint-Sébastien, et remplaça Castaños comme généralissime des troupes espagnoles. A la bataille de Toulouse (14 avr. 1814), il attaqua le premier et montra une grande intrepidité. Au retour de Ferdinand, il refusa le portefeuille de ministre de la guerre, puis le commandement de l'expédition contre les colonies d'Amérique. En 1820, il fut envoyé contre les insurgés de l'île de Léon, accusé par les royalistes de les avoir ménagés, par les républicains de les avoir trompés ; la promesse qu'il avait donnée

aux chefs insurgés fut en effet violée, mais ce fut l'œuvre de la camarilla, et lui-même, dégouté, rentra dans la vie privée (V. à ce sujet : *Defension del general D. Manuel Freyre*; Madrid, 1820). E. CAT.

FREYSSENET ou **FREYGENET** (*Freyssenetum*). Com. du dép. de l'Ardeche, arr. et cant. de Privas, sur le plateau volcanique du Coiron ; 219 hab. L'ancien volcan de Freysenet, qui donne naissance à la rivière l'Auzon, était le plus considérable de la chaîne du Coiron. Le cratère, dit Faujas de Saint-Fond, fut converti par des moines industriels en un vallon fertile. L'église Sainte-Marie de Freysenet est mentionnée dans le bref d'obédience des chanoines de Viviers (x^e siècle). Elle fut donnée en 1137 au prieuré de Vesseau qui dépendait de La Chaise-Dieu. L'abbé Roux, prieur de Freysenet avant la Révolution, a laissé sur la géologie du Coiron des manuscrits dont on peut voir le sens dans des lettres reproduites par Soulavie dans son *Histoire naturelle de la France méridionale* (t. VI et VII). La fontaine intermittente de Boulégue, qui reste quelquefois dix et vingt ans sans couler, puis, quand elle entre en action, jaillit pendant des semaines et des mois, à des intervalles de plusieurs heures ou de plusieurs jours, est à quelques minutes du village de Freysenet. Cette fontaine était, à l'époque des guerres religieuses, le thermomètre de la tranquillité publique en Vivarais. Quand elle se mettait à couler, les paysans de la contrée ne doutaient pas de l'imminence de nouveaux troubles et se hâtaient d'abandonner les campagnes pour se réfugier dans les villes et les châteaux. A. MAZON.

FREYSTEDLER (Franz-Jacob), musicien allemand, né à Salzbourg le 15 sept. 1768. Après avoir été tout enfant soprano dans la chapelle du prince, il prit des leçons d'orgue de G. Lipp, deuxième organiste de la cour, et, dans sa quatorzième année, il pouvait déjà remplacer son maître à l'église. Après avoir vécu à Munich en y donnant des leçons, il se rendit à Vienne, où Mozart, son compatriote, le protégea. Pendant près de cinquante ans, il a enseigné la musique. Parmi ses compositions, on remarque les morceaux suivants : *le Siège de Belgrade*; *la Matinée, le Midi et le Soir du Printemps*; une sonate pour clavecin et violon; trois autres sonates (*id.*); un trio pour clavecin, violon et violoncelle; six sonatines pour piano; six petites pièces pour le clavecin; une sonate pour piano; six chansons allemandes avec accompagnement de clavecin; quatorze variations pour le clavecin, sur un *Andante* de Haydn; douze variations pour le clavecin, sur l'air : *Mamma mia, non mi gridate*; huit variations pour piano, sur une mélodie d'Alcina; *Etudes ou Quarante Variations instructives* pour le piano. A. E.

FREYTAG (Johann-Conrad), chirurgien suisse, né vers 1670, mort en 1738. Il était d'une famille zuricoise très modeste (son père était ramoneur et veilleur de nuit). On ne sait rien de ses études. On sait seulement qu'il devint un chirurgien opérateur illustre dont les opérations se trouvent décrites dans les œuvres de J. Muralt. On cite spécialement une opération célèbre de la cataracte. En 1708, Freytag devint médecin de la ville de Zurich. Il a laissé de nombreux élèves. E. KUHNE.

FREYTAG (Jean-David), général français, né à Strasbourg le 24 janv. 1765, mort à Paris le 23 avr. 1832. Fils d'un officier, il entra au service à quinze ans comme volontaire cadet au régiment d'Alsace (1780). A l'époque de la Révolution il était capitaine. En juil. 1792, il fut envoyé en Guyane avec son corps pour y tenir garnison : il ne devait revoir la France que sept ans plus tard, à l'avènement du Consulat. Arrivé dans la colonie, il reçut d'abord le commandement du district d'Iracoubo. Il y passa deux ans. On le chargea ensuite de réprimer le soulèvement des noirs de Roura. Envoyé au Brésil en 1795, pour y chercher des vivres dont la colonie avait un pressant besoin, il fut pris en mer par un vaisseau anglais qui se rendait aux Indes orientales. Mais, pendant une relâche au cap de Bonne-Espérance, il s'évada et parvint, après

mille péripéties, à regagner la Guyane. Le 22 déc. 1796 il partit pour la France, chargé d'une mission auprès du Directoire; il arriva à peine à Rochefort qu'on le réembarqua sur un bâtiment qui faisait route pour le Sénégal et Cayenne. Capturé une seconde fois par les Anglais, il trouva encore le moyen de leur échapper pendant une relâche à Philadelphie, passa des Etats-Unis à la Guadeloupe et de la Guadeloupe en Guyane, après une suite d'aventures qui tiennent du roman. Les autorités de la colonie lui conférèrent alors le commandement de Conamana et de Sinnamari, où, en nov. 1797, il eut à recevoir les déportés du 18 fructidor. Freytag les traita avec beaucoup d'humanité. Ceux d'entre eux qui ont laissé des mémoires lui ont rendu par la suite un hommage ému. Cette conduite le compromit auprès du gouverneur Jeannet, qui, non content de le destituer, usa envers lui d'un procédé sauvage : conduit sur un point désert de la côte qui s'étend au S. de l'Oyapock, le malheureux officier y fut abandonné avec trois jours de vivres. Des Indiens le recueillirent. Freytag passa six mois au milieu d'eux. Pendant ce temps la Pichegru et d'autres déportés s'enfuyaient de la Guyane. Le gouverneur redoutant de nouvelles évasions se ravisa : il envoya à la recherche de l'exilé, qu'on put retrouver et ramener à Cayenne. Le commandement de Sinnamari lui fut aussitôt rendu à la grande joie des proscrits. Il le conserva jusqu'à l'automne de 1799. A ce moment, épuisé par la maladie, il obtint d'être renvoyé en France. Il y arriva le 22 déc., six semaines après la révolution du 18 brumaire. Les officiers en service aux colonies étaient alors censés ne plus appartenir à l'armée. Mais, grâce à Barthélemy et à d'autres déportés de fructidor qui le recommandèrent au premier consul, Freytag obtint sans peine d'être réintégré dans les cadres. Il fut employé, avec son grade, dans la seconde armée de réserve que le général Mathieu Dumas organisait à Dijon en vue de l'expédition d'Italie (avr. 1800). Après avoir fait la campagne de Marengo, il servit sans interruption pendant tout l'empire, en Allemagne d'abord, puis en Espagne. En 1812, il était colonel du 129^e de ligne et prit part en cette qualité à la guerre de Russie. Avec les débris de son régiment, il fut de cette fameuse retraite du 3^e corps, de Smolensk à Orcha, que dirigeait le maréchal Ney. En 1815, il quitta le service avec le grade de général de brigade. Depuis lors, il vécut dans la retraite. — Freytag est surtout connu par ses mémoires, un peu oubliés aujourd'hui, mais qui, lors de leur apparition en 1824, eurent un certain retentissement. Ces mémoires se composent de deux parties d'étendue fort inégale. La plus longue retrace les événements extraordinaires qui ont rempli la vie de l'auteur pendant les sept années qu'il passa hors de France, de 1792 à 1799. C'est un document de premier ordre sur nos colonies d'Amérique à l'époque de la Révolution, et sur l'histoire des déportés de la Guyane. La seconde partie est une relation de la retraite de Ney, qui peut passer pour une des plus fidèles. Il y a beaucoup de gaucherie dans les récits de Freytag, mais ils plaisent par leur naïveté même. L'ouvrage est accompagné d'excellentes notes sur la Guyane, dues à C. de Beauregard, officier au 8^e de ligne, qui tint garnison dans ce pays, de 1801 à 1803. Ch. GRANDJEAN.

BIBL. : *Mémoires du général J.-D. Freytag*, ancien commandant de Sinnamari et de Conamana... accompagnés de notes... par M. C. de B.; Paris, 1824, 2 vol. in-8.

FREYTAG (Georg-Wilhelm-Friedrich), orientaliste allemand, né à Lunebourg le 19 sept. 1788, mort à Bonn le 16 nov. 1861. Il vint à Paris en 1815 pour étudier l'arabe sous Silvestre de Sacy et fut nommé en 1819 professeur à l'université de Bonn. Ses principaux ouvrages sont : sa *Darstellung der arabischen Verskunst* (Bonn, 1830), sa *Chrestomathia arabica* (1834), ses éditions du *Hamasa* encyclopédie poétique par Abou Tammâm (1828-52, 2 vol. et d'*Ibn Arabshah, Fructus imperatorum* (1832-52, 2 vol.); un recueil de *Proverbes arabes* (1838-43, 3 vol.) *Lexicon arabico-latinum* (Halle, 1830-37, 4 vol.), don

un abrégé en un vol. a paru en 1837; *Einleitung in das Studium der arabischen Sprache* (Bonn, 1861). E. Dr.

FREYTAG (Gustav), écrivain allemand, né à Krenz, en Silésie, le 13 juil. 1816. Après avoir fait ses premières études au gymnase d'Oels, il visita les universités de Breslau et de Berlin, où il s'occupa surtout de langue et de littérature germaniques. Sa thèse de doctorat fut une dissertation, *De Initii scenice poeseos apud Germanos* (Breslau, 1839). Il publia ensuite une brochure, *De Heroiitha poetria*, résultat de son enseignement comme privat-docent. Jusque-là, Freytag ne semblait promettre à l'Allemagne qu'un professeur et un savant; mais, en 1874, il obtint, avec sa comédie *Die Brautfahrt oder Kunz von der Rosen*, le prix qui avait été mis au concours par le Théâtre royal de Berlin. Ce fut le commencement de sa carrière littéraire. L'année suivante, il fit paraître un recueil de petits poèmes écrits dans le ton populaire, *In Breslau* (Breslau, 1845). Son mariage lui permit, en 1847, de quitter ses fonctions universitaires; il s'établit à Dresde. Après que la révolution de 1848 eut dispersé le petit groupe littéraire qui s'était formé dans cette ville, Freytag se rendit à Leipzig, où il dirigea, en commun avec Julian Schmidt, la revue *Die Grenzboten*. De 1867 à 1870, il représenta la ville d'Erfurt au Reichstag de l'Allemagne du Nord. En 1870, il quitta les *Grenzboten*, pour collaborer à une revue hebdomadaire qui devait inaugurer l'ère du nouvel Empire, *Im Deutschen Reich*. Depuis 1879, il habite Wiesbaden. — Les ouvrages de Freytag sont de trois sortes; ce sont des pièces de théâtre, des romans et des récits historiques. La tragédie en un acte, *Der Gelehrte*, qui date de sa première époque (1844), d'un style élégant, mais dépourvue d'action, est plutôt faite pour la lecture que pour la scène. Mais les deux drames, *Die Valentine* (1846) et *Graf Waldemar* (1847), le premier surtout, montrèrent chez Freytag un vrai talent pour combiner une intrigue dramatique, et la comédie, *Die Journalisten* (1854), où il entrait en plein dans les mœurs contemporaines, mit le sceau à sa renommée. On alla jusqu'à prononcer, à propos de cette pièce, le nom de Lessing. Si quelque chose, dans *Die Journalisten*, fait penser à *Minna de Barnhelm*, c'est assurément le dialogue vif, spirituel et toujours en situation. C'était un mérite, sur une scène où régnaient tour à tour l'affectation et la trivialité, d'avoir su ramener le ton de la bonne compagnie. Il y eut quelque étonnement dans le public lorsqu'on vit Freytag changer brusquement de direction et se tourner vers la tragédie antique. *Die Fabier* (1862) eurent un succès d'estime; ils méritaient mieux; les luttes des patriciens et des plébéiens y sont peintes en traits énergiques. — L'année 1854, où parurent les *Journalistes*, semble marquer l'apogée de la carrière de Freytag. C'est alors aussi qu'il écrivit son roman: *Soll und Haben* (Leipzig, 1855, 3 vol.). Ce fut un des grands succès du siècle, et qui s'explique, comme celui des *Journalistes*, par l'état général de la littérature. On avait vu le romantisme se dissoudre dans l'ironie et douter de lui-même, et l'on avait assisté ensuite aux efforts stériles des politiciens de 1848. Freytag, sans démontrer aucune thèse et sans poursuivre aucune chimère, montrait simplement « le peuple à son travail ». Le sujet avait de quoi plaire aux démocrates, et les conservateurs eux-mêmes surent gré à l'auteur d'un libéralisme très mitigé; au reste, les caractères, surtout ceux des personnages secondaires, étaient bien peints, et le public retrouvait en eux des types qui lui étaient familiers. Le tableau du travail qui crée la richesse appelait un pendant, celui du travail désintéressé. Dans le *Die verlorene Handschrift* (Leipzig, 1864, 3 vol.), l'auteur nous transporte dans le monde des professeurs. Mais il aurait fallu le génie humoristique d'un Jean-Paul pour animer un tel sujet; le succès fut moindre. Après avoir décrit le temps présent, Freytag conçut l'idée de retracer, dans les destinées d'une seule famille, les différentes phases de la civilisation allemande. C'est le plan de *Die Ahnen*, plan hardi,

intéressant en lui-même, quoique l'exécution dût nécessairement être fort inégale. Différentes parties ont paru jusqu'ici: *Ingo und Ingraban* (Leipzig, 1872); *Das Nest der Zaunkönige* (Leipzig, 1873); *Die Brüder vom deutschen Hause* (Leipzig, 1874); *Markus König* (Leipzig, 1876); *Die Geschwister* (Leipzig, 1878); *Aus einer kleinen Stadt* (Leipzig, 1880). — Avant de commencer ce grand roman historique, Freytag s'était essayé à l'histoire proprement dite; il avait détaché dans le passé, en remontant jusqu'aux origines de l'Allemagne, certains moments caractéristiques, et il en avait fait l'objet d'une série de tableaux, à la façon des *Récits mérovingiens* d'Augustin Thierry. Les *Bilder aus der deutschen Vergangenheit* (Leipzig, 1859, 2 vol.) furent suivis de *Neue Bilder aus dem Leben des deutschen Volkes* (Leipzig, 1862), et les deux ouvrages réunis sous le premier titre ont été souvent réédités et sont devenus une lecture courante pour le public lettré. Il faut citer encore, comme un dernier exemple de l'activité multiple de Freytag, son traité sur un art qu'il avait beaucoup médité et qu'il avait pratiqué avec un talent supérieur: *Die Technik des Dramas* (Leipzig, 1863). Freytag a exercé son influence dans tous les sens; il est un des écrivains de ce temps qui ont eu le plus de succès et auquel les lecteurs sont restés le plus fidèles. Il faut ajouter que son succès a été de bon aloi. S'il a consulté volontiers les besoins de ses lecteurs, s'il a cherché à deviner leurs goûts, il ne s'est jamais fait l'esclave d'une mode ou d'un caprice. Quel que soit le rang que l'avenir lui assigne dans l'ensemble de la littérature allemande, il a eu le mérite de se faire lire de ses contemporains; son siècle a pensé par lui et a vécu de sa vie.

A. BOSSERT.

FREYTE (Seigneurs de La) (V. BEAUMONT, t. V, p. 1046).

FRÉZIER (Amédée-François), ingénieur militaire et voyageur français, né à Chambéry en 1682, mort à Brest le 16 oct. 1773. Destiné par sa famille au barreau, il s'engagea en 1702 dans le régiment d'infanterie du duc de Charost, étudia les mathématiques et la pyrotechnie, passa en 1707 dans le génie, signala un séjour de quatre années à Saint-Malo par une active coopération à l'agrandissement de son enceinte, puis exécuta des voyages de reconnaissance et d'études dans les colonies espagnoles de l'Amérique méridionale (1712-14) et dans l'île de Saint-Domingue, qu'il mit en état de défense et dont il leva des cartes (1719-25). A son retour, il fut envoyé comme ingénieur en chef à Landau, ville alors française de la Bavière rhénane, où il demeura dix années et où il construisit de nombreux ouvrages militaires. En 1739, il fut nommé directeur des fortifications de la Bretagne. Il fut mis à la retraite en 1764, sans avoir dépassé le grade de lieutenant-colonel. Il a écrit un nombre considérable d'ouvrages; citons seulement: *Traité des feux d'artifice* (Paris, 1706, in-12, et 1747, in-8); *Relation du voyage de la mer du Sud aux côtes du Chili et du Pérou*, etc. (Paris, 1714, in-4), dont la deuxième édition (1732, in-4) contient une réponse à des attaques dirigées contre l'auteur par le P. Feuillée; *Traité de stéréotomie* (Strasbourg, 1754-1769, 3 vol. in-4), livre de beaucoup de valeur qui fait prévoir l'invention prochaine de la géométrie descriptive.

L. S.

FREZZA (Gian-Girolamo), graveur italien à l'eau-forte et au burin, né à Canemorto, près de Tivoli, vers 1660, mort vers 1730. Elève de Westerhout, à Rome. Artiste consciencieux, mais sans mérite supérieur, il laissa environ 65 planches, parmi lesquelles la *Galerie Verospi*, d'après l'Albane (1704, 47 pl.); la *Zingara* ou le *Repos en Egypte*, d'après le Corrège; la *Descente du Saint-Esprit*, d'après le Guide; les peintures de la chapelle Sainte-Anne à l'église de Madonna di Monte Santo, d'après N. Berettoni (10 pl.).

G. P-I.

FREZZOLINI (Adélaïde-Erminia-Gertrude), cantatrice italienne, née à Orvieto le 27 mars 1818, morte à Paris le 5 nov. 1884. Elle était l'aînée des huit enfants du fameux chanteur bouffe Giuseppe Frezzolini. D'une grande beauté, douée d'une voix merveilleuse et d'un magnifique

talent de tragédienne lyrique, elle fut une des plus grandes artistes de l'Italie au XIX^e siècle. En 1838, la Frezzolini débuta à Florence d'où elle alla à Vienne, à Ferrare, à Pise, à Reggio, à Pérouse ; partout elle obtint de véritables triomphes. Acclamée à Naples, à Londres, à Saint-Petersbourg, à Madrid, elle vint à Paris en 1854. A partir de 1862, sa voix commença à faiblir, et, deux ou trois ans après, elle se retira. La Frezzolini avait épousé en Italie un chanteur fort distingué, le ténor Poggi, dont, artistiquement, elle ne porta pas le nom. Poggi étant mort, elle était devenue à Paris la femme du docteur Vigouroux. Dans les dernières années de sa vie, elle fut frappée de paralysie et perdit toutes ses facultés intellectuelles.

A. POGGI.

FRIAIZE. Com. du dép. d'Eure-et-Loir, arr. de Nogent-le-Rotrou, cant. de La Loupe ; 335 hab.

FRIANT (Louis, comte), général français, né à Villers-Morlancourt (Somme) le 18 sept. 1758, mort à Gaillonnet, près de Meulan, le 24 juin 1829. Obscur sous-officier aux gardes françaises, il n'avait pu, malgré son mérite, parvenir au grade d'officier et s'était retiré (1787) après six ans de services, quand la Révolution lui ouvrit, comme à tant d'autres, le chemin des honneurs. Chef d'un bataillon de volontaires parisiens (1793), il fut, pour sa belle conduite aux batailles d'Arlon et de Fleurus, nommé général de brigade en 1794, servit brillamment à l'armée de Sambre-et-Meuse, sous Championnet, puis sous Kléber (1794-1796), suivit en Italie Bernadotte, prit part au passage du Tagliamento (mars 1797), conquit en Egypte, par sa valeur aux batailles de Chebreiss, des Pyramides, etc., et par la vigoureuse campagne qu'il mena contre Mourad Bey, le titre de général de division (sept. 1799), fut chargé du commandement de la Haute-Egypte par Kléber, qu'il seconda ensuite avec la dernière énergie à Héliopolis (20 mars 1800) et au Caire, rentra en France avec les débris de l'armée d'Orient (1801) et fut nommé inspecteur général d'infanterie. Il fit ensuite avec éclat toutes les campagnes de la grande armée. C'est ainsi qu'il contribua puissamment à la victoire d'Austerlitz (ce qui

lui valut le grand cordon de la Légion d'honneur), puis à celles d'Auerstaedt et d'Eylau, après lesquelles il fut nommé comte (1808), soutint à Eckmühl (avr. 1809) avec sa division presque tout l'effort de l'ennemi et à Wagram (6 juil.) dirigea une attaque qui décida du sort de la journée. Mis à la tête des grenadiers à pied de la garde (1814), il commanda en 1812, avec son énergie ordinaire, une division du 1^{er} corps, se fit remarquer à Smolensk, à la Moskowa, où il recut deux graves blessures, prit en 1813, à la tête de la 4^e division de la jeune garde, une part importante aux batailles de Dresde, de Leipzig et de Hanau, enfin fit des prodiges de valeur pen-

dant la campagne de France, surtout aux journées de Champaubert et de Craonne. Il adhéra en avr. 1814 à la Restauration, mais se rallia pendant les Cent-Jours à Napoléon qui le nomma pair de France (2 juin 1815) et l'emmena à Waterloo, où il fut encore une fois blessé. Les Bourbons, restaurés de nouveau, se hâtèrent de le mettre à la retraite (4 sept. 1815), d'où il ne sortit plus. A. DEBIDOUR.

FRIANT (Emile), peintre français, né à Dieuze (Alsace-Lorraine). Elève de Devilly et Cabanel, il a exposé, en 1882, *l'Enfant prodigue* et un *Intérieur d'Atelier* ; en 1883, *Un peu de repos* ; en 1884, *le Coin favori* ; en 1885, *l'Ebauche* ; en 1888, *les Canotiers de la Meurthe* ; en 1889, *la Toussaint* ; plus, nombre de portraits très remarquables aux divers Salons.

FRIARDEL. Com. du dép. du Calvados, arr. de Lisieux, cant. d'Orbec ; 249 hab.

FRIAS (Ducs de) (V. CASTILLE [Connétables de]).

FRIAS (Bernardino FERNANDEZ DE VELASCO Y PIMENTEL, duc de), poète espagnol, né en 1783, mort en 1851, fut avant tout un très zélé protecteur des lettres. L'Académie espagnole dont il fut membre public, après sa mort, ses *Obras poeticas* (Madrid, 1857, in-8), avec des notices sur l'auteur par le duc de Rivas et le marquis de Molins.

G. P.-I.

FRIAUCOURT. Com. du dép. de la Somme, arr. d'Abbeville, cant. d'Ault ; 354 hab.

FRIAUVILLE. Com. du dép. de Meurthe-et-Moselle, arr. de Briey, cant. de Conflans ; 275 hab.

FRIBOURG. I. VILLE. — Ville de Suisse, ch.-l. du cant. du même nom ; 12,244 hab. Sa situation est remarquable ; construite sur une presqu'île de la Sarine, à plus de 50 m. au-dessus du niveau de cette rivière, la ville se trouve ainsi entourée de trois côtés de ravins profonds et abrupts, au pied desquels coule la Sarine. Jusqu'en 1834, il fallait une heure pour y descendre et gravir, de l'autre côté, le plateau habité qui n'est qu'à quelques minutes de la ville, à vol d'oiseau. Depuis lors, un magnifique pont suspendu de 246 m. de longueur et 51 de hauteur, porté par quatre

puissants câbles, a rapproché les distances. Un autre pont du même genre, long de 227 m., haut de 93 m., traverse l'étroite et profonde vallée du Gotteron. Quelques vieilles tours, restes des anciennes fortifications, entourent, à distance, la ville. La population parle français, sauf celle de la partie basse située au bord de la Sarine, qui est de langue allemande. On re-



Le Pont suspendu de Fribourg.

marque à Fribourg l'église de Saint-Nicolas, monument gothique commencé au XII^e siècle, avec un portail orné de bas-reliefs très curieux et un orgue connu dans toute l'Europe ; une statue en bronze du père Girard, célèbre pédagogue, près de laquelle se trouve un vieux tilleul planté, dit-on, le jour de la bataille de Morat (22 juin 1476). Fri-

bourg possède un collège et, depuis 1890, une université, à laquelle il manque toutefois la faculté de médecine. On visite dans le lycée d'intéressantes collections, notamment les œuvres de la duchesse Colonna, connue comme peintre et sculpteur sous le nom de Marcello. La ville de Fribourg fut fondée, en 1175, par le duc de Zähringen. Elle subit pendant la guerre civile du *Sunderbund*, en 1847, le siège des troupes fédérales et dut se rendre.

II. CANTON. — Cant. de Suisse, situé entre les cant. de Berne et de Vaud. Il appartient en partie aux Alpes, en partie au *Jorat* (V. ce mot). Les principales sommités alpines sont le Moléson, la Dent de Brenleire et la Berra; les ramifications du *Jorat* s'étendent à l'O. Au point de vue de l'hydrographie, le cant. de Fribourg est du bassin du Rhin,

par ses deux cours d'eau principaux, la Sarine et la Broye. En général, le sol a une remarquable fertilité. Les pâturages et les prairies nourrissent une race bovine qui n'a de rivale en Suisse que la race du *Simmenthal* (V. ce mot). L'éleve du bétail et l'agriculture, y compris la fabrication du fromage, sont la principale occupation des habitants. Cependant l'industrie n'est pas complètement négligée; on trouve disséminés dans le pays l'horlogerie, le tissage de la paille, la briqueterie, la fabrication d'engrais chimiques et de lait condensé. La population, qui compte 119,529 âmes, est forte et travailleuse, mais en général superstitieuse et dévote; elle professe la religion catholique, sauf le district de Morat qui est protestant. Le cant. de Fribourg a tour à tour fait partie de l'Helvétie, de l'empire romain et du royaume de Bourgogne; puis il devint fief de l'empire germanique et fut gouverné, en cette qualité, par les ducs de Zähringen, les comtes de Kybourg, les comtes de Habsbourg et les ducs d'Autriche, de la souveraineté desquels ils furent émancipés au milieu du xv^e siècle. Ayant pris le parti des Suisses dans les guerres de Bourgogne, en 1476, Fribourg fut reçu dans la confédération, dont il forma le neuvième canton. Il entra en 1847 dans la ligue dite du *Sunderbund* (V. ce mot) qui fut bientôt réprimée par les troupes fédérales. Pour l'administration, le cant. de Fribourg se divise en sept districts. Le gouvernement est exercé par le conseil d'Etat composé de sept membres et le pouvoir législatif par le grand conseil qui compte un député sur 4,200 âmes de population. La constitution fribourgeoise est du 7 mai 1857.

FRIBOURG-EN-BRISGAU. Géographie. — Ville d'Allemagne, grand-duché de Bade, ch.-l. du cercle du même nom, au pied occidental de la Forêt Noire, sur la Dreisam; 48,909 hab., dont les trois quarts catholiques. Autour de la vieille ville se sont développés des quartiers

neufs et deux faubourgs, *Wiehre* et *Herdern*, Fribourg a un aspect assez élégant; c'est une villégiature d'été, centre d'excursions dans la Forêt Noire. Au-dessus de la ville se développe le parc du Schlossberg. L'industrie y est active; on fabrique en premier lieu du fil de soie (1,400 ouvrières),

de coton et de chanvre; de la laine à tapisserie, du papier, des perles artificielles (4,000 ouvriers), des boutons de porcelaine, de la parquetterie, de la fonte, etc. Le commerce est surtout local; on exporte du vin en Wurtemberg, du bois en France. Fribourg possède plusieurs établissements hospitaliers, sociétés savantes, un archevêché auquel ressortissent Bade, le Wurtemberg, la Hesse. L'université fondée en 1433, ouverte en 1460, est florissante; elle comptait en 1888, 84 profes-



Hôtel de ville de Fribourg, siège du Gouvernement.

seurs et 1,461 étudiants. C'est, comme Heidelberg, une université d'été, beaucoup plus fréquentée pendant le second semestre que le premier. Elle a fait de grands progrès depuis une vingtaine d'années. — Le principal monument est la cathédrale, bâtie en grès rouge; les transepts remontent à 1120; la nef et le clocher (terminé en 1287) sont du style gothique; le clocher haut de 116 m. est formé d'une tour carrée, surmontée d'un octogone, puis d'une pyramide octogonale à jour, d'une grande légèreté. L'église a 120 m. de long, la nef a 52^m5 de long, 8 de large, 24,6 de haut; les bas côtés ont 6 m. de large. Les vitraux sont en partie antiques; le grand autel orné de peintures de Hans Baldung; signalons enfin les tombeaux de plusieurs des ducs de Zähringen. Parmi les autres monuments, on peut citer l'église Saint-Martin du xiii^e siècle, restaurée en 1880; la maison des marchands du xv^e siècle, restaurée en 1879, le vieil hôtel de ville, plusieurs puits, trois des anciennes portes, etc.

Histoire. — Fondée en 1091 par Berthold II de Zähringen qui résidait dans le château du Schlossberg, la ville reçut ce titre de Berthold III en 1115; le duc Conrad lui donna une charte imitée de celle de Cologne (1120). Après les Zähringen (1218), Fribourg dépendit des comtes d'Urach qui la vendirent à la maison d'Autriche (1368). L'archiduc Albert y fonda l'université. Prise en 1639 par les Suédois, reprise en 1644 par Mercy, elle vit une terrible bataille entre le général bavarois et Condé (4-7 août 1644). En 1677 les Français s'en emparèrent; la paix de Nimègue la leur céda (1679), mais, en 1697, Louis XIV la rendit. Elle fut encore prise par les Français en 1713, en 1744. Cédée en 1798 au duc de Modène, elle passa à sa mort à l'archiduc Ferdinand (1803), puis fut annexée au grand-duché de Bade (1806). On y transféra en 1821 l'archevêché de Constance. Les insurgés badois

dois y combattirent les troupes fédérales le 23 avr. 1848 et ce fut leur dernier refuge en juil. 1849.

BIBL. : SCHREIBER, *Urkundenbuch der Stadt Freiburg*; Freiburg, 1828-29, 2 vol. — Du même, *Gesch. der Stadt und Universität Freiburg*; Freiburg, 1857-60, 7 livr. — BADER, *Gesch. der Stadt Freiburg*; Freiburg, 1882-83, 2 vol.

FRICAMPS. Com. du dép. de la Somme, arr. d'Amiens, cant. de Poix; 204 hab.

FRICANDEAU (Art cul.). Morceau de veau lardé que l'on sert comme entrée. On y emploie la rouelle de veau ou mieux la noix de cet animal. Après avoir paré le morceau choisi, on le pique de lard fin en dessus, puis on le met dans une casserole dont on garnit le fond de tranches d'oignons et de carottes, d'un bouquet garni et de quelques tranches de lard; on mouille avec un peu de bouillon et on laisse cuire très doucement pendant deux ou trois heures, en ayant soin d'arroser de temps en temps avec le jus de la cuisson. Quand le morceau de veau est bien cuit, on le sépare de sa cuisson que l'on passe et que l'on verse dans une petite casserole, où, après l'avoir dégraissée, on la réduit en y ajoutant une goutte de caramel. On la delaye ensuite avec un peu d'eau et de fécule de pomme de terre et on en dore le fricandeau. Le surplus sert à assaisonner un ragoût de chicorée ou d'épinards, ou une sauce tomate, aux carottes, aux petits pois, etc., sur laquelle on sert le fricandeau. — On emploie le même procédé pour apprêter un fricandeau de saumon, de thon frais; seulement le temps de la cuisson varie et la garniture qui convient le mieux est le jus ou une sauce tomate.

FRICASSÉE (Art milit.). Ancienne batterie de tambour. *Batterie la fricassée* était à peu près identique à ce qu'on appelle aujourd'hui *batterie aux champs*. « C'est, dit un vieux dictionnaire militaire, avertir qu'on lève ou qu'on pose le drapeau. On la bat aussi pour faire avancer un bataillon dans une bataille rangée, ou l'en retirer. »

FRICATIVES (Consonnes). On donne le nom de consonnes fricatives ou demi-voelles à certaines consonnes qui ont la propriété de pouvoir être prolongées, soutenues, par opposition aux consonnes explosives qui ne peuvent pas prolonger. Les organes étant mis en place pour la prononciation de ces consonnes, il suffit de souffler pour produire la consonne. Et la consonne peut être prolongée aussi longtemps que le souffle dure. C'est donc bien véritablement au frottement de l'air sur les organes convenablement disposés que ces consonnes sont dues; l'appellation est donc justifiée. Les consonnes fricatives sont : v, f, z, s, j, ch, m, n, l, r (V. CONSONNE). D^r CHERVIN.

FRICHE (Agric.). Une friche est un terrain non cultivé ou qui, temporairement, a cessé de l'être. De pareilles terres se couvrent d'herbes indigènes, bruyères, ajoncs, ronces, genêts, etc. Par suite des progrès de l'agriculture, les friches diminuent de plus en plus en France; on les utilise pour la production forestière ou on les met en culture (V. DÉFRICHEMENT). Tandis qu'en 1845 on comptait en France 8,108,000 hect. de friches, on n'en comptait plus que 7,188,000 en 1853 et 6,740,000 en 1881, soit 9 % environ du territoire; en Belgique, la proportion s'élève à 9,8 %, en Allemagne 9,9 %, en Angleterre 27 %, en Hongrie 10,2 %, en Italie 19,3 % et en Hollande 23,2 %.

A. LARBALETRIER.

FRICHEMESNIL. Com. du dép. de la Seine-Inférieure, arr. de Rouen, cant. de Clères; 312 hab.

FRICK ou FRIKE (Philip-Josef), musicien allemand, né à Wallanzheim, près de Würzburg, le 27 mai 1740, mort à Londres le 15 juin 1798. Cet artiste, d'abord organiste à la cour du margrave de Bade, fut ensuite, à Saint-Petersbourg, maître de piano de la grande-duchesse, sœur de l'empereur Pierre III. Le reste de sa vie, il eut de grands succès à Londres comme pianiste et comme virtuose sur l'harmonica. On a de lui, traduit en français: *l'Art de moduler en musique, rédigé en deux tables montrant la manière la plus courte et la plus aisée de moduler dans tous les tons*; puis un *Traité de la basse continue, contenant une méthode pour l'exécution et un*

guide dans l'harmonie, renfermant les diverses manières dont chaque accord à quatre parties peut être préparé, résolu ou bien employé librement. Ces deux traités ont été publiés en anglais, à Londres. Mais le texte anglais du premier n'est lui-même qu'une traduction d'un ouvrage de Frick, paru à Vienne en 1772, *Ausweisungstabellen für Klavier- und Orgelspieler*. Comme compositeur, Frick a aussi donné des pièces à quatre mains pour le piano et trois trios pour piano, violon et violoncelle. A. E.

FRICKTHAL. Pays de Suisse, à l'O. du cant. d'Argovie, formant les districts de Laufenbourg et de Rheinfelden; population catholique; sources salines.

FRICOURT. Com. du dép. de la Somme, arr. de Péronne, cant. d'Albert; 609 hab.

FRICION. I. THÉRAPEUTIQUE. — Frottement exercé sur une partie du corps ou sur le corps tout entier avec la main seule ou armée d'instruments tels que brosses, gants doux ou rudes, pièces de toile, de drap ou de flanelle, avec ou sans addition de substances médicamenteuses ou non médicamenteuses, eau, vin, vinaigre, alcool, huile, liniments, onguents, baumes. La friction est donc sèche ou humide. Les frictions sont souvent employées, concurremment ou non avec le massage au sortir des bains. Les frictions sont un excellent excitant des fonctions de la peau; elles stimulent l'innervation et la circulation périphériques; l'excitation se transmet alors aux tissus sous-jacents et même aux organes profonds; l'action irritante peut être augmentée par l'action des substances médicamenteuses, dont les frictions facilitent d'ailleurs l'absorption, d'où une action générale qui vient s'ajouter à l'action locale. C'est un moyen de faire pénétrer dans la circulation des substances dont l'absorption par les autres voies peut offrir des inconvénients. Les frictions ont donc d'une part un but hygiénique, d'autre part un but thérapeutique. On fait pénétrer, grâce à elles, dans l'organisme, des substances telles que l'iode de potassium, le mercure, la belladone, le croton tiglium, etc. D^r L. HN.

II. ART VÉTÉRINAIRE. — Les frictions sont sèches ou humides: les premières sont hygiéniques, les secondes médicamenteuses. La friction sèche se fait avec une brosse, un chiffon de toile ou de laine, un bottillon de foin. Les frictions sont un complément du passage. Elles agissent favorablement sur les parties qui sont le siège d'un engorgement chronique; elles assouplissent la peau, activent la circulation, réchauffent les animaux, raniment les forces et contribuent à les entretenir dans un bon état d'appétit et de santé. L. GARNIER.

III. MATHÉMATIQUES. — *Cônes de friction* (V. CÔNES DE FRICION).

FRICZ (Joseph-Vaclav) ou FRIC, littérateur tchèque, né à Prague le 5 sept. 1829, mort en 1889. Son père, avocat et professeur, avait joué dans la renaissance du peuple tchèque un rôle considérable. Il débuta de bonne heure dans la poésie; en 1848, il combattit en Hongrie contre les Hongrois. Compromis dans les menées révolutionnaires, il fut à diverses reprises emprisonné, puis enfin exilé. Il alla s'établir à Paris. Il publia en 1867, en collaboration avec M. Louis Leger: *la Bohême historique, pittoresque et littéraire*. En 1866, il fit paraître, en tchèque, un pamphlet qui fit grand bruit: *les Pleurs de la couronne de Bohême*. Il vécut ensuite à Berlin, puis à Agram, où il rédigea *l'Agramer Zeitung*. Il ne put rentrer à Prague qu'en 1879. Il a écrit de nombreuses poésies qui appartiennent à l'école romantique; des tragédies empruntées à l'histoire des pays slaves: *le Jugement de Libuse, Mazeppa, la Chute d'Asen*; des *Mémoires* (Prague, 1885-87, 4 vol.). Il a recueilli 4 vol. d'œuvres en vers et en prose (Prague, 1879-1880). L. L.

FRICZ (Antoine), naturaliste tchèque, frère du précédent, né à Prague le 30 juil. 1832. Reçu docteur en médecine en 1862, il fut attaché au musée de Prague et mit en ordre ses collections. Il est devenu, en 1880, professeur de

zoologie à l'université tchèque de Prague. Il a collaboré à un grand nombre de recueils scientifiques et publié diverses monographies, notamment : *les Oiseaux d'Europe* (Prague, 1832); *Die Cephalopoden der Böhmischen Kreideformation* (id., 1871); *la Faune des terrains crétacés*; un *Traité de géologie*, etc. Il a beaucoup contribué à développer en Bohême l'industrie de la pisciculture. L. L.

FRIDA (Émil-Bohuslav), poète tchèque (V. Vrchlický [Jaroslav]).

FRIDEGODE ou FRITHEGODE, philosophe anglais du x^e siècle. Il fut moine à Canterbury. Il était fort versé dans les écritures. On a de lui une *Vie de Wilfrith* en hexamètres latins plus ou moins barbares, qui n'est qu'une version de la vie du même personnage par Hæddi (V. Mabillon, *Acta SS. O. S. B.* III, 1, 450, et Migne, *Patrologia*, CXXXIII, 979). B.-H. G.

FRIDERICIA (Jules-Albert), historien danois, né à Copenhague le 10 juin 1849. Attaché à la bibliothèque de l'université de Copenhague depuis 1874, il est devenu sous-bibliothécaire en 1891. De patientes recherches dans les archives du Danemark, de la Suède, de l'Allemagne, des Pays-Bas, de la France et de l'Angleterre, l'ont mis à même de traiter, avec autant d'habileté que de conscience, de l'*Histoire de la politique étrangère du Danemark*, depuis la paix de Lübeck en 1829 jusqu'à celle de Bræmseebro en 1645 (Copenhague, 1876, 1882, 2 vol. in-8). On lui doit encore : *Oppression et affranchissement de la classe rurale en Danemark* (ibid. 1888), et divers mémoires relatifs au xvii^e siècle, qui ont paru dans *Historik Tidsskrift* de la société historique danoise : *Frédéric III et l'établissement de l'autocratie* (1887; sér. V, t. VI); *Hannibal Sehested en disgrâce, 1654-60* (1888, sér. VI, t. I); *la Population de Copenhague au xvii^e siècle* (1890; sér. VI, t. II); *la Situation agraire du Danemark au xvii^e siècle* (1890; sér. VI, t. II). Il a édité : *Documents pour l'histoire du lieu domiciliaire* (Copenhague, 1888); *Autobiographie de J. Bjelke* (1890) et, avec C.-F. Bricka, *Lettres autographes du roi Christian IV* (1875-1894, 18 fasc. in-8). B-s.

FRIDIGERN, roi des *Goths* (V. ce mot).

FRIDOLIN (Saint), surnommé l'*Apôtre de l'Allemagne* Fête le 6 mars. Le premier document qui parle de lui est une *Vita S. Fridolini confessoris*, rédigée au x^e siècle par un certain Balther (publiée par Mone, *Quellensamml der badischen Landesgeschichte*; Karlsruhe, 1845, t. I, pp. 4-17). Cet auteur prétend tirer, mais de mémoire seulement, ses renseignements d'une biographie trouvée à Saint-Avold. Sa chronologie est si embrouillée qu'on ne saura jamais sous quel Clovis il a voulu faire vivre Fridolin. On a mis en doute l'existence du personnage (Wattenbach et Meyer von Konow, par exemple). Cependant il semblerait admissible que Fridolin fût un de ces missionnaires catholiques (V. CULDÉENS, t. XIII, p. 599) qui virent sur le continent du temps des Mérovingiens. Ils s'établirent d'abord à Poitiers, puis en Lorraine, enfin en Allemagne, particulièrement à Seckingen sur le Rhin, le tout au vi^e siècle. F.-H. K.

BIBL. : *Acta sanctorum (bolland.)*, mars, t. I, p. 431 et suiv. — G. KERBER, *Die Ausbreitung des Christenth. in südl. Baden*; Heidelberg, 1878. — WATTENBACH, *Deutschlands Geschichtsquellen*; Berlin, 1885, t. I, p. 114 et suiv., 5^e édition.

FRIDRIKSSON (Halldór-Kristján), linguiste et homme politique islandais, né à Stad, paroisse de Grunnavig, le 19 ou le 27 nov. 1819. Adjoint (1848), maître supérieur (1874) à l'école de Reykjavik, il a dans sa longue carrière instruit la plupart des fonctionnaires de son île natale et s'est en outre activement mêlé à la vie politique, comme représentant à l'Althing (1855-86) et comme publiciste. Il s'est aussi occupé d'administration comme membre du conseil de Reykjavik et d'économie rurale comme président (1868) de la société d'agriculture du bailliage méridional. Ses *Islenskar rjett ritunarreglur* (Reykjavik, 1859), ont fixé l'orthographe islandaise. On lui doit aussi plusieurs ouvrages

d'enseignement et l'*Explication de quelques poésies des sagas* (dans *Timarit*, 1882, t. III). Il édita et traduisit les sagas de Björn Hildlakappé (Copenhague, 1847) de Thord Hreda (1848), des *Confédérés* (1850). B-s.

FRIDTHJÓF *hinn Frækne* ou le Brave (Saga de). Récit islandais de la fin du xiii^e siècle, relatif à des événements romanesques qui se seraient passés en Norvège au vi^e siècle de notre ère. Intéressant par les aventures, la vaillance et la fidélité du héros, popularisé par le célèbre poème de Tegnér, il a été édité en 1737 par Bjørner; en 1829 par Rafn; en 1886 par Valdimar Asmundarson; en 1861 par H. Luning; traduit en suédois par Bjørner (1737 et 1829); par A.-I. Arvidsson (1839); par F. G. Nystroem (1867); en danois par Rafn (1824 et 1829); par Brynjólf Snorrason et Kr. Arentzen (1849); en allemand par Mohnike (1830); par Pøstion (1879); par W. Leo (1879); en anglais par G. Stephens (1839). Le sujet a été rimé en islandais moderne par un anonyme (dans *Stadarhólsbók*) et en 1837 par Arné Sigurdsson (cf. E. Kœlbing, *Ueber die verschiedenen Bearbeitungen der Fridthjofsage* dans ses *Beiträge zur vergleichenden Geschichte*, Breslau, 1876; Leffler, *la Pierre unique de Ræk et la saga de Frithjóf* dans *Nordisktidskrift* de la fondation Letters-tedt, 1878). B-s.

FRIDZERI (Alexandre-Marie-Antoine FRISER, dit), musicien italien, né à Vérone le 16 janv. 1741, mort à Anvers en 1819. Musicien instinctif, il fabriqua lui-même dans son enfance des instruments et apprenait seul à jouer de la flûte, du basson et de la viole. Sans leçons d'harmonie et de contrepoint, il arriva aussi à écrire un certain nombre de compositions. Il se fit entendre à Paris, au Concert spirituel, comme violoniste et virtuose sur la mandoline, et parcourut ensuite le nord de la France, la Belgique et l'Allemagne. Revenu à Paris, il y donna, comme opéras, à la Comédie-Italienne, les *Deux Militiens*, les *Souliers mordorés* et *Lucette*. Il finit sa vie en Belgique, où il se fixa comme professeur. On a encore de lui un opéra qui n'a jamais été représenté, les *Thermopyles*, et divers morceaux pour le violon, l'alto et la basse.

BIBL. : FÉTIS, *Biographie des musiciens*; Paris, 1874.

FRIEBERG (Frans-Alfred), compositeur suédois, né à Appuna (Östergötland) le 13 déc. 1822. Chef de musique et membre de l'Académie musicale de Stockholm (1866), il a composé des morceaux pour piano, des sérénades, des ballades, des romances, enfin de mélodieux et populaires quatuors pour voix d'hommes.

FRIED (Jean-Jacques), célèbre accoucheur alsacien, né à Strasbourg en 1689, mort à Strasbourg en sept. 1769. Fried a été le réformateur des études obstétricales à l'université de Strasbourg. En 1738, une école spéciale, destinée à fournir les sages-femmes, fut fondée à l'hôpital civil de Strasbourg; Fried en fut nommé professeur. Le *Traité des accouchements* de Thebesius n'est qu'un résumé de ses leçons. Dr L. Hn.

FRIED (Heinrich-Jakob), peintre allemand, né à Queichheim, près de Landau, le 41 mars 1802, mort à Munich le 2 nov. 1870. Il étudia à Stuttgart, puis à Augsburg, et enfin à Munich sous Langer et Cornelius. Son tableau de *Marguerite au rouet* fut acheté par le prince royal de Bavière. En 1834, il fit le voyage de Rome et peignit à son retour différents sujets de légende et de poésie romantique, avec des vues de ruines du Palatinat. Il devint en 1845 conservateur de l'Association des arts de Munich. On a de lui des vues nombreuses de la *Grotte d'axur* de Capri (Nouvelle Pinacothèque), une *Vue de Hohenschwangau*, et plusieurs paysages de la Sabine et de la Campanie.

FRIEDBERG-IN-DER-WETTERAU. Ville d'Allemagne, grand-duché de Hesse, province de Hesse supérieure, sur l'Uss; 5,000 hab. Elle a conservé ses murs et ses tours du moyen âge, avec son château, un édifice souterrain (*Judenbad*) des xii^e et xiii^e siècles, une église gothique (1290-1320). Elle parait au xi^e siècle, et la lutte entre la *burg* et la cité fut acharnée; Frédéric II en fit une ville impé-

riale que le commerce enrichit au XIII^e et au XIV^e siècle. Elle fut engagée aux comtes de Schwarzbourg et passa de main en main pour revenir à ses burgraves. En 1802, elle fut annexée à la Hesse-Darmstadt.

BIBL. : DIEFFENBACH, *Gesch. der Stadt Friedberg* ; Darmstadt, 1858.

FRIEDBERG (Heinrich), juriste prussien, né à Mœrkisch-Friedland (Prusse occidentale) le 27 janv. 1813, fut le principal auteur du code criminel de la Confédération de l'Allemagne du Nord (1870) et des lois judiciaires votées ou préparées pour l'Empire ; il fut nommé ministre de la justice de Prusse le 30 oct. 1879.

FRIEDBERG (M^{me} de), éducatrice française, née à Rennes le 28 août 1823, morte à Paris le 2 sept. 1890. Son nom de jeune fille était J.-J.-L. Ballet. Fille, sœur et nièce d'officiers, elle ne fut pas d'abord destinée à l'enseignement ; elle n'entra dans la carrière qu'en juin 1860, comme inspectrice des salles d'asile, après la perte de sa fortune et la mort de son mari. Celui-ci était Polonais (fils du président de la haute cour à Lwów) et appartenait par sa mère à une vieille famille de Belgique. Elle l'avait épousé en 1842. Il la laissa veuve avec trois enfants, après une longue maladie durant laquelle cette femme du monde, aussi grave qu'élégante, d'une santé délicate elle-même, mais d'une énergie indomptable, s'était mise au travail pour obtenir ses brevets à tout événement. Mère, elle inspecta les salles d'asile dans un esprit alors nouveau et préconisa, des premières, leur conversion en vraies écoles maternelles. En 1867, on l'appela à la direction de la première école primaire supérieure de jeunes filles fondée à Paris, laquelle en 1873 devint l'École normale d'institutrices, et passa bientôt pour le modèle du genre. M^{me} de Friedberg n'avait plus qu'à jouir de son succès et ne songeait qu'à parfaire son œuvre, lorsqu'en 1880, fondant l'École normale supérieure d'institutrices de Fontenay-aux-Roses, le ministre l'appela à la diriger. Elle l'organisa de concert avec M. Pécaut, et contribua pour moitié à lui donner sa physionomie propre et à en créer les traditions. En mai 1890, on reconnut par la croix de la Légion d'honneur les services de cette femme très distinguée, au moment où de cruelles souffrances la condamnaient à la retraite. Le courage avec lequel avait elle lutté depuis des années contre son mal, sans jamais s'occuper d'elle-même, n'était pas le moindre élément de son autorité singulière sur tout ce qui l'entourait. Autorité morale, la plus complète qui fut, sans rien d'autoritaire dans les formes : c'était le prestige tout naturel de la supériorité vraie, de la plus ferme raison unie à la bonne grâce, à la bonté, à l'esprit. Avec cela, ce qui est le plus nécessaire pour former des institutrices, l'amour profond du peuple et le sentiment vif des besoins moraux de la démocratie.

H. M.

FRIEDBERG (Salomon), écrivain tchèque, né à Prague en 1829. Il est connu aussi sous le pseudonyme de *Mirohorshky*. Il fit ses études militaires à l'Académie de Wiener Neustadt et entra dans l'armée. Il s'éleva au grade de général-major. Il a collaboré à un grand nombre de publications tchèques. Ami dévoué de la France, il a été un des premiers fondateurs de l'*Alliance française* de Prague.

FRIEDBERG (Emile-Albert), canoniste, né à Konitz en 1837. Œuvres : *Lehrbuch des katholischen und evangelischen Kirchenrechts* (Leipzig, t. IX, 1880, in-8) ; éditions critiques très intéressantes du *Corpus juris canonici* (Leipzig, 1879-1881) et des *Quinque Compilationes antiquæ* (Leipzig, 1882, in-8. V. CANON, t. IX, p. 63, col. 2). L'édition du *Corpus* donne les variantes fournies par le manuscrit 4716 de la bibliothèque de Troyes et plusieurs manuscrits conservés en Allemagne.

FRIEDEK (en tchèque et en polonais *Trydek*). Ville d'Autriche (Silésie), située sur la rivière Ostravica et la ligne de chem. de fer Ostrau-Friedland ; 5,912 hab.

FRIEDEL (Charles), chimiste et minéralogiste français, né à Strasbourg le 12 mars 1832. Après avoir fait ses études à Strasbourg, il entre d'abord dans les bureaux de

son père, négociant et banquier, puis il vient à Paris chez Duvernoy, son grand-père, professeur au Collège de France et au Muséum. Il eut de bonne heure le goût de la minéralogie. En 1856, sur la proposition de Sénarmont, il fut nommé conservateur de la collection de minéralogie de l'École des mines ; puis il travailla au laboratoire de Wurtz et publia, en 1869, deux thèses remarquables pour obtenir le diplôme de docteur ès sciences, l'une sur les acétones et les aldéhydes, l'autre sur les propriétés pyro-électriques des cristaux. Il fut chargé, en 1871, de faire des conférences de minéralogie à l'École normale, en remplacement de Des Cloizeaux, ce qui lui valut peu de temps après la place de maître de conférences. Nommé professeur de minéralogie à la Sorbonne en 1876, en remplacement de Delafosse, il échangea cette chaire en 1884 contre celle de la chimie organique, laissée vacante par la mort de Wurtz. Dans l'intervalle, il fut nommé membre de l'Institut, en remplacement de Regnault. Friedel s'est surtout occupé de la reproduction des minéraux.

Il a obtenu, par voie humide, en collaboration avec Sarasin, un grand nombre de composés naturels, notamment l'orthose, l'albite, le quartz, divers sels de cuivre et de plomb, etc. ; et, en dernier lieu, la topaze. Il a reproduit, par l'action du mica sur les alcalis, des terres alcalines, des silicates alcalins, la néphéline, l'amphigène, la sodalithe, l'anorthite ; enfin, on lui doit de nombreuses déterminations cristallographiques, comprenant un certain nombre d'espèces nouvelles ; citons un cristal de diamant hémitrope, l'adamine, le dimorphisme du sulfure de zinc. Il a cultivé avec non moins de succès la chimie organique. On lui doit la synthèse du méthylbenzoyle, des études sur les méthylchloracétols, l'hydrogénation de l'acétone, la pinacone et la pinacoline, les dérivés organométalliques du silicium et du titane. En collaboration avec Machuca, il prépare les dérivés bromés des acides propionique et butyrique, ce qui amène la synthèse de l'acide lactique ordinaire. Avec Crafts, il obtient le silicium-éthyle, les éthers siliciques et d'autres dérivés appartenant à la même famille. Avec Ladenburg, il effectue la synthèse du diméthylcarbodiéthyle, puis celle du silicichloroforme ; il étudie la série éthylique du silicium et met en lumière la grande analogie du silicium avec le carbone. En collaboration avec Silva, il s'occupe de l'isomérisation des dérivés à six équivalents de carbone, ce qui le conduit à la synthèse de la glycérine. Enfin, citons un travail extrêmement remarquable, en commun avec Crafts : c'est l'obtention de carbures, d'acétones, d'aldéhydes, d'acides organiques, etc., par l'action des chlorures alcooliques ou acides sur les carbures aromatiques, en présence du chlorure d'aluminium, méthode féconde qui a permis de réaliser la synthèse d'une foule de matières organiques. Dans ces dernières années, on lui doit encore des recherches sur l'acide camphorique, sur les hexachlorures de benzène, qu'il considère comme des isomères stéréochimiques. — Friedel n'est pas seulement un savant : il a eu le mérite de former autour de lui une véritable école de jeunes chimistes ; il a su conquérir le respect et l'affection de ses nombreux élèves, qui ont toujours trouvé en lui un guide bienveillant et un maître désintéressé. Ed. BOURCOIN.

FRIEDENTHAL (Rudolf), homme d'Etat prussien, né à Breslau le 15 sept. 1827. Il se fit remarquer par l'administration de ses propriétés, entra au parlement de l'Allemagne du Nord et devint le fondateur du parti de l'empire ou des conservateurs libres. Il fut avec Blankenburg et Bennigsen appelé à Versailles en nov. 1870 afin d'élaborer la constitution de l'empire allemand. Il exerça une influence considérable sur la politique économique et sur les réformes administratives, devint, le 19 sept. 1874, ministre de l'agriculture où il gagna la considération universelle. Il se retira en oct. 1879 désapprouvant la nouvelle politique douanière.

FRIEDERICH (André), sculpteur français, né à Rappoltswiler, près de Colmar, en 1798, mort à Strasbourg le 9 mars 1878. Elève de Schadow, Bosio et Thorwaldsen, il vécut à Strasbourg ; on lui doit les monuments de Turenne

(à Sasbach), d'Erwin de Steinbach (à Steinbach), les statues de l'évêque Werner (cath. de Strasbourg), de G. Hulz. de G. Sturm (Strasbourg), de Pfeffel (Colmar), etc.

FRIEDERICHS (Karl), écrivain d'art allemand, né à Delmenhorst le 7 avr. 1831, mort à Berlin le 18 oct. 1871. Après ses études universitaires, il fut nommé en 1858 conservateur au musée de Berlin, et en 1868 directeur de la section d'antiquités. Il professa aussi l'archéologie à l'université. On lui doit des ouvrages estimés, entre autres : *Praxiteles und die Niobegruppe* (Leipzig, 1855) ; *Die philostratischen Bilder* (Erlangen, 1860 ; thèse de doctorat) ; *Pindarische Studien* (Berlin, 1663) ; *Baustein zur Geschichte der griech.-römischen Plastik* (1868-72, 2 vol., et 1873, suppl.), son ouvrage capital ; *Kunst und Leben* (Dusseldorf, 1872). G. P.-1.

FRIEDLAND. Nom de plusieurs localités d'Allemagne et d'Autriche. Nous citerons : 1° *Mecklenburgisch-Friedland*, dans le Mecklembourg-Strelitz ; 5,500 hab. — 2° *Friedland* en Silésie, cercle de Breslau. Papeterie, cotonnades. — 3° *Friedland-in-Oberschlesien* ; 2,200 hab. Château. — 4° *Märkisch-Friedland*, dans la province de Prusse, district de Marienwerder ; 2,500 hab. — 5° *Preussisch-Friedland*, à côté de la précédente ; 3,500 hab. — 6° *Friedland-in-Ostpreussen*, cercle de Königsberg, sur l'Alle ; 3,200 hab., fondée en 1312 et illustrée par la victoire de Napoléon I^{er} (14 juin 1807 [V. ci-après]). — 7° *Friedland* en Moravie ; 2,700 hab. Grands établissements métallurgiques. — 8° *Friedland*, au N. de la Bohême, sur le Wittig ; 5,000 hab., dont le château, bâti au xiii^e siècle sur un rocher de basalte de 60 m. de haut, fut le chef-lieu du *duché de Friedland* de Wallenstein. A l'héritage de son oncle, il ajouta des terres confisquées sur les rebelles de Bohême dont il acheta pour 7 millions de florins. En 1623, Ferdinand I^{er} le créa duc et prince d'empire ; le duché comprenait 57 châteaux ou villages et 9 villes dont Reichenberg, Gitschin et Aicha. Après son assassinat, le duché fut morcelé entre ses officiers, le titre et le noyau passèrent à Gallas dont les descendants les possèdent encore.

Bataille de Friedland. — Bataille gagnée le 14 juin 1807 par les Français, sous Napoléon I^{er}, contre les Russes et les Prussiens commandés par Bennigsen. La campagne interrompue par l'hiver, malgré la tentative qui aboutit à la sanglante bataille d'*Eylau* (V. ce mot), fut reprise au mois de juin dans la Prusse. Napoléon avait réuni environ 160,000 combattants, les corps de Ney, Davout, Soult, Bernadotte, Lannes, Mortier, la cavalerie de Murat et la garde : le premier à Guttstadt-sur-l'Alle ; un peu en arrière, Davout, entre l'Alle et la Passarge ; au N. de celui-ci, Soult sur la Passarge, à Liebstadt ; Bernadotte sur la Passarge inférieure, de Spanden à Braunsberg ; derrière eux, Napoléon, ayant son quartier général à Furkenstein, avec la garde ; la cavalerie de Murat dans la plaine d'Elbing, Lannes et Mortier sur la Vistule. L'empereur de Russie et le roi de Prusse étaient à Bartenstein, sur l'Alle ; un peu en avant, Bennigsen, général en chef des Russes, à Heilsberg. Bennigsen prit l'offensive au début de juin espérant surprendre les Français. Il fit faire des démonstrations sur la Passarge, puis se jeta sur Ney qu'il ne put entamer. Il se concentra alors à Heilsberg, couvrant Königsberg ; Napoléon résolut de le couper de cette ville et s'avança par la rive gauche de l'Alle, tandis que les Russes reculaient par la rive droite. Bennigsen livra une première bataille à Heilsberg, où il attendit Murat et Soult dans une forte position ; il les arrêta grâce à ses forces presque triples, mais les renforts français le décidèrent à reculer. Napoléon prit la direction Landsberg-Preussisch-Eylau, pour se porter à volonté à droite contre l'armée russe, à gauche contre Königsberg. Bennigsen se hâta afin de repasser l'Alle à Friedland et de couvrir Königsberg. Le passage était commencé quand les Français parurent en face de lui.

L'Alle forme en ce point une boucle, dont Friedland occupe le fond et dont l'ouverture n'a pas 3 kil. de large ; de plus, la plaine est coupée en deux par un ruisseau dit

ruisseau du Moulin. Lannes était établi à Posthenen, sur ce ruisseau, quand les Russes commencèrent leur passage à trois heures du matin. Il plaça son artillerie en arrière sur le plateau, des tirailleurs à droite, dans le bois de Sortlack ; le reste de ses forces à Heinrichsdorf, sur la route de Königsberg. L'engagement commença à trois heures du matin ; bientôt Bennigsen arriva et décida de livrer bataille ; il jeta trois ponts sur l'Alle (outre le pont de pierre de Friedland) et mit en ligne 72,000 hommes et 200 canons. Quatre divisions d'infanterie sous Gortchakov et l'élite de la cavalerie sous Ourakov enlevèrent la route de Königsberg ; Bagration avec deux divisions et la garde fut posté entre le ruisseau et l'Alle ; quatre ponts volants, jetés sur le ruisseau, reliaient les deux ailes ; une division restait en réserve sur la rive droite de l'Alle. Lannes avait reçu des renforts, portant ses forces à près de 30,000 hommes. Il soutint héroïquement jusqu'à midi l'effort des ennemis qui ne purent s'emparer de la route de Königsberg. Un peu après midi, Napoléon arriva au bruit de la canonnade, s'écriant : « C'est l'anniversaire de Marengo ; c'est un jour heureux pour nous. » La position de Bennigsen était, en effet, détestable ; persuadé qu'il n'avait affaire qu'à un corps d'armée, il avait entassé son armée dans un cul-de-sac avec une rivière à dos. Napoléon vit que, pour profiter complètement de ces fautes, il fallait enlever Friedland et les ponts. Il avait d'abord voulu temporiser, attendant Davout et Murat engagés sur la route de Königsberg et qu'il avait envoyé chercher. Mais Ney étant arrivé à trois heures et Victor (corps de Bernadotte) à quatre, il résolut de s'engager à fond et prit une énergie offensive à cinq heures et demie, encouragé par la mollesse avec laquelle l'ennemi résistait aux charges de Grouchy et de Nansouty. A droite, il plaça Ney ; au centre, Lannes ; à gauche, entre Porthenen et Heinrichsdorf, Mortier ; dans la plaine de Heinrichsdorf se déployèrent les dragons de Grouchy, les cuirassiers et la cavalerie légère (généraux Beaumont et Colbert) ; entre Ney et Lannes fut posté Victor vers Porthenen formant réserve, avec, en arrière, la garde ; à Ney et à Victor étaient adjointes deux divisions de dragons (Latour-Maubourg, La Houssaye). L'attaque devait être exécutée par Ney, pénétrant dans la masse épaisse des Russes et des Prussiens, entassée dans le coude de l'Alle et marchant droit à Friedland pour l'enlever et couper la retraite à la droite et au centre de Bennigsen. Ces mouvements furent exécutés avec une précision parfaite ; 200 pièces mises en batterie les appuyaient d'un feu formidable et préparèrent l'attaque. Ney descendit vers l'Alle et, l'ayant atteinte, se dirigea vers le ruisseau, refoulant les Russes ; mais l'artillerie de ceux-ci, le prenant de front et de flanc, ravagea ses colonnes qu'une charge de la cavalerie de la garde russe (général Kollogribov) fit reculer. Latour-Maubourg ramena les cavaliers russes ; Napoléon donna l'ordre à Victor de ranger son artillerie sur le front de Ney ; le général Sénarmont, avec une vaillance inouïe, partit au galop et mit en batterie ses 30 pièces à 100 m. devant l'infanterie française ; en quelques minutes, il éteignit le feu des batteries ennemies de la rive gauche de l'Alle. Le corps de Ney avançait rapidement, appuyé par la division Dupont, détachée du corps de Victor ; la garde impériale russe se jeta à la baïonnette contre la division Dupont, mais fut culbutée sur Friedland. Criblés de mitraille, les Russes étaient refoulés en désordre dans le village que Ney aborda par la porte d'Eylau, Dupont par celle de Königsberg ; une mêlée sanglante eut lieu dans les rues. A ce moment, Bennigsen, qui avait essayé de vaines diversions sur le centre et l'aile gauche, ne songea plus qu'à sauver son artillerie et fit repasser 120 canons sur la rive droite, où il tenta de les mettre en batterie. La lutte dans Friedland se termina par la défaite des Russes qui brûlèrent leurs ponts. Restait l'aile droite russe sous Gortchakov : elle avait inutilement attaqué Mortier ; apprenant la prise et l'incendie de Friedland et des ponts, il tenta vainement de reprendre Friedland ; son infanterie

résista héroïquement jusqu'au bout et se précipita dans l'Alle, guéable sur certains points ; le tiers de ces soldats périt ; d'autres s'échappèrent en descendant la rivière. A dix heures et demie du soir, la bataille était finie. Les Russes perdaient près de 25,000 hommes, 70 canons, 25 généraux ; les Français, 7 à 8,000 hommes, et, sur leur armée, 25,000 combattants n'avaient pas donné. Murat, arrivé trop tard pour combattre, poursuivit les ennemis par delà la Pregel jusqu'au Niemen, qu'ils repassèrent le 19 juin, tandis que Soult occupait Königsberg sans coup férir, s'emparant de 20,000 Russes ou Prussiens blessés, des magasins de l'armée ennemie, des munitions débarquées par les Anglais : Napoléon porta son quartier général à Tilsit où la paix fut signée.

FRIEDLAND (Valentin), dit *Trotzendorf*, humaniste et pédagogue allemand, né à Trotzendorf (Haute-Lusace) le 14 févr. 1490, mort à Liegnitz le 26 avr. 1556. Il enseignait le grec à Gœrlitz, quand il vint joindre Luther à Wittenberg (1518) ; en 1523, il prit la direction du gymnase de Goldberg auquel il se consacra complètement de 1531 à 1554, le transférant alors à Liegnitz. Son école, qui acquit une réputation européenne, était organisée sur le modèle de la république romaine ; la langue était le latin.

BIBL. : LIESCHKE, V. *Trotzendorf* ; Breslau, 1856.

FRIEDLÄNDER (Julius), numismatiste allemand, né à Berlin le 26 juin 1813, mort le 4 avr. 1884. Au début de sa carrière scientifique, il entreprit en Italie et en Suède plusieurs voyages au cours desquels il recueillit de belles monnaies grecques pour le musée de Berlin qui, alors, était fort pauvre. Il publia ensuite des monographies qui le firent remarquer : *Die Münzen der Ostgothen* (1844) ; *Die Münzen der Vandalen* (1849) ; *Die Münzen Justinians*, en collaboration avec Pinder (1843) ; *Die Oskischen Münzen* (1850). Il a publié aussi de nombreux articles dans la *Zeitschrift für Münzkunde* de Köhne, dans les *Berliner Blätter für Münzkunde*, dans la *Numismatische Zeitschrift* de Vienne et dans la *Zeitschrift für Numismatik*. On lui doit un important ouvrage sur les médailles artistiques de la Renaissance, intitulé *Die italienischen Schaumünzen des fünfzehnten Jahrhunderts* (1882, in-fol.). En 1868, Julius Friedländer devint directeur du Cabinet des médailles de Berlin, charge qu'il conserva jusqu'à sa mort ; il contribua puissamment au développement de cet établissement scientifique, dont il publia une monographie en collaboration avec M. A. von Sallet, intitulée *Das königliche Münzcabinet* (2^e éd. en 1877). Signalons enfin un ouvrage posthume de Friedländer : *Repertorium zur antiken Numismatik*, publié par M. Rudolf Weil (Berlin, 1885, in-8).

BIBL. : *Zeitschrift für Numismatik* ; Berlin, 1885, t. XII

FRIEDLÄNDER (Ludwig), philologue et antiquaire allemand, né à Königsberg le 24 juil. 1824, mort en 1868. Il fit ses études à l'université de sa ville natale, et sa thèse de doctorat est intitulée *De Operibus anaglyphicis in monumentis sepulcrorum Græcorum* (Königsberg, 1847) ; professeur à l'université de Königsberg à partir de 1856. On lui doit : *Etude sur le sens artistique des Romains sous l'Empire* (1852) ; *Anacta homérica* (Leipzig, 1859). Il est surtout connu pour son grand ouvrage archéologique sur les représentations relatives aux mœurs des Romains, intitulé *Darstellungen aus der Sittengeschichte Roms* (Leipzig, 1862-74, 3 vol. ; 5^e éd., 1881 ; trad. en franc.) ; *Civilisation et mœurs romaines* (Paris, 1865-1874, 4 vol.).

FRIEDLÄNDER (Friedrich), peintre autrichien, né à Kohl-Janowitz (Bohême) en 1825. Il travailla successivement à l'Académie de Vienne, en Italie, à Dusseldorf, enfin à Paris. D'abord il s'essaya dans la peinture d'histoire, avec une *Mort du Tasse* ; mais, à partir de 1854, il se consacra entièrement aux scènes de genre, empruntées à la vie populaire et militaire. Ses toiles les plus connues sont : *le Partage interrompu*, *le Tirage de la Loterie*, *Chez le bijouier*, *les Politiciens à l'atelier*, *l'Incen-*

daire, *la Maison des Invalides*, et surtout *Pris sur le fait* (1864) et *le Mont-de-Piété* (1866). Friedländer est membre de l'Académie de Vienne depuis 1866.

FRIEDLINGEN. Localité d'Allemagne, grand duché de Bade, cercle de Loerrach, près de la petite ville de Weil et de la station du chemin de fer de Leopoldshöhe.

Bataille de Friedlingen. — Gagnée par Villars sur le prince de Bade, le 14 oct. 1702. Le prince s'étant porté avec 25,000 impériaux devant Huningue, Villars fit passer le Rhin à l'armée française, le 14 oct. 1702, et attaqua l'ennemi près du village de Friedlingen. Il le chargea avec une telle vigueur, à la tête de l'infanterie française, qu'il le culbuta et le rejeta dans la plaine. Mais là, l'ennemi tint bon, parvint à repousser une colonne française, et une panique s'ensuivit. La cavalerie, heureusement, retablit le combat en enfonçant 56 escadrons impériaux. Le prince de Bade, complètement défait, se jeta dans les montagnes. L'armée française avait perdu 4,026 hommes tués et 4,314 blessés.

FRIEDMANN (Siegwart), acteur allemand, né à Budapest le 25 avr. 1842. Élève de Dawson, il a joué à Vienne et à Berlin et obtenu de grands succès dans les rôles tragiques.

FRIEDREICH (Johannes-Baptista), médecin allemand, né à Wurtzbourg le 19 avr. 1796, mort à Wurtzbourg le 29 janv. 1862. Il était fils de Nic.-Ant. Friedreich (1761-1836), professeur de médecine pratique à Wurtzbourg. Nommé en 1830 professeur extraordinaire de médecine à Wurtzbourg, il fut relégué en 1832 à Weissenfels avec le titre de médecin juridique par le gouvernement bavarois qui redoutait l'influence de son esprit libéral sur la jeunesse de l'université. En 1850, il s'établit à Erlangen et y obtint le titre de professeur honoraire ; enfin, en 1855, il revint à Wurtzbourg et se consacra au journalisme médical. Il a publié un nombre considérable d'ouvrages se rapportant à la psychologie, à la psychiatrie et à la médecine légale. Son *Systematisches Handbuch der gerichtlichen Psychologie* (Leipzig, 1835, in-8 ; 3^e éd., Ratisbonne, 1852, in-8) est un chef-d'œuvre dans son genre. Il fonda et rédigea plusieurs publications périodiques, entre autres les *Blätter für gerichtl. Anthropologie*, créés en 1850 et dont la publication continue. Enfin il s'est livré avec succès à la philologie ; on cite de lui notamment : *Realien in der Iliade und Odyssee* (Erlangen, 1856, in-8, 2^e éd.).

FRIEDRICH (Kaspar David), peintre paysagiste allemand, né à Greifswalde le 5 sept. 1774 mort à Dresde le 7 mai 1842. Il étudia à Copenhague sous Ouisdorf. Ses ouvrages les plus connus sont deux toiles au château de Berlin, et d'autres au château de Tetschen en Bohême. Il fut nommé professeur à l'Académie de Dresde en 1807 et en 1840 membre de l'Académie de Berlin. Il a aussi gravé sur cuivre.

FRIEDRICHRODA. Ville d'Allemagne, duché de Gotha, dans la vallée du Schilfwasser ; 3,200 hab. Sa situation pittoresque et ses eaux minérales en font une station estivale très fréquentée. Non loin, les ruines du château de *Schauenburg*.

FRIEDRICHSHALL. Ancienne saline d'Allemagne, duché de Saxe-Meiningen, à 16 kil. de Cobourg.

FRIEDRICHSHAFEN. Ville d'Allemagne, royaume de Wurtemberg, cercle du Danube, sur le lac de Constance ; 3,000 hab. Elle est formée de deux parties, l'ancienne ville impériale de *Buchhorn* et le port, *Hofen*, près du couvent de ce nom ; le château qui l'a remplacé sert de résidence estivale au roi de Wurtemberg ; il est bâti sur un promontoire du lac dans une admirable position. Le double port de Friedrichshafen fait un commerce actif. — La ville de *Buchhorn*, citée dès 837, eut des comtes puissants, passa aux Welfs (1089), puis aux Hohenstaufen (1189), devint ville d'Empire (1275) ; de là les Suédois du général Horn lancèrent une flottille sur le lac (1632-34). Elle fut annexée à la Bavière (1802), puis au Wurtemberg (1810). Le couvent de Hofen, fondé en 1050, fut occupé d'abord par des bénédictines, après 1450 par des moines, cédé au Wurtemberg en 1805.

Eaux minérales. — Dès 1458, la saline était donnée en fief pour l'extraction du sel de cuisine; cette industrie fut abandonnée en 1843. Aujourd'hui les eaux athermales, chlorurées sodiques fortes (8,38 p. 1,000) et chlorurées magnésiennes fortes (4,04 p. 1,000), sulfatées sodiques fortes (5,43 p. 1,000) et sulfatées magnésiennes fortes (5,15 p. 1,000), carboniques moyennes, font l'objet, sous le nom de *bitterwasser*, d'une importante exportation; comme toutes les eaux similaires, elles sont laxatives et purgatives. D^r L. HN.

FRIEDRICHSTADT (V. FREDERICSTAD).

FRIELE (Hermann), zoologue norvégien, né à Bergen le 27 mai 1838. Tout en faisant le commerce et en s'occupant de l'administration de sa ville natale et de diverses institutions et sociétés, il a publié dans des recueils norvégiens et allemands de bons mémoires de malacologie et décrit les *Mollusques* (Christiania, 1882-86, 2 fasc. in-fol. avec pl.) dans le *Rapport général de l'exploration norvégienne de la mer du Nord* en 1876-78. — Son cousin, **Joachim Friele**, né à Bergen en 1823, émigré en Australie en 1852, a décrit les *Mollusques de terre et d'eau douce qui se trouvent aux environs de Christiania et de Bergen* (1853). — Le frère de ce dernier, **Christian-Frederik-Gotfried Friele**, né à Bergen le 22 mai 1822, a fait du journal conservateur *Morgenbladet* de Christiania, dont il est rédacteur principal depuis 1857, un organe très important. — Leur oncle, **Joachim Friele**, né à Bergen en 1793, mort en 1881 à Quimper-Corentin, où il était négociant, a richement doté le musée de Bergen. B-s.

FRIÈRES-FAILLOUEL. Com. du dép. de l'Aisne, arr. de Laon, cant. de Chaundy; 1,004 hab.

FRIES (Hans), peintre suisse, né à Fribourg en 1465, mort en 1520. En 1487, on le trouve à Bâle, puis, en 1501, à Fribourg où il a peint pour l'hôtel de ville un *Jugement dernier*, aujourd'hui disparu; pour le cloître des franciscains, une *Légende de Saint Antoine de Padoue*, et, outre des bannières, les armoiries de l' Arsenal. Il y a de lui au musée de Bâle des scènes de la vie de la Vierge, et, au Belvédère de Vienne, un tableau : *le Jeune Homme et la Mort*.

FRIES (Jean), érudit suisse, né à Greifensee (Zurich) en 1505, mort le 28 janv. 1565. Protégé par le réformateur Zwingli, il bénéficia d'une bourse et fut envoyé avec son condisciple et ami Conrad Gessner, le naturaliste, en France, pour y poursuivre ses études. De retour à Zurich, Fries devint professeur de latin à l'école de la ville et s'occupa activement de l'étude des langues orientales. On lui doit un *Dictionarium latino-germanicum* (1541), suivi d'un autre plus étendu (1556) qui eut de nombreuses éditions. Fries a écrit aussi des ouvrages d'érudition, des traductions en allemand, sans compter des chants d'église et des mélodies à quatre voix pour les odes d'Horace.

FRIES (Jean-Jacques), fils du précédent, bibliographe suisse, né à Zurich en 1547, mort de la peste le 11 déc. 1614. Après des études poursuivies à Zurich, à Genève, en Allemagne et en France, il revint en 1576 dans sa ville natale professer la philosophie et la théologie. Ses principales œuvres sont : *Bibliotheca collecta a Conrado Gessnero et amplificata per J.-J. Frisium* (1583); *Bibliotheca patrum minor. ab anno Christi L ad annum MCLX* (1592); *Bibliotheca philosophorum classicorum chronologica*, etc. E. K.

FRIES (Jean-Conrad), peintre suisse, né en 1617, mort en 1693. Il fut membre du sénat de Zurich et s'adonna surtout au portrait; quelques-unes de ses œuvres ont été reproduites par la gravure.

FRIES (Jakob-Friedrich), philosophe allemand, né à Barby, dans la Saxe prussienne, le 23 août 1773, mort à Iéna le 10 août 1843. Il fit ses études à l'école primaire, puis au séminaire théologique des Frères moraves. A Leipzig, où il vint en 1796, il étudia quelque temps les mathématiques, la physique et la philosophie sous la direction de Garve; mais bientôt en 1786, il passa à l'université d'Iéna où lui fut révélée la philosophie kantienne et où il en-

tendit les leçons de Fichte. Une thèse latine, *De Intellectuali intuitione*, lui valut le titre de privat-docent. Il fut nommé, en 1805, professeur de philosophie à Heidelberg et revint en 1816 avec ce titre à Iéna. Compromis dans le mouvement démocratique qui agitait l'Allemagne à cette époque, il fut suspendu de son enseignement en 1819 et obtint, après cinq années d'attente, une chaire de physique et de mathématiques. En 1825, il fut autorisé à remonter dans sa chaire de philosophie qu'il conserva jusqu'à un âge très avancé. La philosophie de Fries représente dans l'histoire de la philosophie allemande un important essai de conciliation entre le criticisme de Kant et la philosophie de la croyance de Jacobi. Fries pose tout d'abord la question de savoir si la critique de la raison, qui recherche *a priori* comment la connaissance est possible, repose elle-même sur une connaissance *a priori* ou sur une connaissance *a posteriori*. C'est à cette dernière conclusion qu'il s'arrête; la psychologie, fondée sur l'expérience interne, devient ainsi la base de toute la philosophie. Avec Kant, Fries admet que l'espace, le temps et les catégories sont des formes *a priori* que l'esprit impose aux données des sens. La pure impression devient ainsi successivement intuition (*Anschauung*), phénomène (*Erscheinung*) et expérience (*Erfahrung*). Dans ces conditions, le monde des sens n'est qu'un monde de purs phénomènes, mais ces phénomènes sont objets de savoir (*Wissen*). Aucun n'échappe à l'expérience ni à l'application de formules mathématiques : les organismes mêmes, dont Kant expliquait le fonctionnement par la finalité, se ramènent à un jeu mécanique de mouvements réciproques. Mais la chose en soi, l'essence réelle de l'objet nous échappe et ne détermine en nous rien de plus que la croyance (*Glaube*). Nous devons supposer un inconconditionné sous le conditionné et nous sommes amenés ainsi à croire que le phénomène correspond à quelque chose de réel. Enlevez aux catégories tout contenu qui les détermine, il vous reste certaines idées pures, idées d'absolu dans l'ordre de la qualité, idée de simplicité, d'incommensurabilité dans l'ordre de la quantité, idées d'âme, de monde et de divinité dans l'ordre de la relation et à ces dernières se suspend la triple croyance à l'immortalité de l'âme, à la liberté de la volonté humaine et à l'existence d'un Dieu. Ces trois croyances ne sont pas, comme le voulait Kant, des postulats de la raison pratique, mais des convictions rationnelles, et la moralité même repose sur la croyance à la valeur de la personne humaine qui est impliquée dans tout acte de la raison. Entre le savoir et la croyance, la transition est opérée par le pressentiment (*Ahnung*). Le pressentiment nous fait reconnaître le supra-sensible dans le sensible, l'être dans le phénomène. C'est dans le sentiment du beau et du sublime qu'il nous est permis d'entrevoir cette union de l'éternel et du fini. La raison pressent, dans la beauté des créatures animées, dans l'ordre de l'Univers, la bonté toute-puissante et l'idée même de Dieu et s'élève à une conception esthétique du monde.

Fries a laissé après lui une véritable école de philosophes. Ses disciples immédiats Apelt, Schleiden, Schlömilch et Schmid s'unirent en 1847 et publièrent sous le titre d'*Abhandlungen der Fries'schen Schule* (Leipzig, 1848-1849, 2 part.), une série d'études conformes aux doctrines du maître. D'autres disciples, Mirbt, Van Calker, De Wette, Ernst Hallier, se sont réclamés des idées de Fries jusqu'à une époque toute voisine de la nôtre. Parmi les ouvrages de Fries, nous citerons : *Reinhold, Fichte u. Schelling* (Leipzig, 1803); *Philos. Rechtslehre u. Krit. aller positiv. Gesetzgebung* (Iéna, 1804); *System der Philos. als evidentes Wissenschaft* (Leipzig, 1804); *Wissen, Glaube u. Ahnung* (Iéna, 1805); *Neue Krit. der Vernunft* (Heidelberg, 1807; 2^e éd., 1828-31, 3 vol.); *System der Logik* (id., 1811; 2^e éd., 1819; 3^e éd., 1837); *Von deutscher Philos., Art und Kunst, ein Votum für Jacobi gegen Schelling* (id., 1812); *Handbuch der prakt. Philos.* (1818-32, 2 vol.); *Handbuch der psych. Anthropot.* (Iéna, 1820-21; 2^e éd., 1837-39, 2 vol.); *Ma-*

themat. Naturphilos. (Heidelberg, 1822); *Julius u. Evagoras*, roman philosophique (*id.*, 1822); *System der Metaph.* (*id.*, 1824); *Gesch. der Philos.*, dargestellt nach den Fortschritten ihrer wissenschaftl. Entwicklung (Halle, 1837-40, 2 vol.). Th. RUYSSEN.

BIBL. : E.-L.-T. HENKE, *J.-F. Fries aus seinem handschriftlichen Nachlasse dargestellt*; Leipzig, 1867. — M.-J. SCHLEIDEN, *J.-F. Fries, der Philos. u. Naturforscher*, dans les *Westermanns Monatshefte*, juin 1857. — F. VON WANGENHEIM, *Kant's Vertheidig. geg. Fries*, inaug. Dissert. : Halle, 1876. — GRAPENGIESSER, *Kants Krit. d. r. V. u. deren Fortbildung durch J.-F. Fries*; Iéna, 1882.

FRIES (Bengt-Fredrik), zoologue suédois, né à Helsingborg le 24 août 1790, mort à Stockholm le 7 avr. 1839. Docent en histoire naturelle (1824) et en anatomie (1828) à l'université de Lund, il fut appelé à Stockholm (1831) comme professeur et intendant du Musée zoologique, qu'il organisa avec autant de science que de goût, après avoir visité (1833) les principaux établissements de ce genre à l'étranger. Ayant voyagé en Laponie et en Finmark (1821) et étudié l'ichtyologie sur le littoral du Bohus (1837-38), il avait fait des observations qu'il consigna dans *Observationes entomologicae* (1824); *Matériaux ichtyologiques pour la faune suédoise* (1839), et dans le splendide ouvrage sur les Poissons de la Suède, dessinés d'après nature par W. von Wrigth (Stockholm, 1836-38, fasc. I-V) qu'il publia avec C.-U. Ekström. On lui doit encore *Rapport sur les nouveaux travaux et les découvertes en zoologie* (1832-37). L'Académie des sciences fit frapper une médaille en son honneur (1837) et son éloge prononcé par A.-J. Petterson (Stockholm, 1839). B.-s.

FRIES (Elias-Magnus), célèbre botaniste suédois, né au presbytère de Femsjö (Småland) le 13 août 1794, mort à Upsala le 8 fevr. 1878. Dans la maison de son père qui était versé en botanique et où le latin était la langue usuelle, il apprit tout à la fois cette science qu'il cultiva toute sa vie et cet idiome dont il se servit dans la plupart de ses ouvrages, quoiqu'il écrivit sa langue maternelle avec assez d'élégance pour être admis au nombre des Dix-huit de l'Académie suédoise (1847). Docent (1814), adjoint (1819), professeur (1824) de botanique à l'université de Lund, il fut appelé à la chaire d'économie pratique à Upsala (1834), à laquelle fut joint l'enseignement de la botanique (1852); de la sorte, il succéda à plus d'un titre aux deux Linné, à Thunberg et à Wahlenberg. Ses leçons et ses conférences dans les excursions n'étaient en effet pas moins remarquables que ses écrits. Après avoir pris sa retraite en 1859, il continua de diriger le jardin et le musée botaniques de l'université jusqu'en 1863. On le regarde comme le fondateur de la mycologie et comme l'un des savants les plus versés dans la connaissance des lichens et des phanérogames. Beaucoup de ses vues neuves, exposées dans son *Système du règne végétal* et sa *Flore skaniennne*, ont été confirmées par de nouvelles recherches. Outre quantité de mémoires dans les recueils des Sociétés savantes dont il était membre, il a publié à part un grand nombre d'écrits dont les plus étendus sont : *Novitæ floræ suecicæ* (fasc. I-VII, Lund, 1814-23, in-4; 2^e édit., 1828; continuation in-8, I, *id.*, 1832-35; II et III, Upsala, 1839-42); *Observationes mycologicae* (Copenhague, 1815, 1818, 2 vol. in-8); *Scleromycti Suecicæ* (Lund, 1819, in-4); *Flora hallandica* (Lund, 1817-9); *Systema mycologicum* (Lund, 1821-23, 3 vol.; Greifswald, 1829-32); *Lichenes exsiccati Suecicæ* (1824-52, in-4); *Systema orbis vegetabilis* (part. I, 1825, in-8); *Stirpes agri Femsionensis* (1825-27, in-8); *Elenchus fungorum* (Greifswald, 1828, in-8); *Lichenographia europæa reformata* (1831); *Corpus florum provincialium Suecicæ. I. Skania* (Upsala, 1835, in-8); *Herbarium normale plantarum rariorum et criticarum Suecicæ* 1835-65, 16 fasc.); *Epicrisis systematis mycologici* (sect. I, 1836-38; 2^e édit. 1874); *Excursions botaniques*, recueil de ses petits mémoires, en suédois (1843-64; 2^e édit. 1853-64); *Summa vegetabilium Scandinavie*

(1846-49, in-8); *Novæ Symbolæ mycologicae* (1851); *Cortinariæ et hygrophori Suecicæ* (1851); *Monographia hymenomycetum Suecicæ* (1836-63, 2 vol. in-8); les *Champignons comestibles et vénéreux en Suède* (Stockholm, 1860-66, in-fol.); *Epicrisis generis hieraciorum* (1862); *Hieracia europæa exsiccata* (Upsala, 1862-65, in-fol. avec supplément, 1872); *Icones selectæ hymenomycetum* (Stockholm, in-fol., I, 1867-75; II, 1877-84); *Dictionnaire critique des noms botaniques en suédois*, édité par l'Académie suédoise (1880, in-8). Son éloge a été prononcé par C.-R. Nyblom, son successeur à l'Académie suédoise (*Svenska Akademiens Handlingar*, 1879). La notice sur lui par J. Arrhenius (dans *Le fuadsteckningar öfver K. svenska Vetenskaps Akademiens efter år 1854 aflidna ledamöter*, t. II, 1885, pp. 195-226), contient la liste de tous ses écrits. BEAUVOIS.

FRIES (Ernst), peintre allemand, né à Heidelberg le 22 juin 1804, mort à Karlsruhe le 11 oct. 1833. Après avoir voyagé en Allemagne et en Autriche, il séjourna de 1823 à 1827 en Italie où ses tableaux commencèrent d'attirer l'attention. Il revint de là à Munich, puis à Karlsruhe, où le grand-duc le nomma peintre de la cour. Parmi ses œuvres, remarquables surtout par la poésie de la conception et le fini du détail, citons : *Vue de Tivoli* (collection du prince de Thurn et Taxis), *Sorrente, Pouzzoles*, *le Cap Misène*, *la Chute du Liris*, *le Château de Massa*, une grande *Vue de Heidelberg*, *la Mort de Sigfried*, d'après C. Ganglof, et ses gravures du *Forum romanum*, en collaboration avec Thürmer. C'est un imitateur du Poussin.

FRIES (Bernard), peintre allemand, frère du précédent, né à Heidelberg le 16 mai 1820, mort à Munich le 21 mai 1879. Il se forma à Munich sous Cornélius, visita Berlin, Vienne, Paris, et passa huit années en Italie où il étudia à fond le paysage. Si la vigueur lui manque parfois, il a, en revanche, une grandeur simple unie à un vif sentiment de la nature. Son œuvre maîtresse, ce sont ses quarante vues d'Italie au Polytechnicum de Munich, et sa *Forêt de Heidelberg* (effets de soir et de matin).

FRIESACH. Bourg d'Autriche (Carniole), situé sur la route d'Italie; 1,567 hab. Friesach a eu au moyen âge une importance considérable.

FRIESE (Richard, baron de), homme d'Etat saxon, né à Thurmsdorf, près de Kœnigstein, le 9 août 1808. Neveu du littérateur shakespèrien Hermann Friese (1802-82), il témoigna d'énergie et de sang-froid durant les événements de 1849, où il fut ministre de l'intérieur; il se retira, ne s'entendant pas avec de Beust, redevenant ministre des finances en 1859, prit aussi en 1866 le portefeuille des affaires étrangères et dirigea la politique saxonne en 1870 où il prit part aux négociations de la Confédération de l'Allemagne du Nord avec la Prusse et les Etats du Sud pour la fondation de l'empire allemand. Président du conseil en 1874, il se retira le 1^{er} nov. 1876. Il publia en 1880 des mémoires (*Erinnerungen aus meinem Leben*; Dresde, 2 vol.), remplis d'allégations inexactes.

FRIGENTO. Bourg d'Italie, de la prov. d'Avellino (Italie du Sud); 3,990 hab. Carrières de plâtre et vignobles.

FRIGGA (Astron.). Nom du 77^e astéroïde (V. ce mot).

FRIGIDÆ (Géogr. rom.). Station ou poste militaire de la Maurétanie Tingitane et que Pline place à 16 milles au S. de Lixus. Tissot assimile l'établissement antique aux ruines de Soueir à Ain el Hammam sur le territoire des Bedaoua de l'amalat d'Erremouch des Oulad-Sefyan, à quatre heures de marche au S. de la ville de Larache. Frigidæ se trouvait sur la voie de Lixus à la colonia Aelia Banassa. H.-M.-P. DE LA MARTINIÈRE.

FRIGNICOURT. Com. du dép. de la Marne, arr. et cant. de Vitry-le-François; 380 hab.

FRIGORIFIQUE. Pendant longtemps l'art culinaire faisait seul un emploi journalier de la glace, pour la préparation des boissons glacées ou des crèmes gelées, plus connues sous le nom de glaces. Nous ne nous arrêtons

pas au procédé employé pour leur fabrication qui, en principe, consiste à introduire la préparation aromatisée avec des jus de fruits ou des essences artificielles dans des vases métalliques ou *sorbétières*, disposées au milieu d'une caisse de bois remplie d'un mélange de glace et de sel marin. Divers constructeurs ont établi à l'usage des familles des modèles de sorbétières dans lesquelles l'agent réfrigérant est le nitrate d'ammoniaque qui, par sa dissolution, produit un froid assez intense pour amener la congélation des crèmes. La médecine et la chirurgie ont trouvé également dans l'emploi du froid un agent anesthésique précieux souvent utilisé dans les opérations chirurgicales. C'est ainsi que pour l'extraction des ongles incarnés on provoquera l'anesthésie locale en refroidissant le doigt soit à l'aide d'un mélange réfrigérant, ou mieux au moyen de pulvérisation d'éther ou de chlorure de méthyle. Depuis quelques années les applications industrielles du froid ont pris une extension considérable, grâce surtout au prix de revient relativement bas de la glace artificielle. Les industries d'alimentation sont celles qui consomment la plus grande quantité de glace pour la conservation et le transport des viandes de boucherie, de la volaille, du gibier et du poisson. D'autres industries d'alimentation comme la brasserie, la laiterie, la fabrication de la margarine, doivent une partie des progrès réalisés dans ces dernières années à l'emploi du froid artificiel, dont les applications s'étendent également à la fabrication des bougies, à la séparation des sels de leurs dissolutions, à l'extraction des parfums, à la distillation, etc. La fermentation putride des tissus ne commence qu'à une température assez élevée, et tout corps maintenu à 0° est à l'abri de la décomposition. On cite habituellement comme exemple de la conservation des tissus animaux par le froid la découverte faite en Sibérie de mammoth qui, après avoir reposé pendant des siècles sous d'épaisses couches de glace, ont été retrouvés dans un parfait état de conservation, la peau encore couverte de poils et les chairs intactes au point d'avoir pu servir à la nourriture des chiens. Encore aujourd'hui dans les régions septentrionales de la Sibérie et au Grœnland, il est d'usage d'abattre au commencement de l'hiver les animaux de boucherie dont la viande est conservée pendant toute la période des froids; on réalise ainsi l'économie de la nourriture de ces animaux pendant plusieurs mois.

Le premier essai de transport *outré-mer* de viandes fraîches conservées par le froid est dû au Français Ch. Tellier et remonte à l'année 1876; un navire, *le Frigorifique*, avait été aménagé pour le transport dans les ports côtiers de France et même à Paris des moutons de provenance américaine. Chaque carcasse d'animal était suspendue dans des chambres parcourues par un courant d'air froid, ce qui nécessitait un espace considérable, et, par suite, un tonnage exagéré par rapport au poids de viande transportée; l'entreprise échoua. En 1878, l'essai fut repris par un industriel de Marseille, Julien Carré, qui installa à bord du *Paraguay* des appareils frigorifiques et aménagea le bâtiment pour le transport des viandes de bœuf et de mouton provenant du Paraguay et de la Plata. A partir de cette époque, ces tentatives ont été fréquemment renouvelées et sont, depuis quelques années, entrées dans la pratique. En 1882, le navire *le Dunedin* transporta en Angleterre 175 tonnes de moutons gelés provenant de la Nouvelle-Zélande. La viande qui avait été maintenue pendant la traversée à une température d'environ — 10° arriva à Londres au bout de quatre-vingt-dix-huit jours dans un parfait état de conservation. Les ports expéditeurs doivent posséder des magasins de congélation où la viande est dès l'abatage soumise au refroidissement; en effet, il a été reconnu que, si la congélation suivait immédiatement l'abatage, la viande dégelée n'était pas réfractaire à la cuisson et s'altérerait moins vite que celle qui avait été soumise à l'action du froid après que l'animal avait pris la rigidité cadavérique. Les ports d'arrivée doivent également être pourvus de glaciers ou la viande débarquée

est conservée pour être livrée suivant les besoins de la consommation. Depuis quelques années, on a construit en France, non seulement dans les ports, mais encore dans les grandes places de guerre, des entrepôts frigorifiques où l'on peut emmagasiner la viande de boucherie nécessaire à l'alimentation de la population civile et militaire pendant la durée d'une campagne. En Angleterre, il existe à Liverpool un entrepôt pouvant contenir 30,000 moutons; celui de Londres peut en contenir 35,000. En France, nous possédons au Havre des chambres frigorifiques pour 25,000 moutons; celles de Dunkerque peuvent en recevoir 5,000. Paris en possédait un entrepôt pour 1,000 moutons, mais on vient d'en aménager un autre à Pantin qui en renferme 15,000. L'administration de la guerre possède également plusieurs établissements similaires dont la capacité n'a pas été publiée. La viande abatue et saignée est portée dans une première chambre dont la température est d'environ — 7°; au bout d'un ou deux jours elle est complètement refroidie, a perdu son odeur et est devenue dure; on la transporte alors dans une seconde chambre dont la température ne dépasse pas — 13°; elle achève de se congeler. La viande soumise à ce traitement méthodique conserve son aspect et ne perd ni sa saveur ni ses qualités nutritives; elle présente seulement à la surface une légère teinte brune qui, au début, a rebuté les consommateurs; cependant on est arrivé aujourd'hui à conserver à la viande son aspect; seule la couleur de la chair est un peu plus claire. Quand la viande est parfaitement congelée, on enveloppe chaque carcasse dans un grossier fourreau de toile ou chemise et on procède à l'embarquement dans les chambres frigorifiques du navire. Suivant les besoins de la consommation, les viandes sont extraites des magasins et décongelées, opération des plus délicates qui nécessite une exposition des carcasses dans des chambres fortement ventilées pendant douze à quinze heures en été et vingt-quatre à trente-cinq heures en hiver. C'est en Angleterre que l'industrie des viandes congelées a le plus d'importance. Nous donnons dans le tableau ci-dessous, emprunté au rapport sur l'exposition de 1889 de M. Potin, les nombres de moutons et d'agneaux importés à Londres pendant les années 1880 et 1888. Depuis cette dernière date, ce commerce a pris une importance plus considérable encore, la consommation de la viande congelée étant entrée complètement dans les habitudes des consommateurs anglais, principalement de ceux qui appartiennent aux classes peu fortunées. On remarquera que la plus grande proportion de viande congelée provient de la Nouvelle-Zélande, possession anglaise; la République Argentine, malgré sa proximité relative, ne vient qu'au second rang.

	1880	1884	1885
Londres	Australie 400	411,745	112,214
	Nouv.-Zélande »	412,349	939,231
	République Argentine . . .	»	108,823
Liverpool	République Argentine	»	676,000
	Totaux	400	632,717
			1,924,925

Environ 45 % de la viande consommée en Angleterre est d'origine étrangère, 20 % de la quantité importée arrive congelée, soit 2 % de la consommation totale. Cette viande atteint généralement en Angleterre le prix moyen de 0 fr. 45 la livre anglaise (*Review of the « frozen Meat Trade »*).

En France, l'importation des viandes congelées d'origine américaine est faite par une seule société (C^{ie} Sansinea), qui possède des abattoirs dans la République Argentine, à Caracas, et débite à Paris une moyenne annuelle de 37,000 moutons au prix moyen de 1 fr. 20 le kilogr. L'importation des viandes américaines ne suffit naturellement pas à combler le déficit de la production nationale. Sur une importation de 17,659,719 kilogr. de viandes abattues, la

République Argentine ne figure que pour 747,650 kilogr. (1889) ; le reste provient de Belgique, 2,743,750 kilogr. ; d'Allemagne, 8,025,349 kilogr. ; de Suisse, 4,546,001 et d'autres pays (Algérie, Autriche, etc.), 4,652,969 kilogr. Toutes ces viandes sont transportées en wagons-glacières, mais ne subissent pas une véritable congélation comme celles qui supportent un voyage de plusieurs semaines.

Les documents les plus intéressants que l'on possède sur la valeur alimentaire des viandes congelées sont dus à M. Pouchet (*Revue scientifique*), qui a reconnu que la viande de moyenne qualité conservée pendant soixante jours à une température de -15° conservait sa couleur, ne dégageait plus l'odeur caractéristique de la viande fraîche et que dégelée elle présentait l'aspect que les bouchers désignent sous le nom de rassis et ne manifestait pas de tendance marquée à une plus rapide altération que la viande fraîche. Déjà, en 1878, MM. Bouley et Vilain avaient signalé l'importance et l'avenir de la conservation des viandes de boucherie par le froid en même temps que les qualités nutritives et la bonne conservation de ces produits. Suivant le Dr Lacadie, la viande conservée dans une glacière, c.-à-d. dans une chambre sans renouvellement d'air, entourée de murs à doubles parois, garnis de substances isolatrices, et renfermant un bac à glace, s'altère assez promptement et prend un goût fade et peu agréable. Au contraire, la viande gelée, conservée dans un courant d'air froid, gardait ses qualités même après un séjour de plus de trois mois dans l'appareil frigorifique. La décongélation des viandes conservées peut, si elle a été faite trop rapidement, entraîner l'altération des tissus et par suite la putréfaction. En effet, comme le fait remarquer M. Roques (*la Viande à Paris*), au début de la congélation, l'eau que renferment les tissus se sépare presque toujours et se prend en glace, quelle que soit la rapidité avec laquelle se fait l'application du froid. Si l'échauffement de la viande gelée est trop rapide, cette eau ne se redissout pas convenablement dans les liquides de l'organisme qui deviennent par suite facilement altérables. Les viandes congelées sont appelées à faire une concurrence sérieuse à celles qui nous viennent d'Allemagne, d'Autriche ou de Russie ; elles possèdent, au point de vue de l'alimentation, toutes les qualités désirables et ont sur ces dernières l'avantage d'arriver sur nos marchés à un prix inférieur.

L'application du froid est également utilisé pour la conservation du poisson. Des bâtiments frétés pour la pêche possèdent des cales dans lesquelles la température est entretenue à environ 17° au-dessous de zéro. A l'arrivée au port d'attache, le poisson est débarqué la nuit et transporté dans des caves maintenues à la même température. Suivant la vente, le poisson est dégelé avec les mêmes précautions que l'on prend pour la viande de boucherie. L'expérience a montré que l'on pouvait conserver, dans ces conditions, pendant sept ou huit mois, du poisson sans qu'il éprouve la moindre altération. Les basses températures sont également appliquées à la conservation du lait. Ce liquide, éminemment altérable, sort du pis de la vache à une température d'environ 38° , température éminemment favorable au développement des ferments nuisibles. A la température de 2 à 4° au-dessous de zéro, leur vie est suspendue aussi longtemps que le lait est maintenu sans échauffement. On obtient la réfrigération du lait en le faisant circuler dans de longues gouttières entourées d'un liquide maintenu à basse température. Dans les appareils construits sur les indications de M. Lezè, le lait sort au bout d'un quart d'heure du réfrigérant à la température de -40° avec un débit de 50 litres par minute. M. Guérin a imaginé pour la conservation du lait un procédé basé sur sa congélation. Le lait gelé, par suite pris en masse, présenterait de grands avantages pour le transport et posséderait une fois ramené à la température ordinaire toutes les propriétés du lait primitif. Avec les machines à glace perfectionnées, 4 kilogr. de charbon permettant la congélation de 40 litres

de lait, le prix de revient de l'opération ne dépassera pas un demi-centime par litre.

Dans ces dernières années, une application des plus intéressantes du froid a été faite à la Morgue de Paris pour la conservation des cadavres (V. au mot CONSERVATION, t. XII, p. 537, la description de l'appareil frigorifique de la Morgue et les coupes transversale et longitudinale de cet appareil). Au point de vue médico-légal en facilitant les recherches du médecin commis à l'examen du cadavre, et au point de vue social en permettant la reconnaissance des morts par leur famille longtemps après la découverte du corps, cette nouvelle application du froid rend les plus grands services, étant donné que les cadavres amenés à la Morgue sont très fréquemment dans un état de décomposition avancée. On détermine l'arrêt de la putréfaction en portant rapidement le corps à une température de -15° à -18° et en le maintenant environ dix heures à cette température. M. Brouardel a reconnu que, quand cette congélation se fait dans un milieu tranquille, la peau conserve sa coloration, ce qui facilite la constatation de l'identité. Les corps qui doivent être conservés dans l'attente d'une confrontation ou pour un examen médico-légal, sont placés dans des cases maintenues à la température de -4° ; ceux dont l'identité n'est pas établie sont disposés dans une salle dite d'exposition dont la température ne dépasse pas -2° , et qui est séparée de la salle publique par un double vitrage permettant aux visiteurs de voir le cadavre exposé tout en évitant l'échauffement.

La préparation des carafes frappées constitue dans les grandes villes une industrie assez importante pour qu'il en soit fait mention ici. C'est au froid artificiel que l'on a recours pour obtenir la congélation de l'eau que renferment ces récipients. Une difficulté s'est présentée dans cette fabrication, car la glace que l'on obtient en plongeant dans un liquide suffisamment refroidi, habituellement une solution de chlorure de calcium ou de magnésium, un récipient rempli d'eau, est bulleuse et opaque. Les consommateurs préfèrent la glace transparente comme celle qui se forme à la surface des étangs pendant le froid de l'hiver. Cette opacité est due à la présence de l'air dissous dans l'eau qui, au moment de la congélation, se dégage de sa solution, mais reste emprisonné dans le bloc de glace. On a d'abord cherché à remédier à cet inconvénient par l'emploi de l'eau distillée non aérée qui offrait, en effet, des avantages au point de vue de la pureté, mais présentait des inconvénients comme prix de revient. On est arrivé à obtenir de la glace suffisamment transparente en facilitant le dégagement de l'air dissous dans l'eau, soit en agitant le liquide à congeler, soit en le soumettant à une circulation continue. Nous signalerons en passant le danger que présente, pour la fabrication des carafes frappées ou de la glace à rafraîchir, l'emploi des eaux impures. La vie des ferments qu'elles renferment toujours n'est que suspendue par l'action du froid, et ces germes une fois la glace liquéfiée reprennent toute leur vitalité. Le même danger se présente dans l'emploi pour la consommation de la glace recueillie à la surface des rivières, étangs ou fontaines publiques ; il serait à désirer que des ordonnances de police vinssent interdire l'usage de cette glace pour l'alimentation.

Une des industries qui ont le plus profité de l'emploi du froid artificiel est la brasserie. Depuis que la fabrication de la bière de fermentation basse s'est généralisée dans notre pays, la machine à glace est devenue un des agents les plus indispensables de cette industrie. La fermentation par la levure basse (*Saccharomyces cerevisiae*) se fait habituellement à une température ne dépassant pas 5° . Il est donc nécessaire, soit de maintenir à la surface des cuves des bacs de zinc renfermant des blocs de glace, ou, ce qui est préférable, de disposer dans la cuve un serpent métallique parcouru par une solution saline à basse température. Les ateliers de fermentation et les cuves pour la conservation de la bière fabriquée possèdent également toute une canalisation de tubes réfrigérants, afin d'entre-

tenir dans ces locaux une température suffisamment basse. C'est à cette nouvelle application du froid que l'industrie de la brasserie doit une partie du progrès qu'elle a fait en France dans ces dernières années et qui sont tels que la fabrication des bières d'excellente qualité est maintenant pratiquée avec succès dans les pays chauds comme la Tunisie et l'Algérie.

Parmi les autres applications du froid artificiel, nous signalerons l'emploi qui en a été fait en Algérie et en Tunisie chez de grands viticulteurs pour maintenir les cuves de fermentation à une température assez basse pour éviter le développement des germes nuisibles, mais cependant assez élevée pour que la levure alcoolique possède toute son activité. On doit à M. Laurent Naudin une intéressante application du froid à l'extraction des essences odorantes des fleurs et un procédé de rectification des alcools dans lequel il utilise également l'action des basses températures. Étant donné le prix de revient peu élevé de la glace obtenue avec les machines modernes, le froid est appliqué aujourd'hui dans un grand nombre d'industries chimiques pour obtenir la cristallisation ou la précipitation des corps solubles en abaissant la température des dissolutions.

Les travaux publics eux-mêmes ont fait une intéressante application du froid pour le fonçage des puits (V. FONÇAGE, t. XVII, p. 702). L'invention des machines à glace est encore trop récente en date pour qu'on puisse se rendre compte de toutes les applications qu'elle comporte; il est cependant hors de doute que l'industrie trouvera dans l'utilisation du froid artificiel autant de puissance et de force qu'elle en a retiré de l'emploi de la chaleur.

Ch. GIRARD.

FRIS (Peder CLAUSSEN) ou PETRUS CLAUDI FRISIUS UNDELINUS, écrivain norvégien, né à Ekersund le 1^{er} avr. 1545, mort au presbytère de Valle, paroisse d'Undal, le 15 oct. 1614. Ayant succédé à son père dans ce pastorat, qui avait quatre églises, il cumula avec ces fonctions celles de prévôt de Lister à l'âge de vingt et un ans, de chanoine de Stavanger (1575), d'archidiacre du diocèse (1608). Malgré la multiplicité de ses occupations et les soucis que lui causèrent ses petits enfants; malgré les luttes qu'il eut à soutenir, même à coups de couteau, à propos de son administration, des dîmes et de la suppression des vestiges du catholicisme, il trouva le loisir d'apprendre l'ancien norrois, d'ailleurs fort rapproché du norvégien d'alors; d'étudier beaucoup d'ouvrages de jurisprudence, d'histoire, de géographie, et d'écrire sur le *Pater*, sur les menses en Norvège, sur l'histoire naturelle, ainsi que des ouvrages topographiques et historiques, des traductions de la loi norvégienne et des sagas. Aucun d'eux ne fut imprimé de son vivant, mais la postérité sut apprécier plusieurs d'entre eux. Sa *Description de la Norvège* fut éditée, avec quelques additions et changements, par les soins d'O. Worm (Copenhague, 1632), qui ne traita pas aussi arbitrairement la *Chronique des rois de Norvège*, traduite des sagas, notamment de *Heimskringla* de Snorre et du *Code Frisianus*, etc. (*id.*, 1633, in-4; 2^e édit., 1757). Un des manuscrits dont Friis s'était servi n'est plus connu que par la traduction qu'il en a été faite; de sorte que celle-ci a la valeur d'une source pour les années 1202-17. M. G. Storm a édité sous le titre de *Samlde Skrifter af Peder Claussen Friis* (Christiania, 1877-81, avec corrections dans *Norsk historisk Tidsskrift*, 3^e sér., t. I, pp. 238-243) tous les ouvrages originaux de cet écrivain dont il a pu trouver le texte, savoir : l'histoire naturelle et la description de la Norvège et de ses colonies; un extrait de la chronique des rois de Norvège; de la dime dans le canton d'Agde, ainsi que des fragments; le tout précédé d'une copieuse biographie. Ces ouvrages souvent consultés et copiés sont écrits d'un style pur, énergique et plein de saveur. (Notice sur lui par A. Faye; Christiania, 1859.)

BEAUVOIS.

FRIS (Christian-Emil KRAG-JUEL-VIND-), homme politique danois, né le 8 déc. 1817. Ayant pris l'administration (1849) du comté de Frijsenborg en Jutland, le plus

étendu du Danemark, avec 8 châteaux, 29 églises, 40 millions de capital en fidéicommis et 45,000 hect. de terres, près, bois, il en réduisit la superficie au cinquième en vendant les fermes à ceux qui les cultivaient. En 1850, il fut l'un des fondateurs de la *Société des propriétaires* qui, en évoluant vers la gauche, se fusionna avec le parti des *Amis des paysans*, pour former la *Société d'octobre* (1865). Membre du Rigsraad depuis 1858, il fut président du conseil et ministre des affaires étrangères du 6 nov. 1865 au 28 mai 1870. Il réussit à faire adopter en 1866 la *Constitution révisée du 5 juin 1849*, qui est encore en vigueur, et à faire voter les lois militaires (1867). Il fut un des membres les plus influents du nouveau *Landsting* (1866 à 1880). A l'occasion du mariage du prince Frédéric (1869), il reçut les deux plus hautes décorations du Danemark (*Éléphant*) et de la Suède (*Séraphins*).

BEAUVOIS.

FRIS (Jens-Andreas), linguiste et ethnographe norvégien, né au presbytère de Sogndal le 2 mai 1821. Après avoir étudié le lapon avec Stockfleth, le finnois avec E. Lønnrot, il fut chargé d'enseigner ces langues à l'université de Christiania, comme docent (1854), lecteur (1863), professeur (extraordinaire, 1866; ordinaire, 1874). Les observations qu'il fit dans ses voyages en Finmark, en Laponie et en Finlande donnent une grande autorité aux ouvrages qu'il a publiés sur ces pays : *Grammaire et Chrestomathie lapones* (Christiania, 1855, 2 vol.); *Carte ethnographique du Finmark* (1861-62, 10 feuilles; 2^e édit., 1889-90), peut-être la plus détaillée de ce genre : *Mythologie, contes et traditions des Lapons* (1871, 2 vol., traduit en partie par W. Henry Jones, en anglais, Londres, 1885; par Pæstion, en allemand, Vienne, 1886); *Un Été en Finmark, dans la Laponie russe et en Karélie* (1871; 2^e édit., 1880); *Voyage d'Oscar II en Nordland et en Finmark* (1874); *En Vacances dans les montagnes* (1876; 2^e édit. 1887; trad. en anglais par W.-G. Lock, Woolwich, 1878); *Esquisses du Finmark* (1881; 2^e édit. sous le titre de *Lajla*, 1890; en suédois, Stockholm, 1882; en finnois, Helsingfors, 1883; en anglais, par le comte de Ducie, Londres, 1883; en allemand, par Th. Traub, Stuttgart, 1886; par C. Tischendorf, Leipzig, 1886); *le Cloître de Petchenga*, d'après des sources et des traditions historiques (1884; en allemand, par O. Gleiss, Stuttgart, 1886; en suédois, en russe); *Lexicon lapponicum*, expliqué en latin et en dano-norvégien, avec grammaire (1885-87). Il a en outre publié un *ABC* (1863) et un *Catéchisme* (1873) en lapon.

BEAUVOIS.

FRIMAIRE. C'est le troisième mois de l'année républicaine (V. CALENDRIER, t. VIII, p. 908), le dernier de l'automne. C'est le mois des frimas. Il correspond à novembre-décembre.

FRIMAN (Claus), poète norvégien, né au presbytère de Selje ou Selø le 25 mai 1746, mort à Daviken le 1^{er} oct. 1829. Après avoir étudié à Copenhague et enseigné en Danemark et en Norvège, il fut chapelain à Volden (1771-1779), pasteur de Daviken (1780-1823) et prévôt du Nordfjærd à partir de 1800. Il penchait vers le rationalisme et il s'enrichit dans la pêche du hareng, d'où son surnom de *Sildepræsten*, mais il a d'autres titres de notoriété. Les chansons et les idylles, pleines de sentiment, de charme et de fraîcheur, que contiennent ses *Travaux poétiques* (Copenhague, 1788, t. I; Bergen, 1826, t. II); ses *Chants du peuple* (Copenhague, 1790); *le Marin chantant* (Bergen, 1793) ont mérité d'être comparées aux poésies de P. Dass et quelques-unes sont encore chantées. Il réussit moins bien dans ses poésies descriptives (dont une pourtant sur le mont *Hornelen*, fut couronnée en 1777), didactiques, de circonstance et religieuses : *Chants évangéliques* (Copenhague, 1780); *Exercices de piété pour le peuple* (1785); *le Cabinet maritime* (1793); *Cent Psaumes originaux* (1794), dont 42 ont été admis dans le *Psautilier* de 1798. Il imita d'Horace le *Carmen secularé* et de Virgile l'épisode de *Didon*. Un choix de ses poésies a été édité par Welhaven (Christiania, 1851).

BEAUVOIS.

FRIMAN (Thomas), écrivain finnois, né à Jaakkima le 3 juil. 1821, mort le 24 juil. 1886. Elevé à Saint-Petersbourg, il enseigna au séminaire ecclésiastique de cette ville le finnois (1844-1870) et l'esthonien (1847-1865), et il traduisit dans ces langues les livres en usage dans les églises de communion grecque. Il rédigea en finnois la *Feuille de Saint-Petersbourg* (1871-1879), où il publia ainsi que dans des journaux de Wiborg des nouvelles fort appréciées. On lui doit encore des *Recherches sur la langue finnoise* (dans *Pohjoinen palaa* de Gottlund; Helsingfors, 1848) et *Leclures pour le peuple finnois : les Finnois à Saint-Petersbourg et contes* (Wiborg, 1849).

FRIMODT (Jens-Christian-Rudolph), prédicateur danois, né à Birkendegaard, près de Kallundborg, le 24 déc. 1828, mort à Copenhague le 21 mars 1879. Après avoir enseigné, notamment comme adjoint à l'Académie de Sorœ (1857), il fut ordonné prêtre et nommé pasteur de la nouvelle église Saint-Jean à Copenhague (1864). Sa paroisse devint si florissante qu'il proposa de la diviser et contribua à en faire ériger deux nouvelles, Saint-Etienne (1874) et Saint-Jacques (1878). Dévoué et fort actif, malgré la faiblesse de sa santé, il dirigea aussi la mission intérieure qui fonda les écoles du dimanche et la maison des repenties (1877). Une cinquantaine de ses *Prêches* ont été publiés (1866, 1871, 1879). Des *Notices* sur lui ont été données par H. Stein (1879) et P. Krag (1880). B-s.

FRIMONT (Johann-Maria, comte de), prince d'Antrodocco, général autrichien, né à Finstingen (Lorraine) le 3 févr. 1759, mort à Vienne le 26 déc. 1831. Entré dans l'armée autrichienne en 1776, il fit toutes les campagnes jusqu'en 1815. Il commandait en 1813-14 un corps d'armée qui donna à la bataille de La Rothière. Il fut proposé en 1815 aux forces autrichiennes de la Haute-Italie et prépara la ruine de Murat. Lui-même occupa les cols des Alpes, prit l'Écluse, Grenoble et Lyon, commanda une partie de l'armée d'occupation de la France jusqu'en 1818. Commandant la Vénétie, il recut en 1821 la direction de l'armée autrichienne (52,000 hommes) chargée de comprimer les libéraux de Naples. Vainqueur à Rieti (7 mars), il prit Naples (23-24 mars) et soumit le royaume. Le roi Ferdinand le créa prince d'Antrodocco et lui donna une dotation de 220,000 ducats. L'empereur d'Autriche le fit comte et le nomma commandant en chef de la Lombardie (1825). Il comprima les troubles de Modène, Ferrare, Parme, des États de l'Église, fut appelé à présider le conseil de guerre de Vienne (1831).

FRIND (Anton-Ludwig), théologien tchèque, né à Hainpach le 9 oct. 1823, mort à Leitmeritz le 28 oct. 1881. Ordonné prêtre en 1837, il devint en 1847 chanoine du chapitre de Prague, en 1879 évêque de Leitmeritz. Il a publié un certain nombre d'ouvrages relatifs à l'histoire religieuse de la ohême : *Der geschichtliche heilige Johannes von Nepomuk* (Prague, 1861); *Kirchengeschichte Böhmens* (id., 1864-78, 4 vol.); *Lehrbuch der katholischen Apologetik* id., 1778, 3^e éd.).

FRINGILLES (Ornith.). On désigne parfois sous ce nom les Passereaux des deux familles des *Fringillidés* et des *Ploceidés* (V. ces mots).

FRINGILLIDÉS (Ornith.). La famille des Fringillidés, dont le nom est tiré de celui du genre *Fringilla* (V. PINSON), comprend l'énorme foule de ces Passereaux que Cuvier rangeait dans la famille des *Contrastres* et que l'on désigne vulgairement sous le nom de *Gros-Becs* (en donnant à ce mot le sens le plus étendu). Les représentants de ce groupe ont le bec court, épais et de forme conique, avec les mandibules tantôt se rencontrant par leurs bords, tantôt se croisant à l'extrémité, les pattes de longueur moyenne, souvent assez robustes, dénudées et annelées dans la région tarsienne, les ailes médiocrement allongées, la queue tantôt courte, tantôt allongée, avec les pennés égales ou étagées. Leur taille n'est jamais très forte et se rapproche le plus souvent de celle de notre Moineau domestique. On trouve

des Fringillidés sur la plus grande partie de la surface du globe et on en connaît certainement à l'heure actuelle plus de 600 espèces, dont une soixantaine seulement appartiennent à la faune européenne. Ces espèces ont été quelquefois groupées en deux tribus qui, d'ailleurs, ont de nombreux points de contact : la tribu des *Fringillinae* ou Fringillidés typiques et celle des *Emberizinae* ou Bruants (V. ce mot). Les Fringillidés sont tous plus ou moins granivores, quoique beaucoup d'entre eux fassent une grande consommation d'insectes. Ils vivent tantôt isolés ou par couples, tantôt en bandes nombreuses et construisent leurs nids les uns sans le moindre soin, les autres avec beaucoup d'art. E. Oustr.

BIBL. : R.-B. SHARPE, *Cat. B. Brit. Mus. (Fringillidæ)*, 1888, t. XII.

FRIO (Cabo) (V. CABO FRIO).

FRIO. Rivière du Costa Rica qui se jette dans le lac de Nicaragua tout près du point où en sort le Desaguadero ou San Juan. Cette rivière traverse les forêts des Indiens Guatusos qui en interdisent l'accès.

FRIOLAIS (Le). Com. du dép. du Doubs, arr. de Montbéliard, cant. de Maiche; 73 hab.

FRIOUL en italien *Friuli*, en frioulan *Furlanci*, en allemand *Friaul*. Prov. d'Italie (ancienne Vénétie), à la frontière de l'Autriche. Cette province est comprise entre la Livenza à l'O., les Alpes Cadoriques au N.-O., les Alpes Carniques au N.-E., le Timave à l'E. et l'Adriatique au S. Elle est traversée sur le Tagliamento et l'Isongo et très accidentée au N. et à l'E. Elle est riche en céréales, vignobles et bétail. — Le Frioul doit son nom à la colonie romaine de *Forum Julii* (aujourd'hui *Città de Friuli*); aux limites du pays des Vénètes, il était habité dans sa partie montagnaise par les *Carnes* qui ont laissé leur nom à cette partie des Alpes, désignées par les gens du pays sous le nom de *Carnea*, *Cargnia* (Alpes Carniques). Conquis au 6^e siècle av. J.-C. par les Romains, il prit de l'importance au temps de l'invasion barbare, étant la porte de l'Italie. Les Lombards s'en emparèrent dès 569, et ce fut un de leurs trente-six duchés, l'un des plus importants (V. ITALIE). Il s'étendait entre le Tagliamento, les Alpes Noriques et Juliennes et le Formio ou Risano. La capitale avait pris le nom de *Civitas Austriae Italiae*, Cividale. Elle fut brûlée par les Avars (610); le duc Gisulf périt; ses fils reperdirent les districts de Cilia (Gailthal en Carinthie) et de Medaria que leur enleva le patrice byzantin Gregorius (626). L'histoire des ducs de Frioul fut celle d'une lutte perpétuelle contre les Avars, contre les Slaves des montagnes, contre les rois lombards. Le fils de Gisulf, Grimoald, devenu roi, eut à combattre Lupus dont le débarrassèrent les Avars (663); Pemmo, vainqueur des Slaves, emprisonna le patriarche d'Aquilée et fut déposé par Luitprand (737); Ratchis, fils de celui-ci, occupa la Carniole et devint roi des Lombards. Saint Anselme, fondateur du monastère de Nonantola, fut l'adversaire du roi Didier. Rodgand fut un des derniers champions de l'indépendance lombarde; révolté avec les ducs de Chiusi, Spolète et Bénévent, il fut décapité (770). Le Frioul devint une marche du royaume de Charlemagne. Elle avait une grande importance, étant chargée de tenir en respect les Avars, les Slaves, les Bulgares. On y rattachait le S. de la marche de Pannonie. Sous Louis le Débonnaire, les margraves ou ducs de Frioul, Cadolah et Balderich, se firent battre par les Slovènes (819) et les Bulgares (828). Le dernier fut destitué et la marche divisée en quatre comtés : Frioul, Istrie, Carniole et marche de Trévis ou de Verone. Dans les partages de l'empire carolingien, elle fut attribuée au royaume d'Italie. Le duc Bérenger, petit-fils de Louis le Débonnaire, par sa mère Gisèle, revendiqua, en 888, le royaume d'Italie que lui disputèrent les ducs de Spolète, les rois de Haute et Basse-Bourgogne et d'Allemagne. Otton 1^{er} conquit en 952 les marches de Frioul ou d'Aquilée et de Verone et les amena à l'Allemagne, les donnant au duc Henri de Bavière. Rattaché à l'Italie en 962, le Frioul resta en fait une dépendance de l'Allemagne jusqu'en 1077; depuis 976, il était uni à la

Carinthie. Mais, en 1077, Henri IV vendit les droits de duc et comte au patriarche d'Aquilée. La noblesse frioulane fut en conflit avec le patriarche et appela contre lui les Vénitiens. Ceux-ci conquièrent progressivement le pays ; en 1420, ils s'emparèrent d'Udine qui était devenue la capitale. Cependant la région à l'E. de l'isonzo resta au pouvoir des comtes de Gorz dont l'empereur Maximilien hérita en 1500. Ainsi se produisit la division du pays en deux provinces : Frioul vénitien et Frioul autrichien. Le premier suivit les destinées de la Venetie. En 1797, il fut annexé à l'Autriche ; en 1805, Napoléon le reprit pour son royaume d'Italie, il y ajouta même une partie du Frioul autrichien pour former le dép. du Passariano, ch.-l. Udine. Duroc reçut le titre de duc de Frioul. Le reste du Frioul autrichien fut cédé en 1809 à la France et annexé aux provinces illyriennes. En 1815, l'empereur d'Autriche recouvra le tout et depuis il a pris le titre de duc de Frioul et les armes (aigle couronné sur champ bleu). Mais la division administrative subsista et en 1866 devint politique entre le Frioul autrichien et le Frioul vénitien.

Le Frioul comprend aujourd'hui en Italie toute la province d'Udine et le circondario de Portogruaro ; en Autriche, les districts de Gorz et de Gradiska, dans la prov. du littoral ; soit ensemble 9,000 kil. q. et 700,000 hab. De toutes les parties de l'Italie, c'est le Frioul qui a gardé le plus d'affinités avec l'Autriche, l'Autriche slave tout au moins, sinon l'Autriche allemande. Dans les montagnes, 50,000 Frioulians parlent encore aujourd'hui un dialecte particulier riche en mots celtiques, peu connus d'ailleurs, le *furlanish*. Le système féodal y a laissé des traces profondes. C'est ce qui a conduit certains géographes à considérer les gens du Frioul comme une sorte de race à part, malgré leur assimilation toujours plus marquée avec l'Italie.

BIBL. : PIRONA, *Vocabolario friulino* ; Venise, 1869. — MANZANO, *Analisi del Friuli* ; Udine, 1858-79, 7 vol. — Du même, *Compendio di storia friulana* ; Udine, 1876. — ZAHN, *Friulische Studien* ; Vienne, 1878.

FRIOUL (Duc de) (V. DUROC).

FRIPIER. Dans tous les pays, à toutes les époques, la classe peu fortunée a utilisé et utilisera les vêtements et les pièces de mobilier mis à la réforme par les gens plus aisés, et comme il n'est nul objet qui ne devienne matière à trafic, le commerce des hardes plus ou moins défraîchies ou usées fait vivre et peut même enrichir ceux qui l'exploitent. Dans les grands centres, il donne lieu à de très grosses affaires, mais il ne paraît pas qu'il attire nulle part grande considération ; la littérature classique n'a guère daigné s'occuper du fripier ; c'est accidentellement qu'elle nomme le *γρυτοπώλης*, le *σπειροπώλης*, *ῥηματιοκάρηλος* des Grecs et le *scrutarius* latin. Le crieur public d'Horace à qui l'orateur Philippe rendit le mauvais service de l'enlever à son métier, vendait sur le forum des hardes au menu peuple, lorsque, pour son malheur, il attira l'attention du grand personnage romain (Horace, *Ep.*, I, 6). Il n'est pas besoin de cet exemple pour avancer que, par suite de saisie, ou pour d'autres causes, la friperie était parfois vendue à l'encan. Elle avait ses quartiers et ses marchés (*σπειροπώλης ἀγορά*). En Orient, elle a toujours envahi une bonne partie des bazars, et la Russie, demeurée asiatique en bien des points, nous offre encore, au Gostinoidvor, à la Tschoukine de Saint-Petersbourg et au grand bazar de Moscou, le plus pittoresque groupement de brocanteurs qui se puisse voir. Notre Temple, même avant d'être transformé, n'aurait pu en donner une idée.

Les fripiers sous l'ancien régime. Dès le XIII^e siècle, les fripiers de Paris, réunis en communauté, formaient un corps de métiers important ; François I^{er} leur donna des statuts (juin 1544) qui furent confirmés sous Henri II, puis sous Charles IX, et partiellement réformés en 1664. Le corps était régi par un syndic et quatre jurés assermentés devant le procureur du roi ; il avait des gardes pour faire respecter les droits et veiller à l'observation des règlements. On ne passait maître qu'après trois années d'engagement

comme apprenti et autant comme serviteur ou garçon. Le droit de maîtrise coûtait mille livres, le brevet soixante-douze. Les armes reconnues à la corporation étaient, d'après l'armorial général de 1696, d'azur chappé d'or, à trois croisants deux en chef et un en pointe de l'un en l'autre. Sous Louis XII les « freppiers » revendeurs formèrent une compagnie de la milice urbaine et se donnèrent une bannière. Le fripier achetait, vendait, troquait étoffes, dentelles, galons, passements, fourrures, chapeaux, éperons, épées, ceinturons, vieux linges, hardes, tapisseries, baudriers, cuivre, étain, fer, vieilles plumes en balle, menuiserie neuve et d'occasion. Sous François I^{er}, on leur ordonna de tenir un registre « bon et fidèle » de tous les objets neufs ou vieux achetés par eux, d'y consigner le nom des vendeurs, et d'exiger dans certains cas des répondeurs. Ils pouvaient faire eux-mêmes ou faire faire toutes sortes d'habits neufs pour hommes, femmes ou enfants, mais à deux conditions : le prix de chaque vêtement ne pouvait dépasser dix livres, et aucun ne devait être « taillé sur mesure certaine », autrement dit ils devaient se borner à la confection. Quant à la menuiserie ou à la tapisserie neuve, ils ne pouvaient ni y travailler eux-mêmes, ni y faire travailler d'autres que les artisans autorisés. Il leur était permis d'acheter aux merciers et aux drapiers les restes de drap, serge, dentelle, passementerie, avec cette réserve que le coupon aurait moins de cinq aunes. Défense formelle de louer des étoffes pour tentures aux obsèques et funéraires ; les jurés crieurs de corps, ayant le monopole des pompes funèbres, contestaient à la friperie même son droit consacré d'utiliser les draperies du fonds de commerce à la mort du maître, de sa femme, de ses enfants, mais à l'exclusion de tout autre degré de parenté.

La police tenait les fripiers en grande suspicion et les surveillait de près, car leur négoce ne se passait pas tout entier au grand jour, et à leurs profits avoués s'ajoutaient souvent les bénéfices illicites, surtout ceux du recel. Etienne Boileau, dans le *Livre des métiers*, leur interdisait déjà, sous peine de déchéance, d'acheter aux larrons, de faire aucune emplette dans les tavernes et lieux de débauche sans savoir l'origine de leurs achats ; s'il leur était proposé des hardes mouillées ou souillées de sang, ils devaient s'enquérir de la cause ; tout objet religieux était exclu de leur commerce ; mais comme les reliques, même volées, portaient bonheur à leur détenteur, l'article était trop tentant pour être repoussé. Les piliers des halles servaient de quartier général à la friperie. Mercier, dans son *Tableau de Paris*, nous montre les fripiers utilisant l'obscurité de leurs réduits pour tromper sur l'état ou la nature de la marchandise vendue. Au grand jour, l'acheteur s'apercevait, mais trop tard, qu'un habit vanté comme presque neuf était constellé de taches, qu'au lieu d'être noir il était vert ou violet. Il semble aux fripiers que nul n'a le droit de se montrer sous les piliers sans devenir leur proie. Aux sollicitations des marchandes succèdent bien vite leurs injures, les insolences ou les mauvais traitements des garçons, qui s'emparent même de leur victime et l'entraînent ; c'est à coups de canne qu'il faut leur faire lâcher prise. Molière et Regnard, nés au centre de la brocante, ont pu, étant enfants, s'amuser de ces scènes populaires. Les piliers des halles étaient du reste très connus ; on y trouvait à s'habiller des pieds à la tête, et à meubler sa maison de la cave au grenier. Cinquante mille hommes, subitement débarqués, auraient pu, selon Mercier, se procurer du jour au lendemain cinquante mille couchettes.

Les crieuses de vieux chapeaux. A côté de la corporation et en dehors d'elle existait la troupe des marchands ambulants, en partie pourvoyeurs, en partie rivaux des boutiquiers. Ces industriels battaient le pavé, en quête d'aubaines, et dès le XIII^e siècle, on entendait crier, du matin au soir, les *vieux housiaus*, les *sollers vieux*, ou encore : *chapiaus*, *chapiaus*, cris auxquels d'autres voix répondaient : *vieux fers*, *vieux drapoux*. La rue était surtout exploitée par des femmes, qu'on désignait sous le nom

général de criuses de vieux chapeaux. Femmes ou filles de pauvres artisans, de crocheteurs, de soldats aux gardes, elles achetaient, à domicile ou aux ventes publiques, meubles, hardes ou autres objets. Elles ne se rattachaient pas à une communauté, et n'existaient pas de plein droit, mais, dès 1430, un arrêt du Parlement leur avait accordé la tolérance, et, au xvii^e siècle, le lieutenant de police les prit même sous sa protection, peut-être parce qu'il les utilisait. Sans être soumises à des statuts, elles avaient leurs usages, leur discipline ; ainsi, il était de règle entre elles qu'aux ventes à l'encan une bande de criuses ne fit pas concurrence à une autre et s'abstint de surenchérir. Après la vente, elles se réunissaient près de la porte Baudoyer pour procéder à ce qu'elles appelaient le *vuillage* des lots (ce que nos brocanteurs nomment la *revision*). De nouvelles mises à prix avaient lieu pour l'allotissement définitif, et la différence se répartissait entre toutes celles qui avaient assisté à la vente. Par malheur, comme ces femmes étaient, de leur nature, criardes et colères, l'assemblée était des plus bruyantes et les bourgeois du voisinage réclamaient ; aussi un ordre de police (11 oct. 1697) interdit les attroupements et établit une amende de 50 livres, même l'emprisonnement, dans le cas où le bourgeois se plaindrait d'avoir été incommodé ou injurié.

Savary distingue quatre sortes de criuses : les *criuses en gros*, les *criuses ordinaires*, les *novices*, les *revendeuses à la toilette*. Les premières guettaient les criuses ordinaires au moment où celles-ci apportaient leur butin pour l'étaler sous les piliers des halles et le proposer aux fripiers ; elles accaparaient la marchandise et la revendaient aux boutiquiers, fort mécontents du gain qu'elles prélevaient à leur détriment. Les criuses ordinaires achetaient et vendaient au jour le jour et vivaient en meilleurs termes avec la corporation pourvu toutefois qu'elles lui apportassent directement leurs emplettes. Les novices opéraient à la suite d'une ancienne criuse, dite *meneuse*, et se mettaient ainsi au courant des affaires ; comme les criuses pouvaient exercer sans passer par la formalité de la réception, le métier étant libre, cet apprentissage était facultatif ; il se payait par un cadeau de 12 à 15 écus, sans que cette rémunération pût jamais être érigée en taxe ; la meneuse qui l'eût exigée comme telle eût été coupable de concussion, et les élèves, déjà fort rares, l'eussent quittée. — Les revendeuses à la toilette formaient la catégorie la plus relevée par l'importance, sinon pour l'honorabilité, de leurs profits ; la plus innocente de leurs peccadilles, mais non la moins sévèrement punie, était de dissimuler sous des objets de contrebande leurs dentelles, leurs hardes et leur bijouterie. Leur nom venait soit de ce qu'elles assistaient le matin à la toilette des dames, soit plutôt de ce qu'elles enveloppaient leur marchandise dans la pièce d'étoffe appelée toilette. Ayant accès même auprès des dames « les plus huppées », dit Mercier, confidentes de leurs besoins, chevelles ouvrières de mainte intrigue, elles jouaient le rôle de M^{me} la Ressource, ou pis encore, ne refusant leur entremise à aucune négociation ; à ces divers métiers, plusieurs d'entre elles durent de grosses et rapides fortunes, et c'était les plus hideuses qui réussissaient le mieux, observe Mercier. La Frosine de Molière, qualifiée de femme d'intrigue, devait être enrégimentée dans leur bande, et Harpagon entrerait sans doute en affaires avec elles pour s'approvisionner des hardes, lézards empaillés et autres vieilleries qui remplacent en partie l'argent comptant dans toutes les avances faites aux Cléantes par les usuriers. La terrible Asie de Balzac, l'âme damnée de Vautrin, sera revendeuse à la toilette. Tout le personnel féminin de la friperie se rendait sur la place de Grève, le lundi, jour où il n'y avait pas d'exécution, et y tenait un marché dit foire du Saint-Esprit. Les étalages se composaient de tout ce qui concerne la toilette des femmes et des enfants ; servantes, grisettes, petites bourgeoises y affluaient et s'escrimaient à armes égales avec les vendeuses ; des deux côtés, même désir de conclure de bonnes affaires, même astuce féminine.

Les fripiers contemporains. Avec la Révolution, les privilèges de la friperie disparurent, mais les mesures de précaution prises contre elle furent maintenues, et la profession continua d'être exercée à peu près par les mêmes catégories d'industriels. Seulement, le nombre des boutiquiers a augmenté, et les marchands d'habits ambulants ont en grande partie remplacé les criuses. Mais ce sont les magasins de confection qui, en dépossédant les revendeuses de la meilleure partie de leur clientèle, ont amené dans le commerce des vieilles hardes les changements les plus radicaux. La préfecture de police défend aux fripiers de rien acheter aux enfants sans une autorisation des pères, mères ou tuteurs ; même défense pour les armes ou effets d'équipement, que leur proposeraient des militaires ; ils doivent consigner leurs achats sur un registre examiné, visé, timbré chaque mois par leur commissaire de police. Tout marchand d'habits doit être muni d'une médaille de la préfecture où sont marqués son nom et son numéro, et toujours la porter ainsi que son bulletin d'inscription. Si le marchand quitte la partie, il doit déposer médaille ou bulletin ; en cas de mort, c'est aux héritiers de le remettre. Le recel entraîne des peines judiciaires et des peines administratives.

Le haut commerce est représenté par les acheteurs en gros qui, sur le carreau du Temple, traitent avec les ambulants et emmagasinent d'énormes pacotilles de hardes. Il y a des boutiquiers de tous les degrés, depuis le sordide brocanteur, demi-chiffonnier, demi-ferrailleur, qui récolte le rebut des ventes après décès, les haillons saisis dans les galetas, toutes les épaves de la misère, et même celles qui sont périodiquement adjudgées à la Morgue. Le marchand d'habits proprement dit est en général à moitié sédentaire, à moitié forain ; il exploite les quartiers excentriques et aussi le quartier latin, les hôtels d'étudiants, où il ne fait que trop souvent l'usure ; sa boutique est du reste assez propre, et il n'y fait figurer que la garde-robe décente et même élégante. Certains fripiers ne tiennent que ce qu'il y a de plus précieux, de plus rare en fait de vieilles étoffes, de dentelles, de bijoux, de tapisseries ; ce sont de vrais marchands de curiosités, d'antiquités. Dans la clientèle, qui achalande les magasins d'occasion, il n'y a guère de milieu. Sauf quelques bourgeoises économes, elle se recrute très haut ou très bas. La bourgeoise aisée ne fraye guère avec le revendeur ; elle professe a priori dégoût ou dédain pour tout objet de rencontre. Le pauvre diable est logé à bonne enseigne pour n'y pas regarder de si près ; sans avoir lu La Fontaine, il sait que les délicats sont malheureux. A l'autre extrémité de l'échelle sociale, de fort grandes dames, très élégantes et des plus titrées, n'ignorent pas qu'aux abords du Temple des maisons d'allure peu engageante recèlent des magasins uniques, dont les richesses peuvent éblouir les plus difficiles : points de Venise ou d'Angleterre, malines, linge de Saxe, étoffes anciennes, tapisseries introuvables partout ailleurs, bijoux de haute curiosité, objets de toute sorte en forment l'assortiment. Si les emplettes s'y font à des prix exorbitants, du moins l'acquéreuse qui sait choisir entre ces reliques du passé et les utiliser peut se faire honneur d'une sorte de création artistique, et la parure de sa personne ou l'ameublement de son hôtel porteront un autre cachet que celui du fournisseur banal. L'artiste est un habitué encore plus assidu de ces dépôts ignorés de tant de gens. La critique ne lui passant plus le moindre anachronisme en fait de costumes et même d'accessoires quelconques, un gilet ou un costume du dernier siècle, un uniforme authentique, un morceau de soierie, une tenture, sont pour lui de précieux documents, et le marchand lui ménage bien des trouvailles, bien des surprises. On se demande où se cachaient tant de raretés, avant que la mode les exhumât.

La marchande à la toilette ne dédaigne pas les bijoux artistiques, les dentelles anciennes ; elle ne manque pas de flair pour savoir le parti qu'elle peut en tirer à l'occasion, mais elle se monte plus spécialement en vue d'une clien-

tèle éprise du luxe voyant. Comme son ancêtre la revendeuse, elle a plus d'une corde à son arc : providence fort louche et fort peu désintéressée d'un monde tour à tour besogneux et prodigue, et auquel dans sa jeunesse elle a souvent elle-même appartenu, elle se fait prêteuse à la petite semaine ; et si elle n'exige pas de gages pour ses avances, si elle livre sa marchandise à crédit, c'est qu'elle hypothèque sa créance sur le vice et en attend triple profit comme bailleuse de fonds, comme fournisseuse et comme proxénète. Ses marchandises constituent une sorte de garde-robe roulante, souvent fort riche, fort élégante et qui ne sort de son magasin que pour y rentrer bientôt, sans cesse vendue, rachetée, troquée suivant les caprices ou les nécessités du moment ; et moyennant des droits de mutation fort lucratifs, la parure passe de l'une à l'autre, la loueuse de costumes dépréciant le même article et le surfaisant tour à tour avec une égale impudeur. Elle n'a pas plus d'entrailles pour la malheureuse réduite aux expédients par des revers immérités que pour les victimes du désordre et de l'imprévoyance. Elle s'introduit partout, la même ou pour l'honneur d'une maison elle n'aurait jamais dû mettre le pied ; mais un stage dans l'antichambre où elle est perpétuellement en affaires avec la femme de chambre la met au courant ; l'heure arrivée, elle profite des indiscretions, se propose comme faiseuse d'affaires ; c'est elle qui procure les diamants faux, les dentelles d'imitation, destinés à remplacer les vrais ; elle ne cesse de rançonner l'imprudente qui s'est mise entre ses mains ; nul métier, nulle négociation ne l'effarouche, l'excitation à la débauche moins que tout autre, son seul frein étant d'avoir maille à partir avec la justice ; le dernier usage qu'elle fera de son savoir faire, après avoir évité cet écueil, ce sera d'usurper la considération et de faire honneur à ses rentes.

Pas plus qu'elle, les autres représentants de la profession ne paraissent en progrès moral sur ceux de l'ancien régime ; il faut sans doute admettre des exceptions, mais la gazette des tribunaux ne nous donne pas lieu de supposer que la statistique du recel puisse être établie en sens inverse de celle du vol. Quant aux mœurs et à la physiologie des fripiers, les scènes dont Mercier se faisait le peintre se sont, pendant des années, continuées au Temple où, depuis 1810, ont été transférés le commerce et la bourse de la friperie ; aussi longtemps qu'y ont subsisté la Rotonde et les affreux couverts de la hallé à la lingerie, il fallut un certain courage à l'observateur pour hasarder une promenade sous les galeries, particulièrement dans les sections appelées le *Pou volant* et la *Forêt noire* ; marchands et marchandes passaient bien vite de la calinerie aux quolibets et aux insultes. Sous les halles nouvelles, la police a supprimé presque complètement ces excès ; mais il faut ajouter que le commerce y a totalement changé de nature ; la friperie y est en pleine décadence ; on n'y vend guère que des articles neufs, provenant de soldes ou d'assortiments défrachis. La friperie proprement dite n'a réellement gardé que le carreau, transporté de la voie publique au premier étage de la construction nouvelle. A l'heure des transactions, vers deux heures, on voit arriver les gros bonnets de la partie, aussi bien que les simples vendeurs de *frusques* ; dans l'argot du lieu, les chineurs ou roulants sont les crieurs des rues qui spéculent sur les *pelures* et les *montants* (habits et pantalons) : les *niolleurs* ont récolté les vieux chapeaux d'hommes ou niolles ; le chapeau de femme est dit : un *décrochez-moi ça*. Dans des réunions tumultueuses s'établit la cote des hardes, aussi sujettes que les valeurs aux jeux de l'agiotage, aux manœuvres des hausseurs et des baissiers. Le haut commerce négocie des montagnes de vieux pantalons, de vieux paletots ; faute de débit en France, il s'est assuré des débouchés au loin. D'énormes ballots en sont embarqués. La traversée de l'Océan est un rajeunissement pour les nippes les plus défrachies qui, sous d'autres cieux, deviennent articles de nouveauté ; la garantie de nos troupiers, leurs épaulettes y font prime ; les roitelets nègres se réservent les uniformes de généraux,

de préfets, voire même d'académiciens, ou les livrées des laquais. Les loques ne font pas ces lointains voyages, mais elles trouvent aussi leur placement ; un vêtement déguenillé renaîtra sous une autre forme, fournira la matière première d'une seconde fabrication. Les morceaux en sont effilochés, cardés, tissés, foulés et deviendront les nouveautés de saison que la confection affiche à des prix invraisemblables. Ceux qui délaissent le fripier pour se vêtir de neuf restent donc indirectement ses tributaires. Il s'est monté en outre des usines où le vieux drap est réduit en bourre pour remplacer la laine à matelas dans la literie économique. Les souliers, arrivés à leur dernier terme, sont dirigés sur les ateliers des prisons où le réclusionnaire les dépêche ; les pièces sont mouillées, détrempees, et, à l'aide de battages répétés, se ressouvent en un pseudo-cuir, qui n'est, il est vrai, nullement à l'épreuve de la marche et de l'humidité. Le bon marché de la cordonnerie au rabais n'a pas d'autre secret ; voilà aussi pourquoi il représente une économie ruineuse.

Si importante que soit la friperie parisienne, elle n'est rien, comparée à celle de Londres, où les haillons se portent sordides ; le costume étant le même pour les diverses classes, un vêtement parcourt tous les degrés de l'échelle sociale ; toutes les pièces de la garde-robe princière en descendent successivement jusqu'au plus déguenillé des mendiants ; leur dernière étape, après l'Irlande, est le quartier dit : la paroisse Saint-Gilles, réceptacle de tous les haillons ; de là, ils partent, en immenses cargaisons, pour toutes les parties du monde.

En résumé, le commerce de la friperie est un commerce important, mais malpropre et généralement mal famé. Chez ses suppôts, l'appret au gain se montre sous ses formes les moins dissimulées et souvent les plus odieuses. Le crayon des Daumier, des Gavarni ne les a pas représentés sous de plus flatteuses couleurs que la plume des écrivains. Si l'on rencontre à Paris des figures faites pour inspirer l'aversion, le dégoût ou tout au moins la méfiance, c'est aux abords de l'hôtel des ventes, du Mont-de-Piété, aux environs du Temple, lorsque les brocanteurs, accourant à la curée, s'y abattent pour spéculer sur la mort, la ruine et les désastres de toute sorte. Si le Temple ne ressemble plus à un ghetto, les maisons qui l'entourent ont gardé l'apparence de repaires.

Marcel CHARLOT.

BIBL. : DELAMARE, *Traité de la police*. — SAVARY, *Traité du commerce et de la navigation*, art. Fripier. — MERCIER, *Tableau de Paris*, chap. CLVI, *Revendeuses à la toilette*, chap. CLXXXII, *Piliers des Halles*. — *Les Français peints par eux-mêmes*, 1840. — ARNOULD FREMY, *la Revendeuse à la toilette*, t. I, p. 359. — EDMOND TEXIER, *Tableau de Paris*, t. I, chap. XV, t. II, p. 57.

FRIQUET DE VAUROSE (Jacques), peintre français, né vers 1638, mort en 1716. Il fut l'élève de Sébastien Bourdon et ils ont plus d'une fois travaillé ensemble ; ils collaborèrent notamment à la décoration de l'hôtel de Bretonvilliers. Friquet n'était d'ailleurs que le docile exécuteur de la pensée de son maître. Il travailla pour Louis XIV ; l'Académie royale l'admit le 5 juil. 1670 au nombre de ses membres et plus tard elle le nomma professeur d'anatomie (5 nov. 1672). Il prit part à l'exposition de 1699 et reparut à celle de 1704 où il exposait un *Triomphe de Thésis* et une *Vierge avec l'Enfant Jésus*. Le musée du Louvre possédait encore en 1835 son tableau allégorique de la *Paix d'Aix-la-Chapelle*. Ce tableau, qui venait de l'ancienne Académie, a disparu en ces dernières années. Friquet de Vaurose fut le maître de Pierre Dulin.

P. M.

BIBL. : *Mémoires sur la vie des académiciens*, 1854, t. I. — *Procès-verbaux de l'Académie de peinture et de sculpture*, années 1670 et 1672.

FRIRION (François-Nicolas, baron), général français, né à Vandières (Meurthe) le 7 févr. 1766, mort à Paris le 25 sept. 1840, neveu de Joseph-Mathias (1752-1821), intendant général (1806), inspecteur en chef des revues (1810), créé baron le 29 déc. 1812. Entré dans le régiment d'Artois, le 23 avr. 1782, il passa successivement par tous les grades, fut nommé lieutenant le 31 mai 1792, et ad-

judant général chef de brigade le 9 mars 1797. Nommé général de brigade en 1800, après Hohenlinden, il sert à la grande armée et arrive à Essling où il perd deux de ses officiers d'ordonnance et a un cheval blessé sous lui. Il est nommé général de division après Znaim (24 juil. 1809) et est créé baron le 31 janv. 1810. Successivement chef d'état-major de l'armée de Portugal, inspecteur des cohortes de la garde nationale, il remplace le général Hulin comme gouverneur de Paris en 1812. Il conserve son emploi sous les Bourbons. Il est nommé commandant de l'hôtel royal des Invalides en 1832. Rédacteur au *Spectateur militaire*, il a laissé les ouvrages suivants : *Journal historique de la campagne de Portugal* (Paris, 1841, in-8) ; *Essai sur les moyens de faciliter l'étude du grec et du latin* (Paris, 1826, in-8) ; *Notices nécrologiques sur les généraux Ferino, Bellavène, Fririon* (1828). — Son frère *Joseph-François* (1771-1849) se distingua en Espagne, à Carracedo (26 avr. 1809) où il défait les partisans de Norillo. A la suite de sa brillante conduite à la bataille de Fuentes de Oñoro, il fut nommé général de brigade le 22 juin 1811 et assista aux batailles des Arapyles, de Vittoria, où il couvrit la retraite de l'armée, et de Toulouse.

FRISCHES Haff. Lagune de la Baltique, dans les provinces prussiennes de Prusse occidentale et orientale ; 860 kil. q., 80 kil. de long, 48 de largeur maxima. Elle s'allonge du S.-O. au N.-E., d'Elbing à Königsberg. La lagune a de 3 à 5 m. de profondeur. Elle reçoit la Nogat, branche de la Vistule, l'Elbing, la Passarge, le Frisching. Une bande formée de dunes de sable, la *Frische Nehrung*, longue de 52 kil., large de 2 à 3 kil., la sépare de la mer avec laquelle elle communique par un chenal qu'ouvrit la tempête du 10 sept. 1510, le gatt ou détroit de Pillau, large de 380 m., profond de 4^m4.

FRISCHING (Charles-Albert de), homme d'Etat bernois, né en 1734, mort en 1801. Il a joué un grand rôle en 1798 à l'époque de la chute de la république de Berne. Lorsque la vieille république fut menacée par la France, il sentit combien la lutte serait inégale et devint le champion du parti de la paix à tout prix : il devint ainsi l'adversaire déclaré de l'avoyer de Steiger qui représentait le parti de la lutte à outrance et qui finit par l'emporter.

FRISCHLIN (Nikodemus), humaniste allemand, né à Erzingen (Wurttemberg) le 22 sept. 1547, mort à Hohenurach le 29 nov. 1590. Professeur à l'université de Tübingue, il s'illustra par ses poésies latines, fut couronné et créé comte palatin par l'empereur Rodolphe II, mais se fit beaucoup d'ennemis par ses satires ; il ne put rester dans le Wurttemberg, ni à Laibach, ni à Brunswick, offensa le duc de Wurttemberg qui le fit incarcérer, et se cassa le cou en s'évadant. Ses comédies latines sont encore appréciées ; les tragédies, les épopées, les poèmes lyriques ne le sont plus.

BIBL. : STRAUSS, *Leben und Schriften Frischlins* ; Francofort, 1856.

FRISE. I. ARCHITECTURE. — Partie de l'entablement comprise entre l'architrave et la corniche et laissée nue ou diversement ornée suivant l'ordre dorique, toscan, ionique, corinthien ou composite, dont dépend la frise et suivant aussi la destination et la richesse de l'édifice que décore cet ordre. Ces diverses modifications que peut subir la frise et la hauteur différente que doit recevoir ce membre d'architecture, suivant l'ordre dont il fait partie, nous font renvoyer au mot **ORDRE** une étude d'ensemble sur ce sujet, nous contentant d'indiquer ici les aspects particuliers sous lesquels peut se présenter la frise. Dans l'ordre dorique antique, grec ou romain, et dans l'ordre dorique tel que l'ont étudié de nombreux maîtres de la Renaissance et des temps modernes, la frise est ornée de triglyphes séparant des métopes, lesquelles métopes reçoivent souvent des motifs de sculpture, tandis que, dans les autres ordres d'architecture, la frise est lisse ou décorée d'une ornementation continue consistant parfois en bas-reliefs représentant des scènes empruntées à la religion, à l'histoire ou aux diverses ma-

nifestations de la vie humaine (V. au mot **BUCRANE**, t. VIII, p. 323, la frise du temple de Vesta, à Tivoli, frise décorée de têtes de taureau auxquelles sont reliées des guirlandes formées de fleurs et de fruits et surmontées de rosaces ou de patères). C'est aussi dans la frise des entablements de grande importance que l'on ouvre parfois de petites fenêtres, plus larges que hautes, appelées *mezzanines* et servant à éclairer un étage d'entresol. C'est encore sur la frise ou sur la frise et sur l'architrave réunies, mais, dans ce dernier cas, entre des moulures formant le plus souvent un cadre spécial, que sont placées les inscriptions indiquant la dédicace ou la destination d'un édifice ou les légendes concourant à sa décoration. En revanche, dans les corniches architravées, la frise est supprimée et les premières moulures de la corniche couronnent directement l'architrave (V. **MÉTOPE**, **TRIGLYPHE**).

L'emploi du mot frise s'est généralisé en architecture et en construction pour désigner certaines parties de travaux qui ont reçu les dénominations suivantes, lesquelles comprennent aussi quelques particularités relatives à la décoration des frises. *Frise bombée*. Frise dont la surface est légèrement saillante, suivant une ligne courbe. — *Frise de fer*. Panneau ou bande de serrurerie remplie par un ornement courant et placée aussi bien à la partie inférieure qu'à la partie supérieure d'une grille ou d'une balustrade. — *Frise de lambris*. Panneau beaucoup plus long que large faisant partie d'un revêtement en menuiserie. — *Frises de parquet*. Bandes ou lames de bois, coupées droit ou obliquement, suivant que le parquet est dit à l'anglaise, à point de hongrie ou à compartiment, et s'assemblant à rainure et languette pour former la surface d'un parquet d'appartement. — *Frise de parterre*. Plate-bande étroite, garnie de gazon ou de plantes atteignant une faible hauteur et entrant dans la composition d'un parterre. — *Frise ou gorge de placard*. Frise disposée entre le chambranle et la corniche dans une porte en menuiserie. — *Frise fleuronnée, historiée, marine, ornée et frise lisse ou nue*. Les frises, recevant divers ornements empruntés au règne végétal, des sujets d'histoire ou des attributs de marine, sont dites ornées et fleuronées, historiées ou marines, suivant la nature de ces attributs, tandis que les frises, dépourvues de tout ornement, sont dites lisses ou nues. — *Frise peinte ou sculptée*. En dehors de tout ordre d'architecture, les piédestaux ou socles, de forme carrée ou circulaire, les surfaces murales des appartements et en général toutes parties de construction sont souvent décorées de bandes étroites et continues recevant une ornementation peinte ou sculptée et souvent aussi peinte, sculptée et dorée, auxquelles on donne le nom de frise, nom donné également dans l'architecture du moyen âge à tout bandeau sculpté, qu'il soit ou non placé au-dessous de la corniche d'un édifice. — *Frise rustique*. Frise ornant les entablements des ordres toscans de la Renaissance et qui offre l'aspect d'un bossage laissé brut. — *Frise symbolique*. Frise dans la décoration de laquelle entrent des ornements ou symboles particulièrement choisis pour rappeler et accentuer la destination d'un édifice. Ch. LUCAS.

II. THÉÂTRE. — Les frises forment une partie du décor scénique. Ce sont des bandes de toile peinte et flottante qui, dans un décor ouvert, représentant soit une place publique, soit un paysage, soit une forêt, descendent du cintre à chaque plan, pour masquer le vide des dessus du théâtre, et, occupant toute la largeur de la scène, s'en vont porter chacune de leurs extrémités sur le sommet des châssis de coulisses. Bien que ce mot de *frises* continue d'être d'un usage courant dans nos théâtres, il faut remarquer pourtant que les machinistes ne s'en servent plus professionnellement, et qu'ils donnent à ces bandes de toile le nom de *plafonds*.

III. ART MILITAIRE. — *Cheval de frise* (V. **CHEVAL**, t. X, p. 4136).

FRISE. Com. du dép. de la Somme, arr. de Péronne, cant. de Bray-sur-Somme ; 342 hab.

FRISE (en hollandais *Vriesland*). I. **Géographie.** — Prov. des Pays-Bas, à l'extrémité N.-O. de cet Etat, bornée au N. par la mer du Nord, à l'E. par les prov. de Groningue et de Drenthe, au S. par celle d'Over-Yssel et par le Zuyderzee, à l'O. par le Zuyderzee; 4,350 kil. q.; 300,000 hab. Province très riche. Le sol est plat et s'abaisse tellement du côté de la mer que, sans de nombreuses dunes et les digues qui le garantissent, il serait à la merci des vagues. Une grande partie du pays est conquise par la patience et les travaux des hommes; il est vrai que les terrains artificiels récompensent par leur extrême fertilité les efforts des habitants. Outre les marais qui composent la plus grande partie de la province, il y a, au S. et à l'E., des terrains sablonneux, des bruyères, des marécages et des tourbières considérables. La Frise possède une grande quantité de lacs poissonneux, tels que ceux de Tjeuk, Slood, Heegster, Sneek, Bergum; parmi les rivières, les principales sont: le Kuinder, le Linde, le Boorn, le Burde, l'Ée, le Lauwer. Les canaux sont d'une haute importance pour la province, notamment le canal de Trekschnit qui, traversant la partie N. de la Frise, relie les villes de Franeker et de Leeuwarden et, par des embranchements, communique avec Dokkum et Groningue. L'air est humide, mais salubre. L'agriculture est florissante et l'élevé du bétail d'une importance extrême. Il se produit des quantités considérables de beurre et de fromage. L'élevé des abeilles prospère également. Une grande partie de ces produits est exportée en Angleterre. Le commerce des productions agricoles, la navigation fluviale et maritime, l'armement et la construction des navires, la pêche et l'exploitation de la tourbe occupent un grand nombre d'habitants. La Frise se divise administrativement en trois arrondissements: Leeuwarden, Sneen et Heerenveen. Leeuwarden est le chef-lieu de la province de Harlingen, la principale place de commerce. L'instruction publique est très développée. L'enseignement supérieur est représenté par l'académie de Franeker et plusieurs écoles latines; un grand nombre d'écoles gratuites sont consacrées à l'instruction des enfants des pauvres. Les habitants de la Frise descendent des anciens Frisons; ils ont conservé leur activité et leur amour de la liberté, vertus qu'ils partagent avec les Hollandais; mais ils sont d'une probité et d'une loyauté remarquables; ils forment l'élite de la marine hollandaise.

MEYNERS D'ESTREY.

FRISE ORIENTALE. Ancien comté, puis province prussienne, aujourd'hui réunie à celle du *Hanovre* (V. ce mot et ci-après le § *Histoire*).

ILES DE LA FRISE. — On appelle îles de la Frise une rangée d'îles alignées le long de la côte de la mer du Nord et qui représentent l'ancien rivage démolé par les flots. Elles forment une rangée qui va depuis la pointe du Helder en Hollande, jusqu'au Jutland danois, interrompue seulement en face des estuaires du Weser et de l'Elbe. Il est malaisé de savoir à quelle époque elles furent formées quand la mer envahit ces régions; il paraît certain qu'une partie au moins sinon la totalité de ces ruines datent des grandes inondations du XIII^e siècle (1277 et 1287) et même de celles de 1511 et 1634. Au moment du reflux, de vastes étendues de sables découvrent autour de ces îles les réunissant les unes aux autres et à la terre ferme. On y distingue trois groupes: îles de la Frise occidentale, orientale et septentrionale; les premières sont orientées de l'O. à l'E. le long des côtes frisonnes des Pays-Bas et de l'Allemagne; les dernières du S. au N. le long de la côte du Slesvig. Voici la liste des îles comprises dans chaque groupe: 1^o Texel, Vlieland, Terschelling, Ameland, Schiermonnikoog, Boschplaat, Rottum, toutes néerlandaises; 2^o Borkum, Memmert, Juist, Norderney, Baltrum, Langeroog, Spiekeroog, Wangeroog, la dernière oldenbourgeoise, les autres prussiennes; 3^o Pellworm, Amrum, Föhr, Sylt, Romø, Fancø, plus de nombreux îlots; Fancø seule est restée danoise. On trouvera des détails dans les articles consacrés à chacune de ces îles.

II. Histoire. — Les Frisons étaient une peuplade germanique qui s'étendait depuis le Rhin jusqu'à l'Ems, entre les pays habités par les Bataves à l'O. et les Chauques à l'E. Tacite distingue les *Frisii majores* et *minores*, sans préciser leur emplacement. C'était un peuple de pêcheurs et d'agriculteurs. Drusus les soumit et ils restèrent fidèles aux Romains jusqu'à l'an 27 ap. J.-C. où les exacteurs du centurion Olenius les soulevèrent et les décidèrent à refuser le tribut. Ils furent de nouveau soumis par Corbulon (47), mais échappèrent à peu près à l'action romaine. Il n'en est plus guère question que comme pirates, à côté des Angles et des Saxons. Après les grands mouvements de peuples de l'invasion des Barbares, les Frisons se sont étendus dans les deux directions du S.-O. et du N.-E. Au II^e siècle, ils sont établis le long de la côte depuis le Weser jusqu'à l'Escaut, exactement au Zwin ou Sintfala, la rivière qui débouche au N. de l'Écluse. On les divise en trois groupes: Frise occidentale répondant aux prov. actuelles de Zélande, Hollande et une partie d'Utrecht; Frise centrale répondant à la province actuelle de Frise; Frise orientale répondant aux provinces néerlandaise de Groningue, prussienne de Frise orientale, plus une partie d'Oldenbourg. En outre il est question des Frisons du Nord qui occupaient les îles et les côtes marécageuses du Slesvig depuis l'Eider jusqu'à Tondern.

Nous ne pousserons pas plus loin l'histoire des Frisons parce qu'elle se confond avec celle de la Hollande et des Pays-Bas; c'est donc à l'art. **PAYS-BAS** qu'on trouvera l'histoire de la conversion des Frisons au christianisme, de leurs guerres contre les Francs, de leur organisation politique, de leur législation (*Lex Frisonum*), de leurs mœurs, des destinées de ces pays et de leurs luttes contre la féodalité germanique. Rappelons seulement que la Frise occidentale succomba la première, que la Frise centrale resta à peu près autonome jusqu'à la fin du XV^e siècle et que Charles-Quint la réunit aux Pays-Bas en 1523. Quant à la *Frise orientale*, il y faut insister un peu plus, puisqu'elle a eu ses destinées à part. Elle conserva ses institutions libres jusqu'au XIII^e siècle. Mais en 1234 les Stedings, entre le Weser et le golfe de Jahde, furent écrasés par les princes voisins (archevêque de Brême, comte d'Oldenbourg, etc.); vaincus à Altenesch, leur pays fut annexé à Oldenbourg. A la fin du XIII^e siècle se développèrent des seigneurs, chefs locaux qui se firent des guerres acharnées. La Frise orientale se sépara au XIV^e siècle de la Frise centrale et fut désolée par des guerres où se distinguèrent surtout Focko Ukena et Ocko ten Brook. Pourtant on finit par s'entendre, sous la médiation des Hambourgeois, et on conclut un pacte (10 nov. 1430) élisant pour chef *Edzard Cirksena* à qui les Hambourgeois cédèrent leur ville d'Emden. Il eut pour successeur en 1441 son frère *Ulrich* à qui Frédéric III donna le titre de comte de Frise orientale, avec juridiction sur le pays de l'Ems au Weser (1454). Ainsi fut constituée la nouvelle principauté. *Edzard II* établit son autorité; il eut à combattre les comtes qui s'étaient élevés dans plusieurs cantons, Ostringen, Rüstringen, Harlingerland; le pays entre Jahde et Weser (Butjadingerland) fut définitivement perdu et annexé à Oldenbourg en 1574. La maison de Cirksena s'éteignit avec Charles Edzard le 25 mai 1744 et le roi de Prusse en hérita, en vertu de l'expectative accordée par l'empereur en 1694 (V. **FRÉDÉRIC I^{er}** et **FRÉDÉRIC II**, rois de Prusse). — Nous n'avons pas à parler ici des Frisons du Nord, dont il est question dans l'histoire du *Holstein* et du *Slesvig* (V. ces mots et **DANEMARK**). On trouvera dans l'art. **PAYS-BAS** tout ce qui concerne la langue et la littérature frisonnes, aussi bien pour les dialectes de l'Est et pour celui du Nord (parlé dans les îles de Sylt, Föhr, Amrum et sur la côte du Slesvig et de Jutland jusqu'à Ribe) que pour les autres.

BIBL. : LEDEBUR, *Die fünf Munsterschen Gaue und die sieben Seelände-Frislands*; Berlin, 1835. — Le journal *De vrije Fries*; Leeuwarden, 1833 et suiv. — HOOFT VAN DOORCKINGE, *Friesland en de Friezen in de middeleeuwen*;

Lejde, 1851. — DE CRANE, *Gesta Frisonum*; Workum, 1837. — *Archief voor vaderlandsche en inzonderheit Vriesche Geschiedenis*; Leeuwarden, 1824. — LEDING, *Die Freiheit der Friesen im Mittelalter*; Emden, 1878. — WIARDA, *Ostfriesische Geschichte*; Aurich, 1791-1813, t. I à IX, t. X; Brême, 1817. — CLEMENT, *Leben und Leidensgeschichte der Friesen*; Kiel, 1845. — SUUR, *Geschichte der Hœuptlinge Ostfrieslands*; Emden, 1846. — EHRENTAUB, *Friesisches Archiv*; Oldenbourg, 1847-54, 2 vol. — PERIZONIUS, *Geschichte Ostfrieslands*; Weener, 1886-69, 4 vol.

FRISESOMORUM (Log.). Terme dans lequel les trois premières syllabes seules ont une signification et qui désigne un mode indirect de la première figure dans lequel la majeure est particulière affirmative (I), la mineure universelle négative (E) et la conclusion particulière négative (O). — Ex. : Il y a des personnes contentes qui sont pauvres ; — nul malheureux n'est content ; — donc il y a des pauvres qui ne sont pas malheureux. — La lettre F indique que ce mode doit, pour être prouvé, être ramené au mode direct *ferio* ; la lettre M indique que cette opération doit se faire en transposant les prémisses et en faisant subir une conversion simple à la majeure devenue mineure aussi bien qu'à la mineure devenue majeure.

FRISE (Vitic.) (V. CORVIS).

FRISI (Paolo), mathématicien et physicien italien, né à Milan le 13 avr. 1728, mort à Milan le 22 nov. 1784. Entré à quinze ans chez les barnabites, il y fit, presque en cachette, de solides études de mathématiques et de physique, et composa à vingt-deux ans sa remarquable *Disquisitio mathematica in causam physicam figuræ et magnitudinis terræ* (Milan, 1751) ; mais, sans cesse en but à toutes sortes de tracasseries de la part de ses supérieurs et contraint à aller enseigner la philosophie et prêcher dans diverses villes et communautés, il ne put s'adonner librement à ses sciences favorites qu'à partir de 1756, lorsqu'il eut obtenu du duc de Toscane une chaire à l'université de Pise. Devenu en 1764 professeur de mathématiques des écoles palatines, à Milan, et sécularisé en 1768 par Pie VI, il entreprit vers la même époque, à travers l'Europe occidentale et centrale, une série de longs voyages, au cours desquels il reçut des savants et des souverains l'accueil le plus flatteur. Sa célébrité était alors universelle. D'Alembert, Condorcet, Bailly, La Condamine étaient avec lui en correspondance suivie et les académies étrangères lui avaient depuis longtemps ouvert leurs portes (académies des sciences de Paris, de Berlin, de Saint-Petersbourg, de Stockholm, Société royale de Londres, etc.). — Ses travaux ont plus spécialement porté sur les mathématiques pures, l'hydraulique, l'astronomie, et il a donné des solutions aussi pratiques qu'ingénieuses de questions et de problèmes des plus difficiles. C'est lui qui a introduit en Italie les paratonnerres. Il a fait imprimer à part vingt-neuf ouvrages, parmi lesquels il faut surtout citer : *Disquisitio*, etc. (V. ci-dessus) ; *Del Modo di regolare fiumi e torrenti* (Lucques, 1762) ; Florence, 1770 ; trad. franç., Paris, 1774) ; *De Gravitate universali* (Milan, 1768) ; *Cosmographia physica et mathematica* (Milan, 1774-75, 2 vol. in-4) ; *Opuscoli filosofici* (Milan, 1781). Les recueils des sociétés italiennes contiennent en outre de nombreux mémoires de ce savant. Il a enfin laissé en manuscrits une vingtaine de traités et d'opuscules.

LÉON SAGNET.

BIBL. : PIERRE VERRI, *Memorie appartenenti alla vita ed agli studj del signor don Paolo Frisi*; Milan, 1787, in-4.

FRISIUS (Simon), dessinateur et graveur hollandais, né à Leeuwarden en 1580. Sa vie est absolument inconnue. Il a laissé des planches d'une facture libre et souple, dont les meilleures sont : une suite de *portraits de peintres*, d'après Hondius, des *Paysages*, d'après Goltzius et P. Lastman, un *Orphée charmant les animaux*, d'après Coninxloxy.

FRISON (Filat.). On donne ce nom à des déchets de cocons résultant du tirage de la soie et qui, peignés ou cardés, servent au filage de la *fantaisie* (V. ce mot). On en distingue plusieurs espèces : les capitons, qui proviennent de l'enveloppe extérieure ; les castes, obtenus dans le cours du tirage ; les frisons proprement dits. Les pre-

miers sont les plus grossiers, les seconds sont plus fins et allongés en rubans, les troisièmes sont frisés, ramassés et tenus.

L. K.

FRISONS (V. FRISE [Histoire]).

FRISQUETTE (Impress.). Châssis recouvert de papier collé et découpé que l'on met sur le tympan de la presse et de la feuille à imprimer, de façon à empêcher que les marges et tout ce qui doit demeurer blanc ne soient maculés. Les fabricants de cartes à jouer, les fabricants de papiers se servent également de frisquettes spéciales.

FRISSON. Le frisson est un frémissement inégal, irrégulier, pouvant aller jusqu'au tremblement, et accompagné d'une sensation de froid plus ou moins intense. Tout peut se borner là, comme dans le frisson qui suit la miction : à un degré de plus ces sensations rapides de frémissement se répètent, le froid à la peau devient plus marqué ; on a le phénomène de la *chair de poule* : c'est le frisson qu'on éprouve en passant brusquement dans un endroit à température relativement très basse. Si le phénomène est plus marqué encore tous les membres sont secoués, la mâchoire est animée de convulsions rythmiques, et le malade *claque des dents* : c'est ce qu'on observe au début d'un accès de fièvre intense. Les frissons ne présentent pas seulement entre eux des différences d'intensité ; ils sont encore variables dans leur marche et leur durée ; le frisson peut être régulier et continu avec lui-même, ayant son début, sa période d'état et son déclin ; ou bien il est interrompu par des intervalles de calme, par des bouffées de chaleur. Le phénomène capital consiste dans les *contractions musculaires* qui au degré le plus léger n'atteignent que la peau (*chair de poule*) ; à un degré plus élevé elles se généralisent à tout le système musculaire. En même temps on observe des troubles du côté de la circulation, de la température, de la respiration et des sécrétions : la peau est pâle, sèche, le pouls est petit et serré et à faible amplitude. Bien que le malade éprouve une sensation de froid, la température centrale de son corps prise dans l'aisselle ou le rectum n'est pas abaissée ; elle est même accrue, alors qu'il y a refroidissement périphérique. L'urine est abondante, claire, d'une faible densité. Le frisson peut être : A, *physiologique* ; B, *puerpéral* ; C, *pathologique*. — A. L'exposition subite à l'air froid, le bain chaud ou froid, une digestion un peu pénible, la frayeur, la vue ou le souvenir d'un objet désagréable, la miction, etc., peuvent donner lieu à un frisson. — B. Le frisson puerpéral s'observe dans la grossesse, l'accouchement, les suites de couches et la lactation. — C. Le frisson pathologique se montre dans la fièvre intermittente où il a été surtout étudié et où il constitue un des symptômes importants, dans l'infection purulente, les fièvres éruptives, la fièvre typhoïde, l'érysipèle, etc ; de toutes les maladies aiguës celle dont le début est le plus souvent marqué par une violente sensation de froid, c'est la pneumonie.

Traitement. Un frisson léger ne demande aucun traitement : les frissons violents, de longue durée, nécessitent des soins particuliers ; il sera bon de faire boire au malade des boissons tièdes ou chaudes, légèrement excitantes et alcoolisées, telles que du thé au rhum, un grog chaud, du vin chaud, etc. En même temps on réchauffera le malade à l'aide de couvertures et de boules d'eau chaude. D^r MARTHA.

FRIST-FRAST (V. FAUCONNERIE).

FRISWELL (James Hain) écrivain anglais, né à Newport (Shropshire) le 8 mai 1825, mort dans le comté de Kent le 12 mars 1878. Destiné, malgré sa répugnance, à la procédure, il eut bientôt abandonné l'étude d'avoué ou sa famille l'avait placé, pour se consacrer uniquement à la littérature. Collaborateur du *Puppet Show*, du *Chambers' Journal*, de la *Saturday Review* et de plusieurs autres périodiques, il fonda en 1868 *The Censor* qui n'eut qu'une durée éphémère, créa et dirigea la publication de la collection littéraire, connue sous la rubrique de *Bayard Series*, celle aussi de *Gentle Life Series*, s'occupa beaucoup de classes laborieuses pour lesquelles il ouvrit des écoles et

composa des livres destinés à l'enfance. La plupart de ses œuvres ont obtenu de grands succès; nous citerons : *The Russian Empire* (1854); *Houses with the Fronts off* (1854); *Twelve Inside and one out* (1855); *Ghost Stories and Phantom fancies* (1858); *Sham* (1861); *Young Couple* (1862); *A Daughter of Eve* (1863); *The Gentle Life, Essays in aid of formation of Character* (1864, 2^e édit., 1879); *A Splendid Fortune* (1865); *Other People's Windows* (1868, 2 vol.), une seconde série de *The Gentle Life* (1868, 1^e édit., 1879); *Modern Men of letters honestly criticised* (1870); *The Better Self* (1875); *Our Square Circle* (1880). R. S.

FRITEL (Pierre), peintre français contemporain, né à Paris. Elève de A. Millet et Cabanel. Au Salon de 1876, il exposa un *Saint Jean-Baptiste*; à celui de 1877, le *Désespoir d'Œdipe*; à celui de 1878, une *Mater Dolorosa* (pour l'église des Batignolles); à celui de 1879, un *Martyr*. En 1882, il a exposé le *Remords* et la *Veuve*; *Solun Patrie*, en 1885; *A l'Ombre du drapeau*, en 1887; *L'enfance de Jeanne d'Arc*, en 1890; *les Conquerants*, en 1892.

FRITH (Mary), aventurière anglaise, née vers 1584, morte le 26 juil. 1659. Fille d'un cordonnier, elle débuta comme servante, mais bientôt dégoûtée de ce métier, elle prit des habits d'homme et acquit une véritable renommée de bretteur et de maître filou. Elle disait au besoin la bonne aventure, pratiquait le recel et possédait une grande habileté comme faussaire. Elle poussa l'audace jusqu'à s'attaquer au général Fairfax qu'elle blessa après avoir tué deux chevaux de sa suite. Enfermée pour ce fait à Newgate elle fut remise en liberté après avoir payé 2,000 livres à Fairfax. Ses aventures ont donné lieu à l'excellente comédie de Middleton et Dekker : *The Roaring Girl* (1611) et sont relatées en détail dans un ouvrage anonyme, *The Life and death of Mrs. Mary Frith* (1662). Elle était plus connue sous le sobriquet de Moll Cutpurse.

FRITH (William-Powell), peintre anglais contemporain, né à Harrogate (Yorkshire) en 1819. Après avoir fait ses études artistiques à l'école de Sass, à Bloomsbury, il entra à l'Académie royale de Londres; il y exposa pour la première fois en 1840 et obtint de grands éloges pour son tableau, *Malvolio et Olivia*. A partir de cette époque, il envoya régulièrement aux expositions de l'Académie royale : ses tableaux, dont les sujets sont pour la plupart empruntés aux auteurs anglais, se recommandent par leur composition ingénieuse et humoristique et leur touche fine et précise. Les plus connus sont : *le Pasteur du village* (1845); *M. Jourdain saluant la marquise* (1847); *Hogarth à Calais* (1851); *le Jour du Derby*, popularisé en France par la magnifique gravure de Blanchart. En 1855, M. Frith envoya plusieurs de ses tableaux à l'Exposition universelle de Paris, où ils obtinrent un vif succès. Il a continué depuis à exposer à Paris. Ad. T.

FRITILLAIRE. I. BOTANIQUE. — (*Fritillaria* Plum.). Genre de Liliacées du groupe des Tulipacées, composé d'herbes bulbeuses à feuilles alternes ou presque verticillées, à feuilles axillaires, penchées, tantôt solitaires, tantôt verticillées. Leur périanthe est formé de six divisions campanulées et munies chacune à leur base d'une fossette nectarifère. L'ovaire, surmonté d'un style cylindroïde, à stigmate trilobé, devient à la maturité une capsule trigone, contenant de nombreuses graines aplaties et bordées d'une aile membraneuse. Le genre renferme une trentaine d'espèces, originaires, pour la plupart, de l'Europe méridionale et de l'Asie moyenne. Le *F. meleagris* L., espèce commune dans les prairies humides du centre et du midi de la France, est connu sous le nom vulgaire de *Damier*, à cause de ses fleurs qui sont marquées alternativement de carreaux blancs ou jaunes et de carreaux rouges, pourpres ou violets, suivant les variétés. On le cultive fréquemment dans les jardins comme ornemental. Il en est de même du *F. imperialis* L. ou Couronne impériale, magnifique espèce dont la tige robuste est terminée par un bouquet de feuilles au-dessous duquel sont

disposées, en couronne, de grandes fleurs pendantes d'un rouge safrané. Ses bulbes, à écailles épaisses et charnues, exhalent une odeur vireuse et fétide. Ils renferment un principe âcre, purgatif, vénéneux à haute dose. On en retire cependant une très belle fécule qui est alimentaire comme celle de la pomme de terre. Ed. LEF.

II. HORTICULTURE. — Le *Fritillaria imperialis* L. demande une terre bien drainée, le grand air et du soleil. On le multiplie de graines ou de caïeux. Le semis est usité pour obtenir des variétés nouvelles. Les graines se sèment en terrines, dès leur maturité. Les jeunes bulbes sont mis en place à la fin de l'été de la seconde année, pour fleurir au printemps suivant. La multiplication par caïeux se fait après la dessiccation des tiges, en juillet et août. On relève les bulbes dont on sépare les caïeux et l'on replante aussitôt à 0^m25 de profondeur. Cette plante redoute l'humidité; elle résiste à nos hivers. Le *F. meleagris* L. préfère un terrain frais, riche et ombragé. On cultive encore le *F. persica* L., en terre légère. Ces deux plantes sont moins rustiques que la Couronne impériale et, dans le nord de la France, il est bon de leur donner un abri en couverture pendant les grands froids. G. B.



Fritillaria imperialis L.

FRITOT (Albert), publiciste français, né à Châteaufort le 28 juin 1783, mort à Paris en 1843. Avocat à Paris en 1808, il y prit une étude d'avoué en 1829. On a de lui : *Constitution réformée et proposée à l'acceptation du peuple français* (Paris, 1815, in-8); *Projet de constitution d'après les principes du gouvernement monarchique* (1815, in-8); *la Science du publiciste* (Paris, 1820-23, 11 vol. in-8), traité des principes élémentaires du droit; *Esprit du droit* (1824, in-8); *Cours abrégé de droit naturel, public, politique et constitutionnel* (1824, 4 vol. in-16); *Observations sur le projet de loi relatif à l'indemnité des émigrés* (1825, in-8); *Acte organique de l'état social* (1830, in-8).

FRITSCH (Carl), météorologiste autrichien, né à Prague le 16 août 1812, mort à Vienne le 26 déc. 1879. D'abord employé de l'administration des finances, il poursuivit en même temps, à l'observatoire météorologique de Prague, des recherches sur le magnétisme terrestre et la climatologie, accompagna Kreil dans un voyage d'études à travers l'Autriche (1846-48) et fut nommé en 1851 membre adjoint, en 1862 sous-directeur de l'Institut central météorologique de Vienne. Il organisa en 1857, avec le concours d'une centaine d'observateurs, un réseau de soixante-dix stations, qui permit de réunir de précieuses indications. Les résultats de ses remarquables travaux se trouvent épars dans un grand nombre de mémoires et de notes publiés principalement par les *Sitzungsberichten* et les *Denkschriften* de l'Académie des sciences de Vienne, dont il était correspondant, et par les *Magnetischen und meteorologischen Beobachtungen* de Karl Kreil (Prague, 1840-50). L. S.

FRITSCH (Melchior), peintre autrichien, né à Vienne en 1826. Après avoir étudié sous la direction de Mössner, il acheva de se former par des voyages en Autriche, en Tirol et en Styrie. Dans la suite il parcourut l'Europe entière, prenant partout des vues intéressantes. On cite parmi ses meilleurs paysages un *Incendie dans un village*

pendant un orage et une Gorge près de Günstling, en Tirol.

FRITTAGE (V. ARCHE [Technol.]).

FRITURE (Art cul.). La friture est une des opérations culinaires qui présente cet avantage qu'elle peut servir à confectionner en peu d'instants toutes sortes de mets dont la cuisson faite d'une autre manière serait beaucoup plus lente. On frit surtout le poisson : sole, merlan, limande, hareng, éperlan, goujon, etc. ; on frit également les pommes de terre, toute espèce de crème, brioche et pâtisserie, etc. — Toutes les graisses peuvent servir, mais on emploie généralement le saindoux, le beurre et l'huile. Pour obtenir de bons résultats d'une friture, il faut la mener sur un feu ardent et s'en servir aussitôt qu'elle dégage une fumée vaporeuse. On peut s'assurer que la friture est chaude au degré convenable en y trempant pendant quelques secondes un morceau de mie de pain ; si on le retire ferme et coloré, la friture est chaude à point. On garnit alors la poêle des objets qu'on veut y faire frire, en maintenant la même chaleur si ce sont de petites pièces qui n'ont besoin pour ainsi dire que d'être saisies pour être cuites, et en modérant au contraire le feu pour une grosse pièce qui demande à être parfaitement cuite. — La friture au beurre fondu est estimée à cause de la couleur et du goût délicat qu'elle donne aux objets qu'on y fait frire, mais elle n'est point économique. La friture à l'huile est très employée pour des pièces de petites dimensions, mais il faut que l'huile soit nouvelle, de bonne qualité, et, si on l'a fait trop chauffer, elle contracte un goût empyreumatique très désagréable. D'ordinaire on a deux fritures, une de graisse pour les pâtes, une d'huile pour le poisson.

FRITZLAR. Ville d'Allemagne, royaume de Prusse, district de Cassel, sur l'Eder ; 3,300 hab. Saint Boniface y fonda une abbaye (732) ; on y transféra l'évêché de Bura-burg, mais il disparut en 800. Au ix^e siècle, ce fut la résidence de la maison des Conrads, ducs de Franconie, qui fournirent le roi Conrad I^{er}. C'est une assemblée tenue à Fritzlar en 919 qui élut roi Henri I^{er} (de Saxe). Cette importance momentanée ne se maintint pas. Le couvent disparut vers l'an 1000 ; Fritzlar, annexé à l'archevêché de Mayence, reçut une charte urbaine au xii^e siècle, mais fut détruite par le landgrave de Thuringe en 1232. Elle fut disputée au xvii^e siècle entre Mayence et la Hesse qui ne l'obtint qu'en 1803.

FRITZNER (Johan), éminent lexicographe norvégien, né à Askø, près de Bergen, le 9 avr. 1812. Dans ses excursions à travers la Norvège et dans les diverses paroisses où il séjourna comme pasteur de Vadse (1838) et prévôt (1841) du Finmark oriental, desservant à Lier (1845), pasteur à Vanse (1861), à Tjødding (1861-1877), il étudia les pa-tois, les superstitions, les antiquités, et enrichit ainsi de remarques neuves ses diverses publications dont la plus importante est l'excellent *Dictionnaire de l'ancienne langue norvégienne* (Christiania, 1862-1867, in-8 ; édit., remaniée fasc. I-XVIII, A-O. 1883-1890). Parmi les mémoires qu'il publia dans des recueils, on doit citer : *Etudes sur d'anciens mots norvégiens*, dans *Actes de la Société des sciences de Christiania* (1871, 1880, aussi à part) ; *Superstitions et magie des Lapons*, dans *Norsk historisk Tidsskrift* (1876, 1^{re} sér., t. IV). B-s.

FRITZSCHE (Karl-Friedrich-August), théologien allemand, né à Steinbach le 16 déc. 1801, mort à Giessen le 6 déc. 1846. Son père, Christian-Frédéric Fritzsche, avait déjà été un théologien estimé et avait publié avec deux de ses fils : *Fritschiorum opuscula academica*. Lui-même professa l'exégèse à Leipzig (1825), à Rostock (1826) et à Giessen (1841). Il publia des *Commentaires* sur les évangiles de saint Matthieu (1826) et de saint Marc (1830) et sur l'épître aux Romains (1836-43, 3 vol.). C. P.

FRIVILLE-ESCARBOTIN. Com. du dép. de la Somme, arr. d'Abbeville, cant. d'Ault ; 2,448 hab.

FRIZON. Com. du dép. des Vosges, arr. d'Épinal, cant. de Châtel-sur-Moselle ; 632 hab.

FROBEN (Jean), célèbre imprimeur suisse, né à Ham-melbourg (Franconie) en 1460, mort à Bâle en oct. 1527. Il étudia à Bâle, s'y fixa et en devint bourgeois en 1490. Le premier ouvrage sorti de ses presses est une *Biblia integra, summatâ, distincta, superemendata* (1494). Il était alors correcteur chez Amerbach. Dès 1494, il imprime soit seul, soit avec Jean Petri, soit avec Amerbach, soit avec tous les deux, par exemple pour les neuf volumes de l'édition de *Saint Augustin*. C'est Froben qui introduisit en pays germanique la lettre italique qui fut employée en 1513 pour les *Adagia*, d'Érasme. Les rapports noués à cette occasion entre l'imprimeur et le grand philosophe devinrent si intimes que, dès 1521, Érasme venait s'établir à Bâle ; dès lors, trois des sept presses de Froben travaillaient constamment pour Érasme. — On estime à 300 le nombre des ouvrages sortis des ateliers de Froben : les plus célèbres sont : la grande édition de *Saint Jérôme* (9 vol.), le *Nouveau Testament* d'Érasme (1516) dédié au pape Léon X, *Tertullien*, *Saint Hilaire*, *Saint Ambroise*, etc. Tous ces ouvrages sont très soignés, corrigés d'une façon remarquable par l'imprimeur lui-même ou par le théologien Œcolampade ; les dessins des titres sont dus à Holbein et les gravures à Ursus Graff. Froben mourut par accident, d'une chute dans un escalier. Son imprimerie passa à Jérôme Froben, son fils, et à son beau-frère, et il en sortit encore nombre d'éditions recherchées des bibliophiles. — Son petit-neveu, *Georg-Ludwig* (1566-1645), d'abord élève de Tycho-Brahe, fut également, dans la dernière partie de sa vie, un éditeur distingué. E. KUHNE.

FROBENIUS (Sigismund-August), chimiste allemand, mort à Londres en 1741. Il alla se fixer en Angleterre à une date inconnue. On le considère généralement comme ayant découvert l'éther sulfurique, qui a, du reste, longtemps été appelé *liqueur de Frobenius*. Il a effectivement, dans trois mémoires communiqués à la Société royale de Londres (1730 et 1741), décrit une méthode de préparation de cette substance. Mais Valerius Cordus, dès 1535, avait déjà indiqué un procédé quelque peu différent et, antérieurement, Raymond Lull et Basilius Valentinus, eux aussi, avaient, quoique vaguement, signalé l'éther sulfurique. L. S.

FROBERGER (Johann-Jakob), claveciniste et organiste allemand, né à Halle, mort à Héricourt le 7 mai 1667 (à Mayence, en 1695, d'après Fétis). Organiste de la chapelle impériale de Vienne, congédié et protégé ensuite par la duchesse Sibylle de Wurtemberg, il peut être rangé parmi les précurseurs des grands organistes allemands. Il n'a rien publié, mais on a publié après sa mort des compositions musicales qui témoignent de son mérite : *Diverse curiose e rarissime partite di toccate, ricercate, capricci e fantasia per gli amatori di cimbali, organi ed istrumenti* (Mayence, 1695) ; d'autres ont été publiées récemment par Omer, Becker et Ritter. Les aventures réelles ou fictives de Froberger, ses conversions vraies ou supposées au catholicisme et au luthéranisme ont fait l'objet de nombreuses discussions.

BIBL. : REIER, *Ueber Frobergers Leben und Redentung* ; Leipzig, 1884.

FROBERVILLE. Com. du dép. de la Seine-Inférieure, arr. du Havre, cant. de Fécamp ; 522 hab.

FROBES (Johann-Nicolas), en lat. *Frobesius*, savant allemand, né à Goslar (Hanovre) le 7 janv. 1701, mort à Helm-städt (Brunswick) le 11 sept. 1756. Professeur à l'université d'Helmstädt, il écrivit sur la philosophie, les mathématiques et la physique de nombreux et très consciencieux ouvrages, qui lui méritèrent une certaine célébrité, mais qui n'ont plus guère de valeur. A citer parmi les principaux : *Brevis Systematis philosophiæ Wolfianæ delineatio* (Helmstädt, 1734, in-4) ; *Encyclopediæ mathematicæ memorialis* (Helmstädt, 1743-46, 6 part. in-8) ; *Bibliographia selenographorum* (Helmstädt, 1748, 6 part. in-8) ; *Rudimenta biographiæ mathematicæ* (Helmstädt, 1751-55, 3 part. in-4) ; *Recensus heliographorum* (Helmstädt, 1753, in-4). L. S.

FROBISHER (Baie de). Golfe dans la partie méridionale de l'île de Cumberland ou Terre de Baffin, au S. du golfe de Hogarth, et au N. du détroit d'Hudson. L'ouverture est à l'E. dans le détroit de Davis, entre le 63° et le 64° degré de lat. N. Découvert par Frobisher en 1576.

FROBISHER (Sir Martin), navigateur anglais, né vers 1535, mort le 7 nov. 1594. Les commencements de sa carrière sont assez obscurs, et il est probable que, comme beaucoup de marins de son temps, il se livra d'abord à la piraterie. Il dut sa réputation aux trois voyages qu'il fit, en 1576, 1577 et 1578, à la recherche du passage du Nord-Ouest. A son retour, la reine lui donna le commandement d'un navire de guerre (1580). En 1585, il prit part, avec le grade de vice-amiral, à l'expédition de Drake dans les Indes occidentales, et en 1588 il commandait le vaisseau *Triumph* dans la lutte contre l'Armada. C'est alors qu'il fut fait chevalier par Charles Howard d'Effingham, « lord high admiral ». Il prit encore part à plusieurs expéditions ou combats. En 1593, on le retrouve établi dans son pays natal du comté d'York et juge de paix pour le district de West Riding. On pouvait croire qu'il y finirait ses jours, mais, à l'automne de l'année suivante, il est avec sir John Norris, secourant Brest et Crozon contre les Espagnols. Une blessure, qu'il y reçut dans la hanche, amena sa mort survenue à Plymouth. Ses entrailles y furent enterrées dans l'église de Saint-Andrew, tandis que le reste de sa dépouille mortelle était transportée à Londres, dans l'église Saint-Giles's, Cripplegate. B.-H. G.

FROC. Sorte de grande robe à manches amples que les religieux, et particulièrement les bénédictins, mettaient par-dessus leurs autres vêtements, pour sortir du monastère ou pour assister au chœur ; ils pouvaient encore, sur cette robe, endosser la cagoule ou cuculle, espèce de sur-tout sans manches avec capuchon. A l'origine, le froc ne couvrait que la tête et les épaules ; peu à peu on l'allongea, puis on lui mit des manches de plus en plus longues, ce qui obligeait les moines qui travaillaient manuellement à le retirer pour garder seulement la cagoule. Par extension, le mot froc en vint à désigner l'habillement monastique tout entier, et, pris au figuré, la profession monacale elle-même d'où l'expression : « jeter le froc aux orties » pour : quitter l'habit religieux. On trouve le froc cité dans les documents écrits dès le XI^e siècle, et les manuscrits de la même époque nous en fournissent des représentations ; il a alors des manches extrêmement longues ; au XIII^e siècle, ces manches ne couvrent plus les mains, tout en restant très longues ; le froc alors tombe jusqu'à terre. Le froc était en étoffe commune. On désignait encore par ce mot au XVIII^e siècle un tissu de laine grossier, mais léger, presque toujours en étamine ou en camelin. Quoi qu'ait pu en dire Fr. Diez, il est probable que l'origine du mot froc est le bas-latin *hrocus*, *rocius*, issu lui-même de l'ancien haut-allemand *hroch*, qui signifie : habit. V^o DE CAIX DE SAINT-AYMOUR.

FROC DE LA BOULAYE (Jean-Baptiste-Louis), homme politique français, né à Versailles le 8 juin 1763, mort à Paris le 21 av. 1847. Commissaire de la marine, intendante de l'armée navale sous Villaret, il était employé dans le service des affaires étrangères lorsque Napoléon — on ne sait trop pour quelles raisons — le disgracia. Nommé en 1814 secrétaire d'ambassade à Constantinople, il allait prendre possession de son poste lorsque Napoléon revint de l'île d'Elbe. Il rejoignit alors le duc d'Angoulême. Le 11 mai 1815 il était nommé représentant de la Marne à la Chambre et fut réélu le 22 août 1815, le 4 oct. 1816 et le 14 oct. 1821. Il siégea parmi les modérés du centre et s'occupa beaucoup de questions électorales et financières. En 1820, il rapporta la loi sur la censure des journaux.

FROCHOT (Nicolas-Thérèse-Benoit, comte), homme d'Etat français, né à Dijon le 20 mars 1761, mort à Etuf (Haute-Marne) le 29 juil. 1828. Avocat au parlement de Bourgogne, notaire et prévôt royal à Aignay-le-Duc, il fut chargé de rédiger les cahiers du tiers état de sa province. Elu le 25 mars 1789 député du tiers aux Etats généraux

par le bailliage de Châtillon-sur-Seine, il se lia avec Mirabeau, qui le désigna pour un de ses exécuteurs testamentaires. Il prit part à la discussion de la constitution et, après la session, fut nommé juge de paix à Aignay-le-Duc. Le 20 oct. 1791, il demanda à l'Assemblée législative que les frais de la pompe funèbre de Mirabeau soient payés par le Trésor public, ce qui lui valut une polémique avec la famille de l'illustre orateur. Emprisonné comme suspect à Dijon, il fut mis en liberté après le 9 thermidor. Frochot, successivement haut juré de la Côte-d'Or (16 avr. 1798) et maître des eaux et forêts à Châtillon-sur-Seine, fut élu député de la Côte-d'Or le 25 déc. 1799, mais il donna sa démission après avoir accepté, le 2 mars 1800, le poste de préfet de la Seine. Les faveurs ne lui manquèrent pas : conseiller d'Etat le 28 mai 1804, chevalier de l'Empire le 6 juin 1808, comte le 27 nov. de la même année, Frochot fut le serviteur docile de Napoléon. Son administration fut favorable au développement de la capitale. Elle prit fin brusquement dans des circonstances tragiques. La conspiration du général Malet ayant éclaté, Frochot accueillit avec une facilité extraordinaire pour un homme d'Etat le bruit de la mort de l'empereur et ne prit aucune mesure contre les conjurés. Cette faiblesse lui valut son remplacement (23 déc. 1812). En 1814, il se rallia aux Bourbons et n'en accepta pas moins pendant les Cent-Jours la préfecture des Bouches-du-Rhône (22 mars 1815). Destitué par la seconde Restauration, Frochot se retira dans le dép. de la Haute-Marne, à Etuf, où il se livra jusqu'à sa mort à la culture de la pomme de terre. Et. CHARAVAY.

BIBL. : *Moniteur*. — A. THIERS, *Histoire du Consulat et de l'Empire*.

FROCOURT. Com. du dép. de l'Oise, arr. de Beauvais, cant. d'Auneuil, 217 hab.

FRODÉ (en latin *Frotho*). Nom de nombreux rois de Danemark et de Norvège, dont il est question dans les sagas et chez Saxo. Plusieurs d'entre eux sont les héros de belles légendes, mais les traits et les synchronismes qui les concernent dans les différentes sources sont si difficiles à coordonner et à concilier que l'on aurait peine à leur donner place dans l'histoire. B.-s.

FROEBEL (Friedrich), célèbre pédagogue allemand, né à Oberweissbach (Schwarzbourg-Rudolstadt) le 21 avr. 1782, mort à Marienthal le 21 juil. 1852. Interrompu dans ses études par la mort de son père (1802) il se voua à l'enseignement, connu, à Ilferten, Pestalozzi (1808), fonda en 1816 une école qu'il transféra à Keilhau, près de Rudolstadt, et qui prospéra rapidement. Son système exposé par lui dans *Die Menschenerziehung* (Keilhau, 1826) repose sur un développement harmonique de toutes les forces. Il suit de près Pestalozzi. Après un nouveau séjour en Suisse (1834-1836), Froebel se voua à l'éducation des petits enfants, préliminaire à l'instruction primaire (V. ECOLE) et fonda en 1840 à Blankenburg (Thuringe), son premier *Jardin d'enfants* (V. cet art.) où il s'efforçait de stimuler le développement des enfants par des mouvements, des jeux, des chants, une communion constante avec la nature. Il créa bientôt à Marienthal (Saxe-Meiningen) un séminaire ou école normale d'institutrices. Son neveu, *Karl-Friedrich* (né en 1808), propagea le système et provoqua une interdiction du gouvernement prussien sous prétexte d'irréligion (août 1851). Les écrits de Froebel ont été édités par Seidel (Vienne, 1884, 3 vol.) — Son neveu, *Julius*, né en 1805, fut un publiciste très fécond. D'abord libéral, député au parlement national de 1848, pris et condamné à mort à Vienne avec Rob. Blum, il fut gracié, voyagea et devint gouvernemental.

BIBL. : LANGE, *Zum Verständniss Fr. Froebels*; Hambourg, 1850. — REINECKE, *Fr. Froebels Leben und Lehre*; Berlin, 1885.

FROELICH (Abraham-Emmanuel), poète suisse, né à Brugg le 1^{er} févr. 1796, mort à Baden (Argovie) le 1^{er} déc. 1865. Professeur, puis pasteur à Aarau depuis 1835, il se fit connaître par un talent poétique original et frais qui lui acquit une prompte popularité. Ses œuvres poétiques, fables,

poèmes épiques, élégies (*Du Berceau à la tombe*, etc.), comprennent six volumes. On lui doit aussi des romans historiques sur Ulrich Zwingli et Ulrich de Hutten.

FROELICH ou **FROELICH** (Johannes-Frederik), musicien et compositeur danois, né à Copenhague le 24 août 1806, mort le 21 mai 1860. Élève de Kuhlau et de Schall, à qui il succéda comme maître de chapelle (1832), habile violoniste et flûtiste, il composa, outre un grand nombre de morceaux détachés pour divers instruments, la musique d'un opéra qui eut peu de succès, et celle de plusieurs ballets de Bournonville, dont l'orchestration soignée se distingue par la fraîcheur, la finesse et la mélodie : *Nina, les Tyroliens, Valdemar* (1835), qui est son œuvre principale, *la Fête d'Albano* (1839), *la Jeunesse d'Erik Menved* (1843), *Raphaël* (1845). B-s.

FROELICH (Rodolphe), grammairien et lexicographe croate, né à Vinkovci, dans la Frontière militaire, vers 1819. Il a publié : *Manuel illyrien-allemand et allemand-illyrien* (Vienne, 1840) ; *Tabellarisch bearbeitete Anleitung zur schnellen Erlernung der vier Slavischen Hauptsprachen* (id., 1847) ; *Neueste National und Sprachenkarte des öster. Kaiserstaats* (id., 1849) ; *Kurzgefasste theoretische Grammatik der illyr. Sprache* (1856) ; *Handwörterbuch der illyrischen und deutschen Sprache* (id., 1853). L. L.

FROEHNER (Christian-Edouard-Louis-Guillaume), archéologue français, né à Karlsruhe le 17 août 1834. Attaché au département des Antiques du Louvre en 1864, il se fit naturaliser Français et devint conservateur. On avait créé pour lui en 1870 l'emploi de conservateur des objets d'art des résidences impériales, emploi qui ne fut pas maintenu par la République. M. Froehner, qui collabora à l'*Histoire de Jules César* de Napoléon III, a publié : *la Colonne Trajane décrite* (Paris, 1865, gr. in-8) ; *les Inscriptions grecques interprétées* (1865, in-8) ; *Notice de la sculpture antique du musée du Louvre* (1862, in-8) ; *Tablettes grecques du musée de Marseille* (1868, in-8) ; *les Trois Bouchées de pain* (1866, gr. in-8) ; *le Crocodile de Nîmes* (1872, gr. in-8) ; *Deux Peintures de vases grecs de la nécropole de Kamiris* (1872, p. in-fol.) ; *les Musées de France* (1872-73, in-fol.) ; *Mélanges d'épigraphie et d'archéologie* (1873, in-8) ; *la Verrière antique* (1879, in-fol.) ; *Anatomie des vases antiques* (1880, in-8) ; *la Colonne Trajane reproduite en phototypographie* (1872-74, in-fol.) ; *les Médaillons de l'empire romain* (1878, in-4) ; *F. de Sauley* (1881, in-8) ; *Terre cuites d'Asie Mineure* (1881, in-4) ; *Kritische analekten* (Gœttingue, 1884), etc., etc.

FROELICH (Erasmus), numismatiste autrichien, né à Gratz en Styrie le 20 oct. 1700, mort à Vienne le 7 juil. 1758. Il fit ses études à Vienne et à Leoben, puis entra dans la Compagnie de Jésus et devint bibliothécaire du collège Thérésien et professeur d'archéologie. Il s'adonna particulièrement à l'étude de la numismatique et publia de nombreux ouvrages qui, bien qu'oubliés à peu près aujourd'hui, n'en ont pas moins fait faire en leur temps les plus réels progrès à la science. Voici le titre des principaux de ces écrits : *Utilitas rei numariae veteris compendioso proposita* (Vienne, 1733, in-8) ; *Appendicula ad numos Augustorum et Cæsarum* (Vienne, 1734, in-8) ; *Dissertatio de numis monetariorum veterum culpa vitiosis* (Vienne, 1736, in-8) ; *Appendiculæ duæ novæ ad numos coloniarum* (Vienne, 1744, in-8) ; *Annales compendiarum regum et rerum Syriæ* (Vienne, 1744, in-fol. ; 2^e éd., 1754), ouvrage très important et où l'auteur fait preuve d'une grande sagacité ; *Numismata cimelii cæsarei regii Austriaci Vindobonensis* (1755, 2 vol. in-fol.) ; *Regum veterum numismata anecdota* (1752, in-4) ; *Notitia elementaris numismatum antiquorum* (1758, in-4) ; *De Familia Vaballathi numis illustrata* (1762, in-4) ; *De Fontibus historiae Syriæ in libris Maccabeorum* (Vienne, 1764, in-4).

FROELICH (Lorenz), peintre et illustrateur danois, né à

Copenhague le 25 oct. 1820. Fils d'un négociant, il n'obtint que difficilement la permission de suivre sa vocation artistique. Après avoir modelé avec Bissen, peint avec Rørbye, et dessiné avec C.-V. Eckersberg, Hetsch, Th. Lundbye, Rumohr, il se rendit à Munich (1840), puis à Dresde où il continua ses essais de gravure, ensuite à Rome (1846) où il passa cinq ans, enfin à Paris (1851) où il fut élève de Couture. En 1873, il rentra dans sa patrie et fut élu membre de l'Académie des beaux-arts de Copenhague en 1877. Parmi ses meilleures œuvres on cite deux grands tableaux historiques, peints pour la cour d'appel de Flensborg (1856-57) : *Valdemar II confirmant la loi jutlandaise* et *Frederik IV recevant l'hommage des Slesvigcois* ; deux grands cartons allégoriques (*la Prudence et le Courage*) pour la bourse de Copenhague (1858) ; le plafond d'une salle de Frederiksberg (*Géfin séparant la Suède de la Suède*), exécuté en 1882. C'est surtout comme illustrateur qu'il s'est fait une réputation : son facile crayon, mis au service de beaucoup de verve et d'imagination, passe des scènes enfantines aux sujets les plus variés, religieux, mythiques, historiques, romantiques : *Albums*, accompagnés de légendes humoristiques en français, en anglais, en danois ; *le Pater noster, les Jeux de l'Utgaard et les Dieux du Nord*, d'Oehlenschläger ; *l'Amour et Psyché* d'Apulée ; *l'Histoire de Danemark par Fabricius* ; *la Chanson sur la reine Dagmar*.

FROESCHWILLER (*Froscheim*, 820). Com. de la Basse-Alsace, arr. de Wissembourg, cant. de Wërth ; 488 hab. Château moderne du comte de Durkheim ; annexe : Elsasshausen. Illustré par la bataille dn 6 août 1870, perdue par Mac-Mahon contre le prince royal de Prusse (V. FRANCO-ALLEMANDE [Guerre]). L'église protestante incendiée par les projectiles allemands fut reconstruite aux frais de l'empire. Dans l'église catholique, bâtie en 1873, se trouve une plaque commémorative, qui porte les noms des victimes de la bataille. Sur le territoire de la commune se trouvent plusieurs monuments élevés à la mémoire des soldats français et allemands, tués pendant la journée du 6 août 1870.

BIBL. : A. TOUCHEMOLIN, *Guide du touriste sur le champ de bataille de Froschwiller* ; Strasbourg, s. d. — LEO, *Die Schlacht bei Wërth* ; Berlin, 1876.

FROGES. Com. du dép. de l'Isère, arr. de Grenoble, cant. de Goncelin ; 569 hab.

FROGIER de PONTLEVOY (Paul-Marie-Placide), homme politique français, né à Paris le 9 juil. 1827. Élève de l'École polytechnique, il servit dans le génie et fit les campagnes d'Afrique, d'Italie et la guerre franco-allemande. Admis à la retraite avec le grade de chef de bataillon, il s'occupa d'horticulture dans ses propriétés des Vosges. Conseiller général de ce département (1871) il fut élu député aux élections générales de 1876 avec un programme républicain, fit partie des 363, fut réélu avec eux le 14 oct. 1877 et de nouveau le 21 août 1881 et le 4 oct. 1885. Membre de l'union républicaine, il a constamment soutenu la politique opportuniste et a combattu le boulangisme. Il a été réélu le 22 sept. 1889 dans l'arrond. de Neufchâteau par 6,592 voix contre 6,572 à M. le comte d'Alsace, républicain libéral.

FROHA. Ce nom a servi d'abord à désigner un douar d'Algérie, constitué en 1868, dans la plaine d'Eghris, dép. d'Oran, arr. de Mascara, aux dépens de la tribu des Metchachi. Sur ce territoire fécond et bien arrosé, on a créé depuis deux villages de colonisation : *Froha*, au N. ; *Thiersville*, au S. Ils sont tous deux des stations de la voie ferrée d'Arzew à Saïda et sont compris tous deux dans la commune mixte de Mascara. On y cultive surtout la vigne qui donne des produits très estimés et Thiersville grandit rapidement. E. CAT.

FROHBURG. Château des seigneurs de ce nom, qui, au moyen âge, possédaient une partie des pays formant aujourd'hui les cant. de Bâle, Soleure et Argovie. Les ruines de cette résidence féodale, qui fut détruite en 1336 par un tremblement de terre, s'aperçoivent sur le som-

met du *Hauenstein* (V. ce mot), à 5 kil. au N. de la ville d'Olten.

FROHEN-LE-GRAND. Com. du dép. de la Somme, arr. de Doullens, cant. de Bernaville; 294 hab.

FROHEN-LE-PETIT. Com. du dép. de la Somme, arr. de Doullens, cant. de Bernaville; 60 hab.

FROHSCHAMMER (Jacob), philosophe allemand, né à Illkofen, près de Regensbourg, le 6 janv. 1821. Il fit ses études à Munich. D'abord simple prêtre catholique, il enseigna, à partir de 1855, la philosophie à Munich, sans cesser de porter son examen sur les questions proprement religieuses avec une liberté de pensée et une hardiesse de parole qui alarmèrent l'autorité pontificale. Plusieurs de ses ouvrages furent mis à l'index; son attitude hostile à l'égard du Vatican fut surtout sévèrement appréciée en cour de Rome, mais elle valut une grande popularité au professeur dont toute l'Allemagne admirait le caractère. Il fonda, en 1862, la revue philosophique et religieuse l'*Athenäum*, organe catholique indépendant, et exposa ses idées religieuses dans plusieurs ouvrages de théologie ou de polémique: *Beiträge zur Kirchengeschichte* (Landshut, 1850); *Beleuchtung der päpstlichen Encyclica* (Munich, 1863); *Der Syllabus in 80 Sätzen* (Leipzig, 1865); *Das Christenthum und die moderne Naturwissenschaft* (Vienne, 1868); *Das Recht der eigenen Ueberzeugung* (Leipzig, 1869); *Die Unfehlbarkeit des Papstes* (Munich, 1871); *Das neue Wissen und der neue Glaube* (Leipzig, 1873); *Ueber die relig. u. kirchenpolit. Fragen der Gegenwart*, recueil de mémoires (Elberfeld, 1875); *Die wahre Bedeutung des Kulturkampfes* (id., 1878). M. Frohschammer est en outre un philosophe fécond et original. Il ne se contente pas de considérer la philosophie comme une théorie de la connaissance. Il la définit la science de la vérité idéale, en ce sens qu'elle explique le monde au moyen d'un principe unique. Ce principe est l'imagination (*Phantasia*), entendue au sens le plus large. Au sens objectif, l'imagination est le principe fondamental de toute action et de tout devenir; au sens subjectif, elle est le principe de toute connaissance. C'est d'elle que dérive la forme dans l'individu comme dans l'univers, dans la nature comme dans l'histoire; elle constitue l'unité et le fonctionnement régulier de tout organisme, elle est le principe de la vie sociale comme de la vie universelle. Les ouvrages philosophiques de M. Frohschammer sont: *Ueb. den Ursprung der menschl. Seele* (Munich, 1854); *Menschenseele u. Physiol.*, ouvrage dirigé contre K. Vogt (id., 1855); *Einleitung in d. Philos. u. Grundr. der Metaph.* (id., 1858); *Ueb. die Aufg. der Naturphilos. u. ihr Verh. zur Naturwissenschaft.* (id., 1861); *Ueb. d. Freiheit der Wissensch.* (id., 1861); *Darstell. u. Kritik d. darwinsch. L.*, dans l'*Athenäum* (1862); *Ueb. das Recht der neueren Philos. gegenüb. der Scholastik*, conférence (Munich, 1863); *Die Phantasia als Grundprincip des Weltprocesses* (id., 1877); *Monaden u. Weltphantasia* (id., 1879); *Ueb. die Bedeut. der Einbildungskr. in d. Philos. Kants u. Spinozas* (id., 1879); *Ueb. die Principien der aristotel. Philos. u. d. Bedeut. der Phant. in derselb.* (id., 1881); *Ueb. die Genesis der Menschheit u. deren geistige Entwicklung in Relig. Sittlichk. u. Sprache* (id., 1883); *Die Philos. als Idealwissenschaft. u. System* (id., 1884); *Ueb. die Organisat. u. kultur d. menschl. Gesellsch.* (id., 1885); *Die Philosophie des Thomas von Aquino* (Leipzig, 1889).

Th. RUYSSEN.

BIBL. : FR. KIRCHNER, *Ueb. d. Grundprinc. des Weltprocesses mit besond. Berücksichtig. Frohschammers*; Cöthen, 1882. — Ed. REICH, *Weltanschauung u. Menschenlebens. Relig. Sittlichk. u. Sprache. Betrachtung. üb. d. Philos. Frohschammers*; Grossenhain et Leipzig, 1884.

FROHSDORF. Village de la Basse-Autriche, com. de Lanzkirkhen, district de Wiener Neustadt, près de Leitha; 600 hab. Le château de Frohsdorf, qui avait appartenu à la veuve de Murat, fut acquis en 1846 par le comte de Chambord qui en fit sa résidence d'été et y mourut (1883).

FROID. I. Physique. — La nature du froid a été long-

temps méconnue. Les phénomènes qu'il produisait ont été longtemps expliqués comme ceux de la chaleur; lorsque la chaleur était considérée comme une substance éminemment subtile, émise par les corps chauds qui la projetaient autour d'eux dans tous les sens, le froid était aussi considéré comme une substance du même ordre que les corps dits froids émettaient suivant des lois identiques à celles de la chaleur. Lorsque la notion du rayonnement de la chaleur commença à remplacer l'ancienne hypothèse de l'émission, on dit que les corps froids rayonnaient des rayons ayant la propriété spéciale de produire les phénomènes du froid, de même que les corps chauds rayonnaient les rayons calorifiques. La substitution de la théorie des ondulations à la théorie de l'émission continua donc au début à admettre le parallélisme de ces deux ordres de phénomènes, le chaud et le froid, et ce n'est que plus tard que l'on montra qu'il n'y avait entre eux qu'une différence de quantités et qu'au fond rien ne distinguait d'une façon définie les corps froids des corps chauds. L'existence de ce rayonnement ou de cette émission du froid, admise par les anciens physiciens, était fondée sur une expérience de Rumford: un ballon de verre traversé par un thermomètre qui y est soudé et muni d'un col de plus de 76 centim. de long est rempli de mercure puis renversé sur un verre plein de ce liquide, comme dans l'expérience de Toricelli; cet appareil constitue une sorte de baromètre à mercure dont la chambre, vide d'air, est formée par le ballon muni de son thermomètre. Si l'on vient à entourer ce ballon de glace, on voit aussitôt le liquide du thermomètre descendre dans la tige; la glace semble donc émettre des rayons frigorifiques qui abaissent la température du thermomètre. L'expérience des miroirs ardents se prête à une modification du même genre. On sait que si l'on met en face l'un de l'autre, à une distance quelconque, deux miroirs concaves, leurs axes principaux en coïncidence, et que si l'on place au foyer principal de l'un d'eux des charbons ardents, on obtiendra au foyer de l'autre une température élevée; on pourra y allumer du papier, du bois, etc. De même, si au foyer du premier miroir on place un mélange réfrigérant de glace et de sel et un verre d'eau au foyer du second, un thermomètre plongé dans ce liquide indiquera aussitôt que sa température diminue; arrivée à zéro, la glace commencera à se former; il était naturel d'expliquer cette expérience comme celle des miroirs ardents par un rayonnement de rayons frigorifiques. En réalité, ces deux expériences sont identiques. Dans les deux nous trouvons deux corps inégalement chauds. Dans la première, le corps le plus chaud c'est le brasier allumé et le corps le plus froid est le bois que l'on cherche à enflammer. Dans le second cas, le corps le plus chaud est l'eau, le plus froid est le mélange réfrigérant; dans les deux cas on voit la température tendre à devenir la même, mais dans le premier cas on ne cherche à constater que le gain de chaleur du corps le plus froid (bois), tandis que dans la seconde on ne montre que la perte de chaleur du corps le plus chaud (verre d'eau). En fait, tous les corps émettent des rayons qui produisent des phénomènes calorifiques, les corps froids comme les corps chauds; les premiers émettent seulement moins de chaleur que les seconds. Aussi, dans les expériences des miroirs ardents, non seulement le charbon rouge et le verre d'eau (les corps les plus chauds) envoient de la chaleur au bois et au mélange réfrigérant (les corps les plus froids), mais ceux-ci en émettent aussi vers le plus chaud et ce n'est que la différence de ces deux rayonnements que l'expérience permet de constater.

Dans l'étude de la chaleur, il y a lieu de considérer deux sortes de phénomènes, les quantités de chaleur et les phénomènes qui se rapportent aux températures. On sait que l'on nomme température un certain état des corps caractérisé par la grandeur de certaines quantités physiques, par exemple le volume d'une certaine masse de mercure, et le thermomètre à mercure est l'instrument qui permet d'apprécier ce volume et ses variations. Pour élever la température d'un corps, il suffit en général de lui fournir de la chaleur;

il n'y a que lorsque le corps est à sa température de fusion ou d'ébullition que l'addition d'une petite quantité de chaleur ne produit pas d'élévation de température. A priori, on ne conçoit aucune impossibilité théorique à ajouter une quantité de chaleur à un corps quelle que soit celle qu'il contient déjà. Des difficultés pratiques seules s'opposent à ce qu'on puisse fournir à un corps pendant un temps donné plus de chaleur qu'il n'en perdra pendant le même temps par rayonnement et par conductibilité. La température d'un corps peut donc être accrue pour ainsi dire sans limite au point de vue théorique. La force vive des mouvements moléculaires qui produisent la chaleur peut en effet être toujours augmentée au moins théoriquement.

Pour le froid, il n'en est plus de même; on ne peut retirer d'un corps une quantité de chaleur que s'il la contient; le refroidissement ne peut donc être, même théoriquement, poussé au delà de toutes limites. La température aussi ne saurait dépasser celle qui correspond à l'état où le corps ne contient plus de chaleur. La force vive des mouvements moléculaires ne saurait en effet diminuer une fois qu'elle est devenue nulle; Σmv^2 ne saurait en effet être négatif.

Ces diverses raisons ainsi que d'autres ont fait concevoir l'existence d'une température minima, que l'on nomme le *zéro absolu*. Des considérations diverses qui seront exposées à l'art. ZÉRO ABSOLU ont conduit les physiciens à placer ce zéro à -273° de l'échelle centigrade dont le zéro correspond à la fusion de la glace. On appelle température absolue d'un corps sa température évaluée à l'aide d'une échelle dont le degré a la grandeur du degré de l'échelle centigrade (centième partie de la dilatation de l'air entre le point de fusion de la glace et le point d'ébullition de l'eau dans les conditions normales) et dont l'origine, le zéro, se trouve au zéro absolu. Si l'on désigne par t la température exprimée dans l'échelle centigrade ordinaire et par T la température absolue, on a entre ces deux quantités la relation $T = 273 + t$. Dans cette échelle la glace fond à 273° et l'eau bout à 373° .

Une étude du froid doit comprendre, en dehors de celle des propriétés étudiées à propos de la chaleur, telles que rayonnement, conductibilité, etc., l'examen des modes de production du froid, des applications de ce froid artificiel, ainsi que la partie météorologique. La production du froid est une industrie importante et un article spécial lui est consacré ainsi qu'à ses applications (V. GLACE). Dans celui-ci nous nous bornerons à décrire les procédés qui servent lorsque l'on veut obtenir des froids beaucoup plus considérables que ceux qui sont utilisés dans l'industrie et à chercher jusqu'à quelle température on a pu descendre jusqu'à présent. Pour la partie météorologique de ce sujet, V. CLIMAT, GELÉE, HIVER, etc.

SOURCES DE FROID. — Tandis que la presque totalité des sources de chaleur sont produites par des réactions chimiques, les sources de froid ont presque toutes pour origine des phénomènes physiques. Les réactions chimiques, en effet, ne se produisent que lorsqu'elles sont accompagnées d'un dégagement de chaleur; c'est une conséquence du troisième principe de thermochimie, énoncé par M. Berthelot. Aussi on trouvera de nombreuses sources de chaleur dans les réactions chimiques: combustion de carbone, etc. La plupart des phénomènes physiques mettent en jeu des quantités de chaleur; la plupart aussi sont réversibles; par exemple, l'eau pour passer de l'état liquide à l'état solide dégage de la chaleur; la glace, au contraire, pour passer de l'état solide à l'état liquide absorbe une quantité de chaleur égale à celle qu'elle a déagée dans le passage inverse, quantité qui est de 80 calories par gramme de glace. Si donc on possède un procédé permettant de fondre la glace sans lui fournir la quantité de chaleur qui lui est nécessaire, elle empruntera à elle-même et aux corps voisins la quantité de chaleur nécessaire et par suite la température de la glace et de ces corps s'abaissera. Telle est l'action du sel marin sur la glace; le sel détermine la

fusion de la glace et celle-ci pour fondre emprunte aux corps voisins de la chaleur de telle façon que pour le mélange de 2 p. de glace pour 1 p. de sel, la température peut atteindre -21° . De même un liquide, pour passer à l'état de vapeur, exige une quantité de chaleur qui, rapportée à l'unité de poids du liquide, représente la chaleur latente de volatilisation. Cette quantité est de 537 calories pour 1 gramme d'eau, nombre beaucoup plus considérable que celui qui est relatif à la fusion du même poids de glace (80). D'autre part, il est facile de déterminer la vaporisation d'un liquide sans lui fournir de la chaleur; il suffit de maintenir dans l'espace où il se trouve une pression inférieure à la tension maxima de la vapeur de ce liquide à l'aide d'une pompe aspirante; on peut même obtenir facilement des liquides dont la tension maxima est de plusieurs atmosphères, même à la température de 0° ; il suffit pour cela de comprimer fortement leurs vapeurs. Une fois ces vapeurs condensées, le liquide résultant exposé à l'air se vaporisera tumultueusement jusqu'à ce qu'il ait atteint la température à laquelle sa tension de vapeur est égale à la pression atmosphérique. Cette température obtenue se maintiendra le liquide bouillant lentement et se transformant en vapeurs aux dépens de la chaleur des corps voisins. Cette température constante pourra d'ailleurs être encore abaissée, pour les gaz liquéfiés comme pour les autres liquides, si l'on a soin de faire le vide dans l'espace où ils se trouvent, de façon que la pression soit toujours inférieure à la pression atmosphérique. On peut citer une troisième source de froid qui résulte de la dissolution d'un certain nombre de sels. Voici par exemple les températures que l'on peut obtenir à l'aide de divers sels ou mélanges.

MATIÈRES	PROPORTIONS	TEMPÉRATURES
Eau.....	1	— 16°
Azotate d'ammoniac..	1	
Eau.....	16	— 12°
Azotate de potasse...	5	
Sel ammoniac.....	5	
Acide chlorhydrique..	5	— 18°
Sulf. de soude hydraté.	8	

Ces mélanges, comme on le voit, ne permettent pas d'atteindre des températures très basses; ils sont commodes surtout parce qu'on peut toujours les faire au moment même. Les mélanges de glace et de sel permettent d'atteindre des températures plus basses et sont aussi d'un emploi très commode dès que l'on a de la glace à sa disposition.

MATIÈRES	PROPORTIONS	TEMPÉRATURES
Glace.....	2	— 18°
Sel marin.....	1	
Glace.....	2	— 51°
Chlorure de calcium.	3	

Pendant longtemps ces procédés furent les seuls dont on disposait pour avoir des températures basses. Lorsque, à l'aide de ces températures et de pressions suffisamment énergiques on eût liquéfié divers gaz on pouvait espérer aller plus loin et c'est ce que l'on fit en effet. Voici en effet les points d'ébullition de divers gaz liquéfiés sous la pression atmosphérique.

GAZ LIQUEFIÉS	TEMPÉRATURE d'ébullition
Acide sulfureux.....	— $10^\circ,08$
Cyanogène.....	— $20^\circ,7$
Oxyde de méthyle.....	— $23^\circ,65$
Chlorure de méthyle.....	— $23^\circ,73$
Ammoniac.....	— $38^\circ,5$
Acide sulfhydrique.....	— $61^\circ,8$
Acide carbonique.....	— $78^\circ,2$
Protoxyde d'azote.....	— $87^\circ,9$
Ethylène.....	— $105^\circ,0$

GAZ LIQUÉFIÉS	TEMPÉRATURE d'ébullition
Oxygène.....	— 184°,0
Azote.....	— 191°,0
Oxyde de carbone.....	— 194°,0

La liquéfaction des quatre derniers gaz ne date que de quelques années; elle est due aux travaux de M. Cailletet dont les premiers résultats ont été publiés en déc. 1877. Pour les autres on était parvenu à les liquéfier en d'autant moins grande quantité que la pression à atteindre était plus considérable. Seul l'acide carbonique avait été liquéfié en quantités suffisantes pour permettre quelques expériences, grâce à un appareil dû à Thilorier ou l'acide se produisait en vase clos et par suite acquérait spontanément une pression de plus en plus élevée jusqu'au moment où elle était égale à la tension maxima de l'acide carbonique à la température du récipient. Mais ces appareils étaient dangereux; l'un d'eux éclata, et la production de l'acide carbonique liquide n'était qu'une expérience de cours qu'on vit même assez rarement. Dans ses recherches sur la liquéfaction des gaz permanents, M. Cailletet appliqua pour la première fois un principe déjà connu, celui de l'abaissement de la température d'un gaz fortement comprimé et il obtint ainsi, mais d'une façon éphémère, tous les autres gaz à l'état de liquide se vaporisant aussitôt formés (V. LIQUÉFACTION DES GAZ), mais, en 1883, il imagina une pompe de compression dont le piston était recouvert d'une couche de mercure qui supprimait l'espace nuisible de la pompe en remplissant exactement tout l'espace compris entre le piston et le fond supérieur de la pompe. Cette suppression de l'espace nuisible rendit possible la liquéfaction de gaz très coercibles tels que l'acide carbonique et l'éthylène. Aussi actuellement l'acide carbonique liquide est un produit industriel ne coûtant que 2 fr. le kilogr. que l'on trouve partout et que les chemins de fer consentent à transporter dans des vases en fer essayés à la pression de 200 atmosphères. Il suffit de tourner un robinet et de diriger le gaz qui sort dans une boîte en ébonite convenablement disposée pour qu'une partie du gaz ainsi brusquement détendu et refroidi se solidifie sous forme d'une neige blanche. Si l'on met celle-ci dans l'éther ce liquide descend à la température de — 78° et s'y maintient si l'on a soin d'y projeter de temps à autre de petits fragments de neige d'acide carbonique. M. Cailletet a disposé un appareil auquel il a donné le nom de cryogène permettant d'utiliser plus complètement l'acide carbonique comprimé. Cet appareil se compose d'un serpentín ouvert librement dans l'air à une extrémité et fermée à l'autre par un robinet. Cette dernière est mise en relation avec un cylindre d'acide carbonique dont le robinet est largement ouvert. C'est à l'aide du robinet du serpentín que l'on règle l'écoulement du gaz et par suite sa détente. Le serpentín est immergé dans un liquide non congelable, de l'alcool, par exemple, contenu dans un vase entouré de substances isolantes. Avec cet appareil on peut obtenir des températures très basses jusqu'au voisinage de — 78° et que l'on peut maintenir constantes en réglant le débit de l'acide carbonique à l'aide du robinet du serpentín. En évaporant dans le vide le mélange d'acide carbonique solide et d'éther, Faraday obtint la température de — 110° C. Pour aller plus loin, on se sert d'éthylène liquéfié; à l'aide de la pompe de M. Cailletet, on peut obtenir plusieurs centaines de grammes de ce gaz à l'état liquide par heure. On peut d'ailleurs se servir d'acide carbonique solide pour refroidir le récipient, ou on condense l'éthylène, ce qui facilite d'autant le travail en diminuant considérablement la pression nécessaire à atteindre. Avec l'éthylène ainsi obtenu que l'on fait bouillir, soit à l'air, soit dans le vide, on peut atteindre une température inférieure à la *température critique* (V. ce mot) de l'oxygène (— 105°), c.-à-d. une température à laquelle avec une pression suffisante l'oxygène peut être liquéfié. Dans le vide on peut atteindre — 136°; le nouveau liquide bouillant à — 184° permet d'atteindre cette température en le

laissant s'évaporer à l'air libre, et deux savants russes, MM. Wroblezky et Olszewski, ont ensemble ou séparément obtenu ces basses températures. Par l'évaporation de l'azote solide sous une pression ne dépassant pas 4 millim. de mercure, Olszewski, en 1885, a atteint la température de — 225°, la température la plus basse que l'on ait obtenue jusqu'à présent. A cette température l'air est liquide, l'hydrogène seul est gazeux sous la pression atmosphérique. Aussi toutes les mesures de température indiquées plus haut sont déterminées à l'aide du thermomètre à hydrogène, le seul utilisable pour ces températures. A. JOANNIS.

II. Industrie (V. FRIGORIFIQUE, GLACE, CONSERVATION).

III. Physiologie. — On entend par *froid* la sensation que fait éprouver toute déperdition de calorique. Cette déperdition peut être cause d'accidents directs ou indirects. Le froid agit : sur l'appareil de la circulation, en ralentissant le pouls; les vaisseaux périphériques se contractent et la déperdition de calorique est diminuée. Si l'air s'échauffe, la déperdition de calorique devient très active, la transpiration et l'évaporation interviennent pour abaisser la température. C'est grâce à l'action du froid et de la chaleur sur les vaisseaux que la température des parties centrales reste à peu près constante. L'action du froid est indirecte et dépend de la contraction des vaisseaux périphériques et de l'augmentation de tension intra-vasculaire; enfin, dans les refroidissements extrêmes, de la paralysie du cœur. Cette action indirecte a lieu par l'intermédiaire du système nerveux. Le froid active les phénomènes respiratoires chez les animaux à température constante, et la quantité d'oxygène absorbée par le sang varie en raison de la température de l'air qu'ils respirent. Un refroidissement trop considérable arrête les combustions dans l'intimité des tissus; le sang veineux coule alors rutilant comme du sang artériel (Cl. Bernard). A l'état de maladie, la sensibilité au froid varie suivant un grand nombre de conditions. Un froid modéré augmente l'énergie du système nerveux et favorise le travail intellectuel, mais un froid trop vif produit l'effet inverse; il paralyse, il engourdit les membres et l'intelligence. Le froid excite les fibres musculaires lisses; la chair de poule avec pâleur des tissus s'explique par la contraction des artérioles périphériques qui fait diminuer de volume les parties refroidies. Cependant un froid excessif prolongé peut déterminer une paralysie vasculaire permanente; c'est ce qui explique la rougeur constante des bras et des mains chez les blanchisseuses. Le froid sec accroît l'activité des forces digestives, des combustions, et la faim, besoin de réparation, en est la conséquence. Quand on ingère un verre d'eau glacée, l'estomac perçoit une sensation de froid, puis une sensation de chaleur, de brûlure qui remplace la première. Il en résulte quelquefois des nausées, des frissons, de la douleur, des syncopes, et même la mort, quand cette ingestion d'eau glacée a eu lieu par un temps très chaud, le corps en état d'hyperthermie et de transpiration. Souvent aussi le travail de la digestion s'arrête et une diarrhée profuse en résulte.

IV. Pathologie. — Le repos, les passions déprimantes (tristesse, nostalgie, découragement), exagèrent l'influence du froid. Le moindre abaissement de température est nuisible aux faibles, aux malades, aux convalescents, aux alcooliques. Les compagnons de Parry, au pôle Nord, souffraient plus du froid à — 6° avec une forte bise qu'à — 17° quand l'air était en repos. Quand il est calme, en effet, il se forme autour du corps une atmosphère qui le réchauffe et qui se renouvelle lentement; lorsque le vent souffle, au contraire, de nouvelles couches d'air sont mises sans cesse en rapport avec les vêtements qui cèdent une bien plus grande quantité de calorique. De même l'évaporation de la sueur est plus rapide quand l'air est agité que lorsqu'il est calme; nouvelle cause de refroidissement. Quand l'air est pur, le ciel clair et brillant, le rayonnement augmente, le froid est plus vif. Les accidents produits par la congélation ont été décrits à l'art. CONGÉLATION.

La prophylaxie et le traitement consistent à bien vêtir

à bien nourrir les hommes, à leur donner du vin, de l'eau-de-vie à petite dose, à les maintenir en état d'exercice. Tout homme congelé qui s'arrête s'endort, et qui s'endort est un homme perdu. Contre la congélation locale, il faut employer les frictions avec de la neige, de la glace; au besoin des frictions sèches, des sinapismes, des ventouses; la saignée est indiquée contre les congestions pulmonaires.

V. Médecine légale. — On admet, sauf quelques très rares exceptions, que la température de 23° chez le nouveau-né (axillaire), et de 32° chez l'adulte, sont la limite extrême de refroidissement compatible avec la vie. L'examen médico-légal des morts par congélation doit tenir compte de l'attitude des cadavres. Ils semblent avoir été figés sur place. Des sentinelles sont mortes debout, l'arme au poing. La face exprime souvent une vive terreur, les cheveux sont dressés sur le front, les yeux grands ouverts et cataractés, les joues enfoncées, les mâchoires serrées, le nez pointu et effilé. Le cadavre est pâle, avec les poils redressés, la chair de poule, les organes génitaux mâles ratatinés. Rougeurs érythémateuses circonscrites aux bras, aux cuisses et surtout à la face. — On ne remarque pas chez les corps gelés l'odeur cadavérique ordinaire; l'abdomen n'est pas tympanisé; ses parois ne prennent pas la couleur verdâtre de la putréfaction, même lors d'une décomposition avancée. Après le dégel, cette couleur reste brique ou rouge sale, se fonçant peu à peu. La plupart de ces symptômes montrent que le corps a été exposé avant la mort à l'influence du froid, mais ne prouvent pas que le froid ait occasionné la mort. Il y a, de plus, hyperémie manifeste des poumons, du cœur, du cerveau; les os se brisent facilement, les muscles se laissent déchirer, les cristallins sont troublés et opaques; mais la divergence existe sur ces points parmi les observateurs. Le cœur est rempli par un sang épais, plus ou moins coagulé, noir et rougissant très peu au contact de l'air; l'endocarde est très nettement vascularisé. Le poids du cœur rempli de sang est au poids du cœur vide comme 2,91 est à 0,4; dans l'asphyxie, le rapport serait comme 1,08 est à 1 (Blosfeld). La vacuité de l'estomac n'est pas constante; cependant ce sont les manités qui sont le plus exposés à la mort par congélation. La vessie est en état de plénitude, signe commun à d'autres états. En résumé, il n'y a pas de signe spécial à la mort par le froid. L'hypothèse de *crime* ne peut être posée que dans le cas d'infanticide; quand deux personnes unies entre elles par la parenté succombent en même temps au froid, il y a lieu de discuter la question de survie. Dr A. COUSTAN.

BIBL. : PHYSIQUE. — FARADAY, *Ann. chim. phys.* (3), t. XIII, p. 120. — HATTERER, *Wiener Berichte*, V, 351; VI, 557; VII, 199. — CALLELET, *Ann. chim. phys.* (5), XV, p. 132, et XXIX, 153. — WRÓBLESKI et OLSZEWSKI, *Ann. chim. phys.* (6) I, p. 112. — OLSZEWSKI, *Comptes rendus de l'Acad. des sc.*, CI, p. 238.

MÉDECINE LÉGALE. — LAUSSAGNE, *Précis de médecine judiciaire*; Paris, 1878, 1^{re} éd.

FROIDECOUCHE. Com. du dép. de la Haute-Saône, arr. de Lure, cant. de Luxeuil; 4,123 hab.

FROIDFONTAINE (*Frigidus fons*, 1105). Com. du territoire de Belfort, cant. de Delle, sur la rivière de Saint-Nicolas; 289 hab. Eglise gothique. En 1105, la comtesse Ermentrude de Montbéliard y fonda un prieuré de bénédictins, à l'endroit où, suivant la légende, saint Maimbeuf avait souffert le martyre. Le prieuré, abandonné en 1587, dévasté pendant la guerre de Trente ans, fut donné en 1636 par l'archiduc Léopold aux jésuites d'Ensisheim qui, lors de leur proscription, en 1756, le cédèrent au collège de Colmar.

BIBL. : Bull. de la Soc. pour la conserv. des mon. hist. d'Als., 1858, 100-103. — LIBLIN, *Belfort et son territoire*; Mulhouse, 1877, 172-177.

FROIDFONTAINE. Com. du dép. du Jura, arr. de Poligny, cant. de Nozeroy; 293 hab.

FROIDESTRÉES. Com. du dép. de l'Aisne, arr. de Vervins, cant. de La Capelle; 334 hab.

FROIDETERRE (*Frigida Terra*). Com. du dép. de la Haute-Saône, arr. et cant. de Lure, sur l'Ognon; 278 hab.

Moulins. Près du village, sépultures antiques. Les habitants, sujets de l'abbaye de Lure, n'étaient pas encore tous affranchis à la fin du xvi^e siècle. Sur la place, croix de pierre ancienne.

FROIDEVAUX. Com. du dép. du Doubs, arr. de Montbéliard, cant. de Saint-Hippolyte; 128 hab.

FROIDEVILLE. Com. du dép. du Jura, arr. de Dole, cant. de Chaumergy; 142 hab.

FROIDFONT. Com. du dép. de la Vendée, arr. des Sables-d'Olonne, cant. de Challans; 4,022 hab.

FROIDMONT-COHARTILLE. Com. du dép. de l'Aisne, arr. de Laon, cant. de Marle; 495 hab.

FROIDMONT (Libert), théologien et physicien belge, connu sous le nom latinisé de *Fromondus*, né à Haccourt, près de Visé, en 1587, mort à Louvain en 1653. Il enseigna la philosophie d'abord à Anvers, chez les prémontrés, puis à Louvain, au collège du Faucon. En 1634, il remplaça à la chaire d'écriture sainte de l'université Jansénien qui, plus tard, devait lui léguer, en même temps qu'à Henri Caelen, le soin de surveiller l'impression de l'*Augustinus*. Il a laissé de savants *Commentaires* exégétiques sur les épîtres de saint Paul, les Actes des apôtres, d'autres sur les écrits de Sénèque (1632, avec Juste-Lipse, rééd., 1652); il joua, d'autre part, un rôle notable dans les querelles du jansénisme, en particulier par ses ouvrages: *Somnium hipponense* (1641); *Brevis anatomia hominis* (1641); *Chrysippus sive de libero arbitrio* (1644); *Homologia Augustini Hipponensis et Augustini Yppensis*. Il avait commencé par s'occuper de la physique de l'école avec une certaine liberté: *Cæne saturnalia* (1616); *Meteorologica* (1627); *Labyrinthus de compositione continui* (1631), mais redevint bientôt un zélé défenseur d'Aristote. D'ailleurs sagace et possédant un réel talent d'exposition, il avait attiré l'attention de Descartes qui lui soumit, par l'intermédiaire de Plempius, son premier volume. La critique, très polie, mais un peu railleuse, de Fromondus et la réponse de Descartes sont imprimées dans les *Lettres* de ce dernier. Quand les doctrines cartésiennes se répandirent, Froidmont réédita, en 1646, sa *Météorologie* avec des additions et, en 1649, publia son ancien cours de psychologie (*Philosophiæ christianæ de anima libri quatuor*), où il fit aux nouvelles opinions des allusions hostiles, mais relativement voilées. Toutefois il ne se prononça nommément contre Descartes qu'en 1653, dans une lettre à son collègue Plempius, à la suite des *Questions quodlibétiques* de Geulincx. Froidmont fait exception parmi les jansénistes, qui la plupart adoptèrent les idées cartésiennes; il en fut un des adversaires à la fois les plus modérés et les plus sérieux. T.

FROIDOS. Com. du dép. de la Meuse, arr. de Verdun-sur-Meuse, cant. de Clermont-en-Argonne; 327 hab.

FROÏLA (V. FRUELA).

FROISSART (Jean), chroniqueur et poète, né à Valenciennes vers 1333, mort à Chimay vers 1410. On ne connaît exactement ni les parents de Froissart ni les dates de sa naissance et de sa mort. Les renseignements qu'on trouve dans ses poésies et dans sa chronique sont incomplets et on n'en a guère d'autres. On sait qu'il y avait beaucoup de Froissart dans le Hainaut, notamment à Beaumont et à Valenciennes, où naquit le célèbre écrivain. On croit que, devenu orphelin dès l'enfance, il fut élevé par un de ses parents, monnaieur à Valenciennes. Il fit ses études nécessaires pour entrer dans le clergé, mais il préférait au latin les romans d'amour et de chevalerie. Il éprouva une passion précoce pour une dame de haut rang, qu'il a chantée dans deux petits poèmes, *l'Espinette amoureuse* et *le Buisson de Jonèce*. Après la mort de son protecteur, Jean de Beaumont (1356), il fit un premier voyage en Angleterre, où il fut bien accueilli par la nièce de ce seigneur, Philippa de Hainaut, femme du roi Édouard III. Revenu à Valenciennes, il se mit à recueillir des matériaux pour écrire l'histoire de son temps, à l'imitation de son maître, le chanoine Jean Lebel, chroniqueur de J. de Beaumont. Pen-

dant ses voyages, qui ne sont pas tous connus, il vit beaucoup d'événements et de personnages importants : le pape Clément VI à Avignon et le dauphin Charles à Paris, en 1361. Edouard III, les poètes J. Gower et G. Chaucer et le roi de France Jean II en Angleterre, où il était encore quand ce prince y revint, comme captif, en 1363 ; le sacre de Charles V à Reims (1364), le roi David Bruce en Ecosse (1365), le duc Jean IV de Montfort en Bretagne, le prince Noir et J. Chandos à Bordeaux (1366), Pétrarque, le roi Pierre I^{er} de Chypre et le pape Urbain V, en Italie, où il avait suivi le duc de Clarence, un des fils d'Edouard III (1367-69). Il vécut ensuite à Bruxelles, auprès de Wenceslas de Luxembourg, duc de Brabant, dont il fut le poète attitré, et à Beaumont, auprès de Guy II de Châtillon, comte de Blois, seigneurs magnifiques, amis des lettres, qui encouragèrent ses travaux. Il connut à la cour de Bruxelles Ph. de Maizières et Eust. Deschamps. En 1372, il fut nommé curé d'Estinnes, près de Binche, et vint se fixer dans ce village, où il continua d'une manière plus suivie la première rédaction de ses chroniques, « à la prière et requête » de Rob. de Namur, beau-frère du roi Edouard III. Cet ouvrage était déjà connu quand l'auteur accompagna Wenceslas à Reims, au sacre de Charles VI (1380) ; le duc d'Anjou, on ne sait pour quel motif, en fit saisir une copie à Paris le 12 déc. 1381. Wenceslas étant mort, Froissart s'attacha davantage au comte de Blois, qui le prit pour chapelain et lui donna un canonicat à Chimay (1381). Quelques années après, on le trouve à Bourges, puis à l'Écluse avec le duc de Berry (1386), à Blois avec Guy de Châtillon, à Orthez, où Gaston Phebus, comte de Foix, tenait une cour brillante (1388), à Bordeaux, avec le duc de Lancastre, à Toulouse, à Avignon, à Valence, à Lyon et à Riom, où Jeanne de Boulogne, qu'il accompagnait, épousa le vieux duc de Berry, à Paris, où il vit l'entrée d'Isabeau de Bavière (1389), à Bruges et à Middlebourg, où il allait chercher des informations sur les affaires d'Espagne et de Portugal, de nouveau à Paris, lors de la tentative d'assassinat dirigée contre Ol. de Clisson (1392), à Abbeville, auprès de Charles VI et de L. d'Orléans, lors des conférences de Leulinghen (1392), en Angleterre, avec Richard II et les ducs d'York et de Gloucester (1395), à Saint-Omer, au mariage de Richard II et d'Isab. de France (1396). On croit qu'il se retira ensuite à l'abbaye de Cantimpré, dans le voisinage de Cambrai, dont l'évêque était l'illustre P. d'Ailly, et enfin qu'il passa ses dernières années à Chimay. Insouciant, peu ménager de ses écus, parfois besogneux, fréquentant volontiers les tavernes, amoureux des tournois, des festins et des fêtes, mais avide surtout de voir et de savoir, il avait pu satisfaire ses goûts, grâce à la munificence de ses protecteurs.

Sa *Chronique de France, d'Angleterre, d'Ecosse et d'Espagne*, divisée en 4 livres, commence à l'année 1325 et finit en 1400, à la mort de Richard II. Elle raconte tous les principaux événements qui se sont passés dans ces trois siècles de siècle. Froissart est surtout le chroniqueur de la chevalerie, dont il a vu la splendeur et la décadence. Il se complait au récit des tournois et des batailles, mais il fait aussi connaître une multitude de familles, de personnages remarquables et donne de curieux détails sur les pays qu'il a parcourus. Sa chronique est reproduite dans de nombreux manuscrits qui montrent que l'auteur, outre une première rédaction révisée, en a écrit, à d'assez longs intervalles, deux autres, qui présentent des additions et des suppressions, des changements et même des contradictions très notables. Ainsi, dans la deuxième et surtout dans la troisième rédaction, il imite moins J. Lebel et se montre moins favorable à l'Angleterre. Sans être un historien, Froissart est plus qu'un simple annaliste. Il ne se borne pas à enregistrer les faits ; il juge les hommes, les institutions, les mœurs. Doué d'un esprit vif, pénétrant et observateur, il a beaucoup vu par lui-même ; il a interrogé les témoins oculaires ; il a paru lui-même « enquêter » ; il n'a rien négligé pour être bien informé. Il est véridique et sincère, comme le prouvent

ses diverses rédactions, et il indique les sources auxquelles il a puisé des renseignements. Il a une très haute idée de sa mission et de ses devoirs ; il s'efforce d'être impartial, tout en subissant des influences qui ont successivement contribué à modifier ses idées. Les erreurs de noms, de lieux, de dates abondent dans Froissart ; aussi les critiques de l'érudition contemporaine ont-elles diminué la valeur historique de son œuvre, mais elle n'en reste pas moins le tableau le plus animé, le plus vivant et le plus précieux du xiv^e siècle. Quoique la langue de cette époque soit encore incertaine et mal formée, le style de Froissart a une variété, un coloris, une franchise naïve, un entrain belliqueux, parfois une émotion qui donnent à ses récits un caractère original et un intérêt presque toujours soutenu. Ses poésies sont aujourd'hui assez oubliées ; pourtant on y trouve, avec des longueurs un peu fastidieuses, des détails gracieux et des traits piquants. Elles ont contribué, autant que ses autres œuvres, à le rendre célèbre parmi ses contemporains. Il a inspiré, dans l'un et l'autre genre, des imitateurs, comme Monstrelet, qui a continué sa chronique. La gloire de Froissart est de celles qui résistent à l'épreuve du temps, et sa ville natale n'a fait que l'attester en lui élevant une statue. Les éditions de la chronique sont très nombreuses. Les plus récentes et les meilleures sont celles de Buchon, de Kervyn de Lettenhove et de S. Luce. Cette dernière, véritable monument d'érudition, qui a exigé un travail long et minutieux, n'est pas terminée (1893). Letome VIII, qui va de 1370 à 1377, a paru en 1888.

E. COSNEAU.

BIBL. : La bibliographie de Froissart exigerait, à elle seule, un long article. On la trouvera dans U. CHEVALIER *Rep. des sources hist. du moyen âge*, I, 788, et suppl., col. 2595. — V. aussi KERVYN DE LETTENHOVE, édit. de Froissart en 25 vol. in-8, auxquels sont jointes les œuvres poétiques publiées en 3 vol. par M. Scheler ; Bruxelles, 1867-77. — S. LUCE, édit. de Froissart, *Soc. de l'Hist. de Fr.*, 1869 et suiv., et surtout les introductions des éditeurs.

FROISSEMENT (Escrime) (V. ESCRIME).

FROISSY. Ch.-l. de cant. du dép. de l'Oise, arr. de Clermont ; 610 hab. Stat. du chem. de fer du Nord. Il y avait à une époque très reculée un monastère qui avait fait appeler ce lieu Froissy-le-Moustier. On y voit encore un souterrain-refuge. Le hameau de Provinlieu, réuni au bourg, avait au moyen âge un fort, sur un monticule, lequel soutint une attaque des Anglais, en 1365, et de Jean de Luxembourg, en 1430. Froissy fut érigée en marquisat, vers 1633, pour la maison de Rouvroy. L'église est du xv^e siècle, avec des parties plus modernes. Elle a deux clochers ; celui du chœur dépendait de la paroisse ; celui de la nef, de l'abbaye de Saint-Lucien. Le hameau de Noiremont était une paroisse distincte dont l'église, rebâtie vers 1600, contient un curieux tabernacle en bois doré. Il y avait un manoir au lieu dit Beaufort. On a trouvé sur le territoire de Froissy de nombreuses antiquités gauloises et romaines et notamment des vases et des plats d'argent. Dans le cimetière de Noiremont existe une petite chapelle Sainte-Reine, autrefois but d'un pèlerinage fréquenté.

FROLE (Bot.) (V. ARBOUSIER).

FROLOIS. Com. du dép. de la Côte-d'Or, arr. de Semur, cant. de Flavigny ; 703 hab.

FROLOIS. Com. du dép. de Meurthe-et-Moselle, arr. de Nancy, cant. de Vézelize, sur le chem. de fer de Nancy à Langres ; 640 hab. Distilleries. Eglise du xv^e siècle. Originellement appelée *Acraignes* (*Askein villa*, x^e siècle ; *Agrca*, 1127), cette commune devint, en 1718, le siège d'un comté érigé sous le nom de Guise-sur-Moselle en faveur d'Anne-Marie-Joseph de Lorraine-Harcourt, prince de Guise. En 1757, le comté, converti en marquisat avec prévôté seigneuriale et bailliagère, prit le nom de Frolois.

FROMAGE. I. Chimie industrielle. — La caséine du lait, par sa richesse en azote, est une substance éminemment nutritive ; elle a une grande importance alimentaire et sert de base à tous les fromages dont l'usage est si répandu. L'origine de la fabrication du fromage doit être très ancienne ; elle a dû être sollicitée de bonne heure par la facilité avec laquelle le lait se coagule, *tourme*, non seulement spontané-

ment, mais encore par la présence de divers corps, tels que les acides minéraux, les acides et corps organiques, comme la présure, l'acide acétique, l'acide lactique, dérivant lui-même de l'altération primordiale du lait, etc., et aussi par certains sucs végétaux. La transformation du lait en fromage permet, d'une façon très heureuse, de retirer à ce liquide la presque totalité de ses précieux éléments nutritifs ; à cet avantage d'éliminer plus des deux tiers de l'eau, et d'avoir ainsi condensé sous un petit volume toute la partie alimentaire du liquide, s'ajoute celui d'un produit final moins altérable et d'une conservation infiniment plus longue. Les procédés de fabrication que nous allons décrire reviennent tous à précipiter la caséine du lait. Le coagulum ainsi formé, appelé aussi caillé, entraîne avec lui la presque totalité des matières grasses en émulsion ainsi qu'une partie de la lactine (sucre de lait) et des phosphates alcalins et alcalino-ferreux ; c'est en quelque sorte le lait primitif avec tous ses éléments concentrés sous un bien plus petit volume.

On peut diviser tous les fromages en deux grandes catégories, subdivisibles elles-mêmes en deux autres principales. La première comprend les fromages à pâte molle, donnant les fromages frais et maigres, tels que les fromages à la crème, les fromages dits suisses, bondons, de Neufchâtel, Malakoff, de Gournay, etc., etc., et les fromages affinés, c.-à-d. ayant subi une fermentation spéciale tels que les fromages de Brie, de Camembert, de Coulommiers, du Mont-d'Or, de Gêromé ou Gérardmer, de Munster, de Livarot, de Marolles, de Pont-Lévéque, de Saint-Marcellin, de Rollet, de Maquillin, de Troyes, de Port-Salut, de Chaource, d'Ervy, de Monthéry, etc. La deuxième catégorie, les fromages à pâte ferme, d'où dérivent les fromages simplement pressés et salés comme le fromage de Roquefort, de Gex, du Mont-Cenis, du Cantal, de Septmoncel, etc., et les fromages pressés et cuits dont les types sont le gruyère, le fromage des Pyrénées, le parmesan, le chester, etc. Le nombre des fromages divers que l'on peut obtenir aux dépens d'un même lait, en variant le mode opératoire et la maturation, est considérable, mais il y a quelques traits communs à la préparation et à la maturation de tous, et nous n'envisagerons que la fabrication de trois types de fromages appartenant aux divisions principales : les fromages à pâte molle, fromages à pâte ferme cuits et les fromages à pâte ferme pressés et salés. La fabrication se divise aussi naturellement en deux phases : la coagulation et le traitement du caillé qui varie suivant le type à produire.

COAGULATION DU LAIT. — Le fromage achevé représente le produit égoutté, soigné et convenablement fermenté de la coagulation du lait : lait entier pour les fromages gras et lait écrémé pour les fromages maigres. Cette coagulation a lieu par une transformation de la caséine sous l'influence de la présure de l'estomac de veau. L'action de cette présure commence ainsi la fabrication, et celle-ci sera terminée par des fermentations successives, et notamment par une seconde diastase spéciale, la caséase, principalement sécrétée par un des nombreux ferments aérobies naturels du lait, le *tyrothrix tenuis*.

Le lait recueilli dans des vases de bois cylindriques, d'une contenance d'un hectolitre environ, est additionné de la quantité convenable de présure. Lorsqu'on opère directement sur du lait de traite, celui-ci possède la température la plus favorable à une bonne coagulation et voisine de 30 à 35°. Pour les fromages cuits, comme le gruyère, la coagulation se fait à une température beaucoup plus élevée, avec une cuisson particulière du caillé. Dans le cas de lait de conserve on l'amène par des moyens artificiels à la température voulue et supérieure généralement aux températures moyennes des pays d'industrie laitière. Il est donc nécessaire de mettre le lait en présure presque aussitôt qu'il est trait ou bien de le réchauffer par l'application d'un des nombreux moyens que possède cette industrie, ce qui est le cas surtout pour l'exploitation en grand. La coagulation est caractérisée par ce fait que le lait commence par

perdre sa fluidité, devient pâteux et finit par former une masse cohérente d'un blanc éclatant, semblable à de la belle porcelaine, ayant la consistance d'une gelée, très épaisse, élastique et cassante ; lorsqu'on la brise elle se divise en fragments irréguliers à angles très vifs. La durée de la coagulation est variable ; elle dépend d'une foule de circonstances encore peu connues ; le caillé est généralement arrivé à maturité parfaite au bout de trois quarts d'heure. On reconnaît qu'il est à ce point lorsqu'une pression détermine dans la masse une fente très nette, à bords bien aigus, et qu'il ne s'égoutte qu'un sérum incolore. C'est le moment qu'il faut saisir pour commencer le travail du caillé. Plus tôt, on risque de laisser de la caséine non coagulée dans le sérum ; plus tard, le caséum serait trop cohérent et l'élimination du petit-lait deviendrait plus difficile. On peut activer, dans certaines limites, la coagulation en modifiant la quantité de présure ou la température, et réciproquement. Le coagulum arrivé à cet état, on le divise, à l'aide d'une sorte de planchette de bois appelée *frénial* dans le Cantal, en tout petits grumeaux pour lui permettre de se séparer du sérum. Ce malaxage doucement conduit a aussi pour objet de rassembler le caillé en utilisant sa plasticité, la facilité avec laquelle il se soude, et de réunir ainsi tous ses éléments en une masse unique, sorte de gâteau beaucoup plus compact.

La masse du caillé devenue cohérente diminue de plus en plus de volume, en laissant exsuder le petit-lait, et arrive à un état tel qu'on peut la séparer du liquide qui la baigne, la faire égoutter et achever l'élimination du sérum par un pétrissage et une compression plus énergique. On l'a amenée par ce travail à n'occuper que les dix ou quinze centièmes du volume primitif du lait et est désignée ainsi sous le nom générique de *tome*.

Le coagulum séparé du sérum a englobé et retenu la presque totalité de la matière grasse, et la majeure partie des phosphates en suspension et solubles du lait. Cette tome, représentant le premier acte de la fabrication des fromages pressés provenant de laits entiers, peut être considérée comme ayant la composition moyenne suivante :

Caséine	25
Beurre	25
Sérum	50

En même temps que les matières grasses, les sels et une partie du sérum, le caillé formé a englobé et retenu dans ses mailles les ferments primitifs du lait, ferments qui se sont multipliés à loisir dans les conditions favorables que présente le lait par sa température et par le repos nécessaire à la formation du caséum. Ces ferments, primitivement disséminés dans la masse du liquide et maintenant concentrés dans la tome, passent naturellement dans le produit définitif, ou ils deviendront d'abord les auxiliaires de la maturation du fromage, puis finalement des éléments dangereux pour la consommation du produit. Quoi qu'il en soit, si l'opération de la coagulation a été bien conduite, le sérum séparé du caillé doit être transparent, légèrement coloré en jaune verdâtre. Dans les conditions ordinaires de fabrication, il est toujours plus ou moins opaque, soit par suite d'une petite quantité de caséum en suspension, soit, dans le cas d'emploi de macération de caillette comme coagulant, par une certaine partie de la caséine solubilisée par la caséase provenant elle-même de l'action des microbes qui accompagnent toujours la présure, ou bien aussi des nombreux germes et ferments aérobies de la caséine, désignés sous le nom général de *tyrothrix*, dont le plus actif producteur de présure et de diastase est le *tyrothrix tenuis* déjà cité.

Il résulte de la connaissance de ces faits qu'il y a avantage à employer des présures concentrées, telles qu'en procure le commerce, et qui, par leur pauvreté originelle en caséase, ainsi que par les antiseptiques qu'elles contiennent, s'opposent à l'envahissement des ferments producteurs de ces diastases. Il y a toutefois lieu de considérer que si l'en-

semencement du lait se fait ainsi moins abondamment, il préexiste tout de même par les mille sources auxquelles le lait peut emprunter ces infiniment petits. Dans ce cas les ferments présents et dominants ont l'avantage d'être surtout aérobies, et nous savons que ce sont ceux-ci qui sont les plus favorables à une bonne maturation du caillé, tant au point de vue sapide et odorant, qu'au point de vue hygiénique, les ferments anaérobies étant surtout les ferments de la putréfaction. Le petit-lait, que les opérations que nous venons de décrire ont séparé du caillé, contient, outre un peu de matière grasse, des albumines et de la lactine. Les matières albuminoïdes sont d'abord la portion de caséine que la présure ne précipite pas, puis la petite quantité de caséine solubilisée par les diastases. La quantité de caséine non précipitée par la présure est variable et dépend beaucoup de la nature des sels présents; ainsi les sels de chaux favorisent sa séparation, alors que les sels de soude la paralysent aux dépens du caséum à précipiter. Nous avons vu par la composition moyenne du caséum donnée plus haut que le petit-lait formait encore environ la moitié du poids de la tome. Ce petit-lait existe avec tous ses éléments, et sa composition se rapproche évidemment de celle du sérum séparé. Nous disons se rapproche, car il est à remarquer que le coagulum entraîne beaucoup de lactine et que celui-ci semble avoir une sorte d'affinité pour le caséum qui retient ce sucre avec beaucoup d'énergie. C'est ce sucre présent qu'il faut d'abord éliminer; sa propre fermentation donnerait des produits acides qui entraveraient la maturation ultérieure du fromage. On y arrive par la fermentation préliminaire du caséum, qui, en même temps qu'elle débute par détruire ce sucre, commence le phénomène de la maturation.

FERMENTATION DE LA TOME. — Le caséum égoutté, pétri et comprimé est mis à fermenter dans un vase de bois couvert. Cette fermentation, dont les agents sont les êtres microscopiques que nous avons vu accompagner et se concentrer dans le caséum, est favorisée par le petit-lait qu'il contient encore, par la chaleur qu'il a conservée et que l'on entretient, ainsi que par le récipient où l'on conserve toujours une fermentation en train. Le premier acte de la fermentation de la tome est donc l'attaque de la lactine. Une partie est directement brûlée par les réactions vitales des microbes aérobies. Une autre partie passe à l'état d'acide lactique, qui lui-même disparaîtra partiellement par sa saturation avec les sels alcalins du lait; l'autre portion subira la fermentation butyrique qui donnera une faible quantité de cet acide. Il est à remarquer qu'en même temps que ces transformations du sucre de lait s'accomplissent, les ferments déposent dans la pâte des doses sensibles de caséase. Si cette fermentation préliminaire ne dure pas plus de un à deux jours, l'aspect de la tome n'a pas beaucoup changé, quoique ayant subi une importante modification moléculaire. Cette modification est attestée par les nouvelles affinités qu'elle présente pour l'eau et les matières grasses; elle est alors pour ainsi dire combinée à 40 ou 45 % d'eau qu'elle retient très énergiquement. Au bout de quelque temps elle est devenue jaunâtre, liante et plastique. On profite de ces nouvelles propriétés pour la triturer, la diviser et y incorporer la quantité nécessaire de sel pour les fromages salés, après quoi la masse est superposée par couche dans un moule en bois où elle subira l'action de la presse qui expulsera avec l'eau du sérum une immense quantité des microbes ayant pris part à la fermentation préliminaire. Il en reste pourtant beaucoup dans la pâte, ainsi que la plus grande partie des diastases qu'ils ont sécrétées et qui sont énergiquement retenues par adhérence physique. Pour bien comprendre l'importance et le mécanisme de la fermentation préliminaire et du pétrissage qui la suit, il est nécessaire de remarquer que les ferments aérobies et les diastases qu'ils ont surtout formés à la surface de la tome sont, par le pétrissage, incorporés et disséminés également dans toute sa masse, et produiront peu à peu dans toutes ses parties la maturation que nous allons étudier.

MATURATION DU FROMAGE. — La maturation du fromage est la continuation lente des phénomènes dont nous venons d'analyser les premières phases; c'est la véritable fermentation caséique engendrée par la diffusion des diastases. Elle se traduit par une transformation de la caséine, toujours sous l'action des ferments et diastases, en produit peu différent d'elle-même et semblable aux peptones : la caséone. Cette transformation est accompagnée d'une solubilité de plus en plus complète dans l'eau de ces modifications de la caséine. A la formation de ces matières extractives comme premier terme s'ajoute aussi les produits azotés définis et cristallisables qui l'accompagnent, comme la leucine, la tyrosine, les sels ammoniacaux à acides gras, et enfin au carbonate d'ammoniaque, produit ultime de ces réactions successives. Suivant le degré de fermentation, une partie de la caséine reste intacte, comme dans le gruyère, qui lui doit la propriété de fondre et de filer dans l'eau chaude; dans les fromages affinés, au contraire, les produits de transformation dominent. En considérant la composition d'un fromage de Cantal après deux jours d'une fermentation intense, et comparant cette analyse à celle d'un autre fromage arrivé à maturation complète, on voit que la matière grasse diminue par suite d'une saponification partielle, que la caséine insipide et insoluble se transforme de plus en plus en albumines solubles et plus molles, demi-transparentes, infiniment plus sapes et odorantes par suite de la présence des produits cités plus haut, tyrosine, leucine, sels ammoniacaux azotés auxquels il faut ajouter les acides dérivant de la transformation de la caséine et du beurre : acides valérianique, butyrique, caproïque, caprique, acétique, constituant surtout les principes mordicants des fromages trop faits. Il faut y ajouter la production constante d'acide carbonique et d'hydrogène. Le beurre ayant plus de tendance à développer l'acide butyrique que le sucre et la caséine, les fromages gras contenant plus de cet élément sont toujours plus forts et plus odorants que les fromages maigres. Ces produits successifs dus à la fermentation lente du fromage ont une telle intensité d'odeur et de saveur qu'un faible excès dans leur proportion normale à une bonne maturité peut rendre celui-ci immangeable. On comprend donc les soins nécessaires, leur production étant lente mais continue, et on peut dire que la vieillesse est une maladie du fromage, puisque le meilleur, le plus régulièrement mûri deviendra trop fait ou trop fort, et finalement, s'il n'est consommé à point, entrera en pleine décomposition. En général, plus la fermentation d'un fromage est lente et modérée, plus la saveur de celui-ci sera douce, savoureuse et franche. Il y a donc un moment précis de maturité où il sera propre à satisfaire les différents goûts. Le sel marin paralysant la décomposition de la caséine et du beurre, les produits de transformation qui en dérivent seront évidemment moins abondants dans les fromages fortement salés comme ceux d'Angleterre, de Hollande, de la Suisse. De cette étude, nous pouvons conclure que les diastases et les ferments ont concouru à la production de deux produits distincts formant le fromage : le premier dépourvu de sapidité mais très nutritif et dû à la transformation de la caséine par les diastases; le second formant le bouquet du fromage et provenant des réactions vitales des ferments. Quant à la matière grasse, elle n'est que peu touchée par la maturation.

II. Industrie. — Les indications qui viennent d'être données se rapportent à la fabrication d'un fromage à pâte ferme, pressé et salé : il est facile, connaissant la théorie générale et le mécanisme de la fabrication, de passer en revue les procédés particuliers que comporte la préparation des autres types de fromages les plus connus.

Fromages affinés à pâte molle. Pour fabriquer les fromages à pâte molle et affinée comme le brie, ou il s'agit d'obtenir une maturation rapide et régulière, on pratique la coagulation avec peu de présure de manière à ce qu'elle dure longtemps et que la pâte du caséum reste peu cohérente et très aqueuse. On la laisse s'effectuer quelquefois

d'elle-même par contraction spontanée : pour les fromages de Brie, elle dure deux et même trois heures. Le lait est mis en pression en bloc et reporté ensuite dans des pots de 20 à 23 litres contenant la quantité nécessaire à la fabrication d'un fromage. Le caillé obtenu, on en découpe des disques avec une espèce d'assiette métallique appelée saucette; ces disques sont empilés bien horizontalement dans un moule en bois, haut de 6 centim. et ne contenant que la moitié du caillé nécessaire à un fromage; le complément n'est mis que douze heures après à la traite suivante. On saisira aisément cette nécessité en considérant que cette fabrication met surtout en jeu des ferments aérobies. Comme ils produisent rapidement du carbonate d'ammoniaque, l'élimination complète de la lactine n'est pas ici nécessaire et les produits acides sont bientôt neutralisés par les sels ammoniacaux. On sait que le brie trop fait finit par sentir nettement l'ammoniaque.

L'égouttage s'achève sur des tables d'ardoises maintenues à 45 ou 46°. Le sérum qui s'écoule est très acide; cette acidité est surtout due à l'acide lactique. Après vingt-quatre heures, on l'enlève de la forme et on achève l'égouttage sur des claies de joncs; après quarante-huit heures le fromage est saupoudré très également de sel fin et laissé en cet état douze heures pour permettre au sel de pénétrer, après quoi on le retourne et on sale l'autre face de la même façon. Après avoir séjourné un certain temps au saloir, le fromage encore assez résistant, mais friable et très acide, est transporté au séchoir, pièce assez humide, où va se produire, par l'air, les claies et les manipulations, l'ensemencement des mucédinées qui se développent de préférence dans les milieux acides en y brûlant les acides organiques. C'est cette acidité du milieu qui paralyse les ferments ordinaires de la caséine qui doivent pourtant concourir à la maturation du brie; ce sont donc ces pénicillums qui seront chargés de consommer cet excès d'acidité et préparer un terrain favorable aux espèces amenant une maturation plus complète.

Au bout de quelques heures le fromage est envahi par ce mycélium qui forme à sa surface un réseau blanc et velouté. On retourne chaque jour le fromage en le descendant d'une étagère à celle inférieure plus froide, et cela pour paralyser un développement excessif du mycélium qui ne doit être que passager, sous peine de dessécher le produit. Après trente-six heures pour une marche normale, les mucédinées ont consommé la majeure partie de l'acide lactique, et le fromage à peu près neutre est maintenant envahi par d'autres bactéries constamment présentes dans la fromagerie et riches en caséases, telles que le rouge, qui vont procéder à des transformations identiques à celles que nous avons vues pour les microbes de la caséine. L'achèvement du fromage est obtenu en le retournant fréquemment jusqu'à maturation complète. Par ce qui précède, on voit que l'action prédominante des moisissures a surtout lieu par les couches superficielles et précèdent de l'extérieur à l'intérieur; en même temps, on voit le caséum devenir jaunâtre, translucide, et le noyau opaque du caséum diminuer de plus en plus devant sa transformation en caséone. Il faut que cette transformation soit lentement conduite sous peine d'avoir un fromage coulant dans les couches superficielles alors que le centre est à peine mûr. Le brie fini, on l'enlève du séchoir et on l'entrepose, en attendant la vente, dans des cases froides et très sèches.

Le fromage de Brie véritable, c.-à-d. tel qu'il est préparé dans les dép. de la Marne, de l'Aisne, de Seine-et-Oise, et surtout de Seine-et-Marne, où l'on fabrique les plus estimés dont la renommée est universelle, présente une composition chimique assez complexe; les deux analyses suivantes, faites par M. Duclaux, montrent que ce fromage est nutritif au premier chef :

	I	II
Eau.....	53,84	50,05
Matière grasse.....	24,60	27,04
Caséine insoluble.....	11,75	19,34
A reporter.....	90,19	96,43

	I	II
Report.....	90,19	96,43
Caséine soluble.....	5,65	»
Sel marin.....	3,26	2,67
Cendres.....	0,90	0,90
	100,00	100,00

Fromage de Roquefort. Le fromage de Roquefort, justement appelé le *roi des fromages*, est une des principales productions nationales françaises, à titre exclusif, car, en raison des conditions toutes spéciales qui se trouvent réunies à Roquefort, ce fromage malgré toutes les expériences qui ont été tentées dans ce sens ne peut être fabriqué nulle part ailleurs. L'industrie fromagère de Roquefort, qui remonte à la plus haute antiquité, a pris naissance dans l'arr. de Saint-Affrique, dans un lieu situé sur le revers septentrional du plateau de Larzac, entre cette dernière ville et Saint-Rome-de-Cernon; c'est là que se trouve le village auquel il emprunte son nom. Le roquefort est fabriqué exclusivement avec du lait de brebis; celles-ci appartiennent à la race de Larzac; ce sont les premières laitières du monde et elles sont l'objet d'un élevage et de soins tout particuliers qu'on ne saurait retrouver ailleurs (V. BREBIS). La qualité du fromage repose essentiellement sur la nature du lait qui a servi à le fabriquer. Le lait obtenu, on le porte à la ferme où il est écumé, dans le but d'enlever les impuretés, puis il est soumis à un repos de trois heures et passé au travers d'un tamis très fin. La traite du soir est chauffée jusqu'à l'ébullition, sans jamais dépasser ce point; cette opération, qui est très délicate, est d'ailleurs d'une importance extrême au point de vue de la qualité du fromage. Cela fait, le lait est divisé en plusieurs portions, dans des vases en terre cuite vernissés, larges à la surface, étroits à la base, afin de faciliter la montée de la crème. Dès que cette dernière est effectuée, soit le lendemain au matin, on l'enlève pour en faire du beurre. Cet écrémage, qu'il ne faut pas pousser trop loin, dans la crainte d'avoir un fromage à pâte sèche et friable, a pour but de donner au produit cette blancheur légèrement bistrée qui est un de ses caractères physiques, et aussi pour lui conserver du moelleux. On mêle alors la traite du matin à celle du soir, on chauffe le tout dans un chaudron en élevant peu à peu la température du mélange à celle de la traite que l'on vient de faire. On y ajoute, hors du feu, la présure à la dose d'une cuillerée environ pour 50 litres de lait. On agite, puis on laisse reposer jusqu'à ce que le caillé soit formé. La coagulation du caillé étant parfaitement effectuée, on procède à sa division avec une écumoire. A mesure que le petit-lait se sépare du caillé, on l'enlève au moyen d'une bassine; la masse du caillé est ensuite lentement et graduellement pressée avec un moule à fromage, et le petit lait qui en sort est successivement éliminé. Lorsque la pâte, vigoureusement pressée à la fin, ne laisse plus suinter de petit-lait, on procède à la mise en moules. Ceux-ci, appelés *fesselles*, sont en terre cuite émaillée à l'intérieur; ils sont cylindriques et percés de petits trous; leur diamètre intérieur est de 21 centim. et leur profondeur de 90 centim., ce qui correspond à un fromage de 3 kilogr., qui, à la sortie des caves, se trouvera réduit à 2 kilogr. ou 2^{ks}500. Cette mise en moule a une grande importance; pour y procéder, on met au fond une première couche que l'on tasse bien, de façon à ce qu'elle s'élève au tiers de la hauteur; on en saupoudre légèrement la surface avec du *pain moisi*, spécialement préparé, réduit en poudre, qui produira ce persillé bleu caractéristique du roquefort. On passe ensuite une seconde couche de caillé, qui est tassée et saupoudrée de même et qui occupe le second tiers de la hauteur du moule; on agit de même pour une troisième et dernière couche, mais sans la saupoudrer de pain moisi. Un second moule étant rempli de même, on le place perpendiculairement sur le sommet de la pâte légèrement surelevé du premier, et on le recouvre lui-même d'un moule vide ou d'une assiette en plomb. C'est

par ce moyen de pression que la pâte achève de s'égoutter. Les moules ainsi remplis et disposés, on les place dans le *trennel*, sorte de niche au fond de laquelle on a pratiqué une série de rigoles qui facilitent l'écoulement du petit-lait à travers les trous des moules. Ces derniers sont laissés dans le trennel jusqu'à ce que la pâte ne rende plus de petit-lait, et on a soin, pendant ce temps, de retourner les fromages dans leurs moules deux fois par jour, afin que le tassement soit plus régulier. Le séjour en trennel est habituellement de deux à trois jours, au sein d'une température douce et humide obtenue au moyen de vases pleins d'eau bouillante placés dans le trennel et que l'on renouvelle de temps à autre. On porte ensuite les fromages au *séchoir*, local sec et frais, bien aéré, dont les murs sont garnis de tablettes. Au bout de deux ou trois jours, les fromages sont suffisamment fermes, ils sont alors vendus par les producteurs-cultivateurs aux industriels qui vont terminer la fabrication par l'affinage dans les caves. Les fromages arrivent aux caves le matin dans des caisses; ils sont reçus, examinés et pesés, et tout fromage qui ne présente pas les qualités requises est refusé. Les caves de Roquefort sont creusées au sein même des fissures du calcaire oolithique; ce sont de longs couloirs naturels, voûtés, aménagés, percés de soupiraux qui aspirent sans cesse l'air frais et humide. Chaque cave comprend plusieurs divisions; la *cave* proprement dite est le lieu où débouchent les soupiraux et où les fromages sont soumis à l'action de l'air et de l'humidité. Le pourtour et le milieu de ces caves sont garnis d'étagères disposées de façon à ménager de longs couloirs intermédiaires et parallèles pour le service. Au rez-de-chaussée, c.-à-d. au-dessus de la cave, est le *poids* ou entrepôt des fromages, où se fait la réception. A côté est le *saloir* qui est toujours très frais. La température dans les caves varie entre 4° et 8° C.; l'humidité y est de 60° hygrométrique; elle prend sa source constante dans les eaux pluviales qui filtrent à travers la masse rocheuse.

Le sol du *poids* est recouvert de paille sur laquelle on dépose les fromages au fur et à mesure de leur réception; ils y restent douze heures; de là ils passent au *saloir* où chacun d'eux est d'abord recouvert sur une de ses faces d'une couche de sel blanc en poudre, puis on le dépose sur le sol; un second fromage, salé de même, est placé sur le premier, puis un troisième et souvent un quatrième, de manière à former des piles. Vingt-quatre heures après, on enlève le sel de la face sur laquelle on l'a étalé, à l'aide d'une toile, et on le ramène sur le pourtour du fromage en frottant pour le faire pénétrer. On retourne chaque pain pour en saler la face opposée en reconstituant la pile. Deux jours après, on enlève ce sel et on conserve encore en piles deux ou trois jours, après quoi on les ramène au *poids* où ils subissent deux nouvelles manipulations; en effet, pendant la salaison, il s'est formé à la surface des fromages une couche de matière gluante; c'est le *pégot*, qu'on enlève avec la lame d'un couteau; au-dessous est une autre couche plus grise appelée *rebarbe*, qu'on enlève immédiatement après. Ce n'est qu'après ce double raclage qu'on peut juger de la valeur des fromages et de l'avenir qu'ils réservent au fabricant. De là un classement des fromages en trois catégories ou qualités dont la différence de prix atteint 20 fr. aux 100 kilogr. Le classement terminé, on les descend dans la cave où ils restent huit jours en piles de trois. Pendant ce séjour, la croûte extérieure se colore en jaune plus ou moins rougeâtre dont la nuance varie avec les diverses caves. Souvent il se forme une moisissure blanche et épaisse à leur surface; on les soumet alors à un autre raclage ou *revirage*. Celui-ci est renouvelé tous les dix ou quinze jours. Tous ces soins donnés aux fromages en caves sont du domaine des femmes, auxquelles on donne le nom de *cabanières*. Le nombre des femmes employées par la seule société des Caves-Réunies de Roquefort est de 450 environ. Après trente ou quarante jours d'exposition en cave, les fromages qui datent des premiers mois de la campagne sont vendus, et l'expédition s'en fait au fur et à mesure des

commandes, en ayant soin de prendre ceux qui touchent le plus à la maturité, signe qu'on ne peut saisir à la vue et au toucher qu'après une très longue pratique. La société des Caves-Réunies fait annuellement près de 25,000,000 de francs d'affaires. C'est elle qui prépare à l'usine centrale la poudre verte ou pain moisi qui a une si grande importance dans la fabrication et qui est ensuite distribuée aux paysans.

Fromages à pâte ferme, cuits. Le type de ces fromages est le gruyère dont nous allons décrire la fabrication avec quelques détails.

Ce fromage tire son nom d'une petite ville de la Suisse, située à 20 kil. de Fribourg, où se trouvait autrefois centralisé le commerce de ce produit; mais aujourd'hui sa fabrication a franchi les limites du canton et même de la Suisse, car plusieurs de nos départements, l'Ain, le Doubs, la Haute-Saône, l'Yonne, etc., se livrent également à cette industrie.

Les établissements où l'on fabrique le fromage de gruyère portent le nom de *fruitières* (V. ce mot). C'est là qu'un certain nombre d'habitants s'associent pour traiter le lait en commun, chacun d'eux n'en produisant individuellement que des quantités trop faibles, car pour faire un fromage de 25 kilogr., il faut 300 litres de lait au moins, soit le produit journalier de 60 à 80 vaches. En Franche-Comté, les cultivateurs associés apportent, matin et soir, le lait de la traite au *chalet* de la fruitière, où le fruitier (fromager de l'association) inscrit sur des tailles en bois la quantité reçue. Le fromage est fabriqué avec le mélange de tout le lait; mais chaque jour il est fait pour le compte d'un des associés qui doit apporter le bois nécessaire à la cuisson et aider le fruitier dans son travail; cet associé a droit à la quantité de crème prélevée sur la totalité du lot. Lorsqu'un fromage a été fait pour un associé, on marque sur sa taille un fromage, en enlevant toutes les tailles représentant la quantité de lait employé. Le fromage est mis dans la cave du chalet et marqué au nom de son propriétaire. Les fruitières sont le plus souvent communales et régies par un conseil d'administration formé d'un certain nombre de syndics qui sont chargés de surveiller la fabrication, de la vente et du règlement des comptes. Il y a des différences assez notables entre les différentes sortes de gruyères, suivant que ces fromages sont fabriqués avec du lait non écrémé ou du lait dont on a partiellement enlevé la crème. Il existe des intermédiaires nombreux entre ces deux extrêmes: en Suisse, dans les environs de Berne, et surtout dans l'Emmenthal, on fabrique des fromages avec du lait complet, c.-à-d. que si l'on opère sur deux traites du matin et du soir, on ne manque pas de rajouter la crème qui a été prélevée sur le lait du soir. En France, en Bavière et dans quelques localités de la Suisse, on préfère ne fabriquer que des demi-gras, et la crème du soir est alors utilisée pour la préparation du beurre. Il est à remarquer que le gruyère ne se fabrique pas indifféremment partout, ou, en d'autres termes, qu'on ne peut implanter au hasard la fabrication de ce fromage dans une localité quelconque. Ce fait n'est pas encore bien expliqué, mais il est cependant exact.

En général, moins le lait est écrémé et plus la fabrication est difficile. Le lait de chèvre qu'on ajoute parfois au lait de vache augmente sensiblement la qualité du fromage.

Le gruyère d'Emmenthal étant le plus apprécié, c'est sa fabrication que nous allons décrire. Si l'on est obligé de mélanger une traite du soir avec celle du matin par exemple, on commence par retirer la crème; on chauffe celle-ci en premier lieu dans la chaudière où elle se liquéfie, et on achève de remplir alors avec le lait du matin même. Dans une grande chaudière en cuivre suspendue à une potence, qui permet de la mettre au feu et de la retirer à volonté, on verse la quantité de lait nécessaire pour la fabrication d'un fromage, car on n'en fait jamais qu'un seul à la fois. On chauffe entre 25 et 30° en été et jusqu'à 35° en hiver; cette température étant atteinte, on retire du feu et on ajoute la présure, c.-à-d. le résultat de la macération

pendant vingt-quatre heures d'une caillette ou des trois quarts d'une caillette dans un litre d'asy (petit-lait de fromage fermenté) et 3 litres d'eau. Au bout de trente ou quarante minutes, le caillé est pris ; on le coupe alors avec des grils de fil de fer ou des couteaux, puis on remue de plus en plus énergiquement avec des outils de bois à palettes ou à armature d'osier. On retire un peu de petit-lait, et on remet la chaudière sur le feu, tout en continuant d'agiter, jusqu'à ce que la masse atteigne une température de 60°. A ce moment la chaudière est retirée du feu, on laisse un peu refroidir, le caillé se sépare et se précipite au fond ; on en brise les grumeaux, le liquide mousse et devient verdâtre. Après une demi-heure, quand le caillé est bien séparé et lavé pour ainsi dire, on arrête le mouvement et on laisse reposer. Lorsque la cuisson est terminée, le fromager prend une lame flexible d'acier d'environ 2 m. de long et il enroule sur cette lame à deux ou trois reprises le bord d'un grand carré de forte toile, puis il se penche sur la chaudière, et, en suivant les contours avec sa lame d'acier, il rassemble tout le caillé sur la toile qu'il a appliquée ainsi entre le fond de la chaudière et la matière précipitée. Cette opération est pénible, à cause de la température élevée du bain dans lequel le fromager est obligé de plonger ses bras ; elle demande non seulement beaucoup de force, mais beaucoup de dextérité. On noue ensuite ensemble les quatre coins de la toile, on passe un palan sous les deux nœuds et on extrait la masse au moyen d'une grue à potence appliquée contre le mur et manœuvrée à la main.

Après avoir laissé égoutter quelque temps, on transporte le tout, par une rotation du treuil, au-dessus d'une grande et solide table de bois, légèrement inclinée avec rainures pour l'égouttement du petit-lait. On laisse tomber la pâte dans un moule de grandeur appropriée, garni de toile ; le fromager répartit également la masse et, comme le fait remarquer M. R. Lezé, ajoute soit au centre, soit au bord, une petite quantité de caillé qui avait échappé au premier passage de la toile et qu'il a extrait de la chaudière par une deuxième manœuvre semblable à la première ; c'est ce qu'on nomme le *recherchon*. Le fromage est recouvert de toile et pressé après avoir mis un plateau sur la toile. Cette pression est progressive et atteint dans le cas qui nous occupe de 1,000 à 1,500 kilogr. Le fromage est retourné, d'abord toutes les heures, puis à des intervalles de plus en plus éloignés, et après trente-six heures on le descend dans une cave où on le pare et où chaque matin le fromager y jette une pincée de sel bien pulvérisé ; ce sel fond en quelques heures ; dans l'après-midi, il passe un torchon sur le dessus et le pourtour de chaque fromage. Le lendemain, cette surface est sèche ; la pièce est retournée, traitée de la même manière, et l'on continue jusqu'à ce que celle-ci ait absorbé 2 à 4 p. % de son poids, suivant les pays. Après dix ou douze tours, ces immenses fromages sont transportés dans une autre cave, dite de *perfection*, où ils sont maintenus à une douce température. On les humecte de temps à autre en les retournant tous les jours. La maturation dure six à huit mois. Par la fermentation lente, des cavités se forment à l'intérieur et le fromage perd de 25 à 30 % de son poids. On juge d'ailleurs de sa qualité à l'aide d'une sonde, qui permet d'en retirer un petit cylindre de 6 à 8 millim. de diamètre. Cette industrie exige une mise de fonds assez considérable, mais les produits des bonnes caves sont toujours recherchés et trouvent une vente facile et rémunératrice. Du reste, outre le fromage, on retire un beurre de qualité passable, du liquide séparé du caillé ; les paysans rachètent ce *serai* pour la nourriture des porcs.

Il est à remarquer que plus les fromages sont nombreux dans la cave et meilleurs ils sont après la maturation ; ce résultat est dû vraisemblablement à l'influence du gaz ammoniac qui se dégage des fromages en fermentation et qui réagit ensuite sur eux. Cette manière de voir s'accorde assez bien avec le procédé de fabrication proposé par

M. Villeroy qui fait intervenir l'ammoniaque dans la préparation du gruyère : lorsqu'il a salé le fromage bien pressé, il le pétrit en ajoutant une quantité d'ammoniaque suffisante pour lui enlever la plus grande partie de son acidité ; puis il l'expose à un courant d'air assez violent pour le faire sécher. L'effet de l'ammoniaque, dit M. de Villeroy, est surprenant ; à mesure qu'on travaille le fromage, il change d'aspect, prend l'apparence d'une masse butyreuse et à toutes les qualités désirables.

Les fromages de Gruyère ont la forme de disques d'un diamètre d'environ 1 m. sur 12 centim. d'épaisseur ; leur poids varie entre 25 et 35 kilogr. ; les fromages d'Emmenthal sont un peu plus petits. M. Duclaux, ayant analysé un fromage de Gruyère primé au concours de Paris, très homogène d'aspect et de constitution, y a trouvé les substances suivantes :

Eau.....	36,00
Matière grasse.....	29,29
Caseïne insoluble.....	24,54
Caseïne soluble.....	6,30
Sel marin.....	0,57
Cendres.....	3,30
	100,00
Ammoniaque libre.....	0,29

Il existe actuellement en France 2,200 fruitières. Aujourd'hui il existe plusieurs fruitières perfectionnées en France pour la fabrication de l'emmenthal, car il faut lutter contre la concurrence suisse, italienne, allemande et bientôt peut-être des Etats-Unis ; les nouvelles installations permettent de produire à moindres frais et avec le maximum de qualité. Dans les installations modernes, c'est la chaudière qui est fixe et le foyer mobile, c.-à-d. que le combustible est placé sur un wagonnet que l'on fait cheminer dans un canal souterrain pour le pousser alternativement. On découpe le caillé avec un *tranche-caillé* ou cadre en fer sur lequel sont longitudinalement tendus des fils parallèles de laiton ; on brasse avec le *moulinet*, bâton sur lequel sont disposés des fils de cuivre en deux ellipses incluses, l'une plus grande que l'autre. On extrait le fromage (il pèse souvent alors [emmenthal] jusqu'à 125 kil.) au moyen d'une poulie mobile sur un rail fixé au plafond, et on le conduit ainsi jusqu'au moule, qui se trouve placé sous une presse à poids variable.

Nous consommons actuellement en France pour 40 millions de fr. de gruyère par an.

Fromages mous frais. 1° Fromage à la pie. Il est fait tout simplement avec le lait écrémé, caillé, moule dans une forme de bois ou de fer-blanc, percée de trous et déposée sur une claie ronde en osier pour égoutter. Ce fromage, que l'on fait partout, se nomme encore *fromage blanc*, *fromage maigre*. Pour faire un fromage bien plus délicat et bon à être consommé frais, on verse le lait non écrémé dans une jatte que l'on place dans un bain-marie, de façon à l'amener à 30° environ. On verse en remuant quelques gouttes de présure qui le coagulent promptement, et aussitôt on le met au frais jusqu'au moment de le servir.

2° Fromages frais à la crème de Neufchâtel, de Montdidier. Dans huit à dix litres de lait chaud, on met de la crème fine levée sur le lait du matin, puis deux cuillerées de présure. Trois quarts d'heure après, on place, sans le rompre, le caillé dans un moule en bois, en osier ou en terre, percé de trous, garni d'une toile claire ; on recouvre avec une rondelle sur laquelle presse un poids léger ; on retourne de temps en temps en changeant de linge. Dès que les fromages ont de la consistance, on les met sécher sur un lit de feuilles de frêne ou de paille. Pendant une quinzaine, ces fromages sont bons à manger ; avec une demi-salaison, on peut les conserver un mois et plus au sec et au frais.

3° Fromage à la crème de Paris. Les fromages de crémières que l'on sert à Paris sont faits avec du fromage blanc maigre ; le caillé, une demi-journée après qu'il est fait,

est pressé avec un foulon en bois dans une passoire en fer-blanc et recueilli par menus fragments dans une terrine contenant de la crème fraîche ; on mêle bien avec la main : on enveloppe avec un linge clair et on moule dans de petites corbeilles d'osier, habituellement en forme de cœur. On sert ce fromage sur une assiette avec un peu de crème fouettée.

CONSERVATION DES FROMAGES. — Tous les fromages frais, mous et blancs, ne peuvent se conserver au delà de deux ou trois jours, même en hiver. Les fromages gras ou demi-gras, tels que ceux de Brie, du Mont-Dore, de Marolles, etc., restent bons pendant six semaines au plus. Les fromages maigres, comme ceux de Gruyère, de Hollande, de Parmesan, etc., demeurent très sains pendant une ou deux années. En général, le fromage se conserve bien si on a soin de le garantir des insectes et du contact de l'air. Les fromages gras et demi-gras doivent être renfermés dans un endroit frais et peu éclairé où ne puissent pénétrer les mouches ; les fromages maigres, durs et demi-durs, dans un local bien aéré où règne une température modérée. Pour garantir les fromages du contact des mouches et éviter les ravages des vers, on les saupoudre d'une poudre obtenue en calcinant des os de boucherie ou bien avec du poussier de charbon de bois ; mais, comme l'action desséchante du charbon est très énergique, avant de manger les fromages ainsi conservés, il est bon de les tremper dans du vin blanc qui en ramollit la pâte et lui communique une meilleure saveur. On procède de la même façon pour les vieux fromages dont la croûte est dure, bien qu'ils n'aient pas été conservés dans la poudre charbonneuse.

III. Commerce. — La France exporte bon nombre de fromages ; ces exportations sont surtout dirigées sur l'Algérie, l'Espagne, la Turquie, l'Amérique, etc. ; ce sont surtout des fromages à pâte dure et notamment du roquefort. Mais le chiffre des importations dépasse de beaucoup celui des exportations. C'est ainsi que nous importons, année moyenne, pour 4,345,000 fr. de fromages à pâte molle et

pour environ 20,000,000 fr. de fromages à pâte ferme, venant surtout de Suisse, de Hollande et d'Italie.

A la halle de Paris, les fromages donnent lieu à un commerce très actif, qui va tous les ans en augmentant. En 1873, les fromages vendus à la halle représentaient une valeur de 3,486,805 fr. ; en 1879, cette quantité s'élevait à 5,506,203 fr. ; soit une augmentation de 2,019,398 fr. en l'espace de six ans.

En ce qui concerne les quantités, tandis qu'en 1879 les fromages envoyés aux halles représentaient 5,225,000 kilogr., en 1886 cette quantité atteignait 7,485,000 kilogr. En voici d'ailleurs le détail :

1° Fromages à pâte molle :

Brie.....	4.905.000 kilogr.
Camembert.....	4.240.000 —
Livarot.....	4.405.200 —
Coulommiers.....	515.600 —
Mont-d'Or.....	4.016.057 —
Divers.....	232.700 —

2° Fromages à pâte dure :

Port-Salut.....	42.427 kilogr.
Munster.....	34.422 —
Géromé.....	22.700 —
Limbourg.....	30.395 —
Romatour.....	14.162 —
Langres.....	6.905 —
Divers.....	2.351 —

3° Fromages secs :

Gruyère.....	535.223 kilogr.
Roquefort.....	131.574 —
Hollande.....	21.444 —
Cantal.....	32.405 —
Chester.....	3.448 —
Divers.....	3.746 —

Ce qui fait, en moyenne, une consommation de 3^{ks} 133

TABLEAU RÉCAPITULATIF DE LA FABRICATION DES PRINCIPAUX FROMAGES

DÉSIGNATION des FROMAGES	Température de mise en presse	DURÉE	MOULAGE et POIDS	SALAGE	AFFINAGE	RENDEMENT et PRIX MOYEN	
Fromages à pâte molle	Camembert.....	24 à 27°	2 à 3 heures.	Moules 12" x 12" 180 à 300 gr.	Sel fin. 3 à 4 %	15 à 20 jours.	100 litres de lait = 15 kilog. de fromage. id. = 11 à 12 kilog. 30 à 70 fr. la douzaine.
	Brie.....	25 à 30°	id.	id. 10" x 12", grand. id. 0,30, petit. 0,75 x 0,06	id.	id.	id. = 22 kilog.
	Neufchâtel.....	25 à 30°	24 heures.	300 gr.	Sel blanc.	15 jours.	10 à 15 fr. le cent.
	Pont-l'Évêque.....	32 à 38°	15 minutes.	2 à 3 kilog. et 500 gr. pour les petits.	30 à 35 gr. par kilog.	3 à 5 mois.	100 litres de lait = 12 kilog. de fromage.
	Géromé.....	26 à 28°	2 à 3 heures.	5 à 6 k., 12" de diamètre et 300 gr.	Eau salée.	8 à 10 j. été. 15 j. (hiver).	id. = 14 à 15 kilog. id. = 25 à 30 fr. le cent.
	Mont-d'Or.....	28 à 31°	2 heures.	3 à 400 gr.	500 ^{gr} p. 12 ^{ks}	30 à 25 jours.	id. = 12 à 15 kilog. id. = 5 kilog.
	Marolles.....	18 à 20°	2 à 3 heures.	15 x 20 et 300 gr.	Sel fin.	3 à 4 mois.	id. = fromage de 15 k. id. = 6 à 10 kilog.
Fr. à pâte ferme	Livarot.....	38 à 40°	1 h. 1/2 à 2 h.	30 x 20, 12 à 15 k.	id.	1 à 5 mois.	180 à 200 fr. les 100 k. id. = 11 kilog.
	Gorgonzola.....	25 à 28°	15 minutes.	10 à 12 kilog.	5 à 6 % en poids.	6 mois à 1 an.	id. = 11 kilog. id. = 11 kilog.
	Hollande.....	31 à 32°	15 à 60 minut.	20 à 60 kilog.	id.	5 à 6 mois.	130 à 135 fr. les 100 k.
	Cantal.....	32 à 34°	1 heure.	10 à 50 kilog.	8 onces pour 20 livr.	1 à 2 ans.	10 à 12 kilog.
	Chester.....	28 à 30°	1 h. 1/4	2 kilog. à 2500. 21 ^{gr} x 7 ^{gr}	id.	3 à 5 mois.	240 fr. les 100 kilog. R = 18 kilog.
From. cuits	Bleu d'Auvergne.....	32 à 34°	1 heure.	6 kilog.	id.	id.	"
	Gruyère.....	35 à 38°	25 à 45 minut.	60 à 150 kilog.	20 à 40 gr. par kilog.	8 à 12 mois et 1 à 6 mois.	10 kilog. les gras. 175 à 200 fr. les 100 k. 9 kilog.
	Port-Salut.....	28 à 30°	30 à 45 minut.	2 kilog. 500.	50 gr. par kilog.	7 à 8 semaines.	160 à 170 fr. les 100 k.
Parmesan.....	32 à 37°	30 à 60 minut.	30 à 40 kilog.	1 % du p. du fromage.	2 à 3 ans.	5 kilog. 500.	

par tête et par an pour Paris, quantité sur laquelle les fromages frais l'emportent de beaucoup sur les fromages secs.

Ainsi que nous l'avons dit au commencement de cet article, le nombre des fromages divers que l'on peut obtenir

aux dépens d'un même lait, en variant le mode opératoire et la maturation, est considérable; mais, comme il nous serait impossible de nous étendre longuement sur les détails de fabrication qui caractérisent chaque fromage en particulier, et que nous connaissons d'une façon générale la théorie et le mécanisme de ces diverses opérations, nous résumerons sous une forme qui nous paraît la plus heureuse la fabrication des principaux fromages, les détails de manutention qui différencient chaque espèce, la quantité de lait primitivement mis en œuvre pour chacun d'eux, le temps nécessaire à l'affinage et l'achèvement de chaque type, le moulage, le poids, et enfin le rendement avec le prix moyen de chaque fromage (V. la tableau de la page précédente). De même, dans ce tableau, nous conserverons les trois divisions principales, c.-à-d. les fromages à pâte molle, ceux à pâte ferme et les fromages à pâte ferme cuits, pressés et salés.

IV. Charcuterie. — FROMAGE DE COCHON. — Après avoir nettoyé et désossé une tête de porc, on en coupe les chairs en filets minces, ainsi que la langue et les oreilles; on met à part les couennes. On assaisonne ces chairs de poivre, de sel, d'épices, de thym et de laurier hachés et l'on fait cuire pendant sept à huit heures sur un feu modéré. La cuisson achevée, on les égoutte, on les place dans un moule ou une casserole préalablement garnis avec les couennes, et on couvre le tout d'un couvercle qui ferme exactement et sur lequel on met un poids assez fort pour que les viandes soient constamment serrées et qu'il ne se forme pas de vides entre elles. Pour détacher le fromage, il suffit de présenter les bords du moule ou de la casserole à la vapeur d'eau bouillante et de le renverser sur un plat. On le garnit ensuite de chapelure et on le masque de persil haché.

FROMAGE D'ITALIE. — Il se compose de foie de cochon, de lard et de panne, dans la proportion de 2 1/2 pour le foie, de 2 pour le lard et de 1/4 pour la panne, le tout haché et mélangé avec assaisonnement de poivre, de sel, d'épices, de thym, de laurier, d'échalottes. Puis dans un moule ou une casserole garnis de bardes de lard très minces, on place une couche de cette farce, de l'épaisseur de trois doigts, ensuite de lardons assaisonnés, par-dessus une nouvelle couche de farce, puis de nouveaux lardons et ainsi de suite jusqu'à ce que le moule soit rempli. On couvre le tout de bardes de lard et on fait cuire au four pendant trois ou quatre heures. Le fromage d'Italie se retire du moule comme le précédent. Après l'avoir dressé on le garnit de saindoux et de gelée.

BIBL. : A.-F. POURIAU, *le Lait. Art de traiter le lait.* — FLEISCHMANN, *l'Industrie laitière. Industrie du lait de Lézé.* — DUCLAUX, *le Lait.* — Du même, *Principes de laiterie.*

FROMAGEON (Bot.) (V. MAUVE).

FROMAGER (Bot.) (V. BOMBAX).

FROME. Ville d'Angleterre, dans le comté de Somerset, à 18 kil. au S. de Bath, près de l'ancienne forêt de Selwood, sur une colline au pied de laquelle passe le Frome, affluent de l'Avon; 11,495 hab. avec les faubourgs ruraux.

FROMELENNES. Com. du dép. des Ardennes, arr. de Rocroi, cant. de Givet; 1,191 hab.

FROMELLES. Com. du dép. du Nord, arr. de Lille, cant. de La Bassée; 1,447 hab.

FROMENT. I. Botanique (V. BLÉ).

II. Agriculture. — Le froment (*Triticum*), dont la culture a été indiquée au mot BLÉ, est une plante de la famille des graminées, caractérisée par des racines fibreuses, des tiges ou chaumes d'une longueur variant entre 70 centim. et 1^m60. La tige primitive donne naissance à des pousses secondaires partant des nœuds inférieurs. Chaque tige est surmontée d'un épi formé d'un axe central duquel se détachent alternativement, à droite et à gauche, des épillets au nombre de huit à douze de chaque côté; à la base de l'épillet sont deux enveloppes appelées *balles*. D'après quelques savants, le froment serait issu d'une graminée sauvage assez répandue, l'*Egilops triticoïdes*, mais d'autres savants ré-

futent cette opinion. La culture du froment, dit M. A. de Candolle, peut être qualifiée de préhistorique dans l'ancien monde. De très vieux monuments de l'Égypte, antérieurs à l'invasion des pasteurs, et les livres hébreux montrent cette culture déjà établie; quand les Égyptiens ou les Grecs ont parlé de son origine, c'est en l'attribuant à des personnages fabuleux, Isis, Cérès et Triptolème. On a retrouvé le froment dans les habitations lacustres de l'époque quaternaire, et toujours on s'est trouvé en présence d'un végétal perfectionné dénotant une culture fort ancienne.

On admet sept espèces de froments comprenant un très grand nombre de variétés, qui peuvent être réparties en deux sections, celle des froments et celle des épeautres. Déjà les Romains cultivaient un grand nombre de variétés, qui, pour être moins bien dénommées par les auteurs latins que par les modernes, n'en existaient pas moins en fait. Les *froments* proprement dits ont un axe continu, et les grains, lors du battage, se détachent assez facilement des enveloppes qui les entourent. Cette section comprend : 1° le froment commun (*Tr. sativum*) à épillets largement ovales, renfermant deux grains nus à la maturité; la paille est fistuleuse; 2° le froment poulard (*Tr. turgidum*) qui a les grains renflés et la paille pleine; 3° le froment dur (*Tr. durum*) dont le grain est dur, glacé et anguleux; 4° le froment de Pologne (*Tr. polonicum*) dont les enveloppes florales, très allongées, dépassent le grain; celui-ci est très allongé, dur et presque transparent. Les épeautres diffèrent des froments par un axe fragile et par l'adhérence des enveloppes florales autour des grains; ils comprennent : 1° l'amidonnier (*Tr. amyleum*) à paille fistuleuse, à épi comprimé, aplati, formé d'épillets imbriqués sur deux rangs; 2° l'épeautre proprement dit (*Tr. spelta*) dont les épis sont lâches et les épillets espacés; 3° l'engrain (*Tr. monococcum*) à épi comprimé, formé d'épillets ne contenant qu'un seul grain à la maturité. Ne pouvant entrer dans la description de toutes les variétés de froments que cultivent actuellement les agriculteurs, nous donnons dans le tableau ci-contre les principaux caractères (couleur, grosseur, aspect, taille, etc.) des variétés les plus importantes, d'après la classification de M. Henri de Vilmorin; nous y joignons la synonymie, le terrain et l'époque à laquelle chaque variété doit être semée (printemps ou automne). Néanmoins, nous ferons remarquer que, d'après les expériences de l'abbé Rozier et, plus tard de Tessier, la distinction des blés d'automne et de printemps n'a pas l'importance qu'on a voulu lui attribuer; les froments passant tous avec le temps à l'état de blé d'automne ou de blé de printemps; il ne s'agit que de les y accoutumer peu à peu en semant graduellement plus tard qu'on ne le fait les blés d'automne et plus tôt les blés de printemps. Sur le marché de Paris, la classification adoptée pour les froments est celle-ci : 1° froments *blancs*, 2° froments *rouges*, 3° froments *bigarrés*. Les froments blancs sont les plus estimés, parce qu'ils rendent peu de son. Les froments rouges en rendent davantage; mais, en retour, leur farine passe pour avoir plus de qualité que celle des précédents. Les froments bigarrés sont assez rares sur le marché de Paris. Ces derniers sont constitués par des mélanges de diverses variétés. Dans quelques régions les meuniers font assez de cas de ces mélanges; aussi la culture s'occupe-t-elle de les composer dans les meilleures conditions possibles. Naturellement on forme les mélanges avec les variétés qui s'accoutument des mêmes sols et de la même époque de semis; il n'y a pas trop à se préoccuper de la précocité ou de la tardivité des froments cultivés en mélange, parce que leur maturité arrive à peu de chose près en même temps. C'est ainsi que pour les terres franches ou d'alluvions riches, le mélange suivant, semé de bonne heure, réussit très bien : froment de Flandre et Victoria d'automne. Pour les semis de mars on recommande le Chiddam blanc de mars et le blé de Saumur de mars (V. BLÉ, CÉRÉALES). Alb. LARBALÉTRIER.

FARINE DE FROMENT (V. FARINE).

FROMENT (Antoine), un des premiers promoteurs de la Réforme à Genève, né dans le val de Trièves (Dauphiné) vers 1509, mort à Genève le 6 nov. 1581. Dans la première partie de sa vie, il est le compagnon de travail de G. Farel (V. ce nom) qu'il accompagna depuis 1529. En oct. 1532, Farel envoya Froment à Genève; il y ouvrit une école où il proclama les idées nouvelles en même temps qu'il enseignait à lire et à écrire le français. Le 1^{er} janv. 1533, ses auditeurs, trop nombreux pour entrer dans la salle, le portèrent malgré lui vers la place du Molard, où il prêcha contre les abus de l'Église. Peu après, il dut se réfugier à Yvonand, près d'Yverdon; mais, à la fin de juil. 1533, il est de nouveau à Genève et y demeure jusqu'au triomphe de la Réforme, en 1536. La vie relativement tranquille qui suivit gâta cet homme un peu aventurier; il donna des scandales. En 1549, il quitta le ministère; puis, il devint secrétaire de Bonivard, et notaire en 1552; en 1562, il fut emprisonné et banni pour crime de paillardise; enfin, en 1574, il fut réintégré dans son office de notaire « pour avoir moyen de vivre en sa vieillesse ». Le seul ouvrage important qu'il laissa, et qu'il faut consulter avec critique, sont les *Actes et Gestes merveilleux de la cité de Genève*, etc., publié seulement en 1854 par G. Revilliod, à Genève. F.-H. K.

FROMENT (François-Marie, baron), né à Nîmes le 9 juin 1756, mort à Paris le 22 sept. 1825. Catholique ardent, receveur du clergé, il émigra en Italie dès les débuts de la Révolution, et fut envoyé en mission à Nîmes par le comte d'Artois; il y organisa un parti de royalistes qui, attaqué par les Nimois le 13 juin 1790, fut décimé. Froment retourna à Turin, puis passa à Coblenz et servit d'agent aux princes émigrés, soit en Espagne et avec la cour de Naples, soit en Allemagne, en Russie et en Angleterre. De retour en France en 1814, il sollicita vainement la récompense de ses services et n'obtint qu'une maigre pension de 700 fr. On a de lui : *Mémoire historique et politique contenant la relation du massacre des catholiques de Nîmes en juin 1790* (Lyon, 1790); *Procès contre Monsieur, frère du roi, relativement aux missions politiques données par ce prince pendant son émigration* (Paris, 1823, in-8); *Recueil de divers écrits relatifs à la Révolution* (Paris, 1816, in-8); *Observations sur la Russie, relatives à la Révolution de France* (Paris, 1815); enfin une curieuse *Lettre à M. le marquis Dessolle* (1817).

FROMENT (Paul-Gustave), électricien français, né à Paris le 3 mars 1815, mort en févr. 1865. Sorti en 1837 de l'École polytechnique, il étudia la mécanique industrielle, d'abord en Angleterre, où il fit un assez long séjour, puis (1840) dans l'atelier de Gambey, le célèbre constructeur d'instruments de précision. Il embrassa bientôt lui-même cette profession, et, ingénieux et habile, fut pour la science, pendant une vingtaine d'années, un précieux auxiliaire. Il s'appliqua surtout au perfectionnement des moteurs électromagnétiques, dont il fit une heureuse application aux machines à graduer les cercles, et dota la télégraphie électrique de nombreux appareils nouveaux. On lui doit aussi l'éclairage électrique des réticules des lunettes astronomiques servant aux observations nocturnes. C'est lui qui construisit le gyroscope et le pendule dont Foucault fit usage pour ses mémorables expériences. L. S.

FROMENT ou **FROMENT-DELORMEL** (Jacques-Victor-Eugène), peintre français, né à Paris le 17 juin 1820. Élève de Lecomte, de Jollivet et d'Amaury-Duval, il a exposé : *Marguerite* (1842); *le Nid, l'Adieu* (1844); *l'Ange intercesseur et Veit Bach* (1845); *la Vierge* (1846); *Saint Pierre guérissant un boiteux à la porte du Temple* (1847); plusieurs toiles intéressantes sur l'Amérique du Nord, de 1849 à 1853, etc. A dater de 1853, il s'est livré avec succès à l'illustration et à la peinture décorative. Citons, parmi ses principales compositions : *Frise exécutée à la manufacture de Sèvres*, dessin (1857); *la Volupté*, panneau décoratif; *l'Amour captif*, camaïeu (1864); *le Fils d'Omphale*, panneau décoratif; *la Ville*

d'Autun pendant le bombardement des troupes allemandes, implore la protection de saint Joseph (1872); *l'Amitié*, camaïeu (1878); *la Flamme et l'Hiver*, dessin pour la manufacture nationale de Sèvres (1884); *la Tentation* (1886); *Bulles de savon et Temps douteux* (1888).

FROMENT (Eugène), graveur français, né à Sens en 1844. Il étudia à Paris sous M. Tauxier, exécuta quelques pièces pour les journaux et se rendit à Londres où il fut attaché au *Graphic*, pour lequel il n'a cessé de travailler. On peut citer parmi les ouvrages qu'il a exposés aux divers Salons de Paris *les Docks de Londres*, d'après Small; *le Pèlerinage à Balla*, d'après Green. Il a gravé d'après M. Benjamin Constant *les Femmes mauresques à Tanger, les Marocains en prière, les Cherifas*; d'après M. Maignan, *le Christ consolateur*.

FROMENT-MEURICE (Désiré-François), orfèvre et joaillier français, né à Paris le 31 déc. 1802, mort à Paris en févr. 1855. Fils d'un orfèvre, il succéda au second mari de sa mère, à M. Meurice, dont il joignit le nom au sien. Très épris de son art, il se fit beaucoup remarquer aux expositions de 1839, de 1844 et de 1849. En 1851, à Londres, il eut également un grand succès. Ses bracelets, ses bagues, ses coupes, ses aiguères, ses épées d'honneur, sa fameuse table exécutée pour le duc de Luynes, tout cela révèle un artiste de premier ordre et d'un génie bien français. Ses deux groupes d'ivoire et d'argent firent sensation en 1855 au palais de l'Industrie. Victor Hugo lui a consacré et dédié une pièce des *Contemplations*. — Son fils *Emile Froment-Meurice* continue noblement la tradition de son père, et son culte pour la Renaissance ne l'a pas empêché d'être un artiste personnel. Lechevalier-Chevignard lui fournit des dessins et Moreau-Vauthier (mort en 1893) lui modela des figures. Citons de lui la *Nef parisienne*, offerte en 1887 par les dames de France à la princesse Amélie qui épousait le duc de Bragance; *la Flore*, moitié ivoire et moitié vermeil, d'après le sculpteur Delaplanche; un immense vase en argent d'après les dessins de M. Sédille, et dans le style de la Renaissance italienne; des surtout de table, des services de toilette, des pièces d'orfèvrerie d'église; c'est dans une de ces dernières pièces qu'il a fait un essai d'émail translucide sur relief. On connaît aussi *les Soucis, les Violettes, les Amaryllides et les Lys* qui sont distribués en prix par les *Jeux floraux* et qui rappellent poétiquement la réalité. Un des dessinateurs qui a le plus travaillé pour lui est H. Cameri. Celui-ci composa notamment la *Nef*, citée plus haut, *la Lyre d'argent* offerte à Victor Hugo et la tiare que le pape reçut pour son jubilé. Ch. GRANDMOUGIN.

BIBL. : Ph. BURTY, F.-D. *Froment-Meurice, argentier de la ville*; Paris, 1883.

FROMENTAL (Bot.) (V. ARRÈNATHÈRE).

FROMENTAL. Com. du dép. de la Haute-Vienne, arr. de Bellac, cant. de Bessines, sur le ch. de fer de Limoges à Châteauroux; 4,386 hab. Sur le territoire de cette commune s'élève le dolmen de Bagnol et un château du XVI^e siècle, qui appartient encore à la famille de Fromental.

FROMENTEL (V. GOURDAN DE FROMENTEL).

FROMENTEAU, publiciste français (V. FROUMENTEAU).

FROMENTIÈRES. Com. du dép. de la Marne, arr. d'Épernay, cant. de Montmirail; 460 hab. Dans l'église, beau retable du XV^e siècle, en bois sculpté et doré représentant la vie de Jésus-Christ.

FROMENTIÈRES. Com. du dép. de la Mayenne, arr. et cant. de Châteaugontier; 4,027 hab.

FROMENTIÈRES (Jean-Louis de), évêque et prédicateur français, né à Paris en oct. 1632, mort à Aire-sur-l'Adour (Landes) en déc. 1684. Il était fils de Jacques de Fromentières, seigneur des Etangs, conseiller du roi, et de Marie Perrot, fille de Cyprien Perrot, conseiller à la grand'chambre. Il se forma à la prédication dans la célèbre école de Saint-Magloire, dont il resta la plus complète personification. Ordonné prêtre en 1663, il prêcha au Mans et surtout à Paris jusqu'en 1673. Le 13 janv. 1673, il fut

nommé à l'évêché d'Aire; il ne sortit guère de son diocèse qu'en 1680 pour assister aux délibérations de l'Assemblée du clergé, et en 1681 pour prêcher le carême à la cour. Nous avons de Fromentières des *Sermons*, des *Panegyriques* et des *Oraisons funèbres*, réimprimés en 6 vol. par l'avocat Richard. PAUL LAHARGOU.

BIBL. : L'abbé Paul LAHARGOU, *Messire Jean-Louis de Fromentières, évêque et seigneur d'Aire, prédicateur ordinaire du roi*, GOSSE; PARIS, 1892.

FROMENTIN (Pierre-Jacques), général français, né à Alençon le 2 juil. 1754, mort à Marlaix, près d'Avesnes, le 19 oct. 1830. Fils d'un négociant en toile, il entra au service en avr. 1778 dans le régiment de l'Isle de France et fit les campagnes des Grandes Indes avec Tippou-Sahib. De retour en France, vers 1788, il adopta les idées nouvelles et fut élu, le 20 sept. 1791, lieutenant-colonel du 1^{er} bataillon de l'Orne. Envoyé dans le Nord, il fut au siège d'Anvers et pourvu plus tard du commandement de la citadelle de cette place (17 févr. 1793). Promu général de brigade le 15 sept. 1793, élevé au grade de général de division le 22 sept. suivant, il se distingua dans plusieurs affaires d'avant-poste qui eurent lieu à Ors, Oost-Capelle et à la bataille d'Hondschoote. A la bataille de Watignies, il commandait l'aile gauche. Nommé au commandement de la ville de Bergues, et plus tard à celui de Landrecies (17 juil. 1794), il rendit dans cette dernière place d'excellents services. Les places de Saint-Quentin, du Quesnoy et de Guise furent rattachées à son autorité le 28 févr. 1795. Ses blessures lui firent demander sa retraite le 23 oct. 1799. Il vint se fixer à Marlaix, près d'Avesnes.

BIBL. : PAUL MARMOTTAN, *Le Général Fromentin et l'armée du Nord, 1792-1794*; Paris, 1891, in-8.

FROMENTIN (Eugène), peintre et littérateur français, né à La Rochelle le 24 oct. 1820, mort à La Rochelle le 27 août 1876. Élève de Cabat, il s'en différencie par une finesse de tons et une élégance de dessin qui lui sont très particulières. Orientaliste délicat, il n'eut ni les lourdeurs de Decamps, ni la précision quelquefois dure de Gérôme. En 1851, il parcourut le Sahel et le Sahara; ses récits se distinguent par une remarquable sincérité; l'observation est pénétrante, la couleur juste et fine, et bien avant Loti il sut évoquer le charme des pays exotiques, rayés de pluie ou brûlés de soleil. Ses tableaux offrent les mêmes qualités que son style; sans outrance aucune ils mettent bien en lumière la nature africaine avec ses arbres spéciaux, et ses indigènes, décoratifs à leur insu. Citons de Fromentin : *les Gorges de la Chiffa, l'Enterrement maure, la Chasse à la gazelle, les Bateleurs nègres, la Place de la Brèche à Constantine, l'Audience dans un Khalifat, les Hauts-Plateaux de Kabylie, la Lisière d'une oasis au moment du sirocco, Coursiers arabes, la Curée (ou Chasse au faucon), le Coup de vent dans les plaines de l'alfa, la Tribu nomade, Un Etang dans les oasis, Arabes attaqués par des lions, Halte de muletiers, le Bivouac au matin, la Caravane, le Nil, le Ravin d'Algérie, le Grand Canal de Venise*, etc. Le dernier tableau auquel il a travaillé et qui est resté inachevé, *le Campement arabe*, fut acquis par l'Etat, après le décès de l'artiste. Outre ses remarquables impressions de voyage, inspirées par le Sahel et le Sahara, Fromentin a écrit un roman, *Dominique*, et des *Etudes critiques* (1876) sur les anciens maîtres de Belgique et de Hollande, Rubens, Paul Potter, Ruysdael, Cuyp, Franz Hals, Rembrandt, Van Eyck et Memling. Appréciateur judicieux des époques passées, il garde toujours les mêmes qualités, la mesure, la justesse, la pénétration et ne sacrifie rien au parti pris des pseudo-novateurs. Il est, à côté de Guillaumet, l'un des rares peintres qui aient su en même temps être de véritables écrivains, et son œuvre littéraire comme son œuvre picturale possède un charme naturel qui semble défier les caprices de la mode. Démarrant le préjugé que le Français n'est pas rêveur, il s'est toujours montré poète inspiré quand son pinceau a représenté devant nous les coursiers sauvages du désert et les forêts d'Afrique ou quand sa

plume a dépeint sans emphase, et avec une exactitude de coloriste ému, les nuits de Mustapha, les aspects changeants de la Méditerranée ou les étourdissantes fantaisies des Arabes. *La Revue des Deux Mondes* a publié *Une Année dans le Sahel* en 1852. Fromentin a aussi fait paraître, sous le titre *Visites artistiques ou Simples Pélerinages* (1852-1856), le résultat de ses missions archéologiques. *Un Été dans le Sahara* et *Une Année dans le Sahel* ont été réunies ensemble et ont paru en 1879, avec des croquis de l'auteur sous le titre *Sahara et Sahel*. CH. GRANDMOUGIN.

BIBL. : LOUIS GONSE, *Fromentin, peintre et écrivain*, 1880, in-8. — PAUL SOUQUET, *Eugène Fromentin*, dans *Nouvelle Revue* du 15 février 1881.

FROMÉREVILLE. Com. du dép. de la Meuse, arr. de Verdun-sur-Meuse, cant. de Charny; 456 hab.

FROMEZÉY. Com. du dép. de la Meuse, arr. de Verdun-sur-Meuse, cant. d'Etain; 479 hab.

FROMIA (Zool.) (V. LINGKIA).

FROMISTA (Marquis de) (V. CARACENA [Don Luiz]).

FROMMEL (Karl-Ludwig), peintre et graveur allemand, né à Birkenfeld, dans l'Oldenbourg, le 29 avr. 1789, mort à Ispringen, près de Pforzheim, le 6 févr. 1863. Il fit ses débuts chez un graveur à Karlsruhe, puis il travailla à Paris et à Rome, et revint à Karlsruhe en 1817. C'est à lui qu'on doit la propagation en Allemagne de la gravure sur acier. Il remplit jusqu'en 1858 les fonctions de directeur de la galerie grand-ducale qui lui est redevable de beaucoup d'améliorations. Son burin produisit peu : une douzaine de paysages d'Italie et 14 pl. pour les *Antiquités de la Nubie*, de Gau (Paris, 1822, in-fol.). G. P-1.

FROMOND ou **FROMONT**, **FROMONDUS** (V. FROIDMONT [Libert]).

FROMONT. Com. du dép. de Seine-et-Marne, arr. de Fontainebleau, cant. de La Chapelle-la-Reine; 334 hab.

FROMONVILLE. Com. du dép. de la Seine-et-Marne, arr. de Fontainebleau, cant. de Nemours; 653 hab.

FROMY. Com. du dép. des Ardennes, arr. de Sedan, cant. de Carignan; 455 hab.

FRONCLES. Com. du dép. de la Haute-Marne, arr. de Chaumont, cant. de Vignory; 705 hab.

FROND (Victor), publiciste français, né à Cahors en 1821. Ancien officier de marine et du corps de sapeurs-pompiers de Paris, il est connu par deux publications importantes : *Panthéon des illustrations françaises* (Paris, 1865-1873, 16 vol. gr. in-4); et *Actes et histoire du concile œcuménique de Rome* (1870-1873, 8 vol. in-fol.). Citons encore de lui : *De l'Insuffisance des secours contre l'incendie* (Paris, 1851, in-8).

FRONDE. I. ARCHEOLOGIE. — La fronde est un instrument de jet. L'origine de son emploi remonte à une date des plus reculées. Après avoir saisi la pierre à pleine main et, d'un effort musculaire brusque et énergique, l'avoir directement lancée à la tête de son adversaire, l'idée de l'attacher à une corde ou à une lanière de cuir de manière à imprimer au projectile un mouvement préalable de rotation qui accroisse la portée de sa trajectoire, cette idée ne pouvait manquer de germer de bonne heure dans l'esprit de l'homme. Aussi l'usage de la fronde se retrouve-t-il, dans les sociétés primitives, un peu partout. L'engin en lui-même varie selon l'ingéniosité des populations. C'est une simple corde, ici; c'est un petit sac de cuir (fig. 1), dont les deux extrémités se terminent en lanières étroites, d'égale longueur, là; ailleurs, c'est une tige flexible de fer d'environ 80 centim., présentant à l'une des ses extrémités une fente



Fig. 1. — Fronde.

dans laquelle la pierre est engagée. Perfectionnée par les Romains, chez qui elle fut d'un usage très répandu, la fronde consistait en une sorte de javelot très court nommé *kestre* (fig. 2), retenu à ses extrémités par deux cordes et que le

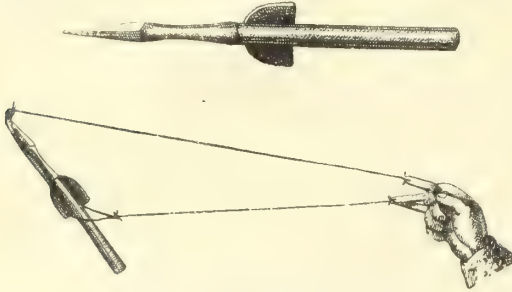


Fig. 2. — Kestre des Romains.

combattant faisait tourner avant de le lancer dans les rangs de l'ennemi.

Quel que soit le mode de fabrication de l'appareil, le principe sur lequel il repose reste le même. C'est la mise en action de la force centrifuge. Le projectile tend à s'échapper par la tangente et raidit la corde avec une intensité proportionnelle à cette force même. Tant que la main qui retient l'objet s'y oppose, l'échappement est retardé. Dès que la main cesse d'agir, il se produit avec une force d'autant plus grande qu'il a été plus longtemps retardé.

Les peuples de la Palestine se servaient dans le combat de cette arme meurtrière. C'est à elle, comme on sait, que David dut de triompher de Goliath. La tribu de Benjamin comptait dans ses armées une phalange de 700 hommes d'élite d'une habileté rare, paraît-il, dans son maniement. Chez les Grecs, l'usage de la fronde ne paraît avoir pénétré dans les coutumes qu'assez tard. L'*Iliade* n'en fait pas mention. Plus tard, en revanche, les Arcadiens, puis les Achéens, ceux notamment d'Ægium, de Patras et de Dyme s'y distinguèrent. Ce n'étaient pas seulement des pierres, c'étaient aussi des balles de plomb que les troupes grecques lançaient à l'aide de la fronde. Sur le champ de bataille de Marathon, on en a retrouvé un assez grand nombre de spécimens. En guerre, les Romains faisaient également usage de la fronde. Les bas-reliefs de la colonne Trajane reproduisent l'image d'un soldat, le *pallium* garni de projectiles, la fronde à la main, le bras tendu pour faire voltiger l'arme au-dessus de sa tête. Les corps des frondeurs dans l'armée romaine donnaient spécialement dans les escarmouches. La consigne était de harceler l'ennemi, puis de se replier si l'affaire devenait par trop chaude. Selon Végèce, la portée de la fronde chez les Romains était considérable. Elle n'atteignait pas moins de 600 pieds.

Entre tous, les habitants des îles Baléares ont excellé dans cet exercice. Au rapport de Diodore de Sicile, dès le jeune âge les enfants y étaient rompus. Le pain destiné à leur repas était suspendu à une perche. Tant que l'enfant n'avait pas décroché son déjeuner avec sa fronde, il restait à jeun. Les guerriers des Baléares atteignaient et brisaient par ce procédé casques et boucliers et y avaient recours même pour l'assaut. D'après Aristote, les Ligures avaient acquis dans le maniement de la fronde une habileté telle qu'une bande d'oiseaux venant à passer sur leur tête, ils se partageaient les coups, choisissaient tour à tour la pièce à abattre et, très généralement, ne la manquaient pas.

A l'instar des troupes romaines, les milices de France, d'Angleterre et d'Espagne comptèrent longtemps des frondeurs dans leurs rangs. Chez les Espagnols, l'usage de cet engin de guerre s'est perpétué jusqu'au milieu du *xiv^e* siècle. Chez les Anglais, la pierre attachée au bout d'un solide bâton que le combattant tenait à deux mains était plutôt assénée que projetée. L'arme trouvait son emploi spécial, sur mer, en cas d'abordage. Nous rencontrons encore à une époque presque contemporaine l'usage de la fronde, comme

arme de guerre, chez les naturels des îles de l'Océanie. Ceux des îles Beigh, d'après la relation de Benjamin Morrell, se servent de frondes faites des fibres de l'écorce d'un arbre et mesurant 3 pieds de long lorsqu'elles sont repliées. Au milieu se trouve le coussinet destiné à recevoir la pierre grosse généralement comme un œuf d'oie et qu'ils lancent en visant assez juste de 100 à 150 pas. D'après Cook, les naturels des îles Sandwich se servent, en guise de projectiles, de morceaux de pierre sanguine, taillés suivant la forme d'un œuf coupé dans le sens de sa longueur et sur la face convexe duquel a été pratiquée une rainure étroite. La fronde n'a pas de pochette. Elle se compose d'une simple corde que l'on applique dans la rainure. En 1774, on trouvait en grande quantité des pierres de ce genre en Nouvelle-Calédonie. De nos jours, enfin, et dans nos régions d'Occident, l'usage de la fronde, pour des exercices d'adresse, fait l'agrément de diverses populations isolées dans les pays de montagnes.

D^r COLLINEAU.

II. HISTOIRE. — Nom donné à la période de troubles qui ont agité la France pendant la minorité de Louis XIV, d'août 1648 jusqu'en 1653. Ce nom vient de ce que les factieux avaient été comparés à des enfants qui jouent à la fronde. La Fronde, dirigée plus encore contre Mazarin que contre la royauté, commença par une lutte entre la cour et le parlement; ce fut la Fronde du parlement; elle se compliqua par les cabales d'une noblesse remuante et par la guerre civile: ce fut la Fronde des princes. Les embarras financiers furent la source première du conflit. Les dépenses des guerres avaient épuisé le Trésor, et les prodigalités de Mazarin n'étaient pas faites pour réparer le mal. Les impôts étaient devenus de plus en plus onéreux, grâce au génie fiscal du contrôleur général d'Emery. Le mécontentement éclatait de toutes parts; le parlement prenait parti pour le peuple autant peut-être pour conserver ses prérogatives que dans l'intérêt de la justice. La régente n'obtint de lui l'enregistrement de nouveaux édits bursaux qu'en y menant le jeune roi tenir un lit de justice, le 15 janv. 1648, mais le parlement fit des remontrances; cependant la régente alléguait que les nécessités de l'Etat la contraignaient à faire exécuter les édits, et le parlement n'insista pas davantage. Mazarin espérait le ramener en le prenant par l'intérêt. Un édit du 13 mars accorda le renouvellement pour neuf ans du droit annuel de la paulette aux quatre cours souveraines, parlement, chambre des comptes, cour des aides et grand conseil, à charge par les trois dernières compagnies d'abandonner quatre années de leurs gages. L'exception faite en faveur du parlement ne produisit pas l'effet attendu. Les cours atteintes protestèrent et le parlement n'hésita pas à se joindre à elles; le 13 mai, il rendait, toutes chambres réunies, un arrêt d'union ordonnant la jonction du parlement avec les trois autres cours souveraines de Paris afin de travailler à réformer l'Etat. La cour s'inquiéta de cette coalition, et une déclaration royale du 18 mai révoqua le droit annuel. Le parlement se trouvait atteint; il maintint l'arrêt d'union. La reine fit défense de l'exécuter et, comme il y eut néanmoins des tentatives de réunion, elle fit arrêter quelques conseillers; le 10 juin, elle fit rendre, par le conseil d'Etat, un arrêt qui cassait celui du parlement et défendait l'union, à peine de désobéissance. L'avocat général Omer Talon chercha à empêcher la collision en recourant à des faux-fuyants, mais le premier président, Mathieu Molé, montra plus de fermeté, et le parti de la résistance l'emporta. Le parlement, ayant délibéré sur l'arrêt du conseil, ordonna, le 15 juin, à la majorité de 97 voix contre 66, l'exécution de l'arrêt d'union. C'était, de la part du parlement, se mettre ouvertement en lutte contre l'autorité royale. Un second arrêt du conseil cassa celui du parlement. Le parlement, mandé le lendemain au Palais-Royal, s'y rendit à pied, et, pendant le trajet, la foule le suppliait de défendre la cause du peuple. Enhardi par ces manifestations, le parlement repoussa les propositions de conciliation que le duc d'Orléans lui avait trans-

mises. Le 26 juin, un arrêt du parlement décida qu'on ferait valoir auprès de la reine la légalité de la réunion ; le premier président conduisit lui-même la députation au Palais-Royal. La cour céda.

Le 30 juin, la conférence, comprenant trente et un députés des chambres souveraines, s'ouvrit à la chambre Saint-Louis. Elle rédigea vingt-sept propositions dont l'une des plus importantes était que les impôts ne pourraient être légalement perçus que s'ils avaient été discutés et enregistrés par le parlement ; elle demandait aussi des garanties en faveur de la liberté individuelle, et la révocation des intendants des provinces. Le parlement, qui examinait les propositions au fur et à mesure que ses délégués les lui rapportaient de la chambre Saint-Louis, décréta de suite la révocation des intendants et ordonna d'informer au sujet de l'administration du Trésor. La cour, émue de cette décision, obtint, par l'intermédiaire du duc d'Orléans, qu'une conférence se réunirait chez celui-ci entre les représentants des compagnies, le cardinal et les ministres. Les résultats en furent notamment la destitution du surintendant d'Emery, la révocation des intendants par la reine dans le ressort du parlement de Paris (11 juil.), une déclaration ordonnant la création d'une chambre de justice pour la recherche des malversations financières (13 juil.), enfin une déclaration du 14 juil. portant qu'à l'avenir aucun impôt ne serait levé sinon par des édits dûment vérifiés. La cour faisait concession sur concession ; elle finit même par accorder la suppression de tous les intendants, sauf ceux des provinces de Bourgogne, de Languedoc et de Provence. Mais, pressée d'en finir, la cour fit enregistrer dans un lit de justice les déclarations présentées au parlement (31 juil.) ; la déclaration royale fut froidement accueillie et l'avocat général Omer Talon exprima, en termes vigoureux, la prétention du parlement d'exercer une juridiction politique. Le chancelier annonça ensuite le rétablissement, pour toutes les compagnies, du droit annuel, pour neuf années, sans conditions ; en même temps, ordre était donné à la conférence de se séparer. Néanmoins, dès le lendemain, la mise en délibération de la déclaration royale était demandée. Un conseiller de la grand-chambre, Broussel, vieillard plein d'obstination qui s'était fait aimer du peuple par l'esprit de résistance qu'il opposait à la cour, proposa de commettre deux conseillers pour examiner la déclaration du roi et de remettre en délibération celles des propositions de la chambre Saint-Louis qui n'avaient pas été visées par cette déclaration. La cour perdit patience et, profitant du prestige que la victoire de Lens remportée par Condé venait de donner à la royauté, elle fit arrêter, le 26 août 1648, pendant le *Te Deum* chanté à cette occasion, Broussel et ceux des conseillers qui s'étaient le plus compromis, Novion-Blancmesnil et Charton (V. BARRICADES ET BROUSSEL). L'arrestation du magistrat que le peuple considérait comme son protecteur suscita une émeute et rapidement Paris se couvrit de barricades. Le maréchal de La Meillerie fut chargé de châtier les mutins.

A ce moment, intervint un personnage plein de vanité et d'ambition, intrigant et d'un esprit turbulent, Paul de Gondy, coadjuteur de l'archevêque de Paris. Il chercha à se poser en médiateur entre la cour et le peuple, mais la reine, prévenue déjà contre lui, l'accueillit assez mal ; Mazarin mit à profit son zèle pour le charger de promettre au peuple la liberté de Broussel, si l'ordre était rétabli. Lorsqu'il revint annoncer à la reine le résultat favorable de sa mission, celle-ci n'eut que des railleries à lui jeter à la figure. Le coadjuteur furieux se fit chef de parti. Broussel cependant n'avait pas été remis en liberté. Le parlement se rendit en corps au Palais-Royal pour demander « Messieurs les absents ». En revenant, les membres du parlement qui ne rapportaient pas la promesse de la mise en liberté de Broussel furent à leur tour insultés par la foule, et le premier président Molé eut quelque peine à tenir tête à l'émeute. La régente céda enfin, mais le peuple ne posa les armes que lorsque Broussel rentra à Paris, le 28 août,

aux acclamations de la foule. Les difficultés n'étaient pas finies avec le parlement qui reprit ses délibérations au point où elles en étaient restées. Alors la reine laissa Paris avec le roi et s'installa à Rueil, puis elle fit arrêter deux anciens ministres, Châteauneuf et Chavigny, accusés d'avoir excité le parlement. Celui-ci envoya des députés porter des remontrances à la reine qui ne cacha pas son ressentiment et proféra même des paroles de menace. Le parlement rendit un arrêt, le 23 sept., par lequel il déclarait qu'il serait pourvu à la sûreté de la ville et que le bourgeois se tiendrait en armes pour la sûreté publique. Malgré cette sorte de déclaration de guerre, la cour qui s'était transportée à Saint-Germain sollicita le parlement, par l'intermédiaire du duc d'Orléans et du prince de Condé, d'y envoyer des députés pour tenter une conférence ; le triomphe du parlement fut complet, et la plupart des propositions de la chambre Saint-Louis devinrent des articles de loi par l'ordonnance du 22 oct. vérifiée par le parlement le 24. Ce fut l'acte le plus important de la Fronde parlementaire ; cette ordonnance réglait l'administration financière et judiciaire du royaume.

Mais Mazarin n'attendait qu'une occasion d'abattre les frondeurs et de faire révoquer cette ordonnance qui restreignait les droits du Trésor. Il fallait s'assurer un chef d'armée ; le prince de Condé lui paraissait le seul capable de jouer ce rôle, mais sa conduite avait été suspecte. Le coadjuteur, qui était l'âme du complot, avait déjà essayé de son côté à gagner Condé à sa cause. Il recrutait des partisans parmi les seigneurs mécontents et remuants ; de ce nombre furent le prince de Conti, frère de Condé, le prince d'Elbeuf, les ducs de Beaufort et de Bouillon ; M. de Marsillac (plus tard duc de La Rochefoucauld), le duc de Longueville et enfin la duchesse de Longueville, sœur de Condé, avide de jouer un rôle actif. Gondy faisait répandre partout des pamphlets auxquels on donnait le nom de « mazarinades ». Condé s'était pourtant décidé à soutenir l'autorité royale ; alors la cour sortit de Paris dans la nuit du 5 au 6 janv. 1649 et se retira à Saint-Germain. Le 7, la reine enjoignait au parlement de se transporter à Montargis. Celui-ci, après une démarche inutile auprès de la reine, déclara Mazarin perturbateur du repos public, organisa la résistance et mit le prince de Conti à la tête des forces de la ville. En même temps, il agissait auprès des autres parlements pour les inviter à faire cause commune avec lui. Les parlements d'Aix et de Rouen s'associèrent à celui de Paris. La noblesse de Normandie s'unit au parlement contre la cour. En Provence, des bourgeois en vinrent aux mains avec les soldats du comte d'Alais, gouverneur pour le roi. En Poitou, le duc de La Trémoille, beau-frère du duc de Bouillon, leva 6,000 hommes pour les amener au secours de Paris. Cependant Condé s'était rapproché de Paris pour le bloquer. A la suite d'une défaite sanglante éprouvée par les frondeurs à Charenton, la reine tenta l'envoi d'un héraut au parlement (12 févr.) ; sur la proposition de Broussel, on refusa de le recevoir. Le 28 févr., la citadelle de Brie-Comte-Robert tomba au pouvoir de l'armée royale. Mais Paris était réduit à la misère et mal organisé pour résister ; on avait compté sur l'appui de Turenne que ses soldats allemands abandonnèrent ; d'autre part, le duc de Longueville était cerné dans Rouen par le duc d'Harcourt. Quoique diverses villes de province fussent encore plus ou moins ouvertement pour la Fronde, Poitiers, Tours, Angers, Le Mans, Reims, Péronne, Mézières, le parlement comprit qu'il ne pouvait aller plus avant dans sa résistance et décida, le 28 févr., d'entrer en conférence avec la cour. La réunion s'ouvrit à Rueil le 4 mars ; au nombre des députés du Parlement étaient Mathieu Molé et le président de Mesmes. La cour émit d'abord des prétentions rigoureuses qu'elle dut ensuite rabaisser ; de leur côté les généraux de la Fronde avaient tous leurs exigences personnelles. Cependant le parlement parvint à traiter le 11 mars et la déclaration royale fut publiée à Paris le 2 avr. Elle accordait une amnistie générale, remettait chacun dans ses biens

et honneurs et n'exigeait du parlement ni qu'il vint enregistrer la déclaration à Saint-Germain, ni qu'il cessât ses assemblées; on fixait à un maximum de 24 millions de livres la somme qui pourrait être empruntée en deux ans.

Ainsi finit la première période de la Fronde; mais la paix de Rueil ne supprimait pas les difficultés financières, et la guerre avec l'Espagne continuait. De plus, la Provence et la Guyenne étaient toujours agitées. La cour rentra à Paris le 18 août. Ce fut alors une période de revirements intéressés et d'intrigues. Condé subissant surtout l'influence de sa sœur qui maintenant se rapprochait de lui, cherchait à faire largement payer ses services; Mazarin redoutait son influence, et ne savait pas le ménager. Le refus d'une faveur promise par Mazarin pour le duc de Longueville fut l'occasion d'une rupture entre le prince et le cardinal; Mazarin céda plus tard et dut même s'engager à ne pas disposer des places les plus importantes sans le consentement du prince. Une telle réconciliation ne pouvait être de longue durée. Un coup de pistolet ayant été tiré sur le carrosse du prince, il en accusa les frondeurs, qu'il avait mécontentés et qui commençaient à avoir des liens avec la cour. Ils furent mis en jugement devant le parlement; Condé se montra plein de hauteur. Mazarin et la reine se décidèrent à faire un coup d'autorité. Après s'être assurée par l'intermédiaire de Gondi du concours des frondeurs, la reine fit arrêter, le 18 janv. 1650, Condé, Conti et Longueville, qui furent conduits à Vincennes. Le 22 janv., les chefs de la Fronde étaient acquittés. Gondi et Beaufort allèrent se réconcilier avec la cour.

La *vieille Fronde* abdiquait; il se formait une *nouvelle Fronde* avec Condé et ses partisans, le prince de Marsillac, le duc de Bouillon, le maréchal de Turenne lui-même. Ce dernier, aidé par la duchesse de Longueville, traita le 20 avr. à Stenay avec les Espagnols. Les frondeurs agitaient la province. Dans le Bourbonnais, un lieutenant de Condé fit le siège d'Ainay qui lui ouvrit ses portes. Dans son gouvernement du Poitou, La Rochefoucauld levait des troupes et de l'argent. Dans le Bordelais, la tyrannie de son gouverneur, le duc d'Epéron, souleva tout le pays. La Normandie également soulevée put être, ainsi que Bordeaux, facilement pacifiée, mais il n'en fut pas de même dans le Nord; cependant le maréchal Du Plessis réussit à prendre Rethel, malgré Turenne qui accourait au secours de la ville, et il le battit quelques jours après (15 déc. 1650). Mazarin croyait s'être assuré les frondeurs par des faveurs, mais le coadjuteur, qui avait espéré le chapeau et se l'était vu refuser, rapprocha le duc d'Orléans et les princes, et complota si bien qu'il rallia les anciens frondeurs aux nouveaux. L'opposition contre le cardinal allait grossissant et elle demanda la délivrance des princes. Le parlement lui-même adressa à la reine des remontrances en ce sens le 20 janv. 1651. Le duc d'Orléans, puis le parlement, demandèrent l'éloignement de Mazarin. Celui-ci se décida à quitter Paris le 6 févr. La reine ayant accordé la liberté aux princes, Mazarin courut la leur donner lui-même. Ils furent rétablis dans tous leurs droits, et Mazarin, n'ayant plus qu'à suivre le chemin de l'exil, se retira à Bruhl, près de Cologne. Mais Condé n'était jamais satisfait; la reine, irritée de ses prétentions et de son peu de courtoisie, fit secrètement venir le coadjuteur (juin 1651) et s'engagea à le présenter à Rome pour le chapeau s'il lui promettait son concours; elle parvint ensuite à gagner quelques autres frondeurs et à s'assurer définitivement l'alliance de la *vieille Fronde* contre Condé. Celui-ci, de son côté, songeant à sa défense, s'était tourné vers les Espagnols; mais, craignant d'être arrêté, il laissa Paris dans la nuit du 5 au 6 juil. et se retira à Saint-Maur. Après des séances orageuses du parlement dans lesquelles Condé, revenu à Paris, chercha à se justifier des accusations portées contre lui, Anne d'Autriche reconnut son innocence et confirma le bannissement de Mazarin. Cette étonnante déclaration fut lue le 7 sept., dans la séance même où fut proclamée la majorité du roi. Mais Condé ne se fiait pas à

la reine; il gagna Chantilly et de là son gouvernement de Guyenne. Il décida d'entrer en guerre; Turenne refusa de se joindre à lui.

Condé avait voulu prendre Paris entre deux armées, l'une formée à Stenay et venant de la Champagne, l'autre à Bordeaux et venant de la Guyenne. Il eut bientôt pour alliés le duc de La Rochefoucauld et le prince de Tarente, de la maison de La Trémoille, qui soulevèrent une partie du Poitou, le duc de Richelieu en Anjou et le gouverneur de La Rochelle, du Daugnon. Le duc de La Force et le seigneur de Bourdeilles promirent de soulever le Périgord. Enfin Condé envoya Lenet à Madrid pour demander à l'Espagne son concours effectif. Anne d'Autriche se transporta rapidement à Bourges avec le roi et quelques troupes, et la ville ouvrit ses portes; de là, la cour s'avança jusqu'à Poitiers. Condé voulant établir une ligne de défense sur la Charente, essaya d'occuper Cognac. Le comte d'Harcourt délivra cette ville qu'assiégeaient La Rochefoucauld et le prince de Tarente (nov. 1651), puis, soutenu par les habitants de La Rochelle, il en chassa les troupes du comte du Daugnon (24 nov.); il occupa ensuite Tonnay-Charente, et força Condé à se replier derrière le fleuve. En même temps, dans la Champagne, le lieutenant de Condé, Tavannes, était repoussé par le maréchal de La Ferté. La reine avait envoyé au parlement une déclaration de lèse-majesté contre les princes. L'assemblée ne l'enregistra que le 4 déc., ayant attendu l'issue d'une négociation tentée par le duc d'Orléans avec Condé. Mais la reine avait aussi autorisé Mazarin à revenir, et le 24 déc., il rentra en France; le parlement, sans s'unir aux princes, rendit contre lui un arrêt par lequel il mit sa tête à prix et décida que ses biens et sa bibliothèque seraient vendus aux enchères, chargeant le duc d'Orléans d'exécuter ces mesures. Mazarin rejoignit la cour à Poitiers le 30 janv. 1652. Le coadjuteur essaya de former un tiers parti et ne put réussir; le chapeau de cardinal le consola de son insuccès. Le duc d'Orléans s'allia avec Condé.

Harcourt resta en Guyenne pour tenir tête à Condé, et la cour se rendit à Saumur sous la protection de Turenne qui venait, avec le duc de Bouillon, d'offrir ses services au roi. Après que le maréchal d'Hocquincourt se fût rendu maître d'Angers défendu par le duc de Rohan-Chabot (7 mars), la cour se rendit à Tours, et de là à Blois. Mazarin fit partager le commandement de l'armée royale entre Hocquincourt et Turenne, afin d'opposer le premier aux troupes du duc d'Orléans, conduites par Beaufort, et le second à celles de Condé conduites par le duc de Nemours. M^{lle} de Montpensier, fille du duc d'Orléans, ayant pu pénétrer dans Orléans, s'y fit acclamer. Cependant Turenne repoussait sur le pont de Jargeau une attaque de Beaufort et s'emparait de Gien. Tout à coup, Condé quitta la Guyenne et arriva à l'armée de la Loire. Hocquincourt était à Bléneau et Turenne à Briare; le premier fut culbuté le 7 avr., et Turenne ne dut qu'à une habile manœuvre de ne pas être entièrement écrasé à Bléneau (14 avr.). Le jeune roi, qui était à Gien, fut à l'abri d'un coup de main. Condé se replia sur Châtillon-sur-Loing et n'essaya pas de pousser davantage l'armée royale; il courut à Paris, espérant l'entraîner dans son parti ainsi que les cours souveraines. Celles-ci le reçurent avec des paroles sévères, décidèrent que le roi serait supplié de revenir à Paris, et renouvelèrent leurs arrêts contre Mazarin. Après avoir surpris et défait devant Etampes Tavannes et Vallon, pendant une revue passée par Mademoiselle (4 mai), Turenne se rapprocha de Paris; il occupa Saint-Denis (7 mai) que Condé lui disputa, mais qui fut repris ensuite. Le duc de Lorraine étant intervenu avec un corps de troupes, Turenne n'eut pas de peine à l'écarter. A ce moment, Condé sortit de Paris dans la crainte d'être pris entre l'armée de Turenne arrivant de Villeneuve-Saint-Georges et celle du maréchal de La Ferté, revenant de Picardie, où elle avait fermé le passage à l'archiduc. Condé se replia sur le faubourg Saint-Antoine où Turenne le mit en déroute. M^{lle} de

Montpensier obtint de son père l'ordre d'ouvrir les portes de la ville pour sauver les débris de l'armée du prince, et du haut de la Bastille, elle fit tirer le canon sur l'armée du roi (2 juil.).

L'assemblée de l'Hôtel de Ville, composée des cours et des notables, refusa de s'unir aux rebelles contre le roi ; ce fut le signal d'un massacre et le feu fut mis à l'Hôtel de Ville. Les princes essayèrent vainement de réunir le parlement ; ils constituèrent un conseil de gouvernement, avec le duc d'Orléans comme lieutenant général. Mazarin fit transférer le parlement à Pontoise, et, dans l'espoir que sa retraite faciliterait la pacification, il se retira de nouveau. Une réaction se produisit en faveur du parti royaliste. La majorité du parlement, restée à Paris, décida, tout en protestant contre la translation à Pontoise, d'envoyer des députés au roi. La paix fut retardée par le retour du duc de Lorraine qui put rejoindre Condé ; Turenne dut les tenir en échec pendant un mois à Villeneuve-Saint-Georges. Paris réclamait de plus en plus vivement le retour du roi ; Condé, malade, se retira. Le roi fit son entrée à Paris le 21 oct. 1652 ; dès le lendemain, le parlement fut convoqué au Louvre, moins douze de ses membres qui avaient reçu l'ordre de s'éloigner de Paris. On lui fit enregistrer deux déclarations, l'une interdisant aux magistrats de s'occuper des affaires d'Etat ou de finances, l'autre de s'intéresser dans les affaires des princes et des grands et de recevoir d'eux des pensions ou gratifications. Gaston d'Orléans reçut l'ordre de quitter Paris et se retira à Blois ; sa fille fut exilée à Saint-Fargeau. Le cardinal de Retz fut arrêté le 19 déc. 1652 et enfermé à Vincennes. Mazarin rentra à Paris le 3 févr. 1653. La Fronde continuait néanmoins à Bordeaux. Le prince de Conti et la duchesse de Longueville s'étaient alliés avec les Espagnols et avec le peuple. Une faction, l'*Ormée*, régnait toujours dans la cité et s'était installée dans l'hôtel de ville, ayant à sa tête l'avocat Villars et le boucher Duretète. Cependant l'armée royale du duc de Candale, appuyée par l'escadre de l'amiral duc de Vendôme, s'avancant victorieusement vers Bordeaux. Le prince de Conti et la duchesse de Longueville se soumièrent et Bordeaux ouvrit ses portes. La dernière ville qui essaya de résister fut Périgueux. La Fronde était terminée. Marquée au début par un effort du parlement vers la liberté politique, elle n'avait plus été qu'une lutte d'ambitions personnelles et qu'une suite compliquée de rivalités et d'intrigues ; ceux qui ont joué un rôle dans cette révolution en sont sortis rapetissés plutôt que grandis. La Fronde a manqué son but et atteint ceux mêmes qui l'avaient dirigée ; la défaite de ce parti a contribué à amener la monarchie absolue de Louis XIV et a plutôt empêché un retour à la féodalité que préparé pour l'avenir l'avènement d'un régime parlementaire. G. REGELSPERGER.

BIBL. : SAINTE-AULAIRE, *Histoire de la Fronde* ; Paris, 1860, 2 vol. in-8. — CHERUEL, *Histoire de France pendant la minorité de Louis XIV* ; Paris, 1879-80, t. II-IV. — Du même, *Histoire de France sous le ministère de Mazarin* ; Paris, 1882, t. I et II, 3 vol. in-8. — Eugène BONNEMERE, *la France sous Louis XIV* ; Paris, 1864, t. I. — Augustin CHALLAMEL, *Histoire anecdotique de la Fronde* ; Paris, 1860, in-12. — Alphonse FEILLET, *la Misère au temps de la Fronde* ; Paris, 1868, in-12, 4^e édit. — VOLTAIRE, *Histoire du Parlement*. — Du même, *Siècle de Louis XIV*. — Anne d'Autriche et la Fronde, d'après les mémoires de M^{me} de Motteville, texte établi par Henry CHAPOY ; Paris, 1882, gr. in-18. — Le duc d'AUMALE, *Histoire des princes de Condé* ; Paris, 1869-89, t. V. — DE BARANTE, *le Parlement et la Fronde, la Vie de Mathieu Molé* ; Paris, 1859, in-8. — Victor COUSIN, *Madame de Longueville* ; Paris, 1867, in-8. — L'Esprit de la Fronde ; Paris, 1772-73, 5 vol. in-12. — Lettres du cardinal Mazarin pendant son ministère, recueillies et publiées par M. A. CHERUEL, dans *Collect. de docum. inédits sur l'hist. de Fr.*, 1872-87, t. III et IV. — *Œuvres du cardinal de Retz*, dans les *Grands Ecrivains de la France*, nouv. éd. publiée sous la direction de M. Ad. REGNIER, 1870-87, 9 vol. in-8. — *Mémoires de Madame de Motteville, de Guy Joly, de Pierre Lenet, du comte de Brienne, de Turenne, de Montglat, de La Rochefoucauld, de Gourville, d'Omer Talon, de M^{lle} de Montpensier*, dans *Nouvelle Collection des Mémoires pour servir à l'histoire de France*, par MICHAUD et POUQUET, — *Journal d'Obézer Lefèvre d'Ormesson*, publié par M. CHER-

RUEL, dans *Collect. de docum. inédits sur l'hist. de Fr.*, 1860-61, t. I. — *Mémoires de M^{me} de Motteville*, nouv. éd., par M. F. RIAUX, avec notice par SAINTE-BEUVE, 1855, 4 vol. in-12. — *Registres de l'Hôtel de Ville de Paris pendant la Fronde*, publiés par MM. LE ROUX DE LINGCY et DOUËT D'ARCO, dans *Société de l'Hist. de Fr.*, 1846-48, 3 vol. in-8. — *Bibliographie des Mazarinades*, publiée par C. MOREAU, *ibid.*, 1850-51, 3 vol. in-8. — *Choix des Mazarinades*, publié par C. MOREAU, *ibid.*, 1853, 2 vol. in-8. — *Lettres du cardinal Mazarin à la reine, avec notes et explications*, par M. RAVENEL, *ibid.*, 1836, in-8. — *Mémoires de Mathieu Molé*, publiés par Aimé CHAMPOLLION-FIGEAC, *ibid.*, 1855-57, t. III et IV, 4 vol. in-8. — *Mémoires de Nicolas Goulas*, publiés par Charles CONSTANT, *ibid.*, 1879-82, t. II et III, 3 vol. in-8. — Gustave SAIGE, *Journal des guerres civiles de Dubuisson-Aubenay, 1648-1652* ; Paris, 1883-1885, 2 vol. in-8. — A.-M. LAISNE, *les Agitations de la Fronde en Normandie* ; Avranches, 1863, in-8. — Henry SALOMON, *la Fronde en Bretagne* ; Paris, 1889, in-8 (extrait de la *Revue historique*). — BOUCHARD, *les Guerres de religion et les troubles de la Fronde en Bourbonnais* ; Moulins, 1865, in-8. — Louis AUDIAT, *la Réforme et la Fronde en Bourbonnais* ; Moulins, 1867, in-8. — A. DEBIDOUR, *la Fronde angevine* ; Paris, 1877, in-8. — Paul de LACROIX, *la Fronde en Angoumois pendant les années 1651 et 1652* ; Paris, 1863, in-12. — *La Fronde à Cognac*, pièces publiées par Jules PELLISSON, dans *Archives histor. de la Saintonge et de l'Aunis*, 1884, t. XII. — Louis AUDIAT, *la Fronde en Saintonge* ; La Rochelle, 1866, in-8. — Ant. SAINTMARC, *Bordeaux sous la Fronde* ; Bordeaux, 1859, in-8. — J. DE CARSLADE DU PONT, *Documents inédits sur la Fronde en Gascogne* ; Paris, 1883, in-8. — P. GAFFAREL, *la Fronde en Provence*, dans *Revue historique*, 1876, t. II, pp. 60 et 436.

FRONDEVILLE (Thomas-Louis-César LAMBERT, marquis de), magistrat et homme politique français, né à Lisieux (Calvados) le 15 nov. 1757, mort à Paris le 17 juin 1816. Président au parlement de Normandie, il fut élu, le 23 avr. 1789, député de la noblesse aux Etats généraux par le bailliage de Rouen. Il devint un des chefs les plus ardents de la droite de l'Assemblée constituante et se montra le constant adversaire de Mirabeau. Pendant les journées des 5 et 6 oct. 1789, il ne quitta pas la famille royale. Il causa maintes fois par ses discours du tumulte dans l'Assemblée, qui prononça la censure contre lui lors de la discussion amenée par l'arrestation de M. de Bonne-Savardin et de l'abbé Perrotin de Barmond (18 août 1790). Le marquis de Frondeville fit imprimer son discours, ce qui occasionna une scène violente au cours de laquelle son ami le comte de Faucigny-Lucinge interpella ses adversaires avec une vivacité extraordinaire. Voyant le danger que courait son ami et les suites que pouvait avoir cet incident, le marquis de Frondeville exprima ses regrets d'en être la cause et l'Assemblée le condamna à garder les arrêts chez lui pendant huit jours (21 août). En 1791, il émigra et se fixa en Angleterre. Il rentra en France après le 18 brumaire. La première Restauration le fit préfet de l'Allier (10 juin 1814) ; la seconde le créa pair de France (17 août 1815).

Etienne CHARAVAY.

FRONSAC. Com. du dép. de la Haute-Garonne, arr. de Saint-Gaudens. cant. de Saint-Béat ; 514 hab.

FRONSAC. Ch.-l. de cant. du dép. de la Gironde, arr. de Libourne ; 1,457 hab. Fronsac est situé sur la rive droite de la Dordogne au pied d'une petite colline de 70 m. de haut, le *Tertre de Fronsac*, que l'on aperçoit d'assez loin. Charlemagne y éleva en 768 un château fort. Le château fut rebâti aux xii^e et xiv^e siècles. Les Français et les Anglais se le disputèrent. Dunois ne put s'en emparer en 1442 qu'après trois assauts. Louis XI y vint peu d'années après et le donna, en 1472, à Odet d'Aydie, de la maison de Foix, vicomte de Lautrec. Il appartint ensuite au maréchal de Gié (1491) puis à Jacques d'Albret, maréchal de Saint-André, en faveur duquel Henri II érigea la vicomté en comté (1551). Par suite de diverses alliances, Fronsac appartint ensuite au comte de Saint-Paul, de la maison d'Orléans-Longueville, pour lequel Henri IV éleva le comté en duché-pairie (1608). Un des gouverneurs de Fronsac pour le comte de Saint-Paul, Dargilemont, se rendit coupable d'excès et de pillages qui lui valurent d'être condamné par le parlement de Bordeaux à avoir la tête tranchée. Les habitants de Libourne obtinrent même

la démolition du château de Fronsac, en 1623. Le duché-pairie de Fronsac appartient à la famille de Richelieu de 1646 à 1789. Le maréchal de Richelieu avait construit sur le terre de Fronsac un pavillon à l'italienne aménagé avec luxe, qui fut détruit à la Révolution. Les vins de la région sont estimés. G. REGELSPERGER.

BIBL. : ALEX. DUCOURNEAU, *La Guyenne historique et monumentale* : Bordeaux, 1812, t. 1, 2^e part., p. 221.

FRONSADOIS ou **FRONSAGUEZ** (*Ager Frontiacensis*). Ancien pays de la France, aujourd'hui compris dans l'arr. de Libourne et dont le chef-lieu était Fronsac.

FRONSBERG (V. FRUNDSBERG).

FRONSPERGER (Leonhardt), ou **FREUNDTSPERGER** (Lienhart), écrivain militaire allemand, né à Ulm vers 1520, mort à Ulm le 23 mai 1575. Familiarisé de bonne heure avec les questions militaires, il exerça dans les armées de l'empire de hautes fonctions judiciaires, notamment pendant la campagne de 1566 contre les Turcs. Depuis 1552, il avait publié plusieurs traités sur le droit militaire, sur l'ordre des armées, sur les sièges et la défense des places, qu'il refondit ensuite dans son *Kriegsbuch* (Francfort, 1573, 3 part., in-fol., fig.), ouvrage important et qui resta longtemps célèbre. G. P-1.

FRONT. I. ANATOMIE (V. FACE).

II. GÉOMÉTRIE. — *Ligne de front*, *Plan de front* (V. PERSPECTIVE).

III. ART MILITAIRE. — *Front de fortification*. Réunion des diverses parties se rattachant, comme tracé et comme profil, à l'un des côtés extérieurs d'une enceinte d'ouvrage de fortification permanente. Leur ensemble est disposé de manière que chaque côté du polygone à fortifier puisse se flanquer par lui-même, de manière à former une sorte d'unité tactique de défense. Suivant le mode de flanquement employé, le front est dit bastionné, polygonal ou fenaillé (V. BASTION, TRACÉ). — On appelle *front d'étude* celui qui sert à discuter, à étudier, à représenter les diverses dispositions ou parties pouvant être appliquées à un genre de tracé. — Dans une place assiégée, le *front d'attaque* est la partie de la fortification contre laquelle l'assiégeant dirige plus spécialement ses travaux ou moyens d'attaque. — Dans un fort détaché constituant l'enceinte de sûreté d'une place, on donne le nom de *front de tête* à celui ou à ceux qui font face vers l'extérieur de l'enceinte précitée.

FRONT RANGE (Monts de la Façade). Division de la chaîne des montagnes Rocheuses, couvrant du N. au S., sur 400 kil. de longueur, toute la partie E. de l'Etat de Colorado, depuis la passe Evans (que franchit le chemin de fer d'Omaha à San Francisco), jusqu'au cañon de l'Arkansas. La chaîne frontale limite du côté de l'E. les « Parcs » ou hautes vallées longitudinales du Colorado (V. ce mot). Ses principaux sommets sont les pics Long (4,350 m.), Lincoln (4,360), Pike (4,308), Clarke (4,013) (V. ETATS-UNIS [Géographie physique]). Aug. M.

FRONT (Saint), apôtre du Périgord dont la légende fait remonter la prédication au 1^{er} siècle de l'ère chrétienne. Il aurait parcouru et évangélisé successivement, outre le Périgord, la Saintonge, le Poitou, la Normandie et une partie du Beauvaisis, et serait mort à Périgueux dont il était évêque. Fête le 25 oct.

BIBL. : *Acta SS. Boll.*, oct. 1861, t. XI. — PERGOT, *Vie de saint Front* ; Périgueux, 1861, in-8.

FRONTAL. I. ANATOMIE. — *Os frontal* (V. FACE).

II. ARCHÉOLOGIE. — Pièce faisant partie du mézail de l'armet, servant de pièce de doublure au droit du front, au-dessus de la vue. Le frontal apparaît à la fin du xv^e siècle et disparaît avec l'armet au commencement du xvii^e siècle. Il pivote, comme tout le mézail, sur les deux tourillons latéraux ou pivots d'oreille. Dans beaucoup d'armets, le frontal n'est point indépendant de la vue. Certaines salades présentent aussi un frontal, notamment les salades de tournoi de la fin du xvi^e et du commencement du xvii^e siècle. Ce frontal fait alors office de mézail, car une ventaille immobile défend le milieu du visage dont le bas sera protégé

par la haute pièce vissée au droit de cette ventaille. Le frontal permet la vue par l'espace qu'il laisse entre son bord inférieur et la ventaille. Maurice MAINDRON.

III. GÉOMÉTRIE. — *Ligne frontale* (V. PERSPECTIVE).

IV. SELLERIE (V. BRIDE).

FRONTEAU. I. ARCHITECTURE. — *Petit fronton* (V. ce mot) triangulaire ou curviligne, surmontant un chambranle ou encadrement de porte, de croisée ou de niche, accompagné ou non de colonnes, une souche de cheminée, une table saillante ou un motif de décoration.

II. ART MILITAIRE. — *Fronteau de mire*. Pièce de bois de 4 pouces d'épaisseur, de 1 pied de hauteur et de 2 pieds 1/2 de longueur, que l'on adaptait jadis à la volée d'un canon pour faire le pointage de la pièce.

FRONTEAU (Jean), archéologue et controversiste français, né à Angers en 1614, mort à Paris le 17 avr. 1662. Il prit en 1630 l'habit de chanoine régulier dans l'abbaye de Toussaint à Angers. Il fut appelé à Paris en 1636 et désigné en 1637 pour régenter la philosophie, puis en 1639 la théologie dans l'abbaye de Sainte-Geneviève. Il s'appliqua tout spécialement à former et développer la bibliothèque de cette maison. Le succès de ses cours fut tel qu'il devint chancelier de l'université de Paris. Un mémoire sur Thomas à Kempis où il cherchait à démontrer que ce théologien était l'auteur de l'*Imitation*, alluma une polémique violente. Une édition qu'il donna des œuvres d'Yves de Chartres le fit accuser de plagiat. Enfin suspect de jansénisme, il reçut l'ordre en 1661 de se retirer dans le prieuré de Bené, près de Juigné-sur-Maine, qui lui avait été donné en 1654. Mais, dès 1662, il revint à Paris. Ses principaux ouvrages sont : *Summa totius philosophiæ e D. Thomæ Aquinatis doctrina* (Paris, 1640, in-fol.) ; *Thomas à Kempis vindicatus* (Paris, 1644, in-8) ; *Ivonis Carnotensis Opera omnia* (Paris, 1647, in-fol.) ; *Dissertatio philologica de virginitate honorata, erudita adornata, fecunda* (Paris, 1651, in-4) ; *Antitheses Augustini et Calvinii* (Paris, 1651, in-16) ; *Kalendarium Romanum nongentis annis antiquius* (Paris, 1652, in-8) ; *Epistola in qua de jure episcoporum in ecclesiis suarum urbium dissertitur* (Paris, 1659, in-4) ; *επιστολά veterum* (Paris, 1660, in-4), dans le recueil intitulé *Epistolæ selectæ* (Liège, 1674, in-16). M. Prou.

BIBL. : LALLEMANT, *Vie de Fronteau*, dans *Joannis Frontonis memoria disertis per amicos virosque clarissimos encomiis celebrata* ; Paris, 1663, in-4. — NICERON, *Mémoires pour servir à l'histoire des hommes illustres*, t. XXI. — DUPUIS, *Bibliothèque des auteurs ecclésiastiques*. — Célestin PORT, *Diction. histor., géogr. et biographique de Maine-et-Loire*, t. II, p. 211.

FRONTENAC. Com. du dép. de la Gironde, arr. de La Réole, cant. de Targon ; 622 hab.

FRONTENAC. Com. du dép. du Lot, arr. de Figeac, cant. de Cajarc, sur le Lot ; 190 hab. L'église est adossée aux ruines d'un temple romain.

FRONTENARD. Com. du dép. de Saône-et-Loire, arr. de Louhans, cant. de Pierre, sur la Guyotte ; 630 hab. Moulin, huilerie.

FRONTENAS. Com. du dép. du Rhône, arr. de Villefranche-sur-Saône, cant. du Bois-d'Oingt ; 357 hab.

FRONTENAUD. Com. du dép. de la Saône-et-Loire, arr. de Louhans, cant. de Cuiseaux ; 1,116 hab.

FRONTENAY. Com. du dép. du Jura, arr. de Lons-le-Saunier, cant. de Voiteur ; 420 hab. Bâti sur le flanc du premier contrefort du Jura, Frontenay domine à perte de vue la large vallée de la Seille et les plaines de la Bresse loughannaise. Au moyen âge, ce fut le chef-lieu d'une seigneurie qui appartint d'abord à une famille qui en portait le nom, et qui, au xiv^e siècle, passa aux Chalon-Arlay.

Ceux-ci la cédèrent aux Falerans, et la Révolution la trouva aux mains, avec la qualité de marquisat, de la famille de Montrichard, dont les descendants sont encore propriétaires du château. Ce château, assez bien conservé, est dans une position très forte et des plus pittoresques. Il y avait à Frontenay un petit prieuré relevant de Cluny. A. V.

FRONTENAY. Com. du dép. de la Vienne, arr. de Loudun, cant. de Moncontour; 555 hab.

FRONTENAY-ROHAN-ROHAN (anciennement *Frontenay-l'ibattu*). Ch.-l. de cant. du dép. des Deux-Sèvres, arr. de Niort; 1,922 hab. Stat. du chem. de fer de Poitiers à La Rochelle, sur la Courance, affl. du Mignon. Ancienne place forte, prise par Louis IX en 1242. Frontenay a appartenu aux Rohan-Soubise. Benjamin de Rohan, seigneur de Soubise, avait obtenu de Louis XIII, en 1626, l'érection de sa baronnie en duché-pairie, mais les lettres patentes ne furent pas enregistrées. Hercule Mériadec de Rohan, prince de Soubise, obtint de Louis XIV une faveur semblable, en 1714, ainsi que la permission d'ajouter au nom de Frontenay le nom redoublé de Rohan-Rohan. G. R.

FRONTENEX. Com. du dép. de la Savoie, arr. d'Albertville, cant. de Grésy-sur-Isère; 419 hab.

FRONTIÈRE. La frontière marquant jusqu'où s'étend l'action de la souveraineté territoriale et des lois, il importe qu'elle soit exactement établie et qu'il n'y ait aucun doute sur l'endroit où s'arrête la puissance d'un État et où commence l'autorité de l'État voisin. On distingue, en droit international, deux sortes de frontières : 1° les frontières physiques ou naturelles; 2° les frontières conventionnelles. Les frontières physiques ou naturelles sont formées par la mer, les fleuves et rivières, les montagnes, les steppes et les bas-fonds. En ce qui concerne les frontières maritimes, on admet en général que les États riverains exercent leur souveraineté jusqu'à la distance qu'atteindrait un coup de canon tiré du rivage, ou, comme cette distance est aujourd'hui très variable, jusqu'à une distance de 3 à 5 milles, ou à la moitié du chenal s'il est trop étroit pour comporter deux bandes aussi larges. Pour les rivières, la frontière suit le *thalweg*, mais ne se déplace pas si le cours d'eau change de lit. Pour les montagnes, elle suit la crête ou la ligne de partage des eaux. Du reste, par elles-mêmes, les rivières et les montagnes, bien que qualifiées de frontières naturelles, ne forment pas une ligne de séparation; elles n'acquiescent cette signification que par des traités; et il en est ainsi, à plus forte raison, des steppes et bas-fonds au travers desquels il est indispensable de tracer la limite d'un commun accord. En d'autres termes, toutes ces frontières ont pris aujourd'hui un caractère artificiel et conventionnel et rentrent, par conséquent, dans la seconde catégorie : celle des frontières tracées par un traité de délimitation. Les frontières conventionnelles consistent en une ligne géométrique dont la direction est tracée, par suite d'une entente entre les États intéressés, soit à l'aide des limites naturelles, soit par des points marqués sur la carte; elles sont indiquées matériellement sur le terrain, après une descente sur les lieux, par des poteaux, des pierres-bornes, des fossés, etc. Parmi les traités de limites conclus par la France, nous citerons ceux de 1824, 1825 et 1826 avec la Suisse; de 1856, 1862 et 1866 avec l'Espagne; de 1861 avec les États sardes. Ernest LEHR.

FRONTIÈRES MILITAIRES (V. CONFINS).

BIBL. : CALVO, *le Droit international théorique et pratique*, § 657. — F. DE MARTENS, *Traité de droit international*, t. I, pp. 454, § 88. — KLÜBER, *Droit des gens*, éd. Ott, § 133. — BLUNTSCHLI, *Droit international codifié*, éd. Lardy, §§ 296-299.

FRONTIGNAN. Com. du dép. de la Haute-Garonne, arr. de Saint-Gaudens, cant. de Saint-Bertrand-de-Comminges; 264 hab.

FRONTIGNAN (*Frontinianum*). Ch.-l. de cant. du dép. de l'Hérault, arr. de Montpellier, sur l'étang d'Ingril; 3,603 hab. Cité pour la première fois en 1051; c'était à cette époque un fief de l'abbaye d'Aniane dont le possesseur, Pierre Moscaluns, reconnu en 1112 la suzeraineté du seigneur de Montpellier, Guillem V; l'abbé d'Aniane approuva cette transaction en 1123. La seigneurie de Frontignan appartient ensuite à la famille de Fabrègues et à celle de Gigean (*Mémorial des Nobles*, pp. 616-627). Frontignan passe ensuite avec Montpellier aux mains des rois d'Aragon, puis des rois de Majorque, et est réuni au do-

maine royal en 1349. En 1274, Jacques I^{er} y avait établi une cour royale. Le 19 avr. 1361, la ville est prise d'assaut par Séguin de Badoef. En 1629, le cardinal de Richelieu y passe et assiste à des joutes navales organisées par les consuls; l'année suivante, Louis XIII la dote d'un siège d'amirauté. En 1710, les Anglais, maîtres de Cette, l'attaquent inutilement; les mêmes en 1812 font une ridicule démonstration sur les côtes de l'étang. Anciennement du diocèse de Maguelonne, puis de Montpellier, ch.-l. d'archiprêtré. Eglise sous le vocable de la Conversion de saint Paul, xiii^e et xiv^e siècle, clocher fortifié. Vins muscats renommés. Sources minérales. Pêcheries et chasses sur les étangs. C'est à tort qu'on a fait de Frontignan l'ancienne station romaine de *Forum Domitii*. A. MOLINIER.

BIBL. : MUNIER, *Notes sur Frontignan*; Montpellier, 1869, in-8. — D. VAISSETE, *Histoire de Languedoc*, nouv. éd., *passim*.

FRONTIGNAN-DE-L'ISLE. Com. du dép. de la Haute-Garonne, arr. de Saint-Gaudens, cant. de L'Isle-en-Dodon; 118 hab.

FRONTIN (Sextus-Julius-Frontinus), officier et ingénieur romain, né vers l'an 41 de l'ère chrétienne, mort probablement en 103. Il apparaît pour la première fois dans l'histoire en 70, sous Vespasien; il était alors préteur urbain. Consul en 74, il servit d'abord avec distinction en Grande-Bretagne, puis succéda à Cerialis dans le gouvernement de cette province (76-78). Sous le règne de Domitien, Frontin abandonna la vie publique et, retiré en Campanie, se consacra à des travaux littéraires. Nerva le rappela en 97 et lui confia les importantes fonctions d'inspecteur des eaux (*curator aquarum*). Presque à la même époque Frontin était consul pour la deuxième fois; il le fut une troisième sous Trajan en 100; sous Trajan encore il avait été nommé augure. Il nous reste de Frontin deux ouvrages complets et les fragments d'un troisième. Sous le titre de *Strategematon libri III*, Frontin a réuni toute une collection de stratagèmes; les exemples qu'il cite sont choisis avec soin et empruntés le plus souvent à l'histoire romaine. Les *Strategemata* étaient un ouvrage d'un caractère populaire et destiné à compléter un grand ouvrage théorique sur l'art militaire; cet ouvrage aujourd'hui perdu aurait été composé sous le règne de Domitien. A la suite de trois livres de *Strategemata*, les manuscrits et les éditions en donnent un quatrième qui n'est pas de Frontin, mais qui a été composé à une date antérieure au v^e siècle. L'ouvrage intitulé *De Aquis urbis Romæ* est un traité intéressant sur les aqueducs à Rome. Il a été composé au moment où Frontin remplissait les fonctions de *curator aquarum*, mais il ne fut publié que sous Trajan. Il se divise en deux livres et contient l'histoire et la description des moyens employés pour alimenter d'eau la capitale de l'empire romain; il comprend aussi les lois qui régissaient la matière. Son traité d'arpentage, qui comprenait au moins deux livres, nous est connu seulement par des extraits et des commentaires qui traitent de *aquarum qualitate, de controversiis, de limitibus, de controversiis aquarum*, et semble avoir été écrit sous Domitien. On attribue aussi à Frontin un traité d'agriculture dont il ne nous reste rien. Frontin a joui auprès de ses contemporains d'une estime toute particulière; ses ouvrages, très documentés, sont écrits d'un style ferme, simple et concis. S. D.

BIBL. : Edition complète des œuvres de Frontin par KEUCHEN (Amsterdam, 1661); dans la *Bipontine* (1788), par A. DEDERICH (Leipzig, 1855). — Edition particulière des *Strategemata*, par OUDENDORP (Leyde, 1731, 1779), G. GUNDERMANN (Leipzig, 1888). — Pour les fragments du traité d'arpentage, V. LACHMANN, *Gromatici veteres*; Berlin, 1848-1852, 2 vol. — Sur la vie de Frontin, V. DEDERICH, *Zeitschrift für die Alterthumswissenschaft*, 1839, pp. 834, 1077.

FRONTIN. Personnage de comédie, qui passa plus tard dans l'opéra-comique, et qui est aujourd'hui à peu près oublié. Il était pourtant devenu presque un type, après avoir pris naissance sur notre scène tout au déclin du xvii^e siècle. Descendant un peu dégénéré de nos grands valets classiques, les Scapin, les Crispin, les Mascarille et

les Gros-René, Frontin semble un précurseur un peu pâle de Figaro, dont il n'a ni le prodigieux esprit, ni la large envergure, ni le vice héroïque et profond. C'est un valet rusé, un malin compère, assez fin, bon vivant, qui se mêle volontiers à toutes les intrigues, bavarde sans cesse, courtise les soubrettes, aide son jeune maître à faire des folies tout en soignant les affaires de celui-ci sans pour cela négliger les siennes, qui se grise à l'occasion, et qui se fait remarquer par sa verve, sa gaieté, son désir de bien vivre et son esprit parfois réel, quoique un peu vulgaire. On peut dire, il est vrai, que Frontin a un peu dégénéré en passant, il y a tantôt un siècle, de la comédie dans l'opéra-comique, et que les librettistes l'ont gâté en le vulgarisant plus que de raison. On peut supposer que c'est Dancourt qui a inventé ce personnage, car on le rencontre dès 1692 dans une de ses meilleures comédies, *les Bourgeois à la mode*, puis, quelques années après, dans une autre, *les Curieux de Compiègne*. Marivaux s'en empara ensuite et l'employa dans *l'École des Mères*, *les Serments indiscrets*, *l'Heureux Stratagème*, *le Petit-Maître corrigé*, *la Méprise*, *les Sincères*, *l'Épreuve*; puis ce fut Philippe Poisson dans *l'Amour secret*, Saint-Foix dans *le Sylphe*, Gresset dans *le Méchant*, Vadé dans *la Canadienne*, etc. On le vit même devenir le héros de certaines pièces, comme *les Ruses de Frontin*, *Frontin mari garçon*, *Martin et Frontin*. Le romantisme et la révolution de 1830 ont tué Frontin; déjà malade à cette époque et très affaibli dans l'estime publique, il n'a plus fait parler de lui depuis lors.

FRONTISPICE. I. ARCHITECTURE. — Ensemble de la façade principale d'un édifice; mais, dans cet ensemble, les lignes d'architecture, de même que les motifs de sculpture, doivent concourir à former une composition décorative telle qu'elle annonce et affirme la destination et le caractère de l'édifice, sanctuaire de la divinité ou bourse de commerce, tribunal de justice ou école professionnelle. Charles LUCAS.

II. TYPOGRAPHIE. — On appelle frontispice ou *grand titre*, le titre principal et complètement développé d'un ouvrage; il contient aussi le nom et l'adresse de l'éditeur et le millésime de l'émission. Le verso du grand titre doit toujours rester en blanc. Une des conditions essentielles pour qu'un frontispice ait de la grâce, c'est qu'il ne soit pas trop chargé, c.-à-d. ne contienne pas un trop grand nombre de lignes. Il ne faut donc y exprimer que ce qui est rigoureusement nécessaire pour faire connaître le but de l'ouvrage d'une manière claire et précise (V. aussi BIBLIOGRAPHIE t. VI, p. 630).

FRONTON (Archit.). Couronnement d'édifice ou de corps d'édifice composé de deux parties de corniches obliques se rejoignant ou d'une partie de corniche circulaire, les unes ou l'autre se raccordant avec les moulures supérieures de la corniche d'un entablement et formant ainsi un triangle rectiligne ou curviligne, dont l'intérieur, appelé tympan, peut recevoir une décoration sculptée en harmonie avec la destination de l'édifice. L'origine du fronton se trouve, sans aucun doute, dans les anciens combles de bois dont les Grecs couvraient leurs temples, lesquels temples se terminaient toujours, sur les deux faces antérieure et postérieure, par un fronton accusant la pente des toitures et dont, dans les grands temples des belles époques de l'art, chaque tympan était sculpté, tandis que, dans les monuments d'ordre dorique primitif, à Postum par exemple, les tympanes restaient nus. Les Grecs appelaient le fronton *aigle*, soit parce que sa forme triangulaire rappelait un aigle aux ailes éployées ou parce que les anciens frontons étaient surmontés d'un aigle prenant son vol; mais les Romains donnaient au fronton le nom de *faite* ou *faîtage* indiquant bien sa destination; le mot français *fronton* rappelle mieux encore le caractère de ce membre d'architecture, le *front de l'édifice*. — La composition et la hauteur des frontons ainsi que la décoration de leurs différentes parties ont donné lieu à des règles rappelées et modifiées, depuis Vitruve, par les architectes de la Renaissance et par les maîtres des deux derniers siècles, mais la différence des

climats et l'application des frontons à des parties secondaires d'édifices, à de simples baies ou à des motifs décoratifs, ont fait de plus en plus négliger, depuis la Renaissance, ces règles relatives aux frontons, et ces derniers, devenus souvent de simples éléments d'ornementation, ont subi l'influence du goût des diverses époques. Les édifices du moyen âge ont aussi des frontons comme couronnement de certaines de leurs parties; mais ces frontons, plus aigus que ceux des édifices antiques, sont plutôt désignés sous le nom de *pignons* et de *gâbles* (V. ces mots). — Renvoyant aux mots TYMPAN et ACROTÈRE l'étude des différentes façons dont les frontons ont pu être décorés, soit intérieurement, soit sur leurs extrémités et à leur sommet, nous donnerons seulement ici quelques explications sur les diverses dénominations que les frontons ont reçues par suite des modifications qui ont été apportées, surtout depuis la Renaissance, dans ce mode de couronnement des parties d'édifices. — *Fronton à jour*. Fronton dont le tympan est percé d'une baie, le plus souvent circulaire ou ovale, afin d'éclairer la partie de comble derrière. — *Fronton à pans*. Fronton affectant la forme d'un trapèze, c.-à-d. dont les deux corniches obliques, au lieu de se rencontrer, sont reliées, à leur extrémité supérieure, par une partie de corniche horizontale, cette dernière portant le plus souvent un motif formant amortissement. — *Fronton brisé*. Fronton dont les corniches obliques sont interrompues avant leur jonction et se terminent par un ressaut ou un profil. — *Fronton circulaire*. Fronton dont le couronnement est un arc de cercle au lieu d'être un triangle. Ce genre de fronton a été fréquemment employé dans les deux derniers siècles et souvent pour alterner avec des frontons de forme triangulaire dans le couronnement de travées ou de baies. — *Fronton double*. Fronton qui en abrite un plus petit dans son tympan, comme au pavillon milieu du Louvre où les cariatides portent jusqu'à trois frontons l'un dans l'autre et forment comme un triple fronton. — *Fronton entrecoupé*. Fronton brisé, mais dont le vide formé par l'interruption des corniches obliques est occupé par un piédestal recevant un vase, un buste, une statue, etc. — *Fronton glissant* ou *sans retour*. Fronton dans lequel les corniches obliques ont des moulures en moins grand nombre ou moins importantes que la corniche horizontale servant de base au fronton. — *Fronton gothique* (V. GÂBLE, PIGNON). — *Fronton par enroulements*. Fronton brisé dont les corniches obliques se terminent en volutes. — *Fronton sans base*. Fronton dont la corniche horizontale est coupée et contre-profilée, sur le nu de l'édifice, au-dessus des colonnes ou pilastres recevant les abouts du fronton. — *Fronton surbaissé*. Fronton dont l'angle supérieur, très ouvert ou obtus, donne au fronton une hauteur sensiblement moindre que la hauteur habituelle qui est le cinquième de la base. — *Fronton surhaussé* ou *surmonté*. Fronton dont la hauteur, plus considérable que le cinquième de la base, fait de l'angle supérieur un angle plus ou moins aigu et rapproche ainsi le fronton du pignon des édifices gothiques ou des édifices de la Renaissance. Ce fronton est dit *triangulaire* quand les trois angles, formés par les corniches, sont égaux et que le fronton devient un triangle équilatéral. — En charpente, on appelle *fronton* la pièce de bois ou l'assemblage de pièces de bois, de forme triangulaire ou circulaire et moulurées ou non, qui couronnent une lucarne. — En couverture, on désigne sous le nom de *garniture de fronton* les ornements en tuile ou en métal qui ornent les rives d'un toit formant pignon. Ch. LUCAS.

FRONTON. Ch.-l. de cant. du dép. de la Haute-Garonne, arr. de Toulouse; 2,481 hab. Existait dès le XI^e siècle; en 1419, l'église, qui payait un cens à l'abbaye de Saint-Sernin de Toulouse, est consacrée par le pape Calixte II, de passage en France. En 1422, les hospitaliers de Jérusalem acquièrent une partie de la seigneurie; on y construit une forteresse, résidence ordinaire du grand prieur de Toulouse; la ville devient florissante et s'entoure de murailles. Dès le XIII^e siècle le régime consulaire fonctionne à Fron-

ton, mais non sans luttes entre les habitants et leurs seigneurs. Au xvi^e le bourg est fort éprouvé ; en oct. 1567, il est occupé et mis à sac par l'armée protestante ; occupé une seconde fois par eux en 1572, il est repris par les troupes du baron de Fourquevaux, et traverse sans nouvelles aventures, mais non sans alarmes, la seconde période des guerres de religion jusqu'en 1628. — Vignobles renommés.

BIBL. : D. VAISSETE, *Histoire de Languedoc, passim*. — DU BOURG, *Grand Prieuré de Toulouse*, pp. 265-276.

FRONTON (M. CORNELIUS), écrivain latin, né à Cirta, en Afrique, sous Domitien ou Nerva, mort vers 170 ap. J.-C. Il nomme parmi ses maîtres Athénodote et Dionysius Tenuior. A Rome il jouit, comme avocat, comme professeur d'éloquence et comme homme d'Etat, d'une grande considération. Il obtint la faveur de l'empereur Adrien et d'Antonin le Pieux, qui lui confia l'éducation des princes Marc-Aurèle et L. Verus. Ces fonctions et l'enseignement de la rhétorique lui valurent une fortune considérable ; aussi fit-il de magnifiques constructions et acheta-t-il les jardins de Mécène. En 143, il fut consul pendant deux mois. Il se fit dispenser des fonctions proconsulaires en alléguant sa santé ; il souffrait de la goutte. Cet état maladif et beaucoup de malheurs domestiques empoisonnèrent sa vie : il perdit cinq enfants et ne laissa qu'une fille, nommée Gratia. Comme orateur et rhéteur, il fut tenu en haute estime par ses contemporains. Eumène, dans le *Panégryrique de Constantin* (14), dit de lui : *Eloquentiæ non secundum, sed alterum decus*. Un grand nombre de témoignages le mettent sur le même rang que les premiers orateurs ; les écrivains du III^e et du IV^e siècle l'appellent l'Orateur, titre jusqu'alors réservé à Cicéron. Il ne reste rien de ses discours. Il plaida beaucoup et l'on cite de lui ou il mentionne lui-même, dans le genre judiciaire, des discours pour les Bithyniens, pour les Ptoléméens, contre Hérode Atticus, pour Petilianus, contre Pélopos. Ses discours politiques appartiennent plutôt au genre démonstratif ; ce sont des éloges d'Adrien, la harangue de remerciement à l'occasion de son consulat, un discours contre les chrétiens. Il est resté quelques lignes d'une harangue d'actions de grâces dans le Sénat, au nom des Carthaginois. Sa renommée lui survécut. Marc-Aurèle témoigne dans ses lettres de l'admiration et de l'affection que son maître lui inspirait (p. 55) : *Marco Cornelio meo*, dit-il, *oratore maximo, homine optimo*. Il fit école ; parmi ses disciples les plus enthousiastes, on compte Aulu-Gelle. Sous le nom de *Frontiniani*, ils affectaient de préférer à l'emphase grecque une simplicité sévère dans la pensée et une pureté scrupuleuse dans le style. Fronton est à la tête du mouvement archaïsique ; ses auteurs favoris sont : Plaute, Ennius, Caton, Gracchus, Lucrèce, Laberius, Salluste. Tércence chez lui n'est pas nommé ; à peine fait-il allusion à Virgile, Horace et Tacite ; il loue pourtant Cicéron, dont il préfère toutefois les lettres aux discours ; il lui reproche, il est vrai, d'avoir rarement de ces mots inattendus, que l'on ne trouve qu'à force d'étude, de soins, de veilles, et par la connaissance approfondie des vieux poètes. Mais Sénèque surtout est traité par lui avec le dernier mépris. Fronton est là tout entier. Jusqu'au commencement de ce siècle, on ne pouvait guère le juger que sur sa réputation ; il ne restait sous son nom que quelques fragments insignifiants et un petit traité *De Verborum differentiis*, qui lui a été attribué arbitrairement ainsi que les *Exempla elocutionum de messius arustianus* (V. Keil, *Gram. lat.*, VII, 519 et 444). Enfin, en 1815-1823, le cardinal Angelo Mai publia des œuvres de Fronton, d'après un palimpseste trouvé dans la bibliothèque Ambrosienne à Milan et dans la bibliothèque du Vatican à Rome. Cet ouvrage renferme la correspondance de Fronton avec Marc-Aurèle avant et après qu'il fut empereur ; deux livres de lettres à Verus, un livre de correspondance avec Antonin le Pieux ; deux lettres *ad amicos*, quelques lettres en grec. C'est aussi à Marc-Aurèle qu'il adresse les traités sur l'éloquence et la supériorité de la philosophie comparée

à l'éloquence : *De Orationibus*. Puis viennent des fragments historiques : *De Bello Parthico* et *Principia historiarum*, qui louent les qualités militaires déployées par Verus en Orient. Enfin, différents traités frivoles, dédiés à Marc-Aurèle, *facetiarum et voluptatis causa* ; l'éloge de la fumée et de la poussière, celui de la négligence ; une dissertation sur Arion et quelques autres morceaux. Nous sommes loin de tout posséder, et la perte n'est pas préjudiciable à la gloire de Fronton, qui n'a rien gagné à la découverte d'Angelo Mai. La connaissance des œuvres elles-mêmes a démontré combien était surfaite et mal fondée la réputation de l'écrivain. Cette lecture pénible et indigeste montre un homme qui possède un fonds médiocre d'idées et des préjugés étroits. S'il faut louer la campagne qu'il entreprend contre l'influence excessive du grec et contre la pompe africaine, son admiration exagérée pour les anciens auteurs et son dédain des classiques dénotent un goût singulier. Quant à son style, c'est un composé laborieux d'archaïsmes qu'il emprunte à ses auteurs favoris, une sorte de pastiche et de mosaïque, à l'aide de quoi il dissimule la pauvreté de ses connaissances et de ses pensées. Le plus grand mérite de Fronton est de nous avoir, par son fanatisme pour l'antiquité, conservé, en transcrivant les extraits de ses lectures, des morceaux remarquables des vieux écrivains qui seraient perdus sans lui. A. W.

BIBL. : *Frontonis Opera*, éd. S.-A. NABITZ ; Leipzig, 1867. — A. PHILIBERT SOUPÉ, *De Frontinianis reliquis*, 1853. — G. BOISSIER, *Marc-Aurèle et les Lettres de Fronton*, dans *Revue des Deux Mondes*, 1^{re} av. 1868. — TEUFFEL, *Geschichte der Röm. Litt.*, 1875, 3^e éd.

FRONTON DU DUC (V. DUC).

FRONTONAS. Com. du dép. de l'Isère, arr. de La Tour-du-Pin, cant. de Crémieu ; 965 hab.

FRONVILLE. Com. du dép. de la Haute-Marne, arr. de Wassy, cant. de Joinville ; 334 hab.

FRORIEP (Ludwig-Friedrich von), accoucheur allemand, né à Erfurt le 15 janv. 1779, mort à Weimar le 28 juil. 1847. Il fut professeur d'accouchements successivement à Halle, à Berlin et à Tubingue, puis, en 1816, alla se fixer à Weimar et prendre la direction d'un comptoir d'industrie. Ses publications sur l'anatomie comparée, la chirurgie, l'obstétrique, la gynécologie, sont très nombreuses ; son ouvrage le plus important est : *Theoretisch-praktisches Handbuch der Geburtshülfe* (Weimar, 1802, in-8 ; 8^e édit., 1827).

D^r L. HN.

FROSINI (Donato), architecte italien du commencement du xvii^e siècle, né à Pistoia (Toscane). D. Frosini fut, de 1608 à 1616, l'architecte de l'église Santa Maria della Neve de Pistoia. — Son fils, *Francesco Frosini*, entra dans les ordres et, d'abord évêque de Pistoia, devint archevêque de Pise. Charles Lucas.

FRONNONE. Ville d'Italie, ch.-l. de circondario de la prov. de Rome, à 97 kil. S.-E. de cette ville, sur le chem. de fer de Rome à Naples ; 9,768 hab. Cette petite ville, l'antique *Frusino*, bâtie par les Volques et conquise par les Romains en 304 av. J.-C., ne présente d'autre intérêt que sa très pittoresque situation sur une hauteur.

FROSSARD (Benjamin-Sigismond), doyen de la faculté de théologie protestante de Montauban, né à Nyon (Vaud) en 1754, mort à Montauban le 3 janv. 1830. Il fut pasteur à Lyon de 1777 à 1793. Comme il fit, en 1785, un voyage en Angleterre, qui le mit en contact avec les promoteurs de l'émancipation des esclaves, il publia alors la *Cause des esclaves nègres et des habitants de la côte de Guinée* (Paris, 1788, 2 vol. in-8). En 1802, il fut appelé avec Rabaut-Pommier à travailler à la rédaction des articles organiques de l'an X. En 1809, il fut chargé de l'exécution du décret qui fonda une faculté de théologie à Montauban ; il y remplit, à partir de 1810, les fonctions de professeur et de doyen. La réaction de 1815 le destitua. Il traduisit encore *le Christianisme des gens du monde mis en opposition avec le véritable christianisme* (Montauban, 1821, 2 vol. in-8) de Wilberforce,

un ouvrage qui contribua pour sa part au réveil religieux qui commençait à se manifester alors. F.-H. K.

FROSSARD (Benoît-Daniel-Emilien), pasteur français, né à Paris le 26 juin 1802, mort à Bagnères-de-Bigorre le 25 janv. 1881. Pasteur catéchiste à Nîmes en 1825, il se fit connaître en cette ville comme un prédicateur distingué, devint directeur du séminaire de Montauban en 1847, puis pasteur à Bagnères-de-Bigorre (1848). Il suivit en qualité d'aumônier protestant l'expédition de Crimée. On a de lui : *Tableau des diverses religions professées de nos jours* (Nîmes, 1827, in-12) ; *Événements de Nîmes en 1830* (1830, in-18) ; *Sermons* (Paris, 1835, in-8) ; *Lettres écrites d'Orient* (Toulouse, 1856, in-12) ; *Guide du géologue dans les Pyrénées* (Bagnères, 1858, in-12) ; *le Manuel des chrétiens protestants* (1861, in-12) ; *Promenades géologiques* (1865, in-18) ; *les Origines du protestantisme et de la Réforme* (Toulouse, 1874, in-12), etc.

FROSSARD (Charles-Auguste), général français, né le 26 avr. 1807, mort à Château-Villain (Haute-Marne) le 25 août 1875. Sorti de l'École polytechnique en 1827, il servit avec distinction dans le génie, prit part comme lieutenant-colonel de cette arme au siège de Rome (1849) et comme colonel à celui de Sébastopol, d'où il revint général de brigade (1855). Général de division le 24 déc. 1858, il fit la campagne d'Italie (1859) à côté de Napoléon III, qui se l'était attaché comme aide de camp dès 1857 et dont l'amitié pour lui finit par devenir un véritable engouement. Le général Frossard fut nommé le 15 mars 1867 chef de la maison militaire et gouverneur du prince impérial. En juil. 1870, au moment de la déclaration de guerre à la Prusse, il commandait le camp de Châlons. L'empereur le mit à la tête du 2^e corps de l'armée du Rhin. Frossard fut battu à Forbach (6 août). Replié sous Metz, il prit part aux combats de Gravelotte et de Saint-Privat, opina dans le conseil de guerre tenu par Bazaine pour la capitulation (octobre), fut emmené prisonnier en Allemagne, où il alla rejoindre Napoléon III, et, de retour en France (1871), publia un *Rapport sur les opérations du 2^e corps pendant la campagne de 1870* (Paris, 1872, in-8). Il fut appelé à la présidence du comité des fortifications le 28 janv. 1874. A. DEBIDOUR.

FROSSARD (Charles-Louis), pasteur protestant français, né à Nîmes le 22 oct. 1827, fils d'Emilien (V. ci-dessus). Consacré à Orthez en 1852, pasteur à Lille la même année, il devint, en 1859, agent général de la Société centrale à Paris, puis, à partir de 1867, pasteur auxiliaire pour les stations thermales et archiviste du synode général. On a de lui, outre un grand nombre de brochures sur des questions théologiques : *Aperçu sur l'histoire de la Réformation dans la Flandre française* (Paris, 1857, in-8) ; *les Franges de Béarn. Papiers de Court de Gébelin* (1857, in-8) ; *la Réforme dans le Cambresis au xvi^e siècle* (1855, in-8) ; *Numismatique protestante* (1872, in-8) ; *la Discipline ecclésiastique du pays de Béarn* (1871, in-8) ; *Recueil de réglemens extraits des actes des synodes provinciaux tenus dans la province du Bas-Languedoc de 1568 à 1623* (1885, in-8) ; *Une Corbeille de miettes* (1886, in-12) ; *Étude historique et bibliographique sur la discipline ecclésiastique des églises réformées de France* (1887, in-8).

FROSSAY. Com. du dép. de la Loire-Inférieure, arr. de Paimbeuf, cant. de Saint-Père-en-Retz ; 3,390 hab.

FROST (William-Edward), peintre anglais, né à Wandsworth (Surrey) en 1810, mort à Londres le 8 juin 1877. Après avoir étudié les premiers éléments de son art à l'école artistique de Sass, il entra en 1829 à l'Académie royale et obtint en 1839 une médaille d'or pour son *Prométhée enchaîné*. En 1843, il obtint une semblable distinction pour un sujet emprunté à Spencer, *Una tourmentée par les faunes*, tableau qui est resté son chef-d'œuvre. Dans cette toile, comme dans celles qu'il exposa ensuite presque toujours inspirées par le monde fantastique et mythologique, on peut louer une composition élégante et ingénieuse, un

dessin gracieux, un coloris délicat. Ses principales œuvres sont, après celles que nous venons de citer : *Diane et Actéon* (1846) ; *Cupidon désarmé* (1850) ; *Zéphyr jouant avec l'Aurore* (1858) ; *l'Ondine dans sa grotte* ; *le Sommeil de Cupidon*. Ces deux dernières toiles ont figuré avec honneur à l'Exposition universelle de Paris (1855). Ad. T.

FROSTERUS (Johan-Abrahamsson), écrivain finlandais, né à Paltamo en 1720, mort le 10 juin 1809. Recteur de l'école et pasteur à Kajana (1746), puis à Sotkamo (1763) dont il écrivit la description en suédois (dans *Åbo Tidningar*, 1791), il fut le meilleur poète finnois de son temps, comme en témoignent un *Epithalame* (1764), un poème sur *la Loi de Dieu* (1887), un autre beaucoup plus étendu sur *les Œuvres de la création* (Åbo, 1791 ; 9^e édit., Helsingfors, 1850), qui est en cette langue le premier où la nature soit chantée dans un style populaire. — Son neveu, *Johan Eriksson Frosterus* (1754-1826), pasteur de Pudasjärvi (1786), de Kalajoki (1809), publia en finnois cinquante-trois *Psaumes* (Åbo, 1826), la plupart originaux et presque tous admis dans le *Psautier* de 1836, mais non dans les suivants ; une *Thrénodie* sur la mort de son père (1788). On lui doit aussi un *Manuel de doctrine chrétienne* (Åbo, 1829) et en suédois des mémoires topographiques. — Son petit-fils *Johan-Gustaf Frosterus*, né à Åbo le 6 juin 1826, docteur (1860), puis professeur suppléant d'histoire (1867) à l'université de Helsingfors, est depuis 1869 inspecteur général des écoles secondaires. Pendant ses voyages en France et en Suisse (1857-58, 1866), il fit des études approfondies sur l'histoire du protestantisme et publia en français : *Souvenirs de la guerre des Camisards*, mémoires inédits de Rossel d'Aigaliers (*Bibliothèque universelle de Genève* ; 1866) ; *les Insurgés protestants sous Louis XIV*, études et documents inédits, comme les *Mémoires de Bonbonneau* (Paris, 1868) ; *les Généraux de Louis XIV en Languedoc* (dans *Acta Societatis scientiarum Fennicæ*, 1869). On lui doit aussi : *Coup d'œil sur les peuplades finnoises occidentales dans l'antiquité* (même recueil, 1879) ; *Runeberg et le tombeau de Perho* (dans *Revue contemporaine* ; Paris, 1859), et trois thèses en suédois : *la Chevalerie en France au xiv^e siècle* (Helsingfors, 1856) ; *Louis XI et la situation sociale de la France sous son règne* (1860) ; *la Constitution en Etat des pays belges* (1862), ainsi qu'un grand nombre d'articles dans des périodiques dont il dirigea quelques-uns. BEAUVOIS.

FROTEY-LÈS-LURE. Com. du dép. de la Haute-Saône, arr. et cant. de Lure ; 366 hab. Tuilerie. La seigneurie, qui appartenait aux comtes de Montbéliard, fut par eux engagée aux du Buget et aux de Riboulet. Claude-François Gravier, avocat au Parlement, mari de Marie-Anne de Riboulet, affranchit les habitants de la servitude de main-morte (1779).

FROTEY-LÈS-VESOUL. Com. du dép. de la Haute-Saône, arr. et cant. de Vesoul, sur le Durgeon ; 452 hab. Église ancienne en partie. La seigneurie a successivement appartenu aux de Frotey, de Vesoul et de Champole. Le château résista victorieusement, pendant les guerres du xv^e siècle, aux bandes qui dévastaient la contrée. Sur la montagne du *Sabot*, station de l'époque préhistorique et enceinte fortifiée.

FROTHAIRE, moine à Gorze, abbé de Saint-Evre-de-Toul, élu évêque de cette ville le 22 mars 813, mort le 1^{er} ou le 3 mai 846. Il s'est conservé de lui quelques lettres qui ont été publiées par Duchesne, puis par dom Bouquet (*Recueil des historiens de la France*, t. VI), et reproduites au t. CVI de la *Patrologie latine* de Migne.

FROTIN (Jean), astronome français (V. FORTIN).

FROTTÉ (Louis, comte de), chef royaliste, né en Normandie en 1755, fusillé à Verneuil en 1800. Il servait comme officier dans l'armée royale à l'époque de la Révolution. Très dévoué au régime monarchique, il émigra en 1792, se fit, grâce à Puisaye, nommer colonel à Londres par le comte d'Artois, descendit, au commencement de 1795,

près de Saint-Malo, souleva au nom du roi une partie de la Normandie, refusa de prendre part à la pacification de La Mabilais (avril) et, sans se laisser décourager par les événements de Quiberon (juillet), s'avança jusque dans le Maine (novembre), où il lia ses opérations avec celles de Rochecotte et de Scépeaux. Ces deux chefs s'étant séparés de lui, il retourna en Normandie, où son père lui apporta des subsides d'Angleterre, créa la compagnie des *Gentilshommes de la Couronne* et s'établit dans la forêt d'Halouze, d'où il alla, sans succès, attaquer avec 1,500 hommes la ville de Tinchebray. La soumission de l'Anjou, de la Vendée et de la Bretagne par Hoche le réduisit en 1796 à repartir pour Londres. Mais il reparut en Normandie comme agent des princes et avec le titre de maréchal de camp au mois de sept. 1799, attaqua Vire, remporta quelques succès dans le sud du Cotentin et réunit sous ses ordres jusqu'à 11,000 hommes. Il s'avança même une fois encore jusque dans le Maine. Mais la plupart des chefs royalistes ayant fait leur soumission après le 18 brumaire, il finit par entrer en négociations avec les généraux Hédouville et Guidal et demanda (28 janv. 1800) pour se rendre à Alençon un sauf-conduit qui lui fut accordé. Il n'en fut pas moins, par ordre de Bonaparte, qu'il avait injurié dans une proclamation et qui ne le lui pardonnait pas, arrêté en route, traduit devant une commission militaire et condamné à la peine de mort, qu'il subit avec le plus grand courage. A. DEBIDOUR.

BIBL. : DE LA SCOTTIÈRE, *Louis de Frotté et les insurrections normandes*; Paris, 1889, 3 vol. in-8.

FROTTÉ (Charles-Pierre-Antoine-Henri de), né le 23 oct. 1778, mort en Portugal le 8 juil. 1813. Frère du précédent, il servit quelques jours sous ses ordres en qualité d'aide de camp ou de secrétaire, rentra avec lui en France en 1797 et, après le coup d'État du 18 fructidor, passa en Orient avec Sidney Smith, prit part à la défense de Saint-Jean-d'Acre, à la prise d'El Arich, et, étant venu en France pour affaires de famille en 1801, fut arrêté et enfermé au Temple avec Tromelin et Fauche Borel. Transféré au fort de Joux, il s'évada en 1805, reprit du service en Angleterre et devint, par la suite, payeur au régiment de Brunswick-Infanterie.

FROTTEMENT. I. Physique. — **FROTTEMENT DES LIQUIDES.** — Le frottement des liquides se produit dans un grand nombre de circonstances, dans l'écoulement des liquides en particulier; chaque fois que deux couches contiguës de liquide se déploient avec des vitesses différentes, il y a frottement. Ces divers liquides donnent naissance à des frottements d'intensités très différentes. L'étude de l'écoulement des liquides à travers les tubes capillaires, faite d'abord par Poiseuille, a montré que le débit du liquide Q peut s'exprimer par la formule

$$Q = \frac{\pi p_0}{8 \alpha L} R^4$$

dans laquelle π est le nombre 3,1416, p_0 la pression de l'eau à l'entrée du tube capillaire, L et R la longueur et le rayon intérieur du tube capillaire, α une constante dépendant du liquide. En étudiant les oscillations d'un disque suspendu à un fil métallique et obtenu dans un liquide, Coulomb d'abord, puis Meyer, ont obtenu des valeurs de la même constante et qui s'écartent peu de celles de Poiseuille. Voici quelques nombres obtenus par divers observateurs :

Eau à 20°	0,0101
Mercure à 17°	0,0160
Alcool à 10°	0,0153
Glycérine à 20°	8,30
— à 2°,8	42,20

Le frottement d'un liquide contre une paroi solide est régi par des lois diamétralement opposées à celles qui concernent le frottement mutuel de deux solides. En effet, il est indépendant de la pression, à peu près indépendant de la nature des surfaces, pourvu que celles-ci soient bien mouillées, proportionnel à l'étendue des surfaces en contact; enfin il dépend de la vitesse. S'il s'agit en particulier

d'un tuyau de conduite d'eau, et si l'on désigne par V la vitesse moyenne, l'expérience a conduit de Prony à introduire dans l'expression du frottement une fonction de la forme $AV + BV^2$, que Barré de Saint-Venant a proposé de remplacer par le monôme CV^m avec une valeur de l'exposant m égale à $\frac{12}{7}$. — Le frottement intérieur des

liquides est connu sous le nom de *viscosité* (V. ce mot).

FROTTEMENT DES GAZ. — Le frottement intérieur des gaz se détermine comme celui des liquides soit par la mesure du débit à travers des tubes capillaires, soit par les oscillations d'un disque mobile entre deux disques fixes voisins. Les nombres trouvés par ces deux méthodes très différentes pour les caractéristiques de chaque gaz sont bien concordants. Voici quelques nombres obtenus par Meyer et Springmühl :

Oxygène	0,000212
Azote	0,000184
Air	0,000190
Chlore	0,000147
Ammoniaque	0,000108
Hydrogène	0,000093

II. Mécanique. — **FROTTEMENT DE GLISSEMENT.** —

Quand deux surfaces glissent l'une sur l'autre, il se développe, en chaque élément de contact, une force tangentielle qui prend le nom de *force de frottement*. L'étude expérimentale de cette force est due principalement à Coulomb et au général Morin. Il résulte de leurs travaux que le frottement est indépendant de la grandeur des éléments en contact, proportionnel à la pression normale correspondante, directement opposé à la vitesse de glissement et indépendant, au moins dans certaines limites, de la valeur de cette vitesse. Le rapport constant de la force tangentielle à la pression normale est appelé le *coefficient de frottement*; il est un peu moins grand pendant le mouvement qu'à l'instant du départ. L'angle aigu, dont la tangente trigonométrique est égale au coefficient de frottement, s'appelle *l'angle de frottement*. La valeur du coefficient de frottement varie avec la nature des surfaces en contact. Voici quelques exemples :

Calcaire tendre sur calcaire tendre	0,74
Grès sur grès	0,71
Chêne sur chêne (fibres parallèles)	0,62
Fonte sur fonte	0,16
Fonte sur bronze (tourillons graissés)	0,07

Le frottement, étant toujours opposé au mouvement, développe un travail négatif : c'est essentiellement une résistance passive. Son effet est nuisible parce qu'il absorbe en pure perte une partie du travail moteur (en réalité, le travail absorbé est transformé en chaleur qui se dissipe par rayonnement). Cependant, lorsqu'on se propose d'amortir la vitesse d'un appareil, le frottement joue un rôle utile : c'est ce qui arrive pour les freins de toute nature. Au point de vue statique, le frottement est précieux pour assurer certains états d'équilibre; c'est lui qui empêche le glissement d'une échelle reposant sur le sol et s'appuyant obliquement contre un mur vertical.

Quand on veut déterminer les conditions d'équilibre d'un système dans lequel il existe des frottements, on doit toujours supposer que ce système est sur le point de se mouvoir dans un sens déterminé; autrement, le problème serait indéterminé. Pour prendre le cas le plus simple, imaginons un corps pesant, de poids P, reposant sur un sol horizontal et tiré horizontalement par une force graduellement croissante F. Soit f le coefficient de frottement du corps sur le sol : le mouvement commence à l'instant où la force F atteint la valeur fP . Tant que F a une valeur moindre, l'équilibre subsiste. Si F vient à changer de sens, le frottement change de sens en même temps. Il arrive, dans certains cas, que l'équilibre subsiste en vertu du frottement, quelle que soit la grandeur de la force qui tend à le troubler. C'est ce qu'on observe pour le *valet de menuisier* : l'enfoncement, une fois produit à coups de

maillet, ne peut ensuite être détruit par la seule réaction de l'objet placé sous la patte recourbée. C'est ce qui arrive aussi pour l'encliquetage *Dobo*, appareil qui, par l'effet du frottement, permet la rotation d'un arbre dans un certain sens et l'empêche en sens contraire. Dans tous les cas de ce genre, la limite de frottement n'est atteinte qu'en attribuant aux réactions de certaines surfaces des directions qui les empêchent d'être exactement équilibrées par les autres forces en présence; l'équilibre ne peut avoir lieu qu'avec des réactions tangentielles inférieures aux frottements de glissement, et, par conséquent, le glissement lui-même ne peut commencer à se produire.

La théorie donne des formules plus ou moins simples pour évaluer la perte de travail due au frottement des divers mécanismes usités dans la pratique. Pour un engrenage plan, si l'on appelle n et n' les nombres de dents de deux roues qui engrènent ensemble, le rapport du travail moteur au travail utile est sensiblement égal à

$$1 + f\pi \left(\frac{1}{n} + \frac{1}{n'} \right).$$

Dans certains cas, déterminés par le calcul, la réaction oblique, développée pendant le glissement relatif de deux dents, prend une direction telle qu'elle ne peut vaincre la résistance de la roue qu'il s'agit de conduire, si petite que soit cette résistance. Alors le mouvement est impossible, et l'on dit qu'il y a *arcboutement*. La formule précédente montre qu'il y a avantage à prendre des dents très nombreuses; mais on est arrêté dans cette voie par la nécessité de conserver aux dents une largeur suffisante pour qu'elles ne se brisent pas. Hooke a tourné fort ingénieusement cette difficulté en constituant chaque roue d'engrenage par une sorte d'empilement de disques infiniment minces, pourvus de la même dentelure, mais placés de telle manière que les dentelures successives, au lieu de se superposer, soient en retrait les unes par rapport aux autres, formant ainsi par leur ensemble des cannelures hélicoïdales. Pendant la rotation, le point de contact de deux dents en prise passe constamment d'un disque au suivant, et l'engrenage fonctionne au point de vue du frottement comme si le nombre des dents était réellement infini. La formule indique alors que le travail moteur est égal au travail utile. En réalité, il subsiste en chaque point de contact un mouvement de *pivotement* qui entraîne une certaine perte de travail. Quoi qu'il en soit, l'engrenage de Hooke, appelé aussi *engrenage sans frottement*, fonctionne avec une douceur remarquable. Pour un engrenage conique, si l'on désigne par θ l'angle des deux axes, le rapport du travail moteur au travail utile a pour valeur

$$1 + f\pi \sqrt{\frac{1}{n^2} + \frac{1}{n'^2} + \frac{2 \cos \theta}{nn'}}.$$

Dans l'engrenage par vis sans fin, si l'on appelle i l'angle d'inclinaison des tangentes à l'hélice de contact par rapport aux sections droites du cylindre correspondant, et si l'on désigne par φ l'angle de frottement, le rapport du travail utile au travail moteur a pour expression :

$$\cotg. i \cdot \operatorname{tg} (i - \varphi).$$

Le rendement est maximum par une valeur de i égale à $54^\circ + \frac{\varphi}{2}$. Si i est inférieur à φ , la roue ne peut faire marcher la vis.

Considérons encore le frottement d'une corde enroulée sur un treuil ou sur une poulie. Si N est la réaction normale en un point, fN est la réaction tangentielle. Soient, d'autre part, T la tension de la corde au même point, R le rayon de courbure et ds la longueur de l'arc élémentaire correspondant à une variation dT de la tension. En écrivant les conditions d'équilibre d'une courbe *funiculaire* (V. ce mot), on obtient les deux équations $N = \frac{T}{R}$ et $dT = fNds$,

d'où $\frac{dT}{T} = f \frac{ds}{R}$. Mais $\frac{ds}{R}$ n'est autre chose que l'angle $d\alpha$

de deux tangentes infiniment voisines. Il vient donc $\frac{dT}{T} = f d\alpha$, et par suite, en intégrant $T = T_0 e^{f\alpha}$, T_0 désigne ici la tension à l'origine de l'enroulement, et α l'angle d'enroulement depuis l'origine jusqu'au point considéré. Si l'on veut appliquer cette formule à une puissance motrice P et une résistance Q , il vient $P = Q e^{f\alpha}$. L'exponentielle $e^{f\alpha}$ augmente avec une très grande rapidité quand α prend des valeurs croissantes. Par conséquent, une très petite résistance Q suffit pour équilibrer une très grande force P , dès que l'angle d'enroulement est notable. Cette propriété est fréquemment utilisée, notamment pour l'amarrage des bateaux au moyen de câbles enroulés aux bornes de quais.

L'influence du frottement est relativement facile à calculer dans le cas des mécanismes, parce que sa direction en chaque point est connue à l'avance. Il en est autrement pour la plupart des problèmes de mécanique générale. Par exemple, l'étude du mouvement d'un corps pesant, supporté par un plan horizontal dépoli, présente des difficultés d'intégration insurmontables. Le seul cas qu'on sache traiter complètement est celui d'une sphère homogène (V. BILLARD). Le 15 févr. 1892, M. Appell a présenté à l'Académie des sciences une note concernant l'extension des équations de Lagrange au cas du frottement de glissement.

FROTTEMENT DE ROULEMENT. — Le frottement de roulement, appelé aussi *résistance au roulement*, est dû à la petite déformation qui se produit au voisinage des points de contact de deux surfaces roulant l'une sur l'autre. Pour nous en tenir au cas usuel d'un cylindre pesant qui roule sur un plan horizontal, on conçoit que le contact ne peut avoir lieu simplement suivant une génératrice, ce qui donnerait naissance à des réactions infinies, et qu'il s'établit, en réalité, une zone de contact très étroite. La résultante des réactions développées en tous les points de cette zone est une force dont le travail, pour une rotation élémentaire du cylindre, est différent de zéro, et de là vient la résistance au roulement. Soit P la force horizontale nécessaire pour mettre en mouvement le cylindre, et soit Q le poids de celui-ci; soit en outre p la distance de la force P au plan horizontal : on a une relation de la forme $Pp = Q\delta$. La longueur δ a reçu le nom de *coefficient de roulement*. Quand le rayon du cylindre n'est pas très petit et quand les substances en contact sont dures, δ est sensiblement constant. On a, par exemple, pour le roulement d'une roue ferrée sur une chaussée très bien entretenue, $\delta = 0^m015$. Le frottement de roulement est toujours beaucoup plus faible que le frottement de glissement.

III. Artillerie. — Le frottement du projectile sur la paroi du canon constitue une réaction importante au point de vue de la direction du projectile au moment où il sort de la bouche à feu. Les rayures ont pour effet de donner à cette réaction une direction constante : elles augmentent par conséquent la régularité de la trajectoire et la précision du tir. Les divers systèmes de rayures usités et les divers modes de ceintures qui leur sont connexes ont pour objet commun de ramener au minimum la réaction du projectile contre la paroi de l'âme. Outre la régularité de trajectoire procurée par l'atténuation du frottement du projectile sur le canon, la diminution du frottement a des conséquences importantes au point de vue de la conservation des bouches à feu. Aux vitesses supérieures à 600 m. par seconde, le frottement du projectile exerce une usure appréciable sur l'âme de la bouche à feu. Cette usure est telle qu'après quelques centaines de coups la précision du tir est diminuée dans de sérieuses proportions. A ce nouveau point de vue, le frottement du projectile exerce une influence de plus en plus nuisible et il en résulte un grave motif de l'atténuer. C'est pourquoi le constructeur de bouches à feu est ramené à réduire au strict nécessaire les tolérances de diamètre entre les diverses bouches à feu devant tirer le même projectile correspondant au même calibre. Cette règle pratique se formule ainsi : A toute augmentation

de la vitesse initiale correspond normalement une diminution des tolérances pour que l'usure du canon reste constante. La vitesse initiale étant augmentée du tiers, les tolérances doivent être diminuées dans le même sens. Ces questions ont été l'objet de recherches expérimentales consignées dans les procès-verbaux des commissions d'expériences établies dans les polygones de l'artillerie. On peut consulter à cet égard les rapports des commissions de Gavre, de Calais et de Bourges pour les expériences françaises. Les rapports de Woolwich et d'Essen pour l'Angleterre et pour l'Allemagne contiennent de précieux renseignements sur ces questions techniques.

IV. Pathologie. — Lorsque les deux feuillets des séreuses, qu'à l'état normal glissent l'un sur l'autre silencieusement, viennent à être dépolis, ils frottent l'un contre l'autre en donnant lieu à un bruit particulier désigné sous le nom de frottement; trois séreuses peuvent être le siège de ce phénomène, la plèvre, le péricarde et le péritoine. Le *frottement pleural* consiste dans un frolement, et, lorsqu'il est plus prononcé, dans un raclement, un froissement, ou ce qu'on appelle *bruit de cuir neuf*; la respiration est ou non saccadée; le frottement ressemble parfois au râle sous-crépissant, dont on le distingue parce qu'il n'est pas modifié par la toux; plus fréquent à l'inspiration, il s'entend parfois à l'expiration et à l'expiration. Le frottement pleural est dû surtout à l'inflammation de la plèvre, qu'il s'agisse d'une phlegmasie franche (*pleurésie*, surtout sèche), ou d'une inflammation spécifique développée sous l'influence de la tuberculose, du cancer, des kystes, etc.; localisée au sommet du poumon, la pleurésie sèche se traduit par un frottement qui imite, à s'y méprendre, les craquements de la tuberculose au début; du reste cette pleurésie sèche est souvent le premier indice d'une tuberculose pulmonaire. — Le *frottement péricardique* est déterminé par l'inégalité ou les fausses membranes résultant de l'inflammation du péricarde; il est dû aux mouvements du cœur; il est tantôt doux et analogue à un souffle (frolement, froissement, frou-frou), tantôt plus ou moins rude (bruit de parchemin, bruit de cuir neuf, etc.); en se surajoutant aux bruits normaux du cœur, avec lesquels il ne coïncide pas, il donne lieu au *bruit de galop*. Le frottement péricardique ne s'entend pas en dehors de la région précordiale et est plus limité que les bruits intracardiaques. Il augmente dans le décubitus dorsal et par la pression du stéthoscope. — Enfin, le *frottement péritonéal*, analogue au frottement pleural (frolements, saccades, bruit de cuir neuf, etc.), est limité en général; il s'observe dans les péritonites, surtout la tuberculeuse, ou pourtour des tumeurs abdominales, etc.

FROTTIS (Peint.). Couche de couleur très légère dont on peint les fonds, les lointains, ou certaines parties accessoires d'un tableau; les légèretés, les transparences ainsi obtenues contrastent avec la vigueur et la solidité des *empelements* (V. ce mot). La différence qui existe entre les frottis et les *glacis* (V. ce mot) est que les premiers sont le plus souvent posés directement sur la toile, dont ils laissent transparent le grain, tout en la couvrant d'une couche quelquefois opaque, et ne sont pas forcément exécutés, comme les seconds, sur des parties déjà peintes qu'ils sont chargés de terminer avec des couleurs exclusivement translucides.

Ad. T.

FROTTURE (Sylvic.). Défaut du bois des arbres dû à des blessures occasionnées par un choc violent qui enlève l'écorce et met à nu les tissus ligneux. Lorsque la végétation est active, la blessure peu étendue et peu profonde, la plaie se cicatrise bientôt. Extérieurement le mal semble réparé, mais à l'intérieur il y a solution de continuité entre le bois de nouvelle formation et le bois ancien. Dans le cas contraire, la plaie longtemps exposée à l'air est envahie par des moisissures, des fermentations. La pourriture s'empare du tronc plus ou moins profondément. La valeur du bois est dépréciée. Il faut curer la plaie à vif et la panser au coaltar.

G. BOYER.

FROUARD (*Frouardum*, 1156). Com. du dép. de Meurthe-

et-Moselle, arr. et cant. (N.) de Nancy, à la bifurcation des lignes de chem. de fer de Paris à Strasbourg et à Metz et au confluent de la Meurthe et de la Moselle; 3,204 hab. Mines de fer, hauts fourneaux, forges, fabrique de boulons, ateliers de construction, distilleries, tuileries, fabrique de filets, broderies, moulins, carrières; église avec chœur gothique de 1534; une cimetière, calvaire du XIII^e siècle; ruines d'un château fort de la même époque. Au moyen âge, Frouard était le chef-lieu d'une châtellenie qui, en 1220, passa sous l'hommage des comtes de Champagne et par suite des rois de France. De tout temps on a considéré Frouard comme un point stratégique de grande importance. C'est là qu'en 1308, après un siège mémorable, l'évêque de Metz et les comtes de Bar et de Salm furent défaits par Thiébaud I^{er}, duc de Lorraine. Aujourd'hui les hauteurs dominantes sont défendues par un fort qui commande la route de Paris.

FROUCHKA-GORA. Chaîne de montagnes de la Slavonie (Autriche-Hongrie) qui s'étend sur une longueur de 116 kil., de Vukovár à Slankamen. Elle est parallèle au Danube. Elle ne dépasse pas 336 m. Sur ses flancs s'élèvent treize monastères serbes, notamment celui de Ravanitsa qui renferme les restes du tsar Lazare. Le nom de la Frouchka. Gora (anciennement *Fronchka Gora*) rappelle celui des Francs qui vivaient dans cette région au IX^e siècle de l'ère chrétienne. L. L.

FROUDE (James-Anthony), historien et littérateur anglais, né à Dortington (Devonshire) le 23 avr. 1818. Fils d'un archidiacre, il entra dans les ordres, qu'il quitta bientôt ainsi qu'une chaire au collège d'Exeter pour suivre la carrière des lettres. De 1856 à 1870, sa fameuse *Histoire d'Angleterre depuis la chute de Wolsey jusqu'à la défaite de l'Armada* parut en douze volumes. Accueilli très froidement par les historiens, cet ouvrage, inférieur à l'*Histoire* de Macaulay, fourmillant de recherches et de documents curieux jusqu'alors inédits sur les mœurs et coutumes de la société anglaise du XVI^e siècle, fut reçu favorablement du public et plaça son auteur parmi les plus éminents écrivains du jour. De 1867 à 1882, il réunit ses études historiques les plus importantes sous le titre *Short Studies on Great Subjects* (4 vol.), puis vint *The English in Ireland in the Eighteenth Century* (1872-74, 3 vol.); il parcourut comme conférencier les États-Unis et, à son retour, fut chargé par lord Carnarvon, sous le ministère Beaconsfield, d'une importante mission dans le sud de l'Afrique, pour étudier le projet avorté de la Fédération des colonies africaines du Sud. *Two Lectures on South Africa* (1880) consignèrent les résultats de son voyage. *Oceana* (1886) et *English in the West India* (1888) donnent une admirable description du puissant empire colonial britannique. Une *Esquisse sur Jules César* (1879), une *Vie de Bunyan*, une série d'articles sur *Thomas Becket* parus dans le *Fraser's Magazine*, dont il fut pendant plusieurs années le directeur, contribuèrent à asseoir la réputation de Froude comme historien et littérateur. Mais l'œuvre qui a soulevé le plus de curiosité et provoqué le plus de controverses est sa *Vie de Carlyle* (1882, 2 vol.) dont il fut l'ami et l'exécuteur testamentaire. Cet ouvrage fut suivi des *Souvenirs de Carlyle* (1881, 2 vol.) et des *Lettres et Mémoires de Jane Welsh Carlyle* (1884, 3 vol.), qui complètent tout ce qui a été dit sur le grand écrivain. Froude a un style à la fois simple et brillant, imagé et pittoresque, mais il manque d'une qualité essentielle à l'historien, l'impartialité.

FROUDIÈRE (Louis-François-Bernard), homme politique français, né à Bernay le 9 déc. 1751, mort à Rouen le 23 mai 1833. Avocat au parlement de Normandie, il fut élu député de Seine-Inférieure à l'Assemblée législative le 7 sept. 1791. Membre de la droite, il se fit remarquer par ses violentes sorties contre la gauche, et, comme il ne manquait pas d'esprit, il piqua souvent au vif ses collègues, surtout Guadet avec lequel il eut une véritable altercation le 29 mai 1792. Cette attitude ne lui attira pas d'autres

ennuis que quelques jours d'emprisonnement à l'Abbaye.

FROULAY (René de), comte de *Tessé* (V. ce nom).

FROULLAY (Renée-Caroline de) (V. CREQUY [Marquise de]).

FROUMENTEAU ou **FROMENTEAU**. Auteur d'un livre publié en 1584, intitulé le *Secret des finances de France*, découvert et réparti en trois livres. Ce *Secret* est un inventaire financier de la France par diocèses. Il contient une ébauche d'un budget des recettes et des dépenses, avec des explications sur les impôts et les ressources financières de l'Etat. C'est un tableau de l'ancien régime donnant une idée assez exacte, quant à la fin du XVI^e siècle, de ce mélange confus de textes, de subventions, de redevances, de confiscations, d'aliénations, d'emprunts qui procuraient au Trésor les moyens de soutenir la royauté de l'Etat. Qu'était au juste ce Fromenteau? On n'en sait rien. On pense généralement que l'auteur du *Secret*, Nicolas de Coquerel, Nicolas Barnaud du Crest ou Montand, aurait été un huguenot cachant avec soin son nom. On lui attribue encore le *Miroir des Français* (1582) et le *Cabinet du Roy de France* (1582) et même les *Causes du surhaussement des monnaies* (1612). Le *Secret des finances*, à titre de document historique, a de beaucoup le pas sur les autres ouvrages.

E. FLAIN DE FOURNIER.

FROUT DE FONTPERTUIS (V. FONTPERTUIS).

FROUVILLE. Com. du dép. de Seine-et-Oise, arr. de Pontoise, cant. de L'Isle-Adam; 219 hab.

FROUZINS. Com. du dép. de la Haute-Garonne, arr. et cant. de Muret; 527 hab.

FROVILLE. Com. du dép. de Meurthe-et-Moselle, arr. de Lunéville, cant. de Bayon; 200 hab.

FROWARD (Cap) ou *Punta de Santa Agueda*. Cap de l'Amérique du Sud, qui termine au S. la presqu'île de Brunswick; il est situé vers le centre du détroit de Magellan, par 53° 53' 43" lat. S. et 73° 36' 45" long. O.

FROZES. Com. du dép. de la Vienne, arr. de Poitiers, cant. de Vouillé; 430 hab.

FRUCOURT. Com. du dép. de la Somme, arr. d'Abbeville, cant. de Hallencourt; 287 hab.

FRUCTIDOR. Le douzième et dernier mois de l'année républicaine, le dernier de l'été, le mois des fruits (V. CALENDRIER, t. VIII, p. 909). Il correspondait à août-septembre.

Coup d'Etat du 18 fructidor (V. CINQ-CENTS, t. XI, pp. 414, 415, et DIRECTOIRE).

FRUCTUEUX (Saint), archevêque de Braga (Portugal) depuis 656, mort le 16 avr. 675. Il fut le premier grand apôtre du monachisme au N.-O. de la péninsule ibérique. Après avoir distribué sa fortune aux pauvres, vers 640, il fonda de nombreux monastères, jusqu'en Andalousie. Son exemple provoqua un mouvement si considérable que la société en fut ébranlée et que les autorités durent intervenir. De longs troubles avaient d'ailleurs énervé le pays. On attribue à Fructueux deux règles monastiques d'autant plus curieuses qu'elles montrent, malgré leur dépendance de celle de saint Benoit, une certaine originalité. L'une d'elles (*regula directa monachis dite complutensis*) soumet les moines à une discipline extrêmement sévère; l'autre (*regula communis*) édicte comment les hommes mariés doivent entrer dans un couvent avec leurs garçons, les mères dans un autre avec leurs filles. On trouve les deux règles dans L. Holstenius, *Codex regul. a M. Brockie illustratus* (Vienne, 1759, p. 198).

F.-H. K.

BIBL.: *Acta sanctorum bolland.*, avr., t. II, p. 430. — MABILLON, *Annales ordinis S. Benedicti*, t. I, p. 438.

FRUELA ou **FRÖILA** I^{er}, roi visigoth des Asturies et Léon, fils et successeur d'Alphonse I^{er} le Catholique, proclamé en 757, assassiné en 768. Il était d'un caractère âpre et violent, *asper moribus fuit*, dit un chroniqueur, mais énergique et courageux comme il convenait au chef de guerre d'un Etat sans cesse envahi par les musulmans, combattant pour son existence et sa religion. Fruela fonda Oviedo, reconquit Zamora, vainquit les Arabes à plusieurs

reprises, entre autres à Pontumio, en Galice; leur chef, Omar, fils d'Abd-er-Rahman-ibn-Hicham, fait prisonnier dans la lutte, fut mis à mort; 54,000 infidèles seraient tombés en cette seule journée. Les Vascons s'étant soulevés, il les battit, dépeupla leur pays et épousa une jeune fille de leur nation, Munia, capturée pendant cette guerre, dont il eut un fils, Alphonse II le Chaste. Il vainquit de même les Galiciens révoltés et les traita avec sa rudesse ordinaire. Plus tard, jaloux de son frère Vimarane, il le tua de ses propres mains, mais périt massacré par les amis du mort. On l'enterra dans Oviedo avec la reine Munia. Il eut pour successeur son cousin Aurelio, l'un des meurtriers. — Tels sont les récits des historiens espagnols. Suivant les Arabes, Fruela, loin d'être victorieux des musulmans, payait tribut au khalife de Cordoue. Abd-er-Rahman I^{er} aurait accordé la paix aux chrétiens pendant cinq années, moyennant dix mille onces d'or, dix mille livres d'argent, autant de chevaux et de mulets, mille hauberts, un égal nombre de lances et d'épées que les Asturiens devaient apporter tous les ans à Cordoue (142 de l'hégire, ou 759). Vers la fin du règne de Fruela (765), les chefs arabes de la frontière auraient « visité » les terres de Galice, c.-à-d. y seraient entrés pour piller et faire des prisonniers. Au retour, ils rapportèrent que les Galiciens étaient les plus braves d'entre tous les chrétiens, et vivaient en bêtes fauves, dans les montagnes du Nord, crasseux et vêtus de peaux. On peut supposer que leur incursion ne s'accomplit pas sans rencontrer une résistance acharnée.

LUCIEN DOLLFUS.

BIBL.: ANTONIO CONDE, *Historia de la dominación de los Arabes en España*; Paris, 1840. — *Sebastiani chronicon nomine Alfonsi tertii recens vulgatum*, dans *España Sagrada*, éd. de Madrid, 1859, t. XIII. — *Monachi silensis chronicon*, *ibid.*, t. XVII.

FRUELA ou **FRÖILA** II, roi des Asturies, mort en 925, troisième fils d'Alphonse III le Grand. S'étant révolté contre son père avec ses frères, Alphonse abdiqua en leur faveur et partagea ses Etats entre eux (910). Garcia, l'aimé, reçut Léon, Ordoño la Galice et Fruela les Asturies. A la mort d'Ordoño II (924) et quoiqu'il laissât quatre fils, Fruela s'empara du petit royaume de Galice et le réunit aux Asturies. Il mourut de la lèpre l'année suivante ou peut-être empoisonné. Les Goths, usant du droit de libre élection abandonné depuis longtemps, proclamèrent roi Alphonse IV le Moine, fils aîné d'Ordoño II.

FRUGÈRES-LES-MINES. Com. du dép. de la Haute-Loire, arr. de Brioude, cant. d'Auzon; 424 hab.

FRUGES. Ch.-l. de cant. du dép. du Pas-de-Calais, arr. de Montreuil, sur la Lys; 3,090 hab. Fabriques de pipes, de cartons, de souliers; tanneries. Les plus anciennes mentions de cette localité remontent au VII^e siècle. Ce fut au moyen âge le chef-lieu d'une vicomté. La ville fut brûlée par l'armée française en 1595. Eglise du XVI^e siècle.

FRUGIÈRES-LE-PIN. Com. du dép. de la Haute-Loire, arr. de Brioude, cant. de Paulhaguet; 455 hab.

FRUIT. I. Botanique. — Chez les plantes phanérogames on donne ce nom à l'ovaire noué et ordinairement fécondé; généralement à mesure que le fruit se rapproche de la maturation, les autres parties de la fleur se flétrissent et tombent. Le fruit consiste en une enveloppe dure ou charnue, renfermant une ou plusieurs loges; ces loges contiennent les graines, le plus souvent portées par de petits pédoncules; la graine contient l'embryon qui, lors de la germination, doit reproduire une nouvelle plante (V. FÉCONDATION, GRAINE, GERMINATION). Lorsque la fleur ne renferme qu'un carpelle, elle ne produit qu'un fruit (exemple: Cerise); il en est de même lorsque plusieurs carpelles se soudent pour ne former qu'un ovaire composé (exemple: Pommier, Pavot, etc.). Si les carpelles restent libres, les fruits sont multiples et généralement en nombre égal à celui des carpelles; ce sont les fruits agrégés ou polycarpiques (Framboise, fruit de la Roncée). L'ovaire n'entre pas toujours seul dans la formation du fruit; dans le Fraisier la partie succulente est formée par le réceptacle ou gynophore, et les fruits sont constitués par les petits corps

granuleux (akènes) qui se trouvent à la surface. Dans l'Eglantier, l'enveloppe rouge, charnue, est formée non par l'ovaire, mais par la coupe résultant de la soudure des sépales, des pétales et des étamines; les petits corps allongés et velus qu'elle contient sont donc des fruits et non des graines. — En général, on appelle *péricarpe* la paroi épaisse ou mince, charnue ou sèche qui entoure la ou les graines; le péricarpe peut présenter trois couches qui prennent alors les noms d'*épicarpe*, de *mésocarpe* et d'*endocarpe*; dans la Prune, par exemple, l'épicarpe est la peau mince et brillante qui en forme l'enveloppe; au-dessous se trouve le mésocarpe (chair), succulent et jaune verdâtre;

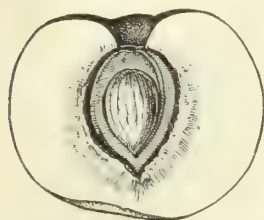


Fig. 1. — Drupe du Pêcher.

tout en dedans on voit l'endocarpe dur et ligneux, ne renfermant qu'une graine qu'on appelle *noyau* (exemple: le fruit du Pêcher, fig. 1). Lorsque le fruit est mûr, il se comporte de façons diverses; ou bien il tombe tout entier sur le sol, ou il se fend en fragments qui tombent séparément (fruits indehiscentes ou se divisant en parties indehiscentes), ou bien il laisse échapper les graines tout en restant attaché à la plante (fruits déhiscentes). Il existe différents modes de déhiscence; celle-ci se fait par les sutures dans les fruits secs composés d'un seul carpelle (exemple: la gousse des Légumineuses, fig. 2). Lorsque le fruit sec déhiscent est formé par plusieurs carpelles soudés, il peut arriver qu'à maturité les carpelles se désagrègent en se désoudant et redeviennent libres dans une étendue plus ou moins grande; il en résulte la formation de valves (déhiscence valvaire, suivant les méridiens du fruit capsulaire arrondi); si cette séparation n'a lieu qu'au

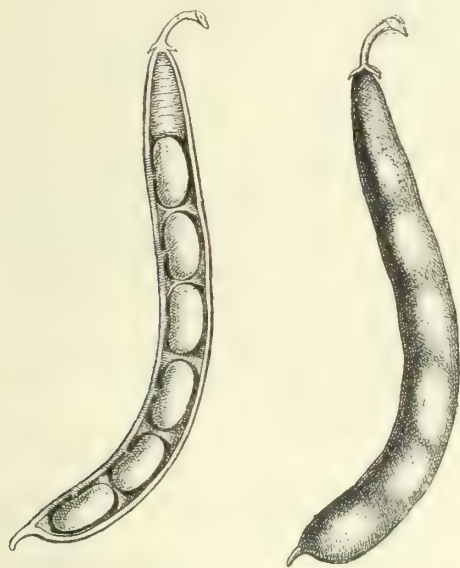


Fig. 2. — Gousse du Haricot.

sommet du fruit (fig. 3), il se forme non des valves, mais de simples dents. Quand la déhiscence est nettement valvaire, elle peut se faire de trois façons différentes: ou les carpelles se séparent les uns des autres, puis s'ouvrent par la suture ventrale (déhiscence septicide); ou chaque loge se fend au milieu de la partie dorsale, le long de la nervure médiane du carpelle, et chaque valve emporte une des cloisons sur laquelle sont attachées les graines (déhiscence loculicide); ou enfin, les fentes se produisent suivant deux lignes latérales de manière à séparer chaque carpelle

en trois parties, une valve médiane dépourvue de graines et deux cordons séminifères (déhiscence septifrage). Un autre mode de déhiscence que la valvaire est la déhiscence poricide; à maturité, il se forme sur les parois du fruit des



Fig. 3. — Capsule de *Stellaria media*.



Fig. 4. — Capsule de Pavot.

ouvertures par où s'échappent les graines (exemple: capsule du Pavot, fig. 4). Enfin, dans la déhiscence dite circulaire, le fruit (capsule) se rompt transversalement suivant une

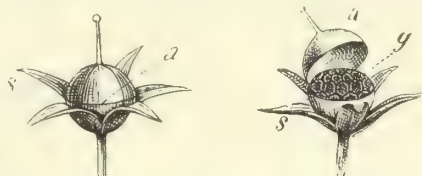


Fig. 5. — Pyxide de l'*Anagallis arvensis*. a, opercule; g, graines; s, sépales persistants.

articulation circulaire dont la partie supérieure se détache en manière de couvercle à la maturité; par la chute de l'opercule les graines sont mises en liberté; cette forme de capsule a reçu le nom de *pyxide* (fig. 5). Parmi les fruits charnus déhiscentes, citons comme types: la Noix, dont la partie molle du péricarpe (brou) tombe à la maturité, tandis que la couche ligneuse se fend suivant les sutures; et le Marron d'Inde dont le péricarpe vert, épineux et mou, s'ouvre à la maturité et met en liberté une ou deux grosses graines. Enfin, un mode de déhiscence particulière nous est offert par le fruit de la Balsamine, qu'on peut comparer à une silique charnue. Au moindre contact le fruit mûr s'ouvre; les valves charnues s'enroulent en spirale comme un ressort et les graines se trouvent ainsi projetées au loin.

Nous donnons à la page suivante, d'après Hérial, un tableau synoptique de classification des fruits. Ce tableau ne renferme pas toutes les expressions employées dans les livres classiques pour désigner les fruits. Nous en signalerons un certain nombre, en ajoutant quelques observations indispensables. Le *gland*, par exemple, est rangé dans les akènes, parmi les fruits uncarpellés; or, l'ovaire primitif est ordinairement composé de trois carpelles avec autant de loges et de placentas à deux ovules dans chacune; par suite d'un avortement constant, il ne persiste qu'un carpelle avec une seule graine; la base du fruit est enfermée dans une cupule. On appelle *gousse lomentacée*, celle dont la déhiscence ne se fait pas longitudinalement, mais qui se partage en articles transversaux renfermant chacun une graine; chaque article ainsi séparé peut être considéré comme une akène (*Ornithopus*). Il existe également des *siliques articulées* (Radis) et des *silicules* indehiscentes (Pastel). La gousse oligosperme reçoit quelque fois le nom de *coque*. On appelle *nuculaine* le fruit formé par plusieurs drupes soudées appartenant à un ovaire adhérent. L'*hespéridie*, fruit de l'Oranger, est une variété de

baie libre, pluriloculaire, dont les loges sont remplies de filaments vésiculeux gorgés de suc. La *balauste* est le fruit du Grenadier. Enfin, il y a lieu de faire une distinction entre les fruits multiples ou agrégés et les fruits composés. Les premiers résultent toujours d'une fleur unique; ils peuvent être formés d'akènes (Anémones, Rosiers, etc.), de

samares (Tulipiers), de follicules (Ancolies, Aconits, Hellébore, Spirées), de baies (*Schizandra*), de drupes (Framboisier, Ronces, etc.); nous avons vu que la Fraîse est également un fruit multiple, composé d'un grand nombre de petites akènes réunies sur un réceptacle charnu et accru. Les fruits composés, au contraire, résultent toujours, non pas

TABLEAU SYNOPTIQUE DES FRUITS

I. FRUITS SECS

Indéhiscents (type akène).	Renfermant une graine.	Non ailés.	Péricarpe mince et coriace, adhérent à la graine.....	} <i>Caryopse</i> (Graminées).
			Péricarpe épais, dur et ligneux, facilement séparable de la graine..	
	Renfermant plusieurs graines et se séparant à la maturité en autant de compartiments (akènes) qu'il y a de graines.	Ailés.....	Rebord du péricarpe développé en aile.....	} <i>Samare</i> (Orme).
		Ailés (2 graines).....	} <i>Disamare</i> (Erable). <i>Diakène</i> (Ombellifères). <i>Triakène</i> (Capucine). <i>Tétrakène</i> (Labiacées, Borraginacées).	
Déhiscents (type capsule).	Fruits unilocellés à une loge, avec une ou plusieurs graines.	Déhiscents par une seule suture (suture ventrale), mono ou polyspermes (graines sur une rangée, attachées à la suture ventrale), souvent agrégés.....		} <i>Follicule</i> (Anémone, Hellébore, Sagittaire, Ulmaire).
			Déhiscents par les deux sutures, toujours polyspermes (graines sur une rangée), jamais agrégés.....	
	Fruits plurilocellés uni- ou pluriloculaires; loges polyspermes.	Aplatis, formés de deux carpelles, à deux loges (par fausse cloison) polyspermes (graines attachées sur les deux bords des carpelles); déhiscence longitudinale (de bas en haut ou de haut en bas) le long des sutures; la cloison centrale membraneuse reste attachée au pédoncule....	Allongés..	} <i>Silique</i> (Crucifères).
Très court.			} <i>Silicule</i> (Crucifères).	
	Arrondis, le plus souvent composés de plusieurs carpelles; toujours polyspermes (graines attachées aux parois ou à une colonne centrale)...			} <i>Capsule</i> (à déhiscence valvaire : <i>Eillet</i> , <i>Lychnis</i> ; à déhiscence poricide : Pavot, Campanule; à déhiscence circulaire [<i>pyxide</i>] : <i>Jusquiame</i> , Mouron rouge, <i>Lecythis ollaria</i>).

II. FRUITS CHARNUS

Indéhiscents; la graine ou les graines sont entourées par un péricarpe charnu, succulent à maturité.	A une loge.	Une graine; endocarpe ligneux (noyau).....	} <i>Drupe</i> (Pêcher, Abricotier, Prunier, Cerisier).
		Ordinairement plusieurs graines; endocarpe non ligneux.	
	A plusieurs loges polyspermes, endocarpe parcheminé formant les loges.....		} <i>Péponide</i> (Concombre, Courge, Melon).
Déhiscents; péricarpe mou, mais peu succulent.	Polyspermes, généralement à plusieurs loges.....		
		Monospermes.....	} <i>Pomme drupacée</i> (Aubépine, Néflier, Sorbier). <i>Capsule charnue</i> (Marron d'Inde). <i>Capsule drupacée</i> (Noix).

d'une fleur, mais d'une inflorescence. A un capitule de composés succède une capitale d'akènes. La Mûre est un fruit charnu, composé, formé non seulement de nombreuses petites drupes, mais encore de leurs calices devenus charnus. Dans ce fruit, comme dans ceux de l'Ananas, du Houblon, du Bouleau et de l'Aune, d'une part, des Abitiénées et des

Cycadacées (*cône* ou *strobile*) et des Cupressinées (*galbule*) d'autre part, le fruit composé résulte toujours du rapprochement de fruits disposés en spirale, et dont la réunion forme un tout plus ou moins compact ayant l'apparence d'un seul fruit. Le fruit de l'arbre à pain est également composé et ses éléments sont, à maturation, englobés dans

le réceptacle charnu et succulent. Il en est de même de la Figue (fig. 6), désignée sous le nom de *sycone*, dans laquelle le réceptacle charnu et sac-ciforme de l'inflorescence, renversé en lui-même comme un doigt de gant retourné, renferme un grand nombre de petites drupes.

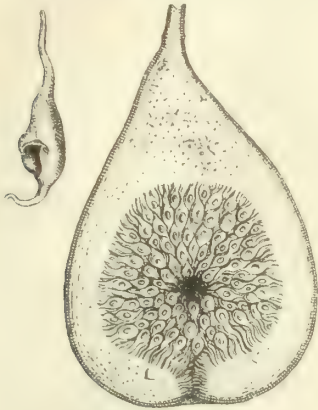


Fig. 6.— Sycone de la Figue.

STRUCTURE. — Le péricarpe n'étant autre chose que la paroi de l'ovaire transformé en fruit, on y trouve deux épidermes et un tissu intermédiaire renfermant les faisceaux libéro-ligneux.

L'épiderme extérieur est généralement lisse ou cireux (Prunier, Vigne, etc.), ou il porte des poils ou des épines (Marronnier) ou des lames en forme d'ailes (Frêne, Orme). L'épiderme interne porte des poils enveloppant les graines, devenus succulents dans l'Orange. Dans les fruits charnus, le parenchyme intermédiaire s'épaissit par multiplication et agrandissement (Belladone) des cellules; ces cellules renferment, outre un protoplasma très aqueux, de l'amidon, des matières grasses, des acides, du sucre, etc., en proportion très variable. Dans le péricarpe sec les cellules se dessèchent ou deviennent scléreuses. Il

peut y avoir à la fois une pulpe charnue et des cellules sclérisées, disséminées en îlots (Poirier), ou tapissant l'intérieur du péricarpe (Prunier, Olivier, etc.), ou enfin extérieures au péricarpe (Poirier).

D^r L. HAHN.

II. Economie domestique. — Au point de vue hygiénique et nutritif, les fruits sont des aliments médiocres et insuffisants; ils ne peuvent donc entrer dans le régime alimentaire qu'à titre de complément agréable et à condition, toutefois, d'être mangés mûrs et en petite quantité; ils varient alors agréablement l'alimentation et rafraîchissent les voies digestives. Mais, si on en abuse, ils seront mal supportés par l'estomac et produiront facilement des indispositions d'autant plus graves qu'ils auront été mangés avant leur complète maturité.

Les fruits sucrés ou légèrement acides rendent de grands services aux convalescents, en leur donnant le goût et l'activité digestive nécessaires, sans que l'on ait à craindre d'avoir fourni à des organes encore faibles un aliment trop substantiel et d'une digestion difficile. Les fruits alimentaires sont d'espèces nombreuses et variées; ils contiennent tous, dans des proportions différentes et suivant leur maturité: de l'eau, du sucre, de la pectine, de la gomme, des acides tartrique, malique ou citrique, une substance azotée non fermentescible, des matières grasses, parfumées, colorantes, etc. Certains contiennent, en outre, de l'amidon, du tannin, de la mannite, etc. Suivant leurs propriétés, et les proportions de ces derniers éléments, les fruits alimentaires peuvent être classés en cinq groupes principaux:

1° *Les fruits charnus ou pulpeux*, dans lesquels l'eau domine, accompagnée de beaucoup de sucre, de pectine et d'acides organiques libres ou combinés. Dans ce groupe figurent les pommes, les poires, les pêches, les raisins, les cerises, les groseilles, les framboises, les fraises, les abricots, les prunes, etc. Tous ces fruits sont suscep-

COMPOSITION DES FRUITS AQUEUX LES PLUS USUELS

CORPS DOSÉS %	POMMES	POMMES	POIRES	POIRES	PRUNES	POIRUS	FRAMBOISES	CERISES	QUETS/HUIS	PÊCHUS	RAISIN BLANC de Hongrie
Sucre.....	5,96 à 10,89	7,45	7,00	9,26	6,78	3,59	5,78	18,12	15,5	11,61	13,80
Acides libres.....	0,39 à 1,4	0,82	0,07	0,58	0,97	1,60	1,34	2,11		1,16	Ac. tartrique
Pectine, gomme, cire, matière colorante.....	2,72 à 7,61	4,23	3,28	3,01	4,2	0,14	0,55	3,23	1,00	4,85	0,50
Albuminoïdes.....	0,22 à 0,52		0,26		0,87	0,65	0,79	0,57		0,90	0,93
Sels.....	0,22 à 0,11	0,28	0,28	0,76	1,41	1,41	1,41	0,90	0,90	0,48	0,48
Noyaux, écorce, cellulose.....	2,17 à 3,94	2,76	5,15	6,53	6,3	6,01	12,57	1,00	0,70	1,21	0,90
Eau.....	82,03 à 86,3	84,74	83,95	80,62	80,11	87,27	77,55	74,85	81,60	80,24	79,80
Matière grasse.....											2,60
Auteurs des analyses.....	Fresenius	Wohl	Fresenius	Wohl	Malleschott	Fresenius	Martini	Bérard	Bonssingault	Bérard	Fresenius

tibles de donner des boissons alcooliques par la fermentation. Leur conservation est difficile par suite de la grande quantité d'eau qu'ils contiennent et qui varie de 70 à 90 %.

2° *Les fruits sucrés non acides.* Dans ces fruits, le sucre est la partie dominante et y est accompagné de mannite; ils sont peu aqueux et par suite plus nutritifs que les précédents. On a classé dans cette catégorie les différentes variétés de figues, les dattes, les jujubes, les cocos, les bananes, les caroubes, les goyaves, etc. Ces fruits ne se trouvent pour la plupart que dans les contrées intertropicales; ils sont d'une conservation assez facile que l'on favorise par une demi-dessiccation.

3° *Les fruits sucrés et féculents.* Ces fruits contiennent

un peu d'eau, du sucre et une proportion dominante d'amidon; ils sont encore plus nourrissants que les précédents. Les principaux types de ce groupe sont les marrons, les châtaignes, les glands doux d'Espagne, etc.

4° *Les fruits astringents* sont caractérisés par une forte proportion de tannin, qui contribue du reste à leur donner une saveur âpre et acerbé bien spéciale. Dans ce groupe on trouve les coings, les nèfles, les sorbes, les cornouilles, etc.

5° *Les fruits huileux.* L'élément caractéristique de cette classe est la présence dans l'amande de ces fruits d'une huile douce pouvant être utilisée dans l'alimentation. Les olives, les amandes douces, les noix, les noisettes sont classées dans cette catégorie.

CONSERVATION DES FRUITS. — Les différents procédés de conservation varient avec la nature des fruits. La plupart des fruits aqueux ne peuvent guère être conservés que par leur cuisson partielle ou complète, mélangés ensuite à du sucre ou à de l'eau-de-vie. Les nombreuses préparations qui en dérivent : fruits glacés, fruits confits, fruits à l'eau-de-vie, compotes, marmelades, confitures, etc., ont le désavantage, il est vrai, de dénaturer le goût et l'aspect des fruits, mais n'en constituent pas moins de bonnes conserves, précieuses en hiver (V. CERISE, CONFISERIE, CONFITURE). Le procédé Appert est applicable à certains fruits, surtout aux groseilles, cerises, framboises, abricots, pêches, prunes, mais présente aussi le désavantage d'altérer plus ou moins ces produits si délicats en leur enlevant une partie de leur saveur (V. CONSERVES ALIMENTAIRES).

Conservation par le froid. Les fruits les plus délicats, pêches, prunes, peuvent être conservés plusieurs mois dans des salles où règne une température constante de 3 à 4° au-dessus de zéro. Malheureusement ce procédé enlève aux fruits conservés la majeure partie de leur parfum.

Conservation par la dessiccation. La dessiccation a été employée depuis les temps les plus reculés dans la préparation des conserves alimentaires. Elle donne d'excellents résultats pour un certain nombre de fruits : prunes, figues, raisins, dattes, jujubes, pommes, poires qui constituent les fruits secs du commerce. Les procédés de dessiccation diffèrent suivant la nature des fruits à conserver. Pour les fruits durs d'hiver : châtaignes, noix, amandes, noisettes, il suffit de les recueillir lorsqu'ils commencent à tomber, puis de les faire sécher pendant quelques jours, en les étendant en couche peu épaisse sur des toiles exposées au soleil et les remuant plusieurs fois par jour. On les rentre chaque soir pour éviter l'humidité de la nuit. Leur dessiccation achevée, on les met dans des sacs ou en tas dans une chambre saine. Pour les fruits tendres, les précautions à prendre sont plus délicates.

Dessiccation des raisins. On choisit de préférence des variétés charnues et très sucrées. Quand le fruit est mûr, on effeuille la vigne pour permettre au soleil d'achever son œuvre, puis on cueille les raisins, on les nettoie, et on les étend sur des claies qu'on expose au soleil par un temps très sec, de vingt à trente jours. En Provence, on plonge les raisins après la cueillette dans une lessive bouillante de cendres et de chaux concentrée, à 12 ou 15° à l'aéro-mètre, qui a pour but d'enlever l'enduit cireux enveloppant les raisins et qui retarderait leur dessiccation. Au sortir de la liqueur alcaline, on lave les grappes d'abord à l'eau acidulée, puis à l'eau ordinaire, et on achève l'opération comme précédemment. Presque tous les raisins secs que l'on trouve dans le commerce viennent de la Grèce, de la Turquie, de l'Asie Mineure, de la Syrie, des îles Ioniennes, de l'Italie, de l'Espagne, du Portugal. La France ne produit guère qu'une seule variété de raisin sec, le Roquevaire, qui est récolté en Provence.

Dessiccation des prunes. En France, c'est surtout dans les dép. du Lot-et-Garonne, d'Indre-et-Loire, de Maine-et-Loire et de la Vienne que l'on se livre à cette préparation. La prune d'Agen est fournie par les cant. de Marmande, de Clairac, Montclar, Tourneins, Sainte-Livrade; elle appartient à la variété dite *prune d'ente*; elle est traitée de la façon suivante : on cueille les prunes en parfait état de maturité et on les étend sur des claies d'osier, puis on abandonne le tout de douze à quinze heures dans un four ordinaire chauffé à environ 40°. Lorsqu'on retire les fruits, on les retourne; on les laisse refroidir, puis on les soumet à une deuxième chauffe avec une température de 60 à 65°. On retire à nouveau les claies, on retourne les fruits, on les laisse refroidir et on procède à la dernière chauffe en les laissant pendant une heure dans le four chauffé à 80°. Pour l'expédition, on les presse dans des boîtes en bois, de manière à y laisser le moins d'air possible.

Dessiccation des poires. On peut se contenter de les mettre vingt-quatre heures dans un four après que le pain

en a été retiré. On répète cette opération trois ou quatre fois pour obtenir une bonne conservation de ces fruits. Pour préparer les *poires tapées*, on sèche les fruits au four, de trente à quarante minutes, puis on les pèle et on les abandonne huit heures au four. La deuxième chauffe terminée, on aplatit les poires sur le côté à l'aide de deux petites planchettes, on les retourne et on les porte une troisième fois au four, chauffé un peu moins que précédemment et on les y laisse cinq heures. Au bout de ce temps, on retourne encore les fruits et on leur fait subir une dernière chauffe très douce jusqu'à ce que la dessiccation soit jugée suffisante. On opère de même pour les pommes, en ayant soin de les peler avant toute préparation. On les aplatit dans le sens de la queue.

Dessiccation des figues (V. FIGUE).

Dessiccation des pêches et des abricots. Le Dr Fabre recommande d'opérer comme suit pour ces fruits délicats : on choisit des fruits très sucrés et dont la chair sans être trop ferme n'est point cependant trop fondante; on enlève les noyaux à l'aide d'une incision, puis on plonge les fruits quelques instants dans l'eau bouillante, et on les pèle en ayant soin de n'enlever que l'épiderme. Les fruits ainsi préparés sont déposés sur des claies et chauffés très doucement au four, en répétant l'opération jusqu'à parfaite dessiccation et en les retournant entre chaque chauffe. Aux États-Unis, où le commerce des fruits a pris une extension considérable, on opère leur dessiccation dans des conditions spéciales qui permettent, en enlevant aux fruits pulpeux, poires, pêches, etc., de 80 à 85 % d'eau qu'ils contenaient, de leur conserver leur couleur naturelle, leur goût même et jusqu'à leur saveur. Les fruits sont pelés et coupés en tranches mécaniquement; les noyaux et les pépins sont enlevés de même. Les tranches obtenues sont placées sur des claies et desséchées dans des évaporateurs spéciaux, où le chauffage est réglé avec la plus grande facilité. A la sortie des évaporateurs, les tranches de fruits peuvent être emballées et expédiées au loin sans aucune altération.

Conservation dans le fruitier. Ce procédé est incontestablement le meilleur; malheureusement, il n'est guère applicable, dans les fruits aqueux, qu'à deux espèces, les *pommes* et les *poires* . La récolte de ces fruits joue un rôle important dans leur conservation : on doit avant tout les cueillir au moment opportun, car, s'ils sont cueillis trop tôt, ils se fanent, se rident et perdent une grande partie de leurs qualités; cueillis trop tard, la fermentation qui caractérise la maturité est commencée, il est difficile de l'arrêter et le fruit se conserve mal. La récolte se fait généralement dans la première quinzaine d'octobre; on choisit de préférence un temps sec et on doit attendre que la rosée ait disparu. Les fruits sont détachés des branches avec précaution, en évitant de casser la queue, puis sont posés doucement dans des paniers plats dont le fond est garni de foin. On les transporte d'abord, en évitant les chocs et les compressions, dans une pièce bien aérée où on les y laisse quelques jours; on procède ensuite au triage en éliminant tous les fruits piqués, tachés ou meurtris et en réunissant les différentes espèces. Si la récolte est forcément faite par un temps pluvieux, on cueillera les fruits comme il est dit plus haut, puis on les posera sans les essuyer sur de la paille dans une chambre bien sèche, en les isolant les uns des autres. Au bout de quatre ou cinq jours, on procédera au triage, puis on les portera au fruitier. Les caves, celliers, glacières peuvent servir de fruitiers, à condition de remplir les conditions prescrites, car leur exposition, leur construction jouent un grand rôle dans la conservation des fruits. Un bon fruitier doit être exposé au N. ou au levant; il doit être sain, à l'abri de l'humidité et des variations de température qui doivent être comprises entre 8 et 10°. L'air du fruitier sera renouvelé de temps à autre en le faisant, autant que possible, arriver d'une autre pièce, pour qu'il ne saisisse pas directement les fruits. La lumière doit pouvoir y pénétrer faiblement, car elle aurait une action nuisible si elle était trop vive. Les tablettes destinées à

recevoir les fruits seront en chêne ou à défaut en sapin; elles seront distantes entre elles de 0^m30 au plus et un peu inclinées vers le bord extérieur de manière à voir tous les fruits d'un seul coup d'œil, leur largeur sera de 0^m50 à 0^m60 pour permettre d'atteindre les plus éloignés sans toucher les premiers rangs; une petite tringle de bois maintiendra chaque rangée pour que les fruits puissent rester debout; enfin le dernier soin à prendre sera d'éviter qu'ils

ne se touchent. Les fruitiers doivent être tenus dans un très grand état de propreté; on surveillera les fruits sou- vent en enlevant avec précaution ceux qui commenceraient à se gâter. Pour expédier ces fruits au loin, on les enveloppera d'un papier léger, en les isolant les uns des autres avec du foin qui servira en même temps à les immobiliser et à éviter les chocs. En Amérique, d'où l'on exporte de grandes quantités de pommes entières, on les enveloppe

COMMERCE GÉNÉRAL DES FRUITS DANS LES ANNÉES 1889, 1890, 1891

Extrait des documents statistiques réunis par l'administration des douanes sur le commerce de la France.

		<i>Importations</i>							
DESIGNATION		QUANTITES			VALEUR				
		des importations par année			des importations par année				
		1891	1890	1889	1891	1890	1889		
		kilogr.	kilogr.	kilogr.	francs	francs	francs		
Fruits de table	Frais.....	18.724.199	14.062.994	21.113.099	4.606.556	3.443.708	5.222.907		
	Raisins.....	Grèce.....	47.188.079	69.553.745	52.701.696				
		Turquie.....	24.416.870	40.873.680	39.303.436				
		Autres pays...	5.519.247	5.916.349	5.281.485				
		Totaux....	77.154.196	106.343.774	97.282.655	32.538.444	52.980.383	38.413.814	
	secs ou tapés	Figues sèches.....	16.339.357	16.872.157	13.360.525	6.323.963	7.425.967	3.932.623	
		Amandes, noix noisettes et avelines....	Espagne.....	3.223.289	1.524.672	2.266.255			
			Italie.....	1.011.899	1.246.466	1.104.429			
			Autres pays...	3.888.685	3.290.238	2.765.994			
	Totaux....	8.223.873	6.081.376	6.136.671	5.177.143	3.770.776	3.635.976		
Autres que ci-dessus.....		2.555.562	2.235.327	2.872.535	876.008	869.672	871.113		
		<i>Exportations</i>							
DESIGNATION		QUANTITES			VALEUR				
		des exportations par année			des exportations par année				
		1891	1890	1889	1891	1890	1889		
		kilogr.	kilogr.	kilogr.	francs	francs	francs		
Fruits de table	Frais {	Angleterre.....	32.013.852	34.438.909	25.197.993				
		Autres pays.....	5.543.112	8.948.010	6.895.389				
		Totaux....	37.556.964	43.406.919	32.093.382	11.117.612	12.935.879	9.563.026	
	Raisins.....		3.605.337	3.039.414	1.782.245	59.035	90.388	95.119	
		Figues.....	651.883	1.153.830	715.379	206.655	483.795	81.676	
		Amandes, noix noisettes et avelines....	Angleterre...	4.410.467	5.155.537	7.862.735			
			Etats-Unis....	1.730.665	2.862.374	1.780.962			
	Autres pays...		6.665.000	7.459.006	7.192.327				
	Totaux....	12.806.132	15.476.917	16.836.024	8.954.356	11.129.185	11.169.843		
	secs ou tapés	Autres que ci-dessus. {	Angleterre...	4.204.061	8.980.529	6.386.637			
Etats-Unis....			379.567	1.172.121	924.788				
Autres pays...			4.953.532	5.021.254	4.454.337				
Totaux....		9.537.163	15.474.207	11.765.762	4.095.501	6.871.666	4.581.955		

d'un papier imbibé d'une solution alcoolique d'acide salicylique qui est ensuite séché à l'air. Dans ces conditions, on conserve, paraît-il, au fruit, son parfum et sa saveur.

Conservation du raisin dans le fruitier. Le fruitier qui convient au raisin diffère du fruitier précédent; il ne devra jamais être établi à la cave, ni même au rez-de-chaussée; les étages supérieurs sont préférables. On y choisira une pièce saine et sèche, d'une température constante, d'un éclairage modéré et peu exposée à l'air qui arrivant

trop fréquemment ferait rider les grappes. Le raisin bien mûr sera déposé sur des tablettes recouvertes de fougère bien sèche, ou suspendu à l'aide d'un fil de fer en S à des cadres garnis de fil de fer transversaux. Un autre procédé très recommandable dû à Rose Charmeux, de Thomery, consiste à couper des sarments garnis de grappes et à les plonger par leur extrémité inférieure dans des flacons remplis d'eau et dans lesquels on met 5 gr. de charbon pulvérisé pour empêcher la corruption de l'eau;

l'extrémité supérieure du sarment ainsi que l'ouverture de la fiole sont recouvertes de cire. Dans ces conditions, la râfle de la grappe reste verte, ne se dessèche pas et le raisin conserve toute sa fraîcheur.

Conservation du raisin sur la treille. Quand le raisin est bien mûr, on finit d'effeuiller ; on place au-dessus du mur des auvents en planches, formant un toit de 40 à 60 centim., puis on recouvre entièrement la treille de fortes toiles qui protégeront les grappes de la pluie et de la gelée. On peut ainsi conserver le raisin à peu près trois ou quatre mois.

Conservation sur l'arbre des cerises et des groseilles. Au moment où ces fruits mûrissent, on les recouvre complètement de paillasons ou de grosses toiles qui les abriteront d'abord du soleil, puis les protégeront plus tard des intempéries de la saison. Ces fruits se maintiendront ainsi plusieurs mois sans s'altérer sensiblement ; ils se sécheront, se rideront en perdant un peu de leur belle apparence, mais n'en constitueront pas moins des produits très précieux pendant la mauvaise saison. On peut retarder de quelque temps la décomposition trop rapide des pêches en les cueillant deux à trois jours avant leur maturité, en évitant avec le plus grand soin d'enlever le duvet qui les recouvre et en les mettant dans un endroit frais. Ch. GIRARD.

FRUIT FARCI, FRUIT FOURRÉ (V. BONBON, t. VII, p. 272).

III. Sculpture. — Ornaments sculptés imitant des fruits et combinés avec des feuillages et des bandelettes pour former des guirlandes à la partie supérieure des panneaux ou décorer des membres d'architecture, tels que frises, bases de colonnes, chambranles de baies, etc.

IV. Art héraldique. — En blason les fruits sont le symbole de la fécondité, mais ils sont peu employés ; on les dit *feuillés* s'ils ont des feuilles à la queue, soutenus, s'ils pendent à une branche. L'arbre chargé de fruits d'un émail particulier est *fruité*, à l'exception du chêne qui en ce cas est *englandé*.

V. Architecture. — Inclinaison ou retraite donnée en construisant un mur à la face extérieure de ce mur afin de lui permettre de mieux résister à la charge, telle que celle des planchers, qui pourrait le pousser du dedans au dehors, la face intérieure conservant toujours le même aplomb. Dans le cas où l'effet contraire se produirait, c.-à-d. dans le cas où le mur surplomberait, par suite d'un effet de construction, l'inclinaison ainsi produite prendrait le nom de *contre-fruit*. Charles LUCAS.

VI. Jurisprudence. — GÉNÉRALITÉS. — Les fruits, au sens primitif, sont les objets qui proviennent d'une chose naturellement frugifère, produits par elle d'une manière périodique, sans qu'elle s'en trouve altérée ou diminuée : *fructus sunt*, dit un adage latin, *qui ex re nasci et renasci solent* : récoltes des champs, produits des jardins, croit des animaux.

Quant aux objets dont la production ne revêt pas ce caractère périodique ou ne va pas sans une altération ou une diminution de la substance de la chose dont ils proviennent, qu'elle soit frugifère ou non, ils ne prennent pas le nom de fruits et demeurent simplement des produits. Toutefois, la loi assimile aux fruits les produits d'une chose qui en peuvent être détachés sans une altération ou une diminution de sa substance, lorsque le propriétaire a donné à leur production le caractère de périodicité qui leur manque. Tels sont à certains égards les produits des bois, des mines, carrières et tourbières.

D'autre part, on a également donné le nom de fruits aux sommes ou prestations périodiques, dues par un tiers en vertu de la cession consentie par le propriétaire de la jouissance ou de l'usage d'une chose, que cette chose soit ou non frugifère : loyers de bâtiments, fermages de terres, intérêts de capitaux. La loi considère même comme fruits les revenus dont la perception emporte absorption successive du fonds ou capital : tels les arrérages d'une rente viagère ou l'émolument d'un usufruit. Pour distinguer ces fruits des premiers, on les a dénommés *civils*, tandis qu'on

appelait les premiers *fruits naturels*. Le droit romain pendant une période de son développement et pour répondre à un point de vue spécial avait même sous-distingué les produits naturels et périodiques des choses en fruits naturels (*stricto sensu*), que la terre produisait spontanément, et fruits industriels qui ne s'obtenaient qu'à l'aide du travail et de l'industrie de l'homme. Mais cette dernière distinction, très critiquable au point de vue économique, n'offre plus aucun intérêt, bien que le code civil la reproduise encore.

L. LE SUEUR.

DROIT ROMAIN. — Les fruits (*fructus*) sont déjà, dans la notion romaine, les produits que la chose est destinée à produire et reproduire périodiquement. Ils appartiennent en principe, comme les autres produits, au propriétaire de la chose. Mais, à leur différence, ils peuvent aussi appartenir à une autre personne, soit en vertu d'un acte juridique, soit même en vertu d'un simple fait matériel. Lorsque la chose a fait l'objet d'une constitution d'usufruit ou d'un contrat de louage, l'usufruitier et le locataire, autorisés à percevoir les fruits par la concession du propriétaire contenue dans le droit réel du premier et dans le droit personnel du second, en deviennent propriétaires par la *perception*. Mais, en outre, en vertu d'un développement juridique beaucoup plus original, le possesseur de bonne foi d'une chose en acquiert les fruits, en dehors de toute concession du propriétaire, non pas seulement par la perception, mais par la *séparation* survenue d'une manière quelconque, absolument comme cela a lieu d'ordinaire pour le propriétaire. Ce privilège des possesseurs de bonne foi n'a sans doute pas toujours existé. Dans l'ancien droit, le propriétaire de la chose possédée par un tiers de bonne foi devait devenir propriétaire des fruits, comme des autres produits, au moment où ils prenaient une existence distincte par la séparation ; il devait donc pouvoir les revendiquer, et le possesseur de bonne foi ne pouvait en devenir propriétaire, comme de la chose elle-même, que par l'usucapion. Sabinus paraît avoir encore admis cette doctrine (cf. D. 47, 2, f. 48, §§ 5-6). Mais le droit du possesseur de bonne foi fut reconnu peu après lui, probablement sous l'influence de considérations analogues à celles que les Proculiens faisaient valoir en faveur de l'ouvrier au cas de *spécification* (V. ce mot), en partant de l'idée que les fruits produits par ses soins devaient lui appartenir *pro cultura et cura*, et il y avait même des jurisconsultes, comme Pomponius, qui, en partant de ce point de vue, ne lui accordaient que les fruits dus à son industrie, les fruits *industriels* par opposition aux fruits spontanés, aux fruits *naturels*. Cette distinction, dont la terminologie a passé jusque dans le code civil, n'a pas prévalu. Afin d'éviter les complications qu'elle eût entraînées, peut-être aussi en vertu d'une idée indépendante, de l'idée que le possesseur de bonne foi a légitimement réglé son train de vie sur le revenu qu'il croyait avoir, Julien décide déjà sans distinguer que le possesseur de bonne foi fait les fruits siens, *fructus suos facit* ; c'est la doctrine unanime des interprètes de l'époque des Sévères et elle n'a pas été modifiée par Justinien. Seulement, dans le droit de Justinien, si le possesseur acquiert toujours la propriété des fruits à condition d'être de bonne foi au moment de leur séparation, il ne cesse d'en être comptable, d'être obligé de les restituer au propriétaire de la chose, si celui-ci la réclame, que quand il les a consommés. Il les acquiert toujours, croyons-nous, par la séparation, mais il ne les gagne que par la consommation, et il y a, dans les compilations de Justinien, des textes qui font remonter ce régime non seulement jusqu'au temps de Dioclétien, mais jusqu'à l'époque des jurisconsultes classiques. Une doctrine répandue admet que cette solution n'a été rattachée aux jurisconsultes du temps de Sévère et des Antonins que par des interpolations qui se révèlent à la gaucherie de rédaction d'une partie des textes en litige. Mais, jusqu'aux derniers temps, l'existence du régime nouveau a été considéré comme attesté au plus tard au temps de Dioclétien par une constitution de l'an 294 insérée au code au titre *De Rei vin-*

duation (C., 3, 32, c. 22). Un interprète récent a, au contraire, signalé un texte qui semble établir que la réforme n'a eu lieu qu'à une époque postérieure. C'est une constitution du code Théodosien de l'an 362 (C. Th., 4, 48, c. 1) qui ne connaît encore d'autres restitutions des fruits que celle imposée au possesseur de mauvaise foi, depuis son entrée en possession, et au possesseur de bonne foi depuis la demande en justice, qui atteste encore longtemps après Dioclétien la subsistance du régime du droit classique. Il est donc à croire que, dans sa destination première, la constitution de 294 n'avait pas le sens que lui a donné Justinien, qu'elle se rapportait par exemple non pas au possesseur de bonne foi d'une chose isolée actionnée en revendication, mais à celui d'une hérédité poursuivi par la pétition d'hérédité à laquelle s'appliquaient depuis longtemps des règles de ce genre, et que ce sont les agents de Justinien qui l'ont rapportée à la revendication, comme ils ont profondément remanié la constitution de l'an 362 (devenue dans son code la const. 2, C. 7, 51) et comme ils ont interpolé les textes du Digeste pour mettre sous les autorités des empereurs et des juriconsultes anciens un droit nouveau introduit après l'an 362. P.-F. GIRARD.

ANCIEN DROIT. — L'ancien droit ne contient rien de spécial en ce qui concerne les fruits : les règles qu'il a formulées sont presque intégralement passées dans le code civil. Nous nous bornerons à signaler l'application qui était faite de ces règles au part des esclaves, attribué au maître de l'esclave du sexe féminin qui accouchait, la loi ne reconnaissant en aucune manière le mariage des esclaves.

DROIT ACTUEL. — Tant que les fruits demeurent adhérents à la chose qui les produit, ils n'ont pas une existence propre et distincte ; ils suivent à tous égards le sort de cette chose ; ils sont immeubles, si elle est immeuble : le propriétaire d'un fonds couvert de récoltes vient-il à le vendre, il vend à la fois et le fonds et les récoltes. Ils prennent au contraire cette existence propre, et reçoivent souvent dès lors une destination différente de celle donnée à la chose qui les produit, dès qu'ils sont séparés de cette chose, avant même qu'ils n'aient été enlevés : la perception des fruits s'opère par leur séparation. Ce que nous venons de dire s'applique aux fruits naturels ; on doit également en faire application aux produits des mines, carrières, tourbières, dans les cas où ils sont assimilés à des fruits. Mais, en ce qui concerne les fruits civils, la loi leur reconnaît une existence propre au jour même où ils prennent naissance ; et par suite ils reçoivent parfois au moment où ils sont perçus une destination différente de celle donnée au bien dont ils proviennent ; ainsi quand une maison affermée est vendue, à moins de conventions contraires, les loyers dus jusqu'au moment de la vente sont attribués au vendeur, bien que souvent ils ne soient touchés qu'à une époque ultérieure : la perception des fruits civils a lieu jour par jour. Il y a cependant quelques fruits civils dont la perception a lieu dans des conditions différentes : telles les rétributions dues pour moutures dans un moulin ou sciage dans une scierie ; ces rétributions dues par suite de conventions particulières passées entre le meunier ou le scieur d'une part, et le propriétaire du grain à moudre ou du bois à scier de l'autre, sont attribuées au meunier ou au scieur qui a fait la convention : elles ne sont pas totalisées pour une année entière et réparties comme d'autres fruits civils au prorata de la durée de la jouissance de la scierie ou du moulin entre les divers ayants droit qui ont pu succéder.

Ainsi qu'on l'a indiqué au mot *Accession*, les fruits, naturels ou civils, appartiennent en principe au propriétaire de la chose qui les produit : c'est là, somme toute, la conséquence la plus importante du droit de propriété. Mais il y a deux séries de cas où les fruits peuvent se trouver attribués à une personne autre que le propriétaire. Il y a tout d'abord les hypothèses dans lesquelles le propriétaire a concédé à un tiers la jouissance de sa chose, moyennant redevance ou gratuitement ; ce seront par exemple les hypothèses d'un *baïl* ou d'un *usufruit* (V. ces mots et les

art. *CONTRAT DE MARIAGE*, *LEGS*, pour les règles spéciales qui concernent les fruits des biens des époux, ou des biens légués par testament). D'autre part les fruits sont attribués, en vertu de dispositions législatives expresses, au possesseur de bonne foi, c.-à-d. à celui qui se trouve en possession d'un bien, en vertu d'un titre translatif de propriété, titre vicié, mais dont il ignore les vices ; tel l'acquéreur par vente ou donation d'un bien dont le vendeur ou le donateur s'est fait passer pour le propriétaire, quoique ne l'étant pas en réalité. Au possesseur de bonne foi proprement dit, il convient d'assimiler les individus qui ont possédé en vertu d'un titre ayant réellement opéré translation de propriété, mais qui se trouve annulé rétroactivement. L'attribution des fruits au possesseur de bonne foi tient à l'idée qu'il a dû les consommer au fur et à mesure de leur perception, et que lui imposer l'obligation de les restituer, alors qu'il avait toutes raisons de croire qu'il était le maître d'en disposer, serait entraîner sa ruine. Il sera expliqué au mot *POSSESSION* ce qu'on doit entendre exactement par possesseur ; d'une manière générale, le possesseur est celui qui détient la chose d'autrui en se comportant à l'égard de cette chose comme s'il en était réellement propriétaire.

Pour que l'acquisition des fruits se produise à son profit, il faut qu'il soit de bonne foi ; non seulement il faut qu'il croie posséder en vertu d'un titre valable emportant effectivement translation de propriété, mais il faut encore que, si ce titre est atteint d'autres vices, il le ignore absolument ; il faut que sa bonne foi soit absolue. Ne devra donc pas être considéré comme possesseur de bonne foi, celui qui aura acheté un immeuble d'un individu qu'il croyait propriétaire alors qu'il ne l'était pas ; mais qui aura usé de moyens dolosifs pour décider ce prétendu propriétaire à consentir à l'aliénation. — D'ailleurs la bonne foi peut exister quelle que soit la nature du vice dont le titre translatif de propriété se trouve entaché ; elle soulève une pure question de fait, qui doit être décidée uniquement d'après les circonstances particulières de chaque espèce ; elle peut exister même si l'erreur du possesseur porte sur le titre même, c.-à-d. s'il possède en vertu d'un titre qu'il croit être de nature à transférer la propriété, lorsqu'en réalité le titre ne saurait avoir un tel effet ; ou qu'il croit applicable à la chose qu'il possède, alors qu'effectivement le titre ne s'y applique pas : tel l'héritier qui a pris possession d'immeubles qu'il croyait dépendre de la succession et qui n'en faisait point partie. Seulement encore faudrait-il dans ce dernier cas que son erreur fût plausible. La bonne foi doit exister personnellement chez le possesseur qui l'invoque : il importerait peu qu'il ait succédé à un possesseur de bonne foi, si lui-même connaissait le vice du titre en vertu duquel il possède. En revanche, il importerait peu que ce possesseur, s'il est de bonne foi, ait succédé à un possesseur de mauvaise foi ; il pourra se prévaloir de sa qualité pour l'acquisition des fruits.

Enfin la bonne foi doit exister au moment où a dû se produire l'acquisition des fruits dont il s'agit, c.-à-d. au moment de la perception des fruits. D'ailleurs, à dater du jour où a été formée la demande en revendication du bien et en restitution des fruits, la bonne ou la mauvaise foi du possesseur devient indifférente ; il doit dans tous les cas restituer les fruits à dater de ce jour, par application de la règle qui fait rétroagir les jugements au jour de l'introduction de la demande. Les fruits tant civils que naturels ne sont acquis au possesseur de bonne foi que par le fait de la perception réelle ; c'est la conséquence de la raison même qui a fait admettre le principe même dont il s'agit : il n'y a pas à redouter, si le possesseur de bonne foi n'a pas encore perçu réellement les fruits civils, qu'il les ait consommés et que l'obligation de les restituer ne constitue pour lui une charge trop onéreuse. Il y a ainsi une exception à ce que nous avons dit plus haut quant à l'acquisition des fruits civils. Le possesseur de bonne foi, au lieu d'acquiescer les fruits civils jour par jour, ne les

acquiert que par leur perception effective, c.-à-d. au moment seulement où il touche les revenus du bien dont il se croit propriétaire.

L. LE SUEUR.

BIBL.: DROIT ROMAIN. — ACCARIAS, *Précis*, 1886, I, 4^e éd., n^o 250. — DERNBURG, *Pandekten*, 1892, I, 3^e éd., §§ 78-205. — GÖPPER, *Organische Erzeugnisse*, 1879. — C. PERRINI, *Bulletino dell'Istituto di diritto Romano*, 1889, II, pp. 217-218. — R. VON CZYBARRZ, dans GLÜCK, *Pandekten*, 41-42, 1887, I, pp. 469 et suiv., notamment 462-464.

FRUITELET (Archéol.) (V. COUPE, t. XIII, p. 57).

FRUITERIE. C'était, sous l'ancien régime, l'un des sept offices de la maison du roi ; il était chargé d'abord de fournir les fruits de la table royale, mais cette fonction fut attribuée, sous le règne de Louis XIII, à la panneterie-bouche. La fruiterie resta chargée des bougies, des bougeoirs, des flambeaux de la chambre et des girandoles de la table. Elle se composait d'un chef ordinaire, de douze chefs, de douze aides, d'un fruitier, de quatre somniers et d'un palmier dont la fonction consistait à fournir des palmes de Provence pour le jour des Rameaux.

FRUITIER (Hortic.) (V. FRUIT).

FRUITIÈRE (Econ. rur.). Les fruitières sont des associations formées pour la fabrication en commun de fromages qui exigent une grande quantité de lait, p. ex. le *gruyère* (V. FROMAGE). Ces associations qui existent de temps immémorial dans les montagnes du Jura et des Alpes suisses se sont étendues dans ces dernières années en Franche-Comté, dans les Alpes françaises et dans les Pyrénées ; elles ont pris le nom de l'endroit où se concentrait le lait des cultivateurs, et le mot de *fruitière* s'est appliqué aussi bien à leur réunion qu'au bâtiment. Ces fruitières ou fromageries ont donc pour but de mettre en commun le lait d'un certain nombre de cultivateurs pour en faire des fromages, les bénéfices étant ensuite répartis entre chaque membre de l'association, au prorata du lait qu'il a fourni. Cette méthode présente plusieurs avantages considérables ; d'abord elle permet l'utilisation lucrative de quantités de lait, qui, dans l'état de morcellement de la propriété dans ces régions, ne pourraient être affectées à cet usage ; de plus, le lait étant traité en quantités considérables par des hommes compétents, donne un rendement plus grand et un produit supérieur. Il y a économie notable sur le matériel, la main-d'œuvre, le combustible. Le cultivateur n'est plus obligé de se préoccuper de la vente de ses produits ; il porte son lait et n'a plus ensuite qu'à toucher son dividende. Suivant la juste remarque de M. E. Ferville il peut employer à l'amélioration de ses champs et de ses pâturages le temps qu'il consacrait jadis à la fabrication des fromages. Enfin, l'installation des fruitières collectives permet d'aménager des locaux plus convenables, avec un matériel plus perfectionné. Elles réalisent donc un ensemble de progrès qui explique leur rapide propagation. Dans le Doubs, on en compte 535 produisant plus de 10 millions de fr. de fromages ; le Jura en possède 512 fabriquant pour plus de 5 millions et demi de fr. de fromages ; l'Ain, avec ses 600 fruitières, produit environ 15 millions de fr., non seulement de fromage de gruyère, mais encore de fromage de Gex. L'administration des forêts a fait créer un certain nombre de fruitières dans les Alpes et les Pyrénées, afin d'implanter l'industrie laitière sur ces montagnes et de faire disparaître la vaine pâture de chèvres si funeste aux travaux de regazonnement et de reboisement. Les fruitières ne se bornent plus d'ailleurs aujourd'hui à la production du fromage ; les unes s'occupent de la vente du lait en nature ; les autres de la fabrication du beurre. Aujourd'hui même les fruitières poursuivent un autre but, tout au moins dans le Doubs et le Jura, c'est la réalisation du crédit rural, si difficile à fonder législativement (V. CRÉDIT AGRICOLE), ce qui est facile à comprendre, étant donné que les produits fabriqués et entreposés en commun, vendus régulièrement chaque année, offrent un gage réel et infaillible. En effet, les riches sociétaires des fromageries font parfois des avances assez importantes aux petits cultivateurs, certains qu'ils sont du remboursement entre les mains du trésorier, lors

des premières livraisons ou même lors du règlement et du solde définitif ; de plus, les bailleurs de biens fonciers ou les locuteurs de vaches en commandite ou cheptel s'assurent parfois le paiement des fermages ou de la moitié du prix du veau et du croit, au moyen d'un engagement spécial, signé par les preneurs, de s'acquitter lors de la livraison des fromages. Enfin, les marchands de fromages eux-mêmes après l'achat, parfois même avant, font volontiers des avances aux sociétaires sur les livraisons à venir. De là à créer un papier de sûreté en forme de billet de banque constituant un engagement du trésorier vis-à-vis du porteur et pouvant remplacer le numéraire, il n'y avait qu'un pas. Il a été franchi et aujourd'hui, grâce surtout aux efforts de M. Gagneur, ce mode de crédit, ou, si on préfère, du syndicat greffé sur la fruitière, fonctionne parfaitement dans bon nombre de localités de Doubs et du Jura (V. SYNDICATS AGRICOLES).

L'organisation des fruitières est assez variée ; voici cependant les trois types principaux de leur règlement : 1^o Des producteurs s'associent pour exploiter leur lait en commun ; ils chargent l'un d'eux de la fabrication ou de la vente du lait en nature, du beurre ou du fromage, et les bénéfices sont partagés entre les associés au prorata de leur apport de lait. 2^o Un propriétaire ou une société de propriétaires installent à leurs frais une beurrerie ou une fromagerie ; puis ils passent un contrat avec les cultivateurs du pays pour leur acheter la totalité de leur lait ou une quantité déterminée de leur production journalière. Ce système peut recevoir encore des modifications très variées ; ainsi la société peut payer ses fournisseurs, soit complètement en numéraire, soit moitié en numéraire et moitié en beurre ou en fromage. Même dans beaucoup de fruitières, chaque fournisseur est tenu, de par le règlement, d'apporter au siège social la totalité de son lait ; s'il en a besoin d'une certaine quantité pour la consommation de son ménage, il est obligé de le racheter à la société, moyennant un taux prévu par l'acte social. 3^o Un négociant ou une société de gros producteurs achètent par contrat chez les cultivateurs des environs les produits fabriqués, beurres ou fromages ; ces achats se font généralement à prix débattu ; le négociant mélange les beurres ou affine les fromages et les vend à ses risques et périls, tout en attribuant aux cultivateurs une certaine prise sur les bénéfices. Ce dernier type est cependant beaucoup moins répandu que les deux précédents.

Les règlements des fruitières sont donc assez dissimilaires, mais ils présentent tous des dispositions assez sévères, qui ont pour but d'arriver à une production régulière, non seulement en quantité, mais aussi en qualité. C'est ainsi que presque toujours les participants s'engagent à ne pas apporter de mauvais lait provenant de vaches malades ou récemment vèlées ; l'associé qui manque à ces engagements est mis à l'amende par le comité directeur. La falsification du lait entraîne l'exclusion des coupables. Dans le règlement de la fruitière de Champvaux, près de Poligny (Jura), on peut lire encore les articles suivants : « Le lait sera présenté dans des vases propres. Tout lait gâté ou échauffé par quelque cause que ce soit sera refusé. — Il est expressément défendu à chaque associé d'emprunter du lait d'un mélangé ou d'une autre personne pour avancer son tour de fabrication, ainsi que d'en retenir pour le retarder. — Chaque associé apportera à la fruitière tous les jours, matin et soir, son lait à l'heure prescrite par le fruitier. — Nul associé ne pourra, sous aucun prétexte, refuser l'entrée de son étable aux membres de la commission, lorsqu'ils se présenteront pour la vérification d'une fraude. »

En Savoie on a organisé dans ces dernières années quelques fruitières qui fonctionnent admirablement ; une des plus importantes est la fromagerie coopérative de Cusy (Haute-Savoie) qui à cette heure paye le lait aux associés à raison de 11 cent. et demi le litre ; sur le montant des ventes, la société retient un demi-centime par litre de lait

pour assurer le paiement régulier du capital social et l'amortissement prescrit par les statuts; il reste donc au cultivateur 11 cent. nets par litre, ce qui est un prix très avantageux, étant donné l'éloignement de tout marché quelque peu important; la fruitière fait des fromages mi-gras, et les résidus de la laiterie lui permettent d'élever et d'engraisser des porcs; quant à la crème provenant du lait destiné à la fabrication des fromages mi-gras, elle est employée pour faire du beurre, vendu un bon prix. A. LARBALETRIER.

FRULLANI (Giuliano), mathématicien italien, né à Livourne en 1795, mort à Florence le 23 mai (?) 1834. Fils de Leonardo Frullani (1756-1824) qui occupa, à partir de 1794, de hautes fonctions judiciaires et administratives sous les divers gouvernements de la Toscane, il fut professeur de mathématiques à l'université de Pise et directeur général du cadastre. Il faisait en outre partie de la Société des Quarante depuis 1816. Ses écrits se composent de quelques manuscrits sur le cadastre et d'une dizaine de mémoires sur l'intégration des équations et sur les séries.

FORMULE DE FRULLANI. — On appelle ainsi la formule

$$\int_0^{\infty} \frac{\varphi(ax) - \varphi(bx)}{x} dx = \varphi(0) \log \frac{b}{a} + \lim_{\varepsilon} \int_{\varepsilon}^{\infty} \frac{\varphi(bx)}{x} dx,$$

dans laquelle ε tend vers zéro. Cette formule fournit, comme on voit, la valeur d'une intégrale définie quand l'intégrale singulière qui figure dans le second membre est nulle.

BIBL. : G. ROSINI, *Biografia del cavaliere G. Frullani*; Pise, 1835, in-8.

FRUMENCE (Saint), prononcé et écrit *Fremonatos* en éthiopien, du reste généralement désigné dans les textes éthiopiens par le titre d'*Abba Salama*, « père du salut », premier évêque d'Abyssinie, au premier tiers du IV^e siècle. Fête le 30 nov. chez les Grecs, le 27 oct. chez les Latins. Ce que l'on sait de lui se tire de Rufin (*Hist. eccl.*, X, 9) et les historiens grecs (Socrate, I, 19; Sozomène, II, 24 et d'autres) n'ont fait que répéter et amplifier. Rufin prétend tenir son récit du frère même de Frumence, Edèse. Voici les faits. Un philosophe de Tyr, Mérope, naviguait pour explorer l'Inde; il avait embarqué avec lui deux jeunes garçons de ses parents, Frumence et Edèse. Au retour, dans la mer Rouge, le navire mouilla pour renouveler les provisions; les naturels massacrèrent tous les voyageurs, sauf les deux garçons qui furent conduits à Axoum auprès du roi. Ils y furent estimés et obtinrent bientôt des fonctions importantes. A la mort du roi, la reine mère pria Frumence de se charger de l'éducation de l'héritier du trône, encore enfant. Frumence accepta; dans cette position, il se mit en rapport avec les marchands « romains » (c. à-d. méditerranéens) qui visitaient, paraît-il, l'Abyssinie; il les réunissait, célébrait avec eux le culte chrétien et attira ainsi les Abyssins au christianisme. Quand le roi fut majeur, Frumence et Edèse demandèrent à retourner dans leur patrie. Ils partirent; mais Frumence s'arrêta à Alexandrie, où Athanase, récemment promu à la dignité épiscopale, l'engagea à retourner à Axoum pour y implanter définitivement le christianisme. Frumence se laissa persuader, fut consacré évêque et entra en Abyssinie, où son œuvre prospéra. Les traditions éthiopiennes confirment le récit que l'on a tout lieu de considérer comme véridique.

BIBL. : H. LUDOLF, *Hist. aethiopia*; Francfort, 1681. — Du même, *Commentarius ad. hist. aethiopicam*, 1691, et *Appendix*, 1694. — DILLMANN, dans *Zeitschrift der deutschen morgenl. Gesellsch.*, 1852, VII, et dans *Abhandl. der Berliner Akademie*, 1878 et 1880.

FRUMOASA. Monastère de Roumanie, district de Jassy, près de la ville du même nom. Bâti au XVIII^e siècle par des princes de la famille Ghica, restauré en 1839.

FRUMOS (Tirgul-). Ville de Roumanie, district de Jassy, arr. de Cirligătura-Bahlui; 6,000 hab. Foire annuelle le 12 juil.

FRUMUSICA. Petite ville de Roumanie, district de Botosani, arr. de Coșula; environ 1,000 hab.

FRUNCE. Com. du dép. d'Eure-et-Loir, arr. de Chartres, cant. de Courville; 442 hab.

FRUNDSBERG, **FRONSBURG** ou **FREUNDSBERG** (Georg von), célèbre général allemand, né à Mindelheim, près de Memmingen, le 24 sept. 1473, mort à Mindelheim le 28 août 1528. Fils d'un des principaux chefs de la Ligue souabe, il combattit aux côtés de son père dans la campagne de 1492 contre le duc Albert de Bavière et il se fit surtout remarquer dans celle contre les Suisses (1499). Armé chevalier par l'empereur Maximilien I^{er} à la suite de la bataille de Ratisbonne (12 sept. 1504), il prit part à toutes les guerres qui suivirent, notamment en Italie au service de la Ligue de Cambrai. Dans la guerre contre François I^{er}, il sauva à Valenciennes l'armée de Charles-Quint. En 1522, il prit Milan et, en 1525, il eut une grande part à la victoire de Pavie. Il mit sur pied, presque à ses frais, un corps de 12,000 fantassins qui permirent au comte de Bourbon de prendre Rome, et il ne cessa de guerroyer jusqu'à sa mort. C'est lui qui fut le véritable créateur de l'infanterie allemande, de ces fameux lansquenets dont la forte organisation assura plus d'une fois la victoire aux armes impériales. G. P-1.

BIBL. : HEILMANN, *Georg von Frundsberg in der Kriegsgeschichte*; Munich, 1868.

FRUTET (Frans), peintre flamand, mort à Séville en 1550. On ne sait rien sur son origine; l'examen de ses œuvres semble prouver qu'il étudia en Italie, avec les élèves de Raphaël; mais la richesse de son coloris est un souvenir de l'art néerlandais. Il a laissé à Séville, dans le monastère de la Merced Calzada, un tableau d'autel représentant *l'Adoration des Mages*; dans le monastère de Santa Maria de Gracia une *Présentation au Temple*; dans l'église de l'hôpital de Saint-Cosme et Saint-Damien, un grand triptyque, avec une *Mise en croix*, une *Descente de croix*, et *Saint Bernard à genoux devant la Vierge*.

BIBL. : BERMUDEZ, *Diccionario histórico de los profesores de las bellas artes en España*; Madrid, 1860.

FRUTIGEN. Bourg de Suisse, cant. de Berne, ch.-l. du district du même nom, sur le torrent de l'Engstlingen, non loin de son confluent avec la Kander, sur la route de la Gemmi, à l'entrée des vallées d'Adelboden et de la Kander; 4,021 hab. Par sa position et le bien-être de sa population, c'est l'une des plus importantes localités de l'Oberland bernois.

FRUYTIER (Jean), maître des requêtes au conseil de Guillaume I^{er} d'Orange, né probablement en Brabant vers 1525, mort en Zélande au commencement du XVII^e siècle. On connaît peu de détails sur sa vie; ses livres de théologie jouissent d'une grande réputation et son *Histoire du siège de Leyde* est d'une importance capitale. Voici le titre de ses principaux ouvrages : *Dissertations sur l'Éclésiaste* (Anvers, 1565, in-8); *la Genèse et les Psaumes* (Emden, 1573; rééd. à Amsterdam en 1620, in-12); *Histoire du siège et de la délivrance de Leyde* (Delft, 1574, in-4). Tous ces ouvrages sont écrits en hollandais.

FRUYTIERS ou **FRUTERIUS** (Lucas), philologue belge, né à Bruges en 1542, mort à Paris en 1566. Il étudia les lettres anciennes à Louvain et à Paris et se lia avec la plupart des philologues célèbres de son temps. Il avait entrepris de vastes études critiques sur les œuvres de Lucrèce, de Catulle et de Propertius, mais une mort prématurée arrêta son travail. On en a publié une partie sous ce titre : *L. Fruterii conjectaneorum verisimilium libri III*, dans la *Lampas critica* de Douas (Francfort, 1605). Juste Lipse loue la correction et l'élégance du style de Fruytiers, la variété de ses connaissances, la sagacité des conjectures et la maturité de son jugement. E. H.

BIBL. : FOPPENS, *Bibliotheca belgica*; Malines, 1739, 2 vol. in-4. — HOFFMAN-PEERLKAMP, *Vita Belgarum qui carmina latina composuerunt*; Leyde, 1828, in-8.

FRUYTIERS (Philipp), peintre et graveur flamand, né à Anvers en 1625, mort à Anvers en 1660. Il abandonna de bonne heure la peinture à l'huile pour la miniature à la gouache, où il acquit tant de réputation que Rubens se

fit ainsi peindre par lui avec sa famille. Il est également connu comme graveur, et a laissé des portraits au burin de ses compatriotes les plus en vue et de la reine Edwige-Éléonore de Suède.

FRUZE. Com. du dép. des Vosges, arr. de Neufchâteau, cant. de Coussey; 403 hab.

FRY. Com. du dép. de la Seine-Inférieure, arr. de Neufchâtel-en-Bray, cant. d'Argueil; 251 hab.

FRY (Elisabeth), philanthrope anglaise, née à Norwich en 1780, morte en 1845. Fille d'un riche banquier, John Gurney, et descendant par sa mère de Robert Barclay, ami et compagnon de Georges Fox, elle se fit à dix-huit ans recevoir de la Société des amis ou quakers, épousa en 1800 un négociant de Londres et se consacra aux réformes pénitentiaires, commençant son œuvre par Newgate : séparation des sexes, classification des criminels, surveillance féminine pour les femmes, etc. En compagnie de son frère, elle visita les prisons d'Angleterre et d'Écosse, une partie de celles de France, de Belgique, de Hollande et de Prusse, publiant à chacune de ces visites des rapports et des projets de réforme qu'elle eut la satisfaction de voir adopter presque partout.

Hector FRANCE.

FRY (James-B.), général américain, né à Carrollton, dans l'Illinois, le 22 févr. 1827. Il entra dans l'armée en 1847, combattit dans la guerre du Mexique, professa à West Point, prit part aux campagnes des armées fédérales du Nord contre le Sud en 1861-1863, et fut chargé en 1863, comme prévôt général de l'armée, de l'exécution de la loi qui établissait la conscription. En cette qualité, il fournit à l'armée, de 1863 à 1866, plus de 1,100,000 recrues, et ramena sous les drapeaux 76,000 déserteurs. La loi du 28 août 1866 mit fin à ses fonctions. Il a publié en 1877 un ouvrage intitulé *Historical and legal effects of brevets in the armies of Great Britain and the United States*.

Aug. M.

FRYDENDAL (Peter-Jørgen), célèbre acteur danois, né à Copenhague le 18 oct. 1766, mort le 20 févr. 1836. Ses débuts au théâtre royal (1786) ne furent pas heureux. C'est seulement à partir de 1792 qu'il commença de se faire remarquer. Sa mimique extraordinairement nuancée, la souplesse de son organe sonore et étendu, son intelligence des rôles lui permettaient de passer de l'opéra-comique à la comédie et de jouer aussi bien les vieillards que les jeunes premiers, les bouffons que les gentilshommes et les brillants officiers. Il parut dans 485 rôles et ne cessa de jouer que peu de mois avant sa mort. — Sa femme, *Catherine Møller* (1760-1831), veuve du violoniste J. Berthelsen, qu'il avait épousée en 1797, fut également actrice au théâtre royal de 1771 à 1824. Elle était moins remarquable dans les rôles parlés que dans les rôles chantés, où sa belle voix de soprano, parfaitement cultivée, lui valut de beaux succès.

BEAUVOIS.

FRYE (Thomas), peintre, graveur et manufacturier anglais, né à Dublin en 1710, mort à Londres en 1762. Il vint à Londres dès son enfance et y fit son éducation artistique; les portraits qu'il peignit obtinrent un prompt et vif succès, et en 1734 il fut chargé de faire celui du prince de Galles, en pied, pour la grande salle de Saddlers Company à Cheapside. Ce portrait fut gravé par lui-même, à l'aquatinte, en 1741. Trois ans après, il s'associa avec un Américain nommé Heylin pour la fabrication d'une porcelaine dont ce dernier avait rapporté les éléments du pays des Cherokees. En 1749, une patente obtenue par Frye l'appelle pompeusement « inventeur et premier manufacturier de porcelaine en Angleterre ». Les pièces produites par l'usine construite à Bow (Middlesex), sur le modèle des usines chinoises, sont encore très recherchées; elles portent les initiales T. F. Après quinze ans de travaux assidus et de succès, Frye dut renoncer à la direction effective de son usine; sa santé ébranlée par l'atmosphère embrasée des fours l'obligea à reprendre sa première profession. Ce fut alors qu'il entreprit la série des portraits en buste, de grandeur naturelle et exécutés à l'aquatinte, qui a surtout fondé

sa réputation. Les figures les plus remarquables sont celles du *Roi George III*, de la *Reine Charlotte*, de la *Duchesse de Northumberland*, de la *Comtesse de Berkeley*, des acteurs *Garrick* et *Leveridge*, de lui-même. Le British Museum possède la suite complète de ces portraits, d'un dessin correct, élégant, d'un modelé ample et vigoureux. Le portrait de T. Frye, peint par Jeremy Bentham, est à la National Portrait Gallery de Londres.

Ad. T.

FRYXELL (Fredrik), érudit suédois, né le 8 mars 1724 au presbytère de Væsehærad, mort en 1805. Commis et comptable dans diverses administrations, il publia quelques mémoires dans des recueils, mais ce sont surtout ses collections et ses manuscrits légués au collège de Karlstad et à la bibliothèque royale de Stockholm qui sont importants pour l'histoire, la généalogie, la biographie, la bibliographie des nobles, des ecclésiastiques, des écrivains, des étudiants du Värmland.

B-s.

FRYXELL (Anders), célèbre historien suédois, neveu du précédent, né au presbytère de Hesselskog (Dalsland) le 7 févr. 1795, mort à Stockholm le 21 mars 1884. Curé de Sunne (Värmland) en 1834, il fut, en raison de ses travaux historiques, dispensé de remplir ses fonctions, à partir de 1847. Il écrivit d'abord des manuels, notamment une *Grammaire suédoise* (1824; 13^e édit., 1865). En même temps il publiait dans des calendriers une nouvelle, des pièces de vers et même un opéra en trois actes (*la Värmlandaise*, 1822), et débuta dans la carrière où il devait s'illustrer par une thèse (*De situ Reidgothiæ*, 1821) et par des *Récits de l'histoire de Suède* (fasc. I : temps païens, 1823; 16^e édit., 1892). En poursuivant laborieusement cette œuvre pendant plus d'un demi-siècle, il en a fait le plus grand corps d'histoire que possède sa patrie, le t. XLVI et dernier s'étendant jusqu'à l'avènement de Gustave III (1772), dont le règne fait l'objet d'une continuation par Otto Sjögren (1891-92, t. XLVII-XLVIII). On reproche à l'auteur d'avoir mal gardé la proportion entre les dix premiers fascicules et les suivants; et de n'avoir pas toujours écrit d'après les sources, d'avoir souvent manqué de partialité et d'exactitude dans les détails. Mais il ne faut oublier qu'il a été le premier à traiter certaines périodes dans un travail ensemble; qu'il avait autant que possible étudié les documents; qu'il avait même publié quatre volumes d'*Actes tirés des archives étrangères* (1836-1843) et que les raisons de ses jugements favorables sur la période catholique (1847) et sur le rôle de l'aristocratie dans l'histoire de Suède (1845-50, 4 fasc.) sont développées dans des mémoires spéciaux et des polémiques (*V. Fryxell mot Geijer*, par S.-A. Hedin, 1864). A la dramatique brièveté de la narration qui distingue le premier quart de l'œuvre succèdent des exposés plus larges, mais aussi plus diffus; néanmoins la fraîcheur et le pittoresque du récit, la chaleur du style donnent un intérêt soutenu à cette belle chronique, qui a été bien des fois rééditée et traduite en partie dans cinq ou six langues, notamment en français par M^{le} du Puget. On lui doit encore : *Comparaison du Psautier de 1695 avec celui de 1819* (1854); *Contribution à l'histoire littéraire de la Suède au commencement de notre siècle* (1860-61, 6 fasc.), et à *l'histoire de Suède après 1772* (1882); *Histoire de mon histoire* (1884).

BEAUVOIS.

FUAD PACHA (Mehemed), homme d'Etat turc, né à Constantinople le 17 janv. 1814, mort à Nice le 12 févr. 1869. Fils du poète Mollah Izzet Effendi, il étudia la médecine à Galata-Seraï (1828-1832), devint médecin de l'amirauté et en cette qualité accompagna en 1834 le grand amiral Tahir Pacha dans son expédition contre Tripoli. Ensuite, abandonnant la médecine, il entra au bureau des drogmans. En 1840, il était nommé secrétaire à l'ambassade de Londres; en 1843, chef de bureau des drogmans; en 1845, grand référendaire de la Porte. En 1848, il fut chargé du poste important de commissaire général dans les principautés danubiennes; en 1849, d'une mission extraordi-

naire en Russie; devint, à la fin de cette année, ministre de l'intérieur, et, en 1852, ministre des affaires étrangères. Il publia alors contre les prétentions des Russes une brochure : *la Vérité sur la question des lieux saints*, qui détermina l'envoi d'un ambassadeur extraordinaire à Constantinople et par suite la démission de Fuad Pacha (1853). Le diplomate fut alors chargé de réprimer le soulèvement de la Thessalie. Commissaire impérial auprès d'Omer Pacha, il combattit avec les troupes, et son énergique intervention eut bientôt raison de l'insurrection. Président du Tanzimat (1857), il reprit en 1858 le portefeuille des affaires étrangères, représenta la Turquie aux conférences de Paris pour le règlement des affaires du Danube, et en 1860, nommé commissaire à Damas, réorganisa la Syrie où il avait rétabli l'ordre. Après l'avènement d'Abdul Aziz, il devint grand vizir (1861), puis ministre des finances (1862), ministre de la guerre (1863), puis de nouveau ministre des affaires étrangères (1867). La conversion de la dette ottomane (1865) a rendu son nom peu populaire. Mais, quoi qu'on en ait dit, il ne perdit pas la faveur du sultan qui l'accompagna à Paris en 1867. L'état de sa santé le contraignit de s'établir à Nice où il mourut. Fuad Pacha était un lettré; il a laissé des poésies et une *Grammaire de la langue turque* (1852). Il faisait partie depuis 1851 de l'Académie des sciences de Constantinople.

FUAD PACHA (Mehemed), général turc, né au Caire vers 1840. Brillant officier de cavalerie, il fut attaché d'ambassade à Paris, puis, promu général, organisa l'armée de Bulgarie (1877), prit part à la bataille d'Elena (4 déc. 1877), où il battit une brigade russe, devint, en 1878, *muschir* ou maréchal et reçut le commandement d'un des corps d'armée rassemblés à Constantinople. Aide de camp du sultan, il essaya, en 1879, de renverser Osman Pacha, ce qui lui fit perdre son poste. Il redevint par la suite adjudant général du sultan.

FUALDÈS (Antoine-Bernardin), né à Mur-de-Barrez (départ. actuel de l'Aveyron) vers 1761, assassiné à Rodez le 19 mars 1817. D'une famille de robe, il vécut à Paris pendant la Révolution, contribua à faire acquitter Custine et entra dans la magistrature après le 18 brumaire. Procureur impérial à Rodez, il fut révoqué à la Restauration, rétabli aux Cent-Jours et révoqué de nouveau au retour de Louis XVIII. Il vivait dans la retraite, entouré d'estime, lorsque son assassinat, perpétré dans des circonstances extraordinaires, valut à son nom une sinistre célébrité. Le 20 mars 1817, des pêcheurs trouvèrent, flottant sur l'Aveyron, auprès du moulin de Bessès, le cadavre de Fualdès. Il avait le cou ouvert par un coup de couteau tranchant l'artère carotide et le larynx. Bien que le crime eût un grand nombre de complices ou de témoins, le secret fut d'abord gardé, en raison de la terreur qu'inspiraient ses auteurs. Peu à peu cependant la vérité transpira. Un officier du nom de Clémantot raconta au préfet des détails qu'il tenait de sa maîtresse, M^{me} Manson, laquelle avait assisté à l'assassinat; M^{me} Bancal, tenancière de la maison de tolérance où il s'était accompli, et ses filles jaserent. Enfin le domestique et la veuve de Fualdès firent connaître un vol commis le lendemain du crime par l'agent de change Jausion dans la maison de Fualdès. Il y était entré à sept heures du matin, avait enfoncé le bureau à coups de hache, s'était emparé d'un sac d'argent, du livre-journal de Fualdès, de son portefeuille et d'effets de commerce qu'il avait reçus la veille, en paiement d'une terre vendue par lui à M. Séguret. Les instigateurs de l'assassinat étaient des amis de la victime, Jausion et Bastide-Grammont. On dut renoncer à la première hypothèse, qui était celle d'un assassinat politique, et l'instruction, d'abord confiée à la cour prévôtale, fut rendue à la magistrature ordinaire.

Elle releva les faits suivants. Parmi les intimes de Fualdès, resté bonapartiste, étaient deux royalistes déclarés, Bastide, propriétaire rural, et son beau-frère, l'agent de change Jausion. Malgré les dissentiments politiques, ils restaient en relations d'affaires, pour les opérations de banque

ou d'usure qu'ils faisaient en commun. Ils avaient néanmoins de fréquentes altercations et, un mois avant le crime, Fualdès avait menacé Jausion de révéler un infanticide commis par lui en 1809 et des conséquences duquel le magistrat l'avait sauvé; de plus, il voulait lui retirer sa signature; or, Jausion avait emprunté sous son couvert de 100,000 à 150,000 fr. représentés par des effets signés Fualdès et mis en circulation; Fualdès avait évidemment une contre-lettre. En même temps, ce dernier avait mis en demeure Bastide, qui était également son débiteur, de lui payer ses dettes. Le 19 mars, Bastide répondit : « Je cherche tous les moyens de vous faire votre compte ce soir. » Trois heures après, il le lui réglait en l'égorgeant.

Vers huit heures du soir, Fualdès sortit de chez lui pour se rendre à un rendez-vous pris dans la journée afin de négocier les effets que Séguret lui avait remis la veille en paiement de sa terre. Il était guetté par un individu aposté près de sa maison; d'autres l'attendaient aux coins de rues voisines. Arrivé au coin de la rue des Hebdomadiers, il fut entouré par une bande qui lui appliqua sur la bouche un mouchoir (trouvé le lendemain par terre, de même que la canne de Fualdès) et l'entraîna dans la maison Bancal. Deux musiciens jouaient de l'orgue et de la vielle pour couvrir le bruit. Dans la maison, il fut jeté dans la cuisine devant une table. Jausion lui fit signer plusieurs papiers; quand ce fut achevé, Bastide lui dit : « Ce n'est pas le tout de signer, il faut mourir. » Il le prit à bras-le-cors pour le coucher sur la table. Fualdès se débattit, supplia qu'on lui laissât du moins un moment pour le salut de son âme; on le reprit et l'étendit sur la table, le bâillonnant; Jausion lui porta un coup à la gorge, mais il tremblait et la victime, blessée seulement, culbuta la table dans un dernier effort et réussit presque à gagner la porte. Les assassins qui étaient une quinzaine le ressaisirent, le recouchèrent sur la table redressée et Bastide lui coupa la gorge. La blanchisseuse Anne Benoit éclairait cette scène avec une lampe; la Bancal à genoux recevait dans un baquet plein de son le sang de Fualdès, remuant le son avec la main pour le faire absorber. On le donna ensuite à un porc. Fualdès mort, Bastide le fouilla, prit 17 fr. dans son gousset et les donna à la Bancal, disant : « Nous ne tuons pas cet homme pour son argent »; il prit dans une autre poche une clef qu'il remit à Jausion, le chargeant de « ramasser le tout ». Parmi les assassins figuraient, outre Bastide, Jausion, Bancal et sa femme, Anne Benoit, Colard, Bax, Bousquier, Missonnier, et probablement Constans, Yence et Bessières-Veinac; une fille de Bancal, Marianne, y avait au moins assisté; et il demeure vraisemblable que plusieurs des assassins restèrent inconnus. Les mobiles du crime furent pour les chefs le désir d'éviter la ruine dont les menaçait Fualdès et de s'enrichir en volant ses papiers prouvant leurs dettes et les effets de commerce et reconnaissances qu'ils avaient chez lui; de plus la préoccupation d'anéantir la trace de méfaits dont l'ancien magistrat avait gardé les preuves. Des promesses d'argent et des mobiles analogues à ceux de Bastide et Jausion armèrent le bras de plusieurs autres assassins, peut-être aussi des haines politiques ou des vengeances privées; le détail des antécédents de cette affaire ne fut jamais bien éclairci.

La scène du crime avait eu, outre les acteurs, deux témoins : une jeune femme de la ville, M^{me} Manson, qui était dans la maison déguisée en homme, au moment où l'on y amena Fualdès, et que la Bancal cacha dans un petit cabinet communiquant avec la cuisine par une porte et ouvrant sur la rue par une lucarne grillée. M^{me} Manson fit quelque bruit et fut découverte après le crime par Bastide. Il voulait la mettre à mort. Jausion rentrant alors l'en empêcha. On fit seulement jurer à la femme à genoux, la main sur le cadavre, de ne rien révéler sous peine de périr par le feu ou le poison. Jausion l'emmena ensuite. Bastide fouilla tout et découvrit un second témoin, la petite Madeleine Bancal couchée dans un lit placé dans la chambre du crime

derrière des rideaux. Il voulait la tuer. M^{me} Bancal promit de s'en charger pour 400 fr. Vers dix heures du soir, quand les rues furent désertes, on lia le corps de Fualdès dans une couverture de laine et quatre hommes (Colard, Bax, Bancal, Bousquier) le portèrent à la rivière, précédés par Bastide, suivis par Jausion, tous deux armés d'un fusil. Après un long trajet, on arrive, on déballe le cadavre et on le jette à l'eau, puis on se sépare après que Bastide a fait jurer aux complices un silence absolu, les menaçant de mort.

Les propos des petites Bancal firent arrêter les époux Bancal ; une perquisition fit découvrir dans leur maison la couverture et des linges et vêtements ensanglantés ; la population d'abord terrorisée commença à raconter ce qu'elle savait. De toutes parts surgirent des révélations. Bastide et Jausion dénoncés de toutes parts furent arrêtés, puis Bax, Colard, Bousquier, Missonnier, Anne Benoit ; on ne put retrouver les musiciens. Les récits de M^{me} Manson complétèrent la conviction ; mais ses hésitations, ses réticences, ses rétractations tinrent longtemps l'opinion en suspens. Apparemment les menaces renouvelées des familles de Bastide et de Jausion l'épouvantaient. Bax parla et raconta les faits. Bancal promit d'en faire autant, mais mourut subitement en prison, empoisonné, peut-être volontairement. Enfin le procès s'ouvrit devant la cour d'assises de Rodez le 19 août 1817. Il dura vingt-six séances et le verdict du jury fut rendu le 12 sept. Bastide, Jausion, la Bancal, Bax, Colard furent condamnés à mort, Missonnier et Anne Benoit aux travaux forcés à perpétuité, Bousquier à un an de prison, la femme de Jausion, une autre sœur de Bastide et Marianne Bancal acquittées. Une erreur commise par les greffiers dans la rédaction du procès-verbal des audiences fit casser l'arrêt par la cour de cassation qui renvoya l'affaire devant les assises du Tarn. Le second procès ou furent impliqués comme accusés M^{me} Manson, Constans, Yence et Bessières-Veinaç, s'ouvrit le 25 mars 1818 à Albi. Il fut plus dramatique encore que le premier : l'émotion vengeresse du fils Fualdès, le cynisme de la Bancal, les tergiversations de la Manson, les amours cyniques de Colard et d'Anne Benoit, l'hypocrisie de Jausion, le sang-froid de Bastide excitèrent un intérêt universel. Les principaux accusés n'iaient tout, mais la Manson poussée à bout fit un récit détaillé ; la Bancal avoua également. Le 4 mai le jury confirma la culpabilité des condamnés du premier procès : Bastide, Jausion, Bax, Colard, la Bancal furent condamnés à mort, Anne Benoit aux travaux forcés à perpétuité, Missonnier à deux ans de prison ; Bax mourut en prison ; la peine de la Bancal fut commuée ; Bastide, Jausion et Colard furent guillotines à Rodez le 3 juin 1818. La Manson servit de réclame comme dame de comptoir à plusieurs cafés de Paris et mourut misérable à Versailles en 1835. La célébrité du procès Fualdès fut encore accrue par la plainte que rédigea le dentiste Catalan sur l'air du *Maréchal de Saxe*.

BIBL. : V. l'art. CAUSE, § *Causes célèbres*.

FUANS. Com. du dép. du Doubs, arr. de Baume-les-Dames, cant. de Pierrefontaine ; 494 hab.

FUBLAINES. Com. du dép. de Seine-et-Marne, arr. et cant. de Meaux ; 309 hab.

FUCACÉES (V. ALGUES).

FUCCI (Lorenzo), sculpteur italien (V. MARRINA).

FUCCIO FIORENTINO, architecte et sculpteur florentin, qui construisit en 1229 l'église de *Santa Maria sopra l'Arno*, à Florence. Le tombeau d'Hécube, reine de Chypre, dans l'église inférieure d'Assise, qui lui est attribué par Vasari, est probablement l'œuvre d'un élève de Niccolò Pisano.

BIBL. : PERKINS, *les Sculpteurs italiens*, t. I, ch. II.

FUCHS (Leonhard), médecin et célèbre botaniste allemand, né à Memmingen (Bavière) le 17 janv. 1501, mort à Tubingue le 10 mai 1566. Recu docteur en médecine en 1524, il professa successivement à Ingolstadt et à Tubingue et conquit un grand renom, tant par son enseignement que par ses nombreux ouvrages. Il a été l'un des restaurateurs de la médecine grecque, et il compte surtout au nombre des plus éminents botanistes. Son *Historia stir-*

pium (Bâle, 1542, in-fol., traduite en français, Lyon, 1545) eut une vogue prolongée, et son nom a été donné au genre *Fuchsia*.

Dr L. HN.

FUCHS (J.-J.), compositeur et écrivain (V. FUX).

FUCHS (Georg-Friedrich), compositeur, né à Mayence le 3 déc. 1753, mort à Paris le 9 oct. 1821. Clarinettiste habile, il fut d'abord chef de musique dans un régiment allemand. En 1784, il s'établit à Paris. A l'époque de l'organisation du Conservatoire (1795), il fut chargé, comme professeur de clarinette, de former des musiciens pour les armées de la République. Il a été un des compositeurs de musique militaire les plus féconds de son temps. Il a publié une grande quantité de *suites d'harmonie*, de marches, de fanfares, des concertos pour clarinette, flûte, cor, des quatuors pour instruments à vent, etc. Ch. BORDÈS.

FUCHS (Johann-Nepomuk von), savant allemand, né à Mattzell, près de Bremberg (Basse-Bavière), le 15 mai 1774, mort à Munich le 5 mars 1856. Il étudia d'abord la médecine, mais, à partir de 1801, se consacra exclusivement à la chimie et à la minéralogie, qu'il alla enseigner aux universités de Landshut (1805) et de Munich (1826). Il avait été nommé en 1823 membre de l'Académie des sciences et conservateur du musée de minéralogie de cette dernière ville. Le roi de Bavière l'anoblit en 1854. Les résultats de ses importants travaux se trouvent dans de nombreux mémoires et notes publiés par les recueils de l'Académie de Munich, les *Archiv* de Kastner, les *Annalen* de Poggendorff, les *Journal* d'Erdmann, de Dingler, de Schweigger. Il a en outre fait paraître : *Ueber den Einfluss der Chemie und Mineralogie* (Munich, 1824) ; *Ueber die Theorien der Erde* (Munich, 1844), etc. Kaiser a donné une édition de ses œuvres précédée d'une nécrologie (Munich, 1856). L. S.

BIBL. : *Catalogue of scientific papers of the Royal Society* ; Londres, 1868, t. II, in-4.

FUCHS (Conrad-Heinrich), médecin allemand, né à Bamberg le 7 déc. 1803, mort à Gottingue le 2 déc. 1855. Il fut professeur de clinique à Wurtzbourg et à Gottingue. Ce fut l'un des représentants de l'école de Schönlein. Ses ouvrages sur les maladies cutanées sont remarquables ; ses recherches historiques ne le sont pas moins. Citons seulement : *Die ältesten Schriftsteller über die Lustseuche in Deutschland von 1495 bis 1510*, etc. (Gottingue, 1853, in-8). Dr L. HN.

FUCHS (Christophe), prêtre suisse qui, après le mouvement libéral de 1830, devint le promoteur des tentatives de rénovation ecclésiastique dans la Suisse allemande catholique. Fuchs, qui était prêtre à Rapperschwyl, puis professeur à Lucerne, ne tarda pas à rentrer dans le giron de l'Eglise romaine. E. K.

FUCHS (Ferdinand-Karl), compositeur allemand, né à Vienne le 14 févr. 1811, mort à Vienne le 7 janv. 1848. Il a fait représenter à Vienne, en 1842, un opéra : *Der Tag der Verlobung*. Son meilleur ouvrage est *Gutenberg*, opéra romantique, qui eut du succès sur les théâtres allemands en 1846. Il a publié quelques mélodies pour voix avec accompagnement de piano. Ch. BORDÈS.

FUCHS (Philippe-Jacques-Edmond), géologue et minéralogiste français, né à Strasbourg le 1^{er} avr. 1837, mort à Paris le 7 sept. 1889. Il fut élève du lycée de Strasbourg et de l'Ecole polytechnique, entra à l'Ecole des mines en 1858 et, dès sa sortie, fut chargé d'enseigner aux élèves des cours préparatoires de cet établissement la géométrie descriptive, la physique et la topographie souterraine (1862-78). De 1879 à sa mort, il occupa à la même école la chaire de géologie technique, spécialement créée pour lui. Il avait été adjoint en 1865 à Béguyer de Chancourtois pour la préparation de la *Carte géologique détaillée de la France*, dont il a personnellement dressé une dizaine de feuilles. Il fut promu ingénieur en chef en 1881. D'une activité infatigable, il a accompli, soit à titre de missions officielles, soit pour le compte de sociétés industrielles, soit pour ses propres travaux, plus de soixante voyages d'études

embrassant les diverses régions minières et géologiques de l'Europe et s'étendant au Chili (1870), à la Tunisie (1873 et 1874), au Tonkin et au Cambodge (1881-82), à la Californie (1885), au Mexique (1888) ; il en a rapporté une ample moisson de précieux renseignements. Il est demeuré jusqu'à la fin de sa vie un adepte convaincu de la doctrine du *réseau pentagonal* (V. ELIE DE BEAUMONT). Mêlé à la question de la mer saharienne (projet Roudaire), il a établi, par un contrôle effectué sur les lieux, le véritable caractère de la dépression saharienne et a réussi à faire abandonner le percement projeté. Ses écrits comprennent, outre une remarquable monographie sur l'Or (en collaboration avec M. Cumenge) parue en 1888 dans l'*Encyclopédie chimique* de M. Fremy, une vingtaine de mémoires et notes donnés aux *Annales des mines*, aux *Comptes rendus de l'Académie des sciences de Paris*, au *Bulletin de la Société géologique* ; quelques-uns ont été publiés à part : *Etude sur les gisements métallifères des vallées Trompia, Sabbia, etc., en Lombardie* (Paris, 1869, in-8) ; *Mémoire sur l'exploration des gîtes de l'Indo-Chine* (Paris, 1882, in-8) ; *Notice sur A. Béguyer de Chancourtois* (Paris, 1887, in-8) ; *Note sur la constitution des gîtes de phosphate de chaux* (Nancy, 1887, in-8). L. S.

BIBL. : MALLARD, article dans la *Revue scientifique*, 1889. — A. DE LAPPARENT, *Notice nécrologique sur Edm. Fuchs*, dans les *Annales des mines*, 1890, 8^e sér., t. XVII, p. 287. — *Catalogue of scientific papers of the Société royale* ; Londres, 1877 et 1891, t. VII et IX, in-4.

FUCHSIA. I. BOTANIQUE (*Fuchsia* Plum.). — Genre d'Onagariacées, du groupe des Oenothérées, dont les espèces, au nombre d'une quarantaine, sont recherchées comme plantes ornementales, à cause de la beauté et de la durée de leur floraison, de la diversité de formes et du coloris de leurs fleurs et de la facilité de leur culture. Ce sont des arbustes d'un port élégant, à feuilles opposées, verticillées ou alternes, fréquemment munies de petites stipules. Leurs fleurs, souvent penchées, sont axillaires ou bien disposées en grappes ou en corymbes terminaux. Elles ont un réceptacle en forme de tube cylindrique ou campanulé, ordinairement de couleur rouge, qui porte sur ses bords un calice de quatre sépales, également colorés en rouge, une corolle de quatre pétales alternes, rouges, roses, violets, bleus ou blancs, et huit étamines à anthères plus ou moins longuement exsertes. L'ovaire, logé dans le fond du tube réceptaculaire, est surmonté d'un style très long, dont le sommet stigmatifère est capité ou quadrilobé. Il devient à la maturité une baie à quatre loges polyspermes. — A l'exception des *F. excorticata* L. f. et *F. procumbens* Hook. f., qui sont originaires de la Nouvelle-Zélande, tous les Fuchsias proviennent des régions

centrales ou méridionales de l'Amérique ou ils croissent dans les lieux ombragés et humides, au milieu des forêts ou sur les montagnes élevées. Les *F. coccinea* Ait., *F. arborescens* Sims., *F. corymbiflora* R. et Pav., *F. fulgens* DC, notamment, ont fourni par la culture de nombreuses et belles variétés, qui



Fuchsia globosa.

font l'ornement de nos parterres. Au Chili, on emploie, sous le nom de *chilco*, les feuilles du *F. macrostemma* R. et Pav., pour faire des boissons rafraichissantes. Ed. LEF.

II. HORTICULTURE. — Les fuchsias se cultivent en pleine terre et plus souvent en pots ou en caisses, dans une terre substantielle, très perméable à l'eau, formée ordinairement d'un mélange de sable siliceux et de terreau. La culture en pleine terre peut se faire avec succès sous le climat doux et humide de l'O. de la France ; ailleurs, les fuchsias passent l'hiver sous abri. On les soumet alors, pendant le repos de la végétation, à la taille et au rempotage. Ces plantes prennent aisément par la taille des formes variées ; elles se prêtent aussi au recépage, pratiqué au niveau du sol, lorsqu'on veut les rajeunir. On cherche le plus souvent, par la taille, à obtenir des formes touffues ; on supprime les branches inutiles et on raccourcit les autres. Le rempotage doit être fait, avant le retour de la végétation, dans des vases bien drainés avec des tessons et de dimensions proportionnées à la force des sujets. En mai, on peut sortir les fuchsias. On les place à mi-ombre. La terre des pots doit être maintenue fraîche par des arrosages copieux et l'atmosphère un peu humide par des bassinages. Le pincement des jeunes pousses, répété s'il est nécessaire, deux ou trois fois sur les variétés très vigoureuses, favorise le développement de rameaux nombreux et permet d'obtenir une belle et abondante floraison. La multiplication se fait par semis ou par boutures. On sème les graines dès la maturité, en terrines remplies de terre de bruyère. Elles lèvent facilement. Lorsque les jeunes plantes ont quelques feuilles, on les repique dans de petits pots et plus tard dans des pots plus grands. Elles passent l'hiver dans la serre et peuvent fleurir l'année suivante. Le fuchsia se sème aussi au printemps, la floraison est alors retardée d'un an. Le bouturage se fait en toute saison avec les extrémités des pousses en voie de croissance, longues de 0^m10 environ. On pique ces boutures dans des godets ou des terrines remplis de terre de bruyère, de sable, ou même de terre ordinaire, placés sous cloche à une douce température. On maintient le sol frais. La reprise est facile. G. B.

BIBL. : PORCHER, *Histoire et culture du fuschia* ; Paris, 1875, 4^e édit.

FUCHSIEN (Groupe). M. Poincaré appelle groupe fuchsien un groupe discontinu, formé de substitutions de la forme $\left(z, \frac{az+b}{a'z+b'} \right)$, dans lesquelles a, b, c, d sont des nombres réels satisfaisant à la relation $ab' - ba' = 1$. Les substitutions d'un pareil groupe transforment l'axe des x en lui-même ; elles reviennent à des déplacements des figures et à des transformations par rayons vecteurs réciproques. Plus généralement on appelle groupe fuchsien un groupe de substitutions de la forme $\left(z, \frac{az+b}{a'z+b'} \right)$ ou $ab' - ba' = 1$, qui n'altèrent pas un certain cercle que l'on appelle fondamental. H. L.

BIBL. : POINCARÉ, *Comptes rendus*, 1881, et *Acta mathematica*, 71.

FUCHSIENNES (Fonctions) (V. FUCHSIEN). M. Poincaré a étudié une nouvelle espèce de transcendentes qui sont définies par la propriété de rester invariables quand on fait subir à la variable dont elles dépendent les substitutions d'un groupe fuchsien. Ces transcendentes sont très importantes, et leur étude approfondie est sans doute appelée à transformer l'algèbre ; cette étude, encore très ardue et hérissée de difficultés, se simplifiera, sans doute, pour pénétrer sinon dans l'enseignement élémentaire, au moins dans l'enseignement classique supérieur, et en élucider les parties les plus obscures. La découverte des fonctions fuchsiennes est une des plus importantes du siècle ; elle placera M. Poincaré, qui est un disciple de Cauchy, sur le même rang que son illustre maître. Nous ne pouvons entrer ici dans des détails sur la théorie des fonctions fuchsiennes ; pour faire comprendre toute leur importance, nous nous bornerons à dire que $f(x, y) = 0$, désignant une équation algébrique quelconque, cette équation peut être satisfaite en prenant pour x et y des fonctions mono-

dromes (uniformes) d'une même variable *t*, et que ces fonctions sont précisément des fonctions fuchsiennes; on conçoit de quelle lumière un pareil théorème est appelé à éclairer toute l'algèbre et la théorie des fonctions abéliennes. M. Poincaré est allé plus loin dans la même voie, et il est parvenu à démontrer qu'une fonction non monodrome et sa variable étaient fonctions monodromes d'une même variable; c'est un des faits les plus intéressants de toute l'analyse.

H. LAURENT.

BIBL. : Les premiers volumes des *Acta mathematica*.

FUCHSINE. I. Chimie. — La fuchsine, ou chlorhydrate de rosaniline, est employée pour teindre le coton, la laine, la soie, cette dernière sans mordantage. Elle sert aussi pour les cuirs, les papiers d'affiches; elle entre parfois dans la coloration des vins, dans celle des liqueurs, des sucreries, etc. Sa préparation industrielle date de 1859. Elle est due à M. Verguin, chimiste de la maison Renard frères, à Lyon, qui prit le premier brevet le 8 avr. 1859, tant pour sa fabrication que pour son application à la teinture. Ils l'obtenaient par l'action du bichlorure d'étain anhydre sur l'huile d'aniline. Les différents procédés brevetés à partir de cette époque sont trop nombreux pour être tous décrits; nous ne donnerons le détail que des trois principaux qui possèdent réellement une valeur industrielle, savoir : 1° procédé au nitrate de mercure; 2° à l'acide arsénique hydraté; 3° à la nitrobenzine. Les autres seront simplement cités par ordre de date : Brevet anglais n° 4000 de Greville Williams : action du permanganate de potasse sur l'aniline. — Brevet anglais 4238 du 25 avr. 1859, et français 42827, du 12 nov. 1859 : action du peroxyde de plomb sur le sulfate d'aniline brut. — Procédé Hamel, action du chlorure de soufre. — Procédé Durand, du 23 oct. 1859, action du nitrate mercurieux sur l'aniline. — Procédé Gerber-Keller du 29 oct. 1859, action des sels d'aniline et en particulier des nitrates sur l'aniline. — Procédé Hellmann, du 10 déc. 1859, action de l'acide arsénique. — Procédé Nicholson, action de l'acide arsénique hydraté (brevet anglais). — Procédé Lauth et Depouilly, action de l'acide azotique. — Procédé Ch. Girard et de Laire, du 6 févr. 1860, action de l'oxyde pur de plomb et du minium sur l'aniline. — Procédé Ch. Girard et de Laire, 4^{er} nov. 1850, action de l'acide arsénique sur l'aniline (brevet français). — Procédé Dale et Caro, du 20 nov. 1860, action du nitrate de plomb, de baryte ou de soude sur l'huile d'aniline. — Brevet anglais 1945, du 11 août 1860, action du perchlorure d'antimoine, du peroxyde de bismuth et de l'acide stannique. — Procédé Dufour, Deperdussin et Boulogne, du 10 oct. 1860, action du nitrate de cobalt sur l'aniline. — Procédé Castelholz et Laurent, du 10 déc. 1861, action de la limaille de fer et de l'acide chlorhydrique ou du zinc et de l'acide sulfurique sur la nitrobenzine. — Procédé Delvaux, du 18 déc. 1861, oxydation à l'air du chlorhydrate d'aniline ou du sulfate d'aniline dilué avec du sable, du peroxyde de manganèse ou du minerai de fer. — Procédé Otto Fischer, du 24 févr. 1881, action de l'aldéhyde paramidobenzoïque sur l'aniline en présence de chlorure de zinc. — Procédé Otto Fischer, action de sels métalliques réducteurs tels que le chlorure ferreux sur le paranitrodiamidotriphénylméthane. — Procédé Otto Fischer, action de l'aldéhyde parantitrobenzoïque sur le sulfate d'aniline en présence de chlorure de zinc. — Procédé Bindschaedler et Busch à Bâle, du 15 avr. 1884, préparation des combinaisons parantirées leucobases formées par condensation de l'aldéhyde benzoïque avec les monoamines aromatiques. Dans ces conditions, le diamidotriphénylméthane donne le dérivé nitré qui mène à la pararosaniline.

PROCÉDÉ AU NITRATE DE MERCURE. — Ce procédé est dû à MM. Gerber-Keller, Durand et Schlumberger. On chauffe au bain d'huile, dans un appareil quelconque, 6 p. d'aniline avec 7 à 8 p. de nitrate de mercure sec et finement pulvérisé. A l'ébullition, la masse brunit rapidement et se transforme en un liquide rouge. L'opération est terminée

lorsque la masse s'épaissit, se boursoufle et dégage des vapeurs jaunâtres. On la retire et on la coule en filets minces dans trois fois son volume d'eau bouillante, en agitant. L'aniline non transformée vient surnager à la surface. On la sépare, on décante ensuite la solution aqueuse, et le résidu est traité par l'eau bouillante jusqu'à ce qu'elle ne dissolve plus rien. Toutes les liqueurs sont réunies et la matière colorante précipitée par le sel marin est recueillie sur un filtre. On peut aussi remplacer le bain d'huile par le bain-marie en chauffant sept à huit heures. Le produit ainsi obtenu était souvent livré au commerce sans purification sous le nom d'azaléine. La plus grande partie du mercure se retrouve à l'état métallique et rentre dans la fabrication. Lorsque le produit est purifié, on peut retrouver presque tout l'acide nitrique à l'état de nitrate alcalin. Ce procédé est assez économique; il a été employé très longtemps en Allemagne.

PROCÉDÉ À L'ACIDE ARSÉNIQUE. — Ce procédé, breveté à quelques jours d'intervalle par Meldock et Nicholson en Angleterre, et MM. Ch. Girard et de Laire en France, est presque le seul encore employé actuellement. On met dans une cornue de 50 lit. environ, 40 kilogr. d'aniline et 16 kilogr. d'acide arsénique sirupeux contenant 70 à 75 % d'acide arsénique pur. Cette cornue est chauffée au bain d'huile entre 180 et 190°, en maintenant la température aussi égale que possible; elle communique, d'autre part, avec un serpentín refroidi par un courant d'eau froide. Une partie de l'aniline distille et, au bout de deux ou trois heures, la réaction est terminée. La masse encore chaude est retirée à l'aide de grandes cuillers en fer et coulée sur des plaques de tôle. C'est le rouge brut qui se compose d'arséniate et d'arsénite de rosaniline, de matières colorantes violettes et jaunes et d'un excès d'aniline. La proportion de chacune de ces matières varie dans chaque opération; celle de la fuchsine est de 15 à 18 kilogr.

On sait aujourd'hui d'une façon exacte que les variations constatées peuvent être attribuées à deux causes : 1° à la température à laquelle se fait la réaction; 2° à la nature de l'aniline employée; cette dernière cause est la plus importante. Des expériences faites à ce sujet ont montré que la meilleure aniline pour la fabrication du rouge devait contenir parties égales d'aniline et de toluidine. Son point d'ébullition doit être compris entre 182 et 200°; la distillation doit se faire dans les conditions suivantes :

10 %	de 182 à 185°
40 %	de 185 à 190°
40 %	de 190 à 195°
10 %	de 195 à 200°

D'après Schoop, l'aniline doit avoir pour densité 1^k002 à 20° et renfermer 20 % d'aniline, 20 % de paratoluïdine et 60 % d'orthotoluïdine. La température ne doit pas être inférieure à 200°, surtout au commencement de l'opération. Vers la fin, il est important de ne pas dépasser cette température, au-dessus de laquelle la rosaniline est attaquée par l'acide arsénique.

Purification du rouge brut. La purification de la fuchsine se fait par trois procédés : 1° par les acides et les alcalis; 2° procédé alcalin; 3° procédé neutre. Chacun de ces procédés n'a rien d'absolu et, dans la pratique, on emploie parfaitement une partie d'un des procédés avec une autre partie d'un autre. Quel que soit le procédé employé, la matière brute est préalablement pulvérisée pour faciliter sa dissolution. Cette opération, qui se faisait primitivement dans de grands mortiers en fonte, s'effectue aujourd'hui dans des moulins à noix, des cylindres cannelés de diamètres différents, ou des tambours oscillants contenant des gobilles métalliques. L'arséniate de rosaniline étant très hygrométrique, se ramollissant facilement par la chaleur, encrasse rapidement les appareils, de sorte que l'appareil le plus pratique pour la pulvérisation est celui dont le nettoyage est le plus facile.

Purification par les acides et les alcalis. Dans un vase en fonte émaillée, on traite 70 kilogr. de matière brute par 12 kilogr. d'acide chlorhydrique et 200 lit. d'eau bouillante. On maintient l'ébullition par un courant de vapeur d'eau pendant trois ou quatre heures jusqu'à ce que le dépôt soit devenu pulvérulent. Puis on siphonne le liquide surnageant le dépôt, ou on filtre après avoir étendu les liqueurs pour ne pas crever le filtre. Le résidu solide se compose d'acide arsénieux, de matières colorantes violettes et de matières ulmiques. La solution contenant la rosaniline et les acides arsénieux, arsénique et chlorhydrique, est traitée par une solution bouillante de carbonate de soude correspondant à tout l'acide chlorhydrique et arsénique employés. Le rouge d'aniline se précipite. On porte la liqueur à l'ébullition; le précipité fond et vient se rassembler à la surface où on le prend pour le couler sur des plaques. C'est la matière épurée. Elle contient de la mauvaniline, de la chrysotoluidine et des sels arsenicaux. On enlève ces sels en fondant la masse avec une très petite quantité d'eau sur un barboteur; quant aux autres matières colorantes, elles sont éliminées pendant la cristallisation.

Cristallisation. La matière épurée est portée dans de grandes chaudières chauffées à la vapeur et munies d'agitateurs mécaniques pour faciliter la dissolution qui demande environ quatre heures. Au bout de ce temps, on filtre la solution qui ne contient plus que la fuchsine et un peu de chrysotoluidine et on l'envoie dans de grands bacs en bois ou des cristallisoirs en tôle où elle se refroidit. La matière colorante se dépose sous forme de cristaux verts à reflets mordorés. La cristallisation doit se faire en liqueur légèrement acide pour faciliter la séparation de la chrysotoluidine qui est plus soluble dans ces conditions. Le rendement est d'environ 30 kilogr. de chlorhydrate de rosaniline sec pour 100 kilogr. d'aniline.

Procédé alcalin. La matière brute pulvérisée est chauffée avec une grande quantité d'eau qu'on additionne d'un excès de chaux éteinte. L'ébullition est maintenue plusieurs heures de façon que les acides arsénieux et arsénique passent à l'état de sels calcaires insolubles, tandis que les matières colorantes se trouvent à l'état de bases. Au moyen de robinets, on soutire le liquide et on le dirige sur des filtres. Par refroidissement de la liqueur filtrée on obtient des cristaux rouge brique de rosaniline basique. Les eaux mères sont pompées et dirigées de nouveau dans des cuves où elles servent à faire la dissolution. Les mêmes eaux peuvent servir pendant plusieurs mois. Pour récupérer les matières colorantes des sels calcaires arsenicaux, on traite la masse insoluble dans l'acide chlorhydrique et le produit de la filtration lavé avec une solution salée. La rosaniline est épurée par la chaux et l'eau bouillante. Elle est purifiée au moyen de l'alcool. On dissout 1 p. de base brute dans 2 p. d'alcool et on filtre directement la solution dans un alambic qui sert à évaporer l'alcool. La partie insoluble traitée par l'acide chlorhydrique donne de la chrysotoluidine.

Procédé neutre. Dans une cornue de 2,500 lit., on introduit 800 kilogr. d'aniline et 1,350 kilogr. d'une solution à 72 % d'acide arsénique. La cornue est munie d'un agitateur mécanique. Un gros tube descend au fond de l'appareil; il peut servir à amener la vapeur. A la partie supérieure de l'appareil se trouvent un trou d'homme, une soupape et un robinet qui fait communiquer la cornue à un réservoir rempli d'eau chaude. A la partie inférieure de l'appareil sont disposés deux grands trous de coulée. Le col de la cornue communique avec un grand serpentini qui sert à condenser l'aniline et l'eau volatilisées. La température doit toujours être environ de 200°. Les quantités d'aniline et d'eau qui distillent servent de contrôle à la marche de l'opération. Il doit passer environ 800 lit. de liquide contenant à peu près parties égales d'eau et d'aniline. On enlève le feu tout en continuant d'agiter pendant que la réaction s'achève d'elle-même. Il faut environ huit à

dix heures. On ouvre alors le robinet de vapeur pour entraîner ce qui peut rester d'aniline non attaquée, puis on fait arriver peu à peu de l'eau bouillante pour hydrater la masse et, lorsqu'elle est fluide et bien homogène, on ouvre les trous de coulée et on la fait arriver dans des barques munies d'agitateurs mécaniques. Pour 300 kilogr. de matière brute, on ajoute 1,500 lit. d'eau légèrement acidulée par 5 kilogr. d'acide chlorhydrique. On fait bouillir pendant quatre ou cinq heures et on filtre à travers des filtres en laine dans de grands réservoirs en tôle de 40 m. c., pouvant être chauffés à la vapeur. Chaque réservoir contient 1,000 kilogr. de matière brute. Pour séparer la rosaniline à l'état de chlorhydrate, on ajoute 240 kilogr. de sel marin pour 200 kilogr. de matière brute, soit 1,200 kilogr. par cuve. Par double décomposition, il se forme de l'arséniat et de l'arsénite de soude, et du chlorhydrate de rosaniline, précipité par l'excès de sel, qui vient surnager à la surface du liquide. On laisse refroidir et on recueille le chlorhydrate. On fait couler ensuite les eaux mères dans de grands réservoirs où elles laissent déposer le peu de matières colorantes qu'elles peuvent encore contenir. Pour achever de la purifier, la fuchsine est lavée avec une petite quantité d'eau bouillante. Elle est parfois livrée telle quelle dans le commerce, ou bien on la fait cristalliser après dissolution dans l'eau bouillante et filtration. Par refroidissement, les cristaux se déposent sur des fils en laiton disposés dans les cristallisoirs. Au fond se dépose un précipité cristallin qui peut servir à la fabrication du bleu ou du violet de rosaniline.

PROCÉDÉ À LA NITROBENZINE. — Ce procédé est dû à M. Coupier. On se sert d'une chaudière en fonte émaillée contenant environ 90 lit. dans laquelle on introduit :

Aniline pour rouge.....	38 kilogr.
Nitrobenzine.....	17 à 20 —
Acide chlorhydrique.....	18 à 22 —
Tournure de fer.....	2 —

La chaudière est surmontée d'un chapiteau luté avec mélange de silicate de soude et de carbonate de chaux et fixé avec des pincés. Ce chapiteau laisse passer un agitateur, portant sur le côté une tubulure fermée par un bouchon pour prélever des prises d'essai, et un tuyau d'échappement par lequel peuvent se dégager les vapeurs de nitrobenzine, d'aniline et d'eau qui sont ensuite condensées. L'appareil chargé est chauffé à 180° environ pendant cinq ou six heures. Le mélange, d'abord fluide, s'épaississant peu à peu, à mesure que la température s'élève vers 190 à 195°, il devient nécessaire d'agiter jusqu'à la fin de l'opération. La cuite terminée, on enlève le chapiteau, on puise la matière fondue avec des cuillers en fer et on la coule sur des plateaux en tôle. Par refroidissement, elle prend des reflets mordorés. Ce rouge brut renferme 25 % d'aniline qu'il faut séparer. A cet effet, les plaques sont concassées, la masse est mise en dissolution dans l'eau et additionnée de chaux, de façon à saturer exactement le chlorhydrate d'aniline. Puis on distille. L'aniline se trouve entraînée par l'eau. Le chlorure de calcium précipite le chlorhydrate de rosaniline que l'on recueille. On peut aussi précipiter la solution de rouge brut dans l'eau par le sel marin, pour séparer le chlorhydrate de rosaniline et retirer l'aniline des eaux par distillation avec de la chaux. Les méthodes employées pour la purification de la fuchsine sont les mêmes que celles décrites au procédé à l'acide arsénique.

Ch. GIRARD.

II. Thérapeutique. — La fuchsine a souvent été employée pour colorer les vins coupés et vinés. Elle renferme souvent des composés arsénés qui expliquent les empoisonnements que l'on a pu signaler et qui ont déterminé la prohibition absolue de ce colorant. Quant à la fuchsine pure ne renfermant aucune trace d'arsenic, les opinions des expérimentateurs sont partagées. Tandis que Feltz et Ritter affirment que l'introduction dans l'organisme des couleurs d'aniline et de la fuchsine notamment détermine des troubles

généraux et entre autres une albuminurie persistante, Bergeron, Cazeneuve ont pu administrer à des animaux soit par la voie stomacale, soit par injection intra-veineuses des quantités relativement considérables de ces substances, étant donné leur pouvoir colorant, sans observer sur les animaux en expériences aucun trouble dans les fonctions digestives et rénales.

FUCIN (Lac). Ancien lac de l'Italie centrale, récemment desséché; situé à 4 kil. S. de Celano, à 662 m. d'alt.; il avait environ 60 kil. de tour, une superficie de 158 kil. q. et 23 m. de profondeur moyenne. Mais ces dimensions étaient variables, en raison du manque d'un déversoir pour les eaux. Alternativement, celles-ci découvraient les bords ou bien les inondaient; l'écart entre les niveaux extrêmes atteignait 16 m.; entre les superficies, 110 kil. q. Une de ces crues fit périr la ville de *Marruvium* dont les ruines ont reparu en 1752 après une sécheresse prolongée. De plus, les rivages marécageux engendraient la malaria et décimaient la population. Dès l'antiquité on voulut remédier à ces inconvénients et gagner des terres pour la culture en jetant les eaux du lac dans le Liris (Garigliano). César conçut le projet, Claude l'exécuta, creusant un canal et forant un tunnel à travers le mont Salviano. Il y employa, sous la direction de Narcisse, 30,000 ouvriers pendant dix ans (44-54 ap. J.-C.). Le canal, mal nivelé, se boucha bientôt; il fut rétabli, mais seulement pour peu de temps, par Trajan et Adrien. Plus tard l'empereur Frédéric II le tenta vainement. A partir de 1783, une série de crues nouvelles, menaçant les bourgs d'Avezano, Luco, etc., fit faire de nouveaux efforts. Enfin, en 1852, le prince Torlonia fit faire, par l'ingénieur suisse Montricher, un nouveau canal qu'achevèrent Bermont et Brisse. Commencé en 1862, l'épuisement du lac fut achevé en 1875. Le déversoir a 6,300 m. de long, 21 de large; il a écoulé dans le Garigliano 1 milliard de mètres cubes d'eau et gagné à la culture 45,775 hect., assaini toute la région.

FUCINI (Renato), littérateur italien, né à Monterotondo, en Toscane, le 8 avr. 1843. Il s'est fait connaître par des vers populaires en patois pisan et par un volume d'esquisses de la vie des champs en Toscane, *Le Veglie di Neri, paesi e figure della campagna toscana* (Florence, 1883, in-8, 2^e éd.), qui a été fort apprécié en Italie et en Angleterre.

BIBL.: *Cornhill Magazine*, mars-avr. 1879. — *Contemporary Review*, 1885, t. I.

FUCUS CRISPUS (V. CARRAGAHEEN).

FUÉGIENS (V. FEU [Terre de]).

FUEGO. Volcan en activité dans l'Etat de Guatemala, trois sommets; 4,261 m. au-dessus du niveau de la mer.

FUENCALIENTE. Bourgade d'Espagne, prov. de Ciudad Real (Nouvelle-Castille), au milieu du massif montagneux de la sierra Madrona, renommée pour ses sources d'eaux chaudes, qui lui ont valu son nom; 2,300 hab. E. CAT.

FUENLEAL (Sebastian RAMIREZ de), prélat et philanthrope espagnol, membre de la famille comtale de Villaescusa (Nouvelle-Castille) où il naquit, mort à Valladolid le 22 janv. 1547. Après avoir été inquisiteur à Séville, auditeur à la chancellerie de Grenade, il devint président de l'audience de la Española (Haïti) et évêque de Saint-Domingue. Son équité, sa prudence et l'habileté avec laquelle il apaisa les discordes entre Espagnols ainsi que la rébellion du cacique Henri, et pourvut à la sécurité des navigateurs dans les Antilles, le firent désigner pour la présidence de l'audience de la Nouvelle-Espagne (1530). En moins de cinq ans (1531-1536) qu'il passa dans ce pays troublé, il réussit, par son entente avec F. Cortés qui exerçait le pouvoir militaire, à rétablir l'ordre, à organiser le Mexique à l'europpéenne, tout en maintenant dans la mesure du possible les anciennes institutions qu'il décrivit dans sa pittoresque *Relación de la Nueva España*. Ce précieux ouvrage dont A. de Herrera donna des extraits (notamment dans sa déc. IV, l. IV, ch. v-viii) est malheureusement perdu, mais il reste de l'auteur des lettres publiées dans la *Colección*

de documentos inéditos de Indias (Madrid, 1870, t. XIII) et dans le t. II (Mexico, 1866) de la première *Colección* d'Icazbalceta qui a aussi édité plusieurs opuscules sur les traditions mythiques et historiques des Mexicains, recueillies en 1532 par ordre de ce prélat. L'étude du passé des Indiens ayant augmenté l'intérêt que leur portait Fuenleal, il les protégea contre leurs patrons européens et fit notamment substituer des bêtes de somme aux porteurs indigènes. Il encouragea l'agriculture, le commerce, l'industrie; fit ouvrir des routes, construire des ponts et des aqueducs; fonda la Puebla, des églises, des monastères, le collège de Santa Cruz pour les indigènes à Tlatelulco, un hôtel des monnaies; en un mot, il fut, dit Herrera, « la source de tout bien ». On peut le regarder comme un Las Casas doué d'un sens vraiment pratique. Il se fit relever pour cause d'âge, de santé et « parce que, disait-il, il ne convenait pas que le Mexique continuât d'être administré par un ecclésiastique ». A son retour en Espagne, il fut successivement évêque de Tuy, de Léon, de Cuenca, président de l'audience de Grenade, puis de celle de Valladolid. Il avait fondé le collège de Cuenca à l'université de Salamanque. B.-S.

FUENTE (Juan Leandro de La), peintre espagnol, né à Grenade le 8 août 1600, mort à Grenade le 10 nov. 1654. Plusieurs compositions religieuses telles que les six sujets de la Passion qui décorent, à Grenade, l'église paroissiale de las Augustias, *la Vierge remettant l'Enfant Jésus dans les bras de saint Félix de Cantalice*, de l'église des Capucins, tableau daté de 1638; *la Nativité*, dans l'église de Saint-Laurent, à Séville, avec la date de 1630, et enfin à Madrid, à San Felipe el Real, dans la cellule du P. Florez, une *Charité*, de grandeur naturelle et entourée d'anges, montrent chez cet artiste un observateur sincère de la nature, un savant clair-obscuriste en même temps qu'un coloriste varié et puissant, peignant dans la manière des Vénitiens et surtout des Bassan. P. L.

FUENTE (Modeste de La) (V. LAFUENTE).

FUENTEAVEJUNA ou **FUENTEABAJUNA**. Ville d'Espagne, prov. de Cordoue (Andalousie), à 88 kil. N.-E. de Cordoue, dans une haute vallée d'un affluent du Guadalquivir, où il y a de bons pacages, chef-lieu d'un district de 8 communes; 7,937 hab.

FUENTEFIEL (Marquis de) (V. ECHAVARRIA).

FUENTES. Mot qui veut dire *sources, eaux*, et qui est commun dans la toponymie espagnole. Il y a notamment: 1^o *Fuentes de Andalucía*, centre agricole de la prov. de Séville (Andalousie), district d'Ecija; 6,797 hab. — 2^o *Fuentes de Don Bermudo*, dans la prov. de Palencia (Vieille-Castille), district de Frechilla, près de la lagune de La Nava; 2,025 hab. — 3^o *Fuentes de Ebro*, bourgade de la prov. de Saragosse (Aragon), district de Pina; 2,302 hab. — 4^o *Fuentes de Leon*, dans la prov. de Badajoz (Estrémadure), district de Frejenal de la Sierra; 3,675 hab. — 5^o *Fuentes de Oñoro*, village de la prov. de Salamanque (Léon), district de Ciudad Rodrigo, qui n'a que 932 hab., mais est célèbre par la bataille indécise qui s'y livra le 5 mai 1811 entre les Anglais commandés par Wellington et les Français commandés par Masséna. — 6^o *Fuentes de Valpedrero*, bourg de la prov. et district de Palencia (Vieille-Castille), qui doit son nom aux carrières de plâtre et de pierres d'alentour et où l'on voit un vieux château des ducs d'Albe. E. CAT.

FUENTÈS (D. Pedro HENRIQUEZ D'AZEVEDO, comte de), célèbre général espagnol, né à Valladolid le 18 sept. 1560, tué à Rocroy le 19 mai 1643. Dès 1580, il se fit remarquer par le duc d'Albe dans l'expédition en Portugal; il y commanda en chef en 1589 et obligea les Anglais à se retirer. Sa réputation militaire grandit encore dans les Pays-Bas, où il guerroya depuis 1591 et où il fut gouverneur général de 1594 à 1596. Ennemi acharné de la France, il entraîna dans la ligue contre elle le duc de Savoie (1598) et poussa le maréchal de Biron à la conspiration contre Henri IV. Devenu gouverneur de Milan en 1600, il se fit craindre et haïr de toute l'Italie, et se rendit aussi odieux aux Grisons.

Pendant la guerre qui éclata en 1635 entre la France et l'Espagne, il commanda en chef toute l'infanterie. Percus de goutte, le farouche vieillard dirigea couché sur une litière la bataille de Rocroy où il perdit la vie. G. P-1.

FUENTES ou **FONTE** (Bartholomé de), navigateur espagnol du XVII^e siècle, célèbre par une exploration fantaisiste des côtes nord-américaines de l'Océan Pacifique. Président du Chili et amiral de la flotte espagnole de ces mers, il serait parti du Callao le 3 avr. 1641 avec quatre navires, aurait au N. de la Californie et du 53° lat. N. fait 260 lieues à travers un archipel (*San Lazaro*), découvrant les embouchures de deux fleuves, des villes indiennes ; remontant un fleuve le long duquel il aurait trouvé des lacs, des villes, etc. ; il aurait ensuite rencontré un capitaine, Shapely de Boston, venu en contournant l'Amérique par le N.-E. Ce récit est évidemment mensonger, mais peut-être Fuentes a-t-il réellement visité l'archipel du Prince-de-Galles.

FUENTES Y GUZMAN (Francisco-Antonio), écrivain hispano-guatemalien, né à Santiago de los Caballeros de Guatemala en 1642 ou 1643, mort après 1690. Capitaine, chef de la police et juge dans sa ville natale (1664), il tira des archives de la cité, des documents indigènes et des mémoires de son trisaïeul Bernal Diaz del Castillo, conservés dans la famille et assez différents du texte publié par A. Remón (Madrid, 1632), les matériaux de son importante histoire de Guatemala (*Recordacion florida*), commencée en 1680 et composée de trois parties dont la dernière est perdue. La première a été publiée avec notes et additions (Madrid, 1882-83, 2 vol. in-8) par J. Zaragoza, qui a aussi reproduit dans le t. I les poésies du même en l'honneur de Charles II (Guatemala, 1675). On doit aussi à cet écrivain trois autres ouvrages inédits : *Vida de Santa Teresa de Jesus*, en vers ; *Ceremonial de Guatemala* ; *Norte politico*, aussi attribué à son père.

FUEROS. Nom donné par les Espagnols aux recueils de coutumes et aux chartes consacrant les libertés politiques des villes et des provinces. Les plus célèbres étaient les Fueros des provinces basques dont l'abolition décrétée en juil. 1876 a été consommée quinze ans après (V. ESPAGNE, NAVARRE, etc.).

FUERTE de **ANDALGALA** (V. ANDALGALA).

FUERTEVENTURA (*Fortaventure*). Ile de l'archipel des Canaries, où elle forme un groupe oriental avec Lanzarote dont elle est séparée par le canal de la Bocaïna, large de 12 kil. Le petit détroit qui la sépare de l'îlot de Lobos tend à se combler par les sables et à faire de celui-ci une presqu'île comme celle du S.-O. dite de Jandia. Un phare existe sur cet îlot. La superficie de Fuerteventura est de 1,722 kil. q. : c'est, après Tenerife, l'île la plus grande de l'archipel ; sa longueur du N. au S.-O. est de 103 kil., sa plus grande largeur de 29 kil. ; sa pop. de 11,590 hab. (1877) a par suite une faible densité, 7 hab. par kil. q., ce qui est dû à la non-division de la propriété plus encore qu'à l'aridité du sol. Des chèvres sauvages vivent dans la partie méridionale. L'île, volcanique, renferme plusieurs cratères éteints. Elle est traversée par une arête médiane qui s'abaisse dans l'isthme sablonneux de la presqu'île de Jandia pour s'y relever à sa plus grande alt. de 844 m. Cette île, l'Erbanie des indigènes, fut prise, en 1404, par Béthencourt, pour le roi de Castille. On y a trouvé des restes de grands édifices construits par ses premiers habitants et des grottes sépulcrales. Le bourg de Puerto de Cabras, de 520 hab., sur la côte E., a remplacé comme chef-lieu Betancuria, sur la côte opposée. Les principaux groupes de population occupent le centre de l'île, où se trouvent les plaines les plus fertiles. C. DEL.

BIBL. : RECLUS, *Géogr. univers.*, t. XII. — VERNEAU, *Cinq Années de séjour aux îles Canaries ; Fortaventure*, 1891, pp. 164-192. — V. aussi le mot CANARIES.

FUES (Christian-Friedrich), peintre allemand, né à Tübingue en 1772, mort à Nuremberg en 1836. Il étudia à l'Académie de Stuttgart sous la direction de Harper et de

Hetsch, travailla quelques années dans le Brunswick, et devint ensuite professeur à l'Académie de Nuremberg. On cite parmi ses œuvres : *le Minnesinger* (1821), *la Famille d'un Chevalier dans la grande salle du château* (1827), *les Politiciens au café* (1830), *une Fête de village* (1833), *une Paysanne soube à sa toilette* (1834), *l'Été et l'Hiver* (1835) ; une suite de portraits des Nurembergeois célèbres à l'hôtel de ville de Nuremberg.

BIBL. : ANDRESEN, *Die deutschen Malerradierer* ; Leipzig, 1866.

FÜESSLI. Célèbre famille suisse, originaire de Zurich, qui a fourni des historiens, des artistes et d'estimables écrivains d'art. Les plus anciens membres dignes d'être mentionnés en sont deux frères, *Johann* et *Peter*, de la première moitié du XVI^e siècle. Le premier est l'auteur d'une *Chronique suisse* s'arrêtant en 1519 ; le second se fit l'historien de la *Guerre civile de Suisse en 1531* et de la *Prise de Rhodes*, à laquelle il avait pris part. — *Matthias*, dit *l'Ancien* (1598-1665), fils d'un orfèvre, fut le premier peintre-graveur de cette famille. Il se forma en Italie, surtout à Venise, et montra un réel talent dans des sujets émouvants, tels que les batailles, les tempêtes, les incendies. Portraitiste habile, miniaturiste élégant, il mania aussi avec aisance le burin. — *Matthias II* (1638-1708) et *Matthias III* (1671-1739), fils et petit-fils du précédent, furent d'excellents peintres de portraits. — *Hans-Melchior* (1677-1736), élève de Jean Meyer, à Zurich, et de S. Blesendorf, à Berlin, fournit 750 dessins pour la célèbre Bible de Scheuchzer, et fit de nombreuses gravures au burin. — *Hans-Rudolf I^{er}* (1680-1760), frère du précédent, peignit le paysage et le portrait. — *Johann-Kaspar I^{er}* (1707-6 mai 1782), fils et élève de Matthias III, fut un excellent portraitiste ; mais il est surtout connu par son grand ouvrage sur les meilleurs artistes de la Suisse (*Geschichte und Abbildungen der besten Künstler der Schweiz* ; Zurich, 1769-1779, 4 vol. in-8). On lui doit encore un dictionnaire de graveurs au burin (*Verzeichniss der vornehmsten Kupferstecher*, 1774) ; la publication d'un recueil de lettres de Winkelmann (1778), etc. — *Hans-Rudolf II* (5 sept. 1709-12 sept. 1793), frère du précédent et élève de Hans-Melchior, puis de Louthembourg, à Paris, réussit dans la miniature, et rendit surtout d'inappréciables services par son célèbre dictionnaire universel des artistes (*Allgemeines Künstler-Lexikon* ; 1753-1777, in-fol.), qui fut continué d'abord par son neveu Johann-Heinrich, puis par son fils Hans-Heinrich (1806-1821, 12 part. in-fol.), et servit ensuite de base à l'ouvrage de Nagler. — *Hans-Rudolf III* (1737-1806), fils aîné et élève de Johann-Kaspar I^{er}, alla se fixer à Vienne en 1765, où il pratiqua avec succès la peinture et la gravure, et exerça des fonctions administratives, comme géomètre de l'Etat en Hongrie et en Dalmatie, etc., et devint archiviste de l'Académie des beaux-arts. On a de lui : *Kritisches Verzeichniss der allerbesten Kupferstiche* (Zurich, 1798-1806, 4 vol. in-8, fig.), et *Annalen der bildenden Künste für die österreich. Staaten* (Vienne, 1801-2, 2 part. in-8), travail consciencieux, mais inachevé. — *Johann-Heinrich* (né à Zurich le 7 fevr. 1742, mort à Putney-Heath le 16 avr. 1825), frère du précédent, se fit recevoir pasteur, alla continuer ses études à Berlin, puis se rendit à Londres, où il s'occupait d'art et de littérature. Il partit ensuite pour l'Italie, où il étudia surtout Michel-Ange, et il retourna en Angleterre en 1779. Depuis 1775, il avait exposé à Londres une série de peintures d'histoire. Son tableau *le Cauchemar* (1782), reproduit par la gravure, le rendit populaire. En 1786, il peignit neuf tableaux pour la Galerie shakespeareienne de Boydell, ce qui lui valut de devenir membre de l'Académie royale. En 1799, il exposa une interprétation graphique du *Paradis perdu* de Milton en quarante-neuf grands tableaux. Ce fut l'artiste le plus original de cette famille. Ses œuvres témoignent d'une imagination ardente, mais bizarre. S'efforçant souvent de rendre en peinture des

conceptions purement métaphysiques, sacrifiant tout à l'idée, dédaigneux du charme de la beauté plastique, il déplait, mais il frappe l'esprit. Les leçons qu'il fit à l'Académie, depuis 1799, sur l'esthétique et l'histoire de la peinture, exercèrent une influence profonde sur ses auditeurs. Il traduisit du Shakespeare, donna une édition augmentée du *Dictionary of painters* de Pilkington (1805), et laissa un long travail sur Michel-Ange, etc. Ses œuvres ont été publiées en partie (Zurich, 1808 et suiv., 2 vol. in-fol.) Les Anglais écrivent son nom Fuseli. — *Hans-Heinrich* (né le 8 déc. 1744, mort le 26 déc. 1832), fils de Hans-Rudolf II, fut professeur d'histoire nationale, puis membre de la commission exécutive, où il se fit remarquer par ses idées libérales. Destitué pendant quelque temps, il fut rappelé dans le grand conseil, qu'il ne quitta qu'à l'âge de quatre-vingt-cinq ans. Il donna une suite au grand dictionnaire de son père, et publia un livre sur *Raphaël* (1815). — *Johann-Kaspar II* (1745-1786), troisième fils de Johann-Kaspar I^{er}, se fit connaître comme entomologiste. Parmi ses travaux à cet égard le plus important est son *Archiv der Insektengeschichte* (1781-1786, 8 part. in-4, fig.; trad. en franç., Winterthur, 1794, in-4, et en angl., Londres, 1795, in-4). G. P-1.

FUËSSLI (Johann-Konrad), pasteur et historien suisse, né à Oberwetz (comté de Solms) le 4 mai 1704, mort à Veltheim (Zurich) le 27 juin 1775. Sagace et présomptueux, il mérite une mention pour avoir publié *Beiträge zur Erleuterung der Kirchen-Reformations-Geschichte des Schweitzer-Lands* (Zurich, 1740-1753, 5 vol.); *Epistolarum ab eccles. Helveticæ reformatoribus vel ad eos scripturarum centuria prima* (Zurich, 1742), et surtout *Staats- und Erdbeschreibung der Schweitzerischen Eüngenossenschaft* (Zurich, 1770-1772, 4 vol.).

BIBL.: Johann-Konrad Fuesslin, etc., s. l. n. d. (peut-être de Fuessli lui-même, en 1774).

FUFFETINS (V. METIUS).

FUFUIS, acteur tragique romain de la fin de la République. Il jouait le rôle d'Ilionée dans une pièce fameuse de Pacuvius. Ilionée était fille de Priam et d'Hécube. Son fils Deiphile, qui avait été tue, lui apparaissait dans son sommeil et la suppliait de l'ensevelir. Cicéron nous a conservé cette apostrophe pathétique. Un jour Fufius, ivre, s'étant endormi réellement sur la scène, l'appel de Deiphile (ce rôle était joué par Catienus), répété par les spectateurs, ne put le réveiller (V. Horace, *Sat.*, II, 3, 60). A. W.

FUGA (Ferdinando), architecte italien, né à Florence en 1699, mort en 1780. Élève de G.-B. Foggini et architecte des papes Clément XII et Benoît XIV, puis du roi de Naples, Charles de Bourbon, Fuga fit élever ou restaurer de nombreux édifices en Italie et en Sicile parmi lesquels il faut citer : à Rome, le palais de la *Consulta* sur la place du Monte Cavallo, la façade et le baldaquin du maître-autel de la basilique de Sainte-Marie-Majeure et le tombeau du pape Innocent XII dans Saint-Pierre ; à Sienne, la restauration de la façade du Casino des nobles ; à Palerme, la restauration de la cathédrale, et à Naples l'immense édifice appelé l'*Albergo reale dei Poveri*, vaste ensemble de bâtiments terminés seulement au commencement de ce siècle et pouvant recevoir huit mille pauvres qui, comme dans un couvent industriel, y trouvent dortoirs, réfectoires, ateliers de travail, église, bibliothèque, etc.

FUGATO (V. FUGUE).

FUGER (Frédéric-Henri), peintre d'histoire, né à Heilbronn le 8 déc. 1751, mort à Vienne le 5 nov. 1818. Fils d'un pasteur, il se mit d'abord à contre-cœur à l'étude du droit ; puis, une gravure représentant un tableau de bataille de Lebrun ayant réveillé sa vocation native, il alla en 1764 à Stuttgart et entra à l'école de dessin du Lorrain Nicolas Guibal, qui reconnut ses aptitudes et l'aïda de tout son pouvoir. Découragé ensuite, dit-on, par la vue des chefs-d'œuvre de la galerie ducale, il se rendit à Halle, avec le ferme propos de quitter l'art pour la jurisprudence. Mais, sur les conseils du professeur Christ Adolf Klotz, il

revint à la peinture, et, grâce aux leçons de Seegner, il fit bientôt de tels progrès que ses portraits-miniatures attirèrent l'attention de toute la ville. En 1768, il s'établit à Leipzig, où, sous la direction d'Oeser, il s'initia au sens de l'antique. De là, il alla à Dresde, et, tout en continuant de faire des portraits, il aborda le genre historique (*Salomon et les idoles, les Israélites et le Veau d'or*). Après un nouveau séjour à Stuttgart auprès de son premier maître Guibal, il s'installa à Vienne (1774), et y obtint en 1776 une bourse de la cour impériale pour aller à Rome, où il passa cinq années à étudier surtout le Carache et le Dominiquin. Nommé en 1763, par la protection de Kaunitz, vice-directeur de l'école de peinture à l'Académie de Vienne, il s'occupait d'y ranimer le goût du genre historique, et produisit en même temps (1789) sa première grande œuvre, le *Germanicus mourant*, qui eut l'honneur de l'exposition. Sambach mort (1795), il lui succéda comme directeur, et enfin, en 1806, il prit la direction de la galerie de peinture du Belvédère. Lors du congrès de Vienne, il fut comblé d'attentions par les monarches, qui visitèrent pour la plupart ses ateliers. Ses compositions historiques les plus estimées sont : le *Meurtre de César* (propriété de l'Académie), *Socrate devant ses juges*, *Coriolan* (galerie Czernin), *Homère dans le cercle de ses auditeurs*, *Achille devant le corps de Patrocle*, *Prométhée délivré par Hercule*, *Apollon et les Muses*, etc. La *Messiede* de Klopstock, l'Ancien et le Nouveau Testament, lui ont également fourni un certain nombre de sujets. Parmi ses portraits figurent ceux de l'Empereur Joseph II, de la Grande-Duchesse Elisabeth, de la Reine Caroline de Naples, du Général Laudon.

FUGERET. Com. du dép. des Basses-Alpes, arr. de Castellane, cant. d'Annot; 473 hab.

FUGGER. Célèbre famille de négociants allemands. Son premier représentant connu fut le tisseur Johannes Fugger, de Graben, près d'Augsbourg, marié à Anna Meisner de Kirchheim. — Son fils Johannes Fugger (mort en 1409) prospéra et joignit au tissage le commerce de la toile ; il épousa successivement Klara Widolph (1370) qui lui apporta le droit de bourgeoisie à Augsbourg, puis Elisabeth Gfattermann, fille d'un conseiller (1382), et devint un des chefs de sa corporation ; il laissa une fortune de 3,000 florins. — Son fils aîné Andreas s'enrichit, fut anobli après son mariage avec Barbara d'Ast et fonda la branche des *Fugger vom Reh* (du daim), éteinte en 1583. — Son frère cadet, Jakob (mort en 1460), fut le premier des grands Fugger. Il établit sa maison de tissage à Augsbourg et étendit ses affaires. Il eut sept fils, dont trois (Ulrich, Georg, Jacob II) accrurent la fortune familiale, tant par leur commerce que par leurs mariages avec des femmes de vieille noblesse. Ils furent anoblis par l'empereur Maximilien auquel ils avaient prêté 70,000 florins d'or, puis 170,000 ducats. — Ulrich (né le 9 déc. 1441, mort le 19 avr. 1510) s'adonna au commerce ; Jakob II (né le 6 mars 1459, mort le 30 déc. 1525), à l'exploitation des mines du Tirol ; il devint comte palatin ; il avait prêté 150,000 florins aux archiducs d'Autriche. Ulrich n'eut pas d'enfants et ceux de Jakob II vécurent peu, de sorte que les fils de Georg (né le 10 mai 1453, mort le 14 mars 1506) continuèrent la maison. Raimund et Anton fondèrent les deux branches encore actuellement subsistantes. Catholiques zélés, ils se mirent entièrement au service de Charles-Quint. Celui-ci résida chez Anton durant la diète de 1530, les fit (14 nov. 1530) comtes d'Empire du ban de Souabe (V. ALLEMAGNE), leur accordant non seulement des droits de juridiction, mais, en 1535, le droit de frapper des monnaies d'or et d'argent. Les Fugger en usèrent en 1621-24 et 1694. Banquiers attirés des Habsbourg, les Fugger firent une énorme fortune et eurent au XVI^e siècle une situation comparable à celle des Rothschild au XIX^e. Leurs relations commerciales et financières s'étendaient sur l'Europe entière et sur le Nouveau-Monde. Anton laissa plus de six millions de florins. Les Fugger formèrent des bibliothèques,

des collections d'objets d'art, élevèrent des palais et tracèrent des jardins splendides. Ils consacrèrent de grosses sommes à des œuvres de bienfaisance, construisant pour les pauvres, dans un faubourg d'Augsbourg, tout un quartier, la *Fuggerei* (1519), avec 106 habitations où aujourd'hui encore on loge les pauvres catholiques d'Augsbourg pour un loyer nominal. — *Raimund* (né le 14 oct. 1489, mort le 3 déc. 1535) eut pour fils *Ulrich* (mort en 1584), *Christoph* (mort en 1579), restés célibataires, *Johann-Jakob* (mort en 1573) et *Georg* (mort en 1579) qui continuèrent la famille. Des vingt et un fils de Johann-Jakob, un seul fit souche, *Konstantin I^{er}*. Les trois fils de celui-ci fondèrent les lignées de Pfirt, de Sulmertingen et d'Adelshofen éteintes respectivement en 1846, 1738 et 1795. Les descendants de Georg héritèrent de Kirchberg et Weissenhorn, partagés entre deux lignées dont la première seule a survécu et dure encore. — La branche d'*Anton* (né le 10 janv. 1493, mort le 14 sept. 1560) a été représentée par trois lignées : celles de ses fils *Markus* de Nordendorf, *Johann* de Kirchheim et *Jakob* de Wellenburg. *Markus* (né le 14 févr. 1529, mort le 18 juin 1597) fut un mécène, auteur d'un livre célèbre sur les haras : *Wie und wo man ein Gestüt von gutten edeln Kriegssrossen auffrichten soll* (Augsbourg, 1578, souvent rééd.). Son petit-fils *Franz* commandait à la bataille de Saint-Gothard où il fut tué (1^{er} août 1664). La ligne de Nordendorf s'éteignit en 1676. Celle de Kirchheim dure encore après s'être subdivisée en plusieurs autres dont une seule subsiste (*Hans-Fugger-Clött*). Celle de Wellenburg subsiste également ; en 1803, son chef, le comte *Anselm-Maria*, reçut de l'empereur François II la principauté de Babenhäusen (52 kil. q., 11,000 hab.) à titre de prince d'Empire ; mais, dès 1805, il dut reconnaître la souveraineté de la Bavière. Dominique Custos d'Anvers grava les portraits des principaux membres de la famille Fugger (Augsbourg, 1593, in-fol.) ; les frères *Kilian* reproduisirent avec addition (ce qui porta le nombre des portraits à 127) et adjonction d'une généalogie latine (Augsbourg, 1618) ; une dernière édition renfermant 139 portraits fut publiée à Ulm en 1754.

Les Fugger peuvent servir d'intermédiaires entre les Médicis et les Rothschild. Ils ont constitué, comme eux, une puissante dynastie de marchands, puis de banquiers, plus tard de propriétaires fonciers qui sont entrés dans la noblesse germanique.

FUGUE (Mus.). Composition musicale polyphonique, qui consiste essentiellement en un développement par imitation et combinaison d'un thème unique ou *sujet* d'après des lois précises. La *fugue*, en son acception la plus complète, est le type le plus rigoureux qu'on puisse donner d'une composition musicale « déductive », ou tout procède d'un élément mélodique initial. Le nom de *fugue* (*fuga*) vient de ce fait que les diverses parties ou « voix » du morceau répètent successivement le motif, qui a l'air ainsi de *fuir* de partie en partie.

Le thème qui sert de base à une fugue s'appelle *sujet*, *motif*, *antécédent*, *conducteur* (*dux* dans les traités écrits en latin). Il est exposé, avec ou sans partie accompagnante. Aussitôt après, dans une autre partie, apparaît la *réponse* ou *conséquent*, ou aussi *compagnon* (en latin, *comes*), qui est une imitation du sujet, c.-à-d. une reproduction du sujet en partant d'un nouveau degré de l'échelle tonale, généralement la quinte du degré initial du sujet. Autrefois, avant l'usage de la dissonance naturelle et des modifications qui en résultent, la réponse était une imitation rigoureuse du sujet à un autre intervalle, la quinte habituellement ; c'est ce qu'on a longtemps appelé la *fugue réelle*. Mais la tonalité moderne a d'autres exigences : le sujet étant dans un ton déterminé, il faut, si l'on veut que la réponse n'aboutisse pas à une autre tonalité, modifier plus ou moins l'imitation que cette réponse fait du sujet. Si, par exemple, le sujet module du ton initial au ton de la dominante, il faut que la réponse, établie dans le ton de

la dominante, module de façon à revenir au ton primitif. De telles fugues sont appelées *fugues tonales* ou *fugues du ton* ; mais ce nom n'a pas toujours eu cette signification, et les anciens contrapuntistes appelaient *fugue du ton* la fugue où, le « mode » ou « ton » du sujet étant un des modes dits *authentiques*, celui de la réponse était le mode plagal relatif du précédent. La modification d'intervalle que les nécessités tonales entraînent pour l'un des degrés de la réponse, en tant qu'imitation du sujet, a reçu le nom de *mutation*. Il n'y a pas de règle absolue pour trouver le point exact où doit s'effectuer la mutation et la manière d'écrire une réponse correcte, mais il est des lois générales auxquelles obéissent d'habitude les compositeurs et que nous allons résumer : 1^o la dominante répond à la tonique et la tonique à la dominante (la réciproque n'est pas vraie, et la réponse peut contenir, par exemple, la dominante sans que cette dominante réponde à la tonique dans le sujet) ; 2^o la seconde, la tierce, la quarte de la tonique ou de la dominante ont pour réponse (aux mutations près) la seconde, la tierce, la quarte de la dominante ou de la tonique ; 3^o dans le mode mineur, si le sujet renferme l'intervalle de septième diminuée, cet intervalle doit se retrouver, dans la réponse, entre les notes correspondantes à celles du sujet ; 4^o si le sujet contient un intervalle mélodique allant de la dominante à la sous-dominante (dans l'octave supérieure), c'est une octave qui doit, dans la réponse, représenter cet intervalle ; 5^o on a coutume de faire la mutation au voisinage immédiat de la tonique ou de la dominante. Ces lois comportent d'ailleurs des exceptions nombreuses.

Quelques exemples préciseront ces données. Soit le sujet de fugue indiqué dans la fig. 1 (a) ; une réponse correcte se trouve dans la deuxième partie (b) de la même figure.



Fig. 1 (a)



Fig. 1 (b).

On voit que la première note de la réponse, qui est la dominante du ton, répond à la tonique qui forme la première note du sujet. Une petite croix marque la mutation classique ; en effet, le *mi bémol* de la réponse n'est pas la quinte, mais la quarte du *si bémol* du sujet ; il répond cependant correctement à cette note, puisque la tonique est généralement considérée comme la réponse de la dominante. A partir de ce point, la mutation s'étend sur toutes les notes suivantes : la transposition continue, à la quarte supérieure au lieu de la quinte, sans quoi le mouvement mélodique du sujet serait altéré dans la réponse ; d'ailleurs, le sujet allant de la tonique à la dominante, il faut que la réponse aille de la dominante à la tonique, ce qui a lieu dans l'exemple choisi. Dans la fig. 2, reproduisant le début de la fugue II à trois parties du *Clavecin bien tempéré* de Bach (éd. Peters, vol. I), on trouvera l'exposition complète de cette fugue, c.-à-d. le sujet, la réponse (la mutation y est marquée d'une petite croix), et l'entrée de la troisième partie sur le sujet qu'avait proposé la première. Le sujet est en *ut* mineur, la réponse en *sol* mineur (ton de la dominante), le sujet reparaît naturellement en *ut*, et, avant son retour, la première partie, devenue accompagnante, dessine une figure mélodique accessoire, dite *contre-sujet*. Il est à remarquer que, dans sa réponse, Bach ne s'astreint à la règle que pour la première apparition de la dominante dans le sujet ; la deuxième fois que le *sol* se présente, il y répond par un *ré* au lieu d'un *ut*, afin que le mouvement mélodique, vers la fin de la

réponse, suivie plus exactement le mouvement mélodique du sujet et afin d'avoir, dans la réponse, une quinte juste | et une sixte majeure descendantes comme dans le sujet (ré-sol et ré-fa).

Fig. 2.

Nous venons de nommer l'*exposition*, qu'on appelle aussi *répercussion* : c'est la présentation du sujet et de la réponse dans les différents « voix » de la fugue. Suivant la nature des sujets, la fantaisie et le savoir du compositeur, l'exposition est plus ou moins serrée. Le plus souvent, le sujet est exposé en son entier avant l'apparition de la réponse ; c'est le cas de la fig. 2. D'autres fois, la forme se serre, et la réponse commence avant que le sujet ne soit fini ; c'est le cas de la fig. 3, même en considérant le sujet comme limité aux cinq premières notes de son dessin

Fig. 3.

(le *Clavecin bien tempéré*, éd. Peters, vol. II, fugue III). Lorsque le sujet, au contraire, est séparé de la réponse par une série de notes ayant pour but de préparer l'entrée de la réponse, et, par exemple, de faciliter la modulation au ton de la dominante, ce passage intermédiaire prend le nom de *codetta*.

Le *contre-sujet*, réduit à son rôle minimum, n'est qu'une figure accompagnante du sujet ou de la réponse. Mais, dès qu'il doit avoir quelque signification mélodique, on l'écrit conformément aux principes du contrepoint double (V. CONTREPOINT), de manière qu'il puisse se combiner avec le sujet, la réponse et leurs variations simples, étant placé dans n'importe quelle partie. Lorsqu'il est lui-même traité d'une façon analogue au sujet de la fugue, on le

qualifie souvent de *deuxième sujet*, et la coutume est de l'exposer simultanément avec le *premier sujet* ou *sujet principal*. La fugue est dite alors *fugue double* ou *fugue à deux sujets*. S'il y a deux contre-sujets de ce genre, la fugue est *triple* ou *à trois sujets*. D'habitude, on laisse le nombre des sujets inférieur, d'une unité au moins, au nombre des parties, mais il est des exceptions à cette règle : par exemple, dans la *Fête d'Alexandre* de Haendel, la fugue célèbre, *Let old Timotheus*, est une fugue vocale à quatre parties, établie sur quatre sujets.

Les divisions constitutives d'une fugue véritable sont : l'*exposition*, dont il a déjà été parlé ; le *contre-sujet* (lorsque celui-ci n'apparaît pas déjà au cours de l'exposition régulière) ; les *épisodes* ou *divertissements*, où le sujet, la réponse, le contre-sujet sont l'objet, fragmentairement ou totalement, d'imitations nouvelles, d'un travail de variation au besoin ; la *strette*, où les imitations se rapprochent, se serrent progressivement, de telle sorte que l'effet contrapuntique atteint son maximum d'intensité ; la *coda* ou *conclusion*, reposant toujours sur un retour du sujet ou de ses éléments principaux. On peut dire que la coda est l'épisode final de la fugue. Souvent, vers la fin d'une fugue, on met une *pédale* ou *point d'orgue*, c.-à-d. une tenue de la tonique ou, plus fréquemment, de la dominante (cette tenue est d'habitude placée à la basse), sur laquelle les autres parties exécutent un travail polyphonique, des imitations, par exemple, même très serrées. Au cours des épisodes, le sujet et la réponse peuvent être traités de beaucoup de manières, imités à divers intervalles, par valeurs diminuées ou augmentées, par inversion, etc. La fig. 4 (a) reproduit le sujet et la réponse de l'admirable fugue en *mi bémol mineur* de Bach (*le Clavecin bien tempéré*, éd. Peters, vol. I, fugue VIII) ; à la mesure 19 de cette fugue, les imitations sont déjà tellement rapprochées que le travail polyphonique prend l'aspect

d'une strette, caractère qui persiste jusqu'à la mesure 32; à la mesure 37, le motif apparaît inversé à la deuxième « voix » (partie intermédiaire), et cette imitation par inversion se reproduit plusieurs fois (elle est particulièrement nette à la mesure 40, dans la partie supérieure). La véritable strette va de la mesure 40 à la mesure 51 inclusivement. A la mesure 58, la basse fait entendre le motif en valeurs doubles (une blanche pour une noire, une noire pour une croche); une imitation le suit, à une mesure de distance (mais sans augmentation) dans la partie intermédiaire, et, dans la mesure suivante, la partie supérieure

attaque à son tour le sujet par inversion. Puis l'imitation par augmentation passe à la partie intermédiaire. Plus loin, pour l'épisode final, non moins serré, qui part de la mesure 73, une polyphonie analogue est réalisée, mais l'imitation par augmentation est cette fois à la partie supérieure. Il n'y a pas de pédale. La fig. 4 (b) reproduit la partie finale de la strette (mesure 48-51) et la fig. 4 (c) le passage qui commence à la mesure 58.

La fugue n'était autrefois qu'un canon prolongé, à la quinte ou à la quarte. Peu à peu, les règles ci-dessus énoncées ont été introduites dans la composition de la fugue,



Fig. 4 (a).



Fig. 4 (b).



Fig. 4 (c).

qui est devenue ainsi une des formes les plus importantes de l'art musical, forme très belle, très logique, intéressante et même riche, malgré son apparente sécheresse. C'est à la fin du xvii^e siècle et au commencement du xviii^e que la fugue complète, définitivement construite, a été traitée par les musiciens. Orazio Benevoli, mort en 1672, est sans doute le premier auteur italien qui ait écrit des fugues un peu analogues à la fugue classique. Plus tard, Mozart a combiné pour la première fois la forme de la fugue et celle de la sonate dans l'ouverture de la *Flûte enchantée* et la dernière partie de sa symphonie *Jupiter*. Au théâtre, on a rarement employé la fugue (une exception récente à cette

habitude est la fugue vocale écrite par M. Saint-Saëns au premier acte de *Samson et Dalila*), mais l'oratorio en a fait grand usage. Les maîtres de la fugue sont, avant tous, Bach (*le Clavecin bien tempéré, l'Art de la fugue, etc.*) et Haendel. Mais il faut citer aussi Leo, Scarlatti, Durante, Pergolèse, Marpurg, Albrechtsberger, et l'on trouve parfois de très puissantes fugues chez Beethoven, Mozart, Schumann, Mendelssohn, etc. On appelle *fughetta* une fugue de proportions très restreintes. Le nom de *fugato* désigne un passage en style fugué, mais qui n'est point une fugue régulière complète et qui, généralement, n'a qu'une assez courte durée. On consultera avec fruit les traités de la

fugue de Mattheson, André, Fux, Albrechtsberger, Margurg, Fétis, Cherubini et Reicha. Alfred ERNST.

FÜHRER (Robert), musicien bohème, né à Prague en 1807, mort à Vienne en 1861. Il fut organiste à Prague et à Salzbourg. Il s'est inspiré dans plusieurs de ses compositions de l'ancienne musique bohème. Il a composé des messes, des graduels, des offertoires et publié des ouvrages théoriques : *De Rythmus oder der musikalisch Ebenbau* (Prague); *Musikalisch liturg. Handbuch für Chordirectoren* (*ibid.*); *Praktische Anleitung zur Orgelcompositionen* (*ibid.*); *Die melodisch-harmonische Verbindung der Tonarten* (*ibid.*), etc. L. L.

FUHRICH (Joseph, chevalier de), peintre d'histoire autrichien, né à Kratzau le 9 févr. 1800, mort à Vienne le 13 mars 1876. Fils d'un peintre en bâtiment, il commença par être berger, et, comme Giotto, tout en gardant ses bêtes, il s'exerçait à dessiner les objets que ses yeux rencontraient. A quatorze ans, la vue d'une bible illustrée de gravures et la contemplation de tableaux d'autel le décidèrent à s'essayer dans les représentations religieuses. Trois ans plus tard, grâce à la protection du comte Christian de Clam-Gallas, il entra à l'Académie des beaux-arts de Prague, et se mit bientôt à faire pour un marchand de tableaux de la ville diverses compositions dans le goût romantique, tirées de l'histoire de Bohême. En 1827, il passa à l'Académie de Vienne. Les illustrations du *Chasseur sauvage* de Burger et de la *Geneviève* de Tieck lui valurent une bourse de voyage en Italie. A Rome, il se lia avec Overbeck, Veit, Koch, Schnorr, et travailla concurremment avec eux aux fresques de la villa Massimi. Nommé en 1841 professeur à l'Académie impériale de Vienne, il ouvrit une école de composition qui attira une élite d'élèves. Ses principales œuvres dans cette période sont ses esquisses pour le *Chemin de la Croix* du Saint-Lorenzberg à Prague, sa collaboration aux fresques de l'église Saint-Jean de Vienne, puis, à partir de 1854, l'achèvement des peintures de celle d'Altlerchenfeld qui lui valurent d'être anobli. Il est surtout connu par ses suites de compositions piétistes, dans le goût de celles des vieux maîtres allemands, compositions gravées sur bois, entre autres la *Rose spirituelle*, le *Chemin de Bethléem*, l'*Enfant prodigue*, le *Psautier*, etc.

BIBL. : JOSEPH, *Ritters von Führichs Lebensskizze*; Vienne, 1875.

FUHRMANN (Louis), peintre polonais, né en Prusse en 1783, mort à Poznan (Posen) en 1829. Il étudia les beaux-arts à Paris, puis à Rome et s'établit à Poznan. Il accompagna dans ses voyages le comte Edouard Raczyński et donna d'importantes illustrations au *Journal* que le comte publia à Breslau en 1823. Un certain nombre de ses tableaux, notamment la *Transfiguration*, *Saint Jean dans le désert*, figurent dans la galerie Raczyński. La cathédrale de Poznan possède un *Stanislas Kostka*. Fuhrmann a laissé de nombreux portraits dont quelques-uns sont très remarquables. L. L.

FUILET (Le). Com. du dép. de Maine-et-Loire, arr. de Cholet, cant. de Montrevault; 1,974 hab.

FUILLA. Com. des Pyrénées-Orientales, arr. et cant. de Prades; 350 hab. L'église Sainte-Eulalie de Fuilla, consacrée en 1034, est un type curieux de l'architecture religieuse du pays. Elle est à trois nefs : le vaisseau central est couvert d'un berceau à doubleaux ; les bas côtés sont voûtés d'arêtes. La grande nef est directement éclairée par des fenêtres percées dans les murs épais qui portent sur les arcades. Pour contribuer la maîtresse voûte, on a construit postérieurement, sur les doubleaux des bas côtés, des contreforts qui occupent toute la largeur desdits bas côtés. On voit dans l'église Saint-Jean de Fuilla un sarcophage du XIV^e siècle, comme on en trouve quelques-uns dans la contrée : c'est un tombeau de petites dimensions dans lequel on a placé les ossements du défunt, quand les chairs ont été consumées. Aug. BRUTAIS.

FUISSÉ. Com. du dép. de Saône-et-Loire, arr. et cant. de Mâcon; 479 hab.

FUITE (Point de) (Math.) (V. PERSPECTIVE).

FUJI-YAMA (V. FOUSI-YAMA).

FULBERT DE CHARTRES, évêque de Chartres, né vers 960, mort le 10 avr. 1028 (et non, comme on l'imprime d'ordinaire, en 1029). Il était originaire, non d'Italie, comme le prétend Mabillon, non de Chartres, non d'Aquitaine, comme le suppose dom Rivet dans l'*Histoire littéraire*, mais probablement du comté de Rouci, dans le diocèse de Laon. Il étudia aux écoles de Reims, sous Gerbert (V. ce nom). On a dit qu'il avait été moine à l'abbaye de Saint-Père de Chartres, abbé de Ferrières, chancelier du roi de France; toutes ces affirmations sont erronées. Fulbert, au sortir des écoles de Reims, s'attacha à l'église de Chartres, en laquelle il devint, à une date qu'il est impossible de préciser, chancelier, c.-à-d. (car, à Chartres comme à Paris, le gouvernement de l'école épiscopale rentrait dans les attributions du cancellariat) écolâtre. En cette qualité, il enseigna, suivant l'usage du temps, les arts et les sciences du *trivium* et du *quadrivium*, et la théologie; mais il est certain qu'il cultiva avec prédilection la rhétorique et la poésie; c'était un humaniste; il a composé lui-même des vers latins, tant métriques que rythmiques, et nous en avons de ses disciples, Bérenger, Angelranne, abbé de Saint-Riquier; Adelman de Liège, évêque de Brescia. Il fonda la réputation européenne des écoles de l'« académie de Chartres », dont tant d'illustres écrivains du XI^e siècle sont sortis: Sigon, Hildegger, chancelier de Chartres; Bernard, écolâtre d'Angers; Bérenger de Tours, le fameux hérésiarque. — Fulbert devint évêque de Chartres à l'automne de l'an 1006 (et non en 1007), et voici, depuis lors, les principaux traits assurés de sa biographie. Il assiste au synode de Chelles en 1008. Il se mêle, la même année, aux différends de l'évêque d'Orléans et de l'abbé de Fleury-sur-Loire; en 1010, aux troubles que susciterent à Orléans des compétitions au siège épiscopal. En 1013, il s'oppose, malgré le roi Robert, à l'élevation de Gauzlin à l'archevêché de Bourges, sans succès; Gauzlin, archevêque de Bourges, et Fulbert eurent des démêlés, en 1018, au sujet du monastère de Bonneval. Le 7 sept. 1020, le feu détruisit la cathédrale de Chartres, et Fulbert fit commencer aussitôt la reconstruction de cet édifice; on estime qu'une partie de la crypte actuelle de la cathédrale de Chartres date de l'épiscopat de Fulbert. L'évêque de Chartres, toujours mêlé aux plus grandes affaires du royaume, fit un voyage à Rome en 1022; il fut nommé, en 1023, par le duc d'Aquitaine, Guillaume V, trésorier de Saint-Hilaire de Poitiers. Ses rapports avec Guillaume V furent intimes; il arbitra un différend survenu entre ce prince et le roi de France au sujet de l'évêché de Limoges; en 1025, après la mort de l'empereur Henri II, il s'efforça d'obtenir, pour Guillaume ou pour son fils, la couronne de roi des Lombards. Dans la France proprement dite, bien qu'il eût à défendre les domaines de l'église de Chartres contre de nombreux pillards (Raoul, comte de Bayeux; Geoffroi, vicomte de Châteaudun, etc.), il joua aussi le plus grand rôle politique; il aida au couronnement de Henri, second fils du roi Robert (14 mai 1027), auquel s'opposait la reine Constance. Robert le consultait familièrement sur toutes sortes de questions; par exemple, en 1027, sur une pluie de sang tombée en Aquitaine. Fulbert assista en 1028 à une grande assemblée d'évêques et de pairs, et mourut dans la ville de Chartres. — Du recueil de la correspondance de Fulbert (publié dans le t. CXXI de la *Patrologie latine* de Migne), on n'a pas encore d'édition critique, bien que M. Ch. Pfister ait, en classant les manuscrits et en dressant le tableau chronologique des lettres comprises dans ce recueil, singulièrement facilité la tâche d'un éditeur de bonne volonté. Cette correspondance, très vivante, atteste l'étendue des relations de Fulbert (jusqu'en Hongrie), la bienveillance et la douceur de son caractère, l'excellence de son style. Fulbert avait une dévotion parti-

culière pour la sainte Vierge ; il fut canonisé par la tradition, et son nom fut inséré, au xvii^e siècle, dans les litanies du diocèse de Poitiers ; Rome, toutefois, n'a jamais consacré officiellement le culte du grand évêque. Fulbert a laissé, outre des lettres, quelques pièces de vers et des morceaux détachés, dont les manuscrits et les éditions sont indiqués avec soin dans la monographie de M. Pfister. — On voit, en l'église Saint-Hilaire de Poitiers, un portrait du xii^e siècle, qui représente Fulbert comme trésorier de Saint-Hilaire (cf. *Mémoires de la Société archéologique d'Eure-et-Loir*, 1876, t. VI, p. 339). Sur le tombeau de Fulbert, cf. le mémoire de A. Lecocq, *Dissertation historique et archéologique sur la question : Où est le tombeau de Fulbert ?* (Chartres, 1875, in-8). Ch.-V. L.

BIBL. : *Histoire littéraire de la France*, VII, pp. 261-279 ; XI, p. xxv. — L. AUVRAY, *Etude sur Fulbert, évêque de Chartres, et sa correspondance*, dans les *Positions des thèses des élèves de l'École des chartes* pour 1885, pp. 15-21. — Ch. PFISTER, *De Fulberti Carnotensis episcopi vita et operibus* ; Nancy, 1886, 140 pp. in-8.

FULCHIRON (Jean-Claude), né en 1774, mort en 1839. Industriel important de Lyon, député du Rhône, puis pair de France. Protectionniste indomptable, conservateur inflexible, l'un des satisfaits de la monarchie de Juillet, rival de M. de Saint-Cricq et de M. Lestibouois dans la guerre à la liberté commerciale, il avait acquis une certaine influence par ses emportements dans les discussions douanières. On lui doit un assez beau livre sur l'Italie méridionale au point de vue économique (Paris, 1841, 4 vol.).

FULCUDI (Guido) (V. CLÉMENT IV, pape).

FULDA. Rivière d'Allemagne, une des branches mères du Weser ; elle descend du Rhon (Wasserkuppe), coule entre ce massif et le Vogelsberg, tourne au N. avant Fulda, arrose Herstedt et s'incline vers le N.-O. à Rebra ; sa vallée se rétrécit ensuite pour ne s'élargir que près de Cassel. A Mündel elle se joint à la Werra après un cours de 160 kil. Ses principaux affluents sont à droite la Haun ; à gauche la Luder, la Schlitz, l'Eder. Elle donna son nom à un département du royaume de Westphalie. Presque tout son bassin compris dans la Hesse est aujourd'hui prussien.

FULDA. Ville d'Allemagne, royaume de Prusse, district de Cassel, sur la rive droite de la Fulda ; 12,500 hab. L'église cathédrale, brûlée six fois, a été rebâtie de 1704 à 1712 sur le modèle de Saint-Pierre de Rome, avec deux tours doubles (de 57 m.) et une coupole de 39 m. de haut. La crypte sous le maître-autel renferme les reliques de saint Boniface ; le trésor conserve son évangile, ses insignes épiscopaux, etc. En face de la cathédrale est l'église Saint-Michel qui remonte à 822 et a conservé le plan primitif. On remarque encore un château du xviii^e siècle, un couvent de 1625, un autre du xiii^e siècle transformé en caserne, etc.

La ville s'est formée autour de l'abbaye de Fulda créée à l'instigation de saint Boniface, par Sturm (744), et affranchie dès 747 par le pape Zacharie de la suprématie épiscopale. A la mort de Sturm (779), elle comptait 400 moines. Les Carolingiens l'enrichirent, et son école où brillèrent Naban Maure, Walfried Strabon, Loup Servat, Alcuin, Otfried, fut un des centres de propagande de la civilisation en Allemagne. Les abbés de Fulda furent des personnages de premier rang, grâce à la fortune territoriale grandissante de leur maison, qui eut des possessions dans toute l'Allemagne. Otton I^{er} leur donna le titre d'archichancelier de l'impératrice ; son successeur la primatie sur tous les abbés de Germanie et de Gaule.

Puis tard cette puissance déclinait, et, en 1487, l'abbé dut engager presque toutes ses terres à ses voisins de Hesse et de Mayence. Sécularisée en 1631 au profit du landgrave de Hesse, l'abbaye de Fulda fut reconquise en 1634. En 1752, on l'érigea en un évêché dont le titulaire fut appelé prince-évêque. En 1803, Fulda fut sécularisée et donné au prince de Nassau. Cet évêché comprenait alors 18 villes et villages. Occupé par les Français (1806), annexé au grand-duché de Francfort (1810), il fut cédé à la Prusse

(1815), par celle-ci à la Hesse électorale (1816) et en 1866 annexé à la Prusse. La ville de Fulda, qui guerroya du xii^e au xiv^e siècle contre l'abbé, suivit les destinées du territoire. C'est actuellement un des centres de l'ultramontanisme. Les évêques allemands s'y sont plusieurs fois rassemblés, notamment du 18 au 20 sept. 1872, pour rédiger leur programme.

ABBAYE DE FULDA. — Ce monastère est le noyau de la ville qui se groupa autour de lui, dès 779. Il fut fondé, sous la direction de Boniface (V. ce nom), par un de ses disciples, Sturm, en janv. 744, et dès l'abord richement doté par le fils de Charles-Martel, Carloman, sur lequel Boniface exerçait un ascendant considérable. Sturm alla au Mont-Cassin et en rapporta la règle de Saint-Benoît, qu'il introduisit à Fulda. Le pape Zacharie exempta (4 nov. 751) l'abbaye de toute juridiction épiscopale sauf celle de Rome. Avant la mort de Sturm (779) qui fut le premier abbé, le nombre des moines s'éleva déjà à plus de quatre cents. Pépin et Charlemagne continuèrent à doter Fulda, et les abbés firent un usage excellent de leur pouvoir et de leurs richesses : l'abbaye devint un foyer d'où l'instruction et la civilisation se répandirent au loin dans le pays. Douze professeurs (*seniores*), dirigés par un *magister*, y enseignaient les lettres, les sciences et la théologie ; mais on y cultivait aussi la langue allemande ; on y formait non seulement des artistes, mais des artisans. — Avec le x^e siècle commence le déclin, bien que l'abbé Werner (968-982) obtint pour Fulda la primatie sur toutes les abbayes de « Germanie et de Gaule ». Il fallut appeler des moines écossais, au début du xi^e siècle, pour relever la discipline complètement relâchée. En 1331, l'abbaye fut attaquée par ses vassaux mécontents. Au commencement du xvi^e siècle, les principes de la Réforme religieuse risquèrent de prendre le dessus à Fulda ; puis, après la réaction de l'abbé Balthazar (1573), ils faillirent être imposés par les Suédois jusqu'en 1634. Le traité de Westphalie ne modifia en rien la situation de Fulda, mais l'abbaye était obérée de dettes. Benoit XIV l'éleva à la dignité d'un évêché (1752) ; après les vicissitudes du début du xix^e siècle, Fulda fut cédée à la Prusse en 1815, qui le donna à l'électorat de Hesse (1816) avec lequel il revint à la Prusse en 1866. F.-H. K.

BIBL. : SCHNEIDER, *Führer durch die Stadt Fulda* ; Fulda, 1881. — *Chronik von Fulda*, 1839. — DRONKE, *Codex diplomaticus Fuldensis* ; Cassel, 1850.

ABBAYE DE FULDA. — BROWER, *Antiquitatum Fuldens. libri IV* ; Anvers 1617. — DRONKE, *Traditiones et antiquitates Fuld.* ; Fulda, 1844. — Du même, *Codex diplomaticus Fuld.* ; Cassel, 1850. — K. ARND, *Geschichte des Hochstifts Fulda* ; Fulda, 1850. — PERTZ, *Monumenta Germaniae script.*, t. I, pp. 331-415, et t. III, p. 116. — C. REHDANTZ, *Jahrbücher von Fulda*, éd. p. W. Wattenbach ; 1889, 2^e éd.

FÜLEK. Village de Hongrie, situé dans le comitat de Nograd ; 1,600 hab. Son château, situé sur une éminence voisine, présente des ruines pittoresques et figure plusieurs fois dans l'histoire des guerres turques, comme une forteresse vivement disputée.

FULGENCE (Saint), évêque de Ruspe (Byzacène), né à Thélépte en 468, mort à Ruspe le 1^{er} janv. 533. Originaire d'une famille sénatoriale, il reçut une éducation chrétienne et se retira dans un couvent, après avoir exercé les fonctions de procureur dans sa ville natale. Il dut quitter l'Afrique pendant les persécutions de Thrasamond (496-523), visita Rome, revint dans sa patrie et fut clandestinement sacré évêque de Ruspe en 508, puis exilé en Sardaigne avec les autres évêques. Quoique le plus jeune de ces prélats, il parla toujours en leur nom. En 515, il fut rappelé à Carthage pour une dispute publique avec les évêques vandales ariens, puis de nouveau exilé. Après l'avènement de Hildéric (523), Fulgence put revenir à Ruspe, où il fut reçu avec enthousiasme. L'activité de Fulgence fut surtout littéraire ; nul n'a plus que lui contribué à la défaite (au synode d'Orange, 529) du *semi-pélagianisme* (V. ce mot), d'où son surnom d'*alter Augustinus*. Ses écrits, parmi lesquels les plus caractéristiques sont le *De Incarnatione et gratia Domini nostri J.-C.* et le *De*

Veritate prædestinationis et gratiæ Dei ont été édités d'abord par W. Pirkheimer (Nuremberg, 1520), puis fréquemment jusqu'à l'édition la plus complète par Mangeant (Paris, 1684, in-4), en dernier lieu par Hurter (Innsbruck, 1884, 2 vol.).

F.—H. K.

BIBL.: *Acta sanctorum* (bolland.), janv., t. I, pp. 32 et suiv. — CEILLIER, *Hist. des auteurs sacrés et ecclés.*, t. XVI, p. 14. — CAVE, *Hist. script., ecclés. literaria*, t. I, pp. 1373 et suiv. — F. WIGGERS, *Augustinismus u. Pelagianismus*; Berlin, 1833, t. II, pp. 379-429. — MALLY, *Leben des h. Fulgentius*; Vienne, 1884.

FULGENCE (Fabius Planciades *Fulgentius*), écrivain et grammairien latin, de la première partie du VI^e siècle, mort vers 550. Il était chrétien et probablement parent de l'évêque africain, saint Fulgence (V. ci-dessus), avec lequel on l'a quelquefois confondu. Il indique lui-même qu'il est né en Afrique (préface du traité *De Etatibus mundi*), et la préface de sa mythologie fait vraisemblablement allusion au roi vandale Hildéric, qui régna de 523 à 530. Il composa des poésies de jeunesse et d'autres ouvrages qui ne nous sont pas parvenus. Mais nous avons de lui quatre ouvrages. C'est d'abord un traité grammatical intitulé *Expositio sermonum antiquorum*, où il explique pêle-mêle soixante-trois mots archaïques ou rares, à l'aide de citations souvent inexactes ou même attribuées à des auteurs imaginaires; il a été plusieurs fois imprimé, par exemple édition L. Lersch (Bonn, 1844). Le traité *De Etatibus mundi et hominis* renferme des résumés historiques dont la plus grande partie est tirée de la Bible et des livres sacrés, avec une disposition des plus puérides; dans chacun des livres, il manque successivement une des lettres de l'alphabet, A dans le premier, B dans le second, etc.; il ne nous reste que les quatorze premiers livres publiés par J. Hommey (Poitiers, 1694; Paris, 1695); le dernier complété par A. Reifferscheid, *Anecdotum Fulgentianum Bresl. ind. lect.* (1883-1884). Les deux autres ouvrages de Fulgence ont trait à la mythologie et sont adressés à Catus, prêtre de Carthage. Les trois livres *Mythologicarum* renferment des interprétations allégoriques des mythes païens. Dans une introduction, Calliope apparaît à l'auteur et lui amène, pour lui révéler la vérité cachée dans les fables, la Philosophie, accompagnée d'Uranie et de la Satire. Puis, oubliant ces personnages, l'auteur expose sans ordre, d'une façon sommaire, les récits relatifs aux différentes divinités et y ajoute les interprétations empruntées probablement aux stoïciens et aux néoplatoniciens; il y ajoute aussi quelques explications dans le sens chrétien et fait ainsi un mélange bizarre de la mythologie, des sentences des philosophes et des passages de la Bible. Ainsi dans le jugement de Paris, les trois déesses représentent: Minerve, la vie contemplative; Junon, la vie active; Vénus, la vie des sens. Or, la vie contemplative est celle des ecclésiastiques et des moines, comme elle était autrefois celle des philosophes. David l'annonce déjà en ces termes (*Ps.*, I, 1): *Beatus vir qui non abiit in consilio impiorum*, etc. La plupart des explications s'appuient, comme celles des philosophes, sur l'étymologie; mais les étymologies de Fulgence sont la plupart du temps absurdes. Athéné c'est ἀθάνατος παρθένος, Cybelé vient de κυβδος βέβησιον, Alpheus de ἀλφειας φως, Médusa de μη ἰδοσα, etc... L'autre ouvrage, *Virgilia continentia* (ce que contient Virgile), est comme un appendice du précédent. Après avoir brièvement expliqué la signification mystique de chaque églogue et des *Géorgiques*, Fulgence invoque la mort en cinq hexamètres. Virgile lui-même vient lui expliquer le sens caché de l'*Enéide*, pour que le grammairien puisse suffire à son enseignement. Le procédé d'explication allégorique est le même que dans la mythologie. Fulgence imite, en ce qui concerne la forme spéciale de ses ouvrages, l'encyclopédie allégorique de Marcinus *Capella* (V. ce nom). Tous ces ouvrages sont écrits d'ailleurs dans un style boursoufflé, maniéré et très incorrect, surtout en ce qui concerne l'emploi des temps et des modes; ses défauts sont plus accentués dans les introductions. A. W.

BIBL.: *Auctores Mythograph. latini*, éd. d'Aug. Van

Staveren; Leyde et Amsterdam, 1742. — ZINK, *Der Mytholog Fulgentius*; Wurzburg, 1867. — E. JUNGSMANN, *De Fulgentii ætate et scriptis*, act. Soc. phil.; Leipzig, 1871. — A. EBERT, *Litt. du moyen âge*; Paris, 1883, trad. fr., t. I, p. 506.

FULGENTIUS FERRANDUS (V. FERRAND).

FULGORE (*Fulgura* L.). Genre d'Hémiptères-Homoptères, qui a donné son nom à la famille des Fulgorides, caractérisée surtout par les antennes très petites, insérées sous les yeux, les ocelles placés sur les joues, les pattes prismatiques et les tibias protérieurs munis en dessus de cinq à six épines. L'unique espèce, *Fulgura laternaria* L. (*Laternaria phosphorea* L.), est remarquable par sa tête énorme, portant sur le front et sur le vertex une excroissance en forme de masse vésiculeuse et dont la superficie présente, en arrière du centre, une empreinte ressemblant un peu à une selle. Ce curieux insecte mesure de 7 à 8 centim. de longueur. Il est entièrement d'une jaune verdâtre varié de noir et pourvu, à l'extrémité de chaque aile inférieure, d'une grande tache jaune ocellée, offrant au milieu un cercle brunâtre et entourée d'une circonférence brune, très large du côté interne. Une sécrétion céroïde, abondante, d'un blanc crayeux, adhère à l'abdomen. — Le *F. laternaria* se rencontre dans les Guyanes ainsi qu'à la Guadeloupe et au Mexique. Mais il paraît assez rare partout. C'est le *Grand Porte-Lanterne des Indes occidentales* de Stoll. Ses noms générique et spécifique proviennent de la faculté que l'on a attribué à son prolongement céphalique de pou-



Fulgura laternaria L.

voir répandre pendant la nuit un éclat phosphorescent. M^{lle} Sybille de Mérian (*De Generatione et metamorphosis Insectorum surinamensium*, 1705, p. 40, tab. 19) a affirmé même que la lumière est si vive qu'elle permet de lire les caractères les plus fins. De nos jours, cette propriété lumineuse des Fulgores est très contestée, et plusieurs voyageurs ont déclaré avoir gardé de ces insectes pendant assez longtemps sans leur avoir jamais vu émettre la moindre lueur. Toutefois, en 1866, le Dr Moufflet a fait connaître à la Société entomologique de France qu'il avait observé, au mois de juin, auprès de Soleda, au Mexique, des *F. laternaria* dont le prolongement céphalique brillait, le soir, d'une assez vive lumière. Il y a donc lieu de penser que cette lumière n'apparaît qu'à certaines époques et dans certaines circonstances de la vie de ce curieux Hémiptère. — Le *Fulgore Porte-Chandelle* de Chine (*F. candalaria* L.) est devenu maintenant le type du genre *Hotinus* (V. ce mot). Quant au Fulgore d'Europe (*F. europea* L.), il fait partie du genre *Dictyophora* Germ. C'est la *Cigale à tête en pointe conique* de Stoll. Il est long de 8 à 10 millim., d'un vert clair, avec les ailes transparentes, traversées par des nervures également vertes, la tête conique et proéminement en pointe pyramidale à quatre pans. Cette jolie espèce se rencontre surtout dans la région méditerranéenne. En France, elle n'est pas rare dans le Midi; elle remonte isolément et par places jusqu'auprès d'Orléans et même jusqu'aux environs de Paris. Ed. Lef.

FULGURATION (Méd.) (V. Foudre).

FULGURITE (Géol.). Parmi les effets produits par la foudre, quand elle tombe sur le sol, figurent des vitrifications, spécialement désignées sous le nom de *fulgurites*, qui prennent naissance sur certaines roches, en particulier dans les terrains sablonneux bien découverts où elles se traduisent sous la forme saillante de tubes, plus ou moins contournés, implantés verticalement dans la masse sableuse. Ces tubes représentent ainsi le produit de la

vitrification des sables sur le passage du fluide électrique, et peuvent atteindre plusieurs décimètres de longueur avec un diamètre de 2 à 3 cent.; on les observe nombreux et disposés suivant des directions déterminées. Rœmer, par exemple, après avoir reconnu l'existence dans le sable, en Silésie, d'un riche gisement de fulgurites, a remarqué que ces tubes vitrifiés s'alignaient de préférence suivant deux directions qui sont celles suivies, le plus souvent dans les orages de la région, par la propagation de l'électricité. Comme preuve que de pareils effets sont tout entiers dus à la foudre, on peut citer ce fait qu'on a pu les reproduire expérimentalement en faisant agir sur du sable une puissante batterie électrique.

C'est le Petit Ararat qui semble être le point du globe le plus riche en formations de cette nature; Abich (*Stirb. Akad. Wiss. Wien*, 1870, t. X, p. 155) a signalé, au sommet de cette montagne, des laves andésitiques non seulement traversées par un nombre considérable de pareils tubes vitrifiés, mais marquées de cannelures profondes aux parois également vitreuses, et de plus transformées, par places, en une masse cavernuse perforée. On voit, par suite, que l'action prolongée d'un pareil phénomène électrique peut, avec le temps, introduire dans la surface des modifications sensibles. Sur les calcaires compacts l'action de la foudre se traduit habituellement par la formation d'un vernis superficiel qui se rassemble assez fréquemment en gouttelettes noirâtres. Il en est ainsi sur les hautes cimes des Pyrénées fréquemment soumise, comme on sait, à l'action d'orages violents. Enfin pour montrer la généralité du phénomène on peut citer que pareils effets de fusion produits par la foudre ont été signalés depuis longtemps au sommet du mont Blanc, sur la protogine, par de Saussure, sur des dômes trachytiques au Mexique par Humboldt; enfin plus récemment sur les grandes nappes basaltiques de l'Oregon au mont Mieslon et sur le sommet du mont Shasta en Californie par M. J.-S. Diller (*Am. Journ. Sc.* oct., 1884).

Ch. VÉLAIN.

FULIGNY. Com. du dép. de l'Aube, arr. de Bar-sur-Aube, cant. de Soullaines; 152 hab. Source ferrugineuse. Eglise en partie du XII^e siècle.

FULIGULE (Ornith.) (V. MORILLON).

FULIN (Rinaldo), historien italien, né à Venise en 1824, mort en 1884. Il fonda en 1871, avec Adolfo Bartoli, l'*Archivio veneto*, très important recueil consacré à l'histoire de Venise, et en 1875 l'association d'érudits qui prit le nom de *Deputazione Veneta di Storia patria* et grâce à laquelle purent se publier de considérables ouvrages documentaires, tels que *I Dispacci di Paolo Paruta* (1592-1595) et les *Diarii di Marino Sanuto* qui contiennent presque toute l'histoire italienne de 1496 à 1533. Parmi les autres travaux de Fulin, il faut citer : *Venezia e Daniele Manin* (Venise, 1875); *Relazione di Francesco Corner, ambasciatore in Spagna* (Venise, 1866); *Commissione del doge Michele Steno al podestà e capitano di Belluno* (Venise, 1875); *Le Carte del Mille e del Millesimo che si conservano nel R. Archivio notarile di Venezia* (Venise, 1873); *Breve Sommario di Storia Veneta* (Venise, 1873); *Studi nell'Archivio degli Inquisitori di Stato* (Venise, 1868); *Il Canale di Suez a la Repubblica di Venezia* (Venise, 1871); *Di un Antica Istituzione mal nota : Inquisitori dei X e Inquisitori di stato* (Venise, 1875); *Soranza Soranzo e le sue compagne* (Venise, 1876); *Giacomo Casanova e gli Inquisitori di stato* (Venise, 1877); *Due Documenti del doge Marino Falier* (Venise, 1874), etc. Il dirigeait la *Nuova Collezione di opera storiche* qui se publie à Venise depuis 1865.

R. G.

BIBL. : *Commemorazione di Rinaldo Fulin*, dans l'*Archivio veneto*; Venise, 1884, in-8. — *Bibliografia veneziana*; Venise, 1885, in-4. — E. MUSSATI, *Venezia e i Veneziani*; Padoue, 1886, in-4.

FULLARTON (William), homme politique anglais, né en 1754, mort à Londres le 13 févr. 1808. Il débuta d'abord dans la diplomatie et fut secrétaire d'ambassade

à Paris, mais il retourna en Angleterre pour représenter au Parlement le bourg de Plympton (1779). En 1780, il équipa à ses frais un régiment pour faire une expédition sur la côte du Mexique. La guerre avec la Hollande ayant éclaté sur ces entrefaites, Fullarton dirigea son régiment sur le cap de Bonne-Espérance où l'on devait tenter un coup de main qui avorta par suite de l'arrivée inopinée du bailli de Suffren. Les troupes passèrent alors dans l'Inde où elles combattirent Heyder Ali. Fullarton, nommé colonel en 1782, s'empara en 1783 de Dharapouram, de Palghat, de Coimbatore et signa la paix avec Tippu Sahib. Revenu en Angleterre en 1787, il s'occupa beaucoup d'agriculture, représenta, au Parlement, Haddington, de 1787 à 1790, Horsham, de 1793 à 1796, et le Ayrshire, de 1796 à 1803. Il fut alors nommé membre de la commission de gouvernement de la Trinité. Les deux autres commissaires étaient Samuel Hood et le lieutenant-colonel Picton, qui avait gouverné l'île depuis 1797. Fullarton attaqua violemment l'administration antérieure de Picton, et son enquête mit à jour des atrocités qui causèrent une profonde sensation en Angleterre. Un procès en résulta. Picton, condamné en 1806, fut acquitté en appel, en sorte que Fullarton, qui fort heureusement pour lui était mort avant la fin du procès, passa à la postérité comme le *persécuteur de Picton* et qu'on oublia tous les services qu'il avait rendus lors de sa brillante campagne dans l'Inde.

FÜLLEBORN (Georg-Gustav), philosophe, philologue et écrivain populaire allemand, né à Gross-Glogau (Silésie) le 2 mars 1769, mort à Breslau le 6 févr. 1803. Il commença ses études au gymnase de sa ville natale et les acheva à l'université de Halle où il s'appliqua à la fois à l'étude de la théologie, de la philosophie kantienne et de la philologie classique. Une thèse latine intitulée *De Xenophane, Zenone et Gorgia* lui valut le titre de docteur en philosophie. De retour en Silésie, il entra dans le clergé luthérien et fut élu diacre en 1791; mais il renonça bientôt aux fonctions ecclésiastiques et obtint au gymnase de Breslau une chaire de langues classiques. C'est dans l'exercice de ces fonctions qu'il fut enlevé par une maladie de cœur. Durant sa courte carrière, Fülleborn mit à profit sa grande facilité de composition et son érudition très étendue. Philosophe, il écrivit la plus grande partie des *Beitragen zur Gesch. der Philos.* (Zullichau, 1791-99, 12 parties), auxquels collaborèrent avec lui Reinhold, Niethammer, Forberg, Carus et surtout Garve, et où il exposait d'une manière populaire et, à vrai dire, superficielle, l'histoire de divers points particuliers de philosophie et de quelques philosophes. Il publia la traduction de la *Politique* d'Aristote de son ami Garve avec des annotations de sa main (1799-1800), et, à la mort de Lessing, les notes manuscrites laissées par cet écrivain sur la langue et la littérature anciennes de l'Allemagne. Philologue, il publia une édition avec traduction et notes des *Satires* de Perse (Zullichau, 1794), et divers traités relatifs à l'enseignement des classes de lettres : *Kurze Theorie des lateinischen Stils* (Breslau, 1793); *Encyclopædia philologica, sive primæ lineæ Isagoges in antiquorum studia*, etc. (1798, 1805, 2^e éd.); *Leitfaden der Rhetorik* (1802). Mais il fut surtout très fécond comme écrivain populaire. Dès 1789, il composait le sixième volume des *Musæus' Volksmärchen der Deutschen*, recueil de récits populaires; il publia d'autres recueils analogues sous le pseudonyme de Edelwald Justus : *Bunte Blätter* (Berlin, 1795); *Kleine Schriften zur Unterhaltung* (Breslau et Leipzig, 1798 et 1799); *Nebststunden* (Breslau, 1799 et 1800, 2 part.); enfin le *Breslauer Erzähler*, journal hebdomadaire dans lequel il fit preuve d'un réel talent de conteur et qui obtint le plus vif succès (1800-1803). Il faut y joindre deux publications posthumes : *Taschenbuch für Brunnengäste* (1806) et un recueil de sermons, *Kanzelreden* (1807). Fülleborn avait en outre collaboré à de nombreux journaux : *Schlesischen Provinzialblätter*, *Die schlesische Monatschrift*, *Das Museum deutscher Gelehrten und Künstler*. TH. RUSSEN.

BILL.: *Breslauer Almanach*, part. I, *Der Breslauer Fechter*, notice autobiographique, 1801. — SCHUMMEL, *Geschichtsskizze*, 1803. — DIEMER, *Gänge und Fülleborn*. — FISSLER et FISCHER, *Europa*, 1803. — SCHLEIFER-GROLL, *Nekrolog der Deutschen*, t. III. — MEUSEL, *Gefährtes Deutschland*, t. II, IX et XI.

FULLER (Isaac), peintre anglais, né en 1606, mort à Londres le 17 juil. 1672. Il avait fait ses études artistiques à Paris, sous la direction de François Périer, et, s'il resta toujours un coloriste des plus médiocres, il dut à ce maître un dessin savant et énergique. Ses tableaux d'histoire, et surtout ses portraits jouirent d'une grande renommée sous le règne de Charles II. Les chapelles des collèges d'Oxford et de Cambridge possédèrent encore des tableaux d'autel dus à son pinceau. La grande salle du parlement de Dublin fut décorée pendant longtemps de cinq grands tableaux où il avait représenté les aventures de Charles II, après la bataille de Worcester. Ad. T.

FULLER (Thomas), historien, littérateur et théologien anglais, né dans le comté de Northampton en 1608, mort en 1661. Après avoir terminé ses études à Cambridge, il entra dans la carrière ecclésiastique et s'y distingua comme prédicateur. En 1641, il fut appelé à Londres. Son talent oratoire lui assura les mêmes succès que précédemment. L'année suivante, au début de la guerre civile, il fit à Westminster un sermon dans lequel il conseilla aux parlementaires de se réconcilier avec le roi. Vivement critiqué pour ce manifeste, il se rendit à Oxford et se rallia au parti de Charles I^{er}. Mais, à la cour, la modération de ses sentiments politiques le fit accuser de trahison. Il n'en fut pas moins nommé aumônier dans l'armée royale qui opérait dans l'ouest de l'Angleterre. Quand la petite ville de Basing House fut attaquée par les parlementaires, en 1644, il contribua pour sa grande part à faire lever le siège, en inspirant aux défenseurs de la place le courage dont il était lui-même animé. Il se retira ensuite à Exeter, où il resta jusqu'à la fin de la guerre civile. Après avoir reparu à Londres, en qualité de prédicateur, il remplit les fonctions pastorales à Waltham (Essex) (1648) et à Cranford (Middlesex) (1658). A la restauration des Stuarts il jouit de la faveur royale et entra en possession de la prébende de Salisbury dont les puritains l'avaient dépouillé. — Fuller est l'auteur de plusieurs ouvrages, dont un *The Worthies of England and Wales* publié en 1662, un an après sa mort, lui a assuré une des premières places parmi les littérateurs anglais du XVII^e siècle. Cet ouvrage est un recueil de biographies détaillées des hommes illustres des provinces de l'Angleterre. Il renferme un fonds inépuisable d'histoires et d'observations curieuses, dont les éléments furent rassemblés par l'auteur, au cours de ses expéditions militaires. La nature aimable et joyeuse de Fuller se complait dans des remarques ingénieuses, dans des saillies d'*humour* inattendues qui forment parfois un étrange contraste avec la gravité du sujet qu'il traite. Son style est rempli d'antithèses et semé de citations, qui tiennent sans cesse l'attention du lecteur en éveil. Parmi les autres publications de Fuller, il convient de citer son *Church History of Britain* (1655), et ses *Sermons*. G. Q.

FULLER (Andrew), littérateur et théologien anglais, né à Wicken (Cambridgeshire) en 1754, mort en 1815. Fils d'un petit fermier, il se fit recevoir pasteur baptiste et fut le premier secrétaire de la Société des Missions de cette secte. Son premier livre, *The Gospel Worthy of all Acceptation*, publié en 1814, souleva des controverses religieuses qui durèrent plus de vingt ans, ce qui lui donna l'occasion d'écrire d'autres brochures de polémique religieuse : *Expository discourses on Genesis*; *The Harmony of Scriptures, or an Attempt to Reconcile Various Passages* et quantité de *Sermons*. On a fait l'honneur à Fuller de l'appeler « le Franklin de la théologie ».

FULLER (Sarah-Margaret), femme de lettres américaine, née à Cambridgeport (Massachusetts) en 1810, morte près de Fire Island en 1850. Fille d'un sénateur, membre du Congrès, elle étudiait le latin à six ans et le

grec à treize. Malgré ce pédantisme de fillette, elle ne devint pas insupportable, grâce à la bonté de son caractère, car elle gagna l'amitié des plus éminents esprits du temps, Emerson, Hawthorne, Ripley, Channing, Clarke, Hedge, etc. Devenue à la mort de son père et à l'âge de vingt-cinq ans seul soutien de nombreux frères et sœurs, elle enseigna dans diverses écoles et donnait des leçons particulières à raison de 2 dollars l'heure, puis ayant dirigé à Boston le *Dial*, feuille traduite de l'allemand, elle entra, en 1844, après avoir fait paraître son premier livre, *Summer on the Lakes*, comme critique littéraire à la *Tribune* de New York. Elle fournit d'intéressants articles à ce journal en visitant les prisons, les maisons de réforme, les théâtres, les *music halls*. En 1846, elle partit pour l'Europe, et épousa à Rome le marquis d'Osseli, dont elle partagea les périls dans la lutte pour l'indépendance italienne. Pendant le siège de Rome par les Français, elle fut admirable d'héroïsme et de dévouement. A la prise de Rome, elle s'enfuit avec son mari dans les Abruzzes, passa à Florence et bientôt s'embarqua pour l'Amérique. Elle périt avec son mari et son fils dans une tempête. Ses œuvres complètes ont été recueillies par un de ses frères, le révérend Arthur Fuller, qui les fit publier à Boston (1855). Hector FRANCE.

FULLER (George), peintre américain, né à Deerfield (Massachusetts) en 1822, mort à Boston en 1884. Cet artiste, dont la spécialité fut la figure et le portrait, étudia à Boston, à New York, à Londres et dans les principaux centres artistiques de l'Europe. Parmi ses œuvres, d'une réelle élégance et d'un dessin vigoureux, on peut citer : *Cupidon* (1854; début); *Nourrice nègre avec son enfant* (1861); *Jeune Fille romaine* (1877-79); *Psyché* (1882); *Novembre* (1882-1884). Il avait été élu en 1857 membre de la Société des artistes américains. Ad. T.

FULLERTON (Lady Georgiana-Charlotte), romancière et philanthrope anglaise, née à Tixall Hall (Staffordshire) en 1812, morte àournemouth en 1885. Fille de lord Grandville, elle passa la première partie de sa vie à Paris, où son père était ambassadeur. En 1833, elle épousa un officier aux gardes, quitta Paris en 1841, lorsque son père se retira, et alla avec son mari habiter Cannes dans la villa de lord Brougham, puis Rome. A l'instigation de lord Brougham et de Charles Greville elle écrivit, à trente-deux ans, son premier roman, *Ellen Middleton*, qui eut l'honneur d'une critique de Gladstone dans *English Review*, et depuis elle produisit avec une trop remarquable fécondité en anglais et en français. C'est dans cette langue que parut, en 1837, à Paris, *la Comtesse de Bonnaval*, histoire du temps de Louis XIV, et en 1861, *Rose Leblanc*, qui n'obtint qu'un succès d'estime. *Grantley Manor* (1848); *Lady Bird* (1852); *Laurentia*, histoire qui se passa au Japon; *Constance Sheerwood*, et surtout *Too Strange not to be True*, aventures d'un émigré français, le plus populaire de ses livres, lui ont donné une place honorable parmi les femmes de lettres de son temps. Elle s'est complu surtout dans les récits historiques que l'école romantique mit si fort à la mode. *Life of the marchesa G. Falletti di Barolo*, traduite de Silvio Pellico; *Life of Louisa de Carvajal*; *Life of Elisabeth Lady Falkland* (1585-1639); *A Stormy Life* sur la princesse Marguerite d'Anjou et quantité de poésies n'ajoutent rien à sa renommée. Appartenant à l'anglicanisme le plus orthodoxe elle était, dès 1846, entrée dans le catholicisme. La mort d'un fils unique perdu à l'âge de vingt et un ans brisa, en 1854, sa vie jusqu'alors heureuse et brillante; elle se vêtit dès lors de deuil, s'enrôla dans le tiers ordre de Saint-François à Rome, publia une *Vie* de ce saint, et se consacra aux œuvres de charité. C'est elle qui introduisit en Angleterre les sœurs de Saint-Vincent de Paul et qui fonda avec miss Taylor une communauté religieuse connue sous le nom de *Poor Servant of the Mother of God Incarnate*. Un compte détaillé de ses travaux philanthropiques a été donné sous le titre : *Lady Georgina Fullerton, sa vie et ses œuvres*, par M^{me} Augustus Craven, née La Ferronnays

(Paris, 1888, avec portrait), dont une traduction anglaise par Henry-James Coleridge parut la même année. H. FRANCE.

FULMARS (Ormith.) (V. PETREL).

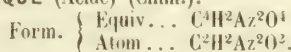
FULMICOTON (V. CELLULOSE NITRÉE).

FULMINANT (V. AMORCE).

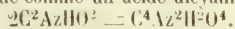
FULMİNATE (V. FULMINIQUE [Acide]).

FULMINATION (Droit canon). On appelle ainsi la publication et l'aggrave d'une *excommunication* (V. ce mot). On s'est servi du mot *fulminer* pour ce cas, afin de marquer que les censures de l'Église sont redoutables. En effet, elles étaient autrefois redoutées autant et même plus que la foudre. — On a ensuite donné le même nom à la publication ou entièrement de tous les rescrits venant de Rome. — On appelle aussi *fulmination* la sentence de l'évêque ou de l'official commis par le pape pour pourvoir à l'exécution des bulles.

FULMINIQUE (Acide) (Chim.).



Le sel de mercure de cet acide, qu'on ne connaît pas à l'état de liberté, a été découvert au commencement du siècle par Howard; en chauffant du nitrate de mercure ou d'argent avec de l'alcool et de l'acide nitrique, ce chimiste découvrit que l'on obtenait des poudres fulminantes extrêmement énergiques. Liebig et Gay-Lussac ont considéré l'acide fulminique comme un acide dicyanique :

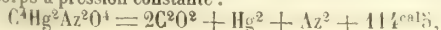


Laurent et Gerhardt admirent les premiers qu'il s'agissait d'un dérivé nitré, ayant pour formule $\text{C}^4\text{Az}^2\text{H}^2 (\text{AzO}^4) = \text{C}^2(\text{AzO}^4)\text{H}^2\text{Cy}$; on peut aussi avec Kékulé le considérer comme un dérivé du formène C^2H^4 , dans lequel H^2 est remplacé par (AzO^4) et le cyanogène. En effet, les fulminates, en se transformant, ne donnent guère que des composés à deux équivalents de carbone, comme l'acide cyanhydrique, l'acide cyanique, la chloropirine, le chlorure de cyanogène. Les deux plus importants sont ceux d'argent et de mercure.

1° *Fulminate d'argent*, $\text{C}^2(\text{AzO}^4)\text{Ag}^2\text{Cy}$. On dissout 1 p. d'argent dans 10 p. d'acide nitrique ordinaire, on ajoute 27 p. d'alcool à 85°, puis on chauffe jusqu'à ébullition; par le refroidissement, il se dépose un sel cristallin, qu'on lave sur un filtre et qu'on dessèche au bain-marie sur une assiette. On obtient ainsi de petites aiguilles blanches, opaques, très vénéneuses, à saveur métallique et amère, détonant par le choc, l'étincelle, et à une température de 130°. À l'état sec, il ne faut le manier qu'avec prudence, à l'aide de corps mous, comme le bois ou le papier.

2° *Fulminate de mercure*, $\text{C}^2(\text{AzO}^4)\text{Hg}^2\text{Cy}$. Le fulminate de mercure ou *mercure fulminant* se prépare en dissolvant 1 p. de mercure dans 12 p. d'acide nitrique; à la solution refroidie, on ajoute 11 p. d'alcool à 85°, puis on chauffe lentement, jusqu'à l'ébullition. Par le refroidissement, il se fait un dépôt qu'on lave à l'eau et qu'on fait cristalliser dans l'eau bouillante. Il est alors en fines aiguilles, douces au toucher, d'un goût métallique douceâtre. Il détone avec violence par le choc ou à une température de 187°. Les amorces des capsules des fusils de chasse ou de guerre ne renferment que 15 à 30 milligr. de cet explosif, qu'on ne doit manier à l'état sec qu'avec les plus grandes précautions. Ed. BOURGOIN.

Le fulminate de mercure, le plus intéressant des sels de l'acide fulminique, est l'un des plus puissants explosifs connus. Il forme des aiguilles cristallines blanches, transparentes, qui peuvent se conserver indéfiniment quand elles sont bien pures, et que l'eau n'altère pas. Ces aiguilles chauffées à 187° produisent une forte détonation; elles éprouvent la même décomposition explosible au contact d'un corps en ignition. MM. Berthelot et Vieille ont fait l'étude thermo-chimique de ce composé et fourni par là même la valeur de cet explosif. La détonation effectuée dans la bombe calorimétrique dégage 114^{cal} par molécule du corps à pression constante :



en mettant en liberté de l'azote, du mercure et de l'oxyde de carbone. Si l'on met en présence du fulminate un corps susceptible de lui fournir de l'oxygène pour transformer l'oxyde de carbone en acide carbonique, alors la valeur précédente s'élève à 250^{cal}. Le fulminate de mercure est très sensible aux chocs et frottements, même à celui de bois sur bois; employé dans un canon, il le fait éclater sans que le projectile ait eu le temps de se déplacer; cela tient à la brusquerie de sa décomposition et à la grandeur de la pression qu'il développerait en détonant dans son propre volume; aussi le fulminate de mercure est-il le plus puissant des détonateurs. De la son emploi en grandes quantités pour la fabrication des *capsules* (V. ce mot). L'inflammation du fulminate est si brusque qu'il disperse la poudre noire sur laquelle il était déposé, sans l'enflammer, mais il suffit de le placer dans une enveloppe si faible qu'elle soit pour qu'il y ait inflammation. Le choc est d'autant plus violent que l'enveloppe est plus résistante, circonstance qui joue un rôle important dans les amorces. Le fulminate ne peut être employé pour charger un obus, car si l'on réussit à lancer celui-ci sans produire l'explosion à l'aide de quelque artifice de détente progressive, l'obus éclate au point d'arrivée par suite du choc et de l'échauffement résultant de l'arrêt brusque du projectile; le projectile est brisé en une multitude de petits éclats bien plus nombreux que ceux que produit la poudre, mais qui vont moins loin. Mélangé avec 30 % d'eau, le fulminate peut être sans danger réduit en poudre fine sur une table de marbre à l'aide d'une molette de bois; avec 10 %, il se décompose sans détonation; avec 5 %, la détonation ne s'étend pas au delà de la partie choquée; toutefois ces résultats ne sont strictement vrais que pour de petites quantités de matière, et il serait dangereux d'y attacher trop de confiance. Le fulminate a pour densité 4,43; s'il détonait dans son propre volume, il se produirait une pression de 28,750 kilogr. d'après la formule théorique ou 27,470 kilogr. d'après les indications du crusher. Ces quantités sont supérieures à celles de tous les explosifs connus, puisque, dans les mêmes conditions, la nitroglycérine ne donnerait que 12,376 kilogr. et la poudre-coton 9,825 kilogr.

On emploie quelquefois, comme explosif, des mélanges de fulminate de mercure avec l'azotate de potasse ou le chlorate de potasse. La présence de l'azotate diminue la pression théorique en même temps qu'elle amoindrit la vitesse de l'inflammation et la violence du choc; par contre, elle donne plus d'expansion à la flamme. Le chlorate de potasse rend le mélange très sensible; aussi survient-il fréquemment des accidents dans les fabriques, au moment où l'on prépare ce mélange.

Le fulminate d'argent offre des propriétés très voisines des propriétés du sel de mercure, mais il est beaucoup plus sensible et par suite plus dangereux. C.-M.

FULMI-PAILLE. La fulmi-paille est une *cellulose nitrée* (V. ce mot) qui résulte de l'action du mélange d'acide nitrique et d'acide sulfurique sur la paille; cette dernière est une matière cellulosique impure, capable de se nitrer comme le coton en engendrant une matière explosible. La plus intéressante des fulmi-pailles est la poudre sans fumée de Hengst. On transforme en une masse pâteuse la paille d'avoine comme si l'on voulait en faire du papier; après dessiccation, on la soumet à l'action du mélange nitro-sulfurique, puis à des traitements successifs par des solutions de carbonate, d'azotate, de chlorate et de permanganate de potasse. La poudre ainsi obtenue ne peut détoner par un choc ou une secousse; il est nécessaire d'utiliser le feu, une flamme, une étincelle ou la chaleur rouge pour produire l'explosion; cette poudre, dont le transport et la conservation n'offrent aucun danger, est très précieuse pour le service des armées, car elle ne produit pas de recul des armes; elle ne donne pas de flamme visible pendant la nuit et pas de fumée pendant le jour; en outre, elle n'exige ni lavage, ni nettoyage des armes.

FULMI-SON. Le son renferme toutes les enveloppes

cellulosiques du blé ainsi que de petites quantités d'amidon interposées; ces matières traitées par un mélange convenable des acides nitrique et sulfurique, sont susceptibles de fournir un mélange impur de cellulose azotique et d'amidon azotique, constituant un explosif puissant appelé fulmi-son. Le son nitrifié intervient surtout dans la fabrication du lithofacteur dynamital qui en renferme 22 %, le reste étant constitué par du soufre et du nitrate de soude. Le lithofacteur est employé comme poudre de mine, car il offre l'avantage de diviser parfaitement les roches sans en projeter les morceaux.

FULNEK. Ville d'Autriche (Moravie); 3,700 hab. Au XVI^e et au commencement du XVII^e siècle, les frères bohèmes avaient à Fulnek une école célèbre. Comenius (Komensky) y enseigna quelque temps. Il dut s'enfuir en 1621 quand la ville fut prise par les Impériaux.

FULRAD (Saint), abbé de Saint-Denis, né de parents nobles au commencement du VIII^e siècle dans les environs de Colmar, probablement à Saint-Hippolyte (Haute-Alsace), mort en 784 en odeur de sainteté. Elevé à l'abbaye d'Ebersheim ou par les bénédictins de Munster, il embrassa de bonne heure la vie monastique, fut nommé vers 750 abbé de Saint-Denis et bientôt après chapelain du palais. Conseiller intime de Pépin le Bref, il fut chargé auprès du pape Zacharie d'importantes négociations qui amenèrent la chute de la dynastie mérovingienne, Pépin l'envoya plus tard auprès du pape Etienne III pour lui offrir l'exarchat de Ravenne et la Pentapole; c'est ainsi que Fulrad contribua pour sa part à jeter les fondements du pouvoir temporel de la papauté. En récompense de ces services, le pape le combla d'honneurs et accorda de grands privilèges à son abbaye. Après avoir fondé en Alsace le prieuré de Saint-Hippolyte et celui de Liepvre, Fulrad, vers la fin de sa vie, conçut le projet de faire construire une église à Saint-Denis, et à cet effet il fit venir de Rome d'habiles ouvriers. Sa fête est célébrée le 17 févr. Sur son testament, V. Aug. Krøber, dans *Bibl. de l'Ecole des chartes*, 4^e série, t. III, pp. 48-52.

BIBL. : Acta SS., Febr. III, 32-40, 334-342. — DOM BOUTQUET, *Rec. hist. France*, V, 405-436. — RAPP, *Saint Fulrad*; Strasbourg, 1883.

FULTON (Robert), mécanicien américain, né à Little-Britain (Pennsylvanie) en 1763, mort à New York le 24 févr. 1815. La biographie détaillée du célèbre inventeur a été donnée à l'art. BATEAU À VAPEUR (V. t. V, pp. 707 et 708). Il a écrit : *Treatise on the improvement of canal navigation* (Londres, 1796, in-4, très rare; trad. franç. par de Récicourt, Paris, 1799, in-8); *Account of the Powles Hook steam ferry-boat* (*Americ. med. Phil. Reg.*, 1812, t. III). L. S.

BIBL. : C.-D. COLDEN, *Memoirs of the life of R. Fulton*; New York, 1817, in-8. — N.-N. de MONTGÉRY, *Notice sur la vie et les travaux de R. Fulton*; Paris, 1825, in-8.

FULTOT. Com. du dép. de la Seine-Inférieure, arr. d'Yvetot, cant. de Doudeville; 473 hab.

FULVIA (*Gens*). Célèbre famille de l'ancienne Rome, originaire de Tusculum, à laquelle appartiennent :

Fulvia. a., maîtresse de Q. Curius, l'une des complices de Catilina. Elle apprit de son amant le secret de la conjuration et le révéla à Cicéron. — *b.*, fille de Fulvius Bambalio. Elle fut mariée d'abord au démagogue Clodius (V. ce nom) qui fut tué par Milon, puis à C. Scribonius Curion qui périt en Afrique dans la guerre contre Juba, enfin (en 47 ou 46 av. J.-C.) à Marc-Antoine, le futur triumvir. Lors des proscriptions, elle montra contre les restes de Cicéron une haine féroce : elle perça d'une aiguille la langue du grand orateur. Tandis que son mari restait en Orient auprès de Cléopâtre, elle s'entendit avec son beau-frère, L. Antonius, pour provoquer contre Octave la guerre de Pérouse (41). Mais elle fut vaincue et alla se réfugier en Grèce. A Athènes elle rencontra Antoine; elle mourut peu après à Sicione (40).

M. Fulvius Bambalio (V. BAMBALIO).

M. Fulvius Flaccus, consul en 629 (125 av. J.-C.).

Pendant son consulat, il proposa une loi pour donner le droit de cité aux Italiens; le Sénat l'éloigna en l'envoyant faire la guerre aux Ligures, ennemis des Marseillais; il en revint avec les honneurs du triomphe. Tribun de la plèbe en 632 (122), il soutint ardemment son collègue Caius Gracchus, et partagea sa fortune. En 124, dans les troubles qui suivirent la non-réélection de Caius, il alla se retrancher avec lui sur le mont Aventin; il y fut massacré par le consul Opimius, ainsi que son fils aîné. Il avait envoyé son autre fils à Opimius pour traiter en son nom; il fut aussi mis à mort.

Q. Fulvius Flaccus, consul quatre fois (III^e siècle av. J.-C.). En 211, au cours de la seconde guerre, il fit tomber Capoue qui tenait pour Annibal.

M. Fulvius Nobilior, consul en 565 (189 av. J.-C.). Préteur et proconsul en Espagne, il remporta des succès dans ce pays. Consul, il fut envoyé en Etolie, où il enleva les places d'Ambracie et de Céphallénie. En 187, il célébra un triomphe pour ses victoires d'Etolie. Nommé censeur en 179 avec M. Aemilius Lepidus, qui était son ennemi personnel, il se réconcilia avec lui dans l'intérêt de la République. Fulvius est connu pour avoir aimé les écrivains et les artistes : il avait fait construire à Rome un temple dédié aux Muses et à Hercule et l'avait fait décorer d'œuvres d'art enlevées en Etolie; le poète Ennius, qui l'avait accompagné dans sa campagne d'Etolie, compta parmi ses amis. G. L.-G.

BIBL. : DE-VIT, *Onomasticon totius latinitalis*.

FULVY (*Furviacum*). Com. du dép. de l'Yonne, arr. de Tonnerre, cant. d'Ancy-le-Franc, près de l'Armançon; 181 hab. Scierie de pierres. Eglise, sous le vocable de saint Christophe, du XV^e siècle. Chapelle ruinée du XIII^e siècle avec bas-relief représentant le couronnement de la Vierge. Porte du XVI^e siècle.

FUMAGALLI (Angelo), antiquaire et historien italien, né à Milan le 28 avr. 1728, mort à Milan en 1804. C'était un bénédictin des plus savants et des plus laborieux de son temps. Citons parmi les plus intéressants de ses ouvrages : *Storia delle arti del disegno pressogli antichi, di Winkelmann, con note* (Milan, 1779, 2 vol. in-4); *Delle Antichità Longobardico-Milanesi illustrate con dissertazioni* (Milan, 1792, 4 vol. in-4); *Abozzo della polizia del regno Longobardico ne' due secoli VIII e IX* (Bologne, 1809, in-4); *Le Vicende di Milano durante la guerra con Federico I imperatore* (Brescia, 1778, in-4; 2^e ed. pubblicata per cura di M. Fabi; Milan, 1854). R. G.

BIBL. : *Bibliografia milanese*; Milan, 1884, in-8.

FUMAGALLI (Adolfo), pianiste habile et compositeur italien, né à Inzago, près de Milan, le 19 oct. 1828, mort à Florence le 3 mai 1856. Après avoir achevé ses études de piano au conservatoire de Milan, il se fit applaudir dans les principales villes d'Italie et obtint les mêmes succès à Paris et en Belgique. On a de lui des fantaisies sur *I Puritani*, la *Favorite*, *Lucie de Lammermoor*, *Norma*, et divers morceaux de salon, caprices, tarentelles, marches, etc., ainsi qu'un « concerto fantastique » avec orchestre, *les Clochettes*. A. E.

BIBL. : F.-J. FÉTIS, *Biographie universelle des musiciens*; Paris, 1874, t. III, in-8, 2^e éd., et *Supplément*, par Arthur POUGIN, t. I. — FILIPPO FILIPPI, *Della Vita e delle opere di Adolfo Fumagalli*; Milan.

FUMAGE, FUMAISON (V. BOUCANAGE).

FUMAGINE (*Vitic.*). La fumagine ou noir de la vigne est peu connue dans sa nature et les conditions de son développement. Les cas de communication fréquente du noir des oliviers à la vigne nous font croire que la fumagine de ces deux plantes est de même nature. Mais, par suite de la chute annuelle des feuilles de la vigne, cette maladie ne prend jamais sur cette plante une gravité comparable à celle qui se présente souvent sur les arbres à feuilles persistantes tels que les oliviers ou les orangers. La fumagine se présente sur tous les organes de la vigne sous forme d'une poussière noire parfois très abondante et recouvrant toute la surface. Cette poussière est due à un champignon.

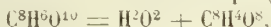
Par la couche épaisse qu'elle forme, elle entrave la fonction chlorophyllienne et gêne les phénomènes de transpiration. L'origine de la maladie est généralement due à la présence de cochenilles parasites qui produisent des déjections sirupeuses sur lesquelles germent les spores du champignon. On combat la fumagine avec des badigeonnages de solutions de sulfate de fer. P. V.

FUMARINE (Chim.). Alcaloïde découvert par Peschier dans la fumeterre (*Fumaria officinalis*), étudié par Hannon et par Preuss. Pour la préparer, on extrait le suc de la plante, en présence d'un peu d'acide acétique; on précipite par l'acétate de plomb et on reprend le précipité par de l'acide sulfurique étendu, ce qui fournit du sulfate de fumarine. Séparée de ses sels par un alcali, la fumarine se présente sous forme d'un précipité blanc, cailléboté, qu'on peut faire cristalliser par l'alcool. Elle est alors en prismes rhomboïdaux à six pans, à peine soluble dans l'eau, à laquelle elle communique une saveur amère et une réaction alcaline; elle est soluble dans l'alcool, l'éther, le sulfure de carbone, le chloroforme, la benzine, l'alcool amylique. L'acide sulfurique la colore en violet foncé, l'acide azotique à chaud en jaune brun. Le chlorhydrate, le sulfate et l'acétate cristallisent en aiguilles; le chloroplatinate et le chloraurate sont des octaédres. Ed. B.

BIBL. : HANNON, *Journ. de ch. médicale*, t. VIII, 705 (3). — PESCHIER, *Journ. de Trommsdorff*, t. XVIII, 2, 80; t. XX, 2, 16. — PREUSS, *Soc. ch.*, t. VII, 453.

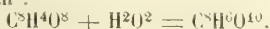
FUMARIQUE. I. ACIDE. — Form. $\left. \begin{array}{l} \text{Equiv.} \dots \text{C}^8\text{H}^4\text{O}^8. \\ \text{Atom.} \dots \text{C}^4\text{H}^2\text{O}^4. \end{array} \right\}$

Syn. : *Acide paramaléique, acide bolétique, acide lichénique*. L'acide fumarique, découvert par Pfaff dans le lichen d'Islande, a été étudié par Pelouze en 1834; Peschier et Winkler l'ont rencontré dans le *Fumaria officinalis*, d'où son nom. Il existe dans le *Glaucium luteum* (Probst); dans certains champignons (Bolley). Il prend naissance dans plusieurs réactions, notamment les suivantes : 1° lorsqu'on chauffe à 450° l'acide malique (Pelouze) :



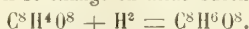
ou en chauffant un mélange de malate de calcium et de perchlorure de phosphore (Perkin et Duppa); 2° en fondant l'acide sulfosuccinique avec la potasse caustique (Messel); ou en réduisant par le cuivre et l'iode de potassium les acides dibromo et isodibromosucciniques (Swarts); 3° dans l'ébullition du malonate d'argent avec l'acide dichloracétique (Kommenss); 4° en attaquant par l'iode de méthyle et la potasse caustique l'asparagine ou l'acide aspartique; 5° en chauffant à 120-130° l'acide mucobromique avec un peu d'eau (Limpricht); 6° en faisant réagir à chaud l'eau régale sur les matières protéiques (Muhlhauser).

On le prépare en chauffant l'acide malique au bain-marie, vers 150°, tant qu'il se dégage des vapeurs, formées d'eau, d'acide maléique et d'anhydride maléique (Baeyer). On l'obtient plus facilement en chauffant à 260°, pendant vingt-quatre heures, une solution sirupeuse d'acide malique; l'acide fumarique cristallise par le refroidissement. En concentrant l'eau mère et en soumettant au même traitement, la transformation est presque complète. L'acide fumarique cristallise en petits prismes ou en lamelles, sublimes vers 200°, sans décomposition; à 250°, il se dédouble en eau et en anhydride maléique, $\text{C}^8\text{H}^2\text{O}^6$. Il se dissout dans 148 p. 7 d'eau à 16°5 (Carius), et dans 21 p. d'alcool à 96° (Probst); il est très soluble dans l'éther, soluble sans altération dans l'acide nitrique étendu et bouillant. Soumis à l'électrolyse, en présence des bases, il engendre de l'acétylène (Kékulé). Chauffé à 250°, en présence de beaucoup d'eau, il fixe une molécule d'eau et le transforme en acide malique inactif :



Mais la transformation inverse s'effectue simultanément, de telle sorte qu'il s'établit entre ces deux corps un équilibre qui dépend de la température et de la proportion d'eau. L'acide fumarique est un corps incomplet, susceptible de s'unir non seulement avec l'eau, mais encore avec

les halogènes, les hydracides, l'hydrogène; en fixant ce dernier corps, il se change en acide succinique (Kékulé) :



D'ailleurs, comme l'acide maléique, il se transforme par la fermentation en acide succinique (Dessaignes). Il est bibasique et donne avec les bases deux séries de sels :

Sels neutres $\text{C}^8\text{H}^2\text{M}^2\text{O}^8$.
Sels acides $\text{C}^8\text{H}^3\text{MO}^8$.

Ces fumarates se distinguent de beaucoup d'autres sels en ce que l'acide fumarique en est précipité par les acides les plus forts. On le reconnaît aussi à la solubilité du précipité plombique dans l'eau bouillante, caractère qui appartient également aux malates, mais le fumarate de plomb ne fond pas dans l'eau bouillante comme le malate plombique. Les fumarates sont généralement cristallisables, solubles dans l'eau, surtout les sels neutres; ceux de plomb, de cuivre, d'argent sont à peine solubles.

II. ALDÉHYDE. — Form. $\left. \begin{array}{l} \text{Equiv.} \dots \text{C}^8\text{H}^6\text{O}^6 \\ \text{Atom.} \dots \text{C}^4\text{H}^3\text{O}^3. \end{array} \right\}$

Dérivé obtenu par Limpricht en faisant réagir le brome sur l'acide pyromucique. Il cristallise dans l'eau en prismes qui se colorent peu à peu en brun à l'air et qui se décomposent déjà au-dessous de 100°. C'est un aldéhyde-alcool que les alcalis colorent en jaune et dont la solution aqueuse est précipitable par l'acétate de plomb; elle réduit le nitrate d'argent ammoniacal; l'hydrogène naissant la réduit, avec formation d'eau. Elle ne se combine pas aux bisulfites alcalins, mais l'ammoniaque donne un précipité brun, peu soluble dans l'eau et dans l'alcool étendu (*Soc. ch.*, t. XIX, 461). Ed. BOURGOIN.

BIBL. : ANSCHÜTZ, *Soc. ch.*, t. XXXIII, 363; t. XXXIV, 488. — BOLLEY, *Ann. der Ch. und Ph.*, t. XXXVI, 44. — BRACONNOT, *Ann. ch. et ph.*, t. VIII, 149. — DEMARCAY, *id.*, t. LXVI, 429. — DESSAIGNES, *id.*, t. XXXIV, 145 (3). — JUNGLEISCH, *Soc. ch.*, t. XXX, 147. — KÉKULÉ, *Ann. ch. et ph.*, t. LXIII, 366 (3); t. LXVII, 492; t. II, 476 (4). — *Soc. ch.*, t. I, 247; t. X, 456. — LASSAIGNE, *Ann. ch. et ph.*, t. XI, 93 (2). — MESSEL, *Soc. ch.*, t. XV, 88. — PELOUZE, *Ann. ch. et phys.*, t. LVI, 72. — PERKIN, *Soc. ch.*, t. XXXVII, 554. — PFAFF, *Jahresber. Berz.*, t. VII, 216. — PROBST, *Ann. der Ch. und Ph.*, t. XXI, 248. — RIECKHLER, *id.*, t. XIX, 31. — SWARTZ, *Soc. ch.*, t. XI, 61. — TANATAR, *id.*, t. XXXIV, 492, 494, t. XXIV, 195. — WICKE, *Ann. der Ch. und Ph.*, t. LXXXVII, 225. — WINKLER, *id.*, t. IV, 230.

FUMAY. Ch.-l. de cant. du dép. des Ardennes, arr. de Rocroi, dans une presqu'île de la Meuse; 5,065 hab. Stat. des ch. de fer de l'Est, ligne de Mézières à Givet. Port sur le canal de l'Est. Importantes ardoiseries produisant environ 100 millions d'ardoises de toiture par an, qui s'expédient en France, en Belgique, en Allemagne, en Angleterre et jusque dans l'Amérique du Sud. Les carrières sont situées sur les deux rives de la Meuse; l'exploitation en est souterraine. Fonderies, brasseries, appareils de chauffage, cordonneries, ateliers de construction mécanique. — Au moyen âge, Fumay était une dépendance de l'abbaye de Prüm qui la ceda au milieu du XIII^e siècle à son avoué Godefroi de Wintin, dont les descendants furent seigneurs de Fumay. L'un d'eux ceda sa seigneurie au comte de Hainaut. Eglise moderne de style gothique flamboyant.

FUMÉ. On désigne ainsi l'épreuve d'une gravure faite au brunissoir sur papier de chine non collé, qui sert à s'assurer du résultat du travail. Pour obtenir les fumés on encre le bois ou cliché avec du noir de fumée très fin, et on exerce sur le papier humide une pression avec le brunissoir, en ayant soin d'interposer une carte entre l'outil et le papier, afin d'éviter toute déchirure. Les fumés sont de véritables épreuves d'artistes, car l'encre fait au rouleau ou au doigt est ordinairement très soigné, et il est ainsi possible de ménager des lointains et de donner de l'accent aux premiers plans en les encrant plus ou moins vigoureusement. Ces épreuves sont toujours en petit nombre et fort recherchées des amateurs. — En typographie, on appelle aussi fumé l'impression obtenue sur une carte lisse avec un poinçon noirci à la flamme d'une bougie, pour voir si une lettre est bien gravée.

FUMECHON. Com. du dép. de l'Oise, arr. de Clermont, cant. de Saint-Just : 259 hab.

FUMÉE. I. INDUSTRIE. — Au point de vue purement théorique, le carbone et l'hydrogène d'un combustible devraient se transformer uniquement et intégralement en acide carbonique et en eau. Mais, si l'on met à part les chauffages par les combustibles gazeux, il est difficile, dans les foyers ordinaires, de satisfaire à la fois à toutes les conditions diverses qu'exige la combustion pour que les phénomènes se passent exactement comme l'indique la théorie. L'air n'est souvent introduit dans le foyer qu'en quantités insuffisantes, au moins par instants; plus fréquemment encore, il arrive que le refroidissement est trop considérable et la température trop basse pour une combustion complète. Les causes habituelles de ce refroidissement excessif sont : un excès d'air dans le foyer, une disposition vicieuse de l'appareil de chauffage lui-même et, le plus souvent, l'utilisation de la chaleur au moment même où elle se produit. En général, ces diverses causes concourent simultanément à rendre la combustion incomplète. Avec le coke, le charbon de bois, l'anhracite, en un mot avec les combustibles qui ne renferment qu'une faible proportion de matières volatiles, elles peuvent avoir pour résultat la formation d'une certaine quantité d'oxyde de carbone au lieu d'acide carbonique, mais elles n'entraînent pas la production de composés colorés et visibles. Avec les combustibles très hydrogénés, comme la houille, la tourbe, le bois, il n'en est plus de même; la chaleur dégage alors des principes volatils qui échappent, soit en totalité, soit en partie, à la combustion, et qui renferment une certaine proportion de carbone non brûlé. Il suit de là qu'avec l'acide carbonique, l'azote et l'air, il sort non seulement de l'oxyde de carbone, mais encore certains composés de carbone, d'hydrogène et d'oxygène à l'état gazeux ou plus fréquemment à l'état de vapeurs comme les goudrons. En même temps, le courant entraîne du carbone sous forme de suie extrêmement divisée. Toutes ces matières forment une masse gazeuse dont la couleur varie du gris clair au gris très foncé et qui constitue la fumée. En général, on appelle fumée tout ce qui colore les gaz provenant de la combustion et trouble leur transparence; ce n'est que par extension que le mot fumée a été appliqué aux gaz ainsi colorés et rendus plus ou moins opaques. La fumée du bois est très empyreumatique et affecte vivement les yeux, mais elle est très légère et s'élève rapidement. Celle des combustibles fossiles, et notamment celle des houilles collantes, n'affecte pas les yeux, mais, par suite de la moindre proportion d'oxygène que renferment ces combustibles, elle est plus riche en carbone et, comme en vertu de sa plus grande densité, elle s'élève moins facilement dans l'atmosphère, elle a plus de tendance à se répandre horizontalement sous forme d'un nuage souvent assez épais pour masquer la lumière du soleil dans les pays où l'on brûle beaucoup de houille. Cette action de la fumée, jointe au dépôt incessant de particules de charbon, a pour résultat d'altérer la pureté de l'air et d'exercer une influence fâcheuse sur la santé publique. Ces inconvénients avaient pendant longtemps fait proscrire l'emploi de la houille en Angleterre, mais plus tard, en présence des avantages et de l'importance de ce précieux combustible, les défenses de la loi durent être rapportées. On finit par reconnaître que la production de la fumée n'était pas une conséquence nécessaire de la production de la houille, mais qu'elle était due principalement à l'imperfection des appareils de chauffage. Dans les foyers ordinaires, l'alimentation est intermittente : le chauffeur ouvre de temps en temps la porte et jette du combustible nouveau sur celui qui est déjà en partie consumé. Avec la houille, chaque chargement est suivi de la production de fumée noire plus ou moins épaisse. Cette fumée provient de causes multiples. Elle est surtout abondante lorsque le foyer, au moment de cette nouvelle charge, contient encore beaucoup de combustible à la première période de la combustion. La fumée peut encore se produire, en dehors du chargement, par la simple ouver-

ture de la porte du foyer. L'air entre librement par cette porte et cesse de passer à travers la grille et le combustible. La houille en distillation dégage, comme avant, des gaz combustibles qui, ne recevant plus d'air à travers la grille, forment une couche à peu près pure au-dessus du foyer. Le courant d'air froid entrant par la porte vient rencontrer cette couche, mais le mélange ne se fait pas assez intimement pour qu'il y ait combustion complète, et le noir de fumée se produit.

Depuis longtemps, reconnaissant les inconvénients de la fumée, on s'est efforcé d'assurer la fumivoricité des cheminées d'usine et même des locomotives de chemins de fer (V. FUMIVORE); mais, aujourd'hui, il ne s'agit plus seulement d'éviter un inconvénient, mais bien d'utiliser au mieux le combustible, de tirer parti de tout, en un mot. Du moment où une cheminée lance de la fumée plus ou moins noire, de la suie en somme, c'est qu'elle ne brûle pas entièrement ce qu'on lui livre. M. Vivian B. Lewes a émis l'idée qu'on peut transformer en produit d'une vente facile la fumée dont l'air de nos villes est si souvent chargé. Il existe trois établissements métallurgiques écossais auxquels la *Furnace Gas Company*, montée d'après l'idée de M. Lewes, paye annuellement une certaine somme pour le droit de recueillir la fumée et le gaz qui sortent de leurs hauts fourneaux. On fait passer gaz et fumée à travers plusieurs kilomètres de tuyaux en fer, diminuant de diamètre, depuis 1^m80 jusqu'à 0^m45, et, comme les gaz se refroidissent, il s'y dépose une quantité considérable d'huile. Dans une installation relativement peu importante, on recueille 60 millions de pieds cubes de fumée par jour et on obtient 25,000 gallons de ces huiles spéciales par semaine.

On emploie les résidus gazeux, consistant principalement en oxyde de carbone, comme combustible pour la distillation; on recueille dans les condenseurs une grande quantité d'ammoniaque. De la même manière, des batteries de fours à coke sont munies d'appareils de condensation qui recueillent des huiles. Toutefois, pour ces huiles, les emplois sont limités : on ne peut guère les utiliser que pour les lampes au lucigène et aussi pour le traitement des traverses de chemins de fer. L'huile de fumée contient encore, au moment de la condensation, de 30 à 35 % d'eau. Dans le but de la purifier, M. Staveley conseille de continuer la distillation après que l'eau a été enlevée et, grâce à une condensation dans une colonne déviante spéciale, on est en mesure de recueillir la paraffine, une grande quantité de crésol, un peu de phénol et 10 % de pyridine. D'après M. Lewes, l'huile ainsi purifiée peut être utilisée pour enrichir le gaz d'éclairage. M. Claus, de Londres, utilise l'acide carbonique de la fumée. Il fait passer le gaz de la combustion dans une série de scrubbers, ou une solution d'ammoniaque absorbe leur acide carbonique. Il fait arriver le liquide ainsi obtenu dans un appareil de chauffage contenant plusieurs éléments fermés. La solution de carbonate d'ammoniaque traverse successivement les divers récipients, tandis qu'on fait arriver par le bas de la vapeur ou de l'air chaud. La température doit se maintenir entre 82° et 98°. L'acide carbonique est ainsi mis en liberté et la solution ammoniacale peut rentrer dans le scrubber.

Nous avons parlé des méthodes appliquées pour tirer parti de la fumée, mais il est des cas où l'on dégage la fumée en plus grande proportion possible pour en retirer des produits spéciaux. Tel est le cas de la fabrication du noir de fumée. Le noir de fumée est une variété de charbon qui se présente sous forme de flocons se réduisant bientôt en une poudre très fine, excessivement légère et d'un beau noir. Il ne renferme environ que 80 % de carbone et contient toujours des sels et des matières résineuses et grasses qu'on est souvent obligé de lui enlever pour rendre le produit apte à être employé dans certaines industries, celle de la fabrication des encres lithographiques, par exemple. Il s'obtient par la combustion des matières résineuses, grasses, bitumineuses, ou même de la houille. Lorsqu'on utilise les goudrons divers ou les résines, on introduit ces matières

dans des vases de fonte, disposés au-dessus d'un fourneau; puis, après les avoir chauffées, on enflamme les vapeurs en dirigeant les produits de la combustion dans une chambre cylindrique en brique, terminée en cône et à l'intérieur de laquelle peut se mouvoir de l'extérieur un cône en tôle percé de trous, que l'on soulève dès le début de l'opération, de façon à ce qu'il serve de cheminée pendant le temps de la combustion. Lorsque toutes les matières sont brûlées, il suffit d'abaisser le cône, pour que ses parois qui ont juste la même circonférence intérieure que celle de la chambre, détachent tout le noir qui s'y trouve. En frappant légèrement sur les parois du cône ainsi que sur les toiles qui sont fixées sur les murailles, on recueille la totalité du noir de fumée. Dans les établissements importants, la fabrication se fait dans des chambres en maçonnerie voûtées et communiquant les unes avec les autres. La combustion s'opère toujours dans un fourneau recevant les matières goudroneuses placées dans une marmite en fonte, et les produits de dégagement n'arrivent dans les chambres qu'après avoir traversé un tuyau de tôle assez long. Cette disposition permet de retenir les produits pyrogénés liquides qui se forment, et comme les chambres possèdent une aspiration d'air par suite de la communication de la dernière pièce avec une cheminée, il en résulte que le noir préparé est d'autant plus fin et pur qu'il s'est déposé dans une pièce plus éloignée du fourneau. La houille se brûle dans des fours analogues. C'est surtout aux environs de Sarrebruck que ce combustible est utilisé pour cet usage. La disposition que nous venons de décrire n'est pas adoptée partout; ainsi, en Angleterre, après avoir traversé la première chambre, les fumées, qui alors sont déjà refroidies, sont dirigées dans une série de sacs en forte toile, ayant la forme de cylindres de 1 m. de diamètre et de 2 à 3 m. de hauteur, communiquant entre eux par des tubes de métal, puis finalement avec une cheminée d'appel. Un couvercle à poignée fermant inférieurement chaque sac, on peut facilement en extraire le noir qui s'y est déposé. A côté du noir de fumée doivent se ranger, comme produits similaires, le noir de lampe, obtenu en brûlant de l'huile dans des quinquets sous une lame de métal, puis recueillant le charbon par un simple choc; le noir de bougie, préparé en remplaçant les lampes par des bougies; le noir de Russie qui se fait en brûlant sous des tentes du bois résineux, puis secouant l'étoffe pour faire tomber le noir. Lorsque l'on veut purifier le noir de fumée, on le calcine dans de petits cylindres en tôle; de cette façon, les sels ammoniacaux qu'il renferme et les produits pyrogénés sont totalement détruits; il ne reste plus qu'à le broyer à l'eau ou à l'huile pour l'avoir prêt à servir pour les divers usages auxquels on le destine, peinture en bâtiment, impression, etc.; le noir de houille est surtout employé par la marine pour peindre la coque des navires.

II. DROIT ADMINISTRATIF.— La fumée des usines et manufactures étant susceptible d'incommoder les voisins et même de leur nuire, un décret du 25 janv. 1865 avait décidé que le foyer des chaudières de toute catégorie devrait brûler sa fumée (art. 19). Cette prescription était considérée comme absolue et devait être exécutée, même en l'absence de tout préjudice causé aux voisins (cass., 15 juin 1874). La rigueur de cette jurisprudence, gênante pour l'industrie, amena l'abrogation de la disposition précitée; elle ne fut pas reproduite dans le décret du 30 avr. 1880, qui a remplacé celui du 25 janv. 1865. Actuellement, la personne gênée par la fumée d'un établissement industriel ne peut que recourir au droit commun et demander l'application de l'art. 1382 du C. civ., aux termes duquel quiconque a causé un dommage à autrui est tenu de le réparer.

FUMÉE. Famille de Touraine, issue de Pierre Fumée, receveur des deniers de Tours en 1448 et qui a donné les personnages suivants: Adam Fumée, médecin de Charles VII et de Louis XI, puis maître des requêtes en 1464 et garde des sceaux de Charles VIII, après la mort de Guillaume de Rochefort. Il mourut en 1494 et eut, entre autres enfants,

François Fumée des Fournaux, qui fut aussi garde des sceaux. — Antoine Fumée, sieur de Blandée, neveu du précédent, né en 1511, premier président au parlement de Bretagne en 1572; il avait été envoyé en ambassade à l'empereur Charles-Quint en 1570 et mourut vers 1575. — Martin Fumée, sieur de Genillé, neveu du précédent, écrivain, né vers 1540, mort vers 1590. — Nicolas Fumée, autre neveu d'Antoine, fut abbé de la Couture du Mans et chanoine de Paris, avant d'être nommé à l'évêché de Beauvais par permutation avec le cardinal de Bourbon, auquel il céda son abbaye. Ayant pris parti contre la Ligue, il fut assiégé dans son château de Bresles et fait prisonnier en nov. 1590. Tous ses biens furent pillés; il fut emmené à Noyon, et ne fut délivré que moyennant 900 écus de rançon. Il se retira alors à Mantes, puis à Chartres, où il mourut le 3 mars 1592. Un grand nombre de membres de la famille Fumée furent maîtres des requêtes ou conseillers au Parlement. C. Sr-A.

FUMÉE (Gilles), poète français du xvi^e siècle, gouverneur des enfants du seigneur de Longaulnay. On a de lui: *le Miroir de loyauté ou l'Histoire déplorable de Zerbin, prince d'Ecosse, et d'Isabelle, infante de Gallice* (Paris, 1575, in-8). C'est une imitation, en vers, d'un épisode de l'Arioste.

FUMEL. Ch.-l. de cant. du dép. de Lot-et-Garonne, arr. de Villeneuve, sur un promontoire dominant le Lot; 3,672 hab. Stat. de chem. de fer sur la ligne de Cahors. Usine métallurgique. Carrières de pierre à Condat, donnant lieu à une grande exploitation. Les coutumes de Fumel datent de 1265. Cette ville était le siège d'une juridiction seigneuriale. Les Jourdain de l'Isle en ont été seigneurs au xiii^e siècle. La position du château étant très forte, Français et Anglais se le disputèrent durant la guerre de Cent ans. De 1424 à 1440, Fumel fut pris quatre fois par Lancelot de La Barde, capitaine anglais, par Rodrigue de Villandrando, par le baron de La Réole, par le comte de Lomagne. L'épisode le plus notable des guerres de religion est le meurtre du baron de Fumel tué par ses vassaux (1561), meurtre suivi d'une répression sanglante. Quelques parties du château datent de la dernière période de la Renaissance; le reste est plus moderne. G. TROUX.

FUMEROLLES. Sous ce nom viennent se ranger ces manifestations volcaniques silencieuses qui, sous la forme de petits nuages de fumée blanche, s'échappent des cratères actifs et de divers points de la lave, sans pression sensible, sans trace de sifflements, et cela longtemps après son émission (V. VOLCAN). Ch. VILLAIN.

FUMETERRE. I. BOTANIQUE.— (*Fumaria* Tourn.). Genre de plantes qui a donné son nom au groupe des *Fumariacées* (V. PAPAVERACEES). Les Fumeterres sont des herbes annuelles molles et glauques, parfois grimpantes, à feuilles alternes, multiséquées, à fleurs petites, ordinairement purpurines ou blanches, disposées en grappes terminales ou oppositifoliées. Ces fleurs, hermaphrodites et irrégulières, ont un calice formé de deux petits sépales squamiformes caducs, et une corolle double, composée de deux pétales intérieurs semblables, plus ou moins cohérents, et de deux pétales extérieurs dissimulés, l'un plan, l'autre gibbeux ou éper-



Fumeterre (fleur et coupe de la fleur).

onne au-dessus de sa base. Les étamines, au nombre de six, sont réunies par leurs filets en deux faisceaux, et leurs anthères extrorses sont, dans chaque faisceau, la médiane biloculaire, les latérales uniloculaires. L'ovaire, supère et uniloculaire, devient à la maturité une petite drupe dont le mésocarpe très mince finit par se dessécher et dont le noyau induréscent renferme une seule graine.

albuminée, souvent pourvue d'un arille. — On connaît une quarantaine d'espèces de Fumeterres disséminées dans toutes les régions tempérées du globe. La plus répandue est la *Fumaria officinalis* L. ou Fumeterre officinale,



Fumaria officinalis L.

Fiel de terre, Pisse-Sang, Lait battu, Pied de géline, etc. On la trouve très communément en France dans les vignes, les champs, les jardins en friche. Elle renferme un alcaloïde particulier, la *fumarine* (V. ce mot).

Ed. LEF.

II. HORTICULTURE.

— La Fumeterre jaune et la Fumeterre tubéreuse, rattachées au genre *Corydalis*, sont cultivées sur les rocailles ou en bordure. On

les multiplie par la division des touffes. D'autres Fumeterres peuvent être utilisées dans les jardins : la *Fumaria capreolata* L., sur les rocailles et le *F. spicata* L., pour former des bordures. Le feuillage est élégamment découpé, et les fleurs nombreuses se succèdent pendant le printemps et une partie de l'été. La multiplication se fait naturellement, ou par le semis exécuté en février-mars et même, dans le Midi, avant l'hiver.

G. B.

III. THÉRAPEUTIQUE. — La Fumeterre (*F. officinalis*) est considérée comme tonique, stomachique, dépurative, antiscorbutique ; on l'emploie dans la dyspepsie, le scorbut, les affections herpétiques, la lépre, la radesyge, etc. On prescrit le suc à la dose de 30 à 100 gr. par jour, l'extrait aqueux à la dose de 2 à 10 gr. ; elle entre dans le vin antiscorbutique. Enfin, comme topique, elle sert à faire des fomentations ou des cataplasmes. Les propriétés des *F. media* et *F. capreolata* sont moins bien connues ; ces deux espèces paraissent être laxatives. La *fumarine* (V. ce mot), alcaloïde extrait de ces plantes, serait, d'après Hannon, un antiphlogistique puissant.

D^r L. HN.

FUMIANI (Antonio), peintre italien, né à Venise en 1633, mort en 1710. Il eut pour maître à Bologne Domenico degli Ambrogi. Il a laissé dans les églises de Venise des tableaux de sainteté, dont le meilleur est le *Martyre de saint Pantaléon*, sur le plafond de l'église dédiée à ce saint.

BIBL. : ZANETTI, *Della Pittura Veneziana*; Venise, 1771.

FUMICELLI (Lodovico), peintre italien, né à Trévise, qui travaillait en 1536. Il imita avec habileté la manière de Titien dans un grand nombre de tableaux religieux dont le meilleur est une grande *Madone entourée de saints et adorée par le doge Gritti*, aux Eremitani de Padoue. A la fin de sa vie, il abandonna la peinture et se mit comme ingénieur militaire au service de Venise.

BIBL. : RIDOLFI, *Le Vite degli illustri pittori Veneti*; Venise, 1648.

FUMICHON. Com. du dép. du Calvados, arr. et cant. de Lisieux : 116 hab.

FUMIER (Agric.). Le fumier est un engrais mixte, formé de déjections et de litières végétales qui sont généralement des pailles de céréales. C'est de toutes les matières fertilisantes la plus généralement employée. La composition chimique du fumier varie avec la nature des déjections, la qualité et la quantité des aliments donnés au bétail, la nature des litières et enfin avec son mode de préparation et de conservation.

EXCRÈMENTS DES ANIMAUX. — Les excréments liquides des animaux sont beaucoup plus riches et par suite beau-

coup plus fertilisants que les déjections solides ; aussi importe-t-il de les recueillir avec soin. Voici les quantités d'excréments solides et liquides fournies en moyenne dans vingt-quatre heures par les divers animaux de la ferme :

	Animaux	Solides	Liquides
Cheval.....	46 kg	4 kg 500
Vache.....	20	12 500
Mouton.....	0 650	0 500
Porc.....	1 250	3 500

La composition chimique de ces divers excréments varie non seulement avec les animaux qui les produisent, mais encore avec la nature des aliments qu'ils reçoivent. C'est l'urine de cheval qui est la plus riche en azote ; celle du mouton est la plus riche en matières solides de nature organique ; celle du porc est la moins fertilisante. Quant aux excréments solides, ceux du mouton sont les plus riches, ceux de la vache viennent en dernier lieu.

NATURE DES LITIÈRES. — Les litières ont non seulement pour but de recueillir et d'absorber les excréments, mais encore et surtout de procurer aux animaux un coucher sain et confortable. Une litière quelle qu'elle soit doit réunir trois conditions : 1° constituer un coucher convenable ; 2° avoir des propriétés absorbantes manifestes ; 3° être riche en azote. Quoique les tiges de colza, de fèves, de pois, de pommes de terre, etc., soient plus riches en azote que les pailles de céréales, ce sont ces dernières qui sont le plus souvent employées en raison de leur élasticité et de leur texture tubulaire et spongieuse, qui leur permet d'absorber très rapidement les déjections. La quantité de litière à fournir varie avec les animaux et aussi le genre de fumier qu'on veut produire : si on vise l'obtention de *fumiers longs* et pailleux, on en donne beaucoup ; pour avoir du *fumier court* et décomposé, on en donne moins. Dans la pratique, on donne en général, par vingt-quatre heures, de 2 à 3 kilogr. de paille litière au cheval, 3 à 5 kilogr. par tête bovine, 750 gr. à 1 kilogr. par porc.

PRÉPARATION ET CONSERVATION DES FUMIERS. — Le mieux serait d'employer le fumier aussitôt qu'il sort des étables, mais le fait n'est pas applicable dans la pratique où on est dans la nécessité de conserver le fumier plus ou moins longtemps dans la cour. On le conserve soit en fosses, soit en plates-formes. Les fosses à fumier sont des cavités plus ou moins profondes, dans lesquelles on entasse le fumier. Il se trouve ainsi soustrait aux influences atmosphériques ; la fermentation y est plus régulière, mais l'eau s'accumule au fond et le fumier manque d'homogénéité ; il est très humide au fond et sec à la surface ; de plus l'extraction du fumier des fosses et son chargement sur les voitures est pénible. La plate-forme est d'une installation plus économique : c'est une aire plane légèrement bombée, sur laquelle on dépose le fumier ; on en fait ainsi un tas auquel on donne 1^m50 à 2 m. de hauteur ; lorsque le tas a atteint la hauteur voulue, on le recouvre de terre pour empêcher les eaux pluviales de laver la masse et on le laisse reposer ainsi jusqu'au moment de l'épandage. Autour de la plate-forme on ménage une rigole d'écoulement pour le purin qu'on recueille dans une citerne et qui sert en temps de sécheresse à arroser le fumier. Ce mode de conservation est préférable au premier, car il donne des fumiers homogènes bien fermentés et faciles à charger sur les voitures.

DIFFÉRENTES SORTES DE FUMIERS. — On distingue deux sortes de fumiers : les *fumiers chauds*, renfermant relativement peu d'eau et qui fermentent beaucoup, tels que les fumiers de cheval et de mouton ; les *fumiers froids*, qui sont très aqueux et qui fermentent moins facilement. — *Fumier de cheval*. Accumulé en tas, ce fumier entre très vite en fermentation et dégage beaucoup de chaleur ; c'est celui qu'emploient les jardiniers pour faire des couches chaudes. Ce fumier pour ne pas perdre de sa valeur, pendant la conservation, doit être tassé énergiquement ; il convient très bien aux terres argileuses froides. — *Fumier de mouton*. Plus riche que le précédent, c'est également un

fumier chaud ; il convient aux mêmes terres. Il est très énergique et la durée de son action est plus longue que celle du fumier de cheval ; cependant il ne convient pas à toutes les cultures. — *Fumier de bovidés.* Ce fumier est beaucoup plus aqueux ; c'est le type des fumiers froids ; il est long à fermenter et ne dégage pas beaucoup de chaleur. Ce fumier est plus spécialement approprié aux terres légères et brûlantes ; dans les sols argileux sa décomposition serait trop lente. — *Fumier de porc.* C'est aussi un engrais froid ; il est encore plus humide que le précédent ; comme celui-ci il a une action peu énergique, mais de longue durée ; il convient aux mêmes terres. — *Fumier mixte.* Dans la plupart des fermes, à moins que les terres soient de nature

tout à fait différentes, on ne sépare pas ces divers fumiers ; ils sont mélangés et constituent le fumier mixte dont les propriétés sont intermédiaires entre celles des fumiers chauds et des fumiers froids. Voici la composition chimique moyenne comparée de ces diverses sortes de fumiers résultant d'un très grand nombre d'analyses ; elle est empruntée à M. Wolff et s'applique à 1,000 kilogr. Cependant le fumier de mouton, qui n'est sorti des bergeries que tous les mois ou toutes les six semaines, est assez souvent employé seul ; on l'applique assez souvent sur les cultures de jardin. D'ailleurs les déjections des moutons (solides et liquides) sont assez fréquemment employées à titre exclusif et sans adjonction de litière, dans la pratique culturale du *parcage* (V. ce mot).

COMPOSITION DES DIVERS FUMIERS

DÉSIGNATION	LAU	MATIERE organique	AZOTE	ACIDE phosphorique	POTASSE	SOUDE	CHAUX	MAGNESIE	ACIDE sulfurique	CHLORE	SILICE et sable	OXYDE DE FER
Fumier mixte frais	750	212	3,9	1,8	4,5	1,3	4,9	1,2	1,0	1,3	10,8	»
— — moyennement consommé	750	192	5,0	2,6	6,3	1,9	7,0	1,8	1,6	1,9	16,8	»
— — fortement consommé	790	145	5,8	3,0	5,0	1,3	8,8	1,8	1,3	1,6	17,0	»
Fumier frais de bovidés	775	203	3,5	1,6	4,0	1,4	3,1	1,1	0,6	1,0	8,5	0,5
— de cheval	713	254	5,8	2,8	5,3	1,0	2,1	1,4	0,7	0,4	17,7	1,1
— de mouton	646	318	8,3	2,3	6,7	2,2	3,3	1,8	1,5	1,7	14,7	2,4
— de porc	721	250	4,5	1,9	6,0	2,0	0,8	0,9	0,8	1,7	10,8	0,7

QUANTITÉ DE FUMIER PRODUITE DANS UNE FERME. — La quantité de fumier produite dans une exploitation peut être déterminée à l'avance. Pour cela, étant connu le poids vif des animaux nourris au maximum, on multiplie ce poids par des coefficients particuliers indiqués dans le tableau qui suit ; on a ainsi la quantité *approximative* de fumier produite par an :

BASES DE CALCUL			FUMIER PRODUIT PAR TÊTE	
Poids vif par tête	BESTIAUX	Multiplicateur	Par an	Par jour
			kilogr.	kilogr.
600	Bœuf d'engrais	35	21,000	59
500	Vache	30	15,000	41
100	Porc	30	3,000	8
30	Mouton	22	600	1,8
500	Cheval de trait	15	7,500	20
600	Bœuf de trait	15	9,000	24

Le poids du mètre cube de fumier est très variable suivant son état de décomposition. Le fumier mixte à l'état frais pèse en moyenne de 300 à 500 kilogr. le mètre cube ; après six mois de décomposition, il pèse de 700 à 800 kilogr. (V. ENGRAIS).

EMPLOI DU FUMIER. FUMURE. — *Dose des fumures.* On considère généralement comme une *très forte fumure* celle qui dépasse 60,000 kilogr. de fumier par hectare. Une *forte fumure* est celle qui dépasse 50,000 kilogr. Une *fumure moyenne* atteint 40,000 kilogr. ; une *fumure ordinaire* est de 30,000 kilogr., au-dessous ce sont de *faibles fumures*. Une fumure quelle qu'elle soit n'est pas toujours appliquée en une seule fois ; avec des terres légères, on doit renouveler fréquemment les fumures et n'apporter par suite que des doses modérées chaque fois ; les sols argileux reçoivent sans inconvénient des fumures copieuses pour une période assez longue. Les céréales redoutent les

fumures récentes et trop fortes, à cause des chances de verse ; par contre, les plantes fourragères et les racines supportent très bien les fumures à haute dose.

Transport et épandage. Pour charger le fumier sur les voitures, on emploie la fourche ; un homme peut charger 4 m. c. de fumier en quarante minutes. Arrivé au champ, le fumier est déchargé en petits tas ou *fumerons*, qui sont régulièrement espacés à 7 m. environ de distance. On laissera ces tas séjourner le moins longtemps possible et on répartira, à l'aide de la fourche, le fumier sur le champ aussi uniformément que possible. Le fumier répandu sur le sol sera incorporé et enfoui par un labour qui suivra de près l'épandage ; la profondeur de l'enfouissement varie avec la nature de la plante à cultiver ; quand on fume pour les plantes à racines pivotantes, il ne faut pas craindre d'enfouir profondément ; pour les céréales, au contraire, le labour d'enfouissement sera superficiel.

Epoque des fumures. On répand le fumier soit au printemps, soit le plus souvent en automne. Généralement, on fume au printemps le tabac, le lin, le chanvre, les choux, le maïs, etc. Au printemps, on fume quelquefois les céréales *en couverture*, c.-à-d. que le fumier est répandu à la surface du sol, mais non enfoui. En automne, on fume les betteraves, les carottes, les pavots et les céréales d'automne. Néanmoins il n'est pas possible de poser des règles fixes au sujet des époques auxquelles les fumures doivent être effectuées, car chaque cultivateur doit tenir compte, non seulement des circonstances météorologiques, mais encore et surtout des exigences des plantes qu'il cultive. C'est le système de culture et surtout l'assolement qui doivent le guider (V. CULTURE). A. LARBALÉTRIER.

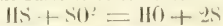
FUMIÈRE (V. BÂTIMENTS RURAUX, t. V, p. 790).

FUMIGATION. Les fumigations consistent à émettre des gaz ou des vapeurs de corps volatils, soit dans des locaux que l'on désire désodoriser ou désinfecter, soit à les localiser sur certaines parties du corps pour y déterminer un effet thérapeutique, ou encore à les absorber partiellement par inhalation ; dans ce cas, on se sert de *pulvérisateur*, fonctionnant à chaud ou à froid et entraînant le corps, à l'aide d'un courant de vapeur ou d'air comprimé, à l'état de particules liquides excessivement fines. Les fumigations destinées à agir sur l'air, tantôt détruisent les miasmes

organiques nuisibles : telle est l'action des fumigations de chlore, d'acides chlorhydrique, nitreux, sulfureux, etc.; tantôt ne font que masquer quelque mauvaise odeur : telles sont celles que l'on obtient par la combustion du sucre, des résines odorantes : benjoin, encens, succin, myrrhe, du vinaigre, etc. Ces divers corps sont utilisés sous forme de *clovis fumants* aux quels on incorpore souvent des substances médicamenteuses, comme le goudron, le cinabre, le mercure, l'acide arsénieux, etc. Les fumigations sulfureuses sont surtout employées pour les affections cutanées, dartres, gale, etc. Les fumigations nitreuses sont très actives au point de vue de la désinfection, et on a recommandé à juste raison l'emploi des cristaux des chambres de plomb des fabriques d'acide sulfurique que l'on peut se procurer à peu de frais. Guyton de Morveau a imaginé, pour faire les fumigations de chlore, un appareil portatif qu'il a nommé appareil *permanent de désinfection* et qui consiste en un flacon de cristal contenant un mélange de bioxyde de manganèse et d'acide chlorhydrique pour engendrer le chlore. Ce flacon est renfermé dans un étui en bois, et son bouchon conique fait office de robinet : lorsqu'on veut faire une fumigation, il n'y a qu'à desserrer celui-ci pour avoir un dégagement de gaz. Le chlore est très utile lorsqu'on veut détruire les émanations sulfhydriques des fosses d'aisance, des égouts, etc. Sa forme gazeuse se prête très bien à une diffusion rapide, et l'hydrogène sulfuré est instantanément neutralisé en vertu de l'équation suivante :



On a donc production d'acide chlorhydrique et dépôt de soufre. Lorsqu'on veut décomposer l'acide sulfhydrique au fur et à mesure de sa production, on emploie plus commodément le chlorure de chaux humide, ou des dissolutions d'hyperchlorites qui se décomposent en abandonnant peu à peu leur chlore. L'acide sulfureux peut aussi servir au même objet, quoique d'une façon moins efficace, la réaction exigeant un milieu humide; dans ce cas, l'acide sulfhydrique disparaît suivant cette réaction :



qui donne encore un dépôt de soufre avec formation d'eau (V. DÉSINFECTION).

Ch. GIRARD.

En pharmacologie on entend par fumigations des expansions de gaz ou de vapeurs qu'on dirige sur une partie déterminée du corps dans un but thérapeutique. L'eau et l'alcool, chargés de principes médicamenteux, les éthérolés, les résines et les gommes-résines, le soufre et l'acide sulfureux, le cinabre, les hypochlorites, et, d'une façon plus générale, toutes substances volatilisables ou susceptibles de fournir des vapeurs, peuvent être utilisées en fumigation. Tantôt les vapeurs agissent sur l'air confiné pour détruire les miasmes, les microbes et autres matières noies, rôle qui convient au chlore, à l'acide sulfureux, aux vapeurs nitreuses; tantôt elles ont pour but de masquer de mauvaises odeurs, et alors on utilise les résines, les gommes, les baies de genièvre, etc. Mis sous forme de clous, de cônes ou de cylindres, les corps qui servent aux fumigations sont brûlés dans les appartements pour détruire ou masquer les mauvaises odeurs. Pour les inhalations respiratoires, on se sert d'appareils variés, de pulvérisateurs capables de disséminer dans l'atmosphère des principes antiseptiques, comme le camphre, la créosote, l'oxygène ozonisé, les eaux sulfureuses, les anesthésiques. Fumer des cigarettes médicinales est encore un moyen de faire pénétrer des vapeurs dans l'appareil respiratoire : on prescrit alors aux malades de remplir leur bouche de fumée et de faire de lentes inspirations. Citons comme exemple la fumigation de chlore, dite *fumigation guytonienne*; on prend :

Chlorure de sodium pulv.....	250 gr.
Bioxyde de manganèse.....	100 —
Acide sulfurique ordinaire.....	200 —
Eau commune.....	200 —

On mélange les deux premiers corps dans une capsule de

terre ou de verre; on ajoute l'acide additionné d'eau; il se dégage immédiatement des vapeurs de chlore. Les quantités ci-dessus peuvent désinfecter une pièce de 100 m. c., parfaitement close, en moins d'une heure. Ed. BOUQUON.

FUMISTERIE. Branche de la construction qui a pour objet l'établissement et l'entretien des cheminées, des poêles, des fourneaux, des calorifères, en un mot de tous les appareils de chauffage et des conduites nécessaires soit à l'introduction de l'air dans les foyers, soit à l'évacuation des gaz produits par la combustion. Les ouvriers fumistes construisent les âtres, posent les rideaux, les tuyaux, placent les grilles, ramontent les cheminées, etc. Les outils qu'ils emploient sont le marteau-hachette des maçons avec lequel ils taillent surtout la brique, la tuelle, un petit marteau à main, une échelle et des cordes. Ils reçoivent, en général, d'un fabricant spécial, les objets de tolérerie dont ils ont besoin. — Le salaire du petit ouvrier est à Paris de 4 fr. par jour et il s'élève au fur et à mesure que son savoir progresse jusqu'à 7 et 8 fr. Les ouvriers italiens étaient autrefois fort nombreux dans cette profession; ils composaient presque les trois quarts de l'effectif, mais cette proportion a beaucoup diminué.

FUMIVORE (Industr.). En 1833, un acte du Parlement anglais prescrit aux industriels de brûler leur fumée. La nouvelle législation était applicable à toutes les fabriques de la capitale et à tous les bateaux remontant la Tamise au-dessus du pont de Londres. Des règlements analogues ne tardèrent pas à être établis sur le continent, et à Paris un arrêté du préfet de police prescrivit aux industriels d'employer des appareils fumivores ou de ne brûler que des combustibles ne donnant pas de fumée, comme le charbon de bois, le coke, etc. Depuis cette époque, on a proposé une foule de moyens et d'appareils plus ou moins efficaces pour supprimer la fumée. Les inventeurs ont été presque tous surexcités dans leurs recherches par cette idée fautive que la suppression de la fumée augmenterait sensiblement l'effet utile du combustible; les particules noires qui s'échappent par une cheminée ne représentent qu'une portion extrêmement faible du poids de la houille et ne peuvent causer, par suite, qu'une perte à peu près insensible. La suppression de la fumée elle-même n'est, à vrai dire, qu'une affaire de salubrité et de propreté. Nous devons toutefois faire remarquer que les nombreuses recherches, exécutées pour obtenir ce résultat, ont été très utiles à un point de vue plus large, car elles ont exercé les ingénieurs à étudier de plus près les phénomènes si complexes de la combustion; elles ont produit un grand nombre de dispositions nouvelles de foyers et, en général, une meilleure utilisation du combustible. Les foyers proposés comme fumivores sont extrêmement variés. Avant d'aborder la nomenclature des différents types qui ont été expérimentés, nous allons établir quelques principes simples qui permettent d'apprécier facilement la valeur d'un système déterminé. Pour qu'il n'y ait aucune production de fumée, il faut que chaque particule de gaz combustible se trouve en contact avec une quantité d'oxygène suffisante pour le brûler complètement, et que, de plus, la température soit assez élevée; de là résultent plusieurs conditions moins générales, mais plus précises. La proportion d'oxygène doit être suffisante, non seulement pour la totalité de la masse gazeuse, mais encore pour chaque point en particulier. Si le mélange était parfait, il suffirait d'avoir la quantité d'oxygène théoriquement nécessaire pour la combustion; cette condition n'étant jamais réalisée, l'excès d'oxygène doit être d'autant plus grand que le mélange est plus imparfait. Il est évident que la fumivore se trouvera favorisée par toutes les causes qui, comme les remous, les tourbillonnements de gaz, etc., sont de nature à rendre plus intime le mélange de l'air et du gaz à brûler; il en est de même de l'introduction de l'air par d'autres ouvertures que celles de la grille et dans des directions variées différentes de celle du tirage, car on favorise ainsi le mélange, tout en augmentant la proportion d'oxygène; il importe toutefois

d'éviter que la quantité d'air ainsi introduite soit trop considérable, car elle pourrait avoir pour résultat de produire un trop grand abaissement de température. A ce dernier point de vue, il y aurait avantage à n'introduire que de l'air préalablement chauffé. Il importe d'éviter, avec le plus grand soin, un commencement d'inflammation du gaz suivi d'une combustion incomplète, parce qu'il y aurait alors production de particules noires à peu près indestructibles. Cette condition, qui se rattache à la précédente sous le rapport d'une proportion d'oxygène et d'un mélange suffisants, exige en outre que les chargements partiels soient faibles et qu'on n'ouvre pas la porte du foyer avant que la houille, précédemment chargée, ne soit réduite en coke. Dès lors, on est presque forcé, au moins pour les grands foyers, de renoncer à l'alimentation ordinaire et de recourir soit à l'alimentation continue, soit à l'introduction du combustible frais au-dessous de celui qui est déjà dans le foyer. Enfin, la température doit toujours être suffisante. Au début de la distillation de la houille fraîche, les gaz se dégagent presque froids; l'air peut être froid également et le mélange trop imparfait pour qu'une simple inflammation produise une combustion complète. Le secours d'une forte source de chaleur est donc fort utile et souvent même indispensable; on l'obtient en faisant passer le mélange gazeux soit sur des combustibles incandescents, soit sur des maçonneries très chaudes. Lorsqu'un foyer ne permet pas de réaliser toutes ces conditions, sinon d'une manière complète, au moins dans une large mesure, on peut affirmer d'avance qu'il ne donnera pas avec la houille une fumivorté satisfaisante.

Les appareils proposés pour supprimer la fumée sont excessivement nombreux; on peut les diviser en six classes: 1° Les foyers à introduction d'air au-dessus de la grille. Le foyer imaginé par Combes vers 1844 en est le type; de chaque côté de la grille, on pratiquait un conduit s'ouvrant à l'extérieur et débouchant en arrière de l'autel; ces deux conduits étaient percés dans les parois latérales du fourneau et produisaient deux jets d'air opposés. Cette disposition réalise, pendant une période de la combustion, une fumivorté suffisante pour la pratique, mais elle n'empêche pas la production de la fumée plus ou moins noire pendant les premières minutes qui suivent la mise d'une nouvelle charge de combustible dans le foyer. Dans le foyer d'Aracet, l'air supplémentaire est introduit par l'autel au moyen d'un conduit partant de l'arrière du cendrier et muni d'un registre dont le degré d'ouverture se règle à volonté. Ce foyer donne les mêmes résultats que celui de Combes. On a réalisé d'une façon plus simple l'introduction de l'air au-dessus de la grille en faisant des barreaux creux percés d'ouvertures par lesquelles l'air devait pénétrer au-dessus du combustible. 2° Les foyers à alimentation continue. Ils sont tous excellents en théorie, puisqu'ils ont pour but de maintenir la grille et le combustible constamment dans le même état, mais ces foyers exigent, pour la plupart, des organes mécaniques qu'il faut actionner par une force motrice. Tels sont les foyers Player, Payen, Juckes, importé en France par Taillefer, etc. 3° Les foyers à changement renversé, dont les deux principaux sont ceux de Duméry et de Garat. Ces appareils produisent sur le combustible une distillation plus lente que celle qui a lieu dans un foyer ordinaire, mais leur complication les a fait rejeter. 4° Les foyers à insufflation d'air ou de vapeur. L'insufflation de l'air dans un foyer y détermine des remous qui facilitent le mélange du gaz combustible et de l'air, mais elle exige l'installation d'un appareil soufflant. L'insufflation de la vapeur peut remplir le même effet, car elle produit aussi le tourbillonnement des gaz combustibles et leur mélange avec l'air qui a passé par la grille; en outre, il est facile de disposer les jets de vapeur pour qu'ils déterminent, par entraînement, l'arrivée d'une quantité d'air supplémentaire dans le foyer. Le type du foyer à insufflation de vapeur est celui de Thierry. Des appareils analogues ont été proposés et essayés par MM. Courbebaissé, Turck, Kærting, Guau, etc.

Dans ces systèmes, l'injection supplémentaire d'air est obtenue par entraînement, à l'instar des injecteurs Giffard. 5° Les foyers à renversement ou étrangement de la flamme. De ce type sont les foyers Thomas et Laurens, Fontenay, abandonnés aujourd'hui. 6° Les foyers mixtes. Chacun d'eux reproduit quelques-unes des dispositions principales des foyers précédents, sans arriver à une perfection plus grande comme fumivorté: Foyers Palazot, Tenbrinck, Chobzsynsky, Molinos et Pronnier, etc. En résumé aujourd'hui le jet de vapeur dans la cheminée ou le chauffage en vase clos sont les seuls moyens fumivores employés couramment sur la plupart des navires, des torpilleurs et des canots à vapeur. Dans l'industrie, les règles imposées par la législation pour la hauteur des cheminées ont pour but de remédier à l'insuffisance des moyens fumivores que l'on a à sa disposition. L. KNAB.

FUMURE (V. FUMIER).

FUNAMBULE. Comme l'étymologie l'indique, c'est le nom que les Romains donnaient aux danseurs de corde, dont l'art était très pratiqué chez eux après l'avoir été chez les Grecs. Les funambules romains étaient d'une extrême habileté, et l'on peut s'en rendre compte par diverses peintures découvertes dans les fouilles d'Herculanum, suffisamment convaincantes et qui ne laissent aucun doute sous ce rapport. Les danseurs figurés sur ces peintures offrent en effet une étonnante variété d'attitudes, les uns aimables et gracieuses, les autres bouffonnes et grotesques; ceux-ci représentent des satyres ou des faunes, ceux-là divers personnages de la fable. Tandis que les uns portent gaiement le thyrsos dont ils se servent comme d'un balancier, d'autres jouent de la lyre, ou de la syrinx, ou de la double flûte, en dansant au son de leur propre musique, et d'autres encore, sautant et dansant, versent du vin dans des vases de formes diverses. On sait combien les Romains, amateurs d'ailleurs de toutes sortes de spectacles, étaient surtout passionnés pour celui-ci, et à quel point il était devenu populaire parmi eux.

THÉÂTRE DES FUNAMBULES. — Dans les dernières années du premier Empire, alors que le boulevard du Temple, au plus fort de sa splendeur, était devenu comme une sorte de foire perpétuelle, où les spectacles et les curiosités de tous genres se coudoyaient, ou les bateleurs, les paradistes, les saltimbanques, les chanteurs ambulants attireraient et retenaient nuit et jour autour d'eux une foule compacte et sans cesse renouvelée, on vit s'établir une sorte de grande baraque où la danse de corde, les tours de force et diverses excentricités sollicitaient les spectateurs bénévoles. Peu de temps après la seconde Restauration, en 1816, le propriétaire de cette baraque, un nommé Bertrand, obtint l'autorisation de la remplacer par une sorte de petit théâtre dans lequel il pourrait jouer des pantomimes et mêler même de petits vaudevilles à ses exercices acrobatiques. Il fit construire ce petit théâtre au n° 64 du boulevard, sur l'emplacement de l'ancien et fameux salon de figures de cire de Curtius, et lui donna le nom de « spectacle » des Funambules, car on ne lui eût pas permis de prendre le titre de théâtre, trop noble sans doute pour une telle entreprise. Et pour bien marquer son infériorité, selon les coutumes bêtes de l'époque en cette matière, il n'avait la faculté de jouer de petites pièces qu'à la condition que ses acteurs entreraient en scène en faisant la roue ou le saut périlleux. « La seule différence essentielle, disait un contemporain, qui existe entre ces pièces et d'autres que leurs auteurs regardent comme bien supérieures, c'est que l'amoureux ne peut pas prendre part à l'action et vaquer aux affaires de son cœur sans avoir fait préalablement quelques gambades et quelques cabrioles. » De plus, un « aboyeur » devait être sans cesse à la porte et faire le « boniment », comme cela se pratique aux parades de la foire.

Ces commencements des Funambules se perdent un peu dans la nuit des temps, et l'histoire ne nous a guère laissé de souvenirs de ces premiers jours de leur existence.

Cependant, dès 1820, Deburau, qui quelques années plus tard devait être si célèbre, faisait déjà partie de la troupe ainsi composée : Silvain, Sirot, Philibert, Deburau, Baude, Deloste, Charles et M^{mes} Julie, Flora, Marion, Adèle, Catherine, Williams. A cette époque aussi, le prix des places (le théâtre en contenait 500) était ainsi fixé : premières, 75 cent.; première galerie, 60 cent.; amphithéâtre, 40 cent.; parterre, 30 cent.; seconde galerie, 20 cent. Il me paraît que dans ces premiers temps Deburau, qui peut-être tâtonnait, n'avait pas encore conquis en qualité de Pierrot sa renommée populaire, car je vois que le héros des pantomimes était surtout Arlequin, et qu'on jouait *Arlequin médecin*, *Arlequin doque*, *Arlequin au tombeau*, etc. D'ailleurs, c'est à peu près alors que les Funambules s'attachèrent un « artiste » qui jouissait sur le boulevard du Temple d'une quasi-célébrité. Je veux parler d'un paradiste alors fameux qu'on appelait Bambochiné, et qui, sans doute dévoré d'ambition, rêvait de remplacer ses succès en plein vent par les triomphes de la scène et les applaudissements d'un public plus choisi. Le fait est que Bambochiné fut engagé aux Funambules, où il débattait ses lazzi et ses calembours pendant les exercices de la corde roide. Seulement il avait changé de nom et s'appela Frédéric B. Et on assure que le nom de Frédéric B. s'était sur l'affiche en caractères plus gros que ceux de ses camarades. La vedette était déjà inventée ! N'oublions pas d'ailleurs qu'à cette époque un autre Frédéric, plus obscur alors que celui-là, mais qui était appelé à un avenir plus brillant, foulait aussi les planches modestes des Funambules, où on le voyait paraître dans diverses pantomimes : *le Soldat laboureur*, *le Faux Ermite*, *Catherine de Stenberg*... Ce dernier n'était autre que le futur Kean, le futur Robert Macaire et le futur Ruy Blas, et il s'appela de son vrai nom Frédérick Lemaître.

1830 arrive, et les théâtres, sentant souffler un vent de liberté, en profitent pour secouer, au moins momentanément, une partie du joug qui depuis si longtemps pesait sur eux. Tandis qu'on en autorise de nouveaux, comme le Palais-Royal et les Folies-Dramatiques, les autres se permettent quelques licences : l'Ambigu se met à jouer des opéras-comiques, et les Funambules, renonçant aux équilibristes et à la danse de corde, se vouent désormais exclusivement au vaudeville et à la pantomime. On cite comme ayant obtenu de grands succès quelques vaudevilles joués alors : *les Tambours au bivouac*, *le Canard*, *Diète et Bombance*, *le Bûcheron des Ardennes*, et une parodie de *Robert le Diable* intitulée *Robert le pauvre diable ou la Bouteille à l'encre*. Mais c'est de là surtout que date la grande fortune de la pantomime. Deburau avait conquis enfin son public en développant son talent dans quelques-uns des chefs-d'œuvre du genre : *les 26 Infortunes de Pierrot*, *le Bœuf enragé*, *le Billet de mille francs*, *la Mère l'Oie*, *Arlequin et l'œuf d'or*, *le Diable à quatre*, et le moment approchait où, admiré de quelques lettrés qui l'avaient deviné, Charles Nodier, Picard, Théophile Gautier, Gérard de Nerval, mis en lumière par Jules Janin dans son *Histoire du théâtre à quatre sous*, il allait attirer sur lui l'attention des plus grands comédiens qui, comme Potier, Lafon, M^{lle} Mars, M^{me} Paradol, M^{me} Dorval, ne craindraient pas d'entrer dans cette espèce de bouge dramatique pour y contempler et y applaudir le plus grand mime peut-être qui ait jamais existé.

Plus on avance alors, et plus la pantomime, grâce à Deburau, règne en souveraine sur la scène des Funambules, ou bientôt le vaudeville ne sert plus que de remplissage et de complément d'affiche. Et la pantomime, c'est Deburau, c'est Pierrot, qui attire constamment la foule et qui réjouit un public à qui il procure des sensations d'art inconnues jusqu'à lui. A ce point que quand, par hasard, Pierrot est malade, le théâtre est à moitié déserté, et que lorsqu'il fait sa « rentrée », on se presse, on se foule, on se bat à la porte pour le revoir. Et il ne faut pas croire pourtant que Deburau, à l'imitation de

tant d'autres grands artistes, est à ce point jaloux de ses succès et de sa popularité qu'il ne s'entoure que de partenaires insuffisants et indignes de lui. Non, bien loin de là ; il a des compères dont le jeu s'harmonise avec le sien, et qui, sans le valoir assurément, mais profitant de son exemple, font avec lui de la pantomime un spectacle charmant. C'est Derudder, l'Arlequin sémillant et léger ; c'est Vautier, le Polichinelle plein de verve et d'effronterie ; c'est Laplace, le Cassandre ridicule et bougon, parfois d'un caractère acariâtre et insupportable, parfois d'une bonhomie charmante ; c'est Delaquis, le Léandre bête et prétentieux, à qui l'on a vu par instants revêtir la souquenille blanche de Pierrot ; c'est Thérèse, la Colombine coquette, malicieuse et rusée, qui parle et chante aussi gentiment qu'elle mime, car on la voit souvent aussi dans le vaudeville, et il lui arrive de céder le corset et le tablier de soie de Colombine à M^{lle} Lefebvre et à M^{lle} Maria, qui, elles, ne jouent que la pantomime.

C'est le beau temps de toutes ces pantomimes qui avaient nom *les Mille Tribulations de Pierrot*, *Pierrot maçon*, *Pierrot et les Bohémiens*, *Pierrot possédé*, *Polichinelle vampire*, *les Pêcheurs napolitains*, *l'Homme des bois ou Pierrot chez les Cafres*, *les Tiroirs du diable*, *Pierrot et les Bandits espagnols*, *Arcadius ou Pierrot chez les Indiens*, *les Naufragés de la Bretagne*... Puis il y avait les pantomimes féeriques où les Funambules faisaient des prodiges de mise en scène, comme les *Joujoux de bric-à-brac*, *l'Œuf rouge* et *l'Œuf blanc*, et surtout *le Songe d'or*, un des modèles du genre dont la paternité a été attribuée à Charles Nodier en personne. Nous avons dit déjà que la petite scène des Funambules était machinée comme nos grands théâtres : elle ne comportait pas moins de trois dessous, ce qui lui permettait tous les changements à vue, toutes les transformations, tous les trucs les plus compliqués et les plus difficiles. Aussi, avec un public impatient comme son public ordinaire, rarement voyait-on un entr'acte se produire au milieu d'une pantomime. « Nous savions — écrit Théodore de Banville, qui avait un culte pour les Funambules — nous savions qu'une fois le rideau levé, rien ne viendrait interrompre notre plaisir et nous donner l'horrible sensation d'un brusque réveil. La féerie, qui en moyenne comportait une quinzaine de changements à vue successifs, se jouait en deux heures, envolées comme des minutes, et à partir du premier coup d'archet les chambres, les paysages, les forêts, les cavernes, les paradis, les places publiques, les grottes de flammes et de rubis, les rivières, les palais de lapis et de jaspe, les arcs triomphaux construits avec des roses, passaient, fuyaient, brillaient, encadrant une intrigue toujours intéressante parce qu'elle était toujours la même, et qu'elle employait dans ses scènes, défilées comme les perles d'un collier sans fin, toute la mouvante humanité. » D'ailleurs, les Funambules étaient justement fiers de la richesse scénique qu'ils déroulaient devant les yeux éblouis du public, et on en aura la preuve par ces détails que donnait l'affiche à propos d'une pièce importante, « *la Mère Gigogne*, grande pantomime, arlequinade en deux actes et vingt tableaux, tirée du conte de M. Albert Monnier par M. Maxime Delor, mise en scène de M. Frédéric, décors de MM. Sachetti et Desplaces, trucs nouveaux de M. Marckewith, costumes dessinés par M. Dallah, exécutés par M^{me} Garnier, musique de M. A. Borssat, ballet de M. Monnet. » Vit-on jamais la Gaité, le Châtelet ou la Porte-Saint-Martin faire davantage ? C'était complet quand l'affiche pouvait se terminer par ces mots magiques, bien connus des titis d'alors et qui les plongeaient dans la béatitude : *Le spectacle se terminera par un effet d'eau naturelle*. C'est qu'effectivement les Funambules ne se refusaient rien, pas même les cascades d'eau naturelle.

En fait, ce petit théâtre était, commercialement, une excellente affaire. Son fondateur, Bertrand, s'était retiré, cédant l'entreprise à son fils, et celui-ci s'en défait à son tour en 1842 ou 1843. On assura que l'un et l'autre y

étaient devenus millionnaires. Millionnaires est peut-être beaucoup dire ; mais, ce qui est certain, c'est qu'ils y avaient tous deux fait fortune lorsque ce dernier choisit pour son successeur son neveu Billon. C'est vers cette époque que le théâtre fut réparé, ou, pour mieux dire, presque entièrement refait ; il fut même assez considérablement agrandi pour que les 500 places qu'il contenait jusqu'alors fussent portées à 773. Mais, comme les dépenses de reconstruction se montaient à un chiffre important, le tarif s'en ressentit et fut modifié en conséquence. Il ne fut plus alors question du « théâtre à quatre sous », comme l'avait baptisé Jules Janin, et les places à 20 cent. furent portées à 25 cent. Voici d'ailleurs la teneur du nouveau tarif : avant-scènes, loges et balcon, 1 fr. 50 ; balcon de face, 1 fr. 25 ; premières de face, 1 fr. ; premier orchestre, 75 cent. ; deuxième orchestre, amphithéâtre, 50 cent. ; parterre, deuxième galerie, 40 cent. ; troisième galerie, 25 cent. La fortune du théâtre ne fut pas ébranlée par ces conditions nouvelles faites au public. Deburau était toujours là, et la pantomime, toujours florissante, continuait d'enchanter ses spectateurs. Même celle-ci, qui jusqu'alors avait été l'œuvre soit d'obscurs écrivains, soit d'artistes et d'employés du théâtre, commença à tenter quelques véritables gens de lettres. Un nommé Aelter, qui était à la fois régisseur, contrôleur et acteur lorsque besoin était, en perpétrait un grand nombre, parmi lesquelles il convient de citer *Pierrot en Afrique*, qui obtint un véritable succès ; Vautier, le Polichinelle, en fit aussi quelques-unes, entre autres *l'Homme des bois*. Petites ou grandes, ces pantomimes étaient généralement et uniformément taxées, pour tous droits, à 40 fr. une fois payés, car les Funambules n'entretenaient aucunes relations avec la Société des auteurs dramatiques.

Il est donc difficile de croire que ce fut l'amour du lucre qui amena divers écrivains comme Champfleury, Jules Viard, Pol Mercier, à essayer leurs forces dans ce genre fantaisiste et charmant ; il est permis de supposer que ce fut plutôt le désir de satisfaire leur goût en donnant une sorte de cachet artistique à des pièces de ce genre, et surtout le plaisir de voir leurs conceptions scéniques interprétées par un mime incomparable comme Deburau. De fait, Champfleury, qui s'était pris d'une véritable passion pour les Funambules, donna coup sur coup à ce théâtre plusieurs pantomimes d'un caractère particulier : *Pierrot valet de mort*, *Pierrot perdu*, *Pierrot marquis*, *les Trois Filles à Cassandre* et *la Reine des carottes* ; Jules Viard fit jouer *Pierrot marié*, et Pol Mercier suivit sans honte leur exemple. Il semblait que la pantomime allait se rajeunir et se renouveler entre leurs mains, lorsqu'un malheur qu'on eût pu croire irréparable vint fondre sur les Funambules. Le 17 juin 1846, Jean-Gaspard Deburau, le Pierrot aujourd'hui légendaire, mourut des suites d'une chute qu'il avait faite, quelques jours auparavant, dans les dessous du théâtre. Ce fut un deuil général, non seulement dans ce théâtre, mais dans le public, qui l'adorait.

On eût pu craindre que la pantomime ne se relevât pas d'une perte si cruelle ; mais elle était, grâce à lui, si bien entrée dans les mœurs populaires qu'elle résista sans trop de peine à ce malheur. Deux artistes se trouvèrent pour remplacer provisoirement le pauvre grand Pierrot : Laurent et Alexandre Guyon. Puis, ce fut Paul Legrand qui s'essaya avec succès dans cet emploi difficile, et enfin le fils même de Deburau, Charles Deburau, qui vint débiter aux Funambules le 4 nov. 1847, dans *les Trois Planètes*. Celui-ci fut accueilli avec la plus grande faveur, non seulement en souvenir de son père, mais aussi en raison de son talent personnel et très réel. Paul Legrand et Charles Deburau se partagèrent bientôt la sympathie du public, à ce point qu'on éprouva le désir de les voir ensemble et qu'on fit pour eux, à cet effet, une pantomime intitulée *les Deux Pierrots*. Et comme un troisième, Kalpestri, était venu se joindre à eux, on les montra simultanément dans une autre pièce intitulée *les Trois Pierrots*. Ensuite, Paul

Legrand ayant émigré en 1853 aux Folies-Nouvelles, qui venaient de se fonder, et Charles Deburau étant allé faire de grandes tournées en province et à l'étranger, Kalpestri resta seul pendant plusieurs années en possession de l'emploi, qu'il tenait d'ailleurs non sans grâce et sans esprit. Kalpestri créa alors un grand nombre de pantomimes : *Pierrot mitron*, *le Père Lantimèche*, *Pierrot trop aimé*, *le Marchand de salade*, *la Fiancée de Pierrot*, *la Moresque*, *l'Iroquois*, *les Méprises de Pierrot*, *la Chaumière*, *le Génie des eaux*, *les Enfants du soleil*, *la Fée Aurore*, *le Soldat Belle-Rose*, *Satan ermite*, *les Cascades de Pierrot*, *la Mère Gigogne*, etc. Bref, malgré la mort de Deburau, les Funambules n'avaient rien perdu de leur ancienne vogue et de l'attrait qu'ils exerçaient sur le public, lorsque, en 1862, la destruction du boulevard du Temple, décrétée par feu le baron Haussmann, préfet de la Seine, vint les condamner indirectement à mort, après une existence brillante de près d'un demi-siècle. Ce petit théâtre si populaire, si gai, si justement fameux, disparut pour ne plus se relever, et Pierrot, Arlequin, Colombine et leurs compagnons disparurent avec lui. C'en était fait de la pantomime qui n'avait plus d'asile et qui ne trouva de refuge nulle part.

Arthur POUJIN.

FUNCHAL. Ch.-l. de l'île de Madère, le long d'une baie de la côte méridionale ; 20,000 hab. Elle s'élève en amphithéâtre à l'extrémité du ravin San Pablo. Elle est fréquentée par les riches étrangers à cause de la douceur de son climat, favorable aux phisiques (3 à 400 par an). Le mouvement du port est d'environ 15 millions de francs par an. En 1883, il y reçut 725 navires dont 573 vapeurs. C'est un point de relâche pour les navires qui vont de l'Europe occidentale vers l'Afrique ou l'Amérique du Sud. Ouvert aux vents du S., le mouillage est très médiocre.

FUNCK-BRENTANO (Théophile), professeur et publiciste français contemporain, né à Luxembourg le 23 août 1830. Il fit ses études de droit et de médecine en France et dans les principales universités d'Allemagne, d'Autriche, d'Italie et d'Angleterre. En 1870, il entra dans les ambulances françaises et obtint la grande naturalisation. Il est actuellement (1893) professeur à l'École libre des sciences politiques, à Paris, où il enseigne le droit des gens. Ses principaux ouvrages sont : *les Sciences humaines* (1868, in-8) ; *la Pensée exacte en philosophie* (1869, in-12) ; *la Civilisation et ses lois, Morale sociale* (1876, in-8) ; *Précis du droit des gens* (1877, in-8), avec M. Albert Sorel ; *les Sophistes grecs et les Sophistes contemporains* (1879, in-8) ; *les Principes de la découverte, réponses à une question de l'Académie des sciences de Berlin* (1883, in-8) ; *Nouveau Précis d'économie politique* (1887, in-18) ; *les Sophistes allemands et les nihilistes russes* (1887, in-8) ; *la Logique de Port-Royal et la Science moderne* (1890, in-8) ; *la Politique* (1892, in-8). Funck-Brentano a dirigé la publication française de la *Correspondance diplomatique* de M. de Bismarck (1851-59), d'après l'édition allemande de M. de Poschinger (Paris, 1883, 2 vol. gr. in-8).

G. R.

FUNDI ou **FONDI**. Ville d'Italie, prov. de Caserte, au N.-E. d'une lagune côtière (*lago di Fondi*) qui rend la région très malsaine ; 7,000 hab. Outre les restes de l'ancienne enceinte et de la voie Appienne, on y remarque une cathédrale gothique, un couvent de dominicains où vécut saint Thomas d'Aquin, une vieille citadelle. — La cité antique de *Fundi* était dans le pays des Aurunces et reçut de bonne heure le droit de cité romaine. C'est dans les environs que se récoltait le fameux *vin de Cécube*. Au moyen âge, ce fut le centre d'un comté. Barberousse brûla la ville après avoir tenté d'enlever la belle Julie Gonzague, princesse Colonna. C'est dans ces parages qu'opèrent les brigands Fra Diavolo et Mammone.

FUNDIBALE. Sorte de baliste (V. ce mot).

FUNDULUS (Ichtyol.). Genre de Poissons osseux (*Télostéens*), de l'ordre des Physostomes et de la famille des Cyprinodontidæ, caractérisé par l'ouverture de la bouche

étroite, le museau assez court, les dents en velours avec une série de dents coniques en arrière, les écailles de dimensions ordinaires et la dorsale commençant au niveau de l'origine de la nageoire anale. Y compris deux formes essentiellement propres à l'ancien monde (Afrique), une espagnole et une de la côte Est d'Afrique, on connaît environ trente formes de ces poissons spéciales à l'Amérique. Ils vivent dans les marais salés comme dans les eaux douces. L'une des formes, le *Fundulus Majalis*, se rencontre en troupes nageant avec vitesse ou s'arrêtant souvent à la surface des eaux. Elle se plait aussi au fond de l'eau sur le sable ou la vase qu'elle trouble à la moindre alerte pour se cacher du danger. Tous sont des animaux carnivores.

ROCHER.

BIBL. : GÜNTHER, *Study of Fishes*. — SAUVAGE, dans BREHM, ed. française, *Poissons*.

FUNDY (Baie de). Golfe de l'Atlantique, sur les côtes de l'Amérique du Nord. Elle est comprise dans le Canada, entre les Etats-Unis, le Nouveau-Brunswick et la Nouvelle-Ecosse; son ouverture a 80 kil. de large entre la presqu'île de Nouvelle-Ecosse et le cap Quoddy qui appartient aux Etats-Unis (Maine); près du rivage continental est l'île de Grand Manan, dépendant du Nouveau-Brunswick. La baie de Fundy s'allonge du S.-O. au N.-E. sur une longueur de 200 kil. et une largeur moyenne de 60 à 70. A l'extrémité septentrionale, marquée par le cap Chignecto, elle se divise en deux golfes, celui des *Mines* à l'E., celui de *Chignecto* à l'O. Le long du premier étaient les établissements des Acadiens français; le second arrive à 29 kil. du détroit de Northumberland avec lequel un canal (dit de la Baie-Verte) doit le réunir. Signalons encore à l'O. de la baie de Fundy et près de l'entrée la petite *baie de Passamaquoddy*. La baie de Fundy est célèbre par la hauteur de ses marées; nulle part elle n'est plus grande, la différence entre les hautes et basses eaux atteint 21 m. et la marée monte avec une vitesse prodigieuse. Le principal tributaire de la baie de Fundy est la rivière Saint-Jean ou Saint-John. Jusqu'en 1763 le nom de *Baie française* fut seul usité. La population des côtes vit surtout de la pêche. Les principaux bourgs ou villes sont : Weymouth, Digby, Annapolis, Windsor, Maitland, Truro, Parrsborough, Dorchester, Hopewell, Quaco, Saint-Jean, qui concentre une grande partie du commerce, Kingston, Carleton, Saint-Andrews, Saint-Stephan, Calais.

FUNÉRAILLES. Sociologie. — Le souci des funérailles est propre aux sociétés humaines. L'homme est un des rares animaux qui aient la notion et la préoccupation de la mort; il semble le seul qui prenne soin de la dépouille mortelle de ses frères. A mesure que se développe la conception d'une prolongation de l'existence après la mort, les rites funéraires acquièrent plus d'importance. Les problèmes du sort du cadavre, de sa conservation, de l'aménagement de sa demeure dernière reçoivent des solutions diverses. Une foule d'idées, de coutumes, se greffent sur les premières, si bien que, dans les mœurs d'une race ou d'une famille, ces questions tiennent une grande place, d'autant qu'elles mettent en jeu les sentiments les plus profonds et les plus puissants; l'amour pour ceux qui viennent de disparaître, la crainte de la mort, l'angoisse de l'avenir; ajoutez l'idée de la survivance ou de la résurrection, racine des croyances religieuses, l'action des esprits, âmes ou revenants, etc. Il sera parlé de tout cela, de l'ensemble des croyances relatives à la mort et à une autre vie, dans l'art. *MORT* (§§ *Sociologie et Religion*). Ici, nous n'avons à traiter que des pratiques funéraires; c'est un des chapitres les plus curieux de la sociologie, bien que ces coutumes ne soient pas susceptibles de grands progrès, en raison de la simplicité relative du problème initial, et en raison de leur connexion avec les croyances religieuses, lesquelles sont essentiellement conservatrices.

A l'origine, les hommes errant à travers les forêts par petits groupes ne durent pas avoir des cadavres de leurs compagnons plus de souci que les autres mammifères supé-

rieurs. Ils les abandonnaient, les laissant pourrir où ils étaient tombés, à moins qu'ils ne les mangeassent; d'ailleurs, à ce stade de l'évolution, la mort violente était à peu près la règle. L'idée de survivance, appuyée sur le rêve, suppose, pour qu'on s'y arrête, des rapports suivis, permanents, avec les mêmes individus, une petite société. Elle ne vint donc guère mettre obstacle, parmi les groupements primitifs, à l'abandon des corps ou à leur consommation alimentaire. Plusieurs tribus sauvages en sont encore à cette phase; d'autres ont gardé ces usages pour des raisons particulières. Nous passerons successivement en revue les peuplades qui abandonnent les corps des défunts. En Afrique, dans la région australe, les Boschimans ne s'en occupent pas, malgré l'influence européenne qui agit pour leur enseigner l'inhumation. Les charniers communs où les Cafres jettent les corps du vulgaire (V. ci-après) sont livrés aux hyènes et aux chacals. Parmi les populations du Nord, étudiées par les écrivains gréco-romains sous le nom d'Ethiopiens, quelques-unes jetaient à l'eau les morts, dans une rivière, dans un marais ou dans la mer. Les Naramons de la côte les jetaient à la mer. Les Ichthyophages des bords de la mer Rouge les précipitaient à la mer ou dans des mares, étangs, etc., pour servir de pâture aux poissons. Les Lotophages aussi les jetaient à la mer. En Océanie, dans beaucoup d'îles, on confie les corps à la mer. Mais c'est par un raisonnement plus compliqué. En effet, on embarque le cadavre dans une sorte de cerceau flottant ou de canot creusé dans un tronc d'arbre. On pense le renvoyer au pays des ancêtres, les immigrations s'étant faites par mer et l'autre monde étant placé au delà de la mer (V. ENFER). Cette conception est manifeste aux îles Samoa, où l'on dit d'un mort : « Il a mis à la voile »; aux îles Tonga, Fidji; dans presque toute la Polynésie et la Mélanésie, on constate des usages analogues ou l'on en retrouve la trace; les Australiens de Port Jackson abandonnaient les cadavres à la dérive sur un canot d'écorce. Dans l'île de Bornéo, où les émigrations se firent vraisemblablement le long des fleuves, plusieurs tribus avaient encore, en ce siècle, l'habitude de charger les corps des chefs sur un canot, avec leurs biens, et de les laisser dériver vers la mer. En Amérique, on trouve le souvenir de ces pratiques chez les Chonos de Patagonie, au N. chez les Chinouks, etc. Dans l'isthme de Panama, les Espagnols ont trouvé des Indiens qui abandonnaient leurs morts. Il en est ainsi chez quelques-unes des tribus qui errent dans les forêts mouillées des Guyanes et de l'Amazone.

En Asie, des préjugés religieux ont perpétué la coutume de l'abandon des corps dans les régions les plus civilisées. On les jette dans les fleuves; ceux-ci ont un caractère sacré et on est persuadé faire le bonheur du défunt en l'y immergeant. Ainsi précèdent les Siamois des bords du Ménam, les Indous des bords du Gange. Des milliers d'hommes venaient jadis se noyer eux-mêmes à Bénarès. On sait que les accumulations de cadavres charriés par le fleuve empestent son delta et y entretiennent le choléra. En somme, dans les classes pauvres de l'Inde et de l'Indo-Chine, une partie des morts sont encore jetés à l'eau. Les nomades des plaines et des plateaux de l'Asie centrale jettent encore les morts aux bêtes, à leurs chiens, par exemple, après les avoir découpés en morceaux. Ces pratiques furent très répandues il y a vingt-cinq siècles dans la région de la mer Caspienne. Les Caspiens avaient des troupeaux de chiens auxquels ils jetaient les vieillards, les faisant dévorer vivants; les Bactriens avaient également de ces *chiens sépulcraux* par lesquels ils faisaient manger les malades et les vieillards, à moins qu'ils ne les livrassent aux bêtes sauvages et aux vautours; ils n'auraient donc même pas attendu la mort naturelle. Les Hyrcaniens, peut-être plus patients, avaient régularisé l'institution; chaque ville avait son troupeau de chiens sépulcraux, entretenus aux frais du public pour dévorer les morts; les gens riches en nourrissaient à part dans leurs maisons pour leur usage personnel. Ces faits paraîtront moins surprenants si l'on songe

que, dans cette partie de l'Asie, l'exposition des cadavres aux bêtes ou le cannibalisme étaient à peu près universels.

L'anthropophagie appliquée non aux ennemis mais aux parents et concitoyens persista longtemps chez les nomades touraniens. Parmi les Massagètes, du temps d'Hérodote, quand un homme était affaibli par l'âge, ses parents s'assemblaient et, avec quelques brebis qu'ils tuaient pour lui tenir compagnie, l'immolaient; puis faisant cuire la chair des bêtes et du défunt ils banquetaient; dans leur opinion cette mort et ces obsèques étaient les plus honorables. Ils ne mangeaient pas les gens morts de langueur ou de maladie, mais les jetaient aux chiens ou à la voirie ou les mettaient en terre, « estimant autant perdu et déplorant leur misérable fortune pour n'avoir eu tant d'heur que d'être immolés, massacrés et mangés par leurs bons parents et amis ». On rapporte la même chose de plusieurs des tribus de la région du Caucase. Les Callatiens de l'Inde antique mangeaient aussi leurs parents, et Darius s'amusa à les confronter avec des Grecs : à ceux-ci il demanda à quel prix ils voudraient manger les corps de leurs pères trépassés; ils se récrièrent d'horreur; mais les Callatiens ne furent pas moins scandalisés quand le roi leur demanda pour combien ils voudraient consentir à brûler les corps de leurs pères au lieu de les manger. Le peuple voisin des Padéens tuait aussi les malades et les vieillards pour les manger, les hommes mangeant les hommes et les femmes mangeant les femmes, ce qui indique l'intervention d'idées plus complexes sur l'âme. On sait qu'en effet c'est une croyance très répandue chez les sauvages que l'âme du défunt passe dans le corps de celui qui le mange ou qui en mange certains morceaux : le cœur, le cerveau; de même qu'en mangeant la main, l'œil, l'oreille, on pourrait acquérir les qualités qui y sont incluses. Ces conceptions expliquent qu'on tint fort à manger ses parents et qu'on vit dans cet acte un dernier hommage tout indiqué. Les Derbices, par exemple, qui égorgaient les vieillards, ne mangeaient que leurs parents et en aucun cas ni les gens morts de maladie ni les femmes. En dehors de ce cannibalisme familial, il est évident que, d'une manière générale, le cannibalisme simplifiait fort le problème de la sépulture. Toutefois, dans les contrées même où il se perpétue, il ne paraît pas qu'il soit universel et appliqué à tous les cadavres. Il coexiste donc avec d'autres pratiques funéraires.

L'abandon du corps aux bêtes de la terre, de l'air ou des eaux qui fut d'abord la règle, fut, à mesure qu'on régularisa la destinée des cadavres et les usages que nous allons exposer (momification, inhumation, etc.), considéré comme un malheur et une flétrissure; si bien que les peuples civilisés en firent un châtement réservé aux suppliciés et parfois un des plus redoutés. Néanmoins des considérations d'hygiène ont obligé au cours des longues traversées à jeter à la mer les corps des personnes qui décèdent en route. C'est le seul cas où les races européennes en soient revenues à l'abandon des cadavres. Encore est-ce seulement dans la période moderne. Des peuples anciens qui faisaient dévorer les cadavres, plusieurs étaient relativement civilisés, et s'ils s'en sont tenus ou sont retournés à cette coutume ce fut être dans bien des cas parce qu'ils avaient le désir d'ancêtre totalement le défunt, son âme avec son corps. En effet, les esprits, spécialement ceux des morts, sont beaucoup plus généralement regardés comme malfaisants que comme bienfaisants, et, si l'on pouvait les supprimer, c'était tout bénéfice. Dans l'Asie septentrionale, en particulier, cette idée serait très conforme à l'ensemble des conceptions religieuses. Toutefois, lorsque les hommes se sont occupés des cadavres, ce fut beaucoup moins afin d'en assurer la destruction, quels que fussent les avantages matériels ou spirituels qu'ils crussent devoir en retirer, qu'afin d'en assurer la conservation. Nous avons groupé dans la page précédente les faits relatifs à l'abandon des cadavres, abandon pur et simple, projection à la mer ou à l'eau, exposition aux bêtes sauvages ou domestiques, cannibalisme. Il nous faut maintenant passer en revue les procédés employés

pour conserver au moins partiellement les corps des parents ou compagnons. Ils représentent un progrès, c.-à-d. une conception plus complexe, bien que peut-être en désaccord plus profond avec nos idées scientifiques et rationnelles.

Nous admettons sans tergiverser que la mort est la cessation complète de la vie et s'en distingue aisément. Mais tel n'est pas l'état d'esprit des sauvages. « Rien n'est plus certain que la mort; rien de parfois plus incertain que la réalité de la mort; on cite de nombreux exemples de personnes ensevelies prématurément ou déjà portées en terre avant qu'on eût découvert qu'elles vivaient encore. » On verra encore dans l'art. MORT (§§ *Physiologie et Médecine légale*) que la science moderne n'a pu arriver à trouver des signes qui permettent d'affirmer la mort, du moins tant que la putréfaction n'est pas commencée. Si, après tant d'expériences accumulées méthodiquement, nous en sommes là, comment s'étonner que l'homme non civilisé, privé même des constatations répétées que procure à chacun l'organisation familiale, n'ait pas de la mort une idée précise? Il ne la distingue pas clairement des autres états d'insensibilité, sommeil, syncope, ivresse, catalepsie (V. MORT, § *Sociologie*). Il essaye d'abord de ranimer le cadavre, le trappe, le maltraite, lui parle; il dépose des aliments auprès de lui. La croyance que la mort est une suspension de la vie sera exposée ailleurs avec tous les détails et preuves à l'appui; bornons-nous à constater qu'elle joue un rôle capital dans les pratiques funéraires. En dehors de la coutume universelle de déposer des aliments, ou même tous les ustensiles à son usage, auprès du corps défunt, la manière dont on se comporte vis-à-vis du mort indique qu'on le considère comme vivant encore ou du moins susceptible de revivre.

D'autre part, quoique l'on aie la notion d'une âme distincte du corps, on ne conçoit guère la résurrection que comme une réanimation du cadavre. La condition essentielle est donc que ce cadavre ne soit pas détruit. C'est la une question fondamentale; le désir de la résurrection des êtres qu'on a aimés, avec lesquels on s'est solidarisé, implique celui de préserver leur dépouille de toute mutilation; tant que le double, que l'âme, demeure absente, on s'efforce de préserver le corps contre la destruction totale ou partielle. En effet, on admet très généralement que celle-ci entraînerait l'ancêtrement irrémédiable. Nous en avons cité des exemples. On les pourrait multiplier. Bruce raconte que les Abyssins n'enterrent pas les criminels pour les priver de la vie future. Les Chibchas de l'Amérique agissaient de même. Les Maoris de la Nouvelle-Zélande déclaraient qu'un homme qui a été entièrement mangé ne peut plus revivre. Les Damaras de l'Afrique australe pensent que pour se débarrasser de l'esprit des morts il faut les faire dévorer par les loups. Les négresses Matiembas jettent à l'eau les corps de leurs époux afin de noyer l'esprit qui ne pourra plus revenir les tourmenter.

Les Kamtchadales font comme les anciens Hircaniens; ils donnent les cadavres à manger à leurs chiens. Plusieurs tribus tartares mangeaient les condamnés. Les Australiens coupent le pouce à l'ennemi tué, pour que revenant il ne puisse plus manier l'épieu. Les Cafres brisent les armes du mort afin de le rendre inoffensif. Dans l'Europe contemporaine des superstitions analogues se manifestent de temps à autre, particulièrement en pays slave. Pour se débarrasser des revenants, surtout des sorciers, des vampires, on les exhume et on détruit leur corps, qui invariablement est retrouvé frais, intact et en état de parfaite conservation.

On se rend compte que pour les âmes dont on veut, au contraire, assurer la félicité et la résurrection, on fait le possible pour conserver leur dépouille mortelle et la garantir des accidents. C'est là l'idée qui est au fond de tous les efforts faits pour conserver le corps ou tout au moins les ossements des morts. On ne peut méconnaître en effet que la putréfaction dissout les chairs dans un délai assez bref.

Toutefois, il faut remarquer que dans les pays chauds, spécialement dans les pays chauds et secs qui furent un des terrains les plus favorables à l'évolution sociale (plus que les forêts marécageuses de l'Afrique et de l'Amérique tropicale ou de la zone tempérée), les corps ne se décomposent pas comme dans les contrées où l'air est humide; ils se dessèchent, se momifient, la peau et le squelette restant presque seuls après la rapide évaporation de l'eau qui forme la plus grande partie des éléments de notre corps. Cette siccité de l'air est telle en Egypte et en Syrie, affirme Volney, que les viandes exposées, même en été, au vent du nord, ne se putréfient point, mais se dessèchent et se durcissent à l'égal du bois. Les déserts offrent des cadavres ainsi desséchés, qui sont devenus si légers qu'un homme soulève aisément d'une seule main la charpente entière d'un chameau. Comparez cette description avec telle évocation des prophètes, qui en est la magnifique commentaire et deviendrait inintelligible dans notre humide Occident. Chardin a fait les mêmes observations en Perse. « Je crois avoir remarqué que la sécheresse de l'air de la Perse et surtout d'Ispahan (ancienne Médie, berceau des Mages, des Parsis) est si grande qu'il consume les cadavres en peu de temps et qu'il en empêche l'infection. J'ai fait divers tours dans ce sépulchre (de la grande tour mortuaire d'Ispahan) et j'admire qu'il n'y sentit pas mauvais. J'y vis des corps encore frais; il n'y avait rien de gâté aux mains et aux pieds qui étaient nus; mais le visage l'était beaucoup, parce que les corbeaux qui remplissent les cimetières et qui sont par centaines aux environs se jetaient d'abord sur cette partie. » C'est dans ces plateaux et ces plaines sèches que parait s'être accomplie le plus généralement une phase décisive de l'évolution des sociétés humaines, précisément celle où s'élaborent les organisations et les conceptions corrélatives sur lesquelles ont été assises nos civilisations (V. ETAT ET FAMILLE).

Peut-être cette circonstance matérielle que dans ces milieux les corps échappent à la décomposition rapide eut-elle une grande importance pour la notion que les hommes se firent alors de la survivance, de la vie future. Ajoutez que dans les steppes de l'Asie et de l'Europe septentrionale, le climat est également sec et que le froid intervient pour prolonger la conservation des corps. Néanmoins, presque partout, au bout d'un temps plus ou moins grand, le squelette seul subsiste; c'est aussi ce qui se conserve le plus facilement, et on imagine aisément que cette partie seule est indispensable, les chairs qui le revêtiront devant se reconstituer lorsque l'âme y aura de nouveau élu domicile. Par conséquent lorsqu'aura été contractée, dans un climat qui la favorise, l'habitude de ne se pas séparer de ses morts, elle se perpétuera, même sous un autre ciel, par la conservation des ossements. Tel est l'état des mœurs chez beaucoup de peuplades de l'ancien et du nouveau continent.

La préoccupation principale est de préserver les morts de la mutilation, d'empêcher sinon la putréfaction ou l'ablation de la chair, auxquelles on ne peut faire obstacle, du moins la dispersion ou la destruction des ossements. C'est pourquoi on se restreint bien souvent à protéger le corps contre les grands carnassiers, sans s'inquiéter des oiseaux qui ne font que hâter le nettoyage du squelette. De là la coutume très répandue de suspendre les cadavres aux arbres. Une partie des Mélanésiens déposent le mort dans un tronc d'arbre creux ou dans un cercueil d'écorce, cette enveloppe représentant généralement un canot selon l'usage des âges antérieurs. Les Canaques de la Nouvelle-Calédonie laissent pourrir le corps dans une cabane, puis recueillent les os; d'autres placent les cadavres des gens de la plèbe sur des arbres ou simplement les adossent au tronc. Voici les détails recueillis à ce sujet par M. Félix Martin. Lorsqu'un grand chef meurt à Kanala, on le dépose dans une espèce de cercueil fait avec quatre barres de bois de fer, des lames, des lianes, des feuilles de cocotier; on le place sur un grand arbre voisin de sa case, et l'on nomme une garde d'honneur qui doit veiller sur lui pendant une année environ. Pour

les nobles et le reste du peuple, il y a de véritables cimetières ou bois sacrés dont l'abord est interdit à tous, excepté à ceux qui viennent apporter des offrandes aux morts ou déposer de nouveaux cadavres. Ces cimetières sont situés sur des montagnes très escarpées. A une hauteur de 100 à 150 m., on commence à y rencontrer des cadavres étendus à terre ou suspendus dans les arbres; très souvent la tête a été détachée du tronc et cachée dans une anfractuosité du rocher. Les petits chefs et les nobles jouissent seuls de l'honneur du cercueil; les serfs sont simplement déposés sur le sol ou suspendus dans les arbres: « J'ai vu, ajoute M. Félix Martin, un naturel qui n'était exposé que depuis peu; le cadavre était allongé et reposait à terre sur une natte commune que l'on avait recouverte de feuilles, et qui était assez large pour se replier par-dessus le corps et le recouvrir depuis les épaules jusqu'aux pieds; le bassin et l'abdomen étaient couverts de feuilles; enfin la natte était assujettie par de fortes pierres pour que le vent ne pût la relever ». Les Polynésiens, dans beaucoup d'îles, font dessécher les cadavres à l'air libre, parfois en prenant la peine de les exposer sur une sorte de plate-forme ou de châssis soutenu par quatre piquets et recouvert d'un petit toit. Ces pratiques ont conduit progressivement à celles de la momification et de l'embaumement (V. ci-après). Dans l'Amérique du Nord, les Peaux-Rouges ont d'ordinaire adopté l'exposition du corps à l'air libre sur un échafaudage qui le soustrait aux fauves, ou bien sur des branches d'arbre. Au bout d'un certain délai, les os sont recueillis, accumulés dans des ossuaires; en cas de migration, la tribu les emporte ou les cache pour les mettre à l'abri d'une profanation. Ailleurs, on les dépose avec des armes brisées dans des pirogues qu'on suspend à 3 ou 4 m. du sol entre deux arbres, en les recouvrant d'une planche. Les corps des petits enfants sont accrochés dans des paniers également suspendus aux arbres, et on y place des petites boîtes d'aliments. Dans les contrées glacées où il n'y a plus de grands arbres, on place les morts au sommet des collines, en les abritant de son mieux. Les indigènes de l'île de Terre-Neuve enveloppaient le corps de morceaux d'écorce et l'exposaient sur une plate-forme élevée sur quatre poteaux. Quelques-uns des Esquimaux enferment les corps dans un cercueil qu'ils exhausent à 4 m. au-dessus du sol. Dans les îles de l'Océan Pacifique et du N. de l'Alaska, cet usage a prévalu. Il en est autrement ailleurs. En Asie, les Kirghiz se comportent comme les Peaux-Rouges. On sait leur vénération pour les arbres rares dans leurs vastes steppes. Quand ils le peuvent, ils y suspendent les cadavres. Dans l'Assam (au N.-E. du Bengale), nous retrouvons cette pratique. De même que les Esquimaux, les gens de ce pays se contentent de garder la tête du défunt, après que le corps exposé sur des treteaux s'est décomposé. En Sibirie, les Euleuths attachaient les cadavres aux arbres, et quand les corbeaux avaient dévoré la chair, ils allaient prendre les os qu'ils conservaient. Parmi les Asiatiques observés par les écrivains grecs, beaucoup exposaient les cadavres, mais recueillaient les ossements. A en croire l'écrivain chinois, Ma-Touan-Lin, on eût procédé ainsi dans le Touran (Sogdiane et Bactriane); après avoir fait dévorer le corps par les chiens sépulchraux, on recueillait les os et on les inhumait. Strabon dit que les Ibériens de la région caucasique, après avoir laissé les oiseaux dévorer les cadavres, recueillaient pieusement les os. La même chose est dite des habitants de la Colchide, voisins des Ibériens, qui pendaient aux arbres les corps; de même certaines peuplades du bassin de l'Indus; Justin conte que les Parthes jetaient les corps des personnes, aussitôt après leur décès, dans les champs où les oiseaux de proie et les chiens se repaissaient des chairs; puis ils ramassaient les os pour les enterrer. En Europe, les anciens Baléares, de même qu'au moyen âge une fraction des Tartares, nettoyaient eux-mêmes le squelette, hachant les chairs qu'ils jetaient ou donnaient aux chiens. Dans l'archipel malais, ces mœurs se sont perpétuées, et la conservation respectueuse des os se combine même avec

le cannibalisme. Mais ce système ne représente évidemment qu'un pis-aller, et lorsque le climat le permet, ou lorsqu'on a découvert des procédés suffisamment perfectionnés, on s'efforce de conserver le cadavre intact, au moins pour les personnages dont les proches peuvent faire les frais de l'opération. Nous trouvons dans les pays les plus éloignés, et parmi les races les plus diverses, l'usage de la dessiccation ou de l'embaumement.

Des grands peuples civilisés, le seul qui ait conservé obstinément la coutume de l'exposition des morts fut celui des Perses, dont les mœurs, perpétuées par la religion, se retrouvent aujourd'hui encore chez les Parsis. Répugnant à l'inhumation, ne voulant point jeter les corps à l'eau de peur de les souiller, encore moins les brûler, car c'eût été polluer le feu, qu'ils adoraient, ils exposaient le corps aux chiens et aux oiseaux de proie. Cette sépulture leur paraissait la plus honorable; les mages l'exigeaient pour eux. Cela n'empêchait pas de grandes manifestations de douleur et de deuil au moment du trépas, ni même un convoi somptueux. Les rois étaient portés sur une montagne voisine de Persépolis. Fidèles à leur religion et à leurs traditions, les Perses les imposèrent aux peuples voisins, alors même que ceux-ci les avaient abandonnées. Ce fut le cas pour les Ibériens qui, au v^e et au iv^e siècle av. J.-C., exposaient leurs morts, mais qui avaient ensuite adopté l'inhumation et que le roi de Perse Cabades força de revenir à l'ancien usage. Procope le raconte. Agathias donne d'amples détails sur les pratiques funéraires et les idées des Perses de son temps. Ils gardent cette sorte de sépulture comme cérémonie inviolable et veulent que les ossements de leurs trépassés, décharnés, trainés, rongés par les bêtes et dépecés par les oiseaux, demeurent épars çà et là par la campagne. Il n'est point permis d'enterrer les morts dans un coffre, un cercueil, une mine ou autre vaisseau quelconque, ni même de les couvrir de terre. Ils estiment que c'est faire tort au défunt que de le mettre en prison après la mort, lui qui vivant pouvait aller où bon lui semblait. Le corps une fois exposé, si les chiens n'y accourent pour le dévorer ou les oiseaux n'y volent pour le becqueter et s'en repaître, ils estiment que c'était un homme de méchante vie, corrompu, et qui avait l'âme très mauvaise, vraiment digne de venir en la puissance du mauvais démon. C'est alors que les parents se laissent aller et pleurent fort le défunt, comme celui duquel on a perdu toute bonne espérance et duquel on ne doit pas attendre qu'il puisse participer en l'autre vie d'un meilleur et plus heureux destin. Mais si le corps est tôt englouti et dévoré, ils l'estiment saint, admirent son âme et le comparent à un dieu, méritant la félicité perpétuelle. Bien plus, si pendant une campagne militaire quelques gens de peu tombent gravement malades, on les porte hors du camp, mettant auprès d'eux un morceau de pain, un peu d'eau et un bâton, afin qu'ils puissent se soutenir et se défendre contre les bêtes. Si, la force leur manquant, ils sont dévorés à demi vivants, on les répute bienheureux; si, par contre, ils échappent et guérissent, on les regarde d'un mauvais œil, « comme les âmes qu'on introduit sortant de la gorge d'enfer sur les tréteaux à la représentation de quelque tragédie ». Chacun les fuit, les abomine, comme participant à l'horreur qu'inspirent les esprits infernaux, du moins, jusqu'à ce que les mages les aient purifiés, leur ôtant la souillure qu'ils ont encourue en attendant la mort et leur octroient licence de revivre. Ce récit d'Agathias est caractéristique et montre comment, sous l'influence d'idées religieuses, les Iraniens, assez proches parents de nos races européennes, et qui ont contribué à la formation de leur patrimoine matériel et moral, eurent des rites funéraires si radicalement différents et opposés. Les corps des rois étaient déposés dans des tours sépulcrales; celle de Cyrus, près de Pasagarde, a été décrite par Xénophon, Arrien et Strabon. Nous avons cité précédemment le témoignage de Chardin relatif à la tour sépulcrale d'Ispahan. Les Parsis de Bombay, les mieux connus des adorateurs du feu, ont conservé exactement les

préjugés de leurs ancêtres sous un climat différent de celui de l'Iran. Ils ne veulent ni enterrer, ni jeter à l'eau, ni brûler les corps, pour ne profaner aucun des éléments. Près de Bombay, ils ont construit une tour, au sommet de laquelle ils placent les corps, qui deviennent ainsi invisibles pendant le temps de la décomposition, généralement rapide dans ce pays chaud et humide. Les vautours sacrés postés dans les bocages voisins hâtent l'œuvre de la nature. Après de la tour funéraire, où pénètrent seul les porteurs, est une chapelle où l'on fait les prières et rend au corps les derniers hommages avant de l'exposer. En somme, ces rites, qui nous paraissent étranges, n'ont rien de plus bizarre que les nôtres: qu'importe qu'on abandonne le cadavre à la décomposition à l'air libre ou bien dans un caveau à quelques pieds sous terre, du moment qu'on n'assiste pas à l'œuvre de dissolution, spectacle intolérable à notre sensibilité et douloureux à notre affection.

La dessiccation des corps a lieu dans les pays secs; les tribus qui y vivent ou qui en sont originaires favorisent ou suppléent à l'action naturelle par des moyens artificiels. Il n'en est pas question dans l'Afrique noire, où prévaut l'inhumation; mais dans la région du Nil ces procédés ont été portés à la perfection, ainsi que nous le verrons tout à l'heure. En Australie, où les cérémonies et usages funéraires varient à l'infini, certaines tribus dessèchent les corps au soleil ou les placent à cet effet sur une plateforme, au-dessous de laquelle on entretient un feu. Le corps momifié ou, quand on l'a laissé décomposer, les ossements, sont enveloppés dans des écorces et conservés dans un tronc d'arbre ou transportés par la horde dans ses migrations. Souvent on se borne à garder le crâne qui sert de vase pour boire. Dans la Nouvelle-Guinée, chez les Papous, les usages varient d'une tribu à l'autre. Plusieurs dessèchent les corps et les conservent ensuite dans leurs cases. D'autres laissent pourrir le corps dans la terre, puis l'exhument et recueillent les os: la tête est suspendue à une poutre de l'habitation; les autres os sont enveloppés dans un tissu et gardés de même. C'est la transition vers l'inhumation pure et simple. Dans la Polynésie, lorsque le climat le permet, on dessèche le corps et on le garde entier. A Nouka-Hiva, pour assurer la dessiccation, on extrait les intestins par l'anus; chaque nuit on assied le corps et on le frotte d'huile de coco. Aux îles Gambier, même préparation; puis on dépose le corps dans une grotte funéraire; c'est la transition vers l'inhumation; à la Nouvelle-Zélande, celle-ci est établie, mais n'a lieu que le troisième jour et après qu'on a essayé de la garantir contre la décomposition.

Dans l'Amérique du Sud, la dessiccation des cadavres a conduit les principales races de l'ancien Pérou à l'embaumement (V. plus bas). Les tribus des rives de l'Orénoque et les Caraïbes pratiquent les funérailles aériennes, mais pour les os seulement, plongeant le cadavre dans la rivière jusqu'à ce que les poissons aient dénudé le squelette ou laissant les chairs se décomposer dans un hamac sous la surveillance des femmes. La différence entre l'atmosphère des plateaux andins et des plaines de la Guyane explique ces traitements divers; ailleurs, on recourt à la crémation. Voici ce qu'un auteur espagnol raconte des Indiens de la province de Popayan. Certains se contentent de rôtir leurs morts et de les dessécher au feu d'une bien étrange manière, car, prenant le corps, ils le mettent dans une liètière et allument tout à l'entour un grand feu, ayant auparavant creusé des rigoles destinées à recevoir le sang et la graisse qui doivent en sortir. Quand le défunt est à demi consumé, les parents s'avancent et après avoir fait un grand deuil boivent de leur vin et disent des prières, puis enveloppent le corps de plusieurs tapis et le placent dans une bière où ils le gardent ainsi quelques années, sans l'enterrer, jusqu'à ce qu'il soit bien desséché, et alors ils le mettent en la sépulture qu'on lui aura dressée dans sa maison. Certaines tribus de la côte du Venezuela, après avoir desséché le corps, le pilaient jusqu'à ce qu'il fût réduit en poudre et buvaient cette poudre avec leur boisson, le réputant à grand

honneur. Les Indiens de l'île de la Trinité et des côtes voisines desséchaient les cadavres au feu, puis les pendaient ; au bout de l'année ils célébraient une grande fête, et, la nuit venue, brûlaient les ossements, ne gardant que la tête. Des indigènes de Haïti, quelques-uns suivaient cet usage de dessécher les corps ; les adossant à une pierre ou à un poteau, ils allumaient du feu autour, jusqu'à ce que toute humidité fût évaporée, ne restant que la peau et les os, puis les conservaient dans un lieu séparé de la maison. Aux îles Aléoutiennes, le corps est vidé et préparé avec des extraits du bois et des feuilles de *Alnus incana* qui l'empêchent de pourrir et le colorent en rouge ; il peut être gardé sans inconvénient dans l'habitation ; au bout d'une quinzaine de jours, on le place dans sa demeure propre, caverne ou petite cabane peinte. Dans l'Alaska, près de Sitka, les Kolocheo gardent le cadavre qui se dessèche tant bien que mal jusqu'à la fête annuelle des morts où il est brûlé.

En Asie, au N. de l'archipel japonais, les Aïnos essayaient de conserver les corps de leurs chefs. On les déposait devant la hutte, après avoir enlevé les entrailles ; la femme ou la fille les lavaient chaque jour ; si elles réussissaient à empêcher la putréfaction, elles étaient récompensées, sinon mises à mort ; au bout d'une année, le corps était mis en bière. Dans les îles Andaman, les Minicopis enterrent le corps ou le placent sur une plate-forme de branchages ; dans les deux cas, ils gardent les os, se les partageant et les emportant avec eux comme des talismans ; la tête va à la veuve ; celle d'un chef est serrée dans une cabane qu'on lui réserve. Aux îles Nicobar, il en est à peu près de même. Parmi les tribus sauvages de l'Inde, les Looshais dessèchent les cadavres et les conservent. Dans l'île de Formose, les aborigènes placent le mort sur un échafaud, auprès d'un grand feu qui le dessèche ; pendant les huit ou dix jours que dure l'opération, les parents ne s'éloignent pas, malgré l'odeur ; puis ils enveloppent la momie d'une natte et la ramènent à leur maison. En Corée, l'habitude s'introduisit de n'enterrer les cadavres que deux fois par an, à deux grandes fêtes communes au peuple entier. On les conservait donc jusqu'à ce moment, ce que les conditions atmosphériques facilitaient. Dans les plaines glacées de la Sibérie, les Toungouses conservent longtemps leurs morts, sauf à enterrer le corps réduit à l'état de squelette. On raconte la même chose des Circassiens du moyen âge ; après avoir retiré les entrailles, ils exposaient le corps sur un échafaudage où l'on venait le visiter, ses femmes, ses parents et ses esclaves le surveillant et soignant ; au bout de huit jours on l'enterrait. Toutes ces pratiques marquent des intermédiaires entre la conservation du corps desséché et l'inhumation.

La momification des corps n'étant possible que dans des conditions climatiques particulièrement favorables, on eut l'idée d'y suppléer ou de les favoriser par des préparations méthodiques des cadavres, au moyen d'ingrédients variés (V. l'art. CONSERVATION). La terre classique de l'embaumement est l'Égypte ; mais on retrouve des procédés analogues dans bien d'autres pays. Dans la Polynésie, nous avons signalé des tentatives de momification des cadavres ; desséchés et oints d'huiles, ils sont emmaillottés dans des bandelettes et conservés. Dans les îles Canaries, les Guanches avaient résolu le problème. Ils exposaient le corps au soleil ; l'épiderme perdait rapidement son adhérence, et en le frottant avec des baumes ou des résines on achevait de le détacher. La dessiccation se terminait dans des étuves ou des caveaux secs. Les momies étaient ensuite placées dans des catacombes ou des grottes sépulcrales ; pour les riches on avait des tombeaux spéciaux. D'une seule de ces catacombes, à Tenerife, on a tiré un millier de momies ; elles sont encore, après des siècles, parfaitement conservées. On les trouve couchées sur le dos, les bras allongés le long du corps, les pieds joints, soigneusement enveloppées de peaux fines à l'intérieur, plus grossières au dehors. Le docteur Verneau a observé que tous les corps n'étaient

pas embaumés ; loin de là. Souvent on plaçait les cadavres sur des tréteaux, ou bien au fond de la grotte, par couches superposées et que séparent des planches ou des dalles de pierre. Pour retarder la putréfaction on jetait autour les fruits du *Cncorum pulverulentum*. Naturellement, à côté des corps, étaient les viatiques, un bâton, un vase de miel, etc.

La dessiccation des cadavres pratiquée dans le N. de l'Amérique du Sud avait conduit les races les plus civilisées de ce continent à l'embaumement. Dans le royaume de Cuzco, représentant le centre de l'ancien Pérou des Incas, le mort était déposé dans un caveau, vêtu, avec une provision de vivres ; on l'avait préalablement desséché, vidé de ses entrailles et garni de résine, afin d'arrêter la décomposition. Dans le Haut-Pérou, M. Vidal Senèze a trouvé des tombeaux en forme de ruches d'abeilles, de 1^m50 de haut et 2 m. de tour, construits en pierres cimentées avec de la terre glaise ; dans chacun se trouvent plusieurs momies accroupies, les cuisses contre la poitrine, les genoux sous le menton, le bras en dedans et les mains tenant le menton ; le crâne a été ouvert afin d'extraire le cerveau et de le remplacer par des aromates. Dans l'État colombien d'Antioquia, les aborigènes étaient les viscères du cadavre, le bourraient de résine et le séchaient au feu ou l'enfumaient ; ils le gardaient ensuite dans leur maison, couché en un hamac ou encloué en un cercueil de bois. Les Muyscas embaumaient les corps du roi, des nobles et des prêtres qu'ils cachaient dans des souterrains. — En Asie, l'embaumement ne fut guère pratiqué, la crémation s'étant généralisée, ou la dessiccation suffisant dans les plaines du centre et du Nord. Pourtant la conservation des cadavres parut préférable à certains peuples de l'Asie occidentale, au contact des Égyptiens et près des plateaux secs de l'Iran, de l'Arabie, de la Phrygie. Hérodote et Strabon mentionnent des peuples de la Perse qui enduisaient de cire les corps des trépassés ; ou bien qui les pendaient, les laissant se dessécher un peu, puis les embaumaient de sel de nitre et finalement les bandaient et les enveloppaient de linge. Les Assyriens et les Babyloniens en faisaient autant ou bien conservaient les cadavres dans du miel, parfois aussi, semble-t-il, dans des vases remplis d'huile, s'il faut croire une légende rapportée par Elien.

En Égypte, sauf dans le Delta, la siccité de l'atmosphère, comparable à celle du Sahara, est très propice à la conservation des corps. Cependant, au sein d'une civilisation très avancée, de populations extrêmement denses, on songea de bonne heure à compléter l'œuvre de la nature par l'embaumement. Un procédé rudimentaire, dont la trace se retrouve dans la plaine de Saqqarah, consiste à déposer les momies sous des nattes, sur une couche de charbon qui absorbe et désinfecte les liquides. Plus tard, on perfectionna les procédés par l'emploi de sels, de bitumes ; plus tard encore, voyant que les intestins étaient le grand obstacle à la conservation, on se décida à inciser le corps pour les extraire et les jeter au fleuve, enveloppant d'ailleurs cet acte de cérémonies qui en masquaient la brutalité. En somme, il y a deux groupes principaux de momies : celles qui ont été vidées et celles qui sont demeurées intactes. Dans celles du premier groupe a été pratiquée au-dessus de l'aîne gauche une incision pénétrante de deux pouces et demi. Dans celles du second groupe les intestins ont été extraits par l'anus. Voici ce que dit à ce sujet le Dr Félix Martin, résumant les recherches de Rouyer et de Suetet. Parmi les momies à incision, les unes ont été desséchées et remplies d'un mélange de résines aromatiques et les autres salées et bourrées d'asphalte ou bitume pur. Les premières sont d'une couleur olivâtre, très sèche, faciles à développer et à rompre. Elles conservent encore toutes leurs dents, les cheveux et les poils des sourcils ; les traits du visage sont reconnaissables. Quelques-unes sont dorées sur toute la surface du corps ; d'autres ne le sont que sur le visage, les parties naturelles, les mains et les pieds. Inaltérables tant qu'on les conserve dans un lieu sec, ces momies absorbent rapidement l'humidité quand elles sont développées et exposées à l'air ; au bout de quelques jours, elles répandent une

odeur désagréable. Les secondes, dures, pesantes, comme vernissées, ont une teinte noirâtre et sont difficiles à développer et à rompre. Exposées à l'air après développement, elles absorbent l'humidité et se couvrent d'une efflorescence de sulfate de soude. — Parmi les momies sans incision les unes ont été salées, puis remplies de piasphalte, les autres ont été simplement salées. Les premières ne conservent plus aucun trait reconnaissable; non seulement toutes les cavités ont été remplies de bitume, mais tout le corps en est enduit, comme si elles avaient été immergées dans un bain de bitume bouillant. Ces momies, les plus nombreuses, sont noires, dures, pesantes, répandent une odeur pénétrante et désagréable; elles n'ont plus ni cheveux, ni sourcils. Elles s'altèrent peu à l'humidité. Celles qui ne furent que salées et desséchées sont les plus mal conservées; çà et là se voient des fragments d'adipocire. La peau est souple ou sèche, blanche; les traits du visage sont effacés; les toiles de l'enveloppe, fragiles. Toutes ces momies sont très habilement emmaillottées. Des bandes de toile appliquées les unes sur les autres et superposées au nombre de quinze ou vingt sont serrées et entrelacées sur une telle épaisseur qu'elles rendent au corps sa grosseur naturelle, réduite par la dessiccation; peut-être est-ce le but qu'on s'est proposé. La tête recouverte de bandes de toile l'est en dernier lieu par une dernière, peinte et dorée, masque de l'individu embaumé. La momie était ensuite enfermée dans une sorte de boîte en carton formée de morceaux de toile collés et contenue elle-même dans une caisse en bois de cèdre ou de sycamore. Ces caisses sont généralement détruites. Les momies elles-mêmes se retrouvent dans les hypogées ou les puits funéraires (V. ci-après); les Arabes ont détruit les tombeaux les plus apparents.

Sur la méthode d'embaumement, les anciens, en particulier Hérodote et Diodore de Sicile, ont transmis des renseignements d'une exactitude très contestée. Ils croient que le natron brûlait les muscles; qu'une liqueur de surmaia dissolvait les intestins. De l'étude des momies, les médecins modernes ont conclu que dans les procédés d'embaumement l'essentiel était le séjour des corps dans le natron, prolongé, dit-on, durant soixante-dix jours. L'effet de ce *natron* (V. ce mot) dont la composition chimique n'est pas rigoureusement stable (la partie soluble comprenant du carbonate de soude, du sulfate de soude, du chlorure de sodium, des phosphates) était la desquamation de l'épiderme, la dessiccation et la conservation du derme, tandis que les liquides du corps s'évaporaient sous l'influence de la chaleur et de la sécheresse. Les autres opérations, extraction des intestins, du cerveau, emploi du bitume, du piasphalte, des résines aromatiques, des bandelettes, n'étaient que des accessoires variant selon les conditions locales, humidité du lieu, saison, richesse du client, etc. Le bitume chaud était destiné à préserver les corps de l'humidité atmosphérique absorbée par les sels; aussi le voyons-nous employé principalement dans les lieux bas et voisins du Nil, par exemple dans la plaine de Saqqarah.

Il résulte de cet exposé que la méthode d'embaumement des anciens Egyptiens doit sa vertu au climat de leur pays; on s'explique qu'elle n'ait pu se répandre dans les contrées voisines du monde méditerranéen. Dans celles-ci on a plutôt eu recours à l'embaumement pour préserver momentanément les corps de la décomposition, par exemple lorsqu'il s'agissait de les transporter. On les enduisait d'huiles, de parfums, de cire; on les noyait dans du miel mélangé de vin (pour Agésilas), de parfums (pour Alexandre le Grand). Les Ethiopiens couvraient les corps de gomme, d'autres de cire, les Juifs et les Arabes d'aromates variés, myrrhe, aloès, sans réussir à assurer une conservation durable. La science moderne a, au contraire, résolu facilement ce problème qui défiait encore les efforts des savants du xvii^e siècle (V. CONSERVATION).

La majorité des humains ont renoncé à conserver les cadavres intacts, devant l'impossibilité à laquelle ils se heurtaient et qui était encore plus grande en raison des condi-

tions de la vie, dans les agglomérations urbaines où se forment les grandes civilisations. Toutefois, les idées et les scrupules engendrés par la croyance à une vie future, renforçant l'affection croissante que l'organisation familiale développait entre les parents (V. FAMILLE), fit renoncer aux pratiques d'abandon pur et simple ou d'exposition des cadavres. Les mœurs, plus raffinées, les craintes, souvent très exagérées, que l'on eut de la décomposition des cadavres dans des populations très denses, ont fait adopter l'idée que le mieux était de laisser le corps se décomposer dans les profondeurs de la terre. On échappe ainsi à un spectacle pénible et on garantit le corps contre les mutilations et la dispersion de ses débris. Ultérieurement, on fit la philosophie de cette pratique, jugeant bon de restituer les éléments à la terre, commune nourricière des vivants, ou bien comparant le cadavre à la semence végétale qui est enterrée pour renaître à une vie nouvelle.

L'inhumation est de tous les procédés funéraires le plus répandu, presque universel dans la zone tempérée, dans l'Afrique, l'Amérique actuelle, l'Europe. Mais elle comporte des variantes importantes, depuis les cavernes sépulcrales de nos aïeux de l'âge de pierre, jusqu'aux fosses communes de nos cimetières. L'inhumation proprement dite, telle qu'on la pratique de nos jours, ne put être en effet usitée par les sauvages qui manquaient d'outils pour creuser la terre à quelque profondeur. Ils commencèrent donc par déposer les morts dans les cavernes qui fréquemment leur servaient d'habitation, dans des anfractuosités rocheuses; ils construisirent à l'image de ces sépultures des grottes artificielles, caveaux bâtis au-dessus du niveau du sol; ou bien ils enfouirent le corps sous un amas de pierres: le dolmen, le tumulus répondent à ces solutions. Avec les outils de bronze et de fer se multiplient les fosses; néanmoins une grande partie des tombeaux restent superficiels. Remarquons que les procédés de conservation des corps ou des ossements qui ont été décrits tout à l'heure se combinent le plus souvent avec l'usage des tombeaux; il n'en saurait guère être autrement dans les centres où la population est nombreuse et pressée. Les tombeaux sont réunis les uns aux autres, et finissent par former à côté des cités des vivants de vastes cités des morts, des nécropoles. Alors naissent des problèmes nouveaux où l'administration, l'hygiène interviennent pour modifier les mœurs. Celles-ci sont consolidées par des croyances religieuses conformes aux pratiques séculaires des races. Nous passerons d'abord en revue les peuples qui pratiquent l'inhumation en indiquant les cas où elle est alliée à l'un ou l'autre des rites précédemment décrits; puis nous insisterons sur l'évolution des populations qui ont peuplé l'Europe et dont l'archéologie préhistorique a retrouvé les restes.

En Australie, dans l'O., l'inhumation est à peu près le seul mode de sépulture; elle est plus rare dans le S. et dans l'E. Le corps est tantôt déposé dans une excavation, tantôt enterré. On l'enveloppe de son manteau et on le place dans une position accroupie, les bras croisés, position du repos et du sommeil. Souvent on le met dans un cercueil, tronc d'arbre creusé ou boîte d'écorce. On rencontre des corps inhumés isolément, mais, aussi, d'autres réunis en une sorte de petit cimetière. Des Papous de la Nouvelle-Guinée, une fraction enterre ses morts. Les Moton les déposent sur le rivage auprès de leur hutte et sous un cocotier; ils les recouvrent ensuite d'un tas de galets. Les veuves sont tenues de rester quelque temps près de la tombe. D'autres ensevelissent les morts seulement jusqu'à ce que les chairs soient consumées, et c'est au-dessus de cette sépulture commune à toute la tribu que celle-ci tient ses assemblées. D'autres encore enterrent les morts et bâtissent au-dessus de la fosse de petites huttes de chaume entourées de palissades de bambous; on y place les présents offerts au défunt. Ailleurs encore, à Katau (Nouvelle-Guinée), on a signalé de véritables cimetières auprès des villages. Les Canaques du N. de la Nouvelle-Calédonie enterrent les morts à Baladé, ceux de l'île des Pins

les déposent dans des cavernes. Si de la Mélanésie nous passons à la Polynésie, nous y constatons les progrès de l'inhumation. Elle domine aux îles Viti ou Fidji ; les vieillards sont enterrés vifs ou préalablement étranglés. Les Maoris (Nouvelle-Zélande) enterrent les morts le troisième jour après le décès, dans une attitude accroupie ; ils recouvrent la tombe d'un tas de pierres. Aux îles Tonga, on élève, du moins pour les gens distingués, une caverne artificielle, un dolmen de dalles de grès. Dans l'île de Pâques, on enterre sous les pierres des plates-formes que surmontent les fameuses statues colossales de l'île. Dans plusieurs des îles polynésiennes, les morts sont placés dans un canot, tronc d'arbre ou canot d'écorce ; aux îles Sandwich on trouve souvent un fragment de canot près des tombes. Dans la Nouvelle-Zélande, on trouve, à l'intérieur, des canots entiers ou non, des voiles, des rames. Les corps des chefs étaient placés dans des coffres en forme de canots. Nous avons déjà dit que les Australiens de la Nouvelle-Galles du Sud enterraient leurs morts dans un canot d'écorce et que certainement chez eux, comme probablement chez les autres, c'était un souvenir du temps où on les embarquait sur la mer. L'usage des cercueils, au moins parmi ces populations, pourrait provenir de là.

En Afrique, l'inhumation est pratiquée presque sans exception. Les Hottentots plaçant le cadavre accroupi et enveloppé d'un mauvais manteau dans une tanière de bête sauvage ou dans un trou peu profond qu'ils bouchent avec du terreau de fourmière et recouvrent ensuite de pierres et de bois. Chaque passant ajoute une pierre ou une motte de terre. Les Cafres Amaloulous se contentent, pour le vulgaire, d'un charnier, fosse commune non couverte et visitée par les carnassiers ; mais ils enterrent leurs chefs sur la place publique et élèvent sur la tombe un tas de pierres ou cairn. Les Betchuanas enveloppent le cadavre dans des étoffes ou des peaux lui donnant une attitude accroupie, puis ils le descendent dans une sorte de puits qu'ils couvrent de pierres, formant un petit tertre. Les nègres suivent assez uniformément cette coutume ; le cadavre est placé accroupi au fond ou sur le côté d'un puits funéraire. Notons l'usage du caveau dans lequel le mort a un peu d'espace ; on ne voudrait pas le couvrir directement de terre, car on craindrait de l'étouffer. Chez les Damaras, la même croyance a motivé une pratique opposée. On coud le cadavre dans une vieille peau de bœuf, on l'enterre, puis les spectateurs sautent sur la tombe et tassent la terre pour empêcher le mort de sortir. Les Timanis ont des maisons de morts réservées aux corps des chefs et irrévocablement closes ; on y laisse de petites ouvertures pour introduire les aliments. Les Feloupes creusent le caveau à côté de la maison et communiquant avec elle par une galerie souterraine ; mais ils bouchent celle-ci. Les Bouas, visités par Nachtigal, ensevelissent soigneusement les morts dans une fosse ronde, dont la paroi orientale est creusée d'une grande niche où l'on pose le corps avec tous les accessoires. Les Balantes ne prennent soin que des corps des riches ; ils sont enterrés dans leur propre case ; on les y place dans l'attitude d'un homme assis, ayant à la main droite l'instrument qui sert à récolter le vin de palme, dans la gauche une queue de bœuf pour chasser les mouches ; puis la case est fermée pour toujours. Quant aux pauvres, on les jette négligemment dans un trou. Sur la Côte d'Or, les tribus ont hors des villes de véritables cimetières. De même au Sénégal. Dans toute cette partie de l'Afrique, les cérémonies funèbres ont une grande extension ; nous y reviendrons. Les Bongos du Haut-Nil ont des usages se rapprochant de ceux de l'Égypte antique ; avant de déposer leurs morts accroupis dans un caveau ou puits funéraire, ils les emmaillotent de bandelettes, puis les couvent dans une peau. Dans l'île de Madagascar, les Vazimbas et les Hovas élèvent des dolmens ou grottes artificielles, formées de quatre dalles dressées et d'une cinquième qui sert de couvercle, elles sont ensuite couvertes d'un cairn de cailloux. Quelques-uns de ces dolmens ont de grandes dimensions, la dalle

supérieure atteignant 13 m. de long. En résumé, l'inhumation, facilitée en Afrique par l'usage immémorial d'instruments de fer, est quasi universelle dans le continent noir. Cette uniformité contraste avec la variété des coutumes funéraires des peuples de l'Océanie, de l'Asie et des deux Amériques.

Dans l'Amérique du Sud, l'inhumation est pratiquée par un grand nombre de tribus. Elle est générale dans la Patagonie ; chez les Chonos et les Araucans, elle paraît avoir été substituée à l'embarquement sur mer ; les premiers enterrent leurs morts dans des canaux près du rivage ; les seconds ensevelissent encore parfois leurs chefs dans un bateau. Les Tehuelches enveloppent le corps d'un manteau, l'assoient, puis élèvent au-dessus un cairn ou tas de pierres. Ces peuples, en général, inhumant les morts dans la position accroupie. Les Puelches les couvent dans un sac de cuir frais (de guanaco, aujourd'hui de cheval) et ils tiennent tellement à cette formalité que, pour ne pas laisser se durcir les articulations des vieillards, ils les couvent vivants dans ces sacs. Les tribus andines enterrent également leurs morts, quelques-unes recouvrant le tombeau d'un tumulus, d'un cairn ou d'une pyramide. Il a été dit que les populations de l'ancien Pérou, après avoir momifié ou embaumé les cadavres, les déposaient dans des caveaux, soit dans la maison même du défunt, soit dans des cimetières communs à une famille, à une ville. Les Muyscas réservaient ces caveaux voutés aux grands ; pour la plèbe, ni embaumement, ni caveau maçonné ; une simple fosse sur laquelle on plantait un arbre. Dans la région d'Ancon, étudiée par M. Ber, on a retrouvé de véritables collines de morts où les corps sont superposés par lits et recouverts de terre ; de gros murs de soutènement flanquent la nécropole et peut-être y déterminent des compartiments réservés à des catégories diverses. Les Indiens actuels sont revenus à l'usage, plus commode pour les ruraux et les demi-nomades, de sépultures isolées ou simplement familiales. La fosse, profonde d'un mètre, est creusée près du rancho ou même dedans. Le mort y est assis les jambes repliées, les bras croisés ; parfois on le recouvre de sable chauffé au soleil facilitant l'évaporation. Dans la Colombie, certaines tribus, par exemple les Troacs, enterrent leurs morts ; ils les enveloppent d'une couche épaisse de feuilles de bananier, les préservant du contact de la terre. Les Guaranis sont très préoccupés d'éviter que la terre pèse trop lourdement sur les morts ; ils les recouvrent souvent d'un vase concave qui les en abrite ; ils en enlèvent une partie. L'écrivain espagnol Arriaga raconte qu'après la conquête, les Péruviens venaient déterrer les morts dans les églises, parce que, disaient-ils, ils y étaient trop mal à l'aise et comme écrasés par le sol et qu'ils aimaient mieux rester en plein air. On retrouve cette conviction, assez naturelle au fond, chez les Esquimaux ; mais il est intéressant de la voir alliée à l'usage de l'inhumation. Même avant la conquête espagnole, dans la Colombie, le Venezuela, le Brésil actuels, à Haïti, beaucoup de tribus enterraient leurs morts ; près de Portobello, ils avaient des puits funéraires ; certaines peuplades les entortillaient de tresses. Ailleurs les tombeaux étaient plus spacieux que des maisons. Ceux des Caraïbes qui ensevelissaient, creusaient une fosse ronde profonde de 2 m., sorte de petits puits, et y déposaient le corps dans un vase de terre muni d'un couvercle.

Dans l'Amérique du Nord, l'enterrement coexistait avec l'exposition des cadavres et la crémation. Il était appliqué au Mexique dans les classes inférieures ; les morts étaient placés dans des caveaux maçonnés, assis sur des sièges bas avec les instruments de leur profession. Les Indiens de la Californie, dont les mœurs sont d'ailleurs sensiblement différentes de celles des autres Peaux-Rouges, ensevelissent le mort dans une fosse, assis, la tête sur les genoux ; l'homme roulé dans son filet, la femme dans un manteau. Dans le N. du continent on enterre quelquefois au sommet des collines, ou bien dans la neige ou sous des tas de pierres.

En Asie, l'inhumation est pratiquée sur bien des points, concurremment avec les autres procédés funéraires. Elle a pris le dessus sur ceux-ci dans la plupart des pays. La religion domestique et spécialement le culte des ancêtres, aux points où la famille patriarcale s'est constituée, s'accordent le mieux avec l'ensevelissement; aussi cette coutume a-t-elle triomphé complètement en Chine. Les Mongols l'emploient également, mais non exclusivement; de même les Birmans, les Siamois n'enterrent que les petits enfants morts avant la dentition, et les femmes enceintes. Les Malais de l'Archipel ont adopté l'inhumation; à Java et dans les îles voisines, les cimetières sont sur les hauteurs et ombragés d'arbres; l'abandon, jadis général, se restreint, la crémation aussi; on enterre au moins les os. D'autres préfèrent placer les cercueils sur des palafittes, les posent en l'air sur des pierres, et font grimper autour des plantes. Parmi les tribus sauvages de l'Inde, quelques unes enterrent : les Kouroumbas hésitent entre l'inhumation et la crémation; les Erulas jettent les morts, la tête la première, dans une fosse commune que l'on couvre de terre, au milieu d'une grande hutte située en dehors du village. Les Veddahs, de Ceylan, les déposent dans une fosse peu profonde creusée par eux; ils abandonnent la tombe, ne la signalent par rien et n'y reviennent jamais. Les Moundas ont des tombes en forme de dolmens; de même les Todas; mais ceux-ci n'enterrent souvent que les cendres. Il semble donc que la crémation ait succédé chez eux à l'inhumation. De même chez les Khassias, les Varalis, les Lolos, les Garos du Bengale, etc. Les Bahnars de la Cochinchine ont des cimetières en dehors des villages; les morts sont placés dans des cercueils creusés en des troncs d'arbre; les fosses sont peu profondes, mais surmontées de petites cabanes en planches ou du moins de toits en paille, jamais de tas de pierre ou de terre. Les Goldi, riverains de l'Amour, se contentaient d'un charnier commun au village entier; ils ont adopté l'inhumation à l'exemple des Russes. Les Tatares Daoris enterraient en des fosses peu profondes, d'autant qu'ils laissaient la tête à découvert afin que le défunt pût respirer et manger. Les Kalmouks des rives de la Volga avaient hiérarchisé les modes de sépulture, selon les cadeaux offerts aux prêtres; la première classe, gens riches, comportait la crémation; la seconde, l'inhumation; la troisième, l'abandon aux fauves du steppe. Dans ces parages, les anciens avaient constaté que les Scythes enterraient ou exposaient les cadavres. Les nombreuses races du Caucase ont employé tous les rites; les Circassiens enterraient dès le moyen âge, employant comme cercueil un tronc d'arbre creusé au milieu et élevant un tumulus sur le tombeau. Dès l'antiquité, les Nabatéens enterraient les morts, mais, dit-on, dans du fumier. Dans l'Asie musulmane, l'inhumation est la règle comme dans les pays juifs et chrétiens.

Nous voici arrivés à l'Europe, où l'inhumation, qui remplacera presque partout l'abandon des corps, recula un moment devant la crémation, mais l'emporta de nouveau et définitivement avec le christianisme. L'archéologie préhistorique permet de retracer l'évolution des usages funéraires dans l'Europe occidentale. Les hommes de l'âge de pierre n'avaient pas encore de tombeaux, ne sachant et ne songeant pas à en creuser; la mort violente, qui souvent entraînait la destruction immédiate du cadavre, était du reste la fin la plus fréquente. Il est probable, toutefois, que lorsque le mort mourait dans la cabane, ou bien les vivants la lui abandonnaient, ou bien ils le déposaient auprès, le recouvrant de branchages ou de pierres pour le préserver contre les bêtes. Ceux qui habitaient des cavernes, partagés entre le désir de garder près d'eux le mort, dont, nous l'avons expliqué, l'insensibilité n'était pas crue irrévocable, et le danger de l'infection, durent d'abord céder la place. Mais au bout de peu de temps ils durent se trouver gênés et être conduits à réunir dans une même caverne plusieurs cadavres de la même tribu. Ainsi se formèrent de petits cimetières. On trouve ainsi tantôt

des squelettes isolés, tantôt des accumulations, 48 dans une grotte, 200 dans d'autres de la vallée du Petit-Morin, rangés symétriquement. Quelques pierres roulées à l'entrée suffisaient à les mettre à l'abri des bêtes. Quand on rouvrait la caverne pour de nouvelles inhumations, l'air corrompu par la putréfaction des corps fut souvent purifié par le feu; on jetait dans la grotte des tisons enflammés; ainsi s'expliquerait la présence de cendres et de charbons mêlés aux ossements dans des grottes sépulcrales qui ne furent jamais habitées, comme celle de Baume-Chaude dans la Lozère. On connaît en France un bon nombre de ces grottes sépulcrales, un peu partout; citons celles d'Aurignac, de Cromagnon, de Sordes, de Menton. Celles de la Lozère explorées par le Dr Prunières comptent parmi les plus curieuses; une seule renfermait les restes de 300 cadavres.

Dans les plaines du bassin de la Seine, où les grottes naturelles sont plus rares, on en a creusé d'artificielles pour y déposer les morts : ainsi à Nanteuil-Vichel (Aisne), où sont entassés 200 squelettes. Dans le dép. de la Marne on a retrouvé plus de 120 de ces grottes sépulcrales artificielles; elles ont été creusées par les hommes de l'âge de la pierre polie dans les calcaires tendres de la vallée du Petit-Morin; beaucoup sont précédées d'un vestibule; les cadavres ne sont que déposés sur le sol ou sur des pierres plates, préalablement chauffées. D'autres grottes analogues ont été étudiées dans le Berri, la Provence, la Lorraine. On a également exploré en Champagne, en Lorraine, en Bourgogne et dans les Landes, des puits funéraires naturels ou artificiels. Ceux de Tours-sur-Marne, creusés dans la craie, ont la forme d'une bouteille, dont le goulot long de 2 m. au plus n'aurait que 0^m50 à 0^m60 de diamètre; dans l'une on a trouvé 40 squelettes accroupis. Au-dessus avait été allumé après l'inhumation un grand feu; de même à l'entrée de plusieurs grottes sépulcrales on trouve des vestiges de feux, à 10 m. ou plus des cadavres les plus rapprochés; sans doute on voulait combattre l'infection, l'odeur des corps. De petits souterrains creusés dans l'Île-de-France et l'Artois ont révélé les mêmes précautions. Dans l'Asie Mineure, comme dans le reste de l'Europe, on trouve un grand nombre de grottes sépulcrales. Bien plus nombreux sont les dolmens qu'on retrouve un peu partout, en Bretagne et au Jutland, dans l'Afrique septentrionale, en Crimée et en Palestine, à Madagascar, au Pérou, etc. Ce sont des grottes sépulcrales artificielles; au lieu de les creuser, on les construit de toutes pièces. Les allées couvertes procèdent de la même conception; ce sont des tombeaux à passage, couloirs, routes aboutissant à une chambre funéraire parfois divisée en compartiments. On déposait aussi des corps dans le vestibule : 40 à Vauréal. Ailleurs, les dolmens sont surmontés de tertres; les uns sont de véritables cimetières avec plus de 60 corps; les autres n'en renferment qu'un seul, quelquefois deux ou trois, parce qu'on les a fait resserrer en dispersant les os du premier occupant. On trouvera plus de détails dans les articles spéciaux, notamment dans l'art. TOMBEAU, consacré à l'architecture funéraire. Les populations lacustres qui vivaient sur les palafittes ont eu aussi des chambres mortuaires comparables aux dolmens; par exemple celle d'Auvergnier, sur le lac de Neufchâtel.

A l'époque de l'âge du bronze se manifeste la véritable inhumation; au-dessus des corps on entasse un monticule de terre, un tumulus; on n'a pas ou on n'a plus la crainte d'étouffer les morts; ou bien à la chambre sépulcrale on substitue le cercueil. La transition serait manifeste dans le Danemark; on y aurait retrouvé des chambres sépulcrales pour un seul cadavre; recouvertes d'une dalle unique, elles sont remplacées par des cercueils en pierre ou sarcophages; ailleurs le plafond est en bois; l'on adopte ensuite une sorte d'encadrement en bois enveloppant le cadavre, puis tout simplement une caisse, souvent recouverte de petites pierres; enfin des cercueils formés de troncs creusés, ou git le mort enveloppé de vêtements de laine. Après une période où l'in-

cinération paraît avoir été générale, l'inhumation reparait avec l'âge de fer qui fournit les outils pour creuser facilement le sol. La crémation et l'inhumation coexistèrent quelque temps, parmi les mêmes peuplades, notamment dans les fameuses tombes de Hallstatt où l'on compte, sur 993 sépultures, 525 inhumations, 455 incinérations complètes et 13 partielles. Dans les sépultures à inhumation, la profondeur varie beaucoup; les unes sont à fleur de sol dans la terre végétale; d'autres à 1 m. ou 4^m50 de profondeur dans le gravier du sous-sol. Le cadavre est quelquefois posé sur de grosses pierres; d'autres fois la tête seule est appuyée sur une pierre, ou encore la fosse est garnie d'un lit d'argile; des fosses plus soignées sont couvertes d'un lit de pierres; on n'a trouvé que neuf fois des débris de cercueils; ils sont en terre cuite. Les squelettes sont tantôt couchés sur le dos, les bras allongés ou repliés, tantôt sur le côté dans l'attitude d'un dormeur. Beaucoup de fosses contiennent deux squelettes d'âge et de sexes différents ou semblables, couchés côte à côte, parfois liés par une ceinture commune ou les bras entrelacés; ils ont été certainement enterrés simultanément; quelquefois, au contraire, ils sont superposés ou séparés par une couche de terre; certaines tombes renferment quatre squelettes; on suppose que ce sont des fosses de famille pour gens pauvres, attendu que ce sont de celles qui renferment le moins d'objets. Assez fréquemment, la même tombe renferme les restes d'une personne brûlée et d'une autre simplement enterrée. A mesure qu'on se rapproche de l'époque historique, l'inhumation élimine la crémation. Nous reviendrons à ce sujet tout à l'heure. La nécropole étrusque de Marzabotta, longue de 700 m., large de 340, renferme de nombreux puits funéraires en forme de bouteille, bâtis en pierres sèches, où l'on trouve parfois beaucoup de squelettes. A la nécropole de la Certosa, près de Bologne, l'inhumation se faisait soit directement dans la terre, soit en enfermant le corps dans une caisse de bois. Les puits funéraires, les grottes artificielles de l'âge du fer furent principalement affectés aux inhumations; de même les tombeaux en dalles brutes, entourées en cailloux, de la région alpestre. De même l'immense majorité des tumuli; souvent pourtant un foyer a été allumé sur la dalle supérieure. Puis on creuse les fosses dans la terre sans en marquer le lieu par nul signe; profondes de 0^m80 à 1 m., ces fosses sont groupées en cimetières; les squelettes sont étendus sur le dos; les cercueils deviennent rares. Dans ces cimetières gaulois, l'inhumation domine.

Les Grecs, les Romains et les peuples qui subirent leur influence pratiquèrent concurremment l'inhumation et la crémation. Leurs usages particuliers et rites funéraires seront décrits ci-dessous dans le § *Archéologie*. L'observation fondamentale sur la coexistence jusque dans les mêmes cités et tribus de ces deux modes de sépulture s'applique à tous les peuples civilisés et barbares de l'ancienne Europe, Germains et Slaves aussi bien que Celtes, Latins et Grecs. Cependant on peut discerner une prédilection sensible pour la crémation, préférée par les grands et les riches.

La crémation, bien que les scrupules religieux l'aient fait disparaître en bien des pays devant l'inhumation, paraît être la plus récente des pratiques funéraires. Elle suppose des conceptions moins grossièrement matérialistes que les autres procédés. Ceux-ci, en effet, ont été adaptés d'abord à cette idée que la mort n'était qu'une insensibilité momentanée, que le défunt allait se réveiller; à mesure qu'on reculait le terme on ne cessait de croire à cette réanimation, persuadé que l'âme habitait la tombe ou y reviendrait pour réanimer les restes, revêtir de chair le squelette. En bien des lieux, on s'efforça de conserver intacte la dépouille mortelle, du moins d'en garder, le plus possible, les ossements. Lorsque les progrès sociaux et la vie sédentaire créèrent des traditions durables, force fut de reconnaître que la résurrection des corps ne se produisait pas, ou tout au moins de la reculer dans un avenir très lointain. Le

culte des morts perpétua les coutumes de l'âge antérieur; pourtant des conceptions plus spiritualistes se développèrent; on envisagea la séparation définitive du corps et de l'âme et l'on ne recula plus devant la destruction immédiate de l'enveloppe mortelle, sachant qu'on ne faisait que hâter de quelques années l'œuvre irrésistible des forces naturelles. A cet égard, la crémation répondit à un progrès. Il ne faut pas exagérer toutefois et supposer que son adoption fut la simple conséquence d'une évolution philosophique; elle résulta aussi de nécessités nouvelles créées par des agglomérations humaines plus nombreuses, ou bien encore dérivée des pratiques de dessiccation des cadavres.

Nous avons énuméré une série de pays où l'on favorise la dessiccation des corps par l'action du feu; de là à consumer les parties molles en les brûlant, il n'y a qu'un pas. Du moment où l'on s'était résigné à ne conserver que les os des morts, on dut recourir volontiers à la crémation; les nomades qui, se déplaçant fréquemment, ne pouvaient attendre toujours l'action lente du soleil, les voyageurs désireux de rapporter dans la patrie les restes d'un compagnon mort au loin, les soldats mus par le même désir, brûlèrent les corps. Cet usage fut très répandu dans les civilisations militaires; ici intervint une nouvelle considération, le besoin de se débarrasser de centaines ou de milliers de cadavres amoncelés en un espace restreint et susceptibles d'engendrer des épidémies meurtrières; on a cru remarquer que les grands peuples guerriers ont été très portés à pratiquer la crémation: les anciens Mexicains, les Grecs, les Romains, les Hindous, etc.; à l'époque moderne, c'est après de grands massacres qu'on a parfois eu recours au feu pour se débarrasser des cadavres ou bien à la chaux qui corrode les chairs rapidement; de même en temps d'épidémie et pour des motifs semblables, renforcés par le désir de détruire les germes de mort. Une brève revue des peuples qui pratiquent la crémation confirme ces arguments.

En Australie, elle est assez répandue dans le S., remplaçant la dessiccation au feu qui est très usuelle dans ce continent. Même rapprochement dans la région septentrionale de l'Amérique du Sud, dans la Colombie, vers Saint-Marthe et Popayan, dans la Guyane, parmi les Rocoynnes. Au Mexique, on brûlait les empereurs et les gens riches; les cendres recueillies dans un vase étaient conservées dans la maison du mort ou dans des tombeaux bâtis à cet effet. La crémation fut de même pratiquée dans l'Amérique du Nord le long de l'océan Pacifique: chez les Indiens de la baie de San Francisco, chez les Chochones, à l'île Vancouver, chez quelques tribus de l'Alaska. Inconnue à l'Afrique, elle fut très répandue en Asie, où elle persiste, et en Europe, d'où elle a disparu. Les tribus aborigènes de l'Inde et les descendants des Aryas la pratiquent également. Les Kouroumbas et les Todas enterrent ou brûlent leurs morts; les Khotas les brûlent; de même les Vadacas, les tribus des monts Nilgherries. Ces derniers enterrent les cendres sous une large pierre plate, au centre d'un cercle d'autres pierres. Les Khassias brûlent le corps sur un bûcher, recueillent les cendres dans un vase qu'ils enterrent provisoirement; au bout d'un an, si l'esprit du mort est apaisé, c.—à—d. s'il n'a causé aucun malheur à sa famille, on transfère ses cendres dans le caveau de famille, sinon l'on diffère cette opération; les Khassias ont pour chaque clan ou famille un caveau carré en pierres taillées. Les Garos procèdent à la crémation de nuit et enterrent les cendres dans un trou creusé à la place même du bûcher; au-dessus ils bâtissent une petite cabane, ainsi qu'il a été dit. Les Varalis, les Lolos déposent les cendres dans un vase de terre qui est enseveli.

Les Hindous sont, parmi les civilisés modernes, les seuls qui aient conservé l'habitude de brûler leurs morts; celle-ci n'est générale que dans la caste des guerriers ou kchatryas et parmi deux sectes de brahmanes; le bouddhisme l'a adoptée et propagée. Les Védas nous apprennent que dès l'antiquité la plus reculée que nous puissions connaître la crémation était usitée dans l'Inde. Le Ramayana donne

d'amples détails que nous relaterons dans le § *Archéologie*. Les os étaient enterrés pour les préserver des animaux, puis au bout de quelques jours jetés au fleuve. Colebrooke ajoute que lorsque la cérémonie avait lieu trop loin d'un fleuve saint pour qu'on y pût jeter les os et les cendres recueillies sur le bûcher, on les renfermait dans un pot de terre muni d'un couvercle et lié avec une corde. Ce pot était placé dans un trou profond ; au-dessus on plantait un arbre ou bien l'on construisait un cairn de maçonnerie. Les bouddhistes ont adopté les tertres funéraires élevés au-dessus des urnes cinéraires ; les ossements sont souvent gardés comme reliques. Le Douva stipule : lorsqu'on ne peut se procurer du bois pour brûler un mort, et qu'il ne se trouve à proximité aucune rivière pour y jeter le corps, il faut l'enterrer. On voit bien la hiérarchie des modes de sépulture, l'ensevelissement étant un pis-aller, la crémation le système préféré.

Au moyen âge, lorsque Marco Polo parcourut l'Asie, la crémation était encore pratiquée dans certaines parties de la Chine ; les premiers explorateurs du Japon en parlent également. Aujourd'hui elle l'est surtout dans la sphère d'influence de l'Inde, c.-à-d. dans l'Indo-Chine (Birmanie, Siam, Cambodge, etc.), et, dans la Malaisie, de moins en moins. Cependant en Chine on voit encore sécher et purifier au feu les os des morts, exhumés au bout d'une année avant qu'on les dépose dans des urnes. Au Japon existaient des enclos avec quatre portes tournés aux quatre vents ; le bûcher était au centre, dans une fosse ; le bois était arrosé d'aromates ; le lendemain on recueillait les os et les cendres dans une urne ; celle-ci était enterrée le huitième jour. Les riches Mongols et Tibétains brûlent encore leurs morts, les premiers dans un fourneau maçonné. Il y a deux mille ans, cet usage dominait dans l'Asie Mineure ; ces populations parentes de la race grecque avaient les mêmes mœurs funéraires : Cariens, Phrygiens, Galates plus tard, etc.

Quant à l'Europe, la crémation y fut un moment presque universelle ; elle coïncide avec l'âge du bronze ; mais, après avoir presque évincé l'inhumation dans des cavités naturelles ou artificielles, elle déclina. Les deux usages subsistèrent parallèlement, comme à peu près partout, jusqu'au triomphe du christianisme. Le Dr Félix Martin imagine qu'il fallut une longue évolution pour que les hommes se décidassent à livrer au feu les restes de leurs compagnons. « Au près des morts qu'il abandonne sans oser les toucher, l'homme quaternaire dut sans doute et maintes fois allumer des brasiers autant pour éloigner d'eux les carnassiers et les insectes que pour se défendre contre les émanations cadavériques qu'il prend pour des ennemis invisibles acharnés à sa poursuite. Quand le pasteur de l'âge de la pierre polie, mieux doué, plus sensible et moins pusillanime, réunit pieusement ses morts dans les cavernes, il n'a pour combattre le méphitisme et la corruption de l'air qu'un seul désinfectant, le feu. C'est donc par la flamme et la fumée, par des brasiers et des tisons qu'il assainit ces caveaux primitifs avant d'y pénétrer. Plus tard, peu à peu, dans les grottes artificielles et les dolmens, on le voit coucher parfois ses morts sur un lit de silex passés au feu, sur des dalles chauffées ou des couches de charbon et de cendres ; un peu plus tard encore, les sépultures verront de vrais foyers lécher leurs dalles ou cuire leurs parois argileuses et crayeuses, et, çà et là, recèleront des fragments d'os à demi carbonisés. C'est comme un tâtonnement, comme l'essai timide d'un procédé hygiénique qui s'impose, sans pouvoir parvenir tout d'abord à se dépouiller aux yeux de populations primitives de son caractère étrange et de son cachet de cruauté. » Ce seraient les Indo-Européens qui auraient apporté l'habitude de la crémation, développée sous le climat humide et chaud de l'Inde ; elle se propagea et devint générale dans l'âge du bronze. On commence par traiter les ossements, comme on faisait du corps entier, les enveloppant de manteaux ou d'étoffes ; puis cet usage s'efface et on se contente de les recueillir dans des urnes funéraires. Le corps était placé avec ses armes

et ses parures, sur le bûcher, construit exactement à la place où devait être le centre du tumulus ; on allumait ensuite le feu et on réunissait à la fin les ossements dans l'urne. Le reste était laissé sur place entouré de pierres et recouvert de terre. Souvent on n'apportait les armes et parures qu'après la crémation et on les disposait autour de l'urne. Dans les pays scandinaves, en Allemagne, l'incinération domina tout à fait ; en Angleterre elle ne l'emporta que dans la région du Yorkshire. Dans les *barrows* on entassait les corps, soit frais, soit desséchés, dans l'axe du tertre, les entourant de pierres, de bois, de mottes de gazon, puis on les brûlait tous à la fois dans cet énorme four. En Russie, dans les tertres ronds, on trouve des corps enterrés, d'autres brûlés ; la crémation ne se faisait pas sur place. En Italie, beaucoup de sépultures isolés ; au centre de la tombe ou caveau dallé est un vase de poterie renfermant les ossements brûlés et des objets de bronze ; telles sont les nécropoles de Lugano, de Bismantova, Golaseca, Vadena, la Somma ; dans le Bolonais, les Etrusques de Felsina eurent des puits funéraires à incinération. On suppose que bien souvent, comme dans l'Inde, lorsque la crémation fut à peu près universelle, les cendres durent être dispersées, jetées à l'eau.

L'âge de fer ramène l'inhumation ; dans la période de Hallstatt, les deux procédés coexistent, ainsi qu'il a été dit : le cadavre était brûlé en dehors de la tombe, quelquefois avec sa parure ; les restes étaient tantôt déposés à même le sol, tantôt dans un vase de terre, parfois de bronze. Il semble que les riches aient préféré la crémation. La nécropole de Hallstatt a livré des corps partiellement incinérés ; on dépeçait le cadavre et on n'en brûlait qu'une partie ; cela devait s'expliquer par des préjugés que nous ne pouvons deviner. Une nécropole hanovrienne a fourni 350 urnes funéraires en poterie remplies d'os brûlés ; au centre était le bûcher dans un cercle de pierres de moins de 2 m. de diamètre. Dans la région de la Vistule ont été trouvées des sépultures sous cloches et des urnes cinéraires à visage ; la crémation disparut devant l'inhumation, puis reparut à la fin de l'époque romaine. En Danemark, la crémation, universelle au début de l'âge de fer, vers le temps de l'ère chrétienne, disparut rapidement ensuite. La même observation s'applique aux autres pays scandinaves et riverains de la mer du Nord. En Italie, la fin de l'âge du bronze est marquée par le triomphe de la crémation qui décline quand paraît le fer. La nécropole d'Albano ne contient que des urnes cinéraires ; celle de Villanova, près de Bologne, qu'on date de l'an 1400 av. J.-C., compte 193 crémations et seulement 14 inhumations ; celle de Maryabotta est un curieux document historique ; elle a servi pendant des siècles et renferme des couches de sépultures superposées ; en bas les squelettes sont inhumés ; au-dessus, ils sont incinérés plus ou moins complètement, dans des tombes creusées dans le tuf calcaire en forme de cabanes rectangulaires ; puis on construisit des caissons avec de grandes tuiles, et ici on ne trouve plus que trois urnes cinéraires ; l'enterrement a repris le dessus. Dans la nécropole étrusque de la Certosa, déjà mentionnée, il y a 115 incinérations et 250 inhumations ; dans les tertres funéraires ou *tumulii*, l'inhumation est générale. Nous avons observé qu'il en était de même en France, excepté dans la Bourgogne et les Pyrénées. A la Bosse de Meuley (Côte-d'Or) se voit une sépulture à inhumation de l'âge du fer directement superposée à une sépulture à incinération qui ne fournit que du bronze. Le tumulus de Valdhausen (Poméranie) renferme à la base des squelettes avec haches en silex au milieu des blocs de rochers ; au-dessus, des cases en pierre sèche contenant chacune une urne avec des os calcinés et des objets de bronze ; en haut, un squelette enfoui dans la terre avec un objet de fer. La crémation persiste sur quelques points et dans des circonstances particulières, ce que l'histoire nous apprend du reste, mais elle est en décroissance et le christianisme l'effacera.

Pourquoi la crémation, procédé en apparence plus par-

fait, a-t-elle, après une période de vogue, disparu presque partout, et les hommes sont-ils revenus à l'inhumation ? Il y a de ce fait deux raisons principales, l'une matérielle et l'autre morale : la plus grande simplicité de l'inhumation et le triomphe de religions formées chez les peuples qui la pratiquaient. Cette seconde raison fut décisive ; cependant on peut avancer que si le christianisme s'était trouvé en présence de populations civilisées pratiquant unanimement la crémation, il l'eût acceptée au lieu d'en achever l'abolition. La vraie cause de celle-ci fut donc la plus grande difficulté matérielle de ce mode de sépulture. Il y fallait des préparatifs, une grande quantité de bois, une cérémonie assez longue. A mesure que les défrichements motivés par l'accroissement de la population et par la consommation énorme de bois que firent les industries primitives, raréfia le combustible, la crémation dut devenir plus coûteuse et difficile. L'imperfection des résultats, les dangers d'incendie, la lenteur de la mise en œuvre firent préférer le procédé plus facile, plus expéditif et plus économique de l'inhumation ; il suffisait d'envelopper le mort dans un cercueil, entre quelques planches pour le garantir du contact de la terre. Partout les classes pauvres revinrent assez vite à l'inhumation, dès que les outils de fer permirent de creuser la terre aisément. La crémation fut maintenue par les riches, donnant lieu à des cérémonies plus pompeuses. Tel fut le cas chez presque tous les Indo-Européens, du golfe du Bengale à la mer d'Irlande. Ce n'est pas ici le lieu d'exposer comment chez les Juifs, qui avaient aussi pratiqué la crémation, elle disparut, comment se développa la croyance à la résurrection des corps et la pratique exclusive de l'inhumation (V. MORT, RÉSURRECTION, etc.), qu'ils transpirent ensuite aux chrétiens et aux musulmans ; ceux-ci supprimèrent totalement la crémation dans une grande partie du monde.

Complètement délaissée pendant une quinzaine de siècles, la crémation a reparu récemment en Europe, et un mouvement s'est dessiné en sa faveur, énergiquement soutenu par les hygiénistes. L'origine en doit être cherchée dans les difficultés croissantes que présente, pour les grandes villes, le peuple des morts accumulés dans les cimetières. La Révolution française, qui fit table rase de bien des préjugés, eut l'idée de revenir sur ce point comme sur d'autres aux mœurs des républiques antiques. C'est au temps du Directoire que la proposition en fut faite en 1797 ; le 21 brumaire an V, un rapport favorable fut déposé au conseil des Cinq-Cents concluant à l'adoption des deux articles suivants : « Il est libre à tout individu de faire brûler ou inhumer, dans tel endroit qu'il jugera convenable, le corps de ses proches ou des personnes qui lui furent chères, en se conformant aux lois de police et de salubrité. La loi de salubrité défend que le bûcher soit allumé ou l'inhumation privée faite dans l'enceinte des habitations. » Le projet n'aboutit pas, mais il fut repris par les administrateurs du dép. de la Seine qui rédigèrent un projet complet. En voici quelques extraits : « Le champ du repos se trouverait à Montmartre ; 10 hect. de terre seraient acquis, autour desquels on élèverait un mur de 0^m81 d'épaisseur ; dans la construction de ce mur, on pratiquerait des voussures ou *columbaria* dans lesquelles on déposerait des urnes cinéraires. Quatre grandes portes, dédiées à l'Enfance, à la Jeunesse, à la Virilité, à la Vieillesse, serviraient d'entrée à ce grand établissement ; elles conduiraient par quatre routes sinueuses au monument central, image du dernier terme de la vie : ce monument offre une pyramide de 28 m. de base, un trépied la couronne. Cette pyramide serait disposée à l'intérieur, de manière à ce que le travail nécessaire pour consumer les corps pût se faire sans que le public s'en aperçût. » Les détails donnés montrent l'intention de restituer le cérémonial de l'antiquité classique. L'article essentiel était : « Tout individu décédé, qui ne sera pas destiné à une sépulture particulière, sera conduit à la sépulture publique pour y être inhumé ou consumé par le feu, ainsi que ses parents, amis ou ayants cause le désireront, à moins qu'il n'ait lui-même, avant

son décès, exprimé par écrit son intention à cet égard. » Le ministre de l'intérieur ouvrit un concours, dont le jugement fut remis à l'Institut afin d'élucider : Quelles sont les cérémonies à faire pour les funérailles et le règlement à adopter pour le lieu de la sépulture ? La citoyenne Dupré-Geneste obtint, le 1^{er} floréal an VIII, l'autorisation de brûler le corps de son enfant, âgé de huit mois. La question semblait résolue quand la réaction catholique qui suivit le 18 brumaire et la conclusion du concordat fit mettre de côté la crémation. Les tendances archéologiques qui l'avaient favorisée au moment du Directoire furent tout à fait délaissées et, lorsque Byron brûla sur le rivage de la mer le corps de son ami Shelley, ce parut une fantaisie ; elle n'eut pas plus d'imitateurs que n'en trouverent les rajahs indiens qui, de temps à autre, mourant en Europe, y furent brûlés selon les rites de leur religion.

La question de la crémation fut soulevée à nouveau par les hygiénistes, et une campagne active menée contre les cimetières intra-urbains, dont la population prodigieuse des grandes villes accroît chaque jour les inconvénients. Dans l'intervalle, les hécatombes des guerres avaient, à plusieurs reprises, obligé de détruire par le feu des monceaux de cadavres. Ainsi firent les Russes au cours de la campagne de 1813 ; les Allemands, après la bataille de Paris, en 1814, brûlèrent à Montfaucon 4,000 cadavres en quatorze jours, sur de grands foyers ; la dépense fut de 8,000 fr. Après la bataille de Sedan, la foule des morts enterrés à fleur de sol infecta le voisinage ; le gouvernement belge fit étudier la question de concert avec le gouvernement français. M. Créteur se chargea de la résoudre. Il incinéra les cadavres sur place, sans exhumation, les arrosant de goudron après avoir enlevé la première couche de terre ; quand la fosse était imbibée, il mettait le feu au moyen de paille trempée de pétrole ; en une heure, tout était consumé et les trois quarts de la masse cadavérique réduits. Dans la guerre de Serbie, la crémation fut également employée. C'étaient là des cas exceptionnels.

L'application méthodique, en temps de paix, de la crémation, à des funérailles privées, remonte seulement à l'année 1875. L'honneur en revient au professeur F. Coletti, de Padoue. A partir de 1857, il fit une propagande active ; vers 1866, l'opinion commença à s'émouvoir ; en 1867, au congrès de l'Association internationale de secours aux blessés, tenu à Paris, Bertani et Castiglioni proposent que la crémation devienne la règle sur les champs de bataille. En 1869, ils obtiennent du congrès médical de Florence une approbation unanime. La campagne est menée activement. La presse médicale, puis les journaux et les revues de tout ordre exposent les avantages de la crémation, font ressortir les dangers des cimetières, les horreurs de la putréfaction ; des sociétés se créent, des conférences s'organisent en faveur de la crémation. Les médecins Ayr, Anelli, Amati, Pini, Rota, Gorini se consacrent à la propagande ; Polli à Milan, Brunetti à Padoue, font des expériences et construisent des appareils. En 1873, le Sénat italien insère dans le code sanitaire un article autorisant les familles à faire brûler les corps de leurs proches avec l'autorisation du conseil supérieur de santé. En 1874 meurt à Milan le négociant Albert Keller (de Zurich) qui laisse par testament à la ville la somme nécessaire pour la construction d'un monument funéraire crématoire, à la condition que son corps y serait brûlé le premier. Ainsi fut fait le 22 janv. 1876, dans le four construit par Polli. Les appareils crématoires exposés par des Italiens à l'exposition universelle de Vienne (1874) avaient frappé d'admiration beaucoup de gens. Le chirurgien anglais Thompson en recommanda l'usage au public anglais et fonda une société. Le conseil municipal de Vienne vota à l'unanimité un vœu pour la crémation facultative au nouveau cimetière central ; en Suisse, un grand nombre de savants se portèrent champions de la destruction scientifique des cadavres ; plusieurs sociétés furent fondées. En Allemagne, les novateurs, au premier rang desquels figura Reclam, ne firent d'abord que peu de

prosélytes, mais le mouvement une fois commencé, on alla aussi vite que partout ailleurs, malgré l'obstinée résistance des orthodoxes. C'est, en effet, à Dresde qu'eut lieu la première crémation dès le 10 oct. 1875, celle du corps de M^{me} Dilke ; en juin 1876 fut tenu à Dresde un congrès international des partisans de la crémation. L'usage public n'en fut autorisé que dans le duché de Saxe-Cobourg-Gotha ; on éleva donc à Gotha un four crématoire où la première crémation officielle eut lieu le 10 déc. 1878, en présence du clergé protestant et d'une affluence considérable. L'appareil employé avait été construit par Pieper et Siemens. Le corps brûlé fut celui de M. Stier, mort l'année précédente. Couché dans un cercueil de bois, il fut descendu dans la chambre crématoire dont on ferma la trappe. Puis quelques assistants descendirent dans le compartiment limitrophe, afin de voir, au moyen d'un judas pratiqué dans la porte, les progrès de l'opération. Elle dura environ deux heures, à cause de l'état du corps ; mais des crémations pratiquées à titre d'expériences sur des corps livrés par les hôpitaux n'avaient pris qu'une heure. C'était beaucoup moins que sur un bûcher, car, en déc. 1870, le corps du rajah de Kellapore brûlé à Florence ne fut incinéré qu'au bout de huit heures, bien qu'on l'eût enduit de naphthaline et de substances résineuses et que le bûcher fût formé de matières très inflammables. La supériorité des fours crématoires était donc démontrée.

En France, le conseil municipal de Paris se fit le promoteur de la crémation ; il rencontra la résistance du gouvernement. En 1879, le ministre de l'intérieur répondit à un vœu que le décret du 23 prairial an XII ne comportait d'autre procédé de sépulture que l'inhumation. Un projet de loi fut présenté à la Chambre des députés par Casimir-Perier, Paul Bert, Gambetta, et pris en considération. La société pour la propagation de la crémation profita de l'épidémie cholérique de 1883 pour réclamer l'autorisation ; le conseil municipal de Paris demanda la construction de trois grands fours crématoires qui serviraient en temps d'épidémie. Le conseil supérieur d'hygiène fut consulté et émit un avis défavorable ; son rapporteur Brouardel déclara que la crémation était inutile ; les manipulations du cadavre, plus nombreuses que pour l'inhumation, exposent au moins autant ceux qui l'approchent. En 1885, la crémation fut établie à titre d'essai pour les débris humains provenant des hôpitaux. Le 31 mars 1886, la Chambre des députés adopta à une grande majorité l'amendement Blatin à la loi sur la liberté des funérailles : tout majeur ou mineur émancipé peut choisir le mode de ses funérailles et opter entre l'inhumation et l'incinération. La crémation est donc devenue légale en France comme en Italie. En Belgique, où la législation ancienne est la même, on s'est heurté aux mêmes résistances. — En Suisse, elle a été autorisée dans le canton de Zurich. — En Allemagne, après Gotha, Hambourg l'a acceptée, en 1879. — En Angleterre, une société, fondée en 1874, bâtit un four crématoire à Woking ; le gouvernement fit opposition (1879). En mars 1882, la cour de justice (*Chancery division*) déclara que la législation ne comportait pas la crémation ; mais d'autres tribunaux l'admirent ; un père qui avait incinéré le corps de son fils fut acquitté ; le gouvernement laissa faire. Cependant une proposition tendant à légaliser la pratique fut rejetée à la Chambre des communes (30 avr. 1884). — Aux Etats-Unis la liberté est plus réelle, en cette matière comme en d'autres.

D'un recensement fait en 1889 il résultait qu'on comptait 23 fours crématoires en Italie, à Milan, centre de la propagande, à Lodi, Crémone, Varèse, Rome, Côme, Brescia, Padoue, etc. ; 10 aux Etats-Unis, à New York, Philadelphie, Washington, etc. ; 4 à Paris, Londres, Stockholm, Copenhague, Gotha, Zurich, etc. Voici comment les choses se passent dans le crematorium de Paris construit d'après le système Gorini. Le corps est posé sur un charriot qui l'amène devant la porte du four ; là, il est placé sur une sole en bronze, glissant sur rails, qui l'entraîne dans le

foyer ; il est enveloppé de flammes grâce à un double courant d'air ; le feu est alimenté par du bois ; les gaz sont brûlés dans la cheminée. En face est une chapelle où se tient la famille et où le ministre du culte dit les prières. L'opération dure près de deux heures ; le résidu représente un poids de cendres de 1,550 à 2,200 gr. On brûle environ 230 à 260 kilogr. de bois. Les frais directs ne dépassent guère 20 fr. ; mais le prix total est naturellement bien plus élevé. Les crémations effectuées jusqu'au 1^{er} août 1888 étaient : en Italie, 998 ; en Allemagne, 554 ; en Amérique, 287 ; en Suède, 39 ; en Angleterre, 16 ; en France, 7 ; en Danemark, 1. Le nombre s'en est accru, mais, en somme, le progrès est lent. Les résistances, appuyées par les scrupules religieux, sont grandes. Parmi les médecins mêmes, elles se sont manifestées et beaucoup ont combattu le nouveau procédé. Ce débat étant un des plus considérables de ceux auxquels donne lieu l'hygiène, nous résumerons les arguments présentés de part et d'autre.

Les adversaires de la crémation objectent qu'elle est contraire à nos mœurs ; le culte des morts enraciné dans nos populations est hostile à une destruction immédiate de la dépouille mortelle ; celle-ci supprimerait la tombe qui est le point d'attache de la piété envers les morts. A quoi bon bouleverser nos habitudes ? cela n'a nul avantage ; l'incinération est un procédé plus compliqué, plus long que l'inhumation et n'offre aucun avantage sensible. Ici se présentent les adversaires des cimetières auxquelles les découvertes de la microbiologie donnent une grande force. Les villes, après avoir entassé leurs morts dans des espaces très étroits et presque à ciel ouvert, comme dans l'ancien cimetière des Innocents, à Paris, les étalent aujourd'hui sur de plus vastes surfaces, mais celles-ci sont encore insuffisantes.

Le professeur Polli a développé avec éclat la thèse des ennemis des cimetières. « Que fait la nature du cadavre humain ? L'organisme humain, quand il a cessé de vivre, subit, si on l'abandonne à lui-même, les lois physiques et chimiques qui ramènent ses composants aux combinaisons les plus simples, telles que l'eau, le gaz acide carbonique, hydrogène carburé, ammoniaque, et quelques sels minéraux dans lesquels entrent surtout la chaux, la magnésie, la potasse, la soude, l'oxyde de fer, salifiés par l'acide phosphorique et l'acide carbonique. Il y a des gaz et des cendres. Tous ces produits, la végétation les utilise. Lorsque le cadavre humain, composé de 75 parties d'eau environ et de 25 parties de matières solides, chair et os, a cédé à l'air toute son eau à l'état de vapeur, ainsi que ses principes gazeux, il ne reste plus que de la terre et des cendres. La partie matérielle de l'homme retourne ainsi à la masse du globe, et, ajoutant au sol des couches fécondes, va servir à l'alimentation des végétaux ou d'animaux d'ordre inférieur, c.-à-d. qu'il va vivre sous d'autres formes. La météorose, dans le sens chimique, est une loi naturelle, démontrée jusqu'à la dernière évidence ; elle est bienfaisante et hygiénique. Voilà ce que fait la nature ; mais que fait l'homme ? Poussé par de louables sentiments d'affection ou par de respectables principes religieux, ou même par le souci d'une hygiène mal comprise, il tente de soustraire sa dépouille à ces lois providentielles ; il retarde d'autant qu'il peut cette désagrégation nécessaire ; il prolonge indéfiniment ce dépérissement et cette putréfaction avec tous les inconvénients qu'ils entraînent, et fait de son cadavre une inépuisable source de maux pour les vivants. D'immenses emplacements inutilement sacrifiés, de pestilentielles effluves répandus dans l'air, les eaux potables altérées jusque dans leur source : tels sont les funestes et ordinaires résultats de l'inhumation. » De cet éloquent plaidoyer, ce qu'il faut retenir, c'est la thèse initiale. Sous nos climats, au moins, il est absurde de s'acharner à conserver le cadavre ; au bout de quelques jours ou de quelques heures, la putréfaction le rend méconnaissable même aux proches et en ferait un objet d'horreur s'ils assistaient à cet effroyable travail. Les partisans de la crémation ont présenté à ce sujet des tableaux d'une sinistre exactitude. On

ne saurait oublier d'ailleurs que, dans les cimetières parisiens, par exemple, l'inhumation n'est pour l'immense majorité des morts qu'un procédé de destruction du cadavre; au bout de peu d'années on les déterre et on confond la fosse anonyme de leurs débris dans de vastes ossuaires.

La crémation est incontestablement un procédé moins malpropre que la décomposition dans un caveau maçonné ou dans la terre. Mais cela ne suffit pas pour évincer en quelques années l'habitude cent fois séculaire, enracinée par l'hérédité, qui nous ramène auprès de la fosse où a été enfouie la dépouille mortelle de ceux que nous avons aimés, bien que nous sachions que rien d'eux n'y subsiste et n'y reparaitra, ni esprit, ni forme matérielle. Ce qu'il faut démontrer, c'est que l'intérêt en jeu est assez grave pour briser avec ces habitudes héréditaires, au risque de froisser bien des gens. Ici les partisans de l'incinération invoquent les arguments dirigés par nombre d'hygiénistes contre les cimetières. Tardieu les a réunis dans sa thèse (*Voirie et cimetières*, 1852). On leur reproche : 1° les émanations gazeuses; 2° la contamination des eaux potables; 3° la place qu'ils occupent dans l'enceinte des grandes villes. Examinons successivement ces objections.

Les émanations gazeuses seraient le gaz provenant de la décomposition des cadavres qui traversent promptement la petite couche de terre et s'échappent dans l'air; l'inhumation n'offrirait guère plus de garanties que la putréfaction à l'air libre. Mais les exemples cités pour justifier cette assertion sont rares et peu concluants; les gaz les plus dangereux se décomposent en route ou au contact de l'air, et les fosses produisent moins d'ammoniaque et d'acide carbonique que bien d'autres sources d'infection, à commencer par les latrines. D'ailleurs, on ne signale nulle maladie professionnelle ni mortalité excessive des ouvriers qui manient les matières en voie de décomposition, et spécialement des fossoyeurs. La putréfaction à l'air libre est bien moins malsaine qu'on ne serait disposé à le croire d'après le dégoût qu'inspire son odeur. Admettons que, lorsqu'on bouleverne un lieu où une grande quantité de cadavres ont été enterrés, les émanations gazeuses puissent, se produisant en masses énormes, causer des accidents; nous expliquerons ainsi les quelques cas authentiques qui ont été relevés; mais cela ne s'applique nullement à la pratique journalière des inhumations. Le premier reproche adressé aux cimetières a peu de valeur.

La souillure des eaux potables serait plus grave; mais est-elle prouvée? dans quelle mesure? Les eaux pluviales pénètrent dans un terrain saturé de produits de la décomposition; elles s'en imprègnent et les entraînent jusqu'aux nappes d'eau souterraine qui alimentent les puits et les sources qu'elles empoisonnent. Cela est incontestable pour les puits situés dans le voisinage des cimetières. Belgrand, dont l'autorité est capitale en ces matières, l'a clairement montré pour les cimetières parisiens: « Les nappes souterraines recevant les infiltrations de Montparnasse et du Père-Lachaise s'écoulent directement sous Paris pour se rendre dans la Seine. Pour Montparnasse, elles se dirigent en grande partie vers le N., tandis que pour le Père-Lachaise elles descendent vers le S., un peu O.; dans les deux cas, elles passent d'ailleurs sous des quartiers populeux. Les puits de ces quartiers situés à l'aval des nappes passant sous les cimetières ne reçoivent donc que des eaux complètement souillées, et cette circonstance est d'autant plus regrettable que dans les familles pauvres leurs eaux sont employées à divers usages domestiques. Il est bien vrai qu'en filtrant à travers le sol l'eau se débarrasse assez rapidement des matières salines et surtout des matières organiques qu'elle tient en dissolution; l'argile et la marne qu'elle rencontre heureusement dans le sous-sol de Paris en retiennent immédiatement une grande partie. Toutefois, les puits qui sont voisins de Montparnasse et du Père-Lachaise donnent souvent une eau ayant une saveur douceâtre et répandant une odeur infecte, surtout pendant les grandes chaleurs de l'été. Ajoutons que, dans les travaux

de consolidation exécutés sous le cimetière Montparnasse, on a rencontré des eaux corrompues par des matières organiques en décomposition qui provenaient de leur infiltration à travers les cadavres. Il en est de même sous le Père-Lachaise, dans le souterrain du chemin de fer de ceinture rive droite; et les eaux corrompues sont particulièrement abondantes depuis qu'on a fait le drainage de ce dernier cimetière. » Des observations équivalentes ont été faites en un très grand nombre de lieux. On répond que les altérations véritablement dangereuses sont celles qui résultent des matières organiques; or, celles-ci, le passage dans le sol les détruit promptement, puisque c'est le procédé employé pour épurer les eaux d'égout; donc, sauf dans le voisinage immédiat des cimetières, elles ne sont guère à craindre; les inconvénients ne sont réels que dans des cas presque exceptionnels. Ils n'approchent pas de ceux qui résultent du mauvais aménagement des fosses d'aisance. En résumé, le second argument des adversaires des cimetières, contamination des eaux, ne peut être révoqué en doute; mais il ne faut pas en exagérer la gravité; des précautions locales peuvent l'atténuer au point de l'annihiler.

La dernière objection classique, c'est la place que les cimetières usurpent dans les villes. Elle a été clairement exposée par le docteur Lacassagne. « Il n'est plus aujourd'hui une capitale ou même une ville de quelque importance devant qui ne se pose d'une manière pressante le difficile problème de savoir où elle va bientôt enterrer ses morts. C'est en vain que les administrateurs qui ont créé les grandes nécropoles actuelles ont cru faire assez largement les choses pour que les vastes emplacements qu'ils avaient choisis servissent à une suite presque indéfinie de générations. Les villes grandissent, les populations s'accumulent et les morts se pressent de plus en plus dans des espaces trop étroits. On a beau reprendre, après un nombre d'années aussi court que possible, les terrains concédés, et demander au sol de nouveaux et continuels efforts; non seulement, au bout de peu de temps, le sol refuse péremptoirement d'accomplir l'œuvre de destruction, mais ces moyens dilatoires eux-mêmes sont insuffisants et servent tout au plus à retarder de quelques années une solution nécessaire. Une ville d'un million d'habitants, qui fournit en moyenne 32,000 cadavres par an, dont chacun n'occupe pas moins de 2 m. q. de superficie, si l'on tient compte de la place prise par les routes, par les dégagements, par les bâtiments d'administration, etc., réclamerait, en supposant qu'elle ne prit pas d'accroissement et qu'on laissât reposer les corps au moins huit années dans leur fosse, un terrain de 50 hect. Nous mettons huit années, car les cinq que l'on accorde dans les cimetières parisiens sont tellement insuffisantes que, lorsqu'on rouvre la fosse pour la troisième fois, on est presque toujours sûr d'y retrouver les corps entiers. Remarquons encore que nous ne tenons pas compte ici de l'espace occupé par les concessions à perpétuité ou renouvelables. » Celles-ci représentant un tiers des sépultures, c'est 2 hect. par an qui sont immobilisés pour un demi-siècle environ, en moyenne. Une ville comme Paris réclamerait donc normalement environ 350 hect. de cimetières, et ce serait peu. Encore supposons-nous que sa croissance s'arrête; mais dans la période contemporaine les grandes villes augmentent incessamment leur population. Aussi toutes sont-elles obligées d'abandonner leurs anciens cimetières, devenus trop petits et dont la terre est saturée de cadavres à tel point qu'elle ne peut plus décomposer ceux qu'on lui confie. Gènes a renoncé à son *Staglieno*; Paris a ses cimetières urbains où l'on n'enterre plus que les propriétaires de concessions; Londres s'est créé une nécropole extérieure, etc. En Chine, où le respect pour les tombeaux est poussé bien plus loin, ils accaparent des espaces considérables, deviennent une gêne extrême pour les percements de routes et travaux de toute sorte; il faut une révolution pour rendre ces terres à la culture. Ces difficultés sont moindres en Occident où l'on profane sans grande hésitation les cimetières anciens, les morts étant délaissés

au bout de deux ou trois générations, presque toujours. La déportation des morts, peu d'accord avec le culte qu'on leur rend, est subie sans trop de récriminations. Seulement, alors, l'objection tirée d'une sorte de communion des survivants avec les défunts tombe; l'incinération, qui permet de conserver les cendres auprès de soi, peut sembler préférable.

Pour parer à ces inconvénients, plusieurs systèmes ont été proposés; tous sont des palliatifs de l'inhumation: les uns veulent ensevelir les corps dans du charbon pilé qui absorberait les liquides et où ils se momifieraient; les autres inventent des embaumements économiques. D'autres offrent des bières en ciment où le corps, isolé de l'atmosphère, se décomposera peu ou point. Dans beaucoup de villes italiennes, on a adopté un système de tombeaux élevés au-dessus du sol; ce sont des maçonneries où sont superposés des compartiments dont chacun reçoit une bière. La chaleur et la sécheresse du climat facilitent cette solution. M. de Gony voulait appliquer à Paris le système de Naples. Son projet comporte une série de galeries souterraines à deux étages de profondeur, de chaque côté desquelles des cases en maçonnerie, perpendiculaires aux galeries et disposées sur plusieurs rangs, reçoivent les cercueils et sont ensuite fermées au moyen d'une plaque de pierre scellée. Les galeries ont une largeur de 2^m20; celles du premier étage sont éclairées par des œils-de-bœuf de 1^m60 de diamètre, ouverts dans la première voûte et vitrés; celles du second étage s'éclairent de même par des ouvertures grillées, prenant jour sur le premier. Ce dispositif rappelle de près celui des *catacombes* (V. ce mot) de Rome. Plus encore que dans nos caveaux maçonnés, le mort est à l'abri de la terre; son individualité est respectée. Mais, plus on se rapproche des systèmes de conservation des cadavres, plus grandit un danger que nous envisageons comme le plus redoutable: celui de conserver les germes infectieux, les microbes générateurs de maladies.

Nous savons, depuis les découvertes de Pasteur et de son école, combien il faut prendre de précautions pour se préserver contre les microbes. Les êtres dont la pullulation a fait mourir un homme ne périssent pas avec lui: il les emmène dans son tombeau, d'où ils sont prêts à ressortir. Les faits relatés par les historiens sur la nocuité des cimetières se rapportent presque tous à des endroits où avaient été inhumées les victimes de quelque épidémie. Lorsqu'on ouvrait la fosse l'année suivante ou même après de nombreuses années, les germes reparaient plus virulents que jamais. Il est toujours dangereux de remuer le sol d'anciens cimetières, car on ne sait pas bien ce qui en sortira. Le feu, purificateur par excellence, nous préserve de ces dangers, si bien qu'en temps d'épidémie on y a recours, autant pour détruire les germes morbides que pour se débarrasser d'une grande masse de cadavres qu'il est difficile de bien enterrer. Même les adversaires de la crémation l'avouent utile en cas de guerre et d'épidémie meurtrière.

On peut donc conclure que l'inhumation est, au regard de l'hygiène, un procédé funéraire défectueux; ses inconvénients et ses dangers sont réels, et, sans les exagérer, ils ont paru suffisants à beaucoup de personnes éclairées pour leur en faire souhaiter la disparition. Reste à savoir si l'incinération n'a pas des inconvénients au moins égaux. C'est ce qu'affirment ses adversaires. Ils lui opposent des scrupules religieux; ceux-ci sont très respectables, mais c'est le domaine de la conscience individuelle; il ne s'agit pas de crémation obligatoire; on peut espérer que les religions se plieraient aux mœurs nouvelles si celles-ci se prononçaient contre l'enterrement. Une seconde objection est que la crémation désorganiserait cette sorte de culte des morts, de plus en plus vivace, et altérerait un des sentiments les meilleurs de nos races. Cette objection n'a pas la même valeur pour tous les pays; mais même pour les nôtres elle n'est pas très forte, attendu que la piété envers les morts se concilie parfaitement avec la crémation; toute l'histoire des Grecs, des Romains, des Hindous est là pour l'attester:

et il s'agit précisément de peuples qui ont eu au plus haut degré la piété envers les ancêtres. La seule objection sérieuse opposée à l'incinération des morts, c'est qu'elle fait disparaître les traces d'empoisonnement; l'impunité est assurée aux criminels et on risque de les multiplier. Actuellement on a la ressource d'exhumer les corps; longtemps après la mort on retrouve les vestiges de poisons comme l'arsenic. On ne pourrait donc autoriser la crémation qu'après autopsie préalable. Comment pratiquer l'autopsie de tous les décédés; les locaux font défaut et le personnel également. Les partisans de la crémation répliquent que cette objection ne les inquiète pas. De plus en plus se répand l'usage de toxiques (alcaloïdes) qu'il est très malaisé de retrouver après la mort, quand la putréfaction a commencé. Dans des cas où l'on avait la preuve morale de l'empoisonnement, la preuve matérielle n'a pu être fournie. On peut admettre que dès maintenant la majorité des empoisonnements passent inaperçus. Il est extrêmement rare, en effet, que lorsqu'on n'a eu aucun soupçon avant le décès, ni au moment même, le crime soit révélé ensuite et que l'exhumation vienne en fournir la preuve. Il suffirait d'ordonner les autopsies ou la conservation des viscères dans les cas suspects ou douteux. On peut même dire que cette précaution entraînerait la découverte d'empoisonnements qui ne sont pas découverts actuellement. Nous concluons donc que les avantages de la crémation sont réels. Nous avons vu dans l'histoire que les grands obstacles à sa diffusion universelle paraissent avoir été le prix et les difficultés matérielles de l'opération. Ces difficultés, la science moderne les a surmontées et vraisemblablement le prix ne dépasserait pas celui de l'inhumation, pour laquelle l'impôt prélevé par l'Etat est du reste, en France, la dépense principale. Il est donc désirable que la crémation se généralise; mais on ne saurait demander que l'Etat fasse plus que l'autoriser et la favorise, car il froisserait des scrupules qui ont droit aux plus grands ménagements.

De cette revue des pratiques funéraires de l'humanité, il est aisé de dégager le sens de l'évolution. L'humanité a commencé par abandonner les corps; la vie sociale a bientôt compliqué la conception de la mort, qui ne fut plus regardée comme définitive. On prit donc soin du corps. Après avoir tenté de vains efforts pour le conserver, on se contenta de garder les ossements. Dans quelques pays, la siccité de l'air permit de garder les corps desséchés, momifiés, ce qui conduisit à la méthode de l'embaumement. Dans les autres, on régularisa la destruction des parties molles, soit en exposant le cadavre aux bêtes, à l'air libre, soit en faisant consumer les chairs par le feu. Le désir d'abriter le mort contre les bêtes a conduit à l'inhumation: on l'a enfermée dans des cavernes, dans des grottes artificielles, puis dans des simples caveaux, et enfin on s'est contenté d'un cercueil. Là encore, la constatation de l'impossibilité de garder le cadavre intact a fait adopter l'incinération. Cependant cette pratique plus scientifique fut enrayée par des obstacles matériels que la science moderne vient d'écartier. A.-M. B.

Législation. — ADMINISTRATION ET POLICE. — Le maire, en vertu de son droit de police, est chargé d'assurer le respect des funérailles. C'est lui qui fixe l'heure du convoi; il peut même en tracer l'itinéraire. Dans la pratique, ces désignations sont faites d'accord avec la famille du défunt. Le maire doit user de son pouvoir avec la plus grande discrétion, en évitant de froisser les susceptibilités ou les opinions. Cette tolérance ne saurait toutefois être exagérée au point de permettre à des manifestations politiques de se produire à l'occasion de funérailles. Dans ce cas, le maire pourrait interdire la circulation du cortège, s'opposer au déploiement de certains emblèmes, s'il jugeait qu'il y eût la une occasion véritable de troubles pour la tranquillité publique dont il répond. Ce droit lui appartient incontestablement et il ne saurait être blâmé que s'il en faisait une fautive application. La protection du maire doit s'étendre également à toutes les funérailles, quelle qu'en soit la forme, religieuse ou civile. Ce principe, déjà posé dans la loi du

5 avr. 1884 (art. 93), a été reproduit dans celle du 15 nov. 1887. Aux termes de l'art. 1 de cette dernière loi, toutes les dispositions légales relatives aux honneurs funèbres doivent être appliquées, quel que soit le caractère des funérailles, civil ou religieux. L'art. 2 défend d'établir, même par voie d'arrêté, des prescriptions particulières applicables à certaines catégories d'enterrements, par suite de leur caractère civil ou religieux. L'infraction à cette règle n'est prévue par aucune disposition spéciale. La sanction serait, soit le recours au conseil d'Etat pour excès de pouvoir, soit l'action en responsabilité, au cas où il y aurait fait personnel du fonctionnaire susceptible de donner lieu à l'application de l'art. 1382 du C. civ. Cet art. 2 laisse intact le droit du maire de prendre des mesures spéciales dans l'intérêt de la salubrité publique, en cas d'épidémie, par exemple.

La loi du 15 nov. 1887, après avoir ainsi déclaré la neutralité de l'Etat en matière de croyances, a voulu laisser à chaque personne la faculté de régler les conditions de ses funérailles, notamment en ce qui concerne le caractère civil ou religieux à leur donner. Ce droit peut être exercé par tout majeur ou mineur « en état de tester ». L'expression « en état de tester » vise la capacité de fait et s'applique à la fois au majeur et au mineur émancipé, que ce dernier ait plus ou moins de seize ans. Leur volonté, exprimée dans un testament ou dans une déclaration faite en la forme testamentaire, soit par-devant notaire, soit sous signature privée, a la même force qu'une disposition testamentaire relative aux biens ; elle est soumise aux mêmes règles quant aux conditions de la révocation (art. 3). Les funérailles peuvent donc être réglées par un acte distinct, ne contenant aucune disposition relative aux biens. Cette règle, autrefois admise en équité, est actuellement de droit. L'article précité exige, pour la validité de la disposition, l'accomplissement des mêmes conditions de forme que pour les testaments ; mais il est évident qu'on n'appliquera pas ici les règles relatives à l'ouverture et au dépôt des testaments : la disposition sera portée dans l'état où elle se trouve chez le juge de paix du lieu du décès, chargé de l'appécier. La déclaration faite en la forme authentique fait foi jusqu'à inscription de faux ; celle faite en la forme olographe ou mystique peut être l'objet d'une simple dénégation de signature. La sincérité doit en être démontrée d'après les règles ordinaires, c.-à-d. par la vérification de l'écriture déniée. Toute disposition relative aux funérailles peut être révoquée. La révocation est expresse ou tacite. La révocation expresse résulte ordinairement d'un testament postérieur ou d'un acte notarié portant déclaration du changement de volonté (C. civ., art. 1035). La preuve par témoins d'une révocation expresse ne serait admise que dans les cas exceptionnels où elle est possible en matière de testaments, c.-à-d. si l'on demandait à établir que le testateur avait la ferme intention de révoquer son testament et que c'est par des violences, des menaces ou des manœuvres déloyales qu'il en a été empêché. La révocation expresse est, comme en droit commun, subordonnée à la validité de l'acte qui la contient. Quant à la révocation tacite, elle peut s'induire également d'un testament postérieur, d'un acte notarié ou encore de faits impliquant formellement un changement de volonté de la part du défunt.

L'exécution des dispositions funéraires peut être confiée à une ou plusieurs personnes (art. 3). Leur désignation n'est soumise à aucune forme expresse. Conformément au droit commun, elle peut être tacite ou résulter des termes dont s'est servi le testateur. Il faut néanmoins que son intention apparaisse bien nettement. Ainsi, le simple porteur des dispositions n'a pas, par ce seul fait, le droit d'en poursuivre l'exécution et d'écarter l'intervention de la famille. En outre, nous pensons que la personne désignée, comme elle peut contracter des obligations personnelles par suite du règlement des funérailles, doit être capable de s'obliger. Cette condition n'est pas énoncée dans la loi de 1887, mais elle paraît devoir être appliquée par

analogie avec ce qui existe en matière testamentaire. Quand le défunt n'a désigné personne pour surveiller l'exécution de ses dispositions, ce soin est confié à sa famille. Il appartient d'abord au conjoint survivant et, à défaut, au père et à la mère, puis aux enfants, et enfin aux plus proches héritiers (Trib. civ. d'Amiens, 17 déc. 1884). Il est bien entendu que ce droit, qui repose sur une présomption d'affection, ne saurait être exercé par un parent ayant vécu en mauvaise intelligence avec le défunt, ni par le conjoint survivant, en cas de divorce, de séparation ou de dissensions graves.

Toutes les contestations sur les conditions des funérailles sont portées devant le juge de paix du lieu du décès ; il statue, dans le jour, sur la citation de la partie la plus diligente, sauf appel devant le président du tribunal civil de l'arrondissement, qui doit statuer dans les vingt-quatre heures (loi du 15 nov. 1887, art. 4). Par dérogation à la procédure ordinaire, le jugement est définitif. La décision est notifiée au maire, qui est chargé d'en assurer l'exécution. Les infractions aux règles qui précèdent sont prévues par l'art. 5 de la loi de 1887, qui punit des peines portées aux art. 199 et 200 du C. pén., sauf application de l'art. 463 dudit code, toute personne qui aura donné aux funérailles un caractère contraire à la volonté du défunt ou à la décision judiciaire, lorsque l'acte constatant la volonté du défunt ou la décision du juge lui aura été dûment notifié.

Jules FORESTIER.

ARMÉE. — Quand un militaire meurt en activité de service, ses funérailles sont accompagnées de certains honneurs rendus par les troupes, et qui varient suivant le grade du défunt. Ce cérémonial sera détaillé au mot POMPES FUNÈRES. Nous ne parlerons ici que des mesures administratives concernant l'inhumation des militaires. Lorsqu'un malade décède dans un hôpital, l'infirmier-major avertit le médecin de garde qui, après avoir constaté le décès, et l'avoir signalé sur le billet de salle, fait transporter le corps dans la salle des morts. Les corps ne sont inhumés que vingt-quatre heures après le décès, à moins que l'urgence d'une inhumation immédiate ne soit reconnue. Il est fourni aux frais de l'Etat une bière et un suaire à chaque officier, sous-officier ou soldat décédé. Si les familles désirent une bière autre que celle de l'hôpital, elles ont toute latitude pour s'entendre avec l'administration des pompes funèbres. La cérémonie de l'enterrement est différente selon que les corps sont réclamés ou non réclamés. Dans ce dernier cas, les obsèques se bornent aux prières du rituel récitées à la chapelle funéraire par l'aumônier ; la croix et l'eau bénite sont placées près du cercueil, ainsi que deux ou quatre cierges allumés, suivant que le décédé est homme de troupe ou officier. Le corps est porté ensuite au cimetière. Cette cérémonie n'occasionne aucune dépense pour l'Etat. Pour les corps réclamés, la cérémonie a lieu à la chapelle de l'hôpital, et la pompe funéraire varie suivant les grades. Cette cérémonie nécessite des dépenses qui sont acquittées par l'officier d'administration. Si les familles ou les corps désirent donner plus d'extension à la cérémonie, les dépenses sont supportées par la famille ou le corps de troupe. Aux ambulances des armées, l'inhumation est faite par des gens du pays ; à défaut par des corvées militaires. Pour les militaires morts sur le champ de bataille, elle est faite par des habitants du pays et des prisonniers de guerre, et à défaut par des hommes pris indistinctement dans tous les corps et dans toutes les armes sans exception. Ed. S.

POMPES FUNÈRES. — Le détail des pratiques, actuelles, des règlements des obsèques, des honneurs rendus aux morts, etc., sera indiqué dans l'art. POMPES FUNÈRES.

Archéologie et Histoire. — GÉNÉRALITÉS. — Nous venons de décrire dans les rites funéraires ce qui se rapporte au sort du corps du défunt ; c'est la partie essentielle. Voyons maintenant ce que font les survivants, à quelles cérémonies ils se livrent, soit au moment de la séparation, soit après. Ces manifestations sont naturellement conformes aux idées qu'on se fait ou que les prédé-

cesseurs, créateurs des traditions, se sont faites sur la destinée du défunt, d'une manière générale sur la mort. On les trouvera indiquées dans l'art. MORT et dans l'art. ENFERS, où sont exposées les conceptions relatives à l'autre monde, au lieu que sont censées habiter les âmes des morts.

La conduite des proches au moment de la mort est commandée par l'opinion que ce n'est qu'une sorte de sommeil prolongé. On essaye de le faire manger, lui remplissant la bouche de force comme les Papous de l'île d'Alson, lui faisant offrir de petits morceaux d'aliments comme les Taitiens, les Malais de Bornéo, les Bagadas de l'Inde, etc. Le plus souvent, on se contente de lui fournir des aliments dont il puisse se servir s'il se réveille. Chez les Fantis d'Afrique, chez les Karens de l'Inde, on les dépose près de lui avant l'ensevelissement. On continue après les funérailles, et cet usage est à peu près universel. Les Polynésiens de Taïti et de Hawaï, les Brésiliens, et en général tous les peuples qui exposent le corps à l'air libre, sur une estrade, dans un arbre ou dans un hamac, c.-à-d. qui ne pratiquent pas de funérailles proprement dites, placent à côté du corps des liquides, des fruits, des graines, de la viande, etc. Mais les peuples qui célèbrent des funérailles proprement dites, marquant nettement la séparation, restent fidèles à cet usage. Il est pratiqué par ceux qui enterrent les morts; il est inutile de multiplier les exemples, déjà indiqués autre part; ceux que Spencer juge les plus caractéristiques, sont ceux des Cherbros de la côte d'Afrique, des nègres du Loango, des Dahoméens; des divers montagnards de l'Inde anglaise, Bhils, Santals, Koukis, Karens, des Caraïbes, des Chibchas, des Péruviens pour l'Amérique, des Indo-Européens, depuis les Aryas de l'Inde jusqu'aux Grecs et aux Romains: partout on place auprès du mort, dans son caveau, ou simplement au-dessus de son tombeau, des provisions. Ce qui est plus curieux, c'est de voir cet usage persister dans les contrées où l'on a adopté la crémation; mais il ne faut pas s'étonner de voir une coutume survivre à la pratique qui l'avait engendrée. Les Koukis de l'Inde placent du riz et des légumes sur les cendres du défunt. Dans l'Amérique centrale, les Indiens qui brûlaient un cadavre lui attachaient unealebasse pleine de maïs bouilli, qu'ils brûlaient en même temps. Ici nous approchons de la conception purement animiste sur laquelle nous aurons à revenir. D'une manière générale, lorsqu'au lieu du cadavre entier on n'ensevelit que ses cendres, on continue de déposer auprès du tombeau des aliments.

Ce n'est pas simplement au moment des funérailles qu'on pourvoit ainsi aux besoins du défunt; on renouvelle régulièrement les offrandes; cela peut paraître déraisonnable, puisque jamais le mort n'y touche; mais, d'une part, il s'agit de pourvoir à un besoin éventuel et l'on ignore au bout de combien de temps il peut se réveiller; d'autre part, il a dû advenir fréquemment que les aliments laissés à l'air libre fussent consommés, disparaissent en tout ou en partie. Les Koukis renouvellent leurs aliments chaque jour jusqu'aux funérailles, puis de temps en temps; de même d'autres aborigènes de l'Inde. Les Dakotas de l'Amérique du Nord prolongent ces offrandes durant une année; d'autres les répètent chaque fois qu'ils passent auprès de la sépulture. Les peuples civilisés avaient régularisé ces coutumes. Les Mexicains commencent par revenir les vingt premiers jours auprès du mort, lui offrant des aliments et des roses; puis ils attendent le quatre-vingtième jour et alors reviennent tous les quatre-vingts jours. Les Péruviens rouvraient les tombeaux pour apporter la nourriture aux morts. Ils le faisaient notamment pour les corps embaumés des Incas, leur disant: « Quand vous viviez, vous aviez l'habitude de boire et de manger de ceci; que votre âme les reçoive et s'en nourrisse, où que vous soyez. » D'autres Péruviens faisaient plus: ils sortaient tous les jours les momies familiales et les plaçaient au dehors; quand les serviteurs mangeaient, ils faisaient cuire des aliments pour les morts, les

posaient devant eux, leur donnant une place au repas. Chez les anciens Grecs et Romains, des offrandes quotidiennes étaient aussi prélevées sur les repas au profit des esprits des morts.

Le défunt n'a pas seulement besoin d'aliments; on lui donne aussi du feu. Les Australiens de l'Ouest en allument pendant quelques jours sur les tombes, pendant des années sur celles des chefs. Les Brésiliens, les Iroquois, les Cherbros font de même, au moins pendant les nuits froides. De même, on lui donne des vêtements, des armes, des outils. La coutume d'enterrer avec un mort tout ou partie des objets à son usage est pratiquée dans le monde entier. Elle est renforcée par l'évolution qui détermine la notion de la propriété individuelle; il paraît logique de laisser au mort ce qui lui appartient. A l'homme, on donne des armes, des outils; à la femme, les instruments de ses travaux domestiques; à l'enfant, des jouets. Les Abipones suspendent un habillement complet auprès du mort, afin qu'il puisse se vêtir s'il se réveille; les Dahoméens lui mettent même des habits de rechange, afin qu'au pays des morts il arrive convenablement équipé. Les Patagons lui donnent un habit neuf chaque année. Les nègres d'Afrique comme les Australiens, les Nagas comme les Araucaniens, les Iroquois comme les Germains et les Toungouses placent dans ou sur la tombe des engins à l'usage du mort. Tandis que les uns font chichement les choses, d'autres lui donnent ce qu'il avait de plus beau. Les Kanaouits de Bornéo chargeaient les biens avec le corps sur un canot et l'abandonnaient au fil de l'eau. Les Malais avaient coutume de pousser le corps de leurs chefs du côté de la mer dans un bateau avec son épée, ses habits, des aliments et une esclave enchaînée à la barque. Ils expédiaient donc un serviteur vivant, n'étant pas encore parvenus à la théorie animiste d'après laquelle on n'envoie que l'âme du serviteur préalablement égorgé. Quand les Malais adoptèrent l'inhumation, ils déposèrent les objets auprès des tombeaux. Très répandue est l'habitude d'ensevelir avec le mort tout ce qu'il possédait. Les Australiens occidentaux, les Néo-Zélandais, les Damaras, beaucoup de nègres de l'Afrique intérieure, les tribus de la Guyane, les Patagons, les Nagas, les Samoyèdes et beaucoup d'autres le font au moins en principe. On ensevelit particulièrement les objets précieux; Papous, Péruviens, Hovas, Michmis, Dayaks, Caucasiens agissaient de même à cet égard; qu'il s'agisse d'ornements primitifs ou de véritables trésors comme chez les anciens Incas avec lesquels on enterrait leur vaisselle d'argent et leurs bijoux; dans les tombes des Chibchas on enfouissait tous leurs trésors, or, émeraudes, etc.; il y eut des sépultures d'ou les Espagnols retirèrent 37,500 écus d'or. La dernière reine de Madagascar fut enterrée avec cinq cents pièces de soie roulées autour de son corps; dans les plis on enferma une centaine de chaînes d'or, vingt montres d'or, quantité de bracelets et bijoux, de pièces d'or. Les Michmis se contentent de bâtir sur la tombe une petite maison garnie de tous les objets nécessaires à la vie; les nègres du Vieux-Calabar font de même, sans oublier un lit. Ces coutumes ont été pour plusieurs peuples une véritable calamité, détruisant le capital mobilier; c'est ce que les anciens nous content des Albaniens de la mer Noire qui exposaient avec leurs morts tout son argent et tous ses meubles, ce qui les maintenait dans la pauvreté, chacun n'ayant que ses acquêts personnels. On a observé des situations analogues, parmi les Dayaks de Bornéo, certains nègres de la Côte d'Or et des tribus de Peaux-Rouges où il ne restait aux proches que les terres parce qu'on ne pouvait les enfermer dans le sépulcre.

Quand s'est développée l'idée d'une autre vie différente de celle-ci et menée par les morts ou leurs âmes dans une autre région, les rites funéraires s'y conforment et subissent des modifications corrélatives. Ce n'est plus tant les objets eux-mêmes que leur âme dont se serviront les âmes des morts. On sait combien les conceptions animistes ont été générales dans l'espèce humaine; sans abolir les anciennes offrandes en nature, elles en ont modifié le sens au point

de les réduire souvent à un symbolisme, et elles en ont provoqué d'autres, d'accord avec la notion de la propriété qu'on suppose se prolonger dans l'autre monde. Les animaux domestiques étant une partie essentielle de l'avoir d'un homme, on ne pense pas qu'il puisse s'en passer; on les enterre avec lui; son troupeau entier chez les Todas, plusieurs bestiaux chez les Damaras, ses cochons chez les Vatéens, son cheval et son chien dans le Borgou, un ou plusieurs chevaux chez les Patagons, les Comanches, les Yakoutes, les Kirghiz. La conséquence logique de ces pratiques aboutit aux sacrifices humains. Ceux-ci ont pris, en effet, une grande extension et parmi les races les plus éloignées et les plus variées.

Le mort n'a pas seulement besoin de ses armes, de ses engins, de ses vêtements, de ses parures, de ses animaux domestiques; il lui faut encore des serviteurs humains pour que sa vie après la mort soit l'image fidèle de sa vie antérieure. L'immolation des esclaves, des femmes, des amis eux-mêmes s'est donc organisée comme une véritable institution. Elle n'apparaît qu'à un certain degré de civilisation, lorsqu'on a déjà une théorie nette de la vie future. Les races les moins avancées, Australiens, Andamènes, Fuégiens, ne pratiquent pas ces sacrifices funéraires. En revanche, les Canaques de la Nouvelle-Calédonie, les Tongans les plus civilisés, les Polynésiens, les insulaires de Bornéo, les nègres des côtes ou de l'intérieur, les Caraïbes, les Chinouks, les Dakotas de l'Amérique, les Tatares, les Hindous, les Germains, les Celtes, les Grecs homériques les ont pratiquées ou les pratiquent encore. Ce qu'on tue en premier lieu, ce sont les esclaves du mort afin qu'ils lui continuent leurs services: les Kayans, les Malais de Bornéo, les Zoulous, certains nègres de la côte, les Peaux-Rouges de l'Amérique centrale s'en tenaient là; l'égorgement de prisonniers de guerre n'a souvent pas d'autre but que de procurer des serviteurs à un chef décédé. Les Indiens de la Vera Paz au Mexique étaient même plus pressés; ils tuaient les serviteurs un peu avant la mort du maître, afin qu'ils eussent le temps de lui préparer son logement. Au Mexique, on avait soin de tuer le chapelain, afin que le défunt ne fût pas privé dans l'autre monde des cérémonies religieuses. C'est surtout quand il s'agit des rois qu'on multiplie les précautions de ce genre; on leur immole des bouffons qui puissent les amuser, des gens difformes dont l'aspect puisse les faire rire, etc. Très généralement, on sacrifie aussi une ou plusieurs des femmes du défunt, lesquelles ne diffèrent guère d'ailleurs de ses esclaves (V. FAMILLE). Il est évident d'ailleurs que pour le pauvre qui n'a pas d'autre serviteur, comme pour le riche, à qui son troupeau de concubines est aussi précieux que tout autre bien, la société et les services des femmes sont aussi nécessaires dans l'autre vie que dans celle-ci. Ajoutez que l'affection ou la puissance de la coutume rendent fréquemment ces sacrifices volontaires. Les femmes d'un Inca décédé demandaient à mourir et il y avait trop de candidates à l'immolation; il fallait choisir; de même chez les Chibchas, on enterrait à côté du mort les femmes et les esclaves qui le désiraient le plus vivement. Au Congo, quand on enterrait le roi, une douzaine de jeunes filles se précipitaient dans la tombe pour se faire enterrer vivantes; elles étaient si empressées d'entrer au service du prince défunt que, dans leur zèle et leurs efforts pour arriver les premières, elles se tuaient entre elles. À la mort du roi de Dahomey, ses femmes commencent par détruire tout ce qu'il possédait et ce qu'elles ont elles-mêmes, puis elles s'entre-tuent; on a beaucoup de peine à limiter l'hécatombe. On sait que chez les Hindous le sacrifice de la veuve qui se brûlait sur le bûcher de son mari était volontaire, d'autant que si elle voulait s'y soustraire la réprobation générale l'en empêchait. Ainsi ce qui avait été primitivement un égorgement violent n'était plus qu'une immolation consentie et parfois désirée par la victime. Le principe d'expédier au mort des compagnons n'avait pas été appliqué qu'à ses esclaves et à ses femmes. Parmi les Peaux-Rouges, on cite plusieurs cas où, pour

assurer le bien-être d'un enfant aimé qui vient de mourir, on tue sa mère, sa tante ou sa grand-mère. Ce ne sont pas seulement les serviteurs et les parents qui sont ainsi expédiés dans l'autre monde ou s'y rendent de leur plein gré. Ce sont aussi de simples amis, comme aux îles Fidji; chez les Guaranis, les anciens Germains, Gaulois et bien d'autres peuples, les guerriers les plus dévoués à un chef ne voulaient pas lui survivre. Ils se tuaient, se brûlaient sur son bûcher. Nous aurons occasion de donner sur ces sacrifices funéraires des détails complémentaires en décrivant les funérailles solennelles faites aux princes. Ils en constituent un élément capital.

Ceux qui survivent, sans pousser l'attachement pour le mort jusqu'à lui faire cortège dans l'autre vie, lui donnent cependant des gages et lui offrent une partie d'eux-mêmes soit comme à un être surnaturel pour gagner sa faveur, soit pour maintenir la solidarité. Cette velléité est au fond des pratiques les plus énergiques du deuil. Elles ont été décrites dans l'art. DEUIL; nous nous bornerons donc à les rappeler. On offre au mort du sang, ce qui peut se référer au cannibalisme, mais offrir le sien signifie qu'on lui donne en gage quelque chose de soi; la pluralité des tribus sauvages se balafrent aussi; beaucoup se mutilent, se faisant arracher une dent, couper les oreilles, un doigt ou seulement une phalange. L'offrande la plus usuelle est celle de la chevelure; primitivement on la jette sur la tombe; plus tard le sens initial de la pratique peut se perdre, elle n'en subsiste pas moins et est presque universelle; aux funérailles de Patrocle, les Myrmidons couvrent de leurs chevelures le corps du héros. Achille, se consacrant lui-même à sa vengeance et promettant de le rejoindre ensuite, met ses cheveux coupés dans les mains du mort. Le symbolisme est ici aussi clair que chez les Tasmaniens ou les Péruviens. Le don fait au mort d'une partie de sa personne n'est pas seulement un témoignage d'affection ou un sacrifice destiné à gagner sa faveur, mais une sorte d'union intime avec lui, garantissant une réunion prochaine dans l'autre monde.

Les conceptions de survivance se spiritualisant, ce ne sont plus les objets eux-mêmes, mais leurs ames qu'on expédie au mort. Cette manière de faire va particulièrement avec l'usage de la crémation. On brûle avec le mort les aliments qu'on lui offre, les objets qui lui appartiennent. Mais nous la rencontrons aussi chez des peuples à qui la crémation est inconnue. Chez les Chippeouais, quand un individu meurt, ses parents brisent ses fusils et ses autres armes, lacèrent ses vêtements, sa tente; on pense que les âmes de ces objets accompagneront la sienne. Chez les Comanches, on brûle les armes du mort. Les Dagos de la Guinée brûlent les ustensiles domestiques, les provisions alimentaires. Les conceptions se raffinant à mesure qu'on progresse dans l'évolution, nous arrivons à l'idée du sacrifice (V. ce mot) chez les Indo-Européens; on brûle les offrandes, persuadé que l'esprit en consomme non la substance, mais l'essence; peut-être aussi y eut-il parfois confusion entre l'âme et le feu du sacrifice, bien que cette hypothèse développée par Fustel de Coulanges soit certainement inexacte dans la plupart des cas. Le dernier terme du symbolisme est celui auquel sont parvenus les Chinois; signalé par Marco Polo, il l'a été plus récemment par J. Thompson. On ne brûle plus les objets, mais simplement les images en papier de ces objets, maisons, meubles, chevaux, dames, pages, pièces de monnaie, etc. On cite ailleurs des parents plus matérialistes qui enterrent, brûlent bien la monnaie elle-même, mais ont soin d'en fabriquer de fausse en clinquant. Les Japonais ont substitué au suicide de serfs, par vingt ou trente, le sacrifice d'effigies. Le simulacre suffit, d'autant que l'idée de la vie future n'est plus la même et que souvent on continue de pratiquer des actes dont le sens échappe.

Chez les nègres, les Peaux-Rouges et autres peuples qui détruisent aussi tout ce qui a appartenu au mort, il peut intervenir une autre idée, combinée au besoin avec la pre-

mière, celle de la souillure résultant de la mort, du danger qu'il y aurait pour les survivants à employer ces objets. Les sauvages, peu avancés en civilisation, abandonnent la hutte où un homme est mort; ils la lui laissent, craignant son âme qui, restée là, leur serait nuisible; ainsi font les Kamtchadales, les Creeks, les Chibchas; en Afrique, les Baloundas; les Hottentots déplacent leur kraal; les Boubis de Fernando Po évacuent même leur village; les Betchuanas quittent leur ville à la mort du roi, et des peuples civilisés ont gardé des habitudes semblables, au moins pour les palais. Un certain nombre de rites funéraires ont été visiblement inspirés par la crainte du mort. Les Santals portent le corps en rond trois fois, le faisant tourner pour qu'il ne sache plus où il est, ni quelle direction prendre pour les joindre. Les Egyptiens modernes le font aussi tourner pour l'égarer et qu'il ne sache plus retrouver sa route. Les Grønlandais le font sortir par la fenêtre. Les Siamois font un trou au mur, puis ils tournent trois fois le corps sur lui-même. Les Sibériens, plusieurs tribus polynésiennes lui jettent des pierres quand ils reviennent après l'avoir déposé, afin de l'empêcher de les suivre. Les paysans actuels de la Poméranie et du Brandebourg ont des usages analogues. Au contraire, les Indiens du Yucatan, pour que le revenant ne s'égaré pas, marquent à la craie la route du tombeau à sa hutte; les Yakoutes traçent des signaux. D'autres peuples, en très grand nombre, pensent que le contact avec le mort souille les vivants et exige une purification; les Polynésiens, les Iraniens fournissent de mémorables exemples de cette croyance très répandue. Les funérailles se terminent alors par des purifications.

C'est encore aux idées relatives à l'autre monde qu'il faut relier les coutumes d'orientation des cadavres. Les Araucaniens leur tournent la face vers l'O. parce que c'est de ce côté qu'ils placent la terre des esprits. Les Betchuanas et les Damaras les orientent vers le N., parce qu'ils pensent que leurs ancêtres en sont venus et que les âmes y retournent. Les Péruviens des plateaux, plaçant leur autre monde à l'E., tournaient de ce côté la face des morts; ceux de la côte n'ayant pas cette opinion ne suivaient pas l'usage. Un grand nombre de peuples tournent leurs morts vers le couchant, d'autres vers l'orient. Dans les sépultures préhistoriques on en a trouvé orientés vers le N., vers l'E. Les Bongos du Haut-Nil enterrent les hommes face au N., les femmes face au S. Les gens de l'Outhyamouesi qui meurent en voyage sont enterrés la tête dans la direction de leur village. Les musulmans se font tourner vers La Mecque, les juifs vers Jérusalem.

Quelques peuples se préoccupent de munir les morts pour ce grand voyage et ne se contentent pas de les tourner du bon côté. Les Russes leur donnent une sorte de passeport, un certificat de bonne conduite qui, placé dans leur main, leur facilitera l'entrée du paradis. Les Egyptiens mettaient dans la bouche de la momie une pièce d'or ou d'argent. Les Grecs y plaçaient une obole destinée à acquitter le prix du passage du fleuve infernal (V. ci-après). Les Mexicains donnaient au mort une série de recommandations écrites, destinées à lui signaler et à lui faire éviter les périls du voyage funèbre. Les Badages des monts Nilgherries, dans l'Inde, amènent sur la tombe un veau que l'on charge des péchés du défunt. Les Gallois avaient des mangeurs de péchés, auxquels on donnait, devant le cadavre, une miche de pain; en la mangeant, ils absorbaient du même coup les péchés du mort qui se trouvait ainsi purifié. Mentionnons enfin ici une interprétation donnée par nombre de sauvages sud-américains au dépôt d'aliments dans la fosse; ils estiment que c'est afin d'empêcher les vampires ou les mauvais esprits de manger le mort qu'on leur offre cette pâture. Nous voici près du gâteau de miel offert à Cerbère par les Grecs et que souvent on plaçait dans les tombeaux.

Les cérémonies funéraires avaient une importance et un éclat exceptionnels quand il s'agissait des rois. Il n'y a pas de question où la politique et la hiérarchie sociale se soient

plus traduites dans les mœurs. L'idée philosophique de l'égalité devant la mort n'est vraie qu'au fond; mais jamais l'inégalité des hommes n'est plus manifeste que dans les funérailles. Dès qu'il existe une hiérarchie sociale (V. ETAT), on suppose qu'elle se continue après la mort, et on favorise d'un traitement exceptionnel ceux qui sont à la tête. Aussi les monarchies absolues ont-elles donné lieu à des pompes funèbres extraordinaires. Celles des peuples historiques seront retracées ci-dessous. Rappelons que les sacrifices humains sont, en bien des lieux, un des grands luxes de ces cérémonies. Ils ont pris une extension effrayante au Dahomey et valu à ce royaume une sanglante renommée; mais, dans les principaux royaumes nègres, on constate des coutumes semblables. Hérodote a décrit les funérailles du roi des Scythes. On prenait le corps et on l'encrairait, vidant les entrailles et l'embaumant; on le mettait sur un char qu'on promenait à travers tout son royaume; sur son passage, les sujets se balafrèrent, se coupaient l'oreille en signe de deuil; au terme de ce voyage, on l'ensevelissait auprès de ses prédécesseurs avec une de ses concubines, son cuisinier, son palefrenier, son huissier, son courrier, quelques chevaux, ses plus beaux meubles, ses trésors. On amoncelait sur la fosse un grand tertre, puis on étranglait cinquante de ses officiers avec cinquante chevaux, et on empalait leurs corps empaillés, rangeant cette garde de cavaliers autour du tumulus. Ce que Marco Polo raconte des funérailles des khans de Tartarie, des empereurs mongols, est du même genre. On les ensevelissait dans les monts Altaï; tous les gens que l'escorte du convoi funèbre rencontrait sur la route étaient égorgés pour aller servir en l'autre monde le prince. Quand fut enterré Mangou, plus de dix mille personnes furent ainsi tuées sur le chemin. Les funérailles des grands chefs barbares, Alaric, Attila, furent marquées par des scènes semblables; ce furent probablement les cérémonies à la fois les plus coûteuses et les plus sanglantes de l'histoire de leurs sujets.

Pour compléter cet exposé, il faudrait parler des fêtes des morts, de banquets anniversaires, mais le sujet est traité ailleurs (V. FÊTE et MORT [Religion]).

Les sépultures individuelles et collectives. En passant en revue les divers procédés funéraires, nous avons eu occasion d'aborder la question de la répartition des sépultures, lesquelles sont tantôt cachées, tantôt apparentes, tantôt individuelles, tantôt collectives, tantôt isolées, tantôt groupées. La préoccupation de préserver les corps des mutilations conduisit aussi bien aux sépultures apparentes qu'aux sépultures mystérieuses. Dans le premier cas, ne redoutant que les bêtes, on amoncelle de la terre, des pierres sur le tombeau; dans le second, lorsque des nomades ou des envahisseurs craignent que le corps d'un chef ne soit exposé à des vengeances posthumes, ou que l'on ne viole sa tombe pour dérober les trésors qui y sont entassés, ils cherchent à le soustraire à tous les yeux. Les Chibchas plantaient des arbres sur une tombe ordinaire afin de la cacher; mais s'il s'agissait du cacique de Bogota, on détournait une rivière, on creusait la fosse dans son lit, puis on la laissait reprendre son cours. Les Visigoths firent de même pour la sépulture d'Alaric creusée dans le lit du Busento par des esclaves qui furent ensuite égorgés. Les Betchuanas enterrent les chefs dans le parc à bestiaux, puis font passer et repasser le bétail au-dessus de manière à en effacer tout vestige. Les Cafres ont une pratique analogue. Quelques-uns des peuples qui portent les ossements sur les sommets montagneux le font pour les cacher. En somme, ce sont là des faits exceptionnels. Dans la grande majorité des cas, les hommes comptent sur le respect et la crainte qu'inspirent les morts, et les tombeaux sont apparents.

Chez les sauvages primitifs et les nomades, les sépultures sont généralement isolées. Avec la vie sédentaire et la constitution de la famille apparaissent les tombeaux de famille. Mais, de même que la tribu a précédé la famille (V. ce mot et ETAT), de même les sépultures collectives, les cimetières ont précédé les tombeaux de clan ou de famille.

Nous les avons signalées dès l'âge de pierre. Délaissés probablement pour ceux où l'on ne réunit que les parents, ils reparaissent quand la population plus dense se concentre en villages et en villes. Dans les villes, la place manque pour creuser le tombeau auprès de chaque maison ; force est de les grouper, d'édifier à côté de la cité des vivants celle des morts. Les princes, les rois continuent seuls d'avoir leur monument isolé. L'ancienne Egypte creusa dans les rochers qui dominent la vallée du Nil de vastes nécropoles ; les peuples de la Syrie, de l'Asie Mineure en firent autant. Les Hébreux enterraient dans les cavernes, les grottes, les jardins, sur les pentes rocheuses, couvraient les tombeaux de pierres, s'efforçant d'avertir les passants et de leur éviter la souillure du contact. Dans les cimetières de Palestine et de Syrie, il y a plusieurs étages ; on superpose les morts dans les niches. Les rois avaient leurs tombeaux plus somptueux ; ceux des Juifs, au N. de Jérusalem, ont des cours servant de vestibule. Les Indo-Européens d'Europe ont eu d'abord des tombeaux de famille. Athènes en conserva quand elle put, mais eut son cimetière extra-urbain ; Sparte, très vaste pour sa population, enterra dans l'enceinte de la ville. Les Romains eurent des tombeaux de famille sur leurs domaines ; des scrupules religieux firent renoncer aux sépultures à l'intérieur du *pomerium* ; on eut un cimetière public pour les esclaves et les pauvres, sur le mont Esquilin ; les riches avaient pour leur personnel de serviteurs des *colubaria*, sortes de ruches dont chaque alvéole recevait une urne funéraire ; les gens peu fortunés formaient aussi des associations funéraires pour édifier un *colubarium* collectif ; les catacombes, où les chrétiens enterrèrent, eurent ce caractère (V. ci-après et CATACOMBES). Nous donnerons tout à l'heure les détails relatifs aux sépultures chrétiennes et musulmanes. Les Chinois ont leurs cimetières sur les collines. Ils les entourent de pins, de cyprès, ou encore de murs ; les tombeaux ont l'apparence de petites maisons ; les pauvres se contentent de pyramides de terre. Les Chinois attachent le plus grand prix à reposer dans le sol natal. Aussi ne s'expatrient-ils pas sans idée de retour et ont-ils soin de stipuler qu'on rapatriera leurs ossements.

Architecture funéraire (V. ARCHITECTURE, t. III, pp. 694-696).

Après ces considérations générales, il nous reste à examiner les cérémonies funéraires principales des grands peuples civilisés ; nous ne répéterons pas ce qui a été dit précédemment, nous bornant à signaler les particularités intéressantes pour l'histoire.

AMÉRIQUE. — Dans le Pérou des Incas, la conquête n'avait pas effacé la variété des modes de sépulture. En pleine campagne ou dans des bois sacrés se dressaient les tombeaux des grands et des rois. Le premier Inca et sa femme gisaient embaumés dans une chapelle ; posés sur des tables d'or, ces corps étaient sans cesse éventés par deux femmes masquées d'or. La chapelle était entièrement revêtue d'or, et des trésors énormes y étaient accumulés. Les tombeaux des grands étaient moins riches, mais néanmoins fort somptueux, dans des caveaux voûtés, tapissés de cotonnades, remplis de bijoux ; les femmes favorites, les pages et serviteurs y étaient ensevelis en même temps que le maître. Sur chaque tombe on plaçait les insignes de la profession du défunt : une hallebarde, une pique ou un casque pour un soldat, un arc et des flèches pour un chasseur, un marteau pour un orfèvre, etc. Le deuil durait une année.

Les Mexicains faisaient aux gens du simple peuple un caveau maçonné où l'on asseyait le corps avec son épée, son bouclier, quelques bijoux et aliments ; si c'était une femme, un fuseau, une quenouille, des ustensiles de ménage ; tous parés de leurs plus beaux habits et mieux accoutrés qu'ils n'étaient en vie ; on les revêtait de costumes semblables à ceux de leur dieu protecteur, estimant que selon le genre de mort on habiterait des provinces différentes de l'autre monde. Les noyés, les condamnés pour adultère, les soldats, etc., recevaient chacun leur costume spécial. La grande affaire était les funérailles royales. Dès

que le roi tombait malade, on mettait un masque aux principales idoles. Dès qu'il était mort, on l'annonçait à tout le royaume et qui pouvait venait. Les obsèques étaient célébrées au bout de quatre jours. Dans l'intervalle, seigneurs de la cour et vassaux veillaient, pleurant le défunt. Celui-ci était déposé en la grande salle du palais, sur des plumes. On le lavait, lui coupait une mèche de cheveux, lui plaçait une émeraude dans la bouche ; on le couvrait de dix-sept couvertures, puis du livre de son dieu protecteur. Sur le visage, on attachait un masque, on ornait le corps de bracelets, anneaux, pendants d'oreille, chaînes et autres bijoux ; l'esclave allumeur de lampes était immolé afin d'éclairer son maître dans les ténèbres de l'autre monde. Après quatre jours, on portait le corps du défunt dans le temple qu'il avait désigné pour son lieu de sépulture, escorté de toute sa cour, pleurant ou chantant, portant des armes et richesses destinées à être brûlées avec le cadavre. Le grand prêtre, suivi de ses prêtres, reçoit le corps, disant les prières funèbres, puis il le fait porter sur un bûcher et brûler avec tous ses plus précieux bijoux, armes et parures, et de plus avec un chien, auquel on passe une flèche à travers le cou, pour le faire gémir. Pendant que le bûcher flambe, les prêtres immolent autour au moins 200 esclaves, arrachant le cœur qu'ils jettent dans le foyer, déposant les corps à part dans des cercueils ; on brûlait de préférence des monstres, esclaves estropiés ou difformes dont les rois entretenaient une bande. Le lendemain, quand le corps est brûlé, on recueille les restes, les cendres, les dents et l'émeraude, on y joint la mèche de cheveux et une autre coupée à la naissance et gardée depuis ; on les place dans une chasse surmontée d'une statue en bois du mort. On continue les cérémonies en l'honneur du mort pendant quatre jours, ses femmes et filles et les gens de qualité lui apportant des offrandes ; le quatrième jour on tue une quinzaine d'esclaves ; le vingtième, on en tue cinq ; le soixantième jour, trois ; enfin, le quatre-vingtième, neuf.

INDE. — On trouve dans le Ramayana une magnifique description des funérailles royales. Le corps du défunt est d'abord placé dans un vase d'huile de sésame ; après quelques jours de deuil, la dépouille est parée par le fils qui la vêt d'une belle robe, la parfume, la fait poser sur un lit décoré de pierres et porter au bord du fleuve. En tête du cortège marchaient les prêtres, munis du feu sacré ; des serviteurs apportent des bois odoriférants, des urnes remplies de beurre, de graisse, d'huile de sésame, de parfums. Le bûcher est formé de bois d'arbres de santal, d'anomes à racines jaunes, de guimauves, de fibres de lotus. Le corps est déposé au sommet ; autour sont placés les vases sacrés, les huiles, les parfums, les baguettes de bois par la friction desquelles on fait jaillir le feu sacré. Le fils trace avec la charrue un sillon autour du bûcher, puis il y met le feu. Après que le corps est consumé, il puise dans le fleuve sacré de l'eau avec ses mains et fait des libations. Il rentre dans le palais, y reste dix jours couché, puis se purifie. Le corps du Bouddha fut plongé dans l'huile, emmailloté de bandelettes de coton et serré dans un coffre de fer, puis brûlé le septième jour. Les restes déposés dans une urne d'or furent bientôt dispersés comme reliques.

Les funérailles actuelles des Hindous ont été décrites maintes fois ; la relation sommaire de l'*Univers pittoresque* est une des plus exactes. Le corps est paré, parfumé, couvert de fleurs, puis porté au bûcher. Dans le Dekhan, la face est découverte et peinte de carmin ; des musiciens précèdent le convoi ; dans le Nord, le corps est couvert ; il n'y a pas de musique ; les assistants gémissent. Le bûcher d'une personne ordinaire a 4 à 5 pieds de haut ; il est fait de bouse de vache, à moins qu'on n'ait les moyens de le faire en bois de santal. Il est dressé auprès d'un cours d'eau, décoré de fleurs ; du beurre et des huiles odoriférantes sont jetés dessus. On commence par faire quelques offrandes de fruits, de riz, de bétel, puis un parent met le feu ; il va, avec les autres, se purifier dans la

rière; drapés dans leurs vêtements mouillés, assis près du bûcher, ils attendent qu'il achève de brûler, bien que les prescriptions religieuses ne soient pas de mouiller ses vêtements, ni de pleurer, mais bien d'apaiser son chagrin par la récitation de versets sacrés. Les cendres sont jetées à la rivière de préférence. On élève pourtant des tombeaux, en forme de petits autels carrés, aux guerriers morts les armes à la main et aux veuves qui se sont brûlées avec le corps de leur époux. Les riches font d'énormes dépenses pour les funérailles. On en cite un qui, sans parler des cadeaux aux brahmanes, distribua 1,250,000 fr. d'aumônes.

ÉGYPTÉ. — Il n'y a pas de pays où les funérailles aient eu plus d'importance qu'en Égypte, et elles nous sont connues jusque dans le dernier détail. Nous ne pouvons reproduire ici les descriptions complètes qu'on trouvera dans les ouvrages spéciaux (V. ÉGYPTÉ). Nous avons indiqué plus haut les procédés d'embaumement. La fameuse cérémonie du jugement des morts a été décrite et commentée ailleurs (V. ÉGYPTÉ, t. XV, pp. 670-672). Pour ce qui concerne l'architecture funéraire (V. ARCHITECTURE, t. III, pp. 694-696). Il ne nous reste donc qu'à retracer la scène même des funérailles. A.-M. B.

Lorsque la momie sortait des mains des embaumeurs, elle était rapportée à la maison des parents et, couverte d'amulettes, on l'étendait sur le lit funéraire. On la posait ensuite sur pieds au milieu de la salle où se réunissait la famille, et la veuve et les enfants, cheveux épars, agenouillés à terre, lui caressaient les jambes en se frappant le front et la poitrine. Un prêtre approchait du visage de la momie un vase d'où sortait une flamme parfumée d'encens, et tous acclamaient le défunt par son titre. Le corps était alors transporté dans la cabine d'une barque posée sur un traineau remorqué par quatre génisses. Dans cette barque, image de celle dans laquelle le dieu Soleil fait son voyage quotidien sur le Nil céleste, le défunt accomplissait la partie du voyage terrestre qui constitue le transport funéraire. A ce transport prenaient part les parents, les serviteurs ou servants portant les offrandes, les vases canopes, les figurines et autres objets du mobilier funéraire qui devaient être enfermés dans l'hypogée avec la momie. A ces gens se joignaient d'autres personnes étrangères à la famille, appartenant à des sortes de collèges sacerdotaux, qui, moyennant salaire, intervenaient aux funérailles pour leur donner plus de pompe. Mentionnons d'abord une classe



Convoi funèbre égyptien.

de femmes, comparables aux *præficæ* de Rome, qui précédaient ou suivaient le corps en poussant des cris, en se jetant de la boue sur la tête, en se frappant la poitrine en signe de douleur. Ces femmes étaient appelées *djertiou*, nom donné dans les écrits religieux à Isis et à Nephthys en souvenir de leurs lamentations aux funérailles d'Osiris. Une autre classe était les *khennou*, les *θηρηνοδοί* d'Athènes qui précédaient la barque funèbre en chantant des hymnes de circonstance, puis les *hosou*, individus des deux sexes qui accompagnaient le chant en frappant l'une contre l'autre les paumes de leurs mains.

Un *kher-heb* ou prêtre officiant et un assistant nommé *sotem* accompagnaient de près la momie, et tous les autres, divisés en bandes, ou la précédaient ou la suivaient dans un ordre qui peut n'avoir pas toujours été le même. Nous suivons celui qui est donné par une peinture de la nécropole thébaine. Le cortège s'ouvre avec une bande de six hommes et de huit pleureuses qui, par gestes et paroles, témoignent de leur douleur (V. fig. ci-dessus). Ils disent entre autres : « Pleurez l'homme de bien qui fut merveilleusement bon et eut le mensonge en horreur. » Suivent quatre bœufs tirant au moyen d'une corde attachée à leurs cornes le traineau avec la barque, dans l'intérieur de laquelle se voit la momie couchée sur un lit funéraire très bas. Deux hommes stimulent les bœufs et leur crient : « Tirez, ô bœufs ! vers l'Occident, votre seigneur vient derrière vous. » Le *sotem*, qui suit, tient

dans la main gauche un petit seau plein de lait et en arrose le sol de la main droite en disant : « Je purifie pour toi le chemin avec du lait. » Cependant le *kher-heb*, couvert de la peau de panthère, et tourné vers la momie, l'enveloppe de fumée d'encens et la purifie avec de l'eau fraîche en prononçant une courte allocution qui se termine par : « En paix ! en paix auprès du dieu grand ! » Derrière la barque une femme, que l'inscription dit être l'épouse du défunt, guide un chœur de deux hommes et de huit pleureuses qu'elle excite à se lamenter. Le cortège est fermé par un groupe de quatre dignitaires reconnaissables à l'élégance de leurs vêtements et à leur longue canne. Ils disent : « C'est un homme ami de la vérité et ennemi du mensonge qui se dirige en paix vers son caveau funéraire », et, en effet, le cortège se dirige lentement vers la nécropole située sur la rive gauche du Nil, au pied de la chaîne libyque. Les morts dont la résidence était dans une ville de la rive droite ne pouvant être transportés en traineau, on leur faisait faire la traversée du fleuve et quelquefois parcourir un trajet assez long. La momie étant placée dans une barque couverte d'un élégant baldaquin, apparaissaient quelques pleureurs avec le *kher-heb* et le *sotem*. Ils se mettaient en mouvement, puis le reste du cortège précédaient ou suivait sur d'autres barques en se conformant au rite déjà énoncé.

Une fois la momie introduite dans son caveau et placée dans son sarcophage, on accomplissait, non sur elle, mais

sur une statue du mort qui matérialisait son individualité d'outre-tombe, on accomplissait, dis-je, une cérémonie finale et très compliquée, appelée *ap-ro*, c.-à-d. « ouverture de la bouche ». On immolait d'abord un bœuf, une gazelle et une oie, que l'on offrait en expiation à la statue du défunt ; puis, avec la cuisse d'un de ces animaux ou avec un instrument qui en rappelait la forme, on touchait sa bouche et ses yeux pour les lui ouvrir, pour lui rendre la parole et la vue. Cette opération était accompagnée de nombreuses prières, incantations et adjurations longuement énumérées dans une composition liturgique qu'a traduite un égyptologue italien, M. Schiaparelli, sous le titre *Il Libro dei funerali degli Antichi Egiziani*, et au remarquable travail duquel a été empruntée la matière de cet article. La cérémonie de l'*ap-ro* étant terminée, la chambre funéraire était murée pour l'éternité.

Paul PIERRET.

GRÈCE. — Le culte des morts était un des fondements de la société hellénique ; elle prit donc un soin extrême des funérailles, vénérant les tombeaux et les protégeant contre toute profanation. Il était essentiel pour le bonheur après la mort que le corps fût enseveli dans le sol natal à portée des proches, qui lui rendaient les devoirs funèbres impliqués dans le culte (V. FAMILLE et MORT [Religion]). Seul, le traître à la patrie et le criminel condamné à mort étaient privés de sépulture. Leur corps était jeté à la voirie, exposé aux bêtes, sans que nul pût l'ensevelir ; on sait que l'accomplissement de ce devoir, malgré une interdiction de son oncle, immortalisa Antigone, dont les poètes tragiques célébrèrent la vertu. Platon considère qu'une belle vie a pour conclusion indispensable des funérailles honorables. Le fils que la loi de Solon dispensait, après certains méfaits paternels, de toute obligation filiale, ne l'était jamais de celle de l'ensevelir et de lui rendre les derniers devoirs. Dans la vie publique et les rapports internationaux, les scrupules n'étaient pas moindres. On ramenait dans la patrie les restes de ceux qui avaient succombé au loin ; après chaque bataille, on relevait ses morts ; le vainqueur ne pouvait refuser une trêve pour cette cérémonie. On sait que les généraux athéniens, vainqueurs à la bataille navale des îles Arginuses, ayant été empêchés par une tempête de recueillir les morts, furent condamnés à la peine capitale et exécutés. A défaut du corps, quand on n'avait pu le retrouver, on dressait du moins au mort un semblant de tombeau dans sa cité, un cénotaphe.

L'*Iliade* se conclut par le récit des funérailles d'Hector ; peu avant est le récit de celles de Patrocle ; nous sommes donc abondamment renseignés sur les funérailles aux temps homériques. Les parents fermaient les yeux au mort, lavaient son corps, l'oignaient de parfums, le revêtaient d'une tunique blanche de toile fine et le couchaient sur le lit, les pieds tournés vers la porte. Ses proches parents, amis, les hommes comme les femmes, l'entouraient et se lamentaient à haute voix. Des chanteurs entonnaient des chants funèbres (*θηρηνοι*) entrecoupés par les gémissements. L'exposition du corps se prolongeait longtemps, neuf et même dix-sept jours, dit le poète. Pendant ce temps, on dressait le bûcher. Frotté d'huile et vêtu de ses plus beaux habits, le cadavre y était brûlé ; autour, on sacrifiait des brebis, des bœufs et des captifs. On achevait d'éteindre le feu avec du vin. Les os et les cendres étaient arrosés de vin et d'huile, puis serrés dans des urnes ou des coffres qu'on enveloppait de tissus de pourpre et qu'on déposait dans une fosse. Au-dessus on élevait un tumulus. Des jeux, des luttes, célébrées en l'honneur du défunt, et un grand banquet terminaient les funérailles. Les sépultures de Rhenæa, près de Délos, ont livré un grand nombre de ces réceptacles de cendres (*δοσθηζαι*). Les ossements souvent sont renfermés dans un *άλπτis*, vase hémisphérique de bronze, très mince, d'un diamètre de 10 à 12 pouces ; trop fragile, cette boîte est abritée dans une gaine de marbre munie d'un couvercle. Souvent aussi, les boîtes sont en plomb, rondes ou carrées. Bien que ces sépultures et celles du Pirée, qui ont fourni des objets semblables, soient d'une date très postérieure

aux temps homériques, il n'y eut pas, sauf dans le détail, de modifications notables ni dans le cérémonial, ni dans le matériel funéraire.

En Attique, les funérailles se faisaient très simplement, sans déploiement de luxe ; Solon avait réagi contre les mœurs importées d'Asie, qui tendaient à donner un grand apparat aux obsèques. Les campagnards procédaient assez sommairement ; l'inhumation semble avoir dominé parmi eux. Les proches parents du mort creusaient sa fosse, l'y déposaient, la recouvraient d'un tumulus, sur lequel on semait du blé pensant que la terre nourricière ensemencée apaiserait le corps. La cérémonie se terminait par un banquet où l'on s'interdisait de faire du défunt un éloge exagéré ; c'eût été sacrilège. La législation restrictive de Solon montre que les bourgeois et les nobles s'efforçaient d'imiter la splendeur des funérailles homériques. Les peintures des vases peints, complétant les descriptions des auteurs, permettent de retracer les rites des obsèques.

Le corps était lavé et oint par les femmes ; on lui mettait dans la bouche une obole (*ναυλον*, *δανάκη*) destinée à payer Charon, le batelier des enfers. On retirait au mort son anneau dès qu'il avait rendu son dernier soupir, pour ne le lui remettre qu'au moment de le poser sur le bûcher. On l'enveloppait d'un linceul blanc et on le décorait de fleurs, surtout d'ache et de myrte. Puis on l'exposait sur un lit (*κλίνη*) garni de tapis. Au près était la coupe des libations funèbres et des offrandes destinées à décorer le bûcher ou le tombeau. Solon avait limité la durée de l'exposition du corps ; on attendait d'être sûr que la mort était réelle. Les parents assemblés autour du cadavre devaient modérer l'expression bruyante de leur douleur ; Charondas l'interdit même absolument. Des chanteuses mercenaires venaient, au son de la flûte, moduler des hymnes funèbres (*ιάλλεμοι*). Quelquefois on mettait du rouge au visage ; s'il était décomposé, on le voilait. En général, le deuxième jour, au lever du soleil, on emportait le corps (*εκφορά*). Des pleureuses appointées (*θηρηνοδοι*) ou des joueuses de flûte (*καρτηναι*) précédaient le convoi ; ensuite, passaient les hommes en deuil habillés de noir ou de gris, la tête rasée ; des parents et amis portaient le cercueil de bois ou d'argile ; derrière étaient les femmes, vêtues de blanc. Solon n'admettait en dehors des proches parentes que les sexagénaires. Le corps était enterré ou brûlé selon les habitudes de chaque lieu et de chaque famille. La crémation paraît avoir été plus fréquente, à en croire les auteurs ; toutefois on a retrouvé une très grande quantité de tombeaux à inhumation. Cicéron estime que ce fut le mode primitif. En Attique, on manquait de bois, de sorte qu'il est vraisemblable que les gens de la campagne enterraient leurs morts ; ils creusaient les tombes dans le rocher. Les corps y ont été exhumés, renfermés soit dans des cercueils en bois ou en argile (*λάρναξ*, *σορός*), soit dans des caveaux maçonnés ou taillés dans le roc. Les Grecs ne semblent pas avoir attaché une grande importance au mode de sépulture ; les deux sont désignés indistinctement par le même mot (*θάπτειν*). Les Lacédémoniens et les citoyens de leur colonie de Tarente enterraient dans la ville même, les Athéniens et la plupart des Grecs en dehors. Les tombeaux s'allongeaient le long des routes depuis les portes de la ville. On avait le droit d'ensevelir ses morts chez soi, dans ses terres. Les citoyens morts à l'étranger étaient incinérés et l'on rapportait leurs cendres. Les expéditions militaires développèrent donc l'usage de la crémation. Après avoir déposé le corps ou ses cendres dans le tombeau, ceux qui lui avaient fait cortège entraient à la maison où était célébré un repas funèbre (*περδειπνον*). Les convives avaient une couronne sur la tête. Le deuil durait trente jours à Athènes, moins à Sparte. Trois sacrifices en marquaient les étapes, le troisième jour (*τριτα*), le neuvième (*ενετα*) et le trentième (*τριακάς*). Les cérémonies et hommages rendus ensuite au défunt se réfèrent au culte des morts (V. MORT [Religion]).

Il faut encore rappeler ici la coutume athénienne des

funérailles publiques, faites aux frais de l'Etat aux citoyens morts pour la patrie. Thucydide en parle en ces termes, à propos de la guerre du Péloponèse : « Fidèles à une vieille tradition, les Athéniens organisèrent des funérailles publiques pour ceux qui avaient succombé les premiers dans cette guerre. Cette cérémonie est réglée de la manière suivante : Trois jours avant on dresse une tente où est exposée la dépouille mortelle des guerriers ; chacun y apporte des offrandes aux siens. Le jour de l'enterrement, chaque tribu a son char qui porte des cercueils en bois de cyprès renfermant les corps des membres de cette tribu. On porte une *kliné* vide et couverte pour ceux dont on n'a pu retrouver les ossements. Tous ceux qui veulent, amis ou simples habitants de la ville, suivent le convoi, ainsi que les femmes, pleurant chacune leurs parents. On fait l'inhumation dans un tombeau public, situé dans le plus beau faubourg d'Athènes. Cette localité sert à ensevelir tous ceux qui sont tombés sur le champ de bataille, à l'exception toutefois des héros de Marathon ; ceux-ci, en effet, furent inhumés sur place, à cause de leur vaillance exceptionnelle. Le cercueil une fois recouvert de terre, un homme choisi dans la ville, qui semble avoir de la sagesse et jouir d'une certaine autorité, prononce, sur une tribune construite à cet effet, un panégyrique approprié à la circonstance. » Telle fut l'origine des *oraisons funèbres* (V. cet art. et ORATOIRE [Art]).

À Sparte, on n'employait pour les morts ni essences ni parfums ; on ne les lavait pas ; on ne leur mettait pas de couronne ; on se contentait, lorsqu'ils étaient morts pour la défense de la patrie, de les revêtir d'une robe de pourpre et de les coucher sur un lit couvert de feuilles d'olivier. On les portait sans pompe ni instruments au tombeau de famille. Ceux qui assistaient au convoi ne devaient pousser aucun cri ni verser de larmes en public, excepté pour les funérailles royales ; celles-ci avaient lieu après une exposition du corps qui durait dix jours pendant lesquels chaque maison prenait le deuil et les affaires publiques étaient suspendues.

Sur les tombeaux grecs, les documents abondent ; on trouvera des détails à ce sujet dans l'art. ARCHITECTURE, t. III, pp. 694-696. Contentons-nous d'indiquer qu'on retrouve les divers types signalés déjà, le tumulus, la caverne naturelle ou aménagée ou artificielle, les chambres souterraines, les caveaux maçonnés. Les tombeaux taillés dans le roc ont donné lieu à de belles œuvres architecturales, non moins que les édifices élevés de toutes pièces. On a retrouvé, par exemple à l'île de Childromia, et à Athènes, des sépultures intactes. Dans les premières, le tombeau est une excavation quadrangulaire où le corps tient à peine ; au pied est un autre compartiment maçonné et fermé de même par des dalles, où l'on a placé les provisions du mort, cruches, vase à huile, coupes, miroir en bronze, lampe, etc. Le dispositif était semblable quand le mort était enfermé dans un cercueil ; à ses pieds était la caisse funéraire contenant ses bagages.

ROME. — Les funérailles romaines étaient réglées avec cette méthode et ce formalisme qui caractérisent les institutions du peuple-roi. Au moment où l'agonisant expirait, ses parents lui donnaient le dernier baiser, comme pour recueillir son souffle. Ils lui fermaient les yeux et la bouche, tachant de conserver la sérénité du visage. Puis ils l'appelaient à haute voix par son nom (*conclamatio*) de manière à s'assurer, croyait-on, de la réalité de la mort ; ensuite ils lui adressaient le dernier adieu : *extremum vale*. Les funérailles proprement dites étaient simples ; le cadavre purifié était remis aux porteurs (*vespillones*) qui le plaçaient sur un brancard (*sandapila*) et le portaient au cimetière des Esquilies. Souvent on y jetait les corps dans les puits funéraires creusés dans le tuf. Nous avons signalé les associations funéraires (*collegia tenuiorum*) dont la caisse subventionnait les familles des morts afin qu'ils puissent faire les frais nécessaires. Les riches, au contraire, avaient des funérailles luxueuses. Ils s'adressaient

à l'entrepreneur des pompes funèbres, établi dans le temple de *Venus libitina* ; ce *libitinarius* mettait à leur disposition, moyennant finances, le matériel et les esclaves chargés du cadavre. Enlevé de son lit mortuaire, ce dernier était posé à terre, lavé à l'eau chaude, frotté d'huile et d'onguents par le *pollinctor*. Revêtu de ses plus beaux habits et d'une toge, le corps était couché dans l'atrium où fumait l'encens sur le lit funèbre (en ivoire), recouvert de draps brochés d'or, de festons, de guirlandes de fleurs ; les pieds étaient tournés vers la porte de la maison. Celle-ci était décorée de branches de cyprès et de sapin qui prévenaient du deuil les passants.

L'exposition durait une semaine, puis on passait aux funérailles proprement dites ; elles avaient lieu avec un grand éclat, avant midi, à l'heure où les rues étaient les plus fréquentées. Quand une autre attraction risquait de distraire les badauds, par exemple les jeux publics, un héraut prévenait le peuple et l'invitait à y assister, au moment de la levée du corps. La marche du convoi était réglée par un ordonnateur (*dissignator*) assisté d'un ou plusieurs licteurs pour le maintien de l'ordre. En tête, des joueurs de flûte dont la loi des XII Tables limitait le nombre à dix ; puis les pleureurs (*præficæ*) chantant les mérites du défunt (*næniæ*), puis une troupe de mimes qui, pour l'amusement du public, recitaient des fragments de tragédies ou jouaient des scènes comiques choisies de manière à faire allusion au défunt ; puis, précédant immédiatement le cercueil, les masques en cire des aïeux, tirés pour la circonstance de leurs armoires et adaptés à des figurants payés qu'on revêtait du costume des dignités exercées par les personnages qu'ils étaient censés représenter, prétexte, robe triomphale, etc. ; devant chacun, les licteurs portaient des insignes ; il semblait donc que ces illustrations de la famille ressuscitées pour conduire leur descendant à sa dernière demeure vinsent lui faire cortège. Les familles collatérales envoyaient leurs images des ancêtres pour grossir le nombre et augmenter la pompe de la cérémonie et la gloire familiale. Les parvenus ne se gênaient pas pour frauder et faire parader des ancêtres imaginaires. Le lit de parade sur lequel était couché le mort était porté par le plus proche parent et les esclaves affranchis par testament ; autour, les autres parents, affranchis, amis, en vêtements de couleur sombre ; sous l'Empire, on adopta le blanc. Le convoi se dirigeait vers le Forum ; la bière était déposée devant la tribune, les masques s'asseyaient sur des chaises curules ; un parent montait à la tribune et prononçait l'oraison funèbre, célébrant les ancêtres aussi bien que le défunt. Puis le convoi repartait vers le lieu de sépulture. Tantôt le corps était couché dans son *sarcophage* (V. ce mot), coffre de pierre, et placé dans une chambre funèbre maçonnée, tantôt il était incinéré.

La crémation était de beaucoup la plus fréquente. On cite les familles qui, comme la *gens Cornelia*, inhumèrent leurs morts. La crémation avait lieu près du cimetière des Esquilies pour les pauvres, dans les faubourgs pour les autres, ou même au Champ de Mars lorsqu'il s'agissait d'une cérémonie à grand appareil. Dans les cités autres que Rome, un emplacement spécial était réservé pour dresser les bûchers, l'*ustrinum*. Celui de Pompéi a la forme d'un quadrilatère enclos de murs. On en a retrouvé un très grand sur la voie Appienne, à cinq lieues de la porte de Rome ; le long du mur est une saillie, faisant banquette, où s'asseyaient les assistants pendant la durée de l'opération, laquelle se faisait au centre marqué par un trou. Toutefois, les gens aisés avaient leur *ustrinum* à eux auprès du tombeau de famille ; on en voit sur la voie Appienne et à Pompéi ; sur la route d'Herculanum on voit des tombeaux. On y dressait le bûcher (*pyra, rogas*) ; la hauteur et la décoration variaient selon les ressources ; il était bâti en forme d'autel, avec des bûches de bois ; la différence était surtout dans la quantité de bois. La bière, plus ou moins ornée, était déposée sur le bûcher ; et, pour la voiler, on plaçait entre les piles de bois des images de cire, des draperies. Le parent qui avait fermé les yeux du

mort venait les rouvrir, pour qu'il vit le ciel ; il l'appelait par son nom, puis lui donnait le baiser d'adieu, versait sur lui des huiles odoriférantes et des parfums, déposait sur le bûcher auprès du corps ses vêtements, ses parures, ses armes. On mettait alors le feu. Pour les grandes cérémonies, célébrées au Champ de Mars et même pour de moindres, on offrait pendant la crémation des combats de gladiateurs (*bustuarii*, le bûcher consumé s'appelait *bustum*). Ces combats remplaçaient probablement les sacrifices humains ; la coutume en paraît venir d'Etrurie. Si le défunt avait eu des armées sous ses ordres, un détachement de troupes venait lui rendre honneur et simulait un combat. Enfin des sacrificeurs immolaient des animaux, dont les chairs présentées au bûcher étaient ensuite distribuées aux pauvres. Pendant ce temps les employés (*ustores*) entretenaient le feu.

Ce n'était pas trop des distractions que nous énumérons pour faire passer le temps, car l'opération durait toujours plusieurs heures, parfois une journée entière. La combustion était cependant assez imparfaite. On prenait quelquefois la précaution d'envelopper le cadavre d'un tissu d'amiante, afin d'éviter le mélange de ses cendres avec celles du bûcher. Quand celui-ci était à peu près consumé, on achevait de l'éteindre en versant du vin ; puis les parents se lavaient les mains, invoquaient les mânes du mort et recueillaient ses os dans les pans de leurs robes de deuil (*ossilegium*). Pour les pauvres, on avait des bûchers collectifs où l'on en brûlait onze à la fois, dix hommes et une femme, par exemple, le corps féminin étant ajouté parce qu'on supposait que la femme étant d'une nature plus chaude et plus inflammable, la combustion serait activée. Quand on avait rassemblé les os, on les lavait avec du vin et du lait, on les séchait dans des linges de toile ; souvent on les pulvérisait. Puis on les arrosait de parfums et on les enfermaient (*ossa condere*) dans une urne, parfois dans un cercueil. L'urne ou vase funéraire était transportée dans le tombeau. Les assistants disaient adieu au mort selon des formules convenues : *have anima candida*, ou *terra tibi sit levis*, ou *moliter cubent ossa*. Ils se purifiaient par des lustrations et se séparaient.

Les vases funéraires (*cinerarium*, *ossuarium*) étaient de forme et de beauté fort variables, selon la fortune du défunt : l'urne classique, la caisse à couvercle, la simple cruche (*hydria*) ou jarre (*olla*) de marbre, de porphyre, d'albâtre, de bronze, de verre, avec enveloppe de plomb, de terre cuite, de travertin, etc. La jarre de terre était la plus usitée pour les gens peu aisés ; sur le couvercle, on inscrivait les noms du défunt. Quant aux sépultures, où l'on renfermait ces vases funéraires, elles s'élevaient le long des routes, aux portes des villes ; il y en avait de toute dimension ; de simples cippes ou colonnes creuses pour un homme modeste, des *columbaria* où l'on en réunissait plusieurs centaines, de petits palais au centre d'un enclos. On trouvera ce qui concerne cette architecture funéraire dans les art. ARCHITECTURE, t. III, pp. 694-696, et CATACOMBES. — Le neuvième jour après les funérailles, on faisait un sacrifice et un banquet en l'honneur du mort, sur les marches du tombeau, ou, si l'espace était suffisant, sur un *triclinium* dressé à cet effet. Ce repas (*epulæ funebres*), composé d'eau, de lait chaud, de miel, d'huile et du sang des victimes ne comportait qu'un petit nombre de convives, la place étant très limitée ; mais les riches offraient à cette occasion des jeux au peuple, accompagnés de distributions de vivres, d'argent, etc. (sur les fêtes des morts, V. FÊTE ET MORT [Religion]). On trouvera à l'art. APOTHEOSE la description des pompeuses funérailles impériales qui précédaient la *consécration* ou mise au rang des dieux.

JUIFS. — Les Hébreux regardaient tout cadavre comme impur ; ils les faisaient donc disparaître aussi vite qu'ils pouvaient et éloignaient autant que possible les tombeaux des lieux habités. Les funérailles n'ont donc nullement pris dans leur vie la même place que dans celle des Grecs et des Romains. Ils pratiquaient l'inhumation. Cependant, dans

la période royale, la crémation fut incontestablement employée. Jérémie (34,5), s'adressant au roi Sédécias, lui dit : Tu mourras en paix et, comme tes pères qui t'ont précédé sur le trône, tu seras brûlé et pleuré. Saül et ses trois fils furent incinérés, puis on ensevelit leurs os sous un arbre. Les rabbins et quelques théologiens ont soutenu qu'il ne s'agissait que de la crémation de parfums et de meubles précieux aux funérailles royales ; mais cette hypothèse est en contradiction formelle avec les textes. Ultimeurement, l'inhumation fut seule pratiquée. Tacite l'a remarqué. Les récits de l'Évangile montrent que, sans précisément embaumer les morts, on les oignait souvent de substances odoriférantes ; Strabon dit qu'ils embaumaient avec le bitume, abondant autour de la mer Morte ; l'influence égyptienne est manifeste. Les corps étaient enveloppés de linges, pieds et mains attachés, la tête coiffée ; l'épisode de la résurrection de Lazare et le récit de celle du Christ dans l'évangile de saint Jean le montrent. Le mort était convoyé par ses proches et ses amis jusqu'à sa sépulture ; la loi mosaïque prescrivait aux domestiques, parents et familiers, de veiller aux obsèques, d'y assister, de pleurer et de prendre le deuil. Dans les funérailles publiques, le peuple entier prenait le deuil. Il est aussi question de musiciens appointés, du moins du temps de Jésus. Josèphe a décrit les funérailles d'Hérode, célébrées à la mode grecque ; au convoi funéraire figura toute l'armée. Dans les monuments funéraires, le luxe était médiocre ; il y avait des cimetières publics, au moins pour les étrangers et ceux dont la famille ne s'occupait pas. Les cavernes, les fosses en plein air signalées par un arbre seulement se rencontraient aussi bien que les tombes creusées dans le roc et les caveaux maçonnés. Le deuil durait en principe sept jours. La souillure contractée en touchant un mort durait également sept jours. Les Juifs, après la ruine de leur nationalité, conservèrent à peu près leurs mœurs. Parfois, ils conservaient les ossements pour les envoyer enterrer à Jérusalem. Persécutés, ils furent longtemps obligés de faire leurs funérailles la nuit. Dans leurs cimetières, qu'ils rapprochaient volontiers des synagogues, les tombes sont signalées par des pierres levées portant le nom du défunt et quelque verset de l'Ancien Testament. Les corps sont inhumés debout ou accroupis, mais non couchés.

MUSULMANS. — Les musulmans ont adopté des coutumes qui ressemblent à celles des Juifs. L'inhumation est exclusivement employée. Elle a lieu d'ordinaire le jour même du décès. Les hommes sont ensevelis par les hommes, les femmes par les femmes. Le corps est soigneusement lavé, vêtu de linges blancs. Quoique le Prophète ait défendu de pleurer, on pleure beaucoup et on loue même quelquefois des pleureuses qui veillent le corps tant qu'il reste dans sa maison et l'escortent, en se lamentant, jusqu'au tombeau. Le prêtre vient à la maison célébrer un service religieux dont des versets du Coran fournissent la matière. Le corps est mis en bière dans un coffre rectangulaire ; la bière est couverte d'un linge au bout duquel on place la coiffure, indiquant le sexe du défunt ; s'il s'agit d'un enfant vierge on couvre souvent la bière de fleurs. Le convoi est formé de la manière suivante : en tête, quatre ou six pauvres, souvent des aveugles, loués pour la circonstance, et qui chantent les louanges du mort ; puis les hommes de la famille et les amis ; puis quatre ou six écoliers chantant un poème sur le jugement dernier. Viennent ensuite le cercueil, puis les pleureuses et les femmes de la famille. Quand le mort est un riche, on fait suivre le convoi de provisions (portées à dos de chameau) qui seront distribuées sur la tombe aux pauvres. La bière est portée dans une mosquée, déposée à la place où se tient le prêtre la face tournée du côté de La Mecque. L'imam se place à gauche, les assistant derrière lui ; il récite l'office des morts, invite les assistant à porter témoignage sur celui-ci ; on répond en affirmant sa vertu. Le corps est ensuite porté au tombeau et, après quelques paroles religieuses, on se retire. Les cimetières sont en dehors des villes, de préférence le long des

routes, afin que les passants puissent prier pour les morts. Ce sont de grands jardins plantés d'arbres et très fréquentés de la foule, nullement attristés. Les tombes sont signalées par une pierre dressée ou est écrit en arabe le nom du défunt. On y retrace aussi un turban, un cimetière, quelque insigne de la profession, ou encore l'indication de son mode de mort, lorsque celle-ci a été violente, lacet, cimetière, poignard, etc. Les tombeaux des riches sont surmontés d'un petit oratoire; souvent visités, ils sont recouverts, spécialement le vendredi, de tapis, de dais, de fleurs.

CHRISTIANISME. — Les rites funéraires des chrétiens sont caractérisés par un grand respect pour la dépouille mortelle. L'origine en est la croyance à la résurrection des corps. Celle-ci entraîna la suppression absolue de la crémation; d'ailleurs les chrétiens suivaient le rite juif de l'inhumation, et les récits du Nouveau Testament relatifs aux miracles de Jésus ressuscitant les morts et à sa propre sépulture faisaient aux fidèles une loi de se faire enterrer. Les premiers chrétiens n'eussent pas admis que le corps fût livré à des mercenaires pour la toilette et la mise en bière; les parents, les amis lui rendaient ce dernier service, et des gens charitables s'en chargeaient pour les étrangers et les abandonnés. De certains actes de saints, on peut conclure que, selon l'usage romain, l'exposition du corps durait plusieurs jours, généralement trois ou quatre. Il était enveloppé de linges blancs, revêtu de ses plus beaux habits avec ses parures et les insignes de sa profession; afin d'éviter qu'il ne fût déterré par des voleurs, on avait soin de déchirer les vêtements qu'on lui donnait. Le corps, déposé dans sa chambre (ou dans l'église), était veillé par ses proches qui priaient et chantaient des hymnes; l'emploi de gardes appointés était interdit.

Les funérailles avaient lieu le jour, à la lumière du soleil; les assistants s'ornaient de rameaux d'olivier et de palmes, non de cyprès comme les Romains, estimant que le mort entraînait dans une vie meilleure, que c'était donc un jour de triomphe et non de deuil. Sur le cercueil, on mettait des rameaux d'arbres verts, symbole de la vie éternelle; mais on défendait de couronner la tête, comme faisaient les païens. Quelquefois on portait des lampes ou des torches. Les pères de l'Église et surtout saint Jean Chrysostome donnent de copieux détails sur la pompe des funérailles, que Chrysostome juge excessive. On louait des pleureuses; les parents marquaient leur chagrin en s'arrachant les cheveux, se balafrant les bras et le visage, se vêtant de noir. En tête du convoi marchaient les prêtres, les uns des lumières à la main, les autres chantant des hymnes et psalmodiant d'un ton lamentable; derrière, la foule suivait. Le convoi se rendait à l'église; le prêtre qui officiait faisait poser le corps devant le maître-autel si le défunt avait reçu l'ordre de prétrise, sinon à l'entrée du chœur. Après le service divin dont il sera traité à l'art. *MORT*, § *Religion*, on procédait à l'ensevelissement.

Le corps était mis dans un cercueil de bois ou de pierre (sarcophage) recouvert d'une draperie plus ou moins riche et placé dans le tombeau, la face tournée vers l'Orient. De très bonne heure, l'usage s'introduisit de célébrer un service divin auprès de la tombe; il a persisté dans la chrétienté presque entière. Toutefois, en Écosse, la Réforme l'abolit, sous prétexte de superstition, et l'on proposa d'y substituer un service dans l'église, lequel a rarement lieu parmi les protestants. Au IV^e siècle ap. J.-C., on consacrait l'eucharistie près de la tombe, et, pendant plusieurs siècles, dans la Gaule, l'Afrique et l'Orient, on plaça l'eucharistie dans la bouche même du mort. Saint Basile raconte même, et en l'approuvant, qu'on l'enterrait avec lui. Les chrétiens n'ont eu que fort peu de sépultures isolées; les cimetières pour la communauté tout entière, village, ville ou tout au moins quartier, furent adoptés dès l'origine. Les mœurs suivirent en ceci celles des Romains. C'est même sous la forme d'associations funéraires que s'organisèrent, dans la ville éternelle, les premières communautés

chrétiennes. Dans les *catacombes* (V. ce mot), les morts furent déposés dans des loges maçonnées ou taillées dans le roc, analogues à celles des *columbaria*. On y établit aussi des chapelles souterraines, et c'est là que s'assemblaient les fidèles.

La coutume subsista de rapprocher les cimetières des églises, ainsi que faisaient les Juifs. Surtout lorsque les églises furent sanctifiées par les reliques des martyrs, on fit tout ce qu'on put pour être enterré, soit dans l'église même, soit à côté. Vainement les autorités ecclésiastiques et les conciles régèrent; les seigneurs, les prêtres, les bienfaiteurs des églises furent de plus en plus ensevelis dans le sol même de l'édifice. A partir du XI^e siècle, cet usage est constant. Il n'a été supprimé que depuis un siècle à peine. C'est récemment aussi qu'on a commencé à exiler les cimetières hors des centres habités, villes et villages. Les cimetières chrétiens sont des lieux sanctifiés par la consécration religieuse. L'Église catholique veut qu'à l'ouverture d'un nouveau cimetière, la terre en soit solennellement consacrée par un évêque. Elle n'admet pas qu'on y enterre d'autres que des catholiques et exclut de la terre sainte quiconque n'est pas mort pourvu des sacrements de l'Église, excommuniés, suicidés et même les enfants non baptisés. Souvent le cimetière renferme une chapelle; en Suisse et dans d'autres pays un ossuaire y est parfois annexé, quand la place manque (V. ci-dessus la fin du § *Sociologie*). Les églises protestantes, à l'exception des presbytériens et de quelques autres sectes, consacrent aussi les cimetières, généralement au moment de la première inhumation. Eux aussi bannissaient les suicidés et les morts des autres cultes, de sorte que l'on a dû soulever le problème de cimetières non confessionnels. L'Église grecque et particulièrement l'Église russe a conservé les mœurs de l'Orient: les cimetières sont en dehors des villes, de préférence sur des collines plantées d'arbres verts.

Dans les pays chrétiens, comme dans les autres, les funérailles des grands personnages donnent lieu à des cérémonies magnifiques. Les plus intéressantes sont celles du pape, des cardinaux, des rois. Nous n'en pouvons entreprendre ici la description, qui serait surchargée de détails, en raison des minuties de l'étiquette. Il faut renvoyer aux ouvrages spéciaux; le vieux traité des funérailles de Guichard contient de curieux récits (pp. 523-546). Quant à la réglementation moderne des obsèques et aux questions connexes, on les trouvera dans l'art. *POMPE FUNÈBRE* (V. aussi ci-dessus le § *Législation*). Le tableau des croyances, des cérémonies chrétiennes avec leur symbolisme sera exposé dans l'art. *MORT*, § *Religion* (V. aussi les art. *ENFERS*, *CATACOMBES*, et pour l'architecture funéraire, l'art. *ARCHITECTURE*, t. III, pp. 694-696. A.-M. B.

BIBL. : V. les traités généraux et grands ouvrages de sociologie et d'ethnographie de HERBERT SPENCER, TYLOR, MULLER, WAITZ, PRICHARD, DALTON, KLEMM, BANCROFT, etc., indiqués à l'art. *SOCIOLOGIE*.

Comme ouvrages d'ensemble sur les funérailles, on peut citer : GUIRAUD, *Funérailles des Romains, Grecs, etc.*; Lyon, 1581. — MURET, *Cérémonies funébres de toutes les nations*; Paris, 1677. — FEYDEAU, *Histoire générale des usages funébres et des sépultures des peuples anciens*; Paris, 1858, 3 vol. — PORCACCHI, *Funerii antichi di diversi popoli e nazioni*; Venise, 1754. — DE GUBERNATIS, *Storia popolare degli usi funebri Indo-europei*, 1873. — TEGE, *The Last Act*; Londres, 1876. — SOUNTAG, *Die Totdenbestattung*; Halle, 1878.

Parmi les ouvrages spéciaux, dont il existe un très grand nombre, nous citerons, outre les traités d'archéologie préhistorique, classique, chrétienne, etc. : WEINHOLD, *Die heidnische Totdenbestattung in Deutschland*; Vienne, 1859. — BRAND, *Popular Antiquities*. — STAUB, *Manners and customs*. — STACKELBERG, *Die Gräber der Hellenen*; Berlin, 1837. — KIRCHMANN, *De Funeribus Romanorum*; Hambourg, 1605. — GRETSER, *De Funere christiano*; Ingoldstadt, 1611. — TARDIEU, *Voirie et Cimetières*; Paris, 1852. — PIETRASANTA, *la Crémation des morts en France et à l'étranger*, 1871. — WERNHER, *Die Bestattung der Toten in Bezug auf Hygiene*; Giessen, 1880. — On trouvera une bibliographie des débats relatifs à la crémation dans le *Journal d'hygiène* de 1877, n° 33, et dans LACASSAGNE, art. *Crémation* du *Dict. encyclop. des sciences médicales*. — V. aussi les publications de POLLI, GUIDINI, PINI, BRUNETTI.

GORINI, etc. — Félix MARTIN, *les Cimetières et la Crémation*; PARIS, 1881. — V. encore les art. MORT, ENFERS, DEUIL, CATACOMBES, POMPES FUNÉBRES et ARCHITECTURE.

FUNÉRAIRE (Cône) (Egyptol. [V. CÔNE]).

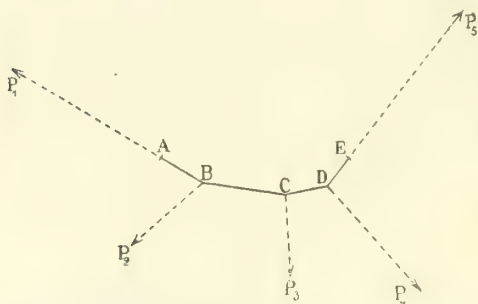
FUÑES (D. Gregorio), historien argentin, né à Córdoba vers 1760, mort vers 1822. Issu d'une famille fort riche, il fit ses études à l'université de sa ville natale, dirigée par les jésuites, se fit prêtre et devint doyen de l'église cathédrale. Esprit supérieur, il s'appliqua avec une rare persévérance à la réforme du programme de l'enseignement de l'université qu'il avait fréquentée, et à lui enlever son caractère purement théologique, en y faisant introduire les sciences mathématiques et juridiques, les langues vivantes et les arts d'agrément. Son *Ensayo de la historia civil del Paraguay, Buenos-Ayres y Tucuman* (Buenos-Ayres, 1816-1817, 3 vol. in-4), rédigé sur des documents originaux, est l'une des meilleures histoires de ces contrées. L'auteur y a fait entrer l'histoire de la célèbre révolution du Pérou, en 1780, à la tête de laquelle était un descendant des anciens Incas, José-Gabriel Tupac-Amaru. G.P.-I.

FÜNFKIRCHEN (Hongrie) (V. PÈCS).

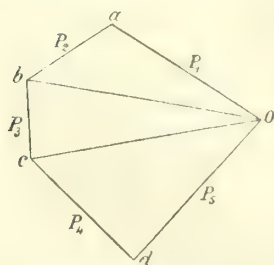
FUNGAÏ (Bernardino), peintre siennois, né vers 1460, mort en 1516. Il eut d'abord pour maître des Siennois, Benvenuto di Giovanni, et peut-être Matteo da Siena, qui lui transmirent les traditions hiératiques conservées sans beaucoup de changements depuis le XIV^e siècle. Son *Couronnement de la Vierge* (1500), aux Servi, offre encore dans les figures et les draperies une rigidité archaïque. Mais Fungai fut transformé, comme son compatriote Beccafumi, par l'influence de Pinturicchio, qu'il alla sans doute consulter à Pérouse, et du Sodoma. Dans cette seconde période, ses plus beaux tableaux, d'une exquise clarté de coloris et d'une onction ravissante, sont le *Couronnement de la Vierge* dans l'église de Fontegiusta, la *Vierge avec des saints* au Carmine (1514), *l'Assomption* et le *Christ entre saint François et saint Jérôme*, à l'Académie de Sienne.

BIBL. : CROWE et CAVALCASELLE, *Geschichte der Malerei in Italien*, 1874, t. III. — BURCKHARDT, *le Cicéone*, trad. Gérard, 1892. — RIO, *De l'Art chrétien*, 1874, t. I.

FUNICULAIRE (Mécan.). I. POLYGONE FUNICULAIRE. — Un polygone funiculaire est constitué par une série de



cordons flexibles, dont chacun est tendu en ligne droite, de manière que l'ensemble dessine une ligne brisée. En



chaque sommet de cette ligne est appliquée une force connue ; on néglige le poids des cordons. On obtient les conditions d'équilibre d'un pareil système en remarquant que, si BC est l'un des côtés du polygone, l'ensemble des forces qui agissent sur le sommet B et sur les suivants doit donner, par translation

au point B, une résultante dirigée suivant BC en prolongement de ce côté, et de même l'ensemble des forces qui agissent en C et sur les som-

ments suivants doit donner, par translation en C, une résultante dirigée suivant BC. Une construction géométrique, due à Varignon, permet de traduire ces résultats sous une forme simple et saisissante. A partir d'un point arbitraire O, construisons le polygone de composition des forces appliquées : P₁, P₂, P₃, P₄, P₅. Ce polygone doit se fermer de lui-même, et les droites, joignant le point O aux autres sommets a, b, c, d, font connaître les directions des côtés AB, BC, CD, DE du polygone funiculaire, ainsi que les grandeurs des tensions auxquelles ces côtés sont soumis.

En particulier, quand, partout ailleurs qu'aux deux extrémités du polygone, la seule force agissante est la pesanteur, les côtés ab, bc, cd du polygone de Varignon se placent sur une même ligne droite, et l'on voit immédiatement que toutes les tensions ont alors même projection horizontale. C'est ce qui arrive, par exemple, pour le câble d'un pont suspendu. Si, de plus, les tiges de suspension sont équidistantes et également chargées, le calcul montre que le câble prend la forme d'une ligne brisée dont tous les sommets sont situés sur une même parabole.

II. COURBE FUNICULAIRE. — Une courbe funiculaire est la limite d'un polygone funiculaire dont le nombre des côtés augmente indéfiniment ; une corde bien souple est l'image d'une pareille courbe. Si l'on coupe la corde en un point quelconque, il faut, pour maintenir la réunion des deux parties, exercer sur elles deux forces, égales et contraires, dont la valeur commune est, par définition, la tension de la corde. La tension est toujours tangente à la courbe ; sa valeur varie généralement d'un point à l'autre. Les conditions d'équilibre s'obtiennent de la manière suivante : Prenons trois axes de coordonnées rectangulaires, et soient x, y, z les coordonnées d'un point M de la courbe. L'équilibre étant censé exister, x, y, z sont des fonctions déterminées de l'arc s, mesuré sur la courbe à partir d'une origine fixe. Considérons l'élément MM' = ds dont une extrémité est en M ; en ce point, il est sollicité par une tension T dont les projections sur les trois axes ont pour valeurs :

$$\left(-T \frac{dx}{ds}\right), \left(-T \frac{dy}{ds}\right), \left(-T \frac{dz}{ds}\right).$$

Au point M', il est sollicité de même par une tension T + dT, dont les projections sont respectivement égales aux précédentes, changées de signe et augmentées de leurs différentielles. Soient, d'autre part, Xds, Yds, Zds les composantes de la force extérieure appliquée à l'élément ds. En écrivant que la résultante de translation de toutes les forces est nulle, on a :

$$d\left(T \frac{dx}{ds}\right) + Xds = 0,$$

$$d\left(T \frac{dy}{ds}\right) + Yds = 0,$$

$$d\left(T \frac{dz}{ds}\right) + Zds = 0.$$

Ces équations, nécessaires pour l'équilibre, sont en même temps suffisantes, attendu que, si elles sont remplies, aucun élément de la courbe ne peut prendre une accélération finie. En développant les calculs et éliminant T ainsi que dT, on trouve la relation

$$\begin{vmatrix} \frac{d^2x}{ds^2} & \frac{dx}{ds} & X \\ \frac{d^2y}{ds^2} & \frac{dy}{ds} & Y \\ \frac{d^2z}{ds^2} & \frac{dz}{ds} & Z \end{vmatrix} = 0.$$

d'après laquelle la force extérieure est contenue dans le plan osculateur.

Par la combinaison des mêmes équations, en tenant compte, en outre, de l'identité connue

$$\left(\frac{dx}{ds}\right)^2 + \left(\frac{dy}{ds}\right)^2 + \left(\frac{dz}{ds}\right)^2 = 1$$

et de la valeur de la courbure

$$\frac{1}{R} = \sqrt{\left(\frac{d^2x}{ds^2}\right)^2 + \left(\frac{d^2y}{ds^2}\right)^2 + \left(\frac{d^2z}{ds^2}\right)^2}$$

(V. COURBURE), on trouve aisément les deux équations nouvelles

$$\begin{aligned} \frac{dT}{ds} + F_t &= 0, \\ \frac{T}{R} + F_n &= 0, \end{aligned}$$

dans lesquelles F_t et F_n désignent la composante tangentielle et la composante normale de la force extérieure. Ces deux équations peuvent s'obtenir directement par un procédé analogue à celui qui fournit la composante tangentielle et la composante normale de l'accélération totale, dans le mouvement d'un point.

Quand un fil homogène est soumis uniquement à l'action de la pesanteur, la forme d'équilibre est une *chaînette* (V. ce mot). Quand un fil dont on néglige la pesanteur est tendu sur une surface parfaitement polie, la seule force agissant en chaque point est la réaction normale de cette surface. Le plan osculateur de la courbe funiculaire est alors normal à la surface, et la figure d'équilibre est par suite une ligne géodésique; dans ce cas, la tension est constante en tous les points du fil. S'il y a des frottements, la forme d'équilibre peut être différente et la tension varie rapidement d'un point à l'autre (V. FROTTEMENT). M. Résal (*Traité de mécanique générale*, t. I) a étudié le mouvement des courbes funiculaires. L. LECORNU.

III. CHEMIN DE FER FUNICULAIRE. — Dans le type du chemin de fer funiculaire, la locomotive est supprimée et remplacée par une machine fixe dont l'effort moteur est transmis au train mobile par l'intermédiaire d'un câble de traction. C'était la seule solution qui parût applicable et pratique à l'origine des voies ferrées, avant Stephenson, et l'on se rappelle les difficultés que rencontra ce grand ingénieur pour décider les directeurs de la ligne de Manchester à Liverpool à remplacer, dans leur projet, par une locomotive à simple adhérence, les machines fixes à câble qu'ils voulaient adopter. Aujourd'hui, on a créé des types de locomotives puissantes qu'on n'hésite plus à lancer sur des rampes de 0,030 par mètre qui auraient été autrefois réputées inaccessibles. Il est vrai que l'effet utile obtenu dans de pareilles conditions est bien réduit; mais on évite d'autre part les difficultés si graves d'exploitation qu'entraînent les lignes funiculaires. Les machines fixes installées à l'origine sur les parties en pente des grandes lignes ont donc été supprimées peu à peu, et on ne les rencontre aujourd'hui que sur les plans inclinés des chemins de fer industriels et sur certaines lignes isolées exploitées dans des conditions tout à fait spéciales. Nous ne parlerons pas ici des lignes industrielles (V. PLAN INCLINÉ) et nous donnerons seulement quelques détails sur les chemins de fer funiculaires proprement dits. Les machines à câble moteur ne desservent généralement que des longueurs de rampe limitées, car les résistances passives augmentent avec la longueur dans une proportion énorme, et, en outre, ces lignes doivent être maintenues bien rectilignes à cause de la difficulté de dévier le câble moteur. Par contre, elles présentent l'avantage d'être rendues facilement automatrices, car elles peuvent utiliser avec un câble à deux bouts le travail développé à la descente pour remorquer les trains montants. Sur les lignes à voyageurs, on a recours à cette disposition pour soulager le treuil moteur, à moins que l'importance du trafic n'oblige à rendre les deux mouvements montant et descendant absolument indépendants. Parmi les plans inclinés les plus longs, nous citerons ceux de Santos (Brésil) qui franchis-

sent au nombre de quatre l'escarpement de la Sierra do Nar, avec des longueurs respectives de 1,948, 1,080, 2,697 et 2,140 m. et une pente de 5°43'. On rencontre d'ailleurs des inclinaisons beaucoup plus considérables: le chemin de Lyon à la Croix-Rousse a 10° 22' de pente, celui du Giessbach 15° 39'. La pente maxima qu'on ait donnée à un funiculaire est celle du Vésuve qui présente 32° 13'. Les plans de Santos sont desservis chacun par deux machines fixes horizontales de 150 chevaux. Ils sont exploités au moyen d'un câble à deux bouts dont l'un est attaché au train montant et l'autre au train descendant. En arrivant à l'extrémité du plan, ce câble passe sur deux poulies de renvoi d'où il est dirigé sur le tambour d'enroulement actionné directement par la machine motrice. Les plans de Santos sont à voie unique sur la moitié de leur parcours et renferment dans l'autre moitié deux voies différentes avec le rail intérieur commun. Cette disposition, imitée des plans anglais, permet d'éviter un aiguillage pour assurer le croisement des trains montant et descendant.

Parmi les plans automoteurs installés sur des lignes isolées, nous citerons les deux plans de Lyon, de la Croix-Rousse et de Fourvière, celui du Vésuve et la ligne à crémaillère du Giessbach. Le plan de la Croix-Rousse va du quartier des Terreaux à celui de la Croix-Rousse. Il gravit une hauteur totale de 70 m. répartie sur une longueur de 487^m.20 avec une pente moyenne de 0^m.16; il est à deux voies servant alternativement à la montée et à la descente. Le câble moteur s'enroule au sommet du plan sur un tambour actionné directement par la machine fixe et qui tourne alternativement dans un sens et dans l'autre. La force de la machine est de 150 chevaux et l'effort maximum qu'elle peut avoir à développer, en supposant le train montant chargé de 300 voyageurs, est de 4,500 kilogr. La vitesse de marche est de 2 m. par seconde. Le tambour moteur sur lequel s'enroule le câble a 4^m.50 de diamètre; celui-ci est guidé en arrivant sur le tambour par de petits chariots spéciaux qui répartissent les hélices de manière à les empêcher de chevaucher les unes sur les autres. L'intérêt principal de l'installation du plan de la Croix-Rousse réside dans la disposition du type de frein automoteur adopté pour prévenir les conséquences terribles qu'entraînerait la rupture du câble moteur; des freins à mâchoire viennent chercher un point d'appui sur la voie elle-même en saisissant le rail avec une pression énergique rapidement croissante. Les deux mâchoires sont commandées par une vis à deux filets inverses qui tend à les rapprocher par son mouvement de rotation. Sur l'arbre des vis des deux paires de mâchoires sont calées deux poulies à gorge qui se mettent à tourner lorsqu'elles arrivent au contact des rails, et elles déterminent ainsi le serrage des mâchoires par l'intermédiaire des écrous. L'arbre commun des vis et des poulies est mobile autour d'un point fixé au châssis, et il y reste, en marche normale, suspendu en l'air par une came qui se déclanche seulement au moment où la tige de traction vient à se détendre; les poulies tombent alors au contact des rails et mettent en jeu les mâchoires. Le plan incliné de Fourvières part des bords de la Saône et il monte jusqu'à Saint-Just; il est établi et exploité dans les mêmes conditions que celui de la Croix-Rousse.

On rencontre actuellement un grand nombre de chemins de fer funiculaires établis sur le type de celui de la Croix-Rousse; souvent ils sont installés à l'intérieur des grandes villes et forment, en quelque sorte, de véritables chemins de fer métropolitains reliant la partie basse de la ville aux quartiers élevés; ailleurs, ils sont posés en certains points intéressants à visiter sur le flanc des collines ou des montagnes fréquentées des touristes. Le chemin funiculaire du Vésuve, par exemple, a sa voie constituée par une grosse longrine longitudinale, en chêne, supportant un rail unique, suivant la disposition de M. Larmanjat. La ligne est à double voie; les deux longrines correspondantes à la voie d'aller et à la voie de retour sont disposées parallèlement à une distance de 2 m. et fortement entre-

toises de mètre en mètre par de grosses traverses de 5 m. de longueur. La longrine est relevée au-dessus de la voie et les wagons en marche reposent sur le rail unique par deux roues placées dans l'axe de la voiture; ils sont en outre maintenus de chaque côté, pour prévenir la déviation, par deux galets inclinés qui roulent au contact de deux guides latéraux fixés sur la longrine. La voie conserve une pente qui varie de 43 à 60 millim., et le développement total est de 800 m. environ. La traction est opérée directement par deux câbles sans fin attachés aux extrémités des traverses des wagons. Les machines motrices qui donnent une force totale de 45 chevaux environ sont installées au bas du plan; elles actionnent deux tambours indépendants sur lesquels sont enroulés les câbles. Ceux-ci s'élèvent ensuite jusqu'au sommet et se replient là sur deux poulies fixées à un mur solidement construit dans la lave, puis ils retournent aux tambours inférieurs en descendant le plan. Le funiculaire du Giessbach, installé en 1879 par M. Riggenbach, est à crémaillère en même temps que funiculaire; et, en outre, la traction s'y opère sans exiger aucune machine, car le moteur est fourni par de l'eau empruntée au Giessbach qui est emportée avec le train descendant et assure ainsi à celui-ci le surcroît d'effort nécessaire pour soulever le train montant. La voie comprend deux rails porteurs, écartés de 4 m., avec une crémaillère centrale. Le câble, en acier, est à deux bouts moteurs; il est enroulé sur un simple tambour fixé à la partie supérieure du plan; celui-ci tourne alternativement dans un sens ou dans l'autre à chaque voyage, chacun des bouts du câble devenant moteur à son tour. La voiture porte un frein automatique formé par un crochet à contrepoids qui reste soulevé tant que la corde de traction est tendue et qui s'abaisserait de lui-même en s'amarrant sur les dents de la crémaillère si le câble venait à se rompre. La vitesse de marche est de 4 m. à la seconde.

Le chemin de fer funiculaire à câble sans fin, qui est appliqué depuis plusieurs années sur les tramways de certaines villes d'Amérique, l'est également à Paris pour relier au centre de la ville divers quartiers élevés comme Belleville. Le tramway funiculaire emprunte sa force motrice d'un câble sans fin installé à demeure dans l'axe de la rue à parcourir et qui est maintenu constamment en mouvement sous l'action d'une machine fixe. Lorsque la voiture veut se mettre en marche, elle se rattache au câble qu'elle saisit au moyen d'une mâchoire à griffes, et elle se trouve ainsi entraînée avec lui, comme elle l'aurait été sous l'action d'un câble directement attaché. Lorsque la voiture veut s'arrêter, il lui suffit de desserrer les griffes de la mâchoire et elle abandonne le câble qui continue seul son mouvement. Lorsqu'elle arrive à l'extrémité de son parcours, elle quitte le brin de câble sur lequel elle était reliée et passe sur la voie de retour, où elle retrouve le brin allant en sens inverse. Comme les deux brins sont également moteurs, dans le parcours d'une rampe, par exemple, le poids de la voiture descendante contribue à soulever celui de la voiture montante, et diminue ainsi l'effort à fournir par la machine motrice. Cette disposition assure à la voie une capacité de transport presque illimitée, puisque les voitures peuvent se succéder pour ainsi sans interruption, en s'amarrant sur un point quelconque du câble. Par contre, elle présente des difficultés d'installation considérables, car elle n'est guère applicable que sur les parcours qui sont presque en ligne droite, et, d'autre part, il est impossible de conserver le câble moteur à l'air libre, ou il arrêterait toute circulation, et on est obligé de le loger dans une rainure ménagée sur le sol au milieu de la voie. Cette rainure constitue un véritable tube, fendu suivant la génératrice supérieure, d'une ouverture aussi étroite que possible, afin de livrer seulement passage à la griffe d'attache. Enfin, il est nécessaire de soutenir le câble dans ce tube par des galets convenablement disposés, ce qui entraîne encore des difficultés nouvelles pour le tracé de ces galets. L'entretien de ce tube

présente enfin un embarras sérieux, car il faut empêcher, autant que possible, l'accès des matières étrangères, enlever rapidement l'eau, la neige et la boue qui en s'accumulant gêneraient le fonctionnement du câble. Malgré ces objections, les résultats obtenus en service sont satisfaisants et ce type de tramway s'est surtout propagé à San Francisco. La première application date de 1873. La mâchoire qui serre le câble est formée de quatre galets cannelés sur leur contour, qu'on peut rapprocher ou éloigner du câble par le mouvement d'une tige filetée qui termine la partie supérieure de la barre d'attelage; elle est commandée de la voiture par une manette placée à la main du mécanicien. La voie est double sur toute sa longueur; le câble est en fil d'acier, de 10 centim. de diamètre, il est soutenu par des galets verticaux tous les 12 m. Ce câble est tendu sous l'action d'un contrepoids de 130 kilogr.; il reçoit son mouvement d'un tambour de 2^m40 situé à l'une des extrémités de la voie et actionné directement sur la machine motrice. La vitesse de marche est de 10 kil. à l'heure. Les tramways funiculaires installés à Paris sont établis dans des conditions analogues à ceux de San Francisco; seulement on a dû, en raison de la faible longueur des rues, se contenter d'une voie unique pour l'aller et le retour, avec de simples garages ménagés de distance en distance. Il en résulte que les deux tiers du câble moteur, l'un montant, l'autre descendant, sont reportés dans le même tube central, avec une fente longitudinale unique pour le passage de la mâchoire de la voiture. Ce tube est solidement rattaché aux traverses en forme d'U qui relient les rails. On est arrivé ainsi à donner à cet ensemble toute la solidarité nécessaire pour éviter les déformations. On a songé à faire entraîner les bateaux par un câble sans fin actionné par un moteur fixe et dont les deux brins marchant le long des berges du canal dans un sens et dans l'autre, peuvent servir à la fois à la remonte et à descente. Ce système est en fonction depuis peu sur plusieurs canaux (V. HALAGE). L. KNAB.

FUNICULE. I. BOTANIQUE (V. OVULE).

II. ZOOLOGIE (V. FOURMI, t. XVII, p. 914).

FUNK (Heinrich), peintre paysagiste allemand, né à Herford (Westphalie) le 12 déc. 1809, mort à Stuttgart le 22 nov. 1877. Fils d'un peintre décorateur, il entra en 1829 à l'Académie de Dusseldorf, où il eut pour maître Schirmer. En 1854, après avoir travaillé pendant dix-huit ans à Francfort-sur-le-Main, il devint professeur à l'école des beaux-arts de Stuttgart. Parmi ses paysages, nous citerons des *Vues du Taunus*, des *lacs bavarois*, une *Approche d'orage sur l'Eifel* (galerie de Stuttgart), un *Soir d'été sur le Rhin*, une *Ruine de burg au crépuscule* (Galerie nat. de Berlin), le *Château de Chillon*, etc.

FUNKE (Otto), physiologiste allemand, né à Chemnitz le 27 oct. 1828, mort à Fribourg (Bade) le 16 août 1879. Professeur de chimie physiologique à Leipzig en 1856, il alla occuper la chaire de physiologie et de zoologie à Fribourg en 1860. Funke a joui d'une grande popularité en Allemagne, surtout par son *Lehrbuch der Physiologie* (Leipzig, 1855-57, in-8; 5^e éd., 1869-70) et son *Atlas der physiol. Chemie* (Leipzig, 1853, 1858, gr. in-4). Il est connu par ses importants travaux sur le sang des veines spléniques, sur les cristaux du sang, sur les chylifères capillaires, sur la résorption des graisses et des albuminoïdes, etc.; l'un des premiers, il a fait voir que la substance nerveuse vivante, neutre aux réactifs à l'état de repos, devient acide par la fatigue ou après la mort.

FUNZA (ou *rio de Bogota*). Rivière de Colombie, affluent de droite du Magdalena, qui recueille les eaux du plateau de Bogota, dont il sort par la cascade de Tequendama. Il a un cours de 250 kil., passe entre Bogota et Funza.

FUNZA. Ville de Colombie, ancienne capitale de l'Etat de Cundinamarca, à 2,578 m. d'alt.; 3,000 hab. C'était jadis la capitale des Muyscas ou Chibchas, et elle aurait compté jusqu'à 100,000 âmes (V. COLOMBIE).

FUOCATICO (V. CAPITATION, t. IX, p. 202).

FURAT. Nom arabe de l'Euphrate (V. EUPHRATE).

FURCH (Vincent), poète tchèque, né à Krasonice, en Moravie, en 1817, mort en 1864. Il fit ses études à Ihlava, Brno (Brunn) et Olomouc (Ollmütz). Il entra ensuite dans l'administration. Il a publié en langue tchèque : *Poésies* (Olomouc, 1843-44) ; *Couleurs et Sons* (Vienne, 1848) ; *Chants et Ballades de la guerre hongroise* (1850) ; *Les Dernières Luttes des Slaves baltiques* (œuvre posthume). Ses poésies ont été réunies à Prague en 1874. L. L.

FURCIFER (Zool.) (V. CERF).

FURE. Rivière du dép. de l'Isère (V. ISÈRE).

FURENS. Torrent du dép. de la Loire (V. LOIRE).

FURET. I. ZOOLOGIE (V. MARTE).

II. CHASSE (V. CHASSE).

FURETAGÉ (Sylvic.). Mode d'exploitation particulier des taillis de hêtres, consistant à couper sur les souches les plus gros rejets et à réserver les autres. Le furetage est appliqué dans le Morvan, l'Ariège, les Hautes-Pyrénées, la Haute-Savoie, etc. La révolution des taillis furetés, variable avec les milieux, est souvent fixée à trente ans. On la divise en trois périodes, et le taillis lui-même est partagé en dix parties ou coupes que l'on visite successivement, pendant la durée d'une période, en abattant dans chaque coupe les rejets exploitables. En dix ans on a ainsi parcouru tout le taillis et en trente ans on l'a parcouru trois fois. Il résulte donc de l'application de ce procédé que les souches de chacune des coupes présentent, au moment de l'exploitation, des rejets de dix, de vingt et de trente ans. La durée de la révolution ne dépasse pas quarante ans. Passé cet âge, les souches produisent très difficilement de nouveaux rejets. Le furetage maintient la fraîcheur et la fertilité du sol. Il convient au hêtre dont les jeunes rejets ne se développent bien que sous le couvert des rejets plus âgés. G. BOYER.

FURETIÈRE (Antoine), érudit français, né à Paris le 28 déc. 1619, mort à Paris le 14 mars 1688. Avocat au Parlement, il devint procureur fiscal de l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés, prit les ordres et nommé prieur commendataire de Saint-Pierre-de-Gigny et prieur de Saint-Laurent-sur-Saône, échangea ces prieurés contre l'abbaye de Chalivoy en 1662. Le 15 mai 1662 il était entré à l'Académie française. Fort caustique, il s'y fit de nombreux ennemis. Aussi lorsqu'il entreprit de faire un dictionnaire de la langue française, l'Académie qui préparait les éléments de son dictionnaire accusa formellement Furetière de s'être approprié ces travaux. Un procès s'ensuivit et Furetière fut exclu de l'Académie le 22 janv. 1685. Il se vengea en publiant une série de factums qui coururent sous le manteau et furent très goûtés parce qu'il y maltraitait de main de maître la plupart de ses anciens confrères. Son dictionnaire ne parut qu'après sa mort, sous le titre de *Dictionnaire universel contenant généralement tous les mots français tant vieux que modernes et les termes des sciences et des arts* (Paris, 1690, 2 vol. in-fol.). Il n'avait rien de commun avec le travail de l'Académie et il obtint un succès mérité. C'était donc une mauvaise querelle que l'Académie avait cherchée à Furetière. Le roi pensait ainsi sans doute puisqu'il ne voulut pas qu'on pût à son remplacement de son vivant. Fort lié avec Racine, avec Chapelain, avec Boileau, avec La Fontaine avec lequel il se brouilla pourtant et échangea de méchantes épigrammes, Furetière est surtout connu comme l'auteur du *Roman bourgeois* (Paris, 1666, in-8) qui marque une réaction sur les romans chevaleresques et quintessenciés alors à la mode. On a encore de lui : *Poésies* (Paris, 1666, in-8) ; *Fables morales et Nouvelles. Voyage de Mercure* (1673, in-12) ; *Nouvelle allégorique* (Amsterdam, 1702, in-12). On a donné plusieurs éditions de ses *Factums contre quelques-uns de l'Académie française* (Amsterdam, 1694, 2 vol. in-12 ; dernière éd., Paris, 1859, 2 vol. in-18) et réédité souvent le *Roman bourgeois* (Paris, 1854, in-16 ; 1868, 2 vol. in-16 ; 1880, in-8, etc.). Enfin on a publié un recueil de bons mots de lui plus ou moins authentiques, *Furetiriana* (1696, in-42). R. S.

BIBL. : PELLISSON et D'OLIVET, *Histoire de l'Académie française*, éd. Ch. Livet, Paris, 1853, 2 vol. in-8. — F. WEY, article sur Furetière, dans *Revue contemporaine* de juill.-août 1852. — SAINTE-BEUVE, *Lundis*. — ASSÉLINEAU, Préface de son édition des *Factums*, 1859.

FURFOOZ. Com. de Belgique, prov. de Namur, arr. de Dinant, sur la Lesse ; 250 hab. On y a découvert, dans de vastes cavernes formées par la rivière, les débris de quatorze squelettes préhistoriques et de nombreux fossiles ; les principales cavernes sont le trou des Nutons, le trou du Frontal, le trou de la Gatte d'Or et le trou Reuviau.

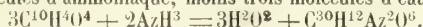
RACES DE FURFOOZ. — A l'art. BELGIQUE, nous avons indiqué la place et l'importance des cavernes de Furfooz en anthropologie préhistorique. Deux crânes en bon état y ont été trouvés. Une double question se rattache à leur ancienneté : celle des sépultures dans les dépôts quaternaires et celle de l'arrivée en Occident des peuples à tête courte. D'après l'opinion encore dominante, toutes les sépultures sont postérieures à l'introduction de la pierre polie, et l'arrivée des brachycéphales coïnciderait à peu près avec cette introduction. Mais cette opinion n'est pas partagée par les archéologues belges. D'autre part, MM. de Quatrefages et Hamy ont vu dans les crânes de Furfooz des types de brachycéphales quaternaires bien différents des brachycéphales des époques postérieures du type celtique. On a, en effet, trouvé dans les sépultures de Mugein un crâne identique au premier de ceux de Furfooz, et ces sépultures, tout en se rattachant au début de l'époque néolithique, pourraient bien être synchroniques des derniers dépôts quaternaires de la Belgique. Un autre crâne du Portugal, trouvé dans un dépôt quaternaire, à Valle do Areero, a les mêmes caractères. Le premier des crânes de Furfooz, d'un indice céphalique de 79, 31, tient le milieu, par sa longueur relative, entre les dolichocéphales et les brachycéphales. Son ossature est sèche et fine. Son front, au-dessus d'arcs sourciliers petits, est très fuyant, et sa courbe se continue en haut et en arrière avec celle des régions temporale et occipitale, sans présenter d'inflexion. L'occipital est bien développé. La face est large. La mâchoire supérieure n'est pas prognathe. Le second crâne, avec un indice céphalique de 84, 39, est un peu plus large. Son front est moins fuyant, et l'occipital est aplati. La mâchoire supérieure est très prognathe, et la mâchoire inférieure plus épaisse et plus robuste. Du caractère principal commun à ces deux pièces, de leur forme moyennement arrondie, il serait permis d'inférer que la population de Furfooz, comme celle des grottes sépulcrales artificielles de la Marne, était le produit du mélange de deux races dont l'une plus ancienne se rattacherait à nos dolichocéphales quaternaires. Mais ce mélange, s'il a eu lieu, serait un motif de plus pour considérer les sépultures de Furfooz comme synchroniques de nos anciennes sépultures néolithiques. ZABOROWSKI.

BIBL. : E. DUPONT, *les Populations préhistoriques de la Belgique*, dans la *Patria belgica* ; Bruxelles, 1873, t. I, 3. vol. in-8.

FURFURAMIDE (Chim.).

Form. $\left\{ \begin{array}{l} \text{Equiv... } C^{30}H^{12}Az^2O^6 \\ \text{Atom... } C^{15}H^6AzO^3 \end{array} \right.$

Dérivé azoté qu'on obtient en ajoutant à du furfurole cinq à six fois son volume d'ammoniaque aqueuse ; au bout de quelques jours, il se dépose des cristaux, qu'on purifie par cristallisation dans l'alcool. Il résulte de l'union de trois molécules de furfurole ou aldéhyde pyromucique avec deux molécules d'ammoniaque, moins trois molécules d'eau :



Il cristallise en aiguilles à peine solubles dans l'eau, solubles dans l'alcool et dans l'éther. Il est lentement détruit par l'eau bouillante et rapidement par les acides étendus, avec mise en liberté de ses générateurs. A chaud, il fond, s'enflamme, brûle avec une flamme fuligineuse. Sous l'influence des alcalis, il se transforme en un alcaloïde artificiel, la *furfurine* (V. ce mot). Ed. BOURGOIN.

FURFURANE (Chim.). Form. $\left\{ \begin{array}{l} \text{Equiv... } C^8H^4O^2 \\ \text{Atom... } C^4H^2O \end{array} \right.$

Nom donné par Baeyer au composé décrit par Limpricht

sous le nom de *tétraphénol*. Henninger le prépare en faisant réagir le perchlorure de phosphore sur un dérivé de l'érythrite, le dihydrofurfurane, $C^8H^6O^2$; Atterberg a signalé sa présence dans les produits de la distillation du bois de sapin. On l'obtient en distillant le pyromucate de baryum avec son poids de chaux sodée (Limpricht). C'est un liquide incolore, odorant, bouillant vers 32° , insoluble dans l'eau, soluble dans l'alcool et dans l'éther. La solution alcoolique n'est pas colorée par les sels ferriques; elle ne précipite ni par les sels de plomb, ni par ceux d'argent. Tandis que les métaux alcalins, l'hydrogène naissant et les bisulfites sont sans action, les acides l'attaquent énergiquement, avec formation d'une matière brune, insoluble dans les dissolvants usuels.

Ed. BOURGOIN.

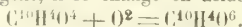
FURFURINE (Chim.). Form. $\left\{ \begin{array}{l} \text{Equiv.} \dots C^{32}H^{12}Az^2O^6 \\ \text{Atom.} \dots C^{16}H^6AzO^3 \end{array} \right.$

Alcaloïde artificiel qui résulte de la transformation isomérique du furfuramide sous l'influence des alcalis. On chauffe à l'ébullition l'amide, dans un ballon de verre, avec une dissolution de potasse diluée; au bout d'un quart d'heure, la transformation est complète; la furfurine, qui se dépose par le refroidissement, est purifiée en passant par l'oxalate acide, qu'on décompose par l'ammoniaque. Elle cristallise dans l'eau bouillante en fines aiguilles rhombiques, blanches, soyeuses, inodores, à saveur faible, alors que les sels sont fort amers. Elle est à peine soluble dans l'eau froide, soluble dans 135 p. d'eau bouillante, très soluble dans l'alcool et dans l'éther. Elle fond à 446° en un liquide huileux, qui devient dur et cristallin par le refroidissement; chauffée plus fortement, elle brûle avec une flamme fuligineuse. C'est une base énergétique qui donne avec les acides des sels cristallisables.

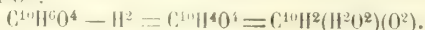
Le *chlorhydrate*, $C^{32}H^{12}Az^2O^6HCl + H^2O^2$, est en aiguilles soyeuses, très solubles dans l'eau. — Le *chloroplatinate*, $C^{32}H^{12}Az^2HClPtCl^2$, est un précipité jaune, qui cristallise dans l'alcool en longues aiguilles.

FURFUROL (Chim.). Form. $\left\{ \begin{array}{l} \text{Equiv.} \dots C^{10}H^4O^3 \\ \text{Atom.} \dots C^5H^2O^2 \end{array} \right.$

Le furfurol ou furfural est l'aldéhyde pyromucique. Il a été observé vers 1834 par Dobereiner en attaquant l'amidon par le peroxyde de manganèse et l'acide sulfurique étendu; Stenhouse l'a préparé plus facilement en distillant un mélange de farine d'avoine et d'acide sulfurique étendu de son volume d'eau; Fownier distille du son avec de l'acide sulfurique dilué (*furfur*, son; *oleum*, huile). On le rencontre dans les produits de la distillation du bois, dans plusieurs liquides fermentés, comme les bières et les alcools de mauvais goût. Pour l'obtenir, on distille dans un petit alambic parties égales de son et d'eau avec le quart de leur poids d'acide sulfurique; dès qu'il commence à se dégager de l'acide sulfureux, on ajoute encore autant d'eau, on cohobe le produit et on recueille la moitié environ du liquide; on neutralise par la chaux, on distille, on dessèche sur le chlorure de calcium et on recueille finalement ce qui passe vers 160° . Le furfurol est un liquide incolore, à odeur aromatique, bouillant à 162° , très soluble dans l'alcool. Bouilli avec de l'eau, ou mieux avec de l'eau et de l'oxyde d'argent, il se change en acide pyromucique :



C'est un aldéhyde-alcool, dérivant d'un glycol pyromucique $C^{10}H^6O^4$:



Sous l'influence de l'air, il s'altère peu à peu, brunit et finit par se convertir en une matière noire insoluble. Avec l'ammoniaque, il engendre la *furfuramide* (V. ce mot); avec la phénylhydrazine, il donne un composé à peine soluble qui permet de le déceler dans des solutions très étendues.

Ed. BOURGOIN.

BIBL. : BAEYER, *Soc. ch.*, t. XVII, 277; t. XXVIII, 381; t. XXX, 78. — CAHOURS, *Ann. ch. et phys.*, t. XXIV, 277, 281 (3). — DOBEREINER, *Ann. der Ch. und Ph.*, t. III, 141 (1831). — FISCHER, *Soc. ch.*, t. XXX, 289. — FOWNES, *Ann. der Ch. und Ph.*, t. LIV, 52. — HELL, *Soc. ch.*, t. XXIX, 129. — LIMPRICHT, *Deuts. ch. Gesells.*, 211 (1869). — RADZI-

SZEWSKI, *id.*, 321 (1877). — SCHMIDT, *id.*, 2340 (1880). — H. SCHIFF, *id.*, 773 (1877). — SCHIFF et TASSINARI, *id.*, 1787 (1877). — SCHULTZ, *Ann. der Ch. und Ph.*, t. CXIV, 63. — SCHWANERT, *id.*, t. CXVI, 250. — STENHOUSE, *id.*, t. CLVI, 199. — TENNIES, *Soc. ch.*, t. XXXII, 128. — WALLACH, *Deuts. ch. Gesells.*, 1475, 1058 (1881).

FURFUROLIQUE (Alcool) (Chim.).

Form. $\left\{ \begin{array}{l} \text{Equiv.} \dots C^{10}H^6O^4 \\ \text{Atom.} \dots C^5H^3O^2 \end{array} \right.$

Obtenu par Limpricht en traitant le furfurol par une solution de potasse assez concentrée pour que la réaction commence à froid. On épuise la masse cristalline par l'éther, on évapore ce dernier avec de l'eau, tant qu'il passe du furfurol. Le résidu est constitué par l'alcool cherché. Il est soluble dans 20 p. d'eau, davantage dans l'alcool et dans l'éther; les acides l'altèrent et le colorent en rouge ou en vert; avec les lessives alcalines, à chaud, il y a production d'acides formique, acétique et succinique (Limpricht, *Soc. ch.*, t. XIX, 465).

Ed. BOURGOIN.

FURFURYLAMINE (Chim.).

Form. $\left\{ \begin{array}{l} \text{Equiv.} \dots C^{10}H^7AzO^2 \\ \text{Atom.} \dots C^5H^3AzO \end{array} \right.$

Alcali organique artificiel préparé par Ciamician et Dennstedt en hydrogénant le nitrile correspondant, $C^{10}H^7AzO^2$. C'est un liquide incolore, très réfringent, miscible à l'eau en toutes proportions, ayant une odeur désagréable qui rappelle celle de la conicine. A chaud, l'acide chlorhydrique donne une coloration verte. — Le *chlorhydrate* cristallise en aiguilles très solubles, non déliquescentes. — Le *chloroplatinate*, $C^{10}H^7AzO^2HClPtCl^2$, est cristallin, peu soluble dans l'eau et dans l'acide chlorhydrique (Ciamician et Dennstedt, *Soc. ch.*, t. XXXVI, 454). Ed. BOURGOIN.

FURGOLE (Jean-Baptiste), jurisconsulte français, né à Castelferrus (Tarn-et-Garonne) en 1690, mort à Toulouse en 1761. Il n'obtint pas grand succès au barreau, mais il trouva sa véritable voie dans les écrits de doctrine et d'érudition qui lui valurent une grande réputation : ce sont les commentaires de quelques-unes des grandes ordonnances de Louis XV qu'il fit à l'instigation du chancelier Daguesseau et sur la demande du parlement de Toulouse : *Ordonnance sur les donations* (Toulouse, 1733, in-fol.; 1761, 2 vol. in-4); *Traité des testaments* (1745; nouvelle édition, 1779, 3 vol. in-4); *Commentaire sur les substitutions* (1767, in-4). On lui doit aussi : *Traité des curés primitifs* (Toulouse, 1736, in-4), dont le sujet se rapportait à un édit de 1726; *Traité de la seigneurie* (1767, in-12). Il venait d'achever un *Traité sur le franc-alleu* (Paris, 1767, in-12), quand il mourut. Ses œuvres complètes ont été imprimées en 1775-76 (8 vol. in-8).

BIBL. : TH. VIGNAU, *Furgole*, dans *Revue de législation et de jurisprudence*, 1839, t. II, p. 438. — GAUDRY, *Histoire du barreau de Paris*, 1864, t. II, p. 89.

FURIA (Gens). Famille patricienne de l'ancienne Rome, dont la branche la plus célèbre est celle des *Camillus*.

L. *Furius Camillus*, probablement fils du dictateur Camille. Consul en 349 av. J.-C., il remporta des succès sur les Gaulois; dictateur en 345, il se signala dans la guerre contre les Aurunces.

M. *Furius Camillus*, le dictateur. Censeur en 403 av. J.-C., six fois tribun militaire, cinq fois dictateur, il fut le Romain le plus célèbre de son temps. Lors de sa première dictature, il donna une impulsion décisive au siège de Veies et finit par faire tomber cette place (395); il soumit aussi la tribu des Falisques. Mis cependant en accusation par le tribun Apuleius pour avoir détourné une part du butin et condamné, il s'exila à Ardée. Mais la prise de Rome par les Gaulois le fit rappeler et lui valut une seconde dictature (390); la tradition veut qu'il ait enlevé aux vainqueurs le butin qu'ils rapportaient de la capitale; on l'appela le nouveau Romulus, le père de la patrie, le second fondateur de Rome. Sa troisième dictature (389) fut marquée par de grands succès contre les Volques, les Eques et les Etrusques. Ses succès répétés et une nouvelle victoire sur les Gaulois en 367 lui valurent quatre fois les honneurs du triomphe. Il mourut de la peste en 365.

M. Furius Camillus, consul en 48 ap. J.-C., proconsul d'Afrique en 28. Pendant son proconsulat, il défit Tacfarinas et obtint les ornements du triomphe. G. L.-G.

BIBL. : DE-VIT, *Onomasticon totius latinitatis*. — Pour le dictateur Camille, TITE LIVE, PLUTARQUE, etc.

FURIA (Zoologie) (V. EMBALLONURE).

FURIANI. Com. du dép. de la Corse, arr. et cant. de Bastia : 400 hab.

FURIE (Mythol.) (V. ERINYES).

FURIETTI (Giuseppe-Alessandro), archéologue italien, né à Bergame en 1685, mort en 1761. Benoit XIV lui offrit la pourpre en échange de deux statues antiques, deux *Centaures* qu'il avait trouvés dans les fouilles de la villa Adriana à Tivoli ; Furietti préféra garder les *Centaures*. Clément XIII fut plus généreux et le fit cardinal sans exiger aucun retour ; malheureusement Furietti fut peu sensible à cette haute dignité, car il était tombé en enfance et le chapeau ne lui donna que les plaisirs d'un hochet. On lui doit, outre quelques éditions savantes, une histoire de la mosaïque chez les anciens : *De Musivis vel pictoriae mosaicae artis origine* (Rome, 1752, in-4).

BIBL. : A. FABRONI, *Vita Italorum doctrina excellentium qui sec. XVII et XVIII floruerunt* ; Pise, 1778-1807, 20 vol. in-8.

FURINI (Francesco), peintre italien, né à Florence vers 1600, mort en 1649. Furini n'est pas un grand maître, mais il a une physionomie spéciale, un caractère amoureux qui lui assignent une place à part dans l'école florentine. Son père était peintre et lui donna les premières leçons. Francesco travailla ensuite avec Passignano, avec Biliverti et enfin avec Matteo Rosselli, chez lequel il rencontra Giovanni da San Giovanni, esprit extravagant, mais non vulgaire ; il devint son camarade et bientôt il alla le rejoindre à Rome. Il paraît avoir commencé par des tableaux de petite dimension : il connaissait aussi les procédés de la fresque. Ses premiers travaux ont d'ailleurs laissé peu de trace, et l'abbé Titi, qui a décrit Rome avec tant de soin, n'en parle pas. A son retour à Florence, Furini, lié avec des gentils-hommes et des artistes, mena d'abord une vie assez mondaine. Il s'imagina que l'art de plaire est le plus grand des arts et renonça résolument aux austérités de l'ancien idéal. Au risque d'amollir son exécution, il adopta une tendresse de pinceau dont le principe peut être cherché dans Corrége et qui devint la caractéristique de sa manière : *Maniera tenerissima evaga*, dit avec raison Baldinucci. Les sujets qu'il traitait de préférence s'accordaient avec l'extrême douceur de son langage. Il s'éprit de la nudité et surtout de celle des femmes, et ne s'arrêta plus dans cette voie où, caressant certains instincts voluptueux, il obtint de retentissants succès. Un tableau représentant le *Berger Hylas au bain avec les nymphes* et plus tard un *Adam et Eve* dans la simplicité de leur costume paradisiaque établirent la renommée de Furini. Un amateur de Venise, riche fabricant de gants parfumés, entendit parler de sa jeune gloire et l'appela auprès de lui. Il s'agissait de peindre une *Thétis* destinée à servir de pendant à une *Europe* de Guido Reni. Furini partit pour Venise et il y resta six mois, travaillant assidûment pour son mécène qui se chargeait de payer son logement et toutes ses dépenses.

Retré à Florence et un peu grisé par son succès, Furini reprit son galant pinceau. Il peignit une *Andromède*, car, de tous les motifs pittoresques, il préférait systématiquement ceux où l'idéal n'est pas habillé. Peu après, ayant eu le chagrin de voir mourir son camarade Giovanni da San Giovanni (1636), il dut s'occuper de terminer les peintures que son ami laissait inachevées. C'est ainsi qu'il travailla aux décorations du palais Pitti. Baldinucci fournit sur ces travaux des indications intéressantes.

Quand il approcha de la quarantaine, Furini, qu'on ne croyait pas appelé à de pareilles destinées, étonna ses voisins en manifestant le désir de se faire prêtre. A la surprise générale, il reçut les ordres et, comme il avait des amis dans tous les mondes, il obtint la cure de Santo Sano in Mugello, à deux pas de Florence. C'était, dit le biographe,

une *chiesa di assai buona rendita*. On a peine à comprendre le peintre des femmes nues et des grâces sans voile à la tête d'une paroisse. Furini fut d'abord un peu gêné par sa situation nouvelle. Toutefois, il se conduisit dignement, se montrant scrupuleux observateur de la règle, charitable envers ses pauvres paroissiens, dotant les filles infortunées, car, indépendamment des bénéfices de sa cure, il avait gagné de l'argent au temps de ses œuvres ultra-profanes. De plus, il eut le courage et le bon goût de changer son répertoire. Il peignit désormais des *Annonciations*, des *Vierges immaculées*, des *Saint François recevant les stigmates*. Il remplît de ces dévotes images les églises de la vallée de Mugello.

Pendant, ce n'est pas aux portes de Florence qu'il faut se faire ermite. Furini avait conservé des relations avec la ville ; il lui était bien difficile de répondre par un refus aux demandes qui lui étaient adressées, et un jour le bon curé de Santo Sano peignit les *Trois Grâces*, sujet dont l'orthodoxie a toujours paru suspecte. Il peignit aussi *Loth entré par ses filles*, c.-à-d. le brûlant tableau du musée de Madrid où toutes les ivresses se sont donné rendez-vous. Quelquefois, Furini revenait aux peintures religieuses et chastement vêtues, mais il ne semble pas qu'il ait renoncé aux autres. Il fit un nouveau voyage à Rome, et il y vivait depuis huit mois lorsqu'il apprit que sa mère était atteinte d'une maladie mortelle. Il revint en toute hâte à Florence et s'installa en ville. C'est là qu'il mourut en 1649.

Francesco Furini était un homme aimable, abondant causeur et fort ami des anecdotes joyeuses. Grand travailleur, il a laissé beaucoup de tableaux, malgré le soin minutieux qu'il apportait à l'élaboration de ses figures. Le musée des Offices, à Florence, conserve son portrait peint par lui-même, une *Sainte Catherine* et une *Sainte Cécile*. Le même musée possède aussi de ce curé peu cléricale quelques dessins au crayon rouge qui, naturellement, représentent des femmes nues. Au palais Pitti, on peut voir une *Figure allégorique* et un important tableau : *Adam et Eve dans le Paradis*. Son œuvre caractéristique, *Loth et ses filles*, est au musée de Madrid. C'est là que triomphent la recherche de la grâce féminine, la douceur fondante du modelé, la tendresse palpante de l'épiderme. Furini n'a pas beaucoup de style, mais il occupe un rang très distingué dans le groupe des peintres amoureux. Paul MANTZ.

BIBL. : BALDINUCCI, *Notizie de professori* ; Milan, 1812.

FURIO (Federico), écrivain et administrateur espagnol, né dans la prov. de Valence en 1510, mort à Valladolid en 1592. Il étudia à Paris, puis à Louvain, où il engagea avec le professeur de théologie, Boulogne, une vive discussion, soutenant le droit qu'on avait de traduire en langue vulgaire les Ecritures saintes. L'opuscule qu'il publia à ce sujet fut mis à l'index par le concile de Trente. En dépit des opinions qu'il y avait défendues, il fut en faveur auprès de Charles-Quint, qui l'attacha comme gentilhomme à la maison de son fils Philippe II. Furio accompagna ce dernier presque partout, et aux Pays-Bas s'efforça d'amener une réconciliation entre les Espagnols et les insurgés. Outre l'opuscule ci-dessus mentionné, Furio, qui était fort érudit, a laissé : *Rhetoricorum libri tres...* (Louvain), et un ouvrage de politique : *Del Consejo y Consejero*, qui parut d'abord en latin dans un recueil d'André Scot (Cologne, 1618, in-8) et a été donné dans sa langue originale dans la *Biblioteca Ribadeneyra*. E. CAT.

FURIUS (V. FURIA [Gens]).

FURIUS ANTIAS, poète épique, qui vivait au début du 1^{er} siècle av. J.-C. Aulu-Gelle cite de lui six hexamètres (*Nuits attiques*, XVIII, 1). Il faut éviter de le confondre avec Furius *Bibaculus* (V. ce nom).

FURIUS BIBACULUS (Marcus) (V. BIBACULUS).

FURKA. Col des Alpes Bernoises, près de la source du Rhône, entre le Galenstock et le Muthorn, réunissant les vallées du Rhône et de la Reuss, les cant. de Valais et d'Uri. Le point culminant est à 2,436 m. La route, bâtie par les deux cantons (1863-65), n'est praticable qu'en été.

FURMEYER. Com. du dép. des Hautes-Alpes, arr. de Gap, cant. de Veynes; 175 hab.

FURMINT (Vitic.). Le Furmint ou *Tokay* est le cépage qui produit, en Hongrie, les vins renommés de Tokay. Son raisin est récolté à l'état de bletissement complet et même lorsqu'il est déjà rié; il donne alors des vins de liqueur très parfumés et très bouquetés. C'est surtout dans les coteaux caillouteux, secs et chauds, que ce cépage donne des produits de grande qualité. Il avait été introduit dans le Gard (coteaux de Saint-Gilles) et dans l'Hérault (Lunel), où les produits que l'on avait obtenus dans le diluvium alpin étaient très estimés. P. V.

FURNEAUX ou **FLINDERS.** Iles du détroit de Bass entre la Tasmanie et l'Australie. Les principales sont *Flinders* (75 kil. sur 16), puis *Cape Barren* et *Clarke*. Bien que généralement sablonneuses, elles renferment des collines qui approchent de 800 m. Le sol est infertile; 300 hab. environ. Découvertes par Furneaux, compagnon de Cook (1773), elles furent explorées ensuite par Flinders.

FURNES (en flamand *Veurne*). Ville de Belgique, chef-lieu d'arrondissement administratif et judiciaire de la Flandre occidentale, à 5 kil. de la mer du Nord; 5,500 hab. Station du chem. de fer de Gand à Dunkerque, à l'intersection des canaux de Dunkerque, de Bergues, de Loo et de Nieuport. Grand commerce de céréales et de bestiaux; fabriques de dentelles, briqueteries et tuileries. — Furnes apparaît dans l'histoire au IX^e siècle, à l'époque de l'invasion des Normands; la ville fut prise et pillée en 1297 par les troupes de Philippe le Bel, en 1646 par celles de Louis XIV, en 1744 par celles de Louis XV. Près de Furnes s'élevait la riche abbaye des Dunes, fondée en 1109 par saint Léger et détruite pendant les troubles religieux de 1566. La portion de territoire comprise entre la mer, l'Yser et la frontière porte le nom de *Veurne-Ambacht* ou châtellenie de Furnes; elle est d'une remarquable fertilité. Les principaux monuments de Furnes sont : l'église Sainte-Walburge, de style ogival primaire, commencée en 1030; le chœur seul, de dimensions colossales, a été construit; Saint-Nicolas, avec une haute tour carrée, du XIV^e siècle; l'hôtel de ville, gracieuse construction du XVI^e siècle, qui contient de belles salles à boiseries sculptées, du XVII^e siècle, et à riches tapisseries en cuir de Cordoue; le palais de justice, en style renaissance. — Les armoiries de Furnes sont : *d'or à un lion contourné de sable, armé de même et lampassé de gueules, chargé d'une feuille de brèfle de sinople, l'écu timbré d'une couronne d'or*. E. H.

BATAILLE DE FURNES. — Livrée le 20 août 1297, par les troupes de Philippe le Bel, roi de France, commandées par Robert d'Artois contre les troupes de Gui de Dampierre, comte de Flandre, commandées par Guillaume de Juliers l'aîné. Les deux armées, fortes chacune de 15 à 20,000 hommes se rencontrèrent dans la plaine de Bulscamp, au S. de la ville de Furnes. Les Français remportèrent une victoire éclatante, attribuée par les auteurs flamands à la défection de Baudouin Reyfin, bailli de Furnes, qui, au fort de l'action, serait passé du côté de l'armée royale à la tête d'un gros corps de chevalerie.

Canal de Furnes à Bergues ou **Canal de la Basse-Colme** (V. COLME). — Part du canal de la Haute-Colme à Bergues et se termine au canal de Nieuport à Dunkerque. Sa direction générale est du S.-O. au N.-O. Sa longueur totale est de 26 kil. dont 14 en Belgique. Il a 8 m. de largeur au plafond, 10 m. à la ligne d'eau, et une profondeur de 8 à 10 m.

Canal de Furnes à Dunkerque (V. DUNKERQUE À FURNES [Canal de]).

Canal de Furnes à Loo ou **Canal de la Fintelle.** — Il part de l'Yser à la Fintelle-Polinchove (Flandre occidentale) et se termine au canal de Nieuport à Dunkerque. Sa longueur est de 14,920 m.; sa largeur de 15 m. à la ligne d'eau et de 5 au plafond; sa profondeur de 1^m30 en moyenne.

Canal de Furnes à Nieuport. — Il s'embranché à

Furnes aux canaux de Bergues, de Dunkerque et de Loo. Il se dirige sur Nieuport, où il s'unit aux canaux de Plasschendele et d'Ypres. Sa longueur est de 10,500 m.; sa largeur de 14 m. à la ligne d'eau et de 9 m. au plafond; sa profondeur varie de 1^m30 à 1^m80.

BIBL. : *Annales Gaudenses*, éd. I.-M. Lappenberg, dans la coll. des *Mon. Germ. hist.*, t. XVI. — *Chronique rimée de Louis Van Veethen*, éd. J. Le Long; Amsterdam, 1727, in-fol. — *Chronique arlésienne*, éd. J.-J. de Smet, sous le nom de *Chronique anonyme de la guerre de Philippe le Bel contre Gui de Dampierre*, dans le *Corpus chron. Flandriae*; Bruxelles, 1865, t. IV, in-4.

FURNES (Richard), poète anglais, né à Eyam (Derbyshire) le 2 août 1791, mort le 13 déc. 1857. Fils d'un petit fermier, il reçut une éducation rudimentaire et fut mis en apprentissage à quatorze ans. Il apprit le français de quelques officiers prisonniers, s'affilia aux wesleyiens en 1808 et prêcha quelque peu. En 1818, il s'engageait dans l'armée; bientôt il revenait dans le comté de Derby et essayait un commerce à Eyam. Mais il négligeait les affaires pour la poésie et la musique et périclita. En 1821, il en était réduit à accepter les fonctions d'instituteur dans le petit village de Dore, fonctions qu'il cumula avec celles d'architecte de la chapelle de Dore, avec celles de médecin et de chirurgien. Il a laissé des poésies qui ne manquent pas de valeur. Citons : une satire, *Rag Bag* (1832), et un poème en trois chants, *Medicus Magus* (Sheffield, 1836, in-12), dans lequel il décrit les mœurs des habitants du comté de Derby. On a donné un recueil de ses œuvres : *Poetical Works* (Sheffield, 1858, in-8), précédé de sa biographie par M. Calvert Holland. R. S.

FURNICA. Montagne de Roumanie, district de Prahova, près de Sinaia. Ruines aux environs.

FURNIVALL (Frederick-James), philologue et littérateur anglais, né à Egham (Surrey) le 4 fév. 1825. Il se consacra à sa sortie de l'université de Cambridge à l'étude de la littérature anglaise du moyen âge dont il édita nombre d'œuvres : *Saint-Graal* en vers anglais du XV^e siècle (1861-63, 2 vol.); *The Book of Quinte Essence* (1866); *Balads from manuscripts on the condition of Tudor England, 1520-1550* (1868-72, 2 vol.); *Book of Curtesey* de Caxton (1868); six textes des *Canterbury Tales*, de Chaucer (1868-75, 7 part.); les *Chroniques de Robert of Brunne* (1862), etc. Il fut, en outre, l'un des fondateurs des sociétés suivantes : The Early English Text Society (1864); The Chaucer Society (1868); The New Shakespeare (1874); The Browning (1881), dont il écrivit la vie; The Wyclif (1882); The Shettery (1886).

FUROÏNE (Chim.). Form. $\left. \begin{array}{l} \text{Equiv.} \dots \text{C}^{10}\text{H}^{10}\text{O}^4 \\ \text{Atom} \dots \text{C}^{10}\text{H}^{10}\text{O}^4 \end{array} \right\}$

Polymère du furfurole, découvert par E. Fischer en faisant bouillir une solution alcoolique de furfurole avec du cyanure de potassium. Il se dépose par le refroidissement une masse cristalline, rougeâtre, qu'on lave à l'eau et à l'alcool, et qu'on fait cristalliser dans le toluène bouillant, additionné ensuite de son volume d'alcool. La furoïne, qui est au furfurole ce que la benzoïne est à l'aldéhyde benzoïque, cristallise en prisme déliés, fusibles à 135°, volatilisables, peu solubles dans l'eau bouillante, l'alcool et l'éther; l'acide sulfurique la dissout avec une coloration d'un bleu verdâtre; la poudre de zinc la transforme, en présence de l'alcool, en un produit de réduction qui cristallise en aiguilles incolores. Les lessives alcalines fournissent des solutions d'un rouge foncé par réflexion et d'un bleu verdâtre par transmission; cette coloration disparaît au contact de l'air par suite de la formation de furile, qui est un produit d'oxydation (*Soc. ch.*, t. XXXV, 692; t. XXXVIII, 302).

FURONCLE (Chir.). Le furoncle, désigné vulgairement sous le nom de « clou », est une inflammation des glandes pilo-sébacées de la peau, inflammation terminée par la mortification du tissu atteint et l'élimination de ce tissu sous forme de bourbillon. L'inflammation reste très limitée dans le furoncle. Mais la réunion de plusieurs furoncles voisins peut constituer cette tuméfaction si étendue, si douloureuse,

souvent si grave: l'anthrax. Comme le furoncle, l'anthrax se termine par l'élimination de bourbillons (V. ANTHRAX, BOURBILLON). Le furoncle isolé constitue à peine une maladie. Mais il est fréquent de voir un même malade présenter à la fois de très nombreux furoncles qui, sans se réunir en anthrax, sont disséminés sur tous les points du corps. Il est surtout fréquent de voir les furoncles survenir par poussées répétées, successives. L'affection semble alors interminable. Ces furoncles multiples à rechutes forment une maladie ayant reçu un nom spécial, la furunculose. Le furoncle et surtout la furunculose peuvent dépendre soit de causes générales, soit de causes locales. Les principales causes d'ordre général sont le surmenage, le diabète, la goutte, le rhumatisme, mais surtout les troubles digestifs et la constipation. Ce n'est souvent que par le traitement de dyspepsies, de constipations opiniâtres qu'on arrive à triompher de poussées incessantes de furunculose. Les causes locales sont toutes les irritations possibles de la peau par des poussières, par l'exposition à des foyers ardents. Les poussières dégagées du cheval ont une influence particulièrement marquée. On connaît la fréquence des furoncles chez les cavaliers.

Le furoncle débute par une petite élévation rouge, pointue, sur laquelle est d'ordinaire planté un poil. Cette élévation s'étend. Elle atteint le volume d'un pois, parfois d'une noisette, d'un œuf de pigeon. Vers le cinquième jour elle commence à se ramollir et à blanchir à son centre. Vers le huitième jour, ce centre est légèrement ulcéré; il saigne facilement. On aperçoit une masse blanchâtre, le bourbillon, qui finit par sortir soit par fragments, soit en masse. La cicatrisation de la cavité laissée par le bourbillon est d'ordinaire rapide. Le furoncle détermine des douleurs assez vives; on dirait un clou s'enfonçant dans la chair. Les furoncles multiples peuvent produire un état de malaise et de fièvre assez pénible. Les furoncles même multiples, même à récurrences, constituent sur le corps une affection plus ennuyeuse que grave. Mais lorsqu'ils siègent à la face et surtout à la lèvre supérieure, alors même que le furoncle est unique, peu douloureux, très limité, l'affection prend une gravité extrême et doit être surveillée très attentivement. Les veines très nombreuses de la face communiquent, en effet, avec les veines de l'intérieur du crâne. L'inflammation du furoncle de la face peut gagner ces veines et par leur intermédiaire les veines intracrâniennes. La mort par phlébite (inflammation veineuse) intracrânienne ou par méningite est malheureusement loin d'être rare dans les furoncles de la face.

Traitement. Les furoncles isolés du corps et des membres tout à fait au début, au deuxième ou au troisième jour, seront utilement cautérisés avec la pointe d'un crayon de nitrate d'argent. Cette cautérisation fait souvent avorter le furoncle. Plus tard, on se contentera d'un pansement à la vaseline boriquée à 4 pour 30, ou fait avec des compresses de tarlatan trempées dans la solution boriquée un peu chaude. Les cataplasmes et surtout ceux de farine de graine de lin sont plus nuisibles qu'utiles. Les furoncles de la face seront dès le début très largement badigeonnés avec la teinture d'iode récemment préparée. Si leur évolution n'est pas enrayée, de larges débridements au fer rouge — ou avec le platine rouge du thermocautère — constituent le meilleur moyen de prévenir et même d'enrayer les accidents de méningite qui viennent parfois les compliquer. Le traitement des furoncles de la face doit donc toujours être sérieux, médical; c'est une affection grave qu'on ne doit pas regarder comme un simple « bobo ». Dans le cas de furunculose, les bains d'amidon à l'extérieur, les alcalins, le goudron à l'intérieur constituent les principaux agents thérapeutiques. Souvent il faudra avant tout traiter la maladie, cause originelle de la furunculose: diabète, goutte et surtout dyspepsie ou constipation. Dr A.-F. PLOUQUE.

FURRER (Jonas), juriconsulte et homme politique suisse, né à Winterthur le 5 mars 1805, mort à Ragatz le 25 juil. 1861. Fils d'un serrurier, il reçut de sa ville

natale une bourse qui lui permit d'étudier le droit à Zurich, Heidelberg et Göttingue et de revenir à Winterthur s'établir comme avocat. Le régime libéral de 1830 en fit bientôt un député au grand conseil de Zurich, puis un président de cette autorité, enfin, après un court intervalle de disgrâce, un député de Zurich à la Diète fédérale. En 1845, il y est envoyé avec mission de voter l'expulsion des jésuites; à cette période qui aboutit à la guerre du Sonderbund, son rôle est considérable; aussi, après l'adoption de la constitution fédérale de 1848 est-il élu au premier conseil fédéral et prend-il le premier le titre de président de la Confédération. Il resta jusqu'à sa mort au pouvoir exécutif, ordinairement au département de justice et, pendant ses quatre années de présidence, au département politique. Il a laissé la réputation d'un homme d'Etat aussi ferme que prudent et sage.

FÜRST (Walter), héros légendaire des origines de la Confédération suisse. D'après la tradition, il aurait été beau-père de Guillaume Tell et aurait représenté le cant. d'Uri au serment du Grütli en nov. 1307. Une famille de ce nom-la, puissante dans le pays d'Uri, a existé à cette époque et il est très possible, probable même, qu'elle a joué un rôle dans l'émancipation des Waldstaetten, mais aucun document ne le prouve, et il résulte des recherches critiques faites par Rilliet et ses successeurs sur les origines de la Confédération, que les détails donnés par Jean de Muller ont été peu à peu ajoutés par les chroniqueurs et les historiens. E. KUENE.

FÜRST (Julius), orientaliste allemand, né à Zarkowo (Posen) le 12 mai 1805, mort à Leipzig en 1873. Il s'occupa spécialement de grammaire araméenne, de bibliographie juive, de l'histoire du *caranisme* (V. ce mot) et, en général, de la littérature juive. On consulte encore aujourd'hui avec intérêt sa *Bibliotheca judaica, Bibliogr. Handbuch umfassend die Druckwerke der jüd. Literatur* (1849-51, 2 vol. in-8; nouv. édit., 1863) et sa *Geschichte der Karäerthums* (1862, 1865 et 1869, 3 vol. in-8). Sa *Concordantia librorum Vet. Test. sacrorum hebraicæ atque chaldaicæ* (Leipzig, 1837, in-fol.) est en progrès sur celle de Buxtorf, mais l'auteur a eue le tort d'y faire entrer ses idées surannées sur la parenté de l'hébreu avec les langues indo-européennes. Il a rendu un service signalé aux études juives par la création d'une revue scientifique rédigée en allemand et à laquelle, avec Dukes surtout, il a fourni de nombreux articles: *Literaturblatt des Orients*. Ce journal, fondé en 1840, à Leipzig, s'est continué jusqu'en 1854. Fürst est encore l'auteur des ouvrages suivants: *Lehrgebäude der aram. Idiome, mit Bezug auf die indo-germanischen Sprachen* (Leipzig, 1835, in-8); *Harouzé Peninum, Perlenschnure aram. Griemen u. Lieder, oder aram. Chrestomathie* (Leipzig, 1836, in-8); *Hebr. u. chald. Schulwörterbuch über das A. T.* (Leipzig, 1842, in-16); *Ari Nohem, Streitschrift über d. Echtheit des Sohar von Leon da Modena* (Leipzig, 1840, in-8); *Die jüd. Religionsphilosophen des Mittelalters, oder Uebersetzung der seit dem 10. Jahrhundert verfassten jüd. Religionsphilosophen* (Leipzig, 1845, in-8); *Urkunden zur Geschichte der Juden in ihrer Originalsprache gesammelt u. mit einer deut. Uebers. versehen* (Leipzig, 1844, in-8). Israël Lévi.

FÜRSTENAU (Anton-Bernhard), flûtiste allemand, né à Münster le 20 oct. 1792, mort à Dresde le 18 nov. 1852. Il reçut des leçons de flûte de son père, Gaspard Fürstenau (1772-1819), et fit avec lui plusieurs voyages à travers l'Allemagne, la Russie et la Hollande. Devenu première flûte à la chapelle royale de Dresde, il s'y lia avec C.-M. de Weber qui la dirigeait et qui l'aïda, croit-on, dans la composition de ses concertos. En 1826, il visita Paris et Londres, où Weber mourut entre ses bras. Sa musique est très estimée. Parmi ses ouvrages, on remarque: douze concertos pour flûte et orchestre; deux polonaises pour flûte et orchestre; quatorze thèmes variés; six nocturnes pour flûte et piano; duos pour deux flûtes; exercices et grandes études pour

flûte seule; plusieurs rondeaux; pots-pourris; méthode de flûte; quatuor pour quatre flûtes.

FÜRSTENBERG. Nom de deux familles de l'Allemagne; la première de Souabe, comtes, puis princes de Furstenberg; la seconde de Westphalie, barons, puis comtes de Furstenberg.

La première descend des comtes d'Urach qui bâtirent au milieu du ^{xiii}^e siècle, dans la Forêt-Noire, le château de Furstenberg. Le troisième fils du comte Egon V d'Urach, Henri, reçut Furstenberg et Villingen pour sa part, son frère aîné gardant Fribourg-en-Brisgau. Henri (mort en 1284) fut donc le fondateur de la maison de Furstenberg. Les diverses lignes entre lesquelles elle s'était partagée se réunirent en 1559 dans la personne de Frédéric III. Mais ses fils en fondèrent d'autres: Christophe I^{er}, celle de *Kinzigthal*; Joachim, celle de *Heiligenberg*. La ligne de Kinzigthal se subdivisa en branches de *Mœskirch* (éteinte en 1744) et de *Stuhlinger*. Cette dernière eut l'avantage de durer. Ses représentants héritèrent donc de la ligne de *Heiligenberg*, laquelle avait prospéré et obtenu l'entrée au collège des princes du Saint-Empire (1667). A son extinction (1710), la principauté passa à la branche de *Kinzigthal-Mœskirch*, puis à celle de *Stuhlinger*. Cette dernière se subdivisa à son tour en ligne princière et ligne landgraviale fondées par Joseph-Guillaume-Ernest (mort en 1762) et Louis-Auguste-Egon (mort en 1759); la première obtint en 1762 de l'empereur que tous ses membres auraient le titre de prince, et non plus seul le prince régnant; elle comporte actuellement trois branches: princière ou de Souabe (*Furstenberg-Donaueschingen*) dont le chef est Charles-Egon, général prussien; branche princière *Furstenberg-Purqitz* (Bohême); branche princière de *Furstenberg-Kœnigshof*. La ligne landgraviale se divisa en branches de *Taykowitz* (éteinte en 1866) et de *Weitra*, qui dure encore. — La principauté de Furstenberg a été médiatisée en 1806 et partagée entre l'Autriche, Bade, le Wurtemberg, le Hohenzollern. Elle comprend plus de 2,000 kil. q. et 100,000 hab., comté de Heiligenberg, landgraviats de Stuhlingen et Baar, seigneuries de Jungnau, Trochtelfingen, Hausen et Mœskirch. — Les principaux personnages de la maison de Furstenberg ont tous été de la ligne de Heiligenberg: le comte *Egon VII* (25 mars 1588-24 août 1635), qui commandait l'armée impériale à Mantoue (1629) et l'aile droite de Tilly à Leipzig. Son fils, *François-Egon* (10 avr. 1625-1^{er} avr. 1682), évêque de Strasbourg (1663), gagné par Louis XIV, dont il servit la politique en 1668 et dans la guerre de Hollande, était chargé d'affaires de l'électeur de Cologne. Mis au ban de l'Empire (1675), il fut rétabli à Strasbourg par Louis XIV en 1681. Son frère, *Guillaume-Egon* (2 déc. 1629-10 avr. 1704), ministre de l'électeur de Cologne Maximilien-Henri, prince-évêque de Liège, et pourvu, comme son aîné, de nombreux bénéfices allemands, fut également un serviteur fidèle de Louis XIV. Il était évêque de Metz (1663). En 1674, l'empereur le fit enlever, conduire à Neustadt et condamner à mort; le nonce du pape empêcha l'exécution, et la paix de Nimègue lui valut la liberté. Louis XIV le porta à l'évêché de Strasbourg (1682), au cardinalat (1686), le fit nommer coadjuteur de Maximilien-Henri à l'archevêché de Cologne, et élire archevêque la même année (1688). La guerre l'obligea à se retirer en France, où il reçut les abbayes de Saint-Germain-des-Près et de Fécamp. Son fils, *Antoine-Egon*, prince de Furstenberg (23 avr. 1656-10 oct. 1716), fut le favori de l'électeur de Saxe Auguste le Fort, qui, devenu roi de Pologne, lui confia l'administration de la Saxe.

Les Furstenberg de Westphalie apparaissent, au début du ^{xiii}^e siècle, possesseurs du château de Furstenberg sur la Ruhr. Ils fournirent des membres à l'ordre des porte-glaives en Livonie; au ^{xvi}^e siècle, ils fondèrent en Courlande une ligne, éteinte en 1780. Celle d'Allemagne obtint en 1660 le titre de baron; sa branche cadette ou rhénane reçut en 1840 celui de comte. Quelques-uns de ces Furs-

tenberg se distinguèrent au service des électeurs ecclésiastiques, surtout François, né à Herdringen, près d'Arnsberg, le 7 août 1729, mort à Münster le 16 sept. 1811, ministre tout-puissant de l'électeur de Cologne (1762), qui administra admirablement l'électorat et s'acquit la réputation d'un des hommes d'Etat les plus remarquables de l'Allemagne.

BIBL.: RIEZLER, *Fürstenbergisches Urkunderbuch*: Tübingue, 1877-1885, 5 vol. — Du même, *Gesch. des fürstlichen Hauses Furstenberg*: Tübingue, 1883. — MÜNCH, *Gesch. des Hauses and des Landes Fürstenberg*: Aix-la-Chapelle, 1830-1832, 3 vol. — ESSER, *Franz von Furstenberg*: Münster, 1842. — V. aussi LITGE.

FÜRSTENSTEIN. Beau château de Silésie, près de Breslau, dans la pittoresque vallée de Furstenstein; riche bibliothèque.

FURSTENWALDE. Ville de Prusse, district de Francfort-sur-l'Oder, cercle de Lebus, sur la Sprée; 11,500 hab. Siège de l'évêché de Lebus depuis 1385, annexée au Brandebourg en 1598. Le traité de *Furstenwalde* conclu le 15 août 1373 entre l'empereur Charles IV et les margraves bavarois assura au premier la possession du *Brandebourg* (V. ce mot).

FURSUY ou **FOURSY** (Saint), en latin *Furseus*, moine et missionnaire irlandais, mort entre 650 et 654. Après avoir élevé dans une île irlandaise un monastère d'observance stricte, il alla en Ostanglie et y fonda, soutenu par le roi Sigbert, l'abbaye de Knobbersbury. Il la remit à la direction de son frère Foillan et se retira dans la solitude. Puis fuyant la persécution du roi de Mercie, Penda, il passa en France. Là il créa, avec l'appui de Clovis II, le couvent de Lagny. Fursy paraît avoir eu un caractère assez inquiet; il avait souvent des visions et des extases.

BIBL.: *Hist. ecclésiast. gentis Anglorum*, édit. de Fribourg, 1882, t. III, pp. 19 et suiv. — *Acla sanctorum* (Bolland.), 16 janv., t. III, pp. 36-41. — DESMAY, *Vita S. Fursci*, 1607.

FÜRTERER (Ulrich), peintre et poète allemand qui vivait à Munich vers la fin du ^{xv}^e siècle. Il est auteur d'une vaste compilation en treize parties renfermant plus de 80,000 vers, et roulant sur le cycle breton, la guerre de Troie et l'expédition des Argonautes. Il a aussi composé une chronique de Bavière. Les manuscrits de ses œuvres, dont Arétin et Michaeler ont publié des fragments, sont à Munich et à Vienne.

FURTH. Ville d'Allemagne, royaume de Bavière, prov. de Franconie moyenne, au confluent de la Regnitz et de la Pegnitz, à 6 kil. N. de Nuremberg; 43,206 hab. (en 1890), dont moins de 5,000 catholiques et 3,500 juifs. Eglise gothique Saint-Michel, belle synagogue. C'est une ville manufacturière; elle compte plus de 100 fabriques de glaces, presque autant de cadres, 28 de dorure; puis viennent les instruments optiques, les crayons, le mobilier, la chromolithographie, le papier de luxe, les livres imagés, etc., la chicorée, la bière, etc. L'exportation de ces produits a lieu dans le monde entier, mais surtout vers l'Amérique du Nord (18 millions dont moitié pour les glaces). La prospérité de la ville est récente. Son origine remonte à une chapelle bâtie par Charlemagne qui y avait campé. A 3 kil. au N. est l'ancien château, détruit par les citadins, en 1388.

FURTMAYER (Pechthold), peintre-miniaturiste de l'école haute-allemande, né en 1470, mort en 1502. Il y a au château de Wallerstein, près de Nordlingen, une chronique universelle en 2 in-folio, ornée par lui d'une quantité de grandes et de petites miniatures, et un manuscrit du Cantique des Cantiques, avec de très délicates vignettes, puis, à la bibliothèque de la cour à Munich, un missel en 5 vol. in-fol., illustré également de sa main.

FURTUM (Dr. rom.) (V. DÉLIT et VOL).

FURTWANGEN. Ville d'Allemagne, grand-duché de Bade, cercle de Villingen, à 872 m. d'alt.; 3,500 hab. Centre de la fabrication des horloges en bois de la Forêt-Noire. Couvent fondé par Charlemagne (792). Ancienne ville libre impériale (1307-1376), engagée ensuite aux

burgraves de Nuremberg. Les Hohenzollern de Franconie puis la Prusse la possédèrent jusqu'en 1806.

FUSAIN. I. BOTANIQUE (*Evonymus* Tourn.). — Genre de plantes de la famille des Celastracées, qui a donné son nom au groupe des Evonymées. Les Fusains sont des arbres ou des arbustes peu élevés, à feuilles opposées, souvent persistantes et accompagnées de petites stipules caduques. Leurs fleurs, disposées en cymes axillaires, sont hermaphrodites et régulières, avec un disque hypogyne annulaire épais, sur les bords duquel s'insèrent un périanthe double, tétramère ou pentamère et quatre ou cinq étamines alternipétales à anthères plus ou moins allongées et déhiscentes par des fentes longitudinales. L'ovaire, plus ou moins plongé dans le disque hypogyne, est divisé en trois ou cinq loges renfermant chacune un nombre variable d'ovules anatropes. Le fruit est une capsule coriace, anguleuse, ailée ou épineuse, qui s'ouvre à la maturité en deux ou cinq valves pour laisser échapper des graines albuminées, plus ou moins complètement enveloppées d'un arille charnu et coloré. — Le genre renferme une trentaine d'espèces disséminées dans les régions tempérées de l'Europe et de l'Asie et de l'Amérique. L'*Evonymus europæus* L., connu sous les noms vulgaires de *Fusain*, *Bonnet carré*, *B. de prêtre*, *Garais*, *Bois carré*, *B. à lardoires*, se rencontre communément en Europe dans les taillis, les haies, les endroits découverts des bois. C'est un arbuste plus ou moins élevé, dont les rameaux opposés et très nombreux portent des feuilles glabres, brièvement pétiolées, oblongues-acuminées et finement dentées sur les bords. Son bois jaunâtre, d'un grain fin et serré, sert à fabriquer des tuyaux d'orgue, des fuseaux, des aiguilles à tricoter, des lardoires, des chevilles de cordonnier, etc. Il fournit un charbon très léger, utilisé par les dessinateurs et pour la fabrication de la poudre à canon. Toutes les parties de la plante renferment un principe mal défini, l'*Evonymine* (V. ce mot). Ses feuilles sont acres, émétiques et purgatives. Ses graines, blanchâtres, complètement enveloppées d'un arille charnu d'un rouge orangé, ont les mêmes propriétés; séchées, puis réduites en poudre, elles sont employées, dans certaines localités, pour détruire les poux de tête. D'autres espèces, comme l'*E. verrucosus* ou Fusain lépreux, l'*E. americanus* L., *E. obovatus* Nutt. et *E. atropurpureus* Jacq., d'Amérique, contiennent également des principes acres, purgatifs ou vomitifs. Enfin, l'*E. japonicus* Thunb. ou Fusain du Japon est abondamment cultivé depuis quelques années comme ornemental. Ed. LEF.

II. HORTICULTURE. — Le Fusain du Japon et ses variétés à feuilles panachées ou bordées de jaune ou de blanc est l'espèce ordinairement cultivée. Le feuillage persistant de ce joli arbrisseau très touffu le rend recommandable pour former des massifs et des haies dans les jardins et les parcs. En France, il vient presque partout; cependant il souffre de la sécheresse et du froid et, dans le Nord, les hivers le tuent. Selon les climats, il faudra, en conséquence, le placer dans un milieu et à une exposition convenables. Il prospère surtout sous un climat doux, dans un sol profond et fertile. G. B.

III. BEAUX-ARTS. — Le fusain sert à fabriquer des crayons noirs, tendres et friables, qui conviennent parfaitement pour les esquisses en raison de la facilité avec laquelle on peut en effacer les traits sur le papier. On fabrique ces crayons en réduisant en charbon dans des creusets clos de jeunes branches de fusain. Ils sont aussi employés à dessiner à l'estampe. Quelques artistes s'en servent comme d'un moyen d'art complet en lui-même et exécutent soit sur le papier, soit même sur toile, des dessins qui, grâce à l'application de fixatifs, peuvent être conservés sans être mis sous verre. Ces dessins prennent le nom de *fusain*. Dans la décoration ou la peinture murale on n'emploie point le fusain; il est trop tendre et trop fragile; on fait usage du charbon ordinaire qu'on a soin de choisir bien égal et régulièrement carbonisé.

BIBL. : BEAUX-ARTS. — MATHIEU LALANNE *le Fusain* :

Paris, 1869, in-8. — Du même, *Cours élémentaire et artistique de Fusain et de Pantotypie*; Paris, 1874, in-fol.

FUSAÏOLE (Archéol. préhist. et ethnogr.). La fusaïole, ou peson de fuseau, a été employée aussitôt qu'on a su assembler des fibres de plantes pour tisser des étoffes. La présence de fusaïoles dans les stations de l'époque néolithique suffirait donc à nous prouver qu'on savait alors filer et tisser, si on n'avait pas recueilli dans les palafittes jusqu'à des morceaux d'étoffe en fil et en ficelle de lin et en fibres de tilleul. Jusqu'à présent on se sert de la quenouille et du fuseau dans nos campagnes pour filer le chanvre. L'usage des fusaïoles nous est donc bien connu, et, comme elles se conservent aisément, nous pouvons par leur nombre juger des progrès du tissage.

Ce sont des sortes de disques percés d'un trou au centre. La pointe inférieure du fuseau est passée dans ce trou où elle se fixe. En faisant poids ainsi, les fusaïoles assurent et régularisent le mouvement de rotation imprimé au fuseau avec les doigts pour enrouler et tordre le fil. Elles sont donc faites en matière lourde. Ce sont des petits cailloux discoides percés au centre avec soin (fig. 1). L'opération pour faire ce trou étant longue, on a d'ailleurs dès l'origine fabriqué des fusaïoles de toute pièce en terre cuite. Ces deux sortes de fusaïoles se rencontrent dans les palafittes de la pierre. On en a trouvée une dans le Yorkshire, au cours de travaux de drainage, qui est en ardoise dure, et dont

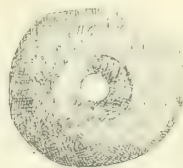


Fig. 1. — Fusaïole en pierre de la palafitte (A. de Mortillet).

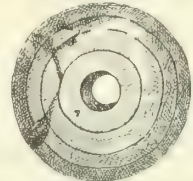


Fig. 2. — Fusaïole en ardoise dure du Yorkshire.

l'une des faces, qui paraît faite au tour, est ornée de cercles concentriques très réguliers (fig. 2). Ces pièces ont de 25 à 40 millim. de diamètre, et quelquefois de 50 à 80 millim. À l'âge du bronze, semble-t-il, elles étaient habituellement fabriquées en terre cuite, mais alors très diverses de formes et souvent très agréablement ornées. On en a trouvée dans les palafittes, dans les nécropoles. On en possède de bien jolis exemplaires provenant des fouilles d'Hisarlik (fig. 3). L'antiquité classique connaissait déjà le rouet. L'usage du fuseau n'en a pas moins persisté. Mais pour filer au fuseau la fusaïole n'est pas toujours indispensable; les fuseaux pouvant être eux-mêmes assez pesants et se terminer



Fig. 3. — Fusaïole des fouilles d'Hisarlik, en terre cuite.

par une rouelle. Ainsi les Indiens sauvages de la Guyane savent parfaitement filer un gros fil de coton avec des fuseaux de cuivre. Dans certaines contrées de l'Europe, on a donc depuis longtemps perdu le souvenir de la destination réelle des fusaïoles de pierre trouvées en grand nombre dans le sol. Ainsi, dans la Cornouailles, d'après M. Ewans, dans d'autres parties de la Grande-Bretagne, en Irlande, on les regarde comme des pierres à aiguiser à l'usage de petits étres mystérieux, et on les désigne sous le nom de meules des fées. Dans les îles d'Harris et de Lewis où l'on se sert encore du fuseau, on les regarde comme des talismans contre les morsures des serpents. Quand les bestiaux sont mordus par les serpents, on plonge une pierre à serpent dans l'eau et on lave avec cette eau la morsure qui est aussitôt guérie. Cette superstition semble basée sur les ornements de lignes en spirale de certaines fusaïoles. Il n'y a d'ailleurs pas de serpents venimeux dans les îles en question. ZABOROWSKI.

FUSCUS (V. ARELLIUS et CORNELIA [Gens]).

FUSEAU. I. TECHNOLOGIE. — Instrument dont se servaient anciennement les fileuses à la main et qui, plus petit et de même forme, sert encore aux dentellières. Il se composait d'un bâton en bois léger, de cinq à six pouces de long, renflé au milieu et se terminant en pointe à chaque bout ; il était muni, d'un côté, d'un rebord saillant destiné à maintenir le fil et à l'empêcher de s'échapper. Le fuseau servait alternativement à tordre le fil que l'ouvrière tirait brin à brin de sa quenouille, puis à le renvider en bobine. Le fuseau est devenu de nos jours la broche des métiers à filer mull-jenny et renvideurs. L. K.

II. GÉOMÉTRIE. — Portion de la surface de la sphère comprise entre deux arcs de grands cercles. L'angle d'un fuseau est l'angle formé par les plans des arcs de grands cercles qui le limitent. Soit A l'angle d'un fuseau exprimé en parties du rayon, R le rayon de la sphère sur laquelle il est tracé, l'aire de ce fuseau sera donné par la formule $2R^2A$; si $A = 2\pi$, on trouve $4\pi R^2$, c.-à-d. l'aire de la sphère. H. L.

III. ARBORICULTURE. — La forme en fuseau, appliquée au poirier surtout, est une modification de la pyramide par la réduction des branches latérales. Elle permet de rapprocher les arbres dans les plantations et s'établit facilement. Les jeunes arbres sont rabattus à 0^m50 lors de la plantation, et l'hiver suivant, leurs rameaux taillés sur trois, quatre ou cinq yeux. Au moment de la taille annuelle on supprime les branches inutiles en ménageant les productions fruitières. Pendant la végétation, on pince les bourgeons trop vigoureux et, au mois d'août, on les casse tous à 0^m20 environ.

IV. CHARCUTERIE (V. CHARCUTERIE, t. X, p. 610).

V. ZOOLOGIE. — Genre de Mollusques—Gastéropodes, de l'ordre des Prosobranches—Pectinibranches, établi par Lamarck en 1799 pour une coquille dépourvue d'ombilic, allongée, renflée en sa partie moyenne, à spire allongée, à tours nombreux, acuminée ; ouverture ovale, souvent sillonnée à l'intérieur, à columelle lisse arquée, à bord externe sans échancrure, et terminée par un canal très long, étroit et ouvert. Opercule corné, onguiforme. Ex. : *Fusus Colus* Linné. Les espèces du genre *Fusus* habitent les mers chaudes et tempérées ; elles ont été observées dans l'Océan Indien, la mer Rouge ; au Japon, sur les côtes de la Chine, aux Antilles et dans la Méditerranée. J. MAB.

VI. PALÉONTOLOGIE. — Les Mollusques de la famille des *Fuseaux* (*Fusidæ* Tryon) datent du jurassique, mais n'atteignent leur entier développement que dans le tertiaire et à l'époque actuelle. Le genre *Fusus* compte plus de cinq cents espèces fossiles, chiffre double de celui des espèces vivantes. Le *F. orbignyanus* du trias, qui serait le type le plus ancien de la famille, est fort douteux. Les espèces jurassiques sont de petite taille, mais mieux caractérisées. Ce genre prend un grand développement dans le tertiaire inférieur et moyen, et ses nombreuses espèces ont été réparties entre un grand nombre de sous-genres : *Chrysodomus*, *Hemifusus*, *Clavella*, *Leiotoma*, *Strep-sidura*, etc. D'autres genres plus distincts sont : *Polia*, *Fasciolaria*, *Latirus*, *Pyrula*, *Tudicla*, *Pyropsis*, etc. Les coquilles tertiaires des genres *Pyrula*, *Fasciolaria*, etc., atteignent une assez grande taille, comme *Pyrula cornuta*, du miocène de Bordeaux ; *Fasciolaria turbelliana*, du miocène de Vienne, etc. E. TRT.

FUSÉE. I. Pyrotechnie. — Artifice destiné à enflammer la charge intérieure des projectiles creux. Il se place généralement à l'avant du projectile, exceptionnellement au culot. On distingue trois classes de fusées : 1° Les fusées *percutantes*, qui fonctionnent au choc à l'arrivée, c.-à-d. au moment où le projectile rencontre un obstacle. Elles arment généralement les obus ordinaires, employés soit pour détruire un obstacle, soit pour régler le tir. 2° Les fusées *fusantes* ou à *temps*, qui font éclater le projectile en un point quelconque de sa trajectoire, c.-à-d. après un temps déterminé. Elles s'emploient toujours avec l'obus à balles, destiné au tir contre les troupes. 3° Les fusées *mixtes* ou à *double effet*, qui peuvent fonctionner comme fusantes ou comme percutantes. Comme les précédentes elles arment l'obus à

balles et sont destinées, dans un avenir plus ou moins éloigné, à remplacer, dans tous les pays, les deux fusées précédentes. Elles offrent en effet des avantages nombreux qui seront indiqués plus loin. Toutes les puissances tendent d'ailleurs à introduire, du moins dans leur artillerie de campagne, un projectile unique agissant aussi bien contre les obstacles que contre les troupes, à l'exemple de l'obus à mitraille français, qui remplace à la fois l'obus ordinaire et l'obus à balles. — En France, il existe pour chaque classe de fusées plusieurs modèles et, dans chaque modèle, la désignation de la fusée est accompagnée soit du nombre des millimètres représentant le diamètre extérieur des filets de vis du corps de fusée, soit de deux nombres dont le premier a la même signification que ci-dessus et dont le second indique le diamètre de la grande base de la tête de la fusée. Ainsi une fusée percutante de siège de 25 millim. est une fusée dont le diamètre extérieur des filets de vis du corps de fusée est de 25 millim. ; elle convient à un obus ayant un œil de 25 millim. Une fusée à double effet de 30/38 convient à un obus ayant un œil de 30 millim. et un méplat de 38 millim. de diamètre.

Fusées percutantes. La fusée percutante ne date en réalité que de l'apparition de l'artillerie rayée, car son organisation a présenté les plus grandes difficultés tant que l'emploi de la rayure n'a pas assujéti le projectile à frapper l'obstacle par une région invariable de sa surface. La première qui ait été employée en France, dans le système d'artillerie de 1858, était la fusée Desmarests (fig. 1), fondée sur le principe du *refoulement*. L'organe essentiel de cette fusée est un tampon en bois *a* logé dans le corps de fusée *A* ; ce tampon, refoulé vers l'arrière par le choc du projectile contre un obstacle, vient frapper une amorce *b* au moyen d'une pointe *c* appelée rugueux ; le feu se communique à la charge intérieure par un petit canal percé au fond de la fusée. Une plaque en fer *d*, dite de sûreté, protège le tampon contre les chocs pendant les transports ; elle s'enlève au moment du tir. Les fusées de cette catégorie

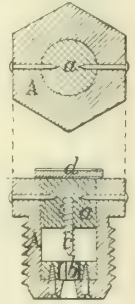


Fig. 1. — Fusée Desmarests.

ne fonctionnent que si le projectile tombe sur la pointe ; or, cette condition n'est pas toujours remplie, particulièrement dans le tir aux petites distances. — Aujourd'hui presque toutes les fusées percutantes, en France et à l'étranger, sont fondées sur le principe de *l'inertie*. Dans un espace clos communiquant avec l'intérieur du projectile peut se mouvoir un percuteur dont la base antérieure est munie d'une aiguille, tandis que la paroi qui lui fait face renferme une capsule fulminante ; ou inversement, c'est la base antérieure du percuteur qui renferme la capsule, et la paroi qui est munie d'une aiguille ou rugueux. Au choc à l'arrivée, par suite du ralentissement brusque du mouvement du projectile, le percuteur est précipité en avant et fait détoner l'amorce : celle-ci enflamme la charge intérieure du projectile et produit l'éclatement. Les fusées fondées sur ce principe ont besoin d'être munies d'un système de sûreté immobilisant le percuteur pendant les transports et les opérations du chargement. C'est surtout d'après l'organisation de ce système et la manière dont la liberté est rendue au percuteur que se différencient les nombreux types existants. Le plus souvent le système de sûreté est formé par un manchon ou masselotte entourant et débordant l'avant du percuteur et maintenant ce dernier en place jusqu'au moment où le coup part. A ce moment, la masselotte par son inertie se porte en arrière en brisant un obstacle fragile ou en comprimant un ressort d'armement ; elle devient, grâce à un dispositif quelconque d'agrafage ou autre, solidaire du percuteur : la fusée est armée. Au choc à l'arrivée, l'ensemble du percuteur et de la masselotte est projeté en avant. C'est ainsi que sont organisées les fusées percutantes françaises, savoir : la fusée de campagne de 25 millim., système Budin (fig. 2),

les fusées de siège et de montagne de 25, 30 et 40 millim., plus sensibles au choc au départ que la précédente, et la fusée de 22/34, système

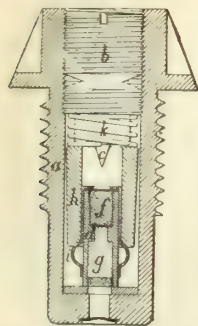


Fig. 2. — Fusée percutante Budin. — a, corps de fusée qui se visse dans l'œil du projectile; b, bouchon; c, rugueux; d, percuteur porte-amorce; f, fulminate; g, poudre; h, masselotte; i, ressort d'armement; k, ressort de sûreté.

R, modèle 1888, employée avec les obus allongés. Dans toutes ces fusées, un ressort dit de sûreté empêche la masselotte de se porter en avant pendant le trajet dans l'air, ce qui produirait des éclatements prématurés. Pour plus de sécurité dans les transports, certaines fusées étrangères ne reçoivent le bouchon détonant contenant la capsule fulminante qu'au moment du tir : telles sont les fusées allemande, anglaise, etc.; d'autres sont munies d'une goupille qui maintient le percuteur et qu'on enlève pour le tir, ex. : la fusée russe.

Fusées à temps ou fusantes.

Le seul moyen qu'on ait trouvé jusqu'à présent pour obtenir l'éclatement au bout d'un temps déterminé consiste dans l'emploi d'une composition à combustion lente tassée dans un canal; celle-ci s'enflamme par un bout au départ du projectile, brûle progressivement et communique le feu à la charge intérieure du projectile. La

composition employée est du pulvérin comprimé dans un canal soit à la main, soit à la presse, ou étiré dans un tube en plomb. Elle brûle avec une vitesse d'environ 1 centim. par seconde. Avec les canons se chargeant par la bouche, l'inflammation était produite par les gaz mêmes de la poudre qui environnaient le projectile au départ du coup. La fusée en bois, employée à l'époque des projectiles sphériques, se composait en principe d'un tube en bois légèrement tronconique contenant une colonne de composition qui s'enflammait par la partie

antérieure. On réglait la fusée en la perçant avec une vrille à une distance convenable de la tête, distance qui était indiquée par une graduation en demi-secondes. Cette fusée ne pouvait être mise en place qu'au moment du tir. Les fusées métalliques qui armèrent les projectiles oblongs du système d'artillerie de 1858 étaient vissées en permanence dans l'œil du projectile, mais elles ne correspondaient qu'à un nombre très restreint de durées, deux, quatre ou

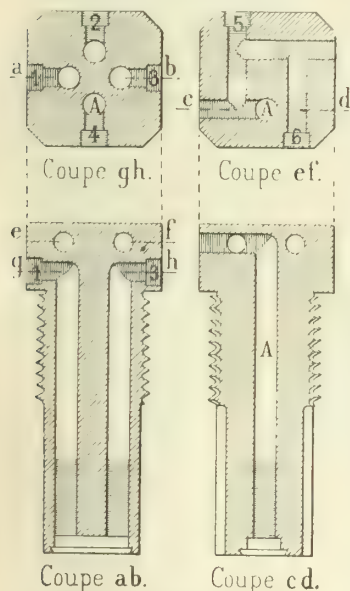


Fig. 3. — Fusée à six durées.

six. La fusée à six durées (fig. 3), qui représentait le type le plus perfectionné, était formée de quatre canaux fusants parallèles à l'axe de la fusée et aboutissant par des conduits horizontaux à quatre orifices ou événements creusés dans le pourtour de la tête et marqués (sur la fig.) 1, 2, 3, 4. Ces canaux étaient inégalement remplis de composition fusante, de ma-

nière à fournir quatre durées différentes. L'un d'entre eux, A, correspondant à l'événement 4, se prolongeait vers le sommet de la tête et débouchait dans un second système de conduits horizontaux aboutissant à deux événements 5 et 6. Tous les événements étaient fermés par des rondelles en papier. On ouvrait avec un poinçon celui d'entre eux qui se rapprochait le plus de la durée voulue. C'est avec ces fusées et la fusée percutante Desmarests que l'artillerie française a fait la campagne de 1870. — Aujourd'hui, avec les projectiles forcés, il est nécessaire de munir la fusée d'un appareil de mise de feu : celui-ci, logé à l'avant de la fusée, comprend une amorce fixe devant laquelle se trouve un concuteur mobile (ou, inversement, une amorce mobile avec un rugueux fixe) fonctionnant par inertie au départ du coup. En outre, pour multiplier les durées et régler avec précision la distance de l'éclatement, on a reporté la composition tout entière en dehors du projectile et poussé les subdivisions de la graduation jusqu'au dixième de seconde.

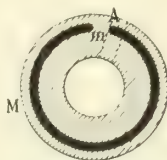


Fig. 4. — Canal de composition fusante. — m, séparation entre les deux extrémités du canal.

Dans les fusées à cadran généralement adoptées à l'étranger, cette composition est logée dans un canal circulaire (fig. 4) faisant un tour presque complet et dont le plan est perpendiculaire à l'axe de la fusée; un massif métallique m sépare les extrémités de ce canal et les empêche de communiquer entre elles. La composition peut soit communiquer par son extrémité A avec l'intérieur du projectile et s'enflammer en un point variable M, soit, comme le suppose la figure, s'enflammer par l'extrémité A en communiquant avec l'intérieur du projectile par le point variable M. Suivant l'une ou l'autre de ces dispositions le canal est fixe ou mobile. 1° Lorsque le canal de composition est fixe (fig. 5), il est creusé dans la face supérieure d'un plateau a faisant corps avec la fusée : une de ses extrémités A communique avec une chambre à poudre b communicant elle-même avec la charge d'éclatement du projectile; le feu produit par l'appareil concuteur est transmis par des événements c dans l'intérieur d'un anneau mobile d, dit de réglage, appliqué contre la face supérieure du plateau; de là il passe au point variable M du canal fusant : on règle la fusée en faisant tourner l'anneau d'une certaine quantité qu'on évalue au moyen d'une graduation marquée sur le pourtour du plateau ou de l'anneau. Lorsque la composition est renfermée dans un tube de plomb, ce dernier est percé au point M, soit par la flamme même de l'appareil concuteur renforcée à cet effet, comme cela a lieu dans la fusée italienne modèle 1876 et dans la fusée espagnole modèle 1880, soit par un petit outil spécial porté par la fusée et qu'on manie à la main, comme dans la fusée italienne modèle 1886 et la fusée russe modèle 1888 représentée par la fig. 5. 2° Lorsque le canal de composition

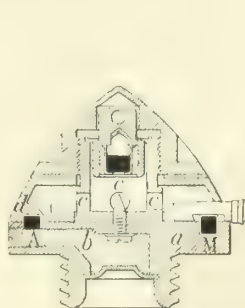


Fig. 5. — Fusée à temps russe, modèle 1888.

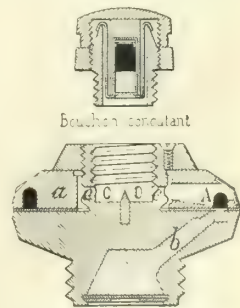


Fig. 6. — Fusée à temps allemande, modèle 1883.

est mobile, il est creusé dans la face inférieure de l'anneau de réglage a (fig. 6); dans ce cas, une des extrémités A

communique en permanence, par les événements *c*, avec l'appareil concutant, et le point variable *M* est amené, par la rotation de l'anneau, au-dessus de la chambre à poudre *b*. C'est ainsi que sont constituées les fusées allemande modèle 1883, autrichienne modèle 1885, ainsi que les fusées suédoise et suisse. La durée de combustion de toutes ces fusées ne dépasse pas ordinairement treize secondes; pour avoir une durée plus grande, on superpose à l'anneau un ou deux autres anneaux semblables communiquant entre eux; on obtient ainsi des fusées à deux et trois étages; ou bien on emploie deux canaux fusants concentriques, comme dans la fusée russe modèle 1887. L'inconvénient de tous ces systèmes est de nécessiter un serrage parfait de l'anneau de réglage sur le plateau, sans quoi le feu peut se transmettre irrégulièrement ou instantanément d'un bout à l'autre de la composition; si, de plus, l'amorce de l'appareil concutant n'est mise en place qu'au moment du tir, comme cela a lieu dans l'artillerie allemande, c'est une opération en plus à exécuter au moment du chargement de la bouche à feu. D'ailleurs, lorsqu'on est obligé de recourir à l'emploi de plusieurs tubes fusants, il en résulte une complication assez sérieuse dans la construction et dans le mode d'emploi de la fusée. L'avantage de ces fusées est de pouvoir être disposées successivement pour diverses durées; c'est ce qui permet de placer dans les coffres la fusée à la graduation zéro ou à une graduation de quelques dixièmes de secondes pour le tir à mitraille. — Nous indiquerons plus loin, en décrivant les fusées à double effet, la solution qui a été adoptée en France.

Fusées mixtes ou à double effet. Les fusées à double effet sont formées par la réunion d'un appareil fusant et d'un appareil percuteur; ce dernier fonctionne lorsque, par erreur, le premier a été réglé pour une durée plus longue que celle du trajet, ou lorsque, avec intention, on l'a laissé inerte. « Suppléer par l'un des deux appareils aux ratés possibles de l'autre et, ainsi, diminuer considérablement les ratés d'explosion; permettre d'employer à volonté le tir fusant ou le tir percuteur suivant que les circonstances rendent l'un ou l'autre plus avantageux; dans les cas où le premier sera préféré, en faciliter le réglage par un tir percuteur préalable ou alterné; fournir un moyen de faire éclater l'obus dans les tirs avec de petites charges, lesquelles sont parfois impuissantes pour armer les fusées percuteuses: tels sont, dit le commandant Jouffret, les avantages principaux des fusées à double effet. » Il n'est donc pas étonnant que, dans ces dernières années, la plupart des puissances aient introduit dans leur artillerie des fusées de ce genre. La France, qui a été l'une des premières à les adopter en 1879, possède actuellement en service divers modèles dont les principaux sont: la fusée à double effet de siège et de montagne de 25 millim., la fusée à double effet de campagne de 30/38 modèle 1884, et la fusée à double effet de siège de 30/55 modèle 1889. Toutes ces fusées ne diffèrent entre elles que par des détails de peu d'importance. Dans la fusée modèle 1884 représentée par la fig. 7, le tube fusant *M*, en plomb étiré, est enroulé dans une rainure hélicoïdale sur un tronc de cône *A* en métal mou, appelé barillet, entouré d'un chapeau fixe en cuivre *B*. Son extrémité inférieure est en communication par un canal deux fois coudé *a* avec le logement de l'appareil percuteur. Le réglage de la fusée se fait en percant, au moyen d'un débouchoir, le chapeau, le tube et le barillet jusqu'à la chambre centrale *C* qui entoure la tige creuse contenant l'appareil concutant. Au départ du coup, la flamme produite par le choc du concuteur *G* sur l'amorce est transmise par quatre conduits *b* à une rondelle de poudre comprimée *c*, et, de là, par le trou percé, dans le tube fusant. Le chapeau est gradué en secondes et dixièmes de secondes de 0 à 22 secondes pour la fusée de montagne et celle de campagne, de 0 à 49 secondes pour la fusée de siège. L'avantage de ces fusées est de ne nécessiter qu'une seule opération (débouchage de l'évent) pour le réglage, et d'avoir une durée considérable grâce à la dis-

position en hélice du tube fusant. En revanche, le réglage une fois effectué ne peut pas être modifié, comme cela a lieu avec les fusées à cadran. Le système percuteur est plus sensible que celui de la fusée percuteuse Budin, représentée plus haut (fig. 2). Il se compose d'un porte-amorce *D* muni extérieurement d'une rondelle striée en

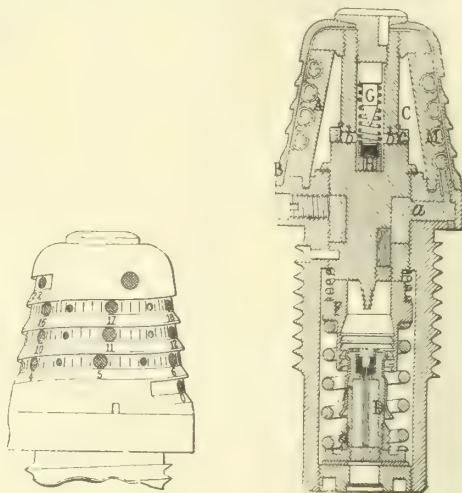


Fig. 7. — Fusée à double effet française, modèle 1884.

étain *d* et coiffé d'un dé-agrafe *f*. La masselotte *F* en laiton est munie de stries à la partie inférieure interne. Au choc du départ, elle est rejetée en arrière; selon que la charge de tir est plus ou moins forte, les branches du dé-agrafe franchissent un plus ou moins grand nombre de stries, et l'étain de la rondelle *d* se trouve plus ou moins refoulé.

FUSÉE A DYNAMITE (V. ARTIFICES, t. IV, p. 15).

FUSÉE DE TABLE (V. ARTICHAUT, § Technologie).

FUSÉE ÉCLAIRANTE (V. ARTIFICES, t. IV, p. 15).

FUSÉE VOLANTE (V. ARTIFICES, t. IV, p. 14).

II. Archéologie. — Partie de la poignée de l'épée qu'on saisit avec la main. C'est un cylindre allongé, plus ou moins polygonal, déprimé, taillé en torsade, traversé par la soie (V. ÉPÉE).

III. Mécanique. — Partie de l'essieu qui tourne en frottant au contact des coussinets; elle reçoit l'effort de la charge supportée et le transmet aux organes mobiles qui sont formés par des roues libres dans le cas des essieux indépendants, comme ceux des véhicules ordinaires, et par les essieux montés eux-mêmes lorsque ceux-ci sont calés sur les roues, comme c'est le cas pour les véhicules de chemins de fer. La préparation, l'entretien et le graissage des fusées en service doivent être l'objet d'un soin tout particulier pour prévenir l'échauffement et le grippage de ces appareils qui pourraient se trouver rapidement hors de service. On s'attache, à cet effet, à préparer des fusées dont la surface soit parfaitement polie, exempte de toute crique; on les rode même au besoin en les faisant tourner pendant un certain temps sur place, dans un appareil spécial, pour obtenir un alésage parfait, et, en service, on a soin ensuite de les maintenir continuellement lubrifiées. Les fusées sont presque toujours droites, mais on rencontre quelquefois, surtout sur les machines anglaises, des fusées biconiques formées par la réunion de deux troncs de cône accolés par leur petite base, afin d'empêcher tout mouvement latéral des coussinets; mais cette disposition a l'inconvénient d'occasionner des chauffages très fréquents. Les fusées des wagons sont toujours disposées à l'extérieur des roues; sur les machines locomotives, on rencontre des fusées doubles disposées sur le même essieu, l'une à l'intérieur, l'autre à l'extérieur des roues. Cette disposition réduit la pression et la fatigue des essieux et diminue les chances de rupture.

IV. Musique. — Trait rapide et continu exécuté entre deux notes que sépare un grand intervalle.

V. Art héraldique. — Pièce héraldique qui a la forme d'un losange allongé. Tout écu ou pièce dont la surface est couverte de fusées de deux émaux alternés est fuselé.

FUSÉE (J.-B.-Christ.) (V. AUBLET).

FUSÉEN (Art milit.). Soldat employé au service des fusées de guerre. En France, les fuséens débutèrent en prenant part à l'expédition de Morée (1828); ils concoururent au siège d'Alger (1830), au siège d'Anvers (1832), au siège de Constantine (1837). Toutefois, c'est en 1842 seulement que fut organisé le corps des fuséens avec le concours de la 6^e batterie du 6^e régiment d'artillerie. Les fuséens se distinguèrent particulièrement au siège de Sébastopol, sous les ordres du capitaine Harel; ils rendirent de brillants services dans l'expédition de la Grande-Kabylie (1837). Pendant la guerre d'Italie, les fuséens rejoignirent l'armée trop tardivement pour être utilisés. Ils se distinguèrent pour la dernière fois dans la campagne de Chine (1860). A partir de la fin de 1860, la batterie des fuséens fut affectée au régiment d'artillerie tenant garnison à Alger; à compter de cette époque, les fuséens firent à peine parler d'eux; au Mexique, ils brûlèrent à peine quelques fusées et ils ne parurent pas comme corps spécial pendant la guerre de 1870; ce qui restait des fuséens en 1860 fut affecté au service des batteries de nouvelle création. Depuis 1871, les fusées de guerre ne figurent plus dans le matériel réglementaire de l'armée française.

BIBL. : *Fusées et Fuséens à la guerre*, dans *Revue d'artillerie*, t. XXI, livraison de mars 1883, pp. 499-515.

FUSELÉE (Colonne) (Archit.) (V. COLONNE).

FUSIL. Arme à feu portative à canon long en service dans l'infanterie. Des armes moins longues sont employées pour les autres troupes sous les noms de carabine et de mousqueton. Les armes à feu les plus courtes sont le pistolet et le revolver.

HISTORIQUE. — Les armes à feu portatives n'ont fait leur apparition en France que longtemps après les bombardes et autres bouches à feu de gros calibre; leur introduction dans les armées françaises ne remonte qu'à la deuxième moitié du xv^e siècle. Sous le nom de *canons à main* ou de *coulevrines à main* qu'elles portèrent à l'origine, on désignait à cette époque de simples tubes en fer forgé, en cuivre ou en bronze, terminés à l'arrière par une queue en fer ou en bois qui permettait de les saisir plus aisément et qu'on plaçait sous l'aisselle ou sur l'épaule (fig. 1 et 2). Plus tard on fixa le canon sur un fût en bois qu'on

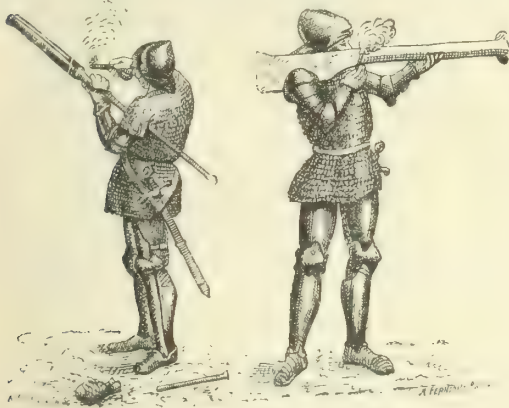


Fig. 1 et 2. — Canons à main.

prolongea par une crosse de façon qu'on pût, pour résister au recul, appuyer l'arme contre l'épaule. Enfin, on donna à cette crosse une forme arquée qui permit, tout en maintenant le canon à hauteur de l'œil, de l'appuyer contre l'épaule. Les premières armes, ainsi susceptibles d'être épaulées, reçurent le nom d'*arquebuses*. Pour mettre le

feu aux armes qui viennent d'être citées, le tireur, maintenant l'arme de la main gauche, saisissait de la main droite une mèche allumée et l'approchait de la lumière percée verticalement dans la paroi du tonnerre. La fixité de l'arme au moment du tir était donc bien loin d'être assurée; aussi, dans les commencements, on ne fit guère usage que d'*arquebuses à croc*. Ces armes, d'un poids assez considérable, étaient surtout employées pour la défense des remparts; on ne les tirait que sur appui, et le croc dont elles étaient munies du côté de la bouche servait à arc-bouter l'arme contre un obstacle pour atténuer le recul (fig. 3). Une pareille arme était évidemment diffi-



Fig. 3. — Arquebuse à croc.

cile à employer en rase campagne. En outre, la poudre d'amorce que le tireur versait dans la lumière était exposée au vent et à la pluie; il était difficile au soldat de se déplacer avec l'arme amorcée sans faire tomber la poudre d'amorce. Aussi chercha-t-on activement, dès le commencement du xvi^e siècle, un mécanisme susceptible de suppléer à tous ces inconvénients. Le premier mécanisme de ce genre, qui mérite d'être cité, est d'invention espagnole et porte le nom de *platine à mèche* ou à *serpentin* (fig. 4).

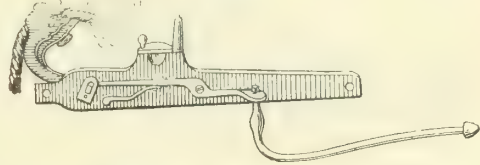


Fig. 4. — Platine à mèche.

Dans les armes qui en furent munies, la lumière débouchait non plus sur le dessus, mais sur le côté droit du canon; au-dessous du débouché de lumière se trouvait un bassinnet contenant la poudre d'amorce; un couvre-bassinnet, sorte de couvercle que l'on relevait au moment du tir, maintenait et protégeait la poudre d'amorce; une pièce appelée serpentin, mobile autour d'un axe horizontal et tenant entre ses mâchoires un bout de mèche allumée, se rabattait sur le bassinnet par l'action du doigt sur une détente; aussitôt le coup parti, elle revenait à sa position primitive sous l'action d'un ressort. Cette platine à mèche, qui fut introduite dans l'armement des troupes françaises en 1530, réalisait un progrès considérable puisqu'elle permettait au soldat de marcher l'arme chargée et de tirer en maintenant l'arme des deux mains. L'arquebuse à mèche, beaucoup plus légère que l'arquebuse à croc, n'avait qu'une faible portée. Pour pouvoir tirer plus loin, on augmenta son calibre de manière à lancer un projectile plus lourd. On obtint alors une arme qui, trop pesante pour être tirée à bras francs, nécessitait l'emploi d'une fourchette d'appui ou fourquine. Cette arme, désignée sous le nom de *mousquet* (fig. 5), fut adoptée par les troupes françaises vers 1572. La platine à mèche donnait lieu à de nombreux ratés par la pluie et le vent; elle exigeait un réglage continu de la mèche à la longueur voulue; de plus, en obligeant le tireur à avoir toujours sa mèche allumée, elle occasionnait fréquemment des accidents pendant le chargement. Malgré ces graves inconvénients, l'arquebuse et le mousquet à mèche ont été jusqu'à la fin du xvii^e siècle les seules armes en service dans l'infanterie française.

Pourtant, dès le commencement du xvi^e siècle (1525), un arquebusier allemand avait inventé la *platine à rouet* (fig. 6) qui parait aux principales défauts de la platine à serpentin. La mèche y était remplacée, entre les

mâchoires du serpentín ou chien, par une pierre à feu, morceau de pyrite sulfureuse qui, sous la pression d'un ressort, appuyait contre une roulette en acier cannelée ou



Fig. 5. — Mousquet.

rouet, pénétrant dans l'intérieur du bassinet. Le rouet était lui-même sollicité par un ressort que l'on tendait préalablement au moyen d'une clef. En pressant sur la détente, on rendait la liberté au rouet, qui tournait alors rapidement autour de son axe et produisait, par le frottement sur la

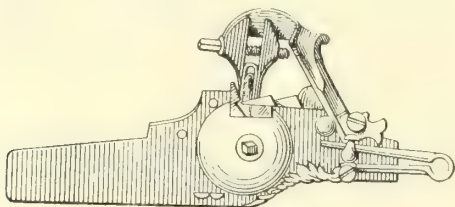


Fig. 6. — Platine à rouet.

pierre à feu, des étincelles qui enflammaient la poudre d'amorce. Ce mécanisme, malgré sa supériorité, ne fut adopté en France que vers la fin du xvi^e siècle et seulement pour le pistolet, arme à feu très courte, d'origine italienne, qui armait quelques corps spéciaux à cheval et dont l'emploi fut, grâce à cette invention, généralisé dans la cavalerie.

Les arquebusiers et mousquetaires portèrent pendant longtemps, séparément, la poudre, les balles et le pulvérin d'amorce dans un appareil assez compliqué dont l'ensemble constituait le fournement ou la bandoulière. Ce n'est que vers 1640 que, suivant l'exemple des troupes de Gustave-Adolphe, l'infanterie française adopta la *cartouche*, réunissant dans une enveloppe en papier la charge complète, poudre et balle ; la *giberne* ne fut introduite dans l'armement que sous le ministère de Louvois (1684). On amorçait alors avec une partie de la poudre contenue dans la cartouche dont la charge fut augmentée en conséquence. C'est également dans la première moitié du xvii^e siècle que fut imaginée la première *baïonnette*, sorte de long poignard à manche de bois que le tireur engageait dans la bouche du canon de manière à transformer son arme en une sorte de pique pour le combat corps à corps. Vauban perfectionna cette baïonnette primitive en la coudant et y adaptant une douille afin qu'on pût la laisser au bout du canon même pendant le tir.

L'adoption de la baïonnette coïncida du reste avec l'apparition d'une nouvelle arme dont la platine, dite *platine à silex* (fig. 7), dérivait du même principe que la platine à rouet. Le rouet y est remplacé par une pièce en acier appelée batterie qui, faiblement maintenue par un ressort, sert en même temps de couvre-bassinnet. Le grand ressort met en mouvement, non plus le rouet, mais le chien lui-même entre les mâchoires duquel est fixé un morceau de silex. Lorsqu'on presse sur la détente, le chien s'abat, le

silex vient frapper contre la batterie et, par son choc, fait jaillir des étincelles en même temps qu'il découvre la poudre d'amorce. La pièce en acier, nommée à l'origine *fusil*, contre laquelle venait frapper le silex, donna son nom à la nouvelle arme, qui devait bientôt remplacer le mousquet. En 1703, sur la proposition de Vauban, le fusil à baïonnette fut adopté comme arme unique pour toute l'infanterie. De cette époque date l'abandon définitif des piques que les régiments suisses de l'armée française avaient encore conservées jusqu'alors.

Les premiers fusils étaient de modèles irréguliers ou de fabrication peu soignée ; les capitaines se les procuraient dans le commerce pour armer leurs compagnies.

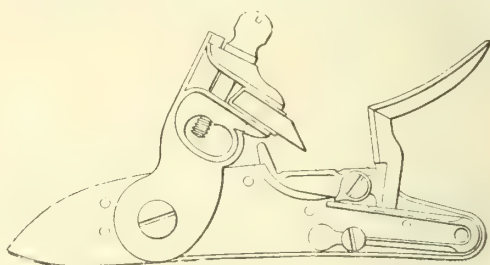


Fig. 7. — Platine à silex (vue extérieure).

En 1717, on décida la création de manufactures d'armes appartenant à l'Etat et dont la direction et la surveillance furent confiées aux officiers d'artillerie. Ces établissements ont conservé depuis, sauf dans les circonstances exceptionnelles, le monopole de la fabrication des armes portatives de guerre. Après une série de perfectionnements qui portèrent principalement sur les procédés de fabrication, sur la monture, les garnitures, et sur la baïonnette dont on améliora le mode d'attache au canon en ajoutant une virole à la douille (fig. 8), on arrêta définitivement en 1777 un ensemble de modèles d'armes constituant ce qu'on a appelé le *système 1777* et comprenant un fusil d'infanterie, un fusil de dragons et un fusil d'artillerie. Ces armes ne différaient entre elles que par la longueur du canon et la forme de quelques garnitures. Concurrentement avec les armes du *système an IX* (1801) qui leur ont succédé, elles ont fait les campagnes de la Révolution et du premier Empire, à la suite desquelles elles furent remplacées par le *système 1822* qui apportait, au point de vue de la mise de feu, toutes les garanties que l'on pouvait espérer d'armes munies de la platine à silex. La fig. 8 représente la platine des armes de ce système qui comportait des fusils

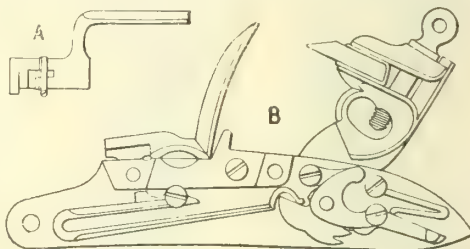


Fig. 8. — A, baïonnette à douille avec virole; B, platine à silex (vue intérieure).

d'infanterie, de voltigeurs, de dragons, et des mousquetons de gendarmerie, d'artillerie, de lanciers, de cavalerie. En même temps qu'on perfectionnait les platines, on adoptait, en 1818, une poudre spéciale dite *poudre à mousquet*, plus fine et plus vive que celle employée jusqu'alors.

Vers la même époque, les rapides progrès d'une science alors toute nouvelle venaient mettre à la disposition des constructeurs d'armes des substances susceptibles de détoner au choc. Dès l'année 1818, l'usage des *capsules fulminantes*, sortes de petits dés portant au fond une couche

mince de composition fulminante, était très répandu en France pour la mise de feu dans les armes de luxe. Cette capsule, placée sur une cheminée dans laquelle était percée la lumière, était écrasée directement par le choc du chien agissant à la façon d'un marteau. Une arme de guerre de ce genre, bien qu'imparfaite, posait la question des armes de guerre à percussion et, à la suite d'expériences prolongées, elle conduisit le comité de l'artillerie à adopter un fusil modèle 1840 dont la platine, dite platine renversée (le grand ressort était en arrière du chien au lieu d'être avant comme dans la platine à silex), était imitée de celle du fusil de chasse. En même temps, on décidait la transformation des armes modèle 1822 en armes à percussion par la substitution d'un chien à marteau au chien à mâchoires, par la suppression du bassinet et par l'addition d'une cheminée. Deux ans plus tard, toutes les armes à percussion furent munies au tonnerre d'un grain en acier servant d'écrasé à la cheminée et furent désignées sous le nom de fusils modèle 1840-1842.

Ce sont ces armes lisses, du calibre de 18 millim. environ, tirant une balle sphérique de 16^{mm}5 à 17 millim. de diamètre, pesant de 25 à 29 gr. suivant le diamètre, qui, jusqu'en 1857, armèrent le gros des troupes de l'armée française. A cette date, on décida que toutes les armes lisses en service seraient rayées comme les carabines déjà réglementaires depuis un certain temps dans quelques corps spéciaux et tireraient comme elles une balle allongée (V. l'histoire des armes rayées ou carabinées au mot CARABINE). Les armes modèle 1857 avaient le même calibre que celles dont elles dérivèrent ; elles présentaient

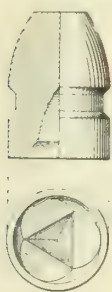


Fig. 9. — Balle modèle 1857.

quatre rayures au pas de 2 m. (environ 110 calibres) et tiraient, avec une cartouche de 4^{rs}3 de poudre, une balle de 32 gr. évidée au culot en forme de pyramide à base triangulaire (fig. 9). Cette balle, dite *expansive*, se forçait dans les rayures par l'action des gaz sur les parois intérieures de l'évidement. Elle avait environ 1 calibre 1/2 de longueur. C'est avec les armes de ce modèle que l'armée française a fait la campagne d'Italie en 1859. Peu de temps après, on porta le poids de la balle à 36 gr. sans modifier la charge, en même temps qu'on donnait à l'évidement de la balle la forme d'un tronc de pyramide à base carrée, de façon à augmenter le forçement du projectile.

Ce dernier modèle de balle n'eut lui-même qu'une existence de courte durée. On était en effet à la veille d'une innovation fort importante que l'obligation de tirer parti des modèles existants avait jusqu'alors empêché de réaliser. Nous voulons parler de la *réduction du calibre*.

Lorsqu'en 1846 était apparue la balle allongée (système Minié, Thouvenin), comme on avait conservé le calibre ancien, il en résultait pour la balle un poids qui atteignit jusqu'à 48 gr. ; on fut obligé, par suite, d'atténuer la violence du recul en réduisant beaucoup la charge, de sorte que la vitesse initiale, qui était de 440 m. avec le dernier fusil lisse, se trouva réduite, en 1863, à 324 m. pour le fusil d'infanterie et à 310 m. pour la carabine de chasseurs, tirant tous deux des balles expansives. Malgré cette diminution de vitesse, la précision du tir et la portée furent augmentées. On comprit que ce résultat était dû à la forme allongée de la balle qui diminuait la résistance de l'air. Or la vitesse d'un projectile allongé se conserve d'autant mieux que la densité transversale, c.-à-d. le poids du projectile par unité de section, est plus grande. Cette considération devait conduire à allonger la balle le plus possible sous un poids donné, autrement dit à diminuer le calibre. Ce principe, énoncé par le capitaine Treuille de Beaulieu dès 1842, ne reçut d'application que lors de la création du fusil qui arma les cent-

gardes à partir de 1854, fusil du calibre de 19 millim. tirant avec une charge de 4 gr. une balle de 12 gr. à la vitesse de 547 m. A partir de cette date on marcha dans la voie ainsi tracée et l'on fut amené à l'adoption du fusil Chassepot modèle 1866 du calibre de 11 millim. D'ailleurs les raisons qui firent adopter en France le calibre de 11 millim. ont également prévalu à l'étranger, et ce calibre, adopté exactement ou très approximativement par toutes les puissances, comme le montre le tableau suivant, peut servir de caractéristique à l'armement de cette époque.

PAYS	CALIBRE	ÉPOQUE de l'adoption
	millim.	
France.....	11	1866
Suisse.....	10,1	1869
Allemagne.....	11	1871
Russie.....	10,66	1871
Italie.....	10,4	1871
Hollande.....	11	1871
Espagne.....	11	1871
Autriche.....	10,7	1873
Angleterre.....	11,43	1874

Toutes ces armes tiraient, à la vitesse d'environ 440 m., une balle cylindro-ogivale de 2 calibres et demi de longueur, pesant 25 gr., ayant par suite une densité transversale de 26 gr. par centim. carré. Elles étaient munies d'une hausse graduée permettant d'en utiliser la grande justesse et la grande portée. Plus tard, à la suite d'études entreprises en Suisse, ainsi que d'expériences exécutées en France, on réduisit le calibre à 8 millim. et même à 7^{mm}5. La France fut la première à réaliser ce perfectionnement, en 1886, grâce à la découverte d'une poudre d'un genre nouveau et dont nous dirons plus loin quelques mots. Son exemple ne tarda pas à être suivi par les principales puissances, bien que toutes n'eussent pas, du moins dès le début, réussi à fabriquer une poudre analogue à la nôtre. Le tableau ci-dessous indique les pays armés actuellement de fusils de ce calibre, ainsi que les dates de l'adoption.

PAYS	CALIBRE	ÉPOQUE de l'adoption
	millim.	
France.....	8	1886
Portugal.....	8	1886
Allemagne.....	7,9	1888
Autriche-Hongrie.....	8	1888
Danemark.....	8	1889
Belgique.....	7,65	1889
Angleterre.....	7,7	1889
Suisse.....	7,5	1889
Bulgarie.....	8	1890
Suede.....	8	1890
Turquie.....	7,65	1891
Russie.....	7,62	1891

Tous ces fusils tirent en général une balle en plomb entourée d'une enveloppe métallique, ayant environ 4 calibres de longueur et pesant de 14 à 15 gr., à la vitesse de 620 m. en moyenne. La densité transversale de la balle est d'environ 30 gr. La pression des gaz de la poudre s'élève à 3,000 atmosphères environ.

On ne pensait pas pouvoir pousser plus loin la réduction du calibre, tant à cause des difficultés de fabrication du canon (forage et rayage) que du nettoyage de l'arme. Ces difficultés ont été surmontées depuis, et les essais entrepris dans ce sens en Italie ont abouti à l'adoption, en 1891, d'un fusil de 6^{mm}5. D'autre part, l'ingénieur Mannlicher, de la fabrique d'armes autrichienne de Steyr, a fait construire un fusil du même calibre, qu'il a présenté à la Roumanie et à la Hollande et qui a déjà été adopté par la première de ces deux puissances. On n'a que peu de renseignements sur le nouveau fusil italien, dont la

fabrication n'est d'ailleurs pas encore très avancée (1893). Il est cependant probable que ce fusil a beaucoup d'analogie avec celui de Mannlicher. Les fusils de 6^{mm}5 tirent une balle à enveloppe métallique de près de 5 calibres de longueur, pesant 10^{gr}5, à la vitesse de 710 m. environ; la pression des gaz atteint 4,000 atmosphères. Bien qu'ils présentent des avantages marqués sur les armes de 8 millim., tant au point de vue de la légèreté des munitions que de la tension de la trajectoire et de la force de pénétration de la balle même aux grandes distances, les puissances déjà pourvues d'une arme de petit calibre ont reculé jusqu'à présent devant les dépenses qu'entraînerait une nouvelle transformation de leur armement.

Concurremment avec la réduction du calibre de 18 millim. à 11 millim., on adopta en France, en 1866, le *chargement par la culasse*, qui rendit possible l'emploi d'une cartouche complète contenant tous les éléments de la charge,

et qui, entre autres avantages, permit de se servir de l'arme dans la position à genou ou couché. L'exemple en avait été donné par la Prusse qui dès 1841 avait adopté le fusil Dreyse. Depuis cette époque, en 1853, les cent-gardes de l'armée française avaient été armés d'une carabine se chargeant par la culasse; mais l'opinion dans l'armée était assez peu favorable à ce mode de chargement parce qu'on craignait que la rapidité du chargement n'amenât le gaspillage des munitions. Il fallut les succès de la Prusse en 1864 et en 1866 pour montrer l'inanité d'une pareille crainte. Pendant la guerre de 1866, il n'a été brûlé que 7 cartouches en moyenne par homme, et les corps qui ont le plus donné n'en ont consommé que 43. Plus tard, pendant la guerre de 1870-71, il n'a été brûlé que 50 cartouches par homme chez les Allemands, et pendant la guerre turco-russe de 1877-78 seulement 20 environ.

Le fusil Chassepot modèle 1866 de 11 millim. (fig. 10)

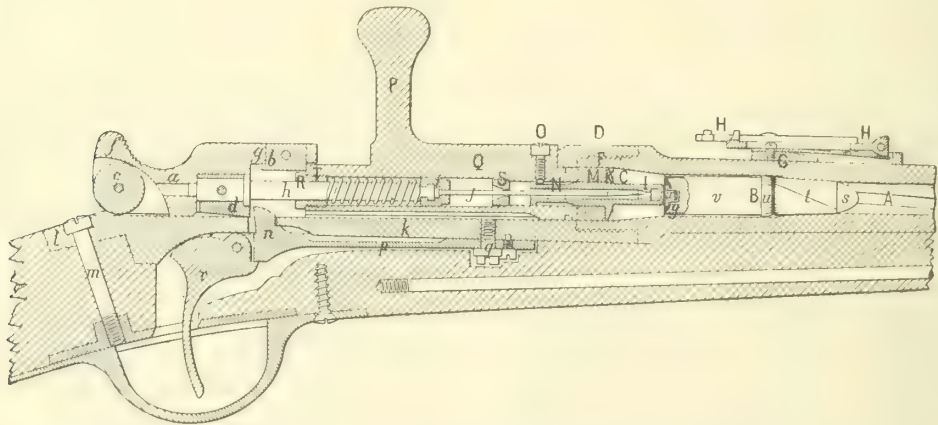


Fig. 10. — Fusil Chassepot modèle 1866. A, âme du canon; B, cartouche; C, chambre ardente; D, tonnerre; F, bouton fileté; G, pied de hausse; H, hausse; I, dard de tête mobile; K, recouvrement; M, rondelle en caoutchouc; N, tige de tête mobile; O, vis de tête mobile; P, levier de manœuvre; Q, renfort de levier; R, vis-bouchon; S, grain; T, cran de l'armé; a, chien; b, pièce d'arrêt; c, galet; d, noix; e, tête quadrillée; f, coude du chien; h, porte-aiguille; i, manchon; j, aiguille; k, boîte de culasse; l, queue de culasse; m, vis de queue de culasse; n, gâchette; p, ressort de gâchette; q, vis de ressort de gâchette; r, détente; s, balle; t, cône de papier; u, ligature; v, étui à poudre; x, capsule; y, collerette en carton.

tirait une cartouche combustible en papier renforcé d'une gaze de soie, contenant 5^{gr}50 de poudre et munie d'une amorce au culot. La balle, en plomb pur, avait une forme cylindro-ogivale et était terminée à l'arrière par un bourrelet d'un diamètre légèrement supérieur à celui de l'âme mesuré au fond des rayures; elle avait, comme nous avons dit, 2 calibres 1/2 de longueur et pesait 25 gr. En raison de cet allongement de la balle le pas des rayures était réduit à 0^{mm}55, soit 50 calibres, afin d'assurer par une rotation plus rapide la stabilité de l'axe du projectile sur sa trajectoire. La fermeture de culasse était du système à verrou (V. plus loin *Mécanisme de culasse*); elle comportait un appareil d'obturation consistant en une rondelle de caoutchouc M interposée entre la tranche antérieure du cylindre de fermeture et la plaque de recouvrement K d'une tête mobile dont la tige N était logée dans l'axe du cylindre: au départ du coup, la rondelle, comprimée par la plaque K, s'appliquait fortement contre les parois du canon et fermait toute issue aux gaz vers l'arrière. La tête mobile, munie à l'avant d'un dard I, donnait passage à l'aiguille j du mécanisme de percussion. Lorsque l'arme était chargée et la culasse fermée, ce dard arrivait au contact du culot de la cartouche; l'espace vide C laissé autour du dard, entre le culot et la plaque de recouvrement, constituait dans le canon ce qu'on appelait la chambre ardente; il avait pour but d'assurer la combustion complète de toutes les parties combustibles de la cartouche et en même temps l'expulsion de tous les résidus. Le chargement de l'arme

s'exécutait en quatre temps: il fallait d'abord armer le chien avec le pouce, puis relever le levier et le retirer en arrière, introduire la cartouche, enfin ramener la culasse mobile en avant et rabattre le levier. Le fusil était muni d'un sabre-baïonnette.

Indépendamment des inconvénients inhérents à la cartouche combustible, le fusil Chassepot présentait quelques défauts sérieux que l'expérience de la guerre de 1870 mit en lumière: l'aiguille, assez fine, était fragile et difficile à remplacer sur le champ de bataille; l'obturateur en caoutchouc durcissait par les grands froids et cessait de fonctionner convenablement; d'ailleurs, lors même que l'obturation était satisfaisante, rien n'empêchait les gaz de la poudre de passer dans le canal intérieur de la tête mobile, d'encrasser rapidement l'aiguille et même le ressort à boudin.

Après la guerre, on chercha à remédier à ces inconvénients. Mais avant d'entreprendre l'étude d'une arme nouvelle, ce qui aurait exigé un temps assez long, on s'occupa de reconstituer en fusils modèle 1866 l'armement qui avait tout entier disparu dans notre désastre. Aussi imposait-on au système à adopter l'obligation de se prêter à une facile transformation du fusil modèle 1866. C'est ainsi que le fusil Gras modèle 1874 (fig. 11), qui fut adopté peu de temps après pour l'armement de l'infanterie, tout en tirant une cartouche métallique, rappelait dans son ensemble le fusil Chassepot. Il avait même longueur, même calibre, même pas de rayure et tirait une balle de 25 gr.

sans bourrelet, à la charge 5^{gr}25. L'emploi d'une cartouche métallique avait entraîné la suppression de l'appareil d'obturation. L'aiguille était remplacée par un percuteur plus

solide. L'armé du chien se faisait automatiquement; aussi le chargement ne comportait plus que trois temps : 1° ouvrir la culasse; 2° placer la cartouche; 3° fermer la culasse.

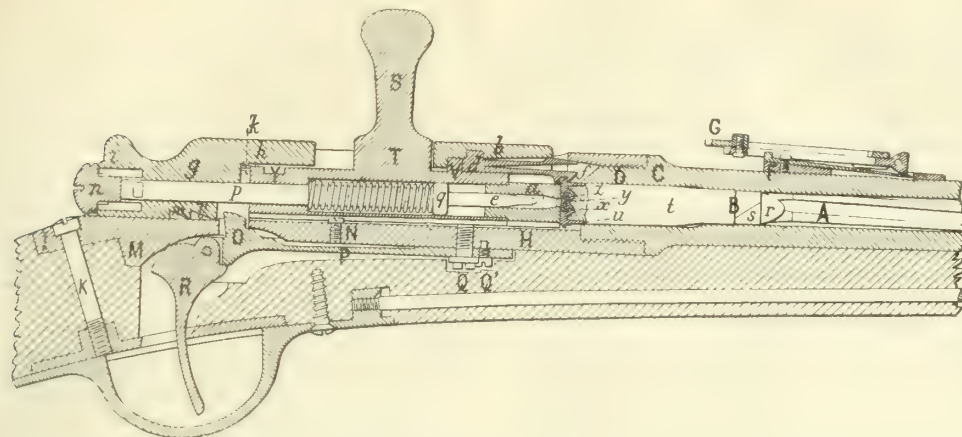


Fig. 11. — Fusil Gras modèle 1874. A, âme du canon; B, cartouche; C, tonnerre; D, bouton fileté; F, pied de nausse; G, hausse; H, boîte de culasse; I, queue de culasse; K, vis de queue de culasse; M, tenon de recul; N, vis-éjecteur; O, gâchette; P, ressort du gâchette; QQ, vis de ressort de gâchette; R, détente; S, levier de manœuvre; T, renfort de levier; V, bouton du cylindre; Y, rampe latérale; a, tête mobile; b, renfort de tête mobile; d, extracteur; f, griffe d'extracteur; g, chien; h, coude du chien; i, tête quadrillée; k, coin d'arrêt du chien; l, cran de sûreté; m, cran de l'abaiss; n, manchon à T; p, percuteur; q, épaulement du percuteur; r, balle; s, calepin; t, étui métallique; u, bourrelet; x, enclume; y, amorce; z, couvre-amorce.

Le fusil était muni d'une épée-baïonnette. Au système d'armes modèle 1874 appartenait également une carabine de cavalerie, une carabine de gendarmerie à cheval avec baïonnette à lame quadrangulaire, une carabine de gendarmerie à pied et un mousqueton d'artillerie, ces deux derniers pourvus du sabre-baïonnette modèle 1866; ces armes différaient du fusil principalement par la longueur du canon qui était moindre.

La préoccupation constante d'augmenter par tous les moyens possibles la rapidité du tir conduisit à adopter dans l'infanterie française, en 1886, un *fusil à répétition* permettant de tirer plusieurs coups de suite sans avoir à recharger l'arme. L'exemple en avait été donné par la Suisse dès 1869. La réduction du calibre permettant d'alléger les munitions et d'en faire porter un plus grand nombre sur l'homme et sur les voitures, d'autre part la propriété des poudres nouvelles de ne produire qu'un très faible nuage de fumée devant le tireur, contribuèrent à généraliser rapidement l'emploi de ces armes.

Depuis environ cinq siècles on ne connaissait d'autre agent de propulsion pour les armes à feu que la *poudre noire*, mélange de charbon, de soufre et de salpêtre. L'emploi d'explosifs organiques azotés à grande puissance a permis, dans ces dernières années, de réaliser un progrès considérable dans les armes de guerre, tant au point de vue balistique qu'au point de vue tactique. Ces substances, nitro-cellulose (ou coton-poudre), nitro-glycérine, etc., connues depuis plus de quarante ans et utilisées comme explosifs pour le chargement des torpilles et pour les mines, ont été essayées à diverses reprises comme agents moteurs tant en France qu'à l'étranger et notamment en Autriche; mais on avait dû renoncer à s'en servir à cause de leurs propriétés par trop Brisantes. Ce n'est qu'à la fin de l'année 1884 qu'une méthode générale permettant de modérer et de régler le mode de combustion de ces explosifs a été trouvée en France par M. Vieille, ingénieur au laboratoire central des poudres et salpêtres. Cette méthode, dont les détails sont tenus secrets, est fondée, dit le *Mémorial des poudres et salpêtres* (1890, t. III), sur l'emploi des explosifs « sous forme colloïdale ». La *poudre azotée* permet d'obtenir les mêmes effets que la poudre noire, avec la même pression et une charge réduite au tiers environ. Une rédu-

tion de la charge de moitié seulement donne aux armes une puissance plus grande tout en conservant sensiblement la pression ordinaire. C'est ainsi que la poudre azotée a permis d'accroître de 100 m., avec les mêmes pressions, les vitesses initiales réalisées dans le fusil avec la poudre noire. En outre, sa combustion, ne donnant que des produits gazeux, laisse très peu de résidus dans l'arme et produit très peu de fumée, d'où le nom de *poudre sans fumée* sous lequel cette poudre est généralement connue. C'est à cette double propriété de grande puissance et de faible production de fumée qu'est due la réalisation du petit calibre et l'extension rapide que les armes à répétition ont prise depuis quelques années dans les armées européennes. Suivant l'exemple donné par la France, les puissances étrangères ont en effet entrepris des études sur les poudres azotées, et certaines d'entre elles se trouvent aujourd'hui en possession de poudres sans fumée présentant une certaine analogie avec la poudre à fusil française désignée B F. Les poudres à fusil étrangères peuvent être classées en deux catégories : les unes à base de nitrocellulose, telles que la poudre en lamelles allemande et la poudre Schwab autrichienne; les autres composées de nitrocellulose dissoute dans la nitroglycérine, comme la balistite Nobel réglementaire en Italie et la cordite employée en Angleterre (V. Poudre).

GÉNÉRALITÉS SUR L'ORGANISATION DES ARMES DE LA PÉRIODE MODERNE. — Nous comprenons sous la dénomination de période moderne celle qui s'étend depuis l'adoption du chargement par la culasse jusqu'à nos jours. Dans l'examen comparatif qui va suivre, nous nous occuperons principalement des armes de 8 millim., actuellement les plus répandues.

Les fusils en service dans l'infanterie satisfont à certaines conditions de poids et de longueur que nous allons d'abord faire connaître. Le fusil, sans baïonnette, pèse de 4 kilogr. à 4^{kg}500 : ce poids ne peut guère être dépassé à cause des difficultés qui en résulteraient pour le maniement de l'arme; il ne peut pas non plus être réduit sensiblement en raison de la fatigue qu'éprouverait le tireur par suite de la violence du recul. La longueur du fusil est telle qu'elle permette d'exécuter des feux sur deux rangs; elle est en moyenne de 1^m25; les armes destinées aux autres troupes (cavalerie, artillerie,

gendarmerie, etc.), désignées en France sous le nom de carabine ou mousqueton ont, comme nous l'avons dit, une longueur un peu moindre. La baïonnette a un poids ne dépassant que rarement 400 gr. On a toujours cherché en France à obtenir, pour le fusil muni de sa baïonnette, une longueur d'au moins 1^m80 qu'on jugeait indispensable pour atteindre un cavalier; de là les grandes longueurs (50 à 60 centim.) données au sabre-baïonnette modèle 1866 et aux épées-baïonnettes modèle 1874 et modèle 1886. Dans les armées étrangères, on semble compter surtout sur le feu pour repousser les charges de cavalerie; aussi leurs baïonnettes sont-elles souvent réduites à la dimension d'un poignard (20 à 30 centim.).

Quel que soit leur mode de construction, les fusils actuels comprennent six parties principales, savoir : le canon, le mécanisme de culasse, le mécanisme de répétition, la monture, les garnitures et la baïonnette. Nous allons étudier successivement ces diverses parties, en les complétant par quelques détails sur la cartouche.

Canon. Le canon, en acier fondu, a souvent une forme tronconique : l'épaisseur de ses parois va en augmentant de la bouche au tonnerre où la pression des gaz est la plus forte; il est terminé à l'arrière par un bouton fileté qui se visse dans la boîte de culasse. Intérieurement, il se divise en deux parties : la chambre lisse et la partie rayée, réunies par un cône de raccordement. La chambre a la forme de la cartouche; l'emplacement de la balle se termine en avant dans le cône de raccordement dans lequel viennent mourir les rayures. Celles-ci, généralement au nombre de quatre, ont un pas constant, d'autant plus petit que la balle est plus allongée, c.-à-d. que le calibre est lui-même plus petit; dans les armes de 14 millim., la longueur du pas était de 50 calibres, dans celles de 8 millim., elle n'est plus que de 30 calibres. Le profil des rayures est variable (V. RAYURE); leur profondeur n'est que de 1/10 de millim. environ dans les fusils tirant des balles à enveloppe métallique, afin que, pendant le tir, la balle en se moulant dans les rayures puisse les remplir complètement. La longueur du canon, déterminée par les conditions d'emploi de l'arme, est toujours plus que suffisante pour assurer de bonnes conditions balistiques : elle était de 75 calibres dans le fusil français de 14 millim. modèle 1874; elle est de 100 calibres environ dans les armes de 8 millim. Extérieurement, le canon porte les accessoires pour la fixation de la baïonnette (un grand tenon et un petit tenon dans le fusil français modèle 1886) et les organes de pointage : *hausse* et *guidon* (V. ces mots). Le pied de hausse et l'embase du guidon sont soudés sur le canon; dans certaines armes à répétition, qui s'échauffent beaucoup par le tir, ils sont vissés sur le canon (fusil suisse modèle 1889); dans le fusil français modèle 1886, l'embase du guidon est d'une seule pièce avec le canon. La hausse comprend souvent un certain nombre de crans de mire fixes et un cran mobile porté par un curseur qui se déplace le long d'une planche ou d'un cadran gradués. Pour le pointage aux grandes distances on serait conduit à placer le curseur trop haut pour qu'il soit possible de viser commodément; aussi existe-t-il, dans un certain nombre de fusils (Jarman norvégien, Mannlicher autrichien modèle 1888, Lee-Metford anglais modèle 1889), indépendamment de la ligne de mire normale une ligne de mire latérale permettant au tireur d'épauler comme à l'ordinaire; dans le fusil autrichien, par exemple, le guidon latéral est porté par la grenadière et placé plus bas que le guidon normal : dans ces conditions la même hauteur de planche de hausse suffit pour toutes les distances.

Dans certains fusils, notamment dans le fusil allemand modèle 1888, le canon est entouré d'une *enveloppe* en acier; celle-ci, vissée sur la partie antérieure de la boîte de culasse, laisse entre elle et le canon un vide de quelques millimètres et se termine à l'avant par un étranglement dans lequel la bouche du canon passe à frottement doux. Ce dispositif a pour but de donner au canon une certaine indépendance lui permettant pendant le tir de vibrer libre-

ment et de se dilater dans le sens de la longueur; il protège le canon contre les chocs accidentels, contre les déformations du bois; il garantit la main du tireur contre l'échauffement du canon qui, dans le tir rapide, est porté à une très haute température; il empêche les couches d'air voisines de s'échauffer et de gêner la visée par leurs vibrations; enfin, il supprime les brasages sur le canon : c'est la chemise qui porte les organes de pointage; c'est sur elle que se fixe la baïonnette. L'enveloppe métallique a été adoptée également dans le fusil Mauser belge modèle 1889 et dans le fusil danois modèle 1889. Elle a été essayée dans d'autres pays, mais elle n'a pas toujours donné les résultats qu'on en attendait. Dans le fusil suisse modèle 1889 elle est remplacée par une sorte de couvercle en bois qui garnit le canon à partir du pied de hausse jusqu'au guidon; dans le fusil anglais modèle 1889, le canon est couvert d'un garde-main en bois disposé en arrière du pied de hausse.

Mécanisme de culasse. On comprend sous la dénomination de mécanisme de culasse le système de fermeture et l'appareil de percussion. Dans les armes actuelles, le mécanisme est organisé de manière que les mouvements d'ouverture et de fermeture du tonnerre produisent automatiquement l'armé de l'appareil de percussion, l'extraction et l'éjection de l'étui de la cartouche. Les systèmes de fermeture de culasse qui ont été employés depuis l'adoption du chargement par la culasse sont très nombreux; ils se distinguent par le genre de mouvement que peut prendre la pièce de fermeture ou culasse mobile et se rattachent tous à l'une des deux catégories suivantes : culasses glissantes et culasses tournantes. A la première catégorie appartiennent les systèmes à verrou et à tiroir; à la seconde les systèmes à bloc, à rotation rétrograde, à clapet, à barillet et à tabatière. Le système de fermeture à *verrou*, aujourd'hui presque universellement employé, est caractérisé par un cylindre animé d'un mouvement de va-et-vient suivant l'axe du canon, dans une boîte de culasse vissée à l'arrière de celui-ci. La boîte de culasse présente généralement à sa partie supérieure une échancrure dans laquelle on introduit la cartouche, qui est ensuite poussée dans la chambre par le mouvement imprimé à la culasse mobile vers l'avant. Le mouvement de fermeture se termine le plus souvent en faisant tourner cette culasse autour de son axe, de gauche à droite. La pièce de fermeture est maintenue en place, soit par le levier de manœuvre prenant appui sur un renpart taillé dans la paroi de droite de la boîte de culasse (fusils français modèle 1866 et 1874, Mauser allemand modèle 1871 et 1884, Beaumont hollandais, Berdan n° 2 russe, etc.), soit par des tenons de fermeture, généralement au nombre de deux et symétriques, qui s'engagent dans des mortaises correspondantes de la boîte de culasse (fusils Vetterli, fusil français modèle 1886, fusil allemand modèle 1888, Mauser belge modèle 1889, etc.). Pour ouvrir le tonnerre on fait tourner la culasse en sens inverse et on la ramène en arrière. Dans certains fusils, tels que le Mannlicher autrichien modèle 1888 et le fusil suisse modèle 1889, la culasse s'ouvre et se ferme par un simple mouvement rectiligne du levier de manœuvre, ce qui permet de tirer toutes les cartouches du magasin sans que l'arme quitte l'épaule; dans la première de ces armes (fig. 15), lorsque le tonnerre est fermé, la culasse est maintenue en place au moyen d'un taquet *a* mobile autour d'un axe horizontal *b* et prenant appui sur un épaulement *c* de la paroi inférieure de la boîte de culasse; dans la seconde (fig. 18), le coulisseau *a*, animé d'un mouvement rectiligne, porte une bouterolle *b* qui se déplace dans la rainure hélicoïdale de la virole *c* portant deux tenons de fermeture *f* et détermine la rotation de cette virole. Le premier système ne semble pas présenter une solidité suffisante pour résister aux pressions développées par les gaz de la poudre; aussi les Autrichiens y ont-ils renoncé, comme nous le verrons plus loin, pour la carabine de cavalerie adoptée en 1890. L'appareil de percussion se compose généralement d'un percuteur logé dans le cylindre et ter-

miné à l'avant par une pointe destinée à trapper l'amorce ; il est fixé à l'arrière d'un chien muni d'un renfort qui se meut dans une fente supérieure de la boîte de culasse. Un ressort à boudin enroulé autour du percuteur s'appuie à l'avant contre une embase de ce dernier et à l'arrière contre le fond du cylindre ; lorsque le chien s'éloigne du cylindre, le ressort se comprime et produit l'armé du percuteur. Le percuteur est maintenu dans cette position par une gâchette à ressort dont la tête fait saillie à l'intérieur de la boîte de culasse, en avant de la tranche antérieure du chien. En agissant sur la détente, d'avant en arrière, on abaisse la gâchette ; celle-ci libère le percuteur qui, projeté en avant, détermine le départ du coup (V. DÉTENTE). L'armé peut généralement s'obtenir soit par le mouvement du cylindre en avant, comme dans le Berdan n° 2, le fusil anglais Lee-Metford et le Mauser belge, soit par le mouvement de rotation du cylindre de droite à gauche comme dans la plupart des armes à verrou ; quel que soit d'ailleurs le système, le chien ne participe pas au mouvement de rotation, se trouvant maintenu soit par son renfort dans la fente supérieure de la boîte de culasse, soit par tout autre moyen. Dans le premier cas, la culasse mobile étant poussée en avant, la tranche antérieure du chien bute contre la gâchette et reste en place, tandis que le cylindre, continuant son mouvement, comprime le ressort du percuteur. Dans le second cas (V. plus loin les fusils français modèle 1886 et allemand modèle 1888), le chien se prolonge à l'avant par un coin d'arrêt dont la face de droite est taillée suivant une surface hélicoïdale ; la partie postérieure du cylindre est creusée d'une rainure de départ correspondant au coin et dont la paroi de droite est également taillée en rampe hélicoïdale : lorsqu'on fait tourner le cylindre de droite à gauche, la rampe hélicoïdale de la rainure agit sur celle du coin d'arrêt et, tendant à faire tourner le chien, fait reculer celui-ci par rapport au cylindre de manière que la tranche antérieure du chien franchisse la tête de gâchette et que le ressort du percuteur soit bandé ; le coin d'arrêt tombe alors dans un cran d'armé du cylindre, et la position relative du chien et du cylindre reste invariable. Ce second procédé d'armé exige moins d'effort de la part du tireur que le premier ; il permet par conséquent d'avoir un ressort plus court et plus énergique, ce qui diminue le nombre des ratés. Dans l'un et l'autre cas, lorsque la culasse est fermée, on peut armer le percuteur en tirant directement le chien en arrière. Dans le Mannlicher autrichien (fig. 15), l'armé se fait en ramenant le verrou *d* en arrière ; celui-ci entraîne avec lui le chien et le percuteur. Le cylindre *f* ne peut pas au début suivre le mouvement à cause de l'appui du taquet mobile *a* contre l'épaulement *c*. Pendant ce temps les nervures du tenon *g* du verrou, glissant dans les rainures du taquet, soulèvent ce dernier qui se trouve ainsi soustrait à l'appui de l'épaulement *c* ; le cylindre est alors entraîné avec le verrou, le taquet maintenant ce dernier dans la position de l'armé. Dans le fusil suisse modèle 1889 (fig. 18), l'armé est produit par le mouvement rétrograde du coulisseau *a*, dont la buterolle *b*, qui traverse la paroi du cylindre, agit directement sur l'embase *d* du percuteur ; cette buterolle tombe à la fin du mouvement dans un cran taillé à l'arrière de la rainure hélicoïdale de la virole *c*, ce qui maintient le percuteur à l'armé.

L'arme étant chargée, si le tireur n'a pas à faire feu immédiatement, il est nécessaire que le mécanisme soit à l'abri d'un départ fortuit. A cet effet, l'appareil de percussion est muni d'un dispositif de sûreté qui consiste soit en un cran taillé dans la partie inférieure du chien et dans lequel on fait pénétrer la tête de gâchette, soit en une pièce spéciale qui s'interpose entre le cylindre et le chien, comme cela a lieu dans les fusils du système Mauser (allemand, belge, etc.) ; dans le fusil autrichien modèle 1888, cette pièce est reliée à la boîte de culasse, de sorte que non seulement elle enraye l'appareil de percussion, mais encore elle empêche tout mouvement de la culasse mobile.

La cartouche étant métallique assure par elle-même l'ob-

turation de la chambre au moment de l'explosion des gaz de la poudre, mais elle exige que la fermeture soit munie d'un organe spécial pour l'extraction de l'étui, une fois le coup parti. L'extracteur consiste généralement en une tige logée sur la surface latérale du cylindre et terminée à l'avant par une griffe qui saisit le bourrelet de l'étui et ramène celui-ci en arrière au moment où on tire la culasse mobile à soi. Le décollement de l'étui, qui se trouve fortement appliqué, par la pression des gaz, contre les parois de la chambre, exige un certain effort ; on facilite ce démarrage au moyen d'un arrondi ou rampe de dégagement qui termine antérieurement la fente supérieure de la boîte de culasse et qui oblige le levier de manœuvre à reculer légèrement lorsqu'on achève de le redresser pour ouvrir la culasse (fusil français modèle 1886) ; cette rampe a également pour but de limiter sans choc le mouvement de la culasse vers l'avant lorsqu'on ferme le tonnerre. On peut également produire le décollement en entaillant suivant une rampe hélicoïdale la paroi antérieure du logement d'un des tenons de fermeture (fusil allemand modèle 1888). Quel que soit le procédé employé, le mécanisme est en outre muni d'un éjecteur servant à rejeter au dehors l'étui retiré par l'extracteur.

Dans le système de fermeture à *tiroir*, qui appartient également à la catégorie des culasses glissantes, le glissement a lieu dans une direction perpendiculaire à l'axe du canon (verticalement). Ce système n'a jamais reçu d'application importante ; pourtant il a été employé dans le mousqueton Treuille de Beaulieu de 9 millim. qui a servi à l'armement des cent-gardes de 1854 à 1870.

Les trois systèmes de fermeture suivants, à culasse tournante, ont leur axe de rotation perpendiculaire à l'axe du canon. Le mécanisme à *bloc* ou à *culasse tombante* consiste en un bloc mobile autour d'un axe situé en arrière de la boîte de culasse et au-dessus de l'axe du canon (fusil américain Peabody, anciens fusils anglais Martini-Henry et bavarois Werder). Le mouvement de rotation est produit par un levier coudé dont la grande branche forme ordinairement pontet tandis que la petite s'engage dans une cavité du bloc. Dans le système à *rotation rétrograde*, qu'on rencontre dans le fusil Remington, l'axe est placé au-dessous de l'extrémité arrière du canon. Le chien et la pièce de fermeture sont montés sur deux arbres parallèles et présentent chacun deux surfaces cylindriques pouvant s'emboîter exactement. La fermeture à *clapet* est une culasse mobile autour d'une charnière placée au-dessus de l'entrée de la chambre ; le clapet est maintenu à sa position de fermeture à l'aide d'un pêne relié au chien, d'où le nom de fermeture à *pêne* donné à ce système (fusil américain Springfield, anciens fusils belge Albini et autrichien Wanzl).

Dans les armes à *barillet*, la culasse mobile tourne autour d'un axe situé dans le plan de symétrie de l'arme, au-dessous de la génératrice inférieure du canon. Ce système, qui a été appliqué à la plupart des revolvers, ne se rencontre que dans l'ancien fusil autrichien Wernld. Enfin, dans le système à *tabatière*, l'axe de rotation, encore longitudinal, se trouve à hauteur de l'axe du canon ; ce système, qui n'a été employé que pour la transformation d'armes se chargeant par la bouche, a été appliqué en France dans les armes modèle 1867 T (transformé) et en Russie dans l'ancien fusil Krnka qui armait encore la majeure partie des troupes russes pendant la campagne de 1877-1878.

De tous les systèmes que nous venons de décrire, le plus usité aujourd'hui est, comme nous l'avons dit, le mécanisme à verrou. La préférence dont il est l'objet est largement justifiée par les avantages suivants : sa forme (cylindrique) est simple et s'ajuste facilement dans la boîte de culasse ; le jeu du mécanisme assure l'introduction de la cartouche dans la chambre et l'extraction de la douille ; il peut être facilement retiré de la boîte de culasse pour le démontage ; enfin il se prête mieux que tous les autres systèmes à l'adaptation du mécanisme de répétition.

Mécanisme de répétition. Au point de vue du mécanisme de répétition les armes peuvent être classées en trois catégories suivant que le magasin contenant les cartouches est placé sous le canon, dans la crosse ou sous la boîte de culasse. A la première catégorie appartient l'ancien fusil suisse Vetterli modèle 1869, le fusil norvégien Jarman, le fusil portugais modèle 1886, le fusil français modèle 1886, l'ancien fusil allemand modèle 1884 et l'ancien fusil turc Mauser modèle 1887. Dans toutes ces armes, le magasin est constitué par un *tube* métallique logé dans le fût et ouvert du côté de la tranche postérieure du canon. A l'intérieur, un ressort, qui à l'état libre est plus long que le tube, prend appui par une extrémité sur le fond du magasin, et porte, à l'autre extrémité, un piston qui tend à repousser vers l'arrière les cartouches contenues dans le tube. Un manchon formant légèrement saillie à l'intérieur de l'extrémité postérieure du tube empêche le piston de sortir. Le mécanisme de répétition comprend comme pièce essentielle un *auget* qui sert à transporter une à une les cartouches du magasin vis-à-vis de l'entrée de la chambre où elles sont ensuite introduites par le mouvement en avant de la culasse mobile. Cet auget a soit un mouvement de tiroir, soit, plus souvent, un mouvement de rotation comme dans le fusil Kropatschek modèle 1878 de la flotte française. Dans ce dernier système, l'auget est mobile autour d'un pivot fixe perpendiculaire à l'axe du canon; recourbé et fendu, terminé à l'avant par un bec, il porte en arrière un butoir de relèvement et sur le côté droit un butoir de descente. Un arrêt de cartouche muni d'un bec et poussé vers le haut par un ressort est relié à l'auget de telle sorte qu'il s'abaisse lorsque celui-ci s'élève et réciproquement. Le mouvement de l'auget est commandé par celui de la culasse mobile de la façon suivante : lorsqu'on ouvre le tonnerre, à la fin du mouvement rétrograde, la culasse mobile heurte le butoir de relèvement et fait remonter l'auget; en même temps l'arrêt de cartouche s'abaisse et laisse saillir légèrement le culot de la cartouche du magasin jusqu'au contact du bec de l'auget. Lorsque, pour fermer le tonnerre, on rabat le levier à droite, celui-ci à la fin de son mouvement enfonce l'extrémité du butoir de descente et force l'auget à descendre, ce qui permet à la cartouche de s'engager complètement dans l'auget, tandis que le culot de la cartouche suivante du magasin se trouve arrêté par le bec de l'arrêt de cartouche qui s'est relevé. Le butoir de descente n'occupe pas une position fixe sur le côté de l'auget : il est susceptible de prendre deux positions différentes, l'une verticale pour le tir à répétition, l'autre inclinée pour le tir intermittent; dans cette dernière, il est soustrait à l'action du levier pendant qu'on effectue le rabattement à droite, de sorte que l'auget reste relevé pendant tous les mouvements de la culasse mobile. Pour charger le magasin, on ouvre la culasse, on abaisse l'auget avec le doigt et on introduit les cartouches une à une jusqu'à ce qu'elles aient franchi l'arrêt de cartouche. Cette opération demande un temps assez long et ne semble pas exécutable au cours d'une bataille. Aussi les fusils à magasin tubulaire doivent-ils être plutôt considérés comme des armes à un coup, avec magasin de réserve, les munitions de leur magasin étant exclusivement destinées au tir rapide qui s'exécute pendant la période décisive du combat. Indépendamment de cet inconvénient, on reproche encore : à la disposition du magasin et des cartouches sous le canon, de reporter en avant le centre de gravité de l'arme, qui, d'ailleurs, est déplacé à chaque coup; au mécanisme à répétition, d'être compliqué et d'un maniement assez dur. Dans les armes adoptées postérieurement à 1887 ce système a été complètement abandonné.

Le *magasin dans la crosse* a l'avantage de rapprocher le centre de gravité de l'épaule, mais il est difficile à organiser. On ne le rencontre que dans la carabine Spencer, d'invention américaine, qui servit pour la première fois pendant la guerre de la Sécession, et dans le fusil Hotchkiss, expérimenté en France avant 1878.

Le *magasin central*, qui a remplacé dans ces dernières

années le magasin tubulaire, est constitué par une boîte en tôle d'acier, ouverte à la partie supérieure et dans laquelle les cartouches couchées les unes sur les autres tendent à remonter sous l'action d'un élévateur, actionné par un ou plusieurs ressorts, sans toutefois pouvoir sortir à cause de l'exigüité de l'ouverture. Celle-ci est formée par deux rebords élastiques, qui s'écartent sous l'effet d'une pression exercée à la main de haut en bas et livrent passage aux cartouches pour l'approvisionnement de l'arme. Le magasin est encastré par en dessous dans le fond de la boîte de culasse, en avant du pontet; la cartouche supérieure fait légèrement saillie dans la boîte de culasse lorsque le système de fermeture est retiré en arrière. Si l'on ramène celui-ci en avant, sa tranche antérieure vient buter contre la partie supérieure du culot de la cartouche qui, par ce mouvement, est introduite dans la chambre. Le plus souvent, le magasin est *fixé à demeure* sur l'arme; il peut être rempli, soit cartouche par cartouche, à la main, soit, plus généralement, au moyen d'un chargeur, sorte d'enveloppe métallique ou en carton, dont les cartouches, au nombre de quatre à six, sont vidées d'un seul mouvement dans le magasin. C'est ainsi que sont organisés les fusils italiens Vetterli-Vitali, hollandais Beaumont-Vitali, belge Mauser, suisse modèle 1889, russe modèle 1894, etc. Pour empêcher une consommation trop rapide de munitions, on est souvent obligé de munir le mécanisme d'un arrêt de répétition qui, dans une certaine position, empêche la cartouche supérieure de faire saillie dans la boîte de culasse et force par cela même à exécuter le tir coup par coup. Dans les fusils autrichien et allemand modèles 1888, qui sont des armes exclusivement à répétition, le magasin n'est pas rétréci à sa partie supérieure; c'est le chargeur, dont l'invention est due à Mannlicher, qui présente des rebords élastiques; il s'introduit dans le magasin et *y reste pendant le tir*, jusqu'à ce que toutes ses cartouches soient épuisées; à ce moment, l'élévateur passe entre les rebords, et le chargeur, n'étant plus soutenu, tombe de lui-même par une ouverture pratiquée dans le fond du magasin. L'introduction du chargeur ne demande guère plus de temps que celle d'une cartouche isolée dans un fusil à un coup; aussi ce système donne-t-il une rapidité de tir très grande, qui peut atteindre jusqu'à vingt-cinq coups par minute, si l'on se contente d'épauler à chaque coup sans viser; il a été adopté dans les armes les plus récentes, notamment dans la carabine de cavalerie française modèle 1890, dans le fusil italien modèle 1891 et dans le fusil roumain modèle 1892. Le poids du chargeur Mannlicher à cinq cartouches est de 46 gr. environ pour les armes de 8 millim.; il est réduit à 40^{gr}5 pour celles de 6^{mm}5. Enfin, dans le fusil anglais Lee-Metford, le magasin est *indépendant* de l'arme; il contient dix cartouches formant réserve et ne s'adapte au fusil qu'au moment du besoin.

Montures et garnitures. La *monture*, en bois, a pour but de réunir les diverses parties de l'arme, pour en permettre l'emploi, de protéger le canon et d'atténuer le recul. Elle comprend trois parties : la crosse servant à épauler et à répartir sur une large surface le choc du recul; la poignée, qui facilite la mise en joue et le pointage; le fût, dans lequel s'encastrant le canon et la boîte de culasse fixés au moyen d'une ou de deux vis à l'arrière, de deux ou trois boucles à l'avant (embouchoir, grenadière, capucine). Le serrage des boucles exerce une influence sur la précision du tir; aussi emploie-t-on de préférence des boucles ouvertes dont on peut modifier le serrage à l'aide d'une vis de réglage. Au départ du coup, le canon prend appui sur la monture par certains épaulements; la queue de culasse ne concourt pas à la transmission du choc qui aurait pour effet de fendre le bois promptement. Le fût contient ordinairement un canal pour la baguette et porte souvent des évidements latéraux pour empêcher que les doigts ne touchent le métal brûlant dans un tir rapide. La monture est généralement d'une seule pièce; quelquefois, lorsque le

mécanisme de culasse est volumineux, elle est formée de deux parties, l'une reliée au canon, l'autre à l'arrière de la boîte de culasse (Remington, Martini-Henry, fusils français modèle 1886 et anglais modèle 1889). Les principales garnitures sont, indépendamment des boucles et de la baguette déjà citées : la plaque de couche, les battants qui servent à attacher la bretelle, la sous-garde qui comprend le pontet, la pièce de détente et la détente. Avec les nouvelles poudres, l'encreusement du canon étant peu considérable, on remplace quelquefois la baguette par un simple cordeau porté dans la cartouchière du soldat (fusils suisse modèle 1889 et russe modèle 1891). Dans le fusil suisse, le cordeau, terminé à ses deux extrémités par des poignées, présente en son milieu une maille dans laquelle on passe un chiffon ; deux hommes sont nécessaires pour son maniement.

Baïonnette. La baïonnette, servant à transformer le fusil en arme d'hast, agit généralement par sa pointe, quelquefois aussi par son tranchant. La lame se termine du côté opposé à la pointe par une douille, avec ou sans poignée, dans laquelle s'engage le bout du canon et qui se fixe au moyen de tenons portés soit par le canon, soit par l'embouchoir. La forme, ainsi que le profil ou section de la lame, varient suivant les armes ; c'est ainsi que dans le fusil français modèle 1866 la baïonnette avait la cambrure du yatagan pour agir à la fois comme arme de pointe et comme arme de taille ; dans le fusil modèle 1874, elle affectait la forme rectiligne d'une épée avec profil triangulaire ; enfin, dans le fusil modèle 1886, elle est encore en forme d'épée, mais sa section est quadrangulaire comme l'indique la fig. 12. Nous avons dit qu'on tend actuellement dans les armées étrangères à lui donner une forme moins allongée rappelant celle du poignard. Lorsque le soldat ne se sert pas de cette arme, il la porte dans un fourreau en cuir ou en acier suspendu au ceinturon.

Cartouche. La cartouche (V. ce mot) réunit la balle, la charge et l'amorce par l'intermédiaire d'un étui. La balle, de forme ogivale, en plomb pur ou durci, se forçait autrefois dans les rayures du fusil par inertie, c.-à-d. par gonflement du métal au départ du coup ; elle avait un diamètre très peu inférieur à celui de l'âme entre les cloisons. Avec la balle de petit calibre qui, comme nous l'avons dit, atteint quatre et même près de cinq calibres de longueur, on est obligé de diminuer l'énergie du forçement en réduisant ce gonflement ; à cet effet, on entoure ordinairement la balle d'une enveloppe en métal dur : laiton, acier, maillechort, acier nicketé, etc., qui la rend moins déformable, et on donne à cette enveloppe un diamètre légèrement supérieur à celui des cloisons. L'emploi d'une pareille balle augmente la précision du tir et la puissance de pénétration ; il supprime l'emplombage des rayures. La balle du fusil suisse modèle 1889 est formée d'un noyau en plomb enveloppé de papier et muni d'une sorte de coiffe en acier qui n'entoure que la pointe du projectile. Lorsque l'enveloppe est en alliage de nickel, il n'est pas nécessaire de la graisser. Pour permettre de réduire encore davantage le calibre actuel des armes, on a proposé, dans ces dernières années, de fabriquer les balles en tungstène (wolfram) ; ce métal, beaucoup plus dense que le plomb, dispenserait de dépasser la longueur de cinq calibres au delà de laquelle il semble difficile de donner au projectile un mouvement régulier dans l'air ; mais sa production est actuellement trop limitée pour pouvoir suffire aux besoins de l'armée. L'étui, en laiton, affecte, en général, la forme en bouteille de manière à réduire autant que possible la longueur de la charge. La partie antérieure ou collet est cylindrique ; la partie postérieure est légèrement tronconique et se termine en arrière par un bourrelet saillant donnant prise à la griffe de l'extracteur ; ces deux parties sont réunies par un raccordement tronconique. Quelquefois, au lieu d'un bourrelet saillant, le culot de l'étui présente une gorge circulaire creusée sur son pourtour ; cette disposition, qui facilite le placement des cartouches dans le chargeur, a été adoptée en Allemagne, en Belgique et en Suisse. La charge

est constituée en poudre sans fumée ; dans certaines cartouches, elle est séparée de la balle par une bourre de cire destinée à lubrifier l'intérieur du canon. L'amorce, sertie au centre du culot, vis-à-vis d'une enclume, communique par des événements avec l'intérieur de l'étui. Dans la cartouche française, elle est protégée par un couvre-amorce. Les cartouches sont portées par l'homme, soit dans des paquets en papier, soit dans des chargeurs. Leur nombre varie de 110 à 150 ; avec le calibre de 6^{mm}5, on peut en faire porter jusqu'à 180 (V. MUNITIONS).

Propriétés balistiques (V. Tir).

ARMEMENT EN SERVICE DANS LES ÉTATS DE L'EUROPE EN 1893. — *France.* Tandis que l'infanterie française était armée du fusil Gras modèle 1874 de 11 millim., on adopta, en 1878, pour la flotte, un fusil à répétition du système Kropatschek, également de 11 millim., tirant la cartouche du fusil modèle 1874 et présentant, sauf l'addition d'un tube-magasin et d'un mécanisme de répétition, les mêmes dispositions générales que cette dernière arme. Lorsqu'on voulut, quelques années plus tard, doter l'infanterie d'un fusil à répétition, on chercha d'abord à alléger le modèle 1878 qui pesait 4^{kg}500 le magasin vide, et à corriger quelques-uns de ses défauts. On créa ainsi successivement le modèle 1884 et le modèle 1885 qui ont servi de transition et ont été distribués en petit nombre aux troupes de l'armée de terre ; mais ces armes, encore du calibre de 11 millim., étaient bien inférieures au modèle 1886 qui fut adopté dans la suite et qui arme actuellement notre infanterie.

Le fusil modèle 1886 (fig. 12), à répétition, du calibre de 8 millim., est connu sous le nom de *fusil Lebel*, du nom de l'officier supérieur qui dirigeait l'École normale de tir où ont été faites les études théoriques de cette arme. La fermeture est du système à verrou. Le magasin est tubulaire et placé sous le canon ; il contient 8 cartouches. Le tir peut être exécuté soit coup par coup, soit à répétition.

Le canon A, en acier trempé, est bronzé extérieurement. La longueur d'âme est de 100 calibres ; les rayures tournent de droite à gauche, leur pas est de 30 calibres, leur profondeur de 0^{mm}15 ; les cloisons ont une largeur égale à la moitié de la largeur des rayures. La hausse *a*, dont le pied est soudé au canon est à curseur et à gradins (V. HAUSSE) ; la planche est graduée de 900 à 2.000 m. ; des gradins servent pour les distances de 4, 5, 6, 7 et 800 m., la distance de 400 m. est celle du but en blanc ; le pied de la planche rabattue en avant porte le cran de 250 m. Le guidon *b*, dont l'embase fait corps avec le canon, a son arête supérieure à 0^{mm}5 à gauche du plan de tir. Deux tenons fixés à la bouche du canon servent à maintenir la baïonnette au bout du canon.

La monture est en deux parties : le fût et la crosse. Le fût B ne contient pas de tube-magasin ; il est percé d'un canal formant magasin pour 8 cartouches. Le ressort de magasin *c* s'appuie par son extrémité libre contre le fond du magasin ; l'autre extrémité pénètre dans le piston *d* auquel elle est reliée par une goupille et qui présente un épaulement *f* destiné à limiter le mouvement du piston : celui-ci vient butter contre un tube-arrêt *g* logé à l'entrée du magasin. Extérieurement, le fût présente deux évidements latéraux *h* pour la main du tireur ; il est relié au canon par deux boucles : l'embouchoir *i*, muni d'un quillon servant pour former les faisceaux, et la grenadière *j*. La crosse C, allégée intérieurement par un évidement, présente en avant de la poignée deux oreilles *k* entre lesquelles passent la détente et la gâchette ; cette partie est consolidée par un boulon *l* appelé support d'oreilles avec une rosette et un écrou.

L'épée-baïonnette D à lame quadrangulaire est munie d'une poignée en bronze de nickel. Le fusil ne porte pas de baguette : les accessoires d'armes comprennent une petite baguette d'environ 30 centim. de longueur ; en vissant trois de ces baguettes bout à bout, on obtient en cas de besoin une baguette assez longue pour décharger le fusil. Le nettoyage se fait à l'aide d'un chiffon et d'une ficelle.

L'arme sans baïonnette pèse, lorsque le magasin est vide, 4^k180, avec le magasin plein son poids s'élève à 4^k415. La cartouche pèse 29 gr., la balle en plomb durci et entourée d'une chemise de maillechort, 15 gr.; la forme de la balle est cylindro-ogivale, l'ogive est terminée à l'avant par

un méplat. La charge est formée de 2^{sr}7 de poudre BF; l'amorce est à 3 centigr. de fulminate. La vitesse initiale est de 620 m. environ (V. CARTOUCHE).

Le mécanisme de culasse comprend 8 pièces, savoir : le chien F, le percuteur G, le manchon H, le ressort à boudin,

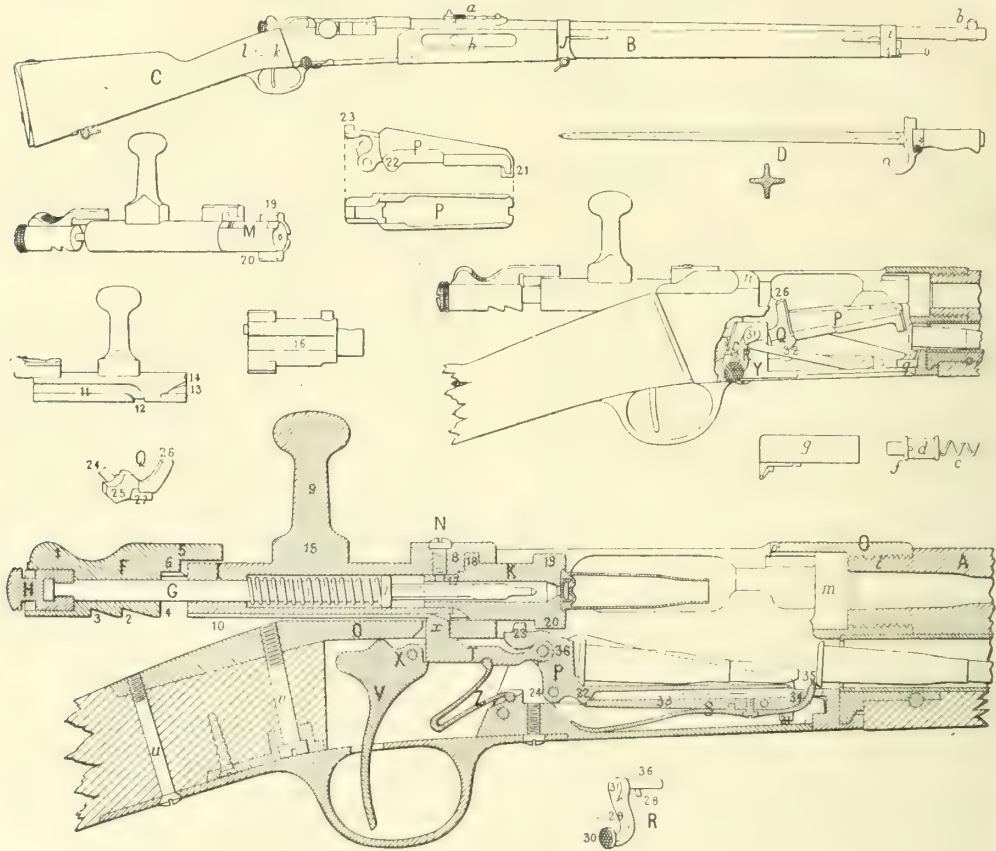


Fig. 12. — Fusil français, modèle 1886.

le cylindre I, la tête mobile K, l'extracteur M et la vis d'assemblage N. Le chien, le percuteur, le manchon et le ressort à boudin présentent à peu près la même disposition que dans le fusil modèle 1874. Le chien, traversé par le percuteur, lui est relié au moyen du manchon; il présente à sa partie supérieure une crête quadrillée 1 et à sa partie inférieure le cran de sûreté ou de repos 2 et le cran de l'abattu 3, la tranche antérieure 4 forme cran du bandé ou de départ; il est muni à sa partie supérieure d'un renfort 5 sous lequel se trouve le coin d'arrêt 6 avec sa rampe hélicoïdale. Le ressort à boudin prend appui d'une part sur le ressort intérieur du cylindre, d'autre part sur l'épaule-ment 7 du percuteur.

Dans le cylindre on distingue : le renfort antérieur 8 avec son arrondi antérieur qui glisse sur la rampe de dégagement *p* de la boîte de culasse dans le mouvement de rotation du cylindre, le levier 9 avec son renfort 15, la fente inférieure 10 pour la tête de gâchette, la fente latérale 11 et la fente transversale 12 pour l'éjecteur; à l'arrière, la rainure de départ 13 et sa rampe hélicoïdale, ainsi que le cran de l'armé 14.

La tête mobile est reliée au cylindre par la vis d'assemblage et accompagne celui-ci dans tous ses mouvements, soit de rotation soit de translation. On y remarque (en supposant le levier du cylindre vertical) : à droite, un logement pour l'extracteur; à gauche, une fente 16 pour le passage de la vis-éjecteur; dans le collet 17, un trou de

vis d'assemblage, la vis obligeant la tête mobile à tourner avec le cylindre; en avant du collet, un bouton 18 qui, s'engageant dans une mortaise du renfort du cylindre, rend la tête mobile solidaire du cylindre dans ses mouvements de translation (l'emploi de la tête mobile distincte du cylindre n'a d'autre but que de permettre le démontage de la culasse mobile); enfin, à l'avant, deux tenons de fermeture 19 et 20 diamétralement opposés, en haut et en bas, dont le rôle est de transmettre l'effort du recul à deux épaulements d'appui fixes placés dans la boîte de culasse, l'un à droite, l'autre à gauche du plan de symétrie de l'arme. Quand la culasse est ouverte, les tenons de fermeture sont dans ce plan de symétrie; quand on pousse la culasse mobile en avant, ces tenons, arrivés au bout de la fente de la boîte de culasse, pénètrent dans deux entailles qui les laissent passer; puis, lorsqu'on rabat le levier, ils tournent dans une âme cylindrique *m* creusée dans la partie antérieure de la boîte de culasse et viennent se placer l'un à droite, l'autre à gauche, en avant des épaulements d'appui qui doivent supporter le recul. Les deux épaulements d'appui sont précédés de deux rampes hélicoïdales, et les tenons, sollicités vers l'arrière par le ressort à boudin, pendant que le percuteur est maintenu en place par la tête de gâchette, n'arrivent à leur position de fermeture qu'en prenant appui sur ces rampes par leur partie postérieure.

L'extracteur, formé d'une branche unique et terminé à l'avant par une griffe, s'assemble à queue d'aronde sur la

tête mobile. Pendant la rotation de la tête mobile, la tête de l'extracteur se meut dans un logement à fond conique taillé sur le pourtour du bouton fileté, du côté droit.

La boîte de culasse O, vissée sur le bouton fileté *t* du canon, est fixée à la crosse au moyen de la vis de culasse *u* et de la vis postérieure de sous-garde *v*; elle présente à sa partie supérieure le logement de la culasse mobile et à sa partie inférieure le logement du mécanisme de répétition; ses creux et ses saillies correspondent aux mécanismes qui y sont logés. Dans la première partie nous signalerons : une fente supérieure, et une échancrure sur le côté droit limitée à l'arrière par un rempart *n* avec rampe hélicoïdale; une rampe de dégagement *p* qui raccorde la tranche antérieure de l'échancrure à la butée de la culasse mobile; une large fente inférieure, que doit traverser la cartouche pour passer du magasin dans la chambre; la vis-éjecteur fixée sur le côté gauche et dont l'extrémité fait saillie à l'intérieur de la boîte. En avant de la fente supérieure, la boîte de culasse est creusée, comme nous l'avons dit, d'une âme cylindrique *m* qui contient le logement des tenons de fermeture, les épaulements d'appui et leurs rampes; trois entailles donnent accès dans cette âme cylindrique: deux servent au passage des tenons et une au passage de l'extracteur.

Dans le logement du mécanisme de répétition nous mentionnerons seulement : un encastrement pour le tenon d'attache antérieur *q* du corps de mécanisme et deux trous opposés pour la vis de mécanisme *r*. Cette vis et cet encastrement permettent d'enlever et de remettre en place le mécanisme de répétition.

Le mécanisme de répétition ainsi que le mécanisme de détente sont assemblés sur une plaque à oreilles Y appelée corps de mécanisme. Le mécanisme de répétition comprend : l'auget P, le butoir d'auget Q, le levier de manœuvre R avec son ressort et l'arrêt de cartouche S avec son ressort. On distingue dans l'auget : le bec 21 et sa fente pour le passage de l'arrêt de cartouche; le talon 22 sur le dessous et sur le devant duquel agit successivement l'extrémité du levier d'arrêt de cartouche pour maintenir l'auget dans ses deux positions (élevée et abaissée); le butoir de relèvement 23, le trou pour l'axe du levier de manœuvre et le trou pour le pivot du butoir d'auget. Le butoir d'auget comprend : le pivot 24, la griffe 25, la queue 26 sur laquelle presse le renfort du cylindre pour faire descendre l'auget dans le tir à répétition, le gradin 27 qui fournit un point d'appui pour le remontage du ressort du levier de manœuvre. Le levier de manœuvre réunit par son axe 36 l'auget et la gâchette au corps de mécanisme; sa came 28 agit sur l'un ou l'autre bord de la griffe du butoir d'auget; son bras 29 en forme d'S se termine à une extrémité par un bouton quadrillé 30, à l'autre par une tête 31 dont les deux faces inclinées servent d'appui à la tête du ressort 32 de levier de manœuvre. Le levier de manœuvre peut occuper deux positions : suivant qu'on le ramène en avant ou en arrière, sa came fait tourner le butoir d'auget dans un sens ou dans l'autre, de manière à abaisser ou à élever la queue de ce butoir. L'arrêt de cartouche comprend : un levier à bras inégaux 33 muni à l'avant d'un bec 34 et assemblé avec un ressort qui fonctionne à la fois comme arrêt de cartouche et comme ressort d'auget et qui se termine à l'avant par une griffe 35. Dans le mécanisme de détente on distingue : la gâchette T munie d'une tête *x*, la détente à double bossette V, la goupille de détente X qui relie les deux pièces précédentes et le ressort de gâchette Z.

Si l'on doit exécuter la *tir intermittent* ou coup par coup, on ramène le bouton quadrillé du levier de manœuvre en avant, ce qui fait relever l'auget, tandis que la queue du butoir d'auget est abaissée de manière à ne pas dépasser le bord de l'échancrure. Pour ouvrir le tonnerre, on fait tourner le levier de droite à gauche et on ramène la culasse mobile en arrière. Cette opération a pour double résultat d'armer et d'expulser l'étui de la cartouche précédemment tirée. En relevant le levier, le cylindre et la tête

mobile tournent d'abord seuls, indépendamment des autres pièces. Dès que leur mouvement de rotation commence, la rampe hélicoïdale de la rainure de départ agit sur celle du coin d'arrêt et tend à faire tourner le chien. Mais celui-ci ne pouvant tourner, puisque son renfort est arrêté par le côté gauche de la fente supérieure de la boîte de culasse, prend un mouvement rétrograde; le ressort à boudin est en même temps comprimé contre le ressaut du cylindre qui ne bouge pas et l'embase du percuteur qui suit le mouvement en arrière du chien. La tête de gâchette est dépassée par le plan incliné du cran de l'abattu, puis par le cran de repos dans lequel elle s'engage un instant, si l'on a la précaution de faire tourner lentement le levier. Dans cette première partie de la rotation du levier, le mouvement de recul du chien est produit uniquement par l'action de la rampe hélicoïdale de la rainure de départ. En continuant à faire tourner le levier, le renfort antérieur du cylindre est amené au contact avec la partie courbe de la rampe de dégagement, en même temps que l'extrémité de la vis-éjecteur se trouve vis-à-vis de la fente transversale du cylindre. A partir de ce moment, le cylindre et la tête mobile ne peuvent plus tourner qu'à la condition de reculer en même temps. Ce mouvement combiné de recul et de rotation est rendu possible, d'un côté par la surface hélicoïdale du rempart, de l'autre par le passage des tenons de la tête mobile. La tête mobile entraîne dans son mouvement l'extracteur, lequel ramène en arrière le bourrelet de la cartouche en décollant l'étui. Quand le levier est amené à la position verticale, le mouvement rétrograde de la culasse mobile est tel que le cran de départ du chien dépasse la tête de gâchette; cette dernière pièce remonte alors brusquement sous l'action de son ressort, en faisant entendre un bruit sec caractéristique et vient se placer devant la tranche antérieure du chien. Le chien est ainsi conduit à l'armé d'une façon automatique. Le ressort a été comprimé d'une quantité égale à la saillie du coin d'arrêt (14 millim.).

Le levier étant relevé, on ramène la culasse mobile en arrière jusqu'à ce que le tenon inférieur de la tête mobile soit arrêté par le butoir de relèvement. L'étui est entraîné et vient buter par sa partie gauche contre la vis-éjecteur; attiré à la partie droite par la griffe de l'extracteur, il pivote autour de la vis-éjecteur, se dégage et est projeté en dehors de la boîte de culasse.

On introduit alors une nouvelle cartouche et on ferme le tonnerre en poussant la culasse mobile en avant et en tournant le levier à droite. Les effets qui se produisent durant ce mouvement sont les suivants. Le devant de la griffe de l'extracteur pousse la cartouche dans la chambre, si elle n'y est pas déjà entièrement introduite. Si la cartouche a simplement été placée dans l'échancrure, c'est la tranche antérieure de la tête mobile qui commence à la pousser dans la chambre. Le renfort antérieur du cylindre rencontre la butée de la culasse mobile; au même moment, la fente transversale est près de toucher l'extrémité de la vis-éjecteur; le cylindre ne peut plus dès lors avancer que si on le fait tourner en même temps, condition favorable à la sécurité du tireur, car l'action sur l'arrière de la cartouche se produit ainsi sans brusquerie et, en cas de départ prématuré, la projection du verrou en arrière serait arrêtée d'abord par la butée du renfort postérieur du cylindre contre le rempart de la boîte de culasse, puis par celle des tenons de la tête mobile contre la paroi postérieure de leur logement. Dans la première partie de la rotation à droite, le coin d'arrêt est dégagé du cran de l'armé; il se porte alors en avant d'un millim. environ, jusqu'à ce que la tranche antérieure du chien vienne buter contre la tête de gâchette. Le chien étant ainsi arrêté par la tête de gâchette et le mouvement de rotation de la culasse mobile continuant, les tenons de la tête mobile viennent prendre appui sur la paroi postérieure de leur logement, comme on l'a dit plus haut. En achevant de rabattre le levier à droite, le cylindre avance en bandant le ressort à boudin, la rainure de départ

se place en face du coin d'arrêt, la tête mobile est poussée à fond et la griffe de l'extracteur franchit le bourrelet de la cartouche. Les renforts du cylindre reposent entièrement sur le bord de l'échancrure que ne dépasse pas la queue du butoir d'auget; il ne peut donc se produire aucun déplacement de l'auget.

En agissant sur la détente, la tête de gâchette qui maintient le chien au bandé se dégage au point de ne plus faire saillie dans la boîte de culasse; le chien devenant libre, le ressort à boudin agit sur l'embase du percuteur qui entraîne en avant le manchon et le chien. La pointe du percuteur, dépassant à l'abattu la tranche de la tête mobile, atteint l'amorce et détermine l'inflammation de la charge de poudre. Le mouvement du percuteur est limité par la butée du chien contre le cylindre.

Il y a deux manières de mettre le chien au *cran de repos*, suivant qu'il est préalablement à l'abattu ou au bandé. Dans le premier cas, il suffit de tourner le levier de droite à gauche et d'arrêter son mouvement à l'instant où l'on entend la gâchette tomber dans le cran de repos. Dans le second cas, il faut amener les renforts du cylindre dans le prolongement du pan de la joue droite de la boîte de culasse; placer la main gauche sous la boîte de culasse, les doigts dans l'échancrure, pour empêcher le levier de se rabattre à droite; appuyer sur la détente et accompagner le chien en ralentissant son mouvement avec le pouce, de manière qu'en abandonnant la détente, la tête de gâchette tombe dans le cran de repos. La position du cran de repos est déterminée de telle sorte que l'arme étant chargée, si l'on provoque le départ du chien de cette position, le percuteur ait une course insuffisante pour faire détoner la capsule.

Dans le *tir à répétition*, les pièces de la culasse mobile et du mécanisme de détente fonctionnent comme dans le tir intermittent. Le bouton quadrillé du levier de manœuvre est ramené en arrière. Supposons que le coup vient de partir et que le tonnerre est fermé. L'étui vide est dans la chambre; l'auget est abaissé et maintenu dans cette position par le levier de l'arrêt de cartouche et la pression du renfort postérieur du cylindre sur le butoir d'auget; la première cartouche du magasin a franchi la griffe de l'arrêt de cartouche et se trouve entièrement contenue dans l'auget; la griffe de l'arrêt de cartouche est relevée par la pression du talon de l'auget sur la queue du levier de manœuvre et arrête la deuxième cartouche.

Si, après avoir tourné le levier de droite à gauche, on ramène la culasse mobile complètement en arrière, l'étui vide est entraîné par l'extracteur, puis éjecté. Le choc du tenon inférieur de la tête mobile contre le butoir de relèvement détermine la rotation de l'auget autour de son axe; dans ce mouvement, le talon de l'auget glisse contre le plan incliné qui termine à l'arrière le levier de l'arrêt de cartouche, se dégage, et l'action du ressort d'arrêt de cartouche, se joignant à celle imprimée par le choc du tenon, l'auget remonte brusquement avec la cartouche qu'il contient. A ce moment, le ressort de l'arrêt de cartouche, devenu libre, agit sur le levier dont le grand bras se relève pendant que le petit s'abaisse; par suite de ce mouvement, la griffe d'arrêt de cartouche descend de près de 2 millim. et se trouve ainsi placée complètement au-dessous du bourrelet de la deuxième cartouche qui se présente à la sortie du magasin; celle-ci, poussée par le ressort de magasin, recule de quelques millimètres jusqu'à ce que son culot soit arrêté par le bec de l'auget.

On porte alors la culasse mobile en avant, ce qui pousse la première cartouche dans la chambre, et on rabat le levier à droite. La queue du butoir d'auget, sous la pression du renfort postérieur du cylindre, descend en abaissant l'auget; celui-ci appuyé par son talon sur le grand bras du levier de l'arrêt de cartouche et relève par suite le petit bras et la griffe. La deuxième cartouche n'étant plus maintenue par le bec de l'auget qui, en s'abaissant, a démasqué l'issue du magasin, recule de nouveau sous l'action du res-

sort du magasin jusqu'à ce que la griffe de l'arrêt de cartouche, s'opposant à la sortie de la troisième cartouche, fasse cesser l'action du ressort sur la deuxième; mais, à ce moment, cette dernière est complètement engagée dans l'auget. L'arme est alors prête à faire feu, ainsi qu'il est dit dans le fonctionnement intermittent. En agissant sur la détente, on provoque le départ du coup.

Lorsqu'en 1890 on adopta une nouvelle *carabine* pour la cavalerie et la gendarmerie et en 1892 un mousqueton d'artillerie, on conserva le calibre de 8 millim., ainsi que le mécanisme de culasse, mais on abandonna le système du magasin sous le canon auquel on préféra le magasin central avec chargeur Mannlicher contenant 3 cartouches.

Allemagne. Au fusil Mauser, modèle 1871, de 11 millim., l'Allemagne substitua d'abord le fusil à répétition modèle 1884, également de 11 millim., avec magasin tubulaire sous le canon. Les avantages balistiques du petit calibre, les perfectionnements apportés au mécanisme de répétition ainsi que la découverte de la poudre sans fumée en lamelles (*Blättchen-Pulver*) conduisirent plus tard à l'adoption du *fusil d'infanterie modèle 1888* (fig. 13). Cette arme, du calibre de 7^{mm}9, est munie d'une enveloppe en acier qui entoure le canon; le magasin est logé sous la boîte de culasse et reçoit un chargeur Mannlicher contenant 5 cartouches. Le mécanisme de fermeture, à verrou, est analogue à celui du Mauser modèle 1871. La cartouche, dépouvue de bourrelet, est creusée d'une gorge pour l'extraction.

Le canon A, en acier trempé, se termine à son extrémité postérieure par une partie filetée, vissée dans la boîte de culasse. Il est entouré, sur presque toute sa longueur, d'une enveloppe en acier B qui, vissée d'une part sur le devant de la boîte de culasse, laisse un vide de 3 à 5 millim. entre elle et le canon et se termine, à la bouche, par un étranglement ou collet *a*; le canon passe à frottement doux dans cet étranglement de manière à pouvoir se dilater librement dans le sens de la longueur. C'est sur l'enveloppe que sont fixés la hausse *b*, le guidon *c*, le tenon d'embouchoir *d*, l'écrou de vis de magasin *f*; c'est sur le collet que s'engage la croisière du sabre-baïonnette dont la poignée se fixe au tenon *g* porté par l'embouchoir. La hausse est à curseur et à lamette (V. HAUSSE); elle est graduée de 450 à 2,050 m.; le cran du pied de hausse correspond à 250 m.; celui de la lamette à 350 m. Les rayures du canon tournent de gauche à droite; leur pas est de 24 centim., soit environ 31 calibres, leur profondeur de 0^{mm}42.

La monture C est en une seule pièce; un embouchoir *h* et une grenadière *i* la réunissent au canon. La partie antérieure du fût porte une baguette courte D qui se visse par son extrémité dans un taquet-écrou situé à hauteur de la grenadière et dont la tête est taraudée. Pour le nettoyage du canon ou pour le déchargement de l'arme, on visse bout à bout trois baguettes. La bretelle F, portée par un battant de crosse et un battant de grenadière, se fixe, pour le tir, à l'avant du magasin de manière à ne pas gêner la chute du chargeur lorsque les cartouches de ce dernier sont épuisées. Le sabre-baïonnette G est court; sa lame n'a que 20 centim. de longueur.

L'arme, sans baïonnette, pèse, lorsque le magasin est vide, 4 kilogr.; avec le magasin plein, son poids s'élève à 4^k-155. La cartouche H pèse 27^{gr}5; la balle est cylindro-ogivale sans méplat; elle est formée d'un noyau en plomb durci entouré d'une chemise en maillechort et pèse 14^{gr}5. L'étui n'a pas de bourrelet; sur le pourtour du culot est creusée une gorge pour la griffe de l'extracteur. La charge est de 2^{gr}75 de poudre en lamelles. La vitesse initiale de la balle est d'environ 630 m.

La culasse mobile comprend 8 pièces principales, savoir: le percuteur I avec son ressort à boudin, le cylindre J, le chien K, le bouton-écrou L, la tête mobile M, l'extracteur N, l'éjecteur et la pièce de sûreté Q.

Le cylindre n'a pas de renfort; il porte à l'avant deux tenons de fermeture 1 et 2 diamétralement opposés qui

prennent appui en haut et en bas dans la tête de la boîte de culasse lorsque le tonnerre est fermé. Le tenon de gauche *f* est fendu sur toute sa longueur pour servir de coulisse à l'éjecteur. Le cylindre est entaillé intérieurement d'une rainure transversale destinée à loger le bouton-arrêt *3* de la tête mobile ; il présente sur sa tranche postérieure une rainure de départ *5* et un cran d'arrêt. La pointe du percuteur est séparée de l'embase *6* par une partie aplatie *7* qui se loge dans une fente de la tige de tête mobile ; cette disposition a pour but d'empêcher le percuteur de prendre un mouvement de rotation dans la tête mobile. Le chien porte à l'avant un coin d'arrêt *8* et à sa partie inférieure un talon *9* muni d'un cran de bandé *10* ; il est fixé au percuteur au moyen du bouton-écrou. La tête mobile, qui ne participe pas au mouvement de rotation du cylindre, sert à pousser la cartouche dans la chambre et à fermer celle-ci.

Elle se compose d'une tige *11* engagée dans le cylindre et d'un plateau de même diamètre extérieur que ce dernier et terminé à l'avant par un godet. Les bords du godet sont supprimés sur le côté droit pour donner passage à l'extracteur. Sur le côté gauche du plateau se trouve un tenon *13* destiné à immobiliser la tête mobile pendant qu'on fait tourner le levier du cylindre ; ce tenon glisse dans la coulisse de gauche de la boîte de culasse et se loge dans un prolongement de cette coulisse situé au delà de la gorge circulaire *j*. L'extracteur se compose d'une tête portant la griffe *14* et d'une branche *15* qui, engagée dans une rainure de la tige de tête mobile, est recouverte par le cylindre. L'éjecteur est une simple goupille longitudinale logée dans une rainure de la tête mobile, du côté opposé à l'extracteur. Il porte un renfort qui coulisse dans le tenon fendu du cylindre et dans une rainure pratiquée dans le

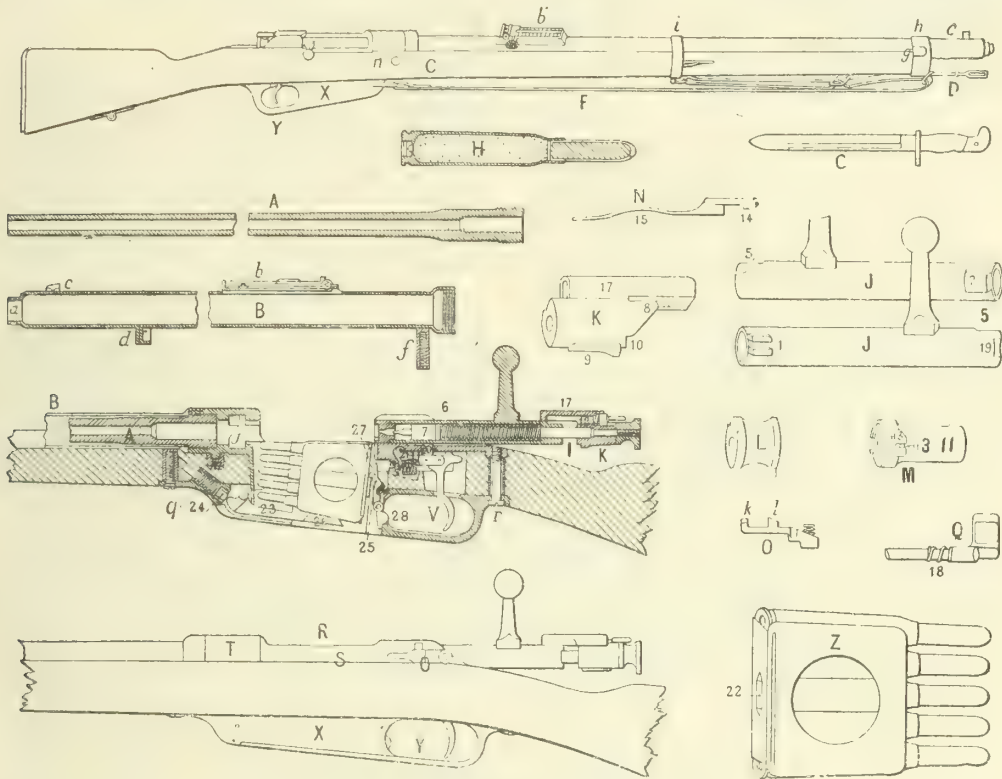


Fig. 13. — Fusil allemand, modèle 1888.

tenon de la tête mobile. Lorsque ce renfort vient heurter le butoir de l'arrêt de culasse *O*, la goupille fait saillie dans le godet de la tête mobile et expulse l'étui au dehors.

La pièce de sûreté est logée dans le renfort *17* du chien ; elle consiste en une sorte de clef dont la tige cylindrique *18* est coupée longitudinalement suivant un plan parallèle à sa palette. Cette palette, qui fait saillie hors du renfort, permet de tourner la tige de telle sorte que la partie taillée à mi-fer s'engage dans un cran de sûreté *19* ménagé à la tranche postérieure du cylindre. Dans cette position, qui correspond à la palette tournée à droite, le cylindre ne peut pas tourner et le chien ne peut pas avancer ; l'intervalle entre ces deux pièces est tel que le cran du chien ne s'appuie pas sur la tête de gâchette : le départ du coup devient impossible même si une cause accidentelle agit sur la détente. Un petit ressort à boudin entourant la tige et logé dans le renfort du chien assure la fixité de la pièce de sûreté. Lorsque la palette est tournée à gauche, la tige passe au-dessus du cylindre et rien n'empêche le cylindre de tourner ou le chien de se porter en avant.

Dans la boîte de culasse *R* on distingue le corps *S* et la tête *T*. Le corps présente à sa partie inférieure une fente pour le passage des cartouches, et plus en arrière un trou pour la tête de gâchette ; sur ses côtés, elle est creusée de deux coulisses, prolongées jusqu'à l'arrière de la boîte, pour les tenons de fermeture du cylindre ; enfin, la queue de culasse est taraudée pour recevoir la vis de pontet *r*. L'arrêt de culasse mobile *O* est logé à l'extérieur sur le côté gauche de la boîte de culasse ; il porte un butoir *k* et un taquet *l* qui, traversant tous deux la paroi de la boîte font saillie dans la coulisse : le premier sert à faire fonctionner l'éjecteur, le second limite le mouvement rétrograde de la culasse mobile. La tête de la boîte de culasse est filetée intérieurement et extérieurement pour recevoir, comme nous l'avons dit, le canon et son enveloppe ; elle porte à sa partie inférieure un tenon de recul *m* qui s'engage dans une crapaudine maintenue dans le fût à l'aide d'une tige filetée *n*. Les tenons du cylindre viennent, dans le mouvement de fermeture de la culasse, se loger dans la gorge circulaire *j* dans laquelle débouchent les coulisses, qui se

raccordent avec la tranche postérieure de cette gorge par des rampes hélicoïdales. En outre, la tranche antérieure de la gorge est aussi taillée en forme de rampe, vis-à-vis de la coulisse de droite. Le recul imprimé au tenon de fermeture de droite par cette rampe, dans le mouvement d'ouverture, produit le décollement de l'étui.

La gâchette U, assemblée à charnière avec la détente V, se compose d'une fourchette sur laquelle est fixée la tête de gâchette 20 et d'un corps présentant à sa partie inférieure un logement cylindrique sur le fond duquel presse un ressort à boudin qui prend appui d'autre part sur un épaulement *p* de la boîte de culasse. Le corps se prolonge en avant par une oreille 21 mobile autour d'un pivot autour duquel tourne l'ensemble du mécanisme : sous l'action du ressort, la tête de gâchette fait saillie dans la boîte de culasse. Le corps de la détente peut prendre appui sur la paroi inférieure de la boîte par deux bossettes : c'est la bossette antérieure qui porte lorsqu'on n'agit pas sur la détente ; quand, au contraire, on opère une pression sur celle-ci, on amène au contact la bossette postérieure, et il suffit dès lors d'un très léger effort pour déterminer le départ du coup.

Le magasin X, sorte de boîte en tôle d'acier dont le fond est percé d'une ouverture, est inséré sous la boîte de culasse dans la fente servant au passage des cartouches. Il fait corps avec le pontet Y ; deux vis, l'une de magasin *q* l'autre de pontet *r* le fixent respectivement au fût et à la crosse. Le magasin reçoit par son ouverture supérieure un chargeur Z en tôle d'acier contenant 5 cartouches et pouvant s'engager indifféremment par son bord supérieur ou son bord inférieur. Ce n'est qu'exceptionnellement qu'on charge l'arme coup par coup en introduisant à la main les cartouches directement dans la chambre.

Les parois du chargeur, allégées par des évidements circulaires, ont leurs bords supérieurs et inférieurs recourbés en dedans pour maintenir les cartouches en place ; elles présentent chacune une nervure verticale s'engageant dans la gorge des cartouches pour servir de guide à celles-ci. Au milieu de la paroi postérieure se trouve un talon 22.

Le magasin contient à sa partie inférieure un élévateur 23, à l'avant un piston 24 avec son ressort à boudin, à l'arrière un arrêteur de chargeur 25 avec son ressort à boudin. L'élévateur est un levier mobile autour d'un axe placé sous la tête de la boîte de culasse ; son grand bras se termine par un support de cartouches 26 en forme de pelle sur lequel repose l'étui de la cartouche inférieure ; son petit bras, actionné par le piston, tend à faire tourner l'élévateur et à amener les cartouches, l'une après l'autre, en regard du godet de la tête mobile. L'arrêteur du chargeur, pressé par son ressort, sert à maintenir le chargeur en place dans le magasin et à l'empêcher de remonter. Il comprend un bec 27 et un poussoir 28 qui fait saillie en dedans du pontet. Lorsqu'on introduit le chargeur dans le magasin, le talon vient se placer sous le bec de l'arrêteur. Au moment où la dernière cartouche est sortie du chargeur, celui-ci, qui n'est plus retenu par l'appui d'une cartouche contre ses bords supérieurs, tombe de lui-même à travers l'ouverture du fond du magasin. Pour retirer le chargeur du magasin avant que ses munitions soient épuisées, il suffit d'ouvrir la culasse et d'appuyer avec le doigt sur le poussoir ; le chargeur devient libre et la pression de l'élévateur sur la cartouche inférieure rejette le chargeur au dehors.

Examinons maintenant le *fonctionnement* de l'arme. Nous supposons que le coup vient de partir et que le tonnerre est fermé. Le levier est rabattu à droite ; la tête mobile, embrassant par son godet et par l'extracteur le culot de la cartouche, est engagée dans le canon ; le tenon de tête mobile est au fond de sa coulisse ; les deux tenons du cylindre sont logés dans la gorge circulaire de la boîte de culasse. Le percuteur est porté vers l'avant, son ressort est détendu. Le chien est engagé par son coin d'arrêt dans la rainure de départ du cylindre ; la tête de gâchette est en

arrière du talon du chien. La cartouche qui va être tirée au coup suivant se trouve dans le chargeur, sous le cylindre.

Le tireur ouvre la culasse. En tournant le levier de droite à gauche, il fait reculer légèrement le cylindre grâce au mouvement du tenon de fermeture de droite contre la rampe hélicoïdale antérieure de la gorge circulaire. Le cylindre entraîne la tête mobile en arrière, et l'extracteur décolle l'étui. Dès que la rotation du cylindre commence, le coin d'arrêt remonte la rampe hélicoïdale de la rainure de départ comme dans le fusil français modèle 1886 ; il recule et vient s'engager dans le cran d'armé du cylindre ; en même temps le talon du chien franchit la tête de gâchette en la repoussant légèrement vers le bas. Celle-ci, sous l'action de son ressort, se relève en avant du cran de bandé du chien, tandis qu'on entend le bruit produit par le choc de la deuxième bossette de la détente contre la paroi de la boîte de culasse. Le chien est accompagné dans son mouvement rétrograde par le percuteur, qui comprime son ressort d'une longueur égale au coin d'arrêt. La rotation terminée, la culasse mobile peut être tirée en arrière jusqu'à ce que le tenon gauche de fermeture vienne heurter le taquet d'arrêt. L'extracteur retire l'étui vide et le maintient emprisonné dans le godet de la tête mobile. Un peu avant la fin du mouvement, l'éjecteur vient heurter le butoir de l'arrêteur de culasse et rejette l'étui vers la droite. La culasse étant ramenée complètement en arrière, la cartouche supérieure du chargeur est poussée par l'élévateur de façon à être rencontrée par la partie inférieure du godet.

Lorsque, pour fermer la culasse, le tireur porte le levier en avant, la tête mobile pousse, par son godet, la cartouche dans la chambre, en même temps que, sous l'action de l'élévateur, le culot s'élève et se met en prise sous la griffe de l'extracteur. Grâce à cette disposition, si pour une cause quelconque on ramenait la culasse en arrière, la cartouche suivrait le mouvement du cylindre, et la cartouche suivante ne pourrait pas s'engager dans la boîte de culasse : on évite ainsi l'enrayage du mécanisme. Lorsque le mouvement du levier en avant est terminé, le talon du chien vient buter contre la tête de gâchette et s'arrête dans cette position. Quand on rabat ensuite le levier à droite, le cylindre se porte légèrement en avant grâce aux rampes hélicoïdales postérieures de la tête de boîte de culasse. La tête mobile amène la cartouche à sa position définitive dans la chambre ; la griffe de l'extracteur achève de s'engager dans la gorge de l'étui ; le ressort du percuteur est complètement bandé et le fusil prêt à faire feu. En pressant sur la détente on libère le talon du chien et le percuteur est projeté en avant.

La *carabine de cavalerie, modèle 1888*, est identique au fusil, dont elle ne diffère que par la longueur du canon.

Angleterre. Le fusil Martini-Henry, de 11^{mm}43, auquel on reprochait surtout de beaucoup fatiguer le tireur par la violence du recul, fut remplacé, en 1885, par une arme plus lourde, du calibre de 10^{mm}46, système Enfield-Martini, munie, comme le fusil précédent, d'une fermeture à bloc. Peu de temps après, l'Angleterre, suivant l'exemple des principales puissances européennes, chercha à doter son infanterie d'une arme à magasin. La difficulté d'adapter un mécanisme de répétition à une fermeture à bloc et, d'autre part, le besoin de réduire encore davantage le calibre pour avoir une trajectoire plus tendue, la forcèrent à renoncer à une simple transformation du fusil en service et à étudier une arme nouvelle. Ces études ont abouti à l'adoption du *fusil modèle 1889* (fig. 14), système Lee-Netford, du calibre 7^{mm}7, muni d'un magasin central indépendant, à 8 cartouches, qui fut remplacé dans la suite par un magasin, également indépendant, à 10 cartouches. Ce magasin *a*, tout chargé, se met en place au moment du besoin ; il ne peut être chargé sur l'arme. Un arrêt de répétition permet d'exécuter le tir coup par coup. Le mécanisme de fermeture est à verrou ; lorsque la culasse est fermée, le cylindre *b* prend appui : 1° par le tenon *c* engagé dans un logement de la boîte de culasse ; 2° par le renfort *d* du cylindre qui porte sur la paroi postérieure de

l'échancrure. La monture est en deux parties, assemblées par une pièce métallique *f* et un boulon *g*; la partie évidée *h* de la crosse, située en arrière de ce boulon, contient un huilier et un lavoir. La charge de la cartouche

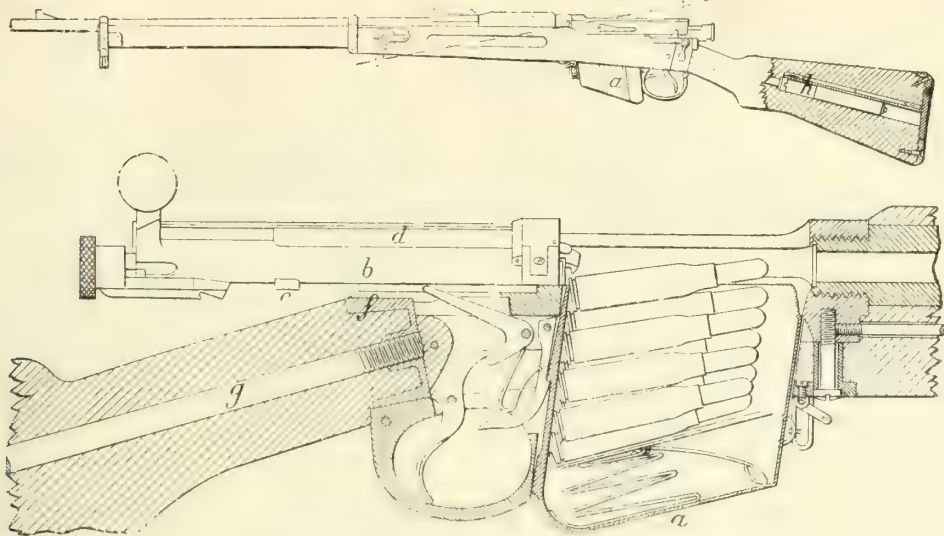


Fig. 14. — Fusil anglais Lee-Metford, modèle 1889.

est constituée par une poudre sans fumée, en forme de filaments, appelée cordite.

Autriche-Hongrie. Après avoir adopté, en 1886, un fusil à répétition de 11 millim., avec magasin central et chargeur Mannlicher, l'Autriche ne tarda pas à reconnaître les inconvénients d'un calibre aussi élevé, et adopta en 1888 une arme du même système dont le calibre était réduit à 8 millim. Cette arme tirait au début avec la poudre

noire; ce n'est qu'en 1890 qu'on rendit réglementaire la poudre sans fumée Schwab qui entre actuellement dans le chargement de la cartouche. L'arme fut légèrement modifiée et reçut la dénomination de *fusil modèle 1888-1890* (fig. 15). L'appui de la fermeture se fait, comme nous l'avons dit, par l'intermédiaire d'un taquet mobile *a* placé sous le cylindre (V. plus haut *Généralités*); le mécanisme est à simple mouvement rectiligne. Le système du taquet mo-

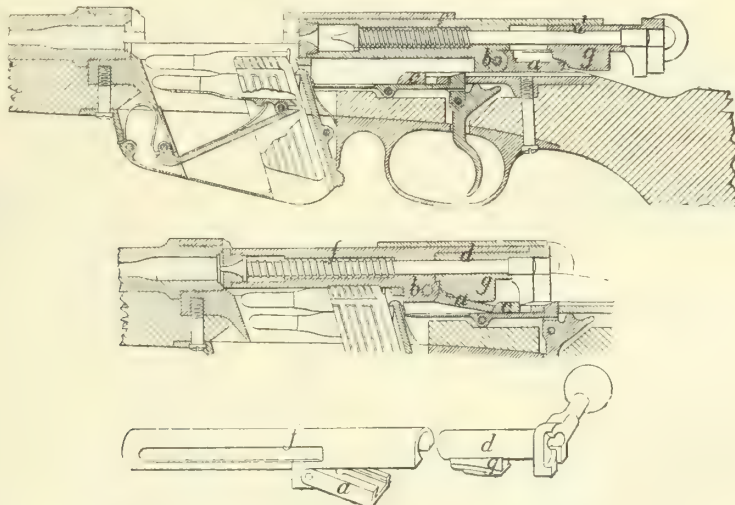


Fig. 15. — Fusil autrichien Mannlicher, modèle 1888-90.

bile n'a pas dû donner de très bons résultats, car, dans la *carabine modèle 1890*, destinée à la cavalerie, il a été remplacé par une culasse à tenons symétriques; l'ouverture et la fermeture s'obtiennent toujours par un simple mouvement de va-et-vient du levier de manœuvre, lequel mouvement détermine la rotation du cylindre à tenons par l'intermédiaire d'un système de filets hélicoïdaux.

Belgique. Le fusil Albini-Braendlin fut remplacé, en 1889, par le *fusil à répétition Mauser* (fig. 16), du

calibre de 7^{mm}65, avec magasin central pouvant contenir 5 cartouches. Le remplissage du magasin se fait en plaçant le chargeur *a*, simple lame recourbée assemblant 5 cartouches au-dessus de l'échancrure de la boîte de culasse et en pressant sur la cartouche supérieure pour faire écarter les bords supérieurs du magasin *b*. Le magasin étant chargé, on abandonne la lame, qui est ensuite rejetée par la culasse mobile lorsqu'on ramène celle-ci en avant. Le mécanisme ne comporte pas d'arrêt de répétition, mais on peut tirer

coup par coup en introduisant chaque fois à la main une cartouche dans le magasin. Le cylindre porte à l'avant

deux tenons de fermeture *c* et *d*; du reste, les mécanismes de fermeture, de percussion et de détente, rappellent ceux

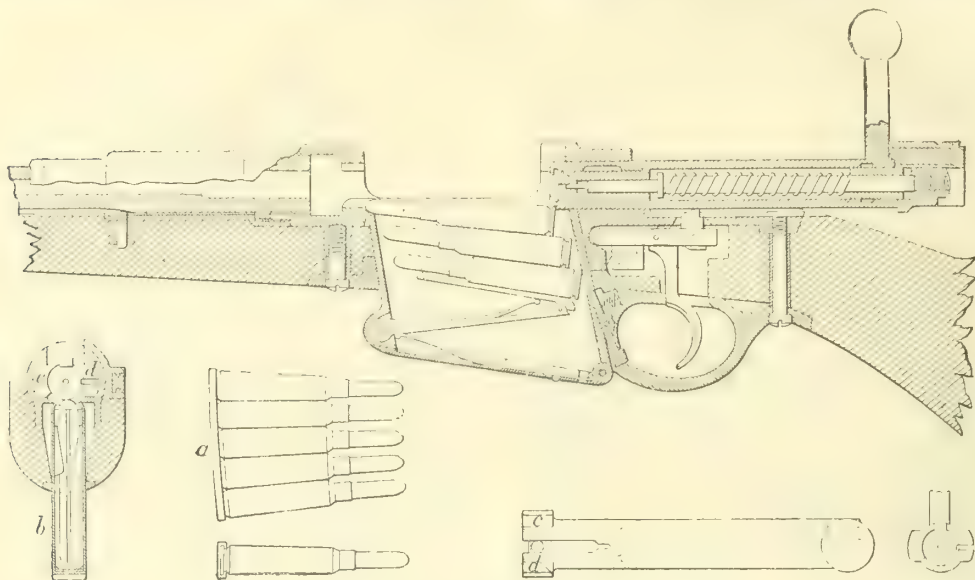


Fig. 16. — Fusil belge Mauser, modèle 1889.

du fusil allemand modèle 1888. Le canon est entouré d'une enveloppe métallique. La cartouche est dépourvue de bourrelet et présente une gorge donnant prise à l'extracteur.

Bulgarie. L'infanterie bulgare est actuellement armée

du fusil *Manlicher* à répétition de 8 millim., identique au modèle adopté en 1888 par l'Autriche.

Danemark. Le fusil modèle 1889 (fig. 17), du système Krag-Jørgensen, est une arme à répétition du calibre

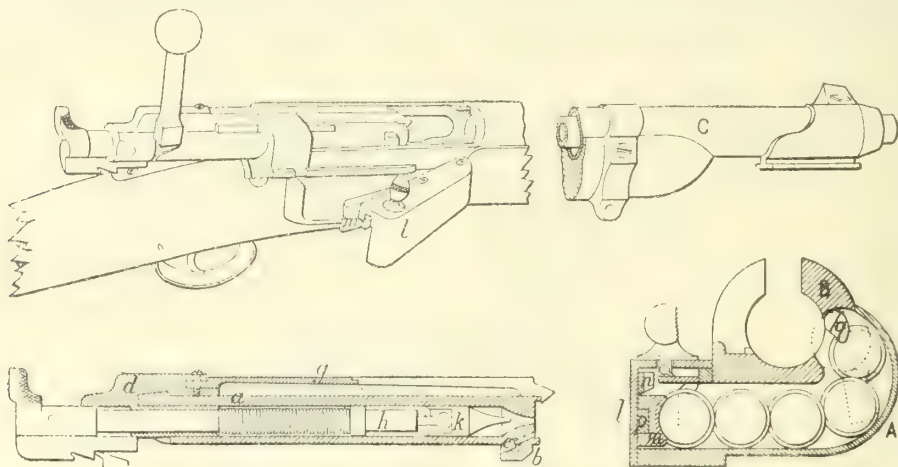


Fig. 17. — Fusil danois Krag-Jørgensen, modèle 1889.

de 8 millim., permettant de tirer soit coup par coup, soit à répétition. Le mécanisme de fermeture est à verrou. La culasse mobile présente les particularités suivantes : le cylindre *a*, muni à l'avant d'un tenon de fermeture *b* dans lequel est logé l'éjecteur *c*, est assemblé à tenon et rainure avec un tube-guide dont la crête *d* porte l'extracteur *g*; *c*'est la tranche antérieure du tube, qui sert d'appui au ressort du percuteur; ce dernier est formé de deux parties, le corps *h* et la pointe *k* assemblés par encastrement. Le magasin *A*, fixé sous la boîte de culasse *B*, a une forme aplatie et peut contenir 5 cartouches juxtaposées; il se charge soit à la main, soit avec un chargeur, sans qu'il soit nécessaire d'ouvrir la culasse, l'entrée du magasin se trouvant sur le côté de la boîte de culasse. Cette entrée,

située sur le côté droit, est fermée au moyen d'une porte *l* munie sur sa surface interne d'un transporteur *m* qui, sous l'effort d'un ressort plat *n* fixé à la porte et agissant sur un levier *p*, pousse les cartouches vers la gauche dans la fente de communication qui existe entre le magasin et la boîte de culasse. Un arrêt de répétition *q*, engagé par l'arrière, barre le passage des cartouches lorsqu'il est tourné convenablement, et permet ainsi de charger l'arme coup par coup. Le canon est entouré d'une enveloppe métallique *C*. Les études relatives à la poudre sans fumée ont abouti récemment à une solution définitive.

Espagne. Le fusil Remington, de 11 millim., modèle 1874, a été transformé en 1889 de façon à tirer une

balle revêtue d'une enveloppe en laiton. Depuis cette époque l'Espagne a adopté un fusil à répétition Mauser de 7 millim., modèle 1892, tirant une balle de 11^{sr}2, de 4,34 calibres de longueur; la charge, de 2^{sr}55, fournit une vitesse initiale de 697 m.

Grèce. L'infanterie est encore armée du fusil à un coup français, système Gras, modèle 1878.

Hollande. Le fusil Beaumont, modèle 1874, de 11 millim., a été transformé en 1888 par l'adaptation d'un magasin central à 4 cartouches, système Vitali. Des expériences sont faites actuellement avec un fusil Mannlicher à répétition du calibre de 6^{mm}5, tirant une cartouche à poudre sans fumée et semblable à celui qui a été adopté par la Roumanie.

Italie. Le fusil Vetterli modèle 1874, de 11^{mm}4, fut transformé, en 1887, en fusil à répétition par l'addition d'un magasin central, système Vitali, contenant 4 cartouches. Les munitions étaient chargées en poudre sans fumée Nobel, appelée balistite, se présentant sous la forme de grains cubiques. Depuis cette époque, les études entreprises en vue de la réduction du calibre ont abouti, en 1891, à l'adoption d'un fusil à répétition de 6^{mm}5, avec magasin central et chargeur du système Mannlicher. Cette arme, dont tous les détails ne sont pas encore définitivement arrêtés, est rayée au pas de 20 centim.; elle tire une balle à enveloppe de maillechort pesant 10^{sr}4 et ayant 4,6 calibres de longueur. La charge est de 2 gr. de balistite. Le chargeur contient 6 cartouches à gorge, pesant chacune 21^{sr}5.

Monténégro. L'infanterie possède encore le fusil à un coup, fermeture à clapet, système Krnka.

Norvège. Le fusil d'infanterie est une arme à verrou, système Jarman, du calibre de 10^{mm}15, avec magasin tubulaire dans le fût. Cette arme, adoptée en principe dès 1882, est de nouveau rentrée dans la période des essais. Les questions de réduction de calibre, de poudre nouvelle

et d'organisation du mécanisme de répétition ont été mises à l'étude et non encore résolues.

Portugal. Le fusil à répétition de 8 millim., modèle 1886, en service dans l'armée, est du système Kropatschek, avec magasin tubulaire. On a adopté dernièrement une balle à enveloppe métallique, mais la question de la poudre sans fumée n'est pas encore définitivement résolue.

Roumanie. Ce pays a mis en essai, en 1891, un fusil à répétition de 6^{mm}5, présenté par Mannlicher, qui, après quelques modifications de détail, a été adopté définitivement en 1892. Le mécanisme de fermeture et celui de répétition sont semblables, sauf de légères différences, à ceux du fusil allemand modèle 1888. La cartouche, à gorge, contient 2^{sr}1 de balistite; la balle pèse 10^{sr}3.

Russie. Parmi les grandes puissances de l'Europe, la Russie a été la dernière à admettre les avantages d'un fusil à répétition. Tandis que l'opinion y était favorable à la réduction du calibre, le principe du tir à répétition a rencontré pendant longtemps des adversaires convaincus. Ce n'est qu'en 1891 que l'empereur a adopté le fusil de 3 lignes (7^{mm}62), à magasin central contenant 5 cartouches, en remplacement de l'ancien fusil Berdan n° 2. Le chargement du magasin se fait au moyen d'une lame-chargeur analogue à celle du Mauser belge. La poudre sans fumée est fabriquée à la poudrerie d'Okhta.

Serbie. L'infanterie serbe est armée du fusil à un coup, modèle 1881, système Mauser-Milanovic, du calibre de 10^{mm}15. La fermeture est à verrou.

Suède. Le fusil Remington de 11 millim., modèle 1867, a été transformé en 1889 en un fusil du calibre de 8 millim. Il n'a pas été pourvu d'un mécanisme de répétition. Des essais faits avec une balle à enveloppe et une poudre sans fumée appelée apyrite ont donné des résultats satisfaisants.

Suisse. Dès 1869, l'infanterie suisse était dotée d'un

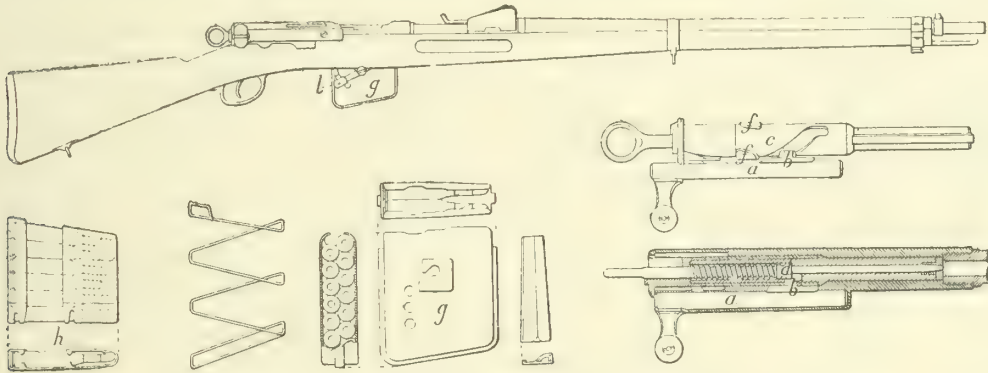


Fig. 18. — Fusil suisse Rubin-Schmidt, modèle 1889.

fusil à répétition Vetterli, de 10^{mm}4, à magasin tubulaire. Les études entreprises en 1881 par le professeur Hebler, de Zurich, et le major Rubin, directeur de la fabrique de munitions de Thoune, sur les armes de petit calibre, ne furent couronnées de succès que lorsqu'on eut résolu, en 1888, la question de la poudre sans fumée grâce aux travaux du chimiste Schenker. Le fusil à répétition de 7^{mm}5 (fig. 18), adopté en 1889, est muni d'un mécanisme de fermeture à simple mouvement rectiligne dont l'invention est due au colonel Schmidt : la rotation de la virole *c* qui porte les deux tenons de fermeture *f* est obtenue au moyen d'un coulisseau *a* (V. plus haut Généralités). Le magasin *g*, placé sous la boîte de culasse, peut contenir 12 cartouches et se remplit au moyen de deux paquets chargeurs *h* à 6 cartouches chacun. Il est susceptible d'un léger déplacement vertical qu'on obtient en agissant sur un levier coudé *l*, placé du côté droit : dans la position élevée, il permet le tir à répétition; dans la position abaissée, les

cartouches du magasin sont soustraites à l'action du cylindre de fermeture. Le canon est entouré de bois sur toute sa longueur. La cartouche est creusée d'une gorge. La balle, avons-nous dit, est enveloppée de papier et pourvue à l'avant d'une cuirasse en acier.

Turquie. Le fusil adopté en 1887 était du système Mauser, calibre de 9^{mm}5. La fermeture de culasse et le mécanisme de répétition étaient analogues au fusil allemand modèle 1884. Un contrat fut passé avec la fabrique d'armes d'Oberndorf (Wurttemberg), qui s'engagea à livrer à la Turquie 500,000 armes de ce système. Au cours de la livraison, les conditions du marché furent modifiées, et le reste de la fourniture doit être fait en fusils à répétition Mauser de 7^{mm}65, semblables à ceux adoptés par la Belgique. Nous réunissons dans le tableau ci-après les principales données numériques relatives aux fusils à répétition de petit calibre en service actuellement ou récemment adoptés dans les armées européennes.

RENSEIGNEMENTS NUMÉRIQUES SUR LES FUSILS A RÉPÉTITION DE PETIT CALIBRE (6mm,5 à 8 millim.) RÉGLEMENTAIRES EN EUROPE

DÉSIGNATION	UNITS	ÉTATS ET ANNÉES DE L'ADOPTION										OBSERVATIONS	
		FRANCE 1886	ALLEMAGNE 1888	ANGLETERRE 1889	Lee-Metford système 1889	AUTRICHE-HONGRIE 1888-90	Mannlicher 1)	RUSSE 1889	DANEMARK système 1889	PORTUGAL 1886	ROUMANIE 1892		RUSSE 1891
Calibre	millim.	8	7,9	7,7	7,65	8	8	8	8	6,5	7,62	7,5	(1) Le fusil Mannlicher mod. 1888, tirant une cartouche à poudre noire à la vitesse de 330m., a été adopté par la Bulgarie.
Fusil	m.	1,31	1,25	1,25	1,28	1,33	1,32	1,32	1,32	1,23	"	1,30	(2) Un fusil Mauser de 7mm,5 analogue au modèle belge, a été adopté pour une partie de l'armée turque, une autre partie se trouvant déjà armée du fusil Mauser, mod. 87, de 9mm,9. Un fusil à répétition Mauser, de 7mm,3, a été introduit en 1892 dans l'armée espagnole.
		1,82	1,45	1,56	1,51	1,59	"	"	"	"	1,71	"	1,60
Fusil (magasin vide)	kilogr.	4,180	3,800	4,100	4,400	4,250	4,550	4,550	4,550	3,845	"	4,300	(4) Magasin indépendant pesant 1,7 gr.
		(magasin vide)	4,200	4,700	4,270	4,500	4,500	5,100	5,100	"	4,300	4,730	(5) Blättel ou Pulver.
Canon. Longueur	millim.	800	768	770	765	836	836	836	836	730	"	780	(6) Toutes les cartouches sont à bourrelet saillant, sauf en Allemagne, en Belgique et en Suisse, où elles sont à gorge.
Ravures. (Nombre)	millim.	0,15	4	7	1	6	5	5	5	4	4	3	(7) La balle en plomb du fusil suisse est enveloppée de papier et revêtue d'une pointe en acier.
		30	30	34	31	37	35	35	35	31	30	33	
Fermeture à verrou, à simple ou double mouvement	"	double	double	double	S. p. s.	double	double	double	double	double	double	double	
Magasin. (Emplacement tubulaire ou central)	"	tubulaire	central	central	central	central	tubulaire	tubulaire	tubulaire	central	central	central	
		8	5	10,5	5	5	5	9	9	5	5	12	
Chargeur. (Contenance)	gr.	"	5	"	5	5	"	"	"	9,5	5	6	
		"	17,5	"	6	"	"	"	"	7,5	8	20	
Poids, vide	gr.	75	82,5	"	76	"	82	82	82	77,5	76	77,5	
		29	75,5	"	27,5	30	30	35,2	35,2	21,9	33,5	27,5	
Longueur	millim.	130	130	130	130	130	130	130	130	130	130	130	
		130	130	130	130	130	130	130	130	130	130	130	
Poids	gr.	130	130	130	130	130	130	130	130	130	130	130	
		130	130	130	130	130	130	130	130	130	130	130	
Genre de poudre	"	Bl F	Bl F	Bl F	Bl F	Bl F	Bl F	Bl F	Bl F	Bl F	Bl F	Bl F	
		Bl F	Bl F	Bl F	Bl F	Bl F	Bl F	Bl F	Bl F	Bl F	Bl F	Bl F	
Cartouche (de)	gr.	2,8	2,6	2,6	2,55	2,2	2,5	2,5	2,5	2,1	2,13	2	
		2,8	2,6	2,6	2,55	2,2	2,5	2,5	2,5	2,1	2,13	2	
Poids de la balle à enveloppe. Longueur de la balle en ca	m.	15	14,5	14	13,8	14,4	16	16	16	10,3	13,8	13,77	
		15	14,5	14	13,8	14,4	16	16	16	10,3	13,8	13,77	
Vitesse à 25 m. de la bouche	m.	600	620	635	620	600	532	532	532	700	615	600	
		600	620	635	620	600	532	532	532	700	615	600	

Fusil de chasse. — Les armes à feu de chasse, en France, sont fabriquées dans un certain nombre de villes, mais les centres principaux sont Paris et Saint-Etienne; c'est surtout à la fabrication parisienne que l'on doit les armes de luxe les plus élégantes. La réputation de Saint-Etienne date du commencement du XVI^e siècle, et ce n'est qu'au XVII^e siècle que la Belgique et l'Angleterre ont commencé à conquérir une renommée pour la fabrication des fusils de chasse; aujourd'hui, les armuriers anglais, surtout ceux de Londres et de Birmingham, font une très forte concurrence à ceux de Paris pour les armes de luxe; quant aux armes ordinaires, un grand nombre viennent de Liège, ou sont montées à Paris avec des pièces fabriquées en Belgique. Dans les premières armes à feu, les canons étaient faits de fer, généralement d'une bande enroulée longitudinalement autour d'un mandrin pendant qu'elle était chaude; les deux bords étaient alors réunis et soudés ensemble; le plus souvent, on employait deux bandes d'épaisseur différente, l'une pour la culasse, l'autre pour la partie antérieure; on les soudait ensuite ensemble. La fabrication des canons à ruban fut imaginée vers 1806 et prit rapidement une importance considérable; elle consistait à enrouler en spirale, autour d'une machine, une bande de métal dont les bords étaient taillés en biseau, de sorte que le bord de chaque spire recouvrait le bord de la précédente et lui était soudé. On tordait ainsi d'abord des bandes de métal simple, puis ensuite des barres en clous de fer à cheval et enfin en damas. Pour la fabrication des bandes en damas, qui date de l'année 1844, on employa tout d'abord des débris de fer ou d'acier de bonne qualité. Aujourd'hui, on se sert pour la fabrication du damas de métal entièrement neuf, qui donne des barres exemptes de cendrules. Les barres sont d'abord tordues à chaud pour produire le dessin du damas, qui est plus ou moins fin, suivant la proportion de fer et d'acier, puis ensuite assemblées par deux ou par trois, suivant la finesse du damas et soudées seulement à leur extrémité. La bande résultant de ces opérations est enroulée en spirale autour d'une chemise ou manchon, formé d'une mince feuille de tôle destinée à disparaître; on soude successivement les différentes spires et on recommence ce travail à plusieurs reprises, en diminuant chaque fois la température de la chaude. Le canon terminé est repris ensuite et martelé presque à froid. Le canon forgé subit un forage destiné à faire disparaître la chemise et dégrossir l'âme du canon au diamètre voulu; cette opération se fait à la machine. Le canon est alors dressé et poli. Le garnissage qui vient ensuite a pour but d'assembler côte à côte les deux canons d'un même fusil, de telle sorte que leurs axes soient exactement dans un même plan horizontal et que les plans verticaux, passant par ces axes, se coupent à une distance variant de 30 à 40 m.; en même temps, on soude aux canons les loupes d'accrochage et les bandes supérieures et inférieures; l'espace vide existant entre les deux canons est rempli, de distance en distance, par des lames d'étain ou de cuivre. Les canons terminés sont bronzés, on attaque le métal par un acide; le fer étant plus attaquable que l'acier, il en résulte des dessins qui permettent de se rendre compte de la finesse de l'étoffe qui a servi à faire le canon. On doit rechercher un bronzage clair et transparent. Avant d'être livrés, les canons sont soumis, par la plupart des fabricants, à des épreuves sérieuses permettant d'en garantir la qualité.

La longueur des fusils de chasse a été fixée, pour les calibres de 12, 16 et 20, à 72 à 74 centim. La bascule et les autres pièces, telles que le devant détaché et le levier, sont fabriquées à la machine, mais elles sont terminées et ajustées entre elles et avec les canons, à la lime, par des ouvriers appelés monteurs. Dans les armes de prix, les accessoires sont tous forgés à la main; dans les fusils communs, ils sont le plus souvent en fonte malléable et obtenus par étampage. La monture des fusils de chasse se compose de deux parties séparées: la *couche*, qui comprend la poignée et la crosse; le *fût*, appelé plus généralement devant de bois détaché; ces deux parties sont séparées par

la bascule qui se fixe à la poignée au moyen de vis. La monture est faite généralement en bois de noyer venant du centre de la France; on emploie quelquefois le hêtre et le frêne pour les armes communes. Autrefois, les armuriers vernissaient la monture; aujourd'hui, on sature d'huile de lin le bois que l'on ponce et que l'on passe à l'émeri. Le devant de bois détaché a pour but d'empêcher les canons qui reposent sur lui de se séparer de la bascule, quand ils pivotent autour de la goupille, et de présenter à la main un point d'appui dans le tir; il n'est fixé à demeure ni aux canons ni à la bascule. En général, le fût est quadrillé pour être mieux tenu à la main, et garni d'une armature d'acier. La poignée raccorde la bascule à la crosse et lui donne une forme telle qu'elle puisse être saisie aisément par la main pour tenir le fusil à l'épaule; il est bon qu'elle soit quadrillée. La crosse sert à épauler; on y remarque: le busc ou le nez, qui est le versant placé en arrière de la poignée; les flancs ou joues, qui sont les parties sur lesquelles s'appuie la joue du tireur; la plaque de couche, avec le bec et le tube de crosse qui termine la crosse et doit emboîter l'épaule, de façon à répartir le recul sur une plus grande surface possible. La plaque de couche est garnie d'une plaque de fer, pour la protéger contre les chocs, ou même d'une plaque de corne, plus moelleuse à l'épaule. La crosse doit être à la couche du chasseur, c.-à-d. appropriée à la conformation et à la taille, de façon qu'en épaulant rapidement, le rayon visuel passe instantanément par le milieu de la culasse, le guidon et l'objet visé. On appelle pente l'angle formé par la ligne qui passe par le busc et le talon de la crosse, d'une part, et une ligne idéale passant par le guidon et le milieu de la bande, d'autre part. Les crosses les plus longues ont, en général, 36 à 38 centim.; les plus courtes, 33; la couche, c.-à-d. la mesure prise au-dessus de la plaque de couche, varie de 4 à 7 centim. La nécessité de donner à la couche des dimensions et une forme qui varient avec chaque individu ne permet pas, au moins pour les armes de prix, de fabriquer les montures de fusils de chasse à la machine, comme on le fait pour les bois des fusils de guerre; on est donc forcé de les faire à la main.

Les fusils de chasse se chargeant par la culasse sont devenus aujourd'hui d'un usage à peu près général; on fabrique encore cependant des fusils, dits à baguette ou à piston, se chargeant par la bouche; leur prix est moins élevé et les munitions reviennent moins cher, puisque leur prix se trouve diminué de celui de la douille. Malgré cela, le fusil à baguette est destiné à disparaître à peu près complètement d'ici peu d'années. Tout fusil de chasse, qu'il se charge par la bouche ou par la culasse, comprend le plus ordinairement deux canons, et, de chaque côté de la monture, une platine et un chien qui reçoivent leur mouvement de deux détentes correspondant chacune à l'un des canons. Le tir à plomb est plus répandu que le tir à balles pour lequel on préfère avoir recours à des carabines de chasse rayées. Le calibre des fusils de chasse est encore réglé aujourd'hui par le nombre de balles sphériques, de même diamètre que le canon, qui se trouvent contenues dans une livre de plomb. Lors de l'apparition des fusils se chargeant par la culasse, on fit les douilles des cartouches du diamètre exact des canons, et on fut amené à ménager à la partie postérieure du fusil une chambre pour recevoir la douille, et un drageoir, partie fraisée, pour en recevoir le bourrelet. Il en est résulté, pour un même calibre, une différence de 1/2 millim. environ entre le diamètre des canons des fusils se chargeant par la bouche et de ceux se chargeant par la culasse. Voici, pour les calibres les plus usités, les diamètres correspondants des canons se chargeant par la culasse exprimés en millimètres:

Calibre	10	12	16	20	24
Diamètre	49,4	48,5	47,6	46,6	45,9

Le calibre 16 est le plus répandu en France; en Angleterre, en Amérique et même actuellement en France,

on tend à lui substituer le calibre 12, qui a l'avantage d'une charge plus forte, d'un groupement mieux réparti, d'une portée plus grande. Le calibre 20 ne peut convenir qu'aux chasseurs qui aiment un fusil léger; les calibres 24, 28 et 32 ne sont guère fabriqués que pour les femmes et pour les enfants. Le calibre 10 est réservé pour le gibier de mer et de marais; les calibres 8, 6 et 4, appelés canardières, servent pour la chasse au gibier d'eau; ils sont le plus ordinairement à un coup. On a cherché à améliorer le tir des fusils de chasse, en modifiant la forme de l'âme du canon de façon à accroître la portée et la pénétration de la charge du plomb, tout en augmentant son groupement. La question a été résolue en Angleterre, en 1874, par l'adoption du forage à étranglement dit *choke-bore*. Ce ressaut ou étranglement permet aux gaz d'acquies leur tendance maximum; placé près de la bouche il obvie à la tendance qu'ont les grains de plomb de faire éventail en quittant le canon. L'étranglement est dit plein (*full* en anglais) ou modifié (*modified*), selon que le diamètre est plus ou moins rétréci; il est *full* lorsque l'âme est du calibre immédiatement supérieure à celui de l'étranglement: ainsi l'âme étant du calibre 12, l'étranglement sera du calibre 14. L'étranglement modifié est moins fort que le précédent; son diamètre peut varier depuis le diamètre de l'âme elle-même jusqu'à celui du *full-choke*. Dans les fusils de chasse à canons *choke-bore*, le plus ordinairement un seul canon est *full-choke*, de façon à pouvoir servir pour les grandes distances, l'autre n'est que *modified-choke* et sert pour les distances les plus rapprochées; la puissance d'un canon *full-choke* est en effet telle que, à courte distance, la charge de plomb pourrait hacher le gibier.

Nous parlerons maintenant des *systèmes de fermeture*. Le fusil à baguette est trop connu pour qu'il soit nécessaire d'en donner la description; il sera donc question ici uniquement des différents systèmes de fusils se chargeant par la culasse. Pour les fusils de chasse, au contraire des fusils de guerre, la culasse étant fixe, c'est le canon et le fût qui sont mobiles. Dans ce genre, on a essayé des fusils à glissières, à canons tournant et à canons pivotant latéralement. Le seul système qui ait survécu est celui des fusils à canons basculant, reconnu le plus commode et le plus sûr pour les fusils à deux coups. Le fusil dû à l'armurier français *Lefauchaux* est le premier fusil à bascule d'un usage réellement pratique (1832). Aujourd'hui encore, ce sont les fusils de ce système que l'on trouve le plus communément entre les mains des chasseurs de tous les pays. De nombreux perfectionnements, dont beaucoup sont dus à l'armurier français *Galand* (V. ce nom), ont été depuis lors apportés successivement au modèle primitif. Ce genre de fusils est caractérisé par un mouvement de bascule des canons qui produit l'ouverture et la fermeture de la culasse et permet l'introduction de la cartouche; il s'exécute autour d'une goupille fixée horizontalement à l'extrémité de la bascule. La bascule est cette partie métallique du fusil, fixée à demeure à la monture, contre laquelle viennent buter les canons et qui leur sert de support. Elle comprend: la table de bascule creusée pour recevoir le système d'accrochage des canons, système qui varie suivant le mode de fermeture, et la culasse, partie solide et épaisse, destinée à opposer la force d'inertie à l'expansion des gaz; elle se termine à l'arrière par deux prolongements appelés, celui d'en haut, queue de culasse, et celui d'en bas queue de sous-garde, qui sont destinés à l'assujettir sur la crosse.

Dans le *Lefauchaux* primitif, à la position de fermeture, les canons étaient assujettis au moyen d'une clef placée sous le corps de bascule; cette clef, se mouvant de droite à gauche, en avant des gâchettes, faisait pivoter une griffe qui, s'engageant dans une encoche pratiquée dans la loupe d'accrochage, pièce métallique soudée au-dessous et entre les deux canons, les maintenait appliqués contre la culasse. Ce système de fermeture à simple griffe laissait fort à désirer; la griffe placée trop en avant laisse sans appui la partie du canon qui a à supporter les plus grands efforts.

Pour remédier à ce défaut, les armuriers anglais imaginèrent la clef à double griffe; l'entaille pratiquée dans la loupe a la forme d'un T; dans cette entaille s'introduit, lorsqu'on manœuvre la clef, un bouton à double flanc qui assure la jonction des canons sur la table de bascule, d'une façon beaucoup plus certaine. Lorsque la culasse est fermée, le levier qui sert à manœuvrer la clef vient se placer sur la sous-garde au lieu de s'allonger sous le fût. La fig. 19 représente le fusil à deux coups à broche avec fer-



Fig. 19. — Fusil à broche avec fermeture à deux clefs.

meture à deux clefs. Dans les *Lefauchaux* primitifs, pour enlever le devant en fer et détacher les canons, il fallait retirer la goupille de bascule; pour rendre plus facile ce démontage, on a ajouté à la clef ordinaire une seconde clef plus petite se manœuvrant en sens inverse et destinée uniquement à permettre de détacher les canons sans avoir à enlever la goupille.

Les premiers *Lefauchaux* tiraient tous la cartouche à broche; c'est en 1862, en Angleterre, que parut le premier fusil de chasse à bascule, tirant une cartouche à percussion centrale et, bien que l'introduction de ce nouveau mode d'inflammation ait rencontré une résistance au début, le fusil à *percussion centrale* fut bientôt à la mode. Le plus grand reproche que l'on faisait alors aux fusils de ce genre, c'était de ne pas permettre de voir d'un coup d'œil si l'arme était chargée ou non; c'est pourquoi quelques armuriers imaginèrent des indicateurs ou petites tiges qui apparaissaient au-dessus de la culasse lorsque le fusil était chargé; mais on les rejeta bientôt comme n'étant d'aucune utilité. En dehors des avantages inhérents à la cartouche elle-même, l'emploi des fusils à percussion centrale permet d'éviter les accidents occasionnés par les broches des cartouches qui font saillie et de supprimer les crachements qui se manifestent toujours au tonnerre avec les cartouches à broche; en même temps, il facilite le déchargement, grâce à l'emploi d'un extracteur se composant le plus ordinairement d'une pièce mobile, détachée de la tranche de la culasse; à la partie inférieure de la culasse est soudée une tige qui joue dans un logement pratiqué entre les canons. Cette tige venant buter contre un épaulement qui fait saillie dans la bascule, fait mouvoir automatiquement l'extracteur lorsqu'on fait basculer les canons; sa course est limitée par une vis; une seconde tige placée à la partie supérieure sert de guide. Dans les premiers fusils à percussion centrale, la culasse était percée à jour pour livrer passage au chien terminé par une tige conique, laquelle frappait l'amorce sans intermédiaire. Dans les modèles fabriqués aujourd'hui, la percussion est indirecte et a lieu par l'intermédiaire d'un percuteur ou marteau qui, placé dans un logement ménagé dans la culasse, est frappé par le chien et transmet le choc à l'amorce. Au percuteur disposé horizontalement, on préfère le percuteur oblique sur lequel la tête du chien agit dans de meilleures conditions. Les fusils à percussion centrale sont, le plus souvent, à *platine rebondissante*; aussitôt après la percussion, le chien se redresse et vient se replacer de lui-même au cran de sûreté, ce qui est une garantie contre les accidents. Aux systèmes à clef, on préfère aujourd'hui les systèmes à levier qui ont l'avantage d'une fermeture plus rapide; il suffit, en effet, d'un mouvement un peu sec pour opérer le rapprochement des canons contre la table de bascule. On désigne sous le nom générique de *snap-action* tous les modèles de fusil à bascule, dont la fermeture s'opère automatiquement: le principe de ce mode

de fermeture consiste dans l'emploi d'un verrou qui peut glisser dans une rainure ménagée dans la table de bascule. Lorsqu'on veut ouvrir la culasse, on agit sur un levier de manœuvre qui, par l'intermédiaire d'un excentrique, reporte le verrou en arrière et le dégage ainsi de l'entaille de la loupe d'accrochage dans lequel il était engagé. Dès que l'on ramène les canons dans la position de fermeture, un ressort chasse le verrou en avant et le force à s'engager de nouveau dans l'entaille de la loupe d'accrochage. Le levier peut occuper diverses positions. Le levier à volute, dit aussi levier français, est placé en avant du pontet ; pour le manœuvrer, il faut le relever d'arrière en avant. Le levier latéral ou levier à serpent a l'inconvénient d'empêcher le port à la bandoulière du fusil armé. Le levier supérieur, top-lever (fig. 20), pivote entre les chiens, au-dessus de la



Fig. 20. — Fusil à percussion centrale avec levier top-lever.

poignée, sur la queue de culasse ; il se manœuvre de droite à gauche. Sa simplicité, son fonctionnement facile le rendent très recommandable. Tandis que les clefs des premiers fusils à bascule ne peuvent actionner que le bouton qui leur sert de pivot, le même levier peut actionner plusieurs verrous. Dans les fusils à double verrou, entre les canons, sont soudées deux loupes d'accrochage portant chacune à l'arrière une entaille qui sert d'encastrement à l'un des verrous. Les deux verrous font partie d'une même tige en acier, percée d'une mortaise destinée à livrer passage à la loupe d'accrochage la plus rapprochée de la culasse. Grâce à cette disposition, la surface d'appui est plus grande et par suite la fermeture beaucoup plus solide. On fabrique également des fusils à triple verrou avec les trois pènes logés également dans la table à bascule.

A partir de 1862, on a proposé en Angleterre un grand nombre de fusils de chasse sans chiens apparents, dits *Hammerless*, qui aujourd'hui sont fort appréciés du chasseur. Dans les uns, on utilise les platines latérales ordinaires, dont le chien a été supprimé et la noix allongée de façon à former une sorte de percuteur qui vient frapper directement l'amorce à travers une ouverture ménagée dans la culasse ; dans les autres, les pièces de la batterie sont montées sur la plaque de détente ; les ressorts qui agissent sur les percuteurs sont plats, quelquefois même à boudins. Lorsqu'on manœuvre le levier pour faire basculer les canons, celui-ci



Fig. 21. — Fusil dit Hammerless.

agit sur la noix pour la bander et armer par suite automatiquement les percuteurs (fig. 24) ; la manœuvre du levier, en pareil cas, exigeant trop de force, on est arrivé, dans les derniers modèles de fusils Hammerless, à effectuer l'armé automatique, non plus à l'aide du levier, mais par l'intermédiaire du mouvement de bascule des canons. Comme perfectionnement apporté dans ces dernières années dans nos fusils de chasse, il reste à signaler l'expulsion automatique de la cartouche tirée. L'extracteur ordinaire repousse à la fois les deux étuis, tandis que, dans la plupart des cas, on n'a besoin de retirer qu'un seul étui, celui qui a fait feu ; de plus, il faut achever de retirer ces étuis à la main. On construit aujourd'hui des fusils sans chiens avec *éjecteurs auto-*

matiques. A chaque canon correspond un éjecteur spécial ; chacun d'eux est relié à la batterie, de telle sorte que lorsque la noix qui a fait feu se trouve soulevée pour revenir à l'armé, elle fait jouer l'éjecteur correspondant qui rejette l'étui vide hors du canon. On trouvera dans l'art. CHASSE des détails complets sur les munitions de chasse.

L. KNAB.

Fusil à vent (V. AIR COMPRIMÉ, t. I, p. 1036).

Fusil électrique. — M. Trouvé a imaginé, en 1867, un fusil fonctionnant électriquement. Dans la crosse du fusil se trouvent deux éléments de pile hermétiques au bisulfate de mercure. Tant que le fusil est porté verticalement, le liquide excitateur ne baigne pas le couple zinc et charbon ; lorsque, au contraire, on met en joue, la pile entre en activité. Il suffit alors de presser la détente pour fermer le circuit sur un fil de platine ou de fer placé à l'avant de la cartouche ; ce fil est ainsi porté à l'incandescence et détermine l'inflammation. On peut obtenir ainsi un tir assez rapide, dix-huit à vingt coups par minute, d'après M. Trouvé. Cette méthode d'explosion s'applique à tous les systèmes de fusil et à toutes espèces d'engins de destruction. M. Pieper avait aussi exposé à Vienne (Autriche), en 1883, un fusil électrique fondé sur le même principe d'inflammation ; seulement la pile que M. Trouvé place dans l'intérieur de la crosse est ici remplacée par un accumulateur que le tireur porte sur lui. Il résulte des expériences faites en Autriche dans le courant de l'année 1883 qu'il est impossible d'appliquer cette invention aux armes de guerre.

L. K.

BIBL. : Capitaine LAMICHE, *Cours d'artillerie*, 1879. — Commandant PLESSIX, *Manuel complet d'artillerie*, 1884. — Capitaine RICHARD, *Armes portatives* ; Ecole d'application, 1890. — *Revue d'artillerie*. — Capitaine CLAVARINO, *Armi e tiro* ; Turin, 1890. — Colonel SCHMIDT, *les Nouvelles Armes à feu portatives adoptées comme armes de guerre par les Etats modernes* ; Bâle, 1891. — Capitaine HOLZNER, *Moderne Kriegsgewehre* ; Vienne, 1890 et 1891. — Major LANKMAYR, *Waffenlehre für die h. u. k. Militär-Akad.* ; Vienne, 1891.

FUSILIER (Art milit.). Le XVI^e siècle vit des fusiliers à cheval ; on les appelait ainsi à cause de leur arquebuse à rouet et pour les distinguer des cavaliers armés du mousquet à mèche. En 1671, fut créé un régiment de fusiliers du roi qui fut placé sous les ordres du grand maître de l'artillerie. Quand les piques étaient en usage, il y avait par compagnie quatre fusiliers, sans compter les dix grenadiers armés également de fusils. Il y eut, au siècle dernier, des fusiliers-guides. Il y eut également un régiment formé de compagnies de fusiliers de montagne levés dès 1680, pour combattre les miquelets espagnols. Il disparut en 1762. Quand les régiments d'infanterie comprenaient des compagnies d'élite, grenadiers ou voltigeurs, on appelait fusiliers les hommes des compagnies du centre.

FUSILIERS MARINS (V. ECOLE, t. XV, p. 433).

FUSILLADE. I. ART MILITAIRE. — Décharge simultanée de plusieurs fusils. La fusillade est plutôt le fait des jeunes troupes non encore aguerries que celui des soldats familiarisés avec le danger et qui en sont arrivés à mépriser assez la mort pour se jeter à corps perdu sur l'ennemi sans tirer, comme le faisaient nos soldats de la Révolution et des premières années de l'Empire. Le maréchal de Saxe blâmait fortement l'abus de la fusillade, qu'il désignait sous le nom de *tireries*. C'est pourtant par la fusillade que se font, incomparablement, les plus grosses pertes d'hommes sur les champs de bataille. Une statistique dressée après la guerre de 1870-71 fait ressortir que, sur 1,000 blessures ayant entraîné la mort, 838 provenaient du fusil, 90 du canon et 12 de l'arme blanche.

II. LEGISLATION MILITAIRE (V. EXECUTION).

FUSINA (Andrea), sculpteur milanais, qui travaillait entre 1495 et 1520. Elève de Cristoforo Solari, il se fit rapidement une place dans la brillante et féconde école lombarde, et, en 1499, fut imposé comme collaborateur à Omodeo, pour la décoration de la Chartreuse de Pavie. On conserve de lui deux tombeaux d'une forme assez pure et d'une ornementation très riche : celui de *Daniele Biraghi*, archevêque de Mytilène (1495), à l'église Santa Maria

della Passione, à Milan, et celui de l'Évêque Bagaroto (1817), au musée de Brera.

BIBL. : PERRINS, *les Sculpteurs italiens*, trad. Haussoulier, t. II. — E. MÜNTZ, *Histoire de l'art pendant la Renaissance*, t. II.

FUSINATO (Arnaldo), poète italien, né à Schio en 1817, mort à Vérone en déc. 1888. Ses vers satiriques, écrits dans une forme légère et très amusants, lui valurent une notoriété précoce, mais aussi quelques démêlés avec la police autrichienne à Schio, à Vicence, à Venise. Il a donné également des ballades romantiques qui devinrent vite populaires. Ses poésies ont eu plusieurs éditions : *Poesie, illustrata da O. Monti* (Venise, 1853, in-4) ; *Poesie complete* (Milan, 1881, 3 vol. gr. in-8 ; autre édition in-8, Milan), etc. R. G.

FUSION. I. Physique. — La fusion d'un corps, ou son passage de l'état solide à l'état liquide, se produit d'après les lois suivantes : 1° Tout corps fond à une température déterminée, dans des conditions déterminées, et cette température se nomme le point de fusion dans ces conditions. Ainsi, sous la pression atmosphérique, la glace fond à une température toujours la même, prise pour zéro de l'échelle thermométrique centigrade ; mais, sous une autre pression, la température de fusion est différente. Ainsi, sous une pression de 16,8 atmosphères, la température de fusion est — 0°,129. Tous les corps qui, comme la glace, augmentent de volume en se solidifiant, fondent à des températures d'autant plus basses qu'ils supportent des pressions plus élevées ; c'est l'inverse pour les corps qui diminuent de volume en se solidifiant : la paraffine qui fond à 46°,3 sous la pression atmosphérique fond à 49°,9 sous la pression de 100 atmosphères. La variation du point de fusion est d'ailleurs toujours très petite comme on le voit par ces deux exemples. — 2° Pendant la durée de la fusion d'un corps la température de celui-ci reste constante. De cette loi, on conclut immédiatement à l'existence d'une chaleur latente de fusion, car en chauffant le solide et en agitant continuellement on peut faire en sorte que la température du liquide formé ne dépasse pas le point de fusion, tant qu'il reste du corps solide et bien que l'on continue à chauffer ; la chaleur dépensée et qui devient en quelque sorte latente, puisqu'elle ne se traduit pas par une élévation de température, se nomme *chaleur latente de fusion* (V. ce mot, t. X, p. 247, pour les procédés employés pour la déterminer).

Le phénomène de la fusion est toujours accompagné d'une absorption de chaleur ; quand le corps considéré passe nettement de l'état solide parfait à l'état liquide parfait, on constate que la chaleur spécifique du corps, soit à l'état liquide, soit à l'état solide, au voisinage du point de fusion, est constante ; pour d'autres corps la fusion ne se présente pas avec le même caractère de netteté ; le beurre, par exemple, vraiment solide à basse température, éprouve avant d'arriver à l'état de véritable liquide une série de transformations insensibles pendant lesquels il devient de plus en plus mou. Pour les corps de cette espèce il n'y a pas à proprement parler de point de fusion ni de chaleur latente de fusion. La fusion est presque toujours accompagnée d'un changement de volume. Dans la plupart des cas, le corps en fondant augmente de volume ; l'alliage des caractères d'imprimerie, font au contraire exception à cette règle. — Les points de fusion varient beaucoup d'un corps à l'autre ; l'alcool anhydre, le sulfure de carbone ont des points de fusion très bas que l'on n'atteint que par les procédés les plus puissants de réfrigération comme l'ébullition de l'éthylène liquide (V. FROID). D'autres corps ne fondent qu'aux températures les plus élevées que nous puissions atteindre, soit à l'aide du chalumeau oxyhydrique, soit à l'aide de l'arc électrique ou des miroirs ardents. Dans ces conditions, le charbon lui-même s'est ramolli (Despretz). Voici un tableau indiquant le point de fusion d'un certain nombre de corps (d'après l'Annuaire du Bureau des longitudes) :

Azote	—	203°
Alcool	—	90°

Ammoniac anhydre.....	—	80°
Acide sulfureux	—	78°,9
Mercure	—	39°,3
Alcool amylique.....	—	23°
Glace		0°
Alliage Darcet	+	94°
Etain		235°
Plomb.....		325°
Zinc		434°
Argent		945°
Cuivre		1054°
Or		1245°
Fer doux		1500°
Platine.....		1775°

En utilisant la chaleur développée dans l'arc électrique, M. Moissan a réussi à fondre la chaux, la strontiane, l'alumine et la magnésie (*Comptes rendus de l'Académie des sciences*, 12 déc. 1892). La température de l'arc électrique serait de 3500° (Violle, même recueil, 26 déc. 1892). A. JOANNIS.

II. Métallurgie. — La fusion est souvent employée en métallurgie pour assurer la séparation, à l'état liquide, de la matière utile d'une opération. Dans l'industrie du fer, au haut fourneau, il s'agit de séparer le fer des matières terreuses qui l'accompagnent et qui sont généralement composées de silice, d'alumine et de chaux. Il faut alors calculer le lit de fusion, c.-à-d. le mélange des matières à fondre et des substances qu'il est nécessaire d'ajouter. On cherche à produire le silicate le plus fusible pour économiser autant que possible le combustible nécessaire. D'après les expériences de Berthier, un silicate est d'autant plus fusible qu'il renferme un plus grand nombre de bases ; on cherche donc à multiplier les bases. A côté de ces conditions générales de la constitution des lits de fusion, se trouvent des conditions particulières dont il faut tenir compte dans beaucoup de cas et qui forcent à s'écarter des principes généraux. Ainsi, lorsqu'on veut assurer la concentration du soufre dans le laitier, il faut augmenter la proportion de chaux ; le laitier devient moins fusible, mais la silice étant plus que saturée, il reste un peu de chaux libre pour former du sulfure de calcium. On a cherché à établir le rapport entre l'oxygène de la silice et celui que renferment les bases et on en a déduit des règles pour la formation des lits de fusion. On donne le nom de *castine* au carbonate de chaux que l'on fait entrer dans le lit de fusion des hauts fourneaux, et d'*erbuë* à l'addition siliceuse destinée à compenser un excès de chaux (V. LAITIER). L. K.

FUSS (Nicolaus von), mathématicien d'origine suisse, né à Bâle le 30 janv. 1755 (style grég.), mort à Saint-Petersbourg le 23 déc. 1825 (*id.*). Élève de Daniel Bernoulli, il se rendit en 1773 à Saint-Petersbourg à la demande d'Euler, qui l'associa à ses travaux. En 1775, il fut nommé membre adjoint et en 1784 membre titulaire de l'Académie des sciences de cette ville ; il en devint secrétaire perpétuel en 1800. Il prit la plus grande part à la réorganisation de l'enseignement secondaire et supérieur en Russie et recut de l'empereur Alexandre I^{er} le titre de conseiller d'État. Ses travaux, qui ont plus spécialement porté sur la géométrie analytique, ont fait faire d'importants progrès à cette branche des mathématiques. On lui doit, en particulier, des recherches sur la sphère cylindriquement percée, sur la division d'un rhomboïde en quatre parties égales par deux droites rectangulaires, sur l'intégration des équations différentielles $ydy + Pxdx + Qdx = 0$ et $vdr + v(3y + f)dy + (y^3 + fy^2 + gy + h)dy = 0$, sur le développement des lignes courbes à double courbure, sur le problème du cercle tangent à trois cercles donnés, sur le lieu des sommets des triangles de même base dont la somme des deux autres côtés est une constante, lieu qu'il a dénommé *ellipse sphérique*, sur l'influence exercée sur l'orbite d'une comète par le voisinage d'une planète, etc. Le recueil de l'Académie des sciences de Saint-Petersbourg ne renferme pas moins de soixante mémoires de ce savant

géomètre, tous écrits en français ou en latin. Il a, en outre, donné un *Eloge de L. Euler* (Saint-Petersbourg, 1783, in-4; trad. allem.; Bale, 1786, in-8). L. S.

BIBL. : *Histoire de l'Acad. de Saint-Petersbourg*, 1825. — *Catalogue of scientific papers of the Royal Society*; Londres, 1865. t. II, in-4.

FUSS (Jean-Dominique), philologue belge, né à Düren en 1782, mort à Liège en 1860. Il fréquenta successivement les universités de Wurzburg, de Halle et de Paris. En 1812, il collabora avec Hase à la publication du texte de Laurentius Lydus sur les magistrats romains, fut attaché à la Bibliothèque impériale et nommé en 1817 professeur à l'université de Liège. Il publia de nombreuses dissertations philologiques et un traité d'antiquités romaines qui fut longtemps classique dans plusieurs universités d'Allemagne, à Oxford et à Cambridge. Mais il se distingua surtout comme poète latin, et soutint avec beaucoup de verve et d'ingéniosité que la langue latine est assez flexible pour exprimer, tout en gardant sa pureté classique, toutes les idées modernes. Il traduisit en vers latins les œuvres de plusieurs grands poètes contemporains. La liste de ses nombreuses publications se trouve dans la *Bibliographie nationale* de de Koninek (II, 78-79). En voici les principales : *Carmina latina* (Cologne, 1822, in-8); *Gæthei Elegiæ XIII et Schilleri Campana, latine, servata archetypi forma* (Liège, 1824, in-8); *Reflexions sur l'usage du latin moderne en poésie* (Liège, 1829, in-8); *Poemata latina* (Liège, 1845-46, 2 vol. in-8); *Françoise de Rimini, trad. en vers latins avec des observations sur la « Divine Comédie »* (Tournai, 1869, in-8).

BIBL. : A. LE ROY, *Liber memorialis de l'université de Liège*; Liège, 1869, in-8.

FUSS (Paul-Heinrich von), mathématicien russe, fils de Nicolaus, né à Saint-Petersbourg le 21 mai 1797 (anc. style), mort à Saint-Petersbourg le 10 janv. 1855 (*id.*). Il succéda en 1826 à son père comme membre titulaire et secrétaire perpétuel de l'Académie des sciences de Saint-Petersbourg, dont il était élève depuis 1815 et membre adjoind depuis 1818. Il a publié : *Correspondance mathématique et physique de quelques célèbres géomètres du XVIII^e siècle* (Saint-Petersbourg, 1843, 2 vol. in-8); *L. Euleri Commentationes arithmeticae* (Saint-Petersbourg, 1849, 2 vol. in-4); *L. Euleri Opera posthuma* (Saint-Petersbourg, s. d., 2 vol. in-4), etc. Il a en outre donné aux recueils de l'Académie de Saint-Petersbourg plusieurs mémoires en latin et en français. L. S.

FUSS (Georg-Albert von), astronome russe, frère du précédent, né à Saint-Petersbourg le 13 déc. 1806 (anc. style), mort à Vilna le 5 janv. 1854 (*id.*). Envoyé à Pékin avec une mission religieuse (1830), il fit à l'aller et au retour d'intéressantes observations magnétiques et hypsométriques dans les pays traversés (Sibérie, Chine, etc.). En 1839, il entra comme astronome à l'observatoire de Pulkova et devint, en 1848, directeur de celui de Vilna. La réfraction atmosphérique a été, de sa part, l'objet de plusieurs études parues dans le *Bulletin de l'Académie de Saint-Petersbourg* (1838). L. S.

FÜSSEN. Ville d'Allemagne, roy. de Bavière, prov. de Souabe, à gauche du Lech, au pied des Alpes, à 797 m. d'alt.; 3,000 hab. Grande corderie. Au S., sur un rocher, s'élève le château où fut signé, le 22 avr. 1745, entre l'électeur de Bavière, Maximilien III, Joseph et Marie-Thérèse, le traité de Füssen (V. BAVIÈRE et MARIE-THÉRÈSE). D'origine romaine, Füssen fut relevée par l'abbaye de Saint-Mang (S. Magni ad faucibus Julias), fondée en 720. La Bavière l'acquiert en 1226. Trois combats y eurent lieu entre Autrichiens et Français les 13 sept. 1796 et 11 juil. 1800, entre Tyroliens et Wurtembergeois le 18 août 1809.

FUSSEY. Com. du dép. de la Côte-d'Or, arr. de Beaune, cant. de Nuits; 173 hab.

FUSSLY (V. FUESSL).

FUST (Johan), orfèvre et imprimeur allemand, né à Mayence vers 1410, mort en 1466. Il s'associa en 1455 avec

Gutenberg et lui fournit l'argent nécessaire pour l'achat du matériel de son imprimerie, qu'il dirigea avec lui pendant plusieurs années. Les deux associés se brouillèrent bientôt et Jean Fust attaqua Gutenberg (1455) en restitution de la somme de 2,000 florins d'or qu'il lui avait avancée. Gutenberg ne pouvant la rembourser dut abandonner son établissement à Jean Fust et à Schœffer qui continuèrent à le faire marcher et publièrent, en 1457, le *Psautier de Mayence*, le premier livre imprimé portant une date; en 1467, la *Bible de Mayence* et d'autres volumes qui sont devenus des raretés bibliographiques. Jean Fust vint ensuite à Paris pour y vendre les ouvrages imprimés par lui et y mourut de la peste.

FUSTAILLIER (Jean), historien français, né à Mâcon, mort après 1542. Avocat au bailliage, échevin en 1525. Il écrivit vers 1520, à Bourg-en-Bresse, où il s'était retiré temporairement à cause de la peste, une *Chronicon urbis Matissanæ seu antiquitatum civitatis Matissanæ collectanea*, qui n'a été publiée d'abord que remaniée par Philibert Bugnyon (Lyon, 1559, in-8), et traduite par Nicolas Edoard (Lyon, 1560, in-8). En 1846, MM. Yeméniz et Baux en ont fait imprimer le texte original d'après la copie léguée par l'historien Samuel Guichenon à la ville de Bourg (Lyon, 1846, in-8). L.-X.

BIBL. : PAPILLON, *Bibliothèque des auteurs de Bourgogne*; Dijon, 1745, t. I, pp. 231-235, in-fol. — F. BRUSOT, *De Philiberti Bugnonii vita et eroticis versibus*, thèse; Lyon, 1891, pp. 15-22, in-8.

FUSTANELLE (V. TUNIQUE).

FUSTEL DE COULANGES (Numa-Denys), historien français, né à Paris le 18 mars 1830, d'une famille d'origine bretonne, mort à Massy (Seine-et-Oise) le 12 sept. 1889. Après avoir fait ses études au lycée Charlemagne et à l'institution Massin, il entra à l'École normale en 1850, déjà passionné pour l'histoire. *La Civilisation en France*, de Guizot, lui avait, dès le lycée, révélé sa vocation. À l'École normale, il passa la meilleure partie de son temps dans la bibliothèque. Sauf de M. Chéruel, il n'avait pas gardé un bon souvenir de ses maîtres, fort arriérés et terrifiés en ces funestes années qui précédèrent et suivirent le coup d'État de 1851. « Ses camarades étaient frappés de son originalité; rarement il voyait les choses comme tout le monde; il était paradoxal et systématique à outrance; si les plus malveillants le taxaient d'esprit faux, d'autres, plus équitables, avaient déjà une haute opinion de son talent. » (P. Guiraud.) En nov. 1853, il fut nommé membre de l'École française d'Athènes; durant son séjour en Grèce, il recueillit les matériaux d'un rapport sur l'histoire de l'île de Chio (*Archives des missions scientifiques*, 1^{re} série, t. V). Professeur de seconde au lycée d'Amiens (1856), il fut reçu agrégé des lettres en 1857. Le 10 avr. 1858, il soutint devant la Faculté des lettres de Paris ses thèses de doctorat; la thèse latine : *Quid Vestæ cultus in institutis veterum privatis publicisque valuerit* est comme le germe de la *Cité antique*; la thèse française, *Etude sur Polybe*, a pour objet de montrer comment, au I^{er} siècle av. J.-C., « le cœur d'un Grec était disposé à se laisser conquérir et comment Rome faisait ses conquêtes ». M. Fustel était alors sous l'influence de Montesquieu; son style, qui devait gagner en ampleur et en force, était déjà d'une parfaite et simple élégance, âpre et sans images. Appelé au lycée Saint-Louis, à Paris, en août 1858, il y resta deux ans; mais il n'aimait pas l'enseignement secondaire, et il ne s'entendait guère à maintenir la discipline dans ses classes. Il fut très heureux d'être nommé, en oct. 1860, professeur à la faculté des lettres de Strasbourg. Là, il obtint un vif succès; sa parole excita, suivant ses propres expressions, un véritable « engouement », un « enthousiasme nauf »; il retint autour de sa chaire, ou il se proposait d'embrasser l'histoire entière, plus d'une centaine d'auditeurs, phénomène rare dans une faculté « aux trois quarts morte ». C'est en oct. 1864 qu'il publia à ses frais, chez le libraire Durand, son livre sur la *Cité antique*, rédigé en six mois, avec les notes d'un cours professé pendant l'année scolaire 1862-

1863, qui n'obtint pas d'abord, auprès des académies et des savants, l'accueil favorable qu'il reçut immédiatement du public. Cependant il n'avait, à Strasbourg, que des auditeurs; il n'avait pas d'élèves, et il finit par en souffrir; il n'avait point trouvé non plus de « compagnons d'étude et de pensée ». Heureusement, la conférence d'histoire ancienne à l'École normale lui fut confiée (comme suppléant de M. Geffroy) en févr. 1870; et, le 7 août 1872, il en devint titulaire. Dans l'intervalle, et dès son arrivée à Paris, il avait été invité, sur les indications de M. Duruy, à donner des leçons d'histoire à l'impératrice; la déclaration de guerre interrompit brusquement ces entretiens, commencés en juin 1870. A l'École normale, il enseigna l'histoire ancienne, bien que son *Histoire des institutions de la France* (dont le 1^{er} vol. fut publié en 1874) fût, dès lors, en préparation, suivant une méthode qu'il a lui-même définie en ces termes : « Nulle généralisation, nulle fausse philosophie, pas ou peu de vues d'ensemble; pas ou peu de cadres, mais quelques sujets étudiés dans le plus grand détail et sur les textes. » En déc. 1875, il entra à la Sorbonne comme suppléant de M. Geffroy, mais il ne changea pas ses procédés d'exposition : « Vous venez chercher ici, disait-il à ses auditeurs, non une distraction ou un pur plaisir d'esprit, mais un véritable enseignement. Il ne s'agit, dans cette maison, ni de leçons attrayantes, ni de beau langage. Un succès de parole serait pour nous un échec. » Quelques mois auparavant, il avait été nommé membre de l'Académie des sciences morales en remplacement de Guizot (15 mai 1875). La faculté des lettres de Paris ne se fatigua pas de demander dès lors, chaque année, la création d'une chaire d'histoire du moyen âge en sa faveur, car il voulait se consacrer désormais tout entier à l'histoire des origines de notre pays. Mais le crédit nécessaire ne fut voté par les Chambres qu'en 1878; chose bizarre, M. Fustel, d'un esprit très indépendant, passait pour cléricale, parce qu'il avait écrit un livre sur les institutions religieuses des anciens; des amis éclairèrent à cet égard Gambetta, président de la commission du budget, et l'historien de *la Cité antique* devint enfin titulaire le 1^{er} janv. 1879. Un an après (17 févr. 1880), il succédait à M. Bersot comme directeur de l'École normale; il n'accepta cet honneur qu'avec répugnance et par dévouement, car c'était sacrifier, il le savait, pour plusieurs années, une partie de son activité scientifique à des besognes administratives qui lui plaisaient médiocrement. Comme il était très consciencieux, les devoirs de sa charge l'absorbèrent, en effet, presque tout entier; et les soucis d'une responsabilité qu'il s'exagérait ne tardèrent pas à le ronger. Il tomba malade et offrit sa démission en 1882; il la renouela et refusa, cette fois, de la retirer, en oct. 1883. Il remonta dans sa chaire de la Sorbonne avec une joie très vive; il retourna à ses livres, à la science, qu'il avait délaissée malgré lui. En dépit d'une santé chancelante, il s'imposa, durant les années suivantes, un travail incessant qui fut très fécond. En 1883, il n'avait encore d'autre bagage que ses thèses, *la Cité antique* et quelques articles publiés dans la *Revue des Deux Mondes* (1870), dans les *Travaux de l'Académie des sciences morales* (t. CII et CIII, CV, CVI) et dans la *Revue historique* (t. II, III, XXII, XXIII). Les six dernières années de sa vie virent paraître trois ouvrages considérables, les *Recherches sur quelques problèmes d'histoire* (1885), *la Monarchie franque* (1888) et *l'Alleu et le Domaine rural pendant la période mérovingienne* (1889), sans parler de mémoires très importants, dont l'un, intitulé *le Problème des origines de la propriété foncière* (paru dans la *Revue des questions historiques*, avr. 1889), a été traduit en anglais par Mrs. Ashley (Londres, 1891). En outre, c'est pendant ces six années que M. Fustel, en pleine possession de son érudition et de son talent, accumula les matériaux et rédigea la plus grande partie des nombreux ouvrages posthumes que les mains pieuses de ses disciples ont publiés, comme le plus bel hommage à sa mémoire. Par les soins de M. Camille Jullian ont été publiés, depuis la mort et d'après les

papiers de M. Fustel, sans parler de deux recueils d'opuscules et articles (*Questions historiques*; — *Nouvelles Recherches sur quelques problèmes d'histoire*), quatre volumes considérables : *les Origines du système féodal : le Bénéfice et le Patronat pendant l'époque mérovingienne*; — *la Gaule romaine*; — *l'Invasion germanique et la fin de l'Empire*; — *les Transformations de la royauté pendant l'époque carolingienne*. Ces quatre volumes, joints à *la Monarchie franque* et à *l'Alleu*, forment en quelque sorte une refonte complète du premier volume de *l'Histoire des institutions de la France*, publié en 1874, qui, pour employer les expressions de M. Monod, est « une des œuvres les plus puissantes, les plus compréhensives, les plus profondes, dont l'époque franque ait été l'objet, la plus puissante et la plus profonde peut-être, et dont l'influence se fera longtemps sentir dans les études sur les origines de la société européenne du moyen âge ». Ces livres, d'une science très solide, d'une forme impeccable, ont été vivement loués et non moins vivement critiqués. M. Fustel, dont l'esprit était aussi systématique que vigoureux, y attaque sans ménagements (il n'en croyait pas devoir garder pour ce qu'il qualifiait d'erreur) des théories défendues par MM. de Maurer, Waitz, Lamprecht, Glasson, Viollet, de Laveleye, Monod, d'Arbois de Jubainville, sur la question des origines de la propriété individuelle et sur celle de l'influence germanique dans la formation des États nés de la décomposition de l'empire romain. Les répliques que ces attaques valurent à M. Fustel l'irritèrent au plus haut degré. Ses adversaires louaient sans réserves son érudition et son incomparable talent d'écrivain, mais ils mettaient en doute la rectitude et la largeur de ses jugements. Or M. Fustel souffrait des éloges accordés à son talent, et il souffrait de voir que ses rigoureuses argumentations logiques n'étaient ni admises, ni même, à son avis, sérieusement discutées. « Il se plaignait de n'avoir jamais rencontré que des contradictions sans discussions et sans preuves, alors que tout son désir eût été de voir les théories discutées dans le détail et contredites avec des preuves. » Il taxait, en conséquence, ses adversaires de mauvaise foi et même d'hostilité personnelle à son égard. Cette appréciation n'était pas juste : d'une part, les adversaires des doctrines de M. Fustel n'ont pas dédaigné de les réfuter (cf. *Revue historique*, t. XLIV, p. 345); d'autre part, ils l'ont combattu avec respect et même avec admiration. Mais l'irritabilité de M. Fustel, en présence de la contradiction, ne provenait point d'un orgueil excessif; elle avait malheureusement une cause toute physique, le déplorable état de sa santé. Son corps, qui n'avait jamais été vigoureux, s'était émacié à la suite d'un labeur sédentaire de huit ou dix heures par jour, continué pendant des années. Au commencement de l'hiver de 1887, il dut interrompre ses cours; il séjourna dans le Midi pendant deux hivers consécutifs, sans espoir de guérison. Il mourut le 12 sept. 1889, dans sa maison de campagne de Massy, épuisé par le travail, avec la résignation philosophique d'un sage. — L'Académie des sciences morales lui avait décerné, en 1888, le prix Jean Raynaud pour l'ensemble de ses travaux; l'Académie française, à laquelle personne n'aurait été plus digne d'appartenir que ce grand homme, a attribué à son œuvre le prix quinquennal dont elle disposait en 1891. Cette œuvre, admirée partout, quoique discutée en Allemagne et en France, il n'appartient à personne de la juger d'un trait de plume. Quant au caractère de l'auteur, c'est assurément l'un des plus nobles de l'histoire littéraire de ce temps. M. Fustel eut à un degré rare l'amour désintéressé de la science, le culte de la vérité, la puissance d'esprit, la simplicité et la grandeur d'âme. Il a laissé des élèves qui aiment et vénèrent sa mémoire, MM. Guiraud, Jullian, Seignobos, pour ne citer que ceux-là; aucun de ceux qui ont eu l'honneur de l'approcher n'oubliera l'exemple d'une si belle vie.

Ch.-V. LANGLOIS.

BIBL. : P. GUIRAUD, dans le *Bulletin de l'Association des anciens élèves de l'École normale*; Paris, 1890, in-8.

— Leçon d'ouverture de M. Achille Luchaire, successeur de M. Fustel dans sa chaire de la Sorbonne ; Paris, 1890, in-8. — Articles nécrologiques. — Discours et articles publiés à l'occasion de l'inauguration d'un buste de F. de Coutanges à l'École normale, le 29 juin 1893.

FUSTÉROUAV. Com. du dép. du Gers, arr. de Mirande, cant. d'Aignon, sur une colline dominant le Midou ; 321 hab. Peignes à tisser, poterie. Eglise romane auprès de laquelle est une ancienne maison forte entourée de fossés.

FUSTET (Bot.) (V. SUMAC).

FUSTIBALE (Archéol. milit.). Machine dont se servaient les anciens pour lancer des pierres. Elle consistait en une bâton long de plus d'un mètre, portant vers son milieu un fronde. En faisant tourner cet instrument avec les deux mains, on arrivait, paraît-il, à projeter des pierres avec une grande violence.

FUSTIGATION. Châtiment militaire déjà en usage dans l'antiquité et qui s'est perpétué jusqu'à nos jours dans certaines armées européennes. En France, il n'a disparu, on peut le dire, qu'à la veille de la Révolution, car entre les coups de plat de sabre remis en usage sous Louis XVI par le ministre de Saint-Germain, et les coups de bâton proprement dits, la différence est mince. Dans les régiments prussiens qui ont envahi la France en 1870, on a vu appliquer la bastonnade par des sous-officiers trop experts en ce genre de supplice pour qu'ils ne fussent pas habitués de longue main à l'appliquer, et à l'aide de nerfs de bœuf revêtus de cuir évidemment fabriqués pour servir à la fustigation. C'est ainsi qu'un habitant de Bonnetable, en oct. 1870, reçut trente coups de bâton par l'ordre d'un colonel prussien, dans la mairie de cette localité (*l'Autographe*, publication du *Figaro*, 1871).

FUSTIGNAC. Com. du dép. de la Haute-Garonne, arr. de Muret, cant. du Fousseret ; 156 hab.

FUSULINA (Paléont.) (V. FORAMINIFÈRES).

FUSUS (Zool.) (V. FUSEAU).

FÛT. I. ARCHITECTURE. — Partie d'une colonne constituant le support proprement dit et placée entre la base et le chapiteau. Comme tous les éléments des ordres d'architecture, le fût présente des formes, des proportions et une décoration différentes suivant l'ordre, dorique, toscan, ionique, corinthien ou composite, auquel appartient la colonne ; aussi renvoyons-nous au mot ORDRE l'étude de ces variations, nous bornant ici à mentionner les principales particularités que peut offrir le fût. En l'absence de base, comme dans l'ordre dorique grec antique, le fût repose directement sur le soubassement qui porte l'édifice. Le fût a généralement la forme d'un tronc de cône ; cependant, dans les exemples les plus anciens, c'est un solide parabolique dont le renflement le plus considérable a lieu vers le premier tiers de la hauteur. Le fût peut être monolithe, c.-à-d. formé d'un seul morceau de granit, de pierre ou de marbre, ou formé d'assises superposées appelées tambours, ou encore fait de maçonnerie, de moellons ou de briques avec souvent un noyau vide à l'intérieur ; dans ce cas, la surface extérieure du fût est revêtue d'un enduit, plâtre ou stuc. Des cannelures, en nombre variant de seize à vingt-quatre, creusent la surface du fût et y produisent de vives arêtes ou sont séparées par un filet ; à la partie inférieure, ces cannelures sont parfois remplies de moulures et d'ornements. Quelquefois aussi ces cannelures ne partent qu'au-dessus du premier tiers de la colonne, la partie inférieure du fût restant nue ou lisse. Enfin, dans certains édifices plus richement décorés ou dans les monuments commémoratifs, sur la partie inférieure du fût, se développent des bas-reliefs, scènes mythologiques, comme sur quelques-unes des colonnes ioniques du dernier temple de Diane à Ephèse, ou des figures de Victoires comme à la colonne de la place du Châtelet, à Paris. Dans les ordres des édifices de la Renaissance, comme dans l'ordre ionique qui décorait autrefois le palais des Tuileries et qui était de la composition de Philibert de L'Orme, et dans de nombreux édifices modernes, comme dans la nouvelle ga-

lerie du Louvre sur le quai, par exemple, le fût de certaines colonnes offre des tambours alternés dont les uns sont cannelés et dont les autres sont décorés de feuillages et d'attributs. Au temple antique d'Apollon, à Cyzique, le fût des colonnes était orné de tablettes vers la moitié de leur hauteur, la tablette portant des bas-reliefs qui étaient probablement peints. Enfin, certains fûts sont striés et rubannés en hélice ou décorés de divers attributs, écussons, boucliers, proues de navire saillantes, etc. (V. COLONNE). Ch. LUCAS.

II. TECHNOLOGIE (V. TONNEAU).

III. MÉCANIQUE. — Le fût d'un rabot ou d'une varlope est le morceau de bois qui forme le corps de l'outil ; dans plusieurs arts mécaniques, le mot fût est souvent synonyme de bois. Dans les filières métalliques, le fût est le double levier qui retient les coussinets taraudés (V. FILIÈRE). L. K.

FUTAIE. I. SYLVICULTURE. — On nomme futaie la forêt destinée à produire plus particulièrement des bois de fortes dimensions et à se régénérer par la semence. La futaie est régulière ou irrégulière : régulière, quand elle présente dans toutes ses parties un peuplement uniforme et complet, des âges convenablement gradués, et qu'elle renferme en elle-même tous les éléments propres à assurer la régénération naturelle ; irrégulière, lorsque le peuplement est inégal et incomplet, les âges mal gradués, et que le traitement ne peut être effectué dans des conditions normales. Dans une futaie régulière, le mode d'exploitation le plus généralement usité consiste dans le traitement dit *du recensement naturel et des éclaircies*. Il a pour but l'exploitation de la forêt, de manière à assurer le repeuplement naturel et à favoriser le plus possible la croissance du massif depuis la première jeunesse jusqu'au terme de l'exploitation. Dans ce but, le rôle du forestier est d'appliquer une série de faits simples et peu nombreux qui résultent de l'observation des lois de la nature et qui peuvent se résumer en ces termes : mettre la graine dans des conditions de sol, de lumière, de chaleur et d'humidité, telles que la germination se fasse complète et dans les meilleures conditions ; abriter le jeune plant sorti de cette germination de telle sorte qu'il puisse dès le plus jeune âge supporter sans inconvénient les variations atmosphériques ; puis, à partir du moment où le plant a acquis assez de vigueur pour croître librement sous l'action des météores, lui ménager, par des opérations répétées et successives qui se poursuivront jusqu'à la limite de la croissance, la situation la plus favorable à son développement. — Lorsque, dans une jeune forêt, s'élève un peuplement serré, conséquence d'un ensemble naturel complet, tous les brins composant ce massif, au fur et à mesure qu'ils prendront individuellement un développement plus considérable, ne pourront trouver sur le même milieu, forcément restreint, la place dont ils ont besoin. Une lutte s'engage entre les jeunes brins qui, tous, cherchent à s'emparer, aussi bien sur le sol que dans l'atmosphère, de l'espace qui leur est indispensable pour étendre leurs racines et leurs branches et prendre la nourriture qui leur est nécessaire. Dans cette lutte, les sujets les plus faibles surmontés et dominés ne tardent pas, ainsi que les branches inférieures des autres, à sécher et à disparaître. D'année en année, par l'effet direct de cette lutte, le nombre de ces tiges diminue et il ne reste plus que les brins les plus vigoureux et les plus résistants. Telle est l'action de la nature dans une forêt livrée à elle-même jusqu'au moment où les bois s'éclaircissent assez pour offrir des conditions favorables à la réussite des plants venant de semis. C'est cette action que le forestier doit imiter et, au besoin même, provoquer par une série d'opérations qui sont : les *coupes de régénération*, comprenant la coupe d'ensemencement, la coupe secondaire, la coupe définitive, et, lorsque le peuplement a acquis un certain développement, les *coupes d'amélioration* qui se subdivisent en coupes de nettoyage et coupes d'éclaircie (V. ECLAIRCIE, NETTOIEMENT).

L'exploitation des futaies irrégulières offre plus de difficultés. Ces forêts sont le plus souvent les restes d'anciens massifs qui ont été soumis au mode de jardinage (V. JARDINAGE, FURETAGE) ou au mode dit à tire et à aire (V. TIRE ET AIRE). On y rencontre généralement sur tous les points des bois de tout âge confusément mêlés depuis les jeunes brins jusqu'aux vieilles écorées, et les arbres qui ont le plus de grosseur et d'élevation gênent ceux qui se trouvent immédiatement sous leur couvert et en ralentissent la végétation. Ou bien encore le sol est envahi par les arbustes, les bois blancs, les mort-bois qui se substituent à l'essence principale. Pour faire disparaître ces irrégularités, on soumet la forêt à une série de coupes spéciales appelées *coupes de transformation*. Ces coupes, dont il est impossible ici de définir la nature et la durée, sont dirigées de façon à rétablir l'uniformité sous le rapport de l'âge des bois et de leur croissance et à rendre possible, par la suite, l'application de la méthode du réensemencement naturel et des éclaircies. C'est au forestier de se rendre compte des nuances plus ou moins tranchées des peuplements qu'il rencontre et de leur appliquer le traitement en rapport avec le but qu'il se propose. Il ne saurait être établi aucune règle fixe et invariable. — Toutes les essences peuvent être exploitées en futaie; toutes, en effet, peuvent se régénérer par la semence. Mais ce traitement n'est appliqué avec un réel avantage qu'aux espèces qui, par leur nature aussi bien que par les conditions de leur croissance, ont une longévité suffisante pour répondre aux multiples opérations que nécessite le traitement de la futaie et acquérir les dimensions que réclament les besoins du commerce et de l'industrie. L'exploitabilité d'une futaie ne peut être fixée ni avant le temps où les arbres commencent à porter abondamment de bonnes semences ni après celui où ils cesseraient d'être propres à la production d'un repeuplement complet. La saison la plus favorable pour l'abatage des bois dans les futaies paraît être la fin de l'automne et l'hiver; la vidange se fait plus facilement et dans de meilleures conditions.

MARTINET.

II. DROIT CIVIL ET ADMINISTRATIF (V. FORÊT).

FUTAILLE (V. TONNEAU).

FUTAINÉ (Tiss.). Etoffe croisée en coton, à poils à l'endroit seulement ou des deux côtés, employée pour doublures de vêtements chauds, jupons, camisoles, etc. La fabrication s'en fait encore à Troyes et Rouen, mais a beaucoup perdu de son importance.

FÛTÉ (Blas.). Attribut d'une arme blanche dont le bois est d'un émail différent de celui du fer : *d'hermine à la lance de gueules fûtée de sable*; de l'arbre dont le fût ou le tronc est d'un autre émail que les feuilles.

FUTEAU. Com. du dép. de la Meuse, arr. de Verdun-sur-Meuse, cant. de Clermont-en-Argonne; 2,482 hab.

FUTUR (Gramm.) (V. VERBE).

FUVEAU. Com. du dép. des Bouches-du-Rhône, arr. d'Aix, cant. de Trets; 2,482 hab.

FUX (Johann-Josef), musicien allemand, né à Hirtenfeld, près de Gratz (Styrie), en 1660, mort à Vienne le 13 ou le 14 févr. 1741. Compositeur de la cour en 1698, à la cathédrale Saint-Etienne (1705), il devint premier maître de chapelle de l'empereur Charles VI (1715). Son premier recueil, *Concentus musico-instrumentalis* (Nuremberg, 1701), ainsi que plusieurs de ses ouvrages, fut composé et exécuté sur l'ordre ou en l'honneur des princes de la famille régnante. Les compositions de Fux actuellement connues sont au nombre de 405 : messes, psaumes, *requiem*, opéras (au nombre de 18, dont ses 6 grands opéras ou *dramme per musica* et 12 *feste teatrali ou componimenti per camera*), ouvertures ou pièces instrumentales, compositions pour clavecin, etc. De ces ouvrages, un petit nombre seulement ont été réunis en recueils et gravés : on ne cite guère que le *Concentus* indiqué plus haut, la *Missa canonica*, et une « fête théâtrale », *Elisa*. Au point de vue musical, Fux était un contrapuntiste merveilleux, d'un savoir extrême, d'une habileté et d'une

facilité de réalisation tout à fait exceptionnelle. A ce point de vue, il est regrettable que ses ouvrages ne soient plus jamais exécutés et qu'on ne les étudie même que rarement. Le principal titre de Fux à la renommée est cependant un ouvrage d'enseignement, longtemps classique, le *Gradus ad Parnassum*, qu'il écrivit en latin sous la forme d'un dialogue entre maître et élève, et divisé en deux parties, l'une exposant la théorie du contrepoint, l'autre consacrée à la pratique. Le *Gradus* de Fux a disparu à Vienne en 1725. Il en a été fait des traductions nombreuses; les premières sont de 1742 (allemande, Leipzig), 1761 (italienne, Carpi), 1773 (française, Paris), 1791 (anglaise, Londres).

A. ERNST.

BIBL. : Dr von Köchel, J.-J. Fux, *Hofcompositor und Hofkapellmeister der Kaiser Leopold I., Joseph I. und Karl VI., von 1698 bis 1740*; Vienne, 1872, in-8.

FUYANTES (Lignes) (V. PERSPECTIVE).

FUYARD (Art milit.). C'est le soldat qui s'enfuit du combat, abandonnant ses camarades pour se soustraire au danger. De tout temps, les fuyards ont été flétris ou condamnés durement. Dans l'ancienne Grèce, le lâche était déshonoré, parfois condamné à porter des vêtements de femme. Nos vieux capitulaires carolingiens notaient d'infamie ceux qui prenaient la fuite pendant la bataille; ils perdaient leurs emplois et ne pouvaient plus témoigner en justice. Les ordonnances de nos rois les condamnaient à mort. Aux termes de la loi du 21 brumaire an V, le soldat qui abandonnait son poste devant l'ennemi était puni de mort, et, s'il s'agissait d'une troupe, les six soldats les plus anciens étaient passés par les armes. Aujourd'hui encore, nos règlements militaires se montrent les plus sévères à l'endroit des fuyards, et édictent implicitement contre eux la peine de la mort, car ils prescrivent aux chefs, pendant la bataille, de retenir leurs hommes à leur place par tous les moyens en leur pouvoir; *au besoin, ils forcent leur obéissance*. Cette dernière phrase est soulignée dans le règlement sur le service en campagne.

FUZELIER (Louis), auteur dramatique français, né à Paris en 1672, mort à Paris le 19 sept. 1752. Ce fut un des fournisseurs attirés des théâtres de la foire, où il rivalisait de malice et quelquefois de gravelure avec Piron, Dorneval et Lesage, dont il fut souvent le collaborateur. Un arrêt du Parlement, rendu sur la requête des comédiens français jaloux de cette concurrence grandissante, ayant réduit les représentations de la foire à une simple mimique, les auteurs imaginèrent le système des *écriteaux*. « C'était, dit M. H. Malot, une espèce de cartouche de toile roulé sur un bâton et dans lequel était écrit en gros caractères le couplet avec le nom du personnage qui aurait dû le chanter. L'écriteau descendait du cintre et était porté par deux enfants habillés en Amours qui le tenaient en support. Les enfants déroulaient l'écriteau; l'orchestre jouait l'air du couplet et donnait le ton aux spectateurs qui chantaient eux-mêmes ce qu'ils voyaient écrit, pendant que les acteurs y accommodaient leurs gestes. Le plus grand nombre des pièces de Fuzelier est écrit de cette manière. » On les trouve disséminées un peu partout : le *Théâtre de la foire*, le *Théâtre des petits appartements*, les *Parodies du nouveau théâtre italien*, etc. Elles ne laissent point que d'avoir de la gaieté et même une certaine finesse. D'ailleurs, Fuzelier aborda aussi le genre sérieux dans *Cornélie vestale*, tragédie en cinq actes, qui fut représentée au Théâtre-Français et où il eut pour collaborateur le président Hesnault. La même scène donna de lui : les *Amusements de l'automne*; les *Animaux raisonnables*; les *Amazones modernes*; le *Procès des Sens et Momus fabuliste ou les Noces de Vulcain*, pièce en un acte, en vers, qui passe pour sa meilleure tentative dramatique. Fuzelier dirigea de 1744 à 1752 le *Mercur* ou il inséra un grand nombre d'articles.

Ch. LE G.

FYÉ. Com. du dép. de la Sarthe, arr. de Mamers, cant. de Saint-Paterne; 4,305 hab.

FYÉ. Com. du dép. de l'Yonne, arr. d'Auxerre, cant.

de Chablisi ; 127 hab. Eglise de Saint-Etienne, de la fin du XII^e siècle ; à côté de l'église, restes des bâtiments d'un prieuré qui dépendait de Moutier-la-Celle.

FYNE (Loch). Golfe de la côte occidentale de l'Ecosse, long de 67, large de 3 à 8 kil. Il s'enfonce entre la côte et la presqu'île de Cantyre, du S. au N., puis, dans l'intérieur des terres (*Upper Loch, Fyne*), dans la direction N.-E. Le Loch Fyne est très poissonneux (pêcheries de harengs).

FYON (Jean-Joseph de), homme politique belge, né à Verviers en 1745, mort à Liège en 1816. Dès l'âge de vingt-sept ans, il fut nommé bourgmestre de sa ville natale et il se montra l'un des promoteurs les plus ardents des principes révolutionnaires et de l'annexion à la France. En 1790, il conduisit à Liège un bataillon de volontaires franchimontois et devint colonel d'un des régiments liégeois qui opéraient dans le Limbourg. La restauration de l'évêque *Hoensbroeck* (V. ce nom et **FABRY**) fut signalée par une réaction violente. Fyon dut quitter la principauté et ses biens furent confisqués. Il rentra en Belgique avec Dumouriez, devint membre de la Convention liégeoise et se réfugia de nouveau à Paris après la bataille de Neerwinden. Après l'annexion définitive, Fyon devint membre du conseil des Anciens, mais son élection fut annulée parce qu'il était soupçonné d'être le complice de Babeuf ; il fut même condamné à la déportation. Il passa les dernières années de sa vie à Liège, dans une retraite profonde.

BIBL. : A. BORGNET, *Histoire de la révolution liégeoise* ; Liège, 1865, 2 vol. in-8.

FYT (Jan), peintre flamand, né à Anvers en 1609 ou en 1611, mort en sept. 1661. J. Fyt et non Feyt, comme on l'a quelquefois écrit, est un maître admirable pour la représentation des animaux. En 1621-22, il entra dans l'atelier de J. Van den Berch, dont le talent ne nous est pas connu, et, son apprentissage terminé, il fut en 1629 reçu membre de la gilde de Saint-Luc. Conformément aux habitudes du temps, il voyagea. D'après de nouveaux renseignements

consignés au catalogue du musée de Berlin (1883), Jan Fyt serait venu en France et aurait vécu à Paris vers 1634. Cette date est approximativement celle de son voyage en Italie, qu'on peut considérer comme certain, puisqu'il entra en 1650 dans la confrérie des *romanistes* d'Anvers, groupe littéraire où n'étaient admis que ceux qui avaient vu Rome. Il fut même doyen de cette société en 1652. Il a laissé une remarquable série d'eaux-fortes et un assez grand nombre de tableaux que se disputent les musées. — Les peintures de J. Fyt représentent presque toujours des animaux, vivants ou morts, car il a eu peu de rivaux dans les tableaux de salle à manger où des pièces de gibier se groupent avec des ustensiles de chasse. Excellent dessinateur, coloriste puissant, il est toujours attentif à la construction intérieure de la bête qui lui sert de modèle, et c'est avec une virtuosité incomparable qu'il la revêt de sa fourrure ou de son plumage. Son exécution est large et savoureuse. De plus, Fyt connaît les mœurs de ses héros et il aime à les mettre en action. Sous ce rapport, ce beau peintre est quelquefois supérieur à Sneyders : il semble plus convaincu. Parmi ses œuvres caractéristiques on cite, au Louvre, *Un Chien dévorant du gibier* (1651) ; à Anvers, *le Repas de l'aigle et les Deux Lévrieris* ; à Berlin, on retrouve le beau tableau du cabinet de M. Suermondt, un entassement de gibier, signé et daté *Joannes Fyt, 1649*. Le musée de Bruxelles possède des *Fleurs et Fruits dans un paysage* ; l'Académie de Venise, des *Animaux morts* (1642). On peut enfin citer plusieurs tableaux à Munich, entre autres celui que le catalogue de 1885, qui parle le français avec une grâce inimitable, intitule : *Deux Chiens se chamaillent d'une tête de veau qu'ils ont tirée hors d'un panier renversé*. P. MANTZ.

BIBL. : Catalogue du musée d'Anvers, 1857-1890. — A.-J. WAUTERS, *la Peinture flamande*, 1883. — Catalogue du musée de Berlin, 1883.

FYZABAD (V. FELZABAD).

LA

GRANDE ENCYCLOPÉDIE



Gravé par M. L. B.

J. Besson, inv.

1. Ms. anglo-saxon du vi^e siècle. Musée britannique.
2. Ms. visigothique du vii^e siècle. Bibl. nat. ms. lat. 2706.
3. Ms. visigothique du vii^e siècle. Saint-Augustin. Bibl. nat. ms. lat. 2110.
4. Ms. visigothique du viii^e siècle. Sacramentaire de Gellone.
5. Ms. de la fin du viii^e siècle. Ecriture française.
6. Ms. anglo-saxon du viii^e siècle. Musée britannique.
7. Ms. anglo-saxon du viii^e siècle. Bibl. de Saint-Gall.
8. Ms. français de la fin du xiii^e siècle. Bibl. de Laon.
9. Ms. français du xiv^e siècle. Bibl. de Soissons.
10. Lettre historiée du xiv^e siècle. Ms. de Laon.
11. Gothique des livres de chœur, xv^e siècle. Ms. du Mont-Cassin.
12. Bible de Wittenberg, xvi^e siècle.

LA GRANDE ENCYCLOPÉDIE

G

G. I. PHONÉTIQUE. — Septième lettre de l'alphabet latin. Le *g* est, au point de vue de l'analyse phonétique, l'explosive gutturale douce non aspirée. En grec et en latin, cette lettre apparaît souvent comme le substitut adouci de la forte (*z, c*) correspondante. Exemples de la transformation de *z, c*, en *γ, g* : γνάμπτω, courber, auprès de κνάμπτω, même sens ; γνόφος, ténèbres, auprès de κνέφας, même sens ; *angulus*, angle, auprès de ἀγκύλος, recourbé ; *vertigo*, auprès du primitif *vertex, verticis* ; *vorago*, auprès du primitif *vorax, voracis*, etc. Même changement dans le français *aigre*, auprès du latin *acer* ; dans *maigre*, auprès du latin *macer*, etc. En revanche, le *γ* subit un dentalisme fréquent, qui le change en *δ*. Ex. : σφάζω, dor. *σφάσσω, égorger, auprès de σφαγή, égorgement ; δνόφος, ténèbres, auprès de γνόφος, même sens ; *δη* pour *γη* dans Δημήτηρ, etc.

Dans ces deux mêmes langues, le *γ* et le *g* tombent souvent devant une autre consonne. Ex. : νέφος, auprès de γνόφος ; νοῖς, intelligence, pour *γνοῖς, auprès de γιγνώσκω, connaître ; *nomen*, pour *gnomen, auprès de *co-gnomen* ; *natus*, pour *gnatus, auprès de *co-gnatus*, etc. Parfois *γ*, suivi de *F*, exerce sur celui-ci une influence assimilatrice qui le transforme en *β*, devant lequel le *γ* tombe. Ex. : βάλνω, aller, pour *γβαίνω, *γβαίνω, auprès du latin *venio*, venir, pour *gvenio ; βορός, qui dévore, pour *γφορος, *γβορος, auprès du latin *voro*, dévorer, pour *gvero, et du sanscrit *gar*, pour *guar*, même sens, etc.

En passant du latin au français, le *g* latin a pris, devant les voyelles *e* et *i*, un son palatal ou chuintant, parallèle au changement de *c* en *ch* et analogue à celui que présente en sanscrit le *j* issu d'un ancien *g*. Ex. : *gendre*, auprès du latin *gener* ; *géméaux*, auprès de *gemellus* ; *agir*, auprès de *agere* ; *régir*, auprès de *regere*, etc. Ce son nouveau rendait nécessaire l'emploi d'un signe spécial dont l'absence contribuait à augmenter les anomalies de la langue écrite, eu égard à la prononciation. Une anomalie analogue et plus irrégulière encore résulte de l'emploi du *g* pour

figurer le son de l'*i* consonantique devant *e*. Ex. : *cage*, venant du latin *cavea*, d'où *cavia, *cavia ; *rage*, venant de *rabia*, d'où *rabja, *raja, etc.

Plusieurs mots français d'origine allemande ont un *g* initial qui manque dans ceux dont ils sont tirés. Ex. : *guerre*, auprès de l'allemand *wehr*, arme ; *garder* (*guarder*), auprès de *warten*, même sens ; *gager* (*guager*), auprès de *wagen*, balancer, hasarder, etc. Ce phénomène s'explique d'ailleurs par le son guttural qui précédait originairement le *w* dans les mots allemands en question et qui n'avait pas encore entièrement disparu à l'époque où l'emprunt a eu lieu. Par un effet d'analogie, sans doute, la préfixation d'un *g* en français a eu lieu de la même manière dans différents mots tirés du latin, dont l'initiale était un *v*. Ex. : *guépe*, du latin *vespa*, cf. allemand *wespe* ; *gué*, du latin *vadium* ; *gaine* (*quaine*), du latin *vagina*, etc.

Paul REGNAUD.

II. PALÉOGRAPHIE. — L'articulation aujourd'hui exprimée par la lettre *G* était notée dans l'ancien alphabet latin par *C. CAIUS = GAJUS*. Dans toutes les inscriptions antérieures à la seconde moitié du n^e siècle de Rome, on voit le *C* employé dans tous les cas où l'orthographe postérieure met un *G*. Notre *C* dur était rendu par le signe *K*. A la longue cependant le *C* devint homophone du *K* et le remplaça presque partout. Mais la gutturale douce étant naturelle à l'organe latin, le besoin se fit sentir d'un caractère exprimant le son qui n'existait plus ; on y pourvut par une légère modification dans la forme du *C* qui devint ainsi le *G* et représenta de nouveau l'articulation douce.

Les Romains ont attribué l'invention du *G* au grammairien Spurius Carvilius, affranchi de Sp. Carvilius Ruga, qui, en l'an de Rome 523, donna le premier exemple connu d'une répudiation. Mais, en réalité, les inscriptions nous font connaître des exemples antérieurs de près d'un siècle. On trouve le *G* dans l'épithaphe de Scipio Barbatus, consul en 436 ; on le retrouve sur l'as libral de Luceria, antérieur à 485. Il est vrai que d'autres inscriptions de la même

époque ne connaissent que C et K. Il en faut conclure que cette lettre, inventée dès la première moitié du v^e siècle de Rome, ne fut répandue qu'au siècle suivant, probablement grâce à l'enseignement de Sp. Carvilius qui passa plus tard pour l'inventeur.

L'ancienne forme du G capital a persisté pendant tout le moyen âge dans les inscriptions et dans les majuscules de certains manuscrits; elle se retrouve aujourd'hui dans la forme capitale de la typographie. Le petit appendice

ajouté au G pour le distinguer du C est tout à fait séparé du caractère dans certaines formes cursives; dans d'autres il prend un développement extraordinaire et c'est par lui que se feront toutes les transformations de la lettre que nous aurons à signaler. Dans la cursive antique de chancellerie, l'ancienne panse, qui constituait toute la lettre, n'est plus qu'une petite boucle ou même un trait, au-dessous duquel s'est développé en une longue queue l'appendice caractéristique du G. C'est de même cet appendice qui a donné

I. ÉCRITURES DE LA PREMIÈRE PÉRIODE DU MOYEN ÂGE

	Inscriptions	Graffiti	Tablettes de cire	Capitale des manuscrits	Onciale	Cursive		Minuscule
Ecritures anti-ques.....								
V ^e siècle....						<i>Semi-Onciale</i>		
VI ^e siècle....								
VII ^e siècle....								
VIII ^e siècle....								
IX ^e siècle....								
X ^e siècle....								
XI ^e siècle....								

un caractère particulier à la forme onciale du G, comme on le peut voir dans notre pl. 4; mais cette forme onciale se rencontre fréquemment aussi dans l'écriture capitale. Dans la semi-onciale, au contraire, dont le G est une des lettres caractéristiques, l'appendice a pris la même importance que dans les formes cursives, et, au-dessous d'un trait, seule survivance de l'ancienne panse ouverte à droite, il forme une panse ouverte dans le sens opposé. Ce caractère ressemble ainsi à un Z avec lequel on peut être parfois tenté de le confondre. Dans l'écriture minuscule, le g a tou-

jours été une lettre à queue se prolongeant au-dessous de la ligne; elle est particulièrement longue dans la minuscule diplomatique. Elle s'est raccourcie au contraire dans la minuscule gothique, tandis que la boucle supérieure a repris plus d'importance. Nos tableaux permettent de juger les transformations subies par le G depuis le moyen âge jusqu'à l'époque moderne.

Le G n'a pas eu dans les écritures dites nationales de formes bien caractéristiques; on y retrouve les formes capitale, onciale, minuscule et cursive des autres écritures.

2. ECRITURES GOTHIQUES

	Majuscule	Inscriptions	Sceaux	Minuscule	Cursive
XII ^e siècle.....					
XIII ^e siècle.....					
XIV ^e siècle.....					
XV ^e siècle.....					

3. ECRITURES MODERNES

Néogothique	Romaine	Italique	Ecriture des bulles	Bâtarde

4. ECRITURES DITES NATIONALES

	Capitale	Onciale	Cursive	Minuscule
Mérovingienne....				
Lombarde.....				
Visigothique.....				
Irlandaise.....				
Anglo-saxonne....				

Quant aux lettres ornées, dont notre frontispice suffit à donner une idée, ce sont les formes capitales et onciales qui y ont prédominé. ***

III. MUSIQUE. — Cette lettre représente le cinquième degré *sol* de la gamme d'*ut* majeur. Elle marque le septième degré de l'échelle dans la notation boétienne et grégorienne et en même temps c'est elle qui a donné naissance à la clef de *sol*, qui est employée la troisième après celle de *fa* et d'*ut* (V. CLEF). Cette clef de *sol* est aujourd'hui toujours placée sur la 2^e ligne de la portée, mais jus qu'au xviii^e siècle, et en France surtout dans les opéras de Lulli, on l'écrivait sur la première ligne pour les violons. Dans ce cas, les notes avaient sur la portée la même position que dans la clef de *fa*, mais à l'octave supérieure. C'est ce double emploi évidemment qui a fait abandonner la clef de *G* ou de *sol* sur la première ligne (V. CLEF, PORTÉE). L'expression musicale *G, sol, ré, ut* employée dans la solmisation par nuances, signifie que cette note *G* était tantôt nommée *sol*, tantôt *ré*, tantôt *ut*, suivant qu'elle était solfiée d'après la propriété de nature, de bémol ou de bécarre (V. MUANCE).

GAADA ou EL-GADA. Douar d'Algérie, dép. et arr. d'Oran, dans la com. mixte de Saint-Lucien ; 8,500 hect. ; 2,500 hab. C'est sur son territoire qu'a été créé le centre nouveau d'El-Affeur.

GAAL (Bernart), peintre hollandais du xvii^e siècle, né à Harlem. Cet artiste peint de nombreuses batailles et scènes de chevaux, dans la manière de Wouwermans, son maître ; la vigueur de son dessin et de son coloris lui valut une place éminente parmi ses contemporains. Quelques-uns de ses tableaux, figurant dans diverses galeries européennes, sont faits en collaboration avec Isaac Kœne.

GAÁL (Joseph), écrivain hongrois, né à Nagy-Károly le 12 déc. 1811, mort le 28 févr. 1866. Étudiant, puis employé à Pest, il s'adonna de bonne heure aux belles-lettres et se signala, dès l'âge de vingt-cinq ans, par son roman historique d'*Helène Szirmag*. Dès lors, ses tragédies, ses comédies, ses œuvres lyriques se succédèrent rapidement, comme ses œuvres romanesques, dont la principale est *le Notaire de Peleske* (1838), amusante étude de mœurs villageoises. Gaál avait au plus haut degré le sentiment populaire en littérature, témoin son *Berger de la Puszta*, un petit chef-d'œuvre. Il ne resta pas étranger aux événements politiques ; feuilletoniste dans le *Pesti Hirnap*, journal de Kossuth (1843-1848), puis rédacteur du *Quinze Mars*, il entra dans l'état-major révolutionnaire, et la réaction l'enferma quelque temps dans une forteresse. Lors de sa libération, la noble famille Csekonics le recut chez elle à titre de précepteur. Il était membre de l'Académie hongroise depuis 1837. Ses romans et nouvelles ont été réunis par Fr. Badics (Pest, 1880-82, 3 vol.). E. SAYOUS.

BIBL. : SCHWITTER, *Gesch. der ungarischen Litteratur*.
GAAS. Com. du dép. des Landes, arr. de Dax, cant. de Pouillon ; 567 hab.

GAB. Oasis du désert Libyque, composées de deux groupes distincts, *Ouâdi-el-Gâb* et *Gâb-el-Kebir*, dans une double vallée parallèle au Nil, à l'O. du fleuve, à la hauteur de Dongola-el-Agoûz (19° lat. N.). Les villages de ces oasis, au nombre d'une trentaine environ, sont habités par les Kabâbich, tribus pastorales, d'origine et de langue arabes. L'exploitation des deux Gab est encore fort incomplète.

GABA. Rivière d'Abyssinie qui prend sa source dans le pays de Haramat et se jette dans le Tacazzé après un cours d'environ 160 kil.

GABA (Raphael), pseudonyme de *Champagnac* (V. ce nom).

GABAA ou GUÉBA. Plusieurs localités de l'ancienne Palestine ont porté ce nom, qui signifie colline. On cite particulièrement un bourg benjaminite, sis au N. de Jérusalem, qu'avait rendu fameux un attentat commis sur la femme d'un lévite (*Juges*, xix). Au nom de Gabaa se rattache

surtout le souvenir du premier roi israélite, Saül ; il y résidait et de là partient ses principales expéditions contre les Philistins. L'endroit continue d'être habité et le nom s'est maintenu.

GABALEONE (Charles-Antoine-Pierre-Louis), comte de Salmour et d'Andezeno, homme d'Etat italien, né à Turin le 12 janv. 1755, mort à Rome le 5 août 1831. Il vint à Paris, sous le Directoire, comme ministre de l'électeur de Saxe. En 1812, il fut attaché au gouvernement de Napoléon comme membre du Corps législatif pour le département du Pô. Après la chute de l'Empire, le roi de Sardaigne le nomma gouverneur général de Savoie, poste dans lequel il fut maintenu par Charles-Félix. Pendant la révolution de Turin, il fit rester les Savoyards dans le devoir. Il abandonna son gouvernement en 1830.

GABALI. Peuple gaulois. Leur territoire, situé au S. des *Arverni*, à l'O. des *Vellavi* et des *Helvii*, au N. des *Volcae Arecomici* et à l'E. des *Ruteni*, correspondait au Gévaudan. Leur ville principale, *Anderitum*, devenue plus tard siège épiscopal de la *civitas Gabalum*, fut ruinée, lors des grandes invasions germaniques, et n'est plus que le village de Javols (Lozère). A l'époque de J. César, les *Gabali* étaient les clients des *Arverni*, et, en l'an 27 av. notre ère, ils étaient l'un des quatorze peuples celtiques ajoutés par Auguste aux Ibéro-Aquitains pour former la province d'Aquitaine. Strabon nous apprend qu'ils exploitaient des mines d'argent.

L. WILL.
BIBL. : J. CÉSAR, *De bello gall.*, VII, 7, 64, 75. — STRABON, IV, II, 2. — PLINIE, III, XXXIII, 1. — PTOLEMÉE, II, VII, 16. — WALKENAEER, *Mém. sur l'étendue... du pays des Gabali et sur... Anderitum*, dans *Mém. de l'Acad. des inscr.*, nouv. sér., 1815, V, pp. 386 et suiv. — J.-A. CAYX, *Nouv. Recherches sur l'étendue du pays des Gabali*, dans *Mém. de la Soc. des antiq. de France*, 1826, VII, pp. 80 et suiv.

GABAON. Localité fameuse de l'ancienne Palestine, à laquelle se rattachent divers souvenirs historiques et des légendes. On y mentionne surtout la présence d'un sanctuaire où le roi Salomon accomplit de fastueux sacrifices et reçut de la divinité le don de la sagesse (I, *Rois*, III). Gabaon subsiste encore aujourd'hui dans le village de Djib, au N. de Jérusalem.

GABARDAN. Ancien pays de Gascogne, qui empruntait son nom à la petite ville de Gabarret (Landes) qui-en était la capitale. Il avait le titre de vicomté.

GABARDI-BROCCHI (Isabella Rossi, comtesse), femme de lettres italienne, née à Florence le 25 nov. 1808. Sortie d'une famille de lettres (son père était Anton-Cino Rossi, savant jurisconsulte, et sa mère Elvira Giampieri, poète), elle épousa à Bologne le poète et historien comte Olvio Gabardi-Broccoli de Carpi. Plus tard, son mari ayant obtenu un emploi à l'Académie des beaux-arts de Florence, elle l'accompagna dans cette ville. Avant son mariage elle a publié des vers et collaboré au *Museo* de Turin. En 1846, elle a écrit : *Dio non paga il sabato*, roman de mœurs florentines contemporaines. En 1873, elle a publié : *L'Eco dell' anima all' Eva Cattolica*, livre de méditations et de prières en vers ; puis *Salmi patriottici* ; en 1888, elle écrivit des vers pour la *Strenna a beneficio dei Rachitici* de Gènes. Elle s'est aussi occupée de politique et a pris une part assez active aux émeutes populaires de 1847-48 avec Giusti, Gapponi, Niccolini, Salvagnoli, Azeglio, Gioberti, Tommaseo.

GABARET (Famille). Presque tous les membres de cette famille, fort nombreuse, servent dans la marine française, de la fin du règne de Louis XIII au commencement de celui de Louis XV. Le chef de cette maison, anobli par Louis XIV en 1673, fut *Mathurin Gabaret*, originaire de l'île de Ré, chef d'escadre en 1663, mort en 1674 à Barèges. Il eut deux fils, *Jean* et *Louis*. — C'est *Jean Gabaret* qui, dans la famille, parvint à la plus grande renommée. Il naquit à l'île de Ré vers 1620 et mourut à Rochefort le 26 mars 1697. Il devint chef d'escadre le 12 déc. 1673 et lieutenant général des armées navales le 1^{er} nov. 1689. Chevalier de Saint-Louis à la création de l'ordre (10 mai 1693), il fut nommé commandeur en 1696. A la bataille

de Southwold (7 juin 1672), il reçut une blessure qui le laissa estropié. Il se distingua l'année suivante à Walcheren. Puis il commanda l'arrière-garde dans les batailles livrées par Duquesne et Vivonne aux flottes combinées d'Espagne et de Hollande, à Stromboli, Agosta, Palerme, en 1676. Au siège de Tabago, sous d'Estrées, il entra le premier dans le port (27 fév. 1677). Il se distingua dans le combat de la baie de Bantry (1689), contribua à la victoire navale de Bévèziers par Tourville (10 juil. 1690) ; à la Hogue (29 mai 1692), sa belle résistance permit à celui-ci d'opérer sa retraite. En 1693, il fut nommé gouverneur de la Martinique. Il y repoussa une descente de quatre mille Anglais soutenus par dix-sept vaisseaux de ligne. Jean Gabaret laissa deux fils, qui furent marins. — Louis, second fils de Mathurin, avec qui il avait embarqué, se distingua à côté de son aîné à Walcheren et fut tué, étant capitaine de vaisseau, à la prise de Tabago. Lui aussi eut deux fils, l'un capitaine de vaisseau, l'autre chef d'escadre. C. DEL.

BIBL. : DE RICHEMOND, *les Marins rochelais*, 1870. — *Bullet. de la Soc. des arch. de la Saintonge et de l'Aunis*, ann. 1879, 1883, 1885. — *Archives de la marine*.

GABARIT. I. TECHNOLOGIE. — Assemblage de planches minces ou de tôles, dont les contours dessinent exactement la ligne enveloppante d'une pièce ou la pièce elle-même. Presque tous les corps de métier se servent de gabarits ; celui du chaudronnier est une simple vergette de fer que l'on contourne suivant la forme à donner à un tuyau ; ceux des forgerons et des ajusteurs servent à confectionner des objets strictement de mêmes dimensions, afin qu'ils puissent servir indifféremment l'un pour l'autre. Pour la pose de la voie des chemins de fer ou des tramways, on fait usage de règles avec des échancrures qui s'adaptent aux champignons des rails, de manière à vérifier exactement leur écartement, quand on place la règle transversalement sur la voie. Le gabarit de chargement dans les chemins de fer est le contour que ne doivent pas dépasser les wagons lorsqu'ils sont chargés de marchandises, ou les voitures d'une forme exceptionnelle, pour qu'ils puissent franchir les ouvrages d'art de la voie sans les effleurer. A cet effet, les gares sont ordinairement munies d'un appareil formé d'une tringle de fer ayant la forme du gabarit-limite et on fait passer les wagons au gabarit avant de les expédier. Malheureusement, les gabarits de toutes les administrations de chemins de fer ne sont pas semblables entre eux, parce que les ouvrages d'art des diverses lignes ont été construits à des époques successives. L. K.

II. CONSTRUCTION. — Modèle, le plus souvent de bois et parfois armé de métal, établi de la grandeur réelle d'une voûte à construire ou d'une moulure à profiler, et servant aussi bien à l'exécution de cette voûte ou de cette moulure qu'à vérifier la justesse de cette exécution. Dans le travail des égouts, on appelle par extension *gabarit* l'ensemble des pièces de charpente disposées pour former la section, généralement de forme cintrée, d'un égout à construire.

III. ARTILLERIE. — Instrument servant à la vérification des bouches à feu. C'est une plaque en carton ou en métal, découpée suivant le profil de l'objet dont on veut vérifier la forme et les dimensions. On désigne également sous le nom de gabarit un accessoire employé dans la confection de certains fascinages, notamment des gabions et des claies. Pour le gabion, le gabarit est formé de deux cerceaux en bois concentriques, assujettis ensemble par des taquets. La circonférence du plus grand cerceau est marquée par sept coches également espacées, pour la place des piquets, qui s'introduisent entre les deux cerceaux. Le diamètre intérieur est de 0^m50 ; l'épaisseur du gabarit est de 0^m06. On se sert aussi, pour le même objet, d'un plateau en bois entaillé et percé au centre d'une ouverture pour qu'on puisse le manier ; la place des piquets est marquée sur la circonférence par des échancrures. Pour la claie, le gabarit est formé de deux tringles droites horizontales séparées par des taquets. Les coches sont espacées de 0^m20 à 0^m25 environ, de manière que les piquets extrêmes soient à 0^m06 des extrémités.

GABARNAC. Com. du dép. de la Gironde, arr. de Bordeaux, cant. de Cadillac ; 368 hab.

GABARRE (Mar.). On nommait ainsi autrefois de grands bateaux à un seul mât qui servaient à embarquer ou à débarquer dans les ports les marchandises ou approvisionnementnements d'un navire à l'autre. Par extension, ce nom fut donné plus tard dans la marine militaire aux bâtiments qui servaient à transporter le matériel d'un port à l'autre, ou qui ravitaillaient les colonies en vivres, troupes, etc. Ces navires, qui avaient une construction spéciale, ne portaient pas d'artillerie, étaient très larges, solides d'échantillon, et mâtes en trois mâts carrés. A défaut de ces bâtiments spéciaux, on prenait parfois des frégates ou corvettes qu'on armait en flûte, c.-à-d. qu'on leur enlevait leurs canons, leurs soutes à poudre, à projectiles et qu'on modifiait leurs aménagements intérieurs de façon à donner à leurs cales la plus grande dimension possible. Le nom de gabarre a disparu de la liste officielle des bâtiments de la flotte, quoique l'emploi subsiste toujours. Il est remplacé par le mot *transport* (V. ce mot).

GABARRET. Ch.-l. de cant. du dép. de Landes, arr. de Mont-de-Marsan ; 1,205 hab. Eau-de-vie renommée. Ancien chef-lieu de la vicomté de Gabardan (*Gabarrens tractus*). Ancienne église du XI^e siècle précédée d'un beau porche surmonté d'un clocher moderne.

GABAS. Rivière des Pyrénées (V. PYRÉNÉES [Hautes et Basses-]).

GABASTON. Com. du dép. des Basses-Pyrénées, arr. de Pau, cant. de Morlaas ; 607 hab. Ancienne capitale de la seigneurie de Gabaston, l'une des douze premières baronnies du Béarn.

GABAT. Com. du dép. des Basses-Pyrénées, arr. de Mauléon, cant. de Saint-Palais ; 312 hab.

GABBA (Carlo-Francesco), jurisconsulte et publiciste italien contemporain, né à Lodi le 14 avr. 1835. Fils de *Melchiade Gabba* (mort en 1878), qui s'était fait connaître par de nombreux écrits sur l'émancipation de la femme, il étudia le droit à Pavie, et fut nommé en 1862 professeur à l'université de Pise. Depuis 1876, il professe en même temps les sciences sociales à la « Scuola libera di scienze sociali » de Florence, fondée par le marquis Alfieri. Esprit libéral et élevé, il compte au nombre des publicistes les plus influents de son temps. Parmi ses nombreux ouvrages, nous signalerons les suivants : *De' Fondamenti e dei caratteri della pena* (Milan, 1858) ; *Philosophie du droit de succession* (Bruxelles, 1858) ; *Della Condizione giuridica delle donne* (Milan, 1861 ; Turin, 1880-1881, 2 vol.) ; *Studi di legislazione civile comparata* (Milan, 1862) ; *I Due Matrimoni, civile e religioso* (Pise, 1866) ; *Teoria della retroattività delle leggi* (Pise, 1868-1874, ou Turin, 1883-1887, 4 vol.) ; *Intorno ad alcuni più generali problemi della scienza sociale* (Turin, 1876 ; Florence, 1881, Bologne, 1887, 3 vol.).

GABBIANI (Antonio-Domenico), peintre italien, né à Florence en 1652, mort à Florence en 1726. Venu très jeune à Venise, il y reçut successivement les leçons de Sustermans, de Giro Ferri et de Dandini. Il était déjà célèbre lorsqu'il revint à Florence et y fonda une académie qui obtint de suite une grande vogue. Parmi les nombreux élèves qu'il forma, l'un d'eux, l'Anglais Hugsford, écrivit la biographie de son maître. Cet artiste, trop vanté par ses contemporains, a laissé des œuvres très nombreuses ; elles témoignent d'une brillante facilité d'exécution, mais les qualités sérieuses y font défaut. Telles sont les grandes fresques du palais Corsini et de l'église San Frediano, la *Danse d'amours* du palais Pitti, le *Jésus chez Simon* du musée de Dresde, le *Jésus secourant saint Pierre d'Alcantara* et les *Stigmates de saint François*, de la Pinacothèque de Munich, Ad. T.

GABBRO (Géol.). Ce terme, appliqué tout d'abord en Italie à des roches serpentines métamorphiques (*Gabbro rosso*) qui prennent un grand développement dans les Apennins, est maintenant réservé à toutes les roches éruptives grenues

à pyroxène qui se présentent essentiellement composées de feldspath triclinique et de diallage.

Ainsi définis les gabbros sont des roches lourdes, très denses, franchement cristallines, les unes à ce point que leurs éléments essentiels se laissent facilement discerner à l'œil nu, les autres à grain si fin qu'elles apparaissent compactes et d'une grande ténacité. Toutes sont marquées



Gabbro à olivine de Pallet (Loire-Inférieure). 1, labrador; 2, diallage entouré d'amphibole brune; 3, 4, olivine entourée d'une double couronne de tremolite et d'amphibole verte; 5, fer titané entouré de biotite; 6, biotite (d'après M. Lacroix).

de colorations sombres, noires ou d'un gris très foncé, en même temps très basiques; la proportion de silice ne s'y élève guère au-dessus de 52 %, celle des alcalis ne dépasse pas 2 %, tandis que celle de la chaux s'élève à 15 %. La raison, c'est que dans ces roches, normalement dépourvues de quartz, les feldspaths engagés, labrador ou anorthite, sont à base de chaux. Exceptionnellement, comme dans le Hartz, elles peuvent contenir du mica noir; le plus souvent l'olivine, jointe à des pyroxènes rhombiques (hypersthène), entre pour une large part dans leur composition. Il en résulte qu'à côté du type franc uniquement pyroxénique, il y a lieu de distinguer des gabbros à olivine dont la distribution géographique est très étendue. Comme caractères communs à ces deux variétés figure ce fait que les plagioclases y sont le plus souvent fortement altérés et transformés en cette substance complexe qu'on nomme *saussurite*, c.-à-d. en un mélange de silicates cristallisés d'alumine de chaux et de fer hydraté (épidote et zoisite), associés à du mica blanc ainsi qu'à de petits cristaux d'albite engendrés par la mise en liberté de la soude. Dans le même temps le diallage apparaît à son tour transformé en cette variété d'amphibole vert d'herbe, qu'on désigne sous le nom de smaragdite, transformation qui s'accompagne toujours d'une formation d'épidote, tandis que le fer titané, fréquent dans ces roches, donne naissance à du sphène. En somme, quand l'altération dans ces gabbros à *saussurite* est poussée à ce degré, et que dans ceux à olivine ce silicate magnésien et les pyroxènes rhombiques sont serpentinisés, il reste peu de chose de l'état initial.

Dans les gabbros francs, dont le meilleur type est réalisé par l'*euphotide* (V. ce mot), des cristaux anciens d'apatite, de magnésite, de fer titané et de zircon, puis de diallage fréquemment associé à de l'hypersthène ou de l'enstatite, apparaissent moulés par les grandes plaques maclées de plagioclase, le plus souvent représenté par du labrador, le tout associé suivant le mode de structure qu'on désigne sous le nom de grenu, et dont la fig. ci-dessus donne une bonne représentation. C'est dans de pareils gabbros qu'apparaît parfois bien développé, comme dans ceux de Harzburg, le mica noir; dans ce cas l'augite tend à se substituer au diallage, et ce gabbro passe aux diabases, c.-à-d. à un type de roche à pyroxène où cet augite devient le silicate ferrugineux essentiel. Ch. VÉLAIN.

GABEL ou GABELL (Christoffer), homme politique danois, né à Glückstadt le 6 janv. 1617, mort le 13 oct. 1673.

Secrétaire privé de Frédéric III, il fut chargé de missions en Suède et en Hollande (1658), fut un des fauteurs du coup d'Etat de 1660, après le succès duquel il devint ministre des finances qu'il restaura, puis membre du conseil privé et gouverneur de Copenhague (1664). Quoiqu'il n'eût rien d'un courtisan, il conserva, malgré l'hostilité de la reine et de la noblesse, la faveur du roi, qui, en mourant (1670), le recommanda vainement à son successeur Christian V. — Son fils *Frederik*, mort à Copenhague le 21 juin 1708, fut vice-gouverneur de la Norvège à partir de 1699. Ses Mémoires sur le coup d'Etat de 1660, publiés par Suhm dans ses *Nye Samlinger* (t. I et III) sont importants, malgré sa partialité filiale. — Le fils de ce dernier, *Christian-Carl*, né le 10 nov. 1679, mort le 3 août 1748, était chef d'une escadre de huit navires lorsque, au combat de Kolberger Heide, près de l'île de Femern (24 avr. 1715), il captura la flotte suédoise de Wachtmeister (4 vaisseaux et 2 frégates, avec 300 canons et 1,800 hommes). Cette victoire signalée lui valut le grade de vice-amiral, le titre de chambellan, et plus tard le portefeuille de la guerre (1717-1725), enfin les fonctions de grand bailli de Ribe. B-s.

GABELNTZ (Hans-Conon von der), linguiste allemand, né à Altenbourg le 13 oct. 1807, mort à Lemnitz, près Triptitz (Saxe-Weimar) le 3 sept. 1874. Il fut un des principaux hommes d'Etat du grand-duché de Saxe-Altenbourg, notamment en 1848. Admirablement doué, il étudia et connut quatre-vingts langues; sur beaucoup, il publia des travaux remarquables. Nous citerons par ordre chronologique: *Éléments de grammaire mandchoue* (Altenbourg, 1833); des mémoires sur le mongol dans sa revue *Zeitschrift für die Kunde des Morgenlandes*; une édition avec grammaire, lexique et traduction latine de la Bible gothique d'Ulfilas (avec Løbe, Leipzig, 1843-46, 2 vol.); des mémoires dans sa revue sur les langues finnoises, sur la grammaire norvégienne, les dialectes tchéromisses, la grammaire sirjène ou ziriane; des grammaires des langues des Chérokees, des Dakotas, des Dayaks, des Kiriris (Leipzig, 1852); *Grammatik mit Wörterbuch der Kassiasprache* (Leipzig, 1857); *Die Melanesischen Sprachen nach ihrem grammatischen Bau* (1860-1873); *Ueber das Passivum* (Leipzig, 1860); des éditions de textes mandchous; un dictionnaire mandchou-allemand (1864); etc.

GABELNTZ (Hans-Georg-Conon von der), linguiste allemand, né à Poschwitz, près d'Altenbourg, le 16 mars 1840. Fils du précédent, il entra dans l'administration saxonne et fut nommé professeur des langues de l'Asie orientale à l'université de Leipzig (1878). Dès son enfance, il savait le néerlandais, l'italien, le néo-zélandais, le chinois. A dix-sept ans, il attaqua les langues indo-chinoises. Dans les revues spéciales, il a publié des mémoires sur les grammaires dayack, mandchoue, sur les littératures mandchoue, japonaise; puis une édition commentée du *Thai-Kithou*, métaphysique chinoise (Dresde, 1876); *Chinesische Grammatik* (Leipzig, 1881), très appréciée, suivie d'un manuel, *Anfangsgründe der chinesischen Grammatik* (Leipzig, 1883); *Beiträge zur Kenntniss der melanesischen, mikronesischen und papuanesischen Sprachen* (avec A.-B. Meyer, Leipzig, 1882), etc.

GABELLUS (Géogr. anc.) (V. SECCHIA).

GABELSBERGER (Franz-Xaver), sténographe allemand, né à Munich le 9 févr. 1789, mort à Munich le 4 janv. 1849. Employé de l'administration bavaroise, il inventa, pour enregistrer les débats du parlement bavarois créé par la constitution de 1818, un système de sténographie qui fut appliqué l'année suivante et qu'on le chargea d'enseigner officiellement dix ans après (1829). Il l'exposa dans: *Anleitung zur deutschen Redezeichenkunst* (Munich, 1834; 2^e éd., 1830); *Stenographische Lesebibliothek* (Munich, 1838), et dans un manuel pour l'usage parlementaire, *Neue Vervollkommnung in der deutschen Redezeichenkunst* (Munich, 1843; 2^e éd., 1849). Sur ce système, généralement adopté en Allemagne, V. STÉNOGRAPHIE.

BIBL. : GERBER, *Gabelsbergers Leben und Streben*; Münch, 1808. — V. aussi STENOGRAPHIE.

GABEREL (Jean-Pierre), théologien et historien genevois, né à Jussy (Genève) le 31 mars 1810, mort le 5 févr. 1889. Ses études théologiques achevées, il fut pasteur à Gènes et à Turin. De retour au pays, il devint chapelain des prisons. Il a publié : *Histoire de l'Eglise de Genève* (Genève, 1858-62, 3 vol.); *Jacques Saurin* (1864); *Au Nord et au Midi* (1865); *Alma Mater. Rome et la civilisation chrétienne* (1877); *Calvin et Rousseau* (1878); *Hommes d'hier* (1878); *les Guerres de Genève aux XVI^e et XVII^e siècles* (1880), etc.

GABÈS. Ville de la Tunisie méridionale, à 300 kil. environ au S. de Tunis, au fond du golfe de Gabès, par 33° 52' 58" de lat. N. et 7° 44' 6" de long. E. Il n'y a point de port à proprement parler; à cause du peu de profondeur de l'eau, les vaisseaux sont obligés de se tenir à plus de 2 kil. au large, et il n'y a que les barques qui puissent trouver un abri dans le lit de l'oued Gabès, torrent après les pluies. Le mouillage de Gabès, quoique des plus médiocres, est assez fréquent; on exporte par là beaucoup de dattes et d'alfa et on y reçoit des produits européens à destination du Djerid, des fournitures pour nos garnisons de la Tunisie méridionale. Gabès est moins une ville qu'une agglomération de villages entourés de palmiers : *Menzel, Cheneni, Menara* et *Teboulba*. Les deux premiers sont de beaucoup les plus importants et ont de 3 à 4,000 hab.; l'ensemble de la population dépasse 10,000 hab. Ce point a été occupé dès l'antiquité la plus haute sous le nom de Tacape. Les écrivains du moyen âge la dérivent comme une ville riche, entourée d'une forte muraille, au milieu de magnifiques plantations de bananiers, mûriers, cannes à sucre, dattiers. Aujourd'hui c'est encore une des plus belles et des plus verdoyantes oasis de Tunisie. Les vestiges de l'antiquité sont d'assez peu d'importance. — On dénomme *isthme de Gabès* la langue de terre, large de 17 à 25 kil., qui s'étend entre le golfe de Gabès et le chott Djerid ou chott Faraoun; c'est un terrain sablonneux, d'une alt. de 40 à 54 m. au-dessus du niveau de la mer et que certains géologues croient s'être soulevé depuis l'époque historique et avoir supprimé la communication entre les chotts et la Méditerranée, tandis que d'autres, avec plus de raison, semble-t-il, nient que cette communication ait jamais eu lieu et pensent que l'isthme a toujours existé. C'est cette bande de terrain que devait traverser le canal reliant la Méditerranée aux chotts, dans le projet de mer intérieure du commandant Roudaye. E. CAT.

BIBL. : FUSCHIS, *Note sur l'isthme de Gabès*, dans le *Bull. de la Soc. de géogr. de Paris*, sept. 1877.

GABET (Gabriel), publiciste français, né à Dijon en 1763, mort en 1853. Avocat à Dijon, président de district de cette ville et commissaire du Directoire exécutif. Il appartint à l'école de Fourier. Citons parmi ses travaux : *Recueil des procès-verbaux de l'Assemblée nationale mixte par ordre de matières* (1792, 3 vol. in-4); *Avis aux femmes enceintes et Education physique des enfants* (Paris, 1802, in-12); *Projet d'un pacte social pour la France* (1815, in-8); *De la Revision de la Charte* (Dijon, 1819, in-8); *Motif de mes votes en 1822* (1822, in-8); *Traité élémentaire de la science de l'homme* (Paris, 1842, 3 vol. in-8).

GABET (Charles), auteur dramatique français, né à Paris en 1827. Parmi ses nombreuses productions, citons : *Un Pacha dérangé* (Paris, 1853, in-18), vaudeville en un acte en collab. avec A. de Jallais; *Allez-vous-en, gens de la noce* (1854, in-8), pochade en un acte, avec le même; *les Compagnons de Jésus* (1857, in-4), drame en cinq actes tiré du roman d'Alex. Dumas; *Cœur qui soupire* (1858, in-12), opérette en un acte, musique de Fossey; *la Bouillante à l'encre* (1858, in-4), féerie en trois actes; *la Femme de Valentino* (1873, in-12), vaudeville en un acte; *le Mérite des femmes* (1873, in-12), comédie-vaudeville en un acte; *Ruy-Black ou les Noircurs de l'amour*

(1873, in-12), parodie en un acte; *le Trésor des dames* (1873, in-12); *Une Nourrice sur lieu* (1874, in-12), vaudeville en un acte; *les Billets doux* (1877, in-12), comédie en un acte; *l'Avocat des maris* (1882, in-12), comédie en un acte, etc. Il a collaboré à plusieurs pièces de *Clairville* (V. ce nom), notamment aux fameuses *Cloches de Corneville*.

GABIAN (*Gabianum*). Com. du dép. de l'Hérault, arr. de Béziers, cant. de Roujan; 1,028 hab. Eglise romane remaniée au xv^e siècle; ruines de l'ancienne église Sainte-Croix; château de Roujan; débris d'un aqueduc romain. Source de pétrole et source ferrugineuse froide.

GABIER (Mar.). On appelle ainsi les matelots qui, à bord des navires, sont chargés spécialement de la tenue de la mâture, du gréement, de la manœuvre des voiles, des ancres. Ils doivent en plus savoir faire tous les nœuds, épissures, tresses, garnitures en usage dans la marine, en un mot tout ce qui concerne les travaux de matelotage. Ce sont eux qui tiennent la barre des bâtiments à la mer; ils doivent donc avoir des notions précises sur le compas, ou rose des vents, et sur la façon de gouverner aux diverses allures. Ils doivent connaître la manœuvre des embarcations, appareillage, mouillage, virements de bord. Ce sont en général des marins d'élite provenant pour la plus grande partie de l'inscription maritime, familiarisés depuis l'enfance avec la vie et les choses de la mer. Du temps de la marine à voiles, leur importance était capitale, puisque la mâture, la voile étaient les seuls moteurs. Quoique moins prépondérant, leur rôle est encore immense, malgré la suppression de la mâture à bord des cuirassés : ils représentent à bord l'élément marin par excellence et, malgré toutes les machines, cet élément sera toujours un des facteurs de la force d'une marine.

Ces hommes sont titulaires d'un brevet qu'ils obtiennent après des examens passés devant une commission nommée par le commandant de chaque escadre ou division navale. Ce brevet leur confère le droit exclusif de servir à bord comme gabiers et leur donne en outre des avantages pécuniaires, des suppléments de solde s'élevant à 0 fr. 50 par jour pour un chef d'hune, 0 fr. 40 pour un gabier de première classe, et 0 fr. 30 pour un gabier de seconde. En outre, une frégate à voiles, qui fait partie de la division volante de l'Atlantique, sert de frégate-école pour les apprentis marins qui veulent embrasser cette spécialité. Ils séjournent à bord pendant la durée de la croisière qui dure de huit à dix mois. Ils sont soumis pendant tout ce temps à un entraînement spécial, et au retour en France passent des examens, qui, s'ils sont satisfaisants, leur confèrent le brevet de première ou deuxième classe. A bord des bâtiments où ils embarqueront après, ils portent le nom de gabiers de combat. Comme leur nombre n'est pas généralement suffisant pour les besoins du service, on leur adjoint des gabiers supplémentaires, choisis parmi les hommes qui, plus tard, se feront breveter à leur tour.

GABIES. Ancienne ville de l'Italie (Latium). Elle était située au N.-E. de Rome, sur la route de Préneste, non loin du lac Gabinus, dans le pays des Volques. Suivant Plutarque, Romulus et Remus furent envoyés à Gabies pour y être instruits dans la science des Grecs (Plut., *Romulus*; Denys d'Hal., I, 19). S'étant déclarée contre Rome, cette ville fut assiégée par Tarquin le Superbe; une perfidie de son fils Sextus la lui livra; celui-ci s'introduisit dans la ville comme un transfuge, endormit la défiance des Gabiens, et ouvrit à son père une des portes de la ville. Tarquin se montra clément envers les vaincus. Sous Auguste, Gabies n'existait déjà plus qu'à l'état de ruines; on y trouve les débris d'un temple consacré à Junon. Le lac Gabinus (lac de *Castiglione*) est aujourd'hui à sec.

GABILLOU. Com. du dép. de la Dordogne, arr. de Périgueux, cant. de Thenon; 336 hab.

GABINIA (*Gens*). Famille plébéienne de l'ancienne Rome, à laquelle appartient : *A. Gabinus*, consul en 696 (58 av. J.-C.). Tribun de la plèbe en 67, il fit passer la loi qui

investissait Pompée d'un commandement militaire illimité pour faire la guerre aux pirates de Cilicie. Pendant son consulat, où il eut pour collègue L. Calpurnius Pison, il s'associa à la loi de proscription portée contre Cicéron. Proconsul de Syrie en 57, il fut rappelé de sa province, poursuivi pour lèse-majesté et concussion et condamné à l'exil. Rappelé d'exil par César en 49, il servit la cause du dictateur; il mourut au cours d'une campagne en Illyrie en 46.

BIBL. : STOCCHI, *Aulo Gabinius e i suoi processi*, 1892.

GABINIANUS (Sextus-Julius), rhéteur romain, du 1^{er} siècle; il florissait en Gaule vers 76, et jouissait d'une grande réputation. Saint Jérôme le met sur le même rang que Cicéron et Quintilien, et Tacite nous apprend que d'aucuns le mettaient au-dessus du grand orateur romain (*Dial.* 86).

BIBL. : W. TEUFFEL, § 314, 2.

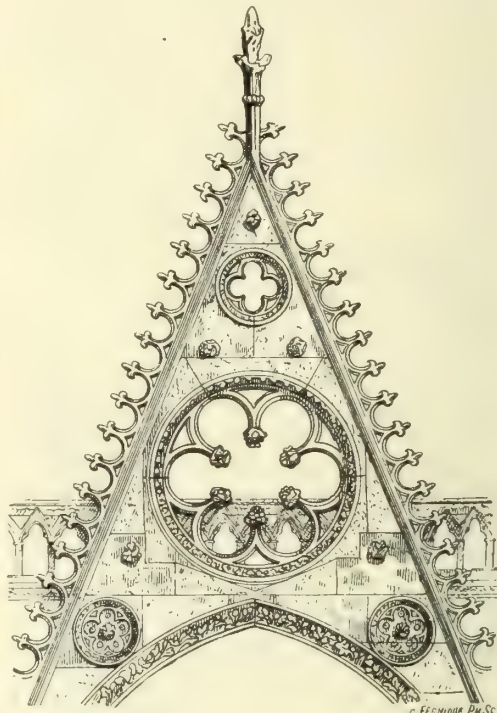
GABION (Art milit.). Panier cylindrique sans fond, fabriqué en clayonnage et destiné à être rempli de terre. Si le bois manque, on peut faire les gabions avec des bandes de fer feuillard. Leurs dimensions diffèrent pour le génie et pour l'artillerie : dans le génie, elles sont les suivantes : diamètre dans œuvre, 0^m45; hors œuvre, 0^m60; hauteur du clayonnage, 0^m80; nombre de piquets, 7. Si le bois est très flexible, ou si l'on emploie le fer feuillard, le nombre des piquets doit être augmenté : longueur des piquets, 1 m., dépassant ainsi le clayonnage de 15 cent. à leur extrémité appointée, et de 0^m05 à l'extrémité opposée; poids, 18 à 22 kilogr. Dans l'artillerie, le gabion est plus haut (1 m.) et plus étroit. Pour employer les gabions au revêtement des talus, on les range l'un à côté de l'autre, après avoir eu soin de les gauchir légèrement, de manière que les piquets deviennent obliques par rapport à la base du gabion, ce qui permet de donner au revêtement un certain fruit qui le rend propre à résister à la poussée des terres. On emplit les gabions de terre et on les surmonte d'une ou de plusieurs couches de fascines, suivant la hauteur du talus. Si on le peut, il est plus avantageux de relier les gabions par des harts à des piquets enfoncés dans le massif du remblai. Quand la hauteur du revêtement doit être de plus de 1^m80, on dispose deux étages de gabions. Dans ce cas, l'étage inférieur est formé de deux rangs jointifs de gabions et couronné de fascines, de manière à avoir une plate-forme sur laquelle s'édifie l'étage supérieur.

GABION (Jeanne-Elisabeth) (V. CHAUDET [M^{me}]).

GABIOT (Jean-Louis), auteur dramatique français, né à Salins en 1759, mort à Paris le 12 sept. 1811. Elève des oratoriens de Salins, il vint à Paris vers 1777 et exerça le métier de régisseur au théâtre de l'Ambigu-Comique. Il a produit un nombre considérable de pièces presque toutes représentées sur les scènes de second ordre. Nous citons : *Esope aux boulevards* (Paris, 1784, in-8); *le Goûter* (1785, in-8); *la Fin couronne l'œuvre* (1785, in-8); *la Vestale aux boulevards* (1786, in-8); *l'Orgueilleuse* (1787, in-12); *l'Aveu délicat* (1787, in-8); *les Deux Neveux* (1788, in-8); *le Baron de Trenck* (1788, in-8); *Estelle et Némorin* (1788, in-8); *Cora ou les Prêtresses du Soleil* (1788, in-8); *les Deux Babillardes* (1790); *le Mari fille* (1790); *les Deux Cousins rivaux* (1790); *Paris sauvé* (1791); *les Amants par vengeance* (1791); *le Forgeron* (1792); *Claudine ou la Jolie Savoyarde* (1792); *la Journée d'un rentier* (1797); *l'Enfant du bonheur* (1805); *le Savetier du Jura* (1805), etc. En dehors de ces comédies, drames et opéras-comiques dont plusieurs ont obtenu du succès, Gabiot a encore écrit : *le Duel* (Paris, 1777, in-8), poème; *Métromane ou Essais d'un jeune philosophe* (Amsterdam, 1779, in-8); *les Jardins* (1782, in-8), trad. du P. Rapin, etc.

GÂBLE (Archit.). Terme de charpenterie désignant la figure triangulaire formée par les deux arbalétriers d'un comble. Passé dans la maçonnerie, le mot gâble s'appliqua d'abord, dans les constructions romanes, au pignon sobrement décoré, élevé au-devant d'un comble dont il recevait les abouts des pannes, et servant à masquer ce comble;

puis, à partir du milieu du xiii^e siècle et pendant toute la fin de la période ogivale, on appela gâble tout motif ornemental de forme triangulaire et rappelant un pignon, mais souvent ajouré, dentelé et orné de sculptures, placé au-devant d'une construction sans faire corps avec elle et surmontant les arcatures ogivales des baies de portes et de fenêtres et aussi des niches et des galeries. La fantaisie parfois si décorative des maîtres constructeurs et imagiers du moyen âge ne manqua pas de se donner libre carrière pour les proportions, le couronnement, l'ajouement et aussi la décoration des gâbles, et si, au xiii^e siècle, le portrait méridional de Notre-Dame de Paris montre un gâble aigu terminé par un fleuron et sur les pentes duquel courent une



Gâble du portail méridional de Notre-Dame-de-Paris.

suite de redants reliés par des fleurs de lis tandis que l'intérieur du tympan est occupé par un grande rosace ajourée et par trois plus petites vers les angles du triangle (V. fig.), le gâble du portail central de la façade occidentale de Notre-Dame de Reims a son tympan occupé par une scène sculptée en ronde bosse représentant le couronnement de la Vierge, et les arêtes du gâble disparaissent sous une suite ininterrompue de dais surmontés de clochetons avec, un peu en arrière, un fleuron de grande élévation. A la cathédrale de Rouen, au contraire, une part plus grande est faite aux rosaces et aux lobes ajourés, tandis qu'au commencement du xvi^e siècle, lors des travaux de décoration du grand portail de la cathédrale de Troyes, le gâble de la porte centrale, beaucoup plus élevé et très aigu, renfermait, dans des niches et posés sur la tablette horizontale formant comme une base à son tympan, trois statues représentant, d'après les comptes de la fabrique, « Notre-Dame-de-Pitié, Jehan et la Madeleine », statues dues au ciseau de Nicolas Halvyns, l'auteur de nombreuses *hystoires* ou *ymaiges* sculptées en diverses parties de la cathédrale. Les gâbles surmontant les fenêtres et les dais des niches ou les arcatures des galeries étaient plus rarement ornés de sujets sculptés; mais ils étaient généralement découpés de trèfles ou de roses et de lobes ajourés avec des crochets courant le long des pentes et s'amortissant sur le fleuron du sommet. Quelquefois encore, mais dans les der-

niers temps de l'ère ogivale, le contour du gâble fut légèrement concave au dehors et même présenta une brisure ou un renflement assez accentué.
Ch. LUCAS.

BIBL. : VIOLETT-LE-DUC, *Dict. de l'Architecture*; Paris, 1868, in-8, fig. — LÉON PIGEOTTE, *Etude de la cathédrale de Troyes*; Paris, 1876, in-8, pl.

GABLENZ (Ludwig-Karl-Wilhelm, baron de), général autrichien, né à Léna le 19 juil. 1814, mort à Zurich le 28 janv. 1874. Il fit ses études à l'Académie militaire de Dresde et servit d'abord dans l'armée saxonne. En 1833, il passa au service de l'Autriche. En 1848, il prit part au combat de Custoza, se distingua en Hongrie, notamment au combat de Kasso (Kaschau), et obtint le grade de colonel. En 1850, il fut délégué aux conférences de Dresde. En 1853, il devint directeur du bureau de statistique de Vienne. En 1854, il commandait une brigade de l'armée d'occupation des provinces danubiennes. En 1859, il se signala à Magenta et à Solferino. En 1862, il fut nommé feld-maréchal-lieutenant. Il commanda ensuite les troupes autrichiennes envoyées contre le Danemark. Il pénétra dans le Holstein (1864) et repoussa les Danois jusque dans le Jutland. En 1865, il fut nommé lieutenant-gouverneur du Holstein. A la suite des conflits qui se produisirent par suite du *condominium* entre la Prusse et l'Autriche, il évacua le Holstein (janv. 1866). Rentré en Autriche, il fut chargé du commandement du 10^e corps. Le 27 juin, il repoussa les Prussiens devant Trutnov (Trautenau). Après la défaite de Sadowa, il fut chargé de négocier un armistice, mais ne put l'obtenir. Il prit encore part à la défense de la tête de pont de Florisdorf. En 1867, il fut nommé membre à vie de la Chambre des seigneurs et commandant en Croatie. En 1869, il devint commandant général de la Hongrie et organisa les honveds. Il prit sa retraite en nov. 1871. En 1874, ruiné par des spéculations financières, il se brûla la cervelle à Zurich. L. LEGER.

GABLER (Georg-Andreas), philosophe allemand, né à Altdorf le 30 juil. 1786, mort à Teplitz le 13 sept. 1853, fils du théologien Johann-Philipp. Il étudia au gymnase d'Altorf, puis à l'université d'Iéna en 1804. Il y est un auditeur assidu de Hegel, jusqu'à son départ en 1807. Il va ensuite à Weimar, où il dirige pendant trois ans l'éducation des fils de Schiller. En 1811, il est nommé maître (*Lehrer*) au gymnase d'Ansbach; en 1817, professeur à Baireuth; en 1821, recteur; en 1830, inspecteur. Après la mort de Hegel en 1831, considéré comme le plus fidèle de ses disciples, il est appelé à Berlin. Son cours a pour titre : *De Veræ Philosophiæ erga religionem christianam pietate* (Berlin, 1836). Il est dirigé en partie contre D. Strauss et a pour objet d'orienter la philosophie hégélienne dans un sens tout chrétien. Le professeur a tant de succès d'abord qu'aucune salle ne peut contenir ses élèves. Mais bientôt il se ferme au courant des idées nouvelles, et il n'a plus qu'un petit nombre d'auditeurs auxquels il explique Platon. — Ses principales publications sont : *De Regii Imperii majestate et sanctitate* (1824); *De Disserendatione* (1824), traité de logique hégélienne; *Lehrbuch der philos. Propädeutik* (1827), dont il n'a été publié qu'un premier volume. C'est un commentaire de la première partie de la phénoménologie. Dans la dernière partie de sa vie : *Die Hegels'che Philosophie. Beiträge zu ihrer richtigern Beurteilung und Würdigung* (1843). Il s'efforce de répondre aux objections que Trendelenburg avait dirigées contre la logique hégélienne (*Logischen Untersuchungen*) dans son livre : *Die Logische Frage in Hegels System*. GRAMAUSSEL.

GABLER (Guillaume), littérateur tchèque, né à Vartenberk (Bohême) en 1821. Il acheva ses études à l'université de Prague et se lia avec Havliczek. Il prit part au mouvement politique de 1848, et collabora à divers journaux. En 1863, il est devenu directeur de l'École supérieure des jeunes filles de Prague; il a été député à la Diète de Bohême et au Reichsrat de Vienne. Il a publié dans les revues tchèques de nombreuses études sur la Révolution fran-

çaise et fait jouer en 1866 une tragédie de *Jeanne d'Arc*.

GABLET (Archit.). Ce mot désigne de fait un *gâble* (V. ci-dessus), mais de petite dimension et appliqué, non plus comme couronnement d'un grand motif d'architecture, mais au-dessus d'un motif d'ornementation de petite dimension, tel qu'une petite arcade fermant une niche de statue, un couronnement de contrefort ou même une série d'arcades formant une galerie ajourée servant de balustrade.

GABLONZ. Ville de la Bohême, au N. du royaume, sur la rivière Neisse, chef-lieu de capitainerie de cercle; 9,030 hab. Fabriques importantes de tissus et de verroteries.

GABON. I. Fleuve ou mieux estuaire d'Afrique (océan Atlantique), un peu au nord de l'équateur (0° 30'), qui a donné son nom à une possession française. Le Gabon est un vaste estuaire de 70 kil. de long formé par la réunion de deux rivières qui descendent des monts de Cristal, le Como qui reçoit le Bokoué, et la Rhamboé, grossie du Yambi. Le Gabon est divisé en deux par l'île Coniquet et par l'île aux Perroquets; l'une des parties, le *bassin intérieur*, n'est accessible qu'aux petits bâtiments calant au plus 3^m50 à 4 m.; le *bassin extérieur* a des fonds de 9 à 10 m. L'estuaire a une largeur qui varie de 10 à 20 kil. Il débouche dans la mer entre la pointe Sainte-Claire ou cap Joinville au N., et la pointe Pougara au S. L'entrée de l'estuaire, large de 16 kil., est facile même pour les navires du plus fort tonnage. Les principales tribus qui habitent les rives du Gabon et de ses affluents sont les Gabonais ou M'pongoué, les Boulou, les Bakalais et les Pahouins.

II. Colonie française d'Afrique. Elle s'étend sur le littoral occidental de l'Afrique, de 1° N. à 1° 50' S. Ses limites sont la baie de Corisco au N. et le cap Sainte-Catherine au S. La colonie comprend, du N. au S., la rivière Mouni qui se jette dans la baie de Corisco et sur laquelle l'Espagne avait élevé quelques prétentions dans ses dernières années, l'estuaire de Mounda, celui du Gabon avec les affluents de ce fleuve et enfin le fleuve Ogoué, avec les régions qui dépendent de ces bassins. Le chef-lieu de la colonie est Libreville, sur la rive droite de l'estuaire du Gabon, fondée en 1849. Les Portugais sont les premiers Européens venus au Gabon, mais ce pays a été un foyer de traite jusqu'en 1839, époque à laquelle la *Malouine*, commandée par le lieutenant de vaisseau Bouët-Villaumez, est venue y mouiller. Divers traités, dont le plus important en 1844, furent passés avec les chefs de cette région. Le Gabon devint en 1845 un point central de relâche et d'approvisionnement. Le Gabon a fait partie plus tard de la colonie de l'Ouest-Africain. En 1886, une séparation administrative a été opérée entre le Gabon et le Congo. Le Gabon fut dès lors administré par un lieutenant-gouverneur ayant sous ses ordres un commandant de la marine; un conseil d'administration du Gabon a été institué la même année. Enfin un décret du 11 déc. 1888 a réuni définitivement le Gabon et le Congo français sous l'autorité supérieure d'un commissaire général. Les populations qui habitent le Gabon se rattachent à quatre groupes distincts, les Abongo ou Obongo, race de petite taille, aujourd'hui refoulée au S. de l'Ogoué; les M'pongoué ou Gabonais proprement dits, de la famille cafre, comprenant de nombreuses tribus; les Pahouins qu'on appelle aussi les Fans, immigrants cannibales qui envahissent le pays; enfin les Bakalais qui sont la race la plus commerçante de la région. Les principaux objets de commerce du Gabon sont l'ivoire, le caoutchouc, l'ébène, le bois rouge de teinture. G. REGELSPERGER.

BIBL. : FLEUVE. — PIGEARD, *Exploration du Gabon*, dans *Revue coloniale*, 1847, t. XI, pp. 263-295. — MEQUET, *Nouvelle Excursion dans le haut de la rivière du Gabon*, dans *Revue coloniale*, 1847, t. XIII, pp. 55-77. — P.-A. SERVAL, *le Gabon, description de la rivière Rhamboé et de ses affluents*, dans *Revue maritime et coloniale*, 1861, t. III, pp. 401-404. — ROULLET, *la Rivière Como*, dans *Annales des voyages*, 1866, t. IV, p. 273.

COLONIE FRANÇAISE. — LESTRILLE, *Note sur le comptoir du Gabon*, dans *Revue coloniale*, 2^e série, 1856, t. XVI, pp. 424-449. — *Les Colonies françaises*, notices publiées sous la direction de M. LOUIS HENRIQUE, 1889-90, t. VI,

p. 48. — Edélestan JARDIN, *Aperçu sur la flore du Gabon*; Paris, 1891, et dans *Bull. de la Soc. linéenne de Normandie*, 4^e sér., 1^{er} vol., 4^e fasc.

GABORIAU (Emile), littérateur français, né à Saujon (Charente-Inférieure) le 9 nov. 1835, mort à Paris le 28 sept. 1873. Tour à tour clerc dans une étude de notaire, employé, puis engagé volontaire dans un régiment de cavalerie, il débuta dans les lettres par deux volumes d'observations humoristiques prises sur le vif : *le 13^e hussards* (1861, in-12) et *les Gens de bureau, Ministère de l'Equilibre* (1862, in-12), suivis de nouvelles et romans moins remarquables : *les Mariages d'aventure* (1862, in-12) et *Ruses d'amour* 1862, in-12), qui, pas plus que *les Cotillons célèbres* (1860, 2 vol. in-12), *les Comédiennes adorées* (1861, in-12), et que *l'Ancien Figaro* (1861, in-12), recueil d'anecdotes et d'épigrammes découpées dans le premier journal de ce nom fondé sous la Restauration par Victor Bohain, ne faisaient présager les qualités dramatiques dont il allait bientôt faire preuve. Attaché comme chroniqueur au journal le *Pays*, il y publia en feuilleton un premier roman intitulé *l'Affaire Lerouge* (1866, in-12), où, empruntant au code d'instruction criminelle ses procédés mêmes d'investigation, il associait en quelque sorte le lecteur aux recherches, d'abord infructueuses, provoquées par un crime resté longtemps mystérieux. A *l'Affaire Lerouge*, reproduite aussitôt par le *Petit Journal* qui s'était assuré la collaboration de l'auteur, succédèrent le *Dossier n° 113* (1867, in-12); *le Crime d'Orival* (1867, in-12); *Monsieur Lecoq* (1869, 2 vol. in-12); *les Esclaves de Paris* (1867, 2 vol. in-12); *la Vie infernale* (1870, 2 vol. in-12); *la Clique dorée* (1874, in-12); *la Corde au cou* (1873, in-12); *l'Argent des autres* (1874, 2 vol. in-12). Emile Gaboriau avait tiré de *l'Affaire Lerouge*, avec la collaboration d'Hipp. Hostein, un drame en cinq actes (1872), et MM. Alph. Pagès et d'Albert avaient adapté pour la scène un épisode de *Monsieur Lecoq* intitulé, dans le roman comme au théâtre, *l'Honneur du nom* (1869). M. Tx.

GABOURD (Amédée), publiciste français, né à Grenoble en 1809, mort à Paris le 19 nov. 1867. Collaborateur au *Dauphinois*, rédacteur en chef de *l'Ami des Lois*, il entra dans l'administration du ministère de l'intérieur où il devint chef de bureau. On a de lui : *Histoire de France depuis les origines gauloises jusqu'à nos jours* (Paris, 1839-62, 20 vol. in-12); *Histoire de Louis XIV* (Tours, 1844, in-8); *Histoire de Napoléon* (1845, in-8); *Histoire de la Révolution et de l'Empire* (Paris, 1846-1851, 10 vol. in-8); *Histoire de Paris* (1863-65, 5 vol. in-8); *les Pèlerinages de Paris* (1862, in-8); *Histoire contemporaine* (1864-1874, 12 vol. in-8); *Histoire de saint Pierre* (1867, in-8); *Précis historique des événements contemporains* (1867, in-12).

GABRE. Com. du dép. de l'Ariège, arr. de Pamiers, cant. du Mas-d'Azil; 463 hab.

GABRIAC. Com. du dép. de l'Aveyron, arr. et cant. d'Espalion, sur une colline dominant le Dourdou; 1,091 hab. Source minérale. C'était au moyen âge le ch.-l. d'une des baronnies du Gévaudan. Sur une colline s'élève une chapelle du xvii^e siècle qui est le but de nombreux pèlerinages.

GABRIAC. Com. du dép. de la Lozère, arr. de Florac, cant. de Barre; 237 hab.

GABRIAC (Joseph-Jules-Paul-Marie-François de CADOINE, marquis de), diplomate français, né à Berne le 10 avr. 1830. Fils du marquis de Gabriac (1792-1865) qui fut ambassadeur en Suisse (1829), pair de France (1841) et sénateur (1853), il entra dans la carrière diplomatique. D'abord attaché à l'administration centrale au ministère des affaires étrangères, il remplit les fonctions de secrétaire adjoint des commissions de liquidation des créances françaises sur le Mexique. Il occupa ensuite divers postes et notamment fut chargé d'affaires à Saint-Petersbourg (20 sept. 1870-10 juin 1871). Il passa en même qualité à Berlin (1871) et devint ministre plénipotentiaire à La Haye (1872), à Athènes (1873), à Bruxelles (1876). Enfin il fut nommé

ambassadeur près le saint-siège le 28 mars 1878. Il fut mis en disponibilité le 23 janv. 1880 et promu commandeur de la Légion d'honneur le 5 févr. suivant. On a de lui : *l'Eglise et l'Etat* (Paris, 1886, in-12). M. de Gabriac avait été ministre de France au Mexique (1857-1860). C'est lui qui fut le principal instigateur de la chute du général Comonfort qui fut le prélude de cette ère de révolutions terminée par l'intervention de Napoléon III. Rappelé sur les plaintes réitérées de nos nationaux, il fut remplacé par M. Dubois de Saligny, qui continua, en l'accentuant, la même politique.

GABRIAS. Com. du dép. de la Lozère, arr. et cant. de Marvejols; 426 hab.

GABRIAS (V. BABRIUS et FABLE).

GABRIEL. Nom d'un ange de premier rang ou archange, qui intervient auprès du prophète Daniel dans le livre du même nom et sert également d'organe aux communications célestes auprès du prêtre Zacharie et de Marie, mère de Jésus, dans *l'Evangile selon saint Luc*.

GABRIEL (Les). Famille d'architectes français des xvii^e et xviii^e siècles. Cette famille est peut-être la plus nombreuse et est certainement la plus illustre de toutes les anciennes familles de constructeurs devenus architectes, qui brillèrent en France depuis la Renaissance jusqu'à la Révolution. Elle commença — au moins pour ce que nous en savons et d'après le tableau généalogique donné par Ad. Lance et rectifié par M. Lot (*Now. Archives de l'art français*, 1876, in-8, p. 351) — par Jacques I^{er} Gabriel qui fut, dans les premières années du xvii^e siècle, architecte de l'ancien hôtel de ville de Rouen (aujourd'hui démoli), et, un peu plus tard, architecte et entrepreneur à la fois des travaux de l'église Saint-Germain d'Argentan. — Un fils de Jacques I^{er}, Maurice Gabriel, entrepreneur des bâtiments du roi, aurait terminé, après 1631, mais comme architecte, le clocher de cette église. — En même temps que ce Maurice vivait un autre fils de Jacques I^{er}, Jacques II Gabriel, né vers 1630, mort en 1686, qui fut architecte du roi, « contrôleur général des bâtiments de Sa Majesté, arts et manufactures de France », qui fut en outre l'architecte et aussi l'entrepreneur, avec un de ses frères ou un cousin, du Pont-Royal de Paris, et qui fit construire ou construisit, avec François Mansart, le château de Choisy-le-Roi pour M^{lle} de Montpensier. — Jacques III Gabriel, fils du précédent, écuyer, seigneur de Bernay, Mézières et autres lieux, naquit à Paris le 6 avr. 1667 et mourut à Paris le 1^{er} avr. 1742. Dès 1688, quoique mineur, mais émancipé, il est vrai, sa mère acquit pour lui, moyennant la somme de 80,000 livres, de son cousin maternel, Jules-Hardouin Mansart, la charge de contrôleur général des bâtiments du roi, et il avait hérité de son père des fonctions d'architecte ordinaire des bâtiments de Mademoiselle. Jacques III fut admis à l'Académie d'architecture en 1699 et fut appelé successivement aux fonctions les plus importantes qu'un architecte pût alors remplir, y compris celle de premier ingénieur des ponts et chaussées du royaume. A Paris, il se distingua par l'hôtel de la Chambre des comptes dans la cour de la Sainte-Chapelle au Palais de justice, hôtel dont les derniers restes ont été détruits récemment, et par des travaux au Palais-Bourbon; mais il fit exécuter de grands travaux dans les résidences royales et construire plusieurs ponts sur la Seine, la Marne, l'Oise et enfin le pont de Blois sur la Loire; il donna aussi les plans et commença les travaux d'édifices terminés par son fils Jacques-Ange; enfin on lui doit les hôtels de ville de Lyon et de Rennes, la cour du Présidial et la tour de l'Horloge de cette ville, ainsi que les portails des cathédrales d'Orléans et de La Rochelle et des bâtiments à l'abbaye de Saint-Denis. — Jacques IV Ange Gabriel, fils du précédent, né à Paris dans les premières années du xviii^e siècle et mort en 1782, fut le plus illustre de toute la famille. Il hérita de presque toutes les charges de son père dont il acheva quelques-uns des grands travaux, fut admis en 1728 à l'Académie d'architecture, reconstruisit presque entièrement le château de Compiègne

et restaura les bâtiments de la cour du Louvre, y compris la colonnade due à Perrault, reconstruisit d'importantes parties du château de Versailles et fit élever la salle de spectacle, enfin fut l'auteur à Paris de la partie centrale et de la cour d'honneur de l'École militaire ainsi que des deux beaux bâtiments de la place de la Concorde à l'angle de la rue Royale, bâtiments destinés à l'origine à recevoir de grands personnages étrangers et dont Jacques-Ange Gabriel fut l'architecte à la suite du remarquable concours dont il était sorti le premier et qui avait été édifié pour la création et la décoration d'une place dédiée à Louis XV. C'est même à l'occasion de l'exécution de ses travaux de la place Louis XV que Jacques-Ange Gabriel reçut une pension des prévôt des marchands et échevins de la ville de Paris. — Un des fils de Jacques-Ange, nommé *Ange-Antoine* Gabriel, fut nommé, en 1761, contrôleur des travaux de Marly, admis à l'Académie d'architecture en 1763 et mourut en 1781.

Charles LUCAS.

GABRIEL (Paulus-Joseph), sculpteur hollandais, né à Amsterdam en 1785, mort à Amsterdam en 1833. Fils d'un sculpteur, il étudia successivement à Paris et à Rome, où il fut envoyé en 1809, avec une pension du roi Louis. Il s'y lia avec Canova et Cartellier, dont les conseils eurent la plus heureuse influence sur le développement de son talent. De retour dans son pays natal, il fut chargé de très importantes commandes, bustes et monuments funèbres ; le talent qu'il y déploya le fit nommer en 1820 directeur et professeur à l'Académie d'Amsterdam. Ad. T.

GABRIEL (Jules-Joseph-Gabriel DE LURIEU, plus connu sous son prénom de), auteur dramatique français, né à Paris le 11 févr. 1792, mort à Paris le 28 mars 1869. D'une fécondité prodigieuse, cet auteur a écrit et fait représenter une foule de pièces. Nous ne saurions les citer toutes. Mentionnons seulement : *Haydn ou le Menuet* (Paris, 1812, in-8), comédie-vaudeville en un acte ; *Encore une folie ! ou la Veille du mariage* (1815, in-8) ; *l'Innocente et le Mirtilon* (1818, in-8) ; *Paméla ou la Fille du portier* (1826, in-8) ; *le Baron allemand ou le Blocus de la salle à manger* (1826, in-8) ; *Bonaparte à l'école de Brienne ou le Petit Caporal* (1830, in-8) ; *Fich-Tong-Kang* (1835, in-8) ; *Une Cause célèbre* (1837, in-8) ; *la Belle Ecaillère* (1837, in-8) ; *Mademoiselle Montausier* (1841, in-8) ; *les Batignollaises* (1842, in-8) ; *la Ferme de Bondy* (1846, in-8) ; *l'Oiseau de paradis* (1856, in-4) ; *la Perle du Brésil* (1851, in-8), en collab. avec S. Saint-Etienne, musique de Félicien David ; *le Roman chez la portière* (1857, in-8), avec Henry Monnier, etc. Il a écrit en collaboration avec une infinité d'auteurs, principalement Brazier, Dartois, Théaulon, Capelle, Rougemont, Vial, Dupeuty, Desnoyers, Bayard, Sauvage, Masson, de Ville-neuve, etc.

GABRIEL (L'abbé Marie), né en 1797, mort à Pont-Avelin (Finistère) le 4 juil. 1866. Aumônier de l'hôpital de Lyon, il devint, en 1853, curé de Saint-Merry à Paris. Auteur d'une traduction des *Confessions* de saint Augustin, il a encore écrit : un curieux *Mémoire relatif aux affaires de l'hôpital de Lyon* (Lyon, 1835, in-8), des *Principes généraux d'une théodicée pratique* (1855, in-8) ; *De la Vie et de la Mort des nations* (1857, in-8) ; *le Christ et le Monde* (1862, in-8), etc.

GABRIEL (Simon-Alfred), homme politique français, né à Nancy le 14 sept. 1848. Comptable dans plusieurs établissements industriels, il se lança de bonne heure dans la politique, collabora à plusieurs journaux provinciaux, entre autres la *Sentinelle* et le *Petit Républicain de l'Est*, fonda à Nancy le *Patriote de l'Est* puis le *Réveil démocratique* et donna des articles au *Cri du Peuple* sous le pseudonyme de Jacques Dest. Il se présenta, sans succès, aux élections législatives de 1885 dans le dép. de Meurthe-et-Moselle. Il était inscrit sur la liste radicale socialiste. En 1889, il fut élu député au second tour de scrutin par la première circonscription de Nancy avec 7,519 voix contre 6,063 à M. Noblot, député sortant. Il s'était rallié

au boulangisme et son programme fut socialiste-révisionniste. A la Chambre, il fit partie du petit groupe des socialistes-boulangistes. Puis ayant adhéré au comité central socialiste révolutionnaire, il fonda en 1892, avec ses amis Granger et Ernest Roche, députés de Paris, un journal hebdomadaire, le *Réveil du Peuple*, qui est devenu l'organe de ce comité. Lors des débats orageux auxquels donna lieu l'affaire du Panama, M. Gabriel eut une altercation assez vive avec M. Emmanuel Arène : il s'ensuivit un duel au pistolet où deux balles furent échangées sans résultat par les deux adversaires.

GABRIEL BIEL (V. BIEL).

GABRIEL MOVILA, prince de Valachie. Fils de Siméon Movila, les boïars intriguèrent en sa faveur auprès de l'empereur d'Allemagne, dès l'année 1614. Il fut nommé enfin en 1618, et son règne de deux ans ne fut signalé que par l'exécution de Lupul et de Busdugan, les chefs de la révolte contre son prédécesseur, Alexandre Ilias, et les Grecs qui formaient sa cour. Les Turcs, gagnés par l'argent de Radu Mihnea, le destituèrent en 1620. N. JORGA.

GABRIEL SIONITE, orientaliste, né à Edden (Liban) en 1577, mort à Paris en 1648. A partir de 1614, il enseigna l'arabe au Collège de France. Sa collaboration à la Bible polyglotte de Paris (1629-1645) paraît avoir été pour lui une affaire de lucre plutôt que d'application scientifique. Outre quelques versions, on a de lui *Testamentum... inter Mohammedem et christ. fidei cultores* (Paris, 1630, in-4).

GABRIELE D'AGNOLO, architecte napolitain du xv^e siècle. La seule œuvre que l'on connaisse de lui est le palais Gravina, à Naples (aujourd'hui la Poste), élevé en 1496.

BIBL. : FRIZZONI, *Napoli ne suoi rapporti coll'arte del Rinascimento* ; Florence, 1872, in-8.

GABRIELI (Andrea), organiste et compositeur italien, né à Venise vers 1510, mort en 1586. On l'appelait quelquefois *Andrea de Canareggio* ou *Canareto*, à cause du quartier de Venise où il était né. Elève d'André Willaert, il entra en 1536 comme chanteur dans la chapelle Saint-Marc et y succéda en 1566 à Claude Merulo comme second organiste. En peu de temps, il devint à Venise un « compositeur d'Etat », dont la République était à juste titre fière. Il fut chargé d'écrire, en 1574, pour le passage de Henri III, deux cantates, l'une à 8 voix et l'autre à 12, en chœurs divisés, qui furent imprimées dans les *Gemme musicali* de Gardane, en 1587. André Gabrieli eut pour élèves directs Giovanni Gabrieli son neveu, H.-L. Hasler et *Sweelinck* (V. ces noms) ; il fut après Willaert le chef de l'école vénitienne : école brillante et magnifique, dont les tendances au luxe et au coloris différaient profondément de celles de l'école romaine, où se continuaient à la même époque les pures traditions de Palestrina. Les œuvres d'André Gabrieli sont : *Sacræ Cantiones, vulgo motecta appellatæ, 5 vocum* (Venise, 1565 ; 2^e éd., 1584) ; *Primus Liber missarum sex vocum* (Venise, 1572). Ce recueil contient quatre messes, dont la dernière, *Pater peccavi*, a été publiée en partition par Proske dans son recueil *Selectus novus missarum* (Ratisbonne, 1855) ; *Liber primus cantionum ecclesiasticarum* (Venise, 1576 ; 2^e éd., 1589) ; *Cantionum sacrarum* (Venise, 1578) ; *Psalmi Davidici, qui pœnitentialis nuncupantur* (Venise, 1583 ; 2^e éd., 1606) ; sept livres de madrigaux, à 3, 4, 5 et 6 voix, de 1572 à 1580 ; quelques-uns en plusieurs éditions ; *Concerti di Andrea et di Gio. Gabrieli, continenti musica di chiesa, madrigali et altro, per voci e stromenti musicali*, ouvrage posthume, publié en 1587 ; *Chori in musica sopra li chori della tragedia di Edippo tiranno recitati in Vicenza l'anno 1585* (Venise, 1588) ; *Sonate acinque per stromenti* (Venise, 1586). Les pièces d'orgue d'Andrea Gabrieli ont été imprimées avec celles de son neveu Giovanni, en trois recueils : *Intonazioni d'organo* (1593, lib. I), *Ricerarsi per l'organo* (1595, lib. II et III). De très nombreux madrigaux, sonnets, cantates et pièces instrumentales d'Andrea Gabrieli ont été imprimés dans divers recueils du xvi^e et du xvii^e siècle. Proske a

publié de lui onze motets en partition dans le t. II de sa *Musica divina*. Michel BRENET.

GABRIELI (Giovanni), compositeur italien, né à Venise en 1557, mort à Venise le 12 août 1612. Neveu et élève d'Andrea Gabrieli, il fut comme lui attaché à la chapelle Saint-Marc, dont il devint premier organiste en 1585. Comme lui aussi, il fut un des plus brillants représentants de la composition à chœurs divisés (*cori spezzati*), qui avait pris naissance à Venise et était devenue la spécialité de l'école vénitienne. Il transporta ce style jusque dans ses madrigaux. Plus moderne et moins sévère déjà dans ses procédés harmoniques que son oncle Andrea, Giovanni Gabrieli possédait une variété et une richesse d'invention et de coloris, qui le firent surnommer le Titien musical de Venise. Dans ses symphonies sacrées, il joignit aux voix un orchestre obligé, n'ayant plus seulement à doubler les voix des chanteurs, mais s'y associant comme une force indépendante. Ce fut dans l'histoire de la musique un événement capital. Ses œuvres purement instrumentales, pour l'orgue ou pour l'orchestre, ne sont pas moins intéressantes par la nouveauté de leurs formes que ses grandes compositions vocales. Les éditions originales de ses œuvres, comme celles d'Andrea Gabrieli, sont devenues excessivement rares. Ce sont : *Canti Concerti di Andrea et di Giov. Gabrieli* (1587); *Ecclesiastica Cantiones* (1589); *Symphonica sacrae*, lib. I et II (2^{es} édit. 1595, 1597, 1615); un *Magnificat* du premier ton, à 8 voix, extrait du livre I, a été publié en partition par Proske dans son recueil *Quinque Psalmi vespertini* (Ratisbonne, 1869); la bibliothèque royale de Bruxelles (fonds Fétis) possède une copie en partition du second livre entier; *Madrigali a sei voci o istromenti* (1585); *Il Primo Libro di madrigali et ricercari a 4 voci* (1587). On trouve 19 morceaux de Giovanni Gabrieli dans le recueil publié par Gruber : *Reliquiæ sacrorum concentuum Gio. Gabrielis et J.-L. Hasleri* (Nuremberg, 1615). Des compositions de Giov. Gabrieli sont répandues dans un grand nombre de recueils du XVI^e et du XVII^e siècle. M. de Winterfeldt en a publié 25, en entier ou par fragments, dans le t. III de son ouvrage sur ce maître. Michel BRENET.

BIBL. : WINTERFELD, *J. Gabrieli und sein Zeitalter*; Berlin, 1834, 2 vol. in-8 et 1 vol. de musique. — E. DAVID, *les Gabrieli*, suite d'articles dans la *Revue et Gazette musicale de Paris*, année 1872. — AMBROS, *Geschichte der Musik*, t. III, pp. 520-543. — EITNER, *Bibliographie der Musiksammlerwerke*; Berlin, 1877.

GABRIELLI. Famille italienne qui, outre de nombreux jurisconsultes, donna à l'Italie plusieurs cardinaux et plusieurs auteurs distingués. Elle était originaire de Gubbio, dans la marche d'Ancône. Plusieurs de ses membres devinrent podestats de Florence; mais leur administration y fut si mauvaise qu'après la sortie de charge de Jacopo Gabrielli, vers 1336, on édicta une loi qui défendait de donner une charge quelconque aux membres de cette famille et même à un habitant de Gubbio. Néanmoins ce même Gabrielli fut rappelé à Florence, et de ses descendants y commandèrent encore. Vers 1339, une autre partie de la famille s'empara du pouvoir dans Gubbio même, mais ne put le garder longtemps.

GABRIELLI (Catarina), cantatrice scénique italienne, née à Rome le 12 nov. 1730, morte à Rome en avr. 1796. Elle était fille d'un cuisinier du prince Gabrielli, qui prit soin de son éducation artistique et dont elle adopta le nom comme c'était assez la coutume à cette époque, car on ignore le nom véritable de sa famille. C'est après lui avoir entendu chanter par hasard un air de Galuppi, que le prince, charmé de la voix admirable de cette enfant de quatorze ans, se chargea de son instruction musicale et lui donna pour maîtres Garcia, puis Porpora. En 1747, la jeune fille débuta à Lucques dans la *Sofonisba* de Galuppi, avec un succès prodigieux qu'elle dut à l'étendue et la qualité de sa voix, et aussi à la facilité de sa vocalisation. Après s'être montrée sur diverses scènes d'Italie, elle alla débiter à Naples, en 1750, dans la *Didon* de Gommelli, et elle y produisit un enthousiasme indescriptible. Le grand Métas-

tase, qui dirigeait alors le théâtre impérial de Vienne, la fit venir en cette ville, où elle enchantait non seulement le public, mais l'empereur François 1^{er} qui n'allait au théâtre que les jours où elle jouait. La Gabrielli ne quitta Vienne qu'en 1765, comblée de richesses, qu'elle devait d'ailleurs autant à sa galanterie qu'à son incontestable talent. Elle se rendit à Palerme, puis à Parme, où son caractère fantasque et ses étranges caprices ne furent pas sans lui causer quelques désagréments, et de Parme elle partit pour la Russie, où depuis longtemps l'impératrice Catherine II désirait l'avoir. De retour en Italie, elle chantait en 1777 à Venise, puis, en 1780, à Milan. C'est après une saison brillante faite en cette ville, où, quoiqu'elle fût arrivée à l'âge de cinquante ans, elle remporta encore des triomphes retentissants, qu'elle se retira à Rome avec sa sœur Anna qui l'avait accompagnée partout en qualité de seconde chanteuse, *seconda donna*. Arthur POUJIN.

GABRIELLI (Le comte Nicolas), compositeur italien, né à Naples le 21 févr. 1814, mort à Paris le 13 juin 1891. Il fut élève de Zingarelli et de Conti, et reçut quelques leçons d'harmonie et d'instrumentation de Donizetti, et, de 1835 à 1847, écrivit plusieurs opéras dont voici la liste : *I Dotti per fanatismo*, *La Lettera perduta*, *La Parola di Matrimonio*, *L'Americano in Fiera*, *L'Affamato senza danaro*, *Il Padre della debuttante*, *La Marchesa e la Ballerina*, *Il Condannato di Saragossa*, *Sara, ovvero la Pazza della Scozia*, etc. Il a écrit aussi la musique de plus de soixante ballets, dont trois ont été représentés à l'Opéra de Paris : *Gemma* (1854), *les Elfes* (1856) et *l'Etoile de Messine* (1861). Son opéra-bouffe, *Don Gregorio*, joué à l'Opéra-Comique (1859), est resté au répertoire. Le Théâtre-Lyrique a donné de lui les *Mémoires de Fanchette* (1865).

GABRIELLO (Onofrio), dit ONOFRIO DA MESSINA, peintre italien de l'école napolitaine, né à Messine en 1616, mort en 1706. Il étudia dans sa ville natale sous Antonio Ricci dit Barbalunga, reçut ensuite à Rome les leçons du Poussin et de Pierre de Cortone, habita pendant neuf ans Venise avec le Maroli, son compatriote et condisciple. Il prit de ce peintre une couleur fâcheuse dont il ne put jamais se défaire. Son style, d'ailleurs, fut gracieux, et il a peint d'une manière précieuse les accessoires, étoffes et pierres. Il revint à Messine où il trouva la réputation et la fortune, mais d'où il dut s'expatrier, pour s'être mêlé aux troubles politiques qui, en 1674 et 1676, agitérent la Sicile. Il passa en Lombardie où il continua de peindre.

BIBL. : HACKERT, *Mémoire de Pittori Messinesi*.

GABRINO (Augustin), aventurier italien, né à Brescia au XVII^e siècle. Annonçant que le règne de l'Antéchrist était proche, et qu'il était venu pour le combattre, il se proclama prince du nombre septénaire, chef suprême de tous les nombres mystérieux, monarque de la Sainte Trinité. Quelque quatre-vingts individus se groupèrent autour de lui. Mais après une fraque dans une église, on l'emprisonna et ses partisans se dispersèrent.

GABRON (Guillaume), peintre flamand, né à Anvers en 1625, mort en 1679. Il a peint des tableaux de fleurs et de fruits où se mêlent, selon l'usage, des porcelaines et des pièces d'orfèvrerie. Il visita l'Italie et s'arrêta à Rome. Il y a de ses ouvrages à Brunswick et à Munich.

BIBL. : DESCAMPS, *Vie des peintres flamands et hollandais*.

GABROVATS. Monastère de Serbie, à 2 kil. de Nich. L'église renferme les portraits du tsar Lazare et de Miloch Obilitch.

GABROVO. Ville de Bulgarie, située sur la Iantra et sur la route qui, par le col de Schipka, conduit à Kazanlyk; 7,000 hab. Elle a joué un rôle considérable dans l'histoire de la renaissance du peuple bulgare. C'est à Gabrovo que fut fondée, en 1835, la première école secondaire bulgare.

GABUSSI (Carlo), ingénieur italien, né à Bologne le 9 oct. 1819. On lui doit de nombreux mémoires et articles sur les chemins de fer, sur les machines à vapeur, sur les constructions métalliques, sur l'aérostation, sur la création

à Rome d'un port de mer, etc., parus dans les *Annali* de Tortolini, dans les *Atti dell'Accad. dei Georgofili*, dans l'*Economista* et dans divers journaux scientifiques de Milan et de Florence. L. S.

GACÉ. Ch.-l. de cant. du dép. de l'Orne, arr. d'Argentan, sur la Touques; 1,744 hab. Stat. du chem. de fer de l'Ouest, ligne de Sainte-Gauberge au Mesnil-Mauger. Petite ville industrielle et commerciale; fabriques de toiles de lin, ganterie, tanneries, chandelles, cire, chaux, briqueterie, poteries, clouterie, scieries. Commerce de bois de construction, de beurre et de fromages. L'ancien château féodal appartenant d'abord à Raoul de Gacé, connétable de Normandie, et fut plus tard possédé par la famille de Matignon. Il en subsiste des ruines du XVI^e siècle, quatre tours rondes et une tourelle carrée, entourés de fossés.

GACE DE LA BIGNÉ (V. BIGNÉ [Gacé de La]).

GACES BRULÉS ou BRULEZ (V. BRULÉ).

GÂCHAGE (Industr.) (V. PLÂTRE).

GACHARD (Louis-Prosper), historien et archiviste belge, né à Paris le 12 mars 1800, mort à Bruxelles le 24 déc. 1885. Il entra en 1826 dans l'administration des archives royales de Belgique, à Bruxelles, et en fut le directeur général pendant cinquante-cinq ans. Il réorganisa complètement l'administration, et parvint à augmenter, dans des proportions considérables, le précieux dépôt dont il avait la garde. En même temps il contribuait à l'établissement de la commission royale d'histoire et entretenait des voyages d'exploration dans les principaux dépôts d'archives de l'Europe afin d'y recueillir des documents concernant l'histoire de la Belgique. Gachard est l'auteur d'un grand nombre de travaux importants, composés presque exclusivement d'après des documents inédits; ils se distinguent par l'abondance et la sûreté des informations, la clarté et la précision du style et un souci minutieux de l'impartialité. Il étudia plus spécialement le XVI^e siècle et renouela l'histoire des règnes de Charles-Quint et de Philippe II. Il était membre de l'Institut de France et de la plupart des académies de l'Europe. La liste complète des nombreux écrits de Gachard a été dressée avec beaucoup de soin par Ch. Piot et se trouve dans l'*Annuaire de l'Académie royale de Belgique* de 1888 (pp. 220 à 236). Elle comprend 246 numéros. Voici ses ouvrages les plus importants : *Correspondance de Guillaume le Taciturne, prince d'Orange* (Bruxelles, 1847-66, 6 vol. in-8); *Correspondance de Philippe II sur les affaires des Pays-Bas, publiée d'après les originaux conservés dans les archives royales de Simancas* (id., 1848-79, 5 vol. in-4); *Retraite et mort de Charles-Quint* (id., 1855, 3 vol. in-8); *Relations des ambassadeurs vénitiens sur Charles-Quint et Philippe II* (id., 1855); *Don Carlos et Philippe II* (id., 1863, 2 vol. in-8); 2^e éd., Paris, 1867, in-8); *Correspondance de Marguerite d'Autriche, duchesse de Parme, avec Philippe II* (Bruxelles, 1867-81, 3 vol. in-4); *Histoire politique et diplomatique de P.-P. Rubens* (id., 1877, in-8); *Histoire de la Belgique au commencement du XVIII^e siècle* (id., 1880, in-8); *Lettres de Philippe II à ses filles les infantes Isabelle et Catherine, écrites pendant son voyage en Portugal (1581-1583)* (Paris, 1884, in-8). E. J.

BIBL. : Ch. PIOT, *Notice sur la vie et les travaux de L.-P. Gachard*; Bruxelles, 1888, in-12.

GÂCHE. I. TECHNOLOGIE. — Pièce de fer fixée au chambranle d'une porte ou sur un bâti, et dans laquelle le pêne d'une serrure, d'un verrou, est engagé afin de tenir une porte fermée et, en général, pièce de fer qui a pour fonction de maintenir un objet contre un autre.

II. ART MILITAIRE (V. TAMBOUR).

GACHES (Raymond), prédicateur protestant, né à Castres en 1616, mort à Paris en déc. 1668. Il prêcha dans sa ville natale de 1643 à 1654, puis à Charenton. On trouve la liste de ses sermons, qui n'ont jamais été réunis en volumes, dans la *France protestante* (Paris, 1855, t. V,

pp. 192 et suiv.). Il y a plus de grâce et de poésie que de raisonnement; il subit l'influence du père Sénault.

GACHET (Emile), historien belge, né à Lille en 1809, mort à Ixelles en 1857. Sur la proposition de Gachard, il devint le chef du bureau paléographique belge, et se distingua dans ses fonctions par une rare compétence de critique, de paléographe et de diplomate. Gachet a publié dans les *Bulletins* de la commission d'histoire un grand nombre de dissertations dont la liste complète figure dans la *Bibliographie nationale* de de Koninck (t. II, 90-92). Ses principaux ouvrages sont : *Notices et extraits de manuscrits relatifs à l'histoire de la Belgique* (Bruxelles, 1853, in-8); *Glossaire roman des chroniques rimées de Godefroid de Bouillon, du Chevalier au cygne et de Gilles de Chin* (Bruxelles, 1859, in-4).

GACHET D'ARTIGNY (Antoine) (V. ARTIGNY).

GÂCHETIER (A.-C. DEBELLE DU) (V. DEBELLE).

GÂCHETTE (Armurerie) (V. DÉTENTE).

GÂCHIS (Archit.). Terme employé sur les chantiers de construction pour désigner le mortier de chaux ou de ciment et de sable ou le mortier de plâtre obtenu en délayant ou, suivant le terme consacré, en *gâchant* ces matières avec de l'eau en plus ou en moins grande quantité. Suivant que le mortier ainsi préparé est épais ou clair, on dit qu'il est *gâché serré* ou *lâche*, et ses usages ainsi que son mode d'emploi sont différents (V. MORTIER). Ch. L.

GACILLY (La). Ch.-l. de cant. du dép. du Morbihan, arr. de Vannes, sur l'Aff; 1,623 hab. Sur une hauteur dominant le bourg, vestiges de l'ancien château du Houx. Dolmen dit Tablette de Cournon et dolmen de la Rochepiquée.

GACKA. Fleuve de Croatie. Il arrose la ville d'Otočac et se jette dans l'Adriatique.

GÂCOGNE. Com. du dép. de la Nièvre, arr. de Clamecy, cant. de Corbigny, dans un vallon fertile, à 1 kil. de l'Anguison; 1,306 hab. Eglise paroissiale de Saint-Pierre-aux-Liens, de la fin du XV^e siècle. Maison seigneuriale de Gâcogne, dite la Grande-Cour, du XVI^e siècle. Château de Raffigny, du XVI^e siècle, reconstruit en partie par Dupin. Chapelle de Notre-Dame du Morvan, érigée par Dupin à la mémoire de sa femme. M. P.

GACON (François), littérateur français, né à Lyon en 1667, mort au prieuré de Baillon, près de Royaumont (Oise) le 15 nov. 1725. D'abord entré dans la congrégation de l'Oratoire, il en ressortit peu après pour se livrer en toute liberté à son instinct satirique, et fit à quelques-uns de ses contemporains, entre autres à J.-B. Rousseau, à Boileau, à Bossuet, à La Motte, à Pradon, une guerre d'épigrammes qui, de la part du premier, lui valurent de cruelles représailles. Lauréat de l'Académie française en 1717, pour le prix de poésie dont le sujet était *Louis XIV perdant ses enfants*, il obtint peu après un bénéfice qui lui permit de finir ses jours tranquillement et obscurément. Après avoir publié *le Poète sans fard* ou *Discours satiriques sur toutes sortes de sujets* (1696, 2 vol. in-12; 1708, in-12), Gacon adopta pour pseudonyme le titre même de ce livre et signa ainsi la plupart des ouvrages suivants : *l'Anti-Rousseau* (1712, in-12); *Homère vengé* (1715, in-12); *Emblèmes et devises chrétiennes* (1714, in-12); *Histoire satirique de la vie et des ouvrages de M. Rousseau en vers ainsi qu'en prose* (1716, in-12); *Journal satirique intercepté* ou *Apologie de Voltaire et de La Motte* (1719, in-12), publiés sous le pseudonyme de Bourguignon; *le Secrétaire du Parnasse au sujet de la tragédie d'Inès de Castro* [de La Motte] (1723, in-8) et *Suite* (1724, in-8, signés P. S. F. [le poète sans fard]), de même que les *Fables de Houdart de La Motte, traduits en vers* (s. d., in-12); une traduction d'Anacréon en vers (1712, in-12) accompagnée d'un commentaire soi-disant historique rempli de personnalités contre les ennemis de l'auteur. Gacon avait fourni également plus de deux cents inscriptions en vers pour la collection de portraits d'hommes célèbres gravés sous la direction de Desrochers, et rédigé quelques-uns des

brevets décernés par l'Association burlesque connue sous le nom de Régiment de la Calotte. M. Tx.

GACON (Marie-Armande-Jeanne), publiciste française, née à Paris en 1753, morte à Paris vers 1835. Fort intelligente, ayant un goût très vif pour la philosophie et une science qui a tenté peu de femmes, l'agronomie, elle créa avec Sonnini la *Bibliothèque agronomique* dont elle surveilla la publication, se lia avec Sylvain Maréchal qu'elle aida dans la rédaction et la publication de ses œuvres, et composa une foule d'ouvrages d'économie domestique, d'agriculture, sans compter des romans philosophiques et quelques travaux historiques. Elle avait épousé en premières noces un riche propriétaire de province, M. d'Humières, en secondes noces le juriconsulte Dufour de Saint-Pathus et avait été quelque temps lectrice à la cour de Louis XVI. Citons d'elle : *Le Préjugé vaincu* (Paris, 1787, 2 vol. in-12) ; *les Dangers de la coquetterie* (1787, 2 vol. in-12) ; *Georgiana* (1798, 2 vol. in-12) ; *la Femme grenadier* (1801, in-12) ; *le Voyage de plusieurs émigrés et leur retour en France* (1802, 2 vol. in-12) ; *Recueil pratique d'économie rurale et domestique* (1802-1806, in-12) ; *Manuel de la ménagère* (1805, 2 vol. in-12) ; *Nécessité de l'instruction pour les femmes* (1805, in-12) ; *la Cour de Catherine de Médicis, de Charles IX, de Henri III, de Henri IV* (1807, 2 vol. in-8) ; *Mémoires et anecdotes sur Mesdames de La Vallière, Montespan, Fontanges, Maintenon* (1807, 2 vol. in-8) ; *Correspondance de plusieurs personnages illustres de la cour de Louis XV* (1808, 3 vol. in-12) ; *Dictionnaire rural* (1808, 2 vol. in-8) ; *Pièces inédites sur les règnes de Louis XIV, Louis XV et Louis XVI* (1809, 2 vol. in-8) ; *les Voyages d'une coquette* (1812, 2 vol. in-12).

GACS. Village et château de Hongrie, dans le comitat de Nógrád. Le village a 1,250 hab., dont beaucoup sont employés dans une célèbre fabrique de draps.

GACY (Jean), polémiste catholique du xv^e siècle, adversaire de Calvin. On ne sait de lui rien autre qu'il fut aumônier de Sainte-Claire à Genève, orateur populaire et poète. On a de lui une complainte en mauvais vers, rééditée en 1882, *la Déploration de la cité de Genève* « sur le fait des hérétiques qui l'ont tyranniquement opprimée ».

GAD. L'un des fils du patriarche Jacob, qu'on représente comme issu de ses relations avec la servante de Lia. D'après le système des écrivains bibliques, Gad est l'auteur de la tribu du même nom, laquelle, après la prise de possession de la Palestine, se trouve établie sur la rive orientale du Jourdain, dans le territoire de Galaad, au N. de la tribu de Ruben. Les gens de Gad n'ont joué qu'un rôle effacé dans l'histoire israélite ; ils avaient pour voisins à l'E. la redoutable tribu des Ammonites, qui opposa de constants obstacles à leurs progrès. — Un prophète du même nom apparaît dans l'histoire de David ; il transmet au roi les avertissements célestes.

GAD, GADH ou GADD (Hemming), homme politique suédois, né à Ossmo, près de Kalmar, vers 1440, décapité sous les murs de Raseborg (Finlande) le 16 déc. 1520. Le président Sten Sture l'ancien, qu'il avait habilement représenté à la cour pontificale (1479-1497), le désigna, malgré le chapitre, comme évêque de Linköping (1501) ; mais le pape Alexandre VI, dont il avait pourtant été mathématicien et chambellan, refusa de le préconiser. Rentré en Suède (1500), Gad réconcilia Sten Sture avec son compétiteur Svante Sture et souleva les Suédois contre Jean, le roi de l'Union scandinave (1501). Il s'empara de Stockholm (1502), de Kalmar (1504), fit rompre (1510) le traité de 1509 avec le Danemark, prit le commandement d'une flotte qui, de concert avec les Lübeckois, ravagea le Bleking et Laaland. Il fut enfin remplacé sur le siège épiscopal de Linköping par H. Brask (1513) et reçut en indemnité la forteresse de Kastelholm. Emmené comme otage en Danemark avec Gustave Vasa (1518), il reentra en Suède avec Christian II (1520), lui fit ouvrir les portes de Stockholm et fut chargé de ramener la Finlande à

l'obéissance. Il s'acquittait de cette tâche avec succès lorsqu'il fut saisi et exécuté par ordre du fantasque monarque. Ses lettres et son virulent discours contre les Danois expliquent l'influence qu'il exerça sur le peuple suédois tant par sa parole que par ses écrits. BEAUVOIS.

BIBL. : F.-F. CARLSON, *De H. Gaddei in patriam meritis*, 1834.

GADABOUNI. Ville du Bornou (Soudan central), dans la prov. de Zinder, à 50 kil. E. de cette ville. Elle se compose de deux centres de population distincts, habités par des Haoussas. La plaine de Gadabouni offre le spectacle de la juxtaposition, dans le fond de la même vallée, de deux lacs réunis entre eux par un canal contenant l'un de l'eau douce, l'autre de l'eau saturée de natron.

GADAGNE (V. CHÂTEAUNEUF-DE-GADAGNE).

GADANCOURT. Com. du dép. de Seine-et-Oise, arr. de Pontoise, cant. de Marines ; 407 hab.

GADARA. Ville de la Décapole, capitale de la Pérée aux environs de l'ère chrétienne, située au S.-E. du lac de Gènesareth. Elle reçut au 1^{er} siècle avant notre ère un remarquable développement et se couvrit de monuments, dont les ruines se voient encore au village de Mkès. Il s'y trouvait des sources thermales très appréciées, qui subsistent de nos jours. Les Évangiles désignent, sous le nom vague de « pays des Gadariens », la région sise à l'E. du lac de Gènesareth ou mer de Tibériade ; Jésus y aurait accompli la guérison merveilleuse d'un démoniaque. D'autres lisent en cette place « Géréséniens » ou « Gergéséniens ».

GADARVARA. Ville de l'Inde, prov. de Nerbada, ch.-l. de district, sur le Chakar, tributaire de la Nerbada ; environ 6,000 hab. C'est une ville commerçante de premier ordre desservie par le chem. de fer de Bombay à Allahabad. Nombreuses fabriques de cotonnades très estimées.

GADAUD (Antoine), homme politique français, né à Saint-Mayme le 26 avr. 1841. Médecin à Périgueux, il s'engagea comme chirurgien pendant la guerre franco-allemande et assista aux batailles de Sedan et de Coulmiers. Maire de Périgueux, il fut élu député de la Dordogne le 4 oct. 1885. Membre de l'union des gauches, il combattit le boulangisme et aux élections générales de 1889 fut battu à Périgueux par M. Maréchal, bonapartiste. A la mort de M. Garrigat, il fut élu sénateur de la Dordogne (19 avr. 1891).

GADDI (Gaddo), peintre et mosaïste florentin, né en 1259, mort en 1332 (?). Les renseignements donnés par Vasari sur sa vie et ses œuvres sont assez confus. Il travailla sans doute à Florence et à Rome avec les mosaïstes de la fin du xiii^e siècle, Tañi, Cimabue, Torriti, Rusuti. Vasari lui attribue les bustes de *Prophètes* que l'on voit à l'intérieur du Baptistère de Florence, dans la zone située au-dessous des fenêtres, et le *Couronnement de la Vierge* qui surmonte, à l'intérieur du Dôme, la porte principale. Cette œuvre d'un coloris assez vif, bien que surchargé d'or, rappelle par son style pesant et rude les quatre compositions, également en mosaïque, qui accompagnent sur la façade de Sainte-Marie-Majeure, à Rome, la *Cour céleste* de Rusuti : ce sont quatre *Histoires de la fondation de la basilique*. De Gaddi est peut-être encore un panneau de mosaïque conservé au musée des Offices, et représentant le *Christ tenant un livre*. Rien ne subsiste des mosaïques que, selon Vasari, il aurait exécutées à Saint-Jean de Latran et à Saint-Pierre de Rome. A Pise, le fragment d'une *Assomption de la Vierge* (chapelle San Ranieri, au Dôme) pourrait être un de ses derniers ouvrages. Comme peintre, on peut croire qu'il travailla avec Giotto à la décoration de la basilique supérieure d'Assise, mais on admet généralement aujourd'hui que les vingt-huit sujets de la vie de saint François sont entièrement de la main de Giotto. Gaddo Gaddi fut inscrit en 1312 au registre des barbiers chirurgiens de Florence comme faisant partie de la confrérie des peintres.

A. PÉRATÉ.

BIBL. : VASARI, *Vite*, éd. Milanese, t. I, p. 345. — CROWE et CAVALCASELLE, *Storia della Pittura in Italia*, 1875, t. I.

GADDI (Taddeo), peintre et architecte florentin, né vers 1300, mort en 1366. Fils du précédent, et filleul de

Giotto, Taddeo Gaddi travailla vingt-quatre ans (selon Vasari) aux côtés du grand fondateur de l'école florentine. Un de ses premiers ouvrages, et le plus considérable, fut la décoration à fresque de la chapelle Baroncelli, dans l'église de Santa Croce, à Florence. C'est pour cette chapelle, dont la construction, commencée en 1332, ne fut terminée qu'en 1338, que Giotto avait peint son retable du *Couronnement de la Vierge*. Le fidèle héritier de Giotto, s'inspirant des immortelles compositions que son maître avait tracées, quelque trente ans plus tôt, aux murs de l'Arena de Padoue, raconta dans la chapelle Baroncelli l'histoire de la Vierge. Il représenta à gauche de l'entrée : 1° *Joachim chassé du temple*; 2° *la Rencontre de Joachim et d'Anne*; 3° *la Naissance de la Vierge*; 4° *la Présentation au temple*, et 5° *le Mariage de la Vierge*; puis, aux deux côtés de la fenêtre : 6° *l'Annonciation*; 7° *la Visitation*; 8° *l'Apparition de l'ange aux bergers*; 9° *l'Adoration des bergers*; 10° *le Voyage des Rois mages*, et 11° *l'Adoration des Rois mages*. Sur un pilastre, à droite de ces dernières fresques, sont peintes les figures de *Saint Joseph* tenant en main la verge fleurie, et de *David* foulant aux pieds le corps de Goliath. A la voûte, dans des compartiments géométriques, sont les demi-figures des Vertus : *Foi, Espérance, Charité, Prudence, Justice, Tempérance, Force et Humilité*. Ces fresques, où paraît une tendance réaliste et familière assez intéressante, sont souvent mal équilibrées et d'un aspect peu agréable. Dans son effort pour égaler et surpasser peut-être la noblesse biblique de Giotto, Taddeo oublie les justes proportions des figures et les lois de leur groupement. D'autres fresques, sur un mur du réfectoire de Santa Croce, appartiennent sans doute au même maître, bien que ces exagérations voulues y soient moins apparentes. On y voit une *Cène* de composition dramatique, au-dessus de laquelle il y a un *Crucifiement*, avec *l'Arbre généalogique des franciscains*, une *Madeleine essuyant les pieds du Christ*, un *Saint François recevant les stigmates*, et *Deux Faits de la vie du roi saint Louis*. Nous possédons de Taddeo une lettre, écrite le 7 sept. 1341 à Tommaso di Marco Strozzi, touchant des peintures qu'il exécutait alors à Pise, au chœur de l'église de Saint-François. De ces fresques, fort abîmées, il ne reste, à la voûte, que les images de saint François et de six autres saints, et huit figures allégoriques des Vertus. Les autres fresques mentionnées par Vasari sont perdues, ainsi que la curieuse composition du Tribunal des Marchands de Florence, où l'on voyait, dans une allégorie politique inspirée de Giotto, la Vérité arracher la langue au Mensonge.

Dans ses peintures sur panneau, Taddeo Gaddi est plus fidèle encore au style de son maître, si bien qu'on a longtemps attribué à Giotto la série de petites compositions sobres et délicates conservées autrefois dans la sacristie de Santa Croce, maintenant à l'Académie des beaux-arts de Florence. Dix de ces menus tableaux sont consacrés à la vie de saint François (la série se complète d'un onzième, au musée de Berlin); douze à la vie du Christ (un treizième est au même musée de Berlin). On connaît de Taddeo plusieurs *Madones*, plus gracieuses et plus souriantes que celles de Giotto : une, datée de 1333, au Bigallo de Florence, une autre à Berlin, signée et datée de 1334, une autre de la même année au Dôme de Florence, une, de 1355, dans la sacristie de San Pietro à Megognano, près de Poggibonsi, d'autres encore à Sienne et à Pise. *L'Ensevelissement du Christ*, de la galerie des Offices, est d'un imitateur de Taddeo Gaddi, probablement de Niccolò di Pietro Gerini. Les fresques de la chapelle des Espagnols, à Sainte-Marie-Nouvelle, attribuées par Vasari à Taddeo Gaddi, sont l'œuvre de peintres siennois.

Selon Vasari, Taddeo aurait été architecte et ingénieur en même temps que peintre; il aurait construit à Florence le Pont Vieux et le pont Santa Trinità; il aurait travaillé à Or San Michele, et terminé le campanile de Giotto; mais aucun document n'a permis de vérifier ces assertions. Nous

savons seulement qu'en 1366 Taddeo faisait partie, avec les maîtres orfèvres et sculpteurs, du conseil réuni pour choisir le modèle de façade de Santa Maria del Fiore. Ses peintures l'avaient enrichi, car il achetait, en 1352 et en 1365, deux propriétés à Florence. Il est cité encore en 1366 au registre de la corporation des peintres; il mourut cette même année, et ses fils, *Agnolo et Giovanni*, l'ensevelirent au cloître de Santa Croce.

A. PÉRATÉ.

BIBL. : VASARI, *Vite*, éd. Milanese, t. I, p. 571. — CROWE et CAVALCASELLE, *Storia della Pittura in Italia*, 1883, II, II.

GADDI (Agnolo), peintre florentin, né vers 1333, mort le 16 oct. 1396. Taddeo Gaddi, s'il faut en croire Vasari, avait légué à ses fils Agnolo et Giovanni la passion du commerce aussi bien que le goût des arts; et Agnolo surtout, d'une façon comme de l'autre, accrût les richesses de la famille. Ce fut d'ailleurs un habile artiste qui sut exprimer de tendres et féminines figures. Il avait orné le chœur de l'église du Carmine, à Florence, de peintures aujourd'hui détruites qui représentaient *l'Histoire de la Vierge*. Ses fresques de la cathédrale de Prato (dans la première chapelle de gauche) nous sont parvenues en assez bon état. Elles racontent *la Légende de la ceinture de la Vierge*, avec nombre de détails pittoresques et familiers, qui nous initient à la vie du temps. Les premières de ces fresques, consacrées à la *Vie de la Vierge*, ne font guère que reproduire des types de compositions créés par Giotto et fidèlement répétés par ses élèves. Ce qui appartient proprement à Agnolo Gaddi, ce sont les dernières scènes où l'on voit : 1° *la Vierge s'élevant au ciel et donnant sa ceinture à saint Thomas*; 2° *le Couronnement de la Vierge*; 3° *Michele dei Dagomari épousant, en Terre sainte, une jeune fille à qui ses parents laissent pour dot la ceinture de la Vierge*; 4° *Michele dei Dagomari rapportant la ceinture à Prato*, et 5° *la confiant, au moment de sa mort, à l'église de Prato*. A la voûte sont les quatre *Evangelistes* et les quatre grands *Docteurs*. On voit encore dans les rues de Prato quelques fresques, représentant la *Madone* et des *Saints*, d'un style qui rappelle Agnolo Gaddi. Mais son autre grande œuvre de décorateur, ce sont les fresques du chœur de Santa Croce, à Florence. Agnolo y peignit, à la requête de Jacopo dei Alberti, *l'Histoire de l'Invention de la sainte Croix*. Elle est répartie en huit compartiments, de composition touffue, pleins d'épisodes dramatiques ingénieusement agencés. On y voit, à droite du chœur : 1° *Seth plantant sur la tombe d'Adam un rameau de l'arbre de la science*; 2° *la Reine de Saba priant auprès du bois de la Croix*, et *Salomon faisant enterrer ce bois*; 3° *les Juifs tirant ce bois de la piscine miraculeuse*; 4° *Sainte Hélène découvrant la Croix*; à gauche du chœur : 5° *Sainte Hélène portant processionnellement la Croix*; 6° *Chosroës vainqueur emportant la Croix de Jérusalem*; 7° *le Songe d'Héraclius*; 8° *Héraclius, vainqueur de Chosroës, rapportant la Croix à Jérusalem*. La recherche de la couleur locale, particulièrement dans les costumes orientaux, donne un vif intérêt à ces fresques, qui ont en outre le mérite d'avoir inspiré les admirables créations de Piero degli Franceschi, à Arezzo. A la voûte sont les *Evangelistes*, *Saint François* et *Saint Jean-Baptiste*; dans les ornements et dans des niches feintes, des figures d'anges, les saints et les saintes de l'ordre franciscain. Les galeries de Florence possèdent un certain nombre de peintures d'Agnolo Gaddi, d'un goût délicat et d'une riche ornementation. Agnolo fut enseveli, comme son père et son aïeul, au cloître de Santa Croce.

A. PÉRATÉ.

BIBL. : VASARI, *Vite*, éd. Milanese, t. I, p. 635. — CROWE et CAVALCASELLE, *Storia della Pittura in Italia*, 1883, II, X.

GADDI (Giovanni), peintre florentin, frère du précédent. Selon Vasari, il peignit plusieurs fresques au cloître de San Spirito de Florence. Il est mentionné, avec son frère, parmi les peintres appelés au Vatican par Urbain V (1367-70).

GADE (Niels-Vilhelm), éminent compositeur danois, né à Copenhague le 22 févr. 1817, mort le 21 déc. 1890. N'étant exercé, dès son enfance, sur les instruments à

corde que fabriquait son père et ayant eu pour maître le violoniste Wexschall, il put figurer dans des concerts dès 1833. A. P. Berggreen lui enseigna la composition, lui fit partager son goût pour les chants populaires et publia quelques-unes de ses mélodies dès 1834 ; mais c'est seulement en 1840 que ses mélodrames pour *Aladdin d'Oehlenschläger* et son *Ouverture d'Ossian*, couronnée dans un concours entre dix musiciens, attirèrent l'attention sur Gade et ses productions déjà fort variées. Il se rendit en Allemagne (1843) et en Italie, fut appelé à Leipzig pour diriger, alternativement avec Mendelssohn, les concerts de la Gewandhaus (1844), et, sous l'influence de ce maître, ses nombreuses compositions d'alors gagnèrent du côté de la forme ce qu'elles perdirent en chaleur. Lors de la rupture du Danemark avec la Confédération germanique (1848), il renonça à son poste avantageux pour retourner en Danemark avec une réputation européenne. Devenu directeur des concerts de l'Association musicale de Copenhague (1850), organiste (1851), inspecteur du Conservatoire (1866), il forma non seulement de bons exécutants, mais encore une foule de disciples ; il composa nombre de morceaux fort appréciés, entre autres *Elverskud* (opus 30, 1853), et, avec J. P. E. Hartmann dont il avait épousé la fille (1852), la musique d'un ballet de A. A. Bournonville, *Une Tradition populaire* (1853-1854). On lui doit encore la musique d'autres ballets, d'un seul opéra, *Mariotta* (1848), de plusieurs poèmes, *les Croisés* d'Andersen (1865-1866) ; *Kalanus* de C. P. Paludan-Müller (1868-1869), etc., de quelques psaumes ; une série d'orchestres, des concertos, des cantates, des marches. Le Parlement lui accorda une subvention annuelle. On loue dans ses œuvres la finesse du sentiment, la grâce des détails, le brillant de l'orchestration. **BEAUVOIS.**

BIBL. : Autobiogr. dans *Levnedsbeskrivelser af de ved Kjøbenhavns Universitets Firehundredaarsfest promoverede Doktorer*, 1879. — Not. sur lui dans *Danske Komponister* de C. THRANE ; *Musikbladet*, 1887, n° 3-4 ; *Tidskueren*, 1887 ; *Deutsche Rundschau*, juin 1891, et par R. HENRIQUES, n° 125-126 de *Studentersamfundets Smaaskrifter*, 1892.

GADEAU de KERVILLE (Henri), naturaliste français contemporain, né à Rouen le 17 déc. 1858. Destiné d'abord à l'industrie, il y renonça pour se consacrer entièrement aux sciences biologiques. Ses principaux ouvrages sont : *les Insectes phosphorescents*, en deux parties (Rouen, 1884 et 1887) ; *Causeries sur le transformisme* (Paris, 1887) ; *les Animaux et les Végétaux lumineux* (Paris, 1890) ; *Faune de la Normandie* (Paris, 1888, 1890, 1892 ; fasc. I, II, III) ; *les Vieux Arbres de la Normandie, Etude botanico-historique* (Paris, 1891, 1893 ; fasc. I, II). En outre, ce savant a publié environ soixante-dix mémoires et notes concernant la zoologie, la tératologie, l'histologie, la physiologie, la botanique, etc. Dans ses publications et ses conférences, Gadeau de Kerville professe les doctrines évolutionniste et matérialiste. **Dr L. H.**

GADENCOURT. Com. du dép. de l'Eure, arr. d'Evreux, cant. de Pacy-sur-Eure ; 208 hab.

GADÈS (V. CADIX).

GADIDÈS (*Gadidæ*) (Ichtyol.). Seconde famille de l'ordre des *Anacanthini*, poissons osseux (Téléostéens) comprenant les animaux ayant pour caractères : un corps plus ou moins allongé, couvert de très petites écailles, de une, deux ou trois nageoires dorsales, les rayons de la dorsale postérieure bien développés, une ou deux nageoires anales, les ventrales jugulaires composées de quelques rayons ou d'un simple filament allongé, une vessie natatoire et des appendices pyloriques ; les membranes branchiales ne sont pas généralement attachées à l'isthme. Cette famille comprend des formes assez nombreuses, les unes propres aux régions littorales, les autres à des profondeurs assez considérables. Les premières sont confinées dans les zones tempérées ; deux ou trois tout au plus se rencontrent dans les eaux douces. **ROCHER.**

GADIFFER DE LA SALLE, navigateur et aventurier fran-

çais des XIV^e et XV^e siècles, né près de Thouars, mort vers 1415. Il participa en 1390 à l'expédition du duc de Bourbon contre Tunis, puis se rendit en Prusse auprès des chevaliers teutoniques, chargé peut-être d'une mission du duc Louis d'Orléans dont il était le serviteur. Il était aussi chambellan du roi. Il s'embarqua en 1402 avec Jean de Béthencourt, dont il fut le principal lieutenant, à la conquête des îles Canaries. Il en revint au bout de peu de temps et nous le retrouvons en 1409 devant Gênes, avec le maréchal de Boucicaut, quand les Français en furent chassés. On prétend que le manuscrit français du *Canarien*, récit de la conquête des Canaries (publié en 1874 par M. Gabriel Gravier), amoindrit à dessein le rôle de Gadiffer de La Salle, au profit de Béthencourt avec qui il eut de grandes difficultés. Un autre manuscrit de Londres (dont on annonce la prochaine publication) lui donne au contraire un rôle égal sinon supérieur à celui de son compagnon. **C. ST-A.**

BIBL. : G. DEPPING, *Comptes rendus de la Soc. de géographie de Paris*, 1890. — Vicomte DE CAIX DE SAINT-AYMOUR, *id.*, 1891. — Gabriel MARCEL, *Revue de géographie*, 1886.

GADIO (Bartolommeo), architecte et ingénieur militaire italien, né à Crémone en 1415, mort à Crémone en 1482. Attaché à la cour du duc François Sforza, Gadio, qui devint commissaire général de l'artillerie et du génie des troupes milanaïses, fut occupé, dès 1455, par ce prince à la reconstruction du fameux château fort de Milan avec le titre de *Commissarius supra laboreris Castellis*, fonction qu'il occupa pendant vingt-cinq années. Gadio fit encore élever, outre divers ouvrages militaires à Crémone et à Pavie, l'église Saint-Sigismond-hors-les-Murs de Crémone, édifice qui fut commencé en 1453 et qui appartient au style de transition du gothique à la Renaissance italienne.

BIBL. : Eug. MÜNTZ, *Hist. de l'Art pendant la Renaissance* ; Paris, 1889, t. I, in-8.

GADMEN. Vallée de Suisse, dans l'Oberland bernois, avec le village du même nom qui compte 734 hab. Entourée de hautes montagnes, dont plusieurs s'élèvent à une alt. de plus de 3,200 m., cette vallée est le passage qui conduit au col de Susten, haut de 2,262 m., par lequel on pénètre du cant. de Berne dans celui d'Uri.

GADOÏDES (Ichtyol.) (V. GADIDÈS).

GADOLIN (Johan), chimiste et physicien finlandais, fils de Jacob Gadolin (1719-1802), évêque d'Åbo, né à Åbo le 5 juin 1760, mort à Sunila le 15 août 1832. Professeur de chimie à l'université d'Åbo (1785-1822) dont il fut deux fois recteur, il fit progresser cette science tant par ses expériences que par ses écrits en latin, en suédois, en allemand, sur la chaleur, sur les métaux, sur les acides, sur les sulfates, sur l'analyse des fossiles. On lui doit entre autres publications : *Einige Bemerkungen über die Natur des Phlogiston* (dans *Annalen* de Crell, 1798) ; une remarquable *Introduction à la chimie* (1798) ; *De Cupro albo sinensi* (1820) ; *Historia doctrinæ de affinitatibus chemicis* (1815-1819) ; *Novus Fossilium index* (1827) ; *Systema fossilium analysibus chemicis examinatum* (Berlin, 1825). Il soutint contre Crell et Gmelin diverses théories de Lavoisier, découvrit l'*ytterite*, aussi appelée *gadolinite*, trouvée dans une sorte de pierre d'Ytterby (Upland). **B-S.**

BIBL. : Rob.-A. TIGERSTEDT, *Johan Gadolin, ett bidrag till de induktiva vetenskapernas historia i Finland* (1877).

GADOLINE (Axel-Vilhelmovitch), général et savant russe, né le 12 juin 1828, mort le 15 déc. 1892. Il fit ses études militaires à l'Académie d'artillerie. Il devint officier en 1847. Il se livra à des études sur la cristallographie et la minéralogie, qui furent remarquées et lui valurent l'honneur d'être nommé membre de l'Académie des sciences en 1875. Professeur à l'Académie d'artillerie et à l'Institut technologique, il a écrit des manuels fort distingués. On lui doit, en outre, des recherches sur les variations des vents. **L. L.**

GADOLINITE (Minér.). La gadolinite est une silicate complexe de fer et d'yttria, monoclinique et géométriquement isomorphe de la datholite et de l'eulase. Les cristaux sont assez rares ; le minéral est noir foncé, transparent seule-

ment en lames très minces. La poussière est blanc grisâtre. La gadolinite, comme beaucoup de minéraux à terres rares de Norvège, est normalement biréfringente, mais souvent monoréfringente, sans doute par suite d'altérations. Le plan des axes optiques est parallèle à g^1 ; la bissectrice ague positive est presque perpendiculaire à la base. La densité varie de 4 à 4,5. La dureté est de 6,5 à 7. Au chalumeau, le minéral devient incandescent, se fendille et reste infusible (variété biréfringente) ou bien gonfle, blanchit, mais reste infusible (variété monoréfringente). La gadolinite fait gelée avec les acides. Elle se rencontre dans les pegmatites de Norvège (Hitlerö), de Suède (Ytterby, Finbo, etc.), au Texas, etc.

A. LACROIX.

GADOR (Sierra de). Chaîne de montagnes de l'Espagne méridionale (Andalousie), qui se rattache au système des Alpujarras; dominant au N. et à l'O. la plaine d'Almeria, elle a son point culminant au *Pico de la Higuera* (2,324 m.), d'après les cartes de Coello, et 2,087 m. seulement à Los Pelados d'après les cartes, plus récentes, des géologues espagnols. Déboisée aujourd'hui, elle est riche en mines de plomb exploitées par des compagnies anglaises. Sur son versant nord et à son extrémité orientale se trouve une ville du même nom, qui fait partie du district d'Almeria (prov. d'Almeria) et a une population de 2,515 hab. E. CAT.

GADOUÉ (Techn.) (V. ENGRAIS, t. XV, p. 1068, et VIDANGE).

GADUS (Ichtyol.). Genre de poissons osseux (Téléostéens), de l'ordre des *Anacanthini* et de la famille des *Gadidés*, ayant un corps assez allongé couvert de petites écailles; trois nageoires dorsales, deux anales, les ventrales composées de six rayons, les dents en bande à la mâchoire supérieure, des dents vomériennes, pas de palatines. Le type de ce genre est le *Gadus Morrhua*, la *Morue* (V. ce mot).

ROCHER.

GADY (Nicolas de), général et écrivain fribourgeois, né en 1766, mort en 1840. D'une famille patricienne, il entra au service de Louis XVI, puis de l'Autriche. Ses *Souvenirs*, fort intéressants, concernent surtout la Révolution en province, la fuite de Varennes et la chute de la Confédération helvétique.

GAËL. Com. du dép. d'Ille-et-Vilaine, arr. de Montfort-sur-Meu, cant. de Saint-Méen; 2,862 hab.

GÆL, peintre hollandais (V. GAAL).

GAËLEN (Alexandre van), peintre hollandais, né en 1670, mort à Londres en 1728. Élève de Hugtenburg, il séjourna dans plusieurs villes d'Allemagne, où il peignit avec talent de nombreux sujets de chasse et de batailles. Vers le milieu de son existence, il se rendit en Angleterre et s'y fixa définitivement. Ce fut dans ce pays qu'il exécuta ses principales œuvres : *les Batailles de Charles 1^{er} contre Cromwell*; *la Victoire de Guillaume III à La Boyne*; *la Reine Anne dans son carrosse*. Ad. T.

GAERTNER (Karl-Christian), littérateur allemand, né à Freiberg (Saxe) le 24 nov. 1712, mort le 14 févr. 1791. Partisan de Gottsched, puis l'un des éditeurs de *Bremer Beiträge* (V. ALLEMAGNE, t. II, pp. 323-24), dont il traça le plan et dirigea la publication, il professa à Brunswick à partir de 1747. Son œuvre personnelle est minime; quelques poésies, une bergerie (*Die Geprüfte Treue*, Brunswick, 1768), une comédie (*Die schone Rosette*, Leipzig, 1782).

GAERTNER (Johann-Andreas), architecte allemand, né à Dresde en 1743, mort à Munich en 1826. Après avoir été appelé en Pologne pour faire élever plusieurs résidences dans les vastes domaines du comte Mniszek et avoir visité Vienne, Berlin et Paris, J.-A. Gaertner termina le palais de l'évêque électeur à Coblenz, construisit le théâtre et l'église Saint-Michel à Wurtzbourg et un château à Gaibbach pour le comte de Schenborn. Lors de l'annexion de la principauté de Wurtzbourg à la Bavière, J.-A. Gaertner devint architecte intendant des travaux de la cour de Munich; mais, n'ayant pu mettre à exécution qu'une faible partie des vastes projets qui lui furent

demandés, il détruisit ses nombreux portefeuilles de dessins.

GAERTNER (Friederich von), architecte allemand, fils du précédent, né à Coblenz le 10 déc. 1792, mort à Munich le 21 avr. 1847. Élève de son père et de l'Académie de Munich, Fr. Gaertner voyagea de 1812 à 1820, d'abord en France où il fut élève de Percier et de Fontaine, puis en Italie, en Sicile dont il étudia et décrivit les monuments antiques en un ouvrage composé d'un texte allemand-français et d'un atlas (Munich, 1819, in-fol.); enfin en Angleterre et en Hollande. En 1820, il fut nommé professeur d'architecture à l'Académie des beaux-arts de Munich dont il devait devenir par la suite directeur en même temps que conseiller supérieur d'architecture du royaume de Bavière, et il fut aussi directeur de la partie artistique de la manufacture royale de porcelaine et de l'école de peinture sur verre de Munich. Les travaux d'architecture dus à Gaertner sont nombreux et parmi eux il faut citer, à Munich : la restauration de la porte de l'Isar, d'après les plans originaux du XIII^e siècle; l'église Saint-Louis élevée dans le style roman italien après le percement de la rue Louis, rue où se trouvent également l'Université, la Bibliothèque, le couvent des religieuses de Sainte-Anne, l'institution des aveugles, les bâtiments de l'administration des salines, etc., tous édifices dus à Gaertner. Cet artiste avait même commencé, à l'extrémité de cette rue, un arc de triomphe monumental ou porte de la Victoire, qui fut terminé après sa mort par *Metsger* (V. ce nom). Munich doit encore à Gaertner le palais Wittelsbach, achevé par son inspecteur Klump, et le cimetière principal pour l'étude duquel il avait visité les cimetières de Pise, de Naples et de Palerme. En dehors de Munich, Gaertner fit élever le Kursaal et les bains de Kissingen, l'hôtel de ville de Zittau, la maison pompéienne du roi Louis à Aschaffenburg, la salle de la Liberté, à Kehlheim, que continua Klenze, et le château royal à Athènes; il restaura de plus les cathédrales de Ratisbonne, de Bamberg et de Spire. Ch. LUCAS.

GAERTNERA (*Gaertnera* Lamk) (Bot.). Genre de plantes ordinairement placé dans la famille des Loganiacées, mais que M. H. Baillon range parmi les Rubiacées, à côté du genre *Uragoga* (V. ce mot), dont il diffère seulement par la forme du réceptacle et le peu d'adhérence avec lui de l'ovaire. — Les *Gaertnera* sont surtout abondants à Bourbon, à Maurice et à Madagascar. L'espèce principale (*G. vaginata* Poir.) (*Mussaenda borbonica* Lapeyrère) est un arbuste à feuilles opposées, entières, à stipules intrafoliaires engainantes, couronnées de douze dents et formant une collerette. Ses fleurs, inodores, sont de couleur blanche. Ses fruits sont des baies ovoïdes de la grosseur d'une petite cerise et dont le noyau renferme deux graines dressées, pourvues d'un albumen corné verdâtre rappelant celui du *coffee arabica* L. Le *G. vaginata* est appelé vulgairement Oranger sauvage, Mangé-Merle, Mangé-Cochon, Groslingue, Bois d'Aoste. Ses graines constituent le *faux café* de la Réunion, que l'on a préconisé, mais à tort, comme succédané du véritable café. Ed. LEF.

BIBL. : H. BAILLON, *Hist. des Pl.*, VII, pp. 289, 412. — Ed. HECKEL, dans le journal *le Naturaliste*, 1890, p. 89.

GÆSUM. Espèce d'arme de jet, de la famille des javelots, en usage chez les anciens Gaulois. C'était une framée tout en fer dont la pointe avait la forme d'une feuille. On en trouve de fréquents exemplaires dans les sépultures gauloises.

GAËTAN (Le cardinal) (V. CAJETAN).

GAËTAN DE THIÈNE (Saint), *instituteur de congrégation*, né à Vicence, en 1480, de la noble famille des Thieni, illustre chez les Vénitiens dans la robe et dans l'épée, mort en 1547, béatifié en 1629, canonisé en 1675. Fête le 7 août. Dès son baptême, sa mère l'avait offert à la Sainte Vierge; elle s'appliqua à développer en lui les sentiments d'une ardente piété. Après avoir obtenu à l'université de Padoue les grades de docteur en droit civil et en droit canon, il entra à Vicence. Il y exerçait, avec un succès dont le souvenir

paraît lui être resté cher, la profession de jurisconsulte, lorsqu'il résolut de se retirer à Rome, pour mener une vie cachée et imiter les vertus des saints. Mais Jules II, qui découvrit sa valeur, traversa ces projets de retraite ; pour l'attacher à sa personne, il le commit aux importantes fonctions de protonotaire participant, et lui fit conférer, en trois jours, tous les ordres sacrés. Après la mort de ce pape, Gaétan se démit de son office à la cour pontificale, revint auprès de sa famille, s'associa à une confrérie dite de *Saint-Jérôme*, composée d'artisans et de petites gens, et s'adonna à la prédication. Constatant que le plus funeste obstacle à la conversion du peuple provenait du clergé, il conçut le dessein de le réformer, par voie d'exemple et d'influence, en instituant une congrégation de clercs voués à la pratique de la pauvreté et de la simplicité apostoliques. Il n'est point invraisemblable de supposer que cette entreprise de réforme fut stimulée par le retentissement des attaques que Luther commença alors à diriger contre les abus introduits dans l'Eglise romaine. Pendant qu'il était à Rome, Gaétan s'était affilié à une confrérie de l'*Amour divin*, qui visait à la perfection évangélique ; il trouva chez elle deux auxiliaires qui contribuèrent puissamment à la réalisation de son projet, Boniface Colle et Paul Consiglieri. Jean-Pierre Caraffa, alors archevêque de Chieti ou Theate et qui devint plus tard le pape Paul IV, se joignit à eux. Ils convinrent de se soumettre à un régime de pauvreté dépassant le vœu des franciscains les plus sévères : non seulement ils vivaient sans fonds ni revenus, mais ils s'interdiraient même de mendier, attendant tout de la providence divine. Par bref du 24 juin 1524, Clément VII reconnut leur institut, sous le simple titre de *clercs réguliers*, et il leur conféra tous les privilèges des chanoines réguliers de Latran. Ils prononcèrent leurs vœux le 14 sept. suivant et élurent pour supérieur J.-P. Caraffa, que le pape maintint dans son titre d'archevêque de Theate. De là le nom de *Theatins* qui leur fut alors donné par le peuple et qu'ils ont fini par conserver. Lorsque Rome fut pillée par les troupes du connétable de Bourbon (1527), leur maison fut dévastée ; ils se réfugièrent à Venise, où la république leur offrit un établissement. Gaétan y fut nommé supérieur général, pour remplacer Caraffa, démissionnaire. Quoiqu'il eût déjà atteint l'âge de soixante-sept ans lorsqu'il mourut, quelques-uns de ses biographes disent que sa fin fut avancée par la douleur qu'il ressentait à la vue des succès des hérétiques, et par les pénitences qu'il s'infligeait pour obtenir leur conversion. — Seize de ses *Lettres* ont été publiées par l'abbé Barral (Paris, 1786, in-8). Sa *Vie* a été écrite par le P. Cartaldo (Modène, 1612, in-4), par Ant. Carraccioli (Cologne, 1612, in-8) et par le P. de Tracy (Paris, 1774, in-12).

Les religieux appelés généralement THÉATINS ont porté divers autres noms : *Chiétins* ou *Quiétins*, *Paulins*, *Gaétaniens*, *Clercs apostoliques*, *Clercs réguliers de la divine Providence* ou de *la vie commune*. L'approbation qui leur avait été donnée en 1524, par Clément VII, fut renouvelée en 1540, par Paul III, et en 1568, par Pie V. Pendant près de quatre-vingts ans, ils n'eurent pas de règle fixe, les fondateurs s'étant attachés principalement aux trois vœux ordinaires et à trois articles spéciaux concernant l'office divin, les fonctions du saint ministère et le désintéressement dans ces fonctions. Il est vrai qu'au commencement ils s'étaient interdit non seulement de posséder des fonds et des revenus, mais de faire aucune quête, et que pendant longtemps ils ne vécurent que d'aumônes non sollicitées. Cependant cette interdiction était purement volontaire ; elle ne fut jamais une loi ou un précepte parmi eux. Leurs chapitres généraux firent ensuite divers règlements que Clément VIII approuva par une bulle du 28 juil. 1604, sous le titre de *Constitutions des clercs réguliers*. Ils n'eurent jamais d'autre règle positive que ces constitutions dont voici les points principaux : 1° rétablir la pureté des mœurs et l'amour de l'étude parmi les ecclésiastiques ; 2° faire revivre le désintéressement, en formant les clercs

sur l'esprit et la perfection de la pauvreté évangélique ; 3° ramener la décence dans l'Eglise, en ranimant l'esprit de respect et de religion qui doit présider à toutes les cérémonies du culte ; 4° purger la chaire de tout ce qu'on y avait introduit de vulgaire ou de profane ; 5° poursuivre partout les nouvelles hérésies ; 6° assister les malades jusqu'au tombeau et accompagner les criminels au supplice. Les théatins font les trois vœux solennels ordinaires, après seize mois de noviciat pour les clercs et six ans pour les frères laïcs ou convers. L'habillement des clercs est celui des prêtres du xvi^e siècle, avec cette différence qu'ils portent des bas blancs en certaines maisons ; mais cet usage n'est point universel dans leur congrégation. — Les supérieurs de leurs maisons furent nommés par les chapitres généraux, jusqu'au pontificat de Sixte V. En 1588, ce pape ordonna que les théatins auraient un général, qui pourrait être continué pendant six ans ; aujourd'hui il ne peut plus l'être que pour trois seulement. Il nomme les supérieurs de toutes les maisons ; ceux-ci ne peuvent être maintenus plus de trois ans dans une même maison. Le chapitre qui élit le général se tient à Rome ; il est composé d'un député de chaque maison.

Lorsque Gaétan mourut, les Théatins n'avaient encore que deux maisons, celle de Venise et celle de Saint-Paul de Naples. Ils en eurent ensuite dans toute l'Italie, en Allemagne, en Pologne et à Lisbonne. Mazarin les fit venir à Paris en 1638, et la reine Anne d'Autriche se déclara leur protectrice. Leur maison, dont l'église s'appelait Sainte-Anne-la-Royale, était située au *quai des Théatins*, aujourd'hui quai Voltaire. Nous n'avons point trouvé de traces de leur rétablissement en France, après la Révolution. Leur maison mère, où résident le *vicaire général* et le *procureur général*, est S. André della Valle à Rome. — Cette congrégation a donné à l'Eglise un pape, plusieurs cardinaux, un grand nombre d'archevêques, d'évêques, de savants, de théologiens et de prédicateurs, parmi lesquels l'orientaliste Cl. Gallano, le canoniste Pignatelli, le liturgiste Thomasi et, de nos jours, le P. Ventura. Elle a pris une part importante à l'œuvre missionnaire, et fondé des établissements en Arménie, Circassie, Géorgie, Mingrèlie, Tartarie, Arabie, Perse, dans les îles Bornéo, Sumatra et plusieurs autres. — Le P. Silos a composé ses *Annales* (Rome, 1650-1666, 5 vol. in-fol.). Les travaux de ses écrivains ont été relatés par Ant.-Fr. Vezzosi, général de la congrégation (*Scrittori dei chierici regolari detti Theatini* ; Rome, 1780, 2 vol. in-4) ; ceux de ses missionnaires, par le P. Ferro (*Istoria della missione dei chierici regolari Teatini* ; Rome, 1704).

THÉATINES. — Religieuses dont les Théatins sont les directeurs et les supérieurs. En 1616, l'une d'elles, Ursule Benincasa (née en 1547, morte en 1618, déclarée vénérable en 1793), eut une vision, à la suite de laquelle fut institué le *Scapulaire de l'Immaculée Conception*. Le Saint-Siège l'a enrichi de nombreuses indulgences et il a attribué aux Théatins le privilège exclusif de le bénir et de le distribuer aux fidèles. Ursule Benincasa avait fait construire une chapelle dédiée à la Vierge Immaculée, et fondé deux couvents, dont chacun ne devait pas recevoir plus de 66 religieuses, parce que la Sainte Vierge est morte à 66 ans. L'un de ces couvents s'appelait *Marthe*, l'autre *Marie*.

E.-H. VOLLET.

GAETANI (Benedetto) (V. BONIFACE VIII).

GAETANO. Illustre famille de Rome dont l'origine remontait aux princes lombards de Gaète, et qui se divisa en plusieurs branches, d'où sont sortis les ducs de Trajetto, de Laurenzano, de Sermoneta. — *Honorat* Gaetano, comte de Fondi, fut celui qui au xiv^e siècle suscita le fameux schisme qui divisa la chrétienté de 1378 à 1417. Il avait fait être, d'accord avec les cardinaux, Robert de Genève, sous le nom de Clément IV, comme antipape contre Urbain VI. — Un autre Gaetano, *Pierre*, duc de Sermoneta, vint en France sous la Ligue pour commander l'armée que Grégoire IV voulait envoyer ; il en fut nommé

commandant de la compagnie des gardes. Des membres de cette famille, certains furent évêques, d'autres se mêlèrent à la politique, en partisans des revendications espagnoles.

GAETANO (Giovanni), pilote italien du ^{xvi}^e siècle. Au service de l'Espagne, il accompagna l'expédition de don Ruy Lopez de Villalobos qui du Mexique alla aux Moluques en 1542. Il a raconté dans *Raccolta delle navigazioni e de' viaggi* de Ramusio, sous ce titre : *Relation de J. Gaetan, pilote castillan*, les péripéties de cet émouvant voyage. Les Portugais lui offrirent les plus brillantes conditions pour entrer à leur service; il refusa et retourna en Espagne.

GAËTE (en italien *Gaeta*). Port d'Italie, prov. de Caserte, sur la mer Tyrrhénienne, à l'entrée d'une baie très bien abritée des vents d'O. et du N., à 62 kil. N.-O. de Caserte, ch.-l. de circondario; 46,906 hab. Cette ville très ancienne est bâtie sur un rocher qui se détache d'un promontoire en forme de tumulus gigantesque. De là sans doute est venue la tradition qui plaçait en cet endroit la sépulture de Caieta, nourrice d'Enée :

Tu quoque littoribus nostris, Aenea nutritrix,
Æternam, moriens, famam, Caieta, dedisti.
(*Enéide*, l. VII, v. 1 et 2.)

Par sa position, cette ville est une place forte beaucoup plus qu'un port de commerce. Elle est dominée par le *monté Orlando*, où se dresse le tombeau colossal de L. Munatius Plancus, construction de forme arrondie, qui ressemble à celui de Cæcilia Metella près de Rome. Cette colline est rattachée à la terre ferme par un isthme dont la plus petite largeur est de 280 m. Gaète dut à sa situation de résister à toutes les attaques des Lombards et des Sarrasins. Elle resta une ville libre jusqu'au moment où les Normands s'en emparèrent (xii^e siècle). Elle fut successivement assiégée et prise par les Français (1501); par les Espagnols (1504), à la suite de la célèbre bataille où Bayard défendit seul contre l'avant-garde de Gonzalve de Cordoue le pont du Garigliano; par les Espagnols (1734); par les Français de Championnet (1798) et par les troupes de Masséna (1806). Le pape Pie IX, chassé par la révolution romaine, s'y réfugia et érigea en archevêché l'ancien évêché. Enfin en 1860 Gaète fut la dernière place du royaume de Naples qui résista en faveur des Bourbons. François II, roi de Naples et sa femme Marie de Bavière s'y défendirent pendant plus de trois mois contre les efforts réunis du général Gialdini et de l'amiral Persano. Gaète possède une belle cathédrale (dédiée à San Erasmo) avec les tombeaux du connétable de Bourbon et du prince de Hesse, le défenseur de la place contre Masséna. C'est une ville déchue, simple port de pêche et de cabotage, qui fait peu de commerce. Elle n'est encore desservie par aucun chemin de fer. Mais c'est l'asile maritime le plus sûr de toute cette côte. Ses fortifications ne sont plus en rapport avec les progrès de l'artillerie actuelle (colonel Niox), mais en face du promontoire de Gaète se trouve un groupe d'îles dont la plus importante, l'île de Ponza, est fortifiée. H. V.

GAFFAREL (Jacques), écrivain occultiste, né à Maunes, en Provence, en 1601, mort en 1681. Après avoir terminé ses études théologiques et obtenu le grade de docteur en droit canon, Gaffarel se livra surtout à des recherches sur les sciences occultes et composa sur ces matières un premier ouvrage intitulé *Abdita divinæ Cabalæ mysteria* (1625, in-4). Richelieu le prit comme bibliothécaire et le chargea d'aller en Italie acheter des manuscrits rares. Ce fut à la suite de ce voyage que Gaffarel publia un second livre qu'il dédia à l'évêque de Nantes et auquel il donna le titre de : *les Curiositez inouyes sur la sculpture talismanique des Persans, Horoscope des Patriarches et Lecture des Estoilles* (MDCXXXVII, in-12). Le but de cette publication semble avoir été non seulement de défendre les théories émises par les Orientaux sur l'astrologie et autres sciences congénères, mais aussi de réfuter les opinions qui avaient cours à cette époque sur l'inanité des doctrines philosophiques ou religieuses professées par

les Hébreux, les Persans et autres peuples de l'Orient. Cette tentative de réhabilitation d'idées, condamnées par le plus grand nombre des catholiques, valut à l'auteur une telle réprobation qu'il dut d'abord rétracter en Sorbonne les erreurs qu'il avait commises et ensuite quitter la France et voyager en Orient pour se soustraire à la véritable persécution dont il fut l'objet. L'oubli pourtant s'étant fait, il revint en France et se consacra tout entier depuis ce moment à la conversion des calvinistes. Les efforts qu'il déploya dans cette nouvelle tâche lui regagnèrent la faveur du clergé et lui firent obtenir de nombreux bénéfices.

GAFFAREL (Paul-Louis-Jacques), historien français, né à Moulins le 2 oct. 1843. Elève de l'École normale (promotion de 1862), il devint professeur d'histoire au lycée de Besançon, puis occupa la chaire d'histoire et de géographie à la faculté des lettres de Dijon. Collaborateur de la *Revue historique* et d'autres périodiques, M. Gaffarel a écrit de nombreux ouvrages parmi lesquels nous citerons : *De Franciæ commercio regnantibus Karolinis* (1869) et *Rapports de l'Amérique et de l'ancien continent avant Christophe Colomb* (1869), thèses; *Eudoxe de Cyzique et le peuple de l'Afrique* (1873); *Histoire de la Floride française* (Paris, 1876, in-8); *Histoire ancienne des peuples de l'Orient* (1876); *Jean de Léry et la langue tupi* (1877, in-8); *le Portulan inédit de la bibliothèque de Dijon* (1876); *la Fronde en province* (1876-1877); *Histoire du Brésil français* (1878, in-8); *le Capitaine Peyrot Montluc* (1879); *la Défense nationale en 1792* (1880, in-32); *Histoire des colonies françaises* (1880, in-8); *l'Algérie* (1882, gr. in-8); *les Explorations françaises de 1870 à 1881* (1882, in-12); *les Campagnes de la première République* (1883, gr. in-8); *Nunez de Balboa* (1882, in-18); *les Campagnes de la première République* (1883, gr. in-8); *les Frontières françaises et leur défense* (1885, in-18); *la Conquête de l'Algérie jusqu'à la prise de Constantine* (1887, in-8); *les Français au delà des mers* (1888, in-18); *l'Algérie conquise depuis la prise de Constantine jusqu'à nos jours* (1888, in-8); *Campagnes du Consulat et de l'Empire* (1888, gr. in-8); *Campagnes du premier Empire* (1890, gr. in-8); *le Sénégal et le Soudan français* (1890, in-8), etc.

GAFFE (Mar.). Croc en fer à deux branches emmanché au bout d'un bâton de 3 à 4 m. de longueur et qui sert à maintenir les embarcations accostées le long d'un bâtiment ou de tout autre point fixe, et à les déborder quand elles veulent pousser pour appareiller. C'est en un mot une petite ancre portative et maniable, servant à immobiliser un canot dans les différentes circonstances de son service. Anciennement, l'une des branches du croc était droite pour permettre de pousser plus facilement du fond quand l'embarcation était ou échouée ou par des hauteurs d'eau très faibles. Ce modèle a été abandonné à cause des inconvénients résultant de cette branche droite qui abimait les flancs des navires, des autres embarcations, de tout ce qu'elle touchait.

GAFFIOT (Jules) (V. BELVAL).

GAFFORI (Giovanni-Pietro), patriote corse né en 1710, mort en 1753. Il voulait faire sortir sa patrie de la dépendance où Gènes la tenait. Il réussit avec le chanoine Orticoni et Ceccaldi à donner un roi à la Corse (Théodore), mais, après sa fuite et son emprisonnement à Gènes, il devint chef de l'insurrection (1753). Il essaya de rapprocher la Corse de la France. Les Génois le firent assassiner par un nommé Roncei. On lui a reproché beaucoup d'ambition et un peu d'avarice, mais son patriotisme ardent le fait un peu excuser (V. CORSE).

GAFORI (Franchino), prêtre et théoricien musical, appelé quelquefois *Gafor*, *Gaffurius*, ou simplement *Franchinus*, né à Lodi le 14 janv. 1451, mort à Milan le 24 juin 1522. Ses études embrassèrent la théologie, l'astronomie, l'astrologie et la musique. Son maître dans ce dernier art fut Goodendag ou Gutentag, dit Bonadies. Après

avoir habité Vérone et Gènes, Gafori se lia à Naples avec Tinctoris, Guill. Garnier et Bern. Hykaert, dans la fréquentation desquels il perfectionna ses connaissances musicales au point de pouvoir bientôt soutenir contre Philippe de Caserte une dispute publique sur la théorie de la musique. Il publia en 1480 son premier ouvrage. La peste et la guerre l'ayant obligé de quitter Naples peu de temps après, il se rendit à Lodi, sa ville natale, à Monticello où il fut maître de chœur, à Bergame, puis à Milan, où il fut attaché à la musique de la cathédrale et à celle du duc Sforza et où il professa publiquement la science musicale. Ses ouvrages ont joui d'une grande autorité et ont eu une grande influence. Célébres aujourd'hui encore pour leur mérite et leur rareté, ils constituent d'importants documents pour l'histoire de l'art. Ce sont : *Theoricum opus disciplinæ* (Naples, 1480 ; 2^e édit., 1492, sous le titre *Theorica musicæ*) ; *Practica musicæ sive musica actiones in IV libris* (Milan, 1496 ; autres éditions, 1497, 1502, 1508, 1512) ; l'auteur y traite des notes, des tons, des nuances, des modes, du contrepoint, des dissonances et des proportions ; *Angelicum ac divinum opus musicæ* (Milan, 1508) ; ce livre, écrit en italien, est une sorte d'abrégé des précédents ; *De Harmonica musicorum instrumentorum opus* (Milan, 1518) ; Gafori y parle des principes de la musique, des intervalles et des rapports arithmétiques et harmoniques des sons ; *Apologia Fr. Gafurii adversus Jo. Spatarium et complices musicos Bononienses* (1520), ouvrage de polémique écrit pour répondre à des critiques émises par des théoriciens bolonais sur l'enseignement de Gafori. M. BRENET.

GAFSA. Ville de la Tunisie méridionale, dans le Belad el Djerid ou pays des palmes, par 34° 26' 32" de lat. N., sur l'oued Beyach ou oued Tarfaoui, afl. des chotts, à 55 kil. à l'E. de la frontière orientale d'Algérie, à 290 kil. S.-O. de Tunis ; 5,000 hab. environ dont à peu près 800 juifs dans un quartier isolé. Elle se trouve sur un plateau, à 273 m. d'alt. et dominée au N. par de hautes montagnes. Trois sources d'eaux thermales qui donnent naissance à une véritable rivière l'alimentent abondamment d'une eau très favorable à la culture des dattiers. Ceux-ci constituent une véritable forêt de 400,000 à 500,000 arbres, et à leur ombre croissent des orangers, des citronniers, des grenadiers, des pistachiers et quelques carrés de céréales et de légumes. La ville est entourée d'une enceinte ruinée et est dominée par une kasba ; parmi ses mosquées il y en a trois qui méritent quelque attention. Les maisons sont bâties en grande partie avec des débris de l'époque romaine. Les habitants, outre le jardinage, ont pour ressource principale la fabrication de burnous et de couvertures qu'ils tissent avec des laines achetées aux nomades et qui se vendent très cher. La ville de Gafsa s'appelait dès l'antiquité *Capsa* et était une des forteresses où Jugurtha enfermait ses trésors ; elle devint ensuite une colonie romaine et à l'époque byzantine fut la résidence d'un *dux limitis* défendant le pays contre les incursions des nomades. Au moyen âge, Gafsa était très prospère, et El Bekri dit que son canton renfermait 200 ksours ou villages. En 1881, au mois d'octobre, une colonne française partie de Tébessa s'empara de l'oasis presque sans coup férir et y laissa une garnison. Gafsa est aujourd'hui le chef-lieu d'un gouvernement étendu et peuplé. E. CAT.

GAGAR. Rivière de l'Inde (550 kil. environ), dans le Sirhind. Elle prend sa source sur le versant méridional des monts Sivalik et reçoit les eaux de la Sarsouti pour se perdre ensuite dans les sables du Bhawalpour. Dans son cours vers le S.-O., elle traverse la partie septentrionale du Bikanir. M. D'E.

GAGARINE. Famille princière russe. Ses membres les plus remarquables ont été : *Pavel-Pavlovitch* Gagarine, né en 1803, mort à Saint-Petersbourg le 4 mars 1872. Il servit au ministère des affaires étrangères, puis dans l'armée ; nommé sénateur en 1831, il devint, en 1841, membre du conseil de l'empire, en 1858, membre du

conseil chargé de préparer l'émancipation des serfs et, en 1864, il succéda au comte Bludov comme président du conseil des ministres et du conseil de l'empire. Il prit part également à la réforme de la législation russe. — *Jean-Sergievitch* Gagarine, né à Moscou en 1814, mort à Paris en 1882. Il fut d'abord secrétaire d'ambassade à Vienne, puis à Paris. Il se convertit au catholicisme et se fit jésuite en 1843. Il a publié de nombreux écrits théologiques : *la Russie sera-t-elle catholique?* (Paris, 1856) ; cet ouvrage fit grand bruit et fut traduit en plusieurs langues ; *De l'Enseignement de la théologie dans l'Eglise russe* (*ib.*, 1856) ; *les Starovères, l'Eglise russe et le pape* (*ib.*, 1857) ; *De la Réunion de l'Eglise orientale avec l'Eglise romaine* (*ib.*, 1860) ; *la Primauté de saint Pierre et les livres liturgiques russes* (*ib.*, 1863) ; *la Réforme du clergé russe* (*ib.*, 1867), etc.

GAGATES. Sorte d'asphalte ou de jayet, dont il est question souvent chez les alchimistes grecs et syriens.

GAGE. I. DROIT ROMAIN. — Le mot du gage (*pignus*) apparaît à Rome dès le début de l'histoire juridique, dans l'institution de la *pignoris capio*, de la saisie extrajudiciaire qui figure à la fois comme moyen de coercition accordé aux magistrats et comme l'une des cinq actions de la loi de la procédure la plus ancienne. Mais cette institution est à peu près absolument indépendante du gage conventionnel dans lequel la remise faite par une personne à une autre d'une chose comme garantie d'une dette fait naître à la fois un droit du bénéficiaire sur la chose et des rapports d'obligation entre lui et l'auteur de la remise. Soit la sûreté réelle, soit le rapport contractuel sont assurément beaucoup plus récents. L'attribution à une personne de la possession d'une chose à titre de garantie, qui est l'élément essentiel et primitif de la sûreté, n'a pu avoir une portée pratique que depuis l'époque où le magistrat a créé les interdits possessoires et même depuis celle à notre avis postérieure à l'introduction de la procédure formulaire, où il a pu refuser la délivrance d'une action ; car, jusqu'alors rien n'eût empêché le constituant de revendiquer la chose, en invoquant son droit de propriété, au mépris de la convention, en risquant tout au plus la responsabilité personnelle dont le créancier qui demande une sûreté à son débiteur ne veut pas se contenter. Jusqu'alors le seul moyen par lequel un débiteur put donner à son créancier une sûreté sur une chose, fut de lui transférer la propriété par une aliénation fiduciaire (V. FIDUCIE). Quant au contrat, depuis que le droit de gage a pu servir de sûreté, le constituant et le créancier gagiste auraient pu s'obliger l'un comme l'autre par contrat verbal. Mais on a fini par admettre que la remise de la chose faite à la suite de la convention par le premier au second faisait naître entre eux un contrat réel, en vertu duquel le premier avait l'action *pigneraticia directa* pour demander au créancier gagiste en première ligne la restitution de la chose après l'extinction de la dette et, le cas échéant, la réparation du préjudice causé par sa faute, le second l'action *pigneraticia contraria* pour obtenir la restitution de ses dépenses et la réparation du préjudice qu'avait pu lui causer la faute de l'autre. Nous n'avons pas d'informations directes sur la date de la reconnaissance de ce contrat. Mais l'analogie du *dépôt* (V. ce mot) porte à croire qu'elle n'a guère été antérieure à la fin de la République. Il a subsisté à partir de là sans grande modification. Au contraire, le droit même qui résulte du gage sur la chose a été très modifié par le contre-coup de la création de l'hypothèque et de son développement. C'était à l'origine exclusivement un droit de rétention protégé dans les mains du bénéficiaire, en dehors de son exception contre les actions réelles, non pas par une action réelle pétitoire, car il n'avait pas de droit réel, mais par les interdits possessoires, car il avait la possession *ad interdicta* par opposition à la possession *ad usucapionem*. Mais quand la convention d'hypothèque fut reconnue comme donnant à son bénéficiaire une action réelle pour prendre la possession de la chose en toutes mains, on accorda du même coup, par une sorte de raisonnement *a fortiori*,

la même action au créancier gagiste, et on lui étendit de même, dans la mesure du possible, les solutions admises dès le principe ou après coup pour l'hypothèque, ainsi par exemple celle qui ajouta progressivement au droit de garder la possession de la chose jusqu'à paiement, au *jus possidendi*, le droit de la vendre faute de paiement, le *jus distrahendi*. Le gage est d'ailleurs toujours resté, en dépit du langage trop absolu de certains textes, séparé de l'hypothèque par certaines différences qui tiennent à ce qu'il implique un déplacement matériel de la chose tandis qu'elle se forme par le simple accord des volontés. C'est ainsi par exemple qu'une chose grevée d'un premier gage ne peut pas l'être d'un second et peut l'être d'une hypothèque, que le gage à la différence de l'hypothèque ne peut porter sur ces biens à venir, que la constitution d'un gage et non celle d'une hypothèque entraîne la formation nécessaire et immédiate d'un contrat de gage.

P.-F. GIRARD.

II. ANCIEN DROIT FRANÇAIS. — Le nom de gage fut généralement réservé, dans l'ancien droit, à la sûreté réelle qui consistait dans la remise effective de l'objet en la possession du créancier; il différait à cet égard de l'hypothèque avec laquelle le *pignus* avait été précédemment confondu. Mais le gage, dans l'ancienne jurisprudence, était le nantissement de notre droit civil, car il s'appliquait indifféremment aux meubles et aux immeubles; ce ne fut que tardivement qu'on appliqua exclusivement le mot gage au nantissement d'un meuble. Le mot gage désignait aussi, en même temps que le droit accordé au créancier, la convention d'où il résultait et la chose engagée elle-même. Il était de l'essence du gage que le créancier fût mis en possession réelle de la chose donnée comme sûreté; il devait intervenir nécessairement une tradition pour que le contrat soit formé. Le créancier pouvait retenir le gage jusqu'à ce qu'il fût payé, et, faute de paiement, il pouvait le faire vendre en vertu d'ordonnance de justice, mais il ne pouvait pas se l'attribuer. On ne pouvait même pas valablement stipuler que, après un certain temps, il appartiendrait au créancier en paiement de sa dette. Cependant on pouvait faire vendre l'objet donné en gage, en vertu d'une convention expresse, pourvu que la vente soit faite par huissier, dans la forme ordinaire et avec les formalités prescrites par l'ordonnance de 1667 pour la vente des meubles saisis. Lorsque le gage était vendu, le créancier nanti avait un privilège spécial. Si le prix excédait la dette, le surplus était rendu au débiteur. Les fruits du gage étaient censés faire partie du gage; le créancier ne pouvait se les approprier; il devait en rendre compte au débiteur, et les imputer sur ce que celui-ci devait. La convention par laquelle les fruits n'étaient pas imputés sur la dette, mais devaient appartenir au créancier, était ce qu'on appelait le *mort-gage* (V. ce mot), usité dans certains pays et admis dans certains cas, malgré son caractère usuraire. Par opposition au mort-gage, on appelait quelquefois *vif-gage* le gage ordinaire, mais les mots de mort-gage et de vif-gage étaient plutôt employés pour des sûretés immobilières. Les dépenses faites par le créancier pour la conservation du gage pouvaient être répétées par lui sur le gage, avec le même privilège que pour le principal. Le créancier ne pouvait jamais prescrire le gage, quel que fût le temps de sa possession. Le contrat de gage était considéré comme intervenant dans l'intérêt des deux parties, du débiteur, en facilitant pour lui un emprunt, du créancier, en garantissant le paiement de sa créance. Il en résultait que le créancier n'était tenu, pour la conservation de la chose, d'après les distinctions alors usitées, que des suites de son dol et de sa faute grossière et légère; il ne répondait pas de sa faute très légère, pas plus qu'il n'était responsable des cas fortuits. Comme en droit romain, le gage donnait lieu à deux actions, l'action directe et l'action contraire, dont l'objet n'avait pas changé en passant dans notre droit. Lorsqu'un débiteur avait donné un gage pour une première dette et en contractait une seconde sans y obliger le gage donné pour la première, il ne pouvait néanmoins exercer l'action directe contre le créancier qu'après

avoir payé l'une et l'autre dette. En matière commerciale, aucun prêt ne pouvait être fait sous gage, d'après l'ordonnance de 1673 (tit. VI, art. 8), sans un acte passé en minute devant notaire et contenant indications de la somme prêtée et du gage délivré. GUSTAVE REGELSPERGER.

III. DROIT CIVIL. — Toute obligation implique un *engagement*, c.-à-d. un *gage*, ou garantie de son exécution, donné par le débiteur au créancier: ce gage c'est la foi, l'honneur du débiteur qu'il remet aux mains de son créancier et qui ne sera *dégagé* que lorsqu'il aura satisfait à son obligation. Mais la pratique des affaires s'accommoderait mal, surtout depuis l'abolition de la *contrainte par corps* (V. ce mot), d'une garantie qui ne vaut qu'autant vaut la probité du débiteur. Aussi un ancien brocard de droit disait-il que « qui s'oblige, oblige le sien », ce que le code civil a rendu par la règle de droit de l'art. 2093: « Les biens du débiteur sont le gage commun de ses créanciers. » Ici le mot gage est employé au sens le plus large: c'est le gage implicite et légal, établissant un concours entre tous les créanciers, très différent par cela même du gage dont nous avons à nous occuper, lequel a pour objet de donner au créancier un droit de préférence. Pour cela, il faut une convention formelle et une mainmise effective, un nantissement. Si la chose est mobilière, le nantissement prend le nom spécifique de *gage* (C. civ., art. 2071 et 2072). On entrevoit par là que le même mot de gage sert à exprimer: 1° la chose remise pour sûreté de la dette; 2° le contrat par lequel cette sûreté est conférée; 3° la garantie spéciale du paiement qu'elle procure. Nous allons analyser l'opération sous ces trois aspects.

1° Quant à son objet, le gage est essentiellement de nature mobilière, ce qui comprend toute chose mobilière, animée ou inanimée, corporelle ou incorporelle: des marchandises, un tableau, un cheval, un titre de créance, un droit quelconque réalisable en argent, tel qu'un brevet d'invention, un droit de bail, etc. La condition essentielle du gage, dérivant de sa nature mobilière, est qu'il sorte des mains du débiteur, que celui-ci s'en dessaisisse. On ne saurait concevoir un gage dont le débiteur conserverait la détention: ce serait la négation même de la notion de gage, puisque le débiteur pourrait à son gré le faire disparaître et anéantir le droit du créancier. Mais pour conserver ce droit, il n'est pas indispensable que la chose passe aux mains du gagiste et l'on peut convenir qu'elle sera remise à la garde d'un tiers. Il y a cependant une exception à cette règle du dessaisissement du débiteur, au cas de bail à ferme ou à loyer. Les meubles du preneur sont le gage spécial assurant le paiement du loyer; cependant il en conserve la détention effective, il ne s'en dessaisit pas; et pourtant, par le seul fait de leur introduction dans l'immeuble du bailleur, celui-ci s'en trouve également saisi et la possession qu'il acquiert ainsi est si énergique qu'elle lui confère, comme le gage exprès, un droit de *rétenion* et de *suite* (V. ces mots), qu'il met en mouvement par la *saisie-gagerie* et la *saisie-revendication* (V. ces mots). — Malgré le dessaisissement, le débiteur conserve la propriété de sa chose; il en conserve même la possession juridique, car le gagiste n'est qu'un détenteur précaire qui ne possède que pour le compte du propriétaire, sauf le droit propre que lui confère le gage (V. Possession). En effet, on admet que, à l'égard des tiers, le gagiste de bonne foi a la possession juridique de l'art. 2279 du C. civ., et peut l'opposer même au véritable propriétaire, alors même que le débiteur de mauvaise foi ne pourrait pas la lui opposer (V. sur ce point BONNE FOI, t. VII, p. 317, et CHOSE, t. XI, p. 239). La constitution du gage n'est même possible légalement qu'à la condition que le débiteur en reste propriétaire (C. civ., art. 2078, V. ci-dessous). Il en conserve donc la libre disposition; il peut l'aliéner par donation ou vente; il peut même la donner en gage à un autre créancier. Dans ce cas, le premier gagiste, détenteur de la chose, se trouve être à l'égard du second un tiers dépositaire. Mais l'effet de ces actes est subordonné au retrait du gage, des mains du pre-

mier créancier, par suite du payement ou de tout autre mode de libération du débiteur envers lui (V. PAYEMENT).

2° Le gage est un contrat consensuel, formé par le seul accord des parties (V. CONSENTEMENT), quoiqu'il exige, pour être parfait, le dessaisissement du débiteur ; il est en même temps réel, à raison de ce dessaisissement et des conséquences qu'il entraîne. Le contrat est même purement consensuel, lorsque le débiteur est déjà dessaisi et que le gage se trouve en dépôt chez un tiers, par exemple lorsque, après avoir déposé ses marchandises aux magasins généraux, le commerçant les donne en gage à un banquier pour assurer le remboursement du prêt qu'il lui fait ; encore dans ce cas le prêteur est mis en possession du gage par la remise du récépissé et l'endossement du warrant (V. MAGASINS GÉNÉRAUX, WARRANT). Mais à l'égard du tiers le contrat n'a d'effet qu'autant qu'il est constaté par un écrit authentique ou sous seing privé, enregistré lorsque la valeur du gage et celle de la créance excèdent 150 fr. La preuve par témoins serait inadmissible alors même qu'il existerait un commencement de preuve par écrit. L'acte constitutif du gage doit contenir la déclaration de la somme due, ainsi que la nature de la chose gagée, ou un état annexé de la qualité, poids et mesure (art. 2074). Cette double prescription a pour objet d'empêcher la collusion du débiteur et du créancier pour substituer, après coup, au gage originaire, un gage d'autre nature ou d'une valeur plus considérable, et à la dette réelle, une dette également plus considérable, de façon à soustraire une partie de l'actif aux autres créanciers (C. com., art. 446). — Si le gage consiste en meubles incorporels, tels que créances, valeurs nominatives, etc., le contrat doit être constaté par acte authentique ou sous seing privé enregistré, quelle que soit la valeur du gage et le montant de la dette (C. civ., art. 2075). La raison en est que, dans ce cas, le contrat doit être notifié au débiteur du titre gagé, pour qu'il soit prévenu de ne plus se libérer entre les mains de son créancier, au détriment du créancier gagiste. Par le même moyen il est mis à même d'avertir les tiers, qui viendraient se renseigner à lui, que sa dette est frappée d'indisponibilité. Le débiteur gagé pourrait toutefois éviter au créancier gagiste et à l'engageant les frais de la notification dont s'agit en reconnaissant qu'ils lui ont donné connaissance de l'acte. Mais alors ce serait cette déclaration qui devrait être faite par un acte en forme. Elle pourrait d'ailleurs être faite par son intervention à l'acte constitutif du gage. — La règle relative à la rédaction d'un écrit comporte une exception, et le gage est constitué en l'absence d'un écrit au cas prévu par l'art. 2082 du C. civ. Si le même débiteur contracte une nouvelle dette envers le même créancier postérieurement à la mise en gage, les parties sont présumées avoir voulu affecter le même gage à la seconde dette. — Il en est de même au cas du gage légal que la loi assure de plein droit au bailleur comme il a été dit plus haut.

3° Enfin le mot gage désigne encore la sûreté que le contrat et la détention de la chose confèrent au créancier. On a vu que ce droit est réel puisqu'il a pour objet la chose engagée, mais que la détention en est précaire, d'où il suit que les droits du détenteur ont pour corrélatif des obligations qui sont la conséquence de sa quasi-possession. — En ce qui concerne d'abord ses droits, le créancier a un privilège sur la chose ou plus exactement sur le prix qu'en produira la vente, but final du contrat en cas de non-payement. Il a aussi un droit de rétention qui lui permet de la retenir, quoiqu'il arrive, jusqu'à ce qu'il soit intégralement payé en principal et accessoires. Il ne faudrait pourtant pas croire que ce droit aille jusqu'à lui permettre de conserver indéfiniment la chose et arriver ainsi à se l'approprier. Il ne peut pas prescrire contre son titre, qui en fait un détenteur précaire, et rien ne peut faire perdre au débiteur la propriété de la chose gagée, que la vente volontaire ou qu'une vente forcée poursuivie par un autre créancier ou par le créancier gagiste, mais, dans ce cas, après l'échéance de la dette seulement. La loi prohibe absolument toute clause du contrat

de gage, qui autoriserait d'avance le créancier à s'approprier la chose engagée ou à en disposer, comme pouvant trop aisément dissimuler un prêt usuraire (art. 2078). La constitution du gage ne donne au gagiste que le droit d'être payé sur le prix du gage par privilège et préférence à tout autre créancier. Toutefois, l'échéance arrivée, au lieu d'en poursuivre la vente, il peut faire ordonner en justice que le gage lui restera en payement jusqu'à due concurrence d'après l'estimation faite par experts (même art.). Cette disposition est toute de faveur et dérogeatoire aux principes : l'opération qu'elle autorise peut s'analyser en une vente et un double payement du prix et de la dette originaire par compensation (V. ce mot). Si le créancier préfère être remboursé en argent, il peut poursuivre la réalisation du gage pour être payé sur le prix ou attendre qu'un autre créancier le fasse vendre (V. SAISIE-EXÉCUTION). Dans ce dernier cas, il n'est pas obligé de s'en dessaisir puisque, la détention juridique étant de l'essence du gage, l'abandon en fait perdre tout droit de préférence. — Jusqu'à son appropriation, le débiteur, restant propriétaire du gage, comme il a été dit plus haut, et le créancier n'étant qu'un détenteur précaire à son égard, il est obligé de veiller à sa conservation de manière à être prêt à le lui restituer dans l'état où il l'a reçu quand celui-ci lui offrira le remboursement de sa dette. Mais le débiteur lui doit tenir compte des dépenses par lui faites pour la conservation du gage. Si au contraire il vient à se détériorer ou à périr entre ses mains, il en est responsable, à moins qu'il ne prouve que l'accident est le résultat d'un cas fortuit ou de force majeure (C. civ., art. 1302 et 2080). Le créancier n'a pas, en principe, le droit de se servir de la chose ; l'usage toutefois qu'il peut être autorisé à en faire est conforme à la nature de cette chose. S'il en abuse, le débiteur a droit de demander qu'elle soit mise en séquestre. Cependant lorsque c'est une créance qui constitue le gage et qu'elle produit intérêts, il impute ces intérêts sur ceux qui peuvent lui être dus ; si la dette pour sûreté de laquelle la créance a été gagée ne porte point elle-même intérêts, l'imputation se fait sur le capital (art. 2081). — Si le créancier ou le débiteur viennent à mourir, bien que la dette et le gage se divisent de plein droit entre leurs héritiers, le gage reste indivisible entre eux (V. INDIVISIBILITÉ). C'est pourquoi l'héritier du débiteur qui a payé sa part de la dette ne peut demander la restitution de sa part dans le gage, s'il est divisible, tant que la dette n'est pas entièrement payée ; et réciproquement l'héritier du créancier qui a reçu sa part de la dette ne peut pas remettre le gage au préjudice de ceux de ses cohéritiers qui ne sont pas payés (C. civ., art. 2083). E. DRAMARD.

Gages des domestiques (V. DOMESTIQUE).

IV. DROIT COMMERCIAL. — Le gage est un contrat qui consiste dans la remise d'un objet mobilier faite par le débiteur ou par un tiers propriétaire de cet objet dans le but de fournir au créancier auquel il est remis une sûreté pour sa créance. C'est un contrat accessoire qui présuppose l'existence d'une obligation principale. Il donne au créancier le droit de retenir l'objet jusqu'à parfaite exécution de l'obligation, et celui de se payer sur le prix de vente par préférence à tous autres en cas d'inexécution au moment convenu. En 1807, lors de la rédaction du code de commerce, à cause de l'état économique de l'époque, du peu d'importance qu'avaient à ce moment les valeurs mobilières, sa sphère d'emploi était peu étendue. Aussi les dispositions de la loi civile (C. civ., art. 2072 à 2083) parurent suffisantes même pour le gage commercial, et le code de commerce ne s'en occupa pas. La loi du 23 mai 1863 a comblé cette lacune. Elle a introduit dans les art. 91 à 93 du C. de comm., originellement consacrés au privilège du commissionnaire, un certain nombre de dispositions relatives au gage commercial. Le but poursuivi dans cette loi, l'exposé des motifs en fait foi, a été de simplifier pour des raisons de rapidité et d'économie les formalités exigées par la loi civile pour la constitution et la réalisation du gage. Les changements dérivant de cette loi ne portent que sur ces

deux points ; de sorte que pour tout le reste : capacité des parties, choses pouvant être engagées, droits du créancier sur le gage, les règles du code civil continuent à recevoir leur application en matière commerciale (V. le § précédent). Deux questions seulement vont donc nous occuper : comment, depuis la loi de 1863, se constitue le gage commercial ? Comment, depuis la loi de 1863, le créancier doit-il procéder à la réalisation du gage commercial ? Mais, avant de les examiner, il importe d'être fixé d'abord sur le point de savoir quand le gage sera réputé commercial. On avait proposé comme critérium la qualité du créancier ; on avait proposé aussi la nature de l'objet engagé. Le législateur a fort sagement préféré la nature de la dette garantie. Dès que la dette est commerciale, le gage donné pour sa sûreté est également commercial. Ainsi, en principe, il importe peu que le débiteur soit ou non commerçant. Cependant la qualité de commerçant chez le débiteur fera présumer, conformément à l'art. 638, alin. 2, du C. de comm., que l'obligation qu'il a contractée est commerciale et par conséquent que le gage qui la garantit l'est également. Il importerait peu aussi que la somme empruntée pour un acte de commerce ait été affectée à une opération civile, à condition que le créancier gagiste ait pu légitimement croire que les fonds par lui prêtés ont bien été affectés à l'opération qui lui avait été primitivement indiquée. Les tiers intéressés pourraient seuls, d'ailleurs, demander la nullité d'un gage consenti dans les formes commerciales pour sûreté d'une dette présentée faussement comme une dette de commerce.

Constitution du gage. Les règles relatives à la constitution du gage varient suivant la nature de l'objet engagé. Si c'est un *meuble corporel*, il n'y a de débiteur à créancier aucune formalité à remplir. La preuve de la constitution s'administre, même vis-à-vis des tiers, par tous les moyens indiqués dans l'art. 109 du C. de comm. D'où cette conséquence, dans le cas où l'établissement du gage est constaté par écrit, que cet écrit n'a pas besoin d'être fait double, qu'il n'a pas besoin d'être revêtu de la mention « bon pour » ou « approuvé », qu'il a date certaine sans enregistrement. L'obligation où sont les commerçants de tenir des livres, dans lesquels on retrouvera tout au moins la trace de la constitution du gage, a paru au législateur une garantie suffisante contre les fraudes et les concertés dolosifs entre le débiteur et l'un de ses créanciers. Si c'est un *titre à ordre*, il sera valablement constitué en gage au moyen de l'endossement qu'on appelle dans ce cas endossement de garantie au pignoratif. Cet endossement au point de vue des mentions qu'il doit contenir et des effets qu'il produit est régi par les règles générales de l'endossement. Les *titres transmissibles par voie de transfert* sont transférés à titre de garantie dans les conditions où ils seraient transférés à titre de cession, si les statuts de la société qui a délivré les titres admettent ce mode de procéder. Dans le cas contraire, on pourra avoir recours à un moyen détourné qui consiste à faire un transfert pur et simple au nom du créancier suivant les règles ordinaires, puis à dresser un acte séparé remis au débiteur et contenant de la part du créancier reconnaissance qu'il n'a sur le titre qu'un droit de gage. Le transfert en garantie peut être consenti pour les titres nominatifs de rente sur l'État. Leur insaisissabilité n'empêche pas qu'ils soient donnés en gage. Quant aux titres mixtes, ils ne peuvent être donnés en gage qu'au moyen d'un transfert pur et simple avec reconnaissance séparée du créancier comme il a été indiqué plus haut. La possibilité de donner en gage les *titres au porteur* n'est pas indiquée par la loi ; mais elle résulte formellement des travaux préparatoires. Leur remise à titre de gage s'établira comme pour les meubles corporels conformément à l'art. 109 du C. de comm. Les *créances contre un tiers dénommé*, par exemple les polices d'assurance sur la vie non revêtues de la clause à ordre, peuvent aussi être remises en gage ; mais la constitution ne peut se faire que conformément aux règles du droit civil. Le transfert en garantie devra donc être constaté par un acte écrit

qui sera signifié au débiteur. C'est qu'en effet faute de cette signification, le cédant de mauvaise foi pourrait se faire payer par le débiteur, et frustrer ainsi son créancier. Les *choses incorporelles*, brevets d'invention, droits d'auteur, fonds de commerce, peuvent faire aussi l'objet d'une constitution de gage. La dation en gage s'en fera conformément à la loi civile. L'art. 91 du C. de comm. qui ne parle que des créances ne saurait leur être appliqué. Il ne saurait toutefois être question ici de signification à faire au débiteur, puisqu'il n'y a ni créancier ni débiteur. La constatation par écrit de la dation en gage suffira. L'art. 91 du C. de comm. n'est pas limitatif, en ce sens que les parties ont toujours le droit de renoncer à ses dispositions et de se conformer aux règles de la loi civile. Il pourrait être utile, nécessaire même, de recourir à la forme civile, dans le cas par exemple où le débiteur voulant remettre en gage un titre à ordre ne saurait pas écrire. Pour que le gage soit valablement constitué, il ne suffit pas toutefois que la convention intervenue entre le débiteur et le créancier puisse être établie de la façon qui vient d'être dite. Il faut encore que la chose donnée en gage soit remise au pouvoir du créancier. Cette remise rend publique vis-à-vis des tiers la constitution du gage. Elle est réputée faite dès que les objets sont à la disposition du créancier gagiste de telle manière que le débiteur ne puisse plus les aliéner ni les engager au profit d'un autre. Cette disposition très large de la loi s'explique et se justifie par le but de simplification poursuivi dans notre matière par le législateur. Elle est critiquable cependant en ce qui concerne la saisie du créancier par la remise du connaissance. Le connaissance est en effet établi en plusieurs exemplaires, et le capitaine peut valablement remettre la marchandise entre les mains du porteur de l'un quelconque des exemplaires. Il n'y a donc pas sécurité absolue pour le créancier, puisqu'il n'y a pas pour le débiteur impossibilité absolue de disposer de l'objet engagé. Pour être réputé nanti de marchandises voyageant en chemin de fer, le créancier devra être porteur du récépissé (autrefois lettre de voiture) remis par la compagnie à l'expéditeur. Pour que la sécurité du créancier soit complète, il devra se faire connaître au transporteur avec injonction de ne pas délivrer les marchandises objet du récépissé à d'autres qu'à lui. Si ce sont des œuvres de l'esprit qui sont données en gage, le créancier devra être mis en possession de l'objet matériel, tableau, statue, planche gravée, constitutif de la réalisation de l'œuvre. Enfin si c'est un fonds de commerce qui fait l'objet du gage, le créancier devra être mis en possession de l'acte établissant le droit du débiteur sur les fonds. Dans ce cas, comme dans tous ceux où le droit conféré en gage est constaté par acte authentique, la remise d'une simple expédition suffit pour que le créancier soit réputé saisi. Il pourrait arriver que la chose donnée en gage ne soit pas la propriété du constituant. Il s'élève alors entre le propriétaire et le créancier un conflit qui doit être résolu d'après les principes suivants. Le propriétaire peut légitimement exercer son droit de revendication lorsque la chose donnée en gage est un titre à ordre, à personne dénommée ou transmissible par transfert. Si c'est une chose corporelle, au contraire, le gagiste repoussera victorieusement l'action en revendication en se prévalant de la maxime « en fait de meubles, possession vaut titre ». Toutefois, si la chose avait été perdue ou volée, le créancier devrait subir la revendication dans les conditions prévues par l'art. 2279, alin. 2, du C. civ. Il y serait encore soumis hors le cas de perte ou de vol, s'il s'agissait de titres au porteur sur lesquels le propriétaire aurait fait, antérieurement à la constitution du gage, l'opposition prescrite par la loi du 15 juin 1872.

Réalisation du gage. Le créancier non payé à l'échéance et qui veut réaliser le gage doit d'abord signifier son intention au débiteur ou au tiers qui lui a remis le gage. Huit jours au moins après cette signification il a le droit de faire procéder à la vente publique du gage. Ces deux conditions : signification, vente publique, sont substantielles ; le créan-

cier ne pourrait en être affranchi même par le débiteur. La vente des objets doit être faite dans les formes prescrites pour les objets de même nature. Les valeurs de bourse sont vendues par les agents de change conformément aux règles posées par les art. 70 à 73 du décret d'administration publique du 7 oct. 1890. Les autres choses sont vendues par le ministère des courtiers, ou d'autres officiers publics, commissaires-priseurs, notaires, désignés par le président du tribunal de commerce. Pour les choses mobilières corporelles, on doit observer les formalités prescrites par la loi du 25 juin 1841 pour la vente des marchandises neuves. Dans le cas où il y aurait urgence à vendre le gage, et où la signification à faire au débiteur exigerait un temps trop long à cause de l'éloignement de son domicile, le créancier pourrait faire procéder à la vente en vertu d'une autorisation de justice sollicitée par simple requête. Il pourrait aussi se faire autoriser par justice à conserver le gage en payement jusqu'à due concurrence d'après une estimation faite par experts. Dans le silence de la loi commerciale on doit appliquer sur ce point les principes de la loi civile. Au point de vue de l'enregistrement, le contrat de gage consenti par le débiteur lui-même est considéré comme acte innomé et passible seulement du droit fixe de 3 fr. Toutefois, même dans ce cas, le droit serait de 4 % si le gage portait sur des valeurs incorporelles. Le droit est de 0 fr. 50 % lorsque le gage est fourni par un tiers. Enfin, au terme de la loi du 8 sept. 1830, le droit fixe de 2 fr. est seul exigible pour les actes de prêt sur dépôt de marchandises, fonds publics français, actions de sociétés industrielles ou financières lorsque le déposant réside au lieu du domicile du dépositaire. Pour les règles spéciales au gage établi au profit de certains établissements, V. BANQUE DE FRANCE, CRÉDIT FONCIER DE FRANCE, MAGASINS GÉNÉRAUX.

LYONNEL DIDIERJEAN.

V. DROIT INTERNATIONAL. — La mise en gage d'objets mobiliers en vue de garantir l'exécution d'un traité est fort rare ; on n'en connaît guère dans l'histoire qu'un exemple, celui des diamants de la couronne polonaise remis en gage à la Prusse par la Pologne. Le nantissement immobilier sous la forme de l'occupation temporaire d'un territoire a conservé, au contraire, son importance pratique jusqu'à nos jours ; il est arrivé fréquemment depuis deux siècles que les troupes d'un pays aient été mises ou laissées en possession d'une partie d'un autre pays en vue de contraindre ce dernier à remplir ses engagements dans un délai donné sous la menace d'une annexion définitive en cas d'inexécution. En 1808, la Prusse fut obligée de livrer à Napoléon I^{er} les forteresses de Stettin, Custrin et Glogau, jusqu'au payement d'une somme de 140 millions. D'après le second traité de Paris de 1815, les armées alliées devaient occuper les départements de l'E. de la France jusqu'à ce qu'elle eût payé une contribution de 700 millions. Enfin, le traité de Versailles de 1871 stipula une occupation analogue comme garantie de l'indemnité de guerre de 5 milliards. En dehors de ces suites de guerres, il y a des cas où un gouvernement offre comme nantissement à des particuliers, qui sont ses créanciers, telle ou telle source des revenus de l'Etat en vue de garantir l'exact payement des intérêts d'un emprunt et le remboursement du capital ; les créanciers anglais et français de la Turquie et de l'Égypte ont obtenu des avantages de ce genre. Le droit de détenir un gage, quel qu'il soit, cesse avec l'exécution de l'engagement, ou plus tôt s'il intervient une entente à ce sujet. Ernest LEHR.

BIBL. : DROIT ROMAIN. — ACCARIAS, *Précis de droit romain*, 1886, I, n° 285 bis ; 1891, II, n° 599. — BARON, *Institutionen*, 1884, §§ 97, 121, IV. — DERNBURG, *Römisches Pfandrecht*, 1860, I, § 4. — Cf. sur la *ignoris rapio*, PAUL COLLINET, *la Saisie privée*, 1893, pp. 33-98, et les sources citées.

ANCIEN DROIT FRANÇAIS. — *Encyclopédie méthodique, Jurisprudence*, 1781, t. IV. — POTHIER, *Traité du contrat de nantissement*, éd. Bugnet ; Paris, 1861-1862, t. V.

DROIT CIVIL. — Tous les commentaires généraux du code civil, et, pour les traités spéciaux et les détails de la matière, DRAMARD, *Bibliographie du droit civil*, n° 3357 à 3376.

DROIT COMMERCIAL. — BOISTEL, *Précis de droit commercial* ; Paris, 1890, in-8, 4^e éd. — BOURGEOIS, *Guide du créancier gagiste* ; Paris, 1878, in-8. — BUCHÈRE, *Traité des valeurs mobilières* ; Paris, 1881, in-8. — CARETTE et GILBERT, *Lois annotées*, 1863, p. 26. — DELOISON, *Traité des valeurs mobilières* ; Paris, 1890, in-8. — LYON-CAEN et RENAULT, *Traité de droit commercial* ; Paris, 1891, in-8, 2^e éd. — POUGET, *Loi modifiant le titre du gage et des commissionnaires* ; Paris, 1863, in-8. — RUBEN de COUDER, *Dictionnaire de droit commercial, v° Gage* ; Paris, 1879, t. IV.

DROIT INTERNATIONAL. — F. DE MARTENS, *Traité de droit international*, § 114, n° 3. — BLUNTSCHLI, *Droit international codifié*, éd. Lardy, § 428. — G.-F. DE MARTENS, *Précis du droit des gens*, éd. Vergé, § 63. — CALVO, *le Droit international théorique et pratique*, §§ 1898 et suiv. — GÜNTHER, *Europ. Völkerrecht in Friedenszeiten*, t. II, pp. 153 et suiv. — PHILLIMORE, *Commentaries upon international law*, t. II, p. 79.

GAGE (Sir John), homme d'Etat anglais, né en 1479, mort à Firlé (Sussex) le 18 avr. 1556. Elevé à la cour, sous la direction du duc de Buckingham, il accompagna Henri VIII en France en 1513, fut nommé gouverneur de Guines en 1522, devint contrôleur à Calais et revint en Angleterre pour prendre séance au conseil privé. Vice-chambellan du roi (1528-1540), capitaine de la garde, il représenta le Sussex au Parlement en 1529. Il remplit ensuite diverses missions militaires en France et dans le N. de l'Angleterre et eut en 1533 de graves dissentiments avec le roi pour avoir pris le parti de Catherine d'Aragon. Mais il rentra bientôt en faveur, et lorsque Cromwell avec lequel il était fort lié tomba en disgrâce, il reçut les fonctions de connétable de la cour, de contrôleur de la maison royale et de chancelier du duché de Lancastre (1540). Il eut part à toutes les grandes affaires, fut employé aux négociations relatives au divorce du roi et d'Anne de Clèves, commanda l'expédition d'Ecosse de 1542, dirigea la cavalerie au siège de Boulogne et fut un des exécuteurs testamentaires de Henri VIII. Lorsque Somerset devint protecteur, Gage s'allia avec Southampton, le chef du parti catholique. Il fut alors exclu du conseil privé ; il perdit un peu plus tard la charge de connétable de la Tour pour n'avoir pas voulu se ranger parmi les partisans de Jane Grey. La reine Marie lui rendit tous ses emplois et le créa lord chambellan de sa maison (1553). R. S.

GAGE (Thomas), missionnaire anglais, né vers 1597, mort à la Jamaïque en 1636. Entré dans l'ordre des dominicains de Valladolid, il partit en mission aux Philippines en 1625. Il séjourna à Mexico jusqu'en 1626 et, renonçant à son premier projet, enseigna le latin chez les dominicains de Chiapa. Il prêcha ensuite à Guatemala et y professa la philosophie. Puis il passa quelques années parmi les Indiens, et, malgré la défense de ses supérieurs, résolut de revenir en Angleterre. Il traversa la province de Nicaragua, atteignit Panama, puis s'embarqua à Portobello sur une flotte espagnole. Il était à Londres en 1637. Après un voyage en Italie, il se convertit au protestantisme (1641), se fit ordonner et devint recteur d'Acricie (Kent). Il se fit remarquer par son zèle pour le parti parlementaire, et, ayant publié un ouvrage qui fit sensation sur la richesse des possessions espagnoles de l'Amérique du Sud et la facilité avec laquelle on pourrait s'en emparer (1648), fut nommé chapelain de l'expédition du général Venables (1654). La flotte manqua son but à Hispaniola, mais s'empara de la Jamaïque où Gage mourut. On a de lui : *The Tyranny of Satan* (Londres, 1642, in-4) ; *The English-American, his travail by sea and land, or a new Survey of the West India's* (Londres, 1648, in-fol. ; 4^e éd., 1711, in-8). Cet ouvrage fut traduit en français par ordre de Colbert (Paris, 1676, in-12, plus. éd.). Il en existe encore des traductions hollandaise (Utrecht, 1682, in-4) et allemande (Leipzig, 1693, in-4) ; *Rules for the better learning of the Indian tongue called Poconchi or Pocoman* (ce traité est imprimé à la suite de l'ouvrage précédent) ; *A Duel between a Jesuite and a Dominican* (1651). R. S.

GAGE (Thomas), général anglais, né en 1724, mort le 2 avr. 1787. Entré dans l'armée en 1741, il servit vaillamment en Amérique. Blessé à l'assaut du fort Duquesne

(9 juil. 1755), il prit une part prépondérante à la conquête du Canada et devint gouverneur de Montréal en 1760. En 1774, il était capitaine général et gouverneur en chef de la province de Massachusetts ; il s'y montra administrateur déplorable et s'aliéna tout à fait les Bostoniens. Une collision à Lexington entre ses troupes et la milice peut être considérée comme le début de la guerre de l'Indépendance (18 avr. 1775). Gage proclama la loi martiale (12 juin), livra aux Américains la bataille de Bunker's Hill (17 juin), qui n'eut point de résultats, et, complètement discrédité auprès de son gouvernement, fut remplacé par Howe (10 oct. 1775). On lui avait donné, comme fiche de consolation, le titre de commandant en chef de l'Amérique du Nord, qu'il ne porta que deux mois. Gage fut promu général en 1782.

GAGEAC-ET-ROUILLAC. Com. du dép. de la Dordogne, arr. de Bergerac, cant. de Sigoules ; 509 hab.

GAGERN (Hans-Christoph-Ernst, baron de), homme politique allemand, né à Kleinniedesheim, près de Worms, le 25 janv. 1766, mort le 22 oct. 1852. Il entra au service des Nassau. Le décret de Napoléon I^{er}, interdisant à tout natif de la rive gauche du Rhin un emploi public hors de France, l'obligea à démissionner. Le roi des Pays-Bas le chargea de gouverner les principautés allemandes de la maison d'Orange et de le représenter au congrès de Vienne. Il contribua à faire agrandir le royaume des Pays-Bas. Très libéral, il prit sa retraite en 1820. Membre à vie de la première Chambre du grand-duché de Hesse, il y soutint des idées semblables à celles que son fils Heinrich tenta de réaliser. Ses ouvrages sont remarquables ; les principaux sont : *Die Resultate der Sittengeschichte* (1808-1822, 6 vol.), et ses mémoires, très intéressants pour la connaissance de l'Allemagne au commencement du XIX^e siècle, *Mein Anteil an der Politik* (Stuttgart, 1822-1833, 4 vol. suivis de deux autres ; Leipzig, 1845).

GAGERN (Friedrich-Balduin de), général néerlandais d'origine allemande, fils aîné du précédent, né à Weilburg le 24 oct. 1794, tué à Kandern (grand-duché de Bade) le 20 avr. 1848. Officier dans l'armée autrichienne en 1813 et 1814) il passa dans l'armée des Pays-Bas, se distingua pendant la campagne de 1815, devint général en 1831, commanda plusieurs années (1843-1847) dans les Indes orientales, passa en 1848 au service du grand-duc de Bade et périt en le défendant contre une insurrection républicaine.

A. DEBIDOUR.

GAGERN (Heinrich-Wilhelm-August, baron de), homme d'Etat allemand, frère du précédent, né à Baireuth (Bavière) le 20 août 1799, mort à Darmstadt le 22 mai 1880. Soldat de Waterloo, il s'associa dès sa jeunesse à l'agitation libérale et militaire des universités allemandes, soutint avec éclat comme député, à partir de 1832, la cause démocratique et nationale dans le petit Etat de Hesse-Darmstadt, où, dès les premiers symptômes de la révolution de 1848, il fut appelé à la direction du ministère, fut l'âme du Parlement de Francfort qui se réunit le 18 mai 1848 et dont il fut élu président, devint en déc. chef du ministère national et s'efforça de constituer l'unité de l'Allemagne sous la direction de la Prusse et à l'exclusion de l'Autriche. Mais Frédéric-Guillaume IV, à qui il fit décerner la couronne impériale (28 mars 1849), ayant cru devoir la refuser, le parti unitaire se disloqua. Gagern dut quitter le ministère (8 mai), se sépara du Parlement et alla tenir à Gotha une réunion éphémère avec un certain nombre de ses amis. Il approuva ensuite l'alliance prussienne des *trois rois* et soutint la politique de l'*union restreinte* au Parlement d'Erfurt (20 mars-29 avr. 1850), après la dissolution duquel il alla servir comme major dans l'armée slesvig-holsteinoise (1850-1852). Réduit à la retraite, il n'en sortit que pour représenter, de 1864 à 1872, le grand-duché de Hesse-Darmstadt auprès de la cour de Vienne. Il resta de lui, sans parler de ses discours, une *Vie du général Frédéric de Gagern*, son frère (Leipzig, 1856-57, 3 vol. in-8).

A. DEBIDOUR.

GAGERN (Maximilien, baron de), homme politique allemand, frère des deux précédents, né à Weilburg le 26 mars 1810, mort à Vienne le 17 oct. 1889. Après avoir servi dans l'armée des Pays-Bas (1829-1833), il fut quelque temps privat-docent à l'université de Bonn, entra dans l'administration du duché de Nassau et fit en 1848 partie du Parlement de Francfort, fut sous-secrétaire d'Etat au ministère des affaires étrangères de l'empire (déc. 1858-mai 1849), prit part aux assemblées de Gotha et d'Erfurt (1849-1850), puis rentra au service du duché de Nassau d'où il passa, en 1855, comme conseiller aulique à celui du gouvernement autrichien.

A. DEBIDOUR.

GAGES (Joseph-Bonaventure-Thierry du MONT, comte de), militaire belge au service de l'Espagne, né à Mons le 27 déc. 1682, mort à Pampelune le 31 janv. 1753. Il combattit vaillamment pour Philippe V et, après la mort de son père, se fixa en Espagne. En sept. 1742, il fut mis à la tête de l'armée espagnole réunie dans le royaume de Naples. Il envahit le nord de l'Italie, défit les Autrichiens sur le Passaro (févr. 1743), se maintint, malgré leur prépondérance numérique, en Romagne, dans deux belles campagnes admirées de Frédéric II, reprit ensuite l'offensive, remporta la brillante victoire de Bassignana (25 nov. 1745) et prit Milan. L'incapacité de l'infant don Philippe compromit ces succès ; il fit, du moins, une belle retraite, mais demanda son rappel (1746). Gouverneur de la Navarre (1749), il l'administra bien.

GAGINI. Nom d'une famille de sculpteurs qui vint se fixer en Sicile au milieu du XV^e siècle. Le plus ancien connu, *Domenico* Gagini, né à Bissonne, sur les bords du lac de Lugano, travaillait déjà à Palerme en 1463. Son chef-d'œuvre, le buste de Pietro Speciale, se voit dans cette ville au palais Puglia. Un document le fait mourir en 1492. — *Antonello* Gagini, fils de *Domenico* (1478-1536), porta au plus haut point l'art de la sculpture en Sicile. C'est, dans la force du terme, un chef d'école, et son influence fut considérable sur ses contemporains. De 1498 à 1508, on le trouve à Messine, où il s'était marié de bonne heure. Le grand retable de l'église Sainte-Marie-Majeure, à Nicosia (1499-1512), semble être la première œuvre importante qui lui fut confiée. De retour à Palerme, après dix ans d'absence, il fut chargé, en 1510, de la grande décoration en marbre du chœur de la cathédrale. Cet immense travail, qui ne comprenait pas moins de quarante-cinq statues et autant de bas-reliefs disposés sur deux rangs, sans compter des ornements de toute sorte, l'occupa quinze années. Il n'en reste plus aujourd'hui que des débris à l'intérieur et à l'extérieur de l'édifice ; l'ensemble a été détruit en 1781. Parmi les autres œuvres d'Antonello, il faut citer en première ligne, à Santa Cita de Palerme (1516-1517), une grande arcade dont les pieds-droits sont divisés en compartiments renfermant différents saints de l'ordre de Saint-Dominique. Puis viennent une statue de la *Vierge*, au musée de Palerme (1529) ; une statue de *Saint Jean-Baptiste*, à Castelvetro (1521-1522) ; une statue de *Saint Caloyer* ou *Caloger*, au mont Cornio, près de Sciacca (1535). Ce sculpteur fécond, dont Vasari dit deux mots en passant dans la *Vie d'André de Fiesole*, où il lui attribue sous le nom d'Antonio da Carrara cinq statues à Monteleone (Calabre), a laissé trace de son talent à Marsala, Alcamo, Salemi, Trapani, Catane, etc. Un emploi discret de la polychromie et l'habitude d'orne de bas-reliefs les piédestaux de ses statues sont autant de particularités qui le recommandent à l'attention. — Antonello laissa cinq fils : *Gian-Domenico* (1503-1566), *Antonino* (1504-1575), *Giacomo* (1517-1598), *Fazio* (1520-1567) et *Vincenzo* (1527-1595), tous adonnés à la sculpture. On cite, surtout du premier, un retable (1560) et une chaire (1566), à Caltagirone ; du second, une statue de *Saint Jean-Baptiste*, à Monte San Giuliano (1539) ; du troisième, une *Vierge de Bon-Secours*, à l'église Saint-François de Sciacca (1538). — La descendance se continua par *Nibilio* (Annibal), fils de Giacomo, mort en 1607, et *Giuseppe*,

file de Nibilio, mort en 1640. Ces deux derniers, qui étaient surtout orfèvres, travaillèrent ensemble à la grande chaise en argent de Saint-Jacques, conservée à Caltagirone (1599). De Nibilio seul, il faut citer un ostensorio, à Polizzi (1586). **LÉON PALUSTRE.**

BIBL.: AURIA, *Il Gagino redivivo*; Palerme, 1698. — PAOLO GIUDICE, *Sopra Domenico Gagini, scultore siciliano*; Palerme, 1839. — GIOACCHINO DI MARZO, *I Gagini e la scultura in Sicilia nei secoli XV et XVI*; Palerme, 1880-83, 2 vol. in-4 av. pl.

GAGISTE. I. THÉÂTRE. — A l'origine de notre théâtre régulier et dans tous les documents contemporains qui y sont relatifs, on voit le mot gagiste employé pour désigner les artistes ou serviteurs divers qui ne faisaient point partie du personnel artistique scénique, c.-à-d. des comédiens. Le mot avait sa raison d'être et était justement appliqué. En effet, les entreprises dramatiques n'étaient pas placées alors sous la conduite d'un directeur opérant à ses risques et périls; les troupes de comédiens formaient toujours une société dont chaque membre courait les chances, bonnes ou mauvaises, de l'exploitation, tandis qu'en dehors d'eux au contraire tout le personnel (danseurs, musiciens, comparses, employés, ouvriers de toutes sortes) était payé, gagé régulièrement par eux, et ne courait aucun risque. De là cette appellation naturelle de *gagistes*. Toutefois, ce nom faisait place parfois à la qualification d'*officiers* lorsqu'il s'agissait des employés proprement dits, surtout dans un ordre supérieur.

II. ART MILITAIRE. — Soldat qui n'est pas lié au service par son engagement, car celui-ci résulte d'un contrat intervenu entre les conseils d'administration des corps de troupes et des ouvriers ou des musiciens de l'autre. La plupart des gagistes dans l'armée sont musiciens, les chefs de corps trouvant dans leur mode d'engagement de grandes facilités pour se procurer de véritables artistes qu'ils trouveraient rarement dans les jeunes soldats que leur envoie le recrutement.

GAGLIANO (Marco da), compositeur italien, né à Gagliano (Toscane) vers 1575, mort à Florence le 24 févr. 1642. Il est appelé quelquefois *Marco di Zanobi da Gagliano*: cette forme d'appellation italienne n'indique pas un nom de famille, mais signifie seulement Marco, fils de Zanobi. Son père était ciseleur et l'envoya étudier la théologie à Florence. Il y eut pour maître de musique Luca Bati, maître de chapelle à San Lorenzo. Après avoir été ordonné prêtre, Marco fut attaché à cette même église, dont il devint en 1608 maître de chapelle et en 1609 chanoine. A partir de 1611, il porta le titre de maître de chapelle du grand-duc de Toscane. Il faisait partie de l'Académie des *Elevati*, sous le nom de *l'Affannato*. L'audition des premiers opéras italiens composés à Florence par Peri, en 1597 et 1600, produisit sur Marco une grande impression. Vers la même époque, il collabora à la musique d'un ouvrage du même genre, *Il Rapimento di Cefalo*. En 1608, il fit représenter à Mantoue sa *Dafne*, écrite sur le poème de Rinuccini déjà mis en musique par Peri et Caccini; la partition en fut imprimée à Florence par Cristoforo Marescotti. C'est un des monuments les plus importants de l'histoire de l'opéra italien. Une édition moderne en a été publiée par M. Eitner, dans le 10^e vol. des publications de la *Gesellschaft für Musikforschung*. Marco de Gagliano composa en 1624 la musique d'un drame sacré, *La Rappresentazione di Sancta Orsola*, et en 1628 un opéra, *Flora*. Il a publié six livres de madrigaux, un recueil de *Musiche* (madrigaux), deux livres de cantates sacrées, de messes et un recueil de répons de la semaine sainte. Des morceaux de sa composition sont disséminés dans des recueils imprimés ou manuscrits. Quelques-uns de ses madrigaux donnèrent lieu à une vive attaque de la part d'un artiste napolitain, qui publia en 1622 un opuscule intitulé *Censura di Muzio Effrem sopra il sesto libro de madrigali di Mr Marco da Gagliano*. **M. BRENET.**

BIBL.: E. VOGEL, *Marco da Gagliano*; Leipzig, 1890 (extr. de la *Vierteljahrsschrift für Musikwissenschaft*, année

1889). — *Catalogo della biblioteca del Liceo musicale in Bologna*, 1890, t. I, pp. 76 et suiv.

GAGLIARDI (Bartolomeo), dit *Il Spagnola*, peintre et graveur italien, né à Gênes en 1555, mort en 1620. Epris du style grandiose de Michel-Ange, cet artiste exécuta des fresques d'un dessin puissant. Il grava à l'eau-forte la plus grande partie de ses travaux décoratifs, ainsi que des compositions sur des sujets philosophiques. Un long séjour qu'il avait fait aux Indes occidentales, dans les possessions espagnoles, lui avait valu le surnom sous lequel Orlandi et Ricozzi le désignent parfois. **Ad. T.**

GAGLIARDI (Le chevalier Bernardino), peintre italien, né à Città di Castello en 1609, mort en 1660. Élève d'Avanzino Nucci, il délaissa promptement les traditions de l'école romaine pour imiter la manière des Carrache. Il résida longtemps à Pérouse, où il a laissé des fresques et des tableaux de mérite fort inégal; l'effet d'ensemble est en général bien conçu, mais la composition est presque toujours maniérée. Lanzi cite comme son chef-d'œuvre une fresque de l'église Saint-Marcel à Rome; malheureusement, son attribution à cet artiste est plus que douteuse. **Ad. T.**

GAGLIUFFI (Mario-Faustino), né à Raguse en 1764, mort à Novi le 16 févr. 1834. Doué d'un merveilleux talent d'improvisateur en vers latins, il alla à Rome où il rencontra Joseph Solari. A eux deux ils obtinrent un énorme succès. En 1798, il se lança dans la politique et devint tribun de Rome; mais en 1801, après la bataille de Marengo, il vint à Paris. De là il alla tenir à Gênes, alors réunie à la France, la chaire de jurisprudence (1805). Ayant perdu sa place par suite de la réunion de Gênes au Piémont il se mit à voyager en Italie, en Suisse, en Allemagne et en France, puis il se retira à Novi. On a de lui : *Poemata varia meditata et extemporalia a Marco Faustino Gagliuffi Raguso* (Turin, 1830, 4 vol. in-8).

GAGNAC. Com. du dép. de la Haute-Garonne, arr. et cant. (N.) de Toulouse; 433 hab.

GAGNAC. Com. du dép. du Lot, arr. de Figeac, cant. de Bretenoux; 1,440 hab.

GAGNE (Paulin), littérateur français, né à Montoisson (Drôme) le 8 juin 1806, mort à Paris le 22 août 1876. Avocat à Paris, il s'occupa plutôt de littérature que de jurisprudence. Ses ouvrages sont pour la plupart excentriques, mais ils ont moins contribué à le faire connaître que sa persistance à se présenter à Paris à toutes les élections législatives, avec des professions de foi et des programmes abracadabrants. Gagne s'intitulait « candidat surnaturel, universel et perpétuel » ou « archi-monarque citoyen du peuple universel » et il fit à lui seul, au pied de l'Obélisque, une manifestation contre le Corps législatif de 1869, demeurée légendaire. Citons de lui : *le Suicide*, poème dramatique (Meaux, 1841, in-18); *le Martyre des rois*, poème (1842, in-18); *Catastrophe du chemin de fer* (Paris, 1842, in-8); *l'Océan des catastrophes* (1843, in-12); une curieuse méthode de linguistique : *la Gagne Monopanglotte* (1843, in-8); *l'Empire universel* (1843, in-8), poème; *l'Unitéide ou la femme Messie* (1856, in-8), poème en douze chants; *l'Histoire des miracles* (1860, in-18); *le Calvaire des rois* (1863, in-8); *le Congrès, sauveur des Rois* (1864, in-8); *le Supplice d'un mari* (1865, in-8), drame; *la Grèveide* (1865, in-8), drame grévidique universel; *les Deux Luxes des hommes et des femmes* (1865, in-8), drame prostitutionicide; *la Républiquéide* (1872, in-8); *la Guerriade* (1873, in-12); *l'Archi-Monarqueide* (1875, in-12); *la Comète de l'Ante-Christ* (1861, in-8); *les Cris de l'âme de Napoléon III* (1873, in-8); *l'Expositionéide* (1866, in-8); *l'Heure de Dieu* (1873, in-8); *le Journalophage* (1858, in-8); *l'Oracle panglotte universel* (1866, in-8); *le Velocité-Gagne* (1870, in-8). — P. Gagne avait épousé, en 1853, Elise Moreau de Rus, née à Rochefort en 1813, qui a elle-même produit de nombreux volumes, tout aussi étranges que ceux de son mari : *Rêves d'une jeune fille* (1837, in-8); *Une Destinée* (1838, in-12); *Souvenirs d'un petit*

enfant (1840, in-18); *Une Vocation* (1856, in-8); *Omégar ou le Dernier Homme* (1858, in-12); *Madame de Bawr* (1861, in-12); *L'Age d'or* (1850, in-12); *les Mémoires d'une sœur de charité* (1870, in-12); *Nancy Vallier* (1874, in-12). R. S.

GAGNEBIN (Abraham), naturaliste neuchâtelois, né à Renan le 20 août 1707, mort à La Ferrière en avr. 1800. Il étudia la médecine à Bâle, mais les leçons de Zwinger le passionnèrent pour la botanique. L'aîné de douze enfants, il ne put rester à charge à sa famille, et, à vingt et un ans, nous le trouvons à Strasbourg chirurgien d'un régiment suisse. Après avoir parcouru la France, il revint s'établir comme médecin à La Ferrière. Gagnebin donna des leçons de botanique à J.-J. Rousseau pendant son séjour à Môtiers. Outre un catalogue botanique pour Neuchâtel et l'évêché de Bâle, de nombreuses monographies des *Acta helvetica*, un *Traité des pétrifications* avec Bourguet, il a fourni les matériaux de deux ouvrages de Haller. E. K.

GAGNE-PAIN. Espèce de gantelet en usage au xv^e siècle, connu par des citations d'auteurs et qui devait être un gant d'armes de main droite présentant certains rapports avec le *miton* (V. ce mot).

GAGNE-PETIT (Métier) (V. RÉMOULEUR).

GAGNERAUX (Bénigne), peintre français, né au Bourg, près de Dijon, le 24 sept. 1756, mort à Florence le 18 août 1795. Fils d'un simple artisan, il fit ses études sous la direction de Devosges, et obtint le grand prix fondé par les Etats de Bourgogne. A Rome, son talent lui valut bientôt la protection du pape Pie VI et du cardinal de Bernis; la fortune et la célébrité ne se firent pas attendre, mais une fin tragique interrompit trop tôt sa carrière. Le musée de Dijon possède son meilleur tableau, *Soranus et Servilie* (expos. post. 1799), ainsi que *la Bataille de Senef* et *le Passage du Rhin*, peints pour la salle des Etats de Bourgogne; le dessin de ces compositions est vigoureux, caractérisé, la couleur sobre et grave. Le palais de Stockholm possède aussi un tableau de cet artiste, exécuté à Rome pour le roi Gustave III, et représentant l'*Entrevue de ce roi avec le pape Pie VI*. Ad. T.

GAGNEUR (François-Marie), homme politique français, né à Poligny le 15 mars 1765, mort à Poligny le 20 oct. 1848. D'abord avocat, puis receveur de l'arr. de Poligny, il fut élu député du Jura le 22 août 1815, fit partie de la majorité de la Chambre introuvable et réélu le 4 oct. 1816, figura parmi les ultra-royalistes et combattit le cabinet Decazes. Il se prononça avec une énergie extrême contre les libertés électorales. Il échoua aux élections de 1821. — Son fils, *Just-Charles-Wladimir*, né à Poligny le 9 août 1807, mort à Paris le 10 août 1889, se montra dès sa jeunesse animé des idées les plus libérales et s'affilia au fouriérisme. Lors du coup d'Etat du 2 décembre il fut arrêté et condamné à la déportation pour avoir organisé la résistance armée dans son département. Sa peine ayant été commuée en bannissement, il s'établit en Belgique d'où il revint un an après. Le 24 mai 1869 il fut élu membre du Corps législatif par le Jura, contre le candidat officiel. Secrétaire du comité antiplebiscitaire, il vota contre la guerre. Après la chute de l'Empire, on lui confia la direction de la publication des *Papiers et correspondance de la famille impériale* (Paris, I. N., 1870). Non élu le 8 févr. 1871 à l'Assemblée nationale, il y entra le 27 avr. 1873 à la suite de la démission de M. Reverchon, fut réélu député le 20 févr. 1876, le 14 oct. 1877 avec les 363 dont il faisait partie, le 21 août 1881 et le 4 oct. 1885. Il avait combattu le Seize-Mai, voté les lois d'enseignement, l'expulsion des princes et les mesures contre le boulangisme. On a de lui : *Des Fruitières ou Associations domestiques pour la fabrication du fromage de gruyère* (Paris, 1839, in-8); *Socialisme pratique* (Poligny, 1850, in-8); *Aux cultivateurs, Guerre à l'Usure* (1849). — Il avait épousé en 1855 Louise Mignerot, née à Domblans (Jura) en 1832, qui a écrit un assez grand nombre de romans à tendances socialistes et surtout anticléricales.

GAGNY (*Gaviniacum*). Com. du dép. de Seine-et-Oise, arr. de Pontoise, cant. du Raincy; 3,236 hab. Stat. du chemin de fer de Paris à Avricourt. Ce bourg se trouve mentionné au ix^e siècle dans le *Polyptique* d'Irminon parmi les biens de Saint-Germain-des-Prés de Paris. Un prieuré y fut fondé sous l'invocation de saint Fiacre par Adèle, femme de Thibault III, comte de Champagne, à la fin du xn^e siècle, au lieu dit actuellement la *Maison-Rouge*. L'église, dédiée à saint Germain, a été reconstruite en 1840, puis de nouveau en 1877.

BIBL. : L'abbé LEBEUF, *Histoire de la ville et du diocèse de Paris*, t. III, pp. 546-551 de l'édition de 1883.

GAGUIN (Robert), chroniqueur et diplomate français, né à Calonne-sur-la-Lys en 1425, mort à Préavin, près d'Hazebrouck, le 22 juil. 1502 (ou 22 mai 1501). Il commença ses études au monastère de Préavin. Elève, à l'Université de Paris, du célèbre Fichet, il lui succéda en 1463 comme professeur de droit canon, et devint doyen de la Faculté. En 1473, il fut nommé général de l'ordre des mathurins. Louis XI le chargea en 1477 d'une ambassade en Allemagne pour empêcher le mariage de Maximilien. Charles VIII, qui l'aimait beaucoup, l'envoya à Rome et à Florence (1486). Il accompagna en Angleterre François de Luxembourg et Charles de Marigny. Il voyagea aussi en Espagne. On a dit que Charles VIII et Louis XII lui avaient confié la garde de leur bibliothèque. Il écrivit, en langue latine, et d'après les chroniques de Saint-Denis, une histoire des rois de France qui mérita les éloges d'Erasmus. L'ouvrage, divisé en dix livres, s'arrêtait d'abord en 1491, sous ce titre : *De Origine et gestis Francorum compendium* (Paris, in *œdibus divi Maturini*, 1495, éd. introuvable; Paris, Lyon, 1497, in-4; Paris, 1499, in-fol.). L'auteur le continua jusqu'en 1499 (Paris, 1500, 1504, in-fol., 1507, 1511, 1514, in-8), et Hubertus Velleius y ajouta des suppléments (*Rerum gallicarum annales cum H. V. supplemento*; Paris, 1521, 1522, 1524, in-4; Lyon, 1524, 1550; Paris, 1554; Francfort, 1577; Paris, 1578, in-fol.; Douai, 1588, in-8). Il fut traduit et abrégé en français sous le titre de *Grandes Chroniques* (trad. Desrey, Paris, 1514 et 1515, in-fol.), de *Mirouer hystorial...* (Paris, 1516, in-fol.), de *Mer des Croniques et Mirouer...* (Paris, 1518, 1528, 1532, 1536, in-fol.) C'est à tort, sans doute, qu'on lui attribua la traduction des *Croniques... composées par R. P. en Dieu Turpin...* (Paris, 1527, in-4), car, dans ses *Annales*, Gaguin fait preuve de sens critique. Outre les vers qu'il a semés dans son ouvrage, il a laissé des poèmes, notamment *Adversus Vincentium de Castronovo* (Paris, 1489, in-4), des lettres et discours (*Epistolæ et orationes*; Paris, 1498, in-fol.), un traité de métrique. H. HAUSER.

BIBL. : AUG. THIERRY, *Dix Ans d'études*, p. 371. — MOREL-FATIO, *Études sur l'Espagne*; Paris, 1892, in-8.

GAHAGAN (Usher), érudit irlandais, mort en 1749. Il travailla à la collection des classiques latins de Brindley (1744-49), traduisit en vers latins l'*Essay on Criticism* et le *Temple of Fame*, de Pope, et, s'étant associé à deux de ses compatriotes, Hugh Coffey et Terence Connor, pour rogner les pièces d'or et d'argent, fut pendu à Tyburn, comme faux monnayeur. B.-H. G.

GAHANBAR. Nom des fêtes qui se célébraient dans l'ancien calendrier avestique, pendant le cours de chaque saison de l'année. Ces saisons, au nombre de six, correspondant aux six périodes de la création, étaient : 1^o *Maidhyozaremaya*, « au milieu du printemps »; 2^o *Maidhyoshema*, « au milieu de l'été »; 3^o *Paitishahya*, « temps des épis »; 4^o *Ayâthrema*, « temps des troupeaux »; 5^o *Maidhyarya*, « milieu de l'année, solstice d'hiver »; 6^o *Hamaspātmaedha*, « fête des sacrifices ». Les Gahanbars sont encore observés aujourd'hui par les Parsis.

BIBL. : ROTH, *Der Kalender des Avesta*, 1880. — DE HARLEZ, *le Calendrier avestique*, 1882. — J. DARMESTETER, *le Zend-Avesta*, 1892, in-4, I, p. 37.

GAHARD. Com. du dép. d'Ille-et-Vilaine, arr. de Rennes, cant. de Saint-Aubin-d'Aubigné; 4,796 hab.

GAHETS (V. CAGORS).

GAHNITE (Minér.). Variété zincifère de *spinelle* (V. ce mot).

GAI (Blas.). Attribut du cheval représenté nu, sans bride ni harnais, ainsi qu'il l'est communément sur les ecus.

GAIA (Villanova de). Ville du Portugal, prov. de Minho, district du Porto; 9,126 hab. On peut la considérer comme un faubourg du Porto. Elle dresse ses villas, ses vastes entrepôts de vins, ses fabriques de poteries, verreries, savons et tissus, sur une colline de la rive gauche du Douro et est le point de départ du chemin de fer du Porto à Lisbonne. E. CAT.

GAÏAC ou GAYAC. I. BOTANIQUE. — (*Guaiacum* Plum.) (Bot.). Genre de plantes de la famille des Rutacées et du groupe des Zygophyllées. Ce sont des arbres ou des arbustes à feuilles opposées, composées-pennées, à une ou plusieurs paires de folioles entières. Les fleurs, tétramères ou pentamères, sont solitaires ou réunies en cymes pauciflores. Le fruit est coriace, à deux ou cinq coques obtuses ou ailées renfermant le plus ordinairement une seule graine, pourvue d'un albumen charnu ou corné. — Les Gaïacs habitent les régions tropicales ou sous-tropicales du continent américain. Des quinze ou vingt espèces connues, les plus importantes sont : le *G. sanctum* L., du Mexique et de la Floride, dont le bois, appelé vulgairement Bois saint, B. de vie, est très recherché à cause de sa dureté; le *G. hygrometricum* H. Bn (*Portiera hygrometrica* R. et Pav.) ou Gayacan du Chili (*Turucasa* des naturels), souvent cultivé dans les jardins botaniques de l'Europe et remarquable en ce que ses folioles s'étalent et se rapprochent selon que le temps est beau ou pluvieux et sombre; le *G. arboreum* DC (*Zygophyllum arboreum* Jacq.) ou Gayacan de Caracas, espèce de l'Amérique centrale, dont le bois verdâtre est très employé dans l'industrie; enfin le *G. officinale* L. ou Gaïac officinal, Jasmin d'Amérique, qui croît aux Antilles,



Guaiacum officinale L. (rameau florifère et fructifère).

et qui fournit au commerce européen le bois et la résine de Gaïac. C'est un petit arbre de 6 à 10 m. de haut, à écorce lisse et cendrée, à feuilles persistantes, et à fleurs bleues disposées en cymes pauciflores. Son bois, imprégné de résine, brun verdâtre, est remarquable par sa densité élevée (1,339) et son extrême dureté. Il résiste très bien aux frottements énergiques. On en fabrique des roulettes de meubles, des poulies, etc. — Dans le langage vulgaire, on appelle Gaïac d'Afrique le *Schotia spectosa* Jacq. de la famille des Légumineuses-Caesalpiniées; F. des Allemands le Frêne commun; G. de Cayenne ou de la Guyane le *Coumarouna odorata* Aubl. (V. COUMAROUNA); G. d'Italie ou de Padoue le *Diospyros Lotus* L., de la famille des Ebenacées. Ed. LEF.

II. CHIMIE. — Résine de gaïac. La résine de gaïac

provient du *Guaiacum officinale* qui croît aux Antilles, surtout à la Jamaïque et à Saint-Domingue; elle exsude naturellement du tronc et peut être obtenue en plus grande quantité en pratiquant des entailles sur toute la longueur des bûches. La résine de gaïac est en masses considérables, friables, brillantes dans leur cassure, de couleur verdâtre; elle est très amère et possède une odeur assez agréable rappelant un peu celle du benjoin; sa solubilité dans l'alcool est considérable; l'éther en dissout de petites quantités, mais elle est complètement insoluble dans les huiles grasses. La teinture de gaïac devient bleue par l'influence de la plupart des agents oxydants; le chlore, le brome, l'iode, l'acide chromique, l'acide azotique et particulièrement l'ozone lui communiquent cette coloration.

La résine de gaïac est un mélange complexe qu'on étudie surtout Thierry, Hlasiwetz et Hadelich. Elle contient l'acide gaïarétique ou résino-gaïacique $C^{40}H^{26}O^8$, l'acide gaïaconique $C^{38}H^{20}O^{10}$ et une résine rouge brunâtre qui fond à 200° et se dissout facilement dans les alcalis.

Acide gaïarétique.....	10,50
Acide gaïaconique.....	70,35
Résine.....	9,76
Gomme.....	3,70
Partie ligneuse.....	2,57
Principes fixes et matières colorantes..	3,12

III. THÉRAPEUTIQUE. — Le bois de gaïac se trouve dans le commerce en bûches ou en copeaux; il est très dur et rayable seulement au couteau, et présente une odeur aromatique faible; les copeaux sont verdâtres. C'est un médecin du xvi^e siècle, Ulrich de Hutten, qui a mis à la mode le gaïac, en faisant connaître ses vertus thérapeutiques. Son ouvrage fut traduit en anglais par un chanoine sous le titre suivant, dont nous donnons le texte en français : *Du bois nommé guaiacum, qui guérit la vérole française (sic) et combat la goutte des pieds, la pierre, la paralysie, la lèpre, l'Hydropisie, l'épilepsie et autres maladies*. Fracastor a, comme on sait, exalté le gaïac dans son poème sur la *Syphilis*. Le traitement au gaïac constituait autrefois une véritable cure. Le patient était mis à la diète absolue, ne buvait que de l'infusion de gaïac, tandis qu'on maintenait autour de lui une atmosphère de vapeurs provenant d'une décoction de ce même bois. Aujourd'hui, on ne prescrit que la macération ou la décoction de gaïac (de 50 à 250 gr. de bois par litre) ou la résine de gaïac, à la dose de 20 centigr. environ ou encore la teinture de gaïac. Le gaïac fait partie des *espèces sudorifiques*, des *pilules de Dupuytren*, des *pastilles de Mackenste*, etc. Il est encore employé contre la syphilis, la goutte, le rhumatisme articulaire et certaines affections cutanées. D^r CABANES.

GAÏACOL. I. CHIMIE.

Form. \ Equiv. $C^{14}H^{10}O^4 = C^{12}H^2 (H^2O^2) (C^2H^4O^2)$.

Ator. \ $C^7H^5O^2 = C^6H^4 (OH)^3 \cdot \frac{1}{2} (OH)$.

Le gaïacol est l'éther monométhylque de la pyrocatechine. Il existe dans le goudron de bois et dans les produits de la distillation sèche de la résine de gaïac d'où Sainte-Claire Deville l'a isolé pour la première fois. Sa fonction a été reconnue par M. Hlasiwetz. La créosote que l'on extrait du goudron de bois est un mélange dont la composition varie beaucoup avec sa préparation, mais qui contient toujours de notables fractions de gaïacol dans la fraction distillant de 200 à 300° .

La méthylpyrocatechine transformée en éther méthylque ou éthylique par l'un des procédés ordinaires d'éthérification des phénols, par exemple, si l'on chauffe le gaïacol avec un iodure alcoolique en présence de la potasse, fournit deux substances, la diméthylpyrocatechine ou vétratrol et l'éthylméthylpyrocatechine, lesquelles possèdent des odeurs safranées fort appréciées des parfumeurs. Ces produits sont actuellement l'objet d'une fabrication intéressante. C. M.

II. THÉRAPEUTIQUE. — Le gaïacol a été conseillé par Sahli (de Berne), Frœntzel (de Berlin) et Bourget (de Genève) pour remplacer la créosote dans les maladies où ce produit est

indiqué. Bourget a donné à ses malades du vin gaiacolé, des lavements d'huile gaiacolée, en même temps qu'il les faisait frictionner avec le gaiacol. Sahli l'a donné en solution, ainsi formulée : gaiacol, 2 gr. ; alcool, 20 gr. ; eau, 180 gr., à la dose de deux cuillerées à bouche par jour, après le repas. Picot (de Bordeaux), Pignol (de Paris), etc., ont essayé avec succès contre la tuberculose pulmonaire des injections hypodermiques de gaiacol iodoformé (0,04 c. à 0,05 d'iodoforme, 0,05 à 0,30 de gaiacol, pour 1 centim. c. d'huile d'amandes douces stérilisée). D^r CABANÈS.

GAIDE (V. GAILDE).

GAIDIQUE (Acide).

Form. { Equiv. (C³²H³⁰O⁴)ⁿ.
 { Atom. (C¹⁶H¹⁵O²)ⁿ.

L'acide gaidique est un produit de polymérisation de l'acide hypogéique obtenu par l'action des vapeurs nitreuses sur ce dernier (Cardwell et Gossman). Cet acide est incolore, cristallin, fusible à 38-39°). C. M.

GAIDOZ (Henri), archéologue et mythologue français, né à Paris en 1842. Il a publié un grand nombre d'articles de revue que nous ne pouvons tous citer ici. Ses principaux ouvrages sont : *Esquisse de la religion des Gaulois* (Paris, 1879. Extr. du t. V de l'*Encyclopédie des sciences religieuses*); *Etudes de mythologie gauloise*, première série ; *le Dieu gaulois du soleil et le symbolisme de la Roue* (Paris, 1886. Extr. de la *Revue archéologique*); *la Rage et Saint-Hubert* (Paris, 1887); ce volume est le premier d'une nouvelle *Bibliotheca Mythica*, publiée sous sa direction ; *l'Art de l'Empire gaulois* (Paris, 1864), etc. Il a fondé la *Revue celtique*, dont le premier numéro a paru en mai 1870 ; puis, en collaboration avec M. Eugène Rolland, la *Mélusine*, revue de mythologie, littérature populaire, traditions et usages, dont le premier numéro a paru en janv. 1877. Cette revue fut le premier organe de la nouvelle science du folk-lore et elle a ouvert la voie aux nombreuses publications analogues, parues depuis, surtout en France et en Angleterre. M. Gaidoz enseigne la géographie et l'ethnographie à l'École des sciences politiques depuis sa fondation en 1872 ; il occupe également la chaire de philologie celtique à l'École des hautes études depuis nov. 1876, et, dans ces deux chaires, il a eu l'honneur d'inaugurer un enseignement nouveau en France. Citons encore sa réimpression de la *Welsh Grammar* de Griffith Robert (1883), sa traduction des *Abords de la religion inconnue* de Markham, etc., et de nombreux articles dans la *Revue archéologique* et la *Revue de l'histoire des religions*. C. Sr-A.

GAIFFE (L.-Adolphe), électricien français, né en 1832, mort en 1887. Ingénieur-constructeur-électricien, Gaiffe a construit une quantité d'appareils électro-médicaux ; il a imaginé une lampe électrique à arc, une pile au sesquioxide de fer et au chlorhydrate d'ammoniaque (en collaboration avec M. Clamond), a modifié la pile au chlorure d'argent, a imaginé un système d'allumage électrique de becs de gaz, appliqué à la Chambre des députés et au Sénat. Il a introduit en France les procédés de nickelage d'Isaac Adams (de Boston). Il a publié, en 1874, une *Notice sur les appareils électro-médicaux*.

GAIGNAT (Louis-Jean), bibliophile et amateur français, né dans le Nivernais en 1697, mort à Paris en avr. 1768. Il fut conseiller secrétaire du roi et receveur général des consignations des requêtes du Palais. Sa grande fortune et ses goûts pour les belles choses lui permirent de former une remarquable collection de tableaux et une bibliothèque composée de livres de choix. La première, y compris les œuvres de sculpture et les objets de curiosité, fut vendue aux enchères peu de temps après sa mort. La seconde, dont le catalogue fut rédigé par Debure le jeune (1769, 2 vol. in-8), eut le même sort. On y remarquait, entre autres, le célèbre manuscrit de Jarry, *la Guirlande de Julie*, qui n'atteignit que le prix de 780 fr. G. P.-1.

GAIGNIÈRES (François-Roger de), célèbre collectionneur français, né à Entrains-sur-Nohain (Nièvre) le 30

déc. 1642, mort à Paris le 27 mars 1745. Il était fils d'Aimé de Gaignières, secrétaire de Roger de Saint-Lary, duc de Villegarde, gouverneur de Bourgogne, et de Jacqueline de Blancheport. Il se montra d'une précocité remarquable. De très bonne heure, il s'occupa de généalogie. Ses connaissances dans cette branche spéciale de l'histoire contribuèrent, autant sans doute que son amabilité et sa bonne grâce, à lui valoir, dans le grand monde, les belles relations auxquelles il dut pour son « cabinet » de précieux cadeaux. Après avoir été attaché comme écuyer à la personne du duc de Guise, Louis-Joseph, qui mourut en 1671, Gaignières passa au même titre au service de M^{lle} de Guise, tante de ce prince et héritière des biens de la famille. Elle le nomma, en 1679, gouverneur de sa principauté de Joinville. Les revenus plus que modestes dont il avait joui jusque-là furent encore augmentés par une pension viagère de 500 écus sur l'évêché de Châlons qui lui fut donnée par le roi en 1680. M^{lle} de Guise mourut le 3 mars 1688 et lui légua par testament une rente de 1,200 livres. Gaignières était logé à l'hôtel de Guise. Il y garda son appartement jusqu'en 1711, date de la vente de l'immeuble à la famille de Soubise. Il s'installa alors dans une maison qu'il avait fait construire rue de Sèvres, en face des Incurables. Le 19 févr. de cette même année, il fit don au roi de toutes ses collections. Cet acte de générosité fut mal récompensé ; il se vit, à partir de cette date, l'objet de tracasseries de toutes sortes qui eurent pour principal auteur l'un de ses amis, P. Clairambault, généalogiste des ordres du roi. Celui-ci se préoccupa presque autant de profiter de l'occasion pour augmenter ses propres collections que de sauvegarder les intérêts du roi. Les collections formées par Gaignières ont fait l'objet de plusieurs travaux que nous ne pouvons résumer ici. Nous devons nous en tenir à l'indication de quelques-unes des séries qui sont entrées à la Bibliothèque nationale et qu'on cite encore quelquefois sous un titre qui rappelle leur origine. *Département des manuscrits* : 1^o Chansonnier de Clairambault, mss. français 12686-12743 ; la plupart des pièces qui ont servi à sa formation viennent de Gaignières. 2^o *Lettres originales* relatives à l'histoire de France classées chronologiquement, mss. français 20427-20482 (anc. 302-365). 3^o Fonds Bourré, mss. français 20483-20499 (anc. 368-384). Cf. J. Vaesen, *Notice biographique sur Jean Bourré suivie du catalogue chronologique du fonds* (Paris, 1885, in-8 ; extrait de la *Bibliothèque de l'école des Chartes*, 1882-1885). 4^o *Pièces et lettres originales* relatives aux guerres avec les Anglais, mss. français 20579-20585 (anc. 649¹⁻⁷). Cf. *Cabinet historique* (t. IV à VIII). 5^o *Quittances et titres ecclésiastiques*, mss. français 20878-20889 (anc. 149-160), 20890-20917 (anc. 245-272 et 275-279). 6^o *Montres*, mss. français 21495-21538 et table dans le mss. français 14551 (anc. 782¹⁻⁴⁴). — *Département des estampes*. Les séries qui y sont entrées ont été l'objet de la part de M. H. Bouchot d'un *Inventaire* (Paris, 1891, 2 vol. in-8) aussi détaillé qu'on puisse le souhaiter. La collection de portraits gravés ou dessinés dont la liste a été publiée par le père Lelong dans sa *Bibliothèque historique* (t. IV, pp. 110-133) n'a pas conservé son intégrité. Les portraits peints et les tableaux furent vendus. M. Ch. de Grandmaison, qui a été le premier à en publier la liste, en a retrouvé un bon nombre dans les collections des musées du Louvre et de Versailles et dans des collections particulières. C. C.

BIBL. : Consulter, en dehors des travaux d'ensemble sur les collectionneurs au XVII^e siècle, G. DUPLESSIS, *Roger de Gaignières*, Paris, 1870, in-8. Extrait de la *Gazette des beaux-arts*. — L. DELISLE, *Cabinet des manuscrits*, t. I, pp. 335-356. — H. BOUCHOT, *les Portraits aux crayons des XVI^e et XVII^e siècles*, Paris, 1884, in-8. — Ch. DE GRANDMAISON, *Gaignières, ses correspondants et ses collections de portraits*, Niort, 1892, in-8. Extrait corrigé de la *Bibliothèque de l'école des chartes*, 1890-1892. — SAINT-SIMON, *Mémoires*, éd. BOISLISLE, t. I, pp. XLIX-LIV.

GAIKOVAR (Etats de). Principauté de l'Inde, appelée

aussi quelquefois royaume de Baroda, d'après la résidence du souverain, comprend tout le Goudjerat et le Kattiaivar, à l'exception de quelques districts relevant directement du gouvernement anglais. C'est une des plus importantes principautés mahrates. Le souverain porte le titre de Gaikovar, ce qui veut dire *gardeur de bestiaux*, sa famille descendant des Kounbis ou paysans du Dekhan, qui, après le règne d'Aurangzeb, s'emparèrent de l'empire mogol. Ces Etats ne payent point de tribut à l'Angleterre. M. d'E.

GAIL (Jean-Baptiste), helléniste français, né à Paris, d'une famille originaire de la Picardie, le 30 juin 1755, mort à Paris le 5 févr. 1829. Il fit ses études au collège d'Harcourt, où il devint ensuite répétiteur ; en 1791, s'étant déjà fait connaître par la publication de textes grecs et de traductions, notamment celle des *Dialogues des morts* de Lucien (1780), il fut choisi comme suppléant, dans la chaire de grec au Collège de France, par Vauvilliers. Il fut nommé titulaire en 1792, mais ne le devint de fait qu'en 1802, n'ayant pas voulu accepter le titulariat avant la mort de son prédécesseur, que la politique avait forcé à s'expatrier. Tout en exerçant ses fonctions, il servait gratuitement de professeur à des écoliers pauvres qu'il recevait chez lui et aidait de tout son pouvoir. En 1809, il succéda à l'abbé Le Blond à l'Académie des inscriptions et belles-lettres ; enfin, en 1815, La Porte du Theil étant mort, il obtint du roi le poste de conservateur des manuscrits grecs à la Bibliothèque. Gail, sans être un helléniste de premier ordre, contribua beaucoup à remettre en faveur les études grecques, alors un peu abandonnées ; sa vie entière se passa en recherches sur les auteurs grecs, et il ne cessa de publier, souvent après collation de nombreux manuscrits, des éditions qui eurent de son temps une grande renommée. Il donna ainsi *Xénophon* (1797-1814, 10 vol.) ; *Anacréon* (1799) ; *Homère* (1801) ; *Thucydide* (1807, 5 vol.) ; *Hérodote* (1820, 2 vol.) ; *Théocrite* (1828, 2 vol.), et d'autres textes de moindre importance, généralement accompagnés d'une traduction latine, souvent même en outre de la traduction française. Il composa encore une *Grammaire grecque* (1798) et présenta, depuis 1809 jusqu'en 1828, une série de communications, de notes et de mémoires à l'Académie des inscriptions. Il serait long et fastidieux de donner ici les titres de ses nombreux opuscules ; il fait lui-même l'analyse de ses propres ouvrages dans une *Notice* de plus de 500 pages in-4, mise en tête de son édition de Xénophon ; et il réunit dans le *Philologue* (1814-1828), recueil de 24 vol., une foule de matériaux et de dissertations sur la géographie ancienne, sur des points de grammaire, d'archéologie et d'histoire, des notes sur divers auteurs, et enfin son édition de Théocrite (t. XXIII et XXIV), le meilleur de ses ouvrages ; il convient de citer particulièrement la *Géographie d'Hérodote* (1823) et les *Recherches sur le monument d'Osymandyas* (1823). Mondry BEAUDOUIN.

GAIL (Edmée-Sophie), née GARRE, cantatrice française et compositeur, née à Paris le 28 août 1775, morte à Paris le 24 juil. 1819. Mariée à l'helléniste Gail en 1794 et séparée au bout de peu de temps, elle se vit obligée de chercher des moyens d'existence dans ses talents de musicienne amateur. Déjà en 1790, elle avait publié de petits morceaux de chant. Elle perfectionna ses études par les leçons de Mengozzi, Fétis, Perne et Neukomm et fit des voyages de concerts en France, en Espagne, à Londres en 1816, en Allemagne en 1818 avec M^{me} Catalani. En même temps elle obtenait des succès par de nombreux nocturnes et romances et par plusieurs petits ouvrages dramatiques : *Les Deux Jaloux*, opéra-comique en un acte, joué au théâtre Feydeau le 27 mars 1813 ; *M^{lle} de Lunay à la Bastille*, un acte, au même théâtre, le 16 déc. 1813 ; *Angela ou l'Atelier de Jean Cousin*, un acte, composé en collaboration avec Boieldieu, joué le 11 juin 1814 ; *la Méprise*, un acte, 1814 ; enfin la *Sérénade*, un acte, paroles de M^{me} Sophie Gay, représenté en 1818. On y trouve la barcarolle à trois voix *O pescator dell'onda*, arrangée par

M^{me} Gail, d'après un air populaire italien et dont le succès fut très vif. Les partitions des *Deux Jaloux* et de la *Sérénade*, qui ont été gravées, montrent chez leur auteur des qualités aimables et spirituelles dans le genre de l'opéra-comique. Le portrait de M^{me} Gail a été peint par Isabey.

GAIL (Jean-François), fils des précédents, helléniste français, né à Paris le 22 oct. 1795, mort à Paris le 22 avr. 1845. D'abord professeur d'histoire à l'École de Saint-Cyr, il fut appelé en 1820 à professer au collège Saint-Louis et à suppléer son père au Collège de France ; il venait d'être récompensé (1819) par l'Académie des inscriptions pour un mémoire intitulé *Recherches sur la nature du culte de Bacchus en Grèce* (paru en 1824). Il s'occupait surtout de géographie ancienne, et publia les *Geographi graeci minores* (1826-1831) ; trois volumes seulement furent achevés, qui renferment le *Périple* d'Hannon, le *Périple* de Scylax, le *Stadiasmus*, deux *Périples* anonymes du Pont-Euxin, et des fragments de Scymnos et de Dicéarque. Il donna ensuite, en collaboration avec son ami Longueville, la traduction, faite sur la seconde édition, de la *Grammaire raisonnée de la langue grecque*, de Matthiae (1831-1836, 3 vol., plus 1 vol. de tables, 1842). Il n'a rien laissé de plus comme savant, sauf une traduction en vers des *Fables* de Babrius, qu'il n'eut pas le temps d'achever et que Longueville publia après sa mort (1846). J.-F. Gail eut de son temps une certaine réputation comme musicien et comme poète ; ses *Réflexions sur le goût musical en France* (1832) ne sont pas sans mérite, et il produisit quelques jolies compositions et des poésies assez élégantes. Mondry BEAUDOUIN.

GAILDE, GAIDE ou GUALDE, dit Grandjean ou Grant-Jehan, maître ès œuvres, et sculpteur français de la première moitié du xvi^e siècle. M. Léon Pigeotte a mis en lumière la grande place que doit occuper cet artiste français que, d'après les comptes de l'église cathédrale de Troyes, il nous montre maître maçon de l'église de Sainte-Madeleine de cette ville, auteur, en cette qualité, de la reconstruction du chœur et de l'abside de cette église, et chargé, en 1508, de l'édification de son admirable jubé, sous lequel il repose « sans crainte d'être écrasé sous son œuvre jusqu'à la consommation des siècles ». Gailde avait, dès l'année 1506, soumis au chapitre de la cathédrale de Troyes une *plate-forme* et un *pourtrait* (un plan et un modèle) des deux tours à élever au portail occidental ou principal de cette église ; mais les plans de Martin Chambiges furent préférés aux siens (V. JEHAN I^{er}, BAILLY et CHAMBIGES).

BIBL. : PIGEOTTE, *Etudes sur la cathédrale de Troyes* ; Paris, 1870, in-8.

GAILHABAUD (Jules), archéologue français, né à Lille le 29 août 1810, mort le 15 avr. 1888. D'abord employé de commerce, il se livra exclusivement, à partir de 1839, aux études archéologiques et forma une importante collection de gravures qui, cédée à la ville de Paris, fut brûlée à l'hôtel de ville en mai 1871. Fondateur de la *Revue archéologique* (1844), puis de la *Bibliothèque archéologique*, il a laissé : *les Monuments anciens et modernes* (Paris, 1840-1850, 4 vol. in-4) ; *l'Architecture du v^e au xvii^e siècle* (1850-1858, 4 vol. in-4) ; *l'Art dans ses diverses branches chez tous les peuples et à toutes les époques jusqu'en 1789* (1860-1872, in-4) ; *Cahiers d'instruction sur l'architecture, la sculpture, les meubles, les armes, les ustensiles et la musique de l'antiquité et du moyen âge* (1846, gr. in-8) ; *Quelques Notes sur Jean Goujon* (1854, in-8).

GAILHAN. Com. du dép. du Gard, arr. du Vigan, cant. de Quissac ; 451 hab.

GAILHARD (Marie-André-Charles-Antoine de), homme politique français, né à Crest (Drôme) le 5 nov. 1763, mort à Valence le 20 mars 1842. Avocat, il fut député de la sénéschaussée de Crest aux Etats de Romans, où il contribua à la création de la Société populaire dont il fut secrétaire. Procureur syndic du district de Crest de 1790 à 1792 et procureur de la commune de la même ville de 1792 à

1794, il fut arrêté comme contre-révolutionnaire et emprisonné à Paris. Délivré, il s'engagea à l'armée des Pyrénées orientales. De nouveau arrêté en 1795, il cessa d'être inquiété après le 9 thermidor. En 1796, il fut élu député de la Drôme au conseil des Anciens. Membre du parti clichien, il fut proscrit au 18 fructidor. Il se montra partisan du coup d'Etat de Brumaire et fut nommé, en 1800, directeur des contributions à Valence. Il conserva cet emploi jusqu'en 1816, ayant adhéré à la Restauration. La Drôme le réélut député le 22 août 1815, mais, après la session de la Chambre introuvable, il ne parvint pas à se faire réélire, malgré l'appui du gouvernement.

GAILHARD (Pierre), chanteur français et directeur de théâtre, né à Toulouse le 1^{er} août 1848. Élève d'abord de l'école de musique de sa ville natale, puis du Conservatoire de Paris, il obtint en 1867 aux concours de chant, d'opéra et d'opéra-comique, les trois premiers prix. Engagé à l'Opéra-Comique, il y débuta dans le rôle de Falstaff du *Songe d'une nuit d'été*. Il reprit ensuite plusieurs rôles du répertoire et fut chargé de diverses créations. Vers la fin de 1871, M. Gailhard passait de l'Opéra-Comique à l'Opéra, où il débutait dans Méphistophélès de *Faust*, après quoi il jouait Leporello de *Don Juan*, Caspar de *Freischütz*, Saint-Bris des *Huguenots*, Pithéas de *Sapho* : il établissait à ce théâtre plusieurs rôles importants dans divers ouvrages nouveaux : *Jeanne d'Arc*, *la Reine Berthe* et *Françoise de Rimini*. A la mort de Vaucorbeil, en 1884, M. Gailhard devient l'associé de M. Ritt dans la direction de l'Opéra, s'occupant surtout de la partie artistique et y apportant une grande activité. A partir de ce moment, et peu après, il finit par cesser complètement de paraître devant le public. La direction Ritt et Gailhard a pris fin en 1891. En 1893, M. Gailhard rentra à l'Opéra comme associé du directeur, M. Bertrand.

GAILLAC. Com. du dép. de l'Aveyron, arr. de Millau, cant. de Laissac; 890 hab. Eglise romane agrandie au xiii^e siècle. Restes d'un couvent de bénédictins.

GAILLAC (*Galliicum*). Ch.-l. d'arr. du dép. du Tarn, sur la rivière de ce nom; 7,709 hab. Stat. de la ligne de Paris à Toulouse par Capdenac. Commerce de vins rouges et blancs, connus et appréciés dès le xiii^e siècle; carrière de pierre à chaux; filatures, tanneries, teintureries, etc. Gaillac fut donné en 654 à l'église de Cahors par saint Didier, évêque de cette ville. Au x^e siècle est fondé le monastère de Saint-Michel, autour duquel se groupent des habitations nombreuses, et la nouvelle communauté absorbe bientôt le château de l'Orme mentionné en 972. Au xii^e siècle la place appartient aux seigneurs de Breus et de Montaigut qui disparaissent durant la guerre des Albigeois. La ville passe successivement aux mains des comtes Raimond VI et Raimond VII, puis d'Alfonse de Poitiers; sous ce dernier, elle devient le chef-lieu de l'une des jugeries de la sénéchaussée de Toulouse dite jugerie d'Albigeois. En 1303, les consuls de Gaillac adhèrent à l'appel de Philippe IV contre Boniface VIII; en 1307, ils assistent aux Etats généraux de Tours. En 1320, les juifs y sont massacrés par les pastoureaux. Fort éprouvée par la guerre anglaise, la ville est assiégée en 1381 par une troupe de routiers ennemis. En 1474 et 1502, le Parlement de Toulouse, chassé par la peste, vient y tenir ses séances; François I^{er} y passe en juil. 1533; le roi et la reine de Navarre deux ans plus tard. Les protestants, nombreux à Gaillac, finissent après quelques tentatives infructueuses par s'emparer de la ville en mai 1562; ils en sont chassés après un jour entier de bataille et presque tous massacrés. Nouvelle prise de la ville en 1568 par les réformés, qui l'occupent jusqu'à la paix d'août 1570; en oct. 1572, grand massacre des dissidents. Très attachés à la Ligue, les habitants ne reconnaissent Henri IV qu'en 1596. La ville fut fort éprouvée par les guerres religieuses du temps de Louis XIII, mais elle évita en partie le retour des maux anciens.

La seigneurie avait été acquise en partie par le comte de

Toulouse en 1230; en 1427, la ville rachète le huitième de cette même seigneurie du dernier possesseur, Philippe de Landorre. A dater du xii^e siècle, Gaillac est un pariage entre l'abbé de Saint-Michel et le souverain du pays, comtes de Toulouse, puis rois de France. Les coutumes de la ville furent confirmées en 1221, 1227, 1251, etc. Dès 1231, Gaillac est une ville commerçante. Les consuls rendaient la justice criminelle et la justice civile jusqu'à concurrence de 3 livres; d'abord au nombre de 6, ils furent réduits à 4 en 1389, élus chaque année le 1^{er} août par la communauté, puis à dater de 1608 par le conseil général (60 membres). En 1692, le roi crée une charge de maire héréditaire. Dès 1256, on jette un pont sur le Tarn; le pont actuel date de 1838. En 1329, le pape autorise l'établissement à Gaillac d'un collège, entretenu aux frais de la communauté.

Fondée au x^e siècle par les comtes de Toulouse, l'abbaye de Saint-Michel de Gaillac reste soumise à la règle de Saint-Benoit jusqu'au xvi^e siècle; de 1079 au milieu du xiii^e siècle, elle dépend de celle de La Chaise-Dieu en Auvergne. En 1534, elle est sécularisée et aux moines on substitue des chanoines. Citons encore à Gaillac l'hôpital ou commanderie de Saint-Pierre et Saint-André, qui paraît en 1172; elle est unie au xvii^e siècle dans le bureau des pauvres créé en 1689. La commanderie et hôpital de Saint-Jacques de Clérieux date de 1220; c'était un hospice pour les pèlerins; occupés par les consuls, les biens de cette maison furent donnés en 1676 à l'ordre Saint-Lazare, puis en 1695 à l'hôpital Saint-André. Couvent de capucins, fondé en 1588, religieuses bénédictines de Longueville, établies au xii^e siècle; religieuses hospitalières augustines (1685).

Sont nés à Gaillac : Blouin, chanoine de Saint-Michel, auteur d'une histoire des troubles de cette ville au xvi^e siècle; Guillaume Bernard, dominicain du xviii^e siècle; *D. Vaissete* (V. ce nom); le jésuite sinologue A. Gaubil (1689-1759), les médecins Antoine Portal (1742-1832) et Jean-Jacques Rigal (1755-1823), et le peintre Fortuné Dufau, élève de David. On remarque à Gaillac la tour Palmata (xiii^e siècle), peintures curieuses, l'église Saint-Michel (xiii^e et xiv^e siècles), l'église Saint-Pierre (*id.*), la maison dite de Pierre de Brens (xv^e siècle), la statue du général d'Hautpoul (1849).

A. MOLINIER.

BIBL. : E. ROSSIGNOL, *Monographies communales du dép. du Tarn*, II, pp. 135-352.

GAILLAC-TOULZA. Com. du dép. de la Haute-Garonne, arr. de Muret, cant. de Cintegabelle; 1,595 hab. Bastide fondée sur les domaines de l'abbaye de Calers, par les officiers de Philippe III; en 1277, le comte de Foix en réclame la restitution; il est débouté de sa demande; un peu plus tard, il se plaint de perdre chaque jour des tenanciers qui vont s'y établir. Les démêlés entre lui et les moines de Calers allèrent si loin qu'en 1290 on avait dû mettre à Gaillac une garnison royale. L'histoire de la ville est du reste mal connue; en 1404, le domaine en était inféodé à Roger de Lissac. En 1579, on démolit les remparts, la ville servant de refuge à des troupes de brigands.

GAILLAGOS. Com. du dép. des Hautes-Pyrénées, arr. d'Argelès, cant. d'Aucun; 326 hab.

GAILLAN. Com. du dép. de la Gironde, arr. et cant. de Lesparre; 1,733 hab. Eglise romaine (mon. hist.) remaniée à plusieurs reprises, avec beau clocher octogonal.

GAILLARD (Mar.) (V. Pont).

GAILLARD. Com. du dép. de la Haute-Savoie, arr. de Saint-Julien, cant. d'Annemasse; 1,220 hab.

GAILLARD (Auger), poète provençal, né à Rabasteins vers 1530, mort après 1592. Charron et ménétrier, il composait, en langue d'oc, des poésies légères qui lui avaient créé une certaine popularité. Il prit part aux guerres religieuses dans les rangs des défenseurs de la Réforme, et dut se réfugier à Montauban, puis dans le Béarn, après que Montauban eut été repris par les catholiques. Citons parmi ses œuvres : *Las Obros de Augiè Gaillard* (Bordeaux, 1579, in-8); *Lou Libre gras*; *Recommandations d'A. Gaillard al rey* (Lyon, s. d., in-4); *Description du*

château de Pau (1582, in-8); *Lou Banquet* (Paris, 1583, in-8); *les Amours prodigieuses d'A. Gaillard* (s. l., 1592, in-4). Une édition expurgée des œuvres de Gaillard a été publiée par M. de Clausade : *Poésies languedociennes et françaises d'A. Gaillard* (Albi, 1843, in-18).

GAILLARD (Jacques), pasteur français, né à Montauban vers 1620, mort vers 1690. Professeur de théologie à l'Académie protestante de Montauban, il fut banni en 1660, à la suite de troubles et de rixes survenus entre étudiants protestants et catholiques. Il passa en Hollande et devint pasteur à Leyde, professeur de théologie et recteur du collège français. Il a laissé : *la Généalogie de Jésus-Christ* (Leyde, 1683, in-8); *Specimen questionum in novum instrumentum de filio hominis* (Leyde, 1684, in-4); *Melchisedecus Christus unus* (1686, in-8).

GAILLARD (Honoré REYNAUD de), célèbre prédicateur français, né à Aix le 9 nov. 1641, mort à Paris le 11 juin 1727. Entré dans la Société de Jésus en 1656, professeur à Lyon, il fut chargé de diriger l'éducation du prince de Turenne et de ses frères. Grâce à la protection de la maison de Bouillon, il prêcha l'Avent devant la cour, fut accueilli avec la plus grande faveur et continua à prêcher le carême pendant onze années avec un succès qui ne se démentit jamais. Chargé de l'oraison funèbre de Harlay, archevêque de Paris, dont la vie et même les derniers moments n'avaient été rien moins qu'édifiants, il se tira avec bonheur d'un sujet aussi difficile. « La matière, dit Saint-Simon, était délicate et la fin terrible. Le célèbre jésuite prit son parti : il loua tout ce qui méritait de l'être, puis tourna court sur la morale. Il fit un chef-d'œuvre d'éloquence et de piété. » Par la suite, le P. Gaillard devint recteur du collège des jésuites de Paris et supérieur de leur maison professe, fonctions qu'il abandonna en 1724. M^{me} de Sévigné, qui était de ses admiratrices, a porté sur lui un jugement bien juste et bien piquant : « Cependant, nous tâchons d'achever la carrière du P. Gaillard ; il a beaucoup d'esprit, il nous fait tous les jours des pièces d'éloquence et nous persuade fortement, par les peintures qu'il fait, qu'il connaît parfaitement les vices de la cour et les faiblesses de l'humanité. Comme c'est de nous qu'il nous parle, nous sommes quelquefois ennuyées de nous retrouver comme dans un miroir. Pour entendre un peu parler de Dieu et des vertus qui nous sont nécessaires, nous avons été au P. de La Tour. » Bien en cour, honoré d'illustres amitiés, le P. Gaillard, fort habile homme d'ailleurs, est à peine maltraité par Saint-Simon : « Il était soupçonné, jusque dans sa compagnie, de n'en porter que l'habit. » On le soupçonnait, paraît-il, d'être plus janséniste que jésuite. C'était peut-être une habileté de plus. On a publié de lui : *Oraison funèbre de Louis de La Tour d'Auvergne* (Paris, 1693, in-4); *Oraisons funèbres de Harlay de Chanvallon* (1695), *de Henri-Jules de Bourbon* (1709), *Louis, dauphin, et de Marie-Adélaïde de Savoie* (1712). Migne a réuni ses *Oraisons funèbres et panégyriques* dans sa *Collection des orateurs sacrés* (t. XXXIII).

R. S.

BIBL. : SAINT-SIMON, *Mémoires*. — M^{me} de SEVIGNE, *Lettres*. — MORERI, *Dict. historique*.

GAILLARD (Pierre-Alexandre), dit *Gaillard de la Bataille*, littérateur français, né à Rouen en 1708, mort en 1779. Trésorier de France. On a de lui : *Mémoires de Mademoiselle Frétillon* (1740, in-12), pamphlet contre M^{lle} Clairon, qui a eu un grand succès et de nombreuses éditions; *Mémoires ou Aventures du comte de Kernulec* (La Haye [Paris], 1740-1741, 2 vol. in-12); *Jeanette seconde ou la Nouvelle Paysanne parvenue* (1744, 3 vol. in-12).

GAILLARD (Gabriel-Henri), historien français, né à Ostel (Picardie) le 26 mars 1726, mort le 13 févr. 1806 à Saint-Firmin (Oise). Il entra à l'Académie des inscriptions en 1760 et à l'Académie française en 1774. Ses ouvrages se distinguent par un style correct et une narration agréable ; mais il manque d'érudition et sa méthode qui consiste à étudier séparément la politique, la guerre, l'administration,

la littérature, etc., l'empêche d'avoir des vues synthétiques et nuit beaucoup à l'intérêt de ses ouvrages. On a de lui : *Histoire de Marie de Bourgogne* (1757, in-8 et 1784, in-12); *Histoire de François I^{er}* (Paris, 1766-69, 7 vol. in-12); *Histoire de la rivalité de la France et de l'Angleterre* (Paris, 1771-1777, 11 vol. in-12); *Histoire des grandes querelles entre Charles-Quint et François I^{er}* (Paris, 1777, 2 vol. in-8); *Histoire de Charlemagne* (Paris, 1782, 2 vol. in-12); *Dictionnaire historique* (Paris, 1789-1804, 6 vol. in-4), faisant partie de l'*Encyclopédie méthodique*; *Histoire de la Rivalité de la France et de l'Espagne* (Paris, 1801, 8 vol. in-12); *Observations sur l'histoire de France de Velly, Villaret et Garnier* (Paris, 1806, 4 vol. in-12), etc. Il a écrit aussi divers ouvrages littéraires : *Rhétorique et Poétique à l'usage des dames*; *Parallèle des quatre Electre de Sophocle, d'Euripide, de Crébillon et de Voltaire* (La Haye, 1750, in-8 et in-12); *Mélanges littéraires* (Paris, 1756-57, in-12, et 1806, 4 vol. in-8), des *Eloges*, etc.

GAILLARD (Louis-Nicias), juriconsulte français, né à Parthenay en 1804, mort à Paris en 1863. Avocat renommé de Poitiers, il devint avocat général au même siège et fit dans la magistrature une carrière brillante. Procureur général à Metz en 1841, il était, en 1856, président de la chambre des requêtes. On a de lui : *Traité des copies de pièces* (1839); *De la Contribution du légataire universel aux dettes de la société* (1852, in-8); *Du Testament mystique* (1857, in-8) et de nombreuses études juridiques éparses dans les revues de législation.

GAILLARD (Léopold de), publiciste français, né à Bollène (Vaucluse) le 20 avr. 1820. Avocat à Toulouse, il débuta dans le journalisme en donnant quelques articles à la *Gazette du Languedoc*. En 1848, il fonda à Avignon la *Liberté* avec Raoussset-Boulbon (V. ce nom), combattit Napoléon et devint, à Paris, collaborateur de l'*Assemblée nationale*. Après la suppression de ce journal, il s'établit à Lyon où il dirigea un organe religieux, la *Gazette de Lyon*, également supprimée par le gouvernement. Il songea alors à faire de la politique, se présenta sans succès aux élections législatives dans le Midi en 1863 et en 1869, et devint conseiller d'Etat le 29 juil. 1872. Entre temps, il était devenu rédacteur en chef du *Correspondant*, où il a donné de nombreuses études historiques et politiques. M. de Gaillard, qui avait quitté le conseil d'Etat en 1879, a publié : *Bon Sens. Situation. Les Socialistes. Les Montagnards. La Terreur* (Avignon, 1849, in-8); *Lettres politiques sur la Suisse* (Genève, 1852, in-8); *Questions italiennes* (Paris, 1860, in-12); *L'Expédition de Rome en 1849* (1861, in-8); *Nicolas Bergasse* (Lyon, 1862, in-8); *les Candidatures officielles autrefois et aujourd'hui* (Paris, 1864, in-8); *Venise et la France* (1866, in-8); *les Etapes de l'opinion* (1873, in-12), etc.

GAILLARD (Victor-Louis), historien belge, né à Gand en 1825, mort à Gand en 1856. Il devint conservateur des archives de l'ancien conseil de Flandre à Gand, et publia un grand nombre de travaux intéressants sur l'histoire de son pays. En voici les principaux : *Etudes sur le commerce de la Flandre au moyen âge* (Gand, 1849-1851, 3 vol. in-8); *Recherche sur les monnaies des comtes de Flandre depuis les temps les plus reculés jusqu'à l'avènement de la maison de Bourgogne* (Gand, 1852-56, 2 vol. in-4); *De l'Influence exercée par la Belgique sur les Provinces-Unies sous le rapport politique et intellectuel depuis l'abdication de Charles V jusqu'à la paix de Munster* (Bruxelles, 1855, in-8); *les Archives du Conseil de Flandre* (Gand, 1856, in-8).

GAILLARD (Claude-Ferdinand), peintre et graveur français, né à Paris le 7 janv. 1834, mort à Paris le 19 janv. 1887. Elève de Léon Cogniet, il obtint en 1856 le prix de Rome (gravure). De retour à Paris, vers 1860, il se donna, pendant plusieurs années, tout entier à ce pénible travail du burin qu'il devait, avec tant de maîtrise, renouveler. Inutile de dire qu'il choisit presque exclusivement

ses modèles parmi les maîtres qui parlaient à son cœur. Il grava en 1865, pour la *Gazette des Beaux-Arts*, le *Condottiere* peint en 1475 par Antonello de Messine et que le Louvre possède actuellement. On vit avec surprise dans ce travail, au lieu des traitises ordinaires du burin, une traduction d'une fidélité scrupuleuse, où la précision inexorable mais sèche du modèle se retrouvait, transcrite avec une habileté sans rivale. Dès lors, les travaux de Gaillard se succèdent, peu nombreux, mais caractéristiques au possible, substituant à la monotonie des procédés en usage une variété de moyens, une souplesse et une délicatesse qu'on n'a ni surpassées, ni égalées depuis. C'est, en 1869, *l'Homme à l'ailette*, de Van Eyck, puis le *Gattamelata* de Donatello, le *Crépuscule* de Michel-Ange, la *Tête de cire* de Lille, la *Vierge* de Botticelli, le *Saint Georges* de Raphaël, la *Vierge de la maison d'Orléans*, les *Pèlerins d'Emmaüs*, de Rembrandt. Gaillard n'a pas été moins heureux dans la série de portraits gravés qu'il a faite d'après ses propres dessins : le *Comte de Chambord*, *Pie IX*, *Léon XIII*, *M^{or} Pie*, évêque de Poitiers, le *R. P. Hubin*, *Dom Guéranger*, abbé des bénédictins de Solesmes, et la *Sœur Rosalie*. Ces deux derniers surtout peuvent passer pour d'inappréciables morceaux. On y remarque une entente des effets de lumière, un sentiment du relief, une science du modelé, une pénétration de la personnalité qui en font des chefs-d'œuvre au même titre que la virtuosité de leur facture. Du portrait gravé par Gaillard passons au portrait peint. La première éducation de l'artiste l'avait initié au métier de la peinture, et ce métier, il l'avait toujours exercé, même à Rome, à plus forte raison de retour à Paris. Ce ne fut pourtant que vers 1875 qu'il y revint avec une véritable ferveur. Maintes fois déjà il avait essayé de copier sur la toile, avant de les traduire au burin, les morceaux les plus achevés de Van Eyck, d'Antonello de Messine, et des maîtres lombards de la première Renaissance. En reproduisant autant qu'il le pouvait la manœuvre et l'accent de leur pinceau, il s'exerçait d'autant mieux à en donner, quand il attaquait le cuivre, l'exacte sensation. De là le caractère archaïque dont ses œuvres peintes sont marquées : le *Saint Sébastien* de 1876, le *Christ au tombeau* de 1870, la *Vierge au lis* de 1886 sont d'admirables pastiches, mais ne sont, il faut bien l'avouer, que des pastiches. Ou Gaillard se révèle un maître pour le serré de sa facture, pour la clairvoyance avec laquelle il dégage le type, l'éloquence avec laquelle il le fixe, c'est dans les deux portraits, possédés par le Luxembourg, de M^{sr} de Segur et d'une femme âgée qui est, croyons-nous, la mère de l'artiste. L'art spécial du portrait n'a pas fourni depuis longtemps d'effigies plus fouillées ; elles captivent, malgré la laideur des modèles.

THÉBAULT-SISSON.

GAILLARD (Gaston-Alexandre-Jules), homme politique français, né à Paris le 21 juin 1839. Employé au ministère des affaires étrangères, secrétaire de M. de Rémusat, il quitta l'administration à la chute de M. Thiers. Conseiller général de Creil, il fut élu député de l'Oise (arr. de Senlis) le 6 oct. 1889, au second tour, par 10,510 voix contre 6,556 à M. Perrot, boulangiste. Il siégea parmi les républicains modérés.

GAILLARD (Gilbert), homme politique français, né à Maringues (Puy-de-Dôme) le 19 nov. 1843. Elève de l'École polytechnique, il dirigea sa manufacture de Clermont-Ferrand, devint maire de cette ville (1880-84) et fut élu député du Puy-de-Dôme le 8 avr. 1883 en remplacement de M. Tisserand, décédé. Membre de l'Union républicaine, il vota, en général, avec les opportunistes et, réélu le 4 oct. 1885, combattit le boulangisme. Il ne se représenta pas aux élections du 22 sept. 1889, mais M. Salneuve étant mort, il le remplaça au Sénat le 17 nov. 1889.

GAILLARD (Jules), homme politique français, né à Apt le 10 avr. 1847. Avocat à Paris en 1874, il fut élu député d'Orange le 26 févr. 1882, lors d'une élection complémentaire et siégea à l'extrême gauche. Opposé à la poli-

tique coloniale des opportunistes, il proposa, en 1883, que la question du Tonkin fût soumise à un arbitrage international. Réélu au deuxième tour de scrutin aux élections générales d'oct. 1885, il combattit le boulangisme, et, en 1889, proposa, sans succès, la neutralisation du Tonkin. Il fut encore réélu, au deuxième tour, aux élections générales de 1889 par 9,594 voix contre 7,683 à M. Habert, boulangiste.

GAILLARD DE SAINT-GERMAIN (Marie-Louis-Stanislas), archéologue et compositeur français, né au château du Mailly, à Saint-Germain-la-Poterie, le 23 févr. 1816, mort le 15 déc. 1852. Ses principaux ouvrages sont : *Notice historique et descriptive sur l'église de Saint-Etienne de Beauvais* (1843, in-8) ; *Pèlerinage archéologique en Beauvoisis*, dans le t. VIII des *Mémoires de la Société des antiquaires de Picardie* (1846) ; *Lettres sur l'archéologie musicale et le chant catholique*, dans le *Bulletin monumental* (1846). M. Prou.

BIBL. : R. BORDEAUX, *Notice historique sur la vie et les travaux de M.-S. Gaillard de Saint-Germain* ; Caen, 1854.

GAILLARDBOIS. Com. du dép. de l'Eure, arr. des Andelys, cant. de Fleury-sur-Andelle ; 341 hab.

GAILLARDE. I. DANSE (V. DANSE, t. XIII, pp. 866 et 869). II. TYPOGRAPHIE. — On appelle gaillarde un caractère entre le petit romain et le petit texte, dont la force est de huit points.

GAILLARDE (La). Com. du dép. de la Seine-Inférieure, arr. d'Yvetot, cant. de Fontaine-le-Dun ; 452 hab.

GAILLARDET (Théodore-Frédéric), auteur dramatique et publiciste français, né à Auxerre le 7 avr. 1808, mort au Plessis-Bouchard (Seine-et-Oise) le 12 août 1882. Il était avocat au barreau de Tonnerre quand il tira d'un roman de Roger de Beauvoir, *l'Écolier de Cluny*, un drame qu'il soumit d'abord à Jules Janin, puis à Harel, directeur de la Porte-Saint-Martin. Le premier écrivit la célèbre tirade sur les « grandes dames » mais refusa d'en faire davantage : Harel confia le manuscrit à Alex. Dumas qui refit à peu près complètement la pièce, jouée sous son nom seul, le 28 mai 1832, avec un succès éclatant. Gaillardet provoqua d'abord Dumas en duel, puis lui intenta un procès qu'il gagna, et jusqu'en 1852, date de son interdiction, la *Tour de Nesle* fut représentée comme l'œuvre de MM. Gaillardet et ***. Toutefois, lorsque la reprise fut autorisée en 1861, le nom de Dumas reparut sur l'affiche et du consentement spontané de Gaillardet lui-même. Celui-ci avait encore fait représenter deux autres drames : *Struensee ou le Médecin de la Reine* (1832), *Georges ou le Criminel par amour* (1833) et donné, sous le titre de *Mémoires du chevalier d'Eon* (1836, 2 vol. in-8 ; nouv. éd., 1866, in-8, portrait), un récit des aventures romanesques de ce personnage fameux d'après ses propres papiers conservés à Tonnerre et aux archives des affaires étrangères. Gaillardet se rendit alors en Amérique et fonda à New York un *Courrier des États-Unis*, rédigé en français, qu'il dirigea jusqu'en 1848. A la même époque, il se présenta inutilement aux élections de l'Yonne comme candidat à l'Assemblée constituante. M. Tx.

GAILLARDIA. I. BOTANIQUE. — (*Gaillardia* Foug.). Genre de plantes de la famille des Composées et du groupe des Hélnéioïdées. Ce sont des herbes annuelles, bisannuelles ou vivaces, dont les grands capitules radiés ont les fleurs du disque de couleur purpurine ou brune et celles de la circonférence jaunes ou d'un brun pourpré, souvent bicolores. On cultive fréquemment dans les jardins le *G. picta* Sweet, espèce du Mexique, dont les capitules sont aussi grands que ceux des Marguerites. Cette belle plante a fourni plusieurs variétés remarquables. L'une d'elles a les fleurs du disque jaune citron, tandis que les demi-fleurons de la circonférence sont d'un blanc de crème, lavé de jaune pâle.

II. HORTICULTURE. — Le *G. picta* Sweet et le *G. lanceolata* Mich. conviennent pour la formation de corbeilles et la décoration des plates-bandes. Ces plantes se plaisent en sols légers. La gaillarde peinte se multiplie de graines semées sur couche en mars-avril. On repique les jeunes

plantes sur couche et on les met en place en mai. En semant dès l'automne et hivernant le plan sous châssis, on obtient une floraison plus hâtive l'année suivante. Le *G. lanceolata* se multiplie au printemps de semis, d'éclats du pied, de boutures sur couche tiède et sous cloche. Cette espèce se conserve en pleine terre sèche, sous abri, ou encore en orangerie et en pot.

GAILLARDIN (Claude-Joseph-Casimir), historien français, né à Doullens le 7 sept. 1810, mort le 29 déc. 1880. Élève de l'École normale (promotion de 1828), il fut nommé en 1845 professeur d'histoire au lycée Louis-le-Grand, où il avait enseigné depuis 1830. On a de lui : *Vie du P. dom Etienne, fondateur et abbé de la Trappe d'Aiguebelle* (Paris, 1840, in-12) ; *Histoire du moyen âge* (1837-43, 3 vol. in-8) ; *les Trappistes* (1840, 2 vol. in-8) ; *les Devoirs des administrations des sociétés de secours mutuels* (1869, in-18) ; *Histoire du règne de Louis XIV* (1874-78, 6 vol. in-8).

GAILLARDOT (Charles-Antoine), médecin français, né à Lunéville le 8 nov. 1774, mort à Lunéville le 8 sept. 1833. Il fit de brillantes études médicales à Montpellier, suivit son père, chirurgien-major à l'armée de la Moselle, fut lui-même chirurgien à l'armée des Alpes, au camp de Boulogne, fit les campagnes du Rhin, de Saint-Domingue, du Hanovre, de Moravie, de Pologne, d'Autriche, etc., obtint sa retraite en 1810 et revint s'établir à Lunéville où il exerça avec succès. Il a laissé de nombreuses et intéressantes études géologiques et botaniques, un *Mémoire sur la fièvre jaune*, qui lui valut d'être associé à l'Académie de Göttingue et un curieux *Journal* de son voyage à Saint-Domingue.

BIBL. : LAMOUREUX, *Eloge de M. Gaillardot*; Nancy, 1836, in-8.

GAILLARDOT (Joseph-Arnoold-Charles), médecin français, fils du précédent, né à Lunéville en 1814, mort à Bhandoun, près de Beyrouth, le 17 août 1883. Après avoir terminé ses études à la Faculté de médecine de Paris, il passa en Egypte où il fit, comme médecin militaire, la campagne de Syrie dans l'état-major de Soliman Pacha. Il demeura, après la guerre, médecin dans l'armée turque, fit partie, en 1861, de la mission de Phénicie que dirigeait Renan ; en 1863, de la mission de Sauley, en Palestine, et devint médecin sanitaire de France en Egypte, puis directeur de l'École de médecine du Caire. Il a dressé la première carte du Hauran et laissé divers travaux de géologie et de botanique. — Son fils, Charles Gaillardot Bey, est chef du secrétariat du ministère de la justice en Egypte.

GAILLEFONTAINE. Com. du dép. de la Seine-Inférieure, arr. de Neufchâtel, cant. de Forges, sur la Bêthune ; 4,547 hab. Stat. du chem. de fer du Nord, ligne de Serqueux à Abancourt. Eglise du xii^e siècle remaniée au xvi^e renfermant un intéressant retable en bois sculpté, divers fragments de sculpture et des fonts baptismaux du xii^e siècle. Vestiges d'un ancien château du xi^e siècle entouré d'une triple enceinte de fortifications au milieu desquelles s'élève la motte que surmontait le donjon. Ruines de l'abbaye de Clair-Ruissel fondée au xii^e siècle.

GAILLÈRES. Com. du dép. des Landes, arr. et cant. de Mont-de-Marsan ; 390 hab.

GAILLET (Bot.). Nom français des *Galium* (V. ce mot).

GAILLETTE (Industr.). Dans les mines de houille, on tire à la main, dans l'intérieur de la mine, les plus gros morceaux de charbon et on les sort dans des bennes spéciales pour être livrés au commerce. Le reste constitue le toutvenant qui peut être livré tel quel au commerce, mais qui, le plus souvent, passe sur des grilles inclinées dont les barreaux sont espacés de 4 à 5 centim. Le menu traverse ces grilles et ce qui reste au-dessus est trié à la main par des femmes ou par des enfants. Les morceaux de charbon séparés des morceaux de schiste sont désignés sous le nom de gaillettes ou gailletteries. L. K.

GAILLIARD (Corneille), historien et héraldiste belge, né à Bruges en 1520, mort à Bruges en 1563. Il fut d'abord

chambellan du cardinal Pole, et ensuite hérald d'armes de Charles-Quint. De 1549 à 1563, Gailliard écrivit un grand nombre d'ouvrages historiques et généalogiques très importants, dont la plupart sont conservés à la Bibliothèque royale de Bruxelles. En voici les principaux : *Arbres généalogiques de la noblesse flamande* (en flamand) (413 ff.) ; *la Généalogie des très illustres, très excellents et très puissants comtes de Flandre* (100 ff.) ; *le Blason des armes, livre très utile et subtil pour les gentilshommes apprendre à blasonner*. Ce dernier a été publié à Bruxelles en 1866 par Van Molderyhem.

GAILLON. Ch.-l. de cant. du dép. de l'Eure, arr. de Louviers ; 3,206 hab. Stat. du chem. de fer de l'Ouest, ligne de Paris à Rouen. Maison centrale de détention pour les condamnés des dép. de l'Eure, de l'Orne, d'Eure-et-Loir, de la Seine-Inférieure et de la Somme, contenant de 4,000 à 4,100 détenus. Colonie pénitentiaire dite des Douaires, comprenant environ 400 jeunes garçons employés à des travaux agricoles et industriels. Briqueteries, fabriques de meubles, sculptures sur bois, fabriques de brosses, de tapis en junc et en crin végétal, de chaussures pour l'exportation. Commerce important de fruits avec l'Angleterre.

Gaillon est une petite ville bâtie sur le penchant d'une colline de la rive gauche de la Seine, percée de rues escarpées bordées de maisons presque toutes anciennes. Elle est dominée par les restes de l'ancien château des archevêques de Rouen transformé en maison de détention. Ce château, qui existait dès la première moitié du xi^e siècle, fut rebâti en 1262 par l'archevêque Emile Rigaud, pris et ruiné par les Anglais en 1424. L'archevêque Guillaume d'Estouteville commença en 1454 la reconstruction sur un nouveau plan d'un vaste château que continuèrent au xvi^e siècle le cardinal Georges d'Amboise et au xvii^e l'archevêque Colbert. Les architectes Jean Joconde, Guillaume Senault, Fain, Roland Leroux, Pierre Delorme, Pierre Valence, Mansart, y travaillèrent successivement ; les sculpteurs Antoine Juste, Michel Colombe, y furent employés ainsi que le peintre André Solario de Milan. Cette magnifique demeure dans le goût de la Renaissance mêlé à quelques traditions gothiques fut vendue en 1793 et démolie en grande partie. Il en subsiste le porche d'entrée, construit sous Georges d'Amboise, flanqué de quatre tourelles à pans coupés, le beffroi de l'horloge, une des tours de la chapelle et la grande galerie. Le superbe portique qui sépare la première cour de la deuxième, sauvé par Alexandre Lenoir, a été réédifié à Paris dans la cour de l'École des beaux-arts.

BIBL. : A. DEVILLE, *Comptes de la construction du château de Gaillon*; Paris, 1850, in-4, et un atlas in-fol., dans la *Coll. des documents inédits*.

GAILLON. Com. du dép. de Seine-et-Oise, arr. de Versailles, cant. de Meulan ; 298 hab.

GAILLY (Gustave), homme politique français, né à Charleville le 25 janv. 1825. Maître de forges, président du tribunal de commerce de Charleville, maire de cette ville, il fut élu représentant des Ardennes à l'Assemblée nationale le 8 févr. 1871. Membre du centre gauche, il appuya la politique de Thiers et combattit celle du cabinet de Broglie. Elu député de Mézières le 20 févr. 1876, avec un programme fort sensé dans sa modération, il devint questeur de la Chambre le 13 mars 1876. Membre des 363, il fut réélu avec eux le 14 oct. 1877, appuya la politique opportuniste et devint sénateur des Ardennes le 9 mai 1880. Réélu au renouvellement triennal du 25 janv. 1885, il s'abstint dans les votes relatifs au boulangisme.

GAIMAR (Geffrei), auteur d'une histoire d'Angleterre en vers français depuis l'expédition des Argonautes, qui précéda la guerre de Troie, jusqu'à la mort de Guillaume le Roux. Il écrivait, à la requête de dame Constance, fille de Ralf Fitzgilbert, entre 1147 et 1151. *L'Estorie des Engleis* de Geffrei Gaimar est, au point de vue de la forme, une production sans valeur ; au point de vue du fond, comme l'auteur s'est presque toujours contenté de traduire

le livre de Gaufréi de Monmouth, il n'ajoute pas grand' chose à ce que l'on sait par ailleurs. Il rapporte, cependant, quelques traditions intéressantes pour l'histoire du Lincolnshire (Havelock, Hereward), pays de son protecteur Fitzgilbert, lord de Scampton. L'*Estorie* compte plusieurs milliers de vers; ce que nous en avons ne représente point, néanmoins, l'œuvre entière de Geffrei; la première partie est perdue. Geffrei, qui avait connu personnellement le roi Henri I^{er}, s'est proposé de compléter, par une histoire de ce prince, son *Estorie des Engleis*. A-t-il donné suite à ce projet qu'il annonce formellement quelque part? On l'ignore. Ce qui est sûr, c'est que nous n'avons point d'histoire versifiée du règne de Henri I^{er}, ni celle qu'Aelis de Louvain avait fait composer par un certain David, ni celle de Geffrei. V. *l'Estorie des Engles solum la translacion maistre Geffrei Gaimar*, éd. sir Thomas Duffus Hardy et Ch. Trice Martin, Londres, 1888 (Rolls series). Cf. *Romania*, XVIII, p. 314.

GAIN (V. BÉNÉFICE).

GAIN DE SURVIE (V. SURVIE).

GAIN DE MONTAGNAC (J.-R., comte de), littérateur français, né en janv. 1778, mort en janv. 1819. Attaché au comte de Provence pendant l'émigration, il rentra en France sous l'Empire, s'essaya sans succès au théâtre et fut nommé gouverneur du château de Pau par Louis XVIII en 1815. On a de lui : *Mémoires de Louis XIV écrits par lui-même, composés pour le grand Dauphin, son fils, et adressés à ce prince* (Paris, 1803, 2 vol. in-8); *Journal d'un Français depuis le 9 mars jusqu'au 13 avr. 1814* (Paris, 1816, in-8), etc. A. DEBIDOUR.

GAINAS, général goth au service de l'Empire. Il commença sa carrière sous le règne de Théodose I^{er}, joua un rôle plus considérable encore sous le gouvernement d'Arcadius. Après avoir, sous les yeux mêmes de l'empereur, fait massacrer le préfet du prétoire Rufin (395) et obtenu comme récompense la haute dignité de *magister militum per Orientem*, il semble avoir espéré assurer l'empire à sa nation. D'accord avec Stilicon, il entra en lutte déclarée contre le premier ministre d'Arcadius, l'eunuque Eutrope, et, pour renverser le tout-puissant favori, il provoqua, en 399, le soulèvement des Goths cantonnés en Phrygie. Chargé de combattre les rebelles, il les soutint secrètement et bientôt, levant le masque, il exigea la chute d'Eutrope et obtint, en effet, du faible Arcadius, le bannissement et bientôt la mort du favori. Ce succès l'encouragea; il parut en armes devant Constantinople, se fit livrer les chefs du parti national, et pendant dix mois avec ses soldats occupa en maître la capitale (399). Mais n'ayant pu obtenir la restauration de l'arianisme, ayant échoué dans un coup tenté sur le palais impérial, il quitta Constantinople; alors la population, irritée des longs excès des barbares, massacra ses soldats (400), et Gainas, déclaré ennemi public, se mit à ravager la Thrace. Mais quand il voulut repasser en Asie, où il comptait trouver des ressources pour continuer la guerre, il trouva le passage de l'Hellespont gardé; son armée fut détruite près d'Abydos, et lui-même, obligé de fuir au delà du Danube, fut arrêté et mis à mort par ordre du roi des Huns (401). Ch. DIEHL.

GAINÉ. I. Technologie. — Terme employé habituellement pour désigner un étui ou un fourreau qui épouse la forme de l'objet qui y est renfermé. Le plus souvent la gainé est destinée à garantir les épées, les poignards et les couteaux. D'autres gaines qui servaient à protéger les pièces d'orfèvrerie, les vases de faïence et de cristal et les objets précieux, étaient, au moyen âge et pendant la Renaissance, revêtues de cuirs admirablement gaufrés, avec des ornements en relief.

II. Botanique. — Nom donné à la portion basilaire de la feuille complète (V. FEUILLE).

III. Anatomie. — **GAINÉ LAMELLEUSE** (V. NERF).

IV. Architecture. — Support allongé ou sorte de piédestal, s'évasant de bas en haut et servant à porter un buste, une pendule, un vase, à moins — et c'est un cas très fré-

quent — que ce piédestal ne se raccorde lui-même, soit avec la naissance d'un buste ou d'une figure à mi-corps, soit avec un chapiteau, et ne devienne ainsi une sorte de *cariatide*, de *console* ou de *pilastre* (V. ces mots). — L'antiquité égyptienne nous offre les plus anciens exemples connus de gaines de ce second genre, dans les anciennes statues du dieu Osiris, dont toute la partie inférieure du corps, depuis le buste, se réduit à une sorte de fourreau reposant sur une plinthe, et Quatremère de Quincy (*Dict. d'architecture*, II, p. 433) pense que les Egyptiens ont pu s'inspirer, dans cette représentation rudimentaire de la divinité, des caisses de bois ou de calcaire dans lesquelles ils renfermaient leurs morts. Quoi qu'il en soit, ils fabriquaient, en quantité considérable, de petites idoles de ce genre ayant à peine quelques centimètres de hauteur, et que les Phéniciens transportèrent sur leurs navires dans tout le rivage méditerranéen à une époque très reculée. Les Grecs connurent donc, dès les premiers temps de leur histoire, ces sortes de statuettes, et les plus anciennes images des divinités, qu'ils placèrent dans des enceintes sacrées, n'étaient autres que des poteaux de bois (*xoana*), amincis par le bas, dont seule la partie supérieure était ébauchée

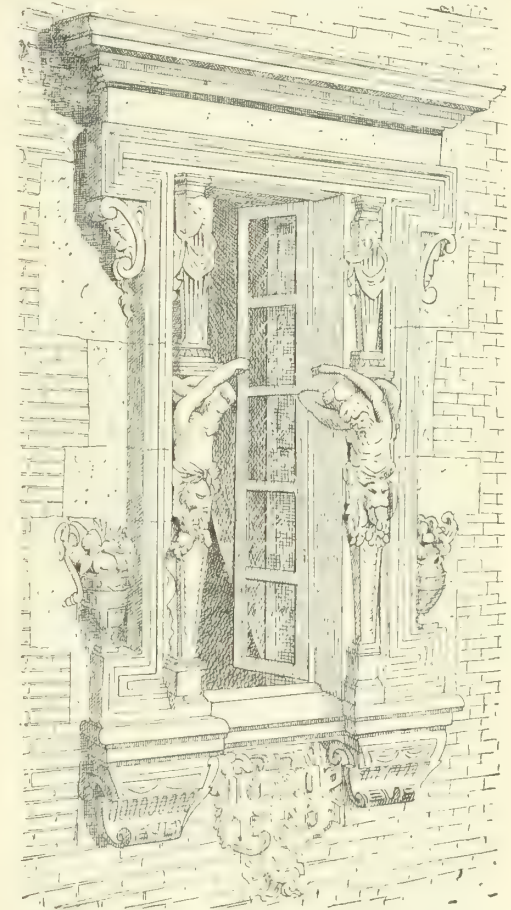


Fig. 1. — Fenêtre de l'hôtel de Lasbordes, à Toulouse.

en forme de buste et avec quelquefois des bras pendants et collés aux flancs, mais qui étaient encore de véritables gaines. Plus tard, les *hermès* (V. ce mot), piliers de pierre souvent élégs par le bas, que terminaient à leur partie supérieure une tête de Mercure et qui étaient si abondants en Grèce et si populaires en Attique, sont encore des gaines, et les Romains, empruntant l'usage de ces hermès aux Grecs à moins qu'ils ne l'aient reçu des Etrusques, reproduisirent ces sortes de gaines sous le nom de *termes* (V. ce mot)

dans les mêmes multiples affectations d'hommages rendus à la divinité, de bornes sacrées servant de limites à la propriété et aussi de motifs décoratifs. Une lettre de Cicéron à Atticus témoigne effectivement de cette dernière destination déjà fréquente à la fin de la république romaine; car l'orateur romain charge son ami de lui envoyer de Grèce des hermes de marbre pentélique dont les têtes étaient de bronze, en même temps que d'autres curiosités. Le moyen âge négligea d'employer les gaines sous aucune forme; mais, avec la Renaissance et les temps modernes, leur emploi devint plus fréquent que jamais, en architecture surtout. C'est ainsi que les fenêtres de l'hôtel de Lasbordes, à Toulouse (fig. 1), ont à l'intérieur de leur ébrasement, le long du tableau de leur chambranle, deux gaines superposées: la première, sorte de terme ou de cariatide, portée sur un piédestal posé sur l'appui de la fenêtre, a sur la tête un coussin recouvert d'une tablette formant tailloir, tandis que la seconde, véritable gaine, dont la plinthe est décorée de gouttes et le fût cannelé et orné d'une tête de lion, se termine par un chapiteau dorique qui vient soulager la portée du linteau de la baie, portée elle-même encore allégée par des consoles en forme de mascarons sous la forte saillie des crossettes qui terminent ce linteau à chaque extrémité. Autre exemple bien connu et tout différent: les contreforts du mur de soutènement de la terrasse de château de Meudon (fig. 2), que l'on attribue à Serlio, sont de véritables gaines donnant, il est

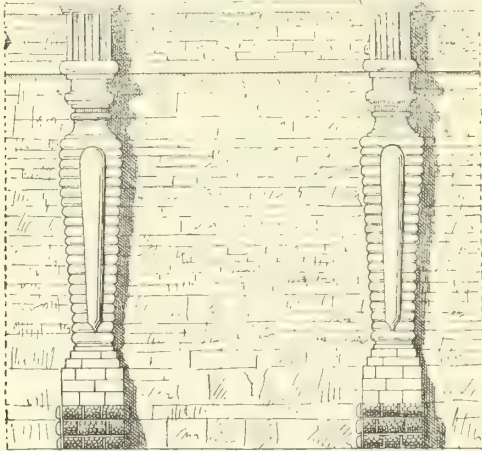


Fig. 2. — Terrasse de Meudon.

vrai, assez peu l'idée de contreforts servant à renforcer un mur destiné à résister à la poussée des terres; mais leur effet est très décoratif le long de ce mur dont ils égayaient la nudité. Plus encore aux XVII^e et XVIII^e siècles, les gaines se retrouvèrent ainsi employées comme motifs d'ornementation et prirent de plus en plus place dans l'ameublement; mais alors sous la première forme que nous indiquons plus haut, celle d'une sorte de piédestal indépendant, fait de pierre, de marbre ou de bois avec appliques de métal ou de dorure et destiné à porter un buste ou une horloge, comme ceux si remarquables dus aux maîtres ornemanistes Bérain et Boulle. De nos jours, les gaines ont conservé leur grande diversité d'emploi, à l'extérieur des habitations comme dans l'intérieur des appartements, et nous signalerons à Paris, entre autres exemples bien divers de gaines formant motifs d'architecture, les gaines sculptées par Chapu et servant de cariatides le long des baies et sous les balcons ou décorant les chambranles de cheminées dans plusieurs maisons ou hôtels élevés par M. Paul Sédille, architecte, et les gaines à double figure exécutées par le sculpteur Carrier-Belleuse au théâtre de la Renaissance sous la direction de Ch. Delalande, architecte. Charles LUCAS.

V. Génie militaire. — Au point de vue militaire, ce mot a diverses acceptions dans le sens général de fourreau, d'enveloppe ou de galerie.

GAINE D'AÉRAGE. — Dans la ventilation des galeries de mine, l'air pur est refoulé par des ventilateurs dans des conduits disposés de manière à en régler la distribution. Ces conduits sont le plus souvent des gaines en bois, des tuyaux en zinc ou en fer-blanc, des boyaux en caoutchouc ou en toile imperméable. Les gaines en bois sont rectangulaires et ont 0^m20 de largeur sur 0^m25 de hauteur; elles sont composées de tronçons de 2 m. environ de longueur, qui s'emboîtent l'un dans l'autre. Afin de pouvoir aérer à volonté une partie déterminée de la galerie, on établit de distance en distance sur cette gaine des trappes mobiles et l'on pratique en avant de chacune d'elles une ouverture disposée de manière à recevoir une ventelle inclinée à 45°. Quand on veut faire arriver l'air dans la portion de galerie où se trouve la trappe, on ouvre celle-ci en retirant la ventelle horizontale qui la ferme. En même temps on interdit la communication du ventilateur avec la portion de la gaine située au delà de la trappe, par l'introduction de la ventelle dans des rainures qui la maintiennent dans la position verticale. Pour la ventilation des rameaux, on pratique sur la gaine une prise d'air au moyen d'un ajutage et l'on introduit la ventelle ordinaire de fermeture dans la rainure à 45°. On adapte alors sur cet ajutage des tuyaux en zinc ou en fer-blanc, et on les prolonge par des coudes convenables dans les rameaux à ventiler.

GAINE DE CHARGEMENT. — Pour changer les contrepuits et les fourneaux à charge après bourrage on se sert égale-

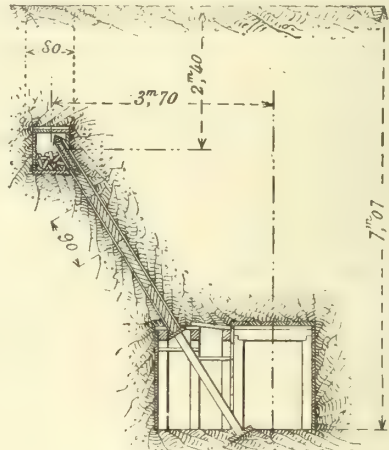


Fig. 3. — Gaine de chargement.

ment de gaines carrées en bois, à section de 0^m11 de côté et formée de tronçons de 2 m. environ de longueur, avec

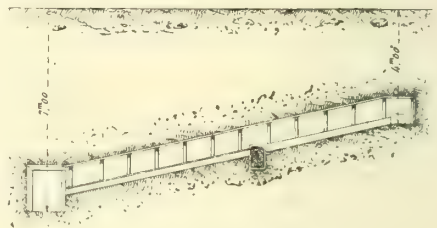


Fig. 4. — Gaine de chargement.

une emboîture. La fig. 4 indique comment on arrive au résultat pour les contrepuits, et la fig. 3 pour les fourneaux à charge après bourrage.

GAINE-ENVELOPPE. — Dans les divers locaux des forts (casemates, magasins), on organise des gaines ou corridors de circulation et d'assèchement qui séparent les maçonneries des terres par un couloir isolant. Ces gaines, de 2^m50 de

hauteur généralement, ont 1 m. de large au moins et jusqu'à 2^m 50, s'il y a lieu d'y faire passer de l'artillerie. Dans les nouveaux forts, les locaux et magasins étant en principe groupés sous une même carapace sont reliés entre eux par une galerie ou gaine-enveloppe. On donne encore le nom de gaine aux communications donnant accès, à l'intérieur des massifs de la fortification, aux locaux intérieurs que celle-ci peut contenir (V. GUERRE SOUTERRAINE).

BIBL. : ARCHITECTURE. — P. PLANAT, *Encyclopédie de l'architecture*; Paris, 1891, in-8, t. IV, pl. et fig.

GAINERIE (Techn.). Art de fabriquer des gaines, des écrins, des fourreaux d'épées, de sabres, de poignards, des boîtes, des portefeuilles et autres objets de petites dimensions. Cet art remonte loin : les gainiers français se constituèrent en corporation sous le règne de Louis IX et en corps de jurande en 1322. En 1560, François II confirma les privilèges de la corporation des gainiers, et les étendit même; ces nouveaux règlements demeurèrent en vigueur jusqu'en 1776; à cette époque, la corporation fusionna avec celle des coffretiers-malletiers. Les maîtres prenaient le titre de gainiers-bourreliers et ouvriers de cuir bouilli. La gainerie a pris, en France, un accroissement considérable depuis le commencement de ce siècle, et plus particulièrement depuis 1830, par suite des industries auxquelles des gaines, des étuis ou des écrins sont nécessaires pour renfermer leurs produits. Les Français, les Anglais et les Allemands sont passés maîtres dans la confection des sacs, des gaines, des coffres, des boîtes, des écrins. Cependant, si les Français l'emportent sur leurs concurrents, par le bon goût de leurs productions, il est incontestable que la rectitude mathématique des fermetures et des cases à secret fabriquées en Angleterre n'est pas égalée sur le continent. La fabrication des gaines, étuis et écrins, a pour outil principal un mandrin destiné à ménager le vide que doit remplir l'objet auquel est destiné cette gaine, cet étui ou écrin. Les gainiers possèdent dans leur outillage une foule de mandrins correspondant à tous les objets de forme courante. Le bois de frêne, à la fois souple et liant, convient bien pour cet usage; on le dégrossit au rabot; on l'égalise à la lime et on le polit à la pierre ponce; on le frotte ensuite de poudre de savon ou de talc afin d'empêcher les enveloppes dont on l'entoure d'adhérer au bois. La gaine devant épouser étroitement ses contours, il est évident que de la perfection du mandrin dépend celle des ouvrages auxquels il servira de moule. Les écrins sont des boîtes en bois ou en carton, destinées à renfermer des bijoux, de la coutellerie, des instruments de précision, etc. Ces boîtes, destinées à renfermer sans ballottage les objets qui leur sont confiés, sont doublées de coton fin ou de laine bien cardée, recouvertes d'étoffes plus ou moins riches. Le chagrin et le galuchat sont les couvertes les plus employées dans la gainerie; ils sont souvent ornés de dorures au fer. La peau du galuchat amincie à la pierre ponce est amenée à l'épaisseur d'une demi-ligne; réduite à cet état, on l'applique sur les gaines revêtues au préalable d'un papier trempé dans une solution d'acétate de cuivre qui communique une belle teinte verte au galuchat. Dans ces dernières années, M. Giraudon, de Paris, a introduit dans la gainerie la peau de requin de Chine, qui se prête merveilleusement aux délicates applications de cette industrie. — Les ouvriers gainiers gagnent depuis 5 fr. jusqu'à 10 fr. par jour. La moyenne des salaires est de 7 à 8 fr. Cette profession occupe un certain nombre de femmes. Elles couvrent en peau, en satin, en velours, etc. Les unes travaillent chez elles, les autres en atelier; elles se font de 4 à 5 fr. par jour. L. KNAB.

GAINIER (Bot.). Nom vulgaire des Légumineuses-Cæsalpinées qui composent le genre *Cercis* (V. ce mot).

GAINNEVILLE. Com. du dép. de la Seine-Inférieure, arr. du Havre, cant. de Montivillers, entre la Seine et la Lézarde; 607 hab. Eglise (mon. hist.) dont le chœur est du XII^e siècle et la nef du XVI^e; elle est surmontée d'une élégante flèche octogonale en pierre. La chapelle du clocher renferme une intéressante piscine gothique.

GAINSBOROUGH. Ville d'Angleterre, comté de Lincoln, sur la rive droite du Trent; 8,655 hab. Le port est assez important; brasseries, corderies, machines agricoles. On y remarque la maison en bois ou palais de Jean de Gand.

GAINSBOROUGH (Thomas), un des maîtres de la peinture anglaise, né à Sudbury dans le Suffolk en 1727, mort à Londres le 2 août 1788. Fils d'un drapier, dès l'enfance il dessina sans maître le paysage d'après nature. Venu à Londres à l'âge de quinze ans, il travailla avec le graveur français Gravelot, qui y tenait école, puis chez le médiocre peintre Frank Heyman. S'étant marié à dix-neuf ans, il s'établit portraitiste dans sa ville natale, peignant à ses moments perdus de petits paysages pour un marchand qui les achetait à des prix dérisoires. En 1758, il alla habiter Bath, et les nombreux portraits qu'il exécuta dans cette ville d'eaux très fréquentées grandirent sa réputation au point de le désigner comme un des fondateurs de la Royal Academy. Pendant quinze années il y exposa régulièrement, jusqu'au jour où, mécontent de la place donnée au portrait des trois princesses, filles de George III, il le retira. Dès lors, il ne voulut plus rien avoir de commun avec l'Académie. Ce n'est qu'à l'âge de quarante-sept ans qu'il s'installa définitivement à Londres, où il mourut en pleine gloire d'un cancer au cou. Pendant la première partie de sa laborieuse carrière, Gainsborough fut surtout estimé pour ses portraits, dont le prix s'était élevé de 5 guinées à un tarif variant entre 30 guinées en buste, sans les mains, et 120 guinées en pied, grandeur nature. Eclipsé plus tard dans ce genre par Reynolds, il fut plus goûté comme paysagiste. Son premier mérite est de s'être dégagé de la froide et fade convention régnante, pour serrer de près la nature. Artiste essentiellement national, il n'a jamais cherché leçons ni modèles hors de son pays, dont il a reproduit les sites avec une vérité qui n'exclut pas la personnalité de l'interprétation, servie par la verve et la liberté d'une touche à la fois solide et légère, par la distinction et la finesse d'une couleur très juste et très brillante. Les qualités distinctives de ses portraits sont la tenue, l'élégance, le goût, la grâce sans manière, la souplesse du modelé, l'excellente ordonnance, enfin la belle facture des fonds de paysage dans ceux de plein air. Il s'inspirait volontiers des arrangements de Van Dyck, pour qui il professait une profonde admiration.

Les nombreuses œuvres de Gainsborough se trouvent toutes en Angleterre, pour la plupart dans des galeries privées. A la Galerie nationale de Londres : le célèbre portrait de l'actrice *Mrs. Siddons*, ceux du *Docteur Schomberg*, de *John Opie*, *Musidora*, le *Bûcheron surpris par l'orage*, les *Petits Paysans se battant avec des chiens*, le *Chariot revenant du marché*, *l'Abreuvoir*. — Musée d'Edimbourg : portrait de *Mary Graham*. — Musée de Dulwich : portrait de *Mrs. Addison*, et de *Mrs. Tickle*. — Galerie du duc de Westminster : *Mrs. Siddons en muse de la Tragédie*, et un de ses chefs-d'œuvre, le *Blue Boy*. — Dans les appartements de la reine à Windsor, la série de petits portraits du *Roi George III*, de la *Reine Charlotte*, et de treize de leurs enfants, peints en 1783. Parmi ses 220 portraits catalogués, on cite encore ceux des *Ducs d'Argyll*, de *Bedford*, de *Bucclough*, de *Norfolk*, du *Prince de Galles*, de *Pitt*, de *Lord Rodney*, de *Mrs. Fitzherbert*, de *Garrick* avec le buste de *Shakespeare*, de *Johnson*, *Sterne*, *Sheridan*, *Clive*, *Burke*, *Franklin*, *Lady Montagu*, la belle *Duchesse de Devonshire*. A noter aussi la *Forêt*, *Bohémiens dans un paysage*, *Famille de paysans assis sous les arbres*. A. DE B.

GAINSFORD (Thomas), écrivain anglais, mort vers 1624. Il servit en Irlande sous le comte de Clanricarde en 1601, prit part à l'expédition contre Tyrone dans l'Ulster et avait le grade de capitaine. C'est tout ce qu'on sait de sa vie. On a de lui : *The Vision and discourse of Henry the seventh concerning the unitie of Great Britain* (Londres, 1610), poème, *The Historie of Trebizond* (1616); *The Secretaries Studie* (1616); *The Glory of England* (1618), où il compare avec l'Angleterre les prin-

cipaux royaumes étrangers et donne de curieux détails sur Londres, Paris, Constantinople et Venise; *The True History of the Earl of Tyrone* (1619). R. S.

GAIRDNER (Lac). Lagune ou marécage salin de l'Australie du Sud, dans la presqu'île d'Eyre entre les Stuart Range au N. et les Gawler Range au S. La cuvette principale qui mesure près de 200 kil. de long et de 15 à 50 kil. de large est entourée d'autres plus petites : Island Lagoon, Lake Harris, Everard, Hart, Salt Lake, etc.

GAIRDNER (James), historien écossais, né à Edimbourg en 1828. Entré à l'université, comme commis aux *Public Records*, il se consacra à la publication de documents historiques. La liste en est fort nombreuse : *Historia Regis Henrici Septimi* (1858); *Letters and Papers Illustrative of the Reigns of Richard III and Henry VII* (1861-63); *Letters and Papers of Henry VIII* (1880-86); *Historical Collections of a London Citizen* (1876); *Three Fifteenth-Century Chronicles* (1880); *Paston Letters* (1872-75). Comme œuvre originale, on a de lui : *Life and Reign of Richard III* (1872) et *Houses of Lancaster and York* (1874), ouvrages fort estimés.

GAIS. Village de Suisse, cant. d'Appenzell, Rhodes extérieures; 2,476 hab. Il est avantagement connu par ses sources d'eau minérale, la salubrité de son site et l'industrie de la broderie fine qui forme la principale occupation de la population.

GAISAPA (V. COSTUME, t. XII, p. 1156).

GAISFORD (Thomas), philologue anglais, né à Ilford (Wiltshire) en 1780, mort à Oxford en 1855. Professeur de grec, puis doyen à l'université d'Oxford, il publia des éditions d'*Euripide*, de *Sophocle*, d'*Hérodote* et d'*Héphéstion*, qui, bien que remplies de notes judicieuses et erudites, sont maintenant tombées dans l'oubli.

GAISINE. Ville de Russie, chef-lieu de district du gouvernement de Podolie; 9,500 hab. — Le district de Gaisine occupe 2,972 verstes q. (plus de 3,000 kil.). Il appartient à la Terre noire et est essentiellement agricole. Sa population est d'environ 200,000 hab.

GAÎTE (Théâtre de la). De tous les théâtres parisiens non subventionnés, la Gaité est le plus ancien. D'abord simple loge d'acrobates et de saltimbanques destinée aux plaisirs du populaire qui fréquentait nos anciennes foires, il s'est élevé peu à peu jusqu'à devenir la grande scène qu'il est depuis longtemps déjà, les exercices de ses sauteurs et de ses danseurs faisant place au vaudeville grivois et poissard, celui-ci se laissant détrôner par la pantomime dialoguée qui portait le mélodrame dans ses flancs, le mélodrame lui-même se transformant plus tard en un drame plus relevé, le tout entremêlé de féeries souvent grandioses et luxueuses, déployant toutes les ressources de la mise en scène, jusqu'au moment enfin où, comme nous le voyons depuis dix ans, il semble s'être voué complètement à la grande pièce musicale agrémentée d'un spectacle pompeux et plein de richesse.

Vers le milieu du xvii^e siècle, une sorte de ménétrier nommé Nicolet était devenu directeur d'un jeu de marionnettes à la foire Saint-Germain. Devenu vieux, il avait cédé son « établissement » au plus jeune de ses deux fils, Nicolet le cadet, qui ne sortit jamais de l'obscurité, tandis que l'autre, Nicolet l'aîné, qui devait devenir fameux, était déjà à la tête d'un jeu plus important, car on assura qu'il avait succédé à Bienfait, directeur d'une des loges d'acrobates les mieux achalandées de la foire. Vers 1758, il loua une salle sur le boulevard du Temple et il y venait installer sa troupe chaque année pendant les vacances que lui laissaient les foires Saint-Germain, Saint-Laurent et Saint-Ovide, dans chacune desquelles il avait une loge. De cette façon, il n'avait plus de saison morte, et son spectacle demeurait ouvert toute l'année, tantôt dans un endroit, tantôt dans un autre.

Tout d'abord, Nicolet n'avait eu à la Foire que des marionnettes. Peu à peu, il s'était enhardi à remplacer ses personnages de bois par des acteurs en chair et en os à qui il

faisait jouer de petites pièces de l'ancien répertoire de la Comédie-Italienne et de l'Opéra-Comique, dans lesquelles lui-même, après avoir fait la parade à la porte, remplissait avec talent et légèreté les rôles d'amoureux et d'arlequins. Son spectacle ne fit pas moins plaisir au boulevard que dans ses loges de la Foire, si bien qu'il songea bientôt à s'y installer d'une façon plus sérieuse. A cet effet il loua, pour s'y faire construire une nouvelle salle mieux aménagée, un terrain voisin de celle qu'il occupait. C'est en 1763 ou 1764 que Nicolet ouvrit sa nouvelle salle, et son exploitation y fut assez heureuse pour que, dès 1767, il pût acheter le terrain sur lequel il l'avait fait élever. Mais son succès même lui suscita de nouvelles difficultés. Les grands théâtres, toujours jaloux et toujours despotes, lui cherchèrent querelle pour tâcher d'enrayer ce succès, et la Comédie-Française réussit à lui interdire la parole et à l'obliger à ne jouer que la pantomime. Il ne tarda pas beaucoup, toutefois, à revenir au genre qu'il avait adopté. Il ne se contentait plus, il est vrai, des reliefs du répertoire de l'Opéra-Comique. Il avait attiré à lui quelques auteurs qui lui fournissaient de petits vaudevilles égrillards ou de gentilles paysanneries qui, joints à des pantomimes, à de gracieux ballets qu'il montait avec beaucoup de soin, attiraient la foule à son théâtre. Parmi ces auteurs, il s'en trouvait qui étaient fort loin d'être sans talent dans leur genre populaire et facile, et il suffirait de citer les noms de Taconet, Dorvigny, Mayeur de Saint-Paul, Robineau-Beauvoir, Quéant, Pleinchesne, Landrin, Pompigny, Parisan, auxquels se joignaient Delautel, Desforges, Destival, Henriot, Bouteiller, Berre, Valentin, Germont, Dorville, Constantin, Arnould, Rosimond, etc. Quelques-uns étaient des comédiens même de la troupe de Nicolet. Taconet donnait des pièces poissardes telles que *la Mort du bœuf gras*, *le Ménage du savetier*, *le Procès du chat*, *les Ecossaises de la halle*; Beauvoir obtint d'énormes succès avec *l'Amour quêtéur* et *Vénus pèlerine*, de même que Dorvigny avec *A bon chat bon rat* et *Blaise le Hargneux*, Quéant avec *l'Ecolier devenu maître*, et Landrin avec *le Sabotier ou les Huit Sols*; puis c'étaient les pantomimes simples : *Pierrot roi de Cocagne*, *l'Enrôlement du bûcheron*, *Arlequin magicien*, *la Guinguette flamande*, *Colombine invisible*, *Glycère et Alexis*, *la Rose et le Bouton*, *Arlequin dogue d'Angleterre*, puis les grandes pantomimes à machines, autrement dit féeries : *le Château assiégé*, *Mathieu Laensberg*, *le Bouquet enchanté*, *Arlequin nécromancien*, *le Chasseur anglais*, *Sophie de Brabant*, *la Pantoufle de Cendrillon*, *le Tombeau de Nostradamus*, *le Diable boiteux*, *le Ravissement d'Europe*. Parmi les vaudevilles, il faut encore citer, pour leurs succès, *le Calendrier des vieillards*, *le Barbier de village*, *Madelon Friquet*, *les Amours du porteur d'eau et de la couturière*, *la Bourbonnaise*, *M. Vacarmini et M^{me} Tintamarre*, *la Mère Ragot*, *le Pélant amoureux*, *le Baiser donné et rendu*, *Jeannette ou les Battus ne payent pas toujours l'amende...*

Quelque peu relevé que pût être le genre adopté par Nicolet (et à cette époque les grands théâtres, jaloux de leurs prétendues prérogatives, tyranniques et tout-puissants ne lui eussent pas permis de faire mieux), il savait du moins si bien satisfaire son public que celui-ci ne cessait d'accourir en foule à son spectacle, dont la renommée s'étendait chaque jour davantage. Cette renommée devint telle que Nicolet se vit l'objet d'une faveur sans doute extraordinaire. Le roi Louis XV fit mander Nicolet avec tout son personnel à la cour, à Choisy, le 23 avr. 1772, et le monarque se montra si satisfait de ce qu'il avait vu, qu'à l'issue de la représentation il accorda audit Nicolet l'autorisation de donner à son entreprise le nom de *Spectacle des Grands Danseurs du Roi*. Dès cette époque on assurait que cette entreprise avait déjà valu à Nicolet une fortune de 100,000 écus, qu'il accrût encore malgré l'impôt dont il fut grevé en 1774 au profit des pauvres et qui n'était pas moindre du quart de la recette, malgré la re-

devance annuelle de vingt-quatre mille livres qu'il se vit, quelques années plus tard, obligé de payer à l'Opéra.

On assure que Nicolet conserva à son théâtre le titre de Spectacle des Grands Danseurs du Roi jusqu'au 22 sept. 1792, et que c'est à cette époque seulement qu'il lui donna celui de théâtre de la Gaité. Ce qui est certain, c'est qu'il profita à sa manière des nouvelles lois votées par l'Assemblée nationale sur la liberté des théâtres, et qu'il mit à contribution le répertoire classique de la Comédie-Française. Le 27 août 1795, il céda son entreprise à l'un de ses anciens pensionnaires, le fameux Ribié. Le premier soin de celui-ci fut, on se demande pour quelle raison, de changer de nouveau le titre du théâtre et de lui donner celui de théâtre d'Emulation. Mais une crise approchait, qui allait durer quelques années. Ribié, espèce de bohème très actif, mais trop ambitieux, véritable brasseur d'affaires théâtrales, ne se contentant pas d'une seule entreprise, voulut mener de front, avec la direction du théâtre d'Emulation, non seulement celle du théâtre Louvois, mais encore celle de deux grands jardins d'agrément, l'Elysée-Bourbon et Tivoli. Il devait succomber sous le poids. Vers la fin de 1798, il dut fermer les portes du théâtre d'Emulation et abandonner la partie. Ce fut un auteur dramatique, Coffin-Rosny, qui lui succéda, pour peu de temps d'ailleurs. Celui-ci avait repris le titre de théâtre de la Gaité et avait fait restaurer la salle qu'il rouvrit le 26 avr. 1799. Dès l'année suivante, il était remplacé par un nouveau directeur, qui lui-même céda bientôt la place à Mayeur-Saint-Paul, un ancien pensionnaire, comme Ribié, de la troupe de Nicolet. Mayeur ne fut pas plus heureux que ses devanciers, et promptement disparut devant le fameux dramaturge Cuvelier, qu'on appelait « le Corneille des boulevards ». Cuvelier ne réussit pas davantage, passa la main à un nommé Martin, et ce dernier, trouvant le théâtre enguignonné, ne trouva rien de mieux que de s'associer avec Ribié, qui revenait d'une expédition théâtrale infructueuse aux colonies. Pendant ces diverses et éphémères directions, on avait essayé tour à tour tous les genres : la vaudeville, la pantomime dialoguée, le mélodrame, voire parfois l'opéra-comique et plus souvent la parodie. La seconde administration de Ribié réussit. Une féerie de Martainville, *le Pied de Mouton*, attira tout Paris à la Gaité.

En 1808, la veuve de Nicolet, propriétaire du théâtre, en confia la direction à son gendre, Bourguignon. A partir de ce moment, l'existence de la Gaité redevint absolument régulière, et sa prospérité ne laissa rien à désirer. La troupe fut renouvelée peu à peu, et l'on y vit briller successivement Tautin, Didier-Perrin, Basnage, Bourdais, Grévin, M^{mes} Hugens, Dumouchel, Adolphe, Adèle Dupuis, Gougibus. Ce fut alors le règne du mélodrame sombre, dont les titres seuls faisaient frémir les spectateurs : *Fit-Henry ou la Maison des fous, la Caverne, l'Aveugle du Tyrol, Eginhard et Emma, la Tête du diable et le Flambeau de l'amour, le Jugement de Dieu, la Citerne, Walther le cruel, l'Homme de la Forêt-Noire, la Chaumière du Mont-Jura, l'Honneur ou l'Echafaud, Jean Sobieski, la Forteresse du Danube*. Tous ces ouvrages, qui contribuèrent à faire donner au boulevard du Temple le surnom de boulevard du Crime, avaient pour auteurs Cuvelier, Hapde, Gilbert de Pixérécourt, Caigniez, Frédéric, Boirie, Rougemond, Duperche. De temps en temps on faisait alterner avec ces productions ténébreuses quelques féeries plus réjouissantes et d'un caractère moins mélancolique : *la Queue du diable, le Marquis de Carabas, Riquet à la houppe, Saphirine ou le Réveil magique, les Trois Talismans, le Petit Poucet, la Sybille ou la Mort du médecin*. De plus, on n'avait pas renoncé à la pantomime, et l'on jouait encore en ce genre : *la Fille hussard, Dona Bella ou les Illusions de l'amour, les Bottes de sept lieues, la Fille mal gardée, le Lévitte d'Ephraïm, Estelle et Némorin, Lutèce ou la Fondation de Paris*. Enfin, les spectacles étaient variés par de petits vaudevilles populaires dus à Brazier, Simonin, Théaulon, Du Bois, Gambault, etc.

Bourguignon avait inauguré sa direction en faisant abattre la salle élevée jadis par son beau-père et en la faisant reconstruire entièrement d'une façon plus élégante et plus confortable. Pendant les travaux, il emmenait sa troupe dans la salle voisine du théâtre des Jeunes-Artistes supprimé par le décret restrictif de 1807, et il faisait l'ouverture de son nouveau théâtre le 3 déc. 1808. Il meurt après huit années d'exploitation, le 19 déc. 1816, et sa veuve prend la direction des affaires de la Gaité, sous le couvert de Dubois d'abord, de Frédéric du Petit-Méré ensuite, une femme ne pouvant, sous l'ancien régime, être titulaire d'un privilège de théâtre. Elle meurt elle-même en 1825, et Gilbert de Pixérécourt, le dramaturge bibliophile, lui succéda jusqu'en 1834, époque où il céda sa direction à l'excellent comédien Bernard-Léon. Pendant tout ce temps le gros mélodrame, agrémenté de meurtres, d'assassinats, d'incendies, d'empoisonnements, de viols et d'incestes, continue de fleurir sur la scène de la Gaité, où le public sensible et naïf des boulevards continue d'y venir verser des larmes. C'est le beau temps où l'on représente *le Monastère abandonné, la Main de fer, le Pauvre de l'Hôtel-Dieu, le Chemin creux, Mac Dowel, le Précipice ou les Forges de Norvège, le Meurtrier, le Collier de fer, les Natchez, Stanislas Leczinsky ou le Siège de Dantzic, le Rôdeur, Gui Mannerling, le Juif errant, la Fille sauvage ou l'Inconnue des Ardennes, la Tête de mort, la Tour ténébreuse, le Chien de Montargis, Polder ou le Bourreau d'Amsterdam, Bélisaire, la Morte vivante, le Mariage de Clovis, la Chapelle des bois ou le Témoin invisible, la Gueule du Lion*, etc. Nous voici loin des traditions de Nicolet, et l'on peut constater que le théâtre de la Gaité justifie médiocrement son titre. Son succès continue néanmoins, et il recrute de nouveaux artistes que le public accueille avec faveur : Francisque aîné, Gabriel, Bouffé, Camiade, Leménil, Jemma, Lhérie, Saint-Firmin, Lebel, Chéri-Louis, Laferrrière, Delaistre, Gobert ; M^{mes} Mitonneau, Chéza, Eugénie Sauvage, Leménil, Elisa Wenzel, Léontine...

Toutefois, un mouvement se dessinait, dû aux efforts du romantisme ; le mélodrame allait céder la place au drame moderne. D'autre part, la Gaité se reprenait au vaudeville. C'est dans ces conditions nouvelles que Bernard-Léon prenait possession du théâtre, à la fin de 1833 ou au commencement de 1834. Sa direction semblait devoir être heureuse ; il avait donné avec un très grand succès un drame émouvant, *Latude*, dont la popularité s'est continuée jusqu'à nos jours, lorsqu'un incendie détruisit son théâtre le 21 fevr. 1835.

Ce n'est qu'au bout de neuf mois, le 18 nov., que le théâtre, réédifié, put rouvrir ses portes au public. Malgré le succès d'un ou deux drames et celui de quelques jolis vaudevilles : *la Belle Ecaillère, les Infidélités de Lisette, la Sonnette de l'apothicaire*, la situation de Bernard-Léon avait été trop ébranlée par un événement si funeste pour qu'il pût se maintenir longtemps à la tête de son entreprise. Il lutta pendant près de deux années, durant lesquelles il fit représenter coup sur coup plusieurs drames : *le Comte de Horn, la Laide, le Spectre et l'Orpheline, la Nouvelle Héloïse, Huit Ans de plus, Louise Duval, le Paysan des Alpes, le Réfractaire, l'Orage*, mais il dut succomber et fermer son théâtre le 9 août 1837. Son successeur fut le baron de Cès-Caupenne, déjà directeur de l'Ambigu, qui, mis immédiatement en possession, rouvrit la Gaité au bout d'un mois, le 9 sept., avec un prologue intitulé *l'Ombre de Nicolet* et un drame de Charles Desnoyer, *le Petit Chapeau*. En dépit du succès obtenu par Laferrrière dans un autre drame, resté célèbre, *Pauvre Mère!* l'administration de Cès-Caupenne ne fut pas heureuse, et au bout d'une année il dut céder la place à deux directeurs associés, Meyer et Montigny, qui, après des commencements difficiles, allaient relever le théâtre et lui rendre son ancienne prospérité. C'est un drame de Bouchardy, *le Sonneur de Saint-Paul*, qui fut le signal de

ce relèvement en faisant courir tout Paris à la Gaité. Après vint une féerie, *la Sylphe d'Or*, puis un autre drame, *la Grâce de Dieu*, dont le retentissement ne fut pas moins grand. La troupe s'était renouvelée, et aux noms anciens étaient venus se joindre ou succéder ceux de Francisque jeune, Deshayes, Neuville, Saint-Marc, Delaistre, Surville, Serres, et de M^{mes} Abit, Clarisse Miroy, Mélanie, Amy, Gautier, Stéphanie, Maria, Fréneix, qui composaient un excellent ensemble et formaient une troupe remarquable. Bref, le théâtre avait recouvré sa vitalité des anciens jours lorsque, en 1844, Montigny, s'en allant prendre la direction du Gymnase, laissa Meyer seul à la tête de l'entreprise, que celui-ci devait conserver jusqu'en 1849. Avec Meyer, les auteurs s'appellent Eugène Sue, Goubault, Brisebarre, Jaime, Paul Foucher, Bouchardy, Michel Masson, Jules de Prémarray; les artistes nouveaux sont Dubourjal, Lesueur, Albert, Guoget, M^{mes} Sarah Félix, Lagrange, Patrel, Meignan; les drames ont pour titres : *la Bohémienne de Paris*, *Jacques le Corsaire*, *Atar-Gull*, *le Château des sept tours*, *l'Angelus*, *Bertram le matelot*, *les Etouffeurs de Londres*, *Léa*, *Martin et Bamboche*, *le Temple de Salomon*, *les Compagnons ou la Mun-sarde de la Cité*, *le Marché de Saint-Pierre*, *Caravage*, auxquels se mêle une féerie brillante, *les Sept Châteaux du diable*.

En 1849, Meyer, abandonnant pour la direction du Cirque celle de la Gaité, cède celle-ci à Hippolyte Hostein, qui, quelques années après, passant à son tour au Cirque, laisse la Gaité à Harmant. Sous ces deux directions, de nouveaux artistes se produisent : Dumaine, Latouche, Chilly, Faille, Charles Lemaitre, Lacressonnière, Matis, Paulin Ménier, Alexandre, Arnault, Taillade, Clément Just, Julian, Pépin; M^{mes} Lacressonnière, Hortense Jouve, Lambquin, Laurentine, Naptal-Arnault, Jeault, Daubrun, Lacroix, Suzanne Lagier, Duvergier, sans compter Bocage et Frédéric Lemaitre, engagés spécialement pour certaines pièces. C'est alors qu'on joue *Molière*, de George Sand; *les Massacres de Syrie* et *les Aventuriers*, de Victor Séjour; *la Boisière*, de Théodore Barrière; *la Chambre rouge*, de Théodore Anne; *les Cosaques*, d'Arnault et Judicis; *le Château de Grantier*, d'Auguste Maquet, et plusieurs autres drames dont les succès furent retentissants : *le Courrier de Lyon*, *Paillasse*, *la Mendiant*, *l'Escamoteur*, *Georges et Marie*, *la Bergère des Alpes*, *Marengo*, *Cartouche*, *les Pirates de la Savane*, *le Canal Saint-Martin*, *le Médecin des enfants*, *André Gérard*, *le Savetier de la rue Quincampoix*, *Marie-Rose*, *les Oiseaux de proie*, *les Crochets du père Martin*... Mais une véritable révolution théâtrale s'opère dans Paris. Le baron Haussmann, préfet de la Seine, détruit brutalement, en 1862, avec le boulevard du Temple, les sept théâtres qui s'y trouvaient groupés pour le plus grand plaisir et la plus grande commodité du public. La Gaité se trouvant du nombre, on lui élève une nouvelle salle sur le square des Arts-et-Métiers, et l'inauguration de cette salle, où son existence ne devait pas être sans difficultés, se fait par un drame dont la chute fut éclatante, *le Château de Pontalec*. Harmant ne tarde pas beaucoup à céder la direction du théâtre à l'un de ses meilleurs artistes, M. Dumaine, qui ne la conserve que peu de temps et la cède à son tour à M. Victor Koning. La déconfiture de ce dernier était complète au bout d'une année environ, et la Gaité passait alors aux mains de Boulet, qui, voyant que le drame ne réussissait plus, se jeta dans la féerie. C'est alors qu'on vit *la Chatte blanche*, *Peau d'âne*, puis *le Roi Carotte*, de M. Victorien Sardou.

Boulet étant mort, Offenbach, qui depuis quelques années avait quitté les Bouffes-Parisiens, prend la direction de la Gaité. Il revient pour quelque temps au drame, joue successivement *le Gascon*, *la Haine*, *Jeanne d'Arc*, puis, comme c'était à prévoir, lance le théâtre dans la voie de l'opérette, en ornant celle-ci d'un spectacle somptueux. Il reprend, en les adaptant à leur nouveau cadre, deux des

pièces écrites par lui naguère pour les Bouffes : *Orphée aux Enfers* et *Geneviève de Brabant*, puis joue une grande féerie musicale, *le Voyage dans la lune*. Il va sans dire que le personnel artistique avait dû être complètement changé. La troupe comprenait alors les noms de MM. Montaubry, Christian, Meyronnet, Tissier, Grivot, Scipion, Jean-Paul et de M^{mes} Cico, Peschard, Matz-Ferrare, Thérèse, Perret, Zulma Bouffar, Gilbert, Cuinet, etc. Puis, en 1875, Offenbach se retire en laissant sa succession à M. Albert Vinentini, son chef d'orchestre, qui s'occupe aussitôt de restaurer à la Gaité le Théâtre-Lyrique, disparu depuis plusieurs années. Le théâtre prend le titre assez singulier d'Opéra national lyrique et l'on y voit un sérieux personnel chantant, composé de MM. Capoul, Bouhy, Lhérie, Melchissédec, Michot, Engel, Caisso, Gresse, Sotto, Lepers et de M^{mes} Heilbron, Engally, Sallard, Ritter, Mézeray, Salla, Sablairoles, Thibaut, Girard, Parent. M. Vinentini fait une campagne lyrique fort intéressante, en offrant au public toute une série d'opéras nouveaux, dont quelques-uns remarquables : *Dimitri*, de M. Joncières, *Paul et Virginie*, de Victor Massé, *le Bravo*, de M. Salvyre, *le Timbre d'argent*, de M. Saint-Saëns, *Après Fontenay*, de M. Weckerlin, et en remontant un certain nombre d'œuvres consacrées : *Oberon*, *Richard Cœur de Lion*, *le Barbier de Séville*, *le Tableau parlant*, *Giralda*, *Si j'étais roi*. Mais les charges consenties par le nouveau directeur étaient trop lourdes; il ne put les supporter et, le 20 févr. 1878, le théâtre fermait ses portes, pour ne les rouvrir que le 18 mai suivant, en reprenant son ancien titre, sous la direction de M. Weinschenck, direction éphémère, qui ne dura que jusqu'au 20 mars 1879. Un nouvel essai lyrique, sous le nom d'Opéra populaire, eut lieu alors avec MM. Martinet et Husson, qui rouvrirent le théâtre le 27 oct., et qui, après avoir joué *Guido et Ginevra*, *Lucie de Lammermoor*, *Paul et Virginie*, donnèrent un opéra, nouveau pour Paris, mais déjà représenté en province, *Pétrarque*, de M. Hippolyte Duprat. Cette nouvelle tentative musicale avorta complètement. A MM. Martinet et Husson succéda, pour quelques mois à peine, M. Rival de Rouville, puis la direction passa aux mains de MM. Debruyère et Laroche, qui inaugurèrent leur administration le 26 févr. 1881. La Gaité alors se reprit au drame, mais en jouant fort peu d'œuvres nouvelles et en se bornant presque entièrement à des reprises d'anciens ouvrages. Au bout de trois années, M. Debruyère, resté seul directeur, changea décidément le genre du théâtre et le ramena dans la voie de l'opérette aux larges proportions et du grand vaudeville à spectacle avec musique nouvelle. Il est juste de constater que le succès a couronné ses efforts et que, depuis lors, la Gaité est redevenue l'un des théâtres favoris du public parisien. Parmi les ouvrages de ce genre joués en ces dernières années, il faut surtout citer *le Droit du seigneur*, *le Grand Mogol*, *le Petit Poucet*, *la Cigale et la Fourmi*, *Dix Jours aux Pyrénées*, *le Bossu*, *Tartarin sur les Alpes*, *le Voyage de Suzette*, *la Fée aux chèvres*, dont la musique avait été écrite par MM. Audran, Emile Pessard, Varney, Charles Grisart, Léon Vasseur, etc. Aujourd'hui (1893) la Gaité est en pleine prospérité et rien ne laisse prévoir que cette prospérité puisse être prochainement éteinte.

Arthur Pougin.

GAÏTER (Louis), écrivain italien, né à Caprino, près de Vérone, le 5 nov. 1815. Entré dans les ordres en 1838, il devint professeur de lycée et fut nommé chanoine. Parmi ses nombreux ouvrages nous citerons : *La Prigioniera del Lago di Garda* (Vérone, 1834), nouvelle en vers; *des Poésies* (1843-1853); *Principii di letteratura italiana* (1856); *Fede di Dante Alighieri* (1865); *Il Dialecto di Verona nel Secolo di Dante* (Bologne, 1873); *Scritti critici* (1874), un important travail de critique sur *Il Tesoro* de Brunetto Latini (1879-82, 3 vol.); *L'Immortalità dell'anima* (Imola, 1881), élégie, etc. Louis Gaiter a collaboré activement à un grand nombre de revues et à l'*Enciclopedia italiana*.

GAÏUS. Nom de différents personnages du Nouveau Tes-

tament qui furent en relation avec l'apôtre Paul et du destinataire de la troisième *Épître de saint Jean*. La tradition a fait de deux d'entre eux des évêques de Thessalonique et de Pergame.

GAÏUS, jurisconsulte romain qui vivait sous Antonin le Pieux et sous Marc-Aurèle. Bien qu'il ait joui d'une grande réputation et ait exercé une influence considérable sur la jurisprudence, on ne sait rien de sa vie. On se demande même s'il est né en Asie ou à Rome, s'il passa sa vie dans une province ou dans la capitale de l'Empire. Il paraît être originaire d'une famille grecque de l'Asie Mineure; son éducation fut essentiellement grecque; il connaît les lois de la Grèce et ses écrits sont empreints du génie grec. Il a aussi étudié avec soin les mœurs romaines; mais cela n'autorise pas à dire qu'il ait habité Rome pendant un certain temps. Il semble plutôt qu'il soit toujours resté en province où il exerça la profession de professeur de droit. Ainsi, il s'occupe tout particulièrement du droit des provinciaux, évidemment parce qu'il écrit et enseigne pour eux. On s'explique aussi de cette manière que ceux de ses contemporains qui habitaient Rome ne l'aient pas connu ni cité. Il était cependant un jurisconsulte de premier ordre, par la méthode et la clarté de ses écrits, qualités éminemment grecques, par l'étendue, la sûreté de sa science qui le rattachaient à l'école des Sabinien. Gaius a composé un grand nombre d'écrits, mais il ne nous en est parvenu que des fragments épars dans les diverses parties du Digeste. Nous ne possédons d'une manière complète que ses *Commentaires*, divisés en quatre parties et qui comprennent un exposé d'une lucidité parfaite sur l'ensemble du droit civil romain. On a conjecturé, mais non prouvé, que ses Commentaires ou Institutes seraient tout simplement la reproduction du cours que professait Gaius et tel qu'il le rédigeait avant de le lire à ses élèves. Nous préférons voir dans cette œuvre, pour le fond comme pour la forme, un traité élémentaire et didactique, destiné à vulgariser les principes du droit civil, surtout parmi les étudiants. Cet ouvrage, quoique émané d'un modeste professeur, ne tarda pas à se répandre dans les écoles de jurisprudence. A mesure aussi que le centre de l'Empire cessait d'être exclusivement à Rome pour se reporter vers l'Orient, le nom de Gaius fut de plus en plus connu, et dès les premières années de la quatrième période de l'histoire du droit romain il était populaire. Les Commentaires sont entre les mains de tous; Boèce et l'auteur de la *Collatio legum mosaicarum et romanarum*, leur empruntent des passages. Chez les Barbares, les compilateurs du Bréviaire d'Alaric puisèrent largement dans les Commentaires dont ils composèrent même un résumé. D'après l'opinion ancienne et la plus répandue, les commissaires d'Alaric auraient directement consulté l'ouvrage original de Gaius; plus récemment, on a émis l'avis que leur texte provient d'une nouvelle version rédigée en Occident à la fin du IV^e siècle ou au commencement du V^e. On croit très généralement, mais à tort selon nous, que les rédacteurs du Papien, c.-à-d. de la *lex Romana Burgundionum*, ont connu et utilisé les Commentaires de Gaius: ils les ont connus, mais ils ne les ont pas utilisés. En Orient, sous Justinien, la renommée de Gaius était si grande que les commissaires de cet empereur lui empruntèrent un nombre considérable de fragments (exactement 535), pour la compilation des Pandectes. Les Institutes de Justinien ne sont le plus souvent que la reproduction des Commentaires de Gaius mis au courant des changements survenus dans la jurisprudence. Mais à la suite des bouleversements du moyen âge, le texte original de ces Commentaires s'est perdu et on n'a plus connu l'œuvre capitale de Gaius que par l'abrégé contenu dans le Bréviaire d'Alaric; cet abrégé a été lui-même maladroitement résumé au moyen âge par un moine dont le nom est resté inconnu. En 1816, Niebuhr découvrit à la bibliothèque de Vérone un manuscrit palimpseste qui contenait le texte original des Commentaires de Gaius. Le déchiffrement fut mené à bonne fin avec l'aide de Bekker, de Göschen, d'Hollweg. Dans la suite, une nouvelle

lecture du manuscrit a été entreprise par Bluhme, et Becking a publié un apographe. Une troisième lecture a été faite par Stüdemund. Chacune de ces trois lectures a produit une leçon et chacune de ces leçons a donné naissance à un certain nombre d'éditions. L'édition française la plus récente est celle de Girard, qu'il a publiée dans ses *Textes de droit romain* (Paris, 1890, in-12). E. GLASSON.

BIBL. : Édition des Commentaires de GAÏUS; éd. KLENZE et BOECKING, Berlin, 1829; éd. de GÖSCHEN et LACHMANN, Berlin, 1842; éd. BOECKING (5^e), Leipzig, 1866; éd. ABDEY et WALKER, Londres, 1885; éd. GIRARD, dans ses *Textes de droit romain*, Paris, 1890; éd. KRÜGER et STÜDEMUND, Berlin, 1892. — Principaux travaux sur Gaius: GANS, *Scholien zum Gaius*; Berlin, 1821. — HUSCHKE, *Beitrag zur Geschichte der Institutionen*; Leipzig, 1855. — DERNBURG, *Die Institutionen der Gaius*; Halle, 1869. — KUNTZE, *Der Provinzialjurist Gaius*; Leipzig, 1883. — GLASSON, *Étude sur Gaius*; Paris, 1885, in-12. On trouvera dans des derniers ouvrages une bibliographie complète des éditions des Commentaires de Gaius et des travaux faits sur ce jurisconsulte jusqu'en 1885.

GAIZE (Géol.). Dans les assises stratifiées secondaires de divers âges, certaines argiles, des grès argileux, des marnes crayeuses, agglomérées par de la silice gélatineuse, c.-à-d. soluble dans les alcalis, donnent naissance à une roche légère, poreuse, spécialement désignée sous le nom de gaize, et qui, en raison de sa dureté, se traduit dans ses affleurements par une ligne de relief bien marquée. Dans les Ardennes, par exemple, où se fait le plein développement de cette formation intéressante, on remarque, dressée en falaise abrupte, au-dessus des pentes argileuses (*molières*) de l'Argonne occidentale, une première assise de gaize oxfordienne à *Ammonites (Cardioceras) Mariae*, dessinant, entre la Besace et Poix, une ligne continue de crêtes escarpées dont le rôle, dans la défense de l'Argonne, a été très grand. Au milieu des affleurements crayeux de la même région, l'apparition, au sommet de plaines découvertes, verdoyantes, établies sur les sables et argiles du gault, d'une nouvelle et plus puissante assise de gaize, formée cette fois aux dépens de la base marneuse de la craie cénonienne et d'une partie des sables albiens sous-jacents (*pierr morte* de l'Argonne), détermine un nouvel abrupt, qui, dans la région comprise entre l'Ain et l'Aisne, donne naissance à une seconde falaise, remarquablement boisée comme la précédente et jouant le même rôle. Dans le Réthelois, de pareils escarpements, entre Novion-Porcien et Wasigny, ensuite, sont fournis par la *gaize de Drain*, qui devient le produit de la silicification des argiles inférieures du gault à *Ammonites (Ancanthoceras) mamillaris*, si bien que dans les environs de Rethel, les exploitations de phosphates (*coquins riches* avec 25 % d'acide phosphorique) sont situées au travers de cette roche siliceuse devenue tendre, verdâtre et poreuse. Le pays de Bray, l'Yonne aux environs de Chassy, le Cher, peuvent en dernier lieu compter parmi les régions où se rencontrent des gaizes semblables à celle de l'Argonne. Dans tous les cas, quelle que soit la région observée, ces formations siliceuses ne constituent toujours au milieu des dépôts normaux que des accidents disposés le plus souvent sous la forme des massifs lenticulaires, plus ou moins étendus, et les épaisseurs de 100 m. atteintes par la gaize si développée dans l'Argonne sont exceptionnelles. Quant à la silice qui donne à cette formation son caractère particulier, elle a dû y être introduite par ces diatomées, ces radiolaires et ces spicules d'éponges que M. Cayeux a montré répandus en grand nombre dans toutes les gaizes jurassiques et crétacées précédemment indiquées (*Ann. de la Soc. géol. du Nord*, 1892, XX, p. 57). Leur ciment siliceux, comme celui du reste des *tuffeaux* tertiaires du Nord et de la *meule* albienne célèbre de Braquegnies dans le bassin de Mons (Belgique), est, en effet, intimement lié à la présence d'une très riche faune microscopique d'organismes siliceux dont les analogues, parmi les formations actuelles, doivent être cherchées dans ces boues siliceuses à diatomées qui s'accumulent dans les grandes profondeurs océaniques et de préférence dans les mers froides où ces algues microscopiques vivent en abondance, mais avec cette différence

qu'une prédominance toujours bien marquée dans la gaize des éléments détritiques, c.-à-d. terrigènes, annonce que son dépôt s'est effectué à des profondeurs moindres et dans des conditions très différentes de celles qui président de nos jours à la formation des boues siliceuses, dans les grands fonds.

Ch. VÉLAIN.

GAJ (Ludevit), publiciste croate, né à Krapina le 8 juillet 1809, mort à Agram le 20 avr. 1872. Il a joué un rôle considérable dans l'histoire littéraire des Slaves méridionaux. Il fit des études de droit à Pest et s'y lia avec le poète panslaviste Kollar. Sur ses conseils, il entreprit de fonder en une seule langue littéraire les différents dialectes jusqu'alors en usage en Dalmatie, en Croatie et en Slavonie. En 1830, il publia des éléments d'orthographe croate-slave. En 1833, il écrivit le chant : *Non, la Croatie n'est pas morte*, qui excita chez les Slaves du Sud un grand enthousiasme. En 1835, il fonda la *Gazette croate (Novine)*, puis l'*Aurore illyrienne*. Il donna le signal du mouvement illyrien qui avait pour objet de grouper dans une action commune, tout au moins au point de vue moral et littéraire, les divers groupes sud-slaves. Il devint le chef politique de la nation croate dans ses luttes contre les Hongrois. Il visita à diverses reprises les pays slaves où son nom est très populaire. En 1848, il se rendit à Vienne, près de l'empereur, et obtint la nomination du ban Jelacich. A partir de 1861, il renonça à la vie politique. Ses compatriotes lui ont élevé un monument à Krapina. — Son fils, *Velimir Gaj*, a publié des poésies et des essais littéraires.

L. L.

BIBL. : PYPINE, *Histoire des littératures slaves* (t. I de la traduction française).

GAJA-ET-VILLEDIEU. Com. du dép. de l'Aude, arr. et cant. de Limoux ; 241 hab.

GAJA-LA-SELVE. Com. du dép. de l'Aude, arr. de Castelnaudary, cant. de Fanjeaux ; 408 hab.

GAJAC. Com. du dép. de la Gironde, arr. et cant. de Bazas ; 588 hab.

GAJAN. Com. du dép. de l'Ariège, arr. de Saint-Girons, cant. de Saint-Lizier ; 376 hab.

GAJAN. Com. du dép. du Gard, arr. de Nîmes, cant. de Saint-Mamert ; 298 hab.

GAJDA. Instrument de musique usité chez les Slaves méridionaux, Croates, Serbes, Bulgares. C'est, au fond, la même chose que notre cornemuse.

GAJOUBERT. Com. du dép. de la Haute-Vienne, arr. de Bellac, cant. de Mézières ; 579 hab.

GALAAD. On désigne sous ce nom la portion de la Palestine sise sur la rive orientale du Jourdain. C'est une contrée montagneuse et forestière, au moins dans l'antiquité, que coupent de profondes vallées et qui a offert de tout temps des conditions favorables à l'élevage des troupeaux et à la culture. Plusieurs cours d'eau emmènent ses eaux au Jourdain. La région du Galaad fut occupée par les tribus israélites de Gad et de Ruben, mais leur fut constamment disputée par les Ammonites et les Moabites. Elle ne fut jamais plus florissante qu'au temps de la domination romaine, où elle se couvrit de villes et de monuments, dont les ruines attirent encore les voyageurs.

GALAC, patriote croate, né en 1819, mort en 1883. Il fut l'un des chefs du mouvement illyrien et publia dans la revue *Danica* des poésies qui furent très remarquées. En 1848, il fut député à la Diète d'Agram. — Son fils, *Georges Galac*, né à Osiek (Essek) en 1858, a été rédacteur du journal *Obzor* et collaboré à un grand nombre de recueils. On estime surtout ses feuilletons de critique théâtrale.

GALACTODENDRON (Bot.). Genre de plantes de la famille des Ulmacées-Artocarpées, établi par Humboldt, Bonpland et Kunth pour l'*Arbre à la Vache* de l'Amérique équinoxiale, mais que, dès 1775, Aublet avait décrit sous le nom de *Piratinera*.

GALACTORRHÉE (Pathol.). Ce mot désigne l'exagération de la sécrétion lactée. C'est le plus souvent un simple excès d'activité de la glande mammaire, dépendant d'une

vigueur exceptionnelle dans la constitution d'une nourrice ou bien d'une grande irritabilité des seins. Cependant, dans certains cas, le flux lacté est si considérable que la galactorrhée devient une affection grave, déterminant l'épuisement des forces et l'altération de l'organisme. C'est au traitement tonique qu'il faut avoir recours dans ces accidents, et dans le cas d'insuccès il y a nécessité absolue de suspendre l'allaitement.

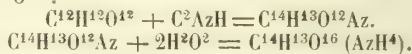
D^r DONON.

GALACTOSE.

Form. $\left\{ \begin{array}{l} \text{Equiv. } C^{12}H^{12}O^{12} = C^{12}H^{12} (O^2[-]) (H^2O^2)^5. \\ \text{Atom. } C^6H^{12}O^6 = C^6H^{12}O^6. (C^6H^6O^6)^4. C^6H^6O^6. \end{array} \right.$

Le galactose est l'un des produits de décomposition du sucre de lait ou des gommes sous l'influence des acides étendus. Il a été découvert par Dubrunfaut. Le galactose isomérique du glucose ordinaire est un corps qui contient une fonction aldehydique et cinq fois la fonction alcool. — On le prépare en faisant bouillir le lactose ou sucre de lait pendant quelques heures avec de l'acide sulfurique étendu de 18 ou 20 fois son volume d'eau.

Le galactose cristallise plus facilement dans l'eau que le glucose ordinaire ; il est très peu soluble dans l'alcool froid et très soluble dans l'eau. Son pouvoir rotatoire est dextrogyne : $(\alpha)_D = + 83,3$ et paraît double au commencement de la dissolution ; ce n'est qu'après une heure de repos ou après ébullition de la solution qu'on obtient le nombre précédent. Le galactose présente les réactions ordinaires du glucose : il réduit à poids égal la même quantité de tartrate cupropotassique que le glucose ordinaire ; il fermente au contact de la levure de bière en donnant de l'alcool. Oxydé par l'acide nitrique, le galactose ne fournit pas d'acide saccharique, mais un acide isomérique avec ce dernier et bibasique comme lui, l'acide mucique. La réduction par l'amalgame de sodium donne naissance à la dulcité. Ces deux caractères différencient nettement le galactose du glucose. Le galactose se combine à l'acide cyanhydrique comme les aldehydes ordinaires pour former une cyanhydrine, laquelle fournit par saponification un nouvel acide $C^{14}H^{14}O^{14}$:



Cet acide hydrogéné par l'acide iodhydrique se transforme en acide heptylique normal (Kiliani).

Le galactose fournit toute une série de dérivés résultant de son union directe avec les acides. Ils ont été étudiés par M. Berthelot et appelés par lui *galactosides*. Ainsi les acides acétique, butyrique, forment des composés neutres capables de produire, comme le galactose lui-même, de l'acide mucique par oxydation.

C. MATIGNON.

BIBL. : DUBRUNFAUT, *Compt. rend. de l'Acad.*, XLII, p. 231. — PASTEUR, *ibid.*, XLII, p. 348. — BOUCHARDAT, *Rep. de pharm.*, p. 295. — E. FISCHER, *Berichte*, XVII, p. 579, et XX, p. 822.

GALAGO (*Galago*) (Zool.). Genre de Mammifères de l'ordre des *Lémuriens*, créé par E. Geoffroy (1796) et qui a pour synonyme *Otolicnus* (Illiger). Les Galagos sont de petits quadrumanes propres au continent africain et remarquables par l'allongement de leurs membres postérieurs. Ils sont représentés dans la grande île de Madagascar par les *Cheirogales* (V. ce mot), qui ont les pattes postérieures moins développées que les Galagos. Ceux-ci ont d'ailleurs la même dentition que les *Cheirogales* et la plupart des *Lémuriens*, mais la dernière prémolaire supérieure présente deux tubercules externes très développés et atteint presque la taille de la première vraie molaire. Les os du tarse sont très allongés. — Ces animaux, dont les dimensions varient de la taille d'un jeune Chat à celle d'un petit Rat, ont des formes élégantes, de grandes oreilles ovales, nues et se repliant à volonté, une queue longue, plus ou moins touffue. Les femelles ont quatre mamelles, deux pectorales et deux inguinales. Les Galagos vivent sur les arbres, dormant le jour dans quelque trou et se réveillant à l'approche de la nuit pour chercher leur nourriture qui consiste en Insectes, en fruits, en œufs d'Oiseaux. Leur canal est assez long et muni d'un cœcum très développé. Ils for-

ment de petites troupes d'une demi-douzaine d'individus appartenant à une même famille. Ils descendent rarement à terre, mais alors le développement de leur tarse leur permet de sauter à la façon des Gerboises. Leur couleur est généralement d'un roux plus ou moins foncé, relevé quelquefois de raies noires. On en connaît une dizaine d'espèces répandues dans toute l'Afrique, au S. du Sahara. La plus grande est le *Galago crassicaudatus* qui habite le Mozambique et se fait remarquer par sa queue touffue; le *G. Garnetti* de Port-Natal s'en rapproche et les *G. pallidus* et *G. Monteiroi* le remplacent à l'O. (de Fernando-Po à Angola). Des espèces plus petites, de la taille d'un Rat, sont les *Galago senegalensis*, *G. Alleni* et *G. lasiotis*, dont la première paraît habiter toute



Galago du Sénégal.

l'Afrique chaude, la seconde le Gabon et la troisième le Mozambique. D'autres espèces encore plus petites sont les *G. Demidoffi* et *G. murinus* de l'Afrique O. et le *G. pusillus* du Dongola. La distinction de ces différentes espèces laisse encore beaucoup à désirer. — On ne connaît pas de Galagos à l'état fossile, mais le genre *Necrolemur* (V. ADAPIS) de l'éocène d'Europe devait en être fort voisin. — Avec l'*Arctocebus* et le *Perodicticus* (V. NYCTICÈRES), les Galagos sont les seuls Lémuriens du continent africain (V. LÉMURIENS). E. TRT.

GALAKHOV (Alexis-Dmitrievitch), littérateur russe, né dans le gouvernement de Riazan en 1807, mort à Saint-Petersbourg le 14 nov. 1892. Après avoir fait ses études au gymnase de Riazan et à l'université de Saint-Petersbourg, il entra dans l'enseignement : il professa la littérature russe à l'Académie d'état-major, à l'Institut philologique et fut nommé correspondant de l'Académie des sciences; de 1827 à 1892, il a publié toute une série d'ouvrages fort utiles, tous relatifs à la littérature russe. Les principaux sont une *Histoire de la littérature* et une *Chrestomathie historique*. Ces ouvrages ont été plusieurs fois remaniés et ont eu un nombre considérable d'éditions (V. le *Catalogue systématique* de la librairie russe de Mejev, années 1825 à 1887). L. L.

GALAM. Ancien nom du *Kadjaga* (V. ce nom et SÉNÉGAL).

BEURRE DE GALAM. — Substance butyracée extraite par expression de l'amande des fruits du *Bassia Parkii* G. Don, de la famille des Sapotacées (V. BASSIA).

GALAMETZ. Com. du dép. du Pas-de-Calais, arr. de Saint-Pol-sur-Ternoise, cant. du Parcq; 210 hab.

GALAN. Ch.-l. de cant. du dép. des Hautes-Pyrénées, arr. de Tarbes, entre la Bayse-Devant et la Baysolle; 1,466 hab. Eglise fortifiée (mon. hist.).

GALAND (Charles-François), fabricant d'armes françaises, né à Aire-sur-la-Lyès (Pas-de-Calais) en 1832. M. Galand s'est occupé toute sa vie du perfectionnement des armes à feu et il est arrivé dans ses fabriques de Paris, de Liège Belgique) et de Birmingham (Angleterre) à créer des types d'armes placés au premier rang. Ses inventions sont nombreuses; nous en citerons quelques-unes. En 1865, il inventa les bourres grasses pour la chasse; en 1866, il présenta à l'Académie des sciences une arme de chasse à canons tournants, au moyen de laquelle une plaque en tôle de

4 centim. d'épaisseur était perforée à 100 m. par des balles d'acier; on trouve dans cette invention le point de départ de l'emploi des projectiles en acier. De 1867 à 1874, les inventions de M. Galand sont nombreuses : armes de guerre, projectiles, premier revolver à extracteur, crosse d'épaulement formée d'une tringle articulée s'adaptant aux revolvers, premier revolver de guerre se démontant à la main. Il publia l'ouvrage *le Revolver de guerre* et organisa à l'école Monge un cours de tir qui a servi de modèle pour l'établissement des milliers de stands créés en France. En 1875, M. Galand fait paraître l'*Album Galand*, traité d'armurerie tiré à plusieurs centaines de mille d'exemplaires et qui a initié deux générations à la connaissance et à l'emploi des armes de tir. C'est depuis l'apparition de cet ouvrage qui, d'année en année, s'est modifié et a été tenu au courant de toutes les inventions, de tous les perfectionnements se produisant en matière de tir et d'armurerie, que la France a vu naître et se multiplier les sociétés de tireurs. En 1876, M. Galand introduisit en France et perfectionna le forage américain *choke-bored*; il s'attacha à créer une collection d'armes pratiques, sérieuses, rustiques, pour l'usage des explorateurs que notre extension coloniale entraîne dans des pays inconnus; ses armes à répétition, ses fusils à trois canons, ses gros rifles font l'objet d'un grand commerce d'exportation. En 1892, il met dans le commerce un modèle de revolver de poche, le Tue-Tue, sans chien, sans porte ni baguette, sans aucune aspérité; la balle blindée de cette arme minuscule défonce une cuirasse; elle transperce trois planches de chacune 2 centim. 1/2 d'épaisseur. Un nouveau modèle de revolver de guerre très remarqué vient d'être présenté. Confiant la gérance de ses établissements à l'un de ses fils, M. Galand, tout en conservant la haute direction de sa fabrication, s'est retiré à la campagne, il s'est fait agriculteur (1893). Le domaine de Solterre (Loiret), inculte il y a quelques années, est devenu entre les mains de M. Galand une exploitation plus productive et aussi rémunératrice que les meilleures fermes de Brie. L. KNAB.

GALANGA (Matière méd. et thérap.). On donne ce nom à des rhizomes de Zingibéracées cylindriques, brun rouge avec des franges circulaires blanchâtres. Le *petit galanga* ou *galanga vrai* (*Alpinia officinarum* Hance), renferme des gouttelettes oléo-résineuses qui lui communiquent une odeur forte, aromatique et camphrée; la poudre excite l'éternuement; la saveur est brûlante et poivrée. Le rhizome du *grand galanga* (*Alpinia galanga* Swartz) est moins riche en oléo-résine, partant moins aromatique et de saveur moins brûlante. Le galanga est aromatique et stimulant; il jouit de propriétés excitantes, eupéptiques, même aphrodisiaques. On le prescrit comme stomachique, en infusion, à la dose de 10 gr. par 500 gr. d'eau bouillante, ou en poudre à la dose de 1 à 10 gr. en plusieurs prises. On le fait encore infuser dans du vin ou l'on en prépare une teinture. On l'emploie aussi comme masticatoire contre les maux de dents; en Russie on s'en sert comme d'un condiment. Enfin, le petit galanga entre dans la composition de quelques anciennes drogues composées telles que le baume de Fioravanti. Dr L. HN.

GALANINO (Balthasar ALOISI, dit), peintre italien, né à Bologne en 1578, mort à Rome en 1638. Elève et parent des Carrache, il s'attacha à peindre les sujets religieux. Malgré le talent avec lequel ses tableaux étaient composés, la force et le relief de sa peinture, dont une *Visitation* et la *Vierge avec l'Enfant et deux autres saints* font foi à Bologne, il dut quitter sa ville natale et aller à Rome cultiver le genre plus lucratif du portrait. On en voit un grand nombre de lui dans cette dernière ville. Ad. T.

GALANT DE JOUR, G. DE NUIT (Bot.) (V. CESTREAU). — Le G. d'hiver est le *Galanthus nivalis* L. (V. GALANTHUS).

GALANTHUS (*Galanthus* L.) (Bot.). Genre de plantes de la famille des Amaryllidacées, caractérisé par le périanthe à six divisions, et par les anthères déhiscentes, par deux pores terminaux. L'espèce type, *G. nivalis* L., est

appelée vulgairement Perce-Neige, Nivéole, Galanthine, Galant ou Clochette d'hiver. C'est une herbe vivace, dont le petit bulbe ovoïde donne naissance à des feuilles linéaires, engainantes à la base et à une hampe nue, entourée à son sommet d'une spathe gamophylle fendue antérieurement et terminée par une fleur pédicellée et penchée, de couleur blanche, avec les trois divisions intérieures du périanthe marquées en dehors d'une tache verte en forme de croissant. Cette jolie plante croît spontanément dans les prairies et les clairières des bois d'une grande partie de la France. On la cultive fréquemment dans les jardins. Elle présente une variété à fleurs pleines, déjà signalée par Miller en 1785 et dans laquelle tout le centre de la fleur s'est transformé et dédoublé en organes pétaloïdes. Ed. LEF.

GALANTI (Giuseppe-Maria), écrivain italien, né à Campolasso le 25 nov. 1743, mort à Naples le 6 oct. 1806. Libéral et imbu des idées françaises, il a écrit plusieurs ouvrages historiques dont le principal est *Descrizione geografica e politica delle Due Sicilie* (Naples, 1783-89, 4 vol.), trad. en français, allemand et anglais.

GALANTI (Carmine), littérateur italien, né à Cossignano le 16 juil. 1821. Professeur, puis chanoine et directeur du gymnase de Ripatransone, il a publié plus de 500 petites poésies latines, généralement des épigrammes; c'est aussi l'un des plus remarquables commentateurs de Dante; il a réuni ces études en deux séries sous les titres de *Lettere Dantesche* (Prato et Ripatransone, 1873 et 1883).

GALANTI (Antonio), agronome italien, né à la Pieve (val d'Arno) le 12 janv. 1824. Il a professé surtout à Milan et publié des ouvrages estimés. — Son fils, *Arthur*, né à Rome le 29 mars 1854, a publié *I Tedeschi sul versante meridionale delli Alpi* (1885).

GALANTI (Ferdinando), écrivain italien, né à Venise en 1840. Il se fit connaître par un poème, *Il Dolore* (1859) qui l'obligea à s'enfuir en Piémont. Ses vers, réunis en un volume, sont très goûtés; de même que ses éloges de Manzoni (1872), du Tintoret (1877) et surtout son étude sur Ch. Goldoni.

GALANTINE (Art cul.). Sorte de mets préparé avec de la volaille (dinde, perdrix, etc.) ou de la chair de veau, d'agneau ou de cochon de lait. Après avoir bien échaudé un cochon de lait, on le désosse, à l'exception de la tête et des quatre pieds, en lui laissant la queue. On le remplit avec une partie de sa chair prélevée que l'on a hachée avec une égale quantité de rouelle de veau et autant de lard gras, poivre, sel, épice, mie de pain trempée dans du lait, et trois jaunes d'œufs. On le roule en lui conservant sa forme première; on l'enveloppe de bandes de lard et d'une étamine légère; on le serre fort avec de la ficelle et on le fait cuire pendant trois heures avec moitié bouillon, moitié vin blanc, sel, poivre, oignon, un bouquet de persil, ciboule, ail, girofle, thym, laurier, etc. Quand il est cuit on le laisse refroidir dans sa cuisson, et on le sert froid pour gros entremets. — Toutes les autres espèces de galantine se confectionnent de même. Pour en faire une de dindon, on le flambe, on le vide, on le désosse et l'on procède absolument comme pour le cochon de lait.

GALANTS (V. COIFFURE, t. XI, p. 866).

GALAPAGOS (Iles), ou DES TORTUES. Archipel dans l'Océan Pacifique, à 950 kil. de la côte de l'Écuador. Au xvii^e siècle, elles servirent de refuge à des boucaniers; les baleiniers les ont visitées fréquemment. On compte six îles principales, neuf plus petites et quantité d'îlots. Albemarle a près de 200 kil. de long et de 25 à 30 de large et s'élève en un point à 1,500 m. au-dessus du niveau de la mer. L'archipel représente 7,400 kil. q. de terre ferme, dont : Albemarle, 4,275 ; Indefatigable, 1,020 ; Narborough, 650 ; James (ou Santiago), 570 ; Chatham, 430 ; Charles (ou Floreana), 135 ; le reste, 320. Toutes ces îles sont volcaniques, formées de laves, de basalte et autres roches éruptives. Le climat est tempéré, malgré la position sous l'équateur. Les parties basses du sol sont arides, l'eau faisant défaut. Les hauteurs au contraire, grâce

aux nuages qui les couvrent, ont assez d'humidité pour soutenir une abondante végétation. Les îles Galapagos étaient inhabitées, lorsque des exilés de l'Écuador vinrent s'y établir en 1832. La principale localité fut Floreana, dans l'île Charles, et compta un moment 200 à 300 hab. Mais quand le steamer américain *Hassler* visita ces îles en 1872, la population était déjà fort réduite. Un établissement du nom de Progreso, qui compte environ 250 hab., a été fondé en 1870 dans l'île Chatham. On trouve dans ces îles des formes animales et végétales qui n'ont d'analogues dans aucune autre partie du monde (Agassiz, 1872). Les tortues y sont devenues rares. Autrefois des navires en emportaient des centaines, et quelques-unes pesaient jusqu'à 600 livres. A. MOIREAU.

GALAPIAN. Com. du dép. du Lot-et-Garonne, arr. d'Agen, cant. de Port-Sainte-Marie; 504 hab.

GALARD (Pierre de), seigneur de Limeuil, homme de guerre et diplomate français, né dans la seconde moitié du xiii^e siècle, mort après 1331. Nommé par Philippe le Bel, en 1310, grand maître des arbalétriers, il prit part, dès cette année, à l'expédition de Lyon. Il parut la même année dans le procès de Boniface VIII, comme accusateur, avec Guill. de Nogaret, Guill. de Plaisians et Pierre de Blanose. En 1311, il joua un rôle important, ayant été adjoint à Enguerrand de Marigny, pour l'organisation de la Flandre de langue française, qui était entre les mains de Philippe le Bel depuis le traité d'Athies (1305, juin), et ayant été chargé des négociations relatives à la réunion de la châtellenie de Mortagne à la couronne de France. Après la mort de Philippe le Bel, il fut l'un des rares officiers de ce règne qui conservèrent la faveur de ses successeurs.

BIBL. : P. ANSELME, *Hist. des grands officiers de la couronne*, t. VIII. — J. NOULENS, *Doc. hist. sur la maison de Galard*; Paris, 1871, t. I, in-8.

GALARD (Louis-Hector de) (V. BÉARN [Comte de]).

GALARDON (Claude de BULLION, marquis de) (V. BULLION).

GALASHIELS. Ville d'Écosse, sur la limite des comtés de Roxburgh et de Selkirk, dans la vallée du Tweed; 10,310 hab. Manufactures importantes de laines. Le château d'Abbotsford, rendu célèbre par Walter Scot, est dans le voisinage.

GALASSI (Galasso), peintre italien du xv^e siècle, mort à Ferrare après 1450. Dans les sujets religieux et les portraits qu'il peignit, cet artiste montra un charme de coloris singulier; ses têtes sont bien étudiées, les extrémités fines et un peu grêles. Il passa la plus grande partie de sa vie à Bologne, et c'est dans cette ville que se trouvent les quelques œuvres qu'il a laissées. Ad. T.

GALASSO (Antonio), philosophe italien, né à Avellino en 1833, bibliothécaire de la Bibliothèque nationale de Naples. Ses principaux ouvrages sont : *Del Sistema hegeliano* (Naples, 1867); *Del Criterio della verità nella scienza e nella storia secondo G. B. Vico* (Milan, 1877); *Le Idee nelle scuole filosofiche prima di Platone* (Naples, 1887).

GALATA. Faubourg de Constantinople (V. CONSTANTINOPLE).

GALATA. Couvent près de Jassy. Bâti par Pierre le Boiteux, prince de Moldavie, en 1590.

GALATÉE (Myth. gr.). Nymphe marine, fille de Nérée et de Doris; elle personnifierait la mer calme et brillante. Elle n'est connue que par la légende de ses amours avec le bel *Acis* (V. ce nom); le cyclope Polyphème, également épris de la nymphe, aurait surpris les amoureux et tué son rival. Plusieurs récits présentent Galatée comme plus accueillante à Polyphème. Théocrite, Virgile (Egl. IX), Ovide surtout et Silius Italicus ont raconté cette légende. Les fresques de Raphaël et la Farnésine en ont accru la célébrité.

GALATES (V. GALATIE et CELTES).

GALATHEA. I. ZOOLOGIE. — Genre de Mollusques Lamelibranches, de l'ordre des Vénéracés, institué par Bruguière en 1792 et caractérisé par une coquille épaisse, de forme

triangulaire, équivalve, presque équilatérale, parfaitement close et couverte d'un épiderme corné plus ou moins transparent; plateau cardinal large et épais; charnière composée, sur la valve droite, de trois dents cardinales fortes, sillonnées, et de deux dents latérales sur la valve gauche, peu prononcées, la postérieure manquant parfois; le ligament est épais et saillant, situé sur une nymphé élevée. Impressions musculaires, petites, arrondies; l'impression palléale, éloignée du bord, émet en arrière un sinus peu prononcé, ex. : *Galathea radiata* Lamarck. Les Galathées habitent à l'embouchure des rivières et des fleuves de l'Afrique.

II. PALÉONTOLOGIE. — Des débris de Crustacés paraissant appartenir à ce genre ont été signalés dans le néocomien et avec plus de certitude dans le crétacé supérieur.

GALATIE. Ancien pays de l'Asie Mineure, limité au N. par la Bithynie et la Paphlagonie, au S. par la Lycanie, à l'E. par le Pont et la Cappadoce, à l'O. par la Phrygie. L'Halys et le Sangarius traversaient cette contrée, coupée par les monts de l'Olympe, de l'Orminium et de Dindyme. Elle tirait son nom des Galates ou Gaulois, dont une bande avait envahi l'Asie Mineure sous la conduite de Lutarius ou de Leonorius. En 278 av. J.-C., la Galatie était aux mains des rois de Bithynie et de Syrie. Un roi de Bithynie, Nicomède I^{er}, appela les Gaulois à son secours contre son frère Zibéas, qu'il battit, et leur abandonna une partie du pays limité par le Sangarius, au S. de son royaume. Par les ravages qu'ils exercèrent dans les régions comprises entre la Troade et la Carie, ils obligèrent les peuples qui habitaient en deçà du Taurus à leur payer tribut. Pour eux, ils s'établirent près de l'Halys; le pays prit le nom de Galatie ou de Gallo-Grèce, et les nouveaux arrivants, mêlés aux anciens habitants d'origine grecque, devinrent les Gallo-Grecs. La Galatie fut divisée en trois régions correspondant aux trois peuples gaulois qui l'avaient envahie : 1^o le pays des Tolistoboiens, entre le Sangarius et la Phrygie, avec Pessinonte pour capitale; 2^o celui des Tectosages, entre le Sangarius et l'Halys, capitale Ancyre; 3^o le pays des Trocmes, situé entre l'Halys, le Pont et la Cappadoce, capitale Tavium. Douze tétrarques élus, soit quatre par région, les gouvernaient, réunis en grand conseil; leur pouvoir, toutefois, était limité par celui d'une assemblée de 300 membres, siégeant annuellement dans un bois sacré. En temps de guerre, l'un des tétrarques était choisi comme chef suprême. Les nobles, dont l'opulence était devenue considérable, avaient toute l'autorité. Toujours en quête d'aventures, les Galates rencontrèrent de puissants adversaires; Antiochus Soter, roi de Syrie, les battit en 227; en 244, Attale I^{er}, roi de Pergame, leur infligea une défaite. Dès lors, ils se groupèrent dans la partie septentrionale de la Grande-Phrygie. Ils en sortaient pour soutenir les rivalités des princes d'Asie Mineure, qui les prenaient à leur solde. 12,000 Galates combattirent avec Antiochus le Grand à Magnésie. Rome saisit cette occasion pour leur déclarer la guerre: le consul En. Manlius Vulso envahit leur territoire (189-188), les refoula dans la Galatie et leur imposa l'alliance d'Eumène, roi de Pergame. Réduits à l'impuissance, ils prirent bientôt les mœurs, les usages des anciens habitants grecs et phrygiens, et surtout leur amour du luxe. Le nombre des tétrarques, devenues héréditaires, diminua de plus en plus. Le sénat romain donna enfin le titre de roi à Dejotarus, qui remplissait seul ces fonctions. Sous Auguste, la Galatie devint une province romaine (25 ap. J.-C.). Sous Théodose, elle fut divisée en deux régions: la Galatie I^{re}, capitale Ancyre, et la Galatie II^e, capitale Pessinonte, toutes deux comprises dans le diocèse de Pont. Le caractère de sa population gauloise se conserva longtemps intact; suivant saint Jérôme, les Galates, 400 ans ap. J.-C., parlaient encore la langue des Gauls. La Galatie forme aujourd'hui les *sandjaks* d'Angora, de Kiankari et de Juzhat, ainsi qu'une partie de celui de Kermian. C. GANIAYRE.

GALATZ (Galati). Ville de Roumanie, ch.-l. du dép. de Covurlui, sur la rive gauche du Danube, entre le confluent du Séréth et celui du Pruth; 59,143 hab. (en 1889). C'est le grand port fluvial du bas Danube, siège de la commission européenne du Danube, à 150 kil. de la mer. Le mouvement fut en 1884, pour les entrées, de 1,261 navires avec 482,000 tonnes et 4,285 radeaux avec 300,000 tonnes; pour les sorties, de 593 navires avec 225,923 tonnes et de 1,238 radeaux avec 154,028 tonnes. Les principaux articles d'exportation sont les céréales (12,363,000 hectol. en 1884), maïs, puis froment, orge, seigle, avoine; viennent ensuite la farine, les bois de construction, les planches, etc. On importe du bois, du poisson, des fruits, de l'huile, du froment, des métaux, des produits chimiques, des cotonnades, etc. Le commerce maritime est important et Galatz est rattachée par des paquebots à Odessa et Constantinople, aussi bien qu'aux cités du Danube jusqu'à Vienne. Néanmoins, pour le commerce maritime et spécialement pour les exportations de céréales, Braïla et Toulina tendent à supplanter Galatz qui a perdu depuis 1883 sa qualité de port franc. La ville s'élève en amphithéâtre sur les pentes d'une colline qui domine le fleuve; les quartiers neufs, plus élevés, sont beaux. Galatz est non seulement une préfecture, mais le siège d'un évêché, d'un commandement de corps d'armée, de douze consulats, etc.

Galatz fut conquis le 1^{er} mai 1789 par les Russes, que les Turcs y défirent le 18 août. Le 11 août 1791 furent signés entre eux les préliminaires de la paix. Le 10 mai 1828, les Russes y vainquirent les Turcs. Ils l'occupèrent encore de 1853 à 1855.

GALAUP DE CHASTEUIL. Famille du Languedoc. Le plus anciennement connu de cette famille est *Antoine I^{er}*, mort le 9 juil. 1530. Il avait pris part à la conquête du royaume de Naples et, s'étant arrêté à Aix à son retour, il s'y maria. Son frère, Jacques, vint d'Agen l'y retrouver et s'y fixa aussi. — *Antoine II* de Galaup, fils d'Antoine I^{er}, mourut en 1576. Il eut, comme son père, le goût des armes et des lettres. Ce fut lui qui acquit la terre de Chasteuil. Antoine II eut trois fils, Antoine III, mort sans enfants, Louis, et Sauveur, capitaine de cavalerie, qui se noya dans le Rhône. — Le second fils d'Antoine II, *Louis*, est né à Aix en 1555 et mort le 5 mai 1598. Il rendit des services à Henri IV dans sa lutte contre la Ligue et les Espagnols. En 1599, le duc de Savoie étant venu en Provence pour tâcher d'enlever cette province à la France, il s'efforça de l'en détourner. Henri IV le nomma conseiller d'Etat en 1594. Louis Galaup fut à la fois historien, antiquaire, poète, jurisconsulte. On cite de lui: *Imitation des psaumes de la pénitence royale* (Paris, 1595, in-4); *Histoire de la ville d'Aix* (la seule partie qui ait été terminée a été publiée par le fils de Louis, Jean, sous ce titre: *Recherches et Antiquités de la ville capitale de Provence*, 1622); *les Amours d'Apollon et de Cassandre* (histoire généalogique en vers). — *Jean* Galaup, fils de Louis, mort en 1646, fut procureur général à la cour des comptes, aides et finances de Provence. Il eut trois fils: *Hubert*, *François* et *Pierre*. — *François I^{er}* Galaup, second fils de Louis, est né à Aix le 19 août 1588 et mort à Marlicha, au mont Liban. Après avoir fait des études très diverses et avoir été reçu docteur en droit, il alla vivre dans le Liban en anachorète. Les Maronites avaient voulu le nommer patriarche, mais il refusa et mourut dans un monastère de carmes déchaussés. Il avait fait sur la Bible des commentaires demeurés manuscrits. — *Hubert*, premier fils de Jean, fut avocat général au parlement d'Aix. — *François II*, second fils de Jean, officier et littérateur, naquit en 1626 et mourut à Verceil en 1678. Après avoir été reçu docteur en droit, il entra dans l'ordre de Malte. Il devint plus tard capitaine des gardes de Condé et, en 1652, alla faire la course contre les musulmans. Deux ans prisonnier des Algériens, il fut relâché contre rançon. Le duc de Savoie le nomma capitaine-major, et plus tard lui fit une pension et le choisit comme précepteur

de son fils. Il a laissé des poésies et des traductions. — Pierre Galaup, troisième fils de Jean, naquit en 1643 et mourut en 1727. Il combattit en Candie contre les Turcs et sous les ordres du duc de La Feuillade. Il s'est fait connaître comme littérateur et a écrit : *Ode sur la prise de Maestricht* (Paris, 1673, en patois provençal) ; *Histoire des troubadours ou poètes provençaux ; Apologie des anciens historiens et des troubadours* (Avignon et Aix, 1764, in-12).

G. REGELSPERGER.
BIBL. : BOUCHE, *Histoire chronologique de Provence* ; Aix, 1664, t. II, p. 933. — PITTON, *Histoire de la ville d'Aix* ; Aix, 1666, p. 608. — *Dictionnaire de la Provence et du Comté-Venaisin* ; Marseille, 1786, t. III, p. 319-324.

GALAURE. Rivière de France (V. DRÔME et ISÈRE).

GALBA (Ser. Sulpicius), orateur romain, né vers 189 av. J.-C. Propréteur en Lusitanie, il s'y signala en 150 par un acte honteux de perfidie : vaincu par une tribu de Lusitaniens, il feignit de traiter avec eux, leur offrit des terres, puis, les attaquant à l'improviste, il en massacra plus de trente mille. Poursuivi pour ce fait en 149, il fut acquitté malgré l'énergie de ses adversaires parmi lesquels était Caton. Sa défense avait produit une vive émotion, due en partie à la vivacité et à la passion qu'il apportait dans son débit. Cicéron en parle à plusieurs reprises, dans le *Brutus*, comme d'un orateur de mérite, mais non sans défauts.

G. L.-G.
GALBA, empereur romain en 68-69. Né en 754 (3 av. J.-C.) auprès de Terracene, Sergius (il porta le prénom de Lucius jusqu'à son avènement) Sulpicius Galba descendait d'une illustre et ancienne famille. On raconte que dans sa jeunesse des présages l'avaient désigné pour l'Empire ; il en attendit longtemps la réalisation. Gouverneur d'Aquitaine et de la Germanie supérieure, proconsul d'Afrique, gouverneur de la Tarraconaise, il montra au cours de ces diverses fonctions beaucoup d'énergie et de dureté. Lorsque le gouverneur de la Lyonnaise, Julius Vindex, lui écrivit pour se mettre à la tête d'un soulèvement général contre le règne de Néron, il n'hésita pas ; il leva une seconde légion dans sa province de Tarraconaise, harangua ses troupes, et celles-ci le saluèrent *imperator* (avr. 68) : il avait soixante et onze ans. Il se rendit alors à Rome où le Sénat avait reconnu à l'avance l'élu des légions espagnoles. Le règne de Galba, qui dura sept mois à peine, fut marqué au début par une réaction radicale contre les prodigalités de Néron ; aussi des signes de mécontentement se montrèrent bientôt dans la capitale et dans les provinces contre ce vieillard rigide et avaro, qui se laissait conduire d'ailleurs par son préfet du prétoire Laco et son affranchi Icelus. Les prétoriens murmuraient ; les légions de Germanie étaient prêtes à la révolte. Pour assurer son pouvoir, le vieil empereur fit choix d'un héritier en la personne de Pison, qu'il présenta aux prétoriens comme son successeur futur (12 janv. 69). Mais Othon, qui dès la première heure s'était associé à la fortune de Galba, et qui avait cru que l'empereur le choisirait, acheta, grâce à son immense fortune, quelques cohortes de prétoriens, dont la foi était déjà bien chancelante. Conduit dans leur camp, il fut acclamé empereur. Une bataille éclata au Forum entre les partisans de Galba et d'Othon : Galba, abandonné des siens, fut jeté à bas de sa litière et lâchement assassiné (16 janv. 69).

G. L.-G.
BIBL. : TACITE, SUÉTONE, etc. — V. DURUY, *Histoire des Romains*, t. IV. — J. ZELLER, *les Empereurs romains*.

GALBANUM. Le galbanum est une gomme-résine dont on attribue la production aux *Ferula galbaniflua* Boiss. et *F. rubricaulis* Boiss., plantes de la famille des Umbellifères, qui croissent en Perse. Cette gomme-résine se présente sous forme de masses onctueuses au toucher, à cassure vitreuse. Sa saveur est amère et son odeur particulièrement désagréable. Le lait de chaux et l'alcool dissolvent facilement cette résine. Le galbanum contient un produit spécial mélangé à une matière gommeuse et à une résine soluble dans l'éther et l'essence de pétrole :

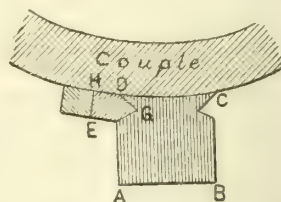
Résine 65,8

Gomme.....	27,6
Terpène.....	3,4
Mucilage.....	1,8
Eau.....	2,0
Matières insolubles.....	2,8

Les produits de la distillation sèche de la résine ont été étudiés surtout par Mössmer qui en a retiré un terpène, C¹⁰H¹⁶, incolore, qui bout à 16°. La distillation du galbanum avec la potasse fondante fournit la résorcine.

BIBL. : MÖSSMER, *Ann. der Ch. und Ph.*, CXIX, p. 257.

GALBORD (Mar.). Dans les constructions des navires en bois, les faces latérales de la quille présentent à leur partie supérieure une rainure qui va de bout en bout du navire : elle s'appelle râblure. Elle est destinée à recevoir le can inférieur du premier bordage de fond ou revêtement extérieur qui se nomme galbord ou gabord, et qui a naturellement la même épaisseur que la face de cette râblure.



Coupe verticale. — ABCD, quille du navire ; HEDG, galbord.

GALBRILA (Ornith.) (V. JACAMAR).

GALDAMÈS. Com. d'Espagne, prov. de Biscaye, district de Balmaseda, presque entièrement éparse ; 1,452 hab. Riches mines de fer exploitées par une compagnie anglaise et qui font partie du bassin métallurgique de Somorostro.

GALE (Méd.). Affection cutanée, désignée par les Grecs sous le nom de ψώρα, de ψω, je frotte, et par les Latins sous le nom de *scabies*, de *scabere*, gratter. Caractérisée par la présence dans l'épaisseur de la peau d'un parasite animal, la gale présente à étudier une lésion spécifique ou sillon de la gale et des lésions accessoires (éruptions secondaires ou complications véritables). L'animalcule parasite est de la famille des sarcoptes, de la classe des arachnides, l'*Acarus scabiei*. Il varie suivant les espèces animales. La plus petite variété est celle qui vit sur l'homme. C'est un animal ovoïde, à peine visible à l'œil nu, d'un blanc brillant. La femelle, beaucoup plus grosse et plus fréquente que le mâle, a 30 centièmes de millim. de large sur 26 centièmes de millim. de long ; le mâle n'a que 20 centièmes de millim. de long sur 16 de large. La peau du parasite est sillonnée de stries à direction transversale, et hérissée, au niveau du dos, de petites proéminences et de soies qui aident la femelle à progresser dans les galeries qu'elle se creuse, mais aussi l'empêchent de reculer. La tête est figurée par un bourgeon arrondi placé à l'une des extrémités du grand axe médian du corps. Les pattes sont au nombre de huit. Les deux paires de pattes antérieures sont marginales avec des tarses pourvus de crochets et d'une ventouse articulée sur un pédoncule cylindrique nommé ambulacre. Les deux paires de pattes postérieures sont situées sous l'abdomen ; chez la femelle, elles sont dépourvues d'ambulacre à ventouse et terminées par une longue soie ; chez le mâle, la troisième paire seulement est conformée de cette manière. Le corps de la femelle ovigère laisse voir d'ordinaire par transparence un œuf allongé mesurant en longueur la moitié même de celle du corps tout entier. Les œufs donnent naissance à des larves à trois paires de pattes qui subissent deux ou trois mues pendant lesquelles elles se développent et prennent une quatrième paire de pattes. A ce moment, elles deviennent des nymphes toujours asexuées : les unes, petites, d'où sortiront les mâles ; les autres, grosses, qui donneront naissance aux femelles. Dès que les organes sexuels se sont développés, les mâles, très peu nombreux, fécondent les femelles par l'intromission d'un pénis dans le cloaque ; puis l'organe de la ponte se développe en une vulve sous-thoracique précédée d'un véritable oviducte qui ne se forme qu'après la dernière mue

et n'existe pas chez la femelle pubère (Méglin). Pour pondre, l'acare femelle se creuse une galerie sous l'épiderme qu'elle déchire pour y pénétrer, puis elle progresse, déposant ses œufs au fur et à mesure sans pouvoir reculer, en raison des appendices cornés dont son dos se trouve armé. Ces galeries, dénommées aussi improprement sillons, ont de 2 à 3 millim. à 2 centim. et plus de longueur. Leur direction est très variable; elle peut être rectiligne, mais le plus souvent elle est courbe, tortueuse, en forme de virgule, d'S, en fer à cheval. Parfois, on a vu un sillon décrire un cercle complet. Examiné à l'œil nu, le sillon ressemble à une petite trainée de teinte variable suivant les sujets, le plus souvent blanchâtre ou grisâtre, souvent noirâtre chez les gens peu soignés, auprès desquels la recherche de la lésion se trouve ainsi facilitée. Chaque sillon a deux extrémités. L'une, ouverte, correspond au point de pénétration du parasite; l'autre est celle où on peut le rechercher. Elle a la forme d'un point blanc, brillant, auquel Bazin a donné le nom d'émipence acarienne. En somme, le sillon renferme, si on l'examine dans le sens de la marche de l'animalcule, des matières fécales, des œufs à divers degrés de développement, des larves et parfois des débris de peau résultant de la métamorphose de ces dernières qui se sont répandues à la surface de la peau en s'échappant par de petites solutions de continuité situées au plafond des galeries. Quant aux mâles, ils se promènent à la surface du tégument sans jamais y creuser de sillons. Ils sont rares, et on a quelque peine à se les procurer. Les galeries creusées par le sarcopte ne sont pas toujours situées à la même profondeur dans les couches épidermiques. Elles peuvent être très superficielles et ne se trouver recouvertes que par une lamelle très mince ou bien plus enfoncées et en contact avec la surface papillaire du derme. Cette disposition variable des sillons expliquerait, dans le premier cas, la tolérance des malades pour le parasite; dans le second, la violence du prurit devenu assez intense pour déterminer une réelle douleur.

Le nombre des sillons est des plus variables; certains malades en portent d'assez grandes quantités; chez d'autres, il faut chercher longtemps avant d'en découvrir un seul. Cette recherche est rendue plus difficile encore par la coïncidence des éruptions qui accompagnent le plus souvent la gale ou par les effets du grattage, qui déchire et dénature les sillons. C'est tout d'abord aux mains, dans les intervalles et aux faces latérales des doigts qu'il faudra d'abord se livrer à leur recherche. On les rencontre aussi fréquemment aux pieds, à leur face dorsale et plantaire et aussi vers leur bord externe, sur les membres, du côté de l'extension, aux genoux, aux coudes (E. Besnier), sur les seins chez la femme, au pénis chez l'homme. On peut encore les trouver en d'autres régions: cou, fesses, dos, ventre, mais leurs caractères sont beaucoup moins nets en ces divers points.

Les éruptions symptomatiques de la gale ont une réelle importance, et elles se présentent sous des aspects très divers. Celle qui est toujours la première en date, à forme papulo-vésiculeuse, manque si rarement que Cazenave, en 1847, rangeait encore la gale dans l'ordre des vésicules. C'est la miliaria acarienne. Elle se montre à peu près exclusivement aux lieux d'élection du parasite, mais plus tard elle peut se généraliser un peu partout, principalement au ventre, aux fesses, à la poitrine. Les autres lésions sont des papules de prurigo pour la plupart modifiées par le grattage, des excoriations, des pustules vraies, ecthymateuses le plus souvent (gale pustuleuse). Dans tous ces cas, le prurit est à peu près le même. Ce phénomène si incommode peut atteindre, chez certains malades, une intensité excessive. C'est surtout la nuit qu'il s'aggrave, moins à cause des acares eux-mêmes, dont le travail nocturne n'est rien moins que prouvé, qu'en raison du fait que les affections cutanées prurigineuses s'exaspèrent d'ordinaire à la chaleur du lit. Le visage est épargné par le prurit comme par l'acare même.

À côté des éruptions symptomatiques de la gale, on peut

trouver des lésions diverses qui interviennent à titre de véritables complications. De cet ordre sont des éruptions vésiculeuses, urticariennes, impétigineuses, ecthymateuses, des bulles de pemphigus, de l'eczéma simple ou lichenoïde, des furoncles, des abcès dermiques, des lymphangites, des adénites, etc.

Les deux grands caractères de l'éruption acarienne sont, en somme, son polymorphisme et ses localisations spéciales qui peuvent suffire pour assurer le diagnostic en l'absence de tout sillon indiscutable (Brocq). Quant à la marche elle-même de la maladie, on n'a pas toujours à constater la même uniformité. Si, dans la majorité des cas, la progression se fait d'une façon régulière, depuis les légères démangeaisons du début et l'augmentation croissante des éruptions symptomatiques jusqu'au prurit intolérable et aux complications qui en résultent, dans d'autres circonstances l'évolution peut subir des temps d'arrêt, ou même présenter des alternatives fréquentes d'amélioration ou d'aggravation en rapport surtout avec les soins de propreté et la nature des lésions surajoutées. Les maladies générales aiguës modifient les éruptions symptomatiques; l'acarus sommeille pendant leur cycle, et il reprend toute son activité pendant la convalescence. On conçoit quel argument l'atténuation des symptômes cutanés de la gale sous l'influence des grandes pyrexies a pu fournir aux partisans de la théorie des *métastases* (V. ce mot) à l'époque où on ne connaissait pas le sarcopte, cause réelle de l'affection psorique.

La gale présente, suivant les divers aspects de ses éruptions, plusieurs variétés. On a décrit une variété papuleuse ou papuliforme, une variété purulente ou pustuleuse, une gale cachectique, enfin une gale dite norvégienne, caractérisée par des productions croûteuses, épaisses, semblables à du cuir, recouvrant surtout la paume et la plante des pieds d'une sorte de carapace jaunâtre. Pour Méglin, cette forme serait causée par le sarcopte des carnassiers, en particulier du loup. La gale de certains animaux semble, en effet, transmissible à l'homme, tandis que celle de l'homme ne paraît pas contagieuse pour les animaux. Il paraît nécessaire, pour que l'acare de l'animal passe sur l'espèce humaine, qu'il se rapproche, comme mœurs et comme organisation, de celui de l'homme. En effet, la gale des animaux domestiques peut être rapportée à deux parasites appartenant à deux genres différents de la famille des sarcoptidés psoriques. Les gales demodectiques du chien, du porc, de la chèvre, ne sont nullement transmissibles. Les gales psoriques dues aux sarcoptes vrais sont déterminées dans les espèces animales par des acares qui creusent tous des sillons et ne diffèrent, suivant les mammifères qu'ils attaquent, que par leurs dimensions et des détails anatomiques secondaires. Ainsi, selon Méglin, ce sont les pachydermes qui nourrissent les plus grandes variétés, puis viennent les carnassiers, les ruminants, les rongeurs, etc. Beaucoup de ces sarcoptes peuvent, du reste, passer d'une espèce à une autre. Les psoroptes et les symbiotes, qui déterminent chez les animaux la gale psoroptique et gale symbiotique, ne creusent pas de galeries sous-épidermiques. Ils vivent en société, les premiers au milieu des croûtes dont ils ont provoqué la formation en piquant la peau de leur hôte. Il semblerait que la gale dite norvégienne dût être rapportée à une de ces deux espèces. Mais elle est, au contraire, produite par une variété de sarcopte dénommée par Furstenberg *S. scabiei crustosæ*, et elle ne diffère de la gale ordinaire que par le grand nombre des sarcoptes et l'accumulation de leurs débris.

Le diagnostic de la gale humaine peut être entouré de certaines obscurités. Il n'existe qu'un signe absolu de certitude, c'est le sillon, et on ne le trouve pas toujours. Quelquefois même, on ne le découvre pas du tout. C'est alors d'après l'ensemble et la localisation des éruptions et aussi leur polymorphisme qu'on distinguera la maladie des autres affections de la peau distribuées d'une façon toute différente. Il faut pourtant savoir qu'il est des cas où les manifestations cutanées sont réduites à leur imminence, parfois même

absentes, chez les gens très soigneux. En ces circonstances, on devra redoubler d'attention pour trouver le parasite, et parfois, malgré des recherches consciencieuses, on devra se borner à des présomptions. C'est même à cette conscience des difficultés du diagnostic de la gale que certains acaromanes doivent les examens prolongés qu'on leur accorde et qui redoublent leur obsession. La prophylaxie de la gale consistera à éviter soigneusement le contact des animaux susceptibles de communiquer leur maladie à l'homme. Celui des individus malades semble principalement dangereux par la cohabitation habituelle, nocturne surtout, ou l'usage des vêtements qu'ils ont pu contaminer. Mais le simple contact des régions galeuses ne suffit pas à transmettre le parasite. Les dermatologistes qui manient des centaines de porteurs d'acares ne contractent pas plus la gale que leurs confrères non spécialistes.

Quant au traitement curatif, il doit comporter plusieurs indications. Brocq les résume ainsi : destruction du parasite, désinfection des vêtements pour prévenir les récidives, traitement des lésions cutanées. Il faut, dit-il, faire désinfecter soigneusement à l'étuve ou chez le dégraisseur tout le linge de corps, les flanelles, les caleçons, les bas, les habits, les draps et même les couvertures du malade. On fera, en outre, reteindre les gants. Pour la destruction du parasite, on opérera différemment, suivant que les téguments permettront ou non, en raison de leur état d'irritation, de faire un traitement énergique. Si celui-ci est possible, on appliquera d'emblée la *frotte*, autant que possible avec du soufre, qui est ici le parasiticide par excellence. Pour cela, après avoir fait faire au malade une friction énergique avec du savon noir et lui avoir donné un bain dans lequel il a continué à se frotter vigoureusement, on lui ordonne une friction de quinze à vingt minutes sur tout le corps, mais principalement aux lieux d'élection avec une pommade soufrée, telle que la pommade d'Helmerich modifiée : fleur de soufre, 2 p.; carbonate de potasse, 1 p.; axonge, 12 p. Le malade doit garder cette pommade en contact avec les téguments pendant vingt-quatre heures, si faire se peut, moins longtemps, si elle le fait trop souffrir; puis il s'en débarrasse en prenant un nouveau bain, émoullent cette fois, qui sera suivi de l'application de topiques calmants pour atténuer l'irritation. Le traitement par le pétrole ou les mercuriaux peut aussi être recommandé, mais, quel que soit le topique auquel on doit donner la préférence, si les téguments sont trop irrités par la maladie pour qu'on puisse faire d'emblée un traitement énergique, on calmera d'abord la peau par des bains d'amidon, des cataplasmes de fécule de pommes de terre, des pommades adoucissantes (Brocq). Ce n'est qu'après qu'on appliquera les médicaments qui peuvent tuer les acares sans irriter (pommades au naphthol, liniment au baume du Pérou). La frotte une fois effectuée, on s'appliquera à guérir les lésions cutanées concomitantes par des méthodes appropriées. Enfin on ne perdra pas de vue que les dérangeaisons peuvent subsister chez certains malades plusieurs jours après l'application du traitement et la destruction complète des acares. Dans ce cas, on se gardera de prescrire prématurément une nouvelle frotte, et on attendra patiemment. Au contraire, la reprise du traitement s'imposera si le premier a été incomplet ou si le malade a été remis en contact avec les gens atteints, comme lui, de la gale. Ceux-ci devront, avec lui et en même temps, subir la frotte *en famille*.

Henri FOURNIER.

GALE ODORANT (BOT.) (V. MYRICA).

GALE (Théophile), théologien anglais, né à King's Teignmouth, dans le comté de Devon, en 1628, mort en 1678. Nommé curé de Winchester, il perdit sa place en 1662 parce qu'il refusa de signer l'acte d'uniformité. Après un voyage à Caen, comme précepteur des fils de lord Wharton, il revint en Angleterre (1665) et prêta son concours aux dissidents, en remplissant les fonctions pastorales auprès de la petite communauté de Holborn, d'abord comme vicaire du ministre John Rowe et ensuite comme pasteur, à la mort de son ami (1677). — Gale, malgré une vie errante et

agitée, consacra une grande part de son temps à l'étude. Il fit publier, en fragments successifs, un ouvrage qui est une vraie mine d'érudition, mais qui manque de valeur scientifique, *The Court of the gentiles, a discourse touching the original of human literature* (1669-78, 4 vol. in-8), dont une 2^e éd. parut en 1682.

GALE (Thomas), érudit anglais, né à Scruton en 1636, mort le 8 avr. 1702. On a de lui de nombreuses éditions d'ouvrages grecs et latins et de chroniqueurs du moyen âge. Il traduisit anonymement le *Traité de la situation du paradis terrestre* (Londres, 1694) par Huet. Il donna de son vivant une curieuse collection de manuscrits arabes à Trinity College (Cambridge), où il avait fait ses études et professé le grec. A sa mort, sa bibliothèque passa à son fils aîné Roger, qui en légua les manuscrits ainsi qu'un portrait de son père, au même collège. V. *Catalogus Librorum manuscriptorum Angliæ et Hiberniæ* (Oxford, 1697, in-fol.). B.-H. G.

GALE (Roger), archéologue anglais, fils du précédent, né en 1672, mort à Scruton le 25 juin 1744. Il fut membre du Parlement pendant plusieurs années et remplit ensuite différentes fonctions fiscales. Il appartenait, comme son père, à la Royal Society et était vice-président de la Society of Antiquaries. On a de lui, entre autres travaux, une traduction anonyme de la *Science des médailles* par Jobert (1697). — Son plus jeune frère, Samuel Gale, né à Londres le 17 déc. 1682, mort le 10 juil. 1754, fut aussi un archéologue distingué. Ses travaux ont été imprimés en grande partie dans les *Reliquiæ Galeanae* de Nichols (1781). Il publia de son vivant *A History of Winchester Cathedral* (Londres, 1715).

GALEA. I. ARCHÉOLOGIE. — Dans l'origine, ce mot désignait un casque de peau ou de cuir; il s'est étendu, par la suite, à tous les casques. Les Romains appelaient *galéaires* ou *galiaires*, si l'on croit Végèce, des valets ou goudiers qui portaient certaines pièces de l'armement des soldats.

II. ZOOLOGIE (V. COBAYE).

GALEANA. Bourg du Mexique, Etat de Chihuahua, sur le rio de Santa Maria, à 200 kil. N. de Chihuahua. — Un bourg du même nom se trouve dans l'Etat de Nuevo Léon, à 110 kil. S. de Monterey.

GALECYNUS (V. CAÏEN).

GALEE (Typogr.). Petite planche rectangulaire de dimensions diverses portant un rebord sur deux côtés, où le compositeur met les lignes à mesure qu'il les compose (V. COMPOSITION, t. XII, p. 212). Pour les grands formats, l'in-folio, l'in-quarto, etc., on se sert de galées à coulisse qui ont trois rebords sous lesquels s'engage une petite planchette avec poignée que l'on peut retirer à volonté. Ce fond mobile s'appelle coulisse. Les galées exigent un grand soin dans leur confection; elles doivent être dressées avec une extrême précision, surtout aux angles des tasseaux, où l'équerre doit être d'une justesse parfaite.

GALEGA (*Galega* Tourn.). I. BOTANIQUE. — Genre de Légumineuses-Papilionacées, qui a donné son nom au groupe des Galégées. Ce sont des herbes vivaces, à feuilles alternes et stipulées, à fleurs disposées en grappes terminales et axillaires. Le fruit est une gousse linéaire renfermant des graines transversales, dépourvues d'arille. — Les *Galega* habitent le S. de l'Europe et l'Asie orientale. Des trois espèces connues, la plus importante est la *G. officinalis* L., qu'on appelle vulgairement Galega, Lavanèse, Faux Indigotier, Rue de chèvres, Herbe aux chèvres. Elle croît sur le bord des ruisseaux en Italie et dans le midi de la France. On la cultive fréquemment dans les jardins pour ses grandes fleurs pendantes, d'un bleu pourpre, souvent blanches. Elle a eu jadis une grande réputation comme diurétique, sudorifique, galactagogue et vermifuge. On l'a préconisée également comme plante fourragère. Ed. LEF.

II. INDUSTRIE. — On a souvent essayé de retirer des filaments textiles des tiges du *Galega officinalis* L. et du *Galega orientalis* Lamk.; différents brevets ont même été pris pour rouir et teiller ces tiges industrielle-

ment, mais il ne semble pas jusqu'ici que l'on soit arrivé à un résultat pratique. Les feuilles servent, dans l'Inde, à obtenir un indigo de qualité inférieure.

GALEKAS. Tribu bantou de la Cafrerie, établie entre le Keï et le Bachi, au N.-E. de la Cafrerie britannique. Les Galekas, dont le nombre est évalué à 60,600, sont les plus belliqueux de tous les Cafres. Depuis la déposition de leur chef national (1877), ils sont gouvernés par des officiers nommés par le gouverneur du Cap.

GALEMYS (Zool.) (V. DESMAN).

GALEN (Christoph-Bernhardt, baron de), prince-évêque de Munster, général allemand, né à Bispinck (Westphalie) le 12 oct. 1606, mort à Ahaus le 19 sept. 1678. Pourvu en 1650 de l'évêché de Munster, il soumit la ville (1664), équipa une armée et guerroya en toute occasion : en 1664 contre les Turcs ; en 1665-66 et 1672-74 contre la Hollande, puis contre la France, la Suède, à qui il enleva le duché de Brème.

BIBL. : TÜCKING, *Gesch. des Stifts Münster unter C. B. v. Galen*; Munster, 1865. — CORSTIENS, *B. van Galen, Vorst-Bisschop van Munster*; Rotterdam, 1872.

GALENA. Ville des États-Unis, Etat d'Illinois, située au centre d'une région importante de mines de plomb argentifère. Sa population a décliné dans les vingt dernières années de 7,000 hab. à 6,406 en 1890.

GALÈNE (V. PLOMB SULFURÉ).

GALÉNITES ou **GALÉNISTES** (Hist. relig.) (V. ANABAPTISTES, t. II, p. 887, col. 2).

GALEOBDOLOn (Galeobdolon Huds.) (Bot.). Genre de plantes de la famille des Labiées, très voisin des *Lamium* (V. ce mot), dont il diffère seulement par les anthères glabres et par la lèvre inférieure de la corolle à trois lobes ovales-lanceolés. L'espèce type, *G. luteum* Huds. (*Galeopsis Galeobdolon* L.), est bien connue sous le nom vulgaire d'Ortie jaune. C'est une herbe vivace, à fleurs jaunes, commune en France le long des haies, dans les taillis et sur la lisière des bois. Elle était préconisée jadis comme diurétique et astringente. Ed. LEF.

GALÉOPITHÈQUE (*Galeopithecus*) (Zool.). Genre de Mammifères fort singulier sous tous les rapports et que l'on a ballotté des Chiroptères aux Lémuriens et de ceux-ci aux Insectivores. C'est dans ce dernier ordre qu'on le place actuellement, conformément aux vues de Peters qui considère ce type comme un Insectivore très aberrant, formant tout au moins un sous-ordre à part et reliant ces derniers aux Lémuriens, sous le nom de *DERMOPTERA*. — Les Galéopithèques ont les quatre membres unis entre eux par un prolongement de la peau des flancs formant parachute comme chez les *Anomalures* et les *Ecurcivils volants* (V. ces mots). Leur dentition est très anormale et les éloigne de tous les autres types auxquels on a essayé de les comparer. La formule dentaire est la suivante :

$$i. \frac{2}{3}, c. \frac{1}{1}, pm. \frac{2}{2}, m. \frac{3}{3} \times 2 = 34 \text{ dents.}$$

Les incisives supérieures et inférieures sont comprimées, à plusieurs tubercules et en forme de peigne ; la canine a deux racines, ce qui est tout à fait exceptionnel chez les Mammifères ; les prémolaires rappellent les incisives, et les molaires portent trois tubercules pointus. Les cinq doigts de la main et du pied sont placés dans le même plan, le pouce n'étant pas opposable et sont enveloppés par la peau des flancs jusqu'aux ongles qui sont comprimés et falciformes. La queue est longue et la tête est allongée comme chez les Lémuriens ou les Roussettes. Chez la femelle, il y a deux mamelles axillaires. Le canal intestinal est muni d'un grand cæcum. — Ces animaux vivent sur les arbres où ils se tiennent accrochés par les quatre membres au-dessous des branches, le dos tourné vers le sol. Ils se nourrissent surtout de feuilles et de fruits. C'est seulement à l'approche de la nuit qu'ils se mettent en mouvement et sautent d'un arbre à l'autre à l'aide de leur parachute, faisant ainsi des chutes obliques de 50 à 60 m. sous un angle très aigu. Les teintes du pelage sont très variables, passant du brun au

gris et au roux, avec des taches noires ou blanches. La taille est à peu près celle d'un chat. On en distingue deux espèces. Le *Galeopithecus volans* habite la Malaisie (Java,



Galéopithèque volant.

Sumatra, Bornéo, Banca et la presqu'île de Malacca). Le *G. philippinensis*, qui s'en distingue seulement par la forme de ses incisives supérieures, est de l'archipel des Philippines. E. TROUËSSART.

BIBL. : LECHE, *Ueber die Säugethiergattung Galeopithecus* (Sv. Akad. Handl., t. XXI, part. II, 1886).

GALEOPSIS (*Galeopsis* Tourn.) (Bot.). Genre de plantes de la famille des Labiées et du groupe des Bétonicées, caractérisé surtout par les loges des anthères qui s'ouvrent chacune par une valvule transversale. Ce sont des herbes annuelles, à fleurs rouges, roses ou blanches, quelquefois d'un jaune pâle, disposées en glomérules axillaires opposés. On en connaît seulement quatre ou cinq espèces d'Europe et de l'Asie tempérée. Le *G. tetrahit* L. ou Chanvre sauvage, Cramois, et le *G. Ladanum* L. ou Chanvre bâtard, Gueule-de-Chat, sont communs en France, le premier, dans les lieux herbeux, sur la lisière des bois ; le second, dans les lieux incultes, pierreux, et les champs en friche. Tous deux sont extrêmement riches en potasse. Le *G. ochroleuca* Lamk (*G. grandiflora* Roth.), à fleur jaune pâle, se rencontre également, mais moins communément, dans les champs en friche et les lieux pierreux incultes. Ses sommités fleuries servent à faire des infusions pectorales ; elles forment la base du *Thé de Blankenheim*, préconisé en Allemagne contre la phthisie. Ed. LEF.

GALEORHINUS (Paléont.) (V. MUSTELUS).

GALEOSPALAX (Paléont.) (V. DESMAN).

GALEOTTI (Sebastiano), peintre italien, né à Florence en 1675, mort à Turin en 1745. Après avoir fait ses études à Florence, sous la direction de Ghilardini, puis à Bologne, sous celle de Del Sole, il se rendit à Gènes, où il résida pendant vingt ans, et où il a exécuté la plus grande partie de ses œuvres. Il était déjà vieux lorsqu'il fut appelé à Turin pour diriger l'Académie de peinture. Parmi ses meilleurs ouvrages, on peut citer les fresques de l'église de la Madeleine à Gènes, représentant l'*Assemblée des Dieux* et le *Christ aux Anses* ; les compositions conservent encore l'empreinte des grandes traditions artistiques, mais l'exécution en est incorrecte et d'un goût faux et prétentieux. Ad. T.

GALEOTTO (Pietro-Paolo), surnommé *Romano*, médaillier italien de Rome, mort en 1555. Il grava pour Cosme I^{er} des médailles et des monnaies à son effigie, et exécuta, pour les Medici, douze belles médailles commémoratives, des ciselures, etc.

GALÈRE. I. MARINE. — Galère vient du mot *galée*

en vieux français, qui voulait dire petit navire. Le mot galée s'est transformé plus tard en galère, mot qui désigne des navires longs, rapides, allant à la rame et à la voile, et qui formèrent l'élément principal des flottes militaires, surtout dans la Méditerranée, du ^{xii}^e au ^{xvii}^e siècle. Mais le mot galère n'a pas gardé ce sens primitif, et on a donné ce nom par extension dans les temps modernes à tous les bâtiments des marines de l'antiquité. Il y a d'ailleurs une corrélation évidente, directe, entre la galère moderne et la galère antique, quoique cependant les documents fassent défaut pour bien établir la série des transformations nécessaires pour passer de l'une à l'autre. L'étude de la galère ancienne s'impose donc en quelque sorte tout d'abord. Nous allons en dire rapidement quelques mots.

Les premières notions précises que nous ayons de la marine des anciens remontent au siège de Troie. Homère nous apprend que les Béotiens avaient fourni 50 navires qui portaient chacun 120 guerriers. C'étaient donc déjà de vrais bâtiments; ils n'étaient pas pontés et se tiraient à terre. Mais continuons et entrons dans une époque moins fabuleuse. 700 ans av. J.-C., Thucydide nous fait assister à l'apparition de la première trirème ou triera (navire à trois rangs de rames). Voilà une donnée précise. Ce furent les Corinthiens qui l'inventèrent, dit-on. Les Athéniens imitèrent les Corinthiens, et les guerres du Péloponèse se firent avec des trirèmes. Ces navires portaient près de 200 rameurs ou matelots et de 15 à 30 guerriers. Ils étaient pontés, armés à l'avant d'un *éperon* (V. ce mot) et combattaient par le choc. Ils durèrent trois cents ans. 400 ans avant notre ère, Denys l'Ancien, tyran de Syracuse, fit construire des quadrirèmes et des quinquirèmes. Après la mort d'Alexandre le Grand apparaissent les navires à six rangs de rames et plus. Ptolémée Philopator en construisit un, dit-on, de quarante rangs de rames. Mais ce ne fut qu'un tour de force, qui ne fut pas imité. Callixène, qui en a laissé la description, lui donne 22 m. de hauteur à la proue au-dessus de l'eau. Il est vrai qu'il lui accorde 4,000 rameurs. N'importe. Admettons que les 4,000 avirons soient arrivés à fonctionner bien ou mal, à coup sûr plutôt mal que bien; ce navire, avec des œuvres vives de cette hauteur ne devait marcher que par calme. Si de l'histoire grecque nous passons à l'histoire romaine, nous voyons que c'est à l'époque de leurs guerres avec les Samnites, c.-à-d. 310 ans av. J.-C., que les Romains construisirent leur première trirème. Plus tard, se heurtant aux quinquirèmes carthaginoises, ils les imitèrent et construisirent des navires de même force. Sous l'Empire, la marine militaire romaine disparut en quelque sorte, puisque le monde connu leur appartenait, et qu'elle n'avait plus d'ennemis à combattre. Il résulte donc de cette excursion rapide dans l'histoire ancienne que les bâtiments de combat ont eu de trois à cinq rangs de rames et de 150 à 300 rameurs (armement d'une quinquirème d'après Polybe). En nous bornant à ce dernier chiffre, ce ne devait pas être une petite tâche que de faire tomber ensemble à l'eau cette multitude d'avirons. Aussi un homme placé à l'avant et appelé *céleuste* avait-il pour mission unique de donner la cadence à haute voix afin que l'on obtint une *bonne vogue*.

Ici se pose la question si controversée de la disposition des rames. Y avait-il un rameur par rame ou plusieurs rameurs sur le même aviron? Il est difficile, malgré tous les textes et traductions, de se figurer quarante rangs de rames superposées, fonctionnant seulement par vent un peu frais et mer un peu houleuse, sans compter que la longueur des avirons supérieurs devait les rendre peu maniables. Un de nos amiraux, qui fut en même temps un de nos meilleurs écrivains, l'amiral Jurien de La Gravière, s'est adonné tout spécialement à l'étude de ces questions, et dans son livre *la Marine des Anciens*, il la traite à fond, et en s'appuyant même sur des textes (ceux de Bayfus et de Stewechius); fort de son expérience maritime, de

son sens marin, il prétend que les trois rangs de rameurs, qui s'appelaient thranites, zygites et thalamites, étaient ainsi nommés parce que les thranites étaient les nageurs de l'avant, *θρανίτες*, les zygites ceux du milieu, *ζυγίτες*, et les thalamites les plus rapprochés de la mer, *θαλαμίτες*. L'avant étant le plus élevé, les thranites avaient les avirons les plus longs, 14 pieds, soit 4^m70 environ, et les thalamites les plus petits. D'un autre côté, M. Jal, qui ne partageait pas cette opinion, a fait construire sous le second Empire, avec l'aide de l'empereur et pour établir le bien fondé de la cause qu'il soutenait, une trirème qu'on a pu voir naviguer à Cherbourg, armée à trois rangs d'avirons, qui fonctionnaient très bien. Elle avait 220 tonneaux de déplacement, 39 m. de long, 5^m50 de large et 300 hommes d'équipage. La question cependant n'est pas jugée pour cela, car, admettons les trois rangs de rames superposées dans la trirème, peut-il en être de même dans les navires à quinze et vingt rangs de rames? Au point de vue pratique, marin, c'est inadmissible, malgré tous les auteurs et tous les textes.

Sous l'empire grec, du ^v^e au ^{viii}^e siècle après J.-C., nous trouvons que les navires à rames s'appelaient *δρόμων* (coureur) et qu'aux dromons étaient attachés de petits navires à un seul rang de rames, appelés *γαλαία*. C'est évidemment ce *γαλαία* qui devient la galère au ^{xii}^e siècle, et qui a duré en France jusqu'en 1773 où elle figurait encore dans les états de la marine royale. — La galère du moyen âge était un navire très effilé, très rapide, dont les dimensions extrêmes variaient entre 20 m. et 60 m. de long et de 3 à 7 m. de large. Les plus grands s'appelaient galéasses. Elles allaient à la voile et à l'aviron, mais surtout à l'aviron. Elles portaient un ou deux mâts sur lesquels s'établissaient des voiles triangulaires analogues à celles que portent encore de nos jours les balancelles et les tartanes de la Méditerranée. La disposition des rames a varié plusieurs fois. Un capitaine des galères du pape, le sieur Pantero Pantera, qui vivait au ^{xvii}^e siècle, et qui a laissé des mémoires assez précieux sur la question, dit avoir entendu raconter par des vieillards que les galères avaient anciennement quatre ou cinq rames par banc, et que vis-à-vis de chaque banc il y avait un sabord de nage. Il ajoute ingénument qu'il a peine à se rendre compte du fonctionnement : il n'est pas le seul d'ailleurs. Quoiqu'il en soit, cette disposition fut abandonnée, et on en revint au système consistant en une seule rame par banc, avec plusieurs hommes sur chaque *aviron* (V. ce mot et les dispositions de la poignée de l'aviron). Chaque galère armait vingt-cinq avirons de chaque bord. Un passage appelé *coursier* allant de l'avant à l'arrière était ménagé entre les deux bords. C'était là que se tenait le *comite* chargé de surveiller la nage. Les avirons atteignaient jusqu'à 16 m. de long. On appelait *chiourme* l'ensemble des hommes qui les maniaient. Cette chiourme était composée de deux parties distinctes : la bonne vogue ou gens engagés volontairement, libres par suite, et la chiourme proprement dite, formée de malfaiteurs enchaînés à leurs bancs.

Les galères eurent aussi elles, primitivement, un *éperon* qui disparut à l'apparition de l'artillerie et devint un simple ornement. Elles combattaient par l'avant, les soldats se tenaient et combattaient sur les *arbalèstières* (V. ce mot); les premières pièces furent naturellement placées à l'avant, à la proue. La plus grosse au milieu fut appelée *coursier* de la place qu'elle occupait; il y en avait deux autres plus petites de chaque côté. La poupe était plus élevée que la proue et défendue par un retranchement appelé *pavesade*. Le commandant se tenait à l'arrière, et l'endroit où était fixé son siège se nommait le *carosse*. Telles sont, en quelques mots, les principales dispositions de la galère qui a duré cinq cents ans, et n'a disparu définitivement qu'en 1773.

KERLERO DE CRASO.

II. DROIT CANON. — En Espagne, il était défendu aux juges d'Eglise et aux juges civils de condamner les ecclésiastiques à cette peine, parce que, plus qu'aucune autre, elle avilit le caractère cléricel. En France, elle pouvait être

prononcée contre eux, mais seulement par les juges civils. Aux Etats généraux de 1614, le clergé, par l'art. 28 de ses remontrances, demanda que ce pouvoir fût accordé à ses propres juges ; mais il ne l'obtint point. La condamnation à perpétuité, impliquant mort civile, déterminait *ipso jure* privation de tout bénéfice. La condamnation à temps rendait incapable pour l'avenir d'en obtenir aucun, à cause de la note d'infamie qu'elle imprimait ; mais elle permettait de garder les bénéfices *simples* déjà obtenus et d'en jouir canoniquement. Même pour les *benefices à charge d'âmes* ou *sujets à résidence*, on ne pouvait que représenter au condamné, qu'il devait s'en démettre, ne pouvant plus exercer sans scandale (V. CARACTÈRE, t. IX, p. 270, col. 2 ; DÉGRADATION, t. XIII, p. 1142, col. 1).

Les galères tiennent une grande place dans l'histoire religieuse de la France. Dès la révocation de l'édit de Nantes, les protestants encouraient cette peine, lorsqu'ils faisaient célébrer leur mariage ou baptiser leurs enfants conformément à leur religion, lorsqu'ils recevaient chez eux ou guidaient un ministre, lorsque, étant âgés de plus de douze ans, ils accompagnaient leurs parents au prêche, lorsqu'ils tentaient de sortir du royaume, lorsqu'ils gardaient en leur possession une bible ou un psautier, ou tout simplement lorsqu'ils parlaient mal de l'Eglise romaine. On s'ingénia à aggraver pour eux les souffrances de cette peine. Le 18 avr. 1688, Seignelay écrivait au directeur général des galères : « Comme rien ne peut tant contribuer à rendre traitables les forçats encore huguenots et qui n'ont point voulu se faire instruire, que les fatigues qu'ils auraient pendant une campagne, ne manquez point de les mettre sur les galères qui iront à Alger. » Les autres galériens pouvaient être relâchés à l'expiration de leur temps ; un règlement spécial de Louis XIV ordonna qu'« aucun homme condamné pour cause de religion ne sortirait jamais des galères. » On y jeta des protestants de tout rang et de tout âge, depuis moins de quinze ans jusqu'à quatre-vingts et au delà. En 1688, il y en avait déjà plus de six cents arrivés à Marseille, et il en arrivait tous les jours, sans compter ceux qu'on envoyait à Toulon et à Aigues-Mortes. En 1698, Bavière condamnait, en une seule matinée, 76 protestants aux galères. On a relevé une liste d'environ 4,800 de ces forçats pour cause de religion. Il est vraisemblable qu'on n'en saura jamais exactement le nombre. Les deux derniers ne furent libérés qu'en 1773.

E.-H. VOLLET.

III. ANCIEN DROIT PÉNAL. — La peine des galères consistait à servir comme forçats sur les galères du roi. Elle ne paraît pas avoir été anciennement appliquée en France. Le premier roi qui ait eu des galères est Charles IV. Charondas Le Caron rapporte, dans ses *Pandectes* du droit français, un arrêt de 1532 qui défendit aux juges d'église de prononcer la peine des galères. La Roche Flavin mentionne un arrêt du parlement de Toulouse du 27 janv. 1535 condamnant un criminel à être mis perpétuellement aux galères. On trouve aussi cette peine indiquée dans un arrêt du 22 mai 1544. Le *Guidon de la mer*, qui date de la fin du XVI^e siècle, rappelle que, d'après d'anciennes constitutions, celui qui avait pris quelque objet pendant un naufrage ou un combat devait être fustigé et mis aux galères pour trois ans (chap. XIX, art. 11). L'ordonnance d'Orléans, en 1561, est le premier texte législatif qui fasse mention de la peine des galères (art. 104). Par un édit de Marseille de nov. 1564, Charles IX défendit tant aux cours souveraines qu'à tous autres juges de condamner aux galères pour un temps moindre de dix ans. Mais dans l'usage la peine fut abaissée à neuf, six ou cinq années, même plus souvent à trois ans. Il paraît qu'on enjoignait aux tribunaux de condamner ou non aux galères, selon qu'on avait besoin d'augmenter ou de réduire le nombre des hommes de rames. L'ordonnance de 1670 sur la justice criminelle distinguait les galères à temps et les galères à perpétuité. D'après l'art. 5 de la déclaration du 4 mars 1724, enregistrée le 13 du même mois, ceux qui seront condamnés aux galères à temps ou à perpétuité seront

flétris avant d'y être conduits, des trois lettres G A L, pour, en cas de récidive en crime méritant une peine afflictive, être puni de mort. Cependant il y avait des cas où la condamnation aux galères n'entraînait pas la peine de la flétrissure. On ne prononçait pas la peine des galères contre les femmes, ni contre les hommes hors d'état de servir comme forçats à cause de leurs infirmités ou de leur âge. A l'égard de ces diverses personnes, cette peine était remplacée, selon les cas, soit par la détention dans une maison de force à temps ou à perpétuité, soit par le fouet et le bannissement, et la marque de flétrissure était la lettre V. Il y avait peine de mort, d'après la déclaration du roi du 4 sept. 1677, contre les condamnés aux galères qui, après le jugement, mutilaient ou faisaient mutiler leurs membres pour se mettre hors d'état de servir. Dans l'échelle des peines, celle des galères à perpétuité était moindre que la mort et plus forte que le bannissement perpétuel ; celle des galères à temps était moins rigoureuse que le bannissement perpétuel et plus forte que celles du fouet, de l'amende honorable et du bannissement à temps. La condamnation aux galères perpétuelles emportait la mort civile et la confiscation ; en conséquence, elle donnait droit à la femme du condamné d'obtenir la restitution de sa dot et le paiement de son douaire, comme en cas de mort naturelle du mari, et elle donnait aussi ouverture à la substitution. Les galères à rameurs étant devenues hors d'usage à la fin du règne de Louis XIV, on employa les forçats dans des *bagnes* (V. ce mot). Le code pénal de 1791 a substitué la peine des fers à celle des galères.

Gustave REGELSPERGER.

IV. DROIT ACTUEL (V. TRAVAUX FORCÉS).

BIBL. : ANCIEN DROIT PÉNAL. — *Encyclopédie méthodique, Jurisprudence*, 1784, t. IV. — DENISART, *Collection de décisions nouvelles*, 1790, t. IX. — JAL, *Glossaire nautique*, v^o Galère, 1848.

GALÈRE, empereur romain de 305 à 311. C. Galerius Valerius Maximianus, fils de paysans daces et ancien berger, fit sa fortune dans les légions, comme tant de personnages de son époque. Distingué par Dioclétien à cause de ses capacités militaires, il reçut de lui le titre de César, lors de l'institution de la tétrarchie, en 292, avec le commandement de l'Illyrie et de la Thrace. En même temps il répudia sa femme pour épouser Valeria, fille de Dioclétien. Chargé de faire la guerre en Mésopotamie contre les Perses, il éprouva d'abord deux graves défaites, qui lui valurent des reproches amers de l'empereur ; mais il parvint à prendre sa revanche avec éclat en détruisant le camp de Narsès, roi des Perses, et en rapportant un immense butin (296-297). Il prit part aussi à diverses expéditions glorieuses, ainsi contre les Sarmates. Lors de l'abdication de Dioclétien et de Maximien (305), il prit avec Constance Chlore le titre d'auguste, c.-à-d. d'empereur ; l'Italie, l'Afrique, l'Illyrie, l'Asie, l'Orient constituèrent sa part. Fidèle au système de la tétrarchie, il nomma deux nouveaux césars, son neveu Maximin, chargé de l'Orient, et Sévère, chargé de l'Italie. Sévère étant mort dans la guerre civile qui éclata entre les empereurs, il le remplaça par Licinius. Mais le désordre ne fit qu'augmenter : en 308, il n'y eut pas moins de six empereurs à la fois. Galère mourut en 311 après une horrible maladie, le corps tout dévoré par des ulcères. Il révoqua peu avant sa mort les édits de persécution contre les chrétiens qui dataient de Dioclétien et auxquels il avait donné lui-même un caractère de violence excessive. Aussi, malgré cette mesure tardive de réparation, sa mémoire n'a recueilli que la haine auprès des écrivains chrétiens. Une fille de Galère, née de son premier mariage, *Valeria Maximilla*, épousa l'empereur Maxence. G. L.-G.

BIBL. : DE BROGLIE, *L'Eglise et l'Empire romain au IV^e siècle*, I. — V. DURUY, *Histoire des Romains*, VI-VII. — P. ALLARD, *La Persécution de Dioclétien et le triomphe de l'Eglise*, 1890.

GALERIA. Com. du dép. de la Corse, arr. de Calvi, cant. de Calenzana ; 1,020 hab.

GALERIE. I. ARCHITECTURE. — Partie d'un édifice,

beaucoup plus longue que large, souvent voûtée et quelquefois somptueusement décorée, placée sur une façade extérieure ou sur une façade intérieure et même parfois au dedans d'un ensemble de bâtiments, mais dans ce dernier cas éclairée à sa partie supérieure. Les galeries servent de promenoirs couverts et font communiquer directement des services ou des pièces éloignées les uns des autres, comme dans les anciens couvents, l'église, la bibliothèque, le réfectoire, etc. ; elles desservent aussi des pièces contiguës mais séparées les unes des autres par des murs pleins comme les cellules des religieux, les classes dans les collèges, les bureaux des administrations publiques. — Laissant de côté les galeries d'expositions et des beaux-arts et aussi ces grands passages vitrés destinés à la circulation et au commerce et que toutes les capitales voient s'élever à l'envi (V. PASSAGE), on peut citer, à Paris seulement, de nombreuses galeries offrant des données d'emplacement et des dispositions bien différentes ; ainsi : la Colonnade du Louvre au premier étage de la façade du Louvre sur la place Saint-Germain-l'Auxerrois ; la galerie des prisonniers et la galerie de la Sainte-Chapelle au Palais-de-Justice allant du nouveau vestibule de Harlay sur la place Dauphine à l'ancienne galerie marchande sur la cour du Mai, le long des salles des assises et d'une partie des chambres de la cour d'appel ; les portiques entourant le jardin et la cour du Palais-Royal ainsi que la galerie vitrée (galerie d'Orléans) entre les magasins en bordure d'un côté sur la cour et de l'autre côté sur le jardin ; la galerie des bustes au Palais du Luxembourg, entre la salle des séances du Sénat et l'ancienne salle du Trône (aujourd'hui salle des pas perdus), etc.

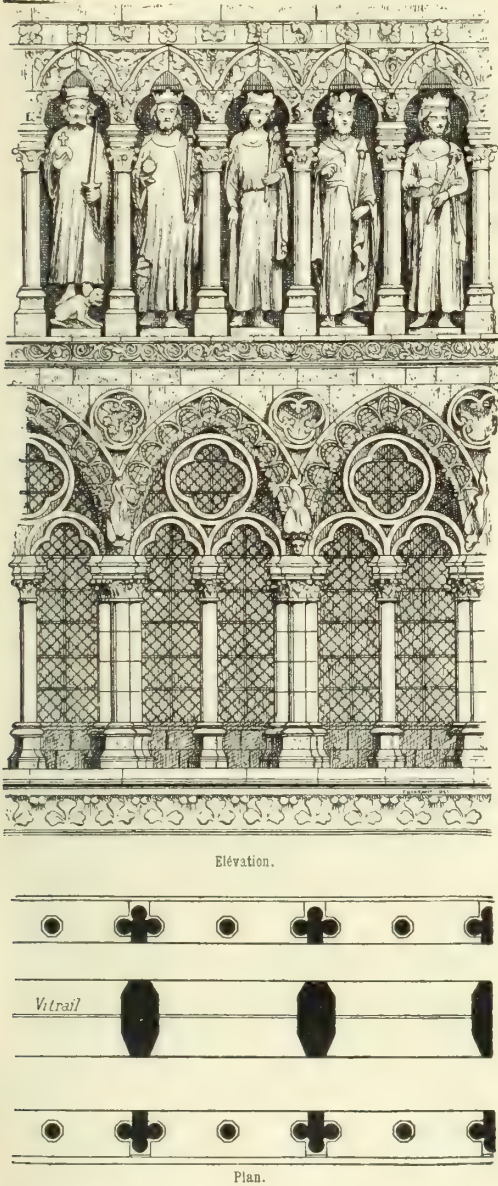
On sait que les anciens, aussi bien les Chaldéens et les Egyptiens que les Grecs et les Romains, connurent l'usage des galeries sous leur double forme de portiques ouverts à l'air libre ou de galeries intérieures de communication, et les plans d'antiques édifices publics que l'on a relevés chez ces peuples ne laissent aucun doute à ce sujet : les Romains même, dont on sait d'autre part le luxe des galeries affectées aux œuvres d'art, donnaient, dans leurs grandes villas, le nom de *cryptoportiques* (V. ce mot) à des galeries édifiées souvent en partie au-dessous du niveau du sol, ce qui en assurait la fraîcheur pour la promenade et pour la conservation des provisions gardées dans des magasins ouvrant sur ces cryptoportiques ; mais ils donnaient aussi ce nom à des galeries comme celles qui peuvent être édifiées de nos jours à différents niveaux et pour différents usages, mais dont le comble était voûté. En dehors des galeries, salles des gardes et salles des fêtes ou couloirs de communication servant à la défense militaire, que l'on trouve dans les grands châteaux du moyen âge et de la Renaissance, l'usage des galeries persista, à toutes les époques, dans les habitations de moindre importance, et souvent, dans les résidences de ville, comme dans l'ancien hôtel de La Trémoille, construit à Paris entre les rues des Bourdonnais et Tirechappe dans les dernières années du xv^e siècle et démoli en 1840, il existait plusieurs de ces galeries, soit à rez-de-chaussée, soit au premier étage, situées dans la cour d'entrée sur l'une et sur l'autre rue et aussi dans le corps de bâtiment principal que traversait une galerie obscure, adossée au mur de la propriété voisine et mettant en communication la cour et le jardin. Mais si, sur cette dernière galerie, véritable passage de service, n'ouvrait aucune porte des pièces voisines, en revanche, sur la galerie ou portique à rez-de-chaussée du côté de la rue Tirechappe, s'ouvraient les portes des cuisines et des dépendances. Au reste, de nos jours, dans les appartements de quelque importance, une spacieuse antichambre, plus longue que large, donnant directement sur l'escalier et éclairée sur la cour, remplit encore ce rôle de galerie de communication entre les diverses pièces de l'appartement, en même temps que son importance et la nécessité qui existe de la faire traverser aux visiteurs, engagé à en décorer les parois d'objets

d'art, de plantes et de tentures souvent luxueuses. A toutes les époques aussi, aux étages supérieurs des habitations, des galeries de peu de saillie et servant seulement de passages de service ont été comme ajoutées en dehors de la masse des constructions, et, portées sur des consoles de pierre, de bois ou de fer recevant le cours de sablière sur lequel s'élève leur façade, ces galeries offrent, surtout dans les maisons de bois des provinces de l'Ouest, les motifs les plus pittoresques.

Les édifices religieux élevés pendant tout le moyen âge, qu'ils appartiennent au style roman ou au style gothique, offrent de nombreux exemples de galeries à l'extérieur ou à l'intérieur de leurs façades, et servant, suivant leur importance, ou de simples passages de service ou — les galeries intérieures surtout — de tribunes dans lesquelles peuvent se tenir les fidèles et, plus particulièrement, les femmes au temps de la primitive Eglise. Pour ces galeries intérieures, comme celles régnant au-dessus des bas côtés ou basses nefs et appelées communément *triforium*, nous renverrons à ce mot ; mais pour les galeries qui régnaient à l'extérieur des grandes églises du moyen âge dont elles font le tour et en jouant de plus un grand rôle dans la décoration des façades de ces églises dont elles ajournt les masses lisses ou sculptées, ces galeries, auxquelles une tradition non interrompue de plusieurs siècles a conservé ce nom de *galeries*, méritent une étude spéciale. Qu'il faille chercher l'origine de ces galeries dans une assimilation voulue du portail des églises aux portes fortifiées des villes antiques et ce, afin de toujours rappeler l'entrée du Christ dans Jérusalem le dimanche des Palmes ou des Rameaux, c'est possible, car les portes des villes antiques offraient, presque toujours au-dessus des passages pour les chars et les piétons, une galerie servant de communication entre les tours placées sur les côtés et pouvant défendre l'entrée de ces passages, et on sait, de plus, que le souvenir de l'entrée du Christ dans Jérusalem était toujours présent, à l'esprit, du moins, des constructeurs des premières églises romanes ; mais peut-être aussi faut-il y chercher une nécessité liturgique se greffant sur cette même tradition, puisque, à certaines fêtes et principalement à la fête des Rameaux, des chœurs devaient se tenir au-dessus de la porte principale de l'église, laquelle restait fermée, et y entonner certains chants ou y répondre certains versets à l'officiant qui, en tête de la procession, chantait, en frappant trois fois à cette porte avec la hampe de la croix : *Attolite portas, ouvrez les portes*. Quoi qu'il en soit de l'origine de ces galeries, dont une riche décoration sculpturale s'empara avec l'ère ogivale, nous en citerons quelques exemples appartenant au style roman, tels que la galerie de la façade de l'église Sainte-Marie à Torcanella, la galerie de la façade latérale de l'église de Serrabona (Pyrenées-Orientales), laquelle servait peut-être de lieu de sépulture aux fidèles rattachés à l'Eglise par des pratiques ou des fondations pieuses, et les galeries appartenant à de nombreuses églises de style romano-rhénan, entre autres l'église des Saints-Apôtres à Cologne, et, en face cette ville, de l'autre côté du Rhin, la chapelle double de Schwarz-Rheindorf. Mais c'est surtout dans les façades des grandes cathédrales gothiques de Paris, de Reims et d'Amiens, que l'on peut le mieux étudier l'importance et le caractère de cet élément d'architecture, et certaines galeries des façades de ces trois cathédrales doivent même, à une décoration spéciale, d'être appelées *galeries des rois*. La tradition veut, en effet, à Paris, à Amiens et à Reims, que les statues placées dans les niches formées par les arcatures de ces galeries représentent, pour les galeries des deux premières cathédrales, les rois de Juda, et, pour la galerie de la cathédrale de Reims, les rois sacrés autrefois dans cette ville.

La galerie des rois de la cathédrale de Paris, la plus ancienne des trois — elle date des premières années du xiii^e siècle — et aussi celle qui offre le plus d'unité dans son développement, sert en même temps de passage pour le service et de décoration : elle se compose de piles de pierre iso-

lées des murs de face et derrière lesquelles est le passage, tandis que, au-devant de ces piles, sont placées les colonnes portant un linteau, lequel est découpé en arc trilobé abritant les statues. Cette galerie que Viollet-le-Duc a restaurée et dit être « certainement la plus belle de toutes celles qui existent sur les façades de nos cathédrales françaises »,



Élévation.

Vitrail

Plan.

Galleries du portail occidental de la cathédrale d'Amiens.

est surmontée d'une autre galerie dite *galerie de la Vierge*, découverte, et véritable terrasse munie d'une balustrade formée d'arcatures ; enfin une troisième galerie, formée d'arcatures très sveltes, est placée, sur ce même portail de Notre-Dame de Paris, au-dessus de l'étage de la grande rose et des fenêtres géminées de ce portail et relie les deux tours à leur base. — La galerie des rois de la cathédrale de Reims est plutôt purement décorative, quoique placée à la base des tours le long desquelles elle se développe sans interruption ; mais les statues colossales qui la décorent et qui semblent, malgré leurs grandes dimensions, être des statues de chasses d'orfèvrerie de l'époque,

offrent, au point de vue de l'étude de la statuaire du moyen âge, un intérêt tout particulier. — Enfin la galerie des rois de la cathédrale d'Amiens, quoique présentant moins d'unité dans son développement que celle de la cathédrale de Paris, a cependant un charme tout particulier causé par la présence, au-dessous de cette galerie des Rois, d'une autre galerie, dite *galerie basse*, placée entre la galerie des Rois et les trois portails, accusant, par des ressauts, les contreforts des tours et dont le plan ci-contre (plan et élévation de la galerie basse avec, au-dessus, la galerie des Rois) montre bien la disposition originale. En effet, devant et derrière les piles oblongues, formant à cette hauteur le mur du portail percé de baies recevant les vitraux, se trouve cette galerie basse qui est double, car elle se développe aussi bien à l'intérieur qu'à l'extérieur du portail. Il y aurait encore beaucoup d'intéressants détails à donner sur ces galeries des façades des cathédrales du moyen âge que l'architecte et le sculpteur ont enjolivées de motifs parfois si ingénieux et qui témoignent de la conscience et de l'habileté avec laquelle les maîtres es œuvres du moyen âge savaient transformer en un remarquable motif décoratif une nécessité souvent impérieuse de la construction.

En terme de couverture, on appelle galerie un ornement courant de pierre, de terre cuite, de bois ou de métal que l'on place au-dessus d'un comble ou au bord d'un chéneau ou d'une marquise. Charles LUCAS.

II. MINES. — On donne le nom de galeries aux voies qui sont tracées dans les mines avec une direction plutôt horizontale que verticale. Les galeries de mine peuvent être classées suivant leur emplacement dans le gîte, ou suivant les fonctions qu'elles ont à remplir dans l'aménagement général. Au point de vue géométrique, on distingue d'abord les galeries tracées suivant l'horizontale du gisement. Elles portent le nom de *galerie de direction*, *galerie d'allongement*, *galerie chassante* ou *chassage*, *rue*, *niveau*, *costresse*. Les galeries tracées horizontalement, mais perpendiculairement à la direction, dans un gîte puissant, sont appelées *traversés*, *cul-de-sac*, *volée*, *viaille*. Celles qui sont menées suivant la ligne de plus grande pente du gisement sont désignées sous les noms de *montage*, *remonte*, *descenderie*, *vallée* ; les plus raides prennent la dénomination de *cheminée*, *fenêlée*, *puits incliné*. Les galeries tracées dans le plan du gîte suivant une droite quelconque, autre que la direction ou l'inclinaison, sont appelées *demi-pente*, *diagonale*, *voie thierne*. Celles pratiquées en dehors du gîte sont les *galeries en roches*, les *travers-bancs*, les *bouveaux*, les *bacnures*. Si l'on envisage les galeries au point de vue des services auxquels elles sont destinées, on distingue les *galeries de roulage*, les *mères galeries*, les *voies de fond* quand elles sont horizontales ; les *plans inclinés* dans le cas contraire ; viennent enfin les *galeries de traçage*, les *voies d'air*, les *retours d'air*, les *galeries de recherches*, les *galeries d'assèchement* (V. ASSÈCHEMENT [Mines], t. IV, p. 184). Pour diriger le percement d'une galerie, il faut fournir au mineur sa direction et sa pente, d'après les mesures relevées sur les plans de mines, ou les calculs qui ont servi à asseoir le projet. La plupart des roches qui ont besoin d'être soutenues présentent assez de solidité pour qu'on puisse percer environ 1 m., puis poser le boisage, c.-à-d. un cadre et ses garnissages (V. BOISAGE, t. VII, p. 130) ; mais, lorsqu'on perce des roches ébouleuses, les conditions changent complètement. Non seulement le plafond et les parois ne se soutiennent pas, mais la paroi du fond forme elle-même talus d'éboulement. Si après avoir rencontré un terrain de cette nature, par exemple des argiles coulantes ou des sables mouvants, on tentait d'enlever le talus d'éboulement, les matières enlevées seraient bientôt remplacées par d'autres ; il se formerait des affouillements, soit dans les parties latérales, soit le plus souvent dans les parties supérieures, de telle sorte que l'on se trouverait bientôt en présence du danger d'un érasement des travaux. En pareil cas, il faut simplement relever l'éboulement et appli-

quer des madriers horizontaux contre la roche, de manière à rétablir des parois ; on procédera ensuite à l'avancement (V. BOUCLIER [Mines], t. VII, p. 578). Dans les terrains ébouleux, le boisage ne peut être considéré que comme un soutènement provisoire ; les efforts qu'il supporte ne tarderaient pas à le déformer et à le rompre ; il faut donc le remplacer par un muraillement (V. BLINDAGE [Mines], t. VI, p. 1137). Supposons enfin un terrain absolument fluide ; on arrive encore à le traverser en lui donnant la consistance qui lui manque par l'enfoncement de picots de bois dont on garnit tout le front de taille et que l'on pousse en avant à coups de masse ; on peut même s'aider pour cela d'un bélier formé d'une poutre assez lourde suspendue horizontalement sur des chaînes. Ce procédé a été imaginé par V. Simon, dans la mine de calamine de Dos, pour le passage sous la Meuse de la galerie d'écoulement d'Engis ; on avançait de 0^m40 par jour, lorsque le travail marchait régulièrement. Si le terrain trop refoulé refuse de céder davantage, on perce dans cette masse de bois quelques trous de tarière, pour laisser couler les matières boueuses. Quand on juge que le bouclier des pivots est assez soulagé, on aveugle les trous par une cheville enfoncée à force et l'on recommence le poussage. Le poussage et le muraillement se font simultanément. Quand les galeries ont une large action, les procédés pour les tracer, surtout dans les cas des terrains ébouleux, peuvent différer notablement ; ils seront décrits à l'art. TUNNEL.

L. KNAB.

III. ART MILITAIRE. — *Galerie de contrescarpe*. Galeries placées sous la contrescarpe. On les construit aux arrondissements du fossé, vis-à-vis des saillants, entre les fronts de tête et les fronts latéraux, où elles sont plus à l'abri des coups de l'artillerie. Elles sont organisées comme les blockhaus flanquants. On y accède par un puits qui sert de débouché à un passage pratiqué sous le fossé. Une échelle est placée dans ce puits. Les difficultés de communication et de construction nuisent beaucoup à l'emploi des galeries de contrescarpe.

Galerie de mines, galerie majeure (V. MINE).

IV. THÉÂTRE. — Le long des parois de toute salle de spectacle s'étage une série de galeries superposées, au nombre de deux, trois, quatre, cinq, parfois six, formant saillie et s'étendant sans interruption d'un côté à l'autre de l'avant-scène. Dans les théâtres d'Italie, ces galeries, à l'exception de celle qui est tout à fait supérieure, sont exactement superposées et uniformément disposées en loges, ce qui donne à la salle un aspect grandiose en même temps qu'un peu froid et un peu monotone. Dans les théâtres de France, où la disposition est moins inflexible et plus variée, où telle galerie se portera en avant tandis que telle autre sera en retrait, les unes sont divisées en loges alors que d'autres, tout à fait découvertes, sont garnies d'un ou de plusieurs rang de stalles ou de fauteuils. Ce sont ces dernières qui prennent le nom de galeries proprement dites (parfois aussi de *balcons*), et on les appelle première, deuxième, troisième galerie, selon l'étage auquel elles sont situées.

V. BEAUX-ARTS (V. MUSÉE).

GALERIEN (V. BAGNE).

GALERITES (Paléont.). Synonyme d'*Echinoconus* (V. ce mot).

GALÉRON (Jean-Frédéric), archéologue français, né à Laigle le 6 juil. 1794, mort à Falaise le 8 juil. 1838. Substitut, puis procureur du roi à Falaise, il a collaboré avec Caumont à l'étude archéologique de la Normandie. Son principal ouvrage est : *Description de l'arr. de Falaise* (4 vol. in-8, avec Desnoyers et Brebison). On trouvera la liste complète de ses œuvres dans l'*Annuaire normand* de 1838.

GALÉRUQUE (*Galeruca* Geoffr.) (Entom.). Genre de Coléoptères-Phytophages, qui a donné son nom à la famille des Galérucoïdes. Cette famille est placée entre les Chrysomélides (V. CHRYSOMÉLE) et les Halticoides (V. ALTISE). Elle diffère des Halticoides par les cuisses postérieures non renflées, impropres au saut ; des Chrysomélides par les

antennes grêles, filiformes, insérées sur le front entre les yeux, rapprochées à leur base et naissant de cavités orbitaires ordinairement bien limitées et marginées. Les Galérucoïdes sont répandues en abondance dans toutes les régions du globe. Essentiellement phytophages, aussi bien à l'état de larves qu'à l'état d'insectes parfaits, leurs espèces se montrent d'autant plus nombreuses et plus variées que la végétation est elle-même plus riche et plus abondante. Elles sont réparties dans plus de cent genres, dont les principaux sont : *Agelastica* L., *Adimonia* Laicht., *Luperus* Geoffr. et *Galeruca* Geoffr. Celles d'Europe et du bassin de la Méditerranée ont été étudiées monographiquement par L. de Joannis, dans l'*Abeille* de l'abbé de Marseul, t. III (1866).

Le genre *Galeruca*, le seul qui doive nous occuper ici, est caractérisé par le front ni caréné, ni sillonné entre les antennes, les palpes maxillaires acuminés, le prothorax transversal, les cavités cotyloïdes fermées et les crochets des tarsi bifides. Il a des représentants dans presque toutes les parties du monde. L'Europe en possède une quinzaine d'espèces. La plus importante est le *G. xanthomelæna* Schrank (*G. cratægi* Forst.) ou Galéruque de l'Orme, long de 5 à 6 millim., d'un jaune sale un peu verdâtre avec des points noirs sur le prothorax et une bande noire presque marginale sur chaque élytre. Il est très nuisible aux ormes sur lesquels il vit à l'état de larve et d'insecte parfait, et ces arbres sont parfois entièrement dépouillés de leurs feuilles. Cet insecte se trouve dans toute l'Europe et au Caucase. Il est commun en France. — La Galéruque de l'Aulne appartient au genre *Agelastica* (V. ce mot). Ed. LEF.

GALESLOOT (Louis), historien belge, né à Molenbeek-Saint-Jean en 1824, mort à Molenbeek-Saint-Jean en 1884. Il devint chef de section aux archives de l'Etat, et publia un grand nombre de travaux sur l'histoire de la Belgique, d'après les documents dont il avait la garde. La liste complète de ses œuvres se trouve dans de Koninck (*Bibliothèque nationale*, II, 94-98). En voici les principales : *le Procès de François Anneessens* (Bruxelles, 1863, 2 vol. in-8) ; *le Livre des feudataires de Jean III, duc de Brabant* (Bruxelles, 1865, in-8) ; *la Commune de Louvain, ses troubles et ses émeutes au XVII^e et au XVIII^e siècle* (Louvain, 1874, in-8).

GALESWINTHE, fille d'Athanagilde, roi des Visigoths d'Espagne, née vers 540, et sœur aînée de Brunehaut. Elle fut mariée en 567 à Chilpéric I^{er}, roi mérovingien de Soissons, qui la fit étrangler l'année suivante pour épouser Frédégonde.

GALET. I. GÉOLOGIE. — Sur les côtes maritimes, tous les matériaux arrachés aux rivages soit par l'attaque directe du flot, soit par des éboulements provoqués par les infiltrations pluviales et les intempéries, sont repris par la mer et réduits en fragments que le frottement, dans leur éternel mouvement de va-et-vient, arrondit. Parmi ces matériaux, ceux que leur dureté et leurs dimensions protègent contre une trituration complète deviennent des *galets*, dont la forme arrondie provient uniquement du frottement mutuel qu'ils exercent les uns contre les autres quand ils sont soulevés par la lame, ou bien entraînés, loin de leur point d'origine, par les courants côtiers. Il se produit alors un effet analogue à celui qu'on obtient quand on fait tourner rapidement des cailloux dans un baril plein d'eau : expérience, du reste, que M. Daubrée, dans ses recherches sur les phénomènes de trituration et de transport (*C. R. de l'Académie des sciences*, t. XLIV, p. 997), a réalisée et qui lui a permis de montrer qu'après un parcours total de 25 kil. accompli au milieu de l'eau, dans un cylindre tournant, des fragments anguleux de quartz et de granite se trouvaient réduits en galets ; mais avec cette différence que ces galets artificiels ne présentent jamais les surfaces aplaties de ceux produits par l'action directe des vagues. La raison, c'est que le mouvement de la lame étant plutôt oscillatoire que rotatoire, ces derniers doivent nécessairement rester allongés suivant l'une de leurs dimensions et

prendre en définitive une forme ovale, circonstance qui se trouve pleinement réalisée chez les galets calcaires dont le profil plat, lenticulaire, provient, en outre, de ce que les couches stratifiées dont ils dérivent ont une tendance marquée à se débiter suivant des surfaces planes, parallèles. Tels sont



Fig. 1. — Profil comparé des galets de granite (1), de silex (2) et de calcaire (3).

ceux qui, sur les plages du Calvados, fournissent toutes les levées de galets, faites aux dépens des falaises jurassiques de la région, tandis que, sur les côtes crayeuses, les galets faits uniquement de silex pyromaque et dont la dimension variable est en fonction de celle des rognons qui leur ont donné naissance, ont une tendance à s'arrondir. Cette tendance est surtout bien marquée chez ceux fournis par les granites contenant sous la forme des feldspaths des éléments sur lesquels l'action chimique des eaux marines s'exerce avec une grande efficacité.

Quant à la rapidité avec laquelle se forment les galets, elle peut devenir très grande. En se basant sur les expériences précédemment citées de M. Daubrée, quelques jours de suspension dans une mer fortement agitée suffisent pour leur communiquer cette forme arrondie qui devient leur trait caractéristique et permet leur distinction facile avec les cailloux roulés des alluvions fluviales, ces derniers ne se présentant simplement émousés que sur leurs angles, en conservant toujours la forme des fragments de roches qui leur ont donné naissance. Ce n'est que dans les torrents où l'eau courante peut être, lors des crues, animée d'une grande vitesse, que les galets peuvent devenir sensiblement semblables à ceux qu'on observe sur les côtes marines. Leur masse est souvent aussi considérable; sur les côtes crayeuses de la Manche, par exemple, les falaises, hautes de 70 m. en moyenne, qui se développent depuis le cap d'Antifer jusqu'à Calais sur une étendue de 140 kil. en ne se présentant que momentanément interrompues dans le long parcours par les formations jurassiques du Boulonnais, livrent annuellement à la mer plus de quarante millions de mètres cubes, parmi lesquels une soixantaine de cordons de silex pyromaque fournissent une quantité de galets qui n'est pas moindre de 40,000 m. c.

Transport et dépôt des galets. Entraînés par les vagues et les courants littoraux, tous ces galets, constamment réduits en grosseur par le mouvement des flots qui les froissent les uns contre les autres, cheminent progressivement vers l'est, c.-à-d. vers Dieppe et le Tréport; puis au delà ils remontent la côte nord-sud, jusqu'au cap Gris-Nez. A Dieppe on évalue à 2,400 m. c. par an la quantité de galets voyageurs qui passent ainsi devant l'entrée du port et viennent s'accumuler, sur la plage, en vagues obliques, construisant au débouché de la rivière d'Arques une levée transversale qui change de place à chaque instant, et finirait par obstruer le passage du cours d'eau, si des épis protecteurs, placés à dessein, ne venaient limiter son empiètement. Il en est de même au Tréport, où ces galets, relevés par la mer, viennent former au fond de la baie une succession de cordons parallèles se succédant avec une grande régularité sur une largeur de plusieurs centaines de mètres.

Flèches et levées de galets. En se déplaçant ainsi le long des côtes, les galets finissent par atteindre, à l'entrée des échancrures et sur les parties plates du rivage, des points où les conditions topographiques du littoral leur permettent de stationner. Dans le premier cas, quand les découpures du rivage deviennent des golles sans profondeur, où les courants littoraux ne peuvent pénétrer qu'en s'y traduisant par des remous, c'est à leur entrée que s'arrêtent brusquement les galets, en venant s'enraciner au pied des pointes ou caps qui les limitent, et fournissent, pour un pareil dépôt, un point d'appui solide, dépôt qui s'effectue d'autant plus vite que les vagues du large poussées contre la rive dans une direction toujours oblique (fig. 2), trouvant

dans ces caps des points où leur force vive s'amortit, viennent ensuite mourir dans les eaux tranquilles de la baie après avoir laissé tomber au pied de ces brise-lames naturels toute la charge de matériaux qu'elles transportaient.

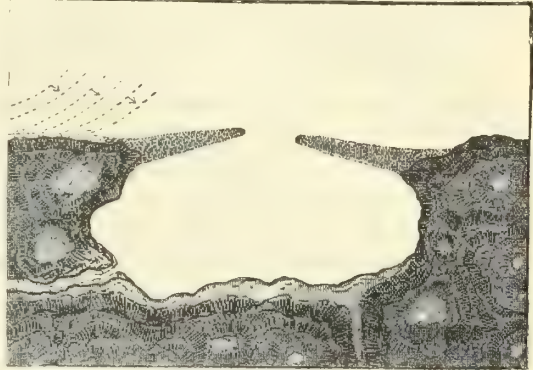


Fig. 2. — Flèches de sables et de galets.

Ainsi se forment aux deux extrémités de la baie deux digues de sables et de galets portant le nom de *flèches* et dont les extrémités libres, courant l'une vers l'autre, tendent à se rejoindre; circonstance qui, à la longue, peut se trouver réalisée quand le fond de la baie ne présente pas de cours d'eau assez vif pour mettre obstacle à cette jonction dont le résultat final est la transformation de l'ancienne baie en *lagune* (V. ce mot). Cette même chute brusque des galets, et, par suite, la formation de pareilles flèches, peut se produire encore entre deux îles très rapprochées ou mieux entre celles qui bordent immédiatement le continent en ne laissant, comme intervalle, qu'un espace très rapproché. Dans ce dernier cas, ces flèches de jonction ont pour effet de faire perdre à ces terres leur caractère insulaire et de les transformer en péninsules quand leur liaison avec la côte voisine devient complète. Un isthme devient la continuité



Fig. 3. — Péninsule de Portland.

n'est parfois interrompue que par quelque lagune communiquant ou non avec la mer par une passe étroite, remplace alors l'ancien détroit; tel celui qui, entre les deux rades, aujourd'hui séparées, d'Hyères et de Giens, fait de deux levées de sables et galets isolant, entre elles, la vaste lagune des Pesquiers, a réuni l'ancienne île de Giens à la côte de Provence; et, de même, pour ne citer que les principaux, ceux qui, maintenant, ont transformé en péninsules l'île de Quiberon en Bretagne, le cap Sepet, près de Toulon, le Monte-

Argentaro, sur les côtes de la mer Tyrrhénienne, avec cette seule différence qu'en ces différents points les deux levées primordiales, maintenant soudées, se sont confondues en une seule après le comblement par les sables de la lagune intermédiaire. En Algérie, la bande étroite de terre qui relie à la côte le cap rocheux sur lequel se dresse la pittoresque ville de Cherchel, n'est autre qu'une chaussée de galets. Enfin, sur la côte anglaise, l'isthme très allongé, qui relie maintenant l'ancienne île de Portland au littoral (fig. 3), représente à son tour un autre type d'une flèche de jonction située dans le prolongement immédiat d'un immense cordon littoral de galets (*Chesil Bank*) qui régularise cette côte sur une étendue de 26 kil. C'est cette régularisation du littoral qui devient le trait saillant du rôle pris par les levées de galets sur les côtes plates, où leur allure sensiblement rectiligne se substitue au contour primitivement dentelé du rivage. Sur toutes les côtes, en effet, qui laissent à découvert de vastes espaces sablonneux, la vitesse des vagues s'amortit bien vite par suite de leur frottement sur le fond, et comme leur puissance mécanique atteint son maximum au point même où cette vitesse devient nulle, elles jettent sur le rivage, avec une force considérable, tous les matériaux, sables, graviers et galets qu'elles avaient amenés. Or, le flot de retour, devenant impuissant pour les ramener et ne reprenant que les sables avec les graviers fins, les galets demeurent en place au point même où les plus fortes lames les ont portés.

Ainsi s'établissent sur les côtes plates des levées de galets, disposées par terrasses successives, dépassant de 4 à 5 m. le niveau de la haute mer et disposées sous la forme de digues étagées, droites ou légèrement courbes, dont l'ensemble a reçu avec juste raison le nom de *cordons littoral*. Dans les mers à marée sensible, le profil de ces digues, fort simple et toujours le même, apparaît constitué sur le versant qui regarde la mer par deux terrasses correspondant, l'une aux vagues ordinaires, l'autre à celle d'équinoxe ou de tempêtes (fig. 4). Dans chacune on peut de même remarquer, au point de vue de la disposition des



Fig. 4. — Levée de galets de la baie d'Audierne.

matériaux, que les gros galets en occupent toujours le sommet, tandis que des graviers en forment souvent le pied, l'action marine, dans un pareil dépôt, ayant pour effet d'y distribuer verticalement les matériaux dans l'ordre inverse de celui que ferait prévoir leur dimension. Malgré la mobilité de leurs éléments, toutes ces levées de galets peuvent être considérées comme des appareils très stables, isolant de la mer des régions qu'elle baignait autrefois. Construites, en effet, par les vagues des hautes mers et les lames, plus violentes, des tempêtes, ce n'est qu'à des intervalles très éloignés qu'elles peuvent subir un remaniement partiel, leur crête n'étant atteinte, lors des coups de vent d'une extrême violence, que par des vagues d'une hauteur exceptionnelle. Aussi doit-on les considérer comme des appareils permanents, destinés, une fois établis, à protéger efficacement la côte demeurée en arrière contre toute attaque ultérieure du flot, et ce rôle de rempart protecteur est surtout bien accentué quand, à leur pied, vient s'étendre une vaste place sablonneuse, faiblement inclinée, pouvant, à chaque marée, livrer au vent de vastes espaces couverts de sables fins, siliceux. En effet, toutes les conditions pour favoriser la formation de dunes sont réalisées, et ce sont les levées de galets qui servent alors d'appui à ces chaînes sablonneuses mouvantes. Dès lors, l'appareil littoral (fig. 5) ainsi constitué finit par devenir un rempart d'une réelle importance, prenant dans le relief une place qui est loin d'être négligeable; la meilleure preuve à l'appui est l'exemple toujours cité des côtes de Gascogne, dont le littoral primitivement découpé

par des anses nombreuses a été rectifié par l'établissement d'une longue rangée de digues de galets, en arrière des-

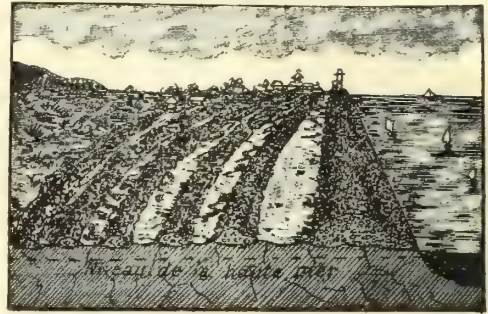


Fig. 5. — Disposition des cordons successifs de galets sur les côtes de la Manche, entre le Hourdel et le bourg d'Ault. (Somme).

quels de grandes chaînes de dunes sont intervenues pour régulariser toute cette côte en lui communiquant la direction si remarquablement rectiligne qu'on lui connaît. Elie de Beaumont (*Traité pratique de géologie*, t. I, p. 200) a évalué la longueur des côtes qui doivent leur configuration actuelle à de pareilles levées de sables et de galets, à près d'un tiers du développement total des rivages continentaux. C'est dire l'importance d'un phénomène qui, même quand il ne s'agit que de simples levées de galets, peut être regardé comme traçant entre la mer et la terre ferme une ligne de démarcation fixée.

Ch. VELAIN.

II. TECHNOLOGIE. — Petite roue qui, en substituant le roulement au glissement d'une pièce quelconque, en diminue le frottement et dirige le mouvement de l'appareil; on distingue le galet ordinaire qui roule dans une rainure et le galet à gorge, évidé en forme de gorge. Les galets sont employés pour les plaques tournantes et les barrières des chemins de fer, les ponts tournants, etc. Dans les métiers à tisser, c'est une petite poulie sans rainure, placée et prise dans la fourchette de la griffe; le galet roule contre les courbures sinueuses extérieures et intérieures de la pièce qu'on appelle ressort de presse. Tantôt il porte contre la poutre du ressort qu'il rencontre dans sa course ascendante et il éloigne le cylindre de la pointe des aiguilles; tantôt il se heurte contre l'autre partie qu'il rencontre en retombant: alors il ramène le cylindre et conséquemment un carton contre lesdites pointes.

L. K.

GALETAS (Archit.). Partie supérieure d'une maison, entre le plancher haut du dernier étage carré et le comble dont la charpente ainsi que la couverture sont le plus souvent dissimulés sous une couche de plâtre appliquée sur un lattis. Dans les anciennes maisons françaises, le galetas, aéré et éclairé par des ouvertures percées dans le pignon et plus tard par les lucarnes du comble, servait de grenier pour la garde des provisions ou de séchoir pour l'étendage du linge, ainsi que de chambres pour le coucher des apprentis et des serveurs.

Ch. L.

GALETAS. Tribus établies à l'extrémité septentrionale de Gilolo, la plus grande des Molouques (archipel asiatique). Navigateurs intrépides, ils vivent de pêche et de chasse; leur type se rapproche du type polynésien.

GALETHYLAX (Zool.) (V. MANGOUSTE).

GALETTE. La galette est un des principaux et des plus anciens types de notre pâtisserie. Rabelais, en bon Tourangeau, appelle la galette *fouace*, du nom qu'elle porte encore en Touraine, en Poitou, en Saintonge (en Guyenne, le gâteau des rois s'appelle fougace ou fougasse). La fouace fabriquée par les fouaciers de Lerné, bourg voisin de Chinon (*Gargantua*, I, chap. XXV-XXXII), est faite « à beau beurre, beaux moyeux d'œufs, beau safran et belles especes ». Est-ce par hasard, est-ce avec intention que Rabelais baptise du nom de Gallet le négociateur chargé par Gargantua d'aller régler avec Pichrocole la querelle soulevée à propos

de cette fouace ? La galette de ménage doit être distinguée de la galette des pâtisseries ; celle-ci est de la galette feuilletée ou de la pâte ferme. Quant à la galette de sarrazin, nous n'avons pas à nous en occuper ici, car elle est plutôt une crêpe qu'un gâteau. Dans les ménages de campagne où l'on se passe encore du boulanger pour cuire le pain, on manque rarement, quand on pétrit et qu'on chauffe le four, de réserver une certaine quantité de pâte non levée. On la pétrit avec plus ou moins de beurre, de lait, d'œufs ; on sale ou on sucre ; on lui donne la forme voulue, puis on la met au four, après avoir retiré la fournée de pain. Ce gâteau est épais, compact, non feuilleté, par conséquent vraie galette de plomb, mais l'air des champs permet de tout digérer.

Le pâtissier emploie la pâte à dresser ou la pâte à feuilleté ; il maintient celle-ci assez ferme, pique sa galette de quelques trous, l'orne de raies entre-croisées, la dore au jaune d'œuf, et, après l'avoir laissée une heure dans le four peu chauffé l'en retire pour la livrer chaude autant que possible. Quant à la pâte ferme, elle est moins cuite et par conséquent moins digestive. Les pâtisseries la façonnent en forme de couronne oblongue, plutôt carrée que ronde, à peine arrondie aux coins ; aujourd'hui qu'il y a tant de sortes de gâteaux, elle ne fait plus fureur à Paris ; nous ne sommes plus au temps où la mère Marie, établie près de la barrière Fontainebleau, employait à faire sa galette jusqu'à vingt sacs par jour ; c'était le temps, déjà éloigné, où, en été, on fréquentait encore Gentilly, et, en hiver, on allait patiner à La Glacière. Malgré la décadence de la vogue, le père *Coupe-toujours* continue cependant de prospérer au boulevard Saint-Denis et, à chaque changement de titulaire, le surnom se transmet avec la popularité. La brioche de la rue de la Lune n'a pas tué sa voisine. Mais, où est la galette du Gymnase, née avec ce théâtre à côté duquel s'ouvrait l'échoppe où on la débitait du matin au soir ! Elle avait eu pourtant les honneurs de la scène, car Léontine Fay l'avait chantée dans *la Mansarde des artistes*. La foule se pressait à toute heure devant le comptoir où se succédaient les plaques de tôle chargées de galette ; on attendait impatiemment son tour afin d'obtenir toute chaude la tranche de deux sous, qu'on recevait dans un carré de papier plié en deux, et qu'on dévorait sur place.

Pour les gourmands, c'était une halte presque obligatoire ; quant aux curieux, ils n'étaient pas moins attirés par le spectacle de la dextérité, de la promptitude, de la précision infailible avec laquelle les demoiselles de service mesuraient les parts. Ce commerce a occupé jusqu'à une vingtaine de personnes, et 5 ou 6,000 kilogr. de papier par an suffisaient à peine à envelopper la brûlante pâte ferme. La légende ajoute même qu'un chiffonnier aurait gagné une petite fortune à ramasser les papiers jetés sur l'asphalte par les consommateurs. Au comptoir en plein vent fut accolée une boutique élégante pour la clientèle distinguée. Mais cette concession était déjà symptôme de décadence. Autre moitié de siècle, autres mœurs ; les bourgeois de Paul de Kock achevaient de faire leur temps. Leurs fils se croient tenus à plus de dignité, et rougissent d'être vus en plein boulevard partageant les plaisirs du peuple. En 1848, une construction moderne remplaça la mesure expropriée, mais un loyer exorbitant tua la poule aux œufs d'or. Aujourd'hui, il faut aller jusqu'au boulevard Saint-Denis pour y acheter le flan et la galette, à moins qu'on ne préfère monter au fameux moulin de Montmartre qui, malgré les transformations de la butte, justifie toujours son nom de Moulin de la Galette. Marcel CHARLOT.

GALEY. Com. du dép. de l'Ariège, arr. de Saint-Girons, cant. de Castillon ; 745 hab.

GALEZ. Com. du dép. des Hautes-Pyrénées, arr. de Tarbes, cant. de Galan ; 345 hab.

GALEZOWSKI (Xavier), médecin français, né à Lipowicz (Pologne) le 5 janv. 1832. Il a fait ses études médicales à Saint-Petersbourg, où il a été reçu docteur en 1858. Arrivé à Paris, il a été chef de la clinique privée de Desmarres de 1859 à 1864, et en 1865 il a soutenu sa thèse à la faculté

de Paris sur *les Altérations du nerf optique*, thèse couronnée. Auteur de plusieurs travaux originaux : *Du Diagnostic des maladies des yeux par la chromatoscopie rétinienne* (1868) ; *Traité des maladies des yeux* (1870) ; *Sur un Nouveau Signe d'amaurose monoculaire simulée* (1876) ; *De la Thermométrie dans les maladies oculaires* (1877) ; *Traité iconographique d'ophtalmoscopie* (1877). Il a fondé, en 1872, le *Journal d'ophtalmologie*, devenu, en 1873, le *Recueil d'ophtalmologie*. D^r A. DUREAU.

GALFRID DE BEAULIEU (V. GEOFFROY).

GALGACUS, chef des Calédoniens (1^{er} siècle ap. J.-C.). Il soutint une longue lutte contre les Romains dirigés par Agricola. Réfugié dans les monts Grampins (aujourd'hui Grampians), il finit par succomber, en 84 ap. J.-C., au lieu dit, de nos jours, Stone Haven ; la plupart de ses soldats périrent avec lui ou furent faits prisonniers. Tacite met dans la bouche de Galgacus un discours célèbre que ce chef adresse à ses troupes avant le dernier combat (Tac., *Vie d'Agricola*, XXIX-XXXII). C. GANIAYRE.

GALGAL (V. TUMULUS).

GALGALA. Nom de plusieurs localités de l'ancienne Palestine, particulièrement d'une ville sise aux environs de Jéricho. On veut faire jouer à cet endroit un rôle considérable lors de la conquête du pays de Chanaan par Josué ; plus tard, on y place un sanctuaire important, puis on le flétrit comme le siège d'un culte irrégulier.

GALGAN. Com. du dép. de l'Aveyron, arr. de Villefranche-de-Rouergue, cant. de Montbazens ; 828 hab.

GALGON-ET-QUEYNAC. Com. du dép. de la Gironde, arr. de Libourne, cant. de Fronsac ; 4,217 hab.

GALHAUBAN. Cordage servant à assujettir par le travers et vers l'arrière les mâts supérieurs. Les galhaubans se capèlent comme les *haubans* (V. ce mot) à la tête des mâts et ont leur point d'appui sur le bord des porte-haubans. Il y en a deux par chaque mât de hune.

GALHEGÔS ou **GALLEGOS** (Manoel), poète portugais et espagnol, né à Lisbonne en 1597, mort à Lisbonne en 1665. Son *Templo da Memoria* (Lisbonne, 1635, in-4), long épithalame en l'honneur du duc de Bragançe (le futur Jean IV), qui lui valut en son temps une véritable célébrité, ne mérite aujourd'hui nulle attention. En revanche, son poème *Gigantomachia* (Lisbonne, 1628, in-4), en espagnol, est écrit dans un style des plus purs. Il avait longtemps résidé à Madrid dans l'intimité de Lope de Vega, sur les conseils duquel il composa plusieurs pièces de théâtre, dont il ne reste qu'un souvenir. G. P.-I.

GALIANI (Ferdinand), littérateur et savant italien, né à Chieti le 2 déc. 1728, mort à Naples le 30 oct. 1787. Son père, auditeur royal, le fit élever à Naples où il avait un oncle fort lettré, premier chapelain du roi, lequel le plaça dans le meilleur couvent de la ville et lui ouvrit ensuite le cercle de ses relations. Galiani se distingua de bonne heure comme économiste ; nommé membre de l'*Accadémie des Emules*, il publiait à seize ans un mémoire sur l'état de la monnaie à l'époque de la guerre de Troie, traduisait le traité de Locke sur les monnaies et entamait des recherches historiques et géographiques sur la première colonisation du bassin méditerranéen. Dès cette époque aussi sa réputation d'homme d'esprit, du plus fin et du plus bouffon, tout ensemble, s'affirmait à la suite d'une petite brochure anonyme où traitant le défunt bourreau de Naples comme un personnage de qualité il lui érigeait une manière de tombeau poétique dont il attribuait chaque pièce à quelqu'un des plus graves académiciens de la ville. Cependant Galiani poussait parallèlement ses études d'économie politique. Un grand ouvrage sur les monnaies publié en 1750, et quand se vivait justement à Naples une crise monétaire qui inquiétait le commerce, étendit sa réputation et lui valut d'être accueilli avec une faveur marquée dans les principales sociétés et académies de la péninsule. L'auteur, qui avait pris les ordres, fut pourvu de plusieurs bénéfices ; on le vit successivement à Florence, à Padoue,

à Venise, à Bologne, à Turin, où Charles-Emmanuel III voulut s'entretenir avec lui, et dès lors commença entre Galiani et les principaux savants, ministres et souverains tant italiens qu'étrangers de l'époque, un commerce épistolaire dont on peut constater l'activité par les vingt-deux énormes volumes de correspondance publiés après sa mort. Entre temps, Galiani se livrait à de fructueuses incursions dans le domaine de la mécanique, de l'histoire naturelle et de l'archéologie ; le pape Benoît XIV le pourvoyait de nouveaux bénéfices ; en 1759, le roi l'attachait à sa chancellerie ; enfin, en 1760, il arrivait en France comme secrétaire d'ambassade ; l'heure était bonne pour lui, et un nouveau Galiani allait se révéler qui appartient directement à l'histoire des lettres et des idées françaises au XVIII^e siècle.

L'abbé était le personnage le plus comique du monde ; il était tout petit, encore que bien fait, avec une tête assez forte et une extraordinaire exubérance de gestes. Il devint bientôt l'hôte assidu et choyé des salons à la mode, fréquentant chez M^{me} Geoffrin, chez d'Holbach, chez M^{me} d'Épinay, lié avec Diderot, Grimm, Marmontel, Morellet, Turgot, Necker. « Me voici donc tel que toujours, écrivait-il à M^{me} Geoffrin, après son départ de Paris, l'abbé, le petit abbé, votre petite chose. Je suis assis sur le bon fauteuil, remuant des pieds et des mains comme un énergumène, ma perruque de travers, parlant beaucoup et disant des choses qu'on trouvait sublimes et qu'on m'attribuait. Ah ! madame, quelle erreur ! Ce n'était pas moi qui disais tant de belles choses. Vos fauteuils sont les trépieds d'Apollon et j'étais la sibylle. » Il ravissait les plus difficiles ; on lui trouvait l'accord d'une intelligence supérieure, capable des plus hautes spéculations, et de l'esprit le plus inattendu, le plus comique. « L'abbé est inépuisable de mots et de traits plaisants, écrivait Diderot ; c'est un trésor dans les jours pluvieux. Je disais chez M^{me} d'Épinay que, si l'on en faisait chez les tabletiers, tout le monde en voudrait avoir. » — « C'est Platon, disait Grimm, avec la verve et les gestes d'Arlequin. » — « Sur les épaules de cet Arlequin, disait à son tour Marmontel, était la tête de Machiavel. » Il en garda le nom ; il était pour lui et les autres *Machiavellino*, le petit Machiavel, grand ami des philosophes, mais l'ennemi de leurs idées et qui, à leurs « chimères » d'athéisme, de libéralisme et de libre-échange, comme on dira plus tard, opposait une foi indémentie, une conception de pouvoir absolu, sévère, étroit, et tout un système prohibitif en matière d'exportation. Ses *Dialogues sur les blés* publiés seulement en 1770, mais qui couraient sous le manteau depuis plusieurs années, eurent un succès extraordinaire. Il y avait trouvé « le secret de faire, même en français, des dialogues aussi amusants que nos meilleurs romans et aussi instructifs que nos meilleurs livres sérieux ». (Voltaire.) « Un tel livre, disait Turgot, écrit avec cette élégance, cette légèreté de ton, cette propriété et cette originalité d'expression, et par un étranger, est un phénomène peut-être unique. L'ouvrage est très amusant, et malheureusement il sera très difficile d'y répondre de façon à dissiper la séduction de ce qu'il y a de spécieux dans le raisonnement et de piquant dans la forme. » Morellet, qui l'essaya, sentit ce qu'il en coûtait.

Cependant Galiani, qui n'avait fait jusqu'alors que de courtes infidélités à ce Paris qu'il « adorait par-dessus tout », venait d'être rappelé à Naples et devait y mourir. Les honneurs, les bénéfices, les revenus de toutes sortes l'y attendaient et l'y enchaînaient. Conseiller, puis secrétaire de la magistrature suprême du commerce, ministre de la junte des domaines royaux en 1777, premier assesseur au conseil des finances en 1782, enfin assesseur d'économie dans la surintendance des fonds de la couronne en 1784, il mène de front avec une activité incroyable ses fonctions et ses travaux scientifiques et littéraires. Il n'a garde néanmoins d'oublier Paris ; il s'en souvient pour se désoler de n'y plus faire figure ; il ne cesse point de converser par lettre avec ses amis de là-bas et surtout M^{me} d'Épi-

nay à qui il envoie pour le publier son *Dialogue sur les femmes*. Il était jeune encore quand il mourut, muni des sacrements de l'Église. La mort de M^{me} d'Épinay, survenue quelques années auparavant, lui avait été extrêmement sensible et lui fut peut-être une première atteinte. Outre les différents ouvrages que nous avons énumérés plus haut, il convient de citer de Galiani : *Della Perfetta Conservazione del grano discorso di Bartolomeo Jattieri* (1753) ; *Delle Lodi di papa Benedetto XIV* (1758) ; *Spaventissima descrizione dello spaventoso Spavento*, etc. (1779) ; *Sur les Devoirs des princes neutres envers les princes belligérants, et de ceux-ci envers les neutres* (1778). Ces différents ouvrages furent publiés de son vivant. La partie française d'un *Commentaire sur Horace*, sa correspondance, son *Dialogue sur les femmes*, etc., ont été l'objet de publications postérieures.

Charles LE GOFFIC.

BIBL. : GALIANI, *Correspondance avec M^{me} d'Épinay*. — MARMONTEL, MORELLET, *Mémoires*. — GRIMM, *Correspondance*. — SAINTE-BEUVE, *Causeries du lundi*.

GALIANO (Antonio ALCALÁ-), homme politique et écrivain espagnol, né à Cadix en 1789, mort à Madrid le 11 avr. 1865. A peine âgé de vingt ans, il se faisait déjà redouter comme journaliste. Il entra ensuite dans la diplomatie, fut attaché d'ambassade à Londres (1812), puis secrétaire d'ambassade à Stockholm (1813). De retour en Espagne en 1814, il participa à l'insurrection militaire de l'île de Léon, dirigée par le général Quiroga. Député aux Cortès de 1821, il joua un grand rôle dans l'opposition contre le ministère Martínez de La Rosa. Peu favorisé de la nature au point de vue physique, il se transfigurait à la tribune par le prestige de son éloquence claire, élégante et incisive. Ayant pris une attitude menaçante vis-à-vis de la royauté pendant l'invasion française du duc d'Angoulême, il fut condamné à mort (1823). Il réussit à s'enfuir à Londres, y collabora à des revues anglaises et vint se fixer en France après la révolution de 1830. Amnistié en 1834 lors du retour de Martínez de La Rosa au pouvoir, il se fit élire aux Cortès avec un programme radical, mais il ne tarda pas à se rallier aux conservateurs. De 1843 à 1845, il fit à l'Ateneo de Madrid des cours très goûtés de droit constitutionnel et d'histoire littéraire. Le cabinet Bravo-Murillo l'envoya en 1851 comme ambassadeur à Lisbonne, et il fut ministre des travaux publics dans le cabinet Narvaez en 1864. Cette année-là il entra à l'Académie de l'Histoire. On a de lui : *Lecciones de derecho politico constitucional* (Madrid, 1843, in-4) ; une édition annotée du *Romancero castellano* (Leipzig, 1844-1846, 3 vol. in-8) ; *Historia de la literatura española, francesa, inglesa e italiana en el siglo XVIII* (Madrid, 1845, in-4) ; une refonte de l'ouvrage anglais de Dunham sur l'histoire de l'Espagne, auquel il ajouta une continuation depuis Charles IV jusqu'à la majorité d'Isabelle II (*Historia de España* ; Madrid, 1844-46, 7 vol. in-4) ; une traduction de l'*Histoire du Consulat et de l'Empire*, de Thiers ; sans compter ses brochures politiques et une quantité d'articles de journaux.

GALIATOVSKY, théologien russe, mort en 1688. On ignore la date et le lieu de sa naissance. Tout ce qu'on sait, c'est qu'il était originaire de la Petite-Russie. Il étudia au collège de Mohilev et se fit moine. Il devint plus tard recteur de ce collège. Il fut chargé de diverses missions politiques et, notamment, envoyé à Moscou auprès du tsar Alexis, qui l'accueillit avec bienveillance. Galiatovsky appartient encore à l'école scolastique emportée dans la Petite-Russie par les jésuites polonais. Il a écrit en slavon-russe et en polonais un grand nombre d'ouvrages ; en slavon, *la Clef de l'intelligence* (Kiev, 1659) ; *le Nouveau Ciel* (qui eut 3 éd. : Lwów, 1665 ; Tchernigov, 1667, et Mohilev, 1699) ; *le Vrai Messie* (Kiev, 1669), cet ouvrage fut publié aussi en latin et en polonais ; en polonais, *le Cygne avec ses plumes* (Novgorod Sieversky, 1679) ; *l'Alphabet des hérétiques* (Tchernigov, 1681), etc.

BIBL. : Art. de M. SOUMTSOV, dans la *Kievskaja Starina*,

1884. — KOSTOMAROV, *l'Histoire russe en biographies*, II. GALIAX. Com. du dép. du Gers, arr. de Mirande, cant. de Plaisance; 498 hab.

GALIBER (Charles-Eugène), marin français, né à Castres-sur-l'Agout (Tarn) le 2 juil. 1824. Admis à l'École navale en 1842, il en sortit aspirant de marine le 1^{er} sept. 1844. Promu successivement enseigne de vaisseau le 1^{er} nov. 1846, lieutenant de vaisseau le 8 mars 1854, capitaine de frégate le 31 déc. 1862 et capitaine de vaisseau le 2 mai 1869, il prit part aux principales expéditions maritimes du second Empire, notamment à celle de Crimée de 1854 à 1856 et à celle de l'Adriatique en 1859. Après avoir commandé la *Reine Blanche* à l'escadre de la Méditerranée (1873-1874), il passa dans la même escadre au commandement du cuirassé *Maçenta*, qui fut détruit peu après en rade de Toulon, par un incendie resté célèbre (30 oct. 1875). Acquitté par le conseil de guerre devant lequel il avait été traduit pour avoir perdu son bâtiment (28 déc.), le capitaine Galiber obtint peu après le commandement du *Laplace* et de la station d'Islande. Le 29 janv. 1879 il fut nommé contre-amiral. L'année suivante il fut mis à la tête de la division navale de la mer des Indes. Pendant qu'il croisait dans ces parages, il se trouva mêlé aux premiers conflits qui mirent le gouvernement français aux prises avec le gouvernement malgache et se terminèrent quatre ans plus tard par l'établissement de notre protectorat sur Madagascar. A son retour en France, le contre-amiral Galiber fut appelé à siéger au conseil des travaux de la marine. Puis, lors de la chute du second cabinet présidé par M. Jules Ferry, il accepta de faire partie du cabinet Brisson avec le portefeuille de la marine et des colonies (6 avr. 1885). Le 9 mai suivant il devint vice-amiral. Ce fut sous son ministère que prirent fin la guerre avec la Chine et les grandes opérations militaires engagées en Annam, au Tonkin, à Madagascar. Ayant résigné ses fonctions le 30 déc. 1885 en même temps que ses collègues du cabinet, il demeura quelques mois sans emploi, mais il ne tarda pas à être nommé membre du conseil d'amirauté. Atteint par la limite d'âge le 2 juil. 1889, il se fit admettre à la retraite.

GALIBIS. Peuple de la *Guyane* (V. ce mot).

GALICE. Ancienne province d'Espagne, dans l'angle N.-O. de la péninsule, comprenait le territoire qui forme actuellement les provinces de La Corogne, Lugo, Orense, Pontevedra. Elle était bornée à l'E. par la prov. des Asturies, au N. et à l'O. par l'Océan, au S. par le royaume de Portugal. Sa superficie, d'après les données statistiques les plus récentes, était de 29,154 kil. q., la population de 1,894,558 hab. Le nom de Galice, quoique ayant disparu de la nomenclature administrative, demeure encore en usage pour désigner une région naturelle très distincte des autres régions de l'Espagne. — Sur la géographie physique et politique, V. ESPAGNE et les notices relatives à chaque province.

Le sol est relativement fertile; mais il est surtout admirablement cultivé. La plus grande partie du pays consiste en terres élevées où la neige séjourne longtemps et où il y a des forêts hantées encore par les loups et les ours; mais une bonne quantité de ces forêts est composée de chênes et de châtaigniers dont les fruits servent à engraisser de nombreux troupeaux de pores. Les pentes inférieures et les clairières nourrissent des troupeaux de bœufs, de moutons et de chèvres. Même les montagnes par suite sont assez peuplées jusqu'à leur sommet et il n'y a point là de paramos ou de despoblados comme dans l'intérieur de l'Espagne. Quant aux petites vallées qui débouchent à la mer et aux plaines voisines, elles sont de véritables vergers où les villages se pressent et se touchent. Citons parmi les plus beaux les cantons de Orense, Monterey (céréales, vin, chanvre, légumes et fruits), Tuy, Rosamonde, Redasdillo (lin, maïs, oranges), Vigo (vin très estimé). Ce qui frappe surtout, c'est le travail opiniâtre qu'a exigé la mise en valeur de cette région accidentée.

Le sol recèle sans doute des richesses minérales, mais

si l'on a constaté sur quelques points la présence de minerais de cuivre, d'étain, de fer, nulle part il n'a pu s'établir une exploitation importante. Les eaux minérales, au contraire, sont utilisées, notamment celles de Caldas de Reyes, Caldas de Cuntis, Carballino, Viana, Lugo, Orense, Mondariz, Cortegada, Artejo et Carballo; ces deux dernières sont les plus renommées.

Le pays étant essentiellement adonné à l'élevage des bestiaux et à la petite culture, l'industrie est peu active, les fabriques rares; on ne peut guère citer que les cristalleries de Vigo, La Corogne, les manufactures de Tuy et de Vivero qui fournissent à une exportation assez forte. Les autres fabriques ne produisent que pour la consommation locale. Le commerce aussi, malgré les magnifiques ports qui parsèment le littoral, manque d'activité.

La population en Galice est très dense, particulièrement sur le bord de la mer et dans les villes (V. ESPAGNE). Cette densité de la population explique le courant d'émigration considérable que fournit la Galice. Bon nombre de ses enfants vont chercher une situation au Brésil ou au Nouveau Monde et reviennent dans leur patrie quand il ont acquis quelque aisance. Plus nombreux sont ceux qui gagnent leur vie à Madrid, à Lisbonne, dans toutes les villes de la péninsule, comme portefaix ou domestiques.

La population de la Galice diffère notablement de celle des autres provinces d'Espagne; elle parle un dialecte particulier d'où est sortie la langue portugaise. Elle se fait remarquer par des mœurs honnêtes et simples, de la probité, de la franchise, de la valeur, mais on lui reproche de la jalousie, de l'avarice, un esprit de rancune et de vengeance, et les Castillans ne se font pas faute de railler la naïveté et la rudesse des Gallegos.

GALICHON (Emile-Louis), critique d'art français, né à Paris en 1829, mort à Cannes en 1875. Iconographe sagace et connaisseur délicat, il a écrit sur divers graveurs italiens et allemands du xv^e et xvi^e siècles d'importantes études qui, réunies, forment un complément indispensable du *Peintre-graveur* de Bartsch. Ses travaux sur *Mocetto*, *Nicoletto de Modène*, *Martin Schœn*, *Battista del Porto*, *Jacopo de Borbarj*, *Giulio Campagnola* et sur les estampes attribuées au Milanais *Cesare da Sesto*, publiées successivement dans la *Gazette des Beaux-Arts*, sont autant d'études précises et définitives sur l'œuvre gravée de ces maîtres. En 1863, il se rendit acquéreur de la *Gazette des Beaux-Arts*, fondée en 1859 par MM. Ed. Houssaye et Charles Blanc. Il fit preuve dans la direction de cet important recueil de l'étendue et de la variété de ses connaissances artistiques et sut lui communiquer l'impulsion qui en a fait l'une des revues d'art les plus sérieuses et les plus autorisées de l'Europe. Il commanda à toute une habile légion de jeunes artistes graveurs d'importants et remarquables travaux. La gravure à l'eau-forte et au burin lui est en partie redevable des grands progrès qu'elle a réalisés depuis 1863. En 1871, E. Galichon publia de remarquables *Etudes critiques sur l'administration des beaux-arts en France*.

BIBL. : Ch. BLANC, *Emile Galichon*; Paris, 1875.

GALICIE (en allemand *Galizien*, en polonais *Galicja*). GÉNÉRALITÉS. — Prov. de l'Etat austro-hongrois. Elle porte officiellement le titre de *royaume de Galicie et de Lodomerie avec le grand-duché de Cracovie* et englobe le grand-duché de Cracovie et les duchés d'Osviecim (Auschwitz) et de Zator. Elle est comprise entre le 48° et le 50 degré 40' lat. N. et le 16° 40' et 24° de long. E. Elle est bornée au N. par la Pologne russe, à l'E. par la Russie et la Bukovine, au S. par la Hongrie, à l'O. par la Silésie autrichienne et prussienne. Sa surface est de 78,496 kil. q., sur lesquels vivent 6,607,810 hab. Sa plus grande longueur de l'E. à l'O. est d'environ 540 kil. C'est après la Hongrie la province la plus vaste de l'Etat austro-hongrois. Au point de vue de la géographie physique, la Galicie reste en dehors de l'empire auquel elle a été annexée en 1772. Elle en est séparée par la chaîne des

Karpates (V. ce mot), laquelle s'abaisse lentement du S. au N. vers une plaine qui se rattache aux immenses plaines de la Pologne et de la Russie.

La partie occidentale de la Galicie appartient au bassin de la Baltique. Cette mer reçoit la Vistule qui passe à Cracovie et qui reçoit la Sola, la Skawa, la Raba, le Dunajec, la Wisloka, le San et le Bug. Parmi ces cours d'eau, la Vistule et le San sont navigables. La partie orientale de la province appartient au bassin de la mer Noire. Le principal fleuve est le Dniester. Le Dniester reçoit à droite le Stryj, la Swica, la Lomnica et la Bystrica, à gauche la Lipa zlota, la Stripa, le Seret et le Zbrucz qui sépare la Galicie de la Podolie russe; le Pruth, affluent du Danube, reçoit le Czernoz qui sépare la Galicie de la Bukovine. Le Stry, affluent du Pripet, qui lui-même se jette dans le Dnieper, porte jusqu'à ce fleuve les eaux de la Galicie.

La Galicie n'a point de lacs, sauf quelques lacs alpestres dans les Karpates. On y compte une centaine de sources d'eaux minérales (dont vingt-deux sulfureuses). Les plus renommées sont celles de Szczawnica, Krynica, Iwonicz et Truskawiec. Le climat est le climat continental, et les variations de la température sont très considérables. La température moyenne est à Lwów (Lemberg) de 8° C., à Tarnopol de 6°,1 ; dans cette dernière ville, le thermomètre reste au-dessous de 0 pendant cinq mois consécutifs; la chute annuelle de pluie est de 72 centim. à Lwów, 57 à Cracovie. Le pays défendu contre les vents du S. est surtout balayé par ceux du N. et du N.-E.

ETHNOGRAPHIE. — La Galicie est habitée par deux peuples slaves qui se partagent son sol : les Polonais qui dominent dans la partie occidentale, les Ruthènes ou Petits-Russes dans la partie orientale. D'après le recensement de 1890, la pop. de la province était de 6,607,816 hab.; les Polonais forment environ 50 % et les Ruthènes (ou Petits-Russes, Rusins) 40 % du total; les Polonais habitent en assez grand nombre dans les villes de l'Est. Le troisième élément ethnographique de la province est l'élément israélite; il représente au moins 700,000 âmes et constitue plus du tiers de la population israélite de tout l'empire; on compte parmi eux un certain nombre de juifs karaites. Il y a en outre environ 100,000 Allemands et 2,000 Arméniens. On constate des différences assez considérables entre les habitants des montagnes et ceux de la plaine. A l'O. les habitants des districts montagnards, les *Gorales* (ce mot veut dire *montagnards*), sont en général de haute stature et bruns; les habitants de la plaine, les Mazoures et les Lisowiaks, sont plus petits et blonds; à l'E., les Hout-soules ou montagnards petits-russiens constituent le groupe le plus intéressant de la race petite-russienne (V. RUTHÈNES, PETITE-RUSSIE). Les Polonais appartiennent presque tous à la religion catholique, les Ruthènes à la religion grecque du rite grec uni. Le nombre des protestants est d'environ 40,000. Les villes les plus peuplées étaient en 1890 Lwów (112,069 hab.), Cracovie (74,593), Przemysl (35,209), Kolomea (36,235).

ADMINISTRATION. — Au point de vue politique, la Galicie porte le titre de royaume; le chef de l'administration est le lieutenant impérial et royal qui réside à Lwów (Lemberg). Le pays est divisé en 87 cercles ou districts. Les villes de Cracovie et de Lwów ont une administration municipale particulière. La diète de la province (en polonais *sejm*, en allemand *Landtag*), est composée de 150 membres (3 archevêques, 4 évêques, les recteurs des universités de Cracovie et de Lwów, 44 députés de la grande propriété, 20 députés des villes et bourgs, 3 des chambres de commerce, 74 des communes). La Galicie envoie au Reichsrath de Vienne 63 représentants. A la Chambre des seigneurs siègent 3 archevêques, 3 membres héréditaires et une douzaine de membres à vie. La province est représentée par 7 membres dans la délégation cisleithannienne. Chaque cercle a un conseil spécial. Les villes de Lwów et de Cracovie ont une administration particulière sous la présidence du bourgmestre. Il y a deux cours suprêmes: l'une

à Lwów, comprenant dans son ressort 7 cours d'appel et 105 tribunaux de première instance; l'autre, à Cracovie, comprenant 4 cours d'appel et 57 tribunaux de première instance. Il y a une direction des finances et 12 sous-directions, 1 direction des postes à Lwów, 1 direction des mines à Cracovie et 3 chambres de commerce (Cracovie, Lwów, Brody). Les armes de la Galicie figurent un écusson divisé en deux moitiés; sur la partie supérieure figure un choucas noir sur fond d'azur; sur l'autre les couronnes de Włodzimierz, d'Osviecim et de Zator.

SITUATION POLITIQUE. — La situation de la Galicie n'est pas, comme celle de la Hongrie ou de la Bohême, celle d'un pays qui peut faire valoir des droits historiques et réclamer du souverain l'accomplissement d'un pacte bilatéral conclu entre le pays et la dynastie. Brusquement détachée de la république polonaise en vertu de droits que Marie-Thérèse alléguait comme reine de Bohême et de Hongrie, elle n'a cependant jamais été incorporée à l'un ou à l'autre de ces deux Etats. Elle forme un pays d'empire; depuis que la Cisleithanie est un Etat constitutionnel, la Galicie ne peut rien obtenir que du Parlement de Vienne, où ses députés se montrent en général assez favorables au gouvernement central. Elle est, au point de vue ethnographique, partagée en deux groupes presque égaux; mais la richesse et l'influence sont du côté des Polonais. Ils regrettent leurs antiques libertés et rêvent évidemment la reconstitution du royaume disparu; mais ils craignent d'être absorbés par la Russie et ils s'appuient volontiers sur l'Autriche. La Galicie est, pour eux, comme l'a dit un de leurs hommes d'Etat, le seul pays où ils peuvent encore « penser, parler et agir en Polonais ».

La situation des Ruthènes est différente. Après avoir été longtemps ignorés, ils se sont depuis un demi-siècle éveillés à la vie intellectuelle et politique. Ils s'agitent au nom du principe des nationalités et des idées fédératives. Quelques-uns d'entre eux gravitent vers les Petits-Russes qui vivent de l'autre côté de la frontière; d'autres, peu nombreux et dont les tentatives sont rigoureusement réprimées, inclinent même vers la Grande-Russie et voient à Moscou le centre de leurs aspirations religieuses et nationales. Certains esprits en Russie ne sont pas indifférents à ce mouvement qui peut, dans certaines circonstances, avoir de graves conséquences. Cette situation politique entraîne, au point de vue religieux, des résultats qui semblent peu d'accord avec les idées du XIX^e siècle. La liberté de propagande n'existe pas en Galicie pour toutes les religions. Un Ruthène uniate, c.-à-d. rattaché à l'Eglise romaine, ne saurait impunément passer à l'Eglise orthodoxe qui compte cependant en Autriche de nombreux adhérents, notamment chez les Serbes et les Roumains. A différentes reprises, des Ruthènes ont dû émigrer en Russie (Golovatski, Naoumowitch, etc.) et ils se sont montrés les serviteurs passionnés de l'idée moscovite, ou, comme on dit parfois, panslaviste.

GÉOGRAPHIE ÉCONOMIQUE. — La Galicie est traversée dans toute sa longueur par un chemin de fer (*Karl Ludwigsbahn*), qui entre dans la province par Osviecim, passe à Cracovie, Tarnow, Lwów, Kolomea et va par Czernowitz et par Woloczyska vers Kiev et Odessa. Cette ligne se rejoint aux lignes de la Bukovine et de la Roumanie (ligne Lwów-Czernowitz); à Trzebinia, passe la ligne de Vienne à Varsovie. Lwów est rattachée directement à Budapest, à Kiev et à Odessa. A ces grandes lignes aboutissent quelques lignes latérales, notamment : la ligne dite transversale qui va de Saybusch à Nowy Sandec, Stryj, Stanislawow et à Husiatyn; trois lignes pénètrent en Hongrie par les Karpates. La longueur totale des chemins galiciens est d'environ 2,500 kil., celles des routes de 13,000 kil., celle des voies navigables de plus de 100 kil. La Galicie est avant tout un pays agricole. On y cultive surtout les céréales (blé, seigle, avoine, pomme de terre). Le maïs ne vient que dans quelques districts du Sud. La pomme de terre et le lin prospèrent. La culture de la vigne est absolument inconnue. Le bois constitue un im-

portant article d'exportation ; on l'expédie surtout par la Vistule en Russie et en Allemagne. L'éleve du bétail réussit bien et fournit en partie le marché de Vienne. Le nombre des bêtes à cornes est d'environ 3 millions et celui des chevaux de 1 million. La chasse et la pêche donnent des produits abondants. L'ours, le loup et le loup-cervier se rencontrent encore dans les districts montagneux.

La situation du laboureur est assez misérable. D'après un publiciste galicien, M. Szczeapanowski, la fortune individuelle ne dépasse pas en Galicie 327 florins (environ 700 fr.) par tête. En 1860, la Galicie avait une population égale à celle de la Pologne russe ; en 1888, cette population était inférieure de 1 million et demi à celle du royaume. Les mines de Wieliczka et de Bochnia donnent lieu à une importante exploitation de sel minéral (la production du sel dépasse 20 millions de fr.). On exploite des gisements de pétrole aux environs de Kolomea et de Boryslaw. Les mines fournissent du charbon, du fer, du plomb et du soufre. Les carrières donnent du marbre, de l'albâtre et de l'ardoise. Les principaux centres du commerce des céréales sont : Lwów, Brody, Tarnopol, Podwoloczyska. Les industries les plus importantes sont : la distillation d'alcool de betterave, la minoterie, la verrerie, la construction des machines, l'industrie textile (sur les confins de la Silésie).

CULTURE INTELLECTUELLE. — La Galicie a été longtemps, surtout dans la partie orientale, une des provinces les plus arriérées de l'empire. On lui avait, jusqu'en 1848, imposé des écoles allemandes. Depuis cette époque, l'enseignement primaire a été donné en polonais et en ruthène. A diverses reprises les Ruthènes se sont plaints du manque d'établissements scolaires. Depuis 1871, les progrès de l'enseignement ont été particulièrement remarquables. La province possède deux universités, l'une à Lwów, l'autre à Cracovie. Celle de Cracovie date de 1364 et est la plus ancienne de l'Europe orientale. A celle de Lwów certains enseignements sont donnés en ruthène. Depuis 1872 une académie des sciences et des lettres existe à Cracovie (V. t. I, p. 242). Elle est actuellement des plus florissantes. A Lwów a été fondé (1817) l'institut national Ossolinski qui édite des documents historiques et possède un musée intéressant. Il y a un musée et une académie des beaux-arts à Cracovie, qui est le centre intellectuel de la province.

HISTOIRE. — Le sol de la Galicie actuelle paraît avoir été, dès le début de la période historique, habité par des Slaves. C'est là qu'était la grande Croatie de Constantin Porphyrogénète ; au ix^e siècle, la Galicie occidentale faisait partie de la grande Moravie de Svatopluk ; le christianisme et la liturgie slaves y furent introduits, pour peu de temps d'ailleurs, par Cyrille et Méthode. Au x^e siècle, les rois de Bohême possédèrent tout le pays jusqu'au San et au Stryj ; le reste faisait partie de la Russie Kievienne. En 999, Boleslaw le Grand repoussa les Tchèques et rattacha pour toujours la Galicie occidentale à l'Etat polonais. Dans la partie russe ou orientale (ruthène et russe sont deux mots identiques), régnèrent des princes qui avaient leur résidence les uns à Galitch ou Halicz sur le Dniester (d'où le nom de Galicie), les autres à Vladimir (d'où le nom de Lodomérie). Quelques-uns de ces princes jouent un rôle assez considérable dans l'histoire de l'Europe orientale. Au commencement du xiii^e siècle, le prince hongrois Koloman se fait donner par le pape le titre de roi de Galicie et de Lodomérie. Ce titre de roi est repris par le prince russe Daniel. L'un de ses fils, Lev (Léon), fonda au xiii^e siècle la ville de Lwów (Léopolis, Lemberg). Au xiv^e siècle, le pays est divisé de nouveau en deux principautés de Vladimir et de Galitch. En 1324, le prince Georges les réunit et prend le titre de prince de toute la Petite-Russie. Il meurt sans enfants. Vers 1340, le roi de Pologne Kazimir le Grand annexe le pays de Galitch ou Russie Rouge, tandis que le pays de Vladimir tombe aux mains des princes lithuaniens. La colonisation polonaise et l'Eglise catholique pénètrent peu à peu dans les pays petits-russes ou ruthènes par la

langue, et orthodoxes par la religion. Le successeur de Kazimir, Louis de Hongrie, s'efforce d'attirer la nouvelle annexion dans l'orbite de la Hongrie. En 1387, le pays de Galitch fait de nouveau retour à la Pologne. Peu à peu l'aristocratie indigène se convertit au catholicisme et se polonise. Les israélites s'établirent dans les villes. Au xvii^e siècle, la Galicie fut envahie tour à tour par les Cosaques de Chmielnicki, par les Turcs, les Suédois et tomba dans une profonde misère. Le clergé orthodoxe à dater du xvi^e siècle accepta l'union avec l'Eglise de Rome. En 1772, Marie-Thérèse, après s'être laissé forcer la main par Frédéric, se décida à faire valoir les droits qu'elle prétendait avoir sur certains pays de la couronne de Pologne. Comme reine de Bohême, elle s'adjudgea les duchés d'Osviecim et de Zator ; comme reine de Hongrie elle occupa la Russie Rouge, une partie de la Podolie, des palatinats de Sandomir et de Cracovie. Le tout comprenait une étendue de 1,500 milles q. et 2,500,000 hab. (V. POLOGNE). La nouvelle possession ne fut rattachée ni à la Bohême, ni à la Hongrie ; elle forma un royaume spécial sous le nom de Galicie et Lodomérie. Le siège du gouvernement fut établi à Lemberg (Lwów). Le pays fut divisé en dix-huit cercles. En 1773, la Bukovine récemment annexée forma un dix-neuvième cercle. L'organisation des Etats fut calquée sur celle de la Bohême et de la Hongrie. On s'efforça de germaniser le plus possible les nouvelles provinces. Joseph II fonda à Lwów une université et dans la province quelques gymnases allemands. En 1795 eut lieu une nouvelle annexion ; par le traité de Saint-Petersbourg, l'Autriche acquit dans les palatinats de Sandomir, Cracovie, Mazovie, Podlachie et Brest des territoires qui prirent le nom officiel de West-Galicien (Galicie occidentale). En 1809, elle dut en abandonner une partie au grand-duché de Varsovie et à la Russie. Par le traité de Vienne elle renonça définitivement à la Galicie occidentale qui fut donnée à la Russie. Cracovie fut érigée en république indépendante. On sait que l'Autriche réussit à l'annexer en 1846. La noblesse polonaise regrettait naturellement ses antiques libertés ; le gouvernement autrichien sut habilement profiter des griefs des paysans et surtout des Ruthènes. En 1846, la noblesse polonaise essaya de s'insurger ; une véritable jacquerie fut déchainée dans une partie de la province, notamment dans le cercle de Tarnow. En 1848, une insurrection éclata à Cracovie ; elle fut réprimée par le bombardement. Le gouverneur Stadion en supprimant la corvée enleva aux nobles polonais le mérite d'une mesure qu'ils avaient d'ailleurs réclamée ; il favorisa les revendications civiles ou religieuses des Ruthènes et tint le polonisme en échec. En 1849, la Bukovine fut érigée en duché et détachée de la Galicie. En 1863, une certaine agitation se produisit au moment où éclata dans la Pologne russe une insurrection à laquelle les Polonais de Galicie ne pouvaient rester indifférents. La province fut mise en état de siège. Lorsque l'Autriche dut après les événements de 1866 renoncer à la politique centraliste et compter avec les nationalités, la Galicie bénéficia, dans une certaine mesure, de la situation. Elle n'obtint ni l'autonomie, ni le ministre responsable que réclamaient quelques patriotes (*résolution* de 1868) ; mais elle a eu depuis 1873 dans le conseil un ministre sans portefeuille qui représente ses intérêts. Moins intransigeante que la Bohême, elle a toujours envoyé ses députés au Reichsrath, et l'un d'entre eux, M. Smolka, a été pendant de longues années président de cette assemblée. Dans la vie intérieure du pays, l'événement le plus important a été la fondation de l'Académie de Cracovie qui est aujourd'hui le véritable centre intellectuel de la Pologne, et de l'Académie des beaux-arts de cette ville. La Galicie est aujourd'hui le foyer moral et politique des pays polonais. Au point de vue économique, sa situation est beaucoup moins prospère que celle de la Pologne russe ; au point de vue politique, les revendications de l'élément petit-russe donnent lieu à certaines inquiétudes. D'ailleurs, dans un cas de guerre entre la Russie et l'Autriche, la Galicie serait évidemment le champ de

bataille des deux Etats; certains publicistes russes ne cachent pas les sympathies que leur inspirent les frères ruthènes et le désir de les voir réunir à l'empire « de toutes les Russies ».

L. LEGER.

BIBL. : SUJSKI, *Die Polen und Ruthenen in Galizien*; Teschen, 1882. — JANDAUREK, *Das Koenigreich Galizien*; Vienne, 1884; *Spezial Ortsverpetorium von Galizien*; Vienne, 1886; *Oesterreich in Wort und Bild*; Vienne. — Guides JOANNE, *Etats du Danube et du Balkan*; Paris, 1893, 2^e partie. — Albert SOREL, *la Question d'Orient au XVIII^e siècle*; Paris, 1878. — L. LEGER, *Histoire de l'Autriche-Hongrie*; Paris, 1889. — Léonard CHODZKO, *les Massacres de Galicie*; Paris, 1861. — Les Histoires générales de Pologne et de Russie. — DACHKIEVITCH, *Daniël de Galicie* (en russe); Kiev, 1874-75. — REIFENKUGEL, *Die Gründung der römisch-katholischen Bistümer in Halicz und Wladimir*. — STADNICKI, même sujet (en pol.); LWÓW, 1882. — SZCZEPANOWSKI, *la Misère de la Galicie* (en pol.); LWÓW, 1888. — KUPCZANKO, *Die Schicksale der Ruthenen*; Leipzig, 1887. — Les ouvrages cités aux art. POLOGNE et CRACOVIE.

GALIDICTINÆ (V. CIVETTE, t. XI, p. 511).

GALIDIE (V. CIVETTE, t. XI, p. 511).

GALIÉ. Com. du dép. de la Haute-Garonne, arr. de Saint-Gaudens, cant. de Barbazon; 257 hab.

GALIEN (Claude), célèbre médecin grec, né à Pergame (Asie Mineure) en l'an 131 de l'ère chrétienne, sous le règne de l'empereur Adrien, mort entre 201 et 210. Fils de Nicore, sénateur de Pergame, mathématicien et philosophe, il eut pour premier maître son père, puis le philosophe platonicien Caius et d'autres philosophes, et, après avoir commenté les œuvres d'Aristote et de Théophraste, étudia la médecine sous l'anatomiste Satyrus, de la secte dogmatique, sous Stratoniceus, partisan des doctrines hippocratiques, etc. Il voyagea en Asie Mineure, en Palestine, dans les îles de Chypre, la Crète, etc., et à son retour à Pergame, âgé de vingt-huit ans, fut chargé par les prêtres d'Esculape du traitement des gladiateurs attachés au temple. Les troubles qui éclatèrent en 164 le déterminèrent à quitter Pergame et il se rendit à Rome, où il ne tarda pas à jouir d'une grande réputation et fit des leçons d'anatomie et de physiologie qui attirèrent l'élite de la société romaine. En l'an 168, il quitta Rome pour se dérober à l'envie, disait-il, des médecins de cette cité, mais aussi, paraît-il, pour fuir la peste qui régnait à ce moment, et après un nouveau voyage à Chypre et en Palestine revint à Pergame. Peu après, il se rendit à pied à Aquilée où l'appelaient les empereurs Lucius Verus et Marc-Aurèle; ce dernier ne voulait prendre que des mains de Galien la thériaque dont il faisait un fréquent usage. La peste ayant éclaté à Aquilée, Galien reprit le chemin de Rome avec Marc-Aurèle et Lucius Verus qui mourut en route. C'est à cette époque, c.-à-d. vers 170-171, que Galien composa ses œuvres capitales, ses livres sur l'anatomie et sur l'usage des parties. Il continua à résider à Rome sous les règnes de Commode, de Pertinax et de Septime-Sévère. Galien fut aussi instruit que peu modeste; il se plaçait lui-même au-dessus d'Hippocrate.

Quoi qu'il en soit, à son époque la médecine était en proie à la plus grande anarchie; les sectes dogmatiques et empiriques s'entre-déchiraient; Galien, avec les débris des doctrines antérieures, construisit un système harmonieux, dont toutes les parties étaient admirablement coordonnées, et dans lequel venaient se placer tous les faits connus et où pouvaient rentrer, à des places en quelque sorte, réservées à l'avance, les faits à venir. En un mot, Galien fit œuvre d'encyclopédiste et de critique en médecine théorique et se montra bon observateur en anatomie et en physiologie. Son système, séduisant dans son ensemble, mais formellement artificiel, vu l'état de la science à cette époque, avait le mérite d'être le premier et celui de n'être suivi d'aucun autre à l'époque de la décadence romaine et aux siècles de barbarie qui suivirent; il devait donc exercer et exerça effectivement une immense influence sur l'art de guérir; il domina pendant près de 1,500 ans. Galien régna en médecine comme Aristote en philosophie et dans les sciences naturelles. L'influence de Galien fut fâcheuse en entravant pendant bien des siècles la marche en avant;

point d'idée nouvelle, mais des discussions subtiles sur les textes mêmes du médecin de Pergame, partant point de progrès; tel fut l'état de la médecine jusqu'à Paracelse. Pour l'exposé du système de Galien, nous renvoyons à l'art. MÉDECINE (Histoire); faisons seulement remarquer que c'est à Galien que l'ancienne médecine avait emprunté la théorie des tempéraments, des quatre humeurs, des esprits vitaux, des facultés secondaires des organes, celle de la prédominance et de la disproportion des qualités élémentaires des organes, des intempéries, cacochymies, etc. Les maladies se trouvaient rangées dans un certain nombre de cases ou de rayons, les médicaments de même, et la maladie une fois déterminée, il n'y avait qu'à ouvrir la case opposée pour trouver le remède; il y avait loin à la méthode expérimentale, telle que la pratiquait Hippocrate et telle qu'elle a été reprise par les modernes. En anatomie, Galien connut tout ce que pouvait lui donner la dissection des animaux et plus encore, puisque, avec une rare sagacité, il devina la structure de l'homme d'après celle d'êtres inférieurs à lui. La physiologie, surtout expérimentale, doit beaucoup à Galien; d'après lui, tous les organes ont une fonction, un rôle, une « utilité », qui peut être connue, soit par la disposition des parties, soit par l'expérimentation. De là ses expériences sur la moelle, les nerfs laryngés, les artères, etc., avec des procédés presque modernes tels que l'arrachement des nerfs à leur origine, leur ligature momentanée, la section de la moelle à diverses hauteurs, la ligature des uretères, etc. Il ne connaissait pas la circulation, mais savait que les artères renferment du sang et non de l'air. Galien s'occupa de chirurgie, principalement dans sa jeunesse, et se montra très hardi; ainsi il fit la résection du sternum, l'incision du pariétal, pratiqua la trépanation, etc.; il attachait une importance capitale à la saignée. En obstétrique, quoiqu'il dût, pour en avoir des notions, recourir aux sages-femmes, il professa le premier que, lors de l'accouchement, l'enfant ne présente pas de mouvements actifs, mais est expulsé par des contractions utérines combinées à la dilatation du col et à la contraction du plan musculaire abdominal; malheureusement, ces idées si justes restèrent lettre morte pendant de nombreux siècles.

En philosophie Galien fut encore bien plus éclectique qu'en médecine; malheureusement la plupart de ses ouvrages en cette matière ont péri de son vivant dans l'incendie du temple de la Paix. Partisan des causes finales, il les applique à tous les détails de l'organisation et de la vie, s'en sert pour prouver l'existence de Dieu et au-dessus de lui de certaines conditions essentielles, inhérentes à la matière éternelle. Ses idées sur l'âme sont incisées; il ne réussit pas à la séparer de la force vitale et interprète mal Platon dont il accepte les trois âmes, y rattachant autant de vertus cardinales; une quatrième vertu cardinale résultait de la relation des trois autres; c'est là la base de sa morale. En somme, son système philosophique, qui nous est d'ailleurs imparfaitement connu, paraît plein de contradictions.

Disciple d'Aristote en logique, il n'a pas, comme on le dit quelquefois, trouvé la quatrième figure du syllogisme, car on en connaissait tous les modes avant lui, mais il a formé cette quatrième figure en divisant en deux groupes les modes que Théophraste avait réunis dans la première. — En métaphysique, il ajoute aux quatre principes d'Aristote un cinquième principe, le *moyen* ou *l'instrument* (δὲ ὄργανοῦ), qu'Aristote n'avait pas distingué de la cause motrice.

Ecrivain d'une fécondité extrême, Galien est souvent diffus et incohérent, mais son style est en général élégant. Il a écrit 125 ouvrages non médicaux, dont 115 sur la philosophie, les autres sur les mathématiques, la grammaire et les lois; des ouvrages philosophiques, 3 seulement sont arrivés jusqu'à nous; quant aux ouvrages de médecine, 48 ont été perdus; nous en possédons encore 83 bien authentiques, 19 douteux, 45 apocryphes, plus 19 fragments et 15 commentaires sur Hippocrate; enfin, il existe de lui

80 ouvrages manuscrits disséminés dans les bibliothèques. — Des éditions grecques très recherchées des œuvres complètes de Galien ont été publiées à Venise, chez les Alde, en 1525 (5 vol. in-fol.), et à Bâle en 1538 (5 vol. in-fol.); René Chartier en a donné une édition gréco-latine à Paris (1639-1679, 13 vol. in-fol.), Kuhn une autre plus récente et plus complète à Leipzig (1821-1833, 20 tom. en 22 vol. in-8); nous ne citerons pas les éditions latines très nombreuses qui se sont succédé depuis la première (Venise, 1490, 2 vol. in-fol.) jusqu'à la plus récente (Venise, 1562, 3 vol. in-fol.). Daremberg en a publié une traduction française partielle: *Œuvres anatomiques, physiologiques et médicales de Galien...* (Paris, 1854-1857, 2 vol. in-8).

D^r L. HN.

GALIET (V. GALIUM).

GALIFFE (John-Barthélemy-Gaïfre), historien genevois, né le 31 juil. 1818, mort le 25 févr. 1890. Fils de Jacques-Augustin Galiffe, historien et généalogiste, ses principaux ouvrages sont: *Bezanson Hugues*, historique de la fondation de l'indépendance genevoise (1859); *Genève historique et archéologique* (1869-72); *D'un Siècle à l'autre* (1877-1878); *le Refuge italien à Genève* (1881). Il y faut ajouter quatre volumes des *Notices généalogiques sur les familles genevoises*, ouvrage commencé par son père.

GALIGAI (V. CONCINI).

GALIGNANI (Jean-Antoine et Guillaume), éditeurs et journalistes, nés à Londres: le premier, le 13 oct. 1796, mort le 30 déc. 1873; le second, le 10 mars 1798, mort le 12 déc. 1882. Leur père, originaire de Brescia, linguiste distingué, ouvrit en 1800, à Paris, une bibliothèque anglaise et en 1808 fonda le *Monthly Repertory of English Literature*, puis en 1814 le *Galigani's Messenger*. A sa mort (1821), ce journal fut amélioré par ses fils qui en firent une revue considérable et de grande autorité, adoptant une politique d'entente cordiale entre la France et l'Angleterre. Lord Cowley leur offrit, de la part du gouvernement britannique, un magnifique présent pour avoir fondé, près de Paris, un hôpital anglais qui porte leur nom. On leur doit aussi un second hôpital à Corbeil.

H. FRANCE.

BIBL.: *The Globe, Celebrities of the century by Loyd C. Sanders.*

GALILÉE. Nom d'une des principales divisions de la Palestine à l'époque du second temple et aux environs du christianisme. Le nom primitif est *Guelil-hagoyim*, c.-à-d. *Cercle des nations ou des païens*, parce qu'on considérait que la population juive y était mêlée d'éléments étrangers. Plus tard, le territoire de la Galilée correspondit à peu près à la région occupée anciennement par les tribus de Nephtali, Zabulon et Issachar. Cette région, fertile, agréable et bien située, servait d'intermédiaire entre la côte phénicienne et l'intérieur de l'Asie. Son développement fut remarquable à l'époque de la domination romaine; la rive occidentale du lac de Génésareth se couvrit de villes, où l'élément étranger afflua. C'est en Galilée que se passa la plus importante partie du ministère de Jésus. Malheureusement, cette région si bien dotée par la nature a subi, plus qu'aucune autre, les bouleversements qu'amènent les crises politiques. Cela ne l'a point empêchée de reprendre dans les derniers siècles une singulière vitalité; plusieurs villes de moyenne importance y sont le siège d'une activité industrielle et commerciale digne d'intérêt. Seulement, les traits et les souvenirs de l'antiquité juive y ont disparu plus complètement peut-être qu'en aucune autre région de la Palestine, et les identifications de lieux que l'on indique avec assurance aux voyageurs et aux pèlerins, ne méritent, sauf de rares exceptions, aucune espèce de créance.

GALILÉE (Empire de). Nom qu'on donnait, avant la Révolution, à la corporation des clercs des procureurs de la chambre des comptes. Cette corporation devait son nom: 1^o à ce qu'elle se réunissait dans une salle qui prenait jour sur la rue de Galilée; 2^o à ce que son chef avait le titre d'empereur. Cette institution remontait au moins au xiv^e siècle.

Elle avait pour but de donner aux clercs la faculté de s'instruire dans des conférences ou à l'aide d'une bibliothèque et de faire juger leurs différends par un bureau composé de quinze membres: un empereur, un chancelier, deux maîtres des requêtes, etc. L'empereur fut supprimé sous le règne de Henri III; le chancelier devint dès lors le premier officier de la corporation. Un édit de janv. 1705 régla l'organisation de l'empire.

BIBL.: BOUCHER D'ARGIS et l'abbé LEBEUF, dans *Mercur de France*, déc. 1739, mars 1740, mai 1741. — *Encyclopédie* de Diderot et d'Alcembert, éd. 1755, t. V, col. 583. — A. DE BOISLISLE, *Histoire de la maison de Nicolay*; Nogent-le-Rotrou, 1873, t. II, pl. LXXVII, in-4.

GALILEI (Vincenzo), musicien italien, né à Florence vers 1533, mort à Florence le 2 juill. 1591. Gentilhomme florentin, il cultiva d'abord la musique en amateur et devint habile chanteur et virtuose sur le luth et la viole. Il fit partie du groupe d'artistes italiens qui tentèrent les premiers essais d'opéra, en croyant retrouver les traditions du théâtre grec. Dans cet ordre d'idées, Galilei composa une scène d'Ugolin et une composition dramatique sur les Lamentations de Jérémie. Ses recherches concernant la musique antique le lancèrent dans une polémique, non pas toujours courtoise, contre *Zarlino* (V. ce nom). Il publia sur ce sujet un *Discorso della musica antica e moderna* (Florence, 1581; 2^e édit., sous le titre de *Dialogo*, 1602) et un *Discorso intorno all'opere di messer G. Zarlino* (Florence, 1589). Le meilleur ouvrage de Galilei est son traité du luth, intitulé *Fronimo, dialogo sopra l'arte del bene intavolare et rettamente sonare la musica negli strumenti artificiali si di corde come di fiato, et in particolare nel liuto* (Venise, 1568; 2^e édit., 1584). Sous la forme d'un dialogue supposé entre Eumatio et Fronimo, l'auteur traite du jeu du luth, de sa notation, et donne un nombre considérable de compositions pour cet instrument, partie écrites par lui-même et partie transcrites d'après des chansons et madrigaux des plus célèbres maîtres de son temps.

M. BRENET.

GALILEI ou **GALILÉE** (Galileo), célèbre savant, fils du précédent, né à Pise le 15 févr. 1564, mort à Arcetri le 8 janv. 1642. Son père, établi à Florence, le destinait à la médecine et l'envoya à l'université de Pise à l'âge de dix-sept ans. Le jeune étudiant se passionna pour les mathématiques et en particulier pour les écrits d'Archimède qui lui suggérèrent, d'une part l'invention de la *bilancetta* (romaine hydrostatique) et des recherches sur les centres de gravité; qui, d'un autre côté, lui enseignèrent, sur la poussée auxquels sont soumis les corps plongés dans les fluides, une théorie incompatible avec les doctrines scolastiques sur la pesanteur. Ses connaissances mathématiques lui valurent bientôt d'être appointé comme professeur (1589), mais son opposition aux principes aristotéliques lui suscita de graves difficultés, et il fut heureux, en 1592, de trouver une chaire à Padoue, où il resta dix-huit ans. C'est à cette première période de la vie de Galilée que se rapportent sa découverte de l'isochronisme des oscillations du pendule (1583), faite en contemplant les lampes suspendues dans la cathédrale de Pise, et, d'autre part, la célèbre expérience de la tour de Pise pour démontrer l'égalité de temps de chute des corps inégalement pesants. Mais ce n'est que tout à la fin de sa vie, dans ses *Discorsi e dimostrazioni matematiche intorno a due nuove scienze attenenti alla meccanica ed ai movimenti locali* (Leyde, 1638) que Galilée exposa les lois de la chute des corps, en même temps que l'isochronisme du pendule et les recherches qu'il fit sur la cohésion. A Pise, d'ailleurs, il était loin d'être déjà en possession de la loi de l'accélération, qu'il ne découvrit que vers 1604, et la récente publication de ses essais juvéniles sur le mouvement prouve amplement que, contrairement à l'opinion généralement reçue, Galilée procéda surtout et à priori ne recourut à l'expérience que pour confirmer ses thèses. A Padoue, tout en mûrissant lentement ses idées, il semble prendre à cœur d'éviter toute provocation contre les opinions régnantes.

Quoique ayant déjà adopté, au moins depuis 1597, le système de Copernic, il professe publiquement celui de Ptolémée. D'ailleurs il ne fait imprimer aucun écrit théorique; il rédige seulement ses cours sur les fortifications, la cosmographie, la mécanique, etc., et les laisse circuler manuscrits. Ses leçons sur la mécanique, où il se borne à développer, à propos des diverses machines simples, le principe déjà aperçu par Guidobaldo del Monte, que ce qui se gagne en force se perd en vitesse, ont surtout un succès assez grand pour être traduites et publiées en français par le P. Mersenne (*les Mécaniques de Galilée*; Paris, 1634), alors qu'elles ne furent imprimées en italien qu'en 1649. Cependant, le goût de Galilée le portait vers les inventions pratiques; il construisait le premier thermomètre connu; il combinait un compas de proportion, pour lequel il avait sans doute eu des modèles, mais qui en diffère sur des points essentiels. Ce fut à cette occasion que la crainte de se voir ravir son invention le détermina à imprimer son premier opuscule (*Le Operazioni del compasso geometrico e militare*; Padoue, 1606). Elle ne lui en fut pas moins audacieusement disputée par un jeune Milanais, Baldassar Capra, qui l'avait déjà provoqué à propos de conférences sur la nouvelle étoile apparue en 1604 dans le Serpenteaire. Galilée obtint gain de cause complet dans un procès qu'il intenta au plagiaire, et publia à cette occasion une *Difesa* (Venise, 1607), où il fit un brillant essai de ses aptitudes pour la polémique.

En somme, après un éclatant début, il n'était encore connu, à quarante-cinq ans, que comme un bon professeur et un ingénieur chercheur, lorsque, sur quelques renseignements relatifs à l'invention en Hollande d'une lunette formée de deux verres, il construisit celle qui porte son nom, et, après être arrivé à un grossissement de 100 diamètres, se mit à étudier les astres. Les merveilleux résultats qu'il obtint lui valurent aussitôt la célébrité. Le sénat de Venise lui confirma sa chaire pour la vie avec un traitement exceptionnel, mais il préféra retourner en Toscane où le grand-duc le nomma son philosophe et premier mathématicien. Ce fut la même année (1610) que fut imprimé le *Sidereus nuntius*, où Galilée rendit compte de ses découvertes : montagnes et libérations de la Lune; résolution de la Voie lactée en étoiles; diamètre apparent des planètes; phases de Vénus; satellites de Jupiter; triple apparence de Saturne, etc. L'envie ne tarda pas à éclater contre un succès aussi surprenant. Galilée ne répondit ni aux basses attaques de Martini Horky (*Brevissima peregrinatio*; Modène, 1610), un de ses anciens élèves, ni aux prétentions de priorité de Simon Mayr (*Mundus Jovialis*; Nuremberg, 1614), ni aux contradictions de Lagalla et autres. Il se contenta de revendiquer dans trois lettres à Welsler, publiées en 1613, la découverte des taches et de la révolution du Soleil, faite par lui en 1614, et que le jésuite Scheiner, sous le pseudonyme d'*Apelle*, avait voulu s'arroger. En même temps, il reprenait, très modestement toutefois, ses attaques contre la doctrine scolastique du mouvement dans son *Discorso intorno alle cose che stanno in su l'acqua o che in quella si muovono* (1612), dédié au grand-duc Côme II de Médicis, puis défendait ce traité en prenant le nom de son élève Castelli (1615). — En 1614, Galilée s'était rendu à Rome, y avait montré les taches du Soleil et avait été admis à l'Académie des *Lincci*. Mais ses découvertes astronomiques avaient apporté au système de Copernic des confirmations inattendues, et de l'état de pure hypothèse propre à faciliter l'explication des révolutions célestes, il passait à celui d'opinion sur la vérité ou la fausseté de laquelle il fallait se prononcer. Les jésuites et les dominicains se prononcèrent pour Ptolémée, et Galilée, dont l'adhésion à Copernic n'était pas douteuse, quoiqu'il ne se fût pas prononcé catégoriquement dans ses écrits imprimés, fut dénoncé à l'Inquisition. Il revint à Rome en 1615, et put imposer silence à ses accusateurs, mais le 26 fév. 1616 il fut secrètement admonesté par le cardinal Bellarmin et il lui fut défendu d'enseigner la doctrine de Copernic et d'en

jamais traiter; puis, le 10 mars, les livres de Copernic, de Didacus Astunica et de Foscarini furent solennellement prohibés par la congrégation de l'Index. Dûment averti, Galilée attendit d'abord patiemment. L'apparition de trois comètes en 1618 le fit revenir sur le terrain brûlant, mais le *Discorso* qu'il composa (1619) fut mis sous le nom de Guiducci, l'un de ses confrères de l'Académie de Florence. Attaqué à ce sujet, dès la même année, par le jésuite Orazio Grassi, qui prit à son tour le pseudonyme de Lotario Sarsi (*Libra astronomica ac philosophica*), il ne lui répondit qu'en 1623 par son *Saggiatore*. Un nouveau pape, Urbain VIII, des Barberini de Florence, venait d'être intronisé. La situation était plus favorable; Galilée s'enhardit peu à peu jusqu'à rédiger son célèbre dialogue des *Massimi Sistemi*, où les arguments pour et contre Ptolémée et Copernic sont mis, sans conclusion, dans la bouche de trois interlocuteurs. Il alla, en 1630, présenter son ouvrage au pape, obtint son approbation et crut pouvoir se dispenser de l'imprimatur officiel de l'autorité ecclésiastique. Le dialogue, paru en 1632, souleva une tempête contre l'illustre vieillard. On persuada au pape que c'était lui-même que Galilée avait voulu railler dans le personnage de Simplicio, obstinément sourd à tout ce qui n'est pas la tradition scolastique. Le tribunal de l'Inquisition eut libre carrière pour punir l'infraction incontestable aux défenses de 1616. Mandé à Rome en avr. 1633, il ne put faire prévaloir ses raisons contre le parti pris des juges. Il subit une détention de vingt jours, puis fut remis à la garde de l'ambassadeur de Toscane. La sentence fut prononcée le 22 juin; elle l'obligeait à l'abjuration de ses erreurs et le condamnait à la prison du Saint-Office et à la récitation quotidienne, pendant trois ans, des psaumes de la pénitence. Enfin, son dialogue était supprimé. L'abjuration fut prononcée à genoux; la légende veut que Galilée ait, en se relevant, frappé la terre du pied et dit à mi-voix : *E pur si muove!* — Le récit de l'emploi préalable de la torture contre Galilée est controuvé. Il dit lui-même avoir été traité poliment. D'ailleurs, la prison ne fut pas effective. Le condamné du Saint-Office fut autorisé à se rendre auprès de l'archevêque de Sienne, Piccolomini, un de ses meilleurs amis, puis, dès déc. 1633, à aller s'établir dans les environs de Florence. En 1638, sa liberté entière lui était rendue, mais, dès 1636, il était devenu aveugle. Avant sa mort, il fit imprimer à l'étranger, par l'intermédiaire du comte de Noailles, ambassadeur de France, une lettre adressée dès longtemps à la grande-duchesse de Toscane, Christine de Lorraine (*Novantiqua Doctrina*; Worms, 1636), éloquente et habile discussion des limites de l'autorité ecclésiastique en matière scientifique, puis ses *Discorsi* cités plus haut. Il se préparait à en donner une suite avec la collaboration de Torricelli, lorsque la mort termina sa longue carrière. Sa vie a été écrite par son disciple Viviani. Ses œuvres, successivement augmentées par la publication d'écrits inédits, ont été publiées à diverses reprises (Bologne, 1636; Florence, 1718; Padoue, 1744; Milan, 1808). Mais sa correspondance n'a guère été révélée que par Venturi (Modène, 1818-1821) et il n'y a pas eu d'édition générale vraiment complète avant celle de Florence (1842-1856). Une nouvelle édition, dite nationale, qui doit comprendre vingt volumes, a été commencée en 1890 (Florence), sous la direction de S. Favaro (V. ce nom), dont les nombreuses publications ont récemment renouvelé la bibliographie de Galilée.

Paul TANNERY.

BIBL. : CAMPANELLA, *Apologia pro Galileo*; Francfort, 1622, in-4. — FRISI, *Elogio del Galileo*; Livourne, 1775, in-8. — JAGEMANN, *Geschichte des Lebens und der Schriften des Galilei*; Weimar, 1784, in-8. — DE NELLI, *Vita e Commercio letterario di Galilei*; Florence, 1793, 2 vol. in-4. — LIBRI, *Histoire de la vie et des œuvres de Galilée*; Paris, 1841, in-8. — Ph. CHARLES, *Galileo Galilei*; Paris, 1862, in-8. — PARCHAPPE, *Galilée, sa vie et ses découvertes*; Paris, 1866, in-18. — J. TROUËSSART, *Galilée, sa mission scientifique, sa vie et son procès*; Paris, 1865, in-8. — CASTELNAU, *Galilée*; Paris, 1870, in-8. — Th. HENRI MARTIN, *Galilée*; Paris, 1868, in-12. — H. DE L'ÉPINOIS, *Galilée, son procès, sa condamnation*; Paris, 1867, in-8. — Du même,

les Pièces du procès de Galilée; Paris, 1877, in-8. — Du même, la *Question de Galilée, les faits et leurs conséquences*, 1878, in-12. — COMBES, *Galilée et l'Inquisition romaine*, 1876, in-16. — E. DESJARDINS, *Encore Galilée*, 1877, in-18. — FAVARO, *Galileo e lo studio di Padova*; Florence, 1882, 2 vol. — GHERARDI, *Il Processo Galileo*; Florence, 1870. — WOHLWILL, *Der inquisitionspröcess des Galilei*; Berlin, 1870. — WOLYNSKI, *Nuovi Documenti inediti del processo di Galileo*; Florence, 1878. — Voir la *Bibliografia Galileiana* de M. RICCARDI; Modène, 1873.

GALLEI (Alessandro), architecte italien, né à Florence en 1691, mort à Rome en 1737. Après avoir fait ses études de mathématiques et d'architecture en Toscane et avoir passé sept années à Londres, Galilei fut, à son retour dans sa patrie, chargé de la surintendance des bâtiments de la cour sous les deux derniers Médicis, Cosme III et Jean-Gaston; mais c'est surtout à Rome, où cet artiste fut appelé par le pape Clément XII, qu'il donna toute la mesure de son talent. Rome doit, en effet, à Galilei, l'élégante façade de l'église Saint-Jean-des-Florentins; le frontispice ou grand portail, d'un style imposant, quoique théâtral, de la basilique de Saint-Jean-de-Latran, avec la loge extérieure pour la bénédiction papale et le remarquable vestibule derrière ce portail; enfin, la belle chapelle Corsini, élevée dans cette même église sur la demande du pape Clément XII (Laurent Corsini), pour servir de sépulture à ce pontife et à sa famille. Galilei fut chargé aussi de la restauration intérieure de la cathédrale de Cortone.

GALIMAFRÉ (Auguste GUÉRIN, dit), célèbre pitre, né à Orléans le 6 août 1791, mort à Paris vers 1871. Venu de bonne heure à Paris pour apprendre l'état de ciseleur, il se fit engager (1809) par Dromal, directeur d'un des petits théâtres du boulevard du Temple et, avec l'illustre *Bobèche*, eut bientôt conquis comme parodiste une énorme popularité. Lorsque, en 1821, le théâtre de Dromal disparut, Galimafré devint machiniste de la Gaité, puis du théâtre de l'Opéra-Comique.

R. S.

BIBL. : JAL, *Dictionnaire critique*, art. *Bobèche*. — V. FOURNEL, *les Rues du vieux Paris*; Paris, 1879, gr. in-8.

GALIMARD (Nicolas-Auguste), peintre français, né à Paris le 25 mars 1813, mort le 16 janv. 1880. Il fut élève de Hesse et fréquenta ensuite l'atelier d'Ingres. Il débuta au Salon de 1835 en exposant une *Châtelaine du xv^e siècle* et les *Saintes Femmes au Tombeau*. En 1846, il exposa la *Liberté s'appuyant sur le Christ, Nausicaa et ses compagnes, l'Ange aux parfums et l'Ode*. Cette dernière toile figure au musée du Luxembourg. En 1850, il exposa le *Moineau de Lesbie, Junon jalouse, la Nuit de Noël et les Évangélistes*. En 1855, sa *Lélu* fut refusée par le jury, en raison d'un accessoire qui paraissait pornographique; Napoléon III, en 1857, l'acquiesça pour son cabinet particulier. A dater de cette époque, il peignit surtout des tableaux religieux : la *Vierge en prière*, qui se trouve à Pithiviers; la *Vierge des Douleurs*, dans l'église de Jonzac; *Jésus-Christ donnant sa bénédiction*, dans la cathédrale de Périgueux; la *Trinité*, dans l'hôpital de Metz; *Saint Landry*, à Tours. Il a composé des cartons pour vitraux, qui ont servi aux verrières de Saint-Germain-l'Auxerrois, de Saint-Laurent, de Sainte-Clotilde, de Saint-Philippe-du-Roule, de la Celle-Saint-Cloud, de l'église russe, et autres monuments religieux. Ses dernières œuvres sont l'*Archange Saint Michel* (1877) et *Volupté antique* (1878). Il a publié plusieurs ouvrages, notamment l'*Art des Vitraux*, et il a signé, sous un pseudonyme, des articles dans l'*Artiste* et la *Revue des Beaux-Arts*.

GALIMBERTI (Luigi), ecclésiastique romain, né à Rome en 1838. Il enseigna au collège de la Propagande, au séminaire et à l'université de Rome, devint en 1868 chanoine de Latran, puis prélat domestique du pape. Sa fortune politique est due à Léon XIII, qui le nomma conseiller de plusieurs congrégations, secrétaire de celle des affaires politiques extraordinaires, puis archevêque de Nicée (*in partibus*), l'employa dans ses négociations avec l'Allemagne et le nomma ambassadeur extraordinaire pour complimenter Guillaume I^{er} à l'occasion de son 90^e anniversaire de naissance, puis, en avr. 1887, nonce à Vienne.

Par son habileté personnelle, il eut une part à l'apaisement entre la papauté et l'empire allemand et au maintien de relations cordiales.

GALIN (Pierre), mathématicien et professeur de musique français, né à Samatan (Gers) en 1786, mort à Paris le 31 août 1821. Il montra dès l'enfance de grandes dispositions pour les mathématiques; après avoir passé quelque temps comme employé chez des commerçants et des banquiers, il devint professeur de mathématiques au lycée de Bordeaux, mais continua de s'occuper d'autres questions, en particulier de métaphysique et aussi des procédés d'enseignement pour les sciences et les arts. L'enseignement de la musique fut surtout l'objet de ses recherches. Il inventa la méthode dite du *méloplaste*, dont le principe est l'emploi d'une portée sans clef, de telle sorte que les élèves soient habitués dès le début à solfier en plaçant une note déterminée sur n'importe quel degré de cette échelle graphique. D'une manière générale, on peut dire que la méthode de Galin, développée et modifiée par Aimé Paris et les *Chevé* (V. ces noms), repose sur l'importance presque exclusive donnée à la hauteur relative des sons considérés, quelle qu'en soit la hauteur absolue, et sur une notation très brève de ces rapports (emploi des chiffres, ou, par exemple, 4 représente la tonique, 5 la dominante, 3 la tierce majeure, etc.). Après avoir obtenu de réels succès d'enseignement à Bordeaux, Galin se rendit à Paris en 1819, et il y fut l'objet d'une certaine vogue.

A. E.

BIBL. : P. GALIN, *Exposition d'une nouvelle méthode pour l'enseignement de la musique*; Bordeaux et Paris, 1818, in-8; 2^e éd. plus développée, sous ce titre : *Méthode du méloplaste pour l'enseignement de la musique*; Paris, 1824, in-8; 3^e éd., Paris, 1831, publiée par Geslin.

GALINAGUES. Com. du dép. de l'Aude, arr. de Limoux, cant. de Belcaire; 142 hab.

GALINDEZ DE CARVAJAL (Lorenzo) (V. CARVAJAL).

GALION (Mar.). Nom donné anciennement en Espagne aux bâtiments de charge ou de transport qui faisaient le service entre la métropole et les colonies, Pérou, Mexique. De crainte de contrebande, et pour en retirer tous les bénéfices, l'Etat avait en quelque sorte monopolisé ce service, et à date fixe, vers septembre, chaque année, douze galions, qui portaient les noms des douze apôtres, partaient de Cadix, escortés par des navires de guerre qui les surveillaient eux-mêmes. Seuls ces galions avaient le droit de porter des marchandises aux colonies. Arrivés à destination, ils déchargeaient puis rapportaient alors en Espagne, au retour, les tributs des peuples soumis et le produit des mines d'or (V. COMMERCE et COLONISATION).

GALLOT DE GENOUILLAC, grand maître de l'artillerie (1466-1546) (V. GENOUILLAC [Gourdon de]).

GALIOTE (Mar.). Ce mot servait primitivement à désigner un petit navire léger placé entre la felouque et la galère. Puis ce type disparut, et le mot galiote fut spécialement consacré à un petit navire de charge hollandais servant au cabotage et jaugeant entre 50 et 300 tonneaux. Etant destiné à naviguer au milieu des bancs, des bas-fonds qui entourent la Hollande, il cale très peu d'eau, a en conséquence de larges flancs, au fond plat, et est construit d'une façon extrêmement solide. Il ne porte qu'un grand mât carré avec hunier et perroquet, un peu sur l'avant du milieu et a un mât de tape-cul à l'extrême arrière. Par suite même de ses formes et de sa construction, ce navire est très lourd et marche très lentement. La marine de guerre au xvii^e siècle adopta ce type à cause de sa solidité et de sa masse, qui lui permettait de résister à de fortes explosions, pour en faire des galiotes à bombes. L'invention en est attribuée, dit-on, à Château-Renaud. Mais elle fut vite perfectionnée par Bernard-Renaud, et les galiotes à bombes devinrent les bombardes qui firent leur apparition au siège d'Alger, par Duquesne, en 1682. Une bombarde portait deux mortiers placés sur une plate-forme à l'avant du grand mât. Elle avait deux mâts carrés. — Enfin le mot galiote a encore une autre acception en marine. On nomme galiote d'écouille des barres en

bois de chêne qui divisent en plusieurs compartiments les écoutes de dimensions trop considérables et permettent alors de les fermer avec deux, trois ou quatre panneaux au lieu d'un seul qui serait trop lourd à manier.

GALIPAUX (Félix), acteur français, né à Bordeaux le 13 déc. 1860. Élève du Conservatoire, il joua au Palais-Royal, puis à la Renaissance, où il établit avec succès des rôles importants. En 1890, on le vit reparaitre au Palais-Royal, puis enfin, en 1891, il fut engagé au Vaudeville. Galipaux est l'auteur d'un assez grand nombre de monologues qu'il récite volontiers lui-même en public et dont il a publié un assez grand nombre : *le Strapontin, le Lézard, Ma Bonne, Un Monsieur qui a un tic*, etc. Il a même joué au Cercle funambulesque deux « monomimes » qu'il avait tracés lui-même. Il a aussi donné à divers journaux des scènes comiques de la vie de théâtre qu'il a réunies ensuite en deux volumes, sous le titre de *Galipettes* et *Nouvelles Galipettes*. A. P.

GALIPEA (*Galipea* Aubl.) (Bot.). Genre de plantes de la famille des Rutacées et du groupe des Cuspariées. Ce sont des arbres ou des arbustes à feuilles alternes, à fleurs blanches ou rosées pentamères, disposées en cymes axillaires. Le fruit est formé de cinq coques qui s'ouvrent avec élasticité pour laisser échapper des graines nombreuses, pourvues d'un albumen charnu. — Les *Galipea* habitent tous l'Amérique tropicale austro-orientale. On en connaît une vingtaine d'espèces. La plus importante est le *G. febrifuga* H. Bn (*Cusparia febrifuga* H. et B.; *Bonplandia trifoliata* Willd.), qui fournit à la thérapeutique l'écorce d'Angusture vraie (V. ANGUSTURE).

GALIPOT (Sylvic.). Résine presque pure solidifiée à la surface des entailles faites sur le tronc des arbres gemmés. Le galipot se détache facilement à la main. On l'utilise dans la préparation des vernis.

GALISSONNIÈRE (La). Famille de Bretagne, dont la seigneurie (Loire-Inférieure) fut érigée en marquisat par lettres de sept. 1658, en faveur de Jacques Barin, maître des requêtes de l'hôtel du roi. A cette famille appartenaient les marins Roland Barin et son fils Roland-Michel. Le premier naquit en 1646, fut chevalier de Malte, puis lieutenant général des armées navales et chevalier de Saint-Louis. Il combattit au siège de Candie (1669) et fit partie de l'expédition de la Manche de 1673. Relevé de ses vœux, il épousa à Rochefort Catherine, fille du célèbre intendant Michel Bégon. Il était à Béziers et à La Hogue. A Vigo (1702), il brûla son vaisseau avant de se rendre. Conduit à Londres, prisonnier, il y prit une part active aux négociations pour la paix d'Utrecht. Après cinquante-sept ans de services, il se retira, en 1720, à Poitiers, où il mourut en 1736. — Son fils, Roland-Michel, le plus connu des membres de la famille, né à Rochefort le 11 nov. 1693, mort le 26 oct. 1756. Capitaine de vaisseau et nommé au gouvernement du Canada, il se fit chérir de ses administrés ; il exécuta en partie un projet grandiose pour relier par des forts le Canada à la Louisiane. Il revint en France en 1749 et fut nommé chef d'escadre et directeur du dépôt des cartes et plans de la marine, position dans laquelle il organisa les expéditions scientifiques de Chabert, Bory et Lacaille. En 1750, il fut l'un des commissaires chargés de régler contradictoirement avec l'Angleterre les limites des possessions françaises et anglaises en Acadie, remporta devant Minorque une grande victoire navale sur l'infortuné Byng (17 mai 1756), dont les conséquences furent la prise du fort Saint-Philippe (28 juin) par le maréchal de Richelieu. Depuis longtemps malade, La Galissonnière dut se démettre de son commandement et renoncer au projet de débarquer 60,000 hommes en Angleterre. Il essaya de se rendre à Fontainebleau, où était la cour, mais il mourut en route, à Nemours. La Galissonnière était membre associé de l'Académie des sciences, et possédait de grandes connaissances en hydrographie. Il aimait aussi à répandre partout et à naturaliser les végétaux utiles.

C. DEL.

BIBL. : RAINGUET, *Biogr. saintongeaise*, 1851. — FEUILLET ET DE RICHEMOND, *Biogr. de la Charente-Inférieure*, 1875. — *Bullet. de la Soc. des Archiv. de Saintonge et Aunis*, 1887-1888. — GRANGES DE SURGÈRES, *Iconographie bretonne*, 1889.

GALISTÉO. Ville d'Espagne, prov. de Cacerès (Estrémadure); 1,400 hab. Jadis capitale d'un petit Etat donné en apanage par Alphonse VI à son fils Ferdinand en 1305, elle a gardé une vieille enceinte, un beau pont, et aux environs on trouve d'importantes ruines romaines.

GALITCH. Ville de Russie, chef-lieu de district du gouvernement de Kostroma; 5,670 hab. — Le district de Galitch occupe 42,228 verstes q. La population qui dépasse 100,000 hab. est essentiellement agricole.

GALITE (La). Ile du littoral de la Tunisie, à 40 kil. environ du cap Serrat, par 37° 31' de lat. N. et 6° 37' de long. E.; c'est une masse de roches éruptives, creusée au N. et au S. par deux baies profondes et dont le point culminant atteint 393 m. Elle est flanquée au N.-E. et au S.-O. de deux îlots : Canis et les Galitons. L'île, couverte de lin, de lavande et de plantes broussailleuses, n'a aujourd'hui pour habitants que des chèvres sauvages et des lapins. Jadis elle servait de refuge aux corsaires, plus tard aux contrebandiers; elle n'est guère visitée que par les barques des Italiens, qui viennent chaque année en grand nombre pêcher la langouste dans ces parages. E. CAT.

GALITZINE. Grande famille russe (l'orthographe exacte du nom est, en russe, *Golitsyne*). Elle prétend descendre du prince lithuanien Gedymin et devoir son nom au gant de cuir (galitsa) que portait un des membres de la famille, *Ivan Boulgak*. A dater du xvi^e siècle, elle joue un rôle considérable dans l'aristocratie russe. Ses principaux représentants ont été : *Vasili-Vasilievitch*, surnommé *le Grand*, né en 1633, mort en 1713. Il combattit les Tatars et les Cosaques et recut le titre d'*hetman*; investi de la confiance du tsar Alexis Mikhaïlovitch, il contribua puissamment à la destruction du *miestnitchestvo* (préséances hiérarchiques de la noblesse). Premier ministre et favori de la tsarevna Sophie, régente, il réprima la révolte des *Strieltsy* (strelitz) et des *Raskolniks*. En 1686, il conclut un traité avec la Pologne. Sophie allait l'épouser lorsque son frère, le futur Pierre le Grand, la força à se faire religieuse. Galitzine fut exilé en Sibérie; grâcié plus tard, il finit sa vie dans un monastère. — *Dimitri-Mikhaïlovitch* Galitzine, né au xvii^e siècle, mort en 1738, fut ambassadeur à Constantinople et chargé du département des finances; il contribua à l'avènement de l'impératrice Anna Ivanovna; plus tard, ayant voulu restreindre le pouvoir de l'impératrice, il fut enfermé dans la forteresse de Schlisselbourg où il mourut. — Son frère, *Michel-Mikhaïlovitch* Galitzine (1675-1730), fut l'un des meilleurs généraux de Pierre le Grand; il conquit la Finlande en 1714 et la gouverna jusqu'en 1721; il devint feld-maréchal et président du collège de la guerre. — Son frère, *Michel-Mikhaïlovitch* (1685-1764), fut ambassadeur en Perse, grand amiral et président du collège de la marine. — *Alexandre-Mikhaïlovitch*, neveu du précédent, né en 1718, mort en 1784, fut ambassadeur à Dresde, prit part à la guerre de Sept ans, à la campagne de Livonie et à celle du Dniester (1768), où il commandait la première armée. En 1769, il s'empara de Khotin, fut gouverneur de Pétersbourg et feld-maréchal. — *Dmitri-Alexiéievitch*, né en 1738, mort en 1803, fut ambassadeur à Paris et à La Haye, ami de Voltaire, et publia quelques ouvrages, notamment *l'Esprit des économistes* (1796, 2 vol. in-8); *Description de la Tauride* (1788). — Sa femme, *Amélie*, fille du général prussien von Schmettau, née catholique, joua un rôle considérable dans la société allemande. Née en 1748, morte en 1806, elle réunit autour d'elle, à Munster, une élite de catholiques distingués. C'est une sorte de M^{me} Swetchine. On a publié sur elle divers ouvrages, notamment : *Fürsten Amalia von Galitzyn Briefwechsel und Tagebücher* (Munster, 1874-1876) et *Die Fürsten Amalia von Galitzyn und ihre Freunde*,

par Galland (Cologne, 1880). — *Alexandre-Nikolaevitch Galitzine*, né vers 1786, mort en 1844, fut procureur supérieur du synode, ministre des cultes et de l'instruction publique sous l'empereur Alexandre et devint, sous l'empereur Nicolas, chancelier des ordres russes. Il se retira de la vie publique en 1842. Il a été l'objet d'une monographie considérable, *Fürst Alexander Galitzin und seine Zeit*, par Peter von Götze (Leipzig, 1882). — *Georges-Nikolaevitch Galitzine*, né en 1823, mort en 1872, a été un musicien distingué. Il avait été l'élève de Glinka, de Sierov et de Rischel; il donna avec succès des concerts en Angleterre, en France et en Russie; il a écrit environ 60 pièces de musique vocale, des méthodes de chant, etc. Ce fut un excellent chef d'orchestre. — *Nicolas-Boriso-vitch*, né en 1793, mort en 1866, publia en français des poésies originales ou traduites du russe. — *Emmanuel Galitzine*, né en 1804, mort à Paris en 1853, a publié la *Finlande en 1848* (Paris, 1852, 2 vol. in-8) et traduit en français des ouvrages russes. — *Augustin Galitzine*, né à Pétersbourg en 1823, mort à Paris en 1875, se convertit au catholicisme et passa la plus grande partie de sa vie à l'étranger. Il vécut à Paris et collabora au *Correspondant* et à d'autres organes catholiques. Il a publié un grand nombre d'ouvrages relatifs à la Russie et aux questions religieuses: *Un Missionnaire russe en Amérique* (Paris, 1856); *le Saint-Siège et la Russie* (*ib.*, 1864); *la Russie au xvii^e siècle dans ses rapports avec l'Europe occidentale* (*ib.*, 1855); *la Russie au xviii^e siècle*, mémoires inédits; il a publié des éditions d'un certain nombre d'ouvrages historiques relatifs à la Russie et traduit le *Prince Serebranny* d'Alexis Tolstoï. — *Nicolas-Sergie-vitch Galitzine*, né en 1808, officier d'état-major et professeur, a publié en russe un grand ouvrage: *Histoire militaire depuis les temps les plus anciens jusqu'à nos jours*, trad. en allemand (Kassel, 1874 et suiv.), diverses monographies et des mémoires dans la revue *l'Antiquité russe*. L. LEGER.

BIBL.: *La Famille Galitzine* (en russe; Saint-Petersbourg, 1892).

GALIMUM (*Galium* Tourn.) (Bot.). Genre de plantes de la famille des Rubiacées, que plusieurs auteurs considèrent aujourd'hui comme une simple section du genre *Rubia* (V. ce mot). Il n'en diffère, en effet, que par ses fleurs pentamères et ses fruits secs, non charnus-bacciformes. — Les *Galium* sont des herbes annuelles ou vivaces, propres aux régions tempérées de l'hémisphère boréal. On en connaît un grand nombre d'espèces. Parmi celles que l'on rencontre communément en France dans les haies, les prairies, sur la lisière des bois, sur le bord des chemins, il convient de mentionner surtout le *G. verum* L. ou Caille-Lait jaune, Fleur de la Saint-Jean, dont la racine fournit une substance colorante jaune employée, dit-on, pour colorer les fromages de Chester, et dont les fleurs ont été préconisées, en infusion, comme diaphorétiques; le *G. molugo* L. ou Caille-Lait blanc, qui a été vanté contre la goutte et l'épilepsie; le *G. cruciatum* Scop. (*Valentia cruciata* L.) ou Croisette jaune, qui passe pour astringent et vulnérable; enfin le *G. aparine* L. ou Gratteron, qui a jadis d'une certaine réputation comme détersif, résolutif, sudorifique, et dont les graines ont été préconisées comme succédané du café. Ed. LEF.

GALKA (Andrê de Dobczyn), théologien polonais du xv^e siècle. Il vivait sous les règnes de Jagellon et de Wladyslaw le Varnénié. Il fut accusé d'avoir embrassé les doctrines de Wycliffe et de Huss et condamné à une pénitence ecclésiastique. Il se réfugia en Silésie. On ne sait ni où ni quand il mourut. Il nous est resté de lui un document fort curieux; c'est une chanson en l'honneur de Wycliffe, dont le texte a été découvert à Göttingue au commencement du xix^e siècle. C'est l'un des monuments les plus intéressants de l'ancienne langue polonaise.

BIBL.: NEHRING, *Altpolnische Sprachdenkmäler*; Berlin, 1886.

GALL (Saint), surnommé *l'Apôtre des Alamans*, mort

à Saint-Gall entre 625 et 650; fête le 6 oct. Il était d'origine irlandaise et avait accompagné *Colomban* (V. ce nom, t. XI, p. 1001) sur le continent. Une maladie le fit demeurer en Rhétie. Le christianisme avait déjà pénétré dans ces contrées; il y avait notamment un prêtre chrétien à Orbon. Saint Gall s'établit, vers 613, en ermite dans le val de Steinach, où il mourut sans avoir beaucoup quitté sa cabane. Voilà tout ce qui ressort avec quelque vraisemblance historique de l'étude des plus anciens documents. On ne sait guère ce que devint le lieu de sépulture de saint Gall jusque vers 720; alors commence l'histoire de l'important monastère de Saint-Gall. F.-H. K.

BIBL.: *Vita sancti Galli* (du viii^e siècle), dans PERTZ, *Monumenta Germaniæ histor.*, II, pp. 5-21. — RETTBERG, *Observationes ad vitam S. Galli spectantes*; Marbourg, 1812. — MEYER VON KNONAU, *Die alamannischen Denkmale in der Schweiz*, dans les *Mittheil. der antiquar. Gesellsch. in Zurich*, t. XIX, 2^e fasc. — A. HAUCK, *Kirchengeschichte Deutschlands*; Leipzig, 1887, t. I, p. 87, in-8.

GALL (Franz-Joseph), médecin et phrénologiste allemand, né à Tiefenbrunn (Bade) le 9 mars 1758, mort à Montrouge, près de Paris, le 22 août 1828. Reçu docteur à Strasbourg en 1785, il se fixa d'abord à Vienne, où sa doctrine cranioscopique effraya les autorités, puis vint en 1805 faire à Berlin un cours de phrénologie qui eut le plus grand succès. Il fit successivement des leçons dans plusieurs villes universitaires d'Allemagne, gagna à sa cause Reil et Loder, enfin vint à Paris en oct. 1807. C'est là qu'il eut ses disciples les plus distingués et publia ses ouvrages sur l'anatomie et la physiologie du cerveau; son cours de cranioscopie eut beaucoup de succès, et l'on peut dire que le système de Gall jouit d'une vogue véritable pendant une dizaine d'années; mais il ne rencontra jamais qu'un accueil très réservé dans le monde médical, et, s'il a eu un mérite, c'est d'avoir provoqué l'éclosion des travaux remarquables de Cuvier, de Meckel, de Carus, de Trevisanus, de Flourens, de Serres, etc. (V. PHRÉNOLOGIE). Citons de lui: *Recherches sur l'anatomie du système nerveux en général et sur celui du cerveau en particulier* (Paris, 1809, in-4, 1 pl.), avec Spurzheim; *Anatomie et physiologie du système nerveux en général et du cerveau en particulier* (Paris, 1810-1820, 4 vol. in-fol., fig., ou 4 vol. in-4 et atl. in-fol.; les 2 premiers vol. publiés avec Spurzheim); *Sur les Fonctions du cerveau...* (Paris, 1822-1825, 6 vol. in-8). D^r L. HN.

GALL (Richard), poète écossais, né en 1776, mort en 1801. Tour à tour apprenti charpentier, imprimeur et voyageur de commerce, il composa des chansons et des poésies populaires attribuées quelquefois à Burns, dont il était l'ami. Ses *Poems and Songs* ont été publiés à Edimbourg en 1819. B.-H. G.

GALLA. Peuple d'Afrique (V. ABYSSINIE, § *Ethnographie*, et AFRIQUE, § *Anthropologie*).

GALLA. Surnom romain porté par plusieurs femmes du iv^e siècle. L'une d'elles fut la femme de Constantius, frère de Constantin le Grand, et la mère de Julien l'Apostat. Une autre, fille de Valentinien I^{er}, fut la seconde femme de l'empereur Théodose et la mère de *Galla Placidia* (V. ci-dessous). G. L.-G.

GALLA PLACIDIA, fille de Théodose le Grand et de sa seconde femme Galla, née vers la fin du iv^e siècle, morte en 450. Elle eut pendant la première moitié du v^e siècle une existence singulièrement romanesque. Tombée au pouvoir d'Alaric, au moment de la prise de Rome (410), emmenée prisonnière en Gaule à la suite de l'armée visigothique, elle inspira une vive passion au roi barbare Ataulph, qui, désireux de se rapprocher du monde romain, épousa la princesse à Narbonne (414). Après la mort violente d'Ataulph (415), *Galla Placidia* fut remise aux mains de l'empereur et dut, sur l'ordre d'Honorius, épouser le tout-puissant ministre Constantius (417). Associée avec lui à l'Empire, revêtue du titre d'*augusta*, elle continua, même après la mort de Constantius (421), à jouer un grand rôle à Ravenne, jusqu'au jour où une intrigue de cour l'obligea

à s'exiler à Constantinople (423). La mort d'Honorius, l'avènement d'un usurpateur au trône d'Occident lui donnèrent bientôt l'occasion de reprendre place dans les événements politiques ; elle fit valoir auprès de Théodose II les droits de son fils Valentinien, et, en effet, une armée de l'empereur d'Orient ramena à Ravenne et rétablit sur le trône le jeune prince et sa mère (425). Toute-puissante dès lors sur l'esprit d'un souverain âgé de six ans, elle gouverna pendant vingt-neuf ans, en qualité de régente, l'empire d'Occident. Sans doute, elle provoqua, par de maladroites intrigues, la perte de l'Afrique (429) ; mais par sa hauteur d'esprit et son courage, par le concours qu'elle sut trouver auprès du patrice Aëtius, elle soutint pendant quelque temps l'Empire chancelant. Quand elle mourut, elle voulut être ensevelie dans cette ville de Ravenne qu'elle avait tant aimée et embellie de constructions mémorables ; aujourd'hui encore, on voit son sarcophage, auprès des tombeaux de son frère Honorius et de son mari Constantius, dans cette charmante chapelle des saints Nazaire et Celse, plus connue sous le nom de mausolée de Galla Placidia, et qui est peut-être ce que l'art chrétien du v^e siècle nous a laissé de plus exquis. Un intéressant portrait de la princesse nous a été conservé dans le célèbre diptyque de Monza (V. Labarte, *Hist. des arts industriels*, I, pl. 1).

GALLAGHER (William), écrivain américain, né à Philadelphie (Etat de Pennsylvanie, Etats-Unis) en 1808. Son père était un Irlandais qui émigra en Amérique après l'échec du mouvement insurrectionnel de l'Irlande (1798). Le père mort (1816), sa veuve s'établit à Cincinnati (Ohio) où le jeune William entra dans une imprimerie. Il éditait un magazine littéraire, *The Cincinnati Gazette*, plus tard un *Western Literary Journal* et un *Hesperian*. En 1841, Gallagher fit paraître un volume intitulé *Selections from the Poetical Literature of the West*.

GALLAIS (Jean-Pierre), publiciste français, né à Doué (Maine-et-Loire) le 18 janv. 1756, mort à Paris le 26 oct. 1820. Bénédictin, professeur de philosophie dans les maisons de l'ordre, il se maria après la Révolution et devint un des journalistes les plus violents du parti royaliste. Collaborateur du *Journal général*, il fut emprisonné à la Force en 1793 pour avoir publié un *Appel à la postérité sur le jugement du roi*. Remis en liberté en avr. 1794, il entra dans la rédaction de la *Quotidienne*, du *Censeur des journaux*, du *Nécessaire*, du *Bulletin politique*, du *Publiciste*, du *Journal de Paris*. En 1800, il fut nommé professeur d'éloquence et de philosophie à l'Académie de législation. Il a beaucoup écrit et dans ses ouvrages on ne rencontre pas plus d'impartialité que dans ses articles de journaux. Citons : *Histoire persane* (Paris, 1789, in-8) ; *Extrait d'un dictionnaire inutile composé par une société en commandite et rédigé par un homme seul à cinq cents lieues de l'Assemblée nationale* (1790, in-8) ; *Démocrate voyageur* (1791, in-8) ; *Catastrophe du club infernal* (1793, in-8) ; *le Dix-huit Fructidor* (1799, 2 vol. in-8) ; *Histoire du 18 brumaire et de Buonaparte* (1814-1815, 4 vol. in-8) ; *Histoire de la Révolution du 20 mars* (1815, in-8) ; *Mœurs et caractères du XIX^e siècle* (1817, 2 vol. in-8) ; *Histoire de France depuis la mort de Louis XVI jusqu'en 1815* (1820-1824, 5 vol. in-12) pour faire suite à l'*Histoire* d'Anquetil.

GALLAIT (Louis), peintre belge contemporain, né à Tournai le 10 mai 1810, mort à Bruxelles le 20 nov. 1887. Il se forma dans l'Académie de sa ville natale, sous la direction du Français Hennequin, l'un des bons élèves de David. Dès 1831, il obtint la première médaille avec un tableau dans le style classique : *Rendez à César ce qui est à César*. Son *Christ guérissant les aveugles*, exposé à Bruxelles en 1833 et acheté aussitôt pour la cathédrale de Tournai, le fit connaître du grand public. Enfin, la ville de Tournai fournit au jeune peintre les moyens d'aller travailler en France. Il en revint tout imbu des leçons de Paul Delarochette ; dès lors était trouvée la voie qu'il n'allait pas

cesser de suivre. A côté des deux écoles classique et romantique, représentées alors en Belgique par François Navez et Gustave Wappers, suivis chacun d'une lignée d'artistes distingués, Gallait créa une école de peinture historique, qui s'attacha surtout à la vérité de la couleur locale et à l'intérêt dramatique des scènes. Dès 1834, il avait envoyé de Paris un épisode de l'histoire des Pays-Bas : *le duc d'Albe et les Musiciens*. Il peignit ensuite : *la Visite de Montaigne au Tasse dans sa prison* (1836), pour le roi des Belges ; *la Mort du maréchal de Biron* (1835) ; *la Bataille du mont Cassel* (1837) ; *la Conquête d'Antioche par Godefroy de Bouillon* (1840) pour le musée de Versailles. Enfin, il donna son premier chef-d'œuvre à l'exposition de Bruxelles en 1841. C'est *l'Abdication de Charles-Quint*, aujourd'hui conservée au musée de Bruxelles et dont il existe une réplique au musée Städel, de Francfort. Ce tableau obtint un succès presque sans exemple. Le peintre fut aussitôt décoré de l'ordre de Léopold et de la Légion d'honneur ; la ville de Bruxelles frappa une médaille en son honneur ; enfin, le tableau lui-même, promené d'abord en Allemagne, puis dans l'Europe entière, reçut partout un accueil triomphal. Cette œuvre savante et dramatique fut bientôt suivie de deux autres d'égale importance : *les Honneurs funèbres rendus aux comtes d'Egmont et de Horn* (1851, musée de Tournai) et *les Derniers Moments du comte d'Egmont* (1858, galerie de Berlin). On peut encore citer parmi les œuvres postérieures du même genre : *François I^{er} dans l'atelier de Léonard de Vinci* (1857, galerie de Berlin) ; *Jeanne la Folle* (1859, musée de Bruxelles) ; *le Duc d'Albe signant des arrêts de mort* (Neue Pinacothek de Munich), et *la Peste de Tournai*, qui a obtenu, en 1882, un grand succès à l'exposition de Vienne (musée de Bruxelles). Gallait a exécuté quelques tableaux de genre, assez froids et maniérés : *le Violon brisé* (1850) ; un *Jeune Musicien slave et sa sœur* (1854). Il y a peu d'expression et de caractère dans ses portraits, tels que ceux du *Ministre Dumortier*, du *Pape Pie IX* (1861), du *Cardinal Antonelli* (1862). Sa seule œuvre décorative est le plafond de la salle élèvee en 1850 pour la grande fête artistique donnée à Bruxelles. E. BERTAUX.

BIBL. : C. KRAMM, *De Levens en Werken der Hollandsche en Vlaamsche Kunstchilders*, etc.; Utrecht, 1857-1861, 3 vol. — A. VICHLEINE, *L. Gallait und die Malerei in Deutschland*; Munich, 1853. — Camille LEMONNIER, *Cinquante Ans de liberté. Histoire des Beaux-Arts en Belgique*; Bruxelles, 1881. — Lucien SOLVAY, *l'Art et la Liberté*; Bruxelles, 1881.

GALLALA (Djebel). Plateau montagneux de l'Egypte, qui continue la chaîne arabique jusqu'à la mer Rouge, par 29° lat. N. Ce massif, dont la constitution géologique rappelle exactement celle du Sinai, offre sur les hauteurs les caractères de la flore saharienne ; mais les crevasses de ses rochers abritent des sources et des plantes de la zone intertropicale. C'est là que le monachisme chrétien commença au iv^e siècle avec saint Paul l'Ermite et saint Antoine. On y voit encore le couvent de Der Mar Antonios, le plus ancien couvent de la chrétienté, à 410 m. d'alt.

GALLAND (Pierre) (*Galandus*), né à Aire en 1510, mort en 1559, recteur de l'Université de Paris en 1543, professeur d'éloquence au Collège royal en 1545, principal du collège de Boncour, à Paris, et chanoine de Notre-Dame. Il fut lié d'une étroite amitié avec Turnèbe, son disciple, avec Budé, Vatable, etc. Citons de lui : *Observationes in Quintilianum* ; *Oratio in funere Francisco regi facto* (1547) ; *Pro Schola Parisiensi contra novum Academicum P. Rami oratio* (1551) ; *De Calisto recepta, carmen elegiacum* (1558) ; *P. Castellani Vita*.

GALLAND (Antoine), orientaliste et antiquaire français, né à Rollo, près de Montdidier (Picardie), le 4 avr. 1646, mort à Paris le 17 févr. 1715. Septième enfant d'une famille pauvre, il n'avait que quatre ans quand il perdit son père ; mais sa mère ayant réussi à le faire entrer au collège de Noyon, il y commença l'étude des langues anciennes et celle

de l'hébreu. La mort des personnes charitables qui faisaient les frais de son éducation le contraignit à quitter le collège vers l'âge de treize ans, et, pendant près d'un an, il essaya d'apprendre un métier manuel. Ne pouvant se résoudre à abandonner ainsi les études qu'il avait entreprises, il partit sans la moindre ressource pour Paris où, grâce à quelques recommandations, il obtint d'entrer au collège du Plessis. Galland profita de ce séjour à Paris pour suivre les cours de langues orientales professés au Collège royal, en sorte qu'il se trouva bientôt admirablement préparé à accompagner M. de Nointel, qui l'emmena comme secrétaire lors de son ambassade à Constantinople. Là, il poursuivit ses travaux sur les langues orientales tout en se consacrant d'une manière spéciale à l'étude du grec moderne et à la recherche des monnaies grecques. Après un voyage dans les Echelles du Levant où il suivit M. de Nointel, Galland revint en France et rapporta une précieuse collection de monnaies anciennes pour le Cabinet des médailles. En 1679, Colbert l'envoya en Orient acheter des manuscrits et des objets antiques. Ce fut surtout au cours de ce second voyage qu'il compléta les connaissances qu'il avait déjà acquises du monde oriental; aussi, dès son retour, d'Herbelot se l'adjoignit-il pour la révision et l'impression de sa *Bibliothèque orientale*. Divers travaux qu'il avait publiés le firent admettre, en 1701, à l'Académie des inscriptions pour laquelle il entreprit un dictionnaire de numismatique resté manuscrit. Il devint, en 1709, professeur d'arabe au Collège de France. Mais si le nom de Galland est resté connu en France, il le doit surtout aux *Mille et une Nuits*. Il fut, en effet, le premier à faire connaître ces contes en Europe. Sans s'astreindre à en donner une traduction intégrale et d'une fidélité rigoureuse, il suivit cependant le texte d'assez près pour ne rien laisser de côté des éléments essentiels du récit, et il accommoda au goût français la phraséologie naïve et parfois un peu désordonnée des conteurs arabes. Un succès très vif accueillit cette publication, la seule encore aujourd'hui qui permette à la masse des lecteurs d'apprécier avec une exactitude suffisante, sans efforts et dans des œuvres les plus populaires, la valeur de la littérature arabe. Les travaux manuscrits de Galland sont conservés à la Bibliothèque nationale; ils comprennent: un *Dictionnaire de numismatique*, une *Description particulière de Constantinople*, un *Catalogue raisonné des historiens turcs, arabes et persans*, une *Histoire générale des empereurs turcs* et une *Traduction du Coran*. Ses principaux travaux imprimés sont: *Paroles remarquables, bons mots et maximes des Orientaux* (Paris, 1694, in-12); *De l'Origine et du progrès du café* (Caen, 1699, in-12); *les Mille et une Nuits, contes arabes traduits en français* (Paris, 1704-1717, 12 vol. in-12), souvent réimprimé; *Relation de la mort du sultan Otman et du couronnement du sultan Mustapha, traduite du turc*; *Contes et fables indiennes de Bidpai et de Lokman*, trad. d'après la traduction turque (1724, 2 vol. in-12). On lui doit, en outre, un certain nombre de lettres, et d'articles sur les médailles antiques qui ont paru soit dans le *Journal de Trévoux*, soit dans les *Mémoires de l'Académie des inscriptions*, et il a collaboré d'une façon active à la *Bibliothèque orientale* de d'Herbelot et à la rédaction des *Menagiana*. Enfin, M. Ch. Schefer a publié son journal de voyages sous le titre de *Journal d'Antoine Galland* (Paris, 1881, 2 vol. in-8). O. HOUDAS.

GALLAND ou **GALLANDI** (André), *Gallandius*, membre de la congrégation des philippiens ou prêtres de l'Oratoire de Jésus (fondée par Philippe de Néri), né à Venise en 1709, de parents français, mort en 1779. ŒUVRES: *Bibliotheca græco-latina veterum Patrum antiquiorumque Scriptorum ecclesiasticorum* (Venise, 1765-1781, 14 vol. in-fol.); elle contient les ouvrages de 380 écrivains des sept premiers siècles, dont plus de la moitié ne se trouve pas dans la *Bibliotheca maxima Patrum*. L'édition du dernier volume a été préparée par P. Gallio. *De vetustis canonum collectionibus, dissertationum*

sylloge (Venise, 1778, in-fol.), recueil des dissertations publiées par D. Constant, P. de Marca, les Ballerini, S. Berardi, le P. Quesnel, Ch. Blasco et quelques autres canonistes. Galland a laissé en manuscrits: *Thesaurus antiquitatis ecclesiasticæ historico-theologico-criticus* (13 vol. in-fol.); *Bibliotheca martyrologica seu veterum kalendariorum ac martyrologiorum amplissima collectio*. E.-H. V.

BIBL.: MOSCHINI, *Litteratura Veneziana*, t. III, p. 138.

GALLAND (Pierre-Victor), peintre français, né à Genève le 15 juil. 1822. Entré en 1840 à l'École des beaux-arts, il y travailla sous la direction de Cicéri et de Drolling, et s'appliqua principalement à la peinture décorative. On lui doit la *Prédication de saint Denis* (Panthéon), le plafond du grand amphithéâtre de la Sorbonne, représentant *l'Université de France, les Sciences, les Lettres, le Droit et la Médecine*, vingt-six sujets symbolisant la *Glorification du Travail* (salons de l'Hôtel de Ville de Paris), le modèle du *Diplôme* de l'Exposition de 1889, etc.

GALLAND (Eugène), général français, né à Paris le 14 juin 1827. Ancien élève de l'École de Saint-Cyr, il fit avec distinction les campagnes d'Italie et de Cochinchine sous le second Empire et dut à son énergie pendant la guerre franco-allemande, puis pendant la guerre civile de la Commune, les grades de lieutenant-colonel (28 sept. 1870) et de colonel (16 sept. 1871). Général de brigade le 30 mars 1878, général de division le 31 août 1883, appelé le 27 déc. 1887 au commandement du 8^e corps d'armée à Bourges, il a passé depuis au commandement du 5^e corps, à Orléans. Le général Galland est membre du conseil supérieur de la guerre. A. DEBIDOUR.

GALLARDO (Bartolomé-José), poète, critique et bibliographe espagnol, né en 1776, mort à Madrid en 1852. Pendant la guerre de l'Indépendance, il se joignit aux patriotes publicistes pour relever les cœurs, et il fustigea sans pitié le servilisme de certains de ses compatriotes dans les satires de son célèbre *Diccionario critico-burlesco del que se titula « Diccionario razonado manual para inteligencia de ciertos escritores que por equivocacion han nacido en España »* (Cadix, 1811, pet. in-8; Madrid, 1820, 1838, in-12), ouvrage auquel il faut ajouter sa *Contestación a la Junta censoria de la provincia marítima de Cádiz* (Ile-de-Léon, 1820, in-42). En 1835, il fonda une intéressante revue de critique littéraire et artistique: *El Criticón* (Madrid, 1835-1859, 2 vol. in-42), dont les trois derniers numéros sont posthumes. Il colligea une quantité de notes de bibliographie ancienne qui ont servi de base au précieux *Ensayo de una biblioteca española de libros raros y curiosos* (Madrid, 1863-1890, 4 vol. gr. in-8), publiée par les soins de R. Zarco del Valle et J. Sancho Rayon. Ses poésies ont été réunies dans le t. III des *Poetas líricos del siglo XVIII^o*, formant le t. LXVII de la *Biblioteca Rivadeneyra* (1876). G. P.-1.

GALLARDON. Com. du dép. d'Eure-et-Loir, arr. de Chartres, cant. de Maintenon, au confluent de la Voire et de la Remarde; 4,584 hab. Pierres meulières, fours à chaux, plâtre. Fabrique de sabots et de vanneries. Ch.-l. d'une ancienne châtellenie érigée en marquisat en 1655 pour Noël de Bullion. Prise et reprise plusieurs fois par les Bourguignons et les Anglais au xv^e siècle, la ville de Gallardon fut en dernier lieu reconquise par Duonois en 1443. De l'ancien château féodal subsistent les débris d'un donjon cylindrique du xi^e siècle connu sous le nom d'épaule de Gallardon. Eglise du xii^e siècle qui a conservé une belle charpente du xv^e; les chapelles et le chœur sont du xvi^e siècle.

GALLARDON (F. BLONDEL, sieur de) (V. BLONDEL [Français]).

GALLARDON (Thomas MARTIN de), visionnaire français, né à Gallardon le 18 févr. 1783, mort à Chartres le 8 mai 1834. Le 2 avr. 1816, il eut une entrevue avec le roi Louis XVIII au palais des Tuileries. Dans cette audience, Martin affirma au roi Louis XVIII que le fils de feu le roi

Louis XVI, son frère, n'était pas mort, quoique l'acte de son décès eût été dressé le 8 juin 1795, à la prison du Temple. Martin affirma avoir mission surnaturelle d'annoncer au roi Louis XVIII que des recherches devaient être prescrites par lui à l'effet de retrouver le fils du feu roi Louis XVI, afin de préparer son avènement au trône de France. Le roi Louis XVIII traita Martin avec égards, pleura beaucoup lorsque, pour répondre à ses objections, Martin lui communiqua diverses particularités relatives à des événements survenus autrefois à Louis XVIII et que ce dernier croyait n'être connus que de lui-même et de Dieu (*sic*). Après cette entrevue, le roi Louis XVIII ordonna que Martin fût reconduit à son domicile de Gallardon près de Chartres et qu'il fût largement indemnisé de la dépense de son retour. Le roi offrit une gratification à Martin : ce dernier la refusa. Avant d'avoir été admis à l'audience du roi Louis XVIII, Martin avait été soumis par les ordres du ministre de la police Decazes à une enquête médicale dans l'hospice de Charenton. Les docteurs Pinel et Royer-Collard rédigèrent à cette occasion un rapport mainte fois commenté qui mit en évidence la santé parfaite de Martin, en dépit des visions et des apparitions survenant presque quotidiennement au bonhomme. Martin décéda à Chartres dans des circonstances singulières qui motivèrent son autopsie opérée le 24 mai 1834 dans le cimetière de Gallardon. L'autopsie a été considérée par divers auteurs comme corroborant les accusations de meurtre proférées par la veuve de Martin au moment où elle reçut la nouvelle de la mort subite de son mari. En dépit de ces accusations et des résultats de l'autopsie, le parquet de Chartres ne prescrivit pas d'instruction judiciaire, et M^{me} Valou de Lancé, chez laquelle Martin avait été trouvé mort, ne fut pas inquiétée. D'après la veuve de Martin, la cause du meurtre du visionnaire fut le refus par ce dernier de rétracter la reconnaissance qu'il avait faite en 1833 de l'identité du personnage connu sous le nom de Naüdorff et qui se prétendait fils de Louis XVI avec le personnage dont Martin avait affirmé l'existence au roi Louis XVIII, dix-huit années auparavant, sans avoir pu fournir aucune indication sur sa résidence et sur sa qualité. La plupart des livres écrits sur Martin sont empreints de passion, soit que Martin y fasse figure d'un imposteur ou d'un instrument d'imposture, soit qu'il y soit considéré comme un prophète. Pour juger exactement le visionnaire, il faut se reporter aux documents authentiques et particulièrement au rapport déjà cité des docteurs Pinel et Royer-Collard.

BIBL. : *Examen des apparitions et révélations de l'ange Raphaël à Thomas Martin, serviteur de Dieu, dans les mois de janv., févr., mars et avr. 1816 par un ancien magistrat de Dijon (Joly de Bévy)*; Dijon, 1816, in-12. — SILVY, *Relation concernant les événements qui sont arrivés à un laboureur de la Beauce dans les premiers mois de 1816*; Paris, 1817, in-8 (rééditions nombreuses, notamment en 1829 et en 1839). — *Le Passé et l'avenir expliqués par des événements extraordinaires arrivés à Thomas Martin*; Paris, 1832, in-8. — *Des Prédications modernes*; Avignon, 1840, in-12. — LECOQ, *Chroniques, Légendes, Curiosités et Biographies beauceronnes*; Chartres, 1877, in-12. — PAUL MARIN, *Thomas Martin de Gallardon*; Paris, 1892, in-12.

GALLARGUES ou le **GRAND-GALLARGUES** (*Galaxanica*). Com. du dép. du Gard, arr. de Nîmes, cant. de Vauvert; 1,755 hab. Stat. de la voie ferrée de Nîmes à Montpellier. Culture de plantes tinctoriales (garance et maurelle). Localité ancienne citée dès 1067; c'était une seigneurie relevant de celle de Sauve. En 1028, le baron de Gallargues y fonda un monastère de filles qui dépendit plus tard de l'abbaye de Saint-Geniès. La seigneurie fut vendue en 1295 au roi Philippe le Bel par les derniers seigneurs de Lunel; elle suivit dès lors le sort de cette dernière ville; en 1389, elle forme une partie de la dot de Jeanne de Boulogne, épouse de Jean de Berry; un peu plus tard, en 1395, les revenus en sont assignés à Isabelle de Majorque, dernière héritière de cette maison. La seigneurie ne tarda pas à être réunie au domaine royal; en 1461, Gallargues formait avec Aignes-Mortes une châtellenie ayant pour titulaire Tanneguy du Châtel. Anciennement de la

viguerie de Lunel, puis de Massillargues, l'église Saint-Martin dépendait du chapitre cathédral de Nîmes, diocèse de Nîmes, archiprêtre d'Aimargues. Ancienne tour ayant servi de télégraphe aérien dans ce siècle. Ruines du *Pons Ambrusii* sur la Vidourle, construction romaine, sur la *via Domitia*; au XI^e siècle, on cite encore l'église de Sainte-Marie de *Ponte Ambrosio*. L'ancien château sert aujourd'hui de temple protestant.

GALLARGUES (Le Petit-). Com. du dép. de l'Hérault, arr. de Montpellier, cant. de Castries; 427 hab.

GALLAS (V. ABYSSINIE, § *Ethnographie*, et AFRIQUE, § *Anthropologie*).

GALLAS (Mathias), comte de Campo, duc de Lucera, militaire allemand, né à Trente le 16 sept. 1584, mort à Vienne le 25 avr. 1647. Il servit d'abord dans l'armée espagnole, puis en Savoie (1616-1617), entra comme capitaine dans l'armée de la Ligue catholique où il devint bientôt colonel d'un régiment d'infanterie. Wallenstein fit sa fortune en le prenant comme un de ses principaux lieutenants. Il l'envoya avec le corps qui s'empara de Mantoue (1630), ce qui valut à Gallas le titre de comte d'empire. Après la défaite de Breitenfeld, il couvrit la Bohême; aux batailles de Nuremberg et de Lutzen, il commandait l'aile droite et fut préposé aux troupes impériales qui gardaient la frontière d'Autriche. Quand Wallenstein voulut se créer une position indépendante, Gallas s'entendit contre lui avec la cour de Vienne; il combina son assassinat et recueillit sa succession : le commandement de l'armée et le duché de *Friedland* (V. ce mot et WALLENSTEIN). Il remporta sur Bernard de Saxe-Weimar la victoire décisive de Nordlingen (1634); mais il échoua dans ses opérations contre la France. En 1637, il eut l'avantage sur les Suédois, Baner et Wrangel en Poméranie; mais, en 1638, il fut refoulé jusqu'en Bohême et dut céder le commandement à l'archiduc Léopold-Guillaume. On le lui rendit après la victoire de Torstensson à Breitenfeld (1643); mais il ne put tenir tête à ce redoutable adversaire qui le défait en Holstein et le rejeta le long de l'Elbe. Gallas ne put ramener en Bohême que les débris de son armée; remplacé par Hatzfeld, il reprit le commandement après le désastre de Jankowitz, mais tomba malade et le transmit à Melander. Sa descendance mâle s'éteignit en 1757 et ses biens passèrent à la famille *Clam* (V. ce nom).

GALLAS (Edouard, comte de), général autrichien (V. CLAM).

GALLATIN RIVER. Une des trois branches ou fourches (*forks*) dont est formée la rivière Missouri. Ce cours d'eau, comme les deux autres, le Jefferson (branche de l'Ouest) et le Madison (branche du milieu), coule du S. au N. Le Gallatin se réunit au Jefferson et au Madison à Gallatin City, où commence le cours du Missouri.

GALLATIN (Albert), homme d'Etat américain, né à Genève (Suisse) le 29 janv. 1761, mort à Astoria (New York) le 12 août 1849. Fils d'un conseiller d'Etat et parent de Necker, Abraham-Albert-Alphonse de Gallatin, orphelin de bonne heure, s'embarqua pour l'Amérique en 1780. Il servit pendant les derniers mois de la guerre de l'Indépendance, enseigna le français à Harvard en 1782 et acheta des terres dans l'O. de la Virginie. Deux ans plus tard, il s'installa définitivement sur les bords de la rivière Monongahela, dans l'O. de la Pennsylvanie (1786), s'occupa d'agriculture, se fit naturaliser et commença de s'intéresser aux questions politiques qui agitaient son pays d'adoption. Membre de la convention pour la révision de la constitution pennsylvanienne (1789), puis de la législature, et enfin en 1793 élu sénateur des Etats-Unis, il représentait dans la haute chambre du Congrès les antifédéralistes de son Etat. Pendant l'insurrection du whiskey (1794), il joua le rôle de conciliateur entre la population et le gouvernement; le peuple, reconnaissant, l'envoya siéger à la Chambre des représentants de 1795 à 1801. Ardent républicain, il combattit avec vigueur l'administration de Washington (traité Jay, etc.). Peu à peu sa situation grandit dans le

parti républicain. Il fit instituer le comité permanent des « voies et moyens » (*ways and means*), s'attacha spécialement à l'étude des questions financières, publia divers travaux, et se trouva au premier rang à l'heure du triomphe de son parti sous la bannière de Jefferson (1800). Appelé par le nouveau président de l'Union au département des finances, il garda ce poste pendant les deux présidences de son chef politique et pendant celle de Madison jusqu'en 1813, et acquit bientôt la réputation d'un des premiers financiers de son temps. Ses rapports annuels sont de remarquables documents ; il y préconise surtout la réduction rapide de la dette, l'utilisation du domaine public pour la colonisation, les travaux publics d'intérêt national (*internal improvements*), l'étude scientifique des côtes (*coast-survey*) et du sol des Etats Unis. Opposé à la guerre de 1812 contre l'Angleterre, il fut désigné par Madison, le 8 mars 1813, comme un des commissaires chargés de négocier la paix. Après la conclusion du traité de Gand, il fut nommé (1815) ministre des Etats-Unis en France et resta en ce pays jusqu'en 1823. Il revint passer trois ans en Amérique, puis, nommé (1826) envoyé extraordinaire en Angleterre, il y resta jusqu'en déc. 1827, ayant négocié quelques importants accords commerciaux. A son retour il s'établit à New York. Il publia en 1831 les *Considérations sur le système de circulation et de banque des Etats-Unis*, fut de 1831 à 1839 président d'une banque à New York, puis transmit cette situation à son fils James Gallatin, et consacra le reste de sa vie à des études de littérature, d'histoire et d'ethnographie. Son principal ouvrage est son livre sur les Indiens : *Synopsis of the Indian Tribes within the United States, east of the Rocky Mountains, and in the British and Russian Possessions in North America* (2^e vol. de la *Archæologia Americana* publiée par la Société antiquaire américaine; Worcester, 1836). On a de lui encore : *Memoir on the North Eastern Boundary* (New York, 1843) et *Semi-civilised Nations of Mexico, Yucatan, and Central America*, ouvrage publié par la Société ethnologique américaine (New York, 1845).

GALLAUDET (Thomas-Hopkins), philanthrope américain, fondateur de la première institution aux Etats-Unis pour l'instruction des sourds-muets. Né à Philadelphie le 10 déc. 1787, d'une famille d'origine huguenote, mort à Hartford (Connecticut) le 9 sept. 1851. — Son fils, le docteur *Thomas Gallaudet*, né à Hartford le 3 juin 1822, poursuivit l'œuvre de son père et fonda des écoles ou des services spéciaux du culte pour les sourds-muets à Philadelphie, Baltimore, Albany, Boston. — *Edward-Miner Gallaudet*, frère du précédent, né à Hartford le 5 févr. 1837, est le fondateur, à Washington, de l'institution pour les sourds-muets (1857) et du collège national des sourds-muets (1864) dont il fut le président et où il enseigna les sciences morales et la politique.

GALLE (Noix de) (Chim. industr. et comm.). Les galles sont des excroissances produites par la piqûre de certains insectes (Hyménoptères et Hémiptères). La composition de ces galles varie avec l'arbre et l'insecte qui les produit. Les principales sortes sont : 1^o les noix de galle proprement dites ; 2^o les gallons de Hongrie et du Piémont ; 3^o les galles de Chine ; 4^o les galles du myrobalan ; 5^o les gallons du Levant.

NOIX DE GALLE PROPREMENT DITES. — Ces galles se développent sur les rameaux et les feuilles du chêne à galles ou chêne des teinturiers (*Quercus infectoria* Willd.) qui croît surtout en Orient. L'insecte qui les produit est le *Cynips* (*Diptolepis*) *gallæ tinctoriæ* L. (V. *CYNIPS*). Elles affectent généralement une forme sphérique ou légèrement piriforme ; leur surface est dure, raboteuse ; leur diamètre varie entre 0^m5 et 4^m5. Leur valeur est assez variable ; elle est en raison directe de leur teneur en tanin. Voici la composition d'une galle de bonne qualité donnée par Guibourt :

Acide quercitanique.....	65 °
— gallique.....	2
— ellagique.....	1
— lutéogallique.....	2

Chlorophylle et huile volatile.....	0,7 °
Matière extractive brune.....	2,5
Gomme.....	2,5
Amidon.....	2
Ligneux.....	10,5
Sucre, albumine, sels minéraux.....	1,3
Eau.....	44,5

Elle doit, en outre, présenter les propriétés suivantes : foncée en couleur, pesante et non percée. Selon sa teinte, elle prend le nom de galle noire, verte ou vraie ; celles qui ont été recueillies après la sortie de l'insecte sont désignées sous le nom de fausse galle ou galle blanche ; la couleur de ces dernières varie du blanc verdâtre au jaune rougeâtre. Les principales variétés commerciales sont : la *galle d'Alep* ou *galle turque* dont le diamètre est de 1 à 2 centim., avec les types suivants : la *galle noire d'Alep*, qui contient de 37 à 44 ° de tanin ; la *verte*, de 53 à 60 ° ; la *blanche*, de 50 à 65 ° ; d'après Muller, leur teneur en tanin atteindrait jusqu'à 77,5 ° ; la *galle en sortes* est un mélange des trois espèces précédentes avec de toutes petites galles appelées galles couronnées. La *galle de Morée* est brune ou rougeâtre, de qualité inférieure à la précédente ; son titre moyen est de 40 ° d'acide gallotannique. Elle est surtout employée à falsifier la galle d'Alep. Les *galles marmorines* viennent du Levant et ont 10 à 12 millim. de diamètre, leur richesse en tanin est d'environ 40 °. Les *galles de Smyrne*, qui sont souvent mélangées aux galles d'Alep dont on les distingue difficilement, viennent aussi en trois sortes : les *noires* qui tiennent 33 à 37 ° d'acide gallotannique ; les *vertes*, dont le titre varie entre 53 et 60 ; les *blanches*, entre 60 et 63. Les *galles de France et d'Angleterre* sont distinguées d'après les arbres sur lesquels elles ont poussé ; on distingue la galle ronde de l'yeuse, du chêne rouvre, qui tirent de 10 à 19 ° de tanin ; la galle ronde des feuilles, qui a peu de valeur ; la pomme de chêne, que l'on considère comme produite par le développement extraordinaire de la fleur femelle sous l'influence de la piqûre de l'insecte avant la fécondation ; la galle en artichaut, qui se développe sous les mêmes influences que la pomme de chêne sur l'involucre de la fleur femelle du chêne rouvre. La noix de galle est surtout employée en teinture en noir et en gris, par l'action des sels de fer, la fabrication des encres et la maroquinerie. On l'emploie en médecine comme astringent.

GALLONS DE HONGRIE ET DU PIÉMONT. — Ces galles sont dues à la piqûre du *Cynips quercus calycis* L. sur la cupule du gland du chêne commun. Les galles se développent soit en dehors, soit au centre même de cette cupule et, dans ce dernier cas, empêchent le développement du gland. Elles sont de formes irrégulières, jaune pâle tirant parfois sur le rouge ou le brun, et possèdent un canal entouré d'une coque blanche et d'une enveloppe ligneuse débouchant au sommet et dans lequel on trouve souvent l'insecte. Ces gallons servent surtout au tannage des peaux pour lesquelles ils sont préférés à la galle proprement dite. Leur titre en tanin serait de 30 à 33 ° d'après Fehling, de 50 ° d'après Muller.

GALLES DE CHINE. — Elles croissent sur les feuilles et les branches de deux sumacs : le *Rhus semi-alata* Murr. et le *Rhus Japonica* Sieb. et sont produites par un Hémiptère, l'*Aphis chinensis* Doubl. Elles affectent des formes très irrégulières et peuvent avoir de 2 à 6 centim. de long et 1 à 3 centim. de large. Les unes sont presque rondes, avec des bosses, les autres sont ovoïdes : les deux formes sont parfois accolées l'une à l'autre. La paroi de 1 millim. d'épaisseur environ possède un aspect corné, semi-translucide ; elle est recouverte d'un duvet très léger ; sa couleur est grise, tirant sur le jaune. Lorsqu'elles sont un peu fraîches, elles ont une teinte verdâtre. Ces galles sont de beaucoup les plus riches en tanin ; elles en contiennent parfois jusqu'à 90 et 95 °. La moyenne donnée par les analyses ne dépasse pas 70 °. Aussi sont-elles très recherchées pour la fabrication des acides tanniques et galliques : elles servent

à préparer des tanins à l'eau presque blancs (V. TANIN) ainsi que les tanins à l'alcool excessivement purs.

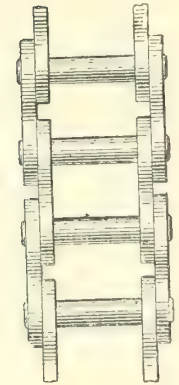
GALLES DU MYROBALAN. — Elles se développent sur les feuilles du myrobalan citrin (*Terminalia citrina* Roxb.) et ont parfois été décrites sous le nom de *fèves du Bengale*. Leur forme rappelle celle d'une vessie creuse, longue de 2 à 3 centim., jaune verdâtre à l'extérieur, brune à l'intérieur et généralement privée d'insectes. Ces galles sont aussi appréciées que les galles proprement dites pour la teinture en noir.

GALLONS DU LEVANT. — Ils croissent sur la cupule du chêne velani (*Quercus ægilops* L.) et sont connus sous différents noms : *avellanède*, *vallonée*, *gallons de Turquie*. Les fruits sont gros et courts, enfoncés dans une cupule dont les écailles sont libres à la partie supérieure. On les trouve en Sicile, dans les îles grecques et l'Anatolie. Ils sont employés en teinture et pour le tannage des cuirs.

Nous citerons enfin : 1° Les galles du térébinthe (*Pistacia terebinthus* L.) produites par la piqûre de plusieurs espèces de Pucerons du genre *Pemphigus* Hart.; ces galles ont la forme d'un cône allongé et entourné qui a parfois de 30 à 35 millim. de large, qui permet de supposer une longueur de 16 à 18 centim. La paroi extérieure est rouge, striée longitudinalement, de 1 millim. d'épaisseur, à saveur astringente et à odeur aromatique rappelant la térébinthine de Chio. Elles contiennent 25 % d'acide gallotannique. 2° La galle du pistachier ou *Caroub*, *C. de Judée*, qui est tantôt noire et cornue, tantôt ovoïde et, dans ce cas, généralement mélangée à des petites larmes rondes rappelant le mastic en larmes. Elle est produite par la piqûre du *Pemphigus cornicularius* Pass. (*Aphis pistaciae* L.) à l'extrémité des rameaux des *P. vera* Poir. et *P. lentiscus* L. (Térébinthacées). Ch. GIRARD.

GALLES DES ROSIERS (V. BÉDÉGAR).

GALLE (Chaîne de). Les chaînes de Galle, très résistantes, formées de portions métalliques articulées comme des charnières, peuvent se plier dans deux sens comme les courroies. Ces chaînes sont très employées pour transmettre la force motrice et servent en même temps comme câbles dans certaines grues. La figure représente une chaîne de Galle simple maille; cette chaîne, suivant la résistance à vaincre, peut être à double, triple maille et plus; les goupilles ou boulons sont aussi plus ou moins gros. Les chaînes de ce système peuvent aussi se faire sans fuseaux; on peut aussi en faire des crémaillères en donnant aux maillons une forme évidée sur une face. En un mot, ces chaînes sont généralement employées toutes les fois que la résistance à vaincre dans une machine est très grande, la vitesse faible et les distances assez considérables; on soutient, dans ce dernier cas, la chaîne sur des galets.



Chaîne de Galle.

GALLE. Famille de graveurs flamands, d'origine hollandaise, des XVI^e-XVII^e siècles.

Philippe Galle, né à Harlem en 1537, mort à Anvers le 29 mars 1612, fut élève de Coornhert, et grava d'abord de nombreuses planches d'après Heemskerck, le maître alors en vogue. Il établit ensuite à Anvers un atelier de gravure et un commerce d'estampes. Dessinateur exercé, il assouplit progressivement son burin sous l'influence des peintures de Martin de Vos, de Jean Stradan, de Zuccaro, qu'il eut souvent à interpréter. Parmi ses travaux personnels, il faut citer : *Histoire de la famille de Médecis*, d'après Stradan (22 pl.); *la Trinité*, d'après Martin de

Vos; *la Mort de sainte Anne*, d'après P. Brueghel. Mais son rôle dans l'école anversoise de gravure fut surtout considérable par les estampes qu'il a éditées et par les élèves qu'il forma. Le célèbre Henri Goltzius, son collaborateur habituel, grava de lui, en 1582, un portrait admirable.

Théodore Galle, fils du précédent, né à Anvers vers 1560, mort à Anvers en 1633, fut élève de son père et séjourna plusieurs années en Italie. Il grava principalement d'après Stradan et exécuta plusieurs planches d'après Rubens pour le *Missel* (1613) et un *Bréviaire* (1615), édités par la maison plantinienne. Très fécond, il ne dépassa pas son père au point de vue du talent.

Corneille Galle le Vieux, frère du précédent, né à Anvers vers 1580, mort à Anvers en 1636, aussi élève de son père, fut le meilleur artiste de cette famille, quoiqu'il n'arrivât à la maîtrise qu'en 1610. Il grava encore, sous l'influence italienne, une *Judith*, d'après Rubens, pièce dite *la Grande Judith*, qui fait honneur à son interprète. Il reproduisit ou édita de nombreuses compositions de ce maître et y apporta beaucoup de conscience et de précision dans le dessin, sans pourtant jamais s'élever au-dessus des procédés de la vieille école. Son œuvre est considérable et les pièces dévotieuses et mystiques y dominent.

Corneille Galle le Jeune, fils au précédent, né à Anvers vers 1600, mort vers 1650, fut surtout un bon graveur de portraits, d'après Rubens, Van Dyck, etc. G. P-1.

BIBL. : MARIETTE, *Abecedarium*. — RENOUVIER, *Des Types et manières des maîtres graveurs*. — HENRI HYMANS, *Histoire de la gravure dans l'école de Rubens*; Bruxelles, 1879.

GALLE (Johann-Gottfried), astronome et météorologiste allemand, né à Pabsthaus, près de Grafenhamichen (Saxe pruss.), le 9 juin 1812. Il est entré en 1835, comme astronome adjoint, à l'Observatoire de Berlin, y a coopéré à la construction des cartes d'étoiles de la zone de l'écliptique et y a découvert : les 2 déc. 1839, 25 janv. et 6 mars 1840, trois nouvelles comètes; le 23 sept. 1846, d'après les indications reçues le jour même de Le Verrier, la planète Neptune. En 1851, il est passé comme directeur à l'Observatoire de Breslau et a été nommé la même année professeur d'astronomie à l'université de cette ville. L'Académie des sciences de Paris lui a décerné à deux reprises le prix Lalande. Les résultats de ses nombreuses observations et de ses importants travaux se trouvent consignés dans une centaine de mémoires publiés depuis 1834 par les *Astronomische Nachrichten*, les *Annalen de Poggen-dorff*, les *Astronomische Jahrbücher* de Berlin, l'*Oesterr. Zeitschrift für Meteorologie*, etc. Il a en outre donné à part : *Grundsätze der schlesischen Klimatologie* (Breslau, 1857, in-4); *Bestimmung der Sonnenparallaxe aus correspondiren den Beobachtungen des Planeten Flora auf mehr. Sternwarten der nördl. und südl. Halbkugel* (Breslau, 1875, in-8), méthode nouvelle et très appréciée, due à l'auteur; *Mittheilungen der Breslauer Sternwarte* (Breslau, 1879, in-4). L. S.

BIBL. : Liste des mémoires dus à J.-G. Gall dans le *Catal. of scientif. papers* de la Société royale, t. II, VII et IX; Londres, 1868, 1877 et 1891, in-4.

GALLEGRO. Rivière d'Espagne (V. EBRE).

GALLEGRO (Juan-Nicasio), poète espagnol, né à Zamora le 14 déc. 1777, mort à Madrid le 9 janv. 1853. Il se livra à des études variées à l'université de Salamanque, fut ordonné prêtre en 1800 et devint chapelain de la cour en 1805. Comme poète, il attira sur lui l'attention par son ode, *Al dos de Mayo*, aux fiers accents, en l'honneur du soulèvement du 2 mai 1808 contre l'invasion française. Député aux Cortès constitutionnels de Cadix pendant trois ans, il fut emprisonné après la restauration de Ferdinand VII. Délivré par la révolution de 1820, il fut nommé chanoine de l'église métropolitaine de Séville. Plus tard, il devint conseiller d'Etat. L'Académie espagnole, dont il fut le secrétaire perpétuel, fit à ses frais une édition posthume de ses *Obras poeticas* (Madrid, 1854, pet. in-4). Les meilleures

de ses poésies ont été insérées dans le t. LXVII de la *Biblioteca Rivadeneira*, formant le t. III des *Poetas del siglo XVIII* (Madrid, 1876), avec une notice sur l'auteur par Ventura de La Vega. G. P-1.

GALLEGO Y ALVAREZ (Domingo), peintre espagnol contemporain, né à Tembleque en 1817. Elève de Antonio Bejarano. Il exposait à Madrid, en 1840, six paysages et une composition représentant *la Mort de Charles-Quint au couvent de Saint-Yust*. En 1841 et 1842, il prit part par des envois de paysages et de sujets de genre aux Salons parisiens et aux expositions de Bordeaux, où il résida pendant quelques années. *La Vue de l'Escorial* et un tableau de chevalier intitulé *le Toast* (1848) furent acquis pour le palais de Madrid. Une marine représentant un *Simulacre de combat naval devant Alicante* (1862) a été placée au musée naval. On cite encore de l'artiste, parmi ses meilleurs ouvrages, *Un Armurier au XVII^e siècle*, *l'Atelier d'un peintre*, de nombreux paysages et des vues des ports de Naples, d'Alicante, de Carthagène et de Santander.

BIBL. : OSSORIO Y BERNARD, *Galeria biográfica de artistas españoles del siglo XIX*; Madrid, 1884, 2^e édit.

GALLEGOS. Fleuve de la République Argentine, dans la Patagonie méridionale. Il se forme par la jonction de plusieurs rivières dans les plaines marécageuses de Diana, coule vers l'E., se jette dans l'océan Atlantique par l'estuaire de Puerto Gallegos. Il n'a d'eau qu'au printemps et au début de l'été lors de la fonte des neiges.

GALLEGOS (Fernando), peintre espagnol, né à Salamanque vers le milieu du xv^e siècle et qui travailla vers 1470 en Castille, à Zamora, à Salamanque et à la Chartreuse de Miraflores. D'après Cean Bermudez, il aurait vécu jusque vers le milieu du xvi^e siècle. Tout est resté d'ailleurs obscur de ce qui touche à la jeunesse et à l'existence de cet artiste dont Passavant croit pouvoir faire un élève de Petrus Cristus et que M. de Madrazo rapprocherait plutôt de Thierry Bouts, avec lequel les ouvrages de Gallegos offrent quelques affinités. Ce qui est certain, c'est que son style et son coloris sont bien flamands, ainsi qu'on peut en juger par son tableau de la chapelle de Saint-Clément, dans la cathédrale de Salamanque, et qui représente la *Vierge assise sur un trône gothique, tenant sur ses genoux l'Enfant debout et presque nu et lui offrant une rose blanche*. Cette peinture, qui a fait jadis partie d'un retable, est réunie aujourd'hui dans un même cadre avec deux autres fragments du même retable sur lesquels sont peints : *Saint André* et *Saint Christophe*. Le panneau central porte la signature *Fernandus Galegus*. Ponz parle de ce même tableau dans le t. XII de son *Viage de España* et cite en outre comme du même artiste une *Adoration des Rois* et une *Vierge entourée de saint Michel et de saint Antoine de Padoue* qui se trouvaient au xviii^e siècle dans le cloître de la même cathédrale et qui, postérieurement, furent transférées dans l'intérieur. Palomino et Cean Bermudez citent également les belles peintures de Gallegos qui formaient autrefois le retable aujourd'hui disparu de la chapelle de l'Université. Mais la cathédrale de Zamora a heureusement conservé les six panneaux les plus importants que l'on connaisse de cet artiste, composant le retable de la chapelle du cardinal Mella et qui portent la signature du maître avec la date de 1470. Deux volets d'un triptyque, dont la partie centrale est perdue, se trouvent au musée provincial de Valladolid; ils représentent en grandeur demi-nature les saints évêques *Léandre* et *Isidore*. Le musée de Cadix conserve un triptyque intact; dans le panneau central est figurée une *Pietà*, cette peinture est datée de 1470. Six peintures sur panneaux de Fernand Gallegos, provenant de la Chartreuse de Miraflores, près de Burgos, sont entrés récemment au musée du Prado; elles représentent la *Visitation*, la *Naissance de saint Jean-Baptiste*, sa *Prédication*, le *Baptême de Jésus*, l'*Arrestation* et la *Décollation* du Baptiste. P. L.

BIBL. : PASSAVANT et Claudio BOUTELOU, *El Arte cris-*

tiano en España; Séville, 1877. — PONZ, *Viage de España*; Madrid, 1788, t. XII.

GALLEGOS (M.) (V. GALHEGOS).

GALLÉN (Axel-Valdemar), peintre finlandais, né à Bjørneborg en 1865. Quoique élève de Bouguereau, il se rattache franchement à l'école réaliste et se distingue par l'habileté technique, la fraîcheur du coloris et une rare puissance d'imagination. Les sujets qu'il traite sont surtout empruntés à la Finlande. Il a exposé, tant à Paris qu'à Londres et à Helsingfors : *la Vieille au chat* (1885); *l'Automne* (1886); *Scènes de la vie populaire* (1888); *la Première Leçon* (1889); *Jeanne à l'église et la Fièvre traumatique* (1891); *Aino*, épisode du Kalevala en trois tableaux; les portraits de G.-A. Serlachius et K.-J. Slotten. B-s.

GALLENGA (Antonio), littérateur italien, né à Parme le 4 nov. 1810. Emprisonné pour des motifs politiques, puis banni, il voyagea en France, en Algérie, aux Etats-Unis. Chargé par Mazzini d'assassiner le roi Charles-Albert, il n'osa et fut dès lors en butte à l'animosité de ses anciens amis. Il se fixa à Londres en 1838 et y professa la littérature italienne à University College (1843). Il revint dans le Piémont en 1848, y fut à diverses reprises député, mais ses querelles avec les mazzinistes, aggravées par des révélations réciproques, lui interdirent tout rôle politique. Il devint correspondant du *Times*, très apprécié dans cet emploi. En 1874, il accompagna le roi d'Italie à Vienne et à Berlin. Il a publié sous son nom et sous le pseudonyme de *L. Mariotti* de nombreux livres et articles dans des revues anglaises, américaines, italiennes. Parmi ses ouvrages, nous citerons : *Oltremonte ed Oltremare* (Londres, 1844); *The Back gown Papers* (Londres, 1846, 2 vol.); *Italy past and present* (Londres, 1846); *A che ne siamo? pensieri di un Italiano d'Oltremonte* (Londres, 1849); *Scenes from italian life* (Londres, 1850); *Italy in 1848* (Londres, 1851); *A Historical Memoir of fra Dolcin and his times* (Londres, 1853); *History of Piedmont* (Londres, 1854-1855, 3 vol.); *Castellamonte* (Londres, 1856); *Country Life in Piedmont* (Londres, 1858); *Manuale dell' elettore* (Sienne, 1861); *The Invasion of Denmark* (Sienne, 1863); *The Pearl of Antilles* (Sienne, 1867); *Italy revisited* (Londres, 1874); *The Pope and the King* (Londres, 1878, 2 vol.).

BIBL. : A. BERTOLOTI, *Passaggiato nel Canavese*; Ivree, 1868; aut. V est la biographie de Gallenga avec la liste de ses œuvres.

GALLÉRIE (*Galleria* Fabr.) (Entom.). Genre de Microlépidoptères, du groupe des Pyralides, qui a donné son nom à la famille des Gallérides. Ce sont des insectes très nuisibles, dont les chenilles courtes, vermiformes, couvertes de points verruqueux, ont seize pattes et vivent de diverses substances organiques, surtout animales, comme la cire des Abeilles et des Bourdons. Les papillons ont les antennes sétacées, courtes, simples, avec une petite dent squameuse à la base et la spirittrompe membraneuse, à peine visible. Les deux sexes diffèrent entre eux non seulement par la coupe, le dessin et la couleur des ailes supérieures, mais encore par la forme des palpes labiaux qui, très développés dans les femelles, sont très courts et recouverts par la voûte du front chez les mâles. Quoique les ailes soient bien développées, ces papillons volent peu; mais ils ont une démarche vive, rapide, sautillante et glissent entre les doigts qui cherchent à les saisir en raison des écailles grassieuses dont ils sont recouverts. L'espèce type du genre, *G. mellonella* L. (*G. cerella* Fabr.), ou Teigne de la cire, est répandue dans la zone parisienne, beaucoup moins dans les régions plus méridionales; c'est elle que les apiculteurs des environs de Paris appellent le *Papillon*. Les mâles ont de 28 à 30 millim., les femelles de 32 à 35 millim. d'envergure. Celles-ci s'introduisent à l'intérieur des ruches, où, grâce à l'enveloppe écailleuse de leur corps, grâce aussi à leur démarche rapide et sautillante, elles parviennent à échapper à l'aiguillon des Abeilles et à déposer très promptement leurs œufs sur les gâteaux. De

ces œufs sortent de très petites chenilles blanches, vermiformes, qui s'enfoncent dans les cellules dont elles rongent la cire. Elles y creusent de longues galeries irrégulières formées de soie et de grains de cire et aussi de leurs excréments granuleux. Leur présence est décelée par l'odeur



Galleria
Mellonella L.



Chenille dans sa galerie,
cocons et dégâts causés
à un fragment de gâteau
de cire d'abeilles.

désagréable qu'elles exhalent. Les rayons de cire sont souvent creusés et minés si profondément qu'ils se détachent en entraînant le couvain, le miel, le pollen et que les Abeilles, rebutées, abandonnent la ruche. Parvenues à toute leur taille, ces chenilles se construisent, dans l'intérieur des galeries, des cocons d'une soie blanche, épaisse et résistante, agglomérés les uns contre les autres. Elles s'y changent en chrysalides d'un brun rougeâtre, puis en insectes parfaits. Ceux-ci sortent pour s'accoupler, après quoi les femelles rentrent dans la ruche et pondent. Il y a le plus ordinairement deux générations par an, l'une en mai, l'autre en juillet et août. Ed. LEF.

GALLES (Pays de) (en anglais *Wales*, en gallois *Cymru*). On désigne sous ce nom la partie occidentale de la Grande-Bretagne comprise entre le canal de Bristol et la mer d'Irlande, à l'O. de la Severn.

I. Géographie physique (V. GRANDE-BRETAGNE).

II. Histoire. — Les peuples germaniques donnèrent le nom de *Walah* (Welches) à tous les peuples de race celtique ou romaine avec lesquels ils se trouvèrent en contact. Cette expression est très probablement empruntée au mot *Volcæ*, nom d'un peuple gaulois qui résida longtemps dans le S. de la Germanie, et avec lesquels les Germains se trouvèrent en contact pendant plusieurs siècles. Ce terme fut appliqué par ceux-ci sur le continent aux Gallo-Romains de Belgique (*Wallons*), aux Romains de Dacie (*Valaques*), aux populations romanes demeurées dans une partie de l'Helvétie, dans le pays dont Coire est la capitale (*Kurwelsch*) (V. d'Arbois de Jubainville, *Intr. à l'étude de la littér. celt.*; Paris, 1883, in-8, pp. 10-12). Les Germains qui envahirent l'île de Bretagne l'appliquèrent aux indigènes (d'où l'anglais *Welsh*) et appelèrent leur territoire *Wealas* (angl. moderne *wales*). C'est par ce mot que les Français désignèrent les Bretons insulaires quand ils conquièrent l'Angleterre au XI^e siècle. Ils les appelèrent *Guallois*, rendant, selon une règle bien connue, le *W* germanique initial par *Gu*, et en donnant au mot un suffixe roman.

Au V^e siècle, lors des premières invasions anglo-saxonnes, le pays des Welches, des Gallois, c'était toute la Grande-Bretagne depuis la Manche jusqu'au mur d'Antonin. Au N., la Calédonie était habitée par des peuples ennemis, les Pictes et les Scots (qui venaient de l'Irlande). Ces derniers s'emparèrent même, à la fin du IV^e siècle, de toutes les côtes occidentales de l'île, depuis l'extrême N. jusqu'à la Manche. Ils furent expulsés au V^e siècle par les indigènes à la suite de luttes fort obscures et sur lesquelles nous manquons de témoignages précis. Durant les V^e et VI^e siècles, l'étendue occupée par les *Welches* fut réduite de moitié et ceux-ci perdirent la partie orientale de leur territoire. Selon la chronologie traditionnelle, Hengist et Horsa débarquent sur les côtes du Kent en 450. Battu en 465,

Hengist n'en réussit pas moins à s'emparer définitivement de ce pays en 473. Elle débarque à Cymenstore et fonde le royaume de Sussex vers 490. Cerdic aborde en 495 et fonde le royaume de Wessex en 519. Les royaumes d'Essex, d'Estanglie, de Mercie furent successivement créés vers 530, 571, 585. Le N.-E. de l'île fut envahi à bien des reprises aux V^e et VI^e siècles; enfin, en 547, Ida fut proclamé roi de Northumbrie. A la fin du VI^e siècle, le pays des Welches comprenait donc la partie occidentale de l'île de Bretagne et était limitée à l'E. par une ligne partant approximativement de Bath pour aller jusqu'à Edimbourg. Cette région était bien loin de former un tout homogène.

Outre le *Wales* actuel, beaucoup plus étendu alors et s'avancant au delà de la Severn, on comptait; au S. du canal de Bristol l'ancienne *Domnonée* (Devonshire, Cornwall, Gloucestershire), plus le territoire occupé par le Somersetshire et le Wiltshire (en partie). Au N., de la Dee au golfe de Solway, les royaumes mal déterminés de *Reghed* (les comtés actuels de Lancastre et Chester), et *Eiden* (le Westmoreland et le Cumberland). Du Solway aux golfes de la Clyde et du Forth, on connaît quatre royaumes, *Strath-Clyde*, dans la vallée de la Clyde avec *Arclwyd*, aujourd'hui Dumbarton, pour capitale. Au S. du Strath-Clyde, l'*Argoed* (pays des bois), ancien territoire des *Selgovii*. A l'O. de celui-ci, dans le Galloway actuel, la *Tir Reivonnioc*, dont le nom rappelle le *Retiginus sinus* de Ptolémée. Enfin, entre la Clyde et le Forth, le *Gododin* formé par les anciennes tribus des *Gadeni* et des *Otadeni*. Ce dernier Etat, le plus oriental de ces royaumes du Nord, fut le plus exposé aux attaques des Northumbriens et le plus célèbre de la littérature indigène (La Borderie, *les Bretons insulaires et les Anglo-Saxons du V^e au VII^e siècle*; Paris, 1873, in-12, pp. 115-119). Durant leurs longues luttes contre les envahisseurs, les indigènes sentirent la nécessité de faire renaitre une solidarité étouffée par la conquête romaine. Ils se donnèrent le nom de *compatriotes*, par opposition aux étrangers envahisseurs, *Cymro*, au pluriel *Cymri*. Ils appelèrent leur pays *Cymru*, leur langue le *cymraeg*. Ce nom de *Cymro* n'a absolument rien à faire avec celui de *Kymris*, peuple fabuleux dû à l'imagination d'Amédée Thierry. Il est formé de deux mots de la vieille langue bretonne: *com* ou *con* (avec) et *brog* (pays). Un peuple gaulois, les *Allobrogæ*, a porté un nom dont le second terme est identique et dont la signification est la même. Il faut remarquer, en outre, que, du VII^e au IX^e siècle, le nom de Cambrie (*Cymru*) désigne surtout la Bretagne du Nord, du Cumberland et du Strath-Clyde (V. Phillimore, dans la revue galloise *Y Cymmrodor*, 1890, t. XI, pp. 97 et suiv.). Jusqu'au X^e siècle, l'histoire du *Wales* comprend donc celle de tout l'O. de l'île.

Il ne saurait être question ici de retracer l'histoire, du reste fort obscure, des chefs qui, pendant plusieurs siècles, dirigèrent la lutte des Bretons contre les envahisseurs. On se contentera de mentionner quelques noms célèbres et les faits les plus caractéristiques. Dès le commencement du V^e siècle, après l'abandon de l'île par les troupes et l'administration romaine, le pays se divisa en une foule de petites principautés indigènes. Incapables de lutter contre les envahisseurs, Pictes, Scots et Saxons, elles sentirent la nécessité de certaines ligues, au moins temporaires, et reconnurent l'autorité de chefs militaires suprêmes. Pour la deuxième moitié du V^e siècle, nous connaissons les noms de Vortigern et du romain Ambrosius Aurelianus. Au VI^e siècle, il semble qu'il se soit formé deux lignes, l'une au N. de la Dee, aurait eu pour chef Dutigern et aurait lutté contre les Northumbriens; l'autre, à l'O. et au S., aurait été dirigée par Maelgwn, roi de Gwynedd (l'ancienne *Venedotia*, partie N. du *Wales* actuel). Ce dernier est assez connu, grâce aux invectives, plus ou moins méritées, que lui prodigue Gildas. Il mourut vers le milieu du VI^e siècle, en 547 selon les *Annales Cambriae*. Passons sur les exploits fabuleux d'Arthur (au VI^e siècle), et aussi sur ceux de Menezoc, d'Urien, de son fils Owen, etc. Ces

derniers sont mentionnés dans des poèmes attribuées aux bardes Aneurin, Taliesin et Llywarch-Len. Il est possible qu'ils renferment un fonds historique réel ; mais, comme ils nous sont parvenus dans des manuscrits très postérieurs (XI^e-XII^e siècles), qui ont défiguré la langue au point de la rendre presque inintelligible, la critique historique n'en peut rien tirer de sûr. Ce qui en ressort néanmoins, c'est que les Bretons du Nord essayèrent de terribles défaites à la fin du VI^e et au commencement du VII^e siècle, ce qui est confirmé par d'autres sources. Æthelfrith (mort en 617), roi de Northumberland par la réunion des deux royaumes anglais de Bernicie et de Deira, surpassa en ravages, s'il est possible, son grand-père Ida. Allié aux Pictes, il triompha à Dægsanstan (603) des Bretons du Nord alliés au roi des Scots, Egdan ; en 606, il battit les Cambriens à Chester et égorga les moines bretons de l'abbaye de Bangor. — Au S., la race indigène subissait aussi des revers. En 552, Old-Sarum (Salisbury) tombe au pouvoir des West-Saxons. En 577, leur roi, Ceawlin, s'empare de Bath, Gloucester, Cirencester. Vaincu en 594, à Wodnesburg, les Saxons du Wessex semblèrent un instant avoir renoncé à poursuivre leurs conquêtes dans la Domnonée ; mais, en 614, sous le roi Cynegils, ils battirent les Welches du S.-O. dont la frontière fut reportée à la rivière d'Ex. Le territoire de ces derniers ne comprit plus guère que les comtés actuels de Devon et de Cornwall, puis ce dernier seulement après une nouvelle défaite à Penn (Somerset) en 658. Acculés dans cette presqu'île, ils luttèrent péniblement pendant près de deux siècles encore jusqu'à ce que Egbert, roi de Wessex, les eût soumis définitivement (au IX^e siècle). Ces dernières guerres, quoique fort sanglantes, ne furent pas néanmoins des luttes d'extermination comme aux V^e et VI^e siècles ; les habitants de cette région conservèrent encore très longtemps leurs mœurs et leurs usages, et leur langue celtique, le *cornique*, ne s'est éteinte qu'au XVIII^e siècle.

Tandis que l'extrême N. et le S. du *Wales* éprouvaient ainsi revers sur revers, la partie centrale luttait avec plus de succès. Sous son chef audacieux, *Cadwallawn*, roi de *Gwynedd* (North-Wales) elle prit même l'offensive. Allié au roi païen de Mercie, Penda, dont il égalait la férocité, *Cadwallawn* attaqua Edwin, roi de Northumbrie. Dans une bataille livrée à Hatfield (9 kil. de Duncaster [Yorkshire]), le 12 oct. 633, ce dernier fut tué avec ses fils et la Northumbrie mise à feu et à sang. « Il courut (*Cadwallawn*) longtemps par toutes les provinces des Northumbriens en les ravageant, résolu d'exterminer la race des Anglais du sol de la Bretagne. » (Bède.) A *Cadwallawn* (tué en 634) avait succédé son fils *Cadwaladr*. Bien qu'il soit célèbre dans la littérature indigène, on ne sait presque rien d'historique sur lui. Il mourut, en 664, de la peste qui désolait la Bretagne. Son voyage à Rome est une fable empruntée à l'histoire véritable de *Cædwalla*, roi de Wessex, qui mourut à Rome (en 688). Malgré leur valeur, les rois *Osric* et *Oswald* (tué le 5 août 642) partagèrent le sort d'Edwin. La Northumbrie semblait perdue. Penda, à la tête des Merciens, des Bretons, des Est-Anglais, se jeta contre *Oswiu*, frère et successeur d'*Oswald*, mais il fut vaincu et tué le 15 nov. 655 à *Winwedfield* (près de Leeds [Yorkshire]). Sa mort mit fin à la suprématie de la Mercie et, par contre-coup, eut les conséquences les plus funestes pour ses alliés welches. « Tous les royaumes bretons situés au N. de la *Dee*, sur les territoires actuels des comtés de Chester, de Lancastre et de Westnoredland, furent balayés définitivement après la bataille de *Winwæd* et pour toujours occupés par les Northumbres. » (La Borderie, p. 214.) Néanmoins, les royaumes bretons situés entre les deux murs romains et même le pays des Cambriens, au S. du golfe de *Solway* (*Cumberland*) maintinrent leur indépendance pendant plusieurs siècles. Toutes ces populations du N. et de l'O. continuèrent à être de dangereux ennemis pour les Angles. Le fils même du vainqueur de *Winwedfield*, le puissant roi des Northumbres, *Egfrith*, fut vaincu

et tué par les Pictes en 685. Un de ses successeurs, *Eadbert*, enleva à *Dunnagual*, roi de *Strathclyde*, une partie du comté d'Ayr actuel (740). A la fin du VIII^e siècle, la Northumbrie tombe dans l'anarchie. Mais les Bretons de *Strathclyde* rencontrent de nouveaux ennemis dans les Danois et surtout les Scots et les Pictes. Ils luttèrent, non sans succès, contre *Kenneth Mac-Alpine* (844-860), qui, ayant réuni sous sa domination ces deux derniers peuples, peut être regardé comme le premier roi d'Ecosse. Depuis 908, la *Strathclyde* fut gouvernée par des princes de la maison royale d'Ecosse, tout en continuant à former un royaume à part, vassal nominal des rois d'Angleterre. Au cours du XI^e siècle, ce royaume se fonda peu à peu avec celui des rois de *Scone* et, depuis lors, son histoire se confond avec celle de l'Ecosse.

Quant aux Bretons du *Cumberland* (les comtés actuels de *Cumberland* et *Westmoreland*), ils furent soumis par le roi anglais *Edmond I^{er}*, qui, en 946, enleva cette contrée au roi *Donald* et la donna en fief au roi d'Ecosse, *Malcolm I^{er}*. Le *Cumberland* devait revenir plus tard à l'Angleterre (sous *Guillaume le Roux*), mais ses destinées n'intéressent plus que l'histoire de ce pays. Il garda sans doute encore longtemps ses mœurs et son idiome celtique, mais les documents manquent pour préciser la date où il fut définitivement anglicisé.

Les Welches du centre, après avoir été les alliés des Merciens au VII^e siècle, virent ceux-ci devenir leurs plus terribles ennemis au VIII^e siècle. En 710, *Ceolred*, roi de Mercie, allié à *Ina*, roi de Northumberland, tua *Geraint*, un petit roi gallois. Vers 728, *Rhodri MacIwrynog*, roi de *Gwynedd*, exerçait une sorte de suprématie sur les provinces de *Powys*, *Deheubarth* et même sur la *Cornouailles*. Le règne de son fils et successeur, *Cynan* (755-819) fut une guerre perpétuelle contre la Mercie. Ses vassaux, *Caradoc ab Gwyn* et *Meredudd*, prince de *Dyved*, furent tués par les Saxons en 798. Le petit roi breton de *Powys* eut aussi à soutenir contre *Offa* (757-796) une lutte désastreuse. Vers 792, celui-ci lui enleva sa capitale, *Pengwern* (actuellement *Shrewsbury*), refoula les Welches à 60 kil. au delà de la *Severn* et, pour les contenir, édifia un rempart (*Offas dyke*) de la *Wye* à l'embouchure de la *Dee*. Le territoire entre la *Wye* et la *Severn* fut peuplé d'Anglo-Saxons ; aussi les comtés actuels de *Salop* et de *Hereford* sont-ils de langue anglaise, bien qu'ayant conservé, sans doute, un fonds de population de race celtique. Dès lors, les limites du pays de *Galles* n'ont presque pas varié jusqu'à nos jours.

Au IX^e siècle, la suprématie du Wessex et la formation du royaume d'Angleterre sous *Egbert* ne furent pas moins funestes aux Gallois. Ceux-ci furent encore affaiblis par les guerres civiles. Le roi *Cynan* se vit en butte aux réclamations de son frère *Howell* qui lui réclamait l'île de *Mona* (*Anglesey*). *Howell* fut chassé et ne reparut jamais. Quant à *Cynan*, il mourut en 819. Avec lui s'éteignit la branche mâle directe des descendants de *Cunedda*, le fondateur, plus ou moins fabuleux, de la monarchie venedotienne. Il laissait une fille, héritière de son royaume de *Gwynedd*, qui épousa *Merfyn*, roi de *Powys*. Sous leur règne, la lutte continua contre le Wessex. En 813 et 823, *Egbert* ravagea le *Devonshire* et la *Cornouailles* qui durent reconnaître son autorité. En 828, il envahit le Nord et s'empara de *Mona* (*Anglesey*). Les Gallois, malgré leur alliance avec les pirates danois, durent faire leur soumission en 835.

Après la mort d'*Egbert* (836), ils tentèrent de recouvrer la capitale du *Gwynedd* *Aberfraw*, située dans l'île de *Mona*, mais ils furent battus à *Cætyl* par *Burhed*, roi de Mercie. En 844, par la mort de son père *Merfyn* et de sa mère *Essylt*, *Rhodri Maur* (*Roderic le Grand*) se trouva maître des deux grands royaumes de *Gwynedd* (Nord-Galles) et de *Powys* (Est). Son mariage avec *Angharad* lui valut le royaume de *Deheubarth* (Sud) et il se trouva ainsi réunir, le premier, sous un seul sceptre les trois grandes divisions du pays de *Galles* ; aussi prit-il le titre

de *Brenhin Cymru oll* (roi de tout le pays de Galles). Chacune de ces trois provinces continua, du reste, comme par le passé, à renfermer un nombre élevé de petites principautés gouvernées par des rois vassaux. Rhodri fut un grand roi. Il enleva Mona à Burhed, et la Mercie, attaquée à son tour, dut appeler à son aide le *Bretwalda*, le roi de Wessex. En 853, Ethelwulf ravagea le pays de Galles et l'obligea à se reconnaître tributaire. Rhodri eut aussi à lutter contre les pirates danois et parvint un instant à les écarter (875). Mais, dès l'année suivante, une armée saxonne attaquait l'île de Mona. Dans un combat, Rhodri fut tué (877). Repoussés cependant de l'île, les Anglais s'emparèrent de la région entre Chester et la Conwy.

Rhodri avait eu huit fils d'Angharad ; parmi eux Anarawd eut le Gwynedd avec Mona, Cadell obtint le Deheubarth et Merfyn le Powys. Anarawd installa, aux dépens des Anglais, dans le territoire entre Chester et la Conwy des Bretons fugitifs venus du Strathclyde ; et quand, en 880, Danois et Merciens attaquèrent cette colonie, leurs efforts furent victorieusement repoussés par les Gallois. Ceux-ci n'en restaient pas moins tributaires du Wessex. Cependant, sous le règne d'Alfred (871-901), on voit des Gallois en faveur à la cour du roi saxon. Le plus célèbre est Asser, évêque de Sherburne, son admirateur et son biographe. En 894, on voit Gallois et West-Saxons s'unir contre les terribles pirates conduits par Hasting. Ceux-ci n'en envahirent pas moins l'île de Mona, et le roi de Powys, Merfyn, fut blessé mortellement dans le combat (903). Cadell s'empara de son royaume, malgré les protestations de son frère Anarawd. Profitant de ces dissensions, Edouard l'Ancien mit garnison dans Chester (907) ; Cadell était mort en 905 ; Anarawd se trouva un instant, comme son père Rhodri, roi de tout le pays de Galles. Il mourut en 915. Son fils Idwal le Chauve hérita du Gwynedd pendant que le Powys et le Deheubarth revenaient à Howell, fils de Catell. Ce furent des règnes assez pacifiques. Ces rois reconnaissent la suzeraineté des rois de Wessex, Edouard et Athelstan (en 924 et 926), tout comme les rois d'Ecosse, de Northumberland, de Strathclyde, etc., et leur payent tribut. En revanche, ils sont membres du Witte-nagemat. Le bon accord avec le Gwynedd fut pourtant troublé à la fin. En 943, le roi Edmond, avec des auxiliaires danois, envahit cette province, on ne sait pour quel motif, et tue Idwal le Chauve. Quoique ce dernier eût laissé six fils, ceux-ci reconnurent Howell pour roi. Howell mourut en 950. Son humeur pacifique, ses goûts de réglementation et de législation (il fit le premier mettre par écrit les coutumes bretonnes) le rendirent populaire et firent de son règne une espèce d'âge d'or pour les Gallois. Lui-même fut surnommé *le Bon* (*Hywell Dda*).

Il laissa quatre fils, Owen, Rhun, Rhodri et Edwyn. Une lutte furiuse et confuse s'engagea entre eux et les fils d'Idwal le Chauve. Elle dura un demi-siècle et précipita la décadence du pays.

Alfric, earl de Mercie, envahit le Nord-Galles (966) ; le viking Godfried s'empara de Mona. En 973, le roi Edgard reçut à Chester les hommages de presque tous les petits rois de Bretagne, Kenneth, roi d'Ecosse ; Malcolm, roi de Cambrie (Cumberland) ; Machus, roi des îles ; Iukil, roi de Westmoreland ; Dunhewall, roi de Strathclyde, et cinq princes gallois.

En 998 nous voyons sur le trône de Gwynedd, Cynan, fils d'Hywell le Mauvais, tandis que le Powys et le Deheubarth tombent aux mains de Llewelyn ab Seissyllt. En 1003, Cynan fut tué et remplacé par un homme de naissance obscure, Aeddan. Lui-même périt avec ses fils (en 1016) sous les coups de Llewelyn ab Seissyllt qui se trouva alors seul maître du pays de Galles. Sous son règne trop court, le pays jouit d'un calme relatif. Mais Llewelyn fut assassiné (1023). Le Gwynedd passa alors à Iago ab Idwall, descendant de Rhodri Mawr tandis que Rhydderch, fils de Iestin, s'empara du Deheubarth ; on ne sait trop qui prit le Powys. Ces règnes furent courts. Dès 1033

Rhydderch fut tué et en 1039 le fils de Llewelyn, Gruffudd battit et tua Iago, dont le fils, Cynan, s'enfuit en Irlande. Gruffudd se trouva maître alors du Gwynedd et du Powys (1039). La même année, il chassa du Deheubarth, Hywel, fils d'Edwin, qui se réfugia aussi en Irlande. Le règne glorieux de Gruffudd fut une longue lutte contre les Saxons et les Danois d'Irlande qui soutenaient les prétendants gallois, mais Gruffudd triompha de leurs tentatives. Hywel fut vaincu et tué en 1041 ; Cynan ne fut guère plus heureux et dut retourner à Dublin (1050). Après dix ans de combats contre les princes de Deheubarth, fils de Rywerch, il tua son homonyme du Sud et devint ainsi « roi des Bretons » (1055) Ses luttes contre les Anglais réussirent moins. Il ravagea, il est vrai, à maintes reprises le « border », Mais une vaste conspiration se trama contre lui. Des prétendants gallois, Caradog, Bleddyn et Rhiwallawn, trouvèrent un appui auprès d'Harold qui gouvernait en réalité l'Angleterre sous l'autorité d'Edouard le Confesseur. Leurs forces combinées envahirent par terre et par mer le pays de Galles. Gruffudd ab Leewelyn fut tué en trahison et sa tête portée au vainqueur (1063). Bleddyn et Rhiwallawn régnèrent alors conjointement sur le Gwynedd et le Powys. Mais Caradog se brouilla avec Harold et le Deheubarth fut donné en fief par le roi Edouard à Maredudd ab Owen. Dès 1067, Rhiwallawn, fut attaqué par les fils de Gruffudd ab Llewelyn et périt à la bataille de Mechain, mais les troupes des fils de Gruffudd n'en furent pas moins dispersées, et l'un d'eux, Meredudd, mourut dans la fuite. Bleddyn se trouva alors seul roi de Gwynedd et Powys. Il apporta quelques modifications aux lois d'Howell le Bon et son règne passa pour pacifique auprès de celui de ses prédécesseurs.

La conquête d'Angleterre par Guillaume de Normandie tout en anéantissant la puissance de leurs vieux ennemis, les Saxons, devint bien vite pour les Gallois un danger plus redoutable encore. Le Normand héritait de toutes les prétentions de ses prédécesseurs les rois anglais et il devait mettre à les soutenir une ténacité, un esprit politique et des ressources militaires bien supérieures. Dès 1067 les Gallois avaient aidé Edric, earl de Mercie, à chasser des bandes normandes. Trois ans plus tard, Guillaume en personne s'empara de Chester et de Shrewsbury et y construisait des forteresses. Peu après les aventuriers normands pénétraient de tous côtés dans le Gwynedd et le Powys et y bâtissaient les châteaux de Montgomery, de Rhuddlan, de Bangor, de Caernarfon, de Meirionydd, de Penfro, etc., et même, dans l'île de Man (Anglesey), celui d'Aberlleinawg.

Le féroce Hugues d'Avranches fut fait comte de Chester. C'était déjà la conquête normande : et pendant ce temps les prétendants gallois se disputaient avec acharnement un lambeau de royauté. En 1070, Caradog tue le roi de Deheubarth et périt lui-même l'année suivante. Bleddyn est tué par Rhys ab Owen. Vers 1080 Gruffudd ab Cynan s'empara de Mona, du Gwynedd et du Powys. Quelques années plus tard il est pris par trahison et livré à Hugues d'Avranches qui le retint douze ans prisonnier. Le comte de Chester, grâce aux garnisons des châteaux normands, domina alors le nord du pays de Galles tandis que Guillaume le Conquérant envahissait le Sud et contraignait à l'hommage Rhys ab Tewdwr, roi de Deheubarth (1081). Rhys, après avoir triomphé des insurrections des fils de Bleddyn et de Gruffudd ab Maredudd, entra en lutte avec Eineon, fils du petit roi vassal de Dyfed. Ce dernier appela à son aide le Normand Robert Fitz-Hamon, et le vieux Rhys fut tué à la bataille de Caerbannu à l'âge de quatre-vingt-dix ans (1091).

Tout le Sud tomba alors aux mains des Normands ; Arnoul de Montgomery s'empara du Dyfed, Roger de Montgomery du Ceredigion et d'une partie du Powys. Mais la force de résistance des Gallois était invincible. Dès 1094, Gruffudd ab Cynan, qui s'était évadé, s'unissait à Cadwgan qui dominait en Powys. Tous deux attaquèrent le château

d'Aberlleiniog dans Anglesey (Mona) et le détruisent. Ils chassent les Normands de la plus grande partie du pays et envahissent même les contrées limitrophes de Hereford, Worcester, Shropshire, etc. Il fallut pour les réduire que Guillaume le Roux fit en personne deux expéditions en 1095 et 1097 et pénétrât jusqu'au Snowdon. Cette montagne située à l'extrémité N.-O. du pays en était la citadelle naturelle et le dernier refuge de l'indépendance galloise. Anglesey fut recouverte par les comtes de Chester et de Shrewsbury, Gruffudd s'enfuit en Irlande. Mais les résultats obtenus par le roi d'Angleterre furent une fois de plus éphémères. Le Gallois pliait sous l'orage, et une fois la tempête passée, ne se redressait qu'avec plus de violence. A la mort de Hugues de Chester (1099) Gruffudd revint d'Irlande avec une armée de Danois et recouvra Anglesey. Néanmoins, il se rendit auprès de Henri I^{er} qui lui octroya une bonne partie du Gwynedd, mais, dès 1114, une querelle de Gruffudd avec le comte de Chester occasionna l'invasion du Nord par le roi Henri. De guerre lasse, les deux parties firent la paix. Gruffudd promit de payer tribut, moyennant quoi il reçut l'investiture du Gwynedd et resta en paix avec les Normands le reste de sa vie. A partir de ce moment son règne est célébré comme une période de calme et de prospérité.

Le Gwynedd et Mona deviennent le centre de la vie nationale. Gruffudd protège l'Eglise et les poètes. En 1135, on le voit présider avec son homonyme du Sud, Gruffudd ab Rhys, un grand concours de poésie qui réunit les bardes des trois grandes divisions du pays de Galles et même de l'Irlande. Il mourut en 1137 ayant pris l'habit de moine, et fut enterré dans la cathédrale de Bangor. Il avait alors quatre-vingts ans. Son biographe le dépeint comme un homme de petite taille, mais vigoureux, blond, les yeux grands, la face colorée, barbu. — On a vu qu'à la mort de Rhys ab Tewdwr (1094) tout le Sud tomba entre les mains des seigneurs normands. Il y eut plus : vers 1107 les indigènes furent chassés des péninsules de Pembroke et de Gower et la contrée peuplée de colons flamands. L'expulsion des Gallois fut si complète que leur langue disparut dans les campagnes et que dans cet angle on ne parle plus encore aujourd'hui qu'un patois bas-allemand. Le fils de Rhys, nommé Gruffudd comme le roi du Nord-Galles, s'était enfui en Irlande, le refuge désigné de tant de princes gallois. Il reparut en Dyfed en 1113 et réclama vainement au roi Henri I^{er} l'héritage de son père. Menacé par les Normands, il chercha un refuge auprès de Gruffudd ab Cynan, harcela sans cesse les Flamands établis sur les terres de son père et mena pendant de longues années une vie aventureuse. Après la mort de Henri I^{er}, profitant des troubles qu'agitait en Angleterre la rivalité d'Etienne de Blois et de Mathilde, il recouvra le Dyfed et une bonne partie du royaume paternel. Il mourut en 1137 la même année que son homonyme du Nord. Ses fils, Rhys, Cadell, Anarawd, Maredudd héritèrent d'un pouvoir précaire et sans cesse disputé sur le Deheubarth. Dans le Gwynedd, Owen succéda à son père Gruffudd ab Cynan. Dans le Powys le prince le plus puissant était Madog ab Maredudd. On ne peut songer à entreprendre le récit des luttes confuses, interminables, monotones, de ces souverains contre les empiètements sans cesse renouvelés des Normands ni l'histoire de leurs querelles intestines. Signalons seulement la conjuration tramée par les Gallois avec les Saxons et les Ecossais (1137) pour égorger tous les Normands de Bretagne, qui du reste échoua misérablement : les révoltes de Rhys, fils de Gruffudd ab Rhys, contre Henri II et sa soumission en 1164; l'échec de Henri II en 1166 dans une campagne contre tous Gallois soulevés. Owen, le roi batailleur du Gwynedd, mourut en 1169 ou 1171. Il avait partagé les goûts poétiques de son père. Le barde Gwalchmei, fils de Meilir, et le premier poète du temps, l'accompagnait dans ses expéditions guerrières.

A la mort d'Owen, Iorwerth, seul fils qu'il eut eu de sa première femme, fut écarté du trône au profit d'Howell,

fils de sa deuxième femme, Pyfg. Ce jeune prince, guerrier et poète, ne régna que deux ans. Il fut vaincu et tué par son demi-frère révolté, Dafydd, fils aîné d'une troisième femme d'Owen. Le Nord se trouva alors morcelé entre les nombreux enfants d'Owen (il avait eu quatorze fils et trois filles). Le Sud devenait de plus en plus dépendant de l'Angleterre. En 1171, Henri II le visita en maître, investit Rhys, fils de Gruffudd, d'une bonne partie du royaume de son père. Mais celui-ci dut lui fournir des troupes pour ses guerres en Irlande et en Normandie. Le roi d'Angleterre entendait bien être le vrai souverain de Galles. En 1176, le clergé de la cathédrale de Saint-David (Pembrokeshire), la principale église du pays de Galles, élut pour évêque Giraud de Barri. Giraud était fils et petit-fils de barons normands. Mais sa grand-mère était Galloise, et de plus le clergé n'avait pas sollicité la permission préalable du roi d'Angleterre pour procéder à l'élection. Ces deux faits suffirent pour enflammer de colère de Henri II. Les biens de la cathédrale furent confisqués, Giraud de Barri chassé et remplacé par un Normand d'Angleterre. Vingt-sept ans de démarches à Rome et en Angleterre ne purent triompher de l'hostilité des Normands.

Dafydd ab Owen, le roi de Gwynedd, après s'être montré l'ennemi acharné des Anglais, devint aussi soumis que Rhys quand il eut épousé Emma, sœur de Henri II. Celle-ci introduisit dans le Nord les mœurs et les coutumes normandes. Dafydd, Rhys et les trois petits princes du Powys allèrent à Oxford en 1175 faire hommage de leurs terres à Henri II et les recevoir de lui en fief. Dafydd fournit des troupes à Henri II pour ses guerres du continent et il renonça à l'espèce de suzeraineté que les rois de Gwynedd exerçaient sur le Powys et le Deheubarth. Les principautés situées dans ces deux dernières contrées relevèrent désormais directement du roi d'Angleterre. En 1188, la croisade fut prêchée dans le pays de Galles par Baudouin, archevêque de Canterbury, Rainulf, grand justicier d'Angleterre, Pierre, évêque de Saint-David et Giraud de Barri. Celui-ci nous a laissé sous le titre d'*Itinerarium Cambriae* le récit de leur tournée, si précieux pour la géographie et l'histoire.

Au Nord, Dafydd vit former contre lui une conspiration. Un enfant de douze ans, *Llewelyn*, fils de *Iorwerth*, fut choisi comme prétendant au trône de Gwynedd par les princes de Powys, ses parents du côté maternel, et les fils de Cynan, ses cousins. Dafydd fut vaincu à Aberconway et remplacé par Llewelyn (1194). Ce fut, dès sa jeunesse, un prince actif, intelligent et énergique. En quelques années il détruisit les châteaux normands bâtis sur ses terres, tenta de faire revivre la suprématie du Gwynedd sur le Sud désorganisé après la mort de Rhys ab Gruffudd (1197). Jean sans Terre essaya de se le concilier en lui donnant en mariage une de ses filles (1204). Ce fut en vain, et le roi, à la tête des troupes normandes et des contingents fournis par les Gallois du Sud, dut envahir le Gwynedd en personne pour obtenir la soumission de Llewelyn (1214). Les troubles qui agitèrent l'Angleterre sous le règne de Jean fournirent au prince de Gwynedd l'occasion de prendre sa revanche. Bien qu'il ne soit pas nommé parmi les barons qui arrachèrent la grande charte à Jean sans Terre, Llewelyn s'était certainement allié à ceux-ci, car dans cet acte célèbre on voit le roi normand s'engager à lui rendre son fils et tous les otages qu'il retenait, et de plus à restituer aux Gallois les terres qui leur avaient été injustement ravies. Tour à tour ami de Jean et des barons révoltés, Llewelyn s'empare de Shrewsbury, envahit le Sud de Galles et agit en souverain des Gallois. Cependant, en 1218, il dut, comme le roi d'Ecosse, se soumettre au célèbre Guillaume le Maréchal, comte de Pembroke, et faire hommage du Gwynedd à Henri III. Il lui fallut même s'engager à appliquer les lois normandes aux Anglo-Normands établis dans sa principauté; il est vrai qu'en revanche on reconnut sa suprématie sur le Powys et le Deheubarth, Mais le Grand Maréchal mourut (1219) et

Llewelyn n'hésita pas à entreprendre la lutte contre les comtes de Pembroke, ses successeurs. Il s'attira ainsi l'hostilité du roi. Henri III commença par solliciter l'intervention de la papauté. Honorius III jeta l'interdit sur le pays de Galles (5 oct. 1223), puis le roi envahit la contrée. Mais, acculé dans une position désastreuse, il dut solliciter la paix du chef gallois (1225). La mort de Guillaume II le Maréchal (1231) amena la répétition des mêmes péripéties. Les Gallois se jetèrent sur les Normands, furent excommuniés, une expédition de Henri III n'eut que peu de résultats et les deux ennemis se restituèrent leurs prises. Le mécontentement des barons contre le roi d'Angleterre amena deux ans après une nouvelle prise d'armes; Richard le Maréchal, comte de Pembroke, et le comte de Kent, craignant le ressentiment de Henri III, se réfugièrent en Galles. Les Gallois et les Anglo-Normands insurgés ravagèrent le « border ». Le 14 nov. 1233 ils surprisrent pendant la nuit l'armée royale près de Hereford et la mirent en pleine déroute. Mais l'année suivante Llewelyn conclut une trêve avec l'Anglais. Il se sentit envahi par la paralysie et, de plus, son fils aîné, Gruffudd, s'était révolté pour la troisième fois. Aussi Llewelyn assembla les princes vassaux et leur fit rendre hommage à un autre fils, Dafydd, comme héritier du trône de Gwynedd. Dafydd était né de son mariage avec Jeanne, fille naturelle du roi Jean. Pour lui assurer la couronne, Llewelyn s'offrit même à reconnaître formellement la suzeraineté du roi Henri III (1238). Llewelyn ab Iorwerth, surnommé le Grand, mourut deux ans plus tard. Les dissentiments de ses fils et des infirmités prématurées l'empêchèrent seuls de faire valoir jusqu'au bout ses prétentions à la souveraineté entière des Gallois. Ses fils n'avaient pas attendu sa mort pour s'entre-déchirer. En 1239, Gruffudd, qui comptait de nombreux partisans, fut attiré dans un guet-apens par Dafydd et fait prisonnier. L'évêque de Bangor lança l'excommunication contre Dafydd, et Henri III feignit d'embrasser la cause de Gruffudd. Mais, quand Dafydd lui eut remis son prisonnier et lui eut rendu hommage, l'Anglais jugea bon de garder Gruffudd et l'envoya à la Tour de Londres (1241). Le malheureux se tua (1244) en essayant de s'évader.

A cette nouvelle le pays de Galles se souleva et reconnut pour chef Dafydd, déjà las de la suzeraineté anglaise. Mais celui-ci mourut en 1246. Les Gallois décidèrent alors que les fils de Gruffudd, Owen le Rouge, Llewelyn et Dafydd régneraient conjointement. Leur jeunesse et leur faiblesse les obligèrent pour plusieurs années à se résigner à subir la domination anglaise. En 1255, Owen et Dafydd essayèrent de priver Llewelyn de sa part de souveraineté. Mais Llewelyn était aimé de son peuple. Il n'eut pas de peine à recruter une armée et ce fut lui qui fit prisonnier ses deux frères. Depuis lors il fut le seul et vrai chef des Cymry. Dès 1256, les habitants du Cheshire et des Marches opprimés par les fonctionnaires royaux se soulèvent, pillent Chester et les possessions du prince Edouard. Ils prêtent serment de fidélité à Llewelyn, qui obtint l'année suivante l'alliance de princes de Powys et de Deheubarth. Il se trouva alors à la tête de 15,000 hommes armés à la légère et de 250 chevaliers équipés lourdement, tactique toute nouvelle chez les Gallois; en 1258, Llewelyn relâcha son frère Dafydd et se réconcilia avec lui. Henri III, tout occupé de ses luttes contre les empêtements des barons, ne fit aucune expédition hostile contre le prince gallois et se contenta de négocier pendant plusieurs années. En 1263, Llewelyn conclut une alliance avec le célèbre Simon de Montfort, comte de Leiceister. L'année suivante Henri III était battu et fait prisonnier à Lewes par les barons révoltés et leurs auxiliaires gallois (13 mai 1264). Simon de Montfort resserra alors ses liens avec Llewelyn en lui promettant en mariage sa fille Aliénor encore enfant. Ce dernier ne tarda pas à conclure la paix avec Henri grâce à l'intercession de son puissant beau-père. Par le traité du 19 juin 1265, Llewelyn, « prince de Galles et sei-

gneur du Snowdon », reconnaît tenir sa principauté et toutes ses possessions du roi d'Angleterre, comme ses prédécesseurs. Il s'engage à faire la paix et à payer 3,000 marcs sterling. De son côté, Henri III reconnaissait (22 juin) à Llewelyn tous les lieux dont il s'était emparé, lui donnait en outre le *cantrev* d'Ellesmore, la seigneurie de Whittington, les châteaux de Hawarden et de Montgomery avec leur territoire. Enfin il lui cédait, ainsi qu'à ses successeurs, la souveraineté sur tout le pays de Galles, sans réserve de l'hommage dû à la couronne d'Angleterre. Ce traité si avantageux et si honorable pour le Gallois n'eut pas le temps d'être exécuté. Quelques jours plus tard (4 août 1265), Simon de Montfort était vaincu et tué à Evesham par le prince Edouard, et Henri III délivré du joug de ses barons. Le roi employa une fois de plus contre les Welches les armes spirituelles. A son instigation le pape Clément IV, par une bulle du 13 sept. 1265, ordonnait à Llewelyn de restaurer les châteaux anglais et de se soumettre entièrement au roi. Les deux parties, après avoir longtemps cherché un accommodement conclurent une trêve à Shrewsbury (25 sept. 1267). Après la mort de Henri III (16 nov. 1272), Llewelyn refusa pendant trois ans, sous toutes sortes de prétextes, d'aller porter son hommage à Edouard I^{er}, et les relations redevinrent très tendues avec l'Angleterre. La fiancée du prince gallois, Aliénor, résidait en France à Montargis avec sa mère (demi-sœur de Henri III), sous la garde du roi de France. En 1275, Llewelyn la réclama pour procéder aux cérémonies du mariage. Elle partit sous l'escorte de son frère Amaury. Mais le navire qui les portait dans le pays de Galles fut capturé (décembre) par des marins anglais sur l'ordre d'Edouard. En même temps, celui-ci sommait pour la dernière fois Llewelyn de venir lui rendre hommage à Winchester le 20 janv. 1276. Le prince gallois refusa de se déplacer à moins qu'on ne lui accordât des garanties sérieuses pour sa vie et sa liberté. Il fut proclamé rebelle et excommunié par l'archevêque de Canterbury (nov. 1276). En juin 1277, Edouard est à Chester où il rassemble des troupes. Il est accompagné de Dafydd. Celui-ci ayant échoué deux ans auparavant dans un complot contre son frère s'était réfugié chez ses ennemis. Après avoir vu prendre Anglesey et les châteaux de Flint et de Rhuddlan, Llewelyn demanda la paix.

Par le traité d'Aberconway (10 nov. 1277), Llewelyn s'engageait à payer 50,000 livres sterling, à relâcher son frère Owen et les nobles gallois qu'il retenait prisonniers; enfin il reconnaissait la juridiction des justiciers des Marches. En revanche, Edouard admettait sa suzeraineté sur le Powys et le Deheubarth et lui rendait Anglesey, mais moyennant une rente annuelle de 1,000 marcs. Un an après (13 oct. 1278), Llewelyn épousait Aliénor à Worcester en présence des rois d'Angleterre et d'Ecosse. Grâce peut-être à l'influence de cette jeune femme, les relations avec l'Angleterre furent amicales pendant quelques années. Mais elle mourut (21 juin 1281) et Dafydd, mécontent de se voir traiter par le roi en simple baron et non en prince, s'enfuit auprès de son frère. Il obtint son pardon et l'excita contre l'Anglais. Llewelyn, exaspéré déjà par les empêtements des justiciers royaux qui se mêlaient de juger selon les lois normandes ses propres sujets, ne demandait qu'à recommencer les hostilités. Le 22 mars 1282, Dafydd se jeta sur le château de Hawarden, capture et tue le justicier Roger de Clifford, tandis que son frère attaque les forteresses de Flint et Rhuddlan. Les Marches et les possessions royales sont mises à feu et à sac. Edouard fut aussitôt informé de la révolte. Dès le 28 mars, il écrivait à l'archevêque de Canterbury d'excommunier les rebelles. Il rassembla des troupes de toutes parts et, en juin, il était à Chester. Cette fois, il était décidé à en finir coûte que coûte avec les Gallois et il apporta dans l'exécution de son plan une ténacité, une habileté et aussi une férocité extraordinaires. Pendant que dans le Sud ses lieutenants infligeaient une défaite sanglante aux Cymry à Llandeilo Fawr, lui-même reprenait Anglesey

et Rhuddlan ou il établit son quartier général. L'archevêque de Canterbury offrit ses bons offices en faveur de la paix. Edouard offrit à Llewelyn une baronnie en Angleterre en échange de sa principauté. Le chef gallois repoussa avec dédain une pareille proposition. Mais en décembre il se trouva acculé au Snowdon. La forteresse bâtie sur cette montagne était impenetrable de vive force. Il la confia à son frère Dafydd et sortit pour ravager les établissements anglais. Le 11 déc., il fut tué dans une escarmouche par Adam de Francon, écuyer d'Edmond de Mortimer. Sa tête fut portée à Edouard qui la fit exposer sur la Tour de Londres avec une couronne de lierre. Ainsi périt le dernier des grands princes gallois, peut-être le plus habile et le plus vaillant de tous.

A la nouvelle de sa mort quelques chefs proclamèrent son frère Dafydd. Il était inexpugnable sur le Snowdon, mais ses sujets découragés et aigris le chassèrent. Il erra six mois, avec sa femme et ses enfants, de montagne en montagne, de forêt en forêt et fut livré en juin par un traître. Condamné par le parlement de Shrewsbury, il fut décapité et sa tête alla rejoindre à la Tour celle de son frère (sept. 1283). Tout le pays de Galles était soumis. Edouard le parcourut pendant trois ans en vainqueur et maître absolu. Dès le 7 mars 1283, par les statuts de Rhuddlan, il divisa le pays en comtés (Anglesey, Caernarvon, Merioneth, Flint, Caernarthen, Caeridigan), soumis à l'autorité de vicomtes (sheriffs), coroners, bailiffs. Chester fut choisi pour siège de l'Echiquier et de la Trésorerie de Galles. Quant aux Gallois, Edouard et ses successeurs utilisèrent leur courage en les enrôlant contre les Ecosais et les Français. Ce fut une analogie de plus avec la conquête de la Gaule par César. Le 25 avr. 1284, la reine Aliénor, étant au château de Caernarvon, accoucha d'un fils qui reçut le nom d'Edouard. Le roi assembla, dit-on, les chefs gallois à Rhuddlan et leur présenta cet enfant comme leur prince. Il se peut que cet acte ait été inspiré par une conception politique habile. Son fils aîné, Alphonse, mourut au mois d'août, et Edouard de Caernarvon se trouva ainsi l'héritier du trône d'Angleterre. Depuis cette époque, le fils aîné des rois anglais a porté le titre de prince de Galles.

Même sous le règne d'Edouard tout sentiment d'indépendance ne périt pas avec Llewelyn et Dafydd. Rhys ab Maredudd, seigneur d'Ystrad Towy, avait rendu les plus grands services au roi anglais et en avait été richement récompensé. Il n'en fit pas moins une tentative de révolte. Après avoir été contraint à fuir en Irlande, il revint en Galles, fut vaincu, pris et exécuté (1292). Ce fut le dernier prince de la race royale du Dinefawr. Les exactions financières des administrateurs anglo-normands avaient vite lassé la patience des Gallois. Le Nord se révolta sous la conduite de Madog ab Maredudd, et le Sud sous celle de Margan, prince de Morganwg. Le premier, après une victoire sur l'armée royale (15 nov. 1294), tomba aux mains de ses ennemis et fut envoyé à la Tour de Londres (août 1295). Le second fut pris et décapité.

Edouard de Caernarvon, prince de Galles et comte de Chester, vint à Chester en 1301 recevoir l'hommage des chefs gallois et des barons anglais qui possédaient des fiefs dans la principauté. Sous son règne (1307-1327) il n'y eut dans ces pays que des mouvements sans danger sérieux, et sous celui d'Edouard III rien ne bougea plus.

La conquête du pays de Galles s'explique par la division des Gallois et celle-ci par leurs institutions. Le régime du clan et les partages des principautés entre tous les fils du chef défunt engendraient des rivalités et des querelles incessantes dont tout le profit revenait à l'étranger. Pour que le pays pût conserver son indépendance, il aurait fallu qu'il reconnût l'autorité d'un prince unique qui aurait transmis son pouvoir à un seul de ses fils. Tel est le plan qu'exposait très sagement Giraud de Barri dans les dernières années du XII^e siècle (à la fin de sa *Descriptio Kambricæ*). Les mœurs furent les plus fortes et rendirent toute réforme absolument impossible.

Cependant les Gallois subissaient une oppression presque aussi dure que les Irlandais. Le plus petit emploi en leur propre pays leur était refusé. Tous les fonctionnaires devaient être Anglais ou originaires du continent. Le roi versait leur sang dans ses guerres contre le roi de France. Bon nombre de Cymry préférèrent émigrer plutôt que de subir la tyrannie de leurs conquérants et s'engagèrent au service du roi de France. C'est sans doute d'eux que descendent les familles françaises qui portent les noms de *Gallois*, *Le Gallois*. Le plus connu de ces émigrés est un certain Owen, peut-être descendant de Llewelyn, qui vécut à la cour de Philippe de Valois et de Jean. Froissard l'appelle Yvain de Galles. Il suivit Duguesclin en Espagne et eut le plaisir de faire prisonnier un comte de Pembroke. Mais il fut assassiné en 1378 à l'instigation du roi d'Angleterre.

Cent vingt ans après la mort de Llewelyn, les Gallois n'avaient pas encore perdu tout souvenir de leur indépendance et supportaient avec impatience le joug anglais. Une dernière tentative d'insurrection se produisit au début du XV^e siècle et elle dura seize ans (1400-1415). Elle fut provoquée par une circonstance toute fortuite, et fut dirigée par un petit seigneur gallois. Il se nommait Owen Glendwr et descendait de Llewelyn par sa mère. Il avait étudié dans les universités, avait été « barrister » à Londres, puis était devenu écuyer de Richard II auquel il était fort attaché. Après la captivité de celui-ci et l'usurpation de Henri de Lancaster, Owen s'était retiré dans sa seigneurie de Glendwrdu. Il eut une contestation pour les limites de ses possessions avec un Anglais, lord Grey de Ruthyn. Celui-ci réussit à le faire convaincre de haute trahison sous le prétexte mensonger qu'il avait refusé d'accompagner le roi dans son expédition d'Ecosse. Poussé par un ressentiment personnel, et aussi par sa haine contre l'usurpateur lancastrien, Owen Glendwr se révolta et saccagea les terres de son rival pendant l'été de l'année 1400. Les Gallois, qui n'attendaient qu'un chef depuis longtemps, le reconnurent dans Owen et la rébellion se propagea avec une rapidité incroyable. Parmi les nobles qui y prirent part on cite Rhys et William ab Tewdwr, dont un descendant fonda plus tard la dynastie des Tudors. Henri IV qui avait à combattre l'hostilité d'une partie de l'aristocratie anglaise fut hors d'état de soumettre les Gallois. Owen Glendwr s'allia à ses ennemis, les deux Percy et Edmond Mortimer, mais ceux-ci furent défaits dans une bataille sanglante près de Shrewsbury (1403). L'année suivante, Owen concluait un traité d'alliance et d'amitié avec le roi de France, et en 1405 une petite armée française débarquait à Milford, s'emparait de Caernarthen et, traversant le pays de part en part, s'avancait jusque dans le comté de Hereford. Au mois d'août, elle se heurta non loin de Worcester à l'armée de Henri IV. Les deux partis s'observèrent huit jours; les intempéries et le manque d'approvisionnements les empêchèrent d'entamer une bataille sérieuse. Au printemps de 1406, les Français en proie à la famine et fatigués de cette expédition sans profits se rembarquèrent. L'année suivante (1407), Henri de Monmouth, le futur Henri V, battait les Gallois sur les bords de l'Usk. Néanmoins la guerre traîna encore plusieurs années et Owen Glendwr maintenait encore son indépendance quand il mourut le 21 sept. 1415. Son fils, Maredudd, accepta les offres de pardon de Henri et fit sa soumission (1416). C'en était fait et pour toujours de l'indépendance galloise.

Il était réservé cependant au pays de Galles de donner à son tour une dynastie à l'Angleterre. Catherine de France, la veuve de ce même Henri V qui l'avait vaincu, épousa, en 1428, Owen, fils de Maredudd ab Tewdwr. Ce prince gallois descendait par les femmes de Rhys ab Gruffydd, souverain de Sud-Galles. Owen eut deux fils; le second, Edmond, épousa Marguerite de Somerset, descendante d'Edouard III, et eut pour fils Henri, dit de Richmond. Ce dernier après les massacres de la guerre des Deux-Roses, se trouva le seul prince qu'on pût opposer à la maison

d'York. Il vivait à Paris, n'ayant ni croix, ni pile, comme dit Commynes, quand la haine que soulevait Richard III l'engagea à tenter une expédition. Il s'adressa à Anne de Beaujeu qui lui fournit un peu d'argent et 3,000 hommes de troupe. Il partit d'Harfleur et vint débarquer dans le pays de ses aïeux. Les Gallois se déclarèrent en sa faveur. Le vieux symbole national, le drapeau rouge, fut déployé sur le Snowdon et quelques semaines après, le 21 août 1485, Richard III était vaincu et tué à Bosworth, le descendant du compagnon d'Owen Glendwr ceignait la couronne d'Angleterre et fondait la dynastie des *Tudor* (*Tewdwr*). Henri VII mit dans ses armes le dragon rouge, se fit confectionner une généalogie le rattachant à Cadwaladr et à Brutus, l'ancêtre prétendu des Bretons. Mais ce fut à peu près tout ce qu'il fit pour le pays de ses ancêtres. Les lois contre les Gallois ne furent pas abolies; à peine furent-elles adoucies. Son fils, Henri VIII, décréta l'incorporation à perpétuité de la principauté de Galles à l'Angleterre (1536). Les Gallois gagnèrent à cet acte d'être admis à jouir de tous les droits et privilèges des Anglais, mais leurs lois, leurs mœurs et leur langue furent déclarées abolies et proscrites avec rigueur.

La réunion du *Wales* à l'Angleterre ne devait pas supprimer le titre de prince de Galles, mais désormais les fils aînés des rois d'Angleterre (depuis Edouard, fils de Henri et de Jeanne Seymour, né en 1537) possédèrent la principauté par droit de naissance sans avoir besoin d'en être investis. En réalité, ce ne fut plus qu'un vain titre. L'acte de 1536 avait séparé du pays de Galles proprement dit le Monmouthshire et, par contre, augmenté de quatre les comtés créés par Edouard I^{er}; ce furent ceux de Radnor, Brecknock, Montgomery, Denbigh. Chacun de ces douze comtés envoyait un député au Parlement. En 1547 les comtés furent répartis entre les quatre doyennés (*deaneries*) de Bangor, Saint-Asaph, Saint-Davids, Llandaff sous l'autorité de quatre grands juges. Le même statut rétablit la cour des Marches, supprimée quelques années auparavant, sous le titre de *Court of the council of Wales*. Elle siégeait à Ludlow et comprenait, outre les conseillers, le secrétaire, l'attorney, le solicitor, les quatre grands juges des comtés purement gallois. Le lord président qui était à la tête de cette cour était le maître véritable de la principauté et des comtés voisins (les Marches). Cette organisation ne disparut qu'en 1689. Tous ces fonctionnaires étaient nommés par le roi et par suite assurés à peu près de l'impunité. Le pays de Galles aurait peut-être partagé le sort lamentable de l'Irlande s'il n'avait eu le bonheur d'embrasser la Réforme. A l'antipathie de race qui séparait Gallois et Anglais ne vint pas s'ajouter la haine religieuse. La Réforme empêcha aussi leur langue celtique de disparaître complètement comme leur langue littéraire. En qualité de protestants, les Gallois durent lire la Bible et la Bible *traduite* dans leur langue. C'est en 1588 que parut la traduction de William Morgan (le premier livre imprimé en gallois est une sorte de calendrier publié à Londres, en 1546, par William Salesbury). Le xvii^e siècle et la première moitié du xviii^e furent une période de décadence profonde de la vie nationale. La langue galloise ne fut presque plus cultivée qu'au point de vue religieux. Le xviii^e siècle fut marqué par une double renaissance, religieuse et littéraire. Les Gallois abandonnant l'Eglise anglicane, aristocratique, despotique, à demi papiste, se rallièrent en masse à la réformation des méthodistes. Les Gallois précédèrent même John Wesley dans cette voie. Dès 1735, Howell Harris, Daniel Rowlands, Howel Davies, prêchaient la réforme indépendamment l'un de l'autre. Ces trois courants parallèles qui s'ignoraient finirent par se réunir. En 1742, eut lieu la première conférence calviniste méthodiste à Waterford (Glamorganshire) sous la présidence de Whitefield. La première conférence de Wesley n'eut lieu en Angleterre que dix-huit mois plus tard, et Wesley n'a pas eu grande action sur le méthodisme gallois. De 1791 date la deuxième période de celui-ci qui fut d'abord sous l'influence

de Thomas Charles. Les méthodistes gallois prennent depuis lors le nom de *Welsh presbyterians*. La création d'écoles, le mouvement d'éducation développa non seulement la ferveur pieuse, mais l'instruction générale des Gallois et prépara ainsi d'une manière indirecte la renaissance littéraire. Cette dernière fut également suscitée par est éveil des études archéologiques qui se produisit alors tant en Angleterre que sur le continent. Dans les dernières années du xviii^e siècle, une société remit en honneur les *Eistedfodau* (sessions de poésie et d'éloquence) du moyen âge dont le dernier paraît avoir eu lieu en 1567. Depuis 1819 ils n'ont plus cessé de se tenir annuellement. La publication par Owen Jones, Edward Williams et William Owen (Pughe) d'un *corpus* de la littérature galloise sous le titre de *Myfyrian Archaeology of Wales* (Londres, 1801-1807, 3 vol. in-8; réimprimé en 1870 en 4 fol. in-4) contribua également à développer le goût de la littérature nationale.

Le xix^e siècle a été une époque de prospérité pour les Gallois. Associés indissolublement à l'Angleterre, ils ont partagé au dehors sa gloire et ses profits. Leur pays en lui-même s'est énormément enrichi, grâce à la découverte des splendides mines de houille du Sud. Le *Wales* n'est plus seulement une pauvre contrée agricole au sol pittoresque, mais ingrat. Il est devenu un pays de grande industrie et de commerce. Des hameaux, des bourgs, comme Merthyr-Tedfil, Swansea et Cardiff, sont devenus de grandes villes. La population, qui était de 500,000 hab. au début de ce siècle (1801), a triplé depuis. Ce qui est à remarquer, c'est l'accumulation de la population dans le district minier. Le comté de Glamorgan compte à lui seul près de la moitié de la population de la principauté (exactement 687,000 sur 4,518,000 en 1891).

La vieille haine contre l'Angleterre a graduellement disparu. Mais, au point de vue politique, il subsiste un gros nuage noir, non pas précisément entre le pays de Galles et l'Angleterre, mais entre le méthodisme presbytérien et l'Eglise anglicane. Celle-ci perçoit toujours les dimes sur les Gallois comme si ceux-ci n'étaient pas depuis longtemps *dissenters*. Le conflit revient de temps à autre à l'état aigu. La séparation de l'Eglise et de l'Etat est devenue la plate-forme électorale de la majorité des Gallois. Nul doute que leurs revendications n'obtiennent gain de cause, comme l'ont obtenu celle des Irlandais catholiques. Le dernier bill de *disestablishment*, présenté par M. Gladstone le 20 févr. 1891, n'a été rejeté qu'à la majorité de 32 voix. M. John Morley a fait décider que cette question ferait suite immédiate au *home rule* dans le programme libéral. La chute du cabinet conservateur et l'arrivée au pouvoir de M. Gladstone font espérer une solution favorable aux Gallois dans un avenir prochain.

III. Langue. — La langue galloise (en anglais *welsh*), appelée *cymraeg* par ceux qui la parlent, appartient au groupe linguistique qu'on est convenu de qualifier d'indo-européen ou d'arien. Elle constitue un rameau de la branche celtique, et dans cette branche forme avec l'armoricain et le cornique le groupe dit *britannique* auquel on doit rattacher l'idiome parlé dans la Gaule; celui-ci différait fort peu de la langue parlée dans la Bretagne. Quant à l'irlandais et à ses dérivés, l'écoisais et le manx qui font également partie de la branche celtique, ils offrent un état phonétique et morphologique fort différent et, à bien des égards, plus intéressant. Dans les monuments les plus anciens qui nous restent des langues historiques (des glosses remontant au viii^e siècle de notre ère) il n'y a plus que de faibles traces de la déclinaison primitive; quant à la conjugaison, autant qu'on en peut juger, elle était déjà profondément bouleversée. Les transformations phonétiques (subies surtout par les consonnes) permettent de diviser l'histoire de la langue galloise en trois grandes périodes: l'ancien gallois du viii^e au xi^e siècle, le moyen gallois du xi^e au xvi^e siècle, le gallois moderne de la Réforme à nos jours. Actuellement la langue parlée diffère sensiblement de la langue

écrite surtout dans les campagnes, comme il est naturel. Il y a d'assez nombreuses différences dialectales. Les Gallois du Sud confondent certaines voyelles que l'oreille plus exercée des Gallois du Nord distingue encore (*Journal of the Statistical Society*; Londres, sept. 1879, in-8). Malgré cela tous les Gallois se comprennent, la littérature ayant exercé comme toujours son influence conservatrice sur la langue. On sait que, pour la raison inverse, nos Bretons armoricains s'entendent entre eux de moins en moins. Le nombre des personnes parlant, soit exclusivement gallois, soit cet idiome concurremment avec l'anglais, doit être actuellement d'environ 1.200.000 dans la Grande-Bretagne. On prétend qu'aux États-Unis plus de 100.000 Gallois parlent ou comprennent encore le *cymraeg*. Sont encore aux trois quarts ou même entièrement gallois les comtés de Denbig, Flint, Caernarthen, Caernarvon, Merioneth, Brecknock. Le Glamorgan, le Montgomery, etc., sont envahis par l'anglais. Le Radnor est même anglicisé comme le Monmouth (séparé, il est vrai, de la principauté depuis le xvi^e siècle). Cependant dans les comtés anglais frontières (les anciennes Marches) la population quoique anglicisée depuis plusieurs siècles conserverait certains idiotismes welches. Il y a un danger grave pour l'avenir de la langue nationale dans la prospérité même du pays. La découverte des gisements houillers et le développement industriel et commercial qui en ont été la suite a amené la concentration de près de la moitié de la population dans le seul comté de Glamorgan. Nul doute que l'anglais, la langue par excellence des affaires, n'y prédomine de plus en plus. Néanmoins, quoi qu'il arrive, le *cymraeg* a encore un assez long avenir devant lui. Tandis que le cornique est mort au siècle dernier, que le breton armoricain sans littérature originale, pourri de mots français, mérite presque de partager son sort; tandis que le gaélique d'Irlande et d'Ecosse disparaît avec une rapidité telle qu'un quart de siècle peut suffire à son extinction, le gallois, langue littéraire depuis un millier d'années, sera, selon toute vraisemblance, le dernier idiome celtique parlé sur la terre.

IV. Littérature. — Après la chute de la domination romaine, la lutte que soutinrent les Bretons contre leurs ennemis, Pictes et Saxons, suscita ou ressuscita leurs sentiments littéraires et provoqua un mouvement de poésie lyrico-épique. Le contact avec les Scots, qui occupaient toutes les côtes occidentales de l'île, ne fut pas sans doute étranger à ce résultat. Il est très probable que les Bretons ont subi dans leurs mœurs, leurs institutions, leur littérature, l'influence irlandaise. Quoi qu'il en soit, il ne nous reste aucun monument du v^e siècle. Parmi les poèmes des bardes des vi^e et vii^e siècles, qui nous sont restés sous le nom de *Merlin*, *Taliesin*, *Aneurin* et *Lywarch Hen*, toutes les compositions attribuées au premier sont des fabrications du xiii^e siècle; des poèmes de Taliesin, une demi-douzaine (où il chante Urien et son fils Owen) passent pour authentiques. Aneurin est l'auteur d'une épopée fort obscure, le *Gododin*, qui semble retracer la lutte des Bretons du Nord contre les Northumbriens. De Lywarch Hen, à la fois barde et guerrier, il reste, outre des poèmes lyrico-épiques, où il célèbre les princes Gheraint, Urien, Kendelann, six petites compositions gnomiques, où l'on trouve mêlés, non sans charme, l'allégorie et le sentiment de la nature. Il faut remarquer que ces textes ne se trouvent que dans trois manuscrits dont le plus ancien ne remonte qu'à la fin du xii^e siècle. La langue en est altérée au point d'être souvent inintelligible. Du vi^e au xi^e siècle, l'histoire littéraire est muette, soit stérilité, soit manque de documents. On cite cinq petits poèmes attribués au ix^e siècle et à trois auteurs différents. La seconde moitié du xi^e siècle fut une époque de renaissance pour la poésie galloise. Les bardes trouvèrent des protecteurs généreux et connaisseurs chez les princes *Gruffudd ab Cynan* et *Rhys ab Tewdur*. Il faut faire observer que le premier avait longtemps séjourné en Irlande et le second en Armorique. L'influence de l'Irlande sur la musique et la poésie

galloise au xi^e siècle est un fait incontestable. Alors apparaissent dans l'histoire l'institution des *Gorsedd*, tournois de poésie et d'éloquence pour lesquels les princes et le peuple gallois se passionnèrent. Le Sud, moins montagnueux, plus fertile, et par suite plus civilisé, fut le centre de la littérature nationale au xi^e siècle. Les lois nous font connaître les privilèges dont jouissaient les bardes, et l'estime où on les tenait. Le plus ancien de cette époque dont les œuvres nous soient parvenues est *Meilyr*. Il était barde de *Trahaern*, qui fut vaincu par le prince *Gruffudd ab Cynan*, et dont il déplore la défaite dans une ode. C'est le premier monument de la littérature galloise qui puisse avoir une date approximative. Sa valeur poétique est du reste très faible. *Meilyr* se serait rallié à *Gruffudd* et aurait composé une élégie sur sa mort, mais ce second poème diffère sensiblement du premier, et il faudrait que *Meilyr* eût vécu très vieux pour avoir pu le composer. Le xii^e siècle est l'âge d'or de la poésie galloise héroïque. *Gwalchmai*, fils de *Meilyr*, lui est fort supérieur. On a de lui douze pièces qui respirent l'amour de la nature. Son héros est le prince *Owen Gwynedd*. *Einion*, fils de *Gwalchmai*, est également un poète célèbre de l'époque. La littérature n'est pas seulement cultivée alors par des bardes de profession. De même qu'en Provence, les princes se piquent d'être poètes. Un des plus charmants est le jeune prince *Howell*, fils d'*Owen Gwynedd*, qui a laissé des poésies amoureuses délicates. Il a le sentiment de la nature et est exempt de l'affectation pédante des bardes de profession. Les compositions de son contemporain, *Owen Cyfeiliog*, fils du prince de Powys, ont un caractère plus guerrier. Le règne de *Llywelyn ab Iorwerth* est fécond en poètes. Citons *Kynddelw*, le plus ancien, qui jouit d'une grande célébrité en son temps et dont on a conservé une cinquantaine de compositions; *Llywarch ab Llewelyn*, barde d'un ordre supérieur. Ses œuvres, moins variées et moins nombreuses que celles de *Kynddelw*, leur sont supérieures en beauté poétique; *Einiawn ab Gwgan* semble avoir été peu connu de son temps. On a de lui un fort beau poème adressé au prince *Llewelyn*. Celui-ci est également le héros de *Dafydd Benfras*. *Eilidyr Sais* a laissé une douzaine de compositions sur des sujets religieux. De *Gwynfardd Brycheiniog*, on a deux poèmes dont l'un est une sorte de memento historique où le barde énumère les églises dédiées à saint David; *Einiawn Wan* passait de son temps pour avoir un talent exceptionnel; il a laissé des élégies sur différents guerriers, ses contemporains. *Phylip Brydydd* (Philippe le Poète) était aussi célèbre. Il était barde de la famille de *Rhys Gryg* dans le Sud-Galles. C'est exceptionnel, car on peut remarquer que, à l'inverse du siècle précédent, les meilleurs poètes vivent à la cour du prince de Nord-Galles.

Sous les fils et petits-fils de *Llewelyn*, le nombre des poètes n'est pas très considérable, et le mérite de leurs compositions (il en reste une cinquantaine) est fort ordinaire. De *Llygad Gwr*, on peut citer une ode à *Gruffudd* (1270), dont la valeur historique est plus grande que le mérite poétique; *Einiawn ab Madawg* vécut entre 1230 et 1270. Ses vers sont adressés à *Gruffudd*, le fils préféré de *Llewelyn*. *Y Prydydd Bychan* (le petit poète) vécut entre 1210 et 1260. On a de lui une vingtaine de courtes compositions où il célèbre les princes du Sud. Il a pourtant un poème adressé à *Owen le Rouge*, fils de *Gruffudd ab Llewelyn*. Nommons encore *Hywell Voel*, d'origine irlandaise; *Bleddyn Vardd* (B. le poète), dont on a des élégies à *Llewelyn ab Gruffudd* et à ses frères, sans valeur vraiment poétique. *Madawg ab Gwallter* écrivait vers le milieu du siècle; il a composé les meilleures poésies religieuses. Mais le plus beau poème du siècle est l'élégie sur la mort du grand *Llewelyn* (tué le 10 déc. 1282) due à *Gruffudd ab Yr Ynad Coch*.

Ce fut le chant du cygne. La poésie galloise sembla un instant ne pas devoir survivre à la conquête anglaise. Si *Edouard I^{er}* n'ordonna pas le massacre des bardes, comme le prétend une légende mensongère, il leur fut du moins

résolument hostile et ordonna de poursuivre « nuls menestrels, bardes et rymours, ni autres vagabonds galeys ». Cependant, la cour de sir *Gruffudd Llwyd* servit de refuge aux débris des poètes. *Gwilym Dda* est l'auteur d'une ode adressée à ce seigneur et d'une élégie curieuse où il énumère les poètes gallois présents et passés. Mais sir *Gruffudd*, qui s'était révolté, fut fait prisonnier en 1322. La poésie guerrière disparut et fut complètement remplacée par des compositions pastorales et amoureuses. Le *xiv^e* siècle est ainsi une période de transformation et de renaissance pour la littérature galloise. Il est fort riche en poètes. Nommons *Iorwerth Vychan* dans la première moitié du siècle, et dans la seconde *Rhys Goch*, qui vécut dans le Glamorgan, et surtout *Dafydd ab Gwilym*, le Pétrarque gallois, qui composa 262 poèmes. Il se distingue surtout par l'amour de la nature. Il aime les champs, les fleurs, les oiseaux. Il les peint d'un coloris à la fois vif et délicat. Son œuvre la plus célèbre est l'*Ode à l'Été*. Il fait présenter les Anglais du *xviii^e* siècle et les lakistes du début du *xix^e* siècle (V. une conférence du professeur Cowell, traduite dans les *Annales de Bretagne*, 1889, t. IV, pp. 387-419). Le poète le plus distingué du *xv^e* siècle est *Lewis Glyn Cothi*, dont on a encore 167 compositions. Toute cette époque de la littérature galloise est en somme fort riche. De la période qui s'étend des environs de 1350 à 1600, on a conservé plus de 600 poèmes. Le *xvii^e* siècle est loin d'être aussi fécond. Il a eu pourtant un assez grand nombre de poètes. Le plus connu est *Huw Morus*, qui vécut pendant les guerres civiles. Il est royaliste comme alors presque tous ses compatriotes. Avec lui commence la période moderne de la littérature galloise. Elle est marquée surtout par le développement de la poésie religieuse et l'imitation graduelle et inévitable de la littérature anglaise. Elle présente donc une originalité moindre et partant offre moins d'intérêt pour l'étranger. On cite pour le *xviii^e* siècle le poème du *Jugement dernier* de *Gronwy Owen* (Londres, 1876, éd. en 2 vol.).

Pour la période ancienne de la poésie galloise, quoiqu'elle soit plus originale, on peut remarquer que son caractère général est la monotonie. Celle-ci est due d'une part à la rareté des sujets, de l'autre au pédantisme de la corporation des bardes. Ceux-ci s'épuisent à combiner des mètres compliqués, à entasser quantité d'allitérations dans un seul vers. Ils aiment à commencer par le même mot une longue suite de vers, et cette manie est très ancienne; elle est déjà dans les poèmes de *Llywarch Hen*. Les bardes affectionnent encore les allégories bizarres et obscures. C'est merveille que sous ce pédantisme professionnel toute inspiration poétique n'ait pas été tarie. Du reste, les mêmes faits se retrouvent dans la poésie des Scaldes, dans la littérature française des *xiv^e* et *xv^e* siècles, etc. C'est, en somme, l'esprit général du moyen âge.

Les destinées de la prose galloise sont singulièrement moins brillantes. Laissons de côté les *Brut y Tywysogion*, *Bryt y Saeson*, etc., chroniques fondées sur *Geoffroy de Monmouth* et qui offrent aussi peu de mérite littéraire que de valeur historique. L'œuvre en prose la plus célèbre du moyen âge gallois ce sont les *Mabinogion*. On désigne communément sous ce nom onze contes réunis dans un manuscrit du *xiv^e* siècle, mais dont les caractères linguistiques permettent de faire remonter la composition à la fin du *xii^e* siècle. Ces contes se divisent en deux groupes fort distincts: d'une part, les contes de *Peredur*, d'*Owen et Lunet*, de *Gereint et Enide*, qui, bien que remontant à une origine celtique, ont visiblement puisé aux poèmes français de *Chrestien de Troyes*; d'autre part, les récits intitulés *Pwyll*, *Manawyddan*, *Math*, *Branwain*, le *Songe de Maxen*, *Lludd*, *Kallwch*, le *Songe de Rhonabwy*.

Les quatre premiers de ce second groupe ont seuls droit au nom de *Mabinogion*, c.-à-d. récits appris par le *mabinog*, l'apprenti barde. Ils ont une teinte fantastique, bizarre, très prononcée. Beaucoup de personnages se retrouvent dans l'épopée irlandaise. Ils sont, en bien des débris,

défigurés d'une ancienne mythologie celtique, ou, ce qui paraît plus probable, un emprunt des Bretons aux légendes irlandaises au cours des *iv^e* et *v^e* siècles (J. Loth, *les Mabinogion*, trad. française, 1889, 2 vol. in-8). Les *Lois*, surtout celles de *Gwynedd*, contemporaines des *Mabinogion* par la forme, sont peut-être de meilleurs spécimens de la vieille prose galloise; la langue en est plus nerveuse que celle des *Mabinogion*. Quant aux célèbres *Triades*, qui ont servi de prétexte à tant de folies en France et en Grande-Bretagne (V. notamment le premier volume de l'*Histoire de France* de *Henri Martin* qui est lamentable), elles n'ont pas d'origine antique et ne représentent en aucune manière la doctrine des druides. Les plus anciennes ne remontent pas au delà du *xii^e* siècle de notre ère. « La triade consiste à grouper trois par trois sous la même caractéristique les faits ou les pensées, les personnes ou les choses. » Elles sont historiques, géographiques, juridiques, philosophiques, morales, satiriques. « Leur principal charme, c'est l'imprévu dans la donnée du problème et le piquant, l'inattendu dans les rapprochements. » Au fait, les triades ne sont pas autre chose que des proverbes. Mais les Gallois ont porté ce genre à la perfection, et il est devenu le plus original peut-être de leur littérature. Il s'est poursuivi au delà du moyen âge, surtout sous une forme satirique. Ce sont des épigrammes cinglantes et amusantes contre les Anglais (V. la traduction de ces dernières par M. J. Loth, *Annales de Bretagne*, 1889-1890; les plus anciennes triades historiques ont été traduites par le même à la fin des *Mabinogion*). En dehors des *Mabinogion*, des *Triades* et des *Lois*, la prose médiévale n'offre aucun intérêt. Depuis la Réforme et jusqu'à nos jours, sa forme presque unique est l'éloquence sacrée, le prêche méthodiste, qui ne peut offrir à l'étranger qu'un intérêt fort restreint. C'est pourtant à ce genre qu'est due en grande partie la conservation de la langue nationale. C'est grâce au prêche en gallois que les *Cymry*, même hors de leur pays, à Liverpool, aux États-Unis, etc., conservent le souvenir de la vieille langue de leurs aïeux. La prose galloise a atteint sa perfection au *xviii^e* siècle entre les mains d'*Elis Wynn* qui, dans ses *Visions du barde dormant*, lui a donné de la vivacité, de la netteté, tout en lui conservant sa poésie imagée. On cite aussi en notre siècle les *Brutusiana* de *David Owen* (*Brutus*). En résumé, on voit que la prose galloise le cède en importance à la poésie; on remarquera l'absence presque complète du théâtre (les *interludes* du moyen âge ont disparu en ce siècle) et d'une littérature scientifique. La vraie caractéristique du *cymraeg*, c'est la poésie lyrique. De nos jours, il était impossible que l'influence d'une littérature aussi riche et aussi belle que la littérature anglaise ne se fit profondément sentir. Reste à savoir si les Gallois sauront s'en inspirer sans pourtant se laisser étouffer par elle. Quant à l'avenir, nul ne peut le prédire. Il suffit d'un grand écrivain pour exciter la fibre nationale et prolonger une langue parfois de plusieurs siècles.

Ferdinand Lot.

BIBL. : HISTOIRE. — Il n'existe pas d'histoire critique du pays de Galles. Outre les histoires générales d'Angleterre, on peut consulter : *WOODWARD, The History of Wales*; Londres, s. d. [1853], 2 vol. in-8. — *Th. PRICE, Hanes Cymru*, 1842, in-8 (*Histoire de Galles*, en gallois). — *Jane WILLIAMS, A History of Wales*; Londres, 1869, in-8. — *Leslie STEPHEN, Dictionary of National Biography*; Londres, 1885-1892, 30 vol. in-8 (n'arrive encore qu'au mot *Kenneth*). Pour la période ancienne : *REES, An Essay on the Welsh Saints*; Londres, 1836, in-8. — *Charles ELTON, Origins of English history*; Londres, 1882, gr. in-8. — *Edwin GUEST, Origines celticæ*; Londres, 1883, 2 vol. in-8. — *Emile HÜBNER, Römische Heerschaft in West-Europa*; Berlin, 1890, in-8. — *John RUIJS, Celtic Britain*; Londres, 1884, in-12 (publié par la *Society for promoting Christian knowledge*, ouvrage érudit, mais plein d'hypothèses aventurées). — *GRANT-ALLEN, Anglo-Saxon Britain*; Londres, 1891, in-8 (même collection). — *ROMLLY-ALLEN, The Monumental History of the early british church*, 1889. — Les sources historiques sont réunies dans le recueil intitulé *Myfyrion Archæology of Wales*; Denbigh, 1870, in-4, 2^e éd. — Les *Annales Cambriæ* et le *Brut y Tywysogion* ont été mal publiés par *W. AB ITHEL* dans la collection du *Master of Rolls*, dans *Retum Britannicarum mediæ ævi Scriptorum*.

Mais on a de la partie ancienne de la première chronique une bonne édition due à M. PHILLIMORE (dans le *Cymmrodor*), reproduite par M. J. LOTH à la fin de sa traduction des *Mabinogion*; Paris, 1889, 2 vol. in-8. — *L'Itinerarium Cambriae*, et la *Descriptio Cambriae* de Girard de HARRY se trouvent au t. VI des œuvres de cet écrivain de l'éd. Dimock (Londres, 1868, gr. in-8), dans la coll. du *Master of Rolls*. Les vies de saints ont été éditées par REES, *Lives of the Cambro-British Saints*, 1853, in-8.

LANGUE. — Edward LLOYD, *Archaeologia britannica*; Oxford, 1797, 2 vol. in-fol. de premier ouvrage ou la philologie celtique soit traitée avec un certain sentiment scientifique. — ZEUSS, *Grammatica Celtica*; éd. Ebel, Berlin, 1811, in-4 (capitab. — JOHN RHYNS, *Lectures on Welsh philology*; Londres, in-12, 2^e éd. — J. LOTH, *les Mots latins dans les langues britanniques*; Paris, 1892, in-8. — Sur la langue moderne parlée, V. dans les *Transactions of the Philological Society* de Londres différents articles de MM. A. ELLIS, TH. POWELL, etc., et surtout de H. SWEET, *Spoken North Welsh*. — NETTLAU, *Notes on Welsh consonants*, dans *Revue celtique*, t. IX, X et XI; la revue galloise *Y Cymmrodor*, dirigée par M. Phillimore. Les grammaires usuelles les plus connues (en anglais) sont celles de William SPURRELL; Carmarthen, 1870, 2^e éd.; et de Thomas ROWLANDS; Wrexham, 1876, 4^e éd. — Le petit dictionnaire le plus usité, bien qu'insuffisant, est celui de W. SPURRELL, *English-Welsh*, 1872, in-12, 3^e éd.; *Welsh-English*, 1889, in-12, 4^e éd.; SILVAN EVANS, *An English Welsh dictionary*; Denbigh, 1892, 2 vol. Le *Dictionary of the Welsh language*, par le même, est une publication capitale qui se poursuit depuis 1887; Carmarthen, gr. in-8. Elle n'en est encore qu'à la lettre C. En attendant son achèvement, le *National Dictionary of the Welsh language*, d'OWEN PUGH, rend de grands services malgré ses défauts, 1^{re} éd., 1893; 3^e éd., Denbigh, 1896-1873, 2 vol. in-8).

LITTÉRATURE. — On trouve la liste de tous les livres imprimés en gallois ou concernant le pays de Galles, avec notices sur leurs auteurs, de 1546 à 1800, dans la *Cambrian Bibliography* (*Llyfryddiaeth y Cymry*) de William ROWLAND (Gwilym Iŷeyn), publiée après sa mort par SILVAN EVANS; Llanidloes, 1869, in-8, xxii-700 pp. — Il n'existe pas d'ouvrage d'ensemble sur la littérature galloise des origines à nos jours. Un article de M. H. GAIDOUZ, *les Celtes et leur littérature dans le pays de Galles*, dans la *Revue des Deux Mondes* (1871, 1^{er} mars) en signale l'intérêt. L'ouvrage, très estimable pour l'époque, de THOMAS STEPHENS, *The Literature of the Kymry*, 1816, in-8; réimpression par les soins de SILVAN EVANS; Londres, 1876, in-8; trad. allemande de SAN-MARTE, 1864 ne dépasse pas le XIV^e siècle. — *The Literary Remains of the Rev. Thomas Price*, éd. par JANE WILLIAMS; Llandovery, 1851-55, 2 vol. in-8 (recherches sur l'histoire et la littérature utiles encore quoique vieilles). — CHARLES WILKIN, *The History of the literature of Wales from the year 1700 to the year 1600*; Cardiff, 1884 (médiocre, mais plein de renseignements utiles). Pour les deux derniers siècles aucun ouvrage d'ensemble. Les renseignements sont épars dans les revues d'érudition et de littérature, *Archæologia Cambrensis* (1846-1893), *Y Cymmrodor* (le Compatriote), *The Cambrian Journal* (depuis 1854), *The Cambrian Quarterly Review*, *The Briton*, les recueils d'*Eisteddfodd*, etc. — LES POÉSIES des bardes du VI^e et VII^e siècles ont été éditées par W. SKENE, *The Four Ancient Books of Wales*; Edimbourg, 1868, 2 vol. gr. in-8 (la trad. est de MM. SILVAN EVANS et ROBERT WILLIAMS). — DE LA VILLEMARQUE, *Poèmes des bardes bretons du VI^e siècle*; Paris-Rennes, 1850, in-8 (texte, traduction, annotation historique, tout est de pure fantaisie). — Le reste de la poésie médiévale est dans le recueil, plusieurs fois cité, de la *Myfyrion*. — RHYNS et G. EVANS, *The Mabinogion*; Londres, 1889, 2 vol. gr. in-8 (édition diplomatique); trad. française de M. J. LOTH; Paris, 1889, 2 vol. in-8.

Encé qui concerne les institutions, coutumes, mœurs, etc., que le défaut de place empêche de traiter ici, consulter: Pour le droit, FERDINAND WALTER, *Das alte Wales*; Bonn, 1859, in-8 (encore très bon). — J. LOTH, *Emigration bretonne en Armorique*; Rennes, 1883, in-8 le chapitre III. — Les lois galloises ont été publiées en un vol. in-fol., par ANEWIN OWEN, *Ancient Laws and Institutes of Wales*, 1841. — Sur la société moderne: JULIUS RÖDENBERG, *Ein Herbst in Wales*; Hanovre, 1857 (agréablement écrit, mais peu sûr); surtout: GEORGES BORROW, *Wild Wales, its people language and scenery*, 1^{re} éd. 1863, 3 vol.; 3^e éd., 1872 (confus mais plein d'informations); enfin les charmantes *Lettres celtiques* de M. HUGO SCHUCHARDT, adressées à la *Gazette d'Augsbourg* en 1875, réunies dans *Romanisches und Keltisches*, du même, Berlin, 1886, in-8; traduites en français par M. FIRMERY, dans les *Annales de Bretagne*, t. II, 1886-1887.

GALLES du Sud (Nouvelle-) (V. NOUVELLE-GALLES DU SUD).

GALLES, prêtres eunuques de Cybèle (V. l'art. MÈRE DES DIEUX).

GALLES (Prince de). Titre du prince héritier du royaume de Grande-Bretagne (V. ci-dessus GALLES). On trouvera

au nom de chacun la biographie des princes qui l'ont successivement porté. Le titulaire actuel est Albert-Edouard, né le 9 nov. 1841, fils aîné de la reine Victoria. Il a mené une vie mouvementée, voyageant de 1859 à 1862; il faillit être assassiné à New York (1860), fut blessé à la chasse à Compiègne (1868). Son mariage (1863) fut suivi de quelques années de repos, égayées par de fréquents séjours à Paris. En 1875, il fit un grand voyage aux Indes. Sa fortune personnelle n'est pas grande; mais la nation anglaise lui verse, sous des formes diverses, pour lui et sa famille, des subsides annuels d'environ quatre millions de francs. Il a épousé le 10 mars 1863 à Windsor la princesse Alexandra (née le 1^{er} déc. 1844, fille du roi de Danemark, Christian). Il en a eu cinq enfants: *Albert-Victor-Christien-Edouard*, duc de Clarence, né le 8 juil. 1864, mort le 14 janv. 1892; *George-Frédéric-Ernest-Albert*, duc d'York, né à Malborough House le 3 juin 1865, qui a épousé en juin 1893 la princesse May de Teck, d'abord fiancée à son frère; les princesses *Louise*, née en 1867; *Victoria*, née en 1868; *Maud*, née en 1869.

GALLESTRUZZI (Gioanbattista), peintre et graveur italien, né à Florence vers 1618, mort à Rome vers 1670. Élève de Francesco Furini, le peintre raffiné du sexe féminin, il ne le suivit point dans cette voie, et ne tarda pas d'ailleurs à renoncer au pinceau pour la pointe. On croit qu'il eut pour maître dans cette branche de l'art Etienne della Bella, et, bien que ses estampes ne soient pas dépourvues de qualités, il reste tout à fait dans l'ombre. Il n'y a plus à retenir de son œuvre gravé qu'une suite de six pièces historiques: *Funérailles du cardinal Mazarin* (1661).

GALLET (Le). Com. du dép. de l'Oise, arr. de Clermont, cant. de Crèvecœur; 471 hab.

GALLET, chansonnier et auteur dramatique, né à Paris au début du XVIII^e siècle, mort à Paris en 1757. Il jouit en son temps de la réputation du « meilleur chansonnier de France », réputation qui ne s'est point maintenue, peut-être parce que Gallet ne prit pas la précaution de réunir ses chansons et ses opéras de la Foire, et qu'aucune main pieuse, comme il arriva pour Collé, son disciple, Panard et Vadé, ses rivaux, ne les recueillit après sa mort. On a cependant de Gallet une brochure intitulée *Voltaire âne, jadis poète, en Sibérie; De l'Imprimerie volontaire* (1830, in-12); et qui contient en outre la *Pétarade ou Polichinelle auteur*, pièce non jouée et réimprimée à part la même année (in-8). Le peu qu'on sait de la vie privée de Gallet nous le montre sous un jour assez fâcheux: fort pratique dans les affaires, mais fort débauché, ami douteux, commerçant décrié, caractère jovial d'ailleurs et qui conserva sa gaieté au milieu des misères de toutes sortes qui marquèrent sa fin. Il collabora avec Pontau, Panard et Piron à des parodies de *Didon* et de *Mérope*, qui n'ont point été recueillies.

GALLET (Louis), administrateur et écrivain français, né à Valence en 1835. Comme administrateur, M. Gallet a occupé pendant plusieurs années les fonctions de directeur de l'hôpital Lariboisière. C'est à ce titre qu'il a publié *Un Grand Hôpital parisien* (1889) et *le Service du prompt secours* (1887). Comme littérateur, on lui doit un nombre considérable d'ouvrages de toutes sortes: en poésie, *Patria* (1873), recueil de poèmes réédités en 1888 avec le sous-titre de *Memento de l'année 1870-1871*; dans le roman, *les Confidences d'un baiser* (1863); *le Capitaine Satan* (1876); *Sarah Blondel* (1887); *la Borgnotte*, en collaboration avec M. Edouard Montagne (1890); en critique, *les Notes d'un librettiste* (1891); au théâtre, enfin, où M. Gallet paraît s'être cantonné et particulièrement en qualité de librettiste, on lui doit entre autres pièces ou scénarios, *le Kobold*, opéra-comique en un acte, avec M. Nutter, musique de M. Guiraud; *Djamilch*, opéra-comique en un acte, musique de Bizet (1872); *la Princesse jaune*, opéra-comique, musique de M. Saint-Saëns (1872); *Marie-Madeleine*, « drame sacré » en trois

actes et quatre tableaux, musique de M. Massenet (1873); *la Clé d'or*, « comédie lyrique » en trois actes, avec Octave Feuillet, musique de M. Eugène Gautier (1878); *Etienne Marcel*, opéra en quatre actes et six tableaux, musique de M. Saint-Saëns (1879); *le Vénitien*, « poème dramatique » en trois tableaux d'après Byron, musique de M. A. Cahen; *le Chevalier Jean*, opéra en trois actes avec M. Ed. Blau, musique de M. de Joncières (1885); *le Cid*, opéra en quatre actes et dix tableaux, avec MM. Dennery et Blau, musique de M. Massenet (1885); *Ascanio*, opéra en cinq actes et sept tableaux, d'après le drame de Paul Meurice, musique de M. Saint-Saëns (1890), etc. Ch. LE G.

GALLETI. Peuple gaulois (V. GALETES).

GALLETI (Philippe-Marie), peintre italien, né à Florence en 1636, mort en 1714. Il se fit religieux théatin et peignit exclusivement l'histoire sacrée. Il exécuta de grandes fresques dans sa ville natale, à l'église San Gaetano, *le Paradis et l'Adoration des Mages*, et, à l'église de la Conception, *la Vierge, saint Onuphre et trois franciscains*. Il a laissé aussi d'autres fresques et des tableaux à Parme et à Guastalla. Tous ces ouvrages sont bien composés, dessinés avec correction, mais le coloris en est terne et faux. Ad. T.

GALLETI (Pietro-Luigi), historien et archéologue italien, né à Rome en 1724, mort à Rome le 13 déc. 1790. Moine bénédictin, il fut bibliothécaire et archiviste de son ordre à Florence et reçut le titre d'évêque de Cyrène. Très savant et fort laborieux, il publia de nombreux ouvrages d'histoire ecclésiastique et d'archéologie religieuse ou profane, parmi lesquels il faut citer : *Gabbio, antica città di Sabina, scoperta ove era Torri* (Rome, 1757, in-4, fig.), et surtout ses *Inscriptiones infimi ævi* (Rome, 1757-1766, 7 vol. in-4), ouvrage qui constitue le premier grand recueil d'inscriptions du moyen âge et qui comprend celles conservées à Rome, et provenant de cette ville, de Bologne, de Venise, de la Marche d'Ancone et du Piémont. G. P.-I.

GALLETI (Giuseppe), homme politique italien, né à Bologne en 1797, mort à Bologne le 26 juil. 1873. Docteur en droit, il exerça brillamment la profession d'avocat dans sa ville natale. C'est de sa maison, où se réunissaient les principaux patriotes, que partit le mouvement de 1831. Il prit part, comme capitaine de la garde civique mobilisée, au fait d'armes de la Cattolica. Après la restauration du pape, il continua de conspirer, fut arrêté en 1843, transporté à Rome, mis en jugement, condamné à mort, et eut sa peine commuée en celle des galères perpétuelles. A l'amnistie de Pie IX (1846), sa sortie de prison fut un véritable triomphe. En 1848, il reçut le ministère de la police sous la présidence d'Antonelli (10 mars); sa popularité l'imposa dans les différentes combinaisons ministérielles jusqu'à l'arrivée de Rossi, qui le nomma président du tribunal d'appel de Macerata. Après l'assassinat de Rossi, le pape le chargea de former un nouveau ministère (16 nov.), et, sur les instances du peuple, le fit général des carabiniers. Quand Pie IX se fut enfui à Gaète, Galletti entra dans la junte de gouvernement. Sous la république, il fut président de la constituante (7 févr. 1849), ministre de la police, et commandant d'un corps de réserve, qui combattit à Velletri. Le jour de l'entrée des Français, il lisait au peuple du haut du Capitole la constitution de la République romaine. Réfugié en Piémont, il dirigea pendant dix ans les mines de Montevecchio en Sardaigne. En 1859, il offrit ses services à Cavour, qui ne l'employa pas. Député de Poggio Mirteto, il siégea à gauche. Conseiller communal à Bologne, puis conseiller provincial, directeur de la Banque populaire et président de la Société ouvrière, il finit ses jours dans une pauvreté honorée. F. H.

GALLETI (Stefano), sculpteur italien contemporain, dont les œuvres gracieuses ont eu un certain succès : *le Printemps* (1867); *Christ dormant*; *Moïse sauvé des eaux*, etc.

GALLI, prêtres eunuques de Cybèle (V. MÈRE DES DIEUX).

GALLI DA BIBIENA. Famille d'artistes italiens qui cons-

truisirent ou décorèrent beaucoup de monuments, surtout des théâtres. *Ferdinando*, né à Bologne en 1653, mort à Bologne en 1743, travailla d'abord à Parme où il bâtit et décora un beau théâtre. Il connut à Barcelone le futur empereur Charles VI, ayant présidé à la décoration des fêtes de son mariage; il le suivit à Vienne; son chef-d'œuvre fut le théâtre de Prague; il peignit aussi des fresques, notamment dans le chœur de l'église Saint-Pierre (Vienne). Devenu aveugle, il se retira dans sa patrie. Il accomplit de grand progrès dans les décors et la machinerie des théâtres. — Son frère *Francesco* (1659-1739) déploya des qualités analogues en Italie, bâtit entre autres le théâtre des *Academici Filarmonici* à Vérone. — *Giuseppe* (1696-1756), *Antonio* (1700-1774), *Alessandro* (mort en 1760), fils de Ferdinando, exercèrent la même profession. — *Carlo*, fils de Giuseppe, continua la tradition familiale.

GALLI-MARIÉ (M^{me}), cantatrice scénique française, née vers 1840. Fille du chanteur Marié, qui appartint longtemps à l'Opéra, elle embrassa de bonne heure la carrière du théâtre, et, bien que sa voix de *mezzo-soprano* fut assez courte et sans grande couleur, elle ne laissa pas d'obtenir de grands succès, grâce à ses qualités de musicienne et à la rare originalité d'un talent scénique plein de séduction, de souplesse et d'imprévu. En 1859 et en 1860, M^{me} Galli-Marié tenait l'emploi des fortes chanteuses d'opéra à Strasbourg et à Toulouse; en 1864, elle allait chanter le répertoire italien au théâtre San Carlos de Lisbonne, et en 1862 on la retrouvait à Rouen, où elle créait le rôle principal d'un opéra de Balfe, *la Bohémienne*, encore inconnu à Paris. Son succès dans cet ouvrage fut si retentissant qu'il amena son engagement à l'Opéra-Comique, où elle vint débiter au mois d'août 1862. On avait remonté pour elle, à cette occasion, un petit chef-d'œuvre de Pergolèse, *la Servante maîtresse*, qui n'avait pas été joué depuis près d'un siècle et qui la mit aussitôt dans les bonnes grâces du public, heureux de trouver chez une chanteuse habile les qualités d'une comédienne d'ordre exceptionnel. Cette artiste remarquable a quitté l'Opéra-Comique en 1879. Depuis lors, elle a fait de nombreuses tournées en province et a chanté l'opéra italien à l'étranger.

GALLIAMBE (Métr. anc.). Vers consacré à Cybèle, d'où son autre nom de *μητροσάβον*; on l'appelait encore *βαζυχαζόν*. A part deux ou trois exemples en grec ou en latin, nous possédons une pièce de Catulle écrite avec ce mètre; c'est le poème LXIII,

Super alta vectus Attis celeri rate maria.

Ce vers peut être considéré comme le type du galliambe. Il est composé de deux parties à peu près égales, séparées par une césure. On y voit un ionique mineur tétramètre catalectique,

UU — UU — UU — UU —, mais transformé par les substitutions ordinaires dans l'iambique et par l'*anacalase* (V. ce mot). La première partie présente le plus de variations; la seconde est plus fixe; les brèves y sont plus multipliées, et cette multiplicité des brèves contribue surtout à lui donner ce caractère d'agitation fébrile qui fait appeler les galliambes *modos tremulos* par Terentianus. A. WALTZ.

BIBL. : CHRIST, *Métrique*, § 528.

GALLICANE (Confession de foi) (V. CONFESIONS DE FOI PROTESTANTES).

GALLICANISME. Au mot EGLISE CATHOLIQUE ROMAINE, nous avons exposé la longue série des entreprises, au moyen desquelles les papes convertirent, en Occident, la primauté du siège de Rome en la *plénitude de puissance*, assujettissant les conciles, abolissant les coutumes anciennes des Eglises, amoindissant l'autorité et la juridiction des métropolitains, puis des évêques, et se proclamant eux-mêmes *évêques universels* de la chrétienté. Après s'être emparés de tout le spirituel de l'Eglise, ils s'efforcèrent de s'approprier le temporel des Eglises, levèrent des taxes sur elles et s'arrogèrent la faculté de disposer de tous les bénéfices

et de tous les domaines ecclésiastiques. Leurs prétentions à l'égard des princes et des peuples sont mentionnées au mot *ETAT*, t. XVI, p. 491, col. 2. — Ces entreprises avaient suscité successivement en Afrique, en Irlande, dans la Grande-Bretagne, en Lombardie et en Allemagne, une opposition qui fut plus ou moins facilement abattue. Ce fut en France qu'elles rencontrèrent la plus longue résistance; et ce fut à l'époque où il semblait que les papes n'avaient plus d'adversaires sérieux à redouter que cette résistance prit une forme précise et commença à émettre les maximes dont le développement et la systématisation produisirent la doctrine ecclésiastique qui a reçu le nom de *gallicanisme*. Le texte et la date de la *pragmatique sanction* (V. ce mot), attribuée à saint Louis (mars 1268, c.-à-d. 1269), peuvent être contestés, mais il est incontestable que les dispositions contenues dans ce document sont conformes aux protestations que ce roi adressa formellement au pape et aux mesures qu'il sut prendre lui-même, toutes les fois que l'occasion s'en présenta. Au mot *BONIFACE VIII*, nous avons relaté, avec les développements nécessaires, les principaux incidents de la lutte engagée entre ce pape et Philippe le Bel. Boniface s'était proposé de couronner l'œuvre de Grégoire VII et d'Innocent III, en soumettant tous les princes chrétiens à la juridiction absolue de la papauté, dans l'ordre temporel comme dans l'ordre spirituel. Sa défaite précipita la papauté dans une décadence dont elle ne s'est jamais complètement relevée; nous en avons indiqué les conséquences prochaines au mot *EGLISE*, t. XV, pp. 622 et suiv. On y trouvera aussi l'analyse des décrets rendus par le concile de Constance en ses IV^e et V^e sessions, consacrant la supériorité des conciles généraux sur les papes; décrets que la célèbre déclaration du clergé de France (1682) affirme avoir été religieusement observés, dans tous les temps, par l'Eglise gallicane, et être demeurés dans toute leur force et vertu. Dans le même article (t. XV, p. 623), nous avons résumé les canons du concile de Bâle qui furent reproduits avec quelques modifications par la pragmatique de Bourges (1438-1439). Continuant l'œuvre commencée par le concile de Constance, ces décisions renversaient l'édifice élevé par la papauté avec tant de hardiesse, d'habileté et de persévérance; elles ruinaient tout son système gouvernemental et financier, et ne lui laissaient guère qu'une primauté subordonnée et une juridiction lointaine et gratuite. Lorsque Louis XI voulut (1461) abolir la pragmatique et certaines ordonnances par lui faites en conséquence de cette constitution ecclésiastique, le parlement lui adressa d'énergiques remontrances, et lui rappela qu'en 1406, 1407 et 1418, nos rois avaient défendu contre les entreprises des papes les *libertés anciennes* et les *franchises de l'Eglise de France*, qu'ils appelaient aussi *libertés canoniques*, *droit commun*, *lois imprescriptibles*.

Le concordat de 1516 abolit les *élections* (V. ce mot, t. XV, p. 752), le roi et le pape s'étant entendus pour partager entre eux les bénéfices de cette abolition; mais sur la plupart des autres points, le roi, l'Eglise de France, les parlements et les universités continuèrent à résister aux prétentions de Rome. La tradition pontificale, les dispositions du Décret et surtout des Décrétales, les exactions de la Chambre apostolique, les Règles de Chancellerie, la doctrine des théologiens et des canonistes ultramontains constituaient des causes permanentes de contentions. Le conflit fut entretenu et surexcité par les jésuites, qui se firent les champions de l'omnipotence du Saint-Siège, et par la forme outrecuidante qu'ils donnaient à leurs thèses (V. *ETAT*, t. XVI, p. 492); il le fut aussi par l'intervention des papes dans les affaires du royaume, à l'époque des guerres de religion. Le 2 déc. 1561, un arrêt du Parlement condamna à la rétractation un bachelier qui avait soutenu que « l'Eglise, dont le pape, vicaire de Jésus-Christ, est le monarque, possédant la puissance spirituelle et séculière, peut priver de leur règne et de leurs dignités les princes rebelles à ses préceptes ». La Sorbonne fut solennellement réprimandée pour avoir toléré cette disputation. Un monitoire donné, le

28 sept. 1563, en la Congrégation de l'office de l'Inquisition et affiché à Rome, avait cité la reine de Navarre à comparaître, dans le délai de six mois, pour cause d'hérésie notoire, et en cas de défaut, la déclarait privée de son royaume, biens, meubles et immeubles quelconques, qui se trouveraient ainsi abandonnés au premier occupant et à ceux à qui il les voudrait donner. Charles IX, à raison de sa parenté avec cette reine et de sa triple qualité de voisine, d'alliée et de vassale pour la plupart de ses biens, terres et seigneuries, requit du pape, en termes sévères, la révocation de ce monitoire et de tous autres semblables, exigeant que cette révocation fût faite de manière si notoire, que chacun en eût connaissance; annonçant, en outre, qu'il punirait ceux qui avaient provoqué ce monitoire, et qu'il emploierait toutes les force et puissance que Dieu lui avait données, pour réprimer toute entreprise contre les droits de son royaume. Le mémoire qui accompagnait cette requête rappelait que « les roys de France, pour eux et leur Eglise, ont toujours retenu et conservé, par-dessus tous autres monarques, la franchise et liberté ancienne, telle qu'elle est portée par la loy de Dieu et les conciles généraux et universels de l'Eglise; et si aucuns papes de Rome les ont voulu plus avant asservir, ils y ont réclamé et résisté ». Grégoire XIII avait applaudi au massacre de la Saint-Barthélemy et soutenu la Ligue; Grégoire XIV déclara Henri IV relaps et déchu de tous ses domaines et souverainetés; par deux bulles monitoires, il menaça d'excommunication et d'interdit le clergé, la noblesse et le peuple, s'ils ne se séparaient point immédiatement de ce roi. Une assemblée de cardinaux, archevêques, évêques, abbés, chapitres et autres ecclésiastiques, tenue à Chartres, déclara « les dites monitions, interdictions, suspensions et excommunications nulles, tant en la forme qu'en la matière, injustes et suggérées par les artifices des estrangers ennemis de la France, et ne pouvant lier ny obliger les François catholiques estans en l'obéissance du Roy » (21 sept. 1591). Le principal considérant de cette décision invoquait « l'autorité de l'Escriture Sacinete, des saints décrets, conciles généraux, constitutions canoniques, exemples des saints Pères, dont l'antiquité est pleine, droicts et libertez de l'Eglise gallicane, desquelles les évesques se sont toujours prévalus et défendus contre de pareilles entreprises ».

Un an environ après la conversion de Henri IV, Pierre Pithou, avocat au parlement de Paris, lui offrit un petit traité, qui devait prendre une très grande place dans l'histoire de l'Eglise et du royaume de France : « Voyant, écrivait-il au roi, qu'entre les désordres et confusions survenues en ce royaume, aucuns par malice et ambition, autres par ignorance ou lâcheté, méprisent indiscrètement ces beaux droicts et ce précieux *palladium*, que nos plus sages et plus dévotieux ancestres nous ont, avec tant de soin et de vertu, religieusement conservés jusques à présent, sous le titre de *Libertez de l'Eglise gallicane*, j'ai pensé estre de mon devoir, pour en refreschir aucunement la mémoire à notre âge, et en tout événement, la transmettre à la postérité, de comprendre en bref, et le plus nuement et simplement que le sujet peut porter, ce qu'à l'instante prière de plusieurs gens de bien et d'honneur de tous estats j'en avais rassemblé et recueilli. » Le 3 sept. 1594, le parlement, à la requête et sur les conclusions du procureur général, en permit l'impression; elle fut faite par l'imprimeur du roi. Cet ouvrage n'a jamais reçu formellement de sanction législative, mais en réalité il a fait loi pendant longtemps : « Quoique ces maximes, disait Daguesseau, ne soient que l'ouvrage d'un simple particulier, cet ouvrage est si estimé, et en effet si estimable, qu'on l'a regardé comme le palladium de la France, et qu'il y a obtenu une sorte d'autorité plus flatteuse pour son auteur que celle des lois mêmes, puisqu'elle n'est fondée que sur les mérites et la perfection de son ouvrage. » (*Œuvres*, t. I, p. 427.) — Nous croyons devoir en présenter les dispositions principales, en conservant autant que possible la forme originale. « Ce que nos pères ont appelé Libertez de

l'Eglise gallicane, et dont ils ont été si fort jaloux, ne sont point passe droits ou privilèges exorbitants, mais plustost franchises naturelles et ingénuités ou droits communs... esquels nos ancestres se sont très constamment maintenus et desquels partant n'est besoin de montrer autre titre, que la retenue et jouissance naturelle. Les particularitez de ces libertez pourront sembler infinies, et néantmoins estans bien considérées se trouveront dépendre de deux *maximes* fort connexes, que la France a toujours tenues pour certaines. La *première* est que les papes ne peuvent rien commander ny ordonner, soit en général ou en particulier, de ce qui concerne les choses temporelles, es pays et terres du roy très chrestien : et s'ils y commandent ou statuent quelque chose. Les sujets du roy, encore qu'ils fussent cleres, ne sont tenus leur obéir pour ce regard. La *seconde*, qu'encores que le pape soit recogneu pour souverain es choses spirituelles, toutefois en France la puissance absolue et infinie n'a point de lieu, mais est retenue et bornée par les canons et règles des anciens conciles de l'Eglise receus en ce royaume. De ces deux *maximes* dépendent, ou conjointement ou séparément, plusieurs autres particulières qui ont été plustost pratiquées et exécutées, qu'escrites par nos ancestres, selon les occurrences et sujets qui se sont présentés. » — Les conséquences de la première *maxime* sont déduites jusqu'au XXXIX^e article inclusivement ; celles de la seconde jusqu'à la fin du traité. Le tout forme un recueil de quatre-vingt-trois articles.

Voici les applications les plus intéressantes de la *première maxime* : 10, Les rois très chrestiens ont de tout temps, selon les occurrences et nécessités de leur pais, assemblé ou fait assembler synodes ou conciles provinciaux et nationaux, esquels se sont traitez les affaires concernant l'ordre et discipline ecclésiastiques, dont ils ont fait regles, chapitres, loix, ordonnances et pragmatiques sanctions, sous leur nom et autorité. 11, Le pape n'envoye point en France légats *a latere*, sinon à la postulation du roy ou de son consentement. Le légat n'use de ses facultez, qu'après avoir baillé par escrit la promesse et juré de n'user des dites facultez, sinon tant et si longuement qu'il plaira au roy, ... sans entreprendre ny faire chose préjudiciable aux saints décrets, conciles généraux, franchises, libertez et privilèges de l'Eglise gallicane et des universités et estudes publiques du royaume. Les facultez de tels légats sont présentées à la cour de parlement, où elles sont examinées et registrées, sous telles modifications que la cour voit estre à faire pour le bien du royaume. 12, Disposition analogue pour le légat d'Avignon ; nous l'avons reproduite au mot FRANCE ECCLÉSIASTIQUE, t. XVII, p. 4057. 13, Les prélats de l'Eglise gallicane, encores qu'ils soient mandez par le pape, pour quelque cause que ce soit, ne peuvent sortir hors le royaume, sans commandement ou licence et congé du roy. 14, Le pape ne peut lever aucune chose sur le revenu du temporel des bénéfices... sans l'autorité du roy et consentement du clergé ; mesmes ne peut, par des bulles de pardons et indulgences, charger les subjets du roi de donner deniers ou autres aumônes pour iceux gagner. 15, Le pape ne peut exposer en proye ou donner le royaume de France et ce qui en dépend, ni en priver le roy ou en disposer en quelque façon que ce soit. Et quelques monitions, excommunications ou interdictions qu'il puisse faire, les subjets ne doivent laisser de rendre au roy l'obéissance deue pour le temporel, et n'en peuvent être dispensez ny absous par le pape. 16, Ne peut aussi excommunier les officiers du roy, pour ce qui concerne l'exercice de leurs charges et offices ; et s'il le fait, celui qui l'a poursuiuy est contraint par peines et amendes, et par saisie de son temporel, ores qu'il fust ecclésiastique, de faire revoker telles censures. Aussi ne sont les dits officiers censez compris es termes des monitions générales pour ce qui concerne leurs dites charges. 17, Les clauses insérées dans la bulle *De verâ Dominii* et notamment celles du temps du pape Jules II, n'ont lieu en France, pour ce qui concerne les libertez et privilèges de l'Eglise gallicane, et droicts du

roy et du royaume. 18, Ne peut le pape juger ny déléguer pour cognoistre de ce qui concerne les droicts et privilèges de la couronne de France et ses appartenances : no plaide jamais le roy de France de ses droicts et prétentions qu'en sa cour propre. 36, Pendant l'appel comme d'abus de l'octroy ou publication d'une monition, la cour du roy peut ordonner que, sans préjudice des droicts des parties, le bénéfice d'absolution à cautelle sera imparty à l'appellant, soit clerc ou lay : qu'à ce faire ou souffrir l'évesque sera contraint, mesmes par saisie de son temporel, et son vice-gérent par toutes voyes deues et raisonnables. 37, Un inquisiteur de la foy n'a capture ou arrest en ce royaume, sinon par l'ayde et auctorité du bras séculier. 38, Le roy peut justicier ses officiers cleres, pour quelque faute que ce soit, commise en l'exercice de leurs charges, nonobstant le privilège de cléricature. 39, Nul, de quelque qualité qu'il soit, ne peut tenir aucun bénéfice, soit en titre ou à ferme, en ce royaume, s'il n'est natif, ou s'il n'a lettres de naturalité ou dispense expresse du roy à cette fin, et que ces lettres ayent été vérifiées ou il appartient.

Pour bien déterminer la *seconde maxime*, l'art. 40 constate, *d'une part*, que l'Eglise gallicane a toujours tenu que les conciles généraux ne se doivent assembler ni tenir sans le pape, recogneu pour chef et premier de toute l'Eglise militante, et père commun de tous chrestiens, et qu'il ne s'y doit rien conclure ny arrester, sans luy et sans son auctorité ; *d'autre part*, que le pape n'est point estimé estre pardessus le concile universel, mais tenu aux décrets et arrests d'iceluy, comme aux commandements de l'Eglise, épouse de notre Seigneur Jésus-Christ, laquelle est principalement représentée par telle assemblée. 41, Aussi l'Eglise gallicane n'a point receu indifféremment tous canons et épistres décrétales, se tenant principalement à ce qui est contenu en l'ancienne collection appelée *Corpus canonum* (V. CANON, t. IX, p. 60, col. 1 ; 62, col. 1). 42, Le pape ne peut dispenser, pour quelque cause que ce soit, de ce qui est de droict divin et naturel, ny de ce dont les saints conciles ne lui permettent de faire grace. 43, Les regles de Chancellerie apostolique, durant mesmes le pontificat du pape qui les a faictes ou autorisées, ne lient l'Eglise gallicane, sinon en tant que volontairement elle en reçoit la pratique. 44, Bulles ou lettres apostoliques de citation exécutoires, fulminatoires ou autres, ne s'exécutent en France sans *pareatis* du roy ou de ses officiers (V. CANON, t. IX, p. 60, col. 1). Pour les articles 45 et 46, V. APPELLATIONS, t. III, p. 417, et JURIDICTION ECCLÉSIASTIQUE). 47, Quand un François demande au pape un bénéfice assis en France, vacant par quelque cause de vacation que ce soit, le pape est tenu de lui en faire expédier la signature, du jour que la réquisition et supplication luy en est faite, sauf à disputer par après de la validité ou invalidité par devant les juges du roy, ausquels la cognoissance en appartient : et en cas de refus fait en cour de Rome, peut celuy qui y prend intérêt présenter sa requeste à la cour, laquelle ordonne que l'évesque diocésain ou autre en donnera sa provision, pour estre de mesme effet qu'eust été la date prise en cour de Rome, si elle n'eust été lors refusée. 48, Le pape ne peut augmenter les taxes de provisions qui se font en cour de Rome des bénéfices de France, sans le consentement du roy et de l'Eglise gallicane. 54, Mandats de *providendo*, graces expectatives, générales ou spéciales, réservations, regrez, translations, mesme de prélatures, dignitez, et autres bénéfices estans à la nomination du roy, ou présentation des patrons laïcs, et telles autres usances de la cour de Rome déclarées abusives par les édicts du roy et arrests de son parlement, ne sont receus et n'ont lieu en France. 55, Et quant à la prévention, le pape n'en use que par souffrance, au moyen du Concordat publié de très exprès commandement du roy, contre plusieurs remonstrances de sa cour de parlement, oppositions formées et appellations interjetées. 58, Le légat *a latere* ne peut députer vicaires ou subdéléguer pour l'exercice de sa légation, sans le consentement exprès du roy ; mais il est tenu exercer luy-mesme son pou-

voir, tant qu'il dure. 60, Et à son parlement, est tenu laisser en France les registres des expéditions faites du temps de sa légation, pour ce qui concerne le royaume de France, ensemble les sceaux d'icelle, es mains de quelque fidèle personnage que le roy députe, pour expédier ce qu'il appartiendra. 71, Nul monastère, église, collège, ou autre corps ecclésiastique ne peut être exempté de son ordinaire, pour se dire dépendre immédiatement du Saint-Siège, sans licence et permission du roy.

Les articles 75-82 indiquent « plusieurs et divers moyens sagement pratiquez par nos ancestres, pour la conservation de ces libertez et privilèges, que nos Rois très chrestiens, qui portent la couronne de franchise sur tous autres, jurent solennellement à leur sacre et couronnement de garder et faire garder inviolables ». Ces moyens sont : 1° des conférences amiables avec le Saint-Père, ou en personne ou par ambassadeurs ; 2° l'examen soigneux de toutes bulles et expéditions venant de Rome (V. CANON, t. IX, p. 60, col. 1) ; 3° les appellations au futur concile ou au pape mieux informé ou à tous autres à qui il appartiendra (V. APPELLATIONS, t. III, p. 417) ; 4° les appellations précises comme d'abus (V. APPEL COMME D'ABUS et BULLE, t. VIII, p. 417, col. 2). L'article 83 achève l'œuvre par cette conclusion très habilement conçue, contenant, comme tout le gallicanisme, une caresse et une menace : « Au surplus, tous ceux qui jugent droitement des choses peuvent recognoistre de quelle importance a esté, et est encores autant et plus que jamais, la bonne et entière intelligence d'entre nostre saint père le pape, et le Roy de France, lequel pour très justes causes et très grands mérites, a emporté sur tous autres le titre de très Chrestien, et premier fils et protecteur de l'Eglise. Et pour ce, doivent-ils en général et en particulier estre d'autant plus soigneux d'entretenir les liens de ceste concordie, et par les mesmes moyens qui l'ont faicte durer jusqu'à-cy, supportans plutôt les imperfections qui y pourroient estre, que s'efforçant de roidir outre mesure les cordes d'un noeud si franc et volontaire ; de peur que par trop serrer et estreindre, elles ne se relaschent, ou (qui pis seroit, ce que Dieu ne veuille permettre) rompent tout à fait, au danger et dommage certain de toute la chrestienté, et particulièrement du Saint-Siège, duquel un de ses plus sages prélats a prudemment recogneu et tesmoigné par escrit, que la conservation des droicts et prérogatives de la couronne de France étoit l'affermissement. » — Les articles de Pithou omettent plusieurs maximes considérées comme essentielles dans l'Eglise gallicane : 1° Les évêques ont reçu leur autorité directement de Jésus-Christ, nullement de saint Pierre et des papes ; 2° la primauté du siège apostolique ne lui donne point le droit d'exercer une juridiction immédiate dans tous les diocèses et en toutes sortes de matières ; car s'il y avait un évêque universel, les autres ne seraient point véritablement évêques ; 3° les évêques sont juges en première instance des matières de la foi ; 4° il n'y a que l'autorité infaillible et divine de l'Eglise qui puisse les engager à une soumission aveugle ; 5° ils ne peuvent être jugés que par leurs confrères.

Peu de temps après la publication du traité de P. Pithou, Florentin Jacob, religieux de l'ordre de Saint-Augustin, bachelier en théologie, avait dressé, pour être soutenues, le 10 mai 1595, en la dispute du grand ordinaire de la Sorbonne, sous Thomas Blanzky, principal du collège de Calvy, diverses thèses, dont la cinquième contenait que le pape, *omnium pontificum maximus et supremus*, tenant la place de Dieu sur la terre (*cum in terris vices Dei gerat*), et ne saurait contester que toutes choses, spirituelles et temporelles, dépendent de lui ; car il a sur tous puissance et spirituelle et temporelle. Les cardinaux, les évêques et les hommes de tout genre doivent lui obéir et lui rester attachés comme les membres à la tête. La neuvième portait que la maison de l'Eglise, possédant la puissance des deux glaives, concède aux rois et aux magistrats l'usage du glaive temporel, pour la protection des bons et l'extermination des méchants. Jacob et Blanzky furent emprisonnés

à la conciergerie du palais. Un arrêt du parlement (19 juil. 1595) déclara ces thèses fausses, schismatiques, contraires à la parole de Dieu, saints décrets, constitutions canoniques et lois du royaume, tendantes à rébellion et perturbation du repos public ; il condamna Jacob à être conduit des prisons de la conciergerie en la grand-salle de la Sorbonne, en laquelle les doyen, syndic, docteurs, licenciés et bacheliers seraient assemblés au son de la cloche : la, tête nue et à genoux, Jacob, assisté de Blanzky, tête nue et debout, déclarerait se repentir d'avoir composé et publié lesdites positions, et en demanderait pardon à Dieu, au roi et à justice. Cet arrêt, qui devait être transcrit sur les registres de la faculté et lu chaque année à la première assemblée de la Sorbonne, faisait défense à tous bacheliers de composer et présenter des thèses semblables ou autres contre la puissance du roi et obéissance à lui due par tous ses sujets, établissement de l'état royal et droits de l'Eglise gallicane ; et aux doyen, syndic et docteurs, de les recevoir et permettre qu'elles fussent imprimées et disputées, sous peine d'être déclarés criminels de lèse-majesté et indignes de jouir des privilèges octroyés à la faculté de théologie.

Tout ce qui se trouve chez Pithou avait été dit avant lui et en même temps que lui, avec beaucoup de force et d'ampleur. Ce qui lui a valu son succès, c'est d'avoir rassemblé les faits, et de les avoir présentés brièvement dans une sorte de codification claire et méthodique. En son épître au roi, il avait annoncé qu'il exposerait les preuves dans « un autre plus ample ouvrage ». Il mourut deux ou trois ans après, vraisemblablement sans avoir accompli l'ouvrage promis ; car on le chercha vainement pendant longtemps. Pierre Dupuy reprit le projet, et publia en 1639 (Paris) un recueil des *Preuves des libertés de l'Eglise gallicane*. Cette première édition fut supprimée par le roi, sur les plaintes de quelques prélats, qui se trouvaient alors à Paris. Elle fut en outre attaquée dans un livre intitulé *Gallus optatus*, que P. de Marca réfuta vigoureusement en son traité *De Concordia sacerdotii et imperii* (Paris, 1641, in-4). Dans la suite, le roi, le clergé même, mieux instruits de la valeur des documents contenus dans la collection de Dupuy, en approuvèrent la publication. Augmentée considérablement, elle fut réimprimée en 1651 (Paris, in-fol.) décorée d'un privilège singulièrement élogieux, dans lequel le roi déclare qu'il veut favoriser un ouvrage d'une si grande importance pour les droits de sa couronne, servant à l'éclaircissement de ces droits et à la preuve entière des libertés de l'Eglise gallicane.

La suite de l'histoire du gallicanisme se trouve aux mots DÉCLARATION DU CLERGÉ, EGLISE CATHOLIQUE ROMAINE, FRANCE ECCLESIASTIQUE, ORGANIQUES (Articles). E.-H. VOLLET.

GALLICHER (Louis), homme politique français, né à Lissay-Lochy (Cher) le 10 sept. 1814, mort à Vierzon le 25 fév. 1885. Elève de l'Ecole centrale, il dirigea plusieurs forges dans le dép. du Cher. Maire de Lissay, conseiller municipal de Bourges, il fut élu le 8 févr. 1871 représentant du Cher à l'Assemblée nationale. D'abord membre du centre droit, il évolua vers le centre gauche, soutint la politique de Thiers et vota les lois constitutionnelles. Après la législature il se tint dans la vie privée. On a de lui : *Quelques Renseignements sur l'état et les productions des forges du Berri* (Bourges, 1841, in-8) ; *le Cher agricole et industriel* (1870, etc.)

GALLICISME. Idiotisme ou forme de langage particulière au français qui s'écarte des règles générales de la grammaire, qui ne saurait être traduite littéralement en une autre langue, mais que l'usage a accréditée dans la nôtre ; ex : ce n'est que ; il y a ; ne pas laisser de ; courir la chance de ; les gallicismes donnent au style sa plus vive originalité. — La classification des gallicismes n'a jamais été établie d'une manière précise. Cependant on peut distinguer les gallicismes de figure qui consistent dans une image adoptée couramment avec un sens déterminé comme : rompre en visière, avoir le cœur sur la main, l'exclama-

tion : brisons là ! etc. ; les gallicismes de syntaxe, tournures irrégulières des phrases, telles que : c'est aujourd'hui que, il n'est rien moins que, ne pas laisser de. Certains gallicismes tiennent aux changements de sens qui résultent du déplacement d'un adjectif : un brave homme, un homme brave, un bon homme, un homme bon, etc. D'autres consistent dans l'attribution à certains mots de significations anormales : une fortune honnête, il est raisonnablement heureux, etc. — Gallicisme se dit aussi d'un idiotisme français que l'on transporte improprement mot à mot dans une autre langue.

GALLIEN, P. *Licinius Egnatius Gallienus*, empereur romain (253-268), né vers 218, tué le 22 mars 268. Fils de l'empereur Valérien, il fut associé par son père à l'Empire en 253. Tandis que Valérien se préparait à faire aux Perses une guerre qui devait être malheureuse, Gallien se chargea de tenir en respect les barbares de Germanie ; mais, malgré ses succès, il ne put empêcher un Gaulois, Posthumus, de fonder un empire des Gaules qui ne dura pas moins de neuf ans (258-267). En 260, quand Valérien eût été pris par Sapor, le désordre fut porté à son comble dans toutes les provinces ; des empereurs éphémères (les trente Tyrans) apparurent un peu partout ; les barbares furent plus que jamais menaçants. Gallien se défit d'un compétiteur, Ingenuus, qui était appuyé par les légions de Pannonie et il protégea la frontière des Alpes contre les incursions des Alamans ; en même temps, il arrêta une persécution terrible que son père avait déchaînée contre les chrétiens. En Orient, Odenath, le prince arabe de Palmyre, repoussa les Perses jusque dans Ctésiphon ; Gallien célébra par un triomphe (262) cette victoire qui venait bien incomplètement son père et donna au chef arabe le titre d'*imperator*. Byzance s'étant révoltée, Gallien noya la rébellion dans le sang, et, à l'occasion de cet exploit, il célébra solennellement à Rome le dixième anniversaire de son élévation à l'Empire. Mais le désordre ne s'arrêtait pas. Une invasion de Goths était entrée dans l'Empire par le Bosphore, avait ravagé la Grèce et menaçait l'Illyrie. Gallien se porta dans cette dernière province et y remporta quelques succès ; il gagna les Hérules en donnant le titre de consul à l'un de leurs chefs. Pendant ce temps un de ses généraux, Aureolus, avait soulevé l'Italie ; l'empereur revint sur ses pas et mit le siège devant Milan. Il périt dans ces circonstances, assassiné par un soldat de son armée (22 mars 268). Ce prince peu énergique laissa la réputation d'un poète et d'un orateur de mérite. Sa *Vie*, écrite par Trebellius Pollion, fait partie de l'*Histoire Auguste*. G. L.-G.

BIBL. : V. DURUY, *Histoire des Romains*, t. VI. — TH. BERNHARDT, *Geschichte Roms von Valerian bis zu Diocletians Tode* ; Berlin, 1867.

GALLIENI (Joseph-Simon), officier et explorateur français, né à Saint-Béat (Haute-Garonne) le 24 avr. 1849. Élève de Saint-Cyr en 1868, il sortit en 1870 sous-lieutenant dans l'infanterie de marine, et prit part à la guerre d'Allemagne. Il eut une part importante dans les explorations et les opérations militaires qui étendirent la domination française au bassin supérieur du Niger. On en trouvera le récit dans l'art. SOUDAN FRANÇAIS. Une première mission aboutit à la création du poste de Bafoulabé (1877). Une seconde (1880-81) arracha à Ahmadou le traité de Nango ; la fermeté du capitaine Gallièni en assura le succès. A son retour en France, le capitaine Gallièni fit de nombreuses conférences ; il servit ensuite à la Martinique, de 1883 à 1886. Nommé lieutenant-colonel, il recevait six mois plus tard (20 déc. 1886) le commandement supérieur du Haut-Fleuve (Sénégal), ou du « Soudan français ». Il y obtint de brillants succès aux dépens d'Ahmadou (1887) et fit consentir Samory à un traité abandonnant, entre autres, la rive gauche du Niger. En 1891, Gallièni fut nommé colonel ; il commanda au Tonkin le 2^e régiment tonkinois ; au commencement de 1893, il a été placé hors cadres pour exercer le commandement du premier territoire militaire. Le colonel Gallièni a publié : *Mission d'explora-*

tion du Haut-Niger en 1879-81 ; Deux Campagnes au Soudan français en 1886-1888.

GALLIERA (Rafaele, marquis de Ferrari, prince de Lucedio, duc de), financier italien, né en 1808, mort le 23 nov. 1876. Son père, qui descendait d'une famille de marchands génois, devenu marquis de Ferrari au xvr^e siècle, prit une part importante à toutes les opérations d'emprunts français et étrangers qui eurent lieu après 1814. Rafaele de Ferrari héritant d'une fortune immense l'accrut encore en associant ses capitaux à beaucoup de grandes entreprises européennes, pendant le second Empire, et spécialement à la création du réseau des chemins de fer français. Il était administrateur de quatre de nos grandes compagnies. Il fit un bel usage de ses richesses, dota en 1874 la ville de Gènes d'une somme de 20 millions destinés à améliorer le port et à embellir la cité. Le roi Victor-Emmanuel l'en récompensa en lui donnant le titre de prince de Lucedio et les fonctions de sénateur. Le pape l'avait fait duc de Galliera. Il laissa une fortune évaluée à 220 millions par les journaux de son pays. — Sa femme, née à Gènes en 1812, morte à Paris le 10 déc. 1888, était fille du marquis de Brignole Sale, ancien ambassadeur de Sardaigne en France, en Angleterre et en Russie. Après son mariage avec le duc de Galliera, elle acquit le célèbre hôtel de la rue de Varennes, dont les jardins ont l'étendue d'un parc, et vécut la plus grande partie de ses jours à Paris qu'elle aimait. Ses charités étaient dignes de sa fortune. Elle fonda à Fleury, près de Meudon, un orphelinat pour 300 enfants et une maison de retraite pour les frères de la Doctrine chrétienne. Ces deux établissements coûtèrent 14 millions et 10 autres millions en constituèrent la dotation. La duchesse de Galliera consacra en outre 11 millions à bâtir un hôpital à Clamart. Elle fit don à la ville de Paris d'une somme de 5 millions pour créer un musée spécial où furent recueillies de magnifiques collections d'objets d'art que contenait l'hôtel de la rue de Varennes. Gènes, sa ville natale, reçut 25 millions pour l'agrandissement de son port et 7 millions pour deux hôpitaux. Le palais que Rafaele Galliera avait habité et qui contenait des collections artistiques merveilleuses fut aussi attribué à la ville de Gènes, Le roi Louis-Philippe avait tenu son fils, Philippe Ferrari, sur les fonds baptismaux. Quand le comte de Chambord fut mort, M^{me} de Galliera s'empressa de mettre son hôtel à la disposition du comte de Paris qui y établit en quelque sorte le centre de ses relations politiques. Là eurent lieu les fêtes brillantes du mariage de la princesse Amélie et du duc de Bragance, fêtes qui furent l'occasion de manifestations royalistes et d'intrigues dont l'audace provoqua le vote des lois d'exil. La duchesse de Galliera s'en émut au point de rompre avec le comte de Paris ; le prétendant montra du dépit ; cette grande amitié politique finit si mal que M^{me} de Galliera annula dans son testament les legs qu'elle avait répartis entre divers membres de la maison d'Orléans. Mentionnons à la fin de sa vie la création de trois maisons ouvrières dans Paris, dont le prix s'éleva à 2 millions et dont les logements sont gratuits. — Elle légua son hôtel à l'empire d'Autriche pour servir de résidence à son ambassadeur à Paris. Sa fortune immobilière ne s'élevait plus qu'à 20 millions et fut dispersée en plusieurs legs, sans que son fils, M. Philippe Ferrari, professeur à l'École libre des sciences politiques, élevât la moindre réclamation. Michael Pr.

GALLIFFET (Philippe-Christophe, comte), maréchal de camp, mort le 13 août 1759. Lieutenant au régiment d'infanterie du roi en 1728, il devint brigadier en 1748 et fut nommé en 1754 lieutenant général du gouvernement du duché de Bourgogne au dép. du Maconnais et gouverneur de Mâcon. Il avait pris part à toutes les campagnes de 1743 à 1748 et s'était distingué en nombre d'occasions. Il fut promu inspecteur général de la cavalerie en 1758, après avoir été blessé à Rosbach. Demeuré à l'armée d'Allemagne, il fut créé maréchal de camp le 10 févr. 1759.

GALLIFFET (Louis-François, baron), lieutenant général,

né à Marseille le 3 avr. 1745. Elève de l'École militaire, sous-lieutenant aux grenadiers (1761), il devint capitaine du régiment de cavalerie de Royal-Lorraine (1769), puis colonel de Noailles-Dragons (1788). Emigré en 1791, il combattit dans l'armée des princes et fut créé maréchal de camp en 1797 et lieutenant général en 1814.

GALLIFFET (Gaston-Alexandre-Auguste, marquis de), général français, né à Paris le 25 janv. 1830. Il entra au service comme engagé volontaire au 1^{er} hussards, le 22 avr. 1848, et passa l'année suivante au 10^e chasseurs où il devint maréchal des logis en 1850. Sous-lieutenant aux guides en 1853, il fit la campagne de Crimée comme attaché à l'état-major du général Bosquet, et fut cité, le 15 juin 1855, à l'ordre de l'armée, pour s'être distingué « dans l'enlèvement de vive force des redoutes russes en avant de Sébastopol ». Lieutenant au 2^e spahis en 1857, il fit la campagne d'Italie en 1859 et fut nommé capitaine en 1860. Appelé à servir comme officier d'ordonnance auprès de l'empereur Napoléon III, il fut envoyé sur sa demande au Mexique en 1862 et ne tarda pas à se distinguer de nouveau par son extrême bravoure. Se prodiguant toujours au plus fort du danger, le capitaine de Galliffet eut, la même année, le ventre ouvert par un éclat d'obus, blessure terrible ; le succès du traitement fut dû en grande partie, de l'avis des médecins, à l'énergie morale extraordinaire du blessé. Il fut cité alors de nouveau à l'ordre de l'armée et fut chargé, en rentrant en France, avec le grade de chef d'escadrons au 4^{er} hussards, pour achever sa guérison, de la glorieuse mission de présenter à l'empereur les drapeaux conquis sur les Mexicains. Aussitôt guéri, il alla servir en Afrique. Nommé lieutenant-colonel au 6^e hussards en 1865 et passé l'année suivante au 12^e chasseurs, il retourna, sur sa demande, au Mexique, d'où il rentra avec nos dernières troupes en 1867, et après avoir obtenu cette nouvelle citation : « Pour avoir donné une impulsion ferme et intelligente à toutes les opérations de la contre-guérilla qu'il commandait et avoir conduit l'affaire de Medellín (7 janv. 1867) avec un coup d'œil et une vigueur remarquables. » La même année le vit colonel du 8^e hussards, et, en 1868, il retourna en Algérie commander le 3^e chasseurs d'Afrique. La guerre de 1870 le ramena en France et, le 30 août, il obtenait le grade de général de brigade. A la bataille de Sedan, il chargea si brillamment à la tête de ses cavaliers, pour venger le général de division Marguerite, mortellement blessé, qu'il arracha, dit-on, au vieux roi Guillaume cette exclamation : « Ah ! les braves gens ! » Emmené avec le reste de l'armée comme prisonnier en Prusse, il rentra en mars 1871 pour aller à Versailles prendre le commandement d'une brigade de cavalerie dans l'armée destinée à combattre la Commune. Dans cette guerre, il se montra impitoyable envers les insurgés qui lui tombèrent entre les mains, et une renommée sanglante est malheureusement demeurée attachée à son nom depuis ces tristes événements.

Le 24 oct. 1871, le général de Galliffet retourna en Afrique pour commander la subdivision de Batna, dans la province de Constantine ; c'est dans cette période de sa carrière qu'il conduisit une colonne dans l'extrême Sud de nos provinces algériennes et alla même avec une petite troupe choisie jusqu'à El-Goléa, dans une région où nos troupes n'avaient pas encore pénétré. Il revint ensuite en France où il fut placé, sur sa demande, à la tête d'une brigade d'infanterie au camp d'Avor et à Bourges, commandement qu'il exerça jusqu'en 1875 (3 mai), où il fut promu général de division. Après avoir commandé la 17^e division à Dijon, jusqu'en 1879 (févr.), il fut placé à la tête du 9^e corps à Tours. Ce commandement fut marqué, en sept. 1879, par des manœuvres de cavalerie qui fixèrent l'attention du monde militaire de toute l'Europe, et qui sont demeurées célèbres par les nombreuses conférences que prit soin de faire le commandant en chef aux généraux sous ses ordres, avant et après les évolutions sur le terrain. Le général de Galliffet passa ensuite au commandement du 12^e corps (19 févr. 1882) et l'exerça également pendant une période de trois

années. Depuis 1885 (21 févr.), il fait partie du comité supérieur de la guerre, du comité de cavalerie et du comité de défense. Cet intrépide entraîneur d'escadrons a encore dirigé, au camp de Châlons, en 1888, des manœuvres qui n'ont fait qu'ajouter à sa réputation comme général de cavalerie. En 1891, c'est une armée tout entière (5^e et 6^e corps) qu'il fut appelé à commander, contre le général Davout (7^e et 8^e corps), dans les grandes manœuvres de Champagne, sous le commandement en chef du général Saussier.

A. DEBIDOUR.

GALLINACÉS (Ornith.). Les Gallinacés, dont le nom, tiré de celui du genre *Gallus* (V. Coq) était écrit *Gallinacées* par les auteurs du commencement du siècle, constituaient le quatrième ordre de la classe des Oiseaux dans le système adopté par G. Cuvier. Cet ordre comprenait non seulement les Coqs, les Faisans, les Paons, les Pintades, les Dindons, les Hocos, les Tétrars, les Perdrix, les Cailles, les Francolins, les Talégalles, les Mégapodes, mais encore les Pigeons qui se distinguent cependant des oiseaux précédemment énumérés aussi bien par leurs mœurs que par leur aspect extérieur et leur structure (V. PIGEON). Les Pigeons ayant été définitivement, et avec raison, retranchés de l'ordre des Gallinacés, ce groupe se trouve notablement restreint, d'autant plus que, par la suite, plusieurs auteurs en ont encore détaché les Tinamous, les Gangas, les Syrrhaptés et les Turnicidés qui ont des affinités les uns avec les Coureurs ou Struthioniens, d'autres avec les Pigeons, d'autres encore avec les Râles. Ainsi réduit, l'ordre des Gallinacés correspond au groupe des *Alectoromorpha* tel qu'il a été défini par le professeur Huxley dans ses derniers travaux. Il renferme des oiseaux au port lourd, aux formes un peu massives, au corps trapu, revêtu d'un plumage abondant, à la tête relativement petite, mais souvent ornée d'une huppe, d'une aigrette ou d'appendices charnus qui la font paraître plus volumineuse qu'elle ne l'est en réalité, aux pattes robustes, fréquemment armées d'éperons chez les mâles, aux ailes courtes et arrondies, ce qui exclut la possibilité d'un vol longtemps soutenu. Le bec des Gallinacés ne s'allonge jamais comme celui des Echassiers ; il est tantôt assez grêle, tantôt large, avec la mandibule supérieure voûtée et recourbée à la pointe, les narines percées dans une membrane à la base de la mandibule supérieure et recouvertes par des sortes d'opercules ; leurs tarses sont quelquefois emplumés, plus souvent dénudés et garnis d'écaïlles, et leurs doigts sont généralement courts et forts, le doigt médian dépassant les autres et étant réuni à ses voisins par un rudiment de membrane et le pouce s'insérant parfois assez haut sur le tarse. Ce pouce est tantôt bien développé, tantôt presque entièrement atrophié, et les ongles des autres doigts sont recourbés et quelquefois pectinés sur le bord. Le plumage offre parfois le même dessin et les mêmes nuances dans les deux sexes, mais le plus souvent le mâle porte une livrée beaucoup plus riche que la femelle, et se distingue en outre par la présence d'une huppe, d'une crête charnue, de caroncules, d'éperons cornés ou par le développement extraordinaire des plumes qui recouvrent les pennes caudales.

A ces caractères extérieurs s'en joignent d'autres fournis par le squelette : ainsi le bassin se fait remarquer par la brièveté relative de la portion postcotyloïdienne, par la largeur et l'allongement des lames iliaques, réunies en toit au-dessus de la crête épineuse ; le bouclier sternal dépasse beaucoup en avant le bréchet qui est cependant bien développé et se trouve profondément entaillé de chaque côté par des échancrures dont la forme varie d'une famille à l'autre ; le fémur est très long et légèrement arqué, à concavité postérieure ; le tibia présente une forme particulière et la tête diffère notablement par sa structure de celle des Pigeons, des Passereaux et des Echassiers. Les orifices auditifs sont très grands ; les branches montantes des os intermaxillaires ne sont que très imparfaitement unies sur la ligne médiane et ne s'articulent que d'une manière peu intime avec les os nasaux avec lesquels ils ne se confondent point.

Les Gallinacés sont essentiellement des oiseaux terrestres, quoique beaucoup d'entre eux se perchent pour dormir. Ils cherchent sur le sol leur nourriture qui consiste en graines, en racines succulentes, en jeunes pousses de toutes sortes de végétaux, en vers, en larves d'insectes, etc. Contrairement à ce qu'on observe chez les Pigeons, la polygamie est de règle parmi eux, et leurs petits, au lieu de naître faibles et débiles et d'avoir besoin, comme ceux des Pigeons, d'être nourris, on pourrait même dire allaités par les parents, sont capables dès leur naissance de courir çà et là et de pourvoir à leur propre subsistance. C'est ce qu'on exprime en disant que les Pigeons sont des *Altrices* et les Gallinacés des *Præoces*. Cette précocité est particulièrement remarquable chez les Talégalles et les Mégapodes.

M. A. Milne Edwards a été conduit par ses recherches sur l'ostéologie des Gallinacés à partager cet ordre en deux groupes qui correspondent aux Péristéropodes et aux Alectoropodes de Huxley et qui comprennent, l'un les Cracidés (Hoccos, Pénélopes, Ortalides, etc.) et les Mégapodiidés (Talégalles, Mégapodes, Maléo), l'autre les Phasianidés (Faisans, Coqs, Lophophores, Eperonniers, Paons, etc.), les Tétracidés (Tétras et Lagopèdes), les Perdricidés (Perdrix, Cailles, Francolins, Roulrouls, etc.), les Méléagridés (Dindons) et les Numididés (Pintades). Mais, comme je l'ai indiqué dans mon Mémoire sur les oiseaux de la famille des Mégapodiidés, peut-être conviendrait-il de séparer plus nettement des Gallinacés typiques, les Numididés qui, tout en ressemblant à beaucoup d'égards aux Méléagridés, offrent néanmoins quelques affinités avec les Cracidés et les Mégapodiidés. Ainsi que je l'ai fait observer dans le même travail, ces trois groupes, Numididés, Cracidés et Mégapodiidés occupent d'ailleurs, dans la nature actuelle, une situation géographique correspondant à leur position systématique, les Mégapodiidés habitant l'Australie, la Papouasie et une partie de l'Océanie, tandis que les Pintades se trouvent répandues sur la plus grande partie du continent africain et que les Hoccos et les Pénélopes sont propres aux régions tropicales du nouveau monde. Ce mode de distribution géographique correspond, fait digne de remarque, à celui des Coureurs ou Struthioniens, des Perroquets et d'autres groupes que je pourrais citer. — On a découvert sur divers points de l'Europe, aux environs de Paris, à Saint-Gérard-le-Puy, à Sansan, dans le Roussillon (France), à Pikerini (Grèce), à Weissenau, près de Mayence (Allemagne), etc., des restes fossiles de Gallinacés qui ont été décrits par G. Cuvier, par P. Gervais, par Herman de Meyer, par M. A. Milne Edwards, par M. Gaudry, par M. Depéret et qui se rapportent aux groupes des Faisans, des Perdrix, des Roulrouls, des Tétras, etc. Les plus anciens de ces restes datent du commencement de la période tertiaire.

E. OUSTALET.

BIBL. : G. CUVIER, *Règne animal*, 1817, 1^{re} édit., p. 437. — CH. L. BONAPARTE, *Tableaux paralléliques de l'ordre des Gallinacés*, dans *C. R. Acad. Sc.*, 1856, t. XLII. — W. K. PARKER, *On the Osteology of Gallinaceous Birds and Tinamous*, dans *Trans. Zool. Soc. London*, 1864, t. V, p. 118. — HUXLEY, *On the Classification of Birds*, dans *Proc. Zool. Soc. Lond.* 1867, p. 415. — Du même, *On the Classification and Distribution of the Alectoromorpha*, dans *Proc. Zool. Soc. Lond.*, 1868, p. 294. — A. MILNE EDWARDS, *Recherches pour servir à l'histoire des Oiseaux fossiles des terrains tertiaires de la France*, 1869-1871, avec pl. — E. OUSTALET, *Monographie des Mégapodiidés*, dans *Ann. des Sc. nat.*, 6^e série, t. X, art. n^o 5, et t. XI, art. n^o 2.

GALLINARI (Pietro), peintre italien, né à Brescia en 1629, mort à Modène en 1664. Elève favori du Guide, il acquit de bonne heure l'habileté et la réputation. La plus grande partie de ses œuvres est à Guastalla ; on voit de lui, au palais ducal de cette ville, *Philomèle et Procné*, *Cléopâtre et Lucrèce* et *la Mort de Phaëton* ; à l'église des Capucins, *Saint Grégoire*, et une *Madeleine dans une gloire*. Ces peintures sont bien dessinées, d'une touche légère et transparente, et font regretter la mort prématurée de leur auteur, mort que quelques-uns de ses biographes attribuent au poison.

Ad. T.

GALLION (Junius-Annoeus-Novatus), frère de Sénèque. En sa qualité de proconsul d'Achaïe, il fut appelé à juger l'apôtre saint Paul, poursuivi par les Juifs ; mais il refusa de prononcer le jugement. Disgracié en même temps que son frère, Gallion ne put supporter sa disgrâce et se donna la mort.

GALLIORI (Giulio), architecte italien du xvii^e siècle. Galliori fut un des nombreux artistes qui travaillèrent à la cathédrale de Milan et c'est à lui qu'est due la construction, vers 1653, dans cette ville, des deux transepts de la basilique San Nazaro Pietra Santa, transepts qui, isolés, formeraient de véritables églises.

Ch. L.

GALLIOT DE GENOUILRAC (Jacques) (V. GENOUILRAC [Gourdon de]).

GALLIOT DU PRÉ OU DU PRÉ (Galliot), célèbre libraire parisien, né vers 1485, mort à Paris en avr. 1560. Reçu en 1512 au nombre des vingt-quatre libraires jurés de l'Université, il devint l'un des plus grands éditeurs du temps. Il mit au jour des livres importants, en tout genre, en latin, en français, en espagnol même, et ses éditions, fort soignées, ornées quelquefois de miniatures, sont sorties des presses des meilleurs imprimeurs de Paris. C'est à lui qu'on doit la première édition de la *Chronique* de Commines (1524). Il avait pour marque une galère ou galée, avec la devise : *Vogue la galée*, par allusion à son nom. Le musée de Cluny possède une pierre votive qui donne la date de son décès, ignorée jusqu'en 1890. — Ses fils, *Pierre* du Pré et *Galliot* du Pré, reçus libraires en 1564, furent également éditeurs.

G. P-1.

BIBL. : PAUL DELALAIN, *Notice sur Galliot du Pré* ; Paris, 1890, in-8, et *Notice complémentaire*, 1891.

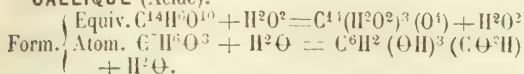
GALLIOLI. Ville d'Italie, prov. de Lecce ou Terre d'Otrante, port du golfe de Tarente à 37 kil. S.-O. de Lecce ; 40,687 hab. Cette ville est construite sur un îlot qu'un pont relie à la terre ferme. Elle fut fondée par le Lacédémonien Leucippe et colonisée par les Tarentins ; c'est la *Kallipolis*, « la belle ville » des Grecs, l'*Anxa* de Plin. Comme port de pêche, Gallipoli est de peu d'importance ; on y pêche le thon. Comme entrepôt on y fait le commerce de l'huile d'olive, que l'on récolte en abondance dans la contrée environnante et que l'on laisse se clarifier dans de grands réservoirs souterrains. Gallipoli est une gare terminus des chemins de fer de l'Italie méridionale et une escale des bateaux qui font le service entre Ancône et Messine.

GALLIOLI. GÉOGRAPHIE. — Ville de la Turquie d'Europe, vilayet d'Andrinople (Edirneh), sur le détroit des Dardanelles, à 60 kil. de l'Archipel ; 15,000 hab. La ville est bâtie sur une presqu'île entre deux baies ; celle de l'O., la plus vaste, lui sert de port, bien qu'ouverte au vent du N. et de l'O. Les rues sont tortueuses, étroites, malpropres. On remarque le vieux bazar, quelques belles mosquées et des ruines byzantines. L'importance commerciale de Gallipoli est mince ; la ville est bien déchue depuis le xvii^e siècle où elle aurait compté 400,000 âmes. Mais son importance stratégique demeure réelle, non seulement parce qu'elle est en face d'un point où les Dardanelles n'ont que 4,200 m. de large, réduits à 3,000 par les bancs de sable, mais parce que la presqu'île (Chersonèse de Thrace) est ici très étroite également, réduite à la hauteur de Boulair à 5 kil. de large et peut être aisément barrée : ce que firent en 1854 des ingénieurs français. Leurs fortifications furent relevées en 1877.

HISTOIRE. — La ville grecque de *Krithote* ou *Kallipolis* faisait face à Lampsaque située sur le continent asiatique et plus importante qu'elle. Son nom actuel ne paraît qu'à l'époque macédonienne. Sa prospérité date de l'époque byzantine. Fortifiée, elle devint le boulevard de l'Hellespont ; le commerce des cités italiennes la choisit comme entrepôt. En 1204, les Vénitiens se la firent attribuer ; Vatazes, empereur de Nicée, la reprit en 1234 ; les Catalans l'occupèrent en 1306, mais les Grecs la reconquirent en 1307. En 1357, les Turcs s'en emparèrent ainsi que des châteaux de Kououé et de Boulair. Soliman y mou-

rut (à Sidi Kawak, 1358). Fortifiée de nouveau par Bayezid, Gallipoli barra les Dardanelles; néanmoins les Vénitiens défirent la flotte turque devant la ville (1416). C'est là qu'en 1421 Mourad II triompha de Moustafa qu'il y fit pendre.

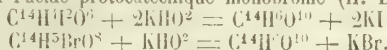
GALLIQUE (Acide).



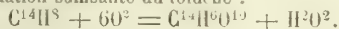
L'acide gallique a été observé pour la première fois par Scheele vers 1775 et étudié surtout par Pelouze et Strecker. Sa synthèse a été faite par M. Lautemann. Cet acide existe tout formé dans certains végétaux : les graines de mango (*Mangifera indica*), les gousses de libidivi (*Cassalpinia coriaria*), les cupules du chêne vèlani (*Quercus aegylos*), les feuilles de sumac (*Rhus coriaria*), celles de busserolle, l'écorce de pommier et de beaucoup d'autres arbres. — On le prépare généralement au moyen des noix de galle (V. ce mot). L'acide gallique n'existe pas dans la noix de galle qui contient surtout de l'amidon et du tanin, mais si on la concasse et la mouille et qu'on l'abandonne à l'air, son tanin se transforme peu à peu en acide gallique, grâce à une lente hydratation provoquée par des moisissures (*Penicillium glaucum* et *Aspergillus glaucus*). Après un mois de fermentation à une température de 20 à 25°, la masse est fortement comprimée et le résidu repris par l'eau bouillante où l'acide gallique cristallise par refroidissement. On le purifie en le dissolvant dans 8 parties d'eau bouillante à laquelle on ajoute du charbon animal pour décolorer la solution. Le tanin de la noix de galle est un éther digallique dont la décomposition est représentée par l'équation :



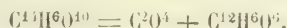
Les acides minéraux étendus effectuent le même dédoublement et permettent d'opérer plus rapidement. — La synthèse de l'acide gallique a été réalisée par l'action de la potasse soit sur l'acide salicylique diodé (M. Lautemann), soit sur l'acide protocatéchi que monobromé (H. Barth) :



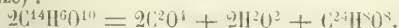
Ces réactions montrent que ce composé est à la fois acide monobasique et trois fois phénol. Il se forme encore par l'oxydation suffisante du toluène :



L'acide gallique cristallise en longues aiguilles soyeuses. Les cristaux ont une saveur légèrement acide; ils sont sans odeur, se dissolvent dans 100 parties d'eau froide et dans 3 parties d'eau bouillante; l'alcool et l'éther les dissolvent également. Ces cristaux renferment une molécule d'eau qu'ils perdent à 100° et fondent ensuite vers 200°. — Chauffé vers 210° dans un courant d'acide carbonique, l'acide gallique se décompose en pyrogallol et acide carbonique :



La même décomposition se produit encore à 180° en présence de l'eau dans une marmite de fer solidement fermée (MM. de Luynes et Espérandieu). La réaction précédente constitue la préparation du pyrogallol. Chauffé brusquement vers 250°, l'acide gallique donne des produits ulmiques, entre autres de l'acide métagallique, $C^{24}H^8O^8$ (Pelouze) :



L'acide gallique est très oxydable; à l'abri de l'air, sa solution aqueuse se conserve inaltérée; à l'air, elle absorbe peu à peu l'oxygène en noirissant et en dégageant de l'acide carbonique. Cette oxydation devient extrêmement rapide sous l'influence des alcalis (Chevreul); la liqueur prend alors une couleur rouge. Les solutions réduisent les sels des métaux précieux et le réactif cupropotassique. Chauffé doucement avec de l'acide sulfurique concentré, l'acide gallique perd une molécule d'eau et se transforme en acide rotigallique, $C^{28}H^8O^{16}$ (Robiquet) ou hexaoxyantraquinon. L'acide gallique étant un acide-phénol peut

s'éthérifier en se combinant à lui-même sous l'influence de certains réactifs, ce qui produit l'acide digallique identifié avec le tanin naturel (M. H. Schiff) et l'acide ellagique. Les solutions d'acide gallique ne précipitent ni les alcaloïdes, ni la gélatine, et se séparent ainsi des solutions tanniques.

Gallates. L'acide gallique est monobasique et contient en outre trois fonctions phénol capables de s'emparer de certains métaux et de fournir ainsi des sels tétramétalliques. Le gallate basique de bismuth remplace l'iodoforme en pharmacie sous le nom de dermatol. C. MATIGNON.

BIBL. : SCHEELE, *Opuscula*, 1785, II, p. 221. — PELOUZE, *Ann. de chim. et phys.*, LIV, p. 337. — STRECKER, *Ann. der Chem. u. Pharm.*, LXXXI, p. 247. — LAUTEMANN, *Répert. de chim. pure*, 1862, p. 181.

GALLISSONNIÈRE (Famille de La) (V. GALLISSONNIÈRE).

GALLITÆ (V. CALETES).

GALLIUM (Chim.). Ga = 69,8. Le gallium est un métal très rare qui a été découvert en 1875 par M. Lecoq de Boisbaudran dans la blende de Pierrefite, à la suite de recherches guidées par des considérations théoriques émises par ce savant et M. Mendéléef. — La blende qui a donné le meilleur rendement est celle de Bensberg (Rhin); MM. de Boisbaudran et Jungfleisch ont retiré, de 4,300 kilogr., 62 gr. environ de gallium. Le gallium est un métal gris bleuâtre, assez dur, cristallin, cassant; sa densité à l'état solide est 5,96 à la température de 24° et relativement à l'eau à 24°, à l'état liquide 6,7. La chaleur spécifique du gallium est 0,0802 à l'état liquide et 0,079 à l'état solide, ce qui entraîne aux nombres 5,59 et 5,52 pour les chaleurs spécifiques atomiques (M. Berthelot). Le gallium fond à 30°,5 et se maintient surfondu avec une facilité extrême; il n'est pas sensiblement volatil au rouge blanc; son équivalent est 69,8. — Le gallium fondu à l'air se recouvre d'une mince pellicule dès 40°, mais elle n'augmente pas, même au rouge, et protège le métal contre toute action ultérieure; il brûle à froid dans le chlore et se combine facilement au brome et à l'iode quand on le chauffe légèrement avec eux; il ne paraît pas attaquer l'eau à froid et n'est que lentement dissous par les acides étendus; il décompose avec facilité la potasse aqueuse en dégageant de l'hydrogène. Les composés du gallium, le chlorure en particulier, donnent au spectroscope deux raies très caractéristiques, dont l'une surtout, $\lambda = 417$, est assez brillante pour révéler la présence de faibles traces du nouveau métal. Le gallium a été ainsi nommé en l'honneur de la France ou Gaule (*Gallia*).

Oxyde. Le gallium donne un sesquioxyde, Ga^2O^3 , qui s'obtient hydraté quand on précipite un sel par l'ammoniaque en quantité calculée; il est alors gélatineux, semblable à l'alumine et facilement soluble dans la potasse et la soude, l'ammoniaque et son carbonate; il se dissout facilement dans les acides étendus, mais perd cette propriété par la calcination.

Chlorures. Deux chlorures de gallium, Ga^2Cl^3 et $GaCl^2$, ont été obtenus cristallisés.

Sulfate. Le sulfate de gallium cristallise facilement en lamelles incolores, dures, limpides, hygrométriques et solubles dans l'eau; sa dissolution est instable. Le sulfate peut s'unir à d'autres sulfates métalliques pour former des sels doubles dont le plus intéressant est celui qui est formé avec le sulfate d'ammoniaque. Il présente la composition, la forme et les propriétés des aluns.

D'après ses propriétés et celles de ses sels, le gallium vient se placer naturellement dans une même famille, à côté de l'aluminium et de l'indium. C. MATIGNON.

BIBL. : LECOQ DE BOISBAUDRAN, *Ann. de chim. et de phys.*, 5, 1877, N. — DE BOISBAUDRAN ET JUNGFLIESSCH, *Comptes rendus*, 1878, pp. 475 et 577.

GALLIX (Jean-Claude-Barthélemy), publiciste français, né à Saint-Jean-en-Royans le 9 janv. 1801. De bonne heure, il se jeta dans la politique et fut un des chefs de l'opposition libérale dans les comités électoraux du Midi, sous la Restauration. En 1829, il s'établit au Mexique où il fonda un établissement industriel et où il remplit, après

1830, les fonctions de vice-consul. Il y rédigea un journal, *l'Universel*. Revenu en France en 1848, il fonda la *Société du Dix-Décembre* (1849), qui fit une active propagande en faveur de Louis-Napoléon. Aussi fut-il nommé inspecteur spécial de divers départements (1852), puis inspecteur général de l'imprimerie et de la librairie. On a de lui : *Géographie* (Valence, 1817, in-18) ; *Révélation sur la Société du Dix-Décembre. La Vérité vraie* (Paris, 1851, in-12) ; *Histoire complète et authentique de Louis-Napoléon Bonaparte* (Paris, 1852, in-8).

GALLIZZI (Fedè), femme peintre italienne née à Trente, vers 1580, morte vers 1620. Elève de son père, qui avait lui-même un grand talent, elle fut célèbre de bonne heure. L'empereur Rodolphe II, ayant vu ses œuvres, lui commanda la décoration de la grande salle du palais impérial. On peut juger du talent de cette artiste par celui de ses tableaux qui figure au musée Brera à Milan : *le Christ apparaissant à Madeleine*, et par celui qui se trouve encore dans la chapelle des théatins de cette ville : *Saint Charles portant la croix et le saint clou*. Ces œuvres, peintes dans une manière souple et délicate, sont empreintes d'un idéalisme un peu affecté. Ad. T.

GALLMEYER (Joséphine TOMASELLI, dite), actrice et chanteuse allemande, née à Leipzig le 27 févr. 1838, morte à Vienne en févr. 1884. Elle débuta à Brunn (1853) ; en 1862, son succès à Vienne fut éclatant ; elle fut pendant plus de vingt ans (dans les rôles de soubrette) l'idole du public et fit la fortune des théâtres populaires de cette capitale. Elle alla se faire applaudir aussi en Amérique, et revint ensuite à Vienne. Sur la fin de sa carrière, pourtant, elle se vit en quelque sorte abandonnée par le public, et le chagrin qu'elle en ressentit fit encore augmenté par le désastre du fameux krach viennois, dans lequel elle perdit toute sa fortune. Après avoir gagné plus de 2 millions, elle mourut dans la misère, laissant une soixantaine de mille francs de dettes. Son testament exprimait le désir qu'elle fût enterrée dans la fosse commune et que personne ne suivit son convoi, qui devait avoir lieu à six heures du matin. Quoique n'ayant point reçu d'instruction, Joséphine Gallmeyer publia quelques nouvelles qui eurent du succès, et elle fit jouer un à-propos, *Sarah et Bernhardt*, dans lequel, dit-on, elle imitait notre grande tragédienne de la façon la plus comique et la plus amusante. Elle a laissé des souvenirs publiés en 1884 par M. Waldstein.

GALLO (Grèce) (GALATIE).

GALLO. Rivière d'Espagne qui a sa source dans la sierra de Albaracin (prov. de Teruel, Aragon), entre presque aussitôt dans la Nouvelle-Castille, se dirige du S. au N., puis heurte les Parameras de Molina (1.480 m.) se recourbe vers l'O. et s'unit au Tage dont elle est le premier affluent considérable, après un cours d'une centaine de kil. E. CAT.

GALLOA. Peuplade nègre établie sur les deux rives de l'Ogoué, en aval du confluent de la N'Gounié. On évalue leur nombre à 40,000 individus environ. On les rattache à la même famille que les Pongoué.

GALLOCHE (Louis), peintre français, né à Paris le 24 août 1670, mort le 21 juil. 1761. Galloche a été un excellent professeur et il est défendu contre l'oubli, moins par ses œuvres, qui ne sont peut-être pas très éclatantes, que par ses élèves et par le souvenir des services qu'il a rendus à l'école. Destiné à l'état ecclésiastique, il reçut la tonsure à treize ans ; mais il n'avait pas un zèle bien avéré et, à force de supplications, il obtint de son père la permission d'abandonner l'étude de la théologie pour se consacrer à celle des arts. Il fut placé chez Louis de Boulogne et suivit les exercices de l'Académie royale. En 1695, il obtint le prix de peinture : à cette époque, Louis XIV était sans argent ; le ministre avait reçu l'ordre de faire des économies, et, malgré son prix, Galloche n'eut pas la pension de Rome. Il fut obligé d'entreprendre à ses frais le voyage d'Italie. Faute de ressources, il dut abrégier la durée de son séjour dans les villes où il trouvait de si bons

modèles. Revenu à Paris, il ouvrit un atelier et reçut des élèves, car il était essentiellement professeur. Bientôt il était agréé à l'Académie et il s'y trouva dans le milieu qui lui convenait. Comme ses papiers, Galloche travailla d'abord pour la corporation des orfèvres : il peignit en 1705 le *mai* que la confrérie offrait chaque année à Notre-Dame ; son tableau représentait *Saint Paul quittant la ville de Milet*. Cette composition eut du succès, et l'auteur, qui était d'ailleurs un homme aimable et de mœurs correctes, fut reçu académicien le 31 janv. 1711. Il donna pour sa réception un tableau qu'on a vu longtemps au Louvre, *Hercule rendant Alceste à Admète*. Galloche était fort aimé à l'Académie, et fut élevé successivement aux grades les plus enviés ; il fut même chancelier en 1754. Il prenait fidèlement les intérêts de la maison et s'y rendait fort utile. Il y lut plusieurs conférences pleines de bons conseils et bien qu'il eût le travail un peu lent, quelquefois pénible, il prit part aux diverses expositions qui se succédèrent de 1737 à 1751. Malgré son titre de professeur à l'Académie, Galloche avait gardé son atelier particulier et il forma des élèves glorieux, entre autres François Lemoine et Natoire, ce qui prouve qu'il n'était pas hostile aux méthodes nouvelles et qu'il assistait sans colère à l'éclosion du ton rose qui allait transformer la palette du XVIII^e siècle. Galloche avait aussi un goût qui manquait à beaucoup de ses contemporains ; il aimait le paysage, non pas à la façon des Hollandais, mais le paysage décoratif, dont les lignes et la couleur sont comprises au point de vue de l'ornementation de l'appartement. Il reste à Trianon-sous-Bois deux types de ces paysages qui montrent combien peu Galloche était naturaliste, mais qui restent précieux, les tableaux du maître, compositions religieuses ou mythologiques, étant devenus rares. A Paris, à l'église Sainte-Marguerite, nous avons l'*Institution des Enfants trouvés*, peinture de 1732, au musée de Lyon l'*Apothéose du cardinal de Fleury*. Le catalogue du musée de Rennes (1884) attribue à l'artiste un *Saint Pierre emmené en captivité*. Galloche avait beaucoup travaillé pour les églises. Sa biographie a été écrite par Gougenot ; son portrait a été peint par Tocqué et il est au Louvre. P. MANTZ.

BIBL. : GOUGENOT, *Vie de M. Galloche*, dans les *Mémoires sur les académiciens*, 1854, t. II.

GALLOIS (Jean-Antoine CAUVIN), homme politique français, né à Aix le 17 janv. 1761, mort à Paris le 6 juil. 1828. Ami de Cabanis, il débuta dans la vie publique comme commissaire-enquêteur en Vendée (1791). En 1798, il fut chargé d'une mission en Angleterre relative à l'échange de prisonniers entre les deux nations. Ayant approuvé le coup d'Etat de brumaire, il fut nommé membre du Tribunal le 4 nivôse an VIII et devint, en 1802, président de cette assemblée. En l'an VIII, il fut nommé préfet du Doubs. Gallois, qui avait fait un éloquent discours au Tribunal pour soutenir l'élévation de Bonaparte à la dignité impériale, vota pourtant la déchéance de l'empereur. Il se tint tout à fait dans la vie privée après 1814. Il était devenu, en l'an IV, membre associé de l'Institut. Il a participé à la traduction de l'*Examen du gouvernement d'Angleterre* de Livingstone (1789), traduit la *Science et la législation* de Filangieri (1786) et collaboré à la *Bibliothèque de l'homme public* de Condorcet.

GALLOIS (Charles-André-Gustave-Léonard), publiciste et historien français, né à Monaco le 30 nov. 1789, mort le 27 déc. 1851. Après avoir servi l'Empire dans l'administration, puis dans l'armée, il alla fonder dans sa ville natale (1816) un journal démocratique qui ne vécut pas, puis se rendit à Paris (1818), où il devint bientôt un des principaux rédacteurs du *Constitutionnel*, qui était sous la Restauration l'organe le plus puissant de l'opposition libérale. Il resta toute sa vie fidèle à ses convictions de jeunesse et publia un grand nombre d'ouvrages, parmi lesquels nous citerons : *Eloge funèbre de Napoléon* (1821, in-8) ; *le Parapluie patrimonial*, pamphlet qui valut à l'auteur trois mois de prison (1822, in-8) ; *Vérité au roi*

quand même (1824, in-8); *Biographie de tous les ministres depuis 1791* (1825, in-8); *Histoire de Joachim Murat* (1828, in-8); *Histoire de France d'Anquetil*, continuée de 1788 à 1825 (1829, 9 vol. in-8); *la Dernière Semaine de juillet 1830* (1830, in-8); *Histoire pittoresque de la Révolution française* (1830, 4 vol. in-8); *Histoire de la Convention nationale d'après elle-même* (1834-35, 8 vol. in-8); *Histoire des élections de 1827 et de 1830* (1842, in-8); *Réimpression de l'ancien Moniteur* (1843, 31 vol. in-4); *Histoire des journaux et des journalistes de la Révolution française* (1845-46, 2 vol. in-8); *Histoire des Jacobins* (1847-49, 3 vol. in-8); *Histoire de la Révolution de 1848* (1848-52, 5 vol. in-8). — Son fils, Léonard-Justin-Napoléon (1815-74), fut journaliste et artiste dramatique.

A. DEBIDOUR.

GALLOIX (Jacques-Imbert), poète suisse, né à Genève le 31 janv. 1807, mort à Paris le 27 oct. 1828. Destiné à remplir le modeste emploi de maître de calligraphie, il préféra se jeter à dix-huit ans dans la carrière des lettres. Ses premiers essais, *la Nuit du 12 décembre 1602* et ses *Méditations lyriques*, n'eurent pas le succès qu'il en espérait. Déçu, Galloix partit pour Paris en 1827 où Sainte-Beuve, Nodier, Soumet et Victor Hugo, qui a longuement parlé de lui, s'intéressèrent à sa personne. Son manque de fortune et d'usage, sa timidité furent des obstacles à sa réussite et eurent une telle influence sur sa santé déjà frêle qu'il mourut l'année suivante à la maison Dubois. En 1834, Petit-Senn recueillit ses œuvres poétiques où quelques pièces sont d'un véritable poète, harmonieux, tendre et mélancolique. La dernière pièce, *Solitude*, qu'il achevait l'avant-veille de sa mort, lui a valu le surnom de Gilbert genevois.

E. K.

GALLON. Mesure de capacité, pour les matières sèches, les grains et les liquides, employée en Angleterre et aux Etats-Unis. En Angleterre, le gallon est de 4^{litres}5435; on le divise en 2 *pottles* = 4 *quarts* = 8 *pintes*. Aux Etats-Unis, on emploie le *gallon de Winchester*, de 4^{litres}4046, et le *gallon à vin (wine gallon)* de 3^{litres}7852. Il y avait anciennement des gallons différents en Ecosse (3^{litres}5552) et en Irlande (3^{litres}5656).

G. F.

GALLONI d'ISTRIA (Gérôme-Dominique), homme politique français, né à Olmeto (Corse) le 20 janv. 1815, mort à Olmeto le 14 avr. 1890. Sous-préfet de Bastia, il démissionna après la proclamation de la troisième République et fut envoyé par la Corse à l'Assemblée nationale le 8 févr. 1871. Bonapartiste ardent, il provoqua par une interruption le célèbre vote de déchéance de la dynastie impériale. Il combattit le gouvernement de M. Thiers et se fit surtout une spécialité des interruptions retentissantes. Le 30 janv. 1876, il devint sénateur de la Corse. Au Sénat, il soutint le gouvernement du 16 mai et combattit Dufaure. Il ne fut pas réélu au renouvellement du 25 janv. 1885.

GALLOWAY. Presqu'île au S.-O. de l'Ecosse, entre le golfe de la Clyde et celui de Solway. La pointe méridionale, *Mull of Galloway*, est l'endroit le plus méridional de l'Ecosse (phare à éclipse). Cette région comprend les comtés de Kirkcudbright et de Wigtown en entier, celui d'Ayr en partie. Race de poneys renommée.

GALLOWAY (Comté d'Irlande) (V. GALWAY).

GALLOWAY (Thomas), mathématicien et astronome anglais, né à Symington (Lanarkshire) le 26 févr. 1796, mort à Londres le 1^{er} nov. 1851. Il fut de 1823 à 1833 professeur de mathématiques au *Royal Military College* de Sandhurst (comté de Berks) et de 1833 à 1851 actuaire de l'*Amicable Life Assurance Co.* Il était depuis 1829 membre de la *Royal Astronomical Society* et de la Société royale de Londres. On a de lui un très intéressant mémoire intitulé *On the Proper Motion of the solar system* (*Philos. Trans.*, 1847) et de nombreux articles écrits pour l'*Edinburgh Cyclopædia*, l'*Encyclopædia britannica*, l'*Edinburgh Review*, le *Philosophical Magazine*, etc.

L. S.

BIBL. : *Mem. of the astron. Society*; Londres, 1853, t. XXI, p. 183, in-8.

GALLOWAY (R.-S., comte de) (V. RUVIGNY).

GALLOWAY (H., marquis de RUVIGNY, comte de) (V. RUVIGNY).

GALLUIS. Com. du dép. de Seine-et-Oise, arr. de Rambouillet, cant. de Montfort-l'Amaury; 389 hab.

GALLUPPI (Pasquale), philosophe italien, né à Tropea (roy. de Naples) le 2 avr. 1770, mort à Naples en nov. 1846. Elève de Genovesi, il fut employé dans l'administration des finances; ses travaux philosophiques, publiés à partir de 1818, attirèrent l'attention, et il fut nommé professeur à l'université de Naples en 1831. Disciple de Kant, ses principaux ouvrages sont : *Saggio filosofico sulla critica della conoscenza* (Naples, 1819-1832, 4 vol.; 2^e éd., Milan, 1847, 7 vol.), *Elementi di filosofia* (Naples, 1820-1827, 5 vol.; 4^e éd., 1842); *Lettere filosofiche* (Naples, 1827); *Filosofia della volontà* (Naples, 1835-1842, 4 vol.); *Lezioni di logica e metafisica* (Naples, 1842, 3 vol.); *Considerazioni filosofiche sull'idealismo trascendentale e sul razionalismo assoluto* (Naples, 1841, souvent rééd.); *Storia di filosofia* dont le 1^{er} volume seul a paru (1842).

BIBL. : WERNER, *Kant in Italien*; Vienne, 1880.

GALLURA. Massif montagneux du N. de l'île de Sardaigne, dominé par le Limbarra (1,321 m.). Les seigneurs de cette région jouèrent au moyen âge un certain rôle dans l'histoire de l'île. Le plus connu est Giovanni Gallura, allié aux Visconti, qui vint vivre à Pise avec une bande d'insulaires, en fut exilé et s'allia aux guelfes florentins.

GALLUS (C. Sulpicius), consul et astronome romain du II^e siècle av. J.-C. Pline prétend que le premier, à Rome, il s'occupa d'astronomie. Successivement préteur en 173, patron des Espagnols en 170, tribun militaire dans la guerre dirigée par Paul-Émile contre Persée, il annonça aux soldats, pour la veille de la bataille de Pydna, une éclipse de lune, et écarta ainsi d'eux toute idée de superstition et toute frayeur. Consul en 166, il battit les Liguriens. Envoyé en Asie pour surveiller Eumène, il agit avec imprudence en bravant celui-ci et en prêtant l'oreille à toutes les calomnies dirigées contre lui. Cicéron le cite comme un savant astronome et un orateur distingué. Il aurait, le premier, fait représenter des pièces de théâtre aux fêtes consulaires. On prétendait, à son époque, qu'il avait travaillé avec Terence à l'*Andrienne* (T. Liv., XLIV, 37; Plut., *In Emil.*; Polyb., *In excerpt. Vales.*, 145).

GALLUS (Aelius), général romain, préfet de l'Égypte, célèbre par l'expédition malheureuse qu'il entreprit en Arabie sur l'ordre d'Auguste en l'an 24 av. J.-C. Cette campagne a été racontée par Strabon et Pline. Espérant trouver dans les Arabes des amis riches capables de l'aider de leurs trésors ou bien de riches ennemis faciles à vaincre et à dépouiller, et aussi comptant sur l'amitié des Nabatéens qui lui avaient promis de l'assister dans toutes ses entreprises, Gallus fit construire une flotte de 130 transports, et pénétra en Arabie par le port de Leucecômé (Haurâ). Obligé d'y séjourner un an pour faire reposer son armée très éprouvée par la maladie, il fut reçu avec bienveillance par Aretas (roi des Thamoudéens), parent d'Obodas II, roi des Nabatéens; mais, grâce aux intrigues de ce dernier et de son ministre Syllaëus, Gallus fut égaré par les fausses indications de ses guides et il atteignit avec beaucoup de peine Negrana (ou Nedjran). Il s'empara de cette place ainsi que d'autres villes du S. de l'Arabie : Asca (Nasca de Pline, *Nachk*, des inscript. sabéennes, mod. Omran), Athrula (non identifiée) et pénétra jusque chez les Rhamanites ou Rhadamites dont le roi était Ilasar (*El Sharah*) « qu'El le protège ». Après avoir fait inutilement le siège de Marsiaba ou Mariaba (Mareh des Sabéens), il revint sur ses pas, tout le long de la côte arabe jusqu'à Egracômé (?) d'où il s'embarqua pour la côte africaine (Myoshormos); il rentra par Coptos à Alexandrie avec quelques hommes seulement de valides. — Avant sa cam-

pagne en Arabie, Gallus avait visité la Haute-Egypte jusqu'à Philæ, en compagnie de Strabon qui a laissé également un récit de ce voyage (XVII, 1). E. DROUIN.

BIBL. : SPRENGER, *Campaign of Aelius Gallus in Arabia*, dans le *Journ. of R. Asiat. Society*, 1872. — GLASER, *Skizze der Geschichte Arabiens*, 1890.

GALLUS (C. Vibius-Trebonianus), empereur romain de 251 à 254. Né en 194 ou en 206, probablement d'origine africaine, Gallus fit sa carrière dans les légions. Duc de Mésie, à l'époque où Déce était empereur et où une invasion gothique ravageait cette province, il remporta d'abord quelques succès sur les barbares, puis il s'entendit avec eux et laissa massacrer l'empereur et son fils aîné. Il se fit alors proclamer *imperator* par ses soldats (nov. 251), et associa à l'Empire le second fils de Déce, Hostilianus, qui mourut peu après, puis son propre fils, Volusianus. Pour obtenir la retraite des Goths, il s'engagea à leur payer un tribut annuel en or; il vint ensuite à Rome jouir du souverain pouvoir. Mais son traité avec les Goths avait soulevé les légions de Pannonie; leur chef, Emilien, marcha sur Rome. Gallus voulut l'arrêter auprès de Terni; abandonné de ses soldats, il fut tué avec son fils (févr. 254).

GALLUS (Flavius-Constantius), César romain, né en 325, mort en 354. Fils de Flavius-Julius-Constantius et de Galla, neveu de Constantin le Grand, frère de Julien l'Apostat, il échappa, ainsi que son frère, au massacre que son cousin Constance fit faire, à la mort de Constantin, de tous les membres de la famille impériale. Il vivait dans la retraite, à Ephèse, élevé avec Julien dans une sorte de captivité, lorsque Constance, qui avait à lutter contre l'usurpateur Magnence, lui donna en 351 le titre de César avec le gouvernement de l'Orient et la main de sa sœur Constantina. La dureté de Gallus ayant provoqué une révolte à Antioche, Constance le rappela auprès de lui en Italie; mais le jeune César fut arrêté en route sur son ordre et décapité à Pola en Istrie, à l'âge de vingt-neuf ans. G. L.-G.

GALLUS (Martin), chroniqueur polonais du XII^e siècle. Il était moine et d'origine étrangère (peut-être Français, d'où *Gallus*). Il vécut entre 1109 et 1113 auprès de Boleslaw III Bouche-Torse. Il écrivit une chronique latine en trois livres (*Chronicon*), d'après les traditions orales, les récits des vieillards et les faits dont il avait été témoin oculaire. Le premier livre raconte les origines de la Pologne, le second et le troisième le règne de Boleslaw III pour lequel il montre beaucoup de sympathie. Certaines parties sont écrites en vers tantôt léonins, tantôt rimés, dont quelques-uns ne manquent pas de poésie et où l'on a voulu retrouver un écho de chants populaires disparus. Dans la prose, les phrases riment souvent ensemble. La chronique débute par une brillante et enthousiaste description de la Pologne. C'est le premier texte où apparaissent certaines légendes qui se trouveront fréquemment dans les textes postérieurs. La chronique est dédiée aux évêques de Gniezno, Polock, Cujavie, Cracovie et Breslau. Malgré le style fleuri de l'auteur et le manque de critique de certaines parties, c'est, en somme, un document fort précieux pour l'histoire primitive de la Pologne, dont elle décrit les paysages, les coutumes, les mœurs, les costumes, l'administration. Elle a été éditée plusieurs fois (Dantzig, 1749; Varsovie, 1769 et 1823). L'édition la plus récente et la meilleure est celle qu'a donnée Bielowski dans le premier volume des *Monumenta Poloniae historica* (Lwów, 1864). Elle a été étudiée au point de vue critique par Zeissberg : *Polnische Geschichtschreibung des Mittelalters* (Leipzig, 1873). L. LEGER.

GALLUS (Jacques) (V. HENEL).

GALLUS CORNELIUS (V. CORNELIA [*Gens*]).

GALLUS SULPICIUS, orateur romain (V. SULPICIUS).

GALMIER (Saint) (*Baldomerus*), simple serrurier qui vivait à Lyon au VI^e siècle. Sa piété remarquable attira parait-il, l'attention de Viventiole, abbé de Saint-Just, qui devait devenir évêque de Lyon. Viventiole le recueillit dans son monastère, et l'archevêque Gauderic l'éleva au

sous-diaconat. Galmier mourut vers 650. Sa fête se célèbre le 27 févr. G. G.

BIBL. : *Acta sanctorum*. — *Gallia Christ.*, t. IV. — LAMURE, *Histoire ecclésiastique de Lyon*.

GALOFRE (José), peintre et écrivain d'art espagnol, né à Barcelone en 1849, mort à Barcelone le 10 janv. 1877. Il fit ses études d'art en Italie et ne revint en Espagne qu'en 1849, pour soumettre à l'Académie de San Fernando un ouvrage intitulé *El Artista en Italia y demás paisas de Europa* (Madrid, 1851, in-4). Les principales peintures de Galofre sont : *Couronnement d'Alphonse V d'Aragon*, au palais de Turin; *Episode de la prise de Grenade*, qui figura à l'Exposition universelle à Paris en 1855; *Zoraïde au bain*, *Mariage du prince Adalbert de Bavière*, exposé à Madrid en 1860; *Ambassade de Montezuma auprès de Fernan Cortés*, appartenant au duc de Montpensier; il est également l'auteur de nombreux portraits de personnages contemporains tels que *Pie IX*, *O'Donnel*, *Ros de Olano*, *Mora*, etc. On doit également à cet artiste plusieurs publications sur *Murillo*, sur *l'Enseignement du dessin*, etc. P. L.

GALOFRE (Baldomero), peintre espagnol, né à Reus vers 1835 et élève de l'École des beaux-arts de Barcelone. Il a exposé pour la première fois, en 1866, un *Paysage* et un sujet de mœurs catalanes : *Los Trajiners*, qui furent remarqués. Il a peint depuis de nombreux paysages et quelques sujets de genre rappelant la manière de Fortuny et de Domingo. P. L.

GALOIS (Evariste), mathématicien français, né à Paris le 26 oct. 1811, mort à Paris le 30 mai 1832. Encore élève du collège Louis-le-Grand, il faisait déjà paraître dans les *Annales de Gergonne* (1828, t. XIX) une intéressante *Démonstration d'un théorème sur les fractions continues périodiques*. Entré en 1830 à l'École normale, il écrivit, cette même année et la suivante, six mémoires sur la résolution algébrique des équations (*Bulletin de Férussac*, 1830, XIII), sur la théorie des nombres (*ibid.*), sur les conditions de résolubilité des équations par radicaux (*Journal de Liouville*, 1846, XI), etc. Il fut malheureusement tué en duel à vingt ans et demi. Peu de temps auparavant il avait été enfermé deux fois à la prison de Sainte-Pélagie pour ses opinions républicaines. Il s'est révélé comme un des plus profonds génies mathématiques qui aient existé. Ses travaux ont été, avec ceux d'Abel et de Cauchy, le point de départ de la théorie des fonctions algébriques.

THÉORÈME DE GALOIS. — Pour qu'une équation irréductible de degré premier soit soluble par radicaux, il faut et il suffit que deux quelconques de ses racines soient telles que les autres s'en déduisent rationnellement. L. S.

BIBL. : SERRET, *Algèbre supérieure*. — JORDAN, *Théorie des substitutions et des équations algébriques*.

GALON. I. PASSEMENTERIE. — Ruban épais, d'un tissu fort et serré, fait avec des fils de soie, de laine, de coton, de chanvre ou de lin, d'argent, de cuivre, etc., que l'on pose à cheval au bord des vêtements pour les empêcher de s'effiler ou qui, appliqué sur d'autres parties du costume, sert d'ornements (V. PASSEMENTERIE).

II. ARMÉE. — Les galons servent dans l'armée à distinguer les grades des sous-officiers et ceux des officiers. On trouvera des détails complets aux mots *INSIGNE* et *UNIFORME*.

III. ARCHITECTURE. — Ornement sculpté, peint, doré, tissé ou imprimé et formé, tantôt d'une suite de perles, de macarons ou de têtes de clous appliqués en saillie sur une bandelette, et tantôt d'une simple bandelette contournée, striée et découpée. Les galons servent à limiter et à encadrer, surtout à leurs extrémités supérieure et inférieure, les surfaces ornées, et ils sont employés le plus fréquemment sur les tentures murales faites d'étoffes, de cuirs ou de papiers peints. — L'art roman se servit beaucoup de galons dans ses diverses manifestations, non seulement en simple bordure, mais encore en les pliant, les repliant et les entrelaçant de façon à en former des motifs souvent

d'une grande richesse ornementale et qui, dans les encadrements des chasses de reliques, étaient souvent rehaussés de perles et de pierres précieuses, ces dernières posées en cabochons ou taillées à facettes. Charles LUCAS.

GALOP. I. EQUITATION (V. ALLURE).

II. DANSE (V. DANSE t. XIII, p. 874).

III. PATHOLOGIE. — *Bruit de galop* (V. FROTTEMENT).

GALOPPE D'ONQUAIRE (Léon), poète et auteur dramatique français, né à Montdidier en 1810, mort au Vésinet en 1867. Il quitta l'armée pour les lettres, publia en 1838 un premier recueil de vers, *Fumée*, suivi bientôt de *Feuilles volantes* (1841), de *Mosaïque* (1844) et d'un poème burlesque en six chants intitulé *le Siège de la Sorbonne ou le Triomphe de l'Université* (1844). Il débuta la même année au Théâtre-Français avec *la Femme de quarante ans*, comédie en trois actes en vers qui fut bien accueillie. *Jean de Bourgogne*, drame en trois actes en vers qu'il donna ensuite avec Pitre-Chevalier (1846), eut peu de succès. Il réussit mieux avec *le Jeu de whist* (1847); *l'Amour pris aux cheveux* (1851, Palais-Royal); *le Chêne et le Roseau*, avec Decourcelle (1852, Vaudeville). M. Galoppe d'Onquaire a également écrit deux livrets d'opéras-comiques: *la Mort de Socrate* (1864) et *la Bourse ou la Vie* (1865). On lui doit encore: *le Diable boiteux à Paris*, *le Diable boiteux en province* (1858, 2 vol.), et *le Diable boiteux au village* (1860). Il a collaboré activement aux *Mémoires de l'Académie de la Somme, au Corsaire*, à *la Revue des beaux-arts*, etc.

GALOPS (Canal des) (V. IROQUOIS [Canal]).

GALOUBET. Petite flûte à bec, sorte de flageolet, d'origine provençale, toujours accompagnée du tambourin. En Provence, les *tamburinari* soufflent dans le galoubet tenu de la main gauche, pendant que le tambourin est frappé de la droite. Le galoubet, tourné en buis ou en ébène, est percé seulement de trois trous, deux devant du côté de la lumière, le troisième dessous. L'étendue de l'instrument comprend deux octaves, du *ré* grave au *contre-ré*. Le timbre est clair, aigu, un peu criard dans les notes hautes. Au pays basque, le galoubet porte le nom de *chirula*.

GALPIN (Gaston-Georges), homme politique français, né à Alençon le 9 janv. 1841. Chef de cabinet de plusieurs préfets, il fit comme volontaire la campagne franco-allemande, dans l'armée de la Loire. Après un échec aux élections du 20 févr. 1876 à Marnes où il avait posé sa candidature bonapartiste et un nouvel échec le 12 févr. 1882, il devint député de la Sarthe le 18 oct. 1885. Membre de la droite, il appuya le mouvement boulangiste et fut réélu le 22 sept. 1889 par la 2^e circonscription du Mans par 11,213 voix contre 7,688 à M. Paillard-Ducléré, député sortant, républicain.

GALSWINTHE (V. GALESWINTHE).

GALT (John), romancier écossais, né à Irvine (Ayrshire) le 2 mai 1779, mort à Greenock le 11 avr. 1839. Différentes entreprises commerciales en Grèce et en Espagne, où il s'efforçait d'ouvrir des débouchés aux produits anglais en dépit du blocus continental, témoignent de sa courageuse activité, mais n'aboutirent guère qu'à des échecs. Revenu en Angleterre, il chercha des ressources dans la littérature, qu'il n'avait jusque-là cultivé qu'en amateur, et publia coup sur coup des tragédies, des observations statistiques et commerciales, une *Vie du cardinal Wolsey* (1812), etc. Mais son premier succès fut *The Ayrshire Legatees*, roman qui parut dans le *Blackwood's Magazine* en 1820, et qui fut suivi de *The Annals of the Parish* (1821). Cependant, une nouvelle entreprise l'attira, et il alla fonder, dans l'Ontario, la ville de Guelph (1827), qui compte aujourd'hui plus de 50,000 hab. Il n'y trouva point la fortune et revint dans son pays, où un travail acharné le garantit à peine de la misère. Dans la multitude des publications de Galt, il faut citer son *Autobiography* (1833) avec le complément: *Literary Life and Miscellanies* (1834, 3 vol.), dont la dédicace au roi Guillaume IV lui valut un don de 200 livres

sterling, et deux romans: *The Gathering of the West* et *The Entail* (1823), qui ont été loués par Walter Scott et par Byron. On a réuni l'ensemble de ses écrits (*Works*; Londres, 1868, 4 vol.). B.-H. GAUSSERON.

GALTCHAS. Peuple du *Kohistan* (V. ce mot).

GALTIER (Jean-Antoine-Auguste), homme politique français, né au Caylar le 23 janv. 1842. Sous-préfet de Lodève (1870), il commanda un bataillon de mobilisés de l'Hérault pendant la guerre franco-allemande, fut nommé sous-préfet d'Aix en 1877, puis successivement préfet de l'Aveyron et du Doubs. Le 25 nov. 1883, il fut élu député de Lodève, siégea à la Chambre dans le groupe radical, fut réélu le 4 oct. 1885, combattit le boulangisme et ne posa pas sa candidature aux élections générales de 1889. Le 19 avr. 1891 il était élu sénateur de l'Hérault en remplacement de M. Lisbonne, décédé.

GALTON (Francis), écrivain anglais, né en 1822. Il est connu surtout par son expédition de 1848 dans la région du Nil Blanc et surtout par son voyage d'exploration en compagnie d'Anderson dans le pays de Damara et d'Ovampo (1850). En 1863, il entra à l'Office météorologique en remplacement de l'amiral Fitzroy. Médecin à l'hôpital de Birmingham et au Collège royal de Londres, membre de nombreuses Sociétés savantes, M. Galton a été vice-président de la Société royale de géographie. Il a écrit entre autres: *Narrative of an explorer in Tr. South Africa* (1853); *Art of travel or shifts and contrivances in wild countries* (1855; 5^e éd., 1872); *Meteorographica* (1863); dans cet ouvrage il a établi la théorie des anticyclones; *Hereditary Genius its laws and consequences* (1869); *English Men of science, their nature and nurture* (1874); *Inquiries into human faculty and its development* (1883); *Natural Inheritance* (1889), etc. M. Galton est le cousin de Charles Darwin. R. S.

GALUCHAT (Art décor.) (du nom de *Galuchat*, l'inventeur). Sorte de peau, verte ou grise, dure, résistante, granulée et susceptible d'un beau poli, appelée vulgairement *peau de chien marin*, qui sert à couvrir les gaines, les étuis, les fourreaux d'épée, les petits meubles précieux, etc. On en connaît deux sortes: 1^o le *G. à petits grains* ou *G. commun*, fourni par une espèce de poisson du genre *Squale*, la *Grande Roussette* (*Squalus canicula* L.); 2^o le *G. à gros grains*, le plus précieux, qui nous vient d'Angleterre, et dont on a longtemps ignoré l'origine. Lacépède a démontré qu'il s'agit d'un poisson du genre *Raie*, la *R. sephen* (*Raia sephen* Forsk), habitant la mer Rouge et celle des Indes, qui en fournissait l'élément. Le galuchat brut est couvert d'aspérités que l'on fait disparaître à l'aide du grès. On l'amincit ensuite avec de la pierre ponce. Les parties les plus dures de la peau, l'origine des nageoires par exemple, sont employées dans diverses industries en guise de râpe fine. Comme solidité, le galuchat doit avoir la préférence sur le maroquin.

GALUPPI (Baldassare), compositeur italien, né dans l'île de Burano, près de Venise, le 6 oct. 1706, mort à Venise le 3 janv. 1784. Le lieu de sa naissance le fit surnommer *il Buranello*. Dès l'âge de seize ans, il fit jouer à Venise un petit opéra bouffe, qui fut sifflé, mais qui attira sur lui l'attention de Benedetto Marcello, lequel le fit entrer dans l'école de Lotti. Il y fit de rapides progrès et obtint son premier succès en 1729 avec l'opéra *Dorinda*, dont Marcello lui avait fourni le livret. Ce fut le point de départ d'une carrière brillante. En 1762, Galuppi devint maître de chapelle de l'église Saint-Marc et professeur au Conservatoire *degli Incurabili*, à Venise. Vers 1764, sur l'invitation de Catherine II, il se rendit en Russie et y donna deux opéras, *Didone* et *Ifigenia in Iauride*. En 1768, il revint à Venise, qu'il ne quitta plus. Galuppi fut surtout un compositeur de talent dans le genre bouffe; quelques-uns de ses opéras en ce genre obtinrent des succès prolongés, notamment *Il Cavaliere delle piume*, *Il Mondo della luna*, *Il Mondo alla roversa*, etc. Une partition incomplète de ce dernier ouvrage fut publiée à Leipzig en 1752.

Les autres opéras de Galuppi, au nombre de cinquante à soixante, sont restés en manuscrit. Quelques morceaux en ont été publiés dans des recueils. M. Gevaert a inséré notamment dans les *Gloires de l'Italie* deux fragments d'*Enrico* et de l'*Inimico delle donne*. M. BRENET.

GALVAN (Juan), peintre espagnol, né à Lucena en 1598, mort à Saragosse en 1658. Après avoir appris les premiers principes de son art à Saragosse, il alla se perfectionner en Italie. De retour à Saragosse, il y peignit diverses grandes compositions religieuses, notamment pour la cathédrale, où se trouvent une *Nativité*, la *Fuite en Egypte*, les *Saintes Justine et Rufine*; il décora également d'une fresque la coupole de la chapelle de la Nativité, dans la même cathédrale, et exécuta plusieurs autres ouvrages pour des couvents aujourd'hui supprimés. Le style correct et le coloris agréable de ses compositions l'ont classé en Aragon parmi les peintres les plus estimables de cette région. P. L.

BIBL. : Jusepe MARTINEZ, *Discursos practicables*; Madrid, 1866.

GALVANI (Aloisio), physicien et médecin italien, né à Bologne le 9 sept. 1737, mort à Bologne le 4 déc. 1798. Il se destina d'abord à la théologie avec l'intention d'entrer dans les ordres, mais, détourné de ce projet par sa famille, il étudia les sciences naturelles surtout au point de vue de l'anatomie et de la physiologie. On lui doit un certain nombre de travaux sur ces sujets, tels que sa thèse : *Sur les Os, leur nature et leur formation*; un mémoire publié dans les *Actes de l'Institut des sciences* de Bologne et intitulé *De Renibus atque ureteribus volatilium*, remarquable par une exactitude scrupuleuse et l'observation de faits nouveaux; un autre mémoire, publié dans le même recueil, a pour titre : *De Volatilium Aure*, est plein de faits nouveaux et intéressants; ce mémoire est d'ailleurs tronqué, Galvani en ayant supprimé la plus grande partie relative à des faits trouvés en même temps que lui, mais publiés plus tôt par un autre naturaliste italien, Scarpa. Comme praticien, il était surtout renommé pour les opérations chirurgicales et pour les accouchements. A vingt-cinq ans, après sa thèse, il avait été nommé professeur d'anatomie à l'université de Bologne. Il garda cette chaire jusqu'au moment où, obligé pour garder cette place de prêter à la République un serment contraire à toutes ses convictions, il l'abandonna et se réfugia près de son frère Jacques, où une position voisine de l'indigence et un découragement profond le firent succomber à une maladie de langueur; le décret de la République cisalpine qui lui avait rendu sa chaire sans exiger de serment, par égard pour sa notoriété scientifique, était venu trop tard. Mais ses études d'anatomie, son talent de praticien ne sont que les moins importants de ses titres scientifiques. Galvani est surtout connu par l'immortelle discussion qu'il eut avec Volta au sujet des contractions qu'il observa sur des grenouilles, contractions qu'il attribua à de l'électricité animale; c'est de cette discussion qu'est née cette science à laquelle on a donné, avec justice, le nom de *galvanisme* (V. ce mot). Bien que la théorie de Galvani ne puisse plus être admise sans modification et que celle de Volta ne soit plus admise, on ne peut que se féliciter que ces deux théories aient été proposées, car c'est en combattant celle de Galvani que Volta créa la pile électrique dont les applications furent aussitôt si nombreuses et si importantes. A combien de théories fausses la science ne doit-elle pas de progrès? — Les œuvres complètes de Galvani ont été publiées en 1841 à Bologne où une statue lui a été élevée en 1879. A. JOANNIS.

GALVANISATION. I. MÉTALLURGIE. — Il y a déjà plusieurs années que l'usage de recouvrir les tôles et les fils de fer d'une légère couche de zinc dite de galvanisation, pour en retarder l'oxydation et en augmenter la durée, s'est répandu dans l'industrie. L'Angleterre et l'Allemagne ont eu longtemps le monopole de ces fabrications; elles y ont pris un développement considérable : on estime à 35,000 tonnes par an la quantité de zinc brut absorbé par l'Angleterre seule pour cet usage. La France est entrée à son tour

dans cette voie; la galvanisation des tôles y fait tous les jours des progrès, et certaines maisons à Paris et dans les dép. du Nord et de l'Est nous ont affranchi du monopole de l'étranger pour les fils et les tôles. Les usines de la Société de la Vieille-Montagne fabriquent une marque spéciale, destinée à la galvanisation. Le moyen le plus habituel de recouvrir de zinc le fer et la fonte, c'est de plonger ces métaux après décapage dans un bain de zinc fondu. Le métal galvanisé est pénétré par le zinc, de telle façon que ce métal viendrait à entrer en fusion, si l'immersion devait durer plus longtemps. Il se forme un alliage réel, poussé d'autant plus loin que le fer et le zinc demeurent plus longtemps dans le même bain activement chauffé. C'est pour cette raison que, pour obtenir une application plus immédiate et plus solide, on étame ou l'on plombe la tôle avant de la zinguer. S'il ne s'agit que de blanchir le fer, en le rendant plus propre à résister aux agents extérieurs qui l'oxydent ou l'altèrent, le zincage par alliage à la surface peut suffire dans la majorité des cas. Au contraire, quand il y a lieu de recouvrir le fer et la fonte exposés alternativement à l'air et à l'eau, les procédés de galvanisation sont à rechercher de préférence. Ces procédés sont, du reste, d'autant plus certains que l'opération préalable du décapage a été faite dans de bonnes conditions. Le zinc dont on fait usage pour le procédé d'immersion doit être aussi parfaitement pur que possible. Les creusets à fondre le zinc, s'ils sont en fer ou en fonte, doivent être brasqués ou tout au moins garnis intérieurement d'un second creuset en terre pour empêcher l'alliage de fer et de zinc qui se formerait et détruirait rapidement les creusets métalliques, au cas où le zinc se trouverait en contact avec le fer. On garantit le bain de zinc fondu, contre l'oxydation, par une couche de sel ammoniac ou d'un flux composé de résine et de carbonate de soude préservant le métal de l'atteinte de l'air. Les pièces à recouvrir de zinc doivent être chauffées dans des fours appropriés, après avoir été décapées et récurées. Si l'on doit réserver quelques surfaces qui ne doivent pas être recouvertes par le zinc, on a soin de les garnir d'une couche plus ou moins épaisse d'argile. Les menus objets, clous, chevilles, etc., sont placés dans une corbeille percée de trous qu'on plonge dans le bain, en ayant soin de l'agiter, et qu'on secoue une fois sortie du bain, pour égoutter le métal et détacher le zinc en excès. Les objets refroidis sont grattés ou limés aux endroits trop chargés de zinc; les petites pièces sont passées au tonneau avec de la sciure de bois ou du sablon humide; les plus grosses sont polies avec de la pierre ponce et du grès, frottées à l'aide d'un morceau de liège ou de cuir.

Le zincage n'exige pas autant de précautions que l'étamage en ce qui concerne la pureté des plaques employées, la pureté de l'acide et des eaux de lavage; il se présente cependant plus d'une difficulté due à la grandeur des vases, à leur attaque par le zinc avec formation de zinc dur (contenant au plus 5 % de fer). On fabrique les vases avec des plaques de fer forgé de 16 à 20 millim. d'épaisseur; leur poids est ainsi moindre, l'échauffement plus régulier et les réparations sont plus faciles; on a aussi essayé l'acier Martin. On a l'habitude de ne chauffer les chaudières que par les côtés et seulement sur les quatre cinquièmes de leur hauteur; leur accès doit être libre des deux côtés, de manière que les ouvriers, en cas d'explosion, puissent s'échapper facilement. Winiwarter, pour éviter la formation de zinc dur et pour que le métal ne devienne pas cassant, remplit la chaudière de plomb sur lequel nage une couche de zinc qui n'a pas plus de 25 à 30 millim. d'épaisseur; on ajoute au zinc 2 à 3 % d'étain, ce qui active la cristallisation superficielle du zinc. On introduit les plaques que l'on veut recouvrir de zinc, après les avoir décapées et lavées dans une solution dont voici la composition : 2 parties de chlorure de zinc dissous à 50° et 3 parties d'une solution de chlorhydrate d'ammoniaque à 50°, sont étendues d'eau jusqu'à ce que la solution marque de 8 à 10° Baumé. On peut protéger par des pierres réfractaires les parois du

vase contre les attaques du zinc. Dans la méthode due à Kufler, on débarrasse les tôles de l'excès de zinc qui les recouvre, au moyen de brosses en fils d'acier.

La facilité du zincage dans les bains de zinc fondu restreint beaucoup le champ d'application du zincage par les procédés électro-métallurgiques. Pourtant les dépôts de zinc s'obtiennent facilement à l'aide de bains formés par la solution dans un excès d'alcali, du précipité par l'ammoniaque, d'un sel soluble de zinc, ou par les sels doubles de cyanure et de sulfite. Voici la formule la plus répandue : on dissout 7 kilogr. de cyanure de potassium dans 100 litres d'eau et on ajoute à cette solution 2^{kg}50 d'ammoniaque, à une densité de 0,88. On place dans ce bain des vases poreux contenant une solution de cyanure de potassium au dixième et des pièces de fer ou de cuivre reliées au pôle négatif. On place dans le bain des morceaux de zinc laminé que l'on relie au pôle positif. On fait passer le courant jusqu'à ce que le bain soit chargé de 2 kilogr. de zinc ; on enlève alors le zinc et les vases poreux ; on ajoute au bain 2^{kg}50 de carbonate de potasse et après avoir mélangé on laisse reposer et on décante. Ce bain est employé avec des électrodes en zinc laminé. L. KNAB.

II. MÉDECINE (V. ÉLECTRICITÉ).

GALVANISME. On a donné le nom de l'illustre physicien de Bologne, Galvani, à cette partie de l'électricité qui comprend la génération de l'électricité appelée dynamique dans les piles. Après la découverte de la bouteille de Leyde et de ses effets sur le corps humain, une sorte d'entraînement général conduisit les naturalistes à tenter d'expliquer tous les phénomènes de la vie par l'électricité, qu'on appela même une nourriture appropriée pour les végétaux. L'académie de Lyon couronna, en 1776, un mémoire où tous les actes physiologiques et pathologiques des animaux étaient expliqués par une circulation d'électricité à travers leurs organes. La plupart des mémoires publiés vers cette époque ne reposent que sur des hypothèses ou sur des expériences mal interprétées ; aussi, à part les travaux de Walsh et de Spallanzani, tous les autres tombèrent bientôt dans un juste oubli, et la réaction suivit de près les exagérations des naturalistes qui voyaient, dans tout phénomène, une manifestation de l'action électrique. Cependant Galvani continuait l'étude de cette question et, en 1791, il publia un grand ouvrage : *De Viribus electricitatis in motu musculari commentarius*. — Le premier, dit-il dans ce mémoire, guidé par le raisonnement et l'observation, il a professé publiquement, dans son amphithéâtre, cette opinion depuis longtemps indiquée par des hommes célèbres que le fluide nerveux et l'électricité étaient identiques. Après une série de mémoires sur l'irritabilité ou les mouvements musculaires de la grenouille, Galvani observa, le 6 nov. 1780, le premier fait de l'influence de l'électricité statique sur les contractions musculaires des animaux. Cette première expérience, attribuée au hasard, a été souvent décrite de façons bien différentes, en faisant intervenir la femme de Galvani et une certaine soupe au bouillon de grenouille. Voici cependant comment Galvani parle de cette expérience : « Etant occupé, écrit-il, à étudier l'influence de l'électricité sur les nerfs des animaux, il me fut donné d'observer un phénomène extraordinaire et inconnu jusque-là. » Une grenouille préparée, comme il le faisait d'ordinaire, se trouvait placée sur la table de la machine électrique, loin de ses conducteurs et sans communication directe avec eux. Un de ses élèves toucha légèrement, avec la lame d'un scapel, les nerfs de cette grenouille au moment où l'étincelle jaillissait de la machine électrique ; les muscles se contractèrent. Galvani, averti, répéta immédiatement l'expérience et s'engagea de ce jour dans cette série d'études auxquelles il consacra le reste de sa vie. Tout d'abord, il étudia le phénomène qu'il venait de constater en variant les circonstances, en particulier en le reproduisant, pendant les orages, avec l'électricité atmosphérique. Il consacra ainsi six années à l'étude minutieuse et fort exacte des effets du choc en retour ; il démontra que, dans ces expériences, le corps

de l'animal est parcouru par un courant électrique et que les grenouilles, comme il les préparait, constituaient le plus sensible et le plus délicat de tous les électroscopes. En déc. 1780, peu de temps après cette première expérience, il écrivit une dissertation intitulée *De la Nature de la force nerveuse, de son action sur les muscles*. L'électricité n'y est considérée que comme un agent propre à exciter la force nerveuse-musculaire. Un an après, il publie une étude : *De l'Action de l'atmosphère électrique*, où il considère l'électricité comme « un agent très mobile, préexistant dans le nerf et excitant la force nerveuse-musculaire (déc. 1781) ». Le mois suivant, il écrit une nouvelle dissertation : *De la Force nerveuse et de ses rapports avec l'électricité*. Les titres de ces mémoires montrent les préoccupations de son esprit et expliquent pourquoi il a consacré six ans à l'étude du phénomène déjà connu du choc en retour : il espérait, par ce moyen, élucider le problème de la nature du fluide nerveux. Jusqu'ici, toutes les expériences de Galvani avaient montré l'action de l'électricité intrinsèque sur la grenouille ; il croyait, de plus, à l'existence d'une électricité intrinsèque, et c'est à sa recherche qu'il se voua entièrement. Le 20 sept. 1786, sur la terrasse du palais Zambecari, Galvani, dans le but d'étudier l'influence des variations de l'électricité atmosphérique par un temps serein, disséqua une grenouille, et, après lui avoir passé un crochet de fer à travers la moelle épinière, il la déposa sur la balustrade de fer qui bordait la terrasse. De temps en temps, il venait voir ce qui se passait ; les contractions étaient nulles ou insignifiantes. Fatigué de la longueur et de l'inutilité de ses observations, il saisit le crochet implanté dans la moelle épinière, l'appliqua contre la balustrade et pressa fortement dessus, comme pour rendre le contact plus intime. Immédiatement les membres de la grenouille se contractèrent et, à chaque nouveau contact du crochet et de la balustrade, les mouvements musculaires reparurent. Cependant, dit-il, le temps était calme et serein ; rien ne pouvait faire soupçonner un mouvement quelconque de l'électricité atmosphérique. Après avoir répété cette expérience et en variant les conditions, il « soupçonna l'existence d'une électricité inhérente à l'animal : au moment de la contraction, il s'établissait un courant du fluide nerveux des nerfs aux muscles, semblable au courant électrique de la bouteille de Leyde ». Pour démontrer que la contraction musculaire est due au passage d'un courant électrique à travers l'arc exciteur, il essaya successivement les diverses substances solides et liquides ; il employa même des parties animales à l'état frais et montra que tout conducteur permettait aux contractions de se produire. Mais le mouvement musculaire observé n'était-il pas dû à l'irritation mécanique, suite du contact de l'arc conducteur et des nerfs ? Galvani montra qu'on pouvait écarter cette cause d'erreur en plongeant dans des capsules pleines d'eau les muscles et les nerfs de la grenouille préparée et en plongeant dans l'eau de ces deux capsules les extrémités d'un conducteur quelconque : arc métallique, corde mouillée, etc. L'expérience, qui réussissait dans ces conditions très diverses, était cependant beaucoup plus brillante avec un arc métallique composé de deux métaux ; l'hétérogénéité du circuit jouait donc un rôle, sinon indispensable, au moins très important dans cette expérience. « Tout courant, disait Galvani, a pour but le rétablissement de l'équilibre électrique préalablement rompu. » Il fallait donc que les deux électricités fussent séparées en un point quelconque du circuit. Dans cet appareil d'un nouveau genre, composé d'un arc homogène ou hétérogène, des nerfs et des muscles d'un animal, où était la source, ou était le conducteur de l'électricité ? Galvani, après bien des hésitations, compara le muscle à une bouteille de Leyde, l'arc conducteur servant seulement à établir une communication entre les parties qui jouaient le rôle de l'armature intérieure et de l'armature extérieure de cette bouteille. Cette explication ne rend nullement compte de l'accroissement d'intensité que prennent les phénomènes quand l'arc

conducteur est formé de deux métaux. Malgré tous ses efforts, Galvani n'avait pu parvenir à isoler l'électricité de la grenouille et à la recueillir sur un électroscope; mais en mettant sur les muscles et sur les nerfs des armatures métalliques, il put obtenir des courants assez intenses pour traverser une chaîne de trois personnes se tenant par la main. Sous cette nouvelle forme, l'expérience réussissait beaucoup mieux avec des armatures hétérogènes qu'avec des armatures homogènes. Il y avait onze ans que Galvani avait fait sa première expérience sur ce sujet, quand il publia le résultat de ses recherches jusqu'alors consignés dans les manuscrits dont nous avons plus haut cité le titre.

L'apparition de l'ouvrage de Galvani produisit une grande sensation. Les physiiciens et les physiologistes, curieux de répéter ces expériences, se jetèrent avec empressement dans la voie nouvelle ouverte devant eux; en très peu de temps et de toutes parts on vit surgir des travaux nombreux et importants, parmi lesquels nous devons surtout distinguer ceux du célèbre physicien de Pavie. Volta commença par reconnaître l'existence de l'électricité animale et parla, avec les plus grands éloges, des idées de Galvani qu'il avait presque complètement adoptées. Mais bientôt il quitta cette voie, se posa en adversaire du professeur de Bologne et essaya, dans une série de mémoires, de renverser l'édifice qu'il avait si laborieusement élevé. Pour Volta, l'animal devint un simple conducteur; l'électricité prenait naissance au contact des parties hétérogènes, et la contraction musculaire résultait de l'irritation des nerfs causée par le passage du courant. Pour combattre cette opinion, Galvani, s'appuyant sur ses anciennes expériences et sur de nouvelles, montra que si l'hétérogénéité de l'arc favorise la production des contractions musculaires, cette condition est loin d'être indispensable, puisqu'on les obtient aussi en se servant d'un arc composé d'un seul métal purifié avec le plus grand soin; qu'on peut même les obtenir en se passant complètement de métaux, en remplaçant l'arc conducteur par une ficelle mouillée. Mais, dit Volta, au point de contact de l'animal et de l'arc, quel qu'il soit, il y a hétérogénéité et cette circonstance suffit pour produire l'électricité. Galvani montra alors que l'expérience suivante, où il n'y a plus de parties hétérogènes, permet encore d'obtenir des contractions: sur un plan isolant, Galvani plaçait une cuisse de grenouille munie de son nerf recourbé en demi-cercle. Dans le voisinage et sans communication avec la première, il disposait une seconde cuisse et laissait tomber le nerf de cette seconde cuisse préparée sur le nerf recourbé de la première. De cette manière, aux deux points de contact, il n'y avait que de la substance nerveuse; tout était donc homogène, et cependant au moment où les deux circuits furent ainsi fermés, les deux cuisses se contractèrent énergiquement. Par cette expérience capitale, Galvani montra l'existence de ce mouvement d'électricité animale, dirigé de l'extrémité de la patte au nerf lombaire et que l'on appelle maintenant courant propre de la grenouille. Cependant l'influence heureuse, sinon indispensable, de l'hétérogénéité du circuit que Galvani, le premier, avait signalé, sur laquelle Volta avait fondé sa théorie, préoccupait toujours Galvani; sa théorie n'en tenait pas compte. Vers la fin de sa vie, Galvani se demanda si, en même temps que l'électricité animale circule à travers l'arc métallique, l'hétérogénéité des armatures ne pourrait pas, elle aussi, fournir une certaine quantité d'électricité qui, s'ajoutant à celle de l'animal, en augmenterait l'effet en irritant les nerfs. Cette pensée lui sourit comme un moyen de tout concilier; mais, après de nouvelles réflexions, de nouvelles expériences, il conclut que l'hypothèse de Volta « est si peu en harmonie avec toutes les connaissances actuelles et tous les résultats des expériences qu'il n'a pu se décider à l'adopter quelque vraisemblable qu'elle parût ». On peut, pour excuser Galvani, dire que Volta n'avait pas encore fait sa célèbre et concluante expérience de l'électromètre condensateur. Comme le dit très bien Gavarret dans une étude sur les recherches élec-

trophysiologiques de Galvani, ces deux grands hommes avaient étudié le même phénomène; ils avaient obtenu les mêmes résultats. Tentés l'un et l'autre d'admettre à la fois l'électricité animale et l'électricité du contact, ils avaient un instant entrevu la vérité tout entière; mais chacun d'eux, avec ses préoccupations et son occupation différente, devait être frappé d'une manière plus spéciale par les conditions qui se trouvaient plus en harmonie avec ses études habituelles. Plus physiologiste que physicien, Galvani s'attacha surtout à la partie physiologique et négligea la partie importante, l'arc ne jouant qu'un rôle accessoire; il se laissa entraîner dans cette direction et enrichit la physiologie de l'histoire de l'électricité animale. Pour Volta, physicien avant tout, l'animal ne devait être et ne fut en effet qu'un électroscope; les conditions physiques du problème le préoccupèrent exclusivement et lui firent oublier les conditions physiologiques. L'hétérogénéité fixa toute son attention; il eut tort de méconnaître l'existence de l'électricité animale, mais il dota le monde de la pile électrique.

Il nous reste maintenant à résumer les célèbres expériences de Volta. Pour montrer que le contact de deux métaux différents produit de l'électricité, Volta prend deux disques, l'un de cuivre, l'autre de zinc, munis de manches isolants; il les pose l'un sur l'autre, puis les sépare et fait toucher le disque de cuivre au plateau collecteur de l'électromètre condensateur; déchargeant alors le plateau de zinc en le touchant à la main, il remettrait les deux disques en contact et répétait un certain nombre de fois ces opérations successives, puis il enlevait ensuite le plateau supérieur de l'électromètre condensateur: les feuilles d'or de cet appareil divergeaient, montrant ainsi que ces diverses opérations l'avaient chargé d'électricité. Mais on pouvait objecter à ces expériences qu'en plaçant les deux disques l'un sur l'autre on produisait une pression ou un frottement pouvant expliquer la formation de l'électricité. Volta, alors, pour éviter cette difficulté, souda bout à bout une lame de cuivre et une lame de zinc. Prenant à la main la lame de zinc, il fit toucher la lame de cuivre au plateau collecteur de l'électromètre condensateur, l'autre communiquant avec le sol. Ayant alors enlevé cette communication et la double lame cuivre-zinc, et enlevé le plateau de l'électromètre condensateur, il constata cette fois encore que l'appareil était chargé d'électricité. Si l'on veut répéter cette expérience en tenant à la main le côté cuivre de la double lame, on constate qu'il n'y a plus d'électricité produite, à moins que les plateaux de l'électromètre condensateur soient en zinc ou qu'on n'interpose entre l'extrémité zinc de la double lame et le plateau en cuivre du condensateur une rondelle de drap humide. Volta expliquait ces deux expériences de la façon suivante: Au contact du cuivre et du zinc de la double lame, le fluide neutre des deux corps était décomposé sous l'influence d'une force que Volta nomma force électromotrice. De ce point de contact, l'une des électricités se rend dans le sol par l'intermédiaire du corps de l'observateur, l'autre se rend dans l'électromètre condensateur ou on peut mettre sa présence en évidence par la divergence des feuilles d'or en enlevant le plateau mobile de cet instrument. Dans la seconde expérience, où la double lame est tenue par le côté cuivre, il y a deux contacts zinc-cuivre disposés en ordre inverse: d'une part, le contact zinc-cuivre de la double lame; d'autre part, le contact cuivre-zinc de l'électroscope et la partie zinc de la double lame. Ces deux effets opposés se détruisent complètement ou au moins presque complètement si le cuivre de l'électroscope et celui de la double lame ne sont pas faits avec des échantillons de cuivre absolument identiques. Ainsi, pour Volta, le contact des deux métaux produit une séparation de deux fluides, chassé l'un d'un côté, l'autre de l'autre, et la force électromotrice, cause inconnue de cette séparation, s'oppose à la recombinaison des fluides séparés à travers la surface de contact et peut être considérée comme ayant pour mesure la différence maximum de tension (nous dirions aujourd'hui de potentiel) qui peut

exister entre les deux métaux de part et d'autre de la soudure et en son voisinage immédiat. Cette façon de concevoir la force électromotrice ne fait intervenir que la différence des tensions de part et d'autre de la soudure et non les tensions elles-mêmes. Aussi Volta, poursuivant les conséquences de sa théorie, montra que si l'on superpose des doubles disques zinc-cuivre en les empilant tous dans le même sens, mais en les séparant par des rondelles de drap mouillé, il y aura toujours la même différence de tension entre un disque zinc et le disque cuivre qui lui est soudé, quel que soit sa position dans la *pile*, mais qu'il y aura entre le dernier disque zinc et le premier disque cuivre une différence de tension égale à autant de fois celle d'un seul disque qu'il y a de ces disques dans la pile. Telle est l'origine de la pile voltaïque, point de départ de l'électricité dynamique et des merveilleux résultats que nous voyons aujourd'hui et qui ne sont l'œuvre que d'un siècle.

La théorie de Volta, pas plus que celle de Galvani, n'est aujourd'hui admise sans modification. Volta n'admettait de force électromotrice sensible qu'entre deux métaux différents; entre un liquide et un métal il n'y avait, d'après lui, qu'une force électromotrice nulle ou très petite. C'est, au contraire, au contact des liquides et des métaux et grâce à la mise en liberté de l'énergie qui accompagne les actions chimiques que se trouve la source d'électricité que les piles versent dans les conducteurs; il y a bien au contact de deux métaux une différence de potentiel, comme cela est démontré aujourd'hui d'une façon indiscutable, mais ce n'est pas elle que les expériences de Volta mettaient en évidence et qui joue dans les piles le rôle prépondérant, la force électromotrice d'une pile étant la somme des forces électromotrices relatives aux divers contacts hétérogènes qui la constituent. Dans les expériences de Volta, c'est au contact du zinc et de la main, toujours humide, ou du zinc et du disque de drap mouillé par de l'eau acidulée que se produisait l'électricité recueillie par l'électroscope. Volta avait d'ailleurs remarqué qu'en humectant d'eau salée la main qui tenait le zinc, on obtenait des résultats beaucoup plus nets que lorsqu'on ne prenait pas cette précaution. C'est donc à l'action chimique qui accompagne le contact des métaux et des liquides capables de les attaquer, qui se trouvent dans les piles, qu'est due l'électricité qu'elles fournissent. Les travaux de Favre sont venus donner un nouvel appui à cette théorie en montrant que l'énergie qui se manifeste dans un courant électrique sous une forme quelconque, mécanique, physique ou chimique, est empruntée à la mise en liberté de l'énergie qui accompagne les diverses réactions de la pile, et, si on évalue en calories ces diverses manifestations de l'énergie, on trouve que l'énergie totale que l'action chimique était susceptible de fournir est égale à la somme des énergies qui se manifestent dans tout le circuit.

A. JOANNIS.

GALVANO (Technol.) (V. CLICHAGE, t. XI, p. 674).

GALVANOCAUSTIQUE. Lorsqu'on fait passer un courant électrique suffisamment intense dans un fil métallique, celui-ci a la propriété de s'échauffer fortement, même jusqu'à la température rouge: c'est sur cette propriété qu'est fondée la *galvanocaustique* ou *galvanocaustie*. Cette méthode a commencé à être employée vers 1840 par Récamier et Pravaz: ce fut John Marshall qui donna les règles précises de la *galvanocaustique*. Un *appareil galvanocaustique* comprend le *générateur électrique* et le *cautère*, ces deux parties étant réunies par deux fils: l'électricité s'obtient soit à l'aide d'une *pile*, soit à l'aide d'un *accumulateur* (V. ces mots). Le *cautère* consiste en un *cautère proprement dit* ou en une *anse coupante*. Le *cautère galvanique* n'est autre chose qu'un fil de platine disposé suivant différentes formes et monté sur un manche isolant qui est traversé par des conducteurs métalliques. L'*anse coupante* est un *cautère galvanique* dont on peut diminuer progressivement la longueur. Avant de se servir de la galvanocaustique on peut anesthésier à l'aide de la *cocaine* (V. ce mot) la région ou la partie malade. Cette

méthode est employée pour la cautérisation des tumeurs, des trajets fistuleux, des tumeurs érectiles, pour la destruction de polypes, de rétrécissements de l'urèthre, pour le traitement des névralgies, etc. Grâce à elle on prévient l'hémorragie et on limite exactement les effets de l'opération aux parties qu'on désire intéresser. D^r MARTHA.

GALVANOGLYPHIE. Procédé électrotypique imaginé en 1846 par Palmer à Londres et Ahner de Leipzig, pour obtenir des planches gravées en relief et propres pour l'impression. Il consiste à graver à la pointe la plaque de cuivre préalablement recouverte d'une couche de cire ou de vernis de graveur et à préparer avec cette gravure en creux une empreinte galvanoplastique qui donne en relief le dessin renversé. Cette plaque est ensuite recopiée, et son empreinte fixée à une planchette de bois sert aux tirages ultérieurs. L. K.

GALVANOGRAPHIE. La galvanographie consiste à dessiner sur une planche de métal, au moyen d'une encre formée d'un mélange d'essence de térébenthine et de gomme laque, et à déposer ensuite une couche de cuivre sur cette planche par les procédés de la *galvanoplastie* (V. ce mot). L'épaisseur des traits forme sous la couche déposée des lignes en creux, de sorte que si l'on détache la couche on peut s'en servir comme d'une planche gravée en creux pour tirer des épreuves. La galvanographie a été imaginée vers 1840 par le prince de Leuchtenberg; elle présente plusieurs avantages: on effectue facilement des corrections sur le dessin sans endommager la plaque; en outre on n'a pas à dessiner à rebours. Il faut rattacher à la galvanographie l'aqua-tinte qui n'en diffère que par le mode d'application du vernis. Celui-ci est déposé au pinceau, en couches plus ou moins épaisses suivant les tons que l'on veut obtenir. La couche de cuivre déposée sur ces dessins présentera des creux correspondant aux reliefs du vernis et fournira des épreuves présentant l'aspect d'un dessin au lavis.

GALVANOMÈTRE. On désigne en physique sous le nom de galvanomètres des instruments destinés à mesurer l'intensité des courants électriques. Bien qu'un certain nombre de phénomènes électriques produits par des courants puissent servir à mesurer l'intensité de ceux-ci et que les appareils qui les mettent en évidence puissent recevoir le nom de galvanomètre, on a réservé ce nom aux appareils qui utilisent les phénomènes magnéto-électriques; les autres conservent leurs noms spéciaux: voltamètres, électrodynamomètres, etc. Les phénomènes magnéto-électriques sont produits par les actions mutuelles, attractions et répulsions des courants électriques sur les aimants. Dans tous les galvanomètres, une partie mobile est déviée de sa position d'équilibre quand on lance dans l'appareil un courant électrique. La nouvelle position d'équilibre que prend le système dans ces nouvelles conditions résulte de l'antagonisme entre plusieurs forces, deux au moins, dont l'une est l'action du courant sur les parties magnétiques de l'appareil et dont les autres varient avec les divers galvanomètres; telles sont, parmi ces dernières, l'action magnétique de la terre ou d'un champ magnétique artificiel, la torsion d'un fil, la torsion de la suspension bifilaire, etc. On peut classer les divers galvanomètres en deux groupes principaux: ceux dont la partie mobile est un aimant et ceux dont la partie mobile est un circuit parcouru par le courant à mesurer.

I. GALVANOMÈTRES À CIRCUIT FIXE. — 1° *Galvanomètre de Nobili.* C'est le plus ancien de tous; il se compose de deux aiguilles aimantées aussi égales que possible comme dimensions et comme magnétisme; elles sont invariablement liées l'une à l'autre à l'aide d'une petite tige de cuivre qui les maintient parallèles, mais elles sont tournées en sens inverse, le pôle boreal de l'une étant en regard du pôle austral de l'autre (fig. 1). Ce petit équipage est suspendu à un fil de cocon qui lui permet de tourner librement sans développer dans ce fil de réaction de torsion sensible. L'aiguille inférieure est située à l'intérieur d'un cadre sur lequel se trouve enroulé un fil recouvert de matière iso-

lante et d'une longueur qui varie avec les usages auxquels on destine les galvanomètres. Le fil doit être d'autant plus long que les courants à mesurer sont moins intenses. Il est

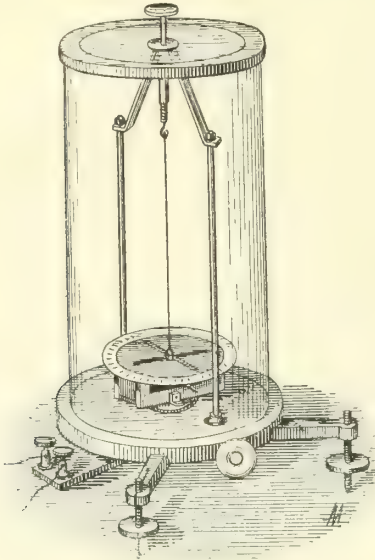


Fig. 1. — Galvanomètre de Nobili.

facile de voir que les diverses parties de ce cadre agissent toutes dans le même sens pour dévier l'aiguille inférieure quand un courant est lancé dans le circuit. L'aiguille supérieure éprouve des actions de sens contraires de la part des diverses portions du cadre. Tandis que les actions des parties verticales s'annulent, celles des parties horizontales ne se compensent qu'en partie, et c'est l'action de la partie horizontale la plus voisine de l'aiguille supérieure qui prédomine ; cette action, de même sens que celles qui agissent sur l'aiguille inférieure, augmente l'effet de déviation du courant. Mais la présence des deux aiguilles disposées comme il vient d'être dit a encore un autre avantage : lorsqu'un courant passe dans le circuit, l'équipage magnétique tend, d'après la règle d'Ampère, à se mettre en croix avec le courant, et l'angle du courant et des aimants serait toujours de 90° , quelle que fût l'intensité du courant, si l'action magnétique de la terre n'existait pas. C'est l'action de la terre qui tend à ramener le système magnétique dans sa position primitive d'équilibre ; plus cette action est faible, moins elle s'oppose à celle du courant et plus grande est la déviation. Or, pour rendre l'action magnétique de la terre aussi faible que possible, on emploie deux procédés principaux : celui que nous venons de décrire, où les deux aiguilles aimantées, disposées en sens inverse, constituent un ensemble sur lequel la terre a une action très faible, résultante des deux actions de sens contraire et à peu près égales sur les deux aiguilles, et celui qui consiste à placer dans le voisinage de l'appareil un aimant fixe, puissant, dont on détermine la position de façon à ce qu'il agisse en sens inverse de l'action magnétique terrestre. Pour employer le galvanomètre de Nobili, il est indispensable de le graduer au préalable par des méthodes qui seront exposées plus loin et qui sont utilisées pour divers galvanomètres. La graduation faite une fois pour toutes, pour se servir de l'instrument on le place de façon que la direction du cadre soit celle de l'E. à l'O. Il faut en effet remarquer qu'avec ces systèmes astatiques, où les aiguilles ne sont jamais absolument parallèles, le système aimanté sous la seule action de la terre se met en équilibre, les aiguilles dirigées dans la direction E.-O. C'est donc dans cette direction que l'on doit placer aussi le cadre. L'équipage mobile porte, en outre, une aiguille légère

qui se déplace devant un cercle divisé et permet de mesurer les déviations obtenues. Souvent, dans les galvanomètres de précision, on remplace l'aiguille par un petit miroir sur lequel on reçoit un faisceau lumineux. On démontre facilement que, lorsque le miroir tourne d'un certain angle, le rayon réfléchi tourne d'un angle double. Comme d'autre part on peut se mettre assez loin du miroir, on augmente ainsi considérablement la précision de la mesure de l'angle de déviation. Aussi a-t-on souvent recours à cette disposition qui permet de n'utiliser que de faibles déviations pour lesquelles la graduation de l'instrument est toujours beaucoup plus facile. Nous décrirons encore à propos de ce galvanomètre diverses modifications qu'on y a apportées et que l'on peut aussi introduire dans la plupart des instruments que nous décrirons ensuite. Le cadre sur lequel s'enroule le fil électrique porte souvent plusieurs fils ; par exemple, l'un est un gros fil qui ne fait qu'un petit nombre de tours et qui sert lorsqu'on veut mesurer l'intensité d'un courant intense ; l'autre est au contraire un fil long et mince que l'on emploie pour les courants faibles. Le même instrument peut alors servir dans les limites plus étendues. D'autres fois encore, dans les galvanomètres différentiels, le cadre contient deux circuits aussi identiques que possible comme dimension et comme position vis-à-vis du système mobile. Entre autres usages, un pareil instrument permet de constater l'égalité de deux courants ou de mesurer leur différence d'intensité. Le cadre sur lequel le fil est enroulé est généralement en cuivre et, dans un grand nombre d'appareils, afin d'amortir les oscillations de l'aiguille, on dispose dans le voisinage de la partie aimantée mobile des masses de cuivre de formes diverses dans lesquelles se développent les courants induits quand le système aimanté se déplace, courants induits qui gênent, d'après la loi de Lenz, le mouvement qui les produit et qui, par suite, tout en ne changeant nullement la position d'équilibre de l'aiguille, puisqu'ils s'annulent dès que celle-ci est au repos, permettent à l'aiguille de ne pas osciller de part et d'autre de la position à laquelle elle s'arrête. La nécessité de construire une table correspondante des déviations et des intensités, ou de graduer empiriquement le galvanomètre de Nobili, a fait chercher diverses dispositions ou la déviation pût servir à calculer l'intensité d'une façon simple. Les boussoles des tangentes et des sinus sont des appareils qui réalisent ces conditions.

2° *Boussole des tangentes.* On appelle ainsi un galvanomètre dans lequel les courants électriques produisent des déviations dont les tangentes trigonométriques sont proportionnelles aux intensités de courant au moins pour des déviations ne dépassant pas 15° à 20° . On réalise les conditions nécessaires pour que cette proportionnalité ait lieu en prenant un cadre, en général circulaire, d'un aussi grand diamètre que possible, une aiguille aimantée aussi petite que possible, placée au centre de ce cercle. Souvent, avec cette disposition, les déviations sont faibles ; mais, comme il est facile de les rendre sensibles et faciles à mesurer avec précision par la méthode de la réflexion, ce n'est pas un inconvénient. Avec ces faibles déviations, on peut confondre sans erreur sensible les déviations avec leurs tangentes trigonométriques. Lorsque l'aiguille et le cadre se trouvent dans le plan du méridien magnétique, le galvanomètre est au zéro, α étant l'angle de la déviation quand le courant passe, la composante terrestre utile est proportionnelle à $\sin \alpha$ et la composante électro-magnétique utile proportionnelle à $\cos \alpha$. En égalant ces deux actions qui se font équilibre, on obtient une équation de la forme $i = k \tan \alpha$ en divisant ses deux membres par $\cos \alpha$. On peut d'ailleurs calculer la constante de proportionnalité K qui entre dans cette formule. Dans le cas d'un cadre circulaire de rayon r ,

recouvert d'un fil de longueur L , on a $K = \frac{r^2 H}{L}$ en dési-

gnant par H la composante horizontale du magnétisme terrestre, ou plus généralement du champ magnétique dans

lequel se trouve l'aiguille aimantée quand le courant ne passe pas. Cette formule simple se complique de termes de correction lorsque les dimensions de l'aiguille ne sont plus négligeables devant celles du cadre. On a cherché à les éliminer en donnant aux cadres des formes et des dimensions convenables. C'est ainsi que Gauguain enroulait le fil sur un cadre ayant la forme d'un tronc de cône et plaçait l'aiguille aimantée au sommet de ce cône (ce cône avait une hauteur égale au quart du diamètre de la base). Dans cette position, la proportionnalité des intensités aux déviations était vérifiée pour des déviations même très grandes. Tels sont encore les cadres sphériques. Une aiguille aimantée, placée à l'intérieur, se trouve dans un champ magnétique absolument uniforme et la proportionnalité cherchée est bien obtenue ; mais ces dispositions plus compliquées sont peu employées et on préfère n'utiliser que les déviations très faibles. Nous donnons ci-dessous, comme type de ce genre d'appareil, le galvanomètre à réflexion de Thomson (fig. 2).

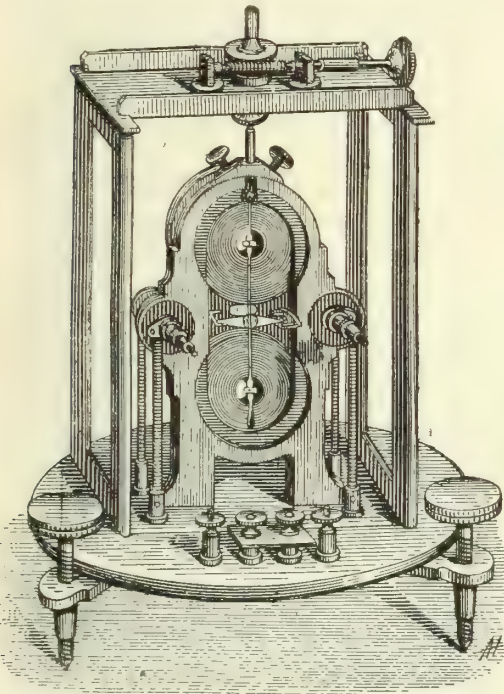


Fig. 2. — Galvanomètre à réflexion de Thomson.

Le cadre se compose de deux bobines circulaires ; au centre de chacune est un petit barreau aimanté disposé en sens inverse l'un de l'autre. A égale distance des deux, sur la petite tige qui les réunit, se trouve un petit miroir argenté collé sur une lame d'aluminium en forme de losange qui vient buter contre des arrêts fixes quand les déviations sont trop grandes. Diverses vis permettent de soulever plus ou moins l'équipage mobile et de placer sa position d'équilibre dans divers azimuts.

3° *Boussole des sinus*. Dans ce galvanomètre, le cadre est mobile autour d'un axe vertical et l'on peut déterminer à l'aide d'un cercle gradué et d'un vernier les diverses directions qu'on lui donne. Pour faire une observation, on dispose l'instrument de façon que l'aiguille au repos se trouve placée dans le plan du méridien magnétique ; on fait ensuite passer le courant dont on veut déterminer l'intensité ; l'aiguille est déviée. On fait alors tourner le cadre de façon à le rapprocher de l'aiguille ; celle-ci, qui éprouve par ce déplacement une action plus grande de la part de ce courant, est déviée davantage de sa position d'équilibre primitive, mais la distance angulaire du cadre et de l'aiguille

a diminué et, en continuant à suivre avec le cadre le mouvement de l'aiguille, on arrive à mettre le cadre et l'aiguille parallèles. A ce moment, l'action du courant sur l'aiguille est proportionnelle à I et indépendante de l'angle α que fait l'aiguille aimantée avec sa direction première d'équilibre. L'action terrestre a une composante utile proportionnelle au sinus de la déviation, de telle sorte que l'on a une relation de la forme $I = K \sin \alpha$. Comme dans le cas précédent, on peut calculer la valeur de la constante K , mais il est préférable de la déterminer directement. Cet instrument est d'un usage peu commode par suite de la nécessité où l'on est de suivre avec le cadre le mouvement de l'aiguille ; par contre, les dimensions de l'aiguille n'introduisent pas de correction puisque, dans l'équilibre, l'aiguille occupe toujours la même position par rapport au cadre. Somme toute, cet appareil est peu employé.

II. GALVANOMÈTRES À CIRCUIT MOBILE. — Ce genre de galvanomètre utilise encore l'action des courants et des aimants ; mais, en disposant le courant de façon à pouvoir tourner, les aimants restent fixes. Cette disposition permet d'augmenter beaucoup la sensibilité de l'appareil, parce que, les aimants étant fixes, on peut augmenter considérablement leur puissance et par suite leur action sur le courant mobile. Dans les galvanomètres étudiés jusqu'ici, appartenant à l'autre système, l'aimant étant suspendu et devant être de petites dimensions pour que les déviations fussent proportionnelles aux intensités, on ne pouvait à volonté augmenter la sensibilité de l'appareil. Pour réaliser un circuit conducteur mobile dont les extrémités puissent être mises en relation avec le courant électrique à mesurer, on a à sa disposition trois procédés : 1° Les deux extrémités du fil qui constituent le circuit du cadre communiquent avec deux fils métalliques parallèles, voisins l'un de l'autre et auxquels on attache les fils qui amènent le courant. Le système forme alors une suspension *bifilaire* (V. ce mot). Lorsque le système est en équilibre, les deux fils sont parallèles et verticaux ; si le cadre est dévié, chaque fil s'écarte de la verticale et il se produit une force antagoniste due à la pesanteur et dont l'intensité, proportionnelle à l'angle d'écart, varie avec le poids de la partie mobile, l'écartement et la longueur des fils ; cette disposition n'est pas très employée. 2° Les deux extrémités du fil communiquent avec deux portions d'un fil situées sur le prolongement l'un de l'autre. Quand l'axe de rotation du cadre peut être disposé verticalement, le fil supérieur sert de suspension, et le fil inférieur plonge dans un godet contenant du mercure ; ce dernier et le fil de suspension sont alors mis en communication avec les fils amenant le courant. Lorsque l'axe de rotation du cadre ne doit pas être vertical, les deux fils précédents sont attachés à des bornes fixes et légèrement tendues. La fig. 3 montre un appareil construit sur ce principe ; c'est le galvanomètre de Desprez et d'Arsonval. Les aimants fixes sont disposés en fer à cheval. A l'intérieur du cadre, mais supporté d'une façon invariable, se trouve un petit cylindre en fer doux qui augmente considérablement l'effet des aimants sur le cadre du circuit. Ce dernier est suspendu par un fil à un crochet qu'on peut tourner ou lever pour régler l'appareil, et le fil inférieur est attaché à une lame faisant légèrement ressort qui a pour effet de le tendre. Un petit miroir sert à lire les déviations. Cet appareil est d'un usage très commode. C'est la torsion du fil qui produit la force antagoniste qui fait équilibre à l'action magnéto-électrique. Pour avoir une force de torsion proportionnelle à l'angle de déviation, sans augmenter trop les dimensions des fils qui soutiennent le cadre, M. Gérard a proposé de remplacer ces fils métalliques par des ressorts à boudin dont le couple de torsion reste dans de larges limites proportionnel à la déviation. D'ailleurs, un fil de cocon, qui ne développe aucune réaction par la torsion, sert à soutenir le cadre et à empêcher la spirale de s'allonger par le poids du système. 3° Le galvanomètre à mercure de M. Lippmann constitue enfin un troisième type de galvanomètre à circuit mobile. Dans cet appareil, le

circuit mobile est constitué par une masse de mercure traversée par un courant et formant comme une branche d'un

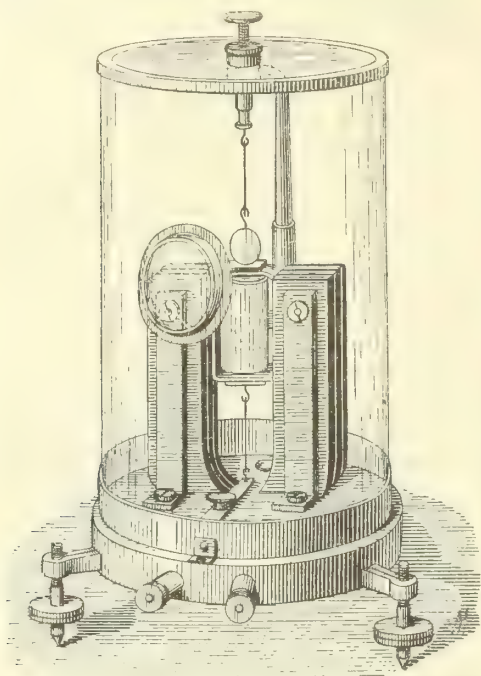


Fig. 3. — Galvanomètre de Desprez et d'Arsonval.

tube en U plein de mercure (fig. 4). Les deux branches de ce tube sont : l'une très large, l'autre très étroite et divisée en millimètres, de telle sorte que, lorsque le niveau du mercure varie dans cette dernière branche, les variations

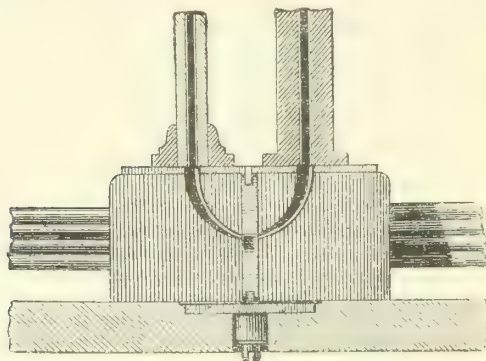


Fig. 4. — Galvanomètre à mercure.

qu'éprouve le niveau dans la branche large sont insensibles ; on les néglige. Quand aucun courant ne traverse la petite branche de mercure que nous avons considérée, le niveau du mercure est le même dans les deux branches. Quand, au contraire, un courant passe, la petite tranche liquide éprouve de la part de deux forts aimants voisins une poussée qui fait monter ou descendre le mercure dans la branche étroite ; l'équilibre est atteint quand la poussée hydrostatique ainsi déterminée par la différence de niveau dans les deux tubes est égale à l'action des aimants sur la tranche de liquide qui constitue le circuit mobile. On peut, d'ailleurs, augmenter la sensibilité de l'appareil sans changer rien au circuit en remplaçant le tube droit gradué par un tube incliné, gradué aussi ; les déplacements de la colonne mercurielle seront ainsi augmentés dans des proportions notables.

Résistance d'un galvanomètre. Lorsqu'on possède un autre galvanomètre que celui dont on veut déterminer la résistance, on emploie les méthodes ordinaires (V. RÉSISTANCE). Dans le cas contraire, on fait communiquer les pôles d'une pile avec deux bornes A et B. Deux autres bornes C et D peuvent être mises en communication l'une avec l'autre par un interrupteur I. Entre A et C on place le galvanomètre, entre A et D une boîte de résistance ; enfin, entre B et C ainsi qu'entre B et D on intercale une résistance connue, r pour la première, r' pour la seconde. On cherche alors par tâtonnements la résistance R, qu'il faut introduire dans la portion de circuit AD à l'aide de la boîte de résistance pour que, en abaissant l'interrupteur I, la déviation primitive du galvanomètre ne change pas. Quand ce résultat est atteint, on a, d'après les lois des courants dérivés, la relation suivante qui donne la résistance ρ du galvanomètre $\rho = R \frac{r}{r'}$.

Shuntage des galvanomètres. Généralement les galvanomètres de précision sont munis d'un shunt (V. ce mot). C'est une boîte de résistance spéciale dont les bobines ont respectivement pour résistances $\frac{1}{9}$, $\frac{1}{99}$, $\frac{1}{999}$, etc., de celle du galvanomètre, de telle sorte que, lorsqu'on établit en dérivation sur les bornes du galvanomètre la première bobine du shunt ($\frac{1}{9}$), les $\frac{9}{10}$ du courant passent dans le shunt et l'autre dixième dans le galvanomètre. Avec la deuxième bobine ($\frac{1}{99}$) le courant qui passe dans le galvanomètre n'est que le centième de celui qui passe dans le circuit général, etc. Le shuntage permet donc d'employer un même galvanomètre pour mesurer, dans de bonnes conditions de précision, des courants d'intensités très différentes. On multiplie ensuite par 10 ou par 100, etc., l'intensité du courant lu sur le galvanomètre. Le shuntage diminue la résistance totale du circuit. On y remédie à l'aide de résistances de compensation (il y en a une correspondant à chaque bobine du shunt) ; on l'introduit dans le circuit général : le galvanomètre shunté et compensé a alors la même résistance que le galvanomètre primitif.

Graduation des galvanomètres. Cette opération comporte deux parties : la division en parties correspondant à des intensités égales et l'étalonnage ou détermination en ampères (unité adoptée pour mesurer l'intensité des courants) de la valeur d'une division. Parmi les nombreuses méthodes imaginées pour faire la première partie de cette opération, nous n'indiquerons que la suivante : après avoir déterminé la résistance du galvanomètre, on dispose un circuit composé d'une pile, d'une boîte de résistance R, du galvanomètre G et, en dérivation sur les bornes de ce dernier, une autre boîte de résistance R'. Ceci fait, on dispose la résistance de R' de façon qu'elle soit égale à celle de G et la résistance de R de façon que la déviation du galvanomètre soit de 1°. Ceci fait, on enlève la résistance R' et celle de R ; on retranche la résistance compensée relative au shunt que l'on vient d'enlever, car, dans ce cas, la boîte de résistance R' se comporte comme un shunt (V. le paragraphe précédent). Le courant qui passe alors dans le galvanomètre est double de celui qui passait primitivement ; la nouvelle déviation obtenue correspond donc à une intensité double ; on la note, puis on recommence en mettant en R' une résistance double de G et en R une résistance convenable pour avoir un degré de déviation ; on retire alors R' et de R la résistance compensatrice correspondant à R' ; l'intensité du courant est alors triple ; on note la division correspondante et, en continuant, on dresse une table ou on trace une courbe avec les points obtenus en prenant pour abscisses les déviations et pour ordonnées les intensités. Pour abrégé cette série d'opérations, il est bon de dresser au préalable les multiples de la résistance du galvanomètre pour savoir immédiatement les résistances

nécessaires à mettre en R' sans avoir à les calculer au moment, ainsi que les résistances compensatrices correspondant à ces différents shuntages. La graduation une fois obtenue ainsi, il ne reste plus pour étalonner l'instrument qu'à évaluer en ampères l'intensité du courant qui donne un degré de déviation. Pour cela, on dispose l'instrument de façon que le circuit comprenne la pile, le galvanomètre et un voltamètre. On mesure la quantité d'hydrogène dégagé dans cet appareil pendant un temps t pendant lequel on a soin de maintenir constante la déviation du galvanomètre. Cette quantité d'hydrogène dégagé (ou de cuivre déposé si l'on emploie un voltamètre à sulfate de cuivre) permet d'évaluer en coulombs la quantité d'électricité qui a traversé le circuit. En appelant alors i l'intensité du courant en ampère qui produit dans le galvanomètre une déviation de 1° et n le nombre de divisions correspondant à la dé-

viation pendant toute l'expérience, on a $ni = \frac{Q}{t}$. C'est ce nombre i , particulier à chaque galvanomètre, que l'on appelle le plus souvent constante du galvanomètre.

Sensibilités et formules de mérite des galvanomètres. On distingue dans les galvanomètres deux sensibilités différentes : la sensibilité relative et la sensibilité absolue. La première est la limite du rapport de la variation de l'angle de déviation au quotient de la variation correspondante de l'intensité par cette intensité lorsque cette variation tend vers zéro. Ces deux sensibilités ne varient pas de la même façon dans les divers instruments ; ainsi, dans la boussole des sinus, les sensibilités absolue et relative augmentent toutes les deux avec la déviation, la première proportionnellement à la sécante, la deuxième proportionnellement à la tangente de la déviation. Toutes deux sont maxima quand cette déviation atteint 90° . Pour la boussole des tangentes, au contraire, tandis que la sensibilité absolue est maxima vers 0° , la sensibilité relative est maxima pour une déviation de 45° .

On entend par formule de mérite d'un galvanomètre la résistance totale qu'il faut donner à un circuit comprenant le galvanomètre et un élément Daniell pour que la déviation produite soit de une division de l'échelle galvanométrique.

Applications. Les applications des galvanomètres sont innombrables. Chaque fois que l'on emploie des courants électriques dans des conditions qu'il faut préciser ou quand on veut contrôler la marche d'appareils même industriels, l'usage des galvanomètres s'impose. Pour ces derniers usages on a construit des galvanomètres moins sensibles, plus robustes, à graduations empiriques qui ne diffèrent que par des détails de construction de ceux que nous avons décrit. On les désigne plus spécialement sous le nom d'ampère-mètres et de volt-mètres (V. ce mot). Les premiers ont une résistance relativement faible ; on les intercale dans le circuit dont on veut mesurer l'intensité ; leurs indications donnent immédiatement la valeur du courant en ampères. Ces instruments mesurent les uns des courants ne dépassant quelques ampères, d'autres des courants de 50 ou 100 ampères. Les seconds, les volt-mètres, ont, au contraire, une résistance considérable ; on les établit en dérivation entre les points dont on veut mesurer la différence de potentiel : la lecture de l'instrument donne immédiatement cette différence exprimée en volts. La graduation de ces instruments est empirique ; elle se fait par comparaison avec d'autres appareils.

A. JOANNIS.

GALVANOPLASTIE. La galvanoplastie consiste à déposer, par l'action d'un courant électrique, un métal en dissolution dans un liquide sur d'autres objets, soit pour en prendre l'empreinte, soit pour les embellir ou les préserver de l'influence atmosphérique. Lorsque le dépôt métallique est fait dans des conditions telles qu'il se moule exactement sur les objets sans y adhérer, on a la galvanoplastie proprement dite ; quand, au contraire, on détermine un dépôt adhérent, on fait ce qu'on appelle de l'électrochimie. La galvanoplastie repose sur la propriété qu'ont les courants

de décomposer les dissolutions salines en mettant le métal en liberté. Depuis le commencement du siècle, on sait utiliser le courant électrique pour isoler des métaux difficiles à mettre en liberté, comme les métaux alcalins et alcalino-terreux, et cependant ce n'est que depuis une cinquantaine d'années qu'on a pu produire méthodiquement des dépôts de cuivre, d'or et d'argent. La raison en est simple : la pile telle que l'a imaginée Volta décompose bien les dissolutions des sels métalliques, et détermine la précipitation de sels métalliques, mais le courant est irrégulier et s'affaiblit rapidement. Les dépôts ainsi obtenus sont quelquefois compacts et tenaces, mais le plus souvent ils sont pulvéreux sans qu'il soit possible de régler la marche de l'opération. La solution pratique du problème ne pouvait être résolue que par la substitution au courant irrégulier d'un courant d'une constance parfaite. Ce fut à la suite des recherches de Becquerel sur les causes d'irrégularité du courant et sur les moyens de s'en affranchir qu'un physicien anglais, Daniell, imagina la pile à courant constant qui porte son nom (V. PILE). Les dépôts métalliques fournis par le courant constant, au lieu d'être hétérogènes, pulvérulents, sont homogènes, ductiles, malléables et jouissent de toutes les propriétés des métaux les plus purs obtenus par les procédés de la métallurgie ordinaire. En 1837, un physicien russe, Jacobi, reconnut que le dépôt de cuivre qui se produit sur l'électrode de cuivre dans la pile de Daniell se moule sur la surface de cette électrode et en reproduit tous les accidents, traits de lime, écaillures et coups de marteau ; il remplaça dans la pile la lame de cuivre ordinaire qui constitue l'électrode positive par des plaques gravées et à la suite de plusieurs mois d'essais il présenta le 8 oct. 1838, à l'Académie des sciences de Pétersbourg, une plaque de cuivre offrant en relief l'empreinte exacte des dessins gravés en creux sur la plaque originale. A la même époque et sans connaître les travaux du savant russe, un Anglais, Spencer, arrivait à des résultats analogues et avant la fin de 1838 il montrait à Liverpool des épreuves obtenues avec des planches gravées par la pile, ainsi que des médailles si bien reproduites qu'on pouvait les croire frappées au balancier. Depuis ces premiers essais, un grand nombre de savants : Becquerel, Becquillon, Elsner, Grave, Smée, Elkington, Solly, Sorel, Chevallier, Roseleur et Lenoir, ont perfectionné peu à peu la galvanoplastie et l'ont amenée à ce haut degré de perfection qu'elle possède aujourd'hui. Bien que la galvanoplastie puisse avoir à exécuter des opérations aussi multiples que diverses et se propose des résultats variés presque à l'infini, elle n'en procède pas moins toujours à l'aide des mêmes bains et des mêmes appareils électriques. Ces appareils fort simples sont de deux sortes : l'appareil simple et l'appareil composé.

Appareil simple. Au nombre des appareils du premier groupe dits appareils simples, il faut compter celui qui a été décrit par Jacobi : il se compose d'un vase de verre contenant une solution concentrée de sulfate de cuivre et d'un cylindre de verre intérieur plus court ouvert en haut, fermé à sa partie inférieure par une membrane animale et rempli d'acide sulfurique étendu. Une plaque de zinc est librement suspendue dans le cylindre de verre intérieur ; l'objet à recouvrir repose au fond du verre, sur la plaque de cuivre qui constitue l'électrode positive. Les plaques de zinc et de cuivre sont réunies à l'extérieur par un fil conducteur. Au lieu du cylindre intérieur à diaphragme, on peut prendre aussi un vase de terre poreuse. Comme on le voit, l'appareil simple n'est autre chose qu'une pile de Daniell fermée sur elle-même où l'électrode positive est remplacée par l'objet à recouvrir d'un dépôt de cuivre. L'appareil de Jacobi ne convient pas très bien pour couvrir de grands objets sur toutes les faces, car la métallisation ne se produit guère que d'un côté, dans la direction du zinc ; aussi emploie-t-on de préférence la disposition suivante. Contre les parois d'un vase spacieux, une cuve circulaire par exemple, sont disposés un grand nombre de vases poreux rapprochés les uns des autres ;

des cylindres de zinc réunis ensemble par un fil conducteur plongent dans ces vases poreux ; si l'on suspend au centre de la cuve l'objet à cuivrer mis en relation avec le fil conducteur des zincs, il se recouvre de métal uniformément, car ses diverses parties sont également éloignées des cylindres de zinc. Dans l'appareil simple, le liquide à décomposer et la source d'électricité se trouvent ensemble dans le même récipient et l'objet à recouvrir fait lui-même partie du couple voltaïque. L'appareil simple présente deux grands inconvénients, celui de tendre à s'aciduler de plus en plus par la décomposition du sulfate de cuivre en cuivre, acide sulfurique et oxygène, et celui de se charger constamment de sulfate de zinc. On remédie au premier inconvénient en entretenant, à certains intervalles, le bain à l'aide d'oxyde de cuivre hydraté ou de carbonate de cuivre ; ces composés cuivriques saturant l'acide mis en liberté et renouvellent la dissolution de sulfate de cuivre. Quant au sulfate de zinc, lorsqu'il est devenu trop abondant, on est obligé d'évaporer le liquide et de retirer le sulfate de cuivre par cristallisation ; le sulfate de zinc reste dans les eaux mères.

Appareil composé. Dans l'appareil composé, la source de l'électricité (pile ou machine dynamo-électrique) est extérieure au bain de sulfate de cuivre à décomposer. Si l'on place au pôle où se rend l'acide sulfurique qui résulte de l'électrolyse du sulfate une lame de cuivre, celle-ci incessamment corrodée cédera à la dissolution un poids de cuivre égal à celui qui se dépose à l'autre pôle ; elle maintiendra dans la liqueur une composition constante : on l'appelle *anode soluble*. En pratique, les choses ne se passent pas tout à fait ainsi, et l'on est obligé de temps en temps d'enrichir le bain par l'addition de quelques cristaux de sulfate de cuivre pour le maintenir à saturation. Tout appareil composé consiste en un récipient imperméable contenant la solution métallique à électrolyser, plus deux tiges métalliques placées au-dessus de ce récipient et reliées chacune avec l'un et l'autre des pôles de la pile ou de la dynamo. A la tige reliée au pôle négatif, on suspend les objets à métalliser, à la tige reliée au pôle positif, on suspend l'anode qui est généralement une plaque du métal contenu dans la solution : une plaque de cuivre pour le cuivrage, une plaque d'argent pour l'argenture, etc. Parmi le grand nombre de piles de divers systèmes qui existent aujourd'hui, un petit nombre seulement peuvent être utilisées en galvanoplastie, celles qui sont susceptibles de fournir un courant constant. La pile de Bunsen s'emploie toutes les fois qu'on a besoin d'un courant énergique ; la pile de Sinée modifiée est utilisée surtout pour les dépôts de galvanoplastie proprement dite ; elle est moins énergique que la pile de Bunsen, mais d'un emploi plus commode et d'un entretien moins coûteux ; la pile de Daniell convient surtout dans le cas de très petites pièces et pour les opérations où l'on n'a besoin que d'un faible courant ; enfin on utilise aussi les piles Carré, de Lalande et Chaperon, Duchemin, etc. Les machines électriques sont très employées maintenant en raison des grands avantages qu'elles présentent dans toutes les opérations électrolytiques où il faut déposer de grandes quantités de matière. En général, les machines destinées aux opérations électrochimiques doivent fournir des courants constants de même direction et de grande intensité mais d'une force électromotrice relativement faible ; il faut donc prendre des machines à courant continu au lieu des machines à courant alternatif. La société Gramme fabrique en France plusieurs modèles de machines à galvanoplastie ; les machines Fein, Siemens, Schuckert sont très employées en Allemagne ; la machine Weston est très appréciée en Amérique, surtout dans les nombreux ateliers de nickelage de New York et de Philadelphie. Les propriétés du métal déposé dépendent des proportions entre les deux électrodes, du degré de concentration du liquide, de sa température et enfin de l'intensité de la pile.

Pour bien opérer, il ne faut pas dépasser, en pratique, un ampère par décimètre carré de surface de l'objet à re-

couvrir, lorsque les anodes sont en cuivre chimiquement pur. Au début, on ne pouvait déposer un métal que sur des moules métalliques conducteurs. Jacobi reconnut ensuite que les vases poreux qu'il employait comme diaphragmes dans des piles de Daniell, reproduisaient, recouvertes d'un dépôt de cuivre, les marques qu'il y avait faites avec la plombagine d'un crayon. Dès lors, toutes les matières plastiques pouvaient être rendues conductrices par la plombagine et recevoir un dépôt métallique. Le plâtre et la cire furent d'abord employés seuls à la confection des moules galvanoplastiques, mais on les remplaça bientôt par la gélatine et surtout la gutta-percha. Cette dernière est également inaltérable dans les bains acides et les bains alcalins ; ramollie sous l'influence de la chaleur, elle peut être appliquée à chaud sur les objets, soit à la main, soit à l'aide d'une presse et reproduit tous les détails avec une rare perfection. L'usage de la gélatine est restreint aux empreintes d'objets fragiles. On utilise aussi la propriété qu'elle possède d'augmenter de volume dans l'eau et de diminuer dans l'alcool, pour obtenir des objets amplifiés ou réduits sans la moindre déformation. Les moules une fois préparés on en rend la surface conductrice, soit en la frottant avec des pinceaux ou des brosses, imprégnés de plombagine en poudre impalpable, soit en l'humectant d'une dissolution de nitrate d'argent que l'on réduit ensuite par l'acide sulfhydrique ; il se forme alors sur toute la surface une couche extrêmement mince de sulfure d'argent bon conducteur de l'électricité. Les moules ainsi métallisés se recouvrent de cuivre aussitôt qu'ils font partie de l'appareil simple ou de l'appareil composé. Pour donner de la solidité aux reproductions galvaniques même de petite dimension, on était obligé de maintenir le courant pendant plusieurs jours : de là d'assez grands frais. On a maintenant réduit beaucoup la durée de l'opération ; dès qu'on a un dépôt d'une petite épaisseur, on remplit le creux de la face extérieure avec des fils de laiton que l'on fond ensuite au chalumeau de manière à les souder au cuivre et à constituer ainsi une pièce massive et résistante.

La reproduction des grandes statues ou des groupes en cuivre offre de sérieuses difficultés ; le procédé le plus employé autrefois consistait à les faire en plusieurs parties qu'on rapprochait ensuite, aujourd'hui on a recours à un autre procédé indiqué en 1841 par Parkes en Angleterre puis perfectionné et appliqué par Lenoir. Ce procédé résout complètement le problème de la galvanoplastie en ronde bosse. Prenons comme exemple une statue. On commence par en faire avec la gutta-percha un moule à pièces dont les différents morceaux peuvent à volonté et au moyen de repères reproduire un creux parfait du modèle ; on plombagine ensuite tous les intérieurs du moule. D'autre part, avec du fil de platine, on ébauche une carcasse qui représente en gros l'objet à reproduire, mais sur des dimensions un peu restreintes, afin que cette carcasse puisse être suspendue dans son intérieur sans qu'il y ait aucun point de contact. Si maintenant on enferme la carcasse dans le moule reconstitué par ses diverses parties et bien métallisé par la plombagine et qu'on introduise le tout dans le bain galvanoplastique en reliant par un conducteur la surface intérieure du moule au pôle négatif, pendant que la carcasse, qui ne doit toucher en aucun point la surface plombaginée, se reliera elle-même au pôle positif, on comprend que la portion du bain qui remplit la cavité du moule va se décomposer et que le cuivre viendra s'appliquer ultérieurement à ce même moule pour en reproduire les plus petits détails. Il suffira, lorsque la couche sera convenablement épaisse, d'enlever la gutta-percha qui compose le moule pour trouver dessous une statue en ronde bosse. On a remplacé l'anode de platine par l'anode de plomb qui permet de produire de grands objets sans immobiliser un capital considérable. Le plus bel exemple de galvanoplastie en ronde bosse obtenue par le procédé Lenoir est le groupe monumental de l'Opéra de Paris, exécuté par la maison Christoffe et Cie.

L'application de la galvanoplastie à la typographie et à la gravure s'est développée en même temps que son application à la décoration. On peut en effet par l'action du courant électrique : 1° fabriquer des planches unies en cuivre à l'usage des graveurs ; 2° reproduire les planches gravées ; 3° enfin graver directement. Pour le graveur, le cuivre déposé galvaniquement en lames unies est de beaucoup préférable au cuivre du commerce, qui, contenant presque toujours des métaux étrangers, rend difficile et inégale l'action de burin et celle de l'eau-forte. La reproduction des planches gravées sur cuivre, sur acier et sur bois est devenue un puissant auxiliaire pour l'impression. En fournissant des planches identiques à l'original, la galvanoplastie conserve intacte l'œuvre de l'artiste tout en permettant un tirage qui ne connaît pas de limites. Voici comment on fait ces reproductions. On prend avec la gutta-percha l'empreinte de la gravure sur bois, on métallise ensuite le moule avec de la plombagine et on l'expose dans le bain. Au bout de quelques heures, on a un cliché ou coquille qui par suite de son peu d'épaisseur ne pourrait servir à l'impression. Pour lui donner la solidité nécessaire, on l'entoure d'un châssis et on y coule un alliage de plomb et d'antimoine analogue à celui qui est employé pour la fonte des caractères d'imprimerie. Un coup de presse hydraulique fait sortir l'excès de l'alliage et redresse le cliché que la chaleur peut avoir déformé. Le cliché ainsi préparé est assez résistant pour supporter sans altération un tirage de 80,000 épreuves. On pourrait opérer de même pour les planches gravées sur cuivre ; mais au lieu d'en prendre une empreinte en gutta, on plonge la planche elle-même dans le bain, après l'avoir préalablement exposée quelques instants aux vapeurs d'iode pour éviter toute adhérence de la plaque de cuivre avec le dépôt. On a alors un moule en relief avec lequel on reproduit ensuite une copie de l'original. C'est grâce à la perfection de ce travail et à la dureté du métal déposé que l'on peut tirer chaque jour plusieurs milliers de timbres-poste absolument semblables malgré la finesse et la multiplicité des détails.

La gravure directe sur cuivre et sur acier donne de très beaux produits et présente l'avantage de supprimer les vapeurs nitreuses qui, dans les ateliers de gravure à l'eau-forte, sont nuisibles à la santé des ouvriers. Pour avoir une planche de cuivre gravée en taille-douce, on recouvre la planche unie d'une mince couche de vernis sur laquelle on trace ensuite avec une pointe les traits du dessin ; si l'on dispose ensuite cette plaque comme anode soluble dans l'appareil composé, toutes les parties non vernissées se creusent et la gravure se produit ainsi avec une grande régularité.

Indépendamment des reproductions galvanoplastiques en cuivre, il existe des procédés pour la reproduction des objets en or, en argent, en alliages métalliques, etc., procédés qui apportent à l'orfèvrerie des ressources d'une haute importance en permettant de diminuer le travail dispendieux de la ciselure. Il y a aussi intérêt à reproduire en fer des objets gravés, par exemple des burins, des planches destinées à un grand nombre de tirages. Feuquière a résolu d'une manière complète le problème de réduire à l'état métallique le fer de ses dissolutions. Il a pu obtenir des planches d'une finesse extrême, des objets de dimensions assez considérables, bouclier, casques, armures, produits par la galvanoplastie, de plusieurs millimètres d'épaisseur et possédant toutes les qualités caractéristiques de ce métal. La galvanoplastie offre de nombreux avantages sur la fusion des métaux pour toutes les œuvres de la statuaire. Le moule du fondeur devant supporter une très haute température au moment de la coulée est nécessairement en sable plus ou moins rugueux ; la statue ainsi moulée est loin d'être parfaite et exige de nombreuses retouches qui élèvent le prix du travail et ne permettent pas la reproduction exacte de l'original ; au contraire, un modèle parfait étant donné, on peut en tirer, galvanoplastiquement et d'un seul jet, un nombre indéfini d'épreuves

tellement identiques au type, que l'œil le plus exercé, celui même de l'artiste ne peut distinguer son œuvre propre de la reproduction. On a pu reproduire et populariser les chefs-d'œuvre de toutes les époques et suivre l'histoire de l'art chez les différents peuples ; c'est ainsi que le musée de Kensington à Londres et le musée artistique et industriel de Vienne se sont enrichis de belles collections, en moulant les chefs-d'œuvre originaux qui existent dans les différents musées. Les bas-reliefs de la colonne Trajane et ceux de l'arc de triomphe de Constantin ont été reproduits pour le musée gallo-romain de Saint-Germain-en-Laye. La galvanoplastie offre aussi de précieuses ressources à l'architecture : les portes de l'église de Saint-Augustin, à Paris, exécutées d'abord en plâtre, ont été reproduites par la galvanoplastie ainsi que les statues colossales de l'Opéra qui représentent la Musique, la Poésie, Apollon et les Muses, deux grands Pégases, etc.

Un des côtés intéressants de la galvanoplastie qui prend plus particulièrement le nom d'électrochimie est constitué par l'application de courants électriques à l'art de recouvrir les métaux communs d'une couche adhérente et protectrice d'un métal moins facilement altérable. C'est d'abord à Brugnatelli, puis à de La Rive, qu'il faut rapporter les premiers essais de dorure par la pile, mais la solution complète du problème et la première application véritablement pratique est due aux frères Elkington, de Birmingham. Le 27 sept. 1840, MM. Henri et Georges Elkington prenaient en France et en Angleterre des brevets pour dorer et argenter, en décomposant par la pile les solutions alcalines de cyanure d'or ou d'argent dans le cyanure de potassium. M. de Ruolz découvrait vers la même époque des procédés à peu près identiques et les faisait breveter dans le courant de 1841. M. Christoffe acquit ensuite les brevets Elkington et de Ruolz et fonda alors à Paris la grande industrie électrochimique.

Argenture. Le bain où s'effectue l'argenture est formé de cyanure d'argent dissous dans le cyanure de potassium. L'anode soluble de l'appareil composé est constitué par une lame d'argent, tandis que l'objet à argenter prend la place de la seconde électrode. Avant d'être portées au bain d'argenture, les pièces doivent subir une première opération, le décapage, destiné à faire disparaître les matières grasses et la couche d'oxyde qui salissent leur surface et empêcheraient le dépôt. À la sortie du bain, les pièces argenterées qui présentent une couleur mate doivent être soumises à deux nouvelles opérations : le gratte-bossage et le brunissage qui ont pour but de polir la surface.

La dorure galvanique s'effectue comme l'argenture avec cette seule différence que le bain doit être porté à la température d'environ 70°. On ne peut dorer ou argenter directement que les pièces en cuivre, en laiton, en bronze ou en maillechort ; pour opérer sur l'acier, le fer ou le zinc, il est nécessaire de recouvrir leur surface d'un dépôt intermédiaire de cuivre. On peut obtenir des ors vert, rouge, suivant qu'on additionne le bain d'or d'un peu de cyanure de cuivre ou d'argent.

Le succès de la dorure et de l'argenture a fait essayer l'application d'autres métaux. Roseleur et Lanaux ont indiqué un bain qui permet d'obtenir le platine à épaisseur avec une adhérence parfaite et avec toutes les propriétés physiques de ce métal ; l'application ne réussit que sur le cuivre et ses alliages. Il convient de citer aussi le nickelage, l'étamage, l'aciérage galvanique, etc., qui reposent tous sur des procédés analogues à ceux de l'argenture et s'effectuent à l'aide de bains appropriés. Le cuivrage de la fonte ou du fer sans décapage préalable est particulièrement intéressant à cause des nombreuses applications qu'il a reçues ; il consiste à recouvrir les surfaces d'un enduit isolant inattaquable aux acides, puis à métalliser par la plombagine cet enduit sec ; la pièce ainsi préparée se couvre d'un dépôt adhérent et solide quand on la dispose dans l'appareil simple ou l'appareil composé. C'est par ce procédé qu'ont été rendus inaltérables un grand nombre de candélabres

des rues et des boulevards de Paris, les fontaines et les colonnes rostrales de la place de la Concorde, etc. C. M.

BIBL. : JACOBI, *Archives de l'Electricité*, t. II, p. 452; t. IV, p. 501; t. V, p. 184. — SPENCER, *Bibl. univ. de Genève*, t. XXIII, p. 417. — ELKINGTON, *Archives de l'Electricité*, t. II, p. 3. — M. DE RUOLZ, *Comptes rendus de l'Académie des sciences*, 1841.

GALVANOPUNCTURE. C'est une opération qui consiste à implanter dans les tissus vivants des aiguilles métalliques par lesquelles on fait passer un courant ; les tissus subissent ainsi l'action chimique de l'électricité. Cette méthode présente de grandes analogies avec l'électrolyse (V. ce mot). C'est vers 1825 que les premières applications de la galvanopuncture ont été faites par Sarlandière, Bailly et Meyraux. La galvanopuncture a été employée dans un grand nombre d'affections, maladies nerveuses, mort apparente par asphyxie ou par syncope chloroformique, étranglement herniaire, destruction des poils, hydrocèle, kyste du foie, tumeurs solides, polypes nasopharyngiens, fibromes utérins, lipomes, tumeurs cancéreuses, anévrysmes cirsoïdes, varices, anévrysmes, etc. Dans les anévrysmes de l'aorte, d'un petit volume, sans tumeur secondaire à l'extérieur, de date récente, situés en dehors des gros troncs de la crosse, la galvanopuncture agit d'une façon très favorable. DR MARTHA.

GALVANOTROPISME. Nom donné par M. Eilving au phénomène suivant qu'il observa le premier en 1882 ; les racines des plantes croissant dans l'eau s'inclinent d'un côté ou de l'autre, lorsqu'on fait passer un courant électrique à travers l'eau qui les baigne. M. Brunchorst croit que la courbure dépend de l'intensité du courant ; la courbure serait négative dans le cas d'un courant de faible intensité et positive dans le cas d'un courant très intense. M. Rischawi attribue ces courbures à l'action cataphorique et base cette théorie sur l'expérience de M. du Bois-Reymond : deux cylindres en albumine coagulée, posés entre les électrodes, accusent une enflure à l'électrode négative et un rétrécissement à l'électrode positive, ce qui est dû au déplacement dans le sens du courant et sous l'influence de ce courant de l'eau renfermée dans le cylindre. La courbure des racines offrirait un autre exemple de ce phénomène. L. K.

GALVANOTYPIE. Ce procédé galvanique implique l'emploi du courant galvanique et l'absence du moule. S'il s'agit d'obtenir un dépôt de cuivre sur un objet non conducteur de l'électricité et de formes peu délicates, statue, branche d'arbre, on peut simplement l'enduire de plombagine qu'on étend en une couche extrêmement mince au moyen d'une brosse. Mais pour des feuilles, des dentelles, des insectes, ce procédé altérerait ou ferait même disparaître une partie des détails. On remplace alors le moyen mécanique par un moyen chimique qui consiste à étendre sur la surface à métalliser une solution d'azotate d'argent et à réduire ensuite le sel par l'action de la lumière, du gaz hydrogène sulfuré ou de la vapeur de sulfure de carbone phosphoré. On obtient ainsi une pellicule d'argent impalpable, mais conductrice et suffisamment adhérente pour supporter l'action du bain galvanique. Le dépôt de cuivre doit présenter une couche bien uniforme, assez résistante pour subir avec succès les opérations ultérieures et assez mince pour conserver toute la finesse des détails. La seconde opération consiste à retirer, soit en l'arrachant par morceaux, soit en le brûlant, l'objet ainsi recouvert et à ne conserver que la coquille de cuivre qui le représente exactement ; puis à le renforcer en y coulant un métal ou un alliage dont le point de fusion soit inférieur au sien. La maison Christoffe exploite avec succès ces procédés pour les statuettes, les bustes, etc. M. Juncker les utilise spécialement pour la reproduction des plantes. Toutes les parties qui offrent une certaine épaisseur s'obtiennent assez facilement ; mais il n'en est plus de même pour reproduire en ronde bosse les parties minces comme les feuilles et leur donner de la solidité. On tourne la difficulté en ce sens que les feuilles, dans les compositions artistiques où elles

figurent ne sont vues que d'un côté ; alors on ne fait le dépôt de cuivre que sur le côté destiné à être vu. Lorsque la feuille a été enlevée, la pellicule de cuivre est renforcée par du métal coulé à l'épaisseur nécessaire, sans la déformer, sans nuire à la netteté des contours et sans nécessiter aucune retouche. L. K.

GALVAO (Duarte), historien portugais, né à Evora vers 1440, mort dans l'île de Camarão le 9 juin 1517. Fils de Ruy Galvão, secrétaire des rois Jean 1^{er} et Alphonse V, il succéda en 1460 à Fernão Lopes, historiographe du royaume, et devint plus tard secrétaire du roi Jean II. Sous le règne d'Emmanuel, il fut chargé de plusieurs ambassades et mourut en route pour l'Abyssinie, où il se rendait investi d'une mission importante. On affirme qu'il laissa en manuscrit des chroniques de dix règnes, mais on n'a encore publié que celle du fondateur de la monarchie portugaise, et dans un texte malheureusement modernisé : *Chronica do principe Don Affonso Henriques, primeiro rey de Portugal* (Lisbonne, 1726, in-fol.). G. P.-I.

GALVAO (Antonio), capitaine et géographe portugais, cinquième fils du précédent, né dans l'Inde au début du xvi^e siècle, mort à Lisbonne en 1557. Nommé gouverneur des îles Moluques en 1538, il y consolida la puissance du Portugal et, par ses hautes vertus, il gagna le cœur des indigènes au point que plusieurs peuples malais se convertirent au christianisme et lui offrirent la souveraineté qu'il refusa. On l'a surnommé l'*Apôtre des Moluques*. Le roi Jean III l'en récompensa par une vile ingratitude. Rappelé de son poste en 1545, Galvão dut chercher asile à l'hôpital del Rey à Lisbonne, où il passa le reste de son existence dans un dénuement absolu. Le précieux ouvrage qu'il consacra à la géographie historique des Indes portugaises jusqu'en 1550 ne fut publié qu'après sa mort : *Tratado... dos diversos e desvayrados caminhos*, etc. (Lisbonne, 1563, in-8), livre rarissime, réimprimé sous ce titre : *Tratado dos descobrimentos antigos e modernos* (Lisbonne, 1731, pet. in-fol.) ; trad. en anglais par R. Hakluyt : *The Discoveries of the World* (Londres, 1604, in-4). G. P.-I.

GALVESTON. Port des Etats-Unis, Etat du Texas, sur le golfe du Mexique, ch.-l. du comté de Galveston et troisième ville de l'Etat, à l'entrée de la baie du même nom ; 4,177 hab. en 1850 ; 22,248 en 1880 ; 29,418 en 1890. C'est le meilleur port du Texas. L'article principal d'exportation est le coton ; viennent ensuite les peaux, la laine, le bois, et, à l'importation, les fruits. Le mouvement de la navigation en 1890 a été de : entrées, 230 navires jaugeant 174,473 tonnes ; sorties, 224 navires jaugeant 170,000 tonnes.

GALVEZ (José), marquis de la Sonora, homme d'Etat espagnol, né à Velez Malaga en 1729, mort en 1786. Avocat des Français de Madrid, il devint, par la protection de leur ambassadeur, secrétaire du marquis Grimaldi, ministre des affaires étrangères. Son avancement fut rapide. Membre du conseil des Indes, préposé à la direction des affaires d'Amérique, délégué au Mexique (1774), il apaisa les différends entre les colons et l'administration. En 1775, il devint ministre des Indes et déploya de grandes qualités, rendit le commerce plus libre. Malgré son caractère sombre, morose, despotique, ce fut un administrateur remarquable. — Son neveu, *Bernardo* (1756-1794), fut gouverneur de la Louisiane et vice-roi du Mexique ; il reconquit la Floride et occupa la Jamaïque.

GALVEZ (Juan), peintre espagnol, né à Mora en 1774, mort à Madrid en 1847. Parmi ses peintures à fresque, on cite ses décorations du palais des Infants à l'Escorial et de l'escalier du Prado et parmi ses peintures à l'huile : *la Cène* et *la Prière au jardin des Oliviers*, à la cathédrale de Pampelune, *le Sacrifice de la Messe* et *le Viatic* (1839). De nombreux tableaux de genre, des dessins, notamment ceux qu'il fit d'après les désastreux effets du siège de Saragosse, gravés par Brambilla, lui conquirent une sorte de notoriété.

GALVEZ DE MONTALVO (Luis), poète et romancier espa-

gnol, né à Guadalajara en nov. 1549, mort à Palerme en 1610. Docteur en droit et en théologie de l'université d'Alcalá, il s'attacha au duc de l'Infantado en courtoisan accompli. Plus tard, il passa en Sicile et entra dans l'ordre des hiéronimites. Son *Pastor de Filida* (Madrid, 1582, in-8), roman pastoral, contenant un récit d'aventures personnelles et de celles des personnages vivants, lui valut une renommée durable, attestée par six éditions, dont celle de Madrid (1792), précédée d'une notice biographique par Mayans y Siscar, est la meilleure. Il est, en effet, écrit d'un bon style, et la prose y est mêlée d'abondantes poésies fort réussies. Galvez le dédia à Cervantes, qui fut son ami intime. On lui doit encore une traduction du poème de Tansillo, *Las Lagrimas de san Pedro* (Toledo, 1587, in-8), et celle de la *Jérusalem délivrée*, du Tasse. G. P.-1.

GALWAY ou **GALLOWAY**. I. VILLE. — Ville et ch.-l. de comté de la prov. de Connaught (Irlande), sur la rive N. et presque au fond de la baie de Galway, au point où débouche l'émissaire du lac Corrib: 13,746 hab. Tête de ligne d'un chemin de fer qui la relie à Dublin. Evêché catholique. Galway, colonisée au xiii^e siècle par Richard de Burgh, fit longtemps un commerce important avec l'Espagne. Quelques vieilles maisons sont, dit-on, de style espagnol. A côté de l'ancien quartier, sort un joli quartier neuf de misérables faubourgs, dont celui des pêcheurs, *Claddagh*, près de vastes docks. La population a diminué de 12,000 hab. de 1851 à 1891. Le port n'a plus qu'une vingtaine de petits bateaux et plus de 700 barques de pêcheurs. L'exportation est nulle; l'importation de l'étranger dépasse six millions de francs.

II. COMTÉ. — Comté maritime de la province de Connaught (Irlande), d'une superficie de 6,338 kil. q., peuplé de 214,256 hab. (en 1891) seulement. C'est une des régions les plus pauvres et les plus arriérées de l'île. Il se divise en deux parties: à l'O., le massif désolé des montagnes granitiques de Connemara, entre la mer et les deux grands lacs Mask et Corrib (mont Mweelrea, 817 m.); à l'E., des steppes herbeux, marécageux, depuis les lacs précités jusqu'aux dernières ramifications des monts du Kerry. Les côtes sont très découpées (îles South-Arran, en avant de la baie de Galway; îles Garonna, devant la baie de Kilkieran). — Mines de cuivre et de plomb, carrières de marbres verts et noirs dans les monts Connemara. Agriculture misérable. Pas d'industrie. Les principales villes sont Galway, Tuam, Ballinasloe et Loughrea. Chemins de fer d'Ennis à Tuam et de Galway à Athlone. — La population qui était de 414,684 hab. en 1841 a encore diminué de 11 $\frac{1}{2}$ % depuis 1881. Elle n'est plus que de 34 hab. par kil. q. Sur la superficie totale, les champs n'occupent que 14 %; les bois, 1 $\frac{1}{2}$ %; les pâturages, 47 %; les marais et tourbières, 15 %; les landes, 13 %.

BAIE DE GALWAY. — Baie très profonde (35 kil.) de la côte occidentale de l'Irlande; 20 kil. de largeur à l'entrée.

GALY-CAZALAT (Antoine), ingénieur et homme politique français, né à Saint-Girons (Ariège) le 6 juil. 1796, mort à Paris le 8 déc. 1869. Sorti en 1816 de l'École polytechnique, il fut d'abord professeur de mathématiques et de physique aux collèges de Perpignan, de Nancy et de Versailles, puis revint à Paris, où il se fit ingénieur civil. L'invention d'une voiture à vapeur (1830) et quelques perfectionnements à diverses machines lui acquirent une certaine réputation. En avr. 1848, il fut envoyé par le dép. de l'Ariège à la nouvelle Assemblée nationale, où il vota avec les démocrates modérés. Désigné le 25 juin pour aller porter aux insurgés la nouvelle du vote de 3 millions de travaux, il fut arrêté au faubourg Saint-Antoine et gardé comme otage; mais il put s'échapper le lendemain. Après le 10 déc., il combattit la politique de l'Elysée. Les élections de 1849 le rendirent à la vie industrielle. Il reprit le cours de ses inventions, produisit une nouvelle machine oscillante, un manomètre, un appareil pour la fabrication du gaz d'éclairage, et indiqua, dès le 15 juin 1855, un procédé pour la production de l'acier à peu près semblable

à celui pour lequel Bessemer prit son premier brevet le 17 oct. suivant (V. ACIER, t. I, p. 404). Il a écrit, outre six mémoires insérés dans les *Comptes rendus de l'Académie des sciences de Paris*: *Recherches sur la compressibilité des liquides* (Paris, 1827); *Voiture à vapeur sur routes ordinaires*, en collab. avec Menjaud (Paris, 1835, in-4); *Mémoire théorique et pratique sur les bateaux à vapeur* (Paris, 1837, in-4), etc. L. S.

GAMA (Dom Vasco da), célèbre navigateur portugais, né dans la ville maritime de Sinues (Alemtejo) vers 1469, mort à Cochin (Inde) le 24 déc. 1524. Il était de sang royal, étant issu, par les femmes, d'une branche illégitime d'Alphonse III, et il eut pour père Estevam da Gama, alcaide de Sylves (sur la côte des Algarves) et navigateur renommé. A l'exemple de celui-ci, il se passionna pour les expéditions maritimes et fut très en faveur auprès de Jean II, qui, peu de temps avant sa mort, se proposait de le charger de poursuivre le voyage de Barth. Dias et de découvrir la route des Indes. Ce désir du grand roi ne fut réalisé que dix ans plus tard par son successeur Emmanuel. Vasco da Gama partit, le 8 juil. 1497, du port de Rastello (où s'élève aujourd'hui le célèbre monastère de Belem), avec une flottille de quatre bâtiments, dont le plus fort ne jaugeait que 120 tonneaux. Son frère, Paulo da Gama, commandait en second. Pero de Alemquer, le pilote expérimenté qui avait fait doubler à Dias le cap des Tempêtes, était de l'expédition. Le 22 nov. suivant, ils eurent dépassé le point atteint par Dias et se dirigèrent vers le Nord; le 10 mars, ils mouillèrent devant l'île de Mozambique; le 7 avr., devant la cité de Monbaça, sur la côte de Zanguebar; le 15 avr., ils entrèrent dans le port de Mélinde, et de là, sous la direction du pilote guzarate Malemo-Canaca, ils atteignirent, le 20 mai, Capocate, à deux lieues au-dessous de Calicut, sur la côte du Malabar. Le souverain hindou, Samondri-Radjâ (dont le nom est devenu Zamori dans les bouches portugaises), circonvenu par les Arabes, qui redoutaient pour l'avenir de leur monopole commercial, fit aux étrangers un accueil réservé, qui se changea bientôt en actes d'hostilité. Vasco da Gama, ayant, en somme, accompli sa mission, reprit le chemin du retour. Après des difficultés inouïes, il rentra dans Lisbonne au commencement de sept. 1499 et reçut des récompenses et des privilèges.

Le 10 févr. 1502, il fut chargé de retourner aux Indes, à la tête de vingt vaisseaux, pour y fortifier la domination portugaise, à la suite de l'expédition de Cabral. Gama fonda des établissements à Mozambique, à Sofala, etc., débarqua à Cananor et, de là, se rendit devant Calicut qu'il détruisit partiellement en guise de représailles. Puis il alla ratifier le traité d'alliance conclu avec le souverain de Cochin, et rentra à Lisbonne le 20 déc. 1503. Il avait déployé dans ces deux expéditions une grande énergie, une prudence soutenue et une habileté diplomatique consommée, mais on ne sut pas apprécier ses services à leur juste valeur et il fut tenu à l'écart pendant vingt et un ans. Ce n'est qu'en 1524 qu'il fut chargé par le roi Jean III du gouvernement des possessions portugaises aux Indes, en qualité de vice-roi. Parti le 9 avr., il n'exerça le pouvoir effectif que pendant près de quatre mois. Son corps fut transporté en Europe en 1538, et Camoëns chanta ses glorieux exploits. G. PAWLOWSKI.

BIBL.: La relation du premier voyage de Vasco da Gama a été rédigée par un de ses matelots, ALVARO VELHO. Fernão-Lopes de Castanheda s'en est servi pour son *Historia do descobrimento e conquista da India* (Coimbre, 1551), mais elle ne fut publiée que de nos jours par Kopke et Paiva, *Roteiro da viagem que em descobrimento da India... fez Dom Vasco da Gama em 1497*; Lisbonne, 1838; nouv. éd., 1861, in-8; trad. en franç. par F. Denis, dans les *Voyageurs anciens et modernes*, 1855, t. III. — Le second voyage fut raconté par un Flamand: *Vlâmische Tagebuch über V. da Gama's zweite Reise*, publié, traduit et annoté par Stier; Brunschwic, 1880. — F. Luiz de Souza, *Annays de Joam III*, publié par Herculano; Lisbonne, 1843, pet. in-fol.

GAMA (Christovam da), capitaine portugais, fils du

précédent, mort en Abyssinie en 1542. Gouverneur des Indes pendant treize mois, il reçut, vers 1541, le commandement d'un corps de troupes qui accompagna en Abyssinie le patriarche Bermudez, chargé du gouvernement spirituel de ce pays. Le but de cette expédition était de délivrer la dynastie légitime de l'oppression du chef musulman Ahmed-Guerad. Celui-ci accabla par le nombre la petite armée portugaise (400 hommes), dont le vaillant capitaine, blessé et fait prisonnier, fut coupé en quatre quartiers par ordre du farouche musulman. Il fut vengé dans la suite par 130 de ses hommes de guerre ayant échappé au désastre; sous la conduite de Ayres Dias, dit Marcos, ils indignèrent de terribles défaites aux troupes de l'envahisseur qui périt dans une bataille. G. P.-1.

BIBL. : M. CASTANHOSO, *Historia das cousas que... D. Christovam da Gama fez nos reynos do Preste Joam, com 400 Portuguezes*; Lisbonne, 1564, in-4. — LA CROZE, *Hist. du christianisme d'Ethiopia*; La Haye, 1739, in-12.

GAMA (Dom Estevam da), onzième gouverneur des Indes, frère du précédent, né vers 1490, mort vers 1530. Il se signala aux Indes par sa valeur, fut nommé chef d'escadre, gouverna Malacca pendant cinq ans et succéda à Garcia de Noronha dans le gouvernement des Indes (1539). Il y fit preuve de hautes capacités, de droiture, de désintéressement, et mérita l'admiration de ses administrés. En 1541, à la tête de soixante-douze navires, il infligea, dans la mer Rouge, une défaite mémorable à la flotte musulmane, et, au pied même du mont Sinai, il arma chevaliers nombre de ses vaillants compagnons. Après deux ans et un mois d'exercice, il quitta le pouvoir et rentra en Europe (1542). Etant tombé en disgrâce auprès de Jean III, il alla vivre à Venise et revint mourir dans sa patrie. G. P.-1.

GAMA (José-Basilio da), célèbre poète brésilien, né à S. José do Rio das Mortes en 1740, mort à Lisbonne le 31 juil. 1795. Fils d'un officier supérieur, Manuel da Costa Villas-boas, et de Quiteria-Ignacia da Gama, qui appartenaient aux premières familles de Minas Gerães, il fut élevé au collège des jésuites de Rio de Janeiro, et entra ensuite comme novice dans cet ordre peu de temps avant son bannissement. Il passa alors au séminaire épiscopal, et, en 1763, il alla achever ses études à Coïmbre, d'où il ne tarda pas à se rendre à Rome où il professa dans un séminaire. De retour au Brésil, il fut dénoncé comme jésuite, mis en prison et renvoyé à Lisbonne où il fut traduit devant la cour de haute trahison. Condamné à la déportation à Angola, il y échappa grâce à un charmant épithalame qu'il composa à l'occasion du mariage de la fille du tout-puissant ministre Pombal, dont il devint dès lors le favori. Il reçut en 1771 la noblesse portugaise, et en 1774 une place d'official au ministère de l'extérieur. Ses poésies ne tardèrent pas à le faire entrer à l'Académie royale. Enveloppé dans la disgrâce de Pombal (1777), il retourna dans sa patrie, où, protégé par le vice-roi et l'évêque de Rio, il fonda, de concert avec le poète Manuel-Ignacio da Silva *Alvarenga* (V. ce nom), la célèbre société littéraire *Arca dia ultramarina*. Après la découverte de la fameuse conspiration de Minas (1789), ayant pour but l'indépendance du Brésil, il se réfugia en Portugal. Son œuvre principale est le poème *Uruguay* (Lisbonne, 1769, in-8; souvent réimprimé), retraçant les luttes des troupes alliées espagnoles et portugaises, sous le commandement du général Gomes *Freire de Andrade* (V. ce nom), ancien protecteur du poète, contre les Indiens des Missions des rives de l'Uruguay (1756). Remarquablement composé et d'une versification séduisante, ce poème, en cinq chants et en vers de onze syllabes, est une véritable épopée nationale et l'un des chefs-d'œuvre de la littérature brésilienne. G. P.-1.

BIBL. : ALMEIDA-GARRETT, dans *Parnaso lusitano*, 1826, t. I. — F.-A. DE VARNHAGEN, *Epicas brasileiros*; Lisbonne, 1845. — I.-FR. DA SILVA, *Diccionario bibliogr.*, t. IV. — F. WOLF, *le Brésil littéraire*; Berlin, 1863. — Sylvio ROMERO, *Historia da litteratura brasileira*; Rio, 1888, 2 vol.

GAMACHES. Guêtres en cuir épais dont les carabins auraient apporté la mode d'Espagne en France, au XVI^e siècle.

Nos dragons et nos mousquetaires à cheval en firent usage.

GAMACHES. Com. du dép. de l'Eure, arr. des Andelys, cant. d'Etrépagny; 414 hab.

GAMACHES (*Guammapium, Walimago*). Ch.-l. de cant. du dép. de la Somme, arr. d'Abbeville, sur la Bresle; 2,220 hab. Stat. du chem. de fer de Paris à Tréport et d'Arras au Tréport. Filature de coton. — De nombreux vestiges attestent que cette localité devait exister dès la domination romaine. Les armes de Gamaches sont d'argent au chef d'azur, à la bande de gueules sur le tout. L'église, qui remonte à la fin du XII^e siècle ou au commencement du XIII^e, ne manque pas d'intérêt, malgré de nombreuses mutilations et réparations plus ou moins heureuses.

BIBL. : F.-J. DARBY, *Gamaches et ses seigneurs*, dans les *Mémoires de la Société des Antiquaires de Picardie*, t. XIII, pp. 99-189, et XIV, pp. 391-529; et à part, Amiens, 1854, in-8. — Du même, *Description historique et archéologique du canton de Gamaches*, au même recueil, t. XV, pp. 176 à 196. — GIRARD, *Eglise Saint-Pierre et Saint-Paul de Gamaches*; Paris, 1867, in-4, pl.

GAMACHES (Guillaume, comte de), premier grand veneur de France, né dans le Vexin normand. Il combattit pendant toute sa vie au service du roi Charles VI et Charles VII, prit part à la journée d'Azincourt, défendit Compiègne qu'il empêcha de tomber aux mains des Anglais. Il fut assassiné devant Pontoise, qu'assiégeait le roi de France, par un officier anglais dont il était le prisonnier. Cette trahison eut pour cause la terreur qu'il inspirait aux ennemis. Charles VII l'avait à plusieurs reprises employé à d'importantes négociations.

GAMACHES (Le P. Etienne-Simon de), astronome et philosophe français, né à Meulan (Seine-et-Oise) en 1672, mort à Paris le 7 fevr. 1756. Chanoine régulier de Sainte-Croix de la Bretonnerie, à Paris, il s'occupa d'astronomie, de métaphysique, de philologie, mais, dans ces deux dernières sciences, ne fit guère que reproduire, en un style noble et facile, les idées de ses prédécesseurs. En 1732, il fut nommé, au titre d'astronome, membre associé de l'Académie des sciences de Paris. Ses principaux ouvrages ont pour titres : *Système du cœur ou Connaissance du cœur humain*, sous le pseudonyme de Clarigny (Paris, 1704-1708, in-12); *les Agréments du langage réduits à leurs principes* (Paris, 1718, in-12); *Nouveau Système du mouvement* (Paris, 1721); *Astronomie physique* (Paris, 1740, in-4). L. S.

GAMAIN (François), serrurier, né à Versailles le 29 août 1751, mort en 1795. Gamain appartenait à une famille d'entrepreneurs de serrurerie, qui était venue s'établir à Versailles à l'époque des grands travaux de Louis XIV. L'intimité de Gamain avec le roi Louis XVI, auquel il donnait des leçons de serrurerie, a fait de lui un personnage historique. Le roi, qui se plaisait à cet exercice, avait fait disposer, dans les combles du château de Versailles, une forge qui existe encore et dans laquelle il travaillait sous la direction de Gamain. Après son installation aux Tuileries, Louis XVI avait fait appeler Gamain, et, plein de confiance en sa discrétion, il lui avait fait exécuter dans un endroit secret du palais, une armoire à porte de fer, dissimulée derrière un panneau de bois, dans lequel il avait placé ses papiers les plus importants. Le procès du roi venait de commencer (1783), lorsque Gamain dévoila au ministre Roland l'existence de l'armoire qu'il avait établie aux Tuileries, dans laquelle on trouva les papiers cachés par Louis XVI. Quelques mois après, Gamain adressait à la Convention une pétition dans laquelle il racontait qu'après l'achèvement de son travail aux Tuileries, la reine Marie-Antoinette l'avait empoisonné pour se débarrasser d'un témoin compromettant et que depuis cette tentative, sa santé était à tout jamais perdue. La Convention accueillit avec faveur cette narration et elle accorda à Gamain une pension viagère de 1,200 livres, mais il n'en jouit pas longtemps car il mourut, l'année suivante, d'une maladie chronique de l'estomac qui avait occasionné chez lui de fréquentes hallucinations.

BIBL. : LE ROY, *Histoire de Versailles*.

GAMALIEL. Nom de plusieurs docteurs juifs célèbres. Le premier, contemporain de Jésus, membre du sanhédrin, chef du parti modéré, fut le maître de saint Paul. Il semble avoir représenté à Jérusalem les idées de l'école alexandrine, introduisant la philosophie grecque dans la théologie juive. On l'identifie avec le Gamaliel vanté par le Talmud, petit-fils d'Hillel, fils de Siméon ; président du sanhédrin, il serait mort en 88. Toutefois, l'identification n'est pas absolument certaine. — Le second Gamaliel, fils du précédent, fut le chef de la communauté juive après la ruine de Jérusalem et la réunit à Japhné. — On cite encore trois autres Gamaliel, dont le dernier, Gamaliel V, fut également le dernier des patriarches ou chefs d'école de la Palestine. Le centre du judaïsme fut alors transporté en *Babylonie* (V. ce mot, t. IV, p. 1057).

GAMAN (Guinée) (V. DJAMAN).

GAMARD ou **GAMARDT** (Christophe), architecte français du XVII^e siècle. Adjoint en 1637 à Augustin Guillain fils, comme maître ès œuvres de la ville de Paris, Christophe Gamard, qui était aussi expert du roi et voyer de l'abbaye Saint Germain des Prés, rebâtit en 1633 le portail latéral de l'église de cette abbaye et donna, en 1646, pour la construction de la nouvelle église Saint-Sulpice, des plans qui reçurent un commencement d'exécution ; mais les travaux furent bientôt arrêtés et repris plus tard sur un nouveau projet dû à Leveau. Gamard fit encore reconstruire l'église Saint-André des Arts, l'église des Incarcables et le portail de l'Hôtel-Dieu à l'extrémité de la rue du Fouarre. Charles LUCAS.

GAMARDE. Com. du dép. des Landes, arr. de Dax, cant. de Montfort ; 1,282 hab. Sources thermales sulfureuses dont l'une jaillit dans le lit même du Louts, au milieu duquel on a construit un bassin. Chaux. Ruines d'un ancien château féodal.

GAMARTHE. Com. du dép. des Basses-Pyrénées, arr. de Mauléon, cant. de Saint-Jean-Pied-de-Port ; 217 hab.

GAMASE (Zool.). Genre d'Acariens créé par Latreille (1806) et devenu le type de la famille des *Gamasidae* qui présente les caractères suivants : Acariens, à palpes libres, tactiles, filiformes, de quatre à cinq articles ; mandibules en pinces (chélières) ; ouverture des trachées (stigmates) situées sur la face ventrale entre les deuxième et troisième ou entre les troisième et quatrième paires de pattes, ordinairement protégées par un péritrème tubulaire sous-cutané dirigé en avant. Le squelette a pour base un sternum en forme de plastron ; le dos est protégé par une ou plusieurs plaques cutanées. Il n'y a pas d'yeux. Cette famille se subdivise en quatre sous-familles ayant respectivement pour types les genres *Nicolettiella*, *Uropoda*, *Dermanyssus* et *Gamasus*. — La sous-famille des *Gamasinae*, qui seule doit nous occuper ici, se distingue par les caractères suivants : plaque dorsale de l'adulte unique ou double ; ouverture génitale près du bord antérieur de la plaque ventrale (sternum) qu'elle perce ; pattes de la deuxième paire du mâle souvent très fortes, munies d'éperons et d'épines ; métamorphoses assez compliquées, *binympales* (Canestrini), c.-à-d. présentant deux formes de nymphes. Les genres *Gamasus*, *Holostaspis*, *Berlesia*, *Pacilochirus*, *Halolaelaps*, *Antennophorus*, *Sejus*, *Laelaps*, *Iphis*, *Epicrius*, *Zercon*, etc., font partie de cette sous-famille. Ce sont des Acariens de taille assez grande ou moyenne, libres à l'âge adulte, souvent épizoïques à l'état de nymphes, mais très rarement parasites. Ils se nourrissent de petites proies ou de matières animales en décomposition.

Le genre **GAMASE** (*Gamasus* Latr.) comprend des Acariens de taille assez grande pour l'ordre auquel ils appartiennent (1 à 2 millim. et plus), que l'on trouve assez communément sous les pierres dans les jardins. Ce genre est caractérisé par la forme de la plaque ventrale qui est bien distincte de la plaque génitale (chez la femelle) ; cette plaque est triangulaire avec la pointe en avant. La plaque dorsale est entière ou divisée en deux parties. Le type est

le *Gamasus crassipes* L., dont les pattes de la deuxième paire sont très fortes (chez le mâle) et munies d'une forte épine dirigée en avant. La couleur est d'un roux marron et la taille atteint 2 millim. et demi. L'adulte vit librement dans les endroits humides, se cachant sous les pierres pendant le jour et faisant la chasse, pendant la nuit, aux petits Insectes et aux autres Acariens. La femelle est plus large et moins allongée que le mâle, et sa deuxième paire de pattes, dépourvue d'épines, diffère beaucoup moins des autres. Les métamorphoses sont compliquées et n'ont pas encore été complètement suivies. D'après Berlese, il existe dans toutes les espèces de ce genre des nymphes *ibontomorphes*, c.-à-d. à forme d'adultes (mâle et femelle), bien qu'elles soient dépourvues des ouvertures génitales caractéristiques et qu'elles aient besoin d'une dernière mue pour se montrer sous forme d'adulte, muni d'organes génitaux complets. Cependant la parthogénèse paraît exister dans ce groupe ; les nymphes *ibontomorphes* des genres *Gamasus* et *Laelaps* produisent des œufs. Il en est de même dans le genre *Dinychus*, bien que la nymphe n'ait nullement l'apparence de l'adulte (Berlese). Berlese distingue, outre la larve hexapode, trois formes de nymphes (*protomymphe*, *deutomymphe* et quelquefois *tritomymphe*). La première ressemble aux larves, sauf la présence d'une paire de pattes en plus ; les autres ressemblent davantage aux adultes en ce qu'on peut les distinguer déjà (par la forme des pattes) en mâles et femelles. — La fécondation se fait généralement par le moyen de spermatozoaires (*spermatozoïstes* Michael) que le mâle introduit, à l'aide de ses mandibules, dans l'orifice génital de la femelle (Michael). Il existe, chez celle-ci, un réservoir spermatique qui reçoit les spermatozoïdes, et où s'achève la maturation de ces éléments. Les œufs sont pondus généralement dans le fumier ou dans les matières animales et végétales en putréfaction, et c'est là que vivent les larves et les premières nymphes qui ont le même genre de vie. Pour se faire transporter d'un lieu à un autre, ces nymphes, plus



Gamasus crassipes L., mâle, grossi.

petites et plus pâles que les adultes, s'installent en faux parasites sur les petits Vertébrés (Rats, Campagnols, etc.), et sur les Insectes qui se nourrissent de cadavres et de matières excrémentielles (Bousiers, etc.), s'empressant de quitter leur hôte dès qu'elles sont arrivées dans un endroit favorable à leur genre de vie. L'animal sur lequel on les trouve leur sert simplement d'*omnibus* (Mégnin). D'autres *Gamasidae*, comme les *Antennophores* (V. ce mot), vivent en commensaux dans les sociétés de Fourmis, etc. Les nymphes *ibontomorphes* (deutonymphes et tritonymphes) vivent toujours librement comme les adultes et ne se rencontrent jamais sur d'autres animaux. Les espèces du genre *Gamase* sont nombreuses, mais on ne connaît bien que les espèces d'Europe, quoique le genre semble cosmopolite. On les trouve dans la mousse, sous les feuilles mortes, dans tous les lieux humides où existent des substances organiques en décomposition. Quelques espèces vivent au bord de la mer.

Parmi les genres voisins qui ont des mœurs peu différentes, nous signalerons le genre *Hydrogamasus* (Berl.), dont une espèce d'un rouge bai ou grenat est assez commune sur nos côtes de l'Océan, sur les algues et les balanes. — Les genres *Sejus*, *Laelaps* et *Iphis* (Koch) renferment des espèces à corps globuleux plus ou moins arrondi. Celles du genre *Sejus* sont les seules qui se trouvent sur les plantes ; les autres ont les mœurs des Gamases. — Le genre *Zercon* renferme de petites espèces qui vivent au milieu

des mousses, de préférence dans les régions montagneuses. — Le seul type que l'on puisse considérer comme réellement parasite est l'*Hæmogamasus hirsutus* qui se trouve à tous les âges sur la Taupe (*Talpa europæa*) et paraît avoir les mœurs des *Dermanyssinæ*, notamment du genre *Leognathus* dont une espèce vit avec lui sur le même animal dont tous deux sucent le sang. — On a prêté des mœurs analogues aux Gamases, mais sans preuve certaine : le *Gamasus auris* (Leidy), trouvé dans l'oreille du Boeuf, était probablement tombé accidentellement du fourrage pendant le séjour de l'animal à l'étable. On cite même des cas où des Gamases, installés accidentellement sur des hommes et surtout des femmes, ont causé des démangeaisons très rebelles, sans qu'on puisse considérer ces faits comme constituant un véritable parasitisme. E. TRT.

BIBL. : BERLESE, *Acari, Miriapodi e Scorpioni Italiani*, Ordo Mesostigmata (*Gamasidae*) ; Padoue, 1892, avec pl. — CANESTRINI, *Prospetto dell' Acarofauna Italiana* ; Padoue, 1885, part. 1, pp. 49-124. — MIGNIN, *Monographie de la famille des Gamasidés*, dans *Journ. Anat. et Phys.*, 1876. — MICHAEL, *On the Variations in the internal anatomy of the Gamasinæ, especially in that of the genital organs, and on their mode of Coition*, dans *Transactions of the Linnean Society of London*, 1892.

GAMASIDES (V. GAMASE).

GAMAYS (Vitic.). Les plants de vignes dits gamays comprennent quatre variétés : le gamay noir, le gamay teinturier, le gamay gris et le gamay blanc. Le gamay noir seul a une très grande importance ; les autres gamays sont peu cultivés. Le gamay noir a comme synonymes : petit gamay, plant de Malain, plant picard, gros bourguignon. C'est le cépage par excellence du Beaujolais, du Mâconnais et du Lyonnais où il forme presque à lui seul la totalité des vignobles de cette région. Il est aussi très cultivé dans la Bourgogne, où il représente l'élément de quantité. C'est une vigne d'une vigueur suffisante et d'une production élevée, mais qui dépose beaucoup et s'affaiblit vite. Son vin atteint souvent sur les coteaux du Beaujolais une finesse remarquable, surtout dans les sols granitiques ou schisteux. Ses fruits sont assez précoces ; ils sont compris dans la deuxième époque de maturité. Le gamay doit être taillé assez court. Il est conduit le plus souvent en gobelet à coursons et à deux yeux francs. Il redoute beaucoup l'oïdium, et son débourement assez hâtif l'expose un peu aux gelées de printemps. La souche est de force moyenne, les sarments sont érigés, de couleur violacée avant l'aoutement. Les feuilles sont presque entières ou faiblement trilobées. La grappe est cylindro-conique et les grains sont de grosseur moyenne, légèrement ovoïdes, noirs, pruinés, juteux et sucrés. P. V. et M. M.

GAMBA (Jacques-François), voyageur français, né à Dunkerque le 25 déc. 1763 d'une famille originaire d'Italie, mort à Vartziké, près de Tiflis, le 27 mai 1833. Il fit ses études au collège de Juilly et s'adonna au commerce. Son esprit était fécond en vastes entreprises ; il fonda dans les Vosges de grandes fabriques de papiers, mais vit ses espérances déçues par le contre-coup des événements où sombra le premier Empire. En 1817, il partit pour la Russie avec la pensée d'ouvrir au commerce français des débouchés nouveaux dans les provinces méridionales de cet empire encore peu connues des négociants d'Occident. De retour en France, il publia dans les *Nouvelles Annales des voyages* un aperçu bref de ses impressions sous ce titre : *Coup d'œil sur les colonies de la Russie méridionale par un voyageur français*. Il revint en Russie en 1822, visita la Géorgie, le Daghestan, la Circassie et fut nommé consul de France à Tiflis. En 1824, il publia deux volumes intitulés *Voyage dans la Russie méridionale et particulièrement dans les provinces situées au delà du Caucase, fait de 1820 à 1824* (in-8 avec cartes et atlas). C'est l'œuvre d'un négociant, non d'un savant. Elle contient quelques erreurs en ce qui concerne l'avenir du transit par terre à travers les provinces caucasiennes.

GAMBA (Bartolommeo), bibliographe et biographe italien, né à Bassano le 16 mai 1776, mort à Venise le 3 mai

1844. Etabli libraire à Padoue, puis imprimeur à Venise, il s'adonna à la bibliographie et à l'étude de l'histoire littéraire de son pays, et publia dans ce domaine des travaux d'une grande valeur. Les principaux en sont : *Serie dei testi di lingua* (Bassano, 1805, in-8 ; Milan, 1812, 2 vol. in-16 ; Venise, 1828, in-4 ; Venise, 1839, très gr. in-8), ouvrage capital, contenant la bibliographie des auteurs cités dans le dictionnaire de l'Académie de la Crusca, et celle des meilleures éditions des autres écrivains depuis le xv^e siècle jusqu'au commencement du xix^e, dont la connaissance est utile pour l'étude de la langue italienne ; *De' Bassanesi illustri* (Bassano, 1807, in-8) ; *Galleria dei letterati ed artisti delle provincie veneziane nel secolo XVIII* (Venise, 1824, 2 vol. gr. in-8, avec portr.) ; *Vita di Dante* (1825) ; *Elogi d'Illustri Italiani* (1829) ; *Catalogo delle più importanti edizioni della Divina Commedia* (Padoue, 1832) ; *Delle Novelle italiane in prosa, bibliografia* (Venise, 1833, in-8 ; Florence, 1835, in-8). Ses estimables ouvrages lui valurent le poste de vice-bibliothécaire de Saint-Marc. G. P-1.

GAMBACORTA ou **GAMBACORTI**. Nom d'une célèbre famille de Pise. Les principaux membres, adversaires des nobles et chefs du parti populaires (*Bergolini*), furent *Andrea* (mort en 1354) qui pacifia la cité après la mort du comte Niero de la Gherardesca, *Francesco*, qui lui succéda au pouvoir et fut décapité après l'incendie du palais de l'empereur Charles IV, dont on l'accusa ; son neveu *Pietro* (assassiné le 24 oct. 1392) fut rappelé en 1369, chassa les nobles et acheta la liberté de la cité à Charles IV, s'allia aux Florentins et garda le pouvoir jusqu'à sa mort, malgré les plaintes excitées par la tyrannie de ses fils et neveux ; il fut assassiné par son ami Jacopo d'Appiano et ses fils empoisonnés en prison. — Le neveu de Pietro, *Giovanni Gambacorta*, vit la chute de Pise. Rappelé après le soulèvement qui chassa les Visconti, il fut nommé capitaine du peuple (1405). Il ne sut pas défendre sa patrie contre les Florentins et finit par la leur livrer. Il émigra à Florence (V. PISE et FLORENCE).

GAMBAIS. Com. du dép. de Seine-et-Oise, arr. de Mantes, cant. de Houdan ; 1,096 hab. On y remarque encore quelques vestiges de fortifications et d'un château féodal datant du xiv^e siècle.

GAMBAISEUL. Com. du dép. de Seine-et-Oise, arr. et cant. de Rambouillet ; 45 hab.

GAMBARA. Famille italienne des environs de Brescia, où elle possédait Prat'alboino. Ses principaux représentants furent *Veronica*, poétesse, née à Prat'alboino, près de Brescia, le 30 nov. 1485, morte à Correggio le 13 juin 1550. Fille du comte Gambara et de la princesse de Carpi, elle fut élevée par les humanistes, apprit le latin et le grec, et, dès l'âge de dix ans, composa des sonnets, admirés de ses contemporains, notamment de Bembo, son correspondant. Elle épousa le seigneur de Correggio (1508) qui la laissa veuve en 1518 et dont elle garda le deuil. Sa maison de Bologne et sa villa de Correggio furent le rendez-vous des humanistes ; Charles-Quint y vint deux fois. Les poèmes de Veronica sont élégants, d'un sentiment expressif. Ses œuvres complètes ont été publiées par Rizzardi (*Rime e lettere*, précédées d'une biographie par Zamboni ; Brescia, 1759), rééditées par Chiapetti (Florence, 1879). — *Lorenzo*, poète latin moderne, né à Brescia en 1506, mort en 1596, protégé du cardinal Farnèse. Ses poésies ont été éditées à Bâle (1555), rééditées à Rome (1581, 1588, in-8). Ce sont de plates imitations des pastorales grecques. — Le comte *Giovanni-Francesco*, né à Monticelli d'Orsina (duché de Plaisance) le 21 déc. 1774, mort à Brescia le 20 nov. 1848. Adeptes des idées révolutionnaires, il fut persécuté ; sauvé par l'intervention de Bonaparte, il servit dans l'armée française, fut un des notables italiens réunis à Lyon par Bonaparte (1802) ; nommé colonel par le vice-roi Eugène de Beauharnais en 1805 ; mais son indépendance le fit disgracié à deux reprises. Il se berna au culte des lettres, composa de nombreuses tragédies et comédies, etc.

GAMBARAGARA. Montagne de l'Afrique équatoriale, reconnue par Stanley en 1875, entre le Victoria Nyanza et le Mouta n'zighé. Son sommet le plus élevé, le Gordon-Bennett, atteint 4,200 m. Ce fut sans doute jadis un ancien volcan, dont le cratère est occupé par un lac. Il donne naissance à la rivière M'panga, qui se jette dans le Mouta n'zighé. Cette montagne est riche en sources, et ses flancs sont couverts de prairies.

GAMBARINI (Giuseppe), peintre italien, né à Bologne en 1680, mort en 1725. Elève de Pasinelli et de Gennari, il cultiva la peinture d'histoire; mais le peu de succès que ses ouvrages rencontrèrent d'abord le fit renoncer à ce genre, et il le remplaça par celui des bambocchades à la manière flamande, dans lequel il réussit parfaitement. Les paysans, les mendiants, les intérieurs rustiques, qu'il peignit avec verve et vérité d'observation, convenaient mieux que les sujets héroïques à son talent dépourvu de noblesse.

GAMBAROU. Ville du Bornou (Soudan central), totalement ruinée en 1819 par les invasions des Foulbé. Elle fut la capitale des sultans du Bornou. On en retrouve à peine quelques vestiges à 6 kil. au N. de Ghasr-Eggomo.

GAMBART (Adrien), théologien français, né près de Noyon en 1600, mort à Paris en 1668. Il entra fort jeune dans la congrégation naissante de la Mission de Saint-Vincent-de-Paul. Il se voua à la prédication et on a recueilli ses sermons en 1668 en 8 vol. in-12, sous le titre de *Missionnaire paroissial... en faveur des ecclésiastiques de la campagne, pour l'instruction du simple peuple*. Il avait publié, en 1664, une *Vie symbolique de saint François de Sales, sous cinquante-deux emblèmes* (Paris, in-12).

GAMBART (Jean-Félix-Adolphe), astronome français, né à Cette (Hérault) le 12 mai 1800, mort à Paris le 23 juin 1836. A quatorze ans, il servait sur l'escadre d'Anvers. Licencié, il vint retrouver son père au Hayre et y fut remarqué par Bouvard qui l'emmena à Paris et l'initia en peu de temps aux calculs et aux observations astronomiques. Envoyé en 1819, comme astronome adjoint, à l'observatoire de Marseille, il devint, dès 1822, directeur de cet établissement. En 1834, il fut nommé correspondant de l'Académie des sciences de Paris. Ses travaux, qui ont été publiés en majeure partie dans les *Astronomische Nachrichten* et dans la *Connaissance des temps*, ont particulièrement porté sur les occultations d'étoiles, sur les éclipses des satellites de Jupiter, sur la détermination des orbites des comètes. Treize de ces derniers astres ont été découverts par lui de 1822 à 1833, entre autres la comète périodique de Biela, qu'il aperçut à Marseille le 9 mars 1826, dix jours seulement après l'astronome autrichien, et dont il calcula, le premier, les éléments paraboliques et elliptiques (V. *BIELA*, t. VI, p. 705). L. S.

BIBL. : F. ARAGO, *Notice sur Gambart*, dans les *Comptes rendus de l'Acad. des sc.*, 1836, t. III, p. 101. — *Journal des Débats* du 3 août 1836. — *Moniteur universel* du 7 août 1836.

GAMBE (Viole de) (V. *VIOLE*).

GAMBELLO (Vittore) (V. *CAMELIO*).

GAMBERELLI (A. et B.) (V. *ROSSELINO*).

GAMBETTA, faubourg d'Oran (V. ce mot).

GAMBETTA (Léon), homme politique français, né à Cahors le 2 avr. 1838, mort à Ville-d'Avray le 31 déc. 1882.

Sous L'EMPIRE. — Son père, originaire de Gènes, était épiciier. Sa mère, Orasie Massabie, descendait d'une vieille famille bourgeoise du Quercy. Il était par excellence un fils de ces *nouvelles couches sociales* dont il devait proclamer et diriger l'avènement avec tant d'éclat. Après avoir fait de brillantes études d'abord au petit séminaire de Montfaucon, puis au lycée de sa ville natale, Léon Gambetta vint à Paris pour suivre les cours de l'École de droit et se livrer, selon le désir de sa mère, qui lui avait appris à lire dans les œuvres d'Armand Carel, à sa passion déjà dominante pour la politique. Inscrit au barreau en 1860, il débuta bientôt avec succès, et continua à développer par d'immenses lectures une instruction qu'il sentait incomplète. Dans les cafés, à la conférence Molé dont

il fut deux fois président, à la conférence du stage dont il fut le troisième secrétaire, Gambetta ne faisait guère qu'ouvrir une écoute aux pensées qui s'agitaient dans son ardent cerveau. Peu d'hommes sont entrés mieux armés que lui dans la vie publique; il n'a réellement paru sur la scène qu'après avoir parachevé une éducation littéraire, historique, économique, politique et militaire qui faisait, dès 1863, l'admiration des vieux hommes d'Etat. Il suivait avec assiduité les séances du Corps législatif, dont il rendit compte pendant quelques temps dans l'*Europe*. Cherchant à connaître et à comprendre les hommes importants de tous les partis, voulant toujours voir et savoir par lui-même, méditant profondément sur les causes qui avaient fait échouer la tentative républicaine de 1848, il s'appliqua à dégager des nuages une conception claire et pratique de la démocratie.

Aux élections générales de 1863, Gambetta soutint avec énergie, dans le VI^e arrondissement de Paris, la candidature simplement libérale de Prévost-Paradol. Cette campagne n'a pas été moins caractéristique de son tempérament d'homme d'Etat et de sa ligne générale de conduite que ne le fut, quelques années plus tard, sa foudroyante intervention dans l'affaire Baudin (nov. 1868); il y plaida pour Delescluze, rédacteur en chef du *Réveil*, poursuivi en police correctionnelle pour avoir ouvert une souscription en vue d'élever un monument à l'héroïque représentant tué sur les barricades de décembre. Jamais plus terrible réquisitoire contre l'Empire n'avait été prononcé dans un plus magnifique langage. Jamais encore le régime de Décembre n'avait été dénoncé avec plus de colère à la haine de tous les amis du droit et de la justice. Le jeune avocat passa d'emblée au premier rang des républicains qui étaient l'espoir du pays. Berryer étant mort, les électeurs de Marseille offrirent sa succession à Gambetta. Le gouvernement impérial s'effraya et il fut décidé qu'à la veille des élections générales toutes les élections partielles seraient ajournées.

Ce ne fut pour Gambetta qu'un très court retard. Deux circonscriptions, la première du dép. de la Seine et la première des Bouches-du-Rhône, l'envoyèrent au Corps législatif le 23 mai et le 6 juin 1869. Il fut élu à Marseille contre MM. Thiers, Ferdinand de Lesseps et Barthélemy, et à Paris contre M. Carnot comme candidat réconciliable avec l'Empire. Gambetta devint rapidement l'un des chefs de la minorité républicaine du Corps législatif. « Le principe directeur de mes opinions et de mes actes politiques, avait-il dit dans sa profession de foi aux électeurs de Belleville, c'est la souveraineté du peuple organisée d'une manière intégrale et complète; démocrate radical, dévoué avec passion aux principes de liberté et de fraternité, j'aurai pour méthode politique, dans toutes les discussions, de relever et d'établir, en face de la démocratie césarienne, la doctrine, les droits, les griefs et aussi les incompatibilités de la démocratie loyale. » Il tint parole. Le 5 avr., devant le ministère accablé, et au milieu de l'admiration générale de l'Assemblée pour le génie de politique et d'orateur qui éclatait devant elle, Gambetta proclama sans ambages la République contre l'Empire.

LA DÉFENSE NATIONALE. — Le 15 juil., le gouvernement impérial déclarait la guerre à la Prusse. Le plaidoyer pour Delescluze avait révélé dans Gambetta l'orateur de premier ordre; le discours du 5 avr. contre le plébiscite avait montré dans le jeune tribun l'homme d'Etat le plus puissant de son parti; il apparut, à partir de l'ouverture des hostilités contre l'Allemagne, comme le plus ardent patriote de son pays. Après avoir joint ses efforts à ceux de M. Thiers pour obtenir du ministère une preuve que la France avait été réellement insultée par le roi de Prusse dans la personne de son ambassadeur, que cette guerre était vraiment une guerre nationale et non une guerre dynastique, Gambetta se sépara avec éclat de ceux de ses collègues qui refusèrent de voter les demandes de subsides. « Quand la guerre sera déclarée, avait-il dit, nous ne verrons devant nous qu'une seule chose : le drapeau de la patrie. » En effet il ne vit plus autre chose.

Après les désastres de Wœrth et de Spickeren, il fut le premier à signer avec Jules Favre la demande d'un comité de gouvernement élu par le Corps législatif « pour repousser l'invasion étrangère » et le plus énergique à répudier les avances des démagogues qui ne cherchaient dans les malheurs de l'armée qu'une occasion de trouble et d'insurrection. Il flétrit l'échauffourée de La Villette. Le ministre de la guerre n'eut pas d'avocat, de collaborateur plus dévoué pour les mesures relatives à l'organisation de la défense et à l'expulsion de l'étranger.

Il montait presque chaque jour à la tribune du Corps législatif pour y prononcer des paroles dont la sagesse et le patriotisme allaient droit au cœur de la France. Le 10 août, il réclama l'armement immédiat de la garde nationale; le 12, l'armement immédiat de Paris; le 13, la discussion et l'adoption de la proposition de Jules Favre. Puis ce fut lui qui annonça au Corps législatif l'entrée des Prussiens à Nancy (14 août); il demanda la permanence de l'Assemblée (15), réclama l'application énergique de la loi sur les étrangers (17), insista avec énergie pour le projet de loi relatif à l'activité des militaires de tous grades et la proposition des gauches de mettre le recrutement et l'armement de la garde nationale de Paris dans les attributions du général Trochu (27 et 29).

Dans la nuit du 2 au 3 sept., le ministère reçut la première dépêche de la capitulation de Sedan; la nouvelle se répandit le lendemain dans Paris. Le patriotisme de Gambetta grandit avec le désastre. Comprenant quelle serait, en face de l'invasion triomphante, la faiblesse originelle d'un gouvernement issu d'une insurrection, il aurait voulu que le Corps législatif eût le courage de proclamer lui-même la vacance du pouvoir et de nommer, en dehors de toute préoccupation de parti, un gouvernement de défense nationale. Thiers et Jules Favre eurent le même sentiment, mais les efforts de ces bons citoyens furent inutiles. Le Corps législatif ne sut pas se décider à temps. Le général de Palikao s'obstina à poursuivre une lieutenance chimérique de l'Empire, et cependant tout le peuple de Paris se mit en mouvement. Il n'y eut pas, à proprement parler, de révolution. Le Corps législatif fut envahi malgré les efforts de Gambetta, et l'Empire disparut. Lorsqu'il fut bien avéré que la majorité du Corps législatif ne déciderait rien, Gambetta s'élança à la tribune : « Citoyens, attendu que la patrie est en danger; attendu que tout le temps nécessaire a été donné à la représentation nationale pour prononcer la déchéance; attendu que nous sommes et que nous continuons le pouvoir régulier issu du suffrage universel libre, nous déclarons que Louis-Napoléon Bonaparte et sa dynastie ont à jamais cessé de régner sur la France. » La foule réclame la République. « Oui, Vive la République! réplique Gambetta. Citoyens, allons la proclamer à l'Hôtel de Ville. » Et il partit au milieu d'une escorte enthousiaste de gardes nationaux. A l'Hôtel de Ville, ce fut lui qui proclama la République. Les députés de Paris se constituèrent en gouvernement de la Défense nationale sous la présidence du général Trochu, et le ministère de l'intérieur fut confié à Gambetta.

Il est impossible de résumer dans le cadre étroit de cet article le rôle de Gambetta dans la Défense nationale. Il tira la France de sa prostration, l'électrisa par l'éloquence enflammée de ses discours, la remplit pour quelques semaines de son enthousiasme; il en fit une nation armée qui disputa pied à pied le sol sacré du territoire contre les plus fortes troupes du monde. L'Europe fut émerveillée, et les militaires allemands, le général de Moltke le premier, rendirent à Gambetta le plus éclatant hommage. Ministre de l'intérieur, il avait réprimé toutes les tentatives factieuses, domptant la Commune dans Lyon par son intervention hardie aux funérailles du commandant Arnaud, brisant la ligue du Midi par la vigueur d'une prompt répression, arrêtant les dissidences monarchistes par la dissolution des conseils généraux. Ministre de la guerre, il fit de la France un immense camp retranché et lança coup sur coup, au

secours de Paris, quatre armées. Quand il avait débarqué au milieu de la forêt d'Epineuse, près de Montdidier, la France manquait de tout. Un mois après, elle était debout et les Allemands vaincus évacuaient Orléans. Il avait débuté à Tours par une proclamation où il signalait aux citoyens des départements le double devoir d'écarter tout autre souci que celui de la guerre à outrance et d'accepter fraternellement, jusqu'à la paix, le commandement du pouvoir républicain sorti de la nécessité et du droit. Puis il annonçait que l'on concluait des marchés pour accaparer tous les fusils disponibles, et il peignait en traits de feu ce qui était à faire pour mettre en œuvre toutes les immenses ressources du pays, pour inaugurer la guerre nationale. « La République, s'écriait-il, fait appel au concours de tous! C'est sa tradition, à elle, d'armer les jeunes chefs; nous en ferons! » Et il en faisait. A côté des d'Aurelles et des Faidherbe, il découvrit Chanzy, Billot, Clinchant, Farre, Crémier; il prit à la marine Jauréguiberry, Jaurès, Gougeard : « Non, il n'est pas possible que le génie de la France se soit voilé pour toujours, que la grande nation se laisse prendre sa place dans le monde par une invasion de 500,000 hommes! Levons-nous en masse, et mourons plutôt que de subir la honte du démembrement. » Et il formait les deux armées de la Loire, l'armée du Nord, l'armée de Normandie, l'armée des Vosges, l'armée de l'Est. Il avait accepté le concours de Garibaldi; il reçut avec joie celui de Cathelineau, de Stofflet, de Charette. Il choisit l'ingénieur Charles de Freycinet pour son délégué à la guerre, le colonel Thoumas comme directeur de l'artillerie, et le général Loverdo comme directeur de l'infanterie et de la cavalerie. Clément Laurier conclut à Londres un emprunt de 250 millions. Il appela à lui toutes les forces, tous les courages, tous les patriotismes. Mais le destin nous avait condamnés : Metz capitule, tout semble perdu, les plus vaillants désespèrent. Gambetta ne se laisse point abattre. « Français! s'écria-t-il dans une proclamation qui semble écrite de lave ardente, Français! élevez vos âmes et vos résolutions à la hauteur des effroyables périls qui fondent sur la patrie! Il dépend encore de vous de lasser la mauvaise fortune et de montrer à l'univers ce qu'est un grand peuple qui ne veut pas périr, et dont le courage s'exalte au sein même des catastrophes. »

Presque au lendemain de cet héroïque appel, le général d'Aurelles de Paladines rentrait dans Orléans. Le mouvement militaire que couronna cette victoire avait été indiqué par Gambetta. Le ministre de la guerre avait même insisté pour que l'opération eût lieu quinze jours plus tôt, et il avait vu juste. Les retards nécessités par l'inutile voyage de Thiers à Versailles et l'hésitation du général d'Aurelles après la bataille permirent à l'armée du prince Frédéric-Charles de rejoindre les Bavares défaits et d'entrer en ligne. Orléans fut repris par les troupes allemandes, et dès lors recommença la série des désastres, interrompue pendant quelques jours à Coulmiers et à Bapaume. Pourtant ni la perte de la bataille du Mans ni la défaite de Saint-Quentin ne purent altérer la confiance inaltérable de Gambetta dans un retour final de la fortune. Les troupes, en effet, s'aguerrissaient à vue d'œil; l'admirable retraite de Chanzy, la campagne de Faidherbe dans le Nord, des combats comme ceux de Dijon, Nuits et Villersexel témoignaient que la France allait bientôt tenir une véritable armée. Mais Paris affamé capitule; un armistice est signé à Versailles; l'armée de l'Est est perdue par l'erreur fatale de Jules Favre; le gouvernement de Paris convoque les électeurs pour la nomination d'une Assemblée nationale... Gambetta persiste à vouloir lutter. Tout en s'inclinant devant la décision qui convoque les électeurs pour le 8 févr., la délégation rend le fameux décret qui frappe d'inéligibilité tous ceux qui ont exercé sous l'Empire les fonctions de ministre, de sénateur, de conseiller d'Etat, tous ceux qui ont été présentés aux populations comme candidats officiels. Mais le gouvernement de Paris, dominé par d'autres sentiments, ayant annulé ce décret, Gambetta donne sa

démission de tous les pouvoirs réunis en sa personne.

Élu représentant dans neuf départements, à Paris, dans le Bas-Rhin, le Haut-Rhin, la Moselle, la Meurthe, Seine-et-Oise, les Bouches-du-Rhône, à Alger, à Oran, il opta pour le Bas-Rhin et vota contre les préliminaires de paix (1^{er} mars). Puis quand le traité de démembrement eut été adopté, par 516 voix contre 107, il signa avec tous les représentants de l'Alsace et de la Lorraine une éloquente protestation contre le pacte qui livrait ces deux provinces à l'ennemi.

LA POLITIQUE DE RÉGÉNÉRATION. — Aux élections complémentaires du 3 juil., Gambetta accepta une triple candidature dans la Seine, le Var et les Bouches-du-Rhône et il fut élu dans ces trois départements. Rentré à l'Assemblée, il y poursuivit un double but ; préparer le relèvement de la patrie en refaisant l'éducation civique et militaire de la nation ; faire du parti républicain un parti de gouvernement. L'Assemblée, se croyant en état de rétablir la monarchie, se déclarait constituante : Gambetta nia qu'elle en eût le droit et combattit la proposition Rivet (30 août). S'il était vrai cependant que l'Assemblée, élue uniquement pour trancher la question de paix ou de guerre, avait pour devoir de se dissoudre et de faire place à une assemblée vraiment constituante, il ne convenait pas pour cela aux représentants du parti républicain de se mettre en grève. Gambetta jugeait au contraire que ses amis de l'*Union républicaine* ne devaient pas négliger une occasion d'apporter leur pierre à l'œuvre commune de la régénération nationale ; il le dit et persuada. La compétence de ses discours sur les traités de commerce, la réorganisation du conseil d'Etat, le recrutement de l'armée et la responsabilité ministérielle produisit une vive impression sur les esprits. Il se révéla bientôt comme le premier des manœuvriers parlementaires et des tacticiens de couloir, habile à intervenir au meilleur moment, toujours prêt à profiter de la moindre faute de ses adversaires, prompt à se décider dans les moments de crise et à s'emparer de la position la plus forte, confiant et inspirant la confiance, sachant se dégager aussi bien que s'engager, le plus vigilant enfin de tous les *leaders* politiques, et le plus sûr.

Pour travailler, en dehors de l'Assemblée, à la constitution du parti républicain et à la régénération de la patrie, Gambetta entreprit une double tâche. Il fonda la *République française* (5 nov. 1874) et commença au banquet de Saint-Quentin la campagne de propagande et d'éducation démocratique qu'il devait continuer avec une activité infatigable dans cinquante discours. Par l'influence de sa parole, éclatant tour à tour dans toutes les parties du territoire, il avait l'ambition de former à une seule et même politique les populations les plus diverses par l'éducation, les besoins et les mœurs, et de les amener à la République. Aucune peine, aucun sacrifice ne devait lui coûter pour la réalisation de cette œuvre. Harcelé par une administration réactionnaire, injurié et calomnié par une presse violemment hostile, il ne se lassa pas. Du N. au S. et de l'E. à l'O., chaque fois que les vacances parlementaires lui en donnaient le loisir, il allait répandre, dans son vigoureux langage, les principes et les règles d'une sage conduite politique, recommander la patience et le courage, démontrer la nécessité et l'excellence du gouvernement républicain, semer à pleines mains le patriotisme et l'espoir. Tous les discours de ce grand prédicateur laïque sont des enseignements, chacune de ses campagnes oratoires marque une étape en avant dans la marche de la République.

LA CONSTITUTION RÉPUBLICAINE. — Cependant la coalition des droits monarchiques contre le gouvernement républicain suivait son cours et obligeait Thiers à abandonner la présidence de la République (24 mai 1873). Le maréchal de Mac-Mahon, qui lui succéda, appela aux affaires les chefs de la réaction cléricalle, et la campagne de restauration monarchique commença aussitôt. Dans ces circonstances critiques, ce fut Gambetta qui conduisit la résistance des gauches après avoir rédigé cet appel des représentants républicains à la nation : « Citoyens, dans la situation que

fait à la France la crise politique qui vient d'éclater, il est d'une importance suprême que l'ordre ne soit pas troublé. Nous vous adjurons d'éviter tout ce qui serait de nature à tourmenter l'opinion publique. Jamais le calme de la force ne fut plus nécessaire. Restez calmes. Il y va du salut de la France et de la République ! »

Le parti républicain se conforma à cette sage exhortation. Laissant à Gambetta le soin de protester à la tribune de l'Assemblée contre les abus de pouvoir, contre les tentatives de corruption et d'intimidation qui se produisaient chaque jour, il resta calme devant toutes les provocations de ses adversaires. La ferme attitude du centre gauche dérouta une première fois, au mois d'octobre, le complot royaliste ; bientôt, plus intimidé par l'énergie tranquille des républicains qu'il ne l'eût été par les démonstrations les plus violentes, le comte de Chambord ne se soucia plus de l'aventure et protesta qu'il ne pouvait renoncer au drapeau blanc (lettre à M. Chesnelong). En présence de cette déclaration, force fut aux conjurés du 24 mai de renoncer, pour le moment du moins, à la réalisation de leurs espérances. Le comité de direction des droites adopta alors ce système : maintenir le provisoire à l'aide d'une dictature indéfinie et garder le pouvoir en attendant les occasions, c.-à-d. la mort du comte de Chambord.

Ce fut alors que Gambetta commença, de son côté, à retourner ses batteries ; tout en continuant à réclamer la dissolution de l'Assemblée, il laissa entrevoir la possibilité d'une transaction sur le vote des lois constitutionnelles établissant la République ; laissant dénoncer par ses adversaires la *politique des résultats*, il négocia hardiment avec le centre sur cette base commune : ou la dissolution ou l'établissement de la République par l'Assemblée. Mais, d'abord, il fallait faire rentrer sous terre le bonapartisme qui, après avoir été au 24 mai le protecteur du duc de Broglie, l'avait débordé et finalement renversé avec le concours de la droite légitimiste. Ce fut une des plus éloquents campagnes oratoires de Gambetta. Lorsque l'Assemblée se sépara, le 31 juil., il devint évident que, malgré les rejets consécutifs du projet de loi constitutionnelle présentée par Casimir-Perier et de la proposition de dissolution déposée par le marquis de Malleville au nom de plus de trois cents députés, une majorité allait se former dans l'Assemblée pour élever la République contre le bas-empire menaçant.

En effet, dans sa séance du 30 janv. 1875, l'Assemblée reconnaissant la nécessité de sortir d'un provisoire éternel, vota, par 353 voix contre 352, la proposition présentée par M. Wallon : « Le président de la République est élu, à la pluralité des suffrages, par le Sénat et la Chambre des députés réunis en Assemblée nationale. Il est nommé pour sept ans. Il est rééligible. » La République était désormais la loi. Cependant il restait un dernier écueil à franchir. Une disposition additionnelle à la loi sur l'organisation des pouvoirs publics stipulait que cette loi ne serait promulguée qu'après le vote du projet sur le Sénat. Or, l'Assemblée ayant adopté l'art. 4^{er} d'un projet en vertu duquel le Sénat devait être nommé par les mêmes électeurs que la Chambre des députés, le président de la République intervint par un message qui bouleversa les constitutionnels et les détermina à se joindre aux droites pour rejeter l'ensemble de la loi. De nouvelles négociations durent être entamées, et M. Wallon déposa un projet d'organisation du Sénat qui, après quatre jours de débats, fut adopté par l'Assemblée, la veille même du jour où fut également voté l'ensemble de la loi sur l'organisation et la transmission des pouvoirs publics. Si l'institution d'une seconde Chambre a pu s'acclimater en France, le mérite en revient à Gambetta qui a su convaincre la démocratie de la nécessité d'une assemblée de contrôle. La victoire des républicains dans l'élection des sénateurs inamovibles par l'Assemblée nationale fut aussi son œuvre et le résultat d'une de ses plus habiles manœuvres parlementaires. Mais il fut battu sur la question du mode de scrutin. Il deman-

daît que la Chambre des députés fût élue au scrutin de liste; les droites, soutenues par le président du conseil, Buffet, firent adopter le scrutin d'arrondissement.

SÉPARATION DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE. — CHAMBRE DES DÉPUTÉS. — L'Assemblée nationale se sépara le 31 déc.; Gambetta fut alors, pour les élections sénatoriales comme pour les élections à la Chambre des députés, le *leader* du parti républicain. Après le vote du 30 janv. qui avait envoyé au Sénat une forte minorité républicaine, le vote du 20 févr. justifia toutes les espérances des républicains et récompensa tous leurs efforts. Le premier tour de scrutin donna au parti républicain 300 sièges contre 135, et le second 56 contre 49. Presque aussitôt, et sans attendre la réunion des Chambres, M. Buffet, battu dans les quatre circonscriptions où il s'était présenté, dut se retirer et laisser la présidence du conseil à M. Dufaure. Gambetta, élu à Paris, à Lille, à Marseille et à Bordeaux, fut le chef incontesté de la majorité républicaine de la nouvelle Chambre.

En dehors de l'impulsion générale donnée à la marche des affaires pour l'affermissement progressif de la République, deux grandes questions occupèrent principalement Gambetta: celle des finances et celle des empiétements du clergé. Nommé président de la commission du budget le 5 avr., il révéla dans cette nouvelle direction des qualités de premier ordre. La discussion du budget pour l'exercice 1877 fut l'une des plus remarquables de notre histoire économique et politique.

Dans les premiers jours du mois de mai, il avait proposé à la commission du budget de rédiger, outre le rapport général sur l'exercice 1877, un second rapport ayant pour objet spécial l'exposé des réformes à introduire dans les exercices suivants. Cette proposition ayant été accueillie, la *Republique française* publia une étude préparatoire sur la réforme de l'impôt dans un sens démocratique (16 oct.); Gambetta y préconisait l'impôt sur le revenu. Ce fut dans le même esprit politique que Gambetta défendit contre M. Jules Simon, successeur de Dufaure à la présidence du conseil, les droits de la Chambre en matière de budget. Fortifié chaque jour par l'adhésion de plus en plus chaleureuse du parti républicain grandissant, il engagea résolument la lutte contre le cléricalisme, montrant comment le parti clérical était avant tout aux ordres de Rome, insistant sur l'influence profonde qu'il avait su prendre en France dans les classes bourgeoises, et signalant le mépris croissant où était tenue la déclaration de 1682.

LE SEIZÉ-MAI. — Le coup d'Etat parlementaire du 16 mai fut la réponse de la curie à cette vigoureuse campagne du grand orateur. M. Jules Simon fut brusquement congédié par le maréchal, et M. de Broglie rappela aux affaires avec la mission de dissoudre la Chambre. C'était un défi lancé par les revenants du 24 mai et de l'Empire à la démocratie progressiste et libérale; c'était le cléricalisme aux affaires. Il fallait, sans perdre une heure, réformer contre lui l'union féconde de toutes les fractions de la gauche. Un accord tacite confia à Gambetta la direction du mouvement de résistance. Chargé de développer devant la Chambre l'interpellation des quatre groupes de gauche: « Messieurs, s'écrie-t-il, il faut en finir avec cette situation, et il vous appartient d'y mettre un terme par une attitude à la fois virile et modérée. Demandez, la constitution à la main, le pays derrière vous, demandez que l'on dise enfin si l'on veut gouverner avec le parti républicain dans toutes ses nuances ou si, au contraire, en rappelant des hommes repoussés trois ou quatre fois par le suffrage populaire, on prétend imposer à ce pays une dissolution qui entraînerait une consultation nouvelle de la France. Si l'on se prononçait pour la dissolution, nous retournerions avec certitude et confiance devant le pays, qui sait que ce n'est pas nous qui troubons la paix au dedans, ni qui inquiétons la paix au dehors. Je le répète, si une dissolution intervient, une dissolution que vous aurez machinée, que vous aurez provoquée, prenez garde qu'il ne s'irrite contre ceux qui le fatiguent et l'obsèdent! Prenez garde que, derrière les cal-

culs de dissolution, il ne cherche d'autres calculs et ne dise: la dissolution, c'est la préface de la guerre! Criminels seraient ceux qui la poursuivraient dans cet esprit! » L'ordre du jour des gauches fut voté par 346 voix contre 147; le surlendemain (18 mai) les Chambres furent prorogées pour un mois. La prorogation n'était que la préface de la dissolution. Dès que cette dissolution devint imminente, Gambetta réunit les directeurs politiques des grands journaux de Paris et créa avec eux un comité général de résistance et de propagande, tandis qu'un second comité, composé de fonctionnaires révoqués par M. de Fourtou et de jeunes avocats, eut mission d'expédier en province des milliers de journaux et de brochures.

Le Parlement rentra en session le 16 juin et, les mêmes députés qui, le jour de la prorogation, avaient, au nombre de 363, signé un manifeste de protestation solennelle contre l'acte du 16 mai, se retrouvèrent unis pour infliger un vote de défiance au nouveau cabinet. Dans son discours, fréquemment coupé par les interruptions furieuses et les insultes des membres de la droite, Gambetta avait fait cette prédiction: « Eh bien, retenez bien ceci: nous allons aux élections, et j'ose affirmer que, de même que, en 1830, on était parti 221, on est revenu 270, de même en 1877 nous partons 363, nous reviendrons 400! »

Le Sénat ayant voté la dissolution, *la mort dans l'âme*, la Chambre se sépara le 25 juin, et le pays fut livré à quatre mois de dictature. Gambetta, organisateur et chef de la résistance républicaine, maintint l'accord de tous les républicains: « Quand la France aura fait entendre sa voix souveraine, disait-il à Lille, croyez-le bien, messieurs, il faudra se soumettre ou se démettre. » Cette formule devint le cri électoral. Le duc de Broglie ordonna de poursuivre Gambetta qui fut condamné par défaut à trois mois de prison et 2,000 fr. d'amende (10^e chambre du tribunal de la Seine, 41 sept.). Le 3 sept. Thiers mourut subitement à Saint-Germain au moment même où il venait d'arrêter avec Gambetta son plan de campagne pour le lendemain de la victoire électorale. Cette mort aurait pu être funeste à la démocratie en ramenant à la réaction les conservateurs les plus récemment convertis à la République. Mais à la voix de Gambetta, le parti républicain, rassemblant ses forces, continua avec ardeur la lutte contre le 16 mai, et les élections du 14 oct. lui assurèrent une nouvelle victoire. Gambetta fut élu dans le XX^e arrondissement de Paris par 43,943 voix sur 15,720 votants et 18,586 électeurs inscrits. Le Sénat et la Chambre des députés se réunirent le 7 nov. La majorité républicaine constitua aussitôt un comité de dix-huit membres chargé de préparer pour elle, et au besoin de prendre en son nom les résolutions que pourrait nécessiter les périls de la situation. Un projet de résolution tendant à la nomination d'une commission de trente-deux membres pour faire une enquête parlementaire sur les actes du gouvernement, ayant été déposé au nom de ce comité, Gambetta défendit cette proposition dans un éclatant réquisitoire contre la politique bonapartiste et cléricale qui avait été suivie depuis six mois. Les amis du duc de Broglie annoncèrent alors partout que le Sénat voterait une seconde dissolution de la Chambre.

Gambetta répliqua: « Si le Sénat s'arrogeait un pareil droit de reviser les élections du suffrage universel, de déchirer les titres de la Chambre des députés, après que le conflit ait été soumis au pays et résolu par lui, alors le Sénat ne serait plus une Chambre haute: ce serait une Convention; il serait cette Convention dont vous parlez tant et, parce que ce serait une Convention blanche, ce ne serait ni la moins redoutable ni la moins criminelle. Mais, messieurs, j'ai confiance.... Je connais les hommes qui ont fait cette constitution, à laquelle vous ne vous êtes ralliés qu'à la dernière heure pour l'exploiter et la retourner contre la France, ceux-là je les adjure, et comme conservateurs, et comme parlementaires, et comme libéraux, et comme patriotes, de prendre en main une dernière fois et

le soin de leur propre cause et le soin de la cause de la liberté. Je les adjure, il en est temps encore, de faire justice de cette politique qui vient dire ici qu'elle avait donné sa démission, et qui l'a reprise. Arrière ces défaites ! La vérité, c'est que vous vous cramponnez au pouvoir ; la vérité, c'est que vous n'hésitez pas à perdre celui-là même dont vous exploitez le point d'honneur contre son devoir constitutionnel, — et vous n'hésitez point, pour sauver quelques heures de cette domination dont vous n'avez pas l'ambition, mais dont vous avez la gloutonnerie ! (15 nov.)» Le projet de résolution du comité des Dix-Huit fut alors adopté par 342 voix contre 205, et M. de Broglie se retira le 19 nov.

Cependant le maréchal tenta une dernière résistance. Le cabinet du 23 nov., présidé par le général de Rochebouët, fut composé uniquement de personnages étrangers au Parlement et presque tous engagés à fond avec la réaction. Ce ministère était une menace de dissolution violente. Gambetta ne se laissa pas intimider. Sur sa proposition, le comité des Dix-Huit chargea M. de Marcère de signifier au cabinet que la Chambre refusait d'entrer en rapport avec lui. Cela fut fait, le 24 nov. à la majorité de 245 voix contre 204. La crise devenait plus aiguë. On put se croire pendant quelques jours à la veille d'une guerre civile. Dans ces circonstances, le comité des Dix-Huit, dont Gambetta était l'âme, fit preuve d'autant de fermeté que de sagesse. Il maintint, à travers les agitations de la crise, l'union de la majorité républicaine et ne cessa d'opposer à la résurrection du pouvoir personnel la volonté souveraine du suffrage universel, telle qu'elle s'était manifestée au 14 oct. Le 5 déc., en présentant la candidature d'Emile de Girardin aux électeurs du IX^e arrondissement de Paris, Gambetta fit un nouvel appel à la calme énergie de ses amis. Ce discours produisit une profonde impression ; le maréchal commença à hésiter, et négocia encore en pure perte pendant quelques jours avec les chefs de la droite, effrayés eux-mêmes par l'attitude du parti républicain. L'armée était fidèle à la loi. L'Europe se montrait de plus en plus antipathique aux projets de résistance. Le maréchal se laissa enfin convaincre ; il se soumit, et M. Dufaure fut chargé de former un nouveau cabinet (13 déc.). Grâce à Gambetta, le Seize-Mai était définitivement vaincu.

LE PROGRAMME DE ROMANS. — Mais alors, presque immédiatement, commença pour lui la période la plus difficile de sa vie politique. Comme il était l'ami personnel de tous les collègues de Dufaure, qu'il avait publiquement approuvé dans son ensemble le programme politique du cabinet du 14 déc., et que d'ailleurs ses conseils étaient recherchés par tous et généralement estimés sages, compétents et judicieux, un courant régulier de communications s'établit entre les ministres et lui ; il fut consulté sur presque toutes les grandes affaires, et cette influence de Gambetta fut traitée par ses adversaires de pouvoir occulte. Les ministres furent accusés de marcher servilement à sa remorque. On recommença ainsi la légende mensongère qui avait été l'un des prétextes du Seize-Mai.

Cette année 1878 compta plusieurs discours importants de Gambetta, tant comme président de la commission du budget que comme chef de la majorité républicaine. Apôtre convaincu d'une politique de réconciliation nationale, il disait, au centenaire de Voltaire : « Quant à moi, je me sens l'esprit assez libre pour être à la fois le dévot de Jeanne de Lorraine, et l'admirateur et le disciple de Voltaire. » Pendant les vacances parlementaires, il donna à Romans le 18 sept., à Grenoble, et au banquet des commis-voyageurs, à Paris, l'ensemble du programme qui devait être, à son avis, celui de la démocratie. Il y montra comment la constitution du 24 févr., quelque imparfaite qu'elle fût, s'imposait au respect de tous, et il exhortait ses amis à préparer de toutes leurs forces la victoire décisive, celle des élections du 5 janv. pour le renouvellement du tiers du Sénat. La deuxième étape de la

République devait être employée à résoudre ces questions : l'épuration des administrations, l'organisation définitive de forces nationales, la réforme de la magistrature, les rapports de l'Eglise et de l'Etat, réglés conformément aux vrais principes du Concordat. Le 5 janv. 1879, le renouvellement triennal du Sénat donna une majorité imposante au parti républicain, et le 20 du même mois, le maréchal de Mac-Mahon adressa aux Chambres sa démission de président de la République. Gambetta refusa alors les avances de ses amis, qui voulaient poser sa candidature à la succession du maréchal et il fut avec éclat le grand électeur de M. Jules Grévy. L'opinion s'attendait à le voir appelé aux affaires ; il n'en fut rien. Le nouveau président de la République ajourna les offres de services de Gambetta, et lui suggéra l'idée de se porter candidat à la présidence de la Chambre des députés. M. Waddington fut chargé de former le cabinet, tandis que Gambetta était nommé président de la Chambre par 314 voix sur 405 votants.

LA PRÉSIDENTIE DE LA CHAMBRE. — Ce que Gambetta avait été de 1876 à 1879 comme président de la commission du budget, il le fut plus encore de 1879 à 1881 comme président de la Chambre. Il occupait dans la démocratie une place trop prépondérante pour qu'il fut possible aux ministres en exercice d'ignorer ou de négliger son sentiment sur les questions importantes qui se présentaient. Son patriotisme, son souci des intérêts de la République étaient trop connus pour que le pays tout entier ne tint pas en grande considération la sympathie qu'il témoignait presque constamment à trois ministères consécutifs. Aussi ce que certains adversaires de Gambetta avaient baptisé du nom de *pouvoir occulte*, ses amis l'appelèrent la *dictature de la persuasion*, et ce fut là, en effet, le caractère de son influence. Les républicains unis entre eux et la République ouverte à la France, tels étaient les deux buts élevés qu'il se proposait, parce que travailler à atteindre ces buts c'était travailler au relèvement de la patrie.

Le retour des Chambres à Paris et, plus tard, la loi du 21 juin portant amnistie plénière de tous les crimes ou délits se rattachant à la Commune, furent pour la plus grande part l'œuvre de Gambetta. Ce fut l'apogée de sa fortune. Un immense sentiment de reconnaissance emporta encore une fois vers lui toute la démocratie : il fut acclamé à Belleville ; il reçut au 14 juil. les félicitations enthousiastes de l'armée. Mais, dès le lendemain, de nouvelles intrigues souterraines commencèrent. Une allocution qu'il prononça aux fêtes de Cherbourg, où il avait accompagné le président de la République, fut tronquée par une partie de la presse et indignement exploitée contre lui. Désormais on trouva des griefs contre lui dans ses moindres paroles, dans les actes auxquels il était le plus étranger. En même temps, les accusations de pouvoir personnel et de visées dictatoriales grandissaient. Il ne se passa plus de jour qu'il ne fût injurié, diffamé, dénoncé au pays comme un César avide de guerre et de tyrannie. Après n'avoir répondu pendant longtemps que par le mépris à ses insulteurs, il en fut réduit un jour à descendre du fauteuil présidentiel pour repousser les attaques dirigées contre lui (24 févr. 1882).

Comme il défendait avec beaucoup de vigueur le projet de loi portant rétablissement du scrutin de liste, la presse *antigambettiste*, qui feignait de considérer ce mode de scrutin comme devant amener à brève échéance la dictature de Gambetta et la guerre, se livra contre lui à de violentes attaques. Cependant il se produisit un mouvement d'opinion considérable en faveur de la réforme électorale, et le 22 mai, à la suite d'un discours de Gambetta qui resta sans réponse, la Chambre vota le projet de loi de M. Bardoux. Il n'en fut pas de même au Sénat. Gambetta étant allé dans sa ville natale de Cahors pour inaugurer le monument des mobiles du Lot tués pendant la guerre, ce voyage fut habilement transformé par la presse ennemie en un insolent triomphe. Il avait fait à Cahors, le 28 mai, un éclatant éloge du président de la

République et il avait recommandé l'ajournement, si le scrutin de liste était voté par le Sénat, du projet de révision constitutionnelle que proposait M. Barodet. L'Élysée répondit en continuant avec une ardeur nouvelle la campagne contre le scrutin de liste, et le Sénat repoussa le marché qui lui avait été si loyalement offert. La législature finit le 1^{er} juil., et avec elle la présidence de Gambetta. Le grand orateur avait été un président impartial, attentif, courtois, s'appliquant surtout à favoriser les débuts des jeunes orateurs de talent et leur assurant ainsi par une bienveillance charmante une voie large et sûre vers le succès.

LES ÉLECTIONS DE 1881. — La période électorale fut signalée par deux discours-programmes de Gambetta, le premier à Tours, le second à Ménilmontant (XX^e arrondissement de Paris). A Tours, il se déclara pour une révision limitée de la constitution. Il estimait qu'on pouvait profiter de l'occasion pour assurer d'une manière définitive l'avenir du scrutin de liste, pour en inscrire le principe, avec celui de l'élection sénatoriale, dans la constitution. La question de la révision ainsi traitée à Tours, Gambetta, dans le discours du 12 août, aborda successivement les autres points de son programme politique : la réforme judiciaire par la réorganisation des cours et des tribunaux, par la suppression progressive des tribunaux d'arrondissement et l'extension de la compétence des juges de paix ; la décentralisation administrative, sans détriment de la centralité politique et de l'unité nationale ; la suppression du volontariat d'un an ; la réduction du service militaire ; l'établissement d'un impôt sur le revenu ; le maintien du Concordat, mais en en respectant strictement les clauses ; la suppression des biens de mainmorte ; — et, à l'extérieur, la politique « des mains libres et des mains nettes ».

La réunion de Ménilmontant (1^{re} circonscription du XX^e arrondissement) avait été une victoire pour Gambetta ; dans celle de Charonne (2^e circonscription) qui eut lieu quelques jours plus tard, il fut accueilli par des clameurs furibondes qui l'empêchèrent de parler. Après avoir protesté contre « la servitude par le silence » qu'inauguraient « ces esclaves ivres », il se retira. Le 21 août, Gambetta fut élu dans la première circonscription de Belleville. En ballottage dans la seconde, où il avait réuni cependant une forte majorité relative, il se désista. L'ensemble des élections donnait 457 députés républicains et 90 réactionnaires, dont 45 bonapartistes.

Bien qu'avisé des intrigues qui ne le poussaient au pouvoir que pour l'en précipiter, Gambetta pensa qu'il est des appels auxquels un patriote ne saurait se dérober. Il fit entendre dans son discours du Neubourg, le 4 sept., et vers la fin d'octobre, au Havre, que si la Chambre le désignait au choix du président de la République, il ne déclinerait pas le pouvoir. La Chambre se réunit le 28 oct. et, le même jour, une majorité aussi imposante qu'hétérogène nomma Gambetta président provisoire. Le lendemain, dans une courte allocution, Gambetta déclara « qu'il s'efforcera de se rendre digne de la manifestation politique que la Chambre avait voulu faire, qu'il n'en méconnaissait ni le caractère ni la portée ». Il ne méconnaissait pas non plus les vraies dispositions de la Chambre, et les séances du 6 au 9 nov., où furent discutées les interpellations sur les affaires tunisiennes, ne furent pas pour lui prouver qu'il s'était trompé. Appelée à ratifier la rapide campagne qui nous valait une admirable annexe de l'Algérie et rétablissait, devant le monde, notre prestige affaibli, la Chambre ne sut prendre aucun parti. Après le rejet fiévreux de vingt propositions diverses, il fallut, pour que la lumière se fit, que Gambetta rappelât vigoureusement l'Assemblée au sentiment de la dignité nationale. Il proposa l'ordre du jour suivant : « La Chambre, résolue à l'exécution intégrale du traité souscrit par la nation française le 12 mai 1881, passe à l'ordre du jour. » Gambetta descendit de la tribune au milieu des acclamations et la majorité adopta par 335 voix cet ordre du jour. Le lendemain, M. Jules Ferry remit entre les mains du

président de la République la démission du cabinet, et Gambetta, appelé sur l'heure à l'Élysée, accepta la mission de former une nouvelle administration.

LE MINISTÈRE DU 14 NOVEMBRE. — Le cabinet du 14 nov. fut un cabinet d'union républicaine : MM. Cazot, Paul Bert, Allain-Targé, Waldeck-Rousseau, Devès, Rouvier, Raynal, Cocher, Proust, Spuller, Blandin, Martin-Feuillée, Félix Faure, Chalamel et Lelièvre en furent les principaux membres. Le général Campenon fut nommé à la guerre et M. Gougeard à la marine. Ce ministère jeune, actif, homogène, fut médiocrement accueilli par l'opinion parce que depuis quatre mois le public avait été séduit par l'annonce d'un soi-disant « grand ministère » qui devait comprendre, sous Gambetta, tous les présidents et anciens présidents du conseil. Gambetta pensait que la République une fois fondée devait cesser d'être une petite chapelle ouverte seulement à ceux de la veille ; qu'elle devait devenir un vaste édifice ouvert à tous les Français qui se rallieraient à ses institutions et où seraient admis tous ceux, militaires ou civils, qui pourraient servir utilement sous des ministres républicains. Ses adversaires crièrent à la dictature et annoncèrent qu'il préparait un coup d'État. — Gambetta pensait que la République devait tenir haut devant l'étranger le drapeau national et pratiquer une politique digne et forte, tout en restant pacifique. L'organisation de la Tunisie fut préparée sur un plan nouveau et l'intervention collective de la France et de l'Angleterre en Egypte, pour y rétablir l'ordre et la paix contre les insurrections de la soldatesque, fut solidement nouée par la note du 7 janv. Les chefs de la « campagne de la peur » proclamèrent que Gambetta voulait la guerre. — Gambetta pensait que le pouvoir n'est pas un vain titre et qu'il n'est qu'une manière digne de l'exercer, c'est de gouverner, d'appliquer un programme, de ne pas fuir les responsabilités. La création de deux ministères nouveaux de l'agriculture et des arts fut défendue à la tribune des deux Chambres comme étant l'exercice d'une prérogative essentielle du pouvoir exécutif. Le président du conseil fut un vrai chef de gouvernement. Les droits de l'État cessèrent d'être méconnus. La même coalition cria que la liberté était confisquée et que les « autoritaires projetaient de ramener le pays aux plus mauvais jours de l'Empire ». — Les électeurs du suffrage restreint comme ceux du suffrage universel n'avaient réclamé qu'une révision limitée à l'élargissement de la base électorale du Sénat, au changement du mode d'élection des inamovibles et à la suppression des prérogatives financières de la haute assemblée. Un projet fut préparé à cet effet. Mais, aussitôt, la coalition des adversaires de Gambetta nomma une commission de 33 membres qui réclama pour le congrès le droit de reviser toute la constitution et protesta avec violence contre la proposition qui tendait à l'inscription du scrutin de liste dans la charte constitutionnelle. Alors une tempête éclata, les accusations les plus folles furent lancées dans le public et la chute du ministère fut décidée.

Gambetta fut renversé le 26 janv. par un vote où toute la droite sans exception était unie à l'extrême gauche et à la gauche radicale. Entré en fonction le 14 nov. avec une déclaration qui disait fièrement : « Notre politique sera celle de la France », le nouveau cabinet tombait après moins de trois mois pour avoir été fidèle à cette déclaration. Une heure après le vote de la Chambre, Gambetta remettait sa démission au président de la République. Le 30 janv., M. de Freycinet forma une nouvelle administration.

LA DERNIÈRE ANNÉE DE GAMBETTA. — Au milieu des attaques aussi violentes qu'injustes dont il continuait à être l'objet de la part de ses adversaires politiques, Gambetta resta digne, impassible, confiant dans la justice de l'histoire. Il avait repris la direction de la *République française*. Il acheva et fit achever la rédaction des divers projets préparés pendant son ministère et il les déposa sur le bureau de la Chambre. Gambetta, nommé pré-

sident de la commission chargée de reviser la loi sur le recrutement de l'armée, consacra à cette tâche tous ses efforts. Ce fut la dernière qui l'occupa passionnément jusqu'à l'accident fatal du mois de novembre. La politique adoptée par le nouveau cabinet dans les affaires d'Égypte le ramena au fort de la mêlée. Abandonner la vallée du Nil à la soldatesque d'Arabi et, par un contre-coup inévitable, à l'Angleterre qui guettait nos fautes, paraissait à Gambetta un crime historique. Il protesta avec passion contre une pareille trahison des intérêts français. Sous le coup de l'émotion produite par cette éclatante rentrée en scène, M. de Freycinet, ministre des affaires étrangères, demanda, le 15 juil., des crédits pour l'armement de la flotte. Gambetta alors reprit la parole pour appuyer cette demande et aussi pour expliquer au service de quelle politique il fallait employer cet argent, la politique de l'alliance anglaise et non la politique du prétendu concert européen. Les crédits furent votés. Mais si la première demande de crédits semblait tendre à une reprise de l'entente anglaise, la seconde, déposée quelques jours plus tard, ne fut pas interprétée de même par l'Union républicaine qui refusa d'engager sa responsabilité à la suite de M. de Freycinet ; la majorité effrayée proclama l'abstention générale, et le cabinet du 30 janv. fut renversé.

Le discours du 18 juil. 1882 fut le dernier que prononça Gambetta. Le ministère Freycinet ayant été remplacé par le ministère du 7 août, Gambetta soutint énergiquement M. Duclerc et ses collaborateurs. Les incidents révolutionnaires de Monceau et de Lyon démontrèrent la nécessité, tant réclamée par lui, d'un gouvernement fort. La facile victoire des Anglais en Égypte prouva combien il avait vu clair, dès la première heure, dans cette lamentable aventure. On comprit alors que la défaite de Gambetta au 26 janv. avait été le recul de la République, de la patrie. On se prit à espérer que sous peu il pourrait reprendre directement en main les affaires du pays. A ce moment même, à l'heure où il retrouvait ainsi toute sa popularité d'autrefois, survint l'accident de Ville-d'Avray (27 nov.). Gambetta se blessa à la main en maniant un revolver, et l'accident, sérieux en lui-même, fut encore aggravé par l'état général de sa santé. Le 17 déc., une inflammation de l'intestin se déclara ; le progrès du mal fut effrayant. Gambetta allait mourir de sa vie dépensée sans compter depuis quinze années au service de la nation ; il succombait pour avoir trop présumé des forces qu'il avait consacrées tout entières au relèvement de la France.

Gambetta ne se vit pas mourir. Il avait un sentiment trop profond de la mission qui lui restait à accomplir pour soupçonner que la mort brutale pût l'arrêter à mi-route. Il continua presque jusqu'au dernier jour à s'informer de tous les grands intérêts qui lui étaient confiés, à donner des conseils, à s'inquiéter des moindres circonstances de la politique. Les forces pourtant s'en allaient graduellement. Le 31 déc., à minuit moins cinq, il s'éteignit sans souffrance. Il n'avait pas survécu à cette année 1882, si cruelle pour lui, pour la France. Aussitôt une immense douleur s'empara de tous ; devant cette mort tragique dans la pauvre bicoque de Ville-d'Avray, transformée en lieu de pèlerinage, les dernières attaques s'évanouirent. Beaucoup de ceux qui l'avaient méconnu s'inclinèrent tristement devant son cercueil. Il entra de plain-pied dans la sereine immortalité de l'histoire. Le gouvernement de la République décréta des obsèques nationales à l'organisateur de la défense, et le peuple entier prit le deuil. Le jour de ses funérailles, ce fut, derrière son cercueil, une fédération de toute la France civile et de la France militaire. Il n'y eut pas une ville française qui ne fût représentée : Strasbourg, Metz et Colmar marchaient en tête du cortège.

Joseph REINACH.

BIBL. : COLMAR VON DER GOLTZ, *Gambetta et ses armées* ; Paris, 1877, in-18. — ANONYME, *Gambetta (1869-1879)* ; Paris, 1879, in-18. — J. LAFFITTE, *Gambetta intime* ; Paris, 1879, in-12. — A. BARBOU, *Gambetta* ; Paris, 1879, in-16. — J. REINACH, *Gambetta, orateur* ; Paris, 1884, in-8. —

Du même, *Léon Gambetta* ; Paris, 1884, in-12. — Du même, *le Ministère Gambetta ; histoire et doctrine* ; Paris, 1884, in-8. — BERTOL-GRAVIL et PLANTÉ, *Gambetta. Souvenirs* ; Paris, 1883, in-8. — DESMAREST, *Gambetta* ; Paris, 1882, in-12. — DEPASSE, *Gambetta* ; Paris, 1883, in-12. — SIRVEN, *Chambord et Gambetta*, 1883, in-8. — DE SEIGNEUX, *Gambetta*, 1882, in-12. — NEUCASTEL, *Gambetta, sa vie et ses idées politiques* ; Paris, 1885, in-12. — *Les Discours et les plaidoyers politiques de Gambetta ont été réunis et publiés par M. J. Reinach* ; Paris, 1881-86, 11 vol. in-8.

GAMBEY (Henri-Prudence), constructeur d'instruments de précision, né à Troyes (Aube) le 8 oct. 1787, mort à Paris le 28 janv. 1847. D'abord contremaître dans les écoles d'arts et métiers de Compiègne et de Châlons, il vint d'assez bonne heure s'établir à Paris, faubourg Saint-Denis, fabricant d'instruments d'astronomie et de physique. La précision des nombreux appareils sortis de sa maison, les perfectionnements importants apportés à beaucoup d'entre eux (à la boussole [V. BOUSSOLE, t. VIII, p. 843], à l'héliostat, aux cercles répétiteurs), l'invention du cathétomètre et d'une excellente machine à diviser, la fourniture à l'Observatoire de Paris d'une lunette méridienne avec cercle de déclinaison, d'un grand cercle mural et d'un gigantesque équatorial, lui valurent une réputation universelle et de hautes récompenses aux expositions de 1819, de 1823, de 1827 et de 1834. En 1831, il fut nommé membre du Bureau des longitudes et, en 1837, membre de l'Académie des sciences de Paris (sect. de mécanique) en remplacement de Molard.

L. S.

BIBL. : CH. DUPIN, *Discours*, dans le *Moniteur universel* du 8 févr. 1847. — *Comptes rendus de l'Acad. des sc.* 1849, t. XXVIII, p. 531. — FR. ARAGO, *Notice*, dans l'*Annuaire du Bureau des longitudes pour 1850*, p. 345.

GAMBIE. 1° GÉOGRAPHIE PHYSIQUE. — Fleuve de la Sénégambie, dont les sources, situées dans les montagnes neigieuses du Fouta-Djallon, n'ont été encore qu'imparfaitement explorées (Mollien, 1818 ; Hecquart, 1850 Lambert, 1860). Jusqu'à Barrakounda, le fleuve coule dans une région montagneuse où dominent les Foulbé à partir de ce point, il entre dans les plaines basses. Comme la plupart des fleuves africains, une série de rapides marquent la transition. Dans la seconde partie de son cours, la Gambie s'étend dans un large lit : 400 m. à l'île Mac-Carthy, à 300 kil. de la mer, en suivant les sinuosités du cours ; 6,500 m. à Albreda, à 52 kil. de la mer. L'estuaire forme un vaste bassin intérieur de 15 kil. de large, qui se rétrécit à l'embouchure même, jusqu'à n'avoir plus que 3,500 m. Pendant la saison sèche, la navigation est possible jusqu'à Barrakounda, pour les navires de 100 à 150 tonneaux ; à la saison des crues, le volume et l'impétuosité du cours du fleuve rendent la navigation impossible. Les crocodiles et les hippopotames pullulent dans ses eaux. Politiquement, la Gambie traverse des territoires occupés par les Foulbé dans son cours supérieur ; le cours moyen et le cours inférieur se développent en pays mandingue et appartiennent à l'Angleterre.

2° GÉOGRAPHIE POLITIQUE. — Colonie anglaise riveraine du fleuve de ce nom ; 179 kil. q. ; 14,266 hab. ; avec les annexes : 7,000 kil. q. environ et 50,000 hab., dont 2,100 chrétiens, mais très peu d'Européens, vu l'insalubrité du climat. La frontière est formée par une ligne éloignée de 40 kil. de chaque rive du fleuve, jusqu'à Sine. En 1890, les recettes y furent de 775,000 fr., les dépenses de 573,000. Le commerce, fait principalement par des Français, était, en 1890, de près de huit millions de francs, dont un peu plus de moitié pour l'exportation ; le mouvement de la navigation, de 222,000 tonnes. On exporte des arachides, des peaux, de la cire ; on importe des cotonnades, du riz, des spiritueux, du kola, du tabac. — Le ch.-l. est Bathurst ; les principales factoreries sont établies à Barpoint, Albreda, Saint-James, Cower, Georgetown (dans l'île Mac-Carthy). Enclavée dans les territoires français, cette colonie a failli être cédée à la France en échange de ses comptoirs de la Côte d'Or. Mais cette combinaison avantageuse aux Anglais

fut repoussée à la suite des protestations de leurs missionnaires et ne parait pas devoir être reprise.

GAMBIER ou **GAMBIR**. Substance astringente, analogue au cachou et provenant de l'*Ouroouparia gambir* H. Bn (*Nuclea gambir* Hunt.), arbrisseau de la famille des Rubiacées (V. OUBOUPARIA). Son extraction s'obtient en faisant bouillir les feuilles et les jeunes branches dans des vases de fer ; puis on bat le liquide d'une façon particulière avec des bâtons légers et poreux. Le *gambir* s'y fixe sous forme d'une boue jaunâtre que l'on rassemble dans des boîtes et qu'on découpe en petits cubes, quand sa consistance est devenue assez épaisse. Le *gambir* est surtout employé dans la teinture (V. BRUN, t. VIII, pp. 234 et suiv.).

GAMBIER (Iles) ou de MANGAREVA. Archipel situé entre 137° 45' et 137° 25' long. O. et 23° 14' lat. S., composé de dix îlots à base volcanique sur laquelle se sont développés des madrépores ; une ceinture de coraux l'enveloppant tout entier semble indiquer l'ancien pourtour d'un massif, maintenant en partie submergé et en voie d'affaissement. Les quatre îles principales, les seules habitées, sont Mangareva, Taravai, Akamaru, Aukena ; les montagnes les plus élevées se trouvent dans la première ; ce sont les pics (de 400 m.) de Monkoto et du mont Duff, volcans éteints, de même que les autres cônes épars dans l'enceinte de corail. Des passes permettent l'entrée aux navires allant 5 m. pour venir mouiller en sûreté dans le port de Rikitea (île de Mangareva). La superficie totale des Gambier est de 3,000 hect. environ ; leur population n'est que de 463 hab. Les montagnes des quatre îlots principaux sont déboisées ; néanmoins elles nourrissent un assez grand nombre de chèvres et de moutons à l'état sauvage. La principale ressource des indigènes est la pêche de la nacre perlière et des perles de belle qualité, mais dont les bancs s'épuisent comme aux Touamotou ; elle est représentée par une valeur moyenne de 300,000 fr. Les Mangaréviens sont de mœurs douces et presque tous convertis à la religion catholique. Malheureusement, ils sont en voie rapide de décroissance et sur le point de disparaître ; on en comptait plus de 4,500 en 1844. Les îles Mangareva furent découvertes par Wilson en 1797, qui leur donna le nom de l'amiral anglais Gambier. Placées sous le protectorat de la France en 1844, les Gambier ont été annexées en 1880. Les principaux travaux sur les îles Gambier sont dus au célèbre Ch. Darwin, puis à plusieurs médecins de la marine française, Lesson (1846), Lacroix (1851), Cuzent (1872), Le Forgne (1872), Brassac (1875).

GAMBIER (Nicolas), mécanicien français, né en 1744, mort à Maintenon (Eure-et-Loir) le 6 avr. 1785. Il est connu par la construction d'un crible d'une perfection et de dimensions alors inusitées, que Trudaine lui acheta 5,000 livres et donna au magasin de Saint-Charles, à Paris, où il nettoyait par jour 200 sacs de blé. L. S.

BREV. : *Crible inventé par M. Gambier* ; s. l. n. d., in-4.

GAMBIER (Lord James), amiral anglais, né le 13 oct. 1756, mort le 19 avr. 1833. Lieutenant en 1777, il se fit remarquer en juin 1794 comme commandant de la *Defence* de soixante-quatorze canons, dans un combat contre les Français. Il fut nommé vice-amiral le 14 févr. 1799, et gouverneur de Terre-Neuve en 1802. Ce dévot personnage, méthodiste très strict, dut son avancement à ses relations de famille avec les Pitt et lord Borham, car, sans l'escarmouche de 1794, on ne cite de lui aucune action d'éclat ; il n'eut même, pendant toute sa carrière, que cinq ans et demi de service actif à la mer. Le bombardement de Copenhague en 1807, qui lui valut l'élevation à la pairie, n'a rien de très glorieux. En 1809, par jalousie contre lord Cochrane, il refusa de prêter à cet officier le concours qui lui aurait permis de détruire, par surprise, la flotte française. A la suite de cet incident, il réclama une cour martiale et fut acquitté par ses amis, en majorité dans cette cour. Il garda le commandement en chef de la flotte de la Manche jusqu'en 1814.

GAMBINO (Josef), sculpteur espagnol, né en Galice au

commencement du XVIII^e siècle d'un père génois d'origine. Il apprit son art en Portugal et revint travailler en Galice où il a produit, notamment à Orense et à Santiago, quelques figures de saints, une *Vierge des angeïsses*, un bas-relief avec *Saint Jacques combattant contre les Maures*, et diverses statues pour des couvents de cette même province. Il mourut à cinquante-quatre ans, et son gendre, *Josef Ferreyro*, termina les ouvrages qu'il avait commencés.

GAMBISON ou **GAMBOISON**. Défense de corps en usage au moyen âge et rentrant dans la catégorie des jacks ou cottes de guerre faites d'étoffes doubles, piquées et rembourrées. Le gambison fut surtout en usage du XI^e au XV^e siècle, parmi les gens de pied. Sa forme suivit, au cours de ces diverses époques, les modes civiles, de telle sorte qu'on le voit s'allonger ou se raccourcir, coller au corps ou flotter, se compléter de manches ou en manquer. En principe, il différait de la braque en ce qu'il ne portait pas de défenses métalliques en anneaux cousus, des cottes treillisées, maclées, et autres cottes, en ce qu'il n'était point muni de clous ou de pièces d'acier. Fait de doubles de peau ou de forte toile, il était rembourré d'étoffe, de coton, d'une bourre quelconque, arrêtée par des piqûres, et sa surface extérieure se renforçait encore de cordelettes piquées formant sur les bras ce qu'on nommait des longitudinales.

Maurice MAINDRON.

GAMBIT (V. ECHECS).

GAMBITA. Ville de Colombie, Etat de Santander, à 200 kil. de Bogota ; 3,000 hab. Excellente situation dans une haute vallée, au bord d'une rivière et à une alt. de 4,874 m.

GAMBOA (Martin de), sculpteur espagnol, né dans les provinces basques vers 1525 et auteur, avec son fils *Juan* et son aide *Josef Frecha*, de la construction et de l'ornement dans un style sobre et sévère des stalles du chœur de l'Escurial. Il commença ce travail en 1587, appelé par Philippe II qui lui alloua un traitement annuel de trente-deux mille maravedis, plus le prix de ses ouvrages à fixer par arbitrage. Martin mourut avant l'achèvement complet de son œuvre que son fils continua jusque vers 1600 ; à cette époque, *Juan de Gamboa* se retira en Biscaye après avoir terminé la *silleria* du chœur ainsi que les corps de bibliothèque où l'on renferme les livres du rituel et ceux qui garnissent la bibliothèque même de l'Escurial. P. L.

GAMBON (Le). Rivière de France (V. EURE, t. XVI, p. 759).

GAMBON (Charles-Ferdinand), homme politique français, né à Bourges le 19 mars 1820, mort à Cosne le 16 sept. 1887. Avocat à Paris, il se lia avec Félix Pyat et concourut à la fondation du *Journal des Ecoles* (1847). Nommé juge suppléant au tribunal de Cosne, il s'y fit remarquer par l'ardeur de ses opinions démocratiques et notamment organisa le banquet réformiste de Cosne en 1847. Déferé pour ce fait à la cour de cassation, il fut suspendu pour cinq ans. Le 23 avr. 1848, le dép. de la Nièvre le choisissait pour représentant à la Constituante. Il siégea à la Montagne et, réélu à la Législative le 13 mai 1849, combattit très vivement la politique de l'Élysée. Il figurait dans l'échauffourée du Conservatoire des arts et métiers (13 juin 1849). Aussi fut-il condamné à la transportation par la haute cour de Versailles et interné au pénitencier de Corte. Amnistié en 1859, il fit de la propagande républicaine dans la Nièvre et dans le Cher, prêcha le refus de l'impôt et laissa saisir par le fisc une petite ferme et une vache qui, mise aux enchères, ne trouva point d'acquéreur dans tout le pays. C'est la fameuse *vache à Gambon* qui fut rachetée à l'aide d'une souscription provoquée par Rochefort. En 1868 (19 sept.), Gambon s'était sans succès présenté dans la Nièvre à une élection partielle pour le Corps législatif. Il échoua de nouveau dans ce département le 8 févr. 1871, mais le même jour les électeurs de la Seine l'élaient à l'Assemblée nationale. Il protesta contre la paix avec l'Allemagne et quitta Bordeaux, vint à Paris où il prit part au mouvement communaliste. Élu membre de la Commune par le X^e arrondissement le 26 mars 1871, membre du comité de Salut

public (10 mai), il combattit sur les barricades et après la chute de la Commune gagna la Suisse où il s'établit à Lausanne. Condamné à mort par contumace par le conseil de guerre, il fut amnistié en 1879. Il rédigea alors avec Pyat le journal *la Commune*, se présenta sans succès à Cosne aux élections générales de 1881 et fut élu député par le même arrondissement le 18 juin 1882 en remplacement de M. de Bourgoing, décédé. Membre de l'extrême gauche, il combattit la politique opportuniste. Non réélu en 1885 dans la Nièvre et dans la Seine, il se présenta encore dans ce dernier département le 13 déc. 1885 avec un programme radical-socialiste et non élu rentra tout à fait dans la vie privée.

GAMBRINUS, roi légendaire des Flamands que les Allemands regardent comme le patron, l'inventeur de la bière. On lui a fait une place dans les histoires publiées au xv^e et au xvi^e siècle, et sa légende a passé dans les pays scandinaves, en Irlande, etc. On en fait sous le nom de Gambrew, Gambrivius, etc., un bon géant ou un magicien inventeur de breuvages variés. L'explication la plus plausible de ce mythe est que Gambrinus serait une corruption de *Jan primus*, Jean I^{er}, duc de Brabant, né en 1251, mort en 1294, qui accepta la présidence de la gilde des brasseurs de Bruxelles; son portrait fut donc placé dans leur salle des séances et il fut représenté un verre de bière mousseuse à la main. C'est encore ainsi qu'on figure d'ordinaire le patron des brasseurs brabançons du xiii^e siècle, devenu celui de tous les buveurs de bière.

GAMELIN (Jacques), peintre français, né à Carcassonne en 1739, mort à Carcassonne le 14 oct. 1803. D'abord employé chez Puymaurin, syndic général des États du Languedoc, il se fit remarquer par ses dispositions pour le dessin. Il put étudier à l'Académie royale de peinture de Toulouse pendant cinq ans, et vint ensuite à Paris, où il remporta le grand prix de peinture. A l'école de Rome, il acheva ses études, se maria, et revint à Toulouse, où il professa son art (1774); puis il dirigea l'école de Montpellier (1776). Sous la Révolution, il fut peintre de l'armée des Pyrénées-Orientales (1793). Plus tard, on le nomma professeur d'histoire et de dessin à l'école centrale de l'Aude. Gamelin se distingua par la correction du dessin et par une composition animée. Seulement, il y a de la faiblesse dans son coloris. On voit deux dessins au lavis de lui au musée de Toulouse : *Ulysse massacrant les prétendants de sa femme*, et *Achille trainant le corps d'Hector autour des remparts de Troie*. Ajoutons que plusieurs villes du Languedoc possèdent de ses tableaux. Il a écrit un *Nouveau Recueil d'ostéologie et de myologie pour l'utilité des sciences et des arts* (1779, 2 vol. in-fol. avec planches).

BIBL. : *Biographie toulousaine*.

GAMELLE. Récipient servant à divers usages militaires, mais notamment à contenir les aliments du soldat. A l'origine, c'étaient des écuelles ou jattes de bois, à l'usage de la marine et appropriées pour six à huit hommes. On pouvait infliger comme punition de *manger à la gamelle* à des marins qui ne vivaient pas d'habitude à l'ordinaire des matelots. L'usage des gamelles de ce genre, mais en métal ou en poterie, s'étendit aux militaires de l'armée de terre. Au début, il y avait une gamelle par huit hommes. Depuis 1852, chaque soldat a sa gamelle. Dans la marine, on dit aussi la *gamelle des officiers* pour désigner leur table, et l'on nomme *chef de gamelle* l'officier chargé momentanément de la table de l'état-major d'un vaisseau.

GAMELLE DE CAMPEMENT. — En fer battu pour quatre hommes; elle porte deux anses mobiles en fer pour permettre de la manier et de la fixer sur le havresac. Elle est surtout destinée au service en campagne et ne doit être mise en service, en temps de paix, que pour les troupes campées ou en manœuvres.

GAMELLE DE CUISINE. — Grand récipient en fer battu, affecté à raison d'un par compagnie, escadron ou batterie faisant usage de cuisines à vapeur.

GAMELLE INDIVIDUELLE. — Récipient en fer battu, destiné à recevoir les aliments du repas de chaque soldat. Il est de la contenance de 1 litre 300 pour les troupes à pied et de 1 litre 500 pour les troupes à cheval. Ce récipient est muni de deux anses et d'un couvercle rattaché à l'une des anses par une chaînette.

GAMERGHOU. Peuplade nègre du Bornou (Soudan central), établie dans le riche district d'Oudjé, au S.-O. du Tchad. Leur couleur est brun foncé; leurs formes sont élégantes: ils offrent un des plus beaux spécimens du type nègre. Il y a quelques années encore, ils étaient fétichistes et la propagande musulmane ne les avait pas entamés. Leur capitale, Maidougheri, a une pop. de 15,000 hab.

GAMLE KANOKÉ, skald islandais, vivait vers l'an 1300 au monastère des augustins à Thykkvibæ. Il composa *Harmsól* ou le Soleil du repentir (édité par Sveinbjörn Egilsson Videyjar Klaustré, 1844; trad. en suédois par H. Kempff, Upsala, 1867); *Jónsdrápa*, ode sur saint Jean, en partie perdue. On lui attribue aussi *Placidusdrápa*, panégyrique de saint Placide, en vers (fragm. édité par Sveinbjörn Egilsson, 1833). B-s.

GAMMA. I. PRONÉTIQUE (V. G.).

II. MUSIQUE. — La lettre grecque *gamma* a eu dans la musique du moyen âge une importance si considérable que c'est elle en somme qui a donné son nom à la *gamme*. En effet, l'échelle des sons chez les Grecs commençait en la (A), et au début du moyen âge on ajouta la note *sol* qui fut représentée par la lettre Γ. Cette addition a été attribuée à Gui d'Arrezzo, mais elle lui est antérieure, sans que l'on puisse cependant savoir à qui elle est due.

III. MATHÉMATIQUES. — On appelle fonctions *gamma* les fonctions eulériennes de seconde espèce (V. EULÉRIENNES).

GAMMAGE (Robert), chartiste anglais, né à Northampton, mort à Northampton le 7 janv. 1888. Apprenti carrossier, il se lança à dix-sept ans dans la politique et fut député de la *Working Men's Association* à la convention de 1838; de 1842 à 1844 il fit des conférences chartistes, puis devint secrétaire du parti pour le district de Northampton. Il exerçait alors le métier de cordonnier. En 1848, il s'établit à Birmingham, fit partie, en 1853, de la commission exécutive de la *National Charter Association*; vers la fin de sa vie il étudia la médecine et exerça à Newcastle et à Sunderland. Il est connu par son *History of the Chartist movement* (1854), ouvrage mal écrit, mais plein de renseignements curieux. R. S.

GAMME (Mus.). Succession de sons disposés dans un certain ordre d'après des lois acoustiques et musicales particulières. Le nom de *gamme* vient de la lettre grecque Γ, qui représentait un son placé au-dessous du premier degré de l'échelle modale et appelé *gamma*. Les notes de la gamme composant les modes du plain-chant étaient figurées par des lettres: A, B, C, D, E, F, G, a, b, c, d, e, f, g. Gui d'Arrezzo passe pour avoir créé les dénominations actuelles: *ut, ré, mi, fa, sol, la, si*, en les empruntant aux premières syllabes commençant les vers de l'hymne de saint Jean.

Ut queant laxis
Resonare fibris
Mira gestorum
Famuli thorum
Solve polluti
Labi reatum
Sancte Iohannes.

Ces noms devinrent presque universellement employés; les Allemands seuls sont revenus aux désignations grégoriennes: A, B, C, etc. En même temps, ils créaient pour les notes altérées des monosyllabes: *es* pour les notes bémolisées et *is* pour les notes diésées. Exemple: *ges* (*sol* bémol), *gis* (*sol* dièse) (V. SOLMISATION). Ce n'est pas le lieu d'étudier le rôle des différentes notes de la gamme. C'est aux mots **MODE** et **TONALITÉ** que seront exposées les fonctions des degrés de l'échelle musicale. On distingue trois sortes de gammes: la gamme *diatonique* (V. ce mot) composée des sept sons diatoniques, la gamme *chro-*

matique, composée de douze sons *chromatiques* (V. ce mot) et la gamme *enharmonique*, composée de dix-huit sons enharmoniques non tempérés (V. MUSIQUE, ENHARMONIE, TONALITÉ, MODE).

GAMON. Une des parties du jeu de *trictrac* (V. ce mot).

GAMON (Achille), historien français, né à Tournon (Ardèche) en 1530, mort à Annonay en 1597. Il était avocat à Annonay quand il fut élu premier consul de cette ville en 1559, et c'est en cette qualité qu'il assista, l'année suivante, aux Etats du Languedoc tenus à Montpellier. Témoin oculaire des guerres de religion qui ensanglantèrent le Vivarais à partir de 1562, il en a laissé un récit impartial, imprimé pour la première fois dans les *Pièces fugitives* du marquis d'Aubais, reproduit depuis dans tous les recueils de documents pour l'histoire de France, mais dont le texte intégral n'a été donné que tout récemment avec notes explicatives, par M. Brun-Durand. Achille Gamon, quoique ayant adhéré aux nouvelles doctrines, était d'une modération rare pour son temps et ne cessa de blâmer les excès des deux partis. Sous son inspiration, les Annonéens des deux cultes se mirent d'accord pour garder une stricte neutralité pendant les dernières guerres civiles du XVI^e siècle.

BIBL. : PONCER, *Mémoires hist. sur Annonay et le Haut-Vivarais*; Lyon, 1835, 2 vol. — FILHOL, *Histoire d'Annonay*. — MAZON, *Notice sur la vie et les œuvres d'Achille Gamon et de Christophe de Gamon, d'Annonay en Vivarais*; Lyon, 1884. — BRUN-DURAND, *les Mémoires d'Achille Gamon*; Valence, 1888.

GAMON (Christophe de), né à Annonay en 1574, mort en 1621. Fils du précédent, protestant comme son père, il prit part au synode de La Rochelle en 1607, en qualité d'ancien de l'église d'Annonay. Mais il n'est connu, en dehors de ce fait, que par ses œuvres poétiques, petits in-12, très recherchés de son temps et devenus aujourd'hui presque introuvables. Son premier essai, publié à Lyon en 1597 chez Thibaud Ancelin, sous le titre de *Verger poétique*, fut le germe des deux volumes plus soignés et plus complets qui parurent peu après, savoir, les *Pescheries*, chez le même libraire en 1598, et le *Jardin de poésie* en 1600 chez Claude Morillon. Ces deux ouvrages sont ornés du portrait de l'auteur. Le second contient deux petits poèmes intitulés *Trésor des Trésors* et *Discours de l'astronomie inférieure*, formant un ensemble de six cents vers, dans lesquels Gamon a résumé la philosophie hermétique de son temps, mais sur un ton mystique qui, en relevant aux yeux de ses contemporains le prestige de cette science, peut expliquer le succès de ces deux pièces, car elles furent reproduites par divers recueils et Colletet y trouvait un charme particulier. Le *Trésor des Trésors* fut même réimprimé à part à Lyon en 1610, avec un commentaire de Henri de Linthaut, sieur de Mont-Lion, docteur en médecine. La *Muse divine*, publiée également pour la première fois en 1600 dans le *Jardin de poésie*, fut aussi réimprimée à part à Lyon en 1608 avec des additions considérables. Mais le principal ouvrage de Gamon est la *Semaine ou Création du monde contre celle de du Bartas*, dont la première édition parut simultanément en 1609 à Lyon chez Claude Morillon, et à Genève chez Gédéon Petit. Une autre édition, qu'on préfère généralement comme mieux imprimée, fut éditée à Niort en 1615.

BIBL. : MAZON, *Notice sur la vie et les œuvres d'Achille Gamon et de Christophe de Gamon*; Lyon, 1884.

GAMON (François-Joseph), homme politique français, né à Antraigues (Ardèche) le 7 avr. 1767, mort à Antraigues le 1^{er} nov. 1832. Avocat à Toulouse, il fut élu par le dép. de l'Ardèche à l'Assemblée législative, puis à la Convention nationale. Dans le procès de Louis XVI, il vota pour l'appel au peuple et pour la mort avec sursis. Ami des girondins et signataire de la protestation dite des 73, il échappa au décret d'accusation en se réfugiant en Suisse et revint siéger à la Convention en l'an III. Successivement député au conseil des Cinq-Cents jusqu'en 1797, juge au tribunal de cassation, premier président de la cour de justice criminelle de l'Ardèche en 1804, président de la cour impériale de Nîmes en 1814, il fut destitué par

la première Restauration, reprit ses fonctions pendant les Cent-Jours et fut alors député de l'Ardèche. Proscrit en 1816, il se réfugia en Suisse, reentra en France sous le ministère Decazes et se retira jusqu'à sa mort à Antraigues.

GAMPOLA. Ville de l'Inde, île de Ceylan, sur la Mahaveli-Ganga; environ 1,300 hab. D'après la description du géographe arabe Ibn Batoula, Gampola était autrefois une ville splendide; aujourd'hui, il ne reste presque plus rien. Aux environs de Gampola, on cultive le café de Ceylan que les Hollandais y ont importé au XVII^e siècle. M. D'E.

GAMRON (Perse) (V. BENDER-ABBASSI).

GAMTOOS. Fleuve de la colonie du Cap (Afrique australe). Il naît dans la partie E. du grand Karrou et coule avec un régime torrentueux jusqu'aux défilés des Groote Zwarté Buge. Il se jette dans l'Océan Indien dans la baie Saint-François. Son cours, de 300 kil., sépare le domaine des deux races, hottentote et café.

GAN. Com. du dép. des Passes-Pyrénées, arr. et cant. (0.) de Pau, sur le Nées; 2,672 hab. Carrières de pierres et de plâtre. Filature de lin. Au ham. de Claverie, scierie de marbre. C'était sous l'ancien régime l'une des trois places fortes et l'une des treize villes du Béarn ayant siège aux Etats. Il subsiste des anciennes fortifications la porte du Nord, d'architecture gothique. Anciennes maisons du XVI^e siècle. Gan est la patrie de Corisande d'Andouins et de Pierre de Marca, le célèbre historien du Béarn.

GANAC. Com. du dép. de l'Ariège, arr. et cant. de Foix; 1,086 hab.

GANACHE (Art vétér.). Région paire ayant pour base la portion rectiligne du maxillaire inférieur, limitée en dedans par l'aube, en dehors par la joue, en avant par la barbe et en arrière et en haut par les parotides. Si les bords maxillaires sont épais, l'animal est dit *chargé de ganache*. Sur la ganache sont en dedans le canal excréteur de la glande parotide et la veine de l'artère glosso-faciale. C'est sur cette dernière qu'on *tâte le poulx* chez le cheval. L. GARNIER.

GANAGOBIE. Com. du dép. des Basses-Alpes, arr. de Forcalquier, cant. de Peyruis, sur une montagne dominant la Durance; 64 hab. Ruines d'une ancienne abbaye bénédictine; il en subsiste un cloître roman, une partie de la salle capitulaire, le portail et la nef de l'église, utilisée aujourd'hui comme paroisse.

GANANDER THOMASSON (Christfrid), mythographe, poète et lexicographe finlandais, né au presbytère de Haapajärvi, paroisse de Kalajoki, le 21 déc. 1741, mort à Frantsila le 17 févr. 1790. Desservant à Pedersöre en 1763, à Vasa en 1767, il devint chapelain à Frantsila (1775). Par l'impulsion de son maître Porthan, il approfondit la démomathie et passa dix-sept ans à recueillir des *Enigmes* dans l'Oësterbotten, sa province (Åbo, 1783); il composa un *Dictionnaire finnois* en 9 vol. in-4, inédit, mais qui sert de base à celui de Renvall (Åbo, 1826, in-4) et dont il publia des extraits sous le titre de *Mythologia fennica*, textes finnois avec explication en suédois (Åbo, 1789, in-4, 1822; remanié en allemand par Petersson, Revel, 1821, in-4). On lui doit aussi des poésies allitérées ou métriques en finnois (psaumes, Vasa, 1786, congratulations, threnodies), moins mêlées de suédismes que ses ouvrages en prose: traductions de contes (Vasa, 1784), manuels d'art vétérinaire (Stockholm, 1788) et de médecine (Vasa, 1788). — Il ne faut pas le confondre avec l'auteur d'une *Grammatica lapponica* (Stockholm, 1743), *Henrik Ganander*, chapelain à Sodankylæ (1727) et à Enontekis en Laponie (1730), mort en 1752 à Siuntio où il était pasteur depuis 1743. BEAUVOIS.

GANASSI DEL FONTEGO (Silvestro), théoricien musical italien, né à Fontego, dans l'Etat de Venise, au commencement du XVI^e siècle. Il est connu par deux ouvrages rares et intéressants: *La Fontegara, la quale insegna di suonare il flauto*, etc. (Venise, 1535) et *Regole Rubertina, regola che insegna a sonar de viola d'archo tastata* (Venise, 1542 et 1543, 2 parties). Ganassi fut l'imprimeur

en même temps que l'auteur de ces deux traités, utiles pour l'histoire de la musique instrumentale. Ganassi portait le titre de « musicien de la seigneurie de Venise ». Il enseignait la musique à Robert Strozzi et c'est par une allusion au nom de son élève qu'il intitula son second ouvrage *Regola Rubertina*.

GANAULT (Gaston-Alfred-Auguste), homme politique français, né à Laon le 15 mai 1831. Avocat à Laon, il commanda les mobilisés pendant la guerre franco-allemande de 1870-1871 et combattit notamment au Mans et à Paris. Le 2 juil. 1871, il était élu représentant de l'Aisne à l'Assemblée nationale. Membre de la gauche, il se fit peu remarquer et ne posa point sa candidature aux élections législatives de 1876. Le 21 août 1881, il redevenait député de Laon. Membre de l'Union républicaine, il appuya la politique opportuniste, fut réélu en 1885 au second tour de scrutin et le 22 sept. 1889 fut battu à Laon par le candidat monarchiste, M. Pasquier.

GANAUX. Rivière de la *Corrèze* (V. ce mot).

GANCOURT-SAINT-ETIENNE. Com. du dép. de la Seine-Inférieure, arr. de Neufchâtel-en-Bray, cant. de Gournay-en-Bray; 364 hab.

GAND (en vieux norroin, *gann* en norvégien, *gan* en suédois, signifie charme, sorcellerie). C'est le nom par lequel les anciens Scandinaves désignaient la mouche magique (*gandfluga*) que les sorciers finns ou lapons lançaient contre leurs ennemis et qui, après avoir atteint le but, revenait se placer dans la boîte où elle était enfermée. Ce maléfice, qui correspond au *tyræ* (boule magique) des Finnois, était représenté dans les grimoires lapons comme une croix pattée ou une croix de Saint-André avec anneau à chaque extrémité.

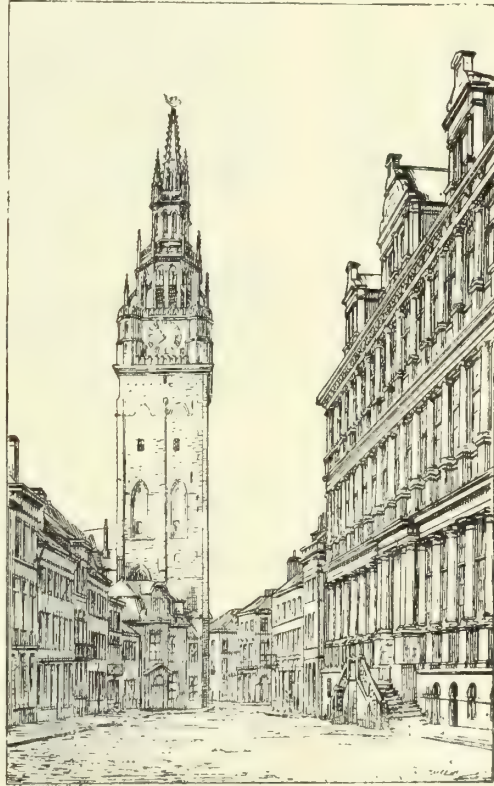
BEAUVUÏS.

GAND (en flamand *Gend* ou *Gent*, dans le latin du moyen âge *Ganda* ou *Gandavum*). Ville de Belgique, chef-lieu de la Flandre orientale, au confluent de l'Escaut et de la Lys, à l'intersection de plusieurs lignes importantes de chemins de fer; 154,000 hab. L'Escaut, la Lys et la Lieve la divisent en 26 îles reliées par 82 ponts; elle communique avec la mer par les canaux de Bruges-Ostende et de Terneuzen. Gand est le siège d'une cour d'appel dont la juridiction s'étend sur les deux Flandres, de la cour d'assises de la Flandre orientale, d'une université de l'Etat, d'une école du génie civil, de l'Académie royale flamande et d'un évêché suffragant de l'archevêché de Malines. L'industrie gantoise consiste surtout en filatures de lin et de coton, fabriques de dentelles, de flanelles, de draps, de rubans, de tabacs, fonderies de fer et de cuivre, ateliers pour la construction des machines, établissements d'horticulture, etc. Grand commerce de grains, d'huiles, de cuirs, de toiles, de fleurs, de chevaux, de bêtes à cornes.

HISTOIRE. — Dès le VII^e siècle, Gand est mentionné dans l'histoire. Ses habitants se signalèrent de bonne heure par un vif esprit d'indépendance et ils arrachèrent successivement à leurs princes de nombreux et importants privilèges. Mais la puissante cité contenait aussi dès cette époque beaucoup d'éléments de désordre, surtout dans la corporation des tisserands, et de fréquentes guerres civiles ensanglantèrent les rues de Gand pendant les XIII^e et XIV^e siècles. Alors apparut un homme remarquable, Jacques Van Artevelde (V. ce nom), qui entreprit de diriger l'esprit remuant de ses concitoyens, et gouverna Gand pendant sept ans; il se consacra à la grandeur de sa ville natale avec un désintéressement absolu, ce qui n'empêcha pas qu'il fut massacré dans un mouvement populaire en 1345. Plus tard, sous la domination des ducs de Bourgogne, Gand déclara la guerre à Philippe le Bon qui l'accablait d'impôts. La lutte dura cinq ans; à la fin, les troupes gantoises, braves, mais indisciplinées, succombèrent à Gavre le 23 juil. 1543. Les privilèges les plus précieux de la fière commune furent anéantis. C'est à Gand que fut proclamée, en 1477, la première constitution des Pays-Bas, et que fut célébré, la même année, le mariage de l'archiduc Maximilien avec Marie

de Bourgogne, l'unique héritière de Charles le Téméraire, qui fit passer sous la domination de la maison de Habsbourg les riches provinces des Pays-Bas. C'est à Gand que naquit Charles-Quint en 1500. Sous le règne de ce prince, Gand était peut-être la cité la plus grande et la plus peuplée de l'Europe; elle comptait 35,000 maisons et 175,000 hab. En 1539-40, des difficultés surgirent à propos d'une demande d'impôts, et les Gantois se révoltèrent. L'empereur accourut d'Espagne pour réprimer la sédition. La ville fut forcée de livrer au bourreau les têtes de vingt-six mutins; elle perdit tous ses privilèges et dut payer de ses deniers l'érection d'une citadelle, destinée à rendre désormais impossible toute tentative d'insurrection. Pendant les troubles religieux qui signalèrent le règne de Philippe II, une foule de Gantois s'exilèrent et portèrent leur industrie en Angleterre et en Allemagne. C'est à Gand que fut signé, en 1576, l'acte d'union de toutes les provinces, connu sous le nom de *Pacification* (V. plus bas). Depuis cette époque, Gand suivit toutes les vicissitudes des autres villes de la Flandre, et son histoire, pendant vingt ans, n'offrit qu'une suite ininterrompue de troubles sanglants. En 1584, le duc de Parme s'en empara et y établit l'autorité du roi d'Espagne. Gand eut encore à subir plusieurs sièges: en 1678, 1708, 1709, 1745, 1792 et 1794. De 1796 à 1814, elle fut le ch.-l. du dép. de l'Escaut. Louis XVIII y résida pendant les Cent-Jours. Sous le règne de Guillaume I^{er}, l'industrie gantoise se développa rapidement et atteignit un haut degré de prospérité; aussi la population demeura-t-elle orangiste pendant de longues années après 1830.

MONUMENTS. — Les principaux monuments de Gand sont: l'hôtel de ville; la façade N. de style gothique flam-



Beffroi de Gand.

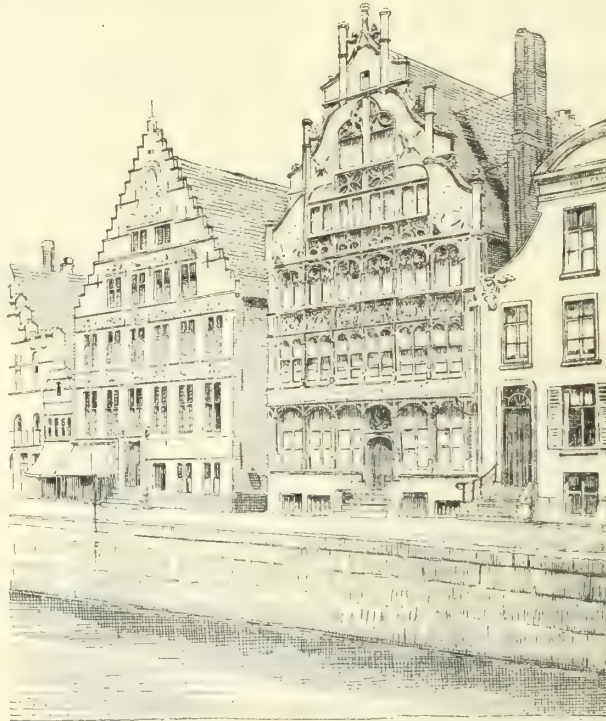
boyant date de 1481 et a été restaurée en 1829; la façade E. n'a été construite qu'au XVII^e siècle; elle est monotone

et banale. Cet édifice contient de grandes et magnifiques salles, notamment celle de la Keure. Le Beffroi, haut de 111 m., du xiv^e siècle, est une tour carrée surmontée d'un lourd campanile en fonte qui supporte un dragon en cuivre doré auquel des légendes apocryphes mais tenaces ont assigné une origine byzantine; la vérité, prouvée aujourd'hui par les comptes communaux, est que ce dragon a été fait à Gand en 1380. Le Beffroi contient un carillon de 44 cloches. Le palais de l'Université, œuvre de l'architecte Roelandt, a été construit de 1819 à 1826. La Bibliothèque de l'Université, dirigée par le savant bibliographe F. Van der Haeghen (V. ce nom) compte plus de 225,000 ouvrages; le plus ancien manuscrit date du vi^e siècle; on y trouve les manuscrits de l'ancienne abbaye Saint-Bavon, parmi lesquels le fameux *Liber floridus*, et la superbe collection des manuscrits ornés de miniatures, qui fut formée au xv^e siècle par l'abbé Raphaël de Mercatel. La bibliothèque est surtout riche en ouvrages traitant de l'histoire nationale et de la littérature néerlandaise; elle comprend aussi une collection de plus de 15,000 estampes. Le *Catalogue méthodique et raisonné des manuscrits* a été publié en 1840-52 par J. de Saint-Genois (V. ce nom). Le dépôt des archives de l'État comprend les chartes des comtes de Flandre, les archives des États, du conseil et de la plupart des châtellenies de Flandre, de l'évêché de Gand, des anciennes abbayes, etc. Le conservateur F. d'Hoop a publié la *Flandre orientale et ses anciennes archives* (Gand, 1887, in-8). La cathédrale de Saint-Bavon, de style gothique, est d'une richesse extraordinaire; elle a été érigée au xiii^e siècle; la tour, élevée de 1462 à 1534, a une hauteur de 98 m. La flèche de 30 m.

qui couronnait la tour fut détruite par la foudre en 1602. La crypte du xi^e siècle contient beaucoup de mausolées. Dans le chœur de l'église se trouvent aussi des tombeaux admirables, notamment celui de l'évêque Triest, œuvre de Jérôme Duquesnoy; la chaire de vérité, de Laurent Delvaux, est un morceau de sculpture magnifique. La sacristie renferme un important trésor dont le joyau est la châsse de saint Macaire, en argent massif. De nombreux tableaux ornent les chapelles qui entourent le chœur; il y en a un de Rubens : la *Réception de saint Amand dans l'abbaye de Saint-Bavon, après avoir distribué ses biens aux pauvres*; les autres sont de Pourbus, de Crayer, Otto Venius, Rombouts, Roose, etc. Mais le plus remarquable de tous est celui qu'exécutèrent Jean et Hubert Van Eyck de 1411 à 1432. Le sujet de cette composition est tiré de l'Apocalypse et porte le nom de *l'Agneau céleste*. L'église Saint-Michel date du xv^e siècle; elle possède le *Christ mourant* de Van Dyck. L'église de Saint-Nicolas a été élevée en partie au xii^e siècle et en partie au xv^e; la nef du

milieu a conservé des parties romanes; la tour et les portails marquent la transition au style ogival. Le grand Béguinage avait été établi en 1227 par Jeanne de Constantinople; jusqu'en 1873 il avait continué à former un quartier habité par plusieurs centaines de religieuses; un conflit administratif amena l'émigration des béguines à Mont-Saint-Amand où le duc d'Arenberg leur bâtit une petite ville en style flamand du xiv^e siècle. Le petit Béguinage n'a pas subi de sérieuses modifications. Ses rues propres, où règne un perpétuel silence, offrent encore à l'esprit l'image d'une bourgade du xvii^e siècle. Le palais de justice est un édifice d'un aspect majestueux construit par l'architecte Roelandt, et qui fut terminé en 1844. On a décidé récemment de restaurer le château des comtes dont les restes couvrent un terrain de 4,000 m. q. Parmi les places publiques, on remarque le marché du Vendredi, grand de près d'un hectare, où s'accomplissent depuis le moyen âge les grands événements de la cité. Près de là se trouve le

Grand Canon, surnommé par le peuple *Dulle Griette* (Marguerite la Rageuse); cette gigantesque pièce d'artillerie a été fabriquée à l'époque des ducs de Bourgogne; elle mesure 5 m. de longueur, 3 m. de tour et pèse 33,600 livres; le diamètre intérieur est de 65 centim. Les ruines de l'abbaye de Saint-Bavon offrent un intérêt considérable au point de vue de l'architecture religieuse. La plus grande partie de cet important monastère fut détruite en 1540 par Charles-Quint pour faire place à une citadelle. Nous signalerons aussi quatre anciennes maisons de corporation quai aux Herbes; celle des *Bateliers* a été construite en 1531 et a subsisté à peu près intacte; c'est le plus beau bâtiment privé de toute la Belgique.



Maison des Bateliers, à Gand,

Gand possède deux belles statues : celles de Jacques Van *Artenelde*, et de Liévin *Bauwens* (V. ces noms), œuvres de P. Devigne-Quyo.

HOMMES CÉLÈBRES. — Philippe Mouskes, chroniqueur, † 1282; Georges Chastellain, chroniqueur, † 1474; Ph. Wielant, criminaliste, † 1519; Charles-Quint, † 1558; Gilles de Haese, général au service de la république de Venise, † 1547; Laurent Delvaux, sculpteur, † 1778; Luc Van der Vynckt, historien, † 1779; Liévin Bauwens, qui introduisit sur le continent les mécaniques anglaises à filer le coton, † 1834; Ch. Hanssens, musicien, † 1852; J. Guislain, aliéniste, † 1860; Quetelet, astronome et statisticien, † 1874. Les évêques de Gand furent : C. Jansenius, 1468 † 1575; W. Lindanus, † 1588; P. Damant, † 1609; C. Maes, † 1712; F. Van der Burch, † 1644; J. Boonen, † 1655; A. Triest, † 1637; C. Van den Bosch, † 1665; T.-A. d'Allamont, † 1673; F. Van Horenbeke, † 1679; J.-A. de Grobbendonek, † 1680; A. de Hornes, † 1694; P.-E. Van der Noot, † 1770; G.-G. Van Eersel,

† 1780; F.-M. de Lobkowitz, † 1780-1792; M. de Broglie, † 1821; J.-F. Van de Velde, † 1838; L.-J. Delebecque, † 1864; H. Braecq, † 1886; H. Lambrecht, † 1889; J. Stilleman.

Les armoiries de Gand sont : *de sable au lion d'argent, armé, couronné et lampassé d'or, ayant un collier portant une croix aussi d'or.* E. H.

Canal de Gand à Bruges (V. BRUGES À GAND [Canal de]).

Canal de Gand à Terneuzen ou du Sas de Gand. — Le canal maritime part de la Lys à Gand, suit la direction du S. au N., entre en Zélande, traverse la petite ville du Sas de Gand et finit à Terneuzen sur l'Escaut occidental. Sa longueur est de 33 kil. dont 20 en Belgique et 13 en Hollande; sa largeur est de 30 m. et sa profondeur de 6 m. 60.

Pacification de Gand. — On appelle ainsi le traité conclu à Gand le 8 nov. 1576, au lendemain de la furie espagnole, entre les délégués de toutes les provinces des Pays-Bas, le Luxembourg excepté. Cet acte mémorable proclame d'abord une amnistie générale; toutes les provinces s'allient afin de chasser des Pays-Bas les soldats espagnols. Cette expulsion effectuée, les États généraux se réunirent pour mettre ordre aux affaires du pays et statuer sur la question religieuse. En attendant, les placards sur l'hérésie et les ordonnances criminelles du duc d'Albe sont suspendus, et les biens ecclésiastiques seront restitués à leurs anciens possesseurs. Le 17 déc., les évêques des Pays-Bas déclarèrent solennellement que la *Pacification* ne contenait rien de contraire à la religion catholique, et de son côté le conseil d'Etat affirma que les dispositions du traité n'avaient rien de contraire aux droits du souverain. Le 12 févr. suivant, don Juan signait à Marche l'Edit perpétuel qui ratifiait, au nom du roi d'Espagne, toutes les clauses de la Pacification, sauf celle qui avait accordé provisoirement la liberté de conscience. Dès lors la lutte redevenait inévitable (V. JUAN D'AUTRICHE).

Traité de Gand. — Traité conclu le 24 déc. 1814 entre la Grande-Bretagne et les États-Unis, pour mettre fin à la guerre commencée en 1812 (V. ETATS-UNIS, t. XVI, p. 607).

BIBL. MARC VAN VAERNEWICK, *Des Troubles des Pays-Bas et spécialement de Gand* (en flamand), 1566-1568; Gand, 1872-1881, 4 vol. in-8. — *Mémorial de la ville de Gand de 1301 à 1793* (en flamand); Gand, 1852-1861, 4 vol. in-8. — BERNARD DE JONGHE, *Histoire de Gand* (en flamand); Gand, 1716, in-12. — SANDERUS, *Flandria illustrata*; Cologne, 1641, in-fol. — DIERICK, *Mémoires sur la ville de Gand*; Gand, 1814-1817, 4 vol. in-8. — P. FREDERICQ et A. WAGENER, *Description de la ville de Gand* (dans la *Belgique illustrée* de VAN BEMMEL). — VAN DUSE, *Gand monumental et pittoresque*; Bruxelles, 1888, in-8. — DE POTTER, *Gand depuis ses origines jusqu'à aujourd'hui* (en flamand); Gand, 1887-1890, 4 vol. in-8. — DE VLAMINCK, *Les Origines de la ville de Gand*; Bruxelles, 1891, in-8.

PACIFICATION DE GAND. — TH. JUSTE, *La Pacification de Gand et le sac d'Anvers*; Bruxelles, 1876, in-8. — L. VERHAEGHE DE NAEYER, *les Actes diplomatiques de la Pacification de Gand*; Bruxelles, 1876, in-8. — P. FREDERICQ, *Album du cortège historique de la Pacification de Gand*; Gand, 1876, in-8. — J.-O. DE VIGNE, *la Participation des catholiques à la Pacification de Gand* (en flamand); Gand, 1876, in-8. — E. POULLER, *la Pacification de Gand*, dans la *Revue catholique* de Louvain, 1876. — E. HUBERT, *la Condition des protestants en Belgique depuis Charles-Quint jusqu'à Joseph II*; Bruxelles, 1882, in-8.

GAND (Henri de), surnommé le *Docteur solennel*, appelé à tort Henri *Gæthals*, théologien et philosophe belge, né à Gand au commencement du XIII^e siècle, mort à Tournai en 1293. Pendant longtemps la biographie de Henri de Gand par Huet a fait autorité, mais les travaux récents de Ehrle ont démontré la fausseté de la bulle d'Innocent IV sur laquelle tout le livre de Huet est basé. On connaît peu de détails certains sur la vie du célèbre docteur. Dans ses ouvrages, Henri de Gand se montre penseur éminent et érudit de premier ordre. Quant à sa doctrine, Mazzoni l'a ingénieusement définie : « une glose platonicienne des aphorismes d'Aristote ». En politique, Henri professe que le respect est dû aux princes temporels, mais que, s'ils donnent des ordres évidemment injustes, les sujets sont dispensés de

l'obéissance; ce système a pour couronnement la théocratie : toute puissance humaine est justiciable du souverain pontife, arbitre en dernier ressort de toutes les contestations. Huet a fait une observation fort juste : Henri de Gand, dit-il, avait tout ce qu'il faut pour s'imposer à l'admiration de la postérité; mais il lui manqua d'être adopté pour chef, dès l'origine, par un ordre célèbre répandu dans toute l'Europe, fortune qui échut à saint Thomas d'Aquin et à Duns Scot. Comme métaphysicien, on ne peut lui refuser une place d'honneur dans la galerie des illustrations du moyen âge. Voici parmi les ouvrages du Docteur solennel ceux dont l'authenticité n'est pas révoquée en doute : *Quodlibeta theologica* (Paris, 1518, 2 vol. in-fol.; Venise, 1608; Venise, 1613, 2 vol. in-4); *Summa questionum ordinariorum theologiarum* (Paris, 1520, in-fol.; Ferrare, 1646, 3 vol. in-4); *De Scriptoribus ecclesiasticis* (Cologne, 1580, in-fol.), réimprimé à Anvers, en 1693, dans la *Bibliotheca ecclesiastica* de Mireus.

BIBL. : HUET, *Recherches historiques et critiques sur Henri de Gand*; Paris, 1836, in-8. — GÆTHALS, *Dictionnaire généalogique et héraldique des familles nobles du royaume de Belgique*; Bruxelles, 1849-1852, 4 vol. in-4. — LAJARD, *Henri de Gand*, dans l'*Histoire littéraire de la France*, t. XX. — EHRLÉ, *Recherches critiques sur la biographie de Henri de Gand, dit le Docteur solennel*, trad. de l'allemand par J. RASKOP; Tournai, 1886, in-8. — WAUTERS, *Sur des Documents apocryphes qui concernent Henri de Gand, le Docteur solennel, et qui le rattachent à la famille Gæthals*, dans *Bull. de la Com. royale d'histoire de Belgique*, 4^e sér., XIV. — N. DE PAUW, *Note sur le vrai nom du Docteur solennel Henri de Gand*, *ibid.*, XV. — WAUTERS, *Sur la Signification du mot latin Formator, à propos de Henri de Gand*, *ibid.*, XVI. — N. DE PAUW, *Derrières Découvertes concernant le Docteur solennel Henri de Gand*, *ibid.*, XVI.

GAND. Nom d'une famille d'habiles luthiers français. *Charles-Michel*, né à Mirecourt, s'établit à Versailles en 1780; il eut deux fils qui exercèrent la profession paternelle. — L'aîné, *Charles-François*, plus connu sous le nom de Gand père, naquit à Versailles le 5 août 1787; élève et gendre du célèbre Lupot, il lui succéda en 1824 comme fournisseur de l'École royale de musique et de la chapelle du roi. Gand mourut à Paris le 10 mai 1845. — Son jeune frère *Guillaume*, né à Paris le 22 juil. 1792, fut également élève de M. Lupot; il prit la succession de son père à Versailles, décéda à Versailles le 31 mai 1858, n'ayant construit qu'un petit nombre d'instruments. — *Charles-Adolphe*, fils de François, né à Paris le 11 déc. 1812, mort le 24 janv. 1866; il n'eut d'autre maître que son père. A son décès (1848), il le remplaça comme luthier de la maison du roi et du Conservatoire, et s'associa, en 1855, son frère *Charles-Nicolas-Eugène*, né à Paris le 5 juin 1825. La mort d'Adolphe Gand laissa *Eugène* à la tête de la maison fondée par Lupot en 1798. En s'exerçant à la lutherie sous la direction de son père et de son frère, Eugène Gand s'était adonné à l'étude de la musique et du violon en particulier; il entra au Conservatoire où il remporta un premier prix de solfège en 1839. Ses connaissances multiples et sa parfaite honorabilité en firent l'expert le plus renommé. Il mourut le 5 févr. 1892.

Constant PIERRE.

GAND, juriste français, né à Bar-le-Duc le 22 sept. 1793, mort à Paris le 15 févr. 1864. Avocat à Paris. On lui doit un certain nombre d'ouvrages utiles : *Traité général de l'expropriation pour cause d'utilité publique* (Paris, 1842, in-8); *Traité de la législation nouvelle du notariat* (1843, in-8); *De la Compétence ou des Attributions des divers officiers publics* (1844, in-8); *Traité de la police et de la voirie des chemins de fer* (1846, in-8); *Code des étrangers* (1853, in-8).

GAND (Antoine-Joseph-Edouard), technologiste français, né à Amiens le 16 déc. 1815. Gérant d'une fabrique de tissus en 1836, dessinateur industriel distingué, il contribua à la fondation de la Société industrielle d'Amiens (1861), où il professa un cours théorique et pratique de tissage et un cours de dessin de fabrique, et inaugura une méthode d'enseignement pratique adoptée par le Conserva-

toire des arts et métiers. On lui doit de nombreux ouvrages parmi lesquels nous citerons : *Technologie du velours de coton, de 1765 à 1865* (Amiens, 1865, gr. in-8); *Traité de la coupe des velours de coton* (1866, gr. in-8), en collaboration avec E. Sée; *le Transpositeur ou l'Improviseur de tissus* (1872, in-8); *Cours de tissage* (1869-79, 3 vol. gr. in-8); *Monographies des tissus artistiques* (1884-85, gr. in-8).

GANDAILLE. Com. du dép. de Lot-et-Garonne, arr. d'Agen, cant. de Beauville; 470 hab.

GANDAK. Rivière de l'Inde, qui se jette dans le Gange, dont il est un des plus importants affluents. Comme son lit est beaucoup plus élevé que les contrées qu'elle parcourt, elle inonde souvent des plaines très étendues. — Le *Petit Gandak* tombe également dans le Gange et fertilise aussi par ses inondations les pays qu'il traverse; il communique dans sa partie inférieure avec le Fildjoug.

GANDALOU (Tarn-et-Garonne) (V. CASTELSARRASIN).

GANDAR (Eugène), littérateur français, né à Neufour le 8 août 1825, mort à Paris le 22 févr. 1868. Elève de l'École normale (promotion de 1844), agrégé des lettres, il entra en 1847 à l'École française d'Athènes, devint professeur de rhétorique au lycée de Metz (1849-55), puis professeur de littérature ancienne à la faculté de Grenoble (1855) et de littérature étrangère à la faculté de Caen (1856-60). Enfin il fut chargé d'une conférence de français à l'École normale (1861) et presque aussitôt fut nommé suppléant de Nisard dans la chaire d'éloquence française de la Sorbonne (1861-67); il venait à peine d'être nommé titulaire de cette chaire (8 févr. 1868) lorsqu'il mourut. Professeur solide et consciencieux, d'une éloquence un peu lourde, Gandar a laissé des ouvrages fort soignés, dont l'un surtout : *Bossuet orateur* (Paris, 1866, in-8) est un chef-d'œuvre de critique qui a établi sa réputation. Citons : *D'Orchomènes à Thèbes* (Metz, 1852, in-8); *De Ulyssis Ithaca* (1854) et *Ronsard considéré comme imitateur d'Homère et de Pindare* (1854), thèses; *Études sur Gæthe* (Caen, 1856, in-8); *Homère et la Grèce contemporaine* (1858, in-8); *les Andelys et Nicolas Poussin* (1860, in-8); *A. Rolland, notice sur sa vie et ses ouvrages* (Metz, 1863, in-4); *Bossuet et la littérature française* (Paris, 1865, in-8); une édition critique des *Sermons de la jeunesse de Bossuet* (1867, in-8); *Fénelon et son temps* (1864, in-8). Sa famille a publié : *Lettres et souvenirs d'enseignement d'Eugène Gandar* (Paris, 1869, 2 vol. in-8), précédés d'une étude biographique et littéraire de Sainte-Beuve. R. S.

GANDAR-CATTAMA (V. GONDAR).

GANDAVA. Ville forte du Bélouchistan, chef-lieu de la prov. de *Katch-i-Gandava*, à 110 kil. de Kélat, capitale du Khanat, à 125 kil. de Chikarpour, dans le Sindh, au centre d'une oasis de verdure où se ramifient en canaux d'irrigation les eaux de la *Badra*, torrent qui se perd le plus souvent dans les sables avant d'atteindre l'Indus dont il est tributaire. Gandava, entourée d'une muraille de terre, est une place de médiocre grandeur, mais non pas sans importance au point de vue stratégique, étant située à l'entrée de la *passé de Moulâ*, sur la route qui mène à travers les monts Brahwi de l'Inde au Bélouchistan. C'est pour cette raison que l'Angleterre y entretient, depuis 1876, une petite garnison. Le khan de Kélat en fait habituellement sa résidence d'hiver à cause du climat qui est fort doux. La population, composée de Balouches, d'Afghans et d'Hindous entre les mains desquels se trouve presque tout le commerce, ne dépasse pas 6,000 âmes. P. RAV.

GANDELAIN. Com. du dép. de l'Orne, arr. et cant. d'Alençon; 938 hab.

GANDELU. Com. du dép. de l'Aisne, arr. de Château-Thierry, cant. de Neuilly-Saint-Front, sur le Clignon; 484 hab. Ruines d'un ancien château féodal.

GANDERAX (Louis), littérateur français, né à Paris le 25 févr. 1855. Elève de l'École normale (promotion de 1873), il collabora à l'*Univers illustré*, au *Parlement*,

à la *Vie parisienne*, au *Gaulois*, à la *République française* ou ses chroniques littéraires et artistiques, d'un cachet original, furent remarquées. En 1880, il entra à la *Revue des Deux Mondes* où il rédigea une critique dramatique qui fit autorité. Il se retira en 1888, la direction de la revue ne voulant pas qu'il fût à la fois critique et auteur dramatique. En effet, M. Ganderax a fait jouer un drame en trois actes : *Miss Fanfan* (1881), en collaboration avec Emile Krantz, et en collaboration avec Meilhac une comédie en trois actes, *Pepa*, représentée à la Comédie-Française le 31 oct. 1888.

GANDESA. Ville d'Espagne, dans la prov. de Tarragone (Catalogne). Chef-lieu d'un district (*partido judicial*) de dix-huit communes; 2,783 hab. Elle s'est défendue à maintes reprises contre les carlistes avec beaucoup de bravoure, notamment contre Cabrera en 1836.

GANDHARA. C'était le nom d'un pays limitrophe de l'Inde. Hérodote, Strabon et d'autres en parlent. On le retrouve aussi dans les anciens documents sanscrits. Situé au N.-O. de l'Inde et au N.-E. de l'Afghanistan, c'est aujourd'hui le pays des Yazofzaï dont deux tribus portent encore les noms de Gand et de Gandari. M. D'E.

GANDHARVAS (Religion hindoue). Les Gandharvas, qui tiennent encore avec honneur un rôle de second plan dans l'hindouisme moderne, étaient déjà connus et adorés des Aryens védiques. Ils paraissent fréquemment dans les hymnes des Védas, comme une classe particulière d'êtres divins; mais plus souvent encore le Gandharva y figure comme un individu unique, incertain dans son aspect d'ensemble, mais indiqué du moins par quelques traits précis; il est en relations très proches avec les plus grands des dieux: avec Indra, qui triomphe de lui par surprise; avec Savitar, dont il dirige les chevaux héliques; avec Soma, dont il protège la liqueur sacrée; avec Agni, peut-être même avec Varouna dont il semble emprunter les lacets. Il réside soit dans les hauteurs du ciel, soit dans les poussières de l'atmosphère, soit dans les eaux; il porte des armes splendides, de beaux vêtements parfumés; il a pour épouse la femme qui est dans les eaux (*âpyâ*, c.-à-d. *Ap-saras* [V. ce mot]) et engendre avec elle le premier groupe mortel Yama-Yami; il partage avec Soma et Agni des droits de propriété naturels sur toutes les femmes, et il est nécessaire de lui en demander l'abandon dans les cérémonies du mariage. Il possède de plus des connaissances mystérieuses sur les choses célestes et divines et aussi sur les plantes salutaires. Les mythologues ont rapproché sans vraisemblance Gandharva de Centaure, ou l'ont expliqué, soit comme un génie solaire, soit comme un dieu lunaire, sans autre fondement que des combinaisons arbitraires. La précision de certains traits et le vague du reste laissent à croire que Gandharva est le lointain héritage de croyances antérieures recueilli par le védisme au moment de s'effacer.

La religion classique ne connaît plus les Gandharvas que comme une sorte de collectivité indivise. Ils résident à la cour d'Indra, le roi du ciel, et égayent ce séjour paradisiaque de leurs chants, tandis que les Ap-saras, leurs épouses, y dansent des ballets ou y jouent des comédies. Les liens du mariage n'empêchent point les deux parties de courir les aventures galantes. La tradition continue vaguement à associer les Gandharvas aux phénomènes célestes; elle fixe leur nombre à douze, correspondant au chiffre des mois, ou encore à vingt-sept, nombre des astérismes du zodiaque lunaire, ou elle les multiplie à l'infini. Ils passent alors pour être la création soit de Prajâpati, soit de Brahma, soit de Kaçyapa, etc. Le monde spécial qui leur était assigné jadis tout près du monde des dieux n'est plus qu'une simple ville, éclatante, il est vrai, d'une splendeur magique; elle apparaît parfois aux yeux des mortels dans les jeux du mirage. La législation hindoue donne le nom de Gandharva au mariage contracté sans formalités, par le consentement mutuel des époux, comme l'union de Sacountala et de Douchyanta. Le Gandharva-Vêda ou Vêda des Gandharvas, considéré comme l'annexe du Sama-Vêda,

enseigne l'art des Gandharvas avec tous ses accessoires : le chant, la danse, la dramaturgie. Il a été communiqué aux hommes par le saint Bharata qui en a exposé les détails dans son *Nāṭyasāstra*. Sylvain LÉVI.

GANDI. Ville du royaume de Sokotô (Soudan central), à 50 kil. O.-N.-O. de Sokoto. La ville actuelle, entourée de remparts délabrés, a succédé à une ville de même nom dont on voit les ruines dans les environs. Le territoire produit du sorgho et du coton.

GANDIA. Ville d'Espagne, prov. de Valence, à 60 kil. S. de cette ville, chef-lieu d'un district de vingt-huit communes, au milieu d'une *huerta* d'orangers, d'oliviers et de mûriers, qui passe pour la plus belle et la plus riche de ce pays; 7,604 hab. Elle est entourée d'une vieille enceinte, percée de rues droites et spacieuses et possède quelques églises remarquables et le palais des anciens ducs de Gandia (de la maison de Borja ou Borgia), où se trouvent de belles peintures de G. Huerta. Il y a un peu d'industrie et notamment des filatures de soie. La ville étant à 3 kil. de la mer a un port ou *grao* assez actif pour la pêche et le commerce de cabotage; il est en relations avec l'Algérie, Marseille et même l'Amérique.

GANDINI (Antonio), peintre italien, né à Brescia vers 1550, mort en 1630. Elève de Paul Véronèse, il a travaillé presque exclusivement pour les églises et les couvents de sa ville natale. Ses principales œuvres sont : *le Christ et les saintes femmes*, à l'église Saint-Dominique; *le Saint Michel et la Barque de saint Pierre*, à l'église Saint-François, et surtout *la Légende des Trois-Croix*, à la vieille cathédrale. Ses compositions sont d'une grande richesse et d'un grand aspect décoratif par la multiplicité des figures, la magnificence des costumes et des accessoires, et la puissance du coloris. Ad. T.

GANDJAM. District de l'Inde, présidence de Madras, sur la côte du golfe de Bengale, limité au N. par la prov. d'Orissa, à l'O. par celle de Tchatousgarh, au S. par le district de Vizagapatam; 24,500 kil. q.; 1 million et demi d'hab. des moins civilisés de l'Inde. C'est un pays très malsain, couvert de jungles, de forêts et de montagnes. La ville de Gandjam, son ancien chef-lieu, qui était fort jolie, fut abandonnée en 1815 à cause d'une épidémie à la suite de laquelle les habitants se réfugièrent à Barhampour. Autres villes importantes de ce district : Itchapour, Thourla, Calingapatam et Tchikakol, le chef-lieu actuel. M. D'E.

GANDÔ. Royaume du Soudan. Il s'étend sur les deux rives du Niger qui le traverse sur une longueur de 100 kil. et est borné à l'E. par le royaume de Sokotô; au N. il confine aux territoires occupés par les Aouélumidien; au S., au confluent du Bénoué. Superficie, 200,000 kil. q.; pop., 6 millions d'hab. Formé en 1817 d'une partie des États du sultan de Sokotô, Othman Dan-Fodié, et constitué en royaume distinct, le Gandô a perdu peu à peu la souveraineté qu'il avait exercée sur les États voisins; aujourd'hui le sultan de Gandô reconnaît la suprématie du sultan de Sokotô. — La capitale, Gandô, est située sur un affluent de droite du Goulbi-n-Sokotô, tributaire du Niger, rive gauche. Cette ville, visitée par Barth, est dans une situation riante au milieu de collines. Belles cultures; industrie du tissage du coton; fabrication de pagnes estimés.

GANDO. Famille de graveurs et de fondeurs en caractères, d'origine suisse. — *Jean-Louis*, natif de Genève, et possesseur d'une fonderie à Bâle, attiré à Paris vers 1705 par Grandjean, premier graveur du roi en titre pour l'Imprimerie royale. Il y fonda un établissement important qu'il échangea, en 1736, contre la fonderie installée à Genève par son neveu et élève, *Nicolas* (mort vers 1767). Celui-ci la gouverna pendant trente ans, et se fit surtout connaître par les perfectionnements apportés dans l'exécution des caractères pour l'impression de la musique. — Son frère, *François*, dit *le Jeune* (mort à Paris le 22 nov. 1764), aussi élève de Jean-Louis, s'établit fondeur à Lille en 1736 et à Paris en 1754. Il vendit sa maison en 1760 et continua à s'occuper de la gravure des caractères. —

Pierre-François, fils de Nicolas, né à Genève en 1733, mort à Paris en 1800, fut associé dès 1760 dans l'établissement paternel, et s'adjoignit à son tour, en 1787, son fils *Nicolas-Pierre*. G. P.-I.

GANDOLFI (Ubaldo), peintre et sculpteur italien, né à San Matteo della Decima (territoire de Bologne) en 1728, mort à Ravenne en 1781. Elève de Stefano Torelli et de Graziani, il devint bon dessinateur, mais resta peintre médiocre, comme en témoignent ses nombreux travaux dans des églises de Bologne. Il réussit mieux comme sculpteur et stucateur. G. P.-I.

GANDOLFI (Gaetano), peintre et graveur, frère du précédent, né à San Matteo della Decima en 1744, mort à Bologne en 1802. Elève des mêmes maîtres que son frère, il surpassa de beaucoup ce dernier et acquit une renommée considérable. Artiste consciencieux et habile, il est très inégal comme coloriste. Ses fresques et peintures à l'huile se trouvent à Bologne, à Pise, à Naples, etc. Parmi ses eaux-fortes, peu nombreuses, il n'y a à citer que *l'Adoration des bergers*, d'après une fresque de Niccolò dell'Abbate, peinte au palais Leoni à Bologne. G. P.-I.

GANDOLFI (Mauro), peintre et graveur, fils du précédent, né à Bologne en 1771, mort en 1834. Elève de son père, il n'est réellement connu que par quelques bonnes estampes, telles que : *Judith tenant la tête d'Holopherne*, d'après Crist. Allori; *la Sainte Famille*, d'après Guido Reni; *Saint Jérôme*, d'après le Corrège, etc.

GANDOLFI (Riccardo), musicien italien, né à Voghera (Piémont) en 1839. Très jeune, il étudia le contrepoint et l'harmonie, à Naples, sous la direction de Carlo Conti; il termina ses études à Florence, comme élève de Mabellini. Son premier opéra, *Aldina*, fut joué en 1863. Ses autres ouvrages dramatiques sont *Il Paggio*, *Il Conte di Mourval*, et *Catarina di Guisa*. On lui doit aussi une cantate, *Il Battesimo di Santa Cecilia*, une élégie pour violoncelle avec accompagnement de quatuor, harpe et harmonium, une grand messe, un *Requiem* exécuté pour les funérailles du roi Charles-Albert et celles du général Druetti, une marche funèbre pour la translation des cendres de Bellini à Catane (1876), un album de chant, *Pensieri ed affetti*, des articles de critique musicale, des mémoires intéressants contenus dans les actes de l'Académie royale de Florence, et un livre intitulé *Sulla relazione della poesia colla musicamelodrammatica*.

GANDOLIN. Pseudonyme sous lequel se fit connaître et devint fameux, vers 1635, au théâtre du Marais, un acteur dont on ne sut jamais le nom véritable et qui semble avoir été aimé du public à l'égal des joyeux compères qui, dans le même temps, se faisaient appeler à l'hôtel de Bourgogne Gaultier-Garguille, Gros-Guillaume et Turlupin. Comme ceux-ci, le type de Gandolin a été reproduit en son temps par la gravure, ce qui indique sa popularité.

GANDON (James), architecte anglais, né à Londres le 29 févr. 1742, mort le 24 déc. 1823. Elève de William Chambers, il commença à travailler pour son propre compte vers 1765. Il publia, en collaboration avec John Woolfe, une continuation du *Vitruvius Britannicus* de Colin Campbell (Londres, 1767-71, 2 vol. in-fol.). En 1781, il fut nommé surintendant pour la construction des nouveaux docks à Dublin. Il fournit les plans de la *Court House* de Waterford, ceux du portique de la maison du Parlement (transformée en banque) à Dublin, et dirigea la construction d'un grand nombre d'édifices publics. Son *Essay on the progress of architecture in Ireland*, et ses *Hints for erecting testimonials* ont été imprimés dans Thomas J. Mulvany, *Life of James Gandon* (Dublin, 1846, in-8).

GANDON (Antoine), littérateur français, né à Paris en 1813, mort à Compiègne le 18 nov. 1864. Sa vie fut extrêmement aventureuse. Engagé dans la cavalerie, il servit en Afrique, quitta l'armée avec le grade de brigadier et vint donner à Paris des séances de somnambulisme au bazar Bonne-Nouvelle. Ayant obtenu quelques succès, il fit en Amérique une tournée qui lui rapporta une grosse

somme bientôt engloutie dans la faillite d'une maison de banque. Gandon, ruiné, entra comme garçon de bureau au *Courrier des Etats-Unis*, tenta vainement fortune en Californie et revint en France. Collaborateur au *Courrier du Havre*, où il donnait modestement le mouvement maritime, puis du *Pays*, où il fournissait le compte rendu commercial, il eut l'idée d'écrire ses impressions à l'armée d'Afrique et d'un coup conquit la notoriété. Ses *Souvenirs intimes d'un vieux chasseur d'Afrique* (Paris, 1859, in-12), réédités plusieurs fois sous le titre de *Récits du brigadier Flageolet*, ont eu un succès énorme, encore dépassé par les *Trente-deux Duels de Jean Gigou* (1860, in-18) qui atteignent sa 14^e édition en 1863. Citons encore : le *Grand Godard, histoire d'un homme fort* (Paris, 1861, in-12) ; l'*Oncle Philibert, histoire d'un peureux* (1861, in-18). Du temps où il s'occupait de somnambulisme, il avait écrit la *Seconde Vue dévoilée* (Paris, 1849, in-8).

GANDOURA. Vêtement en usage chez les Arabes et les indigènes des pays musulmans ; il consiste en une sorte de tunique sans manches, taillée et cousue comme un sac, de la largeur des bras étendus, que serre à la taille une ceinture parfois richement ornée. Les pauvres la portent directement sur la peau, les gens aisés sur une chemise de lin. La gandoura est formée presque toujours d'une étoffe fine, de coton ou de laine, rayée de couleurs vives. Au-dessus de ce vêtement flotte le burnous.

GANDY (James), peintre anglais, élève et imitateur de Van Dyck, né à Exeter en 1617, mort en 1689. Fixé en Irlande à la suite du duc d'Ormond, il y a peint une grande quantité de portraits, qui se trouvent dans les châteaux de ce pays, et aussi dans ceux de l'O. de l'Angleterre. — Son fils, *William*, mort après 1715, fut aussi un bon portraitiste.

GANDY (Les), architectes anglais des XVIII^e et XIX^e siècles. Le plus ancien, *Joseph-Michaël*, né en 1771, mort en déc. 1843, fut élève de James Wyatt et de l'Académie royale où il obtint la médaille d'or en 1790 sur un projet d'arc de triomphe. Il voyagea de 1793 à 1799 en Italie et exposa, de 1789-1838, à l'Académie dont il fut élu associé en 1803. Excellent dessinateur de l'école néo-classique, il collabora aux dessins de sir John Soane et donna de nombreuses planches aux *Architectural Antiquities of Britton* : son œuvre la plus importante, comme architecte, est *The Phoenix and Pelican Insurance*, Charing Cross, Londres. Il publia *The Rural Architect*, etc. (Londres, 1805, in-4).

Michael Gandy, frère cadet du précédent, né en 1778 et mort en avril 1862, fut aussi élève de James Wyatt, mais servit dans la marine vers 1800 et exposa à l'Académie des vues prises dans les mers de l'Inde et de la Chine. Associé à divers architectes, *Michaël Gandy* publia, en collaboration avec B. Baud, *Architectural Illustrations of Windsor Castle* (Londres, 1842, in-fol.) (texte par J. Britton). — *John-Peter Gandy*, frère des précédents (V. DEERING). Charles LUCAS.

BIBL. : *Architectural Publication Society* ; Londres, 1848, in-4.

GANE (Nicolas), écrivain roumain, né à Folticeni le 1^{er} févr. 1838. Entré dans la magistrature, il parcourut tous les degrés de la hiérarchie jusqu'à celui de président de cour d'appel. Membre, depuis vingt-deux ans, de la Chambre des députés, où il représente actuellement (1893) le district de Soutzeava, il appartient au parti libéral. Préfet du district de Jassy, maire de cette ville, il a pris le portefeuille des domaines de l'agriculture et de l'industrie dans le court ministère de Jean Bratianu. Ecrivain de race, M. Gane a débuté en 1867 dans les *Entretiens littéraires*. Les nouvelles fort remarquables qu'il y a données ont été éditées, sous le titre de *Inverceni literare*, en trois séries (Jassy, 1873 ; *id.*, 1880, 2 vol. in-8 ; Bucarest, 1886, 3 vol. in-8) et traduites en allemand et en français. Citons encore des *Poésies* (Jassy, 1886).

GANEÇA, mathématicien hindou, vers 1545, auteur du plus important commentaire sur Bhaskara.

GANESA (Religion indienne). Ganésa est un des dieux les plus populaires de l'Inde brahmanique ; il est invoqué avec une ferveur égale par toutes les sectes et par toutes les corporations. Il est au principe, comme son nom l'exprime, le prince des Ganas, serviteurs du dieu Siva, chargés d'exécuter les ordres tantôt bienveillants et tantôt cruels de leur maître ; il est, par cette fonction, le souverain des obstacles qu'il suscite ou qu'il lève à son gré. Aussi les actes de la vie religieuse et sociale s'ouvrent-ils toujours par une prière à Ganésa ; les rites funéraires font seuls exception à cette règle. Ganésa n'est pas, comme on le croit trop souvent, le dieu tutélaire de la littérature ou du savoir : si les écrivains prennent toujours soin de l'adorer au début de leurs ouvrages, c'est qu'il peut seul leur dispenser le succès aussi bien qu'aux autres créatures. Son rôle, purement négatif à l'origine, s'est transformé peu à peu et on lui a attribué toutes les qualités qui concourent à assurer la réussite : finesse, adresse, sagacité, patience.

Ganésa est le fils de Siva et de Parvati. On le représente sous une forme hybride ; son corps pansu, rebondi, en bon point, est surmonté d'une tête d'éléphant avec une seule défense. Les quatre bras tiennent un croc de cornac, un nœud coulant, une massue et un gâteau (ou encore un tronçon de défense ou un lotus) ; une guirlande de fleurs ou bien le cordon brahmanique décore sa poitrine ; il est assis à l'aise, dans une attitude de molle nonchalance, parfois à califourchon sur un rat, son compagnon et son emblème sacré.

La légende n'a pas manqué d'expliquer à sa façon la physionomie hétéroclite de Ganésa. Après la naissance du divin enfant, les troupes des dieux accoururent pour offrir leurs félicitations aux parents. Tous regardaient avec admiration le nouveau-né ; seul, Sani (la planète Saturne) fixait ses regards à terre. Parvati, surprise et choquée, invita Sani à lever les yeux ; mais il se recusa en alléguant l'influence fatale de son regard ; pourtant, devant les instances impératives de la mère, il dut céder. La tête de l'enfant éclata en morceaux. Parvati, désolée, maudit l'auteur involontaire du mal ; mais, sur les indications de Brahma, Sani (Vichnou dans d'autres récits) détacha la première tête venue à sa portée pour en garnir le tronc décapité ; un éléphant qui se présenta par hasard fut le héros et la victime de cette substitution. Mais Ganésa ne devait même pas garder sans accident cette tête d'emprunt. Un jour, comme Siva était endormi, le redoutable Parasourama, son disciple, vint pour lui rendre hommage. Ganésa ne voulut pas le laisser entrer et une lutte s'engagea. Parasourama allait succomber, quand il leva la hache sainte dont Siva lui avait fait présent ; à la vue de l'arme paternelle, la piété filiale de Ganésa cessa toute résistance ; la hache s'abattit sur une de ses défenses et la brisa.

Si Ganésa a pour fidèles tous les sectateurs de l'hindouisme, il n'a pas ou presque pas de dévots qui lui consacrent un culte exclusif comme au dieu suprême. Son image peinte en rouge se rencontre à l'entrée de tous les temples, dans les carrefours ou près des villages ; mais un très petit nombre de sanctuaires lui sont dédiés en propre. Pourtant, à en croire un témoignage douteux, six sectes adoraient autrefois Ganésa sous les noms de Maha-Ganésa, Haridra-Ganésa, Heramba, Navanita-Ganésa, Svarua-Ganésa, Santana-Ganésa. Ganésa porte encore les noms de Ganapati, Vinayaka et Dhoundhiraja. Une fête populaire se célèbre en son honneur le quatrième jour de la quinzaine blanche du mois de Bhadra (août-septembre). On façonne à cette occasion des figures d'argile du dieu et on leur offre des gâteaux dont Ganésa est très friand, puis après quelques jours on les jette solennellement dans l'eau.

Sylvain LÉVI.

GANESCO (Gregory), publiciste français, né en 1833, mort à Montmorency le 7 avr. 1877. D'origine roumaine, il vint de bonne heure en France et il prenait, vers 1857,

la rédaction en chef du *Courrier du dimanche*. Son expulsion du territoire français, pour un article inconsidéré, causa une émotion presque européenne. Etabli à Francfort, il y publia l'*Europe*, journal qui fut suspendu par ordre du général Vogel von Falkenstein en 1866 et cessa de paraître en 1867. Ganesco, rentré en France, se fit naturaliser. Il devint, en 1869, rédacteur en chef du *Parlement*, journal de M. Rouher, et se présenta vainement aux élections pour le Corps législatif dans le dép. de Seine-et-Oise en mai 1869. A l'avènement de la République, il rédigea la *Liberté* à Tours et à Bordeaux, coopéra à la création du *Republicain* (1870-1872) et fonda les *Tablettes d'un spectateur*, correspondance autographiée. En 1876, il posa de nouveau sa candidature aux élections législatives dans l'arr. d'Etampes, puis il la retira. Outre ses innombrables articles de journaux, on a de lui : *Diplomatie et Nationalité* (Paris, 1856, in-8).

GANGA (Ornith.). Les Gangas (*Pterocles* Tem.) autrefois classés parmi les *Gallinacés* (V. ce mot), en ont été séparés, dans ces derniers temps, pour constituer un groupe particulier qui, dans la classification du professeur Huxley, se trouve placé, sous le nom de *Pteroclomorphæ*, entre les *Gallinacés* vrais (*Alectoromorphæ*) et les Pigeons (*Peristeromorphæ*). En effet, si ces oiseaux offrent avec les *Gallinacés* des analogies incontestables dans la conformation du bec et de la boîte crânienne, dans la structure du larynx et dans la disposition du tube digestif et de ses annexes, ils rappellent les *Pigeons* (V. ce mot) par la forme des os coracoidiens, de la fourchette, du sternum et des os du membre postérieur, par la disposition des glandes du ventricule succentarié et par la situation de la glande à huile qui est placée à découvert. En revanche, chez les Gangas, l'os canon ou tarso-métatarsien présente une toute autre forme que chez les Pigeons, et le pouce est rudimentaire.

Dans leur aspect extérieur, leurs allures et leurs mœurs, les Gangas offrent aussi des caractères mixtes. Avec leur bec court, recourbé en dessus et percé à la base de petites ouvertures nasales à peine cachées sous les premières plumes frontales, leur poitrine large, leurs ailes longues et pointues, leur corps effilé en arrière, leurs pattes peu élevées et garnies, sur le devant du tarse, de plumes duveteuses, ils ressemblent à la fois à nos Pigeons domestiques et aux *Lagopèdes* ou *Perdrix de neige*. Ils boivent comme les Pigeons et marchent comme eux, mais volent plutôt à la façon des *Pluviers* (V. ce mot) avec lesquels ils offrent aussi certaines affinités. Enfin leur plumage n'est pas sans analogie avec celui des *Francolins* et des *Perdrix* (V. ces mots) et par ses teintes rouges ou grisâtres, variées de noir, de blanc et de brun rougeâtre, s'harmonise toujours avec la couleur des steppes et des plaines sablonneuses qui constituent le séjour de prédilection de ces oiseaux.

Les Gangas ne sortent pas aujourd'hui des limites de l'ancien monde et se trouvent particulièrement répandus d'une part dans l'Afrique tropicale, qui, d'après M. D.-G. Elliot, serait même le berceau de leur race, de l'autre, dans l'Asie centrale, dans l'Asie Mineure et en Palestine. En Europe, on ne rencontre (et encore seulement dans les régions méridionales) que deux espèces de ces groupes, savoir le Ganga des sables, Ganga unibande ou Perdrix d'Aragon (*Pterocles arenarius* Pall.), qui est à peu près de la grosseur d'un Pigeon et dont le mâle porte une livrée jaune et grise rehaussée par une écharpe noire, et le Ganga cata (*Pterocles alchatus* L.), qui est un peu plus petit que le précédent et qui se distingue par la présence, chez le mâle, d'un rabat noir et d'une écharpe marron, frangée de noir.

En dépit de la perfection de leur vue qui leur révèle de très loin la présence d'un ennemi et de leur puissance de leurs ailes qui leur permet de s'enlever brusquement et de filer à une assez grande hauteur, les Gangas ont beaucoup de peine à échapper aux dangers qui les menacent de toutes parts. Dans les déserts, ils sont en butte

aux attaques des Faucons, des Renards et des Chacals, et ailleurs ils sont l'objet, de la part de l'homme, d'une chasse très active en raison des qualités de leur chair. Ceux que l'on prend vivants peuvent être gardés assez longtemps en captivité en les plaçant dans un endroit sec. Tout à côté des Gangas et dans le même groupe se rangent les *Syrhaptés* (*Syrhaptés* Illig.), dont une espèce, le *Syrhapté*



Ganga cata.

paradoxal (*Syrhaptés paradoxus* Pall.) est devenue célèbre par ses migrations d'Asie en Europe, dans le cours de ces dernières années.

Les terrains tertiaires du bassin de l'Allier renferment les restes d'une espèce éteinte du genre *Pterocles* que M. A. Milne Edwards a décrite et figurée sous le nom de *Pterocles sepultus* et qui était intermédiaire entre le *Pt. alchatus* et le *Pt. gutturalis* Smith, de l'Afrique australe.

E. OUSTALET.

BIBL. : BREHM, *Vie des animaux*, édit. franc. Oiseaux, par GERBE, t. II. — D. G. ELLIOT, *On the Pteroclidæ*, dans *Proceed. Zool. Soc. Lond.* — A. MILNE EDWARDS, *Recherches pour servir à l'histoire des Oiseaux fossiles des terrains tertiaires de la France*, 1869, t. II, p. 295, pl. 111.

GANGADHARA, mathématicien hindou, vers 1420, auteur du plus ancien commentaire sur Bhaskara.

GANGANELLI (J.-V.-Antonio) (V. CLÉMENT XIV, pape).

GANGE. I. GÉOGRAPHIE. — Le Gange naît dans l'Himalaya par 30° 56' 4" lat. N. et 76° 46' 25" long. E. ; il sort à 4,200 m. d'alt. d'une caverne située à la base occidentale d'un glacier compris entre les trois pics de Saint-Patrick (6,930 m.), Saint-Georges (6,886 m.) et la Pyramide (6,500 m.) ; la fissure d'où il s'échappe est désignée de longue date par les Hindous comme la *Bouche de la Vache*. C'est un simple torrent de montagne qui, sous le nom de Bhagirathi, court d'abord au N.-O. jusqu'au sanctuaire de Gangotri, à 20 kil. de la source, où il n'est plus déjà qu'à 3,000 m. d'alt. ; il tourne vers l'O. vers Bhairaghat (2,587 m. d'alt.) où la Jahnvi vient se joindre à la Bhagirathi ; née par 30° 55' lat. N. et 76° 54 long. E., sur le versant septentrional du Kedarnath, la Jahnvi a déjà parcouru une route plus longue et apporte un plus grand débit d'eau ; néanmoins, c'est la Bhagirathi, grâce à son incomparable sainteté, qui l'absorbe et donne son nom aux cours d'eau réunis. Elle continue à l'O. jusqu'à Sukhi (2,312 m.), où elle se fraye un passage à travers le massif de Kedarnath, s'incline au S.-O., puis au S.-E., reçoit deux affluents importants : le Jalkar et le Bhilang et s'unit à l'Alakananda à Deoprayag (30° 8' 30" N., 76° 48' E.). L'Alakananda, formée par la jonction de la Dhauli et de la Sursuti (Sarasvati), et grossie de la Nandakini, du Pindar et de la Mandakini, surpasse en importance, aussi bien qu'en volume, la Bhagirathi, mais elle n'a pu dérober à la rivière très sainte l'honneur d'être comptée comme la branche mère. Le fleuve formé par leur jonction prend, à partir de ce confluent (593 m. d'alt.) le nom de Gange. Il serpente alors, partagé en nombreux canaux dans les vallées charmantes et pittoresques de Dehra Dun, retraite légendaire des héros épiques Rama et les Pandavas, transformées en stations de plaisance et en cantonnements militaires par l'administration britannique ; il y recueille de petits

affluents utiles à l'irrigation des jardins et des cultures suspendus aux flancs des rochers, s'ouvre un passage à travers la chaîne des monts Siwalik et débouche dans la plaine à Hardvar (341 m. d'alt.). Le débit du Gange y est, en temps moyen, de 225 m. c. par seconde ; mais il est réduit à 35 m. c. par la prise d'eau du canal (V. plus bas). Le Gange s'infléchit au S., puis au S.-E., se grossit de petits affluents descendus des Siwalik et à 170 kil. en avant de Hardvar devient navigable aux embarcations moyennes, à Garhmouktesar. La première grande ville sur les bords du Gange est Farukhabad (62,437 hab.), située sur la rive droite. Un peu plus bas, le Gange reçoit presque en même temps à droite et à gauche deux affluents importants ; à gauche la Ramganga (600 kil.), née dans les derniers contreforts de l'Himalaya, dont le cours capricieux et changeant draine en partie les eaux du Tarai marécageux et arrose Bareilly (103,160 hab.) ; à droite la Kalinadi (500 kil.), rivière de plaine qui arrose la mésopotamie, entre le Gange et la Jumna, draine les eaux du Doab oriental, se déroule en sinuosités lentes jusqu'à Bulandshahr, s'enfoncé ensuite entre de hautes rives, et vient se jeter dans le Gange, près de Canoge, l'ancienne capitale des Gouptas et du grand Harcha, désertée aujourd'hui par le fleuve qui la longeait jadis. Le Gange continue sa route vers le S.-E. et baigne Cawnpore (Kanhpur), célèbre par les souvenirs de Nana Sahib et de la rébellion de 1857 (151,444 hab.) : il est à 126 m. d'alt. et déjà c'est un fleuve puissant, large d'un kilomètre, et capable en temps de crue de porter de grands bateaux. A 250 kil. plus bas, par 97 m. d'alt., sous les murs d'Allahabad, au confluent sacré entre tous, le Gange reçoit les eaux jumelles de la Jumna (Jamuna), sa sœur de naissance et de sainteté. La Jumna sort, comme le Gange, des retraites intérieures de l'Himalaya à 3,328 m. d'alt., à 13 kil. N.-O. du massif de Bandarpanch, haut de 6,300 m., se précipite sur une pente vertigineuse jusqu'à Kotnur, à 25 kil. plus bas (1,550 m. d'alt.), puis se double, encore dans les montagnes, de la Tons (Tamasas), née entre sa source et la Bhagirathi et parallèle aux deux rivières, serpente dans la région orientale du Dehra Dun, reçoit le Giri à droite, l'Asan à gauche, traverse la chaîne des Siwalik et entre dans la plaine où son cours se prolonge vers le S.-O. A peine sortie des montagnes, c'est déjà une grande rivière, suffisante pour alimenter deux canaux. Elle arrose Faizabad, Saharanpur (59,494 hab.), s'incline vers le S.-E., près de Karnal, arrose Delhi (173,393 hab.), la glorieuse capitale des Mogols, puis entre dans le territoire idyllique du krichnaïsme, longe Brindaban, témoin des jeux de l'enfant divin, Mathura (57,724 hab.), la Mathura des dieux, comme l'appelle Ptolémée, souvenir précieux au bouddhisme, au djainisme comme aux fidèles de Krichna, Agra (160,203 hab.), qui se glorifie de posséder le Tadj-mahal. Le cours sinueux de la Jumna s'infléchit alors à l'E.-S.-E., et recueille sur sa droite des affluents considérables : le Chambal, la Behva, le Ken, nés dans le Vindhya. Le Chambal jaillit dans le Malva, non loin d'Indore, recueille à droite les eaux historiques de la Sipra qui baigne Ujjain (32,932 hab.), l'Ujjayini de Vikramaditya et de Kalidasa, le Kali Sind (362 kil.), à gauche le Banas qui reçoit dans son lit les eaux du versant oriental des monts Aravalli (482 kil.) et rejoint la Jumna à 64 kil. en aval d'Etawah, après un cours de 1,046 kil. La Jumna n'a pas de grande ville sur ses bords dans la partie inférieure de son cours ; elle longe les derniers contreforts des Vindhya dans le Bundekhand et s'y fraye souvent un passage dans des ravins abrupts. Ses eaux claires et bleues contrastent avec les flots jaunâtres et boueux du Gange et semblent lutter avant de s'y confondre. Allahabad (148,547 hab.), bâtie à leur confluent, attire chaque année à ses foires plus de 250,000 pèlerins ; la fête du Kumbh Mela, célébrée tous les douze ans, en fait monter le nombre à plus d'un million. Le Gange poursuit sa route vers le S.-E. jusqu'à Mirzapur (56,378 hab.) et là, par un coude brusque, se redresse au

N.-O., arrose Bénarès, la très sainte (193,025 hab.), qui le borde de temples et d'escaliers sacrés, reçoit à gauche la Gumti, sortie des marais du Tarai, à 200 m. d'alt., sinueuse jusqu'à Lucknow (261,303 hab.), une des métropoles de l'islamisme et la quatrième en population des villes de l'Inde. La Gumti y devient navigable, resserre son cours dans une vallée pittoresque, arrose Sultanpur et Jaunpur, et rejoint le Gange après un cours de 805 kil. Le Gange baigne ensuite Ghazipur (32,885 hab.), reçoit à droite le Karamnas, venu des Kaimur Hills (235 kil.), dont les eaux maudites détruisent les mérites péniblement acquis dans plusieurs existences, à gauche la Gogra, née dans les profondeurs de l'Himalaya, qui traverse en torrent le Nepal sous le nom de Kauriala, débouche dans le Tarai, s'y sépare en deux bras, roule sous d'épaisses forêts, puis entre dans une vallée sablonneuse. La Gogra reçoit alors à droite la Sarayu, venue comme elle à travers le Nepal et le Tarai des retraites lointaines de l'Himalaya, et dont elle emprunte quelquefois le nom. C'est à Bahramghat que la rivière prend définitivement le nom de Gogra ; elle arrose Faizabad (38,828 hab.) élevée sur les ruines d'Ayodhya, la capitale de Rama et de la dynastie solaire, reçoit à gauche la Rapti née en plein Himalaya et les ruisseaux qui drainent la région moyenne du Tarai et se déverse dans le Gange à Chapra après un cours de 966 kil. Le Gange s'infléchit alors vers l'E.-S.-E. et reçoit presque aussitôt deux grands affluents : à droite le Son, né dans le plateau de l'Amarkantak, à 1,065 m. d'alt., coule au N.-O., puis rencontre les collines de Kaimur et les longe vers le N.-E., traverse une région de collines et de forêts encore mal connue, puis se redresse vers le N. et vient achever au-dessus de Dinapur son cours capricieux de 750 kil. sans avoir baigné une seule ville importante. Seul débouché d'une aire de 55,167 kil. q., son débit s'élève dans la saison des pluies à un volume effrayant, plus de mille fois supérieur à son débit ordinaire. Le Gange arrive ensuite sous les murs de Patna ou Azimabad (170,654 hab.), l'ancienne Palibothra des Grecs, la capitale des rois Mauryas ou Séleucus entretenit un ambassadeur, Mégasthène ; en face de la ville, sur la rive gauche, débouche la Gandak. Née dans l'Himalaya Népalais, la Gandak reçoit dans les montagnes la Salagrami et la Trisulaganga et dans la plaine, sur sa rive gauche, la Baghmata qui passe devant Khatmandu (50,000 hab.), la capitale du Nepal. Le Gange recueille encore sur sa droite les rivières sans importance descendues de la terre sainte du bouddhisme, de Gaya, de Rajagriha ; sur sa gauche, il continue à servir de déversoir aux marécages qui bordent les pieds de l'Himalaya. Il arrose Monghyr (55,372 hab.), Bhagalpur (68,238 hab.) où il a 11 kil. de large et reçoit un peu plus bas son dernier grand affluent, le Kusi (522 kil.) qui recueille en partie les eaux des grands sommets de l'Himalaya : le Gaurisankar et le Kinchinjinga par ses affluents : le Sankosi, l'Aran et le Tambar, et dont les flots impétueux changent sans cesse de lit en se portant toujours à l'O. Purmiah, qu'il arrosait au siècle dernier, est maintenant à 80 kil. E. de la rivière. Le Gange alors se courbe vers le S., arrose Rajmahal que les caprices du fleuve ont rendu presque désert, poursuit dans la direction du S.-E. et à 65 kil. de Rajmahal, à 350 kil. de la baie de Bengale à vol d'oiseau, par 24° 14' N. et 86° 29' E., détache le premier des bras qui vont former le delta gangetique, la Jalangi, puis la Bhagirathi, que les Hindous considèrent comme le cours authentique du fleuve, et qui, à 200 kil. plus bas, rejoint la Jalangi devant Nadiya, un des centres des études brahmaniques, pour former avec elle et la Matabhanga l'Hugli (260 kil.) qui arrose Chandernagor, humble débris de l'empire français au Bengale, et Calcutta, métropole de l'Inde britannique (684,658 hab.). Le Gange propre continue sa course vers le S.-E. sous le nom de Padma ou Padda, reçoit sur sa rive droite un grand nombre d'affluents bengalais, la Mahananda, la Karatoya, etc., et détache sur sa droite un nombre infini de

bras et de canaux, et parvenu à Goalanda se confond avec la Jamuna, bras principal du Brahmaputra et forme avec lui le vaste estuaire de la Meghna qui limite le delta à l'E. comme l'Hougli fait à l'O. L'immense triangle compris entre la tête du delta au N., l'île de Sagar à l'embouchure de l'Hougli et l'île de Dekhanshabazpur à l'embouchure de la Meghna et qui mesure 400 kil. à la base, 350 du côté O., plus de 400 à l'E., est un enchevêtrement inextricable de canaux perpétuellement en voie de changement, qui s'ouvrent, se ferment, s'élargissent, se dessèchent, se creusent, s'exhaussent comme par caprice. L'Hougli a tour à tour déserté les vieilles capitales bâties sur ses bords; Calcutta, menacée de leur sort commun, lutte, sans triompher, pour assurer à l'Hougli inférieur la profondeur nécessaire aux grands navires, et à ses rivières d'alimentation assez d'eau pour permettre les communications directes par bateau entre la capitale et la vallée du Gange. Les autres déversoirs importants du Gange dans le golfe de Bengale sont, en allant de l'O. à l'E., le Sattarmukhi, le Jamira, le Matha, le Bangadouni, le Gouasuba, le Raimangal, le Malancha, le Barapanga, le Marjata ou Kaga, le Pasar, le Bangara, le Haringhata ou Balesvar, le Rabnabad. Le littoral du delta, rongé par la lutte du fleuve et de la mer, est une jungle impénétrable, inhabitée, repaire de fauves et de germes pestilentiels, d'où le choléra s'élance chaque année sur les pèlerins de l'île Sagar; c'est le Sundarban. En deçà, le delta est rempli de bourgs populeux, même de villes assez importantes, et plus encore de champs fertiles ou le riz, favorisé par l'humidité, donne de riches moissons.

Pour donner une idée de la magnificence de ce fleuve incomparable, des chiffres ont plus de force et de précision que des mots. Le Gange, depuis la source de la Jahnavi jusqu'à la baie de Sagar, à l'embouchure de l'Hougli, mesure 2,427 kil.; jusqu'à l'embouchure de la Meghna, 2,505 kil. et 2,830 si l'on compte la Jumna comme le bras supérieur du fleuve; on peut décomposer son cours en une série d'étapes caractéristiques: de la source de la Jahnavi au confluent de la Bhagirathi et de l'Alaknanda, 214 kil.; de là à Hardvar, 76 kil.; d'Hardvar à Allahabad, confluent de la Jumna, 788 kil.; d'Allahabad à Sibganj, sur la Bhagirathi, 905 kil.; de Sibganj à la jonction de la Bhagirathi et de la Jalangi (tête de l'Hougli), 493 kil.; de là à Chandernagor, 77 kil.; puis, jusqu'à la mer, par Calcutta, 174 kil. Son débit est de 225 m. c. par seconde à Hardvar en saison sèche, de 550 m. c. à Bénarès en saison sèche et de 7,500 en crue; à Rajmahal de 6,000 m. c. en temps moyen et 50,000 m. c. en crue. Le bassin dont le Gange recueille les eaux s'étend sur une aire de 932,000 kil. q., de l'Himalaya au Vindhya, de l'Aravalli au golfe du Bengale.

Le régime du Gange est déterminé par deux facteurs: la nature des terrains qu'il traverse, et les conditions météorologiques de sa vallée. Les hautes murailles glacées de l'Himalaya arrêtent les nuages chassés par la mousson et les reçoivent en neige ou les répandent en pluie. Le Gange subit ainsi des crues périodiques qui s'annoncent lentement vers la fin d'avril, où il croît de 0^m50 à 0^m60 centim. en un mois et qui atteignent leur maximum vers juillet, où il s'élève jusqu'à 10 m. au-dessus de l'étiage et déborde sur de vastes espaces; tous ses affluents sont soumis au même régime. Mais ces inondations sont attendues et saluées avec joie, car elles apportent aux champs un limon bienfaisant. Le fleuve et ses principaux tributaires, nés à des altitudes considérables, torrentueux dans la première partie de leur course, entraînant dans leurs flots impétueux les pierres et les cailloux qu'ils effritent et le sable descendu avec les pluies. En entrant dans la plaine, la force du courant maintient en suspension le sable qui peu à peu, à mesure que le fleuve s'apaise et se ralentit, se dépose au fond du lit et l'exhausse. Pour donner une idée des quantités colossales que dissimule l'infiniment petit, il suffit d'indiquer qu'une évaluation scientifique a fixé le poids du sable que le Gange roule à Ghazipur, en aval de Bénarès, vers le

milieu seulement de son cours, à la somme formidable de 355 millions de tonnes par an. Le lit, insensiblement encombré, ne suffit plus au passage de la crue; les rives battues en brèche s'écroulent, et le fleuve se fraye un nouveau passage, soit qu'il enveloppe une île nouvelle entre ses deux bras, soit qu'il déserte définitivement son ancien lit. Des cités florissantes se sont vues brusquement ruinées par ces caprices du fleuve: Canoge, Rajmahal, Murshidabad ne sont plus que des bourgades. De 1860 à 1870, le canal qui baignait Kushtia, terminus de l'Eastern Bengal Railway sur la rivière, s'est desséché, et il a fallu transporter ce terminus à Goalanda. A Goalanda même, en 1875, une crue affouilla brusquement le terrain qui s'écroula avec les quais, la gare et le palais de justice récemment élevés à grands frais; 3 millions de fr. furent d'un seul coup engloutis dans le fleuve. Au terme de son cours, le Gange n'a plus qu'une pente insensible et la résistance de l'Océan paralysant le dernier effort du courant l'oblige à déposer le sable fin qu'il portait encore. C'est dans la région du delta que ce travail se montre à la plus haute puissance; la configuration s'en modifie chaque année; sauf l'Hougli et la Meghna, il est impossible de retrouver les canaux portés sur les cartes du siècle dernier. L'Hougli même s'ensable, en dépit des ingénieurs, assez rapidement pour inquiéter le commerce de Calcutta et menacer de mort l'avenir de la capitale britannique.

Le Gange est une voie de pénétration incomparable; il relie une suite glorieuse de grandes villes populeuses, traverse tout l'Hindoustan et se rattache par un ample système de communications au reste de l'Inde et même au trans-Himalaya. Confondu dans son cours supérieur avec le Brahmaputra qui descend des plateaux du Tibet, il ouvre par la Jahnavi, la Gogra, le Gandak, le Kosi, un accès direct, encore que difficile, dans ces régions mystérieuses. Ses sources et les sources de la Jumna le rapprochent de l'Indus qui contourne le massif en sens inverse du Brahmaputra. La Jumna même et ses affluents sont de niveau avec les rivières du Marusthan et suivent en partie un cours parallèle à la Sutledj et aux rivières du Penjab. Le Banas, affluent du Chambal, reçoit les eaux du lac Debar qui se déverse également dans la Mahi, et par la Mahi dans le golfe de Cambaye. Les sources du Son et de ses affluents s'enchevêtrent dans le Vindhya avec les affluents naissants de la Narmada, le fleuve du Dekkan. C'est de plus une voie de navigation toujours utilisable, privilège rare dans l'Inde; les bateaux tirant 2 m. d'eau peuvent en toute saison remonter jusqu'à Allahabad, et en temps moyen, les steamers remontent par delà Cawnpore et sur la Jumna jusqu'à Agra. La construction du chemin de fer latéral au Gange a plutôt augmenté que diminué le mouvement de la navigation en multipliant les entrepôts et les marchés. En 1877-1878, la valeur des marchandises transportées par eau de l'intérieur à Calcutta s'élevait à 43 millions de fr. Les bureaux de navigation enregistraient à Bamanghata 178,627 bateaux, à Hougli 124,357, à Patna 61,571, à Goalanda 54,329.

Un important système de canaux double le Gange et plusieurs de ses affluents à la fois comme voie de navigation et moyen d'irrigation. Les principaux sont l'Upper Ganges Canal qui commence à Hardvar, traverse l'E. du Doab et se déverse dans le fleuve en deux branches à Etawah et Cawnpore; le Lower Ganges Canal en est une sorte de prolongement; il finit dans la Jumna à Shekoabad, mais doit être continué jusqu'à Allahabad. La Jumna alimente l'Eastern et le Western Jumna Canal qui partent de Fayzabad, et le Son fournit également de nombreux canaux d'irrigation.

II. RELIGION HINDOUE. — L'Inde entière, sans distinction de caste ou de province, proclame la sainteté incomparable de la Ganga (le nom du fleuve est féminin en sanscrit) et l'adore avec une sorte de vénération filiale depuis une longue suite de siècles. La littérature védique, orientée de préférence vers le Penjab, manque de légendes sur

la rivale de l'Indus. Mais le Ramayana connaît déjà l'origine céleste du fleuve et célèbre sa descente sur la terre dans des chapitres souvent cités, souvent imités, débordants d'enthousiasme et de foi. La Ganga, fille d'Himalaya, n'arrosait jadis que le séjour des dieux. En ce temps-là, Sagara, roi d'Ayodhya (Oude), offrit en grande pompe le sacrifice du cheval en vue de s'assurer la souveraineté du monde. Soudain le cheval disparut, entraîné sous la terre par une figure démoniaque. Sagara ordonna à ses 60,000 fils d'ouvrir et d'éventrer le sol à la recherche du ravisseur ; à force de creuser, ils atteignirent le monde souterrain et ils y virent le cheval occupé à paître sous la garde du sage Kapila ; ils allaient s'en emparer quand un regard du sage irrité les réduisit en cendres. Le fils de leur demi-frère, Ansumat, resté seul descendant de Sagara, fort embarrassé pour offrir aux mânes de ses oncles les libations funéraires, s'adressa à l'oiseau merveilleux Garouda ; il apprit qu'il fallait, pour les purifier, faire descendre sous la terre les eaux de la Ganga. Il pratiqua sans succès de terribles austerités durant des milliers d'années, ainsi que son fils Dilipa. Son petit-fils Bhagiratha fut plus heureux. Ses mortifications touchèrent Brahman, qui consentit à sa prière ; mais, pour épargner à la terre une ruine fatale sous la chute puissante du fleuve, il fallait l'intervention de Siva. Siva, concilié à son tour, accepta de subir le premier choc. La Ganga dut obéir à la volonté divine, mais, furieuse de quitter le ciel, elle s'efforça d'écraser sous son poids Siva. Ce dieu farouche la reçut dans les replis de sa coiffure et ne voulut plus, par vengeance, l'en laisser sortir. Il fallut à Bhagiratha de nouvelles prières pour apaiser ce courroux. La Ganga alors descendit sur la terre, entraînant poissons et monstres aquatiques, sous les regards ébahis des créatures. Elle se divisa alors en sept branches : la Hladini, la Pavani, la Nalini se dirigèrent vers l'E. ; la Sita, le Souchaxous, la Sindhou vers l'O. ; la septième s'attacha fidèlement aux pas de Bhagiratha et prit le nom de Bhagirathi. Les tribulations de la Ganga n'étaient pas finies. Comme Bhagiratha passait près de l'ermite Jahnou, la Bhagirathi bouleversa le sacrifice qu'il offrait. Jahnou, irrité, l'avalait tout entière ; il consentit enfin sur l'intercession des dieux, à la laisser sortir par son oreille ; ce fut alors la Jahnvi. Bhagiratha se dirigea vers l'océan, suivi par son fleuve ; au terme de sa course, la Ganga se divisa en milliers de canaux pour couvrir les cendres dispersées des 60,000 défunts ; ainsi se forma le Delta. Les légendes vichnouites la font sortir de l'ongle du pied droit de Vichnou ; Siva la reçoit également et la distribue en quatre canaux dirigés vers les quatre points cardinaux : la Sita, l'Alakananda, le Chaxous (ou Vaxous), la Bhadra.

Telle est la légende acceptée encore aveuglément après plus de vingt-cinq siècles. Les eaux saintes de la Ganga guérissent et purifient sur tout leur cours ; des miracles ont consacré toute l'étendue de ses rives ; leur histoire formerait une mythologie compacte. Mais le privilège d'une vertu plus sacrée et plus efficace encore s'attache à certaines localités : sa sortie de la *Bouche de la Vache* ; le temple voisin de Gangotri (Ganga-avatara) ; Haridvar, la porte frayée par Hari (Vichnou) pour lui livrer passage dans la plaine ; le confluent de la Jumna et aussi de l'invisible Sarasvati, le Prayaga par excellence, saint et sacré entre tous les confluents vénérables, à Allahabad ; Bénarès, la ville sainte de toutes les confessions, Rome et Jérusalem de l'extrême Orient, et à l'embouchure, l'île de Sagar. C'est sur ces points qu'à des périodes astronomiques régulières accourent de l'Inde entière, par centaines de milliers, quelquefois par millions, des pèlerins impatients de se plonger dans les eaux purifiantes de la *mère* Ganga pour arriver au paradis. Des bouteilles, cachetées par les brahmanes des sanctuaires riverains, se vendent dans toute l'Inde, et l'eau répandue devant les statues de Vichnou est recueillie au passage par une foule de dévots. On rencontre encore assez fréquemment des pèlerins qui ont fait vœu de descendre et de remonter le fleuve, de la source à l'embouchure, en lui

présentant toujours par respect la droite (*pradaxina*) ; les plus fanatiques mesurent à la longueur de leur corps les rivages les plus sacrés. Le vœu commun de tous les Hindous, c'est de mourir en vue de la Ganga ; le moribond fût-il à plusieurs milles de distance, ses parents s'empres- sent de l'emporter sur une civière jusqu'au bord du fleuve ; on y dirige ses derniers regards en même temps qu'on répète à son oreille les mille noms bénis de la Ganga ; plus heureux encore et plus assuré du paradis, s'il est incinéré sur ces bords et si ses cendres jetées au courant y laissent jusqu'aux péchés de ses existences antérieures. Les Hindous établis loin de la Ganga se sont consolés de cet exil en supposant, sur la foi de légendes inventées par des brahmanes complaisants, des communications souterraines entre les innombrables cours d'eau qui sillonnent l'Inde et la rivière sacrée. Des prédictions intéressées et de circulation locale annoncent même que la nature sacrée de la Ganga originelle doit désertir le Gange au profit d'un autre fleuve ; la Nerbudda (Narmada), au S. du Vindhya, doit, par exemple, en hériter dans l'année 1894. Mais la masse des fidèles reste attachée à la vieille Ganga, et le cri : Ganga ! Ganga ! s'élève encore tous les jours de millions de poitrines pour demander la santé sur la terre ou le salut au ciel. Les Pouranas, ces textes sacrés de l'hindouisme, abondent en récits extraordinaires sur la vertu merveilleuse des eaux et du nom de la Ganga. Enoncé par hasard, le nom sauve les pécheurs les plus endurcis ; la noyade par simple accident vaut mieux qu'une longue série d'œuvres pies. Les mourants qui ont trouvé la vie sur ses bords, les malheureux sauvés de ses eaux au moment d'être submergés, forment une catégorie réprouvée d'individus sans caste, exclus de la société ; ce sont *les refusés de la Ganga*. Les vrais dévots se font un devoir d'aider à la mort des récalcitrants en leur remplissant la bouche avec l'eau limoneuse du fleuve. Il a fallu les efforts de la police anglaise pour nettoyer le fleuve des cadavres qu'on y jetait et pour imposer aux fidèles impatients du salut l'incinération préalable.

La Ganga est en général représentée avec Siva, entortillée dans la chevelure du dieu d'où elle s'échappe en cascades. Parfois, on l'associe à ses sœurs de sainteté, la Jumna et la Sarasvati ; elle est alors blanche, la marque sectaire des Sivaites sur le front ; à sa droite, la Sarasvati, rouge, un rouleau de papier à la main ; à sa gauche, la Jumna bleue, avec une urne d'or. Toutes trois sont montées sur un poisson, qui est d'or, ainsi que le vêtement et l'auréole des trois déesses.

Sylvain LÉVI.

GANGES (*Agaticum*). Ch.-l. de cant. du dép. de l'Hérault, arr. de Montpellier, sur l'Hérault ; 4,552 hab. Stat. de la voie ferrée de Lunel au Vigan. Fief du diocèse de Maguelonne, cité en 1156 dans un diplôme de Louis VII. Il est inféodé, en 1217, à Raimond de Roquefeuil par le jeune Raimond de Toulouse. En 1489, on y découvre des mines d'or et d'argent. Gagnée de bonne heure à la Réforme, la ville embrasse en 1562 le parti du prince de Condé et des protestants ; en 1623, le chef des troupes royales, Valençai, s'en assure, mais elle ne se soumet définitivement qu'en 1629, lors de la paix d'Alais. Convertis par force, les protestants de Ganges accueillent, en 1703, les Camisards, qui y massacrent un détachement de soldats ; la ville est presque immédiatement réoccupée et durement châtiée par Montrevel. Depuis le xv^e siècle, les consuls de Ganges avaient entrée tous les sept ans aux Etats de la province. L'église de Saint-Pierre de Ganges était du diocèse de Maguelonne, plus tard de Montpellier, archiprêtre de Brissac. Ruines d'un château. Filatures de soie et de coton, tannerie (dès le xviii^e siècle).

GANGES (Famille de). Cette famille remonte au début du xii^e siècle ; son nom patronymique est Pierre ; le premier connu est Pierre, fils de Pierre, qui vivait en 1116. Vassaux des comtes de Melgueil, puis des évêques de Maguelonne, les barons de Ganges finirent par posséder nombre de places dans le nord de ce dernier diocèse ; notamment Sumènes, Brissac, Popian, Montoullés, Cazillac, Soubeiras, Gignac,

Mollières, Montfrin et les seigneuries de Castries et de Hierle. Ils s'allient à la famille d'Anduze, alliée elle-même de celle de Toulouse. Vers 1330, ils acquièrent par mariage la baronnie de Pierrefort; puis une de leurs branches donne naissance aux Bernis. Enfin, en 1629, la baronnie de Ganges passe dans la famille de Vissec de La Tude au diocèse de Béziers, par le mariage de Jeanne de Saint-Etienne, fille du baron Henri, avec Jean-Pons de Vissec de La Tude. Leur belle-fille fut la belle marquise de Ganges (V. l'art. suivant). Le baron de Ganges avait droit d'entrer aux Etats de Languedoc.

BIBL. : MORERI, v° Pierre. — LA CHESNAYE-DES-BOIS, *Dictionnaire de la noblesse*, v° Pierre et Vissec de La Tude.

GANGES (Anne-Elisabeth de ROSSAN, marquise de), née à Avignon en 1636, morte en 1667. Elle épousa vers 1649 le marquis de Castellane, brilla à la cour de Louis XIV, et veuve de bonne heure se remarqua en 1658 au marquis de Ganges. L'abbé et le chevalier de Ganges, frères du marquis, tombèrent amoureux de leur belle-sœur et repoussés par elle se vengèrent de son dédain en essayant de l'empoisonner. Ils se lièrent plus tard avec le mari pour s'emparer de la fortune de la malheureuse jeune femme et après lui avoir fait prendre du poison l'assassinèrent à coups d'épée. Un arrêt du parlement de Toulouse (21 août 1667) condamna l'abbé et le chevalier contumaces à être rompus, le marquis à la confiscation de ses biens et à un bannissement perpétuel. Les aventures de la marquise de Ganges ont donné lieu à une infinité de publications et même à un mélodrame : *la Marquise de Ganges ou les Trois Frères*, représenté à la Gaîté le 18 nov. 1815.

BIBL. : *Histoire de la marquise de Ganges*; Paris, 1667, in-4. — *Récit de la mort de M^{me} la marquise de Ganges*; Paris, 1668, in-4. — FORTIA D'URBAN, *Histoire de la marquise de Ganges*; Paris, 1810, in-12. — DE SADE, *la Marquise de Ganges*; Paris, 1813, in-12. — CH.-VICTOR HUGO, *Une Famille tragique*; Paris, 1862, in-12. — A. MAZEL, *la Première Marquise de Ganges*; Paris, 1885, in-12.

GANGHOFER (Ludwig), poète allemand, né à Kaufbeuren, le 7 juil. 1855, fils d'August Ganghofer (né en 1827), chef de l'administration forestière bavaroise, auteur d'ouvrages estimés. Lui-même a écrit des poésies et des pièces de théâtre. Parmi ces dernières, celles qui sont écrites en patois bavarois (en collaboration avec Hans Neuert) ont eu un vif succès; citons : *Der Herrgottschnitzer von Ammergau* (Augsbourg, 1880); *Der Prozesshansl* (1881); *Der Geigenmacher von Mittenwald* (1884). En dialecte littéraire, il a écrit : *Wege der Herzens* (1882); *Der zweite Schatz* (1882); *Der Anfang vom Ende* (1881), etc. Ses principales poésies sont contenues dans deux recueils : *Bunte Zeit et Heimkehr* (Stuttgart, 1883). Il a encore écrit des romans : *Die Sünden der Väter* (Stuttgart, 1886, 2 vol.), etc.

GANGLIOMA (V. EPITHELIOMA).

GANGLIONS. Sous le nom de ganglions, on désigne en anatomie deux productions bien différentes, des ganglions annexés aux nerfs, *ganglions nerveux*, et des ganglions annexés aux vaisseaux lymphatiques, *ganglions lymphatiques*. Pour ces derniers, nous renvoyons à l'étude des *lymphatiques* (V. ce mot), et nous ne traiterons ici que des ganglions nerveux. Les *ganglions nerveux* sont des renflements plus ou moins gros, de forme variable, situés sur le trajet des nerfs. Ces corps jouent le rôle dévolu aux cellules nerveuses des centres, c.-à-d. qu'ils peuvent être considérés comme centres excito-moteurs et exercent une action trophique sur les fibres nerveuses qui les traversent ou en émanent.

Le volume des ganglions est très variable; il en est de microscopiques; les ganglions rachidiens ont la grosseur d'un grain de blé; le ganglion cervical supérieur, annexé au cordon du sympathique, a 15 ou 25 million. de longueur. Leur forme ne varie pas moins. Il en est d'arrondis; d'autres sont ovoïdes, fusiformes, pyramidaux, semi-lunaires, étoilés, etc. Leur couleur est grisâtre. Leur consistance, d'ordinaire assez ferme, est d'autant plus forte qu'ils contiennent plus de fibres nerveuses et de tissu con-

jonctif, d'autant plus faibles qu'ils renferment plus de cellules nerveuses; elle varie donc avec leur constitution.

On peut diviser les ganglions en trois groupes : les *ganglions cérébro-spinaux*, qu'on trouve sur le trajet des nerfs craniens et rachidiens; les *ganglions sympathiques*, annexés au système du grand sympathique; les *ganglions mixtes*, enfin, qui sont en connexion à la fois avec les nerfs cérébro-spinaux et les filets du sympathique, comme, par exemple, le ganglion sous-maxillaire.

La structure des ganglions varie un peu avec leur catégorie. Aussi décrirons-nous successivement à ce point de vue : les ganglions cérébro-spinaux et les ganglions du grand sympathique.

Les *ganglions spinaux* ou *rachidiens* sont des intumescences annexées aux racines postérieures des nerfs rachidiens. Ils sont constitués par un stroma qui provient du névrilemme, du périnèvre et de l'endonèvre du nerf. Au niveau du ganglion, en effet, le périnèvre se prolonge sur lui pour lui former une capsule de tissu conjonctif (V. CONJONCTIF et PÉRINÈVRE) renfermant les vaisseaux sanguins; d'autre part, les gaines lamelleuses ou gaines de Henle qui enlacent les faisceaux de fibres nerveuses et l'endonèvre qui enveloppe les fibres nerveuses se prolongent dans l'épaisseur du ganglion pour prendre part à la constitution du stroma qui forme ainsi à chaque fibre et à chaque cellule nerveuse ganglionnaire une mince enveloppe. A sa sortie du ganglion, le nerf se reforme avec tous ses éléments constituants. Les cellules des ganglions rachidiens sont constituées par une masse de protoplasma organisé en squelette ou charpente protoplasmique et en paraplasma intermédiaire (V. CELLULE). Cette masse de protoplasma ou corps cellulaire renferme un noyau ovoïde, qui a la structure de tous les noyaux, et renferme un petit corps brillant, le nucléole. Ces cellules sont piriformes et donnent naissance par leur queue à un prolongement unique qui résulte de la coalescence des fibrilles nerveuses convergentes issues du corps cellulaire. Ce prolongement qui fait de cette cellule ganglionnaire une *cellule unipolaire* et n'est autre chose qu'un cylindre-axe, s'entoure presque aussitôt d'une gaine de myéline. D'autre part, la cellule est enveloppée d'une capsule nucléée qui se continue aussi sans interruption sur le cylindre-axe garni de son manchon de myéline en formant une véritable gaine de Schwann. Le prolongement de la cellule ganglionnaire est ainsi devenue une fibre nerveuse complète. Mais celle-ci ne suit pas son trajet sans présenter de modifications dans sa marche. Peu après son origine, au niveau d'un étranglement annulaire, elle semble se bifurquer et donne naissance à deux branches, dont l'une remonte vers la moelle épinière (racine postérieure) et dont l'autre se dirige vers la périphérie (fibre nerveuse sensitive des nerfs rachidiens). Une pareille disposition rappelle la forme d'un T ou d'un Y majuscule, d'où le nom de tube en T ou en Y qui a été donné par Ranvier aux fibres nerveuses de ce genre. Elle rapproche d'autre part les cellules unipolaires des Mammifères des cellules bipolaires des ganglions spinaux des Poissons. Les cellules unipolaires des ganglions spinaux des Mammifères ne seraient que des cellules bipolaires dans lesquelles les deux pôles se seraient réunis en un seul. Ce qui semble le prouver complètement, c'est que Freund, chez le Pétromyzon, a trouvé les deux formes réunies, cellules bipolaires à prolongements réunis et cellules bipolaires ordinaires, outre les cellules à prolongements en T. — Enfin, le prolongement peut s'enrouler en spirale autour de la cellule ou s'enrouler et se pelotonner sur lui-même en sortant du corps cellulaire.

Dans les *ganglions cérébraux* ou *craniens* (annexés aux nerfs craniens), la structure varie d'un ganglion à l'autre. Dans les ganglions jugulaire et plexiforme du pneumo-gastrique, le ganglion pétreux du glosso-pharyngien, le ganglion géniculé du facial, le ganglion de Gasser du trijumeau, on ne trouverait selon Retzius, que des cellules unipolaires avec prolongement en T, comme dans les

ganglions rachidiens. Mais Kölliker et Rauber ont fait voir que ces ganglions peuvent échapper à cette règle, puisque le ganglion de Gasser contient des cellules multipolaires et les ganglions intrapétreux de l'acoustique, des cellules bipolaires. La cellule unipolaire ne peut donc être considérée comme absolument caractéristique des racines postérieures spino-encéphaliques. Dans les ganglions ophtalmique, sphéno-palatin, otique et sous-maxillaire des mammifères, les cellules nerveuses sont multipolaires (Retzius, Rauber).

Les *ganglions du grand sympathique*, bien distincts des précédents par leur consistance qui est plus molle, et leur couleur qui est plus foncée, brunâtre ou rougeâtre, sont très variable de forme et de volume. Tantôt ils constituent des amas volumineux et bien isolés (ganglions cervicaux, ganglions semi-lunaires, etc.), tantôt ils sont échelonnés à des distances irrégulières et en amas microscopiques sur les filets nerveux ou dans leur plexus.

Chez l'homme et chez les Vertébrés supérieurs, les cellules de ces ganglions sont multipolaires, et leur cylindre-axe va constituer d'ordinaire des fibres nues, c.-à-d. des fibres nerveuses de Remak. Elles possèdent une capsule et une charpente analogues à celles des ganglions spinaux. Enfin, dans les ganglions des Vertébrés inférieurs et chez certains Mammifères, l'homme y compris peut-être, on trouve des cellules bipolaires à prolongement spiralé ou non et bifurqué ou non en T. Cet ensemble de faits contredit donc une règle uniforme dans la structure des ganglions nerveux.

Ch. DEBIERRE.

GANGLIONS LYMPHATIQUES (V. LYMPHATIQUE [Système]).

GANGOUTRI. Lieu de pèlerinage de l'Inde, situé dans le Garhwal, à 3,130 m. d'alt., sur la Baghirati, affluent du Gange. Les Hindous considèrent le torrent, qui passe par une gorge près du village, comme la source de leur fleuve sacré. Les eaux qu'ils viennent chercher à Gangoutri servent au culte brahmanique dans tout l'Hindoustan.

GANGPOUR. Petite principauté de l'Inde, prov. du Bengale; 6,435 kil. q.; 74,000 hab. Elle fait partie du Tchota Nagpour et est tributaire de l'Angleterre. Le radja réside à Souadi, nom que l'on donne aussi quelquefois à la principauté. Souadi n'est qu'un grand village. C'est un plateau traversé par quelques petites chaînes de collines et arrosé par les eaux de l'lb, tributaire du Mahanadi et la Brahmini. Le pays est habité par plusieurs tribus sauvages. Les Hindous forment à peu près la moitié de la population. Dans les forêts, on rencontre beaucoup de bêtes fauves. On cultive cependant le riz, le tabac et la canne à sucre.

GANGRÈNE (Pathol.). Lorsque la nutrition d'une partie du corps vient à être troublée au point qu'il s'y produit un arrêt complet et définitif des échanges bio-chimiques, cette partie se mortifie. Cet état de mort locale a été désigné sous les noms de *gangrène*, *sphacèle*, *nécrose*, etc., et la portion de l'organisme ainsi soustraite au mouvement vital et devenue un véritable corps étranger s'appelle l'*eschare*. Bien que ces termes aient chacun leur signification propre, on peut les considérer comme synonymes dans une description d'ensemble. On se bornera ici à donner une idée générale des phénomènes de mortification et de leur signification en pathologie; une analyse plus détaillée des altérations élémentaires trouvera sa place à l'art. NÉCROSE. C'est à tort qu'à l'exemple de Galien quelques auteurs plus récents ont défini la gangrène une affection qui aboutit à la mortification des tissus: elle représente, au contraire, le dernier terme de processus pathologiques fort divers; dans bien des cas elle est en quelque sorte instantanée, sans qu'il y ait aucun autre phénomène morbide antécédent. Les causes qui peuvent lui donner naissance sont très variées. Les unes agissent en supprimant l'apport des substances assimilables; telles sont notamment les ischémies suite de thrombose, d'embolie, de compression des troncs artériels ou veineux ou des réseaux capillaires: c'est une véritable mort par inanition. Les autres frappent les éléments anatomiques dans leur constitution moléculaire: ce sont des agents physico-chimiques tels que la congélation,

la brûlure, les caustiques, les traumatismes, l'électricité; les poisons d'origine minérale ou organique (phosphore, ergot de seigle, venins des serpents); les virus. Les tissus ainsi altérés périssent, lors même que la circulation est intacte, puisqu'ils deviennent incapables de se nourrir. Dans bien des cas, la production de foyers gangreneux reconnaît une origine complexe: la vitalité des éléments est compromise par un état défectueux de la circulation (athérome artériel, affaiblissement de l'impulsion cardiaque) ou de la nutrition générale (altérations du sang dans les maladies infectieuses, le diabète; œdème, paralysie, etc., cachexies de tout ordre). Ainsi se trouve créée la prédisposition à la nécrose, et celle-ci apparaît alors sous l'influence des causes locales déterminantes les plus légères: gangrène dite *sénile* des extrémités, décubitus dans la fièvre typhoïde, tendance au sphacèle des foyers inflammatoires chez les diabétiques, etc.

C'est sur l'aspect extérieur des parties mortifiées qu'est fondée la division classique en gangrène *sèche* et gangrène *humide*; mais une analyse anatomique plus précise a montré que chacune de ces rubriques embrasse des formes assez dissemblables: 1° Dans les parties dures du squelette les tissus peuvent se conserver tels quels, sans modification apparente (*séquestres* osseux et cartilagineux). 2° Il se produit une *dessiccation* graduelle, parfois assez peu prononcée pour que la structure histologique soit parfaitement reconnaissable après plusieurs années (tissus du fœtus dans quelques cas de grossesse extra-utérine); le plus souvent la privation d'eau est assez complète pour que les parties nécrosées soient ratatinées et déformées et présentent des altérations structurales plus ou moins marquées (fetus papyraceus, trichines et helminthes encapsulés, foyers caseux tuberculeux ou syphilitiques). Ces phénomènes peuvent être accompagnés de coagulation des albuminoïdes, de dégénérescences et d'incrustations diverses (infarctus blancs, thrombus hyalins, foyers caseux des viscères dans les maladies infectieuses, etc.) (V. NÉCROSE). La dénomination de gangrène sèche s'applique plus particulièrement aux gangrènes chirurgicales aboutissant à la séparation des parties mortes par inflammation limitante. Le cas type nous est offert par la gangrène des extrémités inférieures consécutive à des oblitérations artérielles: le membre, tout en gardant sa forme extérieure, subit une véritable *momification* et se transforme en une masse brunâtre et insensible ayant la dureté du bois sec. 3° On peut observer la *nécrose humide avec liquéfaction progressive et décomposition chimique* des tissus, sans aucune trace de putréfaction ni d'odeur: telles sont les foyers de *nécrobiose* cérébrale suite d'embolie. C'est à ces cas que conviennent les noms de *ramollissement simple*, *ramollissement colliquatif*. Les fœtus macérés dans le liquide amniotique présentent un état de même ordre. 4° La *gangrène humide* ou *sphacèle* au sens ordinaire du mot se produit lorsque les tissus nécrosés subissent une fermentation putride; elle se montre sur les parties exposées au contact de l'air et par suite à l'invasion des microbes de la putréfaction. Le membre atteint présente habituellement une tuméfaction assez prononcée; il est flasque, de consistance pâteuse et prend une coloration rouge, livide ou violacée; d'autres fois brunâtre ou tirant sur le vert, pouvant aller jusqu'au bleu noirâtre, suivant le degré de réplétion sanguine qui existait au moment de la mortification. Le tégument se soulève en vésicules et en bulles qui bientôt crèvent, laissant échapper un liquide extrêmement fétide, l'*ichor* ou *sanie gangreneuse*. La liquéfaction gagne successivement le tissu cellulaire et les muscles qui se trouvent convertis en une sorte de bouillie brune ou d'un gris sale; les tendons, les os et les cartilages résistent plus longtemps que les organes mous. L'odeur qui se dégage des parties en décomposition est des plus caractéristiques et provient des principes volatils tels que l'ammoniaque, les acides butyrique et valérianique, le sulfure d'ammonium, l'hydrogène sulfuré et phosphoré, etc. La

sanie gangreneuse examinée au microscope renferme des gouttes de graisse, des granulations protéiques, des cristaux gras, des tables de cholestérine, de la leucine, du phosphate ammoniac-magnésien, du carbonate de chaux, du chlorure de sodium, enfin des grains pigmentaires d'origine hématiche; traitée par l'acide nitrique elle prend une coloration rosée (Virchow).

La paroi de l'utérus à l'état de sphacèle offre un aspect analogue à celui qui vient d'être décrit; celle de l'intestin prend une coloration feuille morte toute particulière; les foyers pulmonaires ont une teinte foncée, presque noire, etc.

En même temps que les modifications précitées, on observe une série de symptômes qui dépendent de la suppression du mouvement circulatoire et nutritif : abolition des fonctions, refroidissement, insensibilité parfois précédée d'une période de douleurs vives. Les symptômes fonctionnels de la gangrène et ses conséquences pour la santé générale varient beaucoup suivant le siège et l'étendue des lésions. Dans les cas favorables, le processus destructif après avoir progressé pendant quelque temps s'arrête, et à la limite de la zone nécrosée on voit se développer une inflammation suppurative qui se termine par l'élimination des tissus frappés de mort et par la cicatrisation de la perte de substance. Dans les gangrènes viscérales aseptiques, la guérison a lieu par séquestration des parties mortes au moyen d'une capsule de tissu cicatriciel qui les isole du reste de l'organisme.

Lorsque la réaction inflammatoire ne s'opère pas, le malade est exposé à l'intoxication par résorption des ptomaines de la putréfaction et à la septicémie par infection microbienne. Cet empoisonnement général est annoncé par des frissons répétés et des accès fébriles irrégulièrement intermittents; à l'autopsie on peut trouver des foyers gangreneux métastatiques. Un autre danger tient à la possibilité d'hémorragies consécutives se produisant quand les thrombus obturateurs des troncs vasculaires sont détruits par les progrès de la mortification. Lorsque celle-ci s'étend très vite, c'est toujours un indice grave. La gangrène dite *foudroyante* s'observe surtout à la suite de traumatismes étendus; parfois elle est *gazeuse* et l'on voit le tissu cellulaire envahi par un emphysème crépitant sous le doigt et dû au développement rapide et intense des phénomènes de décomposition (le plus souvent sous l'influence du vibrion septique). Il est des formes épidémiques (pourriture d'hôpital) ou endémiques (noma). Le rôle des microorganismes ne se borne donc pas toujours à opérer la destruction chimique des parties préalablement nécrosées; tel est à la vérité le mode d'activité des bactéries vulgaires de la putréfaction qui ne se développent guère dans les tissus vivants. Mais il y a des microbes pathogènes exerçant directement leur action délétère et produisant la nécrose et la septicémie lorsqu'ils sont introduits accidentellement dans l'économie.

Le traitement chirurgical de la gangrène consiste essentiellement à favoriser la chute de l'eschare ou à en opérer l'ablation. Quant à la médication dirigée contre les nécroses des viscères, elle ne peut être que purement symptomatique.

G. HERRMANN.

GANGRES, *Kiangari*. Capitale de la Paphlagonie; il n'en reste guère que des ruines. A l'époque où s'assembla le concile ci-après mentionné, cette ville était le siège d'un archevêché dépendant de l'exarchat de Pont; elle est encore aujourd'hui le chef-lieu d'un livah formé de parties de l'ancienne Galatie et de la Paphlagonie.

CONCILE DE GANGRES. — La réunion de cette assemblée est rapportée à des dates fort différentes : 320, 324, 370 et sans fixation précise, entre 326 et 344; pour des raisons qui paraissent solides, Pagi la place en 358. Elle fut convoquée pour condamner les erreurs d'Eustathius (vraisemblablement Eustathe de Sébaste); cinquante ou, suivant quelques historiens, soixante évêques y assistèrent. On y fit vingt canons, qui ont été admis dans le *Code de*

l'Eglise universelle (V. CANON, t. IX, p. 64, col. 4). Ils condamnent ceux qui réprouvent le mariage (1); ceux qui interdisent l'usage des viandes, lorsqu'il ne s'agit point de celles qui ont été offertes aux idoles ou de la chair des animaux étouffés (2); ceux qui engagent les esclaves à se séparer de leurs maîtres (3) et les enfants de leurs parents (16), sous prétexte de leur faire mener une vie plus austère; ceux qui disent qu'il ne faut point participer à la communion, lorsque le célébrant est un prêtre marié (4); ceux qui méprisent les assemblées qui se font dans les églises publiques, forment des assemblées particulières et s'arrogent des fonctions qui n'appartiennent qu'aux ecclésiastiques (5-8, 20); ceux qui gardent la virginité, non à cause de son excellence, mais parce qu'ils trouvent le mariage abominable (9-10); ceux qui se croient plus saints que les autres, parce qu'ils s'habillent d'une manière singulière ou sordide (12); les femmes qui portent des vêtements d'homme (14); celles qui abandonnent leurs maris, en détestation du mariage (15); celles qui se coupent les cheveux, par forme de dévotion, pour effacer la marque de la soumission due à leurs maris (17); tous ceux, hommes et femmes, qui négligent leurs devoirs envers leurs enfants, sous prétexte de vaguer à une vie exclusivement religieuse (15); ceux qui jeûnent le dimanche (18), et ceux qui rompent sans nécessité les jeûnes prescrits par l'Eglise (19).

E.-H. VOLLET.

GANGUE. Dans les gîtes métallifères, les minerais rarement à l'état de pureté sont le plus souvent disséminés au milieu de matières pierreuses stériles, parfois nuisibles, nommés *gangues* et qu'on cherche à éliminer après l'exploitation, par un premier triage ou une préparation mécanique, puis par la métallurgie en ajoutant des substances tels que le calcaire qui peuvent former avec les parties siliceuses de ces gangues des silicates fusibles. Ces gangues peuvent être très diverses; dans les schistes et grès cuprifères si développés dans le permien de la Saxe, de la Russie, du Connecticut, du Chili et d'autres lieux, c'est la roche encaissante, ou le minerai accompagné souvent de cuivre et d'argent natif se trouve disséminé en particules très fines, qui remplissent cette condition; dans les alluvions aurifères, la gangue est représentée par les sables et les galets d'où on retire l'or, par une serpentine quand des grains de fer chromé, ou des diamants, comme dans les gîtes diamantifères célèbres du Cap, sont disséminés au milieu d'une pareille roche; enfin, dans les filons métallifères, les éléments de ces gangues, toujours les mêmes, mais plus variés, sont principalement représentés avec du quartz prédominant, par des carbonates de chaux (*calcite*), de fer spathique (*sidérose*), des sulfates anhydres de chaux (*anhydrite*) ou surtout de baryte (*barytine*) et des fluorures de chaux tels que la *fluorine*. Ch. VÉLAIN.

GANGUI (Pêche). Cet engin de pêche est formé d'une chausse accompagnée de deux ailes de filet, dont les dimensions varient suivant que l'engin doit être traîné par un ou par deux bateaux. D'après le décret du 19 nov. 1859, dans le gangui à un seul bateau, la longueur totale des deux ailes, jointe au plus grand diamètre de la chausse, ne peut excéder 20 m.; les ailes du filet sont reliées par une vergue qui n'existe pas dans le gangui à deux bateaux; la longueur de celui-ci est de 35 m. au maximum. Les bateaux qui traînent le gangui, bateaux qui portent le nom de *baufs*, ne peuvent pêcher que du 1^{er} juin à fin février, entre l'heure du lever et celle du coucher du soleil, par des fonds de 25 m. La pêche au *bauf* est la plus nuisible de toutes celles que l'on fait à la traine.

E. S.

GANILH (Charles), né à Allanche (Cantal) le 6 janv. 1758, mort près de Paris le 4 mai 1836. Très laborieux économiste auquel sont dus un grand nombre d'ouvrages, dont quelques-uns peuvent encore être consultés avec quelque intérêt, Ganilh a d'abord joué un certain rôle politique. Élu membre du Tribunal au 18 brumaire, il fit de l'opposition au premier consul qui mit obstacle à sa réélection en 1802. Membre de la Chambre des députés de 1815 à 1824, il se

fit remarquer par ses travaux sur les finances. Il a successivement publié : *Essai politique sur le revenu public des peuples de l'antiquité, du moyen âge, des siècles modernes*, etc. (1808, réédité et complété en 1823, 2 vol.); *Des Systèmes d'économie politique* (1809, réédité en 1821, 2 vol.); *Théorie de l'économie politique d'après les faits* (1815 et 1822); *De l'Administration des finances de la France* (1817); *Réduction de la rente Villele* (1825); *Dictionnaire analytique d'économie politique* (1826); *Principes d'économie politique et de finances* (1833), et de nombreuses brochures sur les budgets de 1815, 1816 et 1817. Les brochures et les livres de Ganilh sur les finances le constituent l'un des précurseurs de la science des finances en France. Quant à son principal ouvrage, *Des Revenus des peuples*, il mérite encore d'être parcouru, mais l'histoire financière des peuples a fait bien des progrès depuis Ganilh. E. F. DE F.

GANJIOU ou IVATE-YAMA (Mont). Montagne du Japon, au N. de l'île de Nippon; 2,430 m.; le Kitakami et le Yoné-tsourou y prennent leur source.

GANNAL (Jean-Nicolas), chimiste et industriel français, né à Sarrelouis (aujourd'hui Prusse rhénane) le 28 juil. 1791, mort à Paris en 1852. Entré à quatorze ans chez un pharmacien comme élève, il servit à différents titres, à partir de 1808, dans les ambulances françaises de Metz, de Hambourg, de Lubeck, de Mohilev, et vint en 1814 à Paris, où il fut d'abord préparateur adjoint au laboratoire de chimie de l'École polytechnique, puis (1816) préparateur du cours de Thénard à la Faculté des sciences. En 1818, il prit la direction d'une manufacture de toiles peintes. Il fonda ensuite et successivement des fabriques de borax raffiné, d'encre et de cirage, de colle forte et de gélatine. Relativement peu instruit, mais ingénieux et habile, il se signala par un nombre considérable d'inventions industrielles et de découvertes scientifiques. Citons : un procédé pour le raffinage du borax, qui fit baisser le prix de cette substance de 6 fr. à 0 fr. 80 la livre (1819), les premiers rouleaux élastiques pour les presses mécaniques (1819), un procédé de fonte et de durcissement du suif par l'action d'acides (1820), un autre pour la préparation de la colle forte (1823), un papier inaltérable pour les actes judiciaires (1825), l'emploi de fumigations chloriques contre les catarrhes et certaines phthises (1826), une charpie de chanvre ou *charpie vierge* (1830), des tentes-bâches imperméables, des améliorations aux procédés de panification, etc. Ses recherches, entreprises dès 1820, sur la composition et les propriétés nutritives de la gélatine, l'amènèrent à reconnaître l'imputrescibilité du produit de la combinaison de la géline et de l'alumine, et à proposer, pour la conservation des cadavres destinés aux études anatomiques et pour les embaumements, l'injection dans les artères d'une solution de sel alumineux; mais la priorité de ce procédé lui fut vivement contestée par les médecins, qui en faisaient remonter l'invention à Berzelius et à Tranchina (V. CONSERVATION, t. XII, p. 538). Il a écrit : *Du Chlore employé comme remède dans la phthisie pulmonaire* (Paris, 1833, in-8); *Charpie vierge* (Paris, 1834, in-8); *Sur la Gélatine* (Paris, 1834-36, in-8); *Sur la Conservation des parties animales* (Paris, 1836, in-8); *Histoire des embaumements* (Paris, 1837 et 1841, in-8); *Mémoire descriptif d'un nouveau procédé de fabrication du blanc de céruse* (Paris, 1843, in-8), etc. — Il a laissé deux fils : Adolphe-Antoine, né à Gentilly (Seine) en 1826, qui s'occupe de chimie industrielle et qui a monté d'importantes fabriques de conserves alimentaires; Félix, né à Paris le 4 mars 1829, qui s'est fait recevoir pharmacien en 1857, docteur en médecine en 1859, et qui a continué les travaux de son père sur les méthodes d'embaumement. M. Félix Gannal s'est en outre préoccupé d'éviter les inhumations de personnes vivantes. Il a publié sur ce sujet *Mort réelle et Mort apparente* (Paris, 1868, in-8). On lui doit encore : *Inhumation et crémation* (Paris, 1876, in-8), et un grand ouvrage sur l'histoire et la

législation de nos nécropoles dont le t. I seulement a paru : *les Cimetières* (Paris, 1885, in-8). LÉON SAGNET.

BIBL. : G. SARRUT et B. SAINT-EDME, *Biographie de J.-N. Gannal*; Paris, 1838, in-8.

GANNAT (*Gatnacum*, x^e siècle). Ch.-l. d'arr. du dép. de l'Allier, sur le chem. de fer de Paris à Clermont-Ferrand, au point d'embranchement de la ligne Saint-Sulpice-Laurière-Montluçon-Commentry; 5,764 hab. Cette ville apparaît, à la fin du x^e siècle, avec la qualité de chef-lieu d'une vicairie; un peu plus tard, elle est à la tête d'une châtellenie et possède un château et une enceinte; les seigneurs de Bourbon, qui en ont fait comme une sentinelle avancée du côté de l'Auvergne, lui accordent une charte de commune au mois de nov. 1236, et, grâce à ces avantages et à la tranquillité dont jouit le pays, elle acquiert, sous tous les rapports, dès le milieu du xiii^e siècle, une importance que la guerre de Cent ans réduisit beaucoup et qu'elle n'a peut-être pas retrouvée depuis. Il y fut encore établi un grenier à sel et elle devint le chef-lieu d'une élection qui comprenait 194 paroisses. Les établissements religieux s'y multiplièrent. Elle formait deux paroisses : celle de Sainte-Croix, qui était desservie par de nombreux prêtres habitués, prenant le titre de chanoines, et celle de Saint-Etienne, dont l'église était hors de l'enceinte et où avait été d'abord établi un prieuré. La première seule a été conservée. Son église appartient, en grande partie, au genre gothique avancé; l'abside est romane. Elle possède un évangélaire du ix^e siècle dont la reliure se compose d'une plaque d'ivoire où est représentée la crucifixion, et d'une plaque en métal ornée d'émaux. Gannat possédait encore le prieuré de Saint-James, un couvent d'augustins, fondé par les ducs de Bourbon, un couvent de capucins, un monastère de religieuses, dites de Notre-Dame, et un hôpital général. — On pense que le prince Noir prit et détruisit Gannat en 1356. En 1440, les bourgeois s'empresèrent d'ouvrir leurs portes à Charles VII; ils procédèrent de même en 1465, pendant la guerre du Bien public, mais ils eurent ensuite la fâcheuse idée de se jeter dans le parti du duc de Bourbon. Louis XI vint investir la ville et la prit d'assaut en moins de quatre heures. Les guerres de religion, si funestes à la région, ne lui causèrent que d'assez minces dommages. L'armée protestante, commandée par Borniquet et Mouvans, tenta inutilement de s'en emparer après la bataille de Cognat. Au xvii^e siècle, la seigneurie de Gannat fut engagée au maréchal d'Effiat, et ses héritiers la conservèrent. Gannat a produit un assez grand nombre d'hommes remarquables. Je crois devoir citer : Pierre Filhol, archevêque d'Aix, président de la chambre des comptes et successivement administrateur général du Languedoc et gouverneur de Paris et de l'Île-de-France, qui possédait le château de la Fauconnière, situé aux portes de Gannat; le président Minard, créature du chancelier Duprat, et celui-ci, qu'on fait naître à tort à Issoire; le général Rabusson, qui avait quitté le tablier de boucher pour s'enrôler en 1792; le général Pierre Franconin, dit Sauret; le vice-amiral Jurien de La Gravière; l'archéologue Ribaud de La Chapelle; Joseph Hennequin, député à l'Assemblée législative; dom Paul Rabusson, supérieur général de l'ordre de Cluny; enfin, l'abbé Châtel. La famille Chomel, dont plusieurs membres ont acquis la célébrité dans l'exercice de la médecine, est originaire de Gannat. Gannat porte : *écartelé, aux 1^{er} et 4^e d'argent, au chardon fleuri au naturel; aux 2^e et 3^e d'azur, au gantelet d'argent*. Devise : *Qui s'y frotte s'y pique, si gants n'a*, ou : *Nul ne s'y frotte sans gantelet*.

A. VAYSSIÈRE.

BIBL. : DE VANNAIRE, *Essai sur la légende de sainte Procule; les origines de la ville de Gannat, les développements de la ville de Gannat*, s. d., pet. in-4. — Du même, *Récits et fragments d'hist. Gannat et ses environs*; Gannat, 1885, in-8. — Du même, *la Fauconnière et ses seigneurs*; Moulins, 1887, in-8. — Du même, *la Vie... de sainte Poille Procule*, réimpression avec notes de la légende rédigée au commencement du xv^e siècle par J. Arfeuill. — PIGNAT, *Notice hist. sur la ville de Gannat*, 90 pages in-8. dans

les *Tablettes hist. de l'Auvergne*, 1841. — DULAURE, *Des criptions des principaux lieux de France*; Paris, 1789, 5^e partie, in-18. — L'abbé H. DUROT, *Hist. de sainte Proculé et de son culte*; Gannat, 1888, in-18.

GANNAY-SUR-LOIRE. Com. du dép. de l'Allier, arr. de Moulins, cant. de Chevagnes; 4,102 hab.

GANNAWAY (William) (V. BROWNLOW).

GANNEAU (Charles), orientaliste français (V. CLERMONT-GANNEAU).

GANNERON (Auguste-Victor-Hippolyte), homme politique français, né à Paris le 20 mai 1792, mort à Paris le 23 mai 1847. Négociant riche et influent, il était en 1830 président du tribunal de commerce. En cette qualité, il déclara illégaux (1830) les ordonnances de Juillet. Envoyé au Palais-Bourbon (28 oct. 1830) par les électeurs du IV^e arrondissement, qui, dès lors, lui renouvelèrent son mandat sans interruption jusqu'à sa mort, il soutint d'abord la politique de résistance, fut rapporteur du budget en 1838 et vice-président de la Chambre en 1839 et 1840, puis se rapprocha du centre gauche pour combattre le cabinet du 29 oct. Il avait fondé, en 1844, sous le nom de *Comptoir Ganneron*, une banque d'escompte qui sombra peu après sa mort pendant la crise de 1848.

GANNES (*Ganne-le-Long*). Com. du dép. de l'Oise, arr. de Clermont, cant. de Saint-Just-en-Chaussée, stat. du chem. de fer du Nord; 412 hab. La seigneurie avait le titre de vicomté. L'église, gothique du XV^e siècle, a un beau portail flamboyant. Il y a une autre chapelle dédiée à Notre-Dame-de-Bon-Secours, fondée vers l'an 1300, reconstruite en 1776 et lieu de pèlerinage fréquenté le 2 juil. Il y avait en ce lieu, au moyen âge, un château fort qui joua un rôle important au XV^e siècle et qui, démolé au XVII^e, fut remplacé par un autre château disparu à la Révolution. Hameau : Blin, siège d'une seigneurie détruite appartenant à la famille Pasquier. — Carrières, toiles de chanvre. C. Sr-A.

GANOÏDES (Ichtyol. et Paléont.). Agassiz a établi cet ordre pour des Poissons qui ont « les écailles anguleuses, rhomboidales ou polygones, formées de lames osseuses ou cornées, recouvertes d'émail ». Six familles rentrent dans cet ordre : les Lépidoides, Sauroïdes, Pycnodontes, Sclérodermes, Gymnodontes, Lophobranches. Les trois dernières de ces familles sont des Téléostéens. Le Polyptère et le Lépidostée, Poissons actuels, sont des Ganoïdes dans le sens qu'Agassiz attachait à cette définition. Les travaux de Johannes Muller ont fait connaître d'étranges poissons, tels que le Lépidosère et le Protoptère, pour lesquels a été établi le groupe des *Dipnoi*; Muller a également bien délimité l'ordre des Ganoïdes et en a déterminé les caractères distinctifs.

Étudiant les Poissons dévoniens, Huxley a été conduit à admettre cinq sous-ordres dans l'ordre des Ganoïdes, savoir : *Amiadae* (*Amia*); *Lepidosteidae* (*Liepidosteus*); *Crossopterygidae* (*Polypterus*, *Osteolepis*, *Glyptopomus*, *Glyptolepis*, *Dipterus*, *Phaneropleuron*, *Caelacanthus*); *Chondrosteidae* (*Accipenser*); *Acanthodidae* (*Acanthodes*).

Faisant l'étude des Poissons vivants et des Poissons fossiles, Günther a été conduit à diviser la classe des Poissons en quatre sous-classes : *Leptocardi*, *Cyclostomata*, *Teleostei*, *Paleichthys*. Ces derniers sont aux Téléostéens ce que, parmi les Mammifères, les Marsupiaux sont aux Placentaires; ils ont été les précurseurs des Téléostéens. Günther les divise en deux ordres : les Chondroptérygiens (Squales, Chimères) et les Ganoïdes. Ces derniers comprennent huit sous-ordres : *Placodermi*, *Acanthodini*, *Dipnoi*, *Chondrostei*, *Polypteroidei*, *Pycnodontoidei*, *Lepidosteoroidei*, *Amioidei*; on voit que Günther réunit les Dipnoi aux Ganoïdes, dont les caractères sont les suivants : squelette cartilagineux ou ossifié, ventrales abdominales, branchies libres, un appareil operculaire, un conduit pneumatique à la vessie natale.

Les recherches de Stannius et d'Huxley ont montré que les segments supérieurs de la mandibule et l'arc hyoïde sont soudés au chondrocrâne chez les Chimères, le Protoptère

et chez les genres voisins, tandis que cet arc est articulé lâchement, le segment supérieur de l'arc hyoïde formant un suspensorium mobile, chez tous les Elasmobranches, chez les Ganoïdes et chez les Téléostéens; le premier type est dit *autostylic*, le second *hyostylic*. Woodward a fait remarquer que, par les Dipnoïques, le premier type passe aux Amphibiens et, dès lors, aux Vertébrés terrestres, tandis que la spécialisation extrême des animaux qui rentrent dans la seconde division a eu pour résultat le type actuel de Poissons, les Vertébrés le plus complètement adoptés à une existence aquatique. Les plus anciens Poissons connus comprennent des représentants des types *autostylic* et *hyostylic*.

L'évolution des nageoires, et, en particulier, des nageoires paires, peut amener à la conception philosophique des sous-divisions que l'on peut établir dans les deux types ci-dessus dénommés. Gegenbaur a montré que les nageoires en forme de rames (*archipterygia*) des Poissons paléozoïques se sont, par la spécialisation, graduellement atrophiées, en même temps qu'apparaissaient des rayons dermiques articulés (*actinotrichia*). Les recherches de Cope, de Kner, de Gill, de Lutken, d'Huxley, de Smith Woodward ont montré que la différenciation entre les Ganoïdes et les Téléostéens est des plus difficiles à établir et, qu'en réalité, elle n'existe pas, tous les caractères différentiels donnés pour distinguer les deux groupes pouvant tour à tour manquer, de telle sorte que Smith Woodward les réunit sous le nom de *Teleostomi*. Ceux-ci peuvent être classés comme suit : 1^o Type des nageoires *archipterygia* : *Crossopterygii*, paléozoïque et mésozoïque. Cet ordre a pour correspondant : *Ichthyotomi*, dans la sous-classe des *Elasmobranchi*; dans le groupe *autostylic*, il n'est pas encore connu dans la sous-classe des *Holocephali*, tandis que dans celle des *Dipnoi*, il a pour représentant l'ordre des *Sirenoidei*. — 2^o Nageoires pectorales avec deux ou trois os à la base : *Crossopterygii*, cainozoïques. Répondent aux *Selacci* dans le groupe *hyostylic*, aux *Chimeroidei* dans le groupe *autostylic*. — 3^o Cartilages de la base des nageoires paires petites ou rudimentaires : *Actinopterygii*. Répondent aux *Acanthodii* dans le groupe *hyostylic*, aux *Arthrodira* dans le groupe *autostylic*. Nous ferons remarquer que les *Acanthodii* et les *Arthrodira* sont des Ganoïdes pour Agassiz. Les *Teleostomi*, dont nous avons à nous occuper ici présentent les caractères suivants d'après Smith Woodward : squelette plus ou moins ossifié, avec les os membraneux bien développés; bord des mâchoires avec des os membraneux; suspensorium mandibulaire articulé avec le crâne; ouïes faiblement séparées, s'ouvrant dans une cavité recouverte par un opercule osseux; os membraneux de l'arc pectoral se réunissant avec ceux de l'occiput; exosquelette, lorsqu'il existe, consistant en os véritables ou en lamelles calcifiées superposées; dans les formes vivantes de nombreux ovules petits.

Les poissons paléozoïques appartenant à la sous-classe des *Teleostomi*, se divisent en deux ordres : les *Crossopterygii*, les *Actinopterygii*. Les premiers ont les nageoires paires lobées, avec un endosquelette ayant des rayons dermiques; la nageoire caudale est diphycerque ou hétérocerque; il existe une paire de plaques guilaires, parfois de petites plaques latérales développées dans la membrane branchiostège, entre les branches de la mandibule. Dans les formes actuelles, il n'y a pas de décausation aux nerfs optiques, qui forment un chiasma; il existe une valvule spirale à l'intestin. Les *Crossopterygiens*, dont l'organisation a été surtout mise en lumière par Huxley, sont divisés par Woodward en quatre sous-ordres : les *Haplistia*, qui ne comprennent qu'une espèce, du terrain dévonien; les *Rhipidistia*, des terrains dévonien et carbonifère; les *Actinistia*, qui s'étendent depuis l'époque carbonifère jusque dans les terrains crétaés; les *Cladistia*, qui comprennent les deux genres actuels Polyptère et Calamoichthys. Les *Crossopterygiens* des terrains anciens se rapprochent, d'après Woodward, des Dipnoïques et tendent à combler

l'hiatus qui existe entre les deux sous-classes. Les représentants de l'ordre ayant existé aux époques paléozoïque et mézoïque sont tous nettement du type archiptérygien, tandis que chez le Polyptère actuel, la nageoire pectorale a perdu toute trace de la disposition primitive des cartilages.

Les *Actinopterygii* sont caractérisés, ainsi qu'il suit, par Smith Woodward : nageoires paires non lobées, ayant une partie endosquelétique très peu développée et des rayons dermiques prédominants ; nageoire caudale diphyccerque, hétérocerque ou homocerque ; une seule série disposée par paire de rayons transversalement allongés, avec ou sans ses éléments axonotiques, développés dans la membrane branchiostège entre les branches de la mandibule. E. SAUVAGE.

BIBL. : AGASSIZ, *Poissons fossiles*, 1833-1843, t. II. — J. MÜLLER, *Ueber den Bau und die Grenzen der Ganoiden und über das natürliche System der Fische*, dans *Abh. k. Ak. Berlin*, 1844. — STANNIUS, *Hand. d. Zootomie, Fische*, 1846. — HUXLEY, *Preliminary Essay upon the Systematic Arrangement of the Fishes of the Devonian Epoch*, dans *Mem. geol. Survey*, 1861, déc. X. — Du même, *Elements of comparative anatomy*, 1864. — GILL, *Arrangement of the families of Fishes*, dans *Smithsonian Miscell. Coll.*, 1872, t. XI. — LUTKEN, *Ueber die Begrenzung und Eintheilung der Ganoiden, dans Paleontographica*, 1873, t. XXII. — A. GÜNTHER, *An Introduction to the study of Fishes*, 1880. — SMITH WOODWARD, *Cat. fossil Fishes in the British Museum*, 1891, t. II.

GANS. Com. du dép. de la Gironde, arr. et cant. de Bazas ; 334 hab.

GANS (Eduard), jurisconsulte allemand, né à Berlin le 22 mars 1798, mort à Berlin le 5 mai 1839. D'origine juive, après avoir étudié à Berlin, à Göttingue et à Heidelberg, il fut reçu docteur en droit en 1820 ; il parcourut alors la France et l'Angleterre ; en 1826, il devint professeur extraordinaire à Berlin, et, en 1828, professeur ordinaire. Il était l'ami d'Hegel dont il partageait les doctrines, et il chercha à les appliquer à la science du droit ; aussi, revendiquant les droits et la place de la philosophie dans la jurisprudence, il s'attaqua vivement à l'école historique, dont l'un des chefs était Savigny, principalement dans son ouvrage sur le *Droit de succession*. En 1830 et en 1833, Gans revint à Paris où il s'était lié avec Victor Cousin, Villemain, Ampère, Saint-Marc Girardin, Michelet, Quinet ; il aimait la France et il s'y était fait apprécier à sa vraie valeur. A son retour à Berlin, il s'était proposé comme sujet d'enseignement l'histoire des cinquante dernières années, mais son cours fut suspendu quand il arriva à parler de la Révolution française. On cite parmi ses ouvrages : *Jus penitenti contractibus, quos vulgo dicunt innominatos, re vera noninesse* (Heidelberg, 1819) ; *Obligationenrecht* (Heidelberg, 1819, in-8 ; trad. en italien par Salvetti, Naples, 1856) ; *Scholien zum Gaius* (Berlin, 1821, in-8) ; *Das Erbrecht in Weltgeschichtlicher Entwicklung* (Berlin, 1824-35 ; Stuttgart, 1829, 1835, 4 vol. in-8 ; trad. française par Léon de Loménie, Paris, 1845, in-12) ; *System des römischen Civilrechts* (Berlin, 1827, in-8) ; *Vorlesungen über die Geschichte der letzten 50 Jahre* (Leipzig, 1833-34) ; *Vermischte Schriften* (Berlin, 1834, 2 vol. in-8.) ; *Ueber die Grundlage des Besizes* (Berlin, 1839, in-8). Gans a été l'un des fondateurs et collaborateurs du *Jahrbücher für wissenschaftliche Kritik*. Il a raconté les impressions de ses voyages à Paris, en 1825, en 1830 et en 1835, dans son ouvrage : *Rückblicke auf Personen und Zustände* (Berlin, 1836). G. REGELSPERGER.

BIBL. : E. LERMINIER, *Introduction générale à l'histoire du droit* ; Paris, 1835, pp. 289-302, 313-408, in-8, 2^e éd. — SAINT-MARC GIRARDIN, *Gans*, dans *Revue des Deux Mondes*, 1^{er} déc. 1839, 4^e série, t. XX, p. 689, et en tête de l'*Histoire du droit de succession*, par Gans, traduite par L. de Loménie, 1845.

GANSE (V. PASSEMENTERIE).

GANT. I. Industrie (V. GANTERIE).

II. Archéologie. — COSTUME CIVIL. — Les gants, les mitaines ou les mouffes ont été employés dans l'antiquité soit pour l'exercice de certains travaux manuels, soit pour se garantir du froid. Ainsi Homère raconte qu'Ulysse arrivant auprès de son père le trouva occupé à arracher les mau-

vaises herbes, les mains couvertes de gants (χαρτῖδας) fort épais pour se garantir des piqûres des épines (*Odyssée*, XXIV, 230). Varron recommande de cueillir les olives plutôt avec les doigts nus qu'avec des gants (*cum digitibus*, *De Re rustica*, l. I, c. LV). Columelle prescrit de donner aux ouvriers des métairies des mitaines de peau (*De Re rustica*, l. I, c. VIII). Si nous en croyons Xénophon (*Cyropédie*, l. VIII, c. VIII), les Perses portaient des vêtements à longs poils qui leur couvraient jusqu'aux extrémités des mains, et des enveloppes pour les doigts (δακτυλίθραξ). Pline le Jeune, dans son épître à Macer, raconte que son secrétaire avait des gants pour se garantir du froid. Le costume théâtral comportait des gants. Lucien y fait allusion dans son dialogue : *Jupiter tragédien*. Saint Jean Chrysostome (8^e homélie sur l'épître de saint Paul à Thimothée) reproche aux vierges chrétiennes de porter des gants collants à la façon des tragédiens. Ce n'est qu'au moyen âge que le port des gants devint une marque d'éléance. La chanson de Roland mentionne les gants des chevaliers. Ces gants jouaient un rôle important dans la vie chevaleresque ; jeter le gant à quelqu'un, c'était le provoquer à un combat singulier ; donner le gant et le bâton, c'était confier une ambassade. Le gant était encore un signe d'investiture (V. plus bas § *Droit féodal*). Au XIII^e siècle, les hommes et les femmes qui se piquaient d'élégance portaient des gants ; ils étaient soit en peau, soit en étoffe, à manchettes ou à boutons. Vers 1250, les gantiers de Paris formaient déjà une corporation ; ils ne fabriquaient que les gants de peau, car la fabrication des gants d'étoffe ou de laine était réservée aux *chapeliers de coton* devenus plus tard les *chapeliers de gants de laines et de bonnets*, puis les *bonnetiers*. D'après le *Livre des métiers*, c'était au roi et au grand chambrier qu'on achetait le métier de gantier, c.-à-d. le droit de s'établir gantier : « Quiconques veut estre gantiers à Paris de fere ganz de mouton, de ver ou de gris ou de veel, il convient qu'il achate le mestier du roi. » Le droit payé était de 39 deniers dont 25 revenaient au roi et 14 au grand chambrier. Celui-ci recevait en outre à la Pentecôte un denier de chaque ouvrier gantier. Le nombre des ouvriers et apprentis était illimité ; chaque maître réglait à sa volonté les conditions de l'apprentissage. Lors de la rédaction du *Livre des métiers*, il y avait à Paris 24 maîtres gantiers ; ils étaient 21 en 1292 et 42 en 1300. Leurs statuts furent révisés en 1357 ; le nombre des apprentis fut réduit à deux par maître. Le métier prit au XIV^e siècle une extension considérable. Les seigneurs usaient beaucoup de gants, et, dans les comptes de l'argenterie royale, nous trouvons un chapitre spécial ouvert à la ganterie. Les peaux employées à la confection des gants étaient celles de lièvre, de chevreton, de cerf, de chamois, de chat, de renard. Les gants de canepin ou de cuir de poule étaient faits avec l'épiderme de la peau de chevreau ; on en usait encore au XVII^e siècle, et ils étaient si fins qu'on pouvait faire tenir la paire dans une coquille de noix. On faisait aussi des gants de toile, de laine, de cendal. Les gants de cuir étaient généralement doublés de satin. Les gants non doublés étaient dits *sengles* ou simples. Tantôt les gants étaient boutonnés, même avec des boutons de perles, tantôt ils avaient simplement une manchette large et évasée ; d'autres fois ils étaient munis d'aiguillettes. Les gants dont se servaient les fauconniers pour tenir l'oiseau étaient en peau de chien, d'où leur nom *gants de chien*. On mettait des gants pour tirer de l'arc, pour jouer à la paume. Les bourreaux mettaient des gants pour attacher les condamnés au gibet. Mais les gants n'étaient pas de mise dans les cérémonies ni en grande toilette. Les juges ne pouvaient mettre de gants quand ils siégeaient. Et encore au XVIII^e siècle il était impoli de se présenter ganté devant un supérieur ou de donner sa main gantée ; d'où l'expression « l'amitié passe le gant », pour exprimer qu'entre amis on ne se soumet pas aux règles de l'étiquette. L'autorité publique veillait à ce que les gantiers ne trompassent pas leurs clients. Ainsi, l'art. 42 de l'ordonnance des

Etats de Tours en 1491 porte « que ceux qui se mesleront de ganterie feront leurs gans bons et vallables, ne mectront point en ung gant de chevrotin autre pièce que de chevrotin et seront fendus derrière, flotez, et rebatuz et non cousutz à surget, les gants de moutons pareillement flotez et rebatuz de bon cuir et prouffitable ». Des prescriptions analogues se retrouvent dans les statuts des gantiers de Bordeaux en 1586. Comme les gants étaient parfumés, les gantiers prétendirent à vendre des parfums ; mais les merciers prétendaient au même monopole et aussi à vendre des gants. Un arrêt du 26 nov. 1594, tout en permettant aux membres de ces deux corporations de parfumer leurs marchandises, leur défendit de s'intituler parfumeurs ; de plus, les gantiers ne pouvaient vendre aucun parfum qui n'eût été fabriqué par eux. Des lettres patentes de 1614 octroyèrent aux gantiers le titre de parfumeurs. Le 18 mars 1656, la communauté obtint de nouveaux statuts où les maîtres sont qualifiés gantiers-parfumeurs. Le chef-d'œuvre des candidats à la maîtrise consistait à « tailler et couper bien et duement cinq pièces d'ouvrages dudit estat, c'est à scavoir : une paire de mitaines à cinq doigts, de peau de loutre à poil ou autres étoffes à poil, tel qu'il plaira aux gardes ; laquelle paire de mitaines sera fournie de sa garniture, scavoir : le dedans de la main et dessous le pouce tout d'une pièce de cuir de maroquin et doublée d'une bonne fourrure ; et coudre icelles mitaines comme il appartient. Et les quatre autres pièces seront un gant à porter l'oiseau, tout d'une pièce, sans aucuns bouts de doigts ni constellures ny effrondures, de peau de chien ou autres étoffes. La troisième sera une paire échancrez doublé tout le corps du gant d'une pièce ; comme aussi une paire de gands coupez aux doigts, de cheveau, pour femme. Et la dernière une paire de gands de mouton échancrez pour homme, sans coins à l'échancre ; comme aussi sera tenu le dit aspirant de coudre icelle paire de gands et de la parfumer en bonnes odeurs et couleurs, la rendre faite et parfaite, preste à mettre la main dedans. » Les gants les plus estimés au XVII^e siècle étaient ceux de Rome et de Paris ; on en fabriquait de bons à Grenoble, Blois et Vendôme. Ceux d'Espagne étaient renommés pour leur souplesse. C'était un dicton populaire que pour qu'un gant fût parfait il fallait que la peau fût préparée en Espagne, taillée en France, cousue en Angleterre. Le gantier le plus célèbre fut Martial, que Louis XIV se plaisait à aller voir fabriquer ses parfums. La patronne des gantiers était sainte Anne ; leurs armoiries : *d'azur, à un gant d'argent frangé d'or posé en pal, accosté de deux besants d'argent*.

COSTUME ECCLÉSIASTIQUE. — Les liturgistes du XII^e siècle prétendaient que l'usage des gants pour les évêques remontait aux temps apostoliques. Ce qui est certain, c'est que les évêques, au moins dans certaines églises d'Occident, célébraient l'office les mains gantées avant le IX^e siècle. En Orient, on ne voit pas que les évêques se soient jamais servis de gants. Dans le sacramentaire de Ratolde, abbé de Corbie, mort en 986, qui décrit l'ordre de la messe de Pâques, on lit que l'évêque s'étant lavé les mains reçoit les gants et qu'il les quitte après l'Offertoire. Plus anciennement, dans l'*Ordo romanus* envoyé par le pape Etienne aux églises de France, sur la demande du roi Pépin, la remise des gants figure au nombre des rites de l'ordination des évêques. Cependant Amalraie, mort en 837, qui donne de longs détails sur la signification mystique des vêtements épiscopaux et sacerdotaux, ne dit pas un mot des gants. Mais au XI^e siècle les gants sont toujours mis au nombre des ornements propres aux évêques ; ils sont mentionnés dans les bulles par lesquelles les papes accordent à des abbés de célébrer l'office avec les ornements pontificaux. Les gants n'ont pas toujours été réservés aux évêques. Car dans une courte exposition de la liturgie gallicane, antérieure au VIII^e siècle, publiée par dom Martène, il est dit que les prêtres ont coutume de porter des gants faits d'une peau précieuse. Quand l'usage des gants eut été réservé

dans l'église aux évêques, c.-à-d. vers le X^e siècle, le pape l'accorda par privilège à quelques abbés, aux cardinaux-prêtres et aux protonotaires apostoliques. Quant aux gants qui portaient quelques dignités ecclésiastiques comme les chantres de certaines églises, ce n'étaient pas des ornements liturgiques ; leur usage était déterminé par des raisons de décence ou de propreté. Les moines portaient des gants pour les travaux manuels ou pour se garantir du froid. Ainsi le concile d'Aix-la-Chapelle, en 817, prescrivit aux abbés de veiller à ce que les moines aient des gants en été et des moufles de brebis en hiver. Les gants liturgiques des évêques n'ont jamais eu de forme particulière. Ils étaient généralement en soie, tricotés et non taillés. Bien que Guillaume Durand écrive au XIII^e siècle qu'ils doivent être blancs, symbole de pureté, on en a retrouvé dans les tombes épiscopales des couleurs les plus diverses ; celles qui ont été le plus fréquemment employées et qui sont restées en usage dans la liturgie depuis que certaines couleurs ont été affectées spécialement à certaines cérémonies sont le rouge, le vert, le violet. Ces gants étaient munis à leur ouverture soit d'un cercle d'or, soit de franges d'or ou d'argent appelées *tasseli*. Sur le dos de la main, les gants épiscopaux étaient ornés au moyen âge d'une *paratura* qui consistait en une plaque d'or ou d'argent généralement émaillée, en une broderie ou encore en des dessins formés de pierres précieuses. Ces plaques ou ces broderies figuraient souvent un christ, une vierge, une croix, le monogramme du Christ.

COSTUME MILITAIRE. — Les chevaliers portaient des gants, qui, au moment où se constituait l'armure, se transformèrent en *gantellets* (V. ce mot). Après la suppression de l'armure, on revint dans l'armée aux gants de cuir puis aux gants de fil. M. PROU.

III. Droit féodal. — Le droit de gants était un droit de mutation dû au seigneur par le nouvel acquéreur d'une terre tenue en foi et hommage ou en censive. A l'origine, le seigneur remettait des gants au vassal en signe d'investiture ; il annonçait, par cette cérémonie symbolique, qu'il se dépouillait de ses droits pour en revêtir le vassal. Par la suite, les seigneurs, pour tirer avantage de l'accomplissement de cette formalité, se faisaient donner les gants par le vassal ou le censitaire au lieu de leur en remettre. L'usage s'introduisit dans plusieurs endroits de racheter le droit de gants par un abonnement en argent dont le chiffre variait avec les coutumes. Le droit de gants était généralement considéré comme un droit seigneurial extraordinaire que le seigneur ne pouvait exiger en vertu de l'usage seul, lorsque le titre ne le lui attribuait pas. La coutume d'Orléans distinguait les censives à droit de lods et ventes, d'autres à gants et ventes simples, d'autres à vins et ventes et les autres à ventes simples. A Tours et à Loudun, le droit de gants existait de plein droit. Ailleurs, il était dû dans certaines espèces de censives seulement. Les coutumes de Chartres et de Châteaufort l'attribuaient au sergent du seigneur. G. REGELSPERGER.

BIBL. : ARCHÉOLOGIE. — DU GANGE, *Glossarium*, au mot *Wantus*. — DOUET D'ARCO, *Comptes de l'argenterie des rois de France*, pp. 135, 378 ; *Nouveau Recueil de comptes de l'argenterie*, p. 215. — L'abbé BARBAUD, *Des gants portés par les évêques* ; Caen, 1867, in-8 (extr. du *Bulletin monumental*). — VIOLLET-LE-DUC, *Dictionnaire raisonné du mobilier français*, t. III, p. 395. — F. ROULLON, *Note historique sur la ganterie à Grenoble*, 1875, in-8. — GAY, *Glossaire archéologique*. — A. FRANKLIN, *les Corporations ouvrières Gantiers, parfumeurs* ; Paris, 1881, in-4.

DROIT FÉODAL. — RENAULDON, *Traité des droits seigneuriaux* ; Paris, 1765, p. 446. — BOUTARIC, *Traité des droits seigneuriaux* ; Toulouse, 1775, p. 646. — *Encyclopédie méthodique, Jurisprudence*, 1781, t. IV, p. 697. — DE LAURIÈRE, *Glossaire du droit français* ; Niort, 1882, p. 262, éd. Favre.

GANT-DE-NOTRE-DAME (Bot.). Nom vulgaire donné indistinctement au *Digitalis purpurea* L., à l'*Aquilegia vulgaris* L. et au *Campanula Trachelium* L. (V. ANCOLIE, CAMPANULE et DIGITALE).

GANTA ou **GANTANG**. Unité de poids et mesures de la Malaisie. Elle vaut aux îles Philippines, comme mesure de

grains, le 1/25 du coyang ou laban, le 1/30 du picu; comme mesure de liquides, le 1/6 du tinaya, soit 3 litres; à Mindanao, on l'évalue à 1/48 de plus, soit 3 1/6. A Batavia, le ganta vaut 1 10 de picul, soit 6^{ks} 15; à Bantam, beaucoup plus: 8 25 de picul, 19^{ks} 69. A Poulo-Phang, comme mesure de liquides, le ganta vaut 4 1/5; à Singapour, 4 1/4 (5 1/4 de l'ancien gallon de vin). A Malacca, comme mesure de riz, le ganta vaut 2^{ks} 95; dans la région siamoise, seulement 0^{ks} 907, 2 livres anglaises; à Borneo (Bandjermassing), 6^{ks} 05; à Célèbes (Macassar), 5^{ks} 666 pour les négociants hollandais, un tiers de moins pour les indigènes; aux îles Soulou, 2^{ks} 449. — C'est encore une unité monétaire à Mindanao; elle vaut 40 piastres d'argent ou 25 pièces de toile (unité très employée).

GANTEAUME (Honoré-Joseph-Antoine, comte), amiral français, né à La Ciotat (Bouches-du-Rhône) le 13 avr. 1755, mort à La Pauligne, près d'Aubagne (Bouches-du-Rhône) le 28 sept. 1818. Après avoir passé avant la Révolution par les grades inférieurs de la marine, il fut fait lieutenant de vaisseau en 1793, capitaine de vaisseau l'année suivante, servit avec éclat sous Villaret-Joyeuse et Renaudin (1794-1795), se distingua dans le Levant et sur les côtes de Brest à la tête d'une division navale (1796-1797), fut en 1798 chef d'état-major de l'amiral Bruyès, après la mort duquel il commanda comme contre-amiral les forces navales du Nil et des côtes d'Égypte (1798-1799), ramena Bonaparte en France au mois d'oct. 1799, fut fait conseiller d'État (25 déc. 1799), conduisit des secours à l'armée d'Égypte (1801), puis à l'armée de Saint-Domingue (1802), devint vice-amiral (1804) et commanda la flotte de Brest, qui fut, comme on sait, réduite à l'inaction par les fausses manœuvres et le malheur de Villeneuve (1804-1805). Mis à la tête de la flotte de la Méditerranée, il put ravitailler Corfou (1808), fut nommé comte de l'Empire et membre du conseil de marine (1810), commandant des marins de la garde (1814) et chambellan de l'empereur qui le chargea en 1813 d'aller activer la conscription dans la 8^e division militaire. Ganteaume se rallia aux Bourbons après la première Restauration; après la seconde, il fut appelé (7 août 1815) à la Chambre des pairs, où il vota la mort du maréchal Ney (déc.), et nommé inspecteur général des classes. A. DEBIDOUR.

GANTELÉE (Bot.). Un des noms vulgaires du *Campanula Trachelium* L. et du *Digitalis purpurea* L. (V. CAMPANULE et DIGITALE).

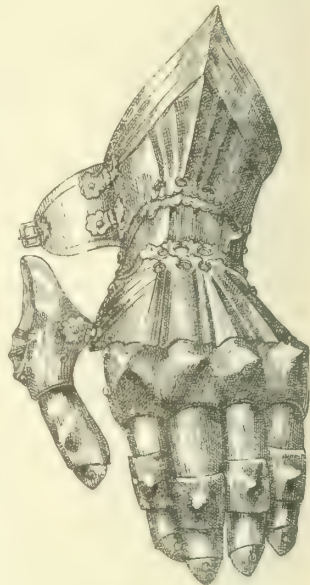
GANTELET. Les défenses des mains paraissent avoir été peu en usage dans l'antiquité, et il faut arriver au moyen âge chrétien pour trouver quelques renseignements sur les gants d'armes. Ce furent d'abord des prolongements en forme de sac des manches de mailles du haubert, sortes de mouffes emprisonnant tous les doigts à l'exception du pouce, pour permettre le maniement de l'épée. On se servit aussi de gants de peau de cerf, de buffle, de peau d'élan à gardes très longues, habillant l'avant-bras, avec des renforts de baleine ou des tiges, des tuiles de fer pour parer



Bras de fer.

aux coups de taille. Au XIII^e siècle apparaissent de petites plates battues défendant la région métacarpienne, une partie du pouce, le poignet. Dès le XIV^e siècle, on voit un petit gantelet d'armes déjà assez parfait, formé d'une garde cylindrique et d'une plate bombée habillant le dessus de la main, les doigts étant simplement revêtus de peau avec une adjonction de chaînettes de mailles. Mais au XV^e siècle appa-

rait le gantelet complet, et il affecte deux types distincts: le *miton*, sans divisions de doigts, laissant le pouce seul libre, et c'est à ce type que se rapporte le *bras de fer* dont l'énorme garde massive habillait l'avant-bras; le *gantelet à doigts séparés*, dont l'usage se maintint dans l'armure d'ordonnance jusqu'au XVII^e siècle. Là les doigts sont recouverts en dessus de séries d'écailles d'acier imbriquées en queue d'écrevisse; la région métacarpienne est munie de plates pareillement articulées, et la garde du gantelet est une manchette complète d'acier forgé ou souvent une convexité repoussée reçoit la tête du cubitus à l'articulation carpienne. Ainsi, tout le dessus de la main et tout le poignet se trouvaient armés par cette carapace souple et mobile, rivée sur des lanières de cuir épais où venaient se piquer les doigts et les faces latérales d'un gant de peau très forte. Mais l'inférieur de la main resta toujours dégariné de fer. Dans certains gants d'armes usités au XVI^e siècle chez les spadassins, la peau ou la toile était entièrement recouverte d'anneaux de mailles y cousus. On nommait ces défenses de mains *gants de prise*; la main en dessus comme en dedans était armée de mailles, ce qui permettait de parer les coups de taille et d'empoigner l'épée ennemie sans risques de blessure; la longue garde du poignet était, en outre, armée de trois ou quatre tuiles d'acier destinées à parer aussi les coups de tranchant. Les fantassins avaient, aux XV^e et XVI^e siècles, des demi-gants d'armes ou *manicles* dépendant de la manche d'avant-bras, disposition qui se retrouve dans beaucoup de types d'armures indiennes et mogoles et dans les harnois japonais. MAURICE MAINDRON.

Gantelet du XV^e siècle.

GANTERIE. La ganterie se divise en deux catégories bien distinctes: la ganterie coupée et la ganterie tissée; la première est de peau ou de tissu, la seconde est de tricot ou de filet fait à la main ou à la mécanique. La ganterie de peau n'a pris une grande extension qu'à l'époque de Louis XIV; mais c'est surtout depuis le commencement de notre siècle qu'elle est réellement devenue une industrie importante. Les gants de peau peuvent se diviser en cinq classes bien distinctes: 1^o les gants de chevreau glacés, cousus; les mêmes, piqués; 2^o les gants d'agneau glacés, cousus; les mêmes, piqués; 3^o les gants de chevrete; 4^o les gants de castor (agneau ou chevreau remaillé); 5^o les gants de Suède (agneau ou chevreau sur chair). Il y a, en outre, d'autres sortes peu importantes, telles que les gants de veau, de poulain, de mouton, de daim. Les gants vendus sous les noms de gants de chamois, gants de peau de chien sont, sauf de rares exceptions, faits avec des peaux de chevreau ou d'agneau très fortes. C'est en mégissant les peaux qu'on les rend propres à la fabrication des gants glacés. Ils doivent l'aspect qui les caractérise à ce que, après avoir été travaillée du côté de la chair avec un mélange d'huile d'olive, de jaune d'œuf, d'alcool et d'eau, la peau a été foulée, pendant un quart d'heure, avec ce même mélange sans eau. Pour les gants de castor, les peaux sont

soumises au chamoisage. Quant aux gants dits de Suède, on les appelle ainsi, parce que c'est, dit-on, dans le pays de ce nom qu'on les a d'abord fabriqués; mais, aujourd'hui, on les fait partout et l'on y utilise toutes les peaux mégissées de rebut qui ne peuvent servir à la confection des autres gants. Ce qui les distingue des autres, c'est qu'ils sont sur chair, c.-à-d. qu'ils ont en dehors le côté interne de la peau, lequel a été lissé par un ponçage. Ils sont aromatisés avec de l'huile de bouleau. Les progrès accomplis par l'industrie de la ganterie depuis près de cinquante ans ont été très sensibles; ils doivent être attribués à la qualité des peaux mégissées en France. Les principaux centres de production sont : Paris, Grenoble, Chaumont, Saint-Junien, Milhau, Lunéville, Niort. D'autres villes telles que Nancy, Lyon, Rennes, Blois, Tours, Dijon, etc., fabriquent quelques gants pour la consommation locale. Les établissements de production se répartissent proportionnellement à peu près comme suit : Paris, 100 établissements; Grenoble, 220; Chaumont, 5; Saint-Junien, 25; Milhau, 50; Niort, 10. Les matières premières employées plus spécialement pour la fabrication des gants de peau sont les peaux de chevreau, de chevrette et d'agneau. On tire la plus grande partie de ces peaux des divers pays de l'Europe. La France est la contrée qui produit les plus estimées. L'Italie, l'Allemagne, la Suisse en fournissent de grandes quantités. Les peaux des pays du Nord, tels que l'Irlande et la Norvège, sont de qualité inférieure. Le prix des peaux est assez variable suivant les provenances et aussi, tout naturellement, suivant l'état des affaires et l'abondance de la matière. Certaines sortes recherchées, telles que les peaux du Poitou et du Charolais, ont atteint, dans certaines années, le prix de 72 à 75 fr. la douzaine à l'état brut. Dans ces derniers temps, ces prix ont beaucoup baissé et la moyenne ne dépasse pas 35 à 40 fr. la douzaine. L'Amérique du Sud produit aussi une quantité importante de peaux de chevreau qui sont, en partie, employées pour gants de Suède, attendu qu'un grand nombre de ces peaux, détériorées par les ronges, ne peuvent servir à la fabrication du gant glacé. On emploie aussi des peaux de mouton, cirées, qui servent à faire les gants dits gants du Tirol. On fait encore quelques gants en peaux de poulain et en peaux de veau, qui viennent de Russie, mais ce sont là des fabrications très restreintes. Les gants en peau de chevrette, destinés au marché anglais, auraient pris, il y a quelques années, une certaine importance; mais le prix croissant des peaux employées à cette fabrication en a diminué sensiblement l'écoulement.

La fabrication est florissante partout aujourd'hui. Néanmoins, les gants français jouissent, sur tous les marchés, d'une réputation d'élégance et de beauté qu'ils doivent à l'esprit inventif des industriels parisiens. C'est un de ces industriels, M. Xavier Jouvin, qui, en créant vers 1817, la coupe à l'emporte-pièce et en imaginant, en 1835, l'ingénieux système de mesure qui est employé aujourd'hui, a le plus contribué au progrès moderne de la ganterie. La couture des gants a gagné sous le rapport de l'élégance et de la solidité; cette couture, à la mécanique, se fait ordinairement dans le rayon des principaux centres où se fabriquent les gants. Les industriels de Paris emploient plus particulièrement des ouvrières des environs de Vendôme, de Mortagne, de Verneuil, de Mitry, de Tremblay et de quelques autres communes des dép. de l'Oise et de Seine-et-Oise. C'est Paris qui fabrique les plus belles qualités; Grenoble fait les gants de chevreau de qualité secondaire; Chaumont et Lunéville travaillent surtout pour l'exportation; Milhau, Niort, Vendôme et Saint-Junien se livrent de préférence à la fabrication des gants d'agneau, de daim et de castor. Enfin, le gant de Suède se confectionne partout où l'on fabrique des gants glacés. Paris et Grenoble sont les deux seuls marchés pour la vente des gants; les fabricants des autres villes ne vendent pas sur place; ils ont à Paris des dépôts et des représentants. L'Autriche et l'Allemagne s'adonnent surtout à la fabrica-

tion des gants de chevreau; les principaux centres réputés sont Vienne et Prague. A l'Angleterre revient la spécialité des gros gants dits peau de chien, fabriqués avec des peaux de mouton du Cap et dont la qualité est excellente. La Russie, le Danemark, la Suède, l'Espagne et le Portugal ne produisent guère de gants que pour la consommation intérieure. Cette fabrication, qui était naguère insignifiante en Amérique, y prend du développement depuis l'invention des machines à coudre.

L'usage des moteurs à vapeur n'est pas encore très répandu dans l'industrie de la ganterie proprement dite; ils ne sont employés que dans quelques maisons qui ont adopté le dolage mécanique, et qui ont adjoint à leur fabrication le travail de la mégisserie, qui comporte, plus que la ganterie, l'emploi des machines et des moteurs mécaniques. Le travail de la ganterie se fait donc principalement au moyen d'outils à main ou même directement avec la main. La ganterie occupe environ 70,000 personnes, qui se répartissent comme suit :

Chamoiseurs et mégissiers, ouvriers en rivière, de p'sson, etc.....	6.000
Teinturiers, brasseurs, ouvriers, etc.....	2.000
Gantiers, trieurs, dépeceurs, étavillonneurs, raffileuses et boutonneuses.....	7.000
Couseuses, piqueuses, entrepreneuses, intermédiaires.....	55.000
Total.....	70.000

Les outils principalement employés pour cette fabrication sont : les découpoirs ou emporte-pièces, pour la fente; les machines à coudre à la main et les machines à coudre mues par une force mécanique. Les salaires se sont progressivement élevés et ont atteint, dans ces derniers temps, les chiffres suivants à Paris :

Mégissiers à la journée.....	5 ^{fr} 50 à 6 ^{fr} »
Ouvriers aux pièces.....	6 » à 6 50
Teinturiers aux pièces.....	6 » à 7 »
Gantiers, dépeceurs aux pièces.....	6 » à 8 »
Étavillonneurs aux pièces.....	6 » à 7 »
Doleurs aux pièces.....	6 » à 7 »
Ouvrières doleuses, raffileuses, brodeuses, fourcheuses et boutonneuses.....	2 50 à 3 »

Les mégissiers et teinturiers travaillent tous en atelier; les gantiers, dépeceurs et étavillonneurs travaillent, les uns en atelier, les autres en chambre. Les enfants apprentis, formés dans quelques maisons, sont sous la surveillance d'un ouvrier qui s'entend directement avec les parents, ou sous la direction d'un maître apprenti; dans ce dernier cas, leur salaire, suivant leur âge et la durée de l'apprentissage, varie de 75 cent. à 2 fr. par jour. Les salaires de province sont inférieurs d'un tiers environ à ceux de Paris. La valeur, au prix coûtant, des objets fabriqués en ganterie de peau, peut être évaluée à 80 millions de fr. par an, sur lesquels les matières premières peuvent être estimées à 50 millions. Sur ce chiffre, la France consomme environ 30 %. Les marchés principaux qui reçoivent l'excédent sont : l'Angleterre et les colonies anglaises, l'Amérique du Nord et le Canada, l'Amérique du Sud et la Russie.

La ganterie comprend neuf opérations principales : la mise à l'humide, le sondage, le dépeçage, le dolage, l'étavillonnage, la coupe, la broderie, la couture, le dressage. Nous allons passer brièvement en revue ces opérations.

Mise à l'humide. L'ouvrier prend une douzaine de peaux, les mouille et les roule ensemble en les laissant en repos jusqu'à ce que l'humidité ait pénétré régulièrement toutes les parties. Cette opération a pour but de rendre les peaux assez souples pour qu'elles puissent subir sans accident les manipulations ultérieures.

Sondage. Sonder une peau, c'est l'examiner avec soin, afin de juger de sa taille, de sa force, de ses défauts et de pouvoir ainsi savoir combien et quelle sorte de gants

elle peut fournir ; à cet effet, on la met au large et on la débonde, c.-à-d. qu'on étire la peau dans tous les sens et qu'on en ouvre et allonge les extrémités à l'aide d'un couteau à tranchant moussu.

Dépeçage. On divise la peau en autant de bandes ou de tranches qu'il est possible, suivant les dimensions des gants qu'on veut produire. Les bandes étant formées, on les reprend séparément pour les mettre de nouveau au large, après quoi on les découpe en autant de morceaux en forme de rectangles qu'elles doivent donner de gants ; ces morceaux se nomment étavillons. Les étavillons sont assortis deux à deux, suivant leur force, leur souplesse, leur nuance, pour que les deux gants de même paire présentent aussi exactement que possible les mêmes qualités.

Dolage. Doler une peau, c'est lui enlever une partie de son épaisseur, du côté de la chair, afin de la dénervier, c.-à-d. de la rendre plus fine, plus souple et de lui donner partout une égale épaisseur. Le dolage se fait sur un marbre avec un couteau à doler se composant d'une lame d'acier ajustée au bout d'un manche de bois. Ce travail fatigant et difficile est fait mécaniquement dans beaucoup d'ateliers.

Étavillonnage. Il a pour but de donner aux étavillons la forme et les dimensions de la main quand elle est ouverte ; on appelle aussi cette opération dressage. Les étavillons sont mis sous presse pour les maintenir aplatis et les empêcher de perdre leur humidité.

Coupe. La coupe comprend trois opérations principales : la fente, le raffilage, la façon des pouces et celle des fournitures. Autrefois, elle constituait un travail purement manuel. Actuellement, elle a généralement recours, du moins dans les ateliers de quelque importance, à l'emploi de procédés mécaniques. Fendre des étavillons, c'est y pratiquer, au moyen d'une paire de ciseaux, les fentes qui séparent les doigts et y faire les trous destinés à recevoir les pouces. Le raffilage consiste à déterminer la hauteur des broderies et en fixer la direction et à arrondir le bout des doigts. La façon des pouces n'a rien de particulier ; pendant qu'elle s'exécute, le coupeur prend la fourniture, débris provenant de la coupe des gants, et fait les fourchettes, ces pièces longues et étroites qui se placent dans l'intervalle des doigts pour en augmenter l'ampleur, et les carreaux ou carabins, petites pièces en losange qu'on coud au bas des fourchettes, à la naissance des doigts et en dedans de la main, afin de donner à cette partie l'ampleur nécessaire pour ne pas gêner les mouvements. Les mains d'homme, de femme et d'enfant ont été classées en séries, d'une part, pour la longueur, d'autre part, pour la largeur, puis, au moyen d'échelles de proportion, faites avec soin, on a établi, pour chaque série, des collections de calibres, les uns pour la main et le pouce, les autres pour les fourchettes et les enlevures, que l'on a distingués entre eux au moyen d'un numérotage par lettres et par chiffres, qui est représenté par une collection de 224 calibres de main et de pouce et de 112 calibres de fourchette et d'enlevure. Les mains sont classées dans quatre séries pour la longueur et cinq séries pour la largeur. Les calibres sont généralement découpés dans une feuille de zinc et ils portent en dessous des picots qui indiquent les principaux détails du gant. Pour se servir de l'un, il suffit de le poser sur l'étavillon et d'exercer dessus une petite pression à la main ; les picots tracent à la surface de la peau une légère empreinte. Mais les calibres ne sont pas les seuls instruments qu'emploient les gantiers actuels. Dans la fabrication en grand, au lieu de couper les gants un à un, on en coupe un grand nombre à la fois au moyen d'un emporte-pièce armé de lames correspondant aux fentes.

Broderie. C'est l'ornement que porte le dessus des gants ; quelquefois, elle se fait à l'aiguille, au moyen d'un surjet serré ; mais, le plus souvent, elle s'exécute à l'aide d'un petit crochet et au métier. Depuis une quarantaine d'années, on exécute la broderie, dite à la mécanique, au moyen des cousoirs.

Couture. Elle se fait mécaniquement ou à la main. Dans les deux cas, il faut d'abord disposer les parties à unir de manière qu'elles soient également tendues, c.-à-d. qu'elles ne brident ni ne godent. Il faut ensuite les joindre par une série de points fins, serrés et réguliers, sans altérer en rien la fraîcheur de la peau. La couture à la main se fait au point de piquère avec de la soie torse ; afin d'arriver à plus de régularité, l'ouvrière fait usage d'une mécanique en forme d'étau denté ; elle pince entre les deux lèvres de cette mécanique les deux morceaux de peau qu'elle veut coudre ensemble et passe successivement l'aiguille dans chacune des dents. La couture à la mécanique se fait à l'aide d'une machine à coudre ordinaire ; les gants sont cousus au point de surjet ou piqués à l'aide de divers systèmes de machines spéciales.

Dressage. Cette opération consiste à renforcer, c.-à-d. à ouvrir les gants, après les avoir mis à l'humidité, et à les plier par douzaine pour les livrer au commerce. On emploie généralement, pour boutonner le gant, le bouton ordinaire, qu'on a essayé, à diverses époques, mais toujours avec insuccès, de remplacer par les agrafes, œillets à griffes, lacets, verrous, etc.

Les gants de tissu comprennent : les gants coupés, les gants tissés. Les gants coupés se fabriquent comme les gants de peau, c.-à-d. qu'on découpe le tissu à la main ou à l'emporte-pièce et qu'on rassemble par la couture les différentes pièces du gant. Les tissus employés sont principalement des tricots de soie, de cachemire ou de laine, ou des tricots de cachemire et de laine foulés, provenant principalement de Nîmes. Les gants de tricot foulé, dont la consommation, dans ces dernières années, s'est accrue rapidement, à cause de leur bas prix, arrivent, principalement à Paris, à leur dernier degré d'achèvement, bien que le tissage des tricots et la façon de couture et de piquère n'aient pas lieu dans cette ville ; les principaux fabricants de province y ont établi des dépôts considérables. Quant aux gants tissés, ils se font à la main et surtout à la mécanique par les procédés de tissage du tricot ; quelques-uns se font en filet sur les métiers mécaniques usités pour la fabrication du filet ; ceux de tricot sont en coton, fil de lin, laine, soie ou bourre de soie ; ceux de filet en soie ou bourre de soie seulement. On connaît les gants blancs faits à la mécanique et employés par l'armée ; ces gants se fabriquent à Troyes ; les autres centres de fabrication se trouvent particulièrement dans le Pas-de-Calais, la Somme, le Gard et l'Hérault. Le commerce principal s'en fait à Paris.

L. KNAB.

GANTEZ (Annibal), né à Marseille à la fin du xvi^e siècle, mort à Auxerre vers 1670. Ce n'est pas absolument comme compositeur qu'Annibal Gantez a droit à une place ici ; il fut un de ces nombreux maîtres de chapelle du xvii^e siècle, bons écolâtres, musiciens corrects, qui travaillèrent à la suite des Ducauroy, des Boesset, des Guédrou et des Dumont. Les morceaux de lui qui nous sont restés sont rares, mais ses deux compositions, une messe à six voix et le dessus d'une chanson qui sont à la bibliothèque Sainte-Geneviève suffisent pour nous donner une idée de son talent. Ce qu'il a laissé de vraiment intéressant est un petit livre intitulé *l'Entretien des musiciens* (Auxerre, 1643, in-f2). L'auteur, qui fut maître de chapelle en maints endroits et à la fin maître des enfants de chœur en l'église insigne et cathédrale d'Auxerre, s'est amusé sur ses vieux jours à donner des conseils à ses collègues. Rien n'est charmant comme cette sorte de conversation, remplie de bon sens, de gaieté, de bonne humeur, d'esprit pratique, d'observations spirituelles, sur la musique, sur les chœurs, sur les enfants et leurs maîtres ; bon chrétien et vaillant buveur, ce Marseillais est tout à fait original. Son livre est un des plus amusants et des plus intéressants qui se puissent lire sur la musique et les musiciens et les maîtrises du xvii^e siècle.

BIBL. : CHEREST, *Notice sur les musiciens qui ont illustré le département de l'Yonne*, dans *Bulletin de la Société*

des sciences hist. et nat. de l'Yonne, 1850. — GANTEZ, *L'Entretien des musiciens*, d'après l'édition d'Auxerre, 1643, avec préfaces, notes et éclaircissements, par Ern. THOISIN; Paris, 1878 (excellente réédition de ce livre extrêmement rare). — LAVOIX, *Une Vie d'artiste au commencement du xvii^e siècle* : Annibal Gantez; dans *Revue de France*, xvi, 1873.

GANTIER (V. GANT et GANTERIE).

GANTIÈRE. Corbeille ou soucoupe dans laquelle on plaçait les gants pour les offrir; elle tenait lieu de notre boîte à gants. De forme ovale ou octogone, quelquefois montée sur un pied, la gantière, qui fut en usage surtout au temps de Louis XIV, figurait dans la garniture de toilette. On en a décrit dix-sept (en or, argent, agate ou cristal de roche) dans les inventaires de la couronne.

GANTIES. Com. du dép. de la Haute-Garonne, arr. de Saint-Gaudens, cant. d'Aspet; 610 hab.

GANTOUR. Ville de l'Inde, présidence de Madras, ch.-l. du district de Krichna, dans une plaine bien cultivée et saine. Environ 18.000 hab. Ville très commerçante.

GANTRELLE (Jules-Joseph), philologue belge, né à Echternach (grand-duché de Luxembourg) le 29 janv. 1809, mort à Gand le 25 févr. 1893. Docteur ès lettres et en philosophie de l'université de Liège, il opta pour la nationalité belge en 1839 et il occupa, de 1864 à 1889, une chaire de philologie ancienne à l'université de Gand. Indépendamment d'innombrables articles de pédagogie et de critique philologique insérés dans des revues belges, allemandes et françaises, Gantrelle a publié des livres qui ont été très remarqués des spécialistes. Les principaux sont : *Grammaire de la langue latine d'après les principes de la grammaire historique* (Paris, 1840-1892, 16 éditions); *la Grammaire et le style de Tacite* (Paris, 1875, in-8).

BIBL. : *Notices bibliographiques concernant les membres de l'Académie royale de Belgique*; Bruxelles, 1887, in-8.

GANYMÈDE (Myth. gr.). Fils de Tros et de Callirhoe, frère d'Ilus et d'Assaracus, il fut aimé de Zeus, qui l'enleva et en fit dans l'Olympe l'échanson des dieux. Ce récit



Ganymède enlevé par Jupiter changé en aigle.

de l'*Iliade* a été développé ensuite. On raconta que Zeus sous la forme d'un aigle avait enlevé dans ses serres le beau jeune homme qui surveillait ses troupeaux sur le mont Ida. Beaucoup d'artistes ont traité ce sujet. Un petit marbre du Vatican reproduit la plus célèbre de ces œuvres, celle de Leochares.

BIBL. : OVERBECH, *Greechische Kunstmythologie*, Zeus; Leipzig, 1871.

GANZEVILLE. Com. du dép. de la Seine-Inférieure, arr. du Havre, cant. de Fécamp; 437 hab.

GAONI. Titre des chefs des écoles juives de Babylonie, du vi^e au xi^e siècle ap. J.-C. (V. BABYLONIE, t. IV, p. 1032, et TALMUD).

GAORISANKAR. Montagne de l'Inde, dans l'Himalaya, aux frontières du Népal et du Tibet, par 27°59'10" lat.

N. et 84° 38' long. E. 8,840 m. d'alt. C'est la montagne la plus élevée que l'on connaisse sur le globe. M. d'E.

GAP (*Vapincum*). Ch.-l. du dép. des Hautes-Alpes, sur la rive droite du torrent de la Luye; 10,478 hab. Stat. du chem. de fer P.-L.-M., embranchement de Veynes à Briançon. Evêché suffragant d'Aix, grand séminaire, bibliothèque publique, musée d'archéologie, de botanique et de minéralogie. Peignages de laines; fabriques de cadis et de chapeaux; tissages de soie et de coton; sciage et polissage de marbres; fours à chaux, fabrique d'instruments aratoires. Commerce assez important d'entrepôt et de transit.

HISTOIRE. — Gap était, avant la conquête romaine, la capitale des *Tricorii*; comprise sous Honorius dans la seconde Narbonnaise, elle fut, à plusieurs reprises, saccagée par les Barbares et les Sarrasins. Occupée par les Burgondes, elle fut comprise dans le premier royaume de Bourgogne, et, plus tard, sous les Carolingiens, dans les royaumes de Bourgogne et d'Arles; plus tard, enfin, elle fit partie du Dauphiné de Viennois et fut réunie avec lui à la couronne de France. Depuis la fin du xii^e siècle, les évêques furent seigneurs de la ville; entre eux et la population il y eut jusqu'à la fin du moyen âge de fréquents conflits. Dépouillés de tout pouvoir seigneurial sous le règne de François I^{er}, ils gardèrent cependant le titre de comtes. Devenue en grande partie protestante, grâce aux prédications de Guillaume Farel, la ville subit de nombreuses vicissitudes pendant les guerres de religion. Elle fut prise et pillée en 1562 par le capitaine protestant Furmeyer qui détruisit les édifices catholiques, notamment la cathédrale gothique et l'église de Saint-Jean-le-Rond, très ancien baptistère chrétien. Les diguières s'empara de la place à son tour, en 1577, et y demeura quatre ans; Mayenne la lui enleva un instant, mais il ne tarda pas à y rentrer et, en 1588, construisit la forteresse de Puymore, qui dominait la ville au N.-O. et qui devint, sous Henri IV, place de sûreté des protestants. Elle fut démantelée en 1633 par ordre de Richelieu. L'édit de Nantes dépeupla en grande partie la ville de Gap, dont la ruine fut achevée par l'incendie qui y fut mis par le duc de Savoie en 1692.

EVÊQUES DE GAP. — S. Demetrius, iv^e siècle; Tigris, Remedius, Eredius, Territus, iv^e-v^e siècles; Constantin, vers 430-449; Constance, 517-529; Valès, 541-560; Saggiataire, v. 560-583; Arey, 579-1^{er} mai 604; Valatoin, v. 604-643; Potentissimus, 644; Symphorien, 725-730; Déodat, 791; Roricon, 21 juin 876-15 oct. 879; Hugues, v. 900; Cast, 950-958; Astorge, 960-980; Feraud, 980-1027; Astorge II, 1027-v. 1035; Feraud II, 1040; Raoul, 1049; Ripert, 1060-1063; Arnoul, 1063-19 sept. 1070; Léger, 1075-3 août 1084; Raoul II, 1085-1086; Eudes, v. 1086; Isoard, 1090; Armand, v. 1092-juin-1105; Léger II, 1105-1122; Pierre de Graffinel, 1122-1130; Guillelm, 1131-2 nov. 1149; Raymond, 1150-1156 ou 1157; Grégoire, 1157-1179 ou 1180; Guillelm II, 1180-entre 1212 et 1215; Guillelm III, 1215; Hugues II, 1215-v. 1217; Guillelm IV d'Esclapon, 1217-1235; Robert, 1236-14 févr. 1252; Eudes II de Grasse, 1252-1282; Raymond de Meillon, 1282-8 oct. 1289; Godefroi de Lincel, 1289-1314; Gohier, oct. 1314-févr. 1315; Olivier-Aymar de Laye, v. mai 1315-1316; Bertrand de Lincel, v. 1316-1318; Guillelm V d'Estienne, 1318-1328; Dragonet de Montauban, 31 août 1328-1349; Henri de Poitiers, 9 juil. 1349-22 févr. 1353; Gilbert de Mondragon, 22 févr. 1353-8 nov. 1357; Jacques de Dasoux, 1357-6 avr. 1362; Guillaume Fournier, déc. 1362-1366; Jacques II Artaud, 10 avr. 1366-v. août 1399; Raymond III de Baro, oct. 1399-v. janv. 1405; Jean de Saints, 27 avr. 1405-20 août 1409; Antoine Juvenis, 1409-juin 1411; François-Alexis de Siregnon, juin 1411-6 déc. 1412; Léger III Saporis d'Eyragues, 1412-18 mai 1429; Guillaume Forestier, 18 mai 1429-août 1442; Gaucher de Forcalquier, v. oct. 1442-5 avr. 1484; Gabriel de Sclavanatis, 5 oct. 1484-11 nov. 1526; Gabriel de Clermont, 20 avr. 1527, converti au protestantisme en 1562; Etienne-André d'Es-

tienne, 4568-5 juin 4580; Pierre Paporin de Chaumont, 5 juin 1570-4^{er} août 1600; Charles-Salomon du Serre, 22 août 1601-16 mai 1637; Arthus de Lionne, coadjuteur, 11 avr. 1636-1661; Pierre Marion, 14 déc. 1661-23 août 1673; Guillaume de Meschatin de La Faye, 22 juin 1676-22 févr. 1679; Victor-Augustin de Mélian, 23 sept. 1679-27 juin 1684; Charles-Benigne Hervé, 6 oct. 1692-1706; François Berger de Matissoles, 2 janv. 1707-21 août 1738; Claude Chabannes, 9 août 1739-10 sept. 1741; Jacques-Marie de Caritat de Condorcet, 28 janv. 1742-16 déc. 1754; Pierre Annet de Pérouse, 16 mars 1753-22 juil. 1763; François de Narbonne-Lara, 25 mars 1764-28 févr. 1774; François-Gaspard Jouffroy de Goussans, 20 mars 1774-25 déc. 1777; Jean-Baptiste-Marie de La Tour-Landry, 23 déc. 1777-23 juin 1784; François-Henri de La Broue de Vareilles, 25 juil. 1784-1790. Le siège de Gap demeure supprimé jusqu'en 1823. François-Antoine Arbaud, 6 juil. 1823-27 mars 1836; Nicolas-Augustin de La Croix, 25 juil. 1837-27 avr. 1840; Louis Rossat, 14 févr. 1841-17 juin 1844; Jean-Irénée Depéry, 1^{er} sept. 1844-9 déc. 1861; Victor-Félix Bernadou, 22 juin 1862-12 juil. 1867; Aimé-Victor-François Guilbert, 20 sept. 1867-2 sept. 1879; Jean-Baptiste-Simon Jaqueton, 17 juil. 1881-1884; Louis-Joseph-Léon Gouzot, 27 mars 1884.

MONUMENTS. — L'ancienne cathédrale, démolie en 1866, a été reconstruite par M. Laisné, architecte, en style roman. Elle renfermait le mausolée du connétable de Lesdiguières, œuvre de Jacob Richier, qui a été transféré à la préfecture. Dans le jardin de l'évêché on a recueilli des inscriptions romaines et du moyen âge, provenant de Gap et des environs. Deux fontaines monumentales ornent l'une la place Grenette, l'autre la place de la Caserne. Sur la place Ladoucette, statue de Ladoucette, ancien préfet des Hautes-Alpes, par Marcellin.

BIBL.: Ch. CHARONNET, *les Guerres de religion et la Société protestante dans les Hautes-Alpes (1560-1789)*; Gap, 1868, in-8. — F. LADOUCKETTE, *Histoire, topographie, antiquités, usages, dialectes des Hautes-Alpes*; Paris, 1848, 2 vol. in-8.

GAPE (Zool.). Maladie vermineuse qui sévit parmi diverses espèces d'oiseaux sauvages ou domestiques (Faisan, Paon, Poule, Dindon, Canard, Oie). Cette maladie est causée par un Nématode de la famille des Strongylides, tribu des Sclérostomiens, le *Syngamus trachealis* von Siebold, Ver rouge ou Ver fourchu des faisandiers. Le parasite siège dans les voies respiratoires et détermine une trachéo-bronchite accompagnée de bâillements et très meurtrière. L'animal lui-même ou ses œufs sont rejetés avec les mucosités et peuvent être avalés par des oiseaux encore indemnes; l'œuf se développe directement; aussi la maladie se propage-t-elle avec une grande facilité et revêt-elle souvent la forme épizootique.

R. BLANCHARD.

GAPEAU. Rivière du dép. du Var (V. ce mot).

GAPENÇAIS (Vapincensis tractus). Ancien pays de la France, compris dans le Dauphiné entre le Grésivaudan, la Provence, l'Embrunois, le Diois et le pays des Baronnies; il forme aujourd'hui une partie de l'arr. de Gap.

GAPENÇAIS (Albert de), troubadour, dit aussi *Albertet* et quelquefois *Albert de Sisteron*, du nom de la ville où il passa les dernières années de son existence. Il florissait au commencement du XIII^e siècle. Son père était lui-même troubadour, mais nous n'avons rien conservé de lui. Tout ce que nous savons d'Albertet, c'est qu'il habita longtemps Orange et s'y enrichit. Les manuscrits nous ont transmis sous son nom une vingtaine de chansons dont nous ne possédons pas encore d'édition critique; il y montre de la facilité et de l'esprit. D'après ses poésies, il fut en relation avec les cours italiennes des Malaspina et des marquis de Montferrat, avec la comtesse de Savoie, le roi d'Aragon et le troubadour Aimeri de Peguillan.

GAPENNES. Com. du dép. de la Somme, arr. d'Abbeville, cant. de Nouvion-en-Ponthieu; 536 hab.

GAPRÉE. Com. du dép. de l'Orne, arr. d'Alençon, cant. de Courtmer; 260 hab.

GAR ou GHAR-EL-MELAH ou PORTO-FARINA. Village de Tunisie, au N. du lac Bahira; marais salants. Ce fut le grand entrepôt de sel et le principal port de la Tunisie; le lac Bahira avait alors de 9 à 15 m. de profondeur (au lieu de 1 mètre aujourd'hui). Ce port fut un des repaires des corsaires barbaresques.

GAR-ROUBAN ou mieux GHAR-ROUBBAN. Village d'Algérie, dép. d'Oran, arr. de Tlemcen, à 25 kil. S.-S.-O. de Lalla Maghrnia, sur la frontière du Maroc. Ce point est surtout remarquable par sa mine de galène argentifère qui est exploitée assez activement. Pop., 40 hab., tous ouvriers à la mine.

GARA (El). Petite oasis du désert Libyque, à deux journées vers l'E. N.-E. de Siouah sur la route du Caire. Elle s'étend du S.-O. au N., sur une longueur qui peut s'évaluer à huit heures de marche, sur une largeur d'une heure seulement. On n'y trouve qu'un seul village, bâti sur un rocher isolé, dont la masse est creusé en cavernes naturelles. Commerce de dattes par les caravanes d'Alexandrie ou du Fayoum.

GARA, grand seigneur hongrois du XV^e siècle, chef d'une famille devenue puissante au XIV^e siècle, est le type des magnats peu patriotes qui furent hostiles à Jean Hunyade et que soumit Mathias Corvin (V. ces noms).

GARABIT (Viaduc de) (V. Pont).

GARABY (Antoine), sieur de La Luzerne, poète français, né au château de la Luzerne, paroisse de Monchaton, près de Coutances, le 18 oct. 1617, mort le 4 juil. 1679. Il fit ses études à Caen, et se lia avec Breteuf, Daniel Huet, Samuel Bochart, etc., etc. On a de lui : *Essais poétiques* (1642); *Ballades et Sonnets*; *Miscellanées* (Caen, 1664); *Sentiments chrestiens, politiques et moraux, maximes d'état et de religion*, etc. (Caen, 1654). Ses *Satires*, inédites, ont été publiées, en 1888, par M. Eug. de Beaurepaire, dans la collection de la *Société rouennaise des Bibliophiles*.

BIBL.: V.-E. PILLET, *Ann. de la Manche*, 1856.

GARAC. Com. du dép. de la Haute-Garonne, arr. de Toulouse, cant. de Cadours; 242 hab.

GARACHANINE (Ilija), homme d'Etat serbe, né à Garach en févr. 1812, mort à Belgrade le 22 juin 1874. Il contribua à l'élection d'Alexandre Karageorgévitch comme prince de Serbie en 1842, devint ministre de l'intérieur en 1844 et président du conseil en 1852. Destitué en 1854, il fut nommé sénateur. Il revint au pouvoir en 1861 d'abord comme ministre des affaires étrangères, puis, de 1862 à 1867, comme président du conseil. Adversaire de l'influence russe, il chercha toujours à s'appuyer sur les puissances occidentales en ménageant les susceptibilités de la Porte.

GARACHANINE (Miloutine), fils du précédent, homme d'Etat serbe, né à Belgrade le 22 févr. 1843. Il suivit en France les cours de l'Ecole polytechnique et de l'Ecole d'application de l'artillerie et du génie de Metz, puis servit dans un de nos régiments du génie. Député à la Skouptina en 1874, il s'y affirma comme orateur de premier ordre. Il contribua à la fondation du parti progressiste en 1880 et prit le portefeuille de l'intérieur dans le cabinet Pirotchnatz (31 oct. 1880-3 oct. 1883). Le 18 févr. de l'année suivante, après la répression de l'insurrection de Zajetchar, il devint président du conseil et ministre des affaires étrangères et conserva le pouvoir malgré l'impopularité que lui attira la guerre serbo-bulgare (1885-86), jusqu'au 13 juin 1887. Durant son passage aux affaires, il fut un des plus fidèles exécuteurs du programme politique personnel du roi Milan, qui tenait à se conformer aux décisions du congrès de Berlin et particulièrement à construire les chemins de fer serbes prévus par ce congrès. En 1888, il désapprouva hautement et tenta d'empêcher le divorce royal. Il est actuellement député à la Skouptina, président du comité central du parti progressiste et directeur du *Videlo*, journal politique, ainsi que du *Pogled*, revue littéraire.

GARAGE (Chem. de fer). Le garage des trains est une

question qui intéresse au plus haut degré la sécurité de l'exploitation des chemins de fer. Sur les lignes à voie unique, il faut nécessairement, à moins que le service ne se fasse au moyen d'un seul train en navette, établir, de place en place, des voies d'évitement pour permettre à deux trains de sens contraire de se croiser. Sur les lignes à double voie, il faut également réserver des voies de garage, afin que les trains à marche lente puissent laisser passer devant eux les trains de même sens à marche plus rapide. Cette circonstance peut se produire également sur les lignes à voie unique. Aucune règle générale ne peut exister pour faire connaître le nombre et la disposition des voies de garage à établir dans les différentes stations; c'est une question qui nécessite, dans chaque cas particulier, une étude spéciale. Tout ce que l'on peut dire, c'est qu'il y a intérêt à établir, dans les gares très fréquentées, le plus grand nombre possible de voies de garage. Ces voies doivent être assez longues pour recevoir les trains les plus longs appelés à circuler sur la ligne, eu égard aux rampes qu'elle présente. D'après une étude faite pour le réseau d'Orléans, la longueur nécessaire pour les voies de garage, de pointe en pointe des aiguilles, est de 600 m. sur les lignes à rampes de 10 millim. de 425 m., sur les lignes à rampes de 15 millim. et de 300 m. seulement sur celles dont les rampes atteignent 25 millim. La longueur utile de ces garages, en déduisant 50 m. à chaque bout pour dégager le croisement, se réduit respectivement aux chiffres de 500, 325 et 200 m.

Voici quelques-unes des prescriptions en vigueur sur le réseau de l'Etat français, en ce qui concerne le garage des trains. Lors du garage d'un train, les conducteurs doivent, autant que possible, rester à leur frein pendant tout le temps de la manœuvre; dès que le train est garé, ils doivent enlever ou effacer les signaux rouges d'arrière, afin que les mécaniciens des trains qui peuvent survenir ne soient pas induits en erreur. Ces signaux doivent être rétablis aussitôt que le train quitte son garage. Lorsqu'un train en retard est suivi d'un autre train à marche plus rapide, le chef du premier train doit, à l'approche de chaque point de garage, s'assurer qu'il peut atteindre le garage suivant quinze minutes au moins avant l'arrivée du train qui le suit; dans le cas contraire, il doit immédiatement faire garer son train. Sur les lignes à voie unique, les garages et croisements ne peuvent être faits que moyennant l'accomplissement de règles très précises, dont la principale est la suivante: Tout train arrivant à une gare, ou il doit croiser ou dépasser un autre train, doit s'arrêter avant d'avoir atteint la première aiguille protégée par le signal avancé; et le mécanicien ne peut se remettre en marche avant que le signal du départ lui ait été donné par le conducteur de tête, lequel ne doit donner ce signal que lorsque la gare lui a fait le commandement de mise en marche pour l'entrée en gare. En cas de retard, il peut être nécessaire de changer le croisement de deux trains, tel qu'il est fixé par le tableau de marche; dans ce cas, le chef de gare peut donner l'ordre au train arrivé le premier de continuer jusqu'à la gare suivante, après s'être assuré auprès du chef de cette gare que le train en retard n'en est pas encore parti, et qu'on l'y retiendra jusqu'à l'arrivée du train de sens contraire; l'ordre de continuer doit être donné au mécanicien et au chef de train sur un bulletin écrit et signé du chef de gare. G. HUMBERT.

GARAGOA. Bourg de Colombie, Etat de Boyaca, sur la rive droite du rio Garagoa dont les eaux vont à l'Orénoque par la Meta; 1,384 m. d'alt.; 8,000 hab. environ. Mines de cuivre. District agricole fertile. C'est une ancienne ville indienne.

GARAI ou **GARAY** (Jean), poète hongrois, né à Szegszárd en 1812, mort à Pest en 1853. Jeune émule de Vörösmarty, de 1834 à 1848, il publia un grand nombre de poésies épiques ou lyriques consacrées à la gloire magyare. Ses modèles sont souvent les grands poètes de l'Allemagne, mais ses sujets sont essentiellement nationaux: les *Arpád*,

Saint Ladislas, *Konth de Hedervár*, *Hélène Zrinyi*, etc. On trouvera une traduction de ces deux derniers poèmes dans les *Tchèques et Magyars* de M. Saint-René Taillandier. L'ardent patriotisme de Garay lui faisait supporter l'extrême médiocrité de sa position. A peine était-il arrivé à l'une des chaires de l'université de Pest (1848) que la réaction, dès l'année suivante, le plongeait dans la misère. L'emploi de bibliothécaire, qu'il remplit pendant ses trois dernières années, ne l'enrichit pas. Il fallut une souscription pour célébrer les obsèques et pour nourrir la famille du noble et vaillant chanteur national. E. S.

BIBL.: SAINT-RENE TAILLANDIER, ouvrage cité. — SCHWICKER, *Geschichte der ungar. Litteratur*. — TOLDY, *Magyar Irodalom Kézikonve*.

GARAMOND (Claude), un des plus célèbres graveurs et fondeurs en caractères d'imprimerie, né à Paris vers la fin du xv^e siècle, mort à Paris en déc. 1564. Elève de Geoffroy Tory, il acquit de bonne heure une célébrité universelle par la perfection de la gravure et de la fonte de ses caractères. Nul ne l'égalait alors, à cet égard, pendant les deux siècles qui suivirent. Chargé par François I^{er} de graver des caractères grecs, il en produisit trois types différents, d'une exécution incomparable. Ces caractères, dits *les Grecs du roi*, furent d'abord employés par Robert Estienne, à partir de 1544. Les poinçons et matrices en furent transportés plus tard à Genève et rachetés par ordre de Louis XIII. Ils sont aujourd'hui conservés à l'Imprimerie nationale. G. P-I.

GARAMPI (Giuseppe), archéologue italien, né à Rimini en 1723, mort à Rome le 4 mai 1792. Après avoir fait ses études à Rimini, à Florence et à Modène, il se rendit à Rome où Benoit XIV lui confia la garde des archives du Vatican avec le titre de chanoine de la basilique du Vatican. Il se distingua dans la numismatique et l'archéologie. Il entra dans la carrière diplomatique et fit à travers l'Europe de nombreux voyages qu'il mit à profit pour recueillir les manuscrits et imprimés. Il se forma une bibliothèque remarquable dont le catalogue a été publié par Marino de' Romani sous le titre de *Bibliotheca Josephi Garampi* (Rome, 1796, 7 vol. in-8). Il fut nonce apostolique à Varsovie, puis à Rome. Il fut créé cardinal en 1785. Parmi ses ouvrages, nous citerons: *Dissertatio de numo argenteo Benedicti III* (Rome, 1749, in-4); *Memorie ecclesiastiche appartenenti all'istoria ed al culto della beata Chiara di Rimini* (Rome, 1753, in-4); *Notizie, regole ed orazioni in onore de' S. S. martiri della Basilica Vaticana* (Rome, 1756, in-12); *Illustrazione di un antico sigillo della Garfagnana* (Rome, 1759, in-4); *Descrizione di un codice fregiato di curiose miniature a penna* (dans *Not. stor.-crit.* del P. Benedetto Bonelli, 1776). M. P.

BIBL.: J. AMATI, *Vita Garampi*, en tête de la *Bibliotheca J. Garampi*.

GARANÇAGE (V. ROUGE).

GARANÇE. I. Botanique. — Nom vulgaire de *Rubia tinctorum* L., de la famille des Rubiacées. C'est une herbe vivace, dont la souche traçante, formée de rhizomes épais, contenant une matière colorante rouge, donne naissance à des tiges annuelles, fortement denticulées-scabres sur les angles et couvertes de feuilles verticillées, membraneuses, oblongues-lancéolées, acuminées en pointe épineuse, fortement denticulées-épineuses sur les bords et présentant, à leur face inférieure, un réseau de nervures saillant, bien visible surtout dans la plante sèche. Les fleurs, d'un blanc jaunâtre, sont disposées en cymes composées, axillaires et terminales. Les fruits sont des baies noires, de la grosseur d'un pois. — La Garance croît spontanément dans la région méditerranéenne, surtout dans l'Asie Mineure, en Grèce, en Italie, en Espagne et en Algérie. Elle était autrefois abondamment cultivée en Hollande, en Allemagne, en Alsace et aux environs d'Avignon. Mais depuis la découverte de matières tinctoriales tirées de substances inorganiques, sa culture est aujourd'hui en grande partie abandonnée. — La G. du Bengale est la *Rubia cordata* Thunb. (V. RUBIA). E. LEF.

II. Agriculture. — L'usage de la garance comme plante tinctoriale remonte à la plus haute antiquité ; du temps de Plin, on s'en servait déjà couramment pour teindre les étoffes. Après avoir pris une grande importance en France, la garance semble avoir été négligée vers le xvi^e siècle jusqu'au moment où l'Arménien Althen l'introduisit de nouveau dans le comté d'Avignon, au milieu du xvii^e siècle. Sa culture s'est étendue sur tous les terrains des dép. de Vaucluse, de l'Ardeche et du Gard, susceptibles de donner des produits rémunérateurs. On a retiré, du seul dép. de Vaucluse, jusqu'à 20 millions de kilogr. de racines pulvérisées. Aujourd'hui, cette culture, qui a fait un moment la richesse des pays qui l'avaient adoptée, a beaucoup perdu de son importance, par suite de la découverte de l'alizarine artificielle obtenue en 1869. Depuis cette époque, la production de la garance, qui s'élevait encore à 30 millions de kilogr. en 1865, s'est réduite à moins de 180,000 kilogr. en 1889 ; aujourd'hui elle ne dépasse pas 150,000 kilogr.

Terrain. La garance réussit sous tous les climats, à condition d'être cultivée dans un sol léger, profond, frais et surtout riche en calcaire. La garance réussit avec peu de préparations données à la terre, tandis qu'elle prépare, de son côté, le sol pour les plantes qui, comme la luzerne, la betterave, la carotte et le sainfoin, demandent de profonds labours. On aime surtout à la placer dans les terres qui n'en ont jamais produit.

Engrais. Quoique la garance n'absorbe que peu d'engrais, elle ne prospère que dans les terrains très riches. Pour l'établir, il faut donc fumer abondamment et avec des engrais d'une décomposition lente. On applique jusqu'à 50,000 et 60,000 kilogr. de fumier peu décomposé, et cette fumure est complétée lors des semailles ou de la plantation par des engrais complémentaires, poudrette, débris de cornes, chiffons de laine et surtout des tourteaux de graines oléagineuses.

Etablissement. On établit la garance sur des sols unis ou le plus souvent sur des planches de 1, 2 ou 3 m. de largeur, séparées par des bandes de terre de 30 à 40 centim. On adopte de préférence les planches étroites de 1 m. à 1^m50. On choisit de belles graines, nouvelles, lourdes. On les sème sur place ou en pépinière, en février dans le Midi, en mars dans le Nord. Pour semer sur place, on ouvre avec la houe des raies de 4 à 5 centim. de profondeur, distantes de 30 centim. environ et on répand par hectare de 60 à 80 kilogr. de graines. On fait d'abord une pépinière que l'on sème à la volée, assez épais ; les mauvaises herbes sont arrachées au fur et à mesure, et on arrose si besoin en est. On transplante dans des planches préparées comme pour les semailles, en automne dans le Midi, et en mars suivant dans le Nord. On plante dans des sillons de 8 à 10 centim. de profondeur, espacés de 30, et on éloigne les pieds de 12 à 15. On établit de préférence les garancières par transplantation dans les sols légers où les graines germent difficilement.

Entretien. Les soins consistent en binages et sarclages, répétés aussi souvent que cela est nécessaire ; en automne, on donne un léger buttage. A la seconde année, la garancière est assez vigoureuse pour se défendre seule des mauvaises herbes, et un seul sarclage lui suffit au printemps.

Récolte. Les garances semées en place sont arrachées la troisième année ; celles transplantées sont récoltées la seconde. Cependant, plus la garance végète longtemps et meilleur est le produit. L'arrachage se pratique en août et septembre dans le Midi ; dans le Nord, c'est en octobre. Les feuilles sont coupées comme fourrage, une quinzaine avant ; quant aux racines, on les met dans des paniers et on les transporte sur une aire où on les débarrasse complètement de la terre adhérente, puis on les fait sécher à l'air. Quand elles ont perdu toute élasticité, on les entasse en balles qu'on conserve dans un endroit bien sec jusqu'à la vente.

Rendement. On obtient, suivant les terres, de 3,000 à 4,000 kilogr. de fourrage sec par hectare la seconde année du semis ; la troisième année, le produit tombe à

1,200 ou 1,800 kilogr. Pour les racines, on récolte en sec 1,400 à 1,600 kilogr. lorsqu'on arrache à la troisième année. Quand on arrache la seconde année, le produit est d'environ 1,000 kilogr. En 1891, nous avons importé 213,717 kilogr. de racines de garance, soit une valeur de 85,487 fr. Pendant la même année, l'exportation n'a guère atteint que 72,540 kilogr., soit 30,000 fr. La garance est non seulement utilisée dans l'industrie de la teinture, mais encore en thérapeutique. — Ses feuilles constituent, en outre, un fourrage assez estimé. A. LARBALETRIER.

III. Physiologie. — La racine de garance, légèrement tonique et astringente, a pour propriété physiologique la plus curieuse celle de colorer en rouge les os des animaux qui sont nourris avec elle ; cette propriété a été mise à profit par Duhamel, Flourens, etc., pour étudier le mode d'accroissement des os (V. ce mot). Quant au mécanisme du transport de la matière colorante, il semble que c'est le phosphate calcaire qui s'en charge ; les cartilages restent absolument étrangers à la coloration rouge. Dr L. HN.

IV. Industrie (V. ROUGE).

GARANCIÈRES. Com. du dép. de l'Eure, arr. d'Evreux, cant. de Saint-André ; 242 hab.

GARANCIÈRES. Com. du dép. de Seine-et-Oise, arr. de Rambouillet, cant. de Montfort-l'Amaury ; 815 hab.

GARANCIÈRES-EN-BEAUCE. Com. du dép. d'Eure-et-Loir, arr. de Chartres, cant. d'Auneau ; 292 hab.

GARANCIÈRES-EN-DROUAIS. Com. du dép. d'Eure-et-Loir, arr. et cant. de Dreux ; 196 hab.

GARANCINE (V. ROUGE).

GARAND (Charles-Julien), auteur dramatique français, né à Fribourg en Brisgau le 4 oct. 1833. Chroniqueur théâtral au *Courrier du Bas-Rhin*, il vint à Paris, fut maître d'études au lycée Saint-Louis, puis attaché au ministère d'Etat et des beaux-arts. Il passa par la suite au ministère des travaux publics et depuis 1887 il est régisseur du palais de Compiègne. On a de lui : *les Etrangers de l'Inde* (Paris, 1862, in-12), drame en cinq actes ; *la Comédie de Salon* (1865, in-12), proverbe en collaboration avec Louis Thomas ; *Un Garçon d'honneur* (1869, in-12), comédie en trois actes ; *les Orphelins de Venise* (1868, in-12), drame en cinq actes ; *les Chevaliers de l'honneur* (1872, in-12), comédie en quatre actes ; *Un Mari d'occasion* (1874, in-12), proverbe ; *Georges le mulâtre* (1878, in-4), drame en cinq actes ; *les Parents d'Alice* (1880, in-12), comédie en quatre actes, représentée à l'Odéon le 15 sept. 1880. Il a aussi écrit des poésies : *les Deux Marseillaises* (Paris, 1870, in-16), rimes libres ; *le Chien des cuirassiers* (1873, in-12), scène dramatique, etc.

GARANOU. Com. du dép. de l'Ariège, arr. de Foix, cant. de Cabannes ; 202 hab.

GARANTIE. I. DROIT. — Droit romain. — La garantie, responsabilité imposée à certains aliénateurs et notamment aux vendeurs à raison du préjudice causé à leur acquéreur, soit par l'insuffisance des droits qu'ils leur ont transmis (garantie d'éviction), soit par les défauts matériels de la chose aliénée (garantie des vices), diffère encore sensiblement dans le droit de Justinien de ce qu'elle est dans notre droit moderne. Mais elle y a été déjà le produit d'une longue évolution qui peut seule faire comprendre ses règles soit quant à l'éviction, soit quant aux vices.

1. La *garantie d'éviction* n'était en droit primitif assurée à l'acheteur qu'au cas, d'ailleurs le plus ordinaire pour les choses importantes, d'aliénation faite par mancipation, où l'acquéreur, que son aliénateur ne défendait pas contre la revendication d'un tiers, avait contre lui l'action *actio auctoritatis* pour lui réclamer le double du prix déclaré dans la mancipation. Cette obligation, probablement pénale, qui n'existait qu'au cas de mancipation valable, a été le pivot de toute l'évolution postérieure. L'usage s'est introduit de faire à son imitation pour le cas d'éviction une promesse ayant sensiblement le même objet (*satisfactio secundum*

mancipium, stipulatio duplex) dans les ventes de choses précieuses dont on ne pouvait ou ne voulait faire mancipation, et de faire tout au moins une promesse de restitution du préjudice (*stipulation habere licere*, qui est, croyons-nous, la stipulation *simplex*), au cas de vente de choses moins importantes. Puis ces promesses, d'abord purement amiables, ont été rendues obligatoires par la même qu'il y avait vente : par l'édit des édiles pour les ventes d'esclaves, ou l'incertitude de la nationalité des vendeurs rendait problématique la validité de la mancipation permise aux seuls citoyens, puis pour toutes les ventes par le droit civil, en partant du principe que les clauses de style sont sous-entendues dans les contrats de bonne foi, que l'acheteur a le droit d'exiger du vendeur, sauf clause contraire, tout ce qui est prescrit par l'usage. Et enfin, le droit civil est arrivé à permettre à l'acheteur de demander par l'action même du contrat, après l'éviction survenue, tout ce qu'il aurait pu obtenir par l'action du contrat verbal, s'il avait avant l'éviction exigé la promesse à laquelle il avait droit. C'est de ce mouvement achevé dès avant le temps de Sévère que vient le système encore en vigueur sous Justinien, d'après lequel l'acheteur peut, selon les cas, avoir, en dehors de l'exception de garantie, par laquelle il repoussera les troubles venant de son auteur et de ses ayants cause deux actions en garantie, pour se plaindre de l'éviction : l'action *exstipulata duplex* et l'action *empti*, qui supposent toutes deux une éviction imputable au vendeur, mais qui diffèrent : 1^o quant aux ventes dans lesquelles elles existent, la première résultant de la vente même, sauf clause de non-garantie, l'autre résultant d'un contrat verbal qui a fini par être exigible et même, croyons-nous, par être sous-entendu, mais seulement dans certaines ventes, dans celles de choses pour lesquelles il était d'usage ; 2^o quant à l'objet qui est pour la première le montant du préjudice causé par l'éviction, qu'il soit supérieur ou inférieur au prix de vente, dans la seconde le double du prix ; 3^o quant à la notion de l'éviction qui, pour la première, exige une dépossession judiciaire, qui pour la seconde est réputée exister, toutes les fois que l'acheteur ne conserve pas la chose en vertu de la vente, par exemple quand il a hérité du véritable propriétaire ou acquis de lui par legs ou donation.

2. La *garantie des vices* a eu un développement historique analogue. Elle ne pouvait non plus à l'époque ancienne être exigée qu'en vertu d'un contrat verbal promettant l'absence de vices déterminés. Mais l'édit des édiles curules a, pour les ventes soumises à leur compétence, pour les ventes faites au marché, prescrit au vendeur de faire cette promesse pour les vices qu'il n'aurait pas déclarés, même quand il ne les aurait pas connus, et il a donné pour l'exiger pendant deux mois une action en résolution (*actio redhibitoria*) et pendant six mois une action en réduction de prix (*actio quanti minoris*) qu'il a ensuite données, la première pendant six mois et la seconde pendant un an pour se plaindre directement de leur révélation. Quant au droit civil, qui, en partant de l'idée de bonne foi, avait d'abord donné l'action *empti* pour demander des dommages-intérêts à raison des vices, connus du vendeur et non déclarés par lui, il a fini par permettre d'obtenir par elle tout ce qu'en vertu de l'édit des édiles on aurait obtenu par l'action rédhibitoire ou l'action *quanti minoris*.

P.-F. GIRARD.

Ancien droit français. — La garantie, dont l'application principale se rencontre en matière de vente, est restée, dans notre ancien droit, comme la vente elle-même, soumise aux règles essentielles du droit romain. Le vendeur devait garantir l'acquéreur de l'éviction et des troubles, c.-à-d. prendre fait et cause pour lui et au besoin l'indemniser ; il lui devait aussi garantie pour les défauts cachés de la chose. Le vendeur ne devait pas garantie pour les cas fortuits, au nombre desquels on plaçait les faits qui s'opèrent par l'autorité de la loi, comme un retrait. Il n'y avait pas lieu non plus à garantie pour les charges réelles de droit commun, comme la dime, les impôts, les droits

seigneuriaux ordinaires, ni pour les droits seigneuriaux même extraordinaires, établis par la coutume du lieu, ni enfin pour les servitudes visibles. La garantie de droit était celle qui n'avait pas besoin d'être mentionnée dans le contrat et qui était due de plein droit ; la garantie était dite de fait ou conventionnelle lorsque la convention avait augmenté ou diminué la garantie de droit. Le vendeur n'était tenu que des évictions dont la cause existait au moment du contrat de vente ; les évictions dont la cause n'avait commencé d'exister que depuis le contrat ne donnaient lieu à garantie qu'autant que cette cause procédait du fait du vendeur. L'objet immédiat de l'action en garantie était la défense de la cause de l'acheteur. Lorsque le vendeur n'avait pas défendu l'acheteur ou avait succombé dans cette défense, il était condamné à l'indemniser. L'indemnité pouvait comprendre le prix touché par le vendeur, les fruits perçus, les dépens de la contestation et même des dommages et intérêts. Au sujet du prix de vente, on s'était demandé si le vendeur devait être condamné à le restituer en entier, même si la chose vendue avait été considérablement détériorée depuis le contrat de vente, soit par cas fortuit, soit par la négligence de l'acheteur. Contrairement au droit romain d'après lequel l'acheteur évincé n'avait droit qu'à la restitution exacte du tort causé par l'éviction, Dumoulin et Pothier avaient décidé déjà que l'acheteur aurait le droit d'exiger la restitution du prix en entier. Au sujet des dommages et intérêts, Pothier faisait une distinction entre le vendeur de bonne foi et le vendeur de mauvaise foi. Au premier cas, il n'était dû de dommages et intérêts que pour le dommage souffert immédiatement par rapport à la chose vendue ; ainsi, l'acquéreur pouvait se faire rembourser les frais de contrat et droits seigneuriaux payés par lui ; il avait droit aussi à être récompensé de l'augmentation de valeur reçue par la chose vendue depuis le contrat. Au cas de mauvaise foi du vendeur, on pouvait tenir compte des dommages qui n'étaient qu'une conséquence plus éloignée de l'éviction. L'obligation de garantie contractée par le vendeur donnait lieu, non seulement à l'action en garantie, mais aussi à une exception que l'acheteur pouvait opposer à une demande en revendication. C'était une question très controversée, dans notre ancienne jurisprudence comme aujourd'hui, que celle de savoir si l'action et l'exception de garantie étaient ou non indivisibles. Pothier, Dumoulin, d'Argentré et Fachineus déclaraient l'action indivisible et l'exception divisible ; Alciat admettait la divisibilité totale ; Despeisses, Lebrun et Voët se prononçaient pour la divisibilité de l'exception sans donner leur avis sur la nature de l'action ; d'autres opinions enfin s'étaient produites, mais, en pratique, on mettait généralement toutes les parties en cause. La garantie était admise dans tous les contrats à titre onéreux dont le but était de transférer la propriété ou la possession, vente, échange, transaction, baux ; il en était de même dans le partage. La garantie dans la vente, l'échange ou autres contrats équivalents à la vente, était dite formelle et obligeait le garant à prendre fait et cause pour le garanti. La garantie simple était celle qui obligeait seulement à faire raison de l'éviction, sans assujettir le garant à prendre le fait et cause du garanti, telle était la garantie due entre cohéritiers. Dans ce second cas, le garanti ne pouvait jamais être mis hors de cause. Dans le cas de cession d'une créance, la garantie due sans autre stipulation ne portait que sur l'existence de la créance au moment du contrat ; il en était de même de la garantie des rentes. Mais le cédant pouvait garantir aussi par une clause expresse soit la solvabilité du débiteur au temps du transport, soit même la prestation du principal et des arrérages ; cette promesse était la clause de fournir et faire valoir. — On appelait garantie de fief, dans quelques coutumes, l'obligation qu'était l'aîné d'acquitter ses puînés de la foi et hommage pour la portion qu'ils tenaient du fief dont il avait le surplus comme aîné (V. GARIMENT et PARAGE). G. REGELSPERGER.

Droit civil. — D'une façon générale, la garantie en droit civil est l'obligation accessoire à certains contrats

imposée, soit à une seule des parties, soit aux deux parties réciproquement, pour assurer à celle au profit de laquelle elle est stipulée, le bénéfice *permanent* et *entier* qu'elle avait en vue en contractant; ou de lui faire obtenir, sous forme d'indemnité ou autre, une compensation à ce bénéfice, dont elle viendrait à être privée, ou dont elle ne pourrait jouir que partiellement. Cette obligation est écrite dans la loi, de telle sorte qu'il n'est pas besoin que le contrat dont elle est une conséquence en fasse formellement mention; et qu'elle est acquise, telle qu'elle est établie par le code, à la partie qui doit en profiter, par le seul fait de l'existence du contrat. C'est ce que l'on appelle la garantie de droit. Par contre, cette même partie est en droit de renoncer d'une façon complète au bénéfice de la garantie, de le restreindre à telles ou telles de ses conséquences, ou même de l'étendre en y faisant entrer certains points que la loi n'a pas prévus. C'est alors la garantie de fait.

C'est dans le titre VI et à l'occasion de la vente que le C. civ. a établi la garantie, et c'est dans les art. 1625 à 1629 qu'en a été posé le principe. Mais ce n'est pas seulement en matière de vente qu'il y a lieu à garantie. Elle intervient aussi à la suite de tous les contrats translatifs de propriété tels que : partage entre cohéritiers, constitution de société, échange, louage et constitution de dot. — Dans les cas de vente, louage et constitution de dot, la garantie est unilatérale en ce sens qu'elle n'est due que par le vendeur à l'acheteur, le bailleur au preneur, le doteur au doté. Dans le partage entre cohéritiers, dans la constitution de société et dans l'échange, au contraire, elle est réciproque, c.-à-d. qu'elle est due par chaque héritier, associé ou permutant, à l'ensemble de ses cohéritiers, coassociés ou copermutants, pour tout ce qui compose son apport dans la société ou dans l'échange, ou la part attribuée à ses cohéritiers. Et la garantie est due aussi bien en matière mobilière qu'en matière immobilière, c.-à-d. qu'il n'y a pas lieu de distinguer si le contrat a pour objet un immeuble ou des meubles.

Qu'il s'agisse de vente, de partage, d'échange, etc., la première conséquence de la garantie est de mettre le nouveau propriétaire de la chose à l'abri de l'éviction, c.-à-d. de lui en assurer la propriété si elle lui était contestée, et à cet effet d'obliger le propriétaire originaire à intervenir en son lieu et place dans les procès qui lui seraient faits par un tiers revendiquant tout ou partie de cette propriété, de façon à le garantir de toutes condamnations ou à l'indemniser de sa perte s'il en était régulièrement dépossédé par une décision de justice. Et il importe peu que l'éviction soit totale ou partielle, qu'elle porte sur une part plus ou moins grande de la chose. Dans tous les cas, l'évincé a, contre celui de qui il tenait sa propriété, un recours pour obtenir le dédommagement du préjudice qui lui est causé. Il pourra, suivant les cas et à son choix, soit faire prononcer la résiliation de la convention, soit obtenir une indemnité équivalente à la perte éprouvée.

Si ce n'est pas de la propriété totale ou partielle, mais seulement de la jouissance, que le nouveau propriétaire se trouve privé, en raison des défauts ou vices cachés de la chose; c.-à-d. si le mauvais état, si la mauvaise qualité de la chose fait qu'il n'en peut retirer tous les avantages qu'il était en droit d'espérer, il peut alors, comme dans le cas d'éviction totale ou partielle, et suivant que les défauts de la chose la rendent totalement impropre à l'usage auquel elle est destinée, ou ne font qu'en diminuer plus ou moins la valeur, demander, soit la résiliation de la convention, soit une indemnité plus ou moins élevée, proportionnée à la diminution de la valeur de la chose. Dans tous les cas, il sera également en droit de se faire indemniser de tout le préjudice qu'il aura eu à supporter, tel que les restitutions de fruits qu'aura entraînées l'éviction, les frais judiciaires de la poursuite et du recours en garantie, ceux de la convention et de sa résiliation, etc. Il pourra même obtenir des dommages-intérêts.

Bien entendu la première condition, pour qu'il y ait lieu à l'exercice de l'action en garantie, est que la cause de l'éviction totale ou partielle soit imputable au garant; ou que les vices ou défauts cachés n'aient pas été révélés par lui, de telle façon que le nouveau propriétaire n'ait pu en constater l'existence avant la convention.

Il n'y a pas à distinguer si la faute imputable au garant est antérieure ou postérieure au contrat, s'il connaissait ou s'il ignorait les défauts ou vices cachés de la chose. Sa responsabilité est toujours engagée, mais elle le sera naturellement plus ou moins suivant qu'il aura été de bonne ou mauvaise foi; à moins toutefois qu'une clause expresse du contrat ne l'ait dégagé de toute responsabilité pour les défauts ou vices cachés dont il ignorait lui-même l'existence. Mais entre le moment où le contrat qui a transporté la propriété de l'un à l'autre a été passé, et celui de l'éviction ou de la résiliation du contrat pour défauts ou vices cachés, l'état de la chose a pu se modifier en bien ou en mal. Si elle a diminué de valeur même par suite de cas de force majeure ou par la négligence du possesseur, celui-ci a néanmoins le droit de se faire restituer la valeur totale à l'époque du contrat. A moins cependant qu'il n'ait bénéficié des dégradations, auquel cas le montant du profit qu'il en aura retiré viendra en déduction de la somme restituée. Si, au contraire, elle a augmenté de valeur, même indépendamment du fait du détenteur, celui-ci recevra la valeur totale au moment de l'éviction. Dans l'un et l'autre cas, on doit ajouter à la valeur de l'objet tous les frais faits pour son entretien ou son amélioration. Et il en doit être de même s'il y a non pas éviction mais découverte de vices ou défauts cachés rendant la chose plus ou moins impropre à l'usage auquel elle est destinée. Si le détenteur actuel poursuit non pas la résiliation du contrat, mais seulement l'obtention d'une indemnité pour le préjudice souffert, la quotité de l'indemnité devra être calculée d'après le prix d'acquisition ou d'après la valeur au moment de la découverte des défauts ou vices cachés, suivant que la chose aura diminué ou augmenté de valeur. Parmi les défauts ou vices cachés, il faut comprendre les *servitudes* non apparentes (V. ce mot) qui viendraient à être découvertes postérieurement au contrat et dont celui-ci n'aurait pas fait mention.

Telles sont les obligations auxquelles est tenu le garant dans les divers cas que nous avons énumérés ci-dessus. Elles sont les mêmes, quel que soit le contrat qui ait transporté la propriété de l'un à l'autre, vente, échange, etc. Dans deux cas particuliers de la vente seulement l'étendue de la garantie est restreinte : 1° si en effet la vente portait sur une créance ou sur une hérédité, le vendeur n'est tenu de garantir, à moins de stipulation contraire, que l'existence de sa créance, ou sa qualité d'héritier au moment de la vente, sans être en rien engagé par l'insolvabilité du débiteur ou l'éviction totale ou partielle de ce qui composait l'hérédité, survenue après l'acte de transport, et en dehors de son fait; 2° si l'objet de la vente ou de l'échange est un animal domestique, la garantie ne couvre que les vices rédhibitoires spécialement et limitativement désignés par la loi du 2 août 1884 pour chaque espèce d'animaux.

Ventes par autorité de justice. Après de longues discussions, la jurisprudence et les auteurs se sont mis d'accord sur la question de garantie dans les ventes par autorité de justice. Comme dans les ventes de gré à gré, l'acquéreur d'un immeuble saisi a, en cas d'éviction totale ou partielle, un recours contre ceux de qui il tient sa propriété, mais son action en garantie sera double. Contre les créanciers saisissants il pourra recourir pour obtenir le remboursement du prix d'acquisition. Il sera, d'autre part, garanti par le saisi pour les dommages-intérêts qui lui seront dus ou pour toute indemnité ou supplément de prix auxquels il aura droit, dans le cas où l'immeuble aura augmenté de valeur par exemple. Mais à l'éviction totale ou partielle seule se bornera son droit à garantie. Les vices rédhibitoires, les défauts cachés ne pourront servir de base à sa demande;

l'art. 4684 stipule expressément qu'il n'y a pas lieu à garantie pour les vices ou défauts cachés. CH. STRAUSS.

EXCEPTION DE GARANTIE (V. EXCEPTION).

Droit international. — Lorsque deux États font un traité, ils peuvent convenir d'en placer l'exécution totale ou partielle sous la garantie d'une tierce puissance. Si cette garantie n'a pour but que d'assurer ainsi l'existence d'un traité préexistant, le garant ne peut et ne doit intervenir que dans les conditions prévues par les parties contractantes et sur la demande expresse de l'une d'elles. Lors, au contraire, que la garantie est stipulée, non comme une mesure accessoire, mais comme but spécial d'un traité, en vue d'assurer l'exécution d'une mesure générale prescrite par le droit international ou public, les garants sont fondés à prendre l'initiative de l'intervention, du moment qu'ils jugent leurs propres intérêts lésés ou compromis. Ainsi, en Suisse, le pouvoir fédéral, qui garantit d'après le pacte fédéral les constitutions des divers cantons, a le droit d'intervenir, dans certaines circonstances, même sans y avoir été appelé. De même, les puissances européennes, en garantissant, « dans l'intérêt de la paix européenne », la neutralité de la Belgique (1839), ont acquis le droit d'intervenir contre tout État qui menacerait cette neutralité, encore que cette intervention ne fût pas réclamée par le gouvernement belge. Dans tous les cas, le garant qui intervient doit se borner à l'emploi de moyens proportionnés au but à atteindre et autorisés par le droit des gens: il ne peut recourir aux armes que dans des circonstances exceptionnellement graves et après avoir épuisé tous les moyens pacifiques. D'autre part, il ne doit exiger que ce que réclame la partie intéressée et ce que, dans ces réclamations mêmes, il a trouvé juste et bien fondé; si la clause dont on se prévaut auprès de lui est contraire au droit ou irréalisable, il n'est pas tenu d'en appuyer l'exécution. Quand la garantie est purement accessoire et consentie exclusivement dans l'intérêt de la puissance qui l'a obtenue, celle-ci est libre de délier le garant de ses engagements. Il arrive assez fréquemment qu'un traité soit placé sous la garantie collective de deux ou plusieurs puissances; dans ce cas, les puissances garantes sont tenues de s'entendre au préalable sur la forme et l'objet de leur intervention; elles ne peuvent intervenir isolément que si elles ne parviennent pas à se mettre d'accord. Du fait que deux puissances acceptent les propositions d'un médiateur ne résulte pas pour ce dernier, à moins de convention expresse, l'obligation de garantir l'exécution des mesures adoptées.

Ernest LEHR.

II. ADMINISTRATION. — Chemin de fer. — Garantie d'intérêts (V. CHEMIN DE FER ET CONVENTION).

Postes. — Les administrations des postes accordent, pour certains envois postaux, des garanties spéciales dont l'importance varie suivant la nature de ces envois. Pour les *mandats de poste*, les sommes transmises sont intégralement garanties aux déposants, jusqu'au moment où elles ont été régulièrement payées aux destinataires ou aux mandataires de ceux-ci. Pour les envois avec *valeur déclarée*, et sauf le cas de force majeure, l'expéditeur ou, sur sa demande, le destinataire a droit à une indemnité correspondant au montant réel de la perte, de la spoliation ou de l'avarie, lorsqu'une lettre ou une boîte contenant des valeurs déclarées a été perdue, spoliée ou avariée, à moins que le dommage n'ait été causé par la faute ou la négligence de l'expéditeur lui-même ou ne provienne de la nature de l'objet envoyé; l'indemnité ne peut toutefois dépasser la somme déclarée au départ. Il en est de même pour les *colis postaux* avec valeur déclarée, tandis que pour ceux dont la valeur n'a pas été déclarée, le montant de l'indemnité est limité à 15 fr. ou à 25 fr., selon que le poids des colis n'excède pas ou excède 3 kilogr. Dans quelques pays, les expéditeurs peuvent aussi s'assurer contre les risques dérivant des cas de force majeure, en payant une surtaxe qui ne doit, de toute manière, pas dépasser 1/2 % de la somme déclarée. Pour les lettres simplement *recommandées*, la garantie de la poste se

borne à une indemnité de 50 fr. en cas de perte. Toutefois, les administrations des pays hors d'Europe dont la législation est contraire au principe de responsabilité, ont la faculté d'ajourner l'application de ce principe aux lettres recommandées, jusqu'au jour où elles auront pu obtenir du pouvoir législatif l'autorisation de l'introduire dans leur règlement. Jusqu'à ce moment les autres administrations de l'Union ne sont pas astreintes à payer une indemnité pour la perte, dans leurs services respectifs, d'envois recommandés à destination ou provenant desdits pays. Pour toutes catégories de correspondances ou d'envois, les réclamations doivent, sous peine de déchéance, être formulées dans le délai d'un an. Pour les *recouvrements* confiés à la poste, et sauf le cas de force majeure, lorsqu'une lettre contenant des valeurs à recouvrer se perd, il est payé au déposant une indemnité de 50 fr. dans les conditions fixées pour les lettres recommandées, et sans que la réserve indiquée ci-dessus pour les pays hors d'Europe, qui sont affranchis provisoirement de toute responsabilité, soit ici applicable. En cas de perte des sommes encaissées, l'administration au service de laquelle cette perte est attribuée est tenue au remboursement intégral des sommes perdues.

GARANTIE DES MATIÈRES ET OUVRAGES D'OR ET D'ARGENT. — Définition. — D'une manière générale on désigne par ces mots un ensemble de mesures tendant à assurer la loyauté de la fabrication et du commerce des ouvrages d'or et d'argent et à faire *garantir* aux acheteurs, soit par l'État, soit par toute autre autorité constituée, que ces ouvrages contiennent un minimum déterminé de métal précieux. A de très rares exceptions près, l'or et l'argent qui servent à façonner les articles de bijouterie ou d'orfèvrerie ne sont jamais employés à l'état de pureté absolue, autrement dit à l'état de *fin*; ils sont alliés à un métal commun, et la proportion d'or ou d'argent fin que contient l'alliage constitue ce qu'on appelle le *titre* de l'ouvrage. Le métal commun n'y entre habituellement qu'en proportion restreinte; mais il est clair qu'en majorant frauduleusement cette proportion, les fabricants de mauvaise foi pourraient se procurer un bénéfice illicite. La garantie a précisément pour but de prévenir ce genre de fraude; elle comporte deux opérations essentielles: l'essai préalable des ouvrages d'or et d'argent, c.-à-d. la détermination, par des procédés scientifiques, de la proportion du métal fin, et l'application d'un poinçon sur les ouvrages de bon aloi. Ces opérations donnent ordinairement ouverture à la perception d'un impôt qui a été désigné, suivant les temps ou les lieux, sous les noms de droits de remède, de marque, de contrôle, de garantie, etc. En France, il est perçu sous le nom de *droit de garantie des matières et ouvrages d'or et d'argent* et figure parmi les contributions indirectes: il produit environ 5 millions par an.

Historique. — Une fraude aussi facile et aussi fructueuse a sollicité de tout temps la cupidité d'industriels peu scrupuleux: l'histoire nous en a même conservé quelques exemples célèbres; aussi, dans les États policés, les gouvernements ont-ils dû se préoccuper de bonne heure d'en préserver le public. — L'art de vérifier le titre des alliages remonte d'ailleurs à la plus haute antiquité: il était pratiqué par les anciens Égyptiens, et Théophraste (*Traité des pierres*) ainsi que Pline l'Ancien (*Histoire naturelle*, 33^e livre) nous font connaître les diverses méthodes d'essai alors usitées: l'une d'elles, qui est encore d'un usage courant dans nos laboratoires, consistait dans l'emploi de la pierre de touche (*coticula*). Les anciens essayaient donc leurs bijoux: aussi, quoique l'antiquité ne nous ait laissé sur ce point aucune législation spéciale, et quoiqu'il semble démontré par l'examen des bijoux de l'époque que l'on ne connaissait pas ou du moins que l'on ne pratiquait pas la marque de l'or et de l'argent, est-on fondé à croire qu'il existait déjà des règlements pour empêcher ou punir les altérations de titre. Ces règles se trouvaient apparemment formulées dans les statuts de ces corporations d'orfèvres dont l'origine remonte au règne de

Numa Pompilius. C'est du reste dans les règlements corporatifs que, d'abord sous la monarchie franque, héritière de la plupart des institutions sociales de l'empire romain, et plus tard sous les rois de France, nous retrouvons la trace de prescriptions tendant à assurer la loyauté de la fabrication et de la vente. Elles n'étaient pas toujours exactement observées, car, dès 864, un édit royal les rappelle assez durement aux orfèvres et menace de l'amende ou même de la flagellation ceux qui s'en écarteraient. Les textes de ces règlements ne nous sont point parvenus, et c'est en 1260 que nous sommes pour la première fois en présence d'un document précis. A cette époque, le prévôt de Paris, Etienne Boileau (V. ce nom), réunit et codifia dans son *Livre des Métiers* les statuts un peu épars des divers corps d'état. En ce qui concerne les orfèvres, il rappela les anciennes règles et recommanda d'employer de l'or conforme à l'étaalon de Paris « qui est le meilleur des ors de tous les pays » ; « et de l'argent égal, sinon supérieur aux « esterlins d'Angleterre » ; il institua trois *gardes d'orfèvrerie* chargés de veiller à l'exécution des règlements et de déferer les délinquants à la prévôté. C'était donc la corporation elle-même qui exerçait la police du métier. Dans la suite, de nombreuses ordonnances attestent une intervention plus directe et plus fréquente du pouvoir royal. Il serait sans intérêt de les énumérer toutes ici ; nous ne citerons que les plus remarquables.

En 1275, Philippe le Hardi enjoint aux orfèvres de faire appliquer sur les ouvrages d'argent, au moyen d'un poinçon, le sceau de la ville où ils sont établis : c'est la première fois qu'est mentionnée l'obligation de la marque. Philippe le Bel (1313) étend cette obligation aux ouvrages en or. Ce poinçon, qui fut véritablement le poinçon original de la corporation des orfèvres, garantissait le titre et n'était appliqué qu'après essai ; les orfèvres et bijoutiers étaient donc tenus, dès cette époque, de porter leurs ouvrages au bureau du métier — plus tard maison commune — pour les faire essayer et poinçonner par les gardes de l'orfèvrerie, dont le nombre fut porté de trois à six. Cette marque unique parut bientôt insuffisante ; en 1345, les fabricants furent astreints à posséder chacun un *poinçon de maître*, qu'ils insculpaient sur leurs ouvrages avant de les soumettre à l'essai. L'ordonnance de 1345 fixa les titres d'une manière plus précise : pour l'or, 19 karats $\frac{4}{5}$; pour l'argent, le titre de *la touche de Paris*, c.-à-d. probablement 14 deniers 12 grains. Les opérations d'essai ne donnaient lieu qu'au remboursement des frais qu'elles nécessitaient. C'est seulement en 1349 que l'on voit apparaître un *droit de marque* établi, au profit du Trésor royal, sur la vaisselle d'argent. Le droit fut de 2, puis de 3 deniers par marc d'argent : il fut aboli en 1645.

Malgré les injonctions fréquentes des rois, la fraude sur le titre se pratiquait avec une certaine intensité : la surveillance exercée par la corporation parut insuffisante et, dès 1378, Charles V l'attribuait aux *généraux des monnaies*, assistés des gardes de l'orfèvrerie. En 1549, les fraudeurs furent déferés non plus à la prévôté, mais à la juridiction plus sévère de la cour des monnaies. Le titre de l'or avait d'ailleurs été relevé : nous le trouvons à 22, puis à 23 karats sous les règnes de François I^{er} et de Henri II. On avait admis, il est vrai, une certaine tolérance de titre au-dessous du taux légal : c'est ce que l'on appelait le *remède de loi* ; il était d'un quart de karat pour l'or et de 2 grains pour l'argent ; pour les menus ouvrages sujets à soudure, le remède était d'un demi-karat. Henri III maintint ces dispositions (édits de 1577 et de 1579) ; il fit aussi revivre, sous un nom nouveau, l'ancien droit de marque et, pour justifier le rétablissement d'une taxe sur les ouvrages d'or et d'argent, on alléqua que les tolérances, ou remèdes de loi, procuraient aux fabricants, aux dépens du public, un profit qui, en bonne règle et en vertu du droit domanial, devait revenir au souverain au même titre que le produit des *remèdes* sur les monnaies. La nouvelle taxe fut donc créée sous le nom de *droit de remède* et

fixée à 3 livres tournois par marc d'or et à 25 sols tournois par marc d'argent ; elle était exigible, non seulement sur les ouvrages nouvellement fabriqués, mais aussi sur tous ceux qui se trouvaient dans le commerce ou dans les ventes publiques. Pour en assurer le recouvrement, l'édit royal instituait dans les principales villes du royaume des receveurs et des contrôleurs. Le contrôleur appliquait, à côté de la marque de la communauté, une *contre-marque* qui constatait le paiement de l'impôt et qui était uniforme pour tout le royaume avec un signe caractéristique pour chaque bureau. Ces mesures ne furent jamais exécutées ; les orfèvres s'exonèrent de la taxe à prix d'argent et se débarrassèrent ainsi du nouveau contrôle.

Maintenu en principe, le droit de remède ne fut formellement abrogé que par un édit d'oct. 1631 et remplacé alors par une taxe somptuaire de « trois sols par once d'orfèvrerie » perçue dans la même forme ; mais, en 1633, elle fut rachetée par la corporation. Le droit de marque ne fut définitivement assis qu'en 1672. La perception, d'abord confiée à un fermier particulier, puis comprise dans le bail général des fermes, fut, en 1780, réunie à la régie générale des aides. L'impôt, originairement fixé à 30 sols par once d'or et 20 sols par marc d'argent, fut successivement augmenté : en 1789, il était de 7 liv. 13 sols par once d'or et de 4 liv. 19 sols par marc d'argent. Quant au titre il fut maintenu pour l'or au taux de 22 karats (avec $\frac{1}{4}$ de remède) fixé par les anciennes ordonnances. On admit un second titre, 20 karats $\frac{1}{4}$ avec $\frac{1}{4}$ de remède, mais seulement pour les menus ouvrages sujets à soudure. Le titre de l'argent était comme autrefois de 14 deniers 12 grains avec 2 grains de remède.

Les fabricants et marchands orfèvres-bijoutiers étaient assujettis aux visites et exercices des contrôleurs assistés d'un officier de police judiciaire. Des pénalités avaient été édictées, et le crime de faux poinçonnage, notamment, fut puni de mort (déclaration du 4 janv. 1724). Des abonnements particuliers pouvaient être consentis aux orfèvres-fabricants désireux de s'affranchir des visites. La perception était d'ailleurs entourée d'un certain luxe de précautions : le contrôleur appliquait sur les ouvrages non terminés, et avant leur présentation à l'essai, un poinçon de *charge* ; après l'essai, les gardes de l'orfèvrerie les marquaient du poinçon de la maison commune, ou poinçon de titre, et au moment de la perception du droit on apposait un troisième poinçon dit de *décharge*. Les articles venant de l'étranger étaient soumis aux droits de marque et recevaient l'empreinte d'un poinçon spécial (ET), mais ils n'étaient assujettis ni à la formalité de l'essai ni à l'obligation du titre. Les ouvrages de fabrication nationale exportés jouissaient, à la sortie, du remboursement des deux tiers du droit. Tels étaient en 1789 les traits principaux de la législation.

Ce régime ne pouvait échapper à l'action si universellement réformatrice de la Révolution. Toutefois, il ne fut pas aboli en même temps que les aides, ainsi que l'ont inexactement avancé quelques auteurs ; il fut au contraire formellement maintenu, à titre provisoire il est vrai, par l'Assemblée nationale qui, en attendant une réforme, chargea ses trois comités des monnaies, des contributions publiques et du commerce, d'étudier la question et d'élaborer un projet de règlement en vue « d'assurer la loyauté des transactions sur les métaux précieux » (décr. du 31 mars 1791). L'Assemblée n'eut pas le temps de trouver une solution, et avant de se séparer elle décréta de nouveau le maintien provisoire de l'ancienne législation (30 sept. 1791). La Convention confia, elle aussi, l'examen de la question à divers comités dont les travaux n'aboutirent à aucun résultat. En principe, le régime subsistait toujours à titre provisoire ; mais, en fait, par suite de l'énerverment du service de surveillance — un décret du 41 fructidor an II avait même suspendu toute poursuite contre les délinquants — la marque de l'or et de l'argent et la perception des droits furent à peu près annihilées : les fraudes se multi-

plèrent à ce point que, quelques années plus tard, à la suite des plaintes du commerce lui-même, le conseil des Cinq-Cents dut songer à y remédier. Un projet de loi fut soumis, en l'an V, à ses délibérations; toutefois, ce n'est que l'année suivante, sous la pression de nécessités financières, que ce projet, voté d'urgence par le conseil des Cinq-Cents et par le conseil des Anciens, devint la loi du 19 brumaire an VI qui forme encore, à l'heure actuelle, la base de notre législation en matière de garantie.

Législation actuelle. — La loi du 19 brumaire an VI a fait revivre en partie les prescriptions des anciennes ordonnances : elle les a cependant modifiées en créant notamment trois titres pour l'or et deux titres pour l'argent, et en substituant aux anciennes dénominations de karats et de deniers l'indication du titre en millièmes. Les maîtrises et jurandes ayant été abolies, elle a supprimé les anciennes maisons communes d'orfèvres et transféré leurs attributions à un service spécial d'essais relevant directement de l'administration.

Nous indiquerons sommairement les principes généraux de la loi, et nous exposerons, en tenant compte des modifications introduites depuis l'an VI, les diverses règles actuellement appliquées suivant la provenance ou la destination des ouvrages d'or et d'argent.

GÉNÉRALITÉS. — 1^o *Des titres légaux.* Ces titres sont :

1 ^o pour l'or	{	1 ^{er} titre 920 millièmes (environ 22 kar. 2/32).
		2 ^e — 870 — (— 20 — 5/32).
		3 ^e — 750 — (— 18 karats).
2 ^o p. l'argent	{	1 ^{er} titre 950 mil. (11 deniers 9 gr. 7 10).
		2 ^e — 800 — (9 — 11 — 1/2).

La tolérance, ou ancien remède de loi, est de 3 millièmes pour l'or et de 5 millièmes pour l'argent.

Pour les ouvrages creux, sujets à soudure, la tolérance est de 20 millièmes (circulaire de l'administration des monnaies du 3 mai 1838). Toutefois le métal constitutif doit être au titre légal, et la soudure ne doit pas être employée avec excès.

Contrairement aux anciennes ordonnances, qui réservaient aux menus objets soudés l'usage du dernier titre d'or, les ouvrages, quelles que soient leur espèce ou leurs dimensions, peuvent être fabriqués au premier, au deuxième ou au troisième titre. En fait, on n'emploie guère que le troisième titre pour les ouvrages en or; la grosse argenterie est ordinairement au premier titre et la menue bijouterie d'argent au deuxième.

2^o *Des poinçons de garantie.* La loi en détermine elle-même le nombre, l'emploi et la signification : nous indiquons plus loin, pour chaque cas particulier, les poinçons maintenant en usage.

3^o *Du poinçon du fabricant.* Outre l'empreinte des poinçons de l'État, les ouvrages d'or et d'argent portent la marque du fabricant. Le *poinçon de maître* est appliqué par l'industriel avant la présentation des objets au contrôle. Sa forme consiste en un losange dans lequel figurent le nom du fabricant, ou seulement ses initiales, et son symbole ou marque de fabrique.

4^o *Du droit de garantie.* Il est perçu (art. 21 de la loi) un *droit de garantie* dont le taux, modifié à diverses époques, a été fixé en principal, par la loi du 30 mars 1872, à 30 fr. par hectogramme d'or et à 1 fr. 60 par hectogramme d'argent; avec les décimes il s'élève en totalité à 37 fr. 50 (or) et à 2 fr. (argent). Hors le cas d'exportation, il n'est fait aucune restitution, décharge ou remise du droit, sauf pour les articles détériorés avant le finissage ou pour les articles nouveaux qui n'ont pas été acceptés par la mode.

5^o *Exigibilité des formalités et du droit de garantie.* Tous les ouvrages en or et en argent fabriqués ou vendus en France sont assujettis à la garantie quel que soit leur poids. Il n'est fait exception qu'en faveur des articles de joaillerie à monture très légère et des ouvrages

à surface entièrement émaillée qui ne pourraient sans détérioration supporter l'empreinte des poinçons. Ces ouvrages sont dispensés aussi du paiement du droit (arrêté du gouvernement du 1^{er} messidor an VI). Les médailles en or ou en argent frappées par l'administration des monnaies sont également exonérées de la marque et de l'impôt. — Lorsque des ouvrages sont composés d'or, d'argent et de platine, les parties d'or et d'argent sont essayées, marquées et taxées distinctement d'après le tarif propre à chaque métal. Si un métal n'est employé que comme ornement ou accessoire, le métal formant le corps principal est essayé et poinçonné et l'ouvrage taxé pour le poids total; mais le poids des accessoires ne doit pas excéder 3 % environ de ce poids total (décision du ministre des finances du 12 janv. 1829). — Le platine, qui n'a pas été soumis par la loi à la taxe de garantie, se trouve donc, dans certains cas, frappé de cette taxe.

La loi de brumaire assujettit à l'obligation de la marque et au paiement du droit tous les ouvrages vendus par le ministère d'officiers publics, tant dans les monts-de-piété, hôtels ou dépôts de vente, que sur la voie publique ou dans les maisons particulières. Ces officiers sont tenus d'informer, avant la vente, le service de la garantie.

Règles applicables suivant la provenance ou la destination des objets. — **OBJETS FABRIQUÉS EN FRANCE ET DESTINÉS À LA CONSOMMATION INTÉRIEURE.** — Ils doivent être présentés à l'essai avant leur entier achèvement, mais dans un état assez avancé pour qu'ils ne puissent, au finissage, éprouver aucune altération. Ce sont les termes mêmes de la loi : un arrêt de la cour de cassation du 12 dec. 1889 en a précisé le sens en décidant qu'il s'agit d'*altération de poids*. Si le titre est inférieur au plus bas des titres fixés par la loi, l'ouvrage est brisé en présence du fabricant qui peut toutefois exiger auparavant un nouvel essai. Sauf quelques rares exceptions, les objets auxquels est soudé un métal commun ne sont pas admis au contrôle alors même que le métal précieux serait au titre légal. L'ouvrage reconnu au titre est taxé pour le poids net du métal et reçoit, aussitôt après, l'empreinte d'un poinçon de garantie. Pour les gros ouvrages en or, le poinçon figure une « tête de médecin grec », contenue dans un périmètre dont la forme varie suivant le titre : 1^{er} titre, huit pans irréguliers avec le chiffre 1; 2^e titre, ovale coupé, avec le chiffre 2; 3^e titre, six pans irréguliers avec le chiffre 3. Ce dernier est le plus usité (fig. 1). Les menus ouvrages en or sont marqués au moyen d'un petit poinçon qui repré-



Fig. 1.



Fig. 2.



Fig. 3.

sente une « tête d'aigle » (fig. 2) pour le bureau de Paris et une « tête de cheval » (fig. 3) pour les bureaux des départements. Les gros ouvrages en argent sont marqués avec un poinçon figurant une « tête de Minerve » (fig. 4 et



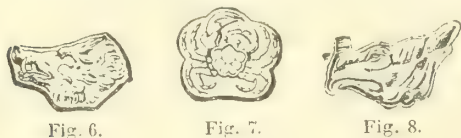
Fig. 4.



Fig. 5.

5) enfermée : dans un octogone irrégulier, avec le chiffre 1, pour le premier titre; dans un ovale coupé, avec le

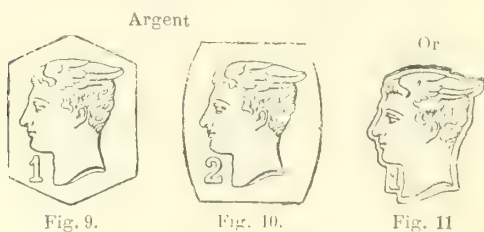
chiffre 2 pour le deuxième titre; les menus ouvrages, avec un petit poinçon représentant une « tête de sanglier » (fig. 6) (Paris) ou un « crabe » (fig. 7) (départements). Tous les poinçons de garantie sont fabriqués exclusivement par l'administration des monnaies d'après un type invariable; à l'exception des poinçons spéciaux au bureau de Paris (*tête d'aigle* et *tête de sanglier*), ils sont identiquement



les mêmes pour tous les bureaux et ne sont différenciés pour chaque bureau que par un signe caractéristique ou « différent » qui permet, le cas échéant, de savoir dans quelle localité l'ouvrage a été marqué. Les poinçons du bureau de Paris n'ont pas de *différent*. — Il existe un autre poinçon, « tête de rhinocéros » (fig. 8), qui est employé soit pour la marque des chaînes en or, soit, comme poinçon auxiliaire, dans certaines combinaisons de marque indiquant, par la manière dont sont placées les empreintes, le poids des objets contrôlés.

Contremarque. On se sert, pour le poinçonnage, d'une petite enclume ou « bigorne » sur laquelle on appuie l'objet à marquer. Une ordonnance du 12 juil. 1818 a prescrit d'employer des bigornes dont l'empreinte se reproduit par l'effet du contre-coup sur l'envers des objets. L'emploi de la contremarque est une précaution prise contre l'usage de faux poinçons; la gravure représente des séries d'insectes séparées par des bandes disposées en chevrons et semble, par sa finesse, défier la contrefaçon.

OBJETS DE FABRICATION FRANÇAISE DESTINÉS À L'EXPORTATION. — A. *Ouvrages au titre légal ayant acquitté les droits.* La loi de brumaire n'autorisait que le remboursement des deux tiers du droit; celle du 30 mars 1872, qui a sensiblement majoré la taxe, a accordé par compensation la restitution de la totalité du droit à la sortie. Les ouvrages sont présentés au service qui vérifie les marques, les oblitère et applique un poinçon d'exportation qui est un poinçon de titre. Ce poinçon figure une « tête de Mercure » inscrite dans un périmètre dont la forme varie suivant la nature et le titre du métal (spécimen : fig. 9, 10 et 11). Lorsque les



objets sont trop petits ou trop fragiles, on se contente d'appliquer le poinçon d'exportation sans oblitérer les anciennes marques; sur les objets les plus faibles, on se dispense même d'insculper la « tête de Mercure »; ces articles sont exportés tels quels, portant le signe du paiement du droit; par contre, lorsqu'ils sont réintroduits en France, on les considère comme ayant bénéficié du remboursement et on les soumet à la taxe à moins que l'exportateur n'ait fait, au moment de l'expédition, une déclaration pour renoncer au remboursement et réserver le retour en franchise. — Les objets à exporter sont enfermés dans une boîte scellée du cachet du bureau, et remis à la douane avec une *soumission* d'exportation délivrée par ce bureau et énonçant leur nombre et leur poids : cette soumission dûment visée à la sortie donne droit au remboursement; elle doit être rapportée au bureau dans un délai de trois mois au plus.

B. *Ouvrages au titre légal n'ayant pas acquitté le droit*

de garantie. Antérieurement à 1840 le régime des exportations était exclusivement réglé par la loi du 19 brumaire an VI : le droit de garantie était perçu sur tous les objets fabriqués, quelle que fût leur destination ultérieure, et on le restituait partiellement en cas d'exportation : il en résultait, pour les industriels dont le commerce d'exportation offrait quelque importance, l'obligation de faire des avances parfois considérables. L'art. 16 de la loi de finances du 10 août 1839 donna satisfaction au commerce en autorisant l'exportation d'ouvrages d'or sans marques des poinçons intérieurs français et sans paiement du droit. Outre qu'ils n'avaient plus à faire l'avance de ce droit, les exportateurs profitaient du dégrèvement total de la taxe. Grâce à cette mesure libérale, notre commerce d'exportation prit soudainement une très grande extension.

Les dispositions de cette loi et celles de l'ordonnance du 30 déc. 1839 rendue pour son exécution sont encore en vigueur : les articles fabriqués en vue de l'exportation doivent être au titre légal et sont essayés suivant les mêmes règles que les objets destinés à l'intérieur; au vu de la déclaration d'exportation, le service applique le poinçon « tête de Mercure » et le poids net d'or et d'argent est pris en charge à un compte d'entrées et de sorties. L'exportation de ces ouvrages donne lieu également à la délivrance de *soumissions* qui, après avoir été visées à la sortie par la douane, sont déchargées au compte de l'exportateur. Il est procédé de temps à autre à des inventaires et les manquants sont frappés du droit de garantie. Des comptes semblables sont ouverts aux négociants exportateurs *non fabricants*. — Les ouvrages peuvent aussi être exportés sans aucune marque; les formalités sont les mêmes que pour les ouvrages marqués du poinçon d'exportation; mais ces cas sont très rares. — Les fabricants et négociants exportateurs peuvent seuls avoir en leur possession des marchandises marquées pour l'exportation (ordonn. du 30 déc. 1839, art. 8).

Réimportations. Lorsque des ouvrages marqués du poinçon d'exportation, et ayant par conséquent bénéficié de la restitution, de la décharge ou du crédit du droit, sont livrés à la consommation intérieure, on les soumet au paiement de la taxe et on leur applique un poinçon de « retour », qui représente une « tête de lièvre » (fig. 12); mais on n'oblitère pas les marques d'exportation.

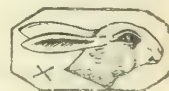


Fig. 12.

C. *Ouvrages à bas titre.* L'obligation de fabriquer au titre légal pour l'exportation constituait, au dire de certains industriels, une entrave sérieuse pour notre commerce extérieur qui était ainsi hors d'état de lutter, sur le marché international, avec les produits à bas titre fabriqués à l'étranger. C'est pour remédier à cette situation que la loi du 25 janv. 1884 a autorisé la fabrication, mais *seulement pour l'exportation* : 1° de boîtes de montres en or ou quatrième titre (583 mill. ou 14 karats); 2° de boîtes de montres et autres ouvrages à tous titres en or ou en argent. — Les boîtes de montres au quatrième titre sont essayées au bureau de garantie et marquées avec deux poinçons : l'un représentant une « tête égyptienne » et l'autre de forme « ellipsoïdale » portant l'abréviation de EXP., avec l'indication du titre (583 M.). — On les prend en charge au compte du fabricant ainsi que cela se pratique pour les articles marqués du poinçon « tête de Mercure »; mais les manquants reconnus au moment des inventaires sont passibles d'une *amende* égale au double du droit de garantie (loi du 25 janv. 1884 et décret du 6 juin suivant). — Les objets à bas titres, autres que les montres en or ou quatrième titre, ne sont ni essayés ni marqués au bureau de garantie; les fabricants sont tenus de leur appliquer, dès qu'ils sont achevés, un poinçon de maître de forme particulière (un pentagone irrégulier), portant leurs initiales, leur symbole et l'indication du titre en millièmes ou en karats; ils doivent aussi les inscrire, au fur et à

mesure de leur achèvement, sur un registre de fabrication qui est représenté à toute réquisition aux agents de la garantie et dont un extrait est envoyé chaque mois au bureau; celui-ci tient lui-même un compte d'entrées et de sorties chargé au moyen de ces extraits mensuels et déchargé en vertu de soumissions d'exportation visées à la sortie. Au moment de l'exportation, les objets sont présentés au bureau pour y être soumis aux formalités d'expédition mentionnées plus haut. Les manquants sont passibles d'une amende égale au double du droit de garantie (loi du 25 janv. 1884 et décret du 6 juin suivant). Dans aucun cas, ces ouvrages ne reçoivent l'empreinte des poinçons de l'Etat. — Depuis la promulgation de la loi du 25 janv. 1884 l'exportation de ces articles n'a eu que fort peu d'importance; elle tend même à décroître: évidemment, la fabrique française, soucieuse de la bonne réputation de ses produits, hésite à se servir des facilités accordées par la loi; on objecte, il est vrai, que les formalités qu'elle impose, et notamment l'obligation d'indiquer le titre, ne permettent pas de lutter avec succès contre la concurrence étrangère.

OUVRAGES DE FABRICATION ÉTRANGÈRE IMPORTÉS EN FRANCE. — Suivant les prescriptions de la loi de brumaire an VI, ces ouvrages étaient assujettis au paiement du droit de garantie et au poinçonnage; mais ils n'étaient pas astreints, d'une manière explicite, à l'obligation du titre. Seules, les montres en or et en argent, dont l'introduction en France fut longtemps prohibée, ont été expressément soumises à cette obligation par la loi du 24 mai 1834 qui les a admises à l'importation. Il en était de même sous l'ancienne législation, et l'immunité dont profitaient ainsi, au point de vue du titre, les articles étrangers, répondait sans doute à une nécessité économique: celle de favoriser l'entrée des métaux précieux. En 1864, lors de la conclusion des traités de commerce, une clause de ces traités stipula que « les ouvrages d'orfèvrerie et de bijouterie en or ou en argent importés d'un pays contractant dans l'autre seraient soumis dans le pays de destination au régime du contrôle établi dans ce pays et payeraient la même taxe que les produits similaires de l'industrie nationale ». Dès lors, les articles provenant de pays contractants et importés en France furent en or et en argent, tandis que ceux des autres pays restaient placés exclusivement sous le régime, mal défini, de la loi de brumaire. La loi de douane du 11 janv. 1892 a mis fin à cette situation indéfinie en étendant l'obligation du titre à toutes les provenances étrangères.

Les articles importés sont essayés comme les articles fabriqués en France; mais ils reçoivent des marques différentes: les ouvrages, autres que les montres, originaires des pays qui ont avec la France un traité stipulant pour la bijouterie et l'orfèvrerie l'application du régime propre aux articles similaires de fabrication française sont marqués avec un poinçon qui représente un « charançon »: pour les ouvrages en or, le « charançon » est enfermé dans un périmètre ovale (fig. 13); pour les ouvrages en argent



Fig. 13.



Fig. 14.

le périmètre est rectangulaire (fig. 14). Les provenances des autres pays reçoivent l'insculpation d'un poinçon figurant: pour l'or, un « hibou » (fig. 15); pour l'argent, un « cygne » (fig. 16). Ces deux derniers poinçons sont de création récente (décret du 29 juin 1893). Les montres étrangères sont marquées, quelle que soit leur origine, avec le « hibou » ou avec le « cygne »; elles recevaient autrefois l'empreinte d'un poinçon dit la « chimère » (fig. 17), qui a été supprimé par le décret du 29 juin 1893. Le poinçon le « charançon » et les deux poinçons le « hibou » et le « cygne » garantissent, ainsi d'ailleurs que le faisait

la « chimère », le titre légal minimum de France sur les ouvrages importés. — On appliquait autrefois sur les



Fig. 15.



Fig. 16.



Fig. 17.

articles originaires des pays non contractants un poinçon ainsi figuré [ET]. Ce poinçon, qui n'avait pas le caractère d'un poinçon de titre, ne sert plus aujourd'hui qu'à la marque des objets à titre inférieur provenant de certaines ventes publiques.

RÉEXPORTATIONS. — Avant la conclusion des traités de commerce le droit de garantie n'était jamais remboursé sur les ouvrages étrangers réexportés, la loi n'admettant au remboursement que les produits français. Les traités ayant stipulé le même traitement intérieur pour les produits similaires des pays contractants, tous les objets *neufs* marqués du « charançon » peuvent profiter de la restitution du droit, à la condition que leur réexportation soit effectuée suivant les règles relatives à l'exportation des ouvrages français. Toutefois, le bureau n'appose aucune nouvelle marque et biffe simplement le « charançon » sur tous les objets, sauf sur les menus articles (3^e catégorie); en cas de retour en France, ces menus objets sont taxés de nouveau comme s'ils ne portaient aucune marque.

Les articles marqués du « hibou », du « cygne » ou du poinçon ET, ainsi que les montres portant l'empreinte de l'ancien poinçon la « chimère », ne sont pas admis au remboursement du droit en cas de réexportation.

Exceptions. Sont dispensés de l'envoi au bureau de garantie, et par conséquent du paiement des droits et du poinçonnage: 1^o les objets appartenant aux ambassadeurs ou envoyés des puissances étrangères; ceux à l'usage personnel des voyageurs, lorsque le poids *total* n'excède pas 500 gr. (art. 23 de la loi du 19 brumaire an IV); 2^o lorsqu'elle est marquée de poinçons français antérieurs ou postérieurs à la loi de brumaire an VI, l'argenterie de ménage appartenant à des particuliers qui viennent s'établir en France (décision du ministre des finances du 2 févr. 1854). Les étrangers qui viennent séjourner temporairement en France peuvent introduire en toute quantité l'argenterie à leur usage moyennant la consignation des droits de douane et de garantie et l'engagement de la réexporter, dans un délai maximum de trois ans, sous peine de perdre le montant de la consignation.

Recenses de garantie. — Malgré les minutieuses précautions prescrites par la loi elle-même, des poinçons de garantie ont été parfois perdus ou soustraits; on en a fait aussi des contrefaçons si parfaites qu'il était difficile de distinguer leurs empreintes de celles des poinçons authentiques. Lorsque le danger a paru assez grave, le gouvernement a remplacé les poinçons en usage par des types nouveaux, et créé en même

temps un poinçon de « recense » que l'on appliquait gratuitement et sans essai sur tous les ouvrages authentiquement marqués des anciens



Fig. 18.



Fig. 19.

poinçons. Des opérations de *recense* ont été faites plusieurs fois: la dernière a eu lieu en 1838, et le poinçon de cette

recense figure : pour les gros ouvrages d'or ou d'argent une « tête de girafe » (fig. 18) ; pour les petits une « tête de dogue » (fig. 19). Les objets marqués des poinçons qui étaient en usage avant 1838 et non revêtus de la marque de la dernière recense sont réputés non contrôlés.

OBJETS EN MÉTAL DOUBLE D'OR OU D'ARGENT OU DORÉS OU ARGENTÉS PAR LES PROCÉDÉS ÉLECTROCHIMIQUES. — Pour faire, en quelque sorte, la contre-partie de la garantie, le législateur de l'an VI a soumis à certaines formalités les objets qui sont façonnés avec un métal commun plaqué ou doublé d'or ou d'argent et dont l'aspect pourrait par conséquent tromper l'acheteur. Aux termes de l'art. 97 de la loi, les fabricants, qui peuvent d'ailleurs dans la composition de ces ouvrages employer l'or et l'argent en telle proportion qu'ils jugent convenable, doivent insculper sur chaque objet un poinçon de maître spécial dont la forme est un carré parfait dans lequel sont inscrits les initiales ou le nom du fabricant, son symbole et, en toutes lettres, le mot « doublé ». Le poinçon indique aussi la quantité d'or ou d'argent contenue dans l'ouvrage. Le décret du 26 mai 1860 a étendu cette obligation aux fabricants d'ouvrages dorés ou argentés par les procédés électrochimiques, mais en les dispensant d'indiquer la quantité de métal précieux et d'insculper le mot « doublé ».

Ces règles sont applicables aux articles similaires importés.

OBLIGATIONS DES FABRICANTS ET MARCHANDS DE MATIÈRES OU OUVRAGES D'OR ET D'ARGENT, AU TITRE LÉGAL OU A BAS TITRE, ET D'OUVRAGES EN MÉTAL PLAQUÉ OU DOUBLÉ D'OR OU D'ARGENT. — Voici les principales : 1^o obligation, pour les fabricants, de déclarer leur industrie et de faire insculper leur poinçon de maître à la mairie de leur résidence et à la préfecture du département (à Paris au bureau de la garantie et à la préfecture de police) ; pour les simples marchands, de déclarer leur commerce à la mairie de la commune (à Paris, à la préfecture de police) ; 2^o obligation, pour tous, de tenir un registre d'achat et de vente coté et parafé par l'administration municipale (à Paris par le commissaire de police) et d'y inscrire au jour le jour l'espèce, le nombre et le poids de tous les ouvrages ou matières d'or et d'argent, achetés ou vendus, ainsi que le nom et l'adresse du vendeur ; on y inscrit aussi tous les objets confiés par des tiers pour une cause quelconque ; ce registre est représenté à toute réquisition aux agents de l'autorité publique (loi de brumaire an VI et déclaration du 26 janv. 1749 partiellement remise en vigueur par un arrêté du Directoire du 16 prairial an VII) ; 3^o défense d'acheter des matières et ouvrages d'or ou d'argent de personnes non connues : ceux de ces ouvrages qui ne seraient pas poinçonnés doivent être dans les vingt-quatre heures ou brisés, ou envoyés au bureau de garantie (loi de brumaire an VI et déclaration de 1749) ; 4^o les marchands ambulants, commis voyageurs et colporteurs doivent, lorsqu'ils arrivent dans une localité, faire une déclaration à l'autorité municipale qui peut faire vérifier les marques des ouvrages colportés ; 5^o les fabricants, marchands et marchands ambulants sont assujettis aux visites des agents des contributions indirectes assistés d'un officier municipal ou d'un commissaire de police. Ces visites ne peuvent être effectuées que pendant le jour (loi de brumaire an VI et art. 235 de la loi du 28 avr. 1816).

CONTRAVENTIONS ET PÉNALITÉS. POURSUITES. — Les infractions à la législation de la garantie constituent, suivant les cas, des crimes, des délits ou de simples contraventions.

A. Crimes. 1^o *Fabrication et usage de faux poinçons.* Autrefois puni de dix ans de fers (art. 19 de la loi de brumaire an VI), ce crime tombe aujourd'hui sous l'application de l'art. 140 du C. pén. (vingt ans de travaux forcés) ;

2^o *Enture des marques de la garantie.* Cette opération consiste à transporter sur des ouvrages non soumis aux formalités du contrôle des empreintes de poinçons recueillies sur des objets régulièrement contrôlés. Celui

qui la pratique a généralement pour but d'éviter le paiement du droit ; plus rarement, de livrer à la vente, à la faveur des marques entées, des ouvrages à bas titre. Dans les deux cas, l'enture est qualifiée *crime* et tombe sous l'application de l'art. 141 du C. pén. qui punit de la reclusion *quiconque s'étant indûment procuré les vrais poinçons en aurait fait une application ou usage préjudiciable aux droits ou intérêts de l'Etat.*

B. Délits et contraventions. 1^o *Fourré.* Un ouvrage d'or ou d'argent est réputé fourré lorsque, en vue d'en augmenter frauduleusement le poids, on a dissimulé dans l'intérieur un métal inférieur ou toute autre matière étrangère, ou même de l'or ou de l'argent à bas titre. Ce délit tombe sous le coup de l'art. 65 de la loi de brumaire an VI et entraîne la confiscation de l'ouvrage et l'application d'une amende égale à vingt fois sa valeur. L'existence de ces matières dans le corps d'un ouvrage ne constitue pas toujours le délit de fourré ; dans certains cas, en effet, et notamment lorsqu'elle répond à des nécessités d'usage ou de fabrication, on la tolère ; mais ces tolérances, d'ailleurs réglementées par l'administration, sont strictement limitées à ces nécessités et, autant que possible, subordonnées à la condition que la matière étrangère soit visible à l'extérieur. — Les tribunaux appliquent parfois au délinquant, outre ces pénalités, les peines de droit commun prévues par l'art. 423 du C. pén. (emprisonnement de trois mois à un an, et amende de 50 fr. au moins).

2^o *Exercice, sans déclaration préalable, de la fabrication et du commerce des matières ou ouvrages d'or ou d'argent ou en métal doublé d'or ou d'argent ; détention et vente d'articles non marqués ; dépôt, chez un négociant non exportateur, ou vente, à la consommation intérieure, d'articles poinçonnés pour l'exportation ; défaut de tenue ou tenue irrégulière des registres d'achat et de vente, de dépôts, etc.* Ces contraventions sont punies d'une amende de 200 fr. et de la confiscation des objets saisis.

3^o *Contraventions spéciales à la fabrication des articles à bas titre destinés à l'exportation : défaut de déclaration d'industrie ; vente à la consommation intérieure d'objets à bas titre ; défaut d'application des poinçons réglementaires sur les ouvrages à bas titre ou d'inscription des ouvrages au jour le jour, sur le livre de fabrication ; défaut de déclaration mensuelle de fabrication, etc.* Pénalités : amende, pour la première fois, dix fois la valeur des objets saisis ; pour la deuxième fois, vingt fois cette valeur avec affichage de la condamnation ; pour la troisième fois, amende quadruple de la première et interdiction du commerce et de la fabrication des ouvrages d'or et d'argent (loi du 25 janv. 1884 et décr. du 6 juin suiv.).

Circonstances atténuantes. L'art. 463 du C. pén. est applicable à ces infractions comme à toutes les contraventions en matière de contributions indirectes (loi du 31 mars 1888).

Procès-verbaux et poursuites. Les délits et contraventions sont constatés par les agents de la garantie, et, d'une façon générale, par tous les agents des contributions indirectes, en vertu de procès-verbaux qui doivent être rédigés, par deux employés au moins, au moment même de la constatation du délit. Ces actes font foi jusqu'à inscription de faux ; toutefois, à l'égard des infractions qui ont un caractère criminel, ils n'ont d'autre valeur que celle d'un témoignage écrit. Les objets saisis sont immédiatement placés sous scellés et déposés au greffe du tribunal correctionnel. L'initiative des poursuites appartient au ministère public, et l'administration des contributions indirectes peut intervenir comme partie civile. Aux termes d'un décret du 20 floréal an XIII, cette administration peut aussi exercer des poursuites ; il lui est formellement interdit de transiger.

ORGANISATION ET EXÉCUTION DU SERVICE. — Le service de la garantie, qui relève du ministère des finances, est placé

à la fois dans les attributions de l'administration des monnaies et dans celles de la direction générale des contributions indirectes. L'administration des monnaies s'occupe de la partie technique; elle exerce plus spécialement sa surveillance sur le service des essais, et connaît de toutes les difficultés et contestations relatives au titre des ouvrages ou à leur admission à la marque. Elle est chargée de la fabrication des poinçons, en surveille l'emploi et en assure le retrait et la destruction lorsqu'ils sont hors d'usage. La direction générale des contributions indirectes perçoit le droit de garantie et assume toute la partie administrative: paiement des dépenses; organisation et exécution du service; surveillance des fabricants et marchands orfèvres ou bijoutiers, etc. Les bureaux de garantie sont actuellement au nombre de 40; le personnel de chaque bureau se compose essentiellement: d'un contrôleur, d'un receveur, d'un essayeur. Dans les bureaux importants, il est adjoind au contrôleur d'autres agents en sous-ordre: marqueurs, présenteurs et commis aux exercices. L'essayeur peut également se faire assister d'aides-essayeurs. Le contrôleur a la direction effective du bureau; il en assure la tenue et la police, surveille le receveur, et, dans une certaine mesure, l'essayeur; il est chargé de pratiquer les visites et perquisitions chez les fabricants et marchands. Le receveur liquide et encaisse le droit de garantie. Les contrôleurs, marqueurs, présenteurs et receveurs de la garantie font partie du personnel des contributions indirectes. — Les essayeurs sont commissionnés par le préfet du département; toutefois, pour exercer ces fonctions, ils doivent avoir obtenu de l'administration des monnaies un certificat de capacité. Ils ne sont pas rétribués par l'Etat et perçoivent des droits d'essai d'après le tarif suivant :

Essais	}	Or	3 fr. par opération.
à la coupelle		Argent	0,80 —
Essais	}	Or	0 ^r 09 par décagramme et fraction de décagramme.
à la pierre		} Argent.	0,20 par hectogr. jusqu'à 400 gr.
de			0,80 de 400 gr. à 2 kilogr.
touche			0,40 par kilogr. au-dessus de 2 kilogr.

L'essayeur supporte toutes les dépenses du service des essais; lorsque le produit annuel du droit d'essai, déduction faite des dépenses, n'atteint pas 600 fr., l'administration lui accorde une allocation complémentaire. Les essayeurs sont révocables par le préfet; ils peuvent être poursuivis devant les tribunaux lorsqu'il est constaté que des ouvrages marqués des poinçons de la garantie ne sont pas au titre légal; pour la première fois ils sont condamnés à 200 fr. d'amende, pour la deuxième à 600 fr. et pour la troisième ils sont destitués (loi du 19 brumaire an VI, art. 61).

Exécution du service dans les bureaux de garantie. Les ouvrages sont tout d'abord présentés à l'essayeur qui pratique, suivant le cas, la coupellation, l'essai par la voie humide ou l'essai par le touchau (V. COUPELLATION et ESSAI) et qui doit s'assurer aussi que les ouvrages ne renferment pas à l'intérieur une matière étrangère (fourré) ou ne contiennent pas un excès de soudure. Le receveur pèse les ouvrages reconnus au titre, perçoit le droit et les livre au contrôleur pour être poinçonnés. C'est au contrôleur qu'incombe le soin d'appliquer les poinçons suivant les titres indiqués par l'essayeur. Comme cette application est la base même de tout le système de la garantie, il est essentiel de veiller à ce que les poinçons ne puissent être frauduleusement détournés. La loi a ordonné, dans ce but, les plus minutieuses précautions: tous les poinçons doivent être enfermés, aussitôt après les opérations de marque, dans un coffre à trois serrures; le contrôleur, l'essayeur et le receveur ont chacun la garde d'une clef, de sorte que le concours de ces trois agents est nécessaire pour ouvrir ou fermer le coffre.

Algérie et colonies françaises. Un décret du 24 juil.

1837 a rendu applicable à l'Algérie le régime de la garantie tel qu'il fonctionne en France. Les autres colonies françaises n'y sont pas assujetties, à l'exception de la Guadeloupe où ce régime est en vigueur depuis 1845. En conséquence, les ouvrages d'or et d'argent expédiés dans ces colonies (y compris la Guadeloupe), ou qui en proviennent, sont soumis en France au même traitement que les articles exportés ou importés.

OBSERVATIONS GÉNÉRALES. ÉTAT ACTUEL DE LA QUESTION.

— Le système que nous venons d'exposer semble devoir être modifié dans un avenir prochain, et une commission extra-parlementaire, nommée en 1889 par le ministre des finances, a récemment étudié la question. Sur le principe même de la garantie obligatoire, les opinions sont partagées; les uns pensent que l'Etat ne doit pas plus garantir le titre des métaux précieux qu'il ne certifie la qualité de toute autre marchandise. Cette garantie, disent-ils, est souvent illusoire en raison de la facilité et de la multiplicité des fraudes, car il arrive fréquemment que le titre ou la composition d'un ouvrage sont altérés postérieurement au poinçonnage, et, dans ce cas, loin d'être une sécurité pour l'acheteur, la marque contribue à le tromper, le contrôle devenant ainsi le complice inconscient des fraudeurs. Les partisans du maintien de la garantie ripostent que si, malgré la surveillance actuelle, la fraude se pratique aussi aisément, elle deviendrait encore plus facile et plus intense le jour où toute surveillance serait abolie; ils considèrent aussi que les obligations imposées par la garantie, et notamment l'obligation du titre, assurent la bonne réputation des articles français et font ainsi la confiance du public; que, d'autre part, ces mêmes obligations, étendues aux ouvrages importés, préservent notre marché intérieur de la concurrence que viendrait faire à nos produits, au grand détriment du public et des fabricants, la basse bijouterie de fabrication étrangère.

Il est une autre considération qui nous paraît décisive. Dans l'industrie des métaux précieux, comme dans toutes les autres, il se produit un véritable phénomène d'attraction: les établissements les plus importants tendent à attirer, à absorber les plus modestes, de même que, dans le domaine physique, les masses puissantes exercent leur attraction sur les plus faibles. Grâce à l'application du poinçon de garantie, véritable signature que l'Etat appose à côté de leur propre marque pour certifier le bon aloi de leurs produits, les modestes fabricants de bijouterie et d'orfèvrerie peuvent encore réagir contre ce mouvement d'absorption de l'atelier par l'usine; le jour où cette signature leur ferait défaut, ne serait-il pas à craindre que le public, avec cet excès de confiance et cet excès de méfiance qui se trouvent à la fois dans notre caractère, ne délaissât complètement les produits de la petite industrie pour ne s'adresser qu'aux marques plus connues et plus appréciées de quelques maisons importantes? Envisagée à ce point de vue, la garantie apparaît comme une institution véritablement égalitaire. — Mais si les avis sont différents sur le principe, tout le monde est d'accord sur ce point qu'il y a lieu de modifier le régime existant et surtout d'accorder plus de latitude à nos fabricants et plus de facilités à notre commerce d'exportation, car la loi de l'an VI, bientôt centenaire, ne répond plus aux exigences actuelles de l'industrie.

LÉGISLATIONS ÉTRANGÈRES. — *Allemagne.* La loi du 16 juil. 1884 a autorisé la fabrication et la vente des ouvrages d'or ou d'argent à tous titres avec ou sans indication de titre. Nous ne nous occuperons que des ouvrages qui portent cette indication; ils sont soumis à des règles différentes, suivant qu'il s'agit d'*ustensiles* (vaisselle, flambeaux, couverts, etc.) ou de bijoux proprement dits. Les ustensiles seuls peuvent être marqués au moyen du poinçon fédéral qui représente la couronne impériale avec un disque figurant le soleil, pour les objets d'or, et avec le croissant de la lune pour les objets d'argent; ces ouvrages portent, en outre, la marque du fabricant et l'indication du titre en

millièmes; ils ne peuvent recevoir l’empreinte du poinçon officiel que lorsqu’ils sont au titre minimum de 585 millièmes pour l’or (avec 5 millièmes de tolérance) et de 800 millièmes pour l’argent (avec 8 millièmes de tolérance). Le poinçon fédéral, uniforme pour toute l’Allemagne, est appliqué soit par le fabricant, soit par le vendeur, sous leur responsabilité exclusive. Les boîtes de montres sont assimilées aux ustensiles. Les articles de bijouterie ne reçoivent dans aucun cas la marque du poinçon fédéral, mais leur titre, quel qu’il soit, peut être indiqué en millièmes; ces ouvrages doivent également porter la marque du fabricant ou du vendeur. Les articles étrangers sur lesquels le titre est indiqué d’une manière non conforme à la loi ne peuvent être mis en vente qu’après avoir été régulièrement poinçonnés. Il n’existe pas de service public d’essai et de marque; les communes et corporations peuvent cependant désigner des essayeurs officiels. Des agents de l’administration vont acheter, à l’improviste, dans les magasins de vente, des articles poinçonnés qu’ils soumettent à une vérification officielle. En cas d’infraction ou d’insuffisance du titre annoncé, les délinquants sont poursuivis devant les tribunaux et peuvent être condamnés au maximum à 4,000 marcs d’amende ou six mois de prison. — La loi de 1884 n’a été mise en vigueur que le 1^{er} janv. 1888; lors de la discussion au Reichstag, on fit valoir que ses dispositions favoriseraient le commerce d’exportation et assureraient aux produits allemands l’avantage sur les produits français. Ces prévisions ne se sont pas réalisées: les exportations ont accusé, il est vrai, en 1888, une légère augmentation; mais cette augmentation ne s’est pas maintenue.

Autriche-Hongrie. Aux termes des lois des 26 mai 1866 et 23 mai 1876, le contrôle est obligatoire pour tous les ouvrages fabriqués à l’intérieur ou importés, à l’exception des instruments scientifiques, des médailles frappées dans les ateliers des monnaies, des objets entièrement émaillés, des articles de joaillerie à monture légère et des menus ouvrages dont le poids n’excède pas 2 gr. pour l’or et 3 gr. pour l’argent. Il y a quatre titres pour l’or (0,920, 0,840, 0,750 et 0,580) et quatre titres pour l’argent (0,950, 0,900, 0,800 et 0,700). Le titre est exprimé en millièmes. On applique sur les ouvrages trois poinçons différents: le poinçon de maître, celui du bureau et celui du titre. Ce dernier figure, pour l’or, une « tête d’Apollon » et pour l’argent une « tête de Diane »; le titre y est exprimé par les chiffres 1, 2, 3 ou 4. Il existe aussi quatre petits poinçons pour les menus ouvrages au troisième ou quatrième titre: or, « tête de chamois » (3^e titre) et « tête de loup » (4^e titre); argent, « tête de lévrier » (3^e titre) et « tête de lion » (4^e titre). Les ouvrages importés reçoivent les mêmes marques auxquelles on ajoute un signe spécial pour indiquer l’origine étrangère. Le droit de garantie est d’environ 5 fr. 40 par hectogramme d’or et de 67 cent. par hectogramme d’argent. Les objets destinés à être exportés sont dispensés de la marque et de la taxe, mais leur exportation est soumise à une certaine surveillance. Les infractions à la loi entraînent généralement l’application d’une amende égale à la valeur des objets; si les objets saisis ne sont pas au titre, l’amende est cinq fois plus forte. — On a expérimenté en Autriche-Hongrie, mais sans succès, la liberté absolue de la fabrication.

Espagne. La législation est ancienne, obscure et parfois contradictoire. En fait, la liberté de fabriquer à tous titres existe et le contrôle n’est que facultatif. Les titres légaux sont: pour l’or, 0,750; pour l’argent, 0,946 (gros ouvrages) et 0,750 (menu bijouterie). On contrôle fort peu d’or; mais il est d’usage de faire marquer la grosse argenterie. Le tarif des droits de contrôle est assez compliqué: pour le calcul de la taxe, les objets sont classés, suivant leur poids, en diverses catégories et imposés d’après leur nombre. Les opérations du service d’essai et de contrôle sont très restreintes; elles sont même nulles dans un grand nombre de provinces. Grâce à ce régime, l’Espagne est envahie par des articles à bas titre de fabrication alle-

mande; aussi les fabricants espagnols réclament-ils depuis longtemps une nouvelle réglementation.

Italie. Le contrôle, autrefois obligatoire, a été rendu facultatif par la loi du 2 mai 1872: la fabrication à tous titres est autorisée. On n’admet au contrôle que les articles qui sont au moins au titre de 0,500 pour l’or et 0,800 pour l’argent. La loi détermine d’ailleurs trois titres pour chaque métal et à chaque titre correspond un poinçon spécial, savoir:

Or	$\left\{ \begin{array}{l} 1^{\text{er}} \text{ titre} \dots 0,900; \\ 2^{\text{e}} \text{ — — — } 0,750; \\ 3^{\text{e}} \text{ — — — } 0,500; \end{array} \right.$	poinçon: « tête de Jupiter ». — « — Minerve ». — « — cheval ».		
			$\left\{ \begin{array}{l} 1^{\text{er}} \text{ titre} \dots 0,950 \\ 2^{\text{e}} \text{ — — — } 0,900 \\ 3^{\text{e}} \text{ — — — } 0,800 \end{array} \right.$	Poinçon: « tête d’Italie couronnée » avec les numéros 1, 2 et 3 indiquant le titre.

Il n’est pas perçu de droit de contrôle, mais seulement un droit d’essai, d’environ 50 fr. par kilogramme d’or et 5 fr. par kilogramme d’argent, dont le produit est intégralement attribué à l’Etat. La suppression du contrôle obligatoire n’a pas produit en Italie les résultats qu’on en attendait; de l’avis des chambres de commerce, elle a été plutôt défavorable à l’industrie nationale. Il est sérieusement question de modifier le régime actuel, et le gouvernement a même présenté dans ce but un projet de loi.

Belgique. Sauf quelques modifications, le contrôle de l’or et de l’argent a été, jusqu’en 1868, régi en Belgique par la loi française du 19 brumaire an VI, promulguée à l’époque où ce pays était réuni à la France. La loi du 5 juin 1868 a rendu le contrôle facultatif et autorisé la fabrication à tous titres. Les ouvrages d’or à 0,800 (1^{er} titre) et à 0,750 (2^e titre) et les ouvrages d’argent à 0,900 (1^{er} titre) et à 0,800 (2^e titre) sont admis, après essai, au poinçonnage officiel: la tolérance de titre est de 3 millièmes pour l’or, de 5 millièmes pour l’argent et de 20 millièmes pour les objets soudés. Le poinçon figure pour l’or la lettre O et pour l’argent la lettre A avec les numéros 1 et 2 pour indiquer le titre. Il n’y a pas de droit de garantie; il n’est perçu qu’un droit d’essai de 10 fr. par hectogramme d’or et de 50 cent. par hectogramme d’argent; les essayeurs sont nommés et rétribués par l’Etat. La liberté de la fabrication a été préjudiciable à l’industrie belge qui ne peut plus lutter aujourd’hui contre la concurrence des produits étrangers, notamment des articles allemands à bas titre.

Portugal. La loi du 27 juil. 1882, dont les dispositions ont été calquées en partie sur la loi française, a rendu le contrôle obligatoire et fixé les titres ainsi qu’il suit: 1^o pour la vente à l’intérieur: ouvrages en or, 0,946 (1^{er} titre) et 0,800 (2^e titre); en argent, 0,946 (1^{er} titre) et 0,833 (2^e titre); 2^o pour l’exportation: titre minimum, or, 0,333; argent, 0,800. La tolérance est de 2 millièmes pour l’or et pour l’argent si l’essai est fait à la coupelle; de 5 millièmes pour l’or et 10 millièmes pour l’argent s’il est fait au touchau. Une tolérance supplémentaire de 10 millièmes (or) et de 5 millièmes (argent) est accordée pour les ouvrages soudés. La garantie est réputée *exacte* ou *approximative*, suivant que l’essai a été fait par les méthodes rigoureuses ou par le touchau. Les poinçons de garantie *exacte* représentent: pour l’or un « dragon » (gros ouvrages) et une « tête de dragon » (menus ouvrages); pour l’argent, un « aigle » (gros ouvrages) et une « tête d’aigle » (petits ouvrages); les titres sont désignés par les chiffres romains I ou II. Les poinçons de garantie *approximative* figurent: une « tête de tigre » pour les petits ouvrages en or et une « tête de sanglier » pour les petits ouvrages en argent avec les chiffres I ou II, indicatifs du titre. Le poinçon d’importation reproduit les lettres E X; celui d’exportation, la couronne royale avec des numéros pour désigner le titre. Il est perçu, au profit du Trésor, un droit de marque et d’essai de 4 fr. 70 par hectogramme d’or et de 20 cent. par hectogramme d’argent.

Grande-Bretagne. En Angleterre, où les traditions sont vivaces, on en est encore au système corporatif : les corporations de bijoutiers et d'orfèvres précèdent elles-mêmes à l'essai et à la marque des ouvrages d'or et d'argent. Il existe dans tout le Royaume-Uni neuf offices de contrôle et les règles suivies ne sont pas uniformes pour tous ces offices ; cependant, les règlements de l'office de Londres ont généralement prévalu dans les autres provinces. Le contrôle est obligatoire pour les ouvrages lourds ou massifs ; il est facultatif pour les menus objets. Il y a pour l'or six titres différents : 22, 20, 18, 15, 12 et 9 karats (le karat représente 41 millièmes $\frac{2}{3}$), et deux titres pour l'argent : 959 millièmes (argent anglais) et 925 millièmes (ancien sterling). Les essais sont faits d'après les méthodes rigoureuses, et l'on brise les ouvrages dont le titre est insuffisant. Outre les frais d'essai, la corporation perçoit, au profit de l'Etat, un droit de marque de 68 fr. 32 par hectogr. d'or et de 6 fr. 03 par hectogr. d'argent ; une déduction de $\frac{1}{6}$ est allouée à titre de déchet de fabrication. Le droit de marque n'est pas exigible sur tous les ouvrages présentés à l'office, mais seulement sur les articles pour lesquels le contrôle est obligatoire. Il est remboursé en totalité à l'exportation.

Le système de poinçonnage est assez compliqué, chaque office ayant ses marques particulières suivant la nature ou le titre des ouvrages. Les ouvrages d'or et d'argent portent généralement six empreintes : 1° poinçon de maître (initiales du fabricant) ; 2° poinçon indiquant le nombre de karats ; 3° poinçon de l'office ; 4° poinçon du titre ; 5° lettre annuelle, donnant la date de l'ouvrage ; 6° poinçon du payement du droit (figure du souverain). Les deux premiers poinçons sont insculpés par le fabricant ; celui du titre (*Standard mark*) n'est appliqué que sur les ouvrages en or de 15 karats au moins, et le poinçon de perception (*duty mark*) sur tous les objets de 20 karats au moins et sur quelques articles à 18 karats.

Les articles étrangers sont soumis au même régime que les produits indigènes ; en cas d'insuffisance du titre, ils sont réexpédiés à l'étranger. On leur applique une marque spéciale : une « croix » pour l'or, un « octogone » pour l'argent, avec le mot *foreign* (étranger).

Russie. Tous les ouvrages d'or et d'argent, sauf les objets d'art ou d'antiquité et les instruments scientifiques, sont assujettis à la garantie. Le titre est exprimé par le nombre de *zolotniks* de métal fin contenu dans une livre d'alliage (une livre vaut 96 *zolotniks* ou 440 gr. environ). Il y a cinq titres pour l'or : 56, 72, 82, 92 et 94 *zolotniks*, et trois titres pour l'argent : 84, 88 et 91 *zolotniks*, avec une tolérance de $\frac{1}{3}$ de *zolotnik* pour les ouvrages massifs, et de $\frac{1}{2}$ *zolotnik* pour les objets creux et soudés. La loi fixe le titre des soudures dont elle limite aussi l'emploi. Les ouvrages qui ne sont pas au titre légal minimum sont brisés ou, s'ils proviennent d'importation, réexpédiés à l'étranger. Il n'est perçu aucun droit d'essai : le droit de contrôle, au profit de l'Etat, est de 15 kopecks par *zolotnik* pour l'or et de 1 kopeck pour l'argent (soit environ 140 fr. par kilogr. d'or et 9 fr. 50 par kilogr. d'argent). Il est fait, pour la perception, une déduction de 3 % sur le poids des ouvrages inachevés. En cas d'exportation, l'Etat rembourse le montant du droit de contrôle. Les ouvrages reçoivent au bureau l'empreinte de cinq poinçons indiquant : le titre, le bureau de contrôle, l'année du poinçonnage, le titre en millièmes et l'initiale des mots russes signifiant or ou argent. Les fabricants et marchands sont assujettis aux vérifications des contrôleurs et les infractions poursuivies et punies en vertu des dispositions du code pénal. La loi de garantie fait partie des *Statuts de l'industrie*, l. III, art. 489 et suiv.

Suède et Norvège. 1° *Suède.* Le contrôle est obligatoire pour tous les ouvrages d'or ou d'argent pesant au moins un demi-ducat (1^{er}75). Tous les autres articles en sont affranchis, mais restent soumis à l'obligation du titre. Il y a trois titres pour l'or : premier titre (or a ducats),

23 karats, 5 grains (976 millièmes) ; deuxième titre (or à pistoles), 20 karats 4 grains ; troisième titre (or à couronnes), 18 karats 4 grains. En tenant compte de la tolérance de 2 grains admise pour les deuxième et troisième titres, ces derniers ressortent à 840 et 757 millièmes. Il n'y a qu'un titre pour l'argent : 13 onces 4 grains $\frac{1}{4}$ avec tolérance de 2 grains, soit environ 820 millièmes. Les objets dont le titre est insuffisant sont brisés par l'essayeur ; toutefois une tolérance supplémentaire de 2 grains pour l'or et de 2 grains et demi pour l'argent est accordée si le fabricant paye un double droit de contrôle. L'essai est le plus souvent gratuit. Le droit de contrôle perçu par l'Etat est de 5 öre pour 1 gr. d'or ou pour 15 gr. d'argent (soit 65 fr. par kilogr. d'or et 4 fr. 33 par kilogr. d'argent). Le fabricant insculpe lui-même sur ses ouvrages son poinçon de maître, un poinçon de titre et un poinçon figurant une *lettre annuelle* indiquant l'année de sa fabrication. Après essai, le contrôleur applique le poinçon de l'Etat (*trois couronnes sur champ blasonné*). Les ouvrages importés de l'étranger ne sont admis que si leur titre est au moins égal au dernier des titres fixés par la loi.

2° *Norvège.* Le titre minimum de 18 karats (750 millièmes) est obligatoire pour tous les ouvrages d'or pesant au moins 45 gr. (3 onces) ; les objets moins lourds doivent être au titre minimum de 14 karats (583 millièmes). Le titre de l'argent est d'environ 830 millièmes. L'Etat ne perçoit aucun droit de contrôle, et le produit du droit d'essai est attribué à l'essayeur. Chaque fabricant poinçonne lui-même ses ouvrages, mais l'administration n'exerce aucune surveillance sur la vente. L'insuffisance de cette organisation avait déterminé le gouvernement à proposer, en 1880, une loi tendant à introduire le régime allemand ; il a dû y renoncer en raison de la très vive opposition des fabricants.

Suisse. Aux termes de la loi du 23 déc. 1880, le contrôle est obligatoire pour les boîtes de montres sur lesquelles figure, d'une manière quelconque, l'indication de l'un des titres suivants : pour l'or, 18 ou 14 karats (750 ou 583 millièmes) ; pour l'argent, 875 ou 800 millièmes ; il est facultatif pour les articles de bijouterie ou d'orfèvrerie ; mais, pour que ceux-ci puissent recevoir l'empreinte du poinçon officiel, ils doivent être au titre minimum de 750 millièmes (or) et de 875 millièmes (argent), sans qu'il soit nécessaire d'ailleurs que le titre ait été préalablement indiqué sur l'objet. La fabrication de boîtes de montres et d'articles de bijouterie ou d'orfèvrerie à des titres inférieurs à ces minima est autorisée ; ces ouvrages ne peuvent porter d'autre indication que celle de leur titre réel ; le fabricant est tenu d'y appliquer sa propre marque.

Les ouvrages qui doivent ou qui peuvent être soumis au contrôle sont essayés dans les bureaux de garantie et marqués des poinçons fédéraux, savoir : pour l'or, la « tête de l'Helvétia » (750 millièmes) ou l'« écureuil » (583 millièmes) ; pour l'argent, l'« ours » (875 millièmes) ou le « coq de bruyère » (800 millièmes). Il n'est perçu aucun droit de contrôle proprement dit, mais seulement une taxe de poinçonnement qui n'a aucun caractère fiscal et dont le produit est exclusivement affecté à l'entretien et aux charges des bureaux de garantie. Les objets sont taxés d'après leur nombre et non d'après leur poids ; le tarif est de 15 ou de 20 cent. pour une boîte de montre en or et de 5 ou 10 cent. pour une boîte en argent. Pour les articles de bijouterie et d'orfèvrerie, le tarif par pièce varie, suivant l'importance des objets, de 5 à 50 cent. ; il est le même pour l'or et pour l'argent.

Les essais sont faits à la coupelle et, par exception, au touchau. La loi accorde une tolérance de titre de 3 millièmes pour l'or et de 5 millièmes pour l'argent ; il existe, en outre, une tolérance administrative de 15 millièmes pour les articles sujets à soudure ; mais il ne doit pas y avoir excès de soudure. Les droits d'essai sont perçus à raison de 75 cent. par essai d'argent à la coupelle et de 1 fr. ou 1 fr. 50 par essai d'or. — La loi fédérale a placé l'exécution

du service de la garantie dans les attributions des cantons ou des communes; toutefois, les essayeurs ne peuvent être nommés que s'ils sont pourvus d'un diplôme fédéral. Il existe à l'École polytechnique suisse un bureau fédéral qui a pour mission de former des essayeurs, de leur délivrer des diplômes de capacité et de contre-vérifier, au besoin, les essais des bureaux cantonaux.

Louis CASTAN.

BIBL. : DROIT ROMAIN. — On trouvera pour la garantie d'éviction une bibliographie détaillée des ouvrages antérieurement parus dans P.-F. GIRARD, *Etudes historiques sur la formation du système de la garantie d'éviction*, 1884 (Nouv. Rev. hist. de droit, 1882, 180-218; 1883, 537-592; 1884, 395-439). — V. en outre sur les deux chefs de garantie, ACCARIAS, *Præcis*, 1891, II^a, n^os 606-609. — WINDSCHEID, *Lehrbuch des Pandektenrechts*, 1891, II^a, §§ 391-395. — DERNBURG, *Pandekten*, 1892, II^a, §§ 99-101. — KARLOWA, *Römische Rechtsgeschichte*, 1893, II, 2, pp. 620-629.

ANCIEN DROIT FRANÇAIS. — POTHIER, *Traité du contrat de vente*. — DENISART, *Collection de décisions nouvelles*, 1790, t. IX. — LOYSEAU, *Garantie des rentes*.

DROIT CIVIL. — V. tous les traités de droit civil au chapitre de la vente. — GUILLOUARD, *La Vente et l'Echange*.

DROIT INTERNATIONAL. — BLUNTSCHLI, *Droit international codifié*, éd. Lardy, n^os 430 à 440, 486. — CALVO, *Le Droit international théorique et pratique*, § 648. — KLÜBER, *Droits des gens moderne de l'Europe*, éd. Ott, §§ 157 à 159. — G.-F. DE MARTENS, *Précis du droit des gens*, éd. Vergé, § 338. — A. RIVIER, *Lehrbuch des Völkerrechts*, § 51. — HEFFTER, *Le Droit international public de l'Europe*, éd. Gelfcken, §§ 96 et 97. — F. DE MARTENS, *Traité de droit international*, éd. Léo, § 114, n^o 4. — PHILLIMORE, *Commentaries upon international law*, t. II, part. 5, ch. VII.

ADMINISTRATION. — Comte F. DE LASTEYRIE, *Histoire de l'orfèvrerie depuis les temps les plus reculés*, Paris, 1871, in-12. — Pierre LE ROY, *Statuts et privilèges du corps des orfèvres et joailliers de la ville de Paris*, Paris, 1734, in-4. — Paul LACROIX (biblioph. Jacob), *Livre d'or des métiers*. — *Histoire de l'orfèvrerie, joaillerie*, Paris, 1850, in-4. — POULIN DE VIEVILLE, *Code de l'orfèvrerie*, Paris, 1785, in-4. — *Statuts et règlements de l'orfèvrerie*. — *Recueil des ordonnances, règlements et privilèges rendus en faveur des orfèvres, joailliers, etc.*, etc., de 1345 à 1648; Paris, 3 vol. in-8. — FONTAINE, *Code des orfèvres, bijoutiers, etc.*; Paris, 1845, in-4. — LOURDET, *Guide des contribuables de la garantie*, Paris, in-4. — RAIBAUD, *Traité de la garantie des ouvrages d'or et d'argent*, Paris, 1825, in-4. — A. RICHE, *Monnaies, médailles et bijoux*, Paris, 1889. — TIRARD, *Traité de commerce; développement de la bijouterie, etc., par la liberté des titres*; Paris, 1868. — TRESCAZE, *Dictionnaire des contributions indirectes*, art. Garantie. — Collection RORET, *Manuel de l'essayeur*. — *Code de la garantie*, publié par les *Annales des contributions indirectes*; Paris. — V. aussi le rapport de M.-L. Falize au jury international (Exposition de 1889. — Cl. 24, Orfèvrerie).

GARANT (Mar.). On nomme garant en marine le bout de filin qui sert à réunir les deux poulies d'un palan, d'une caliorne (V. ce mot), ce qui, en un mot, est désigné dans les traités de mécanique sous le nom de brin d'un moufle. Les garants naturellement sont essentiellement variables comme grosseur et leur force dépend de celle de la poulie à laquelle ils sont destinés. Les dimensions extrêmes de la circonférence des garants employés en marine sont 40 millim. et 200 millim. Les garants d'un palan se mettent en place, se passent suivant des règles déterminées, qui ont leur raison d'être dans l'usage qu'on veut faire du palan et qu'on ne peut enfreindre sans inconvénients. Quand l'effort qu'on voulait produire a été obtenu par un palan, on tourne le garant à un taquet, ou on fait un amarrage ou plusieurs sur deux brins voisins, le frottement suffit pour empêcher les garants de courir. Rappelons ici pour mémoire que la force produite sur le garant est multipliée par le nombre de brins qui soutiennent la poulie mobile. Ajoutons, comme donnée pratique, qu'il est admis qu'un homme marchant à raison de 0^m60 par seconde produit sur un garant horizontal un effort moyen de 12 kilogr.

KERLERO DU CRANO.

GARASSE (François), jésuite, né à Angoulême en 1585, mort en 1631. Il entra dans la Compagnie de Jésus en 1601 et y prononça les quatre vœux en 1618. Après avoir été employé pendant quelques années à l'enseignement, il se livra à la prédication. Comme il avait de l'imagination, de la verve et de solides poulmons, et qu'il excellait dans le genre d'éloquence qu'on aimait alors dans la chaire, tour à tour subtil, violent et bouffon, il obtint de grands succès

en France et en Lorraine. Il fit aussi des vers latins qui ne sont point sans valeur. Mais ce sont ses écrits polémiques qui ont attaché à son nom la célébrité peu enviable dont il jouit. Ils sont concus et composés dans l'esprit et dans le style des prédicateurs et des écrivains de la Ligue. Convaincu que les ennemis de son Eglise ou de son ordre étaient les ennemis de Dieu et les corrupteurs du genre humain, Garasse les combattit, comme un homme qui estime que toutes les armes, même le mensonge, sont bonnes contre de pareils adversaires : moins soucieux de les convertir que de les abattre, ou au moins de les châtier, en les blessant et en les rendant ridicules et odieux; prédisposé d'ailleurs à accepter tout le mal qu'on pouvait penser ou imaginer sur eux, et le répétant avec une malice impudente. — Œuvres principales : *Horoscopus Anti-Cotonis* (Anvers, 1614, in-4; Ingolstadt, 1616); *Elixir calvinistum seu lapis philosophicæ reformatæ* (Anvers, 1615, in-8). Ces deux livres ont été publiés sous le pseudonyme d'André Sciopius. *Banquet des sept Sages, dressé au logis et aux dépens de Louis Sirvin, auquel est porté un jugement tant de ses mœurs que de ses plaidoyers* (Paris, 1617, in-8; sous le pseudonyme de Charles de Lespincœil); cet ouvrage fut supprimé par arrêt. *Le Rabelais réformé par les ministres et notamment par Pierre Du Moulin, ministre de Charenton : réponse aux bouffonneries insérées dans son livre de la VOCATION DES PASTEURS* (Paris, 1619, in-12; Lyon, 1660); *Recherche des RECHERCHES d'Estienne Pasquier pour la défense de nos rois contre les outrages, calomnies et impertinences dudit auteur* (Paris, 1622, in-8). Pasquier étant mort lorsque le livre fut imprimé, Garasse le dédia à feu Estienne Pasquier, en la part où il sera, supposant charitablement qu'il pouvait bien être en enfer. *Doctrine curieuse de quelques beaux esprits de ce temps ou prétendus tels, contenant plusieurs maximes contraires à l'Etat, à la religion et aux bonnes mœurs* (Paris, 1623, in-4), dirigée principalement contre Théophile de Viau; *Somme théologique des vérités capitales de la religion chrestienne* (Paris, 1625, 3 vol. in-fol); attaquée par *Duvergier de Hauranne* (V. ce nom pour les détails), elle fut censurée par la Sorbonne. Garasse fut soupçonné d'avoir écrit deux libelles dirigés (ce qui eût été terriblement dangereux) contre la politique de Richelieu à l'égard des protestants d'Allemagne : *Mysteria politica et Admonitio ad Regem christianum*. La Rochefoucauld, Montmorency et Molé le sauvèrent, en répondant de son innocence. Il est incontestablement l'auteur d'un mémoire dans lequel les jésuites se désistaient du projet de faire ériger le collège de Tournon en université. La conclusion est écrite dans un style fort différent de celui qu'on s'attend à trouver chez lui : « Permettez qu'il nous reste quatre choses, lesquelles on ne saurait nous ravir sans injustice : la plume pour nous défendre modestement, la voix pour nous plaindre justement, les poulmons pour soupirer doucement en nos angoisses, et nos vœux pour les présenter à Dieu dévotement, en faveur de ceux qui nous affligent. » Il a laissé vingt-quatre volumes restés inédits sur la sainte Ecriture et des sujets pieux. Ch. Nisard a publié les *Mémoires du P. Garasse* (Paris, 1861, in-18). — L'historien de la Société de Jésus fait l'éloge de sa modestie, de son affabilité et de sa mansuétude : *Modestia, affabilitate, mansuetudine supra modum amabilis*. Cela peut être très vrai des rapports intimes de Garasse avec ses amis, ayant répondu au dehors, sur ses adversaires, tout ce qu'un cœur d'homme peut contenir d'amertume. Pour se délivrer des embarras qu'il leur causait, ses supérieurs le reléguèrent à Poitiers. Une peste étant survenue en cette ville, il se dévoua au soin des malades. Enfermé avec eux dans l'hôpital qui leur était destiné, il y fut frappé lui-même et mourut en répétant ces paroles de l'Ecriture : *Anticipet nos misericordie tuæ, quia pauperes facti sumus nimis*.

E.-H. VOLLET.

BIBL. : Ch. NISARD, *les Gladiateurs de la république des lettres aux X^{VI}^e et XVII^e^e siècles*; Paris, 1860, 2 vol. in-8.

GARAT. Com. du dép. de la Charente, arr. et cant. (2^e) d'Angoulême ; 938 hab. Eglise plusieurs fois remaniée des XII^e et XV^e siècles. Château de la Tranchère qui a conservé un donjon carré du XIV^e siècle. On a découvert sur le territoire de cette commune plusieurs silos celtiques.

GARAT (Dominique), homme politique français, né à Ustaritz (Basses-Pyrénées) le 12 déc. 1735, mort dans la même ville le 16 nov. 1799. Avocat distingué au barreau de Bordeaux, il fut en 1789 envoyé aux Etats généraux comme député du tiers par le bailliage de Labour (Ustaritz). Dominique Garat contribua par ses discours à la réunion des ordres, combattit le décret du *marc d'argent*, s'opposa vainement à ce que la Navarre fût sans réserve incorporée à la France, exaspéra la droite de l'Assemblée en se prononçant, bien que « chrétien catholique », pour la suppression des ordres monastiques (mars 1790), prit une part très active aux discussions relatives à la réforme de la législation civile et criminelle et, en politique, s'efforça de concilier les libertés nouvelles avec les institutions monarchiques. Il se retira dans son pays natal à la fin de 1791 et resta dès lors dans l'obscurité. A. DEBIDOUR.

GARAT (Dominique-Joseph, comte), littérateur et homme politique français, frère du précédent, né à Bayonne le 8 sept. 1749, mort à Urdains, près Ustaritz (Basses-Pyrénées) le 9 déc. 1833. Après avoir débuté comme avocat au barreau de Bordeaux, il se rendit à Paris, où, protégé par Suard, il signala par sa collaboration à l'*Encyclopédie méthodique*, ainsi qu'au *Mercur de France*, et par son *Eloge de Michel de l'Hôpital* (1778), l'élégance et la facilité — un peu superficielle — de sa plume. L'Académie française couronna coup sur coup ses éloges de *Suger* (1779), de *Montausier* (1781) et de *Fontenelle* (1784). Il devint un des rédacteurs les plus appréciés du *Journal de Paris* et augmenta encore sa notoriété (1785) par son *Précis historique de la vie de M. de Bonnard* (dont il donna en 1787 une seconde édition augmentée d'un *Supplément avec notes pour servir à la vie de M^{me} de Genlis*). Enfin la création du *Lycée* (1786) lui permit de faire preuve durant plusieurs années, comme professeur d'histoire, d'un remarquable talent oratoire. Envoyé aux Etats généraux en 1789 comme député du tiers par le bailliage d'Ustaritz, il siégea près de son frère, mais ne prit qu'une part peu importante aux débats de l'Assemblée constituante. Il se donna pour tâche, en revanche, d'en rendre compte dans le *Journal de Paris*, qui acquit grâce à lui un fort grand crédit. Mais il n'était pas homme à devenir chef de parti. Il suivait l'opinion sans la diriger et s'attachait alors, comme plus tard, aux vainqueurs du jour, sauf à les renier le lendemain, et cela moins par bassesse ou par corruption que par entraînement et faiblesse de caractère. Danton l'ayant fait nommer par la Convention, le 9 oct. 1792, ministre de la justice, il parla peu après des massacres de septembre à la tribune avec une indulgence qui lui attira l'hostilité des girondins, ses anciens amis. Garat eut, comme ministre de la justice, à notifier à Louis XVI son arrêt de mort et à en surveiller l'exécution (20-21 janv. 1793). Ayant le 13 mars échangé son portefeuille contre celui de l'intérieur, il laissa, bien que personnellement probe, commettre autour de lui de scandaleuses dilapidations et ne sut pas maintenir à Paris l'ordre public. Sommé de rendre compte à la Convention de la situation de la capitale, il se faisait encore tant d'illusions qu'il répondait solennellement, le 27 mai, de la tranquillité de la capitale et de la sûreté de l'assemblée. Les événements du 31 mai et du 2 juin lui donnèrent un prompt démenti. Dégouté du pouvoir, Garat, après d'honorables efforts pour sauver quelques-uns de ses anciens amis, finit par faire agréer sa démission (13 août 1793). Dénoncé et mis en arrestation le 2 oct. suivant, il fut promptement relâché et traversa sans encombre la période critique de la Terreur, grâce à l'amitié de Barère et surtout de Robespierre, dont il caressait de son mieux l'amour-propre littéraire. Après le 9 thermidor,

il se tourna, comme tant d'autres, contre le *dictateur*, qu'il avait adulé.

La Convention l'appela un peu plus tard à la commission exécutive de l'instruction publique (12 sept. 1794) et le chargea du cours de philosophie à l'Ecole normale (9 nov. 1794), où son enseignement, consacré à l'*analyse de l'entendement humain*, eut le plus éclatant succès. Violentement attaqué pour le rôle politique qu'il avait joué en 1792 et 1793, il dut, en août 1795, quitter la commission exécutive, où il fut remplacé par Ginguéné. Nous le retrouvons, il est vrai, peu après, dans le jury central d'instruction publique de Paris, au nom duquel il fit le 20 mai 1796 l'ouverture des Ecoles centrales de cette ville. Il avait, du reste, repris possession de sa chaire au *Lycée*. Désigné deux fois, après le 18 fructidor, par le conseil des Cinq-Cents comme candidat au Directoire, il alla (févr. 1798) représenter la République française à la cour de Naples, où il fut abreuvé de dégoûts, entra bientôt après au conseil des Anciens, comme député de Seine-et-Oise, devint président (20 janv. 1799) de cette assemblée, où il défendit hautement François de Neufchâteau, ministre de l'intérieur (17 avr.), prononça l'oraison funèbre des plénipotentiaires français assassinés à Rastadt, prit la parole en faveur de Barère (1^{er} août), puis de Sieyès (16 août), fit en public l'éloge de Joubert (22 août), puis celui de Baudin des Ardennes, et donna, jusqu'à la veille du 18 brumaire, des gages d'un républicanisme qui n'était pas, on le vit bientôt, à l'épreuve de toute séduction. Nommé par Bonaparte, après le 18 brumaire, membre de la commission des Anciens chargée de préparer la nouvelle constitution (14 déc. 1799), il consentit à prononcer en faveur des derniers événements un discours apologétique que le premier consul fit répandre par toute la France. Récompensé par le titre de sénateur, il célébra pompeusement la bataille de Marengo (23 juin) et prononça (22 sept.) l'éloge de Kléber et de Desaix en présence de Bonaparte qui, écœuré des flagorneries de cet *enfileur de phrases*, ne l'en combla pas moins d'honneurs. Lors de la réorganisation de l'Institut, il fut placé dans la classe de *langue et littérature françaises* (Académie française). La même année (1803) il fut nommé commandant de la Légion d'honneur. L'Empire, tant qu'il fut prospère, n'eut pas de louangeur plus empressé, plus emphatique que Garat. Peu après une mission qu'il remplit en Hollande (1805), il prononça au Sénat, un jour que cette Assemblée recevait des drapeaux conquis par la Grande Armée (1^{er} janv. 1806) un éloge du maître qui parut hyperbolique même à ses collègues. Nommé comte (6 juin 1808), il se surpassa lui-même dans l'art de l'adulation quand il eut, comme président de l'Institut, à haranguer Napoléon qui revenait d'Espagne (1809). Mais après les désastres de 1812, il ne craignit pas de donner à entendre qu'il était depuis longtemps de l'opposition. Aussi s'associa-t-il bruyamment, le 2 avr. 1814, en présence de l'étranger vainqueur, à l'acte de déchéance du souverain qu'il avait tant exalté. Il fit plus encore, car peu de jours après il publiait un pompeux *Eloge de Moreau*, tué récemment dans les rangs de nos ennemis, le dédiait à l'empereur de Russie et accablait de louanges non seulement ce prince, mais le général anglais Wellington. Cette platitude, presque inconsciente, ne lui valut aucune faveur. S'il eut une place distinguée dans le *Dictionnaire des Girouettes*, Louis XVIII refusa de lui en donner une dans la Chambre des pairs. Napoléon, revenu de l'île d'Elbe, le tint aussi à l'écart, malgré ses avances. Garat se fit envoyer à la Chambre des représentants (16 mai 1815) par les électeurs de Tarbes. Mais il n'osa y parler qu'après Waterloo et se borna du reste à des déclamations sans portée. Exclu de l'Académie en 1816, il se retira dans son pays natal, reprit ses travaux littéraires et revint peu à peu, par une dernière palinodie, aux croyances religieuses qu'il avait abjurées depuis sa jeunesse et même à la pratique du catholicisme. Rappelé à l'Institut par le gouvernement de Juillet, (oct. 1832) il n'en mourut pas moins à peu près oublié du

grand public. Outre les ouvrages indiqués au cours de cet article, nous citerons parmi ses nombreuses publications : *D.-J. Garat à M. de Condorcet* (Paris, 1791, in-8) ; *Considérations sur la Révolution française et sur la conjuration des puissances de l'Europe contre la liberté des hommes, ou Examen de la proclamation des Pays-Bas* (1792, in-8) ; *Mémoires sur la Révolution* (Paris, 1795, in-8) ; *Mémoire sur la Hollande* (1805, in-8) ; *Mémoires sur la vie de M. Suard, sur ses écrits et sur le dix-huitième siècle* (Paris, 1820, 2 vol. in-8), etc.

A. DEBIDOUR.

GARAT (Pierre-Jean), chanteur français, né à Ustaritz le 25 avr. 1764, mort à Paris le 1^{er} mars 1823. Artiste extraordinaire, Garat, de l'aveu de ses contemporains et de ses artistes les plus célèbres, fut le chanteur le plus étonnant que la France ait jamais possédé. Neveu du précédent et fils d'un avocat distingué, il était destiné lui-même au barreau, et c'est, dit-on, contre la volonté de son père qu'il s'adonna à la musique, vers laquelle le poussaient des dispositions exceptionnelles qu'il eut dès sa plus tendre enfance. De bonne heure, il apprit les principes de la vocalisation. Cependant il lui fallut obéir aux volontés de son père, et pour cela, à l'âge de seize ans environ, il vint à Paris pour faire son droit. Mais le droit fit bientôt place à la musique, et, dès cette époque, Garat, se liant avec les principaux artistes, entre autres le chevalier de Saint-Georges, le fameux violoniste mulâtre, trouva le moyen de se faire entendre dans les sociétés les plus brillantes, où son talent lui valait des succès prodigieux. Les compositeurs les plus célèbres, Gluck, Piccini, Grétry, Philidor, le comblaient d'éloges.

Cependant son père, homme à préjugés, courroucé de le voir se consacrer à la culture de l'art, lui avait retiré sa pension. Mais le jeune Garat trouva un protecteur dans la personne du comte d'Artois, qui l'attacha à sa personne comme secrétaire particulier et qui l'introduisit à la cour, où la jeune reine Marie-Antoinette avait le plus vif désir de l'entendre. Là, comme partout, son succès fut complet. Il excita même la gaieté de son noble auditoire lorsque, après lui avoir fait admirer son talent personnel, il se mit à contrefaire d'une façon burlesque la plupart des chanteurs en renom de l'Opéra. Bref, il plut tellement à la reine qu'à partir de ce jour il fit partie de ses concerts et lui donna deux leçons de chant. On raconte même que cette princesse paya deux fois les dettes de son jeune protégé, très prodigue de sa nature et qui dépensait sans compter. Jusqu'alors pourtant, Garat n'avait, en quelque sorte, cultivé la musique qu'en amateur. La Révolution, en lui enlevant les ressources de la cour, vint l'obliger à tirer de son talent un parti effectif. Vers 1793, il s'embarqua pour l'Angleterre avec le fameux violoniste Rode, tous deux devant donner des concerts en ce pays ; mais des vents contraires poussèrent leur navire sur les côtes d'Allemagne, et ils débarquèrent à Hambourg. Dans cette ville, rendez-vous des émigrés français, ils obtinrent de véritables triomphes. Mais, craignant de passer à leur tour pour émigrés, ils se décidèrent à rentrer en France. Je crois pourtant que c'est à la suite de ce voyage que Garat, se trouvant à Rouen, fut arrêté en cette ville et mis en prison, où il resta plusieurs mois. Rendu enfin à la liberté, il revint à Paris et se fit entendre aux concerts du théâtre Feydeau, où il excita un enthousiasme indescriptible. Garat fit ensuite quelques voyages en Hollande, en Angleterre, en Allemagne et en Espagne. Vers 1796, peu de temps après la fondation du Conservatoire, il fut nommé professeur dans cet établissement, où il forma toute une série d'excellents élèves.

Qui n'a pas entendu Garat, disait un critique, ne se doute pas de la perfection qu'on peut mettre même dans le chant d'une romance. Réunissant tous les registres de voix dans sa voix singulière, avec une égale flexibilité dans toute son étendue ; doué d'une inépuisable fécondité pour les fioritures, qu'il faisait toujours de bon goût et appropriées au caractère du morceau ; ayant la plus belle prononciation

qu'il soit possible d'imaginer ; enfin, possédant une verve et une sensibilité extraordinaires, il maniait tous les styles avec une égale perfection, chantant la musique de Gluck avec une expression, une simplicité et une grandeur qu'on n'égalait jamais, et déployant dans l'exécution de la musique italienne, dans les grands airs de bravoure, les ressources vocales les plus étonnantes, tout le luxe de la vocalisation et le prestige de la plus étonnante facilité.

Garat n'était pas seulement un chanteur accompli. Il se manifesta aussi comme compositeur, et publia un certain nombre de romances qui, pour la plupart, se font remarquer par un grand sentiment et une expression pénétrante. Dans le nombre, il faut surtout citer : *Je t'aime tant ! Vous qui savez ce qu'on endure, Vous qui portez un cœur sensible, Henri IV à Gabrielle, Bélisaire*, etc. Garat a joué aussi d'une autre renommée, qu'il faut bien au moins indiquer, celle d'un excentrique dans son costume, dans sa tournure, dans son langage et dans ses manières. C'est à l'époque de la Révolution surtout qu'il se distingua sous ce rapport. Il était alors en quelque sorte le chef des *Inc-oyables*, car c'est lui qui prit l'habitude de ne pas prononcer les *r* et de se faire appeler *Ga-at*. Longtemps on fit un grand succès à une caricature qui le représentait en habit carré, avec une grosse cravate, une énorme canne et les cheveux en oreilles de chien. Mais à part ce ridicule et quelques travers d'esprit que l'âge ne fit pas disparaître entièrement, Garat, on l'a dit, était aussi estimable par ses qualités sociales qu'admirable par son talent. A. PUGIER.

GARAVAGLIA (Giovita), graveur italien, né à Pavie le 18 mars 1790, mort à Florence le 27 avr. 1835. Élève de Faustino Anderloni, puis de Longhi, à Milan, il occupa un beau rang dans l'histoire de la gravure. Sa *Madonna della Sedia* (1828), d'après Raphaël, œuvre déjà remarquable, fut encore surpassée par l'estampe *Jacob rencontrant Rachel* (1831), d'après Appiani, qui est un chef-d'œuvre. *Beatrice Cenci*, d'après Guido Reni, ne mérite pas moins d'attention. En 1833, il succéda à Morghen comme professeur à l'Académie de Florence. G. P.-I.

GARAY (Blasco de), mécanicien espagnol du xv^e siècle. Il était probablement capitaine dans la marine militaire. Sur la foi de Fernandez de Navarrete, qui tenait lui-même ses renseignements du chanoine D. Tomaz Gonzalez, ses compatriotes l'ont longtemps regardé comme l'inventeur de la navigation à vapeur. Sa machine aurait été expérimentée dans le port de Barcelone le 17 juin 1543, en présence de l'empereur Charles-Quint, et le modèle en aurait été suspendu sous la voûte de la cathédrale de cette ville. Mais, outre que cette antériorité d'un siècle sur les découvertes de Salomon de Caus et de Denis Papin est par elle-même peu vraisemblable, la fausseté du renseignement donné par le chanoine Gonzalez a été irréfutablement établie, d'après des documents authentiques, par un critique espagnol, archiviste de Simancas. L'appareil présenté par Blasco de Garay à Charles-Quint se réduisait en effet à un système de roues, semblables, il est vrai, à celles en usage sur les bateaux à vapeur, mais *tournées à bras d'hommes*. L. S.

BIBL. : F. DE NAVARRRTE, *Collección de viages y descubrimientos* ; Madrid, 1825, t. I, in-4. — FR. ARAGO, dans *L'Annuaire du Bureau des longitudes pour 1837*. — J. FERRER DE COUTO, *De Oporto a Lisboa*, dans la *Revista peninsular*, 1856, p. 179.

GARAY (Blasco de), écrivain espagnol du xv^e siècle. Il était attaché à la cathédrale de Tolède et appartenait incontestablement à la même famille que son homonyme ci-dessus. La littérature parémiologique étant alors très en faveur en Espagne, Garay composa deux longues lettres dont chaque pensée exprime un refrain populaire, et une troisième lettre contenant des conseils de morale. Ces curieuses *Cartas de refrancs*, très goûtées en leur temps, eurent de nombreuses éditions dont la plus ancienne connue est celle de Tolède (1541, in-4). Elles sont comprises dans le t. VII (1876) du *Refranero general*, publié par J.-M. Sbarbi. On doit encore à Garay une traduction espagnole de l'*Ar-cadia* de Sannazar (Tolède, 1549, in-4). G. P.-I.

GARAY (Juan de), conquistador espagnol, né en Biscaye en 1541, mort sur les bords du Parana après 1580. Nommé vers 1565 secrétaire du gouvernement du Rio de la Plata, il fonda en 1573, la ville de Santa Fé de la Vera Cruz. Il lutta ensuite avec audace et succès contre les Indiens Charuás, puis contre les Guaranis, enfin contre les Querandis, et, sur le territoire de ces derniers, il fonda, en 1580, la ville appelée d'abord *Ciudad de la Trinidad de Buenos Aires*, mais qui ne conserva que ce dernier nom. Conquérant heureux et infatigable, Garay se montra un véritable civilisateur, humain et désintéressé. Il fut massacré avec quarante de ses compagnons, par les Indiens Minuanes. Ruy Diaz de Guzman a chanté ses exploits dans son poème *l'Argentina*.

G. P.-I.

BIBL. : FUNÈS, *Ensayo del Historia civil del Paraguay; Buenos-Ayres y Tucuman*, Buenos Aires, 1816, 3 vol. pet. in-4. — DE ANGELIS, *Colección de obras y documentos para la historia de las provincias del Rio de la Plata*; Buenos Aires, 1836, t. I, in-fol.

GARAY (Jean), poète hongrois (V. GARAI).

GARBIC. Com. du dép. du Gers, arr. de Lombez, cant. de L'Isle-en-Jourdain; 185 hab.

GARBIERI (Lorenzo), peintre italien, né à Bologne en 1580, mort en 1654. Élève de L. Carrache, une rivalité d'atelier lui fit souvent abandonner la bonne manière de son maître pour rechercher la force et la violence du Caravage. Néanmoins, les ouvrages qu'il a exécutés selon les préceptes des Carrache sont restés ses meilleurs. On peut citer parmi eux : *l'Enfance de saint Benoît* à San Michele in Bosco, près Bologne; *Saint Pierre en prière*, à Bologne; ces compositions sont expressives et d'une disposition ingénieuse. *La Peste de Milan*, à Saint-Paul de Bologne, et *le Martyre de sainte Félicité et de ses sept enfants*, à Saint-Maurice de Mantoue, sont d'un aspect moins harmonieux, à cause de l'exagération des ombres.

GARBINSKI (Cajetan), mathématicien polonais, né en 1796, mort en 1848. Il fut professeur au lycée et à l'université de Varsovie. Il a laissé un certain nombre de travaux en polonais, notamment sur le calcul des probabilités et collaboré au journal de Crelle (*Journal für reine und angewandte Mathematik*) et aux annuaires de Gergonne. — Son fils, *Wladyslav Garbinski*, né en 1827, mort en 1866, a publié en polonais plusieurs ouvrages d'économie rurale ou politique.

GARBO, peintre italien (V. RAFFAELLINO).

GARBORG (Arne), publiciste et nouvelliste norvégien, né à Thime, canton de Jæder, le 25 janv. 1851. Après avoir été maître d'école ambulant (1865) et sédentaire (1874), imprimeur, journaliste, il étudia à l'université de Christiania (1875), tout en écrivant dans les journaux. Il fonda et dirigea (1877-82) la *Patrie* (*Fedraheimen*), périodique en dialecte populaire, dont il s'est également servi avec talent pour ses nouvelles et ses romans : *Un Libre Penseur* (Christiania, 1881); *les Etudiants de la campagne* (1883; 2^e édit., 1885, traduit en danois; en suédois par G. Nordensvan, 1886); *Contes et Traditions* (1884; en suédois par G. af Geijerstam, 1885); *Hommes*, 1886; 2^e édit., 1887); *Chez la mère* (1890). Tout en étant l'un des meilleurs auteurs dans cet idiome qui tend à supplanter le dano-norvégien classique, il manie ce dernier avec une égale facilité. On lui doit encore : *la Nouvelle Langue norvégienne et le mouvement national* (1877); *Libre Discussion* (1889), ainsi que plusieurs brochures politiques et de critique littéraire. Depuis 1883, le Storting l'élit comme l'un des reviseurs titulaires ou supplémentaires du budget.

BEAUVOIS.

GARBRAND (John), écrivain anglais, né à Abingdon (Berkshire). Fils d'un médecin, il fit ses études à Oxford et se fit inscrire au barreau de l'Inner Temple. C'est tout ce qu'on sait de sa vie. Il a laissé des ouvrages politiques : *The Great Inquest* (Londres, 1682, in-4); *The Royal Favourite cleared* (1682, in-4); *Clarior è Tenebris* (1683, in-4). Il s'attaqua avec un véritable acharnement au duc d'York qu'il accusait de papisme.

GARÇAO (Pedro-Antonio CORREA), célèbre poète portugais, né à Lisbonne le 29 avr. 1724, mort à Lisbonne le 10 nov. 1772. Il fit son droit à Coimbre, entra dans la magistrature, devint un des secrétaires de Pombal, encourut ensuite la disgrâce du puissant ministre qui, sous un prétexte futile, le 9 avr. 1771, le fit mettre dans la prison de Limeiro d'où il ne devait plus sortir. Un des membres les plus actifs de la célèbre *Arcadia* de Lisbonne, il est auteur des délicieuses poésies lyriques, qui le firent surnommer *l'Horace portugais* et qui témoignent d'un goût parfait, d'une élégance de versification hors ligne, et surtout d'une âme élevée et indépendante. Sa *Cantate de Didon* est un pur chef-d'œuvre. Il contribua encore à la résurrection du théâtre national par ses deux comédies : *A Novo Theatro* et *A Assembleia*, pleines de sel et d'observations judicieuses. Ses *Obras poeticas* ont eu plusieurs éditions (Lisbonne, 1778, in-8; Rio de Janeiro, 1847; Lisbonne, 1825).

G. P.-I.

BIBL. : Th. BRAGA, *Historia do Theatro portuguez no seculo XVIII*; Porto, 1871. — Du même, *Historia da litteratura portugueza*.

GARÇAO-STOCKLER (Francisco de BORJA-), baron da Villa da Praya, général et mathématicien portugais, neveu du précédent, né à Lisbonne le 25 sept. 1759, mort à Lisbonne le 6 mars 1829. Il fut professeur de mathématiques à l'Académie de la marine, dont il avait été élève, collabora d'autre part à la rédaction d'un nouveau code militaire, passa quelques années au Brésil, où il reçut le grade de lieutenant général (1817), vint faire publier à Paris, en 1819, son *Histoire des mathématiques*, puis fut nommé gouverneur et capitaine général des Açores (1820). Il était l'un des membres les plus distingués de l'Académie des sciences de Lisbonne, dont il devint secrétaire. La Société royale de Londres et la Société philosophique de Philadelphie se l'étaient également attaché. On a de lui : *Ensaio historico sobre a origem e progressos das mathematicas em Portugal* (Paris, 1819, in-8), ouvrage très savant et très intéressant, mais gâté par quelques lacunes inexplicables; *Methodo inverso dos limites* (Lisbonne, 1825, in-4); *Elementos de Direito social* (Lisbonne, 1827, in-8); cinq mémoires sur le théorème de Newton, les fluxions, etc., réunis sous le titre : *Obras* (Lisbonne, 1805-26, 2 vol. in-8); enfin quelques poésies lyriques, notamment des additions à la traduction des psaumes de Caldas.

L. S.

GARCE (Métrol.). Mesure de poids, valant 4,535^{kg}44 à Madras. — Mesure de capacité; vaut 4,916^{lit}97 à Madras et 366^{lit}36 à Pondichéry.

GARCELLES-SECQUEVILLE. Com. du dép. du Calvados, arr. de Caen, cant. de Bourguébus; 359 hab.

GARCETTE. Cordage en bitord ou en fil de caret, long de 2 ou 3 m., employé dans la marine pour faire des amarrages sur des chaînes, pour les manœuvres d'ancre, pour diminuer l'ampleur des voiles quand le vent devient trop fort, etc. — On se servait autrefois de la garcette pour frapper sur le dos, à nu, les matelots qui avaient encouru ce châtimement (V. BOULINE).

GARCHES (*Carisiacus*). Com. du dép. de Seine-et-Oise, arr. de Versailles, cant. de Sèvres; 2,040 hab. Stat. du chem. de fer de Paris à Saint-Germain (par Marly). Ce bourg, qui doit sa prospérité actuelle à son site charmant entre les bois de Saint-Cloud et ceux de la Malmaison, est mentionné, pour la première fois, en 1070, dans les possessions de Saint-Germain-des-Près de Paris. La seigneurie appartient ensuite au chapitre de Saint-Cloud. L'église, qui avait été fondée sous l'invocation de saint Louis par Robert de La Marche, clerc de ce roi, fut incendiée pendant l'invasion allemande de 1870; elle a été reconstruite.

BIBL. : L'abbé LEBEUF, *Hist. de la ville et du diocèse de Paris*, t. III, pp. 10-11 de l'écl. de 1883. — Dr. GUILHERMY, *Inscriptions de l'ancien diocèse de Paris*, t. III, pp. 163-170.

GARCHINE (Vsevolode-Mikhailovitch), romancier russe, né aux environs de Bakhmout (gouvernement d'Ekaterin-

noslav) le 2 févr. 1855, mort à Saint-Petersbourg le 24 mars 1888. Il fit ses études à Saint-Petersbourg et entra à l'Institut des mines ; en 1877, il s'engagea et fit la campagne de Turquie. Il en a décrit quelques épisodes avec une rare puissance. De retour en Russie, il se consacra entièrement à la littérature. On cite parmi ses œuvres principales : *Quatre Jours* (1878), où il raconte les impressions d'un blessé oublié sur le champ de bataille ; *Mémoires du soldat Ivanov* (1882) ; *la Fleur rouge* (1883) ; *Nadejda Nikolaevna* (1885). Vers la fin de sa vie, Garchine tomba dans une profonde mélancolie et sa mort parait avoir été le résultat d'un suicide. Une édition complète de ses œuvres a paru à Saint-Petersbourg en 1888. On a traduit en français : *Nadejda Nikolaevna*, etc.

GARCHIZY. Com. du dép. de la Nièvre, arr. de Nevers, cant. de Pougues, sur la Loire ; 1,964 hab. Fonderie ; fabrique de charrues. Eglise paroissiale de Saint-Martin, du XII^e siècle, restaurée et agrandie ; fonts baptismaux du XVI^e siècle ; bénitier en fonte daté de 1531.

GARCHY. Com. du dép. de la Nièvre, arr. de Cosne, cant. de Pouilly-sur-Loire ; 1,204 hab.

GARCI FERRANS ou **FERRANDES** DE JERENA, poète espagnol du moyen âge, né probablement dans la seconde moitié du XIV^e siècle, vers la fin du règne de Pedro I^{er} le Justicier. On ignore l'époque de sa mort. Ce qui est certain, du moins, c'est qu'il était contemporain de Villanadino, car le fécond et frivole poète l'attaque avec violence à propos de son abjuration et lui reproche tous les vices, y compris la sodomie, l'accusation banale contre tout hérétique. Après une vie fort dissolue, Garci Ferrans s'éprit d'une jongleuse moresque, convertie au catholicisme, et l'épousa, avec le consentement du roi, au service duquel il devait être attaché (ce mariage est antérieur à l'année 1385, comme en fait foi une *cantiga*, dans laquelle il est question de la bataille d'Aljubarrota, perdue par Juan I^{er} de Castille). Le poète se croyait très riche du fait de sa femme ; elle n'avait rien. Désespéré par cette fâcheuse découverte, il se fit ermite, à Jerena (royaume de Jaen), mais n'en continua pas moins de vivre et l'ancienne jongleuse. Dans la suite, sous prétexte d'aller à Jérusalem adorer le Saint-Sépulchre, il partit pour Malaga (alors au pouvoir des Mores) emmenant sa femme et les nombreux enfants qu'il avait eus d'elle, s'établissant à Grenade où il se fit musulman, au grand scandale de toute l'Espagne, séduisit sa belle-sœur et finit par revenir en Castille, après treize ans d'absence, aussi gueux qu'au départ. Il dut abjurer l'islam et recevoir un nouveau baptême à la frontière (probablement sous le règne de Juan II). — Les poésies de Garci Ferrans, du moins celles qui nous sont restées, se rapportent toutes à sa vie aventureuse et coupable. La plupart d'entre elles ont été composées dans l'ermitage de Jerena. Ce sont des litanies religieuses, des prières rimées, adressées au Christ, à la Vierge, à Dieu, pour implorer leur miséricorde. Suivant Baena, les sentiments exprimés par le poète ne sont qu'hypocrisie. Il serait plus juste peut-être d'y voir l'angoisse provoquée par un remords sincère, mais fugitif. Les maigres renseignements que l'on possède sur l'existence tourmentée de Garci Ferrans se trouvent dans le *Cancionero* du juif converti Juan Alfonso de Baena, contemporain du poète. Les *cantigas* occupent à peine huit pages, au t. II (éd. de Leipzig, 1860). Le précieux *Cancionero* fut présenté par le compilateur au roi de Castille, don Juan II, vers le milieu du XV^e siècle. Le marquis de Santillana nomme Garci Ferrans, auprès de l'archidiacre de Toro, dans son fameux *Proemio al Condestable de Portugal* (réédité par Ochoa, en tête des *Poesías castellanas anteriores al siglo XV*, de Sanchez ; Paris, 1842).

Lucien DOLLFUS.

GARCIA I^{er}, aussi nommé **GARCIA FERNANDEZ**, comte de Castille, mort en 995 ou 996. Il était fils du fameux Fernan Gonzalez, auquel il succéda en 968 ou 970. Sous lui, la Castille fut envahie par Mohammed ben Abou-Amer Al-Mansour, hadjeb du khalife Hicham II. Le musulman

était excité par le comte Vela, un chrétien réfugié à Cordoue, parmi les infidèles. Tout le comté fut ravagé feroceement. Abdallah ben Abdelaziz y pénétra pendant qu'Al-Mansour attaquait Léon et prenait Barcelone. C'est à peine si le comte Garcia Fernandez réussit à conserver quelques châteaux que son propre fils révolta, Sancho Garcez, lui disputait encore en ces jours où la Castille faillit périr, accablée sous l'islam. Sa plus forte place, San Esteban de Gormaz, fut emportée et la cavalerie arabe se répandit jusqu'au Duero. Bermudo II de Léon s'unit au comte de Castille et lui céda même le commandement. Le choc suprême eut lieu entre Alcocer et Langa. Les Castillans, réunis aux montagnards basques et galiciens, attendaient l'ennemi sous leur chef, Garcia Fernandez, « le bon chevalier, le roi des chrétiens des monts », comme l'appellent les historiens musulmans. Ils occupaient les hauteurs, fortement retranchés. Pour les attirer en plaine, les Arabes feignirent de s'enfuir, après une attaque infructueuse. Alors, sans écouter leur comte qui cherchait à les retenir, les Espagnols chargèrent avec des cris épouvantables et descendirent la colline, en gens déjà sûrs de la victoire. Attaqués de tous côtés, ils furent rompus malgré leur acharnement : la tuerie fut énorme. Parmi les prisonniers figurait le vaillant comte Garcia, mais si couvert de blessures qu'il mourut quelques jours après cette défaite, en dépit des soins que lui prodiguèrent les vainqueurs. Al-Mansour fit enfermer le corps de son ennemi dans un cercueil, enveloppé d'un drap d'or et d'écarlate, embaumé de précieux parfums. C'est en cet état que les musulmans le rendirent aux chrétiens. L'hadjeb refusa les présents qui lui furent offerts en échange du cadavre (d'après Conde, 995, 385 de l'hégire). Garcia Fernandez eut pour successeur son fils Sancho Garcez. Suivant une légende, Garcia Fernandez aurait épousé une Française, venue en pèlerinage à Saint-Jacques de Compostelle (les Espagnols la nomment doña Argentina). Argentina, profitant d'une maladie de son époux, se serait enfuie en France avec un amant. Le comte, déguisé, partit de Castille, le découvrit et les tua tous deux. C'est sous Garcia Fernandez que l'on place la tragique histoire des sept enfants de Lara, fils de Gonzalo Gustios, sire de Salas, tombés à la bataille d'Arabiana par la trahison de leur oncle, Ruy Velazquez, l'allié d'Almanzor (Al-Mansour).

Lucien DOLLFUS.

GARCIA II ou **GARCIA SANCHEZ**, dernier comte de Castille, fils de Sancho Garcez, assassiné en 1027 ou 1028. A la mort de son père, il devint comte de Castille, vers l'âge de dix-sept ans. Ayant obtenu la main de doña Sancha, sœur du roi Bermudo III de Léon, il fut tué le jour même de ses noces par les fils du comte Vela, autrefois banni de Castille au temps de Fernan Gonzalez. Longtemps réfugiés à Cordoue, ils venaient de revenir, pardonnés, en terre chrétienne. Comme Garcia Sanchez était en oraison, dans l'église de San Salvador, en la ville de Léon, les traîtres le massacrèrent à coups d'épée. Le premier qui le frappa fut don Rodrigo, l'aîné des frères ; les autres l'achevèrent. Les meurtriers réussirent à s'échapper à la faveur du tumulte causé par leur attentat. Plus tard, Sancho le Grand, roi de Navarre, époux de doña Mayor (d'aucuns la nomment Elvira ou Nuña), une sœur du comte assassiné, prit Monzon où s'étaient réfugiés les Vela, les fit brûler vifs et réunit le comté de Castille à la Navarre, en vertu de son mariage, Garcia Sanchez étant mort sans postérité. — Deux romances narrent la trahison et le châtiement des Vela.

Lucien DOLLFUS.

GARCIA I^{er}, roi de Léon, fils d'Alonso III le Grand, mort en 913. A l'instigation de sa mère, doña Ximena, il prit les armes contre son père, mais fut fait prisonnier dans la ville de Zamora et enfermé au château de Gauson, près d'Oviedo. Pour obtenir sa liberté, le comte de Castille, Garci Nuño Hernandez, dont il avait épousé la fille, soutenu par la reine, guerroya deux années contre le vieil Alonso. Les autres fils du roi se joignirent aux révoltés. Enfin, las de lutter contre ses enfants, Alonso III abdiqua en leur

faveur, au château de Boides, et partagea le royaume entre eux. L'aîné, Garcia, devint roi de Léon ; Ordoño, seigneur de Galice, et Froila ou Fruela reçut les Asturies (910). Garcia fit avec avantage la guerre aux Arabes, construisit des églises et des monastères, repeupla les villes dévastées par les incursions des musulmans et mourut à Zamora, sans laisser d'enfants, après trois ans de règne. Il eut pour successeur son frère Ordoño II de Galice. Lucien DOLLFUS.

GARCIA II, roi de Galice, troisième fils de Ferdinand I^{er} le Grand, roi de Castille et Léon, et de la reine doña Sancha, mort en 1081. Au partage que Ferdinand mourant fit de ses États, il obtint le petit royaume de Galice avec un morceau du Portugal (1065). Son aîné, Sancho II, dit *le Vaillant*, roi de Castille, après avoir chassé de Léon son second frère Alonso, envahit la Galice. Or, don Garcia était détesté par le peuple qu'il accablait d'impôts, en guerre avec la noblesse dont il violait les privilèges. Un *fidalgo*, Rodrigo Frojaz, venait de massacrer le favori du roi en sa présence. Garcia, abandonné de tous, s'enfuit chez les Arabes et implora vainement leur secours. Il réussit cependant à réunir une armée d'aventuriers chrétiens et musulmans et reprit avec eux quelques villes en Portugal. Sancho le Vaillant accourut, accompagné par le fameux Cid Ruy Diaz, et l'on en vint aux mains près de Santarem. Au commencement du combat, les Castellans lâchèrent pied, leur roi fut pris. Le Cid parut, ressaisit l'avantage, délivra don Sancho. On conduisit Garcia prisonnier au château de Luna (1071). Il n'en devait jamais sortir. L'année suivante, Sancho II mourait assassiné devant Zamora. Alonso VI, qui lui succéda, n'entendait pas restituer la Galice usurpée. Garcia resta donc enfermé. Comme le roi dépossédé allait mourir, son frère eut un moment de pitié ; il voulut lui faire enlever, à l'heure dernière, les fers énormes qu'il portait depuis tant d'années. « Enchaîné j'ai vécu, enchaîné je mourrai », répondit le captif. En effet, on l'ensevelit avec ses chaînes, dans l'église de Saint-Isidore, à Léon. Les infortunes de Garcia ont fourni à la vieille poésie castillane le sujet d'une admirable romance, fort populaire au moyen âge. Il en existe une autre, sur la bataille de Santarem, beaucoup plus moderne, œuvre de Sepúlveda. Lucien DOLLFUS.

GARCIA I^{er} XIMENEZ, roi de Navarre, vers 858 (Mariana place sa mort un siècle avant, en 758). Il passe pour avoir été le premier souverain ou chef des Navarrais. Entre d'innombrables contradictions, il est difficile d'éclaircir un fait plus légendaire qu'historique. Certaine tradition rapporte que les Goths, réfugiés dans les Pyrénées après la défaite de Xerez et la conquête de l'Espagne par les Arabes, se réunirent pour assister aux funérailles d'un saint ermite nommé Juan, dont la demeure était sur le mont d'Uruela. Le peuple, assemblé à cette occasion, aurait résolu d'élire un roi, à l'exemple des Asturiens, et choisit Garcia Ximenez, seigneur d'Amescua et Abarsusa. On ne peut savoir s'il était Ibère ou Visigoth, s'il prit le titre de comte ou celui de roi de Navarre ou Sobrarbe, s'il était indépendant ou vassal des Asturies. Quant aux actes de ce règne, ils sont fort douteux. Garcia Ximenez passe pour avoir reconquis plusieurs villes sur les musulmans, entre autres Insa, capitale de Sobrarbe. Son tombeau se trouverait à San Juan de la Peña. Sa femme aurait eu nom doña Iniga. L'opinion la plus commune donne pour successeur à Garcia I^{er} son fils Fortun ou Fortunio (880 ?). Suivant d'autres, le premier roi de Navarre fut un comte de Bigorre, Inigo *Arista*, d'origine franque. — La liste des anciens rois navarrais est d'ailleurs pleine d'obscurités et toute arbitraire comme leur chronologie. Ainsi, on ne compte généralement pas un autre Garcia Iniguez (Garcia II), tué à la bataille d'Aybar contre Mohammed I^{er} de Cordoue, en 882, combattant avec Omar ben Hafsoun. Les annalistes musulmans en font cependant mention (Anconio Conde, II, LVI). Il serait successeur de Garcia Ximenez ou d'Inigo Arista. Lucien DOLLFUS.

GARCIA II SANCHEZ, roi de Navarre, mort vers 970. Il

était fils de Sancho I^{er} et de la reine Teuda. En 919 ou 920, Sancho I^{er} se retira dans un couvent. A peine venait-il d'abdiquer qu'une invasion arabe menaçait la Navarre. Le roi de Léon, Ordoño II, accourut au secours de Garcia, tandis que le vieux Sancho sortait du monastère pour combattre les infidèles. Vaincus à Junquera ou Salinas de Oro par le khalife Abd-er-Rahman III, Garcia et Sancho se réfugièrent dans les murs de Pampelune, pendant que les musulmans victorieux franchissaient les Pyrénées et ravaageaient le midi de la Gaule. A leur retour, les Navarrais, embusqués dans la montagne, surprirent les Arabes encombrés de butin, et les écrasèrent sous les pierres et les rocs, dans la neige, au défilé de Roncal (921). Ce fut le dernier exploit de Sancho I^{er} qu'on appelle *Abarca* à cause d'une sandale de cuir qu'il mit au pied pour mieux gravir les rochers et couper la retraite aux Arabes. Garcia, profitant de cette victoire, reprit aux musulmans les villes qu'ils avaient conquises et délivra le royaume, secondé par Ordoño II, époux de sa sœur doña Sancha. Dans la suite, Garcia de Navarre combattit à Simancas avec Ramiro II. 80,000 hommes restèrent sur le champ de bataille ; Abd-er-Rahman III s'enfuit, suivi de vingt cavaliers seulement, à ce que disent les Espagnols (939). Les musulmans déclarent que les chrétiens se retirèrent le lendemain, sans oser recommencer la lutte. Ils appellent cette bataille la journée d'Alhandik. La fin du règne de Garcia II fut remplie par des guerres avec le comte de Castille, Fernan Gonzalez. Sancho I^{er} de Léon, détrôné par le Castillan, se réfugia en Navarre. Garcia aurait vaincu et fait prisonnier le fameux comte de Castille, en 960. Enfermé à Pampelune, il n'en serait sorti qu'après plusieurs années de captivité. (La *Chronique rimée* de Fernan Gonzalez prétend au contraire que le comte défit le roi de Navarre.) Garcia II eut pour successeur Sancho II. Lucien DOLLFUS.

GARCIA III SANCHEZ, surnommé *le Trembleur*, roi de Navarre, fils de Sancho II, mort vers 1000 ou 1001. (Quelques historiens le font mourir en 970 et le confondent avec Garcia II.) Mariana dit qu'il régna sept ans, ce qui mettrait son avènement en 994. Sollicité par Bermudo II de Léon, Garcia envoya les Navarrais combattre à Calatañazor (998, 1001 ?), mais il ne prit point part à la bataille qui sauva l'Espagne chrétienne des dévastations de Mohammed Al-Mansour. Si l'on en croit un privilège des archives de San Millan, un de ses frères, Gonzalo, aurait été roi d'Aragon. Il passe pour prodigue et pour avoir exigé du royaume des impositions nouvelles. Quant aux victoires que Garcia III remporta sur les Arabes, au dire de Mariana, elles doivent se réduire à des combats heureux. Ne pas être vaincu était assez sous Al-Mansour. Le surnom de Trembleur lui vient de ce qu'avant d'entrer dans la bataille tout le corps du roi était agité d'un frisson nerveux impossible à réprimer. Cet accès passé, il combattait aussi vaillamment qu'homme du siècle. Sancho III (ou Sancho II) lui succéda. Il était né de la reine Ximena. Lucien DOLLFUS.

GARCIA IV, roi de Navarre, tué en 1053 ou 1054. Suivant la vieille coutume des chefs barbares, Sancho III le Grand répartit la terre entre ses quatre fils : Ferdinand I^{er} eut la Castille ; Gonzalo, Sobrarbe et Ribagorza ; Ramiro I^{er} le Bâtard devint roi d'Aragon, et l'aîné, Garcia IV, souverain de Navarre et duc de Biscaye (1035). L'année même où mourut Sancho le Grand, Garcia était parti pour Rome en pèlerin. Il allait visiter les églises et adorer les saintes reliques. Peut-être espérait-il expier ainsi un crime que lui prête la légende : celui d'avoir accusé jadis sa mère d'adultère pour un cheval qu'elle lui refusait. Ramiro d'Aragon mit à profit cette absence ; il envahit la Navarre, aidé par les émirs arabes de Tudela, Saragosse et Huesca. Brusquement attaqué par son frère revenu de Rome, l'Aragonais, vaincu, dut s'enfuir avec les musulmans. Ramiro perdit même une partie de l'Aragon qu'il recouvrit plus tard. (D'aucuns placent cet événement en 1042.) Deux ans après, Ferdinand de Castille, secondé

par Garcia de Navarre, remporta la victoire de Carrion où périt Bermudo III, et devint roi de Léon (1037). L'entente ne dura guère entre eux. Le Navarrais feignit d'être mortellement malade, afin d'attirer Ferdinand auprès de lui, le retenir captif, ou le faire assassiner. Le roi de Castille, averti à temps, put éviter le piège. Dans la suite, Garcia, étant allé le visiter à Burgos, fut pris et enfermé au château de Ceya ou Cea. Il parvint à s'échapper en achetant les gardiens. Dès qu'il se vit en liberté, il s'unit aux Arabes, se jeta sur la Castille et parvint jusqu'aux environs de Burgos, en ravageant tout le pays. Exaspéré par la haine, sourd aux conseils de ceux qui l'entouraient, le roi livra bataille aux Castillans, près d'Atapuerca, et mourut dans la mêlée, percé de coups de lance. Ferdinand criait aux vainqueurs d'épargner les chrétiens et de tuer sans merci les auxiliaires arabes. Cependant il rendit aux Navarrais le cadavre de leur roi, mais réunit à la Castille Briviesca et un large morceau de la Rioja. Ramiro d'Aragon accourut à la curée et reprit quelques territoires ; il songeait même à s'emparer du reste, quand il fut arrêté par Sancho IV, fils et successeur de Garcia. Les deux rois s'unirent contre Ferdinand de Castille dont l'ambition les menaçait également (V. FERDINAND I^{er}).

GARCIA V RAMIREZ, roi de Navarre, mort en 1150. Quand Alphonse d'Aragon, surnommé le Batailleur, mourut en combattant les Almoravides à Fraga, les Aragonais élurent son frère Ramiro II, dit le Moine, à l'assemblée de Monzon. Les peuples de Navarre, sujets de l'Aragon depuis 1076, refusèrent obéissance au nouveau roi et proclamèrent à Pampelune un petit-fils de Sancho IV, Garcia Ramirez, cinquième du nom (1134). A peine sur le trône, Garcia dut se reconnaître vassal d'Alphonse VII Raymond de Castille et venir siéger aux Cortès de Léon, lorsqu'il fut couronné empereur d'Espagne, en 1135. La même année, les deux souverains se rencontrèrent à Paradilla, sur l'Ebre, et s'allièrent pour déposséder Ramiro le Moine qu'ils qualifiaient d'usurpateur. Après quelque temps d'inutiles dévastations, les Aragonais et les Navarrais convinrent de s'en remettre au jugement de six arbitres, choisis parmi les deux peuples. Suivant leur sentence, Aragon et Navarre revinrent aux anciennes frontières, à celles tracées jadis par le grand Sancho. Garcia rompit avec la Castille et fit hommage à Ramiro. Comme ils se trouvaient ensemble à Pampelune, après le traité, le roi d'Aragon s'enfuit secrètement. Un certain Inigo Ayvar, mécontent de cette paix, l'avait averti qu'on songeait à l'assassiner. A l'abdication de Ramiro II, qui rentra dans le cloître (1137), Ramon Berenguer IV (Raymond Bérenger), comte de Barcelone, époux de sa fille Petronilla, devint roi ou plutôt *dominateur d'Aragon*, comme il s'intitulait lui-même. Pendant l'entrevue de Carrion, il s'unit à l'empereur pour démembrer la Navarre ; le Barcelonais devait en avoir les deux tiers, sous condition d'hommage ; le Castillan prenait le reste. « C'était partager la dépouille avant de tuer la bête », remarque Mariana. La Navarre fit un effort désespéré. Alphonse de Castille vint jusqu'à Pampelune. Garcia, secondé par l'hiver et protégé par la montagne, tint si vaillamment tête à l'invasion que l'empereur se résolut à faire la paix. Sancho, son fils aîné (plus tard Sancho III), épousa Blanca, fille du roi de Navarre (1140). Le *dominateur* n'avait pas été plus heureux. Lassés par plusieurs années de pillage et de guerre stérile, Ramon Berenguer et Garcia acceptèrent enfin la trêve que leur proposait l'empereur. Tous deux allèrent le visiter à San Esteban de Gormaz et résolurent d'attaquer ensemble l'ennemi commun, les Mores, plus divisés encore que les chrétiens (1146). Aragon, Castille et Navarre marchèrent contre l'islam. Les flottes de Barcelone et de Gènes longeaient la côte. Cordoue se rendit, mais fut presque aussitôt perdue que conquise, les vainqueurs ayant négligé d'y laisser garnison par crainte de diminuer leurs forces. Ils s'étaient contentés de faire dire la messe dans la grande mosquée. Les musulmans attendaient l'ennemi devant Baeza. La veille de la

bataille, l'empereur eut une vision : Saint Isidore lui apparut pendant la nuit ; il l'encourageait à combattre sans crainte. Le lendemain, les Espagnols remportèrent la victoire et prenaient la cité. Castillans et Navarrais réunis assiégèrent ensuite Almeria, tandis que les vaisseaux génois et catalans la bloquaient par mer. La ville fut prise d'assaut ; 20,000 musulmans, retirés dans la citadelle, rachetèrent leur vie à prix d'or. Parmi le butin qui fut considérable, les fidèles trouvèrent un large plat d'émeraude, lequel, disait-on, servit au Christ, lors de la Cène. Les Génois obtinrent la précieuse relique (1147). Garcia mourut trois ans après la guerre d'Andalousie. Comme il allait à Pampelune châtier une sédition, le roi fit une chute de cheval et se brisa la tête contre un rocher (21 nov.). Il laissait la couronne à Sancho VI. Une de ses filles avait épousé le roi de Sicile, Guillaume I^{er}, surnommé le Mauvais, mort en 1166.

LUCIEN DOLLFUS.

GARCIA (Gregorio), missionnaire et historien espagnol, né à Cozar (Andalousie) vers 1560, mort à Baeza en 1627. De l'ordre des frères prêcheurs, il passa douze années dans les missions du Pérou et du Mexique. Il s'appliqua à l'étude des antiquités de l'Amérique et publia à ce sujet un ouvrage d'un grand intérêt, contenant la mention d'une foule de documents aujourd'hui totalement inconnus : *Origen de los Indios de el Nuevo Mundo, e Indias Occidentales* (Valence, 1607, pet. in-8 ; nouv. édit., avec de nombreuses additions par A. Gonz. Garcia, Madrid, 1729, in-fol.). Son second ouvrage, peu connu et non moins curieux, est la *Historia ecclesiastica y seglar de la Yndia Oriental y Occidental* (Baeza, 1626, pet. in-8), où l'auteur essaye de démontrer que les apôtres avaient prêché l'évangile dans l'Amérique. Garcia laissa en manuscrit : *Monarquía de los Incas del Perú*.

G. P.-I.

GARCIA (Vicente), poète valencien, né vers 1580, mort en 1623. Il fut curé de Vallfogona et vécut quelque temps à la cour de Philippe IV. Des liens d'amitié l'attachaient à Lope de Vega et il se montra le mieux doué de tous les poètes de son temps qui aient écrit en dialecte valencien. Ses œuvres poétiques ne virent le jour que tardivement, sous ce titre : *La Armonia del Parnd's, mes numerosas en las poesias variadas del Atlant del cel poetic* (Barcelone, 1700, in-4 ; réimp. en 1820, 1840, 1845, sous le titre de *Poesias jocosas y serias*). Elles comprennent des poésies lyriques variées et un drame : *Santa Barbara*. Néanmoins elles furent prohibées par l'Inquisition, à cause de certaines *poesias jocosas*.

G. P.-I.

GARCIA (Marcos), romancier espagnol du xviii^e siècle. Chirurgien du roi et professeur à l'hôpital général de Madrid, il écrivit un opuscule en l'honneur de sa profession : *Honor de la medicina*. Puis il publia son *Flema de Pedro Hernandez, discurso moral y politico* (Madrid, 1657, in-8), roman ou d'intéressantes études des mœurs sont groupées autour d'un personnage allégorique personnifiant l'indolence, « la flegme ». Le style de cette œuvre, où l'auteur a voulu imiter Quevedo, respire le cultisme de l'époque.

G. P.-I.

GARCIA (Juan), sculpteur espagnol qui travaillait à Séville au milieu du xvii^e siècle. Il était élève de Martinez Montañes, le grand sculpteur naturaliste. A l'exemple de son maître, Juan Garcia a modelé ou taillé en bois des groupes et des figures de saints et des Vierges pour les églises et les couvents d'Andalousie. Il fut notamment l'auteur d'une statue représentant la *Vierge de douleurs*, appartenant au couvent de la Merced et qui fait partie des groupes sculpturaux ou *pasos* qu'il est d'usage de porter processionnellement pendant la semaine sainte dans les rues de Séville. L'expression de cette figure, polychrome comme toute la sculpture de Montañes, présente un caractère profondément religieux et réaliste.

P. L.

GARCIA (Bernabé), peintre espagnol, né à Madrid en 1679, mort à Madrid en 1731. Elève de Juan Delgado, il imita le coloris agréable de ce maître. Sa peinture obtint un certain succès, surtout aux premières années du

xviii^e siècle. Ses principaux ouvrages, d'après Cean Bermudez, sont les figures des quatre grands Docteurs de l'Église, à Alcalá de Hénares, la décoration de la chapelle du couvent de Sainte-Thérèse, à Madrid, et quelques compositions religieuses pour divers autres couvents. P. L.

GARCIA (Manoel del Popolo Vicente), chanteur et compositeur espagnol, né à Séville le 22 janv. 1775, mort à Paris le 2 juin 1832. Il fit ses premières études musicales à la cathédrale de Séville. Vers 1793, il débuta au théâtre de Cadix dans un opéra où il plaça des morceaux de sa composition : ce fut le commencement d'une carrière active et brillante, au cours de laquelle il chanta à Madrid, à Paris, à Londres, en Italie et en Amérique, les rôles de ténor des opéras italiens de Paer, Rossini, Mozart et de ses propres opéras. Parmi ces derniers, au nombre d'environ quarante, on remarque surtout *El Poeta calculista* (1805); *Il Califò di Bagdad* (Naples, 1812); *la Mort du Tasse* (Paris, 1821); *Il Fazzoletto* (Paris, 1823); *La Figlia dell'aria* (New York, 1827). Meilleur chanteur que compositeur, il excellait dans les rôles bouffes, où il déployait une verve exubérante. Après son retour d'Amérique, il se fixa à Paris en 1829 comme professeur de chant et forma d'excellents élèves, notamment ses filles M^{mes} Malibran et Viardot, son fils Manuel Garcia, Gérauld, Ad. Nourrit et M^{me} Méric-Lalande. M. BRETET.

GARCIA (Manuel), chanteur et professeur de chant, né à Madrid le 17 mars 1805. Fils et élève de Manuel Garcia, il débuta à côté de son père, en Amérique, mais renouça de bonne heure au théâtre pour se consacrer à l'enseignement, se fixa à Paris en 1829 et s'y fit remarquer par son talent de professeur et par ses recherches théoriques sur la voix et l'art du chant. Il présenta en 1840 à l'Académie des sciences un important mémoire sur le chant et publia en 1847 un *Traité complet de l'art du chant*. Il fut chargé d'une classe au Conservatoire de Paris, de 1842 à 1850. A cette époque, Garcia quitta la France pour se fixer à Londres, où il devint professeur à la Royal Academy. Parmi ses élèves, on cite sa femme, M^{me} Eugénie Garcia, née Mayer, et M^{mes} Saloman-Nissen et Jenny Lind.

GARCIA CEREZEDA (V. CEREZEDA).

GARCIA DE LA HUERTA (Vicente), poète, auteur dramatique et critique espagnol, né à Madrid en 1729, mort à Madrid en 1787. Dans le mouvement littéraire de son temps, tendant à la régénération de la poésie et du théâtre national, il combattit avec ardeur contre l'importation des doctrines françaises. Néanmoins, ses *Poesias* (Madrid, 1778-1779, 2 vol. in-12; 1786, 2 vol. pet. in-8), écrites dans le style ancien, restèrent sans écho; tandis que sa tragédie *Raquel* (1778) (dont le sujet est à peu près le même que celui de l'opéra *la Juive*), où les unités sont observées avec une exactitude exagérée, et qui, à cause de ses mérites divers, passait à cette époque pour la meilleure pièce en ce genre, fut promptement oubliée. Il traduisit aussi *l'Electre*, de Sophocle, et *Zaïre*, de Voltaire. Détracteur passionné et irrévérencieux de Corneille et de Racine, il avait cependant sur l'art dramatique des vues plus larges que la généralité de ses confrères en critique, et, malgré ses préceptes, il composa ses pièces de théâtre, inconsciemment, dans le goût français. L'arrogant *Prólogo* qu'il mit en tête de son *Theatro hispanol* (1785, 46 vol. pet. in-8), recueil très méritoire de vieilles pièces espagnoles, d'où, par une singulière aberration, celles de Lope de Vega furent complètement exclues, provoqua une polémique très violente. Garcia lutta avec avantage, quoiqu'il eût à combattre principalement un adversaire redoutable, le jeune poète Juan-Pablo Forner (1756-1797), qui écrivait sous les pseudonymes de Cosme Damian, de Tomé Cecial, etc. Sa mordante *Leccion critica* (1785) ne fit qu'attiser le feu, et cette guerre littéraire ne prit fin qu'avec la mort de Garcia. Il avait réuni ses écrits de polémique, sous le titre de la *Escena hispanola defendida* (1786), qui forme le t. XVII du *Theatro*. Un choix de ses poésies

est inséré dans le t. LXI (1869) de la *Biblioteca Rivadeneyra*. G. PAWLOWSKI.

GARCIA DE MASCARENHAS (Braz), poète portugais, né à Avo (prov. de Beira) le 3 févr. 1596, mort à Avo le 8 août 1656. Il fit brillamment ses études à l'université de Coïmbre. Une intrigue amoureuse le fit jeter en prison, d'où il s'évada et se réfugia en Espagne. Après des pérégrinations aventureuses en Italie, en France, au Brésil, où il guerroya contre les Hollandais et se fit remarquer par des poésies élégiaques, il revint dans sa patrie, fut de nouveau emprisonné, et ne dut sa liberté qu'au rétablissement de l'indépendance du Portugal. Le roi Jean IV lui témoigna beaucoup d'égards et le nomma inspecteur de cavalerie. La majeure partie de ses poésies, romances, élégies, sonnets et drames religieux, très estimés en son temps, ne nous sont pas parvenus. On ne possède de lui qu'un beau poème épique, en vingt chants : *Viriato tragico* (Lisbonne, 1699, in-8; Lisbonne, 1854, in-8), célébrant la défense héroïque de la Lusitanie, par Viriatus, contre les Romains. Certains critiques le placent immédiatement après l'épopée de Camoens. G. P.-I.

GARCIA DE MIRANDA (Juan), peintre espagnol, né à Madrid en 1677, mort à Madrid en 1749. Élève de Josef Delgado, il l'égalait rapidement et se conquit en outre une grande réputation d'habileté dans la restauration des peintures. A la suite d'un incendie au palais qui détruisit ou altéra nombre de tableaux importants, Garcia de Miranda fut chargé de les restaurer, et il s'acquitta de cette tâche avec tout le soin et le tact désirables. Parmi les tableaux qu'il répara, on cite notamment une toile célèbre de Velazquez : *les Ménines*. Comme récompense de ses services, Philippe V le nomma en 1735 peintre de sa chambre. Précédemment, sur la présentation du marquis de Miraval, il avait été nommé expert officiel pour les évaluations des peintures. Il est l'auteur d'un grand nombre de compositions religieuses, traitées d'un dessin facile et assez agréables de coloris, et dont quelques-unes sont placées dans les églises de Saint-Gilles à Madrid, d'Alcalá de Hénares et de Valladolid. Le musée du Fomento possède de lui quelques toiles d'une exécution un peu trop expéditive et allusives à la vie des saints Nicolas et Jacques. Ce peintre, né manchot, peignait de la main gauche. — Son frère, *Nicolas Garcia de Miranda* (1698-1738), obtint également de la réputation en peignant le portrait et des sujets religieux où il faisait preuve d'originalité. Juan eut aussi un fils appelé *Juan* comme son père, mais qui mourut à vingt et un ans alors qu'il donnait les plus belles espérances. P. L.

GARCIA DE QUEVEDO (José-Heriberto), poète, publiciste et diplomate vénézuélien, né dans la ville de Coro (Venezuela) en mars 1819, mort à Paris le 6 juin 1871. Il était issu de la même souche que le célèbre poète Francisco de Quevedo y Villégas, et avait du sang français dans les veines par sa mère, née Druin de La Bourdonnaire. Son père avait quitté le Venezuela pendant la guerre d'indépendance et s'établit à Porto Rico, où Garcia fit ses études, qu'il poursuivit en France, puis en Espagne. Il voyagea ensuite à travers l'univers, débuta dans les lettres en 1846, dans le journal *El Tiempo de Madrid*, et se fit rapidement un nom dans la poésie. De concert avec Zorrilla, il écrivit, en 1849, trois poèmes : *Maria*, *Un Cuento de amores* et *Pentápolis*; puis, tout seul, d'autres poèmes plus importants encore : *La Segunda Vida*, *El Proscrito*, etc. Il fit représenter avec succès, à Madrid, plusieurs drames : *Nobleza contra nobleza*, *El Juicio publico*, *Contrastes*, etc., et produisit plusieurs charmantes nouvelles. Devenu directeur politique du journal libéral *El Siglo XIX* (1854), il rendit de grands services au gouvernement espagnol et le représenta ensuite auprès des républiques de Venezuela et de l'Equateur. Pendant le siège de Paris, il s'engagea dans un des bataillons de marche et participa à plusieurs sorties. Blessé par une balle d'un soldat de la Commune le 48 mai, il succomba

a ses suites. Il avait réuni lui-même ses *Obras poéticas y literarias* (Paris, 1870, 2 vol. in-8).

G. P-1.

BIBL. : J.-M. ROJAS, *Biblioteca de escritores venezolanos*; Caracas et Paris, 1875, gr. in-8. — J.-D. CORTÉS, *América poética*; Paris, 1875, gr. in-8.

GARCIA DE SANTA-MARIA (Alvar), chroniqueur espagnol, mort après 1444. Auteur de nombreuses poésies conservées dans les *Cancioneros* de la Bibliothèque nationale, à Paris, il est surtout connu par sa chronique des quatorze premières années du règne de Jean II, roi de Castille (1406-1421), chronique qui eut plusieurs continuateurs et fut publiée, abrégée et retouchée par Fernan Perez de Guzman (V. ce nom) : *Cronica del ser. rey D. Juan II* (Logroño, 1517, in-fol. et d'autres édit., dont la meilleure a été donnée par L. Galindez de Carvajal, à Valence, 1779, in-fol.).

G. P-1.

GARCIA ESCUCHA (Ignacio), sculpteur espagnol, né en 1580 près de Gijón (Asturies), mort à Santa Fé de Bogota en 1628. Il apprit son art à Tolède, auprès d'Alonso Sanchez Cotan et l'aïda dans ses travaux. En 1612, il épousa la sœur de son maître; puis, hanté par des soupçons à l'endroit de sa femme, il l'abandonna avec deux enfants qu'elle avait de lui, erra en Espagne et finalement s'embarqua pour l'Amérique du Sud. Il s'acquit à Santa Fé une grande réputation d'habileté dans son art, y exécuta de nombreux ouvrages et mourut avant d'avoir terminé la décoration sculpturale du maître-autel du couvent des franciscains. C'est dans leur église qu'il fut enterré.

P. L.

GARCIA-GUTIERREZ (Antonio), célèbre dramaturge et poète espagnol, né à Chiclana le 5 juil. 1813, mort à Madrid le 30 août 1884. Laisant inachevées ses études médicales à Cadix, il alla se fixer à Madrid, où, pauvre et ignoré, il s'appliqua avec passion à la poésie. Il débuta par un coup d'éclat, le drame chevaleresque *El Trovador*, représenté le 1^{er} mars 1836, qui lui valut une renommée extraordinaire; pièce d'ouï fut tiré l'opéra de Verdi. Dès lors il composa un grand nombre de drames, tous dans le goût romantique, mais dont aucun n'obtint la vogue de son œuvre première. Les suivants sont cependant d'une valeur supérieure : *Encubierto de Valencia* (1840); *Simon Bocanegra* (1843); *Venganza catalana* (1864); *Juan Lorenzo* (1865). Dépité par certains succès scéniques, il s'était volontairement expatrié en 1843, séjourna longtemps à La Havane, puis à Mérida de Yucatan, mais revint ensuite à Madrid, où il finit par obtenir les fonctions de directeur du Musée archéologique. On lui doit encore des comédies assez réussies, nombre de zarzuelas et des poésies lyriques réunies sous le titre de *Luz y tinieblas* (Madrid, 1861, 2 vol.). Il publia lui-même ses *Obras escogidas* (1866). Le drame *Juan Lorenzo* a été compris parmi les chefs-d'œuvre du théâtre espagnol contemporain, insérés dans les *Autores dramáticos contemporáneos* (Madrid, 1881-1882, 2 vol. in-4), et, de l'avis de plusieurs critiques, Garcia-Gutierrez doit être regardé comme le plus éminent des poètes dramatiques modernes de l'Espagne.

G. PAWLOWSKI.

GARCIA-HIDALGO (Josef), peintre espagnol que l'on croit être né dans le royaume de Valence vers 1656 et qui mourut à Madrid dans le premier tiers du XVIII^e siècle. Il apprit son art à Murcie auprès de Villacis, qui avait passé par l'atelier de Velazquez, puis auprès de Gilarte. Il passa ensuite en Italie où il reçut les leçons de Pietro da Cortona, de Salvator Rosa et de Carlo Maratta. Revenu dans sa patrie, en 1674, il se rangea sous la discipline de Carreño de Miranda, alors premier peintre du roi. Mais ni les uns ni les autres de ces maîtres ne parvinrent à faire de Garcia Hidalgo un grand peintre. Ses ouvrages sont médiocres et appartiennent à un art déjà en pleine décadence. Il en existe quelques-uns au musée du Fomento représentant une *Conception*, *Sainte Thérèse entendue en confession par Jean de la Croix*, une esquisse de l'*Adoration des Mages*, et un sujet allusif à *Saint Augustin*, fragment d'une décoration exécutée par l'artiste dans le

cloître de San Felipe el Real. Le théoricien, chez lui, valait mieux que l'exécutant. Il fut regardé comme un professeur d'anatomie émérite, et il publia en 1691, à Madrid, un album contenant une méthode d'enseignement du dessin, avec planches gravées à l'eau-forte. Il a également laissé un petit traité sur ce mode de gravure.

P. L.

GARCIA MARTINEZ (Juan), peintre espagnol contemporain, né à Calatayud en 1829. Elève de Federico de Madrazo et de Leon Cogniet, il commença d'exposer vers 1856, et ses premiers tableaux sont intitulés : *la Résurrection de Lazare, les Amants de Teruel* (1859); *la Mort du roi D. Sancho au siège de Zamora* (1860) et *la Mort de Macias* (1865) qui furent acquis par l'Etat et figurent au Musée national, et le dernier à celui de Barcelone. *La Déroute de Fraga*, qu'il peignit en 1865, se trouve au musée de Saragosse. Indépendamment des sujets d'histoire que nous venons de citer, cet artiste a peint d'agréables tableaux de chevalier et de genre : *l'Aveugle, l'Histoire d'un soulier, le Photographe*, etc.

BIBL. : OSSORIO Y BERNARD, *Galeria biografica de artistas españoles del siglo XIX*; Madrid, 1883-1884, 2^e éd.

GARCIA PARAMO (Ventura), peintre espagnol contemporain, né à Madrid, mort à Madrid en janv. 1884. Elève des cours de l'Académie de San Fernando. Peintre d'histoire, de portrait et de genre, ses principaux envois aux expositions sont intitulés : *Episode de la guerre d'Afrique* (1860); *l'Achat d'un âne* (1866); quelques portraits, notamment ceux de la reine Isabelle, du ténor Sanz, du baryton Arderius. L'artiste a également fourni des dessins pour divers ouvrages illustrés publiés en Espagne, tels que les *Actes des Apôtres, Voyage de la Reine dans les provinces basques*, et pour quelques revues.

P. L.

GARCIA PELAEZ (Francisco de Paula), prêtre et érudit guatémalien, né à San Juan Sacatepéquez le 2 avr. 1785, mort à Guatemala le 25 janv. 1867. Docteur en théologie, avocat à l'audience royale, puis curé de Pinula et de San Juan de La Antigua, il fut désigné (1844) avec le titre d'archevêque *in partibus* de Bostra, comme coadjuteur de l'archevêque de Guatemala, R. Casaus y Torres, à qui il succéda en 1846. On lui doit, outre des sermons et des opuscules, d'excellents *Memorias para la historia del antiguo reyno de Guatemala* (Guatemala, 1852, 3 vol. pet. in-4).

B-s.

GARCIA-RAMON (Leopoldo), romancier et critique espagnol contemporain, né à Séville en 1849, fixé à Paris depuis environ 1869. Il publia de nombreux articles de critique littéraire dans les principaux journaux et revues de son pays; traduisit les *Contes* de Boccace, de La Fontaine, etc.; donna de bonnes éditions du théâtre de Calderon, d'Alarcon, et des œuvres de Quintana; et eut des succès avec ses nouvelles et romans : *Seres humanos, estudios de mujer* (Madrid, 1884, gr. in-8); *Dos Amores* (1886); *La Nena* (1889).

G. P-1.

GARCIA-REYNOSO (Antonio), peintre espagnol, né à Cabra (Andalousie) en 1623, mort à Cordoue en 1677. Il était élève de Sebastian Martinez, mais celui-ci n'en put faire qu'un médiocre peintre, quoi qu'en dise Palomino qui lui a consacré une de ses notices biographiques. Ce que le peintre-historien admire surtout dans Garcia Reynoso, c'est l'extrême dextérité et la souplesse d'invention qu'il déploya dans la création d'un monde de dessins à l'usage des orfèvres, des ébénistes, des ornementistes de tout genre. Après avoir vécu successivement à Jaen, à Andujar, il était venu s'établir à Cordoue où il peignit quelques compositions religieuses, aujourd'hui disparues, pour divers couvents. Quelques paysages de lui, au dire de Cean Bermudez, valaient davantage que ses grandes peintures.

P. L.

GARCIA Y GARCIA (Rafael et Manuel), peintres espagnols contemporains et frères. L'aîné, *Rafael*, né à Séville en 1833, et plus connu sous le surnom de *Hispano-letto*, est mort à Paris en 1854, sans avoir pu donner toute la mesure d'un talent déjà considérable. Ses ouvrages,

exposés après sa mort, se composaient principalement de sujets de genre : *Quevedo lisant ses ouvrages, la Marchande de vaiselle, Un Mendiante, Portrait d'un enfant, Un Moissonneur, etc.* — Manuel fut né également à Séville où il a fait ses premières études. En 1862, il exposait divers tableaux de genre : *Une Lavandière et Un Portefaix, l'Enterrement du berger Chrysostome*, épisode du *Don Quichotte*, et quelques portraits. A Rome, où il fut envoyé par un Mécène de l'aristocratie, il produisit *la Douleur de l'orpheline, un Ciccirello* (1864), puis une *Apparition de sainte Inès* (1866) et des portraits. L'Etat a acquis son *Enterrement du berger Chrysostome*, qui se trouve au musée du Fomento. A l'Exposition universelle de 1878, Garcia figurait avec un petit tableau d'un coloris un peu disparate, intitulé *Un Atelier de modistes*.

P. L.

GARCIA Y PAREDES (D. Diego), célèbre capitaine espagnol, né à Trujillo en mai 1466, mort en 1530. D'une taille gigantesque et doué d'une force prodigieuse, il devint de bonne heure un guerrier redoutable. Il suivit Gonzalve de Cordoue dans ses expéditions contre les Maures, alla ensuite se mettre au service du pape Alexandre VI (Borgia), son parent, et se couvrit de gloire dans plusieurs sièges. Envoyé à la tête de 800 hommes en Sicile combattre les troupes du roi Louis XII, il fut expédié au secours des Vénitiens assiégeant l'île de Céphalonie (1500), et y accomplit des faits d'armes devenus légendaires. Revenu à Rome l'année suivante, il combattit avec succès contre les Orsini, auxquels il enleva Faenza. Il délogea les Français de plusieurs places fortes, fit valoir ses hautes qualités guerrières dans les batailles de Seminara (21 avr. 1503) et de Cerignola (28 avr.) aux côtés de Gonzalve de Cordoue, et soumit le duché de Sorra. Il séjourna ensuite plusieurs années en Espagne, fut envoyé en 1508 en Italie au service de la ligue de Cambrai et ne cessa d'y guerroyer jusqu'à la bataille de Pavie, où il joua un grand rôle. Créé chevalier de l'Éperon d'or au couronnement de Charles-Quint, à Bologne (24 mars 1530), il mourut bientôt d'une chute de cheval. Ses exploits, dans quinze batailles et dix-sept sièges, rapportés avec exagération par les historiens nationaux, lui assurèrent dans son pays une popularité presque égale à celle du Cid. Son autobiographie a été insérée par Hernan Perez del Pulgar dans ses *Claros Varones de España* (Zamora, 1543, et nombr. édit. suiv.).

G. P-I.

GARCILASO ou **GARCIAS LASO** DE LA VEGA Y VARGAS (Sebastiano), conquistador espagnol, né à Badajoz vers 1500, mort à Cuzco (Pérou) en 1559. Il fut sous les ordres de Pedro de Alvarado à la conquête du Mexique et du Guatemala par Cortez, et accompagna son chef dans son expédition ayant pour but d'envahir le Pérou et d'en chasser Pizarro (1534). Débarqués dans la baie de Caracas, ils parvinrent à destination après des difficultés inouïes, et, à la suite d'un accommodement, ils entrèrent au service de Pizarro. Garcilaso l'aida puissamment dans la conquête progressive du pays et dans sa lutte contre Almagro, son lieutenant. Après l'assassinat de Pizarro, il contribua à réduire la révolte du fils d'Almagro et fut blessé à la sanglante bataille de Chupas (16 sept. 1542). Gouverneur de Chuquisaca, puis de Cuzco (1548) et intendant de la justice, il se fit aimer des Indiens pour son humanité.

GARCILASO DE LA VEGA ou **LASO** DE LA VEGA (Garcias), célèbre poète espagnol, né à Tolède en 1503, mort à Nice le 14 oct. 1536. Issu d'une vieille et illustre famille du N. de l'Espagne, son père fut ambassadeur des rois catholiques à Rome ; sa mère était fille unique et héritière de Fernan Perez de Guzman. Il fut reçu de bonne heure à la cour, parvint rapidement à un grade élevé dans l'armée et jouit de l'entière confiance de Charles-Quint, tandis que son frère aîné, Pedro de La Vega, compromis dans le mouvement communaliste, avait été obligé de s'expatrier. Garcilaso accompagna l'empereur dans toutes ses expéditions : il se distingua à la défense de Vienne contre les Turcs (1532), au siège de Tunis (1535), où il reçut deux graves

blessures, enfin pendant la désastreuse campagne de Provence où, blessé d'une pierre à l'assaut d'un petit château fort près de Fréjus, défendu par cinquante paysans des alentours, il succomba peu de jours après. Malgré sa vie si courte et si aventureuse, il trouva encore des loisirs pour la poésie ; il dit lui-même avoir couru le monde :

Tomando ora la espada, ora la pluma.

Ami intime du célèbre *Boscan* (V. ce nom), l'introducteur des formes italiennes dans la poésie espagnole (1526) sous l'inspiration de l'ambassadeur vénitien André Navigero, il le soutint vigoureusement dans cette tentative, le surpassa comme poète, et à eux deux ils firent une véritable révolution littéraire dont les résultats furent féconds. Ses poésies comprennent 37 sonnets, 5 canciones, 2 élégies, 1 épître en vers blancs et 3 pastorales. La grâce, la fraîcheur des sentiments et une douce mélancolie sont les traits caractéristiques de ce génie, qu'on a souvent proclamé le plus grand de tous les poètes espagnols. Publiées pour la première fois avec les poésies de Boscan (1543), par la veuve de ce dernier, celles de Garcilaso les accompagnent presque toujours dans les éditions postérieures. Elles ont été éditées séparément nombre de fois, notamment à Salamanque (1574), avec des notes de Fr. Sanchez ; à Séville (1580), avec un commentaire trop proluxe de Herrera ; à Madrid (1622), avec un commentaire de peu de valeur par Tamayo de Vargas ; à Madrid (1765), avec des notes de J.-N. de Azara, édition la plus estimée et souvent réimprimée.

G. PAWLOWSKI.

BIBL. : E.-F. DE NAVARRETE, *Vida del celebre poeta Garcilaso de la Vega*; Madrid, 1850, in-4, avec portr. — TICNON, *Hist. de La litt. espagnole*, t. II.

GARCILASO DE LA VEGA, dit *l'Inca*, historien péruvien, né à Cuzco vers 1535, mort à Valladolid en avr. 1568. Fils de Sebastiano (V. ci-dessus) et d'une princesse de sang royal, il apprit la langue des indigènes et parcourut l'empire des Incas, recueillant des traditions et étudiant les monuments du passé. L'ombrageux Philippe II, craignant l'ascendant de Garcilaso sur ses compatriotes, le fit transporter en Espagne (1560) et interner à Valladolid où il mourut dans l'indigence. Il laissa deux ouvrages précieux qui ne furent imprimés qu'au siècle suivant : *Comentarios reales que tratan del origen de los Yncas* (Lisbonne, 1609, pet. in-fol.), dont la seconde partie, consacrée à l'histoire de la conquête, porte le titre de : *Historia general del Peru* (1616) et *La Florida del Ynca, historia del adelantado Hernando de Soto* (Lisbonne, 1605, in-4). Réimprimés ensemble à Madrid (1722-1723, 4 part. in-fol., et 1800-1803, 17 vol. in-8), trad. en franç. par J. Baudouin (Paris, 1633-1638, 3 part. in-4 ; réimp. en 1830, 7 vol. in-8) et par d'autres.

G. P-I.

GARCIN (Laurent), botaniste neuchâtelois, né à Grenoble en 1683, mort à Neuchâtel en 1752. A la révocation de l'édit de Nantes, son père se fixa à Vevey, puis à Neuchâtel où il fut reçu bourgeois. Le jeune Laurent fit ses études médicales en Hollande. Nommé chirurgien de marine, il fit, de 1720 à 1729, trois voyages aux Indes orientales. Il mit à profit ses séjours au Bengale, à Java, à Malacca, en Perse et en Arabie pour signaler et décrire nombre de plantes nouvelles. En reconnaissance, Linné donna le nom de *Garcinia* à un arbre originaire des Moluques. Garcin réunit aussi pour Boerhave de nombreux documents sur la médecine indienne et chinoise. De retour en Europe, Garcin se fixa à Leyde, puis définitivement à Neuchâtel. En correspondance scientifique avec Jussieu, Réaumur, Jallabert, Bourguet, Haller, Bernouilli, il devint, en 1731, membre correspondant de l'Académie des sciences. Six de ses principaux travaux scientifiques ont été publiés dans les *Mémoires* de cette académie.

E. KUHNÉ.

GARCIN (Eugène-André), publiciste français, né à Allennes le 31 déc. 1831. Nommé sous-préfet de Muret après la proclamation de la République, il demissionna en avr. 1871 pour diriger l'*Emancipation* de Toulouse, puis l'*Avenir du Gers*. Outre sa collaboration littéraire à la *Voix du*

peuple, à la *Li ce Pensée*, à la *Revue de Paris*, à la *Revue moderne*, etc., ou a de lui *les Français du Nord et du Midi* (Paris, 1868, in-12); *les Soldats citoyens. La Tour d'Auvergne* (1870, in-18). — Sa femme, *Euphémie Vauthier*, née à Montignac en 1833, maîtresse de pension à Paris, puis professeur d'histoire à l'École supérieure de jeunes filles de la ville de Paris, a écrit : *Conseils aux jeunes filles* (Paris, 1858, gr. in-8); *Léonie. Essai d'éducation par le roman* (1860, in-12); *Charlotte* (Bruxelles, 1863, in-12); *Jacques Cœur* (Paris, 1881, in-16); *L'Honneur des femmes* (1879, in-12); *Madame Roland* (1880, in-16); *Une Expiation* (1881, in-12); *Un Héros obscur* (1881, in-32); *le Calvaire d'une enfant* (1881, in-32); *Nora* (1882, in-12), etc. Elle avait été en 1871 traduite devant la cour d'assises pour avoir donné à l'*Emancipation* de Toulouse un article sur l'exécution de Rossel que le gouvernement jugea dangereux. Elle fut acquittée.

GARCIN DE TASSY (Joseph-Héliodore), orientaliste français, né à Marseille le 20 janv. 1794, mort à Paris le 2 sept. 1878. Il avait déjà acquis quelques notions d'arabe lorsqu'en 1817 il vint à Paris suivre les cours de Silvestre de Sacy. Sous la direction de cet illustre maître, il s'adonna d'abord à l'étude de l'arabe et du persan, puis il se consacra d'une manière spéciale à l'hindoustani, langue qu'il enseigna durant près de cinquante ans à l'École des langues orientales ou une chaire avait été créée pour lui en l'année 1828. Elu membre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres en 1838, il fut ensuite appelé à présider la Société asiatique et nommé administrateur adjoint de l'École des langues orientales. En 1850, il commença à publier d'abord sous le titre de : *Discours d'ouverture* (1850-1869), puis sous celui de : *la Langue et la littérature hindoustanies* (1872-1877) une revue annuelle qui eut un très vif succès. Ce recueil donnait une idée bien exacte du mouvement littéraire de l'Inde moderne et jouissait d'une grande et légitime réputation non seulement auprès des Européens, mais encore et surtout auprès des Hindous qui le tenaient en très haute estime. Garcin de Tassy a publié un grand nombre de mémoires intéressants et la plupart de ses livres ont eu plusieurs éditions. Parmi ses travaux les plus remarquables, on peut citer : *les Oiseaux et les Fleurs*, texte arabe et traduction (Paris, 1821, in-12); *les Aventures de Kamrup*, texte hindoustani (Paris, 1833, in-8); *les Œuvres de Wali*, texte, traduction et notes (Paris, 1836, in-4); *Grammaire persane* de W. Jones, éd. française (Paris, 1845, in-12); *Rudiments de la langue hindouie* (Paris, 1847, in-8); *Chrestomathie hindoustanie* (Paris, 1847, in-8); *Histoire de la langue et de la littérature indouies et hindoustanies* (Paris, 1847 et 2^e éd. 1871, 3 vol. in-8); *Chrestomathie hindie et hindouie* (Paris, 1849, in-8); *Mémoire sur les noms propres et les titres musulmans* (Paris, 1854, in-8); *Mantic uttair*, texte persan et traduction (Paris, 1857 et 1863, 2 vol. in-8); *la Doctrine de l'amour*, traduit de l'hindoustani (Paris, 1858, in-8); *Dictionnaire hindoustani-français*, pour le texte des *Aventures de Kamrup* (Paris, 1858, in-8); *Rudiments de la langue hindoustanie* (Paris, 1863, in-8); *la Poésie philosophique et religieuse chez les Persans* (Paris, 1864, in-8); *Un Chapitre de l'histoire de l'Inde musulmane* (Paris, 1865, in-8); *la Rhétorique et la prosodie des langues de l'Orient musulman* (Paris, 1873, in-8); *l'Islamisme selon le Coran, l'enseignement doctrinal et la pratique* (Paris, 1874, in-8).

GARCINIE (*Garcinia* L.) (Bot.). Genre de plantes de la famille des Clusiacées, qui a donné son nom au groupe des Garciniées. Ce sont des arbres ou des arbustes, à feuilles opposées, à fleurs polygames-dioïques, tétramères ou pentamères. Les fruits sont des baies dont les graines, entourées d'une pulpe charnue plus ou moins épaisse, renferment sous leurs téguments un gros embryon charnu. — Les *Garcinia* ou Guttiers habitent, au nombre d'une quarantaine d'espèces, les régions tropicales de l'ancien monde.

Ils sont surtout remarquables par la présence, dans la plupart de leurs organes, d'un latex gomme-résineux, dont le siège et les réservoirs ont été étudiés par M. Trécul, puis par M. de Lanessan. L'espèce la plus importante du genre est le *G. Hanburyi* Hook. f. (*G. morella*, var. *pedicellata* Hanb.), arbre de 10 à 20 m. de hauteur, originaire de la Cochinchine et du Cambodge. C'est elle qui fournit, par incisions, la véritable *Gomme-gutte* (V. ce mot). Le *G. morella* Desrouss. (*Cambogia Guita* Lindl.), de Ceylan et du Malabar, le *G. travancorica* Roxb. et le *G. xanthochymus* Hook. f. (*Xanthochymus pictorius* Roxb.) de l'Inde, souvent cultivé dans les serres de l'Europe où il fleurit et fructifie bien, fournissent une gomme-résine analogue, mais de qualité inférieure. D'autres espèces sont recherchées pour leurs fruits comestibles. Tel est surtout le *G. mangostana* L. ou Mangoustan, de l'Asie et de l'Océanie tropicales. C'est un petit arbre à feuilles épaisses et coriaces, à grandes fleurs d'un rouge foncé, solitaires et terminales. Ses fruits sont des baies globuleuses, de la grosseur d'une petite orange, à péricarpe épais,



Garcinia Hanburyi.

coriace, d'un brun rouge foncé, gorgé d'un latex jaune acre et d'une amertume extrême. Il renferme quatre ou cinq larges graines en forme de quartier d'orange, entourées d'une pulpe charnue sucrée, d'un blanc de lait et d'une saveur délicate. C'est cette pulpe seule que l'on mange. Quant au péricarpe, on l'emploie comme astringent et antiscorbutique. — Le *G. indica* Choisy. (*G. purpurea* Roxb.; *Brindonia indica* Dup.-Th.) ou Brindaonier, Brindonnier, fournit, par ébullition de ses graines dans l'eau, une huile concrète, dite *beurre de kokum* ou huile concrète de Mangostan (*Kokum Butter*, des Anglais), essentiellement formée de stéarine. On l'emploie beaucoup, dans l'Inde, pour faire des onguents, des suppositoires et pour la fabrication de bougies.

Ed. LEF.

GARÇON (Comm.). GARÇON DE CAFÉ (V. LIMONADIER).

GARÇON DE RECETTES (V. RECETTE).

GARÇONS (Mauvais). On donnait ce nom, au début du règne de François I^{er}, à des bandes d'aventuriers qui, licenciés et sans doute mal payés à la suite des guerres, ravageaient les campagnes, et particulièrement l'Île-de-France. 300 furent pris et brûlés vifs en 1516, d'autres pendus en 1522. Un arrêt du 14 sept. 1523 ordonna aux paysans de leur courir sus. Le connétable de Bourbon en prit 600 ou 800 près de Provins. On les signale encore en 1526. En 1537, des paysans du Gâtinais s'armèrent, au nombre de 4,500, pour résister au plus célèbre des chefs de bandes, Barbesouze. Il les massacra à Bromelles, mais ensuite les siens se débârdèrent et se laissèrent prendre; lui-même fut assassiné par un meunier des environs de Sens. Un autre chef, le capitaine de la Lime, fut battu près de Blois.

Bibl. : *Journal d'un bourgeois de Paris*; Paris, 1851; in-8 (Soc. H.-F. Lalanne). — *Chronique de François I^{er}*, Paris, 1860, in-8 (Guillevy).

GARCZYNSKI (Etienne), homme politique et écrivain polonais, mort en 1755. Castellan, puis palatin de Poznan, il joua un rôle important au Sénat de Pologne, et publia un intéressant ouvrage : *Anatomie de la République polonaise* (Varsovie, 1751, in-8), tendant à la réforme des mœurs politiques du temps.

GARCZYNSKI (Etienne), poète polonais, né à Kosmow (près de Kalisz) le 13 oct. 1806, mort à Avignon le 20 sept. 1833. Après avoir fait ses études à Varsovie et à Berlin,

où il devint un fervent hégélien, il voyagea en Italie et se lia avec Adam Mickiewicz. Après la révolution de 1830, il quitta la Pologne, se retira à Dresde, puis à Avignon. Il mourut entre les bras de Mickiewicz, qui publia ses poésies à Paris en 1833. Elles ont été plusieurs fois réimprimées (Poznan, 1860; Leipzig, 1860 et 1863). Mickiewicz professait une admiration exagérée pour Garczynski et en parle dans son *Cours de littérature slave* avec un enthousiasme qui fut partagé par les contemporains, mais qui n'a pas trouvé d'écho chez des critiques plus récents (par exemple, M. Tarnowski dans la *Revue polonaise* [*Przeegląd polski* de 1872]). Le principal poème de Garczynski est une épopée mystique inachevée, l'*Histoire de Waclaw*, où l'on retrouve l'influence de *Faust* et des *Aieuz*. Cette œuvre est inférieure aux petits poèmes inspirés par les événements de 1830-1831 et qui seront peut-être le meilleur titre de l'auteur devant la postérité.

BIBL. : ESTREICHER, *Bibliographie polonaise du XIX^e siècle*. — MICKIEWICZ, *les Slaves*, t. III.

GARD. Rivière du dép. du Gard (V. ce mot, p. 492).

GARD (Dép. du). **Situation, limites, superficie.** — Le dép. du Gard doit son nom à la principale rivière qui l'arrose, le Gard ou Gardon, lequel le traverse du N.-O. au S.-O., des Cévennes au Rhône. Département du midi de la France, il appartient à la région méditerranéenne et touche à la mer. Son chef-lieu, Nîmes, est à 600 kil. de Paris à vol d'oiseau, à 725 kil. par le chemin de fer. Le département est compris entre 43° 27' 40" et 44° 27' 20" lat. N. et entre 0° 55' 30" et 2° 30' 30" long. E. de Paris. Il a pour limites au S, la mer Méditerranée, au S.-E. le dép. des Bouches-du-Rhône, à l'E. celui de Vaucluse, au N. celui de l'Ardeche, au N.-O. celui de la Lozère, à l'O. celui de l'Aveyron, au S.-O. celui de l'Hérault. Les limites sont naturelles au S. et à l'E. où elles sont formées par la mer et par le Rhône : Rhône-Vif et Petit-Rhône le long du delta, puis le fleuve entier jusqu'au confluent de l'Ardeche, où il commence de côtoyer le dép. du Gard. Au N., la limite est naturelle pendant quelque temps, formée par l'Ardeche depuis la com. du Garn jusqu'au Rhône (20 kil. environ) et, à l'extrémité la plus septentrionale, par la Chassezac, pendant 3 kil. environ. Dans l'intervalle, la frontière est conventionnelle ; le tracé en est très sinueux et ne tient guère compte des obstacles naturels. Si l'on excepte 2 ou 3 kil. le long de la Dourbie, à l'extrémité occidentale, et une dizaine le long de la Virenque, on ne retrouve une frontière naturelle qu'à l'extrémité S.-O., le long du Vidourle, depuis 2 kil. en aval de Sommières jusqu'à l'étang de Mauquoil, la limite suivant après le Vidourle canalisé le canal de la Radelle. En somme, le dép. du Gard a des limites naturelles au S. et à l'E. du côté de la plaine, artificielles au N. et à l'O. du côté de la montagne.

Sa superficie est de 588,000 hect. ; c'est le 53^e dép. de France par ordre de grandeur. Sa plus grande longueur de l'E. à l'O., du Rhône au N. d'Avignon jusqu'à la Dourbie, près de Revens, est de 125 kil. ; sa plus grande largeur, du N. au S., de la Chassezac à l'embouchure du Rhône Vif, est de 110 kil. Son périmètre est de 425 kil. à peu près.

Relief du sol. — Le dép. du Gard est aux limites de la plaine et de la montagne ; le relief du sol y est donc très accentué ; les différences de niveau sont fortes, depuis le point culminant, l'Hort-Dieu, dans l'Aigoual, qui atteint 1,567 m. jusqu'au niveau de la mer. Dans son ensemble, le département comprend trois régions : 1^o les Cévennes, qui s'étendent sur presque tout l'arr. du Vigan et une partie de celui d'Alais ; 2^o la plaine du Bas-Languedoc et du Rhône, qui s'étend sur la moitié de l'arr. de Nîmes et une partie de celui d'Uzès ; mais c'est une plaine fort mouvementée, avec des collines de 100 à 200 m., sauf au voisinage du delta du Rhône, où se développent de vastes marais ; 3^o entre les deux, la région des collines qui occupe

presque tout l'arr. d'Uzès, la moitié de celui de Nîmes, une partie de ceux d'Alais et du Vigan.

De ces trois régions, la moyenne, celle des collines, occupe la moitié du département ; les deux autres, montagne et plaine, chacune un quart. Ces trois régions naturelles sont très nettement marquées et correspondent à peu près aux anciennes divisions historiques : diocèses d'Alais, d'Uzès et de Nîmes. La région haute ou des Cévennes occupe l'O. du département et est limitée par une ligne tirée des Vans (Ardeche) à Quissac. La région moyenne (Uzégeois) s'étend à l'E. de cette ligne et est limitée au S. par le Gard ; elle est dominée par le Guidon du Bouquet (631 m.). La région basse ou maritime (Némoisy ou Némomais) a pour plus haut point le Bois des Lens (262 m.), à l'O. de l'arr. de Nîmes. Envisagé dans son ensemble, le dép. du Gard a deux pentes et deux orientations, l'une vers le Rhône (arr. d'Alais et d'Uzès), l'autre vers la Méditerranée (arr. de Nîmes et du Vigan). On peut négliger le canton occidental qui s'incline vers la Garonne et l'Atlantique.

La région haute ou des Cévennes est naturellement la plus intéressante au point de vue orographique. C'est une des plus curieuses de la France. On y distingue deux parties, les Cévennes et les causses, le Ségala et le Fromental, le sol granitique et schisteux, où croît le seigle, et les plateaux calcaires dénudés où croît le froment (V. ci-dessous le § *Géologie*). La grande chaîne des Cévennes, ligne de partage des eaux entre les bassins de la Méditerranée et de l'Atlantique, n'appartient au dép. du Gard que sur un trajet assez court, dans l'arr. du Vigan ; elle y touche encore vers la pointe septentrionale de l'arr. d'Alais contiguë au massif de la Lozère. Dans l'intervalle, ce sont les contreforts moins élevés qui couvrent le pays, encaissant les vallées du Vidourle, du Gard, de la Cèze et de leurs tributaires. Les montagnes de l'arr. du Vigan sont les plus caractéristiques des Cévennes, celles auxquelles ce nom est particulièrement appliqué, et auxquelles demeure attaché le souvenir des guerres de religion et de l'héroïque résistance des Camisards. A la lisière occidentale du département, l'altitude des Cévennes est de 1,365 m. au mont Saint-Guilard ; elle dépasse aussitôt 1,400, atteignant 1,440 dans les monts du Lenglas, entre la Dourbie et l'Arre ; au N.-E. de ceux-ci sont ceux de l'Espérou, entre l'Hérault et la Dourbie, où le mont d'Aulas a 1,422 m., prolongés vers l'O. par les monts du Souquet (1,401 m.) et séparés par la vallée de l'Hérault du mont Aigoual qui se dresse à la limite du dép. de la Lozère ; l'Hort-Dieu, partagé entre les deux départements, a 1,567 m. Les contreforts de ces massifs principaux couvrent les cant. de Trèves, Valleraugue, Saint-André-de-Valborgne, Lasalle et du Vigan ; le principal est, entre Valleraugue et Lasalle, le Liron (1,080 m.). Contiguë à ces montagnes, mais d'une autre structure géologique, est la région des causses. Ceux-ci sont des plateaux, sensiblement horizontaux, formés de calcaires jurassiques oxfordiens ou coralliaires, adossés au S. et à l'O. de la charpente principale des Cévennes. Les différences de niveau y sont faibles généralement. On n'y voit pas d'arbres, mais, dans les fonds, la terre végétale, déposée en mince couche, nourrit le froment. Toutefois, le causse de Campestre possède un beau bois, celui de Salbons. Les eaux pluviales étant aussitôt absorbées, la sécheresse des causses contraste avec la fraîche verdure des vallons des Cévennes. Le dép. du Gard possède en tout ou en partie cinq causses. Le causse Noir, commun au dép. de l'Aveyron, s'étend sur les com. de Lanuéjols et Revens ; il est limité au S. par la vallée du Trévezet et se rattache à l'E. à l'Aigoual ; la couleur noire des dolomies jurassiques lui a valu son nom ; son altitude moyenne est de 800 à 900 m. ; au château de Pradines, il atteint 1,004 m. Le causse Bégon, commun avec le dép. de l'Aveyron, est bien plus petit, 8 kil. de long, 4 de large ; il s'allonge entre le Trévezet et la Dourbie, touche à l'E. aux Cévennes ; formé de dolomie oolitique, son point culminant

est à 907 m. Le causse de Campestre, entre la Virenque (O. et S.) et la Vis (à l'E.), touche au N. aux Cévennes ; il a 8 kil. de long et 7 de large, 800 m. d'alt. moyenne ; le calcaire oxfordien en forme la surface. Le causse de Blandas, de Montdardier et de Rogues, est séparé au S. et à l'O. par la Vis de celui de Vacquières et Saint-Maurice (dép. de l'Hérault), au N. par l'Arre du massif des Cévennes ; il a 46 kil. de l'E. à l'O., 12 du N. au S. ; sa pente est très marquée du N. au S. puisqu'il a 984 m. au N. et seulement 650 m. au S. ; il est formé de calcaire oxfordien. Le causse de Vissec est un prolongement de celui de Vacquières ; il est dominé par le roc Méricou (785 m.) formé de dolomie oxfordienne. Au N. de ces causses, entre eux et les chaînes que nous avons indiquées, celles-ci projettent des contreforts sur les cant. d'Alzon, de Sumène et le S. de celui du Vigan ; on y remarque la tour d'Arre (955 m.), les rochers de la Tude (896 m.), le pic d'Anjeu (865 m.) et les hauteurs dénudées de Sumène.

Les ramifications qui couvrent l'E. de l'arr. d'Alais se rattachent au massif du mont Lozère et sont plus élevées au voisinage de la chaîne centrale, c.-à-d. au S. et au N. de l'arr. qu'au centre qui se creuse en concavité plus éloignée de l'O. Au S., les monts d'Anduze, de Saint-Jean-du-Gard, n'ont pas plus de 1,000 m. d'alt. ; ils appartiennent au groupe des Cévennes des Gardons, compris entre les Gardons d'Anduze et d'Alais ; au N. les monts de Génolhac ont 1,000 m. et au N., près de Concoules, le Costelades en mesure 1,508. Les contreforts qui se développent au-dessus des vallées des Gardons et de la Cèze n'ont plus qu'une altitude moyenne de 500 à 600 m. Ils nous amènent à la seconde région, celle des collines.

La région des collines est, avons-nous dit, dominée par le Guidon du Bouquet, auquel son isolement donne un aspect imposant, malgré sa faible élévation (631 m.). C'est une région très mouvementée, avec ses coteaux, ses plateaux arides et rocheux, ses petits bois, ses oliviers rabougris, ses gorges dont les pentes sont couvertes de vignes et de mûriers, ses *avens* où s'engouffrent les eaux qui reparaisent plus bas en de belles sources arrosant de frais vallons. Ses plus belles vallées sont celles du Gard ou Gardonnenque et de la Cèze. A la région des collines appartient la zone (crétacée comme l'Uzègeois) qui s'étend du Gard au dép. de l'Hérault, à cheval sur les arr. du Vigan et de Nîmes ; c'est le bassin supérieur du Vidourle, dont les plateaux dénudés et les ravines sont brûlés par le soleil. Non moins arides et desséchés sont les garrigues, collines qui dominent Nîmes. Leur faible élévation les rattache plutôt à la région de la plaine. Dans ces garrigues, comme sur le Plan de la Fougasse qui les prolonge, l'eau manque tout à fait ; les lits des ruisseaux n'en ont même pas après les pluies. Au milieu de pierres rougeâtres croissent des oliviers, des figuiers, des cyprès, des chênes verts ; ils sont partagés entre les enclos ou mazets, délimités par des murs de pierres sèches. Les collines desséchées et infertiles du versant méditerranéen contrastent avec les vallons fertiles du versant rhodanien.

La plaine est assez étroite le long du Rhône, interrompue même par les rochers de Roquemaure et par les hauteurs qui bordent le fleuve entre Villeneuve-lès-Avignon et Aramon ; mais elle s'élargit après le confluent du Gard et se développe le long du delta. D'un côté coule le Vistre dans une plaine fertile ; de l'autre sont les marécages riverains du Rhône ; entre les deux, une sorte de renflement ou de petit plateau depuis Sernhac et Meynes, le long du Gard, jusque vers Aiguesmortes, où il se termine en cap, à la tour d'Anglas ; on l'appelle *Costière*, parce qu'il est surmonté par une chaîne de collines dont le point culminant est au moulin de Baquet ; du côté du S. de Beaucaire, à Saint-Gilles, il forme une sorte de falaise ; au N., il s'abaisse en pente douce vers le Vistre. La vallée du Vistre, d'une monotone platitude, rejoint celle du Vidourle et la plaine vallonnée du Vaunage, arrosée par le Rhony, pays fertile, enrichi par ses vignobles.

Les vallées du Vistre et du Vidourle aboutissent au S. aux marécages et aux étangs saumâtres contigus au delta du Rhône. Près de la mer s'y développent de vastes salines.

Côtes. — Le littoral maritime du dép. du Gard n'a pas plus de 20 kil. Il dessine une double courbe concave à l'O., convexe à l'E. Le golfe du Grau-du-Roi, où débouche la Roubine d'Aiguesmortes, est abrité des vents du S.-E. et formerait un excellent mouillage ; on a proposé d'y établir un port de refuge. Ainsi renaitrait la prospérité d'Aiguesmortes, qui fut un grand port au moyen âge, lorsque, par les étangs et les lagunes, les navires accédaient jusque-là, remontant même jusqu'à Saint-Gilles. Le saillant de la côte s'appelle pointe de l'Espiguette. On discute pour savoir si le delta du Rhône a empiété sur la mer de ce côté et si le rivage s'est avancé vers le S. (V. DELTA, CAMARGUE et RHÔNE).

Géologie. — Le dép. du Gard, adossé aux Cévennes, comprend, entre ce noyau et la mer ou la vallée du Rhône, presque toute la série des terrains sédimentaires, étagés depuis les alluvions contemporaines du littoral ou des bords du fleuve jusqu'aux granites et au silurien métamorphique des Hautes-Cévennes. Les terrains volcaniques ou basaltiques manquent complètement, et même les terrains éruptifs ou non stratifiés n'occupent que peu d'étendue. Ce qui domine ce sont les étages crétacé et tertiaire. On s'en rendra compte par le tableau suivant, indiquant l'étendue respective qu'occupe à la surface du sol chacun des terrains.

Alluvions.....	56.000	hect. env.
Terrain tertiaire.....	162.000	—
— crétacé.....	178.500	—
— jurassique.....	73.500	—
— triasique.....	9.000	—
— houiller.....	7.500	—
— paléozoïque.....	70.000	—
— granitique.....	27.000	—
Total.....	583.500	hect. env.

Le terrain primaire occupe à peu près la région des Hautes-Cévennes ; le granite en deux points principaux l'a traversé et s'est épanché, formant au milieu de roches schisteuses deux masses allongées et relevant sur les bords les schistes qui en plusieurs points dominent ces granites et forment les plus hauts sommets. — Le principal massif granitique est celui de l'Aigoual du Lengas et du Liron, long de 40 kil. depuis Saint-Jean-de-Bruel (Aveyron) jusqu'à Saint-Jean-du-Gard, large de 8 à 10 kil., mais étranglé au milieu ; ce soulèvement forme la ligne de faite et de partage des eaux. Le second est celui de la Lozère dont l'extrémité orientale, vers Génolhac, marquée par le chemin de fer de Paris à Nîmes, appartient au dép. du Gard (1,350 hect.). Un troisième massif granitique est celui de Pallières, à l'O. d'Anduze ; il a 4 kil. de long. On trouve encore le granite sur les deux versants du Signal de Montcamp, à l'O. d'Alais, à Saint-Sébastien et à Carnoules. Les granites de Pallières sont récents, postérieurs à l'époque jurassique, ceux de l'Aigoual et de la Lozère plus anciens ; pourtant les premiers ont soulevé le grès triasique dans la chaîne du Souquet. Sur plusieurs points, par exemple au S. de l'Aigoual, des filons de calcaire éruptif se trouvent dans le granite ; ils paraissent dus à des éruptions de chaux carbonatée, remplissant des fissures ; leur puissance est faible, de 2 à 40 m. à peine ; leur orientation varie de N. 62° E., à N. 99° E. Le quartz et la leptymite forment sur quelques points de puissants filons. D'autre part traversant les talcschistes et presque contemporains des granites, on rencontre des porphyres granitoïdes ; les principaux dykes sont au près du Vigan, au cap des Mourèzes, au serre d'Esparon, etc. Leur composition est très analogue à celle du granite porphyroïde des Cévennes. Celui-ci, de composition très uniforme, est à gros grains, composé d'un mélange intime de feldspath, orthose blanc jaunâtre, lamellaire et grenu, de quartz gris amorphe et de mica brun. Les gros

1°

30'

VILLES (selon la population)

- Villes de 100 000 habitants et plus
- Villes de 50 000 à 100 000 habitants
- Villes de 20 000 à 50 000 habitants
- Localités de moins de 20 000 habitants
- Villages
- Faux de communes

— Route nationale
— Rte D. N. 1^{re} à 6^{ème} classe
— Rte en 1^{er} et 2^{ème} classement
— Canal de navigation

Chefs-Lieux: Département (D.), Préfecture (P.), Sous-préfecture (S.P.), Chef-lieu de canton (C.L.)



NÎMES

Echelle du 40000

- | | |
|----------------------------|---|
| B.Hu. Mosquée Hassanien | M.C. Maison Citrine |
| F.A. Temple de la Fontaine | F.P. 6 ^{ème} Temple protestant |
| F. Temple de Diane | P.A. Palais des Augustins |
| H.P. Hôpital protestant | M.B. Musée des Beaux-Arts |
| Th. Théâtre | P. Préfecture |
- RR. Chemins de fer

1°

30'



20

30

44°

E R R A N E E Golfe des Sts. Maries

20

30

40

50kilomètres

cristaux de feldspath orthose disséminés dans la masse lui donnent un aspect porphyroïde. Sur quelques points où le grès triasique le recouvre, le granite est rose. Il est très altérable, son feldspath passant souvent à l'état de kaolin ; il se désagrège donc aisément et les torrents y creusent de profonds ravins. Les retraits verticaux de la roche (dus probablement au refroidissement) y déterminent des fissures ; l'action de celles-ci, combinée avec l'inégale aptitude à la désagrégation, a pour résultat de conserver sur les flancs des montagnes granitiques de grandes masses prismatiques, d'un aspect très pittoresque ; elles ressemblent de loin à des ruines d'édifices : le Saint-Guiral, le Lengas, le Liron, la com. d'Aumessas en renferment de superbes. Entre les deux massifs granitiques des Cévennes et de la Lozère, se développent d'un seul tenant les schistes et micascistes ; ils ne dépassent guère la limite du département, sauf vers Alais, qu'ils atteignent presque, et dans la pointe septentrionale. — Des deux côtés du soulèvement granitique de l'arr. du Vigan se développe le terrain cambrien, formant au S. et à l'O. une bande continue ; la haute vallée de l'Hérault, le cant. de Sumène, l'O. du Lengas en sont formés. — Au S. du cambrien, quelques lambeaux du silurien apparaissent vers les sources de l'Arre.

Le terrain carbonifère supérieur et moyen est à découvert en deux points, près d'Alais et près du Vigan. Ces deux bassins n'ont pas de rapport, de liaison extérieure. Adossés au S.-E. des Cévennes, ils reposent sur les calcaires et les schistes siluriens et paraissent antérieurs aux émissions granitiques. Le bassin d'Alais qui se prolonge au N. dans le dép. de l'Ardèche, vers les Vans, a 28 à 30 kil. de long, 13 de large, une superficie totale de 340 kil. q. ; mais le terrain houiller n'est à découvert que sur une partie, formant des îlots dans les schistes siluriens ou dans les terrains postérieurs, trias, lias, oolithe, oxfordien, néocomien, tertiaire. Le principal affleurement s'allonge du N. au S. ; le bassin d'Alais proprement dit y mesure 7,746 hect. sur 7,889 ; l'ensemble des dix-sept points houillers occupe 8,523 hect. dont près du sixième dans le dép. de l'Ardèche. On trouvera des détails dans les articles spéciaux (V. ALAIS, BESSEGES). On distingue dans le bassin principal deux subdivisions : région méridionale (Alais et Grand-Combe), et septentrionale (Bessèges). La première a 9 kil. de long, 4 1/2 de large ; la seconde a 18 kil. de long, 5 de large ; elles sont reliées par une bande de terrain houiller de 300 à 400 m. de large contournant une sorte de promontoire de talcschistes (10 kil. de long, 2 de large) qui les domine de haut (704 m. d'alt., 300 au-dessus du terrain houiller). Ce promontoire, détaché du massif ancien des Cévennes, se termine au S. de Bessèges par la montagne de la Rouvergne. La région septentrionale du bassin houiller, dite de la Cèze, comprend les exploitations de Trelys, Bessèges, Lalle, etc. Les autres îlots houillers sont ceux de Rochebelle-Cendras et Saint-Martin (190 hect.), de Saint-Jean-de-Valériscle (207 hect.), de Molières et de Brousse (95 hect.), d'Olympie (56 hect.), etc. — Le bassin houiller du Vigan comprend deux groupes séparés, celui de Cavaillac et celui de Sumène. Le premier affleure sur 10 ares à peine, étant recouvert ailleurs par les terrains de transport et la terre végétale. Le second, séparé du premier par des talcschistes, est encore moins important. Le trias du Gard forme une bande presque continue autour du terrain ancien des Cévennes, mais cette bande est souvent fort étroite. Le grès bigarré est presque partout suivi du lias ; toutefois, le long de l'Arre, apparaît une petite bande de marnes irrisesées, entre le cambrien et le jurassique inférieur. — Le lias et les terrains jurassiques forment une ceinture assez large autour des Hautes-Cévennes ; c'est le principal élément des Basses-Cévennes. Il recouvre une grande partie des arr. du Vigan et d'Alais, manque tout à fait dans celui d'Uzès et n'apparaît qu'en un point de celui de Nîmes, où il forme la colline du Bois-de-Paris, au N.-O. d'Aspères, sur le Vidourle. Le lias domine dans l'arr. d'Alais, et à l'E. de celui du

Vigan jusqu'à Saint-Ippolyte, bordant à l'E. le massif primaire, et frangé lui-même d'une étroite bande jurassique. Dans l'O. de l'arr. du Vigan, les causses sont de formation jurassique et s'élèvent de l'étage moyen, sauf celui de Blandas (étage supérieur). — Le terrain crétacé occupe une grande partie du dép. du Gard, dans l'arr. d'Uzès, à l'E. de celui d'Alais, à l'O. de celui de Nîmes, et au S.-E. de celui du Vigan. Dans le premier, il est séparé des terrains jurassiques adossés aux Cévennes par les dépôts éocènes et oligocènes, et s'étend de la Cèze au N. jusqu'au chemin de fer d'Alais à Beaucaire au S., à l'O. une ligne tirée de Saint-Jean-de-Maruejols à Saint-Just et Vacquières ; à l'E. il borde la plaine du Rhône ; au N. de la vallée de la Cèze, il reparait et occupe les deux côtés de l'Ardèche, en amont de Saint-Martin. A l'étage crétacé supérieur appartiennent les terrains des deux côtés de la Cèze inférieure et entre la Tave et la Veyre ; le reste est du crétacé inférieur. Il se retrouve au S. du Gard qu'il dépasse même entre Sainte-Anastasia et Collias. Il y forme les garrigues de Nîmes, s'arrêtant à peu près au S.-E. à la ligne du chemin de fer, depuis Remoulins jusqu'à Boissières, côtoyant au N.-O. le jurassique de Vézénobres à Ganges ; mais par endroits cette masse crétacée (étage inférieur) est recouverte par les dépôts tertiaires, qui la coupent en deux par Saint-Chaptes, Saint-Mamert et Sommières. — Les terrains tertiaires, très étendus dans le dép. du Gard, s'étendent des deux côtés du crétacé qu'ils enveloppent presque complètement, sauf au S.-O. (arr. du Vigan). Les terrains éocènes bordent au N., à l'O. et au S. le crétacé de l'arr. d'Uzès, de l'Ardèche au Gard ; ils reparissent le long du Vidourle. L'oligocène forme à l'O. de l'éocène, entre celui-ci et le jurassique, une bande continue orientée du N.-N.-E. au S.-S.-O. et large de 7 à 8 kil. jusqu'au S. du Gardon d'Anduze ; elle se continue, un peu plus large, vers l'E.-S.-E. après le confluent des deux Gardons, au N. du Gard jusque vers Bourdic, puis forme une sorte de détroit au milieu du crétacé, le long de la vallée de la Braune et jusqu'au delà du Vidourle. De ce côté et le long du ruisseau de Seynes et de l'Alzon (au S. d'Uzès), on rejoint les terrains miocènes, puis la grande masse miocène située au S.-E. des garrigues de Nîmes entre le Gard, le canal de Beaucaire et le Vistre, formant ainsi un plateau de 40 kil. de long sur 16 kil. de largeur moyenne. — Les fonds des vallées du Rhône, de l'Ardèche inférieure, de la Cèze, de la Veyre, du Gard (depuis Remoulins) sont occupés par des alluvions ; de même la région maritime de la rive droite du canal de Beaucaire et au S. de Gallargues.

HYDROLOGIE. — Dans les terrains schisteux, les fortes pluies glissent et vont droit aux torrents ; les habitants, pour éviter les ravinelements des champs, creusent, sur les pentes, des fossés. En revanche, les petites pluies s'infiltrant dans les feuilles des roches schisteuses, y entretiennent l'humidité et donnent naissance à une foule de petites sources qui expliquent la fraîcheur des Cévennes, même en été. Au voisinage des calcaires intercalés dans les schistes jaillissent de grandes sources, par exemple celle d'Isis, près du Vigan, et celle de Vézénobres. Le granite est de même arrosé par une quantité de petites veines aqueuses provenant des eaux atmosphériques qui imbibent les terrains désagrégés de la surface du sol et y entretiennent l'humidité. Une longue sécheresse les fait disparaître. On trouve de vraies sources le long des filons de quartz et de leptynite qui retiennent les eaux, notamment près de Saint-Jean-du-Gard. Dans le terrain carbonifère, les niveaux d'eau sont peu importants, les schistes argileux arrêtant les infiltrations. Le trias, composé de couches imperméables argileuses, alternant avec des grès perméables, donne lieu à des niveaux d'eau intéressants. De là sortent les plus belles sources des Cévennes. Les eaux pluviales tombées sur les causses filtrent à travers les calcaires oxfordiens et du lias ; citons les sources de la vallée d'Arre, près du Vigan, celles de Latour, près d'Alais, de Mourèdes (com. de Bordezac), du Vidourle, des Gardons de Saint-Jean et

de Mialet, etc. Le lias, imperméable, offre des nappes d'eau peu abondantes, sauf entre les marnes supra-liasiques et le calcaire à entroques; à ce niveau jaillit la source de Montèzes (com. de Monoblet), celle du Font del Verts, dans la vallée de Fressac. Dans les terrains jurassiques, le calcaire oxfordien ou corallien laisse passer les eaux pluviales qui s'absorbent sur-le-champ; de même disparaissent à ce niveau les rivières descendues des montagnes schisteuses et granitiques, le Trèvezel, après Trèves; la Vis, au-dessous d'Alzon; le Vidourle, au-dessous de la Roquette. Dépourvus d'eaux vives, les habitants de ces régions emmagasinent l'eau dans des citernes ou dans des mares appelées *lavagnes*, qu'on place dans des dépressions à fond argileux et qui servent à abreuver le bétail. Dans le crétacé supérieur, on trouve deux belles nappes d'eau; la première entre les marnes à bélemnites plates et les calcaires à spantagoides; la seconde, au-dessus de cet étage, au point de contact avec les calcaires blancs de l'urgonien. Au premier niveau, répondent les sources du Vauage (fontaine d'Arc près de Caveirac, Font-de-Bonnet, Font-Robert, Fontarame, Fontanille, près de Calvisson, fontaine de Nages, etc.); au second, celles du N. de l'arr. de Nîmes (de Saint-Bonnet, des Jons, de Vaqueirolles, du Tron, près de Saint-Mamert, etc.), et du massif du Bouquet dans l'arr. d'Uzès (près de Lussan, de Vallèrargues, de Seynes, etc.). De plus, au pied de tous les grands massifs du néocomien, se trouvent des sources ascendantes; ce terrain est en effet percé d'avernes (ou *calavens*) où s'engouffrent les eaux météoriques, lesquelles reparissent plus bas. Les principales sources de ce genre sont l'aven des Augustines entre Saint-Just et Brouzet, l'aven de Cales au N. de Navacelles, la Font d'Arlinde (500 litres par seconde à l'étiage), celles du Canet, de Monteil, du moulin des Baumes, etc., qui alimentent la Cèze; celles de Goudargues et de la Bastide d'Orgnol qui y aboutissent aussi; celles du Nizon près de Lirac, de Tavel, de Bord-Nègre (5 kil. E. d'Uzès), d'Eure qu'un aqueduc romain menait à Uzès, la célèbre fontaine de Nîmes, les sources ou *boulidou*s du Fouze et du Fouzèron à 8 kil. E. de Nîmes, près de Saint-Gervasy, celles de Collias qui jaillissent dans le lit du Gard et soutiennent son débit, le rétablissant quand les chaleurs extrêmes l'ont tari en amont. Dans le crétacé inférieur, l'étage aptien (argiles imperméables) ne renferme pas de sources, mais en supporte qui jaillissent entre lui et le gault; dans le cénomani, on en rencontre beaucoup de petites qui entretiennent une riche végétation, par exemple autour de la Chartreuse de Valbonne; dans les sables et grès à argiles réfractaires, les sources abondent (à Saint-Victor-des-Oules, à Fontarèche, à Sabran, Bagnols, etc.). Dans le sol tertiaire, peu ou point de sources dans l'éocène; quelques-unes dans l'oligocène; deux beaux niveaux d'eaux dans le miocène, le premier au-dessous de la molasse coquillière ancienne; le second entre l'assise supérieure et le calcaire marneux bleuâtre; presque toutes les sources du bassin du Vidourle, notamment autour de Sommières, se rapportent à ces niveaux; ajoutez celle d'Airan et plusieurs petites, près d'Uzès. Quant au pliocène, ses sables, graviers et poudingues, étant de leur nature très perméables, les eaux pluviales s'infiltrent ainsi que celles qui viennent des sources des terrains voisins, de sorte qu'à la partie inférieure de ce terrain se trouve une nappe d'eau arrêtée par l'argile. Dans le plateau de la Costière, le principal niveau d'eau est supporté par les marnes argileuses; tout le long de la falaise sud-orientale, chaque maison de campagne a sa fontaine; citons celles du mas du Roure, des Codes, de Broussan. Dans la région de Saint-Gilles, on creuse des puits jusqu'à ce qu'on atteigne cette nappe. Plus loin, les sources dites *laurons* jaillissent au milieu de l'eau saumâtre des marais. Les étangs, en partie desséchés, qui sont situés le long des vallées du Gard et du Rhône, correspondent à cette même nappe. On en trouve une autre, peu abondante, au-dessus des poudingues (source de Cadenet, près du Cailar, Vireventre, près du mas d'Anglas).

DESCRIPTION DES ÉTAGES STRATIFIÉS. — Les schistes anciens se présentent à l'état de gneiss talqueux, micacé ou granitoïde; plus souvent à l'état de talcschiste, elles passent quelquefois au schiste argileux, rarement au micascchiste. Ce sont de beaucoup les talcschistes qui dominent; quelques bancs de calcaire s'y intercalent. Autour du Vigan, les couches se succèdent dans cet ordre: de bas en haut: schistes très durs, avec filets de quartz; calcaires très durs, gris noirâtre; schistes talqueux ou argileux, très feuilletés; calcaires supérieurs gris, bleuâtres ou jaunâtres, le plus souvent dolomitiques. Plus au N., vers Vallèrargue, le calcaire disparaît presque; dans l'arr. d'Alais, on n'en trouve plus, sauf en un point, à la montagne de Bougès. Les talcschistes forment en général les sommets des Cévennes. On y trouve des traces de graphite et d'anthracite. Dans ces terrains sont de nombreux filons métalliques, la plupart de plomb sulfuré argentifère, quelques-uns de cuivre et d'antimoine sulfuré, de fer oligiste ou carbonaté, etc. Les schistes anciens ont une puissance de 300 à 400 m. Le terrain carbonifère est formé de grès, d'argiles schisteuses et de houille; sur quelques points des rognons de fer carbonaté (sidérose). Le grès, ordinairement à grains très fins, est souvent coloré en noir ou gris par le charbon ou bien en jaune par le fer hydraté. Le bassin d'Alais comporte trois couches de houille, supportées chacune par un étage stérile de conglomérats. Le carbonifère a une puissance totale de 1,000 à 1,200 m. Le *trias* comporte trois étages principaux: conglomérat de gros cailloux siliceux ou grès grossier (7 à 8 m. d'épaisseur), calcaire (20 à 30 m.), grès plus ou moins fins (30 m.); il repose soit sur le talcschistes, soit sur le granite, soit sur le carbonifère. Des couches de sables quartzeux et de marnes argileuses (épaisses de 4 à 6 m.) sont associées au trias. La puissance totale de celui-ci est de 60 à 100 m. Les fossiles y sont rares, quelques fougères, *Mytilus*, *Lima*, etc.

Les terrains secondaires de l'époque jurassique, y compris le lias, se composent d'une série de bancs calcaires ou siliceux, de dolomies, de marnes, de schistes argilo-calcaires, alternant les uns avec les autres, si bien qu'il a été longtemps difficile d'en bien marquer les subdivisions. Leur épaisseur totale est d'environ 980 m. Environ la moitié (450 à 500 m.) appartient au lias; dans celui-ci on distingue quatre étages: infra-lias et dolomie infra-liasique (100 m.); calcaire à *Gryphaea arcuata* (50 m.); calcaire à *Gryphaea obliqua* et à *Gryphaea cymbium* (200 m.); marnes à *Ammonites margaritatus* et marnes supraliasiques (100 m.). — Le terrain jurassique proprement dit présente trois groupes de formations distinctes: oolite inférieure, oxfordien, corallien. L'*oolite inférieure*, dont la puissance est de 90 m., a pour premier étage celui des calcaires et marnes à fucoides, composé de bancs calcaires bien stratifiés de 25 à 30 centim. d'épaisseur que séparent de petites assises de marnes argileuses grisâtres très friables contenant des paillettes de mica argentin. Ce calcaire est noirâtre avec des nodules siliceux, des empreintes de *Fucus* très abondantes. On y trouve encore des bélemnites (*unicanaliculatus*, *sulcatus*), le *Mytilus cuneatus*, etc. Il est favorable à la croissance des châtagniers. Au-dessus est un étage de calcaire à entroques, séparé du précédent par des marnes (10 m. d'épaisseur); très développé sur la rive gauche de la Cèze, vers Saint-Ambroix, ce terrain s'altère et passe à la dolomie vers le S. à partir d'Anduze; il garde ce caractère dans l'arr. du Vigan. Le calcaire dolomitique de cet étage oolitique est à gros grains, âpre au toucher, friable, gris jaunâtre avec reflets nacrés; les roches qu'il forme sont criblées de petites cavités d'aspect scoriacé; le causse Bègon, le roc d'Esparon offrent cet aspect. Le groupe *oxfordien* comprend les étages suivants: 1° Callovien ou des marnes grises feuilletées (40 m.), avec les *Belemnites hastatus*, *latesulcatus*, *Ammonites tumidus*, *coronatus*, *macrocephalus*, *Terebratula*, *bicanaliculata*, *Cidaris filograna*, etc. 2° Spongien ou calcaire marneux à nodules

polyédriques alternant avec des marnes argileuses (30 m.); le *Belemnites hastatus* y atteint des dimensions extraordinaires; les ammonites sont à l'état calcaire, non plus ferrugineux comme dans le précédent; là sont intercalés les couches de fer oxydé rouge de Pierremorte et de la Coste de Comeiras. 3° Argovien calcaire gris, bleuâtre, compact (100 m.), en bancs très réguliers, de 0^m30 à 0^m50 d'épaisseur; on y trouve le *Belemnites hastatus*, *Ammonites plicatilis*, *canaliculatus*, *Terebratula bicanaliculata*; donc pas de faune spéciale. 4° Bancs calcaires gris clair passant quelquefois à la dolomie (50 m.), que souvent on rattache au corallien, mais qui dans le Gard est lié au précédent étage; il est très épais (280 m.) dans le causse de Blandas. Il constitue souvent une zone dolomitique, peu épaisse d'ailleurs; cette dolomie est blanc jaunâtre, à grains fins et serrés; elle forme les crêtes dentelées du pic d'Anjeau, de la Tude, du village de Blandas. Le terrain corallien n'apparaît qu'aux limites du dép. du Gard, vers l'Hérault, formant des bancs puissants, d'un calcaire blanc compact.

Le crétacé commence par le néocomien, toujours composé de calcaires marneux plus ou moins durs; la faune et les autres caractères en sont très uniformes; les principaux fossiles sont les *Ammonites semisulcatus*, *cryptocebras*, *Deshayesi*, *Rouyanus*, *astierianus*, la *Terebratula prælonga*, la *Rynchonella depressa*, l'*Echinospataque cordiformis*, l'*Echin. Ricordeanus*. — L'urgonien a une puissance d'au moins 700 à 800 m.; un calcaire blanc, à silex blonds ou blancs, en forme la base. Parmi les nombreux fossiles, nous citerons: *Requienia ammonia*, *Ostrea macroptera*, *Heteraster Couloni*, *Cidaris malum*, *Pyrina cylindrica*, *Orbitolina conoidea*, etc. — L'aptien borde d'une lisière étroite et presque ininterrompue l'urgonien. On y a distingué quatre zones: calcaire marneux à *Ostrea aquila*; marnes bleues à *Belemnites semicanaliculatus* d'une épaisseur de 60 m.; calcaire à *Discoidea decorata* (15 à 20 m.); sables verts à *Belemnites semicanaliculatus* (20 m.). — Le gault n'a qu'une puissance moyenne de 4 m.; il est donc très peu important, mais ses sables renferment de nombreux fossiles transformés en phosphate de chaux et donnent lieu à une exploitation assez active vers Salzac: les principaux fossiles sont: *Ammonites auritus*, *milletianus*, *denarius*, *mamillaris*, *Belemnites minimus*, *Discoidea conica*, etc. — La zone à *Ammonites inflatus* est développée surtout autour du noyau aptien de Salzac, près de Saint-Julien-de-Peyrolas; c'est une assise essentiellement sableuse, contenant beaucoup de glauconie; celle-ci, en se décomposant, donne aux sables et aux grès une teinte jaune ou rouge. Les principaux fossiles sont, outre l'*Ammonites inflatus*, les *Ammonites Salzacensis*, *auritus*, *Dehici*, le *Pecten asper*, l'*Holaster marginalis*, etc. — La zone à *Ammonites varians* n'est pas très développée; elle se présente sous des aspects variables; à l'O. de Pont-Saint-Espirit, des marnes bleues à *Epiaster distinctus*, surmontées de grès jaunes puissants à *Orbitolina concava*. — Le calcaire à hippurites (épaisseur, 100 m.) n'occupe pas grande place, peut-être parce que les mers de cette période n'ont jamais recouvert le massif de Nîmes. Il se compose de calcaires grumeleux, passant au grès grossier et non fossilifères; cependant, du côté du Vigan, on trouve les hippurites, sphærolites, etc. — Les grès d'Uchaux et de Mornas, bien développés autour de la colline de Sabran et des deux côtés de la Cèze, vers Bagnols, sont des sables blancs et jaunes peu fossilifères; de même, les couches supérieures de Piolenc.

Dans l'éocène, nous ne trouvons guère que quelques assises supérieures, bien étudiées autour de Barjac: calcaire blanc à *Cyrena Dumasi* et *Striatella muricata*, calcaire dur caractérisé par la *Melania Albigenensis*.

L'oligocène débute par les couches à potamidés d'Aix et à cyrènes de Gargas (tongrien) formées d'un calcaire marneux, de grès et sables calcaires à grains de quartz et de

gypse, de marnes sableuses, de calcaires et de marnes à *Melanoides Lauræ* avec lignites. Puis vient le calcaire tubulé à *Helix Raimondi* reposant sur une assise marneuse. — Le miocène comprend surtout la molasse marine avec les couches suivantes: molasse à *Pecten præscabriusculus* (puissance, 150 m.), sables et grès à *Ostrea crassissima* (15 m.), sables et grès à *Pecten Gentoni*, marnes et calcaires à *Cardita Jouanneti* (25 à 30 m.). Puis viennent les sables et marnes d'eau douce de Visan, sables fins alternant avec des marnes et renfermant la *Melanopsis Kleini*, *Helix delphinensis*, etc. — Le pliocène est représenté par les couches à *congeries* sur quelques points isolés; par les marnes bleues et faluns de Saint-André, dans quelques dépressions; par les sables et argiles de Saint-Geniès bien développés autour de Saint-Geniès et d'Aramon; ce sont des sables reposant sur des marnes grises lignifères renfermant le *Potamidés Basteroti*, *Bythinia allobrogica*, *Limnea Bouilleti*, etc. Les alluvions des plateaux ont un grand développement, surtout sur le plateau de la Costière; on n'y a jamais trouvé de fossiles. — Les alluvions anciennes existent à peine sur la rive droite du Rhône, surmontant en quelques points les précédentes. — Les alluvions modernes occupent les fonds des vallées, d'anciens étangs desséchés ou d'anciens marais. Les éboulis se voient surtout à la base des falaises crétacées entre Nîmes et Remoulins.

Régime des eaux. — Les eaux du dép. du Gard vont soit à la mer Méditerranée soit à l'océan Atlantique, mais se divisent entre eux selon une proportion fort inégale. En effet, le bassin océanique ne prend que 21,000 hect. contre 561,000 qui relèvent du bassin méditerranéen. La ligne de partage des eaux longe la frontière du dép. de la Lozère, dans l'Aigoual, passe au col de la Serayède (1,320 m.), au village de Lespérou (1,224 m.), suit cette montagne jusqu'aux sources de la Dourbie dont elle contourne la vallée par le mont du Lengas et le Saint-Guiral, puis entre dans l'Aveyron.

BASSIN DE LA MÉDITERRANÉE. — Les eaux qui vont à la Méditerranée se divisent en deux pentes; les unes coulent vers l'E. et sont tributaires du Rhône (arr. d'Alais, d'Uzès, S.-E. de celui de Nîmes et N. de celui du Vigan); les autres coulent directement vers le S. et vont à la mer par de petits fleuves côtiers, le Vistre, le Vidourle, l'Hérault (arr. du Vigan presque entier, O. de celui de Nîmes).

Le Rhône, qui est un des grands fleuves français, le plus abondant, longe le dép. du Gard pendant 156 kil., en négligeant les méandres secondaires. Le fleuve atteint le dép. du Gard à son confluent avec l'Ardèche, en amont de Pont-Saint-Espirit; jusqu'à la bifurcation de Fourques ou d'Arles son cours mesure 91 kil.; la largeur est de 650 m. à Pont-Saint-Espirit, mais les îles la portent à 2,000 et quelquefois 3,000 m. D'ailleurs le Rhône serpente sur un fonds de gravier, au milieu de bancs nombreux qui le divisent en branches souvent peu profondes. Il reçoit l'Arnavé, baigne Saint-Etienne-des-Sorts, côtoie la colline de la Dent de Marcoule (222 m.), reçoit la Cèze près de Codolet, puis la Tave, arrose Saint-Geniès-de-Comolas, Montfaucon, la pittoresque cité de Roquemare; sa direction générale avait été vers le S. et depuis Codolet vers le S.-S.-E.; il tourne vers le S.-O., baigne Villeneuve-lès-Avignon, en face d'Avignon, dont le séparant les deux bras qui entourent l'île de la Barthelasse (le grand du côté du Gard à 445 m. de large), Aramon (après le confluent de la Durance) reçoit le Gard à Comps, et, s'infléchissant vers le S., coule entre Beaucaire et Tarascon, où sa largeur est de 445 m., pour arriver à Fourques, en amont d'Arles, où il se bifurque; c'est la pointe de son delta. Le Petit-Rhône, se dirigeant vers l'O., puis le S.-O., borne le dép. du Gard et le sépare de la Camargue. Sa largeur moyenne est de 200 m., sa profondeur de 2 à 3 m.; son étiage de 134 m. c.; au-dessous de Saint-Gilles, la profondeur augmente, atteint 15 m. à Silvéral pour diminuer à mesure qu'on approche de la mer et de la barre. A partir de la bifurcation de Silve-

réal, la limite du département est le Rhône-Vif qui aboutit à la mer au Grau-Neuf; les branches du Rhône-Mort et du Rhône de Saint-Roman s'en détachent vers l'E. pour aller à l'étang du Repau (V. plus bas). Ce sont des canaux presque sans eau et sans courant.

Les îles du Rhône sont partagées entre le Gard et les départements de la rive gauche, Vaucluse et les Bouches-du-Rhône. Au Gard appartiennent celles de Saint-Georges (près de Saint-Etienne-des-Sorts), Miémar (au N. de Roquemaure, de la Motte, etc.). En aval d'Avignon, le lit entier du fleuve appartient au Gard, même la rive gauche, le village de Vallabrègues en amont de Beaucaire. Les affluents du Rhône (rive droite) dans le dép. du Gard sont : l'Ardèche, l'Arnave, la Cèze, les roubines de Traslepujy et du Grès, la Dèves, le Gard, les déversoirs des marais de Bellegarde et de la région de Saint-Gilles.

L'Ardèche coule pendant 17 kil. entre les dép. du Gard et de l'Ardèche, son lit appartenant au premier. Elle roule au fond d'un profond défilé dans les parois duquel s'ouvrent des grottes. Après Saint-Martin, elle s'élargit et devient même navigable. Sa largeur moyenne est de 40 m., mais elle est guéable dans les rapides. Aux fortes eaux, elle roule 900 m. c. par seconde, aux basses eaux, 346. Des torrents que lui envoie le dép. du Gard, les principaux sont : l'Aiguèze, les ruisseaux de Saint-Julien, de Biondone, du Sablier.

L'Arnave n'a que 6 à 7 kil. de long. Il descend de la Combe d'Arnave; creusée dans les couches friables du terrain tertiaire, sa source est au pied de la chartreuse de Valbonne; il passe dans les argiles subalpines, près de Saint-Alexandre, et se grossit d'un petit torrent, le Rieu-primeu.

La Cèze appartient presque entièrement au dép. du Gard. Elle naît dans celui de la Lozère (vers Villefort, à 475 m. d'alt. au mont de Vielvy), mais le quitte aussitôt, traverse la région industrielle de Bessèges (bassin houiller de la Cèze) entre en plaine à Saint-Ambroix, franchit un nouveau défilé de Rohegude à Roquepertuis. A Montclus, une partie de ses eaux s'enfoncent même dans un couloir souterrain de 1,700 m.; ensuite la Cèze baigne Goudargues, contourne un promontoire rocheux; à La Roque, son lit est barré par une roche calcaire jaunâtre (calcaire à hippurites) sous laquelle la rivière est presque cachée aux basses eaux; elle n'y a plus que 2 m. de large; ce rapide, comparable à la « perte du Rhône », forme la cascade du Sautadet, longe la colline de Sabran, arrose Bagnols, Chusclan, passe entre la Dent de Signac (235 m.), le Bois-de-Gicou (200 m.) et la Dent de Marcoule et se jette dans le Rhône, en aval de Codolet, se confondant avec un des bras qui enveloppent l'île de la Piboullette. Le bassin de la Cèze est de 95,000 hect. (y compris le coin du dép. de la Lozère); la largeur de la rivière est de 80 m.; son cours de 100 kil., sa pente de 449 m. (source à 475 m., embouchure à 26 m.); sa vitesse est très grande; ses crues sont terribles. Très sinuose, encaissée dans les schistes, des chutes artificielles y ont été créées et utilisées pour les usines. — La Cèze reçoit un grand nombre de petits torrents et cours d'eau : l'Homol (rive droite) qui se précipite du haut du mont Lozère, d'une altitude de 1,430 m., arrose Génolhac et se perd dans la Cèze à Sénéchas après un cours de 17 kil., dont 12 dans le département. — Le Luech (rive gauche) qui vient de la Lozère et arrose Chambourgand et se jette dans la Cèze à Deysemale après un cours de 28 kil. dont 15 dans le Gard. — La Ganière (rive gauche), née dans le Gard à Malons-et-Elze, passée dans l'Ardèche et rentrée dans le Gard pour aboutir à Robiac après un cours de 22 kil. dont 12 dans le département. — L'Auzon ou Auzonnet (rive droite), né près du Martinet, dont le chemin de fer remonte la vallée longtemps parallèle à la Cèze, descend vers le N. après avoir reçu l'Alauzène, qui vient du Gardon du Bouquet et joint la Cèze à Rivière; son cours est de 30 kil. — La Clysse (rive gauche), venue de l'Ardèche, parcourt ses

6 derniers kilomètres (sur 22) dans le dép. du Gard. — L'Aiguillon vient du Guidon du Bouquet, passe à Lussan, à Verfeuil, reçoit à gauche le Merderie, à droite l'Avègue qui passe à Vallerargues; il mesure 24 kil. — La Tave, principal affluent de la Cèze, s'y jette à droite, à 4 kil. avant son confluent avec le Rhône. Son bassin indépendant mesure 16,000 hect.; le chemin de fer d'Alais au Rhône descend sa vallée, où sont Fontarèche, Tresque, Counaux, Laudun; longue de 30 kil., elle se grossit de la Veyre (25 kil.) et de la source de Tabion.

La roubine de Traslepujy (8 kil.) sort d'un étang desséché de la com. de Roquemaure.

La roubine du Grès draine un bassin de 8,000 hect., remarquable par son canal souterrain de 1,150 m.; elle reçoit les eaux de l'étang du Pujaut.

La Dèves serpente dans des gorges creusées dans le terrain néocomien et se précipite du haut du Saut-du-Renard; elle arrose les alentours d'Aramon.

Le Gard qui a donné son nom au département est formé par la réunion des Gardons d'Anduze et d'Alais. Son cours est de 55 kil., plus 65 pour le Gardon d'Anduze ou 62 pour le Gardon d'Alais. Le Gardon d'Anduze ou de Saint-Jean apporte les 5/8 des eaux de la rivière commune; il naît dans la Lozère au S.-O. de la Cau-de-l'Hospitalet, passe dans le Gard au bout de 6 kil.; baigne Saint-André-de-Valborgne, Saumane (où il reçoit à droite la Borgne), Peyrolles, Saint-Jean-du-Gard, reçoit à droite la Sabindrinque (18 kil.), descendue du mont Liron où elle arrose Lasalle, puis à gauche l'abondant Gardon de Miallet (48 kil.), venu de la Lozère, arrose Anduze, Cardet, et se réunit au Gardon d'Alais. Celui-ci, né dans la Lozère, au pied du Puy de Saint-Maurice, entre dans le Gard à Sainte-Cécile, arrose la Grand-Combe, Cendras, Alais, reçoit à droite le Galeizon (24 kil.) venu du dép. de la Lozère, à gauche l'Avène. La vallée du Gardon d'Alais est suivie par le chemin de fer de Paris à Nîmes depuis Sainte-Cécile jusqu'à son confluent avec le Gardon d'Anduze. Formé par la réunion des deux Gardons, le Gard arrose la plaine de la Gardonnenque, où le chemin de Paris à Nîmes le franchit sur le beau viaduc de Ners; vers Dions, il entre dans le terrain crétacé, où il se creuse une vallée profondément encaissée et très pittoresque; elle s'élargit en aval de Collias; puis viennent le fameux Pont du Gard, aqueduc romain, Remoulins, où la rivière entre en plaine; elle tourne au S. et se jette dans le Rhône à Comps. Malgré l'abondance des eaux amenées par les Gardons, le Gard en perd par infiltration une grande partie, parfois même, dans les étés très secs, la totalité; dans le Gardonnenque, on l'a vu à sec près de Moussac ou il perd 1 m. c. d'eau par seconde. Il se reconstitue dans les gorges par des sources qui jaillissent dans son lit à la Ferragère, au moulin de la Baume, à Collias, à Lafoux et par l'apport de l'Alzon. Au confluent, son débit varie de 2,000 à 4,000 m. c. par seconde; il est en moyenne de 40 et tombe rarement au dessous de 6. Les affluents principaux du Gard sont : la Droude (rive gauche), qui s'y jette à Moussac après un cours de 26 kil. — La Braune (rive droite) qui passe à Saint-Mamert, reçoit la Tourasette et aboutit près de Dions, après un cours de 20 kil. — Le Bourdic (rive gauche), venu du N., qui se jette en face de Dions, après un cours de 20 kil. — L'Alzon, principal affluent bien qu'il n'ait que 12 kil. Il est formé par les sources du vallon d'Uzès, la fontaine d'Eure et les fontaines d'Airan, donne le mouvement à une vingtaine d'usines, reçoit la Seyne (28 kil.) venue du Guidon du Bouquet.

Le Vistre, le premier des fleuves côtiers à partir du Rhône, coule en plaine entre les garrigues de Nîmes et la Costière; il a 70 kil. de long. Descendu des collines de Cabrières (200 m.), il arrose Marguerittes, passe au S. de Nîmes, longé au N. par la voie ferrée, arrose Milhaud, Bernis, Uchaut, le château de Candrac, Vauvert, Le Cailar; puis il est canalisé et traverse les marais du N. d'Aiguesmortes et atteint le canal de la Radelle. Par celui-ci, ses

eaux communiquent avec celles du Vidourle à l'O., du canal de Beaucaire à l'E., ou vont à la mer par la Grande-Roubine qui joint la Méditerranée au Grau-du-Roi. — Les affluents du Vistre sont quelques belles sources jaillies au pied des garrigues, Fougierou ou Fouzeron et Fougue, la fontaine de Nîmes (V. ce mot), puis à gauche deux petites rivières : le Rhony (24 kil.) qui arrose le Vaunage, passe à Caveirac, Calvisson, Codognan; la Cubelle (19 kil.) qui passe près d'Aiguesvives.

Le Vidourle n'a que 100 kil. de long, entièrement dans le dép. du Gard, que son cours inférieur sépare de celui de l'Hérault. Il prend sa source au N. de la montagne de la Fage, dans le Liron, à 930 m. d'alt.; se perd en été dans les graviers de son lit, reparait à Saint-Hippolyte-du-Fort, passe à Conqueirac, à Sauve où une source le soutient beaucoup en été, à Quissac, Vic-le-Fescq, Sommières, Grand-Gallargues, Marsillargues (Hérault), coupe le canal de la Radelle et aboutit à l'étang du Repausset qui jette ses eaux à la mer près du Grau-du-Roi. De Saint-Hippolyte à Grand-Gallargues, le chemin de fer longe le Vidourle. La célébrité du Vidourle vient de ses terribles crues; en quelques heures les orages abattus sur les Cévennes y précipitent des trombes d'eau, et ce petit torrent passe d'un débit de 100 litres par seconde, à un débit de 4,500 m. c., 15,000 fois plus. — Ses affluents sont de petits torrents : le Rieumassel, qui passe près de Pompignan; le Brestalou (21 kil.), venu du causse de Vacquieres (dép. de l'Hérault), le Crioulou (19 kil.), la Courme (16 kil.).

L'Hérault n'appartient au dép. du Gard que pour une faible partie de son cours, pendant 32 kil. seulement sur 164. Il naît au S.-E. de l'Aigoual; à Valleraugue se réunissent les torrents qui forment ses sources, la rivière de Malet, le Claron; il contourne le mont de Lespérou, coule au S., entre dans le calcaire à Pont-d'Hérault et passe dans le département auquel il donne son nom en amont de Ganges, au confluent de la Vis. — Ses principaux affluents arrosant le dép. du Gard sont l'Arre, la Vis, le Rieutort. — L'Arre descend du mont du Lengas, contourne le causse de Montdardier et de Blandas, se grossit de nombreux ruisseaux et fontaines, arrose le délicieux vallon du Vigan et se jette dans l'Hérault au Pont-d'Hérault après un cours de 25 kil. — La Vis, plus abondante que l'Hérault et plus longue avant leur confluent, puisqu'elle a parcouru 50 kil., descend du Saint-Guiral, arrose Alzon, coule entre les causses de Campestre et de Blandas, reçoit près de Vissec la Virenque (30 kil., dont 18 le long du département), qui contourne le causse de Campestre, se grossit de la source de la Foux, serpente entre les dép. du Gard et de l'Hérault dans des gorges superbes, surtout au pied des rocs de la Tude et d'Anjeau. — Le Rieutort a 31 kil. dont 23 dans le Gard; parallèle à l'Hérault, il descend du Liron, passe à Sumène.

Étangs. Dans la région maritime du Gard s'étendent des marécages où se confondent les eaux du Rhône, du Vistre et du Vidourle. Les eaux y sont accumulées en des étangs qu'unissent des canaux formant un réseau compliqué de voies plus ou moins navigables. L'étang du Repausset où débouche le Vidourle n'est séparé de la mer que par les dunes du Grau-du-Roi que traverse la Grande-Roubine; il communique à l'E. avec l'étang du Repau où débouche le Rhône-Mort et le Rhône de Saint-Roman. En arrière, dans l'intérieur, est une seconde ligne d'étangs, ceux de la Ville, le long d'Aiguesmortes, du Commun, du Roi, de Catinès, touchant à l'E. aux salines de Peccais et aux canaux de Peccais et de Silveréal, à l'O. au canal de la Radelle. Plus au N., au centre des marais du Crey et de la Fosse, est l'étang de Scamandre, près du canal de Beaucaire. Il sera question plus loin des canaux.

BASSIN DE L'Océan ATLANTIQUE. — Les eaux qui du dép. du Gard vont à l'Océan Atlantique y sont conduits par la Dourbie, affluent du Tarn (bassin de la Garonne). La Dourbie a 70 kil., dont 22 dans le dép. du Gard. Elle y naît au pied du mont de Lespérou, parcourt une vallée sauvage

entre le Suquet et le Lengas, arrose Dourbie, sort du Gard, qu'elle revient longer à sa pointe occidentale. Elle reçoit le Trévezel, rivière de Trèves, grossi du Bramabiau, qui parcourt 25 kil. dont 21 dans le Gard.

CANAUX. — Le principal canal, un des plus importants de France, est celui de Beaucaire à Aiguesmortes, long de 50 kil., profond de 2 m., premier tronçon de la voie fluviale navigable qui relie le Rhône à la Garonne; le second tronçon est formé par le canal de la Radelle, long de 2 kil. (prof. 2 m.) qui va d'Aigues-Mortes au canal des Étangs. A Aiguesmortes convergent d'autres canaux; la Grande-Roubine, qui conduit à la mer (6 kil. de long, 30 m. de large, 3 m. de tirant d'eau); le canal du Bourgidou, long de 10 kil., profond de 1^m50, qui va rejoindre le canal de Silveréal et par lui le Petit-Rhône; mais ce dernier canal (8 kil. de long) n'a que 0^m50 de profondeur; le petit canal des Peccais (3 kil.), desservant les salines, a 1^m50 de profondeur.

Climat. — La région des Hautes-Cévennes a le climat du Plateau central; le reste du département a celui des contrées méditerranéennes ou provençales (V. FRANCE): ciel pur, température élevée, saisons peu tranchées, réduites à deux; hiver pluvieux et frais; été sec et chaud; ce dernier absorbant le printemps et l'automne. La plaine et les collines inférieures pourraient porter des orangers en pleine terre, si le terrible mistral qui descend des Cévennes n'altérerait la douceur du climat. La température moyenne annuelle est à Nîmes de + 16°, soit 5 1/2 de plus qu'à Paris. Le thermomètre s'élève jusqu'à + 40°. A mesure qu'on remonte les gradins des Cévennes, l'altitude compense la latitude et le climat se refroidit.

Au point de vue du régime hydrographique on distingue quatre zones pluviales: Hautes-Cévennes, où la chute d'eau annuelle est de 1^m24 et atteint 1^m82 à Valleraugue, au pied de l'Aigoual et du mont de Lespérou; Basses-Cévennes, parallèles aux premières et représentant ici une bande de 35 kil. de large limitée par une ligne tirée de Sommières à Vallon par Alais, où la chute d'eau annuelle atteint 0,99; bassin rhodanien (Uzès) où elle est de 0,73; zone maritime (Nîmes) où elle est de 0,66 à 0,68, et s'abaisse même à 0,40 dans les marais du littoral et du Petit-Rhône. La moyenne est de 1 m., supérieure de près du tiers à celle de la France. Le nombre des jours de pluie étant seulement de 53 par an, les pluies s'abattent parfois en véritables trombes, ce qui explique les dévastations des torrents cévenols, de plus en plus redoutables à mesure qu'on approche du midi; le Gard, pire que l'Ardeche, l'est moins que le Vidourle.

Flore et Faune naturelles. — La flore du dép. du Gard présente une grande variété en raison des différences orographiques et géologiques; depuis les causses et les granites de l'arr. du Vigan, jusqu'aux marécages salins de la plaine d'Aigues-Mortes. Pour la nomenclature nous renvoyons à l'art. FRANCE, § Flore. Les forêts des montagnes et collines sont principalement formées de pins, de chênes blancs et verts, de hêtres, de châtaigniers; on y trouve des plantes médicinales et tinctoriales, la maurelle et la garance. Dans la faune, nous signalerons le kermès qui vit sur les chênes nains; les brochets, esturgeons et truites; les nombreux serpents de la région marécageuse; les oiseaux de passage, hérons, outardes qui viennent s'y poser; les aigles et vautours des montagnes. En 1840, les loups et les renards étaient encore très communs, les sangliers moins. Le castor qui vivait encore au début du siècle sur le Gard ne se retrouve plus que dans quelques îles du Rhône; la loutre existe encore sur le Gard. On peut encore citer les petits chevaux redevenus presque sauvages et les taureaux à peu près sauvages des plaines du Nemosais maritime (V. FRANCE, § Faune).

Histoire depuis 1789. — Le dép. du Gard a été formé en 1789, dans la province du Languedoc, des trois anciens diocèses de Nîmes, Alais et Uzès, appartenant au Bas-Languedoc et correspondant à peu près aux trois pays

du Nèmoze, des Cévennes et de l'Uzègeois. Le Nèmoze se subdivisait lui-même en six pays : garrigue de Nîmes (ch.-l. Nîmes), Saint-Gilles, plaine de Fourques (ch.-l. Beaucaire), Vaunage (ch.-l. Calvisson), Congroges (ch.-l. Saint-Geniès-de-Malgoirès), Nèmoze maritime (ch.-l. Aiguemortes). Les Cévennes avaient pour capitale Alais. L'Uzègeois se divisait en Haut-Uzègeois (ch.-l. Uzès) et Bas-Uzègeois ou Pont-Saint-Esprit était la ville principale.

Les persécutions religieuses du xvii^e siècle, prolongées au xviii^e, avaient entretenu l'ardeur du fanatisme religieux dans ces contrées ; elle se raviva lors de la Révolution française ; les protestants à qui elle restituait leurs droits en furent partisans dévoués ; les catholiques, surtout à Nîmes et à Beaucaire, la combattirent avec acharnement. En 1790, eut lieu à Nîmes un massacre de catholiques. En 1793, Beaucaire s'insurgea et envoya un contingent à l'armée royaliste du Midi. Un bataillon, commandé par le lieutenant Bonaparte, soumit la ville. Quelques exécutions eurent lieu à Nîmes. Le Gard fut la terre classique de la Terreur blanche. En 1815, la réaction royaliste et catholique fut signalée à Nîmes par des crimes atroces (V. NÎMES). Les assassinats de Trestaillons restèrent impunis, et, quand les protestants voulurent rouvrir leurs temples, les émeutiers les assaillirent, assassinèrent le général Lagarde envoyé pour les protéger. Depuis, ces haines se sont apaisées, bien que l'ancien antagonisme subsiste.

Les personnages célèbres originaires du dép. du Gard ont été au xix^e siècle (pour la période précédente, V. LANGUEDOC) : Sigalon (Xavier) (1788-1837), peintre, né à Uzès ; Pelet, dit de la Lozère (1759-1842), homme politique, né à Saint-Jean-du-Gard ; J.-B. Teste (1780-1852), avocat, né à Bagnols ; Reboul (Jean) (1796-1860), poète, né à Nîmes ; Canonge (Jules) (1812-70), poète et érudit, né à Nîmes ; Martin-Paschoud (1802-73), pasteur protestant, né à Nîmes ; Guizot (François) (1787-1874), ministre et historien ; Crémieux (Adolphe) (1796-1880), homme politique, né à Nîmes ; Dumas (Jean-Baptiste) (1800-84), chimiste, né à Alais ; de Quatrefoies de Bréau (Jean-Louis-Armand) (1810-1892), né à Berthezène, près de Valleraugue ; Madier de Montjau (Noël-François-Alfred) (1814-1892), homme politique, né à Nîmes ; Boissier (Gaston) (1823), érudit, né à Nîmes ; Daudet (Alphonse) (1840), né à Nîmes.

Divisions administratives actuelles. — ARRONDISSEMENTS. — Le dép. du Gard comprend quatre arrondissements : Nîmes, Alais, Le Vigan, Uzès. Voici leurs superficies respectives : Nîmes, 163,653 hect. ; Alais, 131,133 hect. ; Le Vigan, 140,215 hect. ; Uzès, 148,555 hect.

CANTONS. — Les quatre arrondissements du Gard sont subdivisés en 40 cantons et 350 communes. On compte 11 cantons et 74 communes dans l'arr. de Nîmes ; 14 cantons et 100 communes dans l'arr. d'Alais ; 10 cantons et 77 communes dans l'arr. du Vigan ; 8 cantons et 99 communes dans l'arr. d'Uzès. En voici la liste : Aiguemortes, Aramon, Beaucaire, Marguerittes, Nîmes (1^{er}, 2^e et 3^e), Saint-Gilles, Saint-Mamert, Sommières, Vauvert. — Alais (Est), Alais (Ouest), Anduze, Barjac, Bessèges, Génolhac, La Grand-Combe, Lédignan, Saint-Ambroix, Saint-Jean-du-Gard, Vézénobres. — Alzon, Lasalle, Quissac, Saint-André-de-Valborgne, Saint-Hippolyte-du-Fort, Sauve, Sumène, Trèves, Valleraugue, Le Vigan. — Bagnols-sur-Cèze, Lussan, Pont-Saint-Esprit, Remoulins, Roquemaure, Saint-Chaptes, Uzès, Villeneuve-lès-Avignon.

JUSTICE, POLICE. — Le dép. du Gard ressortit à la cour d'appel de Nîmes. La ville de Nîmes est le siège de la cour d'assises ; il y a 4 tribunaux de première instance, 1 par chef-lieu d'arrondissement. Il y a 4 tribunaux de commerce (Alais, Anduze, Nîmes et Saint-Hippolyte). Le nombre des justices de paix est de 40, une par chef-lieu de canton. Le nombre d'agents chargés de constater les crimes et les délits était, en 1888, de 316 gendarmes, 20 commissaires de police, 402 agents de police, 382 gardes champêtres,

251 gardes particuliers assermentés, 91 gardes forestiers, 52 agents des ponts et chaussées (police de la pêche). Il eut 3,619 plaintes et procès-verbaux.

FINANCES. — Pour les *contributions indirectes*, il y a 1 directeur à Nîmes, 3 inspecteurs à Nîmes, 1 sous-directeur à Alais, 2 receveurs principaux entrepreneurs à Nîmes et Alais, 2 receveurs entrepreneurs à Uzès et au Vigan. Le service des *contributions directes* comporte 1 directeur et un percepteur. Il y a 1 trésorier-payeur général à Nîmes, 3 receveurs particuliers à Alais, au Vigan et à Uzès, 5 percepteurs à Nîmes (N.), Nîmes (S.), Alais, Uzès et Le Vigan. L'enregistrement, les domaines et le timbre ont 1 directeur et 1 inspecteur à Nîmes et 5 sous-inspecteurs. Il y a 1 conservateur des hypothèques par chef-lieu d'arrondissement.

INSTRUCTION PUBLIQUE. — Le département relève de l'académie de Montpellier. L'inspecteur d'académie réside à Nîmes. Il y a 4 inspecteurs de l'instruction primaire dans les 4 chefs-lieux d'arrondissement. L'instruction secondaire se donne aux lycées de Nîmes et d'Alais et aux collèges communaux d'Uzès, Bagnols (garçons) et d'Alais (filles). Il existe à Nîmes une école normale d'instituteurs et une école normale d'institutrices.

CULTES. — Nîmes est le siège d'un évêché, suffragant de l'archevêché d'Avignon. Il compte 2 vicaires généraux, 45 curés, 239 desservants, 79 vicaires de paroisses ou desservants de chapelles annexes, etc., 31 prêtres habitués et 24 aumôniers. On a ordonné, dans l'année 1890, 11 prêtres, 5 diacres et 10 sous-diacres. — Le culte réformé possède 18 églises consistoriales (Aiguévives, Alais, Anduze, Calvisson, Lasalle, Nîmes, Saint-Ambroix, Saint-Chapter, Saint-Hippolyte, Saint-Jean-du-Gard, Saint-Mamert, Sauve, Sommières, Uzès, Valleraugue, Vauvert, Vézénobres, Le Vigan), 420 pasteurs.

ARMÉE. — Le Gard appartient au 15^e corps d'armée (Marseille) et en forme les 5^e et 8^e subdivisions. La compagnie de gendarmerie fait partie de la 15^e légion.

DIVERS. — Le Gard fait partie de la 8^e inspection des ponts et chaussées de la 27^e conservation des forêts (Nîmes), de l'inspection des mines du S.-E. de l'arr. minéralogique d'Alais et de la 11^e région agricole (S.).

Démographie. — MOUVEMENT DE LA POPULATION. — Le recensement de 1891 a constaté, dans le dép. du Gard, une population totale de 419,388 hab. Voici, depuis le commencement du siècle, les chiffres donnés par les recensements précédents :

1801.....	300.144	1856.....	419.697
1806.....	322.144	1861.....	422.107
1821.....	334.164	1866.....	429.747
1826.....	347.550	1872.....	420.131
1831.....	357.283	1876.....	423.804
1836.....	366.250	1881.....	415.629
1841.....	376.062	1886.....	417.099
1846.....	400.381	1891.....	419.388
1851.....	408.163		

Si l'on compare les dénombremens de 1801 et de 1891, on constate les résultats suivans. La population a augmenté, au cours de ce siècle, de 119,244 hab., c.-à-d. de plus du tiers du chiffre initial. La superficie du département étant de 583,600 hect., la densité de la population, qui était en 1801 de 51,4, par kil. q., légèrement supérieure alors à la moyenne de la France (50,9), s'est élevée à 71,9, c.-à-d. dans la même proportion que dans le reste de la France. L'augmentation du nombre d'habitans par kil. q. était donc de 20,5. Si l'on représente par 1,000 leur nombre en 1801, il était en 1891 de 1398. Le chiffre de la population s'est accru régulièrement pendant deux tiers de siècle (1801-1866). Il a diminué après la guerre de 1870, et, depuis lors, malgré des améliorations momentanées, les ruines faites par la maladie des vers à soie et par le phylloxera ont accentué la diminution, très marquée surtout de 1876 à 1881.

Le mouvement de la population n'a pas été du tout le même dans les différentes parties du département. On s'en rendra compte en comparant les recensements de 1801 et de 1891, arrondissement par arrondissement :

ARRONDISSEMENTS	Population en 1801	Population en 1891	Augmentation	Densité en 1801	Densité en 1891	Augmentation
Nîmes.....	112.549	160.010	47.461	68,7	97,7	29
Alais.....	62.006	129.689	67.683	17,3	39	51,7
Le Vigan.....	55.637	57.032	1.395	39,7	40,7	1
Uzès.....	69.952	72.657	2.705	47	48,9	1,9
Total.....	300.144	419.388	119.244	51,4	71,9	20,5

On constate donc de très grandes différences selon les arrondissements. Tandis que la population de celui d'Alais a plus que doublé, celle de ceux du Vigan et d'Uzès est restée stationnaire ; celle de Nîmes a augmenté sensiblement. Ce sont donc les deux arrondissements urbains et industriels qui augmentent, tandis que les deux autres, agricoles, ont été plus éprouvés par les crises récentes et ont reperdu depuis quarante ans ce qu'ils avaient gagné antérieurement.

Voici quelle a été de 1801 à 1891 dans chacun des arrondissements et dans l'ensemble du département la variation proportionnelle de la population :

ANNÉES	NÎMES	ALAIS	LE VIGAN	UZÈS	DÉPARTEMENT entier
1801.....	1.000	1.000	1.000	1.000	1.000
1806.....	1.059	1.094	1.084	1.061	1.077
1821.....	1.091	1.142	1.103	1.126	1.113
1826.....	1.125	1.205	1.171	1.165	1.158
1831.....	1.140	1.286	1.181	1.196	1.191
1836.....	1.170	1.336	1.189	1.224	1.220
1841.....	1.195	1.422	1.183	1.251	1.253
1846.....	1.296	1.586	1.206	1.264	1.334
1851.....	1.321	1.652	1.213	1.284	1.360
1856.....	1.356	1.831	1.169	1.282	1.390
1861.....	1.376	1.873	1.144	1.270	1.407
1866.....	1.420	2.005	1.083	1.234	1.433
1872.....	1.416	1.955	1.062	1.171	1.400
1876.....	1.390	2.072	1.066	1.147	1.413
1881.....	1.338	2.111	1.032	1.102	1.387
1886.....	1.390	2.070	1.019	1.063	1.391
1891.....	1.122	2.092	1.025	1.039	1.398

Voici les chiffres absolus pour la dernière période :

ARRONDISSEMENTS	1872	1876	1881	1886	1891
Nîmes.....	159.471	156.425	150.547	156.772	160.010
Alais.....	119.741	127.806	130.716	128.993	129.689
Le Vigan.....	58.877	59.260	57.292	56.868	57.032
Uzès.....	82.009	80.313	77.074	74.466	72.657
Total.....	420.131	423.804	415.629	415.099	419.388

Ces chiffres font ressortir clairement ce que nous avons dit. L'arr. d'Alais, bénéficiant des ressources minéralogiques du sol, s'est accru constamment, sauf au moment de la guerre de 1870 et de la crise économique des années 1881-86. L'accroissement a été normal et sensiblement le même dans le reste du département jusqu'en 1871, Uzès ayant une légère avance. A partir de 1851, tandis que Nîmes continuait de progresser, Le Vigan et Uzès rétrogradent ; le déclin d'abord lent pour Uzès s'est accentué depuis 1870, tandis qu'il paraît se ralentir pour Le Vigan

qui a même gagné 164 hab. de 1885 à 1891. Quant au département pris dans son ensemble, après un temps d'arrêt et un recul occasionnés d'abord par la guerre de 1870-71, puis par la crise agricole (maladie des vers à soie et surtout le phylloxera), il a repris sa marche progressive.

Si maintenant nous cherchons à voir comment se répartissent les habitants du Gard entre chaque catégorie de population, nous constatons, pour la population rurale et urbaine, les chiffres suivants en 1881 et 1886 :

	POPULATION au 31 déc. 1881	POPULATION au 31 mai 1886
Urbaine.....	198.998	204.974
Rurale.....	216.631	212.125
Total.....	415.629	417.099

On voit que la population urbaine représente presque la moitié de la population totale (49 %) et qu'elle augmente tandis que la population rurale diminue. La proportion des urbains est plus forte dans le Gard que dans la moyenne de la France où elle n'atteint que 36 %.

Voici comment se décomposait en 1891 la population des chefs-lieux d'arrondissement :

POPULATION	NÎMES	ALAIS	LE VIGAN	UZÈS
Aglomérée.....	63.625	18.333	4.251	1.233
Éparse.....	2.888	5.395	1.024	716
Comptée à part.....	5.110	628	399	40
Totale.....	71.623	24.356	5.374	1.989

Le nombre des communes rurales du Gard était de 323 en 1886, leur superficie totale de 481,439 hect., leur population totale de 212,125 hab., la superficie moyenne de 488 hect., la population moyenne de 656 hab. par commune, et la densité moyenne de 44 hab. par kilomètre carré dans les communes rurales. On comptait 27 communes urbaines d'une superficie totale de 102,417 hect. peuplées de 204,974 hab., soit 3,780 hect. et 7,592 hab. par commune en moyenne et une densité urbaine de 200 hab. par kilomètre carré. La densité moyenne du département ressortait (à cette même date) à 71,5 hab. par kilomètre carré, la commune ayant en moyenne 1,660 hect. et 1,192 hab.

Voici quelle était l'importance respective des populations urbaine et rurale aux recensements de 1856, 1872 et 1886.

	1856	1872	1886
Population urbaine.....	44,40	47,21	49
— rurale.....	55,60	52,79	51

Les progrès de l'élément urbain sont donc constants.

Consultant les relevés de l'état civil, nous voyons que dans la population urbaine de 1881 à 1886, en quatre ans et cinq mois, il y eut 26,415 naissances contre 25,818 décès. L'excédent des naissances était de 297, proportion défavorable ; comme la population urbaine a augmenté, il a fallu une immigration de 5,679 personnes pour rendre compte de cette augmentation. Dans la population rurale, il y eut 22,363 naissances et 22,491 décès, soit un excédent de 172 naissances ; mais l'excédent de l'émigration sur l'immigration enleva 4,678 personnes, soit un déchet de 4,506 personnes dans la population rurale. Pour l'ensemble du département, il y a eu 48,478 naissances, 48,009 décès ; soit un excédent de 469 décès, mais l'immigration l'emportant de 1,001 têtes sur l'émigration a un peu accru la population.

La répartition des communes, d'après l'importance de la population, a donné en 1886 pour les 350 communes du département : 72 com. de 100 hab. et au-dessous ; 39 com. de 101 à 200 hab. ; 39 com. de 201 à 300 hab. ;

12 com. de 301 à 400 hab. ; 28 com. de 401 à 500 hab. ; 106 com. de 501 à 1,000 hab. ; 36 com. de 1,001 à 1,500 hab. ; 19 com. de 1,501 à 2,000 hab. ; 4 com. de 2,001 à 2,500 hab. ; 12 com. de 2,501 à 3,000 ; 2 com. de 3,001 à 3,500 ; 3 com. de 3,501 à 4,000 hab. ; 6 com. de 4,001 à 5,000 hab. ; 4 com. de 5,001 à 10,000 hab. ; 2 com. de 10 à 20,000 hab. (Bessèges, la Grand-Combe) et 2 de plus de 20,000 hab., Nîmes, Alais).

Voici, par arrondissements et cantons, la liste des communes dont la population totale, en 1891, dépassait 1,000 hab.

ARRONDISSEMENT D'ALAIS (14 cant., 100 com., 131,133 hect., 129,689 hab.). — *Cant. d'Alais (Est)* (11 com., 16,302 hect., 20,854 hab.) : Alais, 24,356 hab. ; Rousson, 1,443 hab. ; Saint-Julien-de-Vaalgues, 1,018 hab. ; Saint-Martin-de-Vaalgues, 1,629 hab. ; Saint-Privat-des-Vieux, 1,003 hab. ; Salindres, 2,559 hab. — *Cant. d'Alais (Ouest)* (5 com., 7,656 hect., 17,197 hab.) : Saint-Christol-lès-Alais, 1,363 hab. — *Cant. d'Anduze* (8 com., 10,834 hect., 8,134 hab.) : Anduze, 3,906 hab. — *Cant. de Barjac* (7 com., 14,047 hect., 4,570 hab.) : Barjac, 1,760 hab. ; Saint-Jean-de-Maruéjols-et-Avejan, 1,100 hab. — *Cant. de Bessèges* (5 com., 5,490 hect., 1,628 hab.) : Bessèges, 8,673 hab. ; Castillon-de-Gagnières, 2,910 hab. ; Robiac, 3,260 hab. — *Cant. de Gènohac* (11 com., 19,044 hect., 12,829 hab.) : Chamborigaud, 1,617 hab. ; Gènohac, 1,221 hab. ; Portes, 1,189 hab. ; La Vernarède, 3,259 hab. — *Cant. de la Grand-Combe* (6 com., 9,342 hect., 19,149 hab.) : Branoux, 1,344 hab. ; la Grand-Combe, 13,141 hab. ; Laval, 1,606 hab. ; Sainte-Cécile-d'Andorge, 1,459 hab. ; Les Salles-du-Gardon, 1,566 hab. — *Cant. de Lédignan* (12 com., 8,640 hect., 4,048 hab.) : pas de commune de plus de 1,000 hab. — *Cant. de Saint-Ambroix* (15 com., 17,624 hect., 17,070 hab.) : Allègre, 1,012 hab. ; Les Mages, 1,105 hab. ; Meyrannes, 1,072 hab. ; Molières-sur-Cèze, 2,805 hab. ; Saint-Ambroix, 3,380 hab. ; Saint-Florens, 3,129 hab. — *Cant. de Saint-Jean-du-Gard* (3 com., 7,568 hect., 4,729 hab.) : Mialet, 1,053 hab. ; Saint-Jean-du-Gard, 3,586 hab. — *Cant. de Vézénobres* (17 com., 15,703 hect., 5,674 hab.) : Aucune commune de plus de 1,000 hab.

ARRONDISSEMENT DE NÎMES (11 cant., 74 com., 163,653 hect., 160,010 hab.). — *Cant. d'Aiguesmortes* (3 com., 18,685 hect., 7,148 hab.) : Aiguesmortes, 3,981 hab. ; Le Grau-du-Roi, 1,187 hab. ; Saint-Laurent-d'Aigouze, 1,980 hab. — *Cant. d'Aramon* (10 com., 13,080 hect., 11,089 hab.) : Aramon, 2,725 hab. ; Montfrin, 2,517 hab. ; Vallabrigues, 1,789 hab. — *Cant. de Beaucaire* (4 com., 19,233 hect., 14,426 hab.) : Beaucaire, 8,947 hab. ; Bellegarde, 2,765 hab. ; Fourques, 1,175 hab. ; Jonquières-et-Saint-Vincent, 1,539 hab. — *Cant. de Marguerittes* (8 com., 13,213 hect., 6,983 hab.) : Manduel, 1,911 hab. ; Marguerittes, 1,684 hab. ; Redessan, 1,418 hab. — *Cant. (premier) de Nîmes* (2 com., 25,125 hect., 27,112 hab.) : Milhaud, 1,400 hab. ; Nîmes, 17,623 hab. — *Cant. (deuxième) de Nîmes* (22,570 hect., 22,786 hab.) : — *Cant. (troisième) de Nîmes* (2 com., 18,296 hect., 26,518 hab.) : Bouillargues, 2,415 hab. — *Cant. de Saint-Gilles* (2 com., 17,791 hect., 7,930 hab.) : Générac, 1,983 hab. ; Saint-Gilles, 5,947 hab. — *Cant. de Saint-Mamert-du-Gard* (13 com., 13,877 hect., 5,160 hab.) : pas de com. de plus de 1,000 hab. — *Cant. de Sommières* (18 com., 17,126 hect., 13,817 hab.) : Aiguesvives, 1,854 hab. ; Aubais, 1,417 hab. ; Calvisson, 1,868 hab. ; Sommières, 3,821 hab. — *Cant. de Vauvert* (12 com., 23,893 hect., 17,041 hab.) : Aimargues, 2,731 hab. ; Beauvoisin, 1,525 hab. ; Le Caillar, 1,306 hab. ; Grand-Gallargues, 1,755 hab. ; Uchaud, 1,412 hab. ; Vauvert, 4,292 hab. ; Vergèze, 1,694 hab.

ARRONDISSEMENT D'UZÈS (8 cant., 99 com., 148,555 hect., 72,657 hab.). — *Cant. de Bagnols-sur-Cèze* (17 com., 22,466 hect., 13,816 hab.) : Bagnols-sur-Cèze, 4,454 hab. ; Sabran, 1,212 hab. — *Cant. de Lussan* (12 com.,

19,806 hect., 5,163 hab.), pas de commune de plus de 1,000 hab. — *Cant. de Pont-Saint-Esprit* (16 com., 24,170 hect., 13,678 hab.) : Goudargues, 1,008 hab. ; Pont-Saint-Esprit, 5,262 hab. ; Saint-Paulet-de-Caisson, 1,107 hab. — *Cant. de Remoulins* (9 com., 14,132 hect., 5,341 hab.) : Remoulins, 1,375 hab. — *Cant. de Roquemaure* (9 com., 15,846 hect., 9,657 hab.) : Laudun, 1,959 hab. ; Roquemaure, 2,461 hab. ; Tavel, 1,090 hab. — *Cant. de Saint-Christes* (16 com., 17,711 hect., 7,160 hab.) : Saint-Geniès-de-Malgoirès, 1,022 hab. — *Cant. d'Uzès* (15 com., 23,300 hect., 12,379 hab.) : Saint-Quentin-la-Poterie, 2,022 hab. ; Uzès, 4,989 hab. — *Cant. de Villeneuve-lès-Avignon* (5 com., 10,647 hect., 5,463 hab.) : Pujaut, 1,101 hab. ; Villeneuve-lès-Avignon, 2,622 hab.

ARRONDISSEMENT DU VIGAN. — (10 cant., 77 com., 140,215 hect., 57,032 hab.). — *Cant. d'Alzon* (6 com., 16,663 hect., 4,973 hab.) : Alzon, 1,031 hab. ; Amussas, 1,440 hab. — *Cant. de Lasalle* (9 com., 12,735 hect., 5,485 hab.) : Lasalle, 2,404 hab. — *Cant. de Quissac* (12 com., 13,974 hect., 4,032 hab.) : Quissac, 1,516 hab. — *Cant. de Saint-André-de-Valborgne* (5 com., 11,931 hect., 3,732 hab.) : Saint-André-de-Valborgne, 1,619 hab. — *Cant. de Saint-Hippolyte-du-Fort* (6 com., 12,509 hect., 6,634 hab.) : Pompignan, 1,014 hab. ; Saint-Hippolyte-du-Fort, 4,516 hab. — *Cant. de Sauve* (9 com., 9,635 hect., 4,316 hab.) : Sauve, 2,387 hab. — *Cant. de Sumène* (8 com., 11,352 hect., 6,177 hab.) : Saint-Laurent-le-Minier, 1,083 hab. ; Sumène, 2,865 hab. — *Cant. de Trèves* (6 com., 20,320 hect., 3,278 hab.) : Dourbies, 1,004 hab. ; Lanuéjols, 1,036 hab. — *Cant. de Valleraugue* (3 com., 11,662 hect., 5,348 hab.) : Saint-André-de-Majencoules, 1,578 hab. ; Valleraugue, 2,799 hab. — *Cant. du Vigan* (13 com., 18,409 hect., 18,037 hab.) : Avèze, 1,138 hab. ; Le Vigan, 5,394 hab.

Nous rappelons que les chiffres relatifs à la superficie des cantons ne coïncident pas rigoureusement avec ceux indiqués pour le total des arrondissements, d'après le dénombrement ; la nature de ces divergences a été indiquée dans l'art. FRANCE.

HABITATIONS. — Le nombre des maisons d'habitations était en 1886, dans le Gard, de 80,356, dont 76,232 occupées en tout ou en partie et 4,124 vacantes. Sur ce nombre on en comptait 4,264 n'ayant qu'un rez-de-chaussée ; 39,083, un seul étage ; 29,770, deux étages ; 6,525, trois étages ; 714, quatre étages ou davantage. Elles comportaient 124,627 appartements ou logements distincts, dont 116,667 occupés et 7,960 vacants ; en outre 16,126 locaux servant d'ateliers, de magasins ou de boutiques.

Etat des personnes. — D'APRÈS LA RÉSIDENCE. — On a recensé, en 1886, 12,997 individus isolés et 103,587 familles, plus 83 établissements comptés à part, soit un total de 116,667 ménages. Il y a 12,997 ménages composés d'une seule personne ; 14,001 de deux personnes ; 39,312 de trois personnes ; 26,442 de quatre personnes ; 20,348 de cinq personnes ; 12,484 de six personnes ou davantage.

La population résidente comportait 417,099 personnes, dont 405,433 résidents présents ; 2,844 résidents absents ; 9,122 personnes comptées à part. La population présente comportait 414,255 résidents et 650 personnes de passage ou de population accidentelle, soit un total de 414,905. La population présente est donc un peu inférieure à la population résidente, ce qui est le cas général en France.

D'APRÈS LE LIEU DE NAISSANCE. — Classée d'après le lieu de naissance, la population du Gard se divisait en : Français et naturalisés nés dans la commune où ils habitent, 360,996 ; nés dans une autre commune du département, 29,781 ; nés dans un autre département ou dans une colonie, 20,203 ; nés à l'étranger, 1,990. Soit un total de 412,970. Il y faut ajouter : 148 étrangers nés dans la

commune ou ils habitent ; 205 nés dans une autre commune du département ; 241 nés dans un autre département ou une colonie ; 1,341 nés à l'étranger ; soit un total de 1,935 étrangers. La population présente, envisagée dans son ensemble (414,905), comprend donc 361,444 habitants nés dans leur commune ; 29,986 dans un autre commune du département ; 20,444 dans un autre département ou dans une colonie ; 3,331 hors du territoire français.

Classée par nationalité, la population du Gard compte, en 1886, 412,970 Français dont 412,234 nés de parents français et 736 naturalisés ; et 1,935 étrangers se décomposant en : 60 Anglais, Écossais ou Irlandais ; 20 Américains du Nord ou du Sud ; 204 Allemands ; 21 Austro-Hongrois ; 43 Belges ; 6 Hollandais ou Luxembourgeois ; 1,099 Italiens ; 284 Espagnols ; 467 Suisses ; 7 Russes ; aucun Scandinave ; 2 Portugais ; 5 Grecs, Roumains, Serbes ou Bulgares ; 8 Turcs ou Africains ; 9 individus d'autre nationalité.

D'APRÈS L'ÉTAT CIVIL. — Classée par sexe, la population se répartit en 206,963 hommes et 207,942 femmes. C'est à peu près la moyenne de la France, 502 femmes pour 498 hommes.

La population classée par âge et par état civil comprend (en 1886) : 77,905 individus du sexe masculin célibataires de vingt et un ans au moins ; 22,036 célibataires de vingt-deux à quatre-vingt-dix ans ; 3 de plus de quatre-vingt-dix ans, soit un total de 109,944 célibataires du sexe masculin ; 14 hommes mariés de dix-huit à vingt et un ans ; 83,937 de vingt-deux à quatre-vingt-dix ans ; 213 de plus de quatre-vingt-dix ans, soit un total de 84,294 hommes mariés ; en y ajoutant 12,658 veufs et 67 divorcés, on arrive au total de 206,963 hommes dont 78,050 de vingt et un ans et au-dessous ; 128,432 de vingt-deux à quatre-vingt-dix ans et 481 de plus de quatre-vingt-dix ans (aucun centenaire). Parmi les femmes on compte 80,824 filles de vingt ans et au-dessous ; 23,523 filles de vingt-deux à quatre-vingt-dix ans et 17 de plus de quatre-vingt-dix ans ; soit un total de 104,364 célibataires ; 84,294 femmes mariées dont 3,705 de quinze à vingt et un ans, 80,540 de vingt-deux à quatre-vingt-dix ans et 49 de plus de quatre-vingt-dix ans ; de plus, 19,217 veuves et 67 femmes divorcées, soit un total de 207,942 femmes dont 84,619 de vingt et un ans et au-dessous ; 123,160 de vingt-deux à quatre-vingt-dix ans ; 152 de plus de quatre-vingt-dix ans. Il y a 10,592 familles de gens mariés sans enfant vivant ; 32,721 avec un enfant ; 22,007 avec deux enfants ; 6,854 avec trois ; 6,371 avec quatre ; 3,230 avec cinq ; 1,341 avec six ; 1,178 avec sept enfants vivants ou davantage. Si l'on ajoute les veufs, divorcés, etc., on arrive aux chiffres suivants : 17,609 familles sans enfant vivant ; 41,441 en ayant un ; 31,747, deux ; 10,434, trois ; 8,961, quatre ; 3,430, cinq ; 2,402, six ; 2,212, sept ou davantage.

D'APRÈS LA PROFESSION. — La population du Gard se décompose par professions de la manière suivante (en 1886). On classe sous chaque rubrique non seulement ceux qui exercent la profession, mais aussi la totalité des personnes qui en tirent leur subsistance : agriculture, 190,660 ; industries manufacturières, 80,464 ; transports, 18,253 ; commerce, 70,710 ; représentants de la force publique, 11,624 ; professions libérales, 16,049 ; personnes vivant exclusivement de leurs revenus, 14,179 ; enfin 2,335 gens sans profession ; 4,861 individus non classés (enfants en nourrice, étudiants ou élèves des pensionnats, vivant loin de leurs parents, personnel interné des asiles, hospices, etc.), et 183 de professions inconnues.

Voici le détail pour chaque catégorie en distinguant pour les principales les deux sexes et les divers groupes, patrons ou chefs d'exploitation, employés ou ouvriers, familles, domestiques attachés à la personne.

Agriculture. Propriétaires cultivant exclusivement leurs terres, 120,524 personnes, à savoir : patrons, 29,105 (24,978 hommes et 4,127 femmes) ; employés et ou-

vriers, 10,942 (dont 4,444 femmes) ; familles, 77,452 ; domestiques, 3,025. — Fermiers, métayers ou colons, 42,723 personnes, à savoir : patrons, 9,897 ; employés et ouvriers, 7,702 (dont 3,445 femmes) ; familles, 23,882, domestiques, 1,252. — Horticulteurs, pépiniéristes et maraichers, 22,441 personnes, à savoir : patrons, 4,644 ; employés et ouvriers, 5,897 ; familles, 11,575 ; domestiques, 325. — Bûcherons, charbonniers, 4,972 personnes, à savoir : patrons, 1,010, employés et ouvriers, 1,065 ; familles, 2,864 ; domestiques, 33.

Industrie. Industrie textile, 3,836 personnes, dont 194 patrons et 2,443 employés et ouvriers (1,489 femmes). — Industrie extractive, 25,991 personnes, à savoir : patrons, 92 ; employés et ouvriers, 8,344 (tous hommes) ; familles, 17,524 ; domestiques, 31. — Industrie métallurgique (production des métaux), 4,887 personnes dont 5 patrons et 1,257 ouvriers et employés. — Fabrication d'objets en métal, 4,512 personnes dont 375 patrons et 829 ouvriers et employés (pas de femmes). — Industrie du cuir, 2,292 personnes, dont 258 patrons et 527 ouvriers. — Industrie du bois, 1,240 personnes dont 143 patrons et 314 employés et ouvriers. — Céramique, 1,413 personnes dont 59 patrons et 225 employés et ouvriers. — Produits chimiques, 2,947 personnes dont 36 patrons et 918 employés et ouvriers. — Industrie du bâtiment, 7,871 personnes dont 585 patrons, 1,770 employés et ouvriers. — Industrie de l'éclairage, 4,087 personnes. — Industrie de l'ameublement, 2,808 personnes, dont 178 patrons et 733 ouvriers et employés. — Habillement et toilette, 16,971 personnes, dont 532 patrons (105 femmes) et 7,082 employés et ouvriers (3,738 femmes). — Alimentation, 3,298 personnes, dont 860 patrons et 217 employés et ouvriers. — Industries relatives aux sciences, arts et lettres (imprimerie, papeterie, etc.), 939 personnes, dont 73 patrons et 200 employés et ouvriers. — Industries de luxe, 372 personnes.

Transports. Transports maritimes (cabotage, long cours, pêche, etc.) : 6,820 personnes, dont 296 patrons et 1,993 employés et ouvriers. — Transports par voie fluviale (canaux et rivières) : 1,782 personnes, dont 161 patrons et 387 ouvriers et employés. — Transports par routes : 2,717 personnes, dont 477 patrons et 256 employés et ouvriers. — Chemins de fer : 5,408 personnes, dont 2,102 employés et ouvriers. — Postes et télégraphes : 1,526 personnes.

Commerce. Financiers : 1,641 personnes, dont 432 patrons, 415 employés. — Courtiers, commissionnaires, négociants en gros : 7,726 personnes, dont 549 patrons, 2,213 employés et ouvriers. — Hôteliers, cabaretiers : 12,494 personnes, dont 2,843 patrons (772 femmes) et 2,707 employés et ouvriers (1,623 femmes). — Alimentation : marchands au détail : 18,975 personnes, dont 5,198 patrons (990 femmes), 1,323 employés et ouvriers. — Ameublement (détail) : 9,441 personnes, dont 319 patrons, 2,348 employés et ouvriers (944 femmes). — Habillement (détail) : 13,994 personnes, dont 1,463 patrons (187 femmes), 3,282 employés et ouvriers (2,120 femmes). — Divers marchands au détail : 6,439 personnes, dont 1,472 patrons (762 femmes), 962 employés et ouvriers (522 femmes).

Force publique. Armée de terre : 4,556, dont 3,781 militaires. — Gendarmerie et police : 1,029, dont 344 exerçant la profession ; soit 4,125 agents de la force publique, plus 1,460 personnes de leur famille ou de leur domesticité.

Administration publique. Fonctionnaires de l'État : 8,116 personnes, dont 2,179 fonctionnaires (784 femmes). — Fonctionnaires du département ou des communes : 3,508 personnes, dont 1,045 fonctionnaires (tous hommes).

Professions libérales. Clergé catholique séculier : 1,777 personnes, dont 681 prêtres. — Clergé catholique régulier (communautés religieuses) : 2,918 personnes, dont 167 moines et 2,730 religieuses. — Autres cultes : 244 personnes, dont 126 ministres du culte. — Tribunaux :

1,037 personnes, dont 152 du personnel judiciaire. — Avocats, agréés : 190 personnes, dont 57 exerçant la profession. — Officiers ministériels : 1,413 personnes, dont 262 exerçant la profession. — Agents d'affaires : 92 personnes, dont 23 agents. — Médecins : 577 personnes, dont 168 professionnels. — Pharmaciens, herboristes : 303 personnes, dont 91 exerçant la profession. — Dentistes, oculistes, pédicures : 81 personnes, dont 15 exercent. — Sages-femmes : 414 personnes, dont 175 exerçant la profession. — Enseignement public : 4,707 personnes, dont 1,816 enseignant (742 femmes). — Enseignement privé : 1,395 personnes, dont 344 enseignent (153 femmes). — Musique, danse, escrime, etc. : 138 personnes, dont 43 enseignent. — Sciences, lettres et arts, publicistes : 259 personnes, dont 78 exercent la profession. — Architectes, ingénieurs : 268 personnes, dont 49 exercent la profession. — Artistes : 387 personnes, dont 109 exercent la profession. — Artistes lyriques et dramatiques : 182 personnes, dont 94 exercent la profession.

Personnes vivant exclusivement de leurs revenus. Propriétaires qui ne travaillent pas : 9,208 personnes, dont 3,368 patrons (1,838 femmes) et 1,734 domestiques (1,104 femmes). — Rentiers, pensionnaires et retraités : 4,971 personnes, dont 1,495 patrons (409 femmes) et 1,066 domestiques (1,025 femmes).

Sans profession (saltimbanques, filles publiques, gens sans place, etc.) : 2,335. — *Non classés* (enfants en nourrice, élèves pensionnaires, personnel interne des asiles, hôpitaux, etc.) : 4,861. — *Profession inconnue* : 185.

Etat économique du département. — PROPRIÉTÉ. — L'enquête faite par l'administration des contributions directes en 1884 a relevé dans le dép. du Gard 172,946 propriétés imposables, savoir : 159,046 appartenant à la petite propriété ; 12,563 à la moyenne propriété ; 1,337 à la grande propriété. Dans la petite propriété, il y a 30,163 biens de moins de 10 ares ; 16,308 de 10 à 20 ares ; 34,501 de 20 à 50 ares ; 28,593 de 50 ares à 1 hect. ; 24,406 de 1 à 2 hect. ; 11,545 de 2 à 3 hect. ; 6,628 de 3 à 4 hect. ; 4,121 de 4 à 5 hect. ; 2,781 de 5 à 6 hect. ; ceux qui dominent sont donc les biens de moins de 2 hect. Dans la propriété moyenne, on compte 2,028 biens de 6 à 7 hect. ; 1,518 de 7 à 8 hect. ; 1,213 de 8 à 9 ; 976 de 9 à 10 ; 4,346 de 10 à 20 ; 1,446 de 20 à 30 ; 626 de 30 à 40 ; 440 de 40 à 50 hect. La grande propriété se répartit entre 514 biens de 50 à 75 hect. ; 232 de 75 à 100 ; 345 de 100 à 200 ; 246 de plus de 200 hect. — Au point de vue de la superficie, la petite propriété occupe 155,429 hect. ; la moyenne, 179,106 hect., et la grande, 220,856 hect. Par conséquent, la grande propriété domine un peu. Voici le détail : biens de moins de 10 ares, 955 hect. ; de 10 à 20 ares, 2,454 hect. ; de 20 à 50 ares, 11,663 hect. ; de 50 ares à 1 hect., 20,671 hect. ; de 1 à 2 hect., 34,937 hect. ; de 2 à 3 hect., 28,130 hect. ; de 3 à 4 hect., 22,866 hect. ; de 4 à 5, 18,453 hect. ; de 5 à 6, 15,300 hect. ; de 6 à 7, 13,142 ; de 7 à 8, 11,383 hect. ; de 8 à 9, 10,279 hect. ; de 9 à 10, 9,351 hect. ; de 10 à 20, 60,105 hect. ; de 20 à 30, 34,880 hect. ; de 30 à 40, 21,675 hect. ; de 40 à 50, 18,291 hect. ; de 50 à 75, 31,530 hect. ; de 75 à 100, 20,528 hect. ; de 100 à 200, 48,455 hect. ; au-dessus de 200 hect., 120,243 hect. La très grande propriété est plus importante que dans la moyenne des départements français ; ensuite, on peut noter que les biens de 50 ares à 2 hect. sont relativement nombreux.

L'évaluation des propriétés bâties (1887-1889) a fourni les résultats suivants : 106,678 propriétés, dont 104,932 maisons et 1,746 usines. Leur valeur locative réelle était : maisons, 20,487,655 fr. ; usines, 2,448,968 fr. ; — leur revenu net total : maisons, 15,365,741 fr. ; usines, 1,632,645 fr. ; — leur valeur vénale : maisons, 350,396,848 fr. ; usines, 32,703,466 fr. De sorte que le revenu net moyen est de 146 fr. par maison, 935 fr. par usine, le rapport du revenu net à la valeur vénale approchant de 5 %.

AGRICULTURE. — Le dép. du Gard comprend des régions agricoles très différentes, puisqu'il est partagé entre les montagnes et la plaine. Toutefois, dans la région montagnaise, les vallées ont un climat chaud et des productions analogues à celles de la région des collines et de la plaine. Les parties dont la physiologie est le plus accentuée sont les causses de l'O. de l'arr. du Vigan, les Hautes-Cévennes, les marais compris entre le canal de Beaucaire et la Camargue ; les vallonnements de l'Uzègeois contrastent aussi avec les plateaux desséchés et la plaine du Nemosais. Les Cévennes ont été enrichies par l'élevage du ver à soie (Alais, Anduze, Saint-Jean-du-Gard, Saint-André-de-Valborgne, Saint-Hippolyte, Valleraugue) ; l'Uzègeois abonde en arbres fruitiers ; les pentes supérieures des Cévennes ont des châtaigniers ; enfin les coteaux de toutes parts sont plantés en oliviers et en vignes, et celles-ci s'étendent sur les sables de la région maritime. En revanche, le bétail est peu nombreux, les prairies étant peu développées. On estime que sur 583,000 hect., les terres labourées en occupent près de 120,000 ; les prés, pâturages et pacages, 50,000 ; les bois, 50,000 ; les vignes, 45,000 ; les landes et terres incultes, plus de 120,000. Cette situation serait très médiocre, si l'on ne tenait compte des vastes surfaces plantées en arbres fruitiers, oliviers, mûriers, etc., qui sont une des principales ressources du Gard.

Le sol est généralement très fertile, pourvu qu'on lui fournisse de l'eau. Dans les vallées de la Cèze, du Gardon, du Vidourle sont de belles prairies naturelles ; dans celles du Rhône et du Vistre, des prairies artificielles (luzerne et sainfoin). Les céréales sont cultivées un peu partout, depuis les Cévennes et les causses jusqu'aux bords du Rhône ; le froment d'Uzès et de Saint-Gilles est très bon. On produit aussi beaucoup de légumes secs, fèves, pois chiches, lentilles ; moins de pommes de terre qu'ailleurs et presque pas de betteraves. Les cultures industrielles sont presque nulles ; un peu de garance et de maurelle, près de Gallargues. Pour les mûriers et l'élevage des vers à soie, le Gard est à la tête de la France et, après une terrible crise, cette production s'est relevée (V. SOIE). Nous avons dit qu'elle est concentrée surtout dans les Cévennes, autour de la vallée du Gardon d'Anduze. La vigne, qui était l'autre fortune du département, fut ravagée par le phylloxera, de 1872 à 1880. Elle avait presque disparu ; beaucoup de vigneronniers émigrèrent en Algérie, des commerçants dans l'Aude. Mais on se mit à planter dans les sables de la zone maritime et cela fit la fortune du canton d'Aiguemortes, où se créa un superbe vignoble. Les plantations de cépages américains ont été généralisées, et les vignes du Gard sont reconstituées. Les chiffres que nous donnons et qui se rapportent à l'année 1889 sont dépassés de beaucoup du double et du triple, et la progression continue d'année en année. Nîmes est le marché central des vignobles du Gard, et aussi de la Camargue, de la plaine d'Arles, de la côte du Rhône et du bassin du Vidourle. Les arbres fruitiers sont échelonnés sur les pentes ; en bas, le palmier et le mimosa viennent en pleine terre ; puis les oliviers, sur les coteaux exposés au midi, dans les vignes, le long des champs ; Aramon, Uzès, Saint-Gervasy, Saint-Bonnet, fournissent les meilleures huiles ; puis les figuiers, grenadiers, arbusiers, amandiers, pêchers, cognassiers, cerisiers, abricotiers ; les mûriers, les chênes à touffes auprès d'Uzès ; un peu plus haut, les pommiers, p. ex. ceux qui donnent les célèbres pommes de reinette du Vigan ; sur les pentes supérieures, les châtaigniers, précieuse ressource pour les Cévenols. Les forêts occupent dans le dép. du Gard une étendue de 48,974 hect., dont 3,238 à l'Etat et 45,736 aux communes. La plus belle est la Sylve Godesque, forêt de pins maritimes au S.-O. de Saint-Gilles ; citons ensuite celles de Campagnes et de Signan, près de Nîmes ; dans l'arr. d'Uzès, celles du Bouquet, de Seynes, de Montclus, de Goudargues, de la Chartreuse de Valbonne, de Senreis,

de Montaren ; dans les Cévennes, malheureusement trop déboisées, on trouve celles de Portes (à l'O. de Bessèges); de Valaurie, près d'Anduze, et dans l'arr. du Vigan, celles de l'Aigoual, de Miquel sur Lespèrou, de l'Agre (com. de Saint-Sauveur-des-Pourcils). Au pied des hêtres, des chênes, des sapins de ces bois, croissent diverses plantes médicinales et tinctoriales. Nous avons signalé les chênes à kermès.

Voici la superficie et le rendement des diverses cultures dans le dép. du Gard, pour l'année 1889 :

CULTURES	SUPERFICIL	RENDEMENT
	Hectares	Hectolitres
Froment	11.921	542.642
Méteil	342	1.809
Seigle	2.921	31.033
Orge	1.663	89.298
Sarrasin	110	1.793
Avoine	18.966	398.504
Mais	708	11.091
Millet	2.509	62.667
Pommes de terre	6.940	64.005
Betteraves fourragères	502	95.311
Trèfle	751	25.091
Lucerne	9.098	189.672
Saintonge	7.089	396.518
Prés naturels et herbages (première coupe et regain)	17.483	544.430
Betteraves à sucre	35	9.380
Colza	11	129
Oliviers	9.000	125.846
Mûriers (feuilles)	"	537.919
Châtaignes	"	122.986
Noix	"	388
Prunes	"	1.034
Vignes	11.751	1.087.478

La valeur de la production du froment était estimée à 13,500,000 fr. environ. Le rendement n'atteignait pas 14 hectol. par hectare.

Le nombre des animaux de ferme existant au 31 déc. 1889 était : espèce chevaline, 21,389; espèce mulassière, 15,406; espèce asine, 2,978; espèce bovine, 8,367; espèce ovine, 372,837; espèce porcine, 48,320; espèce caprine, 29,070. Les produits obtenus étaient de 117,407 hectol. de lait et de 10,114 quintaux de laine. Il y avait 15,229 ruches d'abeilles en activité, produisant 38,309 kilogr. de miel et 12,881 kilogr. de cire. De ces chiffres, il ressort que le Gard n'a presque pas de bœufs; le Var, Vaucluse et les Basses-Alpes accusent seuls des chiffres inférieurs. La compensation se trouve dans la production de la soie, pour laquelle on a relevé, en 1889, les chiffres suivants : graines mises en éclosion, 68,414 onces; rendement moyen en graines, 31,608 gr.; production en cocons, 2,162,352 kilogr.; cocons mis en graines, 20,228; graines produites, 61,414 onces. La production en cocons est la plus forte de France.

INDUSTRIE. — Mines et carrières. Le dép. du Gard est un de ceux de France où l'industrie est le plus développée; il le doit à ses richesses naturelles : houille, fer, sel. Il produit (en 1888) 1,831,606 tonnes de combustibles minéraux (dont 1,814,215 de houille et 17,391 tonnes d'antracite) d'une valeur totale de 21,423,701 fr. Il en consomme 624,300 tonnes, valant en moyenne sur le lieu de consommation 15 fr. 78. C'est, pour la production de la houille, le quatrième dép. de France après le Pas-de-Calais, le Nord et la Loire, le bassin d'Alais venant après ceux de Valenciennes et de Saint-Etienne. Nous en avons parlé (V. le § *Géologie* et ALAIS) et indiqué qu'il se prolonge dans l'Ardèche et la Lozère. Il approvisionne les départements voisins. Le chemin de fer d'Alais au Rhône portant

le charbon au fleuve et de là à Marseille. On y trouve toutes les variétés, depuis les houilles sèches semblables à celles de Mons, jusqu'aux houilles grasses comme celles de Saint-Etienne. Le bassin du Gardon ou d'Alais est complété par celui de la Cèze ou de Bessèges, dont les mines sont profondes de 200 m. Il se prolonge dans la haute vallée de la Cèze. On trouve, en outre, près du Vigan, les petits bassins de Cavailiac, Coularou, celui de Lanuéjols (cant. de Trèves). Dans tout le département, il existe 50 concessions houillères dont 20 seulement exploitées. Les principales sont celles d'Allègre, Auzon, Aigaliers, Barjac, Bessèges-et-Lalle, Bordezac, Cavailiac, Cavillargues, Célas, Connaux, Figon, Gaujac, Goudargues, La Grand-Combe, Laudun, Mas-des-Carrières, Les Mages, Massepas, Montaren, Le Pin, Portes, Provençal, Robiac-et-Meyrannes, Saint-André-d'Olerargues, Saint-Germain-d'Alais, Saint-Jean-de-Valériscle, Saint-Julien-de-Peyrolas, Saint-Laurent-de-la-Vernède, Serviers, Solan, Soulanon, La Tabernolle, La Terline, Trély, Tresque, Vénéjean, La Veyre, Les Veyrières. On compte près de 11,000 ouvriers mineurs. — On exploite des mines de bitume à Allègre, Servas, Saint-Jean-de-Maruéjols, Saint-Julien-de-Valgalgues, Mons, Salindres.

La production du fer était, en 1888, de 48,956 tonnes de minerai, valant 367,892 fr.; trois départements seulement la dépassaient (Meurthe-et-Moselle, Ardèche, Pyrénées-Orientales). Les mines de fer sont nombreuses; on en exploite à Adams, Bordezac, Cendras, Les Deux-Jumeaux, Pallières-et-la-Gravouillère, Saint-Félix, Saint-Florens, Robiac-et-Meyrannes, Saint-Jean-du-Pin, Saint-Julien-de-Valgalgues, Le Soulier. Le minerai de fer pur ou sulfuré se montre à la surface, au voisinage des couches houillères, soit en concrétions, soit pulvérulent, de couleur rouge vif ou jaune vif. Ces ocres colorent les ruisseaux des environs d'Alais. — Les autres minerais métallifères représentent une production totale de 25,476 tonnes, valant 917,431 fr. (dépassée seulement dans le Rhône, l'Aveyron, l'Ille-et-Vilaine). La variété en est grande, et, à cet égard, le dép. du Gard vient en tête : or et argent à Saint-Laurent-le-Minier et Salles-de-Gagnères; antimoine des mines d'Auzonnet (Portes, Robiac, Saint-Florens), Frayssinet (La Peyremale), du Martinet-de-Villeneuve (com. de Saint-Paul-de-la-Coste), la seule exploitée; plomb argentifère, associé au cuivre, au zinc, dans une foule de points des Cévennes, exploité à Pallières, Rousson, Saint-Félix, Saint-Jean-du-Pin, Thoiras, Salindres, Le Soulier; manganèse et kaolin à Saint-Jean-du-Gard; carbonate de magnésie à Salinelles.

Les eaux minérales jaillissent en beaucoup d'endroits; on les exploite à Cauvalat, près du Vigan, où elles sont thermales, sulfurées calciques; à Fonsange, près de Quissac (sulfureuses); à Euzet (froides, sulfurées calciques). Citons encore celles des Bouillens, près de Vergèze, de Fumades, près d'Allègre (froides, hydrosulfurées, calciques et bitumineuses), d'Alais, Barjac, Bouillargues, Saint-Hippolyte-de-Caton, Saint-Jean-de-Ceyrargues, Meynes, Montfrin. — Les marais salants s'étendent sur 11,500 hect.; sur neuf, six sont exploités, ceux de l'Abbé, Faujoux, Gaujouze, Macette, Perrier, Repausset. On en retire 8,600 tonnes de sel marin, valant 137,600 fr. Cette production était beaucoup plus forte quelques années avant.

Les carrières sont nombreuses; on en retire du marbre à Avèze, Saint-Brès (gris bleuâtre) et Collias (jaune clair); du porphyre à Gènerargues; des pierres lithographiques à Avèze, Montdardier, Le Vigan; de l'ocre à Cornillon et Saint-Martin-de-Valgalgues; des ardoises à Saint-Martial; un gypse très blanc à Lasalle, d'où le plâtre s'exporte sur Montpellier et Nîmes; du gypse plus commun à Saint-Bonnet, Saint-Jean-du-Gard, Saint-Maurice, Monoblet, Poux, Sauve, Sernhac. Aux portes de Nîmes, le long de la route d'Alais, on exploite depuis le temps romain la pierre à chaux. L'argile à poteries se trouve à Romazan, Ezzargues, Saint-Quentin, Remoulins, Serviers, Junas; l'argile réfractaire à La Capelle, Saint-Michel-d'Euzet, Saint-Victor-des-Oules. Les principales carrières de pierre sont :

Pierre dure bleutée, à Roquemaillère, près de Nîmes; pierre tendre blanchâtre, à Beaucaire; pierre à grains fins à Lens, près de Moulézan; c'est celle qui fut employée pour la Maison-Carrée; pierre tendre à Aubussargues, Barjac, Bernis, Castillon, Mus, Sommières, Uchaud, Vézénobres; dalles à Baruthel, etc.

INDUSTRIE MANUFACTURIÈRE. — En 1888, il y avait dans le dép. du Gard 6,604 établissements industriels faisant usage d'appareils à vapeur. On comptait 144 récipients à vapeur soumis à la déclaration; 1,002 chaudières motrices et 178 chaudières calorifères. Les machines à vapeur en activité étaient au nombre de 764, donnant une force totale de 12,435 chevaux-vapeur (non compris les machines des chemins de fer et des bateaux à vapeur). Elles se décomposaient comme il suit :

504 machines fixes d'une force de 9.408 chevaux-vapeur.			
132 — mi-fixes	1.970	—	
115 — locomobiles	770	—	
43 — locomotives	2.807	—	

Cette force se répartissait de la manière suivante entre les différents groupes industriels :

Mines et carrières.....	6.086	chevaux-vapeur.
Usines métallurgiques.....	4.146	—
Agriculture.....	671	—
Industries alimentaires.....	541	—
Industries chimiques, tanneries.	266	—
Tissus et vêtements.....	442	—
Papeteries, objets mobiliers, instruments.....	76	—
Bâtiments et travaux.....	193	—
Services publics de l'Etat....	44	—

Ces chiffres indiquent bien l'importance respective des divers groupes d'industries : en première ligne les industries extractives et les industries métallurgiques auxquelles les précédentes fournissent la matière première; puis les industries textiles alimentées par la soie; les autres n'ont pas de plus grand développement que celui que comporte l'existence d'une assez grande ville et de quelques villes moyennes.

Les industries métallurgiques sont groupées au voisinage des houillères d'Alais; à La Grand-Combe s'alignent hauts fourneaux, verreries, usines où l'on travaille le fer, le plomb, le zinc, où l'on fabrique des machines; de Bessèges jusqu'à Saint-Ambroix est une agglomération analogue d'industries métallurgiques; enfin Nîmes en a quelques-unes. Les principaux établissements sont les fonderies et aciéries de Bessèges, de Saint-Montant (près de Beaucaire), les fonderies de Nîmes, les laminages de plomb et de zinc de La Grand-Combe et de Durfort, usines à plomb de Saint-Sébastien, fonderies de Tamaris, forges de Tamaris et Vauvert, coutellerie de Génolhac, fabriques d'instruments aratoires de Calvisson, Pont-Saint-Esprit, chaudronnerie de Nîmes, etc. En 1888, le Gard a produit 53,363 tonnes de fonte, valant 3,535,082 fr.; 102 tonnes de rails et 13,987 de fers marchands et spéciaux, d'une valeur totale de 2,004,863 fr.; 23,601 tonnes de rails d'acier et 11,242 d'aciers marchands et spéciaux, d'une valeur totale de 4,784,493 fr.; enfin pour 427,346 fr. d'autres métaux.

Les industries textiles doivent leur prospérité à la soie. Alais est, avec Aubenas, le marché des soies grèges en France, étant au centre de production. Les filatures très nombreuses ont un outillage d'une rare perfection, et ses fils (trames, organzans d'Alais) sont universellement renommés. En 1886, on a compté dans le dép. du Gard 73 établissements filant, moulinant ou tissant la soie; ils possédaient 2,044 métiers, 103,450 bassines, fuseaux et tavelles, occupaient 3,274 ouvriers; cette industrie est concentrée dans le S. de l'arr. d'Alais et dans celui du Vigan (Alais, Anduze, Barjac, Corbèze, Génolhac, Saint-Ambroix, Saint-Jean-du-Gard, — Aulas, Aumessas, Avez, Bez, Cros, Durfort, Lasalle, Molières, Monoblet, Notre-

Dame-de-la-Rouvière, Pompignan, Quissac, Roquedur, Saint-André-de-Majencoules, Saint-Hippolyte, Saint-Julien-de-la-Nef, Saint-Laurent-le-Minier, Sumène, Thoiras, Le Vigan. Les déchets de soie sont cardés au Vigan (600 ouvriers), à Aulas, à Pont-d'Hérault. Nîmes est le centre de fabrication des soieries : lacets et cordonnets, soies à coudre, gants de soie et de bourre de soie, chapeaux, bonneterie de soie, châles tartans, foulards, étoffes d'ameublement, tapis. L'industrie la plus caractéristique est celle des tapis veloutés pour l'ameublement, qui conserve des procédés locaux; elle a sur celle d'Aubusson l'avantage commercial de s'être organisée pour une fabrication entièrement mécanique, par suite à bon marché. Arre s'adonne à la fabrication des bas de soie; la bonneterie de soie et aussi de coton fleurit à Nîmes, Quissac, Uzès, Sauve, au Vigan, à Saint-Hippolyte, Anduze, Saint-Jean-du-Gard, dans le Vaunage et la vallée du Vidourle. Manduel fabrique des pantoufles en tapisserie; Anduze, Uzès, Bagnols, de la chapellerie; Nîmes et Marguerittes possèdent des filatures de laine; Sommières lave et peigne la laine. On comptait, en 1890, 3,254 broches de laine imposées. La filature de coton, essayée au Vigan, n'a pas prospéré.

L'industrie du bois est représentée par la scierie mécanique pour placage de Nîmes, la fabrication de fourches, atelles, manches d'outils en bois de micocoulier de Sauve; l'industrie du cuir par les tanneries d'Alais, Bagnols, Nîmes, Quissac, Saint-Hippolyte, Le Vigan, Uzès; les importantes corbonneries de Nîmes; l'ameublement, par les fabriques de chaises d'Aramon, de meubles de Pont-Saint-Esprit, de billards de Nîmes. Ajoutez 200 tuileries (Alais, Allègre, Générac, Montfaucon, Saint-Alexandre, etc.), les poteries d'Anduze, de Beaucaire, Meynes, Sauve, Saint-Quentin; les fabriques de pipes de Saint-Quentin; les faïenceries de Servières, les verreries d'Alais et des Mages. — On fabrique des produits chimiques à Alais, Nîmes et Salindres; du papier de paille pour emballage à Anduze, du papier à Corbès, Générargues, Mialet, Uzès. Les principales villes ont des imprimeries (Nîmes, Alais, Uzès, Le Vigan, Beaucaire, Bagnols, Pont-Saint-Esprit, etc.). Les industries alimentaires n'ont pas grande importance. Citons les brasseries d'Alais, Beaucaire, Nîmes, Pont-Saint-Esprit, Uzès, Le Vigan, les distilleries de l'arr. de Nîmes; les fabriques d'absinthe et de vermouth de Nîmes; les fabriques de caramel de Calvisson; de chocolat d'Alais et de Nîmes; de réglisse à Langlade, Moussac, Nîmes, Le Vigan; de vermicelle et pâtes alimentaires à Beaucaire et Nîmes; les confiseries d'olives de Nîmes, etc. — La production de d'alcool est de 2,390 hectol., dont 1,016 distillés par les bouilleurs de cru et 1,374 par les distillateurs de profession. Les premiers distillent exclusivement, les seconds principalement le vin. On compte 262 bouilleurs de cru et 16 distillateurs. Pour la même année (1888), la quantité d'alcool entreposée a été de 9,364 hectol., ce qui représente une consommation moyenne de 2 litres par habitant, laquelle est très inférieure à la moyenne de la France (3¹⁹). — On constatait dans le Gard, en 1890, l'existence de 5 syndicats ouvriers, 14 syndicats patronaux, 4 syndicats agricoles.

COMMERCE ET CIRCULATION. — Le commerce du dép. du Gard est considérable. Nîmes est, après Béziers, l'entrepôt le plus considérable des gros vins du Midi; à Alais et Nîmes on négocie également la soie et les soieries pour le compte des capitalistes de Paris, de Lyon, de Saint-Etienne; le trafic des denrées coloniales, du bétail y sont également notables. Le Vigan est l'entrepôt des Cévennes. La foire de Beaucaire (V. ce mot) n'a plus que le souvenir de son antique splendeur. Aiguesmortes fait quelque commerce, surtout de fruits, d'huile et de grains. En somme, le dép. du Gard importe des produits fabriqués, ameublement, horlogerie, bijouterie, porcelaines, verrerie, confection, lainage, cotonnades, toiles, de la librairie, des denrées coloniales, des savons, des bois du Nord. Il exporte des cocons, de la soie filée, du vin, de l'huile, des olives, des fruits,

des châtaignes, des truffes, des plantes médicinales (en Hollande), des fourches (de Sauve), des combustibles minéraux, du bitume, de l'antimoine, des pierres lithographiques, des fers, fontes, acièrs, des tapis, foulards et châles de Nîmes, de la bonneterie.

Routes. Le dép. du Gard avait, en 1888, 529 kil. de routes nationales, sur lesquelles la circulation (215 colliers par jour) représentait en tonnage brut kilométrique annuel 33,101,040 tonnes ; en tonnage utile 17,284,716 tonnes, soit un tonnage utile quotidien de 47,200 tonnes kilométriques. Il possédait en outre 721 kil. de routes départementales, 649 kil. de chemins vicinaux de grande communication, 915 kil. de chemins vicinaux d'intérêt commun et 2,288 kil. de chemins vicinaux ordinaires, plus 2,409 kil. en lacune.

Le département était desservi, au 31 déc. 1888, par 606 kil. de chemins de fer d'intérêt général (plus 54 kil. en construction). Le réseau ferré du Gard comprend les lignes suivantes : 1° Le chemin de fer de Paris à Nîmes par l'Auvergne dessert les stations de Concoules, Génolhac, Chamborigaud, Sainte-Cécile-d'Andorge, La Levade, La Pise, Tamaris, Alais, Saint-Hilaire, Mas-des-Gardies, Vézénobres, Ners, Boucoiran, Nozières, Saint-Geniès, Fons, Mas-de-Ponge, et aboutit à Nîmes, après un parcours de 91 kil. dans le département. — 2° L'embranchement de La Grand-Combe (2 kil.) se détache à La Pise du chemin de fer précédent. — 3° La ligne du Pouzin à Alais entre dans le Gard à 2 kil. après la station de Saint-Paul-le-Jeune (Ardèche), dessert Gagnières, Robiac (d'où se détachent à droite les embranchements de Bessèges, 2 kil. 4/2 ; desmines de Tréllys, 2 kil.), Molières, Saint-Ambroix, Saint-Julien-de-Cassagnas, Salindres et Alais. Son parcours est de 34 kil. — 4° Le chemin de fer du Martinet à Beaucaire dessert Saint-Florent, Saint-Jean-de-Valérisle, Les Mages, Saint-Julien-de-Cassagnas, où il croise la ligne du Teil à Alais, Cèlas, où il croise celle d'Alais à L'Ardoise, Saint-Just-et-Vacquières, Euzet, Saint-Maurice, Foissac-Baron, Montaren, Uzès, Pont-des-Charettes, Vers, Pont-du-Gard, Remoulins, emprunte pendant 4 kil. la ligne de Lyon à Nîmes (stations de Lafoux et de Sernhac), dessert Meynes-Montfrin, Comps, puis se raccorde à Beaucaire avec le chemin de fer de Tarascon à Cette après un parcours de 85 kil. — 5° L'embranchement d'Uzès à Nozières dessert Arpaillargues, Bourdie, Saint-Chartes, Moussac et Nozières ; son parcours est de 19 kil. — 6° Le chemin de fer de Tarascon à Cette passe du dép. des Bouches-du-Rhône dans celui du Gard et franchit le Rhône sur un viaduc long de 597 m. Il dessert Beaucaire, Bellegarde, Manduel-Roussan, Grezan, Nîmes, Saint-Césaire, Milhaud, Bernis, Uchaud, Vergèze, Aiguesvives et Gallargues et entre dans l'Hérault, après un parcours de 49 kil. dans le Gard. — 7° La ligne d'Arles à Lunel entre dans le dép. du Gard et franchit le Petit-Rhône à 4 kil. en deçà de la station de Saint-Gilles, dessert Saint-Gilles, Gallician, Le Cailar et Aimargues et passe dans l'Hérault, non loin de Marsillargues, après un parcours de 28 kil. — 8° Le chemin de fer de Nîmes au Vigan se détache à Gallargues de la ligne de Tarascon à Cette, dessert Aubais, Junas-Aujargues, Sommières, Fontanès, Vic-le-Fesq, Orthoux, Quissac, Sauve, Saint-Hippolyte, La Cadière, Ganges (Hérault), Sumène, Pont-d'Hérault et le Vigan. Son parcours dans le Gard est de 73 kil. — 9° Le chemin de fer de Nîmes à Aiguesmortes dessert Saint-Césaire, Générac, Beauvoisin, Vauvert, Le Cailar, Aimargues, Saint-Laurent-d'Aigouze et Aiguesmortes. Il parcourt 40 kil. — 10° Le chemin de fer de Nîmes à Montpellier par Sommières se détache à Saint-Césaire de la ligne d'Aiguesmortes, dessert Cavezac, Langlade, Nages, Calvisson, Congénies, se raccorde à Junas avec la ligne de Lunel au Vigan, puis entre, au delà de Sommières, dans le dép. de l'Hérault, après avoir parcouru 22 kil. dans celui du Gard. — 11° Le chemin de fer de Lyon à Nîmes, entre en franchissant l'Ardèche dans le dép. du Gard, où il dessert Pont-Saint-Esprit, Bagnols, Orsan-

Chusclan, L'Ardoise, Saint-Geniès-Montfaucon, Roque-maure, Villeneuve-Pujaut, Pont-d'Avignon, Aramon, Théziers, Remoulins, Lafoux, Lédénon, Saint-Gervasy-Bezouze, Marguerittes et rejoint la ligne de Tarascon à Cette à la station de Grezan. Il parcourt 83 kil. dans le dép. du Gard. — 12° La ligne d'Alais à Quissac se détache de celle de Paris à Nîmes à la station du Mas-des-Gardies et rejoint celle de Nîmes au Vigan à Quissac, après avoir desservi Les Tavernes, Lézan, Canaules-Saint-Nazaire et parcouru 31 kil. — 13° L'embranchement de Lézan à Anduze, qui se raccorde à la ligne précédente, a 6 kil. — 14° La ligne d'Alais à L'Ardoise relie la ville d'Alais à celle de Lyon à Nîmes (rive droite du Rhône) ; elle dessert Mejanès-Mons, Cèlas-Servas, Brouzet, Seynes, Vallerargues-la-Brugnière, Fontarèche-Saint-Laurent, Cavillargues, Saint-Pons-le-Pin, Connaux, Laudun-Saint-Victor et parcourt 57 kil. — Le dép. du Gard est donc un des mieux pourvus de France, au point de vue des voies ferrées, surtout si l'on tient compte de sa structure accidentée. Ces voies ferrées se partagent entre les compagnies de Paris à Lyon et à la Méditerranée, du Midi. — Les tramways de Nîmes avaient une longueur de 6,544 m. La dépense de premier établissement avait été de 962,048 fr. En 1889, le produit brut de l'exploitation avait été de 73,286 fr., le produit net de 17,967 fr. — Les voies navigables ne manquent pas ; elles ont un développement de 259 kil., dont 161 de rivières et 98 de canaux. 1° Rivières : Rhône, 94 kil. ; Petit Rhône, de Fourques à la mer, 58 kil. ; Ardèche, 9 kil. La navigation du Petit-Rhône représentait en 1888 un mouvement de 225 bateaux et un tonnage moyen de 15,744 tonnes ; celle du Rhône, un tonnage moyen de 242,000 tonnes (de Lyon à Arles le mouvement dépasse 7,000 bateaux chargés). Celle de l'Ardèche est insignifiante. — 2° Canaux : de Beaucaire à Cette par Aiguesmortes (50 kil. dans le dép. du Gard ; tonnage moyen, 167,243 tonnes) ; de Sylveréal à La Paune-de-Peccais (9 kil., 529 bateaux chargés ; tonnage moyen, 9,678 tonnes ; canal du Bourguidou, reliant les précédents (V. ci-dessus).

Les 21 bureaux de poste, les 10 bureaux télégraphiques et les 58 bureaux mixtes du dép. du Gard ont donné lieu en 1888 à un mouvement de 14,070,145 timbres-poste, 42,184 cartes-lettres, 377,340 cartes postales, 123,900 enveloppes timbrées et 220,200 bandes timbrées, représentant un produit net de 1,632,618 fr. 49 ; à un mouvement télégraphique de 103,024 dépêches intérieures, 4,259 dépêches internationales, représentant un produit net de 157,378 fr. 55.

FINANCES. — Le dép. du Gard a fourni (en 1888), 20,503,882 fr. 53 au budget ordinaire et 4,777,576 fr. 99 au budget sur ressources spéciales, soit un total de 25,281,459 fr. 52. Ces chiffres se décomposent comme suit :

Impôts directs	4.504.080 ^{fr} 14
Enregistrement	2.936.904 38
Timbre	842.317 50
Impôt de 3 % sur le revenu des valeurs mobilières	31.998 66
Contributions indirectes	4.023.500 10
Sucres	6.396 12
Monopoles et exploitations industrielles de l'Etat	7.042.324 11
Domaines de l'Etat, y compris les forêts	54.547 94
Produits divers du budget, ressources exceptionnelles	808.920 52
Recettes d'ordre	282.893 06
Les revenus départementaux ont été en 1888 de 2,375,925 fr. 64, se décomposant comme suit :	
Produit des centimes départementaux	1.470.144 ^{fr} 89
Revenu du patrimoine départemental	282 19
Subventions de l'Etat, des communes, des particuliers	446.871 56
Revenus extraordinaires, produit des emprunts, aliénation des propriétés	498.627 »
Total	2.375.925 ^{fr} 64

Le montant de la dette était à la clôture de l'exercice 1887 de 3,157,934 fr. 60. Outre les 25 cent. portant sur la contribution foncière, la contribution personnelle-mobilière et les bois de l'État, dont la valeur était de 25,972 fr., il y a eu 22 cent. portant sur les quatre contributions directes, 12 ordinaires et 10 extraordinaires. Le produit du centime départemental a été de 37,344 fr.

Les 330 communes du département avaient, en 1889, un revenu annuel de 3,285,381 fr. ; le nombre des centimes pour les dépenses, tant ordinaires qu'extraordinaires, était de 18,280 (14,945 cent. ordinaires et 3,335 cent. extraordinaires). Le nombre moyen des centimes par commune était de 52. Il y avait 49 communes imposées de moins de 15 cent. ; 44 de 15 à 30 cent. ; 71 de 31 à 50 cent. ; 163 de 51 à 100 cent. ; 23 de plus de 100 cent. C'est un état de choses répondant à la moyenne de la France. — Le nombre des communes à octroi était de 14 ; le produit des octrois se montait à 1,424,400 fr. de taxes ordinaires ; il y avait 253,166 fr. de taxes extraordinaires et surtaxes. Les revenus ordinaires des bureaux de bienfaisance atteignaient 227,400 fr.

Etat intellectuel du département. — Au point de vue de l'instruction, le dép. du Gard est un peu au-dessus de la moyenne de la France. En 1889, sur 3,134 conscrits examinés, 103 ne savaient ni lire ni écrire. Cette proportion de 3,7 % illettrés place le dép. du Gard au 19^e rang parmi les 90 départements français. Pour l'instruction des femmes, il est au 39^e rang, avec un coefficient de 864 femmes sur 1,000 ayant signé leur acte de mariage. Pour les hommes la proportion est de 928.

Le dép. du Gard comptait, dans l'année scolaire de 1889-90, 92 écoles maternelles, dont 43 publiques (30 laïques) et 49 privées (7 laïques) lesquelles avaient un personnel enseignant de 133 maitresses, dont 77 publiques (57 laïques) et 56 privées (49 congréganistes). Elles recevaient un total de 41,291 élèves, dont 5,496 garçons et 5,195 filles, 4,395 inscrits dans les écoles laïques et 6,896 dans les écoles congréganistes (3,140 garçons et 3,058 filles dans les écoles publiques). A la même époque, il y avait dans ce département 739 écoles publiques, dont 650 laïques et 89 congréganistes, à savoir : 255 écoles laïques de garçons, 206 de filles et 189 mixtes, contre 11 écoles congréganistes de garçons, 66 écoles congréganistes de filles et 12 mixtes. D'autre part, 277 écoles privées, dont 80 laïques et 197 congréganistes, à savoir : 13 écoles laïques de garçons, 62 écoles de filles et 5 mixtes contre 46 écoles congréganistes de garçons, 150 de filles et 1 mixte. Au total 1,016 écoles, dont 325 de garçons, 484 de filles et 207 mixtes. Sur les écoles publiques, 49 possédaient un gymnase, 136 un jardin et 5 un atelier de travail manuel. Le personnel enseignant comprenait 543 instituteurs publics laïques, 31 instituteurs publics congréganistes ; 445 institutrices publiques laïques, 132 institutrices publiques congréganistes ; soit un total de 1,124 maitres dans les écoles publiques. Dans les écoles privées on comptait : 19 instituteurs laïques et 154 congréganistes ; 147 institutrices laïques et 314 congréganistes ; soit un total de 604 maitres dans les écoles privées. L'ensemble du personnel enseignant des écoles primaires atteignait donc 1,725 personnes. Le nombre des classes était de 1,690. Le nombre des élèves était : écoles publiques, 20,021 garçons et 17,012 filles ; en tout 37,033 ; écoles privées, 48,528, dont 7,644 garçons et 40,887 filles. Total général, 55,561 élèves. Ces élèves se répartissaient comme suit, entre l'enseignement laïque et l'enseignement congréganiste : écoles publiques laïques, garçons, 18,400 ; filles, 12,360 ; écoles privées laïques, garçons, 580 ; filles, 1,475 ; écoles publiques congréganistes, garçons, 1,621 ; filles, 4,652 ; écoles privées congréganistes, garçons, 7,061 ; filles, 9,442 ; soit un total de 18,980 garçons et 43,835 filles recevant l'enseignement laïque, contre 8,682 garçons et 14,067 filles recevant l'enseignement congréganiste. Le total des enfants de six à treize ans présents

dans les écoles primaires et les écoles maternelles en 1888-89 était de 47,341.

L'enseignement primaire supérieur public comptait 398 élèves, dont 195 filles. L'école normale d'instituteurs de Nîmes (fondée en 1833) comptait 36 élèves maitres ; l'école normale d'institutrices de Nîmes (fondée en 1883) comptait 39 élèves maitresses. Ces écoles dépensaient dans l'année 408,943 fr.

Il y eut, en 1887, 1,058 garçons et 957 filles candidats au certificat d'études primaires ; sur ces 2,015, 1,690 l'obtinrent, 850 garçons et 840 filles. Le certificat d'études primaires supérieures fut brigué par 14 garçons et 19 filles, obtenu par 2 garçons et 13 filles. Le brevet de capacité élémentaire fut brigué par 58 aspirants, dont 27 furent admis et 161 aspirantes, dont 70 furent admises. Pour le brevet supérieur, il y eut 32 candidats, 18 admissions ; 47 candidates, 27 admissions. — L'instruction élémentaire était facilitée par 341 bibliothèques populaires des écoles, lesquelles possédaient 30,672 livres de lecture et firent 33,810 prêts en 1890. Les 34 bibliothèques pédagogiques possédaient 7,236 volumes. — Il existait 241 caisses d'épargne scolaires, avec 4,429 livrets représentant une somme totale de 147,186 fr. Les 131 caisses des écoles avaient dans l'exercice fait 73,922 fr. de recettes, 65,578 fr. de dépenses et possédaient une encaisse de 8,344 fr. Les sociétés de secours mutuels des instituteurs du département comprenaient 349 sociétaires et avaient un actif de 22,459 fr. — Le total des ressources de l'enseignement primaire était de 1,095,372 fr., dont 9,528 fr. pour loyers des maisons d'école, indemnités de logement et frais d'impression ; restaient 1,085,844 fr. pour les traitements, allocations et indemnités.

L'enseignement secondaire se donnait dans 2 lycées et 2 collèges communaux comptant : le lycée, 1,033 élèves, dont 315 internes (49 boursiers), 109 demi-pensionnaires (20 boursiers) et 609 externes ; les collèges communaux, 106 élèves dont 34 internes (10 boursiers) et 72 externes. Sur ces 1,439 élèves, 71 suivaient l'enseignement primaire, 74 l'enseignement classique et 354 l'enseignement spécial. Le collège communal de filles avait 105 élèves dont 4 internes.

Etat moral du département. — La statistique judiciaire de 1888 accuse pour l'instruction criminelle 3,619 affaires, dont 1,517 ont donné lieu à des poursuites devant les diverses juridictions, et 748 individus étaient en détention préventive, 6 en liberté provisoire. Il y eut en cour d'assises 32 condamnations, dont 14 pour crime contre les personnes et l'ordre public. Sur les 32 condamnés, 17 le furent à des peines afflictives et infamantes, 15 à des peines correctionnelles. Ce sont là des chiffres relativement faibles. Les 4 tribunaux correctionnels examinèrent 1,598 affaires et 1,826 prévenus, dont 54 furent acquittés, 8 mineurs remis à leurs parents ou envoyés en correction, 1,071 condamnés seulement à l'amende, 682 à un emprisonnement de moins d'un an et 11 à un emprisonnement de plus d'un an. On a compté 19 récidivistes devant la cour d'assises et 594 devant les tribunaux correctionnels ; 8 furent condamnés à la relégation. Il y eut 3,764 contraventions de simple police contre 4,123 inculpés ; 431 furent condamnés à la prison ; 99 acquittés, 4 prisons renfermaient, au 31 déc. 1886, 144 prisonniers ; il y avait eu dans l'année 1,931 entrées et 1,922 sorties. Le nombre des suicides s'éleva à 55, chiffre relativement faible. Il y eut 51 divorces et 11 séparations de corps ; 59 faillites furent ouvertes et 49 réglées dans l'année.

Les bureaux de bienfaisance, au nombre de 226 en 1888, secoururent 7,343 individus, sur les 364,628 qui étaient dans leur ressort. Leurs recettes s'élevèrent à la somme de 228,016 fr. dont 95,459 provenaient de leurs ressources propres, 91,264 des subventions, 24,015 de la charité privée, 17,308 des autres recettes. Les dépenses s'élevèrent à 223,801 fr., dont 25,279 pour les dépenses d'administration, 162,450 pour les secours en nature et

36,372 pour les secours en argent. Les placements des bureaux en rentes représentaient 195,715 fr.; en immeubles, 14,881 fr.; les fonds libres reportés sur l'exercice courant, 139,035 fr. On comptait 19 hôpitaux et hospices avec un total de 4,714 lits, dont 790 affectés aux malades (222 militaires, 568 civils), 543 aux infirmes, vieillards et incurables, 213 aux enfants assistés, 225 au personnel des établissements. Les recettes étaient de 494,225 fr., les dépenses de 481,947 fr.; le personnel se composait de 33 médecins et chirurgiens, 109 religieuses, 26 employés et 132 servants. Il y a un total de 76,673 journées de présence pour 2,941 hommes, de 29,495 pour 623 femmes, de 2,576 pour 75 enfants. Voici quel fut le mouvement des malades : les sorties après guérison furent de 2,556 hommes, 436 femmes et 55 enfants; les décès de 201 hommes, 101 femmes, 8 enfants. Le service des enfants assistés a secouru 207 enfants à domicile, 344 à l'hospice et dépensé 56,058 fr.

Il a été fait à la caisse des retraites, en 1889, 6,838 versements d'un total de 90,469 fr. La caisse a reçu depuis son origine (21 mai 1851) 58,472 versements, d'un total de 1,354,326 fr. 91. Il y avait 775 rentes en cours, pour une somme de 101,883 fr. — Les quatre caisses d'épargne du dép. du Gard avaient délivré, au 1^{er} janv. 1888, 67,810 livrets et, au 31 déc., 70,163, valant (au 1^{er} janv.) 33,700,079 fr. 93. La valeur moyenne du livret était de 515 fr. (au 31 déc.). La caisse nationale d'épargne avait reçu 15,551 dépôts et délivré 12,465 livrets. L'excédent des versements sur les remboursements avait été de 646,139 fr. 09. — Il existait 117 sociétés de secours mutuels, dont 100 approuvées et 17 autorisées, avec 16,854 membres participants. Elles avaient un avoir disponible de 344,958 fr. pour les sociétés approuvées et un déficit de 4,910 fr. pour les sociétés autorisées, au 31 déc. 1888. — Dans la même année, les libéralités avaient atteint le chiffre de 121,690, se décomposant comme suit : 16 donations aux établissements religieux, représentant une somme de 58,400 fr.; 24 donations aux établissements charitables et hospitaliers, montant à 40,545 fr.; 2 donations aux établissements de prévoyance, montant à 1,200 fr.; 10 donations aux communes et au département, montant à 15,845 fr.

A.-M. B.

BIBL. : V. LANGUEDOC et NIMES. — *Annuaire du Gard*, in-12. — *Annuaire statistique de la France*, particulièrement ceux de 1885, 1886 et 1891. — *Dénombrements*, particulièrement ceux de 1886 et 1891, avec les résultats développés. — Ad. JOANNE, *Géographie du dép. du Gard*, 1892, in-12. — DUMAS, *Statistique géologique du dép. du Gard*; Paris et NIMES, 1875, 3 vol. — PÉCHET et CHAULAIRE, *Statistique du dép. du Gard*, 1842. — GERMER-DURAND, *Dictionnaire topographique du Gard*, 1868, in-4. — V. aussi le *Bulletin des Sociétés scientifiques d'Alais*, de Nimes et les *Mém. de l'Acad. du Gard*.

GARDAFOUI. Cap d'Afrique, la pointe la plus orientale du pays des Somalis, dans la mer des Indes, par 11° 47' 16" lat. N. et 48° 59' 23" longit. E. de Paris. C'est l'ancien cap des Aromates du *Périples de la mer Erythréenne* et de Ptolémée, Ἀρώματα ἄχρον καὶ ἐμπορίον. Gardafoui, ou, suivant l'orthographe portugaise, *Guardafui*, est l'altération de *Gardafoun*, *Garfouna*, *Gardafou* des anciens géographes et des Arabes. Aboulfeda l'appelle aussi *djebel Hafouni* (montagne de Hafoun), nom qui est resté dans le *ras Hafoun* et dont l'origine serait, d'après Mariette, l'*Afouah* de la liste de Karnak. Le nom arabe moderne de ce cap est *ras El-Acir*, « cap de l'esclave ». E. DR.

BIBL. : Marcel DEVIC, *le Pays des Zengis*, 1883.

GARDANE (Paul-Ange-Louis de), diplomate français, né à Marseille le 2 mars 1765, mort à Marseille le 8 janv. 1822. Attaché en 1807 à la mission de son frère en Perse, il ne resta que quelques mois à Téhéran, revint en France au commencement de 1808 pour rendre compte à Napoléon des dispositions de Feth-Ali-Chah et entra dans la vie privée la même année. On a de lui : *Journal d'un voyage dans la Turquie d'Asie et la Perse* (Marseille, 1808, in-8) et d'intéressantes *Notes sur la civilisation* (Marseille, 1813, in-8).

GARDANE (Claude-Mathieu, comte), général et diplomate français, né à Marseille le 11 juil. 1766, mort au château de Lincel (Basses-Alpes) en janv. 1817. Sous-lieutenant aux chasseurs à cheval en 1780, il était chef d'escadrons au même corps en 1794. Le 14 prairial an IV, il recevait le commandement du 9^e régiment de chasseurs et faisait avec ce régiment la campagne d'Italie. Nommé général de brigade sur le champ de bataille de Bassignana (23 floréal an VIII), il avait déjà témoigné d'un courage à toute épreuve et de réelles qualités militaires durant les campagnes de 1792 à l'an VIII. Très en faveur auprès de Napoléon, il devint gouverneur des pages le 8 vendémiaire an XIII et aide de camp de l'empereur, qu'il accompagna en Autriche (1805-1807), où il reçut une blessure à Depen (5 févr. 1807). Il fut alors chargé d'une mission diplomatique en Perse, avec le titre de ministre plénipotentiaire (10 mai 1807). Il devait solliciter l'alliance de Feth-Ali-Chah contre la Russie et l'Angleterre. Mais, mal soutenu par son gouvernement et dépourvu des qualités nécessaires pour lutter efficacement contre la diplomatie anglaise, il n'obtint aucun résultat. Il fut néanmoins à son retour créé comte de l'Empire (mai 1808) et envoyé à l'armée d'Espagne comme général de brigade. Chargé d'une expédition en Portugal, il tomba malade, fut influencé par Drouet d'Erlon et finalement ne fit rien. Rappelé le 5 janv. 1814, il ne reçut plus d'autre emploi jusqu'à la fin de l'Empire. La Restauration le réintégra dans ses fonctions (12 juin 1814), mais aux Cent-Jours il se rallia à Napoléon qui lui confia la défense de la Somme. Aus-i la seconde Restauration le mit-elle à la retraite (4 sept. 1815). Son fils a publié : *Mission du général Gardane en Perse sous le premier Empire* (Paris, 1865, in-8). R. S.

GARDANNE ou **GARDANE**. Ch.-l. de cant. du dép. des Bouches-du-Rhône, arr. d'Aix; 2,797 hab. Stat. du chem. de fer P.-L.-M., ligne d'Aix à Marseille, embranchement sur Carnoules. Fabrique de ciment, de poteries, de tuyaux de drainage. Distillerie. Mines de houille en exploitation.

GARDANNE (Gaspard-Amédée), général français, né à Solliers (Var) le 24 avr. 1758, mort à Breslau le 14 août 1807. C'était le cousin du comte *Gaspard-André*, également général de division, avec lequel on l'a souvent confondu. Entré au service en 1779 comme lieutenant aux canonniers gardes-côtes, il passa l'année suivante aux gardes du corps du roi et y resta jusqu'en 1784, où il entra dans ses foyers. Lorsque la Révolution éclata, il fut élu chef du 1^{er} bataillon du Var, et fit en cette qualité les campagnes de 1792 et 1793 à l'armée des Alpes, où il se distingua par de nombreux actes de bravoure. Il prit une part active au siège de Toulon comme adjudant général chef de brigade. Passé ensuite à l'armée d'Italie, il se fit remarquer dans diverses opérations, par son intelligence et son audace. Nommé provisoirement général de brigade au mois de nov. 1795, il se signala au passage du Mincio, à la bataille de Castiglione, à Arcole et fut confirmé dans son grade en avr. 1797. Enfermé dans Alexandrie à la suite du désastre de la Trebbia, il dut rendre la place après avoir épuisé ses approvisionnements. Il prit une part active au 18 brumaire et fut nommé général de division le 5 janv. 1800. Revenu à l'armée d'Italie, il fit de nouveau preuve de valeur et d'initiative au passage du Pô, le 6 juin 1800, enleva, à la bataille de Marengo, le village de ce nom et reçut un sabre d'honneur. Le général Gardanne contribua encore, sous les ordres de Brune, aux passages du Mincio, de l'Adige, de la Brenta et à tous les combats de cette courte et glorieuse campagne de l'an IX. Commandant des troupes françaises employées dans la république de Gènes, le 27 avr. 1802, puis des corps français stationnés dans la république italienne, le 7 juil. 1803, il fut mis sous les ordres de Masséna le 8 sept. 1805 et se distingua au passage du pont du vieux château de Vérone le 18 oct. et au combat de Caldiero le 8 nov. de la même année. Passé en 1806 au 9^e corps de la grande armée, il

continua à servir de la manière la plus brillante pendant les campagnes de Prusse et de Pologne. Il rentra en France après la paix de Tilsitt, lorsqu'il fut atteint, à Breslau, d'une fièvre pernicieuse qui l'emporta rapidement.

GARDE. I. ADMINISTRATION. — Garde-barrière. — On désigne sous ce nom l'agent, homme ou femme, qui est installé dans une maison construite sur les dépendances du chemin de fer, à proximité d'un passage à niveau, pour en assurer le service. Les gardes-barrières sont chargés de la manœuvre des barrières, de la surveillance des voitures et bestiaux qui traversent le chemin de fer à niveau, de l'éclairage et de l'entretien courant des passages à niveau et, dans certains cas, de la manœuvre et de l'éclairage de signaux fixes. En général, les agents logés dans les maisons de gardes sont chargés en même temps d'un parcours de surveillance sur la ligne; pendant leurs tournées, le service des barrières est fait par les femmes de ces agents. La réglementation des passages à niveau, sur chacun des réseaux de chemins de fer français, est faite par des arrêtés préfectoraux approuvés par les ministres des travaux publics; quant aux attributions des gardes-barrières, elles sont fixées d'une manière détaillée par les règlements généraux de chaque compagnie, également approuvés par le ministre. G. H.

Garde-bois (V. GARDE FORESTIER).

Garde-canal. Les canaux sont placés sous la surveillance de l'Etat; la police en est exercée par les agents des ponts et chaussées et ceux du service de la navigation. Les compagnies concessionnaires sont aussi autorisées, par leurs cahiers des charges, à commissionner des gardes particuliers. Les contraventions à la police des canaux peuvent être constatées, soit par les agents de l'Etat, soit par ceux des compagnies. Le droit de poursuivre la répression de ces contraventions appartient, en premier lieu, à l'administration, mais il est quelquefois octroyé aux compagnies par des clauses spéciales: c'est ce qui a eu lieu, notamment, pour les canaux d'Orléans et du Loing (décr. du 22 févr. 1813, art. 67). Les agents chargés de la police des canaux ont, en outre, pour mission de constater les délits de pêche (loi du 15 avr. 1829, art. 36) (V. GARDE-PÊCHE, GARDE-RIVIÈRE).

Jules FORESTIER.

Garde champêtre. — Les gardes champêtres portaient anciennement les noms de *gardes des champs*, *banniers*, *bangards*, *sergents de verdure*, etc. Il en est fait mention, notamment, dans deux édicts rendus en mai 1369 et en juil. 1383. Ils ont été institués sous leur dénomination actuelle par le décret-loi des 28 sept.-6 oct. 1791. Ce décret permettait aux municipalités d'avoir, soit un, soit plusieurs gardes champêtres. Cette faculté devint une obligation, à partir du décr. du 20 messidor an III (3 juil. 1795), lequel décida qu'il y aurait au moins un garde champêtre par commune. L'ordonnance royale du 29 nov. 1820, la loi du 18 juil. 1837, le décret du 25 mars 1852 et la loi du 24 juil. 1867 laissèrent subsister cet état de choses. Il est bon, toutefois, d'ajouter que la prescription du décret de messidor ne fut pas appliquée rigoureusement: beaucoup de communes, pauvres ou peu étendues, n'eurent pas de garde champêtre. Aux termes de la loi du 5 avr. 1884 (art. 102), toute commune peut avoir un ou plusieurs gardes champêtres. Ils sont nommés par le maire, agréés et commissionnés par le sous-préfet, ou par le préfet, dans l'arrondissement du chef-lieu. Tout garde champêtre doit être âgé de vingt-cinq ans au moins et être reconnu de bonnes mœurs. Il est désirable qu'il sache lire et écrire, mais cette condition n'est pas nécessaire. Avant d'entrer en fonctions, il prête serment devant le juge de paix du canton où il doit exercer. L'acte de prestation est immédiatement porté au maire. Le garde champêtre est, en outre, tenu de se présenter, dans les huit jours de son installation, devant le commandant de la brigade de gendarmerie dont dépend la commune où il est attaché, et ses nom et prénoms, son âge, son domicile sont inscrits sur un registre destiné à cet objet. Le traitement alloué au garde champêtre

constitue pour la commune une dépense obligatoire, tant que l'emploi existe. Cet emploi peut être supprimé par le conseil municipal en vertu d'une délibération motivée, qui doit être notifiée à l'intéressé.

Les gardes champêtres sont rangés au nombre des officiers de police judiciaire par l'art. 9 du C. d'instr. crim. En cette qualité, ils ont pour mission de rechercher les délits et les contraventions de police qui portent atteinte aux propriétés rurales. Ils dressent des procès-verbaux à l'effet de constater la nature, les circonstances, le temps, le lieu des délits et des contraventions, ainsi que les indices et les preuves qu'ils peuvent recueillir. Ils doivent suivre les choses enlevées dans les lieux où elles ont été transportées et les mettre en séquestre; mais il leur est interdit de pénétrer dans les maisons, ateliers, bâtiments, cours adjacentes et enclos, si ce n'est en présence du juge de paix ou de son suppléant, du commissaire de police, du maire ou de son adjoint. Dans ce cas, le procès-verbal dressé après la perquisition doit être signé par le fonctionnaire en présence duquel elle a été faite. Les gardes champêtres arrêtent et conduisent devant le juge de paix ou devant le maire tout individu qu'ils surprennent en flagrant délit ou qui est dénoncé par la clameur publique, lorsque ce délit comporte la peine d'emprisonnement ou une peine plus grave. Ils se font prêter main-forte par le maire ou par l'adjoint, qui ne peut s'y refuser. Ils ont qualité pour constater les détériorations et l'usurpation des chemins publics dans les campagnes, ces faits constituant des délits ruraux, aux termes du décret des 28 sept.-6 oct. 1791. Ils sont aussi chargés de rechercher les contraventions aux règlements et arrêtés de police municipale (loi du 5 avr. 1884, art. 102). Il ne leur est pas permis d'instrumenter en dehors du territoire pour lequel ils sont assermentés. Ce territoire doit être visité par eux au moins une fois par jour, et, souvent, même pendant la nuit. Ils peuvent parcourir tous les champs sans suivre les chemins et sentiers, mais en évitant de commettre le moindre dégât. Les gardes champêtres sont, en outre, investis de quelques attributions spéciales. Ils peuvent être établis gardiens des saisies-brandons (C. proc. civ., art. 628). Ils ont qualité pour rechercher certaines fraudes, telles que le colportage des tabacs dans les départements frontiers (loi du 28 avr. 1816, art. 223); la fabrication du sel et des liqueurs salines, dans les départements maritimes (ordonn. du 19 mars 1817, art. 7); pour constater les infractions en matière de pêche (loi du 15 avr. 1829, art. 36; loi du 31 mai 1865, art. 10) et de grande voirie (cass., 1^{er} mars 1842), ainsi qu'à la loi sur l'ivresse, du 23 janv. 1873. La loi du 21 juin 1873 leur donne aussi le droit de verbaliser en cas de contravention aux lois sur la circulation des boissons. Ils sont tenus, aux termes du décret du 11 juin 1806, d'informer les maires et les gendarmes de tous les délits commis sur le territoire dont ils ont la surveillance; ils avertissent les maires de tout ce qu'ils découvrent de contraire au maintien de l'ordre et de la tranquillité publique et les préviennent de l'établissement des étrangers dans la commune. Les officiers et sous-officiers de gendarmerie peuvent les requérir dans les cas urgents et pour des objets importants (ordonn. du 29 oct. 1820), ainsi que les agents des douanes (décr. du 1^{er} germinal an XIII, art. 51) et les huissiers (loi du 18 juin 1811, art. 77). La question de savoir si les gardes champêtres peuvent constater les délits forestiers est controversée. On peut consulter, sur ce point, M. Mangin (*Traité des procès-verbaux*, p. 198), M. Fournel (*Lois rurales de la France*, t. I, p. 107, n^o 8) et aussi un arrêt de la cour de Metz du 28 janv. 1822. Ils ont droit aux gratifications pour les actes de leurs fonctions qui en comportent. Les gardes champêtres sont incompétents pour constater les crimes. En dehors des délits et contraventions de police rurale et municipale, ils ne peuvent verbaliser que dans les cas spécialement prévus par les lois et dont quelques-uns sont relatés ci-dessus. Les délits et contraventions de la compétence des gardes cham-

pêtres sont constatés par des procès-verbaux, qu'ils doivent, en principe, rédiger et signer. Cependant, si un garde ne sait pas ou ne peut pas écrire, il fait dresser son procès-verbal par le juge de paix ou son suppléant, le maire ou son adjoint, ou bien par le greffier de la justice de paix. Le procès-verbal doit être établi le jour même du délit ou dans les vingt-quatre heures. Il est ensuite affirmé, c.-à-d. déclaré, sous serment, par le garde, sincère et véritable. Cette affirmation, qui est reçue par le juge de paix ou son suppléant, le maire ou adjoint, ou le commissaire de police, doit être faite dans les vingt-quatre heures de la clôture du procès-verbal. Le délai est de quatre jours pour l'enregistrement. Dans les trois jours qui suivent cet enregistrement, le procès-verbal est transmis à l'officier public chargé de la répression des délits.

Les gardes champêtres offrent le double caractère d'agents municipaux et d'officiers de police. Ils sont, d'une part, placés sous l'autorité immédiate des maires et sont, d'autre part, soumis à la surveillance des procureurs de la République. Ils peuvent être suspendus par le maire, pour un mois au plus; le préfet, seul, a le droit de les révoquer. Les officiers et sous-officiers de gendarmerie sont tenus de s'assurer, dans leurs tournées, de la manière dont les gardes champêtres s'acquittent de leurs fonctions et d'en rendre compte au sous-préfet. Les tribunaux n'ont aucun pouvoir disciplinaire sur les gardes. Ceux-ci ne peuvent être poursuivis pour crimes et délits que dans les formes prescrites par les art. 479 et suiv. du C. d'instr. crim. Ils sont responsables personnellement des dommages causés aux propriétaires par leur faute ou leur négligence. Les délits et contraventions doivent toujours être constatés par eux, quand même les parties lésées renonceraient à se plaindre (cass., 11 juin 1813); les transactions leur sont, d'ailleurs, interdites. Le garde champêtre qui commet un délit contre les propriétés est passible d'un emprisonnement d'un mois au minimum et d'un tiers en sus de la peine applicable à tout autre délinquant; le maximum de la peine lui est appliqué, quand il s'agit de tout autre délit de police correctionnelle (C. pén., art. 498 et 462). J. F.

Garde-chasse. — Avant 1789, la police de la chasse relevait de la vaste organisation connue sous le nom de *vénérerie* (V. ce mot). Elle est exercée actuellement par les préposés et agents des forêts, les gendarmes, les gardes champêtres et les gardes particuliers; mais on appelle plus spécialement garde-chasse l'agent dont la mission principale est de réprimer les délits de chasse : tels sont les gardes nommés par les fermiers de la chasse. La nomination des gardes-chasse est faite par les maires ou les particuliers, suivant qu'il s'agit de biens communaux ou de propriétés privées. Ils sont soumis à la formalité du serment, comme les gardes champêtres, dont ils possèdent, d'ailleurs, les attributions (V. GARDE CHAMPÊTRE et GARDE PARTICULIER).

Garde-chiourme (V. BAGNE).

Garde de la monnaie (V. MONNAIE).

Garde de nuit (V. VEILLEUR).

Garde de santé (V. POLICE SANITAIRE).

Garde du commerce. — Les gardes du commerce ont été institués par le décret du 14 mars 1808, pour exécuter les jugements emportant contrainte par corps (C. de comm., art. 625). La loi du 22 juil. 1867 ayant aboli la contrainte par corps en matière civile, commerciale et contre les étrangers, les gardes du commerce se sont trouvés, par cela même, supprimés (V. décr. du 14 mars 1808, arrêté du 24 mars 1849 et loi du 26 mars 1855).

Garde du Trésor (V. TRÉSOR).

Garde forestier. — Les gardes forestiers portaient anciennement le nom de gardes-bois. Leur organisation actuelle date de la loi du 21 mai 1827, qui forme le code forestier, complétée par l'ordonnance réglementaire du 1^{er} août de la même année. Les gardes forestiers domaniaux, dont nous allons d'abord nous occuper, sont ceux qui sont chargés exclusivement de la surveillance des bois de l'Etat; ils sont appelés gardes forestiers mixtes, quand

ils ont, en outre, la garde de bois appartenant à des communes, à des établissements publics ou à des particuliers. Dans les deux cas ils sont nommés par le ministre de l'Agriculture, sur la proposition du directeur des forêts. Pour être garde forestier, il faut être âgé de vingt-cinq ans au moins et de trente-cinq ans au plus et savoir lire et écrire. La limite de trente-cinq ans d'âge peut être reculée, quand il s'agit d'anciens sous-officiers. Le nombre des gardes est déterminé par le directeur général, lequel désigne, en outre, les arrondissements et les triages dans lesquels ils doivent exercer leurs fonctions. Leur résidence est fixée par le conservateur; elle doit toujours être située dans le voisinage des forêts ou triages confiés à leur surveillance. Les gardes sont placés soit dans le service sédentaire, soit dans le service actif. Ils ont pour chefs immédiats les brigadiers; ceux qui ne sont pas embrigadés sont sous les ordres des chefs de cantonnement. Avant d'entrer en fonctions, ils sont tenus de prêter serment devant le tribunal de première instance de leur résidence et de faire enregistrer leur commission et l'acte de prestation de ce serment. Ils ne peuvent quitter leur poste sans une permission du conservateur; en cas de maladie, ils doivent prévenir leur supérieur immédiat, au plus tard dans les trois jours, afin qu'il soit pourvu à leur remplacement. Les traitements des gardes et des brigadiers ont été fixés par un arrêté du 13 avr. 1878 et un décret du 29 oct. 1887; ils varient de 700 fr. à 1,300 fr. Aux termes de ce décret, une allocation supplémentaire de 50 fr. peut être accordée aux préposés des forêts décorés de la médaille militaire. Un autre décret, du 15 mai 1883, a institué, en faveur de ces préposés, une médaille d'honneur en argent. Les gardes forestiers ont droit à une pension de retraite après vingt-cinq années de services rétribués par l'Etat. Cette pension est réglée conformément à la loi du 9 juin 1853, au règlement du 9 nov. de la même année, à la loi du 4 mai 1892 et au décret du 17 août suivant. Il résulte, de ces deux derniers textes, qu'elle ne peut être inférieure à celle qui est allouée au titulaire du grade correspondant dans la gendarmerie.

Comme les gardes champêtres, les gardes forestiers sont officiers de police judiciaire et ils sont chargés, en cette qualité, de rechercher les délits et contraventions de police portant atteinte aux propriétés rurales. Ils sont aussi agents forestiers et ils sont tenus, comme tels, d'exercer une surveillance spéciale sur les forêts. Les faits qui doivent surtout attirer leur attention sont les suivants : les usurpations, les défrichements et les coupes; l'introduction de bestiaux; les enlèvements de bois, d'herbes, de feuilles, de fruits, de terres et sables; les dommages aux arbres; les incendies; la fabrication du charbon, l'exercice de la chasse (C. for., art. 144 et suiv.). Indépendamment de leurs attributions générales, les gardes forestiers ont qualité pour constater les fraudes sur les tabacs (lois du 28 avr. 1816, art. 223), sur la police du roulage (loi du 30 mai 1854, art. 15), sur les allumettes (loi du 28 janv. 1875, art. 3), etc. Les gratifications d'usage leur sont allouées. Ils doivent toujours, dans leurs tournées, être revêtus de leur uniforme et porter ostensiblement la plaque (V., pour la description de l'uniforme, les arrêtés minist. des 29 avr. 1875 et 29 nov. 1878). Ils sont, en outre, munis d'un marteau, d'un livret et d'une chaîne métrique. Le marteau, qui est à empreinte, sert à marquer les chablis, volis, les souches et bois provenant des délits; sur le livret, les gardes inscrivent, jour par jour et sans lacune, les procès-verbaux, les citations et les notifications, les délivrances dûment autorisées de harts, plants, etc., et toutes les opérations auxquelles ils concourent.

Les gardes forestiers arrêtent et conduisent devant le juge de paix ou devant le maire tout individu qu'ils ont surpris en flagrant délit. Pour se faire aider, ils ont le droit de requérir directement la force publique. Ils sont autorisés à saisir les bestiaux trouvés en délit, et les instruments, voitures et atelages des délinquants et à les

mettre en séquestre. Ils suivent les objets enlevés par les délinquants jusque dans les lieux où ils ont été transportés et les mettent également en séquestre. Néanmoins, les gardes ne peuvent s'introduire dans les maisons, bâtiments, cours adjacentes et enclos, si ce n'est en présence : soit du juge de paix ou de son suppléant, soit du maire du lieu ou de son adjoint, soit du commissaire de police. Ces fonctionnaires sont tenus d'accompagner, sur-le-champ, les gardes et de signer le procès-verbal du séquestre ou de la perquisition faite en leur présence, sauf au garde, en cas de refus de leur part, à en faire mention au procès-verbal. Les gardes écrivent eux-mêmes leurs procès-verbaux ; ils doivent les clore et les signer, autant que possible, le jour de la reconnaissance du délit. Les procès-verbaux sont affirmés, au plus tard, le lendemain de leur clôture, par-devant le juge de paix du canton ou l'un de ses suppléants, ou par-devant le maire ou l'adjoint, soit de la commune de leur résidence, soit de celle où le délit a été commis ou constaté. Si, par suite d'un empêchement quelconque, le procès-verbal est seulement signé par le garde, mais non écrit, en entier, de sa main, l'officier public qui en reçoit l'affirmation doit lui en donner préalablement lecture et faire ensuite mention de cette formalité, le tout sous peine de nullité du procès-verbal. — Les gardes forestiers sont responsables des délits, dégâts, abus et aboutissements qui ont lieu dans leurs triages, et passibles des amendes et indemnités encourues par les délinquants, lorsqu'ils n'ont pas dûment constaté les délits. Il leur est interdit de faire le commerce de bois, d'exercer aucune industrie où le bois est employé comme matière principale, de tenir auberge ou de vendre des boissons en détail. Ils ne peuvent prendre part aux ventes, ni par eux-mêmes, ni par personnes interposées : la même interdiction existe à l'égard de leurs parents et alliés en ligne directe (C. for., art. 21). Les gardes forestiers sont organisés militairement, ainsi que les autres agents et préposés forestiers, en compagnies ou sections, suivant l'effectif, qui prennent le nom de compagnies ou de sections de chasseurs forestiers (V. décr. 22 sept. 1882 et 2 juin 1883).

De même que l'Etat, les communes et les établissements publics peuvent avoir des gardes pour la conservation de leurs bois. Le nombre en est déterminé par le maire et les administrateurs des établissements, sauf l'approbation du préfet, sur l'avis de l'administration forestière (C. for., art. 94). Ces gardes sont nommés par le préfet, sur la présentation du conservateur (décr. 25 mars 1852, art. 5, n° 20), et commissionnés par ce dernier. Ils sont, en tout, assimilés aux gardes domaniaux et soumis à l'autorité des mêmes agents. Ils prêtent serment dans la même forme, et leurs procès-verbaux font également foi en justice (C. for., art. 99). L'administration forestière peut les suspendre ; la destitution est prononcée par le préfet, après avis du conseil municipal ou des administrateurs des établissements propriétaires et de l'administration forestière. Leur traitement est fixé par le préfet, sur la proposition du conseil municipal ou des établissements (C. for., art. 98). Le préfet peut, suivant les circonstances locales et sur l'avis du conservateur, placer sous la surveillance du même garde des bois appartenant à plusieurs communes ou établissements publics (circ. du 3 mai 1852). Un garde domaniaux peut aussi être chargé d'un canton de bois de l'Etat et d'un canton de bois appartenant à des communes ou établissements publics. Le traitement est payé proportionnellement par chacune des parties intéressées (C. for., art. 97).

Les propriétaires jouissent aussi de la faculté d'avoir un ou plusieurs gardes pour surveiller leurs bois. Ces gardes ont les mêmes prérogatives et sont soumis aux mêmes obligations que ceux dont il vient d'être parlé. Ils peuvent, toutefois, prendre des permis pour chasser, ce qui est défendu aux gardes forestiers domaniaux des communes et des établissements publics (V. GARDE PARTICULIER).

Jules FORESTIER.

Garde-frein. — D'après l'art. 48 de l'ordonnance

du 15 nov. 1846 sur la police, la sûreté et l'exploitation des chemins de fer, chaque train de voyageurs doit être accompagné d'un nombre de conducteurs *gardes-freins*, qui est déterminé sur chaque chemin, suivant les pentes et le nombre de voitures, par le ministre des travaux publics, sur la proposition de la compagnie. Lorsqu'il y a plusieurs conducteurs dans un train, l'un d'eux doit toujours avoir autorité sur les autres. Le service des conducteurs gardes-freins est défini en détail dans les règlements généraux de chaque compagnie, approuvés par le ministre des travaux publics ; ce service comporte, indépendamment de la manœuvre des freins, la manipulation dans les gares des bagages, articles de messagerie et marchandises, transportés par leur train, l'appel à haute voix, devant chaque voiture des trains de voyageurs, du nom des gares dans lesquelles ils s'arrêtent, la fermeture des portières, et, en général, tout ce qui concerne le service des trains dans les gares, sous l'autorité des chefs de station ; pendant la marche, ils ont à exercer une surveillance générale sur l'état de leur train, et, en cas d'arrêt en dehors des gares, ils doivent pourvoir à la sûreté de ce train. Ils doivent toujours être munis, lorsqu'ils sont en service (réseau de l'Etat), des objets suivants : 1° un drapeau rouge ; 2° deux drapeaux verts ; 3° une lanterne à verres blanc, rouge et vert ; 4° un briquet ou des allumettes chimiques ; 5° des signaux pétards ; 6° un cordeau ; 7° un cornet de conducteur ; 8° un tableau de la marche des trains ; 9° un exemplaire du règlement relatif aux signaux, ainsi que du règlement de leur propre service. Ils doivent, en outre, être porteurs d'une montre bien réglée leur appartenant.

G. H.

Garde général. — Agent sous les ordres de la direction générale pour l'administration et la gestion des forêts. Le directeur général détermine le nombre des gardes généraux, fixe leur résidence et désigne les arrondissements forestiers dans lesquels ils doivent exercer leurs fonctions. L'ordonnance de 1669 et la loi du 29 sept. 1791 avaient consacré des chapitres spéciaux pour déterminer les fonctions de chaque agent. L'ordonnance de 1827, qui règle aujourd'hui la matière, se borne à établir le principe de la hiérarchie ; elle fixe les fonctions attribuées aux différents grades pour certains cas, laissant à la direction générale le soin de déterminer le surplus par ses instructions ; c'est ainsi que dans la pratique les gardes généraux peuvent être délégués dans la généralité des actes qui concernent la gestion et l'administration des forêts.

Les gardes généraux sont nommés par le directeur général. Nul ne peut être promu au grade de garde général si préalablement il n'a fait partie de l'Ecole forestière ou s'il n'a exercé, pendant deux ans au moins, les fonctions de garde à cheval. Les gardes à cheval ont été supprimés par une ordonnance royale du 25 juil. 1844 et remplacés par des agents qui ont reçu le nom de gardes généraux adjoints, choisis parmi les gardes à cheval alors en fonctions, et parmi les brigadiers ayant au moins deux ans de grade. Les gardes généraux adjoints sont chargés de la surveillance d'une brigade ; mais ils ont qualité d'agents et peuvent prendre part aux opérations de balivage, de martelage et de récollement. — Les gardes généraux en tant qu'agents forestiers sont responsables des titres, plans et autres actes dont ils se trouvent dépositaires en vertu de leurs fonctions. Sous le régime des maîtrises, les archives des forêts étaient déposées au greffe de la maîtrise, et les greffiers en étaient responsables (ordonn. de 1669, t. 8). La loi du 9 nivôse an IX (6 janv. 1801) a ordonné aux anciens officiers forestiers de remettre leurs papiers aux nouveaux agents, et ceux-ci ont été chargés, par les instructions administratives, de les recueillir. Le code pénal (art. 169 et suiv.) indique les pénalités encourues par les fonctionnaires qui auraient soustrait ou détourné des actes et titres dont ils étaient dépositaires en cette qualité.

MARTINET.

Garde-malade (V. INFIRMIER).

Garde messier. — On nomme ainsi des individus qu'il est d'usage, dans certaines communes, d'adjoindre au garde champêtre, pour l'aider dans la surveillance des propriétés rurales un peu avant et pendant les moissons. Pour ce motif, on les appelle aussi gardes champêtres adjoints. Dans quelques localités, ces gardes temporaires sont rétribués sur les fonds communaux; dans d'autres, ce sont les propriétaires et fermiers intéressés qui s'acquittent eux-mêmes, gratuitement, de ces fonctions.

Jules FORESTIER.

Garde-meuble. — Grande pièce destinée à remiser les meubles hors d'usage ou momentanément sans emploi. Les garde-meubles ont été de toutes les époques et de tous les pays. La plupart des châteaux à l'époque du moyen âge possédaient des dépôts où l'on puisait le mobilier léger qui suivait le suzerain dans ses déplacements et où on pouvait le remiser en cas d'un séjour prolongé. Le garde-meuble prit encore plus d'importance lorsque les progrès du luxe firent adopter pour les palais et pour les hôtels un mobilier d'hiver et un mobilier d'été qui nécessitaient l'établissement de grandes pièces destinées à remiser les meubles de l'une des deux saisons. Le gardien destiné à la conservation de ce mobilier prenait le nom de garde-meuble. Il existe encore de nos jours des garde-meubles, mais la plupart de nos habitations modernes étant trop restreintes pour en être pourvus, on a établi dans les villes importantes des locaux où le public peut déposer les meubles et les tapis, moyennant un droit de location.

On donne généralement en France le nom de garde-meuble à l'ensemble des magasins qui renferment le mobilier national destiné aux palais et aux établissements de l'Etat. Il n'est pas besoin de faire ressortir les richesses qui y sont accumulées depuis plusieurs siècles, malgré les pertes nombreuses entraînées par la Révolution et par la négligence de divers administrateurs. Le garde-meuble occupait sous le règne de Louis XIV, auquel il devait ses plus belles collections, un certain nombre des salles du palais du Louvre et l'hôtel du Petit-Bourbon situé vis-à-vis; il fut ensuite aménagé dans l'intérieur de l'hôtel de Conti, sur le quai de l'Institut, jusqu'à l'époque où Louis XV fit construire la place de la Concorde. Les bâtiments qui le renfermaient sont aujourd'hui affectés au ministère de la marine. Là, dans des salles somptueusement décorées, le public était admis à certains jours pour admirer les plus belles tapisseries de la couronne, les armures des souverains, des bronzes, des meubles décorés de ciselures et une collection précieuse de vases taillés dans des matières précieuses et montés en or. C'était un merveilleux musée dont le Louvre a hérité en partie. Le catalogue en a été publié sur l'ordre de l'Assemblée nationale, lorsque le roi vint habiter Paris. Les diamants de la couronne y étaient également disposés, mais ils furent volés pendant la Révolution, et plusieurs des pierres les plus belles ne furent pas trouvées. Le garde-meuble émigra depuis à l'hôtel des Menus-Plaisirs, rue du Faubourg-Poissonnière; il a été installé vers le milieu du siècle présent sur les terrains dépendant de l'île des Cygnes, dans des hangars isolés d'un aspect peu imposant. Depuis plusieurs années l'administration a établi, dans l'un de ces pavillons, une exposition qui comprend un choix de tapisseries, de meubles et de bronzes empruntés à l'ameublement des palais nationaux.

A de GRAMPEAUX.

Garde-mine (V. CONTROLEUR DES MINES).

Garde particulier. — Tout propriétaire peut avoir un ou plusieurs gardes pour la conservation de ses domaines (loi du 20 messidor an III, art. 4; C. for., art. 117). L'usufruitier, l'usager, le fermier jouissent du même droit. Les gardes particuliers peuvent être chargés de surveiller des terres ou des bois ou, en même temps, des terres et des bois. Commis à la surveillance des terres, ils sont assimilés aux gardes champêtres et prêtent serment devant le juge de paix; commis à la surveillance des bois, ils sont assimilés aux gardes forestiers et prêtent serment devant

le tribunal de première instance. Les fermiers de la pêche dans les cours d'eau, les porteurs de licences et les propriétaires riverains peuvent nommer, dans leur intérêt et pour la conservation de leurs droits, des gardes-pêche ou gardes-rivières; de même, il est permis aux fermiers d'une chasse de nommer des gardes-chasse. Les gardes particuliers sont choisis par les propriétaires ou fermiers, qui ont aussi le droit de les révoquer. La demande tendant à les faire agréer est déposée à la préfecture. S'il n'y est pas répondu dans le délai d'un mois, le propriétaire a la faculté de se pourvoir devant le ministre. Le préfet peut, par une décision motivée, le propriétaire et le garde entendus, ou dûment appelés, rapporter l'arrêté agréant un garde particulier (loi du 12 avr. 1892). Les gardes champêtres des communes peuvent être nommés gardes particuliers, aucune disposition légale n'interdisant ce cumul. L'administration forestière peut aussi autoriser les gardes forestiers à recevoir des commissions de gardes particuliers. La commission du garde particulier prend fin, de plein droit, par le décès du propriétaire qui l'a fait assermenter. L'héritier qui veut conserver le garde est obligé de lui donner une nouvelle commission et de lui faire prêter un nouveau serment (Orléans, 1^{er} déc. 1874). Les gardes particuliers n'ont pas, comme les gardes domaniaux ou communaux, qualité pour signifier les procès-verbaux, citer et assigner les prévenus: tous les exploits relatifs à la poursuite des délits constatés par eux sont faits par le ministère des huissiers. Les gardes particuliers ne peuvent pas, non plus, requérir directement la force publique: ils sont obligés de passer par l'intermédiaire du maire ou de l'adjoint. La responsabilité des délits commis sur des propriétés privées incombe aussi bien au garde champêtre de la commune qu'au garde particulier chargé de la surveillance de ces propriétés. J. FORESTIER.

Garde-pêche. — Les gardes-pêche sont des agents spéciaux institués par la loi du 15 avr. 1829 pour la recherche et la constatation des délits de pêche. Ils sont nommés par le ministre des travaux publics. Les candidats doivent savoir lire et écrire, être âgés de vingt-cinq ans au moins et de trente-cinq ans au plus. Cette dernière limite est de trente-six ans pour les sous-officiers congédiés. Les gardes-pêche ne peuvent entrer en fonctions qu'après avoir prêté serment devant le tribunal de première instance de leur résidence et avoir fait enregistrer leur commission et l'acte de prestation de leur serment au greffe des tribunaux dans le ressort desquels ils sont placés. Leur équipement et leur armement sont déterminés par un arrêté ministériel du 30 mai 1884. Ils doivent toujours être revêtus de leurs insignes dans l'exercice de leurs fonctions. Ils sont divisés en brigadiers et en gardes, dont les traitements varient de 700 fr. à 1,200 fr.; il leur est alloué, en outre, des indemnités de logement, des frais de déplacement, etc. — Les gardes-pêche sont autorisés à saisir les filets et autres instruments de pêche prohibés, ainsi que le poisson pêché en délit, mais ils n'ont pas le droit de pénétrer dans les maisons et enclos y attenants. Ils ont qualité pour requérir directement la force publique, quand il s'agit de pêche. Comme les gardes forestiers, auxquels ils sont assimilés (loi du 15 avr. 1829, art. 37), ils écrivent eux-mêmes leurs procès-verbaux et peuvent être déclarés responsables des délits qu'ils n'ont pas dûment constatés. — Les gardes spéciaux dont il vient d'être parlé sont peu nombreux, 300 environ, sans compter les gardes nommés par les particuliers. Mais la police de la pêche est encore exercée par: les gardes champêtres, éclusiers des canaux et autres officiers de police judiciaire (loi du 15 avr. 1829, art. 36); les agents des douanes, les employés des contributions indirectes et des octrois (loi du 31 mai 1863, art. 10); les commissaires de l'inscription maritime, les officiers et sous-officiers mariniers commandant les bâtiments et embarcations gardes-pêche, les inspecteurs des pêches maritimes, les syndics des gens de mer, les prud'hommes pêcheurs, les gardes jurés de la marine, les gardes mariniers et les gendarmes de la marine

(loi du 31 mai 1865, art. 10, et décr. 9 janv. 1852, art. 16).

JULES FORESTIER.

Garde-port. — On donne le nom de gardes-ports à des agents chargés de la police des ports et de la surveillance des marchandises sur les rivières navigables ou flottables et sur les canaux. Leur institution remonte au xvi^e siècle; elle a subi d'assez nombreuses modifications (ordonn. de 1672, édit d'avr. 1704, régl. du 17 févr. 1784, arrêté direct. exécutif du 26 nivôse an V, arrêté gouv. du 3 nivôse an VII, arrêté du 6 thermidor an IX, loi du 28 juil. 1824). L'organisation actuelle se trouve dans le décret du 21 août 1852. Aux termes de l'art. 2 de ce décret, il doit y avoir des gardes-ports sur les rivières navigables ou flottables du dép. de la Seine, ainsi que sur les canaux ou parties de canaux appartenant au même bassin, mais seulement pour les ports de ces canaux affectés principalement au commerce des bois ou des charbons de bois. Ces gardes-ports sont nommés et commissionnés par le ministre des travaux publics. Ils sont choisis sur une liste double de candidats présentés de concert par les syndicats réunis des commerces de bois à brûler, bois à ouvrir et charbons de bois du dép. de la Seine, et par les syndicats du commerce du département intéressé aux nominations à faire. A défaut de syndicats constitués, les intérêts du commerce sont représentés par les tribunaux. Pour être nommé garde-port, il faut : 1^o être âgé de vingt et un ans accomplis et n'avoir pas plus de cinquante ans; 2^o produire un certificat de moralité; 3^o posséder une écriture régulière, connaître les quatre opérations fondamentales de l'arithmétique et justifier de quelques connaissances pratiques sur le service et la comptabilité des ports. Les gardes-ports sont tenus, avant d'entrer en fonctions, de prêter serment devant le tribunal de première instance de leur résidence et de faire enregistrer, au greffe du même tribunal, leur commission et l'acte de prestation de ce serment.

Les fonctions des gardes-ports sont doubles, comme on l'a vu par la définition. Chargés de la police des ports, ils sont tenus de faire exécuter toutes les mesures de police concernant le dépôt et le rangement des marchandises, l'amarrage, le garage, le tirant d'eau des bateaux et des trains, et le temps qu'ils doivent rester à quai : ils sont placés, en cette qualité, sous les ordres des ingénieurs du service de la navigation. Commis à la surveillance des marchandises, ils ont pour chefs immédiats les inspecteurs des ports, et ils ont pour mission de constater, au moyen d'une comptabilité spéciale : 1^o l'arrivée et le départ des marchandises; 2^o les ventes et achats dont elles sont l'objet pendant leur séjour sur les ports. Lorsqu'ils jugent que les marchandises courent le risque d'être entraînées par les débordements ou les glaces, ils en donnent immédiatement avis à l'inspecteur des ports ainsi qu'aux propriétaires. En cas d'urgence, ils prennent d'office toutes les mesures nécessaires de conservation ou de sauvetage.

Les gardes-ports constatent, au moyen de procès-verbaux, les délits et contraventions commis sur les ports. L'arrêté du gouvernement du 6 nivôse an X leur donne le droit de rechercher les bois volés sur les ports et de procéder, au besoin, à des perquisitions, en observant les formalités exigées par la loi. Ils écrivent eux-mêmes leurs procès-verbaux; ils les signent et les affirment, au plus tard, le lendemain de leur clôture, par-devant le juge de paix ou l'un de ses suppléants, ou par-devant le maire ou l'adjoint, soit de la commune de leur résidence, soit de celle où le délit a été constaté. Les procès-verbaux sont enregistrés dans les quatre jours qui suivent celui de l'affirmation; ils sont remis à l'inspecteur. Les gardes-ports peuvent être déclarés responsables des délits commis sur les ports et passibles des amendes et indemnités encourues par les délinquants, lorsqu'ils n'ont pas dûment constaté ces délits. Ils peuvent être également déclarés responsables des erreurs, pertes et avaries qui seraient le résultat de leur négligence. Il leur est, d'ailleurs, défendu de s'absenter sans autorisation. Quand ils sont malades ou

en congé, ils mettent des remplaçants qui doivent être agréés par l'inspecteur des ports. En cas de suppression d'emploi, de révocation ou décès, l'intérimaire est désigné par l'inspecteur principal. Il est interdit, en principe, aux gardes-ports d'exercer d'autres fonctions salariées et de tenir aucun commerce. Toutefois, des exceptions à cette règle peuvent être admises par l'inspecteur principal, sur l'avis de l'inspecteur des ports et après consultation des syndicats des compagnies. Les gardes-ports peuvent aussi être choisis pour arbitres, lorsqu'il s'élève des difficultés entre les intéressés. Les rétributions auxquelles ils ont droit à raison du service de surveillance et de comptabilité qui leur est confié sont à la charge du commerce; elles sont fixées par un tarif annexé au décret du 21 août 1852.

Les dispositions du décret de 1852 sont applicables aux agents des ports établis ou à établir en dehors du bassin de la Seine, mais, en dehors des limites de ce bassin, leur intervention est facultative pour les marchands.

JULES FORESTIER.

Garde-rivière. — Par extension de la loi du 20 messidor an III, la jurisprudence a admis l'institution d'agents chargés de la surveillance des cours d'eau non navigables ni flottables et de la distribution des eaux aux propriétaires riverains. Ces gardes sont établis tantôt par l'administration, tantôt par les propriétaires, mais ils doivent tous être commissionnés par le préfet. Ils sont tenus à la prestation du serment. Leur traitement est, dans tous les cas, à la charge des propriétaires, chacun à raison de son intérêt : c'est ainsi que le décide l'administration, en s'appuyant sur les lois des 14 floréal an XI et 16 sept. 1807. La désignation des propriétaires ou autres intéressés qui contribuent à la dépense et la proportion dans laquelle ils doivent y concourir, appartiennent exclusivement à l'autorité administrative. Il en résulte que les difficultés soulevées par le recouvrement des taxes sont de la compétence des conseils de préfecture. Quant aux attributions des gardes-rivières, il est inutile de les énumérer ici. « Les fonctions de ces agents ne sont, en effet, qu'un dénombrement de celles des gardes champêtres, ou, pour mieux dire, ils sont gardes champêtres en cette partie. D'où suit que la manière dont ils doivent recevoir leur commission, soit des particuliers, soit de l'administration, est réglée par les mêmes lois, comme aussi les conditions auxquelles ils sont soumis dans l'exercice de leurs fonctions. » (Daviel, *Cours d'eau*.) On consultera utilement sur les gardes-rivières une circulaire ministérielle du 21 juin 1878, réglant la police des cours d'eau non navigables ni flottables. — Il existe aussi des gardes-rivières spéciaux ou du commerce chargés d'assurer le libre passage, sur certains cours d'eau du bassin de la Seine, des bois et charbons destinés à l'approvisionnement de Paris et d'en empêcher le détournement. Ces agents sont nommés sur la présentation des syndicats du commerce des bois et charbons : dans le dép. de la Seine, par le préfet de police; dans les autres départements, par les préfets. Le service de ces agents est réglé par les syndicats, et les traitements sont fixés de gré à gré entre les parties. — Enfin, on donne quelquefois le nom de gardes-rivières à des gardes dont il est question dans le décret du 17 août 1853 sur le personnel des agents inférieurs du service des ponts et chaussées. Mais ces agents, dont l'organisation et les attributions sont analogues à celles des éclusiers, sont, le plus souvent, dénommés gardes de la navigation.

Garde-vente (V. FACTEUR [Administr. forestière]).

Droit de garde (V. DOUANE, t. XIV, p. 993).

II. DROIT. — Privilège de garde gardienne. —

Il était accordé à des abbayes, chapitres, prieurés et autres églises, à des universités, collèges et communautés, par des lettres patentes en lesquelles le roi déclarait les prendre en sa garde spéciale; pour cet effet, il leur assignait des juges particuliers, par-devant lesquels toutes leurs causes étaient commises. Le juge auquel cette juridiction était attribuée prenait le titre de *conservateur de leurs privilèges*.

Garde noble (V. BAIL).

Garde des foires (V. CONSERVATEUR DES FOIRES).

Droit de garde (V. BAIL).

III. HISTOIRE. — **Garde des sceaux.** — Sous la monarchie carolingienne et sous les premiers Capétiens, la garde du sceau royal appartenait au *chancelier* (V. ce mot), dont l'une des fonctions essentielles était de faire rédiger, expédier et sceller par ses notaires les actes émanés de la volonté du souverain. Mais les rois du XI^e siècle, notamment Philippe-Auguste, se méfiant de leur chancelier, comme des autres grands officiers de la couronne, laissèrent souvent vaquer sa charge, et ceux du XII^e siècle, à partir de 1227, n'eurent plus de chancelier en titre. Pendant ces vacances du cancellariat, l'expédition des diplômes était confiée par commission spéciale à des conseillers du roi, qui avaient temporairement la garde du grand sceau et que l'on nommait tantôt *vice cancellarii*, tantôt *custodes magni sigilli regis* : ces conseillers, choisis parmi les dignitaires de l'Église ou parmi les légistes, toujours amovibles et fréquemment renouvelés, étaient, bien plus que le chancelier, dans la main et à la discrétion du roi. Tels furent, sous Philippe-Auguste, frère Guérin, de l'ordre des hospitaliers ; sous Louis IX, Philippe d'Antogny, Gilles de Saumur, archevêque de Tyr, Raoul de Grosparmy, trésorier de l'église de Senlis, Simon de Montpinéc, trésorier de l'église de Tours (et plus tard pape sous le nom de Martin IV), Mathieu de Vendôme, abbé de Saint-Denis ; sous Philippe le Bel, les légistes Pierre Flotte et Guillaume de Nogaret, l'archevêque de Narbonne, G. Aielin de Montaigu. Au XIV^e, au XV^e et pendant la première moitié du XVI^e siècle, l'office de chancelier, rétabli par Philippe de Valois et par ses successeurs, eut encore des intermittences pendant lesquelles les sceaux de France (c.-à-d. le grand sceau du roi, le sceau particulier à la prov. du Dauphiné et les contre-sceaux de ces deux sceaux) furent confiés à des gardes temporaires : en 1337, à Foulques de Bardoul, conseiller au Parlement ; en 1418, à un comité de six membres ; en 1442, à Robert de Rouvres ; de 1482 à 1494, à Adam Fumée, premier médecin du roi ; de 1512 à 1516, à Etienne Poncher, évêque de Paris ; en 1538 (puis en 1544), à Mathieu de Longuejume, évêque de Soissons ; en 1542 et 1543, à deux parlementaires, François de Montholon et François Errault.

Jusqu'au milieu du XVI^e siècle, les gardes des sceaux étaient nommés par commission royale ; l'étendue des pouvoirs et des prérogatives dont chacun d'eux était investi variait suivant les termes de la commission. Mais, en 1551, comme le chancelier François Olivier, atteint de paralysie, avait rendu les sceaux au roi en le priant de lui conserver, sa vie durant, le titre et les privilèges de sa fonction, François I^{er} créa par édit une charge de garde des sceaux en forme d'office, qui devait subsister jusqu'à la mort du titulaire de la chancellerie et qui fut conférée à Jean Bertrandi, premier président au Parlement. De cet acte et des édits analogues rendus par Charles IX en 1573, par Henri IV en 1604, par Louis XIII en 1616, 1624 et 1633, il résulta d'une part que l'inamovibilité du titre de chancelier fut définitivement reconnue, d'autre part qu'il pouvait y avoir un garde des sceaux, non seulement pendant la vacance du cancellariat, mais même du vivant du chancelier, que ce garde des sceaux était à tous égards le lieutenant et le substitut du chancelier et que dès lors son office lui conférerait « les mêmes honneurs et autorités », y compris la présidence du Parlement et du grand conseil. Une seule différence subsistait (mais elle était capitale) : c'est que le garde des sceaux n'était investi de son office qu'à titre temporaire et révocable, pour une période dont l'extrême limite était la mort du chancelier auquel il se trouvait subrogé, et dont la durée pouvait encore être abrégée au gré du roi. Il est vrai que les édits portant création de la charge de garde des sceaux contenaient presque tous la clause qu'à la première vacance du cancellariat, le garde des sceaux aurait de plein droit la survivance de cet office, sans qu'il lui fût nécessaire d'obtenir de nouvelles provisions : mais

il n'y eut en fait qu'un petit nombre de gardes des sceaux qui profitèrent de cette survivance. Cette pratique administrative, qui, sans supprimer la charge de chancelier, sans lui enlever son caractère inamovible, permettait de la rendre inutile et purement honorifique, en créant à côté une charge identique, était conforme aux habitudes traditionnelles de la monarchie capétienne : elle subsista jusqu'à la fin de l'ancien régime, et les rois de France y eurent souvent recours pour écarter le chancelier dont ils n'agréaient plus les services ou dont ils redoutaient l'influence.

Une rapide énumération des gardes des sceaux qui furent, après Jean Bertrandi, nommés en titre d'office, depuis le XVI^e jusqu'à la fin du XVIII^e siècle, justifiera les considérations qui précèdent. Ce furent, en 1573, René de Birague, qui devint chancelier deux mois après, à la mort de L'Hopital ; en 1578, Phil. Hurault de Cheverny, qui devint chancelier en 1583, à la mort de Birague ; en 1588, par suite de la disgrâce de Cheverny, François de Montholon, puis en 1589, Charles de Bourbon, cardinal de Vendôme ; en 1604, Nic. Bralart de Sillery, qui devint chancelier en 1607, à la mort de Bellièvre ; en 1616, après la disgrâce de Sillery, Guillaume de Vair, évêque de Lisieux ; puis successivement, de 1621 à 1623, Charles d'Albert, duc de Luynes ; Méry de Vic, intendant de Guyenne, et Lefebvre de Caumartin, président au grand conseil ; en janv. 1624, Etienne d'Aligre, qui devint chancelier six mois après, à la mort de Sillery ; en 1626, après la disgrâce de d'Aligre, Michel de Marillac ; puis en 1630, Charles de Laubespine et en 1633, Pierre Séguier, qui devint chancelier en 1635 à la mort de d'Aligre ; de 1651 à 1656, pendant l'exil de P. Séguier, Mathieu Molé, premier président au Parlement. Après la mort du chancelier Séguier, en 1672, Louis XIV tint lui-même les sceaux du 6 fév. au 23 avr., puis les confia à Etienne d'Aligre, fils de l'ancien chancelier, qui devint à son tour titulaire de la chancellerie en 1674. Au XVIII^e siècle, le chancelier Daguesseau, pendant ses exils successifs, fut suppléé par trois gardes des sceaux : Levoyer de Paulmy, marquis d'Argenson (1718-1720) ; Fleury d'Armenonville (1722-1727) ; Chauvelin (1727-1737). Guil. Lamoignon de Malesherbes, pendant tout le temps qu'il fut chancelier, n'eut jamais les sceaux qui furent successivement tenus par Machault (1750-57), par le roi en personne (1757-60), par Berryer (1761-63) et par René-Charles de Maupeou (1763-68). Le fils de ce dernier, Auguste de Maupeou, réunit entre ses mains pendant quelque temps (1768-74) les deux offices de chancelier et de garde des sceaux ; mais il ne garda que le premier, les sceaux ayant été attribués successivement à Hue de Miroménil (1774-87), Lamoignon de Basville (1787-88), de Barentin (1788-89), Champion de Cicé (1789-90), Dupont du Tertre (1790). A partir de cette époque, sous les constitutions de la période révolutionnaire, de l'Empire et des régimes qui ont suivi le titre et les fonctions de garde des sceaux passèrent au ministre de la justice (V. ci-dessous).

Le garde des sceaux avant d'entrer en charge prêtait entre les mains du roi un serment spécial dont on trouvera la formule dans l'histoire de la *Grande Chancellerie* de Tessereau. Il siégeait au conseil du roi immédiatement après le chancelier ; dans les cérémonies, il se plaçait à la gauche de ce dernier et avait le même costume que lui, mais portait en outre, suspendue à son cou, la clef du coffre où étaient enfermés les sceaux.

Indépendamment du garde des sceaux de France, il y avait, sous l'ancien régime, des gardes des sceaux, pourvus chacun d'un office vénal : 1^o auprès des *cours souveraines*, pour délivrer les lettres de petit sceau émanant de la chancellerie de ces cours et percevoir les droits de sceau afférents à ces lettres ; 2^o auprès des *présidiaux* et des autres juridictions royales subalternes ; 3^o auprès des *princes apanagés*, dont le sceau remplaçait celui du roi dans le domaine de l'apanage ; 4^o auprès des *notaires royaux* ou seigneuriaux (*gardes des sceaux et des registres*, dont les offices étaient mis aux enchères en 1318 ; *gardes des*

sceaux aux contrats, dont les offices furent créés par Charles IX en 1568). Ch. MORTET.

Le titre de garde des sceaux est conféré aujourd'hui au ministre de la justice et a trait à une partie de ses attributions : la garde des sceaux de l'Etat. C'est à ce ministre qu'il appartient d'apposer sur tous les actes législatifs le sceau destiné à leur assurer l'authenticité (V. JUSTICE [Ministère de la]).

IV. HISTOIRE MILITAIRE. — Généralités. — L'usage des souverains de s'entourer d'une garde, spécialement chargée de les protéger, est extrêmement général. Ordinairement aussi, ces soldats et leurs officiers, en raison de leur fréquent contact avec le souverain, ont acquis une situation privilégiée. Enfin, dans beaucoup de cas, la garde devint un corps d'élite jouant dans les batailles un rôle capital. Ce fut le cas chez les Perses. Les *Immortels* (V. ce nom) étaient l'élite de l'armée; la garde de Xerxès ne comptait pas moins de 12,000 cavaliers et 10,000 fantassins au passage de l'Hellespont. Les *hétaïres* d'Alexandre furent à la fois une garde, un état-major et une école pratique de guerre (V. ALEXANDRE). Au contraire, la garde prétorienne des empereurs romains dégénéra rapidement (V. PRÉTORIENS). Plus tard, les empereurs d'Allemagne eurent des gardes de trabans et d'archers. Beaucoup de souverains, à l'image des empereurs romains et des khalifes, ont eu des gardes recrutées à l'étranger. Ce système fut aussi adopté par les rois de France. On trouvera des indications sur les principales organisations de gardes du corps soit ci-après, soit aux articles spéciaux, IMMORTELS, MAMELOUKS, PRÉTORIENS, STRÉLITZ, etc.

Garde consulaire ou Garde des consuls. — Bonaparte, après le 18 brumaire, constitua à sa garde la troupe affectée à la garde du Directoire. Cette troupe, qui était à l'effectif de 360 hommes, fut alors portée à l'effectif de 2,089 hommes et reçut le nom de garde consulaire. Le 8 mars 1802, l'effectif de la garde consulaire fut considérablement augmenté : il se composa alors de 3,344 fantassins (chasseurs et grenadiers), 2,154 cavaliers (chasseurs et grenadiers), 682 artilleurs, 764 marins : total, 6,944 hommes. Pour y être admis, il fallait justifier de quatre campagnes, avoir été récompensé pour actions d'éclat ou avoir été blessé. La garde consulaire se distingua beaucoup à la bataille de Marengo, où elle soutint victorieusement les charges de la cavalerie autrichienne (V. GARDE IMPÉRIALE). P. MARIN.

Gardes de la prévôté de l'hôtel. — Les hommes d'armes mis à la disposition du prévôt de l'hôtel du roi s'appelaient originairement archers. Pierre de Martigny est le premier grand prévôt que l'on trouve avoir eu des archers ; en 1449, il en avait 24. Les lettres de provision de Guillaume Bullioud, du 17 juin 1482, portent qu'il aura 30 archers et sergents ; celles de Latour Turquet, du 14 déc. 1494, lui accordent 12 hommes d'armes et 24 archers. Charles VIII supprima les 12 hommes d'armes en 1497, et Louis XII porta le nombre des archers à 30 ; et François I^{er} (20 août 1539) à 50. C'est sous Louis XIV que ces 50 archers prirent le titre de gardes. Le nombre des gardes fut porté à 100. Le grand prévôt en était le capitaine ; il avait sous lui 8 lieutenants dont 4 de robe courte. Les autres officiers de la compagnie étaient : un 1^{er} exempt ordinaire, 40 autres exempts, un maréchal des logis, un trompette et trois trésoriers. Quand le roi sortait du palais à pied ou en carrosse à deux chevaux, les gardes de la prévôté le précédaient ; quand le roi sortait en carrosse à six chevaux, ils formaient la haie devant la porte du palais. Ils étaient vêtus d'un houqueton aux couleurs du roi : incarnat, blanc et bleu, avec la devise de Henri IV, c.-à-d. une massue d'Hercule et les mots *Erit hæc quoque cognita monstris*. Supprimés en mars 1778, les gardes de la prévôté furent recréés en 1780, puis disparurent à la Révolution. Louis XVIII les rétablit et fixa leur organisation par des ordonnances des 23 janv. 1815 et 1^{er} janv. 1816. M. PROU.

Gardes de la manche. — Nom par lequel on désignait vingt-quatre archers écossais, qui, dans les cérémonies, se plaçaient à côté du roi de France. Leur institution remonte au moins au règne de Charles VII. Ils faisaient partie de la compagnie écossaise des gardes du corps (V. GARDE ÉCOSSAISE). M. PROU.

Gardes du corps. — C'était, sous l'ancien régime, la plus nombreuse troupe de cavalerie de celles qui composaient la maison du roi. Charles VII, le premier, se donna une garde écossaise : cette institution est regardée comme l'origine de la première compagnie des gardes du corps ; Louis XI en établit deux autres, en 1474 et en 1479 ; et François I^{er} en fit une quatrième, par ordonnance du 27 mars 1515. Chargés principalement de la garde de la personne du roi, près duquel ils faisaient le service nuit et jour, les gardes du corps finirent par appartenir exclusivement à la cavalerie. Chaque compagnie était de 360 hommes, chacune ayant pour capitaine un des plus grands seigneurs du royaume, souvent, depuis Louis XIV, un maréchal de France. Les capitaines et les compagnies servaient par quartier, y compris les grades ; ce corps d'élite comprenait en temps normal 1,500 à 1,600 hommes. Par le règlement daté de Vincennes, le 30 sept. 1664, Louis XIV avait enlevé aux capitaines (moyennant indemnité) le droit qu'ils avaient de pourvoir aux vacances, et s'en était chargé personnellement. Les privilèges des gardes du corps étaient considérables. Les capitaines prêtaient serment entre les mains du roi, et l'épée au côté. À l'armée, où la maison du roi avait la droite sur les autres troupes et le poste d'honneur, les gardes du corps avaient la droite sur les autres parties de la maison du roi. En 1789, les capitaines des gardes du corps étaient : le duc d'Ayen (quartier de janvier), le prince de Poix (quartier d'avril), le duc de Villeroi (quartier de juillet), le prince de Luxembourg (quartier d'octobre). Plus les gardes du corps étaient tenus par leur institution et leur serment à une fidélité rigoureuse et passive, plus ils se rendirent impopulaires à l'époque de la Révolution. Ils furent licenciés peu après la fuite de Varennes, le 25 juin 1791, et remplacés par une garde constitutionnelle. Louis XVIII rétablit ce corps qui ne disparut définitivement qu'après les journées de Juillet, le 11 août 1830. H. MONIN.

Garde écossaise. — A la fin de l'année 1418, le dauphin de France, Charles, envoya des ambassadeurs à la cour d'Écosse pour réclamer des secours contre le roi d'Angleterre. Le duc d'Albany, alors régent d'Écosse, d'accord avec le Parlement, dirigea en France un corps de troupes sous la conduite de son second fils, Jean Stewart ; de nouveaux contingents écossais arrivèrent en France en 1419 et en 1424. Ces troupes se signalèrent par leur valeur dans tous les combats et contribuèrent singulièrement aux victoires remportées par Charles VII. Celui-ci, pour reconnaître leurs services, choisit parmi eux ses gardes du corps. On trouve dans les registres de la chambre des comptes, à l'année 1425, mention des gens d'armes et archers ordonnés à la garde du corps du roi sous le commandement de Christin Chambre, chevalier écossais. Mais la garde écossaise ne fut organisée qu'en 1445. Les Écossais formèrent alors deux compagnies, l'une, compagnie d'ordonnance, qui fut plus tard désignée sous le nom de *gendarmes écossais*, et l'autre, devenue la *compagnie écossaise de la garde du corps du roi*. A cette compagnie s'adjoignaient les gardes de la manche et le premier homme d'armes. La compagnie des gardes écossaises était, à l'origine, de cent hommes. Ce nombre fut porté à 400 en 1676 et réduit plus tard. Au xvii^e siècle, la compagnie n'était plus écossaise que de nom. Dès le temps de François I^{er}, Jacques de Lorge, comte de Montgomery, en fut nommé capitaine ; mais les Montgomery se prétendaient d'origine écossaise. En 1612, les gardes écossaises se plaignaient au roi que les deux tiers des places de gardes fussent données à des Français. Henri IV maintint et augmenta les privilèges de cette compagnie qui, dès lors, fut la première des quatre compagnies

des gardes du corps de la maison du roi. Le capitaine des Écossais avait le pas sur les capitaines des autres compagnies. C'était lui qui, au sacre, se tenait le plus près du roi ; à lui appartenait la robe du sacre ; en voyage, il gardait les clefs des villes remises au roi. A l'église, les Écossais entouraient le chœur. Leur couleur distinctive était le blanc ; l'équipage du cheval était rouge ; les broderies d'argent. La compagnie écossaise fut licenciée par décret de l'Assemblée nationale du 25 juin 1791. Rétablie par Louis XVIII en 1814, elle fut supprimée par ordonnance du même roi le 25 sept. 1815. M. PROU.

Gardes françaises. — C'était le premier des régiments d'infanterie sous l'ancien régime. Il comprenait 32 compagnies, chacune portant le nom de son capitaine, excepté la compagnie dite *colonelle*. C'est au retour du siège du Havre (juil. 1563) que Catherine de Médicis institua ces *gardes à pied* du roi Charles IX, encore mineur. La suppression momentanée de ce corps, demandée et obtenue par les huguenots, passa pour avoir facilité en 1567 le projet d'enlèvement du roi sur la route de Meaux ; aussi fut-il rétabli aussitôt, mais sur le pied de 2 compagnies seulement, au lieu de 40. Henri III eut ses 40 compagnies de nouveau ; Henri IV en eut 20 quelque temps après la paix de Vervins ; Louis XIII en eut 30 (en 1635) ; enfin, Louis XIV y ajouta 2 compagnies de grenadiers en 1639. Le nombre des hommes varia aussi beaucoup dans chaque compagnie : à la guerre, le régiment était distribué en 6 bataillons (ordonn. du 17 juil. 1777). Le régiment des gardes françaises avait le premier rang sur tous les autres, comme formant (avec les suisses), la garde du prince. Il appartenait à la maison du roi. A la guerre, il choisissait son poste, ordinairement au centre de l'infanterie de première ligne. Dans les sièges, il prenait la tête des sapes. Quand on prenait une place et qu'ils étaient présents au siège, ils entraient les premiers : après la prise de Gravelines (1644), peu s'en fallut qu'ils ne défendissent ce privilège par les armes contre le régiment de Navarre, auquel Gassion avait attribué le premier rang. Dans les garnisons, ils choisissaient leurs logements. A la garde du Louvre, ils avaient la droite sur les gardes suisses. Les gradés, jusqu'aux maréchaux des logis inclusivement, avaient le privilège de *committimus* (lettres patentes d'août 1605, code de 1659). Pour certaines fautes, les sergents étaient jugés par leurs pairs réunis en conseil de guerre, sans haut officier. Douze sergents d'élite, par un usage datant de Louis XV, étaient consultés par le colonel, lorsqu'il y avait à pourvoir à une vacance pour ce grade. L'uniforme des gardes françaises, gris blanc sous Louis XIV, était bleu à la fin de l'ancien régime : les drapeaux bleus, semés de fleurs de lis d'or sans nombre, avec une croix blanche au milieu, chargée de quatre couronnes d'or. L'ordonnance du 17 juil. 1777 fixait à 409 hommes la compagnie de grenadiers, et à 176 hommes chacune des cinq autres, y compris les officiers. Depuis longtemps, les gardes françaises n'avaient plus, en fait, la garde du roi. Ils avaient leurs quartiers à Paris, dans les divers faubourgs, et se trouvaient ainsi en contact perpétuel avec la population. Les gardes françaises, auxiliaires de la police dans la répression des troubles du faubourg Saint-Antoine, y laissent au moins deux des leurs, si l'on en croit le procès-verbal d'arrestation du sieur Charles Guérin, qui se vantait d'en avoir tué deux (Arch. nat. Y, 13319). Mais lorsque éclata le conflit entre la royauté et la révolution, c'est à la Révolution qu'ils se vouèrent, quelques-uns par conviction, la plupart par esprit de rivalité à l'égard des gardes du corps et des suisses, ou séduits par les cajoleries des bourgeois et par les avantages que leur promettait le succès. Plusieurs d'entre eux, enfermés à l'Abbaye pour s'être refusés à tirer sur le peuple, furent délivrés de force, portés en triomphe, nourris plusieurs jours au Palais-Royal, jusqu'à ce que le roi eût consenti à leur faire grâce (30 juin-4 juil. 1789). D'autres chargèrent le régiment royal-allemand le 13 juil. Ils participèrent à la garde de l'Hôtel de

Ville, à la prise de la *Bastille* (V. ce mot) où se signala Hulin. Le 21 juil., Louis XVI écrivait à Lafayette pour lui signaler la désertion de nombreux soldats qui avaient quitté les drapeaux pour se joindre aux troupes de Paris ; il autorisait en même temps, ne pouvant l'empêcher, l'incorporation des gardes françaises dans la milice bourgeoise (*sic*) de la capitale, c.-à-d. dans la garde nationale parisienne. Cette incorporation se fit de deux manières : par les grades qu'obtinrent à l'élection un certain nombre d'ex-gardes, et par l'institution de compagnies soldées, dites du centre. Ils gardèrent par suite une certaine autonomie. C'est ainsi qu'on les voit protester contre la formation d'un corps des vainqueurs de la Bastille. C'est aussi en corps qu'ils adressent à la Constituante leur don patriotique (18 fév. 1790). Les citoyens armés des sections et des faubourgs ne laissèrent pas s'établir l'aristocratie des gardes françaises. D'ailleurs, la plupart partirent pour les frontières en 1792, et par suite le corps ne joua plus de rôle distinct dans les journées révolutionnaires. H. MONIN.

Garde impériale. — I. FRANCE. — *De 1804 à 1815.* Elle fut constituée le 29 juil. 1804, avec la garde consulaire pour noyau ; elle se composait de 1 régiment de grenadiers à pied, 1 régiment de chasseurs à pied, 1 régiment de chasseurs à cheval, 1 régiment de grenadiers à cheval, 2 compagnies d'artillerie, 1 légion de gendarmerie, 1 bataillon de matelots. L'effectif total s'élevait à 9,775 hommes. Les principaux accroissements de la garde impériale furent : en 1805, 4 compagnies de vélites à pied et 8 compagnies de vélites à cheval, en 1806, 1 second régiment de grenadiers à pied, 1 second régiment de chasseurs à pied, 2 régiments de fusiliers et un régiment de dragons ; en 1807, 1 régiment de lanciers polonais, 2 régiments de tirailleurs-grenadiers, 2 régiments de tirailleurs-chasseurs, 1 bataillon de vélites de Florence, 1 bataillon de vélites de Turin, 2 régiments de conscrits-grenadiers et 2 régiments de conscrits-chasseurs. Ces nouveaux régiments reçurent le nom de *jeune garde*, les anciens, celui de *vieille garde*. En 1810, le régiment de conscrits-chasseurs reçut le nom de voltigeurs ; le régiment de garde nationale soldée, organisée à Lille, fut admis dans la garde, sous le nom de grenadiers des gardes nationales de la garde. Lorsque la Hollande fut réunie à la France, la garde impériale fut augmentée par l'incorporation d'un régiment de grenadiers hollandais et par l'organisation d'un régiment de cheval-légers-lanciers, appelés lanciers rouges.

En 1811 et en 1812, la garde impériale reçut en plusieurs fois de considérables accroissements qui portèrent son effectif à 57,346 hommes, se décomposant ainsi : *Infanterie* (44,600 hommes). 3 régiments de grenadiers à pied, 1 bataillon d'instruction, 1 régiment de fusiliers-grenadiers, 6 régiments de tirailleurs-grenadiers, 2 régiments de chasseurs à pied, 1 régiment de fusiliers-chasseurs, 6 régiments de voltigeurs, 1 régiment de gardes nationales, 1 régiment de flanqueurs, 1 régiment de pupilles. — *Cavalerie* (8,400 hommes). 1 régiment de grenadiers à cheval, 1 régiment de dragons, 1 régiment de chasseurs à cheval, 1 escadron de mameluks, 3 régiments de cheval-légers-lanciers, 2 escadrons de gendarmerie d'élite. — *Artillerie et Génie* (2,100 hommes). 1 régiment d'artillerie à pied, 1 régiment d'artillerie à cheval, 1 compagnie de pontonniers ouvriers, 2 bataillons du train, 1 bataillon du génie, 1 compagnie de sapeurs. Il faut ajouter à ces listes 1,856 marins et vétérans et 300 hommes appartenant à l'état-major général. En 1813, et au printemps de 1814, la garde impériale reçut encore de nouveaux accroissements : elle atteignit, à la fin de 1813, l'effectif de 81,000 hommes et elle aurait atteint 102,706 hommes en 1814, si la chute de l'Empire n'avait empêché que ses cadres fussent remplis.

La première restauration licencia la jeune garde impériale ou la versa dans la ligne ; deux régiments d'infanterie de la vieille garde furent conservés sous le nom de corps

royal des grenadiers et chasseurs de France. Avec la cavalerie de la vieille garde furent constitués 4 régiments, corps royal des cuirassiers, dragons, chasseurs à cheval, chevau-légers-lanciers de France. Au retour de l'île d'Elbe, le 7 avr. 1815, la garde impériale fut reconstituée en 18 régiments d'infanterie, 4 régiments de cavalerie, 1 compagnie de gendarmerie d'élite, 6 compagnies d'artillerie à pied, 4 compagnies d'artillerie à cheval, 1 compagnie d'ouvriers, 1 compagnie de sapeurs-mineurs, 1 escadron du train des équipages. Après les Cent-Jours, la garde impériale fut licenciée et ses éléments furent versés dans les corps nouvellement formés, sous le nom de légions départementales.

Lors de sa création, la garde impériale se recruta parmi les militaires en activité de service ayant fait quatre campagnes. Plus tard, il n'en fut plus ainsi, et la jeune garde fut formée avec les recrues arrivant au service. Le régiment des flanqueurs de la garde fut composé de fils de gardes généraux et de gardes forestiers. Les officiers de la garde passaient dans la ligne avec le grade supérieur à celui qu'ils occupaient dans la garde et portaient les insignes de ce grade.

Les premiers hauts faits de la garde impériale sont Ulm et Austerlitz; puis Iéna, Eylau et Friedland. Elle s'illustra dans les campagnes d'Espagne en 1808 et en 1809, dans la guerre d'Allemagne en 1809 et à la bataille de Wagram. La campagne de 1812 et la retraite de Russie, enfin les campagnes de Saxe en 1813 et la campagne de France en 1814, avec les batailles de Brienne, Champaubert, Montmirail, Montereau, Craonne, mirent le sceau à sa renommée. On sait avec quelle gloire la garde impériale succomba, à Waterloo, entraînant, dans la défaite de ses armes, le régime napoléonien.

Second Empire (1854 à 1870). Elle fut constituée le 1^{er} mai 1854 pour renouveler la tradition de la garde impériale tombée à Waterloo. Elle comprenait 1 division d'infanterie à 4 régiments, 2 de grenadiers, 2 de voltigeurs et à 1 bataillon de chasseurs; 1 brigade de cavalerie à 2 régiments, 1 de cuirassiers et 1 de guides; 1 régiment d'artillerie; 1 compagnie du génie. Il y était joint 1 régiment de gendarmerie à pied et 1 escadron de gendarmerie à cheval. En 1855, elle fut augmentée et comprit 2 divisions d'infanterie, 1 division de cavalerie, 2 régiments d'artillerie, avec un effectif de 25,000 hommes. Elle se distingua à la tour Malakoff et à Magenta. Le 15 nov. 1865, la garde impériale fut réorganisée en 2 divisions d'infanterie, comprenant 4 régiments de voltigeurs, 3 de grenadiers, 1 de zouaves, 1 de gendarmerie à pied, 1 bataillon de chasseurs; en 3 brigades de cavalerie formant division et comprenant 1 régiment de carabiniers, 1 de cuirassiers, 1 de dragons, 1 de lanciers, 1 de chasseurs, 1 de guides et 1 escadron de gendarmerie; en 2 régiments d'artillerie, l'un à pied et l'autre à cheval, plus 1 escadron du train d'artillerie et 1 escadron du train des équipages. La garde impériale se distingua à l'armée du Rhin, dans les batailles autour de Metz; elle fut comprise dans la capitulation de cette place et ne survécut pas à ce désastre.

II. AUTRICHE. — Il n'y en a point de garde impériale autrichienne analogue à la garde impériale russe ou à la garde impériale du premier et du second Empire français. La garde de l'empereur est composée de compagnies de gardes du corps ou gardes nobles instituées au xviii^e siècle. Les trois corps (garde hongroise, archers, trabants) sont peu nombreux. Leurs capitaines ont rang de général; les sous-officiers, rang d'officier d'état-major. On a de plus créé pour le service de garde dans les palais impériaux une garde du palais (1802), puis, en 1849, un escadron de gardes du corps.

III. RUSSIE. — L'infanterie de la garde impériale russe comprend 3 divisions. La 1^{re} division se compose des régiments Preobrajenski, Semenovski, Ismailovski et de chasseurs; la 2^e division se compose des régiments Moscou, grenadiers, Pavloski et de Finlande; la 3^e division se com-

pose des régiments Lithuanie, Keksholm, Saint-Petersbourg, Volhynie. La cavalerie de la garde impériale russe comprend 2 divisions: la 1^{re} division comprend 3 brigades; la 1^{re} se compose du régiment des chevaliers-gardes et du régiment des gardes à cheval; la 2^e se compose de 2 régiments de cuirassiers; la 3^e se compose de 2 régiments de cosaques. La 2^e division comprend aussi 3 brigades; la 1^{re} se compose de 1 régiment de grenadiers et de 1 régiment de uhlands; la 2^e se compose de 1 régiment de dragons et de 1 régiment de hussards; la 3^e brigade se compose de 1 régiment de uhlands et de 1 régiment de hussards. — L'artillerie de la garde se compose de 3 groupes de 3 batteries montées pour les trois divisions d'infanterie, et de 6 batteries à cheval pour les deux divisions de cavalerie de la garde. Le génie de la garde impériale comprend 1 bataillon de sapeurs à 5 compagnies. Les officiers de la garde impériale prennent rang avec ceux du grade immédiatement supérieur de l'armée, ainsi que cela était pratiqué dans la garde impériale de Napoléon I^{er} et dans la garde royale de la Restauration jusqu'en 1826. P. MARIN.

Gardes-marines. — Sous le nom de *gardes du pavillon et de la marine*, Colbert fit créer par Louis XIV, en 1670, trois compagnies de jeunes gentilshommes destinées à fournir la marine d'officiers instruits et distingués. Il était alors nécessaire de lutter contre le préjugé qui en général écartait la noblesse de la flotte. Réorganisée une première fois en 1682, et en dernier lieu par l'ordonnance du 14 sept. 1764, ils furent remplacés à l'époque de la Révolution par les aspirants de marine. H. MONIN.

Garde nationale. — L'adjonction à l'armée permanente d'une milice nationale organisée dans chaque localité fut en France une création de la Révolution française. Les gardes nationales créées en 1789 ont été supprimées en 1871, lorsqu'il fut évident que le système de la nation armée ne pouvait être réalisé utilement que sous la forme des armées permanentes et du service militaire universel, les milices locales ayant prouvé leur insuffisance pour la véritable guerre. En fait, d'ailleurs, et malgré les illusions nourries par beaucoup de libéraux, la garde nationale n'a jamais été propre à soutenir la guerre extérieure; l'entraînement, la discipline lui manquaient trop. Mais elle a, par contre, joué un grand rôle dans l'histoire intérieure de la France et rempli à peu près la tâche à laquelle la destinaient ses fondateurs, celle de défendre éventuellement la liberté, en opposant à l'obéissance passive des régiments dont disposait le chef du pouvoir exécutif, une force armée mise au service de l'opinion publique. C'est dire que l'histoire de la garde nationale est surtout celle de la garde nationale parisienne.

L'origine de la garde nationale remonte à 1789; elle fut organisée afin de résister au coup d'Etat médité par Louis XVI et la cour, lorsque, ne pouvant incliner à leurs volontés l'Assemblée nationale, ils commencèrent à réunir autour de Paris et de Versailles de nombreux corps de troupes. Le 8 juil., Mirabeau proposa de voter l'institution à Paris d'une *garde bourgeoise*. Le 11, le comité des électeurs de Paris réitéra cette demande à l'Assemblée nationale; dès le lendemain, l'Assemblée la transmit au roi, qui refusa. Mais, pendant ce temps, les citoyens se la donnaient. Le 13, ils votaient la formation d'une milice de 16 légions, subdivisées en 60 bataillons. Cette milice prit les couleurs de la ville (rouge et bleu) et sa cocarde fut l'origine du drapeau tricolore (V. DRAPEAU). Le 14 juil., le roi accepta le fait accompli; il eut voulu donner à la garde civique des officiers; mais, sur le conseil de Lafayette, les électeurs procédèrent eux-mêmes à la désignation; en même temps qu'ils élaient Bailly maire de Paris, ils proclamèrent Lafayette commandant de la garde parisienne (15 juil.). Le roi, atterré par la chute de la *Bastille* (V. ce mot), céda encore et, lorsqu'il vint à Paris, le surlendemain, il fut reçu par les 60,000 hommes de la garde parisienne. Dans le reste de la France, l'institution se généralisa spontanément, attestant le triomphe des idées révolutionnaires. Nous avons

dit (V. FÊTE, § *Fête de la Fédération*) comment, pour sauvegarder l'unité nationale, on procéda à une organisation de ces milices locales, comment elles furent fédérées et à quelle fête magnifique donna lieu, le 14 juil. 1790, cette fédération.

C'est alors que fut donné aux milices le nom de *garde nationale* qu'elles conservèrent depuis. Leur organisation fut régularisée par une loi de principes de déc. 1790 et une loi d'exécution du 14 oct. 1791. On y lit très clairement la pensée des constituants : « L'Assemblée nationale déclare comme principes constitutionnels : La force publique, considérée d'une manière générale, est la réunion de la force de tous les citoyens ; l'armée est une force habituelle, extraite de la force publique, et destinée essentiellement à agir contre les ennemis du dehors ; les corps armés pour le service intérieur sont une force habituelle, extraite de la force publique, et essentiellement destinée à agir contre les perturbateurs de l'ordre et de la paix. La nation ne forme point un corps militaire, mais les citoyens seront obligés de s'armer, aussitôt que l'ordre public troublé ou la patrie attaquée demandera l'emploi de la force publique ou que la liberté sera en péril. L'organisation de la garde nationale n'est que la détermination du mode suivant lequel les citoyens doivent se rassembler, se former et agir, lorsqu'ils sont requis de remplir ce service. Les citoyens requis de défendre la chose publique, et armés en vertu de cette réquisition, porteront le nom de gardes nationales. Comme il n'y a qu'une nation, il n'y aura qu'une même garde nationale, soumise aux mêmes règles, à la même discipline, au même uniforme. » L'âge de service fut de vingt à soixante ans. Conformément à sa méthode, l'Assemblée organisa la garde nationale d'après le système électif. Le roi n'eut aucune intervention dans le choix des officiers.

L'histoire de la Révolution française et particulièrement des grandes journées parisiennes (V. AOÛT [Dix], JUIN [Vingt], THERMIDOR, VENDÉMAIRE, etc.) s'explique en grande partie par cette constitution de la garde nationale et la force armée que les miliciens mirent au service de leurs convictions. Ce n'est pas ici le lieu de raconter le rôle des sections parisiennes, souvent divisées entre elles, dans les journées révolutionnaires. Victorieuses de la Garde au 10 août, vaincues en vendémiaire, elles perdirent alors leur importance. On leur retira leurs canons. Quand Bonaparte eut restauré une monarchie par son coup d'Etat du 18 brumaire, il supprima, en fait, la garde nationale. Il la rétablit toutefois en ayant soin de désigner lui-même les officiers, mais on ne la convoquait presque pas, et on vit un citoyen refuser d'obéir à une convocation, alléguant qu'elle n'avait plus d'existence légale. Toutefois, et en deux circonstances, elle eut un rôle militaire et combattit l'étranger pour la défense de la patrie. En 1809, Fouché leva les gardes nationales des départements septentrionaux pour repousser les Anglais descendus à Walcheren. En 1814, un décret du 13 mars la divisa en trois bans et l'appela à la défense des frontières ; celle de Paris défendit vaillamment la capitale. Louis XVIII n'osa pas abolir la garde nationale, et celle-ci devint à Paris, durant les trente-quatre années de la monarchie parlementaire, l'organe de la bourgeoisie parisienne qui la recrutait. Le comte d'Artois fut mis à la tête des gardes nationales de France avec le titre de colonel-général. Lors du retour de l'île d'Elbe, Louis XVIII mit vainement la charte sous la protection de la garde nationale. Soigneusement épurée dans les années suivantes, elle fut docile. Cependant elle resta fidèle aux idées libérales. Le poste qu'elle formait à la Chambre des députés refusa de se prêter à l'expulsion de Manuel. En 1827, elle accueillit Charles X qui la passait en revue par les cris de « Vive la Charte ! à bas les ministres ! à bas les jésuites ! » Le jour même, le roi en prononça la dissolution (29 avr.) ; mais il n'osa pas la désarmer ; ses armes se retrouvèrent en 1830, aux journées de Juillet, où, à partir du second jour, on procéda à la reconstitution de la garde nation-

nale. Les régiments de ligne furent ébranlés par ce spectacle. La charte de 1830 consacra l'existence de la garde nationale et promit une loi d'organisation. En attendant, Lafayette, qui avait repris le commandement de celle de Paris, remit en vigueur la loi de 1791. La loi fut votée le 22 mars 1831.

La garde nationale fut l'institution caractéristique de la monarchie de Juillet, qui s'appuya principalement sur elle. C'est la bourgeoisie armée qui réprima les divers mouvements insurrectionnels. En province, elle s'agitait davantage, et dans bien des villes il fallut la dissoudre sans que jamais le désarmement rencontrât de résistance. A Paris, on prononça deux fois la dissolution de son artillerie, animée de sentiments plus avancés. Voici quelle était alors l'organisation de la garde nationale. La loi y appelait tous les citoyens valides de vingt à soixante ans, payant une contribution foncière, à l'exclusion des domestiques et sous réserve d'exemptions et d'indignités. L'uniforme n'était pas rigoureusement exigé, ce qui permit aux miliciens de se livrer à leurs fantaisies ; on appelait *bisets* ceux qui ne portaient pas l'uniforme. Les principaux postes de Paris, notamment ceux de l'Hôtel de Ville et des Tuileries, étaient confiés aux gardes nationaux, en qui le « roi-citoyen » voyait ses défenseurs préférés.

Les lois des 19 avr. 1832 et 14 juil. 1837 organisèrent : 1° un service dans la commune pour la défense de l'ordre ; 2° un service hors de la commune, pour la défense de l'ordre ; 3° un service auxiliaire de l'armée. Dans les deux derniers cas, la garde nationale passait sous les ordres de l'autorité militaire ; dans le premier, elle était subordonnée aux autorités civiles. Souvent les bourgeois ne répondaient pas à l'appel, ce qui leur valait quelques jours d'une prison fort douce. La maison d'arrêt de la garde nationale a dû aux écrivains et artistes une véritable célébrité. C'est là qu'on écrouait les réfractaires. Située au n° 92 de la rue de la Gare, la maison d'arrêt était connue sous le sobriquet de l'*Hôtel des Haricots*. Les murs de la cellule n° 14, réservée aux artistes et gens de lettres, étaient couverts de dessins et d'inscriptions en prose ou en vers. Ach. Devéria, Decamps, Gavarni, Alfred de Musset, Théophile Gautier y laissèrent des souvenirs de leur séjour. C'était un thème favori des plaisanteries, et dans les ouvrages du temps il en est fréquemment question, notamment dans Théophile Gautier. Il est facile de comprendre que la défection de la garde nationale amena la chute de Louis-Philippe. Il ne pouvait se maintenir contre ces « soldats citoyens », qui avaient été son point d'appui. Les voyant contre lui les 22 et 23 fév., il céda, et quand l'incident du boulevard des Capucines eut déchainé la bataille, il dut se démettre. La proclamation de la République surprit quelque peu les bourgeois de la garde nationale. Quand ils virent les ouvriers s'inscrire en masse sur leurs registres, ils sentirent la portée de la révolution, d'autant plus que tous les officiers furent élus au suffrage universel. Mécontents de la suppression des compagnies d'élite de grenadiers et de voltigeurs, ils firent le 16 mars une démonstration qu'on ridiculisa sous le titre de manifestation des « bonnets à poil », mais qui marqua la scission entre la bourgeoisie et la démocratie parisienne. La garde nationale se trouva fort divisée, et plusieurs légions durent être dissoutes. Celles de Paris, des communes de la banlieue (le futur Paris annexé) et des départements voisins combattirent énergiquement, à côté des régiments de ligne, contre les insurgés de juin 1848. Dans son travail de réorganisation et de réaction, l'Assemblée nationale aborda la question de la garde nationale et la trancha par la loi du 26 juin 1851. Elle se composait de l'universalité des citoyens, sauf les militaires et assimilés, les ministres des cultes, les inirmes. Elle était organisée par communes, à Paris par arrondissements. Les compagnies communales ne pouvaient être groupées en bataillons cantonaux et en légions que par décret du pouvoir exécutif, et par arrondissements que dans la Seine. Le président

de la République pouvait les suspendre ou les dissoudre. Les sous-officiers et officiers furent élus d'abord par les hommes, mais les chefs de bataillon et porte-drapeau le furent par les officiers du bataillon, assistés d'un nombre égal de délégués, les chefs de légion et lieutenants-colonels par les officiers de la légion et un nombre égal de délégués.

Le général Lawoestyne, nommé à cet effet à la tête des gardes nationales de la Seine, en 1831, sut les empêcher d'intervenir dans le coup d'Etat du *Deux-Décembre* (V. ce mot). Néanmoins, un décret du 11/22 janv. 1832 les réorganisa de manière à les placer sous la main du pouvoir. Elles furent dissoutes et réorganisées seulement sur les points où leur concours était jugé nécessaire à la défense de l'ordre public. Il semblait que l'armement de la population créât un danger de guerre civile ou d'insurrection. Les officiers furent nommés par le chef de l'Etat, sur présentation du préfet, et dans la Seine, du général commandant supérieur. Les sous-officiers furent nommés par les chefs de bataillon. La création des corps spéciaux de cavalerie, d'artillerie et de génie ne put avoir lieu qu'avec autorisation du ministre de l'intérieur. A Paris, on laissa à la garde nationale deux postes, à l'Hôtel de Ville et à la place Vendôme, ou était son état-major. Elle fut dispensée du service de nuit. On la fit figurer dans quelques revues, dans des fêtes et des banquets, ou elle affirma son dévouement à l'Empire. Sa maison d'arrêt, demolie pour agrandir la gare d'Orléans, fut transférée 3, rue Boulainvilliers, en 1864. L'opposition libérale essaya de faire renaître la garde nationale du temps de Louis-Philippe. On rejeta ses propositions jusqu'au jour où la guerre de 1870 obligea le gouvernement à tout tenter pour la défense nationale. Mais, depuis 1867, on avait donné le nom de *garde nationale mobile* à l'armée de seconde ligne créée par le maréchal Niel (V. ci-dessous). La garde nationale sédentaire n'avait pas grande raison d'être comme corps militaire. Après les premières détaies, Picard et Jules Favre obtinrent qu'on la réorganisât et l'armât spécialement à Paris, toujours selon l'ancien système de l'élection des officiers; on se contentait d'un uniforme très simple, au besoin une simple blouse avec signes distinctifs aux parements et au collet. On la compléta ultérieurement. La garde nationale commençait à s'organiser lorsque s'effondra l'Empire, et eut une part active à la révolution du Quatre-Septembre. Gambetta, ministre de l'intérieur, compléta l'armement de la population parisienne; le 5 sept., on ajouta aux 60 premiers bataillons 60 nouveaux, le 13 sept. encore 48, soit un total de 138 à 1,500 hommes et 8 compagnies. Le 13 sept. on décida que les gardes nationaux recevraient une indemnité de 1 fr. 50 par jour. Le commandement supérieur fut confié à Tamisier, remplacé le 3 nov. par Clément Thomas; mais les chefs élus des bataillons étaient autonomes, d'autant que beaucoup étaient des révolutionnaires influents, Blanqui, Gustave Flourens, Razoua, Eudes, Millière, etc. Aussi fut-il toujours impossible d'établir une discipline sérieuse dans la garde nationale parisienne, dont le nombre de bataillons finit par s'élever à 260, dont 248 armés. On se contenta de leur confier la garde des remparts. On ne voulut, ne sut ou ne put pas utiliser ces masses énormes qui demeurèrent une cohue armée. Le décret du 27 sept. y établissant la juridiction militaire ne fut pas appliqué. Ce n'est que le 8 nov. qu'on forma dans chaque bataillon quatre compagnies de marche (V. ci-dessous le § *Garde nationale mobilisée*). Lors de l'amnistie on n'osa désarmer la garde nationale, de sorte qu'on fut obligé de désarmer l'armée de ligne. Cette circonstance fut la principale cause du succès de l'insurrection du 18 mars et de la *Commune* (V. ce mot). La Commune fut le règne de la garde nationale parisienne, dont le massacre consacra sa détaie. Bientôt suivit la suppression totale de l'institution. Proposée le 6 juil. par 164 députés, elle fut votée sur le rapport de Chanzy. La loi du 30 août 1871 décida : « Les gardes nationales seront dis-

soutes dans toutes les communes de France, au fur et à mesure que les progrès de la réorganisation de l'armée sur les bases de la loi de 1868 le permettront. Ces opérations seront effectuées par le gouvernement, sous sa responsabilité, dans le plus bref délai possible. Sont exceptées de cette mesure les compagnies de sapeurs-pompiers. » Le désarmement se fit promptement et facilement. Politiquement, l'institution n'avait plus de raison d'être dans un régime de suffrage universel et sous la République; militairement, elle avait prouvé son insuffisance et ne pouvait coexister avec la nouvelle organisation du service militaire universel.

Garde nationale mobile. — 1^o DE 1848. — Milice organisée par décret du 25 févr. 1848. Formée de 24 bataillons de 1,000 hommes, enrôlés volontaires, armés et équipés aux frais de l'Etat et recevant un solde de 1 fr. 50 par jour, elle fut composée en majorité d'adolescents de seize à vingt ans. Ils déployèrent un zèle extrême au service du gouvernement et se déshonorèrent par leurs cruautés dans les journées de juin. En janv. 1849, on réduisit le nombre des bataillons à 12, et, à la suite de l'effervescence qui se produisit, on les dispersa dans les départements après avoir arrêté quelques officiers. Ils furent ensuite dissous.

2^o DE 1868. — Elle fut constituée par la loi de recrutement, promulguée le 1^{er} févr. 1868, le maréchal Niel étant ministre de la guerre. L'art. 3 de cette loi comprenait trois alinéas ainsi conçus : « Une garde nationale mobile sera constituée à l'effet de concourir, comme auxiliaire de l'armée active, à la défense des places fortes, des côtes et frontières de l'Empire et au maintien de l'ordre dans l'intérieur. Elle ne peut être appelée à l'activité que par une loi spéciale. Toutefois, les bataillons qui la composent peuvent être réunis au chef-lieu ou sur un point quelconque de leur département, par un décret de l'empereur, dans les vingt jours précédant la présentation de la loi de mise en activité. »

L'art. 4 spécifiait les catégories d'individus faisant partie de la garde nationale mobile : « La garde nationale mobile se compose : 1^o des jeunes gens des classes des années 1867 et suivantes qui n'ont pas été compris dans le contingent, en raison de leur numéro de tirage ; 2^o de ceux des mêmes classes auxquels il a été fait application des cas d'exemption prévus par les numéros 3, 4, 5, 6 et 7 de l'art. 13 de la loi du 21 mars 1832 ; 3^o de ceux des mêmes classes qui se seront fait remplacer dans l'armée. Peuvent être également admis dans la garde nationale mobile ceux qui, libérés du service militaire ou de la garde nationale mobile, demandent à en faire partie. »

L'art. 5 spécifiait la durée du service dans la garde nationale mobile : « La durée du service dans la garde nationale mobile est de cinq ans. Elle compte du 1^{er} juil. de l'année du tirage au sort. »

L'art. 8 était ainsi conçu : « La garde nationale est organisée par départements en bataillons, compagnies et batteries. Les officiers sont nommés par l'empereur, et les sous-officiers et caporaux par l'autorité militaire. Ils ne reçoivent de traitement que si la garde nationale mobile est appelée à l'activité. Sont seuls exceptés de cette disposition, l'officier chargé spécialement de l'administration et les officiers et sous-officiers instructeurs. »

L'art. 9 posait les bases de l'instruction de la garde nationale mobile : « Les jeunes gens de la garde nationale mobile sont soumis : 1^o à des exercices qui ont lieu dans le canton de la résidence ou du domicile ; 2^o à des réunions par compagnie ou par bataillon qui ont lieu dans la circonscription de la compagnie ou du bataillon. Chaque exercice ou réunion ne peut donner lieu pour les jeunes gens qui y sont appelés à un déplacement de plus d'une journée. Ces exercices ou réunions ne peuvent se répéter plus de quinze fois par année. »

L'art. 14 déterminait les dispositions transitoires : « Font partie de la garde nationale mobile, les hommes

célibataires ou veufs sans enfants des classes de 1866, 1865, 1864 qui ont été libérés par les conseils de révision. Ceux de la classe de 1866 y serviront quatre ans ; ceux de la classe 1865, trois ans ; ceux de la classe 1864, deux ans. L'engagement de rester dix ans dans l'enseignement, prévu par les lois de 1832, 1850 et 1867 pourra être pris au moment où il sera procédé à la formation de la garde nationale mobile, en vertu des dispositions transitoires ci-dessus. »

Le 28 mars 1868, dans un rapport à l'empereur, le maréchal Niel posait les bases de l'organisation de la garde nationale mobile. Son effectif y était présumé de 550,000 hommes. L'effectif de chaque bataillon y était fixé à un maximum de 2,000 hommes. Les centres d'exercices et de réunion étaient choisis, de manière à ne laisser aucune commune à plus de 12 kil. de l'un d'eux. Le cadre de chaque compagnie devait comprendre : 1 capitaine, 1 lieutenant, 1 sous-lieutenant, 1 sergent-major, 4 sergents dont 1 instructeur, 8 caporaux, 1 tambour. Le cadre de chaque batterie devait comprendre : 1 capitaine, 1 lieutenant en premier, 1 lieutenant en second, 1 maréchal des logis chef, 4 maréchaux des logis dont 1 instructeur, 8 brigadiers, 1 trompette. Il devait y avoir en outre, par département, un capitaine prenant le nom de capitaine-major de la garde nationale mobile, résidant au chef-lieu du département, centralisant l'administration de tous les bataillons d'infanterie et de toutes les batteries d'artillerie du département, ayant sous ses ordres un sous-officier secrétaire garde-magasin. Les officiers de tous grades, les sous-officiers, caporaux et brigadiers durent être choisis : 1° parmi les officiers retraités ou démissionnaires ; 2° parmi les officiers de l'armée ayant trente ans de service ; 3° parmi les militaires libérés et les sous-officiers de l'armée ayant vingt-cinq ans de service ; 4° enfin parmi les appelés et les volontaires de la garde nationale mobile. La limite d'âge fut choisie de soixante-deux ans pour les officiers supérieurs, de soixante ans pour les capitaines, lieutenants et sous-lieutenants, de cinquante-cinq ans pour les sous-officiers et la troupe. Des indemnités de service furent allouées aux officiers et aux sous-officiers instructeurs ainsi qu'au capitaine-major et au sous-officier garde-magasin. Enfin, des volontaires, ayant dix-sept ans au moins et quarante ans au plus, étaient admis à s'engager pour deux ans ou pour cinq ans dans la garde nationale mobile.

Le 23 avril 1868, les capitaines-majors furent pourvus de leurs emplois. Le maréchal Niel prescrivit l'établissement des livrets des gardes nationaux mobiles. Les capitaines-majors durent avoir rejoint leurs postes avant le 15 mai dans les trois premiers corps d'armée, avant le 15 juin dans les trois autres corps d'armée. Dans une circulaire du 10 juin 1868, le maréchal Niel prescrivit que les gardes nationaux mobiles des classes de 1864, 1865 et 1866 ne seraient pas habillés. Il était difficile de formuler une prescription plus dangereuse. C'était reculer l'application de la loi et rendre inutile ce que cette loi contenait de favorable à la mise en ligne de 550,000 soldats de réserve. La négligence dont furent l'objet les diverses prescriptions de la loi de 1868 a son origine dans les conséquences de cette déplorable circulaire. Pas d'uniforme revenait à dire : pas de réunions, pas d'exercices. Le 15 oct. 1868, le maréchal Niel fixa par une circulaire les circonscriptions correspondant au recrutement des bataillons d'infanterie et des batteries d'artillerie des départements du 1^{er} corps d'armée. Le total comprenait 64 bataillons et 12 batteries répartis en douze départements. A la fin de la même année 1868 parut la même répartition pour le 3^e corps d'armée et pour le 5^e corps d'armée contenant respectivement 42 et 73 bataillons, 43 et 41 batteries. Ces répartitions étaient tardives, mais ce fut encore pis pour le 2^e, le 4^e et le 6^e corps d'armée dont les répartitions furent établies dans le courant de 1869. Ce fut une faute grave, car cette répartition aurait dû être opérée pour toute la France, dans le mois qui avait suivi la promulgation de la

loi, de manière à ce que, au printemps de 1868, les réunions et les exercices eussent donné aux nouvelles compagnies l'instruction et la cohésion qui auraient fait leur force. Par une circulaire du 30 mars 1869, le maréchal Niel fixa divers détails de l'habillement des remplaçés, appartenant à la garde nationale mobile, devant s'habiller à leurs frais ; par une note du 24 juil., il donna le titre de compagnie de pontonniers de la garde mobile à la 40^e batterie de la garde nationale mobile du Bas-Rhin. Le 30 déc. 1869, le maréchal Le Bœuf prescrivit la libération de la garde nationale mobile de la classe de 1864. Les hommes de cette classe n'avaient reçu ni vêtements, ni instruction, ni convocations. Pendant deux années, l'application de la loi de 1868 était restée lettre morte pour eux !

Dans ces multiples négligences, la plus grande part de responsabilité incombe au maréchal Niel. S'il eût eu le sentiment de l'utilité de la loi du 1^{er} févr. 1868, son devoir était d'en activer l'application, de façon que, dès l'automne de 1868, les trois classes 1864, 1865 et 1866 fussent encadrées, exercées, prêtes à remplir leur office. Au contraire, quand le maréchal Niel mourut, le 13 août 1869, rien de cela n'était fait. C'est au maréchal Niel et à lui seul qu'incombe la non-exécution de la loi qu'il avait obtenue du Corps législatif. Son successeur, le maréchal Le Bœuf, ne fit que suivre ses errements, avec cette circonstance atténuante que, n'étant pas l'auteur de la loi, il pouvait voir moins d'utilité à l'appliquer sans délai. D'ailleurs, en privant de vêtements les classes 1864, 1865 et 1866, les plus solides de la garde nationale mobile, le maréchal Niel avait décapité son œuvre pour trois années et engagé ses successeurs dans une impasse.

Le 25 janv. et le 15 mai 1870, le maréchal Le Bœuf adressa des circulaires portant sur des questions de détail relatives à la garde nationale mobile. Ce fut tout jusqu'au coup de foudre de la déclaration de guerre à la Prusse. Le 17 juil. 1870, la garde nationale mobile est appelée à l'activité par un décret ; un décret du 16 avait convoqué au chef-lieu de leur département les gardes nationaux mobiles des trois premiers corps d'armée. Les deux années perdues pour l'exercice de la garde nationale mobile allaient peser lourdement sur les événements. Un décret du 24 juil. prescrivit la formation de six régiments provisoires d'infanterie et d'un régiment provisoire d'artillerie au moyen des bataillons et des batteries de la garde nationale du dép. de la Seine. Un décret du même jour créa des emplois d'adjudant, de sergent fourrier et de maréchal des logis fourrier dans la garde nationale mobile. Une loi, promulguée le 10 août 1870, incorpora dans la garde nationale mobile, pour la durée de la guerre, les citoyens non mariés ou veufs sans enfants ayant vingt-cinq ans accomplis et moins de trente-cinq ans. Une loi, promulguée le 18 août, appliqua la même incorporation aux jeunes gens des classes 1865 et 1866, célibataires ou veufs sans enfants, qui ne faisaient pas encore partie de la garde nationale mobile (les exonérés). Ces deux lois allaient encombrer les cadres de la garde nationale mobile. Elles eussent été efficaces si ces cadres eussent été solides. Grâce à la mesure du maréchal Niel privant du vêtement militaire les classes 1864, 1865 et 1866, ces cadres étaient sans cohésion. Un décret du 12 août répéta ce qu'avait prescrit le décret du 17 juil. sur la convocation des gardes nationaux mobiles au chef-lieu de leur département. Un décret du 19 août créa une compagnie du génie de la garde nationale mobile dans le dép. du Haut-Rhin.

Le premier régiment constitué de la garde nationale mobile fut celui du Tarn (17 août) ; il prit le numéro 7 et eut pour lieutenant-colonel le baron Reille. Le second fut celui de la Charente-Inférieure (19 août) ; il prit le numéro 8 et eut pour lieutenant-colonel M. de Vast-Vimeux. Le 22 août, huit autres régiments provisoires furent formés ; ce furent ceux de : 9, Allier ; 10, Côte-d'Or ; 11, Loire ; 12, Nièvre ; 13, Saône-et-Loire ; 14, Vannes ; 15, Calvados ; 16, Rhône. Le décret constitutif fixait à

1,200 hommes l'effectif maximum de chacun des trois bataillons de ces régiments, et attribuait à chaque bataillon un médecin aide-major, un lieutenant adjudant-major, un officier payeur, un officier de détail. La constitution par décret des cinquante et un régiments provisoires suivants jusqu'au numéro 67 dura jusqu'au 16 sept., ou fut rendu le décret organisant le 67^e provisoire (Haute-Loire), sous le commandement du lieutenant-colonel de Polignac. Un décret du gouvernement de la Défense nationale du 17 sept. 1870, ayant force de loi, attribua à l'élection les nominations aux divers grades d'officier dans la garde nationale mobile et fixa au lundi 19 sept. la date de ces élections pour les bataillons alors réunis à Paris, laissant à l'autorité militaire de chacun des autres départements le soin de fixer la date des élections par les bataillons de ces départements qui n'étaient pas réunis à Paris. C'était retarder l'organisation de ces bataillons, à un moment où ce retard était des plus graves. Un décret du 4 nov. porta que les officiers de la garde nationale mobile, régulièrement nommés avant le décret du 17 sept. 1870 et non élus, continueraient à recevoir la solde du grade dont ils étaient pourvus. Un décret du 18 nov. règle le mode d'avancement par élection aux grades vacants dans la garde nationale mobile. Un décret du 4 déc. autorisa exceptionnellement le gouverneur de Paris à nommer aux emplois devenus vacants dans la garde nationale mobile après la bataille de Champigny, et un décret du 18 déc., considérant que l'élection aux divers grades et emplois dans la garde nationale mobile présente devant l'ennemi des périls qu'ont fait ressortir les derniers événements militaires, qu'elle met le gouvernement de la Défense nationale dans l'impossibilité d'appeler au commandement des hommes dont la capacité est démontrée et de récompenser les services du champ de bataille, porta que les officiers de tous grades de la garde nationale mobile seraient nommés par le gouvernement, sur la présentation du ministre de la guerre. C'était finir par où il eût été sage de commencer.

Il est facile de se rendre compte par l'histoire de l'organisation de la garde nationale mobile combien était déficiente la situation des hommes qui en faisaient partie, au point de vue de l'instruction militaire et de l'éducation préparatoire aux combats. Leur situation était pire encore au point de vue de l'armement qui consistait en fusils dits à tabatière, lourds et de médiocre fonctionnement, et au point de vue de l'habillement et de l'équipement qui n'existaient pas. Si l'on tient compte de ces circonstances qui étaient indépendantes de l'institution elle-même et qui auraient pu être les mêmes que pour les corps d'infanterie et d'artillerie de la ligne, pour l'armement et l'habillement, si la loi de 1868 avait été appliquée comme elle devait l'être, l'on doit rendre hommage au patriotisme, à la bravoure et à l'énergie des gardes nationaux mobiles. Si l'on prend pour exemple un des régiments de gardes nationaux mobiles des mieux organisés, par exemple, celui qui porta le numéro 15 (Calvados), l'on voit que les chefs de bataillon furent nommés le 31 déc. 1868, les capitaines le 9 juil. 1869, les lieutenants et sous-lieutenants du 4^{er} au 20 août 1870. Quant au cadre des sous-officiers, caporaux et tambours, il n'existait pas au 20 août. Les premières réunions de gardes nationaux mobiles eurent lieu du 17 au 20 août à Bayeux, à Caen et à Lisieux. Du 20 août au 31, l'on s'occupa de l'organisation du cadre inférieur qui était à créer et de l'instruction. A la fin du mois de septembre, l'instruction était ébauchée, ainsi que l'équipement et l'habillement. L'élection aux grades d'officier vint encore compliquer et retarder le travail du régiment. Dès le mois d'octobre, le 15^e régiment de garde nationale mobile, armé de fusils à tabatière, fut envoyé aux avant-postes et se rencontra avec l'armée allemande. Cette rencontre eut lieu le 24 oct. Commandés par le général du Temple, un officier de marine fort brave, mais ayant à apprendre la tactique qu'il ne connaissait pas, les gardes nationaux mobiles du 15^e régiment durent tenter

une surprise de nuit contre les Prussiens cantonnés à Marville. Dès ce moment, les gardes nationaux mobiles firent leur instruction sur le champ de bataille et souvent dans les conditions les plus défavorables. Les régiments de gardes nationales mobiles de la Sarthe et de la Dordogne furent mis à l'ordre du jour de l'armée pour leur vaillance à Coulmiers. Jusqu'à la fin des hostilités, aussi bien à l'armée de Paris qu'aux armées de province, les régiments de la garde nationale mobile montrèrent un dévouement et une discipline admirables. On ne peut s'empêcher de songer à la puissance que la France eût pu tirer de ces régiments s'ils eussent été organisés, exercés, armés, habillés au 15 juil. 1870. Les 550,000 hommes que leur attribuait la loi de 1868 eussent pesé d'un poids si lourd dans la balance que l'infériorité de la France aux premiers jours du mois d'août se serait changée en une supériorité numérique incontestable.

En réalité, on peut estimer à plus d'un million le chiffre des gardes nationaux mobiles, pendant la guerre de 1870, à cause des lois du 10 août et du 18 août qui incorporèrent dans la garde nationale mobile les célibataires et veufs sans enfants de vingt-cinq à trente-cinq ans ainsi que les exonérés des classes 1865 et 1866. L'histoire de la garde nationale mobile se confond avec l'histoire de la lutte de la France contre l'Allemagne, à partir du mois de nov. 1870. La garde nationale mobile fut le principal élément de cette résistance. Aussitôt les préliminaires de la paix conclus, les régiments de la garde nationale mobile furent licenciés. Les gardes nationaux mobiles qui offrirent leur service à l'Assemblée nationale de Versailles furent remerciés solennellement de leurs offres patriotiques ; mais leurs services furent refusés. Un arrêté du président de la République du 2 juin 1871 supprima les emplois de colonel, lieutenant-colonel, officiers comptables des conseils centraux, adjudant-major, médecin, adjudant, fourrier, créés postérieurement à la déclaration de guerre. La loi sur le recrutement du 27 juil. 1872 supprima la garde nationale mobile. Le général de Cissey, par une circulaire du 30 oct. 1872, prescrivit que les jeunes gens des classes de 1867, 1868, 1869 et 1870 faisant partie de la garde nationale mobile seraient placés dans la réserve de l'armée, à compter du 1^{er} janv. 1873. Ainsi finit l'institution créée sous le ministère du maréchal Niel. Elle avait duré un peu plus de quatre ans.

Paul MARIN.

Garde nationale mobilisée. — Un décret du gouvernement de la Défense nationale, en date du 18 sept. 1870, créa un corps d'artillerie de la garde nationale, à l'effectif maximum de neuf batteries, sous le commandement du colonel d'état-major de la garde nationale, Victor Schœlcher. Un décret du 16 oct. 1870 forma, dans chaque bataillon de la garde nationale sédentaire, une compagnie de gardes nationaux mobilisés à l'effectif de 150 hommes, se recrutant par voie d'inscriptions volontaires, dont les officiers, les sous-officiers et les caporaux seraient nommés à l'élection par chaque compagnie. Ces gardes nationaux mobilisés recevaient un fusil à tir rapide, un uniforme et un équipement. Quatre compagnies de ce genre réunies devaient former un bataillon de guerre dont le commandant serait élu par les officiers des quatre compagnies. En vertu de ce décret, un certain nombre de bataillons de guerre de la garde nationale mobilisée furent organisés et envoyés hors des fortifications de Paris. Plusieurs furent placés aux avant-postes et prirent part aux actions de guerre, notamment à la bataille de Buzenval. Un décret de la délégation du gouvernement de la Défense nationale, en date du 29 sept. 1870, organisa, en compagnie de gardes nationaux mobilisés, tous les Français de vingt et un à quarante ans, non mariés ou veufs sans enfants. Ce fut le point de départ de l'organisation des mobilisés en province. Un décret du 11 oct. les constitua en bataillons de quatre compagnies au moins et de dix au plus ; deux ou trois bataillons du même arrondissement devaient former une légion. Un décret de la délégation de Tours, en date du 26 nov., cons-

titua des batteries de la garde nationale mobilisée, recrutées au moyen des gardes nationaux mobilisés ayant servi dans l'artillerie ou possédant des aptitudes à ce genre de service. Les *mobilisés* (c'est sous ce terme que furent désignés le plus souvent les bataillons et les régiments formés au moyen des gardes nationaux mobilisés) prirent part à la Défense nationale; ils figurèrent dans diverses actions de guerre, notamment à la bataille du Mans, à celles de Nuits et de Saint-Quentin. La solidité des mobilisés laissa maintes fois à désirer. Cela n'a rien d'extraordinaire, si l'on tient compte des conditions où étaient improvisés ces soldats. Il faut d'ailleurs tenir compte de ce qu'un décret de la délégation du 14 déc. 1870 autorisa le ministre de la guerre à prélever dans la garde nationale mobilisée, au fur et à mesure des besoins du service, le nombre d'hommes nécessaires pour compléter les régiments de la garde nationale mobile. Ces prélèvements étaient opérés parmi les sujets les plus robustes et les mieux exercés et diminuaient la qualité du résidu. Les corps de gardes nationaux mobilisés furent licenciés après la conclusion des préliminaires de paix. Quant aux bataillons de guerre et aux batteries de la garde nationale parisienne, leurs fusils et leurs canons leur furent laissés après la conclusion de l'armistice et il en résulta, après la conclusion des préliminaires de paix, l'insurrection du 18 mars, lorsque les gardes nationaux refusèrent de se laisser désarmer et licencier. Les bataillons de guerre et les batteries de la garde nationale furent le principal élément de force de la Commune dans sa lutte contre l'Assemblée nationale et le gouvernement de M. Thiers.

Paul MARIN.

Garde prétorienne (V. PRÉTORIEN).

Garde royale. — FRANCE. — Les souverains de la France empruntèrent aux empereurs romains l'usage d'une garde analogue à la garde prétorienne. La garde royale de Clovis comprenait l'élite de sa cavalerie. Charlemagne augmenta cette garde qui comprit de l'infanterie et de la cavalerie. On retrouve la garde royale sous Philippe-Auguste et à la bataille de Bouvines. Louis XI créa pour sa garde personnelle une compagnie de 100 archers et une compagnie de 100 lanciers, dits « au bec de corbin », à cause de la forme de leur hache d'armes. Louis XI créa aussi la compagnie des Cent-Suisses. François I^{er} porta à 8,000 hommes l'effectif de la garde royale. Le régiment des gardes françaises date de 1563; le régiment des cheval-légers de la garde date de 1570; le régiment des gardes suisses date de 1589. Louis XIII créa en 1622 la première compagnie de mousquetaires, et, en 1643, le premier régiment de gardes écossaises. Sous Louis XIV, la garde royale fut divisée en garde du dedans et garde du dehors. Les gardes du corps, les Cent-Suisses, les gardes de la porte et de la prévôté formèrent la première; les gendarmes, les cheval-légers, les mousquetaires, les gentilshommes au bec de corbin formèrent la seconde. En 1660, les gardes écossaises furent licenciées et la seconde compagnie de mousquetaires fut créée. En 1676 fut formée la compagnie des grenadiers à cheval. Les corps de la garde royale se distinguèrent dans toutes les campagnes de Louis XIV, surtout au passage du Rhin et à Malplaquet. Il en fut de même sous Louis XV, particulièrement au siège de Philippsbourg et à la bataille d'Ettingen. En 1775, la garde royale fut réduite: les deux compagnies de mousquetaires et la compagnie de grenadiers à cheval furent supprimées.

En 1791, la garde royale fut supprimée et remplacée par une garde constitutionnelle composée de 1,200 hommes d'infanterie et de 600 cavaliers pris parmi les troupes de ligne. Le 31 mai 1792, cette garde constitutionnelle fut elle-même licenciée et remplacée par la garde de la Convention nationale, à laquelle succéda la garde du Directoire qui fut le noyau de la *garde consulaire* (V. ce mot), devenue elle-même le noyau de la *garde impériale* (V. ce mot). Après la Restauration, les ordonnances des 23 mai, 15 juin et 15 juil. 1814 reconstituèrent l'ancienne

maison militaire. Les gardes du corps, les cheval-légers, les mousquetaires, les gendarmes de la garde, les grenadiers à cheval, les gardes de la porte et les gardes suisses furent réorganisés. Au second retour de Louis XVIII, l'ordonnance du 1^{er} sept. 1815 constitua une garde royale qui comprit 8 régiments d'infanterie, dont 2 régiments suisses; 8 régiments de cavalerie, dont 2 de grenadiers à cheval, 2 de cuirassiers, 1 de dragons, 1 de lanciers, 1 de hussards, 1 de chasseurs à cheval; 1 régiment d'artillerie à pied, 1 régiment d'artillerie à cheval et 1 régiment du train. L'uniforme des corps de la garde était plus brillant que celui des troupes de ligne, leur solde plus forte; le soldat était assimilé au caporal de la ligne, le caporal au sergent, et, de même, pour les grades d'officier. L'ordonnance du 9 août 1826 supprima cette dernière prérogative. Après la révolution de Juillet, l'ordonnance du 11 août 1830 licencia la garde royale. Elle s'était distinguée dans la campagne d'Espagne de 1823 et dans la guerre d'Alger en 1830.

ANGLETERRE. — Elle comprend 3 régiments d'infanterie, 1 de grenadiers-gardes à 2 bataillons, 1 de gardes écossais à 2 bataillons et 1 de gardes du Ruisseau Froid (souvenir de 1660) à 2 bataillons. Elle comprend aussi 3 régiments de gardes cuirassés et 7 régiments de dragons-gardes.

PRUSSE. — Elle forme un corps d'armée. L'infanterie de la garde royale comprend 5 vieux régiments: 1^{er} et 2^e grenadiers, 1^{er} et 2^e régiments à pied et régiment de fusiliers, et 4 nouveaux régiments créés en 1860: 3^e et 4^e grenadiers, 3^e et 4^e régiments à pied. L'infanterie de la garde royale comprend, en outre, 1 bataillon de chasseurs et 1 bataillon de carabiniers. A chacun de ces régiments d'infanterie de la garde correspond un régiment de landwehr de la garde. La cavalerie de la garde royale comprend 1 régiment de gardes du corps et 1 régiment de cuirassiers formant brigade; 2 régiments de dragons formant brigade; 3 régiments de uhlans et 1 régiment de hussards formant 2 brigades. Ces quatre brigades de cavalerie composent une division. A chacun des régiments correspond un certain nombre d'escadrons de landwehr de la garde. L'artillerie de la garde royale se compose de 2 régiments ayant chacun 1 groupe de 2 batteries à cheval et 3 groupes de 3 batteries montées. Le génie de la garde royale se compose d'un bataillon de pionniers. Il y figure une compagnie de télégraphistes qui sert de noyau pour la formation des sections télégraphiques de campagne et de réserve de l'armée tout entière. Les corps de troupe de la garde prussienne sont réunis à Berlin et dans les environs, sauf un régiment, le 4^e grenadiers, stationné à Coblenz, ville dont le château est une résidence impériale. Les insignes de la garde royale prussienne consistent en galons blancs au collet et aux parements des manches. Les pattes d'épaule sont blanches pour le 1^{er} régiment à pied et le 1^{er} grenadiers, rouges pour les 2^{es} régiments, jaunes pour les 3^{es} et bleu de ciel pour les 4^{es}. Les régiments de grenadiers se distinguent des régiments à pied par une patte verticale bleu foncé aux parements des manches. Quant au régiment de fusiliers de la garde, ses pattes d'épaule sont jaunes, mais son uniforme diffère de celui du 3^e régiment à pied en ce que ses boutons sont blancs. Le 1^{er} régiment à pied a également les boutons blancs. Pour la grande tenue, la pointe du casque est surmontée d'un panache retombant en crins blancs (noirs pour le régiment de fusiliers) et la jugulaire est composée d'écaillés métalliques. Le 1^{er} régiment à pied de la garde prussienne porte en tenue de parade l'ancienne coiffure des grenadiers du grand Frédéric. C'est un long bonnet pointu dont le devant est formé d'une plaque triangulaire de laiton, ornée d'une étoile, et dont la partie extérieure est en drap écarlate rayé de blanc: cette coiffure est surmontée d'un pompon blanc. Le recrutement de la garde royale prussienne comporte 18 circonscriptions dites de bataillon de landwehr de la garde et groupées deux par deux, de manière à former neuf circonscriptions de régi-

ment de landwehr de la garde. Chaque circonscription de régiment de landwehr alimente l'un des régiments d'infanterie de la garde et fournit sa quote-part à l'alimentation des autres armes.

Paul MARIN.

Gardes suisses. — Régiment exclusivement composé de Suisses (sauf le colonel, capitaine de la compagnie générale, qui devait être un prince ou un gentilhomme français), constitué en 1615-1616 au nombre de 40 compagnies, supprimé par le fait de la Révolution du 10 août 1792. Il ne faut pas le confondre avec les Cent-Suisses, dont le caractère était civil et domestique, autant et plus que militaire. C'est la brillante conduite d'un des régiments suisses aux ordres de la France, celui de Galati, lors du combat d'Arques (1589), qui attira sur lui l'attention royale et lui valut, sous la minorité de Louis XIII, son titre privilégié. La régente Marie de Médicis n'y fut pour rien. Déjà défiant et résolu à s'émanciper, le jeune roi, au retour du voyage qu'il fit en Guyenne pour son mariage, prit lui-même, à Tours, l'initiative de ce nouvel établissement, et peu de temps après nomma colonel des gardes suisses le maréchal de Bassompierre. En 1714, ce régiment comprenait 12 compagnies dont plusieurs avaient 2 capitaines. Au point de vue de la préséance, les gardes suisses venaient après les gardes françaises ; mais ils avaient le pas sur tous les autres régiments suisses ou étrangers. En Suisse, ils n'étaient réputés d'aucun canton en particulier, et reconnus indifféremment de tous les cantons. L'ordonnance du 1^{er} juin 1763 ajouta aux 12 compagnies 4 compagnies de grenadiers ; l'ensemble fut réparti en quatre bataillons. Comme les gardes françaises, les gardes suisses étaient partiellement employés, sous l'ancien régime, au maintien de l'ordre et de la sécurité dans la capitale. Lorsque, au 13 juil. 1789, les districts commencèrent à établir une milice bourgeoise, plusieurs eurent soin de notifier leurs arrêtés aux gardes suisses (*Arch. nat.*, C. 434, dos. 1). Le lendemain, le baron de Bachmann, major de ce régiment, fut arrêté sur le Pont-Royal par les patrouilles bourgeoises, mais placé par l'assemblée des électeurs réunie à l'Hôtel de Ville « sous la sauvegarde du sieur Pérard, chevalier de l'Arc », et reconduit à son hôtel (*Arch. nat.*, C. 33, n° 298). Le comte d'Affry, colonel, paraît avoir évité de se mettre en avant pendant ces journées critiques. Mais il n'en fut pas de même du lieutenant-colonel (V. BESSEVAL) qui fut arrêté après la prise de la Bastille, jugé et acquitté par le tribunal du Châtelet. Les gardes suisses firent, le 5 sept. 1789, une adresse collective à la Constituante, pour demander la mise en liberté du baron de Besseval. Ainsi, à la différence des gardes françaises, ce régiment, étranger à la France par la nationalité et en général par la langue (les Suisses allemands y dominaient), continua de former corps pendant la Révolution. Le 10 août 1791, le maire, Bailly, écrivait à Lafayette pour lui transmettre un mot de M. d'Affry, toujours en fonctions, « au sujet de la mésintelligence qu'on cherchait à faire naître entre la garde nationale et les gardes suisses ». Un an après, ce régiment fut le dernier rempart de la royauté expirante (V. AOÛT [Journée du dix]). H. MONIN.

V. ARMÉE. — Généralités. — D'une manière générale, on désigne sous ce nom les militaires chargés, généralement pendant vingt-quatre heures, d'assurer le maintien du bon ordre, de garder ou surveiller du personnel ou du matériel, de faire observer une consigne, etc. Le poste est le lieu occupé par les hommes de garde non de faction. C'est le commandant d'armes qui fixe, tous les mois au moins, le nombre d'hommes de garde que chaque corps de la garnison doit fournir et les postes qu'il doit occuper. En principe, les troupes d'artillerie, du génie, du train des équipages militaires, des commis et ouvriers militaires d'administration et d'infirmiers, ne fournissent que leur garde de police et celles de leurs polygones ou établissements particuliers. L'artillerie, le génie et le train des équipages concourent au besoin au service de la place, lorsque l'infanterie et la cavalerie n'ont plus six nuits de repos entre chaque garde.

Le service de garde est commandé par fractions constituées et à tour de rôle. Les principales variétés de ce service sont les suivantes.

GARDE DE LA PLACE OU DE LA VILLE. — Est sous les ordres directs du commandant d'armes et de ses adjoints, pour être chargée de la garde des établissements et des portes. Elle défère aux réquisitions de l'autorité civile et militaire en vue du rétablissement de l'ordre public, s'il a été troublé, sans préjudice de l'exécution de ses consignes générales et particulières.

GARDE DE POLICE. — Est chargée, sous la surveillance spéciale de l'adjudant-major de semaine, de la surveillance et de la police des quartiers occupés par les troupes dont elle fait partie. Elle défère également aux réquisitions des autorités, mais n'a pas à recevoir de consigne des officiers adjoints au major de la garnison.

GARDE DU CAMP. — C'est la garde de police dans un camp ou au bivouac.

GARDE D'ÉCURIE. — Soldats sans armes placés dans les écuries des chevaux pour les surveiller, pour prévenir et empêcher les accidents, et pour exécuter certaines consignes.

GARDE D'HONNEUR. — Lorsque les ministres sont de passage dans une place de garnison, lorsque les maréchaux de France et les amiraux, les généraux de division et les vice-amiraux, les généraux de brigade et les contre-amiraux sont investis d'un commandement ou d'une mission, il leur est envoyé, lors de leur prise de possession ou de leur première entrée, une garde, dite d'honneur, en grande tenue de service, dont la force est variable suivant le grade ou la mission. Les gardes d'honneur sont formées sur la demande des officiers généraux auxquels elles sont dues ; elles rentrent au quartier aussitôt l'arrivée à leur logis de ces officiers, en ne laissant, s'il y a lieu, que le nombre d'hommes nécessaires pour fournir les sentinelles. Ces gardes ne rendent d'honneurs qu'à la personne près de laquelle elles sont placées et à celles qui lui sont supérieures ou égales en rang. Le chapitre xxiv du décret du 4 oct. 1891, portant règlement sur le service dans les places de guerre et dans les villes ouvertes, entre dans tous les détails concernant cette question. Les plantons et ordonnances constituent également une variété de service de garde.

Garde civique. — La garde civique a été instituée en Belgique par la constitution de 1831 (art. 122 et 123) ; elle est organisée et régie par les lois des 8 mai 1848, 13 juil. 1853, 6 avr. 1861, 10 févr. 1866 et 16 juin 1884. La garde civique est chargée de veiller au maintien de l'ordre et des lois, à la conservation de l'indépendance nationale et de l'intégrité du territoire ; elle est organisée par commune et comprend tous les citoyens non militaires âgés de vingt et un à cinquante ans ; toutefois, elle n'est active que dans les communes dont la population est supérieure à 10,000 hab. ; elle peut être mobilisée par une loi et passer alors sous les ordres du ministre de la guerre : en temps de paix elle relève du ministre de l'intérieur. Elle est organisée en compagnies, bataillons et légions. Il y a aussi des compagnies spéciales d'artillerie, de chasseurs-éclaireurs, de sapeurs-pompiers, et, dans quelques villes, de la cavalerie. Dans les villes qui comptent plusieurs légions, il y a un commandant supérieur du grade de général. Il y a pour tout le royaume un inspecteur général. Les officiers subalternes et les sous-officiers sont élus dans chaque compagnie par les gardes pour un terme de cinq ans ; les majors (chefs de bataillon) sont élus par les officiers du bataillon. Le roi nomme sur une liste triple de candidats formée par les officiers du corps, les colonels, lieutenants-colonels, adjudants-majors, quartiers-maitres et rapporteurs ; il nomme directement l'inspecteur général et les commandants supérieurs. Tous les officiers, avant d'entrer en fonctions, jurent fidélité au roi, obéissance à la constitution et aux lois du peuple belge. Les gardes s'équipent à leurs frais, mais sont armés par le gouvernement. Le service est personnel et obligatoire ; les gardes sont exercés au manie-

ment des armes huit fois par an, deux heures chaque fois; les devoirs des gardes à l'égard de leurs chefs pendant la durée du service sont les mêmes que dans l'armée; les contraventions sont jugées par un conseil de discipline qui peut infliger des amendes jusqu'au chiffre de 100 fr., la prison jusqu'à dix jours, et la déchéance du grade. Les condamnés peuvent se pourvoir devant la cour de cassation. Les gardes ne peuvent se réunir ni prendre les armes sans l'ordre de leurs chefs légalement requis. Dans les réunions de l'armée et de la garde civique, la garde civique a le pas. En réalité, bien que la garde civique belge soit depuis quelques années remarquablement instruite et excellentement équipée et armée, elle n'est pas une force militaire; sa véritable mission est de maintenir l'ordre public, et, sous ce rapport, elle rend d'inappréciables services. En 1886, notamment, lors des grèves du Hainaut et de la province de Liège, et plus récemment en 1889, 1890 et 1892, elle s'est rendue très utile et a mérité les éloges tant des généraux de l'armée que des autorités civiles. Au 1^{er} janv. 1892, il y avait en Belgique 43,000 hommes de garde civique active et 90,000 de garde non active.

Garde d'artillerie. — Employé du service de l'artillerie qui est placé sous les ordres des officiers. L'entretien et la conservation du matériel de l'artillerie dans les magasins ainsi que la comptabilité-matière et finances qu'entraînent cet entretien sont confiés à des gardes dits comptables. La fabrication de nombreuses parties du matériel, spécialement des artifices, est exécutée sous la surveillance de gardes dits chefs ouvriers ou chefs artificiers. D'où deux catégories différentes de gardes d'artillerie, tant au point de vue des aptitudes qu'au point de vue des fonctions, bien qu'il y ait identité au point de vue de la solde et au point de vue de la retraite. Les deux catégories ne font qu'un seul groupe au point de vue de l'avancement. La hiérarchie des gardes d'artillerie comporte cinq échelons. Ces grades n'ont pas d'assimilation avec ceux de l'armée. Au point de vue des présences, le garde d'artillerie, quel que soit l'échelon de sa hiérarchie auquel il appartient, prend rang après les sous-lieutenants; vis-à-vis les uns des autres, les gardes d'artillerie exercent le droit de commander et le droit de punir suivant l'échelon qu'ils occupent dans leur hiérarchie. L'organisation nouvelle de l'armée a fixé à 540 le nombre des gardes d'artillerie; elle a élevé considérablement leur solde; elle a plus encore augmenté leur retraite, à ce point que le garde principal de première classe a joui depuis cette époque de la solde de chef de bataillon et de la retraite de lieutenant-colonel. Pareilles augmentations de solde et de retraite à l'égard d'employés non combattants recrutés dans un milieu d'instruction médiocre et dont les services sont d'ordre secondaire ont été critiquées à plus d'un titre, en particulier au point de vue de leur contraste avec les fonctions du garde, toutes d'exécution et de comptabilité, qui impliquent la subordination absolue du garde d'artillerie, quelle que soit son ancienneté, à l'officier subalterne, tant au point de vue du droit de commander qu'au point de vue du droit de punir.

Garde de Paris. — Créée par arrêté du 4 oct. 1802, la garde de Paris comprenait 2 régiments à 2 bataillons de 5 compagnies. Un escadron de 2 compagnies formait corps à part. Ces troupes étaient chargées du service des barrières, de la surveillance des ports et du service intérieur de la grande ville. Les cavaliers faisaient les patrouilles, les rondes et le service d'honneur. Supprimée en 1813, elle fut reformée en 1814. Napoléon n'acceptait dans ce corps d'élite que des vieux soldats. Il fallait, pour y être admis, avoir cinq campagnes, et prendre l'engagement de servir dix ans dans la garde. Cette belle troupe fit avec gloire les campagnes de 1805 à 1814. La garde de Paris devint garde municipale de Paris de 1830 à 1848; garde civique du 28 mars au 16 mai 1848; garde républicaine parisienne de cette dernière date au 1^{er} févr. 1849; garde républicaine de 1849 à 1852; garde de Paris de 1852 à

1870; garde républicaine de 1870 à 1871. De 1871 à 1873, elle est formée en régiment, et elle prend le nom de légion de la garde républicaine le 4 oct. 1873. Ed. S.

Le décret du 5 juil. 1887 a réorganisé la légion de la garde républicaine à l'effectif de 3,048 officiers, sous-officiers, brigadiers, gardes, élèves-gardes, et de 738 chevaux répartis en 1 état-major, 1 petit état-major, 3 bataillons d'infanterie à 4 compagnies chacun et 4 escadrons de cavalerie. Une note du ministre de la guerre du 27 nov. 1892 prescrivit de ne choisir pour le recrutement de la garde républicaine que des sujets de constitution très robuste, possédant l'intégrité des organes de la respiration et de la circulation. La solde et l'entretien de la garde républicaine incombent au budget de la ville de Paris, dont la garde républicaine assure la police concurremment avec les gardiens de la paix. Paul MARIN.

Garde de tranchée. — Troupes d'infanterie chargées de défendre les tranchées et de protéger les travaux d'approche construits par l'assiégeant devant une place dont il veut s'emparer. La garde de tranchée se monte par vingt-quatre heures et par régiment. Lorsque les circonstances exigent qu'on emploie à pied les troupes de cavalerie au service de tranchée, elles se conforment aux prescriptions données pour l'infanterie. L'effectif de la garde de tranchée est déterminé par le commandant du corps du siège; il doit être suffisant pour permettre de repousser les sorties que pourra tenter l'assiégé. La garde de tranchée est sous les ordres du général ou colonel de tranchée. Elle doit être pourvue de son approvisionnement complet de cartouches; en cas de besoin, elle en recevrait des dépôts de tranchée. Les hommes de garde emportent le sac et, autant que possible, des vivres pour un repas. Ils occupent les banquettes ou positions qui leur sont réservées dans la tranchée. Les gardes de tranchée, en cas de visite du commandant du corps de siège, se placent au pied de la banquette, reposés sur leurs armes. Lorsque des sorties sont signalées, ces gardes se portent rapidement aux points désignés d'avance par le général de tranchée, s'ils n'y sont déjà. Les troupes qui, pour repousser l'ennemi, se sont portées hors des tranchées, ne doivent pas se livrer à la poursuite. Le général de tranchée a soin de les faire rentrer à leur poste avant que la retraite des assiégés ne permette à l'artillerie de reprendre son feu.

Garde du génie (V. ADJOINT DU GÉNIE).

Garde républicaine (V. GARDE DE PARIS).

VI. MARINE. — Garde-côtes. — Ce nom est commun à deux espèces de bâtiments totalement différents. Les premiers sont les garde-côtes cuirassés. Ce sont des navires blindés possédant une très forte artillerie (l'un d'eux, l'*Indomptable*, est armé de deux pièces de 42 centim., pesant 75 tonnes, lançant des projectiles de 780 kilogr. avec 280 kilogr. de poudre), ayant moins de vitesse que les cuirassés d'escadre, assez ras sur l'eau, moins marins par suite, et dont le rôle en cas de guerre est de défendre les côtes dont ils ne doivent pas s'éloigner. Ils peuvent prêter le flanc à un cuirassé d'escadre, mais ne sont pas faits pour la navigation en haute mer et ont un rôle tracé d'avance dans les futures batailles (V. ce mot). Trois d'entre eux figurent actuellement dans l'escadre de réserve: ce sont: le *Guillaume*, le *Terrible*, l'*Indomptable*. — On donnait aussi ce nom de garde-côtes à de petits bâtiments dont le but était de surveiller la pêche, de faire observer les règlements maritimes à cet égard, d'empêcher la contrebande, de surveiller le littoral, en un mot. On les nomme généralement maintenant gardes-pêche. — Enfin, avant la Révolution et sous le premier Empire, des corps spéciaux chargés de la défense du littoral portaient le nom de gardes-côtes ou de canonnières gardes-côtes. Ils furent licenciés par Louis XVIII le 14 août 1815.

VII. ARCHÉOLOGIE. — Garde-bras. — Pièce de renfort de l'armure qui, aux XV^e et XVI^e siècles, était en usage dans les joutes pour préserver le bras du cavalier.

Garde-collet. — Partie de l'armure ancienne qui, aux

xv^e et xvi^e siècles, dépendait des épaulières et s'élevait en saillie pour préserver la région du cou.

Garde-cuisses ou garde-jambe. — Pièce de renfort pour l'armure en usage aux xv^e et xvi^e siècles dans les joutes et les tournois; elle dépendait autant du harnois de l'homme que de celui du cheval, car si, dans sa convexité, elle logeait la jambe du haut de la cuisse au tiers du tibia, elle s'attachait à la selle d'armes dont elle était alors une dépendance.

Garde d'épée (V. ÉPÉE).

Garde-feu. — C'était autrefois une grille dont on garnissait le devant de la cheminée pour empêcher les enfants de tomber dans le feu. Quelques-uns sont d'un travail soigné, mais le plus souvent le garde-feu se composait de barres de fer reliées entre elles, dont les extrémités venaient s'adapter à des clous plantés dans l'intérieur de l'âtre. De nos jours le garde-feu est plus souvent appelé *pare-étincelles*; il est formé soit de lamelles de cuivre découpé et se repliant en éventail, ou de panneaux en toile métallique, dont on se sert pour protéger les tapis des étincelles, et pour arrêter les robes des dames qui seraient attirées par le courant d'air dans la flamme.

Garde-queue. — Partie du harnois du cheval dépendant de la barde de croupe et défendant la racine de la queue.

Garde-robe. — La garde-robe n'était tout d'abord qu'un coffre destiné à serrer les robes, puis, par extension, elle devint l'appartement où se déposaient ces coffres. C'était une pièce discrète où se retiraient les dames pour s'habiller et, quand les mœurs furent plus polies, on y reléguait la chaise percée qui, jusqu'alors, était restée en évidence dans la chambre à coucher. On désigne aussi sous le nom de garde-robe l'ensemble des vêtements que possède chaque individu. Parfois, la garde-robe ne se compose que d'une armoire destinée à suspendre des habits, tandis que, dans des intérieurs plus riches, elle forme une succession de salles appropriées au même usage. La garde-robe joue un grand rôle dans les mémoires historiques du xvii^e siècle, et l'on voit qu'elle n'était, en réalité, que l'ensemble des petits appartements particuliers de Louis XIII et de Louis XIV, où étaient seuls admis les courtisans les plus intimes. Être reçu par le roi, quand il était sur sa chaise d'affaires, dans sa garde-robe, était alors un honneur très envié. Ce dernier meuble était souvent d'une grande richesse et il affectait toutes les formes depuis le fauteuil et la chaise d'usage ordinaire jusqu'à la caisse de velours ou de vernis Martin et à la pile de volumes avec l'inscription : *Histoire des Pays-Bas*, placée sur un tabouret à pieds.

La garde-robe est aussi, comme son nom l'indique, l'ensemble des costumes et de leurs accessoires qu'un comédien doit posséder pour remplir son emploi. Mais, chose vraiment singulière! tandis qu'à Paris tout ce qui rentre dans le *costume* proprement dit est fourni à l'acteur par l'administration du théâtre auquel il est attaché, qui en supporte toutes les dépenses, cet acteur n'ayant à pourvoir qu'aux frais de toilettes dites *de ville*, le comédien de province, dont les appointements pourtant sont si maigres, est tenu de se fournir personnellement tous les costumes, tous les habillements nécessaires aux rôles de son emploi. Or, si l'on songe qu'un seul théâtre, en province, joue les pièces de différents genres qui sont joués sur la plupart des théâtres de Paris, on se rendra compte du nombre et de la variété des costumes qu'il peut être appelé à revêtir, selon les époques, les pays et les conditions : moyen âge, renaissance, Louis XIII, Louis XIV, Louis XV, Louis XVI, époque révolutionnaire, ouvriers, paysans, magistrats, écossais, turs, chinois, que sais-je? avec les accessoires nécessaires à chacun d'eux, c.-à-d. chausses, épées, armures, cottes de mailles, coiffures et le reste. La garde-robe d'un comédien sérieux et amoureux de son art est donc, comme on peut le penser, une chose fort importante et réclamant de sa part des soins multiples et incessants.

VIII. TECHNOLOGIE. — **Garde-cendres (V. CENDRIER, t. IX, p. 4098).**

Garde-corps (V. BALUSTRADE).

Garde-fou (V. BALUSTRADE).

Garde-manger. — C'était autrefois une pièce spéciale destinée à garder la viande ou autres aliments, mais qui est aujourd'hui en train de disparaître devant la facilité des approvisionnements et l'exiguité de nos appartements modernes. Il ne subsiste plus guère que dans les campagnes et dans les petites villes où l'on est obligé de faire des provisions et de les conserver avec soin. Dans les vastes habitations, il est avantageusement remplacé par l'office. — On désigne aussi par garde-manger une petite armoire portative, de forme carrée, faite de châssis en bois ou en fer garnis de forte toile métallique à mailles assez serrées pour empêcher les mouches d'y pénétrer. L'intérieur est muni d'étagères ou d'une petite colonne mobile tournant sur un pivot, à laquelle on peut suspendre les viandes à conserver. Il convient que ce garde-manger soit placé au N., dans un courant d'air si possible, et non dans une cave, même fraîche.

Feuillet de garde. — Feuillet blanc que l'on place accidentellement avant le faux titre ou à la fin d'un volume lorsqu'il reste deux pages sans emploi à l'une ou à l'autre de ces parties et quelquefois même à toutes les deux. Dans les volumes reliés, le feuillet de garde est parfois en étoffe riche.

IX. ESCRIME (V. ESCRIME).

BIBL. : ADMINISTRATION. — *Garde-meuble.* — H. HAVARD, le *Dictionnaire d'ameublement.* — THIERRY, *Guide de l'amateur à Paris.* — VIOLLET-LE-DUC, *Dictionnaire d'ameublement.* — Catalogue des objets exposés au Musée du mobilier national. — J.-J. GUIFFREY, *Inventaire du garde-meuble sous Louis XIV.*

HISTOIRE. — *Garde des sceaux.* — D. GODEFROY, *Histoire des connétables, chanceliers, gardes des sceaux, 1688.* — TESSERAU, *Hist. chronologique de la grande chancellerie, 1706.* — Le P. ANSELME, *Hist. géneal. et chronol. de la maison de France et des grands officiers, 1726-33,* et continuation par P. DE COURCY. — GUYOT et MERLIN, *Traité des droits annexés en France à chaque dignité, 1871, t. IV.* — *Encyclopédie de DIDEROT et D'ALEMBERT, 1779, t. XV, v^o Garde des sceaux.* — A. LUCHAIRE, *Manuel des institutions françaises (Capétiens directs), 1892, pp. 523, 596.* — GUYOT, *Répertoire de jurisprudence; Paris, 1784, v^o Garde des sceaux de France, garde des sceaux des chancelleries près les cours, gardes des sceaux des chancelleries des présidiaux.* — MERLIN, *Répertoire de jurisprudence; Bruxelles, 1825, v^o Sceau et Chancellerie.* — DALLOZ, *Répertoire de jurisprudence; Paris, 1863, v^o Sceau.*

HISTOIRE MILITAIRE. — *Gardes de la prévôté et de l'hôtel.* — CLOS, *Histoire de l'ancienne cour de justice de la maison de nos rois; Paris, 1790, in-4.*

Gardes du corps. — *Almanachs royaux, à l'art. Maison du roi.*

Garde écossaise. — P. DANIEL, *Histoire de la milice française, 1721, t. II, pp. 116, 127 et suiv.* — LE PIPRE DE NŒUFVILLE, *Abrégé chronologique et historique de l'origine, du progrès et de l'état actuel de la maison du roi; Liège, 1734-1735, 3 vol. in-4.* — *Nouveau Recueil des troupes qui forment la garde et maison du roi; Paris, 1756, in-fol.* — D'AVERTON, *Notice historique sur la dernière maison militaire de Louis XVI; Paris, 1814, in-4.* — BOULLIER, *Histoire des divers corps de la maison militaire des rois de France; Paris, 1818, in-8.* — *Papiers relative to the royal guard of Scottish archers in France; Edimbourg, 1835, in-4.* — Fr. MICHEL, *les Écossais en France, les Français en Écosse; Londres, 1862, 2 vol. in-8.* — W. FORBES-LEITH, *The Scots Men-at-arms and Life-guards in France; Edimbourg, 1882, 2 vol. in-4.*

Garde impériale. — CARLOS GAERTNER, *la Garde impériale de Napoléon I^{er} et de Napoléon III; Paris, 1864, in-8.* — MARCO DE SAINT-HILAIRE, *Histoire anecdotique, politique et militaire de la garde impériale; Paris, 1845, in-8.* — Du même, *Histoire populaire de la garde impériale; Paris, 1849, in-8.* — Paul de LÉON et Jules FOY, *la Garde impériale; Paris, 1866, in-4.* — Eugène FIEFFE, *Napoléon I^{er} et la garde impériale; Paris, 1859, in-4.*

Garde nationale mobile et Garde nationale mobilisée. — BABAUD-MONTVALLIER, *la Garde mobile de la Charente pendant la guerre de 1870-71. Souvenirs d'un officier du 1^{er} mobile; Angoulême, 1873, in-8.* — BAIRD, *Armée de Chanzy (1870-1871). Mobiles de la Mayenne, 3^e bataillon; Alençon, 1872, in-8.* — Colonel BEL, *les Mobilisés du Nord; Lille, 1871, in-8.* — BRSSON, *Histoire d'un bataillon de mobiles. Siège de Paris; Paris, 1872, in-12.* — BIELAWSKI, *3^e Régiment de mobiles. Histoire du bataillon de Riom. Campagnes de la Loire et de l'Est (1870-71); Clermond-Ferrand, 1872, in-18.* — Charles BLANCHARD, *Étapes du 71^e mobiles. Impressions et souvenirs; Limoges, 1873, in-18.* — BRUN, *Souvenirs d'un volontaire de la 1^{re} légion de marche du Rhône; Lyon,*

1874, in-12. — **BOISSE D'ADRIAN**, le 4^e Bataillon des mobiles de la Loire (31 août 1870-2 févr. 1871). *Souvenirs d'un officier*; Saint-Etienne, 1873, in-8. — **BOYER**, Auprès du 25^e régiment de marche de l'armée de la Loire; une visite au 2^e bataillon de la Gironde. *Impressions de voyage*; Bordeaux, 1871, in-8. — **BULOT**, le 75^e mobile; Blois, 1873. — **La Campagne du Nord (1870-1871)**. Le 3^e bataillon des mobiles de la Marne, par un mobile du 101^e régiment de marche (Somme et Marne); Reims, 1873, in-12. — **CAISE**, la Vérité sur la garde mobile de la Seine et les combats du Bourget; Paris, 1872, in-32. — **Médéric CHAROT**, le Bataillon de Provins. *Siège de Paris. Récit d'un garde mobile*; Paris, 1873, in-12. — **Paul de CHOULOT**, *Journal et notes du 19^e régiment de mobiles (Cher)*; Paris, 1872, in-12. — **COURTIL**, la Garde mobile du Lot; Cahors, 1875, in-18. — **DEL COURT**, *Guerre de 1870-71. Journal de la 4^e batterie du 3^e régiment d'artillerie de la garde nationale mobile du Nord*; Cambrai, 1872, in-8. — **DEZAUTIERE**, Garde mobile de la Nièvre, historique du 3^e bataillon; Nevers, 1872, in-8. — **DEVINNE**, les Souvenirs d'un mobilisé lillois. *Campagne de l'armée du Nord*; Lille, 1873, in-12. — **DOLIVET**, Histoire de la garde nationale et des bataillons mobilisés du 9^e arrondissement avant et pendant le siège de la capitale; Paris, 1872, in-8. — **DUC**, Souvenirs du siège de Belfort. *Correspondance et journal d'un mobile du Rhône*; Aix, 1871, in-12. — **Faits et gestes d'un bataillon de mobiles pendant le siège de Paris; Paris, 1872, in-18. — **Le lieutenant-colonel DUMAS**, Historique du 71^e régiment territorial d'infanterie. *Les mobiles de Maine-et-Loire*; Angers, 1885, in-8. — **FRADET** et **ROBERT**, *Campagne de 1870-71. Récit des opérations militaires auxquelles a pris part le régiment des mobiles de la Charente-Inférieure au 16^e corps de l'armée de la Loire*; Rochefort, 1872, in-8. — **FERRER**, *Historique de la 2^e légion du Rhône pendant la guerre de 1870-1871*; Lyon, 1871, in-8. — **FUZIER-HERMAN**, la Province au siège de Paris. *Garde mobile du Tarn*; Paris, 1871, in-12. — **Commandant FONS**, *Historique du 212^e bataillon de la garde nationale de la Seine pendant le siège de Paris*; Paris, 1874, in-12. — **Garde mobile de l'Ain (40^e régiment)**. *Souvenirs d'un officier du 4^e bataillon*. *Siège de Paris, 1870-1871*; Lyon, 1872, in-12. — **Garde mobile de la Nièvre**. *Historique du 12^e régiment de mobiles 1^{er}, 2^e et 3^e bataillons (Nièvre)*. *Armée de la Loire*. *Armée de l'Est*; Nevers, 1872, in-8. — **GENSOUL**, *Un Bataillon de mobiles pendant la guerre de 1870-71*. *Souvenirs de l'armée du Nord*; Nîmes, 1879, in-8. — **DE GRANDDEFFE**, *Mobiles et volontaires de la Seine pendant la guerre et les deux sièges*; Paris, 1873, in-12. — **Alphonse GRENIER**, *Journal d'un mobile de Seine-et-Marne à la défense de Paris*; Meaux, 1874, in-8. — **Ludovic GUETTE**, *Campagne de France. Relations d'un officier du 34^e régiment mobiles (Deux-Sèvres)*; Niort, 1871, in-8. — **Historique du 2^e bataillon de la garde mobile de la Seine-Inférieure pendant la campagne de 1870-71**; Le Havre, 1871, in-8. — **Historique du 3^e bataillon de la garde mobile de la Dordogne détaché au corps de Cathelineau**; Périgueux, 1872, in-8. — **Historique de la 1^{re} légion du Rhône**; Lyon, 1871, in-8. — **Louis HUZ**, *12^e bataillon des mobiles de la Drôme. Rapport au ministère de la guerre*; Grenoble, 1872, in-8. — **Paul de KERNEU**, *Journal d'un mobile*; Paris, 1881, in-12. — **Vincent L'INDY**, *Histoire du 105^e bataillon de la garde nationale de Paris en 1870*; Paris, 1872, in-12. — **Colonel LAPERRINE**, *la 1^{re} Légion des mobilisés de la Seine-Inférieure du 26 novembre 1870 au 7 mars 1871*; Montpellier, 1871, in-8. — **DE LARÈGLE**, *Campagnes du 34^e régiment de mobiles*; Vosges, Lorent, Est; Niort, 1871, in-8. — **Vicomte de LAYROLLES**, *Historique du 1^{er} bataillon des mobiles du Tarn-et-Garonne*; Montauban, 1874, in-8. — **Louis LECLERC**, *la Garde nationale à cheval pendant le siège de Paris*; Paris, 1871, in-8. — **Antonin LÉVRIER**, *Impressions et souvenirs d'un officier du régiment des Deux-Sèvres*; Niort, 1871, in-8. — **MARQUEZ**, *le 34^e Bataillon de la garde nationale au siège de Paris*. *Souvenirs d'un sergent major*; Carentan, 1877, in-8. — **Ludovic MARTINY**, *le 25^e Mobile*; Bordeaux, 1872, in-8. — **J.-B. MAZERES**, *les Mobiles de Rennes au siège de Paris*; Rennes, 1872, in-8. — **Jean MEILLAC**, *les Mobiles de la Seine au siège de Paris*. *Campagne du 8^e bataillon*; Paris, 1871, in-8. — **Charles MENGIN**, *la Bataille du Mans*. *Les mobilisés de la Loire-Inférieure à Champagné*; Nantes, 1873, in-12. — **Baron de MONTVAILLANT**, *la Garde mobile de l'Hérault*; Montpellier, 1872, in-12. — **Jules MORET**, *Siège de Paris*. *La Garde nationale aux avant-postes; sensations d'un fusilier*; Paris, 1874, in-8. — **MOUTON**, *Récit historique des opérations de la 2^e légion du Rhône pendant la guerre de 1870*; Lyon, 1871, in-8. — **PELLISSIER**, *les Mobilisés de Saône-et-Loire en 1870*; Macon, 1879, in-8. — **Jules ONNEE**, *Faits et gestes de la légion bretonne pendant la campagne de 1870-1871*; Paris, 1872, in-8. — **PETIT**, *Guerre de 1870-71*. *Le 4^e bataillon de la mobile du Cher*; Bourges, 1871, in-12. — **Ludovic PICHON**, *les Mobiles du 90^e département*; Paris, 1871, in-12. — **Léon PISSOT**, *le 29^e Régiment de mobiles (Marne et Loire) pendant les campagnes de la Loire et de l'Est (1870-1871)*; Angers, 1873, in-8. — **PITARD**, *Garde mobile de l'Orne*. *4^e bataillon, campagne de 1870-1871*; Mortagne, 1892, in-8. — **Ernest PRIEUR**, *la Mobile de Provins; impressions et***

souvenirs; avec la collaboration de Bodillon père; La Ferté-Gaucher, 1893, in-12. — *Quelques Lettres de l'armée de la Loire (22^e régiment de mobiles de la Dordogne)*; Périgueux, 1871, in-8. — *Récits historiques de la garde mobile du Calvados*; Caen, 1872, in-8. — **Ambroise RENDU**, *Campagne de Paris. Souvenir de la mobile (6^e, 7^e, 8^e bataillon de la Seine)*; Paris, 1871, in-12. — **Abbé RENOUE**, *Armée du général Chanzy; histoire de la garde mobile d'Indre-et-Loire*; Tours, 1876, in-18. — **Jean REYNAUD**, *Souvenirs de l'armée de la Loire*. *Journal de marche du 27^e mobiles (Isère)*; Grenoble, 1872, in-16. — **ROGERON**, *Quatre Mois en campagne. Souvenir d'un Provençal du 2^e régiment de marche de Seine-et-Marne*; Provins, 1873, in-12. — **ROMAN**, *le Bataillon des mobiles des Hautes-Alpes (20 août-26 mars 1871)*; Gap, 1871, in-8. — **ROUSSEL**, *Souvenirs du siège*. *Le 18^e bataillon de la garde nationale aux tranchées*; Paris, 1871, in-18. — **Comte SAINT-JEAN**, *Mobiles et zouaves bretons*; Nantes, 1871, in-12. — **SILVY**, *Album de la garde mobile d'Eure-et-Loir*; Chartres, 1872, in-4. — *Souvenirs d'un volontaire de la 1^{re} légion de marche du Rhône, 1^{er} bataillon, 5^e compagnie*; Lyon, 1872, in-8. — *Souvenir d'un mobile du Vexin, 1^{er} bataillon, 39^e régiment (Eure)*; Paris, 1871, in-12. — *Souvenirs du siège de Paris*. *Anselme Valette, lieutenant au 1^{er} bataillon des mobiles rendéens*; Fontenay-le-Comte, 1871, in-8. — **STANISLAS**, *Impressions d'un aumônier mobile à la 2^e armée de la Loire*; Paris, 1870, in-8. — **THOMAS**, *Campagne de la garde mobile de l'Ardeche en Normandie*; Argentière, 1872, in-8. — **Comte de VAULCHIER**, *Garde mobile du Jura*; Poligny, 1872, in-8. — **VIAL**, *Historique du 27^e régiment de mobiles de l'Isère*; Grenoble, 1872, in-8. — **VIGNOLLE**, *Histoire du 8^e régiment de mobiles (Charente-Inférieure)*; Bordeaux, 1872, in-8. — **Léon de VILLIERS**, *Tablettes d'un mobile*. *Journal historique et anecdotique du siège de Paris*; Paris, 1891, in-12. — *Le 1^{er} Bataillon de mobilisés d'Ille-et-Vilaine à la 2^e armée de la Loire*; Paris, 1872, in-18.

Gardes suisses. — **A. TUETÉY**, *Répertoire général de l'histoire de Paris pendant la Révolution*; Paris, 1890-92, t. I, n^{os} 163, 169, 268, 889, 1124, 1125, 1127, 3135; t. II, n^o 4369, in-8.

GARDE (Lac de). Le plus grand des lacs subalpins de l'Italie, situé entre la Lombardie et la Vénétie, aux confins du Tirol, où s'engage son extrémité septentrionale. Il a 55 kil. de long du N. au S., de 4 à 18 de large, 300 kil. q. de superficie. Son niveau est à 69 m. au-dessus de celui de la mer Méditerranée, sa plus grande profondeur de 295 m. Il reçoit quelques petits torrents des montagnes voisines (les principaux sont : au N. le Sarca, à l'O. le Ponale, déversoir du lac Ledro) et s'écoule par le Mincio au S. Son niveau est à peu près constant, sauf à la fonte des neiges où il s'élève de 1^m60. Il s'élargit régulièrement du N., où il est resserré entre les Alpes, au S., où il baigne la plaine lombarde. A l'E. s'allongent les hautes croupes du Monte Baldo; c'est dans cette région que fut livrée la bataille de Rivoli. Les rivages rocheux du N. contrastent avec les molles collines du S. (*Colli Benacensi*). A l'abri des montagnes croissent les arbres du Midi, figuiers, agaves, myrtes, mûriers, grenadiers, citronniers; dans les jardins étagés en terrasses le long du lac on cultive surtout le citronnier. La plus belle partie de cette côte est connue sous le nom de *Riviera*; elle s'étend de Gargnano à Salò, à l'O. du lac de Garde. Au S. s'allonge la mince péninsule de Sermione, chantée par Catulle. Les principales villes rivaraines sont Riva (Autriche), Gargnano, Toscolano, Salò, Desenzano, Garda. Les vents qui soufflent régulièrement sur le lac facilitent la navigation; mais il est exposé à de véritables tempêtes. La navigation à vapeur y est très développée. Il est très poissonneux, surtout dans la partie méridionale; on y pêche les anguilles, l'agone, sorte de sardine, des truites saumonées, des carpiens (*Salmo punctatus*); il renferme un poisson de mer, le palémon, et deux espèces marines acclimatées.

GARDE (Cap de). Promontoire de la côte d'Algérie, qui limite à l'O. le golfe de Bône, se trouve par 36°58'4" de lat. N. et 5°26'38" de long. E. C'est un éperon avancé de la chaîne de l'Edough, composé de roches arides et rougeâtres qui ont valu au cap son nom arabe de ras El-Hamra ou cap Rouge. Il y a dans la masse de nombreuses grottes et sur le sommet un phare de 28 milles de portée. E. CAT.

GARDE (La). Com. du dép. des Basses-Alpes, arr. et cant. de Castellane; 218 hab.

GARDE (La). Com. du dép. de l'Ariège, arr. de Pamiers, cant. de Mirepoix; 530 hab. Ancien château fort qui fut

compris par Simon de Montfort dans la baronnie créée par lui pour son fidèle Gui de Lévis. Au début du xiv^e siècle, il appartient à François de Lévis, seigneur de Monséjour, cadet de la famille, qui le fit reconstruire en 1310 ; en 1343, il revint, par un mariage, à la branche aînée. Au xvi^e siècle, la vieille forteresse fut transformée en un château de style Renaissance par les soins de Jean de Lévis, sénéchal de Carcassonne ; on connaît même les noms des ouvriers employés par lui, le maçon Jehan Moyen, le serrurier Gabriel Blanc et Martin Chalandre (1526-1539). Remanié au xvii^e et au xviii^e siècle, il fut détruit en 1795. Les ruines en sont fort importantes et on y remarque notamment la tour de l'Escalier, ravissante construction gothique modifiée à la Renaissance. — Grottes à stalactites.

BIBL. : *Hist. du Languedoc*, nouv. éd., *passim*. — *Congrès archéologique*, session de 1881, pp. 90 et suiv., article de M. de Labordes avec dessins et documents.

GARDE (La). Com. du dép. de la Corrèze, arr. et cant. de Tulle ; 4,130 hab.

GARDE (La) (Haute-Garonne) (V. LAGARDE).

GARDE (La). Com. du dép. de l'Isère, arr. de Grenoble, cant. de Bourg-d'Oisans ; 302 hab.

GARDE (La) (Hautes-Pyrénées) (V. LAGARDE).

GARDE (La). Com. du dép. de Vaucluse, arr. et cant. d'Apt ; 84 hab.

GARDE-ADHÉMAR (La). Com. du dép. de la Drôme, arr. de Montélimar, cant. de Pierrelatte, sur une colline dominant la plaine du Rhône ; 887 hab. Vins. Soie. Belle église romane (mon. hist.), terminée à l'E. et à l'O. par deux absides. Les bas côtés sont voûtés en quart de cercle. Le clocher à deux étages à arcades est terminé par une flèche de pierre. Ruines du château des Adhémar de Monteil. A 2 kil. du bourg, chapelle du Val des Nymphes (xii^e siècle), ancienne église d'un prieuré de Cluny. Cette vallée est dominée par la *Tour Magne*, reste de fortification romaine.

GARDE-FIMARÇON (La). Com. du dép. du Gers, arr. et cant. de Lectoure ; 333 hab.

GARDE-FREINET (La). Com. du dép. du Var, arr. de Draguignan, cant. de Grimaud, sur un des sommets des Maures ; 2,092 hab. Fabrication de bouchons. Ruines de l'ancienne forteresse sarrazine de *Frazinetum* sur un rocher à pic, qui fut reconquise par les chrétiens sur les Arabes en 973.

GARDE-HACHAN (La). Com. du dép. du Gers, arr. et cant. de Mirande ; 358 hab.

GARDE-MONTLIEU (La). Com. du dép. de la Charente-Inférieure, arr. de Jonzac, cant. de Montlieu ; 797 hab.

GARDE-PARÉOL (La). Com. du dép. de Vaucluse, arr. d'Orange, cant. de Bollène ; 492 hab.

GARDE-PRÈS-TOULON (La). Com. du dép. du Var, arr. et cant. (E.) de Toulon ; 3,418 hab. Stat. du chem. de fer P.-L.-M., ligne de Toulon à Nice. Ruines d'un château du xvi^e siècle.

GARDE (Antoine ESCALIN DES AIMARS, baron de La), amiral et diplomate français, né à La Garde (Dauphiné) en 1498, mort à La Garde en 1578. D'après La Chesnaye des Bois, il descendait d'une vieille famille depuis longtemps fixée dans la province. Quoi qu'il en soit, il débuta comme soldat de fortune et se fit d'abord connaître sous le nom de capitaine Paulin. Il commandait une compagnie de gens de pied en Piémont, quand il fut remarqué par du Bellay-Longuey qui le signala au roi. Après l'assassinat de Rincon et de Frégose, François I^{er} l'envoya en ambassade à Constantinople. Il y fut très bien reçu, s'entendit avec Barberousse et obtint du sultan que la flotte de ce dernier menacerait les côtes de Catalogne, tandis que François I^{er} opérerait dans le Roussillon et la Navarre. Il repartit aussitôt en France pour assurer l'exécution de ce plan en passant par Venise comme à l'aller. Mais là, ni lui ni Pellissier ne parvinrent à décider les Vénitiens à faire alliance avec la France et le Grand Seigneur, bien que ce dernier leur eût envoyé un ambassadeur à cet effet. Revenu

à Constantinople dans le courant de l'année, il trouva le divan refroidi à l'égard de la France. La flotte ottomane avait manqué au rendez-vous fixé. Il obtint cependant qu'elle sortirait au printemps de 1543 et contribua à décider Soliman II à faire à la même époque une campagne sur le Danube. Barberousse arriva en effet à Marseille au commencement de juillet. La Garde, monté sur sa flotte, semblait en diriger tous les mouvements, de concert avec lui. Il décida l'attaque de Nice qui fut prise le 8 sept. Mais l'arrivée de la flotte espagnole força les coalisés à la retraite. Barberousse et La Garde se rendirent alors à Toulon où la flotte turque s'établit pendant six mois. La Garde alla rendre compte de la campagne à la cour où il accompagna une mission des habitants de la ville dont il appuya les demandes. Sa charge de général des galères ne l'empêcha pas de commander les troupes envoyées contre les Vaudois. On a reproché à La Garde sa conduite en cette circonstance ; il faut cependant reconnaître que la capitulation de Cabrières fut violée par d'Oppède et que les soldats s'y étaient formellement refusés. Dans sa mission et dans son séjour sur la flotte turque, La Garde avait acquis une grande expérience nautique. Il réorganisa la flotte de la Méditerranée à la fois comme matériel et comme personnel et, en 1544, il put passer dans l'Océan avec vingt-cinq galères, pour rejoindre au Havre l'amiral d'Annebault. Ce dernier était à la tête de 150 vaisseaux ronds et de 60 transports, qui devaient, réunis aux galères du baron de La Garde, tenter une descente en Angleterre. Les galères de La Garde commencèrent d'abord par sauver le roi et la cour de l'incendie du vaisseau amiral, puis on se dirigea sur l'île de Wight. La Garde alla hardiment attaquer les vaisseaux anglais à l'ancre, coula l'un d'eux avec son équipage, démâta et rasa le vaisseau amiral. Après cela on fit « le dégât » dans l'île de Wight, mais sans oser s'y établir et s'y fortifier. Peu de temps après son retour en France, le baron de La Garde fut arrêté à cause de sa conduite dans l'affaire des Vaudois (1547). Après de longs débats au parlement de Paris, il fut acquitté (oct. 1550) et réintégré dans tous ses biens et honneurs (1551). Après avoir servi un instant en Toscane sous Paul de Thermes, il reprit la mer, surprit une flotte espagnole marchande en revenant de conduire à Rome les cardinaux de Lorraine et de Tournon et, de concert avec Léon Strozzi, réduisit André Doria à l'impuissance. De nouveau général des galères en 1553, il se joignit à Dragut, débarqua en Corse le corps de Sampiero d'Ornano et, après le départ des Turcs, recueillit les débris de l'armée d'Italie, vaincue à Marciano. Tombé en disgrâce, il rédevint en faveur en 1566, assista aux batailles de Jarnac et de Moncontour (1569) et mena huit galères contre les protestants sur les côtes de Saintonge (1570). Il participa encore aux préparatifs de guerre navale contre l'Espagne, faits à Bordeaux et à Bourges en 1572, et assista en 1573 au siège de La Rochelle. Un affront qu'il reçut du duc d'Anjou le détermina, paraît-il, à se retirer dans ses terres, où il termina paisiblement sa vie. L. FARGES.

BIBL. : CHARRIERE, *Négoce de la France dans le Levant*, dans *Doc. inédits de l'hist. de France*.

GARDE (Hans-Georg), historien danois, né à Copenhague le 9 juin 1790, mort à Farum le 16 janv. 1875. Lieutenant de vaisseau (1805), capitaine (1829), commodore (1844-1851), il était chef de l'escadre qui perdit le vaisseau de ligne *Christian VIII* et la frégate *Gefion* dans le golfe d'Ekerferde (5 avr. 1849), et fut condamné à deux mois de prison. On lui doit des ouvrages estimés : *Notices sur les forces maritimes du Danemark et de la Norvège* (Copenhague, 1832-35, 4 vol. in-8) ; *Histoire de la marine dano-norvégienne de 1535 à 1700* (1861) et de *1700 à 1814* (1852) et une biographie de *Niels Juul* (1842). — Un autre marin de même nom, *Thomas-Vilhelm*, né le 22 oct. 1850, lieutenant de vaisseau depuis 1880, a pris part comme second à l'expédition du capitaine Holm le long des côtes orientales du Groenland (1883-85) :

il fit les observations magnétiques et météorologiques, mesura et cartographia le littoral entre 60° 50' et 63° 10' de lat. N. Ses travaux ont été publiés dans le t. IX (1889) des *Meddelelser om Grønland*. Il a en outre donné, en collaboration avec Holm, une pittoresque description de ce voyage (Copenhague, 1887). Il a fait sur la *Fylla* d'importantes observations hydrographiques dans le détroit de Davis (1887).

BEAUVOIS.

GARDE (V.-S.-L.-J. de La), marquis de *Chambonas* (V. ce nom).

GARDE-BŒUF (Ornith.). Nom vulgaire d'une espèce de *Héron* (V. ce mot), de petite taille et à plumage blanc, un peu varié de roux, le *Héron ibis* (*Ardu ibis* Hasseley), dont Porcheron a fait le type du genre *Bubulcus*. Ce nom de *Garde-bœuf*, comme celui de *Bubulcus*, fait allusion aux mœurs de l'oiseau que l'on voit en Egypte circulant au milieu des troupeaux de Bœufles ou même perché sur leur dos et les débarrassant de leurs parasites. E. OUSTALET.

GARDEL (Maximilien-Léopold-Philippe-Joseph), dit *Gardel aîné*, danseur français, né à Mannheim le 18 déc. 1741, mort à Paris le 41 mars 1787. Fils d'un maître des ballets de Stanislas I^{er}, roi de Pologne, il débuta à l'Opéra vers 1755 et s'y fit aussitôt remarquer. En 1781, Gardel devint maître de ballets en titre, et, à partir de ce moment, abandonna la danse pour la chorégraphie, si importante alors à l'Opéra. Dans l'espace de vingt-six ans, Gardel aîné avait dansé dans plus de soixante ouvrages divers, opéras ou ballets. Gardel aîné qui, en 1782, avait obtenu du roi une pension de 3,200 livres en récompense de ses services, mourut d'accident. On ne doit pas oublier de remarquer que c'est lui qui, en représentant Apollon dans une reprise du *Castor et Pollux* de Rameau, renonça le premier au masque dont jusqu'alors les danseurs se couvraient le visage pour représenter ce personnage. Arthur POUGIN.

GARDEL (Pierre), danseur français, frère du précédent, né à Nancy le 4 févr. 1758, mort à Montmartre le 18 oct. 1840. Premier danseur à l'Opéra en 1780, il acquit bientôt une immense renommée dans le genre noble, et peut être considéré comme l'un des plus célèbres artistes de son temps. Devenu adjoind de son frère comme maître de ballets en 1784, il lui succédait en titre à sa mort, en 1787, et conservait cette situation pendant *quarante et un ans*, c.-à-d. jusqu'en 1828, époque de sa retraite. Dès 1786, il avait obtenu du roi une pension de 6,000 livres. De 1804 à 1816, il eut la direction de l'école de danse à l'Opéra, et il fit à plusieurs reprises partie du jury de lecture de ce théâtre. La plupart des ballets qu'il fit représenter à l'Opéra eurent un grand succès et firent honneur à son imagination. C'est aussi lui qui mit en action à l'Opéra, avec un succès énorme, la *Marseillaise* et la *Chasse du jeune Henri*. Enfin c'est lui qui régla tous les divertissements des opéras représentés de son temps. Arthur POUGIN.

GARDEL (Marie-Elisabeth-Anne BOUBERT, dite MILLER, épouse), danseuse française, femme du précédent, née à Auxonne le 8 avr. 1770, morte à Paris le 18 avr. 1833. En 1786, elle débuta à l'Opéra, où elle ne tarda pas à se faire une situation brillante. Dès 1792, elle était comptée parmi les premières danseuses de demi-caractère, et son talent plein de grâce prenait un piquant particulier par la facilité qu'elle avait à aborder le genre comique sans cesser jamais d'être élégante et distinguée. D'ailleurs, M^{lle} Miller, devenue, en 1793, M^{me} Gardel, excita la fécondité des poètes de son temps, qui chantèrent ses talents sur tous les modes et dans tous les tons. Parmi les rôles nombreux créés par elle dans les ballets de l'Opéra, et où elle se montrait mime aussi remarquable que danseuse séduisante, on citait ceux de *Psyché* et d'Eucharis dans *Télémaque*, où elle était inimitable. Cette femme charmante prit sa retraite en 1816, après trente années de bons et loyaux services.

GARDELEGEN. Ville d'Allemagne, royaume de Prusse, district de Magdebourg, sur le Milde; 7,500 hab. environ. Fondée au x^e siècle, elle fabriqua au xvi^e une bière renommée (*Garlei*).

GARDELL (Christina) (V. CRAMER [M^{me}]).

GARDELLE (Théodore), peintre suisse, né à Genève en 1722, exécuté à Londres le 4 avr. 1761. Il reçut les leçons d'un graveur de sa ville natale, d'où il s'enfuit à l'âge de seize ans, mais où il ne tarda pas à revenir. De 1744 à 1750, il étudia à Paris, exerça ensuite son art à Genève, où ses mœurs dépravées firent obstacle à sa fortune. Il passa à Bruxelles, puis à Londres, en 1759, à ce qu'on croit. Etabli à Leicester Fields, il y peignit avec succès des portraits en miniature. Ce fut là qu'il tua son hôtesse qui résistait à ses tentatives amoureuses. Ce crime fut cause de sa fin tragique. On dit que Hogarth fit de lui un croquis, au jour de son exécution, qui eut lieu à Haymarket.

GARDEN (Francis), lord GARDENSTONE, magistrat et écrivain écossais, né à Edimbourg le 24 juin 1721, mort le 22 juil. 1793. Il eut, à propos du procès Douglas, — cause célèbre où les droits de l'héritier des Douglas étaient contestés en même temps que la légitimité de sa naissance, — à plaider devant la chambre criminelle du parlement de Paris, et s'y fit remarquer par sa connaissance de la loi française et sa facilité d'élocution dans une langue étrangère. En 1764, il fut nommé à la haute dignité de « lord of Session » avec le titre de lord Gardenstone. Il a laissé, entre autres écrits, des *Miscellanées* en prose et en vers (Edimbourg, 1791 et 1792), et, sous le titre de *Travelling Memorandums*, des souvenirs d'un voyage en Europe, de 1786 à 1788 (Edimbourg, 1791-1792, 2 vol.). B.-H. G.

GARDEN (Alexander), médecin et botaniste anglo-américain, né en Ecosse vers 1728, mort en 1792. Il étudia la philosophie à Aberdeen et la médecine sous le célèbre docteur John Gregory. Il alla vers le milieu du xviii^e siècle s'établir dans la Caroline du Sud et y exerça la médecine. Linné donna son nom au *Gardenia*.

GARDÈNE (Bot.) (V. GENIPA).

GARDENIA. I. BOTANIQUE. — (*Gardenia* Ellis). Genre de Rubiacées, du groupe des *Genipées*, très voisin des *Genipa* (V. ce mot), dont il diffère surtout par l'ovaire uniloculaire à un, deux ou un plus grand nombre de placentas pariétaux multiovules. — Les *Gardenia* sont des arbres ou des arbustes très élégants, répandus dans les régions tropicales de l'ancien monde. Plusieurs espèces sont cultivées dans les serres chaudes de l'Europe, pour la beauté et le parfum de leurs fleurs. On doit surtout citer à ce point de vue le *G. florida* L. ou Jasmin du Cap, de la Chine et de l'Inde, le *G. citriodora* Hort., de Natal, le *G. radicans* Thunb., du Japon, tous à grandes fleurs blanches répandant une odeur



Gardenia (fleur).



Gardenia coupe de la fleur.

suave, qui rappelle celle de la fleur d'oranger, et le *G. amœna* Spr. de la Chine, dont les fleurs sont roses à l'intérieur, moitié blanches, moitié rouges à l'extérieur. Quelques espèces laissent découler de leurs troncs des gommés-résines intéressantes. Tels sont, notamment, le *G. arborea* Roxb., du Malabar, qui donne la résine dite *Décambali* et le *G. gummifera* L. f., de Ceylan et de la côte de Coromandel, dont la gomme-résine a été comparée à l'*Elémi* des Indes orientales. Ed. LEF.

II. HORTICULTURE. — Les espèces de ce genre sont recherchées pour l'odeur agréable et la beauté de leurs fleurs. Elles réclament la serre chaude, un sol léger, fréquemment arrosé en été, les endroits éclairés et bien aérés de la serre. On cultive surtout le *G. florida* L. dont les grandes fleurs doubles, blanches, parfumées, sont l'objet d'un commerce important. La multiplication se fait par boutures sur couche chaude et sous châssis, par greffes ou encore par le semis. G. B.

GARDENSTONE (Lord) (V. GARDEN [Francis]).

GARDERENS DE BOISSE (Fréd.-Edouard de) (V. BOISSE).

GARDÈRES. Com. du dép. des Hautes-Pyrénées, arr. de Tarbes, cant. d'Ossun; 609 hab.

GARDERIE. Petite école où l'on garde les enfants que les parents, ouvriers et ouvrières, ne peuvent se charger de surveiller pendant la journée. Les *garderies* ont été comme la première esquisse des salles d'asiles et des écoles maternelles. On se contentait d'y entasser pêle-mêle les enfants, sans s'y occuper de leur éducation intellectuelle et morale. Le progrès des temps a substitué à ces asiles rudimentaires et informes de véritables écoles où les enfants ne sont plus seulement gardés, où on les instruit, où on les élève. Il ne subsiste presque plus de *garderies*, à l'heure qu'il est, et ceux de ces établissements qui se sont encore maintenus n'ont aucune existence légale. G. C.

GARDEROBE (Bot.). Nom sous lequel on désigne vulgairement plusieurs plantes à odeur forte, que l'on met souvent dans le linge ou les vêtements, soit pour les préserver de l'attaque des larves d'insectes, soit pour leur donner une odeur agréable. Ce sont notamment l'*Artemisia Abrotanum* L., le *Santolida chamæcyparissus* L., le *Lavandula vera* L. et le *L. spica* L. (V. ARMOISE, LAVANDE et SANTOLINE).

GARDES. Com. du dép. de la Charente, arr. d'Angoulême, cant. de Villebois-la-Valette; 443 hab.

GARDES (Les). Com. du dép. de Maine-et-Loire, arr. de Cholet, cant. de Chemillé; 734 hab.

GARDET (Georges), sculpteur animalier, né à Paris en 1863. Élève de MM. Aimé Millet et Frémiet, il a débuté au Salon de 1886 par un *Chat* et un *Canard* en plâtre. En 1887, il a exposé un *Drame au désert*, groupe acquis par la ville de Paris, et un *Ours mendiant*, marbre, et depuis: *Chien danois*, marbre (acquis par la ville de Paris), *Chat*, marbre noir, *Souris blanches*, *Poussin et Caneton*, marbre, *Bison et Jaguar*, bronze (pour la ville de Laval), *Singe et Tortue*, pierre.

GARDIE (La). Com. du dép. de l'Aude, arr. de Limoux, cant. de Saint-Hilaire; 187 hab.

GARDIE (Pontus de La), né à La Gardie (Bas-Languedoc) vers 1530, mort devant Narva le 5 déc. 1583. Il combattit en Piémont sous Henri II, fut envoyé en Ecosse au secours de Marie de Lorraine. Passé au service de Frédéric II de Danemark, il fut pris par les Suédois à Varberg (1565) et entra dans l'armée d'Eric XIV. Les deux frères du roi préparant une révolution, Pontus se mit à la tête de leurs troupes et s'empara de Stockholm. Le nouveau roi, Jean II, le nomma successivement chevalier, baron d'Eckholm, feld-maréchal, sénateur. Il fut ambassadeur en France, en Autriche, à Rome. C'est en combattant contre les Russes en Livonie qu'il se noya. Il avait épousé la fille naturelle du roi, dont il eut deux fils. L'un d'eux, Jacques, né le 20 juin 1583, mort le 12 août 1652, connétable et sénateur, continua la guerre contre les Russes; il avait dans son armée Gustave-Adolphe, auquel il apprit l'art militaire.

Il dirigea le département de la guerre et fut l'un des tuteurs de Christine. — Son fils, Magnus-Gabriel, né à Laval le 15 oct. 1622, mort le 26 oct. 1686, grand charcelier, grand sénéchal, favori de Christine, puis disgracié par elle, devint le beau-frère de Charles X et l'un des tuteurs de Charles XI. Il négocia l'alliance avec la France contre la Hollande. Son ambition le fit définitivement disgracier et dépouiller de ses vastes possessions (1680). Il protégea les savants (en particulier Mézerai), créa trois bibliothèques et une imprimerie, et donna à l'université d'Upsal la célèbre Bible d'Ulphilas. — Sa précieuse collection de manuscrits, d'où Wieselgren avait tiré la matière de son *De la Gardieska Archivet* (Stockholm et Lund, 1831-1844, 20 vol.), a été incorporée en 1848 à la bibliothèque de l'Université de Lund. — Un de ses descendants, Pontus, épousa la comtesse de Taube, célèbre par son esprit éclairé et sa bienfaisance, morte en 1763. H. HAUSER.

BIBL. : *Bibliogr. de l'hist. milit. de la Suède* (en suéd.) ; Stockholm, 1889, in-8.

GARDIEN. I. Ancien droit (V. GARDE).

II. Histoire religieuse. — On donne le nom de *gardien* ou *custode* dans l'ordre de Saint-François à certains supérieurs. Ils visitent une partie de province, appelée *custodie*. Chez les récollets, le *custode* est le supérieur d'une petite maison.

III. Administration. — GARDIEN DE LA PAIX. — On désigne par gardiens de la paix les agents en uniforme chargés de la police municipale à Paris. Ils ont été créés par un arrêté du préfet de police du 5 sept. 1870, qui a licencié le corps des sergents de ville : l'institution de ces derniers remontait à une ordonnance de police du 12 mars 1829. L'organisation et les attributions des gardiens de la paix sont contenues dans le règlement général du 30 avr. 1887, qui a remplacé celui du 14 avr. 1856 (modifié d'après l'arrêté présidentiel du 20 juin 1871). Aux termes du règlement, les candidats à ces emplois ne doivent pas avoir moins de vingt et un ans, ni plus de trente ans. Toutefois, cette dernière limite est étendue jusqu'à trente-six ans, en faveur des anciens sous-officiers remplissant les conditions prescrites par la loi du 24 juil. 1873 (V. aussi la loi du 18 mars 1889). Ils doivent être de bonne constitution, avoir une taille minima de 1^m67 et savoir lire et écrire. Les nominations sont faites par le préfet. — Le nombre des gardiens de la paix, fixé primitivement à 6,800, par l'arrêté présidentiel du 20 juin 1871, a été augmenté, d'abord de 300 (loi du 30 août 1880), puis de 1,400 (loi du 26 juil. 1892). Ces agents sont sous les ordres de 704 sous-brigadiers et 102 brigadiers. La loi du 26 juil. 1892 a eu également pour but de relever les traitements d'une façon notable. Ils sont actuellement fixés comme il suit : traitement de début, 4^e classe, 1,600 fr. ; de 3^e classe, 1,800 fr. ; de 2^e classe, 1,900 fr. ; de 1^{re} classe, 2,000 fr. ; de sous-brigadier, classe unique, 2,400 fr. ; de brigadier, 2,300 fr. Les gardiens de la paix reçoivent, en plus, 120 fr. d'indemnité d'habillement et 185 fr. d'indemnité de loyer. Il leur est aussi alloué, à raison de leur service dans les théâtres, bals, concerts et autres réunions publiques, des rétributions dont le tarif a été déterminé par un arrêté du 17 juil. 1855. Les primes pour capture ou reconnaissance de malfaiteurs ont été fixées par un arrêté du 11 sept. 1886. Enfin il peut être accordé des récompenses aux agents qui ont couru des dangers, reçu des blessures, ou qui ont fait preuve de dévouement, de zèle, d'habileté dans l'accomplissement d'un acte de leurs fonctions. Les pensions de retraite sont régies par une ordonnance royale du 12 avr. 1831 et un décret du 23 nov. 1857.

Les gardiens de la paix sont répartis, soit dans les brigades d'arrondissement, soit dans les brigades centrales ou spéciales. Le service d'arrondissement est basé sur l'îlot, qui est une fraction déterminée de quartier. Pendant le jour, la surveillance de chaque îlot est confiée à un seul agent ; la nuit, ils sont deux, et ils marchent l'un à côté de

l'autre. Indépendamment des flotiers, il est établi des plantons sur des points fixes. En outre, pendant la nuit, des rondes et des patrouilles de gardiens de la paix en vêtements civils parcourent les quartiers. Tous ces agents sont chargés de veiller à l'exécution des lois et des règlements de police. Ils conduisent devant le commissaire toute personne coupable d'un crime ou d'un délit; l'auteur d'une contravention ne doit pas être arrêté, s'il justifie de son identité. Mais les gardiens de la paix ont surtout pour mission de prévenir les crimes, délits et contraventions. Ils doivent, en toute circonstance, protection et assistance aux citoyens, et ils sont tenus de leur donner tous les renseignements nécessaires pour se diriger dans les quartiers. Chargés de faire respecter la décence et d'assurer la tranquillité sur la voie publique, ils dissipent les rassemblements de filles, camelots, crieurs d'imprimés, etc. Ils arrêtent les individus surpris en flagrant délit de mendicité. Les enfants égarés sont conduits par eux au poste, d'où on les ramène chez leurs parents. Ils interviennent, en cas d'accident, pour faire transporter la personne blessée ou malade dans une pharmacie, un poste de secours ou à l'hôpital, suivant les cas. Ils conduisent chez le médecin, la sage-femme ou le pharmacien les personnes qui requièrent des secours médicaux pendant la nuit. Telles sont les principales obligations des agents qui dépendent des brigades d'arrondissement. Ceux des brigades centrales ou spéciales sont chargés plus particulièrement du service des théâtres, bals, fêtes publiques; du service des voitures; de la circulation dans le périmètre des halles; du service des recherches et de celui des garnis. Il faut ajouter que la surveillance à l'Hôtel de Ville, dans les ministères, dans les gares, les abattoirs, les marchés autres que les halles, est confiée aux brigades d'arrondissement (V. POLICE MUNICIPALE).

Les gardiens de la paix n'ont pas qualité pour dresser des procès-verbaux; les faits délictueux qu'ils constatent sont consignés dans des rapports transmis par les officiers de paix au chef de la police municipale. Ces rapports, bien qu'ils n'aient d'autorité devant les tribunaux qu'autant qu'ils sont appuyés de preuves légales, constituent néanmoins des documents très utiles à la justice. D'ailleurs, si la loi a restreint les pouvoirs des gardiens de la paix, elle les protège fortement dans l'exercice de leurs fonctions. C'est ainsi que les outrages reçus par eux, quand ils agissent pour l'exécution d'un jugement ou d'un mandat de justice, conformément à l'art. 77 du décret du 18 juin 1811, doivent être punis des peines édictées par l'art. 224 du C. pén. (cass., 17 mai 1837). La diffamation et l'injure commises à leur égard, en tant qu'ils exercent la surveillance que leur a confiée l'autorité municipale, sont réprimées par les art. 31 et 33 de la loi du 29 juil. 1881; les faits de rébellion sont atteints par les dispositions de l'art. 209 du C. pén.

Jules FORESTIER.

GARDIEN DES PRISONS. — Les gardiens des prisons sont, ainsi que leur nom l'indique, des agents préposés à la surveillance des prisonniers. Ils se divisent en gardiens-chefs, premiers gardiens, gardiens commis-greffiers, gardiens ordinaires et gardiens stagiaires. Ils sont nommés : dans le dép. de la Seine, par le préfet de police; dans les autres départements, par les préfets. La plupart des emplois sont réservés aux anciens sous-officiers bien notés et comptant dix ou quinze années de service (loi du 18 mars 1889, art. 14). Les gardiens exercent leur surveillance dans les divers quartiers de la prison, les cours, ateliers, dortoirs, cellules, etc. Leur service est partagé en service de jour et en service de nuit; les heures de garde leur sont distribuées tous les jours. Les gardiens chargés, pendant le jour, des guichets d'entrée et des grilles de communication, doivent toujours conserver sur eux les clefs de ces guichets et de ces grilles. La nuit, les gardiens sont tenus de circuler constamment dans les quartiers qui leur sont désignés, de regarder fréquemment au travers des guichets pratiqués dans les portes, et de ne faire aucun bruit en marchant. Ils ont un uniforme qu'ils doivent toujours porter dans leur

service. Les gardiens-chefs sont principalement chargés des fonctions administratives dans les prisons pour courtes peines; ils sont aidés, s'il est nécessaire, par des gardiens commis-greffiers : leur rôle est assez important. Il est accordé aux gardiens vingt-quatre heures de sortie, en moyenne, tous les dix jours, à tour de rôle; ils ne peuvent, en aucun cas, s'absenter sans l'autorisation du directeur. Leurs traitements varient de 700 fr. à 2,400 fr. Ils sont logés dans les prisons ou reçoivent une indemnité de logement et ont, en outre, droit à l'éclairage et au chauffage, dans des proportions déterminées. Pour le dép. de la Seine, les traitements ont été établis par un arrêté ministériel du 30 déc. 1888. Le cadre du personnel dans le même département a été fixé par un arrêté du 24 janv. 1889.

Les maisons ou quartiers de femmes ou de jeunes filles sont gardés par des femmes auxquelles on donne ordinairement le nom de surveillantes. Les gardiens des prisons sont très souvent aussi appelés surveillants; mais cette dernière dénomination est nécessairement employée pour désigner les agents des colonies pénitentiaires ou ceux des colonies pénales. Les surveillantes ont les mêmes attributions et sont assujetties aux mêmes règles que les gardiens. On les choisit, de préférence, parmi les femmes, veuves ou filles de gardiens.

Jules FORESTIER.

IV. Armée. — **GARDIEN DE BATTERIE.** — Employé du service de l'artillerie chargé de la conservation du matériel de l'artillerie dans les ouvrages de fortifications. Les gardiens d'artillerie ont le rang d'adjudant. L'effectif des gardiens de batterie est de 260 dont 130 de première classe et 130 de deuxième classe. Ils sont recrutés parmi les sous-officiers d'artillerie et sont assimilés aux sous-officiers au point de vue hiérarchie, ayant pour supérieurs directs les officiers ou les gardes d'artillerie.

GARDIEN (Jean-François-Martin), homme politique français, né à Château-Renault le 9 janv. 1755, mort à Paris le 31 oct. 1793. Procureur-syndic du district de Château-Renault, il vota, dans le procès de Louis XVI, pour la détention et le bannissement. Ami des girondins et membre de la commission des Douze, il fut décrété d'arrestation le 2 juin 1793 et d'accusation le 3 oct. suivant. Le tribunal révolutionnaire le condamna à mort en même temps que Brissot, Vergniaud et les chefs de la Gironde, et il fut guillotiné avec eux.

F.-A. A.

GARDINER (Stephen), prélat et homme d'Etat anglais, né à Bury-Saint-Edmunds vers 1483, mort à Whitehall le 12 nov. 1555. Il prit ses grades à l'université de Cambridge, fut précepteur d'un des fils du duc de Norfolk, devint secrétaire de Wolsey, qu'il accompagnait en France en 1527. Il fit à Paris la connaissance d'Erasmus. En 1528, il fut chargé par Edward Fox d'une ambassade auprès du pape Clément VII. Il revint à Rome l'année suivante pour le divorce de Henri VIII. Il acquit peu à peu sur le roi une grande influence et en obtint de nombreux bénéfices et force faveurs. Le 27 nov. 1531, il était nommé évêque de Winchester et, à la fin de la même année, il accomplissait une ambassade à la cour de France; en 1532, il accompagnait Henri à Calais, et le 8 juin 1533 il assistait au couronnement d'Anne Boleyn. L'affaire du divorce l'occupait encore toute l'année suivante et il remplissait plusieurs missions diplomatiques à ce sujet. En 1535, il écrivait son fameux traité *De Vera Obedientia*, dans lequel il combattait et rejetait la suprématie de Rome sur l'Eglise d'Angleterre. De nouveau ambassadeur à Paris de 1535 à 1538, en Allemagne en 1539, il avait à lutter continuellement contre Cromwell qui minait son influence à la cour et réussit même à le faire exclure du conseil d'Etat. Mais Gardiner, doué d'une habileté consommée, finit par perdre son rival. Il fut chargé d'une nouvelle mission en Allemagne en 1541 et intrigua contre Cranmer.

La mort de Henri VIII lui fit perdre toute sa fortune politique. Il perdit à la fois son siège au conseil d'Etat et la chancellerie de l'université de Cambridge, fut envoyé en 1547 sur les pontons pour refus d'obéissance aux ordres

royaux, puis enfermé un an à la Tour de Londres. Mis en jugement en déc. 1551, il fut dépouillé de son évêché. Cranmer présidait la cour. L'avènement de la reine Marie délivra Gardiner. Il devint, le 23 août 1553, grand chancelier du royaume, fut réélu chancelier de Cambridge et se vengea de ses ennemis en ordonnant la persécution des protestants. Il se soumit à Rome et poursuivit Elisabeth avec une implacable rigueur. Il a laissé beaucoup d'ouvrages parmi lesquels nous mentionnerons : *De Vera Obedientia oratio* (1555, pet. in-4; plus. éd.) ; *A Detection of the devil's sophistrie* (Londres, 1546, in-42) ; *An Explanation and assertion of the true catholick faith* (Amiens, 1551, in-12) ; *Palinodia Libri de vera obedientia* (Paris, 1552, in-4) ; *Epistolæ de pronuntiatione linguæ græcæ* (Bâle, 1555, in-8). Il existe des portraits de Gardiner à Trinity Hall et à la galerie de peinture d'Oxford. Un portrait qu'on dit de lui et qu'on attribue à Jan Matsys a été vendu 30,000 fr. en 1889 (collection Secrétan) et appartient au musée de Berlin. R. S.

GARDINER (Samuel), écrivain anglais du xvii^e siècle. Entré dans les ordres, il devint chapelain de l'archevêque Abbot. Il est l'auteur d'un rarissime traité sur la pêche : *A Book of Angling or fishing* (Londres, 1606, in-8) et de divers ouvrages religieux : *The Cognisance of a true Christian* (1597) ; *Doomes Day Book* (1600, in-4) ; *The Foundation of the faithfull* (1610) ; *The Scourge of sacriledge* (1611) ; *The Ary to Heaven* (1611), etc.

GARDINER (James), officier anglais, né à Carriden le 11 janv. 1688, mort le 21 sept. 1745. Entré dans l'armée à quinze ans, il servit en Hollande, fit diverses campagnes sous les ordres de Marlborough, fut blessé à Ramillies (26 mai 1706), se distingua à Preston en 1718 et devint aide de camp du comte de Stair, qu'il accompagna dans son ambassade à Paris en 1719. Colonel en 1743, il commanda les dragons au début de la rébellion de 1745 et fut chargé de s'opposer à la marche du Prétendant dans les highlands. Forcé d'évacuer Perth, il concentra ses troupes à Stirling, mais à cause de l'infériorité de ses effectifs il dut encore se retirer sur Edimbourg et de là sur Dumbar. La retraite d'Edimbourg avait été une véritable panique. Les deux armées se rencontrèrent à Prestonpans, le 20 sept. Gardiner reçut deux blessures au commencement de l'action. Ses dragons ayant fui, il se mit résolument à la tête de l'infanterie et reçut trois nouvelles blessures dont l'une était mortelle. R. S.

BIBL. : DODDRIDGE, *Life of colonel Gardiner*, 1745.

GARDINER (Richard), écrivain anglais, plus connu sous le pseudonyme de *Dick Merryfellow*, né à Saffron Walden (Essex) le 4 oct. 1723, mort le 14 sept. 1781. Elevé à Eton et à Cambridge, il entra dans les ordres en 1748, acquit un certain renom comme prédicateur, et, en 1751, abandonna l'Eglise pour l'armée. En 1759, il prenait part à une bataille à Saint-Pierre de la Martinique, puis au siège de la Guadeloupe. En 1762, il leva à ses frais une compagnie d'infanterie, et en 1773 il était nommé capitaine du 16^e dragons. Bientôt après, mis en demi-solde, il obtint un emploi d'« auditor general » auprès de T. W. Coke et le conserva jusqu'en 1777. Il a écrit beaucoup d'éloges et d'épithètes qui sont sans valeur. On peut citer de lui : *The History of Pudica with an account of her five lovers* (1754), satire contre une jeune femme qui l'avait dédaigné ; *An Account of the expedition to the west Indies against Martinico, Guadeloupe and other the Leeward islands subject to the French king* (1762, 3^e éd.). R. S.

GARDINER (William-Neville), diplomate anglais, né le 23 avr. 1748, mort le 7 fevr. 1806. Entré dans l'armée en 1767, il servit en Irlande, fit les campagnes de 1775 et 1776 en Amérique en qualité d'aide de camp de W. Howe, prit part aux opérations de New Jersey et fut blessé à Freehold le 28 juin 1778. Revenu en Angleterre il y commanda divers régiments et, promu colonel en 1783, devint aide de camp du vice-roi d'Irlande. Envoyé aux Pays-Bas

en 1789, il fut chargé de missions diplomatiques. Envoyé spécial à Bruxelles de 1789 à 1792, il fut nommé le 5 janv. 1792 ministre plénipotentiaire à Varsovie où il fut chargé de rendre compte à son gouvernement des événements qui se produisirent lors du second partage de la Pologne, de l'insurrection de Kosciusko et du sac de Prague. L'entrée des Russes à Varsovie mit fin à sa mission. Il fut désigné pour commander un régiment en Corse en 1795, mais il fut retenu en Pologne jusqu'en avr. 1797 par des dettes qu'il ne parvenait pas à payer. En 1799, il fut promu lieutenant général, représenta Thomastown au dernier parlement irlandais et en 1805 fut nommé commandant en chef de la Nouvelle-Ecosse et du Nouveau-Brunswick.

GARDINER (William-Nelson), graveur irlandais, né à Dublin le 21 juin 1766, mort à Londres le 21 juin 1814. Fils d'un huissier de Dublin, il étudia à l'Académie de sa ville natale, et vint à Londres, où il reçut de portraits-silhouettes en ombres chinoises. Ensuite il voyagea avec une troupe de comédiens pour qui il peignait des décors. Revenu dans la capitale, il entra dans l'atelier du graveur Bartolozzi, qui a signé nombre de planches exécutées par lui. Puis il fit sa théologie à Cambridge, mais renonça à prendre les ordres, s'adonna à des copies de portraits à l'aquarelle, enfin s'établit libraire et finit par se suicider. On lui doit entre autres les illustrations d'un Shakespeare, des *Mémoires* du chevalier de Gramont, des *Fables* de Dryden, édition de lady Diana Beauclerc.

GARDINER (Sir Robert-William), général anglais, né le 2 mai 1781, mort le 26 juin 1864. Élève de Woolwich (1795), il entra au service en 1797, fut envoyé à Gibraltar et assista à la prise de Minorque. En 1805, il était à Cuxhaven, en 1806 en Sicile où il servit d'aide de camp au général Fox, puis à John Moore. Il accompagna ensuite Wellesley en Portugal, fit partie de l'expédition de Walcheren, passa en Espagne dans l'armée de Wellington et se signala au siège de Badajoz, à la bataille de Salamanca, à la prise de Madrid et au siège de Burgos. Il combattit encore à Vittoria, à Orthez, à Tarbes, à Toulouse, à Waterloo et entra à Paris avec les alliés. De 1848 à 1855, il fut gouverneur de Gibraltar. Il avait été promu capitaine en 1804, colonel en 1831, lieutenant général en 1831 et général en 1854. Gardiner a écrit beaucoup de brochures sur des questions militaires, notamment sur l'artillerie, la défense nationale et l'organisation de l'armée. R. S.

GARDINER (Allen-François), marin et missionnaire anglais, né à Basildon (comté d'Oxford) le 28 juin 1794, mort à la Terre de Feu le 6 sept. 1851. De 1810 à 1826, il servit comme officier de marine. Puis, après quelques années de repos, il se consacra entièrement aux services des missions chrétiennes chez les païens, d'abord à Natal (1835), puis chez les Araucans (1838-1842). En 1844, il fonda à Londres la Société des missions patagoniennes (depuis appelées sud-américaines). De 1844 à 1846, il essaya d'établir une mission en Patagonie ; enfin, il se tourna vers la Terre de Feu ; il y débarqua en déc. 1850 avec cinq compagnons. Tous moururent d'inanition de juin à sept. 1851. Six semaines plus tard, une expédition de secours trouva leurs restes mortels et les émouvantes pages du journal de Gardiner. Cette mission a été reprise depuis et continuée au travers d'innombrables vicissitudes ; elle compte environ deux cents convertis. F.-H. K.

BIBL. : J.-W. MARSH et W.-H. STIRLING, *The Story of Commander Allen Gardiner*, R. N. ; Londres, 1874, 3^e éd.

GARDINER (Samuel Rawson), historien anglais, né à Ropley (Hampshire) en 1829. De la nouvelle école qui, à l'exemple des Allemands, se renferme dans l'exacte vérité des faits, rejetant les brillantes superfluités de jadis, il a apporté une lumière nouvelle sur l'époque des Stuarts, par de patientes recherches aidées d'un jugement éclairé et sûr. Voici la liste de ses ouvrages qui sont considérables : *History of England from the accession of James I, to the disgrace of Chief Justice Coke* (1863) ; *Prince Charles and the Spanish marriage* (1863) ; *England under*

the Duke of Buckingham and Charles I (1875); The Personal Government of Charles I; Fall of the Monarchy of Charles I (1877); History of the civil war (1886-89); The Thirty Years' war (1874); The First two Stuarts and the Puritan Revolution (1875); Introduction to the Study of English History. écrit en collaboration avec J. Bass Mullinger (1881); en outre un grand nombre de documents historiques.

H. F.

GARDNER (Alan, lord), baron d'Uttoxeter, amiral anglais, né à Uttoxeter (Staffordshire) le 12 avr. 1742, mort à Bath le 1^{er} janv. 1809. Fils d'un lieutenant-colonel de dragons, il entra de bonne heure dans la marine, servit sous les ordres du capitaine Denis (1755-1758) et assista à la bataille de Quiberon. Lieutenant en 1760, il servit à la Jamaïque, aux Indes, dans l'Allemagne du Nord, se distingua à la bataille de Grenade (6 juil. 1779). De 1786 à 1789, il était commandant en chef à la Jamaïque, siégea à l'amirauté de 1790 à 1795 et représenta au Parlement Plymouth, puis Westminster. Il reprit du service aux Indes en 1793, fut placé ensuite sous les ordres de lord Howe et se distingua tellement à la bataille du 1^{er} juin 1794 (V. HOWE), qu'il fut créé baronnet (4 juil.) et promu vice-amiral. Lors de la révolte de Spithead, il faillit être écharpé. En 1800, il était commandant en chef sur la côte d'Irlande et devenait pair d'Irlande avec le titre de baron Gardner. Il fut promu en 1806 dans la pairie anglaise et en 1807 fut nommé commandant de l'escadre de la Manche.

R. S.

GARDON. I. ICHTYOLOGIE (V. LEUCISCUS).

II. PÊCHE. — La pêche de ce poisson se fait en mai à la mouche naturelle, dans les fonds peu profonds, en eau peu courante; on se sert d'hameçons n° 12; on pêche également avec des jeux garnis d'hameçons n° 8, empilés sur une seule racine et amorcés de vers rouges; la pêche au pain se pratique principalement dans les étangs. Le pêcheur doit se souvenir que le gardon est vif, méfiant, et que, pour le prendre à la ligne, il faut de l'adresse et de la patience.

E. S.

III. ART CULINAIRE. — La chair du gardon est blanche et d'assez bon goût, mais elle est garnie d'une grande quantité d'arêtes fourchues qui rendent ce poisson peu commode à manger. On le prépare comme le *goujon* (V. ce mot).

GARDON. Rivières du dép. du Gard (V. ce mot).

GARDONI (Italo), chanteur italien, né en 1820, mort le 28 mars 1882. Il dut à de grands dons naturels ses brillants succès à l'Opéra où il débuta en 1844, puis au Theatre-Italien (1846).

GARDONNIEN (Géol.) (V. CÉNOMANIEN).

GARDONNE. Com. du dép. de la Dordogne, arr. de Bergerac, cant. de Sigoulès; 680 hab.

GARDOUCH. Com. du dép. de la Haute-Garonne, arr. et cant. de Villefranche; 915 hab.

GARDOUCH (Marquis de) (V. BELESTAT).

GARE (Chem. de fer). On désigne plus particulièrement sous le nom de *gares* les stations principales établies pour desservir les grandes villes, chefs-lieux de départements ou sous-préfectures importantes d'une population de 20,000 hab. et au-dessus, le nom de *station* étant plus

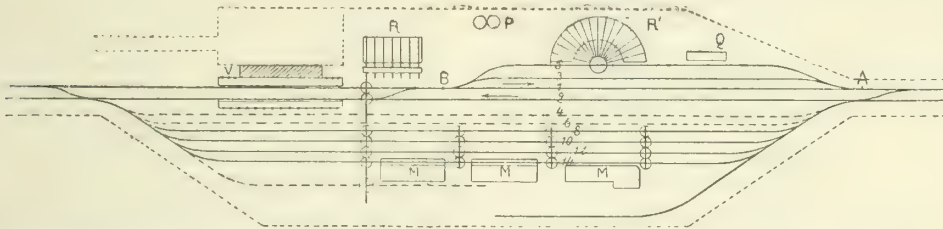


Fig. 1. — Gare principale : V, bâtiment des voyageurs avec halle couverte; R, remise de voitures; P, réservoir double; R' remise des machines; Q, quai à combustible; M, quais à marchandises.

spécialement réservé aux installations moins complètes qui desservent les agglomérations de moindre importance. En général, les gares proprement dites ont à parer aux besoins des trois services suivants : voyageurs, marchandises, traction; elles comportent donc des installations distinctes pour ces différents besoins. La disposition d'ensemble des gares varie suivant les conditions locales, moins cependant qu'on ne pourrait le croire au premier abord; c'est ainsi que l'on peut déterminer a priori de quelle manière on doit placer, en général, les trois services, voyageurs, marchandises et traction, en tenant compte de l'espace nécessaire à chacun d'eux.

La longueur des trottoirs de voyageurs n'est jamais inférieure à 100 m.; c'est celle qui correspond à 13 ou 14 voitures ordinaires de voyageurs. On tend même aujourd'hui à l'augmenter et à la porter à 120 ou 130 m. On y ajoute souvent l'espace nécessaire pour une remise de voitures, et on se ménage, en outre, la possibilité d'un agrandissement ultérieur. On est ainsi conduit à admettre une longueur d'environ 200 m. pour le service des voyageurs. Celui des marchandises occupe une étendue au moins égale à celle des plus longues voies de garage; celles-ci sont variables elles-mêmes d'après les déclivités de la ligne, et, sur les lignes à rampes de 10 millim., elles sont d'au moins 600 m. entre les aiguilles extrêmes. On doit donc compter 600 à 700 m. pour le service des marchandises. Quant à celui de la traction, il exige un dépôt pour locomotives, lequel n'occupe pas une très grande place; mais les voies qui desservent ce dépôt et qui doivent communiquer avec

les voies principales ont 300 m. de longueur à peu près. On voit que la longueur nécessaire pour les marchandises est généralement supérieure à la somme de celles qu'exigent les voyageurs et la traction. Il suit de là que, pour réduire au minimum la surface de terrain à acquérir, on devra, lorsque rien ne s'y oppose dans les dispositions locales, placer d'un côté des voies principales les voyageurs et le dépôt des machines, et de l'autre côté le service des marchandises. C'est la disposition rationnelle d'une gare principale; elle est représentée par la fig. 1, qui est empruntée textuellement au *Cours de chemins de fer* de M. Sévère. Les installations qu'elle comporte sont les suivantes.

Service des voyageurs. Un bâtiment ou débarcadère, avec halle couverte et deux trottoirs d'une centaine de mètres de longueur; une remise de voitures communiquant par une voie transversale et des plaques tournantes avec les deux voies principales, désignées par les chiffres 1 et 2.

Service des marchandises. Un faisceau de quatre voies, 8, 10, 12 et 14, réunies à leurs deux extrémités par aiguilles avec la voie 2, communiquant entre elles par quatre batteries de plaques tournantes, et desservant trois quais à marchandises, dont deux sont couverts et dont le troisième est muni d'une cage à tampon pour le chargement des wagons par bout.

Service de la traction. Une remise de machines desservie par les deux voies 3 et 5, qui communiquent à chaque bout par aiguille avec la voie principale 1 et par une diagonale avec la voie 2; un quai à combustible et un résér-

voir double, qui assurent l'alimentation des locomotives en charbon et en eau.

La fig. 1 représente encore deux autres voies, 4 et 6, figurées en pointillé, qui peuvent être posées si le trafic des marchandises devient très considérable, et deux voies, dites de *débord*, figurées l'une en trait plein, l'autre en pointillé, pour permettre la manipulation des marchandises qui passent directement des charrettes dans les wagons et réciproquement. « La disposition de gare représentée par la fig. 1, disons-nous dans notre *Traité des chemins de fer*, répond bien à tous les besoins auxquels elle doit satisfaire; l'ensemble est très concentré et la surveillance est facile, et cependant les trois services ont leurs installations parfaitement distinctes. Aussi cette distribution est-elle recommandée comme la plus commode et celle qui doit être employée toutes les fois qu'il n'y a pas impossibilité absolue à le faire. Le service des voyageurs doit, en général, être placé du côté de la ville et, par suite, celui des marchandises est placé du côté opposé. »

Les gares principales peuvent être, soit des gares de *passage*, soit des gares de *bifurcation*, soit des gares *terminales*. Les gares de passage sont celles qui sont simplement traversées par une ligne de chemin de fer, donnant lieu à des mouvements dans deux directions; leur type est représenté par la fig. 1. Les gares de bifurcation sont celles qui ont à desservir plusieurs branches rayonnant dans des directions différentes. Leurs dispositions essentielles ne diffèrent pas beaucoup de celles des gares ordinaires; seulement elles ont en outre à faire face à un service qui leur est particulier, celui du transit, et doivent, à cet effet, assurer l'échange des voyageurs et des marchandises qui passent d'une branche sur une autre. En ce qui concerne les voyageurs, on y pourvoit en ajoutant une voie de plus par branche et en disposant les trottoirs de façon qu'ils desservent commodément toutes les voies. Les fig. 2 et 3 représentent les dispositions qu'on peut adopter pour

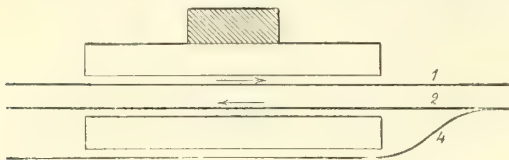


Fig. 2. — Transit-voyageurs pour trois branches.

trois et quatre branches. On voit que deux trottoirs suffisent pour desservir trois voies et trois trottoirs pour quatre voies. Quelquefois on place chaque voie entre deux trottoirs; c'est plus commode, mais plus coûteux. Le transit-marchandises

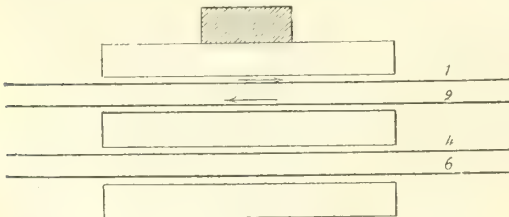


Fig. 3. — Transit-voyageurs pour quatre branches.

nécessite des installations qui sont quelquefois très importantes; il faut, en effet, pouvoir opérer le triage des marchandises, de manière à séparer celles qui sont à destination de la ville de celles qui doivent transiter. On y arrive au moyen de l'installation de quais de transbordement, bordés des deux côtés par des voies qui communiquent entre elles par des plaques et sont en outre réunies par aiguilles à leurs extrémités. Les gares terminales ou *terminus* sont placées dans les villes où le chemin de fer a son point extrême et au delà desquelles il ne doit pas se prolonger. Elles se distinguent des autres gares en ce qu'elles sont accessibles

des deux côtés de la ligne sans la traverser. Dès lors, on place d'un côté des voies le service de l'arrivée, de l'autre celui du départ; cette disposition est commode pour les voyageurs, en même temps que pour l'exploitation. Les grandes gares de Paris sont des types remarquables de gares *terminus*. On distingue aussi les gares de *triage*, qui sont des gares spéciales de marchandises servant à décomposer et recomposer les trains provenant de différentes directions, de manière à grouper les wagons par catégorie suivant leur nature ou leur destination, les gares *fluviales*, *maritimes*, *internationales*, etc. G. HUMBERT.

Service militaire. Depuis que les transports de troupes en chemin de fer ont pris une grande importance, un service de gare a dû être prévu par les règlements militaires. Dans les villes de garnison où se trouve une gare de chemin de fer, dit le règlement du 23 oct. 1883 sur le service des places, le commandant d'armes assure l'exécution des dispositions prescrites par le règlement sur les transports des troupes, en ce qui concerne l'embarquement, le débarquement ou le séjour dans la gare des isolés ou des corps. La gare prévenue de l'arrivée d'un train militaire doit prendre de son côté toutes les mesures nécessaires pour qu'il puisse entrer immédiatement et être déchargé dans le plus bref délai possible. Si, dans une gare de débarquement, les compagnies ont un service de factage et de camionnage organisé, l'autorité militaire peut utiliser ces moyens de transport pour la conduite en ville des bagages arrivés par le train. Si la troupe arrive la nuit, les quais et les trottoirs doivent être éclairés, ainsi que les cours où elle se forme avant de quitter la gare. Si, à une gare de bifurcation, par exemple, les soldats sont forcés d'attendre plus de trois heures un train de correspondance, ils ne doivent séjourner dans la gare que dans le cas de nécessité absolue. S'il existe une caserne à proximité, le commandant d'armes doit les y conduire, à condition toutefois que les hommes puissent y avoir un *repos absolu* d'au moins deux heures. En cas de mobilisation, tous les transports de personnel et de matériel prenant leur origine dans la circonscription territoriale d'un corps d'armée sont dirigés par les corps expéditeurs sur la gare de rassemblement assignée à cette région territoriale. Tous les transports de l'armée vers l'intérieur (à l'exception des malades et des blessés), qui sont destinés à la région, sont également dirigés sur cette gare. Un *commandement de gare* se compose d'un officier, commandant militaire, et d'un chef de gare. Ces commandements sont établis dans les gares principales. Ils doivent se maintenir en relations courantes avec les commandants d'étapes établis dans la localité. Ils ont, pour exécuter leurs ordres, les troupes d'étapes affectées à la police et à la défense de la gare (V. EMBARQUEMENT, ETAPES).

BIBL. : DEHARME, *Superstructure*; Paris, 1890, avec atlas. — G. HUMBERT, *Traité complet des chemins de fer*; Paris, 1891, 3 vol.

GAREIN. Com. du dép. des Landes, arr. de Mont-de-Marsan, cant. de Labrit; 770 hab.

GARELLA (Hyacinthe), ingénieur français, né à Chambéry (Savoie) le 3 déc. 1775, mort à Aix le 8 août 1852. Entré à l'École polytechnique en 1796 et à l'École des ponts et chaussées en 1797, il fut nommé ingénieur en 1799, ingénieur en chef en 1810, inspecteur divisionnaire en 1842, et prit sa retraite en 1847 avec le titre d'inspecteur général honoraire. Il avait conduit de 1814 à 1836 les travaux du port de Marseille et de la Camargue et avait été ensuite, durant six années, directeur de tous les ports de commerce de la Méditerranée. L. S.

GARELLA (Félix-Napoléon), ingénieur français, fils du précédent, né à Lucques (Toscane) le 18 avr. 1809, mort le 25 mai 1858. Sorti le premier de l'École polytechnique en 1827, il choisit l'École des mines et fut nommé ingénieur ordinaire en 1833, ingénieur en chef en 1844; il fut mis en disponibilité le 31 déc. 1851. Il avait été envoyé à Panama en 1843 par notre ministère des affaires étran-

gères pour y étudier sur place un projet de canal à travers l'Isthme et avait rédigé, à son retour, un rapport concluant à la possibilité de mener assez rapidement à bonne fin un pareil travail : *Projet d'un canal de jonction de l'océan Pacifique et de l'océan Atlantique* (Paris, 1846, in-8, avec 2 cartes). Il estimait dans son devis, la dépense totale à 400 millions (V. PANAMA). On lui doit encore : *Etudes de gîtes minéraux* (Paris, 1843, in-4) et plusieurs mémoires parus dans les *Annales des mines* et dans les *Annales des ponts et chaussées*. — Son frère aîné, *Joseph-Hyacinthe*, né en 1807, mort en 1866, devint ingénieur en chef des ponts et chaussées (1845) et construisit plusieurs lignes de chemins de fer en Italie. L. S.

GAREMYN (Jean), peintre flamand, né à Bruges en 1712, mort à Bruges en 1799. Il a dessiné et gravé quelques planches pour la *Grande Chronique des Flandres* et fut nommé, en 1765, premier professeur de l'Académie de sa ville natale.

BIBL. : DELEPIERRE, *Galerie des artistes brugeois*. — James WEALE, *Catalogue du musée de l'Académie de Bruges*.

GARENGEOT (René-Jacques CROISSANT de), chirurgien français, né à Vitré (Bretagne) le 30 juil. 1688, mort à Cologne le 10 déc. 1759. Il étudia à Angers et dans les hôpitaux de la marine, puis en 1711 trouva à se placer chez un chirurgien-barbier à Paris et eut pour maîtres Winslow, Méry, J.-L. Petit, etc. Il fut agrégé en 1725 à la communauté des chirurgiens de Paris, fit un cours d'anatomie très suivi à l'École de médecine, et en 1728 fut nommé démonstrateur royal de matière médicale, puis d'opérations à l'École de chirurgie, et membre de l'Académie de chirurgie; enfin, en 1742, il devint chirurgien-major du régiment du roi-infanterie. — Garengéot a fait de grands efforts pour affranchir la chirurgie de la tutelle où la tenait la médecine; il a décrit les instruments de chirurgie connus à son époque, perfectionné la clef dentaire et modifié heureusement plusieurs opérations importantes (fistule lacrymale, polypes du nez, bec-de-lièvre, hernie étranglée, etc.). — Ouvrages principaux : *Traité des opérations de chirurgie*, etc. (Paris, 1720, 2 vol. in-12, et plus. éd.); *Nouveau Traité des instruments de chirurgie*, etc. (Paris, 1723, 2 vol. in-12); *Myotomie humaine et canine*, etc. (Paris, 1724, in-12, et autres éd.); *Splanchnologie*, etc. (Paris, 1728, in-12, et autres éd.). D^r L. Hn.

GARENNE. I. Économie rurale. — Les garennes sont des terrains affectés à la conservation et à la multiplication du lapin en vue de la chasse. Pour établir une garenne, on choisit un enclos d'une étendue quelconque, de nature sablonneuse ou calcaire, mais non argileux ou rocailleux, ce qui empêcherait les lapins de creuser leurs terriers. Le terrain doit être en pente pour faciliter l'écoulement des eaux; il sera, en outre, exposé au soleil levant, et, si cela est possible, rafraîchi par une mare ou un petit cours d'eau. L'enclos sera entouré de murs à fondations profondes; si le terrain n'est pas bien enherbé, on y répandra, après avoir légèrement remué le sol, des graines de sainfoin, de trèfle, de luzerne, de pimprenelle, de thym, etc.; la nourriture se trouvera ainsi assurée. Pour peupler la garenne, on y mettra quelques couples de lapins domestiques, qui ne tarderont pas à retourner à l'état sauvage. Une année suffit pour peupler la plus vaste garenne, et bientôt même ses habitants deviennent trop nombreux; il faudra alors en détruire un certain nombre, pour éviter l'amaigrissement par suite de disette fourragère. — La chair du lapin de garenne est bien supérieure à celle du lapin de clapier. A. LARBALÉTRIER.

II. Histoire. — Le mot garenne vient du mot germanique *waren* qui veut dire défendre. Originellement, on appelait garenne tout territoire frappé d'une interdiction; c'était un synonyme de forêt ou défens. Les garennes étaient les lieux où les seigneurs se réservaient le droit de chasse ou de pêche (V. CHASSE et PÊCHE). Une charte de l'abbaye de Saint-Bertin parle, en 1186, des interdic-

tions de l'usage des cours d'eau qui sont dites vulgairement *waren*. On trouve dans les Olim les plaintes des habitants d'un village contre deux chevaliers qui leur interdisaient la pêche dans les ruisseaux; ces habitants demandent qu'on oblige lesdits chevaliers à supprimer cette garenne. Encore dans la coutume de Nivernois (XVI, 1), on lit : « On ne peut tenir rivière en garenne et défense, s'il n'y en a titre ou prescription suffisantes. » Et dans la coutume de Montargis (VI, 1) : « Estangs et rivières portant garennes sont défendus et qui y pêche sera puni comme de larcin. » Plus généralement, à partir du XIII^e siècle, on entend par garenne soit un territoire sur lequel le seigneur s'est réservé la chasse des lièvres, lapins, perdrix et faisans, soit une petite forêt où le seigneur entretenait ces mêmes bêtes pour s'y livrer au plaisir de la chasse. Dès le XIII^e siècle, tous les seigneurs s'efforcèrent d'établir des garennes au détriment des cultivateurs. Il est probable que, dans l'origine, les seuls seigneurs justiciers, possédant des droits régaliens, avaient le droit de garenne sur le territoire de leur justice. Le souvenir de cet état de choses se conserva très longtemps. Par charte de mai 1352, le sire d'Aphon et de Tannay accorda aux habitants de Tannay une charte par laquelle il leur donnait la permission de chasser et renouait à avoir garenne en sa justice. De plus, encore au XVII^e siècle, les seigneurs hauts justiciers avaient seuls le droit de garenne ouverte, c.-à-d. le droit de chasser sur tout ou partie de leur seigneurie. C'est aux garennes ouvertes surtout que font allusion les nombreux arrêtés du Parlement et les ordonnances royales du XIV^e siècle qui portent abolition des garennes nouvellement établies. Mentionnons un arrêt de 1316, des ordonnances des 15 mai 1315, 1318, 30 mars 1330, août 1352 et 1353, 28 déc. 1355, mars 1356, etc. Voici les termes de l'ordonnance de 1355 : « Item, pour ce que lesdits maîtres des eaux et forêts et aucuns autres de notre royaume, ducs, comtes, barons et autres nobles se sont efforcés et efforcent de jour en jour d'étendre et accroître les garennes anciennes et de faire et acquérir nouvelles garennes, par quoi l'on ne peut labourer profitablement, mais demeurent les laboures à faire et quand ils sont faits, sy sont-ils perdus et gâtés, nous avons accordé et octroyé, accordons et octroyons que tous accroissemens de garennes anciennes et les notes mêmes, que de notre tems ou du tems de notre très cher seigneur et père (que Dieu absoille !) seront faites et acquises soient du tout mises au néant et par ces présentes les otens, mettons au néant, abbatois du tout et donnons congé et licence que chacuns y puissent chacier et prendre sans amende aucune. » Aux garennes ouvertes s'opposaient les garennes jurées, ainsi définies dans la coutume de Meaux (XXVIII, 211, 212) : « Aucun ne peut tenir garenne jurée, à supposer qu'il ait haute justice en sa terre, s'il ne l'a par permission du roy, titre particulier et exprès ou de telle et si longue jouissance qu'il ne soit mémoire du commencement ou du contraire. Garenne jurée s'entend garenne défendue et là où on ne peut aller chasser sans danger de justice. » Cette même coutume distingue de la garenne le « buisson à connins », c.-à-d. le bois où le seigneur entretenait des lapins : « Ledit buisson n'est point censé ou réputé garenne. » C'est cependant là la signification la plus générale du mot garenne à partir du XVI^e siècle. Dans les textes législatifs des XVI^e et XVII^e siècles, la garenne est toujours un bois à lapins. L'ordonnance de 1669 (titre 30, art. 49) porte : « Nul ne pourra établir garenne à l'avenir s'il n'en a le droit par les aveux et dénombremens, possession ou autres titres suffisans à peine de 500 livres d'amende et en outre d'être la garenne détruite et ruinée à ses dépens. » Par l'art. 11, le roi ordonnait aux officiers de ses chasses de renverser tous les terriers de lapins dans les forêts royales. D'après l'ordonnance de 1669, nul seigneur ne put établir une garenne sans la permission du roi enregistrée à la Table de Marbre. Quand un seigneur voulait obtenir cette permission, il adressait au roi une demande où il désignait la partie

de sa terre ou de ses bois où il voulait faire l'établissement de la garenne; il devait prouver que le bois était assez étendu et entouré d'assez de terres lui appartenant pour que les lapins n'allassent pas ravager les terres des voisins. C'était seulement après enquête des officiers des eaux et forêts que les lettres patentes étaient accordées. Le fait de chasser dans une garenne était, au point de vue pénal, assimilé au vol. La coutume de Nivernais (XVII, 16) porte : « Ceux qui sont trouvez chasseurs en garennes ou connières sont punissables comme larrons. » Et la coutume d'Etampes (XV, 483) : « Il est loisible à toutes personnes aians garennes... prendre et faire prendre ceux qu'ils y trouveront pour chasser et couper bois... et les mener en prison pour par les juges estre punis comme larrons. » Et l'art. 10 de l'ordonnance de 1669 : « Que ceux qui seront convaincus d'avoir ouvert ou ruiné les halots ou rabouilleries qui sont dans nos garennes ou celles de nos sujets soient punis comme voleurs. » Les garennes furent abolies par la Constituante en même temps que les autres droits seigneuriaux.

M. Prou.

BIBL. : HISTOIRE. — DU CANGE, *Glossarium*, ou *1007 Warena*. — LA POIX DE FREMINVILLE, *la Pratique universelle sur la rénovation des terriers et des droits seigneuriaux*; Paris, 1752, t. IV, p. 75. — CHAMPTONNIERE, *De la Propriété des eaux courantes*, p. 59.

GARENNES. Com. du dép. de l'Eure, arr. d'Evreux, cant. de Saint-André; 616 hab.

GARENTIEVILLE. Com. du dép. de Seine-et-Marne, arr. de Fontainebleau, cant. de Nemours; 475 hab.

GAREOULT. Com. du dép. du Var, arr. de Brignoles, cant. de La Roquebrussanne; 736 hab.

GARFIELD (James-Abram), général et homme d'Etat américain, le vingtième président des Etats-Unis, né à Orange (Etat d'Ohio) le 19 nov. 1831, mort à Long Branch (New Jersey) le 19 sept. 1881. Garfield était d'une ancienne famille puritaine. Deux de ses ancêtres, père et fils, avaient émigré en Amérique avec Winthrop (1630). Plusieurs de leurs descendants furent soldats; l'arrière-grand-père de James-Abram était au pont de Concord, dans la matinée du 19 avr. 1775 (combat de Lexington, première rencontre entre les Américains insurgés et les soldats de la métropole). Le père du futur président de l'Union, né à Otsego (New York), épousa miss Elisa Ballou, petite-niece du révérend Hosea Ballou, d'origine huguenote, fondateur de l'Eglise universaliste aux Etats-Unis, et alla planter son *home* dans les forêts du N. de l'Ohio. Là naquit James-Abram, le plus jeune de quatre enfants. Il n'avait que deux ans quand son père mourut, laissant vingt acres défrichées, un *log house* et quelques dettes. La veuve, à force de travail, acquitta les dettes et éleva ses enfants, aidée de ses voisins, des émigrés, comme elle, de la Nouvelle-Angleterre. James-Abram, enfant robuste et actif, grandit dans les travaux de la ferme, alla toutefois à l'école, et apprit aussi beaucoup de sa mère. A seize ans, il quitta la maison pour gagner sa vie, fut marin sur le lac Erie, batelier sur les canaux de l'Ohio, puis revint chez lui, résolu à s'instruire davantage pour aborder des occupations d'un ordre plus élevé. De 1849 à 1854 il suivit les cours du séminaire de Geauga qui appartenait à des baptistes, puis alla étudier à Hiram, dans l'Eclectic Institute, dont il devait bientôt devenir directeur, mais où il fit d'abord l'office de portier pour payer ses leçons. Il fut aussi instituteur pendant plusieurs mois, chaque année, dans des écoles du district. Baptisé en 1850, et admis dans l'Eglise d'Orange (secte des disciples du Christ) à laquelle appartenait sa mère, le jeune Abram, dont les convictions religieuses étaient très fortes, s'occupa de son Eglise, y parla fréquemment et devint une des lumières de la secte. Il présida des meetings de fidèles en diverses localités, et songea à se faire ministre. D'autres visées lui firent abandonner cette idée, sans altérer sa foi religieuse. Il resta deux années au collège Williams où il passa de très brillants examens, puis revint à Hiram et fut nommé en 1858 principal de l'Eclectic Institute qui, sous sa direc-

tion, devint très prospère. Travailleur infatigable, il faisait des conférences, prenait part à des débats publics, prêchait chaque dimanche; entre temps il étudiait le droit, et se fit admettre au barreau à Columbus (Ohio). En cette même année 1858, il se maria avec miss Lucretia Rudolph qu'il avait rencontrée étudiant au séminaire de Geauga. Garfield s'adonna de bonne heure à la politique; dès 1856, il s'était attaché au parti et au programme républicain. En 1859, à vingt-huit ans, il réussit à se faire élire membre du Sénat de l'Ohio et organisa dans cette assemblée un groupe radical qui allait rendre de grands services au début de la guerre civile pour l'exécution des mesures adoptées par le Congrès.

La guerre civile fut pour lui, comme pour Grant et tant d'autres, l'occasion qui le sortit de la foule et de l'obscurité. Le 14 août 1861, le gouverneur Dennison lui donna une commission de lieutenant-colonel au 42^e régiment d'infanterie volontaire de l'Ohio. Il s'exerça quatre mois au commandement et au recrutement, puis, fin déc. 1861, à la tête de quatre régiments d'infanterie, et de huit compagnies de cavalerie, il fut chargé de chasser du Kentucky le général confédéré Humphrey Marshall qui commandait à 5,000 hommes. Garfield battit Marshall, le 10 janv. 1862, à Middle Creek, succès qui eut pour conséquence la défaite du confédéré Zollicoffer quelques jours plus tard, à Mill Spring, par le général Thomas. Le Kentucky était assuré à l'Union. Lincoln envoya en récompense à Garfield, qui venait d'avoir trente ans, la commission de général de brigade des volontaires. Il combattit en cette qualité à Shiloh, sous les ordres de Buell. Sa connaissance du droit le fit dès lors employer surtout dans la justice militaire; il fut un des membres de la cour martiale qui déclara coupable le général Fitz-John Porter. Nommé chef de l'état-major du général Rosecrans, il rendit de précieux services dans la désastreuse bataille de Chickamauga, et y gagna le grade de major-général. Le dix-neuvième district de l'Ohio, qui avait eu longtemps pour représentant au Congrès l'enthousiaste antiesclavagiste Joshua R. Giddings, envoya, dans l'automne de 1862, Garfield à la Chambre des représentants; mais celui-ci n'occupa son siège qu'en déc. 1863, époque où, considérant la fortune de l'Union comme assurée, il abandonna la vie militaire et entra dans sa nouvelle carrière de membre de la législature nationale.

Pendant dix-sept ans, son nom fut associé à toutes les grandes mesures du parti républicain : lois de guerre, reconstruction des Etats du Sud, protection des droits des noirs, amendements constitutionnels, relèvement du crédit, grandes opérations financières pour la reprise des paiements en espèces. Sa grande expérience des affaires civiles et militaires, une instruction large, des facultés bien pondérées, une capacité remarquable de travail, un talent oratoire au-dessus de la moyenne, une grande rigueur de principes politiques, moraux et religieux, l'élevèrent au-dessus du niveau des purs politiciens de parti, faisant de lui un véritable homme d'Etat. Lorsque James Gillespie Blaine prononça au Congrès, le 27 fevr. 1882, l'éloge de Garfield, il dit que ses discours, de déc. 1863 à juin 1880, dispersés dans quatre-vingt-dix volumes des *Congressional Records*, présenteraient réunis un admirable résumé de l'histoire politique des Etats-Unis pendant la période la plus importante qu'ait traversée le gouvernement national.

Garfield se fit une sorte de spécialité des questions financières. Adversaire résolu de l'inflation sous toutes ses formes, il eut une grande part, dans et hors le Congrès, à l'éducation de l'esprit public en des problèmes où l'honnêteté financière du pays se trouvait engagée. Dans ses discours de campagne électorale, il sut toujours éviter la bouffonnerie, l'enflure démagogique. Après que M. Blaine eut quitté en 1876 la Chambre des représentants, Garfield resta le *leader* incontesté du parti républicain dans cette assemblée. Huit fois de suite il avait été réélu par le dix-neuvième district de l'Ohio. En janv. 1880, la législa-

ture de l'Etat l'élu sénateur fédéral en remplacement d'Allen G. Thurman, et il devait prendre son siège le 4 mars 1881. Mais la convention nationale du parti républicain, réunie au mois de juin 1880 à Chicago pour la nomination d'un candidat présidentiel, écarta les principaux aspirants, James G. Blaine, le général U.-S. Grant, et John Sherman, et choisit le général Garfield. Celui-ci n'avait point recherché ce grand honneur. Le siège sénatorial qu'il venait de gagner suffisait à son ambition présente. Il n'était venu à Chicago que comme représentant des intérêts de Sherman qu'il défendit fidèlement. C'est après deux jours de votes infructueux, au trente-sixième scrutin, qu'un mouvement irrésistible d'enthousiasme fit explosion pour Garfield, et que, malgré ses protestations, il fut désigné par 399 suffrages sur 755. Le 2 nov. suivant, le scrutin populaire lui donna 4,449,053 voix contre 4,442,035 obtenues par son concurrent démocrate, Winfield Scott Hancock. Il ne l'emportait donc que de 7,000 voix à peine, sur près de 9 millions de votants; c'était bien peu, mais le système d'élection à deux degrés lui assura 214 suffrages du collège électoral sur 369.

La présidence de Garfield fut inaugurée en 1881 à la date habituelle, le 4 mars. Après l'administration très honnête, mais un peu terne de M. Hayes, celle de M. Garfield inspirait les plus grandes espérances. Mais il n'avait pu les justifier encore, pendant quelques mois consacrés à des nominations aux fonctions publiques et à de pénibles démêlés avec quelques-uns des plus éminents politiciens du parti républicain qui prétendaient exiger de lui des récompenses excessives pour les services rendus, lorsqu'il succomba victime d'un attentat. Mrs. Garfield, convalescente d'une grave maladie, était à Long Branch (New Jersey), et le président se préparait à l'aller retrouver pour quelques jours au bord de la mer. Le 2 juil., à neuf heures trente minutes du matin, il se trouvait à la gare du chemin de fer Baltimore and Potomac et passait avec M. Blaine, son secrétaire d'Etat, par le salon d'attente des dames; deux coups de feu éclatèrent; le président chancela, puis s'affaissa sur le plancher. On arrêta l'assassin qui était un solliciteur éconduit, du nom de Charles-Jules Guiteau. Il tenait encore en main le revolver, d'un fort calibre, qu'il venait de décharger. Lorsqu'on eut relevé M. Garfield, on constata qu'une balle était entrée par le dos du côté gauche, près de l'épine dorsale, mais elle ne put être retrouvée. Le président fut transporté sur une civière à la Maison Blanche. Mrs. Garfield immédiatement appelée s'installa au chevet de son mari, et alors commença une longue défense de cette vie précieuse contre la mort. La lutte dura quatre-vingts jours. La nation en suivit avec une douloureuse anxiété les phases successives, entremêlées d'espoirs fugitifs. Le 6 sept., on transporta le malade dans un cottage appartenant à M. Charles-P. Franklyn et situé près de la mer, dans le New Jersey, à 375 kil. de Washington. Il y mourut le 19 sept. A. MOIREAU.

BIBL. : MASON, *Life and public services of James A. G.*; Londres, 1881. — RIDPATH, *Life and Work of J. A. G.*; Cincinnati, 1881.

GARGAN (*Jargan, Jargean, Jargeau*). Montagne qui s'élève à 731 m. au-dessus du niveau de la mer, dans la com. de La Croisille, cant. de Châteauneuf-la-Forêt, arr. de Limoges (Haute-Vienne). Elle fait partie de la ligne de faltes des bassins de la Vienne et de la Vézère qui descendent l'une à la Loire, l'autre à la Dordogne. Ce lieu, aujourd'hui dénudé et complètement désert, a été de très bonne heure habité. On y trouve à l'endroit appelé le Pay-Château un grand nombre de débris de l'époque romaine. Au moyen âge il y avait un petit prieuré de femmes qui relevait de l'abbaye de la Règle de Limoges. On y a commencé vers 1868 une petite chapelle à Notre-Dame de Bon-Secours, en style gothique. Consacrée en 1871, cette chapelle est devenue un lieu de pèlerinage. Le mont Gargan, qui domine un très vaste panorama, a servi de point de repère aux officiers qui ont construit la carte de l'état-major.

BIBL. : L. GUIBERT, *Rapport sur les fouilles exécutées au mont Gargan*, dans le *Bull. de la Soc. arch. du Limousin*, t. XXIII, pp. 325 et suiv.

GARGANO (Monte). Massif montagneux de l'Italie du Sud qui forme ce que l'on appelle vulgairement l'« éperon de la botte ». Ce massif, situé au N. du golfe de Manfredonia, en saillie sur le littoral de l'Adriatique, est assez redouté des marins, surtout à cause des récifs de Tremiti, de Pianosa et de Pelagosa, qui en forment le prolongement jusqu'à la côte de Dalmatie. Il est complètement séparé du reste de l'Apennin par la vallée du Candelaro qui semble continuer la direction normale du littoral. Quelques forêts de hêtres et de caroubiers en revêtent les pentes. « Mais le nom même de la plus haute cime (1,056 m.), le *monte Calvo* ou mont Chauve, témoigne de l'œuvre déplorable de déforestation qui s'est accomplie aussi dans cette région comme dans presque tout le reste de la péninsule. » (Elisée Reclus.) Le massif renferme de nombreux couvents et églises avec des pèlerinages dont le plus célèbre est celui de San Michele, sur le mont San Angelo. Les pirates sarrasins se défendirent longtemps sur le Gargano contre les attaques des chrétiens.

GARGANVILLARS. Com. du dép. de Tarn-et-Garonne, arr. de Castelsarrasin, cant. de Saint-Nicolas; 702 hab.

GARGARISME. I. PHARMACIE. — Les gargarismes sont des médicaments liquides ou demi-liquides qu'on met en contact avec la membrane muqueuse gutturale ou buccale en les agitant dans la bouche. Lorsqu'ils sont destinés à agir seulement sur les gencives ou les parois internes des joues, ils prennent le nom de *collutoires*. Les *éclegmes* des anciens médecins étaient des gargarismes qu'on faisait sucer lentement sur des bâtons de réglisse. Les gargarismes qu'Hippocrate recommandait dans les maladies de la bouche et dans l'esquinancie se composaient de décoctés d'origan, de sarriette, de céleri, de menthe, avec un peu de nitre, de miel et de vinaigre. Les éclegmes, d'une consistance molle, étaient composés de gommes, de suc ou de poudre de réglisse, de myrrhe, de safran, de miel ou de vin; lorsqu'on y ajoutait de l'opium, on les nommait *anodyna* ou *paregorica*. Actuellement, les collutoires ou gargarismes sirupeux, s'appliquent avec un pinceau, une plume ou une petite éponge sur les parties malades. Les gargarismes modernes sont le plus souvent constitués par des hydrolés, tenant en dissolution des substances astringentes, calmantes ou émoullientes; on les promène quelques instants dans la bouche, ou à la naissance de la gorge, sans les avaler. Voici quelques formules usitées :

Collutoire boraté.

Borax pulvérisé.....	40 gr.
Miel blanc.....	40 —

On mêle intimement pour avoir un produit homogène, On prépare de la même manière les collutoires avec l'alun. le chlorate de potassium, l'iode de potassium, etc

Gargarisme chloraté.

Chlorate de potassium.....	40 gr.
Sirop de mûres.....	50 —
Eau distillée.....	250 —

On fait dissoudre le sel dans l'eau, on filtre et on ajoute le sirop.

Gargarisme astringent.

Sulfate d'alumine.....	5 gr.
Sirop diacode.....	20 —
Décocté d'orge.....	250 —

On additionne parfois cette préparation de 50 gr. de sirop de mûres ou de miel rosat. E. BOURGON.

II. THÉRAPEUTIQUE. — Il est employé pour son action topique ainsi que pour son action mécanique dans les maladies de la bouche, de l'isthme du gosier, du pharynx et même de la partie postérieure des fosses nasales. Des mouvements de va-et-vient sont imprimés aux liquides médicamenteux par l'impulsion de la colonne d'air expirée et par

la contraction des muscles de la région. Pour gargariser la bouche le liquide doit rester contenu dans la cavité buccale; l'orifice postérieur de celle-ci est fermé par un mouvement combiné de la langue et du voile du palais, et comme la respiration par le nez reste libre, la manœuvre peut être prolongée tant qu'on veut. Le procédé le plus généralement employé consiste à porter le liquide dans la cavité du pharynx; on renverse la tête en arrière, et le voile du palais vient fermer l'arrière-cavité des fosses nasales; la cavité pharyngée est fermée en bas par les fibres circulaires du constructeur inférieur, par l'épiglotte et la base de la langue. L'inspiration est impossible, sous peine de pénétration du liquide dans le larynx, mais l'expiration s'effectue et c'est par elle que sont produits le mouvement et le bruit caractéristique de glouglou. Chez les enfants, on est fréquemment obligé de remplacer le gargarisme par des irrigations, le cou tendu en avant et la face légèrement abaissée; le larynx se ferme instinctivement pendant l'opération; le même procédé est applicable chez les adultes, lorsque l'inflammation et le gonflement rendent les contractions musculaires douloureuses. Enfin le gargarisme des fosses nasales s'effectue par un procédé analogue à celui qu'emploient les fumeurs pour faire passer la fumée par le nez ou inversement en trempant le nez dans le liquide médicamenteux et faisant une inspiration. Par des procédés particuliers, on est même arrivé à porter des liquides dans le vestibule du larynx.

Dr L. Hx.

GARGAS. Com. du dép. de la Haute-Garonne, arr. de Toulouse, cant. de Fronton; 279 hab.

GARGAS. Com. du dép. de Vaucluse, arr. et cant. d'Apt; 817 hab.

GARGENVILLE. Com. du dép. de Seine-et-Oise, arr. de Mantes, cant. de Limay; 624 hab.

GARGES. Com. du dép. de Seine-et-Oise, arr. de Pontoise, cant. de Gonesse; 512 hab.

GARGILLESSE. Com. du dép. de l'Indre, arr. de La Châtre, cant. d'Eguzon; 843 hab. Eglise (mon. hist.) de l'époque de transition; édifice à trois nefs avec curieux chapiteaux historiés, sous lequel s'étend une crypte également à trois nefs qui a conservé de curieuses peintures des XII^e et XIII^e siècles. Il s'y conserve la pierre tombale de Guillaume de Naillac (XII^e siècle), ancien seigneur du pays longtemps honoré comme un saint. L'église est enclavée dans les ruines de l'ancien château féodal dominées par un donjon du XIII^e ou XIV^e siècle.

GARGILUS MARTIALIS, écrivain latin du III^e siècle de notre ère; il était né en Mauritanie et paraît avoir écrit vers 240. C'est lui qui semble désigné par une inscription d'Aumale (autrefois Auzia) où l'on attribue divers services militaires et les fonctions de décurion dans deux colonies à un certain Q. Gargilius Q. f. Quir. Martialis, chevalier romain et qui périt dans une embuscade en 260. Il composa un livre sur les jardins; il nous en est parvenu différents fragments, entre autres un traité sur les plantes médicinales publié avec la *Medicina* de Pline par V. Rose (Leipzig, 1875). Il écrivit aussi la vie d'Alexandre Sévère.

A. W.

BIBL. : E. MEYER, *Gesch. der Botanik*, II, 228. — V. ROSE, *Anekdota graeca et graecolatina*; Berlin, 1870, II, 103. — W. TEUFFEL, *Geschichte der röm. Litt.*, § 380, 5^e éd.

GARGIOLLI (Corrado), littérateur italien, né à Fivizzano en 1834. Il donna l'édition définitive des œuvres de Niccolini. Lui-même a publié, outre quelques essais de jeunesse, des poésies lyriques, un poème, *Fernando et Gisella*, un essai sur Gioberti (1876), etc. — Il ne faut pas le confondre avec le pédagogue Carlo Gargioli, né à Florence en 1840.

GARGIUOLI (Domenico, dit *Micco Spadaro*), peintre italien, né à Naples vers 1612, mort en 1666. La vie de ce peintre est encore assez mal connue. Elève de Salvator Rosa, il passe pour s'être mêlé aux discordes politiques et pour avoir adhéré, avec Aniello Falcone, à l'insurrection de Masaniello (1647). Dans une série de tableaux pittoresques, il a raconté les scènes populaires dont il fut témoin. Lanzi le considère comme un *buon figurista* en grand et

en petit, et il a en effet traité quelques sujets religieux. Le Louvre possède de Gargiuoli une peinture caractéristique, une *Bataille* de fantaisie où des Orientaux combattent contre des chevaliers cuirassés. Ce tableau, d'une exécution vaillante, montre cette virtuosité que nos ancêtres appelaient le ragout. Il est signé des initiales D. G. Les anciens catalogues l'attribuaient à Aniello Falcone ou même à Altodorfer, méprise amusante, car rien n'est moins allemand que cette peinture. Le musée de Naples conserve quelques tableaux de Gargiuoli : *la Révolte de Masaniello sur la place du Marché*, *la Peste de 1656*, une *Bataille*, *Saint Onofrio*, *Saint Roch* et *Saint Antoine*, abbé.

GARGOUILLE (Archit. et décor.). Orifice orné ou non et le plus souvent de forme allongée, servant à la projection sur le sol des eaux d'un chéneau. La plus ancienne gargouille connue et conservée à sa place primitive appartient à un tombeau égyptien construit près de Gizeh, le pays des grandes pyramides. Cette gargouille, de forme rudimentaire et offrant quelque analogie avec les gargouilles qui devaient être employées bien longtemps après par les constructeurs romans du moyen âge, dessert la terrasse du tombeau d'un scribe de la famille royale de Khouwou ou Khoufou (le Chéops des Grecs), pharaon de la IV^e dynastie vivant plus de 4,000 ans avant notre ère. Mais on ne rencontre plus d'autres gargouilles en Egypte avant l'époque ptolémaïque (de 300 à 100 ans avant notre ère), époque où les temples de Dendérah sont ornés de gargouilles ayant la forme de lions acroupis à la façon des sphinx et dont les reins sont engagés dans la construction, la partie antérieure du corps seule formant saillie. Dans les ruines d'anciens édifices grecs et romains élevés avant cette époque et dont quelques-uns, comme le temple d'Égine, peuvent remonter au VI^e siècle avant notre ère, on voit encore en place des *antéfixes* (V. ce mot), régulièrement disposées le long des cimaises des corniches, représentant généralement des têtes de lion et qui donnent assez bien l'idée de gargouilles rudimentaires. Mais si les grandes constructions voûtées, élevées dans tout l'empire romain, au commencement de notre ère, nécessitèrent tout un système particulier d'écoulement des eaux pluviales, lorsque, après plusieurs siècles, pendant lesquels les constructeurs négligèrent trop d'assurer cet écoulement, on revint, avec l'époque des édifices romans et surtout des grandes cathédrales gothiques, à l'emploi de gargouilles de pierre fortement saillantes pour l'évacuation des eaux pluviales des hauts combles, ces gargouilles donnèrent souvent lieu à une étude de la part des architectes pour assurer le maintien de leur plus grande partie dans le vide, en même temps qu'elles fournirent presque toujours aux sculpteurs d'ingénieux motifs de décoration.

Les plus anciennes de ces gargouilles, remontant au commencement du XIII^e siècle, durent consister en une seule pierre de nature résistante, en lias par exemple, faisant une forte saillie sur le nu de l'édifice, sobre de décoration, et ayant un canal creusé dans le sens de la longueur; mais, dès l'an 1220, furent établies, à la cathédrale de Laon, des gargouilles composées de deux assises dont l'une formant rigole et l'autre recouvrement; de plus, un corbeau, nettement saillant et sculpté dans l'assise placée immédiatement au-dessous de celle formant gar-



Fig. 1. — Face et profil d'une gargouille de la cathédrale de Laon.

gouille, sert à atténuer la grande portée dans le vide de cette dernière (fig. 1). D'autres fois, la pierre formant gargouille

est comme encastrée, à son extrémité portant sur le mur, entre la partie supérieure d'un contrefort et le pinacle de couronnement de ce contrefort. Tout le bestiaire fantastique du moyen âge se donna libre carrière dans la décoration des gargouilles qui, bientôt, comme à la Sainte-Chapelle de Paris (fig. 2) se dégagèrent de plus en plus de la construction et firent parfois l'impression d'animaux bizarres

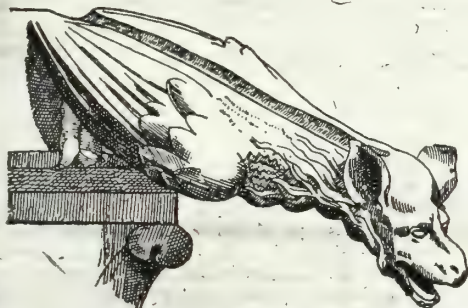


Fig. 2. — Gargouille de la Sainte-Chapelle, à Paris,

juchés sur les moindres saillies d'un édifice et prêts à se lancer dans l'espace. Les représentations de figures humaines, d'anges, de démons et même de groupes se voient aussi dans la décoration des gargouilles et concourent souvent à un sens mystique; c'est ainsi que, d'après une étude des plus intéressantes de M^{me} F. d'Ayzac, les trente-deux gargouilles des quatre tourelles octogonales des transepts de l'église abbatiale de Saint-Denis, près de Paris, figurent une allusion au voyage dans la vie d'un religieux bénédictin que la première gargouille montre jeune et regardant devant lui, tandis que la dernière montre ce même religieux, vieilli, mais tenant plié sous lui le démon dont il a successivement déjoué toutes les grossières tentations figurées par les animaux symboliques des trente gargouilles intermédiaires. Sous la Renaissance, les gargouilles devinrent plus grêles, moins ornées, et consistèrent assez souvent en une console allongée terminée par une tête humaine et portant le canal d'écoulement. Mais où les artistes de la fin du moyen âge donnèrent aux gargouilles les formes les plus variées, c'est lorsqu'ils durent établir des gargouilles de plomb pour déverser les eaux pro-

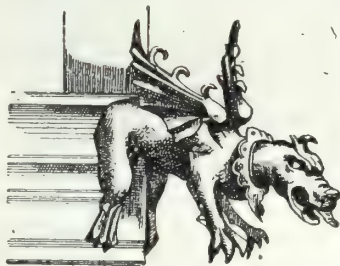


Fig. 3. — Gargouille de l'hôtel Hardy, à Vitry.

venant de chéneaux faits de ce métal placés au bas des combles ou le long des étages des fleches d'édifices religieux ou civils; c'est ainsi qu'une gargouille de l'hôtel Hardy, à Vitry (fig. 3) représente une sorte de dogue ailé, accroché, on ne

sait comment, à la face du cheneau et semblant suspendu dans le vide. Avec l'emploi des tuyaux de descente disparut complètement l'usage des gargouilles, et il fallut l'avènement d'une école moderne d'architectes, s'efforçant de reproduire jusque dans leurs moindres détails les styles d'architecture du moyen âge, pour voir se profiler à nouveau, au bas des combles de certaines églises néo-gothiques, des gargouilles de pierre saillantes et sculptées; mais ces gargouilles ne sont assez souvent que de simples éléments décoratifs et sont rarement comparables comme expression à celles qui nous restent des grands édifices du moyen âge. Cependant, quelques architectes contemporains, M. Abadie, entre

autres, dans la nouvelle église du Sacré-Cœur, à Montmartre, ont tourné la difficulté et motivé assez habilement la présence de gargouilles malgré l'emploi de tuyaux de descente pour l'évacuation des eaux pluviales: ces architectes ont placé les gargouilles de telle sorte qu'elles servent, lors des forts orages, de déversoirs pour le trop-plein des chéneaux.

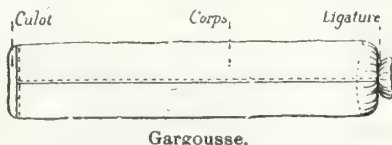
On appelle aussi gargouille un canal étroit, creusé dans la dalle ou façonné en ciment ou en brique et mortier, et qui sert à conduire les eaux provenant des tuyaux de descente jusqu'au ruisseau ou dans une cuvette avec siphon raccordant la canalisation à l'égout. Dans les villes, ces gargouilles sont, le plus souvent, en fonte et logées dans les trottoirs; elles se composent d'une sorte de boîte oblongue dont la face supérieure est percée d'une rainure pour le nettoyage, ou encore de deux parties, l'une en forme d'U ou demi-circulaire, servant à l'écoulement des eaux, et l'autre, simple plaque striée ou percée de trous recouvrant la première et s'adaptant sur les rainures ménagées à cet effet.

Enfin, les charpentiers nomment *assemblage à gargouille* un assemblage de deux pièces de bois dans lequel tenon et mortaise sont transformés en entailles avec souvent un boulon pour fixer les joints. Charles Lucas.

BIBL.: *Revue générale de l'Architecture*, VII et XXXIX, 1847 et 1882, in-4, pl. — VIOLLET-LE-DUC, *Dict. de l'Architecture*, VI, 1868, fig.

GARGOUILLEMENT. Râle à grosses bulles humides qui se produit dans toute cavité dans laquelle un liquide se trouve agité par le passage de l'air ou d'un gaz. Il peut siéger dans le poumon, l'intestin, l'estomac, le péricarde, etc. Le *gargouillement pulmonaire* n'est autre chose que le râle caverneux (V. RÂLE). Le *gargouillement péricardique* s'observe dans l'hydropneumopéricarde et correspond au bruit de moulin de Bouillaud (V. PÉRICARDE et PÉRICARDITE). Le *gargouillement stomacal* est un glouglou dont le mécanisme de production se comprend aisément et qu'on provoque par le déplacement du sujet ou la dépression brusque de la région épigastrique. Il prend une grande intensité dans la dilatation de l'estomac (V. ESTOMAC). Enfin le *gargouillement intestinal*, d'intensité et de sonorité variables selon la grosseur des bulles, se produit spontanément ou par la compression de l'abdomen pratiquée de telle manière que, l'une des mains restant immobile, l'autre déprime la paroi par des mouvements saccadés, mais doux; ce phénomène s'observe dans l'indigestion, l'entérite, la colite, la fièvre typhoïde, la dysenterie et toute affection intestinale qui provoque un abondant développement de gaz. Dans la fièvre typhoïde, il est localisé dans la fosse iliaque droite. Il ne faut pas confondre le gargouillement avec le *borborygme* (V. ce mot), qui se produit toujours spontanément. D^r L. HN.

GARGOUSSE (Artill.). Enveloppe contenant la charge d'une bouche à feu. Les gargousses des canons lisses étaient en papier ou en parchemin. Depuis l'adoption des bouches à feu rayées, on emploie généralement comme gargousse un sachet en toile dite amiantine (bourre de soie). Cette substance est très résistante; mise dans la flamme d'une bougie elle brûle, mais la combustion cesse dès qu'on la



retire de la flamme; aussi après le départ du coup ne laisse-t-elle pas de brins enflammés dans la bouche à feu. Le sachet, représenté ci-dessus, se compose de deux parties: un corps cylindrique et un culot cousus ensemble. On le remplit en mesurant la poudre en volume s'il s'agit de poudre à grains fins, en poids si l'on emploie

la poudre à gros grains, après quoi on le ferme au moyen d'une ligature. Pour les canons de Roflye, encore en service, on se sert d'une gargousse métallique à inflammation centrale organisée de manière à empêcher par son expansion toute fuite de gaz à l'arrière, tant par le joint de la fermeture que par le trou de prise de feu percé dans le culot de la gargousse. Enfin pour les canons à tir rapide, qui comportent généralement une mise de feu par percussion, la gargousse est également métallique, mais diffère de la précédente et se rapproche beaucoup, comme construction, de l'étui de cartouche employé dans les armes portatives; pour les pièces de petit calibre, elle est souvent réunie au projectile, auquel cas l'ensemble porte le nom de cartouche.

GARGRAVE (Sir Thomas), homme politique anglais, né à Wakefield en 1495, mort le 28 mars 1579. Trésorier de l'armée du comte de Warwick en Ecosse (1547), il siégea au Parlement pour York en 1547, 1553 et 1555, fit partie du conseil du Nord depuis 1539, et, réélu pour le comté d'York en 1559, fut nommé speaker de la Chambre des communes. Très en faveur auprès d'Elisabeth, il devint vice-président du conseil du Nord en 1560, fut chargé avec F. Knollys de conduire Marie Stuart de Bolton à Tutbury et en 1569 eut une part importante à la répression de la rébellion de l'Ecosse. Gargrave, actif et énergique, a joué un rôle prépondérant dans les affaires du Nord pendant près d'un demi-siècle. R. S.

GARHAKOTA. Ville de l'Inde, province de Djabalpour. Ch.-l. de district, au confluent de la Gadhari et du Sounar; environ 9,000 hab. Grand marché, foire importante annuelle, où se rencontrent les marchands de bestiaux surtout. Commerce de grains et de sucres. Fabriques de cotonnades très estimées. M. d'E.

GARHVAL. Pays de l'Inde, au centre de l'Himalaya, limité au N. par le Tibet chinois et le Bissahir, au S. par le Sirmour, le Dera-Doun et le Kemaou; 10,800 kil. q.; 150,000 hab. Le Gange et la Djemma y prennent leurs sources, l'altitude du pays étant considérable; on y rencontre plusieurs pics importants parmi lesquels l'Ibn-Gamin (7,750 m.), le Djojammath (7,100 m.), le Kidarnath (6,900 m.), le Djannoutri (6,300 m.). C'est par le col de l'Ibn-Gamin qu'il communique avec le Tibet. Ce col qui n'est ouvert qu'à 6,000 m. environ, est le plus haut de notre globe. Vers le Sud le pays s'abaisse et commence à être peuplé, le Nord n'étant guère habité que par des pâtres. Dans cette partie on trouve de nombreux villages. Le climat y est à peu près semblable à celui de l'Europe. On y rencontre les mêmes fruits, les céréales et les graines oléagineuses de nos climats tempérés. Les habitants sont les mêmes que ceux du Népal, excepté dans le Nord où ils sont de race tibétaine. Une partie du Garhval est encore indépendante. C'est la partie occidentale située entre la Djemma et l'Alaknanda; capitale Tehri. La partie soumise aux Anglais, à l'E. de l'Alaknanda, forme un district du Kemaou; sup., 14,200 kil. q.; pop., 300,000 hab. environ; capitale Sornagar. M. d'E.

GARI (*Psammobia* Lam.). I. ZOOLOGIE. — Genre de Mollusques Lamellibranches-Siphoniens, de la famille des Tellinidæ, caractérisé par le manteau largement ouvert et garni de tentacules, le pied triangulaire comprimé et la coquille ovale allongée, un peu baillante en avant et en arrière, dépourvue de dent latérale. Type: *Ps. vespertina* Gm. de la Méditerranée.

II. PALÉONTOLOGIE. — Le genre *Gari* (ou *Psammobia* Lam.) n'est pas connu avec certitude antérieurement à l'époque éocène. La plupart des coquilles paléozoïques ou mésozoïques, rapportées à ce genre, sont des *Tapes*, des *Cypricardia*, etc. Cependant les *Ps. Guilleroni* et *Mactromya tenuis* d'Orb. sont plus probablement de ce groupe. Dans l'éocène, on connaît vingt-cinq espèces de véritables *Gari*: nous citerons *Ps. Hallowaysii* Sow. et *Ps. effusa* Desh., qui sont de cette époque en Europe. On trouve aussi ce genre dans le tertiaire supérieur (V. TELLINE).

GARIBALDI (Giuseppe), patriote italien, né à Nice le 4 juil. 1807, mort à Caprera le 2 juin 1882. Niçois de naissance, il était Génois ou plutôt Liguro d'origine. Son père, Domenico Garibaldi, venait de Chiavari, où la famille était ancienne, et sa mère, Rosa Raimondi, était née à Loano. C'était une famille de marins. Domenico Garibaldi faisait le cabotage. Il ne réussit pas dans ses affaires, et le jeune Giuseppe, le second de ses quatre fils, reçut peu d'instruction. La mère de Garibaldi, qui fut pour lui l'objet d'un culte passionné, paraît avoir particulièrement influé sur son enfance. Son père, craignant sa hardiesse précoce, l'empêcha de naviguer jusqu'à l'âge de quinze ans. Il fit son premier voyage comme mousse avec un capitaine de San Remo, qui allait à Odessa, et son second avec son père, qui l'emmena à Fiumicino sur sa tartane. La vue de Rome, dont il connaissait quelque peu l'histoire, éveilla son patriotisme. Lui-même avoue dans ses *Mémoires* qu'à Nice, où l'on parlait un dialecte si semblable au provençal, peu de gens se doutaient qu'ils fussent Italiens. Pendant une maladie qu'il fit à Constantinople dans un autre voyage, il occupa ses loisirs forcés à s'instruire davantage. En 1832, il entra dans la flotte sarde et prit rang parmi les matelots de troisième classe. En 1834, compromis dans une conspiration mazzinienne, pour laquelle il avait fait de la propagande parmi ses camarades, il quitta Gênes furtivement et fut condamné à mort par contumace. Réfugié à Marseille, il donna d'abord des leçons de mathématiques, puis navigua comme second sur un brick marchand français, monta ensuite sur un bateau tunisien, et enfin passa dans l'Amérique du Sud. Alors commença pour Garibaldi cette vie de condottiere dont les aventures et les exploits ont rendu son nom légendaire.

Patron d'un petit navire à Rio Janeiro, il le mit au service du Rio Grande, province insurgée contre le gouvernement brésilien. Une fois, blessé grièvement, fait prisonnier, il s'évada, fut repris, torturé atrocement, et abandonné à une mort qui semblait certaine. A quelque temps de là, il commandait les petites forces maritimes du Rio Grande et infligeait des défaites à ses bourreaux: celui-là même qui avait ordonné son supplice tomba en son pouvoir; il le remit en liberté. Une autre fois, aculé dans une lagune, il brûla ses bateaux et s'échappa par terre en combattant. Une jeune Brésilienne de Laguna, qu'il avait enlevée, Anita Riveiro da Silva, partageait ses dangers: un jour, prise par les impériaux, elle s'enfuit sur un cheval et le rejoignit. Vers 1841, le calme paraissant se rétablir dans le Rio Grande, Garibaldi partit pour l'Uruguay avec une bande de bœufs, qu'il perdit en route, et se fit courtier de commerce. Il légittima à Montevideo, le 26 mars 1842, son union avec Anita, qui lui avait donné un fils. Rosas, dictateur de Buenos Aires, soutenait la rébellion de l'ancien président Oribe, menaçait l'indépendance de l'Uruguay: la jeune république offrit un commandement au marin génois. Avec trois bâtiments, Garibaldi combattit pendant trois jours contre dix navires de Rosas, que commandait l'amiral Brown: réduit aux extrémités, il mit encore le feu à ses bâtiments, s'ouvrit un passage par les armes à travers les ennemis, et entra à Montevideo. Chef d'une légion de huit cents Italiens, armés pour défendre le pays qui leur donnait l'hospitalité, il livra aux partisans d'Oribe les combats heureux du Cerro, des Tres Cruces, de la Boyada. Après l'importante journée de San Antonio (8 févr. 1846), la république de l'Uruguay décréta que le nom de Garibaldi serait inscrit sur le drapeau de la légion italienne, et que celle-ci, dans toutes les solennités, aurait le poste d'honneur. La renommée de Garibaldi s'étendit en Italie. Quand l'avènement de Pie IX eut fait naître tant d'espérances, il offrit ses services au pape (oct. 1847): cette offre n'eut pas de suites.

En 1848, à la nouvelle de la guerre contre l'Autriche, il revint dans sa patrie. Il se présenta à Charles-Albert, qui était alors près de Mantoue (juin). Le roi l'accueillit avec courtoisie, mais sa demande d'être employé dans la

guerre ne reçut pas de réponse. Le collège de Cicagna l'envoya à la Chambre, où il siégea parmi les républicains. A la veille des désastres, le comité de défense de Milan le chargea de former un corps de volontaires qu'en souvenir d'un compagnon mort glorieusement en Amérique il intitula bataillon Anzani. A peine parti pour Brescia, il fut rappelé au secours de Milan. Il apprit en route la capitulation et l'armistice. Il courut alors au lac Majeur, prit deux bateaux à vapeur à l'ennemi, aborda à Luino et y culbuta des forces quatre fois supérieures aux siennes. Un corps d'armée autrichien tout entier se mit à sa poursuite et le rejoignit à Morazzone, au-dessous de Varese. Après une lutte acharnée, il regagna Luino et passa en Suisse avec sa troupe (26 août). Le général d'Aspre, qui commandait à Morazzone, dit à un haut personnage piémontais : « L'homme qui vous aurait puissamment aidés, vous l'avez méconnu : c'est Garibaldi. » Il avait l'instinct de l'homme de guerre, s'il n'en avait pas la science. C'était surtout un excellent général d'avant-garde. Il substituait le patriotisme à la tactique, à l'organisation, à la discipline, se fiait à l'élan personnel, et, par une sorte de puissance magnétique, obtenait de ses jeunes volontaires des efforts qui tenaient du prodige. Après une vaine tentative pour entrer à Venise, Garibaldi se rendit à Bologne, où le gouvernement pontifical le traita presque en ennemi. La fuite du pape lui donna sa liberté d'action. Envoyé à la constituante romaine par Macerata, il se prononça dès le premier jour pour la république (5 févr. 1849). Pendant le siège de Rome, commandant une brigade, il fut le principal acteur de la défense. Le 30 avr., dans une sortie vigoureuse à la porte Cavalleggieri, il fit tomber au pouvoir des Romains trois cents prisonniers français. Le 20 mai, il battit les Napolitains à Velletri. Une série d'assauts et de combats sanglants rendit enfin les assiégeants maîtres d'une partie des murs. Garibaldi, qui ne s'entendait pas toujours avec Mazzini, reconnu qu'une plus longue résistance devenait impossible. Revêtu du commandement supérieur de l'armée, il ne l'exerça que pour convoquer sur la place Saint-Pierre les milices républicaines et leur proposer de le suivre. Le 2 juil. au soir, il sortit de Rome avec trois à quatre mille hommes. Les Autrichiens occupaient les pays qu'il avait à traverser; il gagna par des sentiers à peine praticables la république de Saint-Marin. Là, le 30, il licencia sa troupe, déjà bien diminuée. Trois cents hommes ne voulurent pas se séparer de lui. Résolu à se jeter dans Venise, il parvint à embarquer son monde à Cesenatico sur treize barques de pêcheurs. Mais, à la hauteur des bouches du Pô, une flottille autrichienne s'empara de huit barques. Les cinq autres, qui portaient Garibaldi, sa femme, ses enfants, et quelques-uns des plus vaillants défenseurs de Rome, abordèrent à la plage de la Mesola, où les fugitifs se dispersèrent. Garibaldi et les siens errèrent pendant deux jours dans la Pineta de Ravenne. Le troisième jour, Anita, enceinte, succomba à tant de fatigues. Quant à lui, il put atteindre Chiavari le 5 sept. Arrêté, conduit à Gênes et relâché, il alla à Nice voir sa mère, à qui il confia ses enfants : son père était mort depuis 1844 (3 avr.). Après un court séjour à Tunis, il retourna en Amérique.

Pour vivre, Garibaldi monta d'abord une fabrique de chandelles à New York (1850). Puis il tenta fortune en Californie, se rendit au Pérou, fit un voyage en Chine comme capitaine marchand, et revint dans son pays (1854) : il n'y revint pas sa mère, morte le 19 mars 1852. Il commanda pendant quelque temps un bateau qui faisait le service entre Nice et Marseille. Ayant quelque argent, il acheta dans l'île presque déserte de Caprera, près de la côte de Sardaigne, une étendue de terrain sur laquelle il s'établit et vécut en solitaire, tout en se livrant à de coûteux essais de culture.

Lorsque La Farina, inspiré par Manig, constitua la *Société nationale italienne* sous la présidence de Giorgio Pallavicino, Garibaldi, rallié au programme « Italie et Victor-Emmanuel », en accepta la vice-présidence

(1^{er} août 1857). Vers la fin de 1858, l'Italie pouvant compter sur le concours de la France pour une guerre prochaine contre l'Autriche, La Farina le fit venir secrètement de Caprera et le présenta à Cavour : l'entente se fit; il se tint prêt. En 1859, mis à la tête du corps des chasseurs des Alpes avec le grade de major-général, il fut le premier à toucher le sol lombard, qu'il avait été le dernier à quitter en 1848. Il passa le Tessin à l'extrémité du lac Majeur, se jeta dans Varese le 23 mai, battit les Autrichiens devant cette ville le 26, et entra à Côme le 27 après les avoir encore battus à San Fermo. Les populations s'insurgeaient à son approche. Le général Urban réoccupa la ville de Côme : il la lui reprit. Le 8 juin, il entra à Bergame. La paix de Villafranca l'arrêta sur les frontières du Tirol (11 juil.). Appelé en Toscane pour remplacer le général Ulloa, il eut, sous les ordres du général Fanti, le commandement en second des forces de la ligue militaire de l'Italie centrale. Devenu président de la Société nationale, qui avait repris son œuvre de propagande, il s'en sépara peu de temps après et ouvrit une souscription pour l'achat d'un million de fusils. Les mazziniens, qui l'avaient circonvenu, le poussaient à une entreprise intempestive contre les provinces laissées au pape. Il y eut à ce sujet des scènes violentes entre lui et le général Fanti, le dictateur Farini, et le président de la Société nationale, La Farina. Il renonça à son projet, mais il donna sa démission de général de la ligue, tout en exhortant les Italiens à se serrer autour de Victor-Emmanuel, « preux et loyal soldat de l'indépendance ».

Cet homme, d'une si grande énergie, avait parfois d'inconcevables faiblesses. Cédant à des sollicitations pressantes, il épousa, le 24 janv. 1860, la fille d'un marquis de Côme, Giuseppina Raimondi, qu'il avait connue pendant ses opérations dans le pays, et dont la hardiesse lui avait rappelé celle d'Anita. Quelques instants après la célébration du mariage, instruit par un avis tardif de certains faits, il quitta immédiatement sa jeune femme. Les Italiens, avec une délicatesse rare, firent spontanément le silence sur cette malheureuse aventure.

Elu député à Nice, Garibaldi interpella le ministère sur la cession de sa ville natale (12 avr.); mais la Chambre, comprenant que la formation du nouveau royaume était étroitement liée aux cessions faites à la France, se prononça pour Cavour. Profondément ulcéré, Garibaldi donna sa démission de député. L'expédition de Sicile, qui devait porter sa gloire à l'apogée, l'occupa fort à propos. Songeant toujours aux Etats romains, il avait d'abord résisté. Il ne se décida que lorsqu'il vit les exilés siciliens résolus de porter secours, même sans lui, à leurs compatriotes insurgés. Secondé par Bertani, qui enrôlait les volontaires, aidé par La Farina, qui fournit de l'argent et des fusils avec la secrète connivence de Cavour, Garibaldi, dans la nuit du 5 au 6 mai 1860, partit de Quarto, près de Gênes, avec un millier de volontaires embarqués sur deux bateaux à vapeur marchands, le *Piemonte* et le *Lombardo*. On sait comment les *Mille* débarquèrent à Marsala le 11 mai, se grossirent de bandes siciliennes à Salemi le 12, battirent les troupes royales à Calatafimi le 15, et entrèrent à Palerme le 27. Maître en quelques jours de la plus grande partie de l'île, Garibaldi devint l'idole du peuple, que séduisait l'étrange costume de guerillero des Pampas autant que sa prestigieuse bravoure. Il avait pris, dès le 14 mai, la dictature au nom de Victor-Emmanuel, roi d'Italie. Mais, s'il avait du vrai héros la foi, le dévouement, l'intrépidité, l'inspiration, les dons fascinateurs, il en avait aussi la naïveté. C'était un entraîneur de peuples, ce n'était pas un homme de gouvernement. Sa bonté le rendait facilement accessible aux influences. Les mazziniens qui l'entouraient exploitaient son ressentiment de la cession de Nice. M. Crispi, qui exerçait le pouvoir sous son nom, repoussait tout accord avec Cavour, bien que celui-ci, soit par les instructions données à l'amiral Persano, soit par l'appui prêté aux expéditions de renfort, eût contribué à la réussite de l'entreprise. Cavour désirait l'annexion immédiate de la Sicile

pour imposer à la diplomatie un fait accompli ; la population sicilienne la désirait également pour lier son sort à celui du royaume italien et pour se soustraire à l'administration désordonnée de M. Crispi. Garibaldi s'y refusa absolument. Si les mazziniens avaient des arrière-pensées, lui, toujours loyal, restait fidèle à Victor-Emmanuel, mais c'était seulement à Rome qu'il voulait le proclamer roi de l'Italie indépendante et une. Jusque-là, il entendait conserver sa conquête comme une base d'opérations pour affranchir le reste de l'Italie. Cavour, favorable à la marche sur Naples, voulait et devait éviter à tout prix un conflit avec la garnison française de Rome : l'annexion eût enlevé la direction du mouvement au parti révolutionnaire. La Farina, venu à Palerme, avait amené Garibaldi à des concessions, mais, dans la nuit du 7 juil., il fut brusquement expulsé. L'annexion de la Sicile fut ajournée. Après le long et sanglant combat de Milazzo (20 juil.), Garibaldi entra le 27 dans Messine, par suite d'une convention qui neutralisait la citadelle. Le 19 août, il passa le détroit et débarqua au Capo dell'Armi. Le 24, il s'empara de Reggio. Tout le pays était soulevé. La révolution avait des intelligences au sein même du ministère napolitain. Garibaldi, prenant les devants sur son armée, accompagné seulement de quelques officiers de son état-major, entra à Naples le 7 sept., au milieu d'une allégresse frénétique, avant que les troupes royales eussent évacué la ville. Son premier décret fut pour remettre la flotte et les arsenaux à l'amiral Persano. Mais, tout en professant pour le roi galant homme un inaltérable dévouement, il subissait de plus en plus l'influence de M. Crispi. Il ne voulait pas plus entendre parler de l'annexion immédiate des provinces napolitaines que de celle de la Sicile. Sans aucun souci des principes constitutionnels, il alla jusqu'à demander au roi le renvoi de Cavour. La résistance des débris de l'armée bourbonnienne, couverts par la forteresse de Capoue, lui prouva que, même pour en finir avec le roi de Naples, l'enthousiasme ne suffisait pas. Sa victoire du Volturme, qui fut une vraie bataille (1^{er}-2 oct.), lui assura seulement ses positions. Cavour, se décidant à agir, avait lancé l'armée régulière à travers les Marches et l'Ombrie pour rejoindre, aider et en même temps contenir l'armée révolutionnaire. Garibaldi, impressionné par les démonstrations annexionnistes des Napolitains, convoqua enfin le peuple des Deux-Siciles dans ses comices. Le vote eut lieu le 21. Le 26, le roi et le dictateur se rencontrèrent près de Teano. Le 7 nov., Victor-Emmanuel, ayant Garibaldi à son côté, fit son entrée solennelle à Naples. Le 9, au matin, après avoir refusé tous les honneurs que le roi voulait lui conférer, le libérateur de dix millions d'Italiens, accompagné de ses fils et de trois amis, et n'emportant de ses conquêtes que quelques plants d'arbres, partit pour l'île de Caprera.

Garibaldi, cependant, était irrité. Le parti d'action le poussait à quelque éclat. Beaucoup de ses compagnons avaient échangé la chemise rouge du volontaire contre l'uniforme du soldat. La question de la revision des grades le ramena à Turin. Il faisait de nouveau partie de la Chambre. Il attaqua vivement Cavour. Après trois jours d'orageux débats, la Chambre vota un ordre du jour conciliant (26 avr. 1861). Le roi se mit en devoir de rapprocher l'homme d'Etat et le héros populaire. A l'issue de l'entretien, Garibaldi calma reparti pour Caprera. Cavour mourait quelques semaines après. En 1862, sous le ministère Rattazzi, Garibaldi provoqua en Lombardie une fermentation qui aboutit à l'affaire manquée de Sarnico. Il continua de s'agiter au cri de « Rome ou la mort ! » On apprit tout à coup, vers la fin de juillet, qu'il était en Sicile. Il réunit quelques volontaires, échoua dans son essai de soulever la population, et passa en Calabre. Le 29 août, cerné par les troupes régulières sur le plateau d'Aspromonte (V. ce mot), blessé grièvement dès le début d'une courte fusillade, il fut pris et conduit au fort du Varignano, dans le golfe de la Spezia. Objet d'une sympathie universelle, quoiqu'on eût désapprouvé sa périlleuse expédition, il fut amnistié par le roi. La balle

qu'il avait reçue dans la cheville du pied droit lui causa de longues souffrances et ne put être extraite que sur les indications de Nélaton. Guéri, il retourna à Caprera à la fin de décembre. Un an après, il revint sur le continent et adressa de nouveau des proclamations au peuple italien. Au mois d'avr. 1864, il fit en Angleterre un voyage qui fut un véritable triomphe, mais qui n'eut pas au point de vue politique les résultats qu'il espérait. En 1865, il fut nommé grand maître de la franc-maçonnerie italienne.

Lors de la guerre de 1866, pendant que l'armée courait à Custoza, Garibaldi devait forcer l'entrée du Tirol avec un corps de volontaires. Parti du petit lac d'Ildro, repoussé et blessé à l'affaire de Monte Suello (3 juil.), il se replia sur Anfo et dut se borner à protéger de ce côté la frontière lombarde.

L'année suivante, Garibaldi, qui ne pouvait renoncer à ses projets sur Rome, prépara par des tournées une nouvelle prise d'armes. Vers le milieu de septembre, des volontaires se réunirent par petits groupes près de la frontière pontificale, que gardait un cordon de troupes italiennes. Arrêté à Asinalunga, où il attendait l'appel d'une insurrection, conduit à la citadelle d'Alexandrie, puis à Caprera, gardé à vue par quatre bâtiments de l'Etat, Garibaldi, à la nouvelle des premiers mouvements, s'échappa sur une barque (16 oct.) et rejoignit les volontaires qui étaient parvenus à franchir la frontière sous le commandement de son fils Menotti. Le 25, il battit les pontificaux à Monte Rotondo, faisant prisonniers plus de trois cents zouaves et prenant trois canons. Le 3 nov., les garibaldiens, après une résistance désespérée, furent mis en déroute à Mentana par la déplorable intervention des chasséspots français. Arrêté sur le territoire italien, Garibaldi fut conduit au Varignano, et de là ramené à Caprera (26 nov.).

En 1870, le vaincu de Mentana, n'écoutant que les inspirations de son grand cœur, s'empressa de tendre la main au peuple français dans sa détresse. Il débarqua à Marseille le 7 oct. et arriva à Tours le 9. Atteint déjà dans ses forces physiques, mais activement secondé par Bordone, son chef d'état-major, il organisa à Dole la petite armée des Vosges, qui comptait dans ses rangs un grand nombre de volontaires italiens commandés par ses fils et par son gendre. Malgré ses faibles ressources, il arrêta les progrès de l'invasion prussienne en Bourgogne. Les combats de Châtillon-sur-Seine (20 nov.) et d'Autun (1^{er} déc.) furent des succès marqués. Le 6 janv. 1871, Garibaldi occupa Dijon. Attaqué par l'ennemi sous cette ville, il le repoussa après trois jours de lutte (21-23 janv.). Il n'opéra sa retraite que le 31 au soir, quand l'armistice, dont le Jura, le Doubs et la Côte-d'Or étaient exclus, lui ôta tout espoir de vaincre. Envoyé à l'Assemblée de Bordeaux par la Seine, la Côte-d'Or, les Alpes-Maritimes et Alger, il y fut insulté par les monarchistes et donna sa démission (13 févr.).

La campagne de France termina la carrière héroïque de Garibaldi. Revenu à Caprera, il ne prit plus part à la vie publique que par des manifestations, trop souvent malencontreuses, où sa foi républicaine contrastait singulièrement avec son attachement pour Victor-Emmanuel, qui, tout en le traitant en ami, sut toujours le dominer. Ses nombreuses lettres, lancées au hasard, n'étaient pas sans embrasser ses plus sages amis. Ses sentiments humanitaires avaient trop de largeur pour ne pas flotter parfois dans le vague. Il se montrait plus que vif dans ses attaques contre le clergé. Ses essais agricoles et d'autres circonstances l'avaient réduit à la pauvreté. Il était accablé de dettes. La Chambre, d'accord avec le ministère, lui vota une pension viagère de 50,000 fr. et un capital d'un million (déc. 1873). Il refusa, ne voulant rien accepter d'un gouvernement « coupable des misères du pays ». Elu député dans deux collèges de la capitale (oct. 1874), il arriva à Rome le 24 janv. 1875, y fut accueilli en triomphateur, prêta serment, et alla voir le roi, qui l'embrassa et lui donna le bras pour l'aider à marcher. Le prince Humbert lui rendit visite. Il présenta à la Chambre des projets d'as-

sainissement de la campagne romaine, qui furent adoptés en principe (16 juin). Il n'en continua pas moins, par occasion, ses échappées républicaines. Lorsque la gauche arriva au pouvoir avec Depretis, il déclara qu'il acceptait le don national voté par le Parlement, pour pouvoir contribuer à l'exécution des travaux du Tibre (9 avr. 1876). Les plans de Garibaldi restèrent à l'état de projets. Perclus, il ne pouvait plus se livrer à aucune occupation.

Nature primitive, Garibaldi n'était pas sévère dans ses mœurs. Outre les trois enfants que lui avait donnés sa femme brésilienne (V. ci-dessous), il avait eu, en 1859, d'une dame niçoise, une fille qu'il avait appelée *Anita*, et qui mourut en 1875. A Caprera, il vivait avec une paysanne piémontaise nommée Francesca Armosino, dont il lui restait deux enfants : une fille, *Clelia*, née en 1867, et un fils, *Manlio*, né en 1873. Il avait perdu en 1871 une petite fille de deux ans, *Rosita*. Désirant légitimer ces enfants, il demanda l'annulation du mariage contracté, mais non consommé, le 24 janv. 1860 avec la fille du marquis Raimondi. Le tribunal civil de Rome repoussa sa demande (6 juil. 1879), mais la cour d'appel l'accueillit (14 janv. 1880), en se fondant sur le droit autrichien en vigueur à Côme lors de ce mariage. Il put donc épouser la mère de Clelia et de Manlio.

Malgré le déclin de ses forces, Garibaldi assista à Milan à l'inauguration du monument de Mentana (3 nov. 1880). En janv. 1882, il alla à Naples, qu'il n'avait pas revue depuis 1860, puis, en mars, à Palerme, pour la commémoration des Vêpres siciliennes, mais il ne put pas assister à la fête. Le 17 avr., il repartit pour Caprera, où il s'éteignit le 2 juin à six heures vingt-deux minutes du soir. A la nouvelle de sa mort, la fête nationale du Statut fut suspendue. En France, la Chambre des députés leva la séance en signe de deuil. Ses dernières volontés ne furent pas entièrement obéies. Il avait ordonné dans son testament que son corps fût brûlé et que sa cendre fût déposée entre les deux filles qu'il avait perdues. Le roi Humbert obtint de la famille que sa dépouille restât intacte. Ses funérailles eurent lieu le 8 à Caprera en présence du duc de Gènes. Beaucoup de villes d'Italie ont élevé des monuments au grand patriote. Plus significatif encore est celui qu'ont inauguré récemment à Nice, sa ville natale, les Français unis avec les Italiens dans un même sentiment d'admiration pour ce héros de l'humanité.

Garibaldi, outre ses *Mémoires*, a écrit plusieurs romans, *Cantoni il volontario* (Milan, 1870); *Clelia o il governo del Monaco* (Milan, 1870); *I Mille di Marsala* (Turin, 1874), qui sont loin de rien ajouter à sa gloire.

FÉLIX HENNEGUY.

BIBL. : G. GUERZONI, *G. Garibaldi, con documenti inediti*; Florence, 1882, 2 vol. in-8. — G. B. BRIGNARDELLO, *L'Avo e il Padre del Generale Garibaldi, notizie e rettifiche*; Florence, 1884. — GARIBALDI, *Memorie autobiografiche*; Florence, 1888, in-8. — Marc MONNIER, *Garibaldi, histoire de la conquête des Deux-Siciles*; Paris, 1861, in-12. — Le général BORDONE, *Garibaldi, et l'armée des Vosges*; Paris, 1873, in-8, 4^e édit. — V. de plus, au mot ITALIE, la bibliographie relative à l'histoire contemporaine.

GARIBALDI (Pietro-Maria), savant italien, né à Chiavari, près de Gènes, en nov. 1823. Il est professeur de physique à l'université de Gènes et directeur de l'observatoire météorologique de cette ville. Les résultats de ses travaux, qui ont porté sur la physique expérimentale, sur la climatologie, sur le magnétisme terrestre et, tout particulièrement, sur les étoiles filantes, se trouvent consignés dans un grand nombre d'ouvrages et de brochures parus à Gènes de 1863 à 1885 et dans plusieurs mémoires publiés par les *Atti dell' Accademia dei Lincei* et par quelques autres recueils scientifiques.

L. S.

GARIBALDI (Menotti), patriote italien, fils aîné de Giuseppe, né à Mostardas, dans le Rio Grande, le 16 sept. 1840. Il fit ses premières armes en 1859 dans le corps des chasseurs des Alpes, suivit son père en Sicile (1860), à Aspromonte (1862), dans le Tirol (1866), à Mentana (1867). Dans cette dernière expédition, suppléant Gari-

baldi jusqu'à son arrivée, il battit les zouaves pontificaux à Nerola (14 oct.). Il s'avança quelques jours après jusque sous les murs de Rome. Pendant la guerre franco-prussienne, il commanda vaillamment une brigade de l'armée des Vosges. Député de Velletri (1876), il prit place à l'extrême gauche. Il présida la société des *Reduci dalle patrie battaglie*. Mais, très modeste, il s'efface le plus possible et s'occupe surtout d'agriculture. Il a épousé la fille du patriote véritien Bedeschini (juin 1868). — Son frère, *Ricciotti* Garibaldi, né à Montevideo vers la fin de 1847, a pris aussi, à la tête d'une brigade, une part brillante à la campagne de France : c'est lui qui, à Dijon (23 janv. 1874), rapporta du champ de bataille le drapeau du 61^e régiment de ligne prussien. Il est resté étranger à la politique. — Leur sœur *Teresita* a épousé à Caprera (26 mai 1861) M. Stefano Canzio, négociant de Gènes, qui, après avoir fait sous Garibaldi les campagnes de Lombardie et de Sicile, vint avec ses beaux-frères combattre encore sous lui pour la France. M. Canzio, député, représente à la Chambre les traditions garibaldiennes.

F. H.

GARIBALDO (Marc-Antoine), peintre flamand, né à Anvers en 1620, mort après 1690. On ne sait pas comment s'est formé Garibaldi qui fut reçu maître en 1651-1652. Il peignit pour les jésuites en 1658 un tableau représentant la *Vierge, reine des martyrs*. Il fit aussi quelques peintures pour les couvents de la Flandre. Dans l'église Saint-Gilles, à Bruges, on voit un *Saint Bernard devant Guillaume d'Aquitaine*, composition signée et datée 1690. C'est la dernière date qu'on possède sur cet artiste, habile, mais sans accent particulier, qui a aussi signé un assez bon tableau du musée d'Anvers, la *Fuite en Egypte*.

P. M.

BIBL. : J. WEALE, *Bruges et ses environs*, 1862; *Catalogue du musée d'Anvers*, 1890.

GARIBAY Y ZAMALLOA (Esteban de), chroniqueur espagnol, né en Biscaye en 1525, mort à Valladolid en 1593. Bibliothécaire du roi Philippe II, il devint, en 1563, historiographe du royaume. On lui doit : *Los Quarenta Libros d'el Compendio historial de las crónicas y universal historia de todos los reynos de España* (Anvers, 1571, 4 t. en 2 vol. in-fol.; Barcelone, 1628, 2 vol. in-fol.), ouvrage dépourvu de critique dans la partie consacrée aux origines de l'Espagne; *Ilustraciones genealogicas de los catholicos reyes de las Españas, y de los christianissimos de Francia, y de los Emperadores de Constantinopla, hasta el rey D. Felipe II y sus hijos* (Madrid, 1596, in-fol.), ouvrage rare, mais non terminé. Il laissa en manuscrit d'intéressants *Memorias* et un recueil de proverbes basques, *Refranes vascongados*, qui ont été publiés dans le *Memorial histórico* de l'Académie d'histoire de Madrid (1854, t. VII).

G. P.-I.

GARIBOLDI (Giuseppe), flûtiste et compositeur italien contemporain. On lui doit un très grand nombre d'arrangements et de transcriptions pour la flûte; il a aussi composé des morceaux originaux et des études pour son instrument. Parmi ses ouvrages, les plus répandus sont : *le Repos de l'étude* (dix fantaisies), *le Décaméron des jeunes flûtistes*, *Soirées du flûtiste amateur*, *Vingt Etudes chantantes*, *Petite Ecole de la musique d'ensemble et d'accompagnement pour piano avec flûte ou violon*, et plusieurs transcriptions sur des opéras en vogue. Il a aussi composé des mélodies vocales : *Loin de toi*, *Chanson de la brise*, *la Cloche du soir*, etc.; une opérette, *le Rêve d'un écologiste* (1868), et deux opéras-comiques en un acte, *Au clair de la lune* et *la Jeunesse de Hoche* (1872).

GARIDECH. Com. du dép. de la Haute-Garonne, arr. de Toulouse, cant. de Montastruc; 322 hab.

GARIEL (Pierre), historien français, né à Montpellier le 11 ou 12 déc. 1584, mort en 1674, fils d'un chirurgien royal. Dès 1603, il fut chanoine d'Aiguesmortes, puis il obtint un canonicat de l'église de Montpellier et devint plus tard doyen du chapitre cathédral. Très actif, il prit part aux querelles entre cette compagnie et les évêques

Fenoillet et Bosquet. Fécond écrivain, il a laissé sept ouvrages en latin et en français, écrits d'une façon pitoyable, mais précieux pour l'histoire de Montpellier et du pays environnant et pour celle des dernières guerres de religion. Il fut le premier à avoir consulté les riches archives de l'ancien chapitre de Maguelonne et de la ville de Montpellier.

BIBL. : GERMAIN, dans *Mémoires de la Société archéologique de Montpellier*, 1876, t. VI, pp. 193-374.

GARIEL (Hyacinthe), bibliographe et archéologue français, né à Grenoble le 26 janv. 1812. Après avoir été attaché deux ans à la Bibliothèque royale, il devint, en 1841, bibliothécaire adjoint à Grenoble, puis, en 1849, conservateur de la bibliothèque et du musée d'antiques. Il a écrit quelques ouvrages d'érudition consacrés surtout à l'histoire du Dauphiné : *Delphinalia*, recueil de documents (Grenoble, 1852-1856, 5 vol. in-8) ; *Tapisseries des amours de Gombaud et Macée* (1863, in-8) ; *Bibliothèque historique et littéraire du Dauphiné* (1865, 4 vol. in-8) ; *la Bibliothèque de Grenoble* (Paris, 1878, in-8) ; *les Monnaies royales de France sous la race carolingienne* (Strasbourg, 1883, in-4). M. Gariel est membre correspondant de la Société des antiquaires de France et de la Société de l'histoire de France.

GARIEL (Marie-Charles), physicien français, né à Paris le 9 août 1841. Il fit tout d'abord un peu de médecine, puis entra à l'École polytechnique (1864), choisit à sa sortie l'École des ponts et chaussées et fut nommé ingénieur ordinaire en 1866. Représentant alors ses études médicales, il se fit recevoir, en 1869, docteur et agrégé de la faculté de Paris. Il est actuellement (1893) professeur de physique médicale à cette faculté (professeur agrégé à partir de 1873, chargé de cours à partir de 1878, titulaire depuis 1887), professeur de physique au cours préparatoire de l'École des ponts et chaussées (depuis 1875), professeur de chimie à la même école (depuis 1879). Il a été promu ingénieur en chef en 1882 et élu la même année membre de l'Académie de médecine. Il fait partie de plusieurs commissions officielles. Outre des mémoires et des articles dans le *Journal de physique*, dans la *Nature*, dans l'*Annuaire scientifique*, dans le *Dictionnaire encyclopédique des sciences médicales*, dans l'*Electricien*, etc., il a écrit : *Des Phénomènes physiques de l'audition* (Paris, 1869, in-8) ; *Sur l'Ophthalmoscope* (Paris, 1869, in-8) ; *Éléments de physique médicale*, en collab. avec V. Desplats (Paris, 1870, in-8 ; 2^e éd., 1884) ; *Traité pratique d'électricité* (Paris, 1882-1886, 2 vol. in-8) ; *Physique* (Paris, 1887, 2 vol. in-8, dans l'*Encyclopédie des travaux publics* de M.-C. Lechalas) ; *Études d'optique géométrique* (Paris, 1888, in-8). Il a, d'autre part, publié le *Recueil des travaux scientifiques* de L. Foucault (Paris, 1878, in-4). L. S.

GARIÈS. Com. du dép. de Tarn-et-Garonne, arr. de Castelsarrasin, cant. de Beaumont-de-Lomagne ; 334 hab.

GARIGLIANO. Fleuve d'Italie appelé aussi *Liri* de son nom ancien le Liris, dans son cours supérieur jusqu'au confluent de la Melfa. Sa source est dans les Abruzzes. Son cours est torrentueux et coupé de cascades ; les plus célèbres sont les deux cascades de Sora, l'une de 150 m., l'autre de 25 m. de haut. Il reçoit le Fibreno, arrose Ponte Corvo érigé au temps du premier Empire en principauté pour Bernadotte, et se jette dans le golfe de Gaète après un cours de 148 kil. de long. Il est navigable depuis Ponte Corvo. Ce petit fleuve de l'ancienne Campanie était voisin de localités très célèbres dans l'antiquité : d'Arpino, l'ancienne Arpinum, patrie de Marius et de Cicéron ; des marais de Minturnes, où Marius chercha un asile quand il voulut échapper aux sicaires de Sylla ; du lac Fucin, qui n'avait aucun écoulement apparent, mais qui fournissait au Fibreno ses eaux assez abondantes pour porter dès la source de petites embarcations (V. FUCIN). Le Garigliano a servi de limite au S. de l'empire de Charlemagne. Dans une bataille livrée sur les bords de ce petit fleuve, le 1^{er} janv. 1504, Bayard défendit seul un pont contre une petite troupe ennemie et donna à l'arrière-garde française le temps d'assurer sa retraite. H. V.

GARIGNY. Com. du dép. du Cher, arr. de Sancerre, cant. de Sancergues ; 742 hab.

GARILHE (François-Clément-Privat), homme politique français, né à Payzac (Ardèche) le 15 nov. 1759, mort à Largentière (Ardèche) le 23 août 1829. Avocat, juge au tribunal de Largentière, député de l'Ardèche à la Convention, il vota, dans le procès de Louis XVI, pour la réclusion, prit part pour les girondins, fut emprisonné comme signataire de la protestation dite des 73 et rentra à la Convention en l'an III. Député de l'Ardèche au conseil des Cinq-Cents, il rentra dans la vie privée sous le Consulat.

GARIMENTJ (Dr. féodal). Sorte de tenure féodale qui avait lieu lorsque le seigneur d'un fief en transportait une partie à un étranger avec promesse de garantir sous son hommage la partie aliénée. D'après son étymologie, gariment signifie garantie. Le seigneur qui garantissait les autres et portait pour eux en même temps que pour lui la foi et hommage au seigneur du fief dominant s'appelait *chef ou chemier*. Le gariment ressemblait à la tenure en parage, et il produisait à peu près les mêmes effets, mais il y avait entre les deux cette différence que le *parage* (V. ce mot) était le résultat d'une division entre cohéritiers, tandis que le gariment résultait d'une division établie par convention. Celui qui avait acquis ainsi une partie du fief devait contribuer aux charges, sauf convention contraire. La promesse de garantie du vendeur n'était que personnelle ; s'il aliénait la partie du fief qu'il avait retenue et qu'il cessât par là d'être en hommage, l'acquéreur n'était plus garanti et n'avait plus qu'un recours contre son vendeur en dommages et intérêts. On rencontrait particulièrement cette forme de tenure dans les coutumes de Poitou, de Saintonge et d'Angoumois. G. REGELSPERGER.

BIBL. : DE LAURIÈRE, *Glossaire du droit français* ; Niort, 1882, p. 269, éd. Favre.

GARIN. Com. du dép. de la Haute-Garonne, arr. de Saint-Gaudens, cant. de Bagnères-de-Luchon ; 228 hab. Localité fort ancienne, aujourd'hui sans importance, établie sur la moraine d'un ancien glacier qui occupe toute la vallée d'Oo. Au près du village, à Saint-Tritous, curieux cimetière préhistorique à incinération attribué par les archéologues à l'époque celtique et analogue aux célèbres sépultures des bords du Tessin. Le pays a plus tard été occupé et peuplé par les Romains ; quelques cippes dédiés au dieu Abellio y ont été trouvés et transportés au musée de Toulouse ; certains érudits ont placé à Garin les thermes Onesiens cités par Strabon. — Église romane restaurée ; chapelle romane de Saint-Tritous ou Saint-Pé, avec curieuses sculptures de marbre blanc ; cloche de 1548.

GARIN (François), poète français, né à Lyon vers 1413, mort vers 1460. Marchand à Lyon. Il est connu par un ouvrage à la fois moral, satirique et licencieux : *Complaintes et enseignements de François Guarin envoyez à son fils pour lui régir et gouverner parmi le monde* (Lyon, s. d., in-4 ; Paris, 1495, in-4, etc., réimprimé par Durand de Lançon ; Paris, 1832, in-4).

BIBL. : DU VERDIER, *Bibliothèque française*, 1873, t. III, p. 655. — GOUJET, *Bibliothèque française*, 1745, t. IX, 317-21. — COLLOMBET, *Revue du Lyonnais*, 1836, III, 417.

GARINDEIN. Com. du dép. des Basses-Pyrénées, arr. et cant. de Mauléon ; 367 hab.

GARINET (Jules), littérateur français, né à Châlons-sur-Marne en 1797, mort en 1877. Avocat, il se lia avec Collin de Plancy et collabora à ses publications antireligieuses sous le pseudonyme de Julien de Saint-Acheul. Excommunié par le pape, il fit ensuite avec Collin amende honorable à Rome. Citons de lui : *De la Puissance temporelle des papes et du concordat de 1817* (Paris, 1818, in-8) ; *Histoire de la magie en France* (1818, in-8) ; *Taxe des parties casuelles de la boutique du pape* (1819, in-8) ; *Un Bibliophile chalonnois au XIX^e siècle* (Châlons, 1878, gr. in-8).

GARIPUY (François-Philippe-Antoine de), ingénieur et astronome français, né à Toulouse le 16 avr. 1711, mort

à Toulouse le 2 avr. 1782. Il fut ingénieur de la province du Languedoc, directeur des travaux de la sénéchaussée de Carcassonne, échevin de Toulouse. Il s'était installé dans cette dernière ville un observatoire et il a fait à l'Académie de Toulouse (*Mém.*, t. I et II), à l'Académie des sciences de Paris, dont il était correspondant (*Mém.*, 1750 et 1774; *Savants étrang.*, t. II à IV), et à celle de Turin (*Mém.*, t. I) de très nombreuses communications astronomiques. L. S. BIBL. : *Mém. de l'Acad. de Toulouse*, 1784, II. — J.-S. BAILLY, *Hist. de l'astron. mod.*; Paris, 1785, t. III, p. 133.

GARISSOLES (Antoine), théologien protestant, né à Montauban en juin 1587, mort à Montauban en mars 1651. D'abord pasteur à Puylaurens, il fut ensuite, à partir de 1628, professeur à l'Académie de sa ville natale. Il lutta contre la doctrine d'*Amyraut* (V. ce nom), mais en respectant la personne de ses adversaires de Saumur. Parmi ses ouvrages dont M. Nicolas a dressé la liste exacte dans l'*Encyclopédie des sciences religieuses* (Paris, 1879, t. V, pp. 408 et suiv.), on doit citer : *Decreti synod. carentanensis de imputatione peccati Adae explicatio et defensio* (Montauban, 1637, in-12) et le *Tractatus de Christo mediatore* (Genève, 1662, in-4). F.-H. K.

GARITES, Peuple de la Gaule (V. *GATES*).

GARIZIM, Mont de la Palestine, qui domine au S. la ville de Sichem, aujourd'hui Naplouse. On y signale, dans les temps qui suivent la Restauration, la présence d'un temple, fréquenté par les Samaritains et qui fut ruiné par le prince hasmonéen Jean Hyrcan. La colline de ce nom porte la trace de constructions considérables, sur l'origine et le caractère desquelles on ne s'est point mis d'accord; toutefois, il serait imprudent de leur assigner une antiquité trop reculée.

GARLAN, Com. du dép. du Finistère, arr. de Morlaix, cant. de Lanmeur; 1,005 hab.

GARLAND (John), poète et grammairien anglais du commencement du XIII^e siècle. On a longtemps cru qu'il était né en France au XI^e siècle. Mais son poème, *De Triumphis Ecclesie*, découvert au XIX^e siècle, nous apprend qu'il naquit en Angleterre, et qu'après avoir étudié à Oxford, il fut, à Paris, disciple d'Alain de Lille, lequel mourut en 1202. Il enseigna à Toulouse et à Paris, écrivit des vers latins, des ouvrages de grammaire et des traités d'alchimie. Son nom, qu'on trouve sous les formes de *Garlandia*, *Garlandius*, *Garlandus* et *Gallandus*, pourrait bien, suivant M. Le Clerc, lui avoir été donné, parce qu'il professait dans le « clos de Garlande » ou « Gallande » (aujourd'hui rue Galande), au pied de la montagne Sainte-Geneviève, non loin de la rue du Fouarre.

BIBL. : WRIGHT, *Essays on the Literature of England in the middle ages*; Londres, 1846, t. I. — LE CLERC, dans l'*Hist. litt. de la France*, t. XXII.

GARLAND (Augustine), homme politique anglais du XVII^e siècle. Élu à Cambridge, il se fit inscrire au barreau de Londres. En 1648, il fut élu membre à la Chambre des communes par Queensborough. Il fut un des juges du roi et présida la commission qui examina la procédure à suivre pour le procès. Il signa la condamnation à mort. Il siégea au Long Parlement jusqu'à ce que Cromwell l'eût dissous. Réélu en 1659, il fut à la Restauration condamné à mort comme régicide (16 oct. 1660). La sentence ne fut pas exécutée, mais on ignore ce que devint Garland.

GARLEDE-MONDEBAT, Com. du dép. des Basses-Pyrénées, arr. de Pau, cant. de Thèze; 335 hab.

GARLIN, Ch.-l. de cant. du dép. des Basses-Pyrénées, arr. de Pau; 1,309 hab.

GARMSSEL ou **GARMSIS**, Province de l'Afghanistan, touchant au Beloutchistan et au Seistan; 45,000 âmes à peine. Le nom *Garmsel* (terre brûlante) lui vient de son climat extrêmement chaud, par suite des vastes plaines de sable fin qui l'entourent au S. et au N. Cependant le centre est formé d'un sol d'alluvion très riche, et jouissait autrefois d'une grande popularité aujourd'hui perdue. M. d'E.

GARN (Le), Com. du dép. du Gard, arr. d'Uzès, cant. de Pont-Saint-Esprit; 413 hab.

GARNACHE (La), Com. du dép. de la Vendée, arr. des Sables-d'Olonne, cant. de Challans; 5,386 hab. Stat. du chem. de fer de l'Etat, ligne de Sainte-Pazanne à Commequiers. Foires de chevaux et de bestiaux importantes. Ancienne motte féodale.

GARNAT, Com. du dép. de l'Allier, arr. de Moulins, cant. de Chevagnes; 1,035 hab.

GARNAUD (Antoine-Martin), architecte français, né à Paris le 30 nov. 1796, mort à Paris le 19 déc. 1861. Élève de Vaudoyer père et de l'Académie, Garnaud remporta le grand prix d'architecture en 1817 sur un projet de conservatoire de musique, et envoya, comme pensionnaire de Rome, en 1821, la restauration, en douze feuilles de dessins avec un mémoire, des Trophées de Marius (château d'eau de l'Aqua Julia) dont il lithographia, au dixième de l'exécution, le motif principal. A son retour à Paris, il fut nommé inspecteur des travaux de l'église Saint-Vincent-de-Paul, dont M. Lépère était architecte, et remporta, en 1825 et 1826, le premier prix dans le concours ouvert à Toulouse pour l'érection d'un monument à l'armée française après la guerre d'Espagne, et dans le concours ouvert à Lyon pour la construction d'un théâtre; il fut aussi classé le troisième, en 1860, dans le concours pour la construction du nouvel Opéra de Paris. Parmi les nombreux projets exposés par cet architecte aux Salons annuels, il faut citer un plan de ville et des études d'architecture chrétienne, ces dernières publiées en 1857. On doit à Garnaud, qui forma quelques bons élèves et qui suppléait Constant-Dufeux dans la direction de son atelier, l'église de Decazeville (Aveyron), la tombe du roi de Hollande Louis Bonaparte à Saint-Leu (Seine-et-Oise), les piédestaux en fonte du pont des Saints-Pères (pont du Carrousel) à Paris, le tombeau de la famille Héricart de Thury, à Thury (Seine-et-Marne) et les monuments de Pradier et de la princesse Bibesco au cimetière de l'Est, à Paris. Charles LUCAS.

GARNEAU (François-Xavier), historien canadien, né à Québec en 1809, d'une vieille famille poitevine, mort en 1866. A travers les professions les plus diverses, il ne perdit jamais de vue le dessein, formé de bonne heure, d'écrire l'histoire de son pays. Cette *Histoire du Canada* (Québec, 1845-1848, 3 vol. in-8) est l'une des meilleures. Outre l'abrégé qu'il en a donné, on a encore de lui un *Voyage en Angleterre et en France dans les années 1831-1833* (1835). B.-H. G.

GARNAY, Com. du dép. d'Eure-et-Loir, arr. et cant. de Dreux; 487 hab.

GARNERANS, Com. du dép. de l'Ain, arr. de Trévoux, cant. de Thoissey; 581 hab.

GARNERAY (Jean-François), peintre français, né à Paris en 1755, mort à Auteuil le 11 juin 1837. Élève de David. Il fit les portraits du *Baron de Trenck*, de *Jean-Jacob du Jura*, mort à cent vingt-sept ans, portraits que lui commanda la Convention, et celui de *Charlotte Corday*. De 1800 à 1835, ses ouvrages ont figuré à seize expositions du Louvre. Parmi ses tableaux les plus remarquables, nous citerons : *les Fonts baptismaux de l'église d'Auteuil*, *la Vue de la grande galerie du château de Fontainebleau*, *Louis XVI sur la terrasse de la tour du Temple*. Il a composé une grande partie des dessins qui se trouvent dans les *Antiquités nationales* de Millin. Parmi ses élèves, les plus distingués furent ses trois fils. BIBL. : *Archives des Beaux-Arts*. — *Livre de Salon*.

GARNERAY (Ambroise-Louis), peintre-graveur français, fils aîné du précédent, né à Paris le 19 févr. 1783, mort à Paris le 11 sept. 1857. Novice dans la marine, il se rendit aux Indes en 1796; fait prisonnier par les Anglais et conduit en 1806 à Portsmouth, il resta sur les pontons jusqu'en 1814, époque à laquelle appartiennent ses premiers essais en peinture. Bientôt il s'acquit de la réputation comme peintre de marine, après avoir exposé, au Salon de 1816, une *Vue du port de Londres*. Depuis cette époque jusqu'en 1855, il n'a cessé d'exposer, soit des

pêches, soit des combats navals. En 1817, il fut nommé peintre du duc d'Angoulême, grand amiral de France; il devint directeur du musée de Rouen en 1833, qu'il quitta ensuite pour entrer à la manufacture de Sèvres. On voit des toiles de ce peintre dans les principaux musées de France : *Un Episode du combat de Navarin*, à Nantes; *Une Prise à l'abordage du « Kent » par Surcouf*, à La Rochelle; *Une Vue du canal de Furnes*, à Marseille; *L'Attaque d'une division anglaise*, à Rochefort; *la Pêche à la morue sur le banc de Terre-Neuve*, à Rouen; et enfin *le Combat de Duquesne*, dans les galeries de Versailles. Nombre de ses tableaux ont été gravés. Il a découvert une nouvelle toile à peindre, dite *extra-souple* et *imputrescible*, approuvée par l'Académie des beaux-arts, et pour laquelle le gouvernement lui accorda une indemnité annuelle. Il avait peint, puis gravé des *Vues des côtes de France, dans l'Océan et dans la Méditerranée*, qui ont été publiées avec un texte de E. Jouy, de l'Académie française (in-fol.). Les récits de ses aventures guerrières font l'objet de plusieurs publications, illustrées par l'auteur : *Voyages, aventures et combats* (1853); *Captivité. Mes Pontons* (1861); *Scènes maritimes* (1862).

GARNERAY (Auguste-Siméon), peintre français, frère du précédent, né à Paris en 1783, mort à Paris en 1824. Il s'occupa d'abord d'architecture, puis il étudia la peinture sous Isabey. Il travailla beaucoup pour Joséphine et Marie-Louise, et il eut pour élèves la reine Hortense et la duchesse de Berry. On lui doit des aquarelles qu'il commanda Marie-Louise pour l'*Histoire de M^{lle} de la Vallière*. Citons en outre ses illustrations d'un *Molière*, qui devint la propriété du peintre de fleurs Saint-Jean. Il a été dessinateur des costumes de l'Opéra.

GARNERAY (Hippolyte-Jean-Baptiste), peintre et graveur à l'aqua-tinte, frère des précédents, né à Paris le 23 févr. 1787, mort à Paris le 7 janv. 1858. On lui doit de charmants tableaux de marine et de nombreuses aquarelles très appréciées.

GARNERIN (Jean-Baptiste-Olivier), aéronaute français, né à Paris en 1766, mort à Paris en 1849. Elève du physicien Charles, il fut d'abord employé dans les bureaux des fermes, puis dans ceux de la Convention, déposa comme témoin à charge dans le procès de Marie-Antoinette et fut envoyé à l'armée de Rhin-et-Moselle en qualité de commissaire. Après l'avènement du Directoire, il ne s'occupa plus guère que d'aérostation, perfectionna, en l'agrandissant et en l'allégeant tout à la fois, le parachute imaginé par son frère cadet (V. ci-dessous) et inventa un flotteur destiné à diminuer les dangers de la navigation aérienne au-dessus de la mer. — Il eut une fille, *Elisa*, née en 1791, qui, à partir de 1815, fit, tant en Amérique qu'en Europe, de nombreuses descentes en parachute. L. S.

GARNERIN (André-Jacques), aéronaute français, frère du précédent, né à Paris le 31 janv. 1769, mort à Paris le 18 août 1823. Il suivit, comme son aîné, les leçons de Charles, fut, en 1793, l'un des promoteurs de l'aérostation militaire, se fit prendre par les Anglais à Marchiennes, où le comité de Salut public l'avait envoyé inspecter l'armée du Nord, et fut livré par eux aux Autrichiens, qui lui firent subir à Bude (auj. Budapest) une rude captivité de près de deux années. Il s'occupa ensuite, avec son frère, d'aérostation, exécuta de nombreuses ascensions, dont quelques-unes d'une longue durée, et fit, au parc Monceaux, le 22 oct. 1797, une mémorable descente en parachute, qu'il renouvela peu après dans différentes villes du N. de l'Europe. Il n'a pas eu toutefois, comme on l'a dit souvent, l'idée première de cet appareil; il ne l'a même pas expérimenté le premier; il l'a seulement perfectionné et employé à de grandes hauteurs. Il eut, sur la fin de sa vie, de vifs démêlés avec son frère au sujet de leur part respective de mérite dans leurs travaux aéronautiques. Il a écrit : *Voyage et captivité du citoyen Garnerin* (Paris, 1797, in-8); *Usurpation d'état et de réputation par un frère au préjudice d'un frère* (Paris, 1815, in-4). L. S.

BIBL. : J. TURGAN, *les Ballons*; Paris, 1851, in-18. — L. FIGUIER, *Exposition et histoire des principales découvertes*; Paris, 1852, in-12, t. III, pp. 66 et suiv.

GARNETOT. Com. du dép. du Calvados, arr. de Lisieux, cant. de Saint-Pierre-sur-Dives; 115 hab.

GARNETT (Henry), jésuite anglais, né à Heanor, dans le comté de Derby, en 1555, mort à Londres le 3 mai 1606. Élevé dans la religion protestante, il fit son éducation en partie à Winchester et à Oxford. Mais, après sa conversion, comme il se destinait à servir l'Eglise catholique, il continua ses études en Espagne et surtout à Rome, au collège des jésuites, où il eut comme maîtres Bellarmin et le géomètre Clavius. Il s'y fit remarquer par son application et son goût pour les mathématiques. Pendant une maladie que fit Clavius, il fut jugé digne d'occuper sa chaire. Il enseigna aussi pendant quelque temps l'hébreu et la philosophie. En 1586, il revint en Angleterre comme missionnaire et y fut bientôt nommé provincial de la Société de Jésus. Pendant dix-huit ans, il remplit ses fonctions ecclésiastiques sans avoir été troublé pour sa religion; mais au moment de la conspiration de Guy Fawkes, connue sous le nom de « conspiration des poudres », il fut mis partiellement au courant du complot projeté par la confession d'un des conspirateurs. Accusé de complicité pour n'avoir pas voulu dévoiler un secret qui lui avait été confié en tant que prêtre et confesseur, il fut arrêté après d'inutiles tentatives pour échapper aux poursuites dont il était l'objet. Enfermé à la Tour de Londres, il y subit jusqu'à vingt-trois interrogatoires, sans qu'on pût relever contre lui de nouvelles charges. Il n'en fut pas moins trouvé coupable et condamné à périr par la main du bourreau. Il subit son supplice sans avoir rien révélé qu'on ne sût déjà. Les catholiques révèrent Garnett comme un saint et un martyr, bien qu'il n'ait pas été canonisé par l'Eglise. — Garnett est l'auteur de quelques traités théologiques, notamment : *A Treatise on Schism* (1616) et de diverses traductions, entre autres celle de la *Summa doctrinae Christianae* du savant théologien du concile de Trente, Canisius (Londres, 1590; Saint-Omer, 1622). G. Q.

GARNETT (Richard), littérateur anglais, né à Otley (Yorkshire) le 25 juil. 1789, mort le 27 sept. 1850. Fils d'un fabricant de papier, il travailla quelque temps avec son père, puis ne se sentant aucune vocation pour le commerce, il devint professeur à Southwell, entra dans les ordres et obtint la cure de Blackburn. Fort intelligent, il apprit la plupart des langues européennes, le latin, le grec, l'hébreu et s'adonna à la philologie comparée. Il se fit surtout une spécialité du celtique et il a laissé en ce genre des études remarquables. Il était devenu vicaire de Lichfield en 1829 et avait été nommé en 1838 conservateur adjoint au département des imprimés du British Museum. Ses *Philological Essays* ont été publiés en 1859 par son fils. On a encore de lui un pamphlet extrêmement curieux dirigé contre les miracles (publié dans le *Protestant Guardian*), différents écrits théologiques, des poésies gracieuses et des observations fort sagaces sur le phénomène de la formation des glaces : *On the Formation of Ice at the Bottom of Rivers*, dans les *Transactions of the Royal Institution* de 1818, etc. R. S.

GARNETT (Jeremiah), publiciste anglais, né à Otley (Yorkshire) le 2 oct. 1793, mort à Sale (Cheshire) le 27 sept. 1870, frère du précédent. Apprenti typographe, il travailla au *Wheeler's Manchester Chronicle* de 1814 à 1821, coopéra ensuite avec Taylor à la création du *Manchester Guardian* et fit de ce journal un des organes les plus importants de la presse anglaise. Jusqu'en 1861, date à laquelle il prit sa retraite, Garnett exerça une influence considérable dans tout le Lancashire. C'est lui qui fit expulser en 1857 John Bright et Thomas Milner Gibson de la représentation de Manchester. R. S.

GARNETT (Richard), poète, littérateur et bibliographe anglais contemporain, né à Lichfield le 27 févr. 1835. Fils du savant Richard Garnett ci-dessus, il entra en 1851 au

département des imprimés du British Museum, en devint le conservateur adjoint en 1875, et le conservateur en chef en 1889. C'est grâce à son impulsion qu'on a commencé, en 1881, l'impression du catalogue de ce département, et qui se poursuit régulièrement. Mais M. Garnett est poète avant tout. Il avait débuté par un recueil anonyme : *Primulus, a book of Lyrics* (1858); força l'attention du public par son poème, *Io in Egypt* (1859); donna ensuite des traductions fort réussies des poètes lyriques de l'Allemagne de ce siècle : *Poems from the german* (1862); et, plus tard, de gracieux *Idylls and epigrams chiefly from the greek anthology* (1869). Il eut encore le mérite de découvrir et de publier des fragments inédits du poète Shelley (*Relics of Shelley* (1862), auquel s'ajoute une *Selection from Shelley's Letters* (1882). Il collabora à de nombreuses revues, et surtout à l'*Encyclopædia britannica*. G. P-1.

GARNI. I DROIT. — On appelle garni tout appartement meublé. Le propriétaire d'un immeuble qui le loue en tout ou en partie, garni de meubles, ne fait pas un acte de commerce, les meubles n'étant, dans ce cas, que l'accessoire de la location civile de l'immeuble. Il y a au contraire acte de commerce de la part du locataire qui sous-loue les divers appartements ou chambres d'une maison après les avoir garnis de meubles, car il spéculé avant tout sur les meubles. Ces logeurs ou loueurs de maisons garnies sont, comme les aubergistes et hôteliers, obligés de tenir un registre sur lequel doivent être inscrits, de suite et sans aucun blanc, les noms, qualités, domicile habituel, date d'entrée et de sortie de leur maison (C. pén., art. 475). En outre, l'autorité municipale peut, dans l'intérêt public, faire des règlements pour assurer l'exécution de cette obligation. Mais la question de savoir qui est logeur ou loueur en garni soulève quelques difficultés. Certains auteurs ne donnent cette qualité qu'aux logeurs de profession, patentables à raison de cette profession. La jurisprudence a cependant adopté un autre système; elle admet que l'art. 475 comprend toutes les personnes, patentables ou non, qui, en fait, louent des maisons garnies, et elle applique cette disposition même aux propriétaires qui louent de cette manière leurs maisons, quoiqu'ils ne soient pas commerçants. Par exception cependant on ne considère pas comme logeurs ceux qui louent en garni des maisons ou des appartements à des personnes de leur choix et non pas au premier venu. Les pénalités encourues par les logeurs qui n'ont pas régulièrement tenu leur registre, sont déterminées par l'art. 475 du C. pén. Remarquons seulement que la contravention, consistant dans le fait de n'avoir pas inscrit une personne ayant couché dans un garni pendant un certain temps, ne se renouvelle pas à chaque nuit; le défaut d'inscription ne constitue donc qu'une contravention et non pas autant de contraventions que le voyageur a passé de nuits dans l'établissement. L'époque, le mode et le lieu de représentation du registre sont fixés par les arrêtés de l'autorité municipale ou de l'autorité administrative. Mais l'autorité municipale n'a pas le droit de modifier les prescriptions du code pénal, soit pour y ajouter, soit pour les restreindre. Ainsi elle ne peut pas les étendre aux personnes qui n'exercent pas la profession de loueur en garni. Mais le maire peut faire défense aux logeurs en garni de louer aucune chambre à des filles ou femmes débauchées sans l'autorisation préalable de l'autorité. A Paris cette prohibition est d'ailleurs consacrée par l'art. 5 d'une ordonnance du 6 nov. 1778 qui n'a pas cessé d'être en vigueur. Seulement, les prescriptions de cette ordonnance n'ont plus pour sanction les peines qu'elles édictaient; elles sont garanties par des peines de simple police.

II. ART HÉRALDIQUE. — Attributif de l'épée ou du sabre, dont la garde est d'un autre émail que la lame.

GARNIER, moine de l'abbaye de Tournus, qui a écrit, au commencement du XII^e siècle, un récit intitulé *Passio, translatio et miracula sancti Valeriani martyris*. Le manuscrit original de ce récit est conservé à la

bibliothèque de Tournus, et le texte en a été publié par Chifflet (*Histoire de l'abbaye et de la ville de Tournus*, 1664, in-4, *Preuves*, pp. 38-51) et par Juénin (*Nouvelle Histoire de l'abbaye et de la ville de Tournus*, 1733, in-4, *Preuves*, pp. 28-36).

GARNIER (Noël), graveur français, né vers la fin du XV^e siècle, mort vers 1540. On a de lui des alphabets historiques et grotesques et d'autres pièces en ce genre, fort curieuses, et toutes d'une insigne rareté, ainsi que des copies des estampes d'Albert Dürer, de Georges Pencz et de Hans Sebald Beham. Compositeur de valeur, mais buriniste encore trop gothique, il compte au nombre des plus anciens graveurs français connus. G. P-1.

BIBL. : ROBERT-DUMESNIL, *le Peintre-Graveur français*, t. VII, pp. 1-17.

GARNIER (Robert), poète tragique français, né à La Ferté-Bernard en 1534, mort au Mans le 15 août 1590. Il fit ses études juridiques à Toulouse, fut reçu avocat au parlement de Paris, devint ensuite conseiller au présidial du Mans, puis lieutenant criminel au même siège. Encore étudiant, il publia un recueil de poésies : *Plaines amoureuses, contenant élégies, sonnets, épîtres, chansons* (Toulouse, 1565, in-4), volume devenu introuvable. Deux ans plus tard, il mit au jour un *Hymne à la monarchie* (Paris, 1567, in-4). Puis il aborda la tragédie par celle de *Porcie* (Paris, 1568, pet. in-8), à laquelle succédèrent : *Hyppolyte* (1575), *Cornélie* (1574), *Marc-Antoine* (1578), *la Troade* (1579), *Antigone* (1579), *Sédécie ou les Juives* (1582), *Bradamante*, tragi-comédie (1583). Le succès en fut immense, comme l'attestent de très nombreuses éditions collectives de ces tragédies, depuis celles de Paris, 1580, 1582, 1585. Celle de Rouen (1605) contient une élégie de l'auteur sur *le Trépas de Pierre Ronsard*. Plusieurs de ces tragédies ont été traduites en anglais à l'époque même. M. Wendelin Förster les a toutes remises en lumière dans une excellente édition critique (Heilbronn, 1882-1883, 3 vol. in-8). Garnier, qui succéda à Jodelle dans la réforme du théâtre français, répondit mieux aux aspirations du moment en préférant le sentencieux Sénèque aux modèles de la Grèce, et il surpassa son devancier en originalité de conception, en élévation d'idées et en facilité de versification. Sa tragédie biblique, *les Juives*, considérée comme son meilleur ouvrage, le place parmi les précurseurs de Corneille et de Racine. G. P-1.

GARNIER (Claude), poète français du XVI^e siècle, mort après 1616. Il est surtout connu par un recueil de deux cents sonnets intitulé *l'Amour victorieux* (Paris, 1609, in-12). Citons encore : *les Royales Couches, sur les naissances de M. le Dauphin et de Madame* (1604, in-8); *Chant pastoral sur le trépas du chevalier de Guise* (1615, in-8); *Tombeau de Henri le Grand* (1610, in-8); *Mausolée du grand roy Henry IV* (1611, in-8); *la Muse infortunée contre les froids amis du temps* (1614, in-8); *le Bouquet du lys et de la rose* (1624, in-8).

GARNIER (Antoine), dessinateur et graveur français du XVII^e siècle. On le fait naître sans preuves tantôt en 1579, tantôt en 1592. Son œuvre se compose d'environ soixante-dix estampes, dont l'une est datée de 1637 et plusieurs de 1646. Elles ont été exécutées au burin, quelquefois avec le concours de l'eau-forte, d'après le Primitice, J. Blanchard, Nicolas Poussin, etc. Leur mérite le plus réel est de nous conserver parfois le souvenir des modèles disparus.

BIBL. : ROBERT-DUMESNIL, *le Peintre-Graveur français*, t. VIII, pp. 196-222.

GARNIER (Jean), jésuite, né à Paris en 1612, mort en 1681. Après avoir enseigné les humanités, la rhétorique et la philosophie dans divers collèges de son ordre, il fut attaché (1643) au collège de Clermont, où il professa la théologie pendant vingt-quatre années, tout en faisant de sérieux travaux sur l'histoire et la littérature ecclésiastiques. Œuvres principales : *Regulæ fidei de gratia Dei per Jesum-Christum* (Bourges, 1635, in-4); *Juliani, Ecclesienensis episcopi, libellus ad Sedem apostolicam missus*,

nunc primum ex codice Veronensi editus, notis et dissertationibus tribus historicis illustratus (Paris, 1668, in-4) (Julien était un évêque pélagien); *Marii Mercatoris opera cum notis et dissertationibus* (Paris, 1673, in-fol.); *Liberati, archidiaconi Ecclesie Carthaginensis, Breviarium, sive Historia controversiarum Nestorianæ et Eulichianæ* (Paris, 1675, in-8); *Systema bibliothecæ collegii parisiensis Societatis Jesu* (Paris, 1678, in-4) (cette bibliothèque du collège Louis-le-Grand contenait alors plus de 32,000 volumes); *Liber diurnus romanorum pontificum cum notis et dissertationibus* (Paris, 1860, in-4); *Auctarium Theodoretii, Cyrensis episcopi* (Paris, 1684, in-fol.); *Tractatus de officiis confessorii erga singula penitentium genera* (Paris, 1689, in-12; Strasbourg, 1718 et 1726, in-12). E.-H. V.

GARNIER (Jean-Jacques), historien français, né à Gorron, près de Mayenne, le 18 mars 1729, mort à Saint-Germain-en-Laye le 21 févr. 1805. Venu à pied de son pays à Paris, il fut d'abord sous-maître au collège d'Harcourt, reçut les ordres mineurs et devint adjoint du professeur d'hébreu au Collège de France en 1760 et inspecteur de cet établissement en 1768. Il fut élu en 1761 associé, en 1803 membre de l'Académie des inscriptions. En 1771, il avait été nommé historiographe de France. On peut citer parmi ses nombreux écrits : *L'Homme de lettres* (Paris, 1764, in-12); *Traité de l'origine du gouvernement français* (Paris, 1765, in-12); *De l'Education civile* (Paris, 1765, in-12); *Histoire de France* (suite de Velly et Villaret, 1765-85, in-4, vol. LX-XV; nouv. édit. par Dufau, 1819-21, 43 vol. in-12); *Eclaircissements sur le Collège de France* (Paris, 1789, in-12); *Mémoire sur les paradoxes philosophiques*, dans *Mémoires de l'Académie des inscriptions* (1765, t. XXXIII). G. R.

BIBL. : Notice sur la vie de Garnier, dans *Annuaire de la Mayenne pour 1841*, pp. 17-35. — Barthélemy HAURIAU, *Histoire littéraire du Maine*: Le Mans, 1813, t. 1, pp. 401-447. — N. DESPORTES, *Bibliographie du Maine*; Le Mans, 1844, p. 307.

GARNIER (Antoine-Charles-Marie), dit *Garnier de l'Aube*, homme politique français, né à Troyes (Aube) le 7 sept. 1742, mort à Blaincourt (Aube) le 9 sept. 1803. Avocat dans sa ville natale avant la Révolution, député de l'Aube à la Convention (6 sept. 1792), il prit place à la Montagne, vota la mort de Louis XVI et fut chargé de plusieurs missions importantes dans les départements. Ami dévoué de Danton, il contribua de toutes ses forces à perdre Robespierre au 9 thermidor. Membre du comité de Sûreté générale (5 nov. 1794), il se signala par son zèle réactionnaire après la journée du 12 germinal. Son élection au conseil des Cinq-Cents ayant été annulée (10 oct. 1796), il remplit quelque temps l'emploi de commissaire du Directoire près de l'administration départementale de l'Aube. A. DEBIDOUR.

GARNIER (Charles-Georges-Thomas), auteur dramatique français, né à Auxerre le 21 sept. 1746, mort à Auxerre le 24 janv. 1795. Avocat au Parlement, puis secrétaire de Talon, conseiller du Parlement, il fut nommé sous la Révolution commissaire du roi près le tribunal du II^e arrondissement de Paris, revint à Auxerre et y occupait, quand il mourut, la charge de commissaire national près le tribunal du district. Le théâtre de Garnier est un théâtre de société; ses premières pièces, publiées dans le *Mercure* sous le pseudonyme de M^{lle} Raigner de Malfontaine, furent remarquées par M^{me} de Pralay, gouvernante de la jeune princesse de Condé, qui les fit jouer par la princesse et ses amies à l'abbaye de Panthemont et en demanda de nouvelles à leur auteur. C'est pour satisfaire à ce désir que Garnier composa ses *Nouveaux Proverbes dramatiques, ou Recueil de comédies de société, pour servir de suite aux Théâtres de société et d'éducation, par M. G.* (Paris, 1784, in-8). On doit encore à Garnier, sous l'anonyme : *Adélaïde, ou la Force du sang, anecdote* (Paris, 1771, in-8); *Adélaïde, ou le Combat de l'amour et du préjugé*, drame de société (Paris,

1771, in-8); *Zéphirine, anecdote volée par l'auteur d'Adélaïde* (Amsterdam et Paris, 1771, in-8), et *Alcipe, imitation libre de l'Astrée* (Paris, 1773, in-8). Garnier publia aussi un certain nombre d'éditions, telles que le *Cabinet des Fées* (Paris, 1885, 41 vol. in-8 et in-12); les *Voyages imaginaires, songes, visions et romans merveilleux* (Paris, 1787, 39 vol., in-8); les *Œuvres badines complètes du comte de Caylus* (Paris, 1787, 12 vol. in-8); *Ana ou Collection de bons mots, etc.* (Paris, 1789, 10 vol. in-8); les *Œuvres complètes de Regnard, avec des remarques sur chaque pièce* (Paris, 1789, 6 vol. in-8, réimprimés en 1810), etc. On a encore de lui plusieurs ouvrages de jurisprudence Ch. LE G.

GARNIER (Germain), homme politique et économiste français, frère du précédent, né à Auxerre le 8 nov. 1754, mort à Paris le 3 oct. 1821. Procureur au Châtelet de 1779 à 1788, député suppléant du tiers état de la ville de Paris aux Etats généraux, président du district du quartier Saint-Honoré en 1789, électeur de la section de la Halle au blé en 1790, il fut élu, le 7 févr. 1791, administrateur du département de Paris, et devint membre du directoire chargé de remplir les fonctions du procureur général syndic, en cas d'absence ou de maladie. Le 24 mars 1792, Louis XVI le choisit comme ministre de la justice en remplacement de Duport-Dutertre, mais Germain Garnier refusa. Emigré après le 10 août, il ne reentra en France qu'en 1795. Nommé associé de la 2^e classe de l'Institut le 24 févr. 1796, il fut un des candidats portés par le conseil des Cinq-Cents pour le Directoire exécutif le 5 prairial an V (24 mai 1797). Préfet de Seine-et-Oise après le 18 brumaire, il fut nommé sénateur le 27 mars 1804. Il devint successivement membre du conseil du sceau des titres (12 mars 1808), comte (26 avr. 1808), titulaire de la sénatorerie de Limoges (1810) et de celle de Trèves (1811); il n'en vota pas moins, malgré ces faveurs, la déchéance de Napoléon. Pair de France en juin 1814, il fut récompensé de son abstention pendant les Cent-Jours par le titre de ministre d'Etat et de membre du conseil privé et enfin par celui de marquis (21 août 1817). Il avait été nommé membre libre de l'Académie des inscriptions le 2 août 1816. Germain Garnier a laissé plusieurs ouvrages, parmi lesquels nous citerons les suivants : *Abrégé élémentaire des principes de l'économie politique* (1796, in-12); *Description géographique, physique et politique du département de Seine-et-Oise* (1802, in-8); *Théorie des banques d'escompte* (1806, in-8); *Histoire de la monnaie depuis les temps de la plus haute antiquité jusqu'au règne de Charlemagne* (1819, 2 vol. in-8). On lui doit aussi une excellente traduction du célèbre ouvrage d'Ad. Smith sur la *Richesse des nations* (1805, 5 vol. in-8). Etienne CHARAVAY.

BIBL. : *Moniteur*. — A. POTQUET, *l'Institut de France*. — QUÉRARD. — Etienne CHARAVAY, *Assemblée électoral de Paris en 1790*.

GARNIER (Jacques), dit *Garnier de Saintes*, homme politique français, né à Saintes le 30 mars 1755, mort aux Etats-Unis en 1820. Avocat dans sa ville natale avant 1789, il fut élu en 1790 procureur général syndic du département de la Charente-Inférieure, qui l'envoya siéger à la Convention en sept. 1792. Garnier fit partie de la Montagne, vota la mort de Louis XVI sans appel ni sursis, contribua énergiquement à l'organisation du comité de Salut public, et s'éleva contre les girondins le 31 mai. Il accomplit ensuite d'importantes missions près des armées des côtes de La Rochelle (sept. 1793), des côtes de Cherbourg (octobre), au Mans (décembre) et concourut puissamment à la victoire de la République sur l'insurrection royaliste de l'Ouest. Il passa ensuite à Bordeaux (juil. 1794), où il montra autant d'humanité que de fermeté. Rentré à Paris après le 9 thermidor, il resta fidèle à son parti et continua à fréquenter les jacobins, dont il devint président (octobre). Mais il se déclara pour la Convention dans les journées du 12 germinal et du 1^{er} prairial (avr.-mai 1795).

Entré au conseil des Cinq-Cents (oct. 1793), il y défendit avec énergie la cause républicaine, en sortit le 20 mai 1798 et alla occuper l'emploi de président du tribunal criminel de la Charente-Inférieure, qui venait de lui être conféré par élection et qu'il échangea en 1811 contre celui de président du tribunal des douanes de La Rochelle. Destitué en 1814, envoyé pendant les Cent-Jours par les électeurs de Saintes à la Chambre des représentants où sa fermeté patriotique fut réduite à l'impuissance, expulsé de France après la seconde Restauration, il alla s'établir à Bruxelles, d'où les Bourbons, qu'il attaqua vivement dans son journal *le Surveillant*, le firent bientôt expulser. Il se rendit alors aux États-Unis (sept. 1816), y obtint une concession de terrains dans le territoire du Mississippi et se noya accidentellement dans l'Ohio. A. DEBIDOUR.

GARNIER (Etienne-Barthélemy), peintre français, né à Paris le 24 août 1759, mort à Paris le 15 nov. 1849. Elève de Durameau, de Doyen et de Vien, il remporta le grand prix de Rome en 1788. A Rome, il composa ses tableaux : *l'Empereur Maurice détrôné par l'usurpateur Phocas*; *Ajax gravissant les roches et bravant la tempête et les dieux*; *Dionègne demandant l'aumône à une statue*; *Hippolyte s'éloignant de Phèdre*; *Socrate entraînant Alcibiade d'une maison dont les plaisirs pouvaient amollir son courage*. Au Salon de 1793, rentré à Paris il exposa une esquisse : *la Désolation de la famille de Priam*, esquisse pour laquelle le jury des artistes lui alloua 10,000 fr. et un atelier au Louvre, afin qu'il pût l'exécuter en grand. Il alla de succès en succès, au Salon de 1801, à celui de 1802, à celui de 1803. En 1808, son *Napoléon méditant dans son cabinet sur une grande carte de l'Europe* produisit beaucoup d'effet, moins pourtant que son *Eponine et Sabinus*, exposé en 1814. Il a peint une *Diane* dans un des grands arcs de la salle de ce nom; un *Enterrement de Dagobert I^{er}*, qui décore la sacristie de Saint-Denis. Citons encore : *la Procession expiatoire de saint Charles Borromée dans les rues de Milan, désolée par la peste*, terminée en 1828, et placée dans une chapelle de l'église de Saint-Germain-en-Laye; *le Miracle du sourd-muet, recevant de Jésus-Christ le don de l'ouïe et de la parole*, tableau d'autel aux Sourd-Muets de Paris; *le Mariage de Napoléon et de Marie-Louise*, exposé au Salon de 1847, immense toile que l'on voit dans les galeries de Versailles. En 1816, Garnier fut nommé membre de l'Institut.

GARNIER (Jean-Guillaume), mathématicien français, né à Reims (Marne) le 13 sept. 1766, mort à Bruxelles le 20 déc. 1840. Il fit ses premières études à Reims, vint compléter son instruction scientifique à Paris, où il donna des leçons pour vivre, puis fut successivement professeur de mathématiques et de fortification à l'École militaire de Colmar (1788-1789), chef de la division géométrique du cadastre (1791-1794), examinateur d'admission (1793-1800) et professeur adjoint (1798-1802) à l'École polytechnique, directeur d'une institution préparatoire à cette école, professeur de mathématiques à l'École militaire de Saint-Cyr (1814-1817), professeur de mathématiques et d'astronomie à l'université de Gand (1817-1830). En 1818, il fut nommé membre de l'Académie royale de Bruxelles. Il a publié, outre une vingtaine de mémoires originaux insérés dans le *Bulletin* de cette société et dans la *Correspondance mathématique et physique* fondée par A. Quetelet et lui en 1825, de nombreux ouvrages parmi lesquels il convient de citer : *Usage du compas de proportion* (Paris, an II, in-8); *Cours d'analyse algébrique* (Paris, 1802, in-8; 2^e éd., 1814); *Traité d'arithmétique* (Paris, 1803, in-12; Gand, 4^e éd., 1818, in-8); *Réciproques de géométrie* (Paris, 1807, in-8; 2^e éd., 1810); *Leçons de statique* (Paris, 1811, in-8); *Leçons de calcul différentiel* (Paris, 3^e éd., 1811, in-8); *Leçons de calcul intégral* (Paris, 3^e éd., 1812, in-8); *Géométrie analytique* (Paris, 2^e éd., 1813, in-8); *Traité de météorologie* (Bruxelles, 1837, in-8; Paris, 2^e éd., 1840, 2 vol. in-8).

Il a, d'autre part, donné des éditions du *Cours complet* de Bezout (Paris, an VI, 6 vol. in-8) et de la *Trisection de l'angle* d'Azémar (Paris, 1809, in-8). LÉON SAGNET.

BIBL. : A. QUETELET, *Notice sur J.-J. Garnier*; Bruxelles, 1841, in-12, et dans l'*Annuaire de l'Acad. de Bruxelles*, 1841.

GARNIER (Adolphe), philosophe français, né à Paris le 27 mars 1801, mort à Jouy-en-Josas (Seine-et-Oise) le 4 mai 1864. Il fit ses études au collège Bourbon où les leçons de Jouffroy éveillèrent sa vocation philosophique. En 1827, il fut nommé professeur de philosophie au lycée Saint-Louis, puis à l'École normale. Il suppléa ensuite Jouffroy à la Sorbonne et devint enfin, en 1842, titulaire de la chaire de ce dernier, qu'il occupa jusqu'à sa mort. Garnier débuta par des articles sur diverses questions d'art qu'il donna au *Producteur*, au *Globe* et à la *Revue encyclopédique*. En 1827, il présenta un *Mémoire sur la peine de mort* à une société privée qui le couronna, puis il soutint devant la faculté des lettres ses thèses de doctorat, l'une française sur la *Philosophie de Reid*, l'autre latine sur *l'Essence de la poésie*. Voici les titres de ses autres ouvrages : *Précis de philosophie* (1830); *Œuvres philosophiques de Descartes* (1833); *Essai sur la psychologie et la philosophie comparées* (1839); *Traité de morale sociale* (1850); *Traité des facultés de l'âme* (1852). Après sa mort, ses amis réunirent en un volume des notes qu'il avait laissées sur *l'Histoire de la morale dans l'antiquité* (1867).

Garnier a laissé la réputation d'un philosophe estimable, d'un psychologue attentif et minutieux, plutôt que d'un profond penseur. Il n'a jamais eu l'ambition de créer un grand système. Son ouvrage le plus important, qui mérite de rester, au moins comme monument de la science d'une époque, est le *Traité des facultés de l'âme*. Il s'y est efforcé d'ordonner et de systématiser les résultats acquis en psychologie par les maîtres de l'école écossaise et de l'école éclectique. Victor Cousin répétait à tout propos que la psychologie était la base de toute philosophie; seulement il négligeait, pour son compte, d'apporter sa contribution à la psychologie, préférant les grandes discussions métaphysiques ou l'exposition historique des grands systèmes qui lui permettaient de déployer ses rares qualités d'orateur. Les Ecossais avaient surtout étudié dans l'âme humaine les facultés intellectuelles. Le problème de l'origine des idées était toujours celui qui leur tenait le plus à cœur et qu'ils s'efforcèrent surtout de débrouiller. Garnier voulut donner autant d'importance à l'étude de la sensibilité et de la volonté qu'à celle de l'intelligence. Son analyse de l'amour est restée une des plus fines et des plus pénétrantes qui existent.

Étudiant ainsi minutieusement les actes de l'âme humaine, Garnier dut être frappé de leurs différences, de leur multiple variété. Esprit analytique plutôt que synthétique, il remarqua davantage les différences qui les séparent que les ressemblances qui les rapprochent et, en conséquence, au lieu de n'admettre, à la suite de ses maîtres, que trois facultés, il fut amené à en reconnaître un bien plus grand nombre. Il prétendait même n'avoir écrit son ouvrage que pour établir la multiplicité des facultés. Garnier a eu ainsi un vif sentiment de la complexité de la conscience humaine, de l'emmêlement infini où s'enchevêtrent ses phénomènes, et par là il peut être considéré comme le précurseur des psychologies contemporaines. Il fait, d'ailleurs, très souvent appel dans son *Traité* aux données de la physiologie, aux observations des historiens, des romanciers, des poètes, aux mœurs mêmes des animaux pour venir en aide à l'observation intérieure, et ici encore il se montre précurseur. Un des points sur lesquels Adolphe Garnier aimait à insister après Cousin, mais avec plus de précision que lui, était la distinction de la conception et de la perception. La conception est l'opération par laquelle l'esprit forme des idées sans se prononcer sur leur réalité objective; la perception, au contraire, est l'opération qui, en même temps qu'elle conçoit l'objet, affirme son existence. Ces deux facultés

sont certaines et même infaillibles. Mais pour compléter la théorie de l'intelligence, il faut lui joindre une troisième faculté, la *croiance*, qui affirme l'existence des objets, mais sans une entière certitude et, par suite, avec des chances d'erreur. Garnier pensait que nous *percevons* l'existence de Dieu et que, par suite, cette existence est au-dessus de toute contestation, mais que ce n'est que par un acte de croyance que l'on admet que ce Dieu réel est aussi un Dieu parfait. Garnier, ici encore, a vu l'importance de la croyance dans la vie mentale et par ses travaux sur ce point a préparé les voies à la philosophie fideïste qui a fait plus tard une si belle fortune. G. FONSEGRIVE.

GARNIER (Hippolyte-Louis), graveur et lithographe français, né à Paris en 1803, mort le 12 juin 1855. Élève de Hersent, il cultiva la lithographie, et se signala par les *Incendies de Salins* et la *Retraite de Russie*, d'après Ary Scheffer. A dater de 1830, il abandonna la lithographie pour la gravure à la manière noire, et fit un très grand nombre de planches. Il a reproduit des tableaux de Court, de Beaume, de Scheffer, de Guet et d'Eugène Isabey.

GARNIER (Clément-Joseph), économiste français, né à Beuil (Alpes-Maritimes) le 3 oct. 1813, mort à Paris le 25 sept. 1881. Lorsqu'il eut achevé ses premières humanités à Draguignan, son père, très modeste cultivateur, le prit par la main et le conduisant à la diligence pour Paris, lui remit quelques écus avec une lettre pour Adolphe Blanqui son ami, en l'invitant à se tirer tout seul d'affaires désormais. Blanqui lui fit bon accueil et le prit comme secrétaire. Un demi-siècle après le congé paternel, Garnier mourait à Paris, professeur très suivi, publiciste distingué, directeur du *Journal des Economistes*, membre de l'Académie des sciences morales et politiques et sénateur des Alpes-Maritimes. Il avait ainsi répondu à la confiance paternelle. Blanqui remarqua bientôt la bienveillance du jeune Niçois, son esprit clair et savant, ses dispositions pour les mathématiques; après un stage à l'École de commerce, Garnier y devint répétiteur, puis professeur, pour toute sa vie, de mathématiques et d'économie politique. Ce fut Blanqui qui l'initia à cette science, dans laquelle Joseph Garnier fut bientôt en état d'enseigner. Lié avec Guillaumin le père, il contribua avec lui, J.-B. Say, Horace Say, Blaise des Vosges, à fonder, en 1842, la Société d'économie politique de Paris. Il est mort président et secrétaire perpétuel de cette société où sa bienveillance lui créa un très précieux cercle d'amis. De professeur il devint journaliste politique, publiciste, vulgarisateur. Pendant vingt ans il a personifié l'économie politique didactique, peut-être avec quelque rigueur pour les idées, mais toujours avec modération pour les personnes. On lui doit : *Traité d'arithmétique à l'usage des négociants* (1838), réédité en 1872; *Introduction à l'économie politique* (1843); *Éléments d'économie politique* (1845); *Richard Cobden et la Ligue* (1846); *Notes et petits traités* (1857); *Traité des finances* (1862); *Traité d'économie politique* (1863); *Premières Notions d'économie politique* (1872); *Des Principes de population* (1857); la plupart de ces ouvrages ont eu plusieurs éditions. Il faut y ajouter de nombreux articles dans le *Journal des Economistes*.

E. FOURNIER DE FLAIN.

GARNIER (Désiré-Maurice), homme politique français, né à Espinasses le 14 juil. 1814. Vérificateur de l'enregistrement, il fonda à Paris, en 1854, le *Répertoire périodique de l'Enregistrement* qui paraît encore et fait autorité en la matière. Élu député des Hautes-Alpes au Corps législatif le 31 mai 1863, il vota quelquefois avec l'opposition et démissionna, en 1869, pour céder son siège à Clément Duvernois. En revanche, il fut nommé conseiller-maire à la cour des comptes. En 1871, il s'est présenté sans succès aux élections législatives dans les Hautes-Alpes. Citons encore de lui : *Nouveau Dictionnaire des droits d'enregistrement* (Paris, 1878, 5 vol. in-4, 6^e édit.); *Questions administratives* (1860, in-8).

GARNIER (Jean-Joseph, dit Jules), chimiste et poly-

graphe français, frère de Clément-Joseph (V. ci-dessus), né à Beuil (Alpes-Maritimes) en 1816. Il professa d'abord la chimie à Paris et à Castres, puis se tourna vers l'enseignement commercial et, de Nice, où il fonda une école de commerce, passa en 1855 à Turin, où il en dirigea une autre pendant plus de vingt-cinq années; il y était en même temps chargé de conférences sur la littérature française dans les deux grandes écoles de guerre. Il a publié : *Précis élémentaire de chimie* (Paris, 1841, in-12); *Précis élémentaire de la tenue des livres* (id., 1844, in-18); *Traité théorique et pratique du change et des opérations de banque* (id., 1841, in-18); *Nomenclature chimique française, suédoise et allemande* (id., 1844, in-12); *Des Falsifications des substances alimentaires* (id., 1844, in-18); *Ignorances et Curiosités littéraires, historiques, etc.* (Turin, 1855); *Éléments de comptabilité commerciale* (id., 1857); *De l'Enseignement industriel et commercial en Italie* (id., 1864, 2^e édit.); *Leçons de langue française* (id., 1877); *Eloquence et lectures militaires* (id., 1883), etc. L. S.

GARNIER (Joseph), érudit français, né à Dijon en 1818. Archiviste du dép. de la Côte-d'Or. Parmi ses nombreuses publications relatives à la Bourgogne, nous citerons : *les Compagnons de la Coquille* (Dijon, 1842, in-8); *Notice historique sur la Maladière de Dijon* (Dijon, 1858, in-8); *Galerie bourguignonne* (1858-59, 2 vol. in-16); *Violation de l'abbaye de Cîteaux, par Marie de Savoie* (1866, in-8); *Analecta divionensia* (1866-74, 7 vol. in-8); *Correspondance de la mairie de Dijon* (1866, in-8); *Journal de Gabriel Breunot* (1866, in-8); *la Recherche des feux en Bourgogne* (1876, in-8); *Chartes de commune et d'affranchissement en Bourgogne* (1869, 3 vol. in-4); *les Anciens Orfèvres de Dijon* (1889, in-8), et en collaboration avec J. Laval : *Histoire et statistique de la vigne et des grands vins de la Côte-d'Or* (Paris, 1855, gr. in-8).

GARNIER (Paul-Aimé), littérateur français, né à Gray en 1820, mort à Paris le 27 janv. 1846. Collaborateur de la *Revue de Province et de Paris*, du *Corsaire Satan*, de l'*Epoque*, il donna à ces recueils de jolis vers et des articles de critique remarqués. Il usa d'une foule de pseudonymes, principalement de ceux d'Ariel, de Paulus Reinrag et de Paul Zéro. On lui doit une amusante parodie des *Burgraves* : *les Barbus-graves* (Paris, 1843, in-12); *le Voyage au Panthéon* (1844, in-12), une satire contre les numismatistes et les archéologues, *Lettre sur la cloche de Beaune-la-Rolande* (dans *Revue de la Province*). Il fut attaché à la Bibliothèque royale.

GARNIER (Jean-Louis-Charles), architecte français, né à Paris le 6 nov. 1825. Élève de Lévêil, H. Lebas et de l'École des beaux-arts, M. Garnier remporta le premier grand prix d'architecture en 1848 sur un projet de conservatoire des arts et métiers, et, comme pensionnaire de l'Académie de France à Rome, adressa de nombreux envois parmi lesquels il faut citer les suivants : études sur le Forum de Trajan à Rome, état actuel du temple de Vesta à Tivoli, relevé du temple de Sérapis à Pouzzoles et, outre quelques dessins de monuments de la Renaissance italienne, la restitution, en onze feuilles de dessins et un mémoire, du temple de Jupiter Panhellénien à Egine (Grèce). Ce dernier envoi, adressé d'Athènes en même temps qu'un mémoire sur l'île d'Egine dû à Edmond About, alors pensionnaire de l'École française d'Athènes, fut des plus remarquables, autant peut-être par l'Académie des inscriptions et belles-lettres que par l'Académie des beaux-arts, comme reproduisant après d'heureuses découvertes, dans tous ses détails et avec une large part faite à la polychromie, le temple de l'architecture hellénique du vi^e siècle le plus complet et le plus voisin de la perfection. De retour en France, M. Garnier fut attaché comme auditeur au conseil général des bâtiments civils en même temps qu'il devint bientôt architecte d'une des sections (V^e et VI^e arrondissements) de la ville de Paris; mais il ne devait pas tarder à voir s'ouvrir le plus brillant ave-

nir d'artiste dès le concours édicté, à la fin de 1860, pour la construction du nouvel Opéra de Paris. En effet, de ce concours à deux épreuves, la première, sur esquisses, à laquelle prirent part 171 concurrents de toutes les écoles et dont quelques étrangers, et la seconde, sur projets rendus et réservés aux 5 lauréats de la première épreuve, M. Garnier sortit classé le premier, à l'unanimité des membres du jury appartenant à l'Institut et au conseil général des bâtiments civils, et dès lors, pendant quinze années, jusqu'en 1875, et même encore maintenant, ne cessa de donner tous ses soins à la conception, l'exécution, la décoration et la machinerie de cet immense théâtre sans précédent et sans pareil dans les temps modernes, par ses dispositions, son allure originale et sa richesse, qui a nom l'Opéra de Paris. Malgré la place considérable que tient ce grand travail dans la carrière et l'existence de M. Garnier, et malgré aussi le temps qu'il dut consacrer à ses fonctions officielles (V. plus loin) et au Conservatoire de musique et de déclamation dont il est l'architecte ainsi que du magasin de décors de l'Opéra qu'il eut à faire reconstruire rue Richer, M. Garnier est l'auteur de fort intéressantes constructions parmi lesquelles : le Cercle de la librairie et une maison à location avec hôtel pour la famille Hachette, boulevard Saint-Germain, et les panoramas Valentino et Marigny, à Paris; le grand Observatoire de Nice, les salles de concert et de jeu, à Monte-Carlo; des villas, l'hôtel du Belvédère, l'église et l'école communale, à Bordighera (Alpes-Maritimes); les casino, bains et hôtel de Vittel (Vosges); la villa Sarcey à Rosenthal et l'église de La Capelle en Thiérache; de nombreux tombeaux dont ceux de Bizet, d'Offenbach et de Victor Massé, à Paris, et celui de la famille de Luynes, en collaboration avec Fr. Debacq (V. ce nom), à Dampierre (Seine-et-Oise), et enfin les charmantes improvisations, malheureusement provisoires, mais d'une restitution si ingénieuse, qui retracèrent les principaux types dans le passé de l'habitation à travers les âges, et qui furent une des attractions de l'Exposition universelle de Paris en 1889. M. Garnier, honoré de diplômes d'honneur aux expositions universelles de 1867 et de 1878, de la grande médaille des beaux-arts de la Société d'encouragement en 1880 et de la royale médaille d'or de l'Institut royal des architectes britanniques en 1886, est commandeur de la Légion d'honneur depuis 1889, membre de l'Académie des beaux-arts et de plusieurs académies ou sociétés d'architectes de l'étranger, ancien président et conseiller d'honneur de la Société centrale des architectes français et de la caisse de défense mutuelle des architectes, inspecteur général et vice-président du conseil général des bâtiments civils, membre du conseil supérieur des beaux-arts et du conseil d'architecture de la préfecture de la Seine, etc. On lui doit, outre de fort nombreux rapports ou articles critiques concernant l'architecture, l'archéologie et les beaux-arts et aussi de nombreuses fantaisies versifiées, les ouvrages suivants : *la Restauration des tombeaux des rois angevins en Italie* (54 pl. in-fol.), pour le duc de Luynes; *A travers les Arts* (Paris, 1868, in-12); *le Théâtre* (Paris, 1876, in-8); *le Nouvel Opéra* (2 vol. in-fol. de planches et 2 vol. de texte); *l'Île d'Égine, Restauration du temple de Jupiter Panhellénien* (gr. in-4, texte et pl.); *l'Observatoire de Nice* (texte et pl. gr. in-4) et *l'Histoire de l'habitation*, en collaboration avec M. Ammann (1892, in-4, pl. et nombr. gr.).

Charles LUCAS.

GARNIER (Frédéric-Jean-François-Gustave), député français, né à Rochefort le 24 févr. 1836. Conseiller général et maire de Royan, il fut élu député de Marennes en 1887 et réélu en 1893 par 8,741 voix sur 9,767 votants.

GARNIER (Marie-Joseph-François, dit Francis), officier français, né à Saint-Étienne le 25 juil. 1839, tué à Hanoi le 21 déc. 1873. Officier de marine, il fit comme enseigne les expéditions de Chine et de Cochinchine (1860-62), resta dans la nouvelle colonie employé dans l'administration et prit part à la grande exploration du Mékong entreprise par Doudart de Lagrée en 1866. Il en devint le chef à la mort

de celui-ci, pénétra dans le Yunnan, où il visita Talifou, et finit par descendre le Yang-tsé-Kiang. Il publia une magnifique relation de ce voyage, un des plus remarquables du siècle, *Voyage d'exploration en Indo-Chine, 1866-1868*, etc. (Paris, 1873, 2 vol. in-4). Après avoir pris part à la défense de Paris, Francis Garnier repartit pour l'extrême Orient, remonta le Yang-tsé-Kiang jusqu'aux rapides, raconta ce voyage (*Voyage dans la Chine centrale*, dans le *Bulletin de la Société géographique de Paris*, janv. 1874). Il fut appelé à Saïgon par l'amiral Dupré qui lui confia une mission au Tonkin, le chargeant de négocier avec le vice-roi un traité de commerce. Francis Garnier partit avec deux canonnières et deux détachements de fusiliers marins et d'infanterie de marine. Le vice-roi refusa de négocier et le somma de partir. Garnier, qui n'avait que 120 hommes, n'hésita pas à envoyer un ultimatum, puis il attaqua et prit la citadelle et la ville de Hanoi défendues par 7,000 Annamites. Cet exploit accompli le 21 nov. fut le prélude d'une campagne d'un mois qui rappelle les plus brillants hauts faits des *conquistadores*; une poignée d'hommes enlevèrent successivement toutes les forteresses du delta, et Francis Garnier et l'enseigne Balny d'Avricourt accomplirent des actes d'une folie héroïque. Malheureusement les renforts demandés n'arrivèrent pas à temps; des Pavillons Noirs, soldés par les Annamites et plus solides que ceux-ci, tendirent une embuscade à Francis Garnier, qui fut tué aux portes de Hanoi. Les causes et les conséquences de cette célèbre expédition ont été exposées dans l'art. ANNAM (t. III, p. 28). — Léon Garnier (né au Vigan en 1836), frère de Francis, chef de division à la préfecture de la Seine, a publié avec Dauvert, depuis 1876, la *Jurisprudence des conseils de préfecture*.

BIBL. : PETIT, *Francis Garnier*; Paris, 1885

GARNIER (Edouard), écrivain d'art français, né à Orléans le 12 août 1840. D'abord dessinateur sur bois, il fut en 1872 attaché à la conservation du musée du Sèvres et, en 1892, nommé conservateur du même musée. Outre plusieurs articles parus dans la *Grande Encyclopédie*, M. Garnier a publié : *Histoire de la céramique* (Tours, 1882; 1885, 2^e éd. in-8); *les Nains et les Géants* (Paris, 1885); *Histoire de la verrerie et de l'émaillerie* (Tours, 1886, gr. in-8); *la Porcelaine tendre de Sèvres* (1891, in-fol., 50 pl. en couleur). En 1890, il fonda le *Bulletin des Musées*.

GARNIER (Jules-Arsène), peintre français, né à Paris le 22 janv. 1847, mort à Paris le 25 déc. 1889. Il fut élève de l'Académie de Toulouse, puis de Gérôme. Il cultiva la peinture de genre et d'histoire, et obtint du succès avec *le Droit du Seigneur* (1872), *la Dîme* (1873), *le Roy s'amuse* (1874), *Une Exécution capitale* (1875), *le Supplice des Adultères* (1876), *le Libérateur du territoire* (1878), tableau qui eut un grand retentissement et qui fut beaucoup reproduit par la gravure et la photographie.

GARNIER (Philippe-Etienne), acteur français, né à Paris le 18 nov. 1861. Élève de Régnier au Conservatoire, il débuta à la Comédie-Française le 20 oct. 1881. Il quitta ce théâtre pour aller à la Porte-Saint-Martin, le 26 déc. 1884, puis à l'Odéon (1888). En 1890, il revint à la Porte-Saint-Martin, où il créa le rôle de Marc-Antoine dans la *Cléopâtre* de MM. Sardou et Emile Moreau.

GARNIER DE LA BOISSIERE (Pierre), comte, général et homme politique français, né à Chanieq (Charente) le 14 mars 1755, mort à Paris le 8 mars 1809. Élève de l'École militaire, il servit dans les dragons, prit part à la campagne du Rhin et à la bataille de Spire (1792), fut fait prisonnier en l'an II, et, échangé, devint général de division en l'an VII, et inspecteur général de la cavalerie en l'an IX. Créé sénateur le 7 fructidor an X, chambellan de l'empereur en l'an XIII, comte de l'Empire en 1808, il fut pourvu du commandement de Strasbourg le 8 mars 1809. — Son fils, Jean-Frédéric, né à Saint-Cloud le 6 mars 1796, mort à Angoulême le 19 mars 1873, page de Na-

poléon I^{er}, resta au service pendant la Restauration. Il démissionna, en 1829, avec le grade de chef d'escadrons, pour entrer dans l'industrie. Candidat de l'opposition aux élections législatives du 5 juil. 1831, puis du 21 juin 1834, il échoua à ces deux dates, fut élu député le 2 mars 1839, échoua encore en 1842 et en 1846, et devint, le 23 avr. 1848, représentant de la Charente à l'Assemblée nationale constituante. Il avait pris la part la plus active à l'organisation du parti républicain dans son département où il exerça les fonctions de commissaire du gouvernement provisoire. Dans l'Assemblée, il se fit peu remarquer et vota avec les modérés.

GARNIER DE PONT-SAINTE-MAXENCE, poète français du XII^e siècle, né à Pont-Sainte-Maxence (Oise). Il fut clerc et voyagea; on lui doit la *Vie de saint Thomas le martyr*, archevêque de Canterbury, qu'il avait connu en Normandie et pour lequel il professait, comme tous ses contemporains ecclésiastiques, la plus vive admiration. Aussi commença-t-il à écrire son poème immédiatement après le drame de Canterbury qui eut lieu en 1170, et, dès l'année 1172, il se trouvait en Angleterre recueillant des documents et poursuivant sa tâche pieuse. Plusieurs fragments de son poème avaient été publiés lorsque M.-C. Hippeau en donna une édition complète en 1859 (Paris, in-8), d'après un manuscrit de notre Bibliothèque nationale. Le poème de Garnier de Pont-Sainte-Maxence n'est pas seulement un très précieux monument de la langue française au XII^e siècle, c'est, de plus, un document historique des plus intéressants, car l'auteur a recherché la vérité avec des soins scrupuleux et il nous indique assez souvent lui-même les sources auxquelles il a puisé ses renseignements.

BIBL. : E. ETIENNE, la *Vie de saint Thomas le martyr*, poème historique du XII^e siècle composé par Garnier de P.-S.-M., étude historique, littéraire et philologique; Paris, 1883, in-8.

GARNIER-DESCHÈNES (Edme-Hilaire), administrateur et homme politique français, né à Montpeilier le 4^{er} mars 1732, mort à Paris le 5 janv. 1812. D'abord professeur dans les collèges des oratoriens, puis notaire à Paris (1766), et trésorier de Monsieur, il fut arrêté dans l'Yonne, comme suspect, et emprisonné onze mois (1792-93). Élu en l'an VII député de Seine-et-Oise au conseil des Cinq-Cents, désigné comme député du même département au Corps législatif par le Sénat en l'an VIII, il fut nommé la même année régisseur de l'enregistrement et des domaines puis trésorier-payeur à Nîmes, receveur général dans les Pyrénées-Orientales (1806), et dans le dép. des Bouches-de-l'Elbe (1811). Il a laissé : *Traité élémentaire de géographie astronomique naturelle et politique* (Paris, an VI, in-8), ouvrage qui fut primé par la Convention au concours de l'an II; *la Coutume de Paris en vers* (Paris, 1769, in-12); *Traité élémentaire du notariat* (1807, in-12); *Recherches sur l'origine du calcul duodécimal* (1800, in-12); *Formulaire d'actes* (1812, in-12); *Observations sur le projet de code civil* (1801, in-8), et plusieurs mémoires d'agriculture.

GARNIER-DUFOUGERAY (Jean-Baptiste-Laurent), homme politique français, né à Saint-Malo le 5 mars 1768, mort à Constantinople le 20 janv. 1843. Armateur de pêche et royaliste militant, il fut arrêté et emprisonné en 1813. Délivré par la Restauration, il fut élu aussitôt député d'Ille-et-Vilaine (1815), et réélu en 1816, en 1820, en 1822 et en 1824. Il fit partie de la majorité de la Chambre introuvable, s'occupa surtout des questions financières et combattit le cabinet Decazes. Très appuyé par M. de Corbière, il fut à deux reprises questeur de la Chambre et devint même, en 1824, bibliothécaire du ministère de l'intérieur. Il avait été encore réélu en 1827, mais son élection fut annulée, et au scrutin du 8 mai 1828, son concurrent, M. de Villebrune, l'emporta sur lui.

GARNIER-PAGÈS (Etienne-Joseph-Louis), homme politique français, né à Marseille le 27 déc. 1801, mort à Paris le 23 juin 1841. Orphelin de père, il fut élevé par le

chef d'institution Pagès, que sa mère avait épousé en secondes noces et dont, ainsi que son frère utérin (V. ci-après), il porta depuis le nom joint au sien propre. Après une jeunesse laborieuse et pénible, il débuta avec éclat au barreau vers la fin de la Restauration, se tourna bientôt vers la politique militante, fut, à partir de 1827, un des membres les plus actifs de la *Société aide-toi, le ciel t'aidera*, et prit personnellement part à la révolution de 1830 qui, finalement, ne réalisa pas ses espérances démocratiques. Député de l'Isère en déc. 1831, il concourut à la rédaction du fameux *Compte rendu* de 1832, fit à la tribune, après l'insurrection des 5 et 6 juin, une profession de foi nettement républicaine, et devint bientôt au Palais-Bourbon un des chefs les plus écoutés et les plus influents de l'extrême gauche. Non réélu en 1834, il obtint peu après (3 janv. 1835) un mandat législatif des électeurs du Mans, qui le lui renouvelèrent en 1839. Il se fit remarquer par un grand nombre de discours, notamment dans les discussions d'affaires, fut, surtout à partir de 1839, un des champions les plus fermes du parti réformiste, demanda dès 1840 le suffrage universel, mais mourut (d'une maladie de poitrine, comme son père), en pleine popularité et regretté de tous les partis.

GARNIER-PAGÈS (Louis-Antoine), homme politique français, frère utérin du précédent, né à Marseille le 16 févr. 1803, mort à Paris le 31 oct. 1878. Courtier de commerce à Paris depuis 1825, il combattit en 1830 sur les barricades et entra dans la vie politique après la mort de son aîné. Envoyé à la Chambre des députés par le collège de Verneuil (Eure) d'abord le 9 juil. 1842, puis le 4^{er} août 1846, il siégea sur les bancs du parti radical, se fit remarquer comme un bon orateur d'affaires et s'associa très activement, à partir de juil. 1847, à la campagne réformiste des banquets. Acclamé le 24 févr. 1848 comme un des membres du gouvernement provisoire, qui le nomma aussitôt maire de Paris et un peu plus tard (5 mars) ministre des finances, il dut en cette dernière qualité recourir à des mesures extraordinaires que nécessitaient les circonstances et dont la plus retentissante et la plus impopulaire fut le fameux impôt des 45 centimes. Membre de l'Assemblée constituante (avril), Garnier-Pagès fut peu après appelé dans la commission exécutive (mai), d'où il se retira (24 juin), au moment de l'insurrection socialiste de Paris, devant le général Cavaignac, vota dès lors d'ordinaire avec la fraction la plus modérée de la gauche, combattit, à partir de décembre, la politique de l'Élysée, et ne fit pas partie de l'Assemblée législative de 1849. Sous l'Empire, il se présenta d'abord sans succès en 1857 aux élections législatives dans un des collèges de la Seine, publia (1860-62) son *Histoire de la Révolution de 1848* (8 vol. in-8) et reentra au Palais-Bourbon le 20 mars 1864 comme député de la 5^e circonscription de Paris. Impliqué peu après dans le *procès des Treize* (1864), il s'associa, jusqu'à la fin du règne de Napoléon III, aux principaux actes de l'opposition républicaine, prit souvent la parole dans les discussions de finances, fut réélu, au second tour de scrutin, contre F.-V. Raspail, en 1869, s'opposa vainement, en juil. 1870, à la déclaration de guerre à la Prusse et fit partie, au 4 septembre, du gouvernement de la Défense nationale où, jusqu'à la fin de la guerre, il ne joua qu'un rôle tout à fait insignifiant. Il ne fut pas élu (le 8 févr. 1871) membre de l'Assemblée nationale. Rentré dans la vie privée, il fit paraître deux nouveaux ouvrages dans ses dernières années : *Histoire de la Commission exécutive* (1869-1872, 3 vol. in-8); *l'Opposition et l'Empire* (1872, 2 vol. in-8). A. DEBIDOUR.

GARNISAIRE. I. ART MILITAIRE. — Mot dérivé de garnison et dont l'usage est assez récent dans l'acception de militaire chargé de tenir garnison chez un particulier obligé de le loger, de l'héberger et même de lui payer, en partant, une somme déterminée. Apparaissant, on appelait *gâteurs, man-gueurs, sergents de contrainte*, les sergents que la justice installait au domicile d'un débiteur jusqu'à parfait acquit-

tement de sa dette. Les garnisaires ont été employés, à certaines époques, à titre de mesure de sûreté ou de punition politique, mais surtout pour faire rentrer les contributions imposées en temps de guerre. Sous Napoléon I^{er}, ils servirent également comme moyen de répression des débâtes (ou des résistances en fait de conscription).

II. DROIT FISCAL (V. GARNISON).

GARNISON. I. ART MILITAIRE. — En principe, les places de guerre seules devraient avoir une garnison, et il en était ainsi au début des armées permanentes. Mais l'augmentation continue de ces dernières amena à répartir les troupes dans les localités où l'on trouvait le plus de facilités pour les faire vivre et les instruire, tout en tenant compte des besoins du service et des considérations militaires, en même temps que des ressources du casernement et des avantages offerts par les municipalités. En temps de paix, tout ce qui concerne le service général des troupes de la garnison est réglé par le commandant d'armes et le major de la garnison. L'effectif et la composition des garnisons des places de guerre et des forts isolés sont fixés dès le temps de paix pour le cas de mobilisation. Ces garnisons peuvent être composées de deux éléments, dont la réunion constitue la garnison complète, ou la garnison de défense. Ce sont : 1^o la garnison de sûreté, qui correspond au minimum de troupes nécessaire pour résister à une surprise ou à une attaque de vive force ; 2^o un complément de troupes destiné à assurer à la défense de la place ou du fort une puissance ou une durée proportionnée à son rôle dans la défense générale. Le ministre désigne les places fortes qui, en cas de guerre sur une frontière, recevront leur garnison de défense dès la mobilisation. Les autres places ne reçoivent que des garnisons de sûreté, qui peuvent être complétées ultérieurement, suivant la marche des événements. La garnison de défense d'une grande place avec forts détachés se compose : de l'état-major du gouverneur ; du personnel des divers services ; des troupes de toutes armes ; de corps provisoires formés par le gouverneur avec les hommes des services auxiliaires et les ressources fournies par la population civile. Avec ces éléments, et en s'inspirant du plan de défense établi à l'avance, le gouverneur forme : 1^o les garnisons particulières de chacun des forts et ouvrages de première ligne, et du corps de place ; 2^o les troupes des secteurs, chargées, dans chaque secteur du périmètre défensif, de la surveillance et de la garde des intervalles entre les ouvrages de première ligne (V. DÉFENSE DES PLACES) ; 3^o la réserve générale. Dans les places de moyenne importance, dans les petites places sans forts détachés, dans les forts isolés, les garnisons sont réduites en conséquence.

II. DROIT FISCAL. — Antérieurement à la loi du 9 févr. 1877, les percepteurs des contributions directes devaient, avant toute poursuite, procéder contre les redevables en retard, par voie de garnison collective ou individuelle. Un agent spécial, le garnisaire, se rendait chez le contribuable et s'y installait, pendant deux jours au plus, ayant droit d'exiger, en outre du prix de ses journées, la nourriture et le logement aux frais du débiteur. Ce moyen de contrainte vexatoire a été abrogé par la loi précitée de 1877, qui l'a remplacé par la sommation avec frais (V. CONTRIBUTIONS DIRECTES).

GARNISSAGE. I. INDUSTRIE. — On donne ce nom à l'une des opérations de l'apprêt des draps, couvertures, etc., par laquelle on rend laineuse la surface de l'étoffe en la grattant, de manière à ramener une partie des filaments qui ont été froissés par le feutrage ; on l'appelle encore tirage à poil. Pour les draps, cette opération devient très importante et porte le nom de lainage. Le principe des machines à tirer le poil est celui-ci : étant donné un tissu tendu, animé d'un mouvement de translation entre deux rouleaux, si on fait tourner dans un sens perpendiculaire à celui du mouvement de translation, sur la partie tendue du tissu, un rouleau garni de pointes de cardes ou de chardon, ce rouleau tirera à poil le tissu, suivant la génératrice de contact (V. GRATTAGE). L. K.

II. CÉRAMIQUE. — Nom donné à l'opération qui consiste à ajouter, aux pièces dégrossies, les accessoires ou ornements qui ne pourraient sortir du moule ou s'opposeraient au tournage de la pièce, tels que les becs des cafetières, les anses, les mascarons, les guirlandes de feuillage. Ces différentes garnitures sont fabriquées à part et réunies à la pièce par de la barbotine ordinaire, quand la pièce est encore humide, par de la barbotine gommée quand l'objet est déjà sec. Le garnissage et le rachevage sont étroitement unis, car le second en définitive ne sert qu'à parachever l'œuvre du garnisseur.

III. MINES (V. BOISAGE, t. VII, p. 131).

GARNITURE. I. TECHNOLOGIE. — On donne, dans les ateliers, le nom de garnitures à des enveloppes spéciales destinées à former des joints étanches autour de certains organes de machines mobiles ou amovibles ; mais cette expression est aussi appliquée plus spécialement aux joints des tiges de tiroir, de piston et de régulateur des machines à vapeur et des cylindres. Les garnitures doivent être établies avec des précautions toutes spéciales et présenter assez d'élasticité pour fermer toute issue au fluide qu'elles sont chargées d'intercepter, quelquefois l'air ou l'eau, ou plus souvent la vapeur, et cela sans gêner, d'autre part, le mouvement de l'organe autour duquel elles sont posées, et sans lui imposer un frottement exagéré. Le chanvre est la matière la plus fréquemment employée pour former les garnitures sur les machines à vapeur ; son seul inconvénient est de durcir au contact de la vapeur humide. Le caoutchouc doit être exclu en raison de l'action du soufre sur le feu. On commence à employer des garnitures entièrement métalliques dont l'usage est appelé à un grand développement. Les garnitures en chanvre des tiges de tiroir et de piston se préparent avec une mèche enduite de suif qu'on enroule autour de la tige jusqu'au point de remplir entièrement la boîte. On emmanche alors la tige et l'on serre la garniture au moyen du presse-étoupes. Dans les garnitures métalliques, on se sert d'un anneau en métal antifricition qui est serré au contact de la tige par des ressorts ou plus fréquemment par l'écrou de réglage. Ces garnitures ont l'avantage de n'exiger, pour ainsi dire, aucun entretien, mais le serrage en est délicat et le graissage doit être soigné. Les métaux antifricition sont toujours des alliages d'étain, d'antimoine, de cuivre ou de plomb. La garniture Duterme, très employée, se compose de : étain, 14 ; plomb, 76 ; antimoine, 10. L. K.

II. TISSAGE. — Les garnitures de cardes sont formées par des lanières dans lesquelles sont implantées ou boutées les aiguilles qui, dans les machines, produisent l'opération du cardage. Dans les filatures de coton et de laine, l'action des aiguilles des cardes consiste à démêler et à débrouiller les filaments qui composent ces matières textiles ; l'effort qu'elles ont à exercer est peu considérable, mais nécessite beaucoup d'élasticité. On réalise ces conditions en employant, pour la fabrication des aiguilles, du fil de fer fin et de très bonne qualité, ou quelquefois, dans le cas de la laine, des fils d'acier légèrement trempés, et, pour les lanières qui leur servent de monture, une ou plusieurs épaisseurs de toile de coton ou de laine recouvertes et réunies les unes aux autres par des feuilles de caoutchouc naturel ou vulcanisé. C'est à l'aide de machines que l'on fabrique les garnitures pour laine et coton ; celles-ci exécutent le travail automatiquement et avec une très grande vitesse. Le fil de fer ou d'acier se déroule d'un rouleau placé sur un dévidoir à côté de la machine ; il est saisi par une pince et coupé par une cisaille à la longueur voulue, puis replié en forme d'U par des doigts. En même temps, des poinçons percent dans le ruban, qui doit former la base de garnitures, et qui se déplace graduellement en face de la machine, deux trous dans lesquels viennent immédiatement s'engager les deux branches de l'U qui forment deux aiguilles de la garniture. Enfin, du côté opposé de la monture, des doigts viennent soutenir la base de ces dents pendant que d'autres doigts appuient sur elles

pour leur donner le pli voulu : vers le milieu de la hauteur des aiguilles pour la laine, et au tiers à peu près, à partir de la base, pour le coton. Tous les organes de ces petites machines sont actionnés par des excentriques montés sur l'arbre moteur et fonctionnent avec une précision telle qu'elles peuvent mettre en place de 200 à 300 dents par minute. L. K.

III. ARTILLERIE (V. FUSIL).

IV. TYPOGRAPHIE (V. COMPOSITION).

V. ART CULINAIRE. — On appelle garniture les accessoires ajoutés à un plat, soit comme ornement, soit comme assaisonnement, tels que *champignons, foies de volailles, tomates*, etc. (V. ces mots et FINANCIÈRE).

GAROCCELLI. Peuple de la Gaule (V. GRAIOCELLI).

GAROFALO (Benvenuto TISI ou TISIO DA GAROFALO ou), peintre italien, né à Garofalo (territoire de Ferrare) en 1481, mort à Garofalo en 1559. Il fit son éducation d'artiste d'abord à Ferrare, chez Domenico Panetti, puis à Crémone (1498), chez Boccaccio Boccaccini, à Rome, enfin, chez Giovanni Baldini (1499). Après un séjour de quinze mois dans l'atelier de ce dernier maître, il quitta la ville éternelle, courut deux ans l'Italie, et se fixa pour quelque temps à Mantoue. Jusqu'à la mort de son père (1509), qui le rappela dans son pays natal, il travailla sous la direction de Lorenzo Costa qui exécutait alors à Mantoue d'importantes décorations pour le marquis François de Gonzague. De retour à Ferrare, il y recut les conseils de Dosso Dossi, qu'il aida dans bon nombre de travaux. Après avoir peint pour l'église de San Spirito une *Madone à l'enfant* (1514), il se rendit à Rome de nouveau (1515). Là, il se prit pour Raphaël d'une passion qui le conduisit à modifier sensiblement sa manière. Il élargit son style, épura son dessin et prit au maître d'Urbain quelque chose de sa suavité et de sa grâce, tout en gardant les qualités de couleur et de mouvement qu'il tenait de ses origines lombardes. Rappelé par des affaires de famille à Ferrare, il y fut invité par le duc Alphonse I^{er} à concourir avec les Dossi à la décoration de ses palais du Belriguardo et du Belvédère. En 1519, il peignit dans l'église San Francisco, à Ferrare, un *Massacre des Innocents*, qui passe, avec sa *Résurrection de Lazare* et son *Christ au mont des Oliviers*, terminé en 1524 (même église), pour la plus solide et la plus brillante de ses œuvres. De 1520 à 1550, il travailla sans relâche à Ferrare, couvrant les murs des églises, des palais, d'une multitude de fresques, dont un grand nombre a péri, et de tableaux à l'huile. Ses compositions les plus importantes, parmi celles qui subsistent encore, sont : *la Vierge Marie sur un trône* (cathédrale de Ferrare), *la Descente de croix* (collection Brera, à Milan), *l'Adoration des Mages*, exécutée de 1531 à 1537 pour le couvent de San Bernardino, et actuellement à Rome, au Capitole, ses *Noces de Cana* et sa *Multiplication des pains* (palais Braschi, à Rome). Parmi ses tableaux de moindre importance, il faut citer : *le Martyre de saint Pierre*, à San Domenico de Ferrare; *l'Assomption de la Vierge*, de *saint Pierre et de saint Paul* (cathédrale de Ferrare); une *Vierge à l'enfant* (Saint-Petersbourg, musée de l'Ermitage), qui date de sa première manière; *le Triomphe de Bacchus* (musée de Dresde), une des œuvres maîtresses de l'artiste, quoique déjà, quand il la peignit, à l'âge de soixante-cinq ans, il eût perdu un œil; une *Vision de saint Augustin* (Londres, National Gallery), un *Ensevelissement du Christ* (Berlin), une *Sainte Famille* et une *Vierge adorant l'enfant* (musée du Louvre). — En 1550, Garofalo, devenu complètement aveugle, cessa de peindre. Il vécut encore neuf ans.

THÉBAULT-SISSON.

BIBL. : VASARI, NAGLER, SEUBERT, DE BONI.

GAROFALO (Biagio), en latin *Blasius Garyophilus*, archéologue italien, né à Naples en 1677, mort à Vienne (Autriche) en 1762. Il fut l'un des prêtres les plus érudits de son temps; le pape Clément XI le combla de faveurs, et, après la mort de ce pontife, le prince Eugène l'appela

à Vienne, où il termina sa carrière. Les ouvrages les plus connus de Garofalo sont : *Considerazioni intorno alla poesia degli Ebrei e dei Greci* (1707); *Dissertationum miscellanearum pars prima* (1718); *De Antiquis Marmoribus* (1738); *De Veterum Clypeis* (1751); *De Antiquis auri, argenti, stanni, æris, ferri, plumbique Fodinis* (1757).

GARON (Louis), conteur et pamphlétaire, né à Genève en nov. 1574, mort vers 1635. Son père s'était réfugié de Lyon à Genève pour cause de religion; il resta dans sa ville natale jusqu'à dix-huit ans, puis se retira à Lyon. En 1604, il abjura le protestantisme. On lui doit plusieurs traductions, mais les œuvres qui ont conservé son nom sont des sortes de fantaisies facétieuses et recueils d'anecdotes, souvent mordantes et spirituelles, *la Sage Folie* et surtout *le Chasse-Ennuuy* (Lyon, 1628-1631, 2 vol.). E. K.

GARONNE (en latin *Garumna* ou *Varumna*). Fleuve de France. La Garonne descend du fond de la vallée d'Aran en Espagne. Elle se forme de deux torrents, la Garonne occidentale ou Jouéou, et la Garonne orientale. Ce dernier, le plus long des deux, doit son origine à deux petites sources appelées les *yeux de la Garonne*, situées au pied du col de Béret. Les deux branches étant réunies à Castelléon, la Garonne entre en France, dans le dép. de la Haute-Garonne, par le col resserré du Pont-du-Roi où elle devient flottable, et passe à Saint-Béat, se dirigeant vers le N. en inclinant toujours à l'O. Elle passe au pied de Saint-Bertrand-de-Comminges, reçoit la Neste et arrive à Montréjeu; elle contourne le plateau de Lannemezan et décrit une courbe vers le N.-E. jusqu'à Toulouse. L'origine de la navigation fluviale est à Roquefort, à l'embouchure du Salat. La Garonne passe à Cazères, reçoit l'Ariège à droite, arrose Muret et traverse la plaine de Toulouse. A partir de là, elle reprend la direction du N.-O. Elle reçoit la Save à gauche près de Grenade et entre dans le dép. de Tarn-et-Garonne. La Garonne passe auprès de Castelsarrasin et reçoit à droite le Tarn grossi de l'Aveyron. Après son entrée dans le Lot-et-Garonne, sa direction est plus accentuée vers l'O. Dans ce département elle arrose Agen, Port-Sainte-Marie, Tonneins et Marmande, et s'accroît, sur la rive droite, des eaux du Lot, près d'Aiguillon, sur la rive gauche de celles du Gers et de la Baise. Dans le dép. de la Gironde, elle reçoit peu d'affluents importants et arrose La Réole, Langon, Cadillac, Podensac, Lormont et Bordeaux. Au Bec d'Ambès, la Dordogne, qui prend naissance dans le Mont-Dore et coule de l'E. à l'O., vient se joindre à la Garonne, et la réunion des deux fleuves forme la *Gironde* (V. ce mot). La pointe de terre qui sépare la Dordogne de la Garonne constitue la région de l'Entre-deux-Mers, renommée pour ses vins. La Garonne a produit souvent des inondations désastreuses; il suffit de citer celles de 1435, 1770, de 1856 et de 1875. Le lit de la Garonne maritime, comme celui de la Gironde, a perdu de sa profondeur, et les grands navires ne remontent pas aussi facilement qu'autrefois jusqu'à Bordeaux. Une loi du 3 août 1881 a déclaré d'utilité publique les travaux d'amélioration de la Garonne maritime et de la Gironde supérieure entre Pauillac et Bordeaux, en y affectant une allocation de 30 millions. Les deux plus mauvaises passes sont celles du Pas et du Bec d'Ambès. Les travaux ont été commencés en 1885.

G. REGELSPERGER.

Canal latéral à la Garonne. — Canal de France qui va de Toulouse, où il s'embranché sur le canal du Midi, à Castets, point où la marée commence à se faire sentir sur la Garonne. Il a une longueur de près de 183 kil. Il suit la rive droite de la Garonne par Grisolles et Montech. A Montech, un embranchement d'une dizaine de kil. se dirige sur le Tarn, à Montauban. Le canal continue par Castelsarrasin, Moissac où il traverse le Tarn sur un aqueduc, Valence-d'Agen, Agen. Là, un aqueduc de vingt-trois arches porte le canal sur la rive gauche du fleuve; il passe à Feugarolles, Buzet, Damazan, Le Mas-d'Agenais, Fourques, Meilhan. Sa pente de 128 m. a nécessité 53 écluses. Sa

profondeur est de 2^m20 et il porte des bateaux de 75 à 150 tonnes. G. R.

BIBL. : Ministère des travaux publics, *Ports maritimes de la France*, 1887, t. VI, 2^e part. (contient une bibliographie). — CRAHAY DE FRANCHIMONT, *Notice sur les travaux d'amélioration de la Garonne maritime et de la Gironde supérieure*; Paris, 1889. — A. PETIT-LAFITTE, *Discours d'ouverture du cours d'agriculture de Bordeaux en 1864 : l'Inondation de la Garonne de 1770*.

GARONNE (Dép. de la HAUTE-). **Situations, limites, superficie.** — Le dép. de la Haute-Garonne doit son nom au fleuve qui le traverse dans toute sa longueur. Il est situé dans la région du S.-O. de la France. Son chef-lieu Toulouse est à 770 kil. de Paris par le chemin de fer et à 585 kil. à vol d'oiseau. Il confine au S. à la frontière espagnole; de ce côté, la limite suit la crête principale des Pyrénées, puis celles qui encadrent à l'O. et au N. le val d'Aran; de tous les autres côtés du département, les limites sont artificielles, ne coïncidant que rarement avec des obstacles naturels : au S.-E. la Haute-Garonne est bornée par le dép. de l'Ariège; à l'E. par celui de l'Aude; au N.-E. par celui du Tarn; au N. par le Tarn-et-Garonne; à l'O. par le Gers; au S.-O. par les Hautes-Pyrénées; vers ces deux derniers, le cours supérieur de la Gimone sert de frontière pendant une vingtaine de kil.

La superficie de la Haute-Garonne est de 628,988 hect., ce qui la classe au 33^e rang des départements français. Sa longueur du N. au S., du port d'Oo au Tescou, est de 160 kil.; sa plus grande largeur, dans la partie septentrionale, du bassin de Saint-Ferréol à la com. de Brignemont, est de 95 kil.

Relief du sol. — L'aspect général du dép. de la Haute-Garonne y fait apercevoir deux régions, celle des montagnes qui s'abaisse des Pyrénées vers le N. et celle des plaines; toutefois celle-ci se subdivise à son tour entre les collines et les vallées; la zone des collines ou des plateaux dans lesquels se sont creusées les vallées est à une alt. de 450 à 250 m., dominant d'une centaine de m. les plaines ou coulent les rivières. La région haute ou pyrénéenne s'étend sur l'arr. de Saint-Gaudens au S. du coude de la Garonne; elle est bornée au N. par la vallée du fleuve de Montréjeau à Saint-Martory, puis par le chaînon transversal des petites Pyrénées, dont les hauteurs de 500 à 600 m. se prolongent depuis la limite de l'Ariège (V. cet art.) vers Montbrun, jusque vers Aurignac et Saint-Marcet où elles atteignent le plateau de Lannemezan (V. GERS [Dép.]). La région basse ou septentrionale est essentiellement formée par un plateau, continuation de celui de Lannemezan qui représente le fond d'un ancien bassin lacustre. Ce plateau dont l'altitude est au S., vers les sources de la Save, de 600 m., de 518 vers Lahitière (au-dessus de la vallée du Volp), s'abaisse progressivement vers le N. Il n'est plus qu'à 380 m. vers Boulogne, 370 vers Lussan-Adeilhac, 395 vers Lapeyrière; il s'abaisse à 290 m. au N.-O. du département, à 240 entre le Girou et le Tarn. Dans ce plateau, la Garonne et ses affluents ont creusé de larges vallées; la principale est celle du fleuve qui forme une véritable plaine (alt. 245 m. à Cazères, 95 m. à la sortie du département); cette plaine comprend la portion centrale et occidentale des arr. de Muret et de Toulouse; celles de l'Arize, de l'Ariège, de l'Hers, du Girou, du Tarn entaillent le plateau qui se développe à l'E. du fleuve, le côtoyant de près, et s'étend sur l'E. des arr. de Muret et Toulouse et sur celui de Villefranche; à l'O. du fleuve le plateau occupe le N. de l'arr. de Saint-Gaudens, une lisière le long de la frontière du Gers et le cant. de Cadours au N.-O. de la Save. En somme, les montagnes occupent 150,000 hect. environ, dont les deux tiers pour la montagne et un tiers pour les vallées intercalées; la zone inférieure est à peu près également partagée entre les plateaux et les vallées, chacun occupant environ 240,000 hect.

La région pyrénéenne ne comprend qu'une petite fraction de la grande chaîne, celle du centre, où viennent se re-

joindre les deux alignements principaux, entre lesquels s'ouvre le val d'Aran (V. PYRÉNÉES). L'extrémité orientale des Pyrénées océaniques comprend dans la Haute-Garonne 16 kil. environ; la sont les points les plus élevés du département. Nous nommerons à partir de la limite des Hautes-Pyrénées, le pic des Gours-Blancs (3,116 m.), le port d'Oo (3,002 m.) par lequel on accède à la vallée de Vénasque, le Seil de la Baquo (3,060 m.), le col du Portillon (2,900 m.), le pic Royo (3,145 m.), le point culminant du dép. de la Haute-Garonne, à peu de distance du pic espagnol de Perdiguères (Perdighero); puis on rencontre le pic Crabioules (3,419 m.) et le prolongeant au N. une arête dominée par le pic du Portillon (3,109 m.), le pic de Quairat (3,059 m.); se continuant entre les vallées d'Oo et du Lys, puis de la Pique, ce contrefort aboutit au pic de Céciré (2,400 m.), auquel se rattachent les monts qui dominent Bagnères-de-Luchon, le pic de Superbagnères (1,797 m.), le cap de Pouy (1,802 m.). Revenons à la crête frontière: Après les Crabioules, on y trouve les pics de Maupas (3,410 m.), de Boum (3,060 m.), le glacier des Graoues, après lequel la hauteur décroît; le pic de Sacroux n'a plus que 2,678 m.; il projette au N., entre le Lys et la Pique un contrefort dominé par le pic de Baliran (2,064 m.). A l'E., sur la frontière, sont le port de la Glère au pied du pic de ce nom (2,558 m.), le pic de Sauvegarde (2,738 m.), le port de Vénasque (2,417 m.), principal passage de cette région, le pic de la Mine (2,707 m.), le sommet de l'Escalette (2,454 m.), après lequel la frontière tourne au N. Les hauteurs dominantes sont d'ailleurs au S., dans le massif de la Maladetta. — La frontière franco-espagnole suit la crête secondaire qui sépare le val d'Aran, bassin originnaire de la Garonne, de la vallée de la Pique. Cette crête a une alt. moyenne de 2,000 m., mais est entaillée par des cols profonds et aisément praticables. On y rencontre du S. au N. le pic de Mounjoyo (2,078 m.), le passage de Villamos (2,018), le pic de l'Entecade (2,220 m.), de la Serre de la Plague (2,456 m.), de Campsaure (2,156 m.), de Couradilles (1,935 m.) un peu à l'O., le port du Portillon (1,308 m.) à l'origine de la vallée de Burbe, le Mail de Criq (1,824 m.), le pic de Poujastou (1,930 m.), le port Pardin (1,975 m.), le Montmajour (2,082 m.); au N.-O. du val d'Aran, le Bacanère (2,194 m.), le Pales de Burat (2,150 m.) dominant un massif qui se prolonge entre la Garonne et la Pique et s'abaisse à 1,440 m. au mont Arri. La frontière tourne vers l'E. après le Burat; au pied du pic d'Estagnous se creuse le défilé (585 m. d'alt.) par où la Garonne sort du val d'Aran, puis les crêtes se relèvent, le pic de Tentenade à 1,650 m., le Tuc de la Sequède, en France, entre la Moure et le Maudan, en a 1,596; mais le cap de la Pique atteint 2,032 m., le pas de Cho, 2,417 m., le pic ou Tour de Crabères, 2,630 m. Ici nous trouvons le dép. de l'Ariège.

Des contreforts des Pyrénées s'étendent entre le dép. de la Haute-Garonne et ceux des Hautes-Pyrénées à l'O., de l'Ariège à l'E. Le premier sépare les vallées des Nests d'Oo et de Luron, puis celles de la Pique et de l'Ourse. Il s'associe au pic des Gours-Blancs, par la crête de Spajoles, puis viennent les pics de Hourgade, de Nères (2,752 m.), de Gouret (2,752 m.), le pas de Gouret (2,131 m.), le cap de las Nites ou mont Segut (2,405 m.), le pic d'Agudes (2,241 m.), le port de Peyresourde (1,545 m.) où passe la belle route qui relie Bagnères-de-Luchon à la vallée d'Aure et à Bagnères-de-Bigorre; le Pouyaone (1,997 m.), le pic de Pouylouby (2,098 m.), d'où se détachent entre la Neste d'Oo et la Neste d'Oueil des monts dominés par le Lapeyreigne (1,920 m.) et le Bout de Bilourtiède (1,844 m.), le fond de ses vallées étant à 900 m. environ; puis sur le chaînon principal, aux sources de la Neste, s'ouvre le port de Peyrefitte (1,855 m.), enfin le Monné flanquant au N.-O. le carré du cant. de Bagnères-de-Luchon ou bassin de la Pique, analogue à celui du val d'Aran. Le Monné a 2,147 m. d'alt.; il est relié par un contrefort transversal où culmine le cap de Pradaous (1,899 m.) à l'Antenac (1,990 m.)

qui ferme au N. la vallée de Luchon. De l'Antenan rayonnant : 1° vers le S. le contrefort où l'on remarque le Conques (1,965 m.), le cap de Bassias, le cap de Largonière (1,740 m.), et qui aboutit au Castel Blancas (1,481 m.) dominant de 850 m. la vallée (Bagnères-de-Luchon est à 628 d'alt.); 2° vers le N. le contrefort qui sépare la Haute-Garonne des Hautes-Pyrénées et renferme le cap Montcaup ou Signac (1,910 m.), la crête de Couynave (1,732 m.), le Som d'Arrays, le Som de la Madgelaine, le Hourmigüe (1,610 m.), le Som d'Olivet (1,609 m.), le Som d'Esselete (1,500 m.), au pied duquel passe la Garonne. A l'intérieur des montagnes, dont nous venons de décrire les sommets, sont les pittoresques vallées au centre desquelles est la ville de Bagnères-de-Luchon : vallée de la Pique descendant de l'Escalette et de Vénasque et sur laquelle s'embranchent à l'O. celles de la Glère, de Bounéon et du Lys, à l'E. celle de Burbe; vallée d'Oo ou d'Astau orientée du S. au N. et aboutissant à celle de Larboust où vient également déboucher (du N.-O.) celle d'Oueil, adossée au Monné. Enfin vers le N., le long de la Pique inférieure, s'étend la vallée de Luchon.

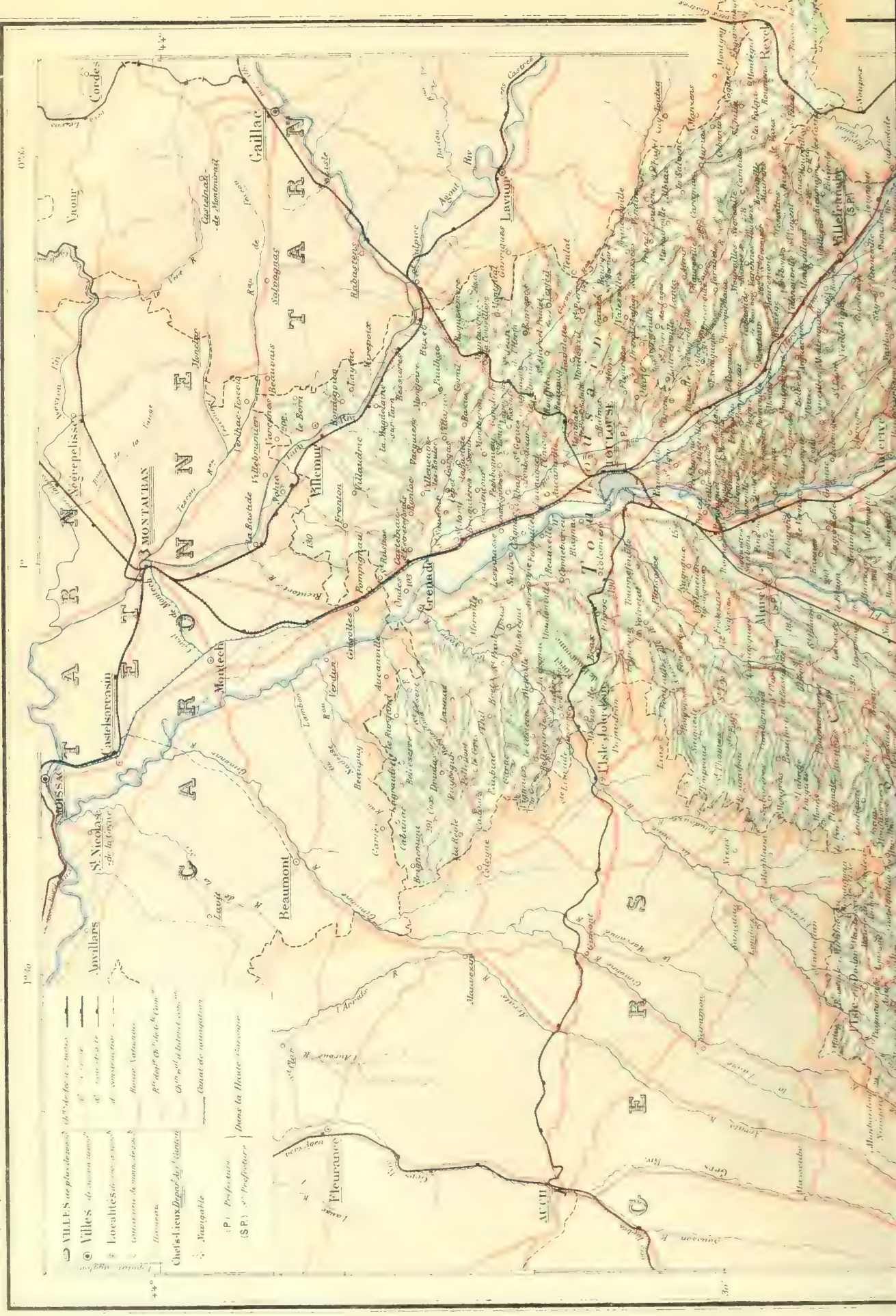
A l'E. de la Garonne, les Cant. de Saint-Béat et d'Aspet sont couverts d'un chaos de montagnes calcaires qui s'abaissent vers la vallée de Saint-Gaudens longée par de hautes collines de grès. Dans cette région, nous trouvons peu de cimes élevées; c'est seulement à la limite du dép. de l'Ariège qu'elles dépassent 2,000 m. Là sont le col d'Aouéran (2,000 m.) dominé par un pic de 2,282 m., le Mail de Plumière (2,124 m.), le col d'Aouardo (1,997 m.), le Peyrenère, le Paragrano. De celui-ci se détache entre la Garonne et le Gers des hauteurs où l'on signale le pic de Palo Bidaou (1,910 m.), le Tuc de Sijol (1,777 m.), le Tuc de Culos (1,821 m.), le Tuc de Pan (1,739 m.), le Tuc de l'Etang (1,814 m.); puis, plus au N., le pic de la Sellette, le pic de Cagir (1,912 m.), le Pique Poque (1,899 m.), le pic du Gar (1,786 m.), le pic Saillant; au S. du pic du Gar, dominant Saint-Béat, le Tuc-de-Mont (1,250 m.), en face du massif également marmoréen du mont Arri dont le pic du Ger est le dernier vrai mont du côté du N., le premier qu'aperçoive celui qui remonte le fleuve; aussi fut-il de bonne heure célébré, vénéré des anciens habitants, les *Convencæ*. La route sinueuse de Saint-Béat à Aspet, par le col d'Arès (878 m.), marque la fin de la vraie montagne. Au N., les grès ne s'élèvent guère au-dessus de 800 m.; ils atteignent pourtant 1,038 m. à l'E. de Lusean, mais seulement 804 au pic de Bédat, 632 au S. d'Aspet, 527 au Bout du Puy qui domine Valentine (en face de Saint-Gaudens). Or la plaine est ici encore à 360 m. — Entre le Ger et le Salat, on rencontre : aux sources du Ger le Tucole de Paillères (1,732 m.), puis, le long de la frontière départementale, le col de Piéjeau (1,448 m.), le pic de Piéjeau (1,664 m.); au N. du col de Portet par où passe la route qui relie les vallées du Lez-Salat à celles du Ger et de la Garonne, s'étend le massif de l'Arbas, aux sources de cette rivière; là sont le pic Cornudère (1,561 m.), le pic de Paloumère, la forêt de Fougaron, avec au N. le pic de Nère (1,319 m.); puis à l'E., le col de Balagué, la forêt de Buzan, le Tuc de Ganous (1,415 m.), le Tuc aux Pentières (1,324 m.), le pic de Lestelas (1,254 m.), la forêt de Franceazal. Au N. de cette crête frontière, les hauteurs déclinent rapidement; elles n'ont plus que 810 m. auprès de Montastruc, 604 auprès de Castelbiague, 400 dans le promontoire entre le Salat et le fleuve.

Envisagée dans son ensemble, cette région montagneuse du dép. de la Haute-Garonne a été bizarrement découpée dans les Pyrénées. Bornée au S. par la crête qui sépare la France de l'Espagne, au N. par le fossé naturel où coulent la Garonne et la Neste, elle est formée de trois rectangles, dirigés chacun parallèlement à la chaîne et s'élargissant en se portant vers l'E. à mesure qu'ils se rapprochent de la plaine. Ces trois rectangles ont respectivement pour centre Luchon, Saint-Béat, Aspet; le pre-

mier a 18 kil. de long (du N. au S.) sur 17 de large (de l'E. à l'O.); le second 12 kil. de long sur 21 de large; le troisième 15 kil. de long sur 32 de large. Le second s'étend à l'E., parce qu'au premier manque le val d'Aran, resté espagnol, et qu'à lui manquent les vallées supérieures de la Barousse, rattachées au dép. des Hautes-Pyrénées. Les massifs montagneux peuvent se répartir en trois séries, répondant aux trois régions topographiques : 1° une crête à pentes raides, formée de schistes azoïques et de granites et atteignant 3,000 m.; 2° les montagnes de la première région qui ne dépendent pas de la crête, et celles de la seconde, moins élevées (2,500 à 2,000 m.), à formes heurtées et pentes rapides, disposées en massifs allongés qui se terminent soit par un ou plusieurs sommets, soit par des crêtes transversales; sauf le groupe du Gar, du Cagir et du plateau du Portet formé de calcaires secondaires accompagnés de calcaires marmoréens, ces montagnes appartiennent aux terrains paléozoïques; 3° celles de la troisième région topographique forment des massifs mamelonnés à crêtes et sommets arrondis, de 500 à 800 m. d'alt., composées de calcaires, brèches et schistes terreux et réparties en deux bandes, la première de terrains jurassiques (Aspet, Encausse, Malvesie), d'une alt. de 700 à 800 m.; la seconde de terrains crétacés inférieurs, à l'alt. de 400 à 600 m.

Au delà du fossé de la Garonne, nous trouvons un accident orographique qui la sépare de la plaine aquitaine ou sous-pyrénéenne, le bombement d'Aurignac, relié au petit massif d'Ausseing et au système des petites Pyrénées étudié déjà dans le dép. de l'Ariège. Les petites Pyrénées atteignent 611 m. près d'Ausseing, non loin du confluent de la Garonne et du Salat; leur prolongement à l'O. du fleuve atteint 531 à 533 m. sur l'alignement le plus septentrional (entre Martres et Aurignac); de 490 à 500 m. sur l'alignement plus méridional compris entre Saint-Martory et Saint-Marcet. — Nous avons déjà donné les indications générales sur la région des plateaux et des vallées. La plaine de la Garonne commence à Montréjeau, mais elle est encore assez resserrée entre le plateau au N., les collines pyrénéennes au S.; elle s'appelle *plaine de Rivière* jusqu'à Saint-Gaudens, où elle se rétrécit jusqu'après la traversée des petites Pyrénées; elle s'élargit alors, à partir de Martres et de Cazères, pour dépasser 20 kil. de large dans le Toulousain; elle se développe sur la rive gauche, entre le fleuve et son affluent, le Touch (depuis Bérat), au delà duquel sont les pentes douces du plateau. L'alt. est encore de 134 m. à Toulouse, de 202 m. à la forêt de Bouconne le long du plateau. La partie la plus basse du département est la plaine du Tarn, laquelle sort de la Haute-Garonne, en aval de Villemur, à la cote de 75 m. Il y a donc de ce point au pic Royo une pente totale de 3,070 m.

Géologie. — La structure géologique du sol du dép. de la Haute-Garonne répond à ce qui a été expliqué de son orographie; deux divisions fondamentales, la montagne formée de terrains azoïques, paléozoïques et secondaires; la plaine, de formation tertiaire, dans laquelle les rivières ont creusé des sillons où se déposent les alluvions; entre les deux l'alignement des petites Pyrénées mérite d'être cité à part. Ces régions géologiques sont d'étendue très inégale, puisque la plaine aquitaine embrasse les cinq sixièmes du département, mais la zone pyrénéenne est naturellement de beaucoup la plus mouvementée et celle qui renferme les terrains les plus variés. Envisagé dans son ensemble, le département se présente comme suit. Au S. des terrains éruptifs (granite) encadrés de cambrien; à celui-ci succèdent à mesure qu'on va vers le N., orientées parallèlement à la chaîne de l'E. à l'O., des bandes étroites de terrains silurien, dévonien, carbonifère, permien, une bande plus large de terrains hasiques ou jurassiques percés par des terrains éruptifs, cambrien et triasiques; puis des bandes de terrains crétacés de l'âge inférieur, de l'âge supérieur, à travers lesquels se creuse le fossé de la Neste-Garonne, puis les terrains éocènes, après lesquels on



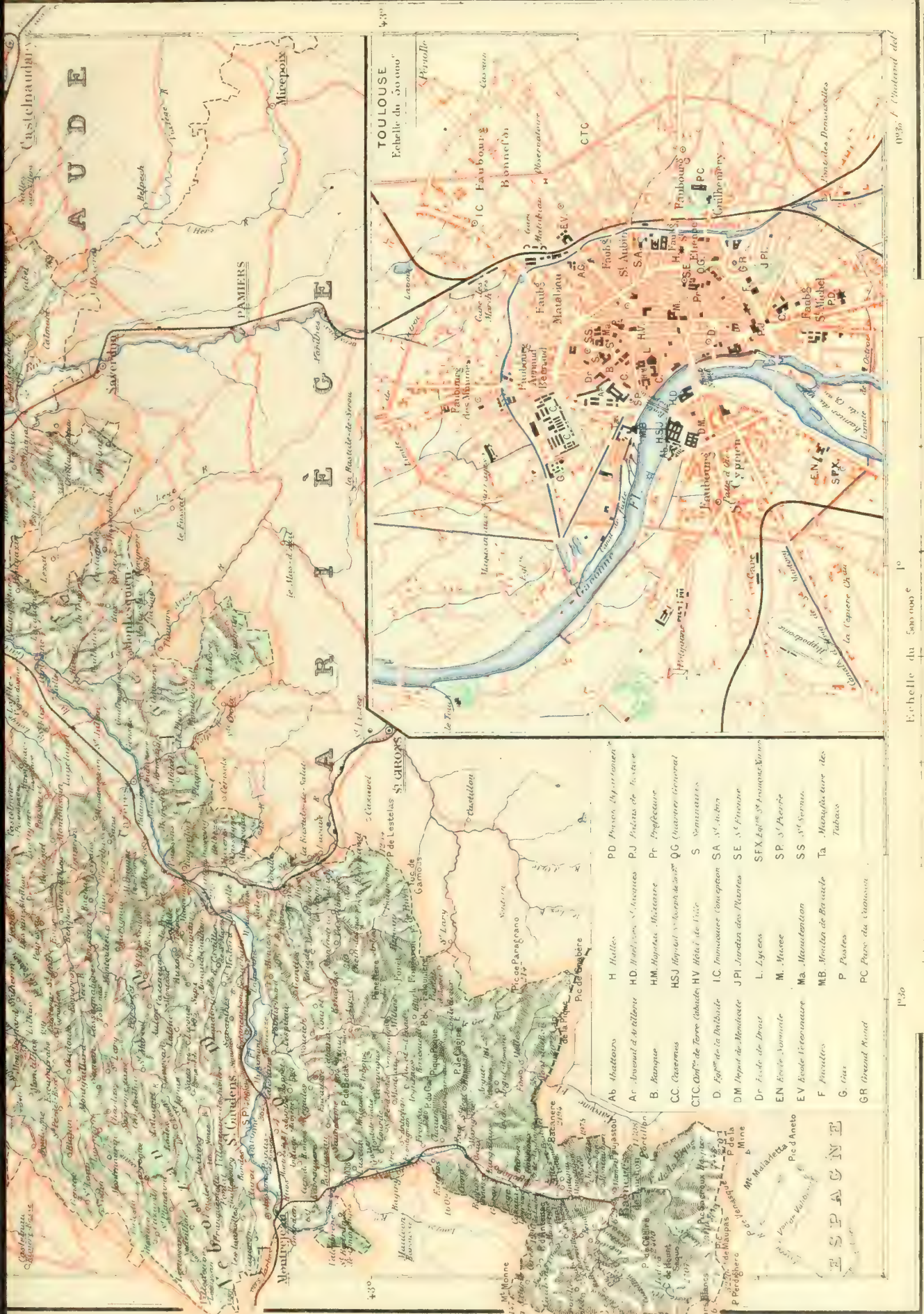
VILLES, les plus élevées de 100 toises
 Villes de moyenne étendue
 Localités de peu d'étendue
 Communes de moyenne étendue
 Hameaux
 P^{te} d'après le titre de l'acte
 C^{te} d'après le titre de l'acte
 Canal de navigation
 Navigable
 (P) Préfecture
 (SP) Sous-Préfecture
 Dans la Haute-Garonne

1:50

0° 30'

44°

36



TOULOUSE
Echelle de 50 000'

ST GIRONS

- Ab. Abbatozzo
- Ar. Avenal de l'Allier
- B. Banque
- CC. Casernes
- CC. Cath. de Terre (Abbat. de Vie)
- D. Eglise de la Paroisse
- DM. Depot de Mendicite
- Dr. Ecole de Droit
- EN. Ecole Normale
- EV. Ecole Venerable
- F. Fortifications
- G. Us
- GR. Grand Rond
- H. Huites
- HD. Hotel de St. Jacques
- HM. Hospice, Mortuaire
- HSJ. Hospital de St. Jacques
- IC. Immeubles (Cathedrale)
- L. Lycées
- M. Mares
- Ma. Manufacture
- MB. Mairie de la ville
- P. Postes
- PC. Parc de la ville
- PD. Prieure, Abbat. de St. Jacques
- PJ. Palais de Justice
- Pr. Prefecture
- OG. Ouvriers (General)
- S. Seminaires
- SE. St. Pierre
- SFX. Eglise St. Jacques (Vieux)
- SP. St. Pierre
- SS. St. Simeon
- Ta. Manufacture de la ville

Echelle de 500 000'

retrouve le crétacé, émergeant dans le soulèvement des petites Pyrénées. Celui-ci franchi, on atteint le plateau tertiaire formé par les dépôts miocènes lacustres de l'Aquitaine. Dès lors les terrains ne se succèdent plus du S. au N. parallèlement au soulèvement pyrénéen, mais de l'E. à l'O., s'allongeant le long des vallées d'érosion, creusées dans le miocène; des dépôts caillouteux de la période pliocène surmontent les plateaux miocènes dans le cant. de Cadours, et même des assises du crétacé supérieur de la zone basse des Pyrénées; ils bordent aussi vers l'E. le plateau séparant de la plaine de la Garonne; les alluvions anciennes s'étagent en terrasses à gauche des grands cours d'eau (Garonne et Tarn); le fond des vallées est rempli par les alluvions récentes.

Tel est l'aspect général du dép. de la Haute-Garonne. Sur l'histoire de la formation de ces terrains et les causes présumées des principales dispositions, on trouvera des renseignements dans l'art. PYRÉNÉES; ce n'est pas ici le lieu d'aborder, à propos d'une mince tranche de la chaîne, une étude qui serait forcément incomplète. Nous nous bornerons donc à une description sommaire des contrées occupées par chaque formation et aux indications essentielles sur la structure et les fossiles caractéristiques de ces terrains. Pour la région la plus curieuse, nous reprendrons les deux coupes géologiques établies par Leymerie; la première, à partir de la Maladetta, vers N. 40° O. jusqu'à Montréjeau par Luchon; la seconde, à partir de la vallée de Burbe, vers N. 40° E. jusqu'à Saint-Gaudens. La première, après les granites de la Maladetta, coupe les schistes cambriens où se creuse le cirque de la Glère; ils forment un puissant étage, constamment incliné au S., s'arrêtent brusquement à la faille où coule le Lys; de l'autre côté sont des gneiss schisteux surmontés de terrains siluriens. Ceux-ci, dans la montagne de Superbagnères, ont été soulevés par une éruption granitique disloquant le terrain cambrien. Continuant au N., nous trouvons, sur une longueur d'une vingtaine de kilomètres, des terrains siluriens et dévoniens, très plissés, qui forment les massifs du Monné, d'Antenac, la vallée d'Oueil; le dévonien inférieur domine, frangé de silurien le long de la Pique et surmonté de dévonien supérieur à la crête. L'alignement d'Antenac se termine à la hauteur de Cierp, par une faible assise de grès rouge presque verticale, à laquelle est accolé un singulier terrain mal défini, le magna de Cierp, conglomérat résultant de l'agrégation solide de fragments schisteux, enchevêtrés avec des pièces de roches granitiques. Au N. du liséré de grès rouge (permien) qui, dans tout le département, borne au N. le dévonien, nous retrouvons le granite ou plutôt la granulite au Som d'Olivet, puis, à la hauteur d'Estenos, des schistes qui s'abaissent jusqu'à la gorge de Siradan. Là, le massif s'arrête brusquement à une faille qui la sépare du lias en stratification discordante et le long de laquelle s'est épanchée de l'ophite. Au delà du lias, on atteint le grès vert inférieur (crétacé), interrompu par la faille où coule la Garonne; il reparait au delà; puis vient le grès vert supérieur, aux pyramides de Gourdan (634 m.), puis la faille de la Neste-Garonne et la ville de Montréjeau; ici les alluvions anciennes reposent sur des schistes crétacés; au N., on trouve le plateau miocène. La seconde coupe part du val de Burbe, cuvette de granulite entre les terrains cambriens et siluriens. Ceux-ci ont été relevés au N. et au S.; au Pujastou et au Clot de la Termé, les cambriens cristallins sont presque verticaux; ils forment la crête avec des inclinaisons qui varient plusieurs fois. Au Trè-s-Courets et aux crêtes de Baccanère, on trouve le silurien supérieur (schistes, grau-wackes schisteuses, calcaires sombres) interrompu à La Cigalière par le dévonien (dalles grises lustrées à la surface). Après une faille on revoit à La Palaquère (1,800 m.) les schistes cambriens qui continuent de former la crête (au N. du val d'Aran qui leur appartient entièrement). Après avoir passé d'étroits alignements siluriens, dévoniens, carbonifères, croisé la bande de grès rouge, on arrive au

cap d'Arri où se voit le marbre saccharoïde de Saint-Beat, d'âge douteux; au N. la petite colline de Saint-Géry est formée de gneiss granitoïde avec couches subordonnées de calcaire cristallin; au pied, la Garonne coule sur le granite. Aussi, après l'avoir franchie, rencontrons nous successivement les terrains soulevés par le granite, cambrien, silurien, grès rouge, jusqu'à la masse jurassique du pic de Gar, massif qui s'étend depuis ces hauteurs jusqu'aux confins de l'Ariège, renferme des terrains peu distincts les uns des autres, représentant les étages liasique et jurassique; ils sont très mouvementés, percés en bien des points par les terrains éruptifs, ophite, lherzolite, granulite, etc. Continuant de nous diriger vers Saint-Gaudens, nous trouvons après la faille de Montcaup (571 m.) le jurassique, puis le grès vert inférieur, près des Vigneaux et de Payssous, le grès vert supérieur vers Aspet, le Bout du Puy et jusqu'à la Garonne. Cette large bande crétacée est par endroits recouverte de dépôts pliocènes et même d'alluvions qui ont comblé d'anciens fjords. La vallée de la Garonne est formée d'alluvions; sur la rive gauche, Saint-Gaudens est bâti sur une terrasse d'alluvions anciennes; puis, au N., paraît le plateau miocène; mais en continuant, nous retrouverions le crétacé, étage sénonien percé en plusieurs points par le turonien ou bien surmonté par le *garumnien* (V. ce mot). Ici on atteindrait le plateau miocène, mais en inclinant un peu vers l'E. On atteint au N. de la Noue l'éocène (étage nummulitique), puis, vers Aurignac, le bombement de terrain garumnien, sur le prolongement des petites Pyrénées, et, aussitôt après, le plateau miocène que la Louge délimite vers le S. — Après cette double excursion au travers de la région pyrénéenne, nous avons peu de chose à ajouter pour compléter sa description géologique.

Le granite forme, dans le département, l'arête supérieure des Pyrénées depuis le pic des Gours-Blancs jusqu'au Port-Vieux, c.-à-d. dans la partie la plus haute, où sont les grands glaciers; il s'étend au N. sur la vallée d'Oo jusqu'au lac d'Espingo (V. ci-après) et forme la crête de Spajoles et le pic de Quairat. Au N., on retrouve la granulite dans la vallée de Burbe, au Som d'Olivet, où elle s'étend de la Garonne à la crête et reparait à droite du fleuve dans la colline de Gery; enfin à droite du Ger, autour de Raze-cueillé. Nous avons signalé la présence d'une série d'autres terrains éruptifs au N. de la frange du grès rouge, au milieu des formations jurassiques. On en trouve encore quelques lambeaux près de Salies du Salat. — Le gneiss ne paraît qu'à l'extrémité orientale de la Haute-Garonne, au S. de Revel; il se rattache au massif de la Montagne Noire. — Les schistes métamorphiques du cambrien sont partout juxtaposés au granite, mais plus étendus. Ce sont des schistes azoïques, plus ou moins brillants, micacés, talqueux, feldspathiques, analogues à ceux du Tarn et de l'Aveyron. Ils forment la seconde moitié de l'arête frontière du Port-Vieux au sommet de l'Escalette; un peu moins élevée que la partie granitique, cette crête a plus encore l'aspect caractéristique de cette partie des Pyrénées; crête étroite aux pentes très raides, à laquelle la succession des ports et des pics donne l'air dentelé et comme déchiqueté, surtout du port de la Glère au port de Vénasque. Les schistes cambriens occupent les hautes vallées de la Pique, du Lys, le milieu de la vallée d'Oo s'étendant jusqu'au pic de Couret, au Ceciré, au lit de la Pique et au pic de Mounjojo. Un peu au N., ils reparissent à travers le silurien, enveloppant le noyau de granulite du val de Burbe dont l'éruption les a ramenés à la surface. On les retrouve encore au N. du massif granitique d'Olivet, au N. de celui de Raze-cueillé (au S. d'Aspet), mais surtout en masse compacte au N. du val d'Aran, formant la crête, la vallée du Maudan, s'étendant par delà la Garonne jusqu'à la Pique. — Le silurien, analogue à celui de Bretagne et du pays de Galles, est formé de schistes, de grau-wackes, de calcaire noir à orthocères, à scryphocrinites, à *Cardiola interrupta*, de dolomies. Il accompagne le cambrien, mais occupe une

moindre surface. Les deux étages sont nettement distingués par la teinte noire de l'assise silurienne inférieure que Leymerie appelle « un coup de crayon tracé par la nature ». Dans le bassin de Luchon où ils sont le plus développés, ils concordent pour le sens, mais non pour la valeur de l'inclinaison. Sur la rive gauche de la Pique, le silurien atteint la limite du cant. de Bagnères-de-Luchon et de la première région topographique décrite précédemment. C'est à travers cet étage qu'à eu lieu l'éruption granitique du val de Burbe, qui a relevé les assises cambriennes et dont le principal résultat a été de faire la fortune de cette région, car c'est au pied du typhon granitique de Bagnères que jaillissent les sources sulfureuses. Le silurien forme encore de minces bandes au N. du cambrien et au S. du dévonien et des grès carbonifères et permien à la latitude de Signac. — Le dévonien se trouve au jour dans cette frange, mais il a une étendue superficielle assez grande au N.-O. de Luchon, formant les vallées de Larboust et d'Oueil, la crête frontière de l'Ariège depuis le pic d'Agudes jusqu'au Soum de la Magdelaine. Nous avons décrit ce massif du Monné et de l'Antenne. Les assises dévoniennes sont les suivantes : couches à *Phacops* et encrines de Signac ; dalles lustrées de Cier de Luchon ; calchistes amygdalins verts et rouges, à goniatites, clymènes, encrines ; schistes en partie ardoisiers, grès blancs et quartzite à fragments rectangulaires ; ces assises sont les mêmes que dans l'Ariège (V. ce mot). Le terrain carbonifère est à peine représenté. Leymerie signalait même son absence. Les auteurs de la *Carte géologique* de France l'indiquent entre le dévonien et le permien, le long de la ligne formée par celui-ci depuis le Hourmigès jusqu'aux sources du Ger, par Marignac et Saint-Beat. — Ce grès rouge du trias est habituellement schisteux, argilifère, avec poudingues à galets de quartz.

Le lias, correspondant aux calcaires noirâtres liasiques des Cévennes, comprend un calcaire jaunâtre carié et cellulaire, un calcaire compact noir, un calcaire rayé, un calcaire bréchoïde. Dans les Pyrénées de la Haute-Garonne, il se distingue malaisément des assises jurassiques ; celles-ci ne sont pas non plus faciles à classer. On trouve successivement un calcaire en partie marneux, sombre, et des schistes terreux, gris ou jaunâtres ; cet étage renferme des ammonites, nautes, bélemnites, la *Terebratula punctata*, la *Terebratula Jauberti*, le *Pecten equivalvis* ; puis vient une couche à *Gryphæa Sublobata*, *Rhynchonella epiliasia*, etc. ; puis des calcaires et brèches jurassiques et des dolomies fétides. Ces diverses formations liasiques, jurassiques, épiliasiques occupent la zone moyenne depuis Saint-Beat jusqu'à Aspet et Montastruc. Nous avons observé qu'elles ont été bouleversées par les éruptions. C'est à celles-ci qu'il faut attribuer le fait géologique si intéressant du soulèvement de la partie méridionale de ces terrains depuis le plateau du Portet jusqu'aux près de Cagire et du Gar ; il s'est produit un relèvement extraordinaire du terrain secondaire à la hauteur du terrain paléozoïque. Au N. de ce soulèvement, le terrain jurassique est à l'alt. de 800 m., soit 1,000 à 1,100 m. plus bas. — Le crétacé inférieur (grès vert), répondant aux étages urgonien et aptien de Provence, comprend des calcaires à nérénes, à serpules de Sauveterre, à lauzes de Luscan, des brèches polygéniques et des schistes terreux, des calcaires à *Orbitolina comoides*, *Cypripina Lonsdalei*, etc. Ces terrains forment l'extrémité septentrionale de la région pyrénéenne ; Saint-Bertrand-de-Comminges, Barbazan, Encausse, Montgaillard en marquent le centre. Au N., les séparant de la Garonne, ils sont bordés par le grès vert supérieur ; mais surtout ils sont en plusieurs endroits surmontés par des dépôts tertiaires ; il semble que ceux-ci aient pénétré entre les collines crétacées, comme dans des sortes de fjords qu'ils ont comblé de petits dépôts caillouteux ; le N. du cant. d'Aspet en renferme plusieurs ; le principal borde toute la route d'Aspet à Saint-Martory. Les alluvions anciennes dessinent un golfe analogue dans la vallée de l'Arrousec, auprès d'Encausse.

Le crétacé supérieur est surtout représenté dans les petites Pyrénées. Les divers étages y sont très nets ; argiles inférieures d'Ausseing ; turonien et sénonien inférieurs de Saint-Martory ; argiles et calcaires marneux à *Ostrea versicularis*, *Ananchytes ovata*, *Galerites gigas*, *Rhynchonella Eudesi* ; sénonien supérieur avec les couches marneuses de Gensac, à *Orbitolites socialis*, *Exogyra pyrenaica*, *Ostrea larva*, *Cidaris latimondi* ; calcaire à *Orbitolites*, *Nerita rugosa*, etc. Au garummien on rattache des argiles, sables, grès à lignites, huîtres, sphérulites, *Cyrena garumnica*, sauriens, etc. ; des calcaires lithographiques sans fossiles ; une couche à fossiles crétacés, *Micraster terrensensis*, *Hemimaster nasubulus*, *Ananchytes ovata*, *Cyphosoma magnificum*. Dans le soulèvement des petites Pyrénées, c'est l'assise inférieure (turonien et sénonien inférieur) qui occupe le centre du bombement, à la limite des arr. de Saint-Gaudens et de Muret (au N. d'Ausseing). Autour s'étendent les couches du sénonien supérieur, elles-mêmes enveloppées par celles du garummien, autour duquel s'étend le terrain éocène. Sur la rive gauche de la Garonne, la disposition est moins régulière. On rencontre le sénonien supérieur à travers lequel les assises inférieures paraissent en deux ou trois points à l'O. de Saint-Martory, près d'Aulon ; le garummien est superposé de Latoue à Sèpx au sénonien, il le borde au N. le long de la Noue, après laquelle on rencontre les sédiments éocènes ; mais au delà de ceux-ci, le garummien reparaît entre Aurignac et Martres, formant un bombement qui domine de 100 m. l'éocène. On trouvera dans l'art. GARUMMIEN des détails sur cette intéressante formation.

Les terrains éocènes appartiennent également au système des petites Pyrénées. Ils comportent les assises suivantes : calcaire marneux à miliolites, grands cérites, lucines, *Natica brevispira*, *Ostrea uncinifera*, *Pygorhiniscus scutella* ; couches à nummulites et à mélanies ; poudingues de Palasson et grès calcaires roux de Furne, correspondant aux grès de Fontainebleau et aux faluns des Landes. L'éocène s'étend sur une largeur de 5 kil. au S. des petites Pyrénées, autour de Belbèze, de Furne, puis au N. de la Noue ; il se retrouve au N. des bombements d'Ausseing et d'Aurignac, continuant au miocène.

Le grand développement du miocène lacustre du bassin aquitain a été signalé ; c'est, en somme, la formation caractéristique de cette région, la plus étendue de beaucoup dans la Haute-Garonne comme dans le Gers (V. ce mot). Les éléments en sont les argiles, les marnes, les sables et mollasses avec grumeaux calcaires ; les fossiles principaux, le mastodonte, le dinotherium, l'*Helix Lartetii*, la *Melania aquitana*, etc. Nous avons déjà décrit la disposition des terrains miocènes. Ils occupent le N.-O. de l'arr. de Saint-Gaudens, entamés seulement par le soulèvement des petites Pyrénées dans l'axe duquel le garummien et le sénonien se font encore jour au S. de Boulogne, près de Gensac. Ils s'étendent à l'O. du fleuve, parallèlement à sa vallée, mais, dans la Haute-Garonne, ils étoient la limite du département, sauf dans le cant. de Cadours dont ils forment le sol. A l'E. du fleuve, le miocène commence au N. du Volp qui le sépare des petites Pyrénées et se développe en demi-cercle le long du fleuve qui roule au pied ; il est interrompu par les vallées de l'Arize, de la Lèze, de l'Ariège, de l'Hers, du Girou, remplies par les alluvions modernes sur une largeur de 4 à 5 kil. Sauf ces vallées, le miocène lacustre occupe tout le pays à l'E. de la Garonne. Conformément à la disposition que nous retrouverons en étudiant les terrains et les cours d'eau de l'Armagnac (V. GERS [Dép.]), et qu'on attribue à la rotation de la terre, les rivières rongent leur rive droite coulent au pied du plateau miocène, tandis que les alluvions s'étalent sur la rive gauche. Ce fait est extrêmement marqué dans les grandes vallées, Ariège et surtout Garonne et Tarn. Cette dernière vallée marque au N. du département la limite du miocène par une ligne tracée de Pompiignan à Montjoire et à la forêt de Buzet. Au delà du Tarn, les collines de 215 m., qui

dominant Villemur, appartiennent à une formation un peu différente, l'oligocène, de la rive droite de la Garonne, qui sera étudiée dans le dép. de *Tarn-et-Garonne* (V. cet art.). — L'étage tertiaire pliocène est représenté par des dépôts caillouteux que nous trouvons autour des hautes collines subpyrénéennes par l'argile de Cox et les sables de Belloc, correspondant aux faluns des Landes et aux marnes et sables du bas Languedoc. Il a été question des dépôts caillouteux intercalés dans le crétacé. En quelques points, de petits lambeaux de pliocène couronnent les terrains éocènes; on trouve encore ce terrain à l'E. du plateau miocène occidental, formant une sorte de haute bordure qui le sépare des alluvions des vallées de la Garonne; enfin, il forme les hauteurs du cant. de Cadours, au N. de la Save. Ces graviers tertiaires, reposant sur le miocène lacustre, sont essentiellement constitués d'une couche de gravier avec cailloux roulés volumineux, accompagnés de dépôts terreux et sableux qui s'y mêlent et les recouvrent. La puissance des dépôts supérieurs est de 2 à 4 m. Les cailloux, ovales, ont souvent la grosseur d'une tête humaine. Ils sont formés de quartzites, de grès noirs, d'anciens grès rouges, de granites décomposés. Le gravier contient de plus des débris de roches schisteuses. La terre meuble est argilo-sableuse, sans calcaire, colorée en rouge sombre ou en jaune par l'oxyde de fer. Les petites vallées, creusées en sillons secondaires dans ces dépôts, ont des alluvions essentiellement terreuses, sans cailloux ou à peu près. — Les terrains quaternaires comprennent les alluvions anciennes et les alluvions modernes, très développées les unes et les autres. Les alluvions anciennes forment à la gauche de la Garonne, dans le bassin toulousain, une bande qui a près de 20 kil. de large à la hauteur de Toulouse, une douzaine à la hauteur de Kieumes; elles ont 40 kil. de large vers Fronton, dans la vallée du Tarn; on les signale encore dans le bassin supérieur de la Garonne, auprès de Saint-Bertrand, de Montréjeau, de Saint-Gaudens, à l'embouchure du Volp, le long de l'Arize, de l'Ariège inférieur, toujours à gauche des cours d'eau, sauf deux exceptions en face de Saint-Martory et à Mirepoix sur le Tarn. Ces alluvions anciennes sont disposées en larges terrasses régulières; on en distingue trois : la plus haute est à l'alt. de 210 m. dans la forêt de Boucoune, au droit de Toulouse; la seconde à l'alt. de 190 m.; la troisième à celle de 150 m. dominant d'une quinzaine de mètres les alluvions modernes. Celles-ci forment le fond des vallées aussi bien autour de Luchon que dans la plaine; elles ont une largeur de 4 à 5 kil. le long et à gauche de la Garonne, et s'élargissent autour de Toulouse. Elles sont argilo-sableuses et un peu calcaires. Le limon des alluvions anciennes alimente la plupart des briqueteries et tuileries. On exploite aussi celui des alluvions modernes. Les graviers des alluvions anciennes servent à l'entretien des chaussées. On utilise également les galets arrondis de celles de la Garonne, lesquels proviennent des roches dures des Pyrénées.

Régime des eaux. — Le dép. de la Haute-Garonne est formé du bassin supérieur de la Garonne depuis sa sortie du val d'Aran. Toutes ses eaux courantes aboutissent au fleuve qui le traverse; mais les principaux affluents naissent hors du département et n'y ont que leur cours inférieur. La Garonne entre en France à l'E. du pic d'Estagnon par le défilé du Pont-du-Roi, où elle devient flottable; traversant les terrains cambriens, elle quitte bientôt sa direction S.-N. pour s'infléchir vers le N.-O., baigne Fos, Arlos, traverse Saint-Béat, passant entre le Bout du Mont et le cap d'Arri, se grossit de la Pique, passe entre Estenes et Fronzac, à Luscan, près de Barbazan, fait un coude vers l'O. pour contourner un éperon crétacé, passe près de la colline où s'élève Saint-Bertrand-de-Comminges, et remontant au N. arrive au pied des pyramides de Gourdan où elle rejoint la Neste. Son alt., qui était de 585 m. au Pont-du-Roi, n'est plus que de 430. La Garonne s'enfonce alors dans le fossé creusé de l'O. à l'E. qui borne au N. la région pyrénéenne; ce fut probablement un lac

(fermé vers Saint-Martory); ses alluvions l'ont comblé et transformé en cette *plaine de Rivière* où le fleuve décrit ses sinuosités. Il passe entre Huos et Ausson, Pointis et Clarac, à Valentine, au pied de Saint-Gaudens, à Miramont, dont il actionne les usines et où son alt. est de 350 m., à Estancarbon, près de Labarthe-Inard, reçoit le Ger; puis il prend sa direction vers le N.-E., et franchit le soulèvement des petites Pyrénées, baigne Saint-Martory, Mancieux, reçoit le Salat à l'alt. de 266 m. Elle devient alors navigable et, à la hauteur de Martres, commence la grande plaine toulousaine. Le fleuve y passe à Cazères, Gensac, Saint-Julien, Salles, Carbonne, Capens, Le Fauga, Muret, entre Roquettes et Roques, à Pinsaguel se grossit de l'Ariège; l'alt. n'est plus que de 139 m. Depuis Carbonne le fleuve coulait presque vers le N., il suit maintenant cette direction jusqu'à Toulouse, puis s'infléchit vers le N.-N.-O. achevant de contourner le plateau de Lannemazan qui l'a forcé à décrire cette vaste courbe vers l'E. depuis Montréjeau. La Garonne traverse Toulouse, la séparant de son faubourg de Saint-Martory, et mettant en mouvement les moulins et usines de Bazacle et de Tonnin, alimentés par une dérivation; d'ailleurs, en amont et en aval de la ville, le fleuve forme quelques lacs. Dans Toulouse, il reçoit l'Hers utilisé par le canal du Midi et donne naissance au Canal latéral (V. l'art. précédent). Après la capitale du Languedoc, il n'arrose plus dans le département que des villages, Blagnac, Beauzelle, Gagnac, Seilh, Oudes; il en sort après avoir reçu la Save, par 95 m. d'alt. Il a parcouru 200 kil. dans la Haute-Garonne et descendu 490 m. Sa largeur à Toulouse est de 160 m., son débit moyen de 150 m. c. par secondé, son tirant d'eau seulement de 0^m80.

Les affluents de la Garonne sont extrêmement nombreux, surtout dans la région montagneuse où même de petits torrents peuvent apporter beaucoup d'eau. Nous citerons le Mouras (dr.), le Maudan (dr.), le Boucouas (g.), le Riosec (g.), la Pique (g.), l'Escalère (g.), le torrent de Siradan (g.), la Lourse (g.), le Rivares (g.), la Neste (g.), le Lavet (g.), le Ger (dr.), le Saumès (g.), le Jo (g.), la Noue (g.), le Salat (dr.), le Palas (g.), la Houride (g.), le Volp (dr.), l'Arize (dr.), le Cameson (dr.), la Liandoue (dr.), le Launac (dr.), la Louge (g.), l'Ousse (dr.), l'Ariège (dr.), le Rebecedou (g.), le Touch (g.), l'Aussonne (g.), l'Hers (dr.), la Save (g.). En outre, d'autres affluents qui n'arrivent au fleuve qu'après sa sortie du dép. de la Haute-Garonne ont dans celui-ci une partie de leur cours et de leur bassin: le Marguestaud (g.), la Nadesse (g.), la Mouline (g.), la Gimone (g.), le Tarn (dr.).

Le Mouras (5 kil.) descend du cap de la Pique. Le Maudan (11 kil.) vient du col d'Aouérap, forme la vallée de Bassione, reçoit, près de Melles, le Barèdre descendu du Tuc de l'Étang. Le Boucouas (5 kil.) descend du Baccanère. — Le Riosec passe près d'Arlos. — La Pique est le premier affluent notable. Son cours n'est que de 40 kil., mais elle apporte les eaux du cant. de Bagnères-de-Luchon, issues des glaciers pyrénéens, et sa vallée est une des plus pittoresques de France. Elle naît dans l'angle montagneux au sommet duquel est l'Escalotte, passe à l'Hospice de France, au pied du port de Vénasque, coule entre des terrains cambriens et siluriens, reçoit à gauche le Lys, à droite la Burbe, passe à Bagnères-de-Luchon où elle rejoint la Neste d'Oo, et se dirige vers le N., encaissée entre les hauteurs de Baccanère et de l'Antenan, qui ne lui envoient que des torrents de 3 à 6 kil.; les villages échelonnés le long de son cours sont insignifiants; nommons Cier-de-Luchon, Signac et Cierp. Des affluents de la Pique, il faut retenir le Lys et la Neste d'Oo, le premier, à cause des merveilles naturelles de sa vallée. Elle se creuse en une sorte de cirque au pied des sommets granitiques et des glaciers qui en révèlent les abords; ces glaciers des Graoues, de Maupas, de Grabioules sont très raides, d'accès difficile, à cause des crevasses. Les eaux qui en sortent se précipitent dans la vallée par de magnifiques cascades;

celles du Lys se succèdent sur une hauteur d'un millier de mètres. La Neste d'Oo a son origine dans un second groupe de glaciers que divise le pic de Montarqué ; mais elle est surtout remarquable par les lacs étagés sur ses terrasses successives. En haut, à l'alt. de 2,703 m., les lacs glacés d'Oo et du Portillon, des deux côtés de Montarqué ; au-dessous, après une descente raide où se réunissent leurs eaux, une terrasse porte le lac de Sounsat (1,960 m.) et celui d'Espingo (1,873 m.), où il se décharge à la limite des granites ; puis vient un nouvel escarpement presque vertical, de 300 m., du haut duquel se précipite la belle cascade d'Oo (273 m. de haut) ; elle vient tomber presque dans le lac d'Oo (1,497 m. d'alt.), ovale, dont les rochers qu'elle entraîne ont comblé l'extrémité ; à la sortie, la Neste d'Oo traverse la vallée d'Astau, puis atteint à Oo la vallée de Larboust, plus large et à fond alluvial, orientée de l'O. à l'E., à angle droit de la précédente ; cette vallée, où coule le Catherouelle, passe au pied du port de Peyresourde ; la Neste d'Oo reçoit ensuite la Neste d'Oueil venant du N.-O. et traversant la vallée d'Oueil, qui descend du Monné. — L'Escalère (4 kil.) descend du Hourmigué dans le granite. — Le torrent de Siradan, qui finit dans la Haute-Garonne, mais naît dans les Hautes-Pyrénées, coule dans des gorges dont nous avons signalé l'intérêt géologique. — La Lourse a tout son cours dans les Hautes-Pyrénées. — Le Rivarès (6 kil.) coule à l'O. de Saint-Bertrand-de-Comminges. La Neste, qui double le débit de la Garonne, ne fait que toucher au dép. de la Haute-Garonne.

Le Lavet (17 kil.) est le premier de ces cours d'eau qui viennent du plateau de Lannemezan, longs ruisseaux sans eau comme le dép. du Gers (V. ce nom) en possède tant. Il naît dans les Hautes-Pyrénées, passe près de Cuguron ; il est parallèle à la Garonne. — Le Ger (36 kil.) est, au contraire, une vraie rivière, drainant un bassin assez étendu, la zone jurassique et crétacée ; il naît au pic de Paragrano, passe à Couledou, traverse le plateau du Portet, arrose Razecueillé, Sengouagnet, Aspet, Soueich, Rieucaze, Pointis-Inard. Il reçoit, à gauche, le Job, venu du Cagire, qui passe à Encausse et s'y grossit (à gauche) de l'Arrousec. — Le Saumès (13 kil.) est parallèle au fleuve depuis sa source, près de Saint-Gaudens. — De même le Jo (18 kil.), qui longe le S. des petites Pyrénées. — La Noue (40 kil.), grossie du Lanedon, coule également de l'O. à l'E. par Laloue, Aulou. — Le Salat est une rivière abondante ; sur 78 kil., il n'en a que 17 dans la Haute-Garonne, où il entre après La Bastide-du-Salat, quand il devient flottable ; il arrose Salies-du-Salat, Mazères, reçoit, dans le département : à droite, le Lens, venu de l'Ariège, qui passe à Cassagne ; à gauche, l'Arbas, né dans le massif de l'Arbas, qui arrose Arbas, Castelbiague, Montgaillard et Manes. — Le Palas (5 kil.) passe à Martres. — Le Houride (15 kil.) passe près de Mangnac et débouche à Cazères. — Le Volp (28 kil., dont 9 le long ou dans le département) naît dans l'Ariège, entre dans la Haute-Garonne après avoir franchi les petites Pyrénées qu'ensuite il borne au N., passe à Plan, où il reçoit (à droite) le Bous-sèges. — L'Arize (75 kil. dont 20 dans le département) vient de l'Ariège, arrose Montesquieu-Volvestre et Rieux ; elle reçoit dans la Haute-Garonne, à droite, le Cameson ; à gauche, le Lausson, qui passe à Gouzens et Goutevernisse. — La Liandoue (7 kil.) et le Launac (17 kil.) ont creusé leur lit dans le plateau miocène de la rive droite du fleuve. — La Louge (108 kil.) n'est qu'un ruisseau qui coule vers le N.-E., parallèlement au fleuve ; elle a sa source au S.-O. du département, coule dans le plateau de Lannemezan, contourne les petites Pyrénées (bombement de Saint-Marcel et d'Aurignac), passe à Boussan, au Fousseret, où elle pénètre dans les anciennes alluvions de la vallée et longe la Garonne à 5 ou 6 kil., passe à Lavernose et se perd dans la Garonne à Muret. Elle reçoit quelques ruisseaux analogues, la Noue (à droite), le Luz (à gauche), le Lamesan (à droite), la Nère (32 kil.), qui passe à Sarremezan, Saint-Lary et Benque, la Peyre (à gauche), qui passe à Gratsens. —

L'Ousse (7 kil.) coule dans les alluvions de la vallée de l'Ariège. — L'Ariège (157 kil., dont 42 dans le département) entre dans la Haute-Garonne après Saverdun, arrose Cintegabelle où il reçoit le Grand Lers (ou Lhers) et devient navigable (tirant d'eau 0,75), passe à Auterive, reçoit (à gauche) la Mouillonne, grossie du Besset ; la Lantine (à gauche) passe à Grépiac, reçoit à Venerque la Hize (28 kil.), grossie à gauche du Tédéou, passe au Vernet, à Clermont, auprès des ruines de l'abbaye de Boulbonne, où elle reçoit la Lèze. Celle-ci est une rivière de 50 kil., dont 20 dans la Haute-Garonne, où elle baigne Saint-Sulpice, Beaumont, Lagardelle et Labarthe. — Le Recebedou (18 kil.), comme son affluent le Roussimort, coule dans les alluvions de la grande vallée. — Le Touch (80 kil.) naît dans la forêt de Fabas, passe à Polastron, Pouy-de-Touges, puis entre dans les alluvions anciennes vers Savères, reçoit (à gauche) la Saverette, passe à Bérat, reçoit la Bure (à gauche), qui arrose Rieumes et Poucharramet, l'Aigubelle (à gauche), qui passe à Saint-Lys, le Merdagnon (à gauche), passe à Plaisance, Tournefeuille, reçoit le Merdanson (à droite), long de 25 kil. — L'Aussonnelle (35 kil.) coule dans les alluvions, passe à Bonrepos, Fontenilles, La Salvétat, Cornebarrieu ; elle reçoit, à gauche, le Courbet, qui passe à Léguevin et Pibrac. — L'Hers ou Lhers (90 kil., dont 70 dans le département) est une rivière peu abondante ; née dans l'Aude, elle entre dans la Haute-Garonne à Beateville, passe à Villefranche-de-Lauragais, Villenouvelle, Bazège, Montlaur, Escalquens, bourgs bâtis tous à quelque distance de la rivière, sur le plateau tertiaire de droite, tandis qu'en face, le long du canal du Midi creusé dans les alluvions à gauche de la vallée, se succèdent Gardouch, Vieilleville, Montesquieu, Aiguesvives, Montgiscard, Donneville, Pompertuzat, Pechabou, Castanet, Auzeville, Ramonville. Entré dans la plaine toulousaine, l'Hers contourne la ville et longe le fleuve jusqu'en face de Grenade, où il finit par s'y jeter ; dans ce trajet, il arrose Fonbeuzard, Saint-Alban, Brugnières, Saint-Jory. L'Hers reçoit de nombreux ruisseaux des plateaux tertiaires, Marès (droite), Favayrol (droite), Remijol (droite), Gardijol (gauche), Thévange (gauche), Vrisene (droite), Marcassonne (à droite, 25 kil.), Saune (32 kil.), Sausse (à droite, 18 kil.), grossie (à gauche) de la Ceillonne (20 kil.), qui passe près de Lanta ; enfin le Girou (à droite, 75 kil.), le seul affluent sérieux, lequel vient du Tarn, sert de limite pendant 16 kil. aux deux départements, puis passe près de Verfeuil. — La Save (148 kil., dont les deux tiers dans le département) est le type des rivières sans eau du plateau de Lannemezan ; encore le canal de Lannemezan lui apporte-t-il 1 m. c. d'eau par seconde emprunté à la Neste. Elle a sa source dans les Hautes-Pyrénées, à la lande de Pinas, entre de suite dans la Haute-Garonne, se dirigeant vers le N.-E., passe à Saint-Plancard, entre Montmaurin et Lespugne, où elle est très encaissée, à Montbernard, Saint-Laurent, L'Isle-en-Dodon, passe dans le dép. du Gers, mais rentre dans celui de la Haute-Garonne pour y achever son cours, passant à gauche de la forêt de Boucoune, à Lévigac et à Grenade. Elle reçoit la Gesse (55 kil.), dont le lit sépare d'abord les dép. des Hautes-Pyrénées et de la Haute-Garonne, est ensuite compris dans ce dernier, qu'elle quitte après avoir reçu (à gauche) le Large (4 kil.) avant de se réunir à la Save dans le dép. du Gers. La Save reçoit encore la Laussone, qui a la moitié supérieure de son cours (16 kil. sur 26) dans la Haute-Garonne ; puis la Boulouze, qui n'y a que sa source, la Larsène, qui y a tout son cours (15 kil.). — Le Marguestaud (23 kil.) arrose également le cant. de Cadours. — La Nadesse y a son origine ; de même la Mouline ou ruisseau du Lambon. — La Gimone naît aux confins de la Haute-Garonne et des Hautes-Pyrénées et coule pendant 24 kil. le long de notre département qu'elle sépare de ceux des Hautes-Pyrénées et du Gers. — Le Tarn coule pendant 22 kil. dans le dép. de la Haute-Garonne, où il arrose Buzet, Bessières, La Magdelaine, Villemur ; il a alors un débit moyen de 20 m. c. par seconde, un tirant d'eau de 1^m20.

Les cours d'eau de la Haute-Garonne se divisent en deux groupes bien tranchés, selon qu'ils viennent des Pyrénées ou qu'ils appartiennent entièrement à la région de la plaine tertiaire et alluviale. Les premiers ont beaucoup d'eau, des allures torrentielles ; ils se sont creusés dans les dépôts miocènes lorsqu'ils les traversent de larges vallées ; les autres ne sont que de longues rigoles, presque desséchées. Les chemins de fer suivent les vallées des cours d'eau principaux, Garonne jusqu'au confluent de la Pique, Pique (jusqu'à Luchon), Salat, Ariège, l'Hers, Tarn. Ils évitent le plateau tertiaire, dont les vallonnements obligent les voies transversales à des sinuosités et à des alternatives de montées et de descentes.

Lacs. Outre les lacs pyrénéens de la vallée d'Oo qui ont été décrits, on peut citer dans la vallée du Lys le lac Vert (1,960 m. d'alt.) et au pied celui de Barbazan. Ils sont tous très petits puisque le plus vaste, le Séculgo (lac d'Oo inférieur) n'a que 39 hect.

Canaux (V. ci-après, § *Voies de communication*).

Climat. — Le climat du dép. de la Haute-Garonne est tempéré, plus que ne le comporterait la latitude, à cause du voisinage des montagnes qui interceptent les vents du Sud, accumulent les neiges et les glaces, sans parler de l'influence exercée par l'altitude dans la zone montagneuse. En raison des grandes inégalités de niveau, les inégalités de température sont considérables entre la plaine de Toulouse (430 m.) ou du Tarn (80 m.) et les monts qui encadrent la vallée de Luchon (plus de 3,000 m.). Au haut des vallées d'Oo, du Lys et de la Pique sont des glaciers ; sur les pentes même, les neiges ne fondent que dans l'été. La région des plaines, vallées ou plateaux, subit davantage l'influence des montagnes que celle de l'Océan. On la rattache pourtant à la *région girondine* (V. FRANCE, § *Climat*). La moyenne annuelle est de + 12°6 à Toulouse. On a constaté un écart de 50° entre les températures extrêmes. Le climat toulousain est doux, particulièrement en hiver ; rarement il gèle. En été la chaleur est très vive et se supporte mal le long des muraillures de brique. Le régime des pluies est instable. La chute d'eau annuelle dépasse 1 m. dans la montagne, mais s'abaisse à 0^m60 dans les vallées inférieures de l'Ariège, de l'Hers, autour de Toulouse. Les orages sont fréquents et dangereux dans le Lauragais, à cause du mistral, vers Saint-Gaudens et Muret, à cause de la grêle. La fonte des neiges ou des pluies subites peuvent amener de redoutables inondations ; la plus célèbre est celle de 1875 qui détruisit à Toulouse le faubourg Saint-Cyprien.

Flore et Faune naturelles. — La flore du dép. de la Haute-Garonne est celle des régions girondine et pyrénéenne auxquelles il appartient (V. FRANCE, t. XVII, pp. 982 et 986-7). Dans la partie montagneuse, les champs montent sur les coteaux inférieurs ; les châtaigniers viennent jusqu'à mi-côte, croissant surtout sur les schistes en décomposition. Les montagnes inférieures sont boisées de chênes et de hêtres ; les montagnes moyennes ont des sommets gazonnés entourés d'une ceinture de sapins, dominant les hêtres de la base ; enfin les pentes supérieures sont couvertes d'un gazon raide et piquant où croissent l'aconit, le myrtil, le rhododendron ; les sommets sont revêtus de neiges persistantes ou formés de rochers dénudés.

La faune pyrénéenne est intéressante ; le loup, le lynx, l'ours des Pyrénées, le sanglier, le chamois, le bouquetin s'y rencontrent ; le desman s'y trouve également (V. EUROPE, § *Faune*, t. XVI, pp. 807 et suiv., et FRANCE, § *Faune*, t. XVII, pp. 979 et 980).

Histoire depuis 1789. — Le dép. de la Haute-Garonne fut formé, en 1790, de portions des prov. de Languedoc et de Gascogne. Au Languedoc, on emprunta le Toulousain (205,000 hect.) et le Lauragais (86,000 hect.). A la Gascogne, une grande partie du *Comminges* (240,000 hect.) avec ses dépendances, le Nébouzan (46,000 hect.) et les *Quatre Vallées* (44,000 hect.), une fraction du *Couserans* (4,000 hect.) et de la *Magnagne*

(35,000 hect.) (V. ces mots). Le département comprit d'abord, outre ses quatre arrondissements actuels, celui de Castelsarrasin, lequel en fut distrait, en 1808, pour concourir à former le dép. du Tarn-et-Garonne. Les seuls événements historiques notables, dont le dép. de la Haute-Garonne ait été le théâtre depuis un siècle, furent : l'insurrection royaliste du comte de Paulou qui partit de son château de Ferraqueux, près de Calmont, sur l'Hers (cant. de Nailloux), s'empara de Muret, de Saint-Gaudens, mais fut écrasé à Montréjeau ; puis en 1814, la bataille de Toulouse gagnée par Wellington sur Soult.

Les personnages célèbres du XIX^e siècle, nés sur le territoire de la Haute-Garonne (pour la période précédente, V. LANGUEDOC, GASCOGNE, TOULOUSE), sont : Caffarelli (François-Marie-Auguste), général et homme d'Etat, né au Falga (1766-1849) ; Compans (Dominique), général, né à Salies (1769-1849) ; Baour-Lormian (Pierre-Marie-François-Louis), poète, né à Toulouse (1770-1834) ; Esquirol (Henri-François-Alphonse), aliéniste, né à Toulouse (1772-1840) ; Pelleport (Pierre), général, né à Montréjeau (1773-1851) ; de Villele (Joseph), ministre de la Restauration, né à Toulouse (1773-1834) ; de Montbel (Isidore), ministre de Charles X, né à Toulouse (1787-1861) ; Troplong (Raymond-Théodore), juriconsulte, né à Saint-Gaudens (1795-1869) ; Niel (Adolphe), maréchal, né à Muret (1802-69) ; Huc (le Père), sinologue, né à Toulouse (1813-62) ; Bida (Alexandre), dessinateur, né à Toulouse en 1813 ; Duportal (Armand), publiciste, né à Toulouse (1814-87) ; Falguière (Jean-Alexandre-Joseph), sculpteur, né à Toulouse en 1832 ; Laurens (Jean-Paul), peintre, né à Fourquevaux en 1838 ; Mercié (Antonin), sculpteur, né à Toulouse en 1845.

Divisions administratives actuelles. — **ARRONDISSEMENTS.** — Le dép. de la Haute-Garonne comprend quatre arrondissements : Toulouse, Muret, Saint-Gaudens, Villefranche. Voici leurs superficies respectives : Toulouse, 459,334 hect. ; Muret, 463,237 hect. ; Saint-Gaudens, 212,805 hect. ; Villefranche, 93,612 hect.

CANTONS. — Les 4 arrondissements de la Haute-Garonne sont subdivisés en 39 cantons et 387 communes. On compte 12 cantons et 131 communes pour l'arr. de Toulouse ; 10 cantons et 127 communes pour l'arr. de Muret ; 11 cantons et 236 communes pour l'arr. de Saint-Gaudens ; 6 cantons et 93 communes pour l'arr. de Villefranche. En voici la liste : Cadours, Castanet, Fronton, Grenade, Léguevin, Montastruc-la-Conseillère, Toulouse (Centre), Toulouse (Nord), Toulouse (Ouest), Toulouse (Sud), Verfeil, Villemur, — Auterive, Carbonne, Cazères, Cintégabelle, Fousseret, Montesquieu-Volvestre, Muret, Rieumes, Rieux, Saint-Lys, — Aspet, Aurignac, Bagnières-de-Luchon, Barbazan, Boulogne, l'Isle-en-Dodon, Montréjeau, Saint-Béat, Saint-Gaudens, Saint-Martory, Salies, — Carman, Lanta, Montgiscard, Nailloux, Revel, Villefranche.

JUSTICE, POLICE. — Le dép. de la Haute-Garonne ressortit à la cour d'appel de Toulouse. La ville de Toulouse est le siège de la cour d'assises. Il y a quatre tribunaux, un par chef-lieu d'arrondissement, celui de Toulouse ayant trois et celui de Saint-Gaudens deux chambres. Il y a deux tribunaux de commerce à Toulouse et Saint-Gaudens.

Le nombre des justices de paix est de 39, une par chef-lieu de canton. Le nombre d'agents chargés de constater les crimes et délits était en 1888 de 256 gendarmes, 16 commissaires de police, 174 agents de police, 489 gardes champêtres, 445 gardes particuliers assermentés, 429 gardes forestiers, 45 agents des ponts et chaussées (police de la pêche).

FINANCES. — Pour les *contributions indirectes*, il y a 1 directeur à Toulouse, 2 inspecteurs à Toulouse, 1 sous-directeur à Saint-Gaudens, 1 receveur principal entreposeur à Saint-Gaudens, 1 receveur principal à Toulouse, 2 receveurs-entreposeurs à Muret et Villefranche, 1 entreposeur à Toulouse. Le service des *contributions directes* comporte 1 directeur et 1 inspecteur. Il y a 4 trésorier-

payeur général à Toulouse, 3 receveurs particuliers à Saint-Gaudens, Muret, Villefranche, 1 receveur des amendes à Toulouse, 7 percepteurs à Toulouse (1^e, 2^e, 3^e et 4^e), Villefranche, Muret, Saint-Gaudens. L'enregistrement, les domaines et le timbre ont 1 directeur et 1 inspecteur à Toulouse, plus 3 sous-inspecteurs.

INSTRUCTION PUBLIQUE. — Le département relève de l'académie de Toulouse. L'inspecteur d'académie réside à Toulouse. Il y a 6 inspecteurs de l'instruction primaire, à Toulouse (2), Saint-Gaudens (2), Muret et Villefranche; l'instruction supérieure se donne dans les facultés de Toulouse (droit, médecine et pharmacie, sciences, lettres); l'instruction secondaire dans les lycées de Toulouse (garçons et filles), le collège communal de Saint-Gaudens. Il existe à Toulouse une école normale d'instituteurs et une école normale d'institutrices.

CULTES. — Toulouse est le siège d'un archevêché; il compte (en 1890) 3 vicaires généraux, 9 chanoines, 3 ecclésiastiques attachés au secrétariat, 44 curés, 490 desservants, 99 vicaires des paroisses ou desservants des chapelles annexes, etc., 409 prêtres habitués, 43 aumôniers. On a ordonné dans l'année 20 prêtres, 15 diacres, 23 sous-diacres. Le culte réformé possède une église consistoriale à Toulouse avec 4 pasteurs.

ARMÉE. — La Haute-Garonne appartient au 17^e corps d'armée (Toulouse); elle forme une subdivision de ce corps. La compagnie de gendarmerie de la Haute-Garonne fait partie de la 17^e légion.

DIVERS. — La Haute-Garonne fait partie de la 11^e inspection des ponts et chaussées, de la 18^e conservation des forêts, de l'arrondissement minéralogique du S.-O., de la 8^e région agricole (S.-O.).

Démographie. — *Mouvement de la population.* Le recensement de 1891 a constaté dans le dép. de la Haute-Garonne une population totale de 472,383 hab. Voici depuis le commencement du siècle les chiffres donnés par les recensements précédents :

1801.....	{ 405.574
	{ [345.029]
1806.....	{ 430.317
	{ [367.351]
1821.....	391.418
1826.....	407.016
1831.....	427.856
1836.....	454.727
1841.....	468.453
1846.....	481.938
1851.....	481.610
1856.....	481.247
1861.....	484.081
1866.....	493.777
1872.....	479.362
1876.....	477.730
1881.....	478.009
1886.....	481.169
1891.....	472.383

Si l'on fait abstraction de la diminution causée en 1808 par le démembrement de l'arr. de Castelsarrasin qui a contribué à constituer le dép. de Tarn-et-Garonne, on constate que, dans la Haute-Garonne, le chiffre de la population s'est accru régulièrement pendant un demi-siècle (1801-1846); il a fléchi un peu à ce moment, puis sous l'influence de la guerre de Crimée, remonté de 1856 à 1866, mais pour diminuer dans la période suivante; la guerre a causé des pertes qui n'ont pas encore été réparées, d'autant plus que la population a brusquement diminué de 1886 à 1891 sous l'influence de la crise agricole. En somme, elle est à peu près stationnaire depuis un demi-siècle. Au contraire, dans la première période (1801-46), en ramenant les arrondissements à leur territoire actuel, on constate que l'augmentation avait été très rapide, de sorte qu'il subsiste un accroissement de 127,354 hab., presque égale à la

moyenne de la France. Mais ces variations ne se sont pas produites d'une manière uniforme dans toute l'étendue du département. Il faut comparer les arrondissements un à un.

ARRONDISSEMENTS	Population en 1801	Population en 1891	Augmenta-tion	DENSITE en 1801	DENSITE en 1891	Augmenta-tion
Toulouse.....	117.758	223.522	105.764	73,8	140,3	66,5
Muret.....	71.691	80.011	8.350	43,9	49	5,1
Saint-Gaudens.....	103.674	118.913	15.239	48,8	55,9	7,1
Villefranche.....	51.906	49.907	-1.999	55,4	53,3	-2,1
Total.....	345.029	472.383	127.354	54,9	75,1	20,2

Voici quelle a été de 1801 à 1891, dans chacun des arrondissements et dans l'ensemble du département, la variation proportionnelle de la population :

ANNÉES	TOULOUSE	MURET	SAINTE-GAUDENS	VILLEFRANCHE	ENSEMBLE du département
1801.....	1.000	1.000	1.000	1.000	1.000
1806.....	1.046	1.062	1.045	1.030	1.063
1821.....	1.089	1.114	1.096	1.125	1.126
1826.....	1.107	1.115	1.286	1.165	1.181
1831.....	1.187	1.203	1.351	1.181	1.245
1836.....	1.352	1.238	1.381	1.216	1.323
1841.....	1.451	1.239	1.390	1.231	1.361
1846.....	1.502	1.275	1.419	1.254	1.402
1851.....	1.493	1.290	1.414	1.254	1.401
1856.....	1.565	1.256	1.357	1.206	1.400
1861.....	1.640	1.285	1.315	1.161	1.412
1866.....	1.756	1.265	1.313	1.129	1.436
1872.....	1.720	1.205	1.271	1.099	1.396
1876.....	1.719	1.183	1.246	1.044	1.385
1881.....	1.836	1.167	1.213	1.002	1.386
1886.....	1.902	1.154	1.190	990	1.396
1891.....	1.898	1.129	1.150	961	1.369

Voici les chiffres absolus pour la dernière période :

ARRONDISSEMENTS	1872	1876	1881	1886	1891
Toulouse.....	203.246	209.096	216.908	223.941	223.522
Muret.....	85.048	85.249	83.732	82.818	80.011
Saint-Gaudens.....	131.958	129.228	125.829	123.056	118.913
Villefranche.....	57.110	54.157	52.050	51.354	49.907
Total.....	479.362	477.730	478.009	481.169	472.383

Il en résulte que l'arr. de Toulouse qui renferme une grande ville a presque doublé; son progrès a été plus lent que celui des autres du département jusqu'en 1826, puis il s'est accentué dans les vingt années suivantes. Enrayé de 1846 à 1851, de 1866 à 1876, de 1886 à 1891, ses variations ont déterminé le sens de celles de l'ensemble du département. L'arr. de Muret a progressé sans interruption jusqu'en 1856 et depuis lors rétrogradé constamment et d'une manière non moins régulière, sans à-coups. L'arr. de Saint-Gaudens, après des progrès rapides jusqu'en 1830, a encore gagné jusqu'en 1846; puis il a perdu sans interruption; la guerre de Crimée et celle de 1870 ont causé les plus forts déchets. L'arr. de Villefranche a progressé, mais toujours moins que l'ensemble du département, jusqu'en 1846; depuis il a perdu, sa population décroissant régulièrement sans que les causes extérieures, les guerres par exemple, semblent exercer d'influence prépondérante. Il est retombé en 1881 au chiffre de 1801 et depuis il a perdu 4% du nombre des habitants qu'il avait au début du siècle.

Si maintenant nous examinons chaque catégorie de popu-

lation, rurale et urbaine, nous constatons les chiffres suivants en 1881 et 1886 :

POPULATION au 31 déc. 1881		POPULATION au 30 mai 1886	
Urbaine.....	180.206	Urbaine.....	190.498
Rurale.....	297.803	Rurale.....	290.671
Total.....	478.009	Total.....	481.169

On voit que la première augmente sensiblement aux dépens de la seconde, surtout en raison de l'attraction exercée par la grande ville de Toulouse.

Voici comment se décomposait, en 1891, la population des chefs-lieux d'arrondissement :

POPULATION	TOULOUSE	MURET	SAINT-GAUDENS	VILLEFRANCHE
Agglomérée.....	126.633	2.657	3.922	2.179
Éparse.....	13.499	1.430	2.065	359
Comptée à part.....	9.659	55	1.020	18
Totale.....	149.791	4.142	7.007	2.556

Le nombre des communes rurales du dép. de la Haute-Garonne était, en 1886, de 575 ; leur superficie totale de 574,626 hect., leur population totale de 290,671 hab. ; la superficie moyenne de 1,000 hect., la population moyenne de 505 hab. par commune et la densité moyenne de 50,6 hab. par kilomètre carré dans des communes rurales. On comptait 12 communes urbaines d'une superficie totale de 54,362 hect., d'une population totale de 190,498 hab., soit 4,522 hect. et 15,814 hab. par commune urbaine, en moyenne, et une densité de la population urbaine de 351 hab. par kilomètre carré. La densité moyenne du département ressort à 76,5 hab. par kilomètre carré, la commune ayant en moyenne 1,070 hect. et 822 hab.

Voici quelle était l'importance respective des populations urbaine et rurale aux recensements de 1856, 1872 et 1886 :

	1856	1872	1886
Population urbaine.....	29,42	35,02	39,61
— rurale.....	70,58	64,98	60,39

On voit que la prépondérance de la population rurale s'atténue de plus en plus et que la proportion de la population urbaine dépasse la moyenne de la France.

Consultant les registres de l'état civil, nous voyons que la population urbaine a eu, du 31 déc. 1881 au 30 mai 1886, 17,070 naissances et 20,699 décès, soit un excédent de 3,629 décès sur les naissances. C'est le cas, pour la population urbaine, dans la moitié des départements français. Comme, malgré cela, la population urbaine s'est accrue, il en faut conclure qu'il y a eu un excédent de 13,921 immigrants. — Dans la population rurale, il y eut, pendant le même laps de temps, 25,467 naissances et 23,023 décès, soit un excédent de 2,444 naissances, ce qui est une situation normale ; d'autre part, l'émigration a enlevé aux campagnes 9,576 hab. Sur l'ensemble de la population des villes et des campagnes de la Haute-Garonne, on constate, par conséquent, 42,537 naissances et 43,722 décès, c.-à-d. que le département a perdu par la mort 1,185 têtes de plus qu'il n'en a gagné par les naissances. Comme il a accru sa population de 3,160 têtes, il a fallu qu'il bénéficiât de l'immigration de 4,345 personnes venues de l'extérieur.

La répartition des communes, d'après l'importance de la population, a donné au recensement de 1886 les résultats suivants pour les 587 communes du département : 17 com. de 100 hab. et au-dessous ; 87 com. de 101 à 200 hab. ; 135 com. de 201 à 300 hab. ; 82 com. de 301 à 400 hab. ;

56 com. de 401 à 500 hab. ; 152 com. de 504 à 1,000 hab. ; 33 com. de 1,001 à 1,500 hab. ; 4 com. de 1,501 à 2,000 hab. ; 6 com. de 2,001 à 2,500 hab. ; 6 com. de 2,501 à 3,000 hab. ; 2 com. de 3,001 à 3,500 hab. ; 7 com. de 3,501 à 4,000 hab. ; 3 com. de 4,001 à 5,000 hab. ; 1 com. de 5,001 à 10,000 hab. ; 1 com. de plus de 20,000 hab. (Toulouse).

Voici, par arrondissements et cantons, la liste des communes dont la population totale, en 1891, dépassait 4,000 hab.

ARRONDISSEMENT DE TOULOUSE (12 cant., 131 com., 159,300 hect., 223,522 hab.). — *Cant. de Cadours* (16 com., 15,912 hect., 6,391 hab.) : pas de com. de plus de 1,000 hab. — *Cant. de Castanet* (15 com., 9,246 hect., 4,429 hab.) : pas de com. de plus de 1,000 hab. — *Cant. de Fronton* (18 com., 23,594 hect., 11,578 hab.) : Castelnau-d'Estretfonds, 1,563 hab. ; Fronton, 2,481 hab. ; Saint-Jory, 1,086 hab. — *Cant. de Grenade* (13 com., 22,921 hect., 10,284 hab.) : Grenade, 3,924 hab. ; Merville, 1,436 hab. — *Cant. de Léguevin* (10 com., 12,819 hect., 5,734 hab.) : Plaisance, 1,346 hab. — *Cant. de Montastruc-la-Consellière* (12 com., 14,227 hect., 7,175 hab.) : Bessières, 1,438 hab. ; Buzet, 1,255 hab. ; Montastruc-la-Consellière, 1,003 hab. — *Cant. de Toulouse-centre* (9 com., 17,314 hect., 49,861 hab.) : Toulouse, 149,791 hab. — *Cant. de Toulouse-nord* (8 com., 8,476 hect., 48,906 hab.). — *Cant. de Toulouse-ouest* (9 com., 11,901 hect., 28,761 hab.) : Blagnac, 1,866 hab. ; Colomiers, 1,623 hab. ; Cugnaux, 1,016 hab. ; Portet, 1,060 hab. — *Cant. de Toulouse-sud* (11 com., 8,178 hect., 40,470 hab.) — *Cant. de Verfeil* (7 com., 9,903 hect., 4,122 hab.) : Verfeil, 1,908 hab. — *Cant. de Villemur* (6 com., 9,930 hect., 5,814 hab.) : Villemur, 3,929 hab.

ARRONDISSEMENT DE MURET (10 cant., 127 com., 163,300 hect., 80,041 hab.). — *Cant. d'Auterive* (11 com., 15,014 hect., 8,486 hab.) : Auterive, 2,791 hab. ; Beaumont, 1,209 hab. ; Miremont, 1,175 hab. — *Cant. de Carbonne* (11 com., 13,700 hect., 8,424 hab.) : Carbonne, 2,456 hab. ; Longages, 1,053 hab. ; Saint-Sulpice, 1,237 hab. — *Cant. de Cazères* (16 com., 16,460 hect., 10,113 hab.) : Cazères, 2,740 hab. ; Martres, 1,734 hab. — *Cant. de Cintegabelle* (7 com., 15,305 hect., 6,688 hab.) : Cintegabelle, 2,442 hab. ; Gaillac-Toulza, 1,595 hab. — *Cant. de Fousseret* (15 com., 17,425 hect., 7,268 hab.) : Fousseret, 2,052 hab. — *Cant. de Montesquieu-Volvestre* (10 com., 14,308 hect., 6,690 hab.) : Montbrun, 1,228 ; Montesquieu-Volvestre, 3,340 hab. — *Cant. de Muret* (20 com., 24,233 hect., 13,097 hab.) : Lherm, 1,144 hab. ; Muret, 4,142 hab. ; Seysses, 1,270 hab. — *Cant. de Rieumes* (16 com., 19,119 hect., 7,672 hab.) : Bérat, 1,019 hab. ; Rieumes, 2,114 hab. — *Cant. de Rieux*, (10 com., 10,672 hect., 5,305 hab.) : Rieux, 1,861 hab. — *Cant. de Saint-Lys* (11 com., 15,393 hect., 6,298 hab.) : Saint-Lys, 1,343 hab. ; Sainte-Foy, 1,289 hab.

ARRONDISSEMENT DE SAINT-GAUDENS (11 cant., 236 com., 24,169 hect., 118,913 hab.). — *Cant. d'Aspet* (22 com., 24,169 hect., 14,628 hab.) : Aspet, 2,302 hab. ; Estadens, 1,369 hab. ; Sengouagnet, 1,060 hab. — *Cant. d'Aurignac* (19 com., 18,799 hect., 9,386 hab.) : Aurignac, 1,323 hab. ; Cassagnabère-Tournas, 1,205 hab. — *Cant. de Bagnères-de-Luchon* (31 com., 29,335 hect., 8,862 hab.) : Bagnères-de-Luchon, 3,528 hab. — *Cant. de Barbazan* (23 com., 13,282 hect., 11,220 hab.) : Gourdan, 1,502 hab. ; Sauterette, 1,641 hab. — *Cant. de Boulogne* (24 com., 22,488 hect., 10,076 hab.) : Boulogne, 2,000 hab. — *Cant. de L'Isle-en-Dodon* (23 com., 22,241 hect., 10,382 hab.) : L'Isle-en-Dodon, 2,424 hab. — *Cant. de Montréjeau* (17 com., 15,385 hect., 11,223 hab.) : Montréjeau, 3,068 hab. — *Cant. de Saint-Béat* (23 com., 19,543 hect., 9,258 hab.) : Fos, 1,006 hab. — *Cant. de Saint-Gaudens* (21 com., 18,523 hect., 17,786 hab.) : Labarthe-Rivière, 1,440 hab. ; Miramont, 1,413 hab. ;

Pointis-Inard, 4,079 hab.; Saint-Gaudens, 7,007 hab.; Valentine, 4,067 hab.; Villeneuve-de-Rivière, 4,260 hab. — *Cant. de Saint-Martory* (12 com., 9,463 hect., 5,034 hab.) : Saint-Martory, 4,029 hab. — *Cant. de Salies* (21 com., 17,614 hect., 11,058 hab.) : Salies, 1,035 hab.

ARRONDISSEMENT DE VILLEFRANCHE (6 cant., 93 com., 93,600 hect., 49,907 hab. — *Cant. de Caraman* (19 com., 16,480 hect., 8,277 hab.) : Auriac, 4,523 hab.; Caraman, 4,943 hab. — *Cant. de Lanta* (10 com., 10,693 hect., 4,563 hab.) : Lanta, 1,331 hab. — *Cant. de Montgiscard* (20 com., 15,899 hect., 7,895 hab.) : Baziège, 4,381 hab. — *Cant. de Nailloux* (10 com., 15,488 hect., 7,374 hab.) : Calmont, 4,783 hab.; Nailloux, 4,240 hab.; Saint-Léon, 4,072 hab. — *Cant. de Revel* (13 com., 16,357 hect., 11,486 hab.) : Revel, 5,566 hab.; Saint-Félix, 2,239 hab. — *Cant. de Villefranche* (21 com., 49,076 hect., 10,612 hab.) : Avignonnet, 4,638 hab.; Villefranche, 2,556 hab.

HABITATIONS. — Le nombre des maisons d'habitation était en 1886, dans la Haute-Garonne, de 98,542, dont 94,980 occupées en tout ou en partie et 3,562 vacantes. Sur ce nombre on en comptait 49,219 n'ayant qu'un rez-de-chaussée; 38,042, un seul étage; 8,424, deux étages; 2,631, trois étages; 536, quatre étages ou davantage. Elles comportaient 146,813 appartements ou logements distincts, dont 130,609 occupés et 16,204 vacants; en outre 15,217 locaux servant d'ateliers, de magasins ou de boutiques.

Etat des personnes. — D'APRÈS LA RÉSIDENCE. — On a recensé, en 1886, 46,463 individus isolés et 143,973 familles, plus 173 établissements comptés à part, soit un total de 130,609 ménages. Il y a 46,463 ménages composés d'une seule personne; 8,547 de deux personnes; 49,218 de trois personnes; 30,424 de quatre personnes; 32,213 de cinq personnes; 23,664 de six personnes ou davantage.

La population résidente comportait 484,169 personnes, dont 455,418 résidents présents, 42,528 résidents absents, 13,523 personnes comptées à part. La population présente comportait 468,644 résidents et 2,638 personnes de passage ou de population accidentelle, soit un total de 471,279. La population présente est donc inférieure à la population résidente, ce qui est le cas général en France.

D'APRÈS LE LIEU DE NAISSANCE. — Classée d'après le lieu de naissance, la population de la Haute-Garonne se divisait en : Français et naturalisés nés dans la commune où ils habitent, 301,987; nés dans une autre commune du département, 92,744; nés dans un autre département ou dans une colonie, 70,084; nés à l'étranger, 4,701; soit un total de 466,486 Français. Il y faut ajouter : 476 étrangers nés dans la commune où ils habitent; 392 nés dans une autre commune du département; 1,247 nés dans un autre département ou une colonie; 2,978 nés à l'étranger; soit un total de 4,793 étrangers. La population présente envisagée dans son ensemble (471,279) comprend donc 302,163 habitants nés dans leur commune; 93,106 dans une autre commune du département; 74,331 dans un autre département ou dans une colonie; 4,679 hors du territoire français.

Classée par nationalité, la population de la Haute-Garonne compte, en 1886, 466,486 Français dont 466,318 nés de parents français et 168 naturalisés; et 4,793 étrangers se décomposant en : 58 Anglais, Écossais ou Irlandais; 52 Américains du Nord ou du Sud; 97 Allemands; 46 Austro-Hongrois; 89 Belges; 8 Hollandais ou Luxembourgeois; 450 Italiens; 3,740 Espagnols; 435 Suisses; 42 Russes; 8 Scandinaves; 20 Portugais; 28 Grecs, Roumains, Serbes ou Bulgares; 12 Turcs ou Africains; 6 Asiatiques; 20 individus d'autre nationalité, 402 de nationalité inconnue.

D'APRÈS L'ÉTAT CIVIL. — Classée par sexe, la population

se répartit en 227,653 hommes et 243,626 femmes. C'est une proportion de femmes très supérieure à la moyenne de la France, 546 contre 484 hommes au lieu de 592 contre 498. Deux départements seulement la dépassent.

La population classée par âge et par état civil comprend (en 1886) : 77,396 individus du sexe masculin célibataires de vingt et un ans ou moins; 42,034 célibataires de vingt-deux à quatre-vingt-dix ans; 39 de plus de quatre-vingt-dix ans, soit un total de 119,489 célibataires du sexe masculin; 158 hommes mariés de dix-huit à vingt et un ans; 92,956 de vingt-deux à quatre-vingt-dix ans; 22 de plus de quatre-vingt-dix ans, soit un total de 93,136 hommes mariés; en y ajoutant 14,979 veufs et 49 divorcés, on arrive au total de 227,653 hommes dont 77,562 de vingt et un ans et au-dessous, 149,947 de vingt-deux à quatre-vingt-dix ans et 144 de plus de quatre-vingt-dix (1 centenaire). Parmi les femmes on compte 75,601 filles de vingt et un ans et au-dessous; 45,652 filles de vingt-deux à quatre-vingt-dix ans et 26 de plus de quatre-vingt-dix ans; soit un total de 141,279 célibataires; 102,845 femmes mariées dont 4,631 de quinze à vingt et un ans, 98,168 de vingt-deux à quatre-vingt-dix ans et 46 de plus de quatre-vingt-dix ans; de plus, 29,453 veuves et 49 femmes divorcées, soit un total de 243,626 femmes dont 80,325 de vingt et un ans et au-dessous; 162,931 de vingt-deux à quatre-vingt-dix ans; 370 de plus de quatre-vingt-dix ans, 2 centenaires.

Le nombre des enfants légitimes vivants par famille (de gens mariés, veufs ou divorcés) donne les chiffres suivants : 24,402 familles sans enfant vivant; 22,499 en ayant un; 23,777, deux; 27,968, trois; 20,474, quatre; 10,389, cinq; 7,374, six; 740, sept ou davantage.

L'âge moyen de la population est de 34 ans 2 mois, supérieur de 2 ans à la moyenne française.

D'APRÈS LA PROFESSION. — La population de la Haute-Garonne se décompose par professions de la manière suivante (en 1886). On classe sous chaque rubrique non seulement ceux qui exercent la profession, mais aussi la totalité des personnes qui en tirent leur subsistance, à côté des patrons et des salariés (employés et ouvriers), leur famille et les domestiques attachés à la personne : Agriculture, 204,539; industrie manufacturière, 95,253; transports, 6,488; commerce, 58,981; représentants de la force publique, 8,690; administration publique, 2,430; professions libérales, 12,494; personnes vivant exclusivement de leurs revenus, 69,649; sans profession (gens sans aveu, vagabonds, prostituées), non classés, enfants en nourrice, élèves des pensionnats vivant loin de leur famille, personnel interne des asiles, hospices, etc., ou de profession inconnue, 13,355. Voici le détail pour les différentes catégories, en distinguant pour les plus importantes les deux sexes et les divers groupes, patrons, employés et ouvriers, familles, domestiques attachés à la personne.

Agriculture. Propriétaires cultivant leurs terres, 173,824 dont 51,799 patrons et 72,496 ouvriers des deux sexes, 39,016 personnes de leurs familles et 10,810 domestiques attachés à leur personne. — Fermiers, métayers et colons, 10,520 dont 4,234 patrons, 932 ouvriers des deux sexes, 4,985 personnes de leurs familles, et 372 domestiques personnels. — Horticulteurs, pépiniéristes, maraichers, 5,838 personnes dont 3,294 patrons. — Bûcherons, charbonniers, 14,360 personnes dont 5,154 patrons et 3,942 ouvriers (3,453 femmes).

Industrie. Industrie textile, néant. — Industrie extractive, 4,605 personnes, dont 21 patrons et 4,459 employés et ouvriers. — Industrie métallurgique, néant. — Fabrication d'objets en métal, 16,099 personnes dont 2,567 patrons et 7,014 employés et ouvriers. — Industrie du cuir, 595 personnes dont 53 patrons et 394 employés et ouvriers. — Industrie du bois, 1,909 personnes dont 309 patrons et 686 employés et ouvriers. — Industrie céramique, 2,767 personnes. — Produits chimiques, 2,753 personnes, dont 357 patrons et 1,008 employés et ouvriers. — Indus-

trie du bâtiment, 40,346 personnes dont 4,284 patrons et 4,045 employés et ouvriers. — Industrie de l'éclairage, 7,259 personnes dont 1,467 patrons et 2,893 employés et ouvriers. — Industrie de l'ameublement, 41,231 personnes dont 1,862 patrons, 3,267 employés et ouvriers. — Habillement et toilette, 14,951 personnes dont 2,779 patrons (317 femmes), 5,674 employés et ouvriers (857 femmes). — Alimentation, 14,485 personnes dont 2,815 patrons, 3,748 employés et ouvriers. — Industries relatives aux sciences, lettres et arts (imprimerie, papeterie, etc.), 2,442 personnes. — Industries de luxe (bijouterie, objets d'art, chasse, etc.), 4,688 personnes dont 846 patrons et 1,537 ouvriers. — Etablissements de l'Etat, 4,423 personnes.

Transports. Transports par routes, 132 personnes. — Chemins de fer, 5,709 personnes dont 1,932 employés. — Postes et télégraphes, 347 personnes dont 24 chefs d'exploitation ou patrons, 86 employés et ouvriers.

Commerce. Financiers (banquiers, etc.), 5,400 personnes dont 517 patrons, 2,091 employés. — Courtiers, négociants en gros, 14,053 personnes dont 2,509 patrons, 3,192 employés. — Hôteliers, cabaretiers, 41,226 personnes dont 3,448 patrons (613 femmes), 94 employés et ouvriers (36 femmes). — Alimentation (marchands au détail), 6,791 personnes dont 2,478 patrons (1,197 femmes), 1,086 employés et ouvriers. — Ameublement (détail), 6,461 personnes dont 1,576 patrons et 851 employés. — Habillement (détail), 5,795 personnes dont 1,503 patrons (31 femmes), 4,665 employés (286 femmes). — Divers marchands au détail, 9,555 personnes dont 3,764 patrons (1,949 femmes) et 947 employés.

Force publique. Armée de terre, 7,442 personnes dont 6,237 militaires. — Gendarmerie et police, 1,548 personnes dont 449 agents publics.

Administration publique. — Fonctionnaires de l'Etat, 1,136 personnes dont 342 fonctionnaires (73 femmes). — Fonctionnaires du département et des communes, 1,294 personnes dont 346 fonctionnaires.

Professions libérales. Culte catholique séculier, 1,048 personnes dont 609 prêtres. — Communautés religieuses, 646 personnes dont 612 moines (347 femmes). — Autres cultes, 18 personnes dont 4 ministres du culte. — Personnel des tribunaux, 872 personnes dont 248 magistrats, etc. — Avocats et agréés, 530 personnes dont 167 exerçant la profession. — Officiers ministériels, 686 personnes dont 129 patrons, 453 employés. — Agents d'affaires, 215 personnes dont 56 agents. — Profession médicale, 863 personnes dont 259 médecins. — Pharmaciens, herboristes, 486 personnes dont 126 patrons. — Dentistes, oculistes, pédicures, 82 personnes dont 24 exerçant la profession. — Sages-femmes, 844 personnes dont 209 exerçant la profession. — Enseignement public, 3,432 personnes, dont 1,343 professent (586 femmes). — Enseignement privé, 765 personnes dont 290 professent (137 femmes). — Musique, danse, escrime, 229 personnes dont 74 professent (8 femmes). — Publicistes, hommes de lettres, savants, 434 dont 177 patrons. — Architectes et ingénieurs civils, 159 personnes dont 43 patrons. — Artistes, 642 personnes dont 234 artistes. — Artistes lyriques et dramatiques, 543 personnes dont 239 artistes (152 femmes).

Personnes vivant exclusivement de leur revenu. Propriétaires qui ne travaillent pas, 68,096 personnes, 39,459 patrons (22,967 femmes), 44,480 domestiques (12,811 femmes). — Rentiers, pensionnaires et retraités, 1,553 personnes dont 861 patrons (143 femmes) et 164 domestiques (152 femmes).

Etat économique du département. — PROPRIÉTÉ. — L'enquête faite par l'administration des contributions directes en 1884 a relevé, dans le dép. de la Haute-Garonne, 207,787 propriétés imposables, savoir : 189,592 appartenant à la petite propriété ; 46,692 à la moyenne et 4,503 à la grande propriété.

DÉSIGNATION	NOMBRE des cotes	SUPERFICIE (en hectares)
<i>Petite propriété :</i>		
Biens de moins de 10 ares.....	36,556	1,454
— de 10 à 20 ares.....	20,997	3,247
— de 20 à 50 —.....	49,767	13,719
— de 50 ares à 1 hect.....	33,005	23,495
— de 1 à 2 hect.....	28,132	40,426
— de 2 à 3 —.....	13,405	32,708
— de 3 à 4 —.....	7,814	26,925
— de 4 à 5 —.....	5,025	22,427
— de 5 à 6 —.....	3,591	19,715
<i>Moyenne propriété :</i>		
Biens de 6 à 7 hect.....	2,653	17,188
— de 7 à 8 —.....	2,080	15,646
— de 8 à 9 —.....	1,639	13,885
— de 9 à 10 —.....	1,230	11,628
— de 10 à 20 —.....	5,814	80,879
— de 20 à 30 —.....	1,854	45,275
— de 30 à 40 —.....	880	30,194
— de 40 à 50 —.....	542	23,986
<i>Grande propriété :</i>		
Biens de 50 à 75 hect.....	720	43,633
— de 75 à 100 —.....	300	25,946
— de 100 à 200 —.....	350	47,249
Au-dessus de 200 —.....	133	58,474
Total.....	207,787	598,099

La petite propriété occupe donc 184,116 hect., la moyenne 238,681 hect. et la grande 175,302 hect., c.-à-d. que, comme dans l'ensemble de la France, la moyenne propriété domine, et que la petite est plus importante que dans la moyenne des départements.

AGRICULTURE. — Le dép. de la Haute-Garonne peut se diviser, au point de vue agricole, en deux régions nettement distinctes : la région pyrénéenne ou montagneuse comprenant à peu près tout l'arr. de Saint-Gaudens, moins les cant. de Boulogne et L'Isle-en-Dodon ; la région des plaines et plateaux s'étendant sur le reste du département. — La région pyrénéenne est pauvre, ruinée par le déboisement ; les montagnes de la rive droite de la Garonne sont pelées ; sur la rive gauche, on voit quelques forêts de sapins ; les contreforts du Monné et de l'Antenac sont en partie boisés de chênes et de hêtres ; les contreforts inférieurs qui s'abaissent en collines vers Saint-Gaudens, Saint-Martory, ont été, sur la rive droite, victimes du déboisement ; en bien des points, on ne voit que quelques buis dans des rochers. La terre a été emportée par les eaux. Aussi ces cantons (Bagnères-de-Luchon, Saint-Béat, Aspet) ne peuvent-ils suffire à nourrir leurs habitants qui émigrent en grand nombre, les uns définitivement, les autres seulement pendant la bonne saison. Les vallées, celle de la Garonne surtout, contrastent par leur fertilité avec cette misère ; les champs de céréales (blé, maïs, sarrasin), de lin (vers Saint-Gaudens et Salies) sont dominés par les vignes plantées sur les pentes inférieures et s'enroulant autour des arbres fruitiers, surtout des pêchers. On trouve encore dans cette région beaucoup de châtaigniers. — La région des plaines est riche. Les céréales y sont cultivées sur de grandes surfaces, particulièrement dans le Lauragais (blé, maïs). L'imperfection des méthodes ne permet que des rendements bien inférieurs à ceux qu'on pourrait atteindre. Les prairies naturelles artificielles sont assez étendues le long du fleuve ; les cultures industrielles ont peu d'importance. Les plateaux, surtout ceux de la rive gauche, manquent d'eau ; le canal de Saint-Martory leur en fournit ; il puise à Saint-Martory, dans la Garonne, 10 m. c. d'eau par seconde et restitue au fleuve ce qui n'a pas été employé, en amont de Toulouse. La banlieue de Toulouse est en grande partie consacrée à la culture maraîchère. Celle-ci alimente la ville et, en été, les stations pyrénéennes. Les vignes couvrent les coteaux, et dans

le N. de l'arr. de Toulouse, entre la Garonne et le Tarn (Fronton, Villaudric), elles fournissent des vins de bonne qualité, souvent vendus comme vins de Bordeaux. Parmi les fruits, les plus renommés sont les pêches de Cazères. Les bois occupent près de 100,000 hect., dont 14,623 à l'Etat. Mais il s'agit principalement de taillis ; les belles futaies sont rares ; nous avons cité celles de sapins du port de Peyresourde, de chênes et de hêtres du Monné et de l'Antenac.

Voici la superficie et le rendement des diverses cultures dans le dép. de la Haute-Garonne en 1890 :

CULTURES	SUPERFICIE en 1890	PRODUCTION en 1890	MOYENNE décennale en 1881-90	VALEUR en 1890
	Hectares	Hectolitres Quintaux	Hectolitres	fr.
Froment.....	125.000	2.375.000 1.887.500	1.897.298	46.882.500
Méteil.....	6.900	117.300	80.302	1.789.998
Seigle.....	7.300	135.050	119.722	1.769.155
Orge.....	3.500	87.500	115.430	942.375
Sarrasin.....	1.345	18.830	»	214.790
Avoine.....	31.000	806.000	566.466	8.350.160
Maïs.....	48.000	864.000	»	11.396.160
Millet.....	1.500	22.500	»	»
Pommes de terre	19.500	936.000	»	5.616.000
Betteraves four-		Quintaux		
ragères.....	300	135.000	»	202.500
Trelle.....	8.200	328.000	»	1.476.000
Luzerne.....	14.500	725.000	»	4.893.750
Sainfoin.....	11.300	643.500	»	3.861.000
Prés naturels et		Quintaux		
herbages.....	40.000	1.650.000	»	9.000.000
Colza.....	23	149	»	3.910
Navette.....	»	72	»	2.240
		855	»	68.400
Chanvre.....	95	(filasse) 617	»	18.525
		(graine) 2.400	»	283.200
Lin.....	400	(filasse) 5.600	»	162.400
		(graine)	»	»
Betteraves à		Quintaux		
sucres.....	95	18.050	»	27.075
Vin.....	57.488	Hectolitres 386.158	Hectolitres (1880-89) 797.012	10.545.790
Cidre.....	»	6.529	» 926	»
Châtaignes....	»	Quintaux 26.573	»	531.500
Noix.....	»	435	»	13.050

Le dép. de la Haute-Garonne est donc un producteur de céréales ; pour le froment et le maïs il est un des plus fertiles, et viendrait au troisième rang pour le maïs, dans les dix premiers pour le froment. Malheureusement, le rendement à l'hectare est encore médiocre ; de 1881 à 1890, il fut de 16 hectol. environ pour le froment (moyenne française 15,5).

Le nombre des animaux de ferme existant au 31 déc. 1890 était : espèce chevaline, 31,946 ; espèce mulassière, 3,851 ; espèce asine, 5,430 ; espèce bovine, 137,033, dont 53,445 vaches, 2,643 bœufs à l'engrais, 32,887 bœufs de travail, 3,625 taureaux, etc. ; espèce ovine, 202,633, dont 5,576 bœufs, 21,424 moutons, 92,818 brebis, etc. ; espèce porcine, 61,306 ; espèce caprine, 2,175 (ce chiffre paraît trop faible). Les produits obtenus étaient de 117,634 hectol. de lait valant 2,117,412 fr. ; 2,797 quintaux de laine, valant 335,640 fr.

Le dép. de la Haute-Garonne possède beaucoup de volailles ; l'élevage des dindons et l'engraissement des oies sont une des ressources de ses cultivateurs. Le Lauragais fabrique d'excellents pâtés de foie d'oie. Les pigeons sont également très nombreux ; chaque ferme, dans la plaine, a son colombier. — En 1890, il y avait 3,930 ruches en

activité, produisant 28,685 kilogr. de miel valant 36,716 fr. et 17,090 kilogr. de cire valant 39,307 fr. La statistique séricicole de 1890 signale 96 sériciculteurs, ayant mis en incubation 108 onces (de 25 gr.) de graines et obtenu 2,419 kilogr. de cocons frais valant 8,176 fr. environ.

INDUSTRIE. — Le dép. de la Haute-Garonne ne produit pas de combustibles minéraux ; il en consomme 139,100 tonnes (en 1888) valant en moyenne sur le lieu de consommation 22 fr. 50. La grande industrie y est peu développée, d'autant que les forces hydrauliques sont peu utilisées. Les richesses minérales sont abondantes, mais peu exploitées. Quelques mines de manganèse (Portet-de-Luchon), des minerais de plomb argentifère et de cuivre autour de Bagnères et de Saint-Béat. On attache plus de prix aux beaux marbres blancs de Saint-Béat. Quant aux pierres de construction, elles sont peu exploitées, même le beau calcaire de Gourdan, presque marmoréen, les pierres jaunes de Ségla et de Furne (près Cassagne). Les constructions sont en général élevées en briques ou en cailloux roulés ; autour de Toulouse, spécialement, les briqueteries sont très nombreuses. — Les eaux minérales sont, comme dans les autres départements pyrénéens, une des richesses principales. Les plus fréquentées sont celles de *Bagnères-de-Luchon* (V. ce nom), thermales ou froides, sulfatées sodiques ou bicarbonatées ferrugineuses ; puis viennent celles d'Encausse (thermales sulfatées calciques), de Ganties (ferrugineuses), de Barbazan (froides sulfatées calciques), de Salies-sur-Salat (salées ou sulfurées calciques), et les sources thermales de Labarthe-de-Rivière, Couret, Montspan, Montégut-Ségla (près de Muret) Nizors (près de Boulogne, etc).

En 1886, il y avait dans le dép. de la Haute-Garonne 507 établissements industriels faisant usage d'appareils à vapeur. Ces appareils, au nombre de 534 (non compris les machines des chemins de fer), d'une force totale de 3,860 chevaux, se décomposaient ainsi :

54 machines fixes d'une force de	910 chevaux-vapeur.
142 — mi-fixes —	963 —
335 — locomobiles —	1.963 —
3 — locomotives —	24 —

Cette force se répartissait de la manière suivante entre les principaux groupes industriels :

Mines et carrières.....	265 chevaux-vapeur.
Usines métallurgiques.....	241 —
Agriculture.....	1.816 —
Industries alimentaires.....	219 —
Industries chimiques et tanneries	146 —
Tissus et vêtements.....	231 —
Papeteries, objets mobiliers, ins-	
truments.....	314 —
Bâtiments et travaux.....	400 —
Services publics de l'Etat.....	228 —

L'industrie n'a quelque développement qu'en raison de la présence d'une grande ville. Les industries métallurgiques n'ont qu'une extension minime. En 1888, il s'est fabriqué 1,286 tonnes de fers marchands et spéciaux, valant 169,300 fr.

On trouve à Bazacle (Toulouse), La Terrasse (Carbonne) et Touille des aciéries et fabriques de faux et de limes ; à Toulouse, des fonderies de caractères, des ateliers de construction mécanique, des chaudronneries. — Les industries textiles sont représentées par les tricots de Montréjeau, Saint-Gaudens, Valentine, Miramont, Boulogne ; les filatures de laine de Valentine et de Miramont ; les filatures de coton de Toulouse ; les fabriques de draps de Valentine et Saint-Gaudens ; les soieries de Boulogne, Blajan, Montmaurin ; les tissages de coton et de lin de Toulouse. — Les seules industries réellement importantes sont celles de l'alimentation : la grande minoterie du Bazacle, avec ses trente-quatre paires de meules actionnées par un bras de la Garonne ; celle du Château-Narbonnais ; les amidonneries de Toulouse ; la fabrique de liqueurs de Revel. — Citons

encore les tanneries et mégisseries de Montréjeau, les chaperies de Villemur, les papeteries du Bazacle, de Toulouse, etc., une verrerie, quelques petites faïenceries, des fabriques de savons, de bougies et la grande manufacture nationale de tabacs (Toulouse). La production de l'alcool fut en 1888 de 280 hectol. distillés par un distillateur unique. La quantité d'alcool soumise à l'entrepôt s'éleva à 8,737 hectol., soit une consommation de 1¹⁸ par habitant, relativement faible. — On constatait, dans la Haute-Garonne, l'existence de 22 syndicats ouvriers, 7 syndicats patronaux et 4 syndicats agricoles.

COMMERCE ET CIRCULATION. — La position centrale de Toulouse, au milieu du bassin aquitain, au débouché des vallées qui convergent des Pyrénées et des Cévennes, en fait naturellement un grand entrepôt et centre commercial non seulement du dép. de la Haute-Garonne, mais des voisins, Ariège, partie du Gers, du Tarn-et-Garonne, du Tarn, de l'Aude. Il y a encore quelques marchés agricoles donnant lieu à un chiffre d'affaires appréciable, ceux de Cazères, Salies, Montréjeau, Revel. — Le dép. de la Haute-Garonne exporte ses céréales, les bois de construction, les pâtes de foie gras du Lauragais, les vins, surtout de Fronton et de Villaudric, quelques marbres, fers ouvrés, cotonnades, lainages ; par Toulouse, transitent les céréales du Gers, les vins de Limoux (Aude), Gaillac (Tarn), les eaux-de-vie du Gers, les fers de l'Ariège, des mulets espagnols, etc. Il importe des vins fins de Bordeaux, des eaux-de-vie, des fromages du plateau central (de Roquefort, d'Auvergne et ceux dits de Gruyère), des pâtes alimentaires, de la houille de Carmaux et de Graissac, des soieries de Lyon, des cartons, papiers et articles de librairie, etc.

Le dép. de la Haute-Garonne avait, en 1888, 333 kil. de routes nationales, sur lesquelles la circulation (390 colliers par jour) représentait en tonnage brut kilométrique annuel 47,653,200 tonnes ; en tonnage utile, 22,370,286 tonnes, soit un tonnage utile quotidien de 61,421 tonnes kilométriques. — Il possédait 4,019 kil. de routes départementales, 859 kil. de chemins vicinaux de grande communication (dont 3 kil. en lacune), 905 kil. de chemins vicinaux d'intérêt commun (plus de 18 kil. en lacune), 3,958 kil. de chemins vicinaux ordinaires (auxquels il faut ajouter 3,098 kil. en lacune).

Il était desservi en 1891 par neuf voies ferrées, formant un total de 357 kil. de chemins de fer. Ce réseau ferré comprend les lignes suivantes :

1° La ligne de Bordeaux à Cette, qui dessert les stations de Castelnau-d'Estretetons, Saint-Jory, Lacourtenour, Toulouse, Escalquens, Montlaur, Bazège, Villeneuve, Villefranche et Avignonet, et parcourt 68 kil. dans le dép. — 2° La ligne de Toulouse à Paris, par Brive, qui dessert Montrabé, Gragnague et Montastruc, et parcourt dans le dép. 27 kil. — 3° La ligne de Castelnaudary à Castres qui dessert les stations de Saint-Félix et de Revel, et parcourt 15 kil. dans le dép. — 4° La ligne de Toulouse à Bayonne qui parcourt 105 kil. dans le département, longeant la Garonne qu'elle traverse cinq fois de Toulouse à Montréjeau et desservant Saint-Agne, Portet, Muret, Fauga, Longages, Carbonne, Saint-Julien, Cazères, Martres-Tolosane, Bousens, Saint-Martory, Labarthe-Inard, Saint-Gaudens, Martres-de-Rivière et Montréjeau. — 5° La ligne de Toulouse à Ax se détache à Portet de la précédente, traverse le fleuve et remonte la vallée de l'Ariège, desservant Pinsaguel, Pins-Justaret, Venerque, Miremont, Auterive et Cintegabelle ; elle parcourt 31 kil. dans le dép. de la Haute-Garonne. — 6° La ligne de Bousens à Saint-Girons dessert Mazères, Salies et His-Mane-Touille. Son parcours dans le dép. est de 18 kil. — 7° La ligne de Montréjeau à Luchon dessert Labroquère, Loures, Galie, Saléchan, Fronsac, Marignac, Lège et Cier-de-Luchon. Son parcours est de 36 kil. — 8° La ligne de Toulouse à Auch part du faubourg Saint-Cyprien, dessert Colomiers, Pibrac, Brax-Léguevin et Mérenvielle, et parcourt 36 kil. dans la Haute-Garonne. — 9° La ligne de Saint-Sulpice

(Tarn) à Montauban traverse la Haute-Garonne au N.-E. et y parcourt 21 kil. en desservant Buzet, Bessières, La Magdelaine et Villemur.

Toulouse avait 7 kil. de tramways, pour lesquels les dépenses de premier établissement avaient atteint 1,377,936 f. ; le produit brut était (en 1888) de 439,504 fr. c.-à-d. inférieur de 3,396 fr. aux dépenses.

La navigation dispose de 237 kil. de canaux (77) et rivières (169). Les canaux sont : le canal du *Midi* (V. ce mot), avec son petit embranchement du canal de Saint-Pierre ou de Brienne, et le Canal latéral à la Garonne qui part de Toulouse, comme les précédents, et a 25 kil. dans le département. Les rivières navigables sont : la Garonne depuis le confluent du Salat, pratiquement seulement depuis celui de l'Ariège ; l'Ariège, le Tarn.

Les 12 bureaux de poste, 5 bureaux télégraphiques et 66 bureaux mixtes du dép. de la Haute-Garonne ont donné lieu, en 1888, à un mouvement postal de 14,446,125 timbres-poste, 32,120 cartes-lettres, 281,820 cartes postales, 190,950 enveloppes timbrées et 214,200 bandes timbrées représentant un produit net de 1 million 623,729 fr. 32 ; à un mouvement télégraphique de 251,846 dépêches intérieures, 5,200 dépêches internationales représentant un produit net de 203,565 fr. 90.

FINANCES. — Le dép. de la Haute-Garonne a fourni, en 1888, 26,460,753 fr. 54 au budget ordinaire et 4,753,091 fr. 63 au budget sur ressources spéciales, soit un total de 31,213,845 fr. 17. Ces chiffres se décomposent comme suit : impôts directs, 5,738,267 fr. 04 ; enregistrement, 5,747,518 fr. 42 ; timbre, 4,197,394 fr. 40 ; impôt de 3 % sur les revenus des valeurs mobilières, 46,524 fr. 54 ; douanes, 1,042,777 fr. 80 ; contributions indirectes, 4,091,127 fr. 95 ; sucres, 6,476 fr. 96 ; monopoles et exploitations industrielles de l'Etat, 7,063,798 fr. 07 ; domaines de l'Etat (y compris les forêts), 147,178 fr. 09 ; produits divers du budget, ressources exceptionnelles, 672,263 fr. 74 ; recettes d'ordre, 707,426 fr. 50. — Les revenus départementaux ont été, en 1888, de 2,392,012 fr. 02, se décomposant comme suit : produits des centimes départementaux, 1,909,543 f. 01 ; revenu du patrimoine départemental, 6,740 fr. 93 ; subventions de l'Etat, des communes, des particuliers, 341,040 fr. 63 ; revenus extraordinaires, produits des emprunts, aliénations des propriétés, 134,687 fr. 45. La dette se montait à 2,089,982 fr. 96. Il y a eu 22 cent. portant sur les quatre contributions, dont 12 ordinaires et 10 extraordinaires. La valeur du centime portant sur la contribution foncière, la contribution personnelle mobilière et sur les bois de l'Etat, était de 33,009 fr. ; le produit du centime départemental était de 49,288 fr. — Les 587 communes du département avaient, en 1889, un revenu annuel de 4,512,916 fr. ; le nombre des centimes pour dépenses, tant ordinaires qu'extraordinaires, était de 29,181 (24,356 ordinaires et 4,645 extraordinaires) ; le nombre moyen des centimes par communes atteignait 50. Il y avait 38 communes imposées de moins de 15 cent. : 78 de 15 à 30 cent. ; 221 de 31 à 50 ; 228 de 51 à 100 ; 9 au-dessus de 100 cent. Le nombre des communes à octroi était de 19, le produit des octrois montait à 2,292,026 f. de taxe ordinaire et 826,000 fr. de taxe extraordinaire et surtaxe. Le revenu ordinaire des bureaux de bienfaisance atteignait 682,147 fr.

Etat intellectuel du département. — Au point de vue de l'instruction, le dép. de la Haute-Garonne est dans la moyenne. En 1889, sur 3,543 conscrits examinés, 251 ne savaient pas lire. Cette proportion de 71 illettrés sur 1,000 place la Haute-Garonne au 46^e rang parmi les départements français. Pour l'instruction des femmes, en 1887, il occupe le 53^e rang, avec 810 femmes pour 1,000 ayant signé leur acte de mariage. La proportion pour les hommes est de 879.

Le dép. de la Haute-Garonne comptait, durant l'année scolaire 1889-90, 68 écoles maternelles, dont 18 publiques

(17 laïques) et 5) privées (4 congréganistes), les quelles avaient un personnel enseignant de 92 maîtresses, dont 33 publiques (32 laïques) et 59 privées (53 congréganistes) et recevaient un total de 7,190 élèves, dont 3,530 garçons et 3,660 filles. 2,172 inscrits dans les écoles laïques et 5,018 dans les écoles congréganistes (1,139 garçons et 974 filles dans les écoles publiques). — A la même époque il y avait dans le département 922 écoles publiques, dont 862 laïques et 60 congréganistes, à savoir : 287 écoles laïques de garçons, 217 de filles et 358 mixtes, contre 5 écoles congréganistes de garçons, 48 de filles et 7 mixtes. D'autre part : 288 écoles privées, dont 80 laïques et 208 congréganistes, à savoir : 9 écoles laïques de garçons, 68 de filles et 3 mixtes, contre 30 écoles congréganistes de garçons, 177 de filles et 1 mixte. Au total : 1,210 écoles, 331 de garçons, 310 de filles et 369 mixtes.

Le personnel enseignant comprenait 722 instituteurs publics laïques, 43 instituteurs publics congréganistes, 427 institutrices publiques laïques, 64 institutrices publiques congréganistes, soit un total de 1,226 maîtres dans les écoles publiques. Dans les écoles privées, on comptait 12 instituteurs laïques et 93 congréganistes, 129 institutrices laïques et 429 congréganistes, soit un total de 663 maîtres dans les écoles privées. L'ensemble du personnel enseignant dans les écoles primaires est donc de 1,889 personnes. Le nombre des classes était de 1,804. Le nombre des élèves était : écoles publiques, 25,202 garçons et 17,526 filles; en tout : 42,728; écoles privées, 4,615 garçons et 12,040 filles; en tout : 16,655. Total général : 59,383 élèves. Ces élèves se répartissaient comme suit entre l'enseignement laïque et l'enseignement congréganiste : écoles publiques laïques : garçons, 24,378; filles, 14,832; écoles privées laïques : garçons, 615; filles, 1,858; écoles publiques congréganistes : garçons, 824; filles, 2,694; écoles privées congréganistes : garçons, 1,858; filles, 10,182; soit un total de 24,993 garçons et 16,690 filles recevant l'enseignement laïque, contre 4,824 garçons et 12,876 filles recevant l'enseignement congréganiste. Le total des enfants de six à treize ans présents dans les écoles primaires et les écoles maternelles en 1889-90 était de 46,906.

L'enseignement primaire supérieur public comptait 303 élèves (dont 63 filles). — L'école normale d'instituteurs de Toulouse (fondée en 1833), comptait 25 élèves-maîtres; l'école normale d'institutrices de Toulouse (fondée en 1884) comptait 33 élèves-maîtresses en 1889-1890. Ces écoles dépensèrent cette année 108,895 fr. Il y eut, en 1889, 1,206 garçons et 869 filles candidats au certificat d'études primaires; sur ces 2,075, 1,744 l'obtinrent. 1,001 garçons et 743 filles. Le certificat d'études primaires supérieures fut brigué par 17 garçons et 28 filles et obtenu par 12 garçons et 15 filles. Le brevet de capacité élémentaire fut brigué par 58 aspirants dont 32 furent admis, et par 253 aspirantes dont 94 furent admises. Pour le brevet supérieur, il y eut 22 candidats, 14 admissions, 89 candidates et 33 admissions.

L'instruction élémentaire était facilitée par les 532 bibliothèques populaires des écoles qui possédaient 51,922 livres de lecture et firent 40,465 prêts en 1890; les 33 bibliothèques pédagogiques possédaient 16,292 volumes. Il existait 189 caisses d'épargne scolaires avec 2,085 livrets représentant une somme totale de 50,743 fr. Les 305 caisses des écoles avaient dans l'exercice fait 56,301 fr. de recettes, 41,906 fr. de dépenses et possédaient une caisse de 14,395 fr. Le total des ressources de l'enseignement primaire était de 1,336,632 fr. 86, dont 106,405 fr. 76 pour loyers de maisons d'école, indemnités de logement et frais d'impression; restaient 1,230,227 fr. 10 pour les traitements, allocations et indemnités.

L'enseignement secondaire se donnait, en 1888, aux garçons, dans un lycée et 3 collèges communaux, comptant 1,443 élèves dont 477 internes, 125 demi-pensionnaires et 841 externes; 106 suivaient l'enseignement primaire,

1,059 l'enseignement classique et 278 l'enseignement spécial. Le lycée de filles avait 242 élèves, dont 37 internes.

Etat moral du département. — La statistique judiciaire de 1888 accuse 22 condamnations en cour d'assises dont 6 pour crimes contre les personnes ou l'ordre public. Les 4 tribunaux correctionnels examinèrent 1,928 affaires et 2,245 prévenus, dont 98 furent acquittés et 1,173 condamnés seulement à des amendes, 26 à un emprisonnement de plus d'un an. On a compté 7 récidivistes devant la cour d'assises et 746 en police correctionnelle; 9 furent condamnés à la relégation; il y eut 4,396 contraventions de simple police. Le nombre des suicides s'éleva à 68.

Les bureaux de bienfaisance, au nombre de 330 en 1888, secoururent 19,744 personnes sur une population de 401,902, comprise dans leur ressort; leurs recettes s'élevèrent à la somme de 619,791 fr., dont 327,875 fr. provenaient de leurs revenus propres, 119,045 fr. des subventions, 62,764 fr. de la charité privée et 110,107 fr. des autres recettes. Les dépenses se sont élevées à la somme de 566,847 fr. Les placements des bureaux en rentes représentaient 1,364,672 fr.; en immeubles, 1,376,024 fr.; les fonds libres reportés sur l'exercice courant, 300,773 fr. On comptait 13 hospices et hôpitaux avec 1,947 lits, 960,647 fr. de recettes et 909,028 fr. de dépenses, et un personnel composé de 36 médecins et chirurgiens, 99 religieuses, 29 employés et 60 servants. Il y a eu un nombre total de 57,722 journées de présence pour 1,988 hommes; de 48,592 pour 1,533 femmes, et 31,746 pour 395 enfants. Le service des enfants assistés a secouru 423 enfants à l'hospice et 449 enfants à domicile et dépensé 119,020 fr.

La caisse des retraites pour la vieillesse a reçu, en 1889, 6,229 versements se montant à 123,607 fr. Elle avait reçu depuis son origine (1851), 164,378 versements se montant à 4,123,440 fr. 25. Il y avait 2,379 rentes en cours, pour une somme de 348,265 fr.

Les 3 caisses d'épargne de la Haute-Garonne avaient délivré, au 1^{er} janv. 1888, 23,810 livrets et au 31 déc. 24,483 livrets valant 14,569,747 fr. 40 (au 1^{er} janv.). La valeur moyenne du livret était de 626 fr. La caisse nationale d'épargne avait reçu 15,532 dépôts. L'excédent des versements sur les remboursements était de 886,345 fr. 57. — Les sociétés de secours mutuels étaient au nombre de 243, dont 24 approuvées et 119 autorisées, avec 23,471 membres participants. Elles avaient un avoir disponible (au 31 déc. 1888) de 422,363 fr. pour les sociétés approuvées et de 323,062 fr. pour les sociétés autorisées. Ces chiffres prouvent que l'assistance publique et les institutions de prévoyance y sont bien développées. — En 1888, les libéralités aux établissements publics ont atteint 169,827 fr. Ce chiffre se décompose comme suit : 35 donations aux établissements religieux, représentant 57,723 fr.; 32 donations aux établissements charitables et hospitaliers, représentant 101,954 fr.; 2 donations aux établissements de prévoyance, représentant 650 fr.; 3 donations aux communes ou au département, représentant 9,500 fr.

A.-M. B.
BIBL. : V. GASCOGNE, LANGUEDOC, COMMINES, LAURAGATS, NÉBOUZAN, LOMAGNE et TOULOUSE. — *Annuaire de la Haute-Garonne*, in-12. — *Annaires statistiques de la France*, particulièrement ceux de 1885, 1886 et 1891. — *Dénombrements*, particulièrement ceux de 1886 et 1891, avec les résultats développés. — Ad. JOANNE, *Géographie de la Haute-Garonne*, in-12. — LEYMERIE, *Description géologique des Pyrénées de la Haute-Garonne*.

GARONS. Com. du dép. du Gard, arr. et cant. de Nîmes; 978 hab.

GAROS. Com. du dép. des Basses-Pyrénées, arr. d'Orthez, cant. d'Arzacq; 536 hab.

GAROU (Bot. et Thérap.) (V. DAPHNE).

GAROUDA (Relig. indienne). Oiseau surnaturel qui sert de monture au dieu Vichnou. Les nains Valakhilyas, froissés par une plaisanterie d'Indra, redoublèrent leurs austérités habituelles pour obliger Kasyapa, le père des créatures, à engendrer un nouvel être en état de rivaliser avec le puissant maître de la foudre. Kasyapa s'adressa à ses

deux épouses, Kadrou et Vinatà, et leur offrit une postérité à leur gré. Kadrou demanda de donner le jour à un millier de Nagas, serpents à demi humains et d'une incomparable beauté. Vinatà souhaita deux fils capables de l'emporter sur ses mille beaux-fils. L'une et l'autre produisirent après une longue gestation un nombre d'œufs conforme à leur désir. Les Nagas sortirent les premiers. Vinatà, jalouse de sa sœur, s'empessa de briser l'un de ses œufs; l'embryon n'était pas encore à maturité; furieux de sa mésaventure, il condamna par une malédiction sa mère à devenir l'esclave de Kadrou, réservant à son puîné l'honneur de la libérer. Puis il s'envola, et, sous le nom d'Arouna, devint le conducteur du char héliaque. Cinq cents ans après, du second œuf sortit Garouda; il s'élança aussitôt dans l'espace à la poursuite des Nagas qu'il se mit à dévorer. Les dieux, éblouis de sa splendeur, le prirent pour Agni, dieu du feu, et l'adorèrent; pour calmer leurs inquiétudes, il consentit à diminuer son propre éclat. La mère de l'oiseau merveilleux, Vinatà, n'en subissait pas moins un rude esclavage. Un jour, Kadrou ordonna à sa rivale asservie de la transporter avec sa progéniture sur une île au milieu de l'Océan. Vinatà se chargea de Kadrou et appela son fils à l'aide pour le reste du fardeau. Garouda, ravi de jouer un bon tour à ses ennemis, les emporta à travers l'air si près du soleil qu'ils manquent d'être consumés; mais Indra s'empessa de répandre une ondée bienfaisante. Les Nagas offrent à Garouda la liberté de sa mère s'il conquiert en leur faveur l'amrita, la divine boisson d'immortalité. Le ciel est alors témoin d'une lutte effroyable; Indra multiplie en vain les traits de sa foudre; Garouda, maître de se transformer à son gré, se réduit à un simple atome, aveugle les serpents, gardiens de l'amrita, glisse entre les dents de la roue d'acier qui tourne pour en défendre l'accès, et s'en retourne avec son butin. Indra lui propose alors un compromis qui sauvegarde en même temps leur double intérêt: Garouda dépose sur l'herbe kousa, qui en demeure sanctifiée à jamais, l'ambrosie, mais engage les Nagas à se purifier avant d'y goûter, et il emmène sa mère régulièrement affranchie. Pendant les ablutions des Nagas, Indra s'empare de la liqueur et la remporte au ciel. Pour marquer sa gratitude à Vichnou, qui l'a protégé dans son expédition, Garouda consent à lui servir éternellement de monture. C'est sous cet aspect qu'il est associé aujourd'hui encore au culte de Vichnou. Il est fréquemment figuré dans les monuments de l'Inde, à titre décoratif ou en guise de cariatide. Sylvain LEVI.

GARRAN DE BALZAN (François-Gabriel-Émile), homme politique français, né à Saint-Maixent le 30 janv. 1838. Il fit, sous l'Empire, de la politique républicaine, devint conseiller municipal d'Augé (Deux-Sèvres) et, au moment de la guerre franco-allemande, s'engagea au 115^e régiment de marche. Maire d'Augé en 1875, maire de Vausseroux et révoqué de ces fonctions par le gouvernement du 16 mai, il se présenta aux élections du 14 oct. 1877 et assura l'élection de son concurrent républicain, M. Ganne, en reportant sur lui les voix de ses électeurs. Le 28 mars 1886, il était élu sénateur des Deux-Sèvres en remplacement de M. Goguet, décédé. Membre de la gauche, il a combattu le boulangisme. Il a été réélu au renouvellement triennal du 4 janv. 1891 par 439 voix sur 791 suffrages exprimés.

GARRAN DE COULON (Jean-Philippe), homme politique français, né à Saint-Maixent (Deux-Sèvres) le 19 avr. 1749, mort à Paris le 19 déc. 1816. Il fit son droit à Orléans sous la direction de l'illustre Pothier, fut reçu avocat et se rendit à Paris, où il devint secrétaire du jurisconsulte Henrion de Pansey. Electeur en 1789, nommé par la ville de Paris député suppléant du tiers aux Etats généraux, il prit part aux événements du 14 juil. Membre du comité des recherches de la Commune, il fit un important rapport sur la conspiration de la cour (déc. 1789). Electeur de la section du Théâtre-Français en 1790, il fut nommé juge le 2 déc. 1790. Choisi comme juge au tribunal de cassation en avr. 1794 par le dép. des Deux-Sèvres, Garran de Coulon fut désigné, le 3 mai suivant, comme président de la sec-

tion des requêtes. Electeur de 1794, il fut élu premier député de Paris à l'Assemblée législative le 1^{er} sept. 1791. Secrétaire le 3 oct. suivant, il combattit le décret d'accusation contre les émigrés (8 nov.), devint un des deux procureurs généraux de la nation près la haute cour nationale (23 nov.), réclama le principe d'égalité entre les hommes de couleur et les blancs (7 déc.) et vota en faveur des soldats de Chateaueux (31 déc.). Il essaya vainement d'empêcher le départ des prisonniers d'Orléans (sept. 1792). Elu député du Loiret à la Convention le 4 sept. 1792, il fit supprimer les jurys d'accusation et de jugement établis à la suite du 10 août (29 nov. 1792), vota la reclusion de Louis XVI et le sursis, devint secrétaire le 21 mars 1793 et prit une part très active à la discussion de la constitution. Envoyé au conseil des Cinq-Cents par plusieurs départements (15 oct. 1795), membre de la deuxième classe de l'Institut (14 déc. 1795), il se montra le défenseur des sociétés populaires (21 juil. 1797). Substitut du commissaire près le tribunal de cassation le 11 mai 1798, il adhéra au coup d'Etat du 18 brumaire et en fut récompensé par un siège au Sénat (24 déc. 1799). Pourvu de la sénatorerie de Riom (22 mai 1804), comte de l'Empire (26 avr. 1808), il adhéra à la déchéance de Napoléon. Garran de Coulon a laissé, entre autres ouvrages: *Recherches politiques sur l'état ancien et moderne de la Pologne, appliquées à la dernière révolution* (an III, in-8); *Considérations de droit public sur la réunion de la Belgique à la France* (an IV, in-8).

Étienne CHARAVAY.

BIBL.: *Moniteur*. — *Le Tribunal et la cour de cassation*. — Étienne CHARAVAY, *Assemblée électorale de Paris en 1790*.

GARRARD (V. GEERAERTS).

GARRARD (Sir Samuel), lord-maire de Londres, né en 1650, mort le 10 mars 1724. Gros marchand de Londres, il devint, en 1701, sheriff de Londres et Middlesex, représenta au parlement Agmundesham en 1702, 1707 et 1708, et remplit l'office de lord-maire en 1709 et 1710. Il eut à réprimer les troubles qui suivirent les fameux sermons de *Sacheverell* (V. ce nom) et témoigna une grande fermeté.

GARRARD (George), peintre et sculpteur anglais, né le 31 mai 1760, mort le 8 oct. 1826. Élève de Gilpin, il commença dès 1781 à exposer des chevaux et des chiens à la Royal Academy, dont il devint membre associé, puis une *Cour de brasserie*, dont Reynolds lui demanda une répétition. *La Tonte des moutons*, *Taureau de combat*, *Élan poursuivi par des loups*, *Paysan attaqué par deux loups dans la neige*, *Concours agricole* (coll. Woburn). Outre des animaux en terre cuite, en plâtre et en cire, il a laissé des bustes, et peignit aussi à l'aquarelle.

GARRAU (Pierre-Anselme), homme politique français, né à Sainte-Foy (Gironde) le 19 fevr. 1762, mort à Saint-André-et-Appelles (Gironde) le 15 oct. 1819. Avocat à Libourne, président de l'administration centrale du district, il fut élu le 5 sept. 1791 député suppléant de la Gironde à l'Assemblée législative, où il alla remplacer, le 7 avr. 1792, Lacombe démissionnaire. Il proposa de former une légion de volontaires à cheval (21 avr. 1792) et fit une motion contre les prêtres perturbateurs (13 mai 1792). Réélu à la Convention, il fut envoyé, le 23 sept. 1792, en mission à Bayonne et dans les Pyrénées avec Carnot et Lamarque. Rentré à Paris au mois de janv. 1793, il vota la mort de Louis XVI, mais il exigea que le vote du conventionnel Du Chastel en faveur du roi fut compté, quoiqu'il eût été apporté après la fermeture du scrutin. Il se montra l'adversaire décidé des girondins, mais c'est aux armées surtout que Garrau se fit connaître. Commissaire à l'armée des Pyrénées occidentales, il déploie une énergie et une bravoure remarquables (juil. 1793). Le 12 fevr. 1794 il est envoyé à l'armée de l'Ouest avec Hentz. Tous deux sont investis de pouvoirs illimités et ont la satisfaction d'annoncer au comité du Salut public le succès de nos soldats et la défaite des Vendéens (28 pluviôse an II-16 fevr. 1794).

Garrau retourne à l'armée des Pyrénées occidentales en juil. 1794. Il décide par son audace la prise de Fontarabie (31 juil. 1794), et le général Monecy rend au conventionnel une justice éclatante (cf. *Moniteur*, XXI, 434). Garrau, confirmé dans sa mission le 19 août 1794, continua de déployer la plus patriotique activité. Rentré, l'année suivante, au sein de la Convention, il parla contre les émigrés et dénonça les manœuvres des prêtres (18 et 27 août 1795). Elu secrétaire le 5 sept., il fit décréter, le 28, que chaque député ferait une déclaration de la fortune qu'il avait avant la Révolution et de celle qu'il possédait maintenant. Compris dans les deux tiers des conventionnels qui devaient entrer dans les conseils, il refusa parce qu'il n'était désigné que par le choix de ses collègues. Il fut alors commissaire du Directoire à l'armée d'Italie avec Saliceti, assista aux victoires de Bonaparte et ne revint qu'en 1796. Elu député de la Gironde au conseil des Cinq-Cents le 14 avr. 1798, il combattit de toutes ses forces la réaction et devint secrétaire le 21 janv. 1799. Il s'opposa au coup d'Etat du 18 brumaire, ce qui lui valut l'exclusion. Il remplit cependant sous l'Empire de 1806 à 1814 les fonctions d'inspecteur aux revues. Pendant les Cent-Jours il fut élu député par l'arrondissement de Libourne (15 mai 1815) et se signala par ses attaques contre les Bourbons. Proscrit comme régicide par la loi du 12 janv. 1816, Garrau se réfugia à Bruxelles. Il rentra en France en 1819 et mourut peu après.

Etienne CHARAVAY.

BIBL. : *Moniteur*. — Hippolyte CARNOT, *Mémoires sur Carnot*. — E. DUCRÈRE, *L'Armée des Pyrénées occidentales*. — AULARD, *Recueil des actes du comité du Salut public*. — Etienne CHARAVAY, *Correspondance générale de Carnot*, t. I.

GARRAUD (Gabriel-Joseph), sculpteur français, né à Dijon le 23 mars 1807, où il étudia d'abord, puis élève de Rude. Ses œuvres principales sont : *Hercule délivrant Prométhée* (S. de 1838), *Une Jeune Fille jouant avec une chèvre*, *une Vierge avec l'Enfant*, *la Première Famille sur la terre*, en marbre, au jardin du Luxembourg ; la statue de *Laplace* à l'Observatoire, *Bacchante et Satyre*, une statue de la *République*. Il exécuta aussi des bustes, entre autres ceux de *Ledru-Rollin* et d'*Augustine Brohan*. Il occupa de 1848 à 1852 l'emploi d'inspecteur des beaux-arts.

GARRAUD (Eugène), acteur français, né à Besançon vers 1830, mort à Neuilly, près de Paris, le 5 août 1893. Il apprit d'abord le métier d'horloger. C'est en province qu'il commença, en 1848, son apprentissage de comédien. En 1854, il débuta au Gymnase. Après quatre ans de séjour à ce théâtre, M. Garraud fut admis à débiter à la Comédie-Française. Reçu pensionnaire, il rendit pendant vingt ans des services modestes dans l'emploi des seconds et parfois des premiers amoureux. Ce n'est qu'au bout de ce temps, et à partir du moment où l'âge l'obligea à changer d'emploi et à prendre celui des financiers et des pères nobles, que cet artiste fort utile commença à donner la mesure de sa valeur et de ce qu'on pouvait attendre de lui. On le vit alors prendre tout à fait pied dans le répertoire classique, et, en 1889, après plus de trente ans de services, Garraud fut admis enfin au nombre des sociétaires. A. P.

GARRAVET. Com. du dép. du Gers, arr. et cant. de Lombès ; 411 hab.

GARRAWAY (Sir Henry), lord-maire de Londres, né à Londres en avr. 1575, mort à Londres en juil. 1646. Il voyagea beaucoup, établit des relations commerciales avec les Pays-Bas, la France, l'Italie, les Indes, la Russie, la Turquie et devint directeur des grandes compagnies de commerce entre l'Angleterre et chacun de ces pays. Elu lord-maire en 1639, il eut à réprimer la mutinerie des apprentis de Londres et leurs tentatives contre le palais de Laud (1640). Le roi Charles avait constamment besoin de subsides, et Garraway sut lever des impôts sans trop susciter de réclamations. Il empêcha ainsi une rupture imminente entre Londres et la cour ; et, quoique non réélu, retarda jusqu'en 1643 le triomphe du Parlement. Le 10 avr. 1643,

Garraway fut privé, par décision de la Chambre des communes, de la direction des compagnies de commerce, fut expulsé, le 2 mai suivant, de la cour des aldermen et, le 5 nov., fut arrêté avec d'autres royalistes. Le 1^{er} juin 1644, il était enfermé au château de Douvres. On a de lui : *The Royal Citizen revived* (1642, in-fol., souv. réimprimé) ; *A Briefe Answer to a scandalous pamphlet* (Londres, 1643, in-4).

R. S.

GARREL (Alexis-François), publiciste français, né à Paris le 14 févr. 1818. Employé au ministère de la guerre en 1833, il dirigea la publication du *Journal militaire officiel* jusqu'en 1861, collabora au *Moniteur de l'armée* de 1852 à 1861 et devint percepteur à Tonnerre en 1861. Il a donné beaucoup d'ouvrages relatifs à l'administration militaire, quelques-uns fort utiles. Citons : *Manuel des pensions de l'armée de terre* (Paris, 1858, in-18) ; *Recueil des dispositions relatives aux honneurs et présences militaires* (1858, in-18) ; *Recueil des dispositions, lois, décrets, ordonnances et décisions ministérielles sur l'état civil applicables aux militaires de toutes armes* (1856, in-18) ; *Table générale du journal militaire 1789 à 1856* (1854-1856, in-4) ; *Droit et législation des armées de terre et de mer* (1857, in-8).

GARRETT (João-Baptista da SILVA LEITÃO, vicomte d'Almeida), célèbre rénovateur de la littérature portugaise en ce siècle, né à Porto le 4 févr. 1799, mort à Lisbonne le 9 déc. 1854. Du côté paternel, il était issu d'une famille irlandaise émigrée d'abord en Espagne, et fixée en Portugal depuis le siècle dernier. Son père, Antonio-Bertrando da Silva Garrett, gentilhomme de la maison du roi, exerça les importantes fonctions de garde général de la douane de Porto ; sa mère, de Almeida Leitão, fille d'un riche négociant, était originaire du Brésil. Obligés, pendant l'invasion française, de se réfugier aux Açores, ils y confièrent l'éducation de leur fils à son oncle maternel, un prêtre fort instruit. De 1816 à 1822, Garrett fit son droit à Coimbre, tout en se livrant à la poésie, dramatique surtout. Ses trois tragédies juvéniles, dans le goût classique français : *Xerxès*, *Lucrece* et *Méropé*, jouées sur un théâtre de société, lui valurent une certaine renommée, qu'il accrut sensiblement par une belle *Ode sur la restauration de la liberté en Portugal* (1820), et par un poème didactique, *O Retrato de Venus* (1821), qui provoqua même des poursuites judiciaires, terminées par un acquittement dû à son éloquence. Sa nouvelle tragédie, *Catão* (Lisbonne, 1822), fut le dernier tribut de l'auteur au classicisme. Dans cette œuvre, d'ailleurs, la mort de Caton d'Utique ne sert que de prétexte à une manifestation politique contre l'absolutisme renaissant, ce qui la rendit très populaire, malgré ses défauts. Le triomphe de la réaction (juin 1823) amena le jeune dramaturge jacobin à chercher refuge à l'étranger. Un premier séjour en Angleterre lui fit subir plus fortement l'influence du génie de Shakespeare, de Walter Scott, et surtout de Byron. En France, où il demeura de 1824 à 1826, sa tendance vers le romantisme régnant ne fit que s'accroître. L'imagination de Garrett y était, d'ailleurs, préparée depuis son enfance, où, pendant les veillées d'hiver, il écoutait avidement les merveilleuses légendes chevaleresques racontées par une servante de la maison, avec accompagnement de chant et de prières. Abandonnant pour le moment le théâtre, il composa alors deux poèmes : l'un en l'honneur de *Camoens* (Paris, 1825, gr. in-12 ; trad. en franç. par H. Faure ; Paris, 1880, in-18), l'autre, *Dona Branca* (Paris, 1826, gr. in-12), dont le sujet a été puisé dans les traditions nationales du temps des Maures, et qui fut le premier monument littéraire de l'école romantique créée par Garrett. Une lettre-préface jointe à la seconde édition du poème (Londres, 1828), et qui est comme le pendant de la préface de *Cromwell* de Victor Hugo (1827), fut le manifeste de cette nouvelle école. L'avènement de D. Pedro IV permit à Garrett de rentrer dans sa patrie. Il venait d'écrire, pour le recueil

Parnasso Lusitano (Paris, 1826-1827, 5 vol.) un « Essai sur l'histoire de la langue et la poésie portugaises », avec une hauteur de vues qu'aucun autre critique de cette nation n'atteignit depuis. A Lisbonne, il fonda d'abord un journal quotidien politique et littéraire, *O Portuguez* (1826), puis une revue hebdomadaire, *O Chronista* (1827), où il défendait les libertés constitutionnelles. Mis en prison pendant trois mois, il y écrivit le charmant poème *Adoxinda*, sur un sujet horrible, mais pathétique, emprunté à une vieille chanson populaire. Il le publia l'année suivante (1828) à Londres, où il avait émigré pour la seconde fois après l'usurpation de l'absolutiste D. Miguel. Pendant ce nouvel exil, il mit au jour : la *Lyrice de João Minimo* (Londres, 1829, gr. in-12), recueil de ses premières poésies, composées de 1814 à 1823; le *Tratado de educação* (1829, gr. in-8, t. I, seul); *Portugal na balança da Europa* (1830, gr. in-8), recueil de ses articles politiques; etc. Revenu à Paris en 1831, il y fréquenta des littérateurs en renom, notamment la duchesse d'Abrantès. En janv. 1832, il s'engagea comme simple soldat parmi les volontaires enrôlés pour soutenir les droits de la reine D. Maria contre D. Miguel, et il ne se menagea pas au cours de cette campagne victorieuse. Après le triomphe de la cause de la liberté (26 mai 1834), Garrett fut chargé d'élaborer un projet de réforme de l'instruction publique; puis il représenta son pays à la cour de Bruxelles. Il fonda, en 1836, le journal *O Portuguez constitucional*, où il soutint avec vigueur le parti qui réclamait le rétablissement de la constitution de 1822, parti qui arriva au pouvoir le 9 sept. 1836, d'où son nom de « septembriste ». Elu député des Açores, il prit, dès le début, une grande autorité aux Cortès.

A cette date aussi commence la période la plus importante de sa vie littéraire. Réalisant la pensée du grand ministre Agostinho-José Freire (assassiné le 4 nov. 1836) et de J. Larcher, gouverneur civil de Lisbonne, le gouvernement chargea Garrett de créer un théâtre national, « qui fût une école de bon goût et contribué au perfectionnement moral de la nation portugaise ». Au bout de peu de jours, Garrett fit décréter la création d'un conservatoire d'art dramatique et la formation d'une société pour l'édification d'un théâtre, et il fut nommé inspecteur général des théâtres et spectacles nationaux (22 nov. 1836). Il releva d'abord la condition morale et matérielle des acteurs, auxquels une troupe française, qui a séjourné assez longtemps en Portugal, servit de première école de diction et de tenue. Le Conservatoire fut placé, pour la partie dramatique, sous la direction de l'acteur Paul, du Gymnase de Paris. Il ne restait qu'à former le goût public et à constituer un répertoire. Le véritable théâtre national créé au xvi^e siècle par le génie de Gil Vicente était, en effet, mort avec lui, et, à l'époque dont nous parlons, la scène n'était alimentée que par des traductions ou de pâles imitations des pièces françaises. Garrett institua un concours dramatique et, prêchant d'exemple, il composa, en 1838, *Um Auto de Gil Vicente*, beau drame romantique, dont date la régénération du théâtre portugais. Comme mesure corollaire, il présenta aux Chambres une loi sur la propriété littéraire. Il écrivit ensuite un drame historique, *Philippa de Vilhena*, qui fut représenté par les élèves du Conservatoire (1840); puis un autre drame, *Alfageme de Santarem, ou a Espada do condestavel* (1841), tiré d'une légende du xv^e siècle et supérieur au précédent. Destitué de ses fonctions par le ministère Costa-Cabral, qu'il avait pourtant soutenu, il put se consacrer davantage aux lettres, sans renoncer à la politique. Il atteignit à l'apogée de sa gloire littéraire par le drame *Frei Luiz de Sousa* (1843), qui est considéré comme un modèle de tragédie moderne. Il donna ensuite une comédie imitée du français, *O Tio Simplicio* (1844), adapta la pièce de Scribe, « le menteur véridique » sous le titre de *Falar verdade a mentir* (1845) et aborda même le roman historique dans *O Arco de Sanct'Anna* (1845). Puis il mit au jour son livre le

plus populaire : *Viagens da minha terra* (1846), délicieuses impressions de voyage à travers le Portugal, enfin une gracieuse comédie, *A Sobrinha do Marquez* (1848). Après le renversement du cabinet Costa-Cabral, Garrett reçut le titre de vicomte (23 juin 1851) et devint pair du royaume le 13 janv. suivant. Nommé ministre des affaires étrangères le 4 mars, il donna sa démission le 17 août, après le rejet d'un projet de traité de propriété littéraire conclu avec la France. Il eut encore le temps, avant sa mort, de publier un volume de poésies : *Fabulas. Folhas caídas* (1853), mais ne put achever le recueil de ses œuvres complètes commencé en 1839 et terminé seulement en 1872 (*Obras*; Lisbonne, 24 vol. in-8, souvent réimpr.).

Garrett fut une individualité puissante au point de vue du génie et du caractère. Grand patriote, il mit au service de la liberté politique d'abord son talent de polémiste, puis une éloquence de premier ordre, enfin les plus hautes qualités d'homme d'Etat. En littérature, ce fut un révolutionnaire profond et un initiateur sagace. Il résume en lui tout le mouvement romantique international et ses évolutions ultérieures, et comme il avait abordé et transformé tous les genres, on a pu dire de lui avec raison, de son vivant même, que « ce n'est pas un littérateur, mais une littérature; non pas un homme, mais une nationalité qui ressuscite ».

G. PAWLOWSKI.

BIBL. : A. ROMEROR OTIZ, *la Literatura portuguesa en el siglo XIX*; Madrid, 1869. — Th. BRAGA, *Historia do theatro portuguez no seculo XIX*; Porto, 1871. — DOM. MAN. FERNANDES, *Biographia politico-literaria do visconde Almeida Garrett*; Lisbonne, 1873. — Th. BRAGA, *Historia do romantismo em Portugal*; Porto, 1880. — H. FAURE, *Notice*, en tête de sa traduction du poème *Camões*; Paris, 1880. — Fr. GOMES DE AMORIM, *Garrett; memorias biographicas*; Lisbonne, 1881, 3 vol. gr. in-8 (ouvrage capital).

GARRETT (M.), femme auteur anglaise, née à Aldenburg (Suffolk) en 1847. Elle épousa, en 1867, le célèbre économiste Henri Fawcett (V. ce nom).

GARREVAQUES-ET-GANDELS. Com. du dép. du Tarn, arr. de Castres, cant. de Dourgne; 440 hab.

GARREY. Com. du dép. des Landes, arr. de Dax, cant. de Montfort; 271 hab.

GARREZ (Gustave), orientaliste français, né à Rome en 1834, mort à Paris en 1888. L'œuvre de Garrez est peu considérable; elle se réduit à un petit nombre d'articles critiques; l'action de Garrez n'en a pas moins été profonde et durable. Également informé sur l'Orient hindou, iranien et sémitique, qu'il avait exploré avec un zèle égal, aussi familier avec les langues parlées qu'avec les dialectes littéraires, il proclamait la nécessité d'aborder la philologie orientale par les périodes les mieux connues pour remonter ensuite le courant de l'histoire jusqu'aux obscures origines, et déniait au raisonnement le droit de se substituer aux faits. Ses principes comme ses doctrines éclairent et guident la nouvelle école. Ses trop rares productions, riches de documents et d'idées, sont restées par malheur disséminées dans plusieurs périodiques : *Sur les Extraits de l'Avesta publiés par Kossowicz (Revue critique, 1866)*; *Sur la Praçottaratnamâlâ de Foucaux (Journ. asiat., 1867)*; *Sur le Bundesh de Justi (ib., 1869)*; *Sur le Saptacataka de Hâla, publié par Weber (ib., 1872)*; *Etymologisches (sur le pâli) (Zeitschrift der Deutschen Morgenl. Gesellschaft, XIX)*; *Sur les Jitakas édités par Fausböll (Revue critique, 1873)*; *Sur le Premier Volume de la Comparative Grammar de Beames (ib., 1873)*; *Sur le Premier Volume de l'Avesta de Harlez (Journal asiatique, 1876)*. Sylvain LEVI.

GARRIC (Le). Com. du dép. du Tarn, arr. et cant. d'Albi; 793 hab.

GARRICK (David), acteur anglais, né à Hereford le 19 févr. 1717, mort à Londres le 20 janv. 1779. Petit-fils d'un protestant de la Saintonge, David de La Garrigue, réfugié en Angleterre en 1685, et fils d'un capitaine de recrutement de l'armée anglaise, il manifesta de très bonne

heure son goût pour le théâtre. A onze ans, il jouait le sergent Kite dans *The Recruiting Officer* de Farquhar. Après avoir étudié le droit et essayé, sans grand succès, du commerce des vins, Samuel Johnson, dont il avait été l'élève, l'introduisit dans un monde où sa vocation dramatique devait se réveiller avec une irrésistible force. D'abord acteur amateur, auteur de prologues de circonstance et arrangeur de pièces, il contracta son premier engagement régulier à Ipswich, sous le nom de Lyddal. Il passa bientôt au concert de Goodman's Fields, où il joua *Richard III* avec un éclat tel que la cour et la ville abandonnèrent les scènes à la mode pour aller l'entendre. Il parut alors à Drury Lane, mais pour quelques représentations seulement. On le voit ensuite à Dublin (juin et août 1742), où le public s'engoua de lui au point de donner à une épidémie le nom de « fièvre de Garrick ». Quand il reparut à Drury Lane, il était déjà fameux. Les querelles qu'il soutint contre son camarade Macklin, sa liaison et ses ruptures avec Mrs. Woffington, ses essais malheureux d'exploitation théâtrale, les reproches mêmes que sa conduite peu généreuse lui attira justement, tout contribuait à accroître le bruit qui se faisait autour de son nom. Après une nouvelle campagne à Dublin (déc. 1745 à mai 1746) et un court engagement à Covent Garden, il se donna tout entier à Drury Lane. En 1749, son mariage avec une danseuse du Haymarket, Eva-Marie Veigel, dite Violetti (née à Vienne le 29 fév. 1724, morte à Londres le 16 oct. 1822), lui attira l'inimitié jalouse de plusieurs actrices en renom. Dans cette lutte entre Covent Garden et Drury Lane, l'avantage resta à Garrick, et ses adversaires les plus acharnés, Mrs. Cibber, Miss Macklin et Foote, revinrent à lui (1754). Nous ne nous arrêterons pas à tous les événements qui marquent la carrière accidentée de ce grand acteur ; mentionnons seulement son voyage à Paris, où il fut présenté à Louis XV, et les scènes de désordre auxquelles donna lieu l'apparition de danseuses françaises sur son théâtre, lors de la guerre avec la France (1755), et où il déploya un sang-froid hautain qui ramena le public ; mais ce dédain de la foule, énergiquement manifesté en d'autres occasions, eut bientôt pour résultat l'éloignement d'un public, naguère enthousiaste, et Garrick alla se refaire une popularité sur le continent. Il fut accueilli en France par les philosophes, les écrivains, les gens de théâtre et les gens du monde, avec la plus grande faveur. Il visita l'Italie et revint à Londres, où sa réapparition sur le théâtre de Drury Lane excita de véritables transports. Enfin, sentant sa santé décliner, il résolut d'abandonner la scène (1776). Mais il ne cessa, jusqu'à sa mort, de s'intéresser au théâtre, écrivant des prologues et des épilogues (réunies sous le titre de *Poetical Works*, 1785, 2 vol.), et prodiguant aux acteurs des conseils qui prouèrent plus d'une fois combien il y a loin, dans les arts, de la pratique à la théorie. Il fut enterré à Westminster, le 4^{er} fév. 1779, au pied de la statue de Shakespeare ; sa femme l'y rejoignit en 1822, âgée de quatre-vingt-dix-neuf ans. Sa fortune montait à plus de 400,000 livres sterling. C'est pourtant à tort qu'on l'a accusé d'avarice ; les traits de générosité abondent dans sa vie, et le train qu'il menait n'avait rien d'un homme sordidement économe. Habile administrateur de ses deniers et des intérêts dont il avait la charge, très soigneux de sa réputation, sensible à la critique, mais sachant ce qu'il valait, Garrick écrivit brochures sur brochures pour se défendre et rendre les coups qu'on lui portait. Collectionneur ardent de livres rares et de curiosités, il laissa une bibliothèque et un cabinet dont sa veuve se plut à augmenter les richesses ; il fallut dix jours pour en faire la vente, en 1823. Garrick fut le premier, en Angleterre, qui éclaira le théâtre d'en bas, par une rampe, ou rangée de lumières, invisible au spectateur ; il introduisit aussi des réformes notables dans le costume, qu'il voulait le plus près possible de la vérité historique, sans choquer pourtant les habitudes et les préjugés du public. Il jouait supérieurement la comédie, mais il excellait surtout dans

les rôles tragiques ; il réinstalla sur la scène les héros de Shakespeare, dégagés des altérations et des prétendus ornements dont le mauvais goût de l'époque précédente avait défigurés l'œuvre du grand poète : ses créations de *Macbeth*, du *Roi Lear*, d'*Othello*, de *Hamlet* furent une révélation. Nul acteur n'a jamais mis dans son jeu plus de force, de vérité et de vie. On pouvait railler la petitesse de sa taille et ses prétentions d'auteur (il avait composé vingt-sept comédies, réunies, en 1798, en 3 vol.) ; mais le charme et l'autorité de son débit, la puissance de son regard, le naturel et la vivacité de son action ont fait sur ses contemporains une impression qu'expriment admirablement tous les mémoires qu'ils nous ont laissés. B.-H. GAUSSERON.

BIBL. : GARRICK'S, *Private Correspondence*, pub. by Boaden, 1831-32, 2 vol. in-fol. — TOM DAVIES, *Memoirs of Garrick*, 1780, 2 vol. — MURPHY, *Life of Garrick*, 1801, 2 vol. — PERCY FITZGERALD, *Life of Garrick*, 1808, 2 vol. — LESLIE STEPHEN, *Dictionary of National Biography*.

GARRIGAT (Jean-Zacharie-Albert), homme politique français, né à Bergerac (Dordogne) le 25 janv. 1839, mort à Paris le 20 janv. 1891. Médecin dans sa ville natale depuis 1861, il servit pendant la guerre de 1870 comme chirurgien-major du 2^e bataillon des mobilisés de la Dordogne, entra au mois d'oct. 1871 au conseil général de ce département et fut élu député le 20 fév. 1876, par la première circonscription de Bergerac. A la Chambre, il s'associa par ses votes à la gauche républicaine. Il fit, pendant la période du 16 mai, la campagne des 363 contre le ministère de Broglie, obtint le renouvellement de son mandat le 14 oct. 1877, puis le 21 août 1881 et fut, le 6 janv. 1885, envoyé par le dép. de la Dordogne au Sénat, où il resta fidèle à son parti et vota les poursuites demandées en 1889 contre le général Boulanger. A. DEBIDOUR.

GARRIGOU (Thomas-Emile-Adolphe), publiciste français, né à Tarascon (Ariège) le 10 janv. 1802, mort à Tarascon le 23 avril 1893. Entré dans l'industrie après avoir terminé de brillantes études, il se fit remarquer vers 1830 par ses opinions libérales et se lia avec Armand Carel, Sarrut, Pagès, Dupeuty. Il participa à la création du *Journal du Peuple* où il collabora sous le pseudonyme du Paysan de l'Ariège. Conseiller d'arrondissement en 1847, il fut nommé en 1848 administrateur du dép. de l'Ariège, donna des articles au *Travailleur* de Toulouse. De même après la révolution du 4 sept. 1870, il prêta le concours le plus actif au gouvernement républicain. On a de lui : *les Immortels du XIX^e siècle* (1831, in-8), satire en vers ; *Etudes historiques sur l'ancien pays de Foix et le Couserans* (Toulouse, 1856, in-8) ; *les Sotiates de l'Ariège* (1856, in-8) ; *Histoire des populations pastorales de l'Ariège* (1857, in-8) ; *Géographie de l'Aquitaine sous César* (1863, in-8) ; Mémoire à l'Institut sur l'*Histoire de Jules César* par Napoléon III (1869) ; *Ibères, Ibérie ; étude sur l'origine et les migrations des Ibères* (Paris, 1884, in-16).

GARRIGOU (Joseph-Louis-Félix), médecin et géologue français, fils du précédent, né à Tarascon (Ariège) en 1835. Reçu docteur en médecine en 1860, il a exercé successivement à Toulouse, à Ax (Ariège), à Bagnères-de-Luchon ; il est, depuis 1891, chargé du cours d'hydrologie à la faculté de médecine de Toulouse. Il est membre ou correspondant d'un grand nombre de sociétés savantes. Ses travaux ont spécialement porté : en médecine, sur la composition et les effets des eaux minérales ; en histoire naturelle, sur les animaux fossiles et les stations préhistoriques. Outre des mémoires, des articles, des notes insérés dans les bulletins des sociétés géologique et anthropologique, dans les *Comptes rendus de l'Académie des sciences de Paris* et dans les diverses publications médicales, il a écrit : *Etude chimique et médicale des eaux d'Ax* (Paris, 1862, in-8) ; *l'Homme fossile* (Paris, 1863, in-8) ; *Etude comparative des alluvions quaternaires anciennes et des cavernes à ossements* (Paris, 1865, in-8) ; *Age de la pierre polie dans les cavernes des Pyrénées ariégeoises*, en collab. avec H. Filhol

(Paris, 1866, in-4) ; *la Sulhydrométrie* (Paris, 1869, in-8) ; *Agès de l'ours, du renne, de la pierre polie*, en collab. avec Duportail (Paris, 1870, in-8) ; *Monographie de Bagnères-de-Luchon* (Paris, 1872, in-8) ; *les Glaciers anciens et récents des Pyrénées* (Paris, 1876, in-8) ; et une vingtaine d'autres ouvrages sur des sujets analoges.

L. S.

BIBL. : *Titres et travaux du Dr F. Garrigou* ; Paris, 1882.

GARRIGUE. I. TOPOGRAPHIE (V. CÉVENNES, t. X, p. 174).

II. AGRICULTURE. — En Provence et dans le Languedoc, on donne le nom de garrigues à des terrains arides et incultes, calcaires et caillouteux, situés sur des coteaux ou des collines. Les garrigues proprement dites se trouvent principalement dans les formations du terrain jurassique et crétaé ; elles sont formées d'une légère couche de terre végétale mêlée de pierrailles, déposée sur des calcaires très fissurés. Ces terrains sont couverts d'une végétation spontanée plus ou moins abondante, dans laquelle on remarque surtout le romarin, le thym, la sauge, la bruyère, le buis, l'ajonc, les genêts, l'arbousier, le chêne kermès, etc. L'étendue des garrigues a quelque peu diminué depuis une cinquantaine d'années, car tous les ans on défriche des lambeaux de garrigues et on les plante soit en pins, soit en vignes. Néanmoins, cette opération est très coûteuse, et comme les meilleures garrigues ont déjà été défrichées, la transformation de ce qui reste est très lente. D'ailleurs, la production de pareils sols est ordinairement peu abondante ; on en tire cependant de bons vins. Les garrigues non encore défrichées servent souvent de pâtures pour les troupeaux pendant l'hiver.

A. LARBALETRIER.

GARRIGUES. Com. du dép. de l'Hérault, arr. de Montpellier, cant. de Claret ; 116 hab.

GARRIGUES. Com. du dép. du Tarn, arr. et cant. de Lavaur ; 387 hab.

GARRIGUES-SAINTE-EULALIE. Com. du dép. du Gard, arr. d'Uzès, cant. de Saint-Chaptes ; 262 hab.

GARRIS. Com. du dép. des Basses-Pyrénées, arr. de Mauléon, cant. de Saint-Palais ; 302 hab. Eaux minérales sulfurées calcaïques (acide carbonique et acide sulfhydrique libres).

GARRISON (William LLOYD), philanthrope et journaliste américain, né à Newburyport (Massachusetts) le 12 déc. 1804, mort à New York le 24 mai 1879. Apprenti cordonnier, puis ébéniste, il entra dans une imprimerie d'abord comme compositeur, puis comme rédacteur. Devenu propriétaire de la *Free Press*, dans sa ville natale, il prit l'année suivante (1828) la direction du *National Philanthropist*, le premier organe qui prêcha l'abstinence totale des boissons alcooliques, collaborant en même temps aux feuilles antisclavagistes. Condamné pour un de ses articles contre la traite, intitulé *Domestic Piracy*, à l'amende et à la prison, loin de se décourager il entreprit, en faveur de l'émancipation, une série de conférences dans les principales villes des Etats, fonda, en 1834, à Boston, le *Liberator*, organe hebdomadaire de la tempérance, de l'abolition de la peine capitale et de l'émancipation des femmes et des nègres, qui vécut jusqu'en 1865, où triomphèrent ses doctrines. Ses attaques contre les propriétaires d'esclaves ne manquèrent pas de soulever contre lui de grandes colères dans les Etats du Sud. A un meeting antiesclavagiste de Boston (1835), saisi par une bande de gros planteurs, traîné dans les rues, la corde au cou, il ne fut sauvé que par l'intervention d'escouades de constables qui durent le mettre en prison pour l'arracher aux fureurs de la puissante canaille. Il avait visité l'Angleterre et reçut de Wilberforce, Brougham et des autres champions de l'émancipation une ovation chaleureuse lorsqu'en 1840 il revint à Londres pour la *Convention antiesclavagiste du monde*, mais les femmes déléguées des Etats-Unis ayant été exclues de l'assemblée, il refusa de prendre part aux débats. Sa voix et ses appels furent enfin entendus et il eut la satisfaction d'assister au triomphe de ses idées, non toutefois comme il l'espérait par la seule persuasion, mais par des flots de sang. En 1868, recon-

naissants de ses travaux et de sa longue lutte, ses concitoyens, en gens pratiques, sachant que la gloire seule ne suffit pas à faire vivre les héros, lui firent un cadeau de 30,000 livres sterling. Garrison publia en volumes : *Thoughts on African Colonisation* (1832) ; *Sonnets and other Poems* (1843) ; *Selections from his writings and Speeches* (1852).

Hector FRANCE.

BIBL. : *The Story of W.-L. Garrison's Life by his Children*. — *Celebrities of the Century*. — *Appleton's Cyclopaedia of American biography*.

GARRISSON (Gustave-Bernard), sénateur français, né à Montauban le 28 févr. 1820. Elu en janv. 1882, réélu en 1891 par 251 voix sur 467 votants. Il a pris une part active à plusieurs discussions. Il a publié une étude sur la *Politique du calvinisme en France* (*Revue des Deux Mondes*, 15 févr. 1848) et un volume de vers, *les Voix du matin* (Montauban, 1848, in-18).

GARROS. Tribu sauvage de l'Inde habitant les montagnes entre l'Assam et le Bengale, entourée par le Brahmapoutre ; 80,000 âmes environ. La superficie de ce territoire, encore peu connu, est d'environ, 8,800 kil. q. Les Garros descendent des Tibétains, ont les yeux noirs et obliques, la face plate, la taille petite. Au point de vue de leur intelligence, ils sont classés au dernier rang des peuples de l'Inde. On prétend qu'ils pratiquent encore des sacrifices humains et se privent de tout vêtement. Leurs demeures aussi sont des plus primitives, et très malpropres et malsaines. Ils cultivent un peu le sol et sont très hospitaliers.

M. D'E.

BIBL. : *la Tribu des Garros*, dans *Journal des Missions évangéliques*, 5^e année, mai 1876.

GARROS (Pierre-Ascension), ingénieur français, mort à Paris le 24 janv. 1823. Il inventa un système nouveau de télégraphie militaire donnant 4,096 signes et expérimenté au Havre en 1800. En 1820, il fut nommé directeur d'un établissement d'instruction professionnelle pour les enfants pauvres et orphelins. On a de lui : *Ponts en fer jetés en deux minutes* (1799, in-8), et divers opuscules sur des questions politiques et pédagogiques.

L. S.

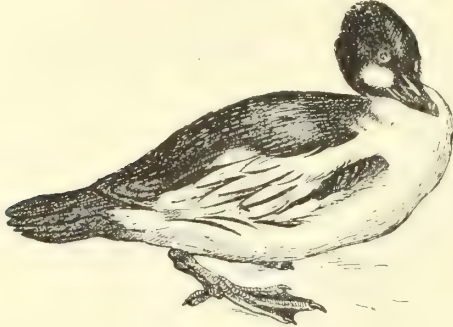
GARROSSE. Com. du dép. des Landes, arr. de Mont-de-Marsan, cant. d'Arjuzanx ; 414 hab.

GARROT. I. Ornithologie. — Les Garrots qui constituent le genre *Clangula* de Fleming (*Philoph. of Zool.*, 1822) sont des Canards aux formes ramassées, à la tête forte et paraissant plus volumineuse qu'elle ne l'est en réalité, grâce à l'abondance des plumes qui la revêtent, au bec droit, plus court que la tête et rétréci depuis la base qui est très élevée jusqu'à l'extrémité, munie d'un ongle assez marqué, aux ailes aiguës et de longueur médiocre, à la queue pointue, aux pattes courtes, mais terminées par des doigts allongés, à l'exception du pouce qui est peu développé. Leurs mandibules sont garnies de lamelles largement espacées ou plutôt de denticulations cornées qui sont en majeure partie cachées lorsque le bec est fermé, et leurs narines, de forme elliptique, s'ouvrent vers le milieu de la mandibule supérieure. Enfin leur plumage offre, d'un sexe à l'autre, des différences notables, le mâle ayant la tête couverte d'un capuchon vert foncé ou noir pourpré, généralement recouvert par des taches blanches, le dos noir, les ailes variées de noir, de blanc et de gris, et les parties inférieures du corps blanches avec des taches noirâtres, tandis que la femelle porte un capuchon brun et un manteau brun varié de gris.

Ces Canards habitent les régions arctiques des deux mondes ; ils nichent pour la plupart sous des latitudes élevées, mais à l'approche de l'hiver descendent vers le Sud pour trouver un climat moins rigoureux. Leurs nids sont placés au bord des lacs ou des rivières et contiennent de 10 à 14 œufs d'un blanc grisâtre ou olivâtre. Les Garrots se nourrissent d'insectes aquatiques, de crustacés, de mollusques et de petits poissons. Ils nagent et plongent avec aisance, mais ne peuvent marcher qu'avec une certaine difficulté, leurs pattes étant placées tout à fait en arrière du corps. Leur vol, en revanche, est rapide

et souvent très élevé. Chez la plupart des Garrots, la trachée acquiert une grande longueur et se recourbe plusieurs fois au-dessus ou même dans l'intérieur du sternum, et c'est sans doute à cette disposition que ces oiseaux doivent la sonorité de leur voix, à laquelle le nom générique de *Clangula* fait allusion.

Le genre *Clangula* compte, dans la faune européenne, plusieurs espèces qui sont appelées Garrot vulgaire (*Clan-*



Garrot vulgaire.

gula glaucion L.), Garrot islandais (*Cl. islandica* Gm.), Garrot albéole ou *Sarcelle religieuse* (*Cl. albeola* L.), Garrot histrion (*Cl. histrionica* L.) et qui se distinguent les unes des autres par la taille, par la disposition des taches blanches sur les côtés de la tête, par les nuances du capuchon et du manteau, etc.

Les Garrots ont de grandes affinités avec les *Fuligules* (V. ce mot) et se placent à côté de celles-ci, dans la tribu des *Fuliginés*, subdivision de la famille des Anatidés. Il faut en rapprocher aussi les *Harelda* et peut-être les *Eniconetta*. Le type du genre *Harelda* est le Canard de Miquelon (*Harelda glacialis* ou *hyemalis* L.), espèce des régions polaires qui visite, dans les hivers rigoureux, l'Allemagne, les Pays-Bas, la Belgique et nos départements septentrionaux. Dans cette espèce, le bec est plus étroit et moins élevé que chez les Garrots, les narines sont plus rapprochées du front, la queue se prolonge en arrière, chez le mâle adulte, en deux longs brins formés par les plumes médianes, et le plumage offre des variations considérables suivant l'âge et le sexe. Chez le mâle en plumage de noces, la tête est blanche avec une tache noire bifurquée, le dos d'un brun noirâtre à reflets bleus, avec un collier roux à la partie supérieure; les ailes sont maculées de noir, de roux et de brun rouge; la queue est variée de brun et de blanc; la poitrine est de la couleur du dos et le ventre d'un blanc presque pur.

L'*Eniconetta Stelleri* Pall., type du genre *Eniconetta*, rappelle au contraire beaucoup les *Eiders* (V. ce mot) par les teintes de son plumage et par la forme de sa queue et doit être considérée comme une forme de transition rattachant le genre *Clangula* ou genre *Somateria*. Elle niche au Kamtschatka et ne fait que de très rares apparitions sur nos côtes. E. OUSTALET.

II. Zootechnie. — Région impaire du cheval située en arrière de l'encolure, en avant du dos et entre les deux épaules, ayant pour base anatomique les apophyses épineuses des vertèbres dorsales, de la deuxième à la sixième, partie des cartilages complémentaires, les scapulum et différents muscles qui y ont leur origine ou leur terminaison. La beauté du garrot réside dans sa *sécheresse* et dans son élévation; la sécheresse indique que la saillie du garrot est formée uniquement des apophyses épineuses des vertèbres, et qu'elle n'est due ni à un empatement naturel ni à un engorgement pathologique. Le garrot doit être sec, mais bien développé sur les côtés, par suite de la force et de la saillie des muscles qui s'y attachent. Le garrot gras, empâté, est l'indice d'un tempérament mou et lymphatique; il expose, en plus, les chevaux

à se blesser. Le garrot doit être élevé; chez le cheval bas du garrot, les membres antérieurs sont surchargés, et la vitesse des allures diminuée. Le garrot, par sa situation en saillie, et par son importance dans l'attelage, est exposé fréquemment à se blesser. Dans cette région se développent des kystes, des abcès, toujours redoutables en raison de la déclivité et de la tendance qu'a le pus à s'infiltrer dans les muscles sous-jacents et à fuser entre les apophyses, des nécroses et caries des apophyses et des cartilages, accidents que l'on prévient par le harnachement et que l'on traite par les moyens chirurgicaux appropriés.

III. Chirurgie. — Appareil très simple destiné à arrêter le cours du sang dans les membres. Il se compose essentiellement d'un lien, soit une corde assez volumineuse ou une bande de linge, voire même un mouchoir de poche, et l'un bâton ayant les dimensions d'une règle d'écolier ou l'un bâton de chaise. On l'emploie à défaut d'autre moyen pour pratiquer l'hémostase, soit avant une amputation, soit après l'ouverture accidentelle d'un gros vaisseau, soit pour pratiquer la saignée. Dans le premier cas, on applique à la racine du membre, sur le trajet de l'artère principale, un rouleau ou tampon de linge (bande roulée), ou un gros bouchon entouré de linge; puis le lien qui, entourant le membre, fixe ce rouleau; on passe le bâton entre le lien et le membre, à sa face externe, et on tord le lien en faisant tourner le bâton. Il en résulte que le rouleau de linge comprime l'artère et en arrête la circulation. Dans le second cas, une artère étant blessée, on peut employer le même moyen; si c'est une veine, on applique le garrot entre la blessure et l'extrémité du membre. Pour pratiquer la saignée, on se contente d'entourer le membre, entre sa racine et le point où l'on veut piquer la veine, d'une bande qu'on arrête par un simple nœud. On peut encore remplacer ces liens communs par un tube de caoutchouc, une bande de caoutchouc percée d'œillets et terminée à un bout par un crochet, etc. L.-H. P.

BIBL. : ORNITHOLOGIE. — DAUBENTON, *Planches enluminées de Buffon*, pl. 796, 798, 802, 948, 999 et 1008. — EYTON, *Monogr. Anatidae*; Londres, 1838, in-4. — DEGLAND et GERBE, *Ornith. europ.*, 1867, 2^e édit., t. II, p. 541. — H. DRESSER et R.-B. SHARPE, *A History of the Birds of Europa*, 1871-1882, t. VI, p. 587 et pl. 431 à 444.

GARROTE. Supplice de la strangulation sans suspension usité en Espagne et dans les colonies espagnoles. Le patient, assis sur une sellette adossée à un poteau, a le cou pris dans un collier de fer qui peut s'ouvrir et se refermer à volonté au moyen d'une clavette. Une vis placée derrière et que fait mouvoir l'exécuteur rapproche du poteau les deux branches du collier et amène ainsi l'étranglement. On se servait autrefois d'une corde que l'on tordait à l'aide d'un morceau de bois peu long et assez gros, appelé *garrot*, d'où vient le nom de ce genre de supplice. L'Inquisition accordait, comme grâce, aux condamnés à mort les moins coupables, la garrote avant le bûcher.

GARROVILLAS. Village d'Espagne, de la prov. de Cacerès (Estrémadure), chef-lieu d'un district de douze communes, près de la rive gauche du Tage; 4,980 hab. Elle a remplacé la ville d'Alcorretar qui gardait jadis la rive droite du fleuve à peu de distance et qui fut détruite en 1232. Près de là on voit les ruines d'un beau pont romain. Le pays produit presque exclusivement des pois chiches ou garbanzos renommés, et la ville a quelques fabriques de draps grossiers et des tanneries. E. CAT.

GARROW (Sir William), homme politique anglais, né à Hadley (Middlesex) le 13 avr. 1760, mort près de Ramsgate le 24 sept. 1840. Fils d'un maître d'école, il entra dans une étude d'avoué de Londres, se fit inscrire au barreau en 1783 et devint un avocat d'affaires très renommé. Nommé conseil du roi en 1793, il fut envoyé au Parlement par Gaton en 1805, représenta ensuite Callington (1806), puis Eye (1812). Il devint sollicitor general dans le cabinet de lord Liverpool (27 juin 1812) et attorney general le 4 mai 1813. Peu après (1814) il fut nommé chief justice de Chester; enfin il occupa les hautes fonctions de baron

de l'Echiquier de 1817 à 1832 ; il était entré au conseil privé le 22 févr. 1832. Garrow a laissé la réputation d'un des meilleurs avocats de l'Angleterre. Dans le Parlement il se montra orateur médiocre.

R. S.

GARRULAX (Ornith.). Le genre *Garrulax* (Lesson, *Traité d'ornith.*, 1831, p. 647), qui est rangé par M. Sharpe dans la famille des *Timéliidés* (V. ce mot), renferme actuellement seize espèces de Passereaux asiatiques dont les formes générales rappellent un peu celles des Geais de nos pays. Ces Passereaux ont le bec allongé et largement fendu, avec la mandibule supérieure à arête vive et légèrement échancrée près de la pointe, les ouvertures nasales arrondies et placées à découvert, les ailes de longeur médiocre, avec la première rémige assez courte, la troisième et la quatrième penne dépassant toutes les autres, la queue fournie de douze penes allongées et rigides, les tarses longs, robustes, garnis de scutelles, les doigts forts et munis d'ongles solides. Les couleurs de leur plumage ne sont pas très variées ; le brun, le rougeâtre et le gris sont les teintes ordinaires du manteau, tandis que



Garrulax Belangeri.

du blanc pur s'étend sur la gorge et remonte parfois sur la tête qui est souvent ornée d'une petite huppe. Des *Garrulax* se trouvent dans l'Inde méridionale, à Ceylan, en Birmanie, en Cochinchine, à Formose et dans les îles de la Sonde. Ce sont des oiseaux actifs et bruyants, qui, en dehors de la saison des nids, se réunissent en troupes d'une vingtaine d'individus et qui cherchent sur le sol ou sur les arbres leur nourriture consistant en baies et en menus insectes. Les colons anglais les désignent dans l'Inde sous le nom de *Laughing Brushes* (Grives rieuses). — Parmi les espèces du genre *Garrulax* nous citerons seulement le *Garrulax leucolophus* Hodg., le *G. Belangeri* Less. et le *G. Diardi* Less.

E. OUSTALET.

BIBL. : J. GOULD, *Cent. Himalayan, Birds*, 1832, pl. 18, et *Birds of Asia*, 1874, part. XXVI. — JERDON, *Birds of India*, 1863, t. II, p. 34. — R.-B. SHARPE, *Cat. B. Brit. Mus.*, 1883, t. VII, p. 434.

GARS. Com. du dép. des Alpes-Maritimes, arr. de Grasse, cant. de Saint-Auban ; 204 hab.

GARSULT (François-Alexandre-Pierre de), capitaine des haras de France, né en 1673, mort en 1778. Il a laissé des traités d'hippologie qui ont été très longtemps en faveur : *le Nouveau Parfait Maréchal* (La Haye, 1741, in-4), qu'on réimprimait encore en 1843 ; *le Guide du cavalier* (Paris, 1769, in-12) ; *Traité des voitures* (1756, in-4), un curieux abrégé de l'ouvrage de Gayot sous le titre de *Faits des causes célèbres et intéressantes* (Amsterdam [Paris], 1757, in-12) qui donne de nombreux détails sur les

divers genres de supplices. Mais il est surtout connu par ses *Figures de plantes et animaux d'usage en médecine* (Paris, 1764), planches, souvent excellentes, dessinées d'après nature qui ont servi tour à tour au *Dictionnaire de matière médicale* de Delabeyrie (1733), au *Dictionnaire des plantes usuelles* (1796), au *Dictionnaire d'histoire naturelle* de Deterville, etc. Garsault a encore donné à la collection bien connue des *Descriptions des arts et métiers* parue sous le patronage de l'Académie des sciences : *l'Art de la lingère* (1771), *l'Art du bourellier et du sellier* (1774), *l'Art du cordonnier* (1767), *l'Art du paumier* (1767), *l'Art du perruquier et du baigneur étuviste* (1767), *l'Art du tailleur* (1769).

GARSCHINE (W.-M.) (V. GARCHINE).

GARSONNET (Jean-Baptiste-Eugène), né à Caen le 18 mars 1841, agrégé des facultés de droit (1862), attaché aux facultés de Douai (1866-1870), puis de Paris (1870-1880) où il devint professeur de droit romain (1880). Parmi ses principales publications, nous relevons : *De l'Influence de l'abolition de la contrainte par corps sur la législation commerciale* (Paris, 1868, broch. in-8) ; *Histoire des locations perpétuelles et des baux à longue durée*, ouvrage couronné par l'Institut, académie des sciences morales et politiques (Paris, 1878, in-8) ; *Traité théorique et pratique de procédure civile et commerciale* en cours de publication (cinq volumes ont paru depuis 1880) ; *Précis de procédure civile* (Paris, 1884, 1^{re} éd., in-8 ; 1892, 2^e éd., in-8) ; *Textes de droit romain* (Paris, 1888, in-12) ; *Précis des voies d'exécution* (Paris, 1892, in-8).

E. GLASSON.

GARTA. Oasis d'Algérie, au S. du dép. de Constantine, dans le Zab Chergui ou de l'Est, à 24 kil. à l'E. de Biskra, sur une branche de l'Oued El-Abiod, au pied des masses rouges et imposantes de l'Ahmarkhaddou (sa joue a rougi) ; il y a là quelques milliers de beaux palmiers et quelques centaines d'habitants.

E. CAT.

GARTEMPE (*Vartimpa*). Rivière de France (V. CREUSE, VIENNE et VIENNE [Haute-]).

GARTEMPE. Com. du dép. de la Creuse, arr. de Guéret, cant. de Saint-Vaury ; 395 hab. Autrefois partagée entre les provinces de Poitou et de Limousin, la paroisse dépendait au spirituel de l'archiprêtre de Bénévent, diocèse de Limoges. Château restauré, siège d'une seigneurie qui a donné son nom à une branche de l'ancienne famille de Bridiers, et qui fut achetée au XVIII^e siècle par la famille Voysin à la famille de Chaussecourte.

GARTENÆRE (Wernher der), ou, en allemand moderne, **GÄRTNER** (Werner der), c.-à-d. *Werner le jardinier*, poète allemand du XIII^e siècle. Il était originaire de la Haute-Autriche. Il est l'auteur d'un poème qui porte le titre de *Meier Helmbrecht*, ou le « Fermier Helmbrecht ». C'est une satire de la chevalerie. Helmbrecht est un fils de paysan qui méprise le travail, et qui aime mieux vivre comme un chevalier, c.-à-d. en pillant ; ses exploits finissent par le conduire au gibet. Le poème a été publié par H. Lambel (*Erzählungen und Schwänke* ; Leipzig, 1872). A. B.

BIBL. : A. RUDLOFF, *Untersuchungen zu Meier Helmbrecht von Wernher dem Gartenære* ; Rostock, 1878.

GARTH (Sir Samuel), poète et médecin anglais, né à Bolam (Yorkshire) en 1672, mort à Londres le 18 janv. 1718. Il était déjà connu dans la société *whig* comme habile médecin et bel esprit, lorsqu'il ouvrit au Collège médical de Londres des dispensaires ou salles de consultations et de médecines gratuites pour les pauvres. Attaqué par ses confrères et les apothicaires qui voyaient diminuer leur clientèle, il répondit par un poème burlesque en six chants, *The Dispensary* (1696), qui, à cause des personnalités d'alors, tournées en ridicule, obtint un succès considérable. Outre le *Dispensaire* dont Voltaire a traduit le début, on a de Garth un poème sur la *Maison de Clare* (1745) et des traductions des *Métamorphoses* d'Ovide, en collaboration avec Gay, Congreve et Pope. George I^{er}, dont il était le premier médecin, le créa chevalier.

GARTNER (V. GAERTNER).

GARTOK. Ville du Tibet, prov. de Guari-Khorsoum, située à une alt. d'environ 4,500 m., dans une vallée de l'Himalaya, sur le Gartoung; lat. N. 31° 44', long. E. 78° 3' 20". Gartok n'est habité que pendant l'été; en hiver ses habitants résident dans le bourg de Gargounsa, situé plus bas dans la vallée du Gartoung. Près de Gartok se trouvent les cols les plus importants entre le Tibet et l'Hindoustan. Ce sont Ibn-Gamin, Nila, Sattedj et l'Indus. C'est grâce à cette situation que Gartok est devenu le grand marché du Tibet où se rencontrent les marchandises de l'Inde et de l'Asie centrale. M. D'E.

GARUCHE ou **MÈRE GARUCHE.** Jeu compris dans la série des luttes à la course. Le mot garuche vient probablement du verbe « garer », car le jeu consiste à se garer des atteintes de la « mère », un des joueurs, qui, les mains jointes et les doigts entrelacés, s'efforce d'attraper les coureurs, ses enfants. Quand elle en a touché un, il rentre au camp, subissant de la part des autres des coups et des taloches appliqués partout, sauf sur la tête. Les coups de poing aussi sont défendus. Un enfant reconquis, la mère attrape les autres, tenant le premier par la main et ainsi de suite. Les enfants qu'elle mène avec elle ne doivent pas attaquer ceux qui sont encore libres; ils ne peuvent que leur barrer le passage et, dans ce but, ils doivent rester unis. Si la bande se rompt, une nouvelle correction est imposée à ceux qui la composaient. La mère Garuche a seule le droit de prise; elle ne peut non plus être attaquée.

GARUCHE A CLOCHE-PIED. — Variété du jeu indiqué ci-dessus. La mère Garuche est dans un camp tracé à l'avance; elle lance son mouchoir roulé en tampon sur l'un des joueurs et se précipite à sa poursuite, sautant à cloche-pied. Aussitôt, celui qui est visé reçoit des autres joueurs des coups de mouchoirs roulés en anguilles et tâche de se réfugier dans le camp s'il est atteint; s'il est manqué, c'est la mère qui reçoit les coups. D^r COLLINEAU.

GARUFFI (J.-M.), antiq. italien (V. MALATESTA).

GARUM (Archéol.) Saumure préparée dans l'antiquité avec le sang et les entrailles d'un poisson de mer (garus); on l'employait comme excitant et elle jouit d'une mode analogue à celle de notre caviar; souvent on la mangeait avec de l'huile ou du vin.

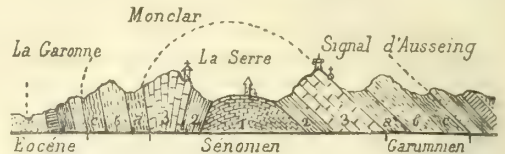
GARUMNI. Peuple de l'Aquitaine mentionné par César parmi les tribus soumises en 56 par Crassus. On suppose que les *Garumni* occupaient les bords de la Garonne dans son cours supérieur; peut-être aussi le mot *Garumni* pourrait-il être considéré comme un nom collectif comprenant tous les peuples des bords de ce fleuve.

BIBL. : J. CÉSAR, *De Bell. Gall.*, III, 27. — A. DU MÈGE, *Mém. sur les mon. religieux des Garumni et des Convenæ*, dans *Mém. de l'Acad. des sciences de Toulouse*, 1827, pp. 24 et suiv.

GARUMNIEN. A la fin de la période crétacée, la région des petites Pyrénées de la Haute-Garonne a été soumise à des conditions particulières de sédimentation se traduisant par une alternance de couches à oursins avec des assises d'eau douce ou saumâtre et s'écartant, par suite, à ce point du type habituellement fluvio-lacustre du danien dans le Midi, que Lemeyrie avait cru devoir constituer avec ses formations un étage spécial sous le nom de *garumnien*. La coupe classique des environs d'Ausseing, c.-à-d. de la région qui a servi de type pour cet étage, donnera une idée de la composition du garumnien de Lemeyrie et de ses relations avec les couches encaissantes.

Des marnes saumâtres à cyrènes (*G. garumnica*), directement superposées sur des calcaires maëstrichtiens à *Hemipneustes* (a) et renfermant encore à Auzas, comme ces derniers, quelques radistes (*Hippurites radiosus*, *Spherulites Lemeyrii*), en marquent le début. Les épaisses assises de calcaire lacustre lithographique (b) qui les recouvrent (60 m.) annoncent ensuite que cette région sous-pyrénéenne partageait le sort du Languedoc et de la Provence à été, vers le milieu de l'époque danienne, soumise à une phase d'émersion pendant laquelle sa surface s'est

vue couverte de lacs fréquentés par des *Lychnus*. Mais, au lieu d'être surmontée, comme dans ces contrées, par une puissante série d'argiles rutilantes où l'on ne rencontre plus que des coquilles terrestres (*Bulimus subcylindricus*), cette assise supporte un ensemble, franchement marin,



Coupe de la montagne d'Ausseing montrant le garumnien en relation avec le sénonien supérieur (maëstrichtien) et les calcaires à miliolites tertiaires (d'après Leymerie).

de grès, de marnes et de calcaires glauconieux (c), renfermant avec des miliolites et des operculines de nombreux oursins parmi lesquels figurent côte à côte des formes franchement crétacées (*Micraster*, *Ananchites semiglobus*, *M. Tercensis*) avec d'autres dont les affinités tertiaires sont bien prononcées (*Schizaster antiquus*, *Echinanthus subrotundus*). Aussi M. Leymerie, frappé de voir des oursins crétacés revenir au milieu de couches renfermant un grand nombre de formes tertiaires, considérait ce dernier terme du garumnien comme une *colonie* où des retardataires de la craie seraient venus émigrer.

De tous ces faits, ce qu'il faut retenir, c'est qu'après la phase d'émersion précédemment indiquée et qui s'est traduite par le dépôt de calcaires jouant dans l'orographie du pays un rôle notable, la mer est venue reprendre possession d'un domaine momentanément abandonné pour y déposer des sédiments établissant une transition à peu près continue entre le danien et le tertiaire (V. DANIEN). Ch. VÉLAIN.

BIBL. : LEYMERIE, *le Garumnien dans les Pyrénées*, dans *Mémoires de la Soc. géologique de France*, 1866, t. IV, 2^e sér.; *Bull. de la même société*, 1868, t. XXV, p. 896, 2^e série.

GARUS (Elixir de). Liqueur stomacifique fort agréable que l'on prépare en faisant macérer pendant quatre jours dans 5 litres d'alcool à 80° : aloès, 5 gr.; myrrhe, 2 gr.; girofles, 5 gr.; muscades, 10 gr.; cannelle de Ceylan, 20 gr.; safran, 5 gr.; toutes ces substances étant concassées. On distille au bain-marie toute la liqueur spiritueuse et l'on obtient ainsi l'alcoolat de Garus. Pour préparer l'élixir, on prend, d'une part, 1,000 gr. d'alcoolat, vanille, 1 gr., safran, 0^{gr}50, que l'on fait macérer pendant deux jours, et, d'autre part, on fait un sirop avec 20 gr. de capillaire du Canada, infusé dans 500 gr. d'eau bouillante, 200 gr. d'eau de fleurs d'orange et 1 kilogr. de sucre. On mêle ce sirop à la macération de safran et de vanille dans l'alcoolat, puis on filtre au papier.

GARVE (Christian), philosophe allemand, né à Breslau le 7 janv. 1742, mort à Breslau le 1^{er} déc. 1798. Son père, teinturier à Breslau, meurt de bonne heure et il est élevé par sa mère, femme instruite et intelligente, amie de Lessing. Il va étudier à Francfort et à Halle. Ses études terminées en 1766, il va à Leipzig où il vit chez Gellert et où il connaît Weisze, Zollikofer, Huber, Oefer, Reiz. En 1767, il revient à Breslau et sent commencer les souffrances physiques qui dureront toute sa vie. En 1768, il est nommé professeur extraordinaire de philosophie à Leipzig, mais il a peu de succès et est obligé de revenir à Breslau en 1772 pour sa santé. Il écrit alors beaucoup et envoie beaucoup de lettres. Ses discussions religieuses avec Nicolai, en 1786, le montrent d'esprit plus large que les protestants. Il est l'ami de Gentz, et libéral. Il perd sa mère en 1792. Esprit clair et facile, Garve est surtout un vulgarisateur. Il fut l'un des premiers qui n'écrivirent pas, comme Mendelssohn le reprochait aux Allemands, pour les professeurs et pour les élèves. Il eut par là une grande influence, notamment sur Kant et sur Schiller. Empiriste en philosophie, il voulut

être le Hume allemand. Il se défit de la métaphysique et tendit à être un philosophe du sens commun. Il s'occupa, en même temps que de philosophie, d'économie politique et de linguistique. Il essaya d'épurer la langue allemande et de l'enrichir au moyen des mots anciens ou des dialectes. Le peuple est, selon lui, le seul créateur de la langue. Ses premiers ouvrages sont des traductions ou des recensions. Traductions de Hume (1772) ; de Burke (1773) ; d'Adam Smith (1794) ; de l'*Ethique* d'Aristote (1798). — Recensions des *Kritische Wälder* de Herder (1769), du *Laocoon* de Lessing (1769) ; Lessing en fut très content ; De la *Critique de la raison pure* (1782), dont Kant fut beaucoup moins satisfait. Il réunit et publia lui-même une partie de ses œuvres sous les titres suivants : *Sammlung einiger Abhandlungen* (1779) ; *Vermischte Aufsätze* (1796-1800) ; *Versuche über verschiedene Gegenstände aus der Moral, der Litteratur und dem gesellschaftlichen Leben* (1792-1802, 5 vol.). Ses *Lettres* ont été réunies en recueils : *A sa mère*, édition Menzel (1830) ; *A Weisze* (1803) ; *A Zollikofer* (1804). C-EL.

BIBL. : DITTMAR, *Erinnerungen aus meinem Umgang mit Garve*, Berlin, 1801. — G. SCHELLE, *Briefe über Carves Schriften und Philosophie*, 1800. — MANSO, *Chr. Garve in seinem schriftstellerischen Charakter*, 1799.

GARVEY (Edmond), paysagiste anglais du XVIII^e siècle, d'origine irlandaise, oroit-on, mort en 1813. Membre de la Royal Academy, il y exposa régulièrement, depuis la fondation jusqu'en 1808, des paysages italiens et alpestres, des vues de Rome et de châteaux anglais, d'une couleur violente et conventionnelle.

GARWOLIN, Ville de la Pologne russe, gouvernement de Siedlee (Siedlec) ; 15,000 hab. Commerce de grains.

GARZETTE (Ornith.). Nom vulgaire d'une espèce de Héron du groupe des *Aigrettes* (V. ce mot), l'*Ardea garzetta* L.

GARZI (Luigi), peintre italien, né à Pistoia en 1638, mort à Rome en 1721. Elève d'A. Sacchi, il se lia dans son atelier avec Carlo Maratti, dont la manière eut une grande influence sur la sienne. Appelé à Naples par le vice-roi, il exécuta des travaux très importants dans cette ville. Mais ce fut à Rome, pour le pape Clément XI, qu'il produisit ses principales œuvres ; il y a peu d'églises ou de chapelles dans cette ville qui ne possèdent quelque tableau ou fresque de lui. Le plus remarquable de ces ouvrages est la décoration de la voûte de l'église des Stigmates, qu'il exécuta à l'âge de quatre-vingts ans, et dans laquelle il se surpassa. Garzi composait d'une manière pleine de goût et d'ingéniosité ; son dessin est ferme et plein, son coloris lumineux et chatoyant, et il mérite d'être placé comme artiste bien au-dessus de la plupart de ses contemporains. Ad. T.

GARZIA (Les), peintres espagnols (V. GARCIA).

GARZON (Juan), peintre espagnol, né à Séville vers 1665, mort à Séville en 1729. Murillo lui apprit son art, et Garzon fit des ouvrages de son maître ses principaux modèles. Après la mort de Murillo, il s'associa avec l'élève préféré du grand artiste, Meneses Ossorio, et peignit en collaboration avec lui un grand nombre de sujets religieux. On ne distingue pas dans leurs ouvrages exécutés en commun la part de l'un ou de l'autre artiste. P. L.

GARZONI (Giovanna), femme peintre italienne, née à Ascoli en 1600, morte à Rome en 1673. Elle passa à Florence la plus grande partie de sa vie et ne vint à Rome que dans sa vieillesse. Elle peignit à l'huile quelques tableaux de fleurs, mais ce furent surtout les portraits en miniature qui lui attirèrent la fortune et la célébrité. Après sa mort, ses dessins furent recueillis par l'Académie de Saint-Luc, à laquelle elle les avait légués. Ad. T.

GARZONIA (Paléont.). Genre de Mammifères fossiles, créé par Ameghino (1891) pour des débris fossiles provenant de l'éocène inférieur de Patagonie et appartenant à son ordre des DIPROTODONTA, dont le type est le genre *Plagiulax*. Ces petits animaux, de la taille d'un jeune

Rat, étaient probablement insectivores ou omnivores et avaient la formule dentaire inférieure suivante :

$$i. \frac{?}{1}, pm. \frac{?}{3}, m. \frac{?}{4} \times 2 = \frac{?}{8}.$$

La canine et la première prémolaire sont atrophiées. La mâchoire supérieure n'est pas encore connue. — Ce genre sert de transition entre les *Multituberculata* (*Amphithères*) trouvés dans les couches secondaires d'Europe et de l'Amérique du Nord et les autres petits Mammifères, tous probablement didelphes, trouvés avec *Garzonia* dans l'éocène de Patagonie (V. AMPHITHÈRES).

GAS. Com. du dép. d'Eure-et-Loir, arr. de Chartres, cant. de Maintenon ; 406 hab.

GASAB (Métrol.). Mesure de longueur égyptienne ; vaut 3^{es}/₁₀₀.

GASCARD ou **GASCAR** (Henri), peintre français, né à Paris en 1635, mort à Rome en 1701. Gascard fut, sous Louis XIV, un assez habile portraitiste. S'étant présenté à l'Académie royale, il fut agréé le 27 juil. 1680 et, trois mois après, le 26 oct., il reçut le titre d'académicien. Il donna pour sa réception les portraits de deux de ses collègues Ferdinand le Vieux et Pierre de Sève, qui, l'un et l'autre, sont au Louvre. Le livre intitulé *Voyage de Genève* nous apprend qu'il y avait autrefois au château ducal de Nevers un portrait de M^{me} de Montespan par Gascard. Nous ne savons quelles ont été les destinées de ce portrait. Gascard a travaillé quelque temps à Londres. Si, comme on le raconte, il fut un instant le rival de Peter Van der Faes (Lely), il a dû arriver en Angleterre avant 1680. H. Walpole assure qu'il y eut du succès et gagna beaucoup d'argent. Il peignit le *Comte de Pembroke*, *Edmond Verney* et d'autres grands seigneurs. On connaît par une estampe un portrait de *Neu Gwinn* couchée sur un lit de roses. L'artiste doit en outre être reconnu sous le nom défiguré de *Gasker* que la description du palais de Hampton Court (1654) donne à l'auteur d'un portrait de la duchesse de Portsmouth. P. M.

BIBL. : HORACE WALPOLE, *Anecdotes of Painting in London*, 1849.

GASCOGNE (*Vasconia*, *Wasconia*). Ancienne province de France, dont le nom, dérivé de celui des Vascons, n'apparaît qu'au VI^e siècle ap. J.-C. et dont l'étendue a varié selon les époques. En 1789, on entendait par *Gascogne* la région qui confinait au N. à la Guyenne, à l'O. à l'océan Atlantique, au S. aux Pyrénées, à l'E. au Languedoc. Cette région unie à la Guyenne formait le gouvernement de Guyenne-et-Gascogne. Le Béarn, la Soule et la Basse-Navarre se trouvaient compris dans les limites que nous venons d'indiquer, mais ils formaient un gouvernement distinct, celui de Navarre-et-Béarn. Abstraction faite de ce gouvernement, la Gascogne comprenait un grand nombre de *pays*, dont les noms proviennent ou d'anciennes cités gallo-romaines, ou de localités devenues importantes au moyen âge, ou de rivières ou de régions naturelles, ou de possesseurs du haut moyen âge. Les principaux de ces pays étaient, en allant de l'O. à l'E. : le Marensin et le Labourd, le long de la côte ; les Landes, subdivisées en Grandes et Petites-Landes, l'Albret, le Marsan, la Chalosse, le Tur-san, le Gabardan, l'Eauzan, l'Armagnac, la Bigorre, le Lavedan, les Quatre-Vallées (Magnoac, Aüre, Neste et Barousse), le Nébouzan, l'Astarac, le Pardiac, le Fézensac, le Fézensaguet, la Lomagne, le Gimoés, le Savés, le pays de Rivière, le Comminges et le Couserans. La plus grande étendue de la Gascogne était de l'O. à l'E., de l'embouchure de la Bidassoa à La Bastide-de-Sérou, près de Foix, soit environ 270 kil. Elle est représentée aujourd'hui par les dép. des Hautes-Pyrénées, du Gers et des Landes et par une partie de ceux de l'Ariège, de la Haute-Garonne, des Basses-Pyrénées, du Lot-et-Garonne et du Tarn-et-Garonne. Telle est la région qui fera essentiellement l'objet de l'étude qui suit ; mais nous ne pouvons complètement négliger la partie de la Guyenne située entre la Garonne et la mer,

indissolublement liée à la Gascogne proprement dite au point de vue linguistique : par delà la Gascogne administrative du siècle dernier, il y a une Gascogne historique plus ancienne dont la tradition s'est perpétuée jusqu'à nos jours et qui comprend tous les pays situés entre les Pyrénées, la Garonne et l'Océan, sans parler de quelques débordements sur la rive droite du fleuve, notamment près de sa source et près de son embouchure (V. ci-dessous, § *Dialecte*).

HISTOIRE. — 1^o *Période préhistorique.* La présence de l'homme est attestée dans la région gasconne dès les débuts de la période quaternaire. Parmi les cavernes qui ont été explorées et décrites, nous mentionnerons *Aurignac*, dans le Comminges, qui a donné lieu en 1860 aux belles études d'Edouard Lartet, reprises depuis et rectifiées par MM. Cartailhac et Trutat ; *Saint-Mamet*, près de Luchon ; le *Mas d'Azil*, sur la frontière du Couserans ; *Gourdan*, dans le Nébouzan ; *Lourdes*, dans la Bigorre ; *Espalungue*, dans le Béarn, etc. Les fouilles récentes du *Mas d'Azil*, par M. Piette (1890), ont été particulièrement curieuses : les alluvions quaternaires, qui renferment des ossements de mammouth, n'offrent aucune trace de la présence de l'homme, mais l'homme a fréquenté ces cavernes à l'âge du renne ; parmi les objets qui attestent sa présence et dont l'ensemble forme une des plus belles séries que l'on ait jusqu'ici trouvées dans ces antiques stations, on remarque un assez grand nombre de petits galets ornés de lignes, de points, de chevrons en couleur rouge (minéral de fer), presque toujours d'un seul côté ; l'usage de ces galets, qui ne se trouvent pas ailleurs, est inconnu. L'âge dit du bronze est représenté par de moins nombreux monuments ; on peut signaler cependant l'alignement mégalithique de Peyrelade sur la montagne d'Espiaup (Comminges), les allées couvertes de Ger, près de Tarbes, etc.

2^o *Période gallo-romaine.* Au moment où César fit la conquête de la Gaule, la région située entre la Gascogne et l'Océan portait le nom d'*Aquitania*. On trouvera à l'art. *AQUITAINE* des détails qu'il est inutile de reproduire ici sur les *Aquitani*, sur l'extension arbitraire donnée par Auguste à ce nom et sur la constitution à l'époque de Dioclétien de trois Aquitaines distinctes, dont l'une, celle qui correspondait presque complètement à l'Aquitaine du temps de César, fut appelée *Aquitania tertia*, puis bientôt *Novempopulana* (V. *NOVEMPOPULANIE*). La Novempopulanie fit partie au v^e siècle de l'empire des Visigoths et, après la bataille de Vouillé, elle tomba au pouvoir de Clovis. Comment et depuis quand le christianisme s'y était-il établi ? Il est difficile de répondre avec précision à cette question, mais on peut au moins indiquer d'une manière générale les éléments qu'on a pour la résoudre. Les anciens récits, recueillis avec complaisance par Monlezun, qui nous montrent saint Saturnin, premier évêque connu de Toulouse, allant évangéliser Auch, puis Eauze, la métropole de la province, et cela dès le 1^{er} siècle, ne méritent aucune confiance. Saint Saturnin est venu à Toulouse vers le milieu du III^e siècle et si, comme il est vraisemblable, c'est de Toulouse que le christianisme a pénétré en Gascogne, ce ne peut être que vers la fin de ce siècle. La première trace assurée, sinon de l'établissement, du moins de l'organisation du christianisme en Gascogne, nous est offerte par le concile d'Arles (314) où figurent l'évêque d'Eauze, Mamertin, et son diacre Leontius. A Auch, les païens sont encore nombreux au IV^e siècle, comme en témoignent les sépultures de cette époque, notamment l'hypogée de Lagrange. Peu à peu cependant le christianisme triompha et la comme partout il modela son organisation sur l'organisation civile ; aux douze cités que comprenait la Novempopulanie correspondirent douze évêchés, dont celui d'Eauze, métropolitain. Dès 506, au concile d'Agde nous constatons la présence des évêques d'Eauze, de Dax, d'Auch, de Comminges (plus tard Saint-Bertrand), de Lescaur, d'Oloron, de Lectoure, de Couserans (plus tard Saint-Lizier), de Bigorre (plus tard Tarbes), de Bazas et d'Aire ou de leurs représentants ; seule la cité des *Boiates* manque et l'on

ne trouve même aucune trace d'un évêque de *Buch* : le chef-lieu de cette cité avait probablement été détruit pendant les invasions barbares, avant l'organisation du christianisme.

3^o *Période mérovingienne.* Les fils de Clovis se partagèrent, comme on sait, l'Aquitaine et la Novempopulanie citée par cité : il n'y aurait pas grand intérêt à dire, quand on le sait, à qui alla telle ou telle cité. Le fait capital de cette époque est l'apparition des *Vascons* et du nom de *Vasconia*. Les Vascons sont mentionnés par Strabon comme occupant en Espagne le revers des Pyrénées occidentales et ils restèrent pendant des siècles confinés dans ces limites. En 587, au plus tard, nous les trouvons installés sur le versant N. des Pyrénées : ils débordent en Novempopulanie, où ils occupent d'une manière ferme le territoire correspondant au pays basque français. En 602, les rois d'Austrasie et de Bourgogne dirigent une expédition contre eux, mais ils ne les rejettent pas de l'autre côté des Pyrénées et ils se contentent de leur imposer tribut et de leur donner un duc nommé Genialis. Il est probable que ce duc, chargé de gouverner les Gascons cispyrénéens, avait en même temps autorité sur toutes les cités de la Novempopulanie : cela expliquerait, dans une certaine mesure, la diffusion rapide du nom de *Vasconia* pour désigner cette province tout entière. Le mot est déjà dans Grégoire de Tours, à l'année 584, mais il est possible qu'il s'agisse de la région espagnole occupée par les Vascons. En tout cas, au siècle suivant, la chronique dite de Frédégaire l'emploie pour désigner la région que nous appelons aujourd'hui Gascogne. Il y a plus : le cosmographe de Ravenne, vers la fin de la période mérovingienne, identifie *Guasconia* et *Aquitania*, au sens le plus large, et fait confiner la *Guasconia* à la Bretagne ; pour l'ancienne Novempopulanie, il emploie la désignation *Spanoguasconia*, c.-à-d. « Gascogne confinant à l'Espagne ». On voit combien sont anciennes les traces de cet état d'esprit qui encore aujourd'hui fait que beaucoup de Français du Nord appliquent les termes de « Gascon, Gascogne » à tout ce qui est au S. de la Loire.

Revenons à Genialis et à la date de 602. Dès lors le duché de Vasconie est créé, à titre d'office amovible, bien entendu ; c'est là un fait important, qui prépare pour un avenir éloigné le duché héréditaire de Gascogne. Après Genialis, on voit Aigina, en 624, à la tête de la même province, réprimer une révolte des Vascons et punir l'évêque d'Eauze, qu'il accuse d'avoir été complice de la révolte. En 630, Charibert, à qui son frère Dagobert avait laissé fonder un royaume éphémère à Toulouse, unit par la force des armes la Gascogne à ce royaume, mais Charibert meurt la même année, et tous ses Etats, la Gascogne comprise, reviennent à Dagobert. Celui-ci, en 635, dut réprimer une nouvelle révolte des Vascons, répression qui coûta la vie au duc Arimbert, tué dans la Soule : on a voulu retrouver des souvenirs de cet épisode sanglant dans la chanson de *Roland*, sous la couche plus récente du désastre essuyé par l'arrière-garde de Charlemagne, mais c'est une hypothèse gratuite. Depuis la mort de Dagobert jusque dans la seconde moitié du VII^e siècle, on sait peu de chose de la Vasconie, car il n'y a pas à tenir compte de la fameuse charte d'Alaon, fabriquée au XVII^e siècle. Vers 673, le duc Lupus, sorte de maire du palais méridional, tient un concile près de Bordeaux dans une localité appelée *Garnomo*, qu'on n'est pas arrivé à identifier, et la plupart les évêques de Novempopulanie assistent à ce concile, en même temps que ceux de la première et de la seconde Aquitaine. En 747 apparaît le duc Eudes, sans qu'on puisse affirmer qu'il ait été fils ou même successeur immédiat de Lupus. On sait qu'il ne réussit pas à arrêter les Sarrasins, commandés par Abdérame ; ils pénétrèrent en Gascogne par les passages des Pyrénées occidentales et arrivèrent jusque sous les murs de Tours, pour reculer ensuite sur Poitiers, où les armées réunies de Charles-Martel et d'Eudes leur infligèrent une défaite désastreuse (732).

4^o *Période carolingienne avant l'établissement des*

ducs héréditaires. Nous n'avons pas à raconter l'histoire de Hunald, fils d'Eudes, et de Gaifier (*Waifarius*), fils de Hunald, ducs d'Aquitaine, et les luttes acharnées qu'ils soutinrent contre Pépin, car ces luttes n'ont pas eu la Gascogne pour théâtre ; mais il faut noter qu'à deux reprises Pépin, traversant toute l'Aquitaine, arriva sur les bords de la Garonne, en 766 et en 768, et reçut la soumission des Vascons. En 769, après l'avènement de Charlemagne, un certain Hunald, qui ne paraît pas être le même que le père de Gaifier, souleva de nouveau l'Aquitaine : poursuivi par le roi des Francs, il se réfugia de l'autre côté de la Garonne, auprès d'un duc Lupus, qui, devant les menaces de Charlemagne, le livra entre ses mains. La mention de ce Lupus ne s'explique que si l'on admet que, même du temps d'Eudes, de Hunald et de Gaifier, la Gascogne avait continué à avoir à sa tête un duc particulier. Il en fut de même après la constitution d'un royaume d'Aquitaine par Charlemagne, royaume qui dura environ un siècle (778-877). Ici encore la charte d'Alaon, acceptée aveuglément par les auteurs de l'*Art de vérifier les dates* et par Monlezun, est venue fausser l'histoire en imaginant arbitrairement pour cette époque une première série de ducs héréditaires : Lupus I^{er}, Lupus II, Adalricus, Centullus, Sciminus, Lupus-Centullus, Garsimirus, Totilus, Sighinus-Mostellanicus. En réalité, les seuls ducs mentionnés dans les chroniques contemporaines sont : *Lupus-Sanctii*, qui prend part en 804 au siège de Barcelone sous les ordres de Louis le Débonnaire ; *Sighivinus* (Seguin) que l'empereur révoqua en 815 et dont la révocation provoqua une révolte ; *Garsimirus*, que les Vascons révoltés choisirent pour duc, mais qui fut tué au bout d'un an en 816 ; *Lupus*, fils de Centullus, révolté et exilé en 819 ; *Asinarius*, révolté contre Pépin II, roi d'Aquitaine ; *Sanctius-Sanctii*, frère du précédent, qui, en 852, livra Pépin II à Charles le Chauve ; *Arnaldus*, neveu du précédent, mort vers 872.

Pendant cette période se placent différents événements politiques, militaires ou religieux qu'il est plus important de noter que les noms obscurs des chefs de la Gascogne. En 778, l'arrière-garde de Charlemagne, revenant d'Espagne, fut surprise par les Vascons dans les défilés de Roncevaux et taillée en pièces : on sait quel retentissement a eu dans la poésie française ce désastre ou périt Roland, comte de la Marche de Bretagne ; il ne faut pas oublier en tout cas que le rôle attribué par certains auteurs à Lupus, duc des Vascons, dans cette affaire, ne repose que sur la charte d'Alaon, c.-à-d. n'a aucune réalité historique, et que le fameux chant basque dit d'Altahiscar, donné comme contemporain de Charlemagne, a été composé de toutes pièces par un littérateur de nos jours. En 812, Louis le Débonnaire préparant une expédition contre les Vascons de la région pyrénéenne, vient à Dax et de là ravage le pays et s'assure un libre passage en Espagne jusqu'à Pampelune. Un peu plus tard se placent les incursions des Normands qui dévastent les côtes de Gascogne, prennent et brûlent Bordeaux et Bazas en 857, et reviennent à plusieurs reprises pendant tout le cours du ix^e siècle. D'importants changements s'accomplissent dans l'organisation civile et religieuse. Louis le Débonnaire, à la fin du viii^e siècle ou au commencement du ix^e, établit un comté dans la cité d'Auch, comté qui prend bientôt le nom de *comitatus Fidentiacus*, Fézensac, vraisemblablement du nom (*Fidentius*) d'un des premiers titulaires. La cité d'Eauze ruinée, soit par les Sarrasins, soit par les Normands, disparaît non seulement comme métropole, mais comme évêché, et son territoire est adjoint à celui d'Auch qui est resté depuis lors la métropole de la Gascogne. En revanche, un démembrement de la cité de Dax se produit, et l'évêché de Labourd (*Lapurdum*), ayant son siège à Bayonne, vient compenser la disparition de celui d'Eauze.

5^e Période des ducs héréditaires de Gascogne (ix^e siècle, vers 1036). La première partie de cette période est plus obscure encore que la précédente. Avec le système

féodal naît l'isolement ; les chroniques générales ne parlent pas de la Gascogne, les chroniques particulières n'existent pas dans ce pays, et les seuls renseignements que nous ayons proviennent de préambules de cartulaires fort sujets à caution. Comme le remarque judicieusement Marca, la date de 977, qui est celle de la fondation du monastère de La Réole, est la première qu'on puisse assigner incontestablement depuis l'établissement des ducs héréditaires de Gascogne. « Autrefois, dit le cartulaire d'Auch, la Gascogne n'ayant plus de comtes (*orbata consulibus*), et les Français ne voulant pas accepter cette charge par crainte de la perfidie des Gascons qui avaient l'habitude de tuer les ducs venus de France, la plupart des nobles hommes de Gascogne allèrent trouver le comte (*consul*) de Castille et lui demandèrent un de ses fils. Comme il avait entendu parler de leur perfidie, il hésitait beaucoup. Enfin il leur accorda le plus jeune de ses fils, Sanche Mitarra, qui vint en Gascogne et fut proclamé comte (*consul*). » On accepte généralement, faute de mieux, ce témoignage du xiii^e siècle sur un fait qui se serait passé dans la seconde moitié du ix^e, en remplaçant *Castille* par *Navarre* pour plus de vraisemblance : la précaution est bien superflue. C'est donc avec les plus grandes réserves qu'il faut accueillir la liste des ducs héréditaires de Gascogne telle que la donnent les auteurs de l'*Art de vérifier les dates* : *Sanche-Mitarra I^{er}*, *Sanche-Mitarra II*, fils du précédent ; *Garcie-Sanchez*, dit *le Courbé*, fils du précédent ; *Sanche-Garcie*, fils du précédent ; *Sanche-Sanchez*, fils aîné du précédent ; *Guillaume-Sanchez*, frère du précédent ; *Bernard-Guillaume*, fils du précédent ; *Sanche-Guillaume*, frère du précédent ; *Béranger*, petit-fils du précédent, mort sans enfants, vers 1036. Pour contrôler cette liste plus ou moins arbitraire, on a quelques actes isolés : par exemple, en 904, *Garcie-Sanche* achète de l'abbaye de Sorèze le prieuré de Saramon (*Cella-Medulfi*) ; en 977, Gombaud et Guillaume, duc de Gascogne, son frère, confirment le don du monastère de Squires (La Réole), à l'abbaye de Fleury-sur-Loire, et permettent à l'abbé d'y bâtir un bourg et de donner des coutumes aux habitants. Plusieurs faits sont à noter pendant cette période obscure : les ducs accaparent pour eux-mêmes ou pour leurs enfants un grand nombre de sièges épiscopaux malgré les réclamations de Rome dont l'intervention directe commence à se faire sentir jusqu'au fond de la Gascogne ; d'autre part, profitant de ce que le titre de duc d'Aquitaine est disputé entre les maisons des comtes de Toulouse, d'Auvergne et de Poitiers, ils mettent la main sur Bordeaux où ils font bâtir, à la fin du x^e siècle, le château de Lombrière. Il faut signaler encore l'établissement de grands fiefs plus ou moins indépendants des ducs, sous le nom de comtés ou de vicomtés, en Fézensac, en Astarac, en Béarn, en Bigorre, à Dax, etc.

6^e *La maison de Poitiers.* Une fille de Sanche-Guillaume, *Brisca*, avait épousé Eudes, comte de Poitiers, duc d'Aquitaine, qui à la mort de Béranger réunit la Gascogne à l'Aquitaine, et constitua ainsi dans le S.-O. de la France un Etat puissant, capable de tenir en échec non seulement les comtes de Toulouse, mais les rois capétiens eux-mêmes. Eudes mourut peu de temps après (1039), et pendant quelques années le comte d'Armagnac, Bernard II, héritier des anciens comtes de Fézensac, réussit à mettre la main sur le duché de Gascogne, au détriment de Guillaume VII, frère d'Eudes ; mais Gui-Geoffroi, frère du comte de Poitiers, le lui enleva bientôt et devint lui-même comte de Poitiers sous le nom de Guillaume VIII. Depuis lors la Gascogne suit le sort de l'Aquitaine ou Guyenne et a pour souverain *Guillaume IX*, *Guillaume X*, *Eléonore*, femme de Louis VII, puis de Henri Plantagenet, comte d'Anjou. Cet état de choses a pour résultat d'affaiblir de plus en plus les liens qui rattachaient les principaux vassaux du duché de Gascogne à leur duc : à la fin du x^e siècle, par exemple, le vicomte de Béarn ayant obtenu des comtes de Poitiers l'abandon du droit de gîte est un véritable souverain indépendant ; il ne rend plus hommage à personne, exerce la justice et bat

monnaie. Les comtes d'Armagnac, sans arriver à la complète indépendance, étendent de jour en jour leurs domaines et leur influence au centre de la Gascogne. Les comtes de Comminges se rendent complètement indépendants, pour tomber plus tard dans la mouvance des comtes de Toulouse, comme ceux de Bigorre dans celle des rois d'Aragon. Au point de vue ecclésiastique, la disparition de la première famille ducale n'a que de bons résultats : on constate partout un relèvement dans les mœurs, grâce à l'archevêque Austinde (mort en 1068), qui non seulement fait reconstruire sa cathédrale, mais qui réussit à faire disparaître les cumuls d'évêchés si fréquents dans la période précédente. Les influences du dehors viennent en aide à ses efforts. Le célèbre Hugues de Cluny séjourne à deux reprises dans le pays, et l'on fonde à l'envi des monastères ou on les restaure pour les mettre sous la règle clunisienne : citons seulement Saint-Mont, Nogaro, Saint-Geny et Saint-Clar, près de Lectoure, Saint-Lezer de Tarbes, Sainte-Foi de Morlaas, Saint-Loubers d'Eauze, etc. Dans le Comminges, l'évêque Bertrand (1073-1123) relève l'ancienne cité des Convènes, Lugdunum, qui est connue bientôt sous le nom de son restaurateur, mis comme saint Austinde au rang des saints, Saint-Bertrand de Comminges. Enfin la bourgeoisie des villes commence à s'organiser pacifiquement sous le bon plaisir des seigneurs, surtout en Béarn : en 1080, Centulle IV accorde un *for* ou charte de *poblacion* à Oloron ; en 1088, son fils jure d'observer les fors de Morlaas. Ce mouvement dont les premières traces nous sont apparues en 977, à La Réole, ira en se développant de plus en plus jusqu'au xiv^e siècle. Dès 1121, Guillaume IX, duc d'Aquitaine, préluant à la politique intelligence des rois d'Angleterre, ses successeurs, concède à la ville de Bayonne, qu'il agrandit, sa première charte de privilèges.

7^o *Les Plantagenets et la domination anglaise avant la guerre de Cent ans (1152-1337)*. Eléonore, fille unique et héritière de Guillaume X, épousa Louis VII en 1137, et la Gascogne se trouva réunie pendant quinze ans à la couronne de France, sans que les textes nous apprennent rien sur les rapports du roi de France avec ce pays. En 1152, Eléonore, répudiée, épouse Henri Plantagenet, qui devient roi d'Angleterre deux ans après, et alors commence cette domination des souverains anglais en Gascogne et en Guyenne qui devait durer, plus ou moins complète, pendant près de trois siècles. Henri II ayant cédé l'Aquitaine à son fils aîné Richard, plusieurs seigneurs de Gascogne s'associèrent aux révoltes permanentes des barons de Guyenne ; dans un sirventès enflammé, Bertran de Born avait appelé aux armes « le puissant vicomte qui est chef des Gascons, qui est maître du Béarn et du Gabardan (Gaston VI), le seigneur Vezian (le vicomte de Lomagne), le seigneur Bernardon (le comte d'Armagnac), les seigneurs de Dax (le vicomte Pierre) et de Marsan (Centulle, comte de Bigorre) ». La plupart répondirent à cet appel, s'ils ne l'avaient devancé ; aussi voit-on Richard assiéger dans Dax le vicomte Pierre et le comte de Bigorre, en 1178 ; le vicomte fut tué pendant le siège. Puis ce fut le tour des vicomtes de Bayonne et de Lomagne, dont Richard eut facilement raison.

Un événement, d'une portée autrement considérable pour la Gascogne, fut la croisade contre les Albigeois, bien que les actes éclatants de cette sanglante tragédie se soient tous joués sur la rive droite de la Garonne. L'archevêque d'Auch, Bernard de Montaut, soupçonné de complaisance pour les hérétiques, fut déposé. Le comte de Comminges, les vicomtes de Béarn et de Lomagne firent longtemps cause commune avec Raimond VI contre Simon de Montfort, et, s'ils surent se réconcilier à temps avec l'Eglise, leur puissance en fut singulièrement affaiblie. Le comte d'Armagnac, plus politique, se réserva, puis finit par servir Montfort, mais celui-ci l'obligea à l'hommage pour la plupart de ses possessions ; c'était un démembrement de la Gascogne féodale, au détriment de la souveraineté de Jean sans Terre, alors hors d'état de protester et

de faire valoir son titre de duc de Guyenne et de Gascogne, démembrement dont devait bientôt profiter le roi de France, héritier des Montfort. Le démembrement avait d'ailleurs commencé d'assez bonne heure, grâce à la politique habile des comtes de Toulouse ; le diocèse de Toulouse s'étendant à l'O. jusqu'à la Gimone ; il était tout naturel que la région dite Gascogne toulousaine, où se trouvaient les domaines des puissants seigneurs de l'Isle-Jourdain, fût à la dévotion de la maison de Toulouse ; mais le dernier et le plus faible des Raimond avait encore dans sa dépendance plus ou moins complète le Couserans, le Comminges, la Lomagne, le Fézensaguet et l'Astarac, en pleine région gasconne. Ce n'est guère que dans l'O. que la suzeraineté des rois d'Angleterre se fait sentir d'une manière effective. Richard Cœur de Lion avait confirmé, en 1174, la charte accordée à Bayonne par Guillaume IX ; en 1215, Jean sans Terre réorganisa le régime municipal de la ville en y introduisant les célèbres *établissements de Rouen*, déjà expérimentés à La Rochelle. En 1228, Guillaume de Montcade, vicomte de Béarn, fait hommage à Henri III pour ses terres de Gascogne qui comprennent, outre le Béarn, le Marsan, l'Eauzan et le Bruillois ; en 1229, Henri III, venu en personne à Bordeaux, réclame le service d'ost des bourgeois de Bazas et de Dax qui doivent obéir au sénéchal de Gascogne. Il semblait qu'une entente entre le comte de Toulouse et le roi d'Angleterre dût renverser l'autorité du roi de France encore si mal assise dans l'ouest et le midi de la France. La ligue qui se forma en 1241-1242, et à laquelle toute la Gascogne fut associée, paraissait formidable ; elle l'eût été, en effet, si les alliés s'étaient franchement entendus, mais la fourberie des uns et la maladresse des autres compromirent le succès, et la campagne de Taillebourg et de Saintes, brillamment menée par saint Louis, rejeta les Anglais au S. de la Gironde.

Li Poitevin, li Gascon, li Anglois
Gardèrent mal le pont de Tailleborc !

dit un poète contemporain, courtisan de la maison de France, et il a raison de se réjouir et de bafouer les vaineux. Le traité de Paris, en 1259, rendit légale la situation de fait créée par la campagne de Saintes, et Henri III dut faire solennellement hommage à Louis IX pour les débris du duché de Guyenne, dont la Gascogne maritime constituait la meilleure part. Ce n'était pas sans peine d'ailleurs que le roi d'Angleterre maintenait son autorité en Gascogne, et la révolte de Gaston VIII de Béarn avait failli avoir des conséquences désastreuses ; cependant, Simon de Leicester avait fini par en avoir raison, et le vicomte de Béarn, fait prisonnier, avait dû se soumettre complètement (1250), quitte à recommencer sous Edouard I^{er}, mais sans plus de succès (1273). Malgré ces échecs, la maison de Béarn avait acquis avec Gaston VIII une influence prépondérante en Gascogne ; à sa mort, le mariage de sa fille Marguerite l'augmenta encore en assurant l'union du Béarn et du comté de Foix, mais il prépara aussi la longue querelle des maisons de Foix et d'Armagnac dont la rivalité ensanglanta le xiv^e et le xv^e siècle.

Nous avons déjà fait allusion à la possession du comté de Toulouse par le gendre de Raimond VII, Alphonse de Poitiers, frère de saint Louis, et indiqué comment l'influence française commença à se manifester par là en Gascogne. Non seulement cette influence devint plus considérable quand les Etats d'Alphonse furent réunis à la couronne (1271), mais d'autres circonstances vinrent encore la favoriser. Le royaume de Navarre, dont une faible partie était en deçà des Pyrénées, tomba aux mains de Philippe III, qui en assura la possession à son fils par le mariage de son fils aîné avec Jeanne, fille de Henri I^{er} (1274) ; le comte de Bigorre, disputé entre de nombreux prétendants, fut sequestré, puis confisqué par Philippe le Bel qui en fit l'apanage de son fils Charles, depuis Charles le Bel. Le duc de Gascogne même, confisqué en 1294, fut occupé en partie par les troupes françaises ; mais ce succès ne fut pas durable et, après maintes alternatives, Philippe le Bel

du se résoudre à le remettre de nouveau entre les mains du roi d'Angleterre (1303). Une nouvelle confiscation, prononcée par Charles le Bel en 1324, fut appuyée par une armée, commandée par Charles de Valois, qui ne laissa guère que Bordeaux et Bayonne aux Anglais ; mais des revers suivirent ces premiers succès, et, comme sous Philippe le Bel, il fallut se résigner à conclure une trêve, puis à faire la paix en se contentant du *statu quo ante bellum* (1327). Lorsque Edouard III se décida, en 1337, à revendiquer, les armes à la main, la couronne de France, il était le maître incontesté de la Gascogne ; la guerre dans laquelle il se lançait devait finir, après plus d'un siècle, par faire perdre cette province à ses successeurs.

La longue période dont nous venons d'esquisser l'histoire peut être considérée comme une période de prospérité pour la Gascogne. En regard des violences encore trop fréquentes des seigneurs féodaux (excès de Jourdain de L'Isle, supplicé à Paris en 1323 ; assassinat de l'évêque d'Aire par des barons de son diocèse, en 1327), il faut placer l'émancipation progressive de la bourgeoisie et le développement ininterrompu des institutions communales. Jusqu'à la fin du XII^e siècle, ce ne sont guère que les villes du littoral ou celles de la région privilégiée du Béarn qui en bénéficient ; mais, au XIII^e et au XIV^e siècle, le mouvement s'est étendu au centre et à l'est. Le trait le plus caractéristique de ce mouvement, c'est la fondation d'une foule de centres nouveaux de populations, les sauvetés ou *bastides* (V. ce mot). Citons seulement les noms caractéristiques de quelques-unes d'entre elles : Pampelonne, Fleurance (Florence), Pavie, Geaune (Gènes), Cologne, Plaisance, Tournay, La Bastide-Clairence, La Bastide-d'Armagnac, Hastings, etc. A la même époque se place la rédaction des coutumes régionales : coutumes de Fézensac, de Fézensaguet, du Pardiac, des Quatre-Vallées (Aure, Magnoac, Neste, Barousse), etc.

8^o *La guerre de Cent ans* (1337-1453). A la déclaration de guerre d'Edouard II, Philippe VI répondit naturellement par la confiscation du duché de Guyenne. Philippe avait la possession effective du comté de Bigorre ; le comte de Foix, en même temps vicomte de Béarn et maître du Marsan, du Gabardan et du Nébouzan, était un partisan tout désigné de la France ; le comte d'Armagnac lui-même se rangea sous le même drapeau et, pendant les premières années de la lutte, la plus grande partie de la Gascogne échappa aux Anglais, à qui on enleva par la force Geaune, Tartas et Aire. Mais la duplicité du comte d'Armagnac, qui, séduit par les avances habiles d'Edouard III, passa au service de l'Angleterre, affaiblit singulièrement le parti français. Les querelles intestines des maisons de Foix et d'Armagnac, parfois assoupies, jamais éteintes, ne les laissaient pas longtemps côte à côte sous le même drapeau. Remarquons d'ailleurs que la plupart des seigneurs gascons ne se piquèrent guère de fidélité pendant la guerre de Cent ans et ne prirent conseil que de leurs intérêts du moment pour servir tour à tour les Français ou les Anglais. Les plus puissants, comme le célèbre Gaston Phébus, s'appliquèrent à garder une sorte de neutralité qui assura à leurs Etats une tranquillité relative. Nous ne saurions retracer tous les épisodes de la lutte ; bornons-nous à indiquer les faits les plus importants et à préciser la situation légale de la Gascogne aux époques critiques de notre histoire. En 1355, le prince de Galles dévasta la partie de la Gascogne qui reconnaissait la domination française et poussa une pointe en plein Languedoc. Le traité de Brétigny (1360) ne fut pas seulement la reconnaissance par la France de la domination anglaise en Gascogne telle qu'elle était avant 1337 ; il céda, en outre, à l'Angleterre « la cité, le chastel et le pais de Tarbe et la terre, le pais et la contée de Bigorre » ainsi que « la terre et le pais de Gaure ». La suzeraineté du roi de France sur la Guyenne n'était pas réservée, et le roi d'Angleterre était fondé à se considérer comme le souverain absolu de ces pays dont il fit don, le 19 juil. 1362, à son fils aîné, le célèbre

Prince Noir, en les constituant en principauté. Les premiers temps de l'administration du Prince Noir en Gascogne furent heureux ; il attira les seigneurs à sa cour par de brillantes fêtes, et, quand il se décida à franchir les Pyrénées pour rétablir sur le trône de Castille le roi don Pèdre, détrôné par Henri de Transtamare et Duguesclin, tous les seigneurs gascons le suivirent et prirent une part prédominante à la victoire de Navarrete (3 avr. 1367). Mais la campagne prit bientôt une mauvaise tournure. Henri de Transtamare se vengea de l'aide accordée à don Pèdre en franchissant les Pyrénées et en ravageant le comté de Bigorre, et en Espagne même il eut bientôt repris pied. Rentré à Bordeaux avec une armée décimée par le climat, mal récompensé par don Pèdre, le Prince Noir décida la levée d'un fouage pour cinq ans dans toute l'étendue de sa principauté. Avant et après l'expédition d'Espagne, les comtes de Foix et d'Armagnac avaient donné carrière à leur haine séculaire et s'étaient fait une guerre ruineuse pour le vainqueur presque autant que pour le vaincu ; le comte d'Armagnac, fait deux fois prisonnier par son rival, avait dû payer des rançons considérables, ainsi que les seigneurs de son parti, notamment le comte de Comminges et plusieurs membres de la maison d'Albret. On comprend qu'ils aient été peu disposés à supporter les nouvelles charges que voulait leur imposer le Prince Noir. Depuis longtemps, d'ailleurs, ils étaient travaillés par les agents de Charles V qui préparait sournoisement la revanche de Brétigny du fond de son donjon de Vincennes. Le comte d'Armagnac avait été généreusement indemnisé par le roi de France de la perte du comté de Gaure cédé aux Anglais ; par sa femme, Béatrix de Bourbon, il se trouvait être le grand-oncle de la reine de France. Le sire d'Albret, par son mariage avec Marguerite de Bourbon, devint beau-frère du roi. Bref, au mois de mai 1368, Armagnac, Albret et Comminges firent appel à Charles V, comme souverain seigneur, des vexations du duc de Guyenne. Le roi de France reçut l'appel, invoquant l'oubli de certaines formalités pour considérer comme nulle la renonciation de Brétigny, il cita le Prince Noir à Paris, et, devant un refus outrageux d'obéissance, déclara la guerre à l'Angleterre (avr. 1369). En quelques années, la Gascogne échappa de nouveau aux Anglais, qui ne conservent plus que la côte avec Bordeaux, Bayonne, Dax et quelques forteresses isolées. Le comte de Foix finit, après beaucoup de tergiversations, par embrasser le parti français lorsqu'il le voit triompher, et, sous les auspices du duc d'Anjou, les maisons de Foix et d'Armagnac se réconcilièrent et décident, comme gage de leur réconciliation, le mariage de Gaston, fils du comte de Foix, avec Béatrix, fille du comte d'Armagnac (1377).

Il semblait qu'il n'y eût plus qu'un effort à faire pour déraciner complètement la domination anglaise ; mais cet effort ne devait pas être fait de longtemps. D'innombrables chefs de bande, se donnant tour à tour pour Anglais ou pour Français, étaient maîtres de forteresses en plein cœur de la région française qu'ils ravageaient sans pitié. Les plaintes affluerent à Paris et l'on donna ordre de faire la guerre de forteresses et de pacifier l'intérieur avant d'entamer la Gascogne maritime. En même temps, les comtes d'Armagnac et de Foix, les sires d'Albret, devenus de grands personnages du royaume, s'inquiètent plus de jouer un rôle politique dans le Nord que de faire la guerre aux Anglais dont le voisinage est pour eux une source indirecte de profits. En effet, la peur des Anglais est plus grande peut-être dans les provinces qui ne sont pas en contact immédiat avec la région qu'ils occupent que dans la Gascogne proprement dite, et les comtes d'Armagnac excellent à battre monnaie avec cette peur. Ils se constituent les protecteurs du Quercy, du Rouergue, parfois du Languedoc, et, moyennant finance, promettent de faire tenir les Anglais tranquilles. On ne saurait dire les sommes qu'ils ont gagnées dans ce singulier courtage, qu'on a de bonnes raisons de ne pas considérer comme ayant toujours été

honnête. La mort de Richard II, fils du Prince Noir, détroné, puis assassiné par son cousin de Lancastre, fit espérer un moment que la Gascogne, plutôt que d'obéir à l'usurpateur, qui occupa le trône d'Angleterre sous le nom de Henri IV, se donnerait à la France. On pratiqua Bordeaux, Dax, Bayonne ; mais, après quelque hésitation, ces villes restèrent fidèles à l'Angleterre, et Henri IV prit des mesures habiles et énergiques pour défendre les possessions anglaises ; aussi le connétable d'Albret et le duc d'Orléans ne réussissent-ils pas à les entamer sérieusement. En 1407, les Français ne peuvent s'emparer par force du château de Lourdes, mais ils y arrivent à prix d'argent. En 1412, le comte d'Armagnac et le sire d'Albret, entraînés dans la fameuse querelle à laquelle le premier a donné son nom, n'hésitent pas, pour lutter contre les Bourguignons, à faire hommage au roi d'Angleterre ; mais ce n'est là qu'un instrument diplomatique sans grande portée. La fortune extraordinaire que les armes et la politique de Henri V obtiennent dans le Nord (Azincourt et le traité de Troyes) n'a pas de contre-coup dans le Midi, loin de là. En Gascogne, comme dans la plupart des provinces, le patriotisme local, à défaut d'un patriotisme plus large, groupe tous les éléments de défense ; nous en avons un important monument dans le traité d'Aire, signé le 16 nov. 1418, et par lequel les comtes d'Armagnac, d'Astarac, de Pardiac, de Comminges, de Foix et le seigneur d'Albret font alliance entre eux envers et contre tous. Le gouvernement de Charles VII, malgré quelques maladresses, sut en général habilement utiliser contre les Anglais les forces qui s'étaient ainsi groupées d'elles-mêmes ; Jean de Grailly, comte de Foix, est gagné par l'offre du gouvernement de Languedoc et par la cession du comté de Bigorre, et les autres princes reçoivent de nombreuses marques de faveur. Il faut noter, en outre, l'aide apportée à la cause nationale par de nombreux capitaines gascons au service de Charles VII, dont il suffit de mentionner les deux plus populaires : Lahire et Xaintrailles. Ce n'est que quand le trône chancelant de Charles VII eut été miraculeusement consolidé par Jeanne d'Arc qu'on put songer à agir énergiquement contre les Anglais en Gascogne. En 1438, on combine l'action de trois corps d'armée contre les possessions anglaises, pendant que la flotte castillane croise en vue de Biarritz et de Saint-Jean-de-Luz : Villandrando entré par l'Agénais, le bâtard de Bourbon par l'Armagnac, Xaintrailles et le sire d'Albret par le Béarn, se rejoignent sous les murs de Bordeaux, s'emparent du faubourg de Saint-Seurin et attirent la garnison dans une embuscade où elle perd 800 hommes ; mais ils sont obligés de lever le siège, et, de différentes places prises dans cette campagne, on ne garde que Tartas. Cette ville fut reprise par les Anglais au mois d'août 1441 et une capitulation, très préjudiciable à la France, fut signée par les représentants du sire d'Albret, vicomte de Tartas ; mais cette capitulation ne devait devenir définitive que lorsqu'une *journée* aurait été tenue sous les murs de la ville ; si dans cette journée l'avantage restait aux Français, la capitulation serait annulée. Le roi de France vint en personne tenir la journée : à la tête d'un important corps d'armée, il traversa la Gascogne de l'E. à l'O. et le 24 juin 1442, il rangeait son armée sous les murs de Tartas. Les Anglais firent défaut et Tartas fut remise au roi sans coup férir. Continuant la campagne, les Français prirent d'assaut Saint-Sever, Dax et Ortheville ; on ne s'explique pas qu'ils n'aient pas fait de tentative sérieuse sur Bayonne, et que Charles VII, après un séjour de quinze jours à Dax, ait regagné Agen par Nogaro et Condom. Les hostilités étaient reportées sur la basse Garonne : la ville de La Réole se rendit le 7 oct., mais le château tint cinquante-sept jours, ce qui sauva Bordeaux. D'autre part, dès le 24 août, Dax était retombée aux mains des Anglais. Ce n'est que neuf ans plus tard, lorsque la Normandie était tout entière aux mains de Charles VII, que la Gascogne eut à son tour le même sort. Dax fut assiégée par le sire d'Albret et le comte de Foix, pendant que Dunois s'emparait au N. de Blaye

et de Bourg et entré dans Bordeaux après une capitulation (30 juin 1451). La reddition de Bordeaux entraîna celle de Dax ; Bayonne se défendit quelques jours, mais finit par capituler à son tour (20 août). Cette fois, c'était bien la fin de la domination anglaise ; la Gascogne ne prit aucune part à la révolte de Bordeaux, qui obligea Charles VII à conquérir une seconde fois la Guyenne en 1453.

9° *La ruine de la maison d'Armagnac et l'écrasement de l'ancienne féodalité gasconne.* La Gascogne arrachée complètement aux Anglais, il restait à la royauté à y faire reconnaître effectivement son autorité et à apprendre aux puissants feudataires du pays à courber la tête. L'œuvre était déjà commencée et de main d'ouvrier. Le comte d'Armagnac, Jean IV, qui s'intitulait *comte par la grâce de Dieu*, s'étant emparé du comté de Comminges malgré la défense expresse du roi, à la mort de la comtesse Marguerite, le dauphin, le futur Louis XI, l'assiégea dans L'Isle-Jourdain, s'empara de sa personne et le fit enfermer dans les prisons de Carcassonne, pendant qu'on instruisait son procès : toutes ses terres furent mises dans la main du roi, et son fils aîné dut s'enfuir en Navarre (déc. 1443-janv. 1444). Grâce à son grand apparentage, Jean IV obtint en 1445 sa mise en liberté et des lettres d'abolition, mais il dut faire amende honorable ; ses biens ne lui furent restitués qu'en partie, et Lectoure fut occupée longtemps encore par une garnison royale. Jean IV mourut humilié le 5 nov. 1450. Son fils Jean V devait avoir une fin tragique. Coupable d'inceste et excommunié pour ce fait par le pape, il indisposa en outre le roi par ses prétentions au comté de Comminges : une armée recommença contre lui en 1455 et avec le même succès la campagne faite en 1443-1444 contre son père ; il dut fuir en Aragon. Un peu plus tard, il se présenta à Paris en 1458 devant le Parlement qui instruisait son procès, s'enfuit de nouveau au mépris de la parole donnée et, finalement, par sentence du 13 mai 1460, fut condamné à un bannissement perpétuel. Gracié par Louis XI, il le trahit au moment de la ligue du Bien public, puis de nouveau en 1469 et est condamné à mort par sentence du parlement de Paris du 7 sept. 1470. A la suite d'intrigues dans le détail desquelles nous ne saurions entrer, les États du comté d'Armagnac étaient entre les mains du roi ; Pierre de Beaujeu, gendre de Louis XI, occupait Lectoure lorsque, par un hardi coup de main, Jean V fit prisonnier le sire de Beaujeu dans Lectoure même (oct. 1472). Mais une armée royale paraît sous les murs de Lectoure dès le mois de décembre 1472 ; le comte d'Armagnac est obligé de signer une capitulation et est massacré par trahison le 6 mars 1473. Son frère Charles est amené à la Bastille, et les biens de la maison d'Armagnac sont partagés entre les créatures de Louis XI. Son cousin Jacques d'Armagnac, duc de Nemours, qui ne se rattachait plus guère à la Gascogne que par la possession du comté de Pardiac, eut la tête tranchée à Paris le 4 août 1477, et le Pardiac passa au vicomte de Narbonne, fils du comte de Foix. Une simple mention doit être faite de l'apanage constitué par Louis XI à son frère Charles en 1469, sous le nom de duché de Guyenne, et qui comprenait la Gascogne. On sait que le duc de Guyenne mourut au mois de mai 1472 : sa mort fut le signe précurseur de la perte de la famille d'Armagnac qu'il avait imprudemment excitée et soutenue contre Louis XI.

10° *Depuis la fin du xv^e siècle jusqu'à 1789. Divisions administratives.* La ruine de la maison d'Armagnac, si longtemps toute-puissante en Gascogne, profita surtout aux maisons rivales de Foix et d'Albret. On trouvera ailleurs (V. ALBRET, BÉARN, FOIX, NAVARRE, etc.) l'indication des événements politiques et des alliances de famille qui accumulèrent sur la tête de Henri de Bourbon, devenu roi de France sous le nom de Henri IV en 1589, les titres de roi de Navarre, prince de Béarn, duc d'Albret, comte d'Armagnac, de Fézensac, de Gaure, de Bigorre, vicomte de Marsan, de Tursan, de Gabardan, de Lomagne, de Fézensaguet et de Tartas, seigneur des vallées d'Aure, de Barousse, de Magnoac et de

Neste et, comme dit un ancien auteur, « de tant d'autres terres que le dénombrement en serait ennuyeux ». Mais il ne faut pas se faire illusion sur la portée de tous ces titres. Sauf la Basse-Navarre et le Béarn, considérés comme États souverains, tous ces pays sont englobés dans des circonscriptions judiciaires, financières, militaires, destinées à en assurer le rattachement définitif à l'administration royale. C'est à Charles VII et à Louis XI que revient l'initiative de ces sages mesures. Dès 1442, Charles VII organise la sénéchaussée des Landes ou Landes et place à sa tête un sénéchal distinct du sénéchal de Guyenne, qui pendant quelque temps au moins associe à son administration les États du pays. En 1476, Louis XI institue des États d'Agenais qui se maintiennent jusqu'au xvii^e siècle et comprennent, outre l'Agenais, des régions de la Gascogne proprement dite : les comtés de L'Isle-Jourdain et de Carmaing, les vicomtes d'Auvilars, de Bruillois, de Lomagne et les baronnies de Faudoas, de Terride, de Launac et de Marestaing. Le Comminges (réuni au domaine de la couronne en 1498), le Couserans, la Bigorre, l'Armagnac (y compris le Fézensac), l'Astarac, le Pardiac, le Fézensanguet, la Lomagne, le comté de Gaure dépendent étroitement du parlement de Toulouse ; les Landes et le Bazadais du parlement de Bordeaux. Le gouvernement militaire de Guyenne-et-Gascogne se montre dès la fin du xv^e siècle à peu près tel qu'il sera encore en 1789. Au contraire, les divisions financières ont beaucoup varié. Au xv^e siècle, une partie des diocèses d'Auch, de Comminges et de Couserans était rattachée à la généralité du Languedoc. Le reste de la Gascogne, avec la Guyenne, appartenait à la généralité de Languedoc et se subdivisait en recettes : Condomois-Astarac-Bazadois, Armagnac, Comminges-Couserans-Bigorre (ces trois recettes distraites en 1472 de la recette d'Agenais-Gascogne), Landes, Rivière-Verdun. Plus tard, la Gascogne fut partagée entre les intendances de Bordeaux et de Montauban. Louis XIV fit du Béarn réuni à la Navarre une intendance distincte ; en 1716, on réunit l'Armagnac au Béarn, et la généralité d'Auch-Pau subsista jusqu'en 1783 ; à cette date, on détacha Pau d'Auch et Bayonne de Bordeaux pour former l'intendance de Pau-Bayonne.

Nous avons cru bon de devancer l'ordre chronologique pour donner le tableau administratif de la Gascogne pendant les trois derniers siècles, parce que ce tableau se rattache par son point de départ aux événements mémorables qui signalèrent les règnes de Charles VII et de Louis XI. Pendant ces trois siècles la Gascogne, comme toutes les grandes provinces, est si intimement liée à l'histoire générale de la France que ce serait s'exposer à des redites que de raconter au long les événements dont elle a été le théâtre. Il suffira d'en donner le sommaire, en laissant de côté ce qui touche particulièrement au Béarn et à la Navarre et en nous arrêtant, comme limite chronologique, à la réunion à la couronne des domaines de la maison d'Albret.

Les troubles de la régence d'Anne de Beaujeu n'eurent pas de plus ardent fauteur qu'Odet d'Aydie que Louis XI avait fait amiral de Guyenne et comte de Comminges et qui, dès le 10 juin 1484, provoquait la signature à Aire d'une ligue analogue à celle qui avait été conclue dans la même ville, en de toutes autres circonstances, en 1418 ; mais une rapide campagne eut raison de ces menées : les châteaux de Saint-Sever, Dax et Bayonne, dont Odet avait la garde, furent remis au roi, et la confiscation du comté de Comminges et sa réunion à la couronne furent la conséquence de cette levée de boucliers. — En 1513 sont rédigés les coutumes de Labourd. — Pendant les premières années du règne de François I^{er}, les tentatives faites par la maison d'Albret pour reprendre le royaume de Navarre transpyrénéen entretiennent une agitation guerrière en Gascogne et attirent même les Espagnols de ce côté des Pyrénées : mais ceux-ci échouent devant Bayonne en 1523. — En 1526, François I^{er}, de retour de la captivité de Madrid, traverse Saint-Jean-de-Luz, Bayonne, Mont-de-Marsan, Bazas et Bordeaux. — En 1542 se tiennent les grands jours

de Fleurance. — Dès la fin du règne de François I^{er}, l'influence de la Renaissance se fait sentir dans la Gascogne jusqu'alors fort déshéritée au point de vue des études : le cardinal de Tournon, archevêque d'Auch, décide la création d'un collège dans sa métropole et obtient de François I^{er} qu'une partie des legs faits par son prédécesseur, le cardinal de Clermont, pour les réparations des églises et le soulagement des pauvres, serait employée à cette nouvelle institution (1543). Un collège existait à Saint-Sever dès 1332. Peu après, d'autres collèges se fondent à Gimont, à Lectoure, à Aire, à Mont-de-Marsan, etc. Une autre conséquence de la Renaissance est, comme on sait, l'établissement de la Réforme, et l'on sait aussi avec quelle faveur la Réforme naissante fut accueillie par les deux reines de Navarre, Marguerite d'Angoulême et Jeanne d'Albret. Mais si le protestantisme s'établit solidement en Béarn, il eut moins de succès dans le reste de la Gascogne. Les guerres de religion y suscitérent pourtant des troubles sérieux, et certains épisodes, auxquels se rattachent les noms de Monluc ou de Henri IV, sont célèbres. Nous citerons seulement le siège de Lectoure par Monluc (1562) ; la mainmise sur la Bigorre par le vicomte de Sarlabous au nom de Charles IX et les événements qui en furent la conséquence, notamment la brillante campagne de Montgomery qui non seulement rétablit en Bigorre l'autorité de Jeanne d'Albret, mais s'empare de Mont-de-Marsan, repris bientôt par Monluc (1569) ; le siège de Rabastens-de-Bigorre, où Monluc reçut la fameuse balafre à laquelle nous devons sans doute ses *Commentaires* (1570). La Saint-Barthélemy n'eut guère d'écho qu'à Dax, où quelques protestants furent massacrés. La Bigorre, disputée avec acharnement par les deux partis, fut dévastée à plusieurs reprises pendant les années suivantes. Mont-de-Marsan avait été repris par Montgomery après le départ de Monluc, et en 1576 Henri de Bourbon, le futur Henri IV, était maître de la plupart des places importantes, sauf Auch, qu'il essaya en vain de prendre par surprise en 1577, et Bazas, dont il s'empara la même année, tandis qu'il perdait Mirande. En 1577, il livre quelques combats heureux à Vic-Fézensac, à Beaumont-de-Lomagne, mais, l'année suivante, Mont-de-Marsan tombe au pouvoir du seigneur de Poyanne, chef des ligueurs en Bigorre, où Villars réussit quelque temps à se maintenir.

Henri IV avait tenu en prenant la couronne de France à ce que ses domaines personnels continuassent à avoir une administration distincte. Lorsque son autorité fut reconnue à Paris, le Parlement insista vivement pour que, conformément à l'usage suivi jusqu'alors, ces domaines fussent réunis à la couronne. Le roi finit par céder et en juil. 1607 il révoqua les lettres patentes par lesquelles il avait maintenu la séparation, sauf pour le Béarn et la Navarre, qui ne furent officiellement réunis qu'en 1620.

LETTRES ET SCIENCES. — Pour plus de précision et pour éviter de faire double emploi avec ce qui a été ou ce qui sera dit ailleurs, nous ne comprendrons, dans cette esquisse d'histoire littéraire de la Gascogne, que l'ancienne Novempopulanie, c.-à-d. la province ecclésiastique d'Auch, telle qu'elle existait encore en 1789 avec ses onze évêchés : Auch, Aire, Bayonne, Bazas, Comminges (Saint-Bertrand), Couserans (Saint-Lizier), Dax, Lectoure, Lescar, Oloron et Tarbes.

Ce que l'on sait de la prospérité des lettres à Bordeaux et à Toulouse, dont les écoles étaient célèbres sous l'empire romain, porte à croire que la Novempopulanie, placée entre ces deux foyers, ne resta pas étrangère à la culture intellectuelle. Le père d'Ausone était né à Bazas, mais il habitait Bordeaux, et c'est là que naquit le célèbre poète : si Bazas ne peut revendiquer Ausone, il est à croire du moins qu'elle a vu naître l'oncle d'Ausone, Magnus Arbo-rius, qui professa la rhétorique à Toulouse. Rufin, ministre de Théodose, qui se fit d'abord connaître comme juriconsulte, était né à Eauze vers 350. Sa sœur Sylvia (sainte Sylvie) paraît être l'auteur d'une *Peregrinatio ad loca sancta*, récemment découverte et publiée en Italie par

M. Gamurrini. On attribue à Orientius, évêque d'Auch au v^e siècle (*culgo* saint Orens), un ouvrage ascétique en vers intitulé *Commonitorium* ; mais l'identité de l'auteur du *Commonitorium* et de l'évêque d'Auch reste douteuse. Avec les premiers siècles du moyen âge, la nuit s'étend sur la Gascogne, plus épaisse que partout ailleurs. Au vi^e siècle, Philibertus, fils d'un comte d'Aire, fait encore d'assez bonnes études à Aire même, mais il quitte jeune la Gascogne pour n'y plus revenir et devient abbé de Rebas (650), fondateur de Jumieges et de Noirmoutiers, ou on l'honore sous le nom de saint Filbert. Ce n'est qu'à partir de la fin du xi^e siècle que la culture littéraire se manifeste de nouveau, sous l'influence des moines de Fleury-sur-Loire, de Cluny, de Cîteaux, possesseurs de nombreux monastères en Gascogne. Vers 1140, fleurit Bernard de Morlaas, poète latin ; vers la même époque, on écrit la *Vie de saint Bertrand*, la *Vie de saint Orens* ; on rédige des cartulaires, soit en latin, soit même en langue vulgaire, et parfois certaines notices y prennent une ampleur de chronique (notamment dans le cartulaire de Bigorre et dans le *Livre d'or* de Bayonne). Du xi^e au xiv^e siècle, la Gascogne prend part, assez faiblement, il est vrai, au brillant essor de la littérature provençale. Voici les noms des troubadours d'origine gasconne (les deux premiers surtout sont célèbres) : Cercamon, Marcabru, Peire de Valeira, Arnaud Guillem de Marsan, Guiraud de Calanson, Amanieu de Sescas, Amanieu de La Broquière, Bernard Arnaud d'Armagnac, Bernard de Panassac, Peire de Durban, Peire de Gabaret, Peire de Ladils (de Bazas). Le relevement des études théologiques et juridiques s'accroît du xiii^e au xv^e siècle, et l'on peut citer quelques noms connus d'écrivains latins qui appartiennent à la Gascogne : les cardinaux Pierre Godin, de Bayonne (mort en 1336) ; Vidal du Four, de Bazas († 1327) ; Jean de Comminges († 1348), Jean de Villères († 1499), Pierre de Foix († 1464), les dominicains Sanche Muller (vers 1420) et Bernard de Parentis (vers 1312), le franciscain Bertrand, de Bayonne (vers 1257) ; le bénédictin Jean Marre, de Simorre, évêque de Condom. A côté du latin et du provençal, le français fait son apparition au xiv^e siècle : le livre de la *Chasse* de Gaston Phébus jouit d'une vogue européenne, et la relation du *Voyage d'outre-mer* de Bertrand de La Broquière excite encore aujourd'hui l'intérêt des érudits. Quant au gascon, ce n'est que plus tard qu'on l'emploie comme idiomme littéraire : on trouvera ailleurs l'indication des principaux auteurs qui s'en sont servis (V. ci-dessous *Dialecte gascon*).

A partir du xvi^e siècle, la Gascogne tient une place honorable dans la culture des lettres et des sciences, même en supprimant les noms de Montaigne et de Montesquieu, qui sont Gascons, si l'on veut, au sens large du mot, mais que les limites strictes que nous avons indiquées ne nous permettent pas de revendiquer. Pour le xvi^e siècle, à côté des noms universellement connus de Blaise de Monluc, de Du Bartas et du cardinal d'Ossat, on peut citer le cardinal Georges d'Armagnac, un des grands noms de la Renaissance ; quelques poètes, pour la plupart disciples de Ronsard, comme Bernard de Poey, Jean de La Jessée, François Le Poulche, Joseph du Chesne et Jean-Pierre de Mesme ; Jean d'Antras, auteur de *Mémoires* intéressants ; Jean de Monluc, frère de Blaise, célèbre diplomate, auteur d'écrits théologiques ; Adrien de Monluc, petit-fils de Blaise, auteur de la *Comédie des proverbes*, etc. Au xvii^e et au xviii^e siècle, nous citerons au hasard : le P. Mongaillard, dont les travaux historiques sur la Gascogne sont restés inédits ; Duvergier de Hauranne, le célèbre abbé de Saint-Cyran ; saint Vincent de Paul, Pierre de Marca, l'historien du Béarn, mort archevêque de Paris ; Ohénart, l'historien des deux Vasconies ; Antoine, duc de Gramont, maréchal de France, auteur de *Mémoires* ; Jean-Charles Borda, le célèbre géomètre ; dom Brugères, le chroniqueur du diocèse d'Auch, etc.

BEAUX-ARTS. — La Novempopulanie jouit, sous l'empire romain, d'une prospérité dont Salvin nous a laissé le témoignage ; elle se couvrit de monuments dont les débris jon-

chent aujourd'hui le sol. Sans parler des inscriptions, abondantes surtout pour les cités des Convènes et de Lectoure, et parmi lesquelles celle de *Hasparren* (V. ce mot) offre un intérêt particulier, une enceinte de remparts romains, l'une des plus belles de France, entourait la ville de Dax, et est encore en grande partie conservée ; de nombreuses mosaïques ont été trouvées, parmi lesquelles l'une, celle de Montréal-du-Gers, paraît remonter au n^e siècle : citons, en outre, celles de Sarbazan, de Saint-Cric-Villeneuve, du Gleisia, près de Saint-Sever, de Sorde ; de curieux sarcophages gallo-romains se voient encore au Mas d'Aire, à Luc-de-Béarn, etc. Parmi les monuments religieux du moyen âge, nous citerons l'église de Peyrusse-Grande, avec des motifs de décoration extérieure de style carolingien ; les panneaux armoirés qui ornent le pourtour de l'abside de Saint-Paul de Dax (x^e siècle), les fresques de l'église de Panjas (xi^e siècle), la crypte de Saint-Gérons, faubourg de Hagetmau (xi^e siècle) ; la cathédrale de Bayonne, commencée vers 1213 avec tours et portail du xiv^e siècle ; les églises et le cloître de Larroumieu, près de Condom, bâtis vers 1318 par le cardinal Arnaud d'Aux ; la cathédrale d'Auch, de la fin du xv^e siècle (sauf la façade du xvii^e siècle) avec des stalles et des vitraux, véritables chefs-d'œuvre de la Renaissance ; le cloître de Saint-Sever de Rustan (xv^e siècle) dont des fragments ont été recueillis au jardin Massey, à Tarbes ; l'église Saint-Loubers d'Eauze, construite à la fin du xv^e siècle par le prieur Jean Marre, depuis évêque de Condom. — Parmi les monuments de l'architecture civile et militaire, on remarque le château vieux de Bayonne, bâti à la fin du xi^e siècle, mais dont les quatre tours sont du xv^e ; toute une série de forteresses élevées, à la fin du xiii^e ou au commencement du xiv^e, sur les frontières de l'Agenais (appartenant aux Anglais) comme Gondrin, La Mothe-Gondrin, Castelnaud-d'Eauzan, Valence, Montréal, Larresingle, etc. ; le château de Pau, bâti par Gaston Phébus, agrandi au xvi^e siècle, restauré sous Louis-Philippe ; etc., etc.

Dialecte gascon. — Le dialecte gascon a pour domaine géographique le triangle formé par les Pyrénées, la Garonne et l'Océan. M. Luchaire en indique les limites avec plus de précision : « La limite du gascon, dit-il dans ses *Etudes sur les idiomes pyrénéens*, ne coïncide tout à fait ni avec la rive gauche de la Garonne, ni avec la frontière franco-espagnole. D'une part en effet, si elle suit à peu près le cours de la Garonne, depuis Bousens jusqu'à La Réole, elle déborde sur la rive droite : 1^o dans le dép. de la Haute-Garonne et de l'Ariège, où elle comprend la partie méridionale et orientale de l'arr. de Saint-Gaudens et tout l'arr. de Saint-Gérons ; 2^o dans le dép. de la Gironde, où elle s'avance jusqu'à la Dordogne. D'autre part, elle ne touche la frontière pyrénéenne que depuis le pic de Brougat (Ariège), où finissent les populations languedociennes du pays de Foix jusqu'au pic d'Anie (Basses-Pyrénées), où commencent les populations de langue basque. » Le gascon présente bien quelques différences, d'un point à l'autre de cette région ainsi limitée ; mais ces différences sont, en somme, assez rares et peu importantes. Au contraire, qu'on l'étudie dans les Landes ou dans le Gers, dans les Hautes ou dans les Basses-Pyrénées, dans le Couserans ou au pays de Comminges, à Néac ou à Bordeaux, partout le dialecte gascon s'offre à nous avec un ensemble de traits phonétiques si remarquables qu'on s'explique pourquoi l'auteur des *Leys d'Amors* le considère comme une langue étrangère au même titre que le français, et pourquoi, de nos jours, des philologues comme MM. Chabaneau et Bourciez n'hésitent pas à lui donner le nom de « langue » plutôt que celui de « dialecte ». Vis-à-vis du provençal, le gascon est un peu comme le portugais vis-à-vis de l'espagnol. Toutefois, au point de vue didactique, il y aurait un réel inconvénient à le considérer comme une langue tout à fait à part : il y a avantage à entendre le terme de *langue provençale* dans un sens large et à faire rentrer dans cette langue, à titre de variété dialectale, le gascon d'un côté, comme on

y fait rentrer le catalan et le moyen rhodanien de l'autre. C'est donc en ayant en vue cette langue provençale que nous allons exposer les principaux caractères du gascon, tels qu'ils résultent des textes du moyen âge, tels qu'ils se sont plus ou moins conservés, développés ou atténués dans les patois actuels.

Phonétique. Rien de bien important à noter pour les voyelles, si ce n'est que l'*a* final du latin devient souvent *e* comme en français et non *a* comme en provençal. En revanche, le consonantisme est en quelque sorte le tout du gascon. Nous ne retiendrons que les faits les plus saillants, au nombre de huit : 1° *r* initial double sa sonorité et se fait précéder d'un *a* prosthétique : *arrei*, roi (latin *regem*), *arriu*, ruisseau (*rivum*), *arradon* ou *arrazon*, raison (*rationem*), *artier*, retenir, etc. — 2° *f* initial est remplacé par une aspiration devant une voyelle, parfois même devant une consonne et dans ce cas l'aspiration peut disparaître : *hon*, fontaine (*fontem*), *hami*, faim (* *faminum*), *hrai*, frère (*fratrem*), *rêche*, frêne (*fraxinum*), etc. Les anciens textes gascons notent ce son par *f* jusqu'au XVI^e siècle, mais il y a des raisons de croire que l'aspiration est plus ancienne de beaucoup. — 3° *v* initial devient *b*; *v* médial, entre deux voyelles, devient *u* (prononcé comme le *v* anglais) et non *v* comme en provençal : *bila*, ville (*villa*), *bezin*, voisin (*vicinum*), *mauer*, mouvoir (*movere*), etc. — 4° *n* médial disparaît entre deux voyelles : *tier*, tenir (*tenere*), *bier*, venir (* *venere*, pour *venire*), *Salies*, nom de lieu qui correspond au français *salines* (*Salinas*), *gier*, janvier (* *jenarium*, pour *januarium*), *dier*, dernier (*denarium*), etc. — 5° *nd* médial se simplifie en *n* : *manar*, mander (*mandare*), *bener*, vendre (*vendere*), etc. — 6° *mb* se simplifie en *m* : *coma*, combe (* *cumba*), *Colomiers* (Haute-Garonne), nom de lieu correspondant au français et au provençal *Colombiers* (*columbarios*), *amas*, toutes deux (*ambas*), etc. — 7° *ll* médial se change en *r* lingual : *capèra*, chapelle (* *cappella*), *bèra*, belle (*bella*), *Casterar*, nom de lieu qui correspond au français *Châtelar* (*Castellare*), etc. — 8° *ll* final devient *t, d, ou g* selon la région : *castet*, *castey*, *casted*, château (*castellum*), *ed*, il (*ille*), etc.

Morphologie. La déclinaison n'apparaît que dans les très anciens textes ; dès la fin du XII^e siècle, elle tend à disparaître. La conjugaison offre quelques traits curieux qui distinguent le gascon (ou au moins certaines de ses variétés) du provençal : l'imparfait de la conjugaison en *er* est en *e* en non en *ia* et, par suite, le conditionnel à la même terminaison : *aue*, *aure*, il avait, il aurait (provençal, *avia*, *auria*) ; l'imparfait de la conjugaison en *ir* est en *iue* ou *ibe* : *compliué*, *complibe*, il accomplissait (prov. *complia*) ; dans le Béarn, la Bigorre, le Comminges, le prétérit de la conjugaison en *ar* est en *a* (comme en français) et non en *el* comme en provençal ; il y a un prétérit faible en *ui, o* (analogue en français *ui, ul*) : *bolui*, je voulus ; *bolo*, il voulut.

Dérivation. A signaler le suffixe *der, dera*, qui correspond au provençal *dor, dera*, et qui se retrouve en espagnol : *sabeder*, ce qui est à savoir, *bateder*, battre, etc.

Le gascon apparaît dans les chartes, mélange avec le latin, dès le XI^e siècle ; la plus ancienne charte connue qui soit écrite complètement en gascon est une donation aux hospitaliers de Montsaunès (Haute-Garonne) de 1179. L'usage du gascon dans les actes publics, encore fréquent au commencement du XVI^e siècle, disparaît vers le commencement du XVII^e, sauf en Béarn où l'on trouve jusqu'à la veille de la Révolution des délibérations communales écrites en béarnais. En revanche, le gascon n'a été employé que fort tard comme idiome littéraire, car le couplet gascon d'un descort du troubadour Raimbaut de Vaqueiras est une fantaisie individuelle sans conséquence. En effet, les troubadours de la Gascogne (Cercamon, Marcabru, etc.) ont employé le provençal et non le gascon. Les seules œuvres littéraires qui aient été écrites en gascon au moyen âge sont : 1° en vers, une paraphrase des *Psaumes* de la *Penitence*

publiée par M. Chabaneau (Paris, 1886), et les *Heures de la croix*, poème de 272 vers, publié par M. Paul Meyer, dans l'introduction de *Daurel et Beton* (Paris, 1880) ; 2° en prose, une traduction de la *Disciplina clericalis* de Pierre Alfonse et une compilation d'histoire sainte, traduite du catalan et connue sous le nom de *Libre de Genesi* ou de *Récits d'histoire sainte en béarnais*. Les poètes gascons sont au contraire très nombreux au XVI^e et au XVII^e siècle : Pey de Garros (*Psaumes de David*, virats en rythme gascon ; Tolose, 1565 ; *Poesias gasconas* ; Tolosa, 1567) ; Arnaud de Salette traduit lui aussi les mêmes Psaumes (*Los Psalms de David metuts en rima bernesa* ; Ortes, 1583) ; G. du Bartas salue en vers gascons la reine de Navarre, à son entrée à Nérac (*Poème dressé par G. de Saluste*, seigneur du Bartas, pour l'accueil de la Reyne de Navarre, faisant son entrée à Nérac, auquel trois nymphes débattent qui aura l'honneur de saluer Sa Majesté ; œuvres de du Bartas, édit. 1611, p. 406) ; Laradé chante *La Margalide gascoue* (Tolose, 1604) et *La Muse Piranese* (Tolose, 1606) ; G. Ader, *Lou Catounet gascou* (Tolose, 1607), et *Lou gentilome gascou* et *lous Heïts de guerre deu gran e poderous Henric gascou* (Tolose, 1610) ; Bedout nous offre son *Parterre gascou* (Tolose, 1610), et G. d'Astros, *Lou Trimfe de la Lengou gascou* (Toulouse, 1642). La poésie gasconne est presque aussi florissante au XVIII^e siècle avec Girardeau, l'auteur des *Macariennes*, Fondeville et Navarrot, tous deux du Béarn et tous deux auteurs de pastorales ; Bernard de Saint-Salvy, de Beaumont-de-Lomagne, qui écrit les *Berses Beoumounteses*. Les ouvrages littéraires en prose sont peu nombreux, aussi bien au XVIII^e siècle qu'au XVII^e siècle, et il serait facile d'en donner les raisons. Signalons au moins le plaisant *Sermon du curé de Bideren* (une des meilleures éditions est celle qu'on en a donnée à Pau, en 1879), sermon qui rappelle par certains traits celui du curé de Pierrebuffière, dont parle H. Estienne. Nous terminerons cette rapide esquisse de la littérature gasconne en citant les noms de deux poètes également populaires, l'un à Bordeaux, Meste Verdié ; l'autre, dans la Bigorre et dans le Béarn, où ses chansons ne sont ignorées de personne. Despourrins. On ne sera pas surpris de ne trouver dans cette liste de poètes gascons ni le Toulousain Goudouli, ni l'Agenais Jasmin. A.

BIBL. : HISTOIRE. — BLADÉ, *la Novempopulanie depuis l'invasion des Barbares jusqu'à la bataille de Vouillé*, 1888. — Du même, *la Vasconie cispyrénéenne jusqu'à la mort de Dagobert I^{er}*, 1890. — Du même, *l'Aquitaine et la Vasconie cispyrénéenne depuis la mort de Dagobert I^{er} jusqu'à l'époque du duc Eudes*, 1891. — Du même, *Fin du premier duché d'Aquitaine*, 1892. — Du même, *Poésies populaires de la Gascogne*, 1881, 3 vol. — Du même, *Contes populaires de la Gascogne*, 1880, 3 vol. — Du même, *Épigraphie antique de la Gascogne*, 1885. — Ed. CABRÉ, *Charles de coutumes de la Gascogne toulousaine*, 1881. — DOUAIS, *les Francs précureurs en Gascogne aux XI^e et XIV^e siècles*. — ERNEST MURMÉE, *De Antiquis aquarum religionibus in Gallia meridionali, ac presertim in Pyrenæis montibus*, 1886. — L'abbé MONLEZUN, *Histoire de la Gascogne, depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours*, 1816-1850, 6 vol. — OMER NART, *Notitia ultriusque Vasconia tum Ibericæ tum Aquitanicæ*, 1628. — Cl. PERRAUD, *Des Origines du premier duché d'Aquitaine*, 1881.

DIALECTE. — V. LESPY, *Grammaire béarnaise* ; Paris, 18, 2^e édit. — Du même, *Dictionnaire béarnais* ; Montpellier, 1887. — A. LUCHAÏRI, *Études sur les idiomes pyrénéens de la région française* ; Paris, 1879. — Du même, *Recueil de textes de l'ancien dialecte gascon* ; Paris, 1881. — Ed. BOUTCHÉZ, *la Conjugaison gasconne, dans les Annales de la Faculté des lettres de Bordeaux*, 1880. — Du même, *La Langue gasconne à Bordeaux* ; Bordeaux, 1892. — MAX. LASSUS, *De l'influence du dialecte gascon sur la langue française* ; Paris, 1893. — CAUDERAN, *le Dialecte bordelais* ; Paris, 1861. — Sur la littérature gasconne, V. LE NOUËL, *Essai sur l'histoire littéraire des patois du midi de la France aux XVI^e et XVII^e siècles* ; Toulouse, 1859. — Du même, *Histoire littéraire des patois du midi de la France au XVII^e siècle* ; Paris, 1875.

GASCOIGNE (Sir William), juge anglais, né dans le Yorkshire vers 1350, mort le 17 déc. 1419. Il paraît avoir plaidé dès 1374 et devint un des sergents royaux en 1397. Après la chute de Richard II, il fut fait chef justice du

Banc du roi (15 nov. 1400). En avr. 1405, il fut chargé de recevoir la soumission des complices du comte rebelle de Northumberland : Thomas Mowbray et Richard Scrope, archevêque d'York, furent alors mis à mort; il est très probable que Gascoigne siégea dans le tribunal qui condamna sommairement ces deux personnages. Sir Thomas Elyot est le premier qui ait raconté, en 1534, l'histoire apocryphe de l'emprisonnement du prince de Galles (plus tard Henri V), sur l'ordre de Gascoigne, et du pardon magnanime de Henri V, devenu roi, pour celui qui l'avait châtié; cette légende s'est enrichie de détails précis dans la chronique de Hall; Shakespeare, l'ayant adoptée, l'a popularisée; elle ne mérite aucune confiance. Sir W. Gascoigne fut remplacé, comme lord chief justice dès l'avènement de Henri V, par sir W. Hankford. Il est enterré dans l'église de Harwood (Yorkshire). Il a laissé la réputation proverbiale d'un magistrat très intègre. Ch.-V. L.

GASCOIGNE (George), poète anglais, né à Walthamstow (comté d'Essex) vers 1525, mort à Stamford le 7 oct. 1577. Dshérité par son père, sir John Gascoigne de Cardington, dans le Bedfordshire, à cause de ses dérèglements, George étudia le droit, représenta Bedford au Parlement de 1557 à 1559, et, tout en faisant des vers et des pièces de théâtre en amateur, dérangerait tellement ses affaires que, malgré son mariage avec la veuve d'un riche marchand de Londres, Elizabeth Breton, il se vit forcé, par les réclamations de ses créanciers, à renoncer de siéger de nouveau au Parlement, où il venait d'être élu par le bourg de Midhurst (1572). Il se réfugia sur le continent, prit du service auprès de Guillaume d'Orange, fut fait prisonnier par les Espagnols et raconta ses aventures dans deux ouvrages : *The Fruits of Warre et Gascoignes Voyage into Hollande*. Il trouva, à son retour en Angleterre, qu'un recueil de ses poésies avait été publié sans son autorité et faisait scandale par les traits satiriques dont il était plein (*A Hundreth Sundrie Flowres bounde up in one small Poesie*; Londres, R. Smith [1573]). Il s'empressa d'en faire paraître, chez le même éditeur, une nouvelle édition, revue et augmentée, sous le titre : *The Posies of George Gascoigne, Esquire* (1575). Dès lors, il s'adonna complètement aux lettres et publia des tragi-comédies, des satires, des vers de cour, des poésies lyriques, des récits et des traités en prose, sans pouvoir sortir de ses embarras financiers. Le style de Gascoigne est lourd, ses vers souvent inharmonieux, sa langue et sa métrique d'ordinaire incorrectes. Ses œuvres n'en marquent pas moins un moment intéressant dans la littérature anglaise. Le premier, il fit connaître à ses compatriotes l'Arioste et Bandello; le premier aussi, il tenta la critique littéraire dans *Certain Notes of Instruction concerning the making of Verse*. L'édition la plus complète de ses œuvres a été donnée après sa mort : *The Whoole Workes* (Londres, 1587, in-4). W.-C. Hazlitt a édité à part les poésies, d'après les imprimés et les manuscrits : *The Complete Poems* (1869-70, 2 vol. in-8 et in-4).

GASCOIGNE (William), astronome anglais, né à Middleton (?), près de Leeds, en 1612 (?), mort à Marston Moor le 2 juil. 1644. Il inventa le premier micromètre. Son instrument se composait de deux lames de métal ou de deux fils parallèles pouvant être écartés ou rapprochés à volonté au moyen d'une vis; le rapport de la demi-distance des deux fils à la longueur focale de l'objectif donnait la tangente du demi-diamètre apparent observé. Il l'appliqua au télescope et ce dernier au quadrant. Il fut tué dans les rangs de l'armée royale à la bataille de Marston Moor. Il a laissé une série d'observations astronomiques s'étendant de 1638 à 1643 et parues en 1725 dans l'*Historia cælestis* de Flamsteed. L. S.

BIBL. : W. DERHAM, dans les *Philos. Transactions*, 1717, p. 603. — A. de MORGAN, dans la *Penny Cyclopædia*, XII, p. 305. — J.-F. MONTUCLA, *Histoire des mathématiques*; Paris, an VII, t. II, p. 570, in-4. — J.-B.-J. DELAMBRE, *Hist. de l'Astron. moderne*; Paris, 1821, t. II, p. 335, in-4.

GASCOIGNE (Sir Bernard), diplomate et écrivain anglais, né à Florence en 1614, mort à Londres le 10 janv. 1687. Membre de la vieille famille florentine des Guasconi, il entra au service du grand-duc de Toscane, se distingua à l'affaire de Casentino en combattant en Lombardie, en Piémont et en Allemagne. Il passa ensuite en Angleterre où il se déclara pour Charles I^{er}. Cavalier au régiment du colonel Nevil, il débuta par un coup d'éclat en s'emparant par surprise de plusieurs officiers parlementaires (1644); en 1648 il entra à Colchester à la tête d'un régiment de cavalerie, mais le 28 août tombait entre les mains de Fairfax. Condamné à être fusillé, il dut d'être épargné à sa qualité d'étranger et retourna en Italie. Après la Restauration, il revint en Angleterre, reçut différents bénéfices de Charles II et en 1664 il regagna la Toscane. Il s'occupa alors de diplomatie et procura au gouvernement anglais des agents secrets pour le renseigner sur les affaires de France. En 1667, il s'établit à Londres et en 1672 il était envoyé à Vienne pour négocier un mariage entre le duc d'York et la sœur de l'archiduc, négociation qui n'aboutit pas. On a de lui : *Relazione della Storia d'Inghilterra del MDCXLVII* (Florence, 1886, in-4) et *A Description of Germany*, dans les *Miscellanea aulica* (Londres, 1702). R. S.

GASCON (Dialecte) (V. GASCOGNE).

GASCOYNE. Fleuve d'Australie, colonie de l'Australie occidentale. Il naît au S.-E. du mont Labouchère et coule vers l'O., arrose la plaine de Mac Adam, décrit au N. une courbe contournant le mont Steere, reçoit à droite le *Lyons River*, venu du N. du mont Labouchère, et se jette dans la baie des Chiens-Marins après un cours de plus de 700 kil. Dans la saison pluvieuse, il a 200 m. de large dans son cours inférieur, mais les sécheresses ne lui laissent presque pas d'eau. Il fut exploré en 1858 par le voyageur Gregory.

GASCOYNE (Sir Crisp), lord-maire de Londres, né à Chiswick en août 1700, mort à Londres le 28 déc. 1761. Alderman en 1745, sheriff de Londres et Middlesex en 1747-48, il devint lord-maire en 1752. Dans le fameux procès d'enlèvement intenté par Elizabeth Canning (V. ce nom) aux deux femmes Wells et Squires, il conçut des soupçons sur le bien fondé de l'accusation, et la nouvelle enquête ordonnée par lui prouva en effet qu'elle était fautive. La populace prit le parti de l'aventurière, insulta le lord-maire et faillit l'écharper. — Son fils aîné *Bamber Gascoyne* (1725-1791), membre du Parlement pour Malden (1761-63), pour Midhurst (1765-70), pour Weobly (1770-74), pour Truro (1774-84) et pour Bossiney (1784-86), fut receveur général des douanes et lord de l'amirauté. Il eut une fille qui épousa le second marquis de Salisbury. R. S.

GASIANOWSKI ou **GONSIANOWSKI** (Joseph), officier et écrivain polonais, né en Lithuanie en 1764. Il servit sous les ordres de Kosciuszko et s'éleva au rang de colonel. Il a laissé des Mémoires intéressants qui ont été publiés à Lwów (Lemberg) en 1860.

GASKELL (Elisabeth CLEGHORN), romancière anglaise, née à Cheyne Walk, Chelsea, le 29 sept. 1810, morte à Alton (Hampshire) le 12 nov. 1863. Fille du journaliste William Stevenson, elle épousa, en 1832, le révérend William Gaskell, ministre unitarien. Les quinze premières années de son mariage furent consacrées aux devoirs domestiques, à l'éducation de ses enfants, et ce ne fut qu'à la mort de l'un d'eux qu'elle songea à écrire. Elle collabora d'abord à quelques revues, *Remarkable Places*, *The People's Journal*. Pour son premier roman, *Mary Barton*, touchante histoire de la misérable vie des manufactures de coton, elle eut grande difficulté à trouver un éditeur. Enfin, on lui en offrit 100 livres sterling, et le livre obtint (1848) un grand succès. Dès lors, elle se lia avec les sommités littéraires, écrivit sans relâche, collaborant à un grand nombre de revues de famille, entre autres *The Household Words*. Après *Mary Barton*, ses principaux ouvrages sont : *Moorland Cottage* (1850); *Ruth* (1853); *North and South* (1855); *Cranford* (1855); *Cousin Phillis* (1857); *Right at Last* (1860); *Sylvia's Lovers* (1864). Il faut ajouter

à cette liste une *Vie de Charlotte Brontë*, parue en 1857, deux ans après la mort de l'auteur de *Jane Eyre*. Ses romans sont généralement de fidèles peintures de la vie des artisans, vers lesquels, avec les missions, se portaient toutes ses sympathies. Au moment de la grande détresse de 1862, connue sous le nom de *Cotton-Famine*, elle fonda des ouvroirs pour venir en aide aux ouvrières, et les sommes considérables réalisées par la vente de ses livres furent employées à des œuvres de charité et à la propagation des missions évangéliques. Tandis qu'elle visitait une maison du Hampshire, secrètement achetée pour l'offrir à son mari, elle succomba à une maladie de cœur. Ce fut une femme d'un grand mérite et une romancière de premier rang.

GASNY. Com du dép. de l'Eure, arr. des Andelys, cant. d'Écos; 863 hab.

GASPARI (Giovanni-Pietro), peintre décorateur et graveur italien, né à Venise en 1735. Il a décoré à Munich le *Théâtre de la cour*, où l'on trouve la marque d'une invention riche et facile. Il a laissé quatorze planches gravées d'architecture.

BIBL. : NAGLER, *Die Monogrammisten*.

GASPARI (Gaetano), musicien et écrivain musical italien, né à Bologne le 14 mars 1807, mort à Bologne en 1881. Élève de Donelli, il acquit une réputation légitime dans le domaine de l'érudition musicale. Outre ses compositions de musique religieuse, parmi lesquelles on remarque un *Miserere* à cinq voix, qui a obtenu grand succès, un *Ave Maria* pour voix d'enfant, un *Miserere* à deux voix, une *Messe en si bémol*, il a donné des notices très intéressantes dans la *Gazetta musicale di Milano*, entre autres *La Musica in Bologna*; on a de lui deux petits ouvrages, *Ricerche, documenti e memorie risguardanti la storia dell' arte musicale in Bologna* (1867) et *Ragguagli sulla cappella musicale della basilica di San Petronio in Bologna* (1869). Il a publié également de nombreux articles de bibliographie et d'histoire sur l'ancienne musique italienne en général, et un remarquable travail intitulé *Memorie risguardanti la storia dell' arte musicale in Bologna al XVI secolo*. Enfin, il a fait vendre à Paris sa riche bibliothèque musicale, en 1862.

GASPARIN (Thomas-Augustin de), homme politique français, né à Orange le 27 févr. 1754, mort à Orange le 11 nov. 1793. Né d'une famille protestante, capitaine au régiment de Picardie, il fut élu par le dép. des Bouches-du-Rhône député à l'Assemblée législative et envoyé en mission aux armées après la révolution du 10 août. Réélu à la Convention, il siégea à la Montagne et émit, dans le procès de Louis XVI, les votes les plus rigoureux. En mission aux places fortes du Nord (5 févr. 1793), dans les Deux-Sèvres et la Vendée (9 mars 1793), à l'armée du Nord (4 avr. 1793), il prit part à l'attaque de Saint-Amand. Membre du comité de Salut public (12 juin 1793) il y fut chargé spécialement de la partie militaire avec Delacroix et Delmas. Envoyé peu après en mission à l'armée des côtes de La Rochelle, il fut réélu au comité de Salut public et donna sa démission de ces fonctions le 24 juil. 1793. En mission à l'armée des Alpes et d'Italie (9 août), il prit part au siège de Toulon et y soutint les plans de Bonaparte. Malade d'une fluxion de poitrine, il alla mourir à Orange. Son cœur fut apporté à la Convention (10 frimaire an II) par une députation des sociétés populaires de Vaucluse, et la motion fut faite à deux reprises, mais sans suite, de lui décerner les honneurs du Panthéon. Napoléon légua 100,000 fr. à la famille de Gasparin, en souvenir du siège de Toulon.

F.-A. A.

GASPARIN (Adrien-Etienne-Pierre, comte de), agronome et homme politique français, fils du précédent, né à Orange le 29 juin 1783, mort à Orange le 7 sept. 1862. Obligé de quitter le service militaire par suite d'une blessure reçue à la bataille d'Eylau (1807), il s'attacha pendant de longues années à des études agronomiques et économiques où il porta un esprit d'initiative et une rigueur scientifique qui étaient fort rares en France à cette époque. Après la

révolution de Juillet, il fut envoyé par les électeurs de Carpentras à la Chambre des députés (6 nov. 1830), devint préfet de la Loire, de l'Isère, puis (nov. 1831) du Rhône, fut nommé pair de France le 19 avr. 1834, un an plus tard sous-secrétaire d'Etat au ministère de l'intérieur (4 avr. 1835), enfin ministre de l'intérieur dans le cabinet Molé (6 sept. 1836); il dut résigner son portefeuille le 15 mai 1837 et ne le reprit que pour un instant dans le cabinet transitoire du 31 mars 1839. Il poursuivit alors avec succès ses études personnelles, fut admis à l'Académie des sciences le 29 juin 1840 et, après la révolution de 1848, accepta (1851) la direction de l'Institut national agronomique de Versailles, qui fut supprimé le 29 sept. 1852. Il a écrit de nombreux ouvrages d'agronomie et d'économie rurale.

A. DEBIDOUR.

GASPARIN (Auguste de), agronome et homme politique français, frère du précédent, né à Orange le 8 déc. 1787, mort à Orange le 2 nov. 1857. Maire de sa ville natale sous la Restauration, il siégea plus tard au Palais-Bourbon comme député de la Drôme, et dans les rangs du parti conservateur, de 1837 à 1842. On lui doit les ouvrages suivants : *Considérations sur les machines* (Lyon, 1834, in-8); *Plan incliné, comme grande machine agricole* (Paris, 1835, in-8), etc.

A. DEBIDOUR.

GASPARIN (Agénor, comte de), né à Orange le 12 juil. 1810, mort au Rivage (Genève) le 14 mai 1871. D'abord chef de cabinet (1836) de son père, le comte Adrien, qui était ministre de l'intérieur, il fut nommé maître des requêtes au conseil d'Etat en 1837. En 1842, Bastia (sa famille était corse d'origine) l'envoya à la Chambre des députés, où il mit son ardente éloquence au service de toutes les causes généreuses et gagna l'estime de tous par la droiture de son caractère. Il ne fut pas réélu en 1846, et alla en sept. 1847 voyager en Orient. Du Caire, il protesta contre la révolution de Février. Des lors, il ne s'occupa plus de politique; il mit toute l'énergie intense de son caractère au service du christianisme et en particulier du protestantisme. Il avait publié dès 1843 *les Intérêts généraux du protestantisme français* (Paris, in-8); peu après, il avait arboré la bannière de l'indépendance ecclésiastique, dans *Christianisme et Paganisme* (Genève, 1846, 2 vol. in-8). Il mit en pratique la doctrine de la séparation de l'Eglise d'avec l'Etat, en août 1848, quand il soutint au synode réformé de France la nécessité d'une foi définie, et contribua ensuite à fonder l'union des Eglises évangéliques de France séparées de l'Etat. Sa manière de ramener tout aux principes le rendait singulièrement absolu, roide et intransigeant (*les Ecoles du doute et l'Ecole de la foi*; Genève, 1854, in-8; 3^e éd., Paris, 1874, in-18); mais jamais homme ne fut plus courtois. Parmi les autres questions qui l'occupèrent et où il se fit écouter, il faut mentionner surtout l'abolition de l'esclavage (*Esclavage et Traite*; Paris, 1838, in-8; *Un Grand Peuple qui se relève*; Paris, 1861 et six éd. successives; *l'Amérique devant l'Europe*; Paris, 1862) et le développement d'une saine vie de famille (*la Famille*; Paris, 1865, 2 vol.; *la Liberté morale*; Paris, 1863, 2 vol.; *la Conscience*; Paris, 1872; *l'Ennemi de la famille*; Paris, 1874). Ses succès comme conférencier à Genève (il s'était fixé sur les bords du Léman depuis 1849) furent extraordinaires; sa générosité était proverbiale. Les émotions et les fatigues de la guerre franco-allemande hâtèrent sa fin. Il avait tenté inutilement de soulever l'opinion publique en France contre la guerre (*la Déclaration de guerre*; Paris, 1870); puis, tout aussi vainement, de calmer les esprits (*la République neutre d'Alsace*; Genève, 1870; *Appel au patriotisme et au bon sens*; Genève, 1874); après cela il s'efforça de travailler au relèvement de son pays, dans la *France* (Paris, 1872, 2 vol.).

F.-H. K.

BIBL. : A. NAVILLE, *le Comte Ag. de Gasparin*; Genève, 1871. — Th. BOREL, *le Comte Ag. de Gasparin*; Paris, 1879, 2^e éd. (contient une liste des nombreuses publications de M. de Gasparin).

GASPARIN (Paul-Joseph de), agronome français, frère

du précédent, né à Orange le 12 févr. 1812, mort à Tarascon (Bouches-du-Rhône) le 9 mai 1893. A sa sortie de l'École polytechnique, il entra dans le corps des ponts et chaussées et fut promu assez rapidement ingénieur en chef. En 1852, il résigna ses fonctions et se consacra dès lors exclusivement à l'exploitation de ses grands domaines d'Orange, de Pomeyrol (com. de Tarascon) et du Bordelet (com. de Saint-Just, dans l'Ardeche). Il devint bientôt l'un de nos agronomes les plus distingués et fut élu en 1881 correspondant de l'Académie des sciences de Paris. De 1846 à 1848, il avait représenté le dép. des Bouches-du-Rhône à la Chambre des députés, où il siégea parmi les conservateurs, et il avait été maire d'Orange de 1878 à 1881. Ses travaux ont plus particulièrement porté sur la constitution chimique des terres arables et leur amendement. Outre une vingtaine de mémoires insérés dans les *Comptes rendus de l'Académie des sciences* (années 1869-73, 1881 et suiv.) et quelques brochures d'économie politique, il a publié : *Traité de la détermination des terres arables dans le laboratoire* (Paris, 1872, in-8 ; 3^e éd., 1876). L. S.

GASPARIEN (Catherine-Valérie BOISSIER, comtesse de), née à Genève le 15 sept. 1813. Élevée au sein d'une riche famille patricienne, elle épousa, en mars 1837, le comte Agénor de Gasparin (V. ci-dessus). Sa carrière littéraire fut aussi féconde que celle de son mari. Dès l'âge de vingt ans, elle publia, sous le pseudonyme d'*Ant. Goru*, trois *Nouvelles* (1833 ; 2^e éd., 1845). Plus tard, elle traita avec une grande élévation des questions de morale, dans le *Mariage au point de vue chrétien* (1842, 3 vol. ; trois éd.) qui obtint la médaille d'or de l'Académie française ; elle s'attaqua à la prostitution légale dans le *Lèpre sociale* (1870) ; à l'ivrognerie, dans *Sept Hommes* (1874). Le ressort de sa morale est un christianisme enthousiaste et conquérant. On le sent vibrer dans les *Horizons prochains* (1838, huit éd.) ; les *Horizons célestes* (1859, neuf éd.) ; les *Tristesses humaines* (1863, cinq éd.). Plusieurs de ces volumes ont été traduits en anglais, en allemand et en italien. M^{me} de Gasparin a souvent abordé les questions du jour, soit dans des brochures toujours pleines de verve, soit dans des articles adressés à l'*Illustration* ou aux *Archives du christianisme*. Elle a décrit avec entrain de nombreux voyages faits avec son mari (*Voyage au Levant*, 1848, 3 vol. ; quatre éd.) ; la *Bande du Jura*, 1865-1866, 4 vol. ; *A Constantinople*, 1867 ; *A Travers les Espagnes*, 1868). Enfin elle a transcrit en français un grand nombre de volumes américains et anglais. F.-H. K.

GASPARIEN (Gaspere), peintre italien du xvi^e siècle, né à Macerata. Élève de Girolamo da Sermoneta, il exécuta dans sa ville natale, vers 1585, de nombreuses fresques et peintures à l'huile, dans lesquelles se reconnaît aisément l'intention d'imiter Raphaël. Ce pastiche est des plus évidents dans son œuvre principale, les deux grandes chapelles de Saint Venazio à Fabriano représentant la *Cène* et le *Baptême de Jésus-Christ*. Ad. T.

GASPARIEN (Francesco), musicien italien, né à Lucques, dit-on, vers 1665, ou à Camaione le 3 mars 1688, selon M. Cerù, qui écrit son nom *Gasparini*, mort à Rome en avr. 1737. Il fut le maître du célèbre compositeur B. Marcello ; lui-même fut élève de Corelli et de l'organiste Pasquini ; le chapitre de Saint-Jean-de-Latran le choisit pour maître de chapelle. Il a composé un très grand nombre d'opéras, dont la *Biographie universelle des musiciens* de Fétis et le *Supplément* donnent la liste à peu près complète, et parmi lesquels on remarque *Tiberio*, *Imenei stabiliti dal caso*, *Antioco*, *Fredegonda*, *Engelberta*, *Anfitrione*, *La Pazzia amorosa*, *Bajazetto*, *Equivoci d'amore e d'innocenza*, *Lucio Vero*, *Il Farando*, *La Zoc*, *La Ninfa Apollo*. On connaît aussi de lui beaucoup de musique d'église, particulièrement trois recueils de cantates. A. E.

GASPARIEN (Michelangioli), chanteur dramatique et compositeur italien, né à Lucques, mort à Venise aux en-

virons de 1730. Il fut célèbre à la fin du xvii^e et au commencement du xviii^e siècle. Il était castrat, et sa voix était très élevée. Élève de Lotti, il fonda à Venise une école de chant. C'est à Venise aussi qu'il fit représenter plusieurs opéras de sa composition.

GASPARINO DE BERGAME, dit *Barvizzio*, humaniste italien, né à Bergame vers 1370, mort en 1431. On lui doit la découverte ou la publication du *De Oratore* de Cicéron, de sa *Rhétorique*, des *Institutions oratoires* de Quintilien, etc. Ses lettres ont été imprimées à Paris dès 1470. Furietti a donné l'édition complète de ses ouvrages (Rome, 1723, in-4).

GASPARIS (Annibale de), astronome et mathématicien italien, né à Bugnara (prov. d'Aquila) le 9 nov. 1819. Élève de Capocci et astronome, puis directeur, à l'observatoire de Capo di Monte (près de Naples), il y a découvert neuf petites planètes : Hygie (10) le 12 avr. 1849, Parthénope (11) le 11 mai 1850, Egérie (13) le 2 nov. 1850, Eunomia (15) le 29 juil. 1851, Psyché (16) le 17 mars 1852, Massalia (20) le 19 sept. 1852, Thémis (24) le 5 avr. 1853, Ausonia (63) le 10 févr. 1861, Béatrix (83) le 26 avr. 1865. Il a été aussi professeur d'astronomie à l'Université de Naples et sénateur du royaume d'Italie. Il a publié dans les recueils de l'Académie de Naples, dans les *Comptes rendus de l'Académie des sciences de Paris* et dans les *Astronomische Nachrichten*, près de deux cents mémoires et notes sur le calcul de l'orbite des planètes, sur les équations différentielles, etc. L. S.

BIBL. : A.-R. GRANT, *History of physical astronomy* ; Londres, 1852, p. 243, in-8. — Liste des mémoires dus à Gasparis dans le *Catalogue of scientific papers* de la Société royale ; Londres, 1868, 1877 et 1891, t. II, VII et IX, in-4.

GASPÉ (Baie de). Baie du Canada, prov. de Québec, dans le golfe du Saint-Laurent. Elle s'ouvre vers l'O., au N. de la baie des Chaleurs, entre le cap Saint-Pierre et le cap Gaspé, rocher calcaire de 200 m. de haut ; son entrée a 45 kil. de long. Elle a 25 kil. de profondeur. C'est là que J. Cartier aborda en 1534. Les Français l'appelaient baie du *Penouil*.

GASPERINI (Ercolo), architecte et professeur d'architecture italien, né à Bologne en 1771, mort à Bologne en 1829. Outre les leçons qu'il professa à l'Académie des beaux-arts de Bologne, Gasperini fit travailler à la façade de l'église Corpus Domini ou Sainte-Catherine et fut l'auteur de la chapelle des Suffragi dans le cimetière communal de Bologne ainsi que du grand arc dit del Meloncello qui s'élève hors de la ville dans la suite de portiques qui conduisent de ce cimetière à l'église de la Madone de Saint-Luc sur le monte della Guardia. Charles Lucas.

GASPÉSIE. Presqu'île du Canada, prov. de Québec, comprise entre l'estuaire du Saint-Laurent au N., la baie des Chaleurs au S., bornée à l'O. par le lac et la rivière Matapédia, qui se jette dans le Ristigouche. Du lac à l'estuaire du Saint-Laurent il n'y a pas 25 kil. Longue de 280 kil. (de l'O. à l'E.), large de 145 kil., elle mesure 45,000 kil. q. et possède 600 kil. de côtes. A l'intérieur sont des hauteurs dominées par le mont Bayfield (1,214 m.). — Elle comprend les comtés de Gaspé au N. et de Bonaventure au S., plus une partie de celui de Rimouski. La population, aux deux tiers française, dépasse 40,000 hab. Elle occupe surtout les côtes, mais envahit et déboise rapidement l'intérieur.

GASPEY (Thomas), publiciste et romancier anglais, né à Hoxton le 31 mars 1788, mort dans le Kent le 8 déc. 1871. Collaborateur des *Literary Recreations*, il fut pendant dix-sept ans reporter parlementaire au *Morning Post*, devint ensuite rédacteur en chef adjoint du *Courier*, puis, en 1828, prit la direction du *Sunday Times* auquel il donna un caractère littéraire. Il a laissé beaucoup de romans et de nouvelles. Nous citerons : *The Mystery* (1820) ; *Talkings or the Life of a Colleague* (1821, in-8) ; *The Tollards* (1822, 3 vol.) ; *The Self-condemned* (1836, 3 vol.) ; *The Dream of human Life* (1849-52, 2 vol.).

Dans d'autres genres il a donné : *The Pictorial History of France* (1843); *The Life and times of lord Cobham* (1843, 2 vol.); *The History of England from George III to 1859* (1852-59, 4 vol.); *The Political Life of Wellington* (1833, in-4), etc. R. S.

GASPRE (Le), peintre italien (V. DUGHET).

GASQUES. Com. du dép. de Tarn-et-Garonne, arr. de Moissac, cant. de Valence-d'Agén; 424 hab.

GASQUET (Amédée), historien français, né à Clermont-Ferrand le 3 janv. 1852. Professeur à la faculté de Clermont, il a publié, outre de nombreux articles et quelques manuels, *De Translatione imperii ab imperatoribus byzantinis ad reges Francorum* (thèse; 1879, in-8); *De l'Autorité impériale en matière religieuse à Byzance* (thèse, 1879, in-8); *l'Empire byzantin et la Monarchie française* (1888, in-8).

GASSE (Louis), architecte français du XIX^e siècle. Ayant remporté en 1799 le grand prix d'architecture sur un projet d'élysée ou cimetière, Louis Gasse étudia, en 1803, comme pensionnaire de Rome, la restauration du temple de Mars Vengeur en huit feuilles de dessin; il paraît s'être fixé, avec son frère Etienne Gasse, dans le royaume de Naples pendant le règne de Murat, car les deux frères ont fait construire à Naples, de 1809 à 1815, la Bourse et le palais des ministères et y ont dessiné la belle promenade de la Villa Reale. Etienne Gasse, seul, fit élever, à la même époque, l'observatoire de Capo di Monte. Charles LUCAS.

GASSEL (Lucas), peintre flamand, né à Helmont, vers 1520, mort après 1561. Gassel appartient à cette première école de paysagistes qui, dans leur manière détaillée et patiente, sont les ancêtres des Breughel de Velours et des Govaerts. Il a eu le respect du brin d'herbe et s'est montré attentif à l'individualité du caillou. Ses œuvres sont cachées dans les collections sous des attributions qui les voilent. Nous citerons un tableau de lui chez M. de Schryver à Bruxelles. C'est un paysage montagneux où l'on aperçoit la Vierge montée sur l'âne et conduite par saint Joseph. Cette *Fuite en Egypte* est signée du monogramme L. G. et datée de 1542. Le tableau de Vienne (*Juda et Thamar*) est de 1548. Gassel se retrouve aussi au musée de Dresde. Il s'est souvent borné à peindre des fonds de paysage dans les tableaux où ses camarades ont introduit des figures mythologiques. M. Wauters croit avoir reconnu un Gassel dans une composition que le musée des Offices attribue à Henri Bles. On y voit des ouvriers occupés à l'exploitation d'une mine. Quelques-uns de ses tableaux représentent des carrières et des entassements de rochers d'un dessin très étudié. Dans ce genre de peinture, Lucas Gassel a montré la voie à un artiste très habile, Lucas Van Valkenborgh, de Malines. P. M.

BIBL. : A.-J. WAUFRERS, *Peinture flamande*, 1883.

GASSELIN, dit de *Fresnay* (Auguste-André), homme politique français, né à La Suze (Sarthe) le 6 sept. 1802, mort à Fresnay le 3 janv. 1889. Notaire au Mans, il se signala de bonne heure par son libéralisme et fut nommé maire de Fresnay en 1848. Le 23 avr. il était élu représentant de la Sarthe à l'Assemblée nationale constituante. Il y combattit les socialistes. Réélu le 13 mai 1849 à l'Assemblée législative, il inclina encore plus vers les modérés et vota la plupart du temps avec les monarchistes. Mais il n'appuya point la politique de l'Elysée. Il se tint dans la vie privée durant toute la durée de l'Empire. Le 8 févr. 1871 il fut élu représentant de la Sarthe à l'Assemblée nationale où il siégea au centre droit. Il combattit le gouvernement de M. Thiers, appuya e cabinet de Broglie et ne vota pas les lois constitutionnelles. Depuis, il ne reparut plus dans les assemblées législatives.

GASSEN (Francisco), peintre espagnol, né en Catalogne en 1598, mort à Barcelone en 1658. Peut-être apprit-il son art avec Pedro Cuquet, peintre de talent qui jouissait en Catalogne d'une grande réputation d'habileté. Il fut en tout cas son collaborateur dans la décoration du

cloître du couvent de Saint-François-de-Paule à Barcelone, où les deux artistes représentèrent divers passages de la vie de ce saint. Ils peignirent également en commun des tableaux allusifs à saint Augustin pour un couvent de sa règle. Ces artistes composaient avec facilité et correction et ils firent preuve de grâce dans leur coloris. P. L.

GASSEN (Gottlieb), peintre allemand, né à Coblenz en 1807. Elève et aide de Cornelius à Munich, il collabora aux fresques du palais et des loges de la Pinacothèque, peignit de sa propre inspiration celles de l'église de la Trinité à Weisenthum (en face de Neuwied sur le Rhin). Il a exagéré les défauts de son maître.

GASSENDI (L'abbé Pierre), de son vrai nom GASSEND, philosophe et savant français, né à Champiercier, près de Digne, le 22 janv. 1592, mort à Paris le 24 oct. 1655. Fils de cultivateurs peu aisés, il montra dès son enfance les plus heureuses dispositions, fit au collège de Digne de brillantes études, partit en 1607 pour Aix, où il suivit le cours de philosophie du P. Fesaye, et fut appelé en 1612 à la direction du petit collège de Digne. Reçu en 1616 docteur en théologie à Avignon, il fut pourvu peu après d'un petit bénéfice par le chapitre de Digne, prit les ordres en 1617 et obtint au concours, la même année, la chaire de philosophie de l'université d'Aix, que la venue dans cette ville des Pères jésuites l'obligea de quitter en 1622. Il s'adonna dès lors à peu près exclusivement aux recherches philosophiques et à l'étude des sciences exactes, fit plusieurs séjours à Paris (1624, 1628, 1633, 1641), un voyage en Hollande (1629), et se vit confirmer par le parlement d'Aix, en 1634, la charge de prévôt de la cathédrale de Digne, qui lui avait été conférée longtemps auparavant, mais dont la possession lui avait été contestée. En même temps, il se liait avec les esprits les plus éminents de son siècle : Galilée, Kepler, La Mothe-le-Vayer, Hobbes, Descartes, Pascal, etc., étaient en relations avec lui; Christine de Suède, le prince de Condé, les cardinaux Alph. de Richelieu, d'Estrées et de Retz, furent ses protecteurs. En 1645, la chaire de mathématiques du Collège de France lui fut offerte. Il refusa d'abord, puis, vivement sollicité, accepta. Mais une maladie de poitrine, que les fatigues de l'enseignement aggravèrent encore, le força de partir en 1648 pour le Midi. Lyon, Aix, Digne, Toulon l'eurent tour à tour pour hôte. En 1653, il revint à Paris, dut bientôt cesser tout travail et mourut à l'âge de soixante-trois ans, tué, dit-on, par treize saignées consécutives que ses médecins lui imposèrent un jour de crise. Son pays natal, où on l'appelait naguère encore « le saint prêtre, notre bon prévôt », lui a, en 1852, érigé à Digne, par souscription, une statue en bronze.

Gassendi fut à la fois théologien, métaphysicien, historien, astronome, naturaliste et mathématicien. Il est surtout célèbre par ses travaux philosophiques. Adversaire convaincu du péripatétisme, qui était encore en grande faveur dans les écoles, il l'attaqua vivement au début de sa carrière dans ses *Exercitationes paradoxicae adversus Aristotelæos* (Grenoble, 1624, in-4; La Haye, 1656 et 1659, in-4) et montra bientôt ses préférences pour l'épicurisme, qu'il entreprit de bien faire connaître et de justifier dans trois ouvrages, chefs-d'œuvre d'érudition, où se trouvent rassemblés tous les passages des anciens traitant de cette doctrine : *De Vita, moribus et doctrina Epicuri libri octo* (Lyon, 1647, in-4), *De Vita, moribus et placitis Epicuri, seu Animadversiones in libr. X Diogenis Laertii* (Lyon, 1649, in-fol.; dern. édit., 1675) et *Synlogma philosophiæ Epicuri* (Lyon, 1649, in-4; Amsterdam, 1684, in-4). Il s'arrêta dans la dernière période de sa vie à un système personnel, qui est exposé dans son *Synlogma philosophicum* (ouvrage posthume formant les deux premiers volumes de la grande édition de 1658) et qu'on pourrait qualifier de mixte. Le sensualisme en est le fond. Mais, dédaigneux de la pure logique, Gassendi n'accepte pas toutes les conséquences du principe, ne va pas jusqu'au scepticisme absolu. Il

ajuste la philosophie d'Epicure « au niveau du christianisme aussi bien que de la raison », ne lui prenant que ce qui lui paraît sain et, d'autre part, en comblant les lacunes, refusant, par exemple, l'éternité aux atomes, mais accordant aux âmes l'immortalité. Ce système, que Bernier a répandu par son *Abregé de la philosophie de Gassendi* (V. ci-dessous BIBLIOGRAPHIE) et que devait reprendre plus tard Locke et Condillac, est le point de départ du sensualisme moderne. Il était, malgré toutes ses réserves, en opposition avec celui du spiritualiste Descartes. Aussi les deux philosophes, d'abord amis, avaient-ils engagé une polémique fort aigre, qui n'avait pas duré moins de six années (1641-46) et qui nous a valu deux des plus excellents écrits de l'abbé prevencal : *Disquisitio metaphysica adversus Cartesium* (Paris, 1642, in-12; dern. édit., 1678, in-8) et *Disquisitio metaphysica seu Dubitationes et Instantiæ adversus Cartesii metaphysicam* (Amsterdam, 1644, in-12). Il avait également pris à partie Robert Fludd et avait publié contre les doctrines superstitieuses de l'auteur du *Summum bonum* une spirituelle *Epistola exercitatio* (Paris, 1631, in-12), qui débute par un remarquable exposé des principes du mysticisme.

Comme savant, Gassendi, qui était, en même temps qu'un ennemi déclaré de l'astrologie judiciaire, un partisan également ardent, mais un peu moins avoué, des théories de Copernic et de Galilée, fit surtout œuvre d'expérimentateur habile et d'observateur consciencieux. Il signala neuf satellites de Jupiter, détermina la latitude de plusieurs villes du midi de la France, décrivit nombre d'éclipses de soleil et de lune, de conjonctions de planètes, d'impulsions de la lune à des fixes, et, le premier, le 7 nov. 1631, suivit un passage de Mercure sur le disque du Soleil; les taches de cet astre, les couronnes lumineuses qui l'entourent, sa grandeur apparente et celle de Mercure furent aussi l'objet de ses recherches. En 1641, il démontra, avec Fermat, la fausseté de l'hypothèse de l'accélération des graves en raison de l'espace. Il fit enfin, avec Peirese, d'intéressantes expériences d'anatomie, mais il ne voulut jamais, malgré les travaux d'Harvey, admettre la circulation du sang. En somme, il n'a enrichi la science d'aucune découverte véritable; il s'est borné à vérifier par des observations précieuses, et à coordonner, des faits déjà acquis.

Nous avons indiqué, au cours de cette notice, ses ouvrages philosophiques; voici les titres des autres : *Phenomenon rarum Romæ observatum 20 Martii* (Amsterdam, 1629, in-4), réédité sous le titre : *Parhelia* (Paris, 1630, in-4; La Haye, 1656, in-fol.); *Mercurius in sole visus et Venus invisæ* (Paris, 1631); *Catalogus variorum librorum quot ex Oriente advenit J. Golius* (Paris, 1631); *Pro Voto et admonitione J. Kepleri* (Paris, 1632, in-4; La Haye, 1656); *Observatio de septo cordis pervio* (Leyde, 1640, in-8); *De Vita N.-C. Peireskii* (Paris, 1641, in-4; La Haye, 1655, in-12); *De Apparente Magnitudine solis* (Paris, 1642); *De Motu impresso a motore translato* (Paris, 1642-49); *Novem Stellæ circa Jovem visæ* (Paris, 1643, in-4); *De Proportionibus quæ gravia decidentia accelerantur* (Paris, 1646, in-4); *Institutio astronomicæ* (Paris, 1647, in-4; La Haye, 1656); *Apologia P. Gassendi adversus J.-B. Morinum* (Lyon, 1649); *Solstitialis altitudo Massiliæ* (La Haye, 1651, in-4); *Tychonis Brahe, Nic. Copernici, G. Puerbachii et J. Regiomontani vitæ* (Paris, 1654, in-4; La Haye, 1656); *Romanum calendarium compendiose expositum* (Paris, 1654, in-4); *Notitia ecclesiæ Diniensis* (Paris, 1654, in-4); *Abacus sestertiorum* (Paris, 1654); *Manuductio ad theoriam musices* (Paris, 1654); *De Rebus celestibus commentarii, seu observationes ab 1618 ad 1655 habitæ* (paru seulement dans l'édit. de Lyon, 1658, t. IV). — Deux éditions des *Œuvres complètes* de Gassendi ont été données, la première par son ami de Montmort (Lyon, 1658, 6 vol. in-fol.; le t. VI

contient la correspondance), la seconde par Nic. Averani (Florence, 1727, 6 vol. in-fol.). Léon SAGNET.

BIBL. : GAULTIER-CHARLETON, *Philosophia Epicureo-Gassendo-Charletoniana*; Londres, 1651, in-fol. — BERNIER, *Abregé de la philosophie de Gassendi*; Lyon, 1678, 8 vol. in-12; 2^e éd., 1684, 7 vol. in-12. — S. SORBIERE, *De Vita et moribus P. Gassendi*; Francfort, 1679, in-8. — GER. DE VRIES, *Dissertatiuncula historico-philosophica de Ren. Cartesii meditationibus a Gassendo impugnatibus*; Utrecht, 1690, in-8. — C. PERRAULT, *les Hommes illustres*; Paris, 1696, t. I, p. 63, in-fol. — Le P. BUGEREL, *Vie de Gassendi*; Paris, 1737, in-12. — J.-P. DE LAVARDE, *Lettre crit. et hist. à l'auteur de la Vie de Gassendi*; Paris, 1737, in-12. — DAMIRON, *Mémoire sur Gassendi*, lu à l'Acad. des sc. mor. et polit. en août 1739. — J. BRUCKER, *Historia critica philosophiæ*; Leipzig, 1742-67, t. IV, p. 510 et t. VI, p. 766, in-4. — Le P. MENC, *Eloge de Gassendi*; Marseille, 1767, in-12. — L. DE L., *Eloge de Gassendi*; Nîmes, 1768, in-8. — DE CAMBURAT, *Vie et système de P. Gassendi*; Paris, 1770, in-12. — J.-S. BAILLY, *Hist. de l'astronomie moderne*; Paris, 1785, t. II, pp. 151 et 171, in-4. — J.-F. MONTUCLA, *Hist. des mathématiques*; Paris, 1800, t. II, pp. 196, 292, 321, in-4. — D^r HONNORAT, *Dissertations sur le nom de Gassendi*, dans les *Annales des Basses-Alpes* de 1839. — *Etudes sur la vie et les œuvres de P. Gassendi*; Digne, 1851, in-8 (anonyme). — A. MARTIN, *Hist. de la vie et des écrits de P. Gassendi*; Paris, 1853, in-12. — THOMAS, *la Philosophie de Gassendi*; Paris, 1889. — V. aussi les préfaces des éditions des *Œuvres complètes* de Gassendi et les principales histoires de la philosophie et des sciences.

GASSENDI (Jean-Jacques-Basilien, comte de), général d'artillerie, descendant du précédent, né à Digne en 1748, mort à Nuits en 1828. Il fut un des officiers les plus instruits de son arme. Entré au service à dix-neuf ans, il était capitaine au régiment de La Fère lorsque la Révolution éclata et y avait sous ses ordres le lieutenant Bonaparte. Après avoir fait toutes les campagnes de la Révolution aux armées du Nord, Gassendi était général de brigade en 1800, quand le nouveau consul lui donna le commandement de l'artillerie de l'armée de réserve qu'il conduisit à Marengo. Il fit avec succès cette brillante campagne et se distingua surtout au passage du Saint-Bernard. A son retour, il fut nommé chef d'une division du ministère de la guerre, puis conseiller d'Etat (1806) avec le titre de comte, et enfin celui de sénateur (1813). Louis XVIII l'éleva à la pairie. On a de lui : *Aide-Mémoire à l'usage des officiers d'artillerie*, publié pour la première fois en 1789, réédité en 1798, 1801, 1809 et 1819; *Mes Loirs*, volume de poésies paru en 1820.

GASSER (Hans), sculpteur autrichien, né à Eisentratten (Carinthie) le 2 oct. 1817, mort à Budapest le 4 avr. 1868. Fils d'un ébéniste, il sculptait des statuette en bois qui furent remarquées, et en 1838 des protecteurs lui donnèrent les moyens d'aller à Vienne, où il travailla sous la direction d'Amerling, de Blieber et de Kähsmann; en 1842, il alla achever ses études à Munich sous la direction de Schwanthaler. En 1847, il revint à Vienne, où il exécuta pour la façade du Karlstheater des statues en grès; l'année suivante, il fut de ceux qui montèrent sur les barricades. En 1850, il fut nommé professeur à l'Académie de Vienne; mais, au bout d'un an, il abandonna ce poste pour reprendre sa liberté; il exécuta alors de nombreuses statues funéraires, entre autres celle d'Adam Smith à Oxford, la statue colossale de l'Autriche pour un arc de triomphe projeté à Vienne (1852), des statues allégoriques pour l'arsenal et la banque de Vienne et pour l'arsenal du Lloyd à Trieste. Ses compositions sont originales et intéressantes; il est fâcheux que son manque de soin et la rapidité de son exécution aient compromis la stabilité et la solidité de plusieurs; c'est ainsi que le monument de *Marie-Thérèse* à Wiener-Neustadt se sont déjà écroulés.

BIBL. : *Zeitschrift für bildende Kunst*, 1871. — KUGLER, *Atlas du Handbuch der Kunstgeschichte*; Stuttgart, 1872.

GASSER DE VALHORN (Joseph), sculpteur allemand, né à Valhorn (Tirol) en 1818, anobli en 1879, frère du précédent. Il a étudié quatre ans à Rome (1845-49), exécuté cinq statues colossales du portail de la cathédrale de Spire, un grand nombre de statues et de bustes des Habsbourg, vivants ou anciens, des sculptures religieuses

pour les cathédrales de Vienne et de Linz, celle des *Sept Arts libéraux* pour le nouvel Opéra viennois, etc.

GASSICOURT. Com. du dép. de Seine-et-Oise, arr. et cant. de Mantes; 607 hab. Stat. (à la gare de Mantes) du chem. de fer de l'Ouest. Cette commune doit son origine au prieuré qu'y fonda l'abbaye de Cluny dans la seconde moitié du xi^e siècle. L'église, qui date en grande partie de cette époque, demeure, en dépit de restaurations parfois malhabiles, un des plus intéressants monuments de l'architecture romane. Bossuet a été prieur commendataire de Gassicourt, depuis 1664 jusqu'à sa mort.

BIBL. : Eug. LEFFREVE-PONTALIS, *Notice archéologique sur l'église de Gassicourt* au t. VIII, pp. 128-137 des *Publications de la commission des antiquités et des arts de Seine-et-Oise*.

GASSIES (Jean-Baptiste), peintre français, né à Bordeaux le 25 oct. 1786, mort à Paris le 12 oct. 1832. Après avoir servi dans la marine et être resté prisonnier sur les pontons anglais pendant plusieurs années, il fut d'abord élève de Lacour, puis étudia à Paris dans les ateliers de Vincent et de David. Il commença par faire des tableaux d'histoire; ensuite il peignit des toiles de genre, de paysage; enfin, il s'attacha aux compositions d'intérieur et de marine. Il faut citer principalement son *Président Brisson*, pour la salle du conseil d'Etat; son *Homère abandonné par des pêcheurs sur un rivage*, exposé en 1810; son *Virgile lisant l'« Enéide » à Auguste* (1814); sa *Clémence de Louis XII*, pour le palais de Versailles; son *Bivouac de la garde nationale dans la cour du Louvre*, exposé en 1831. Depuis l'année 1810 jusqu'en 1831, ses tableaux ont figuré dans presque tous les Salons. Une partie de ceux d'intérieur et de genre se trouvent en Hollande; plusieurs ont été brûlés dans le sac du château de Neuilly, en 1848.

BIBL. : CLARAC, *Musée du Louvre*.

GASSIMOUR. Rivière de la Sibérie orientale. C'est un affluent de la rive gauche de l'Argoun. Le bassin du Gassimour renferme de nombreuses mines de plomb argentifère. Sa longueur est d'environ 400 kil.

GASSIN. Com. du dép. du Var, arr. de Draguignan, cant. de Saint-Tropez, au sommet d'un promontoire dominant la mer; 816 hab. Fabriques de bouchons. Culture d'orangers et de citronniers; exploitation de chânes-lièges. Ancien poste pour surveiller la mer et avertir de l'approche des corsaires barbaresques, Gassin a conservé une partie de son ancienne enceinte de fortifications et une porte du moyen âge.

GASSION. Famille protestante de Navarre. L'un de ses membres, Jean de Gassion, a été procureur général au conseil de Navarre et président au conseil souverain sous Jeanne d'Albret. Son fils, Jacques, occupa les mêmes charges. Jean, fils aîné de Jacques, fut, en 1628, président à mortier du parlement de Pau. — Jean, comte de Gassion, maréchal de France, né à Pau le 20 août 1609, mort le 2 oct. 1647, était aussi fils de Jacques. D'abord gendarme dans la compagnie du prince de Piémont en 1625, il servit ensuite en Guyenne et en Languedoc, sous le duc de Rohan. Il fut plus tard au service du roi de Suède et se distingua à Leipzig (1631), à Ingolstadt et à Lutzen. A son retour en France, il fut mestre de camp en Lorraine sous le maréchal de La Force et se signala aux sièges de Dole et de Landrecies. Il fut maréchal de camp en 1638, combattit à la frontière de Flandre et d'Artois, étouffa la révolte de la Normandie (1640), contribua à la défense des lignes d'Arras, prit Lillers et Aire, et combattit glorieusement à Rocroi. Il fut alors nommé maréchal et conseiller d'Etat. Gassion eut ensuite le commandement d'une armée dans le Nord et soumit un grand nombre de places fortes. Après cette brillante campagne, il eut, avec le maréchal de Rantzau, le commandement que venait de laisser le duc d'Enghien. Le désaccord entre les deux chefs amena la prise de Landrecies par l'archiduc Léopold. Ils attaquaient Lens lorsque Gassion fut blessé à la tête; il mourut cinq jours après. — Jacob de Gassion de Bergeré,

frère du maréchal, fut maréchal de camp en 1646. Il suivit son frère dans la plupart de ses campagnes. G. R.

BIBL. : Théophraste RENAUDOT, *la Vie et la mort du maréchal de Gassion*, 1647. — Le P. ANSELME, *Histoire généalogique de la maison de France*, 1733, t. VII. — DE COURCELLES, *Dictionnaire historique et biographique des généraux français*, 1822, t. VI, pp. 241-251. — SISMONDE DE SISMONDI, *Histoire des Français*; Paris, 1840, t. XXIV, pp. 137-139.

GASSMANN (Florian-Léopold), compositeur allemand, né à Brux (Bohême) le 4 mai 1723, mort à Vienne le 21 janv. 1774. Il reçut dans sa ville natale ses premières leçons de musique. Contrarié dans sa vocation artistique, il s'enfuit sans ressources de la maison paternelle en 1736 et dut à son talent d'attirer sur lui l'attention et l'intérêt d'un prêtre vénitien, qui le fit entrer dans l'école du P. Martini à Bologne. Il rencontra ensuite un comte italien qui le prit à son service. En 1762, il fut appelé à Vienne et attaché comme compositeur à l'Opéra impérial; il fut nommé en 1771 maître de chapelle de la cour et fut en même temps conservateur de la bibliothèque musicale de l'empereur. Gassmann a composé dix-neuf opéras italiens et allemands, plusieurs messes et oratorios, quinze symphonies, dix-huit quatuors et six quintettes. La plupart de ces ouvrages sont restés en manuscrit. Gassmann a été le maître de Salieri. M. BRENET.

GASSNER (Johann-Joseph), célèbre thaumaturge, né à Bratz, près de Bludenz (Vorarlberg), le 20 août 1727, mort à Bendorf le 4 avr. 1779. Curé de Klosterle (Vorarlberg), il guérissait par l'exorcisme la plupart des maladies, ce qui lui valut une vogue énorme dans l'Allemagne du Sud. Joseph II mit fin à ces exploits approuvés par ses supérieurs (1777). A plusieurs reprises, les psychologues et les médecins se sont occupés de ce personnage et de ses cures. Elles sont décrites dans *Zauberbibliothek* (Augsbourg, 1776).

BIBL. : SENLER, *Sammlung von Briefen und Aufsätzen über die Gassnersche Geistesbeschwörung*; Halle, 1796. — STERKE, *Schwärmer und Schwindler zum Ende des XVIII^{ten} Jahrhunderts*; Leipzig, 1874.

GASSOT (Jacques), seigneur du Delfand, né en 1525, mort en 1585. Fils d'un secrétaire de François I^{er}, il fut attaché de bonne heure à la maison de la seconde femme de ce prince, la reine Eléonore. En 1546, celle-ci le chargea d'acquiescer par procuration le vœu qu'elle avait fait naguère d'aller visiter les lieux saints, si le roi, alors gravement malade, revenait à la santé. Il ne se restreignit point à la tâche de pure dévotion qu'il avait à remplir; esprit curieux et sagace, il recueillit sur la route force observations intéressantes; elles lui fournirent, au retour, la matière d'un long rapport au roi, c.-à-d. à Henri II, car, lui absent, François I^{er} avait succombé à une seconde crise du mal dont la retraite, à peine espérée au premier assaut, avait été le motif déterminant de ces lointaines actions de grâces, devenues une exploration scientifique en règle. Henri II fit grand accueil à ce pèlerin en rupture de patenôtres et, pour preuve de sa satisfaction, lui confia officiellement le soin de continuer en Asie Mineure ses études géographico-archéologiques si bien commencées sans mandat. Il poussa jusqu'en Perse et, revenu à Alep, envoya à l'un de ses amis et compatriotes, le poète François Habert, la copie manuscrite de ses notes, qui furent imprimées l'année suivante : *Discours du Voyage de Venise à Constantinople* (Paris, 1550, in-8). Ce fut sa dernière expédition. Nommé à son retour commissaire ordinaire des guerres, il fut chargé d'aller à Ferrare lever les plans des fortifications de cette ville, dans le dessein de doter la France d'un système uniforme d'enceinte pour ses places de guerre. A l'avènement de François II, il fut trésorier du duc d'Alençon, puis devint général des finances et mourut maire de Bourges. L. M.

BIBL. : CATHERINOT, *Tombeau généalogique*. — DU VERDIER DE VAUPRIVAS, *Bibliothèque française*.

GASSOT (Philippe) (V. Du Croisy).

GAST (Le). Com. du dép. du Calvados, arr. de Vire, cant. de Saint-Sever; 725 hab.

GAST (Marquis du) (V. AVALOS [Alphonse d']).

GAST (Jean), théologien suisse, né à Brisach (Souabe) au début du XVI^e siècle, mort à Bâle vers 1553. Étudiant à Bâle, il y connut Oécolampade et traduisit en latin les explications du réformateur sur plusieurs livres bibliques. Il devint pasteur de l'église allemande de Bâle. On cite surtout de lui : *Convivalium sermonum liber* (Bâle, 1542, in-8), compilation très rare, souvent réimprimée ; un livre très curieux *Sur les Pratiques des anabaptistes* (1544), etc. E. K.

GASTAL. Localité d'Algérie, dép. de Constantine, au N.-N.-E. de Tebessa, au milieu d'un cirque pittoresque faisant partie du djebel Dir. Il s'y trouve des ruines nombreuses de l'époque romaine, notamment une arche de pont très bien conservée et les murs d'un château fort remanié par les Byzantins.

GASTALLINES (Congrégation des) (V. ANGÉLIQUES).

GASTAMBIDE (Joseph-Adrien), juriste et magistrat français, né à Paris le 15 avr. 1808, mort à Paris le 15 mai 1880. Entré dans la magistrature en 1833, Gastambide fut successivement substitut à Châlons, à Nantes et à Laon, procureur du roi à Senlis et à Laon, avocat général à la cour de Caen, procureur général à Amiens et à Toulouse, et enfin conseiller à la cour de cassation en 1863. Il devint président de la chambre civile en 1877. Ses principaux ouvrages sont : *Traité théorique et pratique des contrefaçons en tous genres* (Paris, 1837, in-8) ; *Historique et théorie de la propriété des auteurs* (Paris, 1862, in-8). Il a prononcé plusieurs discours de rentrée de cour d'appel : *De l'Application des circonstances atténuantes* (Caen, 1846) ; *Institution de la magistrature* (Amiens, 1849) ; *De l'Amour de la vérité* (Amiens, 1852) ; *De la Justice criminelle* (Toulouse, 1857) ; *Conseils aux jeunes avocats* (Toulouse, 1859). Il a publié quelques articles de revues et un *Rapport à la cour de cassation au nom de la commission chargée de l'examen de la proposition de loi relative à l'organisation des cours d'assises* (24 févr. 1873, in-4).

BIBL. : Ad. LACAN, *Traité des contrefaçons* par Gastambide, dans le *Droit*, 31 août 1837. — Rapport de M. Bressoles sur l'ouvrage de M. Gastambide : *Historique et théorie de la propriété des auteurs*, dans *Recueil Acad. légis. de Toulouse*, 1862, t. XI, pp. 53-88. — *Le Tribunal et la cour de cassation* ; Paris, 1879, pp. 174, 178, 300 et 533.

GASTÉ (Armand), érudit français, né à Vire (Calvados) le 13 janv. 1838. Professeur de littérature française à la faculté des lettres de Caen (1886), il s'est surtout consacré à l'étude de l'histoire et de la littérature locale de la Basse-Normandie. Il a publié des éditions critiques de : *les Noël's normands de Jean le Houx* (Caen, 1862, in-18) ; *Chansons normandes du XV^e siècle* (Caen, 1866, in-18) ; *les Serments de Strasbourg* (Tours, 1888, in-8) ; de plus, *Etude critique et historique sur Jean le Houx et le Vau de Vire à la fin du XVI^e siècle* (thèse, 1874, in-8) ; *les Insurrections populaires en Basse-Normandie au XV^e siècle, pendant l'occupation anglaise* (1889, in-8).

GASTEIN. Village d'Autriche, duché de Salzbourg. La vallée de Gastein compte environ 4,000 hab. Wildbad Gastein est célèbre par ses eaux minérales qui attirent chaque année 6,000 ou 7,000 baigneurs. Gastein a été souvent visité par le roi de Prusse, depuis empereur d'Allemagne, Guillaume I^{er}, et a été le théâtre d'importantes négociations politiques. Il faut citer notamment la convention de Gastein, conclue le 14 août 1865, qui réglait les conditions de la domination austro-prussienne dans les duchés, récemment conquis, de Slesvig et de Holstein. Elle cédait à la Prusse le Lauenbourg pour une somme de 12,500,000 fr. et donnait le Holstein à l'Autriche, tandis que la Prusse se réservait le Slesvig. Cette convention eut pour conséquence la guerre qui éclata l'été suivant entre la Prusse et l'Autriche.

Eaux minérales. — Les sources et les établissements de bains sont très nombreux à Gastein dont les eaux hyperthermales ou mésothermales, améthallites, carboniques faibles,

très chargées de conferves là où elles restent stagnantes, paraissent devoir principalement leur activité à leur état électrique ; elles font monter l'aiguille aimantée jusqu'à 25° du multiplicateur électrique, l'eau distillée la laissant à zéro. En perdant leur température, elles perdent également leurs propriétés électriques. L'usage trop prolongé de ces eaux provoque des crises nerveuses. La cure de Gastein est très favorable dans la convalescence des maladies graves et chez les jeunes gens affaiblis par les pertes séminales, ainsi que dans l'embarras gastrique, les dyspepsies, les gastralgies, les entéralgies, etc., les catarrhes bronchiques, l'emphyseme, etc. L'emploi externe des eaux est d'une efficacité remarquable dans les paralysies et le rhumatisme. Elles ne conviennent pas aux pléthoriques. D^r L. HN.

GASTELIER, alias **GASTELLIER** DE LA TOUR (Denis-François), hérauldique français, né à Montpellier le 30 mai 1709, mort à Paris le 25 janv. 1781. Il a laissé de nombreux ouvrages dont quelques-uns sont encore consultés avec fruit : le *Dictionnaire héraldique*, « contenant tout ce qui a rapport à la science du blason, suivi des ordres de chevalerie dans le royaume et de l'ordre de Malte » (s. l. n. d., in-8 ; nouv. éd., Paris, 1774, in-8 ; Paris, 1777, in-8) ; *l'Armorial des Etats du Languedoc* (Paris, 1767, in-4, avec blas. gravés) ; ce livre formait le premier volume du *Nobiliaire historique du Languedoc*, qui devait se composer de plusieurs volumes in-fol. et resta à l'état manuscrit pour les suivants. On lui doit encore la généalogie de la maison de Châteauneuf de Randon (Paris, 1760, in-4) ; celle de la maison de Fay en Velay (1762, in-4) ; celle de la maison de Preissac (Paris, 1770, in-4), etc. Il a en outre publié une *Description de la ville de Montpellier* (Montpellier et Paris, 1764, in-4) et un *Dictionnaire étymologique des termes d'architecture* (Paris, 1753, in-12). H. GOURDON DE GENUILLAC.

GASTELLES. Com. du dép. d'Eure-et-Loir, arr. de Dreux, cant. de Châteauneuf ; 306 hab.

GASTELLIER (Casimir-Adolphe), homme politique français, né à Montanglaust, près de Coulommiers, le 1^{er} janv. 1830. Fabricant de briques, fondateur de l'Union céramique de France, il se fit remarquer sous l'Empire par ses opinions libérales, devint conseiller municipal de Coulommiers, puis conseiller général de Seine-et-Marne et maire de Fresnes. Le 4 oct. 1886 il fut élu député de Seine-et-Marne sur la liste radicale. Membre de la gauche radicale, il combattit le boulangisme. Il fut réélu en 1889 et échoua en 1893.

GASTEREN. Vallée de Suisse, cant. de Berne, au pied du Doldenhorn et de l'Altels, hautes sommités des Alpes. Elle s'ouvre sur la longue vallée de la Kander et communique au S., par un sentier haut de 2,681 m., avec le cant. du Valais.

GASTEROCOMA (Paléont.). Genre de Crinoïdes fossiles créé par Goldfuss et devenu le type de la famille des *Gasterocomidæ*, caractérisée par un calice irrégulier à base dicyclique, rarement monocyclique, les infrabasalia au nombre de 4 à 5, les parabasalia et les radialia au nombre de 5, les interradales anales de 1 ou plus. La tige est quadrangulaire avec un canal nourricier à quatre rayons ; l'opercule calicinal est bombé ou plat à plaquettes solidement soudées. Les genres *Gasterocoma*, *Achradocrinus*, *Myrtillocrinus*, *Codiocrinus* et *Nanocrinus* forment cette famille : ce dernier seul est monocyclique. Tous sont du dévonien d'Europe et de l'Amérique du Nord. *Gasterocoma antiqua* Goldf. est du dévonien d'Eifel. Le calice portait cinq bras (V. CRINOÏDES).

GASTÉROMYCÈTES (Bot.). Champignons Basidiomycètes, tirant leur nom des cavités externes contenant l'appareil sporifère. Le thalle, qui vit ordinairement dans la terre, parfois sur le bois mort, est constitué par des filaments cloisonnés, ramifiés, anastomosés, parfois libres, le plus souvent même groupés en stroma sur lequel naissent les fructifications. Les cordons d'un stroma, souvent très résistants, semblables à des rhizomorphes (Van Tie-

ghem), peuvent passer à l'état de vie latente en formant des sclérotés allongés ou arrondis qui donnent naissance à des appareils sporifères. Ceux-ci, variables avec les espèces, tantôt se développent dans l'air (Lycoperdon), dans la terre (Hyménogastées), puis dans l'air à la maturité (Geaster). Les appareils sporifères, qui peuvent atteindre un développement énorme (Bovista), se composent d'une enveloppe extérieure stérile et d'un parenchyme intérieur dénommé glébe (*gleba*) creusé de cavités tapissées par l'hyménium. Ces cavités, qui peuvent s'ouvrir directement à l'extérieur, sont enveloppées par le périidium, couche de filaments qui se détruit pour permettre aux spores d'être mises en liberté. Dès lors, il ne subsiste qu'une sorte de feutrage ou de capillitium dont les interstices sont occupés par les spores et les débris de cellules. Les spores, au nombre de 2, 4, 6 ou 8, en moyenne 8, peuvent être parfois en nombre inégal, de 4 à 9. Elles sont portées sur des stérigmates, tantôt très courts, presque nuls, tantôt longs et minces et se détachant avec les spores. M. Van Tieghem divise la famille des Gastéromycètes en douze tribus. Puis il distribue dans une première classe celles où le tissu sporifère ne s'échappe pas du périidium, Lycoperdaceés, Hyménogastées, Sclérodermées, Polysacées, Podaxinées; dans une seconde, celles où le périidium externe s'ouvre pour laisser échapper le tissu sporifère, Géastridées, Batanées, Phalloïdées, Clathrées; enfin, dans une troisième, celles où les cloisons se détruisent complètement à l'exception de la paroi des cavités, d'où autant de périodioles libres: Nidulariées, Carpobolées.

H. F.

GASTEROSTOMIDÆ (V. DOUVE, t. XIV, p. 1028).

GASTÉROPODES. I. ZOOLOGIE. — Troisième classe des Mollusques, établie par Cuvier en 1798; elle comprend des animaux pourvus d'une tête plus ou moins distincte, d'une langue et d'un appareil dentaire; ils sont recouverts par un manteau de forme variable, mais non divisé et sécrétant le plus ordinairement une coquille tantôt enroulée en spirale, tantôt simple en forme de bouclier déprimé ou conique. La partie antérieure chez ces animaux, plus ou moins séparée du reste du corps, forme la tête; elle porte la bouche, deux ou quatre tentacules et deux yeux placés ordinairement à la base des tentacules, parfois à leur sommet. Le pied allongé, aplati, est situé sous le ventre. Le manteau toujours formé d'un seul lobe, à bords parfois divisé en lanières, recouvre une cavité occupant la région dorsale et destinée à contenir les organes de la respiration. La masse viscérale occupe une autre cavité développée à la face supérieure du pied, où cette masse viscérale fait saillie sous la forme d'une sorte de hernie postérieure ordinairement tordue en spirale et protégée par une coquille. Le système nerveux est composé de trois groupes de ganglions; ils sont plus ou moins éloignés les uns des autres; rarement la concentration est assez prononcée pour qu'une masse ganglionnaire commune existe au-dessus de l'œsophage. Le canal digestif souvent contourné vient déboucher à droite au bord du manteau. Les Mollusques Gastéropodes sont hermaphrodites ou dioïques; les premiers comprennent les Opisthobranches et les Pulmonés; les seconds les Hétéropodes et la presque totalité des Prosobranches. Les organes génitaux sont constitués: les femelles par un ovaire, un oviducte, une glande de l'albumine, un vagin, une poche copulatrice et un utérus; les mâles par un organe copulateur externe, un conduit éjaculateur, un testicule, un canal déférent et une vésicule séminale. Après l'accouplement, les Gastéropodes pondent leurs œufs, mais quelques-uns sont vivipares. La classe des Gastéropodes se divise en quatre ordres, savoir: A. *Prosobranches*, Mollusques pourvus de branchies et d'une oreillette situés en avant du ventricule; sexes séparés. — B. *Hétéropodes*, animaux dioïques, pourvus de branchies; à tête grande, bien délimitée, prolongée en trompe; des yeux mobiles, un pied servant à la natation. Le corps est transparent et souvent protégé par une coquille très mince. — C. *Opisthobranches*, animaux hermaphrodites à respiration branchiale, mais

dont les veines branchiales aboutissent dans l'oreillette en arrière du ventricule. — D. *Pulmonés*, animaux vivant sur la terre ou dans les eaux douces; hermaphrodites; la respiration s'effectuant au moyen d'un poumon situé en avant du cœur.

J. MAB.

II. PALÉONTOLOGIE. — Les Gastéropodes se montrent déjà dans la faune primordiale (cambrien) qui renferme environ 113 espèces connues. Le genre *Pleurotomaria* domine avec 32 espèces. Ce genre est encore plus abondant dans le silurien (137 espèces); les autres genres les plus remarquables sont *Capulus*, *Murchisonia*, *Euomphalus*, etc. *Turbo* est douteux: d'ailleurs tous sont des Prosobranches holostomes et appartiennent en général à des genres éteints: *Pleurotomaria*, si nombreux à cette époque, n'a plus qu'une demi-douzaine d'espèces dans les mers actuelles. Dans le dévonien apparaissent les genres *Cantantostoma*, *Umbonium*, *Littorina*, etc. *Pleurotomaria*, *Capulus*, *Bellerophon*, *Dentalium* et *Chiton* s'y continuent et les trois premiers sont encore abondants. Dans le carbonifère, les *Pleurotomaria*, *Euomphalus*, *Bellerophon* atteignent leur entier développement. Le permien est peu riche en Gastéropodes; outre les genres précédents, on peut signaler *Chemnitzia*, *Hyolites*, *Conularia* et peut-être *Natica*. C'est dans le carbonifère de la Nouvelle-Ecosse que les Pulmonés, c.-à-d. les Mollusques terrestres, se montrent pour la première fois: on les rapporte aux genres *Pupa* et *Zonites*. Aucun Siphonostome n'est signalé avec certitude dans la période paléozoïque.

Dans le trias, la faune des Gastéropodes montre peu de changements: les Prosobranches holostomes continuent à prédominer, mais on voit apparaître des genres plus modernes, tels que *Cerithium*, *Emarginula*, *Phasianella*. Le trias alpin de Saint-Gassian est surtout très riche en petites espèces où se montrent les premiers Siphonostomes. Les genres *Natica*, *Neritopsis*, *Nerita*, *Scalaria*, *Cochlearia*, *Patella*, etc., caractérisent cette faune. Dans le rhétien, *Ditremaria*, *Spinigera*, etc., font leur apparition.

Dans le jurassique, on constate un changement bien net. C'est surtout dans les couches moyennes et supérieures de cette formation que se montrent de nouveaux genres appartenant aux *Cerithidæ*, *Nerineidæ*, *Aporrhaidæ*, *Strombidæ*, et parmi lesquels nous citerons *Fibula*, *Alaria*, *Pterocera*, etc. Les Buccins sont représentés par les genres éteints *Petersta*, *Brachytrema*, *Tomochilus*; les *Purpuridæ* et peut-être les *Fusidæ* font leur apparition. Parmi les holostomes, à côté des genres des époques précédentes, les *Trochidæ* sont surtout nombreux. Les Opisthobranches sont représentés par *Actæonina*, *Cylindrites* et des *Bullidæ*.

Dans l'éolithe, les premiers Gastéropodes d'eau douce apparaissent avec les genres *Neritina*, *Planorbis*, *Paludina*, *Hydrobia*, *Melania* et dans le purbeckien et le wealdien, on signale les genres *Limmæus*, *Physa*, *Bythina*, *Ammicola*, etc., qui ont un faciès américain.

Le crétacé inférieur n'a que des coquilles mal conservées; mais, dans le crétacé moyen et supérieur, les genres *Actæonella*, *Cerithium*, *Alaria*, *Aporrhais*, etc., abondent. Les Siphonostomes sont en progrès manifeste et sont représentés par des *Volutidæ*, *Fusidæ*, *Buccinidæ*, *Muricidæ*, *Cypræidæ*, *Tritoniidæ*, etc., c.-à-d. par des types modernes. Les types terrestres et d'eau douce sont abondants surtout dans le midi de la France et appartiennent à des genres encore vivant dans les régions tropicales: les genres *Cyclostoma*, *Paludomus*, *Physa*, *Helix*, *Bulinus*, *Melania* habitent actuellement la région orientale ou sont cosmopolites.

À l'époque tertiaire, les Gastéropodes commencent à prédominer sur les autres groupes de Mollusques, comme à l'époque actuelle. Les Prosobranches et parmi eux les Siphonostomes sont surtout abondants. Des types crétacés tels qu'*Alaria*, *Malaptera*, etc., sont déjà éteints; les *Pleurotomaria*, *Pteroceros* et certains *Trochidæ* sont en régression manifeste. Les genres actuels existent

déjà, mais ils sont ordinairement représentés par d'autres espèces : cependant, dans le miocène, la faune a 49 % d'espèces vivantes et dans le pliocène plus de 50 %. La comparaison de ces faunes tertiaires avec les faunes actuelles est très intéressante au point de vue de la géographie zoologique.

Ainsi les Gastéropodes des mers éocènes d'Europe ont leurs représentants actuels disséminés dans toutes les mers chaudes ; ceux des mers intérieures miocènes ont leurs plus proches alliés actuels dans la mer des Antilles ; enfin ceux des océans miocènes et pliocènes ont des relations de plus en plus étroites avec ceux qui habitent encore les mêmes mers ou les mers voisines. On constate déjà la rareté des espèces (non des genres) cosmopolites, et cette particularité s'étend jusqu'à l'époque paléozoïque.

La plupart des espèces n'ont eu qu'une existence assez courte (un ou deux étages). Les genres, par contre, surtout certains d'entre eux, ont eu une étonnante longévité : *Pleurotomaria*, *Capulus*, *Chiton*, *Dentalium*, qui datent du silurien ou du cambrien, vivent encore. Les types du groupe des Pulmonés (espèces terrestres et d'eau douce), se font remarquer par leur fixité : *Pupa*, *Limnæus*, *Planorbis*, *Paludina*, *Emarginula*, *Narica*, ont à peine varié depuis l'époque paléozoïque.

La phylogénie des Gastéropodes semble un problème difficile à résoudre. Jhering les rattache à deux tiges différentes qui n'auraient aucun lien apparent : les Prosobranchés ou *Arthrocochlidae*, en y comprenant les Hétéropodes, constituent la première qui dériverait des Vers annelés ; les Pulmonés et les Opisthobranchés forment la seconde, qui descendrait des Vers plats. D'ailleurs, Jhering admet lui-même que toute tentative pour dresser l'arbre généalogique des Gastéropodes est, dans l'état actuel de la science, pour le moins anticipée (V. MOLLUSQUES [Paléont.]).

E. TROUSSART.

GASTEROSTEUS (Ichtyol.). Genre de POISSONS OSSEUX (Téléostéens), de l'ordre des Acanthoptérygiens Gastros-téiformes et de la famille des *Gasterosteidae*, généralement



Epinoche et son nid.

connus sous le nom d'*Epinoches* et ayant pour caractères : le ventre garni d'une cuirasse osseuse, les ventrales plus en arrière que les pectorales et réduites à une seule épine, la tête lisse, le corps allongé, comprimé, et trois rayons branchiaux. Les Epinoches sont des animaux de très petite taille, vivant dans les ruisseaux et les rivières. Ils sont fort agiles et doués d'une puissance musculaire énorme, relativement à leur petite taille ; ils peuvent, dit-on, s'élaner à plus de 1 pied hors de l'eau. Leur voracité est également considérable et ils détruisent beaucoup de petits poissons ; aussi sont-ils nuisibles dans les étangs.

On en connaît plusieurs formes ; la plus commune est le *Gasterosteus aculeatus*. Cette forme est remarquable par les observations auxquelles elle a donné lieu relativement

à son mode de nidification. Toutes les Epinoches, du reste, sont dans le même cas. A l'époque de la ponte, le mâle construit à l'aide de fragments d'herbes une sorte de chambre ouverte aux deux bouts et au centre de laquelle plusieurs femelles viennent tour à tour déposer leurs œufs. Le mâle surveille les œufs avec une sollicitude de tous les instants, jusqu'à parfaite éclosion. Le nid est disposé de telle sorte que le courant le traverse et renouvelle constamment l'eau qui environne les œufs. La surveillance du mâle cesse dès que les petits sont éclos. РОСВЕР.

BIBL. : GUNTHER, *Study of Fishes*.

GASTES. Com. du dép. des Landes, arr. de Mont-de-Marsan, cant. de Parentis-en-Born ; 379 hab.

GASTIER (André-François), homme politique français, né à Thoisy le 15 janv. 1794, mort à L'Abergement-Clémenciat (Ain) le 2 mars 1868. Docteur en médecine, il exerça dans l'Ain et dans le Rhône, partisan des plus convaincus de l'homéopathie. Le 13 mai 1849, il fut élu représentant de l'Ain à la Législative où il siégea à la Montagne. Il eut le 10 août 1849 une altercation violente en pleine Chambre avec le prince Pierre Bonaparte qui le souffleta. La séance dut être levée à cause du tumulte qui suivit cette voie de fait, et le 14 août l'Assemblée autorisa les poursuites réclamées contre Pierre Bonaparte par le procureur général. Le prince fut condamné à 200 fr. d'amende. Gastier a laissé différents ouvrages : *Essai sur la nature et le caractère essentiel des maladies* (Paris, 1816, in-8) ; *Reflexions sur la doctrine des tempéraments* (1816, in-4) ; *Précis de la méthode prophylactique* (Lyon, 1843, in-12), etc.

GASTINEAU (Henry), aquarelliste anglais, né en 1797, mort en 1876. Elève de l'Académie royale, il fit d'abord de la gravure, puis de la peinture à l'huile, et finit par se consacrer avec succès au paysage à l'aquarelle. Il a reproduit de préférence les sites alpestres. Ses œuvres, fort recherchées, se trouvent dans diverses collections particulières, à la Galerie Nationale de Londres et au musée de Kensington.

GASTINEAU (Benjamin), littérateur français, né à Montreuil-Bellay le 12 juil. 1823. Simple ouvrier typographe, il compléta rapidement son instruction et prit rang dans la littérature sociale dès 1844 par deux études intitulées *la Lutte du Catholicisme et de la philosophie* et *le Bonheur sur terre*. Il donna ensuite *la Guerre des Jésuites* (1845) et *l'Orpheline de Waterloo* (1847). Mêlé au mouvement révolutionnaire, arrêté après le 2 décembre, poursuivi pour délit de presse et acquitté par le jury, mais condamné à la déportation par la commission mixte du Gers, il fut gracié en 1854 et rentra en France où il exerça de 1856 à 1858 les fonctions de rédacteur en chef du *Guetteur de Saint-Quentin*. Les lois de sûreté générale le renvoyèrent en Algérie. La Commune lui confia en 1871 le poste de directeur de la bibliothèque Mazarine ; sa participation au mouvement insurrectionnel lui valut d'être condamné par contumace à la déportation dans une enceinte fortifiée (1872). Il rentra en France lors de l'amnistie. Outre les livres précédemment cités, M. Gastineau est l'auteur de nombreux ouvrages parmi lesquels nous citerons : *le Règne de Satan ou les Riches et les Pauvres* (1848), réédité en deux parties les années suivantes ; *les Femmes et les Mœurs de l'Algérie* (1861) ; *Histoire de la folie humaine* (1862) ; *les Femmes des Césars* (1863) ; *les Amours de Mirabeau et de Sophie de Monnier* (1864) ; *les Génies de la Liberté* (1865) ; *les Drames du mariage* (1865) ; *les Petits Romains de Paris* (1868) ; *les Victimes d'Isabelle II* (1868) ; *les Transportés de décembre 1851* (1869) ; *l'Impératrice du Bas-Empire* (1870) ; *les Deux Ménages* (1875) ; *les Romans du mariage* (1875) ; *le Centenaire de Voltaire* (1878) ; *les Femmes et les Prêtres* (1878) ; *les Crimes des prêtres et de l'Eglise* (1880) ; *les Secrets du mariage*, roman (1880), etc. Collaborateur de la *Revue de Paris*, du *Courrier du Dimanche*, du

Siècle, etc., M. Gastineau a aussi essayé du théâtre avec *Un Mari dans les nuages* (1856), vaudeville en un acte, en collaboration avec M. Charles Desolme. Ch. LE G.

GASTINEAU (François-Jean-Baptiste-Octave), auteur dramatique français, né à Saumur le 22 févr. 1824, mort à Paris le 30 juin 1878. Secrétaire du ministre de l'instruction publique en 1849, il fit ensuite partie du cabinet du président du Corps législatif (1853) et devint en 1871 sténographe de l'Assemblée nationale. On a de lui : *Mouseline Club* (1867, in-12); *les Souliers de bal* (1868, in-12); *la Licorne* (1873, in-12); *l'Entresol* (1873, in-8); *la Clé de Barbe Bleue* (1873, in-8); *l'Irrésistible* (1882, in-13); *Perfide comme l'onde* (1877, in-12), et plusieurs autres comédies en collaboration avec Clairville, Adenis, Plouvier, Duru et Busnach.

GASTINEL (Léon-Gustave-Cyprien), violoniste et compositeur français, né à Villers-les-Pots, près d'Auxonne (Côte-d'Or), le 15 août 1823. En 1843, M. Gastinel fut admis au Conservatoire dans la classe de composition d'Halévy. De 1841 à 1846, M. Gastinel fut premier violon à l'Opéra-Comique et fit partie de la Société des concerts du Conservatoire. En 1846, il obtint le premier grand prix de Rome à l'unanimité. M. Gastinel a composé plusieurs œuvres dramatiques en un acte jouées aux Bouffes-Parisiens et à l'ancien Théâtre-Lyrique, un opéra inédit, des oratorios, des messes, deux symphonies, de nombreuses pièces de musique de chambre, écrites purement, mais peu originales. Dans le supplément de la *Biographie des Musiciens* de Fétis, on trouvera le catalogue complet de l'œuvre de M. Gastinel. En 1889, il fut désigné par le ministre des beaux-arts, en sa qualité d'ancien pensionnaire de Rome, pour écrire un ballet. L'œuvre commandée, *le Rêve*, fut représentée sans succès à l'Opéra en 1890.

GASTINES. Com. du dép. de la Mayenne, arr. de Château-Gontier, cant. de Cossé-le-Vivien; 369 hab.

GASTINES. Com. du dép. de la Sarthe, arr. de La Flèche, cant. de Sablé; 327 hab.

GASTINS. Com. du dép. de Seine-et-Marne, arr. de Provins, cant. de Nangis; 607 hab.

GASTON, vicomtes de Béarn (V. BÉARN).

GASTON 1^{er}, comte de Foix et vicomte de Béarn, fils de Roger-Bernard et de Marguerite de Béarn. Il n'avait que treize ans à la mort de son père (mars 1302) et était, depuis le mois d'octobre de l'année précédente, le fiancé ou l'époux de Jeanne d'Artois, sœur du célèbre Robert. Prince d'esprit faible et turbulent, il subit l'influence de sa femme, qui, d'après certains textes du temps, était une digne émule des brus de Philippe le Bel. Il a de graves démêlés avec le beau-frère de son père, le comte d'Armagnac, touchant la succession du Béarn; en 1304, Philippe le Bel, alors à Toulouse, interpose son autorité et oblige les deux ennemis à poser les armes. Vers le même temps, Gaston prend part à la campagne de Flandre, puis, en 1307-1308, il a guerre avec le roi de Majorque. En 1309, il est incarcéré au Châtelet pour avoir refusé de se soumettre à un arrêt du Parlement touchant l'affaire d'Armagnac. En 1312, il assiste au concile de Vienne. En 1315, il suit le roi Louis X en Flandre, tombe malade à son retour à Paris et meurt à Maubuisson le 13 déc. 1315, laissant à sa femme, Jeanne d'Artois, la tutelle de ses enfants.

A. MOLINIER.

GASTON II, comte de Foix, fils du précédent. Jeanne d'Artois, mère, et Marguerite de Béarn, grand-mère de ce prince, se disputent la tutelle des enfants de Foix et l'administration du pays; le roi finit par confier l'une et l'autre au sire de L'Isle, et un peu plus tard, en 1331, Gaston fera incarcerer sa mère prévenue de désordres graves et de dissipations. En 1320, ce comte termine ses démêlés avec le comte d'Armagnac, et en 1333, il obtient du roi le rattachement du comté de Foix à la sénéchaussée de Toulouse. En 1337 et 1338, il fait campagne en Gascogne sous le comte d'Eu, devient bientôt lieutenant du roi en Languedoc et se fait céder, en récompense de ses services, la moitié de la vicomté de Lautrec. Après de nouvelles campagnes

sur les frontières de Guyenne et en Picardie, il essaye de s'entremettre entre les conseillers du roi de France et Jacques, roi de Majorque, fait la guerre au comte d'Armagnac et va mourir, en avr. 1343, au siège d'Algésiras, en Andalousie. De sa femme, Eléonore de Comminges, il laissait un fils, *Gaston-Phœbus*, qui lui succède dans ses deux domaines.

A. MOLINIER.

GASTON III, dit *Phœbus*, fils du précédent et d'Eléonore de Comminges. N'ayant que douze ans à la mort de son père, il reste quelques années sous la tutelle de la comtesse. En 1348, il épouse Agnès de Navarre, fille du roi Philippe d'Evreux. Grand batailleur et bon chevalier, il est le type du grand seigneur du xiv^e siècle, mais il sait se garantir des folies des nobles du temps et, politique habile, bon administrateur, il préserve ses sujets des malheurs de la guerre anglaise et reste le plus souvent neutre entre les deux partis sans jamais rompre entièrement avec l'un ou avec l'autre. Tout d'abord il paraît incliner vers l'alliance française; son mariage est célébré à Paris même; en 1345, il est à la solde de Philippe VI et chargé de la garde des frontières de Gascogne; deux ans plus tard, il porte même un instant le titre de lieutenant du roi en Gascogne, Agenais, Bordelais et Languedoc, et en 1352, il vient se jeter dans Toulouse, menacé par les ennemis du royaume. Mais Jean II ayant ouvertement pris le parti de l'éternel adversaire de la maison de Foix, du comte d'Armagnac, et ayant nommé celui-ci lieutenant en Languedoc (1352), Gaston Phœbus observe dès lors une neutralité absolue, refuse tout service militaire et s'oppose à la levée de tout subside dans ses domaines; pour mieux marquer son abstention, il va en Prusse combattre les infidèles (1358). De retour en France, il prend part aux combats contre les Jacques, et, en vaillant chevalier, délivre la duchesse de Normandie et plusieurs autres dames assiégées dans Meaux (juin 1358). À peine rentré chez lui, il profite de la détresse du royaume pour déclarer la guerre au comte de Poitiers, lieutenant du roi en Languedoc, et aux communes de la province; il s'avance jusqu'à Toulouse, brûle les faubourgs de cette ville et réclame le comté de Bigorre et une forte somme. Le pape Innocent VI s'entremet, et la paix est signée entre lui et les sujets du roi (Pamiers, juil. 1360); elle coûte au Languedoc 200,000 fr. d'or.

Gaston restait en guerre avec le comte d'Armagnac; en 1362, il prend à son service une partie des grandes Compagnies et bat son ennemi à Launac, le 5 déc. de la même année; le comte d'Armagnac et la plupart de ses barons sont faits prisonniers et mis à rançon; c'est avec l'argent ainsi extorqué à ses prisonniers que Gaston pourra durant de longues années entretenir une cour fastueuse admirée par Froissart, et entreprendre de grandes constructions en Béarn et en Foix. Les années suivantes jusqu'à 1377 sont remplies par de nouveaux démêlés entre les deux comtes. Louis d'Anjou, qui a succédé à Jean de Berry comme gouverneur du Languedoc et qui cherche à rester neutre, intervient plusieurs fois et parvient à ménager une paix définitive en 1377. Gaston devient dès lors allié du roi de France et rompt toute relation avec l'Angleterre.

Sa puissance, sa valeur personnelle, son habileté politique, tout semblait l'appeler à remplacer le duc d'Anjou à la tête du Languedoc. Charles V, alors mourant, le nomme son lieutenant dans cette province, mais Jean de Berry fait casser cette décision par le jeune roi Charles VI, et de là de nouveaux troubles. Gaston a pour lui les communes du pays, qui redoutent les exactions du duc de Berry et de son allié, le comte d'Armagnac. Après deux ans de lutte, le comte de Foix finit par céder; Jean de Berry devient maître du pays et peut le mettre en coupe réglée; Phœbus, fatigué et usé avant l'âge, s'est retiré dans ses domaines qu'il administre durement, mais avec habileté, et passe son temps en divertissements et en chasses dans les montagnes. Satisfait d'avoir fait respecter son indépendance, il ne se soucie ni de l'Angleterre, ni de la France. Toutefois, il se laisse séduire par les belles paroles du roi

Charles VI; reçu avec honneur par ce jeune prince à Toulouse, en janv. 1391, il l'invite à venir le voir à Mazères et lui donne des fêtes d'une magnificence inouïe. Resté sans enfants (on sait que, dans un moment de colère, il avait tué son fils unique, le jeune Gaston), il légua tous ses domaines à la couronne, et meurt l'année suivante, à Orthez, d'une attaque d'apoplexie (août 1391), à peine âgé de cinquante-neuf ans. Il est enterré en grande pompe au couvent des cordeliers d'Orthez le 12 oct. suivant. Sur son administration en Béarn, V. ce mot.

Gaston Phœbus laissait la réputation d'un brillant chevalier, d'un prince accompli; on sait en quels termes enthousiastes en parle Froissart, qui fut quelque temps son hôte et qui recueillit de sa bouche le récit de beaucoup de belles actions de guerre. A vrai dire, l'histoire a le droit d'être plus sévère; s'il eut en partage les qualités des princes de son temps, bravoure, générosité, goûts littéraires et artistiques raffinés, il ne fut pas exempt de leurs défauts. Sans parler de ses mœurs (il eut de nombreuses maîtresses et plusieurs enfants naturels, dont le jeune Yvain, dénonciateur de son frère Gaston), il montra en plus d'une circonstance de la perfidie, de la cruauté, de la rapacité. Il est vrai que les princes de ce temps ne valaient pas mieux que lui et, à tout prendre, Gaston Phœbus était encore supérieur, au point de vue moral, aux comtes d'Armagnac et au duc Jean de Berry.

Il était lettré et aimait les beaux livres et les beaux bijoux. On possède plusieurs manuscrits richement enluminés par ses ordres, et on lui doit un traité de chasse, très goûté au xv^e siècle. Copié souvent et illustré par de grands peintres, ce traité fut lu et relu par tous les seigneurs du xv^e siècle, grands amateurs de chasse. Quelques-unes de ces copies comptent au nombre des plus beaux manuscrits de la fin du moyen âge. — Les sources manuscrites de l'histoire de Gaston Phœbus sont en majeure partie conservées à Pau aux archives départementales. Elles n'ont pas encore été suffisamment exploitées, et les biographies imprimées de ce prince sont moins qu'insuffisantes (V. ci-dessous les principaux ouvrages à consulter; il faut y joindre les chroniques du temps, Jean de Venette, Froissart, le Chroniqueur anonyme de Saint-Denis, etc.) A. MOLINIER.

BIBL. : MARCA, *Histoire de Béarn*. — D. VAISSETE, *Hist. de Languedoc* (nouv. édit.) — MARTURÉ, dans *Revue anglo-française*, IV, 325-352. — MADAUNE, *Gaston Phœbus, comte de Foix et souverain de Béarn*; Pau, 1865, in-8. — BAUDOUIN, dans *Académie des sciences de Toulouse*, 1871, III, 360-378. — CABIE, dans *Revue historique du Tarn*, II, 153 et 166.

GASTON IV, vicomte de Béarn et comte de Foix, fils de Jean de Foix-Grailly et de Jeanne d'Albret. Encore tout jeune en 1436, date de la mort de son père, il lui succède sous la tutelle de Mathieu, comte de Comminges. Dès 1432, il avait été fiancé à Léonor, fille de Jean, infant d'Aragon, et de Blanche de Navarre, qu'il devait épouser par la suite. En 1447, il acheta la vicomté de Narbonne au dernier possesseur, Guillaume de Timières; un peu plus tard, il prend une part active à la campagne de 1453 en Guyenne, qui se termine par la soumission définitive du pays; en récompense, Charles VII érige en 1458 le comté de Foix en comté-pairie et donne trois ans plus tard au fils aîné de Gaston, à Gaston, vicomte de Castelbon, la main de sa fille Madeleine. Louis XI, devenu roi, continue à employer Gaston IV dans ses guerres et dans ses négociations; le comte fait campagne en Aragon, reçoit en 1463 la cité de Carcassonne et une partie de la senéchaussée de ce nom, et travaille à la conquête du Roussillon et de la Cerdagne. Comblé d'honneurs par le roi, il devient lieutenant de celui-ci en Guyenne et Languedoc (1465) et lui reste fidèle durant quelques années. Mais en 1471 il se laisse entraîner dans le parti des ducs de Guyenne et de Bourgogne; à la mort du frère du roi, il se réfugie en Navarre et y meurt (juil. 1472). Il fut inhumé à Orthez. Son fils Gaston, vicomte de Castelbon et prince de Viane, époux de l'héritière Navarre, était mort dès 1470 des suites d'une blessure

reçue dans un tournoi à Libourne; les possessions de la famille de Foix, augmentées de la Navarre, passèrent au petit-fils de Gaston IV, François-Phœbus. — Gaston IV fut politique habile et bon général, mais on peut lui reprocher, comme à la plupart des princes de ce temps, un manque complet de scrupules et une parfaite déloyauté.

BIBL. : *Hist. de Languedoc*, nouv. édit., t. XI, *passim*. — On possède une biographie de ce prince, écrite par un contemporain; elle vient d'être publiée par M. Courtheault (Société de l'Histoire de France).

GASTON DE FOIX, duc de Nemours, homme de guerre français, né en 1489, mort le 11 avr. 1512. Fils puîné de Gaston IV, comte d'Etampes, vicomte de Narbonne, et de Marie d'Orléans, sœur de Louis XII, il fut mis en 1512 à la tête de l'armée d'Italie, après le décès de Chaumont d'Amboise. Il fit une campagne remarquable par la promptitude et l'à-propos de ses mouvements, qui lui valurent le surnom de *Foudre d'Italie*. Don Ramon de Cardona, viceroy de Naples et le cardinal-légitime, Jean de Médicis (depuis Léon X), avaient mis le siège devant Boulogne le 26 janv. 1512. Gaston de Foix « accourut comme la foudre » à Finale, à une étape de Bologne, puis, par une marche de nuit à travers des tourbillons de neige, entra à Bologne le 5 févr. au matin, sans avoir rencontré une seule sentinelle ennemie. Ramon de Cardona leva le siège et se replia sur Imola. Laissant à Bologne la moitié de son armée, Gaston de Foix se dirigea sur Brescia si diligemment qu'il atteignit et mit en déroute à l'Isola della Scala l'armée vénitienne envoyée à la rescousse de Brescia, malgré l'avance qu'avait sur lui Baglioni, capitaine des Vénitiens. Le 17 févr., Gaston parut devant Brescia, le neuvième jour après son départ de Bologne. Brescia était tombé au pouvoir des Vénitiens, mais le château de Brescia était encore au pouvoir des Français. Gaston donna l'assaut à Brescia, l'emporta et l'abandonna sept jours au pillage. Ensuite Gaston se retourna contre les Espagnols et alla investir Ravenne. Don Ramon de Cardona se porta au secours de la place. Gaston lui livra bataille le 11 avr. 1512, jour de Pâques; il avait l'avantage du nombre, mais l'armée espagnole occupait une très forte position. Ce fut une victoire pour les Français. Gaston fut tué à la fin de la bataille en poursuivant les fuyards. Lorsque Louis XII apprit, en même temps que la victoire, la mort du général, âgé de vingt-trois ans : « Plût à Dieu, s'écria-t-il, que j'eusse perdu l'Italie et que Gaston et les autres qui ont péri à Ravenne vécussent encore. » Ary Scheffer a immortalisé dans un tableau pathétique, reproduit par la gravure, la mort de Gaston de Foix. Le lendemain de la bataille, Ravenne se rendait à l'armée française, et, le 20 avr., le pape Jules II signa les conditions de paix proposées vainement avant la bataille de Ravenne par les cardinaux munis des pleins pouvoirs du roi Louis XII. Guichardin a écrit, à propos de la mort de Gaston de Foix « dont sera mémoire tant que le monde aura durée; fort jeune, mais déjà couvert d'une gloire immortelle, on peut dire qu'il fut grand capitaine avant d'avoir été soldat ».

P. MARIN.

GASTON (Reymond), homme politique français, né à Foix le 13 févr. 1757, mort à une date inconnue. Juge de paix à Foix, il fut nommé le 4 sept. 1791 député de l'Ariège à l'Assemblée législative où il prit une part importante aux débats. Réélu à la Convention le 2 sept. 1792, il vota la mort du roi et se prononça pour les mesures les plus violentes. Envoyé en mission dans l'Ariège et aux Pyrénées-Orientales en 1793 pour la levée des 300,000 hommes et au moment où les Espagnols menaçaient la frontière, il écrivait le 4 mai à la Convention : « Nous marcherons avec les défenseurs de la patrie, et si le peu d'armes que nous avons ne nous donne pas la victoire nous arrêterons cependant nos ennemis. Nos cadavres offriront de nouvelles Pyrénées et les esclaves pâliront à leur aspect. » Il prit parti contre les Girondins et fut envoyé de nouveau en 1794 à l'armée des Pyrénées-Orientales où il essaya de s'opposer aux nouveaux progrès des Espagnols : Collioure venait d'être pris. Le 2 nivôse il fut remplacé par Milhaud et Soubrany et

transféré à l'armée des Alpes. Il s'y montra fort énergique, et quelques villages ayant fait mine de passer à l'ennemi, il ordonna le 19 avr. 1794 le transport de tous les habitants de Lans-le-Bourg et de Lans-le-Villard, hommes et femmes, au fort des Barreaux (Fort Barrault). Le 4 nov., ayant repris son siège à la Convention, il s'opposa au cursus qu'on réclamait en faveur des prêtres réfractaires, « cette caste impure de prêtres auteurs coupables des troubles de la Vendée qui se sont fait un cruel plaisir de nager dans le sang ». A la journée du 4^{er} prairial, il cria *Victoire!* lorsque l'Assemblée fut envahie. Après la session de la Convention, il fut commissaire du Directoire et il disparut tout à fait après le coup d'État du 18 brumaire. On a de lui un imprimé : *Lettre écrite au Comité de Salut public* (s. l. n. d., in-8).

GASTONVILLE. Village d'Algérie, dép. de Constantine, arr. de Philippeville, sur la rive gauche du Saf-Saf; commune de plein exercice; 3,266 hab. dont 314 Européens. Il fut créé en 1847 au lieu dit Bir-Ali (le puits d'Ali), sur le territoire de la tribu des Beni-Mehenna. Les premiers colons, ouvriers parisiens, succombèrent en grand nombre au choléra ou à la fièvre; mais maintenant le village est devenu prospère et renferme de nombreux oliviers et de beaux pâturages. E. CAT.

GASTRALGIE (Pathol.). La région de l'estomac peut devenir, dans certaines circonstances, le siège de douleurs vives qui ont leur origine soit dans des névralgies des plexus, soit dans des contractions des tuniques musculaires, soit dans des états pathologiques de la muqueuse. La gastralgie est donc un symptôme qui peut se rencontrer dans des affections variées, intéressant les diverses parties constituantes de l'estomac. Néanmoins ce terme s'applique plus particulièrement aux douleurs névralgiques indépendantes de toute lésion stomacale; le nerf pneumogastrique et le plexus solaire en sont le siège habituel. L'accès gastralgique est quelquefois très violent et très douloureux: une douleur vive, contractive, se fait sentir à l'épigastre et s'irradie jusqu'au dos; elle augmente rapidement et se propage vers l'œsophage ou vers l'intestin, en déterminant des douleurs névralgiques dans différentes régions. Puis elle diminue peu à peu et la crise finit souvent par des éructations ou des vomissements. En dehors de ces accès violents, il existe des crises gastralgiques d'intensité et de durée variables. Cette névralgie reconnaît des causes multiples: elle est fréquente chez les anémiques et les chlorotiques et dépend d'une insuffisance nutritive; elle est fréquente aussi dans les dyspepsies liées à une altération du suc gastrique. Dans d'autres cas, elle reconnaît une origine réflexe, lorsqu'elle résulte d'un déplacement des organes abdominaux, par exemple de la matrice, ou tient à une névrite comme dans l'ataxie locomotrice et les maladies des vertèbres. La gravité de la gastralgie varie avec celle de la cause qui lui a donné naissance, et son traitement, en dehors du traitement causal, consiste surtout dans l'emploi des calmants et particulièrement des préparations opiacées. G. LEMOINE.

GASTRECTOMIE (Chir.). Opération qui consiste à réséquer une partie de la paroi de l'estomac atteinte de cancer ou d'ulcère simple. Pour cela on fait, avec toutes les précautions de la méthode antiseptique: 1° une incision à la face antérieure de l'abdomen, entre l'appendice xyphoïde et l'ombilic et un peu à gauche, une incision d'une dizaine de centimètres; 2° on attire au dehors, par cette plaie, qu'on cerne avec des pinces, la partie malade de l'estomac; 3° on la résèque en faisant l'hémostase préventive ou au fur et à mesure de la division des vaisseaux; 4° on rapproche, après ligature définitive des vaisseaux, les bords de la plaie de l'estomac et on les réunit par la suture; 5° on rentre l'estomac dans l'abdomen après s'être bien assuré de l'arrêt du sang; 6° on fait la suture de la plaie de la paroi abdominale; 7° enfin pansement antiseptique de cette plaie et entourage du ventre avec une feuille épaisse de ouate et une bande de flanelle. L.-H. PETIT.

GASTRELL (Francis), théologien anglais, né à Slapton

(Northamptonshire) le 10 mai 1662, mort le 24 nov. 1725. Après avoir fait ses études et pris ses grades à l'université d'Oxford, il reçut les ordres en 1689 et devint évêque de Chester le 4 avr. 1714. Il administra admirablement son diocèse, et à la Chambre des lords il combattit les whigs et se montra en diverses circonstances le défenseur convaincu de l'université d'Oxford. Il a laissé des traités théologiques estimés, entre autres *Some Considerations concerning the Trinity* (1696) qui suscita une vive polémique à laquelle prirent part John Scott et Sherlock; *The Certainty and Necessity of Religion in general* (1697); *Christian Institutes* (1707) qui obtint un grand succès, et *Principles of deism* (1709, 2^e éd.). Il est surtout connu par son excellente histoire du diocèse de Chester: *Notitia Cestriensis* (Manchester, 1845-1850, in-4). R. S.

GASTRIQUE (Suc) (V. DIGESTION ET ESTOMAC).

GASTRITE (Pathol.). C'est de l'inflammation de la muqueuse de l'estomac, c.-à-d. de la gastrite, que dérivait, d'après Broussais, la plupart des troubles dont cet organe peut être le siège. Il lui attribuait les phénomènes gastralgiques et dyspeptiques, et pensait qu'elle jouait un rôle important dans le cours des maladies générales. Depuis Broussais, ce terme a beaucoup perdu de sa compréhension et ne s'applique plus qu'à des cas déterminés par l'anatomie pathologique plus que par la clinique. Tout d'abord on divise les gastrites en aiguës et en chroniques, et ces deux groupes sont scindés en plusieurs variétés qui correspondent à des lésions inflammatoires plus ou moins profondes de la muqueuse.

Gastrites aiguës. La plus superficielle est la *gastrite catarrhale* qui s'accompagne d'injection vasculaire et de desquamation épithéliale avec trouble de la sécrétion du suc gastrique. Le type paraît en être celle qui survient le lendemain d'excès alcooliques et que l'on a pu reproduire expérimentalement sur des chiens. Très probablement l'embarras gastrique aigu fébrile s'accompagne de gastrite catarrhale, à en juger par les symptômes observés, mais la preuve par l'autopsie fait défaut. On assignait, avec Broussais, à cette gastrite des symptômes très accusés: vomissements répétés, brûlure à l'épigastre, soif ardente, hyperesthésie de la région stomacale, etc. Ce tableau symptomatique ne se constate guère, et le plus souvent cette gastrite ne s'accompagne que de malaises généraux, avec inappétence, quelques vomissements pituiteux et état saburral de la langue. Très probablement elle reconnaît comme cause une intoxication ou une auto-intoxication légère. La *gastrite phlegmoneuse* est très rare; tantôt elle est diffuse et il existe un véritable décollement de la muqueuse par le pus qui s'est collecté sous elle; tantôt elle est caractérisée par des abcès circonscrits de volume variable. Elle paraît être secondaire à une maladie infectieuse généralisée. A la suite de troubles dyspeptiques, une vive douleur se montre au creux épigastrique, puis des vomissements et un état général mauvais; la mort survient dans le coma. La guérison est exceptionnelle. Le diagnostic de cette forme de gastrite ne peut guère être fait que par la constatation de pus dans les vomissements et par la sensation d'un empâtement limité dans la région de l'épigastre. Le seul type de gastrite aiguë qui soit bien connu est celui de la *gastrite toxique*, provoquée par l'ingestion d'un acide par exemple. L'inflammation suraiguë de la muqueuse est alors le point de départ de vomissements répétés, pituiteux ou sanglants, d'une grande douleur à l'épigastre et de symptômes réflexes divers, principalement la petitesse du pouls et la gêne de la respiration. Dans les cas graves, la fièvre se montre et la mort arrive dans le collapsus, ou par suite d'une perforation de l'estomac. A l'autopsie, on trouve une muqueuse ramollie ou enlevée par lambeaux de coloration variable suivant l'acide qui a été ingéré. Quand la guérison se fait, une gastrite chronique persiste pendant longtemps par suite des cicatrices qui se sont produites à la surface de l'estomac.

Gastrites chroniques. Elles sont beaucoup plus fré-

quentes et mieux connues que les gastrites aiguës ; la forme catarrhale est la plus commune. Les gastrites chroniques sont ordinairement le résultat d'une alimentation vicieuse ; les mets trop épicés et surtout l'usage immodéré de l'alcool sont leurs causes les plus fréquentes. On les voit aussi survenir à la suite de la fièvre typhoïde et dans le cours de la tuberculose, ou encore dans les maladies de la nutrition, diabète, goutte, artériosclérose, affections cardiaques. Les affections localisées à l'estomac, telles que le cancer et l'ulcère rond, les déterminent secondairement, et il en est de même des altérations chimiques du suc gastrique, hyperchlorhydrie et hypochlorhydrie qui sont pour la muqueuse des causes d'irritation permanentes. Dans la gastrite catarrhale chronique, la muqueuse de l'estomac est recouverte de mucus filant et présente des plaques ardoisées dues à des lésions vasculaires. On a prétendu, mais à tort, qu'elle était souvent ramollie, car on prenait une lésion *post mortem* pour une lésion existant pendant la vie. Des érosions et des ulcérations de la muqueuse sont fréquentes, surtout dans la gastrite alcoolique ; elles peuvent être petites et dissimulées dans les replis de la muqueuse, ou d'étendue variable et simulant des ulcères ronds. Le tissu conjonctif sous-muqueux devient fibreux et s'épaissit ; il peut aussi se rétracter comme ferait un tissu cicatriciel ; aussi, à la longue, la cavité de l'estomac se rétrécit et ses parois se durcissent et s'épaississent. L'épithélium de la muqueuse desquamée sur de larges surfaces ; les cellules qui revêtent les glandes tombent ou subissent une dégénérescence grasseuse ou vitrée. Les tubes glandulaires se rétrécissent et le tissu interstitiel qui les sépare devient le siège d'accumulations de cellules embryonnaires qui s'organisent ensuite en tissu conjonctif rétractile. Les tuniques vasculaires s'épaississent ou subissent la dégénérescence hyaline. Dans la gastrite scléreuse, ces lésions atteignent leur plus haut degré, et l'induration des tuniques de l'estomac s'accompagne d'une induration semblable du péritoine de revêtement.

Les symptômes des gastrites chroniques sont vagues : anorexie, pesanteurs d'estomac, douleurs épigastriques sourdes, renvois, vomissements piteux, surtout le matin dans la gastrite alcoolique, ou alimentaires, souvent longtemps après le repas. Les aliments inspirent du dégoût, et l'alcoolique les remplace par de nouvelles boissons. La pression sur l'épigastre est sensible et l'examen révèle parfois de la dilatation de l'estomac quand la gastrite dure depuis longtemps. Au début de la gastrite le suc gastrique est fréquemment d'une acidité exagérée et on note une hyperchlorhydrie primitive, qui, au bout d'un certain temps, fait place au phénomène inverse, à l'hypochlorhydrie, conséquence du catarrhe initial.

Le traitement des gastrites aiguës demande avant tout une diète rigoureuse ou l'emploi du régime lacté. L'embarras gastrique est rapidement combattu par les vomitifs ou les purgatifs ; les gastrites toxiques exigent de prompts lavages de l'estomac pour rejeter les produits ingérés, puis la diète et le repos de l'organe. Quant aux gastrites chroniques, il faut les traiter par un régime alimentaire spécial et surtout par la suppression de la cause qui leur a donné naissance, alcool, aliments épicés, excès de table, etc. L'état du suc gastrique fournit pour le traitement des indications précieuses.

Georges LEMOINE.

GASTROCELE. Hernie de l'estomac faisant saillie à la partie supérieure de la ligne blanche.

GASTRO-ENTÉROSTOMIE (Chir.). Opération qui a pour but de faire communiquer l'estomac avec l'intestin, lorsque le calibre de celui-ci est obstrué par un rétrécissement ou une tumeur. Par exemple, lorsque l'obstacle siège au pylore ou à la partie supérieure de l'intestin grêle, on fait communiquer l'estomac avec une portion de l'intestin située au-dessous de l'obstacle. Pour cela, on pratique d'abord une incision sur la ligne médiane du ventre, au-dessous de l'appendice xyphoïde ; on va à la recherche de la tumeur ou du rétrécissement ; puis on met en con-

tact la partie convexe d'une anse intestinale voisine avec la grande courbure de l'estomac, au voisinage du pylore ; on les fixe l'une à l'autre au moyen d'une couronne de sutures aussi rapprochées que possible, et, avant de serrer les dernières sutures, on fait à la paroi de l'estomac et à celle de l'intestin une incision au bistouri ; ces deux incisions se correspondent ; on serre aussitôt les sutures ; on referme enfin la plaie de la paroi abdominale. Pansement comme dans la gastrostomie. Dès lors, les matières contenues dans l'estomac peuvent passer, après digestion, dans l'intestin. Pendant quelques jours, il faut tenir l'opéré à une diète complète, pour que le péritoine qui recouvre l'estomac ait le temps de contracter des adhérences solides avec celui qui recouvre l'intestin. On calme la faim avec des lavements alimentaires, et la soif en faisant sucer au malade de petits morceaux de glace.

L.-H. PETIT.

GASTRONOMIE (V. CUISINE).

GASTROPHILUS (*Gastrophilus* Leach) (Entom.). Genre d'Insectes Diptères, de la famille des Oëstrides, dont les caractères principaux consistent dans le style des antennes nu, les cuillerons petits, mais longuement ciliés sur les bords, l'abdomen non cordiforme et les ailes traversées par une quatrième nervure longitudinale absolument droite. L'espèce type, *G. equi* Fabr. ou Oëstre du cheval, est une grosse mouche de 13 à 17 millim., couverte de poils gris jaunâtres, plus épais et plus foncés sur le prothorax, qui est limité postérieurement par une bande transversale de poils noirs. Les pattes et la plus grande partie de l'abdomen sont d'un jaune de cire foncé, et les ailes, bien développées, présentent, vers le milieu, une bande transversale noirâtre et vers l'extrémité deux petites taches de même couleur. La femelle est pourvue d'un oviducte large et allongé, articulé à l'abdomen et se repliant sous le ventre.



Gastrophilus equi.

Le *G. equi* se rencontre dans toute l'Europe et en Orient. Il est commun en France, surtout dans le Nord et le Centre. Les deux sexes volent, souvent au nombre de cinq ou six et sans bourdonnement bien appréciable, autour des parties antérieures des chevaux, des mulets ou des ânes, auxquels ils ne causent d'autres mouvements d'impatience qu'un frocissement de la peau ou bien de légers piaffements dès qu'ils les touchent. Quand la femelle veut pondre, elle s'approche en se balançant verticalement, l'oviducte replié sous l'abdomen ; puis, une fois à portée de l'animal, elle déplie son abdomen qui semble mû comme par un ressort et, sans se poser, colle un œuf sur les poils des épaules ou des jambes. Ce manège est répété un certain nombre de fois sur le même animal. Les œufs ainsi déposés sont blancs et ressemblent beaucoup à des lentes de poux. De chacun d'eux sort, au bout de quelques jours, une petite larve rosée qui, en rampant sur la peau, détermine un léger prurit, en suite duquel le quadrupède est forcé de se lécher. C'est ainsi qu'elle pénètre dans la bouche, puis, par reptation, dans l'estomac où elle s'implante solidement sur la muqueuse au moyen de ses crochets mandibulaires en forme de cisailles et où elle se développe en absorbant le liquide puriforme sécrété par les petites inflammations et ulcérations qu'elle produit. La larve, au début, croît rapidement et change de place de temps en temps. Quand elle a acquis son entier développement, c.-à-d. au bout de dix à onze mois, elle se détache, se laisse entraîner avec les matières fécales, et arrive ainsi au dehors, sur la terre ou



Larves de *Gastrophilus equi* sur un fragment d'estomac.

le fumier, où elle s'enfonce verticalement jusqu'à ce que l'extrémité du corps soit recouverte. Après s'être retournée, elle se transforme en une pupa noire, oviforme, résistante, dont les organes respiratoires antérieurs émergent à la façon de deux oreilles, et d'où sort, au bout de six semaines environ, l'Insecte parfait.

Outre le *G. equi*, on trouve en France le *G. hæmorrhoidalis* L., au corps noir, avec le prothorax gris souris en avant, et l'abdomen, hérissé de poils blancs à la base, noirs au milieu et roux à l'extrémité. Ses larves vivent également dans l'estomac des Equidés. Arrivées au terme de leur développement, elles deviennent vertes, de rouges qu'elles étaient, se détachent de la muqueuse et se laissent entraîner avec les excréments jusqu'à l'anus, à la marge duquel elles restent attachées par leurs crochets mandibulaires pendant quelques heures, quelquefois même pendant un jour. Elles se laissent ensuite tomber à terre ou dans le fumier, où elles se transforment en pupes, puis en Insectes parfaits. Ed. LEF.

GASTROPHYSA (*Gastrophysa* Redt.). Genres de Coléoptères-Phytophages, de la famille des Chrysomélides, dont les représentants sont caractérisés notamment par les hanches antérieures saillantes et assez rapprochées, et par l'extrémité des tibias (surtout des postérieurs) munie d'une saillie dentiforme ciliée. De plus, l'abdomen acquiert, chez certaines femelles, un développement énorme, ce qui semble les rapprocher des *Galérucides* (V. GALÉRUQUE). On en connaît seulement une douzaine d'espèces disséminées en Europe, en Sibérie et dans l'Amérique du Nord. L'une d'elles, *G. polygoni* L., d'un bleu verdâtre avec le prothorax et les pattes rouges, est très commune en France. Elle vit sur le *Polygonum aviculare* L., mais elle se multiplie parfois en grand nombre sur l'Oseille (*Rumex acetosa* L.) et cause alors, dans les potagers et les jardins maraichers, des dégâts sérieux. Ed. LEF.

GASTRORRHÉE. Expulsion par la bouche d'un liquide vomé ou venu de l'estomac par régurgitation ; ce liquide est grisâtre, aqueux, parfois mélangé de mucus et légèrement visqueux, insipide, de saveur salée ou acide. La gastrorrhée n'est qu'un symptôme d'une affection de l'estomac soit légère et passagère (congestion de la muqueuse, dyspepsie, etc.), soit grave et incurable (cancer). La provenance de ce liquide est douteuse ; il est bien distinct du suc gastrique, et, d'après Leven, « toutes les fois qu'il apparaît dans l'estomac chez les animaux, les capillaires sont dilatés... et il ne peut venir que du système circulatoire de l'estomac troublé ». Dans la dyspepsie avec dilatation, la quantité de liquide régurgité ou vomie est beaucoup plus grande que dans la dyspepsie simple. On a vu des « dilatés » rejeter jusqu'à dix ou douze litres de liquide par jour ; dans le cancer de l'estomac la gastrorrhée peut atteindre une intensité égale. — Dans les dyspepsies, on obtient la guérison de la gastrorrhée par le régime et l'administration du phosphate de chaux, lorsque la quantité de liquide rendue ne dépasse pas un litre ; autrement il faut avoir recours au sondage et au lavage de l'estomac avec de l'eau de Vichy, etc. ; on peut encore, dans le cas de vomissements opiniâtres, électriser l'intérieur de l'estomac au moyen de courants induits (un pôle est promené le long du rachis, l'autre introduit dans l'estomac par la sonde). Dr L. HN.

GASTROTOMIE (Chir.). Opération qui a pour but de remédier aux rétrécissements infranchissables de l'œsophage en créant à la paroi antérieure de l'abdomen et de l'estomac une ouverture permanente destinée à faire pénétrer des aliments dans ce dernier organe. Cette opération est relativement récente. Proposée en 1838 par Egeberg, chirurgien norvégien, elle a été pratiquée pour la première fois en France dix ans plus tard par Sédillot. Les premières opérations, pratiquées sur des sujets cancéreux, furent suivies de mort. Aussi Sédillot ne fut-il pas souvent imité. Ce fut seulement en 1876 que M. Verneuil, ayant obtenu un succès chez un jeune garçon atteint de rétrécissement cicatriciel de l'œsophage, en employant le procédé

de Labbé pour la taille stomacale, les autres chirurgiens, encouragés par cet exemple, exécutèrent plus souvent la gastrostomie pour remédier à cette affection. Mais, comme dans les premiers cas, on opéra encore souvent trop tard, alors que les sujets, épuisés par la faim, ne pouvaient plus résister à l'opération, et les succès furent encore rares. Mais peu à peu on s'enhardit ; on opéra plus tôt, aussi bien pour les rétrécissements cicatriciels que pour les rétrécissements cancéreux, et les succès sont actuellement plus fréquents, bien que la mortalité soit encore plus grande chez les cancéreux que chez les autres. Contrairement à ce qui s'est passé pour les autres opérations abdominales, la méthode antiseptique n'a joué qu'un rôle insignifiant dans l'amélioration des résultats, car, sur une trentaine d'opérations pratiquées avant 1876, on comptait à peine un ou deux cas de péritonite imputables à l'opération. Les succès sont plutôt dus à l'opération moins tardive qu'à l'habileté opératoire et aux précautions antiseptiques, qu'on doit cependant recommander comme toujours.

La gastrostomie se pratique en un temps ou en deux temps. La gastrostomie en un temps ressemble à la *gastrostomie* simple (V. ce mot) : incision de l'abdomen ; recherche de l'estomac et traction ; puis fixation de sa paroi dans la plaie de l'abdomen ; ouverture de l'estomac, qui reste définitive. Dans la gastrostomie en deux temps, après avoir fixé l'estomac aux lèvres de la plaie abdominale, on attend plusieurs jours avant de l'ouvrir, afin de laisser à cet organe le temps de contracter des adhérences solides avec la paroi ; on peut alors l'ouvrir sans crainte que les liquides contenus dans sa cavité s'introduisent dans la grande cavité du péritoine et y déterminent une péritonite. Lorsque les malades ne sont pas encore trop affaiblis par l'inanition, on peut avoir recours à l'opération en deux temps ; dans le cas contraire, il faut ouvrir l'estomac aussitôt sa fixation par *gastropexie* et alimenter le malade. Pour cela, on plonge dans la paroi de l'estomac, au centre de la ligne des sutures, la pointe d'un bistouri ou mieux d'un thermocautère, et on introduit dans l'estomac, par cette ouverture, une sonde flexible en caoutchouc rouge qu'on fixe avec la baudruche et le collodion de façon à ce qu'elle ne puisse sortir de l'estomac ni s'y perdre en y pénétrant en entier. Par cette sonde on introduit dans l'estomac, avec une seringue, des liquides nutritifs à une température modérée : lait, bouillon, vin, œufs, purée, etc. On doit souvent cependant faire prendre au malade un peu de liquide par la bouche, car l'alimentation par l'estomac ne suffit pas toujours à calmer la faim ou la soif. Dans l'intervalle des repas, qu'on renouvelle tous les deux ou trois heures, on bouche l'ouverture de la sonde avec un fausset ou une pince à pression continue. Le seul accident à craindre actuellement après la gastrostomie est l'irritation de la peau au voisinage de l'ouverture artificielle par le contact du suc gastrique sortant entre la muqueuse et la sonde. Aussi a-t-on imaginé divers appareils destinés à oblitérer hermétiquement la bouche stomacale dans l'intervalle des repas.

Après la gastrostomie, on abandonne à eux-mêmes les rétrécissements cancéreux. Mais il n'en est pas de même pour les rétrécissements cicatriciels. On peut essayer de dilater ceux-ci de bas en haut, c.-à-d. en introduisant une bougie mince et flexible par la bouche stomacale, puis par le cardia et en la faisant remonter vers le rétrécissement. On a souvent trouvé que celui-ci, infranchissable de haut en bas, pouvait être franchi dans le sens contraire ; on l'a même ensuite dilaté peu à peu en introduisant des bougies de plus en plus volumineuses. L.-H. PETIT.

GASTROTOMIE (Chir.). On entend généralement par gastrostomie l'ouverture temporaire de l'estomac pour en extraire un corps étranger. Elle est pratiquée lorsqu'un corps étranger volumineux (couteau, fourchette, cuiller, lame de sabre, étui, etc.), introduit par la bouche, s'est arrêté dans l'estomac et y cause des accidents (douleurs, inflammation, etc.). L'opération s'exécute alors de la ma-

nière suivante : 1° incision de la paroi de l'abdomen, d'environ 8 centim., soit au niveau du corps étranger quand il fait une saillie appréciable, soit, en l'absence d'indication précise, à 1 centim. en dedans des fausses côtes gauches, depuis la huitième ou neuvième en remontant vers l'appendice xyphoïde ; 2° deux doigts introduits par la plaie vont à la recherche de l'estomac, dont ils attirent la paroi entre les lèvres de la plaie ; 3° on fixe cette paroi de l'estomac d'abord avec de longues épingles qui la traversent en croix et reposent sur l'abdomen, puis avec des sutures ; 4° on incise la paroi de l'estomac en dedans des sutures ; 5° on va à la recherche du corps d'abord avec le doigt, puis avec une pince avec laquelle on s'efforce de saisir une de ses extrémités ; 6° on attire le corps étranger au dehors ; 7° on referme d'abord la plaie de l'estomac, puis celle de la paroi abdominale au moyen de sutures distinctes. Enfin on panse comme après la *gastrectomie*. La plupart des opérations pratiquées dans le but d'extraire un corps étranger de l'estomac ont été suivies de guérison, surtout depuis l'adoption de la méthode antiseptique. Divers chirurgiens ont encore pratiqué cette opération pour dilater ensuite un rétrécissement du pylore à l'aide du doigt introduit par la plaie de la taille stomacale. L.-H. P.

GASTU. Village d'Algérie, dép. de Constantine, arr. de Philippeville ; com. de plein exercice ; 4,620 hab. dont 171 Européens. Situé sur la route de Guelma à Philippeville par Jemmapes, au milieu de belles forêts, sur un emplacement appelé par les indigènes *Ksentina Kedima* ou la Vieille Constantina, ce village porte le nom d'un général mort à Constantine.

GASTYNE (Jules Benoit, dit de), littérateur français, né à Sanxay (Vienne) en 1847. Il débuta dans le journalisme en collaborant au *Courrier* et au *Journal de la Vienne*, vint à Paris en 1869 et écrivit dans le *Triboulet*, dans le *Nain jaune*, dans le *Gaulois*, etc. M. J. de Gastyne a donné, outre les *Mémoires secrets du Comité central de la Commune* (Paris, 1871, in-18), un grand nombre de romans et de vaudevilles. Nous citerons parmi les romans : *les Tripoteurs* (Paris, 1873, in-12) ; *l'Écuyère masquée* (1878, in-12) ; *la Femme nue* (1883, in-12) ; *l'Amour et l'Argent* (1884, in-12) ; *l'Abandonné* (1885, in-4) ; *le Secret de Daniel* (1886, in-12) ; *le Lit de velours noir* (1888, in-12) ; *Divorcés* (1888, in-12) ; *Chair à plaisir* (1889, in-12) ; *la Femme en noir* (1890, in-12), etc. ; parmi les vaudevilles : *les Petites Voisines* (1885), en collaboration avec Raymond ; *la Première Visite* (1885) ; *la Vie commune* (1887), avec Feugère, etc.

GASULL (Agustin), peintre espagnol, originaire du royaume de Valence où il travailla principalement vers la fin du xvii^e siècle et le commencement du suivant. Il était allé en Italie où il avait été l'élève de Carlo Maratta. Les églises de Valence conservent quelques-unes de ses peintures, notamment San Juan del Mercado où se trouvent de lui une *Vierge de l'Espérance*, et les figures des saints Etienne et André, San Juan de la Ribera, où il peignit la prédelle du grand retable ; d'autres ouvrages de cet artiste, assez bon coloriste, exécutés pour des couvents supprimés en 1836, sont aujourd'hui dispersés ; on en retrouve quelques-uns au musée provincial de Valence.

GASVILLE. Com. du dép. d'Eure-et-Loir, arr. et cant. de Chartres ; 744 hab.

GASZTOLD. Famille lithuanienne qui a joué un rôle considérable au xv^e et au xvi^e siècle. — Jean Gasztold, voïevode de Vilna, défendit énergiquement contre les Polonais l'autonomie de la Lithuanie. — Martin Gasztold fut gouverneur de Kiev et de Troki. Il inclina vers la Moscovie et méditait de lui abandonner la plus grande partie de la Lithuanie. Il fut mis à mort. — Albert Gasztold, grand chancelier de Lithuanie, rédigea, en 1529, le *Statut lithuanien*.

GASZYNSKI (Constantin), poète et littérateur polonais, né à Ieziorna (gouvernement de Varsovie) le 10 mars 1809,

mort à Aix en Provence le 8 oct. 1866. Il fit ses études à Varsovie et s'y lia avec Sigismond Krasinski. Il prit part à l'insurrection de 1830 et servit comme officier dans le corps de Gielguld. Après la révolution, il se retira en France et s'établit à Aix en Provence. Il avait débuté dans la littérature, dès 1826, collaboré notamment à l'*Album du beau sexe* (1829-1830) et fait paraître un roman historique, *Les Deux Sieniawici* (Varsovie, 1830). Il publia dans l'exil de nombreux écrits en vers et en prose : *Notes d'un officier polonais* (Paris, 1832) ; *Chants d'un pèlerin* (*ibid.*, 1833) ; *Fragments des Mémoires de Rogowski* (*ibid.*, 1847 et 1853 ; trad. fr., Paris, 1847) ; *Une Idylle de jeunesse* (*ibid.*, 1855), l'une de ses œuvres les plus achevées ; *Causeries* (*ibid.*, 1857) ; *Pro publico bono* (*ibid.*, 1858) ; *M. Desydery Baczko et son serviteur Pafnucy* (*ibid.*, 1846 et 1860, etc.) ; *Quelques Chants pour mon pays* (Paris, 1864). Ses œuvres complètes ont été éditées dans la Bibliothèque des écrivains polonais (Leipzig, 1870-74, 3 vol.). Pendant son séjour en France, il avait collaboré à divers journaux du Midi et à un certain nombre de publications concernant la Pologne (*la Pologne pittoresque*, *Mémoires polonaises*, etc.). On lui doit la traduction française de quelques poèmes de Krasinski, dont il publia des œuvres posthumes, et un certain nombre de monographies concernant la ville d'Aix et ses environs. Gaszynski est un poète élégant et délicat, et certaines de ses œuvres sont restées populaires. On l'a comparé à Brodzinski. *Une Idylle de jeunesse* est considérée comme son chef-d'œuvre.

BIBL. — ESTREICHER, *Bibl. polonaise du XIX^e siècle*. — Notice de H. B. dans le recueil *Złota Przeda* ; Varsovie, 1885. — Notice dans l'*Annuaire de la Société d'histoire et de littérature polonaise de Paris* ; Paris, 1867.

GATA. I. Chaîne de montagnes d'Espagne, qui fait partie de la ligne de faite entre Douro et Tage, près de la frontière du Portugal. Elle est hérissée de vallées sauvages naguère encore presque inconnues, comme celle des Batuecas et des Hurdes ; en d'autres endroits ses pentes sont riches en sources, fertiles et bien cultivées. Les points culminants sont au N., dans la partie appelée *Peña de Francia* (4,712 m.).

II. Promontoire de la prov. d'Almeria (Andalousie), par 36° 43' 30" de lat. N. et 4° 31' 23" de long. O. de Paris. C'est un des points les plus rapprochés du littoral algérien du dép. d'Oran.

GATAYES (Guillaume-Pierre-Antoine), compositeur français, né à Paris le 20 déc. 1774, mort à Paris en 1846. Fils naturel du prince de Conti et de la marquise de Silly, il prit vers 1790 le nom de Gatayes, publia une *Méthode de guitare* (1790 ; nouv. éd., 1795), longtemps la seule usitée en France, des romances dont l'une (*Mon Délire*) eut un grand succès, et beaucoup de duos, préludes, etc., pour la guitare et la harpe. — Son fils aîné, *Joseph-Léon* (1805-77), fut critique musical et composa pour la harpe ; son second fils, *Félix*, né en 1809, pianiste remarquable, mais bohème, composa quelques symphonies, notamment pour la musique militaire.

GATCHINA ou plus correctement **GATCHINO.** Ville de Russie, gouvernement de Pétersbourg, à 45 kil. de cette ville, sur le chemin de fer de Varsovie ; 40,000 hab. Le palais, construit en 1770 par le prince Orlov, appartient à la famille impériale. La ville possède un orphelinat, une fabrique de porcelaine, etc. Un traité d'alliance entre la Russie et la Suède y fut signé en 1799.

GATEADO (Bot.) (V. **ASTRONIUM**).

GÂTEAU. I. PÂTISSERIE. — On a donné le nom de gâteau à toutes les pièces de pâtisserie, grandes ou petites, destinées aux desserts, aux collations, au thé, etc., tandis que les pâtés, vol-au-vent, godiveaux, figurent parmi la pâtisserie solide, réservée au corps même du repas. Le gâteau constitue la pâtisserie légère. Les farines de seigle, d'orge, de sarrasin, la fécule, mais surtout la fleur de froment en forment la base presque indispensable. Les œufs, le sucre, le miel, le beurre, l'huile, le lait, les fruits, les confitures, les aromates y jouent un rôle important, et c'est de leurs différentes com-

binaisons ainsi que de la manipulation de tous ces éléments que résulte la diversité des gâteaux. Les anciens, ayant le miel pour suppléer au sucre, n'ont pas attendu longtemps pour associer à la farine des accessoires qui permettent d'en faire autre chose que du pain. Les Grecs et après eux les Romains ont eu leurs recettes de pâtisserie ; comme nous, ils ont eu leurs gâteaux profanes et leurs gâteaux sacrés. Dans les sacrifices, ils plaçaient sur la tête de la victime le gâteau nommé *mola*, d'où le mot *immoler*. De tout temps, les femmes et les enfants ont eu un goût très prononcé pour les gâteaux ; mais de tout temps aussi on a vu sur ce point « bon nombre d'hommes qui sont femmes ». Horace nous parle des gâteaux (*crustula*) que les maîtres donnent à leurs écoliers pour les encourager à étudier l'alphabet. C'est avec des friandises que les captateurs d'héritages s'insinuaient dans les bonnes grâces des vieilles femmes avares (*Sat.* I, 1, 25 ; *Ep.* I, 1, 78). C'est aussi par des distributions de gâteaux au jour de leur anniversaire que les césars gagnaient le peuple.

A mesure que le monde a vieilli, les gâteaux se sont multipliés. Le moyen âge, avec ses gasteliers, ses échaudés, ses oublieurs, fournirait nombre de pages à une histoire détaillée de la pâtisserie. Les échaudés, les rissoles, les flans, les tartes, les oublies et bien d'autres gâteaux figurent dans les menus qui nous renseignent sur les desserts à partir du XIII^e siècle. Un chapitre de Rabelais nous apprend quelles étaient les friandises préférées de ses contemporains : beurre d'amandes, gâteaux feuilletés, tartes (dont il y avait vingt sortes), gaufres, mestiers au sucre fin (façon d'oublie roulée en cornet comme notre *plaisir*), poupelins, macarons, brides à veaux (*Pantagruel*, I, IV, 59 et 60). Le musc, le safran, toutes les épices furent longtemps prodiguées dans toute la pâtisserie (V. CUISINE). Henri IV adorait les tourtes au musc, mais il était obligé, pour en manger, d'aller se faire traiter par d'O, son surintendant, voleur effronté qui servait à son maître trop pauvre des tourtes au musc et à l'ambre coûtant 25 écus. On faisait également des tourtes au fromage, à la crème, des brioches, des talmouses, des massepains, de la frangipane, etc. La civilité puérile de Courtin et d'autres indiquait de quelle manière les honnêtes gens devaient s'y prendre pour enlever, avec le plat du couteau, leur part du gâteau disposé en tranches sur un bassin.

Un catalogue des gâteaux serait encore plus long et plus compliqué qu'autrefois, aujourd'hui que les pâtisseries renommées se piquent plus que jamais d'ajouter leurs « créations » à une liste déjà démesurée. Contentons-nous d'indiquer les principaux groupes : pâte feuilletée ; pâte molle (brioche, talmouse, baba, savarin) ; gâteaux aux fruits, à la marmelade, aux confitures (tarte, chausson, etc.) ; biscuits, secs ou non (de Reims, à la cuiller, biscuits mouseline, etc.) ; gâteaux à la crème (meringue, saint-honoré, éclair, chantilly, etc.) ; flans ; pains d'épices ; gâteaux aux amandes, soit pileés et réduites en lait (macaron, pithiviers, frangipane), soit concassées et caramélisées (nougats, croquets) ; oublies (gaufre, plaisir, etc.). Mais comment établir une classification rigoureuse, en présence de toutes les combinaisons réalisées et de tous les raffinements ? Certains gâteaux, comme le baba et le savarin, sont humectés d'un sirop composé de sucre, de marasquin, de rhum ou de kirsch ; d'autres sont glacés au sucre diversement parfumé ; le fromage entre dans la composition de certains autres ; ailleurs on prodigue l'angelique, le cédrat, l'orange glacée, la pistache, les fruits à l'eau-de-vie, le raisin de Corinthe ; les Allemands ont un faible pour le cumin ; les Anglais utilisent même la rhubarbe. Il y aurait encore une distinction à faire entre la pâtisserie foraine, populaire, qui se débite sur la voie publique, et celle qui se consomme à domicile ou dans les boutiques plus ou moins bien achalandées.

Le gâteau se mange à toute heure du jour, sans appétit, ou quelquefois avec trop d'appétit, quand on y a recours pour

tromper la faim en attendant un repas plus copieux, ou faute de pouvoir faire ce repas. C'est une habitude élégante, à Paris, d'entrer chez le pâtissier à la mode, avant ou après la promenade au Bois, ou de lui commander un choix de ses plus délicats produits pour le *five o'clock*, cette collation devenue presque nécessaire depuis que l'heure des diners a été reculée jusqu'à l'heure des anciens soupers. Pas de soirée sans gâteaux, pas de repas de famille où le gâteau ne figure à l'occasion de quelque anniversaire.

La décoration des gâteaux est, dans l'art de la pâtisserie, une partie importante. A côté des vieilles formes consacrées pour la brioche, la galette, les biscuits et cent autres, les gâteaux de dessert et de soirée exercent l'imagination des praticiens. On y emploie des moules de toutes formes ; on les brode de filigranes en sucre ; on assortit les nuances ; souvent même on a recours aux colorations artificielles ; mais, sur ce point, l'administration se montre à bon droit sévère quant aux choix des colorants, qui ne doivent être, en aucune façon, nuisibles pour la santé. Les pièces montées sont le triomphe du pâtissier décorateur ; mais il a eu ses maîtres et ses modèles dans les siècles précédents. Au XVII^e, le dessert présentait l'aspect d'un vrai jardin ; sur les tartes et les pièces de four, on reproduisait l'écusson de la dame, écartelé de celui du mari. La prune de Damas, dit Tallemant des Reaux, représentait l'azur, la reine-claude le sinople, la cerise ou la framboise était le gueules, l'abricot était l'or, dans ces ouvrages appelés *triumphes*. La Révolution fit oublier aux pâtisseries la science du blason, mais ne leur a pas fermé l'entrée des prisons, témoin Mercier, qui, dans son *Nouveau Tableau de Paris*, parle des six cachots où il fut plongé. Le gâteau y faisait la consolation des prisonniers ; les pâtisseries y envoyaient leurs cartes, annonçaient des gâteaux de la plus exquise délicatesse. Leurs boutiques n'avaient jamais encore été aussi belles, aussi décorées, aussi alléchantes pour le passant. Ils abusaient même de la liberté du temps, pour donner des formes indécentes à leurs gâteaux : c'était un coupable retour à l'antiquité et au moyen âge. — La pâtisserie populaire a gardé fidèlement ses formes traditionnelles avec ses bonshommes, ses figures d'animaux, ses cœurs en pain d'épices. Au XIV^e siècle, c'était sur les tables royales que se voyaient « des épiceries et confitures faites en façon de lyons, cygnes, cerfs et autres sortes, avec, en outre, armes et devise du roi ». Aux fêtes de Pâques, l'usage a subsisté longtemps de distribuer aux enfants des pains en forme de colombe. Il y avait déjà, aux saturnales romaines, échange de cadeaux désignés sous le nom de sigillaires. C'étaient de petites figures, souvent en pâtisserie, représentant des oiseaux, des jeunes filles, etc.

« Les gâteaux font plus de mal à la bourse qu'à l'estomac », prétend un dicton dont il ne faudrait pourtant pas abuser pour rassurer, outre mesure, les habitués trop assidus des pâtisseries. Le gâteau n'a sans doute, en lui-même, rien de malsain, à moins qu'il soit mal cuit ou massif, qu'on y ait prodigué les épices échauffantes, fait entrer des produits falsifiés ou avariés ; mais, mangé à toute heure et sans mesure, il peut, comme tout aliment pris mal à propos et en trop grande quantité, troubler la digestion, rendre l'appétit irrégulier et capricieux ; l'estomac, devenu difficile, se dégoûte des mets substantiels et s'affadit ; les repas sérieux sont sacrifiés à cette alimentation incomplète et désordonnée, et c'est un mauvais service à rendre aux enfants que de laisser les gâteaux à leur discrétion ; quoi qu'en dise Rousseau, il n'est pas très prudent de favoriser le penchant à la gourmandise ; cet âge n'est que trop naturellement porté sur la bouche, et il a d'autres habitudes à prendre. L'homme, à dix ans, se mène avec des gâteaux, pensait l'auteur de l'*Emile*, et si peu digne que paraisse ce mode de dressage, il le préconisait peut-être plus que de raison. Il prétendait avoir fait merveille avec des brioches pour stimuler son élève imaginaire, et le décider à disputer le prix de la course à des rivaux plus alertes. Il cite encore un adolescent auquel on avait enseigné la géométrie à l'aide

de quelques gaufres représentant diverses figures. Le petit gourmand avait appris le rapport des contours et des surfaces en cherchant dans laquelle il aurait le plus à manger. Nous avons peine à croire qu'il eût, à ce métier « épuisé l'art d'Archimède », et sûrement il ne s'est pas fait un nom à côté de Pascal, devenu géomètre par des études supérieures, quoique désintéressées.

Gâteau de Nanterre. Il n'était pas, jadis, un Parisien qui ne le connût, ce gâteau qu'on vendait sur la place de la Concorde, devant la grille des Tuileries. C'était une façon de brioche, au beurre souvent douteux, que des villageois en costume plus ou moins campagnard offraient aux promeneurs. Ce qui rendait vraisemblable la provenance de ce gâteau, c'était le voisinage de la station où les cabriolets, dits coucous à cause de leur couleur jaune, pots de chambre à cause de leur forme, attendaient les voyageurs pour Saint-Germain, Versailles, etc. Est-ce la disparition de ces véhicules, sont-ce les embellissements de la place qui ont tué ce commerce ? Toujours est-il que l'une de ces marchandes, dite la Belle Madeleine, morte vers 1825, était bien connue de tous les badauds, et a mérité de figurer parmi les célébrités de la rue dont Yriarte s'est fait l'historiographe. Les vaudevilles et les petits journaux de l'époque faisaient allusion à elle ; le Cabinet des estampes possède d'elle plusieurs portraits ; vers 1810, au moment de sa plus grande vogue, presque tous les miniaturistes du Palais-Royal (ruinés depuis par la photographie) exposaient sa miniature dans leurs cadres d'échantillons. Pendant longtemps, elle vint à pied de Nanterre à Paris tous les deux jours ; plus tard elle ouvrit son four rue d'Argenteuil ; mais ses gâteaux cessèrent d'être authentiques ; quant à sa beauté, elle n'avait jamais été que légendaire. Costumée à peu près en villageoise d'opéra-comique, elle n'était ni fraîche ni jolie, mais elle s'était décernée elle-même son brevet de beauté en chantant d'une voix aigre : « La belle Madeleine, elle vend des gâteaux, etc. ».

Gâteau des rois. De toutes les traditions, la mieux conservée en pâtisserie est celle qui concerne le gâteau des rois. Ce gâteau, qui se sert en famille la veille de l'Épiphanie, est coupé en autant de portions qu'il y a de convives ; dans certains pays l'usage subsiste de réserver la part de Dieu ou du pauvre qui est donnée à un mendiant. Un enfant désigne le morceau de chacun pour éviter toute tricherie, et celui qui a la fève devient roi si c'est un homme, et choisit une reine ; la reine désignée choisit de même un roi. En général, le roi doit à la reine un cadeau, et l'habitude est qu'il rende à son tour un gâteau. Quand il porte son verre à ses lèvres, tous les assistants s'empresment de crier : « Le roi boit, vive le roi ! » Au bon vieux temps, on barbouillait même de noir ceux qui ne s'acquittaient pas de cet hommage, et cela en souvenir d'un des trois mages qui était nègre.

Le festin du *Roi boit*, comme on disait, remonte, soit aux saturnales romaines, soit à l'usage antique de désigner un roi du festin ; l'Église le christianisa en lui assignant la fête de l'Épiphanie. C'est dans une charte de 1311 que le gâteau des rois est nommé pour la première fois. Rois et princes ne manquaient pas plus que le populaire de se réjouir à cette occasion : les corporations tiraient, au sort de la fève, un roi qui le restait toute l'année. Les clercs de la chambre des comptes allaient porter en cortège des gâteaux à tous les membres de la chambre. Le voyer prélevait un gâteau à la fève sur les pâtisseries des halles. Toute la ville était en liesse. Les masques qui couraient les rues depuis Noël se présentaient dans les maisons où l'on fêtait le roi, provoquaient celui-ci au jeu du *momon*, et gagnaient aux dépens de Sa Majesté et de ses sujets. Alors comme aujourd'hui, beaucoup de gens, pour éviter les frais d'une royauté souvent onéreuse, dissimulaient la fève.

François I^{er} et tous ses successeurs tirèrent joyeusement les rois, et, sous Louis XIV, Dangeau, dans son journal, ne manque guère de mentionner la cérémonie ; Saint-Simon en parle aussi quelquefois. Sous l'ancienne monarchie, le

gâteau des rois ne fut officiellement supprimé qu'une fois en 1711 ; le Parlement, à cause de la famine, crut devoir défendre, par un arrêt, d'employer la farine à faire de la galette des rois. Pendant la Révolution, la fête fut à peine abandonnée. Sur les plaintes de quelques journaux, Manuel monta bien à la tribune, le 31 déc. 1792, pour obtenir qu'un arrêt de la Convention interdît une réjouissance « anticonstitutionnelle et contre-révolutionnaire, mais la Convention passa à l'ordre du jour, et fit bien, dit Prudhomme ; le même Prudhomme, faisant de la chose une question d'intérêt privé, proposait de remplacer le gâteau des rois par le gâteau de l'égalité, et l'Épiphanie par une « fête de bon voisinage », dans laquelle la fève désignerait, parmi les voisins, l'amphytrion chez qui se célébrerait le banquet fraternel où chacun apporterait son plat. Un arrêt de la Commune, moins tolérante que la Convention, changea le jour des rois en fête des sans-culottes. Mais ni Prudhomme ni la Commune ne détruisirent une aimable fête qui ressuscita lorsque les pâtisseries n'eurent plus à redouter l'arrêté du 4 nivôse an III. La fête, aujourd'hui, se passe tout entière dans la famille, et la rue n'en a gardé aucun vestige. Autant de pays, autant de gâteaux des rois différents ; à Paris, la tradition de la galette se maintient, mais on lui substitue souvent un gâteau plus délicat. La fève ou le haricot ont été, pendant quelque temps, remplacés par une petite poupée de porcelaine ; celle-ci ne pouvait être avalée par un convive désireux de se soustraire aux honneurs royaux, mais elle n'était pas sans danger pour les dents ; aussi l'a-t-on prosaïquement. — D'autres gâteaux ont conservé exclusivement le caractère religieux qui ne reste plus guère attaché à celui des rois. Tel est le « pain béni » que chaque fidèle doit, à tour de rôle, offrir à la messe paroissiale du dimanche et des grandes fêtes (V. PAIN). Dans les villes, il se présente sous forme de brioche. C'est également une brioche que la nouvelle accouchée fait bénir à la messe des relevailles.

Marcel CHARLOT.

II. ENTOMOLOGIE (V. ABEILLE).

III. CHIRURGIE (V. CHARPIE).

BIBL. : PATISSERIE. — LIÉBAUT, *Maison rustique*, 1698. — LEGRAND D'AUSSY, *Vie privée des Français*. — GOUFFÉ, *Le Livre de la pâtisserie*, 1861. — *Statistique de l'industrie à Paris*, 1806. — FRANKLIN, *les Repas*. — VICTOR FOURNEL, *les Rues du vieux Paris*.

GATES, GAUTES, GAITES. Peuple de l'Aquitaine qu'on n'a point réussi à localiser. Son nom se trouve dans César (*De Bell. Gall.*, III, 27) entre les *Elusates* et les *Ausci* au nombre des peuples qui, en 56, se soumièrent à Crassus.

GATES (Sir John), homme d'État anglais, né vers 1504, mort le 22 août 1553. Gentilhomme de la chambre sous Henri VIII, il devint en 1536 juge de paix pour le comté d'Essex, accompagna la même année le roi dans une expédition contre les rebelles du Lincolnshire, et joua un rôle important dans le procès intenté au duc de Norfolk et au comte de Surrey, en obtenant contre eux le témoignage de la duchesse de Richmond et d'Elisabeth Holland. Il jouit d'une égale faveur à la cour d'Edouard VI qui le fit, en 1551, vice-chambellan et capitaine de la garde, et en 1552 chancelier du duché de Lancastre. Il s'attacha ensuite à Northumberland, devint un des plus chauds partisans de Jane Grey et paya son dévouement de sa vie. Le 19 août 1553, il était traduit devant une commission spéciale, condamné à mort et décapité trois jours après. R. S.

GATES (Sir Thomas), administrateur anglais du xvii^e siècle. Inscrit au barreau de Londres en 1598, il accompagnait en 1604 sir Henry Norton, ambassadeur à Vienne. Il demeura en Hollande où il servit dans l'armée. En 1608, il fut chargé, avec lord de La Warr et sir Georges Somers, de la direction d'une expédition qui devait tenter de coloniser la Virginie. Le navire qui portait les trois commissaires échoua à la suite d'une horrible tempête sur les côtes des Bermudes. Les naufragés au bout de neuf mois avaient construit deux vaisseaux avec lesquels ils gagnèrent la Virginie (1610). Ils y trouvèrent le reste de l'expédition dans le plus piteux état. Gates fut envoyé en Angleterre

pour y solliciter de nouvelles ressources. Il mena à bien sa mission à force d'énergie, car les bailleurs de fonds s'étaient découragés, et il était de retour à Jamestown en 1611. Il succéda alors à Thomas Dale comme gouverneur de la colonie, construisit une ville baptisée Henrico en l'honneur du prince Henry, et se montra administrateur habile et prévoyant. Il fut remplacé en 1614 par le capitaine Yeardley. On ignore ce qu'il devint par la suite. Silas Jourdan a écrit *A Discovery of the Bermudas by sir Thomas Gates* (Londres, 1610), et William Strachey, *A True Reportory of the wracke and redemption of sir Ths. Gates* (1625). On dit que Shakespeare s'est servi de ces deux relations pour sa *Tempête*.

GATES (Horatio), général américain pendant la guerre de l'Indépendance, né en Angleterre en 1728, mort à New York le 10 avr. 1806. Officier de l'armée anglaise, il s'établit en Virginie, où il acheta des propriétés, et lorsque éclata le conflit entre les colonies et la métropole, offrit ses services aux insurgents. Il reçut en 1777 le commandement, presque indépendant, de l'armée du Nord (V. ETATS-UNIS, [Histoire]), qui fit capituler le général Burgoyne à Saratoga, puis en 1780 la direction générale des forces du Sud. Une désastreuse défaite à Camden, 16 août 1780, ruina sa renommée militaire. Après la guerre, il se retira en Virginie, puis à New York.

GATESHEAD. Ville du comté de Durham (Angleterre), sur la rive droite du Tyne, en face de Newcastle, dont elle n'est qu'un faubourg; 50,000 hab. environ. Carrières de diorites, métallurgie et verrerie.

GÂTEUX (Méd.). Dénomination appliquée à certains malades qui présentent de l'incontinence des urines et des selles, dont ils souillent leurs lits et leurs vêtements. Le gâtisme n'est pas une affection spéciale, mais un symptôme d'affections diverses. Il se manifeste dans les conditions suivantes : 1° lésions organiques du rectum et de la vessie; 2° paralysies d'origine encéphalique ou médullaire, intéressant les sphincters anal et vésical; 3° troubles de l'influence régulatrice que le cerveau exerce, à l'état normal, sur la miction et la défécation. Aussi trouve-t-on beaucoup de gâteux dans les hospices de vieillards et les asiles d'aliénés (en moyenne 11 % de la population des asiles). Considéré dans sa nature, son mécanisme, sa manière d'être et sa durée, le gâtisme revêt des aspects variables : congénital ou acquis, involontaire ou volontaire, total ou partiel, continu ou intermittent, définitif ou temporaire, suivant ses causes déterminantes, suivant que les fonctions directrices des actes excrétoires sont abolies, amoindries ou perversées, suivant que ces désordres sont aigus ou chroniques, transitoires ou prolongés. S'agit-il, par exemple, de phénomènes paralytiques incurables? l'impuissance de retenir les matières excrémentielles se montre absolue et permanente. Il en est de même dans certains états d'incapacité mentale (idiotie, démence). S'agit-il, au contraire, des formes simples de la folie? quelques-unes provoquent de l'incontinence urinaire, sans complication d'incontinence fécale; d'autres occasionnent seulement de l'incontinence nocturne; le plus souvent, l'infirmité n'apparaît que d'une façon momentanée. Enfin, il existe des aliénés qui se gâtent volontairement, pour obéir à une idée délirante. Le pronostic du gâtisme est celui de l'affection qui tient les accidents sous sa dépendance. C'est donc à la maladie principale, à la cause génératrice que doit s'adresser le traitement curatif. Quant aux moyens à mettre en œuvre contre le symptôme lui-même et ses conséquences (érythèmes, plaies, émanations infectieuses), ils relèvent surtout de la prophylaxie et de l'hygiène.

D^r SAURY.

GATEY. Com. du dép. du Jura, arr. de Dole, cant. de Chaussin; 508 hab.

GATH. Nom d'une des cinq villes principales des Philistins, mentionnée à plusieurs reprises dans les livres bibliques. Elle a disparu d'assez bonne heure et on ne sait en désigner avec sûreté l'emplacement.

GATHEMO. Com. du dép. de la Manche, arr. de Mortain, cant. de Sourdeval; 662 hab.

GATHORNE-HARDY (V. CRANBROOK [Viconte]).

GATIEN (Saint), *confesseur*, premier évêque de Tours. Fête le 18 déc. Suivant Grégoire de Tours (*Historia Francorum*, I, 28; X, 31), il fut envoyé de Rome, avec saint Denis, saint Trophime, saint Paul de Narbonne, saint Saturnin, saint Austremon et saint Martial, pour évangéliser la Gaule. Arrivé à Tours, en la première année du règne de Déce (250), il y forma et y dirigea pendant longtemps un petit troupeau de chrétiens, qui se réunissaient dans des cavernes pour célébrer les saints mystères. Le *Martyrologe romain* place sa mort en 301. Saint Martin allait souvent prier près de son tombeau. Ses reliques, dont diverses translations avaient été faites, furent brûlées, en 1562, par les huguenots, avec celles de plusieurs autres saints. — Suivant une autre légende, Gatien aurait été contemporain de Jésus-Christ; il serait l'homme portant une cruche, qui montra à Pierre et à Jean la chambre haute, où ils devaient préparer la dernière pâque que Jésus mangea avec ses disciples (*Ev. S. Luc*, xxii, 10-13). E.-H. V.

GÂTINAIS (*Wastinensis pagus*). Ancien pays de la France dont le nom est dû, sans doute, à une localité disparue du nom de *Vastinum*. Il avait pour capitale, à l'époque carolingienne, Château-Landon (Seine-et-Marne) et était compris dans la cité de Sens dont il forma l'archidiaconé de Gâtinais. Plus tard, il fut divisé entre les deux gouvernements militaires de l'Île-de-France et forma le Gâtinais français, capitale Nemours, et le Gâtinais orléanais, capitale Montargis.

BIBL. : G. MORIN, *Histoire générale du Gâtinois*; Paris, 1630, in-4.

GÂTINE. Nom de plusieurs régions de la France provenant du bas-latin *Wastina*, qui signifie solitude : 1° la Gâtine du Poitou avait pour capitale Parthenay; 2° la Gâtine du pays chartrain avait pour capitale Champrond-en-Gâtine; 3° la Gâtine de l'Orléanais, Mézières-en-Gâtine; 4° les Gâtines de Touraine, Saint-Laurent-en-Gâtines.

GÂTINEAU. Rivière du Canada, prov. de Québec, affluent de gauche de l'Ottawa. Il sort d'un lac vers 48° lat. N., à 400 m. d'alt., à 4 kil. d'un affluent du Saint-Maurice, coule vers le S., formant alternativement des lacs et des cascades, reçoit les rivières des Gens-de-Terre et du Désert, arrose Chelsea et débouche dans l'Ottawa en face de la ville de ce nom après un cours de 500 à 600 kil. Son bassin mesure 20,000 kil. q. environ.

GATLING (Richard-Jordan), inventeur américain, né dans le comté d'Hertford le 12 sept. 1818. Fils d'un constructeur de machines, il travailla d'abord avec son père, inventa vers 1840 une nouvelle machine à semer, en 1850 une broyeuse mécanique, en 1857 une charrue à vapeur, d'ailleurs assez médiocre, enfin, en 1861, le canon-revolver qui porte son nom (V. CANON, t. IX, p. 77). Cette arme est essentiellement constituée par dix canons juxtaposés d'assez fort calibre, qu'un mouvement rotatoire fait passer successivement devant un percuteur unique. Elle peut tirer 400 coups à la minute. Elle a été adoptée en 1866 pour l'artillerie des Etats-Unis et, un peu plus tard, pour celles de l'Autriche, de l'Angleterre, de la Russie. M. Gatling a construit, il y a une vingtaine d'années, à Hartford, dans le Connecticut, une usine spéciale où il dirige lui-même la fabrication de ses canons. Il a fait aussi des études de médecine, mais n'a jamais exercé. L. S.

GATO DE LEMA (Nicolas), peintre espagnol contemporain, né à Madrid en 1820. Elève de Vicente Lopez et des cours de peinture de l'Académie de San Fernando, Gato de Lema est surtout un paysagiste. A l'Exposition universelle de 1855, à Paris, il se présentait avec divers ouvrages : des *Vues du palais de la Granja* et de l'*Eglise de San Juan de los Reyes, à Tolède*. En 1856, on le voit figurer à l'Exposition madrilène avec six paysages. Il fut élu membre de l'Académie des beaux-arts de San Fernando en 1859.

GATPARBA. Rivière de l'Inde. Elle prend sa source dans les Ghâtes, au N. de la colonie portugaise de Goa, se dirige vers l'E. jusqu'à la plaine, au-dessus de Gokak où elle forme une cascade de 55 m. de hauteur. Elle passe ensuite par Kaladghi, à travers les collines de Sitaloungar pour se jeter finalement dans le Krichna. Sa longueur totale est de 260 kil., sa largeur est de 100 à 300 m. sur une profondeur de 5 à 6 m., mais, pendant les mois secs, on peut la traverser à gué en bien des endroits. M. d'E.

GATRON. Oasis du Fezzan, à 130 kil. S.-E. de Mourzouk; 335 m. d'alt.; 1,500 hab., Fezzaniens ou nègres.

GATTAMELATA (Stefano-Giovanni), condottiere italien, né à Narni, mort à Venise le 16 janv. 1443. Il servit le pape Eugène IV, puis Venise sous les ordres de François de Gonzague (1434) qu'il remplaça en 1438; il sauva l'armée vénitienne compromise par la trahison de son chef et tint tête à Piccinino. Il combattit ensuite sous la direction de Fr. Sforza. Sa célébrité lui vient de la statue équestre que les Vénitiens lui firent ériger à Padoue et qui est un chef-d'œuvre de Donatello (V. ce nom).

GATTEAUX (Nicolas-Marie), graveur en médailles et mécanicien, né à Paris le 2 août 1751, mort à Paris le 24 juin 1832. Elève de Delorme et Gros, il est l'auteur d'un grand nombre de médailles, dont la plupart des coins sont actuellement conservés au musée de la Monnaie. Les uns font allusion à des événements publics : *la Mort de Louis XV*, *le Sacre de Louis XVI*, *la Naissance du Dauphin*, *l'Invention des aérostats par Montgolfier*, *le Voyage de Lapeyrouse*, *la Fédération des départements de la France*, *l'Abolition des privilèges*, *le Passage du Rhin et du Danube par Moreau en l'an VIII*. D'autres médailles représentent des hommes célèbres, Haydn, le comte de Maurepas, d'Alembert, de Lalande, les trois consuls. Gatteaux avait été nommé graveur des médailles du roi en 1781. Il s'occupait aussi de mécanique; il a perfectionné quelques instruments pour la fabrication des médailles et inventa une presse pour le timbrage des feuilles de l'enregistrement. On lui doit également une machine pour la mise au point de l'exécution, en marbre, d'un modèle en plâtre. Gatteaux publia une brochure intitulée *Projet d'un monument pour consacrer la Révolution*, avec des planches; il proposait d'élever une colonne commémorative sur la place de la Bastille. Son buste a été sculpté par son fils.

Jacques-Edouard Gatteaux fils, graveur en médailles et statuaire, né à Paris le 4 nov. 1788, mort à Paris en 1881, fut élève de son père et de Moitte. Parmi les médailles qu'il a gravées, nous citerons celles qui représentent Corneille, La Fontaine, Buffon, Malherbe, Rabelais, Philibert de l'Orme, Varin et Monge, et celles qui font allusion à la paix de 1814, au sacre de Charles X et à l'avènement de Louis-Philippe au trône. Il est l'auteur du buste en marbre de Rabelais (musée de Versailles) et de celui de Michel-Ange (musée du Louvre), de celui de Sedaine, de la statue d'Anne de Beaujeu (jardin du Luxembourg). Prix de Rome pour la gravure en médailles (1809), il devint membre de l'Institut en 1845. Ses riches collections de dessins et de gravures, auxquelles M. Georges Duplessis a consacré une monographie, ont été partagées entre le Louvre et l'École des beaux-arts.

GATTERER (Johann-Christoph), historien allemand, né à Lichtenau, près de Nuremberg, le 13 juil. 1727, mort le 5 avr. 1799. Professeur à l'université de Göttingue (1759), il y fonda un institut historique qui eut la meilleure influence sur les études historiques en Allemagne par la manière dont il sut faire concourir à l'œuvre d'ensemble toutes les parties et les auxiliaires de l'histoire : géographie, chronologie, généalogie, numismatique, diplomatique, art héraldique. Outre deux essais d'histoire universelle, il a donné des traités d'art héraldique, de chronologie, de généalogie, etc.

BIBL. : WESENDONCK, *Die Begründung der neuern deutschen Geschichtsbeschreibung durch Gatterer und Schlotzky*; Leipzig, 1876.

GATTEVILLE. Com. du dép. de la Manche, arr. de Cherbourg, cant. de Saint-Pierre-Eglise, sur la Manche; 894 hab. Sémaphore. Un beau phare de premier ordre, de 22 milles de portée, s'élève à 2 kil. du village, à la pointe du Raz-de-Gatteville, sur un banc de récifs dangereux reliés à la terre ferme par une jetée de 130 m. C'est sur cette côte que périt, en 1120, la *Blanche-Nef*, qui transportait en France la famille du roi d'Angleterre Henri 1^{er}.

GATTEY (Etienne-François), mathématicien français, né à Dijon le 8 juil. 1756, mort à Paris le 7 nov. 1819. Il était avant la Révolution receveur général des fermes à Chalon-sur-Saône. Nommé en 1795 l'un des directeurs du bureau des poids et mesures, il contribua par son zèle et par ses connaissances mathématiques assez étendues à la propagation du système métrique. Il s'occupa aussi de peinture et de musique. Il a publié : *Instruction sur l'usage des cadrans logarithmiques* (Paris, 1799, in-8); *Table des rapports des anciennes mesures avec les nouvelles* (Paris, 1812, 3^e éd., in-8); *Éléments du nouveau système métrique* (Paris, 1801, in-8); *Explication de la jauge logarithmique* (Paris, 1806, in-8); *Usage du calculateur*, nouvel arithmographe de son invention (Paris, 1810, in-8; 1819, 2^e éd.), etc. L. S.

GATTI-DE-VIVARIO. Com. du dép. de la Corse, arr. de Corte, cant. de Venaco; 2,727 hab. Belles forêts de Vizzavona et Cervello.

GATTI (Bernardino), dit *Il Sojaro*, peintre italien, né à Pavie en 1497, mort à Parme en 1575. Elève du Corrège, il était doué d'une faculté d'assimilation si grande que plusieurs de ses ouvrages furent longtemps attribués à son maître. Il s'attacha ensuite à reproduire la manière du Pordenone avec non moins de bonheur, et fut chargé de terminer, à Plaisance, les fresques laissées inachevées par ce maître. Parmi les œuvres qui appartiennent plus spécialement à B. Gatti, il faut citer celles de la cathédrale de Parme, de l'abbaye de Latran à Crémone et une *Sainte Crèche*, dans l'église Saint-Pierre de la même ville; ce dernier tableau figura au Louvre de 1800 à 1815. Son œuvre principale est le tableau d'autel de la cathédrale de Pavie, *la Madone avec les fondateurs*. L'Espagne possède aussi de nombreux tableaux de ce peintre, qui eut le tort d'être un imitateur, dépourvu de véritable originalité, dans un siècle de génies puissants et primesautiers. Ad. T.

GATTI (Gervasio), peintre italien, vivait à Crémone de 1578 à 1631. Neveu et élève du précédent, il adopta la manière du Corrège et peignit de nombreux portraits, plus quelques compositions religieuses, sans mérite réel, malgré l'habileté du pinceau. On cite comme sa meilleure toile *le Martyre de sainte Cécile*, à l'église S. Pietro de Crémone.

GATTI (Oliviero), peintre et graveur italien, né à Parme vers 1578, mort à Bologne après 1616. Cet artiste est plus connu par ses gravures que par ses tableaux; ses planches, fort rares aujourd'hui, sont très estimées des amateurs. Il avait appris son art de Gianluigi Valerio.

GATTI (Uriele), peintre italien du xvii^e siècle. Cet artiste, qui vivait à Crémone, est probablement le neveu de Bernardino et le frère de Gervasio Gatti. Il portait comme eux le surnom de *Sojaro*, ainsi que l'atteste la signature d'un tableau de l'église du Saint-Sépulchre à Plaisance, représentant *le Christ entouré de plusieurs saints* et daté 1601. La couleur de ce tableau est vigoureuse, mais le clair-obscur plat et sans intérêt. Ad. T.

GATTI (Tommaso), peintre italien, né à Pavie en 1642, mort à Pavie en 1718. Elève de Carlo Bersotti, il se rendit jeune encore à Rome pour y compléter son éducation artistique. De retour dans sa patrie, il y exécuta de nombreuses peintures à fresque, où l'on remarque de réelles qualités d'exécution, mais qui n'offrent guère d'intérêt au point de vue de la composition et du dessin. Ad. T.

GATTI (Teobaldo), violiste et compositeur italien, né à Florence vers 1650, mort à Paris en 1727. Il fut pendant cinquante-deux ans première basse de viole à l'orchestre

de l'Opéra de Paris et y fit représenter deux ouvrages : *Coronis* (trois actes, 1691) et *Scylla* (cinq actes, 1701). Gatti a publié un recueil d'*Airs italiens* (Paris, 1696).

GATTI (Girolamo), peintre italien, né à Bologne en 1662, mort en 1726. Il avait commencé par s'adonner à la musique, et était déjà un habile joueur de violon, lorsqu'il quitta cet instrument pour étudier la peinture chez Marc-Antonio Franceschini. Il y acquit rapidement du talent, mais il l'employa le plus souvent à recopier les œuvres de son maître, qu'il imitait dans la perfection. Les quelques œuvres originales que l'on connaît de lui présentent plutôt des réminiscences d'œuvres contemporaines que des inspirations réellement personnelles. Ad. T.

GATTI (Zoé de GAMOND, M^{me}), femme de lettres belge, née à Bruxelles le 12 févr. 1812, morte à Bruxelles en 1854. Elle adopta successivement les doctrines saint-simoniennes et fouriéristes et publia un grand nombre d'ouvrages qui furent très remarqués ; en voici les principaux : *De l'Éducation sociale des femmes au XIX^e siècle, de leur éducation politique et privée* (Bruxelles, 1833, in-8) ; *Esquisses sur les femmes* (Bruxelles, 1836, 2 vol.) ; *Des Devoirs de la femme et des moyens les plus propres d'assurer son bonheur* (Bruxelles, 1838, in-8) ; *Fourier et son système* (Paris, 1838, in-8) ; *Le Roi des paysans* (Paris, 1838, 2 vol. in-8, en collaboration avec Czynski) ; *Réalisation d'une commune sociétaire d'après la théorie de Charles Fourier* (Paris, 1840, in-8) ; *Paupérisme et Association* (Paris, 1847, in-8). M^{me} Gatti avait fondé un établissement d'éducation pour jeunes filles. — Sa fille Isabelle, née en 1849, lui succéda et devint directrice de l'École normale d'institutrices de la ville de Bruxelles. Elle est l'auteur d'un *Cours d'éducation pour les jeunes filles* (Paris, 1879, 2 vol. in-8).

GATTIÈRES. Com. du dép. des Alpes-Maritimes, arr. de Grasse, cant. de Vençe ; 680 hab.

GATTILIER (Bot.). Nom vulgaire du *Vitex Agnus-castus* L., plante de la famille des Verbenacées. C'est un arbrisseau dont les longues branches droites et flexibles portent des feuilles opposées, à cinq ou sept folioles digitées et des grappes de petites fleurs d'un bleu violet, ou bien roses ou blanches. — Le Gattilier croit dans la région méditerranéenne. On le cultive fréquemment dans les jardins comme ornemental. Ses fruits, d'un brun noirâtre, ont été employés en guise de poivre, sous les noms de Poivre sauvage, Petit Poivre, Poivre de moine. Ils ont eu jadis une certaine réputation comme antiaphrodisiaques, mais leur odeur forte, assez semblable à celle de la Staphisaigre et leur saveur chaude, âcre et piquante, indiquent plutôt des propriétés stimulantes. Ed. Lef.

GATTINARA. Com. d'Italie, prov. de Novare (Piémont), sur la Sesia, à 34 kil. N. de Verceil ; 4,912 hab. Elle produit des vins renommés.

GATTINARA (L.-G. ARBORIO DE) (V. BRÈME [Marquis de]).

GATTINARA (Mercurino de), magistrat, diplomate et homme politique bourguignon, né au château d'Arborio en 1465, mort à Innsbruck le 5 juin 1530. Il enseigna le droit à l'université de Dole et fut conseiller de Philibert le Beau. A la mort du duc (1506), la douairière Marguerite d'Autriche lui confia ses intérêts. Maximilien le nomma premier président du parlement de Bourgogne (12 févr. 1508). Il aidait alors Marguerite à négocier le traité de Cambrai. En mai 1509, Charles de Savoie le chargea, avec deux autres, de faire connaître son adhésion à la Ligue. Il servit d'arbitre entre Louis XII et Ferdinand. Nommé, en 1513, chef du conseil privé des Pays-Bas, il fut accusé de trahison, se défendit par un mémoire, résigna son office de premier président et se retira chez les chartreux. Mais, en 1517, Maximilien l'envoya en ambassade en Savoie. Grand chancelier en 1518, il servit Charles-Quint avec énergie et l'excita souvent à la guerre. Il négocia à maintes reprises avec Wolsey. Il devint cardinal en 1529. Sa correspondance se trouve en partie aux Archives de Bruxelles et de Lille. H. HAUSER.

BIBL. : LE GLAY, *Corresp. de Maximilien I^{er}* ; Paris, 1839, 2 vol. in-8. (Soc. H. F.) — Du même, *Négoc. entre la France et l'Autriche* ; Paris, 1815, 2 vol. in-4 (Doc. inéd.). — K. LANZ, *Staatspapiere des Kaisers K. V.* ; Stuttgart, 1815, in-8. — GACHARD, *Corresp. de Charles V et d'Adrien VI* ; Bruxelles, 1859, in-8. — BRADFORD, *Corresp. of Ch. V.* ; Londres, 1850, in-8. — BAUMGARTEN, *K. der Fünfte* ; Stuttgart, 1885-92, 3 vol. in-8.

GATTINE (V. FLACHERIE).

GATTINELLI (Gaetano), acteur et auteur dramatique italien, né à Lugo, dans la Romagne, en 1810. Fils d'un comédien fort distingué, il prit des leçons de Vestri et s'engagea dans la troupe royale sarde, qui était la meilleure de l'Italie à cette époque, y réussit à souhait et y resta attaché durant douze années. Lorsque cette compagnie fut dissoute, Gattinelli écrivit une sorte de manuel général de l'art du comédien, qu'il publia en 1850 sous ce titre : *Dell'Arte rappresentativa in Italia*, et qui fut accueilli par la critique avec la plus grande faveur. Ce fut alors qu'il mit au jour aussi deux œuvres dramatiques, qui furent représentées à Turin avec un très grand succès. En 1855, Gattinelli faisait partie de la troupe qu'amena à Paris la grande tragédienne M^{me} Ristori, et fut bien accueilli. Il alla ensuite se faire applaudir à Vienne, puis retourna en Italie, où il s'efforça, mais sans succès, de créer un institut dramatique destiné à l'éducation pratique des jeunes gens se destinant au théâtre.

GATTONI (L'abbé J.-C.) (V. HARPE ÉOLIENNE).

GATTY (Margaret SCOTT), femme de lettres anglaise, née à Burnham (comté d'Essex) en 1809, morte à Londres le 3 oct. 1873. Fille d'un chapelain de marine, elle épousa, en 1839, Alfred Gatty, sous-doyen de la cathédrale de York et auteur de diverses rapsodies évangéliques. Elle débuta, en 1842, par une *Vie du Dr Scott*, son père, en collaboration avec son mari, puis entreprit une série de gracieuses historiettes sous le titre *The Fairy Godmother and other Tales* (1851). Encouragée par le succès elle donna : *Parables from Nature* (1855-1871, 5 vol.) et *Aunt Judy's Tales* (1859), *Aunt Judy's Letters*, *Aunt Judy's Song-Book for Children* (1868), *The Mother's Book of Poetry* (1872). Ces productions, destinées aux enfants, devinrent populaires et lui inspirèrent l'idée de fonder, en 1866, une revue mensuelle pour le jeune âge, *Aunt Judy's Magazine*, qui obtint le même succès que ses historiettes. On a d'elle, en outre, *A Record of a Holiday Ramble in Ireland* (1862) ; *Waifs and Strays of natural History* (1870) ; *The Book of Sundials* (1872) ; et une traduction d'un livre de Macé, *Histoire d'une bouchée de pain*. H. F.

GATUZIÈRES. Com. du dép. de la Lozère, arr. de Florac, cant. de Meyrueis ; 479 hab.

GATZKO ou **GACKO**. Ville de l'Herzégovine sur la frontière du Montenegro. Avant le traité de Berlin (1878), cette ville servait aux Turcs de place forte dans leurs guerres avec le Montenegro.

GAU. Ancienne division historique des pays allemands ; elle répond au « pays » français. Elle apparaît dans la loi salique, et existait donc au v^e siècle ap. J.-C. ; elle fut générale sous la domination franque, mais on ne sait dans quelle mesure elle l'était auparavant. Sur les rapports entre le gau, la centenie, avec la *civitas*, le *pagus* de Tacite, on a écrit des milliers de pages sans éclaircir la question. En général, le gau était un district naturel, d'étendue très variable, désigné soit par le nom de la ville centrale, soit par celui de la rivière qui l'arrosait, ou de ses montagnes, etc. : Wormsgau, Speiergau, Rheingau, Aargau, Eifelgau, Nordgau. Sur les frontières de ces districts et parfois même sur leur emplacement, il est souvent très difficile de se renseigner exactement. A la tête d'un gau était un comte, et l'assimilation des gau aux comtés fut une des causes principales de leur disparition. A peu près accomplie au x^e siècle quand prévalut le régime féodal. Nous indiquerons les principaux ouvrages relatifs à cette intéressante question et aux débats qu'elle a soulevés. La plus complète description des gau allemands est celle de Bessel, aut. II du *Chronicon Gottwicense* (Togernsee, 1732). Dans la nouvelle édition

de l'Atlas historique de Spruner-Menke (Gotha, 1880), on trouvera six bonnes cartes dressées par Menke, donnant la division de l'Allemagne en *gau*. La description de tous ces districts décidée par les congrès des germanisants de 1846-1847 n'a été faite que pour ceux de Wettereiba (Wetterau) et de Hesse, parue en 1855 et 1857.

BIBL. : TRUDICHUM, *Die Gau und Markverfassung in Deutschland*; Giessen, 1860. — V. les ouvrages d'ensemble cités à la bibliographie des art. ALLEMAGNE et GERMANIE, notamment celui de Waitz. — Sur certaines parties de l'Allemagne, V. LANG, *Bayerns Gaue*; Nuremberg, 1830. — Du même, *Bayerns alle Grafschaften und Gebiete*, 1831. — BAUMANN, *Die Gaugrenzen im württembergischen Schwaben*; Stuttgart, 1879. — BRETTER, *Diözesan und Gaugrenzen Norddeutschlands*; Halle, 1874-76, 4 vol. — LEUTSCH, *Margraf Gero nebst einer Gaugeographie von Thüringen und der Ostmark*; Leipzig, 1828.

GAU (Charles-Louis-Joseph de) (V. FRÉGEVILLE [Marquis de]).

GAU (Franz-Christian), architecte français, né à Cologne le 15 juin 1790, mort à Paris le 31 déc. 1853. Elève de Debret, de Lebas et de l'école des beaux-arts, Gau voyagea, de 1811 à 1821, en France, en Italie, en Grèce et en Egypte et se fit connaître par d'intéressantes publications telles que les plans du Vatican, l'achèvement du III^e volume des ruines de Pompéi de Mazois, et un complément, édité en français et en allemand, du grand ouvrage de l'expédition d'Egypte sous le titre de : *Antiquités de la Nubie* ou monuments inédits des bords du Nil situés entre le 1^{re} et la 2^e cataracte, etc. (Paris, 1821-27, gr. in-fol.). Naturalisé français, Gau se fixa à Paris et devint successivement architecte de divers services municipaux et de la Banque de France. On lui doit, comme travaux, le presbytère de l'église Saint-Séverin, la restauration de l'église Saint-Julien-le-Pauvre, affectée comme chapelle à l'Hôtel-Dieu; l'église Saint-Denis du Saint-Sacrement, rue de Turenne; l'église néo-gothique de Sainte-Clotilde au faubourg Saint-Germain, terminée par Th. Ballu; l'appropriation en temple protestant de l'ancien bâtiment de la douane, rue Chauchat; des bâtiments à Bicêtre et la prison de la Grande-Roquette. Gau avait ouvert un atelier en 1824 et eut, entre autres élèves distingués, l'architecte viennois G. Semper.

Charles LUCAS.

GAUBE (Lac) (V. PYRÉNÉES [Hautes-]).

GAUBERTIN. Com. du dép. du Loiret, arr. de Pithiviers, cant. de Beaune-la-Rolande; 407 hab.

GAUBERTIN (Pierre BOITEL, sieur de) (V. BOITEL).

GAUBIL (Antoine), missionnaire français, né à Gaillac le 14 juil. 1689, mort à Peking le 24 juil. 1759. Entré dans la Compagnie de Jésus en 1704, il fut envoyé en Chine en 1723 et y resta. Il se maintint sous l'empereur Young-tching et obtint de son successeur Kien-loung la direction des collèges impériaux où l'on enseignait le latin aux jeunes nobles. Ses connaissances encyclopédiques le firent priser très haut de la cour de Péking. Il a traduit le *Chou-King* (Paris, 1771, in-4), publié *Hist. de Gentchiscan et de toute la dynastie des Mangoux* (Paris, 1739, in-4); *Traité de chronologie chinoise* (Paris, 1814, in-4); *Traité historique et critique de l'astronomie chinoise*, diverses notices, descriptions, journaux de voyage, etc.

BIBL. : A. DE RÉMUSAT, *Nouv. Mélanges asiatiques*.

GAUBRETIÈRE (La). Com. du dép. de la Vendée, arr. de La Roche-sur-Yon, cant. de Mortagne-sur-Sèvre; 2,279 hab.

GAUCERAN, troubadour français (V. SAINT-DIDIER [Gauceran de]).

GAUCHE. DÉTERMINANT GAUCHE. — On appelle déterminants gauches les déterminants de la forme

$$\begin{vmatrix} a_{11} & a_{12} & \dots & a_{1n} \\ a_{21} & a_{22} & \dots & a_{2n} \\ \dots & \dots & \dots & \dots \\ a_{n1} & a_{n2} & \dots & a_{nn} \end{vmatrix} = \Delta$$

dans lesquels $a_{ij} = -a_{ji}$ et $a_{ii} = 0$ pour toutes les valeurs de i et j . Lorsque l'ordre n d'un déterminant gauche

est impair, ce déterminant est nul; lorsque cet ordre n est pair, le déterminant est le carré d'une fonction entière de ses éléments, à laquelle on donne le nom de *pfaffien*. Ainsi, pour $n = 4$, $\Delta = 0$; pour $n = 2$, $\Delta = a_{12}^2$; pour $n = 3$, $\Delta = 0$; pour $n = 4$, $\Delta = (a_{12}a_{23} + a_{13}a_{24} - a_{12}a_{34})^2$, etc.

INVARIANTS GAUCHES. — On appelle ainsi ceux qui, après une substitution linéaire, sont multipliés par une puissance impaire du déterminant de la substitution.

COURBE GAUCHE. — On appelle ainsi les courbes dont tous les points ne sont pas dans un même plan.

SURFACES GAUCHES. — On appelle en général surfaces réglées celles qui peuvent être engendrées par une droite mobile appelée *génératrice*. Ces surfaces renferment donc une infinité de droites ou génératrices rectilignes. Les surfaces réglées peuvent être *gauches* ou *développables*. Toute surface réglée qui n'est pas développable est gauche. Les surfaces développables sont celles dont les génératrices sont tangentes à une même courbe, ou, plus exactement, sont celles dans lesquelles la plus courte distance de deux génératrices infiniment voisines quelconques est d'un ordre supérieur au premier (on démontre qu'alors cet ordre est égal à trois). Les surfaces gauches les plus remarquables sont les surfaces du second degré, qui ont deux systèmes de génératrices rectilignes, réelles ou imaginaires. Les surfaces dites à plan directeur, dont les génératrices sont parallèles à un même plan, ces surfaces portent le nom de conoïdes quand elles ont une directrice rectiligne; enfin, quand la directrice rectiligne est perpendiculaire au plan directeur, on dit que le conoïde est droit. — On appelle *point central* d'une génératrice le point qui sert de pied à la perpendiculaire commune à cette génératrice et à la génératrice infiniment voisine. Le *plan central* de cette génératrice est celui qui passe par la génératrice et la perpendiculaire commune en question; il est tangent à la surface au point central. Le lieu des points centraux d'une surface gauche est sa ligne de *striction*. Soit λ la distance d'un point M d'une génératrice au point central O, ω l'angle que fait le plan tangent en M avec le plan central, on a la formule remarquable $\lambda = ktg\omega$, k désignant un nombre constant pour une même génératrice et que l'on appelle le *paramètre de distribution*; il résulte de cette formule que le plan tangent à l'infini sur une génératrice est normal au plan central. — Parmi les lignes que l'on peut tracer sur une surface gauche, il faut signaler les asymptotiques; l'une des deux familles se compose des génératrices, l'autre famille a pour équation une équation que l'on intègre dès que l'on en connaît une solution. Quand deux surfaces gauches sont applicables l'une sur l'autre, les génératrices de l'une s'appliquent nécessairement sur les génératrices de l'autre. — Le lieu des normales à une surface gauche est un paraboloidé dit des *normales*; par une rotation de 90° autour de la génératrice, il devient tangent tout le long de la génératrice et porte alors le nom de paraboloidé de *raccordement*; le sommet de ce paraboloidé est le point central. Il existe un hyperboloïde osculateur tout le long d'une même génératrice; il se confond avec le paraboloidé de raccordement dans les surfaces à plan directeur. Toutes les surfaces gauches ont une même équation aux dérivées partielles du troisième ordre assez compliquée. — On appelle cône directeur d'une surface gauche, un cône dont les génératrices sont parallèles à celles de la surface.

PLAN GAUCHE. — Nom que l'on donne quelquefois au paraboloidé hyperbolique.

H. LAURENT.

BIBL. : Les traités de géométrie descriptive. — MANNHEIM, *Cours professé à l'École polytechnique*. — LAURENT, *Traité d'analyse*, t. VII.

GAUCHÉ (François-Tranquille), architecte français, né à Choisy-le-Roi le 2 janv. 1766, mort à Paris en 1846. Elève de de Wailly et de l'Académie, Gauché, après avoir exposé au Salon de 1802 un projet d'abattoir public, fut chargé, en 1810, de la création de l'abattoir de Grenelle.

Gauché dirigea aussi, de 1811 à 1842, la création de l'entrepôt des vins près du Jardin des Plantes sur un terrain d'une surface de 134,000 m.; il fut de plus l'architecte de la maison de détention du quai Saint-Bernard, pour laquelle il aménagea l'ancien hôtel de Bazancourt; de l'institution des Jeunes-Aveugles et du marché des Carmes, marché qu'il termina en 1829. On doit encore à Gauché plusieurs projets exposés à différents Salons et les tombeaux des familles de Lespine et de Marescot, au cimetière de l'Est à Paris.

Ch. LUCAS.

GAUCHER (Charles-Etienne), dessinateur, graveur et écrivain d'art français, né à Paris en 1740, mort en 1804. Elève de Basan et de Lebas, il a gravé nombre de vignettes-portraits. On remarque surtout deux planches d'un fini extraordinaire, *le Couronnement de Voltaire* au Théâtre-Français, d'après J.-M. Moreau, et *les Adieux de Louis XVI à sa famille*, au Temple. Il a publié des articles sur les beaux-arts, des notices sur les graveurs, *le Désaveu des Artistes* (Florence, 1776, in-8), une *Iconologie ou Traité complet des allégories ou emblèmes* (1796, 4 vol. in-4). Le catalogue de son œuvre a été dressé par le baron R. Portais et Henri Draibel [Beraldî] (Paris, 1879, in-8).

GAUCHER DE CHÂTILLON (V. CHÂTILLON).

GAUCHEREL (Léon), graveur français, né à Paris en 1816, mort en 1886. Elève de Viollet-le-Duc, il débuta par des architectures et des reproductions d'orfèvreries anciennes qui furent très remarquées. On cite, parmi les meilleures planches dans ce genre, la *Chasse de Sainte-Eleuthère à Tournai*, les *Statues du porche de la cathédrale de Chartres*, l'*Hôtel de ville de Sienne*, l'*Eglise de Vêtheuil*, le *Château de Chenonceaux*, l'*Hôtel de ville d'Arras*, la *Statue du Colonn à Venise*. Il traduisit aussi, tant au burin qu'à l'eau-forte, l'*Avenue de Hobbeima*, le *Soleil de Venise* de Turner. On lui doit également, outre une collaboration assez suivie à la *Gazette des beaux-arts*, les portraits de *M^{mes} Croizette et Sarah Bernhardt*, de *MM. Got et Coquelin*, de la Comédie-Française, enfin des aquarelles très estimées, des fusains et des peintures à l'huile.

Th.-S.

BIBL. : SEUBERT, *Livrets des Salons*.

GAUCHIN-LÉGAL. Com. du dép. du Pas-de-Calais, arr. de Béthune, cant. d'Houdain; 288 hab.

GAUCHIN-VERLOINGT. Com. du dép. du Pas-de-Calais, arr. et cant. de Saint-Pol-sur-Ternoise; 423 hab.

GAUCHOS. Bergers de la République Argentine qui vivent dans les Pampas. On les regarde comme des blancs, mais ce sont des métis, et leurs mœurs les rapprochent des Indiens. Ils vivent dans des huttes à murs de terre, ou des cabanes recouvertes de peaux (ranchos), sont vêtus d'un pantalon et d'une jaquette recouverts du *poncho*, manteau de laine carré percé au milieu d'un trou pour la tête, de couleur bleue, rouge, plus souvent rayée; un chapeau de paille à larges bords et des bottines complètent cet habillement. Les gauchos sont armés d'un couteau de 0^m30 à 0^m40 de long pendu à leur ceinture dans sa gaine de cuir, du lasso et des *bolas*, deux ou trois balles de plomb ou de fer fixées au bout d'une série de lanières de cuir nouées les unes aux autres. Ils font tourner ces bolas au-dessus de leur tête et les jettent avec une extraordinaire adresse, les enroulant autour des jambes de derrière de l'animal qu'ils poursuivent. Vivant dès l'enfance à cheval, les gauchos sont d'admirables cavaliers. La plupart sont au service des grands propriétaires; quelques-uns possèdent leurs troupeaux. Ils passent leur vie à surveiller ceux-ci, à les conduire d'un pâturage à l'autre. Généralement illettrés, ils adorent la musique et la poésie et ont leurs chœurs nomades. Ils partagent leurs loisirs entre la guitare et les cartes. Gais, hospitaliers, ils sont sauvages et cruels, rancuniers; ils jouent un grand rôle dans les guerres civiles et se groupent volontiers autour des aventuriers. Aussi ont-ils donné beaucoup de présidents à la République Argentine.

GAUCHY. Com. du dép. de l'Aisne, arr. de Saint-Quentin, cant. de Saint-Simon; 635 hab.

GAUCIEL. Com. du dép. de l'Eure, arr. et cant. (S.) d'Evreux; 492 hab.

GAUCOURT (Raoul VI de), capitaine français, né vers 1374, mort vers 1462. Il se distingua d'abord à la bataille de Nicopolis (1396), puis dans les guerres contre les Bourguignons et les Anglais. Réduit à capituler dans Harfleur (août 1415), il resta longtemps captif en Angleterre. A peine rentré en France, Gaucourt fut pris à la bataille de Verneuil (17 août 1424), mais il revint, dès 1425, auprès de Charles VII. Il eut une part très active à la délivrance de Montargis (1427) et d'Orléans (1429), à la campagne de Jeanne d'Arc, à la défense du Dauphiné contre le prince d'Orange, qu'il battit à Anthon (1430), à la prise de Chartres (1432), à l'enlèvement de La Trémoille (1433), au recouvrement de Paris (1436) et de Montreuil (1437), à la répression de la Praguerie (1440). Fait prisonnier une troisième fois en allant secourir Harfleur (14 oct. 1440) et bientôt racheté il participa encore à la délivrance de Dieppe (1443) et à la conquête de la Normandie (1449-1450). Il accomplit d'importantes missions en Bretagne, en Autriche, en Angleterre, en Italie, en Savoie et en Suisse. Il devint premier chambellan de Charles VII (1449) et, enfin, grand maître de son hôtel (1453).

BIBL. : LA THAUMASSIERE, *Hist. du Berry*; Bourges, 1689, pp. 586 et suiv., in-fol. — *Bull. de la Soc. de l'Hist. de France*, 1835, II, p. 260. — LA CHENAYE-DESBOIS et BADIÉ, *Dict. de la noblesse*, Paris, 1866, IX, pp. 33 et suiv. — J. QUICHERAT, *Rodrigue de Villandrando*; Paris, 1879, pp. 42-50, 422, in-8. — DE MAULDE, *Hist. de Louis XII*; Paris, 1889, p. 73, in-8. — VALLET DR VIRIVILLE, *Hist. de Charles VII*, à la table. — G. DE BEAUCOURT, *Hist. de Charles VII*, à la table. — E. COSNEAU, *le Connétable de Richemont*, à la table.

GAUD. Com. du dép. de la Haute-Garonne, arr. de Saint-Gaudens, cant. de Saint-Béat; 387 hab.

GAUDAINE (La). Com. du dép. d'Eure-et-Loir, arr. et cant. de Nogent-le-Rotrou; 246 hab.

GAUDE (La). Com. du dép. des Alpes-Maritimes, arr. de Grasse, cant. de Vence; 631 hab.

GAUDE. I. BOTANIQUE (V. RESEDA).

II. AGRICULTURE. — Encore appelée *vaude* ou *herbe à jaunir*, la gaude cultivée (*Reseda luteola*) fournit à l'industrie une couleur jaune très estimée; elle doit ses propriétés tinctoriales à la présence d'un principe nommé *luteoline* qui se trouve dans les tiges. Quoique la gaude, en raison de sa rusticité, puisse être cultivée partout, c'est surtout dans l'Eure et dans l'Hérault qu'elle occupe des surfaces importantes. On la cultive aussi en Angleterre et en Allemagne. La gaude atteint 1 m. de hauteur; elle est bisannuelle, ses racines sont pivotantes; les tiges rameuses portent des feuilles entières, lancéolées, luisantes. Les fleurs sont verdâtres, disposées en épis; elles produisent des fruits capsulaires, renfermant un grand nombre de graines.

Sol et engrais. La gaude croit dans tous les sols, mais on doit lui réserver de préférence les terres légères, un peu fraîches, car, dans les terres fortes ou argileuses, elle est moins riche en matière colorante. La gaude n'est pas exigeante sous le rapport des engrais; il est même assez rare qu'on lui applique directement une fumure; le plus souvent, on lui donne, dans la succession des cultures, la place qu'occupent les céréales; fréquemment, elle succède à des plantes sarclées et elle profite des fumures antérieures. La gaude, semée sur jachère avec prairie artificielle, trèfle ou luzerne, à laquelle elle sert d'abri, donne souvent de bons produits. Le sol ne subit pas de préparation spéciale; il suffit qu'il soit bien ameubli et bien propre.

Semences. Les semences se font à deux époques différentes; de la deux variétés culturales qui, d'après la remarque de M. F. Berthaud, ne diffèrent guère que par les dimensions: la gaude d'automne, qui se sème en juillet et août, et la gaude de printemps, dont on confie les semences au sol en mars et avril. La première de ces deux variétés est la plus estimée. La graine perdant très vite sa faculté

germinative, on ne doit employer que celle récoltée l'année précédente ; on répand de 4 à 5 kilogr. par hectare quand on sème la variété d'automne, et 5 à 6 kilogr. pour la variété de printemps. L'ensemencement se fait toujours à la volée ; on recouvre la graine avec une terre très légère ou avec des fagots d'épines ; on achève en passant le rouleau.

Soins. Dès que la plante est levée, on sarcle à la main. La gaude de printemps exige d'ailleurs beaucoup plus de soins, binages, sarclages et éclaircissements, que la gaude d'automne, pour laquelle on peut attendre le printemps. Au lieu de semer la gaude seule, on l'associe quelquefois à d'autres plantes, comme le sarrasin qui disparaît assez tôt pour lui permettre de s'enraciner avant l'hiver ; on la répand encore dans des plantes sarclées, telles que fèves-roles, haricots, au moment du dernier binage. Quand c'est la variété d'été qu'on cultive, on sème avec une prairie artificielle. Quel que soit d'ailleurs le système de culture adopté, il suffit, pour assurer la réussite de la récolte, de la défendre, surtout dans son jeune âge, contre les plantes étrangères. On attend ensuite le moment de l'arrachage qui arrive quand les graines sont mûres dans le tiers inférieur de l'épi.

Récolte. C'est dans le courant de juillet pour la gaude d'automne et en sept. pour la gaude de printemps qu'on procède à sa récolte. On arrache à la main la plante entière munie de sa racine, puis on fait sécher les tiges pour leur faire acquérir la belle couleur jaune qui les fait rechercher. Ce séchage s'opère en disposant les plantes au fur et à mesure de l'arrachage, en javelles peu épaisses ; on les retourne, et la dessiccation est réalisée au bout de trois ou six jours, suivant qu'on se trouve dans le Midi ou dans le Nord. A ce moment surtout, il faut craindre la pluie, car une seule averse suffit, pendant le javelage, pour faire brunir la gaude et lui faire perdre sa valeur. C'est donc seulement pour la gaude d'automne, récoltée en juillet, que ce mode d'opérer est pratique. Dans tous les autres cas, on dresse les tiges contre des murs, des haies ou d'autres points d'appui. Lorsque les tiges sont complètement sèches, on les bat très légèrement pour enlever les graines, dont on extrait de l'huile, puis on les lie en bottes qui sont conservées jusqu'au moment de la vente.

Rendement. Les rendements en tiges sèches oscillent entre 1,000 et 3,600 kilogr. par hectare. On obtient, en outre, des graines, 6 à 10 hectol. ou encore de 15 à 20, lorsqu'on recherche spécialement ce genre de produit. Cette graine fournit de 30 à 32 % d'une huile grasse, bonne pour l'éclairage. Alb. LARBALETRIER.

III. INDUSTRIE (V. JAUNE).

IV. ART CULINAIRE. — Le nom de gaude est également donné à une bouillie faite avec de la farine de maïs, du beurre et du sel. En Bourgogne, en Franche-Comté et dans la Bresse, on en mange beaucoup. Les Italiens lui donnent le nom de *polenta*.

GAUDECHART. Com. du dép. de l'Oise, arr. de Beauvais, cant. de Marseille ; 387 hab. La seigneurie fut donnée à l'abbaye de Lannoy en 1169. Eglise gothique du xvi^e siècle. — Bonneterie.

GAUDEN (John), théologien anglais, né à Magland (Essex) en 1605, mort à Worcester en 1662. Chapelain du comte de Warwick, un des chefs presbytériens, lorsque éclata la guerre civile, il se déclara pour le Parlement, mais en 1648 il publia, en faveur de Charles I^{er}, *A Religious and Loyal Protestation*, suivie bientôt d'autres brochures pour la défense de la cause royale. Quelques jours après l'exécution du roi parut le fameux *Ikon Basiliké* ou *Portrait de sa très Sacrée Majesté dans sa solitude et ses souffrances*, brochure sous le nom de Charles I^{er}, qui produisit une profonde impression sur le peuple et eut 50 éditions dans l'année. Seulement, en 1786, après la publication du troisième volume de *Papiers d'Etat de Clarendon*, le véritable auteur fut connu par une lettre datée de 1664, où Gauden déclare *Ikon Basiliké* œuvre de son invention. A la restauration des Stuarts, Charles II

donna à Gauden, d'abord l'évêché d'Exeter, puis celui de Worcester, dignité dont il ne jouit pas longtemps, car il mourut quelque temps après de chagrin, dit-on, de ne pas avoir obtenu l'évêché plus important de Winchester, dont lord Clarendon disposa en faveur d'un autre postulant.

GAUDENCE, philosophe et musicographe grec, qui vécut probablement sous l'empereur Adrien et certainement avant Claude Ptolémée. Il reste de lui une *Introduction harmonique* (ou traité de la mélodie) comprise dans le recueil de Meibom, intitulé *Antiquæ musicæ auctores septem græce et latine* (Leyde, 1652, in-4, t. 1). Un ami de Cassiodore, Mutianus, en avait fait une traduction latine qui est perdue. Cet ouvrage, inspiré des *Eléments harmoniques* d'Aristoxène, traite des sujets suivants : voix, son, intervalles, systèmes, genres (du chant) avec leur diagramme, rapports numériques des consonances, considérés suivant deux progressions inverses (morceau dont l'interprétation erronée a servi de base à une argumentation insoutenable de Richter, *De Musica arte Græcorum*). Gaudence décrit ensuite partiellement la notation dite pythagoricienne, dont *Alypius* (V. ce nom) a donné un tableau qui nous est parvenu presque au complet. Un manuscrit de Gaudence que nous avons collationné à Florence dans la « biblioteca Riccardiana » contient une phrase omise dans l'édition unique de Meibom. C.-E. RUEILLE.

GAUDENZ. Com. du dép. des Hautes-Pyrénées, arr. de Bagnères-de-Bigorre, cant. de Mauléon-Barousse ; 140 hab.

GAUDENTS (Chevaliers). Ordre institué à Bologne, approuvé en 1264 par Urbain IV, qui le soumit à la règle du tiers-ordre de Saint-Dominique. Ces chevaliers devaient être nobles de père et de mère ; ils n'étaient pas astreints au célibat ni à la vie commune ; ils faisaient vœu de protéger les veuves, les orphelins et les pauvres.

GAUDEZ (Adrien-Etienne), statuaire français, né à Lyon en 1845. Il fit ses études à l'Ecole des beaux-arts et dans divers ateliers, notamment celui de Jouffroy, et exposa pour la première fois au Salon de 1877 un groupe : *L'Enfance de Jupiter*, qui fut acquis par l'Etat. En 1879, il exposa le plâtre de sa statue *le Moissonneur*, plus tard fondue en bronze et placée au parc Monceau. En 1880, il exposa *Flore couronnant Cérès*, groupe de marbre, acheté par le ministère des beaux-arts. Ces œuvres et diverses autres lui avaient déjà conquis une réputation des plus honorables, lorsqu'en 1884 il révéla une nouvelle face de son talent en exposant, à côté de la *Nymphé Echo*, en marbre, un *Ciseleur au xvi^e siècle*, acquis par la ville de Paris et placé à la mairie du III^e arrondissement. Cette œuvre et celles du même genre qui l'ont suivie : *Sully enfant* (à l'Hôtel de Ville de Paris) en 1886, *Parmentier* (devant l'ancienne mairie de Neuilly) en 1887, *Molière enfant* en 1888 (collec. particulière), en 1890 *Louison la bouquetière à la tête des dames de la Halle* (au Palais-Bourbon), sont remarquables par l'ingéniosité de la composition, l'habileté de la facture, la vérité des attitudes, l'exactitude historique du type et du costume. A citer encore : *L'Enfant prodigue* (musée de Saint-Etienne), pour la mairie de Neuilly une statue de *la République* et un bas-relief dans la salle des mariages, la restauration de la partie gauche de la porte Saint-Denis, exécutée en 1886, la statue de *Théodore Rousseau* pour l'Hôtel de Ville de Paris, et divers bustes, notamment celui de l'écrivain *Bergerat*. Prisonnier à Magdebourg en 1870-1871, M. Gaudéz y a élevé un monument à ses compagnons de captivité. A. DE B.

GAUDICHAUD-BEAUPRÉ (Charles), botaniste et pharmacien français, né à Angoulême le 4 sept. 1789, mort le 16 janv. 1854. Il entra dans la pharmacie de marine, puis en 1817 fit partie de l'expédition circumpolaire commandée par Desaulles de Freycinet ; il visita Tenerife, Rio de Janeiro, le Cap, la Réunion, les îles de la Sonde, les Carolines, etc., mais fit naufrage aux Malouines ; il revint en France en 1820 et devint quelques années après correspondant de l'Académie de médecine et de l'Académie des sciences.

En 1830, il s'embarqua sous les ordres de Villeneuve-Bargemont, et visita le Chili, le Pérou et le Brésil, où il séjourna jusqu'en 1833. En 1836, nouveau voyage de circumnavigation sur la *Bonite*. En 1835, Gaudichaud obtint le grand prix de physiologie expérimentale de l'Institut, et, en 1836, il remplaça A.-L. de Jussieu à la section de botanique. Il a rendu de grands services à la physiologie végétale, malgré tout ce que présente de douteux sa théorie des *phytons* (la feuille considérée comme l'individu végétal). Ouvrages principaux : *Botanique du voyage aut. du monde... sur les corvettes « l'Uranie » et « la Physicienne »... 1817-1820* (Paris, 1826, in-4; atlas, 1826, in-fol.); *Botanique du voyage... sur la « Bonite »* (Paris, 1839-1846, in-8, av. atl., in-fol.); *Recherches générales sur l'organographie*, etc. (Paris, 1841, in-8, 18 pl.); *Recherches générales sur la physiologie et l'organogénie des végétaux* (Paris, 1842-1847, in-4). D^r L. Hn.

GAUDIEMPRÉ. Com. du dép. du Pas-de-Calais, arr. d'Arras, cant. de Pas; 381 hab.

GAUDIÈS. Com. du dép. de l'Ariège, arr. de Pamiers, cant. de Saverdun; 504 hab.

GAUDIN (Luis-Pascal), peintre espagnol et chartreux, né à Villafranca (Catalogne) en 1556, mort à la chartreuse de Scala Dei en 1621. Après avoir enseigné la théologie, il prit l'habit en 1595 à la chartreuse de Scala Dei. On ignore auprès de quel maître il avait appris à peindre. Mais, dès qu'il se fut fait religieux, il employa tous les loisirs que lui permettait la règle à produire, pour les couvents de son ordre, des compositions plus ou moins importantes. C'est ainsi qu'il exécuta pour la Grande-Chartreuse, près de Grenoble, une suite de tableaux parmi lesquels on cite surtout une fort belle *Conception*, et pour le couvent de Las Cuevas, près de Séville, divers sujets relatifs à la vie de la Vierge. Pacheco, dans son *Arte de la Pintura*, parle de ces peintures aujourd'hui disparues. De Séville, où il s'était transporté pour accomplir ce travail, le P. Gaudin se rendit à la chartreuse de Porta Cœli, près de Valence, où il peignit une *Cène* et les figures des *Saints Pierre et Paul* qui décoraient les portes du sanctuaire. Revenu à son monastère de Scala Dei, qu'il orna de nombreux ouvrages, il y mourut sans avoir pu se rendre à l'invitation du pape qui l'appela à Rome pour y exercer son talent. P. L.

GAUDIN (Martin-Michel-Charles), duc de GAËTE, ministre français, né à Saint-Denis (Seine) le 16 janv. 1756, mort à Gennevilliers le 5 nov. 1841. Entré à dix-sept ans dans l'administration des finances, il exerçait un assez haut emploi à l'époque de la Révolution. Commissaire de la Trésorerie nationale de 1791 à 1794, il passa ensuite plusieurs années dans la retraite près de Soissons, et accepta en mai 1798 le commissariat général des postes, puis, au lendemain du 18 brumaire, le ministère des finances, où la confiance de Napoléon le maintint sans interruption du 10 nov. 1799 au 1^{er} avr. 1814. Pendant cette longue administration, Gaudin réorganisa le service des contributions directes, rétablit les contributions indirectes, fonda la Banque de France, institua la Cour des comptes (1807) et fit exécuter en grande partie le cadastre décrété par l'Assemblée constituante. Nommé comte de l'Empire en 1808, duc de Gaète le 15 août 1809, il resta fidèle à Napoléon, qui, après son retour de l'île d'Elbe, lui rendit son ministère (21 mars 1815) et l'appela à la Chambre des pairs (2 juin). Rentré dans la vie privée à la seconde Restauration, Gaudin ne tarda pas à être envoyé par le dép. de l'Aisne (22 août 1815) à la Chambre des députés, où il siégea jusqu'en 1819 dans les rangs du parti constitutionnel. Il fut enfin gouverneur de la Banque de France du 6 avr. 1820 au mois d'avr. 1834. On a de lui : *Mémoires, opinions et écrits de M. Gaudin, duc de Gaète* (Paris, 1826-1834, 3 vol. in-8). A. DEBIDOUR.

GAUDIN (Marc-Antoine-Augustin), savant français, né à Saintes (Charente-Inférieure) le 5 avr. 1804, mort le 2 avr. 1880. Il fut de 1835 à 1864 calculateur au Bu-

reau des longitudes. Mais il est surtout connu comme chimiste et comme physicien. Ses intéressantes recherches, dont les résultats ont été publiés à partir de 1831 dans la *Bibliothèque universelle* de Genève, dans les *Annales de chimie et de physique* et dans les *Comptes rendus de l'Académie des sciences de Paris*, ont notamment porté sur la composition et les poids atomiques des corps, sur la production des carbonates insolubles, sur la fabrication du rubis artificiel et des lentilles de microscope, sur l'éclairage par le gaz de houille, sur la fixation des épreuves photographiques, sur les propriétés de la silice en fusion, sur la lumière zodiacale, etc. Citons encore de lui une nouvelle machine pneumatique à deux corps de pompe (1827) et un sympiezomètre perfectionné (1847). Il a fait paraître à part : *Derniers Perfectionnements apportés au daguerriotype*, en collaboration avec P. Lerebours (Paris, 1842, in-8); *Traité pratique de photographie* (Paris, 1844, in-8); *Recherches sur le groupement des atomes dans les molécules* (Paris, 1847, in-8); *Vade Mecum du photographe* (Paris, 1861, in-12); *l'Architecture du monde des atomes* (Paris, 1873, in-12), etc. L. S.

Bibl. : *Liste des travaux de M.-A. Gaudin*; Paris, 1848, in-8. — *Liste des mémoires dus à Gaudin dans le Catalogue of scientific papers of the Société royale*, t. II et IV; Londres, 1868 et 1877, in-4.

GAUDIN (Charles-Théophile), paléontologue vaudois, né à Lausanne le 4 août 1822, mort le 7 janv. 1866. Après ses études théologiques et un stage de six ans en Angleterre comme précepteur, il revint s'établir à Lausanne où il s'occupa de paléontologie. Il publia avec Pictet et de La Harpe son *Mémoire sur les animaux vertébrés trouvés dans le terrain sidérolithique du canton de Vaud*. En 1854, devenu précepteur de M. de Rumine, il passa avec lui plusieurs saisons en Italie où il continua ses recherches. Ses principaux travaux, qui le firent admettre à la Société royale de Londres, sont : *Contributions à la flore fossile italienne*; *Flore fossile des environs de Lausanne*; des traductions scientifiques d'Oswald Heer, etc.

GAUDIN (Emile-François), homme politique français, né à Paris le 7 févr. 1825, mort à Halloy (Loire-Inférieure) le 15 juin 1884. Avocat à Paris, secrétaire de Bethmont, il entra ensuite dans la diplomatie, devint directeur au ministère des affaires étrangères, et fut envoyé comme ministre plénipotentiaire à Milan pour négocier la séparation de la Lombardie et de la Vénétie. Conseiller d'Etat en 1862, il fut élu député de la Loire-Inférieure au Corps législatif le 7 juin 1869, contre le baron de Lareinty et Prévost-Paradol. Il vota la guerre avec la Prusse, et rentra dans la vie privée à la chute de l'Empire. Le 20 févr. 1876, il fut élu député de Nantes avec un programme bonapartiste, appuya le gouvernement du 16 mai et, candidat officiel au 14 oct. 1877, fut réélu au second tour contre M. Vincent, républicain. Il continua à voter contre tous les cabinets républicains et fut encore réélu député de Nantes le 21 août 1881.

GAUDIN DE VILLAINÉ (Adrien-Paul-Marie-Silvain), homme politique français, né le 12 déc. 1852. Fils d'un général, il fut admis à l'École militaire en 1870, s'engagea dans les chasseurs à pied et servit dans l'armée de la Loire. Il démissionna de l'armée en 1874 et se retira dans ses terres de la Manche. Il fut élu député en 1885 avec la liste réactionnaire et ne se représenta pas en 1889.

GAUDONVILLE. Com. du dép. du Gers, arr. de Lectoure, cant. de Saint-Clar; 249 hab.

GAUDREVILLE-LA-RIVIÈRE. Com. du dép. de l'Eure, arr. d'Evreux, cant. de Conches; 466 hab.

GAUDRON (V. Godron).

GAUDRY (Albert), paléontologiste français contemporain, né à Saint-Germain-en-Laye en 1827. Professeur de paléontologie au Muséum d'histoire naturelle et membre de l'Institut. Ouvrages principaux : *les Enchaînements du monde animal dans les temps géologiques*. *Mammifères tertiaires* (Paris, 1878, in-8); *les Enchaînements, etc.*; *Fossiles primaires* (Paris, 1883, in-8). D^r L. Hn.

GAUDY (Franz-Bernhard-Heinrich-Wilhelm, baron de).

poète et romancier allemand, né à Francfort-sur-l'Oder le 19 avr. 1800, mort à Berlin le 5 févr. 1840. Sa famille était d'origine écossaise, et le jeune Franz parlait l'allemand et le français. On essaya d'abord de l'élever dans la maison, mais son humeur indépendante résista à toutes les directions qu'on voulut lui donner; on l'envoya au collège français de Berlin, puis au gymnase de Schulpforta. Son père, lieutenant général dans l'armée prussienne, avait été nommé gouverneur du prince royal, plus tard Frédéric-Guillaume IV. En 1818, Franz Gaudy entra au premier régiment des gardes à Potsdam, et l'année suivante il fut nommé officier. En 1821, il suivit son régiment à Breslau, où il entra en relation avec Holtei, et où il fit ses premiers essais poétiques. La discipline militaire lui pesait; un duel lui valut quelques mois de forteresse. En 1833, il prit son congé et s'établit à Berlin, qu'il ne quitta plus que pour des voyages en Italie (1835-1838). Son humeur s'assombrit, sans qu'il cessât d'écrire. Quelques instants avant sa mort, il traça sur un bout de papier ses derniers vers, où il apprenait à ses amis que « Jean Squelette, le dur créancier, s'était présenté devant son lit, tenant à la main un billet échu ». Gaudy n'est pas un génie créateur; il a tour à tour imité Henri Heine, Chamisso, Béranger, Gœthe. Il a pourtant son originalité, faite de libre fantaisie et de verve sarcastique. Il aimait, tout baron qu'il était, à fronder le préjugé nobiliaire, et son patriotisme est exempt d'étroitesse. Ses *Kaiserlieder* (Berlin, 1835) sont pleins de la grandeur de Napoléon. Il a traduit, avec Chamisso, un choix de chansons de Béranger. La relation de son premier voyage en Italie (*Mein Römervzug*; Berlin, 1836, 3 vol.) contient des observations et des descriptions intéressantes. C'est d'Italie également qu'il a rapporté quelques-unes de ses meilleures nouvelles (*Aus dem Tagebuche einer wandernden Schneidergesellen*; Leipzig, 1836; *Venetianische Novellen*; Bunzlau, 1838, 2 vol.). Il fit, un an avant sa mort, un recueil de ses poésies (*Lieder und Romanzen*; Leipzig, 1837). Ses œuvres complètes ont été publiées en 24 vol. (Berlin, 1844-1847).

GAUDY (François-Antoine-Félix), sénateur français, né à Besançon le 3 mars 1832. Il fut le fondateur du journal *le Républicain de l'Est*. Elu à l'Assemblée nationale le 2 juil. 1871, il siégea à l'Union républicaine, fut réélu député de Besançon (2^e circonscription) en 1876, 1877 et 1881, sénateur du Doubs en 1885.

GAUDY-LEFORT (Jean-Amé), écrivain suisse, né à Genève le 5 oct. 1773, mort le 8 nov. 1850. Après de bonnes études et de longs voyages, il s'établit comme négociant dans sa ville natale; mais, à ses heures perdues, il cultivait avec passion la littérature et devint un des membres les plus écoutés du Caveau genevois. Son *Glossaire genevois* (1820), ses essais poétiques, *Apologues*, *Fleurs de l'arrière-saison*, eurent du succès, mais ses œuvres les plus populaires sont ses *Fables et contes* en vers gais et spirituels, et ses *Promenades historiques dans le canton de Genève*, deux volumes de recherches historiques et archéologiques fort précieuses. E. K.

GAUERMANN (Friedrich), peintre autrichien, né à Miesenbach, près de Guttenstein (Basse-Autriche), le 20 sept. 1807, mort à Vienne le 7 juil. 1862. Élève de son père, Jakob (1772-1843), dessinateur, graveur et peintre (surtout à l'aquarelle) des régions alpestres, il commença par représenter comme lui les paysages de ces pays, mais agrandit son horizon. Ses tableaux de la vie des champs furent remarquables, par exemple : *Jeune Paysan et jeune paysanne aux champs* (1829); *Laboureur* (1834), qui sont au musée du Belvédère. Bientôt il inclina vers l'interprétation sentimentale; citons parmi ses tableaux : *le Cerf blessé attaqué par un vautour*, *le Retour du troupeau*, *le Cerf assailli par des loups*, *la Chasse au daim*, *l'Abreuvoir* (musée de Francfort), *les Forgerons* d'un village du pays de Salzbourg (musée de Berlin). Ses lithographies sont également appréciées.

GAUFFIER (Louis), peintre français, né à La Rochelle

en 1761, mort à Florence le 20 oct. 1801. Élève de Hugues Taraval, il obtint le premier prix de peinture en 1784, alla à Rome, s'y maria avec Pauline Châtillon, élève de Drouais, artiste de mérite, qui mourut jeune et qu'il suivit de près. Ses compositions principales sont : *la Cananéenne*; *Cléopâtre* (1788); *Jacob et Rachel*; *Alexandre et Ephestion*; *Abraham et les Anges* (1789); *les Matrones romaines exhortant Véturie à fléchir Coriolan*, etc. Ses tableaux pèchent par le dessin et la couleur. On en voit aux musées de Cherbourg, de Perpignan, de Montpellier, de Marseille, de Toulon et des Uffizi à Florence. La *Cornélie, mère des Gracques, sollicitée par les dames romaines de donner ses bijoux à la patrie* et *Trois Jeunes Hommes apparaissant à Abraham*, etc., sont au musée du Louvre.

GAUFRAGE. C'est le travail d'impression de figures ou d'ornements sur une pièce d'étoffe ou sur du cuir, du carton ou du papier, au moyen d'un fer chaud. Un des travaux les plus difficiles de la reliure est le gaufrage qui vient donner au volume sa dernière parure. Il en sera parlé au mot RELIURE. Dans la fabrication moins artistique, on connaît de nombreux spécimens d'étoffes de toutes sortes gaufrées à la main, qui montrent que ce procédé était en usage dès le commencement du xii^e siècle. Il le devint plus encore lorsque l'outillage industriel se perfectionna. Vers la fin du règne de Louis XIV, un tisseur nommé Chandelier inventa un double cylindre : l'un portant l'éprouve ou le dessin gravé en creux, et l'autre la contre-épreuve en relief, sous lequel on faisait passer les étoffes pour les gaufrer. Nos machines modernes ont depuis longtemps remplacé cet outillage primitif, et elles livrent les tissus tous gaufrés, sans qu'il y ait d'autre soin à prendre que leur préparation.

Il y a plusieurs systèmes de gaufrage en usage, mais le plus usité et aussi le plus expéditif est celui où l'on se sert d'une machine semblable aux laminoirs et qui consiste en deux cylindres métalliques d'égale dimension, portant chacun la gravure du même dessin, l'un en creux, l'autre en relief. Ces deux cylindres étant chauffés sont superposés, et l'étoffe, humectée avec un liquide d'apprêt, passe entre eux et reçoit une très forte pression qui reproduit tous les détails du dessin original des cylindres. Cette reproduction est d'une durée aussi grande que celle du tissu, en tant que celui-ci n'est pas mouillé ou exposé à l'humidité. Lorsqu'on veut colorer les dessins d'une autre nuance que le fond de l'étoffe, on enduit les cylindres chauffés de matières propres à être teintées, puis on les essaie jusqu'à ce qu'il ne reste plus de teinture que dans le creux et on applique les parties du tissu qui, entrant dans ces creux, en prennent en même temps la forme et la teinture. Le gaufrage sur velours diffère du précédent, en ce qu'il suffit que la gravure en creux existe sur un cylindre seulement et que le deuxième reste uni. Dans cette opération, le creux de la gravure étant au moins égal à la hauteur du poil de velours, ce poil se trouve aplati sur toutes les parties qui ne rencontrent pas la gravure, tandis qu'il reste debout dans toutes les parties concaves du cylindre gravé pour produire le dessin. C'est surtout pour la fabrication des velours d'Utrecht que l'on emploie le gaufrage. Depuis quelques années, on emploie en Angleterre et aux Etats-Unis des appareils dans lesquels le gaufrage se trouve remplacé par un tondage particulier qui, au lieu d'aplatir le poil des tissus spéciaux, le coupe; cette coupe, se faisant suivant des variations infinies, permet d'obtenir une catégorie nouvelle d'étoffe (V. APPRÊTS). L. K.

GAUFRE. Gâteau mince, léger, rayonné d'alvéoles comme la gaufre ou gâteau à miel des abeilles. On confectionne la gaufre avec une pâte composée de farine, de beurre, d'œufs, de lait, de sel, en diverses proportions; cette pâte, réduite en bouillie claire, est additionnée de quelques cuillerées de vin blanc ou d'eau-de-vie, puis aromatisée avec du citron, de l'eau de fleur d'orange ou de la vanille. Le gaufrier ou moule nécessaire à la cuisson est un fer carré, à double

mâchoire, qui s'ouvre et se ferme à l'aide de deux tiges du même métal ; il se chauffe sur un fourneau analogue à celui des repasseuses ; mais on ne doit pas le pousser jusqu'au rouge. On verse la pâte après avoir eu soin de passer dans l'intérieur du fer un pinceau humecté d'huile ou de beurre fondu pour empêcher la pâte de prendre. On pose le fer à plat sur le feu de braise ou de charbon ; on le tient deux minutes de chaque côté, puis on ouvre l'instrument en dressant les fers dans la position verticale, et, avec un couteau ou une spatule qui a déjà servi à abattre les bavures, on détache la gaufre. Pour être bien réussie, il faut qu'elle soit dorée, croustillante à l'extérieur, moelleuse à l'intérieur ; elle doit être mangée chaude.

C'est une de nos pâtisseries les plus populaires et les plus anciennes. Déjà mentionnée dans le *Livre des métiers* d'Etienne Boileau, elle est certainement bien antérieure au siècle de saint Louis. Fabriquée par les oublieurs, qui l'appelaient oublie de supplication, elle rentre en effet dans la catégorie des oublies, également frappées au moule, mais plus minces, tout à fait sèches et friables. On la criait dans les rues ; les dimanches et les jours de fêtes, les marchands de gaufres installaient leur matériel dans les églises. François 1^{er} avait un faible pour cette friandise, dont la confection et la vente furent réglementées par Charles IX ; ainsi la distance minimum entre chaque fourneau fut fixée à 12 pieds.

Les gaufres se faisaient aussi et se font encore dans les ménages. On ne les oubliait guère dans les ducasses et les kermesses flamandes et hollandaises. Maint tableau, mainte estampe nous montre, au pays des Ostade et des Teniers, la ménagère, armée du gaufrier, au milieu des buveurs en liesse. Voici la légende d'une pièce signée Jerome Bos et datée de 1567 :

Masquers entrez laissez ce gras grouleur
Bien soies venus à notre ducasse.
Chantez, jouez, la vieille de bon cœur
Nous fait les gaufres assez bien grasse
Buvons ceste malvoisi garbe,
Cependant qu'au sot on fait la barbe.

La popularité de la gaufre n'est pas près de finir ; des spécialistes, installés en plein air ou abrités sous des auvents, l'offrent, encore toute chaude, aux promeneurs, tandis que d'autres la font circuler sur des plateaux ou dans des corbeilles. Les Tuileries, les Champs-Élysées, le Luxembourg et autres lieux fréquentés par les enfants ont leurs débits de gaufres aussi bien que les champs de foire des fêtes rurales.

La gaufrette est une gaufre de conserve, sèche et croquante. Importée d'Angleterre, où elle est exploitée en grand depuis quelques années et connue sous le nom de Palmers, elle est imitée en France. Le parfum ordinaire en est la vanille, mais on l'a plus ou moins variée et perfectionnée en y enfermant une couche de crème, de confitures, de fruits, etc. ; d'une consommation de plus en plus développée, elles figurent au lunch, au dessert, au thé. Délicates et légères, il faudrait en faire un prodigieux abus pour que l'estomac en fût surchargé. Marcel CHARLOT.

BIBL. : FRANKLIN, *la Vie d'autrefois*.

GAUFRIDI (Louis) (V. GOFRIDI).

GAUFRIDI (Jean-François de), magistrat et historien français, né à Aix le 13 juil. 1622, mort à Aix le 5 nov. 1689. Il appartenait à une famille de magistrats ; son père, Jacques de Gaufridi, avait été président à mortier au parlement d'Aix. Il fut lui-même conseiller au même parlement en 1660. Il a écrit une *Histoire de Provence* (Aix, 1694, 2 vol. in-fol.). G. R.

BIBL. : *Dictionnaire de la Provence et du Comté-Venaisien*, 1786, t. III, p. 349.

GAUFRIER (Mobil.). Moule en fer à double face et à charnières qui sert à la cuisson des gaufres. Pendant le moyen âge et à l'époque de la Renaissance, ces ustensiles étaient décorés d'ornements gravés en creux dans le métal et destinés à ressortir sur la surface de ce gâteau alors très en faveur. De nos jours, ces moules n'offrent plus qu'un cloisonnage régulier dénué de tout caractère artistique. On

a donné également le nom de gaufriers à certains ustensiles de forme ronde qui servaient dans les églises à la fabrication du pain à chanter, servant à la communion des fidèles. Les gaufriers destinés à l'usage liturgique sont enrichis d'armoiries, de sujets religieux et de détails d'architecture qui les ont fait recueillir dans les musées. Les scènes d'un grand style qui y sont représentées sont empruntées au Nouveau Testament et se déroulent autour d'une figure centrale symbolisant le Christ ou l'Agneau rédempteur. Il est cependant plusieurs de ces ustensiles qui, malgré leur iconologie religieuse, ont pu appartenir à des oublieurs civils, qui vendaient leurs gâteaux à la porte des églises et des couvents.

BIBL. : V. GAY, *le Glossaire du moyen âge*. — DIDRON, *les Annales archéologiques*. — BARBIER de MONTAULT, *Nieules et gaufriers au moyen âge et à la Renaissance*.

GAUGAIN (Simone) (V. CHARITÉ de NOTRE-DAME), t. X, p. 654).

GAUGAIN (Thomas), graveur anglais, d'origine française, né à Abbeville en 1748, mort à Londres au début de notre siècle. Élève de Houston, il se fit connaître par des sujets de genre, gravés au pointillé et tirés en couleurs, d'après M. Cosway, Milbourn, Morland, Northcote, etc. Parmi les sujets historiques, il y a lieu de citer *Marie Stuart apprenant sa sentence*, d'après Stothard (1788, gr. in-fol.). G. P-I.

GAUGAIN (J.-H.), physicien français, né dans le dépt. du Calvados en 1810, mort à Saint-Martin-des-Entrées, près de Bayeux, en 1880. Travailleur infatigable, il construisait lui-même les appareils dont il se servait. C'est lui qui est arrivé à démontrer que l'électricité, loin de se propager comme la lumière, se propage comme la chaleur en passant par une période variable dont il fixa les lois, et ces lois se trouvèrent, sans qu'il s'en doutât, correspondre à celles qu'Ohm avait déduites du calcul longtemps auparavant. Ce n'est qu'à partir de cette époque (1860) qu'on tint compte des lois de propagation de l'électricité pendant sa période variable. Gaugain a également entrepris de beaux travaux sur la condensation électrique, les courants thermo-électriques, le magnétisme, les courants induits de haute tension, travaux qui sont devenus classiques. Sa boussole des tangentes, qui permet d'obtenir à peu près exactement les intensités électriques proportionnelles aux tangentes des angles de déviation, est depuis longtemps entre les mains de tous les physiciens. L. K.

GAUGAMELLE (Géogr. anc.). Localité de l'Aturie, située à environ 50 kil. O. d'Arbelles ; c'est là qu'Alexandre le Grand écrasa l'armée de Darius et renversa la monarchie persane. La bataille porte ordinairement le nom d'Arbelles (V. ALEXANDRE et AREIL).

GAUJAC. Com. du dépt. de la Dordogne, arr. de Bergerac, cant. de Montpazier ; 272 hab.

GAUJAC. Com. du dépt. du Gard, arr. d'Uzès, cant. de Bagnols ; 433 hab.

GAUJAC. Com. du dépt. du Gers, arr. et cant. de Lombez ; 466 hab.

GAUJAC. Com. du dépt. de Lot-et-Garonne, arr. de Marmande, cant. de Meilhan ; 525 hab.

GAUJACQ. Com. du dépt. des Landes, arr. de Saint-Sever, cant. d'Amou ; 722 hab.

GAUJAL (Marc-Antoine-François de), magistrat et historien français, né à Millau (à Montpellier, d'après J. Duval) le 26 janv. 1772, mort à Vias (Hérault) le 16 févr. 1856. Il était fils de Marc-Antoine-Dominique de Gaujal et de Marguerite Aldebert. Il fit toutes ses classes au collège de Rodez. Il se destinait d'abord à la marine, mais la mort de son père, survenue au commencement de 1787, l'empêcha de donner suite à ce projet. Sa mère le retint à Millau et c'est auprès d'elle qu'il passa les années 1788-1790. En 1791, il émigra avec le chevalier de Tauriac ; il fit avec le comte d'Artois, qui l'admit parmi ses gardes, la campagne de France en 1792. Il rentra dans sa famille en 1800, son nom ayant été rayé de la liste des émigrés. En

1807, il fonda avec M. Carrère le *Journal de l'Aveyron*, dans lequel il imprima la première partie de ses *Annales du Rouergue*. L'année suivante, il entra dans la magistrature et fut successivement juge auditeur à la cour de Montpellier, président du tribunal de Lodève (1809), substitut du procureur général à Montpellier (1^{er} juin 1811), procureur impérial à Carcassonne (26 déc. 1812), président de chambre à Pau (13 mars 1816), premier président à Limoges (12 févr. 1821), conseiller à la cour de cassation et premier président à Montpellier (3 oct. 1849). Une ordonnance du 28 oct. 1821 lui avait conféré le titre de baron. M. de Gaujal a consacré à l'histoire du Rouergue tous les loisirs de sa longue carrière. Ses travaux sont encore, dans leur ensemble, ce qui a été fait de plus intéressant sur ce pays. Ils ont été réimprimés, après sa mort, avec les additions et corrections qu'il avait préparées lui-même, sous le titre d'*Etudes historiques sur le Rouergue* (Paris, 1858, 4 vol. in-8). C. C.

GAUJAN. Com. du dép. du Gers, arr. et cant. de Lombez : 335 hab.

GAUJEAN (Eugène), graveur français contemporain, né à Pau en 1850. Élève de Pils, puis de Vernet-Lecomte, de Martinet et de Waltner, il débuta au salon de 1877 par plusieurs eaux-fortes, dont celle reproduisant le tableau de M. Comte : *Bohémiens faisant danser de petits cochons devant Louis XI malade*, est bien connue. Il a gravé ensuite nombre de planches pour la *Gazette des beaux-arts*, pour l'*Art*, etc., d'après des maîtres anciens et aussi d'après des peintres modernes tels que G. Moreau, Fr. Millet, Chaplin. On lui doit encore de charmantes eaux-fortes illustrant *Turcaret* de Lesage, les *Contes de Moncrif*, la *Française du siècle* d'O. Uzanne. Il a essayé avec succès à faire revivre le procédé d'impression d'estampes en couleurs au moyen de planches superposées. G. P.-1.

GAULE (*Gallia*). I. Géographie. — Les Romains donnaient primitivement le nom de *Gallia* à cette partie de l'Italie septentrionale qui, dès le IV^e siècle avant notre ère, était habitée par des tribus celtiques; mais ils appelaient aussi *Galli* tous les peuples peu connus, cantonnés à l'O. et au N. des Alpes et bientôt ils distinguèrent entre la *Gallia cisalpina* ou la Gaule de l'Italie et la *Gallia transalpina*. César, le premier qui ait fait une distinction entre les Celtes et les Germains, qu'avant lui on avait souvent confondus, fut aussi le premier qui ait déterminé d'une manière précise les frontières de la Gaule transalpine. Il appliqua le nom de *Germani* à toutes les nations transrhénanes et réserva celui de *Galli* à tous les peuples sans exception qui habitaient entre le Rhin, l'Océan Atlantique et les Pyrénées, quoique dans le nombre de ces derniers il y en eût qui n'étaient pas de race celtique. La *Gallia* de César n'était donc plus la *Κελτικὴ* des Grecs : elle ne comprenait ni les Celtes de l'Espagne, ni ceux des îles Britanniques, ni ceux de la vallée du Danube et des contrées transrhénanes, encore moins ceux de la Thrace et de l'Asie Mineure. Le mot *Gallia* a pris ainsi un sens restreint, quoique César et les auteurs latins en général considèrent les termes *Galli* et *Celtæ* comme synonymes. Ce nom formé d'un radical celtique est probablement de création romaine. Les Gaulois eux-mêmes qui n'avaient pas d'unité politique et ne formaient pas un corps de nation ne semblent pas l'avoir connu à l'époque de leur indépendance. Il est probable que l'immense étendue de terres qu'ils occupaient, par la raison même qu'elle ne formait pas un tout homogène, ne portait pas un nom général. Nous appliquons donc le nom de *Gallia* à la partie septentrionale de l'Italie, la *Gallia cisalpina*, et au pays compris entre les Pyrénées et le Rhin, la *Gallia transalpina*. A la première province que les Romains possédaient dans la Gaule transalpine, c.-à-d. au pays compris entre la mer Méditerranée, la Garonne, les Cévennes et les Alpes, ils donnèrent le nom de *Gallia braccata*, parce que les Gaulois de cette contrée portaient des *braccæ*, sorte de pantalons. Dès lors les termes *Gallia braccata*, *Provin-*

cia Romana et *Gallia Narbonensis* devinrent synonymes. La *Gallia cisalpina*, par contre, prit le nom de *Gallia togata*, parce que les Gaulois de l'Italie, déjà romanisés, avaient adopté le costume national des Romains. Enfin, pour distinguer de la *Gallia braccata* le reste de la Gaule transalpine où l'on portait également les braies, on donna à cette région le nom de *Gallia comata*, parce que les Gaulois de ces contrées se distinguaient par leur longue chevelure.

GALLIA CISALPINA. — La *Gallia cisalpina* ou *citerior* comprenait la région de l'Italie septentrionale, dans laquelle, vers le IV^e siècle av. J.-C., plusieurs peuples celtiques sont venus se fixer, après avoir refoulé les Ligures, les Etrusques et les Ombrions. Elle s'étendait entre les Alpes Cottiennes et Grées à l'O., les Alpes Pennines et Rhétiennes au N. et la Vénétie à l'E. Vers le S. la frontière, après avoir suivi le cours supérieur du Pô, atteignit la crête des Apennins à l'E. de l'Etrurie et s'avança vers l'Ombrie et la mer Adriatique, d'abord jusqu'à l'*Aesis*, entre Ancône et *Sena Gallica*, mais plus tard seulement jusqu'au Rubicon, entre Ravenne et *Ariminum*.

Les Gaulois de l'Italie, les ennemis les plus redoutés de Rome, durent engager une lutte gigantesque se prolongeant pendant des siècles, pour défendre leur indépendance. Vers le commencement du II^e siècle avant notre ère ils se trouvaient réduits à toute extrémité, et cependant il fallut aux Romains encore onze campagnes et onze grandes batailles (201-191) pour triompher d'eux. Après cette guerre d'extermination, beaucoup de peuples gaulois se soumièrent; d'autres, comme les *Boii* et les *Lingones*, ne pouvant se résoudre à vivre esclaves sur une terre qu'ils ont reçue libre de leurs aïeux, quittèrent l'Italie pour aller chercher une autre patrie dans la vallée du Danube. Des colons romains vinrent occuper les territoires dépeuplés, et la Gaule italienne fut réduite en province romaine. Comme cette province s'étendait également sur la Ligurie, la Vénétie et l'Istrie, du nom de *Gallia cisalpina* on finit par désigner tout le N. de l'Italie. Peu à peu la population celtique fut absorbée par la civilisation romaine. Elle perdit sa religion, sa langue, son costume, et la province romanisée prit le nom de *Gallia togata* pour la distinguer de la *Gallia braccata*. Quand Auguste eut partagé l'Italie en onze régions, la Gaule cisalpine en forma la huitième, la dixième et la onzième. Elle ne fut plus considérée comme une province romaine, mais fit partie intégrante de l'Italie, désormais étendue jusqu'aux Alpes, ses frontières naturelles.

Comme les Gaulois occupaient surtout le bassin du Pô, leur territoire, primitivement appelé *Gallia circumpadana*, avait deux divisions naturelles : la *Gallia cispadana* au S. et la *Gallia transpadana* au N. du fleuve.

Gallia cispadana. Elle était occupée 1^o par les *Boii*, dont le territoire, divisé en cent douze circonscriptions, s'étendait entre le Pô et les Apennins et avait pour villes principales : *Mutina* et *Bononia*; 2^o par les *Lingones* à l'E. des *Boii* à l'embouchure du Pô; ville principale : Ravenne; 3^o par les *Senones*, établis au S. des *Lingones* sur les côtes de la mer Adriatique; leur pays s'étendait d'abord jusqu'à l'embouchure de l'*Aesis* et plus tard jusqu'au Rubicon. Une partie du territoire maritime qu'ils occupaient dans l'Ombrie portait pendant longtemps encore le nom d'*ager gallicus*.

Gallia transpadana. Ses principaux peuples furent : 1^o les *Taurini*, d'origine ligurienne, qui occupaient le versant oriental des Alpes Cottiennes et la haute vallée du Pô; ville principale : *Augusta Taurinorum* (Turin); 2^o les *Segusiavi* au N. des *Taurini*; 3^o les *Salassi* sur le flanc oriental des Alpes Grées; villes principales : *Eporedia* et *Augusta Prætoria* (Aoste); 4^o les *Lepontii* au N. du lac Majeur (*L. Verbanus*); 5^o les *Libici* à l'E. des *Segusiavi* et des *Salassi*; ville principale : *Vercellæ*; 6^o les *Insubres*, le peuple le plus puissant de la Gaule transpadane, ayant probablement sous sa clientèle des peu-

plades plus petites comme les *Lœvi* et les *Marici*; leur pays s'étendait entre le lac Majeur, le lac de Côme (*L. Larius*) et le Pô; villes principales: *Mediolanum* (Milan) et *Ticinum* (Pavie); 7° les *Genomani* à l'E. des Insubres, entre le lac de Côme, le lac de Garde, le Pô et l'Adige; villes principales: *Brixia* (Brescia), *Cremona*, *Mantua* et *Verona*; 8° les *Euganei* au N. des *Genomani* et à l'O. de la *Venetia*. Il y avait en outre plusieurs petites tribus alpestres, difficiles à localiser.

GALLIA TRANSALPINA. — Frontières: à l'O. l'Océan (*mare Aquitanicum*); au S. les Pyrénées et la mer Méditerranée (*sinus Gallicus*); à l'E. le Var (*Varus*), les Alpes et le Rhin; au N. l'île des Bataves, la mer du Nord (*mare Germanicum*) et la Manche (*fretum Gallicum*). Les peuples qui, à l'arrivée des Romains, habitaient ce pays n'étaient pas tous de même race. A côté des Celtes il faut distinguer: 1° les Aquitains, de la famille des Ibères; ils occupaient le territoire compris entre les Pyrénées, la Garonne et l'Océan Atlantique; 2° les colonies grecques de la côte de la mer Méditerranée; 3° les Ligures qui, refoulés au delà du Rhône, habitaient une partie des Alpes et les côtes de la mer Méditerranée depuis l'embouchure du Rhône jusqu'aux confins de l'Etrurie; les peuples alpestres sont très nombreux et peu connus; pour beaucoup d'entre eux il est difficile de déterminer s'ils étaient de race celtique ou ligurienne; 4° quelques peuples germaniques qui s'étaient fixés au N.-E. du pays au milieu des tribus belges.

Vers l'an 154 avant J.-C., les Romains, sollicités par les Grecs de Marseille, pénétrèrent pour la première fois dans la Gaule transalpine pour faire la guerre aux Ligures; mais ce ne fut que plus tard, entre les années 125 et 121, qu'ils y firent leurs premières conquêtes. Après avoir battu à Vindalium et près de l'Isère les Allobroges et les Arvernes, ils traitèrent ceux-ci avec modération et déclarèrent ceux-là sujets de Rome. Du territoire des Allobroges ainsi que des pays enlevés à plusieurs peuplades liguriennes ils formèrent la *Provincia Romana*. Ils agrandirent successivement la province au delà du Rhône, y fondèrent en 123 la colonie d'*Aquæ Sextiæ* (Aix) et en 118 celle de *Narbo Martius* (Narbonne). Les frontières de cette première possession romaine en Gaule sont mal connues. A l'époque où commença la guerre des Cimbres, la *Provincia* avait comme limites la mer Méditerranée et la crête des Pyrénées; le Var et les peuples libres des Alpes la bornaient vaguement à l'E. Comme frontières du côté de l'Aquitaine et de la Gaule chevelue, on admet généralement la Garonne et les Cévennes; mais il serait plus juste de dire que ces frontières étaient flottantes et indéterminées. Les principaux peuples de la Gaule Narbonnaise étaient à l'O. du Rhône: les *Volcæ Tectosages* avec Toulouse, Carcassonne et Narbonne; les *Volcæ Arcomici* avec *Nemausus* (Nîmes) et les *Helvii*; sur la rive gauche du fleuve: les Allobroges avec *Geneva* et *Vienna*; les Cavares avec *Arausio* (Orange) et *Avenio* (Avignon), et enfin quelques peuples liguriens comme les *Salluvii* et les *Deciates*. Quant à la ville de Marseille avec ses colonies *Antipolis* (Antibes) et *Agathe* (Agde), elle ne faisait pas partie de la *Provincia*; elle reçut le titre de *federata* et garda son autonomie.

La Gaule chevelue, conquise et soumise par J. César (58-51 av. J.-C.), à laquelle on donnait quelquefois le nom de *Gallia nova* pour la distinguer de la Narbonnaise appelée *Gallia vetus*, fut partagée en trois provinces, *Tres Provincie*: 1° l'Aquitaine (V. ce mot) située entre les Pyrénées, l'Océan Atlantique et la Garonne; 2° la Celtique (V. ce mot) qui s'étendait depuis la Garonne jusqu'à la Seine et la Marne; 3° la Belgique (V. ce mot) comprise entre la Seine, la Marne, le Rhin, la mer du Nord et la Manche. Sous Auguste, l'an 27 av. notre ère, on procéda à une nouvelle division de la Gaule. Ce nouveau partage, tout en étant assez conforme au précédent, ne respecta plus la répartition ethnographique que rappé-

laient dans César les noms d'Aquitaine, de Celtique et de Belgique. A l'ancienne Aquitaine, occupée par « une race différant absolument des Gaulois par la langue et le type physique, bien plus semblable aux Ibères qu'aux Celtes », on ajouta le territoire « des quatorze peuples placés entre la Garonne et la Loire » (Strabon, IV, 1, 1). Ensuite à la Belgique, qui autrefois avait la Marne comme frontière méridionale, on annexa tous les peuples habitant à l'E. de la Saône: les *Helvetii*, les *Sequani* et les *Mediomatrici*. La nouvelle Belgique s'étendait donc entre la Seine, la Saône, le Rhône, les Alpes, le Rhin et la mer. Enfin, l'ancienne Celtique, de laquelle on avait détachés les quatorze peuples d'entre la Garonne et la Loire, prit le nom de *Provincia Lugdunensis* et était comprise entre la Seine, la Saône, la Loire, le Rhône et les Cévennes. Une quatrième province fut l'ancienne *Provincia Narbonensis*. Auguste confirma la séparation déjà ancienne de la Gaule en deux parties: l'ancienne Province et la *Gallia nova*. De la dernière il forma bien trois provinces politiques distinctes, mais il leur conserva une sorte d'unité conventionnelle, dont le culte de Rome et d'Auguste devint le lien. *Lugdunum* (Lyon), ville d'origine toute romaine, devint en quelque sorte la capitale de toute la Gaule, le siège des gouverneurs. C'est à Lyon que Drusus, l'an 12 av. notre ère, convoqua un *concilium* de la Gaule. Cette assemblée était jusqu'à un certain point une délégation annuelle de toutes les cités des « Trois Provinces » et avait à la fois un caractère religieux et politique. Quand les trois provinces nouvelles furent créées, Auguste détermina les territoires des cités; et il y avait presque autant de *civitates* dans la Gaule d'Auguste que l'on comptait de peuples dans la Gaule chevelue avant César. Strabon nous apprend qu'au temps d'Agrippa (mort l'an 12 av. J.-C.) il y avait soixante *civitates* dans les *Tres Provincie* (Strab., IV, III, 2). Nous savons par Tacite (*Ann.* III, 44) que quelques années plus tard on en comptait soixante-quatre. Ces cités, établies par Auguste, se sont perpétuées sans changements notables presque jusqu'à nos jours dans les circonscriptions ecclésiastiques des évêchés.

Dans la suite on augmenta non seulement le nombre des cités, mais aussi celui des provinces. Déjà en l'an 14 av. J.-C. les Romains soumièrent les *Ligures comati* qui habitaient les Alpes Maritimes et firent de leur pays une province impériale équestre. A la fin du règne d'Auguste ou au commencement de celui de Tibère, on créa les deux provinces de *Germanie supérieure* et de *Germanie inférieure* (V. ces mots), qui toutefois furent plutôt des territoires militaires que des provinces dans le sens ordinaire du mot. Ainsi déjà vers le temps de la mort d'Auguste on comptait sept provinces gauloises. Les successeurs d'Auguste en augmentèrent encore le nombre. Au temps de Néron, le petit royaume de Cottius, à la mort de ce prince, fut réuni à l'Empire; on en créa la province des *Alpes Cottiae* ou *Cottianæ*, qui s'étendait jusqu'au pays des *Vocontii* et comprenait les territoires d'*Embrodunum* (Embrun) et des *Caturiges* (Chorges). Plus tard, probablement sous le règne de Claude, pour protéger le passage du Petit Saint-Bernard, on forma la province équestre impériale des *Alpes Cætonicæ* ou *Graivæ*. Cette province s'étendit bientôt vers le Nord, acquit une grande importance par la création d'un poste au passage des Alpes, à l'O. du Grand Saint-Bernard (*Summus Poeninus*), et dès lors elle prit le nom de province des *Alpes Atrextianæ* ou *Atractianæ*. Elle comprenait la vallée supérieure du Rhône ou le Valais, l'ancien pays des *Viberi*, des *Seduni*, des *Feragri* et des *Nantuates*. Au 1^{er} siècle, quand on donna la crête des Alpes pour limites entre l'Italie et la Gaule, les trois provinces alpestres furent coupées en deux. A la fin du 1^{er} ou dans les premières années du 1^{er} siècle, Dioclétien ou Constantin partagea l'Aquitaine d'Auguste en deux provinces. A l'ancienne Aquitaine située au S. de la Garonne on donna le nom de *Novempopulana*, tandis qu'à la partie septentrionale on conserva

celui d'Aquitaine. Sous les successeurs de Constantin, la division de la Gaule en provinces dut subir encore plusieurs changements, ainsi qu'on peut le voir par la liste de Rufus de 369, par Ammien Marcellin (360-390), par la liste de Polemius Silvius de 385, par la *Notitia dignitatum* (375-420) et la *Notitia provinciarum et civitatum* (395-423) (V. E. Desjardins, *Géogr. de la Gaule romaine*, III, p. 463). Au commencement du v^e siècle, la Gaule est partagée en dix-sept provinces; mais il est à remarquer que les cadres politiques sont devenus exactement ceux de l'Eglise chrétienne; les cités sont autant de diocèses, dont les chefs-lieux sont les sièges des évêques, et les capitales des provinces sont les résidences des archevêques métropolitains. Voici, d'après la *Notitia provinciarum et civitatum*, la liste des dix-sept provinces de la Gaule :

1. *Provincia Narbonensis I^a*; 5 cités; métropole : Narbonne;
2. *Prov. Narbonensis II^a*; 7 cités; métrop. : Aix;
3. *Prov. Viennensis*; 13 cités; métrop. : Vienne;
4. *Prov. Alpium Maritimarum*; 8 cités; métrop. : Embrun;
5. *Prov. Novempopulana*; 12 cités; métrop. : *civitas Elusatum* (Eause);
6. *Prov. Aquitania II^a*; 6 cités; métrop. : Bordeaux;
7. *Prov. Aquitania I^a*; 8 cités; métrop. : Bourges;
8. *Prov. Lugdunensis I^a*; 3 cités; métrop. : Lyon;
9. *Prov. Lugdunensis IV^a*; 7 cités; métrop. : Sens;
10. *Prov. Lugdunensis III^a*; 9 cités; métrop. : Tours;
11. *Prov. Lugdunensis II^a*; 7 cités; métrop. : Rouen;
12. *Prov. Belgica II^a*; 12 cités; métrop. : Reims;
13. *Prov. Belgica I^a*; 4 cités; métrop. : Trèves;
14. *Prov. Germania II^a*; 2 cités; métrop. : Cologne;
15. *Prov. Germania I^a*; 4 cités; métrop. : Mayence;
16. *Prov. Maxima Sequanorum*; 4 cités; métrop. : Besançon;
17. *Prov. Alpium Graiarum et Poeninarum*; 2 cités.

Le nom de Gaule (*Gallia* ou *Gallia*) a survécu à la chute de l'empire d'Occident et à l'invasion des barbares. Plus tard, Grégoire de Tours l'appliquera au pays que les Francs occupent entre le Rhin et les Pyrénées (A. Longnon, *Géogr. de la Gaule au v^e siècle*, p. 192).

Sur l'histoire et la civilisation des Gaulois, V. l'art. CELTES et FRANCE, t. XVIII, pp. 1028-1034. L. WILL.

II. Numismatique. — Les Gaulois ont frappé monnaie longtemps avant de subir la domination romaine, et les produits de ce monnayage se rencontrent abondamment sur le sol de l'ancienne Gaule et des régions avoisinantes. Outre les nombreuses collections des particuliers, la plupart des musées de nos villes de province possèdent des monnaies gauloises; la suite la plus riche qui ait jamais été formée est celle du Cabinet des médailles, à la Bibliothèque nationale, qui comprend plus de dix mille variétés. Depuis Pellerin, Vaillant, Eckhel qui écrivaient au siècle dernier, une véritable pléiade d'érudits et d'amateurs s'est occupée de recueillir, de classer chronologiquement et géographiquement, et d'interpréter les monnaies de l'ancienne Gaule; nous citerons en particulier les noms de Lelewel, L. de La Saussaye, Duchalais, marquis de Lagoy, E. Hucher, F. de Saulcy, A. de Longpérier, P.-Charles Robert, E. Muret, A. de Barthélemy, H. de La Tour. Après de longs tâtonnements, des polémiques savantes, des tergiversations infructueuses, au sujet desquelles il serait superflu d'insister ici, et bien que de nombreux et importants problèmes restent encore à résoudre, on peut dire que l'étude de la numismatique gauloise a fait, dans ces dernières années, un pas décisif par la publication des ouvrages suivants : *Description raisonnée de la collection de M. P.-Charles Robert* (1880, in-8); *Catalogue des monnaies gauloises de la Bibliothèque nationale*, par E. Muret (1889, in-4); diverses notices de M. A. de Barthélemy, résumées par ce savant dans les instructions du comité des travaux histo-

riques et scientifiques, sous le titre de : *Numismatique de la France* : 1^{re} partie, *Epoque gauloise* (1891, in-8); enfin *Atlas des monnaies gauloises*, par H. de La Tour (1892, in-4). Il n'est pas exagéré d'affirmer que ces récents travaux absorbent, complètent, rectifient et rendent en grande partie inutiles les publications antérieures.

A un point de vue général, les monnaies gauloises, si l'on en excepte la série massaliote, se distinguent par une grande barbarie; la multiplicité des types, l'incertitude de leur classement et de l'interprétation des légendes, rendent jusqu'à présent fort difficile la détermination des caractères généraux des monnaies de chaque peuple ou même de chaque région. Voici pourtant quelques données synthétiques qui nous paraissent ressortir de cet enchevêtrement et de cette barbarie qui n'ont leur équivalent dans aucune autre série numismatique.

En févr. 1837, on a trouvé à Auriol (Bouches-du-Rhône) un trésor considérable de monnaies archaïques, de petit module, qui ont, au revers, le carré creux des plus anciennes pièces grecques, et au droit des types variés qui ont permis d'attribuer sûrement ces pièces anépigraphe à diverses villes des bords de la mer Egée : c'étaient le sanglier ailé de Glazomène, le cheval ailé de Lampsaque, le phoque de Phocée, la tête de nègre de Methymna, la tête de lion de Cyzique, le masque de Gorgone d'Abidos, la tortue d'Egine, etc. Ces monnaies du vi^e siècle avant notre ère ont été apportées sur le sol de la Gaule par le commerce des Massaliotes avec les pays grecs. Elles nous prouvent que dès sa fondation Marseille faisait usage de la monnaie (inventée en Lydie et à Egine au siècle précédent); elles nous laissent à penser que Marseille elle-même a dû avoir, dès l'an 600, un atelier monétaire, comme les autres colonies grecques de l'Italie et de la Sicile. Et, en effet, on a recueilli sur le sol de la Provence en assez grand nombre des petites pièces muettes, analogues à celles du trésor d'Auriol et qui représentent, on n'en saurait guère douter, le monnayage de Marseille au vi^e siècle avant notre ère. C'est donc la colonie phocéenne de Marseille qui a introduit en Gaule l'usage et la frappe de la monnaie.

Le monnayage massaliote suit les progrès de l'art grec et se développe normalement. Dans le cours du v^e siècle, on voit un type prendre place au revers des pièces, à la place du carré creux; les types les plus ordinaires sont, au droit, une tête casquée ou une tête imberbe; au revers, une roue à quatre jantes ou un crabe. Bientôt paraissent les légendes : d'abord, la lettre M (fig. 1), puis MA (fig. 2),



Fig. 1.

Fig. 2.

puis MΑΣΣΑ (fig. 3), et enfin MΑΣΣΑΔΙΗΤΩΝ. Du vi^e au i^{er} siècle, les drachmes de Marseille, communes et



Fig. 3.

d'un très beau style, ont, au droit, une tête de Diane, et, au revers, un lion passant; sur les bronzes, les types les plus répandus sont la tête d'Apollon et un taureau cornupète.

Ce n'est pas avant le milieu du iv^e siècle que les populations gauloises songèrent à imiter les Grecs avec lesquels elles étaient en rapports commerciaux et à frapper monnaie. Quand elles se décidèrent à ouvrir des ateliers, ce fut pour y fabriquer des espèces copiées sur les pièces grecques qu'elles recevaient en échange de leurs produits

en nature. Le monnayage gaulois est essentiellement un monnayage d'imitation ; dans les régions méditerranéennes, on copie et on imite tant bien que mal les monnaies de Marseille et quelques types de la Sicile et de l'Italie ; dans les régions plus rapprochées des Pyrénées, on copie et on imite les drachmes des colonies grecques de Rhoda et d'Emporiae, ainsi que certaines monnaies celtibériennes ; dans tout le reste de la Gaule, on copie et l'on imite de préférence, jusqu'à l'époque de la domination romaine, les monnaies de la Thrace et de la Macédoine et en particulier les statères d'or de Philippe, père d'Alexandre, que les Gaulois apprennent à connaître par leurs relations commerciales, leurs migrations ou leurs expéditions militaires dans le bassin du Danube. Plus tard, lors de l'extension de la puissance romaine, surtout après l'établissement des Romains dans la Province, en 122, les Gaulois copient et imitent, dans leurs produits monétaires, les deniers et les quinaires de la république romaine.

Il importe d'observer que l'art d'imitation des Gaulois va non point en se perfectionnant, mais en dégénéralant au fur et à mesure que l'on s'éloigne du point de départ, ce qui porterait à penser qu'au moment de la conquête romaine le peuple gaulois était en pleine décadence ; on remarque aussi que le métal, or ou argent, va s'altérant graduellement, de telle sorte que, parmi les pièces d'or les moins anciennes, il en est qui ne sont plus qu'un alliage d'or et d'argent ou de cuivre dans lequel l'or entre pour la moindre part, et que les pièces d'argent finissent par ne plus être qu'un vulgaire billon ou potin qu'on distingue à peine de la monnaie de bronze. D'après ce principe, les monnaies gauloises les plus belles et les plus rapprochées du prototype grec sont les plus anciennes ; celles qui ne nous offrent que des types dégénérés ou même tellement défigurés et si barbares qu'on ne reconnaît que vaguement le modèle originaire, sont les plus récentes et les plus voisines de la conquête romaine. Il n'existe qu'un très petit nombre de types qui paraissent créés par les Gaulois ; il serait donc, en général et sauf ces exceptions, déraisonnable de chercher à rapprocher de la mythologie des Gaulois des types monétaires servilement empruntés aux peuples étrangers à la Gaule ; toutefois on remarque sur les monnaies gauloises, à côté du type principal, une infinie variété de symboles de toute nature. Ces symboles n'existaient pas sur les prototypes grecs ou romains ; ils sont d'invention gauloise et, à ce titre, particulièrement dignes d'attention, car ils représentent, avec les légendes, le côté véritablement national et original de la numismatique gauloise.

Envisagé dans son ensemble, au point de vue du métal, le monnayage de la Gaule ne comporte que des monnaies d'argent et de bronze dans les contrées du Sud, c.-à-d. la Massaliétide et la vallée du Rhône, la Narbonnaise et tout le bassin de la Garonne. Les pièces d'or et d'électrum les plus méridionales et aussi les plus belles sont celles des Arvernes ; mais, à partir de cette région, le monnayage de l'or, de l'électrum, de l'argent, du potin, du cuivre est disséminé à peu près partout, depuis le pays des Salasses et des Helvètes à l'Est, jusqu'à l'Armorique, aux Nerviens et à l'île de Bretagne. Quant aux légendes grecques, latines, celtibériennes ou gauloises des monnaies de la Gaule, avouons tout de suite que la plupart d'entre elles attendent encore leur explication et que, dans la majorité des cas, on ne peut même pas dire, dans l'état actuel de la science, si l'on a affaire à un nom d'homme (chef de tribu ou magistrat monétaire), ou bien à un nom de ville ou de peuple.

Si nous parcourons, après ces données générales, les diverses régions de la Gaule, voici les particularités que nous croyons utiles de signaler dans le monnayage de chaque peuple :

NARBONNAISE. — Les villes du midi de la Gaule, qui étaient dans la dépendance de Marseille, ont frappé des monnaies à l'imitation de leur métropole. Ce sont des drachmes aux types de la tête de Diane et du lion passant ; de petites pièces au type de la roue ; des bronzes avec la

tête d'Apollon et le taureau cornupète. Ce qui distingue ces pièces des monnaies de Marseille, c'est parfois simplement la barbarie du style et l'altération de la légende qui rend impossible leur attribution précise à telle ou telle ville en particulier ; ce sont aussi des légendes telles que celles-ci : ΚΡΙΣΣΟ : KIMENOYΛΟ (Cimiez ?) ; ΑΟΡΑ : ΑΘΕΝ ; ΗΑΙΚΙΟΤ ; ΣΕΓΟΒΙ (les *Segobriges* ?) ; ΚΑΙΝΙΚΗΤΩΝ (les *Cœnicenses*) ; ΓΛΑΝΙΚΩΝ (*Glanum*) ; ΤΡΙΚΟ (les *Tricorii*). On en a attribué aussi à Agatha (Agde) et à Antipolis (Antibes). On trouve des imitations des monnaies de Marseille jusque chez les Lemovices et dans le N. de l'Italie, en particulier dans la vallée d'Aoste, où la légende ΜΑΣΣΑ est à peine reconnaissable ou remplacée par des légendes indigènes encore indéchiffrées : ce dernier monnayage est attribué aux Salasses et aux autres Gaulois de la Cisalpine.

En dehors des imitations des monnaies massaliotes, nous trouvons dans l'étendue du pays qui constitua la province romaine : les Allobroges, dont les monnaies anépigraphes, en argent et en bronze, sont aux types du cheval, du chamois, de l'hippocampe ; les *Volcæ Arecomici* qui ont des monnaies d'argent et de bronze avec la légende VOLCAE AREC et les types du cheval bondissant, de la tête de Diane, de l'aigle ; les Voconces qui ont des deniers imités de ceux de la république romaine ; les *Samnagenses* (ΣΑΜΝΑΓΗΤ.) ; les Cavares dont les pièces anépigraphes ont pour types un sanglier ou un arbuste ; Avenio (ΑΟΥΕΝΙΟΑ) ; Cabellio (ΚΑΒΕ) ; Nemausus (ΝΕΜΑΥ. ; ΝΑΜΑΣΑΤ.).

Entre les Pyrénées et l'Hérault, on frappe au n^e siècle av. J.-C. des monnaies de bronze copiées sur celles de Phintias, tyran d'Agrigente (vers 280), et sur celles des tyrans syracusains Agathocle (317 à 289) et Hiéron II (269 à 215). Ces monnaies sont attribuées aux *Volcæ Tectosages* et aux *Longostalètes* établis à Toulouse, Béziers et Narbonne ; leurs types siciliens, suivant M. A. de Barthélemy, s'expliquent par ce fait que de nombreux mercenaires gaulois et ligures, à la solde de Carthage, prirent part à la première guerre punique en Sicile, en 249, et rentrèrent dans leurs foyers avec la monnaie sicilienne. On lit sur ces pièces le nom des Longostalètes (ΛΟΓΓΟΣΤΑΛΗΤΩΝ) ; celui de Béziers (ΒΗΤΑΡΡΑΤΙΣ) ; celui des rois Cœantolos (ΚΑΙΑΝΤΟΛΟΟΥ ΒΑΣΙΛΕΥΣ) (fig. 4), Bitoucos (ΒΙΤΟΥΚΟΚ ΒΑΣΙΛΕΥΣ), et Rigan-

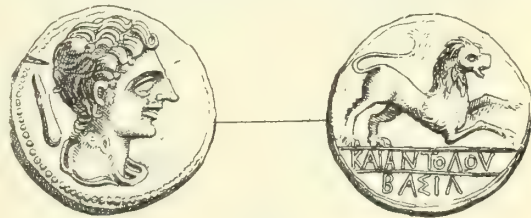


Fig. 4.

ticos (ΡΙΓΑΝΤΙΚΟΥ). Outre ces légendes grecques, ce monnayage fournit aussi un certain nombre de légendes celtibériennes dont l'explication est encore incertaine.

II. AQUITAINE. — Dans toute la région pyrénéenne et une partie de la Narbonnaise, on a frappé de nombreux deniers d'argent à l'imitation des monnaies des colonies grecques de Rhoda et d'Emporiae qui entretenaient un commerce très actif avec les populations des deux versants de la chaîne de montagnes. Les drachmes de Rhoda ont, au droit, la tête de Cérès et, au revers, une rose épanouie, à quatre pétales (fig. 5, imita-



Fig. 5.

tion) : celles d'Emporie ont, au droit, une tête d'Apollon, et, au revers, un Pégase galopant. Il était tout naturel que les populations gauloises du Midi imitassent les monnaies que les colons grecs leur donnaient en abondance, en échange de leurs produits. Comme pour les imitations massaliotes, celles des drachmes de Rhoda et d'Emporia s'éloignent graduellement et de plus en plus du prototype, si bien qu'il arrive un moment où l'on ne pourrait plus reconnaître les éléments mêmes du modèle, si l'on ne possédait les dégénérescences successives et intermédiaires. Les deniers muet dits à la croix sont dans ce cas : ils ont été frappés en abondance chez les Volca-

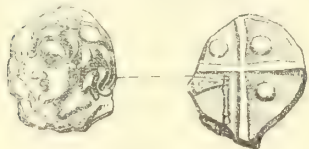


Fig. 6.

Tectosages, les Tolosates et même les Cadurci et les Petrocorii (fig. 6). Ces deniers si communs se distinguent par une croix accompagnée d'une hache, d'une rouelle, d'annelets, de croissants, etc. Sur les frontières de l'Aquitaine et de la Narbonnaise, on voit se combiner la roue de Marseille avec la rose de Rhoda.

A côté de ces pièces, il faut signaler, sur les bords de la Garonne, les deniers avec REX ADIETVANVS et SOTIOTA, attribués aux Sotiates et dont les types sont empruntés à des deniers romains ; les bronzes avec ANNICIUS classés aux Bituriges Vivisci ou aux Petrocorii ; quelques pièces d'argent informes sont données aux Tarusates et aux Elusates.

III. CELTIQUE. — Les Arverni ont, de tous les peuples gaulois, le monnayage le plus beau et le plus abondant. Ce sont d'abord des statères d'or servilement copiés sur ceux de Philippe de Macédoine (359 à 336) et contemporains de ce prince : au droit, tête laurée d'Apollon ; au revers, personnage dans un bige au galop, et la légende ΦΙΛΙΠΠΟΥ. Puis le type s'altère ainsi que la légende (fig. 7), et, dans les plus récentes imitations, on constate



Fig. 7.

une extrême barbarie. Des pièces d'or, d'assez bon style, qui ont, au droit, une tête imberbe, et, au revers, un cheval au galop, portent les noms de divers chefs des Arvernes : ATAV., CAMVLO, CAS., VERCINGETO-



Fig. 8.

RINS (fig. 8), le célèbre adversaire de Jules César. Il y a des deniers dont les types sont parfois empruntés à la république romaine avec PIC-

TILVS, EPAD. (Epnasactus) ; et enfin des bronzes avec CVNVANOS, DONNADV, IIPOS, BRIGIVS, MOTVIDIAC., VERGA. (*Vergasillanus*), EPOMIIDVOS.

Les monnaies d'argent des *Edui* ont pour type le plus ordinaire la tête de Diane et un cheval galopant ou un cavalier. On y lit les noms suivants : ATPILIF ; ORCERTIRIX (*Orgetorix*), COIOS, EDVIS, DIASVLOS, ΔΟΥΒΝΟ, DVBNOREX, ANORBOS, LITAVICOS, ALAVCOS, TOGIANTOS. Les *Edui* ont

frappé aussi de nombreuses imitations des statères de Philippe ainsi que des pièces d'argent et de bronze anépigra- phes recueillies particulièrement au mont Beuvrey. Les pièces sur lesquelles on lit SEGVSVIAVS et SEGISV sont données aux *Segusiavi*.

Chez les *Sequani*, on trouve des imitations des statères de Philippe, en

plus grand nombre que dans le reste de la Celtique ; des potins très barbares qui ont au revers un taureau bondissant (fig. 9) ; des deniers au type du sanglier avec la légende SEQVANOIOTVOS (fig. 10) ; d'autres deniers imités des pièces romaines aux types des Dioscures et qu'on classe parfois aux Voconces, ont les noms de nombreux chefs : AM-

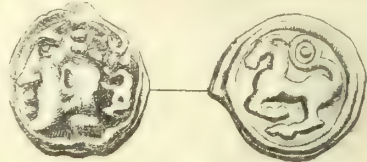


Fig. 9.

BILLI, EBVROV (*ib*), RICANT., DVNACOS, AVSCROCOS, DONNVS, CN. VOLVNTILLVS, ESIANNI., BRICO., COMAN., CALITIX, OLVTVBA. On trouve aussi, avec d'autres types, Q. DOCI (*rix*), TOGIRIX, IMIOCI.

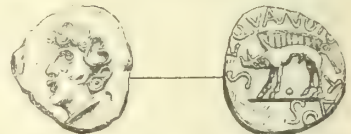


Fig. 10.

Les deniers très barbares des Helvetii ont pour types un buste d'homme, un arbre à branches retombantes, un cheval, un sanglier, avec parfois les légendes NINNO et MAVC.

Dans le centre et l'O. de la Gaule, les types qui dominent sont, au droit, une tête imberbe avec de grandes mèches de cheveux, parfois frisés, et, au revers, un cheval ou un cavalier galopant. Laissant de côté les monnaies anépigra- phes qui sont les plus nombreuses, nous signalerons chez les *Bituriges Cubi*, les *Lemovici*, les *Petrocorii*, les deniers aux légendes CVBIO, CONTOVTS, VRDO RE, LVCIOS, ABVDOS, ABVCATO, HAROS, ISVNIS, EMBAV, SOLIMA. Ceux qui portent CAMBOTRE. sont dubitativement attribués aux *Cambolectri* Agésinates. Chez les *Cadurci*, les bronzes qui portent les noms des chefs Lucetius (LVXTIIRIOS) et Tatinus (TATINOS) sont célèbres. Chez les *Lemovici*, les *Pictones* et les *Santonnes*, nous relevons entre autres les noms : VIREDIOS, DVRAT. et IVLIOS, VII-

POTAL, ATECTORI, SANTONOS, ARIVOS, NERCOD, DIARILOS, AGEDOMAPATIS, CONNO EPILLOS et SEDVLLVS (fig. 11), nom d'un chef lémovice qui périt à Alesia.

Dans toute cette région, on trouve déjà quelques pièces aux types armoricains de la tête d'Ogmus et du cheval androcéphale.

Le monnayage de l'Armorique est anépigra- phe, de sorte que c'est seulement par conjecture et en se fondant sur le

lieu des trouvailles qu'on attribue telles ou telles pièces aux divers peuples de la presqu'île. Les types ordinaires sont

Fig. 11: Two coins. The left one shows a profile of a head, and the right one shows a horse and chariot.

Fig. 11.

Fig. 12: Two coins. The left one shows a profile of a head, and the right one shows a horse and chariot.

Fig. 12.

une tête imberbe, à cheveux enroulés, à laquelle on a donné le nom d'Ogmnius, et au revers un cheval androcéphale au galop, monté parfois par un cavalier ou surmonté d'un petit personnage, qui, dans le prototype, devait figurer sur un char (fig. 12).

Les monnaies attribuées aux Aulerci Cenomani, aux Abrincati, aux Baiocasses, ont les mêmes types que les pièces armoricaines, dont on retrouve aussi des imitations dans l'île de Bretagne.

Une pièce d'or des Unelli a, au revers, un lion qui paraît copié sur une monnaie de Milet; la plupart des autres pièces classées à ce peuple ont une tête imberbe au droit, et un bige ou un cheval seul au revers; un type

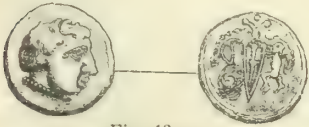


Fig. 13. —

spécial paraît représenter une grande épée fichée en terre, devant laquelle dans un personnage (fig. 13). Sur les bronzes des Aulerci Ebuovices et des Lixovii, on relève un grand nombre de noms : PIXTILOS (sur une monnaie dont le type est une main tenant une branche chargée de fruits que becquète un oiseau), AVRIRCO-EBVROVICO, IBRVIX, CISIAMBOS-CATTOS-VERCOBRETO, LIXOVIATIS, HCOVATEPI, MAVFENOS-ARCANTODAN, SIMISSOS-PUBLICOS. Le monnayage des Carnutes, extrêmement abondant et varié, fournit aussi son appoint à l'onomastique gauloise : ARIMACIOS, BELINOC, ARTOS, ACVSSROS, DRVCCA, MAGVRIX, TASHI-TIOS, ANDECOM, KAPIΘA, CMBIL, TOVTOBOCIO, ATEPILOS. Les monnaies des Turones portent : TVRONOS-TRICCOS, CANTORIX. Dans le pays des Calètes et des Velioasses, on a des monnaies qui, souvent aussi, ont des légendes : CALEDV-SENODON, ATEVLA-VLATOS, CVCINACIOS, EIVICIAC, SYTICCOS-RATVMACOS, VELIOCAΘI, ECCAIOS, KOHAKA, VLLVCCI, SENV, GIAMILOS-SIINVI, VOCVNILIOS. Chez les Meldi, nous relevons : EPENOC, ROVECA. Les monnaies des Parisii (fig. 14) sont anépigraphes, à moins qu'on leur attribue les bronzes avec VENEXTOC.



Fig. 14.

Belgique. — « Les cités belges, dit P.-Charles Robert, jusqu'à leur soumission aux Romains, ont frappé surtout de l'or. L'argent et même le cuivre y sont rares, et si le potin s'y montre, comme dans la partie orientale du centre, ce n'est que fort tard. Il se passe donc ce fait singulier que, dans la Gaule autonome, l'or, absent des ateliers du Midi, partage, avec les autres métaux, ceux du centre, et domine dans le Nord.

« Les monnaies d'or des Belges se partagent en plusieurs groupes quant au type et à la concavité du flan. On doit croire que, comme celles du centre, elles rentrent dans le grand monnayage de l'or dérivé du statère, mais elles en sont aussi loin, quant au type, que les armoricaines. On n'y reconnaît plus que rarement un trait de famille rappelant d'une manière fugitive quelque chose des prototypes grecs. Les unes présentent, au droit, un profil avec une coiffure treillagée simulant encore la couronne de laurier, et, au revers, un cheval qu'on peut, à la rigueur, considérer comme un souvenir du bige grec; les autres, au lieu

d'une figure de profil, montrent une représentation de Janus tirée de la monnaie romaine. Dans d'autres groupes, la tête a disparu du droit et se trouve remplacée soit par des fleurons ou des courbes, soit par un angle orné, dans l'ouverture duquel se voit un point, dispositif qui représente en quelque sorte un œil. » Le monnayage des Belgi comprend un grand nombre de larges pièces d'or scyphates, c.-à-d. concaves, comme de petites coupes; elles ont au droit une face lisse ou une tête très barbare et au revers un cheval dont les membres sont grossièrement disjoints, ce qui a fait donner à ce type, qu'on rencontre aussi dans l'île de Bretagne, le nom de *cheval désarticulé*. Mais, outre ces pièces anépigraphes, on rencontre chez les divers peuples de la Gaule Belgique des monnaies dont les légendes sont aussi difficiles à interpréter que dans la Celtique. Nous signalerons en particulier chez les Suesiones : CRICIRV, NOVIHOD, ΔEIDYIGIAGOC; chez les Bellovaci, NIREI-MVTINUS, VADNIILOS, CALIAGIHS; chez les Atrebatés, VARTICE, ANDOBRY, CARMANOS-COMIOS; chez les Nervii, VIROS, IOVERC; chez les Aduatici, AVAVCIA; chez les Remi, sur le territoire desquels on trouve surtout les pièces désignées sous le nom de *type à l'œil* (fig. 15), dégénérescence



Fig. 15.

sauvage du statère macédonien : REMIS-ATISIOS, REMO, sur des bronzes qui ont trois têtes conjuguées, avec un revers d'imitation romaine; chez les Mediomatrici, ME-DIOMA, et AMBACTV; chez les Leuci qui ont des potins et des bronzes coulés si communs, au type d'un sanglier informe : MATVGIINOS, et SOLIMA; chez les Trevires, LVCOILOS, VOCARAN, POTTINA, ARDA, pièces attribuées parfois aux Remi; dans la même région on trouve les pièces contemporaines d'Auguste, avec la légende GERMANVS INDVTILLII. On donne aux Catalauni des potins anépigraphes qui ont au droit un guerrier debout et au revers un ours avec un serpent; d'autres ont pour type un sanglier. Enfin, parmi les deniers incertains de l'Est, il faut noter ceux qui portent KAΛETEΔOY, AMBACTVS, EKPIT.

Il ne nous reste plus à signaler qu'à l'exception des pièces d'argent imitées des tétradrachmes de la Macédoine et de la Thrace qu'on rencontre dans la Haute-Italie et dans les régions transrhénanes et danubiennes, c.-à-d. entre le haut Rhin et le haut Danube, en Bohême, en Hongrie, dans l'ancienne Pannonie. Dans cette même région on recueille en abondance des pièces d'or épaisses et scyphates, d'un travail très grossier, et que les Allemands désignent sous le nom de *Regenbogenschüsselchen* (petites coupes à l'arc-en-ciel) parce que les paysans croyaient qu'on découvrait surtout ces petites coupes d'or après les orages, au moment de l'apparition de l'arc-en-ciel. Ces pièces sont attribuées au Boii; elles portent généralement, du côté convexe, une sorte de fleuron ou d'étoile ou un serpent enroulé; du côté concave, un torques avec de petits globules, ou un croissant d'où émergent des rayons (fig. 16).



Fig. 16.

Après la soumission de la Gaule par Jules César en 50, la plupart des peuples gaulois qui avaient été épargnés par la guerre, ou qui s'étaient montrés amis des Romains, reçurent le titre de cités libres ou alliées, et en cette qualité elles conservèrent le droit de frapper leur monnaie nationale; mais la Gaule se trouve de plus en plus envahie par

les deniers romains qu'y apportent les légions, et par les monnaies frappées par les généraux romains sur le sol même de la Gaule. César, en vertu de son *imperium*, frappa en Narbonnaise le denier si commun au type de l'éléphant foulant aux pieds l'étendard des Germains; son propréteur, A. Hirtius, frappa en Belgique des pièces de bronze aux mêmes types que les deniers de César et le nom d'Hirtius s'y trouve même associé à celui de plusieurs chefs gaulois. Carinas, gouverneur de la Belgique, entre 32 et 29, perpétua à son tour la frappe des monnaies à l'éléphant. Le nom de Lépide, gouverneur de la Narbonnaise de 44 à 42, se lit sur des monnaies d'Antipolis et de Cabellio; celui de Marc-Antoine, gouverneur de 43 à 40, sur de nombreuses pièces frappées à Lugdunum et à Cabellio; à Lugdunum même, on a des pièces d'argent à l'effigie de Fulvie. Le nom de L. Munatius Plancus figure enfin sur des deniers qu'on trouve chez les Ruteni.

Sous Auguste, le monnayage autonome de la Gaule, partout supprimé, est remplacé par le monnayage des colonies latines: Lugdunum-Copia, Vienna, Nemausus. A partir de l'an 36 av. J.-C., les têtes d'Auguste et d'Agrippa paraissent sur les monnaies de Nîmes, dont le revers représente un crocodile enchaîné au pied d'un palmier. La colonie de Vienne émet aux effigies de César, d'Auguste et d'Agrippa, des bronzes qui ont au revers une proue avec la légende C. L. V. Lyon, prenant le nom de *copia*, frappe, après les monnaies de Marc-Antoine et de Fulvie, des pièces qui ont les effigies impériales depuis Auguste jusqu'à Néron; le type ordinaire est le fameux autel de Rome et d'Auguste érigé à Lyon (fig. 17). Des deniers à l'effigie de Galba



Fig. 17.

portent au revers la légende TRES GALLIAE avec trois têtes de femmes représentant la Narbonnaise, l'Aquitaine et la Lyonnaise.

L'atelier de Lyon continua sans doute à frapper, pendant toute la durée de l'empire romain, le numéraire nécessaire à la circulation commerciale de la Gaule, mais aucune marque ne distingue ses produits de ceux des autres ateliers de l'Empire; pourtant, sous Numérien et Carin, l'inscription LVG. se lit à l'exergue de ces pièces proprement romaines. Les nombreuses monnaies d'or, d'argent et de bronze des empereurs gaulois Postume, Victorin, Marius, Laëlien, les deux Tétricus ont naturellement été frappées en Gaule et en Espagne; leurs ateliers connus sont Cologne, Lyon et Tarragone. L'atelier de Trèves, fondé sous Dioclétien, inscrit sur tous ses produits la marque TR: il resta ouvert jusqu'au commencement du 5^e siècle. A Amiens, Magnence et Décence frappent temporairement des bronzes avec la marque AMB. Arles, sous Constantin et ses successeurs, prenant le nom de *Constantina*, eut un atelier dont la marque CON, CONST, COM. se confond avec celle de l'atelier de Constantinople. Ernest BABELON.

BIBL.: GEOGRAPHIE. — RUELLE, *Bibliographie des Gaules*; Paris, 1880. — Voy. encore les notices bibliographiques dans E. DESJARDINS, *Géographie de la Gaule romaine*, et la bibliographie de l'art. CELTES. — FUSTEL DE COULANGES, *Histoire des institutions politiques de l'ancienne France, la Gaule romaine*; Paris, 1891.

GAULLIS (Sylvic.) (V. FORET).

GAULLE (Edme), sculpteur français, né à Langres en 1770, mort à Paris en 1841. Prix de Rome en 1803, il fut empêché par les guerres de se rendre en Italie. Doué d'une extrême facilité, il gaspilla son talent en décorations éphémères pour les fêtes impériales, et fut un des trente ar-

tistes qui exécutèrent les bas-reliefs de la colonne Vendôme. Parmi celles de ses œuvres qui ont survécu, on cite un *Jeune Pêcheur*, le buste de *Claude Perrault*, une statue de *Louis XVI* à genoux dans la basilique de Saint-Denis. Sa plus grande gloire est d'avoir été le maître de Rude.

GAULLE (Julien-Philippe de), érudit français, né à Paris le 26 déc. 1801. Collaborateur de Fortia d'Urban, il traduisit une partie des *Annales du Hainaut* de Jacques de Guyse (1820-1839), donna l'*Inventaire analytique des archives Joursanvault* (1838, 2 vol.), puis une *Nouvelle Histoire de Paris et de ses environs* (1839-1842, 5 vol. in-8). Membre du conseil d'administration de la *Société de l'Histoire de France*, pour laquelle il a édité la *Vie de saint Louis de Le Nain* de Tillemont (1847-51, 6 vol. in-8), il a longtemps rédigé le *Bulletin* de cette compagnie; il a aussi été longtemps chargé du compte rendu littéraire du *Journal des Savants*. Il avait retrouvé en 1837 dans la bibliothèque publique de Valenciennes un manuscrit de l'*Histoire des Bretons en vers latins* sur lequel il publia une notice analysée dans le t. XXII de l'*Histoire littéraire de la France* par Félix Lajard. — Sa femme, *Joséphine-Marie-Anne* Maillot, née à Dunkerque le 18 mars 1806, a écrit un très grand nombre d'ouvrages de piété et d'éducation. — Leur fils, *Charles*, né le 31 janv. 1837, s'est occupé de philologie bretonne et galloise et a publié les *Celttes au XIX^e siècle* (1865, in-8).

GAULLI (Giovanni-Battista), dit *Bacicio*, peintre italien, né à Gênes en 1639, mort à Rome en 1709. Gaulli fut le disciple convaincu de Bernin et s'enrégimenta gaiement dans l'école de la décadence. Il connut intimement les jésuites qui, en fait d'art, étaient des maîtres fort suspects et qui le firent travailler beaucoup. On trouvera dans les descriptions de Rome et notamment dans le livre de Filippo Titi la liste des œuvres décoratives qu'il exécuta dans les églises. Au Gesu, il peignit la voûte, qui est une grande machine fastueuse, et dans la même église le plafond de la chapelle saint Ignace. A Sainte-Agnès de la place Navone, il fit les quatre pendentifs de la coupole, une *Mort de saint François Xavier* à Andrea des jésuites, un *Saint Jean-Baptiste* à Saint-Nicolas di Tolentino, un tableau à San Rocco. Bernin était enchanté des succès de son élève. Gaulli conquit aussi la faveur du pape Alexandre VII: il fit son portrait et celui de plusieurs de ses successeurs. Il donna des modèles aux mosaïstes pontificaux. Et malgré cet immense labeur, ce peintre des figures volantes et des compositions agitées n'a rien laissé de bien sérieux.

Ce décorateur exalté a fait peu de tableaux. On le rencontre rarement dans les musées. Les Offices de Florence ont son portrait. Le Louvre ne possède aucune peinture de Gaulli; mais les galeries historiques de Versailles ont un portrait assez mondain du *Cardinal de Bouillon*. Sur le bras du fauteuil, la signature *Bacicio*.

BIBL.: F. TITI, *Descrizione delle pitture esposte in Roma*, 1763. — RATTI, *Vite de' pittori genovesi*, 1769.

GAULLIEUR (Eusèbe-Henri-Alban), historien et polygraphe suisse, né à Auvernier (Neuchâtel) le 21 janv. 1808, mort à Genève le 29 avr. 1859. Il fit ses études à Neuchâtel, Bordeaux et Paris où il fréquenta l'École de droit, puis l'École des chartes. Revenu à Neuchâtel il devint un des chefs du parti libéral qui voulait affranchir ce canton de la domination prussienne. Compromis dans l'agitation libérale, il se retira, en 1832, à Porrentruy, puis à Lausanne, où il rédigea avec Druey le *Novelliste vaudois*; en même temps, il enseignait l'histoire, puis le droit romain à l'Académie. En 1847, il s'établit à Genève et devint professeur d'histoire. Citons parmi ses principaux travaux: *Précis d'histoire générale* (1841); *Études sur l'histoire littéraire de la Suisse française* (1855); *Études sur la typographie genevoise*; les *Livres carolins de la Suisse*; les *Chroniques de Savoie dans leurs rapports avec l'histoire de la Suisse romande*; la *Suisse en 1847*; la *Suisse historique et pittoresque*; l'*Histoire du can-*

ton de Vaud de 1803 à 1830, etc. On lui doit aussi un drame, le *Major Davel* (avec O. Hurt-Binet). E. KUBNE.

GAULOIS (V. GAULE et CELTES).

GAULT. Ce terme, donné en Angleterre dans le comté de Cambridge à des argiles noirâtres, chargées de nodules phosphatés exploités, étendu ensuite, en 1812, par William Smith, à l'époque correspondant à cette formation, est maintenant communément employé pour désigner, au sommet de la série infracrétacée, un dernier étage que d'Orbigny a qualifié d'*albien*, en raison de son développement dans le dép. de l'Aube. Avec cet étage coïncident de grands changements dans les conditions physiques de la sédimentation qui avaient prévalu jusqu'alors dans les mers infracrétacées; aux formations calcaires se substituent des sédiments franchement détritiques, argileux et arénacés; en même temps son extension, dans les régions du Nord, devient le prélude d'une grande transgression marine qui, avec le cénomanién, marque le début, dans les temps crétaqués, d'une époque où la craie deviendra, parmi les dépôts des mers septentrionales, la roche dominante. Aussi, tandis que les relations du gault avec les marnes aptiennes se traduisent par une disposition transgressive bien tranchée — ses sables et ses argiles s'appliquant avec une indifférence extrême sur les divers termes infracrétacés plus anciens, aussi bien que sur ceux de la série jurassique, — sa liaison avec la craie cénomaniénne est souvent à ce point accentuée qu'il s'introduit, entre eux deux, une zone de passage, le *vraconnien*, qui tire son nom d'une région de la Provence (*Vraconnie*) où ce fait est le mieux accusé. Un autre trait, non moins remarquable et cette fois d'ordre paléontologique, c'est qu'avec cette invasion de la mer albienne dans les régions septentrionales, coïncide, dans les faunes marines, une uniformité plus grande que celle qui avait prévalu jusqu'alors, si bien qu'il n'est plus question d'y reconnaître des provinces zoologiques aussi distinctes qu'aux époques antérieures néocomiennes et jurassiques. Si, en effet, dans le Midi on peut constater exceptionnellement qu'au voisinage des Pyrénées, sur les deux versants, le gault développé sous un facies coralligène est représenté par des calcaires à la formation desquels ont pris part, non seulement des chamacées (*Toucasia*, *Hortioleura*, *Polyconites*), comme dans les assises infracrétacées de même nature, mais de vrais rudistes tels que des *radiolites* et des *sphaerulites* qui deviendront plus tard à l'époque supracrétacée les principaux artisans des constructions calcaires; partout ailleurs ce sont les mêmes populations de gastropodes, de lamellibranches et d'ammonites qui peuplent les mers du Midi et du Nord. Les différences ne sont guère que d'ordre spécifique et parmi les ammonites encore très nombreuses, les genres *Schlœnbachia*, *Acanthoceras*, *Hoplites*, *Desmoceras* dominants offrent de nombreux représentants dont la distribution géographique est très étendue. Les formes à tours déroulés telles que les *turritiles* fournissent également des espèces caractéristiques, tandis que les bélemnites, ayant perdu leurs formes aplaties propres aux régions méridionales, ne sont plus guère représentées que sous la forme réduite du *B. minimus*.

Le gault dans l'Europe septentrionale. A cette date, dans toute l'étendue des mers septentrionales, un même régime, celui de dépôts effectués dans des eaux peu profondes, a donné naissance à une série très uniforme de sables mouchetés de grains de glauconie, puis d'argiles bleues ou noirâtres, très tenaces, et dont les affleurements sont maintenant jalonnés, par une suite ininterrompue de tuileries et souvent de phosphatières, tant sont abondantes les réserves de phosphate de chaux qu'ils contiennent, sous la forme de nodules disposés par cordons alignés et qui ne sont le plus souvent que des moules de fossiles. Il en est ainsi dans l'E. et le S. du bassin de Paris où ces sables et argiles phosphatés du gault dessinent, en avant des escarpements crayeux, depuis les bords de l'Oise, aux environs d' Hirson, jusqu'à la Nièvre, en passant par les Ardennes, la Meuse, la Marne, l'Aube et l'Yonne, une zone

continue, bien découverte, de pays fertiles, trouvant son expression la plus nette dans la Champagne humide et la Puisaye. Dans le N., vers l'Argonne, cette zone qui se présente au sommet consolidée sous forme de *gaize* (V. ce mot) par de la silice gélatineuse, se traduit dans le relief par une ligne de crêtes bien accentuée; puis au delà elle disparaît momentanément sous les sédiments crayeux, pour revenir ensuite au jour sur les côtes de la Manche dans le Bas-Bouloonnais ainsi qu'à Wissant, où les argiles du gault se montrent remarquablement fossilifères. Dans l'intervalle, des sondages seuls aux environs de Douai et de Valenciennes ont pu indiquer leur continuité sous la craie, continuité encore attestée dans le centre du bassin par tous les forages pour les puits artésiens de Paris, qui ont rencontré ces sables à 600 m. de profondeur. C'est à cette circonstance et surtout à la continuité de leur affleurement depuis les Ardennes jusqu'à la Nièvre, qu'on doit de posséder, dans le fond de la grande cuvette parisienne, un précieux réservoir d'alimentation pour les eaux souterraines qui, retenues par les argiles supérieures, s'accablent, dans les sables, en pression. Dans les Ardennes, où le type le plus franc de ce facies septentrional est réalisé, ces sables verts grossiers, tout à la fois argileux et glauconieux qui se tiennent si constamment à la base du gault, renferment de riches gisements de nodules de phosphate de chaux largement exploités dans toute l'Argonne sous le nom de *coquins*, notamment à Saules-Monclin, Machéroménil et



Disposition des nodules phosphatés dans le gault ardennais : 1, sables verts à *A. mamillare*; 2, coquins de sables; 3, argile à *H. lautus*; 4, coquins riches; 5, sables à *S. inflata*; T, terre végétale.

Grandpré, où l'on peut faire une ample moisson des fossiles de cette zone remarquable où se tient spécialement l'*Acanthoceras mamillare*, avec *Sonneratia Duplei*, *Desmoceras Beudanti*, *Hoplites Deluci*, *A. Lyelli*, *A. milletianum*, *Hamites rotundus*, *Belemnites minimus*, puis de nombreuses coquilles de *Natica Gaultina*, *Nucula pectinata*, *Inoceramus concentricus*, *Thetis minor*, *Cyprina cordiformis*, *Trigonia caudata*, *Arca carinata*, etc.

Dans les argiles supérieures, dites *tégulines* en raison de leur application constante à la fabrication des tuiles, notamment dans la Meuse où elles atteignent de 25 à 30 m., on observe ensuite une faune différente, principalement représentée, avec l'*Inoceramus sulcatus*, par de nombreux *Hoplites* (*H. Lautus*, *H. tuberculatus*, *H. splendens*, *H. auritus*, *H. interruptus*), et, par places, au sommet où se tient spécialement un oursin, *Epiaster Ricordeanus*, un second niveau de nodules bruns phosphatés, très différents de ceux des sables verts et notablement plus riches en acide phosphorique (*coquins riches* des Talmats et autres lieux). Dans l'Argonne, où cette zone phosphatée est bien continue, le gault se termine par un retour bien accentué des formations arénacées, représentées par cette *gaize* ou *Pierre morte*, dont il a été fait mention plus haut, c.-à-d. par un grès tendre, argilo-siliceux, qui, devenant fossilifère quand à son tour il se charge vers son sommet de nodules phosphatés (*coquins de gaize*), présente un certain nombre d'ammonites nouvelles, notamment *Schlœnbachia inflata*, associées à un certain nombre d'espèces cénomaniennes, telles que : *Hoplites falcatus*, *Acanth. Mantelli*, *Turritiles Bergeri*, *Ostrea vesiculosa*.... Il est alors intéressant de mentionner que, dans cette *gaize*, la présence de feuilles de

laurier, signalée par M. Fliche à Sainte-Menehould, représente la première apparition des Dicotylédones en France, à une époque intermédiaire entre l'albien et le cénomaniens.

Dans l'Aube, ou d'Orbigny est venu chercher le type de l'albien, une prédominance marquée des argiles tégulines à tous les niveaux est à noter. C'est en particulier dans des couches de cette nature atteignant à la base du gault une trentaine de mètres d'épaisseur que viennent se placer les gisements fossilifères célèbres de Gerodot et du Gaty, où les *Acanth. mamillare*, avec *Hoplites Deluci* atteignent une taille énorme. Mais à mesure qu'on descend vers le S. du bassin de Paris, on voit le gault perdre successivement ses nodules phosphatés et se montrer ensablé à toutes les hauteurs. Les sables verts inférieurs, devenus alors peu fossilifères, ne renfermant plus guère que des morceaux de bois silicifiés et les argiles à *Hoplites lautus* et *splendens*, entremêlés de couches sableuses ou de grès à divers niveaux ne méritent plus la qualification de tégulines. C'est en particulier cet ensablement remarquable du gault qui donne naissance, entre les vallées de l'Yonne et de la Loire, à une région naturelle verdoyante, tout entière faite de bois et de grandes prairies, qui embrasse la plus grande partie du pays, compris entre Cosne, Montargis et Auxerre. Cette région c'est la Puisaye, où la place des argiles supérieures du gault est tenue par une puissante série de sables ferrugineux atteignant jusqu'à 150 m. d'épaisseur (Saint-Fargeau) et couronné par des grès argileux où le *Schlammbachia capitata* s'accompagne comme d'habitude d'espèces cénomaniennes. C'est à ce niveau que vient se placer aux environs de Pourrain une couche d'ocre de 0^m50 très fossilifère, exploitée dans de nombreuses ocrières (Digès, Pourrain, Parly...), tandis que plus loin, au delà de la Puisaye, sur la rive gauche de la Loire, c'est dans ces grès à *S. inflata* devenus très grossiers que se représentent à Vailly les exploitations à phosphates. Si ensuite on peut voir les affleurements du gault se poursuivre avec ces mêmes caractères jusqu'au méridien de Bourges, au delà ils disparaissent sous la craie cénomaniens et font par suite défaut sur toute la bordure O. du bassin de Paris.

Par contre, si l'absence de tout affleurement de dépôts de cet âge sur le bord occidental de ce bassin empêche de voir comment ils pouvaient se relier à ceux de l'Angleterre, dans le Nord-Est il en est autrement. Déjà au travers des plateaux crayeux de la Picardie, la déchirure du *pays de Bray*, en mettant à jour les assises profondes de ce bassin, permet de constater la présence de sédiments albiens identiques comme composition et comme allure à ceux de l'Argonne, mais c'est surtout dans le *Bas-Boulonnais* que ces affleurements sur la côte à Wissant deviennent intéressants en raison de leur analogie complète avec ceux qui, de l'autre côté de la Manche, peuvent donner à Folkestone une bonne idée de la composition du véritable gault anglais. Dans ces deux points, en effet, les différences ne portent que sur l'épaisseur relative des deux assises de cet étage représentée l'une à la base, directement superposée aux argiles aptiennes à *Ostrea aquila*, par des grès verts sableux renfermant avec l'*A. mamillare* toutes les espèces de cette zone; l'autre par une argile bleue, très tenace, remarquablement fossilifère à ce point qu'à Folkestone cette assise, toujours caractérisée par une prédominance marquée des mêmes *Hoplites*, parmi les ammonites, peut se subdiviser en un grand nombre d'horizons dont le dernier reste toujours caractérisé par l'association de *Schlammbachia inflata*, avec des formes franchement cénomaniennes. Dans le comté de Cambridge, ce gault argileux atteint une épaisseur d'une centaine de mètres, mais, en d'autres points, c'est le facies sableux qui règne sans partage au sommet du gault comme dans la Puisaye. Il en est ainsi pour les couches dites de *Blackdown* qui, dans le Devonshire, forment une chaîne remarquable de petites collines dénudées et qui tout entières sont constituées par des sables ferrugineux très fossilifères ou le mélange des espèces albiennes et cénomaniennes se fait parmi les

bivalves, telles que *Thetis major*, *Venus faba*, *Arca carinata*, *Trigonia alceformis*, *Pecten laminosus*, *Ostrea canaliculata*, *O. conica*, etc.

En Belgique, c'est presque exclusivement sous ce facies sableux qu'apparaît le gault nettement transgressif et directement superposé sur ces formations dites *wealdiennes*, qui représentent, dans le N. de l'Europe, de puissants dépôts d'estuaires ou d'eau douce infracrétacée. C'est ainsi que, dans le bassin de Mons, l'*Acanth. mamillare* et les fossiles albiens de cette zone se rencontrent dans des couches glauconieuses, au sommet des curieux sables blancs ou violacés dits *achéniens* (V. ce mot) qui apparaissent en remplissage de poches creusées dans les fentes des calcaires carbonifères de la région et qu'une découverte récente de nombreux squelettes d'*Iguanodon* a permis de rattacher au facies wealdien de la série infracrétacée. Dans cette même région, la *meule* célèbre de Braquegnies n'est autre qu'un équivalent de la gaize argonnaise, sous la forme d'un grès glauconieux fortement consolidé par la même silice gélatineuse; c'est une roche dure, très résistante et recherchée comme telle; la faune très riche de la *meule* est, en effet, celle de l'albien supérieur à *Sch. inflata*, avec des affinités bien marquées pour celle des couches anglaises de Blackdown. Pour retrouver ensuite un gault essentiellement argileux, par suite riche en céphalopodes, il faut atteindre dans l'Allemagne du Nord le Hanovre, où cet étage toujours susceptible d'une double division, après avoir présenté au milieu d'une série puissante et bien uniforme d'argile noir à concrétions ferrugineuses, la succession habituelle des faunes inférieures à *Acanth. mamillare*, supérieures à *Hoplites lautus* et *interruptus*, se termine par un horizon très continu de *marnes grises flambées* (*Flammenmergel*) de taches sombres, correspondant avec ses nombreuses ammonites tout à la fois albiennes et cénomaniennes, à cette zone mixte de la gaize argonnaise et de la Vraconie que nous avons vu se maintenir si constamment au sommet du gault comme un terme de passage avec la série crétacée proprement dite.

Le gault dans les régions méridionales. Le fait intéressant à noter pour le gault dans les régions méridionales, c'est, avec une extension moindre que dans le Nord, une prédominance marquée, en certains points, des calcaires dans les dépôts de cet âge. Or, quand cette circonstance se réalise, on peut toujours constater, comme il a été indiqué plus haut, que ce sont des organismes empruntés aux deux familles voisines des chamacées et des rudistes qui ont pris la plus grande part dans leur formation. Partout ailleurs, des grès glauconieux nettement transgressifs sur les formations antérieures et affectant tous les caractères d'un facies littoral bien accentué annoncent que le gault, dans toutes ces régions, est loin de présenter les caractères pélagiques des dépôts infracrétacés inférieurs, comme si le mouvement qui a provoqué l'invasion septentrionale de la mer albiens avait eu pour contre-partie une tentative d'émersion des régions septentrionales. Ch. VÉLAIN.

GAULT (Le). Com. du dép. du Loir-et-Cher, arr. de Vendôme, cant. de Droué; 1,053 hab.

GAULT-LA-FORÊT (Le). Com. du dép. de la Marne, arr. d'Épernay, cant. de Montmirail; 662 hab.

GAULT-SAINT-DENIS (Le). Com. du dép. d'Eure-et-Loir, arr. de Châteaudun, cant. de Bonneval; 781 hab.

GAULT DE SAINT-GERMAIN (Pierre-Marin), peintre et critique d'art, né à Paris le 19 févr. 1754, mort à Paris le 11 nov. 1842. Il a été professeur aux collèges de Guéret et de Clermont-Ferrand. Peintre-amateur, il a exécuté quelques tableaux: *Saint Jérôme*, pour l'Hôtel-Dieu de Paris; une *Assomption de la Vierge*, pour l'église de Domfront; *le Satyre et le Passant*, pour le roi de Pologne; une *Vue du port et de la rade de Moka*, achetée par Louis XVI (1789); un *Portrait en pied du maréchal de Richelieu*; une *Danse de Bacchante*, etc. Critique d'art, il a laissé de très nombreuses publications, dont l'énumération serait trop longue, et parmi lesquelles

nous citerons : *Précis historique sur toutes les manières de peindre, depuis l'antiquité jusqu'à nos jours* (1803, gr. in-fol.) ; *Vie et œuvres de Nicolas Poussin*, etc. (1806, gr. in-8, av. pl.) ; *Annales de la calcographie, ou Histoire de la gravure ancienne et moderne* (1806-1807, in-8, fig.) ; *Etat des arts en France dans le XIX^e siècle* (1814, in-8) ; un texte accompagnant la collection de *Fleurs et Fruits*, publiée par J.-J. Prévost (1806), etc. Il a écrit, en outre, des articles pour le *Journal des beaux-arts* et pour beaucoup d'autres recueils périodiques. Ses manuscrits se trouvent à la bibliothèque de l'École des beaux-arts.

BIBL. : *Journal des beaux-arts*, 1812, 2 vol.

GAULTHERIA (*Gaultheria* Kalm.). Genre de plantes de la famille des Ericacées et du groupe des Andromédées, dont on connaît une quarantaine d'espèces répandues en Amérique et dans l'Inde. La plus importante, *G. procumbens* L., est un petit arbrisseau à feuilles alternes, à fleurs pentamères avec dix étamines incluses, à anthères bifides. Le fruit est une capsule quinqueloculaire, enveloppée par le calice persistant et devenu lacciforme. — Le *G. procumbens* L. croit abondamment au Canada et aux États-Unis jusque dans la Virginie. Ses feuilles, lorsqu'elles sont sèches, répandent une odeur agréable et constituent le Thé de montagne ou Thé du Canada (*Mountain Thee* des Américains). Elles servent communément à faire des infusions théiformes, réputées antiasthmiques. On en retire, par distillation, une huile essentielle improprement appelée *essence de Winter Green*. Ses fruits rouges, désignés sous les noms de *Box Berry*, *Partridge Berry*, sont comestibles.

Ed. LEF.

ESSENCE DE GAULTHERIA. — L'essence de *Gaultheria procumbens* est constitué pour la plus grande partie par l'éther méthylsalicylique. Il peut servir à préparer l'acide salicylique en utilisant la réaction de Cahours. On fait bouillir l'essence, dans un vase muni d'un réfrigérant à reflux, avec de la potasse étendue d'eau jusqu'à décomposition complète ; puis on sursature la liqueur par l'acide chlorhydrique, l'acide salicylique se sépare. La décomposition par les alcalis fournit en même temps l'alcool méthylique. L'essence de *Gaultheria* contient aussi une très petite quantité d'un hydrocarbure bouillant à 160° de formule C²⁰H¹⁶. Cahours a donné le nom de gauthériène à ce carbure qui possède une odeur agréable. L'écorce du *Betula lenta*, qui croit dans l'Amérique du Nord, fournit par distillation avec l'eau une essence identique à celle du *Gaultheria*.

GAULTIER (Léonard), dessinateur et graveur français, né en 1561, mort après 1628. Mariette a signalé une suite de 104 petites estampes représentant divers sujets de la *Vie de Jésus*, portant toutes le monogramme de Gaultier et quelques unes les dates de 1576 à 1580. Cette dernière est précédée de l'inscription : *achevé le XX oct. cetatis XIX*. On le croit élève d'Etienne Delanne, et il dut être en rapports avec Jean Cousin dont il grava, en 1581, la belle composition : *la Forge de Vulcain*, tout à fait dans les principes de Delanne. Dès cette époque, il aborda aussi le portrait ; les premiers en date : *Henri III* (1581) ; *Louise de Lorraine*, reine de France (1581) ; *Barnabé Brisson* (1581), etc., accusent encore trop de sécheresse, ce dont il se débarrassera en peu d'années pour tomber progressivement dans les exagérations de la manière flamande. Néanmoins, c'est un portraitiste de valeur, toujours préoccupé de rendre avec précision la physionomie du modèle. Comme tel, c'est un précieux auxiliaire pour l'étude des personnages et des événements contemporains, non seulement par ses effigies, mais encore par des estampes historiques, dont la liste est longue. Dans cet ordre d'idées, on ne saurait omettre de citer une grande pièce de 1602, représentant *Henri IV avec sa famille de la main gauche*, c.-à-d. avec Gabrielle d'Estrées et leurs deux enfants, entourés de ministres, puis une suite de 144 *Pourtraicts d'hommes illustres qui ont flory en France depuis l'an 1500*, collection d'un intérêt considérable, connue

sous le nom de *Chronologie collée*. Mais Léonard Gaultier ne fut pas seulement un publiciste en iconographie ; il a traité tous les genres, depuis l'estampe de piété et les légendes mythologiques jusqu'à la caricature. On recherche sa copie de la *Fable de Psyché*, gravée en 1586 (en 32 pl.) et reproduisant de seconde main, mais avec un agrément particulier, les compositions de Raphaël de la Farnésine. Une grande partie de l'œuvre énorme de L. Gaultier, qui attend encore un historien laborieux, consiste en frontispices de livres, où il se montre souvent dessinateur de goût, malgré la monotonie que prend son burin dans ces entreprises commerciales.

G. PAWLOWSKI.

BIBL. : MARIETTE, *Abecedariorum*. — RENOUVIER, *Des Types et des manières des maîtres graveurs* ; Montpellier, 1856 (XVI^e et XVII^e s.), 2^e part., pp. 50-52. — A. FIRMIN-DIDOT, *Les Graveurs de portraits en France*, t. I, pp. 270-300.

GAULTIER (Claude), avocat au parlement de Paris, né en 1590, mort à Paris en 1666. Il fut le contemporain et le rival de Lemaistre et de Patru. S'il faut en croire l'annotateur Brossette, il avait été surnommé *Gaultier la gueule*, et quand un plaideur voulait intimider la partie adverse, il la menaçait de lui lâcher Gaultier. C'est de lui d'ailleurs que Boileau disait, dans la satire IX :

Dans vos discours chagrins, plus aigre et plus mordant
Qu'une femme en furie ou Gaultier en plaidant.

Il ne faut pas prendre à la lettre ce trait du poète. Gaultier a laissé des *Plaidoyers* publiés par Gueret (Paris, 1662-69, 2 vol. in-4). Beryer fils, dans ses *Leçons et modèles d'éloquence judiciaire* (1836), a donné des extraits de plaidoyers de Gaultier. G. REGELSPERGER.

BIBL. : TALSAND, *les Vies des plus célèbres jurisconsultes* ; Paris, 1721, pp. 276-280. — CAMUS, *Bibliothèque choisie des livres de droit*, 5^e édit., dans DUPIN, *Profession d'avocat*, 1832, t. II, p. 237. — GAUDRY, *Histoire du barreau de Paris*, 1864, t. II, pp. 1-7. — AMBROISE RENDU, *les Avocats d'autrefois* ; Paris, 1874, p. 169.

GAULTIER ou **GAUTIER** (les), musiciens français du XVII^e siècle, sur la biographie desquels règne une confusion regrettable. Sauf découvertes ultérieures, on doit les classer ainsi qu'il suit : *J... ou Jacques Gaultier*, luthiste, probablement français, attaché en 1622-1648 au service du roi d'Angleterre, comme joueur de luth. — *Ennemond Gaultier*, dit *le Vieux Gaultier*, luthiste et compositeur français, mort en 1633. Des morceaux de sa composition se trouvent dans le *Livre de musique pour le luth*, de Perrine, dans les *Pièces de luth* du même et dans quelques recueils manuscrits. — *Denis Gaultier*, dit *le Jeune Gaultier*, luthiste et compositeur français, né vers 1598, mort en 1672. On connaît de sa composition un recueil gravé, *Pièces de luth sur trois différents modes nouveaux* (Paris, s. d.), et un manuscrit, *la Rhétorique des Dieux*, contenant soixante-deux morceaux pour luth. Ce manuscrit, aujourd'hui à la bibliothèque de Berlin, a été transcrit en notation moderne et publié en 1887 par M. Oscar Fleischer, avec une étude biographique sur les Gaultier, qu'il ne faut consulter qu'avec beaucoup de prudence. — *Pierre Gaultier*, luthiste et compositeur français, né à Orléans. Il a fait graver à Rome, en 1638, un recueil de pièces de luth de sa composition, intitulée *Œuvres de Pierre Gaultier, Orléanais*. — *Pierre Gaultier* ou *Gautier*, compositeur, dit quelquefois *Gaultier de Marseille*, né à La Ciotat vers 1642, mort dans un naufrage près de Cette en 1697. Il obtint privilège pour établir à Marseille un théâtre d'opéra et y fit représenter un ouvrage de sa composition, *le Triomphe de la paix*, le 28 janv. 1683. En 1687, il composait la musique d'un petit opéra, *le Jugement du soleil*, joué dans les fêtes données à Marseille pour la guérison du roi. — *Pierre Gaultier* ou *Gautier*, dit *Gaultier de Rouen*, compositeur, a publié deux recueils d'*Airs sérieux, à boire et vaudevilles* (Paris, 1729 et 1734). Il était directeur du théâtre de Rouen. Michel BRENET.

GAULTIER (L'abbé Aloisius-Edouard-Camille), pédagogue français, né à Asti (Piémont), de parents français, vers 1746, mort à Paris le 18 sept. 1818. Il a joué un rôle assez considérable, soit comme directeur d'école (il transporta en

Angleterre pendant la Révolution les cours qu'il avait ouverts à Paris, en 1786, et y retrouva les mêmes succès), soit comme propagateur de l'enseignement mutuel, soit comme collaborateur de Gérando, de J.-B. Say et de leurs amis, dans la fondation de la *Société pour l'enseignement élémentaire*. Personnellement, dans les procédés qu'il avait imaginés, et qu'il appelait les *jeux instructifs*, il a poussé jusqu'à l'excès la prétention de faire de l'étude une récréation. Ses élèves s'asseyaient autour d'une table; des questions leur étaient posées, et à chaque réponse ils recevaient comme récompense un certain nombre de jetons. Dans cette pédagogie toute mécanique, une grande part était faite à la mémoire verbale. Gaultier, par exemple, avait mis en vers l'histoire de France. Il ne mérite guère d'être tiré de l'oubli où il est tombé. Notons cependant qu'un de ses procédés favoris a fait fortune dans les ouvrages lexicologiques de Larousse : celui qui consiste à présenter aux élèves des phrases incomplètes, où ils ont à suppléer les mots qui manquent. G. C.

GAULTIER DE BIAUZAT (V. BIAUZAT).

GAULTIER DE CLAUERY (Charles-Emmanuel-Simon), médecin français, né à Paris le 25 déc. 1785, mort à Paris le 24 déc. 1853. Médecin militaire, il passa dans le service civil à la Restauration, publia divers ouvrages, notamment sur les *Analogies et les différences entre le typhus et la fièvre typhoïde* (1838, in-4). — Son frère, *Henri-François*, pharmacien, né le 21 juil. 1792, mort à Paris le 4 juil. 1878, professeur de toxicologie à l'École de pharmacie, a publié, outre de nombreux articles et rapports, un *Répertoire de chimie scientifique et industrielle* avec Martin et Hoffmann (1837, 5 vol. in-8); etc.

GAULTIER-GARGUILLE (Hugues Guéru, surnommé), célèbre comédien, né à Caen vers 1574, mort à Paris en déc. 1633. Sa vie est peu connue. Il joua en province et probablement à Rouen, avant de venir à Paris où il débuta vers 1619. Comédien du roi à l'Hôtel de Bourgogne, il contribua au triomphe de ce théâtre sur la Comédie-Italienne. Vers 1622, il épousa Aliénor Salomon, la fille du célèbre Tabarin. Il fut un des farceurs les plus populaires du temps avec Gros-Guillaume et Turlupin. Sauval nous a conservé la description de son accoutrement ordinaire : « Une espèce de bonnet plat et fourré, point de cravate ni de col de chemise, une camisole qui descendait jusqu'à la moitié des cuisses, une culotte étroite qui venait se joindre aux bas, dessous les genoux; une ceinture de laquelle pendait une gibecière et un gros poignard de bois passé dans la même ceinture. » Gaultier-Garguille à son talent de farceur joignait celui de chanteur; même il jouait les rôles sérieux sous le nom de *Fléchelles*. Il a laissé un recueil de chansons fort groisives, mais parfois assez spirituelles : les *Chansons de Gaultier-Garguille* (Paris, 1632, in-12). On en a donné de nombreuses rééditions parmi lesquelles nous mentionnerons seulement celle de M. Ed. Fournier (Paris, 1858, in-16) qui fait partie de la *Bibliothèque élzévirienne*. On attribue à Guéru les *Tracas de la foire du Pré* (Turin, 1869, in-8), facétie publiée par M. R. de Beaurepaire. R. S.

GAUMATES (V. SMERDIS, CAMBYSE et DARIUS).

GAUME (Jean-Joseph), né à Fuans (Doubs) en 1802, mort en 1879. Il avait été successivement professeur de théologie, directeur du petit séminaire et vicaire général dans le diocèse de Nevers. En 1854, il fut nommé prélat romain, avec le titre de protonotaire apostolique. Il reste de lui de nombreux ouvrages, qui ont obtenu un succès considérable. Les principaux sont : *Du Catholicisme dans l'éducation* (Paris, 1835); *Manuel des confesseurs* (1872, 10^e édit.); *Catéchisme de persévérance ou Exposé de la religion depuis l'origine du monde jusqu'à nos jours* (1872, 8 vol. in-8, 10^e édit.); *Abrégé du même ouvrage* (1858, in-18, 15^e édit.); *Histoire de la société domestique* (1854, 2 vol., 2^e édit.); *la Religion dans le temps et dans l'éternité* (1855); *la Révolution* (1856, 12 vol.). Ceux qui ont eu le plus grand retentissement avaient pour objet une réforme de l'enseignement secondaire, substituant l'étude des Pères de l'Église à celle

des classiques païens : *le Ver rongeur des sociétés modernes* (Paris, 1851, in-8); *Lettres sur le paganisme dans l'éducation* (1852, in-8).

GAUMINE ou GOMINE. On appelle *mariage à la gaurmine* ou à la *gomine* celui qui est contracté par deux parties, lesquelles, en présence du curé, qui refuse de les marier, protestent qu'elles se prennent pour mari et femme. Ces sortes de mariages, ainsi que ceux qui se font *par paroles de présents*, sont prohibées par les lois ecclésiastiques, comme par les lois civiles. Cependant les docteurs catholiques sont fort partagés sur leur validité intrinsèque. La plupart, sans se prononcer péremptoirement, puisque l'Église s'abstient de résoudre la question, les considèrent comme *quasi clandestins*, et conseillent d'exiger des époux qu'ils fassent réhabiliter leur union en face de l'Église. Un curé ne pourrait donner un certificat de mariage à deux personnes qui se seraient unies sans avoir reçu la bénédiction nuptiale. E.-H. V.

GAUNILON. On sait peu de chose de la vie de Gaunilon. On a retenu seulement qu'il était moine à l'abbaye bénédictine de Marmoutiers au XI^e siècle, et on n'a de sa plume que le *Liber pro insipiente*, écrit pour discuter l'argument ontologique récemment inventé par saint Anselme (V. ce nom). Le *Prologium* de l'archevêque de Canterbury commence par ces paroles des psaumes : *Insipiens dixit in corde suo : Non est Deus*. « L'insensé ou plutôt l'impie a dit dans son cœur : il n'y a point de Dieu. » Partant de là, saint Anselme prétend démontrer à l'impie que, par le fait même qu'il nie l'existence de Dieu, il énonce une absurdité, car, puisqu'il nie l'existence de Dieu, il a quelque idée de ce qu'il nie, il a donc l'idée de Dieu; or, continue saint Anselme, et c'est là le fond de la preuve ontologique reprise plus tard par Descartes, Dieu est un être tel que dans son essence son existence est contenue, la réalité de son être est impliquée dans l'idée même que l'on s'en fait, donc on ne peut nier l'existence de Dieu sans affirmer la présence de l'idée de Dieu dans l'esprit et par cette idée la réalité de Dieu. L'*insipiens* ou l'impie est donc condamné à reconnaître que Dieu existe. Gaunilon prétend que cette argumentation n'est pas susceptible de produire la conviction dans l'esprit de l'*insipiens*. Il emprunte donc le rôle de ce dernier dans le livre qu'il écrit en sa faveur, non que Gaunilon fût un athée; il prétendait seulement que le nouvel argument inventé par saint Anselme manquait de force probante. Il commençait par refuser à saint Anselme son point de départ. De ce que l'athée prononce le nom de Dieu, il ne s'ensuit pas qu'il ait aucune idée claire correspondante à ce nom. On nomme aussi le néant et cependant le néant n'est rien. Dieu peut ainsi être le nom de quelque chose d'indistinct et de confus dont on ne se représente pas les attributs, mais qui serait seulement différent de tous les êtres que l'on connaît. Il est d'ailleurs évident que nous n'avons pas de Dieu une idée claire et adéquate qui nous permette de nous rendre compte de son essence. Et alors même que nous aurions de Dieu une idée très claire, il ne s'ensuivrait pas pour cela que Dieu existe, car nous avons des idées claires de beaucoup de choses qui n'existent pas. Enfin et surtout de l'essence on ne peut conclure l'existence, car l'essence conçue par l'esprit est idéale et l'existence enferme cette essence avec la réalité en plus. La conclusion de l'essence à l'existence n'est donc pas légitime, puisque l'existence a quelque chose de plus que l'essence. C'est sur des raisons semblables que saint Thomas s'est appuyé pour rejeter la preuve a priori de l'existence de Dieu, et la célèbre critique dirigée par Kant contre l'argument ontologique ne fait guère que reproduire l'argumentation de Gaunilon. Le *Liber pro insipiente* est imprimé d'ordinaire à la suite du *Prologium* de saint Anselme. G. FONSECA.

GAUPP (Ernst-Theodor), jurisconsulte allemand, né à Kleingaffron (Silésie) le 31 mai 1796, mort à Breslau le 10 juin 1859. Il fit comme volontaire les campagnes de 1813 à 1815, puis il alla étudier à Breslau, Berlin et Göttingue,

parcourut l'Italie en 1822 et devint professeur titulaire de droit à Breslau en 1826. Ses principaux ouvrages sont : *De Nominis pignore* (1820); *Quatuor Folia antiquissimè alicujus Digestorum Codicis rescripta* (Breslau, 1823); *Ueber Deutsche Städtegründung im Mittelalter* (Iéna, 1824, in-8); *Das alte Magdeburgische Recht* (Breslau, 1826, in-8); *De Professoribus et medicis eorumque privilegiis in jure romano* (1827); *Miscellen des deutschen Rechts* (Breslau, 1830, in-8); *Das alte Gesetz der Thüringer* (Breslau, 1834, in-8); *Recht und Verfassung der alten Sachsen* (Breslau, 1837, in-8); *Commentarius de occupatione et divisione provinciarum agrorumque Romanorum* (Breslau, 1841); *Die Zukunft des deutschen Rechts* (Breslau, 1847, in-8); *Das Deutsche Volkthum in den Stammländern der Preussischen Monarchie* (1849); *Deutsche Stadtrechte des Mittelalters* (Breslau, 1854-52, 2 vol. in-8); *Die Bildung der ersten Kammer in Preussen* (1852); *Lex Francorum Chamavorum* (Breslau, 1855; trad. en partie par Paul Laboulaye, dans la *Revue historique de droit français et étranger*, 1855, I, p. 417). G. R.

GAUR. Ruines de l'Inde, prov. du Bengale, 24° 53' lat. N., 85° 54' long. E. Gaur était autrefois la capitale du royaume hindou du Bengale. Les princes mahométans y avaient établi leur résidence. On voit encore aujourd'hui les immenses ruines de leurs gigantesques constructions. Une inondation du Gange fut la cause de son abandon. Cependant le fleuve sacré, après l'avoir ravagé en partie, se creusa un nouveau lit à quelque distance de là et la quit-tait pour toujours après avoir fait sa richesse. Il lui avait donné la prospérité et la ruine. Après Gaur, c'est Calcutta qui a hérité de cette position favorisée. M. D'E.

GAURE. Ancien pays de la France, compris dans l'Armagnac, avec Fleurance (Gers) pour capitale. Il eut au moyen âge le titre de comté.

GAURÉ. Com. du dép. de la Haute-Garonne, arr. de Toulouse, cant. de Verfeil; 445 hab.

GAURIAC. Com. du dép. de la Gironde, arr. de Blaye, cant. de Bourg-sur-Gironde; 1,422 hab.

GAURIAGUET. Com. du dép. de Tarn-et-Garonne, arr. de Bordeaux, cant. de Saint-André-de-Cubzac; 369 hab.

GAURICO (Luca), mathématicien, astrologue et prélat italien, né à Giffoni, près de Salerne, le 12 mars 1476 (?), mort à Rome le 6 mars 1558. Il enseigna les mathématiques à Bologne, à Ferrare, à Venise, à Rome, et fut de 1545 à 1549 évêque de Civita Ducale. Adonné aux pratiques astrologiques, il tira de nombreux horoscopes, qui lui valurent du reste quelques désagréments, entre autres cinq tours d'estrapade que lui fit subir en 1506 Bentivoglio, seigneur de Bologne. Il a écrit sur l'astronomie et son histoire, sur l'astrologie judiciaire, sur la réforme des calendriers, etc., une vingtaine d'ouvrages qui ont été réunis sous le titre : *Opera omnia Lucae Gaurici* (Bâle, 1575, 3 vol. in-fol.). Il a en outre donné une édition, avec notes, de l'*Almageste* (Venise, 1528, in-fol.; Bâle, 1541) et corrigé les tables alphonisines. L. S.

BIBL. : J.-F. NICERON, *Mémoires*; Paris, 1727-45, t. XXX et XXXIII, 44 vol. in-12. — *Correspondance astronomique* de Zach; Gènes, 1819, t. II, p. 554, in-8. — J.-B.-J. DELAMBRE, *Histoire de l'astronomie du moyen âge*; Paris, 1819, p. 435, in-4.

GAURICO (Pomponio), poète et écrivain d'art italien, frère du précédent, né à Giffoni, près de Salerne, vers 1480, mort à Sorrente vers 1530. Ayant reçu de son père, humaniste distingué, le goût des lettres anciennes, il alla les étudier à Padoue; là il se lia avec des artistes comme Tullio Lombardo et Andrea Riccio, et apprit d'eux les éléments de la sculpture; lui-même fit, dit-on, le buste de l'helléniste Calpurnius. Son ouvrage capital, le *De Sculptura* (Florence, 1504, in-8), fut dédié à Hercule 1^{er} de Ferrare. Après la mort de ce dernier (1505), Gaurico quitta Padoue; il travailla quelque temps à la Bibliothèque vaticane et vécut ensuite à Naples, où il devint professeur de l'Université. C'est là qu'il composa ses poésies latines, *Élégies*, *Eglogues*, *Sylves* et *Épigrammes* (Venise, 1526), ainsi que des poèmes restés inédits et aujourd'hui perdus, *Græcarum poëtarum vitæ*, *De Metallicis*, etc. Un jour, après une promenade à Sorrente, il ne reparut pas, et le bruit courut qu'il avait été assassiné par des sbires au service d'un mari jaloux. De toute son œuvre poétique, suite de lieux communs développés en un latin élégant et précieux, rien ne survit. Seul, le *De Sculptura* mérite d'être lu, comme un des documents les plus précieux de l'histoire de la Renaissance. C'est un dialogue en prose latine, inspiré de Cicéron, dont la scène se passe à Padoue, et dont les interlocuteurs sont Gauricus lui-même et les deux érudits et amateurs d'art Raphaël Regius et Nicolas Leonicus. Après un éloge emphatique de la sculpture vient un exposé poétique de ses origines. L'auteur distingue dans la sculpture deux parties : l'art (*ductoria*, ἀγορευτική) et la technique (*fusoria*, χημηυτική). A propos de l'art, il s'étend sur le dessin, la symétrie, la physiognomonie et développe de très curieuses théories sur les proportions et la perspective. La technique comprend deux parties : le modelage et le travail du métal; Gauricus y étudie le travail de l'argile (*De Plastique*), de la pierre (*De Colaptice*), le moulage en plâtre (*De Paradigmaticæ*), la ciselerie (*De Celatura*), la mise en couleur, la patine, les émaux, etc. L'ouvrage se termine par une revue rapide des plus grands sculpteurs de la Renaissance. E. BERTHAUX.

BIBL. : Paul JOYE, *Elogia virorum illustrium*; Venise, 1516. — *De Sculptura*, de Pomponius GAURICUS, publié avec une introduction et une traduction par H. Brockhaus; Leipzig, 1886, in-8.

GAURITZ. Fleuve d'Afrique, colonie du Cap. Il se forme de la Dwyka à l'O. et de la Gamka à l'E., nées dans les Nieuweveld (2,000 m.) et qui se réunissent au N. des Zwart Berge (1,500 m.); ayant traversé ces montagnes dans des gorges profondes, il reçoit à gauche l'Olifant E., puis, à droite, le Tows ou Groot River et débouche dans l'océan Indien. Son cours est environ de 340 kil. Son vaste bassin comprend les divisions de Beaufort, de Prince-Albert, d'Outshoorne, de Mossel Bay et de Riversdale. Par ses affluents, il baigne Beaufort (893 m.), le village de Prince-Albert, les bourgs de Ladysmith et d'Outshoorn; sur son cours inférieur, il serpente en d'étroits défilés à travers les Lange Berge. C. DEL.

GAURUS. Mont de Campanie (Italie ancienne), non loin de Capoue. Sur ses flancs croissaient de beaux vignobles dont le vin était renommé. Près du Gaurus, en 343 av. J.-C., les Samnites furent battus par le consul Valerius Corvus. Aujourd'hui *Monte Gaurio*.

GAUSS (Karl-Friedrich), mathématicien allemand, né à Brunswick le 30 avr. 1777, mort à Göttingue le 23 févr. 1855. Après de brillantes études au collège de Brunswick (1792-1795), puis à l'université de Göttingue (1795-98), il obtint du duc Karl-Wilhelm de Brunswick une subvention qui lui permit de se consacrer exclusivement aux recherches mathématiques et en particulier à la composition de son célèbre ouvrage sur la théorie des nombres, les *Disquisitiones arithmeticæ* (Leipzig, 1801). Après la mort de son protecteur, il fut nommé en 1807 professeur de mathématiques à l'université de Göttingue et en même temps directeur de l'observatoire que le gouvernement westphalien fondait dans la même ville. Gauss avait alors pour l'enseignement une répugnance marquée qui ne cessa que dans sa vieillesse; il était, au contraire, tout désigné comme directeur d'observatoire par les calculs qu'il poursuivait depuis 1801 sur les éléments et les perturbations des petites planètes découvertes par Piazzi et Olbers. Dès 1809, la publication de sa *Theoria motus corporum cælestium* lui assura une réputation universelle, et Laplace reconnaissait en lui le premier mathématicien de l'Europe. Gauss fut d'ailleurs un observateur aussi exact et aussi assidu qu'il était profond analyste et habile calculateur, et il eut le don de l'invention et du perfectionnement en pratique aussi bien qu'en théorie. A sa méthode des moindres carrés, par exemple, on peut opposer son héliotrope et son

magnétomètre. Son incessante activité scientifique se signala d'ailleurs surtout, pendant la seconde moitié de sa carrière, sur deux domaines spéciaux qu'il parcourut en maître; la mesure d'un arc de méridien entre Göttingue et Altona (1821 à 1824) lui donna l'occasion de renouveler la géodésie; l'arrivée de Weber à Göttingue en 1831, celle de s'occuper du magnétisme, dont il créa la théorie mathématique. Ses travaux sur cette matière sont renfermés dans les six volumes qu'il publia avec Weber comme résultats des observations du *Magnetische Verein*. En dehors de ses principaux ouvrages, Gauss a publié de nombreux et importants mémoires dans les *Recueils de la Société de Göttingue*, le *Journal de Crelle*, la *Correspondance de Zach*, les *Annales* de Poggendorff, les *Astronomische Nachrichten*, les journaux de Schumacher, etc. On en trouvera la liste dans Poggendorff. Les œuvres complètes de Gauss, comprenant sept vol. in-4, ont d'ailleurs été publiées à Göttingue et Gotha (1863-1874). P. TANNERY.

GAUSSAN. Com. du dép. des Hautes-Pyrénées, arr. de Bagnères-de-Bigorre, cant. de Castelnau-Magnoac; 283 hab.

GAUSSIN (Jeanne-Catherine GAUSSEM, dite), actrice française, née à Paris le 25 déc. 1741, morte à la Villette (Paris) le 2 juin 1767. Fille d'un serviteur attaché au célèbre Baran et d'une ouvreuse de la Comédie-Française, le milieu dans lequel elle vivait lui donna de bonne heure le goût du théâtre et favorisa naturellement ses heureuses dispositions pour la scène. La faveur publique l'entoura dès l'abord, mais son grand succès date surtout du jour de sa création du rôle de *Zaïre* (13 août 1732). Voltaire, enchanté et subjugué lui-même par le jeu ému et passionné de sa principale interprète, lui réserva par la suite la plupart des rôles importants des pièces qu'il fit représenter. Douée du talent le plus souple, d'ailleurs, et le plus varié, M^{lle} Gaussin n'était pas inférieure à elle-même dans la comédie, et y fit de nombreuses créations. M^{lle} Gaussin eut le privilège de rester jeune, physiquement, au delà des limites ordinaires : elle avait cinquante ans lorsqu'elle se chargea du rôle de l'ingénue dans *l'Oracle* de Saint-Foix, et elle y produisit encore l'illusion la plus complète. Cette artiste, absolument supérieure, prit sa retraite le 19 mars 1763, après trente-deux années de service.

GAUSSON. Com. du dép. des Côtes-du-Nord, arr. de Loudéac, cant. de Plouguenast; 4,805 hab.

GAUSSORGUES (Frédéric), député français, né à Sommières (Gard) le 29 juil. 1811. Ingénieur, il fut élu comme républicain protectionniste, contre son parent E. Gaus-sorgues, révisionniste, dans l'arr. du Vigan en 1889 et réélu en 1893 au deuxième tour de scrutin.

GAUTHERIN (Jean), sculpteur français, né à Ouroux (Nièvre) le 19 déc. 1840, mort à Paris le 21 juil. 1890. Fils d'un simple cultivateur nivernais, il apprit le dessin à l'école primaire et travailla à Paris chez un sculpteur sur bois du faubourg Saint-Antoine. Sa vocation s'étant développée, il entra dans l'atelier de Gumery, et c'est à vingt-sept ans seulement qu'il débuta au Salon avec un portrait d'homme en médaillon. L'année suivante, il s'attira l'attention du public et les éloges de la critique par *Narcisse au bain*. En 1870, il exposa un *Saint Sébastien* en plâtre, dont le marbre fut exécuté en 1876. Puis il fit d'importants travaux de sculpture décorative à la cathédrale de Nevers, donna en 1874 la *Clef des champs* et le plâtre d'un de ses plus importants ouvrages, *Clotilde de Surville*. Son groupe *le Paradis Perdu*, exposé en 1878, considéré comme son chef-d'œuvre, a été exécuté en marbre pour la ville de Paris. A citer encore, outre des portraits en terre cuite, en marbre et en bronze, le buste de la *République*, la statue en bronze de *Diderot*, place Saint-Germain-des-Prés; la statue de *l'Impératrice de Russie*, en marbre (1889); *Marguerite, l'Inspiration*; à l'Hotel de Ville de Paris deux statues pour la salle Saint-Jean, et sur la façade celle de la *Ville de Paris*, en pierre; au Trocadéro *l'Industrie des tissus*, en pierre; quatre grandes figures de bronze pour un palais de Madrid, l'écusson du théâtre

de Monte-Carlo, trois bas-reliefs : *Orgie, Chasse, l'Amour*, appartenant à M. Vanderbilt, de New York. A. DE B.

GAUTHEROT (Claude), peintre français, né à Paris en 1769, mort à Paris en 1825. Après s'être essayé dans le modelage de portraits et après avoir moulé des bustes de *Voltaire, J.-J. Rousseau, Turgot, Bailly et Gluck*, il étudia la peinture sous David, dont il devint l'ami. Il se mêla au mouvement politique de l'époque et fut blessé sur la terrasse des Feuillants en oct. 1795, en défendant la Convention. Il ouvrit ensuite une école, dont David accepta le patronage, et il se livra exclusivement à la peinture. On remarqua beaucoup, au Salon de 1796, son *Marius à Minturnes*; puis vinrent : *Condamnation de Manlius Torquatus*, non admise au concours de 1798; *Pyrame et Thisbé, Convoi d'Atala* (1800); *Napoléon haranguant ses troupes au passage du Lech* (1810); *Napoléon blessé devant Ratisbonne, Entrevue des empereurs de France et de Russie, Saint Louis pansant les malades*, pour Louis XVIII; *Saint Louis donnant la sépulture aux soldats de son armée*, pour la Madeleine; *Héroïsme d'Elisabeth Cazotte, Origine de la vaccine*, etc. Signalons aussi les portraits de *Davout* et de *Portalis*. Il a collaboré à la *Galerie française*, par lui éditée (Paris, 1820, 3 vol. in-4).

BIBL. : LANDON, *Annales du Musée*.

GAUTHEY (Emiland-Marie), ingénieur français, né à Chalon-sur-Saône le 3 déc. 1732, mort le 14 juil. 1806. Elève, puis professeur à l'ancienne Ecole des ponts et chaussées, il fut nommé ingénieur en chef des États de Bourgogne en 1782. Les travaux projetés et exécutés par Gauthey sont pour ainsi dire innombrables; citons seulement le canal du Charolais, aujourd'hui canal du Centre, dont il avait conçu l'idée dès 1767. Il en présenta les projets complets en 1779, et les travaux, commencés en 1783, ont été terminés en 1792. Le célèbre Navier, neveu de Gauthey, a publié son *Traité de la construction des ponts* (Paris, 1809-1816, 3 vol. gr. in-4; réimp. t. I, seul, en 1833). C'est un ouvrage très intéressant, malgré tous les progrès accomplis depuis cette époque.

M.-C. L.

BIBL. : NAVIER, *Eloge de Gauthey*, en tête de la seconde édition du *Traité de la construction des ponts*, 1833. — TARBÉ, *Notices sur les ingénieurs des ponts et chaussées*; Paris, 1884, gr. in-8.

GAUTHEY (Louis-François-Frédéric), pasteur et pédagogue vaudois, né à Grandson le 8 mai 1793, mort le 10 nov. 1864. Ministre en 1818, il alla en Angleterre faire l'éducation de lord Bruce, puis vint comme pasteur à Yverdon où il connut Pestalozzi, puis à Lignerolles. Il prit la direction d'une école normale qu'il eut à fonder à Lausanne et qui fut bientôt en pleine prospérité. En 1845, il fut appelé à diriger l'Ecole normale protestante qui venait de se créer à Courbevoie, près de Paris. Outre quelques volumes de *Sermons*, on lui doit : *le Livre du jeune citoyen* (1845); *De l'Education ou principes de pédagogie chrétienne*, véritable encyclopédie pédagogique (1854-1856, 2 vol.). E. K.

GAUTHIER ou GAUTIER, sous-prieur, puis, de 1173 à 1180, abbé de Saint-Victor, a composé, sous le titre *Libri quatuor adversus manifestas hæreses*, cité aussi parfois sous le titre *Contra quatuor labyrinthos Gallie*, un ouvrage exprimant, en style violent, les protestations de la théologie positive contre les entreprises de la scolastique; Pierre Lombard, Abailard, Pierre de Poitiers et Gilbert de La Porrée y sont désignés comme les *Quatre Labyrinthes de l'hérésie*. Gauthier professe un attachement absolu aux enseignements de l'Eglise, et reproche aux docteurs scolastiques, qu'il appelle des *sophistes*, de démontrer, non la vérité réelle, mais la vérité formelle, de ne point établir la valeur de leurs prémisses, et d'ébranler la foi par leurs disputes sur le pour et le contre. Cet ouvrage est resté manuscrit, mais on en trouve des extraits chez Du Boulay (*Historia universitatis parisiensis*, t. II) et chez Tennemann (*Histoire de la philosophie*). E.-H. V.

BIBL. : *Histoire littéraire de la France*, t. XIV. —

PLANCK, *Über die Schrift Walthers von S. Victor*, dans les *Theologischen Studien und Kritiken*, 1841. — HAU-REAU, *Histoire de la philosophie scolastique*; Paris, 1872, in-8.

GAUTHIER (Martin-Pierre), architecte français, né à Troyes le 9 janv. 1790, mort à Paris le 19 mai 1855. Élève de Percier et de l'École des beaux-arts, Gauthier remporta le grand prix d'architecture en 1810 sur un projet de Bourse pour une ville maritime et envoya de Rome la restauration des temples de Mars Vengeur et de la Paix (12 feuilles et 1 mém.) ainsi qu'une étude de basilique chrétienne. Nommé architecte de l'Assistance publique, d'abord avec Huvé, puis seul, Gauthier qui restaura en 1823 la chapelle du château de Vincennes, fit élever successivement le quartier neuf des aliénés, à Bicêtre; l'hospice des Orphelins, le nouveau bureau des nourrices et l'école communale de la rue de Fleurus, à Paris, et l'hospice de la Reconnaissance, à Garches, près de Saint-Cloud; il termina de plus le grand hospice Lariboisière, à Paris. On lui doit en province: l'église de Bonneval (Aube); le monument de Fénelon, à Cambrai; celui de Duguesclin, à Mende, et, à Troyes, l'église Saint-Jean et l'hospice Saint-Nicolas. C'est à la suite de la construction de ce dernier édifice que Gauthier, impliqué avec l'entrepreneur dans un procès en responsabilité et condamné à une indemnité de 200,000 fr. qu'il ne put payer, fut enfermé à la maison de détention pour dettes où il mourut de chagrin. Cet architecte avait été nommé membre de l'Institut en 1842 et avait publié un ouvrage intitulé *Les Plus Beaux Edifices de la ville de Gènes et de ses environs* (Paris, 1818-31, 2 vol. in-fol.). Charles Lucas.

GAUTHIER (Jules), littérateur français, né à Saint-Ythair en 1818. Précepteur du comte d'Eu et du duc d'Alençon, puis secrétaire du duc de Nemours. On lui doit un recueil de poésies, *les Fugitives* (Paris, 1847, in-8), et une bonne *Histoire de Marie Stuart* (Paris, 1869-70, 3 vol. in-8; 2^e éd., 1875, 2 vol. in-8).

GAUTHIER (Charles), sculpteur français, né à Chauvrey-le-Châtel (Haute-Savoie) le 7 déc. 1831. Élève de Jouffroy, il a exécuté, dans un style idéaliste, un grand nombre d'œuvres dont la plus connue est son *Andromède* (1875); citons encore *le Pêcheur lançant l'épervier* (1839), son début; *Agar dans le désert* (1861, bronze); *le Jeune Bracconier* (1869, marbre); les quatre figures de la fontaine de la place du Théâtre-Français; *le Matin* (1885), etc.

GAUTHIER (Etienne-Georges-Albert), dit de Clagny, député français, né à Versailles le 14 sept. 1853. Son père avait créé un nouveau quartier de Versailles dans l'ancien parc de Clagny. Avocat au conseil d'Etat et à la cour de cassation, il fut élu conseiller général par le cant. de Sèvres avec un programme républicain revisionniste, adhéra au mouvement boulangiste et fut élu député en 1889 au premier tour de scrutin par la deuxième circonscription de Versailles. Il resta indépendant, demanda deux fois la révision de la constitution et fut réélu au premier tour en 1893.

GAUTHIER DAGOTY (V. DAGOTY).

GAUTHIER DE ROMÉLY (Louis-Madeleine-Clair-Hippolyte), homme politique français, né à Paris le 8 déc. 1792, mort à Paris le 30 janv. 1884. Avocat à Paris, il se fit remarquer en plaidant d'importantes affaires politiques et des procès de presse. Chef du parti constitutionnel dans la Somme, il s'y présenta aux élections législatives le 3 juil. 1830, échoua et fut élu peu après (28 oct.). Il siégea dans l'opposition dynastique, fut réélu député le 5 juil. 1831 et fut battu en 1834 par M. Blin de Bourdon. Il prit sa revanche le 4 nov. 1837, et depuis lors ne cessa de représenter la Somme jusqu'à la fin de la monarchie de Juillet. Élu représentant du même département à l'Assemblée constituante le 23 avr. 1848, il entra au conseil d'Etat en avr. 1849 et dut renoncer à ces fonctions pour s'être opposé au coup d'Etat du 2 décembre. Pendant tout l'Empire il demeura dans la vie privée. Le 8 févr. 1871, il fut nommé représentant de la Somme à l'Assemblée nationale et présida la première séance tenue à Bordeaux en qualité de

doyen d'âge. Membre du groupe Feray, il soutint la politique de M. Thiers, et le 13 déc. 1875 fut élu sénateur inamovible par l'Assemblée nationale. Il combattit le gouvernement du 16 mai et, de 1876 à 1884, présida souvent le Sénat comme doyen d'âge et prononça en ces circonstances des discours spirituels fort appréciés de ses collègues.

GAUTHIER-VILLARS (Jean-Albert), imprimeur et éditeur français, né à Lons-le-Saunier (Jura) le 31 mars 1828. Fils et petit-fils d'imprimeurs, il entra en 1848 à l'École polytechnique, en sortit ingénieur des télégraphes, fut promu directeur divisionnaire en 1860, donna sa démission en 1863 et acheta, l'année suivante, l'imprimerie et la librairie fondées en 1791 par J.-M. Courcier et possédées ensuite par Bachelier (1821-53) et par Mallet (1853-64). Sous son intelligente administration, cette maison, déjà importante, a pris un développement considérable. Elle est aujourd'hui la première en France pour les travaux scientifiques; elle s'est même à peu près assurée le monopole des travaux mathématiques. Nous ne pouvons énumérer les nombreux annuaires, annales, journaux, bulletins, comptes rendus, traités, etc., de mathématiques, d'astronomie, de physique et de photographie dont la publication lui est confiée; nous mentionnerons seulement ses grandes éditions des œuvres de Cauchy, de Fermat, de Fourier, de Lagrange et de Laplace, qui sont, comme disposition et comme correction, de véritables chefs-d'œuvre. M. Gauthier-Villars a écrit sur la conservation des bois une série d'articles dans les *Annales télégraphiques* de 1859. Il s'est associé en 1888 ses deux fils: *Henry*, né en 1859, à qui l'on doit la traduction de traités allemands de photographie, un *Manuel de Ferrotypie* et, sous le pseudonyme de Willy, quelques ouvrages humoristiques (*Lettres de l'ouvreuse*, 1890; *l'Année fantaisiste*, 1892, etc.) et de nombreux articles parus dans la *Revue bleue*, la *Grande Revue*, etc. — *Albert*, né en 1861, ancien officier d'artillerie (1883-85). L. S.

GAUTIER, vicomte de Meulan. Il y eut trois vicomtes de ce nom: *Gautier Payen*, de 1062 à 1096 ou environ; plusieurs historiens l'ont confondu avec Gautier, comte de Vexin, qui devint comte du Maine par son mariage avec la fille d'Herbert Eveille-Chicos; *Gautier II Hay*, fils du précédent, vicomte jusque vers 1133, et *Gautier III*, qui occupait encore la vicomté en 1162.

GAUTIER, comtes de Brienne. Nom de six comtes de Brienne: *Gautier I^{er}* vivait en 1066; *Gautier II* en 1152; *Gautier III*, mort en 1205, fut roi de Sicile et duc de la Pouille, du chef de sa femme Marie, dite Albérie, sœur de Guillaume III; *Gautier IV*, dit le Grand, fils posthume du précédent, comte de Jafa, se distingua en Terre sainte où il périt, en 1244 ou 1255. Sur *Gautier V* et *Gautier VI*, ducs d'Athènes, V. BRIENNE, t. VIII, pp. 13-16.

GAUTIER. Famille genevoise qui remonte à *Louis* Gautier de Gex, reçu bourgeois le 4 août 1508 et anobli par Charles-Quint. Les membres les plus distingués qu'elle ait produits sont: *Jean* (1558-1609), secrétaire d'Etat. — *Jean-Antoine*, physicien, astronome et historien, né le 26 sept. 1674, mort le 2 mai 1729. Après ses études à Genève, Bâle et Paris, il devint professeur de philosophie à l'Académie, puis recteur. Outre des travaux d'astronomie et de physique, il a laissé des travaux historiques importants, entre autres vingt volumes manuscrits déposés aux archives sur l'*Histoire de Genève* jusqu'en 1691, et dont une souscription publique, bientôt couverte, va permettre prochainement la publication. — *Jean-Jacques* (21 mars 1713-23 févr. 1780), lieutenant-colonel au service de Sardaigne. — *Jean-Alfred*, né en 1793, professeur d'astronomie et directeur de l'observatoire de Genève. — *Etienne-Alfred-Emile* (18 avr. 1822-24 févr. 1891), colonel fédéral, instructeur en chef du génie de l'armée suisse, directeur de l'observatoire. — *Adolphe*, ingénieur et hérauldique, né le 5 juin 1825, auteur de nombreuses publications sur les armoiries des cantons et villes suisses, sur

les *landgemeinden*, et d'une *Histoire de la République de Gersau*. — Raoul, né le 15 avr. 1854, professeur d'astronomie à l'université de Genève et directeur de l'observatoire.

E. KUHNE.

GAUTIER (Albin), apothicaire, poète français, né à Avranches, mort le 26 août 1633. Il composa une pastorale intitulée *l'Union d'amour et de chasteté* (Poitiers, 1606), qu'il dédia à François Fiesco, gentilhomme ordinaire de la chambre du roi, etc.

BIBL. : GOUJET, IV, 41. — *Biblioth. du Th.-Fr.*, t. I, pp. 369-72. — Eug. DE BEAUREPAIRE, *Société archéol. d'Avranches*, 1872.

GAUTIER (Les), musiciens (V. GAULTIER).

GAUTIER (Hubert), ingénieur français, né à Nîmes le 21 août 1660, mort à Paris le 27 sept. 1737. Il fut ingénieur de la marine jusqu'en 1688, puis ingénieur de la province du Languedoc, devint en 1716 inspecteur des ponts et chaussées et prit sa retraite en 1731. Il avait antérieurement fait sa médecine et été reçu docteur (1679). Il a écrit : *Traité des fortifications* (Lyon, 1685, in-12); *Traité des armes à feu* (ib.); *Traité de la construction des chemins* (Paris, 1715, in-8; trad. allem., Leipzig, 1750, in-8), qui a eu de nombreuses éditions; *Traité des ponts* (Paris, 1716, in-8), qui a eu également de nombreuses éditions et qui est demeuré jusqu'à la fin du XVIII^e siècle l'ouvrage classique en la matière; *Bibliothèque des philosophes et des savants anciens et modernes* (Paris, 1723, 2 vol. in-8, et 1733-34, 3 vol. in-8); *Histoire de la ville de Nîmes* (Paris, 1720 [ou 1724], in-8), etc. On lui doit en outre plusieurs cartes de la région languedocienne.

L. S.

GAUTIER (Isidore-Joseph-Fabien-Brignoles), homme politique français, né à Brignoles le 20 janv. 1763, mort à Paris le 20 déc. 1824. Juge au tribunal, puis commissaire du directoire près le tribunal criminel de Brignoles, il fut élu député du Var au conseil des Cinq-Cents le 25 germinal an VI. Il s'est beaucoup occupé de politique et a notamment donné avec Auréville les *Annales historiques des sessions du Corps législatif* de 1816 à 1823; un *Précis historique des séances de la Chambre des représentants* (Paris, 1815, in-8); *la Vérité sur les sessions des années 1815 et 1816* (1817, in-8). Citons encore : *Conduite de Bonaparte relativement aux assassinats de M^{or} le duc d'Enghien et du marquis de Frotté* (1823, in-8); *Des Indépendants, des libéraux et des constitutionnels* (1823, in-8); *Réfutation de l'exposé de la conduite politique de M. Carnot* (1815, in-8).

GAUTIER (Jean-Elie), homme politique français, né à Bordeaux le 6 oct. 1781, mort à Paris le 30 janv. 1858. Armateur à Bordeaux, président du tribunal de commerce (1832-33), il fut élu député de la Gironde le 25 févr. 1824 et fut successivement réélu le 17 nov. 1827, le 23 juin 1830. Dans ces diverses assemblées, il prit une part active aux débats et jouit d'une grande influence. Plusieurs fois rapporteur du budget, il rapporta la fameuse adresse des 221 et en donna lecture à Charles X. Louis-Philippe le fit entrer le 14 oct. 1832 à la Chambre des pairs où il continua à s'occuper des questions économiques et financières. En 1833, il fut nommé sous-gouverneur de la Banque de France et, le 31 mars 1839, il prit le portefeuille des finances dans le ministère provisoire qui succéda au cabinet Molé. Survint l'insurrection du 12 mai qui nécessita la formation du second ministère Soult. Gautier se retira donc avec ses collègues. De 1848 à 1852, il se tint dans la vie privée. Napoléon III l'appela au Sénat le 26 janv. 1852. Il a publié divers ouvrages économiques, entre autres : *De l'Établissement d'un entrepôt à Paris* (Paris, 1825, in-8); *De l'Ordre, des causes qui le troublent et des moyens de le rétablir* (1851, in-8); *Des Banques et des institutions de crédit en Amérique et en Europe* (1839, in-8).

GAUTIER (Théophile), littérateur français, né à Tarbes le 31 août 1811, mort à Neuilly le 22 oct. 1872. Il vint

à Paris tout enfant et fit ses études au collège Louis-le-Grand, puis à Charlemagne où il se lia d'une étroite amitié avec Gérard Labrunie, dit de Nerval. Il se destina d'abord à la peinture et fréquenta pendant deux ans l'atelier de Rioult. La lecture des premiers romantiques et le commerce assidu des poètes de la Pléiade, récemment « inventés » par Sainte-Beuve, déterminèrent un changement dans sa vocation. Il lut ses vers à Pétrus Borel; celui-ci se prit d'enthousiasme et le présenta dès le lendemain chez Hugo, alors en pleine lutte et qui faisait appel à tous les jeunes dévouements; ce fut du fanatisme qu'il trouva chez Gautier. On n'a pas oublié le rôle prépondérant que jouèrent dans les « batailles » d'*Hernani* le fameux pourpoint en satin rouge cerise, le pantalon vert d'eau à liséré de velours noir et le pardessus gris noisette doublé de satin vert dont s'était pavosé pour la circonstance le futur auteur d'*Albertus*. « Le costume, reconnaît-il lui-même, n'était pas mal combiné pour irriter et scandaliser les philistins. » Quelques mois plus tard, le 28 juil. 1830 (le moment était bien choisi, remarque Sainte-Beuve), paraissaient les *Poésies de Théophile Gautier*, œuvre tempérée et douce dans son ensemble et où deux ou trois pièces seulement, telles que *le Cauchemar* et *la Tête de mort* « présageaient le besoin de sensations plus fortes ». Ces sensations, le poète allait s'y livrer dans la seconde édition de ses poésies (1833) qui portait pour titre *Albertus ou l'Ame et le péché, légende théologique*. Légende macabre surtout, mêlée de galanterie et de diablerie et d'une exécution un peu outrée. Il n'en fallait pas moins pour satisfaire le petit cénacle auquel appartenait Gautier et dont Pétrus Borel le Lycanthrope devait lui passer bientôt la présidence. Ce clan de « Jeune-France », de « brigands de la pensée », comme les adhérents s'appelaient entre eux, comprenait, outre Pétrus et Théophile, le bon Gérard de Nerval, Philotée O'Neddy, Jehan du Seigneur, Célestin Nanteuil, Bouchardy, Augustus Maquet ou Mak-Keat et quelques autres « chevelures » de moindre importance. Gautier collaborait dès cette époque au *Cabinet de lecture*, à l'*Ariel* qu'il dirigeait « conjointement avec l'honnête Lassailly », à la *France littéraire* où il fit paraître ses *Grotesques*, publiés seulement en volume en 1844 et qui firent quelque tapage; on y vit moins une réhabilitation de certains écrivains parfaitement oubliés de notre XVII^e siècle qu'une attaque indirecte contre les classiques de tous les temps. L'œuvre a singulièrement vieilli depuis; l'érudition y est assez faible et toute de surface, et les jugements n'y sont point d'une bien grande sûreté. En 1833, paraissaient les *Jeune-France* où il semblait se retourner brusquement contre ses alliés de la première heure. Critique innocente dans le fond, mais vraiment charmante et d'un comique très délicat. Gautier expliqua qu'il n'y avait point visé les romantiques de vocation, dont il était et qu'il admirait toujours, mais les faux romantiques, les « romantiques de mode ». On le vit bien quand parut en 1835 *Mademoiselle de Maupin*. Cette fois on cria au scandale; la préface ajoutait encore au livre en ce qu'elle affirmait le droit de l'artiste à traiter des pires déviations passionnelles et pourvu que l'art y trouvât son compte, à défaut de la morale bourgeoise dont l'auteur déclarait se peu soucier. Le journalisme le prit presque aussitôt et pour ne le plus lâcher. « Balzac le premier, dit Sainte-Beuve, ayant lu *Mademoiselle de Maupin*, lui dépêcha un jour Jules Sandeau, à la rue du Doyenné où il était encore, pour l'engager à travailler à la *Chronique de Paris*, et Gautier y contribua en effet par quelques nouvelles et des articles de critique. Il collabora aussi au journal du soir, la *Charte de 1830*, fondée par Nestor Roqueplan vers 1836. Il entra au *Figaro* avec Alphonse Karr; il y mit des articles de fantaisie, entre autres le *Paradis des chats*. Le roman de *Fortunio* (publié en volume en 1838; il avait paru en feuilleton sous le titre *l'Eldorado*), où la fantaisie de l'auteur s'est déployée en toute franchise et où il a glorifié tous ses goûts, se rapporte à ce temps de collaboration.

Enfin, en 1837, il entra avec Gérard de Nerval à la *Presse* de Girardin et y commençait sa double carrière de critique d'art et de critique dramatique, carrière imperturbablement poursuivie de 1845 jusqu'à sa mort, au *Moniteur* et au *Journal officiel*. Cependant la *Comédie de la mort* (1838) venait clore fort à propos « par un chef-d'œuvre la période romantique de Théophile Gautier, et, on peut le dire aussi, sa jeunesse » (Emile Bergerat). L'année suivante, il publiait son premier récit de voyages, *Tra los Montes*, le premier de cette admirable série descriptive qui comprend : *Zigzags* (1845) ; *la Turquie* (1846) ; *Italia* (1852) ; *Constantinople* (1854) ; *les Vosges* (1860) ; *Loin de Paris* (1864) ; *Quand on voyage* (1865) ; *Voyage en Russie* (1866), etc. Parallèlement à ces récits de voyage, il entamait une série de romans et de nouvelles « archéologiques », d'un rendu extraordinaire et d'une érudition très poussée quelquefois : *Une Nuit de Cléopâtre* (1845) ; *le Roi Candale* (1847) ; *Arria-Marcella* (1852) ; *le Roman de la momie* (1856). En 1845, il publiait un recueil complet de ses poésies (*Premières Poésies*, *Albertus*, *la Comédie de la Mort*, *les Intérieurs et les paysages*), qui, « par tout ce qu'il contient, et même avant le brillant appendice des *Emaux et Camées*, est une œuvre harmonieuse et pleine, un monde des plus variés et une sphère ». Les *Emaux et Camées* parurent eux-mêmes en 1852. « C'est la dernière et la plus marquée de ses notes poétiques, et aussi de tous ses volumes de vers celui qui a le plus réussi... Toutes les pièces, moins une, y sont en vers de huit syllabes. Dans ce recueil, la sensibilité se dérobe volontiers sous l'image ou sous l'ironie ; ce n'est pas à dire qu'elle soit absente. » Le poète avait du reste précédemment fixé sa poétique dans l'une de ses plus belles pièces, *le Triomphe de Pétrarque* :

Sur l'autel idéal entretenez la flamme.
Comme un vase d'albâtre où l'on cache un flambeau,
Mettez l'idée au fond de la forme sculptée,
Et d'une lampe ardente éclairez le tombeau...

« C'est là son secret, son procédé, dit Sainte-Beuve, et il le met religieusement en pratique. Est-il amoureux, par exemple, souffre-t-il : au lieu de se plaindre, de gémir, de se répandre en larmes et en sanglots, de presser et de tordre son cœur au su et vu de tous, ce qui lui paraît peu digne, il se contient, il a recours à une image comme à un voile, il met à son sentiment nu une enveloppe transparente et figurée. » Par là aussi Gautier mérita d'être regardé avec M. Leconte de Lisle comme le précurseur et le maître des Parnassiens. D'autres œuvres d'imagination, de critique, de théâtre, témoignaient en même temps de la surprenante fécondité de son esprit, et malgré la fatigue cérébrale que lui coûtait sa tâche de feuilletoniste. Il faut citer *Une Larme du diable* (1839), fantaisie dramatique dont la censure s'effraya et dont elle interdit même la réimpression ; *Jean et Jeannette* (1846), « agréable pastel du XVIII^e siècle, repris en roman des *Jeux de l'Amour et du Hasard* » ; *les Roués innocents* (1847) ; *Partie carrée* (1851) ; *Jettatura* (1857) ; *Avatar* (1857) ; *le Capitaine Fracasse* (1863) ; *la Belle Jenny* (1864) ; *la Peau de Tigre*, nouvelles (1865) ; *Spirite* (1866), etc. De toutes ses œuvres romanesques, le *Capitaine Fracasse* est sans contredit la plus curieuse et la plus personnelle. « Le premier volume, dit M. Morillot, est d'un art tout simplement merveilleux. Le fantastique château de la Misère, le baron de Sigognac, les comédiens du chariot de Thespis, l'hôtelier Churriguirri, le baron Agostin, la petite Chiquita, tous les animaux de la création, les chats, les chiens, les bœufs placides, les rosses efflanquées, tous les pignons de rues, tous les cailloux des chemins sont peints avec un relief saisissant. C'est le plus savant mélange de fantaisie échevelée et de réalisme trivial. » Dans la critique d'art, on doit à Théophile Gautier un certain nombre de *Salons* ; *l'Histoire des peintres*, en collaboration avec Charles Blanc et Jeanron (1847) ; *l'Art moderne* (1852) ; *les Beaux-Arts en Europe* (1852) ; *Trésors d'art de la*

Russie ancienne et moderne (1860-1863, in-fol. avec planches héliographiques) ; *les Dieux et les Demi-Dieux de la peinture*, en collaboration avec M. Arsène Houssaye et Paul de Saint-Victor (1863) ; *le Palais pompéien de l'avenue Montaigne* (1866), etc. Enfin au théâtre, où Gautier s'essaya sans succès, il a donné *le Tricorne enchanté*, *Pierrot posthume*, comédies en vers (1845) ; *la Juive de Constantine*, drame (1846) ; *Regardez, mais n'y touchez pas* (1847) ; *Un Voyage en Espagne*, vaudeville, avec Siraudin (1843) ; *Théâtre de poche* (1855) ; *Théâtre, mystères, comédies et ballets* (1872) ; un grand nombre de ballets : *Gisèle* (1841) ; *la Péri* (1843) ; *Pâquerette* (1851) ; *Gemma* (1854) ; *Sakountala* (1858), etc. Il faut ajouter à ces différentes œuvres : *les Fêtes de Madrid à l'occasion du mariage du duc de Montpensier* (1847) ; *Honoré de Balzac* (1859) ; *l'Histoire de l'art théâtral en France depuis vingt-cinq ans* (1860), recueil de ses meilleurs articles de la *Presse* et du *Moniteur* dont la publication en six volumes fut interrompue faute d'acheteurs ; *Caprices et Zigzags* (1852) ; *Poésies nouvelles* (1863) ; *Ménagerie intime*, sorte d'autobiographie familiale (1869) ; *la Nature chez elle* (1870) ; *Tableaux de siège* ; *Paris, 1870-1871* (1871), etc. Une édition des œuvres de Th. Gautier a paru après sa mort chez Charpentier. On y a joint *Portraits contemporains*, *l'Histoire du Romantisme* et des *Portraits et Souvenirs littéraires*. Théophile Gautier avait épousé la célèbre Ernesta Grisi et en avait eu deux filles, dont l'une est devenue M^{me} Emile Bergerat, et dont l'autre, Judith, mariée à M. Catulle Mendès, a repris dans la suite son nom de jeune fille (V. ci-dessous) et s'est acquise une réputation méritée dans le roman exotique et d'histoire. Les dernières années de Théophile Gautier furent attristées par de graves revers de fortune. Familier du salon de la princesse Mathilde, où il fréquentait avec Sainte-Beuve, Renan, Taine, les Goncourt, etc., la chute de l'Empire marqua la ruine de ses espérances et l'obligea, avec tant d'autres, à recommencer sa vie : il s'y employa avec courage ; mais le coup avait été rude et avait retenti trop fortement dans cette nature déjà ébranlée par le travail ; il ne put aller bien loin : il mourut, sans qu'aucune des légitimes ambitions de cette belle vie d'homme de lettres eût reçu la satisfaction qu'il était en droit d'attendre.

Charles LE GOFFIC.

BIBL. : SAINTE-BEUVE, *Nouveaux Lundis*. — Emile BERGERAT, *Théophile Gautier*. — Ed. FOURNIER, *Souvenirs poétiques de l'école romantique*.

GAUTIER (Amand-Désiré), peintre et lithographe français contemporain, né à Lille le 19 juin 1825. Elève de Souchon et de Léon Cogniet, cet artiste peint principalement le genre et le portrait. Ses lithographies, tantôt originales, tantôt reproduisant les œuvres d'autres artistes, sont d'une habileté remarquable. On peut citer comme ses meilleurs ouvrages : *la Promenade du jeudi* (S. 1853, début) ; *Un Pâturage dans le Nord* (S. 1866) ; portrait de M^{lles} Beaugrand, de l'Opéra (S. 1879) ; portrait d'Armand Silvestre (S. 1885) ; *le Vieux Vagabond* (S. 1892).

GAUTIER (Emile-Théodore-Léon), historien français, né au Havre le 8 août 1832. Elève de l'École des chartes, archiviste du dép. de la Haute-Marne, il fut rappelé, en 1859, à Paris comme archiviste aux archives de l'Empire. En 1871, il fut nommé professeur de paléographie à l'École des chartes. Il fut élu membre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres le 18 fév. 1887. Il a été nommé chef de la section historique aux Archives nationales en 1893. Ses principaux ouvrages sont relatifs à l'histoire littéraire du moyen âge. Il a puissamment contribué à répandre en France la connaissance de nos anciens poèmes et spécialement de la *Chanson de Roland*. Citons parmi ses ouvrages : *Œuvres poétiques d'Adam de Saint-Victor précédées d'un essai sur sa vie et ses ouvrages* (Paris, 1858-1859, 2 vol. in-8 ; Paris, 2^e éd., 1881, in-8) ; *Histoire des proses anté-*

rièvement au XII^e siècle (Paris, 1858, in-8) ; *Comment faut-il juger le moyen âge?* (Paris, 1858, in-16) ; *L'Entrée en Espagne*, chanson de geste inédite (Paris, 1858, in-8) ; *Benôit XI*, étude sur la papauté au commencement du XIV^e siècle (Paris, 1863, in-8 ; Tours, 2^e éd., 1874, in-8) ; *Quelques Mots sur l'étude de la paléographie et de la diplomatique* (Paris, 1864, in-8) ; *Etudes historiques pour la défense de l'Eglise* (Paris, 1865, in-12) ; *Cours d'histoire de la poésie latine au moyen âge* (Ecole des chartes, leçon d'ouverture ; Paris, 1866, in-8) ; *les Epopées françaises* (Paris, 1866-1868, t. I à III, gr. in-8 ; Paris, 2^e éd., 1878-1893, 4 vol. gr. in-8) ; *Portraits littéraires* (Paris, 1868, in-12 ; Paris, 2^e éd., 1881, in-12) ; *la Chanson de Roland*, texte critique accompagné d'une traduction nouvelle et précédé d'une introduction historique (Tours, 1872, gr. in-8 ; Paris, 2^e éd., 1872, gr. in-8 ; Tours, 3^e éd., 1873, in-12 ; Tours, éd. classique, 1875, in-12) ; *Portraits contemporains et questions actuelles* (Paris, 1873, in-12) ; *la Chevalerie* (Paris, 1884, in-4) ; *Histoire de la poésie liturgique au moyen âge. Les tropes* (Paris, 1886, I, in-8) ; *la Poésie religieuse dans les cloîtres des IX^e-XI^e siècles* (Paris, 1887, in-8) ; *Portraits du XVII^e siècle* (Paris, 1890, in-8). M. Gautier a en outre écrit un grand nombre de brochures et d'articles de journaux sur des questions contemporaines.

GAUTIER (E.-J.-Armand), médecin et chimiste français, né à Narbonne en 1837. Reçu docteur en médecine en 1862, M. Gautier se consacre presque aussitôt aux études scientifiques et soutient sa thèse de doctorat ès sciences en 1869. A la suite d'un rapport favorable de M. Sainte-Claire Deville, M. Duruy nomme M. Gautier sous-directeur du laboratoire des hautes études de la Sorbonne. M. Armand Gautier abandonne ce poste en 1874 pour venir, à la faculté de médecine, diriger le laboratoire de chimie biologique. Entre temps, M. Gautier avait fait un cours de chimie à la faculté des sciences de Clermont-Ferrand (1868) et avait été nommé agrégé à la faculté de médecine de Paris (1869). Outre des cours et conférences, M. Gautier a donné de nombreux articles au *Dictionnaire de chimie pure et appliquée*, de Würtz, et a publié soit seul, soit en collaboration, un grand nombre de Mémoires relatifs à ses travaux de laboratoire. On lui doit de nombreuses et importantes découvertes en chimie organique, telles que les *éthers cyanhydriques*, les *carbylamines*, une série de combinaisons du *phosphore amorphe*, certaines *catéchines*, etc. M. Gautier a développé l'étude de corps étudiés par le physiologiste italien Selmi, qui leur a donné le nom de *ptomaines*, alcaloïdes provenant de la putréfaction ou mieux de la fermentation bactérienne des matières albuminoïdes. Les ptomaines sont des produits constants de la vie normale des tissus. Les appareils excréteurs sont chargés de débarrasser l'économie de ces substances éminemment toxiques sans cesse formées pendant la vie. M. Gautier a également montré que la salive des animaux, et en particulier la salive humaine, contenait une petite quantité d'une matière vénéneuse analogue au venin du serpent. Comme œuvres de longue haleine, M. Gautier a publié : *les Eaux potables* ; *Des Fermentations physiologiques et pathologiques* ; un *Traité de chimie appliqué à la physiologie, à la pathologie et à l'hygiène* ; un ouvrage sur *la Sophistication des vins* ; sur *le Cuivre et le plomb dans l'alimentation et dans l'industrie*, etc.

GAUTIER (Judith), femme de lettres française, née à Paris en 1850. Fort jeune, elle étudia la littérature chinoise sous la direction d'un mandarin chinois que son père avait recueilli, et, sous le nom de Judith Walter, elle publiait, dès 1867, un recueil de petites pièces imitées ou traduites du chinois, sous le titre de *Livre de Jade* (Paris, in-12). Elle épousa le poète Catulle Mendès (V. ce nom) dont elle dut se séparer. Elle n'a donné qu'un roman sous le nom de Judith Mendès : *le Dragon impérial*

(Paris, 1869, in-12). Citons encore d'elle : *l'Usurpateur* (1875, 2 vol. in-12) ; *Lucienne* (1877, in-12) ; *les Peuples étranges* (1879, in-12) ; *Isoline et la Fleur de Serpent* (1882, in-8) ; *Richard Wagner et son œuvre poétique* (1882, in-12) ; *la Femme de Putiphar* (1884, in-12) ; *Poèmes de la libellule* (1885, in-4) ; *Iskender* (1886, in-12) ; *la Conquête du Paradis* (1887, 2 vol. in-12), etc. Elle a fait représenter avec grand succès, sur la scène de l'Odéon (12 mai 1888), un drame en cinq actes : *la Marchande de sourires* dont le sujet est également emprunté à la littérature japonaise.

GAUTIER (Emile-Jean-Marie), publiciste français, né à Rennes en 1853. Docteur en droit, il fut un des apôtres de l'anarchie, fit des conférences, et, impliqué dans le procès du prince Kropotkine, fut condamné par le tribunal correctionnel de Lyon à cinq ans de prison (19 janv. 1883). Gracié le 15 août 1885, M. Emile Gautier, renonçant à la politique militante, collabora à divers journaux, entre autres le *XIX^e siècle* et la *France*, sous le pseudonyme de Raoul de Lucet. On a de lui : *Etienne Marcel* (Paris, 1881, in-8) ; *Propos anarchistes. Le Parlementarisme* (1885, in-12) ; *le Darwinisme social* (1883) ; *Heures de travail* (1885) ; *les Endormeurs* (1885) ; *le Monde des prisons* (Lyon, 1889, in-8).

GAUTIER D'ANTIOCHE, chroniqueur du XII^e siècle. Clerc, probablement Normand d'origine, il remplit les fonctions de chancelier de Roger d'Antioche, administrateur de cette principauté de 1112 à 1119 pour le jeune Bohémond II. Il a raconté, dans une courte chronique intitulée *Bella Antiochena*, les victoires de son maître sur Ilgazi, prince de Mardin, et la défaite et la mort de Roger par ce même Ilgazi en 1119. La première partie de l'ouvrage doit dater des années 1115-1119, la seconde a sans doute été composée entre 1119 et 1126. L'ouvrage est important pour l'histoire des principautés franques de Terre sainte ; Gautier avait assisté à la plupart des événements qu'il raconte ; pris par les Sarrasins en 1119, il resta longtemps captif et ne se releva jamais des souffrances endurées par lui durant cette détention. La nouvelle édition donnée en 1876 par le docteur H. Prutz (*Quellenbeiträge zur Geschichte der Kreuzzüge*, in-8) est la seule qu'on doive aujourd'hui consulter.

BIBL. : *Hist. littéraire de la France*, XI, 33-37. — PRUTZ, préface de l'ouvrage cité.

GAUTIER D'ARRAS, poète français du moyen âge, auteur de deux romans d'aventures, *Eracle* et *Ille et Galeron*, qui, le premier surtout, ont joui d'une grande célébrité. Nous ne savons sur lui que ce qu'il en dit dans le prologue et l'épilogue de ses œuvres. *Eracle* a été composé, à ce qu'il nous apprend, pour complaire à trois personnes, deux princes, Thibaud de Blois (Thibaud V, qui mourut en 1194 et non Thibaud VI, ou, moins encore, Thibaud, roi de Navarre) et le comte de Hainaut (Baudouin IV), et une princesse, Marie, comtesse de Champagne, la protectrice de plusieurs autres trouvères : la composition de ce poème doit se placer vers 1155. Quant à *Ille et Galeron*, il est dédié à la seconde femme de l'empereur Frédéric Barberousse, Béatrice, et a été composé quelques années après *Eracle*. Ce dernier poème porte comme titre le nom du principal héros, l'empereur Héraclius : le souvenir de ses victoires sur Chosroès y est manifeste, et dans un épisode (Atanais) on trouve un écho de recits déjà recueillis dans le *Chronicon paschale*, mais la plupart des éléments de roman sont merveilleux : ces éléments n'avaient rien à voir à l'origine avec Héraclius, et ils paraissent provenir directement ou indirectement du roman indien de *Nala et Danayanti*. Le poème de *Eracle* a été traduit au XII^e siècle en vers allemands par un certain Otto que l'on a identifié avec peu de vraisemblance avec Otton de Freisingen. — Le roman d'*Ille et Galeron* se rattache aux aventures des héros de la Table-Ronde et ne se recommande par aucune qualité bien saillante : l'intrigue en est singulièrement vide. *Eracle* a été publié en 1842 par M. Massmann, en

même temps que le poème allemand d'Otto, avec une intéressante introduction. Une édition complète des deux poèmes de Gautier d'Arras vient de voir le jour, grâce à un savant norvégien, M. Loseth (Paris, 1890, 2 vol. in-12); l'introduction, qui doit former un volume supplémentaire, n'a pas encore paru. M. W. Foerster a entrepris de son côté une édition de Gautier d'Arras dans la *Romanische Bibliothek* : le t. I contenant *Ille et Galeron* a paru en 1891.

GAUTIER DE COINSI OU DE COINCY (V. COINCY).

GAUTIER DE LILLE OU DE CHÂTILLON, poète latin, né à Ronchin-en-Flandre, qui fleurit vers 1170-1180. Il composa un grand nombre d'ouvrages très intéressants et d'une valeur littéraire sérieuse; en voici les principaux : *Tractatus sive dialogus contra Iudæos*. Ce traité a pour but de prouver que le Messie attendu par les Juifs n'est autre que Jésus-Christ; il fut publié par Oudin à Leyde en 1692 dans les *Veterum aliquot Galliarum et Belgii scriptorum opuscula sacra nunquam edita*. Migne l'a réédité dans la *Patrologie latine* (t. CCIX); *Rhythmi* ou poésies rimées; elles ont été publiées par Muldener sous le titre de *Die zehn Gedichte des Walter von Lille* (Hanovre, 1859); *Alexandrets*, poème en dix livres et 5,464 hexamètres; c'est l'histoire d'Alexandre le Grand depuis sa naissance jusqu'à sa mort, d'après Justin, Quinte Curce et la Bible, avec un singulier mélange d'histoire sacrée et d'histoire profane. Le plus ancien manuscrit connu est celui de Zwickau de 1208 (*Colex Cypriensis*); il a été imprimé à Rouen vers la fin du xv^e siècle et souvent réédité.

BIBL. : F. MULDER, *De Vita Gualtheri ab Insulis*; Göttingue, 1854, in-8. — R. PEIPER, *Walter von Chatillon*; Breslau, 1869, in-8. — BELLANGER, *De Gualthero ab Insulis dicto de Castellione*; Angers, 1873.

GAUTIER DE METZ, poète français du xiii^e siècle. On ne connaît guère de sa biographie que le fait qu'il était clerc et originaire de Metz ou des environs. Il est l'auteur d'un poème intitulé *Image du monde*, dont il a donné deux rédactions différentes, vers 1245. Ce poème, imité librement de l'*Imago mundi* d'Honorius d'Autun, est une sorte d'encyclopédie à prétentions scientifiques comme le moyen âge en a tant produit, et qui ne nous intéressent plus que par les récits légendaires qui y ont pris place. L'œuvre de Gautier de Metz a joui d'une plus grande vogue, quoique bien inférieure, que le *Trésor* de Brunetto Latini, qui fut composé quelques années après et s'adressait à un public plus instruit; on en possède une soixantaine de manuscrits. L'*Image du monde*, mise en prose et imprimée dès l'époque des incunables, a été traduite au moyen âge dans la plupart des langues de l'Europe occidentale; on en possède même une traduction en hébreu, dont il existe deux rédactions différentes, et une en judéo-allemand.

BIBL. : *Histoire littéraire de la France*, XXIII, 294-335 (art. de Victor Le Clerc). — NEUBAUER, *les Traductions hébraïques de l'Image du monde*, dans *Romania*, 1876, p. 129. — FRITSCH, *Untersuch. über die Quellen der Image du monde*; Halle, 1880. — HAASE, *Untersuch. über die Keime in der Image du monde*; Halle, 1879. — FANT, *l'Image du monde étudiée dans ses diverses rédactions françaises*; Upsal, 1886.

GAUTIER MAPES (V. MAPES).

GAUTIER SANS AVOIR (V. CROISADE).

GAUTIERS. Nom donné à des paysans normands armés contre les pillards. Dès 1566 une association s'était formée entre les paysans du Maine, du Perche et de la Normandie. Vers 1587, ils se réunirent à La Chapelle-Gautier, d'où leur nom. Ils formaient quelquefois des troupes de 16,000 hommes qui se livraient à des actes de cannibalisme. Les ligueurs se mirent à la tête de cette jacquerie. Brissac, assiégé dans Falaise en 1589, appela les *gautiers* à son secours, mais Montpensier en fit une vraie boucherie, à Pierrefitte, Villers et Conneaux, les 21 et 22 avr.

BIBL. : DE THOU, liv. XCV. — FLOQUET, *Hist. du Parlement de Normandie*, t. III. — BONNEMÈRE, *Hist. des paysans*; Paris, 1876, 2 vol. in-12.

GAUTSCHE VON FRANKENTHURN (Paul), homme d'Etat

autrichien contemporain, né à Vienne en 1851. Après y avoir achevé ses études et pris le titre de docteur en droit, il entra au ministère des cultes. En 1881, il devint directeur du Theresianum et reçut, en 1883, le titre de hofrat (conseiller de cour). En 1885, il succéda à M. Conrad d'Eybesfeld comme ministre de l'instruction publique. Il a eu de longues luttes à soutenir contre les députés slaves (Tchèques et Slovènes) qui l'ont accusé, à diverses reprises, de germaniser les écoles.

GAUTTIER DU LYS D'ARC (Louis-Edouard), historien et géographe français, né à Saint-Malo le 19 mars 1799, mort à Alexandrie (Égypte) en 1843. Il étudia tout d'abord les langues orientales et fut un instant secrétaire adjoint à l'École des langues orientales, puis il entra dans la carrière consulaire et il était consul général d'Alexandrie, lorsque, durant le cours de la traversée, il mourut à bord du navire qui le ramenait à Marseille. Il avait été un des fondateurs de la Société de géographie. L'ouvrage le plus important de Gauttier d'Arc est resté inachevé; il n'a été en effet publié qu'un seul volume de son *Histoire des conquêtes des Normands en Italie, en Sicile et en Grèce et de leur établissement en Italie et en Sicile* (Paris, 1830, in-8, avec atlas). Parmi ses autres travaux d'une valeur moindre on peut citer : *l'Afrique ou Histoire, mœurs, usages et coutumes des Africains*, traduit de l'ouvrage anglais de Mac-Lead (1821); *Ceylan ou Recherches sur l'histoire, la littérature, les mœurs, etc., des Cingalais* (1825); *De l'Équilibre du pouvoir en Europe*, traduit de l'anglais de Leckie (1829); *Voyage de Naples à Amalfi* (1829-1830); *Fragments d'un voyage en Italie, en Grèce et en Asie pendant les années 1829-1830* (1831); un *Essai sur la littérature persane*, etc.

GAUVILLE. Com. du dép. de l'Orne, arr. d'Argentan, cant. de La Ferté-Fresnel; 497 hab.

GAUVILLE. Com. du dép. de la Somme, arr. d'Amiens, cant. de Poix; 367 hab.

GAUVILLE-LA-CAMPAGNE. Com. du dép. de l'Eure, arr. et cant. d'Evreux; 445 hab.

GAVACHERIE. Désignation d'une région de la France comprise dans les arr. de Libourne, de La Réole et de Marmande et qui paraît correspondre à une particularité linguistique. On a rapproché le parler des Gavaches du patois saintongeais.

GAVAGE (Méd.). Alimentation forcée et artificielle consistant à introduire dans les voies digestives des aliments en plus ou moins grande abondance. Le gavage n'a d'abord été appliqué qu'à l'espèce animale; les Romains gavaient les oies pour obtenir de beaux foies. Chez l'homme, le gavage est pratiqué d'une façon plus modérée; aussi observe-t-on rarement les accidents de dégénérescence hépatique recherchée chez les animaux soumis à ce mode de nourriture forcée. C'est en 1881, à la suite d'une communication de M. le professeur Debove à la Société médicale des hôpitaux sur les résultats qu'il avait obtenus par l'alimentation forcée pratiquée chez des phthisiques, que le mot de *gavage* fut créé; depuis cette époque les travaux de Debove, de Dujardin-Beaumetz ont précisé le manuel opératoire, les indications et les contre-indications, et ont montré que la tuberculose n'était pas la seule maladie susceptible d'être améliorée par ce traitement. Le malade est assis sur une chaise ou dans son lit, et on lui dit de respirer tranquillement, la bouche ouverte. Une sonde en caoutchouc molle est introduite lentement dans la bouche, puis dans l'œsophage jusque dans l'estomac; il n'est cependant pas nécessaire d'y pénétrer. Après s'être assuré que la sonde est dans les voies digestives, on adapte à l'extrémité libre buccale de la sonde un entonnoir dans lequel on verse différents liquides préparés d'avance, du lait, du bouillon, du vin, etc., auxquels on peut ajouter des œufs, de la poudre de viande, de la viande râclée, des féculents, etc. En élevant au-dessus de la tête du patient l'entonnoir, celui-ci forme siphon et se vide dans l'œsophage et dans l'estomac. Le tube est ensuite retiré.

L'opération peut se répéter deux fois par jour sans aucun inconvénient. Le malade ne tarde du reste pas à l'exécuter lui-même sans le secours du médecin.

Le gavage se pratique soit chez le nouveau-né, soit chez l'adulte. Chez le nouveau-né, ce genre d'alimentation, préconisé par quelques praticiens, est une méthode encore à l'étude et dont les avantages n'ont pas été suffisamment démontrés dans l'athrepsie et les maladies gastro-intestinales. Il rend toutefois de très grands services chez les jeunes enfants atteints de paralysie diphtérique, de bec-de-lièvre ou d'affections ne permettant pas l'alimentation ordinaire. Chez l'adulte, on ordonne le gavage dans le cours de certaines affections, troubles digestifs, dyspepsie, *hystérie*, *anémie*, *tuberculose*, et dans la convalescence de quelques maladies, telles que la *fièvre typhoïde* (V. ces mots). Les résultats obtenus sont variables : au début, on croyait que cette méthode bien appliquée pouvait arrêter les progrès de la tuberculose, et on a poussé si loin l'alimentation artificielle chez des phtisiques qu'il en est qui en sont morts à la façon des oies engraisées, avec une dégénérescence graisseuse du foie. Cependant le gavage, méthodiquement pratiqué, permet d'alimenter des tuberculeux qui jusqu'alors vomissaient leurs aliments et mouraient de faim. On a ainsi la facilité de nourrir un malade ou un convalescent qui ne tolérerait plus les aliments ou qui les avait en dégoût. En cas de diarrhée, il faut employer le gavage avec ménagement et ne pas donner, les premiers jours, de grandes doses.

Dr MARTHA.

BIBL.: *Société médicale des hôpitaux de Paris*, communication de M. Debove, 28 oct. 1851.

GAVAN. Montagne des Karpathes roumaines, district de Prahova.

GAVARDIE (Henri-Edmond-Pierre DUFAR de), homme politique français, né à Rennes le 2 déc. 1823. Il fit ses études au Prytanée de La Flèche, entra dans la magistrature (1852), fut substitué à Orthez, Dax, Pau ; envoyé en disgrâce à Nontron, il démissionna (1864), reentra comme procureur impérial à Saint-Sever, fut révoqué le 26 déc. 1870, ne put obtenir sa réintégration. Il fut élu député des Landes à l'Assemblée nationale le 8 févr. 1871, vota contre la paix avec l'Allemagne, et fut un des monarchistes les plus bruyants et les plus militants. Élu sénateur des Landes en 1876, réélu en 1879, mais battu en 1888, il fut durant douze ans un fléau du Sénat et désespéra ses amis par son indiscipline et la violence incohérente de son langage.

GAVARNI (Guillaume-Sulpice CHEVALLIER, dit), né à Paris le 13 janv. 1804, mort à Auteuil le 24 nov. 1866. Sa famille était originaire de la Bourgogne, de la partie de la vieille province, située entre Auxerre et Joigny, qui avait déjà donné au Paris du XVIII^e siècle cet autre peintre de mœurs en littérature, Rétif de La Bretonne. L'instruction qu'il reçut fut tout élémentaire. À l'âge de douze ans, il entra comme saute-ruisseau chez un architecte du nom de Dutillard ; ensuite, chez un fabricant d'instruments de précision, qu'il quittait pour l'atelier de Leblanc, le fondateur de l'enseignement du dessin des machines au Conservatoire des arts et métiers. Pour gagner l'argent de ses menus plaisirs, le jeune garçon exécutait des petits dessins « diabolico-fantasmagoriques », dont une série parut en 1825, comme « Etreennes artistiques », chez l'éditeur Blaisot. De chez Leblanc, Chevallier passait dans l'atelier d'un graveur, Adam, qui, après quelques travaux montrant l'intelligence de son commis, l'envoya avec un de ses camarades graver le célèbre pont de Bordeaux. Au bout d'un an de déceptions et de misère, Chevallier abandonnait cette position précaire, et la poche vide, mais l'imagination emplie de projets variés et d'ambitions juvéniles, partait à pied pour les Pyrénées. A Tarbes, il eut la bonne fortune d'être accueilli par l'ingénieur en chef du cadastre de cette région, nommé Lelu, qui s'intéressa vivement à son sort et le prit avec lui. Une série de voyages aussi accidentés que pittoresques, semés d'aventures de tous genres, dramatiques, et les

amoureuses, remplissent l'année 1827 et les premiers mois de 1828. Touriste infatigable, constamment par monts et par vaux, il dessine les paysages, les intérieurs, les scènes de mœurs, les costumes de toutes les parties du pays basque qu'il visite, depuis le mont Perdu jusqu'à Bayonne. Un directeur de journaux de modes de Paris, La Mésangère, avait vu chez Blaisot les premiers dessins de Chevallier et, frappé des qualités qu'il y avait découvertes, voulait l'attacher à sa maison d'édition. Il publiait à ce moment une série de costumes des anciennes provinces françaises ; Blaisot lui ayant appris que le jeune artiste était dans les Pyrénées, il s'empressa de lui commander, par l'intermédiaire du géomètre de Tarbes, 400 dessins, à raison de 35 fr. pièce, consacrés aux costumes basques et espagnols. Chevallier, pendant cette période agitée, mais féconde, a amassé une quantité considérable de documents, et il ne rêve déjà rien moins que de révolutionner par des inventions nouvelles, inspirées de ces documents, les travestissements des bals masqués. Alors il revient à Paris. Avec toute la superbe énergie et la belle confiance de la jeunesse, servies par un vigoureux tempérament physique et un amour ardent du travail, il écrit dans son *journal* qu'il entre dans sa « deuxième période », résolu désormais « à vivre de la vie ». Constatant qu'il a beaucoup à apprendre pour être un vrai artiste, il se met à dessiner, sur nature, hommes et choses, dans ce Paris qu'il veut conquérir. Pendant trois années d'études acharnées, il accumule dessins sur dessins et il acquiert ainsi cette originalité de facture et cette habileté de métier, qui font de lui un des plus grands dessinateurs de l'école française. « Avec cette résolution de tourner son effort, son étude et son talent uniquement et absolument vers l'actuel, le vivant, le contemporain, ont écrit E. et J. de Goncourt, ce jeune homme de vingt-quatre ans prenant comme une possession de ce vaste tableau humain : Paris, ce grand Paris, si multiple, si vivant, si complexe, si varié, qui déjà l'enivrait, le grisait, lui donnait une sorte de fièvre et de curiosité ardente, l'emportant d'avance à l'orgueilleuse ambition de faire un jour, de l'immense ville, sa proie, son œuvre, sa popularité. »

C'est à ce moment que, cédant à la mode des pseudonymes artistiques et littéraires, il substitue à son nom patronymique celui de Gavarni, en souvenir attendri d'une des sensations de voyage les plus intenses qu'il ait éprouvées devant le spectacle grandiose du cirque de Gavarnie. La signature qu'il immortalisera parut pour la première fois dans deux pièces, *les Blanchisseuses* et *le Marchand de lunettes*, de la série des *Costumes des Pyrénées*, publiée chez Susse. Pour vivre, pendant ses études parisiennes, il exécute des travaux de commerce et de fantaisie, tirés pour la majeure partie de ses inépuisables cartons de voyage. Apparaissent çà et là quelques planches parisiennes, entre autres *les Cris de Paris*. Mais il ne va pas tarder à commencer l'œuvre auquel il se prépare avec acharnement. En 1830, Emile de Girardin fonde la *Mode* et appelle auprès de lui Gavarni. De cette époque à 1838, Gavarni est le costumier attitré et bientôt populaire de la femme. Dans le vêtement de ville, dans la toilette de bal, dans le costume d'intérieur, dans les travestissements, au nombre de plus de cent planches, il apporte un charme, une grâce, un esprit nouveaux qui révolutionnent la mode féminine et font des attitudes et de la physionomie de ses personnages, jusque-là figés dans la monotonie de types insignifiants et de gestes de mannequins, tout autant de compositions charmantes. Il a le secret de donner de l'élégance et de l'originalité jusqu'aux vêtements masculins. Le grand tailleur de l'époque, Humann, disait : « Il n'y a qu'une personne qui sache faire un habit noir, et cet homme est Gavarni. » Après une incursion fugitive dans la caricature politique, provoquée par la révolution de 1830, le jeune maître se consacre à la peinture des mœurs de Paris. En 1832, il publie *les Physionomies de la population de Paris*, série de 12 lithographies in-8 coloriées (dans *l'Artiste* et chez Rittner et Tiptill), et les

Travestissements, en 108 pièces, qui produisent une vive sensation. « Chaque matin, écrit M. de Chennevières dans ses *Souvenirs*, le *Charivari* collait aux vitrines de Martinet de nouveaux travestissements de la plus gracieuse et de la plus étrange fantaisie, et d'adorables coquinerie de lorettes et d'étudiants dans des scènes de carnaval, de coulisses, de mansardes et de cabinets particuliers. Et quelle verve juvénile et amoureuse dans les têtes charmantes, dans les mouvements souples et capricieux de ces fines créatures, endia-blées de misère et gâtées jusqu'aux moelles ? Nous étions tous alors fous de Gavarni, fous de son crayon, fous de ses légendes, comme bientôt après l'on devenait fou de Musset. » Gavarni fait ensuite une série d'*Etudes d'enfants* d'une rare habileté d'exécution et d'un esprit délicat. Vers la fin de l'année 1833, le dessinateur, devenu célèbre, décide d'avoir une publication à lui. Il fonde le *Journal des gens du monde*, avec la collaboration exceptionnellement brillante d'artistes et d'écrivains déjà en possession de la faveur publique : Deveria, Tony Johannot, Charlet, de Vigny, Alexandre Dumas, Théophile Gautier, Victor Hugo, Sainte-Beuve, Brizeux, etc. L'artiste n'était rien moins qu'administrateur. Au bout de dix-neuf numéros, le journal sombrait, créant à Gavarni une situation financière très obérée, qui pèsera sur toute sa vie. Mais les conséquences désastreuses de l'entreprise fourniront à sa verve un élément nouveau d'études dans ce monde d'huissiers, de banquiers véreux, d'hommes d'affaires et de pensionnaires de Clichy, au milieu duquel il va vivre avec un stoïcisme joyeux.

Vers 1837 apparaissent dans l'œuvre de Gavarni les premiers dessins sur le carnaval, en même temps que sur le théâtre. Il publie le *Musée des costumes* (106 pièces) ; les *Coulisses* (31 pièces), et les *Actrices* (14 pièces). Le *Charivari*, qui vient d'obtenir un succès populaire avec les *Robert Macaire* de Daumier, veut le continuer au moyen d'une nouvelle série consacrée aux Robert Macaire féminins, et il s'adresse pour la dessiner à Gavarni. Peu soucieux de chasser les souliers d'autrui, l'artiste refuse et propose en remplacement la série des *Fourberies de femmes en matière de sentiments* (64 pièces), bientôt suivie de celle de la *Boîte aux lettres* (34 pièces), composée, disait-il malicieusement, avec un paquet d'épîtres amoureuses achetées au poids chez un épicier. Ces compositions inaugurent une nouvelle manière de Gavarni : la comédie de mœurs, la satire, aimable toujours, mais incisive, des ridicules, des vices et des roueries : après la gaieté de la jeunesse, l'ironie de l'âge mûr. Le *Charivari* publie encore les *Étudiants* (60 pièces) ; en 1841, les *Lorettes*, comprenant 79 pièces, auxquelles, en raison de leur popularité rapide, il donne une suite composée de *Leçons et Conseils* (20 pièces) ; *Nuances et Sentiments* (25 pièces) et la *Politique des femmes* (25 pièces). Après ces séries, paraissent dans le même journal les *Enfants terribles* (49 lithographies), découvrant, disent les de Goncourt, fort justement, « une veine comique jusqu'alors inexplorée par la littérature et la peinture, une veine nouvelle à laquelle nul avant lui n'avait touché ». Des années suivantes, 1843 à 1846, datent les *Musiciens comiques ou pittoresques* (29 pièces) ; les *Physionomies de chanteurs* (17 pièces), séries publiées par la *Revue et Gazette musicale* ; le *Carnaval* qui comprend 40 compositions ; les *Débardeurs* (66 lithographies) ; la *Foire aux amours* (10 pièces). En 1846 et 1847 sont éditées les *Œuvres nouvelles*, formées des séries suivantes : *Impressions de ménage* (76 pièces) ; *Affiches illustrées* (6 pièces) ; *Gentilshommes bourgeois* (3 pièces) ; *Mères de famille* (5 pièces) ; les *Parents terribles* (1 pièce) ; *Baliverneries parisiennes* (24 pièces) ; le *Parfait Créancier* (10 pièces) ; *Faits et gestes des propriétaires* (6 pièces) ; *Chemin de Toulon* (10 pièces) ; les *Patrons* (2 pièces). Il illustre le *Diable à Paris* de 212 planches sur bois hors texte ; le *Juif Errant*, dont les 600 bois sont presque tous de lui ; les *Contes fantastiques* d'Hoffmann, *Paris*

marié, de Balzac ; les *Contes du chanoine Schmit*, le *Théâtre*, de Scribe, et les *Petits Mystères de l'Opéra*, d'A. Second.

En 1847, Gavarni part pour l'Angleterre. « Il y arrivait précédé par sa réputation de peintre spirituel des mondantités et des élégances parisiennes ; l'aristocratie anglaise crut avoir trouvé en lui un dessinateur, un artiste tout à fait à son gré et à son choix, comme elle l'eut dans Eugène Lamé. Elle ne tarda pas à s'apercevoir qu'elle avait trop présumé. » (Sainte-Beuve.) Le duc de Montpensier, qui lui témoignait de l'amitié, lui avait procuré une introduction auprès du prince Albert ; la reine des Belges le recommandait, elle-même, au secrétaire du prince. Peu de jours après son arrivée, l'artiste était prévenu officiellement que la reine Victoria s'étonnait de ne l'avoir pas encore vu, et le prince consort l'invitait à venir à Windsor où Son Altesse royale, ajoutait-on, était prête à poser. Gavarni ne répondit à aucune de ses avances, pourtant si flatteuses, et refusa de se laisser présenter dans le monde par Thackeray. Sa misanthropie ombrageuse et son amour de l'art lui faisaient préférer à tous les modèles aristocratiques les types des rues et des bas-fonds de Londres, et il publia tout cela sous le titre général de *Gavarni in London*, dans l'*Illustrated London News*, dans l'*Illustration française*, dans le *Bossu* et dans le *Puppet Show*, en même temps qu'il leur donnait quelques dessins relatifs à la Révolution de 1848, des illustrations pour *Jérôme Paturot à la recherche de la meilleure des Républiques*, et pour une *Physiologie de la Coquette* (*The Flirt*).

D'une excursion en Ecosse et dans les Iles Hébrides, il rapporte huit compositions et une pièce, le *Highland Piper* (le joueur de cornemuse), que l'on considère comme son chef-d'œuvre de lithographie. Gavarni ne resta pas hors de France moins de quatre ans, presque continuellement absorbé par sa misanthropie, par des études de mathématiques et par des projets d'inventions extraordinaires.

Ce voyage en Angleterre, les événements politiques, les préoccupations d'une situation financière qui s'était encore aggravée par le trouble général des affaires et par une diminution de production, modifient de nouveau le talent et la manière de l'artiste. Sa satire des hommes et des mœurs devient plus âpre, plus mordante et même souvent cruelle ; son crayon prend une vigueur qui confine à la violence. Il donne, en 1852, au *Paris*, qui vient de se fonder, sous le titre général de *Masques et Visages : les Partageuses* (40 pièces) ; les *Lorettes vieillies* (30 pièces) ; les *Propos de Thomas Vireloque* (20 pièces) ; *Histoire de politique* (30 pièces) ; les *Maris me font toujours rire* (30 pièces) ; les *Bohèmes* (20 pièces) ; *Etudes d'androgynes* (10 pièces) ; les *Anglais chez eux* (20 pièces) ; *L'École des Pierrots* (10 pièces) ; les *Invalides du sentiment* (30 pièces) ; *Manières de voir des voyageurs* (10 pièces) ; les *Petits mordent* (10 pièces) ; *Ce qui se fait dans les meilleures sociétés* (10 pièces) ; *Piano* (10 pièces) ; *Histoire d'en dire deux* (10 pièces) ; *Messieurs du feuilleton*, 9 portraits des principaux écrivains de l'époque. Viennent après cela : les *Nuits de Paris* (6 pièces), six portraits de personnages divers, une série de compositions ravissantes pour un album de *Melodies* de sa femme, les *Parisiens* (12 pièces), et les *Toquades* (20 dessins). Il donne une suite de 100 pièces à la grande série des *Masques et Visages*, sous les titres de *Par-ci par-là* et les *Physionomies parisiennes*. Il illustre encore un certain nombre d'ouvrages, entre autres : la *Dame aux Camélias*, de 20 dessins ; les *Petits Bonheurs de la vie*, de J. Janin ; les *Mille et une Nuits*, les *Contes des fées* de M^{me} Leprince de Beaumont ; *Gulliver* et *Gil Blas*. En 1859, *D'après nature*, 40 planches d'un très beau travail, sont ses adieux d'artiste au public ; car les quelques dessins qu'il donna au *Temps*, dont la publication ne dura qu'une dizaine de numéros, trahissent une faiblesse sensible d'inspiration et de facture.

L'œuvre de Gavarni est colossal. D'après Béraldi (les

Graveurs du XIX^e siècle), le chiffre des dessins, aquarelles et lithographies atteint près de 8.000 pièces. Les lithographies originales sont au nombre de 2.700; les pièces sur pierre, sur bois et sur acier, d'après ses dessins, de plus de 2.000. Un catalogue complet a été dressé par J. Armelhault (Mahéault) et E. Bocher, en 1873.

L'artiste eut l'ambition d'être littérateur. Il a écrit quelques nouvelles et fantaisies, *Madame Acker, Gourmande et curieuse, les Jarretières de la mariée, l'Homme seul*, etc., qu'une main pieuse a recueillies et publiées, en 1869, sous le titre de *Manières de voir et façons de penser*. Mais son œuvre littéraire véritable est dans les légendes des dessins, où il a su faire parler à ses personnages un langage pittoresque, original et incisif, d'une rare précision et d'une vérité extraordinaire. Marius VACHON.

GAVARNIE. Com. du dép. des Hautes-Pyrénées, arr. d'Argelès, cant. de Luz, sur le gave de Gavarnie; 317 hab. Plomb argentifère. Foire internationale le 22 juil., où les habitants de la vallée de Broscos et les Bigourdans échangent leurs produits. Ancienne commanderie de templiers dont les frères qui s'y trouvaient furent massacrés en 1307. Gavarnie doit sa célébrité au fameux cirque qui porte son nom et qui se trouve à environ une heure de marche au S. du village. C'est une circonférence de 3.600 m. entourée de trois étages inégaux de murs perpendiculaires, coupés chacun par de nombreux gradins. De nombreuses cascades en descendent dont la plus célèbre est haute de 422 m. Le cirque de Gavarnie communique avec l'Espagne par la brèche de Roland, longue ouverture large de 40 m. à sa base, à une altitude de 2.804 m.

GAVARRET. Com. du dép. du Gers, arr. de Lectoure, cant. de Fleurance; 304 hab.

GAVARRET (Louis-Dominique-Jules), né à Astaffort (Lot-et-Garonne) le 28 janv. 1809, mort à Valmont (Seine-Inférieure) le 31 août 1890. Il fut admis à l'École polytechnique en 1829. Sorti lieutenant dans l'artillerie, il se démit de son grade en 1833 et se mit à étudier la médecine. Élève d'Andral, celui-ci se l'attacha comme collaborateur, lors de ses recherches sur le sang et la physiologie du cœur. Reçu docteur en médecine en 1843, il concourut la même année pour la chaire de physique médicale et, nommé à la suite de brillantes épreuves, il transforma cette chaire, qui devint une annexe de la médecine. Ses travaux sur la physique médicale: *De la Chaleur produite par les êtres vivants* (1855); *les Phénomènes physiques de la vie* (1869); *les Phénomènes physiques de la phonation et de l'audition* (1877), sont encore consultés. Il fut nommé, en 1858, membre de l'Académie de médecine. Inspecteur général de l'enseignement supérieur, il a pris une part active à tous les projets de réorganisation des facultés et écoles de médecine. D^r A. DUREAU.

GAVASSETTI (Camillo), peintre italien du XVII^e siècle, né à Modène, mort en 1628. Élève des Carrache, cet artiste mourut trop jeune pour réaliser les brillantes promesses qu'il avait laissées est *la Vision de l'Apocalypse* à la voûte du chœur de l'église Saint-Antoine de Plaisance; la composition en est un peu tourmentée dans certaines de ses parties, mais l'ensemble présente un grand caractère, et le coloris est d'une belle harmonie. Ad. T.

GAVAUDAN, troubadour du XII^e siècle. On ne possède aucune notice biographique sur lui, et le peu qu'on sait sur son compte se trouve dans une dizaine de poésies lyriques qui nous sont parvenues dans les anciens chansonniers provençaux sous son nom. Dans l'une de ces poésies, il fait une satire violente et grossière des femmes et de l'amour; dans l'autre, il prêche la pénitence; une troisième contient l'éloge du comte de Toulouse, Ramon V. Les deux plus connues sont des pastourelles pleines de grâce et d'esprit. Sa versification est des plus recherchées: il affectionne les *rimas caras* et le *trobar clus*. On ne possède pas encore d'édition critique des poésies de Gavaudan.

BIBL.: DIEZ, *Leben und Werke der Troubadour*. — *Histoire littéraire de la France*, XV, 445.

GAVAUDAN (Jean-Baptiste-Sauveur), chanteur dramatique français, né à Salon le 8 août 1772, mort à Paris le 10 mai 1840. En 1791, il débutait au théâtre Montansier et était presque aussitôt engagé au théâtre Feydeau. Dès ce moment, il semblait faire prévoir ce qu'il deviendrait un jour. Trois ans après, en 1794, il quittait le théâtre Feydeau pour l'Opéra-Comique (théâtre Favart), et, bien que ses commencements y aient été un peu difficiles, il ne tarda pas à donner de telles preuves de talent, surtout comme comédien, qu'on l'appela bientôt le *Talma de l'Opéra-Comique*. Dans l'espace de vingt ans, Gavaudan, qui était devenu sans contredit l'un des premiers acteurs de Paris, créa une foule de rôles dans de nombreux ouvrages: *Zoraïme et Zulnar, le Billet de loterie, Jeannot et Colin, Uthal, Joseph, Montano et Stéphanie, Gulnare, le Diable à quatre, les Confidences, les Deux Maris, l'Opéra au village, l'Enfant prodigue*, etc. Peu après la Restauration, Gavaudan, malgré ses succès, se vit obligé de quitter l'Opéra-Comique. Sa femme et lui avaient été l'objet de faveurs répétées de la part de Napoléon, et Gavaudan avait toujours affiché des opinions bonapartistes si arrêtées que le gouvernement nouveau jugea à propos de l'éloigner. En 1824, il rentra à l'Opéra-Comique, mais, vieilli avant l'âge, il dut prendre sa retraite en 1828. — Outre sa femme, Alexandrine-Marie-Agathe Ducamel, née à Paris le 15 sept. 1781, morte à Passy le 24 juin 1850, qui eut à l'Opéra-Comique (jusqu'en 1822) de brillants succès, sa nièce *Rose* eut quelques succès au théâtre Feydeau; son cousin Bosquier, dit *Bosquier-Gavaudan* (1776-1843), brilla au théâtre Montansier (1802-35).

GAVAUDUN. Com. du dép. de Lot-et-Garonne, arr. de Villeneuve, cant. de Monflanquin; 692 hab. Les maisons du village sont groupées dans la vallée de la Lède, étroite, cernée par des assises de rochers à pic. Le site est des plus pittoresques. Trois abris naturels, déterminés par des érosions dans les bancs calcaires, ont fourni des silex taillés du type de la Madelaine. Sur un rocher isolé, dominant le village, ruines d'un château (mon. hist.). Au XII^e siècle, le château fort de Gavaudun, qui servait de refuge aux Manichéens, fut pris et détruit par Jean d'Assida, évêque de Périgueux. Reconstitué au XIII^e siècle, il fut, au cours de la guerre de Cent ans, en possession des Ballens et des Seguin, partisans anglais. À l'époque moderne, la seigneurie de Gavaudun, érigée en baronnie, puis en marquisat, a appartenu aux Caumont, aux d'Auray, aux Souliac, aux Belsunce. — Église romane de Laurence, remarquable par son plan et ses sculptures. G. THOLIN.

GAVAZZI (Alessandro), prédicateur et patriote italien, né à Bologne en 1809, mort à Rome le 9 janv. 1889. Ordonné prêtre dans la congrégation des barnabites, il professa d'abord la rhétorique à Naples, puis prêcha avec éclat dans différentes villes d'Italie. À l'avènement de Pie IX, il se jeta dans le mouvement libéral. En 1848, l'oraison funèbre des patriotes morts en Lombardie lui valut à Rome une grande popularité. Il accompagna en qualité de chapelain les troupes romaines qui prirent part à la guerre de l'indépendance. Après la capitulation de Vicence, il alla à Venise avec le barnabite Ugo Bassi et contribua à y exciter l'enthousiasme patriotique. Son débarquement à Livourne (22 août) fut l'occasion de troubles graves, provoqués par le refus du ministère toscan de lui accorder le passage pour se rendre à Bologne. Le gouvernement dut céder. L'agitation que le père Gavazzi entretenait dans la population bolonaise le fit arrêter, sous le ministère Rossi, et conduire à Corneto, où le peuple le délivra. Après la fuite du pape, il fut élu chapelain général de l'armée romaine, prêcha la résistance à outrance pendant le siège de Rome, accompagna Garibaldi dans ses sorties, et donna tous ses soins aux malades et aux blessés. Après l'entrée des Français, il passa en Angleterre. Ses violentes attaques contre la papauté lui concilièrent les sympathies du monde protestant.

Il fit de nombreuses tournées en Ecosse et aux Etats-Unis, où ses conférences furent bien accueillies, mais, au Canada, il dut fuir devant l'émeute. Revenu en Angleterre, il s'érigea en fondateur d'une nouvelle Eglise catholique. En 1860, il suivit Garibaldi en Sicile et à Naples. Quand les Italiens eurent occupé Rome, il s'y fixa, traitant jusqu'au dernier jour la question des rapports de l'Italie nouvelle avec la papauté. Il a laissé des mémoires, des leçons, des commentaires. Félix Mornand a traduit en français les *Sermons du P. Gavazzi* (Paris, 1860, in-18). F. H.

GAVBAREHIDES. Dynastie persane qui régna de 647 à 1597 sur le Tabaristân, le Guilân, le Roustemdâr et le Rouyân. Le chef de cette dynastie, *Guil Gavbareh*, descendait de Djamasp (496-498), 21^e roi sassanide de Perse. Il avait détrôné en 647 Aserwelach, de la famille des Qarénides, auxquels était dévolu depuis 537, avec le titre d'*ispahbed*, le gouvernement des provinces caspiennes. Guil Gavbareh, après avoir sauvegardé l'indépendance de son pays un moment menacée par la première invasion musulmane, mourut en 660, laissant deux fils, *Dabweïh* et *Badhospan*, qui se partagèrent l'héritage paternel. Au premier échurent les plaines du Guilân et une partie du Tabaristân, au second l'autre partie de cette province et la région montagneuse du Rouyân et du Roustemdâr. La branche de *Dabweïh* s'éteignit cent six ans plus tard avec *Khourchid II*, 7^e successeur de Gavbareh. Dans l'année 766, en effet, sous le khalifat d'El-Mansour, le Guilân et presque tout le Tabaristân furent soumis et rattachés pour un temps à l'empire des Arabes. Quant aux *Badhospanides*, asservis seulement à l'impôt du *kharadj* qu'ils payèrent, d'ailleurs, fort irrégulièrement, ils surent se maintenir à la tête de leurs clans montagnards jusqu'à la fin du xiv^e siècle, bien que le pouvoir leur fût souvent disputé par les agents de la cour de Bagdad, et même enlevé à deux reprises par les princes *Bawendiyeh* du *Mâzenderân* de 1190 à 1209, puis par les *seyyids* de *Sâri*, héritiers de la maison d'Ali, de 1379 à 1391. A la mort de *Djêlâl ed-Daula Keyomerç*, le 30^e de la dynastie, la branche de *Badhospan* se sépara en deux branches collatérales (1453), celle de *Noïr* et celle de *Koudjour*, qui, après avoir fourni chacune huit princes, s'éteignirent en 1596-97, lorsque le royaume, dernier vestige de l'antique féodalité persane, fut une fois pour toutes annexé à l'empire des Séfévides par *Châh Abbâs I^{er}*. La dynastie de Guil Gavbareh comptait alors cinquante-huit rois et plus de neuf siècles d'existence. Paul RAVASSE.

BIBL. : DORN, *Chronique persane de Zêhir ed-Din*; Saint-Pétersbourg, 1850-58, 3 vol. in-8.

GAVE. Nom des torrents des Pyrénées : gaves d'Aspe, d'Ossau, de Pau, d'Oloron, de Mauléon, etc. Il les faut chercher soit à leur nom caractéristique, soit aux notices départementales (V. PYRÉNÉES [Basses-] et PYRÉNÉES [Hautes-]).

GAVEAUX (Pierre), compositeur français, né à Béziers en août 1761, mort le 5 févr. 1825. Enfant de cœur à Béziers, il passa à la collégiale de Saint-Séverin (Bordeaux), puis s'engagea au théâtre comme ténor (1788), chanta à Paris au théâtre de Monsieur, puis à la salle Feydeau, devint fou en 1812, et disparut définitivement après une rechute en 1819. Il a écrit, durant sa période de vogue, trente-cinq opéras, opérettes, ballets, pour le théâtre Feydeau : *le Paria* (2 actes, 1792); *les Deux Suisses* ou *l'Amour filial* (1 acte, 1792); *les Deux Ermites* (1 acte, 1793); *la Famille indigente* (1 acte, 1793); *la Partie carrée* (1 acte, 1792); *Sophonime* (2 actes, 1794); *le Petit Matelot* (1 acte, 1795); *Lise et Colin* (2 actes, 1795); *le Diable couleur de rose* ou *le Bonhomme Misère* (1804); *Tout par hasard* (1 acte, 1796); *Céline* (1 acte, 1796); *Delmon et Nadine* (2 actes, 1796); *la Gasconnade* (1 acte, 1796); *le Traité nul* (1 acte, 1797); *Sophie et Moncars* (2 actes, 1797); *Léonore* ou *l'Amour conjugal* (3 actes, 1798), dont le texte fut repris par Beethoven pour son célèbre opéra de *Fidelio*; *les Noms supposés* (1 acte, 1798); *les Deux*

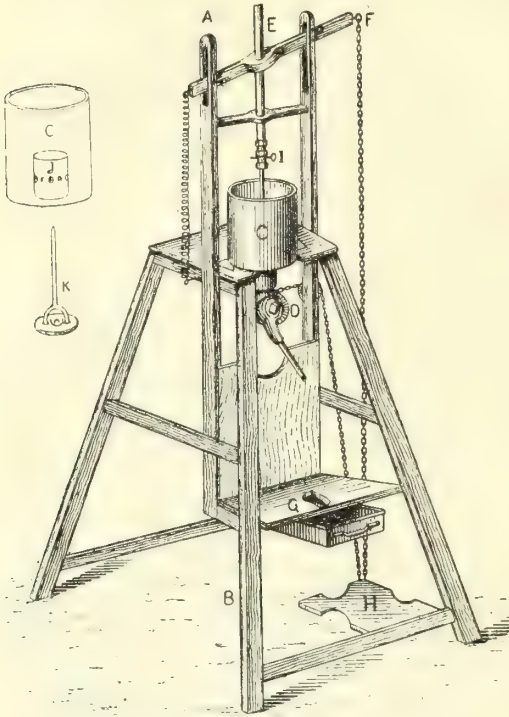
Jockeys (1 acte, 1799); *Owinska* (3 actes, 1800); *le Locataire* (1 acte, 1800); *le Trompeur trompé* (1 acte, 1800); *Avis aux femmes* (1 acte, 1804); *le Bouffe et le tailleur* (1 acte, 1804); *Trop tôt* (1 acte, 1804); *le Mariage inattendu* (1 acte, 1804); *Un Quart d'heure de silence* (1 acte, 1804); *l'Amour à Cythère* (ballet, 2 actes, 1805); *Monsieur Deschalméaux* (3 actes, 1805); *le Diable en vacance* (1 acte, 1805); *l'Echelle de soie* (1 acte, 1808); *la Rose blanche et la rose rouge* (3 actes, 1809); *l'Enfant prodigue* (3 actes, 1811); *Une Nuit au bois ou le Muet de circonstance* (1 acte, 1818); en outre un hymne, *le Réveil du peuple* (1795), et une scène lyrique de J.-J. Rousseau, *Pygmalion* (inédit), un recueil de canzonnettes italiennes (1800) et un recueil de romances françaises. — Son frère, *Simon*, né en 1759, fut souffleur au théâtre Feydeau, puis éditeur de musique.

GAVERE (V. GAVRE).

GAVESTON (Pierre de), comte de Cornouailles, favori d'Edouard II, roi d'Angleterre, mort le 19 janv. 1312. Il était fils d'un chevalier gascon, serviteur fidèle d'Edouard I^{er}, et fut élevé dans le palais de ce roi avec le futur Edouard II, sur lequel il prit de bonne heure un ascendant absolu. Edouard I^{er}, le 26 févr. 1307, prit des mesures pour séparer son fils du dangereux favori qu'il lui avait donné, mais il mourut en juillet, et Gaveston fut aussitôt rappelé auprès du nouveau roi. Le 6 août, Gaveston reçut le comté de Cornouailles, et il fut fiancé, en octobre, à Margaret de Clare, sœur du jeune comte de Gloucester, nièce d'Edouard II. En décembre, il parut au fameux tournoi de Wallingford, et les chefs de l'aristocratie anglaise, qui le détestaient naturellement à cause de sa fortune rapide et de son orgueil, eurent le désagrément de le voir triompher de ses adversaires : Gaveston, que l'on nous représente comme actif, gracieux, excellait aux exercices chevaleresques. Régent du royaume le 30 déc. 1307, pendant le voyage d'Edouard II en France, il mécontenta assez de gens pour que le roi fût forcé, dès le 18 mai 1308, de prononcer contre lui, à la requête des barons, la peine du bannissement. Mais l'affection d'Edouard pour l'aventurier gascon lui fit adoucir cette mesure : le 16 juin, il le nomma son lieutenant en Irlande. Gaveston demeura un an à Dublin. En juil. 1309, il était de retour à la cour. Il y retrouva les mêmes hostilités, que son attitude envenima encore. Edouard fut obligé de renoncer à la campagne d'Ecosse, qu'il faisait avec Gaveston, pour assister au parlement de 1311; on présenta à son agrément des ordonnances qui spécifiaient, entre autres choses, l'exil perpétuel du Gascon hors de toutes les possessions insulaires ou continentales de la couronne. Edouard II ayant été obligé de sanctionner cette mesure en septembre, Gaveston s'enfuit à Bruges. Mal reçu, il revint en Angleterre, où il erra de château en château jusqu'en janv. 1312. Le roi se décida enfin à secouer le joug des barons, et, à York, le 18 janv., il annonça officiellement la rentrée en grâce du proscrit. C'était la guerre ouverte entre le roi et les barons. Gaveston, assiégé dans Scarborough, se rendit, à condition d'avoir la vie sauve. Il n'en fut pas moins exécuté, par les ordres de Warwick, à Blacklow Hill, le 19 janv. Edouard II le fit enterrer honorablement dans sa résidence de Langley (Hertfordshire), le 2 janv. 1315. Pierre de Gaveston ne laissa qu'une fille. Ch.-V. L.

GAVEUSE (Econ. rur.). Les gaveuses sont des appareils qui servent à l'engraissement des volailles. Ces dernières étant placées dans des *épinettes*, sortes de caisses en bois montées sur pied et divisées en autant de compartiments qu'on veut enfermer de bêtes, sont de ce fait forcément immobiles; la gaveuse sert à entonner, à des heures régulières, la nourriture qu'elles doivent prendre. A la ferme, le gavage des poulets à la pâtée liquide, composée de farine d'orge, de farine de maïs et de petit lait, administrée au moyen d'un entonnoir, est le système le plus répandu, mais il a le défaut d'être d'une application peu facile, surtout au point de vue de la propreté. Dans les grandes exploita-

tions, l'engraissement mécanique par la gaveuse est bien préférable. Deux systèmes principaux de gaveuses sont en usage. L'un convient aux grandes fermes où on pratique l'engraissement des volailles sur une grande échelle, sans en faire toutefois une spécialité ; c'est la gaveuse de MM. Roullier et Arnoult. L'autre, la gaveuse de M. Martin,

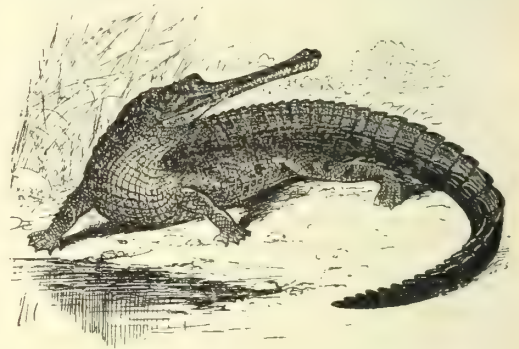


Gaveuse mécanique. — A et B, montants ; C, cylindre métallique extérieur ; D, orifice de sortie de la pâtée ; E, tige du piston ; F, chaîne faisant mouvoir le piston ; G, plate-forme ; H, pédale ; I, cheville d'arrêt du piston ; J, cylindre intérieur perforé ; K, piston malaxeur.

convient plutôt aux grands établissements d'aviiculture, où l'engraissement est la seule et unique occupation. La première, appelée la *Compressive*, se compose d'un cylindre métallique C dans lequel descend un piston malaxeur manœuvré par une pédale H et qui, à la partie inférieure, est munie d'un tuyau en caoutchouc, terminé par un bec d'entonnoir. Avec cet appareil, le rationnement est précis ; une simple cheville I arrête la course du piston aux endroits voulus pour chaque espèce ; un seul coup de pédale suffit pour donner le repas à une volaille ; on peut ainsi entonner cent volailles à l'heure. En outre, dans cette gaveuse, la fabrication de la pâtée est facile, grâce au délayeur mécanique dans lequel on met la quantité voulue de lait et de farine. La seconde gaveuse mécanique, celle de M. Odile Martin, fonctionne au Jardin d'acclimatation du bois de Boulogne. Elle se compose d'épinettes tournantes, à cinq étages, comprenant chacun quarante-deux cases séparées par de petites planchettes verticales. Dans chaque compartiment, un poulet est fixé par les pattes avec de petites entraves qui laissent la tête et les ailes complètement libres. On peut placer ainsi deux cent dix volailles par épinette. Pour administrer les repas, l'opérateur se place dans une caisse à ascension, qui monte ou descend à volonté, de manière à se trouver successivement au niveau de tous les étages de l'épinette. Il saisit la tête du poulet placé devant lui, lui introduit dans le gosier une lance qui est en communication avec un malaxeur par un tuyau flexible en caoutchouc. Une pression exercée avec le pied sur une pédale envoie la ration voulue dans l'estomac du

poulet. Pour se guider, le nourrisseur consulte un cadran sur lequel se meut une aiguille mise en rapport avec la gaveuse, ce qui lui permet de donner exactement en centilitres la ration voulue. Cette opération s'accomplit avec une extrême rapidité. L'opérateur ne change pas de place tant que tous les poulets d'un même étage n'ont pas reçu leur ration. D'un petit mouvement de la main, il fait tourner l'épinette et chaque poulet arrive ainsi à son tour. Une heure suffit pour faire manger quatre cents volailles. On donne trois repas par jour, et, en moins de dix-huit jours, l'engraissement se trouve terminé. A. LARBALETRIER.

GAVIAL (*Gavialis*) (Erpét.). Genre de Crocodyliens Proceliens ayant pour caractères : des mâchoires très étroites, excessivement allongées, des dents nombreuses toutes de même forme, la suture réunissant le maxillaire à l'intermaxillaire longue et formant une pointe en arrière. Ce genre ne comprend que deux formes, le Gavial du Gange de la péninsule indienne et le Gavial de Schlegel, de Bornéo et du N. de l'Australie, encore mal connu. Le *Gavialis gangeticus*, *Mudela* des Indiens, a la tête petite, le museau très long, aplati et dilaté à l'extrémité antérieure, la nuque est recouverte de deux forts écussons ovalaires et carénés, les écussons du cou sont au nombre de quatre, formant une bande longitudinale étendue du cou au bouchier dorsal. Celui-ci est formé de dix-huit bandes de plaques osseuses à carènes égales ; la queue est entourée de 30 à 40 cercles écailleux. La partie supérieure du corps est d'un vert jaunâtre, parsemé d'un grand nombre de taches irrégulières et irrégulièrement disposées, d'un jaune verdâtre ; le ventre et le dessous du cou sont d'un jaune pâle, les mâchoires piquetées de brun. C'est un des Reptiles vivants connus atteignant la plus grande taille ; il peut, en effet, atteindre 6 m. et plus de long. Il habite le Gange, le Bengale, le Népal, le Malabar ; il se rencontrerait également dans l'Indus et le Tschumma. C'est un animal regardé comme sacré par les Indiens ; il existe à Kuraschi un étang sacré où l'on se rend en pèlerinage pour adorer les nombreux sujets qui l'habitent. Ils obéissent, dit-on, à l'appel du brahmane chargé de leur garde.



Gavial du Gange.

Douze fakirs se consacraient à l'entretien de l'étang sacré et donnent leurs soins aux animaux nourris aux frais des villages voisins qui payent à cet effet un tribut spécial (Savage). ROCHBR.

BIBL. : SAUVAGE, dans BREHM, éd. fr., *Reptiles*.

GAVIGNANI (Giovanni), peintre italien, né à Carpi en 1615, mort après 1676. Cet artiste se fit une curieuse spécialité de la peinture sur *scagliole*, sorte de stuc formé de pierre spéculaire ou sélénite réduite en poudre, inventé à cette époque par Guido-del-conte de Carpi. On s'en servit principalement pour imiter le marbre, au moyen de peintures fluides et pénétrantes. Le chef-d'œuvre de ce genre est, à Carpi, l'autel de *Saint-Antoine*, dans l'église Saint-Nicolas ; il est orné de deux colonnes qui imitent à s'y méprendre le porphyre, de dentelles peintes et de médaillons à figures. Lanzi parle aussi avec admiration d'un *Enlève-*

ment de Proserpine, peint sur scagliole par cet artiste.

GAVIGNANO. Com. du dép. de la Corse, arr. de Corte, cant. de Morosaglia; 436 hab.

GAVILGARH. Forteresse de l'Inde, prov. de Bérar, par 21° 20' lat. N. et 75° 5' long. E. Elle fut prise, en 1804, par le général duc de Wellington. Elle est située dans une contrée sauvage, habitée par des Gonds, et a donné son nom aux monts Gavilgarh faisant partie des Vindhya. C'était autrefois une place importante du Nizam, capitale des Gaoulis, tribu qui après avoir dominé pendant quelques temps le Gondvana est redevenue complètement sauvage.

GAVINI (Denis), homme politique français, né à Campile (Corse) le 8 oct. 1820. Avocat à Bastia, il fut élu représentant de la Corse à l'Assemblée législative le 13 mai 1849, appuya la politique de l'Elysée et favorisa le coup d'Etat du 2 décembre. Maître des requêtes au conseil d'Etat (1852), il devint préfet du Lot (1852), de l'Hérault (1859), des Alpes-Maritimes (1864). Après la chute de l'Empire, il démissionna et fut élu le 8 févr. 1871 représentant de la Corse à l'Assemblée nationale avec un programme bonapartiste. Il devint un des leaders du parti impérialiste. Elu député de Corte le 20 févr. 1876, il fut invalidé par la Chambre, mais réélu le 14 mai avec une écrasante majorité. Il appuya énergiquement le gouvernement du 16 mai, fut réélu comme candidat officiel le 14 oct. 1877, puis le 21 août 1881 et le 4 oct. 1885. Mais les élections de la Corse ayant été invalidées en bloc, M. Gavini bien qu'ayant obtenu au scrutin du 14 févr. 1886 la majorité relative, ne se représenta pas au scrutin de ballottage. — Son frère, *Jean-Augustin-Sampiero* (1823-75), fut député sous l'Empire. Le fils de celui-ci, *Antoine*, né à Bastia le 24 juil. 1855, a été élu député de Bastia, avec un programme révisionniste et bonapartiste, le 22 sept. 1889, et réélu comme républicain rallié en 1893.

GAVINIÉS (Pierre), violoniste et compositeur français, né à Bordeaux le 26 mai 1726, mort à Paris le 9 sept. 1800. Son début eut lieu en 1741 au Concert spirituel à Paris et fut très brillant. Il dirigea cette entreprise de 1773 à 1777. Gaviniés fut regardé comme le chef de l'école française de violon. Il se distingua comme professeur autant que comme virtuose. Depuis 1796, il tint une classe au Conservatoire de Paris. Ses compositions consistent en six concertos, trois livres de sonates, un célèbre recueil d'études pour violon seul, intitulé *les Vingt-quatre Matinées*, et un opéra-comique en trois actes, le *Prétendu*, joué en 1760.

GAVIUS (BASSUS) (V. BASSUS).

GAVIUS (Publius) (V. VERRÈS).

GAVOTTA (Jean) (V. CABOT).

GAVOTTE (Mus.). Danse française, qui prit son origine chez les Gavots, habitants du pays de Gap. Dans sa forme populaire, la gavotte, danse grave, avait cette particularité que les danseurs sautaient, tandis que les danses graves antérieures ne comportaient que des pas glissés ou marchés (V. DANSE). L'air sur lequel on dansait la gavotte était à deux temps, d'un mouvement modéré, coupé en deux reprises, comme dans les anciennes danses. A l'origine, la première reprise comprenait quatre mesures et la seconde huit. Plus tard, la forme devint très libre. A la fin du xvii^e siècle, la gavotte apparut dans les opéras et les ballets français, puis au xviii^e dans la musique instrumentale, dans les *suites*. Les gavottes célèbres au théâtre furent celles d'*Armide* et d'*Orphée* de Gluck, celles de *Céphale et Procris* et de *Panurge* de Grétry. Dans les *Suites anglaises et françaises* pour clavecin de Sébastien Bach, dans ses admirables sonates pour violon, on trouve de nombreuses gavottes. A cette époque, la gavotte était devenue un mouvement obligé de la *suite*, placé le plus souvent après la sarabande. Souvent, dans les *suites*, une seconde gavotte succède à la première comme un trio suit le menuet, et prend le nom de *musette* (V. les troisième et sixième *Suites anglaises* de Bach).

GAVRAY. Ch.-l. de cant. du dép. de la Manche, arr. de Coutances, sur la Sienne; 4,425 hab. Fabrique de toiles

de crin, de parchemin, de cribles, de draps; chaudronnerie, clouteries, teintureries. Gavray était au moyen âge l'une des places fortes de la Normandie; il ne subsiste que quelques débris de l'ancien château où la tradition place la captivité de la reine Blanche de Bourgogne, femme de Charles IV. Le 15 juin 1567, Charles, frère de Louis XI, alors duc de Normandie y signa un traité d'alliance avec la duchesse de Savoie. Eglise des xi^e et xiii^e siècles avec une tour du xv^e.

GÂVRE (Le). Com. du dép. de la Loire-Inférieure, arr. de Saint-Nazaire, cant. de Blain; 4,518 hab. Forêt domaniale du Gâvre (4,479 hect.); le chêne y est l'essence dominante. Maisons anciennes.

GAVRE. Com. de Belgique, prov. de Flandre orientale, arr. de Gand, sur l'Escaut; 4,800 hab. Stat. du chemin de fer de Gand à Blaton. Grand commerce agricole. Gavre est célèbre par la victoire que Philippe le Bon, duc de Bourgogne, y remporta en 1543 sur les Gantois révoltés. La forteresse de Gavre fut prise par les Hollandais en 1602 et par les Français en 1795. Les armoiries de Gavre sont : *d'or aux trois lions de gueules, armés et lampassés de même, à la bordure engrêlée de sable.*

GAVRE (Les sires de). Illustre famille flamande qui tire son nom de la commune de Gavre sur l'Escaut. Elle prit part aux croisades et joua un rôle important dans l'histoire de Flandre pendant tout le moyen âge. On en connaît la généalogie d'une manière certaine depuis le x^e siècle. Les plus célèbres représentants sont : *Jean*, compagnon d'armes de Jean le Frison, comte de Flandre; *Rasse VI* qui accompagna Baudouin IX de Flandre à la croisade de 1200; *Rasse VIII*, qui avait épousé successivement Béatrix de Longueval et Béatrix de Stryen, laissa une fille du premier lit, *Anna-Béatrix*, qui hérita de la seigneurie de Gavre et la porta à la fin du xiii^e siècle dans la maison française de Laval par son mariage avec Guy de Montmorency. En 1515, un comte de Laval vendit la seigneurie de Gavre à Jacques de Luxembourg; elle passa à la famille d'*Egmont* (V. ce nom) par le mariage de Jean d'Egmont avec Françoise de Luxembourg en 1521. Les armes des seigneurs de Gavre étaient : *de gueules à trois lions d'argent, couronnés, armés et lampassés d'or.*

BIBL. : GETHALS, *Dictionnaire généalogique et héraldique des familles nobles du royaume de Belgique*; Bruxelles, 1849-1852, 4 vol. in-4. — A. WAUTERS, *Table chronologique des chartes et diplômes imprimés concernant l'histoire de la Belgique*; Bruxelles, 1866-1889, 8 vol. in-4.

GAVRE (LAMORAL D'EGMONT, prince de) (1522-1568) (V. EGMONT).

GAVRE (Charles de), seigneur de Frétil, homme de guerre flamand, né en 1525, mort en 1611. Il fit ses premières armes sous Charles-Quint et devint colonel d'infanterie. Après la mort du gouverneur général Requesens, quand les Etats se furent emparés de l'autorité, ils chargèrent Charles de Gavre du commandement d'une partie de leurs troupes; il attaqua les Espagnols à Wæthem et fit des prodiges de valeur; mais, accablé par des forces supérieures en nombre, il fut battu et fait prisonnier. Rendu à la liberté, il devint membre du conseil d'Etat et fut envoyé deux fois en mission auprès du duc d'Alençon, pour lui offrir la souveraineté des Pays-Bas. Appelé en 1581 au commandement militaire de Breda, il trahit la cause nationale en livrant la citadelle au duc de Parme. Les archiducs Albert et Isabelle le firent rentrer au conseil d'Etat et lui donnèrent le gouvernement de la place d'Ath.

GAVRELLE. Com. du dép. du Pas-de-Calais, arr. d'Arras, cant. de Vimy; 533 hab.

GÂVRES. Com. du dép. du Morbihan, arr. de Lorient, cant. de Port-Louis, sur l'Océan; 4,227 hab. Sardines. Sur l'isthme qui rattache la presqu'île de Gâvre, au continent, nombreux établissements de la marine. Le polygone de Gâvres est un champ de tir pour l'artillerie de marine, long de plus de 10 kil.

GAVRILOVITCH (Iovan), homme d'Etat serbe, né à Vukovar (Croatie) en 1796, mort vers 1880. Il fit ses

études en Autriche et fut d'abord négociant. En 1834, il s'établit en Serbie et fut attaché à la légation serbe de Constantinople, au cabinet du prince Miloeh et au ministère des finances. En 1860, il devint ministre des finances, puis membre du conseil d'Etat. De 1868 à 1872, il fut avec Blaznavats et Ristitch l'un des trois régents qui gouvernèrent la Serbie pendant la minorité du jeune prince Milan. Il a publié en serbe un certain nombre d'ouvrages, notamment un *Dictionnaire géographique et statistique de la Serbie* (Belgrade, 1846).

L. L.

GAVR'INIS (*Ile de la Chèvre*), l'une des îles du golfe du Morbihan qui possède l'un des plus curieux monuments mégalithiques connus, tumulus d'une hauteur de 8 m. et de 10 m. de circonférence à l'intérieur duquel est un dolmen qui s'ouvre à l'E. par une longue galerie, conduisant à une chambre rectangulaire dont les parois, formées de dalles de granit, sont ornées de sculptures singulières.

GAVRUS. Com. du dép. du Calvados, arr. de Caen, cant. d'Evrecy; 402 hab.

GAWARECKI (Vincent), savant polonais, né à Borzen (palatinat de Plock) en 1788, mort en 1852. Il a publié un grand nombre de travaux historiques sur l'ancienne Mazovie, notamment : *Notice sur la ville de Plock* (1821); *Lettres historiques* (1824); *Description de la terre de Dobzyn* (Plock, 1825); *Privileges... accordés aux villes du palatinat de Plock* (Varsovie, 1828), etc. — Son fils, *Sigismond* Gawarecki, né à Plock en 1827, a publié en polonais un grand nombre d'ouvrages sur les diverses branches de l'agronomie.

BIBL. : ESTREICHER, *Bibliographie polonaise du XIX^e siècle*.

GAWINSKI (Jean), poète polonais du XVII^e siècle. On ne sait quand il naquit ni quand il mourut. Il était né à Wielomowice, près de Cracovie; il fit ses études dans cette ville et remplit des fonctions civiles et militaires. Il vivait encore sous le règne de Sobieski. Il fut surtout célèbre par ses *Idylles*, dont on admire le style et la versification. Elles sont exemptes de ce macaronisme qui défigure la plupart des œuvres de ses contemporains. Il publia, de son vivant : *Thrènes*, sur la mort de Stanislaw Ksiezki (Cracovie, 1650); *Idylles et épitaphes* (*ibid.*, 1650); *les Dames de la cour* (1664, réimprimé, en 1837, à Leipzig); *Nouvelles Idylles* (1668). On a publié dans notre siècle : *Poésies de Gawinski* (Lwów, 1843); *Ecrits posthumes* (Cracovie, 1883).

GAWLER (George), administrateur anglais, né en 1796, mort à Southsea le 8 mai 1869. Fils d'un capitaine, il fut élevé à l'Ecole militaire de Great Marlow, entra dans l'armée en 1810, servit en Espagne et fut blessé à Badajoz. A Waterloo, il commandait une compagnie d'infanterie et il fut promu colonel. Nommé le 12 oct. 1838 gouverneur de l'Australie, il y entreprit de grands travaux publics et concentra les laborieux émigrants dans la prov. d'Adelaide. Sa gestion augmenta largement les dépenses de la colonie. Aussi le gouvernement crut-il devoir le rappeler. Il fut remplacé par George Grey (13 mai 1841).

GAY (John), poète anglais, né à Barnstaple (Devonshire) en 1688, mort à Londres le 4 déc. 1732. D'une ancienne famille d'Oxford, appelée Legays, probablement d'origine française, il vint à Londres, à la suite de la perte de la fortune paternelle et entra comme commis chez un marchand de soie. Mais la vie de boutique ne s'accordant pas avec ses goûts, il quitta son patron et publia, en 1711, un poème descriptif, *Rural Sports*, où il exprimait sa joie d'avoir dit adieu au comptoir et à l'aune. La duchesse de Monmouth lui offrit le poste de secrétaire, et bientôt après, à l'instigation de Pope qui l'avait pris en grande amitié, il publiait : *The Shepherd's Week*, poème burlesque en six pastorales, comparé pour la couleur et les descriptions champêtres au *Shepherd's Calendar*, de Spencer. Vers la même époque (1714) parut *Trivia or The Art of Walking the Streets of London*, amusante

satire dans le genre de celle de Boileau sur les *Embarras de Paris*, qui donne de curieux et intéressants détails sur les mœurs et les habitudes du temps. C'est dans ce poème que se trouve une pittoresque description d'une foire sur la Tamise pendant un rigoureux hiver. Vint ensuite *The Fun*, poème en trois livres. A son retour du Hanovre où il accompagna, en qualité de secrétaire, le comte de Clarendon, il donna une pièce burlesque, *What D'ye Call it?* qui obtint un grand succès. Déjà, en 1713, il avait fait représenter une comédie, *The Wife of Bath*, tombée après quelques représentations. Une farce, *Three Hours after Marriage*, échouée également à cause de quelques dialogues jugés indécents, le mit en disgrâce. Vers 1820, sa fortune, estimée à 20,000 livres sterling, fut engloutie dans la faillite d'une maison de banque. Il se remit au travail, fit jouer sans grand succès *The Captives* (1724), et tomba dans une grande pénurie. A l'avènement de George I^{er}, on lui offrit un emploi d'huissier près d'une des jeunes princesses, offre qu'il considéra comme une insulte et repoussa avec indignation. Un volume de *Fables* écrit pour l'éducation du jeune duc de Cumberland est le plus populaire de ses ouvrages (1726). Bien inférieures à celles de La Fontaine, elles sont néanmoins remarquables par la justesse des réflexions, l'enjouement et la facilité du style. La même année, Swift suggéra à Gay l'idée d'une sorte de pastorale de Newgate où tous les personnages appartiendraient au monde des voleurs, des prostituées et des héros de grand chemin. Cette pièce, donnée avec quelque appréhension en 1727, sous le titre *Beggar's Opera*, eut un succès prodigieux. Gay la fit suivre d'une seconde du même genre, *Polly*, saupoudrée de traits et de sarcasmes contre la cour, et aussitôt interdite. Il la publia, et grâce au zèle de ses amis et à l'esprit de parti elle lui rapporta 1,200 livres, tandis que son opéra, malgré son succès, ne lui en avait produit que 400. Ayant acquis une modeste aisance, il se reposait, vivant dans l'intimité et sous le toit du duc et de la duchesse de Queensberry, lorsqu'une fièvre inflammatoire l'emporta dans la force de l'âge et du talent. Gay est le plus attrayant des poètes de ce temps, plein de douceur, de bonne humeur, avec une pointe de licence qui le fait conspuer par les hypocrites et les puritains. Il excelle dans la parodie, dans le naturel de ses peintures. Enterré à Westminster Abbey, le duc et la duchesse de Queensberry lui élevèrent un magnifique monument. Une édition de ses œuvres parut en 3 vol. (Londres, 1797) et une autre en 1806 (2 vol.). Elles ont été traduites en prose française par M^{me} de Kéralio (Paris, 1759) et en vers par Joly de Salins (1841).

Hector FRANCE.

GAY (Marie-Françoise-Sophie MICHHAULT DE LAVALETTE, M^{me}), femme de lettres française, née à Paris le 1^{er} juil. 1776, morte à Paris le 5 mars 1852. Son père, dépendant de la maison de Monsieur, plus tard Louis XVIII, lui fit épouser à dix-sept ans un agent de change nommé Liottier. Elle divorça au bout de six ans (1799), pour se marier à un autre homme de finances, Gay, que l'Empire envoya comme receveur général dans le dép. de la Roër. Déjà très répandue dans le monde, amie et confidente de la princesse Borghèse qu'elle avait connue à Spa, M^{me} Gay débuta dans les lettres par une apologie de M^{me} de Staël, insérée dans le *Journal de Paris* (1802), et publia la même année, sous l'anonyme, un roman en trois tomes intitulé *Laure d'Estell*. Un intervalle de onze années s'écoula entre ce roman et la publication de *Léonie de Montbreuse* (Paris, 1813, 2 vol. in-12), que suivit d'assez près *Anatole*, roman d'un sourd-muet (Paris, 1815, 2 vol. in-12). Vinrent ensuite *les Malheurs d'un amant heureux*, ouvrage traduit de l'anglais, par M^{***}, auteur de plusieurs ouvrages connus (Paris, 1818), réédité en 1823 sous le titre de *les Malheurs d'un amant heureux*, ou *Mémoires d'un aide de camp de Napoléon écrits par son valet de chambre* (Paris, 3 vol. in-8); puis *Théobald*, épisode de la guerre de Russie (Paris, 1828, 4 vol. in-12); *le Moqueur amoureux* (Paris,

1830, 2 vol. in-8); *Un Mariage sous l'Empire* (Paris, 1832, 2 vol. in-8); *Scènes du jeune âge* (Paris, 1833, 2 vol. in-8); *la Physiologie du Ridicule* (Paris, 1833, 2 vol. in-8); *Souvenirs d'une vieille femme* (Paris, 1834, in-8); *la Duchesse de Châteauroux* (Paris, 1834-1839, 2 vol. in-8); *la Comtesse d'Égmont* (Paris, 1836, 2 vol. in-8); *les Salons célèbres* (Paris, 1837, 2 vol. in-8); *Marie de Mancini* (Paris, 1840, 2 vol. in-8); *Marie-Louise d'Orléans* (Paris, 1842, 2 vol. in-8); *Ellénore* (Paris, 1844-1846, 4 vol. in-8); *le Faux Frère* (Paris, 1845, 3 vol. in-8); *le Comte de Guiche* (Paris, 1845, 3 vol. in-8); *le Mari confident* (Paris, 1849, 2 vol. in-8). M^{me} Gay s'essaya aussi au théâtre avec des adaptations sous forme d'opéra-comique de *la Sérénade* de Regnard (1818) et du *Chanoine de Milan* d'Alexandre Duval, devenu *le Maître de Chapelle* (1821). On a encore d'elle en ce genre *la Veuve du Tanneur*, *Une Aventure du Chevalier de Grammont*, comédies, *Marie ou la Pauvre Fille*, drame, *le Chevalier de Canolle*, opéra-comique, enfin *la Duchesse de Châteauroux*, drame en quatre actes joué à l'Odéon sans grand succès le 25 déc. 1843. M^{me} Gay collabora à la *Presse*, aux *Nouvelles nouvelles*, au *Livre des cent et un*; quelques romances d'elle, paroles et musique, eurent une certaine vogue en leur temps; mais une grande partie de la notoriété de M^{me} Gay est due à sa fille, la célèbre Delphine Gay, plus connue sous le nom de M^{me} Emile de Girardin. De ses autres enfants, une fille du premier lit devint comtesse de Canclaux; une autre comtesse O'Donnel; un fils mourut en Algérie de blessures reçues au siège de Constantine. Le salon de M^{me} Gay était un des salons à la mode du règne de Louis-Philippe.

GAY (Claude), savant et voyageur français, né à Draguignan (Var) le 18 mars 1800, mort à Flayosc (Var) le 29 nov. 1873. Ayant projeté dès 1820 un voyage scientifique au Chili, il s'y prépara par l'étude simultanée de la botanique, de la zoologie, de la géologie, de la météorologie, et par une visite à la Grèce et à l'Asie Mineure, partit une première fois en 1828, fit quelques excursions préliminaires, revint chercher en France en 1832 des instruments de précision et commença la même année un long voyage d'explorations, qui ne fut terminé qu'en 1842 et durant lequel il parcourut tout le Chili, les îles Juan Fernandez et Chiloé, une partie du Pérou et les environs de Buenos Aires. Les riches collections et les renseignements précieux qu'il recueillit lui fournirent les éléments d'une publication monumentale entreprise, dès son retour en Europe, aux frais de la république chilienne et avec la collaboration de MM. Martinez, de Noriega, Richard, etc. : *Historia física y política de Chile* (Paris et Santiago, 1844-54, 24 vol. in-8 et 2 atlas in-4). Six volumes en sont plus particulièrement consacrés à l'histoire, deux aux documents historiques, huit à la flore, huit à la faune; les deux atlas renferment 315 planches. Claude Gay visita ensuite le Maroc, la Tartarie et la Russie (1856-58), la Pologne, les États-Unis (1859-60). En 1856, il fut élu membre de l'Académie des sciences de Paris (sect. de botan.). Il a écrit, outre son grand ouvrage, des mémoires sur les variations et les perturbations de l'aiguille aimantée, sur la géologie, sur la météorologie, etc., qui ont été insérés dans diverses publications françaises et chiliennes et dans les *Comptes rendus de l'Académie des sciences*. L. S.

GAY (Delphine) (V. GIRARDIN [M^{me} de]).

GAY (Jules), éditeur et bibliographe français contemporain, né à Paris en 1807. Il s'établit libraire successivement à Paris (1861), à Bruxelles (1865), à Genève (1867), à Turin (1869), à Nice (1872), à San Remo (1873), enfin de nouveau à Bruxelles (1876); édita nombre de réimpressions d'opuscules anciens, rares ou curieux, et publia lui-même, entre autres, deux travaux intéressants, sous le pseudonyme de comte d'I*** : *Bibliographie des ouvrages relatifs à l'amour, aux femmes, au mariage, et des livres facétieux, pantagruéliques, scatologiques*, etc. (Paris, 1861; Bruxelles, 3^e édit., 1874,

6 vol. in-16), et *Iconographie des estampes à sujets galants et des portraits de femmes célèbres par leur beauté* (Turin, 1868, in-8). — Son fils, Jean Gay, né à Paris en 1837, libraire à Bruxelles, est l'auteur d'une *Bibliographie anecdotique du jeu des échecs* (Bruxelles, 1864, in-12); d'une *Bibliographie des ouvrages relatifs à l'Afrique et à l'Arabie* (San Remo, 1875, in-8), et de plusieurs autres opuscules. G. P.-I.

GAY (Walter), peintre américain contemporain, né à Boston. Élève de M. Bonnat, ses tableaux de genre sont bien composés et vigoureusement peints. Les principales œuvres par lesquelles il s'est fait connaître sont : *le Bénédictin* (S. 1888); *la Messe en Bretagne* (S. 1892).

GAY DE VERNON (Léonard-Honoré), évêque et homme politique français, né à Saint-Léonard (Haute-Vienne) le 6 nov. 1748, mort à Vernon (Haute-Vienne) le 20 oct. 1822. Curé de Campreignac, près de Limoges, il embrassa avec ardeur les idées nouvelles, ce qui lui valut d'être élu évêque constitutionnel de la Haute-Vienne (mars 1791) et député de ce département à l'Assemblée législative (31 août 1791) et à la Convention (2 sept. 1792). Membre du parti de la Montagne, il vota la mort de Louis XVI et renonça aux fonctions ecclésiastiques le 17 brumaire an II (7 nov. 1793). Envoyé par la Haute-Vienne au conseil des Cinq-Cents le 21 vendémiaire an IV (13 oct. 1795), il combattit vivement le royalisme et s'associa au coup d'État du 18 fructidor. Le 23 de ce mois (9 sept. 1797), il proposa d'interdire aux ex-nobles l'exercice des fonctions publiques jusqu'à quatre ans après la paix générale. Réélu aux Cinq-Cents le 21 germinal an VI (11 mars 1798), il fut nommé consul à Tripoli (9 juin 1798), puis exerça les fonctions de secrétaire général du consulat français à Rome. Proscrit par un arrêté de Barras, il se cacha dans le Doubs et fit annuler les mesures prises contre lui. Il devint régisseur de l'octroi à Poitiers et commissaire près l'administration centrale de la Somme (25 juil. et 1^{er} août 1799). Démissionnaire au 18 brumaire, il fonda à Paris rue de Sèvres une maison d'éducation. Exilé comme régicide en 1816, il se réfugia à Vilvorde, près de Bruxelles, donna des leçons de latin, dont il partagea le profit avec ses compagnons d'infortune, et rentra en France en 1819.

GAY DE VERNON (Simon-François, baron), général français, né à Saint-Léonard (Haute-Vienne) le 24 nov. 1760, mort à Saint-Léonard en oct. 1822. Capitaine du génie en 1790, il servit avec distinction à l'armée du Rhin (1792-1793), puis à l'armée du Nord, où, à titre de major général, il fit accepter le plan de campagne qui eut pour résultat les batailles de Hondschoote et de Menin et la délivrance de Dunkerque; mais, devenu suspect après la disgrâce de Houchard, il fut détenu ensuite jusqu'au 9 thermidor. Commandant en second de l'École polytechnique de 1798 à 1811, créé baron par l'empereur, il fit la campagne de 1812 et dirigea, en 1813, la défense de Torgau. Nommé maréchal de camp sous la première Restauration, il refusa de servir Napoléon pendant les Cent-Jours. On a de lui deux ouvrages estimés sur les fortifications. A. DEBIDOUR.

GAY-LUSSAC (J.-L.), illustre physicien et chimiste français, né à Saint-Léonard-le-Noblat (Haute-Vienne) le 6 déc. 1778, mort à Paris le 9 mai 1850. Son père, Antoine Gay, était procureur du roi et juge au Pont-de-Noblat; son grand-père avait exercé la médecine. Lussac était le nom d'une terre que possédait Antoine Gay, et qu'il joignait au sien pour se distinguer des autres membres de sa famille. C'est au milieu des troubles de la Révolution que Gay-Lussac se prépara, dans deux pensions de Paris, successivement supprimées, et dans la banlieue, aux examens d'admission à l'École polytechnique. Il y fut reçu le 6 nivôse an VI, après de brillantes épreuves. Il en fut un des élèves les plus distingués, comme il en devint plus tard un des professeurs les plus illustres et les plus goûtés. En 1800, appelé, comme aide de Berthollet, dans les travaux de laboratoire, il devint bientôt l'ami du savant chimiste et fut nommé peu après répétiteur des cours de chimie de Four-

croit à l'École polytechnique. Le premier travail de Gay-Lussac eut pour objet la loi de la dilatation des gaz ; on sait qu'il trouva que toutes les fois qu'un gaz est entièrement privé d'eau, il se dilate de la 267^e partie de son volume à 0°, pour chaque degré centigrade d'augmentation dans la température. C'est l'une des deux lois fondamentales sur lesquelles repose la théorie des gaz. En 1804, il accomplit, dans un but scientifique, deux ascensions aérostatiques, l'une avec Biot, l'autre seul. C'est dans ce second voyage aérien, de Paris à Rouen, qu'il s'éleva à la hauteur de 7,016 m. Il recueillit, à 6,036 m., de l'air pour en faire l'analyse, fit des observations thermométriques, hygrométriques et magnétiques. Ses analyses eudiométriques ont fixé la composition de l'air et de l'eau. De 1805 à 1806, il fit avec Humboldt, son ami, un voyage en France, en Suisse, en Italie et en Allemagne, voyage durant lequel il fit des observations sur le magnétisme terrestre, sur la météorologie, etc. Gay-Lussac revint en France, en 1806, pour y soutenir sa candidature à l'Académie des sciences en remplacement de Brisson. L'année suivante, il était choisi par Berthollet pour faire partie des fondateurs de la Société d'Arcueil ; c'est dans les Mémoires de cette Société que furent publiées ses observations magnétiques et ses recherches sur les lois des combinaisons des gaz. Vient ensuite les travaux exécutés en collaboration avec Thénard, au moyen de la pile de l'École polytechnique, et la préparation de grandes quantités de potassium et de sodium, métaux qu'ils mirent en contact avec presque toutes les substances chimiques. Vers cette époque, les deux chimistes émirent l'opinion que l'acide muriatique oxygéné pouvait être regardé comme un corps simple (qu'on nomma plus tard chlorine, chlore). Ils firent encore ensemble de nombreuses analyses chimiques de matières organiques. En 1809, Gay-Lussac fut nommé professeur de physique à la Faculté des sciences et professeur de chimie à l'École polytechnique ; il venait d'épouser une jeune et intéressante personne, attachée à un magasin de lingerie, entre les mains de laquelle il avait vu un ouvrage de chimie. Cette union a été exceptionnellement heureuse. C'est encore en 1809 que Gay-Lussac et Thénard découvrirent le bore et l'acide fluoroborique. M. Courtois, salpêtrier à Paris, venait de découvrir dans les cendres des varechs un produit nouveau. Des échantillons en avaient été donnés à Humphry-Davy ; Gay-Lussac l'apprend, et, pour ne pas laisser perdre à la France une priorité à laquelle elle avait des droits, il achève en quelques jours un travail complet sur l'iode ; ce travail a été lu le 1^{er} août 1814 à l'Académie des sciences. Son Mémoire est un modèle que Balard a suivi pour ses découvertes du brome et de ses composés. A la même époque, par la comparaison des densités des gaz et vapeurs, il a fixé les relations qui existent entre les gaz élastiques, l'éther et l'alcool : c'est le point de départ des formules et des théories atomiques en chimie organique. En 1815, il fait la découverte du cyanogène, corps binaire remarquable qui, dans toutes ses combinaisons, joue le rôle de corps simple, premier exemple d'un phénomène qui n'est plus une exception en chimie. Il obtint aussi le premier l'acide prussique pur. En 1816, il construisit son baromètre à siphon, dont la disposition est destinée à éviter les erreurs qui peuvent provenir des effets de capillarité. A partir de cette époque, il fut encore chargé d'un nouveau cours au Muséum du Jardin des plantes, puis, bientôt après, nommé membre du comité des arts et manufactures et essayeur à la Monnaie. En 1822, il donna l'explication du mode de suspension des nuages. Il rendit d'importants services à l'industrie par ses analyses des liquides spiritueux, par l'invention de son alcoomètre centésimal, accompagné de tables de corrections pour les températures, par ses méthodes d'essais et d'analyses d'une grande précision, par ses recherches sur l'alcalimétrie, la chlorométrie, par ses essais des matières d'or et d'argent.

D'une simplicité remarquable dans ses goûts et d'un désintéressement absolu dans toutes les occasions où un

autre eût trouvé du profit, Gay-Lussac ne brigua pas les honneurs. Comme professeur, il se distingua par un langage et un style exempt de phrases ambitieuses, mais sobre, correct, nerveux et parfaitement adapté au sujet. Connaissant les langues étrangères, anglaise, allemande, italienne, il était au courant des travaux des savants de tous ces pays. Comme expérimentateur, il avait une grande habileté, une rare sagacité d'observation et une merveilleuse ingéniosité de ressources. Cependant, malgré sa grande adresse comme manipulateur, il fut plusieurs fois victime d'accidents ; il faillit perdre la vue à la suite d'une explosion produite par une grande quantité de potassium. Dans son laboratoire, dont la majeure partie des appareils avaient été construits de ses propres mains, régnait un ordre intelligent. Comme savant, il eut à soutenir de longues polémiques avec Dalton, Davy, Berzelius, à cette époque de rénovation entière de la chimie. Gay-Lussac fut chimiste à la direction des tabacs, membre du conseil de perfectionnement des poudres et salpêtres, administrateur de la manufacture des glaces de Saint-Gobain et Chauny, député de 1831 à 1839, pair de France en 1839. Gay-Lussac a peu écrit en dehors de ses mémoires spéciaux. Nous donnons ses principaux travaux publiés : Relation de sa première ascension aérostatique, présentée à l'Institut ; relation de son second voyage aérien (*Annales de chimie*, t. LII) ; *Dilatation des gaz et des vapeurs* (*Annales de chimie*, t. XLIII) ; *Travail sur l'eudiométrie ; Voyage en France, en Italie et en Allemagne ; Observations magnétiques (intensité, inclinaison)* (*Mémoires de la Société d'Arcueil et Annales de chimie*, t. LIII) ; *Baromètre à siphon portatif, Recherches expérimentales sur la capillarité. Instruction sur les paratonnerres* (1827) (*Annales de chimie et de physique*, t. XXVI) ; *Alcoomètre avec tables pour la recherche des liquides spiritueux. Recherches physico-chimiques*, en collaboration avec Thénard (2 vol. in-8) ; *Préparation du potassium et du sodium, isolement du bore* (1821) (*Mémoires de la Société d'Arcueil*, t. II) ; *Annales de chimie*, t. LV à LXIX) ; *Iode* (*Annales*, t. LXXXVIII à XCVI) ; *Découverte du gazogène* (*Annales*, t. XCV) ; *Lois des combinaisons des gaz* (*Mémoires de la Société d'Arcueil*, t. II) ; *Bulletin de la Société philomathique*, 1808) ; *Cours de physique et de chimie* (Paris, 1827, 1828, 2 vol. in-8) ; *Instruction sur l'essai des matières d'or et d'argent par voie humide* (1832, in-4). Enfin, un grand nombre d'autres mémoires dans les recueils précités et dans ceux de diverses sociétés savantes. L. KNAB.

GAYA. Ville de l'Inde, prov. de Behar, ch.-l. de district, sur le Phalgu, tributaire du Gange ; par 24° 47' 15" lat. N., 82° 43' long. E. ; environ 67,000 hab. La ville neuve située dans la plaine a été construite par les Anglais. Le vieux Gaya, la ville indienne, est situé sur les rochers qui dominent la rivière. La ville neuve est habitée principalement par les Européens et les fonctionnaires. L'origine du vieux Gaya se perd dans la nuit des temps ; six siècles avant notre ère elle occupait déjà une position importante au point de vue religieux ; Sakyamouni y prêcha sa doctrine. Aujourd'hui, c'est un lieu de pèlerinage brahmanique très célèbre, visité tous les ans par 150,000 pèlerins. M. D'E.

GAYACAN (V. GAÏAC).

GAYAN. Com. du dép. des Hautes-Pyrénées, arr. et cant. de Tarbes ; 231 hab.

GAYANGOS (D. Pascual de), orientaliste et érudit espagnol contemporain, né à Séville le 21 juin 1809. Élève à Paris de Sylvestre de Sacy pour l'arabe, il alla se perfectionner en Afrique et professa cette langue à l'université de Madrid. Tout d'abord, il tourna son activité littéraire vers l'étude des sources orientales de l'histoire de la domination et de l'influence des Maures en Espagne, et après avoir publié un intéressant opuscule : *Langage and literature of the Moriscos* (Londres, 1839, in-8), il aborda la traduction en anglais du grand ouvrage d'Ahmed

ibn Mohammed al Makkari (*The History of the Moham-
medan dynasties in Spain*; Londres, 1840-1843, 2 vol.
in-4). Simultanément, il mit au jour une remarquable
Historia de los reyes de Granada (Paris, 1842, in-8).
Ces beaux travaux le firent entrer à l'Académie de l'His-
toire en 1852. Plus tard, il s'adonna à l'examen des
œuvres littéraires du moyen âge en Espagne. Il publia à
cet égard : *Libros de caballerias* (Madrid, 1857, gr. in-8),
contenant une édition critique du texte de l'*Amadis de
Gaulle*, précédée d'un précieux Discours préliminaire sur les
romans de chevalerie avec une bibliographie raisonnée de
cette catégorie de livres; et *Escritores en prosa ante-
riores al siglo XV* (1860). On lui doit la majeure partie
d'annotations jointes à la traduction espagnole de l'ouvrage
de Ticknor sur l'histoire littéraire de ce pays; il fut aussi
l'éditeur ou le préfacier d'un bon nombre de publications
historiques et littéraires, parmi lesquelles figure le recueil
de lettres de Fernan Cortés à Charles-Quint (*Cartas y
relaciones*; Paris, 1866, in-8), et celui du célèbre cardinal
Ximenes (Madrid, 1867, in-8). Il faut y ajouter encore :
*Calendar of letters and papers illustrative of the history
of England in connexion with that of Spain during the
reign of Henry VIII* (Londres, 1870-1880, 7 vol. in-8),
et le Catalogue des manuscrits espagnols du
British Museum (1875 et suiv., t. I à III). Travailleur
infatigable et sagace, il a rendu à tous égards d'inappré-
ciables services. Il est correspondant de l'Académie des
inscriptions et belles-lettres depuis 1856. G. P.-1.

GAYARRE (Charles-E.-Arthur), écrivain américain, né à
la Nouvelle-Orléans en 1805, mort en 1891. Appartenant
à une des plus anciennes familles de la Louisiane, Arthur
Gayarre y a rempli des fonctions importantes, mais il est
surtout connu par ses travaux historiques sur son pays
natal. Deux d'entre eux, *Essai historique sur la Louisi-
ane* (1830, 2 vol. in-12) et *Histoire de la Louisiane*
(1846, 2 vol. in-8), ont été écrits et publiés en français.
On a aussi de lui des discours politiques et quelques romans.

GAYARRE (Julian), chanteur scénique espagnol, né à
Roncal (Navarre) le 9 janv. 1844, mort à Madrid le 2 janv.
1890. Fils, dit-on, d'un pauvre forgeron, le hasard le mit
en présence d'un des musiciens les plus fameux de l'Es-
pagne, M. Eslava, qui le fit entrer au Conservatoire de
Madrid au mois de sept. 1869. Il débuta en Italie et fut très
bien accueilli. Doué d'une voix superbe, bien que comé-
dien médiocre, il devint un chanteur si habile qu'au bout
de quelques années les plus grands théâtres de l'ancien
et du nouveau monde se le disputaient à prix d'or. De retour
en Italie, il chanta à Rome, à Bologne. Il recommença en-
suite ses voyages, fit une campagne de trois années dans
l'Amérique du Sud, se produisit à Londres, à Paris, et enfin
alla se faire connaître de ses compatriotes, qui lui firent,
au Théâtre Royal de Madrid, l'accueil que l'on peut sup-
poser. En 1888, il retournait à la Scala de Milan. Gayarre
était devenu millionnaire lorsqu'il fut atteint d'une maladie
qui le conduisit en peu de jours au tombeau. Le nom de
Gayarre restera certainement comme l'un des plus célèbres
parmi les chanteurs de ce siècle.

GAYATRI (Relig. indienne). La Gayatri reste encore,
après de longs siècles, la prière par excellente, commune
à toutes les sectes de l'hindouisme. Elle consiste dans une
courte strophe de vingt-quatre syllabes, divisée en trois
membres égaux, et emprunte le nom même du mètre où
elle est composée. On l'appelle encore Savitri, la Solaire,
par allusion au dieu à qui elle est adressée. Elle se ren-
contre pour la première fois encadrée dans un hymne (III,
62, 10) du Rig-Véda attribué au saint Visvamitra, pater-
nité qui ne laisse pas de surprendre, car l'auteur prétend
de la prière sacrée entre toutes n'est pas un brahmane de
naissance, mais un personnage de la caste guerrière entré
par la violence dans les rangs brahmaniques. Voici le texte
de la Gayatri :

*Tat Savitur vareniam bhargo devasya dhimahi,
dhiyo yo nas prachodaya!*

« Adorons cette excellente lumière du Soleil, qu'il mette
en activité nos pensées ! » C'est la formule que l'Hindou
récite encore tous les jours au soleil levant; c'est la for-
mule que le dévot répète pieusement, cinq fois, dix fois,
vingt-huit fois, et jusqu'à cent huit fois, à l'aurore comme
au crépuscule, en égrenant son chapelet dissimulé dans un
sac par crainte des divinités malfaisantes. Le pire des pé-
chés s'efface entièrement si on répète 3,000 fois la gayatri;
le brahmane peut atteindre à la béatitude éternelle sans
pratiquer d'autres rites s'il récite la gayatri. Communiquée
par le maître à l'âge de la majorité religieuse, elle confère
la régénération qui vaut aux trois castes supérieures le titre
de *deux-fois-nés*. Elle est exaltée comme l'origine et la
substance des Védas; telle est sa sainteté que les copistes
s'abstiennent fréquemment de la transcrire dans les ma-
nuscripts. Sa haute fortune lui a valu l'honneur d'être fré-
quemment imitée; de bonne heure, on a commencé à cou-
ler dans ce moule commode des invocations propitiatoires
adressées à tous les autres dieux. Les discussions théoso-
phiques des Oupanichads laissent même entrevoir une époque
où l'autorité de la Savitri en mètre gayatri n'était pas en-
core universellement reconnue; certaines écoles préten-
daient réciter la formule dans le mètre anouchouh, de
trente-deux syllabes. Leur tentative fut vaine; la formule
de Visvamitra a triomphé de ses rivales. Sylvain Lévi.

GAYE. Com. du dép. de la Marne, arr. d'Épernay, cant.
de Sézanne; 595 hab. Gaye possédait, au XII^e siècle, un
important prieuré clunisien placé sous la garde des comtes
de Champagne; il fut ruiné complètement, en 1567, par
les protestants de l'armée de Condé. L'église actuelle, dé-
bris de l'ancien monastère, est remarquable par son beau
portail et l'élevation de ses voûtes. Le village fut incendié,
en 1814, par les troupes alliées, et 102 maisons réduites
en cendres. A. T.-R.

GAYE (Johannes), historien d'art, né à Tunning (Slesvig)
en 1804, mort à Florence le 26 août 1840. A la suite de
fortes études aux universités de Kiel et de Berlin, il partit
pour l'Italie. Après un voyage dans les Deux-Siciles, les
îles Ioniennes et la Morée, il se fixa à Florence, de 1834
à 1837, et y amassa des matériaux pour la grande histoire
des arts en Italie, qu'il préparait et ne put achever; il
fouilla avec une activité et une intelligence admirables les
archives et les bibliothèques et en tira un premier volume
de documents précieux qu'il publia en 1837, sous ce titre
resté célèbre dans l'histoire des études d'art : *Carteggio
inedito d'artisti dei secoli XIV, XV, XVI* (in-8). Tout
en continuant ses recherches fécondes en Toscane, et, à
partir de 1837, dans l'Italie centrale et septentrionale,
Gaye donnait des articles savants au *Kunstblatt*, aux
Annales de littérature publiées à Vienne, à la *Revue
européenne*. En 1839, ses recherches étaient finies et il
parlait de retourner dans sa patrie, quand une maladie de
poitrine l'emporta. Les deux derniers volumes du *Car-
teggio*, déjà préparés, ne parurent que quelques mois après
sa mort.

BIBL. : *Carteggio inedito d'artisti*, t. III, préface d'Alfred
REUMONT, 1840.

GAYET DE CESENA (Amédée) (V. CESENA).

GAYLORD CLARK (V. CLARK).

GAYLUSSITE (Minér.). La gaylussite est un carbonate
double de calcium et de sodium hydraté (CaCO₃ + NaCO₃
+ 5H₂O), monoclinique. Clivage parfait suivant *m*, face
suivant *p*. Dureté, 2 à 3; densité, 1,94. Facilement fu-
sible en un émail blanc en colorant la flamme en jaune.
Soluble dans les acides en faisant effervescence. La gaylus-
site est un produit d'évaporation de lacs salés; elle se
trouve dans le Venezuela, dans le Nevada, etc.

GAYMIER (C.) (V. GUYMIER [Côme]).

GAYOT (Emile-René), homme politique français, né à
Troyes le 2 févr. 1834. Fils d'Amédée-Nicolas (1806-80),
député (1871), puis sénateur (1876) de l'Aube, il entra dans
la magistrature après avoir été reçu docteur en droit. Juge
suppléant au tribunal civil de Nogent-sur-Seine en 1860.

juge d'instruction à Châteaudun (1864), à Dreux (1864), à Eprenay (1865), à Troyes (1866), il devint juge d'instruction au tribunal civil de la Seine le 9 mars 1880. Le dép. de l'Aube le nomma sénateur le 26 déc. 1880 en remplacement de son père. Réélu le 6 janv. 1885, il fut nommé questeur du Sénat le 6 déc. 1888. Membre de la gauche modérée, il a combattu le boulangisme.

GAYTON (Edmund), littérateur anglais, né à Londres en 1609, mort à Oxford le 12 déc. 1666. En quittant Oxford en 1633, il revint à Londres, sut se gagner l'amitié de Ben Jonson, le roi des lettres à cette époque, et fréquenta les beaux esprits et les lettrés. Il joua même dans une comédie, *The Hospital for Lovers*, que l'archevêque Laud fit représenter à Saint-John's College lors d'une visite du roi et de la reine. Ayant voulu étudier la médecine, sa femme et lui se trouverent bientôt sans ressources; il demanda à la littérature le pain quotidien. Elle se montra ingrate en dépit de ses efforts et le laissa incarcérer pour dettes. Il a laissé entre autres vers un poème, *Glorious and living Cinque Ports*, et un volume, *Pleasant Notes upon don Quixot*, mélange de vers et de prose, qui ne manque pas de verve, mais dans lequel son affection pour Ben Jonson lui fait donner le premier rang à ce dramaturge au détriment de Shakespeare.

GAZ. I. PHYSIQUE. — Théorie des gaz. — La constitution de la matière, but suprême que cherchent à atteindre par des voies différentes la physique et la chimie, a depuis longtemps exercé la sagacité des philosophes et des savants. Les philosophes anciens ont émis les principales hypothèses entre lesquelles hésitent encore les savants modernes; mais ceux-ci ont à leur disposition pour les guider la connaissance de lois, trouvées expérimentalement, qu'ignoraient les philosophes grecs. C'est en prenant ces lois pour bases que l'on doit essayer, connaissant l'effet, de remonter à la cause. Cette recherche sera évidemment d'autant plus difficile que les lois seront d'une expression plus compliquée et d'une application moins générale. Si on considère les diverses lois physiques ou chimiques qui régissent la matière, on constate que ces lois, simples et générales pour les gaz, sont beaucoup plus complexes pour les liquides et les solides. Ainsi les combinaisons chimiques des corps solides ou liquides, que l'on envisage leurs poids ou leurs volumes, se font suivant des rapports compliqués : 35^{gr}5 de chlore s'unissant à 39^{gr}4 de potassium donnent 74^{gr}6 de chlorure de potassium, tandis que 1 volume de chlore se combinant avec 1 volume d'hydrogène donne 2 volumes d'acide chlorhydrique. De même en physique : le coefficient de dilatation ou de compressibilité des corps liquides varie d'un corps à l'autre, et même pour les corps solides cristallisés non seulement d'un corps à l'autre, mais encore dans un même corps avec la direction suivant laquelle on mesure ces coefficients. Au contraire, tous les gaz ont le même coefficient de dilatation et de compressibilité. Si donc on veut essayer d'aborder l'étude de la constitution de la matière, c'est par une théorie des gaz que l'on doit débiter, la constitution de ces corps qui suivent des lois simples et générales devant être vraisemblablement beaucoup plus simple que celle des liquides ou des solides.

C'est à Daniel Bernoulli que l'on doit le premier essai dans cette voie. Considérons un corps occupant la capacité entière d'un vase clos; si par un procédé quelconque on vient à augmenter cette capacité, l'expérience apprend que, si le corps est liquide ou solide, il garde son volume occupant la même portion de l'espace que précédemment, tandis que, s'il est gazeux il se répand aussitôt dans le nouveau volume qui lui est offert. On expliquait autrefois ces faits en admettant que les molécules des corps solides ou liquides s'attiraient les unes les autres, tandis que les molécules des gaz se repoussaient. Daniel Bernoulli considérait au contraire un gaz comme formé d'un grand nombre de molécules animées d'une vitesse de translation considérable se choquant entre elles et frappant les parois un très grand nombre de fois par seconde. La pression d'un gaz sur un

élément de la paroi d'un vase est dans cette hypothèse le résultat de tous les chocs éprouvés par cette paroi. Cette explication sera précisée un peu plus loin. D'après Bernoulli, le volume occupé par un gaz à la pression atmosphérique serait très grand par rapport à la somme des volumes de toutes les molécules elles-mêmes, et celles-ci seraient sans action sensible les unes sur les autres, leur distance moyenne étant très supérieure à leur sphère d'action. Admettons cette hypothèse et voyons si elle n'est pas en opposition avec les diverses lois trouvées expérimentalement pour les gaz. Soit u la vitesse d'une molécule venant frapper normalement une paroi. Pendant la durée du choc la vitesse de la molécule diminue depuis u jusqu'à zéro, puis change de signe et reprend la valeur $-u$ égale et de signe contraire à sa valeur primitive, si, comme nous le supposons, la molécule et la paroi sont parfaitement élastiques. Si l'on appelle φ la force développée sur la paroi par le voisinage de la molécule, au temps t , on a, en appelant m la masse de la molécule, la relation :

$$m \frac{du}{dt} = \varphi \text{ ou } mdu = \varphi dt,$$

et en intégrant entre $-u$ et $+u$, c.-à-d. pour toute la durée du choc on a :

$$\int_{t_1}^{t_2} \varphi dt = \int_{-u}^{+u} mdu = 2mu,$$

t_1 et t_2 correspondant au commencement et à la fin du choc. Désignons par θ la durée du choc et par Φ la pression constante qui, appliquée sur la paroi pendant le temps θ , produirait le même effet sur la paroi considérée que les pressions variables de la molécule pendant le même temps. On peut appeler Φ la pression moyenne exercée par la molécule pendant le choc. On a alors $\Phi\theta = 2mu$.

Le double de la quantité de mouvement de la molécule (mu) est donc égal au produit de la pression moyenne par la durée du choc. Désignons par p la force qu'il faudrait appliquer sur l'unité de surface de la paroi pour détruire l'effet de tous ces chocs consécutifs. Cette force est évidemment proportionnelle d'une part à l'action moyenne Φ de chaque choc et d'autre part au nombre de chocs subis par cette portion de paroi pendant l'unité de temps. Or ce nombre de chocs par seconde est lui-même proportionnel au nombre de molécules contenues dans l'unité de volume et d'autre part à la vitesse de ces molécules; car, si l'on double la vitesse de chaque molécule, il est évident que chaque portion de l'espace ou de la paroi sera visitée dans le même temps par un nombre double de molécules. On a donc $p = k\Phi nu = k'mnu^2$ en remplaçant Φ par sa valeur et en appelant n le nombre de molécules contenues dans l'espace considéré. Si au lieu de considérer des molécules toutes animées d'une même vitesse moyenne u et frappant normalement la paroi, on considère des molécules animées de vitesses très variables, frappant la paroi sous des angles quelconques et se choquant les unes les autres, le problème est beaucoup plus complexe, mais le calcul des probabilités montre que le résultat est le même et que la pression p d'un gaz, son volume v et la vitesse moyenne u de ses molécules sont reliés par l'équation $pv = \frac{1}{3} nmu^2$. Or, m , n et u étant des quantités constantes pour un même gaz, il en résulte que le produit $\frac{1}{3} nmu^2$ est constant et que pv est lui-même constant : l'hypothèse de Bernoulli conduit donc à l'énoncé de la loi de Mariotte.

La quantité u constante pour un gaz à une température donnée varie avec cette température; c'est donc une fonction de cette température. Pour connaître cette fonction, il n'y a qu'à écrire l'énoncé de la loi de Gay-Lussac qui est $pv = p_0 v_0 \frac{T}{273}$, T étant la température centigrade absolue, c.-à-d. comptée à partir de 273° au-dessous de la glace

fondante. En remplaçant dans cette équation pv par sa valeur et p_0v_0 par $\frac{1}{3} nm u_0^2$ (u_0 vitesse moyenne à 0° centigrade) on a :

$$u = u_0 \sqrt{\frac{T}{273}}$$

Proposons-nous de trouver la vitesse moyenne u_0 à 0°, d'une molécule d'un gaz. Pour cela, considérons une masse de ce gaz pesant un kilogramme. mn est alors égal à

$\frac{1}{9,80896}$. La pression atmosphérique p_0 s'exerçant sur une superficie d'un mètre carré est de 10,333 kilogr. et le volume d'un kilogramme d'air est de 0^m7733. Désignons la densité de ce gaz par rapport à l'air par δ . En introduisant ces valeurs numériques dans l'équation

$$\frac{1}{3} nm u^2 = p_0 v_0 \frac{T}{273}, \text{ on obtient, en faisant } T = 273 :$$

$$u_0 = \sqrt{\frac{3 \times 9,80896 \times 10333 \times 0,7733}{\delta}} = 485 \sqrt{\frac{1}{\delta}}$$

La vitesse moyenne de translation d'un gaz est donc en raison inverse de la racine carrée de sa densité. Voici la valeur de cette vitesse pour différents gaz pris à 0° :

Oxygène	461 m.
Azote	492
Hydrogène	1,848
Chlore	499
Acide carbonique	317

Ces vitesses comprises entre 200 et plus de 1,800 m. par seconde sont considérables ; elles expliquent la diffusion si rapide des gaz dans le vide à travers un orifice étroit percé en paroi mince. Les vitesses de diffusion trouvées pour les divers gaz dans ces conditions sont, comme les vitesses de translation de leurs molécules, en raison inverse de la racine carrée de leur densité. La diffusion d'un gaz à travers un autre est au contraire très lente. Cette lenteur est la conséquence du très grand nombre de chocs éprouvés en une seconde par une molécule, chocs qui changent à chaque instant sa direction et s'opposent à son cheminement dans une direction donnée. Clausius a cherché à déterminer à l'aide du calcul des probabilités et en s'appuyant sur la vitesse de diffusion d'un gaz dans un autre quel était le chemin moyen parcouru par une molécule entre deux chocs consécutifs. Clausius a trouvé pour expression de la longueur l de ce chemin la formule

$$l = \frac{3}{4\pi n \rho^2}$$

dans laquelle n est le nombre de molécules par unité de volume et ρ est le rayon de la sphère d'action d'une molécule gazeuse.

A l'aide d'autres expériences faites sur le frottement des gaz, Meyer a pu évaluer cette longueur en fonction de quantités connues qui lui ont donné pour divers gaz les nombres consignés dans le tableau suivant :

	mm
Air	0,000090
Oxygène	0,000096
Azote	0,000089
Hydrogène	0,000169
Acide carbonique	0,000062

Ces nombres sont d'une grandeur comparable aux longueurs d'onde des vibrations lumineuses.

Dans ce qui précède, nous n'avons parlé que des vitesses de translation des molécules gazeuses, et nous avons vu que la force vive de translation des n molécules contenues dans l'unité de volume du gaz est donnée par la formule $\frac{nm u^2}{3} = pv = RT$; mais les molécules gazeuses ne possèdent pas qu'un mouvement de translation. Il résulte des chocs qu'elles subissent des mouvements de vibration et de

rotation auxquels correspond une force vive que l'on peut évaluer en utilisant les chaleurs spécifiques à pression et à volumes constants. En effet, soit $2L$ la force vive totale des molécules gazeuses contenues dans l'unité de masse d'un gaz et $2Y$ la force vive de translation de ces mêmes molécules. Pour échauffer cette masse de gaz de dT à volume constant, c étant la chaleur spécifique à volume constant, il faut lui fournir une quantité de chaleur égale cdT qui correspond à un travail $cEdT$, E désignant l'équivalent mécanique de la chaleur. Ce travail a augmenté d'une quantité dZ la force vive totale du système, de telle sorte que l'on a :

$$dZ = cEdT,$$

d'où l'on tire :

$$Z = cET,$$

car la constante d'intégration est nulle si l'on suppose que pour $T = 0$ on a $Z = 0$.

D'autre part, l'équivalent mécanique de la chaleur E est relié aux chaleurs spécifiques des gaz à volume constant c et à pression constante C par la formule

$$E = \frac{1}{273} \frac{p_0 v_0}{C - c} = \frac{pv}{(C - c)T}$$

En portant cette valeur de E dans l'expression de Z , il vient :

$$Z = \frac{c}{C - c} pv.$$

Nous avons vu plus haut que la demi-force vive Y du mouvement de translation des molécules a pour valeur $\frac{3}{2} pv$; il en résulte pour $\frac{Y}{Z}$ la valeur

$$\frac{Y}{Z} = \frac{3}{2} \left(\frac{C - c}{c} \right) = 0,6345.$$

La force vive de translation d'une molécule est donc à peu près les deux tiers de sa force vive totale.

Nous avons supposé dans ce qui précède que les gaz suivaient exactement les lois de Mariotte et de Gay-Lussac. Or, on sait depuis les expériences de Regnault, confirmées depuis par d'autres physiciens, que ce ne sont que des lois limites, très sensiblement vérifiées par certains gaz très difficiles à liquéfier, très éloignés, comme l'on dit, de leur point de liquéfaction dans les circonstances normales de température et de pression. Les gaz plus faciles à liquéfier s'écartent davantage de ces deux lois. La théorie des gaz, qui s'appuie sur l'exactitude de ces deux lois, s'applique donc en toute exactitude seulement à ce qu'on appelle un gaz parfait, c.-à-d. à un gaz obéissant par définition aux lois de Mariotte et de Gay-Lussac. Si un pareil gaz n'existe pas, comme du moins les gaz réputés autrefois permanents s'en rapprochent beaucoup, on peut leur appliquer la théorie des gaz. Ce n'est que sous les fortes pressions ou pour des températures très basses que l'écart entre la théorie et l'expérience devient sensible.

Telle qu'elle est, et malgré ses imperfections, la théorie des gaz n'en constitue pas moins un essai très intéressant sur la constitution de la matière et une importante application de la théorie mécanique de la chaleur.

Les expériences de Crookes sur les gaz extrêmement raréfiés et qui constituent, d'après le savant anglais, un état de la matière aussi éloigné de l'état gazeux que celui-ci l'est de l'état liquide, l'état *radiant*, semblent mettre en évidence le chemin de libre parcours des molécules. Si l'on prend un tube scellé, muni de deux électrodes métalliques, dans lequel on peut faire le vide, et si on examine le pôle négatif pendant que la décharge d'une bobine d'induction passe à travers ce tube, on voit un espace obscur autour du pôle. On constate que cet espace obscur augmente et diminue suivant que le degré de vide varie, de même que la moyenne du chemin de libre parcours des molécules augmente et diminue. D'après Crookes, si à une certaine distance de l'électrode l'espace cesse d'être obscur, c'est

par suite du choc des molécules. Le lecteur trouvera à l'art. RADIANTE (Matière) un résumé des très intéressantes expériences de Crookes sur ce sujet. D'après Stoney (*Philosophical Magazine*, XXXVI, p. 432) 1^{cc} d'air contient environ 1,000,000,000,000,000,000,000 de molécules. Ce nombre a été déduit du chemin de libre parcours d'une molécule calculé par Maxwell à l'aide d'expériences sur la viscosité des gaz. Ce chemin de libre parcours, c.-à-d. l'espace parcouru en moyenne par une molécule entre deux chocs successifs, est, d'après ce célèbre physicien, de $\frac{7}{40^8}$ mètres.

Mesure des gaz. — Ce qui caractérise la quantité d'un gaz, c'est son poids. Rarement on pèse les gaz pour évaluer leur quantité. Cependant, c'est à ce procédé que Dumas a eu recours dans ses expériences classiques sur la composition de l'air en poids : l'azote provenant d'un certain volume d'air débarrassé de son oxygène par son passage sur du cuivre chauffé, était reçu dans un ballon vide dont l'augmentation de poids donnait la quantité d'azote contenu dans la masse d'air considérée. Le plus souvent, pour mesurer un gaz, on détermine son volume, procédé d'une application beaucoup plus simple et plus générale, susceptible d'être employé avec des quantités de gaz presque impondérables. Mais le volume d'un gaz ne suffit pas à déterminer la quantité, masse ou poids de ce gaz, si l'on ne définit en même temps la pression supportée par le gaz ainsi que sa température. Connaissant ces données, on peut alors, de l'observation du volume, déduire le poids du gaz. On sait, en effet, que l'on a, entre le poids P d'un gaz exprimé en grammes, son volume V exprimé en litres, sa densité D par rapport à l'air, sa température t en degrés centigrades et sa pression H en millimètres, la relation :

$$P = VD \times 1,293 \times \frac{H}{760} \times \frac{1}{1 + \frac{t}{273}}$$

$$= 0,46446 \frac{VHD}{273 + t} = 0,46446 \frac{VHD}{T},$$

T désignant la température absolue.

Il faut donc, pour déterminer la quantité d'un gaz, connaître son volume, sa pression et sa température.

1^o *Mesure du volume.* Le volume d'un gaz se mesure soit à l'aide d'une graduation gravée sur le vase qui le renferme, soit par un jaugeage. Le premier procédé est le plus employé : considérons une éprouvette cylindrique graduée contenant un gaz et reposant sur un liquide. Deux cas peuvent se présenter : le liquide peut mouiller le verre (ex. : eau) ou ne pas le mouiller (ex. : mercure). Dans l'un ou l'autre cas, on prendra pour mesure du volume la division ou fraction de division contenue dans le plan tangent au sommet du ménisque de la portion liquide ; mais on obtiendra ainsi une expression du volume trop petite avec les liquides ne mouillant pas le verre et une trop grande avec ceux qui le mouillent. Il y aura donc à faire subir au volume lu une correction additive dans le premier cas, soustractive dans le second, égale au volume du gaz contenu entre la surface du ménisque et le plan tangent à son sommet. On peut, dans la plupart des cas, sans erreur sensible, assimiler la surface du ménisque à celle d'un paraboloïde de révolution. On sait que si l'on coupe un pareil solide par un plan perpendiculaire à son axe, on détermine un segment de volume égal au tiers de celui du cylindre ayant pour base la section déterminée par le plan dans le paraboloïde et pour hauteur la distance de ce plan au sommet du paraboloïde. Dans la mesure du volume gazeux, ce que l'on a négligé, c'est l'espace compris entre le plan tangent au sommet du ménisque (du paraboloïde) et la surface de ce ménisque, volume sensiblement égal, d'après ce qui précède, aux deux tiers du cylindre ayant pour base la section de l'éprouvette et pour hauteur la flèche du ménisque. Si donc on désigne par n le nombre de divisions et de fractions de divisions correspondant au

sommet du ménisque et n' le nombre correspondant à la section du tube où le ménisque rencontre l'éprouvette (fig. 1), on aura pour expression du volume corrigé dans le cas d'un liquide mouillant le verre (eau) :

$$V_1 = n - \frac{2}{3} (n - n'),$$

et dans le cas d'un liquide ne mouillant pas le verre (mercure) :

$$V_2 = n + \frac{2}{3} (n' - n).$$

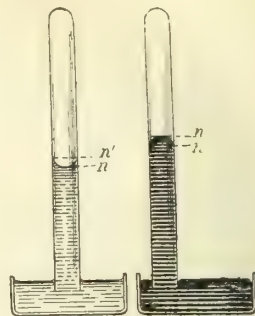


Fig. 1.

Le second procédé pour mesurer le volume d'un gaz consiste à jaugeer le vase qui le contient ; ce procédé, plus rarement employé que le précédent, est utilisé, par exemple, dans la détermination de la densité de vapeur par la méthode de Dumas. Pour jaugeer un vase, on l'empli d'un liquide de densité connue à une température connue. On a alors entre le poids de ce liquide p déterminé par l'expérience (c'est le jaugeage) le volume inconnu V_t du vase (c.-à-d. du gaz qu'il contenait) et la densité D_t à la température t la relation :

$$p = V_t D_t$$

qui permet de calculer V_t . D_t étant, d'après sa définition, un coefficient que l'on trouve dans les livres ou que l'on calcule en fonction de la densité à 0° et du coefficient de dilatation du liquide, on aura V_t par la détermination de p à l'aide d'une balance, et, par suite, il y a avantage à employer un liquide de densité considérable comme le mercure lorsque le volume à déterminer est petit. Au contraire, si le volume est grand, il n'y a plus avantage à employer le mercure, l'eau suffit. Si, par exemple, il s'agit de jaugeer un vase d'un litre, en se servant de mercure, on aurait à déterminer un poids d'environ 13^{kg}5 : en se servant d'eau, on aura à déterminer un poids d'environ 1 kilogramme. Or, avec les balances de précision que l'on a ordinairement, on peut déterminer avec une précision relative beaucoup plus grande un poids de 1 kilogramme qu'un poids de 13 kilogrammes. Ainsi, dès que les volumes à jaugeer atteignent une certaine de centimètres cubes, les jaugeages se font à l'eau.

L'équation donnée plus haut détermine le volume V_t du vase à la température t à laquelle a été fait le jaugeage ; mais il est facile de déterminer ce volume à toute température θ , connaissant le coefficient de dilatation du vase K . On a, en effet, entre les volumes V_t et V_θ du vase à ces deux températures la relation

$$V_\theta = V_t [1 + K(\theta - t)].$$

2^o *Mesure de la pression.* Pour mesurer la pression d'un gaz, on a, le plus souvent, recours à un manomètre ou à un baromètre différentiel. Lorsque ces instruments sont gradués empiriquement (manomètres métalliques à air comprimé, etc.), il n'y a qu'à lire l'indication qu'ils fournissent. Lorsqu'il n'en est pas ainsi, la mesure de la pression consiste à déterminer des différences de niveau de colonnes liquides, ce que l'on fait à l'aide d'un cathéromètre pour les mesures de précision ou à l'aide d'une règle divisée tenue verticalement quand il suffit d'une approximation grossière. Dans ce cas, l'indication des manomètres donne la différence de pression qui existe entre le gaz et la pression atmosphérique. Il y a donc lieu de déterminer à la fois cette différence de pression à l'aide du cathéromètre et la pression atmosphérique à l'aide du baromètre. La différence de niveau se compte toujours d'un sommet de ménisque au sommet de l'autre, que ces ménisques soient convexes ou concaves. Si la colonne liquide, qui mesure la pression du gaz, est formée de plusieurs liquides, comme cela arrive fréquemment dans les analyses

de gaz, eau et mercure, par exemple, si l'on désigne par h et h' les hauteurs de colonnes d'eau et de mercure, par d et d' les densités de ces liquides, comme les pressions sont évaluées en colonnes de mercure, il faudra remplacer la colonne d'eau de hauteur h par une colonne de mercure $h \frac{d}{d'}$ qui lui est équivalente. Il faudra, en outre,

faire les corrections relatives à la *capillarité* (V. ce mot), corrections additives pour les ménisques concaves, soustractives pour les ménisques convexes. Il est enfin une dernière correction dont il est indispensable de tenir compte quand les gaz sont humides. Supposons que l'on détermine, comme il vient d'être dit, la pression d'un gaz 'humide, saturé de vapeur d'eau; la pression, ainsi mesurée, H sera, non pas la pression du gaz lui-même, mais du mélange de gaz et de vapeur d'eau. Si l'on désigne par F la tension maxima de la vapeur d'eau à la température de l'expérience, la pression du gaz sera égale à $H - F$. Si le gaz était humide sans être saturé de vapeur d'eau, en appelant e son état hygrométrique, on aurait pour pression véritable du gaz l'expression $H - eF$.

3° *Mesure de la température.* La température d'un gaz ne peut être connue avec précision que si le vase qui le renferme est maintenu dans une enceinte à température constante, une enceinte pleine d'eau, par exemple, que l'on agite continuellement de façon à maintenir la température uniforme. La température du gaz est alors celle de l'eau. Il ne suffirait pas, en effet, de plonger un thermomètre dans un gaz pour avoir sa température; la faible capacité calorifique des gaz et les effets du rayonnement des corps solides voisins sur le thermomètre s'opposent à ce que celui-ci puisse donner la véritable température du gaz. Quand on n'a pas besoin d'une très grande précision, comme dans les analyses de gaz courantes, il suffit d'enfoncer pendant quelques minutes, sous le mercure, les tubes gradués où l'on mesure les gaz, pour les ramener à la température de la cuve que l'on peut considérer comme constante pendant la durée toujours assez courte d'une analyse, la masse du mercure de la cuve étant d'ailleurs considérable, atteignant souvent une centaine de kilogrammes.

À côté de ces procédés, en quelque sorte statiques de mesure des gaz, il existe d'autres procédés, assez grossiers, en général, mais d'un usage commode dans l'industrie, permettant de mesurer, par exemple, le gaz qui traverse un appareil; ce procédé de dosage est utilisé dans les compteurs à gaz (V. COMPTEUR, t. XII, p. 566). A. JOANNIS.

Densité des gaz (V. DENSITÉ).

Détente des gaz (V. DÉTENTE).

Diffusion des gaz (V. DIFFUSION).

Dilatation des gaz (V. DILATATION).

Dissolution des gaz (V. DISSOLUTION).

Ecoulement des gaz (V. ECOULEMENT).

Liquéfaction des gaz (V. FROID, t. XVIII, pp. 490-94).

II. CHIMIE. — **Analyse des gaz.** — L'analyse des gaz offre une grande importance en chimie, tant au point de vue de la théorie pure que des applications. Au point de vue de la théorie, la plupart des problèmes se présentent sous une forme plus simple lorsque les réactions sont effectuées sur les corps gazeux que sur les corps fluides ou liquides. En effet, les poids moléculaires des corps simples et composés sont proportionnels aux volumes gazeux, de telle sorte que les formules des réactions et les rapports des corps qui interviennent se traduisent immédiatement dans les analyses des gaz. Par exemple, l'analyse pondérale de l'eau indique seulement que ses éléments, l'hydrogène et l'oxygène, sont unis dans 100 gr. d'eau, suivant le rapport de 11^{gr}16 d'hydrogène à 88^{gr}84 d'oxygène, rapport numérique qui ne dit rien à première vue; tandis que les réactions gazeuses montrent que deux volumes d'hydrogène s'unissent exactement à un volume d'oxygène pour former deux volumes de vapeur d'eau: ce qui se traduit immédiatement par la formule atomique H²O. La constatation des éléments existant

dans les corps et celle de leurs proportions relatives peuvent être faites dans un grand nombre de cas bien plus promptement et nettement par l'analyse gazeuse que par l'analyse pondérale. L'analyse gazeuse permet, en outre, d'opérer par des quantités de matière beaucoup plus petites. En effet, la limite d'exactitude des pesées s'élève à 1/10 de milligr. avec les balances usitées en chimie; tandis que l'on peut mesurer avec exactitude des volumes gazeux à 1/500 de centim. c. près, c.-à-d. jusqu'à une limite pondérale cinquante fois plus petite environ. Aussi peut-on faire des analyses exactes sur 1 à 2 centim. c. de gaz; tandis que les mêmes analyses seraient impraticables sur 1 à 2 milligr. Ajoutons enfin que le nombre des gaz étant limité à une quarantaine, leur reconnaissance exacte, et par suite celle de leurs éléments, est bien plus aisée et plus sûre que celle des composés liquides ou solides, qui se comptent par milliers. La rapidité des opérations, quand on se contente d'une précision limitée, est aussi beaucoup plus grande. En raison de ces circonstances, il y a avantage à ramener l'étude chimique de tout problème, soit de science, soit d'industrie, à l'analyse des gaz.

L'analyse des gaz se partage en deux parties fondamentales, l'analyse qualitative et l'analyse quantitative, appelée aussi eudiométrie.

ANALYSE QUALITATIVE. — C'est la détermination de la nature des gaz et celle de leurs éléments. Nous allons exposer d'abord les procédés propres à récolter et à conserver les gaz; puis les méthodes générales destinées à les reconnaître, et nous terminerons par l'indication de leurs caractères individuels, tant à l'état isolé qu'à l'état de mélanges.

RÉCOLTE DES GAZ. — Les gaz peuvent être recueillis directement dans des récipients vides ou pleins d'air, ou récoltés sur la cuve à eau ou sur la cuve à mercure. Quand on dispose d'un gaz en quantités indéfinies, on produit un courant continu de ce gaz: soit par une légère pression exercée sur ses récipients; soit au contraire par un appel provoqué à l'aide d'une pompe ou d'une trompe, à l'extrémité des vases destinés à le recueillir. Les appareils destinés à cette récolte ont été donnés dans le t. II de la *Grande Encyclopédie*, p. 923.

Si le gaz est assez abondant, on peut le recueillir sans employer ni le vide, ni une cuve à mercure, en remplissant par déplacement des flacons de 300 centim. c. environ, remplis d'air, où l'on fait circuler le gaz jusqu'à élimination totale de l'air: ce qui exige quinze à vingt fois le volume du flacon. Si l'on opère par refoulement, le col de celui-ci doit être étroit et il peut être laissé ouvert, dans le cas où le gaz n'est pas altéré par le contact de l'air. Si l'on opère par aspiration, le col sera pourvu d'un bouchon pourvu de deux tubes, dont l'un s'ouvrira immédiatement au-dessous de l'orifice et l'autre au fond du flacon. Celui-ci sera tenu verticalement le col en haut, toutes les fois que le gaz est plus dense que l'air; au contraire, le col en bas, dans le cas plus rare où le gaz, l'hydrogène par exemple, est moins dense que l'air.

Lorsque l'on juge l'expulsion de l'air initial accomplie, on enlève les tubes qui amènent le gaz et on bouche vivement le flacon avec son bouchon. Les bouchons à l'émeri sont les meilleurs; mais il convient de les garnir à leur partie la plus élevée d'une trace de matière grasse, de vaseline par exemple, afin d'en rendre la clôture hermétique. On dispose dix ou douze flacons de ce genre, ou davantage, suivant les cas. Une fois refermés, la conservation des gaz qu'ils renferment est indéfinie, à moins que ces gaz ne soient altérables spontanément.

C'est ainsi que l'on peut recueillir les gaz des hauts fourneaux, des cheminées d'usines, ceux qui sont renfermés dans des cavités volcaniques ou autres régions inaccessibles, etc., à la condition de pourvoir les appareils aspirateurs de tubes de platine ou de terre, dans le cas où les milieux générateurs des gaz sont à une température très élevée.

Rien n'est plus simple que de récolter les gaz qui se dégagent des sources minérales ou des marais, et en général des liquides naturels suffisamment abondants. La fig. 2 représente une disposition pouvant servir à cet usage :



Fig. 2.

un tube ou éprouvette de 50 à 60 centim. c., étiré près de l'ouverture, est fixé au col d'un entonnoir, par le moyen d'un bouchon ou d'une bague en caoutchouc; si l'on veut avoir une plus grande quantité de gaz, on se sert d'un ballon à col étranglé. Il suffit de remplir tout le système avec l'eau même de la source, de le retourner et de l'enfoncer verticalement dans la masse liquide; le gaz s'amasse dans l'entonnoir et déplace l'eau du tube. Comme on peut craindre, en opérant de cette manière, que l'air enfermé d'abord dans l'appareil n'ait altéré la composition du gaz dissous dans l'eau, et que par suite cette eau dont le tube est rempli ne soit capable d'exercer sur le gaz à recueillir une action dissolvante particulière, on retourne l'appareil au milieu de l'eau, de manière à évacuer le gaz déjà recueilli; l'entonnoir et le tube se remplissent de nouveau. On les remet dans la position première, et on recueille une nouvelle quantité de gaz, qui cette fois peut être considérée comme ayant exactement la composition du gaz dégagé par la source. Lorsque le remplissage est effectué, on soulève le tube au-dessus du niveau de l'eau et on scelle à la lampe la partie étranglée.

On peut et plus simplement remplir ainsi des flacons que l'on bouche ensuite. Si l'on veut recueillir de grands volumes de gaz, on se sert de gazomètres.

Le gazomètre représenté fig. 3, d'une capacité de 30 à 50 lit., est d'un usage très

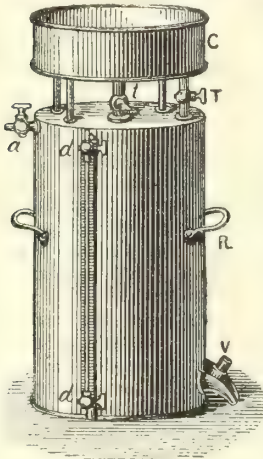


Fig. 3.

répandu dans les laboratoires. C'est un vase cylindrique de cuivre, surmonté d'un autre vase servant de cuvette : cette cuvette communique avec le cylindre par deux tubes à robinet, l'un T plongeant presque jusqu'au fond du cylindre, l'autre t réunissant simplement les deux parties : dd' est un tube de verre indiquant le niveau de l'eau à l'intérieur. Le robinet latéral a sert pour le dégagement du gaz. Enfin en V se trouve une ouverture plus large, qu'on peut fermer hermétiquement par un bouchon à vis muni d'un cuir gras.

Pour remplir d'eau tout l'appareil, on ouvre les robinets t, T, a, et on verse de l'eau dans la cuvette; cette eau s'écoule à l'intérieur, en déplaçant l'air du cylindre, qui s'échappe par le robinet a. Quand tout est plein, on ferme les trois robinets. Pour introduire le gaz, on débouche la tubulure V, on y fait pénétrer le tube à dégagement de l'appareil producteur; le gaz se dégaugeant ainsi sous l'eau, gagne la partie supérieure du cylindre et déplace un volume d'eau égal au sien; cette eau s'écoule par la tubulure V. On arrête le dégagement lorsqu'il ne reste plus qu'un peu d'eau dans le bas du cylindre; on

ferme la douille de la tubulure V et l'appareil est prêt à fonctionner.

Pour faire sortir le gaz, on n'a qu'à remplir d'eau la cuvette supérieure et à ouvrir le robinet T; l'eau de la cuvette exerce ainsi, par l'intermédiaire du tube plongeant, une certaine pression sur le gaz, qui peut dès lors se dégager lorsqu'on ouvre le robinet a. Le robinet du milieu t permet de faire sortir du gaz sous l'eau de la cuvette et d'en recueillir des échantillons dans des éprouvettes; cette cuvette fonctionne donc comme une sorte de cuve à eau. A la rigueur on pourrait remplacer ce gazomètre par un tonneau à vin, pourvu de tubulures en verre convenablement ajustées.

L'industrie emploie des gazomètres plus volumineux et qui contiennent, dans les usines à gaz d'éclairage, plusieurs milliers de mètres cubes. Ils sont formés par une cuve de fonte cylindrique, retournée dans un bassin plein d'eau. La manœuvre se fait à l'aide de poulies et de contrepoids.

Disons enfin que depuis quelques années s'est répandu l'emploi de récipients en fer forgé contenant les gaz liquéfiés, tels que l'acide carbonique, l'acide sulfureux, le protoxyde d'azote, le chlore, ou même les gaz simplement comprimés jusqu'à 120 atmosphères, tels que l'oxygène et l'hydrogène. Ces récipients sont d'un maniement commode; mais ils exigent certaines précautions si l'on veut éviter les accidents.

L'emploi de la cuve à eau est commode et expéditif; mais il ne se prête pas aux expériences précises, parce que les gaz en traversant l'eau se dissolvent en partie, en même temps que les gaz dissous dans l'eau, tels que l'azote et l'oxygène, se dégagent au sein de l'autre gaz que l'on veut recueillir. Les échanges continuels qui s'opèrent ainsi ne permettent ni des mesures exactes, ni la conservation de la pureté des gaz. Un grand nombre de gaz, tels que l'acide chlorhydrique ou l'ammoniaque, sont d'ailleurs tellement solubles dans l'eau qu'ils ne sauraient être recueillis ou maniés sur ce liquide. Plusieurs gaz, le fluorure de silicium par exemple, sont décomposés par l'eau. Ces diverses raisons ont fait adopter la cuve à mercure pour les mesures exactes. Elle a été dessinée et décrite dans le t. II de la *Grande Encyclopédie*, p. 923.

On emploie dans certains cas de petites cuves à mercure en porcelaine ou en fonte, de dimensions moindres, telle celle de la fig. 4. Cette cuve est mobile et maniable,

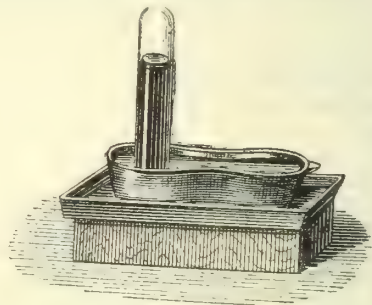


Fig. 4.

mais elle ne peut servir que pour des expériences spéciales.

MÉTHODES POUR RECONNAÎTRE LES GAZ. — Ces méthodes peuvent être rangées sous plusieurs chefs généraux, tels que : 1° propriétés apparentes, que l'on constate sans aucun appareil ni réactif; 2° action de l'étincelle électrique, laquelle permet de reconnaître presque tous les éléments des gaz; 3° combustion, laquelle s'applique à un grand nombre d'entre eux; 4° action de l'eau; 5° action des réactifs absorbants, généraux et spéciaux. Un certain nombre de ces méthodes sont à la fois qualitatives et quantitatives. Passons-les rapidement en revue.

Propriétés apparentes. Certains gaz sont colorés : tel est le chlore, qui est jaune, ainsi que les gaz chlorés

et hypochlorique, le gaz hypoazotique, qui est rouge, ainsi que la vapeur de brome, l'ozone qui est bleu (sous une grande épaisseur seulement); mais la plupart sont incolores. Un certain nombre possèdent une odeur propre assez caractérisée pour qu'une seule bulle, projetée dans l'atmosphère, permette de les reconnaître; tels sont le chlore, le gaz hypoazotique, l'ozone, le gaz sulfureux, le gaz sulhydrique, le gaz ammoniac, le cyanogène, l'acétylène, l'hydrogène phosphoré et arsénié, l'oxychlorure de carbone, etc. Mais il faut se garder de les respirer trop abondamment, en raison des propriétés irritantes ou vénéneuses de quelques-uns. Les carbures d'hydrogène et gaz hydrocarbonés sont aussi odorants, mais plus faiblement. La projection de la bulle, nécessaire pour reconnaître l'odeur d'un gaz, donne lieu parfois à la production de vapeurs plus ou moins épaisses, dues à la combinaison du gaz avec la vapeur d'eau contenue dans l'atmosphère. Ces gaz sont dits *fumants à l'air*. — L'hydrogène phosphoré impur, l'hydrogène silicé, l'acétylène chloré ou bromé, peuvent s'enflammer spontanément au contact de l'air, avec production de dépôts jaunes, bruns ou noirs, caractéristiques. Le bioxyde d'azote développe à l'air des vapeurs rutilantes, avec odeur de gaz hypoazotique. Les oxydes de chlore détonent d'eux-mêmes avec facilité.

D'autres gaz attaquent aussitôt le mercure sur lequel on essaye de les recueillir: tel est le cas de l'ozone, du fluor, du chlore et de ses oxydes, du gaz hypoazotique, du gaz iodhydrique; enfin, certains gaz susceptibles d'être recueillis par le mercure s'altèrent promptement dans les vases qui les renferment, par suite d'une altération spontanée plus ou moins rapide. C'est ainsi que l'hydrogène antimoné se détruit en ses éléments avec une promptitude telle qu'on ne peut pas le conserver; l'acide tellurhydrique disparaît aussi très vite. L'acide sélénhydrique et l'hydrogène arsénié se décomposent de même, quoique plus lentement. Ces décompositions spontanées ont lieu avec dépôts d'antimoine, de tellure, de sélénium, d'arsenic, dont l'aspect est caractéristique. Le cyanogène donne lieu, au bout de quelque temps de conservation, à la production d'un polymère brun: toutefois il subsiste en majeure partie. Enfin le gaz bromhydrique est décomposé lentement par les traces de mercure, demeurées dans les vases qui le renferment, avec production de bromure mercurieux et d'hydrogène libre. Ces décompositions sont, on le voit, susceptibles pour la plupart d'être constatées seulement après quelque temps. Mais elles peuvent servir à reconnaître à première vue les gaz, au sein des flacons où on les a conservés. Venons maintenant aux propriétés qui exigent le concours de certains agents extérieurs.

Action de l'étincelle électrique. Cette action s'exerce par une série d'étincelles, prolongée plus ou moins longtemps. Elle permet de reconnaître en quelques minutes la plupart des éléments des gaz et même de doser certains d'entre eux. J'emploie à cet effet la disposition suivante (fig. 5) qui ne nécessite l'emploi d'aucun appareil spécial. On introduit le gaz, mesuré d'avance s'il y a lieu, dans une éprouvette ordinaire, qui ne doit être remplie qu'en partie, afin que le gaz ait l'espace nécessaire pour se dilater; 30 centim. c. de gaz suffisent amplement, en général, mais on peut faire l'expérience avec des quantités beaucoup moindres. De la grande cuve à mercure, on transporte cette éprouvette sur une petite cuve portative en porcelaine. Puis on introduit dans l'éprouvette deux tubes de verre, ouverts aux deux bouts et offrant à peu près les courbures indiquées par la fig. 5. Enfin on fixe solidement le haut de l'éprouvette avec la pince d'un support en fer; puis on fait passer à travers chaque tube un fil de platine ou d'aluminium un peu gros, de manière que l'extrémité de chaque fil vienne saillir dans l'intérieur de l'éprouvette. Les deux autres extrémités des fils sont alors reliées aux deux pôles de la bobine de Ruhmkorff. Cette disposition permet de faire varier entre de larges limites la grandeur de l'étincelle, puisqu'il suffit de changer à volonté la distance entre les

extrémités des deux tubes mobiles et des fils qu'ils isolent.

L'expérience terminée, on retire les fils et les tubes; on reporte l'éprouvette sur la cuve à mercure, où l'on peut mesurer de nouveau le gaz et le soumettre à l'action des réactifs. Lorsque le gaz mis en expérience attaque le mercure

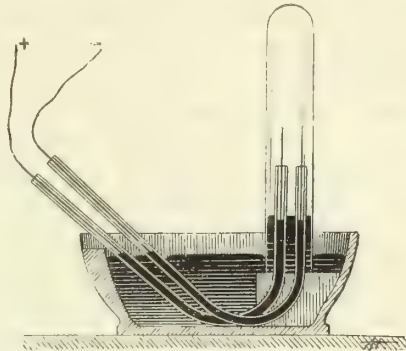


Fig. 5.

(chlore, acide iodhydrique, etc.), on étudie l'action de l'étincelle soit dans des tubes scellés pourvus de fils de platine soudés, soit encore dans des flacons remplis par déplacement (fig. 6) dont on remplace rapidement le bouchon de verre par un bouchon de caoutchouc. On doit éviter de mélanger les gaz combustibles avec l'air, ces mélanges étant susceptibles de détoner par une seule étincelle.

Voici les caractères observables dans ces conditions. Tous les gaz hydrogénés sont décomposés et réduits totalement ou partiellement en leurs éléments. Ainsi les hydrogènes sulfuré, sélénié, telluré sont entièrement détruits, au bout d'un certain temps, sans changement de volume: le soufre, le sélénium, le tellure se précipitent, en formant des dépôts respectivement jaune, rouge, brun, tandis qu'il reste de l'hydrogène pur. Les hydrogènes phosphoré ou arsénié, laissent également précipiter soit du phosphore jaune rougeâtre, soit de l'arsenic brun, et il reste de l'hydrogène, occupant une fois et demie le volume initial. De même l'hydrogène silicé dépose du silicium brun, tandis que le volume double. Avec le gaz ammoniac (azoture d'hydrogène), le volume double également et le résidu offre les propriétés d'un mélange d'hydrogène et d'azote. Tous les carbures d'hydrogène laissent précipiter du carbone noir et fournissent de l'hydrogène mêlé d'acétylène, que le chlorure cuivreux ammoniacal caractérise aussitôt. Les acides iodhydrique et bromhydrique laissent déposer le premier de l'iode en vapeurs violacées, le second du brome en vapeurs rouges: le résidu, après traitement par une goutte d'eau, est constitué par de l'hydrogène. Le gaz chlorhydrique même est décomposé, en faible proportion à la vérité, mais assez pour décolorer l'eau teintée légèrement par de l'indigo.

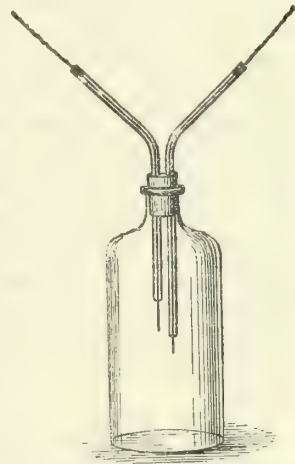


Fig. 6.

Les gaz composés qui renferment de l'oxygène sont également détruits pour la plupart par l'étincelle électrique: le protoxyde et le bioxyde produisent après quelques instants un mélange d'azote et de gaz hypoazotique, en vapeurs

rutilantes, qui attaque le mercure et colore le sulfate ferreux. Les oxydes de chlore détonent, avec production de chlore et d'oxygène.

L'acide carbonique éprouve de la part d'une série d'étincelles une décomposition partielle, avec production d'oxyde de carbone et d'oxygène, non absorbables par la potasse. L'oxychlorure de carbone fournit du chlore et de l'oxyde de carbone. L'oxysulfure de carbone produit du soufre et de l'oxyde de carbone. La vapeur de sulfure de carbone, mêlée d'autres gaz, tel que l'azote, laisse précipiter du soufre et du carbone. L'oxyde de méthyle fournit à la fois de l'oxyde de carbone, de l'acétylène et de l'hydrogène. Les gaz oxyazotés, tels que les oxydes de l'azote, régénèrent à la fois de l'azote et du gaz hypoazotique, caractéristique de l'azote; le cyanogène est décomposé en carbone qui se précipite, et en azote, sans changement de volume. Pour peu qu'il y ait d'humidité, cet azote demeure mêlé d'acide cyanhydrique et d'acétylène, faciles à reconnaître (après absorption du premier par la potasse). L'acide cyanhydrique, qui existe sous forme de vapeur, dans beaucoup de mélanges, est décomposé partiellement par l'étincelle, avec formation d'acétylène. Les gaz chlorés, bromés, iodés, de nature hydrocarbonée, sont décomposés avec mise en liberté d'iode (en totalité), de brome, mêlé d'acide bromhydrique, et d'acide chlorhydrique, mêlé d'une trace de chlore. Le dernier acide peut être constaté par l'azotate d'argent, moyennant certaines précautions pour éviter la précipitation de ce réactif par l'acétylène. Le chlorure de cyanogène est décomposé par l'étincelle, avec production d'azote, de carbone et de chlore libres. Parmi les gaz composés, les dérivés du fluor sont presque les seuls que l'étincelle électrique ne décompose pas. Entre les gaz simples, l'azote, qui est réputé doué surtout de propriétés négatives, peut être cependant caractérisé nettement au moyen de l'étincelle. En effet, si on le mêle avec de l'oxygène pur, l'étincelle y développe en quelques minutes des vapeurs rutilantes, capables d'agir sur le sulfate ferreux. Un caractère plus net encore peut être obtenu en mêlant l'azote avec une vapeur hydrocarbonée et en y faisant passer une série d'étincelles : il se forme de l'acide cyanhydrique, reconnaissable aisément par la production du bleu de Prusse. Réciproquement, un gaz renfermant un composé hydrocarboné, si on le mélange d'azote, fournit de l'acide cyanhydrique, sous l'influence d'une série d'étincelles; et cet acide caractérise la présence du carbone et de l'hydrogène combinés entre eux.

On voit par ces détails que l'emploi seul de l'étincelle électrique permet de reconnaître la plupart des gaz, sur quelques centim. c., avec autant de facilité que d'élégance.

Combustion. Les gaz se partagent, sous ce rapport, en trois catégories, selon qu'ils s'enflamment (combustibles); ou bien qu'ils entretiennent la combustion (combustants); ou bien qu'ils ne sont ni combustants, ni combustibles. Les gaz combustants sont susceptibles de rallumer une allumette offrant quelques points en ignition : ce sont l'oxygène et le protoxyde d'azote. Les gaz combustibles sont les composés hydrogénés, sulfurés, l'oxyde de carbone et le cyanogène. On peut les brûler dans diverses conditions, par exemple les enflammer en présentant une allumette à l'orifice de l'éprouvette qui les renferme, ou bien les mélanger avec un excès d'oxygène et les enflammer, ce qui donne lieu à une détonation. Leur combustion se fait avec des circonstances caractéristiques qui permettent de reconnaître un grand nombre de gaz. Ainsi, l'hydrogène brûle avec une flamme presque incolore et il dépose dans l'éprouvette une rosée d'eau, exempte de réaction acide; ce gaz doit être enflammé, l'orifice de l'éprouvette tenu en bas; sinon, il se mélange aussitôt avec de l'air et brûle avec explosion. L'oxyde de carbone brûle avec une flamme bleue, sans déposer ni solide ni liquide, et le produit précipite l'eau de chaux. Le cyanogène brûle avec une flamme pourpre, sans production de dépôt, et il développe de l'acide carbonique. Les carbures d'hydrogène, l'oxyde de méthyle

et autres vapeurs ternaires brûlent en produisant de l'eau et de l'acide carbonique, sans former d'acide énergétique. On en distingue la dose relative d'hydrogène par cette circonstance que les carbures très hydrogénés (formène) ont une flamme peu éclairante, et brûlent sans dépôt de carbone. Les carbures peu hydrogénés (acétylène) déposent, au contraire, du carbone, avec une flamme fuligineuse. Enfin, les carbures, où le carbone et l'hydrogène sont à peu près à équivalents égaux, brûlent avec le maximum d'éclat et presque sans déposer de carbone. Pour bien constater la production de l'acide carbonique, il est utile de mélanger à l'avance les gaz hydrocarbonés avec un excès d'oxygène. Au contraire, si on les enflamme à l'état pur, au contact de l'air, ils produisent de l'acétylène, que l'on peut constater aisément en versant au fond de l'éprouvette un peu de chlorure de cuivre ammoniacal, avant d'enflammer le gaz. L'acétylène caractérise à la fois la présence du carbone et celle de l'hydrogène. Les hydrogènes sulfuré, sélénié, telluré, phosphoré, arsénié, antimonie, silicé, brûlent avec des flammes colorées, plus ou moins brillantes, en laissant précipiter du soufre jaune, du sélénum rouge, du phosphore jaune rougeâtre, de l'arsenic, de l'antimoine, du silicium brun. Mélangés d'oxygène, ces mêmes gaz brûlent avec explosion, en produisant des composés acides, sous forme de poudres blanches pour un certain nombre. D'autres produits possèdent une réaction énergétique à l'égard du tournesol. Chacun de ces dépôts, obtenus tant sans mélange qu'après mélange d'oxygène, peut être examiné ensuite et fournir des caractères spécifiques. Par exemple, le soufre chauffé brûle avec production d'acide sulfureux; le phosphore s'enflamme en développant de l'acide phosphorique; l'acide arsénieux, étant oxydé par l'acide azotique, peut fournir ensuite, avec les précautions connues, de l'arséniate d'argent rouge brique, etc. L'oxysulfure de carbone et la vapeur de sulfure de carbone brûlent avec production de soufre, d'acide sulfureux et d'acide carbonique. Les gaz organiques contenant de l'azote, tels que la méthylamine, produisent en brûlant de l'acide cyanhydrique, que l'on caractérise comme à l'ordinaire. Les gaz ou vapeurs organiques qui contiennent du chlore, du brome ou de l'iode, tels que les éthers méthyliques, brûlent en formant à la fois de l'acide carbonique et de l'eau, les uns de l'iode, d'autres du brome et de l'acide bromhydrique; les autres, enfin, de l'acide chlorhydrique. L'iode se reconnaît de suite et d'après son action sur le papier amidonné; le brome, par sa couleur et en agitant le mélange avec de l'éther, qui se colore en rouge. L'acide chlorhydrique demande quelque précaution pour ne pas être confondu avec l'acétylène produit simultanément, lequel précipite également l'azotate d'argent, même acide. Pour éviter toute erreur, après la combustion, on agite les gaz de l'éprouvette avec quelques centim. c. d'eau, de façon à dissoudre l'acide chlorhydrique; on décante l'eau, on la chauffe jusqu'à l'ébullition. Et c'est alors seulement qu'on y verse l'azotate d'argent. L'épreuve de combustion permet encore de reconnaître le bioxyde d'azote, qui se change aussitôt et à froid en vapeurs rutilantes au contact de l'air.

Action de l'eau. Elle est essentielle à examiner dès le début. Les gaz peuvent être *fumants à l'air*, tels que les hydracides, le chlorure de bore, les fluorures de bore et de silicium. Cette propriété signifie que le gaz s'unit avec la vapeur d'eau contenue dans l'air pour former un composé peu volatil.

Les gaz fumants à l'air sont généralement très solubles dans ce menstrue et forment ainsi des liquides doués de propriétés acides énergiques. De là une seconde épreuve par laquelle on vérifie si le gaz est *très soluble* dans l'eau ou peu soluble; on s'en assure en agitant le gaz avec un cinquième environ de son volume d'eau. Dans le cas où il est très soluble, on examine cette eau séparément; on cherche si elle est *acide* ou *alcaline* (gaz ammoniac et analogues) et on y étudie les caractères des corps que l'on soupçonne par les méthodes ordinaires de l'analyse miné-

rale : méthodes que je n'ai pas à développer ici. Si le gaz est presque *insoluble* dans l'eau, on se borne à constater ce caractère. Un cas plus équivoque est celui des gaz *moyennement solubles*, tels que l'acide carbonique, l'hydrogène sulfuré, etc. Dans cette circonstance, on ajoute dans l'éprouvette de l'eau sous un volume comparable à celui du gaz. On la sépare et on l'examine par les procédés de la voie humide.

L'eau peut être employée pour l'analyse d'un mélange qui renferme un gaz très soluble que l'on veut séparer du reste. L'addition de l'eau à un gaz se fait de deux manières différentes, selon sa proportion relative. S'agit-il d'un gaz très soluble : on emploie un très petit tube fermé par un bout, contenant un centim. c. d'eau, par exemple ; on l'emplit à l'aide d'un tube effilé, pour parer aux effets de la capillarité, qui s'oppose à l'introduction directe de l'eau par déversement ; puis on pose le doigt sur l'orifice du tube, et on l'introduit sous le mercure, au-dessous de l'éprouvette. Quelques secousses font passer l'eau dans l'éprouvette, où son action s'exerce. — Si l'on a besoin d'une dose d'eau plus forte, on l'introduit avec une pipette courbe.

L'eau offre cet inconvénient de laisser dégager, par voie d'échange, l'air qu'elle tient en dissolution au sein des gaz avec lesquels on l'agit. Pour avoir de l'eau privée d'air, on la fait bouillir et on la conserve à l'abri de l'air. On procède comme il suit, et ce procédé s'applique également à l'alcool et à la plupart des autres liquides.

On étire à la lampe un matras d'essayeur vers l'origine du col et on recourbe la partie étirée, de manière à lui donner la forme représentée dans la fig. 7. On remplit d'eau

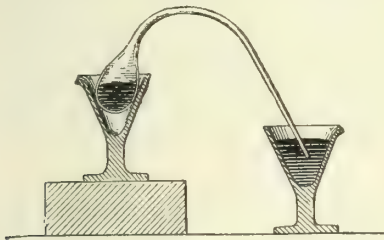


Fig. 7.

le ballon ainsi préparé, en procédant comme pour remplir de mercure un thermomètre, c.-à-d. en chauffant légèrement et en plongeant la pointe dans l'eau, de manière à laisser par refroidissement pénétrer un peu du liquide, qu'on vaporise de nouveau pour achever le remplissage. Le matras tout à fait plein est alors chauffé, son bec étant plongé sous une couche de mercure, et l'eau est maintenue en ébullition, jusqu'à ce que le cinquième ou le quart de son volume ait été volatilisé. On éteint le feu, en laissant plonger sous du mercure la pointe effilée du matras : pendant le refroidissement, le mercure remplace l'eau expulsée et le matras se trouve entièrement rempli. Pour se servir de cette eau bouillie, on renverse le matras sur la cuve à mercure, et à l'aide d'une pince on casse sous le mercure la pointe effilée jusqu'au col. L'eau peut être ensuite transvasée à volonté dans des éprouvettes, et maniée toujours à l'abri de l'air.

L'emploi de l'eau a pour effet de saturer de vapeur d'eau les gaz mis en contact avec elle. La tension de la vapeur d'eau dans ces gaz est donnée par des tables connues pour toute température. Sa présence peut être constatée immédiatement à l'aide d'une bulle de gaz chlorhydrique, ou mieux de fluorure de bore. On en débarrasse les gaz en les agitant avec une seule goutte d'acide sulfurique concentré, ou en les faisant digérer pendant quelques heures avec un fragment de potasse récemment fondue.

L'alcool absolu est employé comme dissolvant neutre pour la recherche du protoxyde d'azote et de certains gaz carbonés. On le purifie et on le met en œuvre comme l'eau.

Réactifs spéciaux. Potasse. La potasse peut être employée soit à l'état de solution aqueuse, condition où elle exerce les réactions de l'eau pure jointes à ses actions propres, soit à l'état de potasse solide. On emploie celle-ci sous forme de petits cylindres, ou de pastilles, que l'on mouille à la surface en les trempant un instant dans l'eau avant de les faire passer dans les éprouvettes. La potasse absorbe les gaz acides, le chlore, le brome, l'oxychlorure de carbone, le cyanogène et ses composés. Quand elle est dissoute dans l'eau, elle exerce également son action sur l'ammoniaque et les alcalis analogues, et sur l'oxyde de méthyle. On l'emploie le plus souvent dans cet état, après avoir séparé, par une goutte d'eau, les gaz très solubles, spécialement pour dissoudre l'acide carbonique. Elle décompose l'hydrogène silicé avec formation d'un volume d'hydrogène quadruple. Dans tous les cas, on a soin d'employer la potasse en très petite quantité, de façon à pouvoir rechercher ensuite dans les produits de l'absorption la nature des éléments absorbés par les méthodes ordinaires de l'analyse minérale.

Eau de chaux. Elle sert de réactif fort sensible pour accuser la présence de l'acide carbonique. Mais il ne faut pas oublier qu'un excès de ce dernier redissout le carbonate de chaux.

Acide sulfurique. L'acide sulfurique absorbe rapidement un certain nombre de gaz, notamment les gaz alcalins et divers carbures d'hydrogène. C'est surtout de l'acide bouilli qu'il convient de faire usage. On prépare cet acide en faisant bouillir l'acide pur du commerce dans une capsule de porcelaine, pendant une demi-heure environ ; on retire la capsule pendant qu'elle est encore chaude et on la place sous une cloche, à l'abri de l'air humide. Après refroidissement, on verse le liquide dans des flacons où il se conserve sans altération si l'on a soin d'essuyer, chaque fois qu'il y a lieu, le bouchon et le col des flacons : sans cette précaution, l'acide, qui a mouillé le bord extérieur du col, attire peu à peu l'humidité et forme une couche liquide qui retombe ensuite dans le flacon quand on retire le bouchon ; le réactif s'hydrate ainsi rapidement, et ne peut plus rendre les mêmes services. L'acide sulfurique bouilli convient fort bien à l'analyse des carbures d'hydrogène. Il absorbe, en effet, immédiatement : le propylène C^3H^6 , l'allylène C^3H^4 , les vapeurs de butylène C^4H^8 , de crotonylène C^4H^6 , de diacétylène C^4H^4 , d'amylène $C^{10}H^{10}$, de valérylène $C^{10}H^8$, d'hexylène $C^{12}H^{12}$. L'éthylène et l'acétylène seuls ne sont pas absorbés immédiatement, mais ils exigent le concours d'une agitation énergique et très prolongée au contact de l'acide bouilli. Ces divers carbures sont tantôt polymérisés comme l'amylène, tantôt changés en combinaisons sulfuriques. On introduit l'acide sulfurique dans les éprouvettes à l'aide d'un petit tube fermé par un bout, comme il a été dit pour l'eau.

Brome. Le brome sert à séparer ou à doser les carbures éthyléniques, et en particulier l'éthylène et l'acétylène (ceux-ci n'étant pas absorbés par l'acide sulfurique, tandis que les homologues supérieurs le sont aisément).

Le brome attaquant le mercure, il est nécessaire de l'employer sur l'eau. Si l'on prend quelques précautions, les inexactitudes résultant de la présence de l'air dissous dans l'eau, qui peut se mélanger au gaz, sont à peu près complètement évitées, et ce mode d'analyse est à peine moins exact que les mesures faites sur le mercure dans les conditions ordinaires. Voici comment on procède.

Le gaz, ou le mélange gazeux à traiter par le brome, est introduit dans un tube gradué ; ce gaz est généralement un résidu d'analyse, sur lequel on a fait agir déjà divers réactifs, tels que la potasse, le chlorure cuivreux, acide et ammoniacal, l'acide sulfurique, etc. ; il ne contient plus, en un mot, de gaz notamment absorbables par l'eau. On transporte ce tube du mercure sur l'eau, en le bouchant avec le doigt et en le plongeant dans un verre plein d'eau ; le mercure tombe au fond du verre lorsqu'on ôte le doigt, et il se trouve remplacé dans le tube par de l'eau. Le verre

et le tube sont ensuite immergés dans une cuve à eau, ou plus simplement dans une grande terrine (fig. 8). Après avoir maintenu quelque temps le gaz sous l'eau pour lui en faire prendre la température, on fait la lecture du volume.

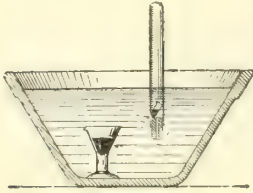


Fig. 8.

Pour manier le brome sans difficulté, on a placé d'avance, au fond de la terrine, un petit verre contenant un peu de brome; on en verse une quantité convenable (quelques gouttes suffisent en général), dans un petit tube bouché, d'une capacité de $1/2$ ou 1 centim. c.; cette manipulation se fait entièrement sous l'eau, de sorte qu'on évite les vapeurs désagréables du brome, ce liquide étant beaucoup plus dense que l'eau et ne s'y dissolvant que peu et lentement. Le petit tube, entièrement ou partiellement plein de brome, est alors introduit dans le tube gradué, qu'on ferme avec un bouchon. Ce bouchon doit être percé d'un trou, dans lequel passe un bout de tube capillaire. On agite le tube gradué, en fermant l'orifice de ce petit tube avec le doigt: les vapeurs de brome se répandent dans l'atmosphère gazeuse et y produisent l'action voulue. Si l'absorption est rapide et considérable, il faut laisser à mesure rentrer l'eau par le petit tube capillaire, de manière à éviter qu'il se produise un vide dans le tube gradué; car, en ce cas, les gaz de l'eau se dégageraient en proportion plus ou moins grande, et fausseraient les résultats de l'analyse. Quand on juge l'absorption terminée (ce qui a lieu très rapidement pour l'éthylène et ses homologues; l'acétylène, au contraire, reste souvent quelque temps au contact avec le brome sans réagir, puis la combinaison a lieu tout à coup; la vapeur de benzène n'est absorbée que lentement), on retire le bouchon du tube gradué, en plaçant son extrémité au-dessus du petit verre à brome, où retombe le petit tube et l'excès de brome liquide; puis on fait passer dans le tube gradué un fragment de potasse solide, et l'on agite quelques instants en bouchant avec le doigt, pour absorber la vapeur de brome en excès qui augmente notablement la tension réelle du résidu gazeux; enfin, on fait la lecture du volume. Si la dose de gaz absorbable est très faible, il faut éviter que le tube gradué soit trop rempli de gaz au début, car l'augmentation de volume produite par la grande tension de vapeur du réactif pourrait déterminer la sortie d'un peu de gaz lorsqu'on vient à retirer le bouchon. Le tube est ensuite reporté sur le mercure: on extrait l'eau qu'il contient, et on continue l'analyse (recherche des carbures forméniques, de l'oxygène, de l'hydrogène, de l'azote).

Chlorure cuivreux dissous dans l'acide chlorhydrique. Le chlorure cuivreux dissous dans l'acide chlorhydrique est le réactif absorbant propre de l'oxyde de carbone et de l'hydrogène phosphoré. On le prépare très facilement de plusieurs manières, par exemple, en dissolvant à chaud, dans l'acide chlorhydrique, de l'oxyde de cuivre; on obtient ainsi une dissolution brune; on la verse dans des flacons remplis de tournure de cuivre et bien fermés avec des bouchons de caoutchouc. Au contact du cuivre métallique, le chlorure est entièrement réduit à l'état de chlorure cuivreux, et la solution finit par se décolorer complètement. Le chlorure cuivreux acide absorbe assez rapidement l'oxygène; on doit donc le manier autant que possible à l'abri de l'air. Le réactif cuivreux est principalement usité pour séparer et doser l'oxyde de carbone. Les solutions concentrées absorbent environ vingt fois leur volume de ce gaz.

Chlorure cuivreux ammoniacal. Le chlorure cuivreux ammoniacal se prépare en ajoutant à l'ammoniaque en excès sensible à la solution chlorhydrique de chlorure cuivreux. Ainsi préparé, le chlorure cuivreux ammoniacal contient un excès de chlorhydrate d'ammoniaque, dont la présence est favorable aux réactions. On peut vérifier la sensibilité du

réactif en introduisant quelques gouttes dans un petit flacon rempli de gaz d'éclairage; le réactif est bon s'il se produit dans ces conditions un précipité rouge violacé d'acétylure cuivreux. Le chlorure cuivreux est employé dans l'analyse des gaz pour caractériser et doser approximativement l'acétylène; au contact de ce gaz, il donne un précipité d'un beau rouge, plus ou moins violacé si l'acétylène est en petite quantité. L'allylène est également précipité, mais en jaune. Le chlorure cuivreux ammoniacal absorbe, en outre, l'oxyde de carbone, les carbures éthyléniques et l'oxygène. Il faut donc, avant de s'en servir pour doser l'acétylène, avoir préalablement éliminé ces gaz. Les gaz, qui ont subi l'action du chlorure cuivreux, renferment des vapeurs ammoniacales; dès lors, avant de procéder aux lectures de la graduation, on doit traiter le résidu par un peu d'acide sulfurique.

Une solution d'acétate de plomb est quelquefois employée à caractériser l'hydrogène sulfuré. On se sert aussi, dans ce but, de papiers imprégnés d'acétate de plomb. Le bioxyde de manganèse, le bioxyde de plomb sont encore des absorbants de l'hydrogène sulfuré; mais ces substances sont extrêmement poreuses et peuvent absorber, dans un mélange, des quantités variables de gaz autres que l'hydrogène sulfuré. Le bioxyde de plomb est souvent employé à la séparation de l'acide sulfureux, qui le transforme en sulfate de plomb, avec un vif dégagement de chaleur. On fait, avec du bioxyde en poudre et de l'eau, une pâte épaisse qu'on laisse sécher à une douce chaleur, de manière à obtenir des fragments agglutinés, capables d'être maniés et introduits sous le mercure dans les éprouvettes. Ce réactif absorbe un peu d'acide carbonique. Le bichromate de potasse en solution peut encore servir à l'absorption de l'acide sulfureux. Le sulfate de magnésie, le borax, le sulfate de soude solides, servent, dans certains cas, au dosage de l'acide chlorhydrique gazeux. On emploie ces réactifs lorsque le mélange contient, en même temps que le gaz chlorhydrique, des gaz acides solubles dans la potasse, par exemple, de l'acide carbonique et de l'hydrogène sulfuré.

Le sulfate de protoxyde de chrome sert à absorber l'oxygène et le bioxyde d'azote; ce réactif change l'acétylène en éthylène; le sulfate ferreux absorbe le bioxyde d'azote; le sulfate de cuivre absorbe l'hydrogène sulfuré et l'hydrogène phosphoré et arséné; le pyrogallate de potasse, de phosphore et de l'hydrosulfate de soude, absorbent l'oxygène: l'emploi de ces réactifs a été signalé au t. II, p. 925, de la Grande Encyclopédie. On y trouve aussi décrite la préparation et l'emploi du gaz de la pile dans les analyses.

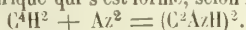
Donnons maintenant les caractères ou réactions analytiques des gaz, en énumérant chacun d'eux.

OXYGÈNE. — Les caractères de l'oxygène sont les suivants. Il est incombustible et n'est pas absorbé par la potasse. Trois autres gaz possèdent aussi ces deux propriétés réunies; ce sont: l'azote, le protoxyde d'azote, le bioxyde d'azote. L'oxygène entretient vivement la combustion, ce qui le distingue de l'azote et du bioxyde d'azote. Ce dernier d'ailleurs développe des vapeurs rouges au contact de l'air. Les deux seuls gaz qui rallument une allumette présentant un point en ignition sont l'oxygène et le protoxyde d'azote. Le premier se distingue du second au moyen du pyrogallate de potasse, qui n'absorbe pas le protoxyde d'azote, et au moyen de l'alcool absolu, dans lequel le protoxyde d'azote est beaucoup plus soluble que l'oxygène. Le plus généralement, le dosage de l'oxygène dans les mélanges gazeux se fait au moyen du pyrogallate de potasse, ou de l'hydrosulfite de soude. On doit commencer par éliminer tous les gaz solubles ou absorbables par la potasse: il ne reste alors que de l'azote, de l'hydrogène, et des gaz combustibles, sur lesquels le pyrogallate est sans action. L'oxygène peut encore être dosé par combustion eudiométrique en présence de l'hydrogène.

HYDROGÈNE. — Les caractères de l'hydrogène sont les

suivants. Enflammé dans l'air, à l'orifice d'une éprouvette entièrement remplie, l'hydrogène brûle lentement avec une flamme d'un bleu très pâle, presque invisible; si le gaz est mélangé d'air ou d'oxygène, la combustion est subite et accompagnée d'explosion. Les parois de l'éprouvette se recouvrent d'une buée, due à l'eau produite par la combustion. On constate, à l'aide des papiers de tournesol bleu et rouge sensibles, que l'eau produite par la combustion est neutre; on vérifie, en outre, avec de l'eau de chaux, que la combustion n'a point produit d'acide carbonique, ainsi qu'il arriverait avec les carbures ou l'oxyde de carbone. Pour doser l'hydrogène on brûle un volume de gaz connu dans un eudiomètre, avec addition de la moitié de son volume d'oxygène, et on mesure la quantité d'oxygène disparu; l'hydrogène pur consomme, en brûlant, la moitié de son volume d'oxygène; le volume du gaz brûlé représente les deux tiers de la contraction (s'il n'y a pas d'autre combustible dans le mélange).

AZOTE. — On admet qu'un résidu gazeux, incombustible, insoluble et inattaqué par les réactifs principaux, est constitué par de l'azote; c'est également d'une manière sommaire qu'on fait le dosage de ce gaz; la proportion d'azote contenue dans un mélange gazeux est mesurée par le volume restant, après les diverses opérations analytiques par lesquelles on a séparé les autres éléments constituants du mélange. Cependant l'azote peut être caractérisé positivement. Une réaction tout à fait caractéristique de l'azote est celle qui consiste à le transformer en acide cyanhydrique sous l'influence de l'étincelle et en présence de l'acétylène. On mélange le gaz avec un peu de vapeur d'éther et cinq à six fois son volume d'hydrogène; puis on y fait passer de fortes étincelles pendant quelques minutes; à la rigueur un petit nombre d'étincelles suffisent à produire des doses sensibles d'acide cyanhydrique. On arrête le courant d'étincelles, et dans l'éprouvette on fait passer un *très petit* fragment de potasse solide (quelques centigrammes) humectée d'eau. On agit pour déterminer l'absorption de l'acide cyanhydrique qui s'est formé, selon la réaction



On laisse écouler le mercure de l'éprouvette, on recueille le fragment de potasse, et on lave les parois de l'éprouvette avec quelques gouttes d'eau, que l'on réunit au fragment de potasse. En versant cette solution alcaline, qui contient du cyanure de potassium, dans une petite quantité d'un mélange de protosulfate et de persulfate de fer en solution, on obtient un précipité gris verdâtre ou rougeâtre; ce précipité est un mélange de bleu de Prusse avec les deux oxydes de fer précipités; on dissout les deux oxydes de fer dans l'acide chlorhydrique étendu, ajouté avec précaution goutte à goutte jusqu'à réaction acide: le bleu de Prusse reste avec sa couleur caractéristique.

Cette réaction permet de reconnaître de très petites quantités d'azote.

CHLORE. — En raison de ses affinités énergiques, le chlore ne se rencontre que rarement dans l'analyse des mélanges gazeux; il ne peut exister ni sur le mercure, ni en présence d'un grand nombre de gaz, tels que les gaz hydrogénés notamment: l'acide iodhydrique, bromhydrique, l'hydrogène sulfuré.

On reconnaît facilement le chlore à son odeur suffocante, à sa couleur jaune verdâtre, à son affinité pour les métaux; il est soluble dans l'eau et dans les alcalis hydratés, et doué de propriétés oxydantes. Il déplace l'iode, décolore l'indigo, etc. Il précipite l'azotate d'argent.

ACIDE CHLORHYDRIQUE, HCl. — Le gaz chlorhydrique est incolore, d'une odeur piquante; il répand à l'air humide des fumées blanches. Il est excessivement soluble dans l'eau (500 vol. à 0°) ou dans les solutions alcalines. En présence de l'ammoniaque gazeuse, il donne une épaisse fumée blanche, volumes égaux des deux gaz se condensant sous forme de chlorhydrate d'ammoniaque. Avec le nitrate d'argent en solution aqueuse, il produit un précipité blanc de chlorure d'argent, insoluble dans l'acide nitrique, soluble

dans l'ammoniaque, le cyanure de potassium, l'hyposulfite de soude.

La séparation de l'acide chlorhydrique dans un mélange gazeux qui ne contient pas d'autres gaz acides ou solubles ne présente pas de difficultés: on introduit dans l'éprouvette un fragment de potasse humide: l'absorption est immédiate. En présence de l'acide carbonique, de l'hydrogène sulfuré, de l'acide carbonique, de l'hydrogène sulfuré, de l'acide sulfureux, il faut procéder autrement. S'il n'y a pas d'autre gaz acide que l'acide carbonique, le mieux est d'introduire dans le mélange d'abord une seule goutte d'eau, de noter l'absorption, d'introduire une nouvelle goutte et de lire de nouveau: la dose d'acide carbonique que peut dissoudre une pareille quantité d'eau est tout à fait négligeable. On procède ensuite au dosage de l'acide carbonique par la potasse, etc. Dans un mélange d'acide chlorhydrique, d'acide sulfureux et d'hydrogène sulfuré, on pourra doser le premier de ces gaz en l'absorbant par du sulfate de soude cristallisé ou du borax.

ACIDE BROMHYDRIQUE, HBr. — Le gaz bromhydrique est doué d'une odeur piquante; il répand à l'air des fumées blanches plus épaisses que celles de l'acide chlorhydrique. Sa solubilité est très grande. Vers + 40°, l'eau en dissout environ 600 fois son volume. L'acide bromhydrique peut être recueilli, mais non conservé sur le mercure; en effet, il attaque ce métal assez promptement. Le chlore déplace le brome de l'acide bromhydrique, avec formation de brome libre. L'étincelle le détruit avec mise en liberté de brome.

ACIDE IODHYDRIQUE, HI. — L'acide iodhydrique est, comme les deux gaz précédents, très soluble dans l'eau: il répand à l'air d'épaisses vapeurs blanches; il attaque très rapidement le mercure. Il se détruit lentement à la lumière, très promptement sous l'influence de l'étincelle. Le chlore et le brome en déplacent l'iode, et donnent tantôt de l'iode libre, tantôt des bromures ou chlorures d'iode s'ils sont en excès. Le gaz ammoniac et l'hydrogène phosphoré se combinent avec lui à volumes égaux.

ACIDE FLUORHYDRIQUE, HF. — L'acide fluorhydrique ne devient gazeux qu'un peu au-dessus de zéro. En raison de ses affinités énergiques, et notamment de son action sur le verre, on ne le rencontre presque jamais dans les analyses de gaz. On le reconnaît par sa réaction sur le verre.

HYDROGÈNE SULFURÉ, HS. — L'hydrogène sulfuré est facile à reconnaître à son odeur: il brûle avec une flamme bleue, généralement en déposant du soufre, surtout lorsque la combustion a lieu dans une éprouvette étroite où l'accès de l'air est insuffisant; il se forme en même temps de l'eau et de l'acide sulfureux: la vapeur condensée sur les parois de l'éprouvette présente par suite une réaction acide. L'étincelle le détruit avec dépôt de soufre. Un papier imprégné d'acétate de plomb noircit au contact de l'hydrogène sulfuré: cette réaction est fort sensible. Ce gaz est soluble dans l'eau, qui en dissout environ 9 fois et demie son volume. Les solutions alcalines l'absorbent également en proportion considérable et les sulfures alcalins ainsi formés donnent avec le nitro-prussiate de sodium une belle coloration rouge. Le dosage de l'hydrogène sulfuré en présence des gaz non absorbables par les alcalis est très simple: on introduit dans le gaz un fragment de potasse humide, l'absorption se produit très rapidement. On a souvent à faire l'analyse de mélanges d'acide carbonique et d'hydrogène sulfuré. Divers procédés peuvent être employés: dans un dosage rapide on peut se servir, pour absorber l'hydrogène sulfuré, d'un cristal de sulfate de cuivre mouillé avec de l'eau.

HYDROGÈNE SÉLÉNÉ, HSe. — L'hydrogène sélénié est doué d'une odeur très fétide, rappelant un peu celle de l'hydrogène sulfuré, mais exerçant sur les muqueuses nasales une action des plus vives. Il brûle en déposant du séléniure couleur cinabre. L'étincelle le détruit promptement avec dépôt de séléniure. Il est très soluble dans l'eau; cette solution laisse bientôt déposer du séléniure; au contact du mercure, il s'altère lentement; on peut le recueillir, mais

non le conserver longtemps en présence de ce métal. Il se détruit d'ailleurs spontanément en laissant de l'hydrogène. Diverses solutions métalliques neutres sont précipitées par l'hydrogène sélénié.

HYDROGÈNE TELLURÉ, HTe. — Les propriétés de l'hydrogène telluré rappellent celles du gaz précédent ; il est comme lui soluble dans l'eau, décomposé par l'étincelle avec précipitation de tellure brun ; très instable. Il brûle avec une flamme bleue.

AMMONIAQUE, AzH³. — Le gaz ammoniac est caractérisé par son odeur. En présence de l'acide chlorhydrique, il répand d'abondantes fumées blanches de chlorhydrate d'ammoniaque. Il est détruit peu à peu par l'étincelle en ses éléments : le volume devient double par cette décomposition. Il ne brûle pas au contact de l'air ; mais, s'il est mêlé d'oxygène pur, il brûle et détone. Il bleuit le papier de tournesol. Il est extrêmement soluble dans l'eau (800 vol. environ vers + 10°). Les solutions ammoniacales précipitent en blanc par le bichlorure de mercure, en bleu par les sels de cuivre, en jaune par l'acide phosphomolybdique, en brun rouge par le réactif de Nessler, en jaune par le chlorure de platine ; elles noircissent le calomel. Les solutions étendues de potasse et de soude absorbent le gaz ammoniac ; les mêmes solutions, très concentrées, ne l'absorbent point ; au contraire, en présence d'un excès de potasse solide, les solutions ammoniacales laissent dégager le gaz qu'elles ont dissous.

Dans l'analyse des gaz, c'est au moyen de l'eau ou de l'acide sulfurique étendu qu'on absorbe généralement le gaz ammoniac. Le plus souvent la séparation de l'ammoniaque ne présente pas de difficultés, parce que les autres gaz solubles ne peuvent exister en présence de l'ammoniaque. Cependant il ne faut pas oublier que le gaz ammoniac possède une certaine tension en présence de l'eau, si elle n'est pas acidulée. La séparation des divers autres gaz alcalins, méthylamine, éthylamine, etc., est fort difficile ; les réactions, les solubilités de ces corps, étant les mêmes.

HYDROGÈNE PHOSPHORÉ, PH³. — L'odeur de l'hydrogène phosphoré est alliécée et caractéristique. Il est peu soluble dans l'eau. Il n'est pas absorbé notablement par les solutions alcalines. Souvent il s'enflamme spontanément à l'air (quand il est impur). La combustion de l'hydrogène phosphoré en présence d'un excès d'hydrogène produit de l'acide phosphorique et de l'eau ; si elle est incomplète, il se forme en même temps des doses variables d'acides moins oxygénés, du phosphore et de phosphore libre. L'hydrogène phosphoré, brûlant à l'orifice d'une éprouvette étroite, dépose sur les parois d'assez fortes proportions de phosphore. L'étincelle électrique le détruit, en donnant un dépôt de phosphore. Le chlore, le brome, l'iode agissent énergiquement sur l'hydrogène phosphoré. L'acide bromhydrique, l'acide iodhydrique se combinent à volumes égaux en produisant une combinaison solide. Les absorbants de l'hydrogène phosphoré sont assez nombreux : les hypochlorites alcalins, le sulfate de cuivre, le nitrate d'argent, le bichlorure de mercure, le chlorure d'or, peuvent être employés. On se sert principalement du sulfate de cuivre en solution très concentrée ; l'absorption est d'ailleurs assez lente. Avec le chlorure cuivreux dissous dans l'acide chlorhydrique, l'absorption est presque instantanée. Mais l'emploi de ce réactif exige la séparation préalable de l'oxygène, de l'oxyde de carbone, des gaz alcalins et de l'hydrogène arsénié.

HYDROGÈNE ARSÉNIÉ, AsH³. — L'hydrogène arsénié est doué d'une forte odeur alliécée et extrêmement vénéneux ; il est peu soluble dans l'eau ; il ne possède pas de réaction alcaline. La chaleur le décompose très aisément avec production d'un miroir d'arsenic métallique : la recherche de l'arsenic dans l'appareil de Marsh est basée sur cette propriété. L'étincelle le détruit très promptement, et le gaz augmente de moitié.

Les réactifs absorbants de ce gaz sont les mêmes que ceux de l'hydrogène phosphoré ; on emploie généralement

pour le doser le sulfate de cuivre en solution concentrée ; il est aussi abondamment absorbé par le chlorure cuivreux acide et (avec décomposition) par le nitrate d'argent et divers autres sels métalliques. Il est combustible et brûle avec une flamme livide, en déposant de l'eau et des fumées d'acide arsénieux ; mais l'oxydation est rarement assez complète pour qu'il ne se produise pas en même temps un dépôt d'arsenic métallique. Le chlore, le brome le détruisent énergiquement.

HYDROGÈNE ANTIMONIÉ, SbH³. — Ce gaz est toujours obtenu mélangé d'une grande quantité d'hydrogène ; il est très instable. Ses caractères sont les suivants : il s'enflamme à l'air et brûle avec une flamme bleuâtre, en produisant des vapeurs d'oxyde d'antimoine. La chaleur le décompose facilement en hydrogène et antimoine métallique (anneaux et taches dans l'appareil de Marsh). Il est peu soluble dans l'eau ; les solutions de potasse et surtout la potasse solide le décomposent ; l'acide sulfurique concentré l'attaque également. Ses réactifs absorbants sont les mêmes que ceux du gaz précédent.

HYDROGÈNE SILICÉ, SiH⁴. — L'hydrogène silicé se rencontre très rarement à l'état de pureté ; il brûle à l'air avec une flamme rouge brun, en produisant de la silice et du silicium amorphe ; souvent ce gaz s'enflamme spontanément au contact de l'air. Il est détruit, par l'étincelle, en silicium et hydrogène : le volume devient double. Il est peu soluble dans l'eau. En présence de la potasse dissoute, il donne lieu à une réaction très caractéristique ; en effet, il se décompose en même temps que la potasse, et le volume du gaz devient quadruple du volume primitif :

$$\text{SiH}^4 + 4\text{KHO}^2 = \text{SiO}^4, 4\text{KO} + 4\text{H}^2.$$

PROTOXYDE D'AZOTE, AzO. — Le protoxyde d'azote est un gaz comburant comme l'oxygène ; c'est le plus souvent sur cette propriété qu'on s'appuie pour le reconnaître ; il est un peu soluble dans l'eau (son volume), plus soluble dans l'alcool surtout fort. La chaleur le décompose en azote et oxygène. L'étincelle électrique le décompose, en produisant de l'azote et du bioxyde et du gaz hypoazotique : ce qui est caractéristique, 2 volumes de protoxyde d'azote brûlent en présence de 2 volumes d'hydrogène, et laissent 2 volumes d'azote.

BIOXYDE D'AZOTE, AzO². — Le bioxyde d'azote se distingue très facilement des autres gaz, par sa transformation en gaz hypoazotique au contact de l'air. Il est incolore, très peu soluble dans l'eau, un peu plus soluble dans l'alcool. Le bioxyde d'azote joue dans certains cas le rôle de gaz comburant ; il entretient, en effet, la combustion, mais plus difficilement que ne le font l'oxygène et le protoxyde d'azote ; le sulfure de carbone brûle dans le bioxyde d'azote avec une flamme bleue éblouissante. Plusieurs gaz combustibles peuvent brûler avec lui dans l'eudiomètre (cyanogène, acétylène, éthylène, sulfure de carbone, hydrogène phosphoré) ; d'autres, au contraire, ne détonent pas en présence du bioxyde d'azote (hydrogène, oxyde de carbone, gaz des marais, éther méthylchlorhydrique). Le bioxyde d'azote est dissous abondamment par l'acide azotique concentré ; l'acide sulfurique est sans action. Le pyrogallate de potasse agit sur le bioxyde d'azote et le transforme en protoxyde. Le brome absorbe le bioxyde d'azote.

Le réactif le plus souvent employé pour l'absorption et le dosage du bioxyde d'azote est le sulfate de protoxyde de fer. Une solution concentrée de ce sel absorbe environ le double de son volume de bioxyde d'azote et se colore en brun noir.

GAZ HYPOAZOTIQUE, AzO⁴. — L'acide hypoazotique est liquide jusque vers + 26°, et cristallise à — 9°. Sa couleur à l'état gazeux est rouge brun, et d'autant plus claire que la température est plus basse. Il possède une odeur désagréable ; il rougit le papier de tournesol ; l'eau le dissout partiellement, en prenant une réaction acide, et en laissant pour résidu du bioxyde d'azote. Au contact des solutions alcalines concentrées, il se change en un mélange d'azotite et d'azotate. Le mercure est attaqué par ce gaz.

Pour en caractériser de petites quantités, on met le gaz en contact avec du sulfate ferreux pulvérisé et imbibé à l'avance d'acide sulfurique concentré; il se produit une coloration lilas; cette réaction est fort sensible lorsqu'on a soin d'éviter tout échauffement du liquide.

ACIDE SULFUREUX, SO². — L'acide sulfureux possède une odeur suffocante bien connue. Il est fort soluble dans l'eau qui vers 10° absorbe environ 50 volumes d'acide sulfureux. Ses réactions sont celles d'un corps réducteur; il est énergiquement absorbé par le bioxyde de plomb et par le bioxyde de manganèse. Un papier amidonné imprégné d'acide iodique bleuit au contact du gaz sulfureux. L'iode en présence de l'eau oxyde l'acide sulfureux :



En présence de gaz non absorbables par les alcalis, on absorbera l'acide sulfureux par un fragment de potasse humide. En présence de l'acide carbonique, on peut doser l'acide sulfureux par le bioxyde de manganèse ou par le bioxyde de plomb.

OXYDE DE CARBONE, CO. — L'oxyde de carbone est caractérisé par sa combustibilité et la formation de l'acide carbonique sans trace d'eau; la couleur de sa flamme est bleue, plus brillante que celle de l'hydrogène. L'oxyde de carbone est un très bon réactif absorbant la solution chlorhydrique de chlorure cuivreux. Préparée dans les conditions ordinaires, cette solution absorbe environ 20 fois son volume de gaz oxyde de carbone; chauffée légèrement, elle redégage ensuite à l'état de pureté l'oxyde de carbone qu'elle a dissous. L'oxyde de carbone conserve une tension sensible en présence de ce réactif et il convient de l'employer à deux reprises successives pour séparer entièrement l'oxyde de carbone. L'oxyde de carbone est aussi absorbé par les solutions de protochlorure de cuivre, dans l'ammoniaque ou dans le chlorure alcalin. La solution chlorhydrique de chlorure cuivreux absorbe également, comme nous l'avons dit, l'oxygène, l'hydrogène phosphoré, l'hydrogène arsénicé, et, en général, tous les gaz absorbables par la potasse. Ces derniers étant éliminés, il convient, avant de procéder au dosage de l'oxyde de carbone, de séparer, s'il y a lieu, l'hydrogène phosphoré par le sulfate de cuivre, et ensuite l'oxygène par le pyrogallate de potasse. Le réactif cuivreux émet des vapeurs d'acide chlorhydrique; il faut donc, une fois l'absorption terminée et le réactif éliminé, absorber ces vapeurs chlorhydriques, au moyen d'une goutte d'eau ou d'un fragment de potasse; avec cette précaution, ce mode de dosage fournit des résultats excellents. L'oxyde de carbone mêlé d'air, même à l'état de traces, réduit à froid le nitrate d'argent ammoniacal ne renfermant pas un grand excès d'ammoniaque. On peut encore le reconnaître en vertu de cette propriété que l'hémoglobine du sang unie à l'oxyde de carbone, et examinée au spectroscope, fournit des bandes d'absorption caractéristiques, semblables à celles de l'hémoglobine oxygénée; mais la différence saillante consiste en ce que, pour l'hémoglobine oxygénée, ces bandes disparaissent et se fondent en une seule, située entre D et E, lorsqu'on ajoute le sulfhydrate d'ammoniaque, tandis qu'elles persistent après l'addition du réactif, si l'on a affaire à de l'hémoglobine oxycarbonée. La réaction est très sensible.

ACIDE CARBONIQUE, CO². — L'acide carbonique est incombustible. Il éteint les corps enflammés. Il jouit de propriétés acides peu énergiques, et rougit faiblement le tournesol. Il possède une saveur acide. Il se dissout dans l'eau, qui en absorbe à peu près son volume. Les solutions alcalines, potasse, soude, baryte, chaux, l'absorbent en abondance; la chaux dissoute est le réactif le plus usité pour reconnaître l'acide carbonique. Le précipité de carbonate de chaux est soluble dans l'acide acétique et dans un excès de gaz carbonique. Le dosage de l'acide carbonique ne présente pas de difficultés, lorsque le mélange gazeux ne contient pas d'autres gaz absorbables par les alcalis: on introduit dans l'éprouvette un fragment de potasse humectée

d'eau, et on agite; l'acide carbonique est promptement absorbé.

OXYSULFURE DE CARBONE, COS. — L'oxysulfure de carbone a une odeur un peu différente de celle du sulfure de carbone. Il se dissout dans son volume d'eau environ; il est soluble dans l'alcool et divers hydrocarbures. Il s'enflamme aisément et brûle avec une belle flamme bleue: L'étincelle le dédouble, sans changement de volume, en soufre qui se précipite et en oxyde de carbone. La combustion produit de l'acide carbonique et de l'acide sulfureux. Il est absorbé lentement par la potasse aqueuse, plus vite cependant que le sulfure de carbone, avec formation de sulfure et de carbonate: l'absorption est très rapide avec la potasse alcoolique. Une réaction caractéristique de l'oxysulfure de carbone est celle que produit l'ammoniaque gazeuse, qui, mise en contact avec lui, donne un dépôt solide et cristallin d'oxysulfocarbonate d'ammoniaque. Deux volumes de gaz ammoniac s'unissent ainsi à un volume d'oxysulfure.

Les solutions acides des sels d'argent, de cadmium, ne sont pas précipitées par l'oxysulfure: la précipitation a lieu quand on neutralise avec l'ammoniaque. Les solutions alcalines d'oxysulfure dégagent de l'hydrogène sulfuré par l'action des acides: le nitroprussiate de soude donne avec ces solutions la coloration violette bien connue. L'oxysulfure de carbone n'est point précipité par la solution éthérée de triéthylphosphine: ce caractère le distingue du sulfure de carbone avec lequel il est souvent mélangé.

VAPEURS DE SULFURE DE CARBONE, CS². — On rencontre dans divers mélanges gazeux des vapeurs de sulfure de carbone. Ce corps se reconnaît à son odeur, à sa combustibilité avec production de soufre ou d'acide sulfureux. Il n'est absorbé que très lentement par la potasse aqueuse; la potasse alcoolique le transforme en xanthate de potasse. Il fournit avec la triéthylphosphine en solution éthérée un précipité rouge, caractéristique. Si l'on a un mélange de vapeur de sulfure de carbone et d'un gaz absorbable par un réactif donné, soit par exemple un mélange de sulfure de carbone et d'acide carbonique, l'action du réactif, qui sera dans ce cas la potasse, déterminera une absorption presque complète, bien que le sulfure de carbone ne réagisse pas immédiatement sur la potasse: en effet, celui-ci prendra l'état liquide, à mesure que disparaîtra le gaz qui le maintenait à l'état de vapeur. Mais l'absorption une fois terminée, si l'on introduit un volume connu d'air ou d'un gaz inerte, ce volume augmentera immédiatement, par suite de la vaporisation du sulfure de carbone. Cette observation s'applique à d'autres liquides volatils, que l'on peut rencontrer à l'état de vapeurs dans certains mélanges gazeux.

OXYCHLORURE DE CARBONE, COCL. — L'oxychlorure de carbone ou gaz phosgène est un gaz incolore, non combustible, doué d'une odeur suffocante et spécifique. L'étincelle le dédouble en chlore et oxyde de carbone. Sur le mercure le chlore est absorbé et il reste de l'oxyde de carbone. L'eau n'en dissout qu'une fois ou deux son volume, et la solution se détruit peu à peu, en formant de l'acide chlorhydrique et de l'acide carbonique, faciles à caractériser. Il est soluble dans la benzène, dans l'acide acétique cristallisable et dans divers liquides organiques: ces solutions laissent dégager par l'ébullition le gaz qu'elles contiennent. L'oxychlorure de carbone est absorbé rapidement par les alcalis, tels que la potasse et la soude, en formant un carbonate et un chlorure.

Le bicarbonate de potasse humide produit sur ce gaz une réaction tout à fait caractéristique, le volume de gaz carbonique mis en liberté étant triple du volume de l'oxychlorure. Sous l'influence de l'alcool absolu, l'oxychlorure de carbone est immédiatement transformé en éther chloroxy-carbonique.

Voici comment on opère la séparation d'un mélange de chlore, d'oxyde de carbone, d'oxygène, d'azote et d'oxychlorure: avec le mercure, par une agitation prolongée, on élimine le chlore; avec la potasse, on dose l'oxychlorure;

puis, avec le pyroallate, on détermine l'oxygène, et avec le chlorure cuivreux, l'oxyde de carbone. Un mélange plus complexe, contenant les divers gaz précédents et en même temps de l'acide carbonique et de l'acide chlorhydrique, peut être traité comme il suit : le chlore est séparé par le mercure ; avec une très petite quantité d'eau on enlève l'acide chlorhydrique ; avec une très petite quantité d'alcool absolu, on dose l'oxychlorure ; puis, après avoir éliminé la vapeur d'alcool par l'acide sulfurique concentré, on dose successivement l'acide carbonique, l'oxygène et les carbures par les moyens connus, en s'aidant au besoin de la combustion eudiométrique.

FLUORURE DE BORE, BF₃. — Ce gaz est incolore : il fume à l'air plus fortement qu'aucun autre gaz. L'étincelle ne le décompose pas. Son avidité pour l'eau est extrême. Une bulle de fluorure de bore transvasé dans un autre gaz contenant des traces de vapeur d'eau y produit un épais nuage blanc : c'est là un moyen très délicat de vérifier la siccité parfaite d'un gaz. Les alcalis l'absorbent avec énergie. L'essence de térébenthine absorbe en abondance le fluorure de bore. L'avidité du fluorure de bore pour l'eau est telle qu'il carbonise un grand nombre de matières organiques. C'est ainsi qu'un fragment de papier, introduit dans une éprouvette pleine de ce gaz, y devient noir et s'y carbonise, comme si on l'avait soumis à l'action d'une flamme.

FLUORURE DE SILICIUM, SiF₄. — Le fluorure de silicium répand à l'air des fumées blanches, un peu moins épaisses que celles du fluorure de bore. L'étincelle ne l'altère pas. Il est très avide d'eau et donne avec ce liquide un précipité gélatineux translucide de silice et de l'acide hydrofluosilicique qui reste en dissolution. La formation du précipité gélatineux de silice produit par l'eau est le meilleur caractère de ce gaz.

FLUORURES DE PHOSPHORE. — Ces gaz récemment découverts sont encore peu connus : la potasse les dissout. Ils ne sont pas combustibles.

FLUORURES DE CARBONE. — Ces gaz, découverts par M. Moissan, renferment à la fois du carbone, du fluor et parfois de l'hydrogène ; ils sont trop peu étudiés et trop rares d'ailleurs pour en parler ici.

CARBURES D'HYDROGÈNE. — Tous les carbures d'hydrogène gazeux présentent les caractères communs suivants : ils brûlent dans l'oxygène ou dans l'air, avec une flamme plus ou moins éclairante, selon la proportion de carbone qu'ils renferment : cette combustion donne naissance à de l'eau et à de l'acide carbonique faciles à caractériser. Lorsque la combustion est incomplète, il se forme toujours de l'acétylène : c'est ce qui arrive par exemple lorsqu'on enflamme à l'orifice d'une éprouvette étroite un carbure d'hydrogène non mêlé d'air. Lorsque l'étincelle électrique jaillit dans un carbure d'hydrogène et en général dans une vapeur hydrocarbonée quelconque, elle donne toujours naissance à de l'acétylène. La formation de l'acétylène, sous l'influence de l'étincelle, caractérise dès lors, et avec une sensibilité merveilleuse, la présence du carbone et de l'hydrogène. Pour faire cette réaction, quelques centim. c. de gaz sont suffisants. On transporte l'éprouvette sur une petite cuve à mercure mobile, on y introduit, sous le mercure, les deux tubes courbés (fig. 5), puis dans les tubes on fait passer deux fils de platine, dont les extrémités viennent d'un côté sortir dans le gaz et se relient de l'autre aux deux bornes d'une bobine d'induction ; enfin on fait jaillir l'étincelle. Au bout d'un temps très court (peu d'étincelles suffisent en général), il s'est produit une certaine quantité d'acétylène : pour le vérifier, on retire les fils et les tubes isolants et on introduit dans le gaz, avec une pipette courbe, une goutte ou deux de chlorure cuivreux ammoniacal ; si l'acétylène est en quantité notable, le précipité sera d'un rouge assez vif. Il convient de n'ajouter tout d'abord qu'une seule goutte de réactif, pour éviter de noyer le précipité, dans le cas où il serait peu abondant, au sein d'une masse de liquide où il deviendrait invisible. La formation de ce

précipité, au bout d'une minute d'étincelle, démontre par suite, dans le gaz étudié, la présence du carbone et de l'hydrogène combinés.

Les carbures d'hydrogène gazeux sont : les carbures acétyléniques, les carbures éthyliques et les carbures forméniques. Ces trois familles possèdent certains caractères généraux : l'acétylène et ses homologues sont absorbés par le chlorure cuivreux acide ou ammoniacal ; l'éthylène et ses homologues sont absorbés par le brome, par l'acide sulfurique concentré ; le formène et ses homologues ne subissent l'action d'aucun de ces réactifs et présentent une certaine solubilité dans l'alcool absolu. Mais ces diverses réactions générales manifestent des caractères particuliers, selon qu'on opère sur tel ou tel gaz d'une même série ; on en tire des signes propres à chaque carbure d'hydrogène gazeux.

Acétylène. L'acétylène est incolore ; il possède une odeur spéciale. Il est soluble dans son volume d'eau, davantage dans les dissolvants organiques. Enflammé en présence de l'air, à l'orifice d'une éprouvette, il brûle avec une flamme éclairante, et déposant du noir de fumée.

Par la chaleur, il se change en benzine. Pour réaliser cette expérience, il convient de chauffer, vers le rouge sombre, l'acétylène dans une cloche courbe, dont on protège la partie chauffée par une toile métallique. L'orifice de la cloche courbe doit être bouché. Il se forme lentement un anneau liquide. Pour caractériser la benzine, on transforme cet anneau en nitrobenzine au moyen d'une goutte d'acide nitrique fumant : cette nitrobenzine, extraite par l'éther, peut elle-même être changée en aniline, au moyen de l'hydrogène naissant (distillation avec du fer et de l'acide acétique) et cette aniline est facilement caractérisée au moyen d'une solution de chlorure de chaux dissous, qui la transforme en une matière colorante violette.

Soumis à l'action de l'étincelle, l'acétylène se détruit partiellement et fournit de l'hydrogène et du carbone précipité : ce carbone se rassemble en filaments noirs sur le trajet de l'étincelle, formant entre les deux électrodes une sorte de tube au milieu duquel passe le courant ; si, par l'agitation, on brise les filaments, l'étincelle passe de nouveau. L'étincelle ne produit jamais une décomposition complète de l'acétylène en ses éléments ; en effet, lorsque le gaz vient à renfermer 7 volumes d'hydrogène, pour 1 d'acétylène non détruit, l'action décomposante s'arrête et il s'établit un équilibre : l'action de l'étincelle est nulle sur un mélange d'hydrogène et d'acétylène, fait à l'avance dans les proportions ci-dessus. En présence de l'azote et sous l'influence de fortes étincelles, l'acétylène donne naissance à de l'acide cyanhydrique ; nous avons déjà décrit cette expérience comme caractère positif de l'azote.

Le réactif le plus employé de l'acétylène est le chlorure cuivreux dissous dans l'ammoniaque qui forme avec ce gaz un précipité rouge d'acétylure cuivreux. La réaction est assez sensible pour permettre de reconnaître la présence de 1/200^e de milligr. d'acétylène dilué dans 100 centim. c. d'un gaz inerte. Pour déceler d'aussi faibles quantités, il faut opérer avec précaution et surtout n'employer que la plus faible quantité possible de réactif.

L'acétylure cuivreux, chauffé avec de l'acide chlorhydrique, dégage de l'acétylène pur. Avec le nitrate d'argent ammoniacal, l'acétylène fournit aussi un précipité blanc jaunâtre, peu soluble dans l'acide azotique étendu. Le brome absorbe l'acétylène à la température ordinaire ; il arrive assez souvent que la réaction entre les deux corps ne se produit pas tout de suite et l'absorption se fait ensuite brusquement. L'acide sulfurique ordinaire absorbe l'acétylène, mais avec lenteur.

Allylène. Les propriétés de l'allylène sont analogues à celles de l'acétylène. Il possède une odeur alliacée et brûle avec une flamme éclairante et fuligineuse. Il est assez soluble dans l'eau et très soluble dans l'alcool. L'allylène est rapidement absorbé par le brome. Le chlorure cuivreux ammoniacal agit sur ce gaz comme sur l'acétylène ;

l'allylène cuivreux formé dans cette absorption est un précipité jaune. Lorsque le chlorure cuivreux est très chargé de chlorhydrate d'ammoniaque (solution chlorhydrique de chlorure cuivreux neutralisée par l'ammoniaque), l'allylène peut être absorbé sans donner de précipité; l'allylène cuivreux est en effet soluble dans un mélange d'ammoniaque et de chlorhydrate d'ammoniaque. L'allylène est soluble immédiatement dans l'acide sulfurique concentré; il existe sous ce rapport, entre les deux gaz acétyléniques, la même différence qu'entre l'éthylène et le propylène.

Ethylène. L'éthylène est un gaz incolore, peu soluble dans l'eau, plus soluble dans l'alcool et l'éther. Il brûle avec une flamme brillante et ne dépose que peu de noir de fumée. Sa combustion incomplète donne naissance à des doses variables d'acétylène. L'étincelle en produit instantanément. Il est absorbé par le chlorure cuivreux acide ou ammoniacal sans former de précipité: de là quelques difficultés pour le séparer de l'acétylène (V. plus haut). L'éthylène est absorbé par l'acide sulfurique bouilli, dès la température ordinaire, mais seulement avec une extrême lenteur et avec le concours d'une agitation très énergique. Lorsque le volume de l'éthylène diminue rapidement au contact de l'acide sulfurique, c'est que le gaz contient de la vapeur d'éther, ce qui arrive fréquemment. Ce caractère le distingue du propylène, son homologue supérieur, que l'acide sulfurique absorbe immédiatement. L'action de l'acide sulfurique sur l'éthylène est tout à fait insignifiante pendant la durée d'une mesure; on peut donc se servir de ce réactif en présence de l'éthylène, soit pour absorber d'autres gaz, soit pour dessécher, sans craindre aucune erreur sensible. Le réactif le plus important de l'éthylène est le brome qui se combine avec lui pour donner du dibromure d'éthylène. C'est généralement au moyen du brome qu'on dose l'éthylène. Parmi les autres carbures, le propylène, le butylène sont absorbés rapidement; mais on peut les éliminer d'avance par l'acide sulfurique.

Propylène. Le propylène est un gaz incolore d'odeur alliécée, brûlant avec une flamme éclairante, un peu fuligineuse; il est peu soluble dans l'eau, soluble dans l'alcool absolu. Il est absorbé rapidement par l'acide sulfurique bouilli, avec formation d'acide propylsulfurique $C^3H^6.S^2O^6.H^2O^2$. Le brome l'attaque aussi très promptement. Ces deux réactifs peuvent être employés pour le doser. Il est aussi soluble dans le chlorure cuivreux ammoniacal.

Il se combine à froid et assez vite avec l'acide iodhydrique gazeux, ou en solution aqueuse saline pour donner l'iodhydrate de propylène, $C^3H^6.HI$, sous forme de gouttelettes huileuses.

Crotonylène, C^4H^6 , et Butylène, C^4H^8 . Il existe plusieurs butylènes et crotonylènes: ce sont des gaz combustibles avec flamme fuligineuse, facilement liquéfiables: l'un est liquide jusqu'à -5° , l'autre à -6° , l'autre à $+3^\circ$, etc. Ces corps se combinent avec le brome et sont absorbés par l'acide sulfurique concentré. Ils ne peuvent être distingués avec certitude que par la combustion eudiométrique.

L'amylène, qu'on peut quelquefois rencontrer à l'état de vapeur dans des analyses de gaz, possède des propriétés analogues; il est comme les gaz précédents absorbé par le brome et par l'acide sulfurique.

Formène, C^2H^4 . Le formène ou gaz des marais est incolore, légèrement odorant, très peu soluble dans l'eau, plus soluble dans l'alcool (1/2 vol.). Il brûle avec une flamme jaune peu éclairante, non fuligineuse. L'étincelle électrique le détruit avec production d'acétylène. C'est un gaz fort stable et ses réactions analytiques sont presque toutes des réactions négatives; ainsi, il n'est absorbé notablement, ni par le brome, ni par l'acide sulfurique concentré, ni par le chlorure cuivreux acide ou ammoniacal.

En raison de cette inactivité vis-à-vis des principaux réactifs, le formène reste presque toujours comme résidu, avec l'hydrogène et l'azote, à la fin des analyses de gaz

carbonés. On le reconnaît par l'action de l'étincelle et on le dose par la combustion eudiométrique. C'est le meilleur moyen pour déterminer le formène. Dans un mélange de gaz sur lequel on a épuisé l'action des divers réactifs absorbants et qui, par conséquent, ne renferme plus guère en présence du formène, que de l'azote et de l'hydrogène, la combustion eudiométrique présente des garanties d'exactitude sérieuses. Si, au contraire, on fait tout d'abord l'analyse eudiométrique du mélange primitif, renfermant d'autres hydrocarbures, on n'obtient, par la comparaison des équations eudiométriques, que des résultats indéterminés.

Ethane ou Hydrure d'éthylène, C^2H^6 . L'hydrure d'éthylène est un gaz incolore, d'une odeur éthérée, combustible avec une flamme blanche, insoluble dans l'eau, plus soluble dans l'alcool (1 vol. 1/2). Il n'est pas absorbé par le brome, ni par l'acide nitrique fumant, ni par l'acide sulfurique concentré, ni par le chlorure cuivreux ammoniacal. Le dosage de l'hydrure d'éthylène s'effectue dans les mêmes conditions que celui du formène, c.-à-d. après l'absorption préalable des autres hydrocarbures par les réactifs convenables. On dira plus loin comment on peut le distinguer du formène au moyen de l'alcool absolu.

Hydrure de propylène, C^3H^8 , et Hydrure de butylène, C^4H^{10} , etc. Les propriétés de ces gaz rappellent de tout point celles du précédent. Ils sont beaucoup plus solubles dans l'alcool.

Vapeur de benzine, $C^{12}H^6$. A la température ordinaire, on peut avoir à doser la benzine à l'état de vapeur dans certains mélanges pyrogénés, notamment dans le gaz de l'éclairage. La benzine a été jusqu'à ces derniers temps l'un des éléments importants de ce mélange, qui lui doit souvent une grande partie de son pouvoir éclairant. La tension de sa vapeur est assez considérable (60 millim. à 45°). Pour doser cette vapeur dans le gaz de l'éclairage, on peut, soit la condenser en le refroidissant vers -80° au moyen de l'acide carbonique liquide, soit la transformer en nitrobenzine, en faisant barboter dans de l'acide nitrique fumant un volume connu et assez grand de gaz, 50 à 400 litres par exemple.

On peut aussi doser la benzine par l'acide nitrique fumant, sur la cuve à eau, avec certaines précautions particulières: mais l'expérience est très délicate. On prend un flacon bouché à l'émeri de 25 à 20 centim. c., à large ouverture; on jauge d'abord le volume gazeux qu'il peut renfermer en le remplissant d'eau dans la cuve, et en déplaçant cette eau par de l'air, dans les conditions mêmes de l'analyse en transvasant l'air dans un tube gradué. On remplit alors le flacon de gaz d'éclairage: on verse de l'acide nitrique fumant (exempt d'acide azoteux) dans un petit tube bouché (4°), de manière à le remplir en entier; on l'introduit rapidement sous l'eau dans le petit flacon, et on bouche celui-ci. L'hydratation de l'acide n'a pas le temps de se faire, sinon à la surface, et l'acide ainsi introduit conserve une concentration suffisante pour absorber la benzine. On agite quelques instants, sans prolonger le contact. Pour connaître le volume du gaz restant, on retire le bouchon rapidement; il est même bon d'entourer le col du flacon d'une courte bague coupée dans un gros tube de caoutchouc (fig. 9). Les bulles qui pourraient s'échapper se trouvent retenues dans cette

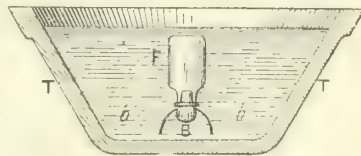


Fig. 9.

sorte d'entonnoir formé par la bague de caoutchouc. Avec de légères secousses, on les fait aisément rentrer dans le flacon; on introduit alors un fragment de potasse pour absorber la vapeur nitrique, et on transvase le résidu dans un tube, où on le mesure. La diminution de volume représente la vapeur de benzine (et de toluène); ce sont là les

seuls corps notablement absorbés dans ces conditions. L'éthylène et l'acétylène résistent à l'action de l'acide nitrique, pourvu que leur dose ne soit pas supérieure à quelques centièmes, et que l'action ne dure pas au delà de une ou deux minutes.

SÉPARATION DES GAZ PYROGÈNES. — Donnons maintenant un exemple de la marche à suivre dans des analyses de gaz pyrogènes, tels que le gaz d'éclairage. On commence d'abord par séparer les quelques gaz accessoires qui se rencontrent généralement dans les mélanges de ce genre : 1° l'ammoniaque est absorbée par l'acide sulfurique étendu; pour faire un dosage exact on fera passer un volume connu et assez grand, du gaz, à travers de l'acide sulfurique, dont on déterminera le titre ammoniacal après l'expérience; 2° et 3° l'acide carbonique et l'hydrogène sulfuré sont absorbés, soit ensemble par la potasse, soit successivement par le sulfate de cuivre et la potasse; 4° l'oxygène est alors évalué, s'il y a lieu, au moyen du pyrogallate de potasse; 5° la vapeur d'eau est dosée sur le gaz primitif, à l'aide d'un fragment de chlorure de calcium fondu; 6° enfin, dans certains cas, notamment dans l'analyse du gaz de l'éclairage, on rencontre de petites quantités de sulfure de carbone, probablement accompagné d'oxysulfure de carbone; ces deux gaz sont très lentement absorbés par la potasse aqueuse. Mais on les sépare aisément au moyen de la potasse alcoolique, ou mieux d'un fragment de potasse solide, trempée un instant dans l'alcool; s'il reste de la vapeur d'alcool on l'éliminera en laissant le gaz en contact avec un fragment de chlorure de calcium fondu. Les composés accessoires étant séparés ou dosés, comme nous venons de le dire, on procède au dosage des carbures d'hydrogène.

CARBURES ÉTHYLÉNIQUES ET ACÉTYLÉNIQUES RENFERMANT PLUS DE QUATRE ÉQUIVALENTS DE CARBONE. — Le gaz sec, privé des différents composés précités, est soumis sur le mercure à l'action de l'acide sulfurique bouilli (environ 1/20^e du volume du gaz), ce qui absorbe ou condense les carbures éthyléniques et acétyléniques. Ceux qui renferment plus de deux atomes de carbone sont immédiatement séparés; on agite quelques instants et on mesure la diminution de volume, puis on vérifie, sur le gaz transvasé dans une autre éprouvette, s'il ne s'est pas formé d'acide sulfureux; s'il est nécessaire, on absorbe ce dernier au moyen d'un fragment de potasse humide. Si l'on veut connaître la composition moyenne des gaz absorbés par l'acide sulfurique bouilli, il faut procéder à la combustion eudiométrique du mélange gazeux avant et après cette réaction; la différence entre les deux systèmes d'équations eudiométriques donne la composition du gaz absorbé. Mais s'il s'agit de déterminer la composition qualitative d'un pareil mélange, la question devient beaucoup plus délicate; il est alors nécessaire d'étudier des masses considérables de gaz et de mettre en œuvre divers systèmes d'épreuves décrites par M. Berthelot dans ses mémoires sur la synthèse des carbures d'hydrogène (*Ann. de Chimie et de Physique* (3), t. LIII, p. 161) et sur le gaz de l'éclairage (même recueil (5), t. X, p. 178).

Benzine. On transporte alors le gaz sur l'eau; on le mesure et on y dose la benzine au moyen de l'acide nitrique fumant.

Ethylène et acétylène. Le gaz est reporté sur le mercure, additionné de quelques centim. c. d'acide sulfurique bouilli et introduit dans un petit flacon sec. On agite alors le flacon, en présence d'un peu de mercure, d'une manière incessante et énergique, pendant un temps assez long, une demi-heure à trois quarts d'heure. L'éthylène et l'acétylène ont alors disparu; on mesure le résidu.

On peut contrôler ces divers essais en faisant agir le brome sur un échantillon du gaz; l'absorption produite doit être égale à la somme des absorptions observées séparément pour les carbures éthyléniques, pour les carbures acétyléniques, pour la benzine, pour le sulfure de carbone. Le gaz sur lequel on fait cet essai doit être privé à l'avance d'acide carbonique et d'hydrogène sulfuré.

Oxyde de carbone. On traite le résidu final par le chlorure cuivreux acide, à deux reprises différentes, en employant chaque fois un volume de réactif égal à la moitié du volume de gaz; on élimine ainsi l'oxyde de carbone et on mesure la diminution de volume, après avoir privé le résidu gazeux de la vapeur chlorhydrique qu'il peut contenir, au moyen de la potasse solide.

Carbures forméniques et hydrogène. Le résidu contient les carbures forméniques et l'hydrogène; on en fait la combustion eudiométrique, ce qui donne les rapports des deux éléments C et H dans le mélange. S'il faut distinguer divers carbures, $C^{2n}H^{2n+2}$, il est nécessaire de recourir à l'emploi méthodique des dissolvants. Une pareille analyse présente de grandes difficultés et ne peut être tentée que si l'on opère sur des volumes assez considérables.

CYANOGENE, C²Az. — Le cyanogène est un gaz incolore, d'une odeur piquante rappelant les amandes amères, irritant vivement les yeux et les muqueuses nasales. Il est décomposé, par l'étincelle électrique, en azote et charbon. Le cyanogène brûle avec une flamme pourpre. Le cyanogène est soluble dans l'eau; à 20° un volume d'eau dissout environ quatre volumes et demi de cyanogène; cette solution s'altère peu à peu en donnant une série de produits complexes. L'éther dissout aussi le cyanogène. L'alcool en absorbe vingt-trois fois son volume. Il est absorbé par les alcalis; l'ammoniaque gazeuse s'y combine lentement. On dose le cyanogène en l'absorbant au moyen d'un morceau de potasse, ce qui fournit une solution brune, renfermant des cyanures et des cyanates.

ACIDE CYANHYDRIQUE, C²AzH. — L'acide cyanhydrique, qui bout à + 26°, peut cependant être manié à l'état gazeux sous forme de mélanges. Il possède une forte odeur d'amandes amère; il brûle avec une flamme blanche bordée de pourpre, en produisant de l'acide carbonique, de l'eau, de l'azote. L'étincelle électrique le détruit en acétylène et azote; mais cette décomposition est limitée par l'action inverse, car on sait que l'étincelle détermine la formation d'acide cyanhydrique dans un mélange d'azote et d'acétylène. L'acide cyanhydrique est très soluble dans l'eau. Il est absorbé par les alcalis, et par divers oxydes métalliques tels que l'oxyde de mercure. Sa solution alcaline mêlée avec un sel ferroso-ferrique fournit du cyanoferrure. En ajoutant de l'acide chlorhydrique, on isole du bleu de Prusse.

CHLORURE DE CYANOGENE, CyCl. — Le chlorure de cyanogène a une odeur très irritante. Il n'est pas combustible. L'étincelle le décompose en chlore, carbone et azote. Les alcalis l'absorbent avec formation de carbonate, d'ammoniaque et de chlorure, qui sont faciles à caractériser. L'eau en dissout 25 volumes vers 20°, l'éther 50 volumes, l'alcool 100 volumes.

CHLORURE DE MÉTHYLE, C²H³Cl. — Le chlorure de méthyle, ou éther méthylchlorhydrique, est un gaz incolore, d'une odeur éthérée, peu soluble dans l'eau (4 vol.), plus soluble dans l'alcool (35 vol.). L'étincelle le décompose avec formation d'acétylène, d'acide chlorhydrique, de chlore libre, etc. Il brûle avec une flamme fuligineuse, bordée de vert; ce caractère de la flamme s'applique, en général, aux composés organiques chlorés. La combustion donne naissance à de l'eau, à de l'acide chlorhydrique et à de l'acide carbonique.

Le meilleur moyen pour constater la présence du chlore (ou du brome) dans un gaz carboné consiste à le faire brûler, à verser ensuite dans l'éprouvette de l'eau, à décanter cette eau et à y verser du nitrate d'argent acide; si le gaz contenait du chlore, il se produirait un précipité blanc insoluble dans l'acide nitrique. Si l'on faisait agir l'azotate d'argent directement, on pourrait obtenir un précipité blanc avec un gaz non chloré ni bromé; ce précipité (acétylure) résulte de la formation d'acétylène pendant la combustion incomplète du gaz carboné. L'éther chlorhydrique, l'éthylène chloré et composés analogues ont des réactions semblables.

BROMURE DE MÉTHYLE, C²H³Br. — Peu soluble dans l'eau, soluble dans l'alcool et l'éther, bout vers 13°. L'étincelle le décompose avec formation d'acétylène, de brome, etc.

OXYDE DE MÉTHYLE, C²H⁶O². — L'oxyde de méthyle est incolore, d'une odeur étherée, soluble dans l'eau (37 volumes). Il se dissout aussi abondamment dans l'alcool ordinaire, dans l'alcool méthylique, dans l'acide sulfurique concentré. Il brûle avec une flamme pâle, analogue à celle de l'alcool. L'étincelle le décompose avec formation d'acétylène, d'hydrogène, d'eau et d'oxyde de carbone.

MÉTHYLAMINE, C²H⁵Az. — La méthylamine possède une odeur ammoniacale, rappelant celle du poisson pourri; c'est de tous les gaz le plus soluble dans l'eau: à 12°,5, celle-ci en dissout 1,150 fois son volume. Elle possède une réaction alcaline aussi énergique que celle du gaz ammoniac; comme celui-ci, elle répand des fumées blanches en présence de l'acide chlorhydrique. L'étincelle la décompose avec formation d'acétylène et d'acide cyanhydrique, de même la combustion à l'air. Elle s'enflamme aisément au contact de l'air, brûle avec une flamme jaunâtre; cette réaction la distingue de l'ammoniaque qui ne brûle que dans l'oxygène. La *diméthylamine*, C⁴H⁷Az, possède à peu près les mêmes propriétés que le corps précédent; elle est moins volatile et bout vers + 8°. Elle est combustible, très alcaline, très soluble, etc. La *triméthylamine*, C⁶H⁹Az, bout à + 9° et a des propriétés analogues. A côté des trois gaz alcalins ci-dessus, se place l'*éthylamine*, douée aussi des propriétés analogues, et bouillant à + 18°,5. — Les chlorhydrates de ces diverses bases sont déliquescents et solubles dans l'alcool absolu, double propriété qui les distingue de l'ammoniaque.

MÉTHYLPHOSPHINE, C²H⁵P. — La méthylphosphine est un gaz facilement liquéfiable, presque insoluble dans l'eau, soluble dans l'alcool et l'éther; elle possède une odeur très désagréable; elle entre en combinaison avec les acides forts: l'hydrogène sulfuré et l'acide carbonique sont sans action sur elle. L'étincelle la décompose avec formation d'acétylène et de phosphore. L'inflammation produit de l'acide carbonique et de l'acide phosphorique. De même les diverses phosphines.

BORE-MÉTHYLE, C⁶H⁹B. — Le bore-méthyle est un gaz liquéfiable à + 10°, sous la pression de trois atmosphères; il s'enflamme spontanément au contact de l'air et brûle avec une flamme brillante et très fuligineuse en produisant de l'acide borique. Il s'enflamme dans le chlore. Il est absorbé par les solutions alcalines.

La marche systématique pour reconnaître la nature d'un gaz isolé a été donnée dans le t. II de la *Grande Encyclopédie*, pp. 925-927.

ANALYSE QUANTITATIVE (Eudiométrie). — L'analyse quantitative des gaz peut être effectuée par deux ordres de méthodes, par pesée ou par volume. Les méthodes fondées sur la pesée rentrent dans les procédés généraux de l'analyse chimique: nous n'en parlerons donc pas ici. Nous développerons au contraire les méthodes d'analyse par volume, lesquelles sont caractéristiques de l'analyse des gaz. Ces méthodes exigent, dans tous les cas, qu'on tienne compte de trois ordres de données, savoir: la mesure des volumes, celle des températures et celle des pressions. Toutefois les deux dernières peuvent être éliminées lorsqu'on opère dans des conditions convenables, toutes les fois qu'on n'a pas besoin de dépasser un certain degré de pression. Nous décrirons d'abord les analyses effectuées dans ces conditions; puis nous parlerons des appareils spéciaux et plus exacts, tels que ceux de Bunsen, de Doyère, de Regnault.

ANALYSES GAZOMÉTRIQUES ORDINAIRES. — Ces analyses s'effectuent sur la cuve à mercure avec des tubes gradués. Elles ont lieu dans un espace de temps assez court pour que la pression et la température puissent être regardées comme invariables: ce qui simplifie les calculs. Dans ces conditions, les rapports de volume entre les divers gaz sont obtenus directement et sans correction. La température

et la pression ne sont nécessaires que pour évaluer les poids absolus. Les gaz peuvent être soit envisagés comme secs, ce qui exige parfois des manipulations spéciales, soit comme saturés d'humidité, ce qui exige une correction variable avec la température, mais qui s'élève à 2 ou 3 centièmes vers les températures usuelles. Elle est indiquée par les tables des tensions de la vapeur d'eau.

Tubes gradués. Les tubes les plus commodes jaugent 15 centim. c., divisés en dixièmes sur le verre. A l'œil ou avec une forte loupe on peut estimer le dixième de dixième, c.-à-d. 1/100° de centim. c. Ces tubes ont un diamètre de 10 à 12 millim. et peuvent être enfoncés en totalité sous le mercure, dans les trous verticaux de la cuve placés près de la paroi. Le contact du mercure a pour effet de communiquer aux gaz une température uniforme et identique dans les mesures exécutées à de courts intervalles. Il faut seulement avoir soin de tenir les tubes avec une pince de bois, ou par l'intermédiaire de morceaux de liège, pour ne pas les échauffer, et de faire les lectures rapidement. Celles-ci s'exécutent à travers la petite glace, située sur l'une des parois de la cuve, en ayant soin d'établir une parfaite égalité de niveau de la surface de mercure, au dedans du tube et dans la cuve. En opérant avec précaution, on peut ainsi exécuter des analyses à 1/500° près, sans recourir à des appareils spéciaux et sans avoir besoin de faire des corrections pour la température et la pression. On emploie encore des tubes ou cloches gradués de dimensions différentes, de 50 centim. c. divisés en demi-centimètres cubes, et même de 100 à 300 centim. c. Mais les analyses exécutées avec ces cloches sont beaucoup moins exactes, à cause de l'impossibilité de connaître la température exacte des gaz. En sens inverse, on peut se servir de tubes plus petits jaugant 5 centim. c. et même 2 centim. c. sous la même longueur de 20 centim. c. Les derniers sont divisés en cinquantièmes de centimètres cubes, et il est facile d'estimer 1/500° de centimètre cube. Comme on peut les enfoncer sous le mercure et en régler ainsi très exactement la température, ces tubes permettent d'obtenir une grande précision. Ils sont surtout précieux par les analyses des gaz obtenues dans les études de physiologie végétale, ou bien sur des quantités de matière très petites.

Quelles que soient les dimensions des tubes gradués, il est essentiel d'en vérifier la graduation. Celle-ci peut être faite de deux manières: d'une façon absolue ou relative. La graduation absolue est telle que le plan normal à l'axe du tube, et passant par la graduation, comprend à partir du fond un volume exactement connu. On détermine ce volume par des pesées de mercure, en ajoutant au mercure une trace de métal étranger, de façon à en rendre le ménisque parfaitement plan. On peut même tenir compte du volume occupé par le ménisque, d'après le diamètre intérieur du tube et les coefficients de capillarité, donnés

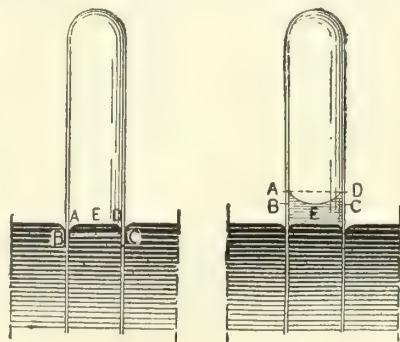


Fig. 10.

par les tables des physiciens. Un tube ainsi gradué, ou vérifié par ce procédé, exige certaines corrections, quand on

l'emploi dans les mesures gazométriques. En effet, s'il est rempli de gaz jusqu'à une certaine division, cette division peut être estimée de deux manières : ou bien elle répond au plan qui passe par le centre au contact du verre et du mercure; ou bien elle répond au plan tangent à la surface du mercure. Dans le premier cas, le volume gazeux réel est inférieur à celui de la graduation, d'une quantité égale au volume occupé par le ménisque; dans le second cas, le volume gazeux réel est au contraire supérieur d'une quantité complémentaire à ce même volume. On doit donc le connaître pour chaque diamètre de tube. Quand le diamètre intérieur est de 10 à 12 millim., le volume du ménisque compris entre les deux plans ci-dessus est sensiblement les deux tiers du volume total compris entre ces mêmes plans, c.-à-d. qu'il est mesuré par les deux tiers de la graduation intermédiaire. Telle sont les corrections à faire, lorsque les gaz sont mesurés sur le mercure, sans liquide intermédiaire. Mais ces corrections changent de signe lorsqu'on emploie un absorbant liquide, tel que l'eau, le ménisque étant alors concave au lieu d'être convexe (fig. 10). Elles sont d'ailleurs déterminées par des principes analogues.

Pour éviter ces corrections, au moins celles relatives à la capillarité du mercure, il est préférable de graduer les tubes d'une façon relative, c.-à-d. dans des conditions telles que la lecture de la division, au contact du mercure et du verre, indique immédiatement le volume du gaz intérieur. On y parvient par l'artifice suivant : on pèse le tube vide, puis on remplit ce tube exactement de mercure, sans y laisser la moindre bulle d'air; on appuie une rondelle de verre sur l'orifice, de façon à enfermer dans le tube une quantité de liquide exactement définie, et on pèse le tout sans enlever la rondelle : on connaît ainsi le poids du mercure qui le remplit, à une température définie, et, par suite, d'après la densité du liquide, le volume total du



Fig. 11.

tube. Cela fait, on retourne ce tube avec sa rondelle et on écarte légèrement celle-ci en l'inclinant, de façon à faire écouler une certaine quantité de mercure qui se trouve remplacée par de l'air. On réapplique aussitôt la rondelle et on lit sur la graduation le volume de l'air introduit (fig. 11). On pèse, d'autre part, le poids du mercure écoulé, soit directement, soit indirectement par une seconde pesée du tube. Ce poids représente exactement le volume de la capacité remplie d'air, sans aucune correction de pression ou autre. En exécutant cinq à six pesées de ce genre, on peut vérifier la graduation du tube, et au besoin tracer une courbe de correction.

C'est au moyen des tubes gradués que l'on effectue les mesures des volumes gazeux, soit au commencement des analyses, soit après avoir fait agir les divers dissolvants, soit après action de l'étincelle électrique, soit après détonation dans l'eudiomètre. Deux cas sont à distinguer, selon que les absorptions et réactions ont lieu dans le tube gradué lui-même, ou bien dans des éprouvettes ou vases distincts de celui où l'on fait la mesure. Si les absorbants sont employés dans le tube gradué lui-même, leur présence change la forme du ménisque et introduit une correction. On la fait avec le tube même, en y mesurant d'abord de l'air, puis en introduisant quelques décigrammes du dissolvant lui-même, de façon à substituer son ménisque à celui du mercure. On réitère alors la lecture : celle-ci fournit une correction qui comprend à la fois la capillarité et la tension de vapeur du dissolvant : correction complexe qui est précisément celle qu'il convient d'appliquer aux expériences. Le volume de l'absorbant doit être dans les expériences aussi petit que possible, afin de rendre insignifiants les échanges gazeux. Si l'on voulait évaluer séparément la tension du dissolvant, il faudrait soit recourir aux tables, soit la mesurer par quelque artifice dans les tubes mêmes. Mais cela n'est pas nécessaire. Dans les mesures précises, il est préférable de faire toutes les lectures

avec un ménisque mercuriel, sans autre liquide. Pour cela, on effectue les réactions dans d'autres éprouvettes et on en

extrait ensuite les gaz à l'aide d'une pipette mobile (pipette Berthelot, fig. 12), ou la suivante (pipette Salet, fig. 13). L'étude des gaz combustibles, spécialement celle des carbures d'hydrogène, repose sur la combustion de ces gaz par un excès d'oxygène, avec mesure exacte des quantités suivantes : volume du gaz initial; diminution de volume produite par la combustion; volume de l'acide carbonique froid : ces trois quantités sont ce qu'on appelle les *équations eudiométriques*. La combustion doit être effectuée dans un vase assez résistant pour résister à l'explosion, et il est bon d'exécuter celle-ci avec les quantités les plus petites possibles d'oxygène et sans addition de gaz

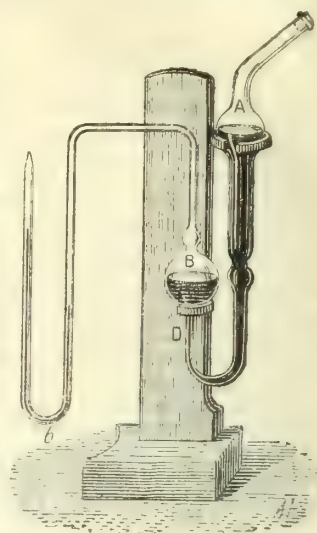


Fig. 12.

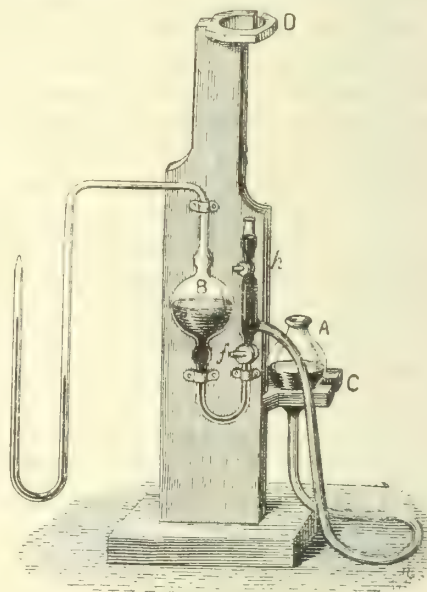


Fig. 13.

inertes si l'on veut réduire au minimum les erreurs de mercure. L'instrument le plus convenable, quand on opère sur la cuve à mercure ordinaire, est l'eudiomètre de Gay-Lussac.

Eudiomètre de Gay-Lussac. C'est une éprouvette de verre très épais (fig. 14), percée de deux trous, l'un au sommet en A, l'autre sur le côté en B, à peu de distance du sommet; dans ces trous sont mastiquées deux petites tiges de fer, terminées au dehors en boules ou en crochets, et dont les extrémités intérieures se rapprochent à 1 millim. environ. Il est nécessaire que cette distance entre les deux

armatures soit très courte; en outre, l'extrémité intérieure de la tige A doit être arrondie et se confondre avec la paroi même de l'éprouvette, afin d'éviter qu'il reste entre eux quelque bulle gazeuse lors du transvasement. L'ouverture inférieure est fermée soit par une garniture d'acier à baïonnette se fixant sur une monture métallique mastiquée au bas du tube, soit par un bouchon de liège disposé comme l'indique la fig. 15 : dans un petit tube métallique fixé au centre de ce bouchon se meut une soupape métallique terminée au sommet par une boule; pendant l'expansion du gaz, au moment de l'explosion, la boule vient fermer l'orifice et empêche la sortie du mercure; pendant la contraction, elle se soulève et le laisse rentrer. Pour faire une combustion eudiométrique avec cet instrument, on le remplit exactement de mercure, sur la cuve; on y fait passer le mélange gazeux mesuré à l'avance, et on fixe le bouchon (après avoir eu soin de faire jouer la petite soupape sous le mercure afin de bien chasser l'air que renferme la cavité du bouchon).



Fig. 14.

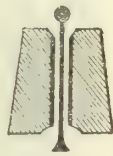


Fig. 15.

une précision qui atteint un 1/500°. Si l'on veut aller plus loin, il faut recourir à des dispositions spéciales, qui compliquent beaucoup les opérations, et exigent un temps considérable.

ANALYSES GAZOMÉTRIQUES AVEC APPAREILS SPÉCIAUX. — Nous décrirons trois systèmes de ce genre : les appareils Bunsen, simple perfectionnement des méthodes rapides et qui fournissent une précision de 1/2000° environ; les appareils Doyère, qui se prêtent à des manipulations multiples, en séparant les appareils de mesure des appareils destinés aux absorbants et qui peuvent atteindre une précision de 1/4000° à 1/5000°; enfin les appareils Regnault, fondés sur un principe différent, toutes les mesures étant réduites à celles des pressions; les appareils destinés aux absorptions sont également séparés des appareils de mesure. La précision atteint aussi 1/10000°. D'autres dispositions ont été proposées par divers autres expérimentateurs. Mais elles rentrent, en général, dans celles des trois genres d'appareils précédents.

Méthode de Bunsen. Dans la méthode gazométrique de Bunsen, les diverses opérations, mesures du gaz, actions des réactifs, combustions, se font dans un tube gradué unique, où le gaz reste constamment enfermé; on introduit les réactifs sous forme solide, de façon à pouvoir les retirer complètement. Les appareils se composent principalement d'un tube gradué reposant sur sa cuve à mercure, d'un baromètre, d'un viseur pour les lectures, et d'une bobine d'induction pour faire passer l'étincelle. Les opérations doivent se faire dans un local isolé, consacré spécialement à cette destination, autant que possible à l'abri des variations brusques de température. Le tube (fig. 16) est d'une longueur de 0^m50 à 0^m60, d'un diamètre de 0^m02, et d'une capacité d'environ 160 centim. c. Il est construit en verre assez épais, de 0^m002 environ. Ce tube porte, à sa partie supérieure, des fils de platine scellés; on recourbe ces fils à l'intérieur, de manière à les appliquer exactement sur les parois du verre, en laissant entre les extrémités

une distance de 1 ou 2 millim. Le tube est partagé par la graduation en parties d'égales longueurs; on mesure par des jaugeages de mercure les capacités correspondantes et on trace une courbe qui définit les relations de la graduation avec les volumes intérieurs. Le remplissage du tube avec du mercure se fait avec les précautions ordinaires. De même l'introduction du gaz. Mais on doit, à partir de ce moment, exécuter toutes les opérations dans le tube même, sans aucun transvasement. La lecture des divisions du tube se fait à distance à l'aide d'une lunette. On tient compte de la tension de la vapeur d'eau. Le point délicat, dans ces mesures, c'est d'amener le gaz à une température déterminée, qui est celle de la chambre. Pour cela, il convient d'attendre un temps assez long, en raison du volume du tube. On mesure en ce moment la température de l'air à l'aide d'un thermomètre suspendu au voisinage, et la pression atmosphérique à l'aide d'un baromètre. La hauteur du mercure soulevée dans le tube au-dessus de son niveau dans la cuve doit être également mesurée avec la dernière exactitude. Cela fait, soit V le volume du gaz mesuré, t sa température, la pression atmosphérique H-H' la hauteur du mercure soulevé (réduite à 0°) dans le tube. Le volume réduit à 0° sera, d'après des principes connus :

$$V_0 = V \times \frac{1}{1 + \alpha t} \times \frac{0^m 760}{H - H'}$$

On opère, soit par combustion eudiométrique, soit avec le concours d'absorbants. La combustion s'opère dans le tube gradué lui-même, maintenu fermé à l'aide d'une plaque de liège enduite de caoutchouc : elle se produit, comme toujours, à l'aide d'une étincelle électrique.

Les absorbants employés par Bunsen sont introduits à l'état solide, sous la forme de petites balles moulées, fixées à l'extrémité d'un long fil de platine qui permet de les introduire et de les retirer. S'agit-il d'un absorbant liquide, on se sert de balles en coke poreuses, obtenues à la façon des briquettes, puis imprégnées de liquides, ou même de balles en papier mâché. On emploie aussi des balles de phosphore, pour absorber l'oxygène; des balles de potasse humide, pour absorber l'acide carbonique; des balles de coke imprégnées de sulfate de cuivre pour l'hydrogène sulfuré; des balles de papier mâché imprégnées de sulfate ferreux pour le bioxyde d'azote, etc. L'action de ces absorbants, dans ces conditions, est très lente et exige plusieurs heures pour chacun d'eux. Une analyse de gaz par la méthode Bunsen réclame plusieurs jours. — MM. Williamson et Russell ont modifié ces méthodes, de façon à éliminer l'influence des corrections dues aux changements de température et de pression pendant la durée des mesures, la force élastique du gaz étant maintenue identique. A cette fin, on a imaginé d'introduire dans un tube placé sur le mercure une quantité fixe d'air et de marquer sur ce tube la hauteur du mercure, à la température et à la pression normales; en sorte que, si, dans les conditions ultérieures de l'analyse, on élève ou on abaisse le tube, de manière à rétablir constamment le niveau du mercure à la même hauteur, on sera certain que la force élastique de cet air est restée constante.

Appareil de Doyère. L'appareil de Doyère permet l'emploi des réactifs absorbants les plus divers. Les transvasements se font avec une grande précision : les conditions de pression sont rigoureusement définies. Il consiste en principe à séparer le tube mesureur des vases spéciaux où se font les absorptions ou détonations; à assurer l'invariabilité de la température à l'aide d'une cuve à eau où est plongé le mesureur; enfin à ramener les volumes gazeux à des conditions d'élasticité toujours identiques, de façon



Fig. 16.

à supprimer les corrections de température et de position. On opère les absorptions dans une pipette à gaz, connue

sous le nom de *pipette Doyère*, destinée à mettre en contact les gaz et les réactifs. Grâce à un *régulateur* (fig. 17) fort ingénieux et d'une grande sensibilité, qui permet de ramener toujours à la même pression les différents volumes gazeux, on évite les lectures du thermomètre et du baromètre, et par suite les erreurs inhérentes à ces lectures. L'emploi d'une lunette munie d'un micromètre rend les lectures très précises.

L'ensemble des appareils comprend donc une série de pipettes à gaz, tel que O (fig. 18), une cuve à mercure où se font les transvasements et les réactions (fig. 19, 20), une seconde cuve à mercure surmontée d'une cuve à eau (fig. 21) disposée pour les lectures, un tube gradué T et une lunette. Il y a avantage à installer tous ces instruments sur une grande table à hauteur d'appui, munie de rebords pour éviter les pertes de mercure.

Les gaz sont introduits dans une éprouvette quelconque sur la cuve dessinée fig. 19 et 20,

cuve en fonte qui renferme tout au plus un litre de mercure. Pour remplir de mercure une éprouvette sans y laisser de bulle d'air, on a recours à

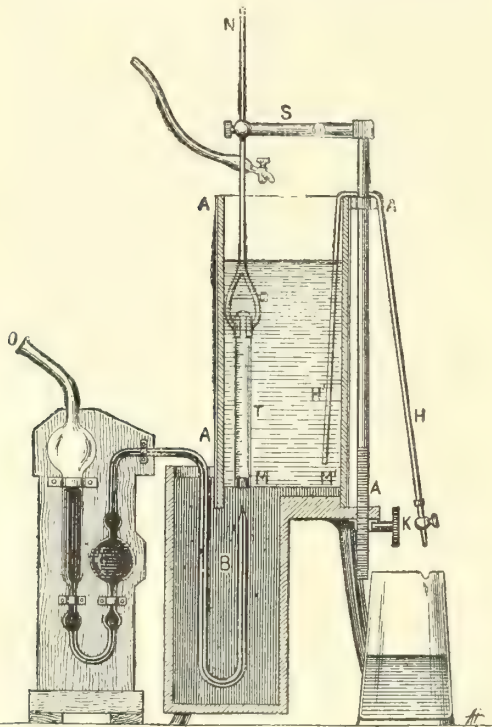


Fig. 18.

un tube capillaire en forme de siphon (fig. 22). Au moyen de la pipette O, on puise un certain volume de gaz dans

l'éprouvette à l'aide d'une aspiration faite en O avec les bouchons ou bien avec un ballon dans lequel on a fait le vide. Cela fait, on place la pipette dans la deuxième cuve à mercure surmontée d'eau, de la fig. 21, dans la position figurée au-dessous du tube mesureur. Avec un tube gradué avec le plus grand soin en parties d'égale capacité, le volume intérieur est compté entre 25 centim. c. à 50 centim. c. environ. Il est à l'avance rempli de mercure sur la première cuve en évacuant l'air à l'aide du siphon de la fig. 18; puis on le place sur une petite cuiller en fer, on le fixe par en haut à une forte tige de fer (fig. 23) et on le transporte de la première cuve à la seconde, à travers l'eau, jusqu'à ce que son orifice se trouve au-dessus du niveau du mercure. On enlève alors la cuiller de fer et on fixe la tige métallique A' à un support S.

Cela fait, on place le bec de la pipette qui renferme le gaz à analyser au-dessous du tube mesureur (fig. 21) et on soulève à la main cette pipette jusqu'à ce que le bec vienne toucher la partie supérieure du tube mesureur; la variation de pression ainsi produite détermine le passage du gaz dans le mesureur. On amène le niveau du mercure vis-à-vis de la lunette

LL' (fig. 21), disposée dans une position invariable. La lecture se fait à travers les parois de la cuve à eau supérieure limitée par des glaces de verre à faces parallèles. Le micromètre de la lunette permet de partager en 20 parties l'intervalle de chacune des divisions du tube gradué. Cette lecture faite on transvase le gaz du tube mesureur dans une pipette renfermant dans une boule un absorbant approprié. L'agitation est facile et l'absorption immédiate. On fait passer ensuite le gaz dans une éprouvette sur la petite cuve à mercure, de façon à le séparer du dissolvant, ce qui se fait à une goutte ou deux près, avec un peu d'habitude.

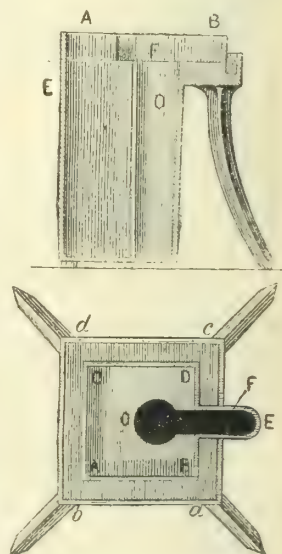


Fig. 19 et 20.

Une autre pipette reprend le gaz dans l'éprouvette en isolant complètement du dissolvant et sert ensuite à le rapporter dans le mesureur. — Cela fait, on fait intervenir le régulateur de la fig. 17. C'est un volume d'air emprisonné par de l'eau teintée de rouge et fixé dans la cuve à eau (fig. 21). Le volume du gaz y est défini par le niveau de cette eau dans le tube capillaire en a, ce tube étant pourvu d'une graduation. Ceci posé, s'il s'est produit dans l'intervalle des deux mesures une variation d'élasticité du gaz, due au changement de pression et de température, il suffit soit d'enlever un peu d'eau dans la cuve c à l'aide du siphon AH (fig. 18), soit d'y verser un peu d'eau pour ramener le volume de l'air du régulateur à être identique à son volume primitif. Il en sera nécessairement de même de l'unité de volume du gaz contenu dans le mesureur, si l'on a soin d'y ramener le niveau du mercure à une hauteur identique à celle qu'il avait d'abord, c.-à-d. vis-à-vis du micromètre de la lunette demeurée invariable. Il suffira donc de lire à l'aide de cette lunette la division du tube gradué, pour connaître le volume du gaz après l'absorption. A l'aide de ces dispositions, on peut employer les absorbants les plus variés, aussi bien que les combustions, dans l'analyse quantitative des gaz. M. Timiriazeff a modifié et simplifié l'appareil de Doyère pour le cas spécial où il y aurait à faire des analyses sur

des volumes de gaz extrêmement petits, par exemple en physiologie végétale. Il suffira de donner le dessin de son appareil (fig. 24).

Appareil de Regnault. Cet instrument est susceptible de donner entre des mains exercées des résultats d'une grande précision; c'est le plus exact de tous, mais il est d'un maniement assez compliqué et très fragile. Aussi, malgré ses nombreux avantages, est-il rarement employé, et seulement dans des cas spéciaux. L'eudiomètre de Regnault est représenté dans les fig. 25 et 26; la fig. 25 représente la face antérieure, et la fig. 26 est une coupe de l'appareil dans un plan perpendiculaire à la face antérieure. Cet eudiomètre se compose essentiellement de deux parties qui peuvent être jointes: l'une est la *laboratoire* (partie gauche de la fig. 26), l'autre est la *mesureur* (partie droite). Le mesureur est disposé de manière à permettre

la mesure exacte des gaz dans des conditions déterminées de température, de pression et d'humidité; il se compose de deux tubes de cristal verticaux *ab* et *cd* (fig. 25). Ces tubes ont de 15 à 20 millim. de diamètre intérieur et sont divisés en millimètres. Le tube *ab* est terminé à son extrémité supérieure par un tube capillaire *ah*; l'extrémité inférieure est mastiquée dans une tubulure de fonte que porte la pièce de fonte *NN'* (fig. 25); le tube *cd*, ouvert à son extrémité supérieure, est également mastiquée par le bas dans une autre tubulure de la même pièce de fonte. Ces deux tubes *ab* et *cd* communiquent ensemble par le moyen d'un tube ménagé dans l'intérieur de leur support métallique. La fig. 27 représente le détail de cette pièce, et montre le robinet à trois voies *R* qui permet de faire communiquer: 1° les deux tubes entre

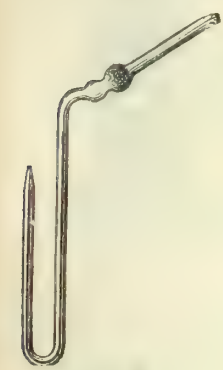


Fig. 22.

eux; 2° les deux tubes avec l'air extérieur; 3° l'un ou l'autre seulement de ces deux tubes avec l'air. On maintient les tubes à une température connue et constante, au moyen d'un vaste manchon de verre *MM'NN'*, plein d'eau, dont la température est donnée par un thermomètre *T*, et dont on établit l'égalité de température, soit au moyen d'un agitateur, soit en insufflant de l'air par un tube latéral. Tout ce système est porté par un solide montant de fonte *ZZ'* reposant sur trois pieds munis de vis calantes qui servent à rendre verticaux les tubes gradués. Les lectures de la hauteur du mercure dans les tubes se font par l'intermédiaire d'un

visseur, muni de fils croisés, représenté en *LL'*. On peut faciliter ces lectures en garnissant chacun des tubes d'une

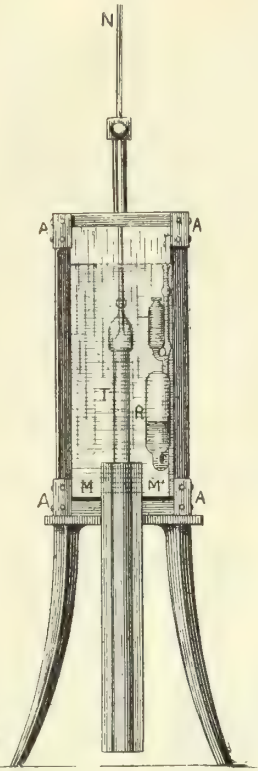


Fig. 21.

reproduite dans les appareils de Regnault, est représentée à part dans la fig. 30, et pour maintenir les deux parties jointes on serre les surfaces des deux cônes au moyen de deux demi-colliers à gorge, que deux vis permettent de rapprocher à volonté. La partie capillaire du tube-laboratoire est serrée par une pince *X* que l'on peut ouvrir ou fermer au moyen d'un bouton. La cuve à mercure est un vase de fonte *V*, d'une forme spéciale. La tablette qui la supporte peut, au moyen d'une crémaillère *ii* engrenée sur un pignon denté, monter et descendre le long du support *ZZ*. — Voici maintenant comment fonctionne l'appareil; pour fixer les idées nous prendrons pour exemple l'analyse d'un mélange d'air et d'acide carbonique: le mesureur et le laboratoire sont séparés l'un de l'autre. Le robinet *R* fait communiquer les deux tubes mesureurs, et le robinet *r'* est ouvert. On verse du mercure par le tube *cd*; ce mercure monte dans le tube *ab* qu'il remplit et s'écoule par le robinet *r'*; on ferme alors ce robinet. Ceci fait, on remplit également le tube-laboratoire, en l'enfonçant dans la cuve aussi profondément que possible, et en aspirant à l'aide d'un tube de verre soufflé et joint au robinet par un caoutchouc, jusqu'à ce qu'un peu de mercure passe dans la boule; on ferme alors. On procède ensuite à l'introduction, dans le laboratoire, du gaz à analyser, ce qui se fait soit sur la cuve même, soit sur une grande cuve à mercure où l'on a transporté le tube. Le gaz introduit, on reporte le laboratoire sur sa cuve et on procède à l'ajustage des robinets *rr'* que l'on

visseur, muni de fils croisés, représenté en *LL'*. On peut faciliter ces lectures en garnissant chacun des tubes d'une petite mire blanche et noire, que l'on fait glisser le long des tubes à la hauteur voulue (fig. 28). A la partie supérieure du tube *ab* sont soudés deux bouts de fils de platine *KK'*, par lesquels on fait passer l'étincelle électrique destinée à produire l'inflammation des mélanges explosifs.

La portion de l'appareil désignée sous le nom de *laboratoire* se compose d'un tube où se font les réactions et d'une cuve à mercure. Le tube-laboratoire est une cloche de verre *gf* de la même largeur à peu près que le tube mesureur, ou un peu plus large s'il est nécessaire, ouverte à sa base, terminée en haut par un tube capillaire *ref*, de même diamètre que le tube *ahr'* terminant le tube *ab* et auquel il se relie par le collier à gorge et les robinets *rr'*. La disposition de ce collier à gorge, fréquemment



Fig. 23.

serre fortement au moyen du collier à gorge. Pour faire les mesures du gaz, le procédé mis en usage consiste à mesurer les forces élastiques; il n'exige qu'une graduation du tube mesureur en millimètres. Le gaz étant dans le laboratoire on élève aussi haut que possible la cuve à mercure, on ouvre les robinets r et r' , et par le robinet R on fait écouler du mercure hors des tubes mesureurs; le gaz passe alors du tube fg dans le tube ab ; lorsque le niveau du mercure atteint le tube capillaire, on diminue l'ouverture du robinet et on le ferme précisément au moment où la colonne atteint un repère α marqué sur le tube capillaire entre e et r . Il existe alors une certaine différence de niveau entre le ménisque de mercure dans les deux branches ab et cd ; on lit exactement cette différence à l'aide du viseur, après avoir agité l'eau du manchon, et en avoir noté la température, qui ne doit pas changer sensiblement pendant la durée de l'expérience complète. Le gaz dont on mesure la force élastique est donc à une température t ; il est, en outre, saturé d'humidité, car on a soin de maintenir humecté d'eau le tube ab . Si donc f est la force élastique de la vapeur d'eau à t , H la hauteur du baromètre, et h la hauteur du mercure soulevé, $H+h-f$ représentera la force élastique du gaz supposé sec.

Une fois la force élastique mesurée, on procède aux manipulations que doit subir le gaz; dans le cas qui nous occupe, il s'agit d'abord d'absorber l'acide carbonique au moyen d'une dissolution concentrée de potasse; dans ce but on abaisse la cuve à mercure autant que possible; on introduit dans le laboratoire, à l'aide d'une pipette courbe, quelques gouttes de la solution alcaline; on verse du mercure dans le tube cd , puis l'on ouvre les robinets r et r' ; la différence de niveau déterminée par l'addition de mercure chasse le gaz dans le laboratoire; on referme les robinets quand le mercure commence à couler

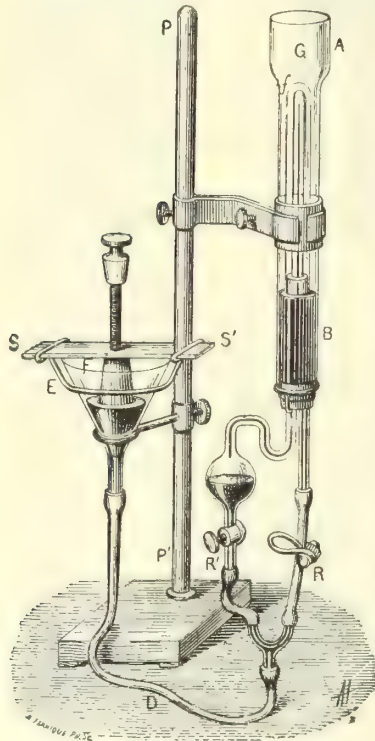


Fig. 24.

par le tube capillaire ref . On laisse alors agir la potasse et, après quelques instants, on fait repasser, comme précédemment, le gaz dans le mesureur, en montant la cuve et en laissant écouler du mercure par le robinet R . S'il est nécessaire, on répétera le transvasement dans les deux sens, de manière à bien assurer le contact du gaz avec la solution alcaline répandue à la surface du tube-laboratoire. Lorsqu'on fait repasser pour la dernière fois le gaz dans le tube mesureur, on a soin de fermer le robinet r au moment précis où le sommet de la colonne parvient au repère α . On ramène ensuite le niveau du mercure dans le tube ab à la position m qu'il occupait lorsqu'on a fait la première mesure; puis, à l'aide du viseur, on mesure exactement la

différence de hauteur h' du mercure dans les deux branches ab et cd et on observe la hauteur barométrique H' . Si la température de l'eau du manchon avait changé depuis la lecture précédente, on la ramènerait à la température t en ajoutant soit de l'eau chaude, soit de l'eau froide. La force élastique du gaz privé d'acide carbonique est donc $H'+h'-f$; par suite, la diminution de force élastique due à l'absorption de l'acide carbonique est représentée par :

$$(H+h-f) - (H'+h'-f) = H - H' + h - h'$$

et

$$\frac{H - H' + h - h'}{H + h' - f}$$

représente la proportion d'acide carbonique contenue dans le gaz supposé sec. On procède ainsi avec les divers absorbants.

Dans certains cas, on procède par combustion; on introduit dans le laboratoire le gaz combustible qu'on fait ensuite passer dans le mesureur, puis on met l'oxygène en proportion convenable dans le laboratoire, on l'envoie dans le mesureur et on détermine de nouveau la pression. La nouvelle pression du mélange, lorsqu'on a ramené au nouveau primitif le mercure du mesureur, est égale à $H''+h''-f$, H'' étant la hauteur barométrique, h'' la différence de niveau dans les deux tubes. Avant de faire la combustion, il est bon d'attendre un certain temps pour laisser les gaz se mélanger, ou, ce qui vaut mieux, faire passer le mélange, à deux ou trois reprises, du mesureur dans le laboratoire et du laboratoire dans le mesureur; au dernier passage, on a soin que le mercure descende jusqu'en bas du tube capillaire ah afin que tout le gaz prenne part à la combustion. On fait alors passer l'étincelle. Après l'explosion, on détermine dans le mesureur un léger excès de pression, en versant du mercure dans l'autre branche; puis, en ouvrant lentement les robinets r et r' , on laisse le gaz se détendre jusqu'à ce que la colonne mercurielle du tube capillaire affleure le repère β . Les robinets r et r' sont fermés; le mercure du mesureur est ramené au niveau primitif. On mesure la nouvelle pression.

On peut évidemment appliquer cet appareil à des analyses d'un genre quelconque, toutes les absorptions se faisant dans un tube séparé du mesureur. Bien que le nombre des diverses manipulations soit assez grand, la durée d'une expérience totale n'est pas très longue; ainsi l'analyse par combustion peut être effectuée en moins de trois quarts d'heure. La précision est très grande, puisque l'on ne mesure que des hauteurs de mercure, le volume du gaz étant toujours le même; on n'a pas à craindre des erreurs de

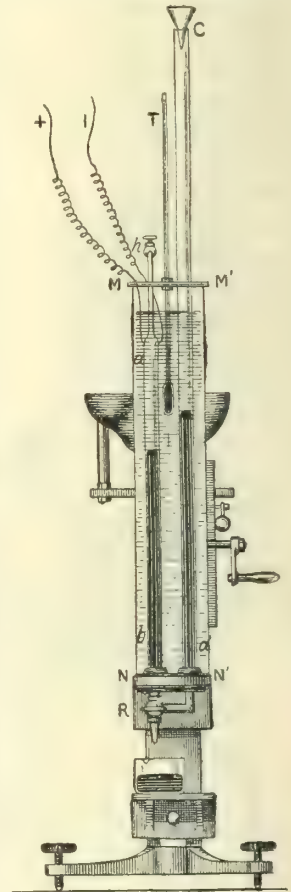


Fig. 25.

jaugeage des tubes, et il est inutile de connaître les capacités. La mesure des hauteurs se fait fort exactement à 1/10^e de millimètre près. On pourrait d'ailleurs faire ces

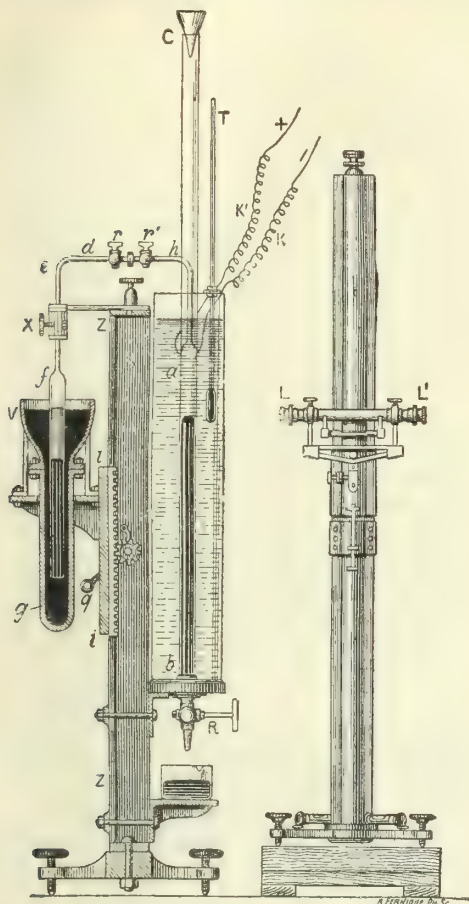


Fig. 26.

lectures avec une précision plus grande encore, si l'on se servait d'un cathétomètre.

Voici quelques détails sur la marche des analyses par combustion eudiométrique et sur celle des mélanges de gaz

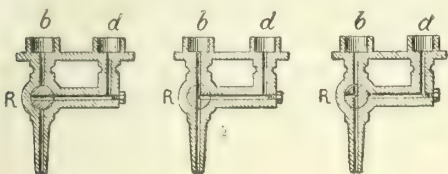


Fig. 27.

spécialement hydrocarbonés, tels que le gaz de l'éclairage. L'analyse eudiométrique fournit immédiatement trois données en équation caractéristique pour chaque gaz combustible. Soit *a* le volume initial, *b* la diminution de volume produite par la combustion, *c* le volume de l'acide carbonique produit. Le volume de l'oxygène consommé, se concluant des données précédentes, pour les gaz binaires ou ternaires, exempts d'azote, est égal à *b* + *c* - *a*. Si le gaz ne renferme pas



Fig. 28.

d'oxygène, on peut conclure de là sa composition. En effet, le volume de l'acide carbonique indique la quantité de carbone, et l'oxygène excédant par rapport à celui contenu

dans l'acide carbonique répond à la moitié du volume de l'hydrogène supposé libre; mais ces relations n'existent plus pour les gaz azotés. Nous ne parlons pas ici des gaz sulfurés ou chlorés, la combustion ne fournissant pas de résultats précis. Ceci posé, voici les équations eudiométriques des gaz hydrocarbonés, *V* étant le volume du gaz brûlé :

	<i>a</i>	<i>b</i>	<i>c</i>
Hydrogène H ²	V	1 1/2 V	0
Oxyde de carbone C ² O ²	V	1 1/2 V	V
Formène C ² H ⁴	V	1 1/2 V	V
Ethane C ² H ⁶	V	2 1/2 V	2 V
Ethylène C ² H ⁴	V	2 1/2 V	2 V
Acétylène C ² H ²	V	1 1/2 V	2 V
Oxyde de méthyle C ² H ⁶ O ²	V	2 V	2 V
Propane C ³ H ⁸	V	3 V	3 V
Propylène C ³ H ⁶	V	2 1/2 V	3 V
Allylène C ³ H ⁴	V	2 V	3 V
Butane C ⁴ H ¹⁰	V	3 1/2 V	4 V
Butylène C ⁴ H ⁸	V	3 V	4 V
Crotonylène C ⁴ H ⁶	V	2 1/2 V	4 V
Diacétylène C ⁴ H ²	V	2 V	4 V

On peut établir des équations analogues pour les carbures plus condensés, lorsqu'ils se trouvent mélangés avec

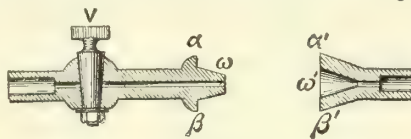


Fig. 29.

d'autres gaz, en proportion telle qu'ils y affectent l'état gazeux. Donnons seulement celles de la benzine, à cause de son importance pratique :

Benzine C ¹² H ⁶	V	2 1/2 V	6 V
--	---	---------	-----

Présentons enfin les équations eudiométriques des gaz azotés qui brûlent avec l'oxygène par l'étincelle, en laissant de l'acide carbonique et de l'azote :

	<i>a</i>	<i>b</i>	<i>c</i>
Ammoniaque AzH ³	V	1 1/4 V	0
Acide cyanhydrique C ² HAz.....	V	3/4 V	0
Méthylamine C ² H ⁵ Az.....	V	1 3/4 V	V
Cyanogène C ² Az ²	V	0	2 V
Ethylamine C ² H ⁷ Az.....	V	2 1/2 V	2 V
Propylamine, triméthylamine C ³ H ⁹ Az.....	V	2 3/4 V	3 V

Toutefois, je ne m'occuperai pas de ces derniers gaz dans ce qui suit, parce qu'ils sont absorbables par les alcalis et ne sauraient être confondus avec les autres gaz combustibles. Voici maintenant l'analyse des mélanges ordinaires.

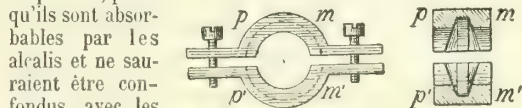


Fig. 30.

maintenant l'analyse des mélanges ordinaires.

Oxygène (x) et azote (y). On ajoute un volume convenable d'hydrogène et on fait détoner,

$$x + y = a; 3x = b;$$

x et *y* sont donc connus. Ceci fournit une méthode très exacte pour analyser l'air atmosphérique.

Hydrogène (x) et azote (y). On ajoute de l'oxygène, et

$$x + y = a, \frac{3}{2}x = b.$$

Hydrogène (x) et oxygène (y). Si le mélange est combustible, on le fait détoner; puis on cherche si le résidu est combustible ou s'il renferme de l'oxygène.

Dans le premier cas : *x* + *y* = *a*; 3*y* = *b*;

Dans le second cas : *x* + *y* = *a*; 3/2*x* = *b*.

Hydrogène (x), oxygène (y) et azote (z). La combustion étant faite sur une portion du gaz avec diminution *b*, on re-

connait s'il reste un excès d'hydrogène ou d'oxygène; on exécute alors une seconde combustion après addition soit d'oxygène dans le premier cas, soit d'hydrogène dans le second, ce qui produit une diminution de volume b' . On a dès lors :

$$x + y + z = a; \quad b = \frac{3}{2}x \text{ ou } 3y, \text{ selon les cas.}$$

$$b' = \frac{3}{2}x, \text{ si l'on a dû ajouter un excès d'oxygène.}$$

$$b' = 3y, \text{ si l'on a dû ajouter un excès d'hydrogène.}$$

Dans les cas de ce genre, il est préférable de faire la combustion tout d'abord avec un excès d'oxygène, et d'absorber le surplus par le pyrogallate de potasse. On obtient ainsi directement le volume x de l'azote. Nous supposons, dans tous les cas qui vont suivre, que l'on a opéré ainsi, et nous ne nous occuperons plus de l'azote; nous ne nous occuperons pas non plus de l'oxygène présent au début, ce gaz devant être éliminé d'abord.

Hydrogène (x) et oxyde de carbone (y). Combustion par l'oxygène :

$$x + y = a; \quad \frac{3}{2}a + \frac{1}{2}y = b; \quad y = c.$$

On a ici une équation de vérification; on pourrait s'en servir dans un mélange contenant de l'azote pour calculer le volume de ce gaz.

Hydrogène (x) et formène (y) :

$$x + y = a; \quad \frac{3}{2}a + 2y = b; \quad y = c.$$

Il y a une équation de vérification.

Oxyde de carbone (x) et formène (y) :

$$x + y = a; \quad \frac{x}{2} + 2y = b; \quad x + y = c.$$

Même remarque.

Hydrogène (x), oxyde de carbone (y) et formène (z) :

$$x + y + z = a; \quad \frac{3}{2}x + \frac{y}{2} + 2z = b; \quad y + z = c.$$

Le problème est déterminé. On doit vérifier le volume de l'oxyde de carbone au moyen du chlore et un excès de solution acide.

Hydrogène (x) et éthylène (y) :

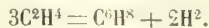
$$x + y = a; \quad \frac{3}{2}x + 2y = b; \quad 2y = c.$$

Il y a une équation de vérification. On doit contrôler le volume de l'éthylène au moyen du brome.

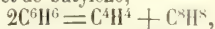
La même méthode s'applique à la plupart des mélanges de deux gaz combustibles : *hydrogène et propylène; oxyde de carbone et propylène; formène et éthylène, etc.*, à l'exception de cas spéciaux sur lesquels on va revenir.

La même méthode est applicable en principe à tout mélange renfermant seulement trois gaz combustibles. Mais s'il y en a quatre, le problème ne comportant que trois données resterait indéterminé. Soit par exemple : *hydrogène, oxyde de carbone, formène et éthylène*. Dans un cas de ce genre, il faut absolument recourir aux absorbants. On détermine d'abord l'éthylène au moyen du brome; puis l'oxyde de carbone au moyen du chlorure cuivreux, et il ne reste plus que deux gaz combustibles, dont l'analyse eudiométrique indique la proportion.

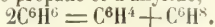
Venons aux cas spéciaux qui ont été réservés plus haut : Le formène, par exemple, offre exactement la même composition qu'un mélange à volumes égaux d'éthane et d'hydrogène, ou bien encore qu'un mélange convenable de propane et d'hydrogène,



De même le propylène a la même composition qu'un mélange d'éthylène et de butylène,



ou bien encore de propane et d'allylène,



Pour le dernier cas, il suffit de traiter par le brome : le

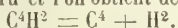
propylène est entièrement absorbé dans le premier système, tandis que dans le second l'allylène est absorbé et le propane subsiste. De même, le propylène est rapidement absorbé par l'acide sulfurique concentré, tandis que le butylène seul se comporte ainsi à l'exclusion de l'éthylène. On contrôle les résultats, en analysant par combustion le gaz primitif et le résidu de l'absorption. La différence entre les six données eudiométriques, prises 2 à 2, fournit les équations eudiométriques du gaz absorbé. Le cas le plus difficile est celui du formène comparé aux mélanges gazeux équivalents. On le résout comme il suit : on traite le gaz par deux fois ou trois fois son volume d'alcool absolu (purgé d'air) : une partie se dissout, une portion demeure insoluble. Si le gaz est du formène, ces deux portions offrent la même composition; si, au contraire, on opère sur un mélange d'éthane et d'hydrogène, la plus grande partie de l'éthane se dissoudra, tandis que le résidu sera constitué par de l'hydrogène ne contenant plus qu'une proportion d'éthane très inférieure à la moitié du volume résiduel. Ceci posé, faisons l'analyse eudiométrique du gaz primitif d'une part et du résidu de l'autre (après l'avoir débarrassé de vapeur d'alcool au moyen de l'acide sulfurique concentré). Si ces deux gaz donnent des résultats identiques, chacun d'eux fournissant un volume d'acide carbonique égal au premier, le gaz est du formène pur. Mais si l'on avait affaire à de l'éthane mêlé d'hydrogène, la composition du gaz résidu se rapprochera de celle de l'hydrogène et il fournira un volume d'acide carbonique inférieur à son propre volume; ce qui est décisif. On pourra d'ailleurs contrôler le résultat en dégageant le gaz dissous dans l'alcool, soit par l'ébullition dans le vide, soit par l'addition d'un volume d'eau égal : l'analyse eudiométrique du gaz dégagé se confondra sensiblement à celle de l'éthane.

Telles sont les méthodes de l'analyse quantitative des gaz.

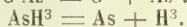
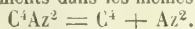
M. BERTHELOT.

Gaz explosifs. — Les gaz explosifs sont des gaz définis, susceptibles de se transformer rapidement avec explosion sous certaines influences extérieures, telles que mise de feu, choc, compression brusque, étincelle électrique. Il existe un certain nombre de ces gaz qui peuvent être séparés en deux groupes bien distincts, ceux qui détonent sous des influences très légères comme un léger échauffement ou une compression brusque, et ceux qui ne détonent ni sous l'influence d'un échauffement progressif, ni d'une compression modérée; ces derniers peuvent cependant détoner par suite de l'éclatement du fulminate de mercure. Au premier groupe appartiennent l'ozone, l'acide hypochloreux, les oxacides gazeux du chlore, etc.; l'acétylène, le bioxyde d'azote, le cyanogène, l'hydrogène arséné, etc., constituent le second groupe. M. Berthelot, à qui nous devons la plupart de nos connaissances sur les gaz explosifs, a montré que ces gaz étaient caractérisés parce que leur formation, à partir de leurs éléments, avait toujours lieu avec absorption de chaleur. La chaleur dégagée par la décomposition des gaz explosifs est égale à la chaleur absorbée dans la formation de ces gaz, les méthodes thermo-chimiques permettant de déterminer expérimentalement la valeur de cette quantité; on peut donc, en partant de cette donnée, calculer la pression et la température développées au moment de l'explosion en appliquant les lois de Mariotte et de Gay-Lussac et en utilisant les chaleurs spécifiques des éléments gazeux, mesurées à la température ordinaire. Considérons l'ozone: il se décompose en oxygène ordinaire dès la température ordinaire; cette décomposition s'accélère avec la température et devient explosive sous l'influence d'une compression brusque; 24 gr. d'ozone dégagent + 14^{cal} en se transformant en oxygène; il est facile d'en déduire que cette chaleur, étant utilisée pour échauffer l'oxygène formé par la décomposition, pourrait en élever la température à 2,840° ou 3,987°, suivant que cette décomposition a lieu à pression constante ou à volume constant. Dans ce dernier cas, la pression qui en résulterait deviendrait égale à 23^{atm}4.

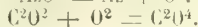
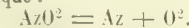
Les gaz de la seconde catégorie, tels que l'acétylène, le cyanogène, le bioxyde d'azote, ne détonent ni par simple échauffement, ni par le contact d'une flamme, ni sous l'influence de l'étincelle ou même de l'arc électrique. Cependant, le gaz hypochloreux, qui détone sous l'influence d'un léger échauffement, au contact d'une flamme ou d'une étincelle, dégage, au moment de sa décomposition, une quantité de chaleur bien moindre que celle fournie par l'acétylène et susceptible de porter les éléments gazeux seulement à 1,250°, tandis que ceux de l'acétylène seraient portés, dans les mêmes conditions, vers 3,000°. La diversité qui existe entre le mode de destruction de ces combinaisons formées avec absorption de chaleur est due, pour chaque réaction déterminée, suivant les expressions de M. Berthelot, à la nécessité d'une mise en train et d'un certain travail préliminaire; or, ce travail, nécessaire pour résoudre en éléments les composés du second groupe, ne paraît pas résider dans un simple échauffement, puisque ces gaz ne détonent jamais quelle que soit la température à laquelle ils sont portés. Ils ne détonent pas davantage sous l'influence des étincelles électriques, malgré la température excessive et subite développée par celle-ci; avec l'acétylène et le cyanogène, le carbone se précipite sur leur trajet en même temps que l'hydrogène et l'azote deviennent libres. L'arc électrique accélère cette décomposition, mais sans la rendre explosive. L'hydrogène arséné ne détone pas non plus sous ces mêmes influences, malgré son peu de stabilité, même à la température ordinaire. Il existe donc pour ces combinaisons quelque condition liée à leur constitution moléculaire, en vertu de laquelle la décomposition de ces gaz, produite par la chaleur ou par l'étincelle électrique, ne peut se propager dans toute la masse gazeuse. M. Berthelot est cependant arrivé à produire la décomposition explosive des gaz du second groupe en faisant usage d'un détonateur, le fulminate de mercure; sous l'influence du choc subit et très violent produit par l'éclatement d'une cartouche minuscule de fulminate de mercure, la décomposition de l'acétylène, par exemple, se produit avec explosion en même temps qu'on aperçoit une grande flamme dans l'éprouvette; après refroidissement, celle-ci se trouve remplie de carbone noir et très divisé; l'acétylène a disparu et l'on obtient de l'hydrogène libre :



Le cyanogène, l'hydrogène arséné se résolvent entièrement en leurs éléments dans les mêmes conditions :

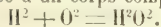


Le bioxyde d'azote détone également sous l'influence du fulminate de mercure, mais le phénomène est un peu plus compliqué qu'avec les gaz précédents; l'oxyde de carbone qui résulte de la décomposition du fulminate s'unit en même temps à l'oxygène du bioxyde d'azote pour former de l'acide carbonique :



C. MATIGNON.

Mélanges explosifs. — Les mélanges gazeux explosifs sont des systèmes gazeux susceptibles d'une transformation rapide accompagnée d'un grand dégagement de chaleur. Le chlore et l'oxygène sont les seuls gaz simples qui puissent fournir des mélanges gazeux détonants, par leur association avec des gaz combustibles hydrogénés ou carburés. Parmi les gaz composés, les oxydes de chlore et les oxydes d'azote partagent cette propriété. Ainsi l'oxygène et l'hydrogène mélangés dans la proportion de deux volumes du second pour un volume du premier, forment un mélange tonnant, capable d'éprouver une transformation rapide, sous l'influence d'une étincelle électrique par exemple, en donnant naissance à un corps composé, l'eau :



Les mélanges gazeux ont fait l'objet de nombreux travaux. M. Berthelot a montré tout le parti que l'on pouvait tirer de la connaissance des chaleurs de formation des systèmes

gazeux, avant et après la réaction explosive, pour calculer la puissance relative de ces explosifs gazeux; ses recherches sur le même sujet, en collaboration avec M. Vieille, l'ont conduit à reconnaître l'existence d'un mode de propagation des réactions explosives tout à fait spécial et caractérisé par l'existence d'un mouvement ondulatoire particulier, l'onde explosive.

La réaction chimique qui se produit au moment de la transformation subite d'un mélange gazeux explosif peut se propager de deux façons bien différentes en donnant naissance à ce qu'on appelle une combustion progressive et une détonation. Dans la combustion progressive, la réaction une fois provoquée en un point par une cause extérieure, telle que l'inflammation, se transmet de proche en proche dans des conditions où le refroidissement dû à la conductibilité, au contact des matières inertes, etc., a baissé la température au degré les plus bas qui soit compatible avec la continuation de la réaction: toute la chaleur se trouve ainsi dissipée à l'exception de la très petite fraction nécessaire pour propager la réaction dans les parties voisines. Bunsen, puis MM. Mallard et Le Châtelier ont cherché à évaluer la vitesse de propagation de la réaction pour ce régime à combustion ordinaire: Bunsen a trouvé 34 m. par seconde pour le gaz tonnant (hydrogène et oxygène) et 1 m. seulement par seconde pour le mélange en proportions équivalentes d'oxyde de carbone et d'oxygène. Il déterminait l'écoulement à travers un orifice étroit, enflammait le jet et cherchait pour quelle vitesse limite de l'écoulement la flamme demeurait stationnaire à l'orifice, sans rétrograder dans l'intérieur. M. Mallard a trouvé que la vitesse de combustion ainsi définie diminue rapidement à mesure que l'on augmente la proportion des gaz qui ne concourent pas à la combustion, la vitesse maximum répondant à 0^m560 par seconde, pour un mélange de 8 p. d'air et de 1 p. de gaz des marais en volume; elle s'abaisse jusqu'à 0^m04, avec un mélange contenant 12 p. d'air pour 1 p. de gaz des marais. Le gaz d'éclairage et l'air fournissent une vitesse maximum presque double de la précédente.

Les recherches de MM. Berthelot et Vieille établissent l'existence d'un mode de propagation bien différent du précédent et beaucoup plus rapide; il est caractérisé par la production d'une onde explosive, c.-à-d. par l'existence d'une certaine surface régulière, où se développe la transformation et qui réalise un même état de combinaison, de température, de pression, etc. Cette surface une fois produite se propage de couche en couche dans la masse tout entière, par suite de la transmission des chocs successifs des molécules gazeuses, amenées à un état vibratoire plus intense, en raison de la chaleur dégagée dans leur combinaison et transformée sur place, ou plus exactement avec un faible déplacement relatif. De tels effets sont comparables à ceux d'une onde sonore, mais avec cette différence capitale que l'onde sonore est transmise de proche en proche, avec une force vive peu considérable, un excès de pression très petit et une vitesse déterminée par la seule constitution du milieu vibrant, vitesse qui est la même pour toute espèce de vibration; au contraire, c'est le changement de constitution chimique qui se propage dans l'onde explosive et qui communique au système en mouvement une force vive énorme et un excès de pression considérable. Aussi la vitesse de l'onde explosive est-elle tout à fait différente de celles des ondes sonores transmises dans le même milieu. Dans le mélange oxyhydrique, on a observé une vitesse de propagation de 2,840 m., tandis que celle de l'onde sonore répond seulement à 514 m. L'onde explosive se propage uniformément, avec une vitesse qui dépend essentiellement de la nature du mélange explosif et non de la matière du tube qui le contient; de plus, cette vitesse n'est pas influencée par le diamètre du tube, pourvu que celui-ci ne devienne pas capillaire; toutefois, même dans ce dernier cas, la diminution de la vitesse n'est pas excessive. La vitesse de l'onde explosive est indépendante de la pression du mélange gazeux, ce qui établit qu'elle est régie par les mêmes

lois générales que la vitesse du son. On peut concevoir des modes de propagation de la réaction chimique intermédiaires entre les deux précédents, mais ils ne constituent aucun régime régulier. Le passage de la combustion progressive à l'onde explosive est accompagné de mouvements violents, de déplacements de matière étendus et irréguliers, pendant lesquels la propagation de la combustion s'opère en vertu d'un mouvement vibratoire d'amplitude croissante et avec une vitesse de plus en plus considérable.

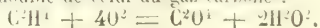
On dit qu'un mélange gazeux est inflammable ou non, suivant que l'inflammation portée en un de ses points se propage de proche en proche dans toute la masse ou s'éteint.

Les mélanges gazeux explosifs cessent de brûler lorsque la proportion relative de l'un de leurs composants tombe au-dessous d'une certaine proportion. Ainsi 3 vol. du gaz tonnant, formé par 1 vol. d'oxygène et 2 vol. d'hydrogène cessent de s'enflammer lorsqu'ils sont mélangés avec 27 vol. d'oxygène, ou bien avec 24 vol. d'hydrogène. D'ailleurs, les limites d'inflammabilité varient d'une façon notable avec le procédé d'inflammation et surtout avec la température et la masse du corps en ignition, qui sert à amorcer la combustion. Les limites de composition auxquelles l'onde explosive cesse de se produire sont beaucoup plus élevées que celles qui répondent à l'inflammation simple; elles varient suivant le mode d'inflammation et la nature de l'impulsion initiale. La limite de détonation pour l'oxyde de carbone paraît exister au delà des mélanges renfermant moins de 40 centièmes et même moins de 60 centièmes d'oxyde de carbone, tandis que la limite de combustion ordinaire est située vers 20 centièmes. Lorsqu'on approche de la limite de détonation, la vitesse de l'onde diminue notablement. La température d'inflammation d'un mélange gazeux est la température minima à laquelle il faut porter ce mélange pour déterminer la réaction rapide et complète de ce mélange. MM. Mallard et Le Chatelier ont déterminé les températures d'inflammation d'un certain nombre de mélanges gazeux.

2 vol. H	+ 1 vol. O	550 à 570°
1 vol. O	+ 2 vol. H	530°
1 vol. air	+ 2 vol. H	530 à 570°
2 vol. air	+ 1 vol. H	550°
1 vol. O	+ 2 vol. H + 3 vol. CO ²	560 à 590°
2 vol. O	+ 1 vol. C ² H ⁴	650°
1 vol. O	+ 2 vol. C ² H ⁴	650 à 660°
1 vol. C ² H ⁴	+ 9 vol. air	inférieur à 750°

Il existe des différences très sensibles entre les temps nécessaires pour enflammer un mélange gazeux, porté à une température donnée : les mélanges contenant de l'hydrogène et de l'oxyde de carbone s'enflamment immédiatement, le grisou au contraire présente un retard qui peut s'élever à une dizaine de secondes aux environs de 650°; ce retard diminue à mesure que s'accroît la température à laquelle on porte les gaz, et n'atteint plus une seconde à 1,000°. Aux températures inférieures à la température d'inflammation, mais voisines de celles-ci, il commence à se produire une combustion lente avec une lueur phosphorescente visible seulement dans l'obscurité, mais les produits d'oxydation dans ce cas changent de nature et répondent à une combustion incomplète : ainsi l'éther ou l'alcool absolu, versés sur une brique rouge de feu, donnent lieu à cette combustion lente en formant des produits d'oxydation intermédiaires, tels que l'aldéhyde. Si l'on prolonge ces réactions incomplètes, surtout en présence d'un corps poreux et de petite masse, l'oxydation est activée par la chaleur même qui se dégage et peut élever la température du système jusqu'au degré d'inflammation subite et explosive. Les gaz qui renferment du soufre s'enflamment à des températures bien plus basses que les gaz hydrocarbonés.

Envisageons, par exemple, la combustion complète du protocarbure d'hydrogène C²H²; elle exige un volume d'oxygène double de celui du gaz carbone :



Les méthodes thermo-chimiques permettent de déterminer la quantité de chaleur dégagée dans cette réaction; elle a été trouvée égale à 488 grandes calories. Si l'on admet que toute cette chaleur est utilisée pour élever la température des gaz résultant de la réaction, il est facile de déterminer les températures du mélange gazeux, suivant que la réaction se produit à pression constante ou à volume constant, pourvu que les chaleurs spécifiques des corps formés soient connues. La connaissance de la température dans le cas où l'explosion se produit dans une enveloppe fermée et résistante permet de calculer la pression des gaz au moment de la détonation. La pression ainsi déterminée est la pression théorique; on trouve dans le cas du formène qu'elle serait égale à 34 atmosphères. M. Berthelot a calculé les pressions théoriques pour les mélanges gazeux suivants :

H ²	+ O ²	= H ² O ²	20 atm.
H	+ Cl	= HCl	18 —
H ²	+ Az ² O ²	= Az ² + H ² O ²	25 —
H ²	+ AzO ²	= Az + H ² O ²	20 —
C ² O ²	+ O ²	= C ² O ⁴	24 —
C ² O ²	+ Az ² O ²	= C ² O ⁴ + Az ²	28 —
C ² H ⁴	+ O ⁸	= C ² O ⁴ + 2H ² O ²	34 —
C ⁴ H ²	+ O ¹⁰	= 2C ² O ⁴ + H ² O ²	45,5 —
C ⁴ H ⁴	+ O ¹²	= 2C ² O ⁴ + 2H ² O ²	42 —
C ⁴ H ⁶	+ O ¹⁴	= 2C ² O ⁴ + 3H ² O ²	38 —
C ⁴ Az ²	+ O ⁸	= 2C ² O ⁴ + Az ²	51 —

Les pressions effectives, c.-à-d. celles qui ont été déterminées expérimentalement, sont toutes inférieures aux pressions théoriques, quoique leurs valeurs relatives soient sensiblement les mêmes. D'ailleurs, les pressions calculées sont purement théoriques et destinées uniquement à servir de termes de comparaison, et l'excès qu'elles présentent sur les pressions effectives peut s'expliquer, soit en raison de la brève durée de l'état de combinaison intégrale qui semble répondre à l'onde explosive, soit à cause de l'évaluation inexacte des chaleurs spécifiques employées dans les calculs, soit enfin à cause de la dissociation. Les pressions effectives, déterminées par MM. Berthelot et Vieille par une méthode fondée sur l'enregistrement des pressions à l'aide d'un piston mobile, ont conduit aux valeurs suivantes :

H ²	+ O ²	= H ² O ²	7 ^{atm} 7 à 9,6
C ² O ²	+ O ²	= C ² O ⁴	9,4
C ² H ⁴	+ O ⁸	= C ² O ⁴ + 2H ² O ²	13,6
C ⁴ H ²	+ O ¹⁰	= 2C ² O ⁴ + H ² O ²	13,7
C ⁴ H ⁴	+ O ¹²	= 2C ² O ⁴ + 2H ² O ²	11,9
C ⁴ Az ²	+ O ⁸	= 2C ² O ⁴ + Az ²	19,5

Les rapports véritables des pressions observées ne s'écartent pas beaucoup des rapports théoriques, de sorte que ceux-ci peuvent servir comme première approximation dans la comparaison de la puissance des mélanges gazeux explosifs.

L'industrie utilise les mélanges gazeux explosifs dans les moteurs à gaz, fondés sur la combustion du gaz d'éclairage par l'air. Ce sont des mélanges d'air et de formène qui constituent le *grisou* (V. ce mot), si redoutable dans les mines. Un mélange analogue, composé avec l'air et le gaz d'éclairage, donne lieu assez fréquemment à des accidents graves dans les maisons et les égouts; enfin la vapeur d'éther, celle de sulfure de carbone, celle des essences de pétrole associées à l'air, ont produit plus d'une fois des incendies et des explosions dans les fabriques et les laboratoires.

C. MATIGNON.

III. PHYSIOLOGIE. — Gaz du sang (V. SANG).

IV. INDUSTRIE. — Gaz d'éclairage. — Pour l'histoire, V. ECLAIRAGE, t. XV, pp. 339 et suiv.

Toutes les matières d'origine végétale ou animale, distillées en vase clos, donnent des gaz inflammables contenant des proportions variables de carbone et d'hydrogène et brûlant avec une flamme plus ou moins éclairante, suivant la nature des substances employées. Plus les matières sont

riches en carbone et en hydrogène, plus elles possèdent d'hydrogène en excès sur la quantité de ce gaz nécessaire pour constituer de l'eau avec l'oxygène qu'elles contiennent, et plus elles sont susceptibles de donner du gaz d'un pouvoir éclairant plus élevé. Les matières premières dont la distillation peut produire du gaz d'éclairage sont nombreuses, mais il n'y en a que quelques-unes qui reçoivent dans l'industrie une application importante. Parmi les combustibles minéraux, on emploie : les houilles, lignites, bitumes, schistes bitumineux, et les huiles provenant de leur distillation, huiles naturelles de naphte et de pétrole, tourbes. Parmi les substances végétales : résine et bois résineux, poix et goudron de bois, graines et plantes oléagineuses, huiles végétales et tourteaux, marcs de pommes, de poires, de raisins, sciure de bois, liège, écorces, coquilles de noix et d'amandes. Parmi les substances animales : graisses, os, cornes, poils, huiles animales, suints, déchets de filature, résidus des stéarineriers, des fonderies de suif, des savonneries, des tanneries, des corroiries. Beaucoup de ces matières ne sont utilisables que dans des limites très restreintes, et nous ne nous occuperons que des principales et tout d'abord de la fabrication du gaz de houille. Le choix des meilleures qualités de houille étant le point de départ d'une bonne fabrication, on doit donner la préférence à celles qui produisent le plus grand volume de gaz avec le pouvoir éclairant le plus élevé, et qui laissent comme résidu le coke le mieux aggloméré s'appliquant avantageusement au chauffage domestique. Théoriquement, les houilles les plus propres à la fabrication du gaz d'éclairage sont celles qui contiennent la plus forte proportion d'hydrocarbures et qui ont le plus d'hydrogène en excès sur l'oxygène qu'elles renferment. En général, les houilles grasses à longue flamme sont celles qui conviennent le mieux aux usines à gaz. En France, les meilleures variétés se trouvent : dans les bassins du Nord et du Pas-de-Calais, à Lens, Courrières, Billy-Montigny-Nœux, Anzin, Denain ; dans le bassin de la Loire, à Saint-Étienne, Montrambert, La Béraudière, Roche-la-Molière, Malafolie ; dans les bassins de Commeny et de Decazeville, à Cransac, Carmaux ; enfin, dans les bassins du Midi, à Bessèges, Graissessac. En Belgique, c'est le bassin de Mons qui fournit les meilleures qualités ; en Angleterre, c'est celui de Newcastle ; en Allemagne, ceux de Saarbruck et de la Ruhr. On doit éviter l'emploi des houilles pyriteuses qui produisent à la distillation un dégagement d'hydrogène sulfuré constituant l'une des impuretés les plus préjudiciables à la bonne qualité du gaz. L'humidité des charbons, quand on les laisse exposés aux intempéries, a une influence sensible sur leur rendement en gaz, qui peut être réduit ainsi de 20 à 25 %. On devra donc toujours conserver à l'abri des pluies la houille destinée à la production du gaz.

La distillation est l'opération préliminaire qui a pour but de décomposer à l'abri du contact de l'air et sous l'action d'une température d'environ 1,000 à 1,200°, la houille en produits gazeux, liquides et solides, qu'on sépare ensuite par d'autres opérations successives de condensation et d'épuration. Quand on soumet la houille à l'action de la chaleur, jusqu'à ce qu'elle arrive à 130 ou 200°, le seul changement sensible qu'elle éprouve consiste dans la perte de son eau d'interposition. Si la température continue à s'élever, les phénomènes de la décomposition commencent à se manifester : les éléments réagissent alors les uns sur les autres, et ceux qui ont le plus d'affinité entre eux, l'oxygène et l'hydrogène, l'oxygène et le carbone, se combinent pour former de l'eau et de l'acide carbonique, accompagnés d'un premier dégagement d'hydrogène carboné ; puis, l'action de la chaleur augmentant de plus en plus, la série des réactions continue. Il y a formation d'oxyde de carbone, et de nouvelles combinaisons plus riches d'hydrogène et de carbone donnent naissance à l'hydrogène bicarboné et à divers autres hydrocarbures à équivalent très élevé, les uns gazeux, les autres liquides ; ces derniers constituent les huiles lourdes et les goudrons. En même

temps, l'azote, qui existe aussi dans le charbon, s'associe avec l'hydrogène pour former de l'ammoniaque, avec le carbone pour former du cyanogène, tandis que le soufre des pyrites engendre du sulfure de carbone, du sulfhydrate d'ammoniaque et du sulfo-cyanure. Enfin, quand tous les éléments, dissociés d'abord, ont ainsi constitué cette multiplicité de combinaisons parmi lesquelles se trouve le mélange de gaz inflammables propres à l'éclairage, l'excès de carbone qui n'a pas été absorbé par les réactions chimiques, reste à l'état de coke avec les substances minérales non décomposées. Comme on le voit, le gaz d'éclairage extrait de la houille est un mélange complexe dont les éléments sont nombreux (V. HOUILLE). La fabrication du gaz exige des soins spéciaux pour éliminer les composés nuisibles à la pureté et au pouvoir éclairant. La composition et la densité des gaz sont variables durant les diverses phases de la distillation. Le tableau ci-dessous donne la proportion pour cent des gaz utilisables, le rapport des volumes produits et le rapport des intensités lumineuses correspondant à la composition du mélange gazeux pendant cinq heures consécutives de distillation :

HEURES	RAPPORT du volume total produit	C ⁴ H ⁴	C ² H ⁴	H	CO	Az	RAPPORT des intensités lumineuses
1 ^{re} heure	21,3	13	82,5	»	3,2	1,3	54
2 ^e —	25,4	12	72,0	8,8	1,9	5,3	48
3 ^e —	21,3	12	58,0	16,0	12,3	1,7	40
4 ^e —	14,0	7	56,0	21,3	11,0	4,7	35
5 ^e —	8,2	0	20,0	60,0	10,0	10,0	10

On voit que la production des hydrogènes carbonés, qui contribuent le plus à l'intensité de la lumière, diminue à mesure que la distillation s'avance, et qu'elle devient très faible dans la cinquième heure, tandis qu'au contraire le dégagement de l'hydrogène pur, qui n'est pas éclairant, va en augmentant graduellement. Aussi, le gaz obtenu pendant la cinquième heure est environ cinq fois moins éclairant que celui de la première heure, qui lui-même est le plus riche sous ce rapport. La production du volume suit d'ailleurs la même progression que l'abaissement du pouvoir éclairant. Une durée de cinq heures suffit pour obtenir une distillation complète, et la température doit être régulièrement maintenue au degré convenable pour effectuer entièrement dans ce laps de temps la décomposition de la houille. Nous passerons en revue les divers appareils concourant à la fabrication du gaz de houille ; on les divise de la manière suivante : 1° appareils de distillation, cornues et fours ; 2° appareils de condensation produisant l'épuration physique, barillets, condensateurs, scrubbers, laveurs ; 3° extracteurs, valves de distribution ; 4° appareils d'épuration chimique, épurateurs ; 5° compteurs de fabrication et de consommation ; 6° gazomètres ; 7° régulateurs d'émission du gaz, manomètres et indicateurs de pression.

Appareils de distillation. Les vases fermés dans lesquels s'effectue la distillation se nomment cornues (V. Gaz [Cornues à]). Pour effectuer le chargement des cornues, le moyen le plus simple consiste à jeter à la pelle la quantité de charbon constituant une charge ; ordinairement la charge est de 400 kilogr. par cornue de dimensions courantes (2^m60 de longueur intérieure, 0^m60 de largeur et 0^m35 de hauteur). La couche de charbon étendue occupe environ la moitié de la hauteur intérieure des cornues ; il est essentiel que l'épaisseur soit bien uniforme. Dès que la dernière pelletée de charbon a été jetée dans la cornue, le chauffeur applique l'obstruc-teur sur l'embouchure, et, par un serrage rapide, opère la fermeture hermétique. Le gaz commence immédiatement à se dégager par le tuyau ascensionnel qui le conduit au premier appareil désigné sous le nom de *barillet* (V. ce mot, t. V, p. 421). On a essayé divers systèmes destinés à éviter la perte de temps et de

gaz qui résulte du chargement à la pelle. Le plus simple est le chargement à l'écope, caisse en tôle ayant les dimensions de la charge placée dans la cornue ; cette écope remplie de charbon est placée sur la sole de la cornue et retournée brusquement sens dessus dessous et retirée rapidement. On a proposé des moyens mécaniques de chargement dont l'emploi ne s'est pas généralisé. Quand la distillation est complètement achevée, on procède au déchargement. A cet effet, le chauffeur desserre un peu la vis de pression qui produit la fermeture, et il écarte légèrement l'obturateur en présentant au-dessus une allumette ou une torche de sapin ou une étoupe pour enflammer le gaz qui s'échappe à travers les fissures du lut. Cette précaution est indispensable pour éviter l'explosion qui se produirait au contact immédiat de l'air rentrant dans la cornue, si l'on enlevait d'un seul coup et brusquement l'obturateur. Le chauffeur retire ensuite, au moyen d'un crochet en fer, le coke incandescent qui est reçu dans une brouette en tôle, dont le coffre basculant sur deux tourillons permet un renversement rapide. Dès que la brouette est hors de la salle des fours, le coke est étendu à terre et arrosé d'eau pour en opérer immédiatement l'extinction. Les cornues sont géné-

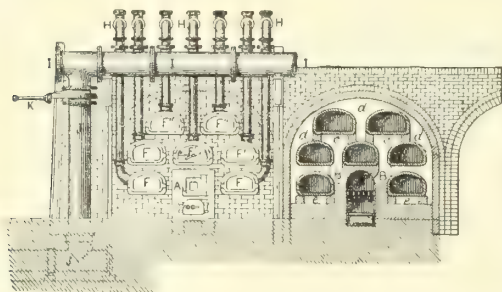


Fig. 31.

ralement groupées au nombre de 2, 3, 5 ou 12 dans les fours, dont les dimensions et les dispositions présentent diverses variantes dans le détail desquelles nous ne saurions rentrer ici. Le spécimen qui est représenté par les fig. 31 et 32 est un des types les plus usités. Le foyer A,

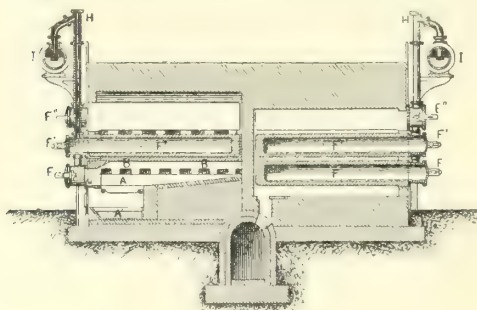


Fig. 32.

placé au milieu des cornues, produit une flamme résultant de la vapeur d'eau engendrée par le rayonnement du combustible sur l'eau contenue dans la bache A' ; il se dégage un mélange d'hydrogène et d'oxyde de carbone qui s'enflamme au-dessus de la grille. La flamme et tous les gaz de la combustion s'élèvent librement par les carneaux B, e, d, c, enveloppent successivement les sept cornues F', F'', F''', passent sous celles-ci pour se rendre à la cheminée traînante f. Le gaz d'éclairage au sortir des cornues s'élève par les tubes verticaux H, qui le conduisent dans le barillet I, où il traverse une couche d'eau de 4 centim., puis se rend dans le tube commun J qui le dirige vers les condenseurs ; une valve K permet d'interrompre le courant. On a essayé de distiller la houille sans cornues, en la chargeant en grande masse dans des fours spéciaux, dont la

Compagnie parisienne a appliqué depuis longtemps le type remarquable dû à Pauwels et Dubochet, modifié par M. Knab. La distillation produit alors du coke de qualité supérieure et une proportion plus grande de produits. On a substitué avantageusement le chauffage par gazogènes au chauffage direct effectué par les foyers placés au centre des fours. Les gazogènes (V. ce mot) et les récupérateurs (V. ce mot) sont placés au-dessous des fours, ce qui nécessite un étage inférieur de 3 m. de hauteur en contrebas du dallage de la salle des fours. Quand on ne peut pas les enterrer ainsi dans le sol, on exhausse d'autant le dallage de la salle, mais alors il faut élever le charbon pour les charges des cornues. Les fours sont à neuf cornues ; l'orifice de chargement du gazogène est simplement fermé par un tampon en fonte ; c'est par cet orifice que l'on enfourne le coke employé pour l'alimentation du gazogène. Des registres servant à régler les prises d'air sont disposés sur la face des gazogènes et dans les portes des cendriers ; l'introduction de l'air dans ces appareils se fait sous la seule action du tirage.

L'exposition de 1889 n'a pas présenté d'appareils de distillation bien saillants ; cependant quelques tentatives heureuses ont été faites pour améliorer la fabrication, et parmi les documents publiés par la commission ministérielle qui, en vertu de l'article 48 du traité entre la ville de Paris et la Compagnie parisienne du gaz, a été chargée d'étudier les progrès réalisés pendant la période des cinq dernières années, nous remarquons d'abord les renseignements relatifs au système de fours à cornues inclinées de M. A. Coze et ceux relatifs au procédé Dinsmore. La disposition de M. Coze dont l'idée remonte aux premières années de l'industrie du gaz, comprend des cornues inclinées à 30°, pente qui a été la plus convenable pour assurer la répartition uniforme de la couche de houille sur la sole de chaque cornue. Le chargement s'effectue au moyen de wagonnets amenés à la partie supérieure des cornues, au-dessus du four, et se déchargeant automatiquement par un simple mouvement de bascule. Le coke produit par la distillation glisse facilement, grâce à l'inclinaison donnée, sur la paroi interne de la cornue, de sorte que le déchargement s'effectue avec la plus grande facilité. Les extrémités des cornues sont en fonte, et leur raccordement avec le corps de la cornue, qui est en terre réfractaire, s'effectue par un joint à déboîtement. Le système de fours à cornues inclinées est adopté depuis deux ans dans un grand nombre d'usines en France et à l'étranger. La première application du procédé Dinsmore date de nov. 1888 ; le principe fondamental, tel qu'il est appliqué dans plusieurs usines anglaises, consiste à soumettre les produits de la distillation du charbon au moment même où ils s'échappent des cornues à l'état de mélange de gaz et de vapeurs goudroneuses, à une seconde distillation ayant pour effet de transformer les éléments constitutifs de ces vapeurs goudroneuses en gaz permanents, en produisant simultanément une augmentation du volume total de gaz obtenu et une augmentation du pouvoir éclairant de ce gaz. La disposition adoptée en dernier lieu consiste à placer au-dessus de la voûte de chaque four une cornue secondaire, en fonte, divisée par un diaphragme en deux compartiments horizontalement superposés, dans lesquels circule la totalité du gaz produit par la distillation des cornues contenues dans le four. Cette cornue secondaire ne doit pas être chauffée à une température moindre de 400°, ni supérieure à 600. Ce système paraît mériter l'attention des usines à gaz, par l'augmentation de volume de gaz produit et par la possibilité d'employer des charbons de médiocre qualité.

Les usines qui ne trouvent pas facilement l'écoulement de leurs goudrons peuvent avoir intérêt à les utiliser pour le chauffage des fours. A cet effet, on fait arriver sur la grille, par un tuyau en fonte, un mince filet de goudron qui s'enflamme et brûle avec une vive intensité. Quelquefois on supprime la grille et on la remplace par une cuvette en terre réfractaire ; mais il paraît plus simple de

maintenir la grille et d'y mettre une légère couche de coke.

Appareils de condensation. Le barillet est destiné à commencer la condensation des matières liquéfiables mélangées au courant gazeux qui s'échappe des cornues (V. BARILLET, t. V, p. 421). Les *condensateurs* sont des appareils employés pour achever la condensation des produits volatils qui restent encore dans le gaz à sa sortie du barillet. Ces produits se composent principalement de goudron, d'huiles lourdes et d'eaux ammoniacales. Les condensateurs ont, par conséquent, pour but d'effectuer la première partie de l'épuration du gaz, celle qu'on appelle l'épuration physique. Le courant gazeux traverse une série de tuyaux, dans lesquels il abandonne, par le refroidissement et le frottement qu'il subit au contact de leurs parois, les matières liquéfiables qu'il a entraînées mécaniquement à l'état de vapeurs ou de globules déjà condensés. La surface extérieure des condensateurs est refroidie, soit par l'air ambiant, comme dans le jeu d'orgue ordinaire, soit par l'eau, comme dans les condensateurs immergés. On obtient le maximum de pouvoir éclairant en ne poussant pas la condensation au delà d'une température voisine du point d'ébullition des huiles légères, environ 70 à 80°, et en supprimant autant que possible le contact du gaz refroidi avec le goudron condensé. Les condensateurs à jeu d'orgue consistent en faisceaux de tubes de fonte en forme d'U renversés, verticalement placés sur des caisses rectangulaires, également en fonte, cloisonnées intérieurement de façon à diviser le courant gazeux pour le faire circuler successivement dans tous les tubes de faisceaux correspondant à chaque caisse de condensateurs. Le trop-plein des liquides condensés s'écoule par des siphons analogues à celui du barillet et va se rendre dans la citerne à goudron. En général, la vitesse de passage du gaz dans les condensateurs ne doit pas excéder 3 m. par seconde. La surface de condensation peut être calculée à raison de 1 m. q. pour 100 kilogr. de houille distillée en vingt-quatre heures. On admet que la surface totale des barillets, des tuyaux adducteurs et des appareils réfrigérants doit être au moins le double de la surface de chauffe des cornues. Les produits ammoniacaux résistent à l'action des condensateurs à jeu d'orgue, et, pour en compléter l'élimination, il faut soumettre le gaz à un lavage assez prolongé, en le mettant en contact avec une quantité d'eau convenable pour dissoudre la totalité des sels ammoniacaux volatils qu'il renferme encore à la sortie des condensateurs. On a employé divers genres de laveurs. Ceux qui sont basés sur le principe du barbotage du gaz dans l'eau sont efficaces, mais ils ont le grave inconvénient de déterminer une résistance et de mettre obstacle à l'écoulement libre du gaz. Le plus simple et le meilleur des laveurs est la colonne à coke, appelée aussi *scrubber*, qui a le double avantage d'effectuer une division très grande du courant gazeux en multipliant sans aucun excès de pression les surfaces de contact avec l'eau de lavage. La colonne à coke est un cylindre vertical en fonte ou en tôle, fermé à sa partie inférieure par un fond plein et à sa partie supérieure par un plateau dans lequel on ménage une ouverture pour l'introduction du coke, et un siphon pour l'introduction de l'eau destinée à l'arrosage intérieur. Le bas de la colonne est muni d'une grille, disposée au-dessus du tuyau d'entrée du gaz; le coke est entassé sur cette grille jusque vers le haut de la colonne; l'eau amenée par le siphon supérieur est divisée sur la masse de coke et elle s'écoule à travers les interstices des fragments de coke en rencontrant par conséquent durant sa descente le courant ascendant de gaz dont elle opère le lavage à l'état de division le plus favorable pour l'absorption des matières solubles. Lorsque le gaz arrive au haut de la colonne à coke, il traverse le tuyau de sortie par lequel il se rend aux épurateurs destinés à achever chimiquement sa purification. Dans bien des cas, les usines à gaz ne disposent que d'un emplacement restreint et il est avantageux de recourir à l'emploi d'appareils qui, sous de petites dimensions, ont une grande efficacité : ce sont les condensateurs par choc,

basés sur ce principe que les globules de goudron sont facilement arrêtés quand on interpose sur le passage du courant gazeux un certain nombre de diaphragmes qui coupent et contraignent ce courant. La première application de ce principe a été faite à Genève, en 1847, par M. Colladon. Depuis, MM. Pelouze et Audouin l'ont appliqué dans la construction d'un appareil où le gaz traverse plusieurs plaques de tôle perforée, placées de façon que les trous de la première correspondent aux parties pleines de la seconde et ainsi de suite. M. Servier a remplacé les plaques perforées par des tiges verticales disposées en rangées circulaires qui se contraignent et forment chicane de l'une à l'autre. D'autres appareils ont encore été proposés pour effectuer la condensation et le lavage du gaz; parmi eux nous citerons seulement le *scrubber laveur rotatif* de MM. Chandler et fils, employé en Angleterre dans un grand nombre d'usines, et le *condensateur-laveur* à compartiments superposés, de M. Chevalet. Règle générale, dans l'opération du lavage, il est avantageux de commencer par l'emploi de l'eau ammoniacale et de terminer seulement le lavage avec de l'eau pure. Cette méthode a d'abord pour effet d'augmenter le degré de saturation de l'eau ammoniacale et d'en rendre le traitement plus fructueux; mais elle a de plus l'avantage de purger complètement le gaz de l'ammoniaque qu'il contient. Lorsqu'on met le gaz impur en contact avec l'eau ammoniacale faible que donne la distillation, cette eau absorbe encore facilement une nouvelle proportion de produits ammoniacaux et se charge de plus en plus jusqu'à un certain degré qu'il convient de ne pas dépasser en pratique; en outre, l'acide carbonique du gaz en se substituant à l'acide sulfhydrique du sulfhydrate d'ammoniaque contenu dans l'eau, forme du carbonate d'ammoniaque très soluble et met en liberté l'acide sulfhydrique que l'on élimine facilement dans l'épuration chimique.

Extracteurs et valves. Nous avons expliqué le but et le fonctionnement des *extracteurs* (V. ce mot, t. XVI, p. 993). On fait usage aujourd'hui communément des extracteurs à jet de vapeur qui se recommandent par leur grande simplicité d'installation, leur prix peu élevé, la suppression des transmissions de force motrice et le peu d'emplacement occupé. Toutefois, il faut bien reconnaître que leur rendement laisse parfois à désirer et que la dépense de vapeur dépasse celle qu'exige l'emploi des machines motrices pour un même volume de gaz aspiré par heure. Les types les plus employés en France sont ceux de MM. Kørting frères et de MM. Corpet et Bourdon. Ils sont basés sur le principe de l'injecteur Giffard; le jet de vapeur est lancé dans l'appareil par un orifice étroit dont on règle la section au moyen d'une aiguille conique qu'on amène au point voulu; la vitesse d'entraînement, correspondant à la pression de la vapeur, produit l'aspiration du gaz et son refoulement dans les appareils placés à la suite de l'extracteur. Les valves sont des divers systèmes usités dans l'industrie (V. VALVE).

Epurateurs. Nous arrivons maintenant à l'élimination, par voie chimique, des matières gazeuses impures qui subsistent après le passage dans les condensateurs et les laveurs. Les épurateurs se composent ordinairement d'une caisse en fonte, ou en tôle, rectangulaire ou cylindrique. Nous ne parlerons pas des épurateurs au lait de chaux et à d'autres matières liquides dont l'usage est presque abandonné aujourd'hui, à cause de l'excès de pression qu'ils déterminent quand on y fait barboter le gaz. On emploie de préférence des matières sèches à l'état pulvérulent, et la plus ordinairement usitée est la chaux vive, éteinte, en poudre, avec le minimum d'eau. Le gaz arrivant par un tuyau inférieur dans la caisse de l'épurateur s'élève à travers trois couches de chaux vive étalée sur des claies en bois ou en métal, puis sort par un tuyau. Le couvercle, généralement en tôle, qui recouvre la caisse, est mobile et s'engage dans une gorge hydraulique qui en opère la fermeture étanche. Dans certains types d'épurateurs, la caisse est partagée en deux compartiments par une

cloison médiane, et les deux orifices d'entrée et de sortie correspondent chacun à la partie inférieure de chaque compartiment. On a construit aussi des épurateurs en maçonnerie de briques et ciment, en béton aggloméré, qui offrent sur les caisses métalliques l'avantage de n'être pas exposés aux altérations par l'oxydation et surtout par l'action des composés sulfurés et ammoniacaux. Nous avons déjà vu comment le lavage à l'eau ammoniacale faible, puis à l'eau pure, enlève la presque totalité de l'ammoniaque. Pour en enlever les dernières traces, on a proposé l'emploi d'une solution très étendue d'acide sulfurique, puis l'emploi d'une dissolution de chlorure de manganèse, résidu des fabriques de chlore et d'eau de javelle; mais l'épuration par la voie sèche est plus simple et plus pratique. On imprègne d'une solution de chlorure de manganèse ou de sulfate de fer, de la sciure de bois qu'on étale sur les claies de l'épurateur. M. Cavailhon avait proposé l'emploi du plâtre en poudre, M. Penot celui du sulfate de plomb; ces procédés ingénieux ne se sont pas répandus. Nous allons passer en revue la méthode d'élimination des matières nuisibles au pouvoir éclairant du gaz. La présence de l'acide carbonique est éminemment nuisible; en désignant par 100 le pouvoir éclairant d'un gaz totalement exempt d'acide carbonique, on a pour celui qui en contient :

0	d'acide carbonique, pouvoir éclairant..	100
5	—	70
25	—	40
33	—	3

La chaux est, en général, l'agent le plus employé pour enlever l'acide carbonique; en pratique, 1,000 m. c. de gaz peuvent être épurés avec 100 kilogr. de chaux vive pesée avant l'extinction. L'acide sulphydrique et les autres composés sulfurés qui l'accompagnent souvent dans le gaz d'éclairage non épuré, sont des impuretés dont l'enlèvement est indispensable. Ce sont eux qui produisent en majeure partie la mauvaise odeur que répandent les fuites de gaz, ceux surtout qui noircissent les métaux, les peintures et les dorures exposés à leur contact. La chaux a la propriété d'absorber une partie de l'acide sulphydrique, mais on lui a substitué avec succès l'oxyde de fer hydraté qui se transforme en sulfure de fer au contact de l'acide sulphydrique et se revivifie ensuite par une simple exposition à l'air pour revenir à l'état primitif d'oxyde et s'appliquer à une succession nombreuse d'opérations semblables. On peut employer l'oxyde de fer naturel ou celui que laissent comme résidu certaines industries. Mais, dans la pratique, on a adopté une méthode fort simple pour la préparation d'une matière épurante à base de peroxyde de fer. Pour avoir un mètre cube de matière épurante, on mélange dans un cuvier en bois 7 hectol. de sciure de bois avec 25 kilogr. de sulfate de fer pulvérisé; on fait arriver dans le fond du cuvier un jet de vapeur d'eau qui dissout le sulfate jusqu'à ce que la sciure de bois en soit complètement imprégnée, puis on étale cette sciure sur un sol dallé et on la mélange à la pelle avec 4 hectol. de chaux vive éteinte en poudre. On l'emploie sur les claies ordinaires par couche de 8 à 10 centim. d'épaisseur. On admet qu'il faut donner aux épurateurs une surface de 4 m. q. par 1,000 m. c. de gaz à épurer en 24 heures. Avec cette surface de contact, 1 m. c. de matière épurante peut épurer environ 85,000 m. c. de gaz. La même matière peut supporter, en moyenne, cinquante opérations de revivification avant que son pouvoir absorbant soit épuisé au point de la mettre hors de service. L'emploi de l'oxyde de fer dans l'épuration n'a pas d'action sur l'acide carbonique et ne saurait, par conséquent, dispenser de l'usage de la chaux. La détermination du pouvoir éclairant est un des moyens de contrôle les plus essentiels; l'ensemble des procédés employés pour déterminer ce pouvoir éclairant est du domaine de la *photométrie* (V. ce mot).

L'installation d'une usine à gaz nécessite l'interposition,

sur le parcours des conduites, de valves ou robinets, destinés à ouvrir ou fermer l'accès aux divers appareils et à effectuer ou intercepter la distribution du gaz dans les directions voulues. Pour le service des salles d'épuration, on emploie une valve hydraulique à laquelle on donne le nom de distributeur, à cause des fonctions qu'elle remplit, en faisant passer le gaz, soit simultanément, soit alternativement, dans plusieurs épurateurs. Le distributeur se compose d'une cuve en fonte, contenant, en outre des tuyaux d'arrivée et de départ du gaz, deux tuyaux verticaux pour chaque épurateur à desservir. Dans cette cuve, remplie d'eau, plonge une cloche en tôle divisée en compartiments dont chacun recouvre les tuyaux de la cuve par groupes de deux à deux. Les cloisons intérieures qui constituent ces compartiments n'ont que la moitié de la hauteur de la cloche prise à partir du dessus, de sorte que, lorsqu'on élève cette cloche hors de la cuve, les cloisons arrivent à dépasser le niveau des tuyaux, tandis que les parois cylindriques de l'enveloppe continuent encore à plonger de la moitié de leur hauteur dans l'eau. Alors, à ce moment, on peut faire varier la position des compartiments et emboîter dans tel ou tel de l'un d'eux tel groupe de deux tuyaux que l'on veut de manière à établir ou à supprimer, selon les besoins, la communication des épurateurs entre eux.

Pour suivre la marche de la production et connaître exactement le volume du gaz fabriqué, il est nécessaire d'installer des compteurs de dimensions proportionnelles à cette production; ce sont les *compteurs de fabrication* (V. COMPTEUR, t. XII, p. 266). Les *gazomètres* sont les récipients où l'on recueille le gaz à mesure qu'il se produit (V. GAZOMÈTRE).

Régulateurs d'émission. La pression qu'il convient de donner en pratique dans le parcours d'un réseau de distribution de gaz (V. GAZ [Distribution de]) doit être en général assez élevée pour qu'elle atteigne au moins 20 millim. de hauteur d'eau à l'entrée des compteurs; il faut, en conséquence, maintenir aussi régulièrement que possible la pression moyenne dans les conduites principales de distribution. Les régulateurs d'émission, placés à la sortie des usines, ont pour but de maintenir constante cette émission dans tout le périmètre. Toutefois un seul régulateur au départ du gaz ne remplit qu'imparfaitement ce but, et c'est pour remédier à cette imperfection qu'on a proposé de répartir dans l'étendue du réseau, au point de bifurcation des conduites, des régulateurs spéciaux dont le but est de maintenir sur chacun des points déterminés la pression constante que l'on veut obtenir. En principe, un régulateur de pression consiste dans une soupape conique suspendue à une cloche équilibrée sous laquelle s'exerce la pression du gaz; la soupape peut ainsi, selon les mouvements de montée ou de descente de la cloche, se mouvoir dans l'orifice d'un tuyau vertical par lequel doit sortir la totalité du gaz qui se rend dans la canalisation. La cloche se meut dans une cuve en fonte où débouche, au-dessus d'un niveau d'eau maintenu constant, les deux orifices d'amenée et de sortie de gaz. Plus la pression augmente dans le réseau des conduites, plus la cloche en communication avec lui tend à s'élever, en élevant pareillement la soupape conique qui rétrécit d'autant plus l'orifice de sortie du gaz; lorsque la pression s'abaisse, la cloche descend, et la soupape, suivant son mouvement, dégage de plus en plus la section de l'orifice. La pression elle-même est par conséquent l'agent moteur qui règle automatiquement l'émission du gaz. Nous ne dirons rien ici des appareils d'éclairage et des brûleurs, ni des appareils à mesurer et à enregistrer la pression (V. ÉCLAIRAGE, INDICATEUR DE PRESSION, MANOMÈTRE, etc.).

Pour terminer ce que nous avions à dire sur le gaz de houille, il nous reste à signaler quelques essais tentés en vue d'obtenir avec un même volume de gaz une plus grande somme de lumière, soit en augmentant directement son pouvoir éclairant, soit en le brûlant dans des conditions spéciales susceptibles de donner à la flamme une intensité

lumineuse beaucoup plus éclatante. Pour augmenter directement le pouvoir éclairant du gaz de houille, il y a deux méthodes principales : 1° l'addition dans la distillation d'une certaine proportion de matières telles que le boghead, le cannelcoal, qui produisent du gaz beaucoup plus riche que le gaz de houille; 2° la carburation du gaz au moyen d'essences légères avec lesquelles on le met en contact dans les appareils désignés sous le nom de carburateurs (V. CARBURATION, t. IX, p. 342). Parmi les divers procédés proposés pour augmenter l'intensité de la flamme, nous citons celui de MM. Bourbouze et Wiesnegg, qui a pour principe la combustion du gaz dans un bec de chalumeau alimenté par un courant d'air comprimé à une demi-atmosphère, et celui de Tessié du Motay qui consiste à projeter simultanément un faisceau de jets de gaz et de jets d'oxygène sur un petit bâton de magnésie. D'autres systèmes sont employés pour augmenter l'intensité de la flamme et consistent en dispositions variées de becs d'éclairage (V. ECLAIRAGE).

L. KNAB.

Cornues à gaz. Les premiers appareils de distillation installés en Angleterre par Murdoch vers 1798, pour l'éclairage des mines Boulton et Watt, à Soho, près de Birmingham, consistaient en des cylindres de fonte suspendus verticalement au-dessus d'un foyer et munis à la partie supérieure d'un tuyau de fonte pour le dégagement du gaz. Un peu plus tard, afin de faciliter le défournement du coke, on disposa, à la partie inférieure, une ouverture que l'on fermait pendant la distillation avec une plaque de fonte maintenue par des boulons. En 1812, Clegg introduisit quelques perfectionnements dans la forme des cornues; à partir de cette époque on les disposa horizontalement, ce qui permettait le chargement de la houille et le défournement du coke par une même ouverture. Vers 1828, Grafton imagina de substituer aux cornues de fonte des cornues de terre réfractaire formées de plusieurs tronçons d'environ 1^m50 de longueur, réunis entre eux à l'aide de ciment. Les cornues de terre sont faites à l'aide

d'un mélange bien homogène d'argile plastique, exempte de chaux et d'oxyde de fer, par suite très réfractaire, et de ciment d'argile cuite dont la proportion varie avec la plus ou moins grande plasticité de la terre. La fabrication est aujourd'hui mécanique et nécessite l'emploi de presses à mouler analogues à celles que l'on emploie dans la fabrication des tuyaux de drainage. On obtient un tube présentant la section et l'épaisseur d'une cornue auquel il ne reste plus qu'à appliquer à l'une des extrémités une plaque

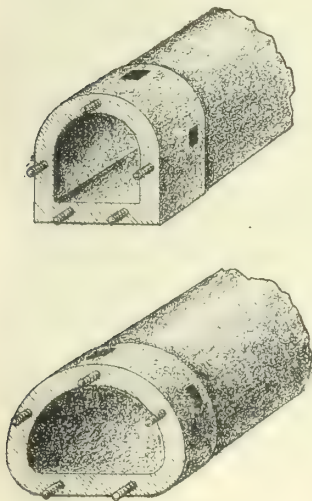


Fig. 33.

de terre formant fond. Les cornues sont soumises à une dessiccation prolongée, puis cuites au four; avant de les charger de houille, il est nécessaire de les chauffer graduellement. Malgré cette précaution, au bout de quelque temps de service, la cornue se fend; il est donc important de visiter fréquemment les parois et de boucher les fissures sans interrompre la marche du four. On se sert à cet effet d'un lut composé d'argile et de chaux d'épuration épuisée, ou de préparations réfractaires connues dans le commerce sous le nom de mastics. Depuis quelques années,

on emploie en Angleterre des cornues construites à l'aide de briques très réfractaires ou *briques de Dina* que l'on prépare par moulage à la presse d'un sable quartzé presque pur, additionné de 1 % de chaux. L'assemblage des briques se fait à l'aide d'une argile ferrugineuse qui, se ramollissant au feu, soude les éléments de la cornue. Leur prix de revient est inférieur à celui des cornues moulées d'une seule pièce, et leur durée atteint cinq années. On construit également de grandes cornues en tôle rivée, dont la sole est formée d'une plaque de fonte recouverte d'une épaisseur de briques réfractaires. Afin de diminuer l'adhérence du charbon de cornue, on recouvre quelquefois l'intérieur de la cornue d'une couche mince d'argile en poudre qui fond pendant la cuisson et produit une sorte d'émail. La forme et les dimensions des cornues à gaz varient quelque peu avec les usines; le modèle le plus répandu est à section en forme de D renversée, à angles vifs ou à angles arrondis; cette dernière forme permet de détacher plus facilement le graphite et donne plus de résistance à

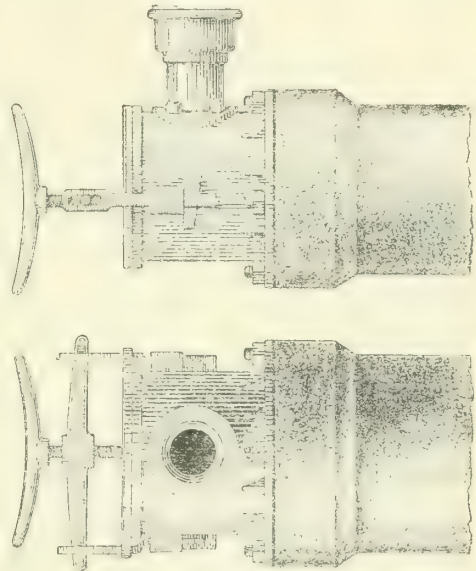


Fig. 34.

la cornue. La forme de la cornue est déterminée par la nécessité de chauffer à une température bien égale et par suite sous une faible épaisseur (10 à 12 centim.) une masse de houille d'environ 100 kilogr., et en même temps de n'occuper dans le four que le moins de place possible, afin de permettre le placement d'un plus grand nombre de cornues. Les dimensions le plus fréquemment adoptées sont les suivantes : largeur dans œuvre, 0^m50 à 0^m64; hauteur, 0^m30 à 0^m45; longueur, 2^m20 à 2^m30; épaisseur des parois, 0^m05 à 0^m06. A la partie antérieure de la cornue on adapte à demeure une tête de fonte fixée à l'aide d'écrous sur des boulons en forme de T, solidement scellés dans des encastresments ménagés à cet effet. Cette tête de fonte présente à la partie supérieure le tuyau de dégagement du gaz qui peut être venu de fonte en même temps qu'elle, mais qui le plus souvent est coulé à part et fixé à l'aide de boulons. Les côtés portent deux oreilles à travers lesquelles on engage une barre de fer percée en son milieu d'un écrou supportant la vis de pression destinée à appliquer le tampon de fermeture sur la tête de la cornue. Ce tampon consiste habituellement en une plaque de fonte bien dressée, renforcée par deux nervures croisées. On emploie également des plaques de tôle emboutie de 9 millim. d'épaisseur qui présentent l'avantage d'être plus légères et moins exposées à se fendre que les précédentes. Dans ces dernières années, afin de faciliter l'ouverture et la ferme-

ture des cornues, on a imaginé une disposition de fermeture à excentrique qui permet, à l'aide d'un levier, de manœuvrer le tampon sans être obligé de le retirer complètement à chaque opération.

Ch. GIRARD.

Distribution de gaz. Après avoir subi les dernières opérations qui le rendent propre à être livré à la consommation, le gaz d'éclairage est recueilli au lieu même de sa fabrication, dans de vastes réservoirs nommés *gazomètres* (V. ce mot) d'où il est distribué, au moyen d'une canalisation, en tous les points de la ville. Cette canalisation est constituée par un réseau de conduites dont les diamètres varient suivant la quantité de gaz qu'elles sont appelées à débiter. Les gazomètres de l'usine aboutissent à un même tuyau de gros diamètre servant de tronçon à la canalisation. A ce tronçon sont reliés des tuyaux de diamètres moindres destinés à l'alimentation des différents quartiers de la ville : c'est la grosse canalisation sur laquelle viennent se greffer les conduites de petit diamètre desservant les rues. Ces dernières conduites constituent la *canalisation de distribution*.

On doit se préoccuper, dans l'étude d'un projet de distribution de gaz, d'obtenir, en même temps qu'un débit suffisant, une pression uniforme en chaque point du réseau, et ce, quel que soit le nombre d'appareils à alimenter. Mais on conçoit que, en raison des données souvent incertaines sur la consommation probable, il ne soit pas toujours possible d'assigner d'avance le diamètre strictement nécessaire à chaque tuyau. La consommation peut, une fois la canalisation établie, augmenter et varier suivant les circonstances, et il y a lieu de tenir compte de ces aléas. On se trouve ainsi amené, dans la pratique, à ne faire usage que de tuyaux de 3 ou 4 diamètres différents. Les usines emploient d'ailleurs des appareils que l'on nomme *régulateurs d'émission* ayant pour but de fournir, sinon une pression égale dans tout le réseau, du moins une pression uniforme à la sortie de l'usine.

Les conduites ne doivent jamais être placées dans les égouts en raison du danger que causeraient les fuites de gaz qui pourraient s'y produire. Elles sont posées en terre à des profondeurs variables qui ne sont jamais inférieures à 0^m60, et si elles rencontrent, dans leur parcours, des galeries souterraines, des égouts, des branchements particuliers, etc., on les isole de ces galeries en les enfermant dans des fourreaux en fonte. Dans les voies plantées, on doit éviter, autant que possible, de les placer trop près des arbres afin que ceux-ci n'aient pas à souffrir de leur voisinage. C'est la canalisation de distribution, composée de conduites en tôle et bitume, qui reçoit tous les tuyaux d'alimentation des appareils d'éclairage de la voie publique ainsi que ceux qui sont destinés à l'éclairage privé des maisons, des magasins, etc. Ces tuyaux sont tous en plomb et communiquent librement avec la conduite publique. Leur diamètre intérieur est ordinairement de 0^m027. Les premiers n'ont d'autre robinet que celui qui est placé immédiatement sous le bec d'éclairage. Les derniers aboutissent chacun à un robinet dit *robinet de sûreté*, placé généralement dans le soubassement de la maison. Ce robinet commande la distribution de la maison; la clef en appartient à la compagnie. La canalisation de la maison comprend une *colonne montante* faisant suite au robinet de sûreté et aboutissant à l'étage supérieur. C'est sur la colonne qu'est soudé le branchement spécial à chaque abonné. Le diamètre des tuyaux employés pour colonnes montantes n'est jamais inférieur à 20 millim. et peut atteindre 108 millim.

Chaque abonné est tenu d'avoir un *compteur à gaz* (V. ce mot) auquel aboutit son branchement; c'est à ce compteur qu'est reliée la canalisation de l'appartement qui alimente les appareils d'éclairage ou de chauffage, de sorte que le gaz fourni par la colonne montante ne peut être consommé qu'après avoir traversé le compteur qui en contrôle la quantité. D'autre part, sur chaque branchement d'abonné est interposé, entre la colonne montante et le

compteur, en dehors de l'appartement, un robinet dont la clef appartient à la compagnie qui peut livrer ou supprimer le gaz suivant les circonstances.

On doit, dans l'établissement des canalisations privées, prendre les mêmes précautions que pour la canalisation publique, c.-à-d. envelopper dans des fourreaux les tuyaux qui traversent les murs et établir de petits siphons aux points bas.

F. LAUNAY.

Fourneau à gaz. Les premières applications du gaz au chauffage datent de l'origine de sa fabrication. Depuis 1840, nombre d'inventeurs créèrent des appareils destinés à la cuisine au gaz et au chauffage des appartements. Nous ne nous occuperons ici que des fourneaux d'économie domestique dont les types sont assez nombreux. Le réchaud à gaz se compose d'un bâti circulaire en fonte qui enveloppe le brûleur le plus souvent en forme de couronne ou de champignon; ce bâti est muni d'une sorte de manche et d'une olive pouvant se raccorder avec un caoutchouc. L'air pénètre par une ouverture située au-dessous du manche. Les ouvertures sur lesquelles doivent se placer les vases à échauffer sont munies d'appendices dirigés dans le sens du rayon. Ces réchauds existent en toutes dimensions, depuis les plus petits de 0^m08 de diamètre pour cabinets de toilette jusqu'à ceux de 0^m25 de diamètre. Le réchaud ne porte généralement pas de robinets à part; l'arrivée du gaz est commandée par un robinet fixé sur la rampe générale de la cuisine. Cette condition est très bonne, car le gaz arrive de la rampe au réchaud par l'intermédiaire d'un tube en caoutchouc qu'un service plus ou moins long peut détériorer, et il est préférable que le gaz ne demeure pas en pleine charge dans le caoutchouc. Souvent, on a deux réchauds juxtaposés qui forment un fourneau; le bâti est alors rectangulaire et il est fermé à la partie supérieure par une plaque en fonte, ou, d'après une autre disposition, il est garni de lames; dans ce dernier cas, la surface du fourneau est tout à fait unie et les vases ne peuvent jamais brûler. Cette dernière disposition a encore l'avantage d'éloigner les gaz du brûleur, de manière cependant à maintenir encore une température suffisante pour obtenir une ébullition lente et ensuite de placer un grand nombre de vases simultanément sur le même fourneau. Pour les fourneaux à plusieurs feux, un tube en cuivre parallèle au fourneau sert de rampe principale, et sur ce tube sont prises les alimentations des brûleurs qui sont ensuite commandés par des robinets isolés. Actuellement, les réchauds et les fourneaux sont tous construits, en France, d'après un type à peu près uniforme; les couronnes sont formées de deux demi-tores creux superposés, le demi-tore supérieur est percé de trous verticaux par où s'échappe le gaz. En Angleterre, les trous des couronnes sont percés horizontalement, ce qui les préserve de l'encrassement; la quantité d'air fournie au mélange est considérable et la flamme au lieu d'être bleue paraît verdâtre. Il est indispensable que l'alimentation des brûleurs soit suffisante pour une bonne utilisation de la combustion; on arrive à ce résultat en donnant aux plomberies destinées au chauffage un diamètre plus considérable qu'à celles destinées à l'éclairage. La consommation des becs de chauffage est, en effet, très supérieure à celle des becs d'éclairage; ainsi, tandis qu'un bec d'éclairage consomme en moyenne de 120 à 150 litres à l'heure, les fourneaux de cuisine peuvent consommer de 250 à 400 litres à l'heure, par feu, et si une conduite de 13 millim. suffit pour un fourneau à un feu, il faut du plomb de 15 millim. pour deux feux et ainsi de suite. La hauteur des vases au-dessus des brûleurs n'est pas indifférente: une hauteur trop grande fait perdre une partie de la chaleur produite, une hauteur trop petite ne l'utilise pas suffisamment et donne lieu à un dégagement d'odeur. Pour des appareils à couronne ou à champignon, une hauteur de 27 millim. est celle qui paraît la plus avantageuse. Afin de montrer tout le parti qu'on peut tirer du gaz pour la cuisine, on a résumé le résultat d'expériences faites à la Compagnie parisienne du gaz (V. CHAUFFAGE, t. X, p. 954).

Depuis quelques années, la plupart des constructeurs ont établi un fourneau à deux feux, muni d'un appareil à grillades à la partie inférieure; cet appareil est muni d'une double rampe, l'une alimentant à flamme bleue les deux foyers, dont l'un mène à deux brûleurs distincts et l'autre alimentant à flamme blanche l'appareil à grillades. Ce fourneau, d'un usage très commode et dont l'entretien est peu dispendieux, s'est rapidement propagé, grâce aux soins de la Compagnie parisienne du gaz, qui l'a mis sans frais à la disposition du consommateur; on en compte environ 160,000 fonctionnant aujourd'hui à Paris seulement. On a donné un certain développement aux grands fourneaux de cuisine à gaz, pour le service de quelques grands établissements et on a pu voir à l'Exposition universelle de 1889 une rôtissoire à gaz à plusieurs étages, qui permettait de rôtir 200 poulets par jour avec une dépense de 2,400 litres à l'heure. Nous renverrons, pour l'application du gaz à d'autres appareils domestiques, à l'art. CHAUFFAGE (t. X, p. 951). L. KNAB.

GAZ PORTATIF. — L'idée de transporter et livrer le gaz à domicile aux consommateurs a été réalisée d'abord par M. Houzeau-Muiron, de Reims, qui a fait, dans cette ville, la première application du gaz extrait des huiles; plus tard, M. Houzeau fonda à Paris une compagnie qui commença à fonctionner en établissant au domicile des consommateurs des gazomètres dans lesquels le gaz était emmagasiné sans être comprimé. Le système actuel de gaz portatif a pour principe la compression du gaz à 10 atmosphères pour le livrer chez les consommateurs à 7 ou 8 atmosphères de pression. Le gaz de houille ne se prête pas à cette application, la compression lui enlevant tout pouvoir éclairant, par la condensation des hydrocarbures qu'il renferme. Le gaz de boghead, au contraire, ainsi que le gaz extrait des matières grasses et des huiles minérales, peut être comprimé à 10 atmosphères sans perdre une portion trop grande de ses qualités éclairantes. Nous parlerons plus loin de la fabrication du gaz au moyen du boghead et des huiles. Le gaz produit se rend à un gazomètre communiquant avec des pompes destinées à y puiser le gaz pour le comprimer ensuite dans les récipients destinés à le transporter. Les pompes sont à piston plongeur. La compression produit la condensation de 100 gr. d'essences légères par mètre cube de gaz de boghead. Ces essences, composées en majeure partie de benzine, de cumène, d'acide phénique, donnent un liquide très volatil, dont la densité ordinaire est de 0,83, qui reçoit diverses applications: pour la dissolution du caoutchouc, le dégraissage, la fabrication de la nitrobenzine, etc. Le transport du gaz chez les consommateurs s'effectue au moyen de voitures contenant un certain nombre de cylindres en tôle. On installe chez le consommateur, soit dans une cour, soit sur les toits, des cylindres en tôle dans lesquels on transvase le gaz des voitures de transport jusqu'à ce qu'il ait atteint la pression de 7 à 8 atmosphères. Un régulateur se place entre le récipient de gaz comprimé et les brûleurs pour régler l'émission du gaz sous une pression qui peut être réduite à quelques millimètres d'eau. Ce régulateur se compose d'une cuvette en fonte dont une des parois est formée par une membrane flexible en cuir gras, qui peut se soulever ou s'abaisser suivant les variations de pression du gaz qui afflue dans la capacité de l'appareil. Cette membrane porte une tige articulée à l'extrémité d'un levier qui manœuvre une petite soupape conique obturant ou démasquant l'orifice de sortie du gaz. Les mouvements de la membrane font par conséquent ouvrir ou fermer le passage du gaz selon les variations de la pression initiale qui agit sur cette membrane, et l'écoulement du gaz est maintenu constant à la pression qu'on veut obtenir pour l'alimentation des brûleurs. Le gaz portatif est appliqué à l'éclairage des wagons de chemins de fer.

GAZ RICHE. — Le boghead, schiste bitumineux noirâtre, à texture compacte, à cassure conchoïde, produit par la distillation une grande quantité de gaz beaucoup plus riche

que celui de la houille en matières hydrocarburées, et par conséquent beaucoup plus éclairant. La composition moyenne du boghead d'Écosse, qui est réputé comme le meilleur pour la production du gaz riche, est la suivante :

Matières bitumineuses.....	77.00
Matières argileuses.....	22.17
Eau d'interposition.....	0.83
	<hr/>
	100.00

Quand on chauffe rapidement le boghead dans une cornue portée à une température aussi élevée que possible, 1,000° environ, on obtient un dégagement très abondant de gaz et très peu de goudron, tandis que si on opère la distillation à une température moins élevée, on a plus de goudron et moins de gaz. Dans la plupart des cas, la fabrication du gaz de boghead se fait sur une petite échelle, dans des appareils de dimensions restreintes, appliqués à l'éclairage d'établissements industriels qui veulent fabriquer eux-mêmes le gaz nécessaire à leur consommation; pourtant on en fait l'application en grand à Paris pour le gaz portatif. Le boghead produit de 300 à 350 m. c. de gaz par tonne et 100 kilogr. de boghead donnent une somme de lumière à peu près égale à celle qu'on obtiendrait avec 350 kilogr. de houille. Le boghead concassé en menus fragments s'introduit dans les cornues, soit en le jetant à la pelle, soit de préférence avec une écope en tôle contenant la charge complète pour chaque cornue. La matière n'éprouvant aucun gonflement, on peut remplir sans inconvénient la capacité presque tout entière des cornues, quelle que soit leur forme. Avant que l'usage du boghead ne se soit répandu, on avait déjà mis en pratique la fabrication du gaz riche au moyen de diverses matières, notamment la résine, les matières grasses, les résidus des stéarineries, le suint qu'on obtient en traitant les eaux de lavage de laines par la chaux vive. Divers autres résidus peuvent encore être employés pour la production du gaz riche, les tourteaux de graisses oléagineuses par exemple, ou encore des graisses et des huiles animales. Pour les matières employées à l'état sec et solide, les cornues horizontales et les dispositions ordinaires des petites usines à gaz suffisent; mais, pour les substances liquides ou susceptibles de se liquéfier, on a adopté souvent d'autres dispositions que nous décrivons en parlant du gaz d'huile.

GAZ DE BOIS ET DE TOURBE. — L'emploi du bois avait été, on le sait, l'idée première de Philippe Le Bon; malheureusement, le gaz de bois, même en distillant les essences résineuses, est toujours associé à une grande proportion de vapeur d'eau et d'acide carbonique, qui nécessitent des soins particuliers pour la condensation et l'épuration. Le pouvoir éclairant est généralement plus faible qu'avec la houille. Les sous-produits, quand la distillation s'opère à une température élevée, perdent une partie de leur qualité et ne peuvent rivaliser avec ceux qu'on obtient quand on fait simplement subir au bois la carbonisation en vase clos comme on le pratique dans les fabriques d'acide pyrologineux; de sorte qu'aucun avantage ne ressort de la fabrication du gaz de bois. Il en serait peut-être différemment de l'emploi de la tourbe, dont l'application a donné, dans plusieurs tentatives effectuées à ce sujet, des résultats intéressants. Les sous-produits sont en grande partie composés d'un goudron liquide et d'acide pyrologineux, mais associés à une certaine quantité d'ammoniaque qui n'existe pas quand on distille le bois. Dans les deux cas, la distillation laisse un résidu solide utilisable pour le chauffage domestique; quand on opère sur le bois, c'est une braise légère, inflammable facilement, très bonne à employer dans les fourneaux de cuisine; quand on distille la tourbe, le résidu est un charbon de tourbe également susceptible d'être utilisé pour les usages domestiques.

GAZ D'HUILE. — Il y a longtemps déjà que le gaz d'huile a été essayé et appliqué avec succès. Dès 1830, en Angleterre, Taylor avait construit un appareil produisant le gaz par la décomposition des huiles végétales qu'il faisait

arriver en filet continu dans une cornue chauffée au rouge et contenant du coke incandescent pour faciliter la distillation. Depuis le développement de la fabrication de l'huile de schiste et des huiles minérales en général, ainsi que les importations des huiles de pétrole d'Amérique et de Russie, a donné à la production du gaz d'huile un essor nouveau. En principe, tous les appareils destinés à la fabrication du gaz d'huile comportent une ou plusieurs cornues, dans lesquelles on fait couler l'huile en filet mince par un siphon qui intercepte toute communication du gaz de l'intérieur avec le dehors. L'huile arrivant sur les parois chauffées à la température de 850 à 920°, qu'il ne convient pas de dépasser, se décompose en gaz, en goudron et en résidu solide qui se forme en petite quantité. Le gaz produit passe dans un condenseur où il se sépare du goudron et ensuite dans un épurateur où il traverse des couches de chaux ou de matière épurante à l'oxyde de fer. Certaines huiles ne demandent que très peu d'épuration, parce qu'elles ne produisent à la distillation que des quantités insignifiantes d'hydrogène sulfuré et d'ammoniaque. D'autres, au contraire, exigent beaucoup de soins. Les hydrocarbures le plus généralement employés sont : les goudrons de schiste produisant en moyenne 35 à 40 m. c. par 100 kilogr. ; les goudrons de pétrole produisant en moyenne 50 à 60 m. c. par 100 kilogr. Nous ne citerons que quelques-uns des appareils employés pour cette fabrication. L'appareil Durieux se distingue par la disposition spéciale de la cornue cylindrique qui est placée verticalement dans un fourneau ; ses deux extrémités sortent du massif de briques ; la partie supérieure est reliée avec le barillet par un tuyau servant au dégagement du gaz ; la partie inférieure porte une pièce facile à démonter quand on veut visiter et nettoyer la cornue. L'intérieur de cette cornue est garni d'une sphère hélicoïdale de 50 millim. de largeur, venue de fonte avec la paroi cylindrique dans toute sa hauteur. L'huile arrivant au sommet de cette sphère descend du haut en bas, en léchant sur tout son parcours cette surface chauffée au rouge, au contact de laquelle elle se décompose rapidement. Un barillet et une colonne à coke complètent l'appareil, et le gaz sortant de la colonne se rend au gazomètre. L'appareil Maring et Mertz est un de ceux qui, à cause de sa simplicité, a le plus de succès. Son fourneau a de petites dimensions et renferme une cornue verticale légèrement conique, plongée dans la flamme du foyer jusque vers son point de raccordement avec la plaque horizontale supportant la tête d'où part le tuyau de dégagement du gaz. L'huile arrive par une tubulure latérale munie d'un tube communiquant avec l'entonnoir où tombe le liquide que fournit un réservoir placé à proximité de l'appareil. L'alimentation de l'huile est régularisée par un robinet à secteur, à la suite duquel se trouve sur la branche horizontale du tuyau un autre robinet destiné à intercepter l'écoulement de l'huile quand on veut ouvrir la tête de la cornue. En sortant de la cornue, le gaz se rend dans un laveur qui remplit la fonction d'un barillet ordinaire, puis de là il passe dans un épurateur divisé en deux compartiments par une cloison verticale médiane, de sorte que le gaz arrivant à la partie inférieure de cet épurateur parcourt d'abord de bas en haut la première moitié, puis de haut en bas la seconde en redescendant vers le tuyau de sortie qui le conduit au gazomètre. Chaque compartiment de l'épurateur est divisé horizontalement par deux autres cloisons qui supportent, l'une un lit de cailloux et de coke, l'autre une couche de matière épurante, qui peut être à volonté de la chaux ou de l'oxyde de fer. L'appareil Pintsch, surtout employé en Allemagne, a pour principe l'emploi de cornues horizontales geminées, superposées dans un fourneau en briques réfractaires, au dehors duquel saillent leurs extrémités. L'huile contenue dans un réservoir placé sur le fourneau s'écoule en mince filet dans l'entonnoir d'un siphon fixé sur le côté de la tête de la cornue supérieure ; l'écoulement est réglé par un robinet à vis qui se trouve sur la branche verticale du siphon. L'huile, en arrivant

dans la cornue supérieure, tombe dans une auge en tôle où se dépose la majeure partie du résidu. La communication de la cornue supérieure et de la cornue inférieure s'établit par la double tête, et c'est à l'extrémité opposée à cette tête que se trouve le tuyau par lequel le gaz descend au récipient de goudron d'où il va ensuite se rendre dans les appareils de purification. La distillation commencée dans la cornue supérieure s'achève dans la cornue inférieure. A sa sortie du récipient de goudron, le gaz passe ensuite dans un condenseur et dans un épurateur. Ce système est actuellement mis en pratique en France par plusieurs compagnies de chemins de fer pour l'éclairage des wagons.

GAZ A L'EAU. — Le gaz produit par la décomposition de l'eau a été l'objet de nombreuses tentatives, dont les premières qu'il y ait lieu de signaler remontent à 1816 et furent faites par Gingembre en France ; puis ce gaz fut étudié en Angleterre par Ibbetson. Plus tard, en 1834, Selligie montait, avec le concours de Jobard, une usine de gaz à l'eau aux Batignolles, et M. Le Prince, à Liège, essayait un procédé qui consistait à injecter de la vapeur d'eau sur du coke incandescent. Ebelmen, en 1838, étudiait la production du gaz à l'eau au point de vue de ses applications calorifiques ; en 1846, Gillard, qui avait installé une usine de démonstration aux Invalides, appliquait le gaz à l'eau à l'éclairage, en portant à l'incandescence une spirale de platine, et, en 1854, une compagnie s'organisait sur ce même principe pour l'éclairage de la ville de Narbonne. Nous ne parlerions pas des essais qui ont été faits depuis lors et qui ne paraissent pas avoir supprimé les principales objections qu'on met en avant contre l'emploi du gaz à l'eau, si de récentes applications, qui se multiplient en Angleterre et surtout en Amérique, ne ramenaient sur ce gaz l'attention du monde industriel. Ce qu'on reproche surtout au gaz à l'eau c'est : qu'il est inodore et qu'il ne signale pas sa présence comme le gaz de houille par une odeur spéciale ; qu'il est cinq fois plus toxique que le gaz ordinaire, à cause de la grande proportion d'oxyde de carbone qu'il contient. Le gaz à l'eau est un mélange presque par moitié d'oxyde de carbone et d'hydrogène ; il est par conséquent très combustible et d'une grande puissance calorifique, mais il est très peu éclairant. On ne pourrait l'appliquer à l'éclairage qu'en le carburant, ce qui élève alors le prix de revient et détruit en partie l'économie du système. Mais il convient parfaitement pour le chauffage industriel, et c'est surtout à ce point de vue que son utilisation présente de l'intérêt. Nous nous bornerons à faire connaître les données générales des divers appareils imaginés dans ces dernières années pour la fabrication du gaz à l'eau. En principe, l'installation comprend toujours un générateur et un surchauffeur, ordinairement cylindriques et garnis de briques réfractaires. Le générateur est rempli de charbon maigre ou de coke de four, sur une hauteur de 1 m. à 1^m50, quelquefois jusqu'à 3 m. Le surchauffeur a une hauteur de 3^m50 à 7 m. Une voûte ajourée, établie à quelques pieds au-dessus du sol, supporte la charge de morceaux de briques grossièrement empilés jusqu'au sommet. Un carneau réunit le dôme du générateur au pied du surchauffeur. Un ventilateur souffle de l'air à travers le combustible et les flammes traversent le surchauffeur avant d'aller à la cheminée. Lorsque les briques sont au rouge blanc et que le combustible est lui-même incandescent, on arrête cette première phase du travail. De la vapeur d'eau est injectée alors sous le générateur, se décompose en le traversant et produit le gaz à l'eau, c.-à-d. un mélange d'hydrogène, d'oxyde de carbone et d'acide carbonique. De l'huile minérale légère est introduite en même temps au sommet du générateur, se vaporise, se mêle au gaz à l'eau, et son passage dans le surchauffeur transforme cette vapeur en gaz fixes. Le tout traverse ensuite des laveurs, condenseurs, épurateurs et compteurs. Après dix à quinze minutes, le générateur s'est refroidi et la composition des gaz produits est devenue très différente. On recommence alors pendant six à huit minutes la même opération qui fournit à nouveau de la chaleur.

C'est donc un travail intermittent, et, pour réaliser une production continue, on a ordinairement un double jeu d'appareils alternant. En Amérique, on compte que le gaz de houille revenant à 8 cent. le mètre cube, le gaz à l'eau ne coûte que 5 cent. Dans d'autres appareils, l'huile brute de pétrole est employée pour carburer le gaz à l'eau et en faire du gaz propre à l'éclairage. Cette application, toutefois, ne paraît pas aussi intéressante que l'emploi de ce gaz pour les chauffages industriels, auxquels il convient spécialement et pour lesquels il rend des services qu'on ne saurait méconnaître.

L. KNAB.

V. LÉGISLATION. — Dès leur apparition, c.-à-d. dès 1823, les usines pour la fabrication du gaz hydrogène suscitèrent de la part des voisins une assez vive opposition qui nécessita l'intervention du gouvernement. M. Pauwels, fondateur de la première de ces usines, avait en effet été autorisé par arrêté du préfet de police à établir cette nouvelle industrie au cœur même de Paris. Les tiers intéressés se pourvurent contre cet arrêté, et le gouvernement, sans faire droit à leur prétention, reconnut la nécessité d'entourer cette fabrication de tout un système de précautions. L'ordonn. du 20 août 1824 plaçait ces usines dans la seconde classe des établissements dangereux, incommodes ou insalubres (V. ce mot), c.-à-d. au nombre des ateliers dont l'éloignement des habitations n'est pas nécessairement prescrit ; mais il les soumettait à la surveillance de la police locale et dans une instruction annexée à l'ordonnance édictait les mesures de précaution dont devait être entourée la fabrication du gaz. Quelques années plus tard, Lépine inventait un appareil au moyen duquel chacun pouvait fabriquer du gaz pour son usage ; cette nouvelle invention nécessita à nouveau l'intervention du gouvernement : l'ordonn. du 25 mars 1838 plaçait les petits appareils domestiques pour fabriquer le gaz hydrogène, destinés à fournir au plus dix becs d'éclairage, et tout gazomètre en dépendant, pourvu qu'il fût d'une capacité de 7 m. c. au plus, dans la troisième classe des établissements dangereux, incommodes ou insalubres. L'ordonnance contenait en outre une instruction relative aux mesures de précaution sous l'exécution desquelles la fabrication devait être autorisée. Ces deux ordonnances du 20 août 1824 et du 25 mars 1838 ont été rapportées par l'ordonn. du 27 janv. 1846 qui longtemps constitua le code des établissements d'éclairage par le gaz, et ne subit qu'une légère modification résultant de l'abrogation de son art. 6 par le décret du 17 mai 1865. Mais ces deux derniers actes législatifs ont été abrogés à leur tour par le décret du 9 févr. 1867 qui est aujourd'hui le décret fondamental en la matière. Il faut remarquer pourtant que le décret de 1867 a gardé le silence sur tout ce qui est relatif au classement des usines à gaz, et que par suite rien n'a été changé au classement adopté par l'ordonnance de 1846 qui consacre le système antérieur consistant à distinguer entre la fabrication pour un usage public et la fabrication pour un usage privé. En conséquence, les usines et ateliers pour la fabrication du gaz hydrogène et les gazomètres qui en dépendent font partie de la deuxième classe des établissements dangereux, incommodes ou insalubres. Exceptionnellement, sont rangés dans la troisième classe : les petits appareils pour fabriquer le gaz pouvant fournir au plus en douze heures 10 m. c. et les gazomètres qui en dépendent ; les gazomètres non attenants à des appareils producteurs et dont la capacité excède 10 m. c. ; en outre, lorsque ces derniers sont d'une capacité moindre, ils peuvent être établis après une simple décision de l'autorité municipale. Il en résulte que, pour tout ce qui a rapport à l'autorisation, à l'opposition des tiers ou du fabricant contre la décision administrative rendue sur la demande de formation et aux autres voies de recours, à la suspension ou à la suppression, aux contraventions, les usines à gaz sont soumises au même régime que les autres établissements de la même classe, suivant les distinctions qui sont faites ci-dessus. Ce classement a d'ailleurs été expressément maintenu par le décret du 3 mai 1886. Quant aux mesures de précaution

qui doivent être prises spécialement dans ce genre d'industrie, dans l'intérêt de la sûreté et de la salubrité publiques, elles sont contenues dans l'ordonn. du 9 févr. 1867. Le décret du 9 févr. 1867 a été suivi d'une circulaire interprétative du ministre du commerce du 28 févr. 1867.

Les établissements pour la fabrication du gaz d'éclairage sont aujourd'hui extrêmement nombreux, car il en est fait usage dans les centres les moins importants. Un très grand nombre de villes ont traité directement avec les fabricants. Ces traités constituent, de l'avis le plus répandu dans la doctrine et admis par la jurisprudence, des marchés de fournitures, non des marchés de travaux publics ; les contestations auxquelles ils peuvent donner lieu sont donc de la compétence des tribunaux civils ; il n'en serait autrement que si le marché avait pour objet non seulement la production et la livraison du gaz, mais aussi la fourniture et la pose des tuyaux et appareils.

La compagnie qui se charge de l'éclairage d'une ville ne manque jamais d'entreprendre l'éclairage des particuliers. Les traités mentionnent les conditions et les prix imposés à chaque habitant qui veut user de ce mode d'éclairage. Ces traités qui confèrent un privilège ou monopole contraire à l'intérêt des consommateurs, puisqu'ils obligent le plus souvent ces derniers à ne s'adresser qu'à cette compagnie pour la pose des appareils, s'expliquent par un intérêt de salubrité, de sécurité et d'ordre public supérieur : la multiplicité des conduites de gaz sous les voies publiques deviendrait un véritable danger. Ajoutons que les villes ont en général adopté les mesures prescrites par une ordonnance du préfet de police du 20 déc. 1824 pour les précautions à prendre dans les usines à gaz, et pour la construction des conduits destinés à transmettre le gaz dans les locaux qui doivent être éclairés par ce système, ainsi que les mesures de surveillance édictées dans une ordonnance du préfet de police du 31 mai 1842, relativement à la surveillance à exercer sur les appareils d'éclairage par le gaz.

Georges LAGRÉSILLE.

POLICE. — Comme la mauvaise disposition des conduites et des appareils divers placés dans les localités éclairées par le gaz et la négligence apportée dans les précautions que nécessite ce mode d'éclairage peuvent occasionner des accidents graves et compromettre la sûreté et la salubrité, l'autorité municipale a pris des règlements pour prévenir ces inconvénients. A Paris, c'est le préfet de police qui a ces règlements dans ses attributions. Aucune localité ne peut être éclairée au gaz sans autorisation administrative, et toute personne qui veut placer chez elle des tuyaux de conduite et autres appareils doit préalablement en faire la déclaration. Cette autorisation n'est accordée qu'après une visite et des expériences, et les compagnies sont tenues de ne délivrer le gaz que sur sa présentation. Dès qu'une fuite ou un accident est signalé à la compagnie, cette compagnie est tenue d'envoyer immédiatement un agent sur les lieux. Les consommateurs sont personnellement responsables, sauf leur recours contre qui il appartiendra, de l'exécution des règlements administratifs. Les contraventions sont déférées aux tribunaux, sans préjudice des mesures auxquelles elles pourraient donner lieu, comme suppression des branchements particuliers. Il est interdit aux consommateurs de rechercher les fuites par le flamage. Les compagnies sont tenues de faire imprimer sur la police d'abonnement les ordonnances de police relatives à l'éclairage au gaz. R. S.

VI. ADMINISTRATION. — **Compagnie parisienne du gaz.** — La première compagnie du gaz, fondée à Paris en 1821 par Pauwels, avait une usine au faubourg Poissonnière ; la réussite ne fut pas immédiate ; mais la constance opiniâtre d'une autre compagnie fondée en 1824 dans le quartier de Courcelles, par Manby et Wilson, triompha de toutes les résistances, et, à partir de cette époque, la consommation du gaz augmenta rapidement. Cinq autres compagnies s'étaient partagé l'éclairage de Paris, mais les canalisations voisines aux extrémités des périmètres de ces diverses compagnies étaient souvent une

source de conflits dont les consommateurs supportaient les conséquences; aussi jugea-t-on utile de confier à une seule société les divers réseaux en même temps que les usines qui les alimentaient, et c'est de cette fusion qu'est née, en 1855, la Compagnie parisienne d'éclairage et de chauffage par le gaz. M. Louis Margueritte, qui représentait les intérêts des grandes compagnies, la Compagnie anglaise, dont il était le directeur, la Compagnie française et la Compagnie Lacarrière, fut l'homme technique de la fusion; M. Dubochet, qui représentait les petites compagnies, en fut l'homme administratif. L'acte primitif de société de la Compagnie parisienne d'éclairage et de chauffage porte la date du 17 déc. 1855; mais le traité de concession, conclu entre la ville de Paris, d'une part, et les compagnies gazières, de l'autre, avait été signé le 19 juil. précédent.

La ville de Paris concédait à MM. Emile et Isaac Pereire, qui apportaient la concession du chauffage par le gaz, obtenue précédemment par eux, et aux compagnies gazières de Paris, le droit exclusif de conserver et d'établir des tuyaux pour la conduite du gaz d'éclairage et de chauffage sous les voies publiques. Cette concession était faite pour cinquante années (du 1^{er} janv. 1856 au 31 déc. 1905). Le gaz d'éclairage devait être tiré de la houille; tout autre gaz ne pouvait être employé sans le consentement formel du préfet de police après délibération du conseil municipal. Le gaz devait être parfaitement épuré, et son pouvoir éclairant devait être tel que l'éclat produit sous la pression de 2 à 3 centim. d'eau, avec une consommation moyenne de 105 litres de gaz à l'heure, fût équivalente à celui d'une lampe carcel brûlant à l'heure 42 gr. d'huile de colza épurée. Cette clause donna lieu, à partir de la seconde année de l'exploitation, à de nombreux débats et à des procès dans lesquels la Compagnie eut le dessus. L'administration se réservait le droit d'autoriser des essais d'éclairage et de chauffage par tous les systèmes qui pourraient se produire par la suite, sans que ces essais puissent donner droit à aucune indemnité pour la Compagnie du gaz. Le droit de location des parties du sol occupé par les tuyaux restait fixé à 200,000 fr. pour chacune des cinquante années de la concession. Dans les deux mois qui allaient suivre l'homologation du traité, les six compagnies devaient réunir leurs intérêts avec ceux de MM. Pereire, de manière à former une société anonyme au capital maximum de 55 millions de francs. Au delà de 10 % de ce capital, les bénéfices que la société devait réaliser seraient partagés par moitié entre elle et la ville. Mais ce partage ne devait commencer qu'après l'expiration des seize premières années de la concession. La nouvelle compagnie s'engageait à faire tous les travaux de construction d'usines, d'immeubles, de canalisations nécessaires pour l'achèvement du système d'éclairage sur toute la surface de Paris, sans aucune espèce d'indemnité. Elle s'engageait, en outre, à supprimer à ses frais, dans un délai maximum de cinq ans, les trois usines qui se trouvaient alors à l'intérieur de l'ancienne enceinte et à les remplacer par de nouvelles, construites en dehors du mur d'enceinte. La Société s'engageait à fournir, pendant les cinquante années de sa concession, le gaz au prix de 30 cent. le mètre cube livré au compteur pour l'éclairage particulier et de 15 cent. pour l'éclairage public. Chacun de ces mètres cubes était frappé d'une redevance d'octroi fixe de 2 cent. A l'expiration de la concession, la ville de Paris devenait propriétaire de toute la canalisation existant sous la voie publique.

La Société commença son exploitation le 1^{er} janv. 1856 et bientôt, grâce à la forte impulsion donnée par une administration active et habile, la Compagnie parisienne d'éclairage et de chauffage par le gaz devint l'une des plus florissantes entreprises industrielles de la France et de l'Europe tout entière. Le deuxième traité intervenu entre la ville et la Compagnie parisienne porte la date du 25 janv. 1861. Il eut pour objet d'étendre à la zone annexée à Paris par la loi du 16 juin 1859, la concession d'éclairage et de chauffage de l'intérieur. Par ce traité, la Compagnie pari-

sienne s'engageait à pourvoir, par la construction d'usines nouvelles, par le développement de ses usines actuelles, par le remaniement et l'extension ou la canalisation sous la voie publique, à la fourniture et à la distribution de tout le gaz nécessaire aux communes situées à l'intérieur des fortifications. La Compagnie demanda à la ville de lui garantir un bénéfice de 10 % pour les nouveaux frais de premier établissement qu'elle allait faire. Elle s'appuya sur ce que la zone annexée présentait une superficie beaucoup plus étendue que l'ancienne enceinte de Paris tout en lui étant très inférieure de ressources. Les représentants de la ville concédèrent cette garantie; en retour, ils précisèrent l'interprétation de la clause du partage des bénéfices: « Au delà de 40 p. 100 du capital en actions, réellement émises et libérées, et après prélèvement des sommes nécessaires pour annuités d'amortissement des actions et des obligations émises ou à émettre par la Compagnie, et de la retenue actuellement fixée pour la réserve par les statuts, les bénéfices qu'elle réalisera seront partagés par moitié entre elle et la ville à partir du 1^{er} janv. 1872. » A l'expiration de la concession et par le fait même de l'amortissement complet des actions et des obligations, le produit de l'actif mobilier et immobilier de la Compagnie et le montant de la réserve feront partie des bénéfices à partager. La ville deviendra propriétaire, sans indemnité, de la canalisation existant sous la voie publique. Elle deviendra propriétaire des usines à prix fixé à dire d'experts. Le traité de 1861 fut, en quelque sorte, le complément du traité de 1855; il eut pour conséquence d'élever le capital de 55 à 84 millions de francs. Mais ces deux traités n'avaient pas un caractère définitif, puisque l'assimilation au point de vue de l'éclairage et de la canalisation, de la zone annexée à l'ancien Paris, ne devait réellement commencer que le 1^{er} juin 1873. Ce régime provisoire créait à la ville et à la Compagnie des difficultés de détails énormes. C'est pour y mettre un terme qu'en 1870 furent remplacés les traités de 1855 et de 1861 par un nouveau traité réglant définitivement les rapports de la Compagnie et de la ville et les conditions de l'exploitation. Par ce traité du 7 févr. 1870, la date du partage des bénéfices fut avancée de trois ans, les prix de vente du gaz furent maintenus au taux très élevé auquel ils avaient été d'abord fixés. Plusieurs fois la Compagnie a proposé de les abaisser en échange d'une prolongation de concession; mais le conseil municipal de Paris, frappé des charges très lourdes que ce système continuerait d'imposer aux Parisiens, s'y est toujours refusé, afin de ne pas sacrifier les grands avantages qu'ils obtiendront en 1905, à la date désormais prochaine de l'expiration de la concession. Enfin, nous citerons pour mémoire le traité du 27 avr. 1872, sans nous y arrêter, parce que ce traité n'apporte aucune modification aux conventions du traité de 1870 et qu'il est relatif à une avance de 7,500,000 fr. que la Compagnie a faite à la ville sur sa part des bénéfices futurs.

Outre le capital-actions, il a été émis 473,322 obligations représentant un capital versé de 221,483,689 fr. 15.

En 1892, la Compagnie tirait de la vente du gaz 79,540,685 fr. 25; du coke, 17,329,801 fr. 86; eaux ammoniacales, goudrons et autres produits chimiques, 3,665,560 fr. 26; de la location de compteurs, branchements, etc., 3,058,382 fr. 44. Ses dépenses s'élevaient à 70,149,838 fr. 33; ses recettes à 104,828,555 fr. 74. Le dividende aux actionnaires se montait à 22,670,752 fr. 06, soit 72 fr. par action; le dividende aux obligataires à 5 % (25 fr. par an). La part de la ville dans le partage des bénéfices se montait à 11,600,000 fr.; 141,084 actions et 148,449 obligations avaient été remboursées.

La Compagnie parisienne d'éclairage et de chauffage par le gaz possède douze usines dont quelques-unes, fort importantes, couvrent jusqu'à 25 et même 40 hectares; ce sont les usines suivantes: La Villette, Les Ternes, Passy, Vaugirard, Ivry, Saint-Mandé, Belleville, Saint-Denis,

Clichy, Boulogne, Maisons-Alfort et Le Landy. Ces usines peuvent produire journellement plus de 1,500,000 cubes de gaz, et leurs gazomètres permettent d'emmagasiner, en totalité, près de 1 million de mètres cubes. Le personnel dépasse 8,000 hommes. La consommation annuelle de la ville de Paris et de la banlieue qui était, en 1855, de 40,774,400 m. c., s'est rapidement accrue pour atteindre, dans le cours de l'année 1889, le chiffre de 312,258,070 m. c. Le tableau ci-dessous permet d'apprécier l'accroissement tous les cinq ans, pendant une période de trente-cinq ans :

ANNÉES	CONSOUMATIONS	AUGMENTATIONS
	annuelles	quinquennales
	m. c.	
1855.....	40.774.400	"
1860.....	75.518.922	34.744.522
1865.....	116.171.727	40.652.605
1870.....	114.476.904	"
1875.....	175.938.244	61.461.340
1880.....	244.345.324	68.407.080
1885.....	286.463.999	42.118.675
1889.....	312.258.070	25.795.071

Le gaz fabriqué dans les usines est d'abord recueilli dans les gazomètres, puis dirigé sur Paris au moyen de grandes conduites maitresses qui viennent converger vers le centre de consommation situé aux environs de la pointe Saint-Eustache. Ces conduites maitresses sont toutes reliées entre elles par d'autres conduites de moindre dimension et formant ainsi un vaste réservoir d'où partent des conduites secondaires qui se ramifient elles-mêmes à l'infini, pour porter le gaz à une pression convenable sur tous les points de la capitale. Il résulte de cette disposition que toutes les usines concourent à la fois à l'alimentation de la ville ; de telle manière, que dans le cas où l'une et même deux d'entre elles viendraient, par suite d'accident quelconque, à suspendre leur fabrication, le service de l'éclairage se trouverait automatiquement et instantanément assuré par le gaz venant des autres. C'est encore une raison qui milite fortement en faveur de l'éclairage par une compagnie unique, car il est bien certain qu'avec la pluralité des compagnies, le système de répartition que nous venons d'expliquer ne pourrait être employé. Nous donnerons la description sommaire des trois principales usines de la Compagnie.

Usine de La Villette. L'usine a été construite en 1856, avec un effectif de 128 fours à 7 cornues, chauffés par des foyers ordinaires. Depuis 1882, l'effectif de l'usine a été doublé, sans que le type des fours ait été modifié. Mais les cornues, qui ne produisaient autrefois que 100 m. c. par vingt-quatre heures, en produisent aujourd'hui 250, sans que la dépense de combustible par tonne de houille ait varié. Il est vrai que les ouvriers des fours, qui gagnaient en 1856 un salaire fixe de 3 fr. 50, sont aujourd'hui payés à la tâche et gagnent de 9 à 10 fr. par jour. L'usine comprend 1,792 cornues pouvant distiller 150 wagons de houille par jour et fabriquer 450,000 m. c. de gaz en vingt-quatre heures. Tous les fours sont compris dans un seul atelier de distillation. Sur toute la longueur de cet atelier règne une estacade haute de 3^m50, qui reçoit les wagons de houille expédiés par les mines ; le charbon déchargé tombe à proximité des fours sans aucun frais de mise en tas, de relevage et de manutention. Les voies ferrées de l'usine sont reliées par des embranchements particuliers avec les chemins de fer du Nord et de l'Est et de la Ceinture. Le coke sortant des cornues est éteint dans une cour qui règne sur toute la longueur de l'atelier de distillation, de côté opposé à l'estacade des charbons. Il est chargé dans des wagonnets qui sont transportés par des locomotives aux ateliers de cassage et de classement. Les appareils de condensation adoptés par la Compagnie parisienne sont les suivants : collecteurs, jeux d'orgues, condensateurs

Pelouze et Audouin. Le charbon est partout pesé avant d'être chargé dans les cornues ; le chargement se fait encore à la pelle. La plupart des cornues sont fermées par des tampons sans lut, en fonte, dressés avec soin et serrés par une vis centrale. Ce type a été adopté par la Compagnie en 1885, et il est appliqué partout à mesure que les têtes des cornues sont mises au rebut. L'usine de La Villette renferme seize jeux d'orgues, un par batterie de seize fours. Le condensateur Pelouze et Audouin arrête le goudron qui reste à l'état vésiculaire dans le gaz refroidi ; le choc produisant la condensation des dernières traces de goudron nécessite une perte de charge variant de 0^m05 à 0^m40 d'eau. L'usine possède huit condensateurs correspondant chacun à une fabrication journalière de 50,000 m. c. ; ils sont placés entre les extracteurs et les salles d'épuration, tandis que les collecteurs et les jeux d'orgues sont placés entre les fours et les extracteurs. Les extracteurs sont tous à piston ; il y a dans quelques usines des extracteurs à un cylindre et à deux cylindres, mais le type usuel comporte trois cylindres à gaz. L'usine de La Villette contient six extracteurs à trois cylindres. L'épuration du soufre et de l'ammoniaque est faite dans des cuves ayant une surface de 44^m25 et contenant une couche de matière de 0^m60 d'épaisseur.

La surface épurante totale correspond à 4 m. q. par 1,000 m. c. de gaz. Le premier quart des cuves d'épuration est consacré à l'épuration de l'ammoniaque au moyen de la sciure de bois périodiquement mouillée. Les trois autres quarts sont employés à l'absorption du soufre au moyen de la matière Laming. L'usine contient 136 cuves d'épuration. Le gaz épuré est partout mesuré dans des compteurs dont la puissance est de 40,000 m. c. par jour. Les gazomètres employés par la Compagnie parisienne ont des volumes variant de 10,000 à 33,000 m. c. ; leur capacité représentait, à la fin de 1887, 82 % de la fabrication journalière maxima. Il y a à La Villette 22 gazomètres cubant ensemble 320,080 m. c. Une usine expérimentale contient deux fours à 7 cornues, avec les appareils de condensation, d'épuration et de mesurage en rapport avec la production de ces deux fours. On essaye dans cette usine, en distillation courante, pendant trois jours consécutifs, les charbons de chaque provenance et l'on mesure avec soin les produits recueillis dans tous les appareils de fabrication. A côté des fours se trouve un laboratoire ou sont constamment analysés les charbons essayés ainsi que les divers produits de la distillation. Ce laboratoire sert en même temps à des essais pratiques sur les résultats accidentels constatés dans les usines de la Compagnie, ainsi qu'à des recherches théoriques d'un ordre élevé sur toutes les questions intéressant l'industrie du gaz.

Usine de Clichy. L'usine de Clichy a été mise en service en 1880 ; elle est limitée, d'un côté par le chemin de fer, de l'autre par la Seine. Pour mettre les cheminées courantes des fours à l'abri des inondations, on a été conduit à relever le sol de l'usine, de sorte que les voies ferrées placées dans les cours se trouvent exactement au niveau du chemin de fer. Les wagons de charbon sont, par suite, facilement transbordés et triés, avant d'être déchargés devant les ateliers de distillation. Le déchargement des bateaux se fait sur un appontement qui avance dans le fleuve et qui se raccorde avec une estacade passant à 6 m. au-dessus des cours de l'usine. Quatre grues à vapeur élèvent le charbon au moyen de bennes qui se vidant dans des wagonnets. Ces wagonnets sont transportés par des locomotives sur divers points de l'estacade, suivant leur provenance. Ils se déchargent par le fond et par le côté, de manière à former, sans frais de relevage et de manutention, des tas placés à proximité des ateliers. Les ouvriers peuvent ainsi transporter aux fours le charbon de tous les tas, au moyen de camions à bras. Symétriquement avec la cour à charbon, qui règne sur toute la longueur des ateliers de distillation, se trouve la cour d'extinction du coke. Le coke éteint est déversé directement de cette cour dans

les trémies des blutoirs à coke. La différence de niveau existant entre la cour d'extinction et le chantier à coke supprime toute manutention.

L'usine renferme 1,440 cornues chauffées par le système Siemens et peut fabriquer plus de 300,000 m. c. de gaz par vingt-quatre heures. Les fours Siemens à 8 cornues sont employés depuis vingt-sept ans dans les usines de la Compagnie. Ils ont été appliqués successivement avec certaines modifications à Vaugirard, à Saint-Mandé, à Belleville et à Ivry. Les cornues de l'usine de Clichy produisent couramment plus de 270 m. c. de gaz par jour; elles durent plus de cinq ans après avoir été éteintes et rallumées quatre ou cinq fois. Cette longue durée ne tient pas seulement à ce que les cendres des combustibles ne sont jamais en contact avec les cornues; elle tient surtout à ce que la température est uniforme dans toutes les parties d'un même four. Or, cette uniformité doit être attribuée aux dispositions suivantes: on change périodiquement le sens de la marche du gaz et de l'air dans le four, de manière à éviter un coup de feu à l'arrivée des gaz combustibles et une température suffisante à la sortie des gaz brûlés; les carneaux d'arrivée de l'air sur la sole du four sont presque parallèles aux carneaux d'arrivée des gaz combustibles, de sorte qu'on évite une combustion trop prompte et trop locale et qu'on prolonge autant que possible le brassage des gaz et de l'air au contact de toutes les cornues. Des analyses fréquentes des gaz combustibles et brûlés sont faites dans la burette de Bunte; on accuse les chiffres suivants pour la composition en volume des gaz sortant des générateurs:

Acide carbonique.....	6 %
Oxyde de carbone.....	26
Hydrogène.....	9
Azote.....	59

La proportion des gaz combustibles atteint 35 %, comme on le voit. La composition des gaz brûlés est indiquée ci-dessous:

Acide carbonique.....	47 %
Oxygène.....	3
Azote.....	80

Les appareils de condensation et d'épuration employés à l'usine de Clichy sont les mêmes qu'à La Villette.

Usine du Landy. L'usine du Landy a été mise en feu en nov. 1889. Il n'y a encore que 216 cornues en service et 432 en construction. Ces 648 cornues, comprises dans le premier atelier de distillation, représentent le sixième de l'usine projetée, qui sera complétée au fur et à mesure de l'augmentation de la consommation du gaz dans Paris. L'usine occupe une surface de 45 hect. et longe, sur une longueur de 4 kil., le chemin de fer du Nord, avec lequel elle est raccordée; elle communique d'un autre côté avec le canal Saint-Denis. Lorsqu'elle sera terminée, elle aura 3,888 cornues pouvant fabriquer plus de 4,000,000 de m. c. de gaz par jour. Elle devra, en conséquence, être en état de recevoir journalièrement 3,300 tonnes de houille et d'expédier 1,800 tonnes de coke. Les wagons de charbon venant du chemin de fer du Nord par un embranchement particulier, accèdent à un terre-plein élevé de 6 m. au-dessus des cours et raccordé avec les estacades qui doivent longer chaque atelier de distillation. Au-dessus de ces estacades sont ménagées des trémies en tôle, pouvant recevoir le charbon qui tombe directement des wagons et emmagasinent un approvisionnement de cinq jours. Des fermetures mobiles, adaptées à la base de ces trémies, permettent aux ouvriers de charger automatiquement leurs camions à bras pour transporter le charbon devant les fours. Du côté de l'atelier de distillation, opposé aux estacades, se trouve la cour d'extinction du coke; suivant la disposition adoptée à La Villette et à Clichy, le charbon arrive d'un côté et le coke sort de l'autre. Le coke éteint est chargé dans des wagons et transporté par des locomotives aux ateliers de cassage et de triage. Dans le chantier à coke, un réseau de voies

ferrées permet de conduire à l'embranchement du chemin de fer du Nord les wagons de coke destinés aux expéditions par voies ferrées. L'atelier de distillation existant a 3,000 m. q. de surface et est divisé en deux étages, l'un pour le service des cornues et l'autre pour le service des foyers. Les deux batteries au feu sont composées de fours à récupération; dans l'une, sont des fours Siemens à récupération alternative, dans l'autre, des fours Lencachez à récupération continue. Dans l'intervalle qui s'est écoulé entre la construction de l'usine à Clichy et celle de l'usine du Landy, la Compagnie a poursuivi une série d'essais ayant pour but de diminuer la dépense d'établissement des fours à récupération. Au lieu de placer le générateur en saillie sur le four, on l'a installé sous les cornues, à l'intérieur même du massif, et on a disposé de chaque côté du générateur un récupérateur continu. L'essai de ce type fait sur deux fours de l'usine des Ternes a été satisfaisant; mais, lorsque la même disposition a été appliquée à des batteries de six et sept fours dans les usines de Vaugirard et d'Ivry, on a constaté que les nouveaux fours étaient très inférieurs aux fours Siemens, au point de vue de la régularité de la température et de la durée des cornues. Les conditions peu économiques de l'exploitation compensaient alors largement la diminution des frais d'établissement. L'insuccès constaté tenait surtout à l'élévation de la température qui, en produisant des dilatations dans les maçonneries, disloquait les récupérateurs et établissait de nombreuses communications entre le carneau de l'air destiné à alimenter les fours et le carneau contigu des fumées allant à la cheminée. L'importance des poussées et par suite celle des dislocations augmentaient nécessairement avec le nombre des fours juxtaposés. Pour remédier à ce grave défaut, on est revenu à la disposition du générateur placé, comme dans le four Siemens, en avant du massif, mais on a voulu expérimenter encore le récupérateur continu placé dans de meilleures conditions. C'est dans ce but qu'on a établi, sous une batterie de l'usine du Landy, les fours Lencachez à générateur extérieur et à récupération continue. Les fours Lencachez et les fours Siemens accusent jusqu'à présent la même dépense de combustible, mais l'usage des nouveaux fours n'est pas assez long pour qu'on puisse comparer leur durée avec celle des fours Siemens placés dans les cinq autres batteries du même atelier. Des expériences journalières du laboratoire permettent de contrôler utilement l'allure des deux types essayés. Les appareils de condensation, d'extraction, de mesurage et d'épuration sont les mêmes au Landy qu'à Clichy et à La Villette.

Après avoir donné des renseignements sommaires sur le fonctionnement des principales usines de la Compagnie parisienne, nous dirons quelques mots de ses installations en ville. L'éclairage public comprend: toutes les voies publiques existantes et celles qui pourraient être créées, les bureaux des voitures, les urinoirs et les kiosques; les fournitures du gaz des illuminations au compte de la ville, en totalité ou en partie; tous les établissements municipaux, les édifices consacrés au culte et généralement toutes les propriétés de la ville et les établissements municipaux dans l'enceinte de la ville, désignés comme tels à la Compagnie, par le préfet de la Seine. La Compagnie ne peut refuser d'éclairer, aux prix et conditions de l'éclairage public, les divers établissements énumérés ci-dessus, même lorsque les frais de cet éclairage sont supportés en tout ou en partie par des particuliers. Il est bien entendu que l'éclairage public ne comprend pas l'éclairage des logements et boutiques loués à des particuliers dans les propriétés de la ville. L'éclairage public comprend, en outre, les établissements départementaux et les établissements militaires situés dans Paris. Les appareils qui supportent les lanternes sont, presque généralement, en fonte. Le candélabre de rue, indépendamment du côté décoratif, doit être suffisamment robuste et fixé au sol d'une façon assez solide pour résister aux trépidations de la rue et pour supporter sans se briser, ni s'incliner, l'échelle sur laquelle l'allumeur doit monter

pour le nettoyage et la réparation de la lanterne. A Paris, le nettoyage s'effectue, il est vrai, au moyen d'échelles doubles qui ne sont pas appuyées sur les candélabres. Mais, en raison de la circulation intense qui se produit dans certaines rues, les appareils sont constamment exposés à des chocs violents, et doivent, par suite, présenter une assez grande solidité et une forte stabilité. Les candélabres constituent des colonnes creuses formées d'une ou deux pièces. La pièce inférieure dite socle est enfoncée dans le sol; elle est généralement scellée dans un massif maçonné. On a renoncé à Paris à se servir du candélabre comme conduite du gaz. Cette disposition est, en effet, vicieuse pour plusieurs raisons. Elle exige des candélabres parfaitement étanches; elle expose le gaz, par suite de la forte conductibilité de la fonte, à des refroidissements brusques qui sont des causes d'obstruction par la naphthaline; enfin, elle rend assez difficile l'aveuglement des fuites qui se produisent lorsqu'un candélabre se brise. Le gaz arrive au brûleur par une plomberie qui pénètre dans le socle par une ouverture latérale; elle remonte dans le fût du candélabre et se soude à un raccord en cuivre fixé par des vis sur la tête du candélabre. Sur ce raccord vient se visser la chandelle qui porte le robinet-branche et le brûleur. Cette chandelle est munie à la partie inférieure d'un renflement qui maintient la lanterne, en serrant les croisillons sur la tête du candélabre. Le plomb qui alimente les becs publics de Paris a 27 millim. de diamètre intérieur; cette section est beaucoup trop forte si l'on ne considère que le débit du brûleur, mais il faut éviter que cette plomberie ne soit trop fréquemment obstruée par la naphthaline. Les candélabres des quartiers riches de Paris sont recouverts d'une couche de cuivre déposée par les procédés galvanoplastiques Oudry. On les maintient propres en les cirant une fois par mois. Les candélabres des quartiers excentriques sont recouverts d'une peinture qu'on renouvelle tous les ans. Les lanternes employées dans les rues de Paris sont de deux catégories principales. Dans les quartiers riches, elles sont rondes; dans les quartiers excentriques, elles sont carrées. Le remplacement des verres bombés est, en effet, beaucoup plus onéreux que celui des verres plans. Le remplacement des verres constitue la partie la plus onéreuse de l'entretien des appareils publics; la Compagnie parisienne reçoit de la ville de Paris, pour les appareils riches munis de lanternes rondes, un supplément journalier de 0 fr. 025 par appareil. Les verres sont soutenus par quatre montants et pour rendre étanches les verres avec les montants, on a l'habitude à Paris de les mastiquer. Le traité passé entre la ville de Paris et la Compagnie parisienne stipule que le nettoyage des lanternes doit être exécuté tous les jours.

Le traité de la Compagnie parisienne du gaz prévoit trois séries de becs publics, un bec de 100 litres, un de 140 et un de 200 litres. Le bec de la première série n'est employé que pour l'éclairage des colonnes-affiches; c'est un bec papillon à fente de 4 dixièmes de millim., dont la flamme a 4 centim. de large sur 5 centim. de hauteur. Le bec de la troisième série n'est pas employé; c'est celui de la deuxième qui est placé dans tous les appareils de la voie publique, candélabres et consoles, kiosques de journaux et urinoirs. A la suite des essais de MM. Audouin et Bérard, on a adopté comme bec de cette série un papillon en fonte, à fente de 6 dixièmes de millim. de largeur. La flamme a 6 centim. de hauteur sur 7 centim. de largeur. A Paris, le réglage de la flamme est effectué par le personnel d'allumeurs habiles que possède la Compagnie parisienne. On règle le bec à l'allumage, à un débit légèrement supérieur à la consommation réglementaire, le débit diminue automatiquement après minuit, sous l'influence de l'abaissement de la pression dans le réseau général. La moyenne de la consommation trouvée est bien celle prévue par le traité, mais la ville de Paris obtient ainsi, sans supplément de frais, un éclairage plus intense pendant les premières heures de la nuit. En 1879, la Compagnie parisienne, désireuse de montrer que le gaz pouvait satisfaire, aussi bien que l'arc

voltaïque, aux besoins d'un éclairage public intense, a créé le modèle de bec dit du Quatre-Septembre; la répartition de l'éclairage produit par cet appareil était fort satisfaisante, mais la dépense de 1,400 litres à l'heure est trop forte pour permettre l'emploi de ce brûleur autre part que sur les places et carrefours très fréquentés. La Compagnie parisienne, sur les données qui lui ont servi à établir le brûleur de 1,400 litres, a construit un type consommant 175 litres à l'heure. Le fonctionnement de ce type réduit est beaucoup moins satisfaisant; les flammes se tiennent mal par les grands vents, et les verres se brisent fréquemment sous l'influence de la pluie. A la suite des essais d'éclairage public entrepris par la Compagnie parisienne avec des appareils à forte consommation, on s'est préoccupé de réduire cette dépense en employant des becs à meilleur rendement que les becs à flamme libre. En 1880, on a essayé d'appliquer à l'éclairage public le principe de la récupération inventé par Chauzenot et mis en pratique par M. F. Siemens. La place du Palais-Royal a été éclairée par quatre foyers Siemens de 1,600 litres, pour lesquels la Compagnie parisienne avait établi des lanternes spéciales. Mais ces brûleurs Siemens sont beaucoup trop sensibles au vent, l'entretien en est beaucoup trop onéreux, pour permettre une application courante à l'éclairage public.

Les rues de Paris sont éclairées, au 1^{er} mars 1891, par 52,000 becs de 140 litres et 2,000 becs intensifs de différents modèles, dont 827 de 1,400 litres, 373 de 875 litres et 800 brûleurs parisiens et industriels. Le service d'allumage et de nettoyage de ces appareils publics est exécuté par un personnel spécial. Chaque allumeur doit allumer, éteindre et nettoyer une ligne de 65 à 70 candélabres. Il allume en quarante minutes sa ligne, en suivant un itinéraire qui a été approuvé par l'administration municipale. Les heures d'allumage et d'extinction sont fixées dans un tableau dressé par l'administration. L'allumage est commencé vingt minutes et l'extinction dix minutes avant les heures portées sur ce tableau. Un certain nombre de ces becs sont éteints à minuit et demi; la plus grande partie restent allumés jusqu'au matin. Les becs permanents sont allumés à Paris pendant 3,749 heures 45 minutes par an. Depuis quelque temps, on a disposé au-dessus des portes d'entrée de certaines maisons des brûleurs qui permettent de reconnaître, la nuit, le numéro de la maison. Ces lanternes sont éclairées par des becs-bougie dépensant 25 litres à l'heure. Le service d'allumage et d'extinction des appareils à numéros lumineux est exécuté par le personnel de la Compagnie parisienne, aux conditions indiquées dans une police spéciale. La Compagnie parisienne est tenue de fournir le gaz à tout consommateur habitant une rue canalisée et qui contracte un abonnement d'une certaine durée; nous allons indiquer succinctement les principes qui ont guidé la Compagnie parisienne et les moyens qu'elle a employés pour atténuer, pour les abonnés, les frais d'installation intérieure. L'appareillage à gaz constitue, à Paris, une industrie importante, que la Compagnie parisienne a toujours considérée comme auxiliaire, et aux intérêts de laquelle elle ne veut porter aucun préjudice. Aussi s'est-elle toujours abstenue de faire exécuter en régie, par ses ouvriers, la pose des plomberies et des appareils dans les maisons où elle désirait introduire le gaz. Lorsqu'elle a désiré que les canalisations intérieures restassent sa propriété, lorsque, par suite, elle a conservé la responsabilité de ces canalisations au point de vue de la bonne exécution et de l'entretien, elle en a confié la pose à des maisons d'appareillage sérieuses, qui lui présentaient toute garantie, et elle en a soldé le montant, suivant un tarif accepté par l'entrepreneur. Lorsqu'au contraire, elle a abandonné la propriété des appareils et de la plomberie intérieure, elle laisse au consommateur de gaz la faculté de prendre un appareilleur de son choix, et elle entre pour des sommes fixes ou primes, dans les frais de l'installation. La Compagnie parisienne n'a pas créé tout d'une pièce le système qu'elle suit aujourd'hui pour développer l'usage du gaz; elle a pris une série de mesures

successives, augmentant ses sacrifices au fur et à mesure qu'elle s'adressait à des séries de consommateurs plus rebelles. Le premier obstacle qu'elle a rencontré à l'introduction du gaz dans les habitations consiste dans la distance qui sépare, à Paris, le local à éclairer des conduites de la rue. Pour faciliter l'emploi du gaz dans les étages supérieurs, elle a été amenée depuis plus de trente ans à poser à ses frais, dans un grand nombre de maisons, des conduites dites montantes, sur lesquelles sont pris les branchements destinés aux locataires. Ces conduites montantes, dont la Compagnie conserve la propriété, sont constituées par des canalisations en plomb, branchées sur les conduites de la rue. Elles sont exécutées par la maison d'appareillage agréée comme entrepreneur, qui obtient du propriétaire de l'immeuble les autorisations indispensables. Les conduites montantes sont commandées par un robinet-clef, encastré dans la façade, et sont, du reste, soumises, en ce qui concerne la pose et la mise en service, aux règlements de police qui régissent les installations intérieures. La Compagnie parisienne n'exige du propriétaire, pour la pose d'une conduite montante, qu'un engagement de conserver cette conduite pendant dix ans. Comme elle n'a aucun privilège pour les conduites montantes et qu'elle n'est pas obligée à en installer, elle se réserve d'examiner toutes les demandes qui lui sont adressées à ce sujet et d'y donner suite quand le produit de l'éclairage lui paraît rémunérateur. Le nombre des conduites montantes installées au 31 déc. 1891 s'est élevé à 31,000 réparties dans 24,000 maisons.

Pour faciliter l'introduction du gaz dans les étages inférieurs, souvent éloignés des conduites souterraines, la Compagnie parisienne, dès le début de son exploitation, a offert aux abonnés de fournir en location les branchements nécessaires. Ce traité ne l'oblige pas à cette location; elle peut donc en faire l'objet de stipulations spéciales. Elle demande un abonnement de trois ans, ou, à son défaut, un engagement de payer pendant trois ans le montant des locations du branchement. Les sacrifices précédents, qui ont eu pour résultat d'amener, presque sans frais pour le consommateur, le gaz à l'entrée du local à éclairer, ont été reconnus insuffisants, surtout lorsque l'éclairage au gaz s'est propagé dans des intérieurs modestes. La Compagnie a dû participer aux frais d'installation intérieure par l'allocation de primes soit au consommateur, soit à l'appareilleur. Lorsqu'un locataire veut prendre le gaz sur une conduite montante, dans un appartement qui n'a jamais été éclairé, il peut recevoir de la Compagnie une prime de 30 fr. et il conserve la propriété complète de l'installation; il est libre de l'enlever quand il déménage. La Compagnie accorde une prime de 50 fr. aux appareilleurs agréés par elle, qui se chargent d'établir à leurs frais, risques et périls, à la condition d'en faire l'abandon gratuit au propriétaire, un appareillage de deux becs qui reste la propriété de ce dernier. Pour développer la cuisine au gaz, la Compagnie a été, de plus, amenée, dans ces derniers temps, à fournir gratuitement, à titre de prêt, un fourneau de cuisine, d'un modèle spécial, comportant deux trous et une grillade. Elle a prêté en quatre ans 420,000 de ces fourneaux. Nous remarquerons que, sauf en ce qui concerne la location des branchements sur rue, mesure qui s'adresse aux boutiquiers, la Compagnie n'a jamais demandé, en échange de ses sacrifices, un engagement de faire usage du gaz pendant plus de trois mois, durée stipulée dans la police. On change fréquemment de domicile à Paris et toute mesure qui rendrait nécessaire un abonnement d'une certaine durée n'aurait aucun résultat.

L. KNAB.

BIBL. : CHIMIE. — BERTHELOT, *Sur la Force des matières explosives*; Paris, 1883. — Du même, *Mécanique chimique*; Paris, 1879.

LEGISLATION. — DUFOUR, *Traité général de droit administratif*; Paris, 1870, t. II, p. 640, nos 640 à 648, p. 658, n° 659; t. VIII, p. 176, n° 236, p. 388, p. 475. — BUNEL, *Etablissements insalubres, incommodes et dangereux*; Paris, 1887. — POREE et LIVACHE, *Traité des manufactures et ateliers dangereux, incommodes ou insalubres*; Paris, 1887. — DALLOZ, *Ré-*

pertoire de législation, de doctrine et de jurisprudence; Paris, 1854, v° *Manufactures, fabriques et ateliers dangereux, incommodes ou insalubres*, n° 111 à 116 et 139. — Supplément au répertoire du même auteur, id., n° 64 à 68. Ordonn. du 20 août 1824, ordonn. du 25 mars 1838, ordonn. du 27 janv. 1846, décr. du 22 déc. 1855 autorisant la Compagnie parisienne d'éclairage et de chauffage par le gaz, décr. du 17 mai 1865, décr. du 9 févr. 1867, circ. du ministre du commerce et des travaux publics du 23 févr. 1867.

GAZA. I. GÉOGRAPHIE. — Ville de la Turquie d'Asie, pachalik de Jérusalem, à 3 kil. de la mer, près de la colline d'El Mountar; 16,000 hab. environ. Evêchés grec et arménien. Elle est entourée de jardins fruitiers séparés par des haies de cactus. Sa position sur la route des caravanes, entre l'Égypte et la Syrie, lui vaut un trafic important.

II. HISTOIRE. — Gaza, située au S.-O. de la Palestine, à la porte de l'Asie et de l'Afrique, fut durant toute son histoire disputée entre les maîtres de la Syrie et de l'Égypte. C'est la plus méridionale et la principale des cinq cités philistines. Les Hébreux ne purent jamais s'y établir à demeure. Longtemps soumise aux pharaons d'Égypte, elle leur fut ensuite enlevée par les Assyriens, puis par les Chaldéens. Nécho la reprit en 606, mais elle tomba bientôt au pouvoir de Cyrus, et c'est là que Cambyse concentra l'armée avec laquelle il conquiert l'Égypte. Plus tard, elle opposa une longue résistance à Alexandre le Grand (332). Elle reçut une colonie grecque et fut complètement hellénisée. Occupée par Antigone, elle vit la grande bataille par laquelle Ptolémée, vainqueur de Démétrius, s'assura la domination de l'Égypte, et dont sa prise fut le prix (312). Disputée entre les Ptolémées et les Séleucides, elle fut temporairement occupée par les Macchabées, et brûlée en 96 av. J.-C. par le roi Alexandre Jannée, Gabinius la rebâtit. Auguste la céda à Hérode, à la mort duquel elle revint aux Romains. Elle fut encore détruite en 65 av. J.-C. par les Juifs insurgés. Néanmoins, elle prospéra sous la domination romaine; elle avait reçu d'importants privilèges, et était un des grands marchés d'esclaves. Le paganisme s'y maintint jusqu'au v^e siècle. En 634 elle fut prise par Amr. En 1100, les croisés s'en emparèrent et Gaza devint un de leurs boulevards. Saladin la prit en 1152 et de nouveau en 1187. Elle vit plusieurs défaites des croisés en 1239, en 1244. En 1280, les Égyptiens y défirent l'émir de Damas. En 1516, les Turcs y écrasèrent les Mamlouks, et cette victoire ouvrit l'Égypte à Selim II. En 1771, Ali Bey s'en empara. En 1799, Bonaparte l'occupa.

GAZA. Royaume de l'Afrique australe. Il se développe sur le littoral de l'océan Indien, de l'embouchure du Limpopo à celle du Zambèze. Il confine à l'O. au royaume de Matabélé. Le N. de cette région est montagneux et boisé. La partie méridionale est occupée par des plaines herbeuses, favorables à la vie pastorale. La population se compose de tribus bantous, qui élèvent des troupeaux, bœufs, moutons, et par endroits cultivent le sol (grains, chou, bananier, oranger, citronnier). Les Zoulous ont subjugué ces populations pacifiques; c'est à cette race conquérante qu'appartient le gouvernement, la famille royale, les principaux fonctionnaires. La capitale est Nodvengou, dans l'intérieur du pays, sur le revers N.-O. du massif de l'Ourobi.

GAZA (Théodore), philosophe byzantin du x^v siècle, mort en 1478. Il naquit à Thessalonique, et cette ville ayant été prise par les Turcs, il vint en Italie en 1429. Il enseigna d'abord à Sienne, puis à Ferrare, où il fonda une académie dont il fut le chef jusqu'en 1455. Il se rendit alors à Rome, appelé par le pape Nicolas V. Théodore Gaza appartenait à l'école péripatéticienne et se distingua surtout par la grande habileté avec laquelle il maniait les deux langues latine et grecque. Il traduisit en grec le *De Senectute* et le *Songe de Scipion* de Cicéron; il traduisit en latin les *Problèmes* et l'*Histoire des animaux* d'Aristote (Venise, 1467); l'*Histoire des plantes* de Théophraste (Paris, 1529); peut-être les *Aphorismes* d'Hippocrate, et les *Problèmes* d'Alexandre (il n'est pas sûr que ce soit Alexandre d'Aphrodise). Il publia aussi en grec quelques ouvrages originaux, tels que *Grammaticæ græcæ libri IV*

(Venise, 1495) et *De Mensibus Atticis* (Venise, 1495). La liste complète de ses ouvrages est donnée par Fabricius (*Biblioth. græc.*, t. X, p. 388). V. BR.

GAZAGE. Lorsque l'on veut obtenir des tissus bien unis et lisses, il faut, en les apprêtant, détruire les duvets que forment toujours à leur surface les extrémités des fibres textiles qui s'échappent des fils. A cet effet souvent on tond mécaniquement les pièces, mais souvent aussi, pour obtenir une action plus complète, on brûle ces duvets en faisant passer rapidement les pièces d'étoffe au contact d'une surface convenablement chauffée, ou mieux, dans l'état actuel de l'industrie, contre une rampe formée par une série de becs brûlant un mélange de gaz d'éclairage et d'air. C'est à cette opération que l'on donne le nom de gazage ; elle s'applique fréquemment aussi aux fils, avant leur emploi par les tissages ou les industries analogues, dans des conditions tout à fait semblables.

GAZALI ou **GAZZALI**, philosophe arabe (V. **GRAZALI**).

GAZAN DE LA PEYRIERE (Honoré-Théodore-Maxime), général et homme politique français, né à Grasse le 29 oct. 1765, mort à Grasse le 9 avr. 1845. Entré dès quinze ans dans les canonnières des gardes-côtes d'Antibes avec le grade de sous-lieutenant, il entra le 6 oct. 1786 dans les gardes du corps du roi. Passé en 1792 à l'armée du Rhin, il se distingua pendant la campagne de 1796, notamment aux batailles de Kuppenheim et d'Ettingen. Le 19 oct. 1799, il était promu général de division et passait la même année à l'armée d'Helvétie sous Masséna. Il s'empara de Zurich, suivit Masséna à l'armée d'Italie (1800), battit les Autrichiens à Agua Santa et en diverses autres rencontres, les chassa de Sassello. Blessé au combat de La Corona où il commandait la 2^e division, il prit part le 12 mai 1800 à l'attaque de Montecrette, puis à la bataille de Marengo et il se distingua encore au passage du Mincio, à l'attaque de Pozzolo et à Bassano. En 1805, il fut employé contre les Autrichiens et les Russes et rendit les plus grands services à l'affaire de Diernstein (11 nov.) et à Iéna (14 oct. 1806). En récompense il fut créé comte de l'Empire (27 nov. 1808), servit en Espagne où il combattit brillamment aux deux sièges de Saragosse et à Talavera (1809). La première Restauration lui fit des avances et le nomma inspecteur général d'infanterie. Pendant les Cent-Jours, Gazan accourut auprès de Napoléon qui le fit entrer à sa Chambre de pairs (2 juin 1815). La deuxième Restauration lui tint rigueur de cette conduite. Mais, dès l'avènement du gouvernement de Juillet, le général Gazan revint en faveur et entra le 19 déc. 1831 à la Chambre des pairs où il siégea jusqu'à sa mort.

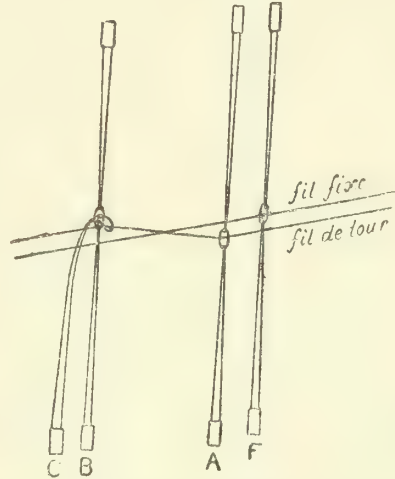
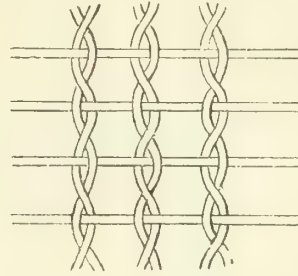
GAZAUPOUY. Com. du dép. du Gers, arr. et cant. de Condom ; 720 hab.

GAZAVE. Com. du dép. des Hautes-Pyrénées, arr. de Bagnères-de-Bigorre, cant. de La Barthe-de-Nesle ; 260 hab.

GAZAX-ET-BACCARISSE. Com. du dép. du Gers, arr. de Mirande, cant. de Montesquiou ; 216 hab.

GAZE. Tissu léger et transparent, dont les fils, aussi bien en chaîne qu'en trame, sont maintenus assez distants les uns des autres. Pour que, malgré cela, le tissu conserve sa régularité et résiste aux froissements auxquels il peut être soumis, les fils de chaîne sont doublés et constitués chacun par un premier fil, souvent appelé *fil fixe* ou *fil de raison*, au-dessus duquel passe toujours la trame, et un second fil, *fil de tour*, qui se lève au-dessus de chaque duite de trame, mais alternativement à droite, puis à gauche du fil fixe. Ainsi disposés, ces deux fils se rassemblent et paraissent n'en former qu'un seul, mais ils se lient solidement sur les duites qu'ils maintiennent invariablement à leurs places. Les gazes s'exécutent par les procédés ordinaires du tissage. Les fils fixes sont passés dans une première lame qui reste toujours baissée, tandis que les fils de tour sont rentrés chacun dans deux mailles : la première, ne présentant aucune particularité, se trouve à droite du fil fixe et lève pour les duites paires ; la seconde est à gauche de ce même fil, et l'on y rentre le fil du tour

après l'avoir fait passer sous le fil fixe ; elle présente une disposition connue sous le nom de lisse anglaise ou lisse à culotte : le fil passe à côté de la maille de la lame B, dans une demi-maille ou culotte C, qui traverse la maille. Par



Contexture de la gaze et disposition des lames sur le métier à tisser : F, lame fixe ; A, lame ordinaire ; B, lame anglaise ; C, culotte.

suite de cette disposition, le fil est relié à la maille lorsque les deux baguettes B et C restent au même niveau et travaillent ensemble ; il obéit alors à l'action de la lame B ; mais si cette lame restant baissée on lève la baguette C, les demi-mailles se détendent et le fil peut abandonner la maille B à laquelle il n'est plus rattaché. Pour l'exécution du tissu, il suffit donc pour la première duite de lever à la fois la lame B et la culotte C : les fils de tour se lèvent alors (en avant des mailles A restées baissées) à gauche des fils fixes ; pour la seconde duite, on lève la culotte C en même temps que la lame A ; les fils de tour, devenus indépendants de la lame B, obéissent à l'action de la lame A et lèvent à droite de ces mêmes fils, et ainsi de suite pour les duites suivantes.

Les combinaisons d'entrelacement que nous venons d'indiquer peuvent être variées de différentes manières et combinées par trois fils au lieu de deux pour produire des effets divers, et les gazes peuvent s'associer par rayures, dansiers, figures de toutes formes avec des parties en autres armures pour fournir une grande variété de tissus.

Les gazes sont beaucoup employées pour rideaux et ornées alors de dessins formés par une grosse duite que l'on fait passer, dans les parties ou le dessin doit se produire, sur les fils de tour et sous les fils fixes qui sont alors actionnés par une mécanique Jacquard. Après tissage, on coupe les parties non liées de ces duites et l'on obtient des dessins opaques se détachant sur le fond transparent de la gaze.

P. GOGUEL.

GAZEAU (Amant-Modeste), comte de La Bouère (V. ce nom).

GAZELLE (Zool.) (V. ANTILOPE).

GAZER ou **GUEZER**. Ancienne ville de la Palestine, située au flanc occidental de la tribu d'Ephraïm. Elle était restée aux mains de la population indigène jusqu'à l'époque de Salomon. Dans la suite, elle est mentionnée à plusieurs reprises. On a retrouvé récemment son emplacement au lieu dénommé *Tell-el-Djézer*.

GAZERAN. Com. du dép. de Seine-et-Oise, arr. et cant. de Rambouillet; 684 hab.

GAZET (Guillaume), historien belge, né à Aire vers 1555, mort à Arras le 25 août 1611. Il devint professeur à l'université de Louvain et parcourut les Pays-Bas en faisant des recherches dans les bibliothèques et les archives; il y trouva les éléments de nombreux travaux qui contiennent parfois de véritables révélations, mais où l'esprit critique fait souvent défaut. Voici la liste de ses principaux ouvrages: *Histoire de la vie, mort, passion et miracles des saints desquels l'Eglise catholique fait feste et mémoire par toute la chrestienté* (Arras, 1584-1594, 2 vol. in-12, souvent rééd.); *l'Ordre et suite des evesques et archevesques de Cambrai* (Arras, 1597, in-8; Arras, 1598, 1614); *Histoire de la sacrée manne et de la sainte chandelle miraculeusement données de Dieu et religieusement conservées en la ville et cité d'Arras* (Arras, 1598, in-8; rééd. 16 fois de 1598 à 1648); *Histoire ecclésiastique des Pays-Bas* (Arras, 1613-14, in-4).

BIBL.: F. VAN DER HAEGEN, *Bibliotheca belgica*; Gand, 1881-1892, 40 vol. in-12.

GAZET (Angelin), littérateur belge, né à Saint-Pol en 1568, mort à Valenciennes en 1655. Il était frère d'Alard Gazet, l'annotateur des *Opera omnia* de Jean Cassien, et de Nicolas Gazet, l'auteur de *le Grand Palais de miséricorde*. Entré à l'âge de dix-huit ans dans l'ordre des jésuites, il écrivit les *Pia hilaria variaque Carmina*, poésies badines qui obtinrent beaucoup de succès; on en compte 18 éditions de 1617 à 1707. Elles furent traduites en français sous le titre de: *les Pieuses Récréations* (Paris, 1628, in-12, souvent rééd.), et en allemand par Schlüter sous le titre: *Pia hilaria oder Legenden und Erzählungen von Angelinus Gazæus* (Münster, 1847, in-8).

BIBL.: DE BACKER, *Bibliothèque des écrivains de la Compagnie de Jésus*; Liège, 1869-76, 3 vol. in-fol. — F. VAN DER HAEGEN, *Bibliotheca Belgica*.

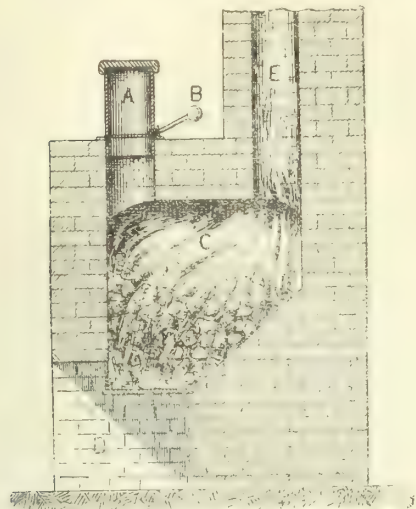
GAZETTE (V. JOURNAL).

GAZIER (Louis-Augustin-Léon), professeur et littérateur français, né à Paris le 29 août 1844. Il fit ses études au lycée Louis-le-Grand, entra à l'École normale en 1865 et en sortit agrégé de grammaire en 1868. Il enseigna tour à tour aux lycées de Montpelier et de Versailles, au lycée Saint-Louis et au collège Rollin. Docteur ès lettres en 1875 avec ces deux thèses: *les Dernières Années du cardinal de Retz*, et *De Santolii Victorini sacris hymnis* (Paris, in-8), il fut la même année nommé maître de conférences de langue et de littérature françaises à la Sorbonne. Il est de plus secrétaire du comité des travaux historiques depuis 1883. Il a publié outre ses thèses: *Traité d'explication française* (Paris, 1880, in-12); *Sermons de Bossuet*, éd. critique (*ibid.*, 1882, in-12); *Maximes sur la Comédie*, de Bossuet (*ibid.*, in-8); *Etudes sur l'Histoire religieuse de la Révolution* (*ibid.*, 1887, in-18); *Lettres à Grégoire sur les patois de France* (recueil de documents inédits) (Paris, 1876, in-8); éd. classiques de *La Fontaine* (1886) et de *Boileau* (1887); *Nouveau Dictionnaire illustré de la langue française* (Paris, 1888, in-12; 14^e éd., 1892); *Petite Histoire de la littérature française, principalement depuis la Renaissance* (Paris, 1891, in-18; 2^e éd., 1892); *Port-Royal des Champs*, notice historique (Paris, 1874, brochure in-8); *Philippe et Jean-Baptiste de Champaigne* (*ibid.*, 1892, in-4). Ayant la disposition d'une riche bibliothèque privée encore incomplètement explorée, M. Gazier a publié, surtout dans la *Revue politique et littéraire*, de nombreux morceaux et documents inédits du xvii^e siècle (art. sur Bossuet, Pascal, Fénelon, Massillon, Retz, Rollin, etc.). Il a de plus

collaboré à la *Revue critique*, à la *Revue historique*, à la *Revue philosophique*, à la *Revue internationale de l'Enseignement*, à la *Revue de l'Histoire de Paris*, à l'*Art*, au *Bulletin du Comité des travaux historiques*. Parmi ses articles, ont été tirés à part: *la Police de Paris*, *Mémoire de M. de Sartine*; *Règlement des études d'Antoine Arnauld*, *Une Lettre inédite de Racine*, *l'Orthographe de nos pères et celles de nos enfants*. Les travaux de M. Gazier valent surtout comme contributions à l'histoire littéraire et religieuse. H. M.

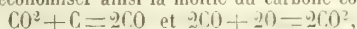
GAZOGÈNE (Industr.). Genre spécial de foyers dans lesquels les combustibles solides, au lieu d'être brûlés à flamme vive, sur une grille alimentée par un abondant courant d'air, et d'exercer directement leur action sur les corps ou matières à chauffer, sont d'abord soumis à une combustion incomplète qui a pour but de les décomposer en fluides gazeux, qu'on dirige ensuite et qu'on brûle dans les appareils de chauffage où ils doivent produire leur effet utile. En d'autres termes, un gazogène est un foyer à combustion imparfaite, remplissant le rôle de générateur de gaz combustibles qui peuvent être conduits et utilisés à distance, partout où l'on veut, suivant les besoins des applications diverses à réaliser. La première idée du gazogène et ses premières applications sont dues au Français Ebelmen. Cet appareil est d'une capacité profonde, de forme prismatique ou cylindrique, en maçonnerie de briques ou en tôle et qui permet d'y entasser une couche très épaisse de combustible. La combustion a lieu, soit par tirage direct, et, dans ce cas, la partie inférieure est terminée par une grille, soit par soufflage forcé, et alors le cendrier est fermé; il ne s'ouvre que pour le décrassage. Quoi qu'il en soit, on sait que le carbone se combine avec l'oxygène en deux proportions différentes, l'oxyde de carbone $C + O = CO$ et l'acide carbonique $C + 2O = CO_2$. La production de l'oxyde de carbone ou de l'acide carbonique dépend des conditions dans lesquelles s'effectue la combustion. L'acide carbonique se forme lorsque l'oxygène en présence est en excès et que la couche de combustible est une couche mince. L'oxyde de carbone, au contraire, se produit quand le carbone est en excès et que la couche de combustible est épaisse. Le passage de l'oxyde de carbone à l'acide carbonique se fait par la combustion et est la base du chauffage par le combustible gazeux, $CO + O = CO_2$. Inversement, l'acide carbonique peut se transformer en oxyde de carbone par le contact avec le carbone incandescent, $CO_2 + C = 2CO$. Il était nécessaire de rappeler toutes ces réactions, car elles s'enchaînent dans la production du gaz par le gazogène. Nous donnons ci-après une coupe théorique d'un gazogène. En A on trouve la trémie de chargement par laquelle on introduit le combustible, et dont la manœuvre est faite au moyen du levier B. Le combustible reposant sur la grille D s'accumule en tas épais, et la combustion y produit deux zones; la zone inférieure, en présence de l'excès d'air et où domine l'acide carbonique, et la quantité de chaleur qui se produit, a pour effet de porter à l'incandescence toute la masse du combustible. Mais alors, à la partie supérieure, l'acide carbonique venant en contact avec le carbone porté au rouge, il se forme de l'oxyde de carbone comme nous l'avons montré plus haut, et l'acide carbonique disparaît complètement, si la couche de combustible est suffisamment épaisse. C'est donc presque uniquement un mélange d'azote et d'oxyde de carbone qui passe par l'orifice E et se rend dans le four où la transformation nouvelle de l'oxyde de carbone en acide carbonique se fait avec développement de chaleur. On comprend facilement que si la transformation de l'oxyde de carbone en acide carbonique se fait avec production de chaleur, la transformation inverse de l'acide carbonique en oxyde de carbone a lieu avec la même absorption de chaleur, et que la réaction secondaire, qui se passe dans les gazogènes, empêche que les gaz n'y soient portés à une température trop élevée, qui ne servirait qu'à fondre inutilement les parois du four, sans profit pour les matières à chauffer. Cette étude des réactions secondaires

qui se passent dans les gazogènes a donné, à deux collaborateurs de M. Frédéric Siemens qui, le premier, a rendu pratique les récupérateurs de chaleur (V. RÉCUPÉRATEUR), l'idée de faire servir indéfiniment les gaz de la combustion résultant d'un chauffage quelconque. MM. Biedermann et Harvey se sont proposé de faire repasser dans le gazogène une partie du mélange d'azote et d'acide carbonique qui sort d'un four et d'employer l'autre partie au chauffage



Coupe théorique d'un gazogène.

préalable de l'air qui doit servir à la combustion de l'oxyde de carbone. De cette manière, toute la chaleur propre des produits de la combustion est utilisée, soit à élever la température des chambres que doit traverser l'air, soit à échauffer le gazogène qui se refroidirait par l'action de l'acide carbonique sur le charbon. En pratique, la moitié des produits de la combustion peut repasser par le gazogène et économiser ainsi la moitié du carbone consommé :



et le gazogène peut fonctionner sans accès d'air, dès qu'il a été bien allumé, grâce à la chaleur apportée par les produits de la combustion, tant par l'azote que par l'acide carbonique. Ces résultats très remarquables ont été obtenus pratiquement, en Angleterre, avec une disposition de four qui a été surtout appliquée au réchauffage du fer. Nous ne pensons pas que l'on ait obtenu, avec un four de ce genre, la fusion de l'acier sur sole, ni celle du verre, qui demandent des températures plus élevées que le réchauffage du fer.

L. K.

GAZOGÈNE BRIET (V. EAU GAZEUSE ARTIFICIELLE).

GAZOMÈTRE. I. PHYSIQUE ET CHIMIE. — On désigne sous ce nom, en physique et en chimie, des instruments destinés beaucoup plus à recueillir et à conserver les gaz pendant un certain temps qu'à les mesurer. Les indications de volumes fournies par la plupart de ces instruments sont en effet d'une approximation grossière. On peut distinguer les gazomètres en deux catégories distinctes : les gazomètres à flotteur et les gazomètres fixes. Les gazomètres à flotteur, plus encombrants et plus coûteux, présentent des avantages notables : dans ces gazomètres, construits sur le même type que ceux des usines à gaz, un vase plein d'eau sert de bassin, tandis qu'un autre renversé sur le premier et d'un volume un peu plus faible joue le rôle de cloche. Celui-ci est muni de deux robinets servant l'un à l'entrée, l'autre à la sortie des gaz. Le poids de la cloche est en général équilibré à l'aide de contrepoids suspendu à des chaînes passant sur des poulies. Grâce à cette disposition, on peut, en variant convenablement les poids, établir dans le gazomètre une pression qui restera constante pendant toute l'opération, soit que le gaz arrive, soit qu'il sorte de l'appareil ; pour des expériences de

longue durée, on peut même combiner ces deux résultats : on pourra envoyer un gaz dans la cloche par un robinet tout en le laissant partir par l'autre ; la cloche servira alors de régulateur se soulevant quand l'afflux de gaz l'emporte sur l'écoulement, s'abaissant dans le cas contraire. Mais un tel gazomètre est peu transportable par suite du poids de la masse d'eau qu'il contient, un gazomètre de 1 m. c. pesant près de 1,200 kilogr. Pour remédier à cet inconvénient en gardant à ce système ses avantages, on a remplacé le vase cylindrique servant de bassin par un autre formé de deux cylindres concentriques. Entre les deux peut pénétrer la cloche du gazomètre ; c'est entre ces deux cylindres concentriques, dont le plus étroit est fermé à sa partie supérieure, que se trouve l'eau. La masse d'eau est ainsi considérablement diminuée, ainsi que le poids de tout l'appareil. Les gazomètres fixes sont des récipients en tôle ou en zinc, munis de robinets et de tubes indicateurs de niveau. Un tube pénètre en général jusqu'au fond ; il sert à l'introduction de l'eau qui doit chasser le gaz contenu dans le gazomètre. Cette eau provient soit d'une canalisation, soit d'un réservoir placé à une certaine hauteur ; dans ce dernier cas, la pression est plus facile à régler. Pour remplir le gazomètre, il faut pouvoir faire écouler l'eau sans que le gaz possède une pression trop considérable ; on y arrive à l'aide d'un robinet ou d'un bouchon à vis placé vers le bas du gazomètre ; on l'ouvre avec précaution de façon qu'il livre à l'eau un passage convenable, que l'on juge tel d'après les indications du manomètre, dont la plupart des gazomètres sont pourvus ; il faut en effet que la pression à l'intérieur du gazomètre soit un peu supérieure à la pression atmosphérique ; sans cela il y aurait aspiration, et, si les appareils producteurs du gaz que l'on envoie dans le gazomètre présentaient la moindre fuite, elle causerait une rentrée d'air.

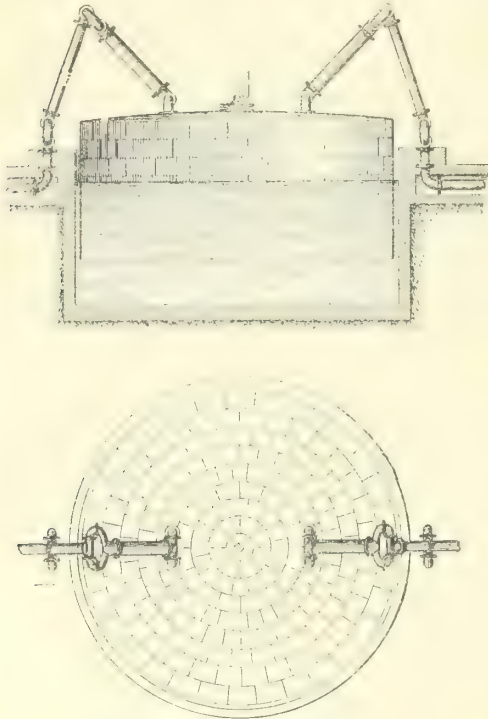
Outre les gazomètres dont nous venons de parler et qui sont d'un usage courant dans les laboratoires, lorsqu'il ne s'agit pas d'avoir des gaz purs et quand les gaz à conserver sont peu solubles dans l'eau, on en a d'autres destinés soit à garder de petites quantités de gaz purs, soit à garder des gaz solubles dans l'eau. Les premiers sont des appareils en verre contenant du mercure au lieu d'eau. Ce liquide ne dissout pas les gaz, tandis que l'eau les dissout tous plus ou moins, de telle sorte qu'il y a entre les gaz du gazomètre et l'air extérieur un échange lent se produisant par solution dans l'eau et diffusion de la solution qui a pour effet de les rendre moins purs. Les capacités de pareils gazomètres à mercure ne dépassent pas en général 1 ou 2 litres ; ils sont d'ailleurs peu employés ; le procédé utilisé par M. Berthelot pour conserver les gaz, qui consiste à les garder dans des flacons bouchés à l'éméri, dont le bouchon est légèrement suiffé, est de beaucoup plus commode et permet d'avoir toujours sous la main quelques litres de tous les gaz connus. Parmi les autres gazomètres, il faut encore citer les gazomètres à chlore dont le liquide est de l'acide sulfurique ; on fait de ces gazomètres ayant 15 litres et plus de capacité ; ils sont d'un usage assez commode malgré le danger que présente le maniement de grands flacons contenant de l'acide sulfurique.

Depuis deux ou trois ans, la préparation industrielle des gaz comprimés a fait de grands progrès, de telle sorte que l'on trouve aujourd'hui dans le commerce des tubes de fer ou d'acier contenant de l'acide carbonique, du chlorure de méthyle, du protoxyde d'azote, de l'ammoniac, de l'acide sulfureux, du chlore liquéfiés, de l'azote et de l'oxygène comprimés à 120 atmosphères. De pareils tubes constituent pour les laboratoires les gazomètres les plus pratiques quand les gaz n'ont pas besoin d'être purs ; il suffit en effet d'ouvrir un robinet non seulement pour avoir un courant de gaz comme avec les autres gazomètres, mais encore pour avoir ce gaz sous une pression considérable qui permet de l'utiliser à des usages plus nombreux.

A. JOANNIS.

II. INDUSTRIE. — Les gazomètres sont les récipients où l'on recueille le gaz d'éclairage à mesure qu'il se produit, afin de l'emmagasiner en quantités suffisantes pour

alimenter toujours régulièrement la consommation. La disposition généralement adoptée pour la construction des gazomètres consiste dans une cuve en maçonnerie étanche, pleine d'eau, dans laquelle plonge une cloche en tôle pouvant s'élever ou s'abaisser, suivant qu'elle se remplit de gaz ou qu'elle se vide ; cette cloche est guidée par des colonnes en fonte le long desquelles roulent des galets mobiles dans chacune des chappes fixées sur la calotte de la cloche. L'entrée et la sortie du gaz ont lieu par deux tuyaux qui descendent dans un puisard en maçonnerie étanche, placé à côté de la cuve, puis traversent la base du mur et remontent à l'intérieur de cette cuve jusqu'au-dessus du niveau de l'eau. La partie inférieure de ces tuyaux est embranchée sur une cuvette en fonte qui remplit le rôle de siphon, pour recueillir les condensations. Les valves d'entrée et de sortie se placent ordinairement dans ce puisard, ce qui lui a fait donner le nom de puits des valves. Tel est, en quelques mots, le principe de l'installation d'un gazomètre, mais la construction comporte un grand nombre de détails et constitue l'ouvrage d'art le plus important dans l'établissement d'une usine à gaz. Dans un second type de gazomètre, l'arrivée et la sortie du gaz, au lieu de se faire par les tuyaux souterrains, se font par des tuyaux articulés extérieurs, toujours accessibles, faciles à entretenir et à surveiller. La fig. ci-dessous montre la coupe d'un gazomètre à tuyaux



Gazomètre de Pauwels (coupe et plan).

articulés, du type créé par Pauwels, dès les débuts de l'industrie du gaz. Ce genre d'installation a l'avantage de supprimer le puisard ; il supprime en même temps les inconvénients que présente le nettoyage des tuyaux immergés dans la cuve, quand il s'y produit des dépôts de naphthaline. On donne la préférence à ces gazomètres dans les cas où la nature des terrains rend difficile et coûteuse la construction du puits des valves atteignant une profondeur au moins égale à celle de la cuve. La confection des cloches en tôle est un travail de chaudronnerie qui n'offre guère de particularités à noter, si ce n'est l'attention qu'on doit apporter à la régularité et à l'étanchéité des rivures ; pour des gazomètres de 15 à 20 m. de diamètre, on emploie des tôles qui ont au moins 3 millim. d'épaisseur. Le poids de la cloche en tôle, faisant

résistance à la poussée du gaz, détermine la pression sous laquelle ce gaz est comprimé dans le gazomètre et chassé dans la conduite de sortie. Cette pression, exprimée par une hauteur manométrique en centimètres d'eau, peut se calculer de la manière suivante : soit h la hauteur cherchée de la colonne d'eau manométrique, S la surface totale correspondant au diamètre de la cloche, exprimée en centimètres carrés, et P le poids connu des tôles, cornières, armatures intérieures, galets de guidage, rivets, en un mot le poids total de la cloche et des accessoires qu'elle porte, exprimé en grammes pour obtenir la valeur de h en centimètres. Evidemment, la colonne d'eau qui fera équilibre à la pression du gaz sera égale au produit de la section S par la hauteur h et le poids de ce volume d'eau déplacé sera égal à celui de la cloche P . De là l'équation : $Sh = P$, d'où

l'on tire $h = \frac{P}{S}$. En d'autres termes, la hauteur de la co-

lonne manométrique mesurant la pression exercée sur le gaz par une cloche de gazomètre s'obtient en divisant le poids total de cette cloche par la surface de la section horizontale correspondant au diamètre. On peut également, à l'aide de la même formule, calculer le poids inconnu d'un gazomètre, d'après la pression qu'il exerce, en appliquant la première équation $Sh = P$. La pression d'une cloche est d'autant plus réduite que la section S est plus grande, puisque le poids P se trouve réparti en un plus grand nombre de centimètres carrés. En général, il convient de donner au diamètre une dimension égale à environ trois fois la hauteur. Lorsque la pression exercée sur une cloche est trop forte, ce qui est un inconvénient grave pour la fabrication du gaz, on munit cette cloche de contrepoids qui équilibrent une partie de son poids et qui permettent de régler à volonté la pression. Ces contrepoids sont ordinairement composés de plusieurs disques en fonte, suspendus à des chaînes mobiles sur des poulies, et superposés en nombre convenable, qu'on peut diminuer ou augmenter selon qu'on veut élever ou abaisser la pression du gaz. On peut citer l'ensemble de l'installation de l'usine de La Villette, à Paris, qui comprend douze gazomètres ayant chacun une capacité de 10,000 m. c., une hauteur de 13 m. et un diamètre de 32 m. La Compagnie parisienne a fait construire depuis lors, dans d'autres usines, des gazomètres de 25,000 et 30,000 m. c. Un nouveau système de gazomètres construit pour la première fois en 1890, à l'usine à gaz de Northwich, d'après le système de MM. Gadd et Mason, n'a ni colonne, ni charpente de guidage extérieur. Il est disposé suivant le type dit télescopique, à deux levées, ayant chacune 6^m10 de hauteur. Le diamètre de la cloche extérieure est de 48^m20 et celui de la cloche intérieure de 47^m68 ; la hauteur de la course, quand le gazomètre est complètement rempli, est de 41^m58. La partie caractéristique de ce gazomètre consiste dans le mode de guidage qui est composé, pour la cloche extérieure, de huit rails d'acier, fixés par des boulons scellés dans des pierres de taille intercalées dans la maçonnerie en brique du mur circulaire. Les rails servant de guide à la cloche supérieure sont aussi au nombre de huit et rivés en dedans de la cloche extérieure avec les feuilles de tôle. Les galets de guidage, placés sur chaque face de chacun des rails, sont en acier. Le guidage est disposé en spirale, de sorte que le gazomètre ne peut monter ou descendre sans décrire un mouvement hélicoïdal, et, depuis le point de départ jusqu'à la limite supérieure de sa course, il tourne d'un cinquième de sa circonférence. Ce système donne d'excellents résultats. L. KNAB.

GAZON. I. Agriculture. — Les gazons sont des portions de terrains couvertes artificiellement d'herbes courtes et menues servant à la décoration des parcs et des jardins. Lorsque la surface ainsi enherbée est vaste, elle porte le nom de *pelouse*. La beauté d'un gazon consiste dans la finesse des herbes qui le constituent, dans leur faible élévation et surtout dans l'uni et le beau velouté vert qu'il doit présenter à l'œil. Dans un jardin un beau gazon, comme dans un

parc une belle pelouse font manifestement ressortir l'effet ornemental des fleurs ou des arbustes placés dans le voisinage. Dans les jardins dits à la française, les gazons sont réguliers et limités par des lignes géométriques ; au contraire, dans les jardins paysagers, dits à l'anglaise, les gazons et les pelouses sont à contours irréguliers.

CRÉATION DES GAZONS. — Il y a deux procédés différents de gazonner une surface quelconque : 1° le semis ; 2° le placage, qui ont chacun leur raison d'être dans des cas déterminés.

1° *Semis*. Le semis est le procédé le plus généralement appliqué, à la condition toutefois que le terrain ne présente pas une pente trop accentuée. L'emplacement étant choisi et bien délimité, on commence par l'ameublir et à détruire la végétation spontanée qui peut le recouvrir, par un labour exécuté à la charrue dans les grands parcs ou à la bêche dans les jardins. Sur tout le pourtour de la surface à enherber, on ramène, toujours avec le dos du râteau, un peu de terre, de façon à faire autour une sorte de petit rebord auquel on donne le nom de *filet* ; celui-ci devra être d'une hauteur bien uniforme. Il va sans dire que, si le terrain choisi a déjà porté un gazon, ou s'il est épuisé par des cultures antérieures, on lui appliquera une fumure avant le labour. Cette préparation ainsi effectuée, on procède au semis. Celui-ci est fait au commencement de l'automne ; on a alors l'avantage d'avoir un gazon bien vert et bien fourni dès le printemps. Dans les terres très compactes, on préfère cependant, avec juste raison, le semis de printemps, exécuté en mars ou avril. Il est exécuté à la volée en ayant soin de ne pas ménager la semence. Si le gazon est formé d'une seule espèce de graine, on sèmera en une fois ; si, au contraire, il est formé de graines de diverses espèces, de grosseur variable, on les répand les unes après les autres, en deux ou trois lots, pour assurer leur égale répartition. Mais, dans l'un et l'autre cas, le bord du gazon, le filet, devra être semé plus dru que le reste ; dans ce but, on sème la surface entièrement, puis on procède à un second réensemencement des bords en y répandant une quantité de semence double de celle employée sur le reste du terrain. Jamais, pour obtenir un beau gazon, il ne faudra employer moins de 150 à 200 kilogr. de graines à l'hectare, suivant l'espèce choisie ; encore convient-il absolument de n'employer que des graines pures et de premier choix ; lésiner sur le prix, dans ces conditions, est toujours une économie mal entendue. Les plantes employées pour créer un gazon sont très variables ; elles appartiennent à la famille des graminées ; les plus recommandables sont le ray-grass (*Lolium perenne*), la cretelle des prés (*Cynosurus cristatus*), l'agrostis stolonifère (*Agrostis stolonifera*) et les diverses espèces de fétuques (*Festuca*). Les Anglais ont l'habitude d'ajouter à ces plantes une certaine proportion de trèfle blanc (*Trifolium repens*) qui rampe sur le sol et le garnit bien. Quelquefois, on sème une seule espèce qui est alors le plus souvent le ray-grass (vraie vivace ou gazon anglais) ; c'est certainement l'herbe qui forme les plus beaux gazons. Mais il est de beaucoup préférable de semer des mélanges des diverses plantes citées plus haut, car le ray-grass seul, pour donner de belles pelouses, demande des soins nombreux, tels que : arrosements, fauchages fréquents, roulages, engrais, terrautes, etc.

Sous la dénomination de *lawn-grass*, empruntée à la culture anglaise, les marchands de graines vendent des mélanges préparés d'avance, formés à peu de choses près des espèces ci-dessus, et dans lesquels le ray-grass entre pour une proportion notable. Quelle que soit la nature du mélange employé, une fois le semis fait, on doit recouvrir les graines d'une très légère couche de terre fin, puis on donne un roulage peu énergique. On donne ensuite quelques arrosages légers jusqu'à ce que toutes les graines soient germées, ce qui dure quelques jours. Lorsque le gazon couvre bien le sol et qu'il mesure environ 10 centim. de haut, on procède au fauchage, opéré le matin, lorsque

l'herbe est encore humide. On ramasse l'herbe à l'aide d'un râteau fin et on donne un roulage. Le gazon est ainsi définitivement créé, il ne reste plus qu'à l'entretenir par des arrosages et des fauchages multipliés autant que possible pendant toute la saison d'été.

2° *Placage*. Le semis est un excellent mode de création, mais il a l'inconvénient d'être un peu long ; lorsqu'on veut obtenir un gazon qui produise tout de suite son effet, ou bien encore lorsqu'on veut gazonner un terrain très en pente, on se sert du procédé par placage. Il consiste, après avoir ameubli, puis aplani le sol, à y appliquer des plaques de gazon prises ailleurs, qu'on découpe uniformément et qu'on fixe sur le sol. La levée de ces plaques se fait à la bêche, chacune mesure de 20 à 25 centim. dans un sens sur 35 à 40 centim. dans l'autre sens. Ces plaques avec la terre qui y adhère sont appliquées côte à côte, puis on les bat avec une latte pour les faire adhérer à la terre. On donne ensuite un arrosage et le gazon reprend très bien.

ENTRETIEN DES GAZONS. — Un gazon, surtout s'il provient de semis d'un bon mélange, peut durer plusieurs années sans qu'il soit besoin de semer à nouveau. Néanmoins, pour avoir un tapis bien uniforme, on peut faire tous les ans ou tous les deux ans des semis partiels, qui entretiennent le gazon en bon état et prolongent sa durée. Il arrive parfois qu'après trois ou quatre ans les gazons sont envahis par des mousses qui empêchent l'herbe de pousser ; on peut s'en débarrasser soit en appliquant du phosphate de chaux à la volée que l'on fait suivre quelque temps après par un hersage, soit en arrosant les places moussues avec du purin tenant en dissolution 25 % en poids de sulfate de fer ou couperose verte. D'ailleurs, pour avoir de beaux gazons, il est indispensable de les fumer en automne. On peut aussi remplacer le fumier par un compost bien terreux. Un excellent moyen de fumer les gazons est de leur appliquer des purins additionnés de leur volume d'eau et répandus aussi uniformément que possible au commencement du printemps. Enfin, on peut encore semer sur le gazon, également à l'entrée du printemps, le mélange suivant, dont on applique 100 kilogr. par hectare :

Sulfate d'ammoniaque.....	40
Nitrate de soude.....	40
Plâtre.....	20
Superphosphate de chaux.....	30
	100

Cet engrais a l'avantage d'agir très rapidement, presque à vue d'œil, surtout s'il a été répandu peu de jours avant une petite pluie.

Albert LARBALETRIER.

II. Botanique. — GAZON D'OLYMPHE (V. STATICE).

III. Fortification. — Motte d'herbe régulièrement taillée en forme de brique et servant à un genre particulier de revêtement des talus, des embrasures, etc. Il y en a de deux sortes, qui ont une même épaisseur de 0^m42 à 0^m45, réduite à 0^m40 environ après emploi, mais dont les uns, dits *panneresses*, ont 0^m30 sur 0^m30, tandis que les autres, appelés *boutisses*, ont 0^m30 sur 0^m40. Ces derniers sont posés la plus grande dimension dans le sens de la profondeur du massif de terre, afin de relier le revêtement à ce dernier.

GAZON-DOURXIGNÉ (Sébastien-Marie-Mathurin), littérateur français, né à Quimper vers 1720, mort à Paris le 19 juil. 1784. Employé dans les bureaux des munitionnaires généraux des vivres, fort besogneux, il perdit son modeste emploi en 1748 et essaya de se procurer quelques ressources en écrivant. Il n'y réussit guère, si l'on en croit Grimm qui disait de lui : « Ce pauvre diable pour avoir été dans les vivres n'en meurt pas moins de faim. » On a de lui : *Alzate ou le Préjugé détruit* (Berlin, 1752, in-8), comédie en vers où il met en scène le mariage de Labédoyère avec Agathe Sticotti ; *l'Ami de la vérité* (Amsterdam, 1767, in-12), essais de critique dramatique assez intéressants ; *Antéonor ou la République de Venise* (1748, in-12) ; *Apollon et Daphné* (1762, in-8) ; *Ariadne à Thésée*,

héroïde (1762, in-12); *Eloge de Voltaire* (1779, in-8); *Essai historique et philosophique sur les principaux ridicules des différentes nations* (1766, in-12), etc. (V. l'énumération de ses œuvres dans Quérard, *France littéraire*, t. III, p. 298).

GAZONNEMENT (V. REBOISEMENT).

GAZOST. Com. du dép. des Hautes-Pyrénées, arr. d'Argelès, cant. de Lourdes, dans la vallée de Castellonbon; 44 hab. Gisements de cuivre et de cobalt arsenical. Scierie considérable au confluent des deux torrents qui forment le Nez. Dans un étroit vallon au S. est le petit établissement des bains de Gazost.

Eaux minérales. — Les eaux thermales, sulfurées sodiques, bromo-iodurées, azotées, présentent des propriétés analogues à celles des eaux de Challes (Savoie) d'une part, des eaux de Barèges, etc., d'autre part, et, de plus, grâce à l'iode et au brome qu'elles renferment, sont toniques et fondantes; elles sont donc utiles non seulement dans les laryngites et les bronchites chroniques, les affections cutanées, les vieux ulcères, etc., mais dans le lymphatisme et la scrofula, et tous les états morbides qui en dérivent. Dr L. HN.

GAZTAMBIDE (Joaquin), compositeur espagnol, né à Tudela le 7 févr. 1822, mort à Madrid le 18 mars 1870. Elève du Conservatoire de Madrid, il donna des concerts, comme pianiste, devint chef de chœurs, puis chef d'orchestre au théâtre del Principe et enfin directeur de théâtre. Il composa et fit jouer avec le plus grand succès une quarantaine de *zarzuelas* (opéra-comique espagnol). Nous citerons : *El Valle de Andorra* (3 actes, 1852); *Catalina* (3 actes, 1854); *Los Magyares* (4 actes, 1857); *El Juramento* (3 actes, 1858); *Una Vicja* (1 acte, 1860); *En las Astas del Toro* (1 acte, 1862), etc.

GAZZALLI, philosophe arabe (V. GHAZALI).

GAZZANIGA (Giuseppe), compositeur italien, né à Véronne au mois d'oct. 1743, mort à Crema aux environs de 1815. Protégé par Porpora, Piccini et Sacchini, il composa d'abord *Il Finto Cicco*, pour l'Opéra italien de Vienne. A partir de ce moment, la carrière lui étant ouverte, il parcourut l'Italie dans tous les sens, semant ses ouvrages dans toutes les villes et faisant preuve, pendant vingt ans, d'une remarquable fécondité. En 1791, on lui offrit la place de maître de chapelle de la cathédrale de Crema, qu'il accepta et qu'il conserva jusqu'à sa mort. A partir de ce moment, il renonça presque complètement à la composition dramatique, ne publia plus que deux ouvrages en ce genre, se consacra surtout alors à la musique religieuse et écrivit, entre autres, un *Stabat Mater* et un *Te Deum* à quatre voix et orchestre. On connaît aussi de lui quelques cantates et une messe solennelle pour la Sainte-Cécile. Gazzanica était un compositeur élégant, instruit, délicat, à qui l'on eût souhaité seulement un peu plus d'originalité.

GAZZANIGA (Marietta), cantatrice italienne, née à Voghera en 1824. En 1842, elle débuta à Venise. Après avoir obtenu dans sa patrie de longs et persistants succès, elle partit pour l'Amérique, visita les Etats-Unis et la Havane, et partout se vit acclamer avec une sorte de fureur. Cette grande artiste avait épousé à Turin en 1849, un jeune officier de l'armée piémontaise, le marquis Malaspina, de la suivit en Amérique et qui mourut à La Havane, de la fièvre jaune.

GAZZINO (Giuseppe), littérateur italien, né à Gènes le 30 juil. 1807, mort à Gènes en mai 1884. Il vécut de l'enseignement, devint directeur de l'école supérieure de filles de Gènes, publia beaucoup de traductions, de manuels, deux œuvres dramatiques : *Giulietta e Romeo* (Milan, 1832); *Fr. Ferrucci* (Gènes, 1847), etc.

GEAI (Ornith.). Tout le monde connaît le Geai (*Garrulus glandarius* L.), cet oiseau de taille moyenne, au plumage d'un rouge orangé, aux ailes ornées d'une sorte de miroir d'un bleu vif, qui est répandu dans la plupart de nos forêts et particulièrement dans les forêts de chênes. Il est devenu le type d'un genre qui régulièrement eût dû être appelé *Graculus* du nom que les anciens donnaient au

Geai vulgaire, mais qui, par suite du transfert de ce nom à un tout autre groupe, à des *Cormorans* (V. ce mot), a été désigné sous le nom de *Garrulus*. Ce genre *Garrulus* est caractérisé par un bec toujours assez épais, courbé brusquement et légèrement denté à la pointe, par des narines ovales, abritées sous des plumes sétiformes, par des ailes de longueur médiocre et de forme arrondie,



Geai glandivore.

ne dépassant pas beaucoup la base de la queue, dont les plumes sont coupées presque carrément à l'extrémité, et par des pattes robustes dont le doigt médian est à peu près aussi long que le tarse. A ces caractères on peut ajouter la présence d'une huppe érectile formée par les plumes du front et du vertex. Les Geais, dont on connaît actuellement une douzaine d'espèces habitant l'Europe et l'Asie, se nourrissent principalement de graines, de baies et de glands, mais ils dévorent aussi des Insectes, et, à l'occasion, ne se font pas faute de piller les nids des petits Passereaux. Leur voix est aigre et désagréable et, comme beaucoup de Corvidés, ils sont doués d'une faculté d'imitation qui leur permet de reproduire toutes sortes de bruits et les cris de divers animaux. Ils nichent généralement sur les arbres, rarement dans les buissons, et leurs œufs, au nombre de quatre à sept par couvée, sont d'un brun roussâtre uniforme ou d'un gris olivâtre maculé de roux.

Outre le Geai vulgaire, la faune européenne compte encore une autre espèce du même genre, le *Garrulus Krynickii* Kal. qui se trouve dans le Caucase et en Crimée et une espèce d'un genre voisin à plumage gris (*Perisoreus infaustus* L.). Le genre *Perisoreus* compte aussi des représentants dans l'Amérique du Nord, où l'on trouve également d'autres Passereaux alliés de très près aux Geais de nos pays, mais revêtus d'une livrée bleue, Passereaux qui forment le genre *Cyanogarrulus* et *Cyanocitta*. Il existe enfin de grandes affinités entre les *Pies* (V. ce mot) et les Geais; aussi MM. Degland et Gerbe les rangent-ils dans une même tribu de la famille des Corvidés, celle des *Garruliens* dont les membres se distinguent des *Corbeaux* proprement dits (V. ce mot) par leur plumage moins sombre et moins uniforme, leur bec relativement plus court, leur régime presque exclusivement granivore et frugivore, etc.

BIBL. : J.-J. AUDUBON, *Ornith. biogr.*, t. II, p. 11, et *Birds Amer.*, pl. CII. — J. GOULD, *Birds Europ.*, pl. 214. — DEGLAND ET GERBE, *Ornith. europ.*, 1867, t. I, p. 214, 2^e édit. — H. DRESSER et R.-B. SHARPE, *A History of the Birds of Europ.*, part. XVI. — R.-B. SHARPE, *Cat. B. Brit. Mus.* 1877, t. III, p. 6.

GEANGES. Com. du dép. de Saône-et-Loire, arr. de Chalons-sur-Saône, cant. de Verdun-sur-Saône; 312 hab.

GÉANT. I. TÉRATOLOGIE. — Le géantisme proprement dit (gigantisme, macrosomie) est une anomalie caractérisée par

un développement excessif du corps tout entier, avec une conservation au moins approximative de l'harmonie générale des formes. Ce développement peut être congénital, puisqu'on cite des nouveau-nés dont le poids atteignait jusqu'à 10 kilogr., mais dans ce cas on constate plus souvent la *précocité* de l'évolution qu'il ne faut pas confondre avec le géantisme. Il est difficile d'assigner à celui-ci des limites absolument précises ; ordinairement, on admet qu'il commence à 2 m. environ. Il existe aux environs d'Innsbruck une peinture du *xvi^e* siècle représentant un paysan alsacien dont la taille aurait été de 9 pieds et demi, c.-à-d., suivant Langer, de 2^m75 ; mais les chiffres se rapportant à des cas bien authentiques ne dépassent guère 2^m40. La hauteur du géant de Laneville était de 2^m32 à l'âge de vingt-cinq ans ; celle de Westphal, dont le squelette est conservé au musée de Munich, est estimée à 2^m35. L'hypermégalie ne porte pas également sur toutes les parties du corps ; l'augmentation se fait principalement en longueur, et elle est surtout prononcée pour les os longs, en particulier pour les fémurs. Aussi a-t-on noté la soudure tardive des épiphyses et la persistance anormale de leurs cartilages. Les os du crâne et de la face peuvent s'épaissir, notamment la mâchoire, mais la tête, dans son ensemble, paraît relativement petite, et en tout cas le volume du cerveau n'excède pas la moyenne. Les géants se voient plus fréquemment dans les races grandes ; ils naissent dans la plupart du temps de parents constitués d'une façon ordinaire ; cependant, on a vu l'anomalie se présenter chez plusieurs enfants d'une même famille. Il en est dont la vigueur est proportionnée à leurs dimensions extraordinaires ; mais bien souvent l'allongement excessif du corps influe d'une façon défavorable sur l'organisme, et ces individus, d'une hauteur démesurée, sont débiles, d'un aspect chétif et cachectique. Le développement sexuel surtout est fréquemment retardé et peut rester incomplet pendant toute la vie : visage imberbe, voix juvénile, état rudimentaire du système pileux, des organes génitaux, couleur anémique des téguments souvent distendus par une couche adipeuse surabondante, tels sont les indices extérieurs de l'état de souffrance organique dont ces individus sont affectés et qui abrège la durée de leur existence. Ils meurent avant le temps, après une période de sénilité précoce. Les femmes géantes n'offrent pas des dimensions aussi colossales que les hommes ; le plus grand squelette de femme connu paraît être celui d'une Laponne, qui figure dans la collection de Stockholm et mesure 2^m03. Chez elles aussi on a observé l'arrêt de développement de l'utérus, des mamelles, etc.

Le caractère pathologique de certains géantismes apparaît nettement lorsque c'est un traumatisme qui est le point de départ du processus hypertrophique ; il s'accuse encore bien davantage dans les cas de *géantisme partiel*. Telle est l'hypermégalie congénitale ou non d'une moitié du corps ou de la face, d'une extrémité, d'une main ou d'un pied, d'un ou de plusieurs doigts, d'une joue, d'une oreille, du pénis ou du clitoris, de la langue, d'une dent, etc. Pour ces augmentations de volume, limitées à telle ou telle région, on ne possède qu'un petit nombre d'examen anatomiques suffisants, si bien qu'il est souvent malaisé de les différencier d'une série d'affections, telles que les diverses formes d'éléphantiasis, le léontiasis osseux, l'acromégalie ou pachyacrie, etc. La délimitation est plus vague encore en ce qui concerne l'hypertrophie vraie de quelques organes : le corps thyroïde, la mamelle, la vessie, l'utérus, etc. (V. HYPERTROPHIE, PRÉCOCITÉ, PACHYACRIE, ÉLÉPHANTIASIS).

G. HERRMANN.

H. MYTHOLOGIE. — Les géants sont des personnifications mythiques que l'on trouve mêlées à toutes les inventions par lesquelles l'imagination populaire cherche à se rendre compte du jeu des éléments dans le monde, de leur lutte accidentelle contre la loi d'ordre et d'harmonie, et aussi des civilisations barbares qui ont prélué par des chocs violents à l'organisation des sociétés policées. La mythologie grecque, qui

plus que toute autre a eu le sentiment de la faiblesse humaine en face des forces de la nature, ne pouvait manquer de faire, à ces personnifications, une place considérable. A vrai dire les Géants ne sont qu'une classe parmi les êtres monstreaux qui ont précédé l'homme sur la terre et qui y ont tout d'abord contrecarré son empire ou celui des dieux. Pour Homère, les Géants sont associés aux Cyclopes et aux Phéaciens, ceux-ci assez semblables aux bons Géants de la Mythologie scandinave et germanique ; tous ensemble peuvent revendiquer encore, comme étant de leur espèce, les Titans que l'on rencontre dans l'*Illiade*, tandis que les Géants apparaissent pour la première fois dans l'*Odyssee*. Le chef des Géants, Eurymédon, périt, lui et son peuple, mais sa fille mit au monde Nausithoos, fils de Poséidon et roi des Phéaciens, au temps où ceux-ci habitaient dans le voisinage des Cyclopes. L'*Odyssee*, roman d'aventures maritimes, semble avoir conçu surtout les Géants comme les forces violentes et destructives de la mer. Chez Hésiode, ils sont des fils de Gaïa (la Terre), au même titre que les Erinyes et les Nymphes Méliennes ; c.-à-d. qu'ils sont issus du sang d'Ouranos mutilé par son fils Kronos. A partir de ce moment ils personnifient de préférence dans la légende les désordres volcaniques, les grands ébranlements et les éruptions violentes qui ont entassé les rocs aux proportions terribles et élevé jusqu'aux nues les sommets vomissant des flammes. Les procédés anthropomorphiques des poètes en font des figures humaines, de haute stature, de force colossale, resplendissant sous les armures et tenant dans leurs mains des lances formidables.

L'épisode capital de la légende des Géants est leur lutte contre les dieux ; la *Gigantomachie* est une matière épique qui, après avoir défrayé les naïves traditions des peuples, est sans cesse exploitée par la poésie, puis par l'art grec sous toutes ses formes. C'est à l'instigation de Gaïa que le combat s'engage contre les habitants de l'Olympe ; Pindare est le premier, par ordre de date, d'entre les poètes connus, qui ait fait de cet épisode un drame animé, lui donnant pour conclusion la glorification de la race des dieux, à laquelle Zeus préside. Le théâtre de la lutte varie suivant les traditions locales ; Pindare le place dans la plaine de Phlegra en Thrace ; d'autres sur la côte N.-O. de la mer Egée, d'autres, plus tard chez les Latins, dans les régions tourmentées de Cumes en Campanie ; il n'y a pas de hauts sommets, soit sur le continent hellénique soit dans les îles, qui ne rentrent, chez quelque poète, dans la sphère d'action des Géants révoltés contre l'Olympe ; et le plus souvent l'art se fait sur ce point l'écho de la légende populaire. Pour déloger les dieux de leur empire, les Géants entassent des montagnes, les lancent comme autant de projectiles contre le palais de l'Olympe, manient les grands arbres devenus des torches, vomissent la flamme et font entendre d'effrayantes clameurs. Ce symbolisme est emprunté, à n'en point douter, aux révolutions volcaniques du globe, aux souvenirs des éruptions et des tremblements de terre. Vaincus, c'est sous les rocs tourmentés, là surtout où persistent des phénomènes volcaniques, que les Géants sont confinés comme dans une prison, soit ensemble, soit isolément. L'histoire d'Encelade racontée par Pindare puis par Virgile, qui le relèguent dans les profondeurs de l'Étna, peut être considérée comme l'expression typique de cette partie du drame.

Tous les dieux prennent part au combat dont l'enjeu est le gouvernement du monde ; ceux qui s'y distinguent le plus sont Zeus qui fait agir la foudre et l'aigle, puis Athéna avec l'épée et Poseidon avec le trident. Une des particularités curieuses de la légende est celle qui fait dépendre la divinité d'Héraklès et même celle de Dionysos, considérés jusque-là comme des héros mortels, de leur intervention dans la lutte et de leur influence sur la victoire. L'être particulier de chaque divinité, ses rapports avec Zeus ou avec les Géants eux-mêmes, ont permis aux poètes de varier à l'infini les épisodes ; c'est ainsi que pour les uns Aphrodité seule s'enfuit de l'Olympe avec Eros, au

moment où la bataille s'engage, alors que pour d'autres l'arc d'Eros suffit à dompter les Géants et à leur faire tomber les armes de la main. Si l'on remarque que le nombre des Géants est porté lui-même jusqu'à vingt-quatre et que la poésie des Alexandrins, puis celle de leurs imitateurs latins, s'ingénia à mêler le monde divin tout entier au drame, on comprendra sans peine quelles ressources un pareil sujet pouvait offrir à la manie des descriptions mythologiques. Du côté des Géants, il faut signaler comme s'étant surtout distingués, *Alcyoneus* tué par *Héraklès*; *Porphyriion*, qui succombe sous les traits combinés de Zeus et d'*Apollon*, *Ephialtos*, *Encelade*, etc. (V. ces noms).

La Gigantomachie a défrayé la peinture de vases et les arts plastiques au moins autant que la poésie; on la voit représentée dès le VI^e siècle avant notre ère sur les vases peints à figures noires et rouges. Le groupement le plus célèbre en ce genre est celui d'une coupe, œuvre d'Erginos et Aristophanes, aujourd'hui au musée de Berlin; l'intérieur nous offre l'image de Gaïa qui, voyant tous ses fils massacrés, lève en vain des mains suppliantes vers Poseïdon en train d'achever Polybotes avec son trident. Ces premières œuvres donnent encore aux Géants la figure humaine sans mélange; peu à peu leur caractère sauvage s'accroît en ce qu'ils sont vêtus de peaux de bêtes; puis ils sont représentés avec des jambes transformées en serpents. La même progression s'observe dans les représentations plastiques; le fronton du Trésor mégarien à Olympie nous offre encore les Géants sous les traits humains; de même ce qui est accessible parmi les métopes de Sélinonte et sans doute aussi celles du Parthénon qui, cependant, les revêtent de peaux d'animaux. Au contraire, un bronze du musée Kirchner, qui est à placer vers la fin du IV^e siècle, nous montre Athéna aux prises avec un géant aux pieds de serpent : *serpentipes*. Nous possédons les restes d'une gigantomachie sculptée en haut-relief sur les frises de l'autel de Pergame, au II^e siècle, où l'artiste a exploité, avec autant de vigueur que d'habileté, les ressources physiques du sujet; tous les types de géants y figurent, les uns sous la forme humaine, les autres diversement mélangés de formes animales. La gravure ci-dessous représente Athéna qu'une Victoire ailée couronne, tandis qu'elle tient courbée



Athéna, Niké, Gaïa et un Géant (fragment du soubassement de Pergame).

sous sa main un géant ailé lui-même, au torse compliqué d'un serpent qui s'enroule autour d'une des cuisses; Gaïa est au pied de la déesse, dans l'attitude que lui prête la coupe du musée de Berlin : l'ensemble est d'une rare beauté décorative.

J.-A. HILD.

BIBL. : MYTHOLOGIE. — OVIDE, *Métamorphoses*, I, 151 et suiv. — APOLLODORE, *Bibl.*, I, 6, 1 et suiv. — CLAUDIEN, XXXVII, etc. — KOEPP, *De Gigantomachia in poeseos artisque monumentis usu*; Bonn, 1883. — STARK, *Gigantomachie auf Antiken Relief*; Heidelberg, 1869. — Les articles d'Illberg et de Kuhnert chez ROSCHER, *Ausfuhrh. Lexik.*, pp. 1639 et suiv.

GEAUNE. Ch.-I. de cant. du dép. des Landes, arr. de

Saint-Sever, au confluent du Bas et du ruisseau de Mareusse; 680 hab. Fours à chaux. Carrières. Ancienne bastide fondée au XIII^e siècle auprès d'un monastère dont subsiste un cloître en ruine du XII^e siècle. Ancienne halle. Vestiges de fortifications.

GEAY. Com. du dép. de la Charente-Inférieure, arr. de Saintes, cant. de Saint-Porchaire; 767 hab.

GEAY. Com. du dép. des Deux-Sèvres, arr. de Bressuire, cant. de Saint-Varent; 802 hab.

GEBA. Fleuve de la Sénégambie, dont le large estuaire s'ouvre en regard de l'archipel des Bissagos. Le cours du fleuve est mal connu; on croit qu'il vient du pays de Khabou, au N.-O. du Fouta-Djallon. Factorerie portugaise de Geba, sur la rive droite, à 140 kil. de l'embouchure. Geba marque le terme des connaissances positives sur le cours du fleuve. Dans l'estuaire, grande île et fort portugais de Bissao; bonne rade.

GEBAUER (Jean), philologue tchèque, né à Oubislavice (Bohême) le 8 oct. 1838. Il fit ses études à Prague, et est devenu professeur de philologie slave à l'université de cette ville. Il a fondé et dirigé en partie la Revue philologique tchèque (*Filologické listy*), collaboré à l'Encyclopédie tchèque, à l'*Archiv fur Slavische Philologie* et publié un grand nombre de monographies sur des questions de philologie slave : *Contributions à l'histoire du vocalisme tchèque* (1870); *Contributions à l'histoire de l'orthographe tchèque* (1872); *Phonologie de la langue tchèque* (1877); *Nominale Formen des altbœmischen comparativs* (1880); *la Déclinaison nominale dans l'ancien tchèque*, etc. Son article sur le manuscrit de Kralove Dvor (Kralodvorski Rukopis), publié en 1885 dans l'*Encyclopédie* de Ersch et Gruber, a définitivement tranché, dans le sens négatif, la question de l'authenticité du célèbre manuscrit. M. Gebauer a publié aussi divers mémoires dans les *Recueils de la Société scientifique* de Prague et de l'Académie de Vienne. Il est membre de l'Académie tchèque.

GÉBELIN (COURT DE) (V. COURT).

GEBER (Abou-Mousa-Djaber ben Hayyan Eç Coufy), célèbre chimiste arabe, qui a vécu vers le VIII^e ou IX^e siècle de notre ère. C'est un personnage un peu légendaire, d'après la notice même qui lui est consacrée dans le *Kitab al Fihrist* et dans les autres ouvrages biographiques arabes. Il était natif de Tousa, ville du Khorassan, et établi à Koufa (Mésopotamie). D'après d'autres auteurs, il serait né à Harran et aurait été sabéen, c.-à-d. au nombre des derniers partisans du culte des astres et des religions babyloniennes. Léon l'Africain en fait un chrétien grec converti à l'islamisme. Enfin, d'après le *Kitab al Fihrist*, certains savants contestaient même son existence, ce que le compilateur refuse d'admettre. D'après les auteurs arabes, le premier musulman qui aurait écrit sur l'art alchimiste fut Khaled ben Yezid, prince omeyyade, mort en 708, personnage historique qui aurait emprunté sa science aux Grecs et aux Syriens. Il aurait eu pour disciple Djafer Eç Çadek, maître à son tour de Geber. Geber est rattaché lui-même au groupe des Barmécides, célèbre dans l'histoire des khalifes. On ne sait rien de précis sur sa vie. Mais sa réputation domine celle des autres alchimistes arabes : Rasès et Avicenne le proclament le maître des maîtres, et sa réputation a grandi encore dans le moyen âge latin. Cardan le déclarait, au XVI^e siècle, l'un des douze plus subtils génies du monde. Les œuvres sur lesquelles repose cette réputation appartiennent à deux catégories : les unes sont des ouvrages arabes, jusqu'ici inédits et inconnus et dont je vais parler; les autres sont des ouvrages latins, auxquels les auteurs qui ont traité de l'histoire de la chimie ont rattaché la plupart des découvertes qu'ils attribuent aux Arabes. Mais cette attribution ne repose point sur l'étude des écrits arabes de Djaber, aucun de ces écrits n'ayant été porté jusqu'ici à la connaissance du public. On s'est fondé seulement sur les œuvres latines, dites de Geber, imprimées au XVI^e siècle; œuvres qui ont joui de la plus grande réputation depuis le XIV^e siècle, et qui ont été continuellement citées dans le monde occidental. Or,

l'examen approfondi de ces ouvrages et leur comparaison avec les écrits latins authentiques du XIII^e siècle m'a conduit à cette conviction que tous ces prétendus ouvrages latins de Geber sont apocryphes : je veux dire qu'ils ont été composés par des auteurs latins du XIV^e siècle et de la fin du XIII^e, quelques-uns mêmes, du XV^e ou du XVI^e siècle, qui ont jugé à propos de les mettre sous le patronage d'un nom légendaire, faisant autorité de leur temps, celui de Geber. — Dans les livres arabes qui portent le nom de Geber, il n'est fait aucune mention des découvertes qui figurent dans ces œuvres latines, telles que l'acide nitrique, l'eau régale, l'huile de vitriol, le nitrate d'argent, et la plupart de ces découvertes paraissent même étrangères et postérieures aux Arabes. J'en parlerai tout à l'heure. Les seuls ouvrages dont il y ait lieu de s'occuper ici sont les ouvrages écrits en arabe et demeurés manuscrits, dans les bibliothèques de Paris et de Leyde, notamment. Je les ai fait traduire par M. Houdas et je les ai publiés récemment : je vais fournir à cet égard de brèves indications.

Le nombre des ouvrages alchimiques attribués à Geber (et à ses disciples) s'élevait, dit-on, à 500, et la liste d'un grand nombre d'entre eux est donnée dans le *Kitab al Fihrist*, où elle occupe plusieurs pages. Ils étaient distribués en séries, désignées par des indications numériques, telles que *les 112 livres; les 70 livres; les 10 discours; les 20 ouvrages; les 17, les 30, etc.* : ils comprennent tout l'ensemble des connaissances humaines. La plupart de ces ouvrages sont de simples chapitres souvent très courts. Dans ceux que j'ai publiés, Geber demeure en général confiné au sein du domaine des déclamations vagues et charlatanesques ; on y trouve peu d'inductions précises. Il recommande sans cesse le secret, procède par allégories, renouvelle de temps à autre sa profession de bon musulman, comme s'il craignait qu'on en suspectât la sincérité. Il expose la vieille doctrine des quatre éléments et des quatre qualités : le froid et le chaud, le sec et l'humide ; tout consiste dans l'équilibre des qualités et des natures, qui permet seules choses de subsister. On y retrouve le symbolisme des alchimistes grecs sur l'âme et le corps attribués aux métaux. La théorie des qualités occultes, opposées aux qualités apparentes, est fort développée. Le plomb est plomb par ses qualités extérieures et or par ses qualités secrètes ; en complétant les unes et en rendant les autres manifestes, on opère la transmutation ; c'est là une doctrine qui a régné pendant tout le moyen âge. De même la composition de la pierre philosophale dite animale et de celle dite minérale, également développée par Avicenne, alchimiste. Ces traités ne comprennent pas seulement l'alchimie. On y trouve aussi un résumé de la *Logique* d'Aristote, des dissertations mêlées de chimie et de métaphysique, des discours sur le corps, l'âme et l'accident, et sur les dix-sept forces qui constituent toute chose ; des exposés médicaux et physiologiques sur la nutrition, la digestion, l'utérus, sur les compartiments du cerveau et la localisation des facultés imaginatives, de la mémoire et de la pensée ; c'est un premier essai de phrénologie. Après avoir présenté une série de *Pourquoi* sur les matières animales, végétales et minérales, analogues aux *Problèmes* d'Aristote, mélange singulier de crédulité puérile et de charlatanisme, Geber invoque la nécessité des connaissances astrologiques, en raison des influences sidérales sur les phénomènes. Il présente aussi un tableau cabalistique, fondé sur la valeur numérique des lettres du nom des choses et il prétend en déduire les propriétés ; c'est là encore une vieille théorie, qui présidait aux imaginations des médecins astrologues de l'Égypte. J'ai cru devoir m'étendre sur cette analyse des œuvres arabes de Geber, afin de rectifier sur ce point l'histoire de la science, altérée par l'intervention des faussaires latins qui ont attribué plusieurs siècles après leurs œuvres à Geber. Mais celles-ci ont eu trop d'importance pour qu'il ne soit pas nécessaire de leur consacrer un article spécial.

PSEUDO-GEBER. — Les ouvrages latins qui portent le nom de Geber n'ont, pour ainsi dire, rien de commun avec ses ouvrages arabes et ne portent point le caractère de tra-

ductions. Ils sont inconnus des chimistes arabes, et même des traducteurs latins de livres attribués à Rasès et à Avicenne. Aucune mention précise de ces ouvrages n'est faite dans les auteurs latins authentiques du milieu du XIII^e siècle, tels que Albert le Grand et Vincent de Beauvais. Mais quelques-uns, tels que la *Summa*, apparaissent tout à coup dans les manuscrits vers l'an 1300 ; d'autres, dans le cours du XIV^e siècle et plus tard encore. C'est à ces œuvres apocryphes qu'est due la réputation dont Geber a joui dans le monde latin. Les principales ont pour titre : *Summa collectionis complementi secretorum naturæ*, autrement dit *Summa perfectionis magisterii*, ouvrage capital, qui se présente sous différents titres dans les manuscrits et dans les imprimés ; *De Investigatione perfectionis* ; *De Inventione veritatis*, et *Liber fornacum* (tous traités contenus dans le volume intitulé *Artis chemicæ principes*; Bale, 1572) ; enfin, *Testamentum Geberii regis Indiæ et Alchimia Geberii*. Les deux derniers sont beaucoup plus modernes. Les préparations décrites dans l'*Alchimie*, notamment celles qui concernent l'acide nitrique, l'eau régale, le nitrate d'argent, sont inconnues des auteurs du XIII^e siècle et elles ne figurent même pas dans la *Summa*.

Les opuscules *De Investigatione perfectionis*, *De Inventione veritatis* et le *Liber fornacum* ne sont pas autre chose que des extraits et des résumés de la *Summa*, qui y est citée à plusieurs reprises. Ils reproduisent les mêmes préparations et opérations, avec addition de noms et de faits plus modernes, tels que les noms du salpêtre, du sel de tartre, de l'alun de roche et de plume, la mention des eaux dissolvantes obtenues en distillant un mélange de vitriol de Chypre, de salpêtre et d'alun — ce qui fournit de l'acide nitrique — ou bien en ajoutant à ces sels du sel ammoniac — ce qui rend le produit apte à dissoudre l'or, le soufre et l'argent (eau régale). Tout cela manque dans la *Summa*. Ce sont en réalité des œuvres du milieu du XIV^e siècle. La *Summa* qui les a précédées est un ouvrage méthodique, fort bien composé. Il est partagé en deux livres. Le premier traite des empêchements de l'art et des conditions que doit remplir l'opérateur ; il expose les raisonnements de ceux qui nient l'existence de l'alchimie et les réfute. C'est là un ordre d'idées inconnu des alchimistes grecs, ainsi que des alchimistes syriaques. On n'en trouve non plus aucune trace dans les opuscules arabes de Geber. Dans la *Summa*, l'argumentation est poussée à fond, et dans les deux sens contraires, suivant toutes les règles de la logique scolastique. On y relève cette objection terrible, qui a fini par tuer l'alchimie : « Voici bien longtemps que cette science est poursuivie par des gens instruits ; s'il était possible d'en atteindre le but par quelque voie, on y serait parvenu déjà des milliers de fois. Nous ne trouvons pas la vérité, sur ce point, dans les livres des philosophes qui ont prétendu la transmettre. Bien des princes et des rois de ce monde, ayant à leur disposition de grandes richesses et de nombreux philosophes, ont désiré réaliser cet art, sans jamais réussir à en obtenir les fruits précieux ; c'est donc là un art frivole. » Parmi les arguments contraires, je transcris le suivant, qui est resté un principe de philosophie expérimentale. « Ce n'est pas nous qui produisons ces effets, mais la nature ; nous disposons les matériaux et les conditions et elle agit par elle-même : nous sommes ses ministres. »

L'auteur attribue aux anciens cette opinion que les principes sur lesquels la nature opère, sont : l'esprit fétide et l'eau vivante (soufre et mercure, auxquels il ajoute l'arsenic) ; chacun de ces principes doit être changé en une terre correspondante. Puis de ces deux terres, la chaleur développée dans les entrailles de la terre extrait une double vapeur subtile, qui est la matière immédiate des métaux. Il expose une série de faits positifs, parfois défigurés par les interprétations de l'auteur. « Le soufre perd la majeure partie de sa substance par la calcination... Tout métal calciné avec lui augmente de poids... Uni au mercure, le produit du cinabre, etc. » Puis viennent les six métaux. L'au-

teur les énumère et les définit avec une grande netteté : « Le métal est un corps minéral, fusible, malléable, etc. », puis il traite de chacun d'eux, dans un chapitre séparé, en présentant d'abord la définition exacte : « L'or est un corps métallique, jaune, pesant, non sonore, brillant..., malléable, fusible, résistant à l'épreuve de la coupellation et de la cémentation. D'après cette définition, on peut établir qu'un corps n'est point de l'or s'il ne remplit pas les conditions positives de la définition et de ses différenciations. » Tout ceci est d'une fermeté de pensée et d'expression inconnue aux auteurs antérieurs, notamment au Geber arabe.

Cependant l'auteur croit, comme tous les alchimistes, que le cuivre peut être changé en or, par la nature et par l'art. Il définit avec la même rigueur l'argent, le plomb et les autres métaux, et il retrace les traits caractéristiques de leur histoire chimique, telle qu'elle était connue de son temps, et décrit les principales opérations chimiques. Puis vient une portion purement alchimique, où il indique comment il faut corriger la nature des métaux imparfaits et quels remèdes ou médecines il convient de leur appliquer. La dernière partie reprend un caractère plus clair et plus réel pour les modernes ; elle expose l'analyse et l'épreuve des métaux par coupellation (*cineritium*), cémentation, ignition, fusion, exposition aux vapeurs acides, mélange et chauffage avec le soufre, calcination, réduction, amalgamation. Tout cela représente, je le répète, une science véridique, qui poursuit un but réel, par des procédés sérieux, sans mélange d'illusion mystique et de charlatanisme. Tel est cet ouvrage, remarquable par l'esprit méthodique et rationnel qui a présidé à sa composition, et par la clarté avec laquelle sont exposés les faits chimiques relatifs à l'histoire des métaux et des autres composés. Mais cette méthode même, ces raisonnements nets, cette coordination logique des faits et des idées trahissent le lieu et l'époque où le livre a été composé. C'est là une œuvre du XIII^e siècle latin, et on ne saurait, en aucune façon, l'attribuer à un auteur arabe du VIII^e ou IX^e siècle. La *Summa* ne contient aucun indice d'une semblable origine, ni dans la méthode, ni dans les faits, ni dans les mots ou les personnages cités, ni dans les allusions à l'islamisme, qui y font complètement défaut. L'hypothèse la plus vraisemblable, c'est qu'un auteur latin, resté inconnu, a écrit ce livre dans la seconde moitié du XIII^e siècle, et l'a mis sous le patronage du nom vénéré de Geber ; de même que les alchimistes gréco-égyptiens avaient emprunté le grand nom de Démocrite pour en couvrir leurs élucubrations. En raison de sa clarté et de sa méthode, supérieure à celle des traités traduits réellement de l'arabe, l'ouvrage latin du pseudo-Geber a pris aussitôt une autorité considérable ; mais son attribution aux Arabes a faussé toute l'histoire de la science, en conduisant à attribuer à ceux-ci des connaissances positives qu'ils n'ont jamais possédées.

M. BERTHELOT.

GEBER. Nom sous lequel on désignait, au moyen âge (en le considérant à tort comme ayant donné son nom à l'*al-gèbre*), le mathématicien arabe Abou-Mohammed Djabir ibn Allah, de Séville, qui vivait dans la seconde moitié du XI^e siècle. Il est l'auteur d'une importante astronomie en 9 livres, dont la traduction latine, faite par Gérard de Crémone au XII^e siècle et imprimée en 1534, a notamment influé sur le développement de la trigonométrie. Il a également composé des ouvrages mystiques.

GEBERN (John de) (V. AXEHIEM).

GEBHARD (Truchsess von Waldbourg), archevêque de Cologne (V. TRUCHSESS).

GEBHARDT (Charles-François-Edouard de), peintre russe contemporain, né à Saint-Johannis (Esthonie) le 4/13 juin 1838. Il travailla de 1855 à 1857 à l'Académie de Saint-Petersbourg, puis à celle de Karlsruhe. En 1860, il alla se mettre à Dusseldorf sous la direction de Wilhelm Sohn. En 1875, il devint lui-même professeur à l'Académie de cette ville. Il s'est fait une place à part dans la peinture religieuse par l'originalité de ses compositions, le réalisme de ses types et la poésie de ses paysages. Ses œuvres capi-

tales sont : *l'Entrée du Christ à Jérusalem* (1863) ; *la Résurrection de la fille de Jaire* (1864) ; *le Riche et Lazare* (1865) ; *le Carist en croix* (1866) ; *la Cène* (1870, galerie nationale de Berlin) ; *le Christ en croix* (1874, musée de Hambourg) ; *le Christ à Emmaüs* (1876) ; *le Réformateur au travail* (1877) ; *l'Ascension* (1885) ; *le Christ sur les eaux* (1881).

GEBHART (Emile), littérateur français, né à Nancy le 19 juil. 1839. Elève de l'École française d'Athènes, professeur de littérature étrangère à la faculté de Nancy, il devint en 1880 professeur de littérature de l'Europe méridionale à la faculté des lettres de Paris. Il a donné d'excellents ouvrages sur l'art ancien et sur l'histoire littéraire. Nous citerons outre ses thèses : *De varia Ulyssis apud veteres poetas persona* et *Histoire du sentiment poétique de la nature dans l'antiquité grecque et romaine* (Paris, 1860, in-8) ; *Praxitèle* (1864, in-8) ; *Essai sur la peinture de genre dans l'antiquité* (1869, in-8) ; *De l'Italie, essais de critique et d'histoire* (1876, in-12) ; *Rabelais, la Renaissance et la Réforme* (1877, in-12) ; *les Origines de la Renaissance en Italie* (1879, in-12) ; *Etudes méridionales, la Renaissance italienne et la philosophie de l'histoire* (1887, in-12) ; *l'Italie mystique* (1890, in-12), etc.

GEBLER (Tobias-Philipp, baron de), homme d'Etat autrichien, né à Zeulenroda (Reuss) le 2 nov. 1726, mort à Vienne le 9 oct. 1786. Il passa du service de la Hollande (1748) à celui de l'Autriche (1753), fut membre du conseil secret, du conseil d'Etat (1768), participa aux réformes entreprises par Joseph II et devint vice-chancelier. Il écrivit de médiocres œuvres dramatiques (*Theatralische Werke* ; Prague et Dresde, 1772-73, 3 vol.).

GÉBOUIN, archidiacre de Troyes au XII^e siècle, et prédicateur. Hildebert, évêque du Mans, saint Bernard, Nicolas de Clairvaux, ont loué les mœurs et le talent oratoire de ce personnage, dont la biographie est, d'ailleurs, entièrement inconnue. On a de lui un assez grand nombre de sermons, graves, soignés, subtilement allégoriques. Ces sermons sont inédits, mais « les honneurs de l'impression » ont été généreusement accordés à de plus mauvais.

BIBL. : HAUREAU, *Notices et extraits de quelques manuscrits latins de la Bibliothèque nationale*, 1891, in-8, t. III, pp. 152-160, 322-329.

GÉCARCIN (*Gecarcinus* Latreille) (Zool.). Genre type d'une famille qui renferme des Crustacés Brachyures, appelés communément *Crabes terrestres* à cause de leurs habitudes. Ces animaux ont la carapace fortement bombée, large en avant, notablement plus large que longue, à peine dentée ; les pédoncules oculaires sont courts, les antennes externes, placées transversalement, sont recouvertes par le front ; les pattes-mâchoires externes ont leur quatrième article et leur portion terminale cachée sous le troisième article ; leurs pattes de la première paire sont très développées, aussi lorsqu'ils sont effrayés ou inquiétés, frappent-ils leurs pinces l'une contre l'autre, comme pour faire peur à l'ennemi et, à la façon des Gélasimes, autre sorte de Crabes terrestres, ils lèvent perpendiculairement la plus longue, fuyant dans cette posture. Les Gécarcins ont la cavité respiratoire très vaste, s'élevant en une haute voûte au-dessus des branchies, de manière à laisser un grand espace vide au-dessus de ces organes : la membrane qui tapisse cette cavité est très spongieuse et peut ainsi retenir l'eau nécessaire au maintien des branchies en bon état, ce qui explique comment ces animaux, à l'instar de plusieurs autres Crustacés, d'ailleurs, peuvent vivre longtemps en dehors de l'eau, tout en respirant par les organes délicats qui forment les branchies. De plus, M. Jobert a montré que l'air se renouvelle continuellement et régulièrement dans ces cavités respiratoires par de véritables mouvements d'inspiration et d'expiration. Les Crabes terrestres, désignés aussi dans nos colonies par suite du contraste de leurs couleurs sous le nom de *Tourlourous*, qui ne leur appartient pas en propre d'ailleurs, ont dès longtemps attiré l'attention des voyageurs comme

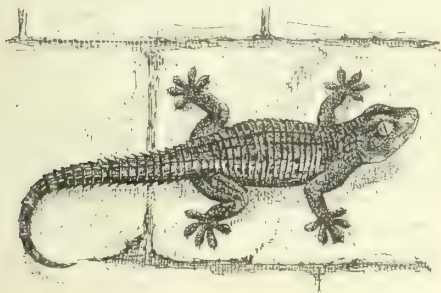
des naturalistes, à cause de la singularité de leurs mœurs ; en effet, plusieurs d'entre eux périssent assez promptement quand on les maintient dans l'eau, et ils vivent habituellement dans les bois humides et ombragés, parfois très éloignés de la mer, où ils se cachent pendant le jour sous les racines des arbres ou dans des trous qu'ils se creusent ; on en rencontre même dans des montagnes calcaires dépourvues d'eau et de terre végétale, comme à Cuba. Ils vivent dans ces conditions pendant la plus grande partie de l'année, jusqu'au moment de la ponte, vers le mois de mai, au commencement de la saison des pluies : il paraît qu'à cette époque ils se rendent à la mer pour y déposer leurs œufs et l'on rapporte qu'ils se réunissent, pour effectuer ce voyage, en bandes nombreuses que rien n'arrête et qui dévastent tout sur leur passage, leur nourriture consistant en substances végétales. C'est à ce moment que leur chair est grasse et savoureuse. On recherche en effet ces animaux comme aliment et ils ont beaucoup de réputation auprès des gourmets à Panama, à la Jamaïque, aux îles Bahamas. Nombre de fables ont été rapportées par les voyageurs crédules au sujet des Crabes de terre, mais il est bien inutile de nous y arrêter.

Les Crabes terrestres sont assez mal connus jusqu'ici au point de vue de la spécification ; la forme la plus commune est le *G. ruricola*, qui habite toutes les Antilles ; sa carapace est d'un rouge de sang, parfois tachée de jaune ; le véritable *Tourlourou*, très recherché pour ses qualités comme aliment, est une autre espèce du même archipel (*G. lateralis*). La chair des Gécarcins se mange surtout à l'époque où ces animaux viennent de muer ; elle est très estimée et, à certaines époques de l'année, elle forme une grande partie de la nourriture des indigènes. On assure qu'elle est parfois vénéneuse, et l'on attribue cette propriété fâcheuse à l'usage qu'ils font parfois des fruits du Mancenilier. Les personnes qui mangent les *Tourlourou*s, pour se mettre à l'abri des accidents possibles, les mettent pendant plusieurs jours dans des caisses fermées, dans lesquelles on les fait jeûner ou on les nourrit de bananes. — La famille des Gécarciniens comprend encore comme genres principaux les genres *Cardiosoma*, *Gecarcoidea*, *Uca*.

R. MONIEZ.

GECHTER (Jean-François-Théodore), statuaire français, né en 1796, mort à Paris le 11 déc. 1844, élève de Gros et de Bosio. Outre des petits bronzes de style antique, on cite de lui le *Combat de Charles-Martel et d'Abderrame*, exposé au Salon de 1833, une statue de *Louis-Philippe*, exécutée pour le conseil d'Etat, un *Saint Sébastien*, une *Jeanne d'Arc*, un des bas-reliefs de l'Arc de Triomphe représentant la *Bataille d'Aboukir*, les statues du *Rhin* et du *Rhône* sur la place de la Concorde ; à l'église de la Madeleine, un *Saint Jean-Chrysostome* et une *Madeleine* en marbre.

GECKO (Erpét.). Les Gecko formaient un grand genre de Reptiles qui a dû être subdivisé en un grand nombre de



Gecko des murailles (*Platydactylus facetanus*).

groupes, caractérisés plus particulièrement par la disposition des doigts et des lames que ces doigts portent à leur face inférieure. Ce sont des animaux de petite taille,

dont le corps est recouvert sur toutes ses parties d'écaillés grenues mêlées à des tubercules donnant à la peau un aspect grenu. Ils sont principalement nocturnes ; leurs pupilles verticales se resserrent sous l'influence d'une lumière vive. Ils se meuvent facilement sur les surfaces lisses à l'aide des plaques de leurs doigts faisant dans beaucoup de cas l'office de ventouses. Plusieurs s'introduisent dans les habitations, où ils se tiennent cachés pendant le jour ; la nuit, ils font la chasse aux insectes, dont ils se nourrissent exclusivement. Ils sont timides et inoffensifs.

Beaucoup de fables ont trait à ces animaux ; on leur a, à diverses reprises, attribué des qualités nocives, voire même venimeuses. Mais aucune de ces assertions n'est fondée, et les accusations que l'on a portées contre eux reposent sur leur aspect assez repoussant au premier abord. Nous renvoyons pour l'étude des formes principales aux genres qui ont été démembrés de ce grand genre qui, à l'heure actuelle, peut être considéré comme *titre de famille*, et synonyme de *Geckotiens* ou *Geckotidæ*.

ROCHER.

GED (William), inventeur des clichés typographiques, né à Edimbourg en 1690, mort à Edimbourg le 19 oct. 1749. Fils d'un orfèvre, habile orfèvre lui-même, il abandonna cette profession, pour mettre en œuvre, avec le concours pécuniaire du libraire londonien William Fenner, un procédé de moulage de son invention appliqué à la typographie (*block-printing*). Le comte de Macclesfield lui fit octroyer, le 23 avr. 1731, le titre d'imprimeur de l'université de Cambridge et le privilège pour l'impression, au moyen de ses clichés, d'une bible et de livres de piété. La malveillance de tous les intérêts coalisés et l'appréhension ignare de ses propres ouvriers firent avorter cette entreprise. Ged retourna alors dans sa ville natale, et, aidé par ses compatriotes, il fit imprimer, en 1739, un *Salluste* (pet. in-12), *non typis mobilibus, ut vulgo fieri solet, sed tabellis seu laminis fuisis*, dit la souscription. Mais ce procédé encore embryonnaire ne donna que des résultats médiocres et ruina son inventeur. Après sa mort, on essaya en vain de provoquer une souscription publique pour permettre à son fils, *James Ged*, de perfectionner l'invention paternelle, qui fut renouvelée et utilisée par d'autres (*V. STÉRÉOTYPÉ*).

G. P-I.

BIBL. : J. BOWYER NICHOLS, *Biographical Memoir of W. Ged, including a particular account of his progress in the art of Block Printing* ; Londres, 1781, in-8 ; Newcastle-on-Tyne, 1819. — Th. HODGSON, *An Essay on the origin and progress of stereotype printing* ; Newcastle-on-Tyne, 1820, in-8.

GEDDES (Michael), théologien protestant de l'Eglise épiscopale d'Ecosse, adversaire ardent du catholicisme, né en 1650, mort en 1714. En 1678, il se rendit à Lisbonne, où il remplit les fonctions d'aumônier de la colonie anglaise de cette ville. Mais l'Inquisition lui ayant interdit l'exercice du culte protestant, il dut retourner en Angleterre. Le gouvernement de Jacques II ne lui donna aucun appui. En 1688, à la révolution qui renversa les Stuarts, il devint chancelier de l'église de Salisbury. — Geddes fut un écrivain fécond. On lui doit des traités d'histoire et de polémique religieuses.

GEDDES (Alexander), théologien écossais catholique, exégète et critique biblique, né à Ruthven (comté de Banff) le 4 sept. 1737, mort à Londres le 26 févr. 1802. Il passa six années à Paris. Tout en suivant les cours prescrits sur la théologie traditionnelle de l'Eglise, il s'initia, vers 1762, aux connaissances philologiques indispensables pour lire la Bible dans les textes originaux. Les études bibliques devinrent dès lors l'objet de sa vie. Son attitude sympathique vis-à-vis des hérétiques lui attira d'abord la censure ecclésiastique et, plus tard, la suspension des fonctions sacerdotales dans sa paroisse (1779). Grâce à une rente de 200 livres sterling que lui fit lord Petre, il put se consacrer avec une liberté d'esprit complète à ses études préférées. A Londres, où il vivait dans la retraite, Geddes fit paraître, en 1786, un ouvrage qui marquait son intention formelle d'user du droit du libre examen en matière scripturaire,

Prospectus of a new translation of the holy Bible, from corrected texts of the originals, compared with the ancient versions, with various readings, explanatory notes and critical observations, travail dans lequel il critiquait les traductions existantes de la Bible, et qui n'était que le préliminaire d'une nouvelle traduction des Écritures saintes. Le premier volume de cette œuvre parut en 1792. Geddes rejette la théorie de l'inspiration divine et revendique hautement les droits de la science libre. Son attitude lui attira encore une fois la censure ecclésiastique avec interdiction de remplir les fonctions sacerdotales à Londres, sans du reste lui gagner la sympathie des protestants beaucoup moins frappés, en général, de l'inexactitude de sa traduction que de son peu de valeur au point de vue de l'édification. Quelques années plus tard, les livres historiques de la Bible furent terminés (1797). Malgré la réprobation générale qui accueillit la première partie de son œuvre, Geddes poursuivit intrépidement sa tâche, mais il ne devait pas achever son œuvre. La mort le prit pendant qu'il travaillait aux Psaumes. La traduction de cette partie de la Bible fut publiée en 1807, cinq ans après sa mort, Esprit très cultivé, Geddes a laissé des imitations d'Horace en vers burlesques (1779). Geddes, malgré ses hardiesses dans le domaine de la critique, prétendait rester fidèle à l'Eglise catholique sur le terrain du dogme. Il reçut les sacrements avant de mourir, mais il n'est nullement démontré qu'il ait signé une rétractation de ses *erreurs*, comme on l'a soutenu.

BIBL. : Docteur MASON GOOD, *Memoirs*; Londres, 1803.

GEDDES (Andrew), peintre et graveur anglais, né à Edimbourg vers 1789, mort à Londres le 5 mai 1844. Il se fit connaître vers 1812 par des portraits pleins de finesse et de vie; il fit ensuite divers voyages à Paris (1814), en Italie et en Allemagne (1828), où son talent se perfectionna grandement. En 1831, il fut nommé membre de l'Académie royale de Londres, et jouit jusqu'à sa mort d'une très grande réputation. Les nombreuses eaux-fortes qu'il a exécutées, très recherchées de son vivant, sont devenues fort rares; elles sont, comme ses tableaux, d'une facture spirituelle et colorée.

Ad. T.

GÉDÉON ou **JÉROBAAL**. Un des personnages de l'ancienne histoire juive, dont les exploits légendaires sont rapportés au livre des *Juges* (ch. vi, vii et viii). Honoré d'apparitions divines qu'accompagnent des signes merveilleux, Gédéon renverse l'idole de Baal, se lance avec une petite troupe à la poursuite des Madianites, qui pillaient les Israélites, les atteint, les taille en pièces et rentre dans la maison paternelle chargé de richesses.

GEDIKE (Friedrich), pédagogue allemand, né à Bobrow (Brandebourg) le 15 janv. 1754, mort le 2 mai 1803. Directeur de divers gymnases de Berlin, il concourut aux réformes de Zedlitz et fonda en 1787 un séminaire (école normale) qui eut une grande influence. Il a publié *Schul-schriften* (Berlin, 1789-95, 2 vol.), etc.

BIBL. : HORN, *Fr. Gedike*; Berlin, 1808.

GÉDOYN (L'abbé Nicolas), érudit français, né à Orléans le 15 juil. 1667, mort au château de Fort-Pertuis, près de Beaugency, le 10 août 1744. Sa famille était ancienne et pauvre; et il eut dix frères ou sœurs. Dans son bas âge, on le crut mort, et il fut sauvé par M^e Cornuel. Il entra au noviciat des jésuites en 1684. Maître de rhétorique à Blois, il dut se retirer à cause de sa santé, et vivra à Paris d'une rente de 400 livres. Sans rompre avec les jésuites, il noua des relations mondaines. C'est ainsi qu'il fut l'ami, et, dit-on, l'amant de Ninon de Lenclos, âgée de quatre-vingts ans. En 1701, il obtint un canonicat à la Sainte-Chapelle, et un peu plus tard deux abbayes; dès lors il se livra tout entier au monde et aux lettres. Membre de l'Académie des inscriptions en 1711, sa traduction de Quintilien le fit entrer en 1718 à l'Académie française. C'est une de celles qu'on appelait « belles infidèles ». Mais elle fut surtout une protestation contre le goût alors à la mode, de Lamotte et de Fontenelle, les Sénèques du temps. L'abbé fit aussi une traduction de Pausanias, fort inexacte. Ses

opinions littéraires étaient assez libres. Il disait qu'on ne pouvait juger de Pindare sans connaître la musique grecque. Il faisait peu de cas du théâtre grec. Ses idées religieuses ont eu le malheur d'être fort louées par d'Alembert, qui dit de lui qu'« il n'avait ni les préjugés de sa robe ni ceux de l'érudition ». Voltaire, qui l'avait connu, raconte qu'il « aurait voulu qu'on pardonnât à la religion des auteurs de l'antiquité en faveur de leur mythologie ». Les œuvres de Gédoyne ont été publiées après sa mort par d'Olivet, sous le titre : *Œuvres diverses de M. l'abbé Gédoyne* (1745, in-12). On trouve aussi des *Réflexions sur le goût*, de Gédoyne, dans un vol. in-12 publié en 1767 à Amsterdam, *Recueil d'opuscules littéraires publiés par un anonyme* (d'Olivet). Voiture y est mis à côté de La Fontaine, et Saint-Evremond de La Bruyère. C-EL.

BIBL. : D'ALEMBERT, *Eloge de Gédoyne*.

GÈDRE. Com. du dép. des Hautes-Pyrénées, arr. d'Argelès, cant. de Luz, à la jonction des vallées d'Iteas, de Combielle avec celle du gave de Pau; 802 hab. La *grotte de Gèdre* est une longue tranchée d'où s'échappe le gave d'Iteas.

GÉDROSIE (Géogr. anc.) Province de l'empire des Perses, correspondant au *Belouchistan* (V. ce mot) actuel. Riveraine de l'océan Indien (mer Erythrée), bornée par la Caramanie, la Drangiane, l'Arachosie, l'Inde, elle était peu connue. On y signale surtout des Ichtyophages et des Gédroses, ceux-ci comprenant les Arabites, les Orites, les Pasires, les Musarénéens, les Rharméens. Les principales villes étaient, d'après Arrien, Rhambacia et Pura (auj. Bampur?). Sablonneux et infertile, le pays était presque désert. Alexandre le Grand faillit y périr lorsqu'il s'engagea pour revenir de l'Indus en Perse. La description de la côte donnée par Arrien semble empruntée à Néarque. De ce texte et de ceux de Strabon et de Ptolémée, il ressort que les Egyptiens hellénisés commençaient avec la Gédrosie, en tirant de la myrrhe, du nard, etc. (V. BELOUCHISTAN).

GEDYMIN, prince lithuanien qui régna de 1315 à 1337. C'est le véritable fondateur de la puissance de la Lithuanie. L'histoire de son règne est assez confuse; il lutta contre les chevaliers teutoniques; vers 1321, il se serait emparé de Kiev. Il était païen; mais sur ses trois femmes deux furent des princesses russes et il maria ses fils à des princesses russes. Menacé par les chevaliers teutoniques et les Tatares, il offrit au pape d'embrasser la religion romaine s'il contenait les chevaliers; mais il renonça à ce dessein. Il passe pour avoir construit Vilna. Il mourut, en 1337, au siège de la forteresse Bajerburg, appartenant à l'ordre teutonique. Il laissa cette ville à son fils *Evmoutis*; parmi ses autres fils, *Naromont* fut prince de Novgorod, *Apius* de Tourov et de Pinsk, *Olgerd* de Vitebsk, *Keistout* de Troki, *Lioubat* de Volynie, *Koriata* de Novgorod Litovsk.

GÉE. Com. du dép. de Maine-et-Loire, arr. de Baugé, cant. de Beaufort-en-Vallée, sur le Couasnon; 360 hab. Eglise en partie du xi^e siècle, dont le portail est particulièrement intéressant.

GÉE-RIVIÈRE. Com. du dép. du Gers, arr. de Mirande, cant. de Riscle; 416 hab.

GEEFS (Guillaume), statuaire belge, né à Anvers le 10 sept. 1806, mort à Anvers le 21 janv. 1883. Fils d'un boulanger, il exerça jusqu'à l'âge de seize ans la profession paternelle, consacrant deux heures par jour à l'étude du dessin, sous la direction d'un professeur qui avait reconnu ses aptitudes. Le gouvernement l'envoya avec une pension de 400 fr. à Paris, où il travailla dans l'atelier de Ramey père, gagnant sa vie à modeler des figurines de cire. Après des années de labeur acharné et de profonde misère, il s'établit à Bruxelles, où il se fit connaître par un *Jeune Père jetant des fleurs sur une tombe*. Ayant concouru pour le monument du *Général Belliard*, il fut chargé de l'exécuter et sa réputation se trouva faite. Servi par une grande facilité, il a produit

une œuvre considérable, plus remarquable par l'habileté que par l'originalité, et dont la puissance est trop souvent achetée au prix de la lourdeur. Il avait surtout le sentiment de la sculpture monumentale, et a produit dans ce genre, outre le monument de la place des Martyrs à Bruxelles, érigé à la mémoire des victimes de la révolution de 1830, ceux de *Rubens* à Anvers, de *Grötry* à Liège; à la cathédrale Sainte-Gudule le mausolée du *Comte de Mérode* dans le cimetière de Laeken, celui de la *Malibran* et d'autres. Paris a vu de lui à l'Exposition universelle de 1867 le *Lion amoureux*, groupe de marbre. Parmi ses statues, celle du *Roi Léopold 1^{er}*, dont il a également fait le buste, ainsi que celui de la reine, ceux du *Prince consort Albert*, du *Duc de Saxe-Cobourg-Gotha*, de *Fétis*, du *Prince* et de la *Princesse de Ligne*. A citer aussi une *Geneviève de Brabant*, et une *Françoise de Rimini*, ainsi que des sculptures sur bois, notamment la chaire de la cathédrale de Liège. — Ses frères *Joseph* (1808-83), *Aloys* (1816-41) et *Jean* (1817-1860) furent également sculpteurs. Le premier fut professeur à l'Académie d'Anvers et membre de l'Académie de Belgique. Il a collaboré au monument des *Martyrs*, et a produit quelques bonnes statues de bronze, entre autres celles, équestres, du *Roi Léopold* et de *Godefroy de Bouillon*. On cite aussi de lui un *Satan* (à Weimar), *Masaniello*, *Saint Michel*, *la Mort d'Abel*, en marbre. Le second eut du succès avec son *Epaminondas blessé*. Le troisième est l'auteur du monument élevé à *Dirk Martens*, imprimeur, à Alost. A. DE B.

GEEL (Loys Van), sculpteur belge, né à Malines en 1787, mort à Bruxelles le 28 mai 1852. D'abord élève de son père, Jean-François, artiste estimé (1756-1830), il obtint des succès prématurés qui ne l'empêchèrent point de venir se perfectionner à Paris, dans l'atelier de David. Puis il passa trois ans à Rome. Il est l'auteur du *Lion de Waterloo*, des sculptures de la porte Guillaume à Bruxelles, d'une statue du *Prince Charles de Lorraine enfant*, de divers bustes, parmi lesquels ceux de la *Princesse d'Orange*, du *Grand-Duc Nicolas de Russie*, depuis empereur. Le musée de Bruxelles possède de lui un *Berger jouant de la flûte*.

GEEL (Jacques), philologue hollandais, né à Amsterdam en 1789, mort à Leyde le 11 nov. 1862. Il rédigea un catalogue très estimé d'une partie des manuscrits de l'université de Leyde dont il était bibliothécaire : *Catalogus codicum manuscriptorum qui inde ab anno 1741 bibliothecæ Lugduni Batavorum accesserunt* (Leyde, 1852, in-4). Il publia aussi d'excellentes éditions critiques d'auteurs grecs, notamment de Théocrite, de Xénophon, d'Euripide et une *Historia critica sophistarum græcorum* (Utrecht, 1823, in-8), et il contribua puissamment à la renaissance des études classiques aux Pays-Bas.

GEELONG. Ville d'Australie, colonie de Victoria, sur la baie Corio (ramification orientale de celle de Port Phillip); 20,000 hab. environ. Lainages, papeteries, etc. Commerce maritime de 135,000 tonnes et près de 35 millions de fr.

GEELVINK (Baie) (V. NOUVELLE-GUINÉE).

GEEN (Joseph-Jacques, baron Van), homme de guerre belge, né à Gand en 1775, mort en 1846. Il entra au service de la France et se distingua sous les ordres de Pichegru pendant la guerre de Hollande; il fit toutes les campagnes de l'Empire jusqu'en 1814, et devint général de brigade pendant l'expédition de Portugal. Après l'abdication de Fontainebleau, il passa dans l'armée des Pays-Bas et partit dans les Indes orientales en 1820 avec le titre de commandant des troupes coloniales; il s'empara de Macassar, de Boni, de Solpa et rétablit l'ordre parmi les tribus javanaises révoltées. Après 1830, il commanda en chef les troupes de Guillaume 1^{er}. En 1845, il fut nommé général d'infanterie, grade équivalent à celui de maréchal de France.

BIBL.: VAN KAMPEN, *Histoire des Hollandais hors d'Europe* (en hollandais); Amsterdam, 1832, 10 vol. in-8. — CRUYPLANTS, *Histoire de la participation des Belges aux campagnes des Indes néerlandaises*; Bruxelles, 1853, in-8.

GEER ou **JAAR**. Rivière de Belgique. Elle prend sa source dans la prov. de Liège, à Lens-Saint-Servais, passe à Waremmes, Tongres, Glons, Canne, et après un cours très sinueux, d'une longueur totale de 56 kil., se jette dans la Meuse à Maestricht.

GEER (Louis de), gentilhomme wallon, fondateur de l'industrie suédoise, né à Liège le 17 nov. 1587, mort à Amsterdam le 19 juin 1652. Réfugié en Hollande lors des persécutions religieuses, il entra, dès 1617, en relations avec la Suède par l'intermédiaire des *De Besche*, ses compatriotes, dont l'aîné Welam était son représentant à Finspang. Il s'y rendit en 1628 après avoir été naturalisé, et, tout en conservant son domicile à Amsterdam, il y résida bien des années, y attira des métallurgistes wallons et français qui substituèrent leurs méthodes aux anciens procédés suédois et allemands, et fut chargé par la couronne de la fabrication des armes, du commerce du cuivre et de la saunerie. Malgré ses démêlés avec le gouvernement, il fut admis dans la noblesse suédoise (1641). Trente navires, qu'il avait équipés à ses frais (1643) pendant une infructueuse mission en Néerlande, ayant été repoussés par une flotte danoise, il en arma vingt-deux autres qui débloquent Göteborg, forcèrent le passage du Sund et contribuèrent à la brillante victoire de K. Wrangel entre les îles de Fernern et de Laaland (13 oct. 1644). Pendant la paix, il étendit ses entreprises dans les nouvelles colonies suédoises d'Afrique. Il consacra des sommes énormes au soulagement des pauvres et de ses coreligionnaires, et il fit traduire et publier à ses frais une Bible pour les protestants slaves du bassin du Danube. B-s.

BIBL.: *Eloges* par BUREN; Linköping, 1789, et par FRANZÉN, 1829, dans le t. XIII de *Svenska Akademiens Handlingar*. — L. DE GEER, *Commentarii degente de Geeriana*; Stockholm, 1816. — I.-L.-W. DE GEER VAN JULFAAS, *Lodewijk de Geer; Utrecht, 1852*, 3^e éd., in-fol. — C.-F. WITBERG, *Louis de Geer et la colonisation wallonne en Suède*, 1876.

GEER (Carl de), naturaliste suédois, né à Finspang en 1720, mort à Stockholm le 8 mars 1778. Il étudia à Utrecht et à Upsal et devint par la suite membre de l'Académie des sciences de Stockholm, maréchal de la cour, commandeur de l'ordre de Wasa. Il a laissé un beau cabinet d'histoire naturelle et un grand nombre de mémoires sur les insectes et leurs métamorphoses. Son principal ouvrage est : *Mémoires pour servir à l'histoire des Insectes* (Stockholm, 1752-1778, 8 vol. in-4; trad. all., Leipzig, 1776-1782, in-4), continué par Retzius. D^r L. Hn.

GEER (Louis-Gerhard, baron de), homme d'Etat et écrivain suédois, né à Finspang le 18 juil. 1818. Assesseur à la cour de Gœta (1855), il passa avec le même titre à celle de Svea, après avoir été ministre de la justice du 7 avr. 1858 au 3 juin 1870. Il le devint de nouveau le 11 mai 1875 et fut en outre ministre d'Etat (1876-1880). Beaucoup de réformes législatives datent de son premier ministère : liberté religieuse (1860), nouvelles lois sur les faillites (1862), sur l'émancipation de la femme non mariée (1863); codes pénal (1861), maritime (1864), militaire (1868); droit successoral des enfants naturels (1866); lois sur la propriété littéraire (1877). La plus importante de toutes fut la substitution de deux Chambres aux quatre ordres de la Diète (1866). Son projet de loi sur le service militaire obligatoire fut repoussé en 1877. On lui doit des éloges dans les recueils des académies dont il est membre, des articles dans les revues et les journaux; en outre deux nouvelles (1811, 1845), de spirituels essais (1843), une brochure sur le *Style juridique* (1853), biographies de Haës Jæta (1874) et de B. von Platen (1887). La noblesse et la finesse de la conception et les agréments du style légèrement humoristique sont les qualités distinctives de ces écrits. B-s.

GEERAERTS ou **GHERAERTS**, peintres flamands du xvi^e siècle. Les Anglais appellent Marc Garrard deux artistes de Bruges qui, s'étant fixés en Angleterre, y ont fait beaucoup de portraits remarquables dans la manière de Porbus l'Ancien.

Leur nom véritable était Geeraerts ou Gheraerts. Le premier de ces peintres, et le plus sérieux, est Marc le Vieux ou le père. Né vers 1530, mort en 1600 ou 1604, il se forma dans l'école de Martin de Vos : il fut peintre de la reine Elisabeth en 1574 et il a fait plusieurs fois son portrait, notamment celui qui est conservé à Hampton Court et qui est curieux par le costume et par la profusion des bijoux dont la reine est constellée. Trois autres portraits d'Elisabeth, également ouvrages avec un art subtil, ont paru en 1837 à l'exposition de Manchester. Ils appartenaient alors à MM. Tollemache, Digby et à lord Darnley. Les œuvres de Marc Garrard le Vieux sont rares dans les musées du continent. Il y en a cependant deux au musée de Vienne (un homme et une femme) qui étaient jadis attribués à Holbein. Le vieux Garrard ne réussissait pas seulement dans le portrait. Il a fait des cartons pour les verriers, des paysages, des scènes historiques. Il aimait à dessiner des animaux, et Marc de Bye, en 1559, a gravé d'après lui une série d'eaux-fortes représentant des ours.

Son fils Marc, dit le Jeune, né à Bruges en 1564, mort en 1635, arriva en Angleterre en 1580. Il hérita des titres de son père et de son succès. La National Portrait Gallery de Londres possède de lui plusieurs œuvres précieuses. Le catalogue lui attribue avec certitude le portrait de l'antiquaire *William Camden*, peint en 1609, et avec de prudentes réserves celui de *Lord Burgley*, trésorier de la reine Elisabeth, et celui de *Mari Sidney*, comtesse de Pembroke.

BIBL. : H. WALPOLE, *Anecdotes of Painting*, 1849. — G. SCHARF, *Catalogue of the National Portrait Gallery*; Londres, 1881. — A.-J. WAUTERS, *Peinture flamande*, 1883.

GEERAERTS (Martin-Joseph), peintre flamand, né à Anvers en 1707, mort à Anvers le 7 févr. 1791. Élève de Godyn, directeur de l'Académie d'Anvers, il a surtout imité par la peinture (gris sur gris) les effets de la sculpture. On cite de lui *les Beaux-Arts* (1760, musée d'Anvers), *l'Automne* (musée de La Haye), *l'Amour et Psyche* (musée du Belvédère, Vienne).

GEERTZ (Julius), peintre allemand, né à Hambourg le 21 avr. 1837. Élève des frères Gensler, de Jordan (à Dusseldorf), il acheva de se former à Paris (1864); il a réussi dans la peinture de genre, et plusieurs de ses tableaux sont populaires : *le Criminel après l'arrêt* (1873); *Cerné* (1870); *Prisonnier* (1874); *le Chasseur de mouches*, *l'École du Village*, *le Prisonnier de guerre*, *la Jeune Fille et le Nid*, etc. Il imite les peintres hollandais, peint vigoureusement et largement; autant que son humourisme, la netteté de ses types et leur caractère ont fait son succès.

GEESTE. Affluent de droite du Weser, qui coule dans le district de Stade et aboutit à l'estuaire du fleuve entre Bremerhafen et Geestemunde. Il est navigable pendant 18 kil.

GEESTEMUNDE. Ville d'Allemagne, royaume de Prusse, district de Stade (Hanover), sur l'estuaire du Weser, à l'embouchure de la Geeste; 5,000 hab. environ. C'est avec Bremerhafen l'avant-port de Brème; son grand bassin (de 544 m. sur 125 m.) a une profondeur de 8 m. Le mouvement de la navigation est de 360,000 tonnes; la flotte locale (en 1884) de 41 navires jaugeant 46,400 tonnes. Au S. elle confine à la ville plus peuplée de *Geestendorf* (10,000 hab.).

GEETE. Rivière de Belgique. Elle prend sa source à Perwez, dans le Brabant, passe à Jodoigne, Hædgaere, Tirlémont et reçoit à Budingem la *Petite Geete*, qui vient de Ramillies et a passé à Léau, puis elle va se jeter dans le Demer à Haalen en Limbourg, après un parcours de 63 kil.

GEFFCKEN (Friedrich-Heinrich), publiciste et diplomate allemand contemporain, né à Hambourg le 9 déc. 1830. Secrétaire de légation à Paris en 1854, chargé d'affaires de Hambourg à Berlin en 1856, ministre résident des villes hanséatiques dans la même ville en 1859 et à Londres en 1866, syndic du Sénat de Hambourg en 1869, puis professeur d'économie politique et de droit public à

Strasbourg en 1872, il a pris sa retraite en 1882 pour raison de santé et s'est retiré à Hambourg où il a été conseiller privé de justice, et à Munich. En 1888, ayant publié sans autorisation dans la *Deutsche Rundschau* du 4^{er} oct. des fragments du journal de l'empereur Frédéric III que celui-ci lui avait jadis communiqué, il fut arrêté et jugé devant la cour de l'Empire à Leipzig; M. de Bismarck avait représenté cette publication comme dangereuse au point de vue des relations de l'Empire avec les princes confédérés et avec les puissances étrangères, mais la cour rendit une ordonnance de non-lieu, le 4 janv. 1889. Il se retira en Suisse. Il a publié, entre autres : *Der Staats treich vom 2 Dezember und seine Rückwirkung auf Europa* (Leipzig, 1870); *Staat und Kirche in ihrem Verhältniss geschichtlich entwickelt* (Berlin, 1875; trad. en anglais par J. Taylor, Londres, 1877, 2 vol.); *Zur Geschichte des Orientalischen Kriege 1854-56* (Berlin, 1881); *la Question du Danube* (Berlin, 1883, en français); *Der Völkerrechtliche Stellung des Papstes* (Berlin, 1885; traduit en italien, Pise, 1886); *Das Recht der Intervention* (Hambourg, 1887); *Politische Feder-Zeichnungen* (Berlin, 1887). M. Geffcken a écrit en 1892 une lettre intitulée : *Léon XIII devant l'Allemagne* (*le Temps*, 23 oct. 1892, extraits).

G. REGELSPERGER.

BIBL. : G. VALBERT, M. Geffcken et le journal de l'empereur Frédéric, dans *Revue des Deux Mondes*, 1^{er} févr. 1889.

GEFFOSSES. Com. du dép. de la Manche, arr. de Coutances, cant. de Lessay; 889 hab.

GEFFRARD (Fabre), président de la République d'Haïti, né à Haïti le 19 sept. 1806, mort à la Jamaïque en févr. 1879. Fils du général Nicolas Geffrard, un des fondateurs de l'indépendance d'Haïti, il fut adopté par le colonel Fabre, et entra dans l'armée. En 1843, il prit parti contre Boyer et contribua plus que personne au succès de la révolution. Nommé général de brigade par le gouvernement provisoire, promu en 1845 général de division, il conquit par la suite les bonnes grâces de Soulouque qui le créa duc de Tabara. Chargé du commandement d'une des divisions chargées d'opérer contre Saint-Domingue, Geffrard réussit à entraver le succès des Dominicains et à sauver toute l'artillerie de l'armée haïtienne (1856). En 1858, il prit parti contre Soulouque qui voulut le faire arrêter. Mais il put s'échapper et le 22 déc. il était proclamé président à vie de la République. Malgré la modération de son gouvernement, il fut constamment en butte à des complots. En 1859, le général Guerrier-Propète tenta de le faire assassiner; en 1861, complot aux Gonaïves; en 1862, complot aux Cayes; en 1863, tentative insurrectionnelle du général Aimé Legros; en 1864 et 1865, quatre conspirations successives. Enfin, en 1867, Geffrard vit prononcer sa déchéance par un gouvernement provisoire et dut se réfugier à la Jamaïque. Il avait essayé de mettre de l'ordre dans les finances et de réduire les dépenses, d'arrêter l'émission du papier-monnaie, de développer l'enseignement; il avait conclu un concordat avec Rome pour l'établissement à Haïti d'un archevêque et de quatre évêques. En somme, il avait témoigné de réelles qualités d'homme d'Etat. Salmave, le promoteur de la révolution de 1867, lui succéda au pouvoir.

GEFFROI DE PARIS (V. GEOFFROI DE PARIS).

GEFFROY (Edmond-Aimé-Florentin), acteur et peintre français, né à Maignelay (Oise), en 1806. Après avoir fait ses études au collège d'Angers, il fut clerc d'avoué en cette ville, puis à Senlis, d'où l'amour du théâtre le conduisit à Paris. Chose rare, il entra, fort jeune, à la Comédie-Française, sans avoir passé par le Conservatoire, et débuta à ce théâtre le 17 juin 1829 par le rôle d'Oreste dans *Andromaque*. C'est dans l'emploi des premiers rôles de comédie et de tragédie que cet artiste extrêmement distingué sut conquérir une haute situation sur la première scène littéraire du monde, situation qu'il conserva pendant plus

de trente-cinq ans, tout en se faisant, dans le même temps, un nom dans la peinture, qu'il étudiait dans l'atelier d'Amaury Duval. M. Geffroy, qui avait pris sa retraite et quitté la Comédie-Française au mois de févr. 1865, y rentra deux ans après pour créer le rôle principal de la dernière œuvre de Ponsard, *Galilée*, qui lui valut encore un succès retentissant. Il se retira définitivement ensuite, et alla se fixer à Nemours. Citons parmi ses meilleures toiles : *Une Vierge et l'Enfant Jésus*, *Pierre Corneille*, l'acteur *Mirecourt* (1840); *les Sociétaires de la Comédie-Française* (1841), ou *Foyer des Français*, tableau placé dans ce même foyer, *Molière et les caractères de ses comédies* (1857).

GEFFROY (Mathieu-Auguste), historien français, né à Paris le 21 avr. 1820. Elève de l'École normale (promotion de 1840), il devint en 1843 professeur au lycée de Dijon. Agrégé d'histoire en 1845, il passa en 1846 au lycée de Clermont-Ferrand, puis au lycée Louis-le-Grand (1847). En 1852, il fut nommé professeur à la faculté des lettres de Bordeaux, accomplit en 1854 une mission scientifique en Suède et Danemark, et devint en 1859 maître de conférences à l'École normale. Professeur à la faculté des lettres de Paris en 1864, il fut élu en 1874 membre de l'Académie des sciences morales et politiques (section d'histoire générale et philosophie) où il succéda à Amédée Thierry. Il a dirigé de 1876 à 1883 l'École française de Rome, dont il est redevenu directeur en 1889. Ses ouvrages sont nombreux et importants. Nous citerons : *Etude sur les pamphlets de Milton* (Paris, 1848, in-8); *Des Origines et de la formation de l'Europe moderne* (1853, in-8); *Histoire des Etats scandinaves* (1854, in-12); *Gustave III et la cour de France* (1867, 2 vol. in-8); *l'Abbé Dubois et Montesquieu* (1873, in-8); *Rome et les Barbares* (1874, in-8); *l'Islande avant le Christianisme* (s. d., in-4); *Madame de Maintenon d'après sa correspondance authentique* (1881, 2 vol. in-12), sans compter ses éditions savantes des *Lettres de Charles XII* (1852), des *Lettres de la princesse des Ursins* (1850), de la *Correspondance secrète de Marie-Thérèse et de Mercy-Argenteau* (1875), ses *Notices des manuscrits*, concernant l'histoire ou la littérature de la France, conservés dans les bibliothèques des archives de Suède et de Danemark (1855), son *Rapport sur les études historiques* pour l'Exposition de 1867, ses *Recueils des instructions diplomatiques pour la Suède* (1885) et le *Danemark* (1893), et une collaboration assidue à la *Revue des Deux Mondes*, au *Journal des Savants*, aux recueils de l'École de Rome et à ceux de l'Académie des sciences morales.

GEFLE. Ville de Suède, ch.-l. du lan de Gefleborg, sur le golfe de Botnie, à l'embouchure du Gavellä; 24,337 hab. Cette vieille cité, rebouchée après l'incendie de 1869, a un bel hôtel de ville, un château. L'industrie y est assez active : constructions navales, toiles à voiles, cotonnades; le commerce est prospère. Gefle exporte du fer, du bois de charpente, etc.; importe des céréales, du sel, etc. Un chemin de fer la relie à Falun, un autre à Upsala.

GEFLEBORG. Le lan de Gefleborg a 49,816 kil. q. et 206,924 hab. (au 31 déc. 1890). Il est borné à l'E. par le golfe, au N. par le Westernorrland, à l'O. par le Jemtland et le Kopparberg, au S. par le Westmanland et le lan d'Upsala. Il se subdivise en deux parties sensiblement différentes, le *Helsingland* au N., le *Gestrikland* au S.; la première est montagneuse et boisée comme le Norrland, la seconde forme la transition vers les plaines méridionales. Les pâturages sont la grande ressource du Helsingland, les champs et les mines celle du Gestrikland. Le principal cours d'eau est le Ljusne-elf qui traverse la province du N.-O. au S.-E. Les principales villes sont Gelle, Söderhamn, Hudiksvall, Forsa, etc.

GEFOSSE-FONTENAY. Com. du dép. du Calvados, arr. de Bayeux, cant. d'Isigny; 328 hab.

GEGENBAUR (Joseph-Anton von), peintre allemand, né à Wangen (Wurttemberg) le 6 mars 1800, mort à Rome le 31 janv. 1876. Il étudia à Munich sous Langer, passa à Rome où il se fixa, ne revenant dans sa patrie que pour y exécuter les travaux qu'on lui commandait. Il a décoré le château de Rosenstein, près de Stuttgart, et rempli de ses peintures le Palais royal de cette capitale. Il s'est exercé à l'encaustique, procédé dont les Allemands se sont toujours montrés amateurs.

GEGENBAUR (Carl), anatomiste allemand contemporain, né à Wurtzbourg le 21 août 1826. Assistant à l'hôpital Julius (1850-52), il se livra ensuite particulièrement à l'anatomie, observa les animaux inférieurs des côtes de Sicile en 1852-53, devint en 1854 privat-docent d'anatomie à Wurtzbourg, puis en 1855 fut nommé professeur d'anatomie comparée et de zoologie à Iéna; il passa, en 1873, avec le même titre à Heidelberg. Philosophe autant que naturaliste, de plus partisan des théories transformistes, Gegenbaur a fait beaucoup progresser l'anatomie comparée en général et celle des vertébrés en particulier. Son *Manuel d'anatomie comparée*, traduit en français par C. Vogt (Paris, 1874, in-8), est devenu classique. Depuis 1875, il publie le *Morphologisches Jahrbuch*. D^r L. Hn.

GEHÉE. Com. du dép. de l'Indre, arr. de Châteauroux, cant. d'Eucaillé; 881 hab.

GEHENNE. Ce mot désigne l'enfer dans la langue de l'Écriture. En ce sens, le mot *γέεννα* est employé douze fois dans le Nouveau Testament. Il est d'origine araméenne; les targoums et le Talmud l'ont sous la forme *ghéhinnom*, avec le sens de lieu de châtimet où brûle un feu soixante fois plus ardent que le feu de la terre (*Berakh.*, 57^b), où les impies séjournent douze mois (*Shabb.*, 33^b) ou pour toujours (*Targ. ad Is.* XXVI, 19; XXXIII, 14; *Rôsh ha-shanâ*, 17^a); il y a sept compartiments (*Sotâ*, 4^b). Primitivement, une vallée au S.-O. de Jérusalem portait ce nom, sous la forme hébraïque complète de *ghé ben-* (ou *bené-)* *Hinnom*, « vallée du (ou des) fils de Hinnom », un homme inconnu; on y avait offert des sacrifices humains à Molok, ce pourquoi le roi Josias la rendit impure à jamais (*II, Rois*, XXIII, 10, comp. *Jér.*, VII, 32, 33). La transition entre ce nom topographique et le sens religieux postérieur est indiquée par *Is.* LXVI, 24 : « Dehors (devant la ville sainte) sont les cadavres des rebelles dont le ver ne meurt pas et dont le feu ne s'éteint pas. » F.-H. KRÜGER.

GEIBEL (Emanuel), poète allemand, né à Lubeck le 18 oct. 1813, mort à Lubeck le 6 avr. 1884. Il était fils d'un pasteur protestant, et, après avoir passé par le gymnase de sa ville natale, il fut envoyé à Bonn pour étudier la théologie. Il s'occupa dès lors de poésie, et un de ses *lieds* les plus populaires, *le Petit Bohémien dans le Nord*, date de cette époque. Après une année d'études, il se rendit à Berlin, où il fut reçu dans la société littéraire qui se réunissait chez Bettina d'Arnim. Jeanne Mathieu, plus tard femme du poète Kinkel, le fit entrer comme précepteur dans la maison de l'ambassadeur de Russie à Athènes (1838). Le séjour en Grèce, la lecture des poètes anciens, la vue des monuments de l'architecture développèrent en lui ce sentiment de la beauté plastique et rythmique qui est une de ses principales qualités. Il fit, avec l'archéologue Ernst Curtius, un voyage dans les îles de l'Archipel. De retour à Lubeck, il publia des traductions de poètes grecs sous le titre de *Classische Studien* (Bonn, 1840), et un volume de *Poésies* (Berlin, 1840) qui est resté son plus grand titre de gloire, et qui compte aujourd'hui plus de cent éditions. Un ami de son père, le baron Karl von der Malsburg, l'appela auprès de lui dans son château d'Escheberg aux environs de Cassel. Il trouva là une riche bibliothèque de classiques espagnols, dont il tira les *Volkslieder und Romanzen der Spanier* (Berlin, 1843). Il passa ensuite une dizaine d'années en voyages à travers toutes les provinces de l'Allemagne, et se mit en relation avec les groupes littéraires des bords du Rhin et de la Souabe. Les allures calmes et conservatrices de sa poésie, à une époque où la

jeune Allemagne suscitait les passions politiques, attirèrent sur Geibel les faveurs des princes. Déjà le roi de Prusse Frédéric-Guillaume IV lui avait fait une pension de 300 thalers, qui fut portée plus tard à 4,000. Le roi Maximilien II de Bavière le nomma son lecteur, lui donna une chaire d'esthétique à l'université de Munich, et lui conféra la noblesse (1852). Geibel avait publié, en 1848, son second recueil de poésies lyriques, *Juniuslieder*, auquel s'ajoutèrent, en 1856, les *Neue Gedichte*. Il avait abordé le théâtre, en 1848, avec une tragédie, *König Roderich*; il donna ensuite *Meister Andrea*, une comédie (1855), et les tragédies de *Brunhilde* (1857) et de *Sophonisbe* (1868). Ses succès, en ce domaine, furent plus contestés; seul, *Meister Andrea* garda quelque temps la faveur du public. Le conflit qui éclata en 1866 entre la Prusse et les Etats du Sud brouilla le poète avec le roi de Bavière Louis II, successeur de Maximilien; il retourna à Lubeck, où il passa ses dernières années. Ses œuvres lyriques s'augmentèrent encore de deux recueils : *Gedichte und Gedenkblätter* (Stuttgart, 1864) et *Spätherbstblätter* (Stuttgart, 1877). En 1874, il força sa voix pour chanter le retour des troupes prussiennes; précédemment, il avait célébré, dans une douzaine de sonnets, le « bon droit » de l'Allemagne dans la question du Slesvig-Holstein; il réunit ses poésies politiques sous le titre de *Heroldsrufe* (Stuttgart, 1874). Ses œuvres complètes ont paru en 8 vol. (Stuttgart, 1883). En somme, Emanuel Geibel, malgré l'immense succès dont il jouit pendant près d'un demi-siècle, n'est pas un de ces hommes qui dirigent une époque. Toutes ses œuvres disparaîtraient, que le développement de la littérature allemande en serait à peine changé. Ses drames, d'une forme très châtiée, manquent d'intérêt et de vie; on admire la beauté de certains détails, on reste froid devant l'ensemble. Comme poète lyrique, Geibel gardera une place au-dessous des maîtres. Sans avoir une marque à lui, sans exceller dans un sens ou dans un autre, il a su réunir un certain nombre de qualités moyennes qui lui font presque une originalité. Il est correct, élégant, harmonieux, aimable; il n'émēt pas souvent, mais il plait toujours : c'est le type du poète sans défaut.

A. BOSSERT.

BIBL. : GILDEKE, *Emanuel Geibel*; Stuttgart, 1869 — LITZMANN, *Em. Geibel. Aus Erinnerungen, Briefen und Tagebüchern*; Berlin, 1887.

GEIDUNI, GEIDUMNI, GORDUNI. Peuple de la Gaule Belgique, client des *Nervii*. Il n'est cité que par César (*De Bell. Gall.*, V, 39).

BIBL. : WAUTERS, *Nouv. Etudes sur la géogr. anc. de la Belgique*; Bruxelles, 1807, pp. 31-41.

GEIGER (Johann-Nepomuk, en religion *Franz-Tibur-tus*), polémiste franciscain, né à Harting, près de Ratisbonne, le 16 mai 1755, mort à Lucerne le 8 mai 1843. Les jésuites, qui avaient dirigé sa première éducation, le firent entrer au noviciat des minorites à Lucerne, en 1772. Il enseigna plus tard diverses branches de la théologie à Ratisbonne (1779), à Offenbourg, à Fribourg et à Soleure (1788). Là, il prit parti pour les émigrés français et la réaction royaliste et ultramontaine. Appelé à Lucerne en 1792, il y fut, comme théologien de la noviciature, professeur et chanoine (à partir de 1808) de Saint-Léodegar, le champion le plus décidé de l'ultramontanisme en Suisse et dans l'Allemagne du Sud, ainsi que l'agent le plus actif des papes Pie VI et Pie VII. Privé, en 1819, de sa chaire de professeur par ses adversaires politiques et religieux, il multiplia ses brochures populaires dirigées contre la Réforme et la société moderne qu'il confondait dans un même anathème. Ses œuvres, qui ne contiennent aucun travail de longue haleine, ont été publiées en 8 vol. à Lucerne, de 1823 à 1839.

BIBL. : J. WIDMER, *Fr. Geiger...*, *Laute aus seinem Leben*; Lucerne, 1813, in-8.

GEIGER (Philippe-Laurent), chimiste allemand, professeur de pharmacie à l'université de Heidelberg, né à Freinsheim, près de Frankenthal (Bavière rhénane), le 30 août 1785, mort le 19 janv. 1836. Les ouvrages principaux de Geiger sont surtout son *Manuel de pharmacie* (1824) et

sa *Pharmacopée générale*. Il faut citer particulièrement ses recherches sur les rhubarbes de différentes contrées, sur le musc et les falsifications dont il est l'objet, sur les graines de ricin, sur les alcaloïdes du quinquina, sur ceux de la famille des solanées, sur l'opium et la morphine, etc.

GEIGER (Abraham), savant orientaliste allemand, né à Francfort le 24 mai 1810, mort à Berlin le 23 oct. 1874. Avec Zunz, Krochmal, Rappoport et Luzzatto, il est un des promoteurs les plus renommés de l'étude scientifique du judaïsme postbiblique. Son activité féconde embrassait tous les domaines de l'histoire et de la littérature juives : exégèse biblique, Talmud, poètes, philosophes, grammairiens et exégètes juifs du moyen âge, histoire générale des Juifs, origines du christianisme et de l'islam. Il se fit connaître, en dehors des cercles juifs, par son travail sur le texte primitif et les traductions de la Bible et par ses études sur les sectes des sadducéens et des pharisiens. C'est lui qui répandit cette théorie que les sadducéens représentaient un parti aristocratique, conservateur en politique comme en religion, et les pharisiens, la démocratie et la liberté dans l'interprétation des doctrines et de la loi : les premiers composés des prêtres et des fonctionnaires, les autres de docteurs soutenus par le peuple. Ses études les plus suggestives sont celles qui portent sur la littérature talmudique. Un des premiers parmi ses coreligionnaires, il apprit l'arabe et put ainsi faire connaître avec compétence les poètes et théologiens juifs du moyen âge qui ont écrit en cette langue. Son ouvrage sur les emprunts de Mahomet aux Juifs fut couronné par l'université de Bonn en 1832. Doué d'une force de travail étonnante, à côté des nombreux ouvrages énumérés plus loin, il trouva encore le moyen de rédiger deux revues importantes : 1° *Wissenschaftliche Zeitschrift für jüd. Theologie* (1835-1848, 6 vol. in-8); 2° *Jüdische Zeitschrift für Wissenschaft u. Leben* (1862-1874, 11 vol. in-8), qu'il remplissait presque à lui seul de ses articles et où il étudiait toutes les questions qui se rattachaient de près ou de loin au passé d'Israël. En même temps, il collaborait au *Journal asiatique allemand*, au *Kerem Chemed*, journal scientifique hébreu, etc. Mais la science n'épuisait pas son activité dévorante. Rabbín à Wiesbaden (1833-1838), à Breslau (1840-1863), à Francfort (1863-1870), à Berlin (1870-1874), il fut un des plus intrépides et plus savants défenseurs de la réforme du culte juif en Allemagne qu'il soutint par ses prédications, ses articles et son exemple. Il rédigea, dans ce but, un *Rituel* de prières adopté par un certain nombre de communautés israélites d'Allemagne. A son instigation fut créée une école supérieure des études juives destinée à former des rabbins inspirés du même esprit réformateur (*Hochschule für die Wissenschaft des Judenthums*; Berlin); il devint professeur de ce séminaire en 1872. Voici les principaux de ses ouvrages (nous laisserons de côté les œuvres de circonstance, sermons, etc., pour ne retenir que les travaux de science pure) : *Was hat Muhamed aus dem Judenthum aufgenommen* (1833, in-8); *Melo Chofnajim*, textes hébreux inédits et études d'histoire littéraire (1840, in-8); *Lehr- und Lesebuch zur Sprache der Mischnah* (1845, in-8); *Beiträge zur jüd. Literatur-Geschichte*, dans *Nitè Naamanim*, contenant : 1° *Die Nordfranzösische Enegeten-Schule in 12. Jahrh.*; 2° *Die Antropomorphisman in der Hagada*; 3° *Die Gutachten des Maimonides*; 4° *Der Meschna-Commentar des Maimonides* (1847, in-8); *Divan des Castiliens Abulhassan Juda Ha-lévi* (1854, in-8); *Isaak Troki, ein Apologet des Judenthums am Ende des 16. Jahrh.* (1853, in-8); *Parschandatha* (1855, in-8); *Jüd. Dichtungen der span. u. italien. Schule* (1855, in-8); *Leon da Modena, Rabbiner zu Venedig (1570-1648) und seine Stellung zur Kabbalah, zum Thalmud und zum Christenthum* (1856, in-8); *Urschrift u. Uebersetzungen der Bibel in ihrer Abhängigkeit von der innern Entwicklung des Judenthums* (1857, in-8); *Sadducaer u. Pharisäer* (1863, in-8);

Das Judenthum u. seine Geschichte (1865-1871, 3 vol. in-8); *Salomo Gabirol u. seine Dichtungen* (1867, in-8). — Son fils, Ludwig (V. ci-dessous), a publié ses *Nachgelassene Schriften* (1875-1878, 5 vol. in-8, le 5^e formé de deux parties, dont la dernière renferme les articles écrits en hébreu). Israël Lévi.

BIBL. : Joseph DERENBOURG, dans *Jüd. Zeitschrift*, XI, 239-308.

GEIGER (Lazarus), philosophe allemand, né à Francfort le 21 mai 1829, mort à Francfort le 29 août 1870. Il avait d'abord été destiné au commerce de la librairie, mais il abandonna vite son métier pour se livrer à l'étude. Il alla aux universités de Bonn, de Heidelberg, de Wurzburg, où il s'occupa de philosophie et de linguistique. De 1861 jusqu'à sa mort, il demeura professeur d'allemand, de géographie, de mathématiques au Real-College israélite de Francfort. Dans ses divers écrits sur le langage, il insiste sur le rapport du développement du langage avec celui de la raison. Il a publié : *Ursprung und Entwicklung der menschlichen Sprache und Vernunft* (1868; 1872, 2 vol.); *Der Ursprung der Sprache* (1869), et divers petits écrits, sous le titre : *Zur Entwicklungsgeschichte der Menschheit*, (1871). C-EL.

BIBL. : G. PESCHIER, *Lazarus Geiger, sein Leben und Denken*; Francfort, 1871.

GEIGER (Ludwig), historien et littérateur allemand, né à Breslau le 5 juin 1848, fils de l'orientaliste Abraham Geiger. Après avoir fait ses premières études aux gymnases de Breslau et de Francfort-sur-le-Main, il visita les universités de Heidelberg, Göttingue, Bonn et Paris. En 1870, il s'établit à Berlin; il fut attaché à l'université de cette ville, en 1873, comme privat-docent, et, à partir de 1880, comme professeur ordinaire. Ludwig Geiger s'est surtout occupé de l'histoire de l'humanisme en Allemagne. Sa dissertation, *Ueber Melanchtons Oratio continens historiam Capionis*, est devenue le point de départ de travaux plus considérables sur Reuchlin : *Johann Reuchlin, sein Leben und seine Werke* (Leipzig, 1871); *Johann Reuchlins Briefwechsel* (Tubingue, 1875). Au même ordre d'études appartiennent : *Das Studium der hebräischen Sprache in Deutschland im 15. und 16. Jahrhundert* (Breslau, 1870); *Nikolaus Ellenbog, ein Humanist und Theolog des 16. Jahrhunderts* (1870); *Petrarca* (Leipzig, 1874; traduction italienne, Milan, 1877); *Renaissance und Humanismus in Italien und Deutschland* (Berlin, 1882). Geiger a publié encore : *Geschichte der Juden in Berlin* (Berlin, 1871, 2 vol.). Il dirige depuis 1880 la publication du *Goethe-Jahrbuch*. Il vient de faire paraître le premier volume d'une histoire de Berlin, au point de vue littéraire et scientifique : *Berlin, 1688-1840*.

GEIGER (Nikolaus), sculpteur et peintre allemand, né à Lauingen (sur le Danube) le 6 déc. 1849, élève de Knabl, à Munich, se fit remarquer en décorant le palais Tiele-Winckler (Berlin) où sa frise d'*Enfants* pour la salle à manger et son groupe *Heimdall* furent très admirés. Il s'adonna ensuite à la peinture, ce qui réagit sur sa sculpture; il a beaucoup exécuté de bustes et travaillé pour l'industrie décorative.

GEIJER (Erik-Gustaf), célèbre historien, publiciste, poète et compositeur suédois, né à l'usine de Ransæter (Värmland) le 12 janv. 1783, mort à Stockholm le 23 avr. 1847. Il étudiait encore à Upsala lorsqu'il obtint pour son *Eloge de Sten Sture l'Ancien* (1803) le grand prix de l'Académie suédoise, dont il devint membre plus tard (1824). Il fut docent (1840), adjoint (1845), professeur d'histoire (1847) à l'université d'Upsala. Son enseignement fut d'abord plus brillant que profond; l'imagination et l'intuition y avaient autant de part que l'étude des sources. Après avoir entrepris une volumineuse histoire de Suède, dont il ne donna qu'une remarquable introduction (*Svea rikets häfder*, 1825, t. I), il en réduisit les proportions et publia 3 vol. (*Svenska folkets historia*, Örebro, 1832-36; en français par J.-F. de Lundblad,

Paris, 1844, gr. in-8), qui s'arrêtèrent à l'abdication de la reine Christine (1654). Ayant changé de point de vue et de conservateur étant devenu libéral, il ne continua pas cette œuvre qui le place au premier rang des historiens suédois, mais se borna à donner une *Esquisse de la situation de la Suède et des personnages dirigeants* (1838) pendant la période de parlementarisme (1718-1772), à propos de laquelle il soutint des polémiques contre A. Fryxell. Il prit part avec E.-M. Fant et J.-H. Schröder à l'édition des t. I et II des *Scriptores rerum suecicarum* (1818, 1828, in-fol.) et il publia les *Papiers de Gustave III* (1843-45). Dans ses dernières années, il traita presque exclusivement, soit dans ses leçons, soit dans ses écrits, de la philosophie de l'histoire (*Conférences sur l'histoire de l'humanité, 1844-42*, recueillies et publiées par S. Ribbing, 1856), et de questions sociales et religieuses. Prosateur distingué, il n'excellait pas moins comme poète. Un des fondateurs de l'Union gothique et de son organe *Iduna* (1811-24), il contribua à donner à la littérature suédoise une tendance vraiment nationale. Dans de courtes pièces de vers il a peint avec autant de vérité que de verve le *Viking*, le *Dernier Champion*, le *Franc-Tenancier*, le *Dernier Skald*, le *Mineur*. Son émule Tegner lui rendit le témoignage qu'il aurait surpassé tous ses contemporains, s'il n'eût pas changé la lyre contre la trompette de Clio. Huit des *Psalmes* qui avaient paru dans ses *Færsæk till Psalmer* (1812) ont été admis dans le *Psautier suédois*. On lui doit une excellente traduction de *Macbeth* (1813). Compositeur distingué, l'un des premiers qui aient apprécié les anciens airs populaires (V. la préface de la collection de *Svenska folkvisor*, qu'il publia avec A. Afzelius; Stockholm, 1814-17, 3 vol. in-8), il composa la musique de quelques-unes de ses poésies, des chansons, des marches, des quatuors. Ses nombreux écrits, publiés d'abord en volumes, en brochures ou dans des recueils (*Iduna, Svea, Litteraturbladet*, 1838-39) ont été réunis en treize (1849-55) et en dix volumes (1873-77, avec notice sur lui par J. Hellstenius et table par E.-V. Dahlgren, 1882). Ses *Poésies* (1835) ont été rééditées en 1878. BEAUVOS.

BIBL. : E.-G. GEIJER, *Minnen*; Upsala, 1834, t. I, seul paru. — Notices par A. CRONHOLM, Lund, 1847; par B.-E. MALMSTRÖM, Upsala, 1848; par E. FRIES, Stockholm, 1849; par F.-F. CARLSON, Stockholm, 1870. — *Minne af E.-G. Geijer*, recueil de notices édité par S.-A.-H. Hollander, 1899. — R. HJELM, *Göthiska förbundet och dess hufvudman*, 1888. — A. NYBLIUS, *Den filosofiska forskningen i Sverige*, 1881, t. II, fasc. I. — G. LJUNGBERG, *Svenska vittnetheten under Gustaf IV Adolfs regering*; Lund, 1881-90, t. III-V.

GEIKIE (Walter), peintre anglais, né à Edimbourg en 1795, mort à Edimbourg en 1837. Devenu sourd-muet peu après sa naissance, le goût du dessin le consola de son infirmité, et il devint l'élève de Patrick Gibson. Ses paysages sont faibles, particulièrement comme coloris; ses petits sujets de genre sont préférables. Ce qu'il y a de plus remarquable dans son œuvre, ce sont ses eaux-fortes, types de paysans et scènes d'Ecosse, rendus avec une verve remarquable; elles ont été réunies en un volume et publiées, en 1833, dans sa ville natale. Ad. T.

GEIKIE (Archibald), géologue anglais, né à Edimbourg en 1835. Nommé en 1855 membre de la commission d'études géologiques, son activité, de nombreux mémoires et plusieurs ouvrages de géologie fort remarqués lui valurent d'être nommé membre des Sociétés royales de Londres et d'Edimbourg, de la Société géologique de Londres, etc. C'est lui qui, avec sir Roderick Murchison, a déterminé la véritable construction géologique des Hautes-Terres d'Ecosse. Nommé en 1867 directeur du comité d'études géologiques d'Ecosse, sir Roderick le désigna bientôt après pour la chaire nouvelle de minéralogie et de géologie que, de concert avec le gouvernement, il venait de fonder à l'université d'Edimbourg. Plus récemment, en 1881, il fut nommé directeur du Muséum de géologie pratique à Londres et directeur des études géologiques pour le Royaume-Uni.

GEIKIE (James), géologue écossais, frère du précédent, né à Edimbourg en 1839. Il a été attaché pendant vingt ans (1861-82) au *Geological Survey* d'Edimbourg et a ensuite succédé à son frère comme professeur de géologie et de minéralogie à l'université de cette ville. Il est membre de la *Royal Society* et, depuis 1890, président de la *Geological Society*. Il a obtenu en 1884 la *Macdougall Brisbane Medal* et en 1889 la *Murchison Medal*. Outre une trentaine d'intéressants mémoires sur le métamorphisme des roches et diverses autres questions de géologie insérés dans le *Geological Magazine*, les *Proceedings* de la Société royale d'Edimbourg, le *Quarterly Journal* de la *Geological Society*, le *Scottish Naturalist*, la *Nature* (de Londres), etc., il a publié : *The Great Ice Age and its relation to the antiquity of man* (Londres, 1874, in-8 ; 1876, 2^e édit.) ; *Geology* (Edimbourg, 1875, in-12) ; *Historical Geology* (Edimbourg, 1876, in-8) ; *Prehistoric Europe* (Londres, 1880, in-8) ; *Outlines of Geology* (Londres, 1886, in-8 ; 1888, 2^e édit.), etc. Il est également l'auteur d'un recueil de poésies allemandes (de Heine et autres), traduites en anglais : *Songs and Lyrics* (Edimbourg, 1887). L. S.

BIBL. : *Catalogue of scientific papers of the Royal Society*, Londres, 1877 et 1891, t. VII et IX, in-4.

GEILER (Johann), dit *Geiler von Kaisersberg*, prédicateur allemand, né à Schaffhouse le 16 mars 1445, mort à Strasbourg le 10 mars 1510. Il perdit de bonne heure ses parents, et fut élevé par son grand-père à Kaisersberg en Alsace. Il fit ses études à l'université de Fribourg (1460) et à celle de Bâle (1470), prêcha ensuite à Fribourg, et enfin à Strasbourg (1477). Il écrivait ordinairement ses sermons en latin ; ses disciples les traduisaient en allemand, ou ils mettaient directement par écrit la parole du maître. Geiler est un orateur plein de verve et de feu, d'un langage coloré, souvent trivial. Parfois il prend occasion d'un événement du jour ou d'un ouvrage contemporain pour édifier ou gourmander son public. Il fit une série de sermons sur la *Nef des fous* de Sébastien Brandt, une autre sur le *Livre des vertus* d'Albert le Grand. Un lion ayant été exposé à Strasbourg, Geiler prêcha contre le *Lion d'enfer*. ailleurs il explique symboliquement la vie d'un hièvre, et il publie son discours sous le titre de *Civet*. Parmi ses meilleurs sermons, il faut citer ceux qu'il prononça sur les *Péchés de la bouche*. Il ne ménageait pas le clergé, dans ses attaques ; mais il est toujours resté un fils soumis de l'Eglise, et l'on aurait tort de voir en lui, comme on l'a fait quelquefois, un précurseur de la Réforme. Sa réputation de science et de vertu attira sur lui l'attention de l'empereur Maximilien, qui voulut l'attacher à sa personne ; mais il refusa de quitter Strasbourg. Il fut enterré dans la cathédrale, au pied de la chaire d'ou sa parole avait retenti pendant trente-trois ans, et qui avait été, dit-on, construite pour lui. Un choix des œuvres de Geiler de Kaisersberg, avec une biographie, a été publié par Ph. de Lorenzi Trèves, 1881, 2 vol.). A. B.

BIBL. : AMMON, *Geilers von Kaisersberg Leben, Lehen und Predigten* ; Erlangen, 1826. — Ad. SCHEFFER, *Un Prédicateur au xv^e siècle*, Paris, 1862. — L'abbé DACHEUX, *Un Réformateur catholique à la fin du xv^e siècle* ; Strasbourg, 1876 (édition allemande, par Lindenmann ; Fribourg, 1877). — Ch. SCHMIDT, *Histoire littéraire de l'Alsace*, vol. I.

GEILLE DE SAINT-LÉGER (Anne-Hyacinthe) (V. COLLEVILLE [M^{me} de]).

GEINITZ (Hanns-Bruno), géologue allemand contemporain, né à Altenburg le 16 oct. 1814. Maître adjoint de physique et de chimie à l'institut technique de Dresde en 1838, puis professeur d'histoire naturelle à l'institut d'éducation Blochmann, il fut nommé, en 1846, inspecteur du cabinet de minéralogie, qu'il reconstitua après l'incendie de 1849. En 1850, il obtint la chaire de minéralogie. Il a publié un très grand nombre d'ouvrages sur la géologie, la minéralogie, la paléontologie, etc. Citons seulement *Die Steinkohlen Deutschlands und anderer Staaten Europas* avec Fleck et Hartig (Munich, 1863, 2 vol.) ; *Das Elbthalgebirge in Sachsen* (Cassel, 1871-75), 413 pl.).

Depuis 1863, il rédige avec G. Leonhard le *Neues Jahrbuch für Mineralogie, Geol. u. Paleont.* D^r L. Hn.

GEIREGAT (Pierre), littérateur belge, né à Gand en 1828. Il devint directeur de la *Gazette van Gend* et défendit avec ardeur les revendications des Flamands. Il a écrit des romans, des comédies et des drames très goûtés en Flandre. Ses principaux romans sont : *Charles le Téméraire* (Gand, 1876) ; *la Bataille de Woeringen* (id., 1876) ; *la Mort d'Anneessens* (id., 1877) ; *Sophie, histoire d'une fille du peuple* (id., 1878). Parmi ses pièces de théâtre nous signalerons : *les Comtes d'Egmont et de Hornes*, drame en quatre actes, et *l'Argent*, comédie en quatre actes.

GEIRNAERT (Jozef), peintre flamand, né à Eccloo (Flandre orientale) le 27 août 1790, mort à Gand le 20 mars 1839. Elève de Herregus et de Pelynck, il se distingua dans la peinture de genre ; citons : *la Saine* (1835, musée de Gand) ; *la Demande en mariage* ; *les Joueurs de cartes* ; *Petits Voleurs de fruits* ; *Bulles de savon* ; dans le genre historique : *Capture du comte Egmont* ; *Albert Dürer visite le tombeau de Van Eyck* ; *Marie-Thérèse visite une pauvre*, etc. Il peignit aussi beaucoup de portraits.

GEISENHEIM. Ville d'Allemagne, royaume de Prusse, district de Wiesbaden, dans le Rheingau, sur le Rhin ; 3,200 hab. Vieille église gothique. Vergers renommés créés par Lade. Elle donne son nom à un cru des vins du Rhin renommé par son bouquet. On y fabrique des vins mousseux.

GEISER (Géol.) (V. GEYSER).

GEISER (Carl-Friedrich), mathématicien suisse, né en 1842. Il est professeur au Polytechnicum de Zurich. Outre de nombreux mémoires, notes et articles insérés dans le *Journal de Crelle*, dans les *Annali* de Tortolini, dans les *Mathematische Annalen* de Clebsch, dans les *Verhandlungen der Schweizerischen Naturforschenden Gesellschaft*, etc., il a publié : *Beiträge zur synthetischen Geometrie* (Zurich, 1866, in-8) ; *Einleitung in die synthetische Geometrie* (Leipzig, 1869, in-8). Il a d'autre part édité les *Vorlesungen über synthetische Geometrie* de J. Steiner. L. S.

GEISERICH, roi des Vandales (V. GENSERIC).

GEISMAR (Frédéric-Gaspar, baron de), général russe, né à Severinghausen, près d'Ahlen (Prusse), le 12 mai 1783, mort à Saint-Petersbourg le 10 mai 1848. Il entra d'abord au service de l'Autriche et combattit les Français en Italie, puis il passa au service de la Russie. Il fit la campagne de Turquie (1810), se distingua à Leipzig (1813), entra en France en 1814 et s'empara de Saint-Quentin. Il devint général en 1820. En 1829, il combattit de nouveau en Turquie et prit la forteresse de Rahovo. Il fut moins heureux en 1831 dans la campagne de Pologne, et se laissa surprendre par Skrzyniecki qui lui infligea une sanglante défaite. Il prit sa retraite en 1839.

GEISPOLSHEIM. Ch.-l. de cant. de la Basse-Alsace, arr. d'Erstein, sur l'Ergers et le chem. de fer de Strasbourg à Bâle ; 2,274 hab. Le château des seigneurs de Geispolsheim fut ruiné en 1390. Geispolsheim porte d'or à une chèvre sautante de sable.

BIBL. : GRANDIDIER, *Œuvres inédites* ; Colmar, 1867, V, pp. 411-50. — *Rev. cathol.*, IX, 104.

GEISSLER (Heinrich), mécanicien et physicien allemand, né à Igelshieb (Saxe-Meiningen) le 26 mai 1814, mort à Bonn le 24 janv. 1879. Il apprit d'abord l'art de souffler le verre, puis alla étudier dans plusieurs universités allemandes la mécanique et les sciences physiques. Après huit années passées en Hollande, où il occupa divers emplois officiels, il vint en 1854 se fixer à Bonn et y fonda sa célèbre maison d'instruments de physique et d'appareils de chimie. Parmi ses nombreuses inventions, il faut citer : une pompe à mercure perfectionnée, un vaporimètre pour l'étude des liquides alcooliques, plusieurs instruments de météorologie, enfin les tubes si connus, que possèdent les plus modestes cabinets de physique et qui portent son nom.

TUBES DE GEISSLER. — Ce sont de petits tubes en verre, aux contours variés et à étranglements capillaires, pénétrés à leurs deux extrémités par des bouts de fil de platine en communication avec chacun des pôles d'une bobine de Ruhmkorff. Par une tubulure latérale on introduit un gaz; on le raréfie à l'aide d'une pompe à mercure jusqu'à 2 ou 3 millim. ; on ferme à la lampe et on fait passer une décharge : le tube se remplit d'une lumière brillante. Cette expérience, à laquelle se prêtent tous les gaz, donne lieu à quelques observations curieuses : la lumière change de couleur ou de nuance avec chaque gaz, avec sa pression, avec la nature du verre, avec la température, et, toutes choses égales d'ailleurs, pour les parties diversement calibrées du tube (renflements et étranglements) ; elle est stratifiée; le fil correspondant au conducteur négatif est entouré d'une gaine presque incandescente; si l'on fait agir les deux pôles d'un puissant aimant sur l'un des étranglements capillaires, la couleur y change pendant tout le temps que dure l'action magnétisante et reprend ensuite sa première teinte. On peut introduire aussi dans le tube des substances fluorescentes; elles reluisent avec leurs couleurs caractéristiques. Les explications diverses de ces phénomènes qui ont été jusqu'ici proposées ne sont pas satisfaisantes.

L. S.

GEISSOSPERMUM. I. BOTANIQUE. — (*Geissospermum* F. Allem.). Genre de plantes de la famille des Apocynacees et du groupe des Plumeriacées, composé d'arbres à feuilles alternes, à fleurs hermaphrodites et régulières, disposées en cymes pédonculées, latérales ou oppositifoliées. Le fruit est formé d'une ou de deux baies ovoïdes acuminées, dont les graines peltées sont albuminées. Les *Geissospermum* habitent les régions tropicales de l'Amérique. Des trois ou quatre espèces connues, la plus importante est le *G. læve* H. Bn (*Tabernaemontana lævis* Vellozo; *G. Vellozii* All.; *Vallesia inedita* Guib.), qui croît dans les forêts vierges aux environs de Rio Janeiro. Ed. Lef.

II. THÉRAPEUTIQUE. — L'écorce du *G. læve* jouit, au Brésil, sous le nom de *Pao-Pereira*, d'une grande réputation comme fébrifuge. Elle renferme de la *geissospermine*, C¹⁹H²⁴AzO², sous forme de prismes blancs, et de la *péveirine*, poudre amorphe, d'une couleur blanc verdâtre. L'écorce, ainsi que ses alcaloïdes, est, d'après Bardet, un poison paralysant, frappant d'abord l'encéphale, puis peu à peu l'axe gris bulbo-médullaire, en laissant intacts les muscles et le système nerveux périphérique. La décoction de l'écorce de *geissospermum læve* est donnée à la dose de un à deux verres par jour, quand on veut obtenir le ralentissement des contractions cardiaques. Cette décoction se prépare avec 30 gr. d'écorce pour un demi-litre d'eau. C'est un médicament très peu usité en France. Dr Cam.

GEITLER (Léopold), philologue tchèque, né à Prague en 1847, mort à Heiligenstadt le 2 juin 1885. Il fit ses études à Prague et à Vienne et fut nommé, en 1874, professeur de philologie slave à l'université d'Agram. Il a publié : *Phonologie slavonne dans ses rapports avec le lithuanien* (Prague, 1875, en tchèque); *Litauische Studien* (Petersb., 1874); *les Thèmes slaves en U* (Prague, 1877, en tchèque); *les Traditions poétiques des Thraces et des Bulgares* (id., 1877), où il défendait l'authenticité des poèmes publiés par Verkovitch. En 1880, il fit un voyage au mont Sinai et y découvrit un encologe et un psautier glagolitiques qu'il a publiés à Zagreb en 1883. Dans son dernier ouvrage, *Die albanesischen und slawischen Schriften* (Vienne, 1833), il s'est efforcé de donner une explication nouvelle des origines de l'alphabet glagolitique.

L. L.

GEITLIN (Gabriel), linguiste finlandais, né à Nâdendal le 3 janv. 1804, mort à Esbo le 12 juil. 1871. Lecteur en russe (1826), puis professeur de littérature orientale (1833) à l'université de Helsingfors, il ceda sa chaire à son distingué disciple G.-A. Vallin et devint professeur d'exégèse biblique (1849) et pasteur d'Esbo (1850). On lui doit : *De Meritis litterarum Lomonossowii* (Helsing-

fors, 1829); *Dictionnaire russe et suédois* (1833-34, 2 vol.); traduction latine du *Pendnameh* (1835) et d'un fragment du *Schahnameh* (1839); *Principia grammaticæ neopersicæ* (1839-46); traduction suédoise de la *Genèse* (1847), du *Livre de Job* (1863), des *Proverbes de Salomon* (1865); *Grammaire hébraïque* (1856); *Description des monnaies musulmanes de l'université de Helsingfors* (1863).

BIBL. : V. LAGUS, Not. sur lui dans *Acta Societatis scientiarum Fennicæ*, t. X.

GEIZA, duc ou prince des Magyars de 972 à 997. Il fut le dernier païen, puis le premier chrétien de la race d'Árpád; son règne est une transition entre le régime des tribus barbares et le régime de la monarchie catholique. Comprenant que la période des incursions sauvages hors des frontières était terminée, il attira, au contraire, des étrangers, s'appuyant même sur eux pour transformer la Hongrie en un État pacifique et civilisé. Il comprit aussi qu'une condition essentielle de cette transformation était l'introduction du christianisme, épousa la princesse polonaise Adélaïde, déjà convertie, et accueillit successivement les apôtres allemands et tchèques. Le principal de ceux-ci, saint Adalbert, baptisa l'héritier du trône, le futur roi saint Etienne et acheva la conversion de la cour de Geiza lui, jusque-là, s'était déclaré assez riche pour sacrifier à deux cultes. A tous égards, le règne de Geiza fut une préparation à celui de son fils : on l'a appelé le Pépin le Bref de ce Charlemagne.

GEIZA I^{er}, roi de Hongrie, mort en 1077. Fils de Béla I^{er}, il ne voulut pas, en 1063, lui succéder aux dépens de son cousin Salomon; mais, celui-ci s'étant compromis aux yeux des Magyars par sa dévolution à la suprématie allemande, Geiza, encouragé par Grégoire VII, finit par accepter le pouvoir, puis la couronne (1074). Il mourut peu après, laissant le royaume à son frère, saint Ladislas, beaucoup moins indécis, dont l'avènement allait clore l'ère des guerres civiles et princières.

GEIZA II, roi de Hongrie, né en 1131, mort en 1161. Il succéda à l'âge de dix ans à son père Béla II, et son oncle, le prince serbe Belus, exerça une sorte de régence, avec énergie et succès, pendant les premières années de son règne. Gouvernant ensuite par lui-même, il montra de grandes capacités dans des guerres, d'ailleurs sans important résultat, avec ses voisins, mais surtout dans son administration intérieure. C'est lui qui présida à l'un des événements les plus curieux de l'éthnographie européenne : l'établissement des colons saxons de Transylvanie, formant encore aujourd'hui une population compacte, établissement auquel il faut ajouter celui d'autres Allemands dans le pays de Zips ou Szepes, c.-à-d. dans la vallée profonde située au pied du Tatra. Geiza II conféra à ces deux groupes d'immigrants des privilèges constituant une sorte d'autonomie.

GELA. Ancienne ville de Sicile, bâtie à l'embouchure du Gélas, dans la partie méridionale de l'île. Colonie de Lindus (île de Rhodes), elle reçut d'abord le nom de sa métropole, pour prendre ensuite celui de Gela. Des Rhodiens et des Crétois la fondèrent, vers 690 av. J.-C.; elle fut elle-même la métropole d'Agrigente, 108 ans après sa propre création, puis de Phintiade, appelée aussi Gela. Ses tyrans Cleandre (504), Hippocrate et surtout *Gélon* (V. ce nom) furent les plus puissants de la Sicile. Le départ de ce dernier pour Syracuse commença la décadence de Gela. Elle fut détruite par les Carthaginois en 405 et de nouveau par Phalacis, tyran d'Agrigente, en 280 av. J.-C. Strabon visita ses ruines.

GÉLACOURT. Com. du dép. de Meurthe-et-Moselle, arr. de Lunéville, cant. de Baccarat; 172 hab.

GÉLANNES. Com. du dep. de l'Aube, arr. de Nogent-sur-Seine, cant. de Romilly; 673 hab. Eglise des xii^e et xvi^e siècles.

GÉLASE I^{er} (Saint), 51^e pape, élu le 1^{er} mars 492, mort le 19 nov. 496. Fête le 21 nov. A son avènement,

les Ostrogoths étaient les maîtres de l'Italie : les liens politiques qui avaient attaché Rome à l'Empire se trouvant ainsi virtuellement anéantis, les évêques de Rome et les empereurs de Constantinople devaient être facilement amenés à se départir des ménagements mutuels qu'ils s'étaient imposés jusqu'alors. Le schisme qui sépara pendant trente-cinq ans l'Eglise latine de l'Eglise grecque durait déjà depuis sept années (V. FÉLIX III, t. XVII, p. 136). Aux propositions de réconciliation qui lui furent adressées de Constantinople, Gélase répondit par des exigences intransigeantes et par l'affirmation hautaine de la suprématie du siège de Rome, et de la nécessité pour toute l'Eglise de se soumettre à ses décisions : « En conséquence du pouvoir confié par Jésus-Christ à saint Pierre, le siège apostolique, non seulement est le premier de tous, mais il est indépendant des synodes et des canons. » (*Lettre à Faustus*.) « Il n'est point chargé seulement de pourvoir à l'exécution des décrets des synodes, mais il communique à ces décrets leur pleine autorité. » (*Lettre à l'empereur Anastase*.) De pareilles prétentions n'étaient guère propres à apaiser les esprits : quand Gélase mourut, le schisme continuait avec une ardeur entretenue chez les Orientaux par la nécessité de repousser les entreprises de Rome.

Si la doctrine de Gélase sur la juridiction souveraine du siège apostolique en matière spirituelle concorde, pour le fond et pour la forme, avec celle de Grégoire VII et d'Innocent III, ses déclarations sur les limitations réciproques de la puissance ecclésiastique et de la puissance séculière contredisent péremptoirement ces papes, et réprouvent toute confusion des deux puissances. Dans sa lettre à l'empereur, auquel il donnait le titre de *filis du Christ*, il écrivait que la juridiction civile et la juridiction ecclésiastique sont suprêmes, chacune dans sa sphère. En un de ses traités (*Tomus de anathematis vinculo*), il dit que, dans les temps anciens, Melchisédec fut prêtre et roi. Le démon a induit les empereurs à l'imiter et à assumer le pontificat suprême. Mais, depuis que le christianisme a révélé la vérité au monde, l'union des deux pouvoirs a cessé d'être légitime. Le Christ, en considération de la fragilité humaine, les a séparés pour toujours, plaçant les empereurs sous la dépendance des pontifes, pour leur salut éternel ; et les pontifes sous la dépendance des empereurs, pour l'administration des affaires temporelles. Il est intéressant de constater qu'à l'inverse, Innocent III a précisément cité l'exemple de Melchisédec comme préfigurant l'union de la puissance royale et de la puissance sacerdotale en la personne du pape. — Sur d'autres points, qui font aujourd'hui partie du culte et du dogme de l'Eglise latine, les opinions émises par Gélase sont pareillement fort embarrassantes pour les théologiens catholiques. A propos des Manichéens, il écrivait : « Nous apprenons que quelques personnes prennent seulement la portion du corps sacré et qu'elles s'abstiennent de la coupe du sang sacré : qu'elles reçoivent le sacrement tout entier ou qu'elles en soient privées entièrement, car la division d'un même mystère ne peut se faire sans grand sacrilège. » Au mot EUCHARISTIE, t. XVI, p. 748, col. 1, nous avons reproduit un argument de ce pape, contenant la négation du dogme de la transubstantiation.

Le *Corpus juris canonici* (p. I, dist. XV, C. 3) attribue à Gélase la promulgation d'un décret *De Libris recipiendis et non recipiendis*, qui aurait été adopté à Rome, en 496, par un concile composé de soixante-dix évêques. Gratien n'en a reproduit qu'une partie ; elle contient, d'une part, l'énumération des écrits qui doivent faire autorité dans l'Eglise catholique, surtout ceux des conciles et des auteurs orthodoxes ; d'autre part, la liste des synodes et des auteurs hérétiques ou suspects d'hérésie. Ce document, qui nous est parvenu dans des rédactions diverses, a été publié en son entier par Friedberg (*Corpus juris canonici* ; Leipzig, 1879-1884, 2 vol. in-4). Certains manuscrits en font remonter l'origine à Damase, contemporain de saint Jérôme ; d'autres, descendre jusqu'à Hormisdas (514-523). On admet généralement aujourd'hui que

les canons *De Spiritu sancto*, *De Scriptura sacra*, *De Sedibus patriarchalibus* sont de Damase ; mais que les canons de *Synodus œcumenicis* et *De Libris recipiendis* sont de Gélase. En 520, Hormisdas aurait rassemblé ces deux parties, en y faisant quelques additions. — Tommasi a publié en 1680 (*Codices Sacramentorum* ; Rome, in-4) un *Sacramentaire*, divisé en plusieurs livres, dont le manuscrit, qui se trouvait dans la bibliothèque de la reine Christine de Suède, paraît provenir de Saint-Denis et remonter à la fin du VII^e siècle. Tommasi et Bona supposent que Gélase est l'auteur de ce sacramentaire ; cette hypothèse a été réfutée par l'abbé Duchesne (*Origine du culte chrétien* ; Paris, 1889, in-8). E.-H. VOLLET.

BIBL. : DUCHESNE, *Liber pontificalis* ; Paris, 1892, 2 vol., in-4. — THIEL, *Epistola Romanorum pontificum* ; Braunsberg, 1872, in-8. — Du même, *De Decretali Gelasii pape, et Damasi concilio romano* ; Braunsberg, 1866, in-8. — HEFELE, *Conciliengeschichte* ; Fribourg, 1873.

GÉLASE II (Jean de Gaète), 466^e pape, élu le 25 janv. 1118, mort le 29 janv. 1119. Il était fils de Crescentius, de la famille des comtes de Gaète. Très jeune encore, il fut créé cardinal-diacre par Urbain II ; il devint ensuite chancelier de l'Eglise de Rome et soutint Paschal II dans toutes ses luttes et ses épreuves. L'histoire de son pontificat, très court et très agité, est résumée au mot BOURBIN (Maurice), antipape.

BIBL. : WATTERICH, *Pontificum Romanorum vite.... ab œqualibus conscriptæ* ; Leipzig, 1862. — GREGOROVUS, *Geschichte der Stadt Rom im Mittelalter* ; Stuttgart, 1859-1873, 8 vol. in-8.

GÉLATINE. I. Chimie. — Lorsqu'on traite les os par l'acide chlorhydrique, la partie minérale qu'ils contiennent, composée principalement de phosphate de chaux, se dissout, et il reste la substance organique de l'os, l'ossein. Cette ossein, maintenue pendant quelque temps au contact de l'eau à une température voisine de 100°, se dissout complètement en donnant une solution à peu près incolore de gélatine ; il suffit de laisser refroidir la liqueur filtrée pour que celle-ci se prenne peu à peu en une masse tremblante ; on découpe en lames minces cette matière à demi solide et on la sèche à l'air. On obtient ainsi la gélatine incolore ou guénétine. Les os non dépouillés de leur partie terreuse peuvent, lorsqu'on les chauffe dans une marmite de Papin, à une température supérieure à 100°, donner de la gélatine par transformation de leur ossein. On fabrique ainsi de la gélatine impure et colorée qui constitue la *colle forte*. Cette dernière s'obtient aussi en dissolvant de même les rognures de cuir non tanné et divers tissus animaux préalablement traités à l'hydrate de chaux et lavés. La gélatine est un produit d'hydratation de l'ossein.

La gélatine pure et sèche se présente en masse amorphe, transparente ou incolore à peu près, dure et cassante. Elle est neutre, plus dense que l'eau, insoluble dans l'alcool, l'éther ; l'eau la gonfle à froid sans la dissoudre en formant une gelée qui se dissout à chaud pour se reformer à froid. Une faible proportion d'acide ou d'alcali permet à la gélatine de se dissoudre dans l'eau, même à froid. Soumise à une ébullition prolongée, la gélatine se modifie peu à peu et perd la propriété de se prendre en gelée par refroidissement. Le pouvoir rotatoire de la gélatine est $\alpha = -438^\circ$; il diminue d'un septième par les alcalis et l'acide acétique. La gélatine se dissout à froid dans les acides acétique et sulfurique. Aucun acide, à part le tanin et l'acide quinquannique, ne précipite la gélatine de sa solution aqueuse ; ils forment avec elle des combinaisons insolubles et imputrescibles. La chaux et le phosphate de chaux se dissolvent mieux dans les dissolutions de gélatine que dans l'eau pure en donnant avec cette substance de véritables combinaisons. Le réactif de Millon précipite la gélatine et la colore à peine à l'ébullition. Les solutions aqueuses de gélatine sont précipitées par le sous-acétate de plomb ammoniacal, le chlorure mercurique, le chlorure de platine, les acides phosphotungstique et phosphomolybdique, l'iodomercurate de potassium, l'iodure de potassium ioduré, l'acide picrique, en un mot par les réactifs principaux des alcaloïdes. Tous

ces précipités sont solubles dans un excès de gélatine. Au contraire, le sulfate de cuivre, l'alun, le ferrocyanure de potassium acétique, les acétates de plomb, etc., ne précipitent pas la gélatine. Les solutions de gélatine donnent un liquide bleu violet; quand on les additionne successivement de sulfate de cuivre et de potasse, cette coloration passe au rouge quand on maintient le liquide à l'ébullition. Le bichromate de potasse forme avec la gélatine une combinaison insoluble en présence de la lumière; cette réaction est utilisée en photographie et pour diverses opérations industrielles. La gélatine humide abandonnée à l'air se putréfie aisément et développe beaucoup d'ammoniaque. Maintenu pendant quelque temps à l'ébullition avec la potasse, il se produit de la leucine et du glycocole; l'hydratation avec la baryte donne des résultats plus nets: M. Schutzenberger a montré qu'elle se dédoublait en fournissant les produits ordinaires des albuminoïdes: du pyrrol, de l'homopyrrol, 20 à 25 % de la glycocole, de l'alanine, de l'acide amidobarbiturique et près de 25 % de leucéines $C^{2n}H^{2n-1}AzO^{n-1}(C^{2n}H^{2n-1}AzO^2)$ pour lesquels $n = 4, 5$ et 6 , enfin des acides glutamique et aspartique sans tyrosine. Les solutions de gélatine ne sont pas dialysables à travers le papier parchemin et se différencient ainsi des peptones, dont elles se rapprochent par la plupart de leurs propriétés. L'analyse de la gélatine donne comme résultat moyen :

C.	50,0	
H.	6,7	
Az.	18,3	C. M.

II. Chimie industrielle. — La gélatine est extraite d'une foule de matières animales que l'on peut diviser en deux classes : les *colles matières* et les *os*. Dans les colles matières, on peut ranger tous les cartilages, tendons, résidus de peau à l'état frais ou sec. Les principales sont les résidus de peaux provenant des cuirs verts ou secs envoyés de l'Amérique du Sud, les surons d'indigo, les déchets de tannerie qui peuvent contenir de 40 à 50 % de gélatine, les résidus de peaux de mégisserie, les vieux gants et les rognures de parchemin dont le rendement atteint jusqu'à 62 %; les nerfs et tendons de bœuf et de cheval qui donnent des colles de qualité inférieure et 43 à 30 % de rendement; enfin les vermicelles provenant de peaux déjà traitées pour l'extraction du poil.

FABRICATION DE LA GÉLATINE AVEC LES COLLES MATIÈRES.

— Les colles matières en entrant à l'usine sont soumises à un chaulage, puis elles sont lavées à grande eau et séchées. Cette opération est une première purification que subit la matière brute; elle a aussi pour but de permettre une conservation plus longue qui est de la plus haute importance dans une usine où l'on ne peut jamais traiter les matières brutes au fur et à mesure de leur arrivée. Cette opération est souvent faite dans des usines spéciales placées loin des villes. En tout cas, un seul traitement est généralement insuffisant pour enlever complètement le sang, les parties charnues, la graisse, etc.; aussi est-il toujours effectué une seconde fois avant le traitement définitif et suivi d'un étendage qui a pour but de carbonater la chaux caustique qui pourrait attaquer la gélatine dans le courant des opérations suivantes; un dernier lavage et la matière est prête à subir la cuisson. Ces chaulages sont généralement faits dans des auges en pierre ou en ciment; les lavages, à la rivière. Il est préférable toutefois d'effectuer les lavages au foulon pour recueillir les matières entraînées qui ont toujours une certaine valeur comme engrais.

Cuisson. La cuisson se fait de deux façons, soit en fractionnant la cuite pour obtenir les belles colles dites de Flandre ou de Hollande, soit d'un seul coup en prolongeant la cuite pour obtenir les colles dites de Givet et anglaises. Le chauffage peut s'effectuer à la vapeur ou à feu nu. L'appareil employé dans le premier procédé se compose d'une cuve à double fond dans laquelle sont disposées les colles matières. Au-dessus une autre cuve contenant de l'eau bouillante que l'on fait couler dans la cuve à extraction selon les besoins. Au-dessous se trouve une troisième cuve

servant de réservoir, par laquelle passe la gélatine avant d'être recueillie dans les moules. Dans les appareils chauffés au charbon, le foyer est disposé sous la cuve à extraction, et la chaleur perdue sert à chauffer l'eau de la cuve supérieure. Quant au troisième réservoir il est chauffé par un foyer spécial. Le chauffage à la vapeur donne plus de régularité au traitement et permet une extraction plus rapide, condition essentielle pour l'obtention de belles gélatines. Voici quelle est la suite des opérations, le chaulage terminé : on met les matières dans une grande cuve où on les laisse macérer quarante-huit heures; puis elles sont reprises, triées et lavées à la main pour séparer les corps étrangers : clous, chiffons, papiers, cuirs tannés, ficelles, etc. Elles sont alors remises dans l'eau et traitées par l'acide azotique à raison de 25 kilogr. d'acide pour 500 kilogr. de matière brute. Le gonflement s'accroît; tout ce qui pouvait rester de chaux est saturé; l'épaisseur des peaux atteint environ 1 centim. On les lave une dernière fois pour enlever l'excès d'acide et on les verse dans la chaudière que l'on porte rapidement à l'ébullition. Les matières s'affaissent; une partie de la gélatine entre en solution. C'est alors qu'on soutire par la méthode par fractionnement. C'est la gélatine de première qualité. Pour éviter un trop grand nombre de qualités on cherche autant que possible à les unifier. A cet effet, une nouvelle quantité de colles matières est ajoutée dans la cuve; l'ébullition est reprise et le produit ajouté au premier fractionnement. En diminuant la température, les liquides de la troisième et parfois de la quatrième ébullition pourront être ajoutés à ceux de la première, surtout en ayant soin d'amonceler les déchets sur le bord de la cuve. Chaque cuite dure cinq à six heures; une opération complète demande environ quarante à cinquante-deux heures pour 500 à 600 kilogr. de matières brutes. La température varie entre 38 et 40° selon la période de la cuite. Le traitement est continué jusqu'à ce que la dernière liqueur ne se prenne plus en masse par refroidissement. Dans le second procédé, on met dans la chaudière les matières et l'eau nécessaire pour leur épuisement, puis, quand la masse est fondue, on soutire dans une chaudière maintenue chaude. Les marcs réchauffés avec de l'eau sont soumis à une forte pression et les jus sont employés dans l'opération suivante.

Clarification, moulage, découpage. La colle sortant de la cuve est rarement assez claire pour être mise en moules. Les procédés de clarification sont au nombre de deux : par l'alun et par l'albumine; chacun de ces deux procédés doivent être employés dans un cas spécial. Le premier, quand la colle est alcaline, à raison de 50 gr. d'alun pour 100 lit. de colle. L'albumine délayée dans de l'eau est au contraire mise en œuvre lorsque la colle est acide. L'addition doit être faite dans de la colle très fluide, par conséquent très chaude. L'albumine en se coagulant entraîne les impuretés à la surface. Le moulage se fait dans des auges rectangulaires, en bois ou en métal, dont la partie supérieure est évasee pour permettre le démoulage. Le temps nécessaire à la prise de la colle est environ de dix-huit heures. Quand elle est suffisamment ferme, on transporte les blocs sur une table où elle est découpée à la main ou à la machine; elle est enfin portée au séchage. C'est la partie la plus délicate de la fabrication de la colle.

Les causes qui peuvent influencer sa qualité sont très nombreuses : en premier lieu nous placerons la température. Lorsqu'elle est trop élevée, elle ramollit ou fond la colle qui passe à travers les mailles du filet, ou qui adhère après les cordes sur lesquelles elle est posée. La gelée fendille les feuilles et oblige à refondre la colle. L'orage la fait souvent tourner; le brouillard la pique, l'altère et oblige tout au moins à la refondre. Une atmosphère sèche et chaude séchant trop rapidement la surface la fait souvent fendiller. Les remèdes qu'on peut apporter à tous ces inconvénients sont peu nombreux et se résument à effectuer le séchage pendant les saisons où la température n'est ni trop chaude ni trop froide, et dans des lieux couverts. Généralement la première partie de la dessiccation s'effectue sous de grands

hangars dont les murs sont remplacés par des persiennes pour avoir le maximum d'aération. Des grands filets sont tendus sur toute la longueur; des hommes passent plusieurs fois par jour retourner les lames de gélatine pour régulariser l'évaporation et empêcher les cordes de pénétrer trop profondément. La seconde partie a pour but de compléter le séchage que l'air seul ne peut donner. On emploie généralement des séchoirs à air chaud dont la température varie avec le temps de dessiccation. Les plaques venant de l'air libre sont chauffées vers 20° dans le premier séchoir, 40 à 50° dans le second, 60 à 70° dans le troisième. On n'emploie souvent qu'un seul séchoir, divisé en compartiments chauffés inégalement.

Lustrage. La colle en sortant du séchoir possède un aspect terne et poussiéreux qui lui ôterait une partie de sa valeur; pour enlever cette couche, les plaques de colles sont échaudées dans de l'eau bouillante, et frottées avec une brosse ou une éponge imbibée d'eau tiède, puis remises à sécher un jour ou deux.

L'emballage ne doit avoir lieu que lorsque la gélatine est complètement sèche, sous peine de la voir se piquer ou fermenter en route.

EXTRACTION DE LA GÉLATINE DES OS. — La première opération subie par les os est le triage, qui a pour but de séparer les pierres, les ferrailles et autres impuretés qui s'y trouvent presque toujours mélangées. Ce triage a aussi pour but de séparer les os susceptibles de servir à des fabrications spéciales. La séparation terminée, ils sont jetés dans des machines à broyer. Les trois modèles les plus employés sont: 1° le moulin à noix formé de deux surfaces triturantes, l'une extérieure, pleine et fixe, l'autre intérieure, creuse, mobile, réglable à volonté suivant la finesse du produit à obtenir; 2° le broyeur Car, formé de plusieurs disques annulaires de diamètres différents réunis parallèlement deux à deux par des barres de fer horizontales de façon à former plusieurs cages cylindriques à claire-voie placées l'une dans l'autre et tournant en sens inverse; une lame de fer très solide est fixée intérieurement au faite de la machine pour briser les morceaux trop volumineux; les matières sont introduites par une trémie débouchant au centre de l'appareil; la force centrifuge les chasse sur les barreaux contre lesquels ils viennent se pulvériser; la vitesse de la machine est réglée d'après la finesse de la poudre que l'on veut obtenir; 3° le broyeur Weidknecht consiste en une série de fléaux articulés, entièrement libres, oscillant sur des axes et frappant les matières à la volée. Les parties concassées sont envoyées sur des grilles faisant office de tamis qui ne laissent passer que les fragments de la dimension cherchée. Les morceaux trop gros retombent dans l'appareil et se trouvent projetés de nouveau contre les fléaux et les grilles.

Traitement par ébullition. Les os concassés sont placés dans une chaudière en cuivre chauffée à feu nu, et disposés de telle façon qu'il reste toujours quelques centimètres d'eau sous la couche osseuse. On remplit la chaudière d'eau et on la porte à l'ébullition que l'on maintient pendant une douzaine d'heures. Puis on cesse de chauffer et on laisse déposer. Au bout de quatre heures, le liquide est devenu assez clair pour être décanté; on le sépare et on le porte dans des chaudières à grande surface et peu profondes pour le concentrer. On le coule ensuite dans des moules dans lesquels on le laisse prendre. Les os épuisés une première fois subissent un second traitement avec de nouvelle eau; ils sont enfin passés à la presse.

Extraction à la vapeur. Ce procédé est dû à Papin qui, le premier, en 1681, observa que les os se ramollissaient sous l'action de la vapeur surchauffée. L'appareil employé primitivement, la marmite de Papin, a subi pour les besoins industriels de nombreuses modifications. Celui qui est le plus généralement employé se compose d'une chaudière cylindrique portant sur le côté un tuyau amenant la vapeur du générateur. A la partie supérieure, un robinet d'échappement; à sa partie inférieure, deux robinets de vidange.

pour l'écoulement des solutions gélatineuses. Le générateur fournit aussi la vapeur aux cuves dans lesquelles on termine l'épuisement. Les os sont d'abord passés à l'eau de chaux, puis séchés. Ils sont mis ensuite dans la chaudière que l'on emplit presque entièrement; après quoi on fait arriver la vapeur. La température doit être surveillée très attentivement; les limites entre lesquelles elle peut varier sont 130 et 135°. Une température supérieure donne des produits colorés, une température inférieure un rendement trop faible. Trois ou quatre fois par heure, on recueille une partie de la solution gélatineuse, et pour que toutes les parties subissent également l'action de la vapeur on fait faire au cylindre un tour complet toutes les heures. Il faut environ quatre ou cinq heures pour réduire les os en bouillie. On ferme l'arrivée de vapeur; on ouvre le robinet d'échappement du cylindre et l'on extrait la bouillie que l'on remplace par des os frais, auxquels on fait subir le même traitement. Pour compléter l'épuisement, les os, à leur sortie de l'autoclave sont mis à refroidir sur des dalles, puis broyés et versés dans une cuve dans laquelle on ajoute de l'eau de façon à les recouvrir d'une couche d'eau d'environ 60 centim. On porte la masse à l'ébullition pendant une heure en agitant constamment. On écume la graisse, et la partie liquide est soutirée et mélangée à celle provenant du cylindre. Pour la clarification, on laisse refroidir la masse; dès que la température s'est abaissée à 70° environ, on ajoute rapidement de l'alun pulvérisé en agitant très vivement. On laisse déposer quelques heures, et la liqueur transparente est soutirée dans des formes où elle se prend en gelée. Une concentration est parfois nécessaire. La masse doit se prendre en une gelée consistante et élastique. Elle est découpée en tablettes et mise à sécher. Les résidus sont transformés en superphosphates et vendus comme engrais.

Traitement acide. Les os bien lavés à l'eau froide sont dégraissés par ébullition dans l'eau. Les matières grasses viennent surnager à la surface et sont enlevées au fur et à mesure de leur formation. On emploie parfois le sulfure de carbone qui est ensuite distillé pour resservir à une nouvelle opération. Les os dégraissés sont mis dans de grandes cuves en bois et traités par l'acide chlorhydrique étendu marquant environ 5° Baumé. Le phosphate et le carbonate de chaux se dissolvent et il reste la matière animale, l'osséine, qui conserve la forme de l'os. Industriellement, cet épuisement se fait méthodiquement et dure environ une dizaine de jours. L'eau acidulée circule dans six ou huit cuves, de telle façon que l'eau la moins riche en acide passe sur les os les plus riches en matières calcaires. Quand la première cuve est épuisée, on la retire; la deuxième cuve passe la première et celle qu'on a enlevé, rechargée à nouveau avec des os dégraissés, repasse la dernière. On compte, pour un poids déterminé d'os, un poids égal d'acide chlorhydrique. Une cuve est épuisée lorsque le liquide acide qu'elle contient ne donne plus de précipité sensible par le carbonate de soude. L'osséine complètement séparée des matières calcaires est lavée à fond pour enlever l'acide qui l'imprègne. Ces lavages doivent être faits avec le plus grand soin et continués jusqu'à ce que les eaux ne donnent plus de réaction sensible au papier de tournesol. Souvent on se contente de laisser tremper l'osséine dans des cuves, dans lesquelles on remplace l'eau de temps en temps; le lavage à la rivière est préférable. A cet effet, l'osséine est mise dans des paniers qu'on laisse suffisamment longtemps pour que tout l'acide soit éliminé. On termine la neutralisation par un chaulage suivi d'un lavage. Ce chaulage doit être fait autant que possible à l'abri de l'air, les dépôts de carbonate de chaux qui pourraient se former dans ces conditions retardant la pénétration de l'eau de chaux et par conséquent la neutralisation de la masse. L'osséine purifiée et neutralisée est souvent conservée telle que; elle est alors simplement fendue longitudinalement, débarrassée des extrémités spongieuses et mise à sécher. Lorsqu'on veut la transformer en gélatine, on la porte dans des trémies s'ou-

vrant au-dessus d'une cuve chauffée à la vapeur. La dissolution demande environ six heures, puis le liquide est soutiré. Il arrive tout filtré, chaque cuve étant munie d'une toile métallique de cuivre à sa partie inférieure. La gélatine, recueillie dans des moules, est découpée et mise à sécher sur des filets. Les liquides acides contenant tout l'acide phosphorique sont précipités par un excès de chaux, et le phosphate tribasique transformé en superphosphate est livré à l'agriculture.

VARIÉTÉS COMMERCIALES. — Les principales colles gélatines sont : la *colle blanche* dite *grénétine* qui se présente sous forme de feuilles très minces, brillantes, flexibles, incolores ; elle sert à la fabrication des gelées alimentaires et au collage des vins. La *colle de Flandre* et de *Hollande*, qui est un peu plus épaisse et plus jaune ; elle est employée comme apprêt pour les étoffes ; elle sert au couchage des papiers, et à la peinture à la détrempe. La *colle de Givet*, qui est plus rouge, cassante et transparente ; elle est employée dans l'ébénisterie et pour les peintures communes. La *colle anglaise*, se rapprochant de la précédente, mais un peu inférieure comme qualité. La *colle des chapeliers*, qui est légèrement hygrométrique et pour cette raison donne une certaine souplesse au feutre. La *colle au baquet* qui se vend en gelée ; elle présente l'inconvénient de s'altérer rapidement. L'addition d'un peu d'alun ou de sel de zinc retarde cette décomposition. La *colle forte liquide* (V. COLLE). La *colle à bouche* qui est faite avec de la gélatine parfumée et sucrée. Les *gélâtes d'os*, et la *colle de poisson* ou *ichtyocolle*. Ch. GIRARD.

GÉLATINE EXPLOSIVE (V. DYNAMITE).

GÉLAUCOURT. Com. du dép. de Meurthe-et-Moselle, arr. de Toul, cant. de Colombey ; 83 hab.

GELBOÉ. Hauteurs situées à l'O. de Beisan ou Scythopolis et qui séparent la vallée du Kison ou de Jezrahel de la vallée du Jourdain. Elles sont traversées par une route, sur laquelle est située une localité également appelée Gelboé. Cet endroit fut le théâtre d'un engagement entre les Israélites et les Philistins ; le roi Saül y trouva la mort.

GELCICH (Eugenius), savant autrichien, né à Cattaro (Dalmatie) en 1834. Elève de l'école navale de Fiume, il a été nommé en 1873 enseigne de vaisseau, en 1878 professeur de mathématiques et directeur de l'école navale de Cattaro. Outre de nombreux mémoires et articles insérés dans les *Mittheilungen aus dem Gebiete des Seewesens*, dans le *Zeitschrift der Berliner Gesellschaft der Erdkunde*, dans le *Zeitschrift für Wissenschaftliche Geographie* (de Weimar), dans le *Zeitschrift für Instrumenten-Kunde* (de Berlin), dans le *Zeitschrift für Optik und Mechanik* (de Leipzig), dans le *Zeitschrift für Mathematik und Physik* de Cantor et Schlämich, dans la *Rivista della marina mercantile* (de Trieste), dans le *Deutsche Rundschau für Geographie und Statistik* (de Vienne), dans la *Deutsche Uhrmacher-Zeitung*, etc., il a publié : *Die Theorie des Schiffsmagnetismus* (Vienne, 1878, in-8) ; *Grundsätze der physischen Geographie des Meeres* (Vienne, 1881, in-8) ; *Studien zur Geschichte der Schifffahrt* (Laybach, 1882, in-8) ; *Geschichte der Uhrmacherkunst* (Weimar, 1887, in-8) ; *Die Insel Lusitanien* (Vienne, 1838, in-8), etc. Il a d'autre part donné une édition remaniée de la *Nautische Astronomie* de Schaub (Vienne, 1878). L. S.

GELDER (Aart de), peintre hollandais, né à Dordrecht en 1643, mort à Dordrecht en 1727. Elève de Hoogstraten, puis de Rembrandt, il a peint dans la manière de celui-ci des portraits et des tableaux d'histoire. L'habile usage du clair-obscur, la correction du dessin, l'éclat du coloris lui ont acquis une réputation. Citons : une série de vingt-deux scènes de la *Passion* ; le portrait de *Pierre le Grand* (musée d'Amsterdam) ; *Pilate montrant le Christ aux Juifs* (musée de Dresde) ; *Juda et Thamar* (musée de La Haye) ; un portrait de *Vieille Femme* (galerie Liechtenstein, Vienne).

GELDER (Jacques de), mathématicien hollandais, né à

Rotterdam en 1765, mort à Leyde en 1848. Il devint professeur de mathématiques à l'université de Leyde. Ses principaux ouvrages sont : *Description géographique du royaume de Hollande* (Groningue, 1809, in-8) ; *Mémoire sur le dessèchement du lac de Harlem* (Leyde, 1821, in-8). Ces travaux sont écrits en hollandais.

BIBL. : G. VERDAM, *Biographie du professeur J. de Gelder* (en holl.) ; Leyde, 1848, in-8.

GELDERN. Ville d'Allemagne, royaume de Prusse, district de Dusseldorf, sur la Niers ; 5,700 hab. Vieil hôtel de ville. Bâtie en 1097, elle fut, jusqu'en 1374, la résidence des ducs de Gueldre (Geldern). Occupée par les Espagnols de 1543 à 1703, elle fut ensuite annexée à la Prusse.

GELDORP (Gortzius), peintre flamand, né à Louvain en 1553, mort à Cologne en 1616. Elève de Fr. Pourbus, il passa sa vie au service du duc de Terranova. Il a laissé des peintures religieuses, d'histoire et des portraits. Ceux-ci sont très vivants, expressifs et d'un coloris suave ; citons celui de *Jansenius* (galerie d'Arenberg) et ceux de la galerie du Belvédère (Vienne) et de Munich. Ses *Madeïnes*, ses *Christs*, rappellent ceux de Carlo Dolce. Il peignait en général sur bois.

GELÉE. I. Météorologie. — Réduction de l'eau en glace — et aussi arrêt de la montée de la sève dans les petits rameaux des plantes, — par suite du refroidissement de l'atmosphère près du sol, refroidissement qui a lui-même pour cause un rayonnement excessif. Les nuages et même la vapeur d'eau contenue dans l'air étant un écran contre le rayonnement, les chances de gelée, toutes choses égales d'ailleurs, augmentent avec la sécheresse de l'air. Quand l'air est très humide, le point de rosée est au-dessus de 0°, en d'autres termes, la rosée se dépose à une température supérieure à 0°, et laisse libre une certaine quantité de chaleur latente qui arrête ou ralentit beaucoup le refroidissement. Mais, si l'air est sec, le point de rosée est au-dessous de 0° et il pourra geler la nuit suivante. Il est très important de prévoir ce cas, de mars à mai, quand la végétation est encore tendre. On y parvient en consultant, vers le milieu ou la fin du jour, l'hygromètre, ou les thermomètres à boule sèche et à boule mouillée, et en trouvant le point de rosée que fournit la table psychrométrique des traités de météorologie ou des *Instructions météorologiques* du Bureau central. Selon que le point de rosée est au-dessous ou au-dessus de 0°, la gelée est ou non à craindre. M. A. Kammernann a trouvé un pronostic plus précis et plus simple : le point de rosée est à peu près égal à la température du thermomètre à boule mouillée, diminuée d'une quantité constante qui est de 4° environ pour Genève et qui doit varier un peu avec la région, mais que l'observation fournira facilement.

GELÉE BLANCHE. — Ce phénomène est plus complexe qu'on ne le croirait tout d'abord. Il consiste tantôt dans la congélation de gouttes de rosée déjà déposées à une température très peu supérieure à 0°, qui doivent même souvent passer par l'état de surfusion avant de devenir solides, tantôt (quand le point de rosée est au-dessous de 0°) dans le dépôt de particules de glace infiniment ténues, qui ne font plus alors de petites boules, mais des cristallisations de formes variées, semblables au givre. La cause occasionnelle de la production de la gelée blanche est toujours le refroidissement, par rayonnement, de la surface de la terre et surtout des feuilles des plantes. E. DURAND-GREVILLE.

II. Viticulture. — Les gelées nuisibles à la vigne se produisent, soit en hiver ou à la fin de l'automne, soit au printemps. Les gelées d'hiver ont lieu généralement à des températures comprises entre -10° et -20°, et leurs effets sont très variables. Les ceps peuvent être détruits complètement ; d'autres fois, la partie aérienne seule est détruite en totalité ou en partie. On prévient les effets des gelées d'hiver par le buttage, et, lorsque le mal est fait, on y remédie par le remplacement des ceps ou par des recépages. Les gelées de printemps exercent leur action sur les jeunes rameaux. Elles sont causées, soit par un refroidisse-

ment général de l'atmosphère (gelées à glace), soit par le refroidissement de la surface du sol par suite du rayonnement nocturne (gelées blanches). Les gelées de printemps se produisent surtout dans les lieux bas et humides. Leurs effets sont d'autant plus à redouter que le dégel est plus rapide. On peut, dans une certaine mesure, préserver les vignes des gelées blanches au moyen des *nuages artificiels* (V. ce mot).

III. Technologie (V. VIANDE, CONSERVES ALIMENTAIRES, CONFITURE).

IV. Pharmacie. — Les *gelées* sont des saccharolés qui ont une consistance tremblante. Suivant la nature de la substance qui leur donne cette consistance, on les divise en deux séries, les gelées animales et les gelées végétales.

I. GELÉES ANIMALES. — Elles ont pour base les diverses variétés de gélatine : la grénétine, l'ichtyocolle ou colle de poisson, par exemple. Parmi les gelées médicamenteuses qui ont pour base la gélatine et dont le médecin peut varier à volonté la composition, une seule est inscrite au Codex, la gelée de corne de cerf.

Gelée de corne de cerf

Corne de cerf râpée.....	250 gr.
Eau commune.....	2.000 —
Sucre blanc.....	125 —
Citron et blanc d'œuf.....	āā n° 1 —

On lave la corne de cerf à l'eau tiède, on la fait bouillir dans 2 litres d'eau, jusqu'à réduction de moitié ; on passe on ajoute successivement le sucre, le jus de citron et le blanc d'œuf battu dans un peu d'eau ; on clarifie à chaud et on concentre, jusqu'à ce que la liqueur se prenne en gelée par le refroidissement ; on aromatise avec le zeste du citron, on passe et on porte le médicament dans un endroit froid, où il se prend en gelée. L'acide citrique, contenu dans le jus de citron, est nécessaire pour avoir une gelée transparente ; autrement, cette préparation est toujours louche, sans doute par suite de la présence de quelques sels calcaires qui restent alors en suspension. Avec la gelée de corne de cerf, on prépare le *blanc-manger*, préparation à la fois alimentaire et médicamenteuse :

Blanc-manger

Gelée de corne de cerf.....	250 grammes.
Amandes et eau de fleur d'orange.....	āā 30 —
Sucre blanc.....	15 —
Alcoolature de zestes de citron.....	40 gouttes.

Au moyen de l'eau de fleur d'orange, on fait une pâte fine avec le sucre et les amandes, on ajoute la gelée liquéfiée à chaud, on passe et on aromatise avec l'alcoolature. On conçoit qu'on puisse additionner la gelée extemporanément de telle ou telle substance médicamenteuse.

II. GELÉES VÉGÉTALES. — Elles ont pour base la pectine, l'acide pectique, les matières amylacées, la *géllose* (V. ci-après, p. 700), la lichénine. La *lichénine* se trouve dans un décocté de lichen d'Islande. La *pectine* existe naturellement dans les fruits mûrs. On peut aussi se servir de l'acide pectique, en opérant avec le pectate d'ammoniaque : 1° on dissout ce sel dans l'eau, on ajoute le sucre et le principe médicamenteux, puis quelques gouttes d'acide chlorhydrique ; 2° on remplace l'acide chlorhydrique par de l'alcool aromatisé, ce qui fournit une gelée aromatique (Braconnot).

Gelée de groseilles. On chauffe les groseilles mondées de leurs rafles ; on exprime la partie liquide à laquelle on ajoute son poids de sucre ; on fait cuire rapidement, en prenant la précaution d'écumer, jusqu'à ce que quelques gouttes versées sur un corps froid se prennent en gelée par le refroidissement. La gelée est plus agréable lorsqu'on ajoute aux groseilles la dixième partie de leur poids de framboises. Il importe, dans cette préparation, que le suc soit obtenu extemporanément, afin d'empêcher la sépara-

tion de la pectine. On peut aussi opérer en dissolvant à froid le sucre dans le suc de groseille ; on abandonne le tout dans un endroit frais. La gelée est plus agréable, mais elle se conserve moins bien.

Gelée d'amidon

Amidon.....	32 gr.
Sucre blanc.....	125 —
Eau.....	500 —

On délaye l'amidon dans l'eau ; on ajoute le sucre et on fait bouillir pendant quelques instants. On aromatise à volonté. On peut remplacer l'amidon par de la féculé, par du sagou ou toute autre substance amylacée, employée dans les mêmes proportions.

Gelée de lichen d'Islande

Saccharure de lichen d'Islande.....	75 gr.
Sucre blanc.....	75 —
Eau commune.....	150 —
Eau de fleur d'orange.....	40 —

On fait bouillir dans l'eau les deux premières substances, on écume et on aromatise avec l'eau de fleur d'orange.

Gelée de Carragaheen

Saccharure de Carragaheen et sucre āā.....	40 gr.
Eau.....	100 —
Eau de fleur d'orange.....	40 —

On opère comme précédemment.

Gelée de mousse de Corse

Mousse de Corse.....	30 gr.
Sucre blanc.....	60 —
Vin blanc.....	60 —
Colle de poisson.....	5 —

On fait bouillir pendant une heure la mousse de Corse dans de l'eau, de manière à obtenir 200 gr. de liquide ; on passe avec expression ; on ajoute le sucre, le vin et la colle de poisson ramollie dans 25 à 30 gr. d'eau ; on concentre en consistance de gelée. — Médicament vermifuge, très efficace dans la médecine des enfants. — La mousse de Corse ou *Helminthocorton* est un mélange de plusieurs algues, parmi lesquelles domine l'*Aloidium helminthocorton*. Elle contient une matière gélatiniforme, analogue à la gélose de Payen. E. BOURGOIN.

BIBL. : MÉTÉOROLOGIE. — A. KAMMERMANN, *le Thermomètre à boule mouillée et la prévision du temps*, dans Arch. des sc. ph. et nat. de Genève, 15 nov. 1885.

GEELE ou **GIELEE** (Jacquemard), poète français du moyen âge, vivait à Lille à la fin du XIII^e siècle. On lui doit le poème satirique de *Renard le Novel*, composé en 1288, sans grande valeur esthétique, mais intéressant pour l'histoire des mœurs. L'œuvre de J. Gelée a été publiée par Méon au t. IV, pp. 125 et suiv., de son édition du *Roman de Renard*.

GELÉE (Claude), célèbre peintre français, dit *le Lorrain* (V. ce nom).

GELEEN (Godefroid VAN), homme de guerre belge, né à Maestricht en 1595, mort à Maestricht en 1637. Il fut colonel dans l'armée catholique de l'électeur Maximilien de Bavière ; général sous les ordres de Tilly, il contribua à la prise de Magdebourg, et défendit ensuite vaillamment Wolfenbüttel. Battu par les Suédois à Hameln, en juil. 1633, il ne tarda pas à prendre sa revanche à Hoexter, à Nichem, à Holzappel et à Hervorden, puis il s'empara de Hamme, de Luenen et de Bochum. L'empereur le récompensa en le créant feld-maréchal et comte du Saint-Empire. Geleen quitta l'armée impériale en 1646, et passa ses dernières années dans la retraite.

BIBL. : WASSENBERG, *Ernewörter deutscher Florus* : Leyde, 1647, in-8. — C. RAHLENBECK, *Biographiae de Godefrido van Geleen*, dans la *Biogr. nat. belge*.

GELESTA. Ville de l'ancienne Hispanie (V. VELEZ-BLANCO).

GÉLIBERT (Jean-Pierre-Paul), peintre français, né en 1802 à La Force (Aude), mort en 1886. Fils d'un colonel de l'Empire, il fit, comme employé aux fournitures, la campagne de 1824 en Espagne. Au retour de cette expédition, il se fixa à Bagnères-de-Bigorre où il s'adonna entièrement à la peinture de paysage et d'animaux. Sa *Descente des troupeaux de la montagne* (1861), aujourd'hui au musée de Toulouse, son *Intérieur de métairie* (1864), et sa *Dernière Soirée d'automne* (1868) comptent parmi ses meilleures productions. Il est l'auteur d'un ouvrage théorique, *Orthographe linéaire*, publié en 1868 à Paris.

Th.-S.

GÉLIBERT (Jules-Bertrand), fils du précédent, et peintre comme son père, dont il fut l'élève, né à Bagnères-de-Bigorre en 1833. Après avoir continué à l'École des beaux-arts de Toulouse ses études artistiques, il est venu se fixer à Paris où il a conquis, comme peintre d'animaux, une place très distinguée dans l'art contemporain. Ses aquarelles et ses fusains ne sont pas moins estimés que ses tableaux.

GÉLIEU (Jonas de), apiculteur neuchâtelois, né le 24 août 1740, mort le 17 oct. 1827. D'une famille d'émigrés français du xvi^e siècle, il embrassa comme ses ancêtres la carrière pastorale qu'il exerça pendant cinquante-huit ans. Ses recherches d'apiculture ont été consignées dans le *Conservateur des abeilles* (Paris et Strasbourg, 1816). Le naturaliste Huber disait de ce livre que sous le rapport pratique on pouvait sans inconvénient brûler tout ce qui avait été écrit auparavant. Le « père des abeilles » a publié aussi un *Tableau de la constitution de la principauté de Neuchâtel* (1793).

E. K.

GÉLIF (Techn.) (V. GÉLIVITÉ).

GELIMER, roi des Vandales d'Afrique (534-533). Il parvint au trône en renversant son cousin Hildéric, mais fournit ainsi à Justinien l'occasion impatientement attendue d'intervenir en Afrique. Gélimer ne sut ni empêcher le débarquement de Bélisaire ni profiter des avantages que lui offrait la faiblesse de l'armée byzantine. Battu au combat de Decimum, il n'essaya point de défendre Carthage : la défaite de Tricamara acheva peu après la ruine de la monarchie vandale (533). Gélimer, désespérant de sa cause, se réfugia chez les Maures du mont Pappua ; mais bloqué par les détachements byzantins, incapable de supporter sa mauvaise fortune, il se rendit à l'Hérule Pharas (534). Conduit à Byzance pour orner le triomphe du vainqueur, il reçut de Justinien le titre de patrice et un riche domaine en Galatie, où il mourut obscurément.

Ch. DIEHL.

GELINOTTE. I. ORNITHOLOGIE. — Les Gelinottes tirent leur nom de l'ancien mot français *geline* (*gallina*) qui signifiait *Poule*, et sont encore appelées quelquefois *Poules de bois*, *Poules de coudriers* ou, en Amérique, *Poules de prairies*. Elles constituent, dans la famille des Tétracidés (V. TÉTRAS), le genre *Bonasa* (Steph.) ou *Bonasia* (Bp.) qui a été séparé, sans motifs bien valables, par Ch.-L. Bonaparte en deux sous-genres, *Bonasia* et *Tetrastes*, et se répartissent en cinq espèces dont trois sont américaines (*Bonasia cupido* L.; *B. umbellus* L. et *B. Satinci*), une asiatique (*Bonasia* ou *Tetrastes Scopertzowi* Prz.) et une européenne (*Bonasia betulina* Scop.).

Le bec, chez les Gelinottes, est de longueur médiocre et à moitié recouvert par les plumes frontales, de telle sorte que les ouvertures nasales ne sont pas apparentes ; les ailes sont courtes et obtuses, la queue arrondie, à seize rectrices ; les tarses sont à demi emplumés, les doigts nus, garnis sur le bord de lamelles cornées et terminés par des ongles concaves inférieurement et le plumage offre des teintes brouillées, du brun, du rouge, du gris, du noir et du blanc. La tête est ornée d'une petite huppe et les sourcils sont presque toujours dénudés ; en outre, chez la Poule des prairies ou Tétrac cupidon (*Bonasia cupido* L.) de l'Amérique du Nord, il existe sur les côtés du cou deux loupes de couleur orangée qui sont habituellement cachées sous deux loupes touffes de plumes, mais qui deviennent

apparentes lorsque l'oiseau fait la roue. Ces loupes sont en réalité des sacs cutanés en communication avec l'appareil respiratoire ; elles reçoivent de l'air dans leur intérieur et jouent certainement un rôle dans la production des sons précipités que le mâle fait entendre pendant la saison des amours et qui ressemblent à un roulement de tambour.

La Gelinotte vulgaire ou Gelinotte des bois (*Bonasia sylvestris betulina* ou *Tetrax bonasia* de Linné) se trouve



Gelinotte des bois.

dans toute l'Europe septentrionale et centrale et n'est pas rare dans les régions montagneuses de l'E. de la France. Elle se plaît surtout dans les forêts de chênes, de bouleaux ou d'arbres verts, dans les taillis d'aunes et de coudriers, parsemés de clairières où croissent des arbustes, ronces, framboisiers sauvages, myrtilles, dont les fruits constituent sa nourriture avec les graines et les bourgeons de conifères. Ce régime communique à la chair de la gibelotte un goût exquis : aussi la Gelinotte est-elle rangée au nombre des gibiers les plus estimés. Dans l'Amérique du Nord, la Gelinotte des prairies n'est pas moins recherchée. Comme son nom même l'indique, elle se tient dans les plaines couvertes d'herbes ou de rares buissons et pour trouver les aliments qui lui sont nécessaires, elle exécute, au moins dans certaines contrées, des migrations régulières à l'arrière-saison. Au printemps, les mâles de cette espèce se livrent de terribles combats pour la possession des femelles qu'ils abandonnent aussitôt que la période de l'incubation est terminée.

Les Gelinottes ont des affinités extrêmement étroites avec les *Cogs* de bruyère et les *Lagopèdes* (V. ces mots) ; on peut même dire que le genre *Bonasia* ne représente qu'une subdivision du grand genre *Tetrax*. E. OUSTALET.

II. ART CULINAIRE. — La gelinotte peut recevoir les mêmes préparations culinaires que le *faisan* (V. ce mot). On la fait généralement cuire à la broche, en ayant soin de la barder de lard. C'est un gibier très estimé.

BIBL. : J. GOULD, *Birds of Europe*, pl. 251. — D.-G. ELLIOT, *Monogr. of the Tetracnidae*; New York, 1865, avec pl. — DEGLAND et GERBE, *Ornith. europ.*, 1867, 2^e édit., t. II, p. 51.

GÉLIS (Amédée), chimiste français, né à La Ferté-sous-Jouarre le 18 nov. 1815, mort en 1882. Son père était pharmacien. Interne des hôpitaux sous la direction de Bouillaud, il fut nommé, vers 1841, préparateur de Balard au Collège de France. En 1852, Gélis installa une usine de produits chimiques à Villeneuve-la-Garenne près Paris. Les travaux de Gélis, dont une partie fut faite en collaboration avec Fordos, tiennent une grande place dans l'histoire des com-

posés du soufre. Ses études sur les hyposulfites le conduisirent à la découverte de l'acide tétrathionique; il précisa plus tard les conditions de formations des autres acides de la série thionique et décela les réactions si complexes du soufre sur les alcalis et leurs carbonates. Le procédé de préparation de l'acide butyrique employé aujourd'hui couramment dans les laboratoires est dû à la collaboration de Gélis et de Pelouze. Sa préparation du prussiate de potasse à partir du sulfure de carbone, ses études sur les sulfo-carbonates, sur les sulfures alcalins et leur emploi dans le travail de peaux, sa préparation industrielle des sulfo-cyanures, etc., suffisent pour montrer que Gélis a tenu également une place importante dans l'histoire de la chimie industrielle. L'emploi du lactate de fer comme médicament ferrugineux a été indiqué par Gélis. C. M.

GELISE (La). Rivière de France qui prend sa source dans le dép. du Gers, près de Lupiac, entre dans celui du Lot-et-Garonne et se jette dans la Bayse à Lavardac, après un cours de 95 kil. Les nombreux affluents provenant des Landes font de la Gelise un cours d'eau d'une abondance constante.

GELIVITÉ (Construction). Effet produit par la gelée sur diverses natures de matériaux. Les pierres, dites *gélives* — surtout quand elles ont été mises en place avant que le temps ait permis l'évaporation de toute l'humidité qu'elles ont absorbée à la sortie de la carrière — s'égrènent, se feuilletent et éclatent, parfois assez profondément sous l'action prolongée d'un froid intense: il en est de même de certaines terres cuites, briques ordinaires ou émaillées et motifs d'ornementation. Quant aux bois, lorsqu'ils sont employés avant d'avoir été insuffisamment purgés de leur sève, la gelée peut produire sur eux des effets et déchirements qui vont du cœur à la circonférence. Des expériences, faites en trempant des échantillons de pierre dans une solution de sulfate de soude, permettent d'en reconnaître la gélivité, laquelle se manifeste, lors de l'évaporation de l'eau et de la cristallisation du sel, par le détachement de petites parties, plus ou moins nombreuses, de la surface de la pierre soumise à l'expérience. Charles LUCAS.

GELIVURE (Arboric.). A la suite de fortes gelées il arrive quelquefois que les arbres placés dans un sol humide présentent des fentes ou gerçures qui rayonnent du centre à la circonférence et déchirent même l'écorce. C'est à cet accident qu'on donne le nom de *gélivure* ou *cadranure*. Souvent il apparaît par ces fentes des écoulements de liquide appelés *gouttières* qui enlèvent au tronc presque toute sa valeur. On y remédie en enlevant avec un instrument bien tranchant les deux côtés de la plaie sur une largeur de 2 centim., et en la recouvrant de mastic à greffer.

GELL (Sir John), homme politique anglais, né à Hopton (Derbyshire) le 22 juin 1593, mort à Londres le 26 oct. 1671. Il fit ses études à Oxford, devint shérif du Derbyshire en 1635 et fut créé baronnet en 1642. La même année, il levait un régiment en faveur du Parlement et était nommé gouverneur de Derby, par le comte d'Essex, le 5 janv. 1643. Gell fut un des plus énergiques officiers des parlementaires. Il s'empara de Lichfield et gagna la bataille de Hopton-Heath (19 mars 1643). Cependant il laissa échapper les troupes royales dont il aurait pu intercepter la retraite de Naseby à Leicester. Cette négligence fit planer sur lui le soupçon de trahison et en 1650 il fut accusé nettement de complot contre l'Etat et enfermé à la Tour de Londres. Traduit devant la haute cour de justice, il fut condamné à la confiscation de ses biens. Mis en liberté le 13 avr. 1652, il fut complètement gracié le 18 avr. 1653. Il fut un des pétitionnaires qui demandèrent au général Monk la réunion d'un parlement libre. R. S.

GELL (Sir William), archéologue anglais, né en 1777, mort en 1836. Il voyagea en Asie Mineure, où il fit des recherches sur l'emplacement de Troie, et en Grèce, d'où il revint avec les matériaux de plusieurs ouvrages, illustrés de croquis et de dessins faits par lui-même. En 1814, il accompagna, en qualité de chambellan, la princesse Caro-

line en Italie, où il finit par fixer sa résidence. Il y écrivit son ouvrage sur Pompéi (1832, 2 vol. in-4), et sa *Topography of Rome and its Vicinity* (1834, 2 vol. in-8).

GELLAINVILLE. Com. du dép. d'Eure-et-Loir, arr. et cant. (S.) de Chartres; 250 hab.

GELLÉE (Claude), dit le Lorrain (V. ce nom).

GELLENONCOURT. Com. du dép. de Meurthe-et-Moselle, arr. de Nancy, cant. de Saint-Nicolas-du-Port; 76 hab.

GELLERT (Christian-Fürchtegott), écrivain allemand, né à Hainichen (Saxe) le 4 juil. 1715, mort à Leipzig le 13 déc. 1769. Il était fils d'un pasteur protestant; la famille était nombreuse, et il fut élevé dans des conditions modestes. A onze ans, il faisait des copies pour gagner quelque argent. Quelques années après, il fut envoyé à la *Fürstenschule* de Meissen, où l'instruction était gratuite et la discipline sévère; il eut pour condisciple Gærtner et Rabener. Son père l'avait destiné à la théologie, mais sa santé faible et sa timidité naturelle lui faisaient redouter la prédication. Il vint à Leipzig, qui était alors le centre de la littérature allemande (1734), suivit les cours de l'université, exerça des fonctions de précepteur, et prit, en 1743, le grade de *magister*, qui lui permettait d'enseigner. Il s'attacha d'abord à Gotsched, et fournit des articles aux *Belustigungen des Verstandes und Witzes*; puis il collabora aux *Bremer Beiträge*. Déjà ses premières fables l'avaient fait connaître et avaient fait deviner en lui un écrivain d'une certaine originalité. En 1745, il ouvrit un cours de poésie et d'éloquence, et, en 1751, il fut nommé professeur extraordinaire. La jeunesse affluait à ses leçons; sa bonté naturelle ajoutait à l'autorité de sa parole; on le consultait, on cherchait à l'approcher. « Gellert aurait donné toute sa journée, dit Goethe qui fut son auditeur, s'il avait voulu contenter tous ceux qui désiraient le voir de près. » Pendant la guerre de Sept ans, il reçut la visite des princes Charles et Henri de Prusse; Frédéric II eut avec lui un entretien célèbre; l'électeur Frédéric-Auguste lui fit une pension de 450 thalers. Ce qui explique surtout cette grande popularité de Gellert, ce sont ses fables, qui répondaient au goût de l'époque. Elles ont, à défaut de verve, de la facilité et du naturel, et le ton précheur, qui les gêne pour nous, était un titre aux yeux des contemporains. Quelques-unes, plus prolongées, et qui sont de vrais récits, plaisent encore par leur tour humoristique. Une partie des cantiques que Gellert composa dans sa vieillesse se chantent encore dans les églises. Ses comédies, son roman de la *Comtesse suédoise*, ses dissertations morales n'ont plus qu'un intérêt historique; ils ont servi à former la langue. Les *Fabeln und Erzählungen* de Gellert ont paru à Leipzig, en deux parties, en 1746 et en 1748; les *Geistliche Oden und Lieder*, en 1757; les œuvres complètes, de 1769 à 1774, en 10 vol. (nouvelle éd., Berlin, 1867). Une nouvelle édition des fables et des cantiques a été donnée par Biedermann, avec une introduction (Leipzig, 1871). A. B.

Bibl. : J.-A. CRAMER, *Gellerts Leben*; Leipzig, 1874. — DERSLIG, *Gellerts Leben*; Greiz, 1883. — NAUMANN, *Gellertbuch*; Dresden, 1834. — SCHÜLLER, *Ueber Gellerts erziehenden Einfluss*; Leipzig, 1880.

GELLES. Com. du dép. du Puy-de-Dôme, arr. de Clermont-Ferrand, cant. de Rochefort; 4,785 hab.

GELLI (Giambattista), littérateur italien, né à Florence en 1493, mort à Florence en 1563. Il a rédigé des dialogues philosophiques très admirés: *La Sporta* (1543); *I Capricci del bottajo* (1548); *La Circe* (1549); *L'Erone* (1556); sans oublier ses conférences à l'Académie florentine sur la *Divine Comédie* (*Tutte le lezioni fatte nell'Accademia fiorentina* (1554, souvent rééd.). Reina a publié ses œuvres complètes (Milan, 1804-1807, 3 vol.).

GELLI (Francesco), peintre italien, né à Bologne en 1637, mort à Bologne, en 1703. Elève de l'Albane, il travailla longtemps près de son maître, dans les tableaux duquel il peignit assez fréquemment des fonds de paysage. Destinataire médiocre, surtout quand il s'agissait

de figures nues, il ne fit guère, quand il travailla seul, que des paysages. Il y réussit, dit Ticozzi, à merveille.

GELLIBERT DES SÉGUINS (Alexis), homme politique français, né à Juignat (Charente) le 5 déc. 1785, mort à Roussines le 15 juil. 1859. Médecin à Angoulême, il fut élu député de la Charente le 17 nov. 1827 et réélu le 23 juin 1830 et le 5 juil. 1831. Il avait fait partie du centre gauche, avait été l'un des 221 et avait adhéré au gouvernement de Juillet. Il échoua aux élections de 1834.

Nicolas-Prosper, frère du précédent, né à Ronsenac le 7 juil. 1788, mort à Toulouse le 11 déc. 1861. Elève de l'École polytechnique, il servit dans l'artillerie, fut blessé en 1813 au siège de Tarragone, et, nommé chef d'escadron en 1830, prit part à la prise de Constantine. Colonel en 1840, il devint directeur de l'école d'artillerie de Toulouse en 1848. Le 29 févr. 1852, il fut élu député de la Charente avec l'appui du gouvernement. Bonapartiste fervent, il fut réélu le 22 juin 1857 et démissionna en 1859 pour céder son siège à son fils.

Guillaume-Ernest-Marie-Félix, fils du précédent, né à Toulouse le 17 févr. 1825, mort à Champrosé le 2 oct. 1868, devint député de la Charente le 23 janv. 1859 et fut réélu le 1^{er} juin 1863. Il se remarqua au Corps législatif comme orateur d'affaires. Président de la Société archéologique et historique de la Charente, il a écrit : *Eloge de Charles de Chancel* (Paris, 1863, in-8) ; *Ayguilim, évêque d'Angoulême, et Gui de La Rochefoucauld. Mémoire pour servir à l'histoire des droits seigneuriaux des évêques d'Angoulême* (Angoulême, 1859, in-8), etc., publié plusieurs des vies de poètes de Colletet, donné une nouvelle édition des *Œuvres poétiques* de Jean Bastier de La Péruse.

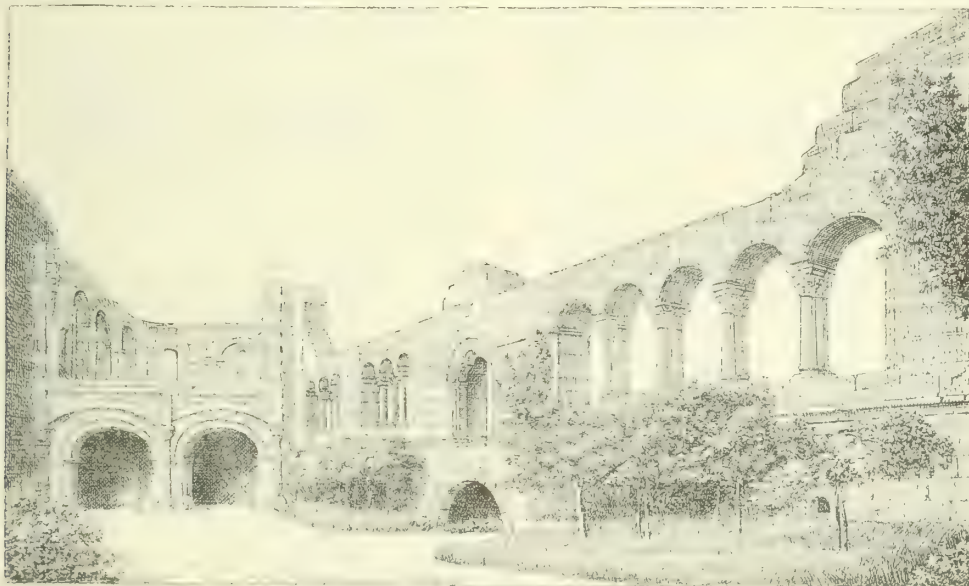
Marie-Alexis-Etienne, fils du précédent, né à Saint-Laurent-de-Belzagot le 14 sept. 1852, fut élu député de la Charente le 17 juin 1888 avec un programme bonapartiste, contre M. Weiler, républicain, et M. Deroulède, boulangiste, après une campagne électorale des plus mouvementées. Membre de la droite, il appuya le boulangisme. Aux élections du 22 sept. 1889, il posa sa candidature à Confolens où il fut battu par M. Duclaud, républicain, par 8,841 voix contre 6,354.

GELLIBRAND (Henry), mathématicien anglais, né à Londres en 1597, mort en 1637, était pasteur de la paroisse de Chiddingstone (Kent), quand, pris de passion pour les mathématiques, il abandonna sa carrière et retourna étudier à Oxford. Briggs lui fit obtenir, en 1627, la chaire d'astronomie du Gresham College, en remplacement de Gunter. Il est connu pour avoir mis son nom à la *Trigonometria Britannica*, publiée à Gouda (Rammaseyn), en 1637, réédition des tables logarithmiques de Briggs, qui ne paraît pas lui avoir coûté grand travail. Comme astronome, il ne se signala guère qu'en défendant le système de Ptolémée.

GELLIN. Com. du dép. du Doubs, arr. de Pontarlier, cant. de Mouthe; 202 hab.

GELLIVARA. Mine de fer de Suède, lan de Norbotten; c'est une montagne de minerai de 580 m. de haut, de 4,700 m. de long; elle renferme une masse prodigieuse de métal. Malgré la construction d'une voie ferrée qui la relie à Norvik sur le Luleälf, l'exploitation annuelle est minime.

GELNHAUSEN. Ville d'Allemagne, royaume de Prusse, district de Cassel, sur la Kinzig; 3,700 hab. Elle est bien déchue de son antique importance, mais a conservé de



Ruines du palais impérial de Gelnhausen.

beaux monuments : ses anciens remparts; une église du xiii^e siècle; dans une île de la Kinzig, le vieux palais impérial, bâti par Frédéric Barberousse et restauré récemment; l'hôtel de ville; l'église catholique, la synagogue, la maison des Johannites, plusieurs tours, etc. — A l'extinction des comtes de Gelnhausen, la seigneurie passa aux Hohenstaufen (1155); Barberousse bâtit le palais et accorda à la ville qui se développait autour l'immédiateté. Une diète importante s'y réunit en 1185. Plusieurs empereurs y résidèrent. En 1349, Charles IV engagea la ville aux comtes de Schwarzbürg. Elle passa aux mains des comtes

palatins du Rhin et des comtes de Hanau et déclina au xv^e siècle. Brulée en 1634, elle ne se releva pas. Les princes à qui on l'avait engagée refusaient de lui reconnaître le caractère de ville impériale.

BIBL. : HUNDESHAGEN, *Kaiser Friedrichs Palast in der Burg zu Gelnhausen*; Mayence, 1819, 2^e édit. — Rühl, *Gebäude des Mittelalters zu Gelnhausen*; Francfort, 1831. — EULER, *Zur Rechtsgeschichte der Reichstadt Gelnhausen*; Francfort, 1871. — EMMEL, *Mitteilungen über Gelnhausen*; Hanau, 1881.

GELOCUS (Zool.) (V. BŒUF et CHEVROTAIN).

GÉLON, fils de Dinomène, tyran de Gela et de Syra-

cuse (491-478 av. J.-C.). Commandant de la cavalerie sous Hippocrates, tyran de Géla, qui domina sur la moitié de la Sicile, il usurpa le pouvoir à la mort de ce prince, en 494. Quelque temps après, les riches de Syracuse l'ayant appelé contre le peuple, il s'empara de cette ville et s'y établit (485), laissant Géla à son frère Hiéron. Les rhéteurs grecs ont appelé Gélon *le bon tyran*. Ce bon tyran détruisit Camarine dont il transporta les habitants à Syracuse; il y transporta également les riches de Mégara Hyblæa et d'Eubœa. Quant aux hommes du peuple de ces deux villes, il les fit vendre comme esclaves, car il pensait, dit Hérodote, qu'avec le peuple il n'y a pas de gouvernement possible. Les nouveaux habitants ne pouvant tenir dans l'île d'Ortygie, qui formait seule la Syracuse primitive, Gélon fit construire sur la terre ferme le quartier d'Achradine. Il régna alors sur toute la Sicile, sauf les quatre villes grecques de Messine, Himère, Sélionte et Agrigente, et la rive occidentale de l'île occupée par les Carthaginois qui avaient le centre de leur domination à Panorme (Palerme). — Quand Xerxès se prépara à envahir la Grèce, les Lacédémoniens et les Athéniens envoyèrent à Gélon une ambassade pour implorer son secours (481). Gélon leur promit, d'après Hérodote, 200 trirèmes, 20,000 hoplites, 2,000 cavaliers, du blé pour toute la durée de la guerre, à condition d'être reconnu comme généralissime de toutes les forces helléniques contre les Barbares. Les Grecs aimèrent mieux se passer d'un si puissant secours que de se donner un maître au moment où ils combattaient pour leur liberté. Il est peu probable du reste que Gélon eût pu tenir ses promesses, car il se trouvait lui-même engagé dans une guerre formidable contre les Carthaginois excités par Xerxès. Ceux-ci, sous la conduite d'Amilcar, vinrent assiéger Himère avec une armée de 300,000 hommes, et une flotte de 200 navires (480). Gélon, qui n'avait que 50,000 fantassins et 5,000 cavaliers, mit les assiégeants en déroute, leur tua, dit-on, 150,000 combattants, le jour même du combat des Thermopyles, d'après Diodore, de la bataille de Salamine, d'après Hérodote. Le nombre des prisonniers fut si considérable que chaque citoyen d'Agrigente aurait reçu pour sa part 500 captifs. Même en considérant ces chiffres comme exagérés et en n'admettant pas ces synchronismes où se complaisait l'imagination des Grecs, il est certain que la victoire d'Himère eut une grande importance. Le poète Simonide de Céos la célébra à l'égal des immortelles journées de Salamine et de Platées. Les Carthaginois ne furent pas chassés de la Sicile; mais ils cessèrent d'être redoutables pour l'existence même des colonies grecques. Gélon mourut en 478, comblé d'honneurs par toutes les villes de Sicile; les Syracusains lui élevèrent un tombeau magnifique et lui décernèrent les honneurs héroïques. Au temps de Pausanias, au 1^{er} siècle de l'ère chrétienne, on admirait encore dans l'enceinte sacrée d'Olympie deux chars de bronze sur l'un desquels se tenait Gélon, et sur l'autre Hiéron, son frère et son successeur.

LABBÉ.

BIBL. : HÉRODOTE, livre VII, chap. CXLV, et chap. CLIII et CLXVII. — DIODORE DE SICILE, livre XI, chap. XIX à XXVI et chap. XXXVIII.

GÉLOS. Com. du dép. des Basses-Pyrénées, arr. et cant. (O.) de Pau, sur le gîte de Pau; 4,537 hab. Tanneries. Château du XVIII^e siècle transformé en haras et en dépôt départemental d'étalons.

GÉLOSE (Hydrate de carbone). La gélose doit son nom à sa propriété principale : de même que la gélatine, elle se dissout dans l'eau bouillante, et la solution se prend par refroidissement en une belle gelée diaphane : 2 gr. de gélose suffisent pour former gelée avec 1 litre d'eau. Cette circonstance, jointe à l'absence d'azote, explique l'emploi de matières riches en gélose dans certaines préparations alimentaires. On en trouve : dans certains lichens utilisés pour la fabrication d'une matière commerciale dite mousse de Chine, très riche en gélose; dans les algues telles que la *Phearia lichenoides* de l'île Maurice et l'algue de Java (*Gelidium*

corneum), d'où elle fut extraite pour la première fois par Payen. On l'emploie dans les laboratoires comme support de culture pour les bactéries (V. AGAR-AGAR).

GÉLOUX. Com. du dép. des Landes, arr. et cant. de Mont-de-Marsan; 879 hab.

GELSEMIUM. I. BOTANIQUE. — (*Gelsemium* Juss.) (Bot.). Rapporté d'abord successivement aux Rubiacées, aux Scrofulariacées, aux Gentianacées, puis aux Loganiacées, ce genre de plantes est placé aujourd'hui par M. H. Baillon dans la famille des Apocynacées, où il forme, avec les *Mostuea* Didr. et les *Plocosperma* Benth., la série des Gelsemiées. Ses représentants sont des arbustes grimpants et glabres, à feuilles opposées, à fleurs jaunes, rappelant celles des Gentianées. Ces fleurs sont hermaphrodites et pentamères. Le fruit est une capsule bivalve, renfermant de nombreuses graines comprimées, entourées d'une aile membraneuse, surtout développée dans la portion supérieure et pourvues d'un albumen charnu. — Des trois ou quatre espèces connues, la plus importante est le *G. sempervirens* Ait. (*Bignonia sempervirens* L.), arbuste sarmenteux qui croit dans le S. des Etats-Unis et au Mexique. C'est le *False Jessamine* et le *Wild yellow Jessamine* des Américains. On le cultive, en Europe, dans les jardins, sous les noms vulgaires de *Jasmin odorant de la Caroline* et de *Jasmin jaune de Virginie*. L'infusion de sa racine est préconisée en Amérique contre les douleurs névralgiques, les fièvres intermittentes, les phlegmasies pulmonaires, etc.

II. THÉRAPEUTIQUE. — On s'est servi, surtout en thérapeutique, de la teinture du *Gelsemium sempervirens* ou *nitidum* à 1/5 (1 p. de racine et 5 p. d'alcool à 90°) contre les névralgies rebelles, mais cette teinture détermine facilement des accidents toxiques. La dose ordinairement prescrite est de 10 à 80 gouttes par jour. En oculistique, on la donne aux mêmes doses contre le staphylome, l'iridochoroidite et l'iritis rhumatismale.

GÉLU (Jacques), prêtre et homme politique, né à Ivoy (auj. Carignan, arr. de Sedan), vers 1370, mort le 7 sept. 1432. Après avoir professé le droit à Paris, il entra au service de L. d'Orléans (1402), puis du dauphin Louis; fut conseiller au Parlement (1406), président du conseil delphinal (1407-1409), chanoine de Saint-Maurice de Vienne (1412), maître des requêtes au parlement (1413), archevêque de Tours (7 nov. 1414) et conseiller de Charles VI. Il fut délégué au concile de Constance (1415) et contribua beaucoup à l'élection de Martin V (11 nov. 1417). Le dauphin Charles le chargea de négocier le traité de Saint-Maur avec le duc de Bourgogne et l'envoya ensuite en Bretagne (oct. 1418), puis deux fois en Castille (janv. 1420 et nov. 1422). Dans l'intervalle, il était allé à Rome et à Naples pour y défendre, auprès de Martin V et de la reine Jeanne II, les intérêts du dauphin et ceux de la maison d'Anjou (1421). Il reçut l'archevêché d'Embrun en 1427. Il avait écrit une autobiographie qui s'arrête à la fin de 1421, une lettre à Charles VII, pour l'exhorter à délivrer Jeanne d'Arc, une apologie de l'empereur Sigismond et des autres députés du concile contre Benoît XIII, enfin une chronique des archevêques d'Embrun.

BIBL. : D. MARTÈNE, *Thesaurus anecd.*, III, 1947. — *Gallia christ.*, III, 1050; XIV, 126. — GAMS, *Series episcop.*, pp. 548, 641. — J. QUICHERAT, *Procès de Jeanne d'Arc*, III, 303-410; V, 473. — E. GUIRAUD et U. CHEVALIER, *Le Mystère des trois Doms*; Lyon, 1887, pp. 689-744, in-fol. — U. CHEVALIER, *Collect. de cartulaires dauphinois*; Lyon, 1874, p. 336, in-8. — *Journal de Nic. de Baye*, éd. A. Tuetey, 1885, I, 150; II, 151, 203, n. 2, 277. — *Biographie nat.*, publiée par l'Acad. royale de Belgique, 1880, VII, col. 572. — L'abbé BOUILLOT, *Biogr. ardennaise*; Paris, 1830, I, 436, in-8. — L'abbé SAURET, *Essai hist. sur la ville d'Embrun*; Gap, 1860, p. 162, in-8. — *Bull. de la Soc. archéol. de Touraine*, 1868-1870, I, 164. — DE BEAUCOURT, *Hist. de Charles VII*, à la table. — VALLET DE VIRVILLE, *Hist. de Charles VII*, I, 214, 321. — A la Bibl. nat. mss. DUPUY, 639, fol. 100-123. — Pièces originales, t. MCCCVI, dossier 29438. — CLAIRAMBAULT, *Titres scellés*, t. LII, n° 72-78.

GÉLU (Victor), poète provençal, né à Marseille le 12 sept. 1806, mort le 2 avr. 1885. D'ancienne famille gavote qui exerça de hautes charges à Embrun, dès le

xv^e siècle, il était fils d'un humble artisan marseillais, employé longtemps à la paneterie royale d'Espagne. Sa première éducation, mêlée à la libre vie pittoresque des polissons de son Vieux-Port, lui révéla les types de truans et de gueux, dont fourmille son œuvre. Tout d'abord apprenti boulanger chez son père, puis clerc d'avoué à Lyon, il voyagea longtemps en France et en Suisse. De retour à Marseille et repris par ses souvenirs, il composa d'aventure une chanson réaliste, *Fenian e grouman*, qui était un chef-d'œuvre. Sa fortune fut formidable. Gelu, encouragé, donna un premier recueil de 10 *Chansons provençales* (1840) qui excitèrent l'enthousiasme des lettrés (Béranger, Pelletan, L. Jourdan, T. Delort, etc.), aussi bien que de son public naturel. C'étaient là, gravés à l'eau-forte dans l'âpre patois de Marseille, des tableaux crus et vivants de son humble milieu populaire et d'un tel accent de naturalisme indigné qu'on peut dire de Gelu qu'il fut un précurseur du réalisme. Les éditions se succédaient de ses chansons terribles (1856; 1861, avec trad. littérale, et 1866), chaque fois augmentées, et sa renommée s'étendait en Provence, malgré son obstination à conserver l'orthographe « patoise », des *troubaire*, précurseurs des félibres. Il donna, en 1859, une sorte de roman réaliste en prose, *Nouvè Grané*, blasphématoire contre le progrès et la science industrielle. Mais ses seules chansons gagnaient la popularité. En 1864, Philarrète Chasles lui consacra une leçon au Collège de France et souleva l'enthousiasme avec sa tragique satire de *Veouzo Megi*. Enfin, après deux petits recueils, *Meste ancerro* et *Lou Garagai*, Gelu s'enferma silencieux dans son obstination de patoisant génial et solitaire. Les félibres cependant déploraient sa mort comme celle d'un des représentants le plus vigoureux, le plus sincères de leur race. Une édition définitive de son œuvre fut publiée sous leurs auspices (1887), puis un monument élevé au poète, dans le vieux quartier de Marseille. Il y harangue encore ce peuple dont il exprima le tempérament et les indépendances. Ces lignes de Mistral sont inscrites sur le piédestal : « Quand tout sera pareil, quand tout sera terni, quand tout sera flétri et uniformisé, c'est dans l'ouvrage de Gelu que revivra l'orgueil des vieux lurons de Rive Neuve. »

Paul MARIÉTON.

BIBL. : A. MOUTTET, *Victor Gelu*; Draguignan, 1880. — A. CABROL, *Vie de Gelu*, en tête des *Œuvres*; Marseille, 1887. — P. MARIÉTON, *V. Gelu*, dans *Revue félibrèenne* d'avr. 1885 et oct. 1891.

GELVÉCOURT-ET-ADOMPT. Com. du dép. des Vosges, arr. de Mirecourt, cant. de Dompierre; 483 hab.

GELZER (Jean-Henri), historien allemand, né à Schaffhouse (Suisse) le 17 oct. 1813, mort à Bâle le 15 août 1889. Il étudia à Zurich, fena, Halle et Göttingue, menant de front l'histoire et la théologie. Après un séjour en Italie, il entra en Suisse, fit des conférences à Berne, devint professeur à Bâle (1839-43) puis à Berlin (1844 à 1852). Depuis 1852, il vécut dans la retraite à Bâle, faisant cependant de longs voyages en Europe. A plusieurs reprises, en 1846 et en 1856, il remplit en Suisse des missions politiques pour le gouvernement prussien; il est considéré comme un des précurseurs de l'unité allemande. On lui doit, entre autres : *Ueber die drei letzten Jahrhunderte der Schweizergeschichte* (Aarau, 1838-1839, 2 vol.); *Die zwei ersten Jahrh. der Schweizergeschichte* (Bâle, 1840); *Die neuere deutsche Nationalliteratur nach ihren ethischen und religiösen Gesichtspunkten* (Leipzig, 1847-49, 2 vol.); *Protestantische Briefe aus Frankreich und Italien* (Zurich, 1852; nouv. éd., 1868).

GÉMAGES. Com. du dép. de l'Orne, arr. de Mortagne, cant. du Theil; 375 hab.

GEMAINGOUTTE. Com. du dép. des Vosges, arr. et cant. de Saint-Dié; 274 hab.

GEMAUERTHOF. Village de Russie, gouvernement de Courlande, à 25 kil. S.-O. de Mitau, célèbre par la victoire que Pierre-le-Grand y remporta en 1705 sur le général suédois Levenhaupt.

GEMBLoux. Com. de Belgique, prov. et arr. de

Namur, sur l'Orneau, affl. de la Sambre; 4,000 hab. Stat. du chem. de fer de Bruxelles à Luxembourg. Grand commerce agricole, coutelleries importantes, distilleries et brasseries. Gembloux est le siège d'un *Institut agricole* de l'Etat auquel est annexé une ferme de 60 hect. — Gembloux est désigné dans l'itinéraire d'Antonin sous le nom de *Geminiacum*, station militaire de la chaussée de Bavi à Tongres. En 933, saint Wibert y fonda une abbaye de bénédictins qui devint célèbre et qui ne disparut qu'à l'époque de la Révolution française. Un de ses moines les plus illustres fut le chroniqueur Sigebert † 1112. Don Juan d'Autriche battit à Gembloux l'armée des Etats en 1578; en 1794, les Français y défirent les Autrichiens.

GEMBRIE. Com. du dép. des Hautes-Pyrénées, arr. de Bagnères-de-Bigorre, cant. de Mauléon-Barousse; 149 hab.

GÉMEAU (Auguste-Pierre-Walbourg), général et homme politique français, né à Paris le 4 janv. 1790, mort à Sens le 24 janv. 1868. Elève de l'école militaire de Fontainebleau, il fit de 1809 à 1815 les campagnes d'Allemagne, d'Espagne, de Russie et de France. Aide de camp de Mouton-Duvernet, il fit en qualité de chef de bataillon de la garde l'expédition d'Espagne de 1823 et fut promu général de brigade au siège d'Anvers (1833). Maréchal de camp en 1845 et placé à la tête de la division militaire de Troyes, il poursuivit implacablement la presse libérale et notamment le *Nouveau Monde* de Louis Blanc. En 1849, il commandait à Lyon où il réprima sévèrement l'insurrection de juin. En 1850, le général Gêmeau devint chef de la division d'occupation de Rome, poste où il succédait à Baraguey d'Hilliers. Napoléon III le fit entrer au Sénat le 31 déc. 1852. Il s'y montra bonapartiste dévoué.

GÉMEAUX (Astron.). Troisième constellation zodiacale en partant du Bélier, dont les principales étoiles sont *Castor* (V. ce mot) et *Pollux*. On appelle aussi de ce nom le signe du zodiaque dans lequel le soleil paraît entrer le 20 ou le 21 mai.

GÉMEAUX (*Gemelli*). Com. du dép. de la Côte-d'Or, arr. de Dijon, cant. d'Is-sur-Tille; 761 hab. Ce bourg est qualifié ville avant le xv^e siècle et ensuite *châtellenie* et *baronnie*. Eglise du xii^e siècle. Château moderne. Belle fontaine.

GÉMELLES (Art hérald.) (V. JUMELLES).

GEMELLI-CARERI (Giovanni-Francesco), voyageur italien, né à Naples vers 1631, mort à Naples vers 1725. Il fit un grand voyage à travers l'Asie occidentale, l'Inde, la Malaisie, la Chine, la Californie et le Mexique (1693-99) et en publia le récit : *Giro del mondo* (Naples, 1699-1700, 6 vol. in-12). Cet ouvrage eut un vif succès. Il eut deux éditions françaises (Paris, 1749, 6 vol. in-12; 1776).

GEMENOS. Com. du dép. des Bouches-du-Rhône, arr. de Marseille, cant. d'Aubagne, à l'entrée du vallon de Saint-Pons; 1,468 hab. Gisements de houille et de plâtre. Filature de soie. Peignage et lavage de laines. Minoteries. Fabriques de ciment. Verrerie. Ruines de l'abbaye cistercienne de Saint-Pons, fondée en 1203 et abandonnée depuis le xv^e siècle.

GEMIGNY. Com. du dép. du Loiret, arr. d'Orléans, cant. de Patay; 287 hab.

GEMIL. Com. du dép. de la Haute-Garonne, arr. de Toulouse, cant. de Montastruc; 148 hab.

GÉMINATION (Rhét.). Figure de mots consistant dans la répétition d'un mot, pour donner à l'expression plus d'énergie ou de pathétique : « Amour, amour, quand tu nous tiens ! » ou à y ajouter une nuance d'ironie. Cette figure a encore plus d'énergie, suivant Quintilien, lorsque le mot est répété après un intervalle, exemple : « *Bona, miserum me!* (consumptis enim lacrimis tamen infixus animo hæret dolor) *bona, inquam*, Cn. Pompeii acerbissima voci subjecta præconis... » (V. Quint., IX, 3.)

GÉMINÉ (Archit.). Terme désignant deux parties d'une même baie ou deux baies très rapprochées, séparées seulement par un *meneau* (V. ce mot) ou par une colonnette, ayant le même appui, et ayant souvent un linteau commun,

si elles sont droites, ou, si elles sont cintrées, ayant les deux arcs les fermant portés sur un même sommier de jonction au-dessus du meneau et compris fréquemment sous une archivolte commune. L'architecture antique et surtout l'architecture du moyen âge et aussi l'architecture de la Renaissance employèrent les baies géminées dans les édifices religieux comme dans les édifices civils, et d'innombrables exemples de ces baies se voient encore dans les églises et dans les maisons ou les châteaux. Les fenêtres des cathédrales gothiques offraient même souvent trois, quatre, cinq et même six baies ainsi rapprochées et dont les meneaux de pierres les séparant éveillent, par leur tenuité relative, l'idée d'une menuiserie, d'une dentelle ou d'une végétation (V. BI-GÉMINÉ, une figure représentant une fenêtre de ce genre). Des colonnettes couplées ou accouplées (V. COLONNE et COLONNETTE), souvent placées dans l'épaisseur d'une baie, à l'intérieur ou à l'extérieur d'un édifice, et ayant parfois leurs bases portées sur une même plinthe et un tailloir commun pour leurs deux chapiteaux, sont aussi dites *géménées*. Charles LUCAS.

GEMINIANI (Giacinto), peintre et graveur italien, né à Pistoia en 1616, mort à Pistoia en 1681. Élève de Pierre de Cortone, il reçut probablement aussi les conseils de Poussin pendant le long séjour qu'il fit à Rome au début de sa carrière, car l'imitation de ce dernier maître est indéniable dans les ouvrages de sa jeunesse. La première œuvre connue de lui est la fresque de l'*Apparition de la croix à Constantin* (au baptistère de Saint-Jean de Latran à Rome); le mérite de cette œuvre le fit admettre à l'Académie de Saint-Luc, en 1630. La plupart des grandes villes d'Italie contiennent des œuvres de G. Geminiani; les plus connues sont : *Héro et Léandre*, et *Saint Eglise trouvé dans une grotte par des chasseurs*, au musée de Florence. On y admire un beau style, une parfaite entente des tons et de l'effet; mais les réminiscences visibles des deux maîtres que nous avons cités plus haut leur enlèvent tout mérite d'originalité. Ad. T.

GEMINIANI (Lodovico), peintre italien, né à Rome en 1644, mort à Rome en 1697. Fils et élève du précédent, il dut à la haute protection de son parrain, le cardinal Rospigliosi, depuis Clément IX, des succès et des commandes que son talent ne justifiait guère. Envoyé de très bonne heure à Venise, il y fit une grande quantité de copies, et, les démarquant habilement, il en transporta les éléments dans ses tableaux, véritables revues des maîtres de toutes les écoles. Vers la fin de sa vie, il fut nommé directeur de la galerie du Quirinal par le pape Alexandre VIII. Parmi ses œuvres, qui ne sont pas bien nombreuses, on peut citer un *Saint François de Borgia* (au Gesù); une *Sainte Marie-Magdeleine* (à S. Maria in Monte); un *Baptême de Constantin* (au Spiritu Santo), dans lesquels on ne peut admirer que l'habileté du praticien. Ad. T.

GEMINIANI (Francesco), violoniste italien, né à Lucques en 1680, mort à Dublin le 17 déc. 1762. Élève de Corelli, il s'établit à Londres dès 1714. Il fut le promoteur de son art en Angleterre; il a publié : *The Art of playing the violin* (1740), *The Art of accompaniment* (1755), et de nombreuses compositions très estimées; citons deux séries de douze solos pour violon (1716 et 1739); deux séries de six concertos à sept voix (1732 et 1755 [2^e éd.]); six concertos (1741), douze sonates pour violon (1758), etc.

GEMINUS, auteur grec du milieu du 1^{er} siècle avant notre ère. On ignore le lieu de sa naissance (Rhodes a été indiqué à tort) et celui où il vécut (les probabilités pour Rome sont très insuffisamment établies). On a de lui une *Introduction aux Phénomènes*, publiée avec une traduction latine par Hilderic (Altorf, 1390) puis par Petau dans son *Uranologion* (Paris, 1630), avec une traduction française par Halma dans sa *Chronologie de Ptolémée* (Paris, 1819). C'est un traité de cosmographie très intéressant au point de vue historique. Geminus avait composé également une *Exégèse abrégée des Météorologiques*

de Posidonius, citée par Simplicius d'après Alexandre d'Aphrodisias, et un ouvrage considérable, la *Théorie des Mathématiques*, comprenant au moins six livres, et dont des fragments nous ont été conservés par Pappus, par Eutocius, et surtout par Proclus, dans son commentaire sur Euclide. C'est de cette source et non pas directement des *Histoires géométriques* d'Eudème que sont dérivés la plupart des renseignements que nous possédons sur les premiers mathématiciens grecs. T.

GEMISTHE PLÉTHON (V. GEMISTOS).

GEMISTOS (Georgios), philosophe grec du xv^e siècle, si attaché à l'école platonicienne qu'il changea lui-même son nom de *Gémiste* en celui de *Pléthon* parce que le dernier se rapprochait davantage de celui du maître. Envoyé en 1438 au concile de Florence, réuni pour faire cesser le schisme d'Orient, il s'opposa de toutes ses forces à la réunion des deux Eglises. Plus tard, chassé de son pays et réfugié en Italie, il se prononça pour les Latins, à la grande colère de ses amis de Constantinople. Au reste, ses convictions religieuses ne paraissent pas avoir été bien sincères ni bien profondes, car on assure que dans un livre publié après sa mort, et qui fut détruit par Gennade, patriarche de Constantinople, comme hostile à la religion chrétienne (la *Législation* ou les *Lois*, imité des *Lois* de Platon), il se prononçait ouvertement pour le paganisme. Accueilli à Florence par les Médicis, il réussit à leur faire partager son admiration enthousiaste pour Platon, et il fut le fondateur de cette célèbre académie platonicienne qu'illustra après lui Marsile Ficin. Il mourut à un âge avancé, à une époque qu'on ne peut fixer. Georges Gémiste, écrivain brillant, orateur éloquent, passa de son vivant pour un grand homme : en réalité, son œuvre se réduit à fort peu de chose et ses idées philosophiques sont sans valeur. Il exerça une certaine influence en suscitant par la publication de son livre : *De Platonicæ atque Aristotelicæ philosophiæ differentia* (en grec, Venise, 1532-1540; avec traduction latine, Bale, 1574; Paris, 1544), la grande querelle entre les partisans de Platon et ceux d'Aristote, à laquelle prirent part Gennade et Théodore Gaza, qui passionna au plus haut point les esprits, et que l'autorité du cardinal Bessarion ne parvint pas à apaiser. Tout en invoquant par-dessus tout le nom de Platon, Gémiste s'inspirait surtout de l'école d'Alexandrie, et il s'appropriait son interprétation du platonisme : il était plus près de Plotin et de Proclus que du véritable Platon. Il s'inspirait aussi, à l'exemple de ses maîtres alexandrins, du stoïcisme, dont il mettait la morale au-dessus même de celle des chrétiens (*De Virtutibus*; Anvers, 1552). Bien plus, voulant lui aussi concilier toutes les doctrines dans un éclectisme mystique et confus, il crut retrouver les doctrines de l'ancien Orient et publia les *Oracula magica Zoroastris* (Paris, 1538-1599); il avait déjà publié en 1519 un traité : *Zoroastrorum et Platoniorum dogmatum compendium*, dont le titre seul peut donner l'idée de la manière dont il comprenait la critique et l'histoire. Signalons encore un *Libellus de fato*, et un commentaire sur l'*Introduction* de Porphyre, sur les *Catégories* et les *Analytiques* d'Aristote. Sur ses autres ouvrages, V. Fabricius, *Bibliotheca græca*, t. X. Consulter aussi Boivin (*Mémoires de l'Académie des inscriptions*, t. II). V. BA.

GEMMA FRISTES (Rainer), mathématicien, né à Dockum (Frise) en 1508, mort à Louvain en 1555, ou il professa successivement les mathématiques et la médecine. Son traité *De Locorum describendorum ratione* (Anvers, 1533) contient le plus ancien exposé des principes de la triangulation. En dehors d'une *Arithmetica practice methodus facilis* (Anvers, 1540), Gemma publia divers autres ouvrages : *De Principiis astronomiæ et cosmographiæ* (1530); *De Usu annuli astronomici* (1559); *De Radio astronomico et geometrico* (1545); *De Orbis divisione et insulis rebusque nuper inventis* (1548), qui en font le chef de l'école géographique néerlandaise, dont son élève Mercator (Kaufmann) a été le plus brillant représentant.

— Son fils *Cornelis* (1535-1577) enseigna également les mathématiques à Louvain.

i GEMMAGE (Sylvic.) (V. RÉSINE [Sylvic.]).

GEMME. I. BOTANIQUE. — Nom donné au bourgeon en général (V. BOURGEON) et en particulier au propagule des Algues, susceptible de reproduire la plante (V. ALGUES).

II. SYLVICULTURE (V. RÉSINE).

III. MINÉRALOGIE (V. PIERRE PRÉCIEUSE).

IV. BIJOUTERIE. — Les gemmes sont les pierres dures que leur éclat, après la taille, et leur rareté, font rechercher pour la composition des bijoux et la décoration des objets précieux. Dès l'antiquité, les hommes y attachèrent le plus grand prix, et les livres les plus anciens font mention de la beauté des pierres précieuses et de la valeur qu'on leur attribuait. Leur classification s'établissait d'après des différences de nuances ou d'après de légères modifications accidentelles, laissées à l'appréciation de chaque auteur, qui leur donnait dès lors un nom nouveau : aussi rencontre-t-on, dans les *Lapidaires*, des pierres qu'il est impossible d'identifier, bien qu'elles ne soient très probablement que des variétés de gemmes déjà connues. Daubenton tenta d'établir des règles basées sur les couleurs du prisme, après avoir divisé les pierres, en diamants et en pierres orientales et occidentales. Mais il faut remarquer que cette dénomination n'a rien de fixe, puisque c'est la beauté seule de la pierre, et non le pays d'origine qui fait donner aux pierres ce nom d'orientales et d'occidentales. L'émeraude d'Amérique est orientale, tandis que l'émeraude de l'antiquité, qui provenait d'Asie, est occidentale : la seule classification scientifique admissible est celle qui dérive de la composition chimique des pierres, de leur poids spécifique, de leur dureté et de la forme de leurs cristaux.

Homère ne parle pas de gemmes. L'ouvrage le plus ancien où elles sont mentionnées est la Bible, qui énumère les douze pierres du Rational du grand-prêtre : la sardoine, l'escarboucle (ou rubis), le ligure, la chrysolithe, la topaze, le saphir, l'agate, l'onyx, l'émeraude, le jaspe, l'améthyste et le beryl. Théophraste (322 av. J.-C.), dans son *Lapidaire*, ajoute à cette liste : la perle, le diamant, l'hyaloïde, le corail, la malachite, la cornaline, le jais, la turquoise, la prase et l'hématite. Peu à peu le nombre des gemmes s'accroît : Pline, les auteurs du moyen âge, la découverte du Nouveau-Monde, la classification scientifique moderne, permettent actuellement d'y ajouter l'aventurine, l'amazone, l'alexandrite, la chrysoprase, le chrysoberyl, le grenat, l'hyacinthe, l'iris, le jade, l'opale, le jargon, le labrador, la marécaïte, la nouméïte, l'obsidienne, l'œil de chat, l'ouvarite, le péridot, la pierre de lune, la pierre de soleil et la tourmaline.

Les Arabes ont simplifié cette classification en mettant sous le nom de *yacout* toute la série de pierres précieuses à base de corindon ou télésie, qui comprend le saphir bleu et blanc, le rubis, l'améthyste, l'aigue marine, l'émeraude. la topaze, l'hyacinthe (V. CORINDON). Les Chinois ont adopté à peu près la même division. La pierre Yu, le jade, est la pierre fondamentale : le Pao-ché, qui semble correspondre au corindon, comprend les pierres dures transparentes, rouges, bleu foncé, bleu clair, vert clair et jaunes : en outre leurs *Lapidaires* mentionnent parmi les pierres précieuses possibles à identifier, la perle, le corail, la cervelle de cheval (agate), le cristal de roche, l'améthyste, l'ambre et le verre.

Au moyen âge, les gemmes étaient généralement employées en cabochons polis ; on les perçait souvent pour pouvoir les fixer sur les vêtements et sur les bijoux, mais elles n'avaient pas grand éclat, parce qu'elles étaient montées dans des bâtes ou simplement fixées sur des plaques d'or ou d'argent. Cependant les anciens connaissaient la taille, puisque Pline rapporte que de son temps les bijoutiers taillaient à six pans le beryl pour lui donner de l'éclat. Mais ce n'est guère qu'à l'époque où Louis de Berquen, de Bruges (1476), mit en vogue la taille du diamant que les gemmes furent régulièrement taillées. Dès

lors, suivant qu'elles étaient taillées en brillant ou en rose (V. DIAMANT), on les montrait à jour ou dans une bâte.

De tout temps, les gemmes furent entourées d'idées symboliques. Les douze pierres du Rational hébraïque correspondent dans la Bible aux douze tribus d'Israël. Au moyen âge, elles symbolisent les douze apôtres, les douze mois de l'année. Chez les Hindous, les sept pierres de Bouddha, l'or, l'argent, la perle, le iavakit (le corindon), l'œil de chat, le diamant, le corail, répondent aux sept planètes ; dans l'école d'Alexandrie, aux vingt-quatre lettres de l'alphabet sont attachées les vingt-quatre pierres de l'Hermès ; aux quinze étoiles, les quinze pierres du livre d'Enoch. Guillaume Durand, dans son *Rational*, développa singulièrement ces idées et, à cette époque, le symbolisme prend toute son extension.

La médecine et la magie, dans l'antiquité comme au moyen âge, se tiennent étroitement. Il ne doit pas être ici question des électuaires de poudre de pierres précieuses, tel qu'il s'en rencontre dans les *Comptes d'Isabeau de Bavière*, en 1420, par exemple ; ils rentrent dans le domaine de la médecine pure ; mais les plus grandes vertus médicales et magiques étaient attribuées à la seule possession des gemmes. On peut ainsi les résumer. L'agate donne de la vigueur aux vieillards, étanche le sang, rend éloquent et invisible ; l'améthyste donne du courage, empêche l'ivresse ; le balais (rubis) défend contre les ennemis et les bêtes malfaisantes ; le beryl guérit les échauffements du foie, la fièvre, donne au mari de l'amour pour sa femme ; la calcédoine rend vigoureux, éloquent, fait gagner les procès ; la chrysopade rend aimable et gai ; le corail est le préservatif de la grêle et de la foudre ; la cornaline arrête le flux du sang, le flux du ventre ; le diamant empêche les mauvais rêves, chasse les fantômes, empêche de se casser les membres ; l'émeraude, recommandée pour les yeux, doit être portée contre la goutte ; elle accroît les richesses, rend éloquent, protège contre les tempêtes ; la chrysolithe rend les puissants favorables, combat le diable ; l'héliotrope étanche le sang, détend contre le venin, fait bouillir l'eau et rend invisible ; la jargonice est rafraichissante, rend heureux, prudent et vous fait faire bon accueil ; elle guérit de la peur ; le jais, qui est excellent pour les bosses, pour les dents, pour les maux de ventre, défend contre les enchantements ; le jaspe étanche le sang, guérit la fièvre, l'hydropisie, facilite les accouchements, écarte les fantômes ; le ligure est excellent contre la jaunisse, les douleurs, pour les yeux, rend les femmes aimables ; l'onyx fait saliver, accroît les richesses, fait rêver aux amis morts ; le rubis rend vigoureux, est excellent pour les yeux, pour le cœur, combat la paralysie, l'hydropisie, rend éloquent, met la concorde dans les ménages ; le saphir guérit les enflures, la jaunisse, fortifie les yeux, fait tomber les murs des prisons ; la topaze, enfin, combat la luxure. Ces traditions, qui ont traversé les âges sans se perdre, doivent assurément donner l'explication de quelques bijoux, auxquels on n'a jusqu'ici attaché d'autre importance que celle de leur valeur et de leur beauté. Il est certain cependant que nombre d'entre eux n'avaient d'autre destination que d'agir magiquement, n'en resta-t-il comme exemple que le souvenir du roi Jean, fait prisonnier malgré son escarboucle (Pétrarque). Il en est assurément de même de quantités de gemmes qui ornaient les monuments précieux et dont les inventaires relatent avec grand soin les propriétés merveilleuses.

Dans l'antiquité, les gemmes proprement dites furent rarement gravées ; les anciens trouvaient que les pierres précieuses valaient assez par leur éclat seul. Au moyen âge, au contraire, et plus tard à l'époque de la Renaissance, on trouve des rubis, des saphirs, des diamants même, intaillés. — Au moyen âge, les imitations de pierres précieuses, en verre, avec lesquelles on ornait les objets précieux et les vêtements, s'appelaient également gemmes, et le moine Théophile indique, dans son *Livre des arts*, la manière d'exécuter les gemmes qui devaient

concourir à l'ornement des verrières peintes (ch. XVIII).
F. DE MÉLY.

GEMMELAINCOURT. Com. du dép. des Vosges, arr. de Mirecourt, cant. de Vittel; 295 hab.

GEMMI. Passage ou col des Alpes bernoises, qui conduit de la vallée de la Kander dans la vallée de Louèche en Valais; son point culminant a 2,849 m. d'alt. Ce passage, praticable pour les bêtes de somme, est un des plus connus et des plus pittoresques de la Suisse. La route se développe en zigzags sur de hautes parois de rochers verticales, au bord de précipices effrayants, offrant au voyageur les coups d'œil les plus variés, tantôt sur les hautes montagnes blanches, tantôt dans les profondeurs de la vallée du Rhône. Au sommet du col se trouve un hôtel, et tout proche le joli petit lac de Daubensee. Du côté du Valais, pour couper les lacets du chemin, on a élevé, contre les parois de rochers, un certain nombre d'échelles, au moyen desquelles on s'élève en peu de temps à une grande hauteur.

GEMMIDIE (Bot.). Organe de reproduction de certaines Algues (V. ce mot).

GEMMIPORA (Paléont.). Synonyme de *Turbinaria* (V. ce mot).

GEMMULE (Bot.). La gemmule ou *plumule* est le premier bourgeon qui termine la tigelle dans la germination de la graine (V. GERMINATION).

GEMONVAL. Com. du dép. du Doubs, arr. de Baumeles-Dames, cant. de l'Isle-sur-le-Doubs; 452 hab.

GÉMONVILLE. Com. du dép. de Meurthe-et-Moselle, arr. de Toul, cant. de Colombey; 335 hab.

GÉMOZAC. Ch.-l. de cant. du dép. de la Charente-Inférieure, arr. de Saintes; 2,503 hab. Stat. du ch. de fer de l'Etat, ligne de Royan à Pons. Fabriques d'eau-de-vie. La démolition de l'ancien château en 1829 a amené la découverte de vastes souterrains. Au hameau du Chaillou, château du Chaillou, monticule pyramidal haut de 18 m., formé de terre et de pierrailles, entouré de fossés et se terminant par une plate-forme de 5 m. q.

GENAC. Com. du dép. de la Charente, arr. d'Angoulême, cant. de Rouillac; 4,090 hab.

GENAILLE (Table de) (V. ARITHMÈTRE).

GENAINVILLE. Com. du dép. de Seine-et-Oise, arr. de Mantes, cant. de Magny; 415 hab.

GENAPPE. Com. de Belgique, prov. de Brabant, arr. de Nivelles, sur la Dyle, sous-affl. de l'Escaut; 2,000 hab. Stat. du chem. de fer de Mons à Ottignies. — Genappe était autrefois une ville assez importante où se trouvait un château des ducs de Brabant. Le dauphin Louis, fils de Charles VII, y séjourna pendant son exil de 1456 à 1461; son fils Joachim, qui ne vécut que quatre mois, et sa fille Anne y naquirent. C'est à Genappe que, le 18 juin 1815, les Prussiens s'emparèrent de la voiture de Napoléon et massacrèrent le général Duhesme. Les armoiries de Genappe sont : *d'azur à un château, ouvert à trois tours d'or, cotoyé de deux fleurs de lis de même.*

GÉNARD (François), pamphlétaire français, né à Paris, mort à Bicêtre le 40 oct. 1764. Fils d'un marchand de vin de la rue des Gravilliers, il fut enrôlé à la Bastille avec sa femme, le 9 mars 1752, pour avoir composé une pièce de vers satiriques sur la mort de M^{me} Henriette, une autre contre le roi, M^{me} de Pompadour et les ministres, et un libelle intitulé *l'Ecole de l'Homme* (Amsterdam [Noyon], 1752, 3 vol. in-12), qu'il distribuait dans Paris. Sa femme fut mise en liberté le 26 mars 1752; lui-même fut relâché le 17 déc. suivant, après avoir promis de ne plus écrire. Mais il oublia bientôt sa promesse et composa un recueil de vers et d'épigrammes contre la religion et une comédie en prose, *l'Indécis*, où d'Argenson s'appelait *Noirhomme*, M^{me} de Pompadour *Marie-Jeanne*, fermière de Bel-Air, l'archevêque de Paris *la Paroisse*, le Parlement *Procureur fiscal*, et M. de Machault *Meunier*. Arrêté le 16 mai 1756, il fut transféré à Vincennes le 26 janv. 1757 et ramené, sur sa demande, à la Bastille en 1761. Il ne fut libéré qu'au commencement de 1764,

grâce aux démarches de M^{me} Maillard, nourrice du duc de Berry. Peu après, il vola, paraît-il, 4,308 livres à cette dame qui le fit enfermer à Bicêtre le 22 mars 1764. Plusieurs manuscrits de Génard, saisis chez son imprimeur Rocher, de Noyon, figurent à la bibliothèque de l'Arsenal (fonds de la Bastille). R. S.

GENARD (Pierre), historien belge, né à Anvers en 1830. Il devint archiviste de sa ville natale et publia un grand nombre de travaux historiques pleins d'érudition. La liste complète se trouve dans de Koninck (*Bibliogr. nat.*, II, 109-113). Le principal ouvrage de Genard est intitulé *Anvers à travers les âges* (Bruxelles, 1888-92, 2 vol.).

GENAS. Com. du dép. de l'Isère, arr. de Vienne, cant. de Meyzieux; 4,978 hab.

GÉNAT. Com. du dép. de l'Ariège, arr. de Foix, cant. de Tarascon-sur-Ariège; 225 hab.

GÉNAVILLE. Com. du dép. de Meurthe-et-Moselle, arr. et cant. de Briey; 344 hab.

GENAY. Com. du dép. de l'Ain, arr. et cant. de Trévoux; 4,143 hab.

GENAY. Com. du dép. de la Côte-d'Or, arr. et cant. de Semur; 442 hab.

GENÇAIS ou **GENÇAY.** Ch.-l. du cant. du dép. de la Vienne, arr. de Civray; 4,231 hab. Ch.-l. d'une ancienne baronnie du Poitou érigée en vicomté pour Pierre de Brilhac, en 1655. Ruines importantes du château (mon. hist.) des XIII^e et XIV^e siècles qui occupait le promontoire dominant le confluent de la Clouère et de la Belle; il était de forme triangulaire et défendu à chaque angle par de hautes tours qui subsistent encore; l'entrée était au milieu d'une des courtines et défendue par un groupe de quatre tours. Eglise romane. A 1 kil. au S. du bourg, château de la Roche des XVI^e et XVII^e siècles, avec une chapelle du XVI^e.

GENCE (Jean-Baptiste-Modeste), né à Amiens en 1755, mort en 1840. Placé comme archiviste au Dépôt des chartes, vers 1780, il y continua pendant dix années une œuvre fort intéressante qu'il avait commencée sous la direction de Moreau, historiographe de France, le dépouillement et l'analyse des *Olim*, c.-à-d. des plus anciens registres du parlement de Paris; ils contiennent les rapports des enquêtes et les arrêts rendus de 1254 à 1318, par la cour du roi, séant en parlement. Son manuscrit, conservé au ministère de la justice, ne forme pas moins de 20 vol. in-fol. En 1790, l'emploi d'archiviste fut supprimé. De 1794 à 1815, Gence fut chargé de surveiller l'impression du *Bulletin des lois*. En 1815, il fut mis d'office à la retraite. Son œuvre est notable, au moins pour la quantité et la diversité : jurisprudence, linguistique, critique; collaboration au *Journal de la langue française*, au *Dictionnaire de l'Académie*, à l'*Encyclopédie des gens du monde*, à la *Biographie universelle* à laquelle il a donné les notices sur Gerson, Massillon, Montaigne, Poussin, etc.; éditions de classiques, traductions, poésies; écrits sur la religion, la théosophie, la phrénologie, le magnétisme. Quelques-uns de ses livres présentent encore un réel intérêt; ce sont ceux qui se rapportent à deux objets dont il semble avoir été passionnément épris, l'origine de l'*Imitation de Jésus-Christ*, qu'il attribue à Gerson, et l'étude des sciences occultes et des mysticités bizarres : *Imitation de Jésus-Christ, traduction nouvelle faite d'après le texte de l'édition latine, revue sur les manuscrits anciens les plus authentiques* (Paris, 1820, in-12); *Nouvelles Considérations historiques et critiques sur le livre et l'auteur de l'Imitation de Jésus-Christ* (Paris, 1832, in-8); *Jean Gerson restitué et expliqué par lui-même* (Paris, 1836, in-8); *Notice biographique sur Louis-Claude Saint-Martin ou le Philosophe inconnu* (Paris, 1824, in-8); *la Vérité du magnétisme prouvée par des faits; extraits des notes de Madame Alida d'Eldir, née dans l'Indoustan, par un ami de la vérité, suivis d'une notice sur Mesmer* (Paris, 1829, in-8). E.-H. V.

GENCIVE (Anat. et physiol.). Avant l'éruption des dents les gencives ne sont autre chose qu'un bord plus ou moins épais de la muqueuse de la bouche. Quand l'éruption se fait, chaque dent perce le bord muqueux qui la recouvre, et les intervalles respectifs des dents sont comblés par une lame de muqueuse. Histologiquement, la muqueuse gingivale est une fibro-muqueuse. Les vaisseaux qui alimentent la gencive sont surtout des capillaires ténus, et quelques ramuscules artériels issus, pour la gencive supérieure, de la sous-orbitaire et de l'alvéolaire en avant; de la sphéno-palatine et de la palatine supérieure en arrière. La gencive inférieure reçoit son sang de la dentaire inférieure, de la sous-dentaire et de la linguale. Quoi qu'on ait dit, les gencives ne contiennent pas de *glandes*. Les enduits, qui se collectent sur le bord libre des gencives et dans les interstices dentaires, ne sont pas, comme quelques-uns l'ont cru, du mucus dû à des glandes mucipares, mais ils sont constitués par des résidus alimentaires, des dépôts de sels calcaires, quelques cellules épithéliales, s'exfoliant surtout quand la gencive est enflammée, peut-être aussi des microphytes ou des microzoaires, qui seraient, d'après des théories récentes, les agents les plus actifs de la carie. Les maladies des gencives constituent trois ordres de lésions : 1° des *lésions organiques*; 2° des *lésions traumatiques*; 3° des *lésions inflammatoires*, ces dernières de beaucoup les plus importantes.

I. Lésions organiques. — Nous ne dirons que quelques mots des lésions organiques (V. MAXILLAIRE). Elles peuvent être divisées en deux grandes classes: les *tumeurs hypertrophiques* ou *fibromes*, et les tumeurs de nature sarcomateuse ou *sarcomes*. Les *fibromes* de la gencive sont généralement des tumeurs dures, rénitentes, tantôt isolées (mamelonnées ou pédiculées), tantôt constituées en groupe de tumeurs distinctes et multiples. Les tumeurs hypertrophiques sont quelquefois congénitales, le plus souvent acquises. Les dernières sont ordinairement isolées et munies d'un prolongement (*polytypes de la gencive*). Leur production est spontanée, ou survient à titre de complication d'une gingivite. Leur marche est lente. Elles sont peu ou point douloureuses et ne provoquent presque jamais d'hémorragies sérieuses.

Les *sarcomes* de la gencive peuvent être divisés en deux variétés : les *myxomes* et les *tumeurs à myélopaxes*, plus connues sous le nom d'*épusis*. Les *myxomes* composés, ainsi que leur nom l'indique, de tissu mou, vasculaire, prennent naissance dans la gencive elle-même. Ils sont sans danger, et, une fois leur extraction opérée, ils ne récidivent pas. Les *épusis* débutent quelquefois dans le tissu gingival, mais le plus généralement dans un point plus profond (V. MAXILLAIRE). Certaines tumeurs à myélopaxes peuvent acquérir le volume d'une grosse orange. Le traitement des tumeurs bénignes de la gencive consiste dans l'ablation, suivie d'une cautérisation complète du point d'implantation. Pour ce qui est des sarcomes on se trouvera bien, après en avoir pratiqué l'extraction, des applications répétées d'acide chromique.

II. Lésions traumatiques. — On désigne sous ce titre les *contusions* des gencives, les *déchirures* et l'*arrachement*. Les *contusions* des gencives sont rares ou du moins les gencives ne sont pas seules intéressées; les dents et les lèvres sont également atteintes. Elles peuvent résulter soit d'un choc direct, soit d'un accident opératoire. Quand on extrait les dents au moyen de l'instrument connu sous le nom de *clef de Garreot*, on peut produire une contusion plus ou moins forte, selon le degré de pression exercée. Quelle qu'en soit la cause, la contusion de la gencive est généralement un accident bénin. Les *déchirures* de la gencive ont quelquefois la physiologie de véritables plaies contuses. Elles peuvent être ou non suivies d'un arrachement complet du lambeau alvéolaire. Bien qu'en apparence très sérieuses, les plaies se cicatrisent avec rapidité. Si le lambeau est complètement détaché

(*arrachement* de la gencive), on devra le fixer à l'aide de quelques points de suture à la dent ou aux dents auxquelles il pourra encore adhérer, en ayant soin d'observer les précautions usitées pour les plaies de la peau ou des muqueuses. La douleur produite par ces différentes lésions est tolérable. Quant à l'hémorragie, qui en résulte le plus souvent, elle s'arrête d'elle-même. Si elle se prolonge, on se trouvera bien de quelques attouchements de la plaie à l'aide d'une solution normale de perchlorure de fer. Il est bon de recommander au malade de pratiquer des pansements de bouche avec de l'eau bouillie, ou une solution saturée de chlorate de potasse.

III. Lésions inflammatoires. Gingivites. — C'est à M. Magitot qu'on doit une classification rationnelle, bien que complexe, des différentes variétés de gingivites. On a, jusqu'à M. Magitot, confondu les gingivites dans le grand chapitre des stomatites. Avec ce maître nous estimons qu'une distinction s'impose. La gingivite, comme son étymologie l'indique, est l'inflammation du tissu gingival. Nous distinguerons donc : 1° les gingivites essentielles ou gingivites proprement dites; 2° les gingivites traumatiques; 3° les gingivites toxiques; 4° les gingivites spécifiques, liées à un état général.

GINGIVITES ESSENTIELLES. — Elles peuvent être *simples* ou *profondes*. Pour mieux dire, les gingivites ne sont pas fatalement amenées par les causes qui peuvent les produire, ou du moins n'offrent rien dans leurs symptômes qui les y rattache nécessairement.

La *gingivite simple*, ou inflammation superficielle du derme muqueux, est caractérisée « par un trouble circulatoire qu'accompagne une exhalation séreuse, et, par suite de celle-ci, la chute du revêtement épithélial » (Bontems). La carie dentaire, les appareils de prothèse peuvent produire une irritation directe sur les gencives et déterminer la gingivite simple. Même phénomène peut s'observer lors de l'éruption de la troisième grosse molaire inférieure ou dent de sagesse. De même les irritations locales diverses (introduction dans la bouche de corps trop chauds ou trop froids, de substances irritantes, l'usage d'aliments épicés, de crustacés, etc.), qui produisent la stomatite peuvent pareillement se limiter à la gencive. L'absence de soins de propreté, les dents trop serrées, provoquent parfois cette inflammation légère. Quoi qu'il en soit, les symptômes de cette gingivite sont purement objectifs. Dans la gingivite simple il se produit presque toujours un écoulement séreux ou séro-purulent, concurremment avec une abondante sécrétion salivaire. La gingivite simple est une affection dépourvue de gravité.

La *gingivite aphteuse* n'est autre qu'une érosion limitée de l'épithélium. Elle se produit en deux temps. D'abord c'est une petite vésicule arrondie, rougeâtre et luisante, devenant en peu de temps claire et transparente. Cette vésicule se distend, se déchire et laisse échapper un liquide incolore et séreux. La poche vidée, sa paroi épithéliale tombe, et alors apparaît l'ulcération ou mieux l'érosion de la muqueuse. L'ulcération aphteuse est douloureuse, mais n'a aucun retentissement sur les ganglions; elle guérit en quatre ou cinq jours spontanément, ou plus rapidement si on modifie la surface ulcérée par un caustique. L'éruption aphteuse se produit sur la partie de la gencive la plus exposée aux irritants : sur la face externe, chez l'adulte (pipe, tabac, etc.); sur la crête gingivale chez l'enfant, point où les manœuvres de succion pendant l'allaitement portent surtout leur action.

Gingivites profondes. M. Magitot les a divisées en : *gingivite profonde suppurée du derme* ou *G. phlegmonieuse*; *gingivite avec fongosités* ou *G. fongueuse*; *gingivite avec masses hypertrophiques* ou *G. hypertrophique*.

La *gingivite phlegmonieuse* survient d'emblée, ou succède à une gingivite simple. Elle est caractérisée d'abord par une sécheresse marquée de la gencive. L'épithélium devient luisant, puis ne tarde pas à être soulevé par un exsuda-

tion séreuse, qui se détache à son tour et tombe, mettant à nu le derme enflammé. Celui-ci s'épaissit; sa surface est grenue, piquetée, d'un rouge vif; dans toute son étendue, la muqueuse est baignée par un liquide séro-purulent. Une hypersecretion salivaire et une fétidité accentuée de l'haleine complètent le tableau symptomatique. L'inflammation peut se propager au périoste et amener de la périostite alvéolo-dentaire, ou passer à l'état chronique, et revêtir la forme *fungueuse*.

La *gingivite fungueuse* est caractérisée par le développement à la surface de la gencive de fongosités, c.-à-d. de végétations charnues, molles, irrégulières, mamelonnées. La durée de l'affection est sous la dépendance de l'état général qui l'a produite ou qui l'entretient.

La *gingivite hypertrophique* survient aussi rarement d'emblée. Elle est fréquemment liée à un état diathésique (rhumatisme, goutte). Elle est plus fréquente chez la femme que chez l'homme et ne se produit guère que chez des sujets ayant dépassé la quarantaine.

GINGIVITES TRAUMATIQUES. — Elles comprennent : la *gingivite des fumeurs*, la *gingivite tartrique*, la *gingivite des industries*.

La *gingivite des fumeurs*, ainsi nommée parce qu'elle attaque les fumeurs, et de préférence ceux qui fument la pipe ou la cigarette, consiste en une inflammation du bord libre de la gencive, avec dépôts charbonneux, noirâtres, au niveau du collet. Elle est ordinairement localisée aux régions antérieures des arcades dentaires supérieures et inférieures, les plus exposées aux agents d'irritation. C'est une gingivite tout à fait superficielle, aisément curable.

La *gingivite tartrique* résulte de la présence même du tartre aux endroits où cette masse concrète, pierreuse, a coutume de former des dépôts. Ces lieux d'élection sont, par ordre de fréquence, la face postérieure des dents antéro-inférieures, la face externe des molaires supérieures, puis les molaires inférieures.

La *gingivite des ouvriers employés dans l'industrie* s'observe chez les tailleurs de cristal et de verre; 95 % environ des ouvriers en sont atteints. Elle siège exclusivement au bord libre de la gencive, et n'est pas suivie d'ébranlement, ni de chute des dents. Elle est due à la présence dans les faïenceries de poussières fines de verre, qui remplissent l'atmosphère et viennent se déposer au collet des dents. Outre cette gingivite, on a encore signalé des gingivites de nature analogue chez les ouvriers travaillant les chromates alcalins, chez ceux qui manipulent les préparations iodiques, phosphorées, arsenicales, etc., mais ces gingivites rentrent plutôt dans le cadre des gingivites toxiques.

GINGIVITES TOXIQUES. — Elles présentent une série de caractères communs, bien que différant entre elles par quelques particularités dépendant de tel ou tel mode d'intoxication. Elles résultent de l'introduction d'un poison dans l'économie, notamment un poison minéral : mercure, phosphore, nitrate d'argent, etc.

L'*hydrargyrisme buccal*, ou intoxication mercurielle de la bouche, est consécutive à l'absorption de ce métal, soit dans un but thérapeutique, soit à la suite de manipulations industrielles. Le poison est d'autant mieux absorbé qu'il est plus soluble, mais il y a des susceptibilités individuelles. Tel sujet se trouve affecté par de légères doses, un autre tolérera sans notable inconvénient des doses massives. L'hydrargyrisme buccal a pour siège de prédilection les parties antérieures et les côtés des deux mâchoires. La gingivite mercurielle présente les caractères d'une gingivite phlegmoneuse, mais elle a en plus des symptômes qui lui sont propres : une saveur métallique, une odeur fétide spéciale de l'haleine, une hypersecretion salivaire intense (le malade peut laisser échapper plusieurs litres de salive dans les vingt-quatre heures). Cette gingivite guérit sans médication. Il est toutefois indiqué de cesser l'administration du mercure, et d'administrer des gargarismes au chlorate de potasse en solution concentrée, pour enrayer plus rapidement les accidents.

GINGIVITES SPÉCIFIQUES. — Nous adopterons pour ces gingivites, liées à un état général ou diathésique, la division suivante : 1° *Gingivite ulcéro-membraneuse*; 2° *G. scorbutique*; 3° *G. gangréneuse*; 4° *G. de la grossesse*.

La *gingivite ulcéro-membraneuse* (*stomatite ulcéreuse ou ulcéro-membraneuse des soldats*) était autrefois considérée comme contagieuse et épidémique. Les recherches modernes tendent à prouver qu'elle est plutôt un stade des gingivites essentielles et des gingivites toxiques. Dans ces derniers temps, un chirurgien de marine, M. Catelan, a démontré que la plupart des gingivites ulcéro-membraneuses observées dans l'armée de mer ne sont autres que des accidents de la dent de sagesse.

La *gingivite scorbutique* est la première manifestation du scorbut. Les symptômes observés sont les suivants : après une période prodromique de quelques jours à plusieurs semaines, le malade se plaint d'une démangeaison assez vive des gencives, avec sensation de chaleur et d'empatement dans la bouche. Puis le bord libre des gencives se gonfle, et il se forme un bourrelet fungueux d'un rouge vineux. Les gencives prennent dès lors un aspect spongieux et semblent gorgées de liquide. Elles saignent facilement; l'haleine devient fétide; la salive coule en abondance; les dents se déchaussent. Leur avulsion provoque parfois des hémorragies inquiétantes. A une période plus avancée, le bord alvéolaire est dénudé; les gencives ont augmenté notablement de volume; leur coloration est brique foncée, analogue à de la boue splénique; elles sont ulcérées, fungueuses, saignantes; les dents tombent, et le bord alvéolaire s'exfolie. A cette période, la mort peut survenir à la suite d'une simple hémorragie gingivale, chez un sujet d'ailleurs fortement cachectisé.

La *gingivite gangréneuse ou gangrène de la bouche* (car elle se propage presque toujours à toute l'étendue de la cavité buccale) est spéciale mais non exclusive aux enfants pauvres de trois à six ans : elle s'observe surtout chez les filles. L'affection débute par la muqueuse. Il se forme une phlyctène, puis une ulcération grisâtre, et alors se manifestent tous les symptômes d'une gingivite de mauvaise nature. La gingivite gangréneuse survient, le plus fréquemment sans cause occasionnelle appréciable, chez des sujets affaiblis.

La *gingivite des femmes enceintes* apparaît au début de la grossesse, principalement vers le quatrième mois. Après avoir causé des troubles plus ou moins accentués pendant le cours de la grossesse, elle disparaît un mois ou deux après l'accouchement; mais elle se prolonge quelquefois plus longtemps chez les nourrices. M. Pinard, qui l'a bien décrite, conseille, avec le chlorate de potasse, des applications extérieures d'hydrate de chloral pur ou mélangé à des teintures astringentes.

IV. Traitement des gingivites. — Il est nécessairement lié au diagnostic. Pour les *gingivites toxiques*, l'indication est de supprimer la cause du mal, c.-à-d. le poison. Pour les *gingivites spécifiques*, on devra insister sur le traitement général des affections ou des diathèses qui les auront engendrées. Il va de soi également qu'on guérira les *gingivites traumatiques*, dues à des dépôts de corps étrangers, en enlevant soigneusement ces dépôts. Pour les accidents résultant de l'évolution de la dent de sagesse, on aura recours aux moyens chirurgicaux, qui favorisent la sortie de cette dent. Cela fait, on entreprendra le *traitement local* de la maladie. L'agent thérapeutique qui jouit de la plus grande faveur, le *chlorate de potasse*, ne produit pas les améliorations annoncées par ceux qui l'ont préconisé. Cependant il peut rendre des services, soit sous forme de potion à la dose quotidienne de 2 à 8 gr., soit en gargarismes, ou en solutions concentrées; soit sous formes de pastilles comprimées, ce qui est encore le meilleur mode d'administration. Outre les chlorates alcalins, on peut utiliser les astringents et les caustiques. La *teinture d'iode*, pure ou en solution diluée dans l'alcool ou la glycérine, agit bien dans

les formes superficielles, de même que les teintures astringentes de cachou, cochlearia, cresson, etc. *L'alun*, l'*acide chlorhydrique* et ses analogues, doivent être sévèrement proscrits. Le *chloral*, le *borax* pourront être utilisés. Mais le plus puissant modificateur de la muqueuse gingivale est assurément l'*acide chromique*, dont M. Magiot a magistralement défini les indications. A condition que l'application en soit surveillée et que sa pureté soit reconnue, c'est le meilleur agent thérapeutique des gingivites. Les premiers attachements à l'aide de ce caustique doivent être légers; au besoin on se servira d'acide dilué. Pour l'introduire dans la bouche, on emploiera une baguette de bois taillée à plat et chargée d'une faible quantité d'eau de déliquescence, ou mieux d'un ou deux petits cristaux qu'on applique directement sur toute l'étendue de la surface malade. Si l'on veut cautériser la face postérieure du bord gingival ou bien la cavité alvéolaire elle-même, on soulève le lambeau de muqueuse, et on porte directement la substance sur les parties atteintes. En résumé, pas de traitement exclusif : employer l'acide chromique, mais concurremment avec le chlorate de potasse ou le borate de soude. Pour les formes chroniques, on se trouvera bien de substituer parfois à l'acide chromique le thermo ou le galvanocautère.

D^r CABANIS.

GENDALL (John), peintre anglais, né dans le Devonshire en 1790, mort en 1863 à Exeter. Ses précoces dispositions le firent envoyer de bonne heure à Londres, où il fut placé sous la direction de J. Soane. Pendant quelques années, il se consacra à la lithographie et à l'illustration des livres; il fit divers voyages pour ce sujet, et il a résumé le plus intéressant dans les vues du *Tour pittoresque de la Seine, de Paris à la mer* (1821), avec texte de M. Sauvan. Il cessa ensuite de dessiner pour se consacrer uniquement à la peinture à l'huile, reproduisant de préférence les sites de son pays natal. Ses tableaux, très estimés des connaisseurs, rappellent ceux de Turner, mais reproduisent de préférence des sites simples et calmes.

GENDARMERIE. Les gendarmes se recrutent parmi les sous-officiers, caporaux et brigadiers et soldats âgés de vingt-cinq ans au moins et ayant servi au moins pendant trois ans dans l'armée active, sachant lire et écrire, ayant une conduite éprouvée et exempte de reproche. Les adjutants de l'armée peuvent être proposés jusqu'à trente-cinq ans pour le grade de maréchal des logis de gendarmerie, et les maréchaux des logis chefs ou sergents-majors pour celui de brigadier jusqu'à l'âge de trente-deux ans. Le minimum de la taille est de 1^m66. Les gendarmes sont montés, équipés et habillés à leurs frais. Par leur recrutement de choix, leur uniforme imposant, leur rôle de représentants de la loi, ils constituent une troupe d'élite sous tous les rapports.

GENDARMERIE. I. Histoire. — On appela hommes d'armes, gens d'armes, puis gendarmes, les cavaliers qui composaient les *compagnies d'ordonnances* (V. ce mot) organisées par Charles VII en 1445; d'où le nom de gendarmerie donnée à l'ensemble de ces compagnies. Pendant les campagnes d'Italie, les anciennes compagnies commencèrent à se démembrer par la séparation des hommes d'armes et des archers, ceux-ci ayant formé la cavalerie légère. La cavalerie légère était ouverte à tous; les compagnies de gens d'armes réservées aux nobles. La gendarmerie perdit peu à peu de son importance, et François I^{er} chercha à la relever. Sous Henri II, en 1549, la cavalerie légère fut placée sous l'autorité d'un colonel-général, tandis que les gendarmes demeurèrent — et il en fut ainsi jusqu'à leur suppression — sous le commandement immédiat du roi. En 1563, il y avait 103 compagnies de gendarmes; en 1564, 91; en 1567, 69. Une compagnie se composait en principe de 80 chevaux. Au XVII^e siècle, la gendarmerie était le premier corps de la cavalerie après la maison du roi. Sous Louis XIV et Louis XV, il y avait 16 compagnies de gendarmes qui étaient les suivantes : 1^o gendarmes écossais; 2^o gendarmes anglais; 3^o gendarmes bourguignons; 4^o gendarmes fla-

mands; 5^o gendarmes de la reine; 6^o cheval-légers de la reine; 7^o gendarmes dauphins; 8^o cheval-légers dauphins; 9^o gendarmes de Bretagne; 10^o cheval-légers de Bretagne; 11^o gendarmes d'Anjou; 12^o cheval-légers d'Anjou; 13^o gendarmes de Berry; 14^o cheval-légers de Berry; 15^o gendarmes d'Orléans; 16^o cheval-légers d'Orléans. Ces 16 compagnies formaient 8 escadrons. Chaque compagnie comprenait 40 hommes en temps de paix et 80 sur le pied de guerre. L'état-major général résidait à Châlons-sur-Marne. Les 4 premières compagnies s'appelaient compagnies du roi ou grande gendarmerie. Les gendarmes étaient armés de la carabine rayée, de deux pistolets et d'un sabre; l'habit était rouge galonné d'argent; ils portaient une veste en demi-buffle, une bandoulière en buffle qui, à partir de 1730, se distingua pour chaque compagnie par une couleur particulière; la culotte était rouge ainsi que les bas, le chapeau bordé d'argent avec cocarde noire, l'équipage du cheval était rouge avec le chiffre du roi ou du prince propriétaire brodé en argent; les étendards des 16 compagnies différaient par la couleur et les devises. Le 1^{er} mars 1763, la gendarmerie fut réduite à 10 compagnies par l'incorporation des cheval-légers dans les compagnies de gendarmes du même titre. Les 4 premières compagnies furent casernées aux environs de Versailles; les six autres formèrent la garde d'honneur du roi Stanislas, d'où le nom de gendarmerie de Lunéville. En 1776, 2 compagnies furent supprimées. Enfin, le 1^{er} avr. 1788, les 8 dernières furent licenciées.

La maison du roi comprenait une compagnie formée par Henri IV qui avait choisi parmi les gendarmes deux cents des plus braves pour en former un corps d'élite. Il en confia le commandement à son fils, avec le sieur de Souvry, comme lieutenant. A l'avènement de Louis XIII, cette compagnie fit partie de la maison militaire du roi. Les officiers disposaient des charges vacantes de gendarmes et les vendaient; cet usage fut aboli en 1664. Par ordonnance du 1^{er} mars 1718, Louis XV décida que les capitaines-lieutenants de la compagnie des gendarmes de la garde auraient rang de premier maître de camp de cavalerie, et les sous-lieutenants, enseignes et guidons, celui de mestre de camp ordinaire. L'uniforme rouge était galonné d'argent; l'étendard en satin blanc portait un foudre brodé en or avec la devise *Quo jubet iratus Jupiter*. Cette compagnie fut supprimée par ordonnance du 30 sept. 1787. Rétablie par ordonnance du 15 juin 1814, elle fut de nouveau supprimée le 1^{er} sept. 1815.

Sous l'ancien régime le corps de troupes qui maintenait l'ordre et faisait la police s'appelait maréchaussée. La juridiction des prévôts des maréchaux fut abolie (loi du 7-11 sept. 1790); mais le corps militaire de la maréchaussée fut conservé et réorganisé sous le nom de *gendarmerie nationale* par décret du 16 janv. 1791. M. PROU.

II. Armée. — Corps hors ligne, se recrutant d'une manière particulière et dont le service spécial consiste essentiellement dans une surveillance continue et répressive, aussi bien pour la population civile que dans les camps et aux armées. Les attributions très variées de la gendarmerie la font dépendre de plusieurs ministères. Ainsi, en temps de paix, elle est particulièrement chargée d'assurer le maintien de l'ordre public et la sûreté de l'Etat, qui sont du ressort du ministère de l'intérieur, ainsi que le casernement de cette troupe. Elle dépend du ministère de la justice, en ce qui concerne la police judiciaire et l'exécution des mandements de justice. Elle reçoit des ordres du ministre de la marine pour la surveillance à exercer sur les militaires des troupes de la marine jusqu'à leur point d'embarquement et pour la recherche des déserteurs de l'armée de mer, ainsi que pour tout ce qui concerne les détachements de gendarmerie coloniale. Mais elle est surtout sous les ordres du ministre de la guerre, car elle fait partie intégrante de l'armée, et les lois militaires lui sont applicables en général. L'organisation, l'avancement, la discipline, l'instruction, l'équipement et l'armement, bien que

soumis à des règles spéciales, sont régis par le ministère de la guerre, par lequel elle est chargée de la recherche des déserteurs, de l'exécution des mesures de police militaire, de certains détails concernant la mobilisation des réservistes et territoriaux, etc. En cas d'insuffisance, elle peut être secondée par les troupes de la ligne, par les agents forestiers et par les gardes champêtres. L'organisation de la gendarmerie est essentiellement territoriale; mais, par exception, ce corps, employé de préférence à un service autre que le combat, peut, dans certains cas, être appelé à former des unités tactiques disponibles pour combattre. Il prend rang, dans l'armée, à la droite des troupes de ligne.

En campagne, indépendamment du service que la gendarmerie est appelée à faire pour la direction et la surveillance des équipages, elle remplit à l'armée des fonctions analogues à celles qu'elle exerce à l'intérieur. La recherche et la constatation des crimes, délits et contraventions, la rédaction des procès-verbaux, la poursuite et l'arrestation des coupables, la police, le maintien de l'ordre, le service de sauvegarde sont de sa compétence et constituent ses devoirs. Elle n'est employée au service d'escorte et d'estafette que dans le cas de la nécessité la plus absolue. Les officiers et les hommes de troupe sont tenus de déférer aux réquisitions de la gendarmerie, quand elle croit avoir besoin d'appui.

La gendarmerie forme un corps particulier, qui se subdivise en gendarmerie départementale et d'Afrique et en gendarmerie coloniale. Bien que faisant partie de la gendarmerie, la *garde républicaine* (V. ce mot) a une organisation et des attributions spéciales.

GENDARMERIE DÉPARTEMENTALE. — Elle se compose de 27 légions portant le même numéro que les corps d'armée (sauf Paris) et il existe des légions *bis* et *ter* pour quelques-uns. Ces légions sont commandées par des colonels ou des lieutenants-colonels. Chacune d'elles est divisée en compagnies, commandées par des chefs d'escadron, à raison d'une compagnie par département, excepté pour la Corse et Alger, qui en ont deux, et la Tunisie, qui n'a qu'un détachement commandé par un capitaine (97 compagnies en tout). Chaque compagnie est subdivisée en arrondissements correspondant aux arrondissements administratifs, commandée par un capitaine ou un lieutenant. La densité de la population ou d'autres causes ont motivé le partage d'un arrondissement en deux ou plusieurs sections. Les compagnies portent le nom du département où elles sont employées; elles ne sont numérotées qu'en Algérie et en Corse. Enfin la gendarmerie est répartie dans les cantons et communes par brigades à pied ou à cheval, de cinq hommes chacune y compris leur chef, qui est du grade de maréchal des logis (1/3) ou de brigadier (2/3). Il existe en outre un adjudant et un maréchal des logis chef par compagnie et un adjudant par légion.

Il y a également un trésorier par compagnie, avec le grade de capitaine au chef-lieu de légion et celui de lieutenant ou sous-lieutenant pour les autres; tous ces trésoriers ont un maréchal des logis comme adjoint et sont chargés exclusivement de la comptabilité-matières et de la comptabilité-finances. Le cadre des officiers de gendarmerie est fixé actuellement ainsi qu'il suit: colonels, 15; lieutenants-colonels, 15; chefs d'escadron, 401; capitaines, 283, dont 28 trésoriers; lieutenants et sous-lieutenants, 332, dont 69 trésoriers.

GENDARMERIE COLONIALE. — Elle est chargée aux colonies du service que fait en France la gendarmerie départementale. Le personnel appartient au ministère de la guerre qui le met à la disposition du ministre de la marine. D'après le décret du 13 mars 1889, elle se compose de 4 compagnies stationnées à la Martinique, à la Guadeloupe, à l'île de la Réunion et à la Nouvelle-Calédonie; elle comprend en outre six détachements de force variable: à la Guadeloupe, à Taïti, en Annam et au Tonkin, à Saint-Pierre et Miquelon, en Cochinchine et au Sénégal. L'effectif en officiers

de la gendarmerie coloniale est de 4 chefs d'escadron, 5 capitaines et 15 lieutenants ou sous-lieutenants.

GENDARMERIE MARITIME. — Elle est formée de 5 compagnies à pied à raison d'une dans chacun des cinq ports militaires. Elle dépend exclusivement du ministère de la marine. Elle est employée: 1° à l'exécution du service de l'inscription maritime; 2° à la police judiciaire des ports et arsenaux; 3° à la police de la navigation et des pêches.

BIBL. : HISTOIRE. — P. DANIEL, *Histoire de la milice française*, 1721, t. II, pp. 226 et suiv. — *Recherches historiques sur l'ancienne gendarmerie française*; Avignon, 1659, in-12. — D'ISNARD, *la Gendarmerie de France*; Paris, 1781, in-8. — Général SUSANNE, *Histoire de la cavalerie française*; Paris, 1874, t. I, in-8.

GENDBRUGGE. Com. de Belgique, prov. de Flandre orientale, arr. de Gand, sur l'Escaut; 8,400 hab. C'est là qu'ont été fondés en 1840 par Van Houtte les établissements de la Compagnie continentale d'horticulture.

GENDEBIEN (Jean-François), homme politique belge, né à Givet en 1753, mort à Mons en 1838. Il s'établit à Mons en 1779 comme avocat. Devenu en 1784 greffier de l'échevinage, il fut destitué et mis en prison à cause de son opposition ardente aux réformes de Joseph II. La révolution brabançonne de 1790 lui rendit la liberté. Les Etats du Hainaut l'envoyèrent alors au Congrès. Il présidait cette assemblée le jour où des fanatiques y apportèrent la tête d'un malheureux, massacré par la canaille bruxelloise pour avoir manqué de respect à une procession. Gendebien se leva et salua respectueusement la victime, comme Boissy-d'Anglas devait le faire plus tard quand les révolutionnaires apportèrent à la Convention la tête de Feraud, le 20 mai 1795. Après le coup d'Etat du 18 brumaire, Gendebien siégea au Corps législatif jusqu'en 1813, puis aux Etats généraux des Pays-Bas, et enfin au Congrès national de Belgique en 1830. Il se retira ensuite de la politique et fut pendant les dernières années de sa vie président du tribunal de Mons.

E. H.

GENDEBIEN (Alexandre), fils du précédent, homme politique belge, né à Mons en 1789, mort à Bruxelles en 1869. Avocat au barreau de Bruxelles, il fut, en 1828, un des promoteurs de l'union des catholiques et des libéraux belges contre le gouvernement hollandais; en 1830, il prit une part active à la révolution, fit partie du gouvernement provisoire et fut élu membre du Congrès national par le district de Mons. Il soutint la candidature du duc de Nemours au trône de Belgique. Il fut pendant quelques mois ministre de la justice et premier président de la cour d'appel, sous le gouvernement du régent. Devenu membre de la Chambre des représentants, il fit au traité des vingt-quatre articles une opposition acharnée. Les discussions prirent une tournure tellement passionnée qu'un duel entre Gendebien et Ch. Rogier en fut la conséquence. Rogier fut grièvement blessé à la joue droite. En 1833, Gendebien proposa, mais sans succès, la mise en accusation de J. Lebeau, ministre de la justice. En 1839, le roi Guillaume (V. ce nom) se résigna à signer le traité de Londres, et les Chambres belges l'adoptèrent aussi après de mémorables débats, cédant ainsi à la Hollande une notable partie du Limbourg et du Luxembourg. A l'appel de son nom, Gendebien s'exprima en ces termes: « Non, trois cent quatre-vingt-mille fois non pour trois cent quatre-vingt-mille Belges que vous sacrifiez à la peur. » Puis il donna sa démission. Il vécut depuis cette époque dans une retraite profonde, laissant le souvenir d'une franchise parfois imprudente et d'une rare intégrité. Une statue lui a été érigée à Bruxelles par souscription nationale.

E. H.

BIBL. : HUYTTENS DE TERBECK, *Discussions du Congrès national de Belgique*; Bruxelles, 1844, 5 vol. in-4. — T. JUSTE, *Histoire du congrès national de Belgique*; Bruxelles, 1850, 2 vol. in-8. — Du même, *Histoire de la révolution belge de 1830*; Bruxelles, 1872, 2 vol. in-8. — Du même, *Alexandre Gendebien, d'après des documents inédits*; Bruxelles, 1874, in-8.

GENDRE (Jean LE), chantre de la chapelle royale de François I^{er} et de Henri II, né à Paris au commencement du xvi^e siècle. Il est l'auteur de quelques chansons, et l'on

en trouve deux de sa composition dans le *XVI^e Recueil contenant XXIX chansons nouvelles à quatre parties* (Paris, 1545, in-4). Il a publié chez le même éditeur, dans la même année, un ouvrage théorique intitulé *Briefve introduction en la musique, tant au plain-chant que choses faictes* (c'est-à-dire « que contre-point écrit »).

GENDREVILLE. Com. du dép. des Vosges, arr. de Neufchâteau, cant. de Bulgnéville; 346 hab.

GENDREY (*Genrecus*) Ch.-l. de cant. du dép. du Jura, arr. de Dole; 506 hab. Ce lieu faisait partie du domaine des comtes de Bourgogne et était le chef-lieu d'une prévôté assez étendue, dont les appels étaient portés au bailliage de Dole. Ses habitants requèrent, au mois de juil. 1274, d'Alix, comtesse de Bourgogne, une charte de franchise confirmant leurs droits de propriété sur certains bois et divers privilèges antérieurs.

GENDRON (Auguste), peintre français, né à Paris, en 1818, mort à Paris en 1884. Après avoir commencé, dans l'atelier de Paul Delaroche, son éducation artistique, il la compléta en Italie pendant un séjour de plusieurs années employé à l'étude et à la copie des grands maîtres. Vers la fin de ce séjour, il se lança dans la production personnelle et ses premières œuvres les *Willis*, les *Héroïdes*, le *Dante commenté par Béatrice*, exposées de 1844 à 1846 au Salon, le rendirent célèbre. On goûta surtout les *Willis*, où l'artiste, s'inspirant d'une tradition populaire, avait représenté au clair de lune, sur un lac, une ronde de fées des eaux. La facilité, la légèreté et la grâce avec lesquelles il avait traité ce sujet lui valurent un succès qui se traduisit par des reproductions innombrables et qu'il ne retrouva jamais aussi vif. De 1847, date de son retour à Paris jusqu'à sa mort, il exposa régulièrement aux Salons, mais renonçant aux sujets d'imagination, il ne traita plus guère que des sujets d'histoire ou de sainteté. Sa personnalité s'y atténua, et dès lors il réduisit son talent à l'imitation des procédés de composition et de facture de Delaroche. On peut citer, parmi ses meilleures compositions, *Sainte Catherine ensevelie par les anges* (1847); *Soir d'automne* (1853); le *Dimanche à Florence au xv^e siècle* (Exposition universelle de 1855); *Funérailles d'une jeune fille à Venise* (1859); les *Virgées folles* (1873); l'*Action de grâces à Esculape* (1875).

GENE. Com. du dép. de Maine-et-Loire, arr. de Segré; cant. du Lion-d'Angers; 502 hab.

GÉNÉALOGIE. Filiation des objets ou des êtres d'après leur origine. On l'étudie particulièrement pour les êtres vivants et surtout pour les hommes. Les questions d'héritage, d'hérédité donnent une grande importance à ces problèmes de filiation. Il en résulte que pour l'historien la généalogie est un auxiliaire indispensable. Elle a été constituée en une sorte de science annexe. On distingue une partie théorique et une partie pratique. La première comporte l'indication des méthodes employées pour rechercher les parentés et filiations; la seconde les applique généralement aux familles souveraines ou à celles qui jouent un grand rôle; fréquemment aussi, elle est mise à contribution par la vanité de parvenus qui se veulent attribuer de glorieux ancêtres; les généalogies arbitraires ou falsifiées sont de beaucoup les plus nombreuses et embrouillent la tâche des véritables érudits. On trouvera ailleurs l'indication de la manière dont on dresse un *arbre généalogique* (V. cet art., t. III, p. 587), soit qu'il s'agisse d'un travail historique, soit qu'il s'agisse d'une succession dont on recherche les ayants droit.

Envisagée comme science auxiliaire de l'histoire, la généalogie a donné lieu à de vastes travaux, subventionnés par l'orgueil plus ou moins fondé des nobles. Le *Turnierbuch* de Rixner (1527), les *Genealogia insignium imperatorum regum et principum* de H. Zellius (Koenigsberg, 1563) remontent à des ascendants fabuleux; ils n'ont pas de valeur non plus que le *Theatrum genealogicum* (5 vol.) de H. Henniges. Le progrès est sensible dans la *Germania topochronostemmatographica* (1655-78) de

Bucelin. Mais le fondateur de la généalogie scientifique est le Français André Duchesne (V. ce nom). Puis vinrent Pierre d'Hozier et le père Anselme de Sainte-Marie, J. Le Laboureur et A. Lancelot (V. ces noms). C'est en s'inspirant de ces maîtres que Dugdale, en Angleterre, et les érudits allemands ont publié leurs nomenclatures généalogiques et héraldiques. Les ouvrages les plus complets ou les plus recommandables sont : Hübner : *Genealogische Tabellen* (Leipzig, 1725-1733, 4 vol.; rééd. 1737-1766, complétées par Lenz en 1756 et la reine Sophie de Danemark en 1822-1824); Las Casas (Lesage), *Atlas généalogique* (Paris, 1803); Koch, *Tables généalogiques des maisons souveraines de l'Europe*; Hopf, *Historisch-genealogischer Atlas* (Gotha, 1858-1861, 2 vol.); l'*Almanach de Gotha*, publié annuellement depuis 1764; *Peerage and Baronage of the British Empire*, publié annuellement depuis 1838; *Giornale araldico-genealogico-diplomatico* de Crollanza, qui paraît depuis 1874, etc.

A.-M. B.

GÉNÉALOGIES BIBLIQUES. — Les Orientaux, d'une manière générale, et les Hébreux, tout particulièrement, attachent un grand intérêt à la construction d'arbres généalogiques, qui permettent de remonter jusqu'aux origines d'une famille ou d'une race. Un exemple bien connu est celui de la filiation que deux des évangélistes attribuent à Jésus de Nazareth en partant de l'assertion théologique qu'il est fils de David, c.-à-d. Messie. L'*Évangile selon saint Luc* (ch. III) fait remonter Jésus jusqu'au premier homme en passant par David; la première partie de cette liste se compose de noms inconnus; de David à Adam l'écrivain se conforme aux données de l'Ancien Testament. L'*Évangile selon saint Mathieu* (ch. I), peu satisfait de cet essai, établit, à son tour, un arbre généalogique de Jésus, où figurent tous les rois de Judas depuis David jusqu'à Sédécias. Par l'examen comparatif de ces deux listes inconciliables entre elles, on peut voir que, là où l'ancienne exégèse s'évertuait à découvrir des données précises et authentiques, il faut constater qu'une imagination hardie a donné une forme concrète à des vues dogmatiques. Dans l'Ancien Testament, deux livres nous offrent des essais généalogiques, les *Chroniques* ou *Paralipomènes*, d'une part, la *Genèse*, de l'autre, et l'on doit remarquer que le premier de ces ouvrages a emprunté la plupart de ses données au second; c'est donc des indications propres à la *Genèse* qu'il convient de s'occuper avant tout, pour établir leur valeur et leur sens. Voici Jacob-Israël, père de douze fils qui deviennent les souches des diverses tribus israélites, auxquelles ils donnent leurs noms. Cette assertion n'a que la valeur d'une indication géographique; elle signifie que le peuple israélite comporte douze divisions territoriales. Ce chiffre même de douze se révèle à l'examen comme passablement artificiel, puisque, à côté de groupes régionaux parfaitement caractérisés, tels que ceux de Juda, Benjamin, Ephraïm, etc., en figurent quelques-uns, tels que Dan, Gad, Ruben, qui n'eurent jamais qu'une importance secondaire et une individualité effacée. Que dire de la tribu de Lévi, qui représente le corps du clergé jérusalémite et pas autre chose?

Si l'on prend la généalogie des ancêtres de Jacob à partir de Sem, fils de Noé, on éprouve un grand embarras. Sous les noms de personnes, on n'arrive pas à distinguer, soit des régions géographiques déterminées, soit des peuples nettement définis; mais on discerne le projet de rattacher entre eux, par un lien d'une nature assez peu distincte, une série de populations voisines des Hébreux, les Edomites à Esau, fils d'Isaac, plusieurs tribus arabes à Abraham par Ismaël, les Moabites et les Ammonites à Taré, père d'Abraham, certaines populations du haut Euphrate à ce même Taré, etc. Nous arrivons ainsi à la curieuse table généalogique des peuples, qui se lit à *Genèse* (x). Les trois fils de Noé, Sem, Cham et Japhet, sont considérés comme les ancêtres des différentes nations entre lesquelles la terre se trouve distribuée; en d'autres termes, l'écrivain hébreu classe l'ensemble des peuples qui appartiennent à son hori-

zon géographique sous trois rubriques : Japhet a pour fils Gomer, Magog, Madai, Javan, Tubal, Méshec et Tiras; Cham a pour fils Kush, Misraïm, Put et Chanaan; Sem a pour fils Elam, Assur, Arphaxad, Lud et Aram. En laissant de côté les subdivisions dans le détail desquelles entre l'écrivain, ainsi que les points d'une interprétation contestable, la table de la *Genèse* peut se résumer en quelques mots : 1° les populations qui occupent la rive N. de la mer Méditerranée et la partie supérieure du bassin de l'Euphrate, notamment la Grèce (Javan), sont groupées sous le nom de Japhet, sans doute le Japétos de la mythologie hellénique; cela représente à nos yeux l'ensemble des nations qui subissent l'influence de la Grèce; 2° les populations qui peuplent le N. de l'Afrique, la vallée du Nil, la côte phénicienne et la partie méridionale de l'Arabie, sont groupées sous le nom de Cham, qui peut signifier *chaud*, hêsez la région chaude, ou plutôt doit être tenu comme synonyme de Misraïm, l'Égypte; dans le second groupe domine l'Égypte comme la Grèce dans le premier; 3° la région moyenne de l'Euphrate, la Syrie, la vallée du Tigre, la plus grande partie de l'Arabie se groupent sous l'appellation de Sem, c.-à-d. *nom* ou plutôt *gloire*; mais Sem n'est que le préte-nom des Israélites, en sorte que le troisième groupe est dominé par la présence des Hébreux. Le monde civilisé apparaît ainsi à l'auteur du tableau que nous étudions comme distribué en trois groupes, que dominent les figures de la Grèce, de l'Égypte et du peuple d'Israël : en d'autres termes, il subit une triple influence, la grecque, l'égyptienne et la juive. Laquelle doit l'emporter? Si nous nous reportons aux paroles prononcées par Noé (*Genèse*, ix, 26-27), le patriarche déclare sa bienveillance à l'égard du groupe japhétique ou grec, exprime le désir que son entente devienne de plus en plus intime avec le groupe sémitique ou hébreu, mais flétrit le groupe phénicien-égyptien. L'explication de *Genèse* (x) doit, en conséquence, être cherchée, selon moi, dans un ordre d'idées à la fois géographique et religieux; l'étendue des connaissances dont fait preuve l'écrivain, non moins que la hardiesse de ses vues, indiquent qu'il a vécu à une époque relativement moderne; nous croyons pouvoir le placer vers l'an 300, après les conquêtes d'Alexandre, alors que la propagande juive avait déjà remporté des succès signalés dans un cercle étendu. Nous ne perdrons pas notre temps à discuter les vues, aujourd'hui abandonnées, qui ont fait pendant longtemps considérer la table de la *Genèse* comme une sorte de précis d'ethnographie générale, reposant, à défaut d'une révélation divine, sur d'antiques traditions. — Il faut cependant dire encore un mot de la filiation proposée entre Adam et Noé, qui se trouve d'ailleurs en un double exemplaire : descendance d'Adam par Seth, descendance d'Adam par Cain, l'une et l'autre aboutissant au même Lamec. Il est possible que l'écrivain se soit inspiré et aidé d'essais analogues, que lui offraient les livres des Chaldéens ou des Phéniciens; mais là encore, nous pourrions dire la surtout, le caractère artificiel des généalogies bibliques se révèle sans retard à l'examen.

Maurice VERNES.

GENEBRARD (Gilbert), érudit et prédicateur français, né à Riom en Auvergne en 1537, mort à Semur en Auxois le 24 mars 1597. Après être entré au monastère bénédictin de l'abbaye de Mozat, près de Riom, Genebrard vint terminer ses études à Paris par la protection de Claude Duprat, évêque de Clermont. Reçu docteur le 10 juin 1563, il obtint la chaire d'hébreu au Collège de France et les prieurés de Saint-Denis de La Chartre et de Ferrières. Après un voyage à Rome où il fut très bien accueilli par Sixte-Quint, il espérait obtenir l'évêché de Lavaur, dont son maître, l'helléniste Pierre Danès, s'était démis en sa faveur. Ce fut Claude du Faur de Pibrac qui l'obtint, et ce fait contribua à jeter Genebrard dans le parti de la Ligue dont il devint un des plus fougueux champions. Il s'était déjà mêlé à la politique en 1576 en présentant aux États de Blois un cahier particulier au nom de l'université de Paris. En 1583, il figure parmi les signataires d'une lettre adressée

le 20 sept. par les Seize à Philippe II, pour lui demander d'établir en France quelqu'un de sa postérité. Nommé évêque d'Aix par la Ligue (1592), il fit partie des États généraux de 1593 et se signala par les sermons violents qu'il prononça à Notre-Dame, notamment le 17 janv. contre la loi saïque et le 21 fevr. contre le roi de Navarre. La chute de la Ligue amena la sienne. Le 26 janv. 1596, un arrêt du parlement de Provence le déclara déchu de l'archevêché d'Aix. Il se retira d'abord à Marseille, puis à son prieuré de Semur en Auxois où il mourut. Genebrard était un savant de premier ordre. On a de lui : *Isagoge rabbinica ad legenda et intelligenda Hebræorum et Orientalium sine punctis scripta* (Paris, 1563, in-8); *Alphabet hébreu avec le décalogue en hébreu et la version latine* (Paris, 1567, in-8); *Hebræorum breve chronicon* (Paris, 1572, in-8); publication d'un texte hébreu avec commentaire, traduction et appendices; *Origenis Adamantii opera* (Paris, 1574, in-fol.); *Opuscula e græcis conversa* (Paris, 1575, in-fol.), traduction de quelques discours de saint Hilaire d'Arles et d'autres pères; *Psalmi Davidis* (Paris, 1577, in-8), texte, traduction et commentaire; *Oraison funèbre de P. Danès* (Paris, 1577, in-8); *Histoire de Joseph*, traduite en français (Paris, 1578, in-fol.); *Chronographiæ libri IV* (Paris, 1580, in-fol.); *Canticum canticorum versibus iambicis et commentariis explicatum* (Paris, 1585, in-8); *De Clericis præsertim episcopis qui participarunt in divinis scienter et sponte cum Henrico Valesio post cardinalicidium* (Paris, 1589, in-8); *Liber de jure et necessitate sacrarum electionum ad Ecclesiæ Gallicanæ redintegrationem* (Paris, 1593, in-12), ouvrage condamné au feu par le parlement de Provence; *De Sancta Trinitate libri tres*, la première partie de la *Liturgie de saint Denis l'Aréopagite*, etc.

Louis FARGES

BIBL. : Le P. NICERON, t. XXII.

GENECH. Com. du dép. du Nord, arr. de Lille, cant. Cysoing; 1,092 hab.

GENÉE (Rudolf), écrivain allemand, né à Berlin le 12 déc. 1824. Il était fils de l'acteur et auteur dramatique Frédéric Genée, et eut d'abord lui-même quelques succès au théâtre. Il dirigea ensuite successivement la *Dantziger Zeitung* (1858) et la *Koburger Zeitung* (1862). En 1865, il fit, dans différentes villes de l'Allemagne et même de la Russie, des conférences sur Shakespeare, qui eurent un grand succès, et qui lui fournirent la matière de ses deux principaux ouvrages, *Geschichte der Shakespeareschen Dramen in Deutschland* (Leipzig, 1870), et *Shakespeare, sein Leben und seine Werke* (Hildburghausen, 1872). En 1879, il fut chargé d'un cours sur Shakespeare au Victoria Lyceum de Berlin. Ses autres ouvrages sont : *Poetische Abende* (Erfurt, 1874), *Die englischen Mirakelspiele und Moralitäten* (Berlin, 1878) et *Das deutsche Theater und die Reformfrage* (id.).

A. B.

GENELARD (*Geniolacus, Genelaium*). Com. du dép. de Saône-et-Loire, arr. de Charolles, cant. de Toulon-sur-Arroux; 1,654 hab. Stat. de la ligne de chem. de fer de Roanne à Montchanin-les-Mines, sur la Bourbince et le canal du Centre. Moulin, tannerie, tuilerie, poterie, briqueteries, ateliers de construction de machines, mines de fer, carrières de pierre, fours à chaux. Eglise du commencement du xiii^e siècle, qui réunit les caractères de la transition entre le roman et le gothique. Château remarquable construit en 1744 par Paul-Etienne Mayneaud de La Tour, sous-doyen de la grand-chambre du parlement de Paris. La terre a appartenu ensuite à François-Gaspard Mayneaud de Collange (1777) et à Jean-Baptiste-François Mayneaud de Pancomet (1793).

L-x.

GENELLI (Bonaventura), dessinateur et peintre allemand, né à Berlin le 27 sept. 1800, mort à Weimar le 13 nov. 1868. Élève de son père, Janus Genelli, camarade de Cornelius, Koch, Reinhardt, Fr. Müller, etc. Sa puissante imagination s'affirma dans des dessins d'esquisses, parfois poussées jusqu'à l'aquarelle, mais non exécutées à

l'huile, qui tirent sa réputation. Il décora à fresque la villa d'Harlet à Leipzig (1832), puis se fixa à Munich (1836), puis à Weimar (1839). Parmi ses nombreuses œuvres, on peut citer : *Vie d'un débauché* (18 feuilles) ; *Vie d'une sorcière* (10 f.) ; illustrations d'Homère (48 f.) ; de la *Divine Comédie* (36 f.) ; *Vie d'un artiste* (24 feuilles gravées par lui-même), etc. En 1858, il s'adonna à la peinture à l'huile et produisit *l'Enlèvement d'Europe* (1860), la *Vision d'Ézéchiel* (1864) ; *Bacchus au milieu des Muses* (1868). Malgré l'insuffisance de l'exécution, Genelli demeure un des idéalistes les plus curieux de la génération de Cornélius.

GÉNÉRAC (*Geneiracum*). Com. du dép. du Gard, arr. de Nîmes, cant. de Saint-Gilles ; 1,983 hab. Stat. de la voie ferrée de Nîmes à Aigues-Mortes. Localité d'origine romaine, citée dès 821. L'église, dédiée à saint Jean-Baptiste, fut donnée au XI^e siècle au chapitre cathédral de Nîmes par la famille d'Aigremont et par Guillem de Sabran.

GÉNÉRAC. Com. du dép. de la Gironde, arr. de Blaye, cant. de Saint-Savin ; 707 hab.

GÉNÉRAL. I. ART MILITAIRE. — Celui qui commande une armée. Le titre s'applique à l'officier qui commande plusieurs corps de troupes de différentes armes et qui n'appartient à aucune arme en particulier. On distingue actuellement en France deux échelons du grade de général, le général de brigade et le général de division, tandis qu'il existe en réalité quatre fonctions de général, celles de commandant de corps d'armée et de commandant d'armée, outre les deux fonctions de commandant de division et de commandant de brigade. L'opinion qui conclut de là à la nécessité de la création de deux nouveaux échelons dans la hiérarchie des généraux est aussi peu fondée que possible : rien n'empêche de faire commander les brigades par des colonels, ainsi que cela est de pratique courante à l'étranger, particulièrement en Allemagne, et les divisions par les généraux qualifiés généraux de brigade, ainsi que cela se passe souvent dans les armées étrangères. L'armée française comprend un nombre de généraux plus élevé que les autres armées européennes, particulièrement que l'armée allemande, soit que l'on considère l'effectif du temps de paix, soit que l'on se réfère aux formations de guerre des deux Etats. Ce n'est un avantage, ni au point de vue budgétaire, ni au point de vue du niveau de l'ensemble des généraux. Dans l'armée allemande, il existe bien trois échelons dans le grade de général, mais il n'y a aucun avantage essentiel lié à cette forme de la hiérarchie, et la preuve est dans la pratique courante de l'armée allemande de confier à des colonels les fonctions que le titre hiérarchique attribue à des généraux. Il n'y a pas d'avantage à faire coïncider les fonctions actuelles de l'armée avec les dénominations conservées par les traditions. La distinction du grade et de la fonction présente au contraire maint avantage au point de vue de la manifestation des aptitudes au généralat. Paul MARIN.

II. ORGANISATION MONASTIQUE. — Le général d'un ordre religieux est le supérieur le plus élevé en dignité et en puissance dans cet ordre. Les conditions et les formes de sa nomination sont déterminées par les statuts de chaque ordre. Il possède la *puissance dominative*, qui résulte du vœu d'obéissance, et la *puissance de juridiction*, que les canonistes distinguent en *directrice*, *coercitive* et *dispensative*. — Les généraux d'ordre, qui étaient étrangers et ne résidaient pas en France, ne pouvaient y exercer personnellement leur juridiction sur les religieux régnicoles ; pour l'intendance et la direction des monastères de leur ordre, situés dans le royaume, ils devaient établir des vicaires-généraux, naturels français ; ils ne pouvaient visiter ces monastères qu'avec une permission expresse du roi. Leurs décrets et jugements, qui ne concernaient pas exclusivement la discipline ordinaire, ne pouvaient être exécutés sans lettres-patentes du roi, enregistrées dans ses cours ; et même ceux qui ne se rapportaient qu'au régime extérieur des cloîtres ne l'étaient qu'avec le consentement des pro-

vinciaux régnicoles. Dans les cas d'appellation des jugements rendus par les supérieurs régnicoles, les généraux étrangers ne pouvaient statuer par eux-mêmes ; ils devaient déléguer *in partibus*, pour instruire et juger. E.-H. V.

GÉNÉRALE. Batterie de tambour ou sonnerie de clairon ou de trompette, par laquelle on donne l'alarme aux troupes en cas de danger pressant tel que l'approche de l'ennemi, l'incendie, l'émeute, etc. Autrefois cette batterie était employée comme batterie de départ ; elle annonçait aux troupes le moment de se lever, de paqueter leurs effets et de prendre leurs armes pour se mettre en route. Aujourd'hui, l'on se sert pour le même objet de la batterie *aux champs*. « L'autorité militaire seule peut faire battre ou sonner la générale ; elle avertit toujours l'autorité civile. » (*Service des places* du 4 oct. 1891). La sonnerie est notée comme suit :

160 =

GÉNÉRALISATION. I. Philosophie. — La généralisation est une opération intellectuelle par laquelle l'esprit, considérant un certain nombre d'éléments communs à plusieurs groupes de représentations, déclare qu'il peut regarder ces éléments communs comme les *substitués légitimes* de tous les groupes dans lesquels on les rencontre. Ainsi les éléments : *animal*, *vertébré*, *mammifère*, *bimane*, se rencontrent dans tous les groupes représentatifs appelés *hommes* ; ces éléments peuvent être considérés comme les substitués légitimes d'un homme quelconque : leur ensemble constitue donc l'*idée générale*. La compréhension de l'idée consiste dans l'ensemble de ces éléments, tandis que son *extension* est formée par tous les groupes que ces éléments sont susceptibles de représenter. La généralisation a donc pour essentielle fonction de constituer des idées générales qui économisent les forces de l'esprit en lui permettant d'opérer sur des substitués en nombre relativement petit au lieu d'opérer sur les êtres innombrables de l'univers. Voici comment se fait une généralisation. Lorsque, après avoir comparé entre eux un certain nombre de groupes, on estime que leurs différences sont accidentelles, le jugement qui exprime ces différences est annulé ; on ne retient que le premier jugement constitutif de la comparaison, le jugement de ressemblance, où les attributs sont communs à tous les sujets ; ce jugement exprime la généralisation. Mais ce qui la constitue essentiellement est le jugement antérieur, en vertu duquel on a estimé que les différences sont accidentelles et non essentielles.

Le résultat de la généralisation est une *idée générale* ou un *concept*. C'est l'idée d'un *genre* (V. ce mot). On peut distinguer deux sortes d'idées générales : les idées générales d'êtres, qui donnent naissance aux définitions et aux classifications naturelles ; exemples : les idées d'*animal*, de *vertébré*, de *mammifère*, etc. ; les idées générales de rapports, qui ne sont autre chose que des *lois*. Les lois

de la nature, en effet, physiques, chimiques ou biologiques, ne font qu'exprimer des rapports généraux entre des termes.

Ainsi, la loi de la pesanteur $\frac{E}{E'} = \frac{T}{T^2}$ exprime le rapport

général entre les espaces parcourus par un corps qui tombe et le temps qu'il emploie à les parcourir. On a coutume d'appeler plus spécialement *généralisation* l'acte de l'esprit qui découvre les idées générales dans les représentations des êtres singuliers, et *induction* (V. ce mot) l'acte de l'esprit qui découvre les rapports généraux dans les représentations des faits singuliers. Mais si l'on veut aller au fond des choses, on verra que les deux opérations sont identiques en elles-mêmes. Elles ne diffèrent que par leurs objets.

Il ne faut pas confondre l'idée générale avec l'image composite formée par la superposition psychologique des images sensorielles de même nature qui présentent entre elles quelques ressemblances. Les images ne peuvent représenter toutes les sensations d'une même classe. Ainsi aucune image colorée ne peut représenter la couleur en général, car, par le fait même qu'elle est colorée, elle exclut toutes les couleurs autres que la sienne. L'image, étant le produit exclusif des expériences passées, ne représente que ce qui se rapproche le plus de ces expériences; elle exclut ce qui ne s'y rapporte pas; elle a, pour ainsi dire, des préférences qui ne viennent pas de la nature des choses, mais qui dépendent des hasards de sa propre formation. L'image composite d'oiseau, pour celui qui n'aurait vu que les oiseaux de nos climats, ne pourrait s'appliquer à l'autruche, par exemple, et s'appliquerait plutôt à la chauve-souris; l'autruche serait moins oiseau que le poisson; la baleine serait moins mammifère que la vache ou la brebis. L'idée représente, au contraire, également tous les êtres de même nature. Ceux mêmes dont l'aspect extérieur s'éloigne le plus des expériences passées sont aussi bien représentés par l'idée que ceux qui sont de tout point conformes aux expériences habituelles. Une baleine n'est pas moins mammifère qu'une brebis, et une chauve-souris n'est pas plus oiseau qu'un rat. Cependant, il faut reconnaître que l'idée, bien que distincte de l'image, a besoin d'elle pour s'exprimer, non seulement au dehors, sous forme de langage extérieur, mais même à la conscience propre, sous forme de langage intérieur. Ainsi, pour me représenter le triangle, en même temps que les idées géométriques qui constituent la définition du triangle, j'ai l'image visuelle d'un petit triangle formé par des lignes noires sur un fond blanc ou blanches sur un fond noir, ou bien j'ai l'image sonore du mot *triangle*. Cette image sensible, sonore, visuelle ou tactile, est donc distincte de l'idée, mais indispensable à notre conscience de l'idée. Que cette image soit indispensable, c'est ce que la conscience nous atteste. « Rien n'est pensé sans image, » disait Aristote. Mais que cette image soit distincte de l'idée et quelle lui emprunte toute sa valeur, c'est ce qu'il est aisé de montrer par l'indifférence avec laquelle l'idée prend n'importe quelle image pour lui servir de véhicule et de truchement. N'importe quelle idée peut être représentée par n'importe quelle image. C'est ce que montre la diversité des langues. — A propos des idées générales se pose la question de leur valeur, cette question est examinée aux mots RÉALISME, CONCEPTUALISME, NOMINALISME.

G. FONSEGRIVE.

II. Mathématiques. — En mathématiques les nouvelles découvertes se font presque toujours par généralisation. Généraliser une théorie ou même une simple proposition, c'est en trouver une autre qui contienne celle-ci comme cas particulier. Ainsi, en arithmétique on démontre que le produit de deux facteurs entiers ne change pas quand on intervertit l'ordre des facteurs; on généralise en montrant qu'un produit d'un nombre quelconque de facteurs entiers ne change pas, quand on intervertit l'ordre de ces facteurs; on généralise encore en montrant que ce théorème est vrai quand les facteurs sont fractionnaires; on gé-

néralise encore en l'étendant aux nombres incommensurables, aux quantités algébriques; on généralise encore la question en étudiant les opérations dont l'ordre peut être interverti sans changer le résultat de leur application. — L'algèbre a souvent été définie *l'arithmétique généralisée*, mais, si ce fait est exact dans une certaine mesure, il ne définit pas nettement l'objet de l'algèbre. — Le calcul infinitésimal qui plane sur toutes les connaissances mathématiques n'a été que la généralisation d'une question fort modeste en apparence, le problème des tangentes, qui n'était lui-même que la généralisation du problème de la tangente au cercle. Prouver cette vérité que les grandes découvertes en mathématiques sont dues à des généralisations, ce serait presque faire toute l'histoire de la science.

La généralisation se découvre par l'induction qui est la méthode de recherche par excellence; au fond, il n'est pas possible de donner des règles pour généraliser. Formuler ces règles, ce serait généraliser, ce serait découvrir. Pour découvrir, il faut avoir le génie inventif; on peut incontestablement développer cet esprit par l'étude, mais on ne peut pas donner le moyen d'inventer. Il existe cependant des méthodes régulières pour effectuer des généralisations, mais les inventeurs de ces méthodes sont alors réellement les inventeurs des conséquences que l'on en tire; c'est peut-être ce que l'on oublie trop facilement en énonçant des vérités qui pour n'avoir point été explicitement formulées n'en étaient pas pour cela restées cachées.

C'est ainsi que l'on a usé et abusé des célèbres méthodes de généralisation dites de projection et de transformation par polaires réciproques, méthodes admirables dues aux génies inventifs de Chasles et de Poncelet, et qui permettent, étant donné un théorème relatif à des cercles et à des droites, d'en déduire d'autres relatifs à des sections coniques. Tout ce que l'on en a tiré après ces grands hommes était implicitement contenu dans leur découverte et leur appartient en propre. Ce qui ne leur appartient plus, ce sont les généralisations que l'on a faites depuis de leurs théories (V. POLAIRE, HOMOGRAPHIE, HOMOLOGIE, TRANSFORMATION).

CALCUL DE GÉNÉRALISATION. — Ce calcul est dû à un savant étranger, M. Oltramare, doyen de l'Université de Genève. Nous ne saurions exposer ici la suite des idées qui ont conduit l'auteur à sa découverte; notre seul but est d'en faire comprendre l'esprit et d'en indiquer brièvement les principales applications. La manière la plus simple de saisir l'idée fondamentale de ce calcul est peut-être de le considérer comme une extension du calcul des dérivées à indices quelconques, créé par Liouville. De même que ce dernier, M. Oltramare regarde toute fonction comme développable en une série d'exponentielles; a désignant une variable indépendante, il pose donc

$$(1) \quad \varphi(a) = A_{\alpha} e^{a\alpha} + A_{\beta} e^{a\beta} + A_{\gamma} e^{a\gamma} + \dots,$$

$\alpha, \beta, \gamma, \dots$ désignant des constantes quelconques, réelles ou imaginaires, en nombre limité ou illimité. Cela fait, il exprime la série du second nombre par une notation plus courte, en écrivant : (2) $\varphi(a) = Ge^{au}$. Cette notation, qui peut paraître étrange au premier abord, n'a d'autre sens que celui exprimé par la relation (1) ou $\varphi(a) = \sum A_{\alpha} e^{a\alpha}$, u devant successivement recevoir les valeurs $\alpha, \beta, \gamma, \dots$; on dira que $\varphi(a)$ est né de e^{au} par généralisation. Cela posé, rappelons que Liouville nommait *dérivée d'indice* μ

de la fonction φ et représentait par $\frac{d^{\mu} \varphi}{da^{\mu}}$ la quantité

$$A_{\alpha} e^{a\alpha} \alpha^{\mu} + A_{\beta} e^{a\beta} \beta^{\mu} + A_{\gamma} e^{a\gamma} \gamma^{\mu} + \dots$$

M. Oltramare a eu l'idée de constituer un calcul plus général, dans lequel on envisage des expressions de la forme

$$A_{\alpha} e^{a\alpha} \psi(\alpha) + A_{\beta} e^{a\beta} \psi(\beta) + A_{\gamma} e^{a\gamma} \psi(\gamma) + \dots$$

la fonction ψ ne contenant pas la variable a . Conformément à la notation précédemment employée, on désignera cette expression par le symbole (3) $Ge^{au}\psi(u)$, de telle sorte que Ge^{au} représentant $\varphi(a)$, $Ge^{au}\psi(u)$ sera le résultat d'une certaine opération effectuée sur cette même fonction $\varphi(a)$. Par exemple $Ge^{au}u^u$ sera le μ^e coefficient différentiel de la fonction φ . Il ne faut pas perdre de vue que l'expression $e^{au}\psi(u)$ est une fonction quelconque $F(u)$ de a et de u . Ainsi l'expression (3) est entièrement équivalente à (4) $GF(u)$, et cette dernière représente elle aussi une certaine opération effectuée sur $\varphi(a)$. C'est cette opération que le calcul de généralisation a pour objet de préciser. Il est d'ailleurs fort aisé de montrer qu'inversement les différentes opérations utilisées dans l'analyse ne sont que des cas spéciaux de la généralisation, au moins tant que ces opérations sont linéaires ou distributives.

Pour faire comprendre ceci par un exemple, prenons une opération $\delta\varphi(a)$ définie par la relation

$$\delta\varphi(a) = \varphi'(a) - \varphi(a).$$

On a immédiatement $\delta\varphi(a) = Ge^{au}(u-1)$. Ainsi $\delta\varphi(a)$ est un cas spécial de la généralisation. Il en est de même pour $\delta^n\varphi(a)$ qu'on trouve égal à $Ge^{au}(u-1)^n$. On a par suite,

$$\begin{aligned} \delta^n\varphi(a) &= Ge^{au}(u-1)^n = Ge^{au}u^n \\ &= \frac{n}{1} Ge^{au}u^{n-1} + \frac{n(n-1)}{1,2} Ge^{au}u^{n-2} \dots \\ &= \varphi(a) - \frac{n}{1} \varphi(a) + \frac{n(n-1)}{1,2} \varphi(a) - \dots \end{aligned}$$

Cet exemple, si simple qu'il soit, montre déjà le parti qu'on peut tirer du calcul de généralisation, quand les opérations qu'on a en vue ne sont que linéaires; lorsqu'il s'agit au contraire d'opérations non linéaires, ce calcul ne s'applique plus; il peut donc être considéré comme une synthèse ou théorie générale des opérations linéaires.

On n'est d'ailleurs nullement restreint aux fonctions d'une seule variable; rien n'empêche en effet de former une équation caractéristique telle que $\varphi(a, b, c, \dots) = Ge^{au+bv+cw+\dots}$ et d'en déduire la signification du symbole $GF(u, v, w, \dots)$.

L'auteur a donné un très grand nombre d'exemples de déterminations de valeurs de $GF(u)$ pour des fonctions $F(u)$ de formes très différentes; et, en outre, un procédé permettant de déduire, de $G\psi(u)$ et $G\chi(u)$, la valeur de $G\psi(u)\chi(u)$; il a établi aussi une formule générale contenant deux intégrales doubles et donnant la valeur de $GF(u)$ quelle que soit la fonction $F(u)$. La généralisation peut donc être regardée comme une opération parfaitement définie, quelle que soit la fonction sur laquelle on l'exécute.

Quant aux applications, elles sont particulièrement intéressantes, et embrassent un champ considérable; pour s'en faire une idée, il suffit par exemple de remarquer que toute identité contenant une lettre indéterminée u peut être transformée en une identité contenant une fonction arbitraire, et cela par la seule généralisation de l'identité donnée. Il est à peine besoin de faire observer que ce procédé ne fournira de résultats vraiment nouveaux que lorsque les deux membres de l'identité considérée auront des formes très différentes. M. Oltramare a montré par de nombreux exemples que ce procédé convenablement appliqué fournit les valeurs d'intégrales définies non connues jusqu'alors. Il donne aussi des relations entre plusieurs intégrales définies dont aucune ne peut être obtenue séparément.

Un autre groupe d'applications est relatif à l'intégration des équations différentielles, au calcul inverse des intégrales définies et à d'autres problèmes analogues. Ces problèmes, qui sont regardés comme différents entre eux dans le calcul ordinaire, apparaissent au contraire dans le calcul de généralisation comme étroitement liés les uns aux autres; ou plutôt, ils ne sont tous que des cas particuliers d'un seul problème général. Ce problème est le suivant : *Etant*

connue la valeur de $GF(a, u) = \chi(a)$, ($F(a, u)$ représentant une fonction donnée de a et de u), trouver la valeur de la fonction $\varphi(a)$ qui figure dans l'équation caractéristique $Ge^{au} = \varphi(a)$. Ce problème se nomme résolution de l'équation symbolique $GF(a, u) = \chi(a)$. Il résulte de là, en particulier, que l'intégration de toute équation différentielle linéaire à coefficients constants ou variables peut être considérée comme la résolution d'une équation symbolique. Une troisième catégorie d'applications est relative aux équations linéaires aux dérivées partielles. Il suffira d'étendre ce que nous venons de dire au cas de deux variables, et de définir l'inconnue z de deux variables x, y par la relation $z = Ge^{xu+yv}$, ainsi que nous l'avons déjà dit plus haut. Il existe encore un second procédé qui consiste à chercher une intégrale particulière de l'équation donnée, contenant une constante arbitraire. En généralisant cette intégrale particulière par rapport à la constante, on aura une nouvelle intégrale contenant une fonction arbitraire, celle qui entre dans la définition $Ge^{au} = \varphi(a)$. En opérant par des moyens analogues, il est aisé de ramener à des problèmes du calcul de généralisation le calcul des différences finies, celui des différences mêlées, le retour des suites, etc.

On aurait tort de voir dans le calcul de généralisation une méthode achevée et parfaite dans toutes ses parties. Les géomètres pour lesquels la rigueur est la première qualité de toute production mathématique pourront sans doute faire des objections fondées à telle ou telle démonstration, et n'accepter certaines formules qu'en imposant de nombreuses restrictions aux fonctions arbitraires qui y entrent. Tel qu'il est, néanmoins, et comme nous avons essayé de le faire comprendre par l'aperçu qu'on vient de lire, il n'en constitue pas moins un précieux instrument de recherches et un très heureux essai de synthèse entre des domaines mathématiques différents en apparence. A ces titres divers, le calcul de généralisation mérite au plus haut point d'attirer l'attention des géomètres.

C.-A. LAISANT.

BIBL. : CALCUL DE GÉNÉRALISATION. — G. OLTRAMARE, *Mémoire sur la généralisation des identités*, dans *Mémoires de l'Institut national genevois*, 1886, t. XVI. — Du même, diverses communications dans les congrès de l'Association française pour l'avancement des sciences, de 1887 à 1893.

GÉNÉRALISSIME. On donne ce titre à un commandant d'armée auquel sont subordonnées les opérations d'armées séparées de celle qu'il commande directement. Ce titre devient indispensable dans le cas de la coopération d'armées alliées. Le commandant d'une de ces armées prend le titre de généralissime.

GÉNÉRALITÉ (Anc. divis. de la France). On nommait ainsi, à la fin du xv^e et pendant la première moitié du xvi^e siècle, la région placée sous l'autorité administrative d'un *général-conseiller* ou d'un *receveur-général des finances*; puis, à partir de la seconde moitié du xvi^e siècle jusqu'à la fin de l'ancien régime, la circonscription territoriale soumise à la juridiction d'un *bureau des finances*. — Au xiii^e siècle, les seules grandes divisions du royaume, au point de vue de l'administration locale, étaient encore les bailliages et les sénéchaussées. Mais on sait que, dans le cours du xiv^e et du xv^e siècle, la royauté enleva peu à peu aux baillis et aux sénéchaux la plupart de leurs pouvoirs, pour les spécialiser entre les mains d'autres officiers préposés à de nouvelles circonscriptions territoriales. C'est ainsi que l'attribution successive des pouvoirs financiers aux trésoriers de France, aux généraux des finances et aux receveurs généraux détermina, à côté des bailliages et des sénéchaussées, la création des *généralités*, de même que l'attribution des pouvoirs militaires aux lieutenants généraux ou gouverneurs détermina celle des *gouvernements* (V. ce mot). Mais tandis que les gouvernements restèrent, pendant toute la durée de l'ancien régime, des divisions purement militaires, les généralités, qui n'étaient d'abord que des circonscriptions financières, devinrent au xvii^e siècle, par l'installation régulière dans chacune d'elles

d'un intendant investi des pouvoirs les plus étendus, les circonscriptions administratives les plus importantes du royaume.

Le nom de généralité, appliqué à une division territoriale, ne se rencontre pas dans les textes privés avant la fin du xv^e siècle (journal d'Olivier Masselin), ni dans les documents officiels avant les premières années du xvi^e siècle. Mais l'institution même de grandes circonscriptions, spécialement affectées à l'administration financière des provinces, remonte à la fin du xiv^e siècle. Lorsque les Etats généraux de 1355 obligèrent la royauté à confier la perception des aides à des délégués ou *élus* choisis par eux, ces *élus* furent répartis par diocèses et non par bailliages; les *elections* (V. ce mot) correspondirent donc aux circonscriptions ecclésiastiques et non aux circonscriptions civiles du royaume. La royauté, qui s'appropriâ peu après l'institution, garda les mêmes divisions territoriales, et lorsque, en 1390, afin de faciliter la surveillance que les trois *généraux conseillers pour le fait et gouvernement des aides* exerçaient sur les *élus*, on crut devoir attribuer à chacun d'eux l'inspection d'une partie du royaume, on répartit les élections en trois groupes administratifs dont chacun dépendait d'un *général*: les pays de langue d'oïl, les pays de langue d'oc et les pays d'Outre-Seine-et-Yonne (V. GÉNÉRAUX DES FINANCES). Ces trois vastes circonscriptions régionales, que l'on désignait par le terme vague de « charges », furent, en fait, les premières généralités; vers 1449, on en créa une quatrième, qui correspondit à la Normandie. C'est dans les mêmes limites territoriales que les quatre trésoriers de France exerçaient leurs charges domaniales et que les quatre receveurs généraux des finances, institués au xv^e siècle, centralisaient les revenus du domaine et ceux de l'impôt.

Le nombre des généralités fut augmenté progressivement dès la fin du xv^e siècle, principalement pour correspondre à l'augmentation du nombre des receveurs généraux; car le nombre des trésoriers et celui des généraux des finances resta fixé à quatre jusqu'au milieu du xvi^e siècle. Il y avait 6 généralités en 1484, 10 en 1523: chacune d'elles, ayant ainsi une moins grande étendue, s'administrait plus facilement. L'édit de déc. 1542 en établit 16: c'étaient celles d'Aix, Agen (transportée plus tard à Bordeaux), Amiens, Bourges, Caen, Châlons, Dijon, Grenoble, Isoire (transportée plus tard à Riom), Lyon, Montpellier, Paris, Poitiers, Rouen, Toulouse et Tours. L'édit de janv. 1551 en porta le nombre à 17 par l'adjonction de Nantes, et créa dans chacune d'elles, auprès du receveur général, un *trésorier général des finances*, réunissant les pouvoirs précédemment partagés entre les 4 trésoriers de France et les 4 généraux des finances. Le bureau de la trésorerie générale, qui reçut le nom de *bureau des finances* lorsque l'édit de 1577, confirmant celui de 1551 (V. GÉNÉRAUX DES FINANCES), eut porté le nombre des trésoriers à cinq et les eut organisés en corps, devint le centre où aboutissaient toutes les affaires financières de la généralité; et dès lors le territoire de chacune de ces circonscriptions se trouva déterminé par l'étendue de la juridiction attribuée à chaque *bureau des finances*. Porté à 19, en 1558, par l'adjonction de Limoges et d'Orléans, le nombre des généralités s'éleva, en 1587, à 20 par la création de celle de Moulins; en 1594, à 21 par la création de celle de Soissons. Enfin, l'établissement de 6 autres bureaux des finances dans les anciennes provinces (Montauban, 1635; Alençon, 1636; La Rochelle, 1694; Auch, 1716; Trévoux, 1762; Pau et Bayonne, 1783), et de 8 bureaux dans les provinces nouvellement annexées au royaume (Trois-Évêchés, Alsace, Roussillon, Flandre, Hainaut, Franche-Comté, Lorraine et Barrois, Corse), porta le nombre des généralités à 35, à la veille de la Révolution.

Dans le cours du xvii^e siècle, les maîtres des requêtes et les intendants d'armée, qui n'étaient d'abord chargés que de commissions temporaires et transitoires, ayant été rendus

permanents sous le nom d'*intendants de police, de justice et de finances*, et ayant reçu des résidences fixes, chacun d'eux fut préposé à une généralité et devint président du bureau des finances qui en était le centre; par exception, la généralité de Montpellier et celle de Toulouse furent réunies sous l'autorité du même intendant. Dès lors les généralités, ayant à leur tête les fonctionnaires provinciaux dont le pouvoir était le plus étendu, prirent une importance prépondérante parmi les autres circonscriptions administratives du royaume; cette transformation se traduit dans le langage par la synonymie qui s'établit dès lors entre le terme d'*intendance* (V. ce mot) et celui de *généralité*, que l'on donnait indifféremment aux mêmes circonscriptions.

La division de l'ancienne France en généralités comprenait toute l'étendue du territoire, et enfermait dans un même réseau administratif trois sortes de pays dont la condition était différente au point de vue de l'impôt: 1^o les pays d'Etats, qui avaient conservé le droit de voter et de répartir eux-mêmes l'impôt dans leurs assemblées provinciales; 2^o les pays d'élections, où l'impôt était réparti par des magistrats spéciaux nommés par le roi (élus); 3^o les pays d'imposition, où la répartition était faite directement par l'intendant. Les *généralités de pays d'Etats* étaient au nombre de six: c'étaient celles de Dijon (ou de Bourgogne), de Nantes (ou de Bretagne), de Grenoble, d'Aix, de Montpellier et de Toulouse; elles se subdivisaient, selon les pays, en diocèses, bailliages ou vigueries. Les *généralités de pays d'élections* étaient au nombre de vingt et une: c'étaient celles d'Alençon, d'Amiens, d'Auch, de Bordeaux, de Bourges, de Caen, de Châlons (ou de Champagne), de La Rochelle, de Limoges, de Lyon, de Montauban, de Moulins, d'Orléans, de Paris, de Pau et Bayonne, de Poitiers, de Riom, de Rouen, de Soissons, de Tours et de Trévoux (ou de la Dombes); elles étaient pour la plupart subdivisées en élections, quelques-unes en gouvernements ou en pays abonnés. Enfin il y avait huit *généralités de pays d'imposition*; c'étaient celles d'Alsace, de Corse, de Flandre, de Franche-Comté, de Hainaut, de Lorraine et Barrois, de Roussillon (ou de Perpignan), et des Trois-Évêchés (ou de Metz); elles étaient divisées en gouvernements, bailliages, prévôtés, vigueries ou subdivisions.

La division territoriale en généralités avait eu, comme on l'a vu, une origine fiscale: calquée d'abord sur la division ecclésiastique en diocèses, elle s'en était rapidement écartée, à mesure que les besoins de l'organisation financière amenaient la création de nouvelles circonscriptions; elle eut toujours un caractère essentiellement administratif. Elle découpait le royaume en circonscriptions d'étendue très variable, arbitrairement tracées, qui ne correspondaient ni à la configuration du sol, ni au groupement provincial. Aussi différait-elle notablement de la division en *gouvernements* (V. ce mot), qui seule représentait la formation historique de l'ancienne France (V. la carte de la France divisée en provinces et généralités, par Ch. Piquet, 1774).

Ch. MORTET.

BIBL.: *Estat de la France, comme elle est à présent gouvernée*; 1656-1718, 1722, 1727, 1736, 1749, in-8. — BOULAINVILLIERS, *Estat de la France considérée dans ses généralités*; 1728, in-fol. — *Mémoires des intendants sur l'état des généralités*, t. I, génér. de Paris, publ. par A. de BOULSIÈRE, 1881, in-4. — DIDEROT et D'ALEMBERT, *Encyclopédie*, 1751-72, t. VII, v^o *Généralité*. — P. BOITEAU, *Estat de la France en 1789*; 1889, p. 67, 2^e éd. V. aussi la bibliographie des mots GÉNÉRAUX DES FINANCES et INTENDANTS.

GÉNÉRARGUES (*Generarice*). Com. du dép. du Gard, arr. d'Alais, cant. d'Anduze; 565 hab. Carrière de porphyre. Papeterie.

GÉNÉRATEUR (V. CHAUDIÈRE et MACHINE A VAPEUR).

GÉNÉRATION. I. Physiologie. — L'être vivant possède un certain nombre de fonctions. Les unes servent à sa *nutrition*: ce sont les fonctions digestive, circulatoire, respiratoire, sécrétoire; d'autres le mettent en *relation* avec le milieu qui l'entoure: ce sont les fonctions sensitives et motrices. Ces différentes fonctions servent à la vie de l'indi-

vidu. Une dernière est d'ordre plus général, et elle sert non plus à l'individu, mais à l'espèce ; elle assure non plus le bien-être ou la prospérité de l'être individuel, mais celle de la collectivité formée de tous les êtres individuels similaires : c'est la génération. Ses formes sont variées assurément, mais son but est toujours le même, et on a pu dire avec vérité que l'accomplissement de cette fonction est le but supérieur de l'animal ou de la plante : nombre d'organismes ne survivent point à la génération ; nombre de plantes ou d'animaux meurent presque aussitôt leur fonction remplie. La durée de l'existence en elle-même n'est d'aucune importance, d'aucun avantage réel pour l'individu ; qu'il vive un an ou un siècle, il importe peu au point de vue de l'espèce, si seulement il ne meurt normalement qu'après s'être reproduit. Weismann, qui a récemment prêté beaucoup d'attention à la question, n'a pas eu de peine à montrer (dans ses *Essais sur l'hérédité*, trad. par H. de Varigny, 1892) que les espèces douées de la plus grande longévité sont celles qui se reproduisent le plus tardivement et dont les germes ont le plus longtemps besoin des soins et de la protection des parents. Il a montré chez les insectes en particulier, des faits des plus intéressants. Ici, ce sont les libellules et les éphémères, dont la courte vie d'adulte, qui n'excède point une journée, dans certains cas, est uniquement occupée à la fécondation et à la ponte, après quoi l'animal périt sans avoir même pris une parcelle d'aliments ; là ce sont des hémiptères chez qui, à une vie larvaire de seize années (*Cicada septemdecim*), fait suite une existence adulte de quelques semaines au plus (C. V. Riley : *V. Insect Life*, t. I et II en particulier, et Packard : *Zoology advanced course*) ; une autre espèce (*C. tredecim*) a une vie larvaire de douze années et à la treizième la forme adulte apparaît, pour mourir au bout de vingt ou trente jours, la reproduction accomplie. Ailleurs, ce sont les papillons, dont la vie est si courte, quelques mois au plus, et chez beaucoup quelques semaines et même quelques jours seulement ; c'est aussi certaine *Palingenia* chez qui, d'après Hagen, cité par Weismann, on ne connaît même point la forme femelle adulte : le mâle, à peine débarrassé de ses téguments larvaires, va joindre la femelle encore entourée de ceux-ci et s'efforçant de s'en défaire ; il la féconde sur place, dans sa retraite, et celle-ci meurt sans avoir connu la vie adulte. Ces quelques exemples suffiront ; mais on pourrait les multiplier à l'infini, et le nombre des insectes chez qui la vie adulte n'est occupée que par les soins de la reproduction et n'excède point quelques heures est très considérable en réalité. C'en est assez pour montrer que la génération est le but essentiel.

Comment s'opère cette génération, quelles en sont les formes ? voilà ce qu'il faut considérer maintenant. Chacun sait qu'il existe deux grandes méthodes de génération : sexuelle et asexuelle ; nous les considérerons tour à tour. Mais chacun sait aussi qu'il a été beaucoup discuté sur la génération spontanée, sur la production d'êtres vivants indépendamment de tout germe antérieur produit par des organismes similaires. Il convient de rappeler les idées qui ont eu cours à cet égard et d'indiquer les faits sur lesquels on se basait, il y a peu de temps encore, pour affirmer la possibilité de la génération spontanée.

Génération spontanée. Il faut le dire dès l'abord, la question quise pose n'est pas celle de savoir si à une époque quelconque de l'histoire de notre planète, dans le passé le plus reculé, ou à l'heure présente encore, il a pu, par l'action d'agents extérieurs, naturels, sur des mélanges ou des combinaisons de matières inorganiques naturelles, préexistantes, se produire des organismes très rudimentaires sans doute, voisins du protoplasma des protozoaires par exemple, mais réellement vivants, et présentant l'aptitude à se mouvoir plus ou moins, à se nourrir, à assimiler, à désassimiler, à ressentir des variations dans le milieu extérieur. Si nous tenons compte du fait que la substance vivante est un composé de substances inorganiques préexistantes, de subs-

tances qui sont particulièrement abondantes dans la nature, sans qu'il s'y trouve un seul corps simple qui lui soit spécial, la question de l'origine de la vie est manifestement une question de forme et non de fond. J'entends par là que ce qui est spécifique dans la matière vivante, c'est la combinaison des éléments chimiques, et non la nature de ceux-ci, et nul ne saurait nous dire si à un moment quelconque il n'a pu s'opérer certaines combinaisons chimiques, lesquelles, dans certaines conditions de milieu, ont pu prendre vie. Il serait aussi imprudent de le nier que de l'affirmer : mais ce qu'on peut affirmer, c'est que nul n'a encore assisté à cette mystérieuse genèse de la vie, et le problème de cette origine demeure aussi impénétré, aussi intact que tous les autres qui se posent à l'esprit. Nous nous livrons à d'interminables hypothèses : les uns invoquent un miracle que nous n'avons pas le droit de déclarer *a priori* impossible, car rien de ce qui touche aux origines n'est intelligible ; d'autres cherchent à découvrir des lois générales qui seraient non pas causes, mais agents, car des lois ne peuvent se créer elles-mêmes, et ces lois seraient les agents par où opère une puissance inconnue, toujours mystérieuse. La seconde de ces tendances est incontestablement celle qui nous tenterait le plus, quand bien même, pour commencer, elle ne servirait qu'à nous indiquer exactement non ce qui est, mais ce qui n'est pas. Voyons donc ce que la physiologie moderne a à dire au sujet de la génération spontanée.

Il convient de rappeler d'abord que beaucoup de naturalistes, et des meilleurs, ont cru en celle-ci, et cette croyance est au surplus de haute antiquité. L'histoire de Samson, telle qu'elle est rapportée au livre des Juges (chap. xiv), nous en fournit la preuve : voyez le passage relatif aux abeilles et au miel qui se produisent dans la gueule du lion mort. Aristote dit nettement qu'« il y a des animaux qui naissent d'eux-mêmes sans être produits par des animaux semblables. Ceux-ci viennent ou de la terre putréfiée ou des plantes, comme la plupart des insectes, etc. » (*Histoire des animaux*, livre V). Ailleurs, il parle de *rats noirs*, d'animaux divers naissant du limon ; Diodore de Sicile déclare que beaucoup d'animaux naissent du limon du Nil, et pour Plutarque le sol égyptien donne naissance à des rats. Virgile admet que les abeilles se produisent aux dépens du cadavre du bœuf (*Géorgiques*, IV). et ces idées singulières persistent à des degrés divers des siècles durant. Van Helmont n'admettait-il pas qu'en abandonnant en un lieu tranquille de vieux linges et des débris alimentaires il en vient des souris ? Comme on le devine sans peine, la proposition devient exacte si a *en* on substitue *y*. Le père Kircher, qui fut en son temps une lumière — et ce temps n'est guère éloigné, puisque Kircher mourut en 1680 — était au même point. Consultez les œuvres de la plupart des naturalistes des xvii^e et xviii^e siècles, et les preuves de la généralité de la croyance en la génération spontanée se révéleront abondantes. Voyez par exemple *l'Histoire admirable des herbes et plantes esmerveillables*, etc., de Claude Duret, magistrat de son vivant (1605) ; voyez encore le *De la Nature* et les *Vues philosophiques de la gradation naturelle des formes de l'Être ou les Essais de la nature qui apprend à faire l'homme*, de J.-B. Robinet (milieu du xviii^e siècle) ; les indications y abondent. Rien ne saurait, d'ailleurs, mieux montrer à quel point la croyance en la génération spontanée était répandue, que quelques citations empruntées aux œuvres de différents naturalistes de la fin du siècle dernier et du début du siècle actuel. Harvey lui-même, qui avait formulé le célèbre axiome *Omne vivum ex ovo*, n'avait-il d'ailleurs pas en quelque mesure consacré l'idée généralement acceptée, en disant dans ses *Exercitationes de generatione animalium* : « Les animaux et les végétaux naissent tous, soit spontanément, soit d'autres êtres organisés, etc. » ? Aussi Lamarck est-il très explicite : « La nature, dit-il, à l'aide de la chaleur, de la lumière, de l'électricité, de l'humidité, forme des générations sponta-

nées ou directes à l'extrémité de chaque région des corps vivants, ou se trouvent les plus simples de ces corps » (*Philos. zoologique*). Tiedmann n'est pas moins clair. Les matières organiques, selon lui, conservent « la propriété de reparaitre avec le concours d'influences extérieures favorables, de la chaleur, de l'eau, de l'air et de la lumière, sous des formes animales ou végétales plus simples qui varient toutefois en raison des influences à l'action desquelles elles se trouvent soumises » (*Physiologie de l'Homme*). Cabanis a renchéri là-dessus en disant qu'il faut nécessairement avouer que moyennant certaines conditions la matière inanimée est capable de s'organiser, de vivre, de sentir » (*Rapports du moral et du physique*). Bory de Saint-Vincent a écrit que : « Il est maintenant bien démontré qu'il existe des créatures végétantes et même très vivantes qui peuvent naître spontanément sans œufs ni germes, sauf à disparaître sans se reproduire, ou bien à se reproduire par division ». Il serait indiscret de demander sur quels faits et quelles expériences reposaient les convictions des naturalistes qui viennent d'être cités : les faits et expériences, de nature probante, faisaient défaut. Et pourtant des faits très importants avaient été signalés. Un des arguments chers aux hétérogénistes était le fait que de l'eau pure ou l'on met infuser du foin se peuple rapidement d'une quantité d'infusoires, et les partisans de la génération spontanée de se réjouir. Ce fait fut l'objet des études d'un naturaliste illustre, d'un des savants dont l'esprit a été le plus ingénieux et le plus curieux ; Spallanzani publia en 1777 ses *Opuscules de physique animale et végétale* mis en français par Jean Smelier, et des *Expériences pour servir à l'histoire de la génération des animaux et des plantes*. L'expérience classique dont il vient d'être parlé ne peut avoir de valeur, — cela est évident, — que si l'on est assuré de n'avoir point mis d'êtres vivants dans l'infusion, et si l'on est assuré d'interdire à ceux-ci tout accès tant que dure l'expérience. Spallanzani avait bien compris qu'il fallait une antiseptie complète. Et qu'on ne s'étonne point de cet emploi de ce mot en apparence si moderne ; on trouve le mot *antiseptique* à la p. cxii de la préface de Smelier (Edit. de Parré et Paris, P.-J. Duplain, 1787). Il pratiqua l'antiseptie en faisant bouillir d'abord ses infusions dans le but de tuer par la chaleur les germes préexistants possibles, et en conservant celles-ci dans des vases clos, à l'abri de l'air. Il n'arriva toutefois pas à démontrer de façon absolue que les « animalcules » — c'est ainsi que se nommaient les infusoires — ne peuvent se développer que dans les cas où les précautions antiseptiques n'ont pas été prises. L'ébullition était-elle imparfaite, ou trop courte ; la protection contre les germes de l'air était-elle insuffisante ? Toujours est-il que mainte infusion qui théoriquement eût dû demeurer stérile devint fertile. Néanmoins, il était parfaitement évident que les infusions bouillies s'adonnaient fort peu à l'hétérogénie, et que cette dernière manquait d'autant plus que l'accès de l'air était plus difficile. Baker avait d'ailleurs noté le fait dès 1742. Sans doute les animalcules « du dernier ordre » avaient des spires ou des kystes plus résistants que ceux des animalcules « des ordres supérieurs » (*V. Opuscules de physique*, chap. II et III), car, chacun le sait aujourd'hui, les faits invoqués par Medham doivent s'expliquer non par la génération spontanée mais par la présence d'œufs ou kystes d'infusoires qui abondent sur tous les débris végétaux — le foin en particulier, — et n'ont pas été tués par l'ébullition, ou qui ont pu arriver à l'infusoire après l'ébullition, les précautions minutieuses qui sont nécessaires pour empêcher l'accès des germes dont l'air est rempli, n'ayant pas été remplies. Toutefois, Spallanzani ne put convertir entièrement l'opinion publique. Swammerdam y avait échoué avant lui, quand, en 1669, il montra combien les faits merveilleux relatifs à leur genèse étaient en réalité simples et naturels (*Histoire générale des Insectes* de 1669, et *Biblia Naturæ*, 1737) ; Leeuwenhœk y avait encore échoué quand dans sa *Let-*

ter concerning little animals, etc. (*Philosoph. Trans.*, 1678) il avait décrit précisément les infusoires qui pullulent dans toute infusion de matières organiques ; non seulement il avait échoué, mais il avait fourni en quelque sorte des armes nouvelles aux hétérogénistes qui, ne voyant ni œufs ni germes, mais pouvant, avec les microscopes du temps, apercevoir les infusoires, déclarèrent avec une apparence de vérité que s'il était un cas de génération spontanée c'était bien celui-là. Malgré Spallanzani, donc, les hétérogénistes continuèrent à demeurer très fermes en leur opinion ; ils devinrent même très hardis. L'un d'entre eux, Fray, en 1817, dans un *Essai sur l'origine des corps organisés et inorganisés*, déclara avoir constaté la génération spontanée non seulement d'infusoires, chose banale et en quelque sorte insignifiante, mais de crustacés et d'insectes, ce qui était autrement important. Avant, lui Gruithuisen avait produit des infusoires à l'aide de substances minérales, et, en 1837, Cross affirmait avoir fait naître des acarus en électrisant une pierre, et avait porté ce beau fait à la connaissance de l'Académie des sciences (C. R. de 1837). Est-il bien surprenant, après cela, qu'en 1849, dans la première édition du dictionnaire de d'Orbigny, Gérard accepte pleinement l'hypothèse hétérogéniste, invoquant comme exemple à l'appui l'apparition des acariens dans certaines maladies cutanées, la spécialisation des poux des différents oiseaux ou mammifères, la phthiriasis, l'apparition de branchipes dans une solution de sel marin, et enfin l'apparition d'une flore nouvelle qui se manifeste à peu près constamment dans les forêts incendiées et dans les étangs mis à sec, et qui, aujourd'hui, est expliquée par l'enfouissement des graines qui ne peuvent germer qu'une fois la végétation existante détruite ou l'eau évacuée ? Au surplus, Gérard était en bonne compagnie : dix ans après, Pouchet, de Rouen, Musset et Joly, avec quelques autres, entamaient une campagne résolue en faveur de l'hétérogénie. Milne-Edwards — aux belles *Leçons sur la physiologie* duquel j'emprunte beaucoup des faits qui précèdent, — avait pourtant, en 1858, fait une expérience très intéressante. Il prenait deux longs tubes en verre dans lesquels il mettait de l'eau et des matières organiques ; il en laissait un ouvert, et l'autre était scellé à la lampe, et tous deux plongés dans de l'eau bouillante pour bien échauffer leur contenu. Après quoi il les laissa refroidir, et en quelques jours il constata que le tube fermé était dépourvu de tous infusoires, alors que ceux-ci existaient dans le tube ouvert. La chaleur, ayant également agi sur les deux tubes, avait détruit les germes ou œufs dans les deux cas : mais l'air en avait rapporté dans le tube ouvert, nous savons que l'air est rempli de poussières vivantes. Non moins topique était l'expérience de Schultze, plus jeune de vingt-deux ans. En 1836, ce physiologiste (*Poggendorff's Annalen et Annales des Sciences naturelles*) avait fait la même expérience, avec cette différence qu'il renouvelait l'air au contact de la solution bouillie ; mais pour éviter la contamination par les germes que renferme l'air il avait fait barboter ce dernier dans de l'acide sulfurique, et dans ces conditions l'infusion était restée stérile ; par contre, dès que l'air arrivait en nature, sans nettoyage préalable, les infusoires se développaient. A la même époque, Schwann montrait que la putréfaction n'était pas possible quand l'air était pur, et en vérité ce furent ces différents faits, très opposés à l'hypothèse hétérogéniste, qui déterminèrent la résistance acharnée dont Pouchet prit la direction. Nous n'entrerons pas ici dans tout le détail des expériences qui furent produites de tous côtés ; on se reportera aux *Comptes rendus* de 1858 à 1863 ou 1864 pour consulter les pièces du procès où intervinrent Dumas, Claude Bernard, Milne-Edwards, Payen, et Quatrefages, et enfin Pasteur ; et il nous suffira d'indiquer ici les faits essentiels. Voici mon expérience, dit Pouchet.

Je prends un flacon de verre rempli d'eau, hermétiquement bouché et renversé sur la cuve à mercure. Je fais passer dans ce flacon un mélange d'oxygène et d'azote (20 et

80 % en chiffres ronds) qui constitue de l'air, et enfin, dans ce qui reste d'eau, j'introduis du foin que, pour les besoins de la destruction des prétendus germes, j'ai chauffé à 100° pendant vingt minutes dans une étuve. Eh bien, dans ces conditions, j'obtiens des infusoires variés. Comment expliquer cela ? Pour moi, il y a génération spontanée. Ce fut Pasteur qui « expliqua cela », et sa réponse est une des belles pages de la science. En deux mots, la voici : A supposer que votre air artificiel soit pur, votre eau ne l'est pas et peut renfermer des poussières ; en outre, votre foin fut-il parfaitement privé de germes, il s'en dépose sur lui, pendant que vous le transportez de l'étuve au flacon ; et enfin, qui a garanti la pureté de votre mercure ? En un mot, les causes d'erreur abondent. C'était beaucoup que de dire cela : mais prouver, pas à pas, patiemment et longuement, chaque affirmation, voilà qui fut plus difficile et plus beau. Au surplus, la démonstration fut complète, et elle a servi de base à la technique bactériologique actuelle, comme à la technique de l'antisepsie chirurgicale. Il démontra la présence de germes organisés dans le mercure ; il prouva que l'air non chauffé à 100°, ou les poussières de cet air, sont aptes à donner naissance à une vie abondante ; il montra que l'expérience de Pouchet, faite de façon à détruire véritablement tous les germes et à empêcher absolument l'arrivée de germes nouveaux, donnait un résultat exactement opposé ; que l'expérience de Pouchet, faite dans les conditions requises, tournait invariablement à la confusion des hétérogénistes. Vers la même époque, Jeffries Wyman faisait des expériences analogues à celles de Pouchet (1862), mais n'osait guère conclure en faveur de la génération spontanée ; en 1867, par contre, de nouvelles expériences confirmaient pleinement les conclusions de Pasteur (*Americ. Journ. of Science*, 1862 et 1867). Dans un milieu bien clos où vous aurez chauffé à 100° ou 120° les matières organiques ou inorganiques, l'air, l'eau et les parois du vase, et où l'accès de l'air ordinaire, non stérilisé, sera rendu impossible, vous n'aurez aucune apparition d'infusoires ou d'autres organismes. Ceci est un fait désormais acquis, et établi sur des bases inébranlables. Quand Pasteur annonça à ses maîtres et amis son intention d'entrer en lutte avec les hétérogénistes, ils l'en avaient découragé. « Je ne conseillerais à personne, disait Dumas, de rester trop longtemps dans ce sujet. » Pasteur y resta cinq ans et en sortit triomphant. Après lui, d'autres y entrèrent à leur tour et non sans profit. Il y eut une assez longue passe d'armes entre Bastian et Tyndall, le premier ayant repris la défense des hétérogénistes ; mais ceux-ci n'éprouvèrent qu'échecs sur échecs, et, en somme, la question est jugée. J'entends par là que la démonstration de la génération n'a point été fournie, et que les seuls faits qu'aient invoqués les hétérogénistes modernes à l'appui de leur manière de voir doivent manifestement s'expliquer autrement qu'ils ne le croient. Les seuls faits d'ordre expérimental qu'ils eurent pu jusqu'ici invoquer se tournent contre eux.

Est-ce à dire que l'impossibilité de la génération soit démontrée ? Non, assurément. Ce qui est démontré, c'est l'inexactitude de l'argument, de la soi-disant preuve, invoquée par eux : rien de plus. La génération spontanée existe peut-être ; peut-être s'opère-t-elle journellement ; mais il reste à montrer où et sous quelle forme. Ceci soit dit non pour diminuer la valeur des réponses faites aux hétérogénistes, mais pour en indiquer et surtout en limiter exactement la signification. Leur argument a été prouvé faux : peut-être en découvriront-ils d'autres, quelque jour, auxquels on ne pourra pas opposer les résultats des travaux de Pasteur. Le métier de prophète scientifique ne vaut rien de nos jours, et c'est s'exposer le plus gratuitement du monde à une rétrospection amère que de vouloir vaticiner, surtout quand nul ne nous y contraint. Nous ne dirons donc pas que la preuve de l'hétérogénie est impossible à faire : elle n'est pas faite, et voilà tout. Et, d'autre part, rien ne permet d'affirmer qu'elle ne sera point

fournie un jour. Il n'est point besoin d'avoir beaucoup vécu pour apprécier la valeur exacte des vers d'Ovide :

Omnia jam fient, fieri quee posse negabam,
Et nihil est de quo non sit habenda fides...

J'ajouterai, en terminant, que l'hétérogénie ne jouit plus de la vogue qu'elle a eue il n'y a pas encore cinquante ans. On n'en parle guère. De nombreux naturalistes la sous-entendent, mais comme hypothèse simplement. Notons pourtant que Basile Conta, dans son *Origine des espèces* (Jassy, 1888), déclare explicitement admettre la génération spontanée. Pour lui, elle a toujours existé et existe encore. Les organismes inférieurs descendraient d'organismes nés spontanément à une date très récente, au lieu que les êtres plus élevés descendraient d'organismes nés par hétérogénie à des dates plus reculées. Au surplus, il faut bien reconnaître que si l'on n'admet point le récit de la création tel que le transmet la Genèse, par un acte créateur, subit et délibéré, on peut croire que la vie a fait son apparition spontanément sur le globe. Spontanément, entendons-nous : c.-à-d. sous l'influence de lois préexistantes, et les lois supposent un législateur. Le hasard et le néant ne peuvent — autant que nous en pouvons juger par notre expérience — produire la loi, la matière, la force, la vie et la conscience. Mais c'est ici de la métaphysique, et ce n'est point d'elle qu'il s'agit.

Génération asexuelle. Nous en venons maintenant à l'étude de phénomènes parfaitement réels et faciles à constater ; il ne s'agit plus d'hypothèses et de théories, mais bien d'un des modes selon lesquels les organismes se reproduisent et perpétuent leur espèce, si ce n'est même, dans une certaine mesure, leur propre individualité. Il existe un mode de génération asexuel et un mode sexuel. Le premier se présente sous des formes variées ; le dernier est plus constant à lui-même et fixe.

Il peut sembler bizarre d'associer ces deux mots « reproduction » et « asexuelle », qui paraissent s'exclure mutuellement, et pourtant nous sommes tous chaque jour témoins, d'une façon ou de l'autre, de ce mode de reproduction. Le jardinier qui plante en terre une bouture — et les espèces végétales qui s'accroissent de ce traitement sont nombreuses, — laquelle avec le temps devient buisson, arbuste ou arbre, pratique la reproduction asexuelle, et celle-ci suffit amplement dans beaucoup de cas. L'*Elodea canadensis* est une plante aquatique, originaire d'Amérique, qui a été importée en Europe et qui s'est répandue d'une façon surprenante dans tous les cours d'eau, en Angleterre, en France, en Allemagne ; pourtant, sa dispersion s'est opérée uniquement par boutures, car on s'est aperçu, avec une vive surprise, qu'un seul des sexes de cette espèce avait été introduit en Europe. Coupez en deux ou en quatre une hydre d'eau douce, comme le faisait Trembley, et vous aurez bientôt deux ou quatre hydres ; coupez en deux un ver de terre, comme le font tous les jardiniers, et non seulement la partie tête reproduira une queue, mais la partie queue est réputée pouvoir reproduire la tête. Coupez une éponge en huit ou dix, et vous aurez huit ou dix éponges ; enfin, la nature abonde de cas similaires. Elle en offre d'autres aussi moins simples peut-être, mais fort intéressants. Mais avant de les énumérer, nous ferons remarquer qu'en définitive tous, aussi bien que le cas simple dont il vient d'être question, peuvent être définis de même manière ; dans tous, la reproduction dont il s'agit n'est autre chose que de la croissance. La régénération qui vient d'être signalée est de la croissance au premier chef, et il en est de même pour les modes de reproduction asexuelle observés chez tant de plantes ; voyez les bourgeons des hépatiques, de beaucoup de graminées, etc. Ne considérons que les animaux, si l'on veut. La génération asexuelle y est très répandue. Voici les protozoaires. Chez eux la variété est grande. Telle espèce se reproduit uniquement de la façon suivante : l'organisme ayant atteint certaines dimensions se rompt simplement en deux ou plusieurs fragments, et chacun de ces fragments forme un

individu qui s'accroît peu à peu par la nutrition, pour se diviser plus tard tout comme le fragment primitif. A la vérité, ne peut-on considérer les organismes de ce genre comme immortels ? L'individu n'est-il pas toujours un fragment d'un individu antérieur ? Les phénomènes sont plus localisés chez d'autres espèces. Chez elles, au lieu de cette rupture, de ce cataclysme, il y a gemmation, il y a production de petits bourgeons qui sont partie de l'individu, mais qui s'en séparent peu à peu, s'en détachent et vivent désormais d'une vie indépendante. Il arrive encore que la totalité de la substance de l'individu se divise en un grand nombre de petits corps arrondis, qui portent le nom de spores, et les parois du corps maternel, en éclatant, mettent en liberté toutes ces spores qui vont former, en se développant, autant d'individus nouveaux. Les microbes se reproduisent de diverses manières qui se rattachent à celle qui précède ; on voit s'opérer des divisions plus ou moins nombreuses à l'intérieur de ces organismes, et ces divisions sont si nombreuses et rapides, le nombre des individus ainsi formé est si prodigieux que, selon Cohn, une seule bactérie pourrait, en trois jours, fournir 4,772 milliards de bactéries pesant ensemble 7,500 tonnes ! Ce bourgeonnement n'est point spécial aux protozoaires et autres organismes unicellulaires. Il existe chez les éponges qui donnent naissance à des bourgeons qui se séparent du corps maternel ; il existe chez beaucoup de coelentérés, chez les actinies et même plus haut dans l'échelle des êtres, chez les vers, c.-à-d. chez des animaux qui sont pourtant pourvus de la reproduction sexuelle parfaitement caractérisée. S'il en est ainsi, que signifie donc ce luxe de moyens de reproduction ; la reproduction asexuelle serait-elle insuffisante ? Il est permis de se poser cette question, et l'utilité de ce mode de reproduction paraît encore moins incontestable quand on remarque que la plupart des organismes inférieurs possèdent les deux modes et que le mode le plus répandu dans l'ensemble de la nature, celui qui existe seul chez les animaux supérieurs, est le mode sexuel. En réalité, il semble n'exister qu'un seul groupe chez qui la reproduction soit absolument agame, asexuelle ou, pour mieux dire, absolument indépendante du moindre semblant de fécondation. C'est le groupe des mycétozoaires, qui renferme les monadinées de Cienkowsky, les acariées et les myxomycètes. Chez ces organismes pourtant, il y a plastogamie, c.-à-d. fusion en un plasmodium, en une masse unique ; mais il n'y a pas de karyogamie, il n'y a pas fusion des noyaux entre eux. On voit donc que, même dans ce cas, il se présente quelque chose d'analogue à la fécondation, et peut-être, en réalité, l'agamie n'est-elle pas complète ici, car si les noyaux ne se fondent pas ensemble, pour ensuite reproduire plusieurs noyaux, il se peut fort bien que ceux-ci, lors de la division du plasmodium, se trouvent logés dans des parties de protoplasma qui, auparavant, logeaient tel ou tel de leurs semblables. Si le but réel et essentiel de la fécondation est, comme le croit Marius Hartog, d'amener l'association d'un noyau avec un cytoplaste qui vivaient jusque-là séparés dans des organismes distincts, et si cette association est la chose indispensable à la reproduction, il est certain qu'elle peut et doit être réalisée à un degré notable, même dans le cas des mycétozoaires, malgré l'absence de fusion des noyaux entre eux. A tout le moins, il faudrait beaucoup de malchance pour que d'un plasmodium formé de vingt cytoplastes et noyaux réunis sortissent vingt cytoplastes possédant identiquement le noyau qui les accompagnait avant la fusion.

Est-ce à dire maintenant que la reproduction asexuelle n'existe point ? Non, tant s'en faut : elle existe, mais tout indique que là même où elle semble le plus répandue, la reproduction sexuelle existe, elle aussi, à des degrés et sous des formes variables sans doute, mais elle existe et elle est indispensable à la vie de l'espèce. C'est un naturaliste français qui a le mieux mis en lumière, dans des travaux qui au premier abord semblaient n'offrir qu'un intérêt très accessoire, l'importance de la reproduction sexuelle. M. Mau-

pas a en effet démontré par des expériences récentes (1886, *seq.*), que la possession de la reproduction asexuelle est chose avantageuse sans doute à la vie de l'espèce, mais que la pratique *exclusive* de ce mode de multiplication est chose nuisible, fatale, mortelle. Et voici comment. Il a étudié de très près et avec un soin extrême, certains infusoires qui, à l'exemple de beaucoup d'autres organismes, possèdent les modes sexuel et asexuel, et il a vu que si l'on isole un individu de *Stylomichia pustulata* par exemple, de façon à rendre la reproduction sexuelle impossible (et d'ailleurs on peut laisser ensemble les individus de même descendance puisqu'en raison de leur parenté même, ils se refusent à l'union sexuelle), sa descendance asexuelle se reproduira bien asexuellement pendant un certain temps, mais après une certaine période (deux cent quinze générations successives en cinq mois), il est manifeste que l'espèce dégénère : il y a sénescence, et celle-ci se marque à ce que la reproduction asexuelle ne s'opère plus et la reproduction sexuelle n'est pas possible. Voilà donc une tribu, qu'on nous passe l'expression — menacée d'une mort imminente. Les individus étaient plus petits et chétifs, tels n'atteignant que le quart des dimensions normales, les noyaux étaient atrophiés et altérés ; rien ne pouvait sauver la tribu que des unions *sexuées* avec des individus de tribu différente. Ceci prouve — car nous ne saurions entrer ici dans tous les détails de ces très intéressantes recherches — que la reproduction asexuelle continue est nuisible et même mortelle : il faut de temps à autre *rajeunir* le sang ancien (par métaphore), il faut des croisements, il faut introduire du sang étranger, différent. Cela est aussi vrai du modeste protozoaire que de la plus royale ou de la plus patricienne des familles ou castes humaines ; l'histoire naturelle vient de la sorte confirmer de façon éclatante l'enseignement fourni par l'histoire des familles humaines, qu'elles soient royales ou plébéiennes et même par l'histoire des races et des sociétés qui se sont succédé et se succéderont encore sur notre globe.

GÉNÉRATION SEXUELLE. — A quoi tient cet épuisement de la race, de la tribu, ou de la famille ? A quoi tient cette insuffisance de la reproduction asexuelle ? Pourquoi à cette dernière se joint-il presque toujours la reproduction sexuelle ? Voilà des questions du plus haut intérêt, auxquelles pourront peut-être répondre les travaux récents. En deux mots, la fécondation qui caractérise la reproduction sexuelle, la fécondation qui consiste essentiellement dans la fusion de deux cellules nées d'organismes de même espèce mais différents, la fécondation doit être regardée comme un *rajeunissement*, comme une mesure de prophylaxie à l'égard de la dégénérescence sénile, de la *sénescence*. L'agamie est, à elle seule et continuée à travers de longs espaces de temps, hors d'état d'assurer le maintien de l'espèce. Il vient un moment où la tribu considérée tombe en proie à la sénescence, où sa fécondité décline et menace de disparaître, où ses cellules perdent la faculté de se multiplier ou subdiviser. Et cette faculté de se multiplier est récupérée par les dites cellules du moment où elles peuvent se joindre directement ou indirectement à des cellules de même espèce, mais de souche différente. Comparaison n'est pas raison assurément. Mais un exemple rendra plus tangible le phénomène dont il s'agit. Nous savons tous — peut-être pour l'avoir éprouvé — qu'à tourner sans cesse dans le même cercle d'idées, à ruminer nécessairement les mêmes pensées, nous arrivons à un moment où la fécondité cérébrale décline et diminue : il semble que la stérilité est proche. Elle l'est en effet : mais, par contre, si nous étendons le cercle familial, si nous y favorisons l'accès d'éléments du dehors par les lectures, la conversation, l'observation de pays nouveaux, de mœurs jusque-là peu familières, la fréquentation de personnes jusque-là tenues à l'écart, les idées reviennent, s'élargissent, se transforment, se modifient de mille manières, sans que nous nous en rendions compte souvent. Il y a rajeunissement mental. Ce rajeunissement est d'autant plus sensible que les éléments intro-

duits du dehors sont plus nombreux et surtout plus différents. *Hermippus redivivus* donnait aux vieillards désireux de se conserver jeunes et actifs le conseil de beaucoup fréquenter la jeunesse ; Legouve leur donnait hier encore le même conseil, et l'avis est très sage. A s'isoler, à vivre dans le passé ou avec les témoins du passé, on pratique l'agamie psychologique et le résultat est une stérilité plus ou moins marquée ; le domaine psychologique nous offre un exemple absolument parallèle à celui que fournit le domaine physiologique.

Donc l'agamie prolongée engendre la stérilité et même là où elle paraît être la règle, il s'opère de temps à autre des sortes de fécondation d'ou résulte le rajeunissement nécessaire. Cette conception du rôle réel de la fécondation est très récente et intéressante ; elle donne à cet acte une signification plus précise et moins mystérieuse que celles qu'on avait coutume d'accorder. Soit, dira-t-on : mais quel est donc ce besoin de rajeunissement ? En quoi le mélange de deux cellules de souche tant soit peu différente l'opère-t-il mieux que la génération agame ?

La réponse n'est pas très facile à donner, mais le sens général en est à peu près le suivant. Si nous considérons une colonie quelconque de protozoaires, c.-à-d. d'organismes unicellulaires, vivant ensemble dans les mêmes conditions, cette colonie ne dispose, en somme, que d'une provision donnée de force et d'énergie. Elle ne peut vivre, en elle-même ou en ses descendants, qu'un temps limité ; si la génération est agame, et même si celle-ci est occasionnellement sexuée, la vie ne peut dépasser une certaine durée. Mais, d'autre part, il faut bien admettre que la petite colonie que nous cultivons dans tel laboratoire en l'an 1893 a le même âge que les autres colonies de la même espèce, éparses au même moment sur les points les plus variés du globe. Pourquoi l'une devrait-elle mourir fatalement de sénescence, alors que les autres, également vieilles, généalogiquement parlant, ne meurent point encore ? Il faut admettre que la consanguinité, — la très proche parenté, — de la colonie considérée lui est nuisible et mortelle et que les autres colonies éparses survivent en raison des obstacles apportés à la consanguinité. Il existe tant de moyens par lesquels un protozoaire peut passer d'une mare à une autre et même d'une partie du monde à une autre que, par la dispersion, le service des croisements est toujours assuré. Mais alors, dira-t-on, pourquoi l'union sexuelle entre deux individus de milieu différent est-elle plus avantageuse que l'union entre deux individus du même milieu, si excellents soient-ils ? Nous ne pouvons le dire au juste, mais le simple fait d'une différence de milieu semble agir puissamment sur la vitalité et la résistance ; les produits d'êtres de milieux différents ont plus de vitalité que ceux d'êtres de même milieu, et en passant d'un milieu à un autre, un même être semble acquérir des forces nouvelles et les acquiert du moins dans nombre de cas. Comment et pourquoi, nous ne savons ; mais le fait paraît devoir être nettement établi.

En résumé, on arrivera probablement à démontrer que l'agamie absolue, exclusive et constante n'existe pas ; l'agamie peut exister et existe chez beaucoup d'organismes ou son occurrence est plus fréquente que celle de la génération sexuelle, mais l'espèce ne pourrait persister si cette dernière ne se présentait occasionnellement. D'autre part, la génération sexuelle semble être avantageuse par le croisement pur et simple, c.-à-d. par l'intersection et le mélange de substance vivante de deux souches tant soit peu différentes, de deux familles qui, si elles remontent selon toute vraisemblance à une seule et même origine, ne peuvent être considérées comme strictement identiques, et ce croisement semble être d'autant plus avantageux qu'il s'opère entre familles moins voisines, entre familles — ou colonies ou tribus — ayant vécu plus isolées l'une de l'autre et dans des milieux plus différents.

Il semble pourtant exister des espèces absolument agames et ce semblerait être là un grave obstacle à la manière de

voir qui vient d'être exposée. C'en serait un effet, s'il ne se présentait chez les espèces dont il s'agit un phénomène particulier, s'il n'intervenait chez elles un facteur nouveau dont il faut dire un mot. Ce facteur est le *repos*, et il suffit, chez certaines formes, à assurer le rajeunissement qui, ailleurs, est opéré par le croisement ou la génération sexuelle, ou par un changement de milieu. Ce repos consiste en un enkystement, en une période plus ou moins longue durant laquelle la vie est en quelque sorte latente et durant laquelle les forces se reconstituent par des procédés qui nous échappent, d'ailleurs ; il s'observe de temps à autre, et il précède toujours les phases de vie plus intense, d'activité plus grande.

En résumé, la sénescence est la loi de l'espèce aussi bien que de l'individu, et pour en prévenir les effets sur l'espèce dont elle amènerait l'extinction, il existe des moyens de rajeunissement variés. Je les classe d'après Marcus Hartog. Ce sont : le *repos*, qui semble être le seul moyen offert aux formes absolument agames, mais qui se présente aussi chez différentes formes sexuées ; le *changement de mode de vie*, si fréquent chez beaucoup d'organismes parasitaires ; la *migration nucléaire* ou transport du noyau de la cellule dans un protoplasme — un milieu, en somme — où il n'a pas été jusque-là (nous reviendrons sur ce point plus loin) ; la *formation d'un plasmodium*, c.-à-d. le mélange, la fusion de plusieurs cellules, sans mélange des noyaux ; mais ceci revient au cas précédent, chaque noyau, lors de la désagrégation du plasmodium devant nécessairement être logé dans un protoplasma formé par le mélange du protoplasma des différentes cellules individuelles ; et enfin la *karyogamie*, le mélange de deux cellules, noyau à noyau, protoplasma à protoplasma : c'est ce qui a lieu dans la conjugaison et dans les différentes formes de la reproduction sexuelle.

L'énumération qui précède nécessite certaines explications. Nous avons dit qu'en somme la fécondation est une forme de rajeunissement et que ce dernier est rendu nécessaire par la sénescence. Mais nous n'avons point donné la cause précise de la sénescence ; nous ne le pouvons d'ailleurs pas encore, mais nous pouvons indiquer un fait matériel qui est lié à celle-ci. Ce fait, c'est la modification du noyau qui accompagne la dégénérescence sénile. La cellule vieille est telle parce que son noyau est vieux ; parce que son noyau est affaibli, moins actif, moins nourri peut-être, et le noyau est en quelque sorte le chef de l'association, la tête de la maison. Aussi conçoit-on que le rajeunissement le plus efficace soit celui qui est opéré par la karyogamie, par la fusion des cellules noyau à noyau, cytoplaste à cytoplaste ; c'est dans la karyogamie que la modification du noyau est la plus profonde, puisque le noyau unique ainsi formé est constitué par le mélange, l'union de deux noyaux. Et rien ne montre mieux, soit dit en passant, l'importance extrême du renouvellement ou de la modification du noyau par rapport au cytoplaste, ou inversement, que ce fait, observé par O. et B. Hertwig, qu'un spermatozoïde, — une cellule nucléée, — entré dans un fragment d'œuf d'échinoderme, non nucléé, s'y divise et donne naissance à une larve.

Nous considérerons donc la fécondation comme une des formes du rajeunissement. Ce dernier peut s'opérer par le *repos* seul chez certaines formes inférieures, par le *changement de mode de vie*, par l'*association* du noyau avec un *cytoplaste nouveau* ; chez les organismes supérieurs la *karyogamie* est nécessaire ; il faut une fusion des noyaux. Nous comprenons de la sorte, que la fécondation qui caractérise la génération sexuelle puisse s'opérer de façons variées ; qu'elle puisse être opérée par : la *formation d'un plasmodium*, ou fusion en un seul corps de plusieurs cellules (*Protomyxa*, etc.) ; par la *conjugaison multiple*, analogue au cas précédent, et qui s'observe chez quelques algues ; par la *conjugaison ordinaire* de deux cellules similaires ; par la *conjugaison dimorphe* où il y a fusion de deux cellules assez différentes l'une de l'autre

(vorticelles et différents infusoires) et enfin par la *fécondation* véritable d'un œuf par un spermatozoïde. On remarquera toutefois que les cas qui précèdent ne sont pas exactement parallèles en ce sens que, dans les premiers, les organismes reproducteurs se fondent ensemble, au lieu que dans les derniers, la fusion s'opère entre des cellules spéciales produites par les organismes parents. Pour la *gamélogénie*, ou production de ces cellules sexuelles, on se reportera aux art. OEUF et SPERMATOZOÏDE, et il nous suffira de rappeler ici que dans les formes supérieures de la génération sexuelle, certains organes du corps, le testicule et l'ovaire, donnent naissance à des cellules très spécialisées qui, si petites soient-elles, possèdent le pouvoir, lorsqu'elles se sont fondues ensemble, de se diviser en des cellules secondaires qui forment l'embryon. Nous savons que la fécondation s'opère par cette fusion des deux cellules et nous avons vu qu'avant, pendant ou même après celle-ci, l'œuf présente ce singulier phénomène de la formation des globules polaires (nommés encore sphères directrices ou corpuscules de rebut) au nombre de deux le plus souvent. Par ces globules polaires, il s'élimine non seulement une partie de la cellule-œuf, mais une partie aussi du noyau de cette cellule : le noyau est réduit de moitié, comme on l'a pu voir chez les œufs de *Ascaris* du cheval. Ces globules polaires sont considérés comme des œufs avortés, et chez certains œufs parthénogénésiques, il n'en existe qu'un seul (Giard). Chez les spermatozoïdes, une réduction analogue à celle des œufs s'opère, et en somme, chacun de ces éléments est réduit à la moitié de ce qu'il était d'abord, par élimination de moitié des chromosomes ou éléments chromatiques des noyaux. Chaque noyau primitif est devenu un noyau réduit qui porte le nom de pronucléus mâle et femelle, et lors de la pénétration du spermatozoïde dans l'œuf, les deux pronucléus se joignent et, sans se fondre ensemble, se subdivisent, de sorte que dans les cellules résultantes il y a quantité égale de substance nucléaire mâle et femelle (Pour la suite, V. les traités d'embryologie où le rôle des centrosomes est expliqué en détail).

La génération sexuée est en définitive le mode de reproduction de beaucoup le plus répandu : il existe chez presque tous les animaux et plantes. Nous ne pouvons entrer ici dans les détails accessoires, mais plus aisément appréciables pour tous, de la génération ; mais il y a deux points sur lesquels il convient de dire quelques mots.

Le premier est la question de la *génération alternante*. Au début de ce siècle, Chamisso, le poète naturaliste, remarqua que la salpe (un tunicier) donne naissance à une chaîne ou colonie d'individus qui diffèrent d'elle et que cette colonie engendre des formes isolées semblables à leur grand-mère. Différents naturalistes notèrent des faits analogues, et en 1842, Steenstrup étudia la question avec détail. Un des exemples les plus familiers de cette alternance des générations est celui de certaines méduses. L'aurelie, une méduse fort commune, donne des œufs qui, fécondés, produisent non une aurelie, mais un scyphistome, sorte de tube pourvu de tentacules, qui, bientôt, en s'étranglant de distance en distance, forme ce qu'on appelle un strabille : une sorte de pile de disques superposés dont chacun en se détachant des autres deviendra une méduse. Donc la méduse n'engendre pas directement une méduse. Certains vers asexués produisent des bourgeons qui, mis en liberté, deviennent des vers sexués donnant des œufs d'où naissent des individus asexués. Chez les douves, vers paracutanés, les choses sont plus compliquées : l'œuf de la douve produit un sporocyste d'où proviennent des rédies et enfin des cercaires (V. DOUVE). Il y a encore alternance des générations chez les mousses, les fougères et nombre d'animaux, et von Hering a été jusqu'à énoncer le paradoxe intéressant que l'alternance des générations existe en beaucoup de cas où elle ne semble nullement présente. En réalité, l'alternance dont il s'agit peut s'interpréter généralement par l'interposition d'une reproduction asexuelle entre deux générations sexuées. En second lieu, on remarquera que

les théories de la génération proposées jusqu'ici, les théories de l'emboîtement des germes, des molécules organiques, ont dû céder le pas devant la théorie de l'épigénèse d'après laquelle l'organisme se constitue peu à peu par multiplication de la cellule-œuf fécondée, comme l'avait dit C.-F. Wolff.

(Pour les questions connexes, V. FÉCONDATION, OEUF, SPERMATOZOÏDE, REPRODUCTION). H. DE VARIGNY.

II. Alchimie. — GÉNÉRATION DES MÉTAUX. — Les métaux sont formés d'eau et de terre, d'après Aristote : ce qui exprime leur fusibilité et leur fixité, aussi bien que leur aptitude à être changés en oxydes. Aristote distingue encore les corps en réceptifs ou passifs, et actifs ou donnant la forme. C'est ainsi que l'étain disparaît en subissant l'influence de la matière du cuivre qui le colore. Nous touchons ici aux notions alchimiques. Il indique également qu'il existe dans la terre deux vapeurs ou exhalaisons, l'exhalaison sèche et l'exhalaison humide, laquelle produit les métaux. Ces énoncés rappellent, sous une forme plus vague, les théories actuelles sur les minéraux de filons, produits par les vapeurs souterraines. Et ailleurs : « L'or, l'argent, le cuivre, l'étain, le plomb, le verre et bien des pierres sans nom, participent de l'eau : car tous ces corps fondent par la chaleur. Divers vins, l'urine, le vinaigre, la lessive, le petit-lait, la lymphe participent aussi de l'eau, car tous ces corps sont solidifiés par le froid. Le fer, la corne, les ongles, les tendons, le bois, les cheveux, les feuilles, l'écorce participent plutôt de la terre : ainsi que l'ambre, la myrrhe, l'encens, etc. » Tous ces énoncés témoignent de l'effort fait par la science antique pour pénétrer la constitution des corps, et manifestent les analogies vagues qui guidaient ses conceptions. La théorie des exhalaisons est le point de départ des idées ultérieures sur la génération des métaux dans la terre ; nous lisons dans Proclus, philosophe néoplatonicien. « L'or et l'argent et chacun des métaux, dit-il, sont engendrés dans la terre sous l'influence des divinités célestes et de leurs effluves. Le soleil produit l'or ; la lune, l'argent ; Saturne, le plomb ; Mars, le fer. » D'autres ont ajouté depuis : Vénus produit le cuivre ; Mercure (ou Jupiter), l'étain. Ces théories ont régné pendant le moyen âge. On lit encore, dans Vincent de Beauvais : « D'après Rasés, les minéraux sont des vapeurs épaissies et coagulées au bout d'un temps considérable. Le vif argent et le soufre se condensent d'abord. Les corps transformés graduellement pendant des milliers d'années dans les mines arrivent à l'état d'or et d'argent ; mais l'art peut produire ces effets en un seul jour. » Dès les temps les plus anciens, ces idées se sont mêlées avec des imaginations astrologiques, relatives aux influences sidérales. « Les métaux et les pierres, disait-on, n'éprouvent pas les influences célestes, sous leur forme même de métaux ou de pierres, mais lorsqu'ils sont sous la forme de vapeurs et tandis qu'ils durcissent. » On voit par là le sens mystique de ces mots attribués à Hermès par Albert le Grand : « La terre est la mère des métaux ; le ciel en est le père. » De même cet autre axiome hermétique : « En haut les choses terrestres ; en bas les choses célestes », lequel s'appliquait à la fois à la transformation des vapeurs dans la nature et à la métamorphose analogue que l'on effectuait par l'art dans les alambics.

Avicenne, après avoir décrit le détail supposé de cette création des métaux, ajoute : « Cependant il est douteux que la transmutation effective soit possible. Si l'on a donné au plomb purifié les qualités de l'argent (chaleur, saveur, densité), de façon que les hommes s'y trompent, la différence spécifique ne peut être enlevée, parce que l'art est plus faible que la nature. Albert le Grand dit de même : « Ceux qui blanchissent par des teintures blanches et jaunissent par des teintures jaunes, sans que l'espèce matérielle soit changée, sont des trompeurs et ne font ni vrai or ni vrai argent. »

Les théories mêmes des anciens avaient une portée plus grande et plus profonde. Les uns regardaient toutes choses

comme formées par l'association des quatre éléments : terre, eau, air et feu. En en changeant la proportion relative, on devait pouvoir fabriquer tous les corps, et cette doctrine vague a régné jusqu'au temps de Lavoisier. Le support commun de ces éléments était constitué par la matière première, existant en soi, mais déterminée seulement par les qualités spécifiques des substances individuelles. C'étaient là les idées des platoniciens et des aristotéliens. Les premiers alchimistes grecs les avaient précisées davantage, en admettant que les métaux en particulier procédaient d'une matière première identique, qui est le mercure des philosophes, substance analogue au mercure vulgaire, mais plus quintessenciée. Son union avec le soufre constituait les métaux, et cette doctrine, un peu vague chez les Grecs, a été précisée par les Arabes et, à leur suite, par les Latins du moyen âge. Suivant la proportion relative de ces deux composants et leur degré inégal de pureté et de cuisson, on pouvait obtenir tous les métaux. On pouvait encore, un métal étant donné, compléter ce qui lui manquait et supprimer ce qu'il avait en trop, de façon à le changer en or ou en argent. L'agent qui produisait ces effets opérerait à la façon des ferments et il jouait en même temps le rôle de principe tinctorial ; c'était l'élixir ou pierre philosophale. M. B.

BIBL. : GÉNÉRATION SPONTANÉE. — La bibliographie de la génération spontanée est énorme : mais il suffira pour en avoir les éléments principaux de consulter : MILNE EDWARDS, *Leçons sur la physiologie*, t. VIII et t. XIV, p. 258. — Les *Comptes rendus de l'Académie des sciences* de 1858 à 1863. — TYNDALL, *les Microbes*. — Les articles *Ferments* et *Fermentation* du *Dict. encyclopédique*, du *Dict. de chimie* de WURTZ, de la *Grande Encyclopédie*. — DUCLAUX, *la Chimie biologique*.

GÉNÉRATION SEXUELLE. — On en trouvera les éléments dans HERTWIG : *Traité d'embryologie* ; les travaux de STRASBURGER, GUIGNARD, M. DUVAL ; dans GEDDER et THOMSON, *Evolution du sexe* ; dans HARTOG, *Some Problem of Reproduction* ; dans GIARD, MAUPAS, etc.

GÉNÉRATIONISME ou GÉNÉRATIANISME. Opinion théologique émise par Tertullien, d'après laquelle l'âme se transmet par la génération, en sorte que toutes les âmes humaines auraient été comme enfermées dans l'âme d'Adam. Ce système offrait une facile explication de la transmission du péché originel, mais il avait le grave défaut de compromettre la spiritualité de l'âme ; aussi fut-il vivement combattu par Lactance, saint Jérôme, et l'opinion opposée, ou créationisme, devint la loi dogmatique de l'Eglise. Luther adopta le générationisme, tandis que Calvin demeurait fidèle au créationisme.

GÉNÉRATRICE (Géom.). Toute surface est, et cela d'une infinité de manières, le lieu de certaines courbes ; ces courbes en se déplaçant et en se déformant engendrent la surface ; ce sont ses *génératrices*. Il y a des surfaces à génératrices rectilignes ; ce sont les surfaces réglées (V. SURFACE GAUCHE).

FONCTIONS GÉNÉRATRICES DE LAPLACE. — Laplace dit que $f(t)$ est la fonction génératrice de $\varphi(x)$, si $\varphi(x)$ est le coefficient de t^x dans le développement de $f(t)$ ordonné suivant les puissances de t . De même $f(t_1, t_2, \dots)$ sera la fonction génératrice de $\varphi(x_1, x_2, \dots)$ si $\varphi(x_1, x_2, \dots)$ est le coefficient de $t_1^{x_1} t_2^{x_2} \dots$ dans le développement de $f(t_1, t_2, \dots)$. Laplace a fait usage du calcul des fonctions génératrices pour l'intégration des équations aux différences ; mais il ne paraît pas que d'autres géomètres se soient beaucoup occupé de ce genre de calcul.

FONCTIONS GÉNÉRATRICES D'ABEL. — On trouve dans les œuvres posthumes d'Abel un singulier genre de calcul, qui paraît d'une puissance extraordinaire et qu'il appelle calcul des fonctions génératrices ; malheureusement ce calcul paraît reposer sur l'hypothèse suivante qui est fautive : il existe une fonction $f(u, v, \dots)$ telle que $\varphi(x, y, \dots)$ désignant une fonction donnée, on ait :

$$\varphi(x, y, \dots) = \int \int e^{ux + vx + \dots} f(u, v, \dots) du \dots$$

φ est alors la *fonction génératrice* de f et f est la *déter-*
GRANDE ENCYCLOPÉDIE. — XVIII.

minante de φ . D'ailleurs, Abel ne met pas de limites à ses intégrales. Ce calcul présente de grandes analogies avec le calcul des généralisations de M. Oltramare. H. L.

GÉNÉRAUX DES AIDES. Nom donné, au XIV^e siècle, aux fonctionnaires supérieurs chargés de surveiller l'administration financière des élus, et spécialement à ceux qui étaient investis de la juridiction contentieuse (*généraux conseillers de la justice des aides*) (V. l'art. suiv.).

GÉNÉRAUX DES FINANCES. Fonctionnaires d'ordre supérieur qui, sous l'ancien régime, partageaient avec les trésoriers de France, du XIV^e au XVI^e siècle, l'administration financière des provinces. De même que les *trésoriers* (V. ce mot) avaient la direction de tout ce qui concernait les ressources ordinaires, c.-à-d. les revenus du *domaine royal* (V. ce mot), de même les généraux des finances avaient pour mission de surveiller la perception et l'emploi des ressources extraordinaires, que l'on désignait au XIV^e siècle sous le nom générique d'*aides* (V. ce mot), puis à partir du XV^e siècle (quand le mot *aides* eut pris le sens restreint d'impôt indirect) sous celui des *finances*, comprenant à la fois les aides, les tailles, les gabelles.

L'institution de ces hauts fonctionnaires remonte à la révolution administrative tentée par les Etats généraux, sous le règne du roi Jean, et à l'ordonn. du 28 déc. 1355 qui, après avoir confié à un certain nombre d'*élus* ou députés des Etats le soin de répartir et de lever les aides, chargeait neuf *généraux superintendants*, également choisis par les Etats, trois dans chaque ordre, de surveiller l'administration des élus et de juger souverainement en appel les sentences rendues par eux. Echappée à la tutelle des Etats, la royauté garda l'institution qu'on lui avait imposée : au lieu d'être choisis par les Etats, les généraux superintendants furent, comme les élus, nommés directement par le roi, au nombre de quatre d'abord, puis de six ; ils portèrent successivement le titre de *généraux sur le fait des aides* (ordonn. de 1360, 1367, 1368), de *généraux trésoriers des aides* (ordonn. de 1366, 1369), de *généraux conseillers pour les aides* (ordonn. de 1369, 1374, 1382, 1383, 1388). L'ordonn. du 11 mars 1390, confirmée par celle du 23 juin 1411, divisa leurs attributions ; elle chargea spécialement de la juridiction contentieuse trois généraux qui, sous le nom de « conseillers de la justice des aides », formèrent un tribunal permanent et furent l'origine de la *cour des aides* (V. ce mot) ; elle réserva l'administration aux trois autres généraux, « conseillers pour le fait et gouvernement des aides ». Ce furent ces derniers conseillers, investis de pouvoirs exclusivement administratifs, qui reçurent au XV^e et XVI^e siècle le nom de « généraux conseillers ordonnés par le roi pour le fait et gouvernement des finances » ou plus simplement de *généraux des finances*. Leur nombre fut porté à quatre en 1449 ; ils exerçaient leurs fonctions chacun dans une région différente du royaume, et les quatre grandes circonscriptions financières qui se formèrent ainsi furent l'origine des *généralités* (V. ce mot).

Les généraux des finances avaient, au XV^e siècle, des attributions nettement définies. Administrateurs des revenus extraordinaires, ils prenaient les mesures propres à en assurer la conservation et la bonne gestion, les affermaient ou les mettaient en régie, prévoyaient les recettes et ordonnaient les dépenses. Mais ils n'étaient eux-mêmes ni dépositaires, ni comptables des sommes provenant de ces revenus, et se bornaient à inspecter par de fréquentes « chevauchées », les officiers investis de ces fonctions : receveurs généraux des finances, receveurs particuliers de la taille et des aides, grenetiers et contrôleurs. Enfin, indépendamment de ces attributions régionales, ils prenaient une part importante à l'administration centrale des finances : résidant auprès du roi dans l'intervalle de leurs chevauchées, ils étaient souvent appelés au conseil privé pour présenter des rapports ou donner des avis ; comme de récents travaux l'ont montré, ils se réunissaient aux quatre trésoriers de France pour former une commission centrale, qui établis-

sait chaque année une sorte de budget général des finances, et dressait, pour chacune des quatre grandes circonscriptions financières, l'état de prévision des ressources et des charges tant ordinaires qu'extraordinaires.

Les réformes administratives de François 1^{er} et de Henri II modifièrent cette organisation et amenèrent peu à peu la fusion des offices des généraux des finances avec ceux des trésoriers. La création du trésor de l'épargne destiné à recevoir tous les revenus du royaume (1522), l'augmentation du nombre des receveurs généraux et la mission donnée à chacun d'eux de centraliser dans sa circonscription les revenus du domaine et ceux de l'impôt (1543), l'institution dans chaque recette, pour hâter l'expédition des affaires, d'un commis représentant à la fois le trésorier de France et le général des finances, furent autant d'étapes vers la réforme capitale de 1551. Par édit du 1^{er} janv. de cette année, Henri II remplaça les quatre généraux des finances et les quatre trésoriers de France par dix-sept *trésoriers généraux des finances tant ordinaires qu'extraordinaires*, qui cumulèrent les fonctions administratives jusque-là partagées entre les précédents officiers, et qui centralisèrent dans chaque généralité la direction de tous les services domaniaux et financiers, comme les receveurs généraux y centralisaient déjà les recettes de toute nature. Mais quelques années après, par un édit de 1557, Henri II, séparant de nouveau les charges qu'il venait d'unir, décida qu'il y aurait, dans chacune des dix-sept généralités, un général des finances et un trésorier de France : en dédoublant ainsi les offices, il faisait surtout œuvre de fiscalité. Charles IX l'imita en créant (1574) une seconde charge de général et une seconde charge de trésorier, qui devaient être exercées de deux en deux ans, alternativement avec les premières. Ce fut seulement Henri III qui, par l'édit de 1577, confondit d'une manière définitive, « à raison de leur connexité », la charge de général et celle de trésorier en un même office de *trésorier général des finances*; mais, loin de réduire par là le nombre des offices concédés, il décida qu'il y aurait, dans chaque généralité, cinq trésoriers généraux, dont la réunion en corps constitua ce qu'on appela dès lors un *bureau des finances*. C'est ainsi que disparurent les généraux des finances, transformés en trésoriers généraux. Quant aux attributions supérieures en vertu desquelles ils concouraient, avec les anciens trésoriers, à l'administration centrale des finances, elles ne passèrent pas aux trésoriers généraux : car elles furent désormais réservées aux intendants des finances, au contrôleur général et au surintendant des finances.

Ch. MORTET.

BIBL. : FONTANON, *Edits et ordonn. des rois de France*, 1641, t. II, pp. 62-77. — DARESTE, *la Justice administrative en France*, 1862, pp. 23-26. — VUITRY, *Etudes sur le régime financier de la France*; 2^e série, t. II, 1883, pp. 60, 139 et 605. — BOUCHARD, *Système financier de l'ancienne monarchie*, 1891, pp. 25-30. — JACQUETON, *Documents relatifs à l'administration financière de Charles VII à François I^{er}*, 1892, introd. — V. aussi la bibl. du mot GÉNÉRALITÉ.

GÉNÉREST. Com. du dép. des Hautes-Pyrénées, arr. de Bagnères-de-Bigorre, cant. de Saint-Laurent-de-Neste; 312 hab.

GÉNÉROSITÉ (Ordre de la). Créé en 1665, dans l'électorat de Brandebourg, par le prince Charles-Emile, qui en confia la grande maîtrise à son frère l'électeur Frédéric III. Celui-ci étant devenu roi de Prusse, remplaça, en 1740, l'ordre de la Générosité par celui du *Mérite militaire* (V. ce mot).

GÉNEROSO. Montagne de Suisse, cant. du Tessin; 4,695 m. d'alt. Elle s'élève au bord du lac de Lugano; au sommet on jouit d'une vue splendide; ses pentes sont très riches en plantes rares qui, sur celles exposées au midi, s'épanouissent déjà au mois de janvier. Un chemin de fer à crémaillère, d'une construction remarquable, conduit de Lugano au sommet du Monte Generoso.

GÉNERVILLE. Com. du dép. de l'Aude, arr. de Castelnaudary, cant. de Fajoux; 100 hab.

GÈNES (en italien *Genova*). I. Géographie. — Ville de l'Italie septentrionale, chef-lieu de la prov. de ce nom (V. ci-après) ou Ligurie, grand port méditerranéen sur le golfe de Gènes. Sa situation est tout à fait privilégiée. Gènes est dans l'échancrure la plus enfoncée du littoral, à l'angle que forment les deux bandes de côtes connues sous le nom de rivière du Ponent et rivière du Levant. Son anse est assez profonde pour assurer un abri aux plus gros navires de commerce. Les montagnes qui l'abritent des vents du N. s'abaissent assez pour laisser passage vers le N. à une grande route doublée d'un chemin de fer. Ainsi Gènes est devenue l'entrepôt maritime de la ligne du Saint-Gothard et du trafic de la Suisse et de l'Allemagne, dans la Méditerranée occidentale. La route de la Corniche forme comme la rue principale de Gènes, qui se trouve être au milieu de la distance entre Nice et Livourne. De chaque côté de la ville les faubourgs industriels débordent et se continuent par des villas de plaisance. Par sa position maritime, par son industrie et son commerce, Gènes occupe un des premiers rangs parmi les villes italiennes. Par sa population qui était de 138,081 hab. (population agglomérée en 1881), elle occupait le sixième rang. La population de la commune entière était à la même époque de 179,515 hab., et elle a été évaluée à 240,000 hab. au 31 déc. 1891. A Gènes, il y a un archevêché, une cour d'appel, une université, un conseil d'amirauté, une intendance des finances. Gènes est une ville fortifiée et une position militaire de premier ordre, mais ce n'est pas un port militaire. L'arsenal militaire se trouve à la Spezia.

CLIMAT. — Le climat de Gènes n'est pas aussi agréable que celui de la plupart des stations avoisinantes. Non pas qu'on y puisse redouter des émanations insalubres, mais les vents du large s'y engouffrent avec violence et y apportent une humidité chaude souvent très pénible. Les vents qui courent le long des deux rivages ou *rivières* du Levant et du Ponent s'y rencontrent et y précipitent leur vapeur d'eau en pluies fréquentes. A Gènes, on compte annuellement plus de 120 jours de pluie. La quantité de pluie déversée est de 1^m3. La température moyenne est de 15^o,5, un peu supérieure à celle de Rome.

TOPOGRAPHIE. — Le port de Gènes, qui a environ une lieue de tour, est artificiel. La rade naturelle était complètement ouverte. Il a fallu l'abriter par la construction de deux digues, le *Molo vecchio* (450 m. de long) à l'E. et le *Molo nuovo* (660 m. de long) à l'O. De grands travaux d'amélioration y ont été entrepris dans ces dernières années, grâce surtout au don de 20 millions fait par le duc de Galliera en 1876 à sa patrie. Sur le *Molo nuovo*, on a embranché une jetée de 1,500 m. de long, formant un avant-port avec une autre jetée qui lui fait vis-à-vis. Le développement des quais est de 6,500 m., la profondeur minima de 8^m,5. Le port compte maintenant neuf bassins ouverts au commerce dont l'un, le plus au S.-E., jouit du privilège de port franc. Deux autres bassins au N. font partie de l'arsenal militaire. Les Génois trouvent cependant leur port insuffisant et réclament la construction d'un môle nouveau partant de la *Cava* au S. du vieux môle, et le prolongement des quais reliés entre eux par des chemins de fer, de façon à pouvoir décharger directement les cargaisons des navires dans les wagons. Pour embrasser d'un coup d'œil le bel aspect de la ville, on peut monter au phare situé à la pointe S.-O. à 425 m. de hauteur, ou sur la colline de l'E. à Santa Maria di Carignano, ou bien encore à la terrasse de marbre qui domine le port en son milieu. La ville s'étage en amphithéâtre autour et surtout à l'E. de sa baie, sur des collines qui montent jusqu'à 190 m. Les maisons s'entassent le long des pentes; beaucoup atteignent 8 et 9 étages; elles sont à peine séparées par des rues tellement étroites qu'il n'y en a que très peu où puissent passer les voitures. Les principales n'ont que 8 à 9 m. de large; par endroits des escaliers de marbre montent la pente ou bien des

ponts sont jetés au-dessus des ravins; le pont de Carignano a 34 m. de haut. Les toits plats sont aménagés en terrasses et fréquemment ornés de myrtes, de grenadiers, d'orangers, de fleurs. Une suite de grandes voies forme avec le port l'enceinte des plus beaux quartiers et des monuments les plus curieux : via Vittorio Emanuele, San Lorenzo, Sellai, Carlo Felice, Nuova, Nuovissima, Balbi; ces trois dernières datent du xvi^e siècle. Plus en arrière, la *via di Circonvallazione*, continuée par les cours Solferino, Magenta, Paganini, circule au flanc des montagnes, escaladant les croupes, plongeant dans les vallons, bordée de jardins et d'usines, et ouvre à chaque détour les vues les plus variées sur la ville, le port et la mer. Une enceinte avec soixante bastions entoure la ville; elle date du xvii^e siècle; elle a été renforcée de nos jours et complétée par l'adjonction de forts détachés, perchés sur toutes les hauteurs isolées qui dominent la ville; quelques-uns se perdent souvent dans les nuages.

De fortes batteries défendent le port. Le chemin de fer de la Corniche traverse la ville de part en part dans sa longueur, au moyen d'un long souterrain. Celui qui franchit les Apennins au col de la Bocchetta se détache à quelque distance à l'O. dans le faubourg de San Pier d'Arena et longe le petit torrent de la Polcevera. Jusqu'à Savone à l'O. les faubourgs de Cornegliano, Sestri di Ponente avec ses importants chantiers de constructions, Pegli et Voltri, forment une ligne continue où les usines et les villas alternent dans un ravissant paysage; et de même à l'E. sur la rivière du Levant, au delà du torrent du Bisagno, Pila, San Francesco d'Albaro, Quarto, Recco et Camogli, aussi renommés par la douceur de leur climat que par la prospérité de leur industrie, prolongent ce ruban de faubourgs.

Gènes la *Superbe* possède toujours ses palais de marbre, d'une architecture majestueuse et originale qui font l'admiration des voyageurs. Ils portent les noms des plus illustres familles de Gènes, les Doria, les Spinola, les Adorni. Quelques-uns renferment de belles collections de tableaux et d'objets d'art comme le palais Balbi-Senarga, le palais Marcello Durazzo où se trouve aussi la célèbre collection Pallavicini et les deux palais des Brignole, le palazzo Rosso et le palazzo Bianco, tous deux appartenant aux Galliera, le premier des deux légué par le dernier duc à la municipalité de Gènes. Les plus beaux de ces palais ont été bâtis au xvi^e siècle par Galeazzo Alessi de Pérouse, élève de Michel-Ange, et au xvii^e par Bartolomeo Bianco de Côme. Le genre mis en faveur par Alessi a été souvent imité dans les constructions postérieures.

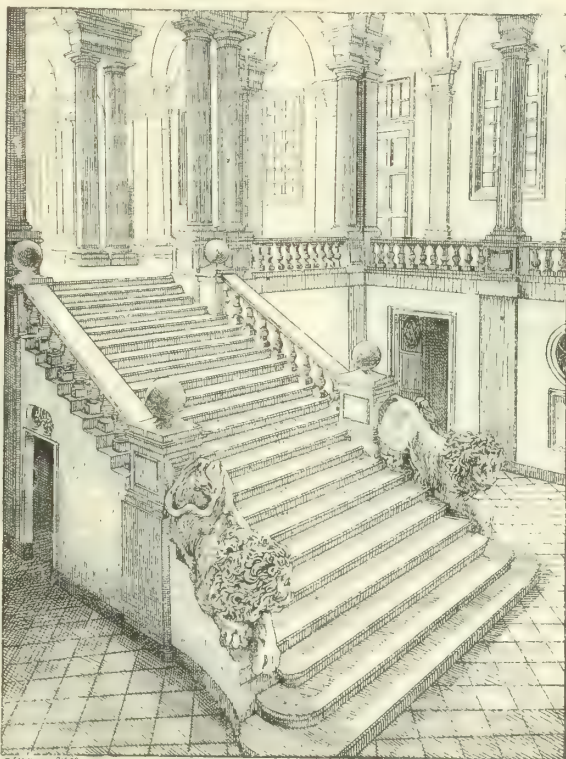
Les palais, qui se trouvent surtout le long des *via* Balbi, Nuovissima, et Nuova (aujourd'hui Garibaldi), manquent de recul; les façades sont imposantes, avec

leurs assises en appareil rustique; mais leur beauté tient surtout à la cour intérieure, entourée de colonnades, au magnifique escalier de marbre. On remarque surtout le palais Balbi-Senarega (de 1609), à cause de ses colonnes; le palais Durazzo-Pallavicini, à cause de son escalier; le palais du Muncipe, à cause de son vestibule; le palais Royal (de 1650); le palais des Doges avec son imposant escalier et sa façade neuve; le palais Spinola (1560); le palais Andrea Doria que la république fit bâtir au grand amiral (1529); le palais de l'Université, bâti en 1623; celui de la Douane, où siégeait la banque de Saint-Georges; la Bourse (*loggia dei Banchi*), œuvre d'Alessi (1570). Parmi les 82 églises, les principales sont: la cathédrale San Lorenzo, bâtie au xi^e siècle en style roman, restaurée par Alessi; c'est une basilique à colonnades, avec trois nefs et une coupole; Santa Annunziata, du xvi^e siècle, dont la façade est restée inachevée; Santa Maria di Carignano, où Alessi a reproduit le plan suivi par son maître, Michel-Ange, à Saint-Pierre de Rome; c'est une croix grecque à coupole centrale flanquée de deux tours.

Gènes n'est pas cependant une ville artistique; le surnom de *Superbe* ne doit pas faire illusion. Une foule de quartiers mal bâtis, de petites rues tortueuses et puantes rayonnent autour du port: les monuments sont peu nombreux. L'ancien palais Ducal, devenu aujourd'hui la préfecture, ne peut être comparé avec celui de Venise; le Muncipio ne rappelle en rien les merveilleux Palazzo Vecchio de Florence; les églises n'ont pas grand caractère. L'Université de Gènes ne date que de 1812: les affaires font tort à la science. Gènes n'est pas une ville savante. La bibliothèque municipale ne contient guère que 40,000 volumes. Les bibliothèques et les ga-

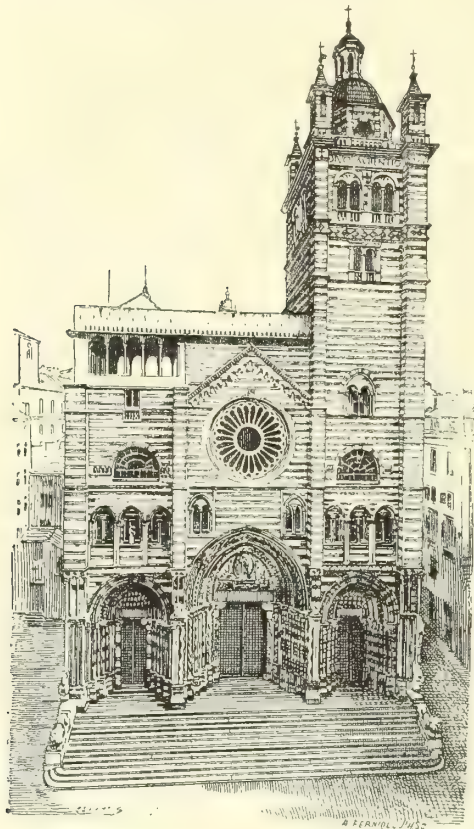
leries particulières sont infiniment moins riches que celles de Venise. Gènes compte parmi ses enfants moins d'écrivains ou d'artistes célèbres que certaines villes secondaires de la Lombardie.

En revanche, Gènes a une industrie qui se développe rapidement: les constructions navales, les filatures et tissages de coton, les manufactures de soieries, de velours, de produits chimiques, de tabacs, les papeteries et savonneries, les pâtes alimentaires, le travail du cuir, de la parfumerie, des conserves, des chapeaux, du corail, du marbre, de l'albâtre et de l'orfèvrerie, y occupent une très nombreuse population ouvrière, qui déborde dans les faubourgs adjacents. Les cheminées des ateliers coupent même trop souvent la vue des terrasses et des palais. La sculpture de marbre blanc est une des industries les plus célèbres. On peut en voir les plus beaux spécimens au *campo Santo* ou cimetière (Staglieno), promenade très fréquentée et qui contient quelques-uns des plus curieux morceaux de la



Escalier d'entrée de l'Université, à Gènes.

statuaire italienne, par la copie exacte de la nature et le fini du travail. Bien que déchue de son ancienne splendeur maritime, Gènes est avant tout une ville commerçante et le port le plus actif de l'Italie. Brindisi peut faire valoir les



Eglise de San Lorenzo, à Gènes.

avantages de sa position au S. de l'Italie pour le transport rapide des voyageurs pressés et des marchandises précieuses sous un petit volume. Mais les autres marchandises ont intérêt à pénétrer par mer le plus loin possible vers le N. pour avoir moins à payer de chemin de fer jusqu'à leur destination. A ce point de vue, Gènes n'a de rivale pour l'Allemagne que Trieste. Le percement de la ligne du Saint-Gothard en fait l'entrepôt naturel sur la Méditerranée de la Suisse et de l'empire allemand. La grande pêche, sur les côtes de la Sardaigne et de la Sicile, la récolte du corail également dans les parages de la Sicile, la pêche des éponges le long des plages de Tunis, le petit et le grand cabotage emploient un nombre toujours croissant de navires de tout ordre.

MOUVEMENT DE LA NAVIGATION EN 1891
(opérations de commerce)

Entrées :

	Nombre	Tonnage
Vapeurs	3.098	2.977.280
Navires à voiles	3.088	337.518
Total	6.186	3.314.796

Sorties :

	Nombre	Tonnage
Vapeurs	3.085	2.958.562
Navires à voiles	3.495	356.266
Total	6.280	3.314.828

MARINE MARCHANDE DU PORT DE GÈNES EN 1891 (31 décembre)

	Nombre	Tonnage
Vapeurs	111	105.313
Navires à voiles	188	83.064
Total	299	188.377

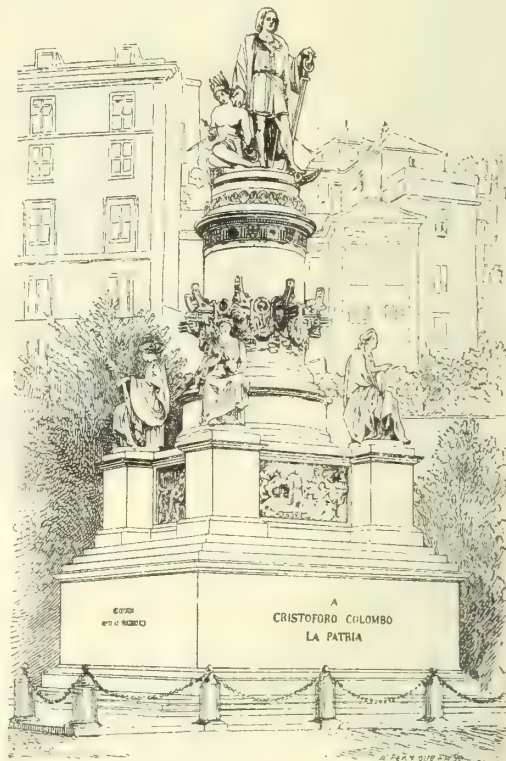
CABOTAGE EN 1891

(déjà compris dans le mouvement de la navigation)

	Nombre	Tonnage
Entrées	3.991	1.033.269
Sorties	4.554	1.433.865
Total	8.542	2.467.134

La Compagnie générale de navigation italienne, formée de la fusion de la compagnie génoise Rubattino et de la société sicilienne Florio de Palerme, entretient des services réguliers de paquebots avec toutes les villes maritimes d'Italie, avec Salonique, Constantinople et Odessa ; avec Alexandrie, Massaouah, Aden, Bombay, Calcutta ; avec Rio de Janeiro, Montevideo et Buenos Aires. Des services réguliers relient également Gènes à Nice et à Marseille. Le pavillon italien entrait dans le total en 1890 pour 46 % ; celui de la Grande-Bretagne pour 33 % ; celui de l'Allemagne pour 6 % ; celui de la France pour 5 à 6 % ; celui des Pays-Bas pour 3 1/2 % ; celui des pays scandinaves pour 2 % ; celui de la Grèce pour 1 %.

Les Génois sont d'excellents marins. Ils continuent les traditions de Christophe Colomb et de Sébastien Cabot : actuellement les équipages des navires qui sillonnent les



Monument de Christophe Colomb, à Gènes.

grands fleuves du Rio et de La Plata sont en grande partie composés de Génois. Le port de Gènes est le plus actif de toute l'Italie. Il s'y embarque chaque année un très grand nombre d'émigrants italiens, surtout pour la République Argentine. Il exporte surtout du riz et de l'huile d'olive ; il importe des céréales, des cotons, de la houille, du sucre, des métaux. L'Angleterre, les Etats-Unis, l'Amérique mé-

ridionale et la Turquie prennent la plus grande part à ce commerce. La France vient plus en arrière depuis la dénonciation du traité de commerce en mars 1888 et l'application aux produits de provenance française du tarif général. Le mouvement commercial de Gènes était représenté en 1890 par une importation de 2.351.820 tonnes valant 335 millions de francs et par une exportation de 91.766 tonnes valant 82 millions. Ces chiffres ne sont pas très favorables. Il en ressort que si pour le mouvement de la navigation Gènes se rapproche de Marseille, pour le mouvement commercial son infériorité est énorme. Gènes est le chef-lieu d'une circonscription maritime qui comprend en outre de Gènes deux autres circondarii, ceux de Sestri Ponente et de Camogli.

H. VAST.

II. Histoire. — Gènes fut dès l'origine de son histoire la principale ville de la côte ligurienne et le grand marché de ces parages. Elle dut sa fortune à son excellent port et à la facilité des communications avec l'intérieur par la vallée de la Polcevera. De la grande route menant à la plaine lombarde par Tortone (Dertona), Plaisance, Milan, se détache vers l'O. celle qui conduit au Piémont par Acqui, Alba, Turin. Elles étaient fréquentées dès l'antiquité, et Gènes fut la ville la plus importante de la *Liguria* (V. ce mot), laquelle s'étendait depuis la mer jusqu'au Pô. Elle est mentionnée pour la première fois un peu avant la seconde guerre punique. Les Romains s'y établirent en 222 av. J.-C. Le consul Publius Scipio, renonçant à poursuivre Annibal dans la vallée du Rhône, revint par mer à Gènes, afin d'attendre les Carthaginois dans le bassin du Pô. Plus tard, lors de la suprême tentative faite en 205 av. J.-C. pour amener des renforts à Annibal, Magon, voulant soulever la Gaule cisalpine, aborda à Gènes; il est vrai qu'il transporta bientôt son quartier général à Savone et détruisit Gènes. Elle fut rebâtie en 203 par le préteur Sp. Lucretius. Elle resta au pouvoir des Romains et leur servit de point d'appui pour achever la soumission des Ligures. Elle devint un municipe, et la paix romaine favorisa son commerce. Strabon en signale la prospérité. La grande route entre la Méditerranée et la vallée du Pô semble avoir été construite par *Æmilius Scaurus*. Une table de bronze, découverte en 1506 et gardée au palais de la Commune, rapporte la décision rendue en 117 av. J.-C. par les Romains, pris comme arbitres, dans une contestation de frontière entre les Gènois et leurs voisins les *Veiturii*. La ville s'appelait alors *Genua*, car l'orthographe *Janua*, usitée au moyen âge, ne fut adoptée (vers le x^e siècle) qu'à cause d'une étymologie par calembour qui attribua la fondation de la cité à Janus. Dès l'antiquité, Gènes fut donc la ville principale de la côte ligure, mais elle n'avait pas encore l'importance qu'elle prit au moyen âge.

Au moment de la chute de l'empire romain en Occident, Gènes suivit les destinées de l'Italie; plusieurs fois elle changea de maître et eut à en pâtir, notamment quand les Burgondes la saccagèrent (539). Toutefois elle résista trois quarts de siècle aux Lombards. C'est seulement en 640 qu'ils conquièrent la côte ligure. En 670, ils détruisirent Gènes, mais la rebâtirent et y placèrent un comte. Elle passa ensuite aux mains des Francs. Son autonomie date des temps anarchiques qui suivirent la dissolution de l'empire carolingien. Les citoyens, obligés de se défendre contre les pirates sarrasins, s'organisèrent. Pillés en 936, ils purent ensuite repousser les infidèles; si bien qu'en 958 le roi Bérenger reconnut et confirma leurs privilèges. Ils étaient gouvernés par des consuls, sans constitution bien définie; mais, dès la fin du x^e siècle, la belliqueuse et laborieuse population du golfe se groupait dans la ville de Gènes. Elle grandit en même temps que Pise et d'accord avec elle. Gènois et Pisans combattirent ensemble les Sarrasins. L'histoire de ces progrès accomplis au xi^e siècle est peu connue. Notons seulement les grands faits. En 1017, Gènes et Pise s'allièrent pour conquérir la Sardaigne sur les musulmans. L'entreprise réussit; on était convenu que les Gènois auraient le butin; les Pisans, la terre. Les premiers voulurent

se dédire; une querelle éclata, qui finit par la victoire des Pisans (1021). En 1050, nouvelle coopération en Sardaigne; cette fois, les Gènois reçurent Algérie. En 1070, les Pisans prirent pied en Corse, et l'entente entre eux et les Gènois fut décidément compromise. A ce moment, puis neuf années plus tard, eurent lieu des conflits. En 1088 eut lieu encore une expédition commune, très lucrative, contre les musulmans d'Afrique. Toutefois Pise dépassait encore sa rivale (V. COMMERCE, ITALIE, PISE). Toutes deux profitèrent beaucoup des croisades, tant par les profits directs qu'elles retirèrent du transport des croisés que par l'extension de leur commerce dans le Levant.

C'est alors, au XII^e siècle, que les républiques maritimes d'Italie développèrent leur puissance et leur richesse et prirent dans la Méditerranée et dans toute la vie économique de l'Europe le premier rôle. A partir de cette période, l'histoire de Gènes est bien connue, grâce à la chronique de Caffaro qui commence en 1101; elle va jusqu'en 1164 et a été continuée jusqu'en 1294. Elle est apologétique, mais reflète les phases successives de la politique gènoise. La jeunesse de la cité avait été dure: luttes contre les barbares et les brigands seigneuriaux installés sur les hauteurs de l'Apennin, contre les corsaires sarrasins souvent fortifiés sur la côte; l'énergique et âpre race ligure s'était retrempee dans ces luttes incessantes; les admirables marins qu'elle fournit furent les plus entreprenants et les plus audacieux du moyen âge; en revanche, l'esprit d'aventures empêcha, à l'intérieur, la constitution d'un gouvernement stable et d'un ordre politique universellement accepté. Gènes fut peut-être la plus anarchique des républiques italiennes. Il est telle période où elle connut vingt révolutions en vingt ans. Les éléments politiques y étaient les mêmes qu'ailleurs. La noblesse territoriale du voisinage était de gré ou de force entrée dans la commune, avait reçu le droit de bourgeoisie; avec les chevaliers, les vassaux évêques et les principaux commerçants, elle forma un patriciat, classe de capitalistes qui eut à la fois la direction des affaires commerciales, de la politique extérieure, guerres et expéditions maritimes, et du gouvernement intérieur. Les nobles, dans leurs palais fortifiés et leurs tours, devinrent d'autant plus puissants qu'ils furent les chefs naturels des entreprises militaires, lesquelles étaient inséparables des grandes entreprises commerciales. A Gènes, plus que nulle part ailleurs, le commerce maritime eut ce double caractère, et les négociants furent en même temps les chefs de guerre. A qui conque les payait, les Gènois vendirent leur service; ils fournirent des flottes et des arbalétriers aux croisés, aux Grecs, aux Hohenstaufen ou aux papes, aux rois de France, de Naples, de Sicile, d'Aragon; depuis le fond de la mer d'Azov jusqu'à la Manche, leurs galères et leurs marins combattirent autant qu'ils négocièrent. Cette attitude de mercenaires et l'extrême instabilité du gouvernement empêchant les Gènois d'appliquer leurs forces à une politique d'accroissement méthodique, explique pourquoi ils n'atteignirent pas une fortune et ne fondèrent pas un Etat comparables à la fortune et à l'Etat de Venise, bien que leur position fût plus avantageuse et leur race plus énergique.

Gènes n'a pas tenu, à beaucoup près, dans l'histoire générale de l'Italie, la place de Florence, de Milan ou de Venise. Le détail de ses interminables dissensions intestines n'a donc pas grand intérêt et nous n'y insisterons pas. Au XII^e siècle, la ville nous apparaît gouvernée par des consuls, au nombre de quatre ou de six; élus d'abord pour trois ou quatre années, ils virent leurs pouvoirs réduits à une seule en 1122. En 1130, on les subdivisa en créant à côté des « consuls de la commune » qui gardaient le pouvoir exécutif, administration, police, commandement militaire, des « consuls des plaidoyers », également annuels, auxquels fut attribué le pouvoir judiciaire. La ville étant divisée en sept quartiers, auxquels répondaient sept compagnies du peuple, il y eut un consul des plaidoyers par quartier. Plus tard, on forma deux tribunaux, un pour la ville, l'autre pour le bourg. De temps à autre, on recou-

rait à la magistrature extraordinaire des correcteurs des lois, commission de douze ou quinze légistes auxquels on confiait le pouvoir législatif. Celui-ci appartenait, en principe, aux assemblées : comme partout (V. ETAT), un sénat et une assemblée du peuple. Le sénat était peu important ; on n'en parle presque jamais. L'assemblée du peuple pesait davantage ; elle délibérait sur les grandes affaires et recevait les comptes des magistrats. Ceux-ci, les consuls, étaient généralement pris dans la noblesse, l'accord régnant entre les classes. Aussi les progrès de Gènes furent-ils grands au XII^e siècle.

Puissance maritime de Gènes du XII^e au XIV^e siècle. Ses conflits avec Pise et Venise. A la première croisade, les Génois suivirent leurs alliés de Pise. Ils équipèrent 28 galères et 6 vaisseaux, tandis que les Pisans armaient 120 vaisseaux. Mais, dès 1104, ils en armèrent eux-mêmes 70. Ils avaient pris Césarée en commun et participèrent aux privilèges accordés aux républiques maritimes en Terre sainte : comptoirs et quartiers spéciaux à Jérusalem, à Jaffa, à Tyr, comme à Saint-Jean-d'Acre. Ils s'y fortifiaient, et telle de ces villes de Syrie se composait de sept cités, souvent hostiles, juxtaposées. L'accord avec les Pisans fut bientôt rompu ; en 1119, la guerre éclata à propos de la Corse (V. cet art.). Le pape avait déclaré les évêques de Corse suffragants de l'archevêché de Pise. La lutte fut vive ; les Génois attaquèrent le port de Pise. En 1133, le pape Innocent II s'interposa. Il érigea Gènes en archevêché, lui subordonna deux nouveaux évêchés de la Rivière (Ligurie), et partagea ceux de Corse entre Gènes et Pise. C'était un grand succès. A cette époque, les Génois soumettre définitivement à leur autorité la vallée de la Polcevera et les autres vallées voisines de leur ville, et la côte, Lavagna, Ventimiglia, Savone, Albenga. Ils furent exposés aux revendications de Frédéric Barberousse (V. ce nom), mais surent garder leurs acquisitions. L'empereur leur réclama le tribut (1153) et revendiqua la Corse et la Sardaigne. Gènes s'appuyait sur les privilèges impériaux qui la dispensaient de tout impôt et service à cause de la pauvreté du pays et de la charge de la défense des côtes contre les infidèles. En 1158, la rupture eut lieu ; la ville fut hâtivement fortifiée. Mais l'empereur ne pouvait se brouiller avec les républiques maritimes, n'ayant pas de flotte, ni celles-ci avec lui à cause de leur commerce ; il se contenta d'une contribution de 4,200 mares, du serment de vassalité. En 1162, après la chute de Milan, les Génois se soumièrent complètement ; leurs privilèges furent confirmés, spécialement les privilèges commerciaux ; l'empereur leur accorda le droit d'élection des consuls, la direction militaire de toute la côte depuis Monaco jusqu'à Porto Venere ; de plus Syracuse et des fiefs en Sicile, en échange de leur alliance contre le roi de Naples et de Sicile. Aussi les Génois aidèrent-ils Henri VI à conquérir ce royaume. Ils étaient toujours aux prises avec les Pisans, les hostilités recommençant sans cesse à cause de l'antagonisme des intérêts. A Constantinople, les Pisans expulsèrent les Génois. Frédéric Barberousse tenta d'apaiser le différend par la trêve de Turin, mais il reprit, en 1164, à propos de la Sardaigne (V. cet art.). Les Génois s'étaient entendus avec le seigneur d'Arborea ; ils l'avaient fait reconnaître roi par l'empereur au prix de 4,000 mares ; ils lui avaient avancé cette somme, puis la réclamèrent au nouveau roi et le retirèrent en prison pour dettes, prenant prétexte de la pour s'emparer de l'île. Quoique alliés aux Hohenstaufen, les pires ennemis de l'empire grec, les Génois n'eurent pas de part à la quatrième croisade et virent leurs rivaux, les Vénitiens, établir leur suprématie sur l'Archipel. Ils essayèrent d'avoir leur part des dépouilles, armèrent 29 navires et prirent pied en Crète, à Modon, à Coron, à Corfou ; de partout, ils furent chassés par les Vénitiens. A cette époque, un de leurs capitaines s'empara de Malte et fit la course. Leur hostilité contre Venise, à laquelle ils disputaient le commerce du Levant, provoqua d'incessants conflits dans les villes de Palestine et de Syrie. D'autre part, la

rivalité de Gènes avec Pise se prolongea durant le XIII^e siècle. Elle s'aggrava de ce fait que Gènes inclina du côté guelfe, tandis que Pise restait gibeline. En effet, les Génois avaient pris parti pour leur compatriote, le pape Innocent IV, contre Frédéric II. Ils se chargèrent d'amener à Rome les prélats convoqués au concile de Latran ; ceux-ci s'embarquèrent à Nice, malgré les objurgations des Pisans ; la flotte génoise fut battue entre la Meloria et Giglio : des 27 galères, 3 furent coulées, 19 prises avec 4,000 Génois et la plupart des prélats. Le succès final du pape profita aux Génois. En 1251, Innocent IV vint à Gènes recevoir les députés de toute l'Italie. La ville ligure entra dans la plus brillante période de son histoire. Alliée avec Michel Paléologue, elle profita de la destruction de l'empire latin et de la restauration de l'empire byzantin à Constantinople. Le traité de Nicée (13 mars 1261) lui accorda l'exemption de péage dans tous les ports de l'Empire, la liberté de navigation, en échange d'un contingent de 6 vaisseaux et 10 galères. Après la prise de Constantinople, ils ne purent faire chasser les Vénitiens, mais reçurent les faubourgs de Galata et de Péra où ils s'organisèrent. Ils envahirent à leurs rivaux le commerce des Indes (V. COMMERCE), le faisant passer par la mer Noire, où ils s'établirent solidement, à Azov, dans la Crimée, à Caffa ou Feodosia, fondant une colonie longtemps puissante ; ils s'établirent aussi à Lesbos, à Chios, qu'ils reçurent en fief et qu'ils gardèrent jusqu'en 1356 où les Turcs l'enlevèrent ; l'île avait été donnée en gage d'une somme fournie par neuf familles ; celles-ci fusionnèrent sous le nom de *Giustiniani* et s'y établirent en 1365. Les succès des Génois en Orient accrurent leur puissance, à laquelle contribuaient leurs comptoirs de Tripoli, de Tunis, de Nîmes, d'Aiguesmortes, des Baléares, leurs établissements de Corse et de Sardaigne. Leur rupture avec Charles d'Anjou contribua à l'abaissement de ce dernier. Il avait pour la croisade soudoyé une flotte génoise ; celle-ci ayant été victime d'une tempête, il confisqua les biens des Génois naufragés de sa propre flotte (1270). Il accueillit à sa cour les guelfes Grimaldi et Fieschi, exilés par le nouveau gouvernement et, en 1273, confisqua les biens des marchands génois dans son royaume et déclara la guerre à la république. Il n'y eut pas d'incident notable. En 1282, la guerre reprit entre Gènes et Pise. Les brigandages du juge de Ginesca (Corse) contre Bonifacio, protégée de Gènes, en furent l'occasion. Attaqué par les Génois, le juge s'adressa aux Pisans ; ceux-ci chassèrent leurs rivaux de Saint-Jean-d'Acre. La guerre commença par de grandes démonstrations navales, sans combat. La troisième année, le 1^{er} mai 1284, la flotte pisane fut battue, perdit 12 galères sur 24. Pise arma 103 galères qui vinrent parader devant Gènes. Quelques jours après, 107 galères génoises parurent devant l'embouchure de l'Arno. Le 6 août 1284 eut lieu la bataille décisive. Les Génois, renforcés de 30 galères, les cachèrent derrière l'îlot de la Meloria ; leur grand amiral, Oberto Doria, défit complètement Morosini, le podestat pisan ; 5,000 Pisans périrent ; 11,000 furent pris, l'élite de la population ; on disait que, pour voir Pise, il fallait aller à Gènes. Ce qui ruina Pise, c'est que les Génois, au lieu de traiter ou de mettre les captifs à rançon, les gardèrent ; ils ne les relâchèrent qu'au bout de quinze années, quand il en restait à peine un millier. Privée de ses citoyens, Pise fut frappée à mort. Gènes n'y gagna pas grand'chose, car sur mer Venise hérita de la cité toscane ; la Sardaigne fut revendiquée par le pape Boniface VIII qui la céda au roi d'Aragon.

La guerre s'engagea entre Gènes et Venise, provoquée par un conflit accidentel dans la mer de Chypre (1293). En 1295, Gènes mit en ligne 160 galères génoises montées chacune par 220 hommes. En 1296, 65 galères vénitiennes attaquèrent et brûlèrent Galata. Les Génois étaient alliés aux Byzantins, les Vénitiens aux Napolitains. En 1298, Doria s'avança dans l'Adriatique jusqu'à l'île de Corzola ; il y rencontra Andrea Dandolo, supérieur en forces, et le défit complètement ; des 95 galères vénitiennes, 42 seulement

échappèrent ; 7,000 prisonniers, dont Dandolo, furent ramenés à Gènes. En 1299 fut conclue une paix générale, entre Gènes et Venise, Gènes et Pise. Mais les hostilités entre Vénitiens et Génois se perpétuèrent presque jusqu'à la fin du xiv^e siècle, la paix n'étant que des trêves. Elles aboutirent au triomphe de Venise, après que la cité de la lagune eut été à la veille de sa perte. On trouvera ailleurs (V. VENISE) le récit de la lutte décisive ou guerre de Chioggia (1379-1381). La paix de Turin consacra la prépotence vénitienne (1381). Au xv^e siècle, la ruine de l'empire grec, le changement des routes commerciales du Levant (V. COMMERCE) accentuèrent la décadence de Gènes. Son anarchie intérieure l'avait affaiblie et contribua à paralyser sa puissance au dehors.

Histoire intérieure de Gènes du xii^e au xiv^e siècle.

Plus que les montagnes qui limitaient son expansion territoriale vers l'intérieur, l'anarchie empêcha la république génoise d'atteindre à la puissance de Milan, de Florence ou de Venise. La concordie ne subsista pas entre les diverses classes de la population et moins encore entre les grandes familles dont la concurrence commerciale aggravait les rivalités politiques. Des factions se formèrent qui mirent à leur tête les familles principales ; leurs dissensions se perpétuèrent pendant toute la durée de la république. Au xii^e siècle, le peuple entier se divise en six ou huit associations politiques ou « compagnies » où tous entrent, les plébéiens comme les nobles. Ces compagnies élisent parmi leurs membres les magistrats, les juges, les généraux, les amiraux, les gouverneurs et administrateurs des colonies, comptoirs, localités vassales. Dans les élections, les familles les plus riches, les plus distinguées par les services rendus ou l'étendue de leur clientèle, sont toujours préférées, si bien qu'il se forme une aristocratie de dignitaires qui accapare tous les pouvoirs et exclut du gouvernement la pluralité des citoyens. Ce patriciat s'empare non seulement de l'administration des possessions extérieures, mais de celle de la cité ; le peuple n'y a presque plus part. Le sénat ou grand conseil n'est composé que de ces familles privilégiées ; l'assemblée du peuple n'est convoquée que rarement, seulement pour ratifier une décision prise d'avance ou pour en recevoir communication. L'aristocratie dirigeante se divise en factions qui se combattent avec fureur. Une sanglante querelle entre les Avogadi et les marquis de Volta est à grand-peine apaisée par l'archevêque. La scission en guelfes et gibelins s'introduit comme dans tout le reste de l'Italie, au début du xiii^e siècle. A la tête des guelfes se placent les Fieschi, comtes de Lavagna, les Grimaldi ; à la tête des gibelins, les Doria et les Spinola. Les gibelins ont généralement l'avantage ; ils s'appuient sur l'élément populaire et font échec à l'oligarchie. A l'exemple d'autres communes italiennes, on substitue aux consuls un podestat, chef unique du pouvoir exécutif, que l'on choisissait de préférence à l'étranger afin qu'il fut indépendant des coteries locales (1217). Cette réforme ne donna pas de grands résultats, car le podestat, sans point d'appui dans la cité, n'eut pas grande autorité ; sa neutralité implique son impuissance ; au-dessous, les factions poursuivent leurs luttes. Les autres pouvoirs sont le conseil des huit, élu annuellement par les huit compagnies, qui surveillait les finances ; les gonfaloniers, quatre tribunaux, un par quartier, comprenant chacun un consul des plaidoyers et deux notaires. Les campagnes, les petites villes de Ligurie et les colonies étaient gouvernées par des podestats subalternes ; dans ces postes, les gens des grandes familles vivaient comme dans des principautés, auprès de leurs fiefs, dans leurs châteaux, guerroyant à leur fantaisie les uns contre les autres, ou contre l'étranger, faisant la course ou le commerce. De temps à autre on recourait à l'institution dictatoriale d'un *capitaine du peuple*. En 1237, Guglielmo Boccanegra fut élu à ce titre pour dix ans. C'était un premier essai de tyrannie ; malgré l'appui des corporations, Boccanegra ne put se maintenir ; l'aristocratie le renversa en 1262 et rétablit un podestat. Les quatre familles citées

plus haut, Doria, Spinola, Fieschi, Grimaldi, passèrent décidément au premier rang, et les luttes intestines devinrent terribles. Les gibelins eurent le dessus ; les guelfes expulsés, réfugiés dans les châteaux ou bannis, invoquèrent l'appui des Angevins de Naples et du marquis de Montferrat, tandis que leurs adversaires appelaient les empereurs ou les Visconti de Milan. L'intervention de l'étranger dans les guerres civiles fut alors le fléau des républiques italiennes. Les gibelins, maîtres du gouvernement, accueillirent avec enthousiasme l'empereur Henri VII (1311) ; la ville se donna à lui pour vingt années. Un vicaire impérial remplaça le podestat ; ce fut Ugucione della Faggiola. Mais l'empereur ne songea qu'à exploiter les Génois, leur extorqua une contribution de 60,000 florins, resta plusieurs mois dans la ville, s'y endettant pour sa dépense journalière. Ce fut un soulagement quand il partit pour Pise. Les luttes recommencèrent. Les gibelins Doria et Spinola se brouillèrent ; les Spinola, plus riches, eurent l'avantage ; les Doria se rapprochèrent alors des guelfes ; mais, tandis que les Grimaldi s'alliaient à eux, les Fieschi s'entendaient avec les Spinola. Puis ceux-ci établirent une tyrannie qui ne dura qu'une année ; les trois autres familles les chassèrent. Cela finit en 1319 par un retour des guelfes sous Carlo de Fieschi appuyé par le roi de Naples. La guerre civile empira ; les Visconti, les Montferrat, les rois d'Aragon et de Sicile intervinrent. Les gibelins étaient maîtres de la banlieue ; dans les colonies même on se battit. Enfin on offrit au roi Robert de Naples la seigneurie de la ville et il fit accepter un compromis (sept. 1334) aux termes duquel les offices furent partagés également entre les guelfes et les gibelins ; la côte occidentale était au pouvoir des Doria et des Spinola établis à Savone. On concentra alors tous les efforts contre les Aragonais et les Catalans qui allaient s'emparer de la Sardaigne et on leur fit une guerre énergique jusque sur leurs propres rivages.

Le peuple se lassa d'être le jouet de factions aristocratiques ; il se souleva en 1339 et établit une nouvelle constitution. Comme à Venise, on élut un doge, auquel fut adjoint un conseil de douze membres, six nobles et six gens du peuple ; la division en corporations (*constabule*) fut substituée à celle en compagnies ; beaucoup de nobles furent bannis, leurs registres de créances brûlés, de même ceux de la douane. Le nouveau doge fut Simone Boccanera. Il vint à bout des résistances des nobles et fit reconnaître la constitution nouvelle dans toutes les possessions génoises. En déc. 1344, il se démit et se retira à Pise. On élut doge Giovanni di Murta, sous lequel on confirma, après de nouvelles luttes, le partage égal des offices entre nobles et plébéiens. De nouvelles dissensions, des échecs dans la guerre vénitienne firent résoudre en sept. 1353 l'abolition de la dignité ducale et le choix du prince-évêque de Milan, Giovanni de Visconti, comme seigneur de Gènes. Mais il mourut l'année suivante et les luttes reprirent de plus belle. Les plébéiens vainqueurs se divisèrent à leur tour en guelfes et gibelins. Simone Boccanera, rappelé de Pise, devint doge (1361) ; il fut empoisonné et remplacé par le marchand plébéien guelfe Gabriel Adorno (1363), assisté de six conseillers plébéiens. Celui-ci fut renversé par le chef des gibelins du camp populaire, Domenico de Campo Fregoso (1370), lequel fut chassé avec sa famille en 1378. Survint alors la guerre de Chioggia. Après le désastre qui la termina, une nouvelle révolution eut lieu. Le peuple fit créer un conseil de révision élu par moitié parmi les marchands, par moitié dans les autres corporations (1382). Le gouvernement démocratique diminua les impôts et acquit Famagouste (Chypre) ; le nouveau roi de Chypre, Jacopo Lusignan, fut brillamment fêté à Gènes. Les discordes se déchaînèrent plus violentes ; dans le parti populaire quatre grandes familles se disputaient la dignité de doge, Adorni, Fregosi, Guarchi et Montaldi ; il n'y avait plus de sécurité pour personne ; dans la ville, dans la campagne, on se combattait, pillant les maisons, coupant les vignes, les oliviers ; les pirates tunisiens profitaient des dissensions pour

ravager les côtes ; les doges étaient aussitôt renversés qu'élevés. On revint alors à l'idée de pacifier l'Etat en le subordonnant à un maître étranger. Le doge Antoniotto Adorno s'adressa au roi de France Charles VI à qui Gènes se donna (25 oct. 1396).

La domination étrangère aux xv^e et xvi^e siècles. La domination française, représentée par le maréchal Boucicaud, gouverneur (1401-1409), rétablit l'ordre. Boucicaud y parvint par le fer et le sang ; assisté d'un collège d'anciens et de conseillers, il restaura la prospérité matérielle. De son gouvernement datent une nouvelle organisation des corporations qui prirent un caractère professionnel et une institution qui eut une importance essentielle dans l'histoire de Gènes, la *banque de Saint-Georges* (1407). Cette banque fut une association des créanciers de l'Etat. Dès 1371, on les avait groupés et on avait essayé de créer un fonds d'amortissement pour éteindre la dette publique ; mais les billets de l'Etat (*luoghi*) s'étant multipliés durant les crises de la fin du xiv^e siècle, les détenteurs avaient comme gage la plupart des revenus publics. En 1407, pour amortir la dette et relever le crédit, on créa la banque de Saint-Georges, collège de huit membres élus par les créanciers de l'Etat, auquel fut confiée la gestion des biens et des revenus hypothéqués au profit de ceux-ci. Cette banque fut une société privée, indépendante des pouvoirs publics, élue et surveillée par l'ensemble des détenteurs d'actions de la dette publique, un véritable Etat dans l'Etat. Elle fut beaucoup mieux administrée que l'Etat et bien plus riche. Tous les fonctionnaires juraient de temps à autre d'observer les droits et libertés de la banque de Saint-Georges. Ainsi les intérêts économiques furent à peu près mis à l'abri des révolutions politiques.

Celles-ci ne cessèrent pas ; au bout de quelques années, on fut mécontent de Boucicaud, l'accusant de suivre, surtout dans le commerce avec la Lombardie, une politique personnelle ; on profita de son absence pour tuer son lieutenant et égorger tous les Français (sept. 1409) ; il revint, mais ne put comprimer l'insurrection. On chargea du gouvernement un conseil de douze anciens (pris dans tous les camps, nobles, plébéiens, gelfes, gibelins), sous la présidence du marquis de Montferrat, Teodoro II, intitulé capitaine général. En 1413, on expulsa celui-ci. Les guerres civiles reprirent entre les partis pour la possession de la dignité ducale ; combats, assassinats, bannissements, agressions des Catalans, des Siciliens, des bannis assistés du duc de Milan, etc. En 1421, une armée milanaise, conduite par Guido Torello et les principaux exilés, parut devant la ville ; une autre fut amenée à l'O. par Carmagnola. La flotte génoise fut vaincue et le doge Fregoso dut signer un traité d'après lequel on offrait la seigneurie au duc de Milan, Filippo-Maria Visconti, aux mêmes conditions que celles faites au roi de France. Il remit le gouvernement à Francesco Carmagnola, puis à Jacopo de' Isolani. Le commerce se releva ; mais, après quelques années de calme, l'esprit anarchique des Génois reparut. Ils avaient fait prisonnier (1435), près de Gaète, leur ennemi le roi Alphonse d'Aragon ; le duc de Milan le relâcha, leur faisant perdre le fruit de cette victoire ; exaspérés, ils massacrèrent le gouverneur, chassèrent les Milanais et élurent un doge (1436). Mais aussitôt les querelles se rallumèrent entre Fregosi, Adorni, Fieschi, etc. Ce n'était pas le moment de se diviser, car les possessions et le commerce d'Orient menaçaient ruine. Les progrès des Turcs ne purent être enrayés. Malgré l'héroïsme de Giovanni Giustiniani, Pera et Constantinople (V. cet art.) tombèrent aux mains des infidèles (1453). Incapables de défendre la Crimée et la Corse, les magistrats cédèrent Caffa et la Corse à la banque de Saint-Georges qui se chargea de s'y maintenir et eut dès lors son armée et sa flotte. On était sur la voie d'une absorption graduelle de l'Etat entier, par la puissante compagnie financière, ce qui eût conduit à un régime ploutocratique, analogue à celui de Venise ; mais Gènes revint à la domination étrangère. Elle adressa un nouvel appel au

roi de France, et le 11 mai 1458 reçut un gouverneur français, le duc Jean de Lorraine. Les Adorni appelèrent les Aragonais et vinrent assiéger la ville ; la mort du roi d'Aragon les arrêta ; un Fregoso vint avec des troupes napolitaines ; il fut tué ; mais Adorni et Fregosi s'entendirent et, pendant que le gouverneur guerroyait contre les Napolitains, ils occupèrent la ville (1461), proclamant doge Prospero Adorno. Bientôt l'archevêque Paolo da Campo Fregoso, qui avait été l'âme du mouvement, se fit élire doge. En 1464, le roi de France, Louis XI, céda ses droits sur la ville au duc de Milan, Francesco Sforza. Celui-ci s'entendit avec les grands, conquit la côte, puis la ville, et fut proclamé duc de Gènes (1468). A la mort de son fils, les Génois s'insurgèrent, mais furent subjugués ; sous la suzeraineté milanaise, les Fregosi administraient avec le titre de doges. Gènes suivit alors la destinée du duché de Milan, passa en 1499, avec lui, sous l'autorité du roi de France. Une insurrection eut lieu, dirigée par le teinturier Paolo de Novi (1506) ; il fut élu doge et assisté d'un conseil de huit tribuns. Louis XII la comprima sévèrement (1507), fit exécuter le doge et quatre-vingts bourgeois ; Rodolphe de Lannoy fut nommé administrateur et s'appuya sur l'aristocratie. Ottaviano Fregoso, aidé par le pape Jules II et des galères vénitienes, expulsa les Français et se fit élire doge (1513) ; mais bientôt il se rapprocha du roi de France, François I^{er}, lui reconnut le titre de duc de Milan et de Gènes, se contentant de celui de gouverneur. Il se maintint adroitement jusqu'en 1522, mais alors il fut assailli par les impériaux, Francesco Sforza et les Adorni, à la tête de 22,000 hommes sous Pescaire et Colonna. La ville fut prise d'assaut, mise à sac ; le doge mourut en prison à Ischia. Antoniotto Adorno fut élu doge ; mais le vrai maître de Gènes était le gouverneur espagnol don Lopez de Soria. Dans les années suivantes le rôle dirigeant appartient au grand amiral Andrea Doria. Il fut d'abord au service du roi de France ou du pape ; pourvu d'une solde de 36,000 écus par François I^{er}, il assiégea Gènes et la remit sous la domination française (1527), en faisant garantir ses libertés. Cette fois elle reçut pour gouverneur le Milanais Teodoro Trivulzio. François I^{er} songeait à transférer à Savone le commerce de Gènes ; en même temps, il blessait Andrea Doria. Celui-ci passa alors du côté de Charles-Quint qui lui donna une solde de 60,000 ducats et s'engagea à ériger Gènes en république libre. Doria chassa les Français de Gènes et de Savone, comme de Naples, et donna à sa patrie une nouvelle constitution (1528).

La république de Gènes du xvi^e au xviii^e siècle. La constitution établie par Andrea Doria fut aristocratique. On créa 28 associations (*alberghi*) entre lesquelles furent répartis les nobles et les plébéiens. On procéda de la manière suivante : toutes les anciennes familles génoises possédant une propriété foncière furent déclarées égales en droits. Chaque famille noble possédant à Gènes six maisons habitées forma un *albergo* ; les familles moins possessionnées s'adjoignirent à celles-ci ; on prononça la dissolution de celles des Adorni et des Fregosi, dont les membres furent répartis entre les autres groupes. On chercha à placer dans chaque groupe des membres de plusieurs des anciennes compagnies dissoutes ou des diverses factions. Voici la liste des *alberghi* : Doria, Calvi, Cattanei, Centurioni, Cybo, Cicada, Fieschi, Franchi, Fornari, Gentili, Grimaldi, Grilli, Giustiniani, Imperiali, Interiani, Lercari, Lomellini, Marini, Negri, Negroni, Pallavicini, Pinelli, Promontori, Spinola, Salvaggi, Sauli, Vivaldi, Ususmari. Le bas peuple (*popolo minuto*) fut exclu de ces associations et par suite privé de droits politiques. Toutefois, les listes des membres des *alberghi* n'étaient pas closes, et les petites gens qui se distinguaient pouvaient y être inscrits. De ces *alberghi*, on tira un sénat de 400 membres investi du droit de choisir les titulaires de tous les offices publics et de contrôler tout le gouvernement ; le sénat était périodiquement renouvelé, chaque sénateur ne restant qu'un

an en fonctions ; un conseil étroit (*consiglio minore*) de 100 membres élus pour un an concentrait les pouvoirs. A côté du doge, on plaça une seigneurie, composée de huit conseillers (élus pour deux ans), dont il devait prendre l'avis et qui avaient le droit d'initiative ; deux devaient toujours être présents dans le palais ducal, deux autres dans le voisinage. Huit « procureurs de la commune », élus pour deux ans, administraient la ville sous la présidence du doge ; cinq syndics ou censeurs, élus pour quatre ans, contrôlaient le pouvoir exécutif et veillaient à l'observation de la constitution. Andrea Doria refusa de se laisser nommer doge à vie, de même qu'il avait refusé l'offre de Charles-Quint de le nommer prince ou duc de Gènes ; il fit limiter à deux ans la durée des pouvoirs du doge. Le premier fut Uberto Lazario de Cattanei ; Doria, élu censeur, fut le vrai chef de l'Etat, et cette situation se prolongea jusqu'à sa mort. Néanmoins, son affection pour son neveu, l'ambitieux Gianettino Doria, fit craindre une tyrannie de ce dernier. Il se reconstitua un parti français. Ainsi éclata, la nuit du 1^{er} au 2 janv. 1547, la conjuration de *Fieschi* (V. ce nom). La mort de son chef, Giovanni Luigi de' Fieschi, la fit avorter, mais Gianettino Doria avait été tué. La proscription des Fieschi, la démolition de leur palais ne put assouvir la vengeance du vieil Andrea Doria ; il demeura jusqu'à sa mort (1560) le personnage prépondérant.

Une guerre contre les Français et les Turcs, engagée sous le doge Jacopo Promontaria, faillit faire perdre la Corse ; mais sa possession fut confirmée à Gènes en 1559 ; en revanche, l'île de Chios fut perdue. Les Vénitiens restant seuls à Chypre, les Gênois n'eurent plus dans le Levant de commerce qu'avec l'Egypte. La révolution commerciale, inaugurée par les découvertes maritimes des Portugais et de Colomb, changeant les routes de la navigation, porta le plus grand préjudice à Gènes. La décadence de la république était complète. Elle était cependant encore très riche, grâce à l'industrie, à la banque, qui faisaient fructifier les capitaux accumulés. La vie y était joyeuse, luxueuse, les fêtes fréquentes et splendides, les toilettes superbes. Louis XII disait que les maisons des marchands génois étaient plus riches que son palais. Mais, au contraire de tant de petites cités, Gènes n'eut pas dans la Renaissance d'originalité artistique ; on ne peut citer que quelques collections de médailles, d'étoffes, quelques orfèvres. Les artistes étaient appelés de l'étranger ; en 1445, sur 24 peintres présents dans la ville, 3 seulement étaient Gênois, les autres Pisans, Allemands, Flamands, Français, etc. Le xv^e siècle n'a pas laissé de monument. Au xv^e, le grand architecte, Galeazzo Alessi (1500-1572), était natif de Pérouse et élève de Michel-Ange ; il dirigea les travaux du nouveau port, la construction de la Strada Nuova, dont il édifia les fameux palais ; ses villas (Pallavicini, Imperiali, Grimaldi), l'église Santa Maria di Carignano sont également admirées. A la fin du xvi^e siècle et au xvii^e, Gènes eut enfin une petite école de peinture, où brillèrent Luca Cambiaso (1527-1580), Bernardo Strozzi (1581-1664), Pellegrino Piola (1607-1630), Fiasella, Castiglione, Ferrari, artistes sans grande originalité, qui suivirent la mode de leur temps, les derniers imitant Rubens et Van Dyck qui vinrent l'un et l'autre à Gènes.

Le dernier écho des luttes intestines qui avaient désolé Gènes durant des siècles se fit entendre en 1576. La vieille aristocratie n'acceptait pas la nouvelle, formée par les familles que Doria avait inscrites dans les *alberghi* ; elle s'efforçait de l'éliminer et s'appuyait sur l'Espagne, tandis que les nouveaux patriciens se tournaient vers la France. Ces derniers, lésés en 1574, préparèrent un coup de force afin de terminer le conflit. Don Juan d'Autriche amena une flotte espagnole et prévint les conspirateurs (1575). On s'en remit alors à la décision d'un tribunal arbitral formé du pape, de l'empereur et du roi d'Espagne. Ainsi fut élaborée la constitution du 17 mars 1576, laquelle confirma celle de 1528. Les prérogatives, récupérées en

1574 par les vieux nobles, furent abolies, toute distinction entre eux et les nouveaux supprimée, les mariages mixtes favorisés ; on spécifia que des plébiens pourraient être anoblis, en récompense de leurs services. L'autonomie de l'administration de la banque de Saint-Georges fut confirmée. A partir de ce moment, la paix régna dans la cité, soumise à l'oligarchie, sous la protection de l'étranger. Gènes gravita dans l'orbite de l'Espagne, qui trouva dans ses riches marchands des banquiers auxquels ses rois firent souvent appel.

Au xvii^e siècle, il y a peu d'événements à noter. En 1624, l'acquisition du marquisat de Zuccarello, que le duc Charles-Emmanuel de Savoie, allié à la France et à Venise, revendiqua vainement. La conspiration du bourgeois Vaquero, favorisée par le duc de Savoie, dirigée contre la noblesse ; elle coûta la tête à Vaquero (1528). L'institution d'inquisiteurs d'Etat, comme à Venise. La guerre avec la Savoie, marquée par la défaite des Gênois à Voltaggio (11 avr. 1631) et close par la paix de Madrid (27 nov. 1631). La république se sentait menacée par son voisin le duc de Savoie ; l'oligarchie s'attachait à l'alliance espagnole et veillait avec une méfiance soupçonneuse à tout ce qui semblait mettre en question son autorité. En 1672 eut lieu une guerre contre la Savoie ; celle-ci conquit Zuccarello, mais dut le restituer à la paix, sur la médiation de Louis XIV. La fidélité de l'aristocratie génoise à l'Espagne la mit aux prises avec Louis XIV. Le roi, irrité qu'elle refusât le passage à ses troupes et surtout qu'elle construisît et armât des galères pour le compte de l'Espagne, envoya devant la ville sa flotte exigeant la remise de quatre galères neuves et des excuses de la république au roi. Au refus des Gênois, la flotte française jeta 14,000 bombes dans la ville ; le palais des Doges, le Trésor, une foule de palais et de maisons furent incendiés (17-22 mai), le faubourg San Pier d'Arena pillé. Les Gênois s'humilièrent ; le doge vint à Versailles demander pardon au grand roi (12 janv. 1685). On sait que celui-ci exigea qu'il restât en fonctions quoique un article de la constitution stipulât qu'il ne pouvait sortir de la ville à peine de déchéance, et que le doge répondit à ceux qui lui demandaient ce qui l'étonnait le plus à Versailles : « C'est de m'y voir ». Cet incident fut le plus grave de l'histoire génoise au xvii^e siècle.

Au xviii^e siècle, Gènes passa avec l'Espagne à l'alliance française. En 1745, l'empereur Charles VI ayant cédé au roi de Sardaigne le marquisat de Finale acheté par lui en 1713, les Gênois, sous le doge Francesco Brignole, entrèrent dans la coalition franco-espagnole, promettant de mettre sur pied 10,000 hommes en échange d'un subside. Le roi de Sardaigne occupa la rivière de Ponent, les Autrichiens arrivèrent par le col de la Bocchetta, une flotte anglaise par mer ; la ville fut prise le 6 sept. 1746 ; le doge et six sénateurs durent aller à Vienne implorer le pardon de Marie-Thérèse ; les Autrichiens imposèrent à la ville une contribution de guerre de neuf millions de florins. La brutalité de leur garnison excita un soulèvement populaire. Le 5 déc. 1746, un soldat qui battait un jeune Gênois fut assommé par lui ; les rixes se généralisèrent ; à la nuit, le peuple s'empara des portes, s'arma, se barricada, annula la capitulation ; les compagnards de la vallée du Bisagno et les bourgeois se joignirent au mouvement. On se canonna dans la via Balbi. Le 10 déc. eut lieu la lutte décisive : 8,000 Autrichiens étaient tués, blessés ou pris ; les autres se retirèrent. Le 10 avr. 1747, une armée autrichienne reparut par la Bocchetta ; elle bloqua Gènes mais fut contrainte à la retraite par l'armée d'une flotte française (6 juil.). La grande préoccupation des Gênois au xviii^e siècle fut leur lutte contre les patriotes corses ; elle a été contée ailleurs (V. Corse) ; elle finit par la vente de l'île à la France (1768).

Au moment de la Révolution française, la république de Gènes voulut rester neutre. Les Anglais s'y opposèrent ; menacée par la flotte de Nelson, elle se plaça sous la protection française, et, par la convention de Paris (9 oct. 1796),

s'engagea à verser une contribution de 2 millions de fr. et une somme égale à titre de prêt. Le 20 mai 1797, une insurrection démocratique se produisit, favorisée par les Français et visant le renversement de l'aristocratie ; elle fut suivie le 22 mai d'une contre-révolution ; l'envoyé français Faypoult fut insulté, plusieurs Français blessés. Bonaparte exigea satisfaction. Le traité du 6 juin stipula la rédaction d'une constitution démocratique. Elle fut mise en vigueur le 1^{er} janv. 1798, après avoir été adoptée le 29 déc. 1797. L'Etat génois prit le titre de *république ligurienne*. Un peu accrue aux dépens du Piémont, la république s'étendait sur 5,500 kil. q. Elle était très faible ; sa flotte se composait de cinq galères et de quelques petits bâtiments. Le commerce de Gènes avait singulièrement décliné ; il se réduisait presque au cabotage dans la mer Tyrrhénienne. Seuls le grand courtage, le change et les affaires financières se maintenaient, grâce aux capitaux accumulés. La banque de Saint-Georges avait encore un revenu de plus de 10 millions de fr., de vastes propriétés foncières. La république ligurienne ne vécut que sept années. Dans cette période se place le célèbre siège de Gènes soutenu par Masséna en 1800, contre l'armée autrichienne assistée d'une flotte anglaise. Cette mémorable défense fut le couronnement d'une campagne où Masséna tint en échec les forces autrichiennes. L'armée qui lui avait été confiée manquait de tout. Il s'établit à Gènes, y restaura l'ordre. Quand Melas commença l'attaque (5 avr.), le général français, qui n'avait que 15,000 hommes, prolongea la défense des montagnes, son aile droite couvrant Gènes. Malgré l'arrivée de la flotte anglaise, il reprit encore l'offensive le 8 avr. et rouvrit la route de Savone. Le 30 avr., une attaque directe sur Gènes coûta aux Autrichiens près de 6,000 hommes. Le siège fut continué par Ott, lequel fut à son tour attaqué par les Français ; toutefois l'échec de Soult au Monte Cretta empêcha de rompre la ligne du blocus. Malgré les émeutes de la population qui demandait du pain, malgré le bombardement et les souffrances de la famine, Masséna tint bon, promettant la délivrance que Bonaparte annonçait pour le 30 mai ; le 21, on n'avait plus que deux jours de pain ; on se nourrit de graine de lin, d'amidon, d'avoine sauvage. Le 4 juin, il n'en restait plus. Masséna signa alors le soir du 5 juin avec lord Keith et Ott une convention aux termes de laquelle son armée serait rapatriée avec artillerie et munitions aux frais de l'Angleterre, et la liberté des Italiens était garantie. Bonaparte avait eu le temps d'arriver ; deux jours après Marengo, les Français reentraient dans Gènes (16 juin). La république reçut une nouvelle constitution le 29 mai 1802. Son dernier doge fut Girolamo Durazzo. Le 25 mai 1805, on fit rendre par le peuple et le sénat un vœu d'incorporation à la République française. Celle-ci fut effectuée par un décret du 4 juin ; de la république ligurienne on forma les trois départements de Gènes, Apennin (Chiavari) et Montenotte (Savone). Le port de Gènes fut déclaré franc. Néanmoins son commerce ne se releva pas, les Anglais restant maîtres de la mer. En 1814, après l'abdication de Napoléon, une armée anglaise de 9,000 hommes, appuyée par une flotte et commandée par lord Bentinck, attaqua Gènes et enleva les forts (17 avr.) ; le lendemain, la garnison française, sous le général Fresia, évacua la ville qui fut occupée par les Anglais. Une proclamation de Bentinck (26 avr.) remit en vigueur la constitution ancienne et institua un gouvernement provisoire. Mais le congrès de Vienne en décida autrement. Le *duché de Gènes* fut annexé au royaume de Sardaigne (1815). Un dernier effort fut tenté pour recouvrer l'indépendance en 1849. Lorsqu'on apprit la conclusion de la trêve avec l'Autriche et la dissolution du parlement de Turin, le peuple et la garde nationale s'insurgèrent, occupèrent les forts et chassèrent la garnison. Un gouvernement provisoire, à la tête duquel furent le général Avezzana, Davide Morchio, Constantino Reta, proclama l'indépendance de la république de Gènes (2 avr.). Le surlendemain, le général La Marmora arrivait avec une

armée piémontaise ; après une vive résistance, il reprit les forts et la ville. Une amnistie fut accordée, dont on excepta les chefs républicains en fuite. Mentionnons encore pour mémoire le coup de main manqué des mazzinistes sur le fort Diamante, dans la nuit du 29 au 30 juin 1857. Depuis lors, Gènes s'est contentée de développer sa marine et son commerce qui ont atteint de nouveau un grand degré de prospérité.

A.—M. B.

Province de Gènes. — Elle s'étend sur la côte de la Ligurie et comprend cinq circondarii dont les chefs-lieux sont Albenga, Chiavari, Gènes, Savone et la Spezia. Elle comprend 4,099 kil. q. et 760,122 hab. (recens. de 1881). Population *calculée* en 1892 (31 déc.), 816,394 hab.

Golfe et Rivière de Gènes. — Le golfe de Gènes ou mer Ligurienne est formé par la Méditerranée le long de la côte N.-O. de l'Italie. Il s'étend sur une longueur d'environ 200 kil. depuis la pointe de Bordighera jusqu'à Porto Venere. Sa profondeur est de 15 à 20 lieues. Le littoral forme ce qu'on appelle : la *rivière du Ponent* ou couchant à l'O. de Gènes, la *rivière du Levant* à l'E. Les deux parties de cette côte présentent le même aspect : une succession d'anses rocheuses, assez peu enfoncées, couronnées par les pentes et les cimes des Alpes et des Apennins. Les villes abritées des vents du N. sont des ports de pêche et de petit cabotage et surtout de délicieux séjours de plaisance où les vieillards et les malades viennent passer des hivers qui ressemblent à des printemps. L'olivier vient bien sur toute cette côte, en particulier à San Remo et à Porto Maurizio ; le palmier ne réussit guère en pleine terre qu'à Bordighera. Quelques stations côtières comme Loano et Albenga sont peu salubres à cause des miasmes qui émanent des alluvions déposées par les torrents. Au contraire San Remo et Bordighera à l'O. de Gènes, Nervi à l'E., sont des séjours de prédilection pour les malades. La population pratique l'agriculture en étageant le long des pentes montagneuses des gradins de pierres sèches, destinées à retenir les terres. La montagne longeant de très près la côte, les cours d'eau ne sont que des torrents sans importance. La Taggia, l'Arroschia, la Polcevera et le Bisagno sont les plus connus de ces torrents. Le golfe de Gènes est une mer « infertile ». Les poissons et autres animaux marins n'y trouvent ni les algues, ni les retraites qui leur sont nécessaires. Les marins de la côte doivent s'aventurer pour une pêche fructueuse jusqu'aux côtes de Sardaigne, de Sicile ou de Tunisie.

BIBL. : SERRA, *Storia della Liguria* ; Turin, 1836, 1 vol. — CANALE, *Storia civile commerciale e litteraria dei Genovesi* ; Gènes, 1844-1854, 9 vol. — Du même, *Nuova Storia della Repubblica di Genova* ; Gènes, 1862-1861, 4 vol. — Du même, *Storia della Repubblica di Genova dell'anno 1528 al 1550* ; Gènes, 1874. — MAILLY, *Histoire de la république de Gènes jusqu'en 1694*. — MALLESON, *Studies from Genoese history* ; Londres, 1875. — LANGER, *Politische Geschichte Genuas und Pisas im XVII^{ten} Jahrh.* ; Leipzig, 1882. — BELGRANO, *Della Vita privata dei Genovesi* ; Gènes, 2^e éd., 1875. — V. aussi les histoires générales et les géographies d'Italie.

GÈNES (Duc de) (1822-1855) (V. FERDINAND DE SAVOIE).

GÈNES LE COMÉDIEN (Saint), martyr. Fête le 25 août. Genesius était chef d'une troupe de comédiens à Rome ; ennemi acharné des chrétiens, il s'enquit de leurs mystères pour les livrer à la dérision du peuple. Un jour, au théâtre, devant l'empereur Dioclétien, il joua le malade et déclara à ses comparses qu'il avait grand besoin d'être purgé. Après une délibération fort bouffonne sur les divers remèdes recommandés en pareil cas, il conclut que la meilleure purification serait le baptême. Aussitôt, deux acteurs se présentent, l'un en exorciste, l'autre en prêtre, pour lui administrer le sacrement, suivant la formule chrétienne : à quoi l'empereur prit un singulier plaisir et tout le peuple applaudit. Quand il sortit du bain de grâce, on le revêtit de la robe blanche des néophytes et on le mena sur une estrade, devant la statue de Vénus. Mais voici, au lieu de la farce attendue, l'histrion fit la proclamation du miracle qui venait de le convertir subitement : « Pendant qu'on versait l'eau sur ma tête, j'ai vu une main qui s'étendait du ciel vers

moi, et des anges aux visages lumineux, qui lisaient en un livre tous les péchés que j'ai commis. Ils me dirent : Tu seras purgé de tous ces péchés par cette eau, si tu le désires sincèrement ; je répondez que je le désirais. A mesure que l'eau décollait sur moi, je voyais l'écriture s'effacer du livre, si bien qu'il n'y resta marque d'aucune lettre. Et les anges me dirent : Garde la pureté que tu viens de recevoir. Voilà pourquoi je confesse Jésus-Christ vrai Dieu, et vous exhorte à faire tous de même. » L'empereur, transporté de fureur, fit fouetter tous les comédiens de cette troupe et couper la tête à Genesius. Baronius place ce martyre en 303, Tillemont en 283 ou 286. Suivant le *Liber pontificalis*, Grégoire III fit restaurer (741) et embellir une église qui lui était dédiée. Rotrou en a pris le sujet d'une de ses pièces. — Les conversions subites de comédiens, accomplies dans des circonstances analogues, abondent dans la légende catholique. Nous ne noterons que saint Gelasinus, second mime, lapidé en 297, à Héliopolis, en Phénicie (l'Eglise grecque célèbre sa fête le 27 févr.), saint Ardalcon et saint Porphyre, dont le *Martyrologe romain* fait mémoire le 14 avr. et le 15 sept.

E.-H. VOLLET.

BIBL. : BOLLANDISTES, *Acta sanctorum*, 27 févr. et 25 août. — GISEBRECHT, *Der heilige Genesius in der Legende, in Drama und im oratorium*, dans la *Revue Damaris*, 1860.

GENÉSARETH (Lac de). Le Jourdain forme, au tiers environ de son cours, un lac présentant la figure d'un ovale irrégulier, d'une longueur de 20 kil. et d'une largeur maximum de 12 kil. Il a reçu dans l'antiquité le nom de mer ou lac de Kinnéret ou de Tibériade. Le nom de Génésareth semble une corruption de celui de Kinnéret, localité qui a disparu de bonne heure ; une portion, très heureusement située, de la rive occidentale, a conservé le nom de plaine de Génésar. Le lac de Génésareth se trouve situé à 200 m. environ au-dessous du niveau de la mer ; un grand nombre des scènes de l'Evangile se passent sur ses rives.

GENÈSE (Livre de la). Le livre de la *Genèse*, souvent appelé le premier des livres de Moïse et par lequel s'ouvre la Bible, est d'un intérêt extraordinaire, qui s'est modifié assurément à mesure qu'on renonçait à des théories surannées, mais n'a point faibli. Les vues qu'il présente sur les débuts de l'humanité, d'une part, la légende des patriarches à laquelle il donne de si grands et variés développements, d'autre part, constituent des objets d'étude singulièrement attrayants. L'examen de la langue, la comparaison des différents morceaux entrés dans la composition définitive, la discussion des théories proposées pour dater le livre et expliquer son contenu, soulèvent un monde de questions, qui continueront d'être agitées avec passion dans les écoles. Renvoyant à l'art. **PENTATEUQUE** les points qui intéressent la critique proprement dite, nous voulons ici donner une analyse exacte de la *Genèse*, et définir avec précision ses principaux éléments. — Les ch. 1 à XI sont consacrés aux origines humaines, considérées par l'auteur comme la préface générale de l'histoire du peuple israélite qu'il se propose d'exposer. C'est d'abord un tableau magistral de la création ou plutôt de l'organisation du monde par la puissance suprême, œuvre accomplie en sept journées et qui culmine dans la consécration du septième jour ou sabbat ; puis une sorte d'apologue, contant comment le premier couple humain s'est fait condamner à une existence misérable pour avoir désobéi aux ordres de la divinité, vulgairement le « récit de la chute ». L'écrivain suit alors la descendance d'Adam, note le meurtre d'Abel par Caïn, indique quelle fut la postérité de ce dernier, puis résume l'histoire de l'humanité d'Adam à Noé sous la forme d'une généalogie : ici il est à noter que les personnages atteignent un âge extraordinaire ; l'un d'eux est censé avoir vécu neuf cent soixante-neuf ans. Noé, qui est le dernier de la liste, devient père à cinq cents ans seulement. La race humaine s'étant corrompue, Dieu la détruit par une inondation à l'exception de Noé et de sa famille : le récit de cette catastrophe, vulgairement « le déluge », présente de nombreuses

répétitions. Dieu charge les trois fils de Noé, Sem, Cham et Japhet, de repeupler la terre ; Cham, ayant manqué de respect à son père, est l'objet de sa malédiction, tandis que le patriarche annonce les brillantes destinées de Japhet et de Sem. Les peuples appartenant à l'horizon géographique de l'écrivain sont répartis, au ch. x, entre les trois fils de Noé, considérés comme leurs tiges. L'humanité groupée dans les plaines de la basse Mésopotamie entreprend d'y construire une ville avec une tour démesurément élevée ; Dieu, pour empêcher ce projet d'aboutir, confond les langues et disperse les hommes : c'est la légende de la « tour de Babel », c.-à-d. de Babylone. Par l'intermédiaire de huit personnages, dont l'âge décroît progressivement, l'écrivain rattache Sem à Abraham, l'ancêtre proprement dit du peuple israélite.

Le reste de la *Genèse* (ch. XII à L) est consacré à l'exposition des destinées des trois patriarches, Abraham, Isaac et Jacob. Le premier, sur l'ordre divin, quitte la Mésopotamie et va planter ses tentes dans le pays de Chanaan, qui sera un jour la possession de ses descendants. On raconte les promesses faites à Abraham, sa séparation d'avec son neveu Loth, père des Ammonites et des Moabites, la victoire remportée par le patriarche sur les plus grands souverains de l'Asie et son entrevue avec Melchisédech, la naissance d'Ismaël, fils de la servante Agar, l'institution de la circoncision, l'intercession du patriarche en faveur de Sodome que Dieu détruit pour punir les crimes de ses habitants, enfin la naissance d'Isaac, fils d'Abraham et de sa femme légitime Sara, qui avait désespéré de jamais devenir mère. Le patriarche se montre prêt, dans sa foi sublime, à sacrifier son fils unique à la divinité, qui le lui demande ; celle-ci, satisfaite de son obéissance, épargne Isaac et annonce ses brillantes destinées ; Abraham fait l'acquisition d'une grotte sépulcrale à Hébron et se préoccupe de marier son fils Isaac à une femme qui n'appartienne pas à la race maudite de Chanaan. Après avoir rendu les derniers devoirs à son père, Isaac a de sa femme Rébecca des jumeaux, Esau et Jacob ; on nous raconte leurs démêlés, la manière dont Jacob s'empara du droit d'aînesse de son frère, sa fuite, l'apparition divine dont il fut honoré à Béthel, son séjour dans la patrie d'Abraham, sa condition de père chez Laban et son double mariage avec Lia et Rachel, enfin son retour dans le pays de Chanaan à la tête d'une nombreuse famille et de troupeaux considérables, sa réconciliation avec Esau et son établissement en Chanaan. Après qu'on nous a entretenu de divers incidents concernant les douze fils de Jacob, nous voyons l'un d'eux, Joseph, victime de la mauvaise volonté de ses frères ; emmené en Egypte comme esclave, il y arrive à une haute situation et, au travers de péripéties qui sont dans la mémoire de tous, voit toute la famille de Jacob, le patriarche compris, s'installer auprès de lui. Le livre se termine par la mort de Jacob et de Joseph. Au point de vue géographique, il est à noter que la *Genèse* représente les Israélites comme originaires de la haute Mésopotamie ; sur l'ordre formel de la divinité ils ont habité momentanément le pays de Chanaan avant de s'établir en Egypte, où leur séjour, conformément aux promesses divines, ne sera non plus que temporaire. — Au point de vue ethnographique, on n'oubliera pas que par Ismaël, fils d'Agar, ainsi que par le fait de sa concubine Kétura, Abraham est la souche de plusieurs tribus arabes ; il est également et de très près apparenté aux Syriens (Araméens), aux Ammonites et aux Moabites ; Isaac, pour sa part, est par Esau la souche des Edomites. — Notre analyse n'a pas fait ressortir un élément essentiel de la *Genèse*, à savoir les incohérences de son plan, les répétitions, redondances et contradictions dont elle est semée, traits qui, appuyés par des observations purement philologiques, ont établi pour la critique moderne d'une façon indéniable que nous sommes ici en présence d'une œuvre complexe ; des morceaux de provenance et d'inspiration variées ont été tour à tour juxtaposés, soudés et confondus en un ensemble ; on a notamment remarqué l'alternance singulière des noms divins, qui

a servi à retrouver et à isoler le document dit *lohiste* du document dit *jéhoviste*. Il y a dans tout cela quelque chose qui déconcerte notre goût, mais à quoi les Orientaux ne répugnent pas ; à côté de développements d'un intérêt médiocre et d'énumérations fatigantes se détachent des passages d'une inspiration sublime : le tableau de la création, le sacrifice d'Isaac, l'intercession d'Abraham, les scènes inoubliables où Joseph se fait reconnaître de ses frères ; d'autres pages se distinguent, de leur côté, par un tour fin ou élégant : l'apologie de la chute, l'acquisition par Abraham d'une grotte sépulcrale, la demande en mariage de Rébecca, Isaac trompé par sa femme et son fils, les aventures de Jacob chez Laban, les songes de Joseph et de Pharaon.

Maurice VERNES.

BIBL. : Ed. REUSS, *l'Histoire sainte et la loi* (Pentateuque et Josué), 1879, t. I. On trouvera dans cet ouvrage nombre d'indications bibliographiques. — V. aussi l'art. PENTATEUQUE.

GENESEE. Rivière des Etats-Unis, dans l'O. de l'Etat de New York. Elle prend sa source dans le N. de la Pennsylvanie, coule du S. au N. et se jette dans le lac Ontario, près de Rochester, après un cours de 231 kil. Le Genesee est célèbre par ses rapides. Par une dérivation prise au-dessus des rapides, il alimente le canal Erie, qui traverse la rivière à Rochester par un aqueduc de neuf arches de 15 m. d'ouverture chacune.

GENESINO (Les), artistes italiens (V. CANOZIO).

GENESIOS (Joseph), historien byzantin du x^e siècle, composa entre 954 et 959, sur l'ordre de l'empereur Constantin VII Porphyrogénète une *Histoire des Rois* (βίβλα δ' βασιλείων) en quatre livres, qui commence à l'avènement de Léon V (813) pour s'arrêter à la mort de Basile I^{er} (886). Genesios a eu à sa disposition de nombreux éléments d'information : à côté des sources écrites, telles que la biographie des patriarches Nicéphore et Ignace ou la chronique de Georges le Moine, il a pu, grâce à la haute situation que sa famille occupait à la cour, consulter fréquemment les témoins oculaires des événements ; il a également tiré parti des traditions populaires et des écrits de polémique nés de l'hérésie iconoclaste. Malheureusement l'impartialité et l'esprit critique manquent un peu à ses récits : les passions religieuses de son temps, les relations qu'il entretenait avec l'empereur font souvent tort à son indépendance. Néanmoins son ouvrage demeure une source des plus importantes pour cette période de l'histoire byzantine. Publié pour la première fois en 1733, d'après l'unique manuscrit de Leipzig, dans la *Byzantine* de Venise, le livre de Genesios a été édité à nouveau, par Lachmann, dans la *Byzantine* de Bonn (1834). Ch. DIEBL.

BIBL. : HIRSCH, *Byzantinische Studien*; Leipzig, 1876, pp. 116-174.

GENESLAY. Com. du dép. de l'Orne, arr. de Domfront, cant. de Juvigny-sous-Audaine ; 512 hab.

GENEST (L'abbé Charles-Claude), écrivain français, né à Paris le 17 oct. 1639, mort à Paris le 20 nov. 1719. Fils d'une sage-femme, il s'embarqua très jeune pour les Indes où il voulait tenter le négoce avec un de ses amis, mais leur navire fut attaqué au sortir de La Rochelle par les Anglais et Genest transporté à Londres. Il se fit professeur de français, s'intéressa à l'équitation et fut ramené en France par un écuyer du duc de Nevers venu pour acheter des chevaux et qui se trouva bien de ses conseils. Genest demeura dans la maison du duc de Nevers, le suivit dans les campagnes de 1672 et de 1673 et se fit remarquer par son talent de versificateur. Une ode de lui sur la conquête de la Hollande, une autre sur la prise de Maestricht, furent présentées à Louis XIV et attirèrent l'attention du P. Ferrier, confesseur du roi, qui lui conseilla de prendre les ordres. Il alla alors à Rome où il administra les propriétés du duc de Nevers ; ensuite il entra dans la maison de Pellisson à Versailles, et sut se faire des amis de Bossuet, de Malézieu, de Caton de Court, entra en relations avec M^{me} de Thiauge, M^{me} de Montespan, l'abbesse de Fontevault, avec la duchesse du Maine qui lui donna un

appartement à Sceaux. Il fut abbé de Saint-Wilmer, aumônier de la duchesse d'Orléans, secrétaire général de la prov. du Languedoc et fut reçu à l'Académie française en 1698. Citons de lui : *Dissertation sur la poésie pastorale* (Paris, 1707, in-12) ; *Mémoire sur la vie de la princesse Palatine de Bavière* (1709, in-12) ; un poème cartésien : *Principes de philosophie* (1716, in-8) ; *Poésies à la louange du roi* (1674, in-12), plusieurs poésies dans les *Divertissements de Sceaux* (1712), et des tragédies : *Zélonide, princesse de Sparte* (Paris, 1681, in-12), représentée le 4 févr. 1682 ; *Pénélope* (1703, in-12), représentée le 22 janv. 1694 ; *Joseph* (Rouen, 1744, in-8), représentée en 1710 ; *Polymnestre*, représentée en 1696.

BIBL. : PELLISSON et d'OLIVET, *Histoire de l'Académie française*, éd. Livet, t. II, p. 369.

GENEST ou **GENET** (Edme-Jacques), publiciste français, mort en 1781. Fils d'un secrétaire du cardinal Alberoni qui, à son retour d'Espagne, avait acheté la charge d'huissier-audencier au Châtelet, il fut destiné à la magistrature. Il voyagea en Allemagne où il étudia le droit, séjourna longtemps en Angleterre et devint secrétaire-interprète des affaires étrangères, de la marine et de la guerre. Après avoir rempli une mission à Londres en 1762, il fut mis par le duc de Choiseul à la tête du bureau des interprètes qui venait d'être créé. Citons de lui : *Histoire des différents sièges de Berg-op-Zoom* (1747, in-12) ; *Etat politique actuel de l'Angleterre ou Lettres sur les écrits publics de la nation anglaise* (ce périodique a paru de 1757 à 1759, in-12) ; *Essais historiques sur l'Angleterre* (1761, 2 vol. in-12) ; *Table ou Abrégé de 135 volumes de la Gazette de France de 1631 jusqu'à 1765* (Paris, 1768, 3 vol. in-4) et de nombreuses traductions de l'anglais, entre autres des *Lettres de Pope* (1753). Genest est le père de M^{me} Campan (V. ce nom).

GENEST ou **GENET** (Edmond-Charles-Edouard), diplomate français, né à Versailles, mort aux Etats-Unis d'Amérique en juil. 1834, fils du précédent. Capitaine de dragons, il fut, en 1775, attaché au département des affaires étrangères comme interprète, devint en 1779 attaché militaire à l'ambassade de Berlin, à l'ambassade de Vienne en 1780, et fut nommé, le 11 sept. 1781, chef du bureau des traducteurs au ministère des affaires étrangères en remplacement de son père. Lors de la suppression de ce bureau (1788), il fut envoyé comme secrétaire de légation en Russie, sous le comte de Ségur. — Bientôt le ministre plénipotentiaire dut se retirer laissant les affaires de France entre les mains d'un simple chargé d'affaires qui fut Genest (11 oct. 1789). Sa situation était délicate. Catherine II avait la haine de la Révolution, et le diplomate français fut en butte à de la froideur, puis à un parti pris de manque d'égards et à des avanies caractéristiques. A la fin de 1791, on lui signifia de ne plus paraître à la cour, puis on l'entoura d'espions, finalement on lui notifia son expulsion (19 juil. 1792). Catherine écrivit à cette occasion : « Ce Genest est le frère de M^{me} Campan, femme de chambre de la reine ; il a été comblé des bienfaits de cette princesse. Malgré cela, c'est un enragé que j'ai fait renvoyer d'ici après l'histoire du 20 juin. L'on dit qu'il est parti de Pétersbourg en enfouçant sa tête dans un bonnet de laine rouge : ceci est si fou que j'ai éclaté de rire en l'apprenant. » C'est qu'en effet Genest avait adopté avec enthousiasme les idées nouvelles, ce qui était peu fait pour consolider sa situation en Russie. Il fut (14 nov. 1792) nommé ambassadeur en Hollande, puis (avr. 1793) chargé des affaires de France aux Etats-Unis. « Là, dit le comte de Ségur, sa bouillante activité échoua dans une tentative qu'il fit pour attaquer le crédit de l'illustre Washington et pour rendre le gouvernement américain plus démocratique. » Washington le fit donc rappeler. Genest s'établit en Amérique et épousa la fille du gouverneur Clinton. On a de lui : *Histoire d'Eric XIV, roi de Suède* (Paris, 1777, in-12) ; *Recherches sur l'ancien peuple finnois* (1778, in-8), ce sont deux traductions du suédois. R. S.

GENEST. Com. du dép. de la Manche, arr. d'Avranches, cant. de Sartilly; 663 hab.

GENEST (Le). Com. du dép. de la Mayenne, arr. de Laval, cant. de Loiron; 832 hab.

GENESTELLE (*Genestella*). Com. du dép. de l'Ardeche, arr. de Privas, cant. d'Antraigues; 1,132 hab. Nombreuses sources minérales, dont la principale est celle des *Escourgeades* (les *Ecorchées*), ainsi nommée à cause de ses dépôts ferrugineux.

GENESTET (Peter-August de), poète néerlandais, né à Amsterdam le 21 nov. 1829, mort à Rosendaal, près de Arnhem, le 2 juil. 1861. Elève du séminaire des remontrants d'Amsterdam, prédicateur à Delft, il écrivit des poésies très goûtées de ses compatriotes : *Eerste gedichten* (1851); *Leekedichtjes* (1860), recueil de satires et d'épigrammes populaires, visant principalement les factions religieuses; *Laatste der Eerste* (1860). Tiele a réuni et publié ses poésies complètes (*Dichtwerken*, Amsterdam, 1868, 2 vol.).

GENESTROLE (Bot.) (V. GENÈT).

GENÈT. I. BOTANIQUE. — (*Genista* Tourn.). Genre de Légumineuses-Papilionacées qui a donné son nom au groupe des Génétées. Les Génêts sont des arbustes ou des sous-arbrisseaux à feuilles simples, uni ou tri-foliolées, à fleurs hermaphrodites, jaunes ou blanches, disposées en grappes nues ou feuillées. Les filets staminaux, unis entre eux à la base, sont libres seulement près du sommet et terminés chacun par une anthère biloculaire et introrse. Le fruit est une gousse ovale, oblongue, linéaire ou presque globuleuse, contenant un nombre variable de graines dépourvues d'arille. — Les Génêts habitent les régions tempérées de l'Europe, l'Asie occidentale et le N. de l'Afrique. On en connaît une soixantaine d'espèces, dont plusieurs sont employées comme médicaments. Tels sont, notamment, le *G. purgans* L., des Cévennes, de l'Auvergne, de l'Anjou, etc.; le *G. juncea* Desf. ou Génêt d'Espagne, très fréquemment cultivé dans les jardins pour la beauté et les parfums de ses fleurs; le *G. scoparia* Lamk. (*Sarothamnus scoparius* Wimm.) ou Génêt à balais, si commun en France dans les bois sablonneux, les lieux incultes, les landes, les bruyères, etc., enfin le *G. tinctoria* L. ou Genestrolle, Genette, Fleur des teinturiers, espèce indigène, qui fournit une très belle couleur jaune, employée dans la teinture. Ed. LEF.

II. HORTICULTURE. — Le Génêt à balais, *Genista scoparia* Lamk., arbrisseau touffu, commun dans les terrains siliceux, est très digne de figurer dans les jardins paysagers. On le multiplie de graines. Il reprend mal de boutures et supporte difficilement la transplantation. Le Génêt d'Espagne, *G. juncea* Scop., dont les fibres textiles servaient dans les montagnes du Midi à faire des toiles grossières, est aussi un arbuste ornemental. On le multiplie de graines en pleine terre. G. B.

III. THÉRAPEUTIQUE. — Le génêt à balais renferme dans toutes ses parties un principe acre et amer, la *scoparine*, qu'on range dans le groupe de la quercétine, et qui est doué de propriétés diurétiques, cathartiques et émétiques, et un alcaloïde énergique, non oxygéné, la *spartéine*, qui est un tonique du cœur. Les sommités fleuries du génêt sont souvent employées comme diurétiques, les boutons à fleurs confits dans le vinaigre à la manière des câpres, les fleurs administrés contre le rhumatisme et la goutte; l'infusion des fleurs dans du lait s'emploie en lotions dans les affections cutanées; on attribue aux graines des propriétés émétiques. — Les graines du *G. tinctoria* sont purgatives et émétiques. — Plusieurs espèces, les *G. purgans*, *juncea*, *sagittalis*, sont purgatives et plus ou moins diurétiques. Dr L. HN.

IV. INDUSTRIE. — On désigne sous ce nom différentes espèces de plantes d'où l'on a extrait et d'où l'on extrait encore des matières filamenteuses. Il y a à distinguer trois sortes de génêts : le génêt épineux, le génêt commun et le génêt d'Espagne. Le génêt épineux est une plante rare

utilisée comme textile dans les pays chauds seulement; elle est connue sous les différents noms de kadjoé djepoen (Indes), tjampaka molie (Malaisie) et barbadas flowerfence (îles de la Sonde). Le génêt commun, le moins utilisé des trois, longtemps recherché dans le Midi, n'est plus guère employé ni comme matière textile, ni même comme pâte à papier. On s'en sert pour faire des balais et couvrir des chaumières. Le génêt d'Espagne ou génêt odorant est très répandu dans nos jardins et croît aussi à l'état sauvage dans les terres sablonneuses. Dans les villages pauvres du Bas-Languedoc, il est très utilisé comme matière textile. La toile de génêt est d'abord roussâtre et grossière, mais elle est forte et nerveuse et devient blanche avec le temps; elle est presque inusable. Pour l'obtenir, on coupe le génêt à la serpe aussitôt qu'il a fleuri, on en forme de petits paquets qu'on triture avec un pilon de bois en ayant soin surtout de débarrasser les extrémités des tiges; on empile aussitôt ces paquets dans des fossés en les recouvrant de paille et d'herbes et en les arrosant d'une manière intermittente pendant au moins neuf jours consécutifs. On détère le génêt et on le bat avec une batte plate, de manière à pouvoir déjà en détacher la partie fibreuse; on nettoie alors les brins un à un et on les réunit en une seule liasse qu'on conserve jusqu'à l'hiver. A cette époque, la filasse se détache très facilement des parties des tiges qui y sont encore adhérentes; on la peigne à la main et on en forme finalement des pelotes ou des écheveaux qui sont ultérieurement filés par les femmes du pays. Dans un grand nombre d'autres contrées, le génêt sert comme litière. L. K.

GENET. Rivière du dép. de la Côte-d'Or (V. ce mot).

GENÈT (Eleazar), dit *Carpentras*, musicien français, né à Carpentras au xv^e siècle. Chapelain chantre de Léon X, il fut nommé évêque *in partibus* le 1^{er} nov. 1528 et devint maître de la chapelle pontificale. Il a laissé des *Magnificat* et des *Lamentations* qu'on a comparées à celles de Palestrina, mais qui sont inférieures (Avignon, 1532, in-4), des *Messes* (1532, in-4), des *Hymnes* (s. d. [1533] in-4), des *Cantiques* (s. d., in-fol.).

GENET (V. GENEST).

GENET (Jeanne) (V. CAMPAN [M^{me}]).

GENÈTE (La). Com. du dép. de Saône-et-Loire, arr. de Louhans, cant. de Cuisery; 762 hab.

GÉNÉTAIRE. Les Espagnols appelaient ainsi au xv^e siècle le cavalier léger armé de la lance courte, monté sur un cheval de petite taille, qui reçut le nom de génêt. Ces cavaliers, qui constituaient les hussards de la milice espagnole, étaient vêtus et montaient à cheval à la manière mauresque; en outre leurs chevaux étaient harnachés à la turque. Ce genre de vêtement et de harnachement, ce mode d'équitation étaient dits à la *genette*. — Les Français désignaient sous le nom de *génétaire* la cavalerie légère armée d'une javeline ou lance et qui était composée d'Albanais au service de la France. Les Italiens prenaient le mot *génétaire* comme l'opposé d'homme d'armes et le synonyme de cavalerie légère, laquelle était armée d'une *arzegaye*, appelée *giannetta*.

GENÉTIÈRE (Desfours de La) (V. DESFOURS).

GENÉTOUZE (La). Com. du dép. de la Charente-Inférieure, arr. de Jonzac, cant. de Montguyon; 697 hab.

GENÉTOUZE (La). Com. du dép. de la Vendée, arr. La Roche-sur-Yon, cant. du Poiré-sur-Vie; 617 hab.

GENETTE. I. ZOOLOGIE (V. CIVETTE, t. XI, p. 510).

II. BOTANIQUE. — Nom vulgaire sous lequel on désigne le *Narcissus poeticus* L. et le *Genista tinctoria* L. (V. GENÈT et NARCISSE).

III. ART HÉRALTIQUE. — Figure naturelle, représentant l'animal de ce nom montré de face et passant comme le chat et le léopard; quand il est rampant il est dit effarouché.

GENETTE ou **GINETTE** (Art milit.) (V. GÉNÉTAIRE).

GENETTES (Les). Com. du dép. de l'Orne, arr. de Mortagne, cant. de Moulins-la-Marche; 275 hab.

GENETZ (Arvid-Oscar-Gustaf), linguiste et poète finnois, né à Impilaks, sur le Ladoga, le 1^{er} juil. 1848. Lecteur au lycée finnois normal de Helsingfors et docteur à l'université (1877), il y est devenu professeur de langue et de littérature finnoise en 1891. Dès 1867, il alla bien des fois étudier sur place les idiomes et les dialectes ougro-finnois de la Russie et il séjourna chez les Magyars en 1878-79. On lui doit : *Description de la paroisse de Suojervi* (dans *Suomi*, 1870, sér. II, t. VIII) ; *Souvenirs de voyages en Russie* (dans *Suomen kuvalehti*, 1877-79) ; *Voyages dans la Laponie russe et spécimens de la langue* (en hongrois, 1879) ; *l'Evangile de saint Mathieu*, traduit dans cet idiome ; *Du karjalais de Russie* (dans *Suomi*, 1881, sér. II, t. XIV) ; *Grammaire finnoise* (1884 ; 2^e éd., 1884 ; en suédois, 1882) ; *Grammaire du tatar de Kazan* (1884) ; *Du finnois d'Olonetz* (dans *Suomi*, 1885, sér. II, t. XVII) ; *Lautphysiologische Einführung in das studium der westfinnischen Sprachen* et *Versuch einer karelischen Lautlehre* (1887) ; *Contes, chants et formules tchérémisses* (texte et traduction allemande dans *Journal de la société finno-ougrienne*, 1889, fasc. VII) ; *Wörterbuch der kolalapischen Dialekte nebst Sprachproben* (1891). Il a composé des poésies en finnois et traduit en cette langue les *Chasseurs d'Elm* de Runeberg (1884). BEAUVOIS.

GENEUILLE. Com. du dép. du Doubs, arr. de Besançon, cant. de Marchaux ; 584 hab.

GENEVA. Ville des Etats-Unis, Etat de New York, située à l'extrémité N.-O. du lac Senéca, sur le chemin de fer de New York central. Très belle vue sur le lac et le pays environnant ; 5,800 hab. en 1890 comme en 1880. Siège du collège Hobart.

GENÈVE (Lac de) (V. LÉMAN).

GENÈVE. I. CANTON. — Cant. de Suisse, à l'extrémité S.-O. de cet Etat, borné à l'E., au S. et à l'O. par la France, relié à la Suisse au N.-O. par la bande de terre Versoix-Céligny ; 283 kil. q. ; 406,738 hab., dont 50,975 appartiennent à la confession réformée et 52,297 à la catholique ; 85 % parlent le français, 14 % l'allemand. Ce pays forme une plaine qu'il borde à l'E. le Salève, un mont des Alpes, à l'O. un chaînon du Jura, le Reculet ; le bout S.-O. du lac Léman le baigne et le Rhône le traverse, après avoir reçu l'Arve qui vient de la Savoie. Le cant. de Genève est très fertile ; le vignoble, qui occupe une grande partie du sol, est d'une bonne production. La population vive, intelligente et industrielle, s'adonne principalement au commerce et à la fabrication de produits manufacturiers. L'horlogerie de luxe et la bijouterie fine sont florissantes. On trouve, en outre, dans le pays, des fabriques de poterie, de briques, de parquets, de limes,



Pont du Mont-Blanc, à Genève.

ainsi que d'importantes tanneries. Les forces du Rhône que la ville de Genève vient de mettre à la disposition de l'industrie, après les avoir captées au moyen de machines hydrauliques des plus ingénieuses, vont sans doute donner naissance à d'autres manufactures importantes. Par sa position, le cant. de Genève est l'intermédiaire du commerce entre la Suisse d'une part, le midi de la France, l'Espagne, l'Algérie, d'autre part. Trois chemins de fer se partagent le trafic, le Jura-Simplon, le Paris-Lyon-Méditerranée et la ligne du littoral savoisien du lac Léman, sans parler des lignes locales et de la navigation. Genève forme un canton suisse depuis 1814. Sa constitution assure l'exercice des droits politiques d'après la forme démocratique représentative ; cependant le gouvernement est nommé directement par le peuple. Le pouvoir législatif est exercé

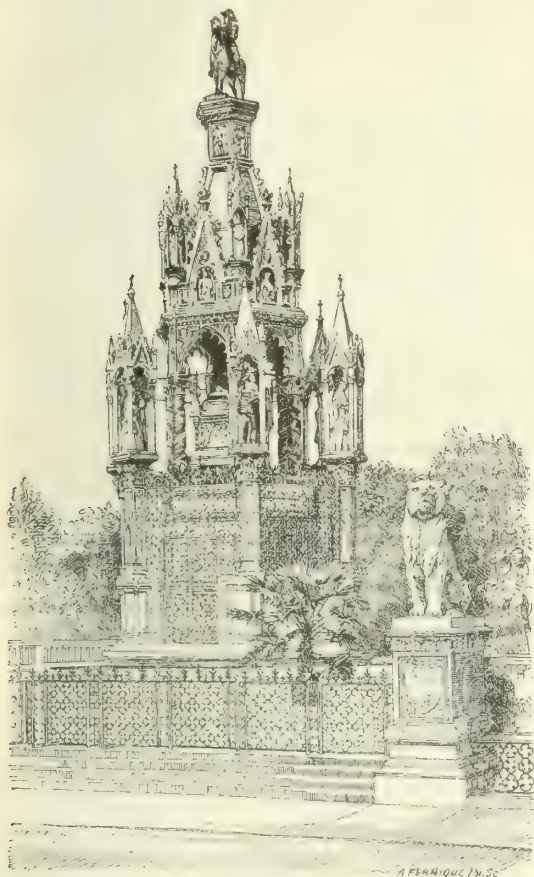
par le Grand Conseil qui se compose des députés désignés par le suffrage universel, un sur 4,000 hab. Le conseil d'Etat, de sept membres, forme le pouvoir exécutif ou le gouvernement. Il y a un tribunal de première instance, un tribunal de commerce, une cour d'appel et de cassation, des juges de paix et des conseils de prud'hommes. Les communes ont leur administration propre ; elle est confiée au conseil municipal nommé par les citoyens.

II. VILLE. — Chef-lieu du canton du même nom ; 68,432 hab. Située à l'extrémité du lac Léman et sur les deux rives du Rhône qui la traverse, en face du sauvage Salève et des montagnes de la Savoie derrière lesquelles, dans le lointain, le mont Blanc présente son majestueux dôme de neige, Genève avec ses rues animées, ses quais, ses monuments, ses hautes maisons, est non seulement un

site d'une rare beauté, mais aussi une grande ville dans le sens le plus large du mot, bien que sa population n'en fasse qu'une ville de moyenne importance ; aussi est-elle, comme séjour, très recherchée des étrangers. Plusieurs ponts relient les deux rives du fleuve ; le plus long et le plus rapproché du lac est le pont du Mont-Blanc, d'où l'on jouit d'une vue magnifique ; tout près une petite île, sur laquelle on voit un modeste monument élevé à Jean-Jacques Rousseau. L'église de Saint-Pierre, qui domine une partie de la ville et dans laquelle se trouvent les tombeaux du duc Henri de Rohan et d'Agrippa d'Aubigné, est le principal temple consacré au culte protestant ; Notre-Dame, édifice moderne, sert aux catholiques. L'hôtel de ville, très ancienne construction, est remarquable ; on peut monter à cheval jusqu'au deuxième étage. Genève possède un grand théâtre, récemment construit sur le modèle de l'Opéra de Paris. Sur la place qui s'étend devant, la statue équestre du général Dufour exécutée par le sculpteur Lanz. Non loin du lac, le monument, plus luxueux que beau, élevé par la

et des sciences. La ville est administrée par un conseil administratif de cinq membres.

L'histoire de Genève remonte aux temps les plus reculés. Place principale des Allobroges, César en fit un camp retranché. Au v^e siècle, Genève fait partie du royaume de Bourgogne. Au x^e, le vassal chargé de l'administration du pays s'est rendu indépendant et prend le titre de comte de Genève. Il a à soutenir des luttes continuelles avec l'évêque qui s'arroge une partie des pouvoirs publics. Le peuple, qui subit naturellement les conséquences de ces guerres intestines, appelle à son secours le comte de Savoie. Celui-ci devient souverain du pays vers la fin du xiv^e siècle et prend le titre de duc. Lui aussi aspire à réduire les prérogatives de l'évêque et à opprimer le peuple. Le prélat conclut une alliance avec Berne contre le duc. Puis survient la réformation. Genève l'embrace avec ardeur, sous l'influence de Calvin et de Farel. Réunis dans un danger commun, le duc et l'évêque oppriment toujours davantage le peuple. Berne intervient, déclare la guerre au duc, s'empare de toutes ses possessions dans le pays de Vaud et délivre Genève de ce potentat (1535). En même temps, la ville chasse l'évêque. Dès lors, Genève est république, mais république théocratique, car Calvin en est le chef, tout au moins de fait, sinon de titre. Tout est soumis au dogme absolument obligatoire pour tous les citoyens ; tout se trouve réglementé, la vie privée comme les réjouissances publiques. En vain ce régime de fer provoque une forte opposition ; les adversaires de Calvin, que l'on nomme les libertins, sont bannis, emprisonnés, décapités, et le réformateur intolérant et étroit peut mourir maître de Genève, après avoir fondé un régime politico-religieux qui durera deux cents ans. Toujours allié de la redoutable république de Berne, Genève n'est plus inquiété par le duc de Savoie. Cependant une fois encore il tente de s'en emparer, séduit par la prospérité de la ville. C'était le 11 déc. 1602. Déjà les Savoyards, profitant de l'obscurité, ont appliqué des centaines d'échelles contre les murs et s'apprentent à pénétrer dans la place, lorsqu'il sont découverts et chassés. Chaque année, le 11 déc., on célèbre la fête de l'Escalade en commémoration de cette délivrance. Insensiblement, la république de Genève se transforma en république aristocratique ; les anciennes familles s'arrogèrent le pouvoir ; tous les emplois publics leur appartenaient ; les simples naturalisés, les étrangers habitant la ville, ainsi que la population de la campagne, formaient les sujets. Toutefois cet état de choses ne se maintenait pas sans peine. Pendant la plus grande partie du xviii^e siècle, il y eut continuellement des révolutions, le peuple réclamant les droits et prérogatives qu'il s'était octroyés à la chute de la domination savoyarde. Toujours alliée à Berne, Genève allait être réunie à la Confédération suisse, lorsque la France s'en empara, en 1798, et en fit le chef-lieu du département du Léman. Il a été dit plus haut qu'en 1814 la ville et son ancien territoire augmenté de quelques communes furent réunis à la Suisse. La première constitution établit une démocratie modérée. Mais, à cause du cens, les familles aristocratiques continuaient à dominer. Ce fut en 1842 seulement que leurs privilèges furent abolis de fait par une nouvelle constitution. Mais les partis politiques appelés depuis lors radicaux et conservateurs restaient, et souvent il éclatait des troubles, ce qui était d'autant moins surprenant que la ville avait une administration radicale, tandis que le pouvoir législatif et le gouvernement du canton étaient conservateurs. L'attitude antifédérale que le gouvernement prit dans l'affaire du *Sonderbund* (V. ce mot) causa sa perte. Une insurrection éclata, le conseil d'Etat abdiqua et, le 9 oct. 1846, un gouvernement provisoire, James Fazy (V. ce nom) à sa tête, prenait le gouvernement. Une nouvelle constitution, celle qui régit encore aujourd'hui le cant. de Genève, fut promulguée le 24 mai 1847. — La ville de Genève est la patrie d'un grand nombre de personnages célèbres. Citons : Théodore de Bèze, Jean-Jacques Rousseau, le médecin



Monument élevé à la mémoire du duc de Brunswick, à Genève.

ville au duc de Brunswick dont elle a été instituée légitime universelle d'une fortune de plus de vingt millions. Au jardin anglais situé au bord du lac, l'un des principaux agréments de la ville, un monument allégorique de la réunion de la petite république à la Confédération suisse. Genève possède un grand nombre d'institutions de bienfaisance, de musées, de collections et d'écoles de toute espèce. Citons le musée Rath, précieuse collection artistique, historique, l'exposition permanente des beaux-arts de l'Athénée, l'école des arts industriels, établissement de premier ordre, et l'université, très fréquentée des étrangers, qui se compose des facultés de théologie, de droit, de médecine, des lettres

Tronchin, M^{mo} de Staël, Benjamin Constant, Mallet du Pan, Sismondi, Merle d'Aubigné, le général Dufour, Tœpffer, Petit-Senn, Marc Monnier, de Saussure, de Candolle, le sculpteur Pradier, les peintres Hornung, Diday, Calame van Muyden, etc. D^r GOBAT.

Convention de Genève (V. CROIX-ROUGE, t. XIII, p. 472).

BIBL. : THOUREL, *Histoire de Genève*; Genève, 1832-1833, 3 vol. in-8. — JAMES FAZY, *Essai d'un précis de l'histoire de Genève*; Genève, 1838, in-8. — JULLIEN, *Histoire de Genève*; Genève, 1843-1863, 3 vol. in-12. — PICTET DE SERGGY, *Genève : Origine et développement de cette République*; Genève, 1845, 2 vol. in-8. — GAULLIEUR, *Genève, depuis la constitution de cette ville en république, jusqu'à nos jours, 1532-1856*; Genève, 1856, in-8. — PAUL LULLIN, *Régeste genevois ou Répertoire des Documents imprimés relatifs à l'histoire de la ville et du diocèse de Genève avant 1312*; Genève, 1866, in-4. — GRENUS, *Fragments historiques sur Genève*; Genève, 1823, in-8. — LORDET, *Histoires des résidents de France à Genève (1679-1798)*; Genève, 1854, in-8. — RILLIET, *Histoire de la restauration de la république de Genève*; Genève, 1849, in-8. — Du même, *Histoire de la réunion de Genève à la Confédération suisse*; Genève, 1864, in-8. — *Mémorial des séances du Conseil représentatif*; Genève, 1828-1842, 27 vol. in-8. — *Mémorial des séances du Conseil municipal de la ville de Genève*; Genève, 1842 à 1893, 48 vol. in-8 (se continue). — *Mémorial des séances de l'Assemblée constituante*; Genève, 1842, 3 vol. in-8. — *Comptes rendus des recettes et des dépenses de la ville de Genève, années 1842 à 1893* (se continue), 5 vol. in-8. — MASSÉ, *Essai historique sur l'organisation des milices à Genève*; Genève, 1850, in-8. — LE ROY, *Anciennes Fêtes genevoises*; Genève, 1868, in-8. — BLAVIGNAC, *Etudes sur Genève depuis l'antiquité jusqu'à nos jours*; Genève, 1872-74, 2 vol. in-8. — GALIFFE, *Matériaux pour l'histoire de Genève*; Genève, 1829-1830, 2 vol. in-8. — Amédée ROGET, *Histoire du peuple de Genève depuis la Réforme jusqu'à l'Escalade*; Genève, 1882, 7 vol. in-16. — Du même, *les Suisses et Genève*; Genève, 1864, 2 vol. in-8. — SCHUECK-JACQUET, *le Canton et la Ville de Genève*; Genève, 1886, in-8. — BLAVIGNAC, *Armorial genevois*; Genève, 1849, 2 vol. in-8. — GALIFFE et MANDROT, *Armorial historique genevois*; Genève, 1859, in-4. — *La Constitution de Genève*; Genève, 1888, in-8. — ARCHINARD, *les Edifices religieux de la vieille Genève*; Genève, 1864, in-8. — CHAPONNIÈRE, *Pasteurs et laïques de l'Eglise de Genève*; Genève, 1889, in-8. — J.-A. et J.-B.-G. GALIFFE, *Notices généalogiques sur les familles genevoises, depuis les premiers temps jusqu'à nos jours*; Genève, 1829-1892, 6 vol. in-8. — *Mémoires de l'Institut national genevois*; Genève, 1854 à 1893, 18 vol. in-4. — DEMOLE, *Histoire monétaire de Genève*; Genève, 1887, in-4. — *Mémoires de la Société d'histoire et d'archéologie de Genève*; Genève, 1838 à 1893, 24 vol. in-8. — MUGNIER, *Notes et documents inédits sur les évêques de Genève*; Paris, 1^{re} éd. en 1886 et 2^e éd. en 1888, in-8. — BAULAIRE, *Œuvres historiques*; Genève, 1857, 2 vol. in-8. — Adhémar FABRI, *Libertés et Franchises de Genève*; Genève, 1507, in-4. — SPON, *Histoire de la ville et de l'Etat de Genève*; Lyon, 1680; Utrecht, 1685; Genève, 1730, 2 vol. in-4 et 4 vol. in-12. — BÉRENGER, *Histoire de Genève*; Genève, 1772, 6 vol. in-12. — FR. D'YVERNOIS, *Tableau historique des révolutions de Genève dans le XVIII^e siècle*; Genève, 1782, in-12. — LEVRIER, *Chronologie historique des comtes de Genevois*; Orléans et Paris, 1787, 2 vol. in-8. — PICOT, *Histoire de Genève*; Genève, 1811, 3 vol. in-8. — BONIVARD, *Chroniques de Genève publiées par Revilliod*; Genève, 1867, 2 vol. in-8. — SAYON, *Annales de la cité de Genève*; Genève, 1858, in-8. — LETI, *Historia ginevrina*; Amsterdam, 1686, 5 vol. in-12. — LOROVICH, *Abrégé de l'histoire de Genève*; Londres, 1774, in-8. — NEUCHÂTEL, *Abrégé de l'histoire de Genève*; Genève, 1798, in-12. — *Glossaire genevois*; Genève, 1820, in-8. — SENNEBIER, *Histoire littéraire de Genève*; Genève, 1786, 3 vol. in-8. — PAUL MARIN, *Les Œuvres de l'Initiative privée à Genève*; Paris, 1893, in-8.

GENÈVE (Robert de) (V. CLÉMENT VII).

GENEVIÈVE (Sainte), née vers 449, morte vers 502. D'après la légende, elle était originaire de Nanterre, près de Paris, fut consacrée à Dieu par saint Germain d'Auxerre, vint habiter Paris, sauva cette ville en persuadant à ses habitants de rester dans leur île où Attila ne les attaquait pas, alla jusqu'à Troyes et Arcis-sur-Aube chercher des vivres pour les Parisiens assiégés par Childéric ou Clovis, jouit d'un grand crédit auprès du premier de ces rois, détermina le clergé à élever une église en l'honneur de saint Denis, fut célèbre aussi en Orient et mourut à Paris, après avoir beaucoup voyagé. Mais la réalité de tous ces faits a pu être mise en doute; la question, fort débattue, de savoir quel est pour sa vie l'ancien texte le plus authentique est très secondaire, du moment qu'on se

refuse à admettre comme exacts, à cause de leur invraisemblance, les renseignements historiques que sa biographie contient. On a même nié que la composition de cette biographie fût antérieure au milieu du VIII^e siècle, bien que dans une série de manuscrits l'auteur dise qu'il écrivit dix-huit ans après la mort de la sainte. D'autre part, les nombreuses analogies que le texte présente avec la biographie de saint Martin surtout montrent combien est faible son originalité. Quant à la croyance que Geneviève était bergère, elle ne semble guère remonter plus haut que le XVI^e siècle et doit provenir de quelque erreur d'interprétation d'une de ses images. En tout cas, cependant, son existence n'a pas été contestée; honorée au moins dès le VII^e siècle, elle fut l'objet d'un culte qui ne fit que grandir; l'église des Saints-Apôtres où ses restes avaient été déposés finit par prendre son nom et ce nom fut laissé à la nouvelle église qui la remplaça au XVII^e siècle sur la montagne Sainte-Genève et qui devint le Panthéon où les fresques de Puvis de Chavannes retracent des scènes de sa vie. On conserve toujours sa tombe à l'église Saint-Etienne-du-Mont et l'on y célèbre toujours au mois de janvier une neuvaine en l'honneur de celle qui est considérée comme la patronne de Paris (V. GERMAIN [Saint], évêque d'Auxerre).

M. BARROUX.
BIBL. : Ch. KOHLER, *Etude critique sur le texte de la Vie latine de sainte Geneviève de Paris, avec deux textes de cette vie*; Paris, 1881, in-8. — Abbé VIDIEU, *Sainte Geneviève de Paris, 1884*, in-4. — Abbé NARBÉY, *Quel est le texte de la vie authentique de sainte Geneviève?* extr. du Bull. du comit. d'hist. et d'arch. du dioc. de Paris; Paris, 1884, in-8 (Cf. dans ce Bull. t. III, 1885, pp. 42-69 et 70-88). — G. BAPST, *la Chasse de sainte Geneviève, 1793*, dans Bull. de la Soc. de l'Hist. de Paris, 1885, pp. 113-127. — B. KRUSCH, *Die Fälschung der Vita Genevefæ*, dans Neues Archiv der Gesellschaft für ältere deutsche Geschichtskunde, 1892, t. XVIII, 1^{re} part., pp. 9-50.

GENEVIÈVE DE BRABANT. La légende raconte que Siegfried, palatin de Simmore au pays de Trèves, ayant épousé Geneviève, fille du duc de Brabant, dut quitter sa femme presque au lendemain de son mariage, pour aller rejoindre l'armée de Charles-Martel en marche contre les Sarrasins. Geneviève était enceinte, mais ne s'en doutait pas encore au moment de la séparation. Siegfried avait chargé son intendant, Golo, de veiller sur la princesse. Or, le pervers s'éprit de la femme de son maître. N'ayant pas réussi à la détourner de ses devoirs, il la prit en haine et, quand elle eut mis au monde un fils, il se rendit auprès de Siegfried et accusa Geneviève d'adultère. Le palatin ordonna à son infidèle serviteur de faire mourir sa femme. La princesse et son enfant furent conduits dans une forêt sauvage. Mais les bourreaux, pris de pitié, se contentèrent d'abandonner les malheureux à leur sort. Geneviève trouva un abri dans une caverne, vécut de fruits et de racines et parvint à apprivoiser une biche dont le lait nourrit son enfant. Plusieurs années se passèrent ainsi, quand, un jour, Siegfried étant à la chasse poursuivit la biche familière jusqu'à la caverne où se trouvait Geneviève. Il reconnut sa femme, qui lui prouva son innocence et rentra triomphante à la cour. Golo fut écartelé. Mais la princesse, dont la santé était minée par les privations, mourut peu de temps après; elle fut inhumée près de Niedermendig, dans une chapelle qui est aujourd'hui encore un lieu de pèlerinage. — Voilà la légende. Quelle part de vérité contient-elle? Il est impossible de le dire. Le premier texte qui en fasse mention est probablement celui de Matthias Emich, qui vivait au couvent des carmes de Boppard vers 1472. Freher croit qu'elle existait déjà vers 754. On a signalé une certaine analogie, assez vague, du reste, entre l'histoire de Geneviève et celle de la duchesse Hirlanda de Bretagne, rapportée par le Breton Cerisiers. Quoi qu'il en soit, cette touchante tradition s'est conservée intacte quant au fond, mais avec des détails très variés, suivant les pays. La poésie s'en est emparée et elle est devenue populaire dans toute l'Europe. Elle a fait éclore des romans, comme ceux de Dupatel (1805) et Dubois (Paris, 1810); des pièces de théâtre comme celles de Blessebois, La Chaussée, Cécile

en France; de Tieck et de Raupach en Allemagne, et inspiré de nombreux artistes. La belle estampe *Geneviève de Brabant*, gravée à Paris en 1789 par Legrand, est surtout célèbre.

E. H.

BIBL. : F. VICIUS PUTEANUS. *Sanctæ Genevæse Iconismus*; Louvain, 1618, in-8. — A. UBERTUS MIRÆUS. *Fasti belgici ac burgundici*; Bruxelles, 1622, in-4. — P. CERISIERS. *Un-nocence reconnue*; Paris, 1638, in-12. — F. REHER. *Origines palatine*; Heidelberg, 1686, in-1. — *Acta sanctorum*, 1^{er} avr. — J. GÖRRES. *Die deutschen Volksbücher*; Heidelberg, 1807, in-12. — SAUERBORN. *Geschichte der Pfalz-gräfin Genevæva und der Kapelle Frauenkirchen*; Ratisbonne, 1856, in-8. — ZACKER. *Die Historie von der Pfalz-gräfin Genevæva*; Königsberg, 1860, in-8.

GENEVOIS. Ancienne province des États sardes. Le Genevois comprenait jadis Genève et son territoire, mais la ville de Genève étant devenue ville impériale et s'étant peu à peu affranchie ne suivit pas le sort de son territoire qui demeura soumis aux comtes de Genevois. Plus tard, il passa à la maison de Savoie qui, en 1564, l'érigea en duché. Le titre de duc de Genevois s'est maintenu jusqu'à nos jours. Le Genevois, qui fait aujourd'hui partie de la Haute-Savoie, comprenait les arr. de Saint-Julien et d'Annecy et une partie du cant. de Genève.

GENEVOIS (Comtes de). Famille comtale qui possédait le pays de ce nom et qui joua un grand rôle au moyen âge. Elle remonte, dit-on, à un nommé *Reinier* qui aurait été établi comte par Charlemagne en 770. La dignité comtale devint héréditaire, suivant les uns depuis *Ratbert* vers 880, suivant les autres depuis *Gérolod* qui devint comte vers 1020. L'histoire fort compliquée de cette famille a fait l'objet de plusieurs travaux, entre autres : *Chronologie historique des comtes de Genevois*, de Lévrier (Orléans, 1787, 2 vol.) et plusieurs notices dans les *Mémoires de la Société d'histoire de Genève*. Nous nous bornerons à mentionner quelques-uns des chefs les plus connus de la maison de Genevois (la plupart des dates sont approximatives). *Aimon II* (1080-1134), fondateur du prieuré de Chamoniex. — *Amédée I^{er}*, milieu du XII^e siècle, fut révoqué en 1162 par Frédéric Barberousse pour s'être approprié par surprise le vicariat de l'Empire sur Genève. — *Guillaume I^{er}*, son fils, mis au ban de l'Empire (1186), finit cependant par mourir vers 1226 réconcilié avec l'évêque après avoir reçu de lui l'investiture du comté. Ses successeurs, *Guillaume II*, *Aimon III*, *Amé II* entre autres, commencent à se quereller avec les comtes de Savoie, et la rivalité des deux maisons dure plusieurs siècles. Il y a une trêve relative sous *Guillaume III* devenu le gendre d'Amé V de Savoie, puis sous *Amé III*. La durée du règne d'Amé III (1320-18 janv. 1367) et le caractère de ce prince firent retrouver au comte de Genevois tout son prestige. Néanmoins, bien qu'il eût cinq fils, la maison devait s'éteindre avec eux : *Aymon* l'aîné était mort trois mois avant lui. *Amédée IV* et *Jean* régnerent peu. *Pierre* le quatrième, par contre, eut le pouvoir pendant vingt et un ans (1371-1392). L'élection de son frère *Robert de Genève* comme pape (V. ce nom) donna un grand éclat à son règne. *Robert* de Genève, l'antipape Clément VII, fut le dernier comte de Genevois : il régna en cette qualité environ deux ans. Le comté passa ensuite à Humbert de Villars, fils de *Marie*, la fille aînée d'Amé III, désigné par le testament du comte Pierre. Humbert mourut sans enfants mâles et laissa le comté à son oncle Odon de Villars (1400) qui n'avait plus aucun lien avec la maison de Genevois. En 1401, Odon ceda ses droits sur le comté à Amédée VIII, comte de Savoie, moyennant 45,000 fr. d'or et la seigneurie de Châteaufort en Valromey. E. KURNE.

GENEVRAIE (La). Com. du dép. de Seine-et-Marne, arr. de Fontainebleau, cant. de Nemours; 331 hab.

GENÈVRE (Mont-). L'hospice du Mont-Genèvre fait partie des établissements généraux d'assistance publique. Il est situé dans la commune du Mont-Genèvre, arr. de Briançon, à une alt. de 1,937 m. Son origine remonte au XIII^e siècle. Il fut fondé vers 1282 par les dauphins du Viennois et portait alors le nom de *Domus hospitalis monitis Jani*. Il fut reconstruit en 1692, les bâtiments ayant

été probablement détruits par les troupes de Victor-Amédée. En 1789, il ne consistait plus qu'en un bâtiment délabré, les revenus avaient disparu à la suite de l'administration imprévoyante de la commune du Mont-Genèvre. Un arrêté des consuls du 28 thermidor an X résolut le rétablissement de cette institution. Le préfet des Hautes-Alpes Ladeucette releva l'hospice et le fit administrer par des trappistes. Une dotation lui fut affectée sur les biens domaniaux du dép. de la Sésia (Vercel) par décret du 15 mai 1806 : le revenu brut était fixé à 40,256 fr. Mais lorsque le roi de Sardaigne fut rétabli dans ses États, ces revenus furent taris. Aussi les religieux déclarèrent-ils en 1816 qu'ils ne pouvaient continuer à se charger du service sans une dotation de 6,000 fr. Cette dotation leur fut accordée en 1817, et, sauf une interruption (1840 à 1843), elle n'a pas cessé d'être servie jusqu'en 1893. Cet hospice est chargé de recueillir les voyageurs à toute heure du jour et de la nuit et de pourvoir gratuitement à leurs besoins pendant leur séjour, et, s'il est nécessaire, de leur accorder de légers secours en argent. Les voyageurs valides ne peuvent prolonger leur séjour que jusqu'au moment où il leur est possible de continuer leur route. Les malades après avoir reçu des secours sont transportés à Sézanne s'ils sont Italiens, à Briançon s'ils sont Français. En temps de brouillard, deux agents se tiennent sur la route du côté de Briançon, deux autres du côté du Piémont. Ils portent une lanterne allumée, avec du pain, du vin, etc. On sonne une cloche à l'hospice et on allume un fanal dans le clocher. Le personnel se compose d'un directeur et de plusieurs domestiques. D'après une statistique dressée de 1841 à 1846, le nombre des hospitalisés était en moyenne de 3,835 par an. Le régime alimentaire comprend une soupe de bouillon gras ou maigre, 750 gr. de pain, une portion de viande, de légumes, de laitage ou de fromage (500 gr.), une ration de vin. Les malades ont en plus du vin chaud et du café. Jusqu'en 1859 le nombre des lits était de dix. Depuis cette date, il est de vingt-cinq. Le domaine rural se compose de 41 hect. de terre. Les ressources financières se décomposent ainsi : subvention du gouvernement, 6,000 fr.; rentes, 3^o/_o, 1,400 fr.; produits de la propriété, 7,600 fr.; recettes éventuelles, 300 fr., soit 15,000 fr. environ. Les dépenses sont bien inférieures aux ressources. Aussi en 1893 l'administration, étant donné le ralentissement considérable qu'ont subi les communications par ce point de la frontière depuis que de nouvelles voies ont été ouvertes et surtout par suite du développement de la circulation sur les chemins de fer, a décidé de réduire à 1,000 fr. la subvention de l'Etat. C'est qu'en effet l'hospice du Mont-Genèvre a perdu une grande partie de son utilité ancienne.

GENEVREUILLE. Com. du dép. de la Haute-Saône, arr. et cant. de Lure; 347 hab.

GENEVREY. Com. du dép. de la Haute-Saône, arr. de Lure, cant. de Saulx; 489 hab.

GÉNÉVRIER. I. BOTANIQUE. — (*Juniperus* Tourn.). Genre de Conifères, du groupe des Cupressinées, composé d'arbres et d'arbustes à feuilles linéaires, aciculaires, persistantes, opposées ou verticillées par trois, à fleurs unisexuées, naissant sur des rameaux différents, tantôt sur le même pied, tantôt sur des pieds distincts. Les fleurs mâles sont semblables à celle des *Cyprés* (V. ce mot). Quant aux inflorescences femelles, elles sont constituées par des chatons courts, ovoïdes, formés d'écaillés concaves, accrescentes, soudées inférieurement et portant à leur base une sorte de cupule, au fond de laquelle se trouve un ovule orthotrope, dressé, réduit au nucelle. A la maturité, les écaillés s'épaississent, deviennent charnues et entourent complètement les fruits; ceux-ci sont des nucules osseuses contenant chacune une seule graine dressée, albuminée, à cotylédons infères au nombre de deux, quelquefois de trois à cinq. C'est l'ensemble de l'inflorescence femelle ainsi modifiée que l'on désigne communément sous le nom de *baie* des Génévriers.

Les Genévriers habitent les régions tempérées et froides de l'hémisphère boréal ou les contrées montagneuses dans les régions tropicales. On en connaît environ 25 espèces, dont les plus importantes sont : le *Juniperus sabina* L., célèbre comme abortif (V. SABINE); le *J. oxycedrus* L. ou Petit Cèdre, qui fournit l'huile de cade (V. CADE); le *J. Virginiana* L. et le *J. communis* L. ou Genévrier commun. Ce dernier est un arbuste dioïque qui croît dans les lieux incultes et rocailleux de toute l'Europe, depuis la Méditerranée jusqu'aux régions arctiques, dans l'Amérique du Nord et en Asie, dans les hautes montagnes de l'Himalaya. On utilise son bois et ses fruits (baies de Genévrier ou baies de *Genièvre* (V. ce mot). Le *J. Virginiana* L. est un arbre de 15 m. environ de hauteur, qui est très répandu dans l'Amérique du Nord. On l'appelle vulgairement Cèdre de Virginie ou Cèdre rouge (*Red Cedar* des Américains). Ses feuilles sont préconisées aux États-Unis comme emménagogues. Son bois odorant, léger, d'une grande dureté, est très employé en Amérique comme bois de construction et utilisé en Europe dans l'ébénisterie et pour fabriquer les crayons Conté. Ed. LEF.

II. ARBORICULTURE. — Les Genévriers se contentent de sols secs et maigres. On les utilise avec avantage pour la décoration des parcs et des jardins paysagers où ils se font remarquer par l'élégance de leur port et leur feuillage touffu. On cultive le *Juniperus sabina* L., à rameaux recourbés formant un fourré de 1 à 2 m. de haut. Le *J. drupacea* Labill., le *J. Virginiana* L., dont le bois à grain fin, facile à travailler, sert à faire des crayons. La variété pyramidale du *J. communis* L. est recherchée comme plante d'ornement. Ce Genévrier et le *J. oxycedrus* L. peuvent être utilisés pour faire des haies. Les Genévriers ont le défaut de croître lentement. La multiplication se fait de graines ou encore au moyen de la greffe. On sème les graines en terrines ou en pleine terre ombragée, à l'abri de l'humidité. G. B.

III. PALÉONTOLOGIE. — Les Genévriers forment le groupe le plus élevé en organisation de la tribu des Cupressinées; c'est le seul où l'on voie le strobile formé d'écailles charnues et soudées et converti en une baie comestible. Les plus anciens *Juniperites* qui aient été signalés remontent à l'Éocène.

GENEVRIÈRES. Com. du dép. de la Haute-Marne, arr. de Langres, cant. de Fayl-Billot; 438 hab.

GENEVROYE (La). Com. du dép. de la Haute-Marne, arr. de Chaumont, cant. de Vignory; 19 hab.

GENEY. Com. du dép. du Doubs, arr. de Baume-les-Dames, cant. de L'Isle-sur-le-Doubs; 210 hab.

GENEYTOUZE (La), en latin *Genestosa*. Com. du dép. de la Haute-Vienne, cant. de Saint-Léonard, arr. de Limoges, à 8 kil. du ch. de fer de Limoges à Clermont; 1,458 hab. Sept foires par an. — A cette commune a été réunie en 1829 celle des Alloix (*de Allodiis*) où se voient encore les restes d'un monastère de femmes, qui, en 1758, furent transférées à Limoges. L'église de La Geneytouze fut donnée en 1137 au prieuré d'Aureil (près de Limoges), qui se disait chef d'ordre, et fonda dans la paroisse un prieuré-cure qui a duré jusqu'à la Révolution. En 1598, ce prieuré-cure suivit le sort de son chef d'ordre et passa aux mains des jésuites du collège de Limoges.

BIBL. : A. LEROUX, *Invent. des Arch. dép. de la Haute-Vienne*, série D, nos 930-940, et introd., p. LIII.

GENGA (Girolamo), peintre et architecte italien, né à Urbin en 1476, mort à Urbin en 1551. Il fut d'abord élève de Luca Signorelli, qu'il suivit à Cortone, puis à Orvieto, où il aida son maître dans les fresques célèbres de la chapelle de la Vierge. Il passa ensuite trois années au service du Pérugin, chez lequel il se lia avec Raphaël. Peu d'artistes de la Renaissance ont exercé leur activité sur un plus grand nombre de points. Après un court séjour à Florence, Girolamo travailla à Sienne, où il exécuta dans le palais Petrucci, terminé en 1508, des fresques qui ont péri, aussi bien que celles de Signorelli et de Pinturicchio. En 1512,

il se mit à Urbin au service du duc Guidobaldo II. Outre des fresques dans la chapelle San Martino, dépendant de l'évêché, il peignit des décors, des coffrets, des caparaçons. Appelé à Rome probablement par des Siennois, il exécuta dans l'église Sainte-Catherine de Sienne une grande *Résurrection*. Rappelé à Urbin par les fêtes du mariage de Francesco-Maria della Rovera, avec Léonore de Gonzague, il fut, avec Timoteo Viti, l'ordonnateur des cortèges et des fêtes. Lorsque le duc fut dépossédé par Léon X, l'artiste suivit son protecteur à Mantoue; on le trouve ensuite à Cesena où il peint une *Annonciation* (conservée à la Brera de Milan). Enfin il rentra à Urbin avec le duc victorieux. A partir de ce moment, il se consacra presque entièrement à l'architecture, à laquelle il s'était préparé, dès son voyage à Rome, par des dessins d'après les monuments antiques célèbres au temps de Vasari. Girolamo restaura pour le duc d'Urbin le Palais vieux de *Castel Durante*, et en construisit un nouveau à *Monte Imperiale*, près de Pesaro; il éleva les églises *San Giovanni Baptistista* à Pesaro et *Santa Maria delle Grazie* à Sinigaglia, ainsi que le cloître des *Zoccolanti* à Monte Baroccio. Il dessina également le mausolée de Francesco-Maria, qui fut exécuté par Ammanati. Enfin il exécuta nombre de modèles pour les arts décoratifs alors si prospères dans le duché d'Urbin et fut mis à la tête de la fabrique de faïences de Pesaro. Après un dernier voyage à Mantoue, où il édifia la façade de la cathédrale, il mourut à Urbin. E. BERTHAUX.

BIBL. : VASARI, *Le Vite*, éd. Milanesi; Florence, 1883, t. VI, in-8. — CHARLES BLANC, *Histoire des Peintres, École ombrienne*. Appendice. — BURCKHARDT, *le Cicéron*, trad. Gérard, 1892, in-12.

GENGA (Bartolommeo), fils aîné du précédent, peintre et architecte italien, né à Cesena, près d'Urbin, en 1518, mort à Malte en 1558. Il fut élève de Vasari et d'Ammanati. Comme son père, il fut employé par les ducs d'Urbin à des décorations pour les fêtes. Il collabora au palais de *Monte Imperiale* et bâtit la petite église *San Pietro* à Mondavio. Il dut surtout sa réputation à sa science d'ingénieur militaire : la ville de Gènes et l'empereur d'Allemagne eurent recours à ses services. A la suite d'une disgrâce dont les causes restent obscures, il quitta Urbin et alla se fixer à Malte où il fit quantité de projets de constructions et de fortifications que la mort l'empêcha d'achever. — Le second fils de Girolamo Genga, *Antonio*, fut également architecte. E. BERTHAUX.

GENGELI ou GENGILI (Bot.) (V. SÉSAME).

GENGENBACH (Pamphile), écrivain suisse de la première moitié du XVI^e siècle. Bourgeois de Bâle, imprimeur, ardent réformé, on lui doit, outre des écrits en faveur de la Réforme, des drames qui l'ont fait considérer comme un des précurseurs du théâtre allemand, des poèmes satiriques, etc. Ses *Œuvres* ont été réunies à Hanovre en 1856 par Gødeke. E. K.

GENGIS KHAN (V. DJENGIS KHAN).

GENGLER (Heinrich-Gottfried-Philipp), juriste allemand, né à Bamberg le 25 juil. 1817, professeur de droit allemand à l'université d'Erlangen (1847). Il a publié un grand nombre d'ouvrages relatifs à l'histoire du droit. Nous citerons : *Quellengeschichte und System des bayerischen Privatrechts* (Erlangen, 1846); *Deutsche Rechtsgeschichte im Grundriss* (1849-50, 2 livr.); *Deutsche Stadtrechte der Mittelalter* (1852); *Der Schwabenspiegels Landrechtsbuch* (1875, 2^e éd.); *Lehrbuch der deutschen Privatrechts* (1854-62, 2 vol.); *Der deutsche Privatrecht in seinen Grundzügen dargestellt* (1876, 3^e éd.); *Codex juris municipalis Germaniæ mediæ avi* (1863-67, t. I); *Deutsche Stadtrechtsaltertümer* (1882), etc.

GENGOULT (Louis-Thomas, baron), général français, né à Toul le 20 déc. 1767, mort à Toul en juin 1846. Soldat au régiment d'Austrasie le 11 juil. 1784, il fut admis le 1^{er} janv. 1792 dans la garde constitutionnelle de Louis XVI avec le grade de fourrier. Congédié le 5 juin suivant, lors du licenciement de ce corps, il reprit aussi-

tôt du service comme simple soldat au 7^e bataillon de la Meurthe (20 juil.), fit les campagnes de la Moselle, de Sambre-et-Meuse, de Batavie et du Rhin, et se retira dans ses foyers le 25 mai 1795 avec le grade de chef de bataillon qu'il avait obtenu le 1^{er} janv. de la même année. Rappelé à l'activité le 1^{er} août 1799, il servit sur le Rhin et en Hanovre et fut promu major (lieutenant-colonel) du 103^e de ligne le 21 nov. 1802. Il fit avec ce régiment la campagne de 1805, au cours de laquelle sa conduite à la journée de Diernstein contribua à sauver la division Gazan. Nommé colonel du 56^e le 13 mai 1806, il en conserva le commandement jusqu'au 24 août 1814, époque où il devint général de brigade. Dans l'intervalle, il s'était signalé à la prise de Stralsund (1806) et à la bataille d'Essling (1809), ce qui lui avait valu le titre de baron (7 mars 1808). Attaché en févr. 1812 au 3^e corps de la grande armée, il prit part à l'expédition de Russie sous les ordres de Ney. L'année suivante il fit la campagne de Saxe sous Vandamme et assista au siège de Hambourg. La première Restauration le mit en non-activité (1^{er} sept. 1814). Il reprit du service pendant les Cent-Jours et fut nommé général de division par le gouvernement provisoire (5 juil. 1815), mais il vit cette nomination annulée au retour de Louis XVIII. Le 1^{er} janv. 1825 il fut mis à la retraite. Louis-Philippe le fit réintégrer dans les cadres comme général de division et le maintint en activité jusqu'au 14 mai 1833. Ch. G.

GENICOURT. Com. du dép. de Seine-et-Oise, arr. et cant. de Pontoise; 231 hab.

GENICOURT-SOUS-CONDÉ OU EN-BARROIS. Com. du dép. de la Meuse, arr. de Bar-le-Duc, cant. de Vaincourt; 79 hab.

GENICOURT-SUR-MEUSE. Com. du dép. de la Meuse, arr. et cant. de Verdun-sur-Meuse; 309 hab.

GÉNIE. I. Psychologie. — Ceux qui professent que la méthode en psychologie consiste uniquement dans l'observation de soi-même devraient se récuser devant l'étude du génie, don rare par définition et essentiellement exceptionnel. Pour nous, au contraire, il est délicat sans doute, mais non point téméraire d'en essayer l'analyse. Il n'est nullement besoin, en effet, d'avoir soi-même du génie pour chercher à déterminer, d'après la vie et les œuvres de ceux qui en ont notoirement, ce qui constitue le génie. Bien plus, les hommes les mieux placés pour le savoir, *pauci, quos æquus amavit Jupiter*, seraient souvent les plus incapables de le dire. Car l'inconscience, une inconscience au moins relative, semble être un de leurs caractères; et l'analyse est rarement leur fait.

Si quelque chose paraît certain, en effet, en dépit du mot célèbre « le génie n'est qu'une longue patience », c'est que ce nom ne s'applique proprement qu'à une aptitude intellectuelle non seulement fort au-dessus de la mesure commune, mais native surtout et spontanée, et largement indépendante de la culture et du travail. Cela est si vrai, que, lorsqu'on cherche les marques les plus irrécusables du génie, on les trouve dans l'enfance même des grands hommes, dans la prodigieuse précocité d'un Mozart, par exemple, ou d'un Pascal. Non que ce criterium suffise et ne puisse tromper quelquefois. Car toutes les pousses précoces ne portent pas fruit, et les enfants prodiges ne tiennent pas toujours tout ce qu'ils promettent; or il faut garder ce beau nom de génie pour la vraie puissance intellectuelle, pour cette fécondité supérieure qui ne va pas sans la maturité, et qui, plus tardive quelquefois, n'en donne que des fruits plus savoureux. Il est très vrai, d'autre part, que les plus beaux dons ont besoin d'être mis en œuvre par le travail; que la pire duperie est celle des esprits brillants qui méprisent l'effort régulier. Là est le sens profond de ce paradoxe qui identifie le génie à la patience. Mais n'en soyons pas dupes à notre tour. Le mot même de génie, qui en mythologie est à peu près synonyme de *démon* et désigne une puissance à demi divine, indique assez que ce qu'on appelle le génie dans l'homme est regardé, au moins à l'origine, avant tout, comme une

inspiration supérieure, soustraite à la volonté individuelle. En quelque genre que ce soit, ce qui sent la lampe, comme on dit, est précisément le contraire de ce qui nous paraît génial; et pour accorder cet éloge suprême à une œuvre, nous voulons sentir en elle moins le labeur de l'ouvrier, qu'une sorte de don gratuit et imprévu de la nature, opérant en lui sinon à son insu, du moins avec une force et un bonheur qui le passent.

Le génie peut apparaître dans toutes les grandes manifestations de l'activité humaine : dans la science pure, les lettres, les arts, ou dans l'action proprement dite, la politique, la guerre, l'industrie. Des facultés plus ou moins différentes prédominent dans ces différents cas : là le don d'inventer et de systématiser, ici le don de concevoir et d'exprimer, ailleurs celui d'émouvoir, celui d'organiser, de combiner, celui de commander. Mais si c'est à bon droit qu'un même nom est appliqué à des choses aussi différentes que le génie artistique ou littéraire, et le génie du philosophe, du savant, de l'homme d'Etat, il faut que le génie soit constitué par la réunion de certaines facultés éminentes, sensiblement les mêmes dans tous les cas. C'est ce qui a lieu en effet; et ces éléments qu'on trouve toujours unis, quoique à doses variables, dans tout génie authentique, ce sont pour nous : une raison supérieure et une puissante imagination, mises en branle par une sensibilité ardente, et servies par une volonté forte.

Que le facteur fondamental du génie soit une haute raison, cela paraît le contredire d'une opinion assez répandue, mise en avant il y a quelque trente ans par Lélut et qui a fait fortune parce qu'elle contient une part de vérité. Dans son étude sur le *Démon de Socrate et l'Amulette de Pascal*, Lélut établit une sorte de parenté entre le génie et la folie. Tout le monde lui accordera, en effet, que l'âme fiévreuse de Pascal ne brillait pas par l'équilibre; mais n'est-ce pas prendre un peu lourdement au pied de la lettre ce que Socrate appelait en souriant son « démon » et qui n'était sans doute que la voix intime de sa conscience? Quelle verve de bon sens, d'autre part, quelle savoureuse raison dans Jeanne d'Arc, cette visionnaire! Ne le nions pas, il y a presque nécessairement un peu de déséquilibre dans le génie, puisqu'il sort, par définition, de l'ordinaire et consiste en une sorte d'hyperthrophie mentale. Mais est-ce une raison pour identifier le génie et la manie? Il est très vrai aussi que les *dégénérés*, comme on les appelle aujourd'hui, pouvant avoir de brillantes aptitudes cérébrales, les plus beaux génies réciproquement peuvent offrir quelques-uns des « stigmates du dégénére ». Ce n'en serait pas moins un paradoxe ridicule de voir un dégénére dans tout grand homme, c.-à-d. de voir un être tombé au-dessous du type humain, dans celui-là même que l'admiration de tous place au-dessus. La différence est celle de la stérilité intellectuelle à une superbe fécondité. Tout ce qu'on peut dire, c'est que souvent cette fécondité se paye cher. Mais il n'est pas même nécessaire, comme on le dit quelquefois, que toute supériorité éclatante s'expie par des infirmités physiques ou mentales. Gœthe est une preuve du contraire.

En tout cas, expié ou non, et névrose tant qu'on voudra, le génie différera toujours des autres névroses, en ce qu'il rompt l'équilibre au profit des facultés supérieures, parmi lesquelles, je le répète, figure au premier rang la raison. La chose est évidente dans le cas de Molière, par exemple, dont on a pu dire que son génie n'était que l'éclat du bon sens, c.-à-d. de la raison même, sous sa forme la plus concrète. Mais sous une forme ou sous une autre, la faculté de saisir et de produire l'ordre et l'harmonie, la faculté d'induire, de déduire, de combiner, éclate dans toute œuvre de génie. En mathématiques et dans les sciences exactes, c'est la raison abstraite, l'intuition des rapports numériques. Dans les sciences physiques et naturelles, c'est la divination de l'ordre et des lois, Ampère disait : la faculté d'apercevoir les rapports lointains des choses. Dans la poésie et les lettres, c'est le sens profond

des choses humaines. Dans la pratique, c'est l'esprit de combinaison. Dans tous les arts, c'est le sens vif de la mesure, de la proportion et du rythme. Car, on le sait depuis Helmholtz et Chevreul, la musique est, à la lettre, une mathématique sensible à l'ouïe; les arts plastiques sont une mathématique sensible à l'œil. Comme le beau est la splendeur du vrai, le génie artistique, en tous genres, aussi bien que le génie scientifique, a pour premier élément la pénétration rapide et sûre de rapports qui échappent au commun des esprits.

Mais le génie est essentiellement inventif et créateur; or la raison toute seule voit, ne crée pas; ce qui la rend féconde, c'est le concours de l'imagination. Dans l'ordre esthétique, cela est si évident que le vulgaire regarde l'imagination comme la faculté souveraine, unique pour ainsi dire, de l'artiste. En effet, autant la beauté diffère de la vérité abstraite, autant il est nécessaire que, pour créer la beauté, à la raison s'ajoutent les sens et l'imagination, ce « sens intérieur ». Étroite est la parenté entre l'imagination et les sens. C'est l'oreille avant tout qui fait le musicien; l'œil qui fait le peintre; mais la puissance de concevoir est liée à celle de percevoir; et chacun a l'imagination qui correspond à ses perceptions dominantes. Dans l'ordre spéculatif et dans l'ordre pratique, à peine est-il moins évident que l'imagination est une maîtresse pièce du génie. C'est elle qui, pour moitié, invente les problèmes et en devine la solution, qui conçoit les hypothèses et suggère les expériences, qui enfante et varie les combinaisons. Il y a de l'imagination dans la physique d'Ampère et dans la cosmologie de Laplace; il y en a dans l'invention du métier Jacquard comme dans la politique de Richelieu; il y en a dans un plan de campagne de Napoléon autant que dans un chant d'Homère. Quant aux systèmes de métaphysique, elle y tient une telle place qu'on a pu les assimiler à de grands poèmes. C'est cette part immense de l'imagination dans le génie qui, précisément quelquefois, masque la part de la raison au point de faire penser à la folie.

A son tour, l'imagination n'est guère mise en branle que par la sensibilité. C'est ce que Platon exprime bien en faisant l'inspiration fille de l'amour. Seulement, il faut ici prendre amour au sens très large d'émotion, de passion. Car si l'on voit bien l'amour à la source de l'inspiration esthétique ou morale, la tendresse, on le sait, n'est pas un trait saillant du génie politique, militaire ou industriel. Dans tous les cas, cependant, sans exception, on trouvera une sensibilité vive. Elle sera égoïste si elle n'est altruïste: ce sera l'ambition, l'orgueil, le besoin de domination ou de gloire, si ce n'est la bonté profonde, l'ardente curiosité, l'amour du beau. Celui même dont on a dit que

Rien d'humain ne battait sous son épaisse armure,

et qui fut en effet un génie dur et personnel entre tous, sentait avec une extrême vivacité, dont témoignaient ses violentes colères et ses ressentiments implacables aussi bien que son attachement à ses compagnons d'armes. On ne fait rien de grand sans passion. Par là aussi les hommes de génie ressemblent aux autres et n'en diffèrent qu'en ce qu'ils sont plus hommes.

Enfin une volonté forte, si elle n'est pas un dernier facteur du génie, est une condition *sine qua non* de sa manifestation durable dans des œuvres. Cela n'est pas en contradiction avec sa nature instinctive et spontanée. Si grande qu'on fasse la part du travail inconscient par lequel un chef-d'œuvre germe pour ainsi dire et s'organise de lui-même dans l'âme de son auteur, il ne se réalise pas tout seul. Ce qu'en coûte l'exécution, ceux-là seuls le savent qui ont connu l'effort de produire. Plus les conceptions s'engendrent facilement, plus il faut choisir entre elles, les dominer, les mettre en ordre. Puis, l'idéal fixé, il faut le rendre: il faut lutter avec une matière toujours plus ou moins rebelle, faire passer sur la toile le tableau que l'on a dans l'esprit, imposer au marbre les formes entrevues comme en rêve. Et la tâche est plus rude encore s'il faut

s'adresser à d'autres volontés, si c'est sur les hommes qu'on opère. Huxley compare la politique à une formidable partie d'échecs, dans laquelle toutes les pièces du jeu auraient leur volonté propre, et le joueur ne serait jamais sûr de n'être pas trahi par les fantaisies de son fou ou de son cavalier. De là vient que le nombre des chefs-d'œuvre est si petit: c'est qu'il faut le génie pour les concevoir, et quelque chose d'à peine moins rare que le génie même pour les exécuter, à savoir, la ténacité, la suite dans les desseins, la patience; ce qui nous ramène au mot de Newton. Un poète a dit que ses plus beaux vers étaient ceux qu'on ne lirait jamais, parce qu'il n'avait pas su les saisir au vol. Qui sait si les plus beaux poèmes ne sont pas, en effet, ceux qui ne seront jamais lus? Mais ce serait un abus d'appeler génie les plus splendides velléités. Il n'y a de génie que celui qui crée. Or, sans vouloir, l'homme ne crée rien qui vaille, surtout rien qui dure. C'est par là que le génie a une valeur morale et n'est pas seulement une merveille de la nature: l'admiration reconnaissante qu'il nous inspire, il la *mérite*, au sens propre de ce mot, par ce qu'il implique de volonté.

L'éducation peut-elle quelque chose pour la formation du génie? Il arrive que des parents, soucieux d'assurer à un enfant très bien doué le plus haut développement possible, voudraient lui donner une éducation à part, exceptionnelle, sauver en lui avant tout l'originalité. L'intention est excellente; et il est très vrai que c'est un devoir de respecter la personnalité des enfants, d'autant plus religieusement qu'ils donnent plus de promesses de supériorité. Mais cette règle vaut pour toute éducation digne de ce nom; et il y a quelque naïveté dans cette préoccupation de cultiver spécialement l'originalité, qu'aucun régime ne fait naître ou elle manque, qui ne risque guère, en revanche, de perdre ses droits quand elle est profonde et géniale. Et la naïveté se change en grave duperie, si, sous prétexte de favoriser la personnalité, on dispense l'enfant de toute discipline intellectuelle et le frustre de la culture régulière. En effet, de notre analyse même du génie, il résulte qu'il ne peut que gagner à une discipline libérale qui trempe la volonté en la réglant, et aux fortes études qui affermissent la raison, orientent la curiosité, initient aux problèmes et aux méthodes, rompent au métier, mettent en main tous les instruments de travail et toutes les ressources d'expression. Quant à l'imagination et à la passion, c'est leur rendre service que de les tempérer dans la jeunesse. On les fortifie en les endiguant. Ce qu'il faut dire pourtant, et bien haut, c'est que la mauvaise éducation peut tuer le génie dans le germe plus facilement encore que la bonner ne le fait éclore. On peut faire des lauréats avec une discipline toute mécanique, avec des méthodes mnémoniques et serviles; mais on ne fait des hommes supérieurs, même d'enfants splendidement doués, qu'en les laissant oser et être eux-mêmes, qu'en aimant leur originalité et favorisant leurs essais, qu'en prenant même garde (plus peut-être que nous le faisons dans l'Université) de décourager par la critique les audaces juvéniles et les bonnes velléités. Quand on n'est vraiment homme que par la liberté, comment s'élever sans elle à ce degré supérieur d'humanité qu'est le génie? H. MARION.

II. Mythologie. — La conception des Génies, àmes des choses, principes de vie des personnes, est fondamentale dans la religion romaine, qui demeura animiste. Elle sera étendue dans l'art. RELIGION. Dans la mythologie figurée on a appliqué le nom de génie aux figures ailées représentant des divinités d'ordre inférieur: par exemple celle qui est souvent indiquée à côté de Dionysos, les divinités du Sommeil, de la Mort, des Vents, etc., diverses personnifications morales. Dans cette dernière acception, les modernes ont ici, comme souvent, adopté la symbolique des anciens.

III. Technologie. — GÉNIE CIVIL. — On entend par cette expression la profession des ingénieurs n'appartenant pas aux administrations. En France, les hommes qui ont l'intention de s'adonner au génie civil se forment à l'École centrale des arts et manufactures, à l'École des ponts et

chaussées (élèves externes), à l'École nationale supérieure des mines (élèves externes) et souvent aussi ils se forment dans l'industrie sans passer par une école spéciale (V. ÉCOLE). — Pour les conditions d'exercice de leur profession, on se reportera à l'art. INGÉNIEUR.

GÉNIE RURAL. — L'histoire du génie rural, comme science, est assez courte. Les anciens ouvrages agricoles ne présentent jusqu'à notre époque que de vagues notions empiriques sur l'emploi et la construction du matériel le plus primitif et principalement sur la charrue. Les quelques savants qui se sont occupés du matériel agricole jusqu'à nous se sont seulement ingénies à faire la théorie du versoir ; très peu de noms à citer après Jefferson, président des États-Unis, et surtout Ridolfi, savant italien. Dombasle a traité la même question, mais pratiquement surtout. Après ses illustres devanciers, Grandvoinet, depuis 1851 qu'il professait le génie rural, avait essayé de faire la théorie des diverses machines agricoles afin de fournir aux constructeurs des données et des principes capables de les guider dans leurs travaux. Les charrues, les herses et les rouleaux ont fait surtout l'objet de ses études ; car de leurs bonnes dispositions dépend principalement l'efficacité des travaux de préparation du sol et surtout l'économie de la main-d'œuvre et de la traction qu'exigent ces façons, très coûteuses, en regard du peu de valeur des produits agricoles. Malheureusement, il ne suffit pas au savant de définir et d'établir les conditions d'un bon instrument agricole, ni au constructeur de les exécuter : il faut que ces instruments perfectionnés se propagent dans la main agricole qui est absolument réfractaire à ce progrès en France. Notre matériel agricole est des plus primitifs, sauf dans un petit nombre de grandes fermes. Malgré les plaintes sur la rareté de la main-d'œuvre dans les campagnes, le matériel qui peut l'économiser ne se propage pas. Il a fallu une nécessité absolue pour que les machines à battre aient pris, depuis 1836, leur place définitive dans une bonne partie de nos fermes. Les faucheuses et les moissonneuses ne datent que de 1856 ; les semoirs mécaniques ne sont employés que dans les fermes les plus recommandables et surtout dans la culture des betteraves. On attribue le peu de chemin fait dans le perfectionnement du matériel agricole à l'absence d'ouvriers suffisamment habiles pour les appareils modernes.

L'histoire de l'ingénieur agricole est encore plus courte que celle du génie rural. L'industrie agricole a ou pourrait avoir ses ingénieurs. Laissant à des savants spéciaux l'application des sciences physico-chimiques et naturelles aux besoins de l'agriculture, l'ingénieur agricole se borne à offrir aux cultivateurs le secours des sciences mathématiques pures ou appliquées. Ainsi réduite, sa tâche est encore assez belle, si elle n'est pas rémunératrice. Le levé simple ou topographique des diverses pièces de terre, pour en déterminer la figure, sa projection horizontale et en relief, ainsi que la contenance, pour en faire même la division ou le partage, forme une première partie du génie rural, celle qui applique les théorèmes de la géométrie pure et les méthodes géodésiques qui en dérivent. L'application des formules de l'hydraulique forme une seconde partie du génie rural : elle comprend la captation, la conduite et l'élévation des eaux nuisibles ou utiles ; les divers travaux d'assainissement, de dessèchement et de drainage, et ceux qui comportent les irrigations de toutes les cultures et de tous les genres. En troisième lieu, vient l'application des principes de la stabilité des solides et des formules de résistance des matériaux aux constructions en général : aux murs, aux digues et aux cloisons ; aux voûtes, aux planchers et aux combles, etc. La distribution de ces diverses parties dans l'ensemble de chaque catégorie de bâtiments ruraux exige la connaissance des besoins de l'industrie agricole. Enfin l'application de la dynamique des corps solides aux machines agricoles, dont le nombre augmente chaque année et qui constituent un très grand nombre de groupes. L'industrie agricole est, en effet, celle

qui a le matériel le plus complexe en raison de la diversité des travaux des champs et des fermes. Actuellement, la profession d'ingénieur agricole existe peu en France, non parce qu'il manque d'ingénieurs capables d'offrir aux cultivateurs le secours de la science de l'ingénieur, mais parce que ce secours ne lui est pas demandé. L'enseignement du génie rural, en France, est assuré depuis 1849, à l'Institut national agronomique de Paris et dans les trois écoles nationales d'agriculture, à Grignon, Grand-Jouan et Montpellier. L. KNAB.

IV. Art militaire. — **GÉNIE MILITAIRE.** — Ce mot a une double acception : il désigne d'abord le *corps*, l'*arme*, le *service*, chargé de la construction et de l'entretien des forteresses et des bâtiments militaires, de la conduite des sièges et de tous les travaux qui se rapportent à l'art de l'ingénieur militaire ; il se rapporte aussi aux connaissances spéciales, à la science dont a besoin cet ingénieur, et qui doit être aussi variée que complète. Pendant longtemps, le génie n'eut pas d'existence propre, car les anciennes méthodes de fortifier les places, ou de les attaquer et de les défendre, étaient simples et faciles. Mais, après l'invention de la poudre, elles devinrent insuffisantes et l'on dut recourir, pour l'exécution des travaux spéciaux devenus nécessaires, à des officiers et à des troupes spéciales. On y détacha d'abord des officiers d'infanterie qui, après avoir fait preuve de savoir et d'aptitude, obtenaient le brevet d'ingénieur et en prenaient le titre. Le nombre de ces ingénieurs s'accrut rapidement, en raison de l'importance que prirent les fortifications, et l'on vit apparaître successivement une *surintendance des fortifications* sous François 1^{er}, des *intendants des fortifications* en 1643, un *commissaire général des fortifications* en 1662, dont le titre et les fonctions furent dévolus en 1677 à l'illustre *Vauban* (V. ce nom). Celui-ci fut le véritable organisateur du corps du génie, en spécialisant les ingénieurs, et en faisant créer, en 1690, un véritable corps de sapeurs.

Jusqu'alors, il existait des compagnies de mineurs volontaires commandées par des ingénieurs, et des compagnies franches de sapeurs, pour les travaux de siège ; mais ces dernières, mises à la disposition des ingénieurs et tirées de l'infanterie, étaient licenciées à la paix ; les compagnies permanentes de mineurs et de sapeurs ne furent formées que lors de la création des armées permanentes. Ces compagnies dépendaient du service de l'artillerie comme composées d'ouvriers d'art, mais elles étaient mises à la disposition des ingénieurs pour les travaux de siège. Cette organisation bâtarde présentait de sérieux inconvénients, qui firent reconnaître la nécessité d'adjoindre au corps des ingénieurs les troupes spéciales chargées de l'exécution des travaux rentrant dans ses attributions. La création de troupes régulières du génie, sous les noms divers de mineurs, sapeurs, pionniers, pontonniers, remonte généralement au début du XVIII^e siècle pour les différentes puissances ; cependant, il en existait en France dès 1671, et nous avons dit que Vauban les fit organiser en 1690.

En 1691, le corps des ingénieurs devient exclusivement militaire, par la réunion des ingénieurs civils (marine) et des ingénieurs militaires (guerre). En 1693, le service du génie est organisé en directions, et son personnel reçoit un uniforme spécial en 1732. La multiplicité des connaissances nécessaires aux ingénieurs entraîne la création d'écoles destinées exclusivement à préparer des élèves pour cette carrière. En 1755, les services de l'artillerie et du génie sont réunis en un seul et même corps ; mais, après une expérience de vingt-huit mois, ils sont de nouveau séparés, et les ingénieurs reçoivent une existence indépendante sous le nom de corps des ingénieurs. Une ordonnance royale du 31 déc. 1776 donne une nouvelle constitution à ce dernier, qui prend le titre de corps royal du génie, et dès lors les officiers de ce corps sont désignés par leurs grades respectifs et par la dénomination commune d'*officiers du génie*. Cette même ordonnance organise complètement le service de

l'arme et crée un conseil de fortifications, qui est l'origine du comité des fortifications, remplacé actuellement par le comité technique du génie.

Les compagnies de mineurs et de sapeurs ont été réunies d'une manière définitive en 1801, sous le nom de *troupes du génie*. En 1806, pour ne plus avoir recours aux moyens de transport fournis par l'artillerie, on créa un escadron du train du génie, qui a formé plus tard les compagnies de sapeurs-conducteurs. Les sapeurs et les mineurs furent groupés en régiments en 1814, et, depuis 1875, il n'y a plus de compagnies de mineurs ou de sapeurs distinctes, mais uniquement des compagnies de sapeurs-mineurs. Enfin, en 1889, on a créé un régiment de sapeurs de chemins de fer, chargés spécialement des travaux concernant les voies ferrées.

Une compagnie d'ouvriers du génie fut organisée en 1811, pour faire le service auprès de l'arsenal du génie fondé en 1808 ; un deuxième arsenal et une deuxième compagnie d'ouvriers furent formés en 1841 à Alger. Ces ouvriers et ces arsenaux ont été supprimés après 1870.

Telles sont, exécutées à grands traits, les transformations successives de l'arme du génie, dont l'organisation actuelle comporte :

1° Des troupes, réparties en quatre régiments de sapeurs-mineurs (comptant ensemble 19 bataillons à 4 compagnies, dont une d'aérostiers par régiment) et un régiment de sapeurs de chemins de fer (à 3 bataillons de 4 compagnies). Chacun des régiments comprend en outre un petit état-major, une section hors rang et une compagnie de sapeurs-conducteurs. Sous le rapport de l'instruction technique, ces troupes sont rattachées aux Ecoles du génie. Leur effectif de paix est de 427 officiers et 11,023 hommes.

L'uniforme des sapeurs-mineurs est le suivant : képi bleu foncé avec cordonnet écarlate, capote gris de fer bleuté avec pattes de velours et numéro du régiment au collet, veste et tunique bleu foncé, avec pattes et numéros comme la capote, pantalon bleu foncé, avec double bande et passe-poil écarlate.

2° Un état-major particulier, qui se compose de : 1° 475 officiers, du grade de colonel à celui de capitaine inclusivement ; 2° sous-lieutenants élèves du génie à l'Ecole d'application, en nombre variable suivant les besoins du recrutement de l'arme ; 3° 570 adjoints du génie, divisés en cinq classes, avec un nombre variable de sous-officiers stagiaires, pouvant être détachés des régiments du génie pour remplir les fonctions d'adjoint et choisis parmi ceux classés pour ce grade ; 4° des portiers-consignes, des aides-portiers, des caserniers et les concierges des quartiers généraux. Cet état-major est chargé, en temps de paix, de la construction et de l'entretien des fortifications de toute espèce, des casernes, des bâtiments et établissements militaires, à l'exception des bâtiments du service de l'artillerie. Pour l'exécution du service de cet état-major, le territoire français, y compris l'Algérie, est partagé en 40 directions comprenant chacune un certain nombre de places fortes, de forts ou de casernements. Ces directions sont elles-mêmes subdivisées en 118 chefferies militaires, dont chacune est le centre d'un groupe de places ou de postes. Les directions ont à leur tête un colonel ou un lieutenant-colonel, et les chefferies un lieutenant-colonel, un chef de bataillon ou un capitaine.

Indépendamment de ces écoles, le corps du génie possède comme établissements la section technique du génie, à Paris, la direction du service de la télégraphie militaire, à Paris, et l'établissement central d'aérostation militaire, à Chalais-Meudon.

Tout ce qui concerne le service du génie, personnel et matériel, ressortit à la 4^e direction du ministère de la guerre.

Aux armées, le génie est chargé : 1° des travaux de fortification permanente ; 2° des travaux pour l'attaque et la défense des places, et des reconnaissances qui s'y rattachent ; 3° des travaux de fortification passagère que les généraux jugent à propos d'établir, tels que : épaulements,

tranchées, redoutes, fortins, têtes de pont, lignes et camps retranchés, digues d'inondation, etc., et des reconnaissances qui en dépendent ; 4° des travaux de marche et d'opération, tels que : l'ouverture des passages, la construction, le rétablissement ou la destruction des routes, des ponts en maçonnerie, des ponts en bois sur pilots ou sur chevalets ; il peut être également chargé de l'établissement de ponts mobiles, construits avec des matériaux trouvés dans le pays et des ponts légers d'avant-garde transportés sur des haquets ; 5° de fournir à la direction des chemins de fer de campagne des troupes spéciales chargées des travaux de réparation et de destruction des voies ferrées ; 6° du service de l'aérostation militaire, de la télégraphie optique et des colombiers militaires.

Ces attributions multiples exigent de la part des officiers du génie des connaissances variées et une instruction solide ; de la part des sous-officiers des notions théoriques assez étendues, appliquées dans les travaux pratiques des polygones du génie, travaux auxquels sont exercés les sapeurs, qui en outre doivent connaître le métier de fantassin. Aussi, toujours et partout, le génie a su justifier l'excellente réputation qu'il s'est acquise et le rang qui lui est assigné ; apte à toutes les tâches et à toutes les missions, aussi bien du champ de bataille qu'à celles qui lui incombent particulièrement, cette arme ne s'est jamais montrée inférieure dans aucune, et elle a toujours donné l'exemple du dévouement, de l'abnégation et du courage tenace dans la lutte difficile, et parfois si ingrate, contre les obstacles matériels. On peut regretter seulement que, faute de mieux la connaître, on ne sache pas toujours lui faire rendre tous les services qu'on pourrait en tirer.

Dans les armées étrangères, l'organisation des troupes du génie sur le pied de paix est la suivante :

Allemagne : 2 régiments de chemins de fer à 3 bataillons, et 25 bataillons de pionniers à 4 compagnies, dont 2 de sapeurs, 1 de mineurs et 1 de pontonniers.

Angleterre : 42 compagnies actives, dont 8 de campagne, 17 de forteresse, 11 de mines sous-marines, 2 de chemins de fer et 4 de topographes ; 1 bataillon de pontonniers, 1 de télégraphistes ; 2 parcs de campagne et 12 compagnies de dépôt.

Autriche-Hongrie : 15 bataillons de pionniers, dont 11 à 5 compagnies et 4 à 4, 1 régiment de chemins de fer et télégraphes à 3 bataillons.

Belgique : 1 régiment du génie à 4 bataillons de 4 compagnies et 5 compagnies spéciales (pontonniers, chemins de fer, télégraphistes, artificiers ou ouvriers), soit 24 compagnies en tout.

Danemark : 1 régiment comprenant 5 compagnies ordinaires, 1 compagnie de pontonniers, 1 de chemins de fer et 1 de télégraphes. Ces unités se dédoublent à la mobilisation.

Espagne : 1 régiment de sapeurs-mineurs à 2 bataillons de 4 compagnies, 1 régiment de pontonniers à 4 compagnies, 1 bataillon de télégraphistes (dont 3 compagnies électriques et 1 optique), 1 bataillon de chemins de fer à 4 compagnies, 1 brigade topographique à 2 compagnies, 1 section d'ouvriers du génie.

Grèce : 1 régiment du génie à 2 bataillons de 5 compagnies.

Hollande : 3 compagnies de campagne, 3 de forteresse, 1 de chemins de fer et télégraphes, 1 de dépôt et école ; en tout 8 compagnies.

Italie : 4 régiments de composition différente, dont l'ensemble donne 43 compagnies de sapeurs-mineurs, 8 de pontonniers, 4 de chemins de fer, 2 de laguniers, 6 de télégraphes, 10 du train (sapeurs-conducteurs), et 1 de spécialistes.

Portugal : 2 bataillons et 1 compagnie de torpilles.

Roumanie : 2 régiments du génie.

Russie : 17 bataillons de sapeurs, 17 compagnies de pontonniers, 6 bataillons de chemins de fer et 16 compagnies de télégraphistes.

Serbie : 4 régiment de pionniers à 5 bataillons, 4 régiment de chemins de fer.

Suède : 1 bataillon de sapeurs et 1 de pontonniers et télégraphistes.

Suisse : 8 bataillons du génie.

Turquie : 7 bataillons, dont 1 de chemins de fer.

On peut voir, d'après les indications précédentes, que les attributions des troupes du génie ne sont pas partout les mêmes ; il y a lieu de remarquer surtout que, contrairement à ce qui se passe en France, l'établissement et la destruction des ponts de toute nature se fait par le génie dans un certain nombre de puissances. On peut constater également que l'organisation n'est pas uniforme, puisqu'il est question de régiments, de bataillons et même de compagnies. Chaque mode a ses avantages et ses inconvénients. Cependant l'organisation par bataillon tend à prévaloir.

V. Marine. — GÉNIE MARITIME. — Le corps du génie maritime se compose d'officiers du génie maritime, appelés aussi ingénieurs de la marine ou des constructions navales. Ils sont employés : soit à Paris dans les conseils du ministre, dans l'administration centrale ou dans l'enseignement de l'École d'application du génie maritime ; soit dans les ports à la direction et la surveillance des constructions de navires et de machines, de leurs réparations, des armements, essais, etc. En principe, ils n'embarquent pas ; un seul monte pendant six mois à bord de l'escadre ; deux sont détachés à l'arsenal de Saigon. Ce personnel est assimilé exactement à celui des officiers de marine. L'uniforme est le même, sauf un parement en velours noir aux manches. Les hiérarchies sont parallèles.

L'inspecteur général et les directeurs des constructions navales ont rang d'officiers généraux ; les ingénieurs de la marine de première et de deuxième classe sont assimilés aux officiers supérieurs ; les sous-ingénieurs de première, deuxième et troisième classe, aux officiers subalternes. Le recrutement s'effectue parmi les élèves du génie maritime qui ont satisfait aux examens de sortie de l'École d'application du génie maritime (V. cet art.) et parmi les maîtres entretenus et maîtres principaux des constructions navales qui ont subi avec succès un concours spécial annuel. On réserve à ces derniers, en principe (mais nullement en fait), un sixième des vacances.

BIBL. : PSYCHOLOGIE. — G. SÉAILLES, *le Génie dans l'Art* ; Paris, 1886, in-8.

GÉNIEVRE. L'eau-de-vie de genièvre ou gin n'est autre chose que de l'alcool de grains aromatisé avec des baies de genièvre et non le résultat de la fermentation de ces mêmes baies. La consommation du gin est limitée presque exclusivement aux provinces du nord de la France, à la Belgique, à la Hollande et à l'Angleterre. La fabrication de l'eau-de-vie de genièvre comprend deux séries d'opérations : 1° la préparation de l'alcool de grains ; 2° l'aromatisation avec des baies de genièvre. En Belgique et en Hollande où cette boisson est particulièrement recherchée, la fabrication est très soignée ; il n'en est pas de même en France et en Angleterre où l'on peut dire que le bouquet puissant du genièvre ne sert qu'à masquer l'odeur plus ou moins infecte d'un flegme mal rectifié, quelquefois même pas rectifié. C'est pendant la rectification que l'on aromatisé l'alcool avec le genièvre. En général, 1 kilogr. de baies suffit à aromatiser 1 hectol. d'alcool à 50°. Les baies mouluës ou simplement écrasées sont placées dans un sac en toile suspendu au milieu de la chaudière de l'alambic rectificateur ; dans les fabriques qui s'occupent plus particulièrement de cette préparation, on dispose dans la chaudière un panier métallique fait de tôle perforé, dans lequel on verse la quantité de baies nécessaire à une opération. On se sert également avec avantage des appareils à aniser, mais leur emploi nécessite une modification assez coûteuse de la colonne à rectifier ; c'est pourquoi peu de distillateurs y ont recours. L'eau-de-vie obtenue est d'autant plus fine de goût que la distillation est plus lentement conduite. On rejette, ou plutôt on devrait rejeter, cette élimination ne se faisant

pas toujours, les produits de tête qui passent au début de la rectification. Il faut agir de même vis-à-vis des produits de queue. Après le passage des huiles, on continue la distillation qui fournit une eau aromatisée, très propre au coupage de l'alcool à haut degré obtenu dans la rectification. En France, les matières premières employées pour la préparation de l'alcool consistent habituellement en un mélange par parties égales de seigle, de maïs et d'orge maltée ; on emploie cependant d'une façon courante pour la préparation du genièvre des flegmes communs de betteraves ou de pommes de terre. Les impuretés très nombreuses que renferment ces alcools sont masquées par l'odeur et le bouquet puissant du genièvre. A Wambrechies, on ajoute aux grains qui entrent dans la préparation du moult une certaine proportion d'avoine ; l'alcool obtenu dans ces conditions possède un arôme très apprécié des amateurs de genièvre. L'eau-de-vie la plus estimée vient de Hollande ; la ville de Schiedam compte à elle seule plus de deux cents brùleries de genièvre. En Suède et en Norvège, on prépare de l'eau-de-vie de genièvre en faisant macérer les baies dans de l'alcool à 50 ou 55° ; le produit obtenu renferme tous les principes extractifs solubles dans l'alcool ; son goût est particulièrement âcre ; mais, à en juger par la consommation qu'on en fait, cette âcreté serait plutôt recherchée des amateurs. Comme toutes les eaux-de-vie, le gin gagne en vieillissant ; il perd de sa force alcoolique, mais son bouquet s'adoucit et se fond.

Les liquoristes préparent l'eau-de-vie de genièvre par infusion des baies dans l'alcool ou plus simplement par addition d'essences. Afin de réduire la manipulation et d'éviter une distillation toujours coûteuse, on peut préparer cette eau-de-vie en additionnant directement 56 litres d'alcool à 85° de 100 gr. d'essence de genièvre. On ajoute à la dissolution 44 litres d'eau, de façon à obtenir 1 hectol. d'eau-de-vie titrant 48 à 49°. On remplace le plus souvent l'essence de genièvre obtenue par distillation des baies par un produit artificiel qui l'imité assez bien, mais dont l'odeur térébenthineuse décèle facilement l'origine. Au point de vue hygiénique, il y aurait peu de chose à dire contre l'eau-de-vie de genièvre, si l'alcool entrant dans sa préparation était fabriqué avec des matières de choix et convenablement rectifié ; malheureusement, comme nous l'avons signalé plus haut, le bouquet puissant du genièvre masque trop souvent les nombreuses impuretés d'un flegme grossier de betteraves ou de pommes de terre. Si les populations ouvrières recherchent l'eau-de-vie de genièvre que leur livrent les distillateurs et s'en montrent satisfaites, il est du devoir des hygiénistes de signaler les dangers que présente la consommation de ces alcools. CH. GIRARD.

GENIEYS (Raymond), ingénieur français, né à Odissan (Hérault) le 27 oct. 1790, mort à Paris le 6 juin 1831. Il appartenait au corps des ponts et chaussées, où il occupait le grade d'ingénieur en chef. On a de lui : *Essai sur l'art de conduire et de distribuer les eaux ; De la Législation des cours d'eau ; Recueil de tables, pour faciliter et abrèger les divers calculs relatifs aux constructions civiles, hydrauliques et industrielles*. Ce recueil a été publié après la mort de Genieys, avec un complément par Cousinery. On a aussi de Genieys un mémoire sur la *Clarification des eaux*, publié en 1833 dans les *Annales des ponts et chaussées*, longtemps après la mort de l'auteur. « Les Tables de Genieys, dit Tarbé de Saint-Hardouin, très bien faites et accompagnées de notices substantielles, ont rendu de très grands services aux ingénieurs, il y a cinquante ans, et ont servi de modèle à toutes les publications du même genre faites depuis cette époque. » Genieys a coopéré aux travaux de la distribution dans Paris des eaux de l'Ourcq et à divers travaux du service municipal de cette ville.

GENIL, JENIL ou **XENIL**. Rivière de l'Espagne méridionale (Andalousie), qui naît à 2,859 m. d'alt. dans un glacier qu'enferme le cirque ou corral de la Veleta. Il tombe dans la vega de Grenade, à 670 m. d'alt., l'arrose et la

fertilise par une multitude de canaux datant des Maures, passe ensuite à Loja, à Ecija et se jette dans le Guadalquivir après un cours de 220 kil. Il reçoit, entre autres affluents, le Darro, et n'est nulle part navigable ou flottable.

GENILLÉ. Com. du dép. d'Indre-et-Loire, arr. de Loches, cant. de Montrésor, sur l'Indroie; 2,325 hab. Eglise romane avec chœur de la Renaissance; elle renferme un beau bénitier en albâtre du xv^e siècle du style italien et un retable dont le principal bas-relief, représentant l'apparition de la Vierge à saint Dominique, est un superbe morceau de sculpture du xviii^e siècle.

GENIN (Jean-Louis), érudit français, né près de Bourgoin (Isère) en 1799, mort à Châteauroux en 1839. Professeur au séminaire de Saint-Nicolas-du-Chardonnet, il fut ensuite professeur de rhétorique à Tulle, puis principal à Bourg, à Villeneuve-d'Agen, à Agen et enfin à Châteauroux. On a de lui de bonnes traductions des discours de Flavien et de Libanius (1826), des lettres de saint Basile, de saint Grégoire (1827), etc., et surtout : *De la Société chrétienne au iv^e siècle* (Paris, 1835, in-8, plus. éd.). Citons encore : *Leçons de littérature comparée* (Paris, 1844, in-8).

GENIN (François), critique et philologue français, né à Amiens le 16 févr. 1803, mort à Paris le 20 mai 1856. Elève de l'École normale (promotion de 1821), il fut successivement professeur de quatrième au collège de Laon (1824), professeur de seconde au collège de Strasbourg (1830) et professeur de littérature française à la faculté des lettres de cette ville. Il devint en 1848 chef de la division des belles-lettres au ministère de l'instruction publique, fonction qu'il perdit en mai 1852 pour avoir refusé de prêter serment à l'Empire. Ami de Littré, Genin entra sous ses auspices au *National* où il publia des articles fort remarquables contre les jésuites et les ennemis de l'Université (1837-1848). Il a collaboré encore à la *Revue des Deux Mondes*, à la *Revue indépendante*, à la *Revue de Paris* et autres périodiques. Critique acerbe et philologue à hypothèses un peu hardies, Genin s'était fait nombre d'ennemis. Sa restitution du texte de la *Chanson de Roland* (Paris, 1830, in-8) souleva une polémique des plus vives. Parmi ses ouvrages nous citerons : *Lexique comparé de la langue de Molière et des écrivains du xvii^e siècle* (Paris, 1846, in-8); *les Jésuites et l'Université* (1844, in-8); *Des Variations du langage français depuis le xii^e siècle* (1845, in-8); *Lettre sur quelques points de philologie française* (1846, in-8); *Où l'Eglise ou l'Etat* (1847, in-8); *De la Prononciation du vieux français* (1856, in-8); *Récitations philologiques* (1856, 2 vol. in-8); *le Pamphlet d'un curé troubadour* (1845, in-8); *les Actes des apôtres* (1844, in-32); petite revue dont il n'a paru que trois numéros; *Molière, sa vie et ses écrits* (Paris, s. d., in-4); *De l'Originalité et de l'imitation* (Strasbourg, 1833, in-8); etc. Il a publié en outre les *Lettres de Marguerite d'Angoulême* (1844-42, 2 vol. in-8); *les Œuvres choisies de Diderot* (1847, 2 vol.); *Maître Pierre Patelin* (1854, gr. in-8) et un *Recueil de lettres choisies dans les meilleurs écrivains français* (1835, in-12). — Genin était aussi un musicien de talent. Il a écrit la musique d'*On ne s'avise jamais de tout*, de Sedaine, une *Messe*, etc., et a rédigé le feuilleton musical de la *Revue indépendante*. R. S.

GENIPA. I. BOTANIQUE. — (*Genipa Plum.*). Genre de plantes de la famille des Rubiacées, qui a donné son nom au groupe des Génipées. L'espèce type, *G. americana* L. ou Genipayer, est un grand arbre dont les rameaux portent des feuilles oblongues, lancéolées, entières, opposées et réunies par touffes. Les fleurs, de couleur blanche et odorantes, sont disposées en cymes axillaires corymbiformes. Le fruit, appelé *Genipape*, est une baie ovale, de la grosseur d'une petite orange, qui renferme, sous un péricarpe charnu, gorgé d'un suc noirâtre, une pulpe blanchâtre aigrette, dans laquelle sont nichées de nombreuses graines pourvues d'un albumen cartilagineux. Le Geni-

payer se rencontre surtout aux Antilles. Son fruit est comestible et l'on fait avec la pulpe un sirop employé comme astringent dans le traitement des diarrhées. Enfin on extrait du péricarpe un suc rougeâtre utilisé pour teindre en bleu foncé. Ed. LEF.

II. TECHNOLOGIE. — Le fruit vert du *Genipa americana*, coupé et exposé à l'air, prend une teinte bleu foncé vif et sert aux habitants du S. de l'Amérique pour teindre leur peau; la couleur ne disparaît qu'avec le renouvellement de l'épiderme. Cette couleur n'est pas attaquée par le savon ni par le jus de citron. Une étoffe de coton, trempée dans le jus des fruits, devient bleu foncé, résistant au savon et à la lumière et inaltérable aux sels d'alumine et de fer. Si on laisse sécher les fruits, ils deviennent bleu foncé. La couleur est soluble dans la soude et dans la potasse. La chaux est sans action sur elle, ce qui la différencie de l'indigo. L'acide sulfurique avive la couleur. Le suc paraît avoir une certaine analogie avec l'indigo, mais n'a pas été étudié suffisamment. Une fois devenue bleue, la liqueur perd la propriété de se fixer sur le coton. L'acide nitrique détruit ce bleu en le faisant passer au jaune. D'après Hartsinck, le suc laiteux du *Carica papaya* (V. PAYER) l'enlève quand il est placé sur une étoffe. L. K.

GENIPI (Bot.). Nom vulgaire donné à plusieurs plantes alpines de la Suisse, de la Savoie et du Tirol, appartenant à la famille des Composées. Le G. vrai ou G. des Savoyards est l'*Artemisia gracialis* L.; le G. blanc, l'*A. mutellina* Vill.; le G. noir, l'*A. spicata* Wulf.; le G. musqué ou Iva, l'*Achillea moschata* Jacq.; le G. bâtard, l'*A. nana* L. Toutes ces espèces sont des herbes vivaces et naines à duvet blanchâtre souvent très épais et à odeur aromatique pénétrante. Leurs sommités fleuries constituent la base des *Falltrank* ou vulnéraires suisses. Ed. LEF.

GENIS. Com. du dép. de la Dordogne, arr. de Périgueux, cant. d'Exideuil; 4,411 hab. Ruines du château de Morisque sur une colline surplombant le Dalon.

GENISSAC. Com. du dép. de la Gironde, arr. de Libourne, cant. de Branne; 4,059 hab.

GENISSET (François-Joseph), érudit français, né à Mont-sous-Vaudrey en 1769, mort à Besançon le 21 juil. 1837. Lecteur du prince de Poix, employé au département de la marine, il perdit cet emploi à la Révolution et devint secrétaire de la commission administrative du Jura. Il fut ensuite employé dans les bureaux de la sûreté générale, à Paris, et, après le 9 thermidor, retourna en province. Professeur de rhétorique au lycée de Besançon, il fut nommé, en 1818, professeur de littérature ancienne à la faculté des lettres de cette ville, et doyen en 1834. Président et secrétaire perpétuel de l'Académie des sciences, arts et belles-lettres de Besançon, il a donné, de 1827 à 1836, un grand nombre de mémoires et de rapports au *Recueil* de cette compagnie. On a encore de lui : *Examen oratoire des Eglogues de Virgile* (Paris, 1804, in-8).

GENISSIEU (Jean-Joseph-Victor), homme politique français, né à Chabeuil (Drôme) le 29 oct. 1749, mort à Paris le 14 oct. 1804. Avocat à Grenoble, juge au tribunal de cette ville, il fut élu député de l'Isère à la Convention, le 9 sept. 1792. Il siégea sur la Montagne, prit une part active aux délibérations de l'assemblée et aux travaux des comités, vota la mort du roi et le bannissement des Bourbons. Secrétaire de la Convention (2 mai 1793), il en fut le dernier président (8 oct. 1795) et prononça la dissolution (26 oct.). Il eut une attitude énergique lors des insurrections de germinal et de prairial. Il proposa notamment « qu'on déclarât traître à la patrie tout représentant qui, lorsque le lieu des séances de la Convention serait violé par un attroupement quelconque, ferait des propositions qui pourraient être converties en décret », et écrivit un rapport remarquable, au nom des comités de sûreté générale et de législation (4 juin 1795), relatif à la révision du grand procès des administrateurs du Finistère, où il traçait un tableau saisissant du tribunal institué par Robespierre, et réhabilitait ses victimes. Membre du con-

seil des Cinq-Cents pour l'Isère (25 vendémiaire an IV), il y joua le même rôle actif, et fut nommé par le Directoire ministre de la justice (5 janv. au 3 avr. 1796). Désigné pour remplir les fonctions de consul à Barcelone, il refusa sous prétexte qu'il ne pourrait déployer en ce poste toutes ses facultés oratoires, et fut nommé substitut du commissaire du gouvernement près le tribunal de cassation (? 0 avr. 1796). Le 24 floréal an VI, il fut proclamé candidat pour la nomination d'un membre au Directoire exécutif. Réélu député de l'Isère au conseil des Cinq-Cents, le 23 germinal an VI, il devint secrétaire de cette assemblée le 11 fructidor an VI et président le 1^{er} messidor an VII. Il coopéra à la journée du 18 fructidor et se montra hostile au coup d'Etat de brumaire. Aussi fut-il arrêté, mais relâché presque aussitôt. Il fut nommé juge au tribunal d'appel de la Seine. Outre son fameux rapport « sur les atrocités commises par le tribunal révolutionnaire de Brest », on peut citer, parmi ses travaux législatifs, ses rapports et discours divers sur la confiscation, le retrait des assignats, les successions, les inscriptions sur le Grand-Livre, l'organisation constitutionnelle du pouvoir judiciaire, la loi relative aux émigrés, la constitution de l'an III (Convention), le mode de remplacement aux places vacantes dans le tribunal de cassation, les domaines engagés, la vente des biens nationaux, l'organisation du notariat, la diminution des frais en matière criminelle (Cinq-Cents).

GÉNISSIEUX. Com. du dép. de la Drôme, arr. de Valence, cant. de Romans; 663 hab.

GÉNITIF (Gramm.). Le génitif est un des *cas* de la *déclinaison* indo-européenne (V. ces mots). Il s'est conservé dans les langues modernes où il y a une déclinaison. Son nom vient du latin *genitivus casus*, traduction inexacte du grec ἡ γενική πτώσις, le cas relatif au genre, à l'espèce. Ses désinences présentent entre les différentes langues des rapports qui, au moins pour certaines séries, permettent de conclure à une origine commune. Singulier : 1^o skr. *śya* — gr. *οἶο* (= *οἶοιο*) *οἶο*; 2^o skr. *ās, as, s* — gr. *οἶο, ωἶο* — lat. *as* — *os, us, es, is, s*. Pluriel : skr. *sām, ām* — gr. *ων* — lat. *rum* (= *sum*), *um*. D'autres, au contraire, sont différentes, celles du duel, et parfois la forme primitive a disparu, remplacée par un autre cas (génitifs latins en *æ* et en *i*). L'usage le plus général du génitif est celui de complément du substantif. Il le qualifie à la manière d'un adjectif, et, comme l'adjectif, se construit comme épithète ou comme attribut, quoique ce dernier emploi soit plus restreint. C'est le contexte qui détermine la nature particulière des rapports qu'il exprime. On peut souvent lui substituer un substantif (*metus regius* = *metus regis*), et même en grec sa place ordinaire comme épithète est celle de l'adjectif épithète, exception faite pour le génitif dit partitif, qui ne peut se placer ainsi, mais qui non plus ne peut se remplacer par un adjectif. Ajoutons à cela que dans les Védas la même forme sert tantôt d'adjectif, tantôt de génitif, et que l'un des suffixes du génitif (*śya, οἶο, ωἶο*) se retrouve dans les adjectifs grecs en *οἶος*, et l'on peut admettre qu'à l'origine le génitif se confondait avec l'adjectif. — De cet emploi primitif sont dérivés les autres, celui de complément des verbes, très développé en grec, où le génitif a suppléé l'ablatif disparu et peut-être le locatif; de complément des adjectifs et des adverbes, le génitif avec les prépositions, etc. Dans ces différents cas, le génitif est toujours un qualificatif : il qualifie une action ou un état, soit purement et simplement, soit en y ajoutant une idée nouvelle de cause, une relation, etc. P. G.

GENLIS. Ch.-l. de cant. du dép. de la Côte-d'Or, arr. de Dijon, sur la Norgue, à 4 kil. de la Tille; 1,084 hab. Beau château. Vestiges de deux châteaux anciens.

GENLIS (François de HANGEST, seigneur de) (V. HANGEST [François de]).

GENLIS (Jean de HANGEST, seigneur d'IVRY, puis de) (V. HANGEST [Jean de]).

GENLIS (Stéphanie-Félicité du CREST DE SAINT-AUBIN, comtesse de), femme auteur française, née à Champécri, près

d'Autun, le 25 janv. 1746, morte à Paris le 31 déc. 1830. Fille d'un officier de marine d'une bonne famille de Bourgogne, elle fut élevée au château de Saint-Aubin. A peine avait-elle sept ans, qu'elle fut reçue chanoinesse au chapitre d'Alix, près de Lyon, et prit le titre de comtesse de Lancy. On la ramena ensuite à Saint-Aubin, où une institutrice, M^{lle} de Mars, lui fit lire *Célie* et lui inspira le goût de la musique. En 1758, elle accompagnait sa mère à Paris. Elle logea chez sa tante, M^{me} de Belleveaux, qui se piquait d'écrire et avait donné d'assez intéressantes *Lettres d'une jeune veuve*. Elle mena d'abord une existence enchantée : les fêtes succédaient aux fêtes. Cette enfant prodige tenait des rôles comiques, composait des proverbes, chantait, dansait, jouait du clavecin, de la guitare, de la mandoline et surtout de la harpe. On l'admirait. Des revers de fortune accablèrent ses parents. Félicité et sa mère furent recueillies à Passy par le fameux La Popelinière qui escomptait jusqu'à ses bienfaits. « Quel dommage, s'écriait-il, qu'elle n'ait que treize ans ! » et faute de mieux il lui faisait danser des ballets. Cependant le père essayait à Saint-Domingue de reconstruire sa fortune. Pris par les Anglais et transporté en Angleterre, il y connut le comte de Genlis qui se prit d'une belle passion pour Félicité en voyant son portrait et en lisant ses lettres qu'elle tournait d'ailleurs à ravir. Il l'épousa en 1762. Charles-Alexis-Pierre Brûlard de Genlis, qui devint par la suite marquis de *Sillery* (V. ce nom), était un homme aimable et intelligent; il s'attacha au parti des girondins et fut décapité le 31 oct. 1793. La jeune mariée, possédée de la fureur d'écrire, s'empressait de traduire en prose quintessenciée ses toutes nouvelles impressions. *Les Réflexions d'une mère de vingt ans* ont malheureusement été perdues. Elle brillait dans les salons de Grimod de La Reynière, lorsqu'en 1770 elle devint, grâce à l'influence de M^{me} de Montesson, sa tante, maîtresse du duc d'Orléans, dame de la duchesse de Chartres. Son mari était nommé en même temps capitaine des gardes du duc. En 1777, la duchesse ayant accouché de deux jumelles, on décida que M^{me} de Genlis en serait gouvernante. C'est alors qu'elle s'établit au couvent de Belle-Chasse où on lui fit construire un pavillon pour elle et ses élèves. Insinuante, gracieuse, gaie, elle avait pris une grande influence sur le duc de Chartres qui lui confia en 1781 l'éducation de ses fils, dont l'aîné fut Louis-Philippe. M^{me} de Genlis, avec tous ses talents, avait le don de la pédagogie. Dès son enfance, elle faisait des cours aux petits paysans. « La manière, dit Sainte-Beuve, dont elle conçut et dirigea l'éducation des enfants d'Orléans est extrêmement remarquable et dénote chez l'institutrice un sens de la réalité plus pratique que ses livres seuls ne sembleraient l'indiquer. Elle les mit sans tarder aux langues vivantes, aux connaissances usuelles, aux choses du corps et de l'esprit, menant tout concurremment. Par exemple l'été, à Saint-Leu, chacun de ses élèves avait un petit jardin qu'ils cultivaient eux-mêmes, et le jardinier qui les dirigeait ne leur parlait qu'allemand. Mais si l'on jardinait en allemand, on dinait en anglais, on soupait en italien; le français se parlait bien assez dans les intervalles. A la promenade, un pharmacien botaniste suivait les jeunes princes pour leur apprendre les plantes. Un Polonais, dessinateur habile, avait peint pour eux l'histoire sainte, l'histoire ancienne, celle de la Chine et du Japon; tous ces tableaux d'histoire composaient une lanterne magique amusante autant qu' instructive. Ne pouvant se priver de son goût pour le théâtre, elle imagina de mettre en action et de leur faire jouer dans le jardin, ou les décorations artificielles se combinaient avec la nature, les principales scènes de l'*Histoire des voyages* de l'abbé Prévost, abrégée par La Harpe, et, en général, toutes sortes de sujets historiques ou mythologiques. Elle inventa également pour eux toute une série d'exercices gymnastiques alors inconnus : les exercices des poulies, des hottes, des lits de bois, les souliers de plomb. En un mot, dans toute cette partie de sa carrière, elle se montra ingénieuse, inventive, pleine de verve et d'à-propos : elle avait rencontré vraiment la plénitude de son

emploi et de son génie. » Survint la Révolution. M^{me} de Genlis l'accueillit avec faveur. Elle encouragea ses élèves à danser avec les femmes du peuple dans les jardins du Palais-Royal, après la prise de la Bastille. Cet excès d'enthousiasme déplut à la duchesse d'Orléans qui se brouilla ouvertement avec elle. Mais elle demeurait toute-puissante sur l'esprit du duc dont elle excita ou encouragea les ambitions inavouées. Elle dut accompagner M^{me} Adélaïde en Angleterre, puis en Suisse. Elle fut proscrite comme émigrée, erra en Allemagne et en Danemark et connut les amertumes de l'exil. Son mari avait été le premier girondin décapité. Elle se révèle alors antirévolutionnaire, attaque les philosophes, pour devenir sous la Restauration l'ennemie la plus acharnée de Voltaire.

Elle était rentrée en France sous le Consulat. Napoléon, qui estimait son genre d'esprit, lui alloua une pension de 6,000 fr. en échange d'une correspondance régulière où elle traitait de morale et de littérature et où elle racontait sur l'ancien régime des anecdotes dont il faisait son profit. Elle eut un logement à l'Arsenal; elle fut nommée dame d'inspection des écoles primaires de son arrondissement; elle eut un salon où fréquentèrent Fiévée, Dussault, le cardinal Maury, A. de Montesquiou, M. de Sabran, M^{mes} de Choiseul, de Vannoy, Cabarrus. Louis XVIII ne lui continua point cette pension sous un prétexte assez piquant. « En politique, si M^{me} de Staël est beaucoup trop homme, celle-ci est un peu trop femme. » Son ancien élève, le duc d'Orléans, lui fit quelques rares visites. Depuis longtemps, d'ailleurs, il était revenu de sa soumission aux idées de « son gouverneur ». Comme il avait l'esprit fin et infiniment de bon sens, il avait vite découvert l'habileté et les artifices sous le masque point désagréable du pédagogue. Même il les jugea avec un peu trop de sévérité, dans l'ardeur de cette première réaction (1795). Il lui servit une petite pension. M^{me} de Genlis, toujours besoigneuse, écrivait pour les libraires des ouvrages de plus en plus médiocres. A quatre-vingts ans passés, elle avait conservé tout son esprit, toutes ses grâces minaudières et sa prodigieuse facilité. Comme elle avait la manie de faire figurer dans ses romans et ses mémoires tous ses amis et tous ses ennemis et de les peindre le plus souvent avec des couleurs peu flatteuses, elle s'attira de violentes rancunes. Cousin d'Avalon publia un *Genlisiana* (1820), qui n'est qu'un recueil de grossières invectives; Marie-Joseph Chénier l'avait surnommée « la Mère de l'Eglise »; La Harpe, après l'avoir encensée, la déchirait à belles dents; Rivarol disait « que le ciel refusa la magie du talent à ses productions, comme le charme de l'innocence à sa jeunesse ». La plupart de ses biographes l'ont maltraitée outre mesure.

Elle avait eu deux filles; l'aînée, *Caroline*, épousa le marquis de Læwestine; l'autre, *Pulchérie*, le vicomte de Valence. M^{me} de Genlis a laissé une centaine de volumes. On lit encore ses *Mémoires*, peut-être parce qu'ils abondent en révélations scandaleuses sur tout son entourage, et une nouvelle, *Mademoiselle de Clermont*, qui a passé longtemps et bien à tort pour un chef-d'œuvre. Nous citerons les plus curieuses de ces ouvrages dont on trouvera l'énumération à peu près complète dans Quérard (*France littéraire*, t. III, pp. 305-342); *Théâtre à l'usage des jeunes personnes* (Paris, 1779-80, 4 vol. in-8); *Théâtre de société* (Paris, 1781, 2 vol. in-8); *Adèle et Théodore ou Lettres sur l'éducation* (1782, 3 vol. in-8, nombreuses réimpressions); *les Veillées du château* (1784, 3 vol. in-8); *Discours sur l'éducation publique du peuple* (1791, in-8); *Leçons d'une gouvernante à ses élèves* (1791, 2 vol. in-8); *les Chevaliers du Cygne* (1795, 3 vol. in-8); *les Mères rivales* (1800, 4 vol. in-8); *Mademoiselle de Clermont* (1802, in-18); *Nouvelle Méthode d'enseignement pour la première enfance* (1802, in-8); *Projet d'une école rurale pour l'éducation des filles* (1802, in-8); *Annales de la vertu* (1802, 3 vol. in-8); *Contes moraux* (1802-1803, 4 vol. in-8); *Alphonsine ou la Tendresse maternelle* (1806, 2 vol. in-8);

M^{me} de Maintenon (1806, in-8); *Vie pénitente de M^{me} de La Vallière* (1807, in-12); *Bélisaire* (1808, in-8); *Sinclair ou la Victime des sciences et des arts* (1808, in-8); *Alphonse ou le Fils naturel* (1809, in-8); *la Maison rustique* (1810, 3 vol. in-8); *la Botanique historique et littéraire* (1810, in-8); *Arabesques mythologiques* (1810, in-8); *De l'Influence des femmes sur la littérature française* (1811, in-8); *les Bergères de Madian* (1812, in-12); *M^{lle} de La Fayette* (1813, in-8); *les Battuecas* (1814, 2 vol. in-12); *Zuma ou la Découverte du quinquina* (1817, in-12); *Voyages poétiques d'Eugène et d'Antonine* (1818, in-12); *Dictionnaire critique et raisonné des étiquettes de la cour*, etc. (1818, 2 vol. in-8); *le Comte de Corke* (1819, 2 vol. in-12); *les Jeux champêtres des enfants* (1821, in-12); *les Diners du baron d'Holbach* (1822, in-8); *les Veillées de la chaumière* (1823, in-8); *les Athées consécutifs* (1824, in-8); *Mémoires inédits sur le xviii^e siècle et la Révolution française* (1825, 10 vol. in-8); *Thérésina ou l'Enfant de la Providence* (1826, in-12); *le Dernier Voyage de Nelgis* (1828, 2 vol. in-8); *les Soupers de la maréchale de Luxembourg* (1828, in-8). R. S.

BIBL. : *Précis de la conduite de M^{me} de Genlis depuis la Révolution*; Hambourg, 1796, in-12. — Ch.-L. DE SEVELINGES, *M^{me} la Comtesse de Genlis peinte en miniature*; Paris, 1826, in-12. — SAINTE-BEUVE, *Causeries du lundi*, 1852, t. III, pp. 16 et suiv. — H. BONHOMME, *M^{me} la Comtesse de Genlis, sa vie, son œuvre, sa mort*; Paris, 1885, in-12. — V. DU BLEU, *Une Femme du monde auteur au xviii^e siècle*, M^{me} de Genlis, dans *Revue des Deux Mondes* du 1^{er} juin 1892.

GENNADE, Gennadius, prêtre de Marseille, mort en 496. On ignore l'année de sa naissance et celle de son ordination. Deux de ses ouvrages nous sont parvenus : *Epistola de Fide mea*, désignée aussi sous le titre *De Ecclesiasticis dogmatibus libellus* (Hambourg, 1614, in-4, et dans l'édition bénédictine de saint Augustin). Ce court exposé fut envoyé par Gennade à Gélase, évêque de Rome; la liberté de l'homme y est énergiquement affirmée, mais le commencement de tout bien attribué à la grâce divine. *De Viris illustribus* (Cologne, 1580, in-8; Helmstædt, 1612; Anvers, 1639, in-fol.; Hambourg, 1718, in-fol., et dans la plupart des éditions de saint Jérôme). Cet ouvrage, qui est une continuation et une imitation du catalogue de saint Jérôme, comprend cent notices sur des écrivains ecclésiastiques ayant vécu de 392 à 495. Les articles sur saint Augustin, saint Prosper et Faustus, déclent une tendance semi-pélagienne. Gennadius nous apprend qu'il a composé, en outre, un ouvrage en huit livres *contre toutes les hérésies*, un autre en six livres *contre Nestorius* et des traités *De Mille Annis* et *de Apocalypsi beati Joannis*.

GENNADIUS, patriarche de Constantinople (1453-1458). Il avait porté d'abord dans la vie civile le nom de Georges *Scholaris* et pris une part active aux querelles philosophiques et religieuses qui troublèrent Byzance au xv^e siècle. Ardent adversaire de Gémiste Pléthon et des doctrines platoniciennes, il combattit avec plus de violence encore les projets d'union avec l'Eglise romaine, qu'il avait d'abord acceptés au concile de Florence (1439), et, à la veille même du siège de Constantinople, il eut le courage d'exciter, par des prédications fanatiques, la haine des Grecs contre l'union réalisée par Constantin XI (1452). Après la chute de Byzance, il accepta de Mohammed II le trône patriarcal (1^{er} juin 1453) et obtint du conquérant le maintien des honneurs et des prestiges attachés à cette haute dignité. Il réorganisa l'Eglise orthodoxe telle qu'elle était constituée avant le concile de Florence, régla ses rapports avec l'Etat et sut assurer à son chef une large autorité civile et religieuse, et une juridiction étendue sur tous les différends entre Grecs. Il concilia ainsi à la domination ottomane le parti orthodoxe et assura d'autre part la conservation, sous l'autorité du patriarche, d'une sorte de nationalité hellénique; il put également, grâce à la faveur dont il jouissait auprès de Mohammed, adoucir le sort de ses coreligionnaires. Il déposa, à la fin de 1458, sa

charge, et mourut peu après, en 1460, dans le couvent de Seres, en Macédoine, où il s'était retiré. Ch. DIEHL.

GENNARGENTU (Monte). Montagne d'Italie, point culminant de l'île de Sardaigne, domine vers le centre le littoral oriental. C'est la partie la plus sauvage de la Sardaigne comprise dans le massif de la *Barbargia*, dont les habitants se vantent de n'avoir jamais été soumis par les Carthaginois ni par les Romains. Du sommet, la *Ponta Brunca Spina* (1,793 m.), on a une vue très étendue. Les montagnes de cette région renferment des vestiges d'anciens volcans.

GENNARI (Les). Famille de peintres italiens du xvi^e et du xvii^e siècle. Les principaux de ses membres, tous nés à Cento, près de Bologne, furent : *Benedetto*, dit *l'Ancien*, né en 1550, mort en 1610. Il fut le maître du Guerchin et peignit des tableaux d'une composition simple et noble, d'un coloris vif et juste; on voit de lui, à l'église San Giovanni in Monte, de Bologne, le *Baptême d'un roi par saint Amien*, tableau digne du Guerchin. Le portrait autographe de cet artiste fait partie de la galerie iconographique de Florence. — *Bartolommeo*, son fils, né en 1591, mort en 1658, a laissé dans l'église du Rosaire, à Cento, une *Incrédulité de saint Thomas*, qui, tout en s'éloignant de la manière paternelle, ne manque cependant ni de vigueur ni d'expression. — *Ercole*, second fils de Benedetto l'Ancien, né en 1597, mort en 1658, se mit entièrement sous la direction du Guerchin, dont il avait épousé la sœur, et s'attacha à reproduire les tableaux de son maître, copies imparfaites qui circulent encore aujourd'hui sous le nom du grand peintre bolonais. Le musée de Bologne possède cependant un tableau de cet artiste, la *Trinité avec trois saints*, qui paraît être une œuvre plus personnelle que les autres. — *Benedetto*, dit *le Jeune*, fils du précédent, né en 1633, mort en 1715. Il se consacra aussi à la reproduction des œuvres de son oncle Guerchin, mais avec bien plus de talent que son père; ses copies sont d'une rare perfection. Il voyagea pendant la seconde partie de sa vie, et passa vingt ans à Paris et à Londres, travaillant pour Louis XIV et le duc d'Orléans, Charles II et Jacques II; il peignit de nombreux portraits des personnages de la cour, dans leurs riches costumes, et acquit une grande réputation dans ce genre. Les œuvres les plus connues de ce maître sont : *Vénus et Adonis* (musée de Londres); *Saint Jérôme* (musée de Vienne); *Tobie* (musée de Madrid); *Une Jeune Femme peignant un amour* (musée de Dresde). — *Cesare*, frère du précédent, né en 1641, mort en 1688, fut aussi un copiste et un imitateur du Guerchin. Le musée de Bologne contient un tableau de lui, la *Vierge apparaissant à Saint Nicolas de Bari*, et le musée du Louvre une *Madone*, provenant du séminaire de Cento. — *Giovanni-Battista*, qui vivait au commencement du xvii^e siècle, est donné par quelques historiens comme le frère de Benedetto l'Ancien, et l'un des maîtres du Guerchin. On voit dans l'église de la Trinité, à Bologne, un tableau qu'il peignit en 1607, et représentant une *Madone*, entourée de plusieurs saints et d'enfants jouant avec un chapeau de cardinal, tableau remarquable par sa couleur et le charme de son modelé. Ad. T.

GENNARO di COLA, peintre italien, né dans le royaume de Naples en 1320, mort en 1370. Cet artiste peignit de nombreuses fresques dans la manière de Giotto. Les plus importants de ces ouvrages ont été conservés à Naples, dans l'église de San Giovanni a Carbonaro. Ad. T.

GENNES. Com. du dép. du Doubs, arr. et cant. de Besançon; 230 hab.

GENNES. Com. du dép. d'Ille-et-Vilaine, arr. de Vitré, cant. d'Argentré; 1,334 hab.

GENNES. Ch.-l. de cant. du dép. de Maine-et-Loire, arr. de Saumur, sur une colline de la rive gauche de la Loire; 1,694 hab. Les antiquités préhistoriques, celtiques et romaines abondent sur le territoire de cette commune. Parmi les nombreux monuments mégalithiques, il faut signaler le célèbre dolmen de la Madeleine, de 11 m. de longueur sur 4 de largeur et 3 de hauteur. Près de l'Er-

mitage, on a mis à découvert et déblayé en 1807 les ruines d'un théâtre adossé à la colline, des vestiges d'aqueduc et des thermes. Gennes a deux églises (mon. hist.) : Saint-Eusèbe, bâti sur un coteau escarpé, construite en partie avec les matériaux d'un temple romain, Saint-Vétérin dont les murs du nord et de l'est remontent également à l'antiquité. Ruines du château de Maillé-Brezé connues dans le pays sous le nom de caves de Bellevue. La fontaine d'Avort, près des vestiges du château du même nom, passe pour avoir des propriétés malignes et notamment paralyser les animaux.

GENNES-IVERGNY. Com. du dép. du Pas-de-Calais, arr. de Saint-Pol-sur-Ternoise, cant. d'Auxy-le-Château; 272 hab.

GENNES (N. de), marin français, mort à Plymouth en 1704. Entré dans la marine sur les conseils du maréchal de Vivonne qui le poussa, il devint de bonne heure capitaine de vaisseau et reçut d'importantes pensions et la croix de Saint-Louis. En 1695, il créa une compagnie de commerce pour l'établissement d'une colonie au détroit de Magellan. À la tête de six navires, de Gennes quitta La Rochelle le 3 juin, détruisit chemin faisant l'établissement anglais de Fort-James (Gambie), découvrit la baie française et la rivière de Gennes et n'ayant pu remplir sa mission faute d'approvisionnements et par suite des mauvais temps, revint à La Rochelle le 21 avr. 1697. Froger, un des membres de l'expédition, a laissé le compte rendu de cette campagne qui ne manque pas d'intérêt au point de vue de l'histoire naturelle et de l'hydrographie : *Relation d'un voyage fait en 1695-1697 aux côtes d'Afrique, détroit de Magellan, Brésil, Cayenne et îles Antilles par une escadre commandée par de Gennes* (Amsterdam, 1699, in-12). De Gennes devint ensuite gouverneur de Saint-Christophe où, avec des troupes insuffisantes, il fut contraint de se rendre aux Anglais en 1702. Mis en jugement en 1703 par M. de Machault, gouverneur de la Martinique, de Gennes fut condamné à la dégradation comme coupable de lâcheté. Il en appela au conseil du roi et revenait en France lorsqu'il fut pris par les Anglais et conduit à Plymouth où il mourut.

GENNES (Julien-René-Benjamin de), oratorien, né à Vitry en 1687, mort en 1748. Dès 1716, il se prononça pour l'appel contre la bulle *Unigenitus*. Professeur de théologie à Angers, il fit soutenir sur la grâce des thèses qui furent, de la part de la faculté de théologie de cette ville, l'objet d'une censure que l'évêque publia dans un mandement (30 sept. 1718). Pour défendre ses propositions, il les développa dans un ouvrage en deux volumes (1722, in-8) qui fut approuvé par la faculté de Paris et les docteurs de Rennes et de Nantes. Le reste de sa vie fut un combat incessant pour soutenir les jansénistes et attaquer leurs adversaires. La fougue qu'il y mit le fit successivement exclure de la congrégation de l'Oratoire (1739), exiler en Languedoc, emprisonner à la Bastille et reléguer dans un couvent du Hainaut. Deux de ses écrits sont consacrés à l'apologie des convulsionnaires : *Réflexions importantes sur le miracle arrivé au mois d'octobre au bourg de Moisy-en-Beauce* (1738, in-8); *Réclamations des défenseurs légitimes des convulsions et des secours* (1742-1743, 3 part. in-4).

GENNES (Pierre de), juriconsulte français, né à Chartres en 1701, mort à Paris en 1759. Avocat au parlement de Paris, il a laissé un grand nombre de mémoires ou consultations juridiques qui, par les détails dont ils sont remplis, ont une réelle importance historique. Nous citons : *Mémoire pour le sieur de La Bourdonnaie* (Paris, 1750-1751, 2 vol. in-4 et 4 vol. in-12), à consulter pour l'histoire des comptoirs de la Compagnie des Indes et l'expédition de Madras de 1746; *Mémoire pour le prince de Hesse-Darmstadt contre les représentants de la comtesse de Nassau* (1755, in-4); *Mémoire pour le sieur Duplex contre la Compagnie des Indes* (1759, in-4).

GENNETÉ ou **GENTÉ** (Claude-Léopold), physicien français, né à Eulmont, près de Nancy, le 3 janv. 1706, mort

à Nancy le 21 avr. 1782. D'abord professeur de physique à l'École des cadets de Lunéville (1731), il se signala par quelques travaux touchant à l'hydrostatique et à la métallurgie et fut emmené en Allemagne par François, duc de Lorraine, nommé empereur en 1745. Il apporta d'importants perfectionnements à l'exploitation des mines de ce pays et reentra en France vers 1760. Il a publié : *Construction nouvelle de cheminées* (Paris, 1760, in-12; 3^e éd., 1764); *Expériences sur le cours des fleuves* (Paris, 1760, in-8); *Manuel des laboureurs* (Nancy, 1767, in-8); *Purification de l'air des prisons, des hôpitaux*, etc. (Nancy, 1767, in-8); *Connaissance des veines de houille et leur exploitation* (Nancy, 1774, in-8), etc. L. S.

GENNETEIL. Com. du dép. de Maine-et-Loire, arr. de Baugé, cant. de Noyant; 794 hab.

GENNETINES. Com. du dép. de l'Allier, arr. et cant. de Moulins; 775 hab.

GENNETON. Com. du dép. des Deux-Sèvres, arr. de Bressuire, cant. d'Argenton-Château; 766 hab.

GENNEVILLE. Com. du dép. du Calvados, arr. de Pont-l'Évêque, cant. d'Honfleur; 605 hab.

GENNEVILLIERS (*Ginivillare*). Com. du dép. de la Seine, arr. de Saint-Denis, cant. d'Asnières; 5,837 hab. Cette localité est mentionnée dès le commencement du XI^e siècle parmi les biens de l'abbaye de Saint-Denis; en fevr. 1303, l'évêque de Paris l'érigea en paroisse; jusque-là ce n'était qu'un hameau dépendant d'Asnières. Le duc de Richelieu a eu à Gennevilliers une maison de campagne luxueuse. En vertu d'un traité passé le 16 juil. 1873 entre la ville de Paris et la commune, une partie considérable des eaux d'égout de Paris est déversée sur la plaine de Gennevilliers. Ce procédé a été vivement critiqué à plusieurs reprises; il n'en donne pas moins les meilleurs résultats au point de vue de la culture maraîchère, et assure la prospérité de Gennevilliers.

BIBL. : L'abbé LEBEUF, *Histoire du diocèse de Paris*, t. III, pp. 60-65 de l'éd. de 1883.

GENNSSE (Guillaume-Antoine), littérateur belge, né à Bruxelles en 1804, mort à Schaarbeek en 1864. Il est surtout connu comme fondateur du *Cercle des Agathopèdes*, société de joyeux fumistes fondée à Bruxelles vers 1850 (V. CHALON), qui ouvrit des concours burlesques, publia des brochures d'une excentricité bouffonne et occupa assez fortement l'opinion publique. Doué d'un esprit très original, Gennsse se distingua au premier rang des Agathopèdes, sous le pseudonyme de *D^r Cloodboom*, par des productions qui obtinrent un vif succès d'hilarité. Toutes ces joyusetés ont été réunies sous le titre de *Œuvres philosophiques, médicales, posthumes, humanitaires et complètes du D^r Cloodboom* (Bruxelles, 1857, in-12).

BIBL. : J. DELECOURT, *Auteurs belges excentriques*; Bruxelles, 1867 (extrait du *Bibliophile belge*). — A. DINAUX et G. BRUNET, *les Sociétés badines, bachiques, chantantes et littéraires, leur histoire et leurs travaux*; Paris, 1867.

GENOD. Com. du dép. du Jura, arr. de Lons-le-Saunier, cant. d'Arinthod; 456 hab.

GENOD (Michel-Philibert), peintre français, né à Lyon le 20 sept. 1796, mort à Paris le 25 juil. 1862. Elève de Revoil. On remarque parmi ses tableaux : *Scène de l'armée d'observation sur les Pyrénées*; *le Moine des Pyrénées*; *Adieu d'un militaire à sa famille* (musée de Lyon); *Saint Polycarpe refusant de sacrifier aux faux dieux*, dans le palais de l'archevêché de Lyon; *Un Travailleur de la garde, pansé par sa femme*; *Un Prisonnier d'Etat sous Louis XIII*; *Laurent et les Richesses de l'Eglise*.

GENOELS (Abraham dit *Archimedes*), peintre et graveur flamand, né à Anvers en 1640, mort à Anvers le 10 mai 1723. Elève de J. Backereel et de Fierlants, il vint à Paris, dessina huit cartons pour tapisseries et fit les fonds de paysages des *Batailles d'Alexandre* de Lebrun. Il alla à Rome (1674), revint dans sa patrie (1682). Il a peint des paysages très exacts, d'un coloris frais et vigou-

reux; citons *Minerve et les Muses* (musée d'Anvers), deux paysages (musée de Brunswick). Ses paysages gravés ressemblent à des esquisses; les plus connus sont : *Vue du Campo Vaccino*; *Enlèvement d'Europe*; *Fuite en Egypte*, etc.

GENOIS (François-Joseph, comte de SAINT-) (V. SAINT-GENOIS).

GENOIS DES MOTTES (Jules, baron de SAINT-) (V. SAINT-GENOIS).

GÉNOISE. I. MÉTROLOGIE. — Ancienne monnaie d'or frappée à Gènes; valait 78 fr. 93.

II. PÂTISSERIE. — On appelle génoises de petits gâteaux de dessert que l'on prépare en battant ensemble, de façon à obtenir une pâte lisse et souple, 400 gr. de sucre, 12 œufs entiers, 250 gr. de farine, autant d'amandes douces pilées, autant de beurre frais et un peu de sel. On étend cette pâte de l'épaisseur d'une pièce de cinq francs sur une plaque de tôle beurrée ayant rebords et on la fait cuire dans un four à une bonne chaleur. La cuisson achevée et de belle couleur, on découpe les génoises en forme de croissants, de losanges, etc.; on les décore de sucre délayé avec du blanc d'œuf, puis on les fait sécher à l'étuve. — On peut parfumer la pâte avec de la vanille, de la fleur d'oranger, du rhum, du marasquin, etc.; on peut aussi y incorporer des raisins de Corinthe, de l'anis blanc, du cédrat confit, etc.; les génoises ajoutent alors à leur nom celui du parfum ou du fruit mêlant à la pâte.

GÉNOLHAC (*Ginolacum*). Ch.-l. de cant. du dép. du Gard, arr. d'Alais; 4,181 hab. Il appartenait en 1228 à Pierre Bermond d'Anduze, coseigneur d'Alais, qui accorda des coutumes aux habitants. Fabrique de coutellerie.

BIBL. : BONDURAND, *Coutumes de Génolhac*, dans *Bulletin de la Société d'Alais*, t. XII et XIII. — *Bulletin du Comité de l'art chrétien de Nîmes*, 1880, t. I, p. 295.

GÉNOS. Com. du dép. de la Haute-Garonne, arr. de Saint-Gaudens, cant. de Saint-Bertrand; 243 hab.

GENOST. Com. du dép. des Hautes-Pyrénées, arr. de Bagnères-de-Bigorre, cant. de Bordères, sur la Neste de Lourou; 498 hab. Importantes carrières d'ardoise et de marbre. Ruines d'un château féodal du XV^e siècle, donjon carré au milieu d'une enceinte rectangulaire. Le Pic du Midi de Genost (2,391 m.) s'élève au S. du village entre les deux vallées qui mènent aux ports de la Pez et de Clarabide communiquant avec la vallée de Gistain en Espagne.

GENOU. I. Anatomie. — Partie du corps située entre la cuisse et la jambe et formée par la réunion du fémur, du tibia et de la rotule. Elle est limitée en haut par une ligne passant à deux travers de doigt au-dessus de la rotule et en bas par une ligne passant au niveau de la tubérosité antérieure du tibia. On divise généralement le genou en deux régions, l'antérieure, ou genou proprement dit, et la postérieure, ou *creux poplité, jarret*, qui sera décrite à part. Les trois os dont nous avons parlé sont réunis par plusieurs ligaments pour former l'articulation du genou. La partie supérieure du tibia forme une sorte de plateau présentant deux excavations appelées cavités glénoïdes; du côté du fémur sont deux saillies appelées condyles, qui sont reçues dans les cavités glénoïdes; toutes ces parties sont revêtues de cartilage. Les deux cavités glénoïdes sont séparées par une surface rugueuse sur laquelle se trouve l'épine du tibia. Les deux condyles sont séparés par une dépression qu'on appelle trochlée fémorale. Le condyle interne descend plus bas que le condyle externe, ce qui fait que le genou est saillant en dedans. Outre les cartilages, on trouve dans les cavités glénoïdes du tibia deux ménisques en forme de demi-lune destinés à diminuer l'effet de la pression du corps sur les surfaces osseuses articulaires. Les ligaments qui unissent le fémur au tibia sont : les ligaments croisés, qui vont de l'épine du tibia aux surfaces internes de la trochlée, deux ligaments latéraux, un interne et un externe, un ligament postérieur et un ligament antérieur. Celui-ci est formé par le tendon qui émane du triceps fémoral et qui renfermant la rotule vient s'insérer à la tubérosité antérieure du

tibia (V. ROTULE). Une aponévrose d'enveloppe réunit ces divers ligaments, formant ainsi une véritable capsule fibreuse. Sous le ligament rotulien sont des bourrelets graisseux qui le séparent du plan osseux. La face interne de ces ligaments est revêtue d'une synoviale destinée à faciliter les mouvements de l'articulation; cette synoviale remonte au-dessous du tendon du triceps et forme un cul-de-sac plus ou moins élevé et parfois indépendant de l'articulation. Tout autour du genou on voit des dépressions et des saillies formées par les os, les pelotons graisseux et les tendons de divers muscles de la cuisse qui viennent s'insérer au tibia : en dehors, le tendon du biceps ; en dedans, ceux du demi-membraneux, du couturier, du droit interne et du demi-tendineux qui concourent à former la *patte d'oie*. La peau qui le recouvre est très lâche, le tissu cellulaire sous-cutané plus ou moins épais suivant les individus ; on trouve des bourses séreuses en avant de la rotule et de la tubérosité antérieure du tibia. On trouve à la face interne du genou la veine saphène interne, des lymphatiques nombreux ; à la face antérieure, des filets nerveux provenant du nerf saphène interne. L'artère poplitée envoie quatre branches articulaires, deux supérieures et deux inférieures ; les unes s'anastomosent en avant du fémur avec des branches de la grande anastomotique, et les autres entourent le tibia où elles s'anastomosent avec des branches de la récurrense tibiale.

II. Physiologie. — L'articulation du genou est un ginglyme permettant la flexion et l'extension et un léger degré de rotation. Les mouvements de flexion et d'extension se font autour d'un axe horizontal traversant les condyles du fémur au niveau de l'insertion des ligaments latéraux. Il existe en outre des mouvements de latéralité, qu'on fait exécuter au membre en tenant la partie inférieure de la cuisse d'une main et la partie supérieure de la jambe de l'autre et en les portant en sens inverse. On peut les produire chez tous les sujets dans la demi-flexion, mais non dans l'extension. S'ils sont possibles dans cette dernière position, c'est que l'articulation est malade. L'extension est produite par le triceps et le tenseur du fascia lata ; la flexion, par le biceps, le demi-tendineux, le demi-membraneux, le couturier, le droit interne, le jumeau et le poplité ; la rotation en dehors, par le biceps et le tenseur du fascia lata ; la rotation en dedans, par le demi-tendineux, le demi-membraneux, le couturier, le droit interne et le poplité.

III. Pathologie. — Les maladies du genou sont : des contusions, directes ou indirectes, donnant lieu à des épanchements de synovie, de sang ou d'huile, soit en dehors soit en dedans de l'articulation, pouvant se terminer par résorption ou par arthrite ; — des fractures de la partie inférieure du fémur, de la rotule ou de la partie supérieure du tibia ; ces affections, assez bénignes quand la peau est intacte, sont très graves quand le foyer de la contusion ou de la fracture est en contact avec l'air extérieur, parce que l'inflammation peut survenir, par exemple après les plaies par armes à feu, les chutes sur des cailloux. Il faut alors laver la plaie avec une solution antiseptique, ouvrir largement l'articulation, etc. (V. ARTICULATION, ARTHRITE). Avant l'emploi de la méthode antiseptique, les plaies du genou par armes à feu étaient considérées comme très graves et passibles de l'amputation ou de la résection ; mais le pronostic est beaucoup plus favorable actuellement. L'entorse se rencontre fréquemment à l'articulation du genou, et est une cause fréquente d'hyarthrose ou de tumeur blanche. On y constate encore la rupture des ligaments latéraux, la luxation des cartilages semi-lunaires, des luxations du fémur sur le tibia, en avant, en arrière, en dedans, en dehors, et par rotation : les deux premières espèces sont les plus fréquentes ; — des luxations congénitales. En dehors des arthrites et des hyarthroses que nous avons mentionnées, on trouve encore au genou des périarthrites, des hydropisies des bourses séreuses ; des ostéites et ostéoarthritis traumatiques ou tuberculeuses. Toutes ces affections peuvent se terminer par ankylose, soit angulaire, soit

rectiligne. On peut laisser celle-ci, mais il faut redresser la première et mettre le membre à angle droit. On a trouvé dans le genou des corps étrangers, qu'on s'efforçait d'enlever autrefois sans laisser pénétrer l'air dans l'articulation, précaution inutile aujourd'hui, grâce à la méthode antiseptique. Mentionnons enfin des ostéomes, enchondromes, sarcomes, etc.

On pratique sur le genou diverses opérations : l'arthrotomie pour extraction des corps étrangers, l'issue des liquides épanchés ; l'arthrectomie, la résection, la désarticulation par divers procédés ; la rupture des ankyloses, l'amputation dans l'épaisseur des condyles. L.-H. PETIT.

IV. Zootechnie. — Limité en haut par l'avant-bras, en bas par le canon, le genou du cheval, qui correspond au poignet de l'homme, c.-à-d. aux articulations carpiennes, commence le pied anatomique. Vu de face et en avant, le genou se montre légèrement arrondi d'un côté à l'autre et un peu plus large en haut qu'en bas. Pour que le genou soit beau, il faut qu'il soit sec, épais, large, bien descendu, bien dirigé et net. On appelle *genou de veau* celui qui pèche par la largeur, l'épaisseur et l'effacement de ses saillies osseuses ; bien descendu, le genou sera beau, car plus il est rapproché du sol, plus le canon sera court, et plus par conséquent sera développé l'avant-bras, point d'origine ou de terminaison des muscles moteurs de l'avant-main. Le genou doit être droit et vertical ; projeté en avant, il rend le cheval arqué ou brassicourt ; arqué si la flexion est la conséquence de l'usure, brassicourt si elle est le résultat d'une conformation naturelle, mais défectueuse. Si l'arcure a lieu en arrière de la verticale, on dit le genou creux, effacé, enfoncé ou de *mouton*. Dévié en dedans le genou est dit *genou de bœuf* ; dévié en dehors, on le dit *cambré*. Dans le *genou de bœuf*, les pieds sont *panards* ; dans le genou *cambré*, ils sont *cagneux*. Toutes ces conformations sont défectueuses, puisque chacune d'elles implique une flexion anormale, une non-verticalité du membre, et conséquemment une perte de force. On dit le cheval *couronné* s'il porte sur le genou une cicatrice indélébile. L. G.

V. Mécanique. — On appelle genou une articulation sphérique obtenue au moyen d'une sphère pleine roulant dans une sphère creuse de même diamètre. Ce genre d'articulation est employé pour le graphomètre, la planchette, etc.

GENOUDE (Antoine-Eugène GENOU, connu sous le nom de de), publiciste français, né à Montélimar (Drôme) le 9 févr. 1792, mort à Hyères (Var) le 19 avr. 1849. Professeur au lycée Bonaparte en 1811, il passa bientôt du philosophisme du XVIII^e siècle, qui l'avait d'abord séduit, au catholicisme le plus ardent, et consacra de bonne heure ses redoutables aptitudes de polémiste à la controverse religieuse en même temps qu'aux luttes politiques. Rêvant dès 1814 l'union chimérique de la souveraineté nationale et de l'hérédité monarchique, il salua le retour des Bourbons avec enthousiasme, défendit avec éclat Lamennais (1817) et fut le principal auxiliaire de Chateaubriand dans les deux journaux *le Conservateur* (1818) et *le Défenseur* (1820). Il servit ensuite, à partir de 1821, dans *l'Etoile*, la politique de M. de Villele, qui lui fit conférer des lettres de noblesse (28 juin 1822) et l'emploi de maître des requêtes au conseil d'Etat. Vers la fin de la Restauration, de Genoude prit la direction de la *Gazette de France*, où il combattit le ministère Martignac, ce qui lui valut d'être exclu du conseil d'Etat. Il prêcha vainement la cause des libertés publiques au ministère Polignac (1829-1830). Après la révolution de Juillet, il ne cessa durant dix-huit ans de revendiquer contre la nouvelle royauté les droits de la légitimité d'une part et du suffrage universel de l'autre et subit plus de quarante procès de presse. Devenu veuf en 1834, de Genoude entra dès l'année suivante dans les ordres. Député de la Haute-Garonne (le 1^{er} août 1846), il ne put, après la révolution de Février, obtenir du suffrage universel, qu'il avait si longtemps appelé, un siège à l'Assemblée constituante. Parmi ses nombreux ouvrages, nous citerons : *Réflexions sur quelques questions politiques* (1814, in-8) ; *la Sainte*

Bible traduite d'après les textes sacrés (1820 et suiv., 16 vol. in-8); *Voyage dans la Vendée et dans le midi de la France* (1820, in-8); *Du Monument à élever à la mémoire du duc de Berry* (1821, in-8); *Considérations sur les Grecs et les Turcs* (1821, in-8); *Des Grecs et des Turcs* (1824, in-8); *la Raison du christianisme, ou Preuves de la religion* (183-41835, 12 vol. in-8); *les Pères de l'Eglise des trois premiers siècles* (1837-1843, 9 vol. in-8); *la Raison monarchique* (1838, in-8); *Exposition du dogme catholique* (1840, in-8); *Sermons et Conférences* (1846, in-8); *la Vie de Jésus-Christ et des apôtres* (1836, 2 vol. in-8); *la Divinité de Jésus-Christ annoncée par les prophètes* (1842, 2 vol. in-12); *Lettres sur l'Angleterre* (1842, in-8); *Histoire d'une âme* (1844, in-8); *Histoire de France* (1844-1847, 16 vol. in-18), etc.

A. DEBIDOUR.

GENOUILLAC. Com. du dép. de la Charente, arr. de Confolens, cant. de Saint-Claud; 863 hab.

GENOUILLAC (Jacques RICARD de), dit *Galiot*, né en Quercy, tué le 10 mars 1493 à la bataille de Saint-Aubin du Cormier. Il fut pourvu de la charge de maître visiteur et général réformateur de l'artillerie de France le 14 déc. 1479, sénéchal de Beaucaire en 1480, maître de l'artillerie le 13 sept. 1483.

GENOUILLAC (Jacques GOURDON de), dit *Galiot*, né au château d'Assier, près de Figeac (Lot), le 10 juil. 1466, mort le 4 déc. 1546. Neveu du précédent, il fut élevé à Paris par son oncle, devint page du roi en 1483, puis garde du corps ou preux de Charles VIII; il assista au passage des Alpes et entra avec le roi à Turin en 1494 et à Naples le 22 févr. 1495; il combattit à Fornoue et fut remarqué par Charles VIII qui le nomma son chambellan, fonction qu'il conserva sous Louis XII. Il se trouva sous ce roi à la prise de Capoue et, en 1503, il fut nommé gouverneur de Penne en Albigeois. En 1508, il se battit vaillamment à Agnadell et, en 1512, dans la célèbre journée de Ravenne où le grand maître de l'artillerie, Paul de Busserade, fut tué. Une ordonnance royale datée du champ de bataille de Ravenne confia la charge de grand maître de l'artillerie à Galiot, qui, à la tête de 72 grosses pièces et 300 petites, aida fortement François I^{er} à gagner la victoire de Marignan. Galiot fut nommé, à cette occasion, sénéchal d'Armagnac. En 1516, il se trouva au ravitaillement de Mézières, puis à la triste journée de Pavie où il se signala de telle sorte que le roi François I^{er} confessa que s'il n'avait pas masqué par trop de promptitude la manœuvre de l'artillerie du grand maître, il eût remporté la victoire; Galiot fut récompensé par la charge de grand écuyer de France. Il fut ensuite surintendant des finances. Enfin, le 23 févr. 1546, il fut nommé gouverneur du Languedoc.

GENOUILLAC-VAILLAC (GALIOLE-GOURDON de), dite de *Sainte-Anne*, réformatrice de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem en France, née à Vaillac (Lot) le 5 nov. 1588, morte le 24 juin 1618. Fille de Louis de Gourdon de Genouillac, comte de Vaillac, et de la comtesse née Anne de Montberon. Dès l'âge de cinq mois elle fut mise au monastère de l'hôpital de Beaulieu. A sept ans, elle fut reçue novice de l'ordre et en prit l'habit qu'elle ne quitta plus. A quinze ans, elle fut nommée coadjutrice de la grande prieure, puis prieure de l'hôpital des Fieux élevé sur le territoire de Miers; elle en sortit en 1614, rentra à l'hôpital de Beaulieu avec le même titre et elle commença la réformation qui la rendit célèbre. Huit ans après sa mort, son frère, le P. de Vaillac, obtint la permission d'ouvrir son tombeau et d'y prendre ses ossements pour les placer dans une chaise qui demeura dans l'oratoire attenant à l'église. Après 1792, ils furent déposés dans l'église d'Issendolus.

BIBL. : P. THOMAS D'ACQUIN DE SAINT-JOSEPH, *Histoire de la vie et des vertus de la V. M. Galiole*; Paris, 1633. — Le R. P. LOUIS DE SAINTE-THERÈSE, *Vie de Galiole*, 1665. — L'abbé C. LACARRIERE, *Vie de la vénérable mère Galiole de Sainte-Anne de Gourdon-Genouillac-Vaillac*; Toulouse, 1869.

GENOUILLAT ou **GENOUILLAC.** Com. du dép. de la Creuse, arr. de Bussac, cant. de Châtelus-Malvaleix, près de la petite Creuse; 1,826 hab. Eglise fortifiée du xiv^e siècle. Genouillat possédait autrefois un château, siège d'une importante justice féodale ressortissant de la sénéchaussée de la Marche; cette justice était séparée de celle de la Cellette par une borne qui était en même temps la frontière de la Marche et du Berry.

GENOUILLÉ. Com. du dép. de la Charente-Inférieure, arr. de Rochefort-sur-Mer, cant. de Tonnay-Charente; 1,046 hab.

GENOUILLÉ. Com. du dép. de la Vienne, arr. de Civray, cant. de Charroux; 1,433 hab. Eglise à coupole du xii^e siècle. Camps romains de la Châtre et de la Châtre-aux-Talents. Nombreux vestiges gallo-romains.

GENOUILLÈRE. I. COSTUME (V. COSTUME).

II. TECHNOLOGIE. — Bout de tuyau coudé adapté aux bouches d'arrosage et que l'on fixe aux tuyaux avec lesquels on arrose les voies publiques.

III. GÉNIE. — On donne ce nom à la partie du talus intérieur d'un ouvrage de fortification comprise entre le niveau de la plate-forme et le fond de l'embrasure correspondante. La hauteur de genouillère est comptée verticalement; elle varie suivant que le fond de l'embrasure est horizontal pour le tir de plein fouet à faible distance, ou qu'il est à contre-pente pour le tir sous les grands angles. Dans le premier cas, on la prend égale à la valeur donnée dans le tableau ci-dessous; dans le second cas, on la tient plus élevée. Si une pièce de campagne est établie directement sur le terre-plein, il faut compter sur l'affaissement du sol et réduire en conséquence la hauteur de genouillère.

Hauteurs de genouillère pour l'angle de tir minimum de 0°.

CANONS	APPLIÉS.	HAUTEURS
90 millim.....	de campagne.....	1,005
80 millim.....		1,00
95 millim.....		0,95
Petits calibres..	de siège et de place....	1,70
120 millim.....		1,65
155 millim. long.	de siège.....	1,80
155 millim. court.		1,65
19 centim.....	à frein hydraulique....	1,80
21 centim.....	à frein à lames.....	1,85
27 centim.....	à frein à lames, à pivot antérieur.....	1,65

IV. ARTILLERIE. — Sorte de coussin rembourré qui se boucle au-dessus et au-dessous du genou et qui est employé dans le service des canons de montagne. Dans chaque batterie de montagne, il existe deux genouillères par pièce.

GENOUILLEUX. Com. du dép. de l'Ain, arr. de Trévoux, cant. de Thoisy; 332 hab.

GENOUILLY. Com. du dép. du Cher, arr. de Bourges, cant. de Graçay; 1,416 hab.

GENOUILLY (*Genuliacus*). Com. du dép. de Saône-et-Loire, arr. de Chalon-sur-Saône, cant. du Mont-Saint-Vincent; 796 hab. Stat. de la ligne du chem. de fer de Saint-Gengoux-le-National à Montchanin-les-Mines, sur la Guye. Moulins, huilerie, tuilerie, carrières, fours à chaux. En 825, Hildebaud, évêque de Mâcon, céda à Guérin, comte de Mâcon, le village de Cluny en échange de la terre de Genouilly. Eglise ancienne.

GENOUX (Claude), littérateur français, né à Saint-Sigmund (Haute-Savoie) le 19 mars 1811, mort à Paris le 8 sept. 1874. Il eut une existence des plus mouvementées et exerça les métiers les plus divers : ramoneur de cheminées, mousse, décrotteur, valet de chambre, maçon, commerçant, soldat, marin, etc. Entré enfin dans l'imprimerie Paul Dupont, il devint, en 1850, rédacteur en chef du *Patriote savoisien*. Expulsé à la suite du coup d'Etat du

2 décembre, il rentra en France en 1854 et devint contremaître dans les ateliers du journal *la Presse*. Citons de lui : *Mémoires d'un enfant de la Savoie* (Paris, 1844, in-12); c'est son autobiographie à laquelle Béranger donna une préface; *les Chants de l'atelier* (1850, in-32); *Histoire de Savoie* (Annecy, 1852, in-12); *les Enfants de J.-J. Rousseau* (Paris, 1857, in-12); *le Percement des Alpes et la Savoie française* (1860, in-8), etc.

GENOVÉFAINS (V. SAINTE-GENEVIÈVE [Chanoines réguliers de]).

GENOVÉFINES ou FILLES DE SAINTE-GENEVIÈVE. Instituées en 1636, à Paris, dans la paroisse de Saint-Nicolas-du-Chardonnet, par François Blouet. En 1658, Adrien Bourdoise, prêtre, leur donna une règle; mais nous n'avons trouvé nulle part mention de l'approbation de cette règle par l'autorité diocésaine ou par la cour de Rome. Outre une école gratuite dans leur paroisse, ces filles avaient fondé une sorte d'école normale, afin de former des institutrices pour tout le royaume. Cet institut prit une certaine importance, lorsqu'il fut réuni à une communauté vouée au soin des pauvres et des malades et à l'instruction des filles de la campagne, fondée en 1661, par Marie Bonneau, veuve de Jacques de Beauharnais, seigneur de Miramion. Dès lors, les génovéfines prirent le nom de *miramionites*. On dit que leur congrégation existe encore; nous n'avons découvert aucune trace de cette existence.

BIBL. : CHOISY, *Vie de M^{me} de Miramion*; Paris, 1706.

GENOVESI (Antonio), philosophe italien, né à Castiglione, près de Salerne, le 1^{er} nov. 1712, mort à Naples le 22 sept. 1769. Mis au couvent par son père en 1721, il fut nommé professeur d'éloquence au séminaire de Castiglione. Il arriva à des conclusions qui le rendirent suspect à ses supérieurs; mais il fut protégé par l'évêque de Tarente, Galiani. Il fut ensuite nommé professeur de philosophie à Naples. La logique est pour lui la méthode scientifique pour arriver à toute vérité. — Dans ses *Elementa scientiarum metaphysicarum* (1743-45, 5 vol.), il est disciple de Wolf. Il publia des *Lezioni di commercio e di economia civile* (Milan, 1768, 2 vol.) qui sont devenues classiques. Il résuma ses travaux en deux petits écrits en italien, par lesquels il favorisa la renaissance des études philosophiques en Italie : *Logica dei giovanetti* (1761), *Delle Scienze metafisiche* (1766). Ses œuvres choisies ont été publiées à Milan (1824, 2 vol. in-8); ses *Lettres à Venise* (1775, in-8; 1827, in-16). C-EL.

GENOVINE. Monnaie d'or frappée à Gênes; a valu 88 fr. 97, puis 79 fr. 77.

GENRE. I. CLASSIFICATION, ESPÈCE, GÉNÉRALISATION).

II. HISTOIRE NATURELLE. — Groupe d'espèces qui présentent un ou plusieurs caractères communs plus ou moins remarquables. Ces caractères ne présentent pas ici la fixité relative qu'ont les caractères de l'espèce; ils sont plus extérieurs et plus superficiels, partant moins constants que ceux de l'espèce et ne se transmettent par génération que d'une manière limitée. Il n'en est pas moins vrai qu'un genre bien formé puisse être immuable dans les limites de l'observation humaine. Mais le genre, pas plus que l'espèce, ne possède une réalité effective, ce que prouve du reste l'anarchie qui règne dans les classifications à cet égard. La création des genres est simplement un procédé permettant de rapprocher certaines espèces et d'en saisir les affinités, et facilitant leur étude (V. ESPÈCE). D^r L. HN.

III. GRAMMAIRE. — On appelle genres les catégories grammaticales qui reproduisent dans le langage la division des choses en autant de classes ou d'espèces (*genera*). Aussi le nombre des genres est-il variable, suivant les familles de langues, d'après le nombre des divisions considérées dans les choses : trois dans les langues aryennes, le *masculin*, pour les êtres animés du sexe masculin, le *féminin*, pour ceux du sexe féminin, le *neutre* pour les objets inanimés; deux dans les langues sémitiques; beau-

coup plus dans certaines langues de l'Afrique, notamment treize en cafre. Par contre, il n'y en a pas en chinois et dans les langues dites isolantes ou agglutinantes. Le genre consiste dans le *changement de forme* que subissent les mots suivant que l'objet qu'ils désignent ou qualifient appartient à telle ou telle des classes envisagées dans la nature. Il est donc déterminé par le sens même du mot, si c'est un substantif, et par celui du terme qualifié, si c'est un adjectif, et il est marqué par la forme. Il existe même dans le verbe en hébreu et en éthiopien. Toutefois, il peut arriver qu'il ne soit pas indiqué par la forme. L'adjectif a bien en général une forme spéciale pour chaque genre (*bonus, bona, bonum*), mais déjà dans les langues anciennes certaines de ses formes sont communes aux trois genres (*prudens*), et en anglais moderne il est invariable : en ce cas il n'a plus de genre. Et quant au substantif : 1^o le sens même du mot ou son emploi quand c'est un pronom personnel ou réfléchi, en indiquent le genre; 2^o la forme des adjectifs en rapport avec lui le marque dans le discours. Aussi, à part quelque substantifs, particulièrement les pronoms démonstratifs, où la distinction des genres au moyen de la forme était indispensable, à cause de l'universalité de leur sens, on peut dire que d'une façon générale le genre d'un substantif n'est pas marqué par sa forme (Ex. : *pater et mater, quercus, animus et virus, poeta et anima*, etc.), et n'est plus que la propriété inhérente à ce substantif de déterminer pour l'accord le choix d'une forme spéciale parmi celles de l'adjectif. Il y a même des substantifs qui, sans changer de forme, sont tantôt d'un genre et tantôt d'un autre (V. Nom). — Le genre est en désaccord avec le sens du mot. Ainsi, dans les langues anciennes, certains noms de choses inanimées étaient du masculin ou du féminin. C'est que de très bonne heure il est arrivé qu'un adjectif en devenant substantif a conservé le genre du mot qu'il qualifiait précédemment. Si ce genre ne correspondait pas au sens du nouveau substantif, il ne pouvait se maintenir qu'en s'attachant à sa forme : ce qui est arrivé et qui explique pourquoi l'analogie de la forme a bien souvent déterminé le genre. Il n'y a pas d'autre raison à l'attribution des anciens neutres latins, tantôt au masculin, tantôt au féminin. P. GIQUEAUX.

IV. LITTÉRATURE (V. POÉSIE et PROSE).

V. MATHÉMATIQUES. — Le genre est un élément considéré pour la première fois par Riemann et qui s'impose aujourd'hui dans la classification des courbes algébriques planes, mais c'est à Smith et à Halphen que l'on doit la définition précise et élémentaire du genre d'une courbe algébrique. Si l'on considère la courbe représentée par l'équation algébrique homogène de degré m

$$(1) \quad f(x, y, z) = 0,$$

et si l'on pose :

$$(2) \quad \frac{x}{\varphi(x', y', z')} = \frac{y}{\chi(x', y', z')} = \frac{z}{\psi(x', y', z')},$$

φ, χ, ψ désignant des fonctions entières et homogènes de degré s , l'équation (1) se changera en

$$(3) \quad f'(x', y', z') = 0.$$

Nous désignerons par m' le degré de cette équation. Nous supposons que en vertu de (3) on puisse des formules (2) tirer x', y', z' en fonctions rationnelles de x, y, z , ce qui a lieu le plus souvent. On dit alors que les courbes représentées par (1) et (2) sont transformées l'une de l'autre par une substitution birationnelle. Les courbes (1) et (2) ne sont en général ni du même degré, ni de la même classe; on dit qu'elles sont de même *genre*, et l'on conçoit que les courbes de même genre doivent jouir d'un grand nombre de propriétés qui doivent toutes se déduire de l'étude des plus simples d'entre elles. Si l'on considère un point critique de la fonction y définie par la courbe (1), ce point donne lieu à la considération de certains cycles; en d'autres termes, l'étude de la courbe se ramène à celles de certaines

courbes dont elle se compose appelées *cycles* (V. ce mot). Soient j_1, j_2, \dots , les ordres des cycles de la courbe (1); le genre p de (1) et aussi celui de sa transformée (3) est donné par la formule suivante où n est la classe de (1)

$$p = \frac{n}{2} - m - 1 + \frac{1}{2} \sum (j - 1).$$

p est un nombre entier et positif pour toute courbe indécomposable, en sorte que si m' désigne le degré, n' la classe et j'_1, j'_2, \dots les ordres des cycles de (3), on a :

$$\frac{n}{2} - m - 1 + \frac{1}{2} \sum (j - 1) = \frac{n'}{2} - m' - 1 + \frac{1}{2} \sum (j' - 1)$$

C'est dans cette formule que consiste le théorème de la *Conservation du genre*, entrevu seulement par Riemann et démontré par Halphen et M. Smith.

Les courbes de genre zéro sont les plus simples. Parmi ces courbes que l'on appelle *unicursales*, se trouvent les coniques et les courbes du 3^e degré possédant un point double. Toutes ces courbes jouissent de cette propriété qu'elles peuvent être représentées par deux équations de la forme

$$(1) \quad x = \varphi(t), \quad y = \psi(t),$$

φ et ψ désignant des fonctions rationnelles de t ; réciproquement, si φ et ψ sont des fonctions rationnelles, les deux équations précédentes représentent une courbe de genre zéro. — Les courbes de genre 1, dont les plus simples sont les courbes du 3^e degré, peuvent aussi être représentées par des équations de la forme (1), mais φ et ψ ne sont plus des fonctions rationnelles; ce sont des fonctions elliptiques de t ou encore des fonctions rationnelles de t et d'un radical carré recouvrant un polynôme du 3^e ou du 4^e degré. — Les courbes de genre 2 peuvent encore être représentées par des équations de la forme (2), mais φ et ψ sont alors fonctions rationnelles de t et d'un radical carré recouvrant un polynôme du 5^e ou du 6^e degré; les plus simples de ces courbes sont du 4^e degré avec un point double; les courbes de genre supérieur sont beaucoup plus compliquées.

H. LAURENT.

VI. PEINTURE. — *Peinture de genre* (V. PEINTURE).

BIBL. : GRANMAIRE. — L. ADAM, *Du Genre dans les diverses langues*; Paris, 1883. — SAYCE, *Principes de philologie comparée*, traduction JOY, 1884, pp. 192 et suiv. — P. REGNAULT, *Origine et philosophie du langage*; Paris, 1888, p. 267.

MATHÉMATIQUES. — SALMON, *Géométrie analytique*, t. II, notes d'Halphen. — LAURENT, *Traité d'analyse*, t. IV.

GENRUPT. Com. du dép. de la Haute-Marne, arr. de Langres, cant. de Bourbonne-les-Bains; 463 hab.

GENS (Hist. romaine). Nom donné à Rome à un groupe social plus étendu que la famille; on l'a rapproché du *γένος* athénien, le nom étant le même. Pour le *γένος*, tel qu'il paraît à l'époque historique, c'était une division politique, une subdivision de la *phratrie* (V. ce mot). Chaque phratrie en renfermait trente, et chaque *γένος* comprenait à son tour trente familles (exactement trente pères de famille, *ἄνδρας*). Le *γένος* était une association unie par la célébration en commun du culte d'Apollon Patroüs et de Zeus Erkeios. Chacun avait son président ou archonte, son trésorier, son prêtre, son autel, son lieu de réunion, ses revenus, sa liste, base de l'état civil. Ce groupement ne se conserva pas homogène; on trouve des gens du même *γένος* dans plusieurs démes différents. Le nom du *γένος* est emprunté souvent à un héros ou personnage mythique, patron ou ancêtre supposé; d'autres fois, à une profession; quelques-uns sont encore des noms de clans familiaux. Mais il est contraire aux textes de regarder le *γένος* comme un groupe de parents, une famille élargie. Sur les origines de cette institution, ses rapports avec l'ancienne aristocratie, etc., règne une grande obscurité que d'innombrables dissertations n'ont pas dissipée. Il faut s'en tenir aux faits historiques et constater que c'était à Athènes une division politico-religieuse.

La gens romaine a un caractère tout différent; c'est une

famille plus compréhensive que la famille agnatique ou consanguine de l'époque historique. Sa constitution et son origine ont donné lieu à des hypothèses variées; les deux principales sont celle de Niebuhr qui y voit une institution politique semblable au *γένος* d'Athènes, et celle de la plupart des juristes et historiens contemporains qui la regardent comme une famille agnatique élargie, un groupe de familles ayant un ancêtre masculin commun. Ces deux hypothèses sont en désaccord avec les textes. Ceux-ci constatent seulement que la gens comprend plusieurs familles différentes, que ses membres portent un nom qui leur est commun, le nom *gentilis* (auquel s'ajoute le nom de famille). Ils ne vont pas plus loin dans la définition de la gens et se gardent de parler d'une consanguinité, si vague soit-elle, entre les membres d'une gens. Le texte principal est celui de Cicéron, emprunté par lui au fameux jurisconsulte Scævola : *Gentiles sunt qui eodem nomine sunt. Non est satis. Quorum majorum nemo servitutem servivit. Abstet etiam nunc. Qui capite non sunt deminuti*. La seule définition est la communauté de nom; mais, comme celle-ci s'étendait aux affranchis, on précise qu'ils sont exclus. Enfin on mentionne le cas où, soit par adoption dans une autre famille, soit pour un autre motif, un membre serait sorti de la gens. La supposition la plus vraisemblable est que la gens serait un clan familial, une famille confuse, à l'intérieur de laquelle se serait développée (lorsque prévalut le système patriarcal) la famille agnatique avec sa parenté masculine exclusive. Les deux coexistèrent quelque temps, d'autant que les institutions religieuses et politiques, vestiges de l'âge antérieur, perpétuaient les gens au prix même de combinaisons factices; néanmoins celles-ci disparurent peu à peu, et il n'en est plus question après le commencement de l'époque impériale. Le sens du mot se perd et la gens se confond avec la famille, laquelle, admettant maintenant la parenté consanguine, établit un système descriptif de parentés très étendu. On trouvera dans l'art. FAMILLE, § *Sociologie*, l'indication de cette évolution, dont il existe tant d'exemples, et celles d'organismes sociologiques analogues à la gens romaine. Ces rapprochements conduisent donc à faire regarder celle-ci comme la forme primitive de la famille, une famille confuse non encore fondée sur la consanguinité, ce qui rend bien compte de la procédure de l'adoption. La gens, envisagée collectivement, a les droits et coutumes qui se transmettent ensuite aux familles; elle conserva ses droits, même lorsque fut développée l'agnation, qui la rejeta au second plan. A défaut de testament, d'héritiers directs ou d'agnats, elle hérite de ses membres, sans qu'on sache si la propriété ainsi acquise restait indivise ou était partagée. Les deux cas ont dû se produire successivement. Les membres d'une gens peuvent prendre la tutelle de leurs *gentiles*, fous ou prodiges, à défaut d'agnats. Ils ont une sépulture commune où chacun peut être enseveli; la gens peut collectivement prendre des résolutions qui lient tous ses membres; elle a ses mœurs ou usages imposés à tous; la gens Manlia, après l'exécution de Marcus Manlius Capitolinus, prohiba l'usage de son prénom de Marcus; la gens Claudia interdit celui de Lucius; la gens Fabia interdit le célibat et l'exposition des enfants. Un lien essentiel était la communauté de culte, l'existence de cultes, de cérémonies, de fêtes religieuses communes à tous les membres d'une gens, les *sacra gentilicia*. Ces cérémonies, ces sacrifices étaient célébrés au lieu de réunion de la gens. Comme pour toute la religion privée, les pontifes en surveillaient l'observance et présidaient à certaines fêtes annuelles (V. PONTIFE). La conservation de ces cultes adressés à certains ancêtres plus ou moins mythiques, à des pénates, à des divinités, était un devoir impérieux pour tous les membres de la gens (V. RELIGION, § *Rome*).

La primitive constitution romaine était fondée sur l'organisation des gens. Les documents contemporains faisant défaut, les témoignages des auteurs, très postérieurs, doivent comporter des erreurs, des confusions, des interpré-

tations inexactes adaptées à un état social plus récent. Le noyau de l'état romain aurait été un groupe de trois cents *gentes*, réparties en trois tribus ; ceci nous rapproche de l'organisation athénienne ; puis auraient été ajoutées de nouvelles *gentes*, qualifiées de *minores* par opposition aux premières, *maiores*. Il est aussi de temps à autre question de l'admission dans la cité de *gentes* venues du dehors (*Claudia*, *Papiria*, etc.). Sur toutes ces questions, V. l'art. ROME. On y étudiera également les rapports de ces anciens clans *patriciens* avec les plébéiens, lesquels eurent aussi leurs *gentes*. Soit par l'adoption, soit par d'autres combinaisons, il pouvait y avoir des familles plébéiennes dans une gens patricienne ou réciproquement ; ainsi, dans la gens *Cornelia*, les familles patriciennes *Scipio*, *Sulla*, les familles plébéiennes *Dolabella*, *Lentulus*, *Cethegus*, *Cinna* ; de même, dans la gens *Junia*, dans la gens *Claudia*, etc. On comprenait dans la gens, bien que la définition de Cicéron les mette de côté, toute la clientèle des personnages ou des familles principales, leurs affranchis, etc. C'est ainsi que s'explique, au début du v^e siècle av. J.-C., l'importance numérique de la gens *Claudia* évaluée à 5,000 têtes, de la gens *Fabia* formant presque une petite cité, etc. On sait que l'usage se perpétua de donner aux clients, aux affranchis, le nom de leur patron. Le système romain de la gens est, parmi d'autres, un des signes du retard de l'évolution morale et sociale de ces populations comparées à celles de la Grèce antique ou de l'Asie antérieure (V. FAMILLE).

BIBL. : On trouvera dans l'art. ROME une bibliographie méthodique des ouvrages anciens et modernes, historiques et juridiques, relatifs aux institutions romaines. V. notamment le manuel de BOUCHE-LECLERCQ, les livres de LANGE et de MOMMSEN.

GENS. I. Droit canon. — GENS DE MAINMORTE (V. MAINMORTE).

II. Ancien droit. — GENS DES COMPTES (V. CHAMBRE DES COMPTES). — GENS DU ROI (V. MINISTÈRE PUBLIC).

III. Droit actuel. — GENS DE SERVICE (V. LOUAGE DE SERVICE).

IV. Droit maritime. — GENS DE MER (V. EQUIPAGE).

GENSAC ou **GENSAC-D'AURIGNAC**. Com. du dép. de la Haute-Garonne, arr. de Saint-Gaudens, cant. de Boulogne ; 360 hab.

GENSAC ou **GENSAC-SAINT-JULIEN**. Com. du dép. de la Haute-Garonne, arr. de Muret, cant. de Rieux ; 457 hab.

GENSAC. Com. du dép. de la Gironde, arr. de Libourne, cant. de Pujols ; 1,400 hab. Eglise surmontée d'une flèche gothique. Plusieurs maisons du moyen âge avec sculptures ; ruines d'un ancien château féodal (mon. hist.).

GENSAC. Com. du dép. des Hautes-Pyrénées, arr. de Tarbes, cant. de Rabastens ; 414 hab.

GENSAC. Com. du dép. de Tarn-et-Garonne, arr. de Castelsarrasin, cant. de Saint-Nicolas-de-la-Grave ; 298 hab.

GENSAC-LA-PALLUE. Com. du dép. de la Charente, arr. de Cognac, cant. de Segonzac, sur un affluent de la Charente ; 890 hab. Stat. du ch. de fer de l'Etat, ligne de Beillant à Angoulême. A Gensac, église romane (mon. hist.) des XII^e et XIII^e siècles, nef à quatre coupoles et clocher central reconstruit en 1844. A la Pallue, manoir de l'Éclopard datant de la Renaissance. Près du ham. de Parveau, borne militaire romaine appelée dans le pays la Grande Bouène.

GENSAN ou **YUENSAN**. Port de la côte E. de la Corée, sur la baie de Broughton, qui gèle en hiver. Il a été ouvert en 1880 aux Japonais, puis aux Européens ; l'ouverture de Jen-suan (Tchemoul-po) l'a fait déchoir, car il est malsain. Sur le mouvement commercial, V. l'art. CORÉE, t. XII, p. 962.

GENSELIN ou **JESSELIN** (*Genselinus*, *Genzelinus*, *Zenzelinus*, *Jesselinus* de *Cassanis*), professeur de droit canon à Montpellier, chanoine de Béziers, mort vers 1350. Œuvres principales : *Lectura super VI Decretalium* ; — *Apparatus super Clementinis* ; — *Apparatus ad Extravagantes Johannis XXII*.

GENSÉRIC ou **GEISERIC**, roi des Vandales (427-454). — GRANDE ENCYCLOPÉDIE. — XVIII.

janv. 477). Bâtard du roi Godegisèle (mort en 406), il était petit et boiteux, mais très intelligent, astucieux et énergique, le plus fin politique des Barbares de son temps ; d'ailleurs cruel et ennemi de la civilisation. Sur son histoire et son rôle, V. VANDALES.

GENSICHEN (Otto-Franz), auteur dramatique allemand, né à Driesen le 4 févr. 1847. Journaliste, il a beaucoup écrit de pièces de théâtre en des genres variés : tragédies comme *Gaius Gracchus* (Berlin, 1869) ; *Der Messias*, trilogie (1869) ; *Danton* (1870) ; *Ajas* (1873) ; *Robespierre* (1873) ; comédies comme *Minnewerben* (1871) ; *Blitzableiter* (1872) ; *Der Leuchter* (1879) ; *Die Marchentante* (1881) ; drames comme *Euphrosyne* (1878) ; *Phryne* (1878) ; *Frau Aspasia* (1883). Il est aussi l'auteur de poésies variées.

GENSONNÉ (Armand), homme politique français, né à Bordeaux le 10 août 1758, mort à Paris le 31 oct. 1793. Fils d'un chirurgien en chef des troupes du roi en Guyenne, avocat au parlement de Bordeaux, procureur de cette commune (juil. 1790), il fut élu par le dép. de la Gironde membre du tribunal de cassation (19 janv. 1791) et se signala à l'opinion publique par une lettre au *Moniteur* en faveur de l'affranchissement des noirs (12 mai 1791), et, après la fuite à Varennes, il proposa au tribunal de cassation de dispenser les membres nouvellement élus du serment de fidélité au roi. Chargé avec Gallois d'une mission dans les départements de l'Ouest pour y déterminer la cause des troubles religieux, il fut élu par le dép. de la Gironde député à l'Assemblée législative, où, comme membre du comité diplomatique, il soutint la politique de Brissot. C'est comme rapporteur de ce comité qu'il fit voter les deux mesures les plus révolutionnaires de la législature : 1^o le décret d'accusation contre les deux frères du roi (1^{er} janv. 1792) ; 2^o la déclaration de guerre au roi de Bohême et de Hongrie (20 avr. 1792). Il dénonça les manœuvres de la cour et le comité autrichien dans les séances des 20, 23 mai et 30 juin. Mais, effrayé des progrès de la démocratie, il fit transmettre au roi par le peintre Boze, en juil. 1792, des conseils secrets : la révolution du 10 août se fit donc malgré lui et le surprit. Le 12 août, il devint membre de la commission extraordinaire qui fut comme le comité de Salut public de la Législative. Réélu à la Convention, il parla, le 24 et le 25 oct., contre la Commune de Paris, et, dans le procès de Louis XVI, vota pour l'appel au peuple, pour la mort et contre les sursis. Comme membre du comité de défense générale (4 janv. et 26 mars 1793) et comme président de la Convention (7-21 mars), il prit parti avec violence contre la Montagne. Les 13 et 26 avr., il parla contre Marat et contre Philippe-Egalité, et, le 29, il demanda la convocation des assemblées primaires. Dans la fameuse séance du 2 juin, il siégea silencieusement et rédigea, contre le coup de force qui se préparait, une éloquente protestation (on en trouvera le texte dans Mortimer-Ternaux, VII, 555). Il fut un des premiers que proscrivirent les vainqueurs de cette journée : son ardeur contre la Montagne le dénonçait à leur vengeance, et ses anciennes relations personnelles avec Dumouriez leur servirent de grief. Il fut mis en arrestation chez lui sous la garde d'un gendarme qui, dit-on, le supplia de s'échapper. Gensonné se soumit fièrement au décret. Mis en accusation avec ses amis les girondins le 3 oct. 1793, il parut au tribunal révolutionnaire avec eux et partagea leur sort. Dans les instants qui précédèrent son exécution, il montra une fermeté silencieuse. Il avait préparé sa défense, dont M. Chauvot a donné un remarquable extrait dans le *Barreau de Bordeaux*. Noble caractère, commandant le respect par sa gravité, il fut un des principaux orateurs de la Convention. Il parlait peu, se réservait pour les grandes occasions et lisait ses discours. Sa phrase manque de relief ; il n'a pas les formules saisissantes de Danton, ni les périodes harmonieuses de Vergniaud, ni même les développements soutenus de Robespierre. Mais le terme est juste, le progrès continu, l'enchaînement

solide. L'accent de bonne foi et d'autorité ajoute une véritable éloquence à cette dialectique un peu nue. F.-A. A.

GENSOUL (Joseph), chirurgien français, né à Lyon le 8 juin 1797, mort à Lyon le 5 nov. 1858. Nommé en 1826 chirurgien en chef de l'hôpital principal de sa ville natale, il se fit connaître par sa hardiesse opératoire et par des procédés nouveaux. Il a relevé le journalisme médical de Lyon en fondant, en 1830, avec Alphonse Dupasquier, la *Clinique des hôpitaux de Lyon*. Les publications de Gensoul sont disséminées dans les recueils médicaux de l'époque. Citons de plus : *Lettre chirurgicale sur quelques maladies graves du sinus maxillaire et de l'os maxillaire inférieur* (Lyon, 1833, in-8, et atlas gr. in-fol.); *Nouveau Procédé pour opérer les polypes de la matrice* (Lyon, 1851, in-8). D^r L. Hn.

GENT (Thomas), imprimeur et écrivain anglais, né en Irlande, d'une famille anglaise, en 1693, mort à York en 1778. Ayant épousé la fille de Charles Bourne, imprimeur à York (1724), il prit la suite des affaires de son beau-père, mais il ne sut pas les faire prospérer et mourut dans l'indigence. Les vers anglais et latins et les élucubrations religieuses de Gent ne méritent pas de nous arrêter. Au contraire, ses travaux historiques et topographiques, dont la plupart ont York pour objet, gardent encore leur valeur. Il a aussi laissé une autobiographie pleine d'anecdotes amusantes et de détails instructifs et curieux. Elle a été publiée par le rév. J. Hunter en 1832 (Londres, in-8). B.-H. G.

GENT (Alphonse), homme politique français, né à Roquemare le 27 oct. 1813. Avocat à Nîmes, puis à Avignon, il se fit remarquer, vers la fin du gouvernement de Juillet, par l'ardeur de ses convictions démocratiques, et devint maire d'Avignon et commissaire du gouvernement provisoire lors de la Révolution de 1848. Le 4 juin 1848, il était élu représentant de Vaucluse à la Constituante. Cette élection fut annulée sous le prétexte qu'il avait abusé des pouvoirs extraordinaires qu'il détenait pour exercer une pression considérable sur le corps électoral. M. Gent fut réélu le 17 sept. Cette réélection avait donné lieu à des polémiques locales extrêmement vives. M. Gent eut deux duels : l'un avec Raoussot-Boulbon, l'autre avec Léo de Laprade qui lui cassa le bras. Il siégea à l'extrême gauche et ne fut pas réélu à la Législative. Il continua à s'occuper très activement de politique, sauva la vie au ministre des travaux publics Lacrosse, lors de l'émeute du 13 juin 1849, fonda l'association républicaine du *Sud-Est*, et fut, pour ce fait, arrêté à Lyon, le 29 oct. 1850, comme coupable de complot contre la sûreté de l'Etat. Condamné le 28 août 1851 à la déportation par un conseil de guerre, il fut interné à Noukahiva. En 1854, cette peine fut commuée en celle de vingt ans de bannissement. M. Gent passa au Chili, vint en Italie en 1861, puis en 1863 à Madrid où il remplit les fonctions de correspondant du *Temps* et du *Siècle*. Il se présenta sans succès aux élections législatives du 24 mai 1869 en Vaucluse et du 24 nov. 1869 dans la Seine, remplit une mission en Algérie en 1870 et devint préfet des Bouches-du-Rhône en novembre de la même année. Il entreprit une vigoureuse campagne contre les communalistes qu'il expulsa de la préfecture, non sans avoir reçu un coup de pistolet au bas-ventre. Le 8 févr. 1871, il était élu représentant de Vaucluse à l'Assemblée nationale. Invalide, il fut réélu le 2 juil. suivant, fit partie de l'Union républicaine et soutint la politique de Thiers. Après avoir échoué aux élections sénatoriales du 30 janv. 1876, il fut nommé député d'Orange le 20 févr., combattit le gouvernement du 16 mai, fit partie des 363 et fut battu à Orange le 14 oct. 1877 par le candidat officiel. Celui-ci, M. de Biliotti, ayant été invalidé, Gent fut réélu le 7 avr. 1878 et démissionna le 21 oct., ayant été nommé gouverneur de la Martinique. Cette nomination fut attaquée avec passion par les journaux réactionnaires; le gouvernement céda (25 nov.) et M. Gent se représenta (21 déc.) devant ses électeurs qui le réélurent. Il fut encore renommé député le 21 août 1881 et devint sénateur de Vaucluse le 8 janv. 1882.

Membre de l'extrême gauche du Sénat, il a combattu le boulangisme et a obtenu sa réélection au renouvellement du 4 janv. 1891.

GENTÉ. Com. du dép. de la Charente, arr. de Cognac, cant. de Segonzac; 606 hab.

GENTE (Claude-Leopold) (V. GENNETÉ).

GENTELLES. Com. du dép. de la Somme, arr. d'Amiens, cant. de Sains; 584 hab.

GENTIANACÉES (*Gentianaceæ* Dumort.) (Bot.). Famille de végétaux Dicotylédones, composée d'herbes annuelles ou vivaces, plus rarement d'arbustes, à feuilles opposées, quelquefois alternes ou basilaires et disposées en rosette (*Méyanthées*), toujours dépourvues de stipules, à fleurs hermaphrodites et régulières, solitaires ou disposées en cymes. Ces fleurs ont un calice gamosépale à 4-10 divisions imbriquées, une corolle gamopétale, infundibuliforme, hypocratérimorphe ou presque rotacée, à 4-12 divisions tordeues, imbriquées ou valvaires-indupliquées, et des étamines en nombre égal aux divisions de la corolle. L'ovaire, supère et uniloculaire, à placentas pariétaux, devient à la maturité une capsule membraneuse s'ouvrant d'ordinaire en deux valves pour laisser échapper de nombreuses graines albumineuses, à embryon droit ordinairement très petit. — Les Gentianacées ont des représentants dans presque toutes les régions du globe; elles sont surtout nombreuses dans les zones tempérées et montagneuses. M. H. Baillon (*Hist. des Pl.*, X, p. 113) les place entre les Gesneriacées et les Apocynacées et les divise en quatre séries : 1° EXACÉES (genres : *Exacum* L., *Sebæa* R. Br. et *Tachadenus* Griseb.); 2° CHIRONIÉES (genres principaux : *Chironia* L., *Microcala* Link, *Voyria* Aubl., *Erythraea* Ren., *Chlora* L., *Cicendia* Adans., *Lisianthus* Aubl., etc.); 3° GENTIANÉES (genres principaux : *Gentiana* Tourn., *Swertia* L., *Pleurogyne* Esch., etc.); 4° MENIANTHÉES (genres : *Menyanthes* Tourff., *Limnanthemum* Gmel. et *Villarsia* Vent. Ed. Lef.

GENTIANE (*Gentiana* Tourn.). I. BOTANIQUE. — Genre de plantes qui a donné son nom à la famille des *Gentianacées* (V. ce mot). Ce sont des herbes annuelles ou vivaces à feuilles opposées, à fleurs le plus ordinairement pentamères, d'un beau jaune ou d'un bleu très vif. Le fruit est une capsule oblongue, acuminée, qui s'ouvre en deux valves au niveau des placentas dont chaque moitié demeure plus ou moins saillante sur le bord des valves. — Les Gentianes croissent surtout dans les régions tempérées et dans les régions alpines des hautes montagnes jusqu'à la limite des neiges. On en connaît environ cent quatre-vingts espèces. La plus importante, *G. lutea* L., appelée vulgairement Gentiane jaune, Grande Gentiane, se rencontre communément dans les régions sous-alpines des Alpes, des Pyrénées, des Cévennes, des Vosges, du Jura, etc. C'est une herbe vivace dont la tige dressée, fistuleuse, haute d'un mètre au plus, porte de grandes feuilles opposées, sessiles, connées à la base, entières, glabres et d'un vert un peu jaunâtre. Les fleurs, de couleur jaune, sont groupées en faux verticilles dans l'aisselle des feuilles supérieures. Cette belle plante est parfois cultivée dans les jardins comme ornementale. Sa racine épaisse, cylindrique et ramusee est employée en médecine comme tonique, amère et fébrifuge. Ces propriétés se retrouvent dans le *G. amarella* L. ou Amarelle, le *G. germanica* L. ou Gentianelle, le *G. cruciata* L. ou Croisette et le *G. pneumonanthe* L., espèce assez commune en Europe dans les prairies spongieuses et les marais tourbeux. Ed. Lef.

H. HORTICULTURE. — On cultive les Gentianes en bordure, sur les pelouses ou sur rocailles. La plupart des espèces comme : *Gentiana acaulis* L., *G. alpina* Will., *G. verna* L., *G. lutea* L., se plaisent en terre de bruyère un peu tourbeuse ou en terre sabieuse fraîche. On les multiplie d'éclats du pied, de boutures et de graines. On sème les graines en terre de bruyère ombragée, sans les recouvrir ou en les recouvrant très légèrement. Le plant est mis à demeure au printemps. G. B.

III. THÉRAPEUTIQUE. — On en trouve la désignation dans Pline et Dioscoride. Au moyen âge, on l'employait communément comme antidote et comme panacée. Un auteur du xvi^e siècle, Tragus, la mentionne, dès 1552, comme un spécifique des plaies de toute nature. La racine de gentiane, plus ou moins ramifiée, a une écorce brun rougeâtre, striée de côtes de dessiccation ordinairement disposées en spirales; vers le collet ces côtes sont remplacées par des sillons annulaires; on la trouve dans le commerce en fragments à peu près cylindriques, plus ou moins arqués. C'est un tonique amer, faiblement astringent, employé soit en macération, plus rarement en décoction (10 à 20 pour 1,000). On prescrit en médecine, outre la racine, la poudre associée le plus souvent aux alcalins ou aux ferrugineux, le sirop et surtout le vin de gentiane. La gentiane est un excellent apéritif, qui stimule les fonctions digestives et excite les sécrétions intestinales. Elle est employée avec succès dans la chloro-anémie, les dyspepsies et les diarrhées chroniques, les fièvres intermittentes. La gentiane faisait autrefois partie du diascordium, de la thériaque, du mithridate, de l'orviétan, de l'élixir de Houghton, de l'élixir de longue vie, etc. Boerhaave et Van Swieten en faisaient un spécifique de la goutte. D^r CABANES.

GENTIAN (Benoit), religieux de l'abbaye de Saint-Denis, mort en 1418. Il est surtout connu comme un des docteurs les plus célèbres de l'université de Paris au xv^e siècle. Il flétrit devant le peuple l'apologie de Jean sans Peur par J. Petit (févr. 1414). Député de l'université de Paris au concile de Constance, il fut un des membres désignés pour recevoir l'abdication de Jean XXIII et ensuite pour aller, avec l'empereur Sigismond, demander celle de Benoît XIII (juil. 1415). Pris par les Bourguignons quand ils entrèrent à Paris (28 mai 1418), il fut tué le 12 juin suivant. Le Laboureur lui a faussement attribué la Chronique de Charles VI par un Religieux de Saint-Denis.

BIBL. : *Le Religieux de Saint-Denis*, éd. L. Bellaguet, à la table, notamment t. VI, p. 247. — *Chronique de la Pucelle*, éd. Vallet de Viriville; Paris, 1859, p. 170. — JUVÉNAL DES URINS, dans le coll. Michaud et Poujoulat, II, 180. — *Journal d'un bourgeois de Paris*, éd. A. Tuetey; Paris, 1881, p. 45. — D. FÉLBIEN, *Hist. de l'abb. de Saint-Denis*, 1706, pp. 330, 339, in-fol. — A. COVILLE, *les Cabochiens et l'ordonnance de 1413*, 1888, pp. 126, 166, 167, in-8.

GENTIL (André-Antoine-Pierre), agronome français, né à Pesmes en 1725 ou 1731, mort à Paris en 1800. Entré dans l'ordre de Saint-Bernard, administrateur des terres de Clairvaux, puis prieur à Fontenai, il est un des agronomes les plus féconds du xviii^e siècle. Parmi ses ouvrages nous citerons : *Premier Essai d'agronomie* (Dijon, 1777, in-8); *Dissertation sur le café* (Paris, 1787, in-8); *Avantage et désavantage de l'incinération simple* (1781).

GENTIL (Le chevalier Jean-Baptiste-Joseph), colonel d'infanterie, orientaliste français, né à Bagnols le 25 juin 1726, mort à Bagnols le 15 févr. 1799. Issu d'une famille noble et livrée depuis longtemps à la profession des armes, Gentil passa dans l'Inde en 1752 avec son régiment et servit avec distinction sous Duplex, de Bussy, de Lauriston, de Conflans et de Lally. Après la prise de Pondichéry par les Anglais et la capitulation de Chandernagor, Gentil, qu'animait l'esprit d'aventure, à qui pesait l'inactivité, offrit ses services au nabab du Bengale, Mir Qasim Ali Khan, alors en guerre contre les Anglais. Les avanies qu'il eut bientôt à subir de la part de ce prince cruel et perfide le décidèrent à s'enfuir du Bengale et à se rendre auprès du célèbre Choudja ed-Daula (1753-1775), nabab d'Aoudh. Celui-ci ne se contenta pas de l'accueillir avec faveur, comme l'ennemi de ses ennemis; il sut apprécier ses services, lui donna un poste de confiance, le combla de bienfaits honorifiques et pécuniaires. Gentil, en effet, après la bataille de Balahchar (23 oct. 1764), contribua pour une large part à la signature de la paix. Il put, dès lors, se livrer tout entier à la réorganisation du royaume, donnant ses soins à l'administration, formant à la discipline européenne le peu de troupes indigènes survivantes, profitant aussi de sa haute situation pour soulager les malheu-

reux Français qui, depuis nos désastres, erraient à travers l'Inde. Six cents d'entre eux furent enrôlés par lui pour constituer un corps d'élite à la solde du nabab. Entre temps, il occupait ses loisirs à étudier les langues, l'histoire et la géographie de la péninsule, à préparer des travaux qu'il comptait publier à son retour en France, à rassembler d'importantes collections d'armes, de médailles, de dessins originaux, de manuscrits persans, arabes, malabarais, bengalis et sanscrits, d'objets d'histoire naturelle, etc. Son protecteur étant mort le 23 oct. 1775, Gentil dut quitter la cour sur l'ordre du nouveau souverain, Asaf ed-Daula. Il se rendit à Chandernagor et de là s'embarqua pour la France où il arriva au commencement de 1778. Son premier soin fut de faire don de ses collections à la Bibliothèque du roi et au Cabinet d'histoire naturelle. La même année, il obtint le grade de colonel : il avait reçu la croix de Saint-Louis en 1771. Sa pension, qui constituait ses seuls moyens d'existence, lui ayant été supprimée lors de la Révolution, l'orientaliste Langlès, auquel il était lié par une étroite amitié, parvint à lui faire octroyer une rente de 600 fr. Vieux, usé, malade, presque à bout de ressources, Gentil ne put jouir de ce secours *in extremis*; peu après la démarche faite par son ami, il mourut des suites d'une attaque de paralysie. On a du chevalier Gentil une *Histoire métallique de l'Inde*; une *Histoire de l'empire mogol tirée de Férichtah*, ornée de vignettes et des portraits des souverains; un *Abregé géographique de l'Inde*, extrait en grande partie de l'*Aïn Akbari*; une *Histoire des radjahs de l'Hindoustan*, manuscrit déposé au Cabinet des estampes. P. RAVAISSE.

BIBL. : *Précis sur J.-B. Gentil, ancien colonel d'infanterie*, par son fils; Paris, 1811, 21 pp. in-8.

GENTIL (François), homme politique français, né à Saint-Didier en Chablais le 26 mai 1755. Avocat consultant à Carouge, maire de cette ville, il fut élu député du Mont-Blanc à la Convention du 22 févr. 1793. Il siégea à la Montagne et fut envoyé en mission à la frontière du Nord en juin et juil. 1793. Il suspendit le 4 juil. le président du conseil général de la Moselle et, après une inspection des places fortes, demanda son rappel (22 juil.). Adversaire de Robespierre, il se fit expulser du club des Jacobins le 26 germinal an II. Il ne fut pas réélu au conseil des Anciens ni au conseil des Cinq-Cents, devint juge de paix à Douvaine et rentra dans la vie privée en 1814. Il a écrit un curieux *Compte rendu de mes recettes et de mes dépenses pendant ma mission à l'armée de la Moselle et de ma vie et de ma fortune avant et après la Révolution* (Paris, 1795, in-8).

GENTIL-BERNARD (V. BERNARD [Pierre-Joseph]).

GENTIL DE CHAVAGNAC (Michel-Joseph), auteur dramatique français, né à Paris en 1769, mort à Passy le 27 mai 1846. Il servit dans l'armée en 1793, fut nommé en 1806 secrétaire du directeur général des forêts, devint en 1821 directeur du second Théâtre-Français où il ne réussit pas et en 1822 obtint la sinécure de lecteur de Charles X. Il a été le collaborateur constant de *Désaugiers* (V. ce nom) et a donné avec d'autres (de Bury, Ledoux, Ramond de La Croisette) : *le Baptême de village* (1821), *le Comte d'Angoulême* (1823), *Une Visite aux Invalides* (1822), etc., avec Favart, *la Jeunesse de Favart* (1809), avec les Barrière, *la Vendange normande* (1825). On a joué de lui, au Théâtre-Français, *l'Hôtel garni* (1814) et *les Deux Voisins* (1815); au Vaudeville, *les Sabotiers béarnais* (1808), *Pierrot ou le Diamant perdu* (1813), *les Maris sans femmes* (1823), etc.; aux Variétés, *la Chatte merveilleuse* (1810), *Monsieur Désormeaux* (1812), *Monsieur Pinson* (1812), etc. Il a laissé encore un *Recueil de chansons et poésies fugitives* (Paris, 1823, in-18).

GENTILE DA FABRIANO, peintre italien, né à Fabriano (Ombrie) entre 1360 et 1370, mort en 1427 ou 1428. Son nom était Gentile di Niccolò di Giovanni di Masso, mais il est désigné couramment par celui de sa ville natale. Élève des primitifs ombriens et des Siennois, il fut l'un

des plus brillants représentants du style de transition, le plus célèbre dans la première moitié du xv^e siècle. Il alla à Brescia, à Venise, puis à Florence (1421-25), à Orvieto, fut chargé à Rome par le pape Martin V de décorer le Latran (1426). Ses peintures se trouvaient en grand nombre dans l'Ombrie, les Marches et la Toscane. Beaucoup ont péri, comme celles de Latran et du palais des Doges à Venise; d'autres sont fort endommagées. Ses principales œuvres actuellement existantes sont : un retable, *Couronnement de la Vierge*, dont le centre est à Fabriano, les volets à Milan (M. de la Brera); un retable, *l'Adoration des Mages*, peint en 1423 à Florence pour Palla Strozzi; le centre et la predelle représentant *la Nativité* et *la Fuite en Egypte* sont à l'Académie des beaux-arts (Florence); un autre fragment, *la Présentation au temple*, est au Louvre; la variété des expressions, leur naturel, la splendeur de la scène, l'heureux mélange de poésie et de réalisme font regarder cette œuvre comme la plus remarquable de Gentile. Les couleurs ont l'éblouissante richesse et l'invasivité de celles des miniaturistes. Ces tons faux sont juxtaposés à des gazons émaillés de fleurs d'une scrupuleuse exactitude. On conserve à l'église San Niccolò de Florence un autre tableau, *Dieu envoyant la colombe au Christ et à la Vierge*, avec ses volets et ceux d'un autre représentant plusieurs saints. On trouve encore au Louvre une *Vierge avec l'enfant Jésus*, médiocre; au musée de Berlin, une *Vierge* et des *Scènes de la vie de la Vierge et du Christ*; à San Agostino de Bari une *Crucifixion*. La distinction du talent de Gentile, le charme de cette manière où s'alliaient la candeur et le spiritualisme des primitifs avec le réalisme des novateurs florentins très marqué dans ses figures et ses paysages, expliquent la vogue de cet artiste admiré de Roger Van der Weyden et de Michel-Ange. Son élève, Jacopo Bellini, abandonne décidément la tradition mystique. Gentile ne pouvait être un chef d'école; sa manière était personnelle, et c'est une partie de son mérite.

GENTILESCHI (Orazio), dit *Lomi*, peintre italien, né à Pise en 1563, mort à Londres en 1647. Élève de son beau-père A. Lomi, appelé par Van Dyck en Angleterre, où il décora le palais de Charles I^{er} à Greenwich, celui du duc de Buckingham (Yorkhouse), etc. On cite de lui : *Fuite en Egypte* (M. du Louvre); *Joseph et la femme de Putiphar* (M. de Hamptoncourt); *Moïse sauvé des eaux* (M. de Madrid); *Madeleine et Fuite en Egypte* (M. du Belvédère, Vienne). Ce sont des œuvres soignées, mais sans vérité. — Sa fille *Artemisia* (1590-1642), élève de Guido Reni et du Dominiquin, appelée par son père en Angleterre, s'y fit remarquer par sa galanterie autant que par ses portraits de la famille royale, des gens de la cour, etc. Elle retourna à Naples. Elle épousa A. Schiattesi. Parmi ses œuvres naturalistes et affectées on cite : *Judith* (P. Pitti); *Naissance de saint Jean-Baptiste* (M. de Madrid), son portrait (Hamptoncourt), etc.

GENTILHOMME (V. NOBLESSE).

GENTILI (Antoine), général français, né à Ajaccio en 1751, mort dans la Méditerranée en avr. 1798. Fils d'un compagnon de Paoli, il prit part tout enfant aux luttes que ses compatriotes soutinrent contre la république de Gênes pour l'indépendance de leur pays. Ayant perdu son père, tué sous ses yeux dans une rencontre avec les Génois, il fut recueilli par Paoli qui l'emmena à Londres en 1769, lorsque l'occupation française obligea les chefs du parti national corse à s'enfuir à l'étranger. L'exil de Gentili dura jusqu'en 1789. Rappelé alors dans sa patrie, il se mêla très activement aux affaires politiques de l'île. En 1790, ses partisans le firent envoyer à Paris, avec le célèbre Pozzo di Borgo, pour y défendre les intérêts de la Corse devant la Constituante. Gagné dès lors à la cause française, il eut à son retour de vifs démêlés avec Paoli qui commençait à fomentier des troubles parmi ses compatriotes. Lorsqu'à la fin de 1793 celui-ci, jetant le masque, livra la Corse aux Anglais, Gentili se prononça ouvertement

contre son ancien protecteur et s'enferma dans Bastia avec les débris des troupes françaises aux ordres de Lamotte-Saint-Michel. Assiéged par Nelson et Paoli, il leur résista pendant quatre mois et ne capitula qu'à la dernière extrémité (mai 1794). S'étant réfugié en France, il y prit du service à l'armée des Alpes (1795). En 1796, Bonaparte lui fit obtenir le grade de général de division, puis, après les premiers succès de la campagne d'Italie, il le chargea d'organiser à Livourne un corps expéditionnaire destiné à reprendre la Corse aux Anglais. A l'instigation de Gentili les Corses se soulevèrent, battirent les garnisons anglaises et firent prisonnier le vice-roi lord Elliot. Gentili, débarqué à Bastia sur ces entrefaites (oct. 1796), n'eut pas de peine à achever la conquête de l'île. Il en laissa le commandement au général Vaubois et retourna à l'armée d'Italie, où Bonaparte ne tarda pas à lui confier une nouvelle expédition. Celle-ci était dirigée contre les îles Ioniennes, dont la chute de Venise entraînait l'occupation. Le 28 juin 1797, Gentili prit possession de Corfou. Ayant obtenu la soumission des autres îles, il s'occupa d'en organiser l'administration. Mais au bout de quelques mois, atteint d'une maladie grave, il dut céder son commandement au général Chabot et s'embarqua pour la Corse où il pensait pouvoir se rétablir. Il succomba pendant la traversée.

GENTILIANUS (V. AMELIUS).

GENTILIS (Jean-Valentin), hérésiarque italien; né à Cosenza (Naples) vers 1520, mort à Berne en sept. 1566. Il embrassa les opinions de Socin. Nous le retrouvons à Genève, où Calvin le contraignit à ne plus prêcher contre la Trinité, à faire amende honorable de ses erreurs. Il quitta bientôt clandestinement Genève, parcourut la France, puis la Pologne, la Moravie et l'Autriche. Revenu sur le territoire bernois, il fut arrêté le 14 juin 1566, solennellement jugé du 5 août au 7 sept., et condamné à mort pour ses opinions. L'histoire de sa condamnation a été écrite par Bénédicte Aretius (Genève, 1581). E. K.

GENTILIS (Alberic), juriste italien (V. ALBERICUS).

GENTILLÂTRE (Les). Famille d'architectes français des xvii^e et xviii^e siècles. Le plus anciennement connu, *Etienne*, visita, comme expert, avec Jageot et Lefebvre, la cathédrale de Reims et dressa, le 6 févr. 1634, le devis des réparations à apporter à cette église. — *Jacques et Léonard*, fils du précédent, refirent, en 1708 et en 1710, les autels Saint-Nicolas et Saint-Remy de la même église et, seul, Léonard en restaura les deux tours et y dirigea les travaux de décoration du sacre de Louis XV. Cet architecte était de plus graveur et on lui doit quatre vues de la cathédrale et un plan de la ville de Reims dont il aurait donné les nouveaux alignements et conduit les travaux jusqu'à sa mort arrivée en 1732.

D'autres architectes, du nom de Gentillâtre, vécurent, vers la même époque, à la cour des ducs de Lorraine. Le plus ancien, *Thomas*, naquit en 1662, devint architecte du duc, et mourut, le 25 juil. 1708, d'une chute qu'il fit en dirigeant les travaux de l'église primatiale de Nancy. — *Timothée*, architecte et ingénieur, fils du précédent, né à Nancy en 1689, continua les travaux de cette église avec Pierre Mique et Miroménil, fut nommé, en 1748, architecte du duc de Lorraine, et construisit, entre autres édifices, à Nancy, les nouvelles halles avec les écuries et les logements qui en dépendent; il mourut le 5 avr. 1737.

— *Claude-Thomas*, fils de Timothée, fut architecte du roi Stanislas, et, outre les travaux à la chartreuse de Bocheville, à l'abbaye de la Haute-Seille et à celle de Beaupré, reconstruisit en partie l'église de Dombasle et entreprit, sous la direction de Héré, la construction de l'arc de triomphe de la place Royale de Nancy. Il mourut en 1773. Ch. LUCAS.

BIBL. : CÉRF, *Descript. de la cathédrale de Reims*; Reims, in-8. — H. LEPAGE, *les Archives de Nancy*; Nancy, 1865, in-8.

GENTILLET (Innocent), publiciste français, né à Vienne en Dauphiné avant 1550, mort à Genève en 1595. Elevé dans la Réforme, il fut d'abord avocat. En 1576 il était

président de la chambre mi-partie du parlement de Grenoble, et, en 1579, à la tête du conseil de justice établi à Die par les huguenots. Employé par Lesdiguières, il fut révoqué en 1585 à la suite de l'édit de réunion et se réfugia à Genève où il mourut. On a de lui : *Commentarium de regno aut quovis principatu recte et tranquille administrando libri tres* (1571, in-8); c'est cet ouvrage qui, traduit en français sous le titre de : *Discours sur les moyens de bien gouverner et maintenir en bonne paix un royaume ou autre principauté contre Nicolas Machiavel* (Genève, 1566, in-8), a valu à Gentillet sa réputation; il a été très lu et souvent cité depuis la fin du xvi^e siècle jusqu'au xviii^e siècle; *Remontrance au roi Henry III* (Genève, 1574, in-8); *Apologie ou Défense par les chrétiens de France de la religion réformée* (Genève, 1578, in-8); *la République des Suisses* décrite en latin (Paris, 1579, in-8); *le Bureau du Concile de Trente* (en latin, Genève, 1586, in-8; en allemand; Bale, 1587, in-8), etc.

Louis FARGES.

BIBL. : DE ROCHAS, *Biographie du Dauphiné*, t. 1, in-8.

GENTILLY. Com. du dép. de la Seine, arr. de Sceaux, cant. de Villejuif, sur la Bièvre; 15,017 hab. y compris l'important hameau de *Bicêtre* (V. ce mot). Stat. de la ligne de Paris à Limours. Ce village est très ancien, car au vi^e siècle saint Eloi y possédait des biens qu'il donna à l'abbaye de Saint-Martial de Paris. Plus tard, les évêques de Paris en devinrent seigneurs. Le prince de Condé y campa en 1562. Au siècle suivant, Naudé, Benserade y eurent des maisons de campagne. Aujourd'hui, la majeure partie des habitants de Gentilly se livre à l'industrie du blanchissage.

Concile de Gentilly (*Concilium Gentiliacense*). — Assemblé par Pépin, en 767. Il n'existe aucun document authentique ou simplement contemporain contenant les actes de ce concile. Des annalistes du siècle suivant racontent que des ambassadeurs grecs, envoyés par l'empereur, y disputèrent avec les légats du pape, sur le culte des images et sur le mot *Filioque* ajouté au symbole par les latins. La discussion du premier point est très vraisemblable, le grand concile iconoclaste de Constantinople ayant été tenu en 754; mais il est peu probable que le débat entre les deux Eglises, sur la procession du Saint-Esprit, ait formellement commencé dès cette époque. E.-H. V.

BIBL. : L'abbé LEBEUF, *Hist. du diocèse de Paris*, t. IV, pp. 3-13 de l'édition de 1883.

GENTILSHOMMES DE LA CHAMBRE. Officiers de la maison du roi. La charge de gentilhomme de la chambre a été créée par François I^{er} à la place de celle de chambrier supprimée en oct. 1545. A partir de Louis XIV, il y eut quatre premiers gentilshommes de la chambre. En l'absence du grand chambellan, ils le remplaçaient. Ils surveillaient les pages de la chambre dont ils avaient chacun six chez eux.

GENTILSHOMMES DE LA COURONNE. C'est le nom que Louis de Frotté donna, en 1795, à l'un des deux corps d'élite de l'« armée catholique et royale de Normandie »; l'autre était celui des « déserteurs ».

BIBL. : L. DE LA SICIOTIÈRE, *Louis de Frotté et les insurrections normandes*; Paris, 1889, t. I, p. 279, in-8.

GENTILSHOMMES ORDINAIRES DE LA MAISON DU ROI. Louis XI, par ordonnance du 4 sept. 1474, créa une garde particulière de sa personne composée de cent hommes choisis parmi les gentilshommes de sa maison. Chacun d'eux devait entretenir deux archers. Leur commandement fut confié au chambellan Hector de Golart. Cette compagnie porta d'abord le titre de compagnie des cent lances des gentilshommes de la maison du roi pour la garde de son corps. Ils étaient armés de la lance, qu'ils remplacèrent plus tard par la hache d'armes; celle-ci se nommant bec de corbin, on désigna quelquefois ces gentilshommes par le nom de gentilshommes au bec de corbin. En janv. 1498, Charles VIII institua une seconde compagnie d'abord appelée extraordinaire. En janv. 1583, Henri III régla le service

des deux cents gentilshommes. Plusieurs ayant refusé de se rallier au roi Henri IV, celui-ci négligea de pourvoir aux vacances qui se produisaient dans ces compagnies. Les deux compagnies furent supprimées par Louis XIII en 1629; Louis XIV les rétablit en 1649; mais ce n'était plus qu'un corps de parade. Par déclaration du 28 juin 1688 la deuxième compagnie fut supprimée; la première, dont le duc de Lauzun était capitaine, ne fut dissoute que sous Louis XV.

M. PROU.

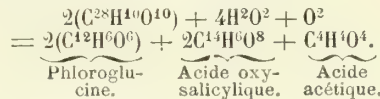
BIBL. : BOULLIER, *Histoire des divers corps de la maison militaire des rois de France*; Paris, 1818, p. 16, in-8.

GENTILSHOMMES SERVANTS. Officiers de la maison du roi qui étaient comme les lieutenants du grand panetier, du grand échançon et du grand écuyer tranchant. Ils étaient donc divisés en panetiers, échançons et écuyers tranchants. Ils servaient le roi et les princes l'épée au côté. Ils étaient 24 au commencement du règne de Louis XIV; leur nombre fut doublé; mais une déclaration d'avr. 1634 le réduisit à 36. Par déclaration du 17 oct. 1636, ils furent qualifiés chevaliers et écuyers. M. PROU.

GENTIOUX (*Gensils* au xii^e siècle). Ch.-l. de cant. du dép. de la Creuse, arr. d'Aubusson, au pied de la montagne de la Brause, près de la source du Taurion; 4,483 hab. L'église appartenait à l'ordre de Malte, ainsi que celle de Pallier, autrefois siège d'une paroisse incorporée dans la commune de Gentioux. Avant la Révolution, Gentioux était subdivisé en cinq collectes : trois étaient de la prov. de la Marche, et deux du Poitou. — Patrie du conventionnel J.-B. Coutissou-Dumas.

GENTISIN (Chim.). Form. $\left\{ \begin{array}{l} \text{Equiv. } C^{28}H^{40}O^{10} \\ \text{Atom. } C^{14}H^{20}O^5 \end{array} \right.$

Le gentisin ou acide gentianique est un principe cristallisé qui existe dans la racine de gentiane (*Gentiana lutea*). Les sels de potasse et de soude cristallisent en aiguilles jaune d'or. La réaction la plus importante de ce corps est celle de la potasse fondante; elle le dédouble en fournissant la phloroglucine et l'acide oxysalicylique :



BIBL. : HENRY et CAVENTOU, *Journ. de pharm.*, VII, p. 173. — HLASIWETZ et HABERMANN, *Liebig's Ann. Chem.* CLXXXV, p. 62.

GENTIUS, roi d'Illyrie. Il s'empara de la couronne après avoir fait tuer son frère (172 av. J.-C.). Sa conduite équivoque à l'égard de Rome arma celle-ci contre lui. Déjà le préteur Duronius, chargé de poursuivre les pirates illyriens qui pillaient les côtes d'Italie, avait accusé Gentius de protéger leurs brigandages; ce dernier s'était défendu mollement contre ces accusations. En 169, Persée, aux prises avec les Romains, voulut l'entraîner dans sa cause, mais le roi d'Illyrie lui demanda des fonds pour préparer la lutte. Persée fit d'abord la sourde oreille, puis lui promit 300 talents; Gentius, se fiant à ces promesses, fit emprisonner comme espions deux ambassadeurs romains. Dès lors Persée, le croyant suffisamment engagé contre Rome, refusa de lui payer la somme convenue. Gentius assiégé dans Scodra, sa capitale, par le préteur Anicius, fut obligé de se rendre; le vainqueur l'amena à Rome avec tous les siens (168). Il mourut probablement à Spolète (Plut., *Paul-Émile*; T. Liv., XL, 42; XLIII, 49-20; Polybe, *Leg.*, I, 76-77). C. GANIAYRE.

GENTLEMAN (Francis), acteur et écrivain anglais, né à Dublin en 1728, mort à Dublin en 1784. Fils d'un capitaine de l'armée, il acheta, dès l'âge de quinze ans, une commission dans le régiment de son père, et resta officier jusqu'à la paix de 1748. Il s'engagea alors, avec Sheridan, au théâtre de Smock Alley, et, à partir de ce moment, partagea sa vie entre son métier d'acteur et ses goûts d'écrivain. Il a laissé un grand nombre de pièces, la plupart imitées des anciens dramaturges, et des poésies, satires et fables fort médiocres. L'édition qu'il a donnée

de Shakespeare dans la collection Bell est peut-être la plus mauvaise qui existe. Il a aussi écrit, sous le titre de *Dramatic Censor*, deux volumes anonymes de critiques (1770, in-8) qui ne sont pas sans mérite. Il mourut dans la plus grande misère. B.-H. G.

GENTZ (Friedrich de), publiciste allemand, né à Breslau le 2 mai 1764, mort le 9 juin 1832. Disciple de Kant, il entra dans l'administration prussienne où ses dons d'écrivain furent remarqués. Il traduisit en allemand les écrits de Burke, Mallet du Pan, Mounier contre la Révolution et les annota ; se posant en partisan de la constitution anglaise, il devint l'ami des hommes d'Etat anglais et fonda deux revues successivement (*Neue deutsche Monatschrift*, 1795-98, *Historischer Journal*, 1799-1800) pour répandre ses idées. A l'avènement de Frédéric-Guillaume III, il les lui soumit par une lettre publique. Mal accueilli, il passa au service de l'Autriche comme conseiller impérial (1802). Il fut l'adversaire passionné de Napoléon, et, par ses publications, s'efforça de galvaniser le nationalisme germanique. Il écrit : *Fragmente aus der Geschichte des politischen Gleichgewichts von Europa* (1804) ; passe à Dresde, puis au quartier général prussien (1805) où il rédige le fameux manifeste contre la France, rentre à la chancellerie de Vienne (1806), rédige de 1809 à 1813 les manifestes de l'Autriche contre la France. A partir de 1810, son libéralisme s'efface ; il devient un instrument de Metternich ; aux conférences de Paris, au congrès de Vienne et dans les congrès suivants, il combat par la plume les aspirations libérales des peuples. Son épicurisme s'effraye de leurs revendications. En 1818, il crée une revue, *Wiener Jahrbücher der Litteratur*, où il exprime ces vues réactionnaires. Il dissipait en orgies les sommes considérables que lui donnaient les souverains, notamment la pension que lui faisait l'Angleterre. Malgré son talent, la perfection de son style, laquelle n'exclut pas la chaleur et la passion, ce fut un mercenaire dont le scepticisme accepta toutes les besognes. Ses écrits les plus remarquables sont les *Fragmente* déjà cités, le manifeste autrichien de 1813, les lettres à Adam Muller. Citons encore : *Essai actuel d'administration des finances de la Grande-Bretagne* (Hambourg, 1801) ; *Ueber den politischen Zustand Europas vor und nach der französischen Revolution* (Berlin, 1801-02) ; *Betrachtung über den Ursprung und Charakter des Kriegs gegen die französische Revolution* (Berlin, 1801). On a réuni après sa mort une grande partie de ses œuvres ; Weick a publié *Ausgewählte Schriften* (Stuttgart, 1836-38, 5 vol.) et on a édité à Mannheim *Kleine Schriften* (1838-40, 5 vol.). Sa correspondance a donné lieu à plusieurs publications : *Mémoires et lettres inédites* (édit. par Schlessier, Stuttgart, 1841) ; *Lettres à Garve* (Breslau, 1857) ; à *Plat* (Leipzig, 1868, 2 vol.) ; *Correspondance avec Ad. Muller* (Stuttgart, 1857) ; *Dépêches inédites du chevalier de Gentz aux Hospodars de Valachie, 1813-28* (publié par Prokesch-Osten, Paris, 1876) ; *Briefve politischen Inhalts von und an Gentz, 1799-1827* (éd. par Klincksowstrom, Vienne, 1870). On a encore tiré de ses papiers *Zur Gesch. der orientalischen Frage, Briefe aus dem Nachlass Fr. von Gentz* (Vienne, 1877) ; *Aus dem Nachlass Fr. von Gentz* (éd. par Prokesch-Osten, Vienne, 1873-74, 4 vol.). — Sa biographie a été faite par Mendelssohn-Bartholdy (Leipzig, 1867) ; Schmidt-Weissenfels (Prague, 1859, 2 vol.).

GENTZ (Wilhelm), peintre allemand, né à Neuruppin le 9 déc. 1832, mort à Berlin le 23 août 1890. Élève de Klaber et de Gleyre, plus tard de Couture, il voyagea dans toute la Méditerranée (1847-52) et, après avoir tenté à Paris la peinture religieuse, il se voua à la reproduction de scènes de mœurs orientales ; l'éclat de son coloris lui valut de grands succès. Citons parmi ses œuvres : *Caravane d'esclaves dans le désert, Camp de la caravane de La Mecque, Paysage des bords du Nil avec des flamants* (1870) ; *Conteur au Caire, Fête des morts au Caire, Ecole de*

la Haute-Egypte, Charmeur de serpents (1872) ; *Entrée du prince royal de Prusse à Jérusalem* (1876, M. de Berlin) ; *Marché d'Alger* (1879) ; *Idylle dans la Thébaïde* (1883) ; *Soir près du Nil* (1884), etc.

GENU VALGUM (Chir.). Cette affection du genou, constituée par la déviation en dedans, dite encore *genou de cagneux*, survient spontanément, le plus souvent chez des sujets rachitiques (V. RACHITISME). Le fémur et le tibia présentent une courbure concave en dedans, et le condyle interne du fémur est plus long que l'externe. On a invoqué plusieurs causes pour l'expliquer : le rachitisme portant sur les genoux soit pendant l'enfance, soit tardivement, le rhumatisme ; les attitudes vicieuses, la fatigue exagérée. Parmi les théories émises, l'une met en cause une affection des ligaments, une autre des muscles, une troisième une déformation primitive du squelette. C'est cette dernière qui est admise le plus généralement ; les lésions des ligaments et des muscles ne sont que secondaires. Tantôt les deux membres inférieurs sont cagneux, tantôt il n'y en a qu'un seul ; les deux membres, en se rapprochant aux genoux, forment alors un X ou un K, par l'écartement des pieds. Parmi les moyens employés pour remédier à cette difformité, nous citerons les méthodes de redressement lent et les méthodes de redressement brusque ou forcé. Dans les premières on emploie des bandages, des appareils mécaniques, qui agissent par effort continu ou par effort intermittent ; dans les secondes, les sections tendineuses sous-cutanées, l'ostéoclasie manuelle et instrumentale et l'ostéotomie. L.-H. P.

GENVRY. Com. du dép. de l'Oise, arr. de Compiègne, cant. de Noyon, sur la Versé ; 466 hab. Le chœur de l'église est du commencement du XII^e siècle.

GEOCOMA (V. OPHIURES [Paléont.]).

GÉOCORISES (Entom.) (V. HÉMIPTÈRES).

GÉODE (Minér.). Masse creuse, plus ou moins sphérique, formée, en général, par la réunion de cristaux qui peuvent présenter à l'intérieur des substances amorphes, adhérentes aux cristaux ou même isolées. La plupart des géodes sont constituées par du silice : quartz blanc cristallisé, quartz améthyste, quartz rosé, quartz calcédo-nieux, quartz agate, etc. ; on en trouve de belles dans l'Oberstein ; les galets roulés par la mer en offrent aussi des spécimens. Le fer hydroxydé, appelé aétite, est encore presque toujours sous la forme géodique, parfois avec noyau central détaché, ce qui, à une certaine époque, lui donnait de la valeur ; on le faisait monter comme les pierres fines, avec cercles d'or ou d'argent. L. K.

GÉODÉSIE. On désigne sous ce nom la science qui traite des questions relatives à la forme de la terre, bien que les deux racines grecques dont dérivent ce mot (γῆ, terre ; δαίω, je divise) n'expriment que fort mal par leur association l'objet de cette science. Géomorphie (μορφή, forme) serait infiniment mieux composé, et cependant ce mot n'est employé que par quelques auteurs, pour désigner une certaine partie de la géodésie. Le mot géométrie, qui se traduit aisément mesure de la terre, conviendrait également beaucoup mieux, s'il n'avait été dès longtemps réservé à l'étude des propriétés générales des figures. Il faut toutefois reconnaître qu'à l'origine, les opérations de la géodésie avaient une portée bien moins ambitieuse qu'aujourd'hui et se bornaient effectivement à l'évaluation des surfaces agraires ainsi qu'à leur *division*, circonstance qui explique l'étymologie rappelée plus haut. La sphéricité de la terre et son isolement dans l'espace paraissent avoir été des vérités répandues en Grèce à une époque très reculée. A ce propos, il est bon de remarquer combien cette notion contraire au témoignage de nos sens était d'un ordre élevé pour des peuples qui n'avaient ni instruments d'observation ni horloges, et qui ne connaissaient qu'une très faible portion de la surface terrestre. Cependant quelques philosophes eurent, paraît-il, des opinions extravagantes sur cette matière. Anaximandre (d'après Plutarque) crut que la terre était semblable à une colonne, Démocrite à un disque creux,

Empédocle et Anaximène à un disque plat ; enfin Xénophane supposa qu'elle était soutenue par une racine infinie. Cette dernière conception paraît procéder des Indiens qui s'imaginèrent la terre portée par un éléphant. Il est difficile que des théories aussi singulières aient pu rencontrer des adeptes, alors que Thales (450 ans av. J.-C.) avait déjà enseigné le moyen de prédire les éclipses ; l'explication de ces derniers phénomènes est en effet incompatible avec une telle ignorance de la figure véritable de notre globe. D'ailleurs Aristote, contemporain ou prédécesseur de la plupart de ces philosophes, professa sur ce sujet une saine doctrine et l'établit sur des fondements très solides (Arist., *περὶ οὐρανοῦ*). Mais c'est une opinion faussement accréditée qu'Aristote entreprit une évaluation de la longueur de la circonférence terrestre ; il ne fit que reproduire une estimation enseignée sans doute depuis longtemps. Voici littéralement traduit le passage qui a pu donner lieu à cette erreur : « Ceux d'entre les mathématiciens qui essayent d'apprécier ou de calculer la grandeur de la circonférence terrestre, disent qu'elle peut aller à 40 myriades de stades ; d'où l'on peut conclure non seulement que la masse de la terre est de forme sphérique, mais qu'elle n'est pas grande, si l'on compare cette grandeur à celle des autres astres. » Il ne faut retenir que la déduction ; telle est l'opinion de Simplicius, commentateur d'Aristote, qui écrivait à Alexandrie au ^v^e siècle de l'ère chrétienne. Après avoir rapporté le passage ci-dessus, il ajoute un peu plus loin : « Peut-être aussi Aristote n'admettait-il pas cette mesure comme exacte ; mais il n'en prenait que ce qu'il lui fallait, pour montrer que la terre n'est pas très grande, puisqu'elle n'avait que cette dimension. »

Lucrèce, dans son célèbre poème *De Natura rerum*, a adopté l'opinion d'Anaximène, faisant ainsi rétrograder de plus de trois siècles la science qu'il entendait régénérer ! D'ailleurs, la preuve expérimentale de la sphéricité de la terre devait encore se faire attendre longtemps, puisqu'elle ne fut réalisée qu'en 1519, lorsque Magellan eut accompli son voyage de circumnavigation. La première tentative des hommes pour connaître les dimensions de notre globe, ou du moins la plus ancienne dont nous ayons conservé la trace, est due à Erathosthène, philosophe grec, qui vivait vers l'an 250 av. J.-C. Ptolémée Evergète l'avait appelé à Alexandrie et lui avait confié la direction de sa bibliothèque. Les routes d'Égypte avaient été mesurées par des arpenteurs ou *bématistes* qui exprimaient les distances en pas (βήματα). Ils avaient trouvé que la distance entre Syène et Alexandrie était de 5,000 stades. Erathosthène supposa ou crut que ces deux villes étaient situées sur le même méridien ; il fit servir leur distance au calcul de la circonférence terrestre. On avait remarqué qu'à Syène, le jour du solstice d'été, à midi, une tige verticale ne projette pas d'ombre. Il en résultait que la direction des rayons lumineux coïncidait avec celle de la verticale et que par conséquent cette ville est placée sous le tropique. Mais à Alexandrie, le même jour à midi, la distance zénithale du soleil était de 1/50 de circonférence ; l'arc compris entre les deux villes avait donc une amplitude semblable et, par suite, la longueur de la circonférence terrestre était cinquante fois plus grande que 5,000 stades, c.-à-d. de 250,000 stades, soit 694st⁵ par degré. Erathosthène supposa 252,000 stades, sans doute pour obtenir un nombre rond de 700 stades au degré (soit 140st¹¹²⁵) et, chose singulière, cette correction améliorerait le résultat considérablement, en compensant une grande partie de l'erreur qui avait été commise dans l'appréciation de la différence de latitude. Il semble acquis, en effet, par la discussion ingénieuse de Delambre sur cette opération (*Hist. de l'astronomie ancienne*, t. I), que la correction d'Erathosthène ne fut pas le fait d'un caprice, mais qu'elle provint réellement de ce qu'il adopta pour la différence de latitude, non point 1,50 de circonférence, mais 1:(50 + 10/43), ce qui portait la circonférence terrestre à 251,463 st. L'altération n'était plus que de 837 stades ; elle pouvait fort bien être jugée par ce géomètre fort au-dessous de la limite de

précision qu'il pouvait espérer atteindre. Le nombre qu'il donnait ne pouvait être autre chose dans son esprit qu'une approximation grossière, car il avait négligé les détours et les inégalités du chemin, qui sûrement n'était pas une ligne droite horizontale. A ces causes d'erreurs qu'il connaissait, il faut en ajouter d'autres : à Syène, l'espace où l'ombre d'un style vertical est nulle s'étend circulairement sur une calotte de 300 m. de diamètre, à cause des dimensions du soleil. Enfin on ignore à l'aide de quel instrument il détermina la hauteur du soleil à Alexandrie. Delambre a démontré l'impossibilité des faits rapportés à ce sujet par Cléomède, mais il est probable que ce fut à l'aide du *gnomon* (V. ce mot). Or cet instrument ne permet d'observer que la longueur des ombres projetées par le bord supérieur du soleil ; d'où une erreur égale au demi-diamètre du soleil, c.-à-d. de plus d'un quart de degré, indépendamment de celle provenant de l'évaluation du rapport des longueurs du style et de l'ombre projetée, erreurs qui pouvaient s'ajouter ou se détruire en partie ; enfin Syène et Alexandrie ne sont pas sur le même méridien, il s'en faut de 2°. Mais quelque imparfait que fût ce procédé, par suite des erreurs qu'il comportait, ce n'en est pas moins un effort de génie. Deux siècles s'écouleront avant que l'on retrouve un nouvel essai, soit en vue de vérifier le nombre d'Erathosthène, soit en vue d'en obtenir un plus exact. C'est à Posidonius, philosophe stoïcien contemporain de Pompée, que revient cet honneur. Il avait remarqué que l'étoile Canopus (α Navire) ne se montre que pendant quelques instants, au-dessus de l'horizon de Rhodes, et qu'elle ne quitte pas ce plan, tandis qu'à Alexandrie elle est élevée de 1/4 de ligne, soit 7°30', au moment de sa culmination méridienne. La différence des latitudes est donc de 7°30' ou 1/8 de circonférence. D'autre part, il supposait ces deux villes à cheval sur le même méridien et distantes de 5,000 stades ; il en concluait pour la circonférence terrestre $5,000 \times 48$, c.-à-d. 240,000 stades.

Cette détermination est inférieure à celle d'Erathosthène, car la distance maritime de Rhodes à Alexandrie ne pouvait être qu'une approximation fort douteuse, bien moins certaine que la distance de Syène à Alexandrie. Ensuite, la réfraction à l'horizon est de 33'48" ; à 7° du zénith elle est de 7'26", soit une erreur de 26' sur l'amplitude de l'arc, indépendante de celle qui pouvait exister dans l'appréciation de la hauteur de l'étoile à Alexandrie ; enfin ces deux villes ne sont pas sur un même méridien, il s'en faut de plus de 4°30'. Il est d'ailleurs impossible de savoir à quel point ces deux mesures pouvaient s'accorder, attendu que les stades employés ne sont sans doute pas identiques et que nous ne possédons aucune indication permettant de les comparer et de les rapporter à nos mesures itinéraires. Il est donc encore plus impossible d'apprécier leur exactitude absolue, au moyen des données de la science moderne. Vers la fin du siècle dernier, quelques auteurs se sont épuisés à cette tâche ingrate, pour satisfaire à cette étrange conception d'un peuple ancien, ayant possédé les connaissances scientifiques les plus étendues dont la tradition aurait conservé quelques bribes. D'Alembert a fait justice de cette hypothèse dans une lettre adressée à Voltaire : « Le rêve de Bailly d'un peuple ancien qui nous a tout appris, excepté son nom et son existence, me paraît un des plus creux qu'on ait jamais eus. » Strabon, le célèbre géographe, qui semble avoir été fort peu versé dans la science astronomique, corrigea néanmoins la mesure de Posidonius. Il dit expressément que la distance de Rhodes à Alexandrie est de 4,000 stades, puis, un peu plus loin, il ajoute que de toutes les mesures, celle qui fait la terre la plus petite est celle de Posidonius qui lui donne 480,000 stades. Cette conclusion est inexplicable, car il aurait dû trouver 200,000.

Ptolémée, « le prince des astronomes », passe également à tort pour avoir donné les dimensions de la terre. A la vérité, il a indiqué dans sa géographie un procédé pour les déterminer, mais rien n'autorise à penser qu'il l'ait appliqué. Voici ce qu'il écrit : « Nos prédécesseurs, pour

déterminer le rapport des distances à la circonférence entière d'un grand cercle, ont exigé que l'arc mesuré dans une direction constante fût tout entier dans un méridien. Observant aux sciothères la position des zéniths de deux lieux, ils en ont conclu l'arc du méridien compris entre les deux lieux. Nous avons enseigné la construction d'un instrument propre à ce genre d'observations. Outre beaucoup d'autres usages importants, cet instrument peut servir à prendre chaque nuit la hauteur du pôle et à toute heure la position de la méridienne et les angles azimutaux. Par ces moyens, on peut encore connaître l'angle au pôle entre les deux méridiens, ou, ce qui revient au même, l'arc de l'équateur qui exprime cet angle. Il nous suffit donc d'un arc mesuré dans une direction quelconque pour trouver le nombre de stades de la circonférence entière. » Delambre remarque très judicieusement que « tout ceci est géométriquement vrai, mais, que dans la pratique, le moyen serait à la fois long et incertain. Les deux extrémités de l'arc seraient en effet invisibles l'une pour l'autre, à moins que cet arc ne fût d'une petitesse extrême; par suite, on ne pourrait orienter la direction de la ligne à mesurer, c.-à-d. l'azimut de cette ligne, que pour l'une des deux stations. Il faudrait calculer l'angle avec la plus grande exactitude, ce qui est peu aisé et devait l'être bien moins; enfin, il faudrait être sûr que l'on ne s'est point écarté de la ligne à parcourir. Il garde le silence sur la manière dont il s'y est pris pour mesurer cet azimut, quoique cette observation soit la seule de ce genre dont il parle dans ses divers ouvrages. Enfin, il ne nous donne ni l'amplitude de l'arc mesuré, ni la grandeur de l'arc qu'il en a tiré. Est-ce ainsi qu'on rendrait compte d'opérations si neuves et si importantes, si elles étaient réelles? » Il n'y a rien à ajouter à ces réflexions sages et éclairées qui semblent bien prouver qu'on ne saurait attribuer à Ptolémée, sur ce point, d'autre mérite que celui de l'invention d'une méthode d'ailleurs médiocre. S'il eût appliqué son procédé, il n'eût point manqué de nous dire en quels lieux et de nous fournir les éléments de son calcul. Le silence de Théon, son commentateur, sur ce point si intéressant, ne fait que corroborer cette opinion. Pendant la nuit du moyen âge, plus rien si ce n'est une mesure du degré terrestre entreprise au ix^e siècle par ordre du khalife Almanon, dans les plaines de Sennaar en Nubie. Enfin le problème tente Kepler qui essaye de le résoudre au moyen de la distance de deux montagnes d'altitudes connues. Mentionnons encore, à titre de curiosité, un essai de Fernel, médecin de Henri II; il compta le nombre de tours de roues exécutés par sa voiture, pendant un voyage sur la route d'Amiens, fit des corrections assez arbitraires pour tenir compte des déviations de la route et, par un hasard heureux, obtint 56,746 toises pour le degré de France, nombre assez voisin de la vérité.

Ce ne fut qu'au commencement du xvii^e siècle que fut imaginée la véritable méthode scientifique, susceptible de fournir l'arc de méridien avec toute la précision désirable. C'est encore celle qui est employée aujourd'hui; on a perfectionné toutefois les procédés d'observation et de calcul. Elle consiste à tracer le long du méridien et à étudier une chaîne de triangles dont on mesure directement, sur le terrain, le côté de départ ainsi que tous les angles. La trigonométrie donne le moyen de calculer les longueurs de tous les côtés de la chaîne. On projette ensuite sur le méridien une des lignes de côtés qui suit la direction de ce méridien et l'on obtient ainsi la longueur de l'arc. On observe ensuite la latitude aux deux extrémités de l'arc; la différence de latitude fournit l'amplitude astronomique de l'arc. Une simple règle de proportions permet ensuite d'en déduire la longueur de la circonférence de grand cercle, si l'on suppose la terre sphérique. C'est par une opération ainsi conduite que Snellius, savant hollandais, mesura un petit arc de 2° dans les environs de Berg-op-Zoom; il obtint 57,064 toises pour l'un des degrés et 57,057 toises pour l'autre. A partir de cette époque, les déterminations vont aller se multipliant avec rapidité. En 1635, entre Londres et York,

Norwood trouve 57,000 toises. En 1666, l'abbé Picard mesure l'arc compris entre Malvoisine (près de Melun) et Amiens, à l'aide d'une base d'environ 10 kil., située entre Juvisy et Paris, dont les termes ont été conservés par les soins de l'Académie. Il obtint 57,060 toises.

C'est vers ce temps que va s'introduire dans la science une notion plus exacte de la figure véritable de la terre. En 1672, l'astronome Richer étant allé à Cayenne pour y exécuter différentes observations astronomiques, constata que son horloge à pendule qui avait été préalablement réglée à Paris, avant son départ, retardait de 2 minutes 28 secondes par jour. A son retour, une expérience inverse lui permit de constater l'exactitude du phénomène dont on acquit bientôt de nouvelles preuves, par les observations de Varin et Deshayes sur la côte d'Afrique. Ce ne fut qu'en 1687, lorsque Newton eut publié son immortel livre des *Principia philosophiæ naturalis*, qu'il fut possible d'expliquer ces faits. Newton révélait la loi de la gravitation universelle et formulait ainsi la XVIII^e proposition du III^e livre: Les axes des planètes sont moindres que les rayons de leurs équateurs. Dès lors plus de difficultés: les remarques des observateurs français devenaient au contraire une vérification expérimentale du théorème de Newton. Si le pendule retarde dans le voisinage de l'équateur, la durée de son oscillation est trop longue, par suite l'intensité de la pesanteur est moindre à l'équateur; d'où il résulte que le rayon équatorial est plus grand. Dans sa XIX^e proposition, Newton fixe le rapport des deux axes à celui de 19,573,000 à 19,658,600, ce qui donne pour l'aplatissement (V. ce mot) $\frac{1}{229}$ environ.

En 1693, Huyghens, dans son discours sur la nature de la gravité, expliqua la diminution de la pesanteur de l'équateur par l'action de la force centrifuge qui naît du mouvement de la terre. Il affirma que la direction de la pesanteur n'est pas dirigée vers le centre de notre globe. « Je vais, dit-il, en donner une raison qui paraîtra paradoxale. La terre n'est pas sphérique. Ses méridiens ont la figure d'une ellipse aplatie aux pôles. La surface des mers forme une figure sphéroïdique. Il est à croire qu'elle a pris cette figure lorsque ses parties ont été réunies par la force de la gravité; car elle avait dès lors son mouvement circulaire en vingt-quatre heures. » Huyghens calcula que le rapport des deux axes était celui de 578 à 577, ce qui donnait pour l'aplatissement $\frac{1}{578}$, valeur plus de deux fois plus petite que celle trouvée par Newton pour cette quantité. Le désaccord de ces deux nombres déduits d'ailleurs de considérations fort différentes, laissait les esprits en suspens sur le fond de la question et le choix de la théorie à adopter. Les découvertes de Newton étaient encore loin d'être acceptées dans la science comme des vérités incontestables. Aussi parut-il que le meilleur des moyens propres à révéler la forme réelle de la terre était de mesurer plusieurs degrés d'un même arc de méridien, d'autant plus que chacune des deux théories contenait un vice, parce qu'elles supposaient la terre entièrement fluide et homogène ou tout au moins également dense dans toutes ses parties. Or cette dernière hypothèse n'était même pas la généralisation des faits observés; on sentait que la nature pouvait fort bien s'en être beaucoup écarté. Par suite, la figure réelle de la terre pouvait être fort différente de celle que lui assignaient l'une et l'autre théorie.

Si la terre était sphérique, tous les degrés de méridien seraient égaux; mais si celle-ci est elliptique les degrés seront inégaux et iront en croissant de l'extrémité du grand axe à celle du petit. En conséquence, si la terre est renflée suivant son équateur, les degrés augmenteront de l'équateur au pôle.

On voit dans l'*Histoire de l'Académie des sciences* (année 1700), que Dominique Cassini mesura cette année l'arc de méridien, compris entre Paris et Collioure, et trouva pour le degré moyen de France 57,300 toises, nombre qui s'accordait très bien avec celui trouvé par Norwood, à une latitude plus élevée. Une nouvelle opération entreprise par

Jacques Cassini, fils du précédent, et Lahire, donna pour le degré moyen de Paris à Collioure 57,097 toises et de Paris à Dunkerque 56,960 ; elle a été décrite dans le livre *Grandeur et figure de la terre*, par Cassini II. Les résultats trompaient l'attente des mathématiciens. En effet, la variation des degrés se produisant en sens contraire, il en résultait que la terre, au lieu d'être aplatie suivant la ligne des pôles, était au contraire allongée suivant cette droite. D'autres déterminations exécutées en 1733, 1734, s'accordèrent également à faire la terre allongée, en dépit de la théorie.

Cependant les idées de Newton avaient peu à peu conquis la plupart des géomètres. Ils é mirent l'opinion que, pour trancher le différend, il conviendrait de mesurer deux arcs de méridien, choisis l'un près de l'équateur et l'autre dans les régions polaires. Godin, Bouguer et La Condamine partirent pour le Pérou en 1735 ; Maupertuis, Clairaut, Camus et Le Monnier se rendirent en Laponie en 1736 et en revinrent l'année suivante, rapportant un degré de 57,438 toises, mesuré à 23° du pôle, c.-à-d. sous le cercle polaire. Ce degré était donc bien plus grand que celui de Picard ; ils rendirent l'écart encore plus sensible, en corrigeant les latitudes des extrémités de l'arc de Picard, des effets de l'aberration des étoiles, de la précession et de la réfraction. Cet astronome avait en effet négligé de tenir compte de ces deux dernières sources d'erreurs ; toutes réductions faites, son degré se trouvait ramené à 56,925 toises. Ce dernier nombre, combiné avec celui des académiciens du Nord, donnait pour l'aplatissement terrestre $1/174$, quantité qui se rapprochait de la valeur fixée par Newton. Cependant les adversaires de Newton n'étaient point encore convaincus. Il fallut qu'une nouvelle mesure de l'arc français vint mettre en évidence la loi de variation des degrés de l'arc français. Cette opération a été décrite en 1744 par Cassini, dans l'ouvrage intitulé *la Méridienne*, vérifiée dans toute l'étendue du royaume (Paris, 1744) ; elle fut conduite avec toute la précision possible et fournit des degrés dont la longueur augmentait manifestement du S. au N.

La question de la forme de la terre était donc bien établie ; la guerre se ralluma au sujet de la mesure de Picard, Cassini ayant trouvé une différence de 6 toises en moins sur la base employée par cet astronome. L'amplitude de l'arc fut de nouveau observée et le degré moyen arrêté à 57,074 toises 5. Le désaccord du degré moyen de Picard et du degré de Cassini laissait planer une assez grande incertitude sur la valeur de l'aplatissement, lorsque les académiciens du Pérou vinrent compliquer la question. La comparaison des degrés de l'équateur et du Pérou donnait en effet $1/215$, quantité qui s'accordait très bien avec la valeur d'un degré de longitude mesuré à la latitude de 43° 32'. Cependant Bouguer, afin d'expliquer la valeur rectifiée du degré de Picard, fixée à 57,074 toises, crut devoir substituer à la figure ellipsoïdale de la terre celle d'un sphéroïde aplati dans lequel les degrés croitraient comme les quatrième puissances des sinus de la latitude. L'aplatissement devenait $1/178$.

En 1752, l'abbé de La Caille mesura au cap de Bonne-Espérance, sous la latitude australe de 38° 18', un degré de méridien et le trouva égal à 57,037 toises, valeur qui s'accordait très bien avec l'aplatissement $1/215$ et non point avec l'hypothèse de Bouguer ; mais comme il était presque identique au degré moyen de France situé à une distance bien plus grande de l'équateur, il semblait résulter de cette coïncidence que les deux hémisphères n'étaient point pareils. Enfin une mesure assez médiocre sans doute, effectuée en Italie à la latitude de 43°, par les pères Boscovich et Maire, donna lieu de supposer que la terre n'était point un corps de révolution.

Le milieu du siècle dernier vit éclore une quantité considérable de travaux théoriques sur la question de la figure d'équilibre d'une masse fluide, animée d'un mouvement de rotation. Mentionnons le mémoire de Bouguer et Maupertuis, inséré dans les mémoires de l'Académie des sciences

de 1734, celui de Stirling dans les *Transactions philosophiques*, celui de Clairaut dans le n° 449 du même recueil, les recherches de Maclaurin sur le flux et le reflux de la mer, qui furent l'origine de nouveaux travaux de Clairaut exposés dans la *Théorie de la figure de la terre* (1742). Dans cet ouvrage, Clairaut démontre que, dans l'hypothèse de l'attraction mutuelle des parties de la matière, l'équilibre du sphéroïde se réduit à la simple condition de la perpendicularité de la pesanteur en chaque point de la surface ; il trouve que, dans le cas très probable où la terre serait composée de couches hétérogènes, la terre doit avoir une figure elliptique plus ou moins aplatie, selon la disposition et la densité des couches, la direction de la pesanteur restant normale à la surface des couches, que ces couches ne doivent pas être semblables si la terre est fluide, que les accroissements de la pesanteur croissent proportionnellement au carré du sinus de la latitude, comme dans le cas du sphéroïde homogène. Il prouve encore que l'aplatissement ne peut être plus grand que $1/230$, valeur correspondant au cas de l'homogénéité, si les densités vont en décroissant du centre à la circonférence. De plus, il démontre que la diminution de la pesanteur de l'équateur au pôle est égale à $2/230 - \alpha$ (α étant l'aplatissement réel de la terre). Enfin d'Alembert a embrassé la question de la figure d'équilibre de la terre, d'une façon plus générale encore, dans son *Essai sur la résistance des fluides*. Il a envisagé le cas où les densités des couches fluides hétérogènes varient suivant une loi quelconque, en croissant ou décroissant du centre à la circonférence et où la direction n'est plus normale à la surface de ces couches, mais seulement à la surface de la couche supérieure. C'est donc la condition renfermant le moins d'hypothèses que l'on puisse considérer. Il trouve pour les différentes couches une équation générale dont celles qui avaient été données avant lui ne constituent que des cas particuliers. Enfin dans ses *Recherches sur le système du Monde* (1756), examinant le cas d'un sphéroïde fluide et hétérogène et de la pesanteur normale ou quelconque par rapport aux surfaces des couches, il a donné l'équation qui exprime la figure de ses différentes couches.

Les travaux de Clairaut et de d'Alembert sont résumés dans ces quelques lignes d'une façon fort brève et fort incomplète, mais suffisante pour donner une idée des résultats auxquels peuvent conduire les mathématiques pures. Ils marquent une phase dans l'histoire de la science. D'autres géomètres se sont essayés depuis sur ces questions, mais n'ont rien ajouté d'essentiel, ou du moins rien qui soit du domaine propre de la géodésie. La fin du xviii^e siècle est marquée par l'immortelle entreprise de Delambre, la quatrième mesure de la méridienne de France, exécutée avec des instruments nouveaux qui permettaient d'atteindre une précision inconnue jusque-là dans les mesures des bases et même dans les mesures d'angles. Borda venait en effet d'imaginer la méthode de la répétition des angles, au moyen de laquelle on mesure un multiple de l'angle cherché, circonstance qui permet d'obtenir cet angle avec une exactitude très grande. Les opérations furent commencées en 1792, interrompues en janv. 1794 (arrêté du 3 nivôse an II) ; elles furent reprises dix-huit mois plus tard et achevées en 1799. Les angles des stations comprises entre Dunkerque et Rodez furent, ainsi que les deux bases, mesurées par Delambre ; les angles des stations situées entre Rodez et Barcelone sont dus à Méchain. Le nom de Delambre a été plus spécialement attaché à cette œuvre, parce qu'il a effectué seul plus des deux tiers des déterminations angulaires, ainsi que l'évaluation des longueurs des deux bases et que, enfin, il a assumé la tâche de calculer, de discuter et de publier les résultats de cet énorme travail. On peut dire, avec un contemporain, que l'Europe recut ce livre avec acclamations. La nouveauté des instruments et des méthodes, la conscience et la constance de l'observateur excitèrent un étonnement universel. L'admiration de la postérité n'a pas plus manqué à Delambre que celle de ses contemporains. C'est que cette œuvre colossale est un

modèle qui n'a point encore été surpassé. A la vérité, les instruments en usage aujourd'hui pour la mesure des angles promettent une exactitude plus grande, mais l'habileté et le soin des observateurs semblent avoir compensé en grande partie cette infériorité. L'arc français servit de type aux opérations de même nature qui ont depuis été entreprises à l'étranger. Grâce à tant d'efforts divers, la question de la forme de la terre est entrée aujourd'hui dans une nouvelle phase. On considère comme démontré expérimentalement que notre globe est un ellipsoïde de révolution; les éléments qui semblent le mieux satisfaire aux diverses mesures géodésiques sont, d'après James Clarke,

$$a = 6,378,249^m. \quad 2b = 6,356,545^m. \quad \alpha = \frac{1}{293,46}$$

et le but supérieur de la géodésie est de déterminer les irrégularités de la surface terrestre, par rapport à une surface ellipsoïdale moyenne ou surface osculatrice. Mais, pour atteindre à ce but, les opérations géodésiques devront pouvoir embrasser des arcs situés en nombre égal dans toutes les portions du globe. Or actuellement tous les arcs méridiens mesurés sont localisés en Europe sur un espace de 20° en longitude, compris entre l'arc anglo-franco-espagnol et l'arc russe, si l'on excepte les arcs équatoriaux de l'Inde et du Pérou et l'arc du cap de Bonne-Espérance. On voit d'après cela qu'il est indispensable, pour asseoir des conclusions inébranlables, de mesurer un arc aux Etats-Unis aussi long que possible à l'E. des montagnes Rocheuses, un autre arc au Chili le long de la côte, un autre arc en Egypte dans la vallée du Nil, d'étendre celui du Cap et enfin de mesurer un arc en Australie et un autre en Indo-Chine dans la vallée du Mékong. Un arc dans la vallée du Para et un autre au Brésil seraient également très bien placés, et l'entreprise n'est peut-être pas impossible à réaliser. Il n'y a pas à songer, malheureusement, à entamer l'Afrique avant de longues années. Les efforts effectués par la France, pour prolonger le méridien français dans le Sahara jusqu'à Ghardaïa, paraissent réaliser tout ce qu'il est possible de tenter dans le N. de l'Afrique, si ce n'est dans la vallée du Nil, évidemment plus accessible. Malheureusement pour la paix européenne, les Anglais paraissent avoir dans la vallée du Nil des préoccupations fort étrangères à la vérification du degré de Sennâr. Il faut plutôt compter sur l'arc français d'Indo-Chine appelé à servir de charpente à la carte future de nos possessions d'extrême Orient.

Les mesures d'arcs de méridien ne sont pas les seules opérations que l'on puisse entreprendre pour déterminer les dimensions de l'ellipsoïde terrestre. Les arcs de parallèle pourraient être d'un grand secours, s'il était possible d'en déterminer l'amplitude avec sûreté. Malheureusement, il n'est pas permis dans l'état de la science de répondre d'une différence de longitude à moins de 0^{se}4, c.-à-d. 1'5, erreur double de celle que l'on peut craindre sur l'amplitude d'un arc de méridien. D'ailleurs, l'inégale distribution des terres dans les deux hémisphères ne permet pas, à de très rares exceptions, de mesurer des arcs de parallèle symétriques par rapport à l'équateur et compris entre les mêmes méridiens; une telle recherche perd le grand intérêt qu'elle présenterait en fournissant, dans le cas d'identité, la preuve expérimentale de la similitude des deux hémisphères. On peut cependant citer comme pouvant servir à cette démonstration des arcs de 50° N. et S. de lat. compris entre les méridiens de 70° et 80°, c.-à-d. à la hauteur de l'embouchure du Saint-Laurent dans l'Amérique du Nord et vers la pointe de l'Amérique du Sud, puis les arcs de 30° en Afrique s'étendant, d'une part, d'Alexandrie aux confins occidentaux de la Tripolitaine, le long de la Méditerranée et, de l'autre, des rivages de l'océan Indien à ceux de l'Atlantique à quelques centaines de kilomètres au N. de la colonie du Cap. Enfin, à la même distance de l'équateur, un petit arc de parallèle en Australie et un autre en Chine, s'il devient jamais possible de pénétrer à l'intérieur du dernier pays, à quelque profondeur dans les terres,

Mais tous ces desiderata supposent des actions concourantes bien diverses. Dans ce but, les géodésiens ont fondé l'Association géodésique internationale, dont la tâche est d'examiner en commun les moyens les plus propres à faire progresser la science géodésique, en assurant une direction aux travaux entrepris par chaque nation. Fondée en 1861 sous l'initiative du général Baeyer, l'Association pour la mesure du degré dans l'Europe centrale prit en 1867 le titre d'Association géodésique internationale, après l'adhésion de la Russie et de l'Espagne. Toutes les puissances européennes sont entrées dans le concert scientifique, à l'exception de la Turquie et de l'Angleterre. Depuis deux années, les Etats-Unis se sont joints aux nations de l'ancien continent. Tous les trois ans, une conférence générale se réunit dans l'une des capitales des Etats associés; une commission permanente composée de membres choisis parmi les délégués se réunit chaque année dans une ville différente; les délégués qui n'en font point partie sont invités à assister aux séances, mais sans droit de vote. La commission permanente s'occupe de la publication des rapports communiqués par les délégués sur les travaux géodésiques exécutés dans leurs pays et sur leurs propres recherches. Un organe spécial de l'Association, appelé bureau central, classe et conserve les archives; il rédige en outre un rapport général et s'occupe des questions relatives à l'uniformité des mesures géodésiques et astronomiques. L'Association possède un budget alimenté au moyen de cotisations annuelles versées par les Etats adhérents.

En aspirant à la représentation exacte de la surface terrestre par rapport à celle d'un ellipsoïde idéal, les géodésiens ont été conduits à une nouvelle série de déterminations se rapportant aux altitudes des sommets géodésiques au-dessus de cet ellipsoïde. Les recherches si précises entreprises dans cette direction ont permis d'établir que la surface du niveau moyen des mers ne pouvait être utilisée dans ce but, car on a pu constater, au moyen des chaînes de nivellement, des différences d'altitude entre le niveau moyen des mers sur différents points des côtes d'Europe. De là est né le problème du *zéro* universel qui est une des questions les plus controversées dans le sein de l'Association géodésique internationale. On trouvera à l'art. NIVELLEMENT l'exposé des méthodes adoptées pour ces opérations si délicates, ainsi que l'analyse des résultats obtenus. Enfin les déterminations de l'intensité de la pesanteur aux différents points de la terre sont entrées aujourd'hui dans le domaine de la géodésie. Les travaux nombreux exécutés dans cette voie seront également étudiés et analysés à l'art. PENDULE. Mentionnons encore dans ce domaine les mesures de latitude et d'azimut, les déterminations télégraphiques de longitude qui sont le complément indispensable de toute chaîne de triangles. Ajoutons encore les opérations si longues et si délicates que nécessite l'étalonnage des règles géodésiques (V. COMPAREUR). Signalons enfin que les divers angles qui entrent dans un réseau géodésique ne le rendent pas géométrique, ce qui revient à dire qu'un point n'occupe pas la même position, suivant qu'il est rattaché à un système de deux autres points ou à un autre, par suite des légères erreurs entachant les mesures angulaires. De là résulte la nécessité de *compenser* le réseau par le calcul d'un ensemble de corrections aux angles ayant pour objet d'ajuster tous les triangles, comme les pièces d'un jeu de patience. La solution du problème de la compensation dérive de l'application de la méthode des moindres carrés à la résolution des équations de condition fournies par le réseau, en nombre plus ou moins grand, suivant qu'il est plus ou moins riche, c.-à-d. que les points sont liés entre eux par un plus grand nombre de combinaisons de lignes. La compensation d'un réseau un peu compliqué comporte des calculs énormes extrêmement pénibles, malgré le secours que l'on peut tirer des machines à calculer. Si l'on rapproche ces calculs de la masse de corrections qu'il faut faire subir aux observations de toute nature, avant d'en déduire un résultat quelconque, on voit que les travaux de cabinet poursuivis par

les géodésiens sont plus longs et aussi importants que les travaux effectués sur le terrain. Ch. DE VILLEDEUIL.

GÉODÉSIQUE. LIGNES GÉODÉSQUES. — On appelle lignes géodésiques d'une surface les lignes dont le plan osculateur est normal en chaque point à la surface. Leur normale principale coïncide avec la normale à la surface; elles sont les plus courtes que l'on puisse tracer sur la surface entre deux quelconques de leurs points, pourvu toutefois que ces points soient suffisamment rapprochés, soient x, y, z les coordonnées rectangulaires d'un point d'une ligne géodésique p, q les dérivées $\frac{\partial z}{\partial x}, \frac{\partial z}{\partial y}$; les équations des lignes géodésiques sont d'une part l'équation même de la surface sur lesquelles elles sont tracées et l'autre part l'équation différentielle :

$$Ap + Bq - C = 0$$

ou A, B, C sont les coefficients du plan osculateur $d^2y dz - d^2z dy, d^2z dx - d^2x dz, d^2x dy - d^2y dx$. On peut remplacer ces équations par :

$$\frac{d^2x}{p} = \frac{d^2y}{q} = \frac{d^2z}{-1},$$

mais alors l'arc est variable indépendante. Lorsque l'on a mis l'élément d'arc ds tracé sur une surface sous la forme

$$ds^2 = L d\lambda^2 + 2R d\lambda d\mu + M d\mu^2,$$

λ et μ désignant des coordonnées curvilignes, l'équation des géodésiques prend la forme

$$2 \frac{d}{ds} \left(L \frac{d\lambda}{ds} + R \frac{d\mu}{ds} \right) = \frac{\partial L}{\partial \lambda} \frac{d^2\lambda}{ds^2} + 2 \frac{\partial R}{\partial \lambda} \frac{d\lambda}{ds} \frac{d\mu}{ds} + \frac{\partial M}{\partial \lambda} \frac{d^2\mu}{ds^2}$$

On peut remplacer cette équation par les équations canoniques

$$\left\{ \begin{aligned} \frac{d\lambda_1}{ds} &= - \frac{\partial T}{\partial \lambda} \frac{d\mu_1}{ds} = - \frac{\partial T}{\partial \mu} \\ \frac{d\mu_1}{ds} &= \frac{\partial T}{\partial \lambda_1} \frac{d\lambda_1}{ds} = \frac{\partial T}{\partial \lambda_1} \\ 2T &= \frac{1}{LM - R^2} (M\lambda_1^2 - 2R\lambda_1\mu_1 + L\mu_1^2). \end{aligned} \right.$$

C'est en faisant usage de cette forme canonique que l'on est parvenu à trouver les lignes géodésiques des quadriques au moyen de quadratures, et les lignes géodésiques des surfaces de révolution. Sur le plan, les lignes géodésiques sont les lignes droites; sur la sphère, les grands cercles. Lorsque deux surfaces sont applicables l'une sur l'autre, aux géodésiques de l'une correspondent les géodésiques de l'autre. — Cette remarque fait connaître les géodésiques des développables.

CERCLES GÉODÉSQUES. — Si l'on mène les diverses lignes géodésiques qui passent par un point O d'une surface et si à partir de ce point O on prend sur toutes ces géodésiques une longueur constante R , le lieu des extrémités de ces lignes sera ce que l'on appelle un *cerce géodésique* de la surface, R en est le rayon géodésique, O en est le *centre*. Les rayons coupent le cercle orthogonalement. Sur le plan et la sphère, les cercles géodésiques sont des cercles proprement dits.

ELLIPSES GÉODÉSQUES. — On appelle quelquefois ainsi les lignes tracées sur une surface, et qui sont telles que les lignes géodésiques menées d'un point de ces courbes à deux points fixes de la surface appelés foyers ont une somme ou une différence constante. Les rayons *vecteurs géodésiques* d'un même point ont pour lignes bissectrices l'ellipse géodésique et sa trajectoire orthogonale. Sur les quadriques, les lignes de courbure sont des ellipses géodésiques ayant les ombilics pour foyers.

POLYGONES GÉODÉSQUES. — Ce sont des polygones dont les côtés sont des lignes géodésiques d'une même surface. La somme des angles d'un polygone géodésique est égale

à sa courbure totale plus autant de fois deux droits qu'il y a de côtés moins deux.

COURBURE GÉODÉSIQUE. — Si l'on porte sur la normale principale d'une courbe une longueur égale à sa courbure, cette ligne pourra être censée représenter géométriquement cette courbure. Si l'on considère alors une courbe tracée sur une surface, on appelle courbure *tangentielle* ou *géodésique* de cette courbe la projection de sa courbure sur le plan tangent à la surface; la courbure *normale* est la projection de la courbure sur la normale à la surface. La courbure géodésique d'une ligne géodésique est donc nulle. La courbure géodésique d'une asymptotique est égale à sa courbure proprement dite. Lorsque deux surfaces sont applicables l'une sur l'autre, la courbure géodésique d'une courbe est égale à la courbure géodésique de sa correspondante.

TORSION GÉODÉSIQUE. — Soit MM' un élément infiniment petit d'une courbe C tracée sur une surface S ; appelons $d\psi$ l'angle que fait le plan normal à la courbe C en M avec la normale à la surface en M' , appelons ds l'élément MM' de la courbe C ; le rapport $\frac{d\psi}{ds}$ est ce que l'on appelle la torsion géodésique de la courbe C au point M . La torsion géodésique des lignes de courbure est nulle en chaque point de ces lignes. On doit à Lancret la formule remarquable $\frac{d\psi}{ds} = \frac{d\theta}{ds} + \frac{1}{T}$, dans cette formule $\frac{1}{T}$ est la torsion proprement dite d'une courbe tracée sur une surface au point M , $\frac{d\psi}{ds}$ est sa torsion géodésique, θ est l'angle du plan osculateur en M avec le plan tangent à la surface au même point; pour une géodésique ou une asymptotique, θ est constant; alors $\frac{d\psi}{ds} = \frac{1}{T}$, et la torsion géodésique est égale à la torsion proprement dite.

H. LAURENT.

BIBL. : Le Cours de M^e Darboux professé à la Sorbonne. — LAURENT, *Traité d'analyse*, t. VII.

GÉOFFRÉE (*Geoffræa* L.) (Bot.). Genre de Légumineuses-Papilionacées, du groupe des Dalbergiées, dont les représentants, très voisins des *Andira* (V. ce mot), en diffèrent surtout par le calice à dents presque égales, par les étamines diadelphes, la vexillaire seule libre, et par les fleurs jaunes, fétides, réunies en grappes simples ou à peu près. Ce sont des arbres ou des arbustes des régions tropicales de l'Amérique. Des quatre ou cinq espèces connues, la plus importante est le *G. spinosa* L. ou *Umari* des Brésiliens, dont les graines sont préconisées comme vermifuges et astringentes. Une autre espèce brésilienne, le *G. superba* H.-B. K., fournit un bois d'ébénisterie très estimé. — L'écorce de Geoffrée des Antilles ou de la Jamaïque est fournie par l'*Andira inermis* H.-B. K.; celle de *G.* de Surinam par l'*A. retusa* H.-B. K. (V. *ANDIRA*). Ed. LEF.

GEOFFREY GAIMAR, poète anglo-normand, vivait sous le règne d'Etienne. C'est lui qui le premier, pour la femme de son protecteur Raul Fitzgilbert, donna une version anglo-normande de la prose latine dans laquelle Geoffrey Monmouth, prêtre gallois de la cour de Henri I^{er}, conta l'histoire des rois d'Angleterre.

GEOFFRIN (Jean), poète français, né à Noyon, où il devint contrôleur au grenier à sel. Il publia en 1623, à Paris, la *Franciade* ou *Histoire générale des rois de France depuis Pharamond*.

GEOFFRIN (Marie-Thérèse RODET, M^{me}), née à Paris en 1699, morte à Paris le 6 oct. 1777. D'une bonne famille bourgeoise, élevée par une grand'mère fort intelligente qui la fit beaucoup lire, elle épousa, le 19 juil. 1713, Pierre-François Geoffrin, riche commerçant, un des fondateurs de la manufacture des glaces. Passionnée pour les œuvres de l'esprit, elle avait, dès 1748, attiré chez elle une compagnie d'artistes et d'hommes de lettres fort distingués. Ce salon s'agrandit tout à coup et prit une importance capitale à la mort de M^{me} de Tencin, dont tous les

habitués passèrent chez M^{me} Geoffrin, et ce n'était rien moins que Fontenelle, Mairan, Montesquieu. Fort amie des encyclopédistes qui se réunissaient chez elle, elle avait imaginé de faire de son salon « une encyclopédie en action et en conversation » (Sainte-Beuve). Elle recevait à dîner le lundi les artistes (Vanloo, Boucher, Vernet, Lagrenée, Soufflot, etc.); le mercredi, les gens de lettres (d'Alembert, Marivaux, Morellet, Chastellux, Mairan, Helvétius, Raynal, S. Lambert, Grimm, d'Holbach, Marmontel, etc.); il y avait, en outre, réception le soir. Tels étaient l'éclat et le renom de ces réunions que les étrangers de distinction de passage à Paris briguaient l'honneur d'y être admis (les princes, comme Poniatowski, les ambassadeurs, les Gibbon, les Hume, les Galiani). M^{me} Geoffrin était d'une bienfaisance inépuisable, dont on cite les traits les plus charmants. Elle obligea la plupart de ses hôtes et en pensionna régulièrement plusieurs. Parisienne renforcée, elle ne voulut jamais quitter sa ville. Aussi le voyage qu'elle entreprit en Pologne sur les instances du roi Stanislas Poniatowski (1766) fut-il l'événement le plus important de sa vie. Il en fut aussi le plus glorieux, car elle fut reçue comme en triomphe en Allemagne, à Vienne et à Varsovie. Le succès même de M^{me} Geoffrin, la prépondérance qu'elle exerçait sur une grande partie de la société polie du xviii^e siècle, lui valurent quelques attaques et quelques inimitiés. Palissot mit sur le théâtre la patronne des encyclopédistes, et Montesquieu la maltraita fort dans ses lettres familières. Vers la fin de sa vie, sa fille, la marquise de La Ferté-Imbault, une dévote désagréable, réussit à la séparer de ses amis, dans le but de lui préparer une mort chrétienne. M^{me} Geoffrin, tombée en paralysie, laissa faire, mais elle eut encore un mot d'esprit : « Ma fille est comme Godefroy de Bouillon, elle a voulu défendre mon tombeau contre les infidèles. »

M. Charles de Mouy a publié la *Correspondance inédite du roi Stanislas-Auguste Poniatowski et de M^{me} Geoffrin* (Paris, 1875, in-8). R. S.

BIBL. : THOMAS, *A la mémoire de M^{me} Geoffrin*; Paris, 1777, in-8. — MORELLET, *Portrait de M^{me} Geoffrin*; Amsterdam, 1777, in-8. — *Eloges de M^{me} Geoffrin*, par THOMAS, D'ALEMBERT et MORELLET; Paris, 1812, in-8. — SAINTE-BEUVE, *Causeries du lundi*, 1852, t. II, pp. 241-257, in-12. — CH. DE MOUY, *Etude sur Stanislas-Auguste et M^{me} Geoffrin*, en tête de la correspondance citée ci-dessus.

GEOFFRIN DE L'ÉPY (Julien) (V. GODELET).

GEOFFROI, ducs d'Anjou (V. ANJOU).

GEOFFROI, vicomtes de Bourges (V. BOURGES).

GEOFFROI, ducs de Bretagne (V. BRETAGNE).

GEOFFROI, comtes du Perche (V. PERCHE).

GEOFFROI, comtes de Provence (V. PROVENCE).

GEOFFROI, dit *Cou-de-Cerf* (*collum cervi*), théologien français, né dans la première moitié du xi^e siècle, mort le 27 mai 1143. Entré de bonne heure dans l'ordre de Saint-Benoît, il était abbé de Saint-Médard de Soissons lorsque Abelard fut relégué dans ce monastère où il fut traité avec de grands égards. En 1131, il fut élevé au siège épiscopal de Châlons-sur-Marne. On possède de Geoffroi quelques lettres, des chartes et des sermons.

GEOFFROI D'AUXERRE, théologien français, né à Auxerre vers 1120, mort dans les premières années du xiii^e siècle. Il suivit les leçons d'Abelard et fréquentait encore l'université de Paris, lorsqu'une prédication de saint Bernard, sur la conversion des clercs, le détermina soudainement à se rendre à Clairvaux, sous la direction du saint abbé (1140). Dès lors, Geoffroi d'Auxerre devint le secrétaire assidu de saint Bernard et le fidèle compagnon de ses voyages. Après la mort de son maître (1153), Geoffroi conserva une grande influence à Clairvaux dont il fut promu abbé vers 1161; mais les rigueurs de sa discipline ayant lassé ses religieux, il se démit et se retira à Cîteaux. En 1167, il tenta vainement de réconcilier le pape Alexandre III et l'empereur Frédéric Barberousse. En 1168, il fut médiateur entre Henri II d'Angleterre et l'archevêque de Canterbury, Thomas Becket. Geoffroi se rendit

ensuite en Italie. Après 1188, on ne sait plus rien de sa vie ni la date précise de sa mort. L'œuvre principale de Geoffroi d'Auxerre consiste dans la collection des lettres et sermons de saint Bernard. La plupart de ses lettres ont été publiées dans le recueil des Bollandistes et dans les *Miscellanées* de Baluze.

GEOFFROI DE BEAULIEU, hagiographe français, né vers le commencement du xiii^e siècle, mort vers 1274. Il appartenait à l'ordre des dominicains. Il fut, pendant plus de vingt ans, l'aumônier, le confesseur et l'ami particulier de Louis IX; il l'accompagna à la croisade d'Égypte et partagea sa captivité; il prit part aussi à la croisade de Tunis, en 1270, et assista aux derniers moments du saint roi. De retour en France, il écrivit, à la requête du pape Grégoire X, une *Vie de Louis*; c'est un ouvrage qui n'a pas de hautes prétentions historiques; Geoffroi ne s'est proposé que d'éduquer ses lecteurs en rapportant les pratiques pieuses auxquelles il avait vu le roi s'astreindre. D'esprit médiocre, Geoffroi de Beaulieu est un témoin très précieux de la vie privée de saint Louis; il n'a point d'autre mérite. La dernière et la meilleure édition de son livre se trouve au t. XX du *Recueil des historiens de France*. Les manuscrits nous ont conservé en outre quelques sermons de Geoffroi de Beaulieu, qui n'ont pas d'intérêt.

BIBL. : *Histoire littéraire*, XIX, pp. 234-7. — N. DE WAILLY, *Examen critique de la Vie de saint Louis* par G. de B., dans les *Mém. de l'Acad. des inscriptions*, 1845, XV, II, pp. 403-36. — B. HAUREAU, *Notices et extraits de quelques mss. latins de la Bibliothèque nationale*, 1892, V, p. 150.

GEOFFROI DE MONMOUTH, écrivain gallois, né vers 1100, mort en 1154. Il fut élevé par son oncle paternel, Uchtryd, plus tard évêque de Llandaff. Dès 1129 au plus tard, il était en relations avec Walter, archidiacre d'Oxford; or l'*Historia regum Britannia* de Geoffroi de Monmouth est tirée, s'il faut en croire l'auteur, d'un « livre très ancien, en langue celtique, *Quem Gualterus Oxenfordiensis archidiaconus in Britannia advexit* ». Vers 1135, il développa un conte de Nennius d'après lequel un certain Ambroise prédit au roi Wortigern la guerre entre les Saxons et les Celtes; il transforma cet Ambroise en Merlin (nom d'un sorcier chez les Gallois) et fit prédire par ce Merlin tous les événements de l'histoire bretonne jusqu'au temps où il écrivait: ce sont les fameuses *Prophéties de Merlin*. En janv. 1139, une première édition de l'*Historia* avait déjà paru, car il y en avait un exemplaire dans la bibliothèque de l'abbaye normande du Bec; une autre édition fut publiée vers 1147. Geoffroi semble avoir vécu à Llandaff à partir de 1140. Il dédia, en 1149, un poème assez élogiquement écrit, *Vita Merlini*, à l'évêque de Lincoln, Robert de Chesney. Ordonné prêtre le 16 févr. 1152, il fut consacré comme évêque de Saint-Asaph le 24 du même mois; mais il ne résida jamais, et mourut à Llandaff, où il fut enterré. — Geoffroi a fait connaître à l'Occident, par ses traductions et ses adaptations en latin, une grande partie des traditions merveilleuses des peuples celtiques, auxquelles il a certainement, d'ailleurs, beaucoup ajouté de son cru. C'est l'*Historia regum* qui a popularisé le nom et la légende d'Artur. « Il n'est pas vrai cependant, dit M. G. Paris, que le livre de Geoffroi soit la source des romans arturiens du moyen âge; il n'en est que très peu et parmi les moins anciens qui l'aient utilisé; ils reposent sur les récits des conteurs et des chanteurs gallois qui n'ont nullement passé par le latin. Mais le succès de l'*Historia* fut très grand dans le monde des clercs; on accepta ses fables pour vérité, et, s'émervant de l'exactitude des prophéties de Merlin jusqu'en 1135, on s'efforça de démêler ce qu'elles annonçaient pour les temps subséquents. Geoffroi a ainsi réussi à faire accepter les contes bretons comme dignes de l'intérêt général, et a contribué, par sa brillante peinture de la cour d'Artur, à leur donner un caractère chevaleresque et courtis qui leur était, à l'origine, absolument étranger. » L'*Historia regum Britannia* a été abrégée par Alfred de Beverley, traduite en vers anglo-normands par

Geoffroi Gaimar (1145) et Wace (1155); plus tard, Layamon et Robert de Gloucester la mirent en anglais. Ch.-V. L.

BIBL. : H.-L.-D. WARD, *Catalogue of romances in the department of manuscripts in the British Museum*; Londres, 1883, t. 1, pp. 203-278, in-8.

GEOFFROI DE PARIS, chroniqueur français, du commencement du XIV^e siècle. C'est à tort qu'on a conclu de quelques-uns de ses vers qu'il était saulnier ou mesureur de sel. On connaît de lui plusieurs petits poèmes historiques et satiriques : *les Avisemens pour le roy Loys*; *Un Songe*; *Des Alliés en François*; *De la Comète et de l'Eclipse, et de la Lune et du Soulaïl*; *de la Création du pape Jehan*; *la Desputaison de l'Eglise de Roume et de l'Eglise de France pour le siège du Pape*. On lui attribue également deux pièces de vers en latin, et l'importante chronique métrique connue sous les nom de *Chronique rimée de Geoffroi de Paris*, comprenant un récit des années 1300-1316, qui a été publiée pour la première fois par Buchon dans le t. IX de ses *Chroniques nationales françaises*, et réimprimée depuis par MM. N. de Wailly et Léop. Delisle dans le t. XXII du *Recueil des historiens des Gaules et de la France*. M. Gaston Paris estime que cette chronique représente « l'opinion moyenne de la bourgeoisie parisienne de l'époque traduite par un savant doué d'observation et d'intelligence ». Témoin oculaire de bien des faits qu'il rapporte, Geoffroi de Paris rédigea sa chronique pendant les années 1313-1317. Fr. FUNCK-BRENTANO.

BIBL. : BUCHON, *Chron. nat. française*; Paris, 1827, t. IX, in-8. — PAULIN PARIS, *Mss. franç. de la Bibl. du Roi*; Paris, 1837, t. I, in-8. — Du même, *Annuaire de la Soc. de l'Hist. de France*; Paris, 1837, in-8. — N. DE WAILLY, *Mémoires de l'Académie des inscr. et belles-lettres*, 1849, t. XVIII, 2^e partie, pp. 495-535. — N. DE WAILLY et L. DELISLE, *Recueil des Hist. des Gaules et de la France* (D. Bouquet), t. XXII, — GASTON PARIS, *Hist. de la littérature franç. au moyen âge*; Paris, 1890, in-12. — FRANZ FUNCK-BRENTANO, *Mém. de l'Acad. des inscr. et belles-lettres* (Savants étrangers); 1892, t. X., pp. 281-90.

GEOFFROI DE VENDÔME, prélat français, né à Angers vers 1070, mort à Angers le 26 mars 1132. Elevé d'abord au château de Craon, par son oncle Robert le Bourguignon qui en était seigneur, il fut envoyé plus tard à l'école épiscopale d'Angers et entra ensuite comme moine à l'abbaye de la Trinité de Vendôme dont il devint abbé le 24 août 1093, en même temps que cardinal-prêtre de Sainte-Prisque, titre affecté à cette époque aux abbés de Vendôme. Il fut mêlé à toutes les affaires politiques et religieuses de son temps, acharné à défendre les privilèges et les exemptions de son monastère, ainsi que la doctrine de la souveraineté absolue au saint-siège. Il a laissé divers *opuscules* théologiques, des *sermons*, mais surtout une *correspondance* extrêmement importante pour l'histoire de son époque. Ces œuvres ont été pour la première fois réunies et publiées par Sirmond en 1610; cette édition a été reproduite au t. CLVII de la *Patrologie latine* de l'abbé Migne.

BIBL. : L. COMPAIN, *Etude sur Geoffroi de Vendôme*; Paris, 1891 (86^e fasc. de la *Bibl. de l'Ec. des hautes études*).

GEOFFROI DU BREUIL, dit *Geoffroi de Vigeois*, chroniqueur du XII^e siècle, né vers 1140 à Clermont, cant. d'Excideuil (Dordogne). D'une famille noble, il entra fort jeune au monastère de Saint-Martial de Limoges et fut ordonné prêtre à Bénévent-l'Abbaye en 1168. Il devint prieur de Vigeois (Corrèze) en 1178 et mourut sans doute dans ces fonctions à une date inconnue, mais postérieure à 1184. Il a laissé une importante chronique latine divisée en deux parties : la première est une chronique générale sommaire de 996 à 1183, où il paraît s'être proposé de continuer Adémar de Chabannes, en notant de préférence les faits qui intéressent le Limousin; la seconde est un récit détaillé de la guerre de Henri II et de ses fils en 1183, guerre qui eut surtout pour théâtre le Limousin et dont Geoffroi a tracé un tableau singulièrement vivant. Dans l'une comme dans l'autre partie, les digressions, les traits de mœurs curieux abondent et font vivement regretter que cette chronique n'ait pas encore été publiée *in extenso* dans une édition vraiment critique. Geoffroi du Breuil a,

en outre, transcrit la célèbre *Chronique* de Turpin, en la faisant précéder d'une intéressante préface. Il avait composé un livre sur les miracles de saint Pardoux qui n'a pas été retrouvé.

BIBL. : ARBELLOT, *Etude historique et bibliographique sur Geoffroy de Vigeois*, dans le *Bulletin de la Société arch. et hist. du Limousin*, 1888, XXXVI, 135 et suiv.

GEOFFROI-GAIMAR (V. GEOFFREY).

GEOFFROI-TAILLEFER, comte d'Angoulême, deuxième fils de Guillaume-Taillefer II, succéda en 1030 à son frère Alduin II, au détriment du fils de celui-ci, et mourut en 1048.

GEOFFROY (Julien-Louis), critique littéraire français, né à Rennes en 1743, mort à Paris le 27 févr. 1814. Il fit ses premières études au collège des jésuites de Rennes, les termina au collège Louis-le-Grand, où il fut quelque temps professeur. Il songeait même à entrer dans la Société de Jésus lorsqu'elle fut dispersée. Il devint alors précepteur des enfants de M. Boutin, trésorier de la marine : après quoi il fit le cours de rhétorique au collège de Montaigu. Collaborateur de l'*Année littéraire*, qu'il dirigea en quelque sorte à la mort de Fréron, du *Journal de Monsieur*, de l'*Ami du roi* et autres feuilles royalistes, il fut poursuivi au début de la Révolution et obligé de se cacher dans un village des environs de Paris où il se fit maître d'école. Enfin, il entra, en 1800, au *Journal des Débats* où, jusqu'en 1814, il tint « le sceptre de la critique ». Son autorité fut considérable. Ennemi du XVIII^e siècle, surtout des philosophes dont les écrits ont préparé et hâté la Révolution, il eut la haine de d'Alembert, de Diderot, principalement de Voltaire, dont il dit : « Cet écrivain était moins un poète qu'un jongleur. » Mais, par contre, il comprit admirablement le théâtre classique, dont il fut le défenseur le plus courageux et le plus original à la veille du romantisme. Il est le créateur du feuilleton littéraire; il fut un critique comme on les aime de nos jours, c.-à-d. de ceux qui, à propos d'un livre nouveau ou d'une pièce de théâtre, agitent les questions les plus graves de la politique. Mais pour hardi qu'il soit dans ses jugements particuliers, il n'a aucune largeur de vue, aucune idée neuve et originale. Comme homme, dit M. J. Lemaître, « il était simple de mœurs, brusque, entier, un peu ours, point homme du monde; très sensible aux plaisirs de la table, aux buveries égayées de citations latines; vice innocent d'humaniste à l'ancienne mode. Il fut accusé de vénalité pour avoir fait de la réclame à un marchand de moutarde. Toutefois, il mourut pauvre. » Ses principaux feuilletons ont été réunis par M. G. Gosse sous le titre de : *Cours de littérature dramatique* (Paris, 1819-1820, 6 vol. in-8; 2^e éd., 1825). Citons encore de lui : *Discours sur la critique* (Paris, 1779); *Idylles de Théocrite traduites du grec avec des remarques* (Paris, in VIII, in-8); *Manuel dramatique* (Paris, 1822, in-18); *Commentaire sur Racine*, dans l'éd. des *Œuvres de Racine* de Lenormant (1808, in-8). Un de ses ennemis, Cubières-Palmezeaux, dit-on, fit imprimer sous son nom une tragédie ridicule en cinq actes et en vers, *la Mort de Caton* (1804, in-8). R. S.

BIBL. : PASSERON, *Observations sur le caractère et le talent de feu Geoffroy*; Lyon, 1826, in-8. — René KERAMBRUN, *Geoffroy*, dans *Biographie bretonne* de Levot; Paris, 1852, t. 1, in-4. — SAINTE-BEUVE, *Critique littéraire sous l'Empire*, dans *Causeries du lundi*, t. I. — J. LEMAITRE, *la Critique dramatique, Geoffroy*, dans le *Livre du centenaire du journal des Débats*; Paris, 1889, in-4. — LAPORTE, *Histoire littéraire du XIX^e siècle*; Paris, 1888, t. V, in-8.

GEOFFROY (Marc-Antoine), dit *Geoffroy-Château*, officier français, né à Etampes le 18 août 1774, mort à Augsbourg le 23 févr. 1806. Frère cadet d'Etienne-Geoffroy Saint-Hilaire, le célèbre naturaliste. Adjoint au corps du génie le 4 nov. 1793, lieutenant le 22 sept. 1794, capitaine le 21 mars 1795, il servit successivement aux armées des Ardennes, de Sambre-et-Meuse et du Rhin. En avr. 1797 il fut désigné pour prendre part à l'expédition d'Irlande, mais il ne fit qu'un court séjour dans l'Ouest. On le dirigea bientôt sur Toulon (févr. 1798) où s'orga-

nisait l'armée d'Égypte. Nommé commandant du génie de la division Reynier, il embarqua sur *l'Alceste* avec son frère Etienne, assista à la prise de Gozzo, à l'attaque d'Alexandrie, aux batailles de Chébreiss et des Pyramides, au combat de Salahieh. A la suite de cette dernière affaire il fut chargé de fortifier la position de Salahieh qui commande la route du Caire en Syrie. Pendant qu'il était occupé à ce travail, il se signala par un trait d'énergie extraordinaire. Un jour qu'atteint par la peste il gisait à demi mort sur son lit, il apprend tout à coup qu'une insurrection vient d'éclater près du camp ; il saute à cheval malgré les médecins, sabre les révoltés et rétablit l'ordre. Cette action surprenante lui sauva la vie ; elle lui valut en outre le grade de chef de bataillon (5 nov. 1798) et l'amitié de Bonaparte, qui lui donna par la suite une preuve éclatante de son attachement. Après avoir exercé d'importantes fonctions pendant le reste de la campagne (directeur des fortifications à Belbeis, gouverneur de la province de Charkieh, commandant du fort d'El-Arish, chef du grand parc de l'armée, etc.), Geoffroy fut rapatrié avec les troupes d'Orient en nov. 1801. Envoyé d'abord à Givet comme sous-directeur du génie, puis employé à l'armée d'Angleterre, il fut attaché à la grande armée en 1805, fit la campagne d'Austerlitz et obtint le grade de lieutenant-colonel après la bataille. Atteint d'une grave maladie contractée au cours d'une reconnaissance sur le Danube, il fut évacué sur Augsburg et y mourut. Napoléon, qui se souvenait de son héroïsme en Égypte, adopta ses deux fils par décret du 6 mai 1806. — L'aîné de ces fils, *Louis-Napoléon* (1803-1858), devenu juge au tribunal de la Seine sous le gouvernement de Juillet, publia en 1837, sous le titre de *Napoléon apocryphe* (Paris, in-8), une fantaisie historique qui eut un immense succès. Ch. G.

GEOFFROY (Jean-Marie-Michel), né à Paris vers 1818, mort à Paris en 1883. Ouvrier bijoutier, il se sentit la vocation du théâtre, et, après des commencements difficiles et quelques essais peu heureux à Paris et en province, débuta au Gymnase, en 1844. Il y végéta quelque temps encore, mais pourtant finit, à force de travail et de talent, par s'imposer au public et aux auteurs, jusqu'à devenir l'un des premiers comédiens de Paris. En 1863, il accepta un engagement au Palais-Royal, et son succès y fut complet. Obligé ici de changer un peu son jeu pour le mettre à l'unisson de celui de ses nouveaux camarades, il y perdit certaines nuances de finesse délicate, mais il y gagna peut-être encore en assurance et ampleur. Geoffroy occupera certainement une place à part et distinguée dans l'histoire de l'art dramatique au XIX^e siècle.

GEOFFROY (Jean), peintre français, né à Marennes (Charente-Inférieure) en 1853. Cet artiste, qui signe toutes ses productions du nom de *Geo*, s'est fait une spécialité, en peinture et dans les journaux illustrés, des scènes enfantines et des scènes de misère. Suivant les sujets qu'il traite, sa palette est triste ou très claire. Dans les scènes enfantines, le rose et le bleu pâle dominant ; dans les scènes de misère, il tire des effets très heureux du blanc, du gris et du noir, uniformément employés. C'est ce dernier genre qui lui a valu les succès les plus vifs. Une scène de bureau de bienfaisance, *les Infortunés* (Salon de 1883, musée du Luxembourg) ; *les Affamés* (S. 1886, musée de Trieste) ; *le Collier de misère* (S. 1888, musée de Cambrai) ; *le Jour de la visite à l'hôpital* (S. 1889) ; *l'Asile de nuit* (S. 1891) ; *la Prière des humbles* (S. 1893) sont des œuvres à la fois touchantes et solides qu'a popularisées la gravure. A citer, parmi les scènes enfantines, *la Petite Classe* (S. 1881), *l'Heure du goûter* (S. 1882), *la Rentree en classe* (S. 1883) ; *le Lavabo à l'Hôtel de Ville* et *les Bataillons scolaires* (S. 1885) ; *les Rameaux* (S. 1887), *la Sortie de classe* (S. 1888), *Un Jour de fête à l'école* (S. 1893, musée de Saint-*s*).

GEOFFROY DE LORROUX, né à Lorrux (Touraine), nommé archevêque de Bordeaux en 1136, mort en 1158. Il présida, comme légat du pape, le concile de Beaugency

(1131) qui annula, pour cause de parenté, le mariage de Louis le Jeune avec Éléonore de Guyenne. Cinq de ses lettres, adressées à Suger, ont été publiées par Duchesne, *Historiæ Francorum scriptores* (Paris, 1636-1649, 5 vol. in-fol.).

GEOFFROY SAINT-HILAIRE (Etienne), naturaliste français, né à Etampes (Seine-et-Oise) le 15 avr. 1772, mort à Paris le 19 juin 1844. Ses parents le destinaient à l'état ecclésiastique, et il obtint une bourse au collège de Navarre, et peu après, vers 1788, un canonicat et un bénéfice. Mais ses goûts le portaient vers les sciences naturelles, et les leçons de physique expérimentale de Brisson ne firent que les développer. A sa sortie du collège de Navarre, pour obéir aux injonctions de son père, il étudia le droit et s'y fit recevoir bachelier, mais il ne tarda pas à abandonner cette étude pour la médecine, qu'il devait également laisser de côté peu après, et pour l'histoire naturelle qui ne tarda pas à le captiver entièrement. Il fut l'élève et l'ami de Haüy, suivit les cours de Daubenton au Collège de France, ceux de Fourcroy au Jardin des plantes. Daubenton, qui le remarqua, lui confia des travaux au Muséum ; les événements du 10 août 1792 furent la cause indirecte d'une amitié plus vive encore entre le maître et l'élève. Haüy avait été arrêté comme prêtre réfractaire ; Geoffroy n'eut ni paix ni trêve qu'il ne fût parvenu à délivrer de prison son excellent maître ; sur ses instances, Daubenton fit agir l'Académie des sciences, et Haüy fut relâché comme utile aux intérêts de la science. Grâce à cet épisode, Geoffroy devint connu de la plupart des savants, et sur la pressante recommandation de Haüy, Daubenton le fit nommer, en 1793, démonstrateur au cabinet d'histoire naturelle, à la place de Lacépède qui s'était démis de ses fonctions. Peu après la Convention, sur la proposition de Lakanal, réorganisa le Jardin des plantes sous le nom de Muséum d'histoire naturelle, y créa douze chaires et appela à les occuper les douze naturalistes de l'établissement ; Geoffroy se trouva ainsi, à l'âge de vingt et un ans, de droit professeur de zoologie, et chargé d'enseigner une science qu'il ne connaissait pas ; jusqu'alors, en effet, il ne s'était guère occupé que de minéralogie. Geoffroy offrit sa chaire à Lacépède qui la refusa. L'année suivante, il entendit parler pour la première fois du jeune Cuvier que lui recommandait Tessier ; Geoffroy s'enthousiasma à la lecture de quelques essais de Cuvier et fit tous ses efforts pour le faire venir à Paris. Il fut ainsi le promoteur, puis le collaborateur, le condisciple, le collègue de Cuvier, pour devenir par la suite son antagoniste scientifique.

En 1798, Geoffroy, désigné pour faire partie de l'expédition d'Égypte, contribua à fonder l'Institut des sciences et des arts au Caire ; lors de la capitulation d'Alexandrie, en 1801, il sauva des mains des Anglais, grâce à son indomptable énergie, les richesses scientifiques réunies par les savants français. De retour en France, il s'occupa de la description des collections zoologiques qu'il avait rapportées, et en 1807 fut nommé membre de l'Institut. En 1808, il fut chargé d'une mission scientifique en Espagne et en Portugal et en 1809 nommé professeur de zoologie à la Sorbonne. En 1815, enfin, les électeurs d'Etampes l'envoyèrent siéger à la Chambre des représentants ; il remplit courageusement son mandat jusqu'à la dissolution de la Chambre après la bataille de Waterloo ; il ne voulut plus siéger dans celle qui suivit la Chambre des Cent-Jours. Geoffroy applaudit à la révolution de 1830 et sauva les jours de l'archevêque de Paris, M. de Quelen, en lui offrant un asile au Muséum. Devenu aveugle en 1840, il offrit sa démission des chaires du Muséum et de la Sorbonne ; mais, sur les instances de Dumas, il resta titulaire de la dernière jusqu'à sa mort.

Geoffroy était doué d'un esprit essentiellement synthétique qui se fait jour dans ses moindres travaux, mais qui n'est nulle part plus manifeste que dans sa *Philosophie anatomique*. Celle-ci repose essentiellement sur ce principe fondamental : que l'organisme des animaux est soumis

à un plan général, dont les modifications de détail donnent les espèces, qu'il est marqué au coin d'une *unité typée*, ainsi qu'on peut le déduire de la théorie des analogues, du principe des connexions, des affinités électives des éléments organiques et du balancement des organes; ce principe d'unité ne perd jamais ses droits, qu'il s'agisse de l'organisme normal ou des monstruosité. Par cela même que tous les animaux sont soumis à un plan uniforme, toutes les espèces actuelles doivent descendre d'une espèce primitive par voie continue de génération; la diversité et la multitude des espèces actuelles s'expliquent par les changements survenus dans les milieux ambiants; en un mot, toute espèce peut se déduire matériellement d'une espèce voisine, et entre toutes les espèces existe un rapport indéniabie. Ces idées, prises en grande partie dans Lamarck, développées depuis par Darwin, Wallace, etc., venaient formellement à l'encontre des doctrines de Cuvier, qui considérait chaque espèce comme le produit fixe et invariable d'une création spéciale, sans passage possible de l'une à l'autre par voie de génération. Elles furent l'occasion d'un débat fameux qui eut lieu à l'Académie des sciences en 1830, débat auquel s'est si vivement intéressé Gœthe (V. CUVIER).

Geoffroy Saint-Hilaire s'est principalement occupé, dans ses recherches anatomiques, du système osseux, auquel il attribuait même une certaine prépondérance sur le système nerveux: il considérait le système osseux comme résultant de l'épanouissement et de l'ossification des dernières gaines des nerfs. Malgré cette vue erronée, et par cela même qu'il ne se contentait pas de décrire simplement les pièces du squelette d'un animal en les comparant à celles plus ou moins analogues des animaux de la même classe, mais en étendant la comparaison au type lui-même en totalité (recherche des analogues, simplification des parties de l'organisme), il a rendu des signalés services à l'anatomie comparée; si l'on doit accorder à Cuvier l'honneur d'avoir créé cette partie importante de la science, il faut reconnaître à Etienne Geoffroy Saint-Hilaire le mérite de l'avoir ramenée dans ses véritables voies. Les principes de l'anatomie comparée furent, du reste, à cause de leur connexion avec la théorie des analogues et de l'unité de composition, l'un des objets de la discussion qui s'éleva à l'Académie en 1830.

Nous nous bornerons à mentionner ici quelques-uns des principaux ouvrages de Geoffroy Saint-Hilaire: *Histoire naturelle des mammifères*, avec Cuvier (Paris, 1820-1842, 4 vol. in-fol.); *Philosophie anatomique, Des Monstruosités humaines* (Paris, 1818-1822, 2 vol. in-8, avec atlas in-fol.); *Cours de l'Histoire naturelle des mammifères* (Paris, 1828, in-8); *Principes de philosophie zoologique*, etc. (Paris, 1830, in-8); *Notions synthétiques de philosophie naturelle* (Paris, 1838, in-8), etc. Il collabora à la célèbre *Description de l'Égypte* (Paris, 1808-29, 40 vol. jés. et 3 vol. in-fol.; 2^e édit., 1821-30, 24 vol. in-8, avec le même atlas). Rappelons encore que c'est Geoffroy Saint-Hilaire qui, en exécution d'un ordre de la Convention, fonda en l'an II (1793) la ménagerie du Muséum; il en obtint la direction et en publia les mouvements d'une manière régulière.

D^r L. HAN.

BIBL.: ISID. GEOFFROY SAINT-HILAIRE, *Vie, travaux et doctrine scientifique d'Etienne Geoffroy Saint-Hilaire*; Paris, 1871, in-12, avec l'indication bibliographique et analytique de tous les ouvrages, mémoires, etc., d'Etienne Geoffroy Saint-Hilaire. — FLOURENS, dans *Eloges historiques*. — PARIET, dans *Hist. des membres de l'Acad. royale de méd.*, t. II. — HOLLER, dans *Biogr. générale*. — DUCROTAY DE BLAINVILLE, *Curier et Geoffroy Saint-Hilaire*; Paris, 1890, in-8.

GEOFFROY SAINT-HILAIRE (Isidore), naturaliste français, fils du précédent, né à Paris le 16 déc. 1805, mort à Paris le 10 nov. 1861. Reçu docteur en médecine en 1829 (*Propositions sur la monstruosité*), il fut, dès l'année suivante, chargé de suppléer son père dans sa chaire du Muséum. Les trois années suivantes il enseigna la zoologie à l'Athénée royal et la tératologie à l'École pratique; nommé en 1833 membre de l'Académie des sciences, il fut appelé,

en 1837, à suppléer son père à la Sorbonne et contribua activement à l'organisation de la faculté des sciences de Bordeaux. Puis, il fut successivement inspecteur de l'Académie de Paris (1840), professeur au Muséum (1841), inspecteur général de l'Université (1844), membre du conseil royal de l'instruction publique. En 1850, il remplaça de Blainville dans la chaire de zoologie de la Sorbonne et résigna les fonctions d'inspecteur général. C'est à Isidore Geoffroy Saint-Hilaire que l'on doit en grande partie l'organisation de la Société d'acclimatation. C'est lui aussi qui a propagé l'usage de la viande de cheval dans l'alimentation. — Ses travaux sur la tératologie sont remarquables; il élargit la voie que son père avait tracée à ce genre de recherches. — Ouvrages principaux: *Histoire générale et particulière des anomalies de l'organisation chez l'homme et les animaux*, ou *Traité de tératologie* (Paris, 1832-36, 3 vol. in-8, et atl. de 20 pl.); *Essais de zoologie générale*, etc. (Paris, 1840, in-8); *Histoire naturelle des insectes et des mollusques* (Paris, 1841, 2 vol. in-12); *Description des mammifères nouveaux*, etc. (Paris, 1843, in-4); *Histoire naturelle générale des règnes organiques* (Paris, 1854-60, 3 vol. in-8).

D^r L. HAN.

GÉOGNOSIE (V. GÉOLOGIE).

GÉOGRAPHE (Baie du). Baie de la côte O. d'Australie, au N. du promontoire S.-O. de ce continent; fermée à l'O. par le cap Naturaliste, elle a un développement de 50 kil. Sur le bord sont Wonnerup et Bunbury.

GÉOGRAPHE (Canal du). Déroit de la côte O. d'Australie, reliant (au N.) la baie des Chiens-Marins et l'Océan Indien; il s'ouvre entre le cap Cuvier et l'île Bernier.

GÉOGRAPHIE. I. Généralités. — La géographie est, son nom l'indique, la description de la terre, principalement de la surface de la terre. Elle étudie la terre en elle-même et envisagée comme habitat de l'espèce humaine. La description, soit de l'ensemble, soit d'une partie de notre globe, est faite en envisageant la terre comme un individu, un tout organisé, dont les divers caractères se commandent et doivent être exposés systématiquement. La coordination qui résulte de cette méthode fait l'unité de la géographie. Celle-ci n'est pas, en effet, une science; elle met à contribution, pour ses descriptions, toutes les sciences et non pas par une application de plus en plus concrète des lois, ce qui serait conforme à la classification hiérarchique des sciences dont chacune en suppose une plus abstraite et en prépare une plus concrète, mais en empruntant directement à chaque science telle ou telle de ses applications. Le géographe aborde successivement le domaine de plusieurs sciences définies; il en prend les résultats et les place dans sa description synthétique: astronomie, physique, chimie, géologie, botanique, zoologie, anthropologie, linguistique, sociologie, statistique, démographie, histoire, toutes les branches des connaissances humaines lui apportent leur contingent de faits; mais il n'a pas de méthode propre; selon les cas, il devra faire usage de la méthode mathématique ou de la méthode critique. Il n'y a pas de lois géographiques; si, par la subordination constante des caractères, le géographe trouvait des lois, ce ne seraient plus des lois géographiques, mais des lois géologiques, des lois météorologiques, des lois botaniques, des lois zoologiques, des lois ethnographiques, des lois sociologiques, des lois démographiques. D'ailleurs, en fait, ce sont les spécialistes qui trouvent les lois de ce genre (distribution des espèces, géologie agricole, hydrologie, etc.). Les géographes les utilisent; au cours de leurs descriptions, ils ont ou fourni des matériaux à ces sciences qui leur servent d'auxiliaires ou tout au plus fait quelques remarques curieuses, qu'il serait exagéré d'ériger en lois géographiques; par exemple, le fait que les continents se terminent en pointe vers le sud, la symétrie apparente des trois presque méridionales, de l'Asie et de l'Europe, etc. La véritable originalité de la géographie, c'est la cartographie, la représentation de la surface terrestre. Il y a là une science appliquée,

nettement distincte et indépendante. Pour le reste, la surface terrestre étant le support de la plupart des phénomènes et des êtres, étudiés et classés par les diverses sciences, le géographe, qui envisage ces phénomènes et ces êtres, et en particulier les sociétés humaines dans leur rapport avec la terre, se trouve avoir directement besoin de presque toutes les connaissances. Pour être complet et remplir pleinement sa tâche, il faudrait que le géographe fût un savant encyclopédique, aussi versé dans la géologie que dans la science des religions, dans la physique que dans la sociologie, dans la botanique que dans l'astronomie. Il faut, en effet, que l'explorateur qui recueille directement les matériaux, dans des contrées encore inexplorées ou insuffisamment étudiées, ait une teinture de la plupart des sciences. Pour l'élaboration des matériaux, le travail a été spécialisé, et la géographie se partage en plusieurs branches bien définies, chacune correspondant à l'utilisation des résultats d'un groupe de sciences : géographie mathématique, géographie physique, géographie politique. Ici, nous retrouvons la hiérarchie indiquée par Aug. Comte : la géographie politique suppose la connaissance de la géographie physique, laquelle suppose celle de la géographie mathématique.

La *géographie mathématique* confine à la cosmographie, laquelle s'occupe de la place de la terre dans le système du monde, de ses rapports avec les autres astres et particulièrement avec le soleil et la lune. Ce chapitre de la cosmographie, emprunté par la géographie mathématique, est un des mieux achevés. Il forme ce qu'on appelle la *géographie astronomique* ; la forme de la planète Terre, la nature de ses mouvements, dominent toute son existence ; il faut connaître l'orientation des divers points de la surface terrestre, d'après les astres, les mouvements relatifs de la terre et du soleil (année, jour, saisons) et leurs variations selon les lieux, les mouvements relatifs de la terre et de la lune et leurs effets (mois, marées), etc. La géographie astronomique applique à son œuvre particulière les données de la cosmographie, en décrivant les zones de la terre, les différences dans les saisons, dans la durée du jour et de la nuit, dans l'aspect du ciel étoilé, selon qu'on est placé dans telle ou telle position, par rapport aux pôles et à l'équateur. La vie de tous les êtres qui peuplent la terre est subordonnée à ces phénomènes généraux. On a même fait (sans succès, il est vrai) des tentatives pour en tirer l'explication des particularités de la surface terrestre, distribution relative des régions émergées et immergées, forme et relief des continents. La géographie mathématique exécute l'œuvre fondamentale de la géographie par la mesure de la terre et la représentation de sa surface. Nous avons déjà dit que ce travail sert de support à tous les autres et leur donne la précision scientifique. La forme générale de la terre est déterminée non seulement par des observations et calculs astronomiques, mais par des mesures directes. Celles-ci font l'objet d'une science, la *géodésie* (V. ce mot), laquelle fait appel, comme l'astronomie, au puissant appareil des mathématiques modernes ; grâce à celles-ci, les mesures et la figuration de fragments de la surface terrestre peuvent être exécutés avec une exactitude impossible aux anciens. La *cartographie* (V. ce mot et CANEVAS) est, nous le répétons, la partie essentielle de la géographie et la plus caractéristique. Elle doit sa valeur scientifique aux mathématiques ; celles-ci lui ont permis de couvrir les pays civilisés d'un réseau de degrés déterminant avec une exactitude parfaite la situation de chaque point et la forme générale du sol ; de marquer la place de n'importe quel lieu sur le globe par la mesure de trois coordonnées (longitude, latitude, altitude au-dessus du niveau de la mer). Comme on voit, la mesure de l'altitude, l'*hypermétrie*, touche de très près à la géographie mathématique ; elle se fait simultanément et souvent avec les mêmes appareils. En résumé, la géographie mathématique définit les conditions générales de la terre, en mesure la surface, fournit les moyens de s'y diriger et la représente

par des cartes. Elle effectue cette œuvre par l'application des lois et données mathématiques et astronomiques.

La géographie physique remplit le canevas fourni par la géographie mathématique ; elle utilise les résultats des sciences physiques et des sciences naturelles. Ses divisions correspondent à celles de ces sciences. On y doit discerner deux divisions : *géographie physique* proprement dite et *géographie biologique*, la première s'appuyant sur les sciences physiques, la seconde sur les sciences naturelles. La géographie physique fait reposer ses descriptions sur deux sciences : la météorologie, laquelle applique à l'atmosphère les données de la physique générale ; la géologie, qui examine la structure du sol, les matériaux de la terre. A ces études générales on en peut rattacher quelques autres plus particulières, ou sont abordés des problèmes de la physique générale et de l'astronomie : magnétisme terrestre, température intérieure de la terre. La première confine à la météorologie, la seconde à la géologie. Le thème de la météorologie et de la géologie suppose des rapports constants avec la géographie, ne fût-ce que par l'emploi de la cartographie. Dès qu'il veut à son tour dépasser la cartographie, le géographe est obligé de faire appel à ces sciences. A la première il emprunte ses observations sur la température, sur ses variations selon la latitude, l'altitude, les périodes astronomiques (saisons, jour et nuit) ; en commun, ils tracent les courbes isothermiques, définissent les zones de température. Puis on aborde le rôle de la vapeur d'eau, l'hygrométrie de l'air, la pluie, la rosée, leurs variations selon les conditions atmosphériques, le rôle de la pression atmosphérique, ses oscillations sur la surface terrestre et en chaque région ; la formation des courants atmosphériques, les vents, réguliers ou irréguliers ; dans toutes ses études le météorologiste doit tenir compte de l'orographie, de la distribution relative des terres et des mers, de l'altitude, de la constitution même du sol ; les rapports entre lui et le géographe sont continus. Ses travaux, combinés avec les principes de la géographie astronomique et les données de l'orographie, forment la base de la *climatologie*, branche importante de la géographie, puisqu'elle commande la géographie biologique. Nous y reviendrons. Il nous faut auparavant parler de l'orographie. — L'*orographie*, c.-à-d. la description du relief du sol, est nécessairement le début de toute géographie locale. Comme la structure et les accidents, le relief de la surface terrestre, dépendent de la composition du sol, la géographie physique, par sa partie la plus importante, l'orographie, est une simple conséquence de la géologie. Cette vérité, de plus en plus manifeste, a fait croire dans les études et l'enseignement le rôle de la géologie. On s'entend pour la placer à la base de toute description géographique. De la nature du sol dérivent le relief, le régime des eaux, la direction et l'abondance des cours d'eau, la vie végétale et animale, les cultures, les agglomérations humaines et jusqu'à l'art par la qualité des matériaux de construction. On retrouve son influence immédiate jusque dans les détails les plus petits, emplacement et régime des sources, des puits, pente et qualité des routes, toiture des maisons, etc. L'orographie d'une contrée résulte de sa géologie ; dans son examen on peut examiner deux points de vue : la morphologie et la plastique. La morphologie relève la répartition des continents et des océans, décrit les rapports de la terre et de la mer, l'aspect et la nature des côtes, des presqu'îles, des îles. La plastique est l'orographie proprement dite, l'étude du relief, massifs montagneux, plateaux, vallées, plaines ; on y joint l'explication des causes qui déterminent ce relief, les forces géologiques : érosion, action des eaux météoriques, des dissolvants chimiques, du vent, dépôts sédimentaires, alluvions, action des glaciers (moraines, fjords), etc. Les effets passés et présents de ces forces naturelles ont été démontrés par les géologues à qui les géographes en empruntent le tableau, en l'appliquant aux cas particuliers qu'ils décrivent. Ce qui leur appartient en propre, c'est la classification des formes orographiques : monts isolés, gé-

néralement volcaniques, massifs montagneux homogènes ou résultant de formations différentes, plateaux, cañons, vallées de divers types, plaines hautes, basses, dépressions ; la disposition relative de ces éléments, etc. De même les espèces d'îles, volcaniques, coralliennes, basses, hautes, isolées, en archipels, etc. D'ailleurs, dans ces classifications, il est impossible de faire abstraction des origines, c.-à-d. des causes géologiques. Du reste, il y a tout un chapitre de la géologie que la géographie lui prend en bloc ; celui qui traite des volcans et des actions volcaniques actuelles, geysers, sources thermales, tremblements de terre, etc. À l'orographie générale, on peut rattacher l'*océanographie*, la description de la surface couverte par les eaux marines, la classification des mers, leur profondeur, leur température, leur constitution chimique, les courants, les masses glaciaires des régions polaires, la lithologie des fonds, les phénomènes géologiques (souvent biologiques) qui les modifient. On réserve le nom d'*hydrographie* à ce qui concerne les eaux douces qui arrosent la terre et y sont la condition de la vie : sources, rivières, lacs, glaciers, sont l'objet de cette étude. Elle est en rapport étroit avec l'hydrologie, science des ingénieurs, qui est comme la physiologie des cours d'eau, précisant la proportion d'eaux pluviales qui vont aux cours d'eau, les débits de ceux-ci, leurs crues. Les phénomènes hydrologiques dérivent des faits consignés dans la géographie astronomique, la météorologie, l'orographie, la géologie, l'altitude des monts qui arrêtent ou laissent passer les nuages, emmagasinent l'eau dans leurs glaciers, le voisinage ou l'éloignement des grands réservoirs marins, la constitution du sol qui absorbe les eaux ou les force à s'écouler à la surface, les fait reparaître à tel ou tel niveau, déterminent strictement l'hydrographie, qu'il s'agisse d'un jardin ou d'un continent. De l'ensemble des actions astronomiques, météorologiques, orographiques et hydrographiques résulte le climat qui établit les rapports de la géographie physique avec la biologie.

La *géographie biologique* s'occupe de la répartition des plantes et des animaux sur la surface de la terre. Elle comprend donc deux divisions : *géographie botanique*, *géographie zoologique*. Pour chacune de celles-ci, il y a lieu d'examiner la distribution des êtres marins et des êtres terrestres, la seconde étant de beaucoup la plus connue, malgré de réelles lacunes. On est également forcé, comme dans le climat, de tenir compte de deux éléments, les deux facteurs essentiels de la température : la latitude et l'altitude. Deux articles développés étant consacrés ci-dessous à ces deux branches de la géographie, nous n'y insisterons pas (V. les §§ *Géographie botanique* et *Géographie zoologique*), nous bornant à rappeler quelques considérations. Dans ce domaine biologique, la distribution actuelle des êtres s'explique fréquemment par l'histoire du globe ou bien l'éclaircie ; on fait donc appel à la géologie et à la paléontologie. L'influence de l'homme devient manifeste. Alors qu'elle est presque nulle dans la géographie physique ou du moins insignifiante, car que sont quelques canaux transcontinentaux ou fluviaux, quelques dessèchements de marais, de polders, des irrigations, comparés à une chaîne de montagnes, à un fleuve ? au contraire, dans la géographie biologique, l'influence humaine est grande ; les espèces végétales et animales qu'il a favorisées, disséminées avec lui envahissent toutes les parties du monde ; la destruction des forêts, la transformation de steppes, de parties de déserts ont marqué son empreinte ; aussi, dans les appréciations de la géographie botanique et zoologique est-il impossible de négliger le fait que telle plante, tel animal est regardé soit comme nuisible, soit comme utile à l'homme.

Le géographie biologique nous amène à l'*anthropogéographie*, c.-à-d. à la description de la terre envisagée comme habitat de l'espèce humaine, comme théâtre de son activité. Nous avons groupé sous le terme commun de *géographie politique* toute cette partie de la géographie. La dénomination est acceptable, puisque, hormis des exceptions douteuses (V. ETAT), les hommes sont groupés en sociétés. Le

géographe n'étudie d'ailleurs que ces groupements, leur distribution à la surface de la terre et leur adaptation à chaque endroit. La première partie de la géographie politique pourrait aussi bien être rattachée à la zoologie, dont elle serait une subdivision ; c'est l'*ethnographie* qui envisage les variétés de l'espèce humaine, les races. Elle met en usage, à cet effet, les matériaux recueillis par l'anthropologie ; toutefois la géographie ethnographique est inséparable de la géographie politique, attendu que les circonstances historiques, les faits politiques ont eu et ont de plus en plus sur la distribution des races humaines, sur leur croissance et leur élimination, une action prépondérante. Elle est limitée pourtant par le climat. Bien que l'ethnographie se soit constituée science à part, mettant en œuvre et s'efforçant de faire concorder les constatations de l'anthropologie, de la linguistique, de la sociologie, de l'histoire, elle est si intimement unie à la géographie qu'on peut légitimement l'y incorporer. C'est à ce chapitre qu'il convient de joindre la géographie linguistique et la géographie religieuse ; toutefois cette dernière n'existe qu'approximativement ; la cartographie religieuse est difficilement exacte ou précise, sauf aux pays où la politique a unifié les croyances. D'une manière générale, la représentation cartographique des faits moraux (démographie, statistique criminelle, etc.) est un procédé grossier qui n'est employé qu'à cause de sa simplicité et parce qu'il met bien en relief quelques comparaisons. L'anthropogéographie a, grâce à la cartographie, signalé des faits très intéressants sur la distribution de la population : l'influence du climat de l'Océan, des mers intérieures, des fleuves, de la configuration des côtes, des montagnes, des déserts, des îles ; celle des données géologiques, bassins houillers, filons minéraux, etc. Il ne s'agit pas seulement ici de la densité, mais de l'étendue des groupements ; la configuration du sol implique ici un particularisme persistant, là elle facilite la formation d'un grand peuple ; ici, elle invite à réunir plusieurs pays, là elle indique des divisions naturelles qui généralement deviennent des divisions historiques. Cette partie de la géographie est capitale ; l'influence du sol sur l'homme, c'est, semble-t-il, le nœud des études géographiques ; que la sociologie relève les lois générales, ici les faits particuliers sont à la fois plus intéressants et plus solides. En fait, ces rapprochements ont été surtout faits par des historiens auxquels ils servent de préface indispensable à toute histoire générale. — Sur le sol décrit par la géographie physique, la géographie politique trace ses divisions et le détail des circonscriptions administratives, lesquelles sont, pour la majorité des hommes, le fait géographique le plus important, celui qu'il est pratiquement le plus utile de connaître, s'imposant le plus visiblement à leur existence. Ces divisions politiques sont la conséquence d'événements historiques ; de là la nécessité et l'intérêt de la *géographie historique*. Elle décrit les modifications successives des groupements humains dans le cadre à peu près immuable (relativement à la durée des sociétés humaines) de la géographie physique. Rien n'est plus propre à mettre en lumière l'influence des grands faits orographiques, hydrographiques, climatologiques. Les divisions de la géographie historique sont celles de l'histoire ; certaines personnes font une place spéciale à la géographie biblique. — La *démographie* (V. ce mot) et la statistique sont quasi inséparables de la géographie, et, dans ses descriptions, celle-ci est forcée de leur réserver une place. Néanmoins les faits sociaux dominent ici les faits géographiques : ceux-ci n'interviennent qu'accessoirement, qu'il s'agisse de la natalité, de la mortalité, de la nuptialité, de la criminalité, de l'instruction. Mais, ces constatations une fois faites, le géographe doit les introduire dans son tableau. Il retrouve d'ailleurs une partie de ces faits, à un autre point de vue, dans la géographie économique.

La *géographie économique* embrasse un domaine plus vaste que celui de la géographie politique proprement dite ; mais elle ne fait que disposer dans le cadre géographique des faits qui relèvent d'autres sciences, et la cartographie,

qui est la méthode spéciale du géographe, est ici peu applicable. De la géologie, du climat, résultent les cultures, les exploitations minières, une partie des groupements industriels. L'orographie et l'hydrographie commandent la question fondamentale des moyens de transport et des voies de communication. Toutefois la politique et l'histoire ont ici un rôle non moins important ; nulle considération de géographie physique n'explique qu'il y ait des chemins de fer dans la plaine du Mississippi et qu'il n'y en ait pas en Chine ; que le commerce soit plus actif dans l'archipel britannique que dans les Antilles ou la Malaisie. La géographie économique, en raison de la complexité des produits dont elle s'occupe, est trop souvent bornée à une nomenclature. En ce qui regarde les mines et l'agriculture, elle n'a qu'à consigner les résultats de la minéralogie appliquée et de l'agronomie ; pour les transports, une étude méthodique des voies de communication est facile ; pour le commerce, il faut de nouveau se limiter à une constatation de résultats, où généralement la statistique tient presque toute la place. Dans le domaine économique, plus encore que dans les autres, à vouloir faire plus qu'une nomenclature et une description, le géographe se verrait forcé d'embrasser toute un groupe de connaissances humaines. Ce qui lui appartient ici, c'est surtout le réseau des routes, parce que pour cette étude la cartographie est nécessaire et suffisante. Pour le reste, il s'agit surtout de cataloguer des résultats en mettant en lumière les causes générales et la solidarité des faits économiques avec ceux de la géographie physique.

Deux branches accessoires de la géographie ont pris un développement tel qu'elles méritent une mention spéciale : la géographie médicale et la géographie militaire. La *géographie médicale* est fondée sur la géographie physique et particulièrement sur la climatologie, mais aussi sur l'ethnographie ; elle a pour la médecine un grand intérêt théorique et pratique ; la spécialité ou la généralité des maladies, leurs conditions de propagation, l'acclimatement, l'hygiène, etc., lui offrent d'innombrables problèmes. — La *géographie militaire* est une application très particulière ; le relief du sol, les voies de communication sont ses préoccupations fondamentales. Elle a donné à la cartographie un grand essor, et dans les pays européens les cartes les plus parfaites sont généralement celles dressées par le ministère de la guerre (V. CARTE).

Dans l'énumération, forcément très sommaire, que nous venons de faire des diverses branches de la géographie, on a pu entrevoir la nécessité d'une division qui s'applique à toutes, selon qu'on envisage l'ensemble de la terre ou seulement une fraction : dans le premier cas on dit qu'il s'agit de *géographie générale*, dans le second de *géographie spéciale*. La première s'occupe surtout de la géographie astronomique, des faits généraux de la géographie physique et économique. La seconde ne rappelle qu'exceptionnellement les données primordiales de la géographie astronomique, développe la géographie physique, surtout l'orographie et l'hydrographie, puis la géographie politique et économique. On applique le nom de *chorographie* à la description géographique d'un pays. Lorsqu'on se borne à la description minutieuse de petites surfaces, on emploie le mot de *topographie*. Ce qui distingue la topographie de la géographie même spéciale, c'est que celle-ci est toujours comparative et synthétique, tandis que le topographe se borne à la description oro-hydrographique et politique du petit canton qu'il s'est assigné. La topographie est, on le devine, une des préoccupations constantes de la géographie militaire. — Nous indiquerons dans le § *Histoire de la géographie* l'évolution des théories géographiques et de l'enseignement de la géographie, les diverses conceptions qui se sont succédées à ce sujet et l'élaboration de la géographie scientifique. A.—M. B.

II. *Géographie botanique*. — La géographie botanique a pour but la connaissance de la distribution des végétaux à la surface du globe. On sait que la végétation est, en

effet, loin d'être la même dans toutes les contrées et qu'elle y est au contraire très diversifiée. Aussi l'aspect qu'elle imprime aux régions présente souvent un caractère qui frappe même les personnes les plus étrangères à la science ; c'est ainsi que, par exemple, les Palmiers, les Bananiers, etc., indiquent toujours un pays chaud, tandis que nos Sapins, nos Pommiers et autres ne se trouvent que dans les pays tempérés froids. La distribution géographique des plantes, telle que nous la voyons, est due à des causes complexes qui peuvent être envisagées sous deux points de vue distincts. Les unes, primordiales et en grande partie inconnues, ont présidé à la naissance même des formes spécifiques et à leurs modifications successives. C'est parmi ces causes qu'il faut ranger les influences climatiques combinées et variées de la chaleur, de la lumière et de l'humidité, ainsi que celles qui proviennent de la nature physico-chimique, mais surtout chimique du sol. Il n'est guère permis de douter que l'action lente et prolongée, dans des nuances infinies, de ces facteurs, n'ait peu à peu profondément modifié les plantes en leur permettant de s'adapter à un milieu déterminé ; c'est là aussi qu'il faut chercher la raison de la disparition d'autres formes qui, à l'arrivée de conditions nouvelles du même ordre, n'ont pu s'y plier et ont dû céder la place à des types plus souples à la transformation ou plus indifférents à ces changements. Les autres causes déterminantes de la place occupée par les plantes sur la terre, et que nous pouvons appeler secondaires, se bornent à favoriser ou à entraver l'extension des espèces, en un mot à circonscrire leurs aires. Tels sont l'étendue, la conformation, le relief des continents, la direction, la hauteur, l'inclinaison des chaînes de montagnes, qui sont tantôt un obstacle au transport des espèces, tantôt une ligne de continuité le favorisant, puis l'étendue des mers, les courants marins ou aériens, les cours d'eau, etc. Ici viennent s'ajouter la concurrence des plantes entre elles, l'action destructive ou au contraire le transport involontaire ou non par l'homme et les animaux. Nous passerons en revue successivement toutes ces causes en commençant par celles qui sont d'ordre climatique.

INFLUENCES MÉTÉOROLOGIQUES ET CLIMATIQUES. — Trois grands facteurs, indispensables à la vie des plantes, entrent en jeu ici : la chaleur, la lumière et l'humidité. Le plus important est la *chaleur*. On sait qu'en raison de l'obliquité croissante des rayons solaires, la température s'abaisse à mesure que l'on se dirige de l'équateur vers les pôles ; mais cet abaissement n'est pas régulier et il faut tenir compte des influences complexes, déjà indiquées plus haut, qui modifient les conditions de température et le climat, partant la flore. Aussi les températures, tant moyennes qu'extrêmes, ne varient-elles pas régulièrement suivant les latitudes, et les lignes d'égal température, ou isothermes, présentent souvent des directions sinueuses et irrégulières qui sont loin de coïncider avec elles. Les régions végétales sont plus ou moins exactement limitées par les lignes isothermes, mais il ne faut pas perdre de vue que l'isotherme moyen renseigne mal sur le climat et sur la flore, et que grand compte doit être tenu de la marche des isothermes et des isochimènes. Quoi qu'il en soit, c'est toujours vers l'équateur que se trouvent de préférence les plantes qui exigent la plus forte somme de chaleur et vers les pôles qu'habitent celles qui ne demandent pas une température très élevée tout en résistant aux froids rigoureux. Toutes les plantes n'exigent ni la même température, ni le même mode de répartition de la chaleur dans le courant de l'année. Les unes ont besoin d'une température égale et peu variée, les autres s'accoutument d'une température plus ou moins variable, à écarts plus ou moins grands ; c'est une question d'adaptation. Car les climats peuvent se diviser en deux grandes catégories correspondantes : les climats à température peu variable, les uns chauds, les autres tempérés, et les climats à température variable, souvent excessive dans ses écarts, soit du jour à la nuit, soit surtout d'une saison à l'autre. Il serait peut-être plus logique, en même temps que plus

pratique, de commencer par répartir tous les climats en deux grandes catégories, dont l'une renfermerait les climats où il gèle et l'autre ceux où il ne gèle jamais ; car, en définitive, c'est la gelée qui, dans nos régions tempérées froides, trace le mieux la ligne de démarcation entre les plantes méridionales et les plantes septentrionales. Comme nous sommes au régime d'un climat à température peu variable, nous devons considérer en première ligne les plantes des régions forestières intertropicales où règne du moins dans les plaines une température constamment comprise entre $+ 25^{\circ}$ et $+ 40^{\circ}$. Tels sont nombre de Palmiers, d'Aroidées, de Musacées, de Zingibéracées, de Pipéracées, d'Artocarpées, de Clusiacées, de Bombacées, de Lauracées, de Myrtacées, de Méliacées, de Malpighiacées, de Diptérocarpées, de Mélastomacées, de Légumineuses arborescentes, de Bignoniacées grimpantes, de Rubiacées, de Loganiacées, de Sapotacées, etc. C'est à ces régions qu'appartient la végétation la plus riche tant sous le rapport de la diversité des espèces et de leur nombre que sous le rapport des dimensions qu'elles acquièrent. D'autres plantes vivent sous un régime plus tempéré, mais également peu variable, par exemple dans les régions pluvieuses de l'Amérique intertropicale, surtout à une certaine altitude de la chaîne des Andes et de préférence sur le versant occidental. Une température de $+ 15^{\circ}$ à $+ 25^{\circ}$ leur suffit. Une foule de plantes délicates qui ne résistent pas à la moindre gelée appartiennent à cette catégorie, et beaucoup nous sont devenues familières par la culture en Europe ; telles sont la Pomme de terre, le *Dahlia* et quantité d'autres Composées, les *Fuchsia*, etc. Nous pouvons y ajouter un grand nombre de plantes australiennes ou originaires des îles de l'Atlantique et de l'Océanie. Enfin, dans nos régions tempérées elles-mêmes, les climats du littoral maritime ne sont pas sans analogie avec les climats insulaires des latitudes plus basses ; il en est ainsi des côtes de la Bretagne et de l'Irlande, où l'atmosphère tiède due au gulf-stream permet quelquefois aux plantes des régions chaudes de l'Amérique de se développer ; telles sont, entre autres, diverses Fougères, de la famille des Hyménophyllées, apportées par les courants marins.

Les contrées les plus chaudes, du moins pendant une partie de l'année, ne sont pas toujours les plus rapprochées de l'équateur. Tels sont les déserts brûlants de l'Afrique et de l'Arabie qui, dans leurs parties les plus habitables, possèdent une flore capable de supporter de grands écarts de température. Sur certaines parties des côtes méridionales de l'Arabie le sol s'échauffe à la surface jusqu'à $+ 70^{\circ}$ et accuse encore $+ 35^{\circ}$ à une profondeur de 4 à 5 m., tandis que le thermomètre atteint dans l'air ambiant, à l'ombre, jusqu'à $+ 56^{\circ}$. Sous cette température excessive, la vie est temporairement suspendue, mais non supprimée, et pour lutter à la fois contre la chaleur et le manque de pluie pendant une grande partie de l'année et quelquefois pendant plusieurs années, les plantes ont été armées de parties épidermiques durcies, souvent d'épines ; leurs feuilles tantôt tombent, tantôt persistent épaisses ou coriaces, ou bien elles restent rudimentaires ; souvent toute la partie parenchymateuse est épaisse, charnue et remplie de matières gommeuses, comme chez les plantes grasses. Des conditions semblables se retrouvent dans les déserts de l'Asie centrale avec cette grande différence qu'en hiver la température s'y abaisse au-dessous de 0° . Ainsi dans le Gobi, M. Przewalski a constaté en novembre et décembre un abaissement de $- 31^{\circ}$ à $- 37^{\circ}$, tandis qu'en juillet le thermomètre accusait $+ 37^{\circ}$. On peut dire que c'est là le climat continental porté à ses extrêmes limites. C'est encore sur le vaste continent asiatique, appelé à nous offrir tous les extrêmes, que nous voyons régner les plus grands froids observés à la surface du globe, et ce n'est pas, comme on pourrait le croire, dans la zone glaciaire même, mais dans la région forestière du Mé-lèze, au N. de la Sibirie, vers 67° lat. à Werchojansk et dans le pays de Yakoutsk. Là le thermomètre s'abaisse en

hiver de $- 28$ à $- 62^{\circ}$, en moyenne à $- 40^{\circ}$, et cette température persiste de novembre à février. On a de la peine à comprendre que les arbres puissent résister à ce froid effroyable et que leurs organes extérieurs puissent être suffisamment protégés. Peut-être, lorsque les arbres sont assez rapprochés, la neige retenue par les branches est-elle susceptible de les abriter en formant une sorte de toiture protectrice. Dans l'Alaska, en Amérique, le même phénomène paraît se produire, dans des conditions à peu près analogues.

La lumière, aussi indispensable que la chaleur à la végétation, n'agit cependant pas de la même manière. La chaleur active principalement le développement de toutes les parties de la plante et favorise la fécondation, la maturation et la germination ; le rôle de la lumière est de provoquer la formation de la chlorophylle et d'aider au développement des organes floraux dont elle favorise la multiplicité et les colorations variées. — Toutes les plantes n'exigent pas la même intensité des radiations solaires. Un grand nombre recherchent les lieux découverts : déserts, plages, prairies, savanes, pampas, dunes, marais, tourbières, régions alpestres dénudées, toutes stations ayant leurs flores caractéristiques, diversement conditionnées sous le rapport de la chaleur et de l'humidité, mais ayant pour caractère commun l'absence d'arbres, partant de forêts. Dans cette catégorie viennent se ranger de nombreuses espèces appartenant aux familles suivantes : Ephédracées, Salsolacées, Polygonées (*Rheum*, etc.), Cactées, Mésém-bryanthémées, Caryophyllées, Cistinées, Gentianées, Ericacées, Composées en immense majorité (*Artemista*, etc.), Carduacées), Ombellifères, Légumineuses-Papilionacées (*Astragales*, etc.), Mimosées, Rhamnacées, Zygophyllées, Euphorbiacées, Cycadacées, Graminées, Cypéracées, etc. D'autres plantes recherchent soit l'ombre des forêts, soit les pentes boisées, les vallées ou les gorges montagneuses ; elles appartiennent aux familles des Fougères, Orchidées, Broméliacées, Bignoniacées, Loganiacées, Cinchonacées, Pandanées, Gesnériacées, Cyrtandérées, Mélastomacées, Pipéracées, Aroidées, etc., etc.

C'est en général dans les lieux découverts que les fleurs sont les plus nombreuses et qu'elles acquièrent les couleurs les plus vives et aussi les plus grandes dimensions eu égard à la taille des plantes. Le phénomène est surtout très sensible quand, à l'action de la lumière intense et prolongée du soleil, viennent se joindre des causes d'arrêt du développement des parties purement végétatives de la plante comme la sécheresse ou une température relativement basse. Un exemple frappant à citer à ce sujet est celui des plantes alpines. En effet celles-ci, exposées bien plus longtemps que les plantes de plaine à la lumière solaire, qui est réfléchie, d'autre part, par les neiges et les glaciers, sont d'une coloration très vive et d'une dimension considérable par rapport au reste du végétal. On peut en dire autant des plantes des régions arctiques pour lesquelles le soleil ne se couche presque pas durant l'été. Parmi les familles qui recherchent la pleine lumière solaire, abstraction faite du climat, et dont les fleurs acquièrent des dimensions notables, se placent les Cistinées, les Mésém-bryanthémées, les Portulacacées, les Cactées, les Caryophyllées et les Gentianées.

Au rôle combiné de la chaleur et de la lumière vient se joindre celui de l'humidité. Ici de même nous trouverons des écarts considérables. D'un côté nous avons les vastes étendues de la partie centrale des continents où il tombe fort peu d'eau ; tels sont les déserts de l'Afrique, de l'Arabie, de l'Inde, de l'Australie, etc., les steppes de l'Asie et les prairies de l'Amérique. Généralement la sécheresse est corrélatrice avec une température estivale très élevée, et c'est la végétation dite *xérophile* qui caractérise les régions soumises à ce régime. D'un autre côté, nous avons, sous diverses latitudes, les régions forestières où l'humidité persiste grâce aux nombreuses précipitations atmosphériques d'une grande partie de l'année. Dans les régions forestières intertropicales les pluies sont les plus abondantes,

et c'est sous la double influence de la chaleur et de l'humidité que se développe la végétation *hygrophile* la plus luxuriante du globe; les principales familles qui y prennent part sont celles des Musacées, Aroïdées, Pandanées, Orchidées, Bignoniacées, Mélastomacées, etc.

Il est une autre catégorie de plantes qui ont besoin de l'action continue de l'humidité; ce sont les plantes aquatiques, fluviatiles, lacustres, ou des marais et des tourbières, ainsi que celles qui vivent dans le voisinage des glaciers et des neiges fondantes, les plantes, en un mot, qui sont tout ou en partie plongées dans l'eau ou dans un milieu essentiellement humide. La plupart de ces plantes demandent en même temps une vive lumière; Nymphaeacées, Hydrocharidées, Butomées, Cyperacées, Typhacées, Droséracées, Utriculariées, etc.

Mais il s'en faut de beaucoup que les climats présentent toujours ces degrés extrêmes des conditions de chaleur, de lumière et d'humidité. La difficulté devient beaucoup plus grande lorsqu'il s'agit de définir et de délimiter les climats intermédiaires ou de transition où l'influence des facteurs se nuance de la manière la plus variée. En tenant compte de toutes ces influences réunies, de Candolle avait déjà admis pour l'ensemble des végétaux les groupes climatiques suivants :

1° *Mégathermes*. Température élevée constante de $+20^{\circ}$ à $+40^{\circ}$. On pourrait réserver le nom d'*hydromégathermes* aux plantes habitant un climat où à une humidité très grande se joint une température élevée durant toute l'année. Telles sont les conditions des forêts intertropicales des deux mondes.

2° *Xérophiles*. Température très élevée, parfois plus élevée que dans le groupe précédent durant une partie de l'année, mais accompagnée de sécheresse pendant la plus grande partie de l'année. Pluies rares. Déserts, pampas, steppes des régions subtropicales ou tropicales. — On pourrait aussi admettre un groupe de xérophiles qui, dans les déserts, prairies ou steppes des régions tempérées ou froides, subissent les froids les plus rigoureux en hiver.

3° *Mésothermes*. Chaleur tempérée, de $+15^{\circ}$ à $+20^{\circ}$, avec humidité modérée. Région méditerranéenne, Canaries, etc.

4° *Microthermes*. Température moyenne peu élevée, de 0° à $+14^{\circ}$; été tempéré ou assez froid; aptitude à supporter la gelée. Hiver : $+14^{\circ}$ à -20° , très varié selon les régions; été : $+15^{\circ}$ à $+30^{\circ}$ environ. Europe moyenne, Sibérie moyenne, Patagonie.

5° *Hékistothermes*. Température froide. Été n'arrivant guère qu'à $+10^{\circ}$; hiver excessivement rigoureux pouvant aller jusqu'à -40° et au delà. Régions arctiques, pays de Yakoutsk.

On pourrait aussi se borner aux quatre groupes des Mégathermes, des Mésothermes, des Microthermes et des Hékistothermes en reconnaissant dans chacun d'eux une série de xérophiles pour les espèces bravant la sécheresse, une série d'hygrophiles comprenant les formes qui exigent l'humidité permanente et une série de semi-hygrophiles.

Au point de vue climatérique, on peut admettre avec Drude les zones suivantes, tout en reconnaissant que leur délimitation est loin d'être absolue. A chacune nous ajouterons les zones d'altitudes correspondantes des chaînes de montagnes.

1° *Zone glaciaire arctique*. Déserts glacés entremêlés de parties accessibles à la végétation; tourbières ou gazons fleuris. Herbes vivaces et sous-arbrisseaux à tiges courtes et à souche souvent rampante; prédominance des Mousses et des Lichens. La période active de la végétation ne dépasse pas trois mois. La neige est très abondante en hiver. La température de l'été n'atteint que $+2^{\circ}$ à $+10^{\circ}$; celle de l'hiver, toujours inférieure à -20° , peut s'abaisser à -50° et au delà. Zone circumpolaire : Grønland, extrême N. de la Scandinavie, N. de la Sibérie, Nouvelle-Zemble, Spitzberg. — Montagnes : 1° sommets du Tibet et de l'Himalaya, Alpes scandinaves; 2° sommets des Alpes, des

Pyrénées, des Karpathes, du Caucase; 3° sommets des montagnes Rocheuses et des Andes.

2° *Zone tempérée forestière*. Forêts de Conifères et d'arbres à feuilles caduques; prairies et tourbières; herbes annuelles, bisannuelles et vivaces. La période de végétation dure de trois à huit mois. Été variable, chaud ou tempéré, $+12^{\circ}$ à $+35^{\circ}$; hiver généralement froid, mais la température varie aussi, suivant les régions et les années, d'environ $+5^{\circ}$ à -20° et même à -40° dans les parties continentales excessives; pluies estivales, neiges moins abondantes. — Subdivisions : 1° *Région septentrionale froide*. Hiver rigoureux, été tempéré, forêts, tourbières et prairies (Islande, Suède, Laponie, Finlande, Russie septentrionale, Oural, Sibérie, Kamtschatka, partie N. des Etats-Unis); 2° *Région méridionale*. Hiver variable, tantôt rigoureux, tantôt humide; été tempéré, parfois très chaud, d'autres fois humide; pluies en toute saison (Sibérie méridionale, Russie moyenne, Allemagne, France, Angleterre); 3° *Région des prairies*. Hiver assez rigoureux, été chaud et sec (Bas-Danube, Russie méridionale, Mongolie, etc.); en Amérique, les prairies qui s'étendent des montagnes Rocheuses aux plaines du Missouri). — Montagnes : Apennins, Balkans, montagnes de l'Asie Mineure et de la Perse; Atlas, région subalpine des hautes chaînes; montagnes de l'Afrique centrale, Kilimandjaro, etc.).

3° *Zone tempérée chaude et subtropicale*. Forêts et broussailles, arbres à feuilles persistantes, Conifères et arbres à feuilles caduques moins nombreux; herbes et arbrisseaux souvent épineux ou charnus. Été prolongé très chaud et très sec, température variant de $+20^{\circ}$ à $+40^{\circ}$ et au-dessus; hiver variable, à température généralement comprise entre -40° et $+10^{\circ}$, parfois pluvieux. — Subdivisions : 1° *Région des forêts* à feuilles persistantes et caduques. Été sec avec température variant de $+20^{\circ}$ à $+35^{\circ}$ et au delà; hiver plus ou moins pluvieux; la température ne descend guère jusqu'à 0° . L'influence maritime domine (région méditerranéenne, Atlantique avec les Canaries, Madère, etc., région pontique-caspienne, Japon méridional); 2° *Région végétale continentale* à climat excessif, à été chaud et à hiver rigoureux (partie moyenne des Etats-Unis, prairies, plaines du Missouri et du Mississippi jusqu'au Saint-Laurent, Chine septentrionale et moyenne). On peut y rattacher les steppes de l'Asie centrale, à été très chaud, $+37^{\circ}$; à hiver très rigoureux, vers -30° à -40° ; 3° *Déserts subtropicaux*, très secs; en hiver, la température ne descend guère au-dessous de $+10^{\circ}$; en été, elle atteint de $+35^{\circ}$ à $+56^{\circ}$ (Sahara, Arabie, Egypte, désert Indien, désert Mohave; région subtropicale de la Chine méridionale et des Etats-Unis [Floride, etc.], N. du Mexique).

4° *Zone tropicale*. Forêts toujours vertes, température chaude, constante; saison sèche et saison des pluies. Les forêts sont ou très épaisses, très humides et à végétation continue, ou elles sont moins denses et même remplacées par des prairies et des régions découvertes, avec période de repos de la végétation durant la saison sèche (Afrique équatoriale et tropicale, Sénégal, Soudan, Guinée, Congo, Niger, région des lacs, Abyssinie, etc., S. de l'Arabie, Madagascar, Inde méridionale, archipel Indien, Java, Sumatra, Bornéo, Mexique et Amérique centrale, Guyane, Brésil septentrional et moyen, Venezuela, Colombie, partie du Pérou). C'est ici que se trouvent les régions des plantes économiques, telles que le caoutchouc (*Hevea*, etc.), la gutta-percha, le café, la canne à sucre, l'indigo, le copahu, etc.

5° *Zone australe*. Forêts avec arbres à feuilles persistantes et caduques, avec Conifères; prairies et pampas gramineux. Été très chaud; en hiver, la température descend rarement au-dessous de 0° : 1° *Région des pampas et des déserts*, très continentale, avec grandes variations de température, mais été très chaud et sec; pluies estivales insignifiantes (pampas de l'Amérique méridionale, plaine de Kalahari en Afrique, plaines et déserts de l'Australie); 2° *Région des arbres verts*. Pluies d'été ou de fin d'été (Granchaco, Paraguay, Brésil méridional en Amérique; côte

de Natal en Afrique; E. du Queensland et Nouvelle-Galles du Sud en Australie); 3° *Région des broussailles vertes*, déserte, aride. Été très sec, pluies hivernales (Chili par 30° S., S.-O. du Cap et Karroo, partie de l'Australie méridionale); 4° *Région des forêts et des broussailles vertes* avec Conifères; végétation ininterrompue; hiver doux, été tempéré; pluies pendant toute l'année; climat océanique (Valdivia en Amérique, régions pluvieuses occidentales des Andes méridionales; Victoria en Australie, Tasmanie, Nouvelle-Zélande septentrionale).

6° *Zone antarctique*. Broussailles basses, vertes; végétation gramineuse herbacée intermittente; Mousses et Lichens; température relativement plus douce que dans la région arctique: 1° *Buissons* du versant pacifique des Andes de Patagonie; pluies abondantes; ici se rattachent aussi la Nouvelle-Zélande méridionale, les îles Auckland; 2° *Buissons épineux* du versant oriental en Patagonie; 3° *Pas de buissons*; herbes et sous-arbrisseaux avec Mousses et Lichens. Été froid et hiver doux relativement (Georgie du Sud, terre de Kerguelen, îles Saint-Paul et d'Amsterdam, etc.). — Montagnes: régions alpines des chaînes méridionales de l'Australie, Alpes de la Nouvelle-Zélande.

INFLUENCE PHYSICO-CHEMIQUE DU SOL. — La nature du sol joue à certains égards un rôle aussi grand que le climat. Partout où coexistent des terrains différents, il est facile d'observer que les plantes spontanées aussi bien que les plantes de culture présentent un caractère différent. Cette opposition est surtout très nette entre les terrains siliceux et les terrains calcaires. Ainsi on remarque que, par exemple, l'*Hippocrepis comosa*, la *Gentiana ciliata*, les *Teucrium montanum* et *T. chamaedrys*, etc., se rencontrent de préférence sur le calcaire, le *Sarothamnus scoparia* et le *Calluna vulgaris*, principalement sur la silice; que le Trèfle, la Luzerne et l'Esparcette, ainsi que le Buis, aiment mieux la chaux, que le Pin a une prédilection pour le sable; cette distinction ressort plus nettement encore dans les Alpes, où l'on voit le *Rhododendron hirsutum*, l'*Achillea Clavenæ* et l'*A. atrata* prospérer sur le calcaire, le *Rhododendron ferrugineum* et l'*Achillea moschata* préférer le terrain schisteux. Aussi Unger a-t-il été conduit à classer les plantes, d'après leur habitat, en trois catégories différentes: 1° les plantes qui viennent sur toute espèce de terrain; 2° les plantes qui préfèrent un terrain à un autre, par exemple le *Pinus sylvestris* qui vient sur la silice, le calcaire et l'argile, mais ne forme de véritables forêts que sur les terrains siliceux; 3° les plantes qui ne viennent que sur un terrain à l'exclusion de tous les autres; tels sont la plupart des Gentianes, les *Globularia*, l'*Helleborus fœtidus*, l'*Euphorbia verrucosa*, l'*Ophrys apifera*, l'*Erimus alpinus*, le *Cyclamen europæum*, le *Salvia glutinosa*, le *Saxifraga cæsia*, etc., qui sont franchement calcicoles, tandis que le Châtaignier, le *Vaccinium myrtillus*, la Bruyère, le Genêt, la Digitale pourprée, le *Polygonum bistorta*, etc., et toutes les plantes dites de terre de bruyère, sont exclusivement silicicoles.

Il s'agit de savoir si ces différences sont dues plutôt à la nature chimique ou à la nature physique du sol. De Candolle père et fils, Thurmann, von Mohl attribuent une influence prépondérante à la constitution physique du terrain (hygroscopicité, compacité, dureté, friabilité, etc.); Unger, Heer, etc., font jouer le principal rôle à leur composition chimique. Lecoq avec raison tient compte de l'influence physique et de l'influence chimique combinées. Il est vrai de dire qu'un grand nombre de végétaux semblent assez indifférents à la nature chimique du sol et tiennent surtout à la constitution mécanique de celui-ci. On conçoit en effet que sa perméabilité plus ou moins grande, abstraction faite de la composition chimique, favorise selon son degré la végétation des plantes soit xérophiles, soit hygrophiles ou semi-hygrophiles. Un grand nombre de plantes préfèrent les roches calcaires, sédimentaires ou non, simplement parce qu'elles retiennent plus longtemps la chaleur que les roches

siliceuses, ou encore, parce que, pulvérulentes à l'état sec, elles forment à l'état humide une boue plus ou moins épaisse qui s'oppose à un drainage parfait; de ces plantes, il faut rapprocher celles qui se complaisent dans les sols argileux, marneux et d'alluvion, généralement livrés à la culture. D'autres plantes exigent avant tout une grande perméabilité du sol et la disparition rapide des eaux d'infiltration; la prédominance de l'élément quartzeux remplit seul ces conditions et ce sont surtout les roches cristallines granitiques et leurs détritiques sablonneux qui le fournissent; quand les plantes ne sont que psammophiles, le calcaire, comme celui qui peut se trouver dans les sables d'alluvion, n'empêche pas leur croissance. Mais les plantes franchement silicicoles ne peuvent vivre que sur les terrains siliceux, soit cristallins, soit schisteux ou arénacés, voire même plus ou moins argileux, à la condition que le calcaire en soit exclu. Cet exemple montre déjà clairement que les principes chimiques contenus dans le sol jouent un rôle important. Ce rôle mérite d'être examiné de plus près. C'est un fait d'expérience qu'il est impossible de cultiver dans une même terre, quel que soit son état mécanique, des plantes affectionnant les uns les terrains siliceux, les autres les terrains calcaires. Nous ferons cependant remarquer que les plantes calcaires peuvent vivre même dans des terres où la silice domine, pourvu qu'une petite quantité de carbonate de chaux s'y trouve naturellement ou y soit amenée par les engrais ou les eaux d'arrosage. Exemple: *Helleborus fœtidus*, *Lactuca perennis*; la silice n'est jamais nuisible, nous dirons même qu'elle est indispensable à toutes les plantes pour favoriser le développement et la consolidation de leur charpente ligneuse. Il en est tout autrement des plantes exclusivement silicicoles comme nous l'avons vu plus haut; elles périssent dans toute terre siliceuse contenant du calcaire même en quantité très minime. Il suffit de citer quelques-unes des espèces les plus communes, telles que le Châtaignier, le *Calluna vulgaris*, le *Vaccinium myrtillus*, le *Pyrola*, les Lycopodes, les Sphaignes, etc.; ces plantes ne peuvent être cultivées même en terre de bruyère, si l'eau d'arrosage leur apporte seulement des traces de calcaire. Le carbonate de chaux doit donc être considéré comme un poison lent pour ces plantes qui cependant, dans la nature, résistent dans des sols de consistance très diverse, rocailleux, sablonneux, riches ou pauvres en humus, plus ou moins argileux ou tourbeux, pourvu que le calcaire y soit absent. Ajoutons que la présence de l'alumine dans les terrains siliceux est indispensable aux Lycopodes si essentiellement calcifuges. La potasse qui, du reste, est nécessaire à toutes les plantes, est particulièrement recherchée par les Légumineuses, les Ampéliées, les Urticées, les Solanées, les Fougères, etc.

A part les plantes silicicoles et calcicoles, il y a encore les halophytes, qui ne viennent que dans les terrains salés des bords de la mer et se retrouvent sur les sols salifères de l'intérieur des continents; telles sont les Chenopodiacées ou Salsolacées, etc.; en Bohême, le chlorure de magnésium remplace le chlorure de sodium. Le soufre est indispensable aux espèces appartenant aux familles des Crucifères, des Résédacées et des Alliées. L'ammoniaque et les nitrates sont nécessaires à une foule de plantes rudérales, à celles qui poussent dans les villages, les décombres, etc. Ainsi aux hautes altitudes le *Rumex alpinus*, l'*Urtica dioica* et autres espèces ne se rencontrent que dans le voisinage des habitations et des étables ou dans les lieux où ces habitations ont existé. Citons enfin comme simples curiosités l'*Adiantum nigrum* L. var. *serpentina* Tausch et l'*Asplenium adulterinum* Milde qui ne vivent que sur les terrains à serpentine de la Bohême, de la Saxe, de la Silésie, de la Moravie, de la Styrie, etc., et le *Viola lutea* Huds. var. *calaminaria* Lej., qui hante les terrains zincifères à Aix-la-Chapelle, dans la haute Silésie, etc.

INFLUENCE DE L'EXPOSITION ET DE L'ALTITUDE. — La conformation du terrain a sur la végétation une influence qui

se lie intimement à celle de la lumière et de la température. Ainsi l'exposition au N. ou l'absence plus ou moins constante de soleil sur les pentes abruptes de certaines gorges de montagnes permettent à un grand nombre de plantes des altitudes de descendre dans les vallées bien au-dessous de leur limite moyenne de végétation; l'exposition au midi, au contraire, favorise l'extension bien au-dessus de leur limite moyenne de végétation des plantes spontanées ou cultivées de la plaine ou des plantes de latitudes plus basses. Citons, d'après Ascherson, les vignobles, à exposition méridionale, des bords du Rhin et de Hegyalla, près de Tokay, tout près de la limite septentrionale de végétation de la vigne; de même on voit dans les Alpes, notamment dans la Haute-Engadine, près de Samaden, la culture des céréales atteindre tout près de 1,800 m. d'altitude.

L'altitude exerce sur la végétation une influence capitale; la température s'abaissant graduellement à mesure qu'on s'élève sur les montagnes, il en résulte des modifications de la flore analogues à celles dues aux différences de latitude. Il est peu de chaînes de montagnes où les zones de végétation soient aussi nettement délimitées que dans les Alpes; on peut donc les prendre pour exemple (V. ALPES [Flore], EUROPE [Flore] et FRANCE [Flore]).

INFLUENCE RÉCIPROQUE DES VÉGÉTAUX LES UNS SUR LES AUTRES. — Les plantes recherchent naturellement les milieux qui leur conviennent le mieux, ceux où se trouvent réunies les différentes conditions nécessaires à leur développement; ainsi les unes recherchent l'ombre, les autres les lieux découverts; d'autres sont essentiellement rupestres, psammophiles, littorales, aquatiques, tourbeuses, etc. Les différents milieux affectionnés par les plantes portent le nom de *stations*. Dans ces stations, il n'est pas rare de trouver groupés de nombreux individus, soit de la même espèce ou d'espèces voisines, soit d'espèces très différentes, mais s'associant parce que les conditions nécessaires à leur développement sont identiques, ou qu'il existe entre elles une certaine solidarité. Parmi ces espèces sociales il en est qui sont conquérantes, qui se constituent leur domaine propre par envahissement et ne tolèrent que d'une manière limitée le voisinage des autres plantes; tels sont les Graminées, les Cyprès, les Bruyères, l'Arbousier, la Myrtille, le Buis, les Sphaignes, etc.; d'autres affectionnent simplement le voisinage d'espèces qui forment en réalité le fond de la végétation; on peut citer comme exemple le *Polygala*. La solidarité entre ces végétaux associés est plus ou moins grande et peut présenter tous les intermédiaires entre la simple cobabitation et le parasitisme complet, en passant par le commensalisme. Citons particulièrement les plantes à suspension aérienne, telles que les Orchidées, les Broméliacées, etc., qui s'implantent sur les troncs, les rameaux et même les feuilles d'autres plantes; ce sont presque exclusivement des plantes tropicales. Mais il ne s'agit pas ici de parasitisme vrai; ces plantes ne se nourrissent pas du suc des végétaux qui leur servent de support, pas plus du reste que des éléments minéraux de l'atmosphère, mais elles trouvent leur nourriture dans les portions nécrosées des écorces et les sables amenés par le vent; on a donné à ce genre d'association le nom de commensalisme. On peut rapprocher des végétaux aériens les lichens qui s'implantent sur le tronc des arbres, etc. Beaucoup de plantes, sans que leurs racines soient aériennes, peuvent se fixer occasionnellement sur les troncs et les branches dans les creux et les fentes, lorsque le bois est entré en décomposition, et il n'est pas rare de trouver dans nos forêts, tantôt des Fougères, des Graminées, tantôt des *Lonicera xylosteum*, la Douce amère, l'Ortie même à une certaine hauteur, sur de vieux arbres au tronc creux. Sans parler du Lierre, notre faux parasite par excellence, on peut encore comparer aux épiphytes les plantes volubiles, qui, bien que leurs racines soient fixées en terre ferme, ont besoin de l'appui des végétaux arborescents, pour se soutenir et arriver à leur complet développement. Aux plantes aériennes nous opposerons les plantes souterraines que

leur existence saprophytique, plutôt que parasitique, dispense de la lumière; tels sont les Truffes et autres Champignons voisins (*Tuber aestivum*, *Chæromyces mœandriformis*, *Elaphomyces*, *Rhizopogon*, etc.); du reste, tous les Champignons se nourrissent de la même manière et ne se rencontrent guère qu'à l'ombre des arbres dont les détritiques leur servent d'aliment. Enfin citons comme vraiment parasites le Gui, la plupart des espèces de Cuscutacées, de Rhinanthacées, d'Orobanchées, de Rafflésiacées, etc., et le curieux *Monotropa hypopitys* qui forme à lui tout seul son genre et sa famille et se nourrit aux dépens des fines ramifications des racines de Pins à l'ombre desquels il vit et prospère (V. ASSOCIATION, FORME, PARASITISME).

HABITATIONS DES PLANTES. — Chaque espèce végétale occupe sur le globe une aire déterminée plus ou moins grande, mais qui ne s'étend jamais à toute la surface de la terre. Il est même rare qu'une plante soit répandue sur plus d'un tiers de la terre ferme, dit Ascherson, auquel nous faisons de nombreux emprunts pour la rédaction de ce chapitre. Les plantes qui peuvent avoir une aire de cette étendue se rencontrent parmi celles de la zone tropicale; environ trois ou quatre cents de ces plantes occupent toute l'étendue des tropiques ou même les dépassent quelque peu. Citons comme exemples les *Lycopodium cernuum*, *Pistia stratiotes*, *Eleusine indica*, *Argemone mexicana*, *Cleome (Gynandropsis) pentaphylla*, *Waltheria americana*, *Ricinus communis*, *Hydrocotyle asiatica*, *Cassia occidentalis*, *Mimosa asperata*, *Herpestes Monniera*, *Ageratum conyzoides*, dont quelques-unes sont sans doute arrivées par émigration de l'ancien dans le nouveau continent. Il s'agit là de l'extension topographique de plantes dans un climat déterminé. Il est bien plus rare de rencontrer une même plante à la fois dans deux climats différents; nous pouvons cependant citer comme appartenant à la fois aux régions chaudes et tempérées les *Pteris aquilina*, *Osmunda regalis*, *Juncus tenuis*, *Potamogeton pectinatus*, *Ruppia maritima*, *Zannichellia palustris*, *Panicum crus galli*, *Dactylus officinalis*, *Eragrostis minor*, *Stellaria media*, *Portulaca oleracea*, *Oxalis corniculata*, *Solanum nigrum*, *Gnaphalium luteo-album*. Sont rares également les plantes des deux régions tempérées qu'on ne retrouve sous les tropiques que dans les montagnes: *Lycopodium clavatum*, *Montia rivularis*, *Lythrum hyssopifolia*, *Taraxacum vulgare*, etc. Ces plantes à aire très étendue ou interrompue sont souvent des espèces rudérales ou de mauvaises herbes, ou encore des Cryptogames et des espèces hygrophiles. Les explications proposées pour rendre compte de la formation de ces aires étendues et interrompues sont peu satisfaisantes en général et nous n'entrerons pas dans leur discussion.

Du reste, l'immense majorité des plantes occupe des aires bien plus restreintes. On peut même signaler comme très faible le nombre des espèces qui s'étendent sur toute l'Europe, depuis les provinces arctiques de la Russie jusqu'à l'extrémité des péninsules méditerranéennes; citons par exemple: *Capsella bursa pastoris* (qui se retrouve d'ailleurs à la Terre de Feu) et *Thymus serpyllum*. En revanche, le *Circæa alpina*, très répandu dans l'Amérique du Nord et en Asie, manque dans le N. de la Russie et dans les montagnes de l'Espagne et de la Grèce. Cette plante offre un exemple remarquable de ces aires géographiques allongées dans le sens Est-Ouest, qui sont beaucoup plus fréquentes que les aires allongées dans le sens Nord-Sud. Ces aires sont surtout fréquentes dans l'hémisphère boréal et sur l'ancien continent. Nous citerons entre autres la région forestière qui s'étend depuis la France jusqu'au Kamtschatka et qui est partout caractérisée par le *Pinus sylvestris*; puis une zone s'étendant dans la région méditerranéenne depuis le Portugal jusqu'en Asie Mineure et en Syrie et caractérisée par l'*Anagyris foetida*, le *Vitex agnus castus* et le *Nerium olander*; enfin plus au S., dans la région saharienne, une aire qui s'étend depuis les îles Canaries et

du Cap-Vert jusqu'à l'Indus inférieur avec des plantes telles que le *Scrophularia arguta* et l'*Anticharis linearis*. En Amérique, au contraire, on remarque dans les régions tropicales et suivant les Andes ou le littoral maritime oriental ou occidental des aires de distribution allongées dans le sens du méridien.

Dans les régions sèches du globe, les aires sont généralement petites, mais les espèces sont nombreuses dans une même aire. Il peut même arriver que des plantes se trouvent limitées à un point unique du globe; ainsi le *Stactis arborescens* ne se rencontre à l'état spontané que sur une seule petite île rocheuse de la côte de Tenerife. Dans les déserts mêmes, la végétation ne peut subsister; cependant on trouve en plein désert, sur le djebel Ahmar (montagne rouge), près du Caire, le *Fagonia latifolia*, plante très caractéristique qui n'a du reste pas encore été trouvée ailleurs. Dans l'Europe moyenne et en particulier dans les Alpes se rencontrent également un certain nombre d'aires très circonscrites pour des espèces absolument caractéristiques; tels sont entre autres le *Wulfenia carinthiaca*, limité au seul Gailthal, en Carinthie; le *Sanguisorba dodecandra*, exclusivement propre à la Valtelline, etc.

Chaque espèce végétale doit avoir un lieu d'origine unique; cela paraît évident, quelles que soient les idées théoriques auxquelles on se rattache. Ce lieu d'origine n'est autre chose que le centre de création des anciens botanistes. Il n'est pas nécessairement compris dans l'aire actuelle de l'espèce; il suffit, pour s'en convaincre, de se rappeler que, lors du refroidissement du globe, nombre d'espèces ont été refoulées vers le S., loin de leur lieu d'origine. D'autre part, pour concevoir la formation des aires actuelles, on est obligé d'admettre que les individus ont rayonné de plusieurs points, sinon d'un seul, ce qui paraît le plus vraisemblable; ce point appelé centre de végétation par Grisebach et plus communément centre de dissémination ou de dispersion, se confond avec le centre d'origine lorsqu'il est démontré que les espèces se sont maintenues dans leur aire primitive. Il n'a rien de commun avec le centre géométrique de l'aire et ne peut être déterminé que par des considérations de géologie historique; encore ne peut-on que rarement arriver à une certitude à cet égard. Chaque espèce a rayonné de son point de départ, aussi loin que le lui ont permis les conditions météorologiques et climatiques, abstraction faite de la lutte contre d'autres espèces qui peuvent en avoir restreint l'aire, ou jusqu'à ce qu'elle ait rencontré un terrain qui ne lui convenait pas, ou un obstacle matériel insurmontable tel que la mer, un désert ou une chaîne de montagnes couverte de glaciers; une plante de plaine est aussi impuissante à franchir une chaîne de cette importance, qu'une plante d'altitude à franchir la plaine. Les limites imposées à l'extension d'une espèce par les conditions climatiques, sont appelées, depuis Grisebach, lignes ou limites de végétation et se reconnaissent à leur forme généralement régulière coïncidant plus ou moins avec certaines lignes climatiques et à ce que la culture de cette espèce au delà de ces lignes ne réussit plus, ce qui n'est pas le cas pour les obstacles mécaniques et les barrières naturelles. Les lignes de végétation sont le plus faciles à constater pour les plantes dites sociales et surtout pour les plantes cultivées, car la culture se fait habituellement jusqu'aux plus extrêmes limites; c'est le cas des arbres de nos forêts, des céréales, etc.

Les plantes ne se comportent pas toutes de la même manière sur leur limite de végétation. Souvent la transition est brusque; c'est ce qui arrive pour l'*Euphorbia cyparissias* si répandu en France et qui atteint sa limite en Allemagne; encore très commun à Neu-Strelitz, il n'existe plus à Neu-Brandenburg, un peu plus au nord. D'autres espèces, plus rares ou plus disséminées, se présentent comme des postes avancés; leurs divers habitats sur une carte formeraient une sorte d'archipel dont les îles, très rapprochées vers le centre de l'aire se trouveraient très éloignées

les unes des autres près de sa circonférence. Il en est ainsi par exemple, de l'*Inula conyza*; étendu sur un grand espace dans l'Europe moyenne et dans l'Asie antérieure, sans jamais être commun, il n'occupe que quelques postes avancés près de Krossen, sur l'île de Rügen, et sur les îles danoises, et manque totalement dans les plaines baltiques. D'autres aires, en grand nombre, se composent de groupes d'îlots ou d'îles séparés les uns des autres par de grandes distances. C'est le cas de l'*Aldrovanda vesiculosa* qui se rencontre en Prusse, puis près du lac de Constance, dans l'ouest et dans le midi de la France, dans la Haute-Italie, en Hongrie, en Lithuanie (Pinsk), dans les Indes (Calcutta), en Australie (Rockhampton) et dans l'Afrique centrale (fleuve des Gazelles); cette énumération est certainement incomplète, mais il n'en est pas moins vrai que les stations de l'espèce sont très disséminées. Du reste le même fait s'observe même pour des plantes dont l'aspect est beaucoup plus frappant et que leur taille ou d'autres particularités ne permettent pas de ne pas apercevoir, pour certains arbres par exemple; ainsi le *Cedrus Libani* qui existe dans le S. de l'Asie Mineure, dans le Liban et à Chypre, se retrouve sous une forme légèrement différente (*C. atlantica*) dans les montagnes du N.-O. de l'Afrique; il en est de même du *Rhododendron ponticum* des montagnes de l'Asie Mineure et de la Syrie qui reparaît dans le S.-O. de la péninsule ibérique sous une forme un peu différente (*R. baeticum*). Les aires d'une même espèce peuvent être très distantes les unes des autres; c'est ce qui arrive par exemple pour les plantes de montagne qui se retrouvent en plaine à une latitude plus élevée; ainsi l'*Empetrum nigrum*, qui manque dans les tourbières de la plaine, dans l'Europe moyenne, se trouve dans la plaine et les forêts sablonneuses du N. de l'Allemagne, puis sur les montagnes relativement peu élevées telles que la Forêt-Noire et dans les Alpes. Citons encore le *Pedicularis sudetica* des plaines de la région arctique en Europe et en Asie qui fait également partie de la flore alpine, le *Polygonum bistorta* qui est à la fois circumpolaire, alpin et répandu dans presque toutes les régions tempérées de l'hémisphère boréal, puis le Mélèze (*Larix europæa*) qui existe dans la région arctique sous la forme très voisine du *Larix Sibirica*, et le *Pinus cembra* qui est identique dans les Alpes et dans les plaines arctiques forestières. Citons enfin deux espèces très intéressantes sous le même rapport, le *Myricaria germanica* et l'*Hippophae rhamnoides* qui descendent des Alpes en suivant les cours d'eau, puis reparaissent, le dernier sur les dunes du N.-O. de la France, les deux au Tibet, dans le Koukou-Noor, à une alt. de 3,600 m., où ils acquièrent des dimensions que nous ne leur voyons jamais en Europe; l'*Hippophae* atteint jusqu'à 6 m. L'extension d'une même espèce d'une aire à une autre fort éloignée ne s'est certainement pas toujours effectuée pendant la période géologique actuelle; mais des transports éloignés sont possibles par l'intervention de l'homme, intervention qui est le plus souvent involontaire. Ce fait ressort surtout bien nettement pour le *Xanthium spinosum*; originaire de la Russie méridionale, cette espèce, essentiellement xérophile, s'est répandue dans l'Europe moyenne et méridionale, où elle est relativement disséminée, et a fini par pulluler d'une manière extraordinaire dans les pâturages secs de l'Amérique méridionale et de l'Australie, au point d'incommoder les troupeaux par ses fruits adhérents par masses énormes à leurs poils. Nous serions amenés ici à parler des moyens de dissémination des plantes; cette étude a fait l'objet de l'art. DISSÉMINATION.

Dans une même zone climatique on trouve souvent, à de grandes distances et sur des continents différents, des représentants d'un même genre ou d'une même famille, distincts, mais en quelque sorte équivalents et similaires. Tels sont par exemple les *Magnolia*, les *Illicium* de la Chine et du Japon et ceux de l'Amérique du Nord, les Chênes, les Hêtres, les Conifères d'Europe et d'Asie et ceux de l'Amérique du Nord, les *Gunnera*, les *Libocedrus*, les

Hêtres de l'île Auckland et ceux de la Terre de Feu; de même comme représentant des familles, nous trouvons en Australie les Epacridées remplaçant les Ericées des autres continents; les Lobéliacées de l'Amérique correspondant aux Campanulacées de l'ancien continent. Les *Asclepias* d'Amérique sont remplacés en Europe par les *Cynanchum* ou les *Vincetoxicum*, etc. Enfin d'un pôle à l'autre il y a même des formes équivalentes comme l'*Empetrum rubrum* à fruits rouges de la Terre de Feu qui correspond à notre *Empetrum nigrum* circumpolaire; de même les *Acæna* y représentent nos *Sanguisorba*, les *Colobanthus* nos *Spergula*.

Ces faits nous font déjà pressentir l'importance du rôle que jouent dans la répartition des végétaux à la surface du globe les aires des groupes naturels, sous-genres, genres, tribus, familles. Aussi bien que les espèces, ces groupes ont des aires plus ou moins nettement circonscrites, mais d'une étendue beaucoup plus considérable. L'étude de ces aires a pour le botaniste une importance bien plus grande que celle des aires des espèces; car elle peut, aidée des observations paléontologiques, jeter quelque jour sur la marche suivie par les Végétaux dans leur distribution et leurs migrations et peut-être même sur leurs transformations. On peut dire que quelques familles ont pour aire le globe entier; ce sont surtout les Graminées et les Composées, représentées depuis les pôles jusqu'à l'équateur; immédiatement après viennent les Légumineuses qui s'avancent moins que les précédentes dans les régions froides. Parmi les familles sensiblement cosmopolites, dont les représentants sont moins nombreux dans les contrées tempérées que dans les régions torrides, se trouvent encore et surtout les Aroidées, Orchidées, Laurinées, Urticées, Euphorbiacées, Malvacées, Ménispermées, Ampélidées, Rutacées, Convolvulacées, Bignoniacées, Apocynées, Solanées, Rubiacées, etc. Les Palmiers, Zingibéracées, Musacées, Pipéracées, Mélastomacées sont limitées à peu près exclusivement aux régions les plus chaudes. Sont au contraire bien moins répandues dans les contrées tropicales que dans les zones tempérées et froides, les Polygonées, Ericacées, Gentianées, Violariées. Les *Pinus* et *Abies*, les Bétulinées, Salicinées, Cupulifères, Renonculacées, Crucifères, Papavéracées, Carophyllées, Umbellifères, Rosacées, Ribésiées, Sambucinées, Acérinées, etc., occupent à peu près tout l'hémisphère boréal extratropical; elles ont néanmoins des représentants plus ou moins isolés, soit dans les régions australes extrêmes, soit sur les hautes montagnes des pays tropicaux. L'Amérique seule possède les Loasées, Cactées (un seul *Rhipsalis* est africain), Broméliacées, Sarracéniacées, Margraviacées, Vochysiées, Hydrophyllacées, Gessnériacées, Tropéolées, ainsi que les genres *Agave* et *Yucca*, etc. Les Tamariscinées, Frankéniacées, Diptérocarpées, Pittosporées, Cyrtandracées, Népenthacées, Casuarinées n'habitent que l'ancien monde; les Pénéacées, Bruniacées, Restiacées, Sélaginées, Mésembryanthémées, avec la plupart des *Pelargonium*, sont confinées à l'Afrique méridionale. Les Protéacées, les Conifères des genres *Araucaria*, *Podocarpus*, *Libocedrus* ont pour aires actuelles les régions subtropicales et tempérées de l'hémisphère austral. L'Australie est la patrie à peu près exclusive des Trémadracées, Epacridées, Myoporinées, Stylidiacées, Goodeniées, ainsi que des *Acacia* à phylloides, des *Kennedya*, *Chorizema*, *Eutaxia* et quelques autres Légumineuses, qui, avec les *Eucalyptus*, *Metrosideros*, *Melaleuca* parmi les Myrtacées, impriment un caractère si spécial à ce continent. Enfin beaucoup de familles ont des genres ou des sous-genres confinés à un continent ou à une région encore plus circonscrite; tels sont les *Nicotiana*, les *Petunia* parmi les Solanées, tandis que les Jusquiames appartiennent à l'ancien continent. L'*Adansonia* (Baobab) est africain ou madécasse. De même, dans le grand genre *Euphorbe*, les espèces charnues (sous-genres *Euphorbium* et *Diacanthos*) sont exclusivement propres à l'Afrique entière, à Madagascar et à l'Inde méridionale, tandis que le groupe de nos *Euphorbes* de la sec-

tion *Tithymalus* a une aire qui s'étend en latitude de l'Europe à l'extrême Asie d'une part, à l'Afrique d'autre part. En Amérique, au contraire, nous trouvons les groupes contrastants, *Poinsettia*, *Tricherostrigma*, etc., qui s'étendent dans les régions tropicales et tempérées. Il serait aisé de trouver des exemples analogues dans d'autres familles, comme celui des *Stapelia* (Asclépiadées) qui sont exclusifs à l'ancien continent.

DOMAINES FLORAUX. — On peut encore envisager la distribution des végétaux sur le globe à un autre point de vue, c.-à-d. en accordant une importance prédominante au caractère spécial que présentent les éléments constituants de la flore d'une région naturelle, voire parfois d'un continent entier. La flore de l'Australie, par exemple, conserve partout le même caractère, malgré la diversité des conditions climatiques que présente du N. au S. cette grande terre. C'est ainsi qu'a pris naissance la conception des domaines floraux, puis celle de la division de ces domaines en districts floraux plus restreints: le caractère de la flore changeant d'un district à l'autre, d'un domaine au domaine voisin. Pour la division de la flore terrestre en domaines, nous suivrons le cadre établi par Drude, tout en le modifiant sur quelques points, car ce classement nous paraît devenir trop compliqué et assez peu naturel; les limites imposées à cet article ne nous permettent pas d'énumérer tous les districts admis par Drude; nous nous bornerons à en indiquer les principaux. — *Domaine arctique circumpolaire*. Scandinavie, extrême Nord, Grønland, îles Arctiques, Sibérie septentrionale extrême. — *Domaine forestier européen-asiatique*. 1° Europe septentrionale moyenne et Sibérie; 2° Europe centrale et occidentale. — *Domaine atlantique-méditerranéen-oriental*. Îles Atlantiques, régions méditerranéenne et asiatique occidentale. — *Domaine de l'Asie centrale*. Steppes et forêts des régions aralo-caspennes, du Turkestan, de la Mongolie et du Tibet. Versant N. et O. de l'Himalaya. — *Domaine de l'Asie orientale*. Chine, Japon. — *Domaine des déserts de l'Afrique Nord et de l'Arabie*. Sahara, Arabie. — *Domaine de l'Afrique centrale tropicale et du S. de l'Arabie*. Sénégal, Congo, Guinée, Soudan, Abyssinie, Yémen et Afrique orientale. Lacs. Régions du Zambéze. Îles Atlantiques, cap Vert, Sainte-Hélène, Tristan d'Acunha. — *Domaine de l'Afrique méridionale*. Kalahari (désert), Transvaal, Karoo, région du Cap. — *Domaine madécasse*. Madagascar, îles Mascareignes, Seychelles. — *Domaine des Indes-Orientales*. Versants méridionaux de l'Himalaya, Hindoustans, Indo-Chine, Formose, îles de la Sonde, Java, Sumatra, Bornéo, Philippines. — *Domaine australien*. Continent australien et Tasmanie. — *Domaine néo-zélandais et de l'Océan Pacifique*. Nouvelle-Zélande septentrionale, Nouvelle-Guinée, îles Hawai. — *Domaine nord-américain*. 1° Alaska, Labrador, Canada; 2° Terre-Neuve. Régions des Rocheuses, du Missouri, du Saint-Laurent, des provinces de l'Arizona, du Texas, Californie, N. du Mexique. — *Domaine du Mexique et de l'Amérique centrale et intertropicale*. Mexique, Guatemala, Yucatan, Costa Rica, Panama, Antilles, Venezuela, Orénoque, Colombie, Guyanes, Brésil septentrional, etc., Pérou. — *Domaine américain extra-tropical méridional*. 1° Brésil méridional, Plata, Valdivia, Chili, Hautes-Andes, Paraguay, etc.; 2° Patagonie. — *Domaine antarctique*. Terres magellaniques, îles Falkland et de Kerguelen, Georgie méridionale, îles Auckland, Campbell, Nouvelle-Zélande méridionale.

ORIGINE DE LA RÉPARTITION DES PLANTES À LA SURFACE DU GLOBE. — L'état actuel de la distribution des plantes est la résultante de ce qui s'est passé aux époques antérieures à la nôtre. D'abord on remarque que généralement les représentants d'un genre ou d'une famille se ressemblent d'autant plus qu'on se rapproche davantage d'un centre considéré comme centre d'origine ou centre de création, mais surtout, et plus exactement, comme centre de dispersion. Il est assez naturel de penser que les modifications ont plus de chance de se produire chez une espèce dans un

milieu éloigné du centre de dispersion ; mais les premières modifications ont dû se produire dans ce centre, et la différenciation s'est ensuite accentuée par l'émigration. D'autre part, il est certain que les choses ne se sont pas passées de même pour toutes les plantes ; il en est qui ont pu se modifier sur place, tandis que d'autres sont restées invariables dans leurs migrations. — Un centre d'accumulation n'est pas non plus nécessairement un centre d'origine. Il se peut qu'après sa naissance une famille, un genre ou une espèce, dans des conditions favorables à son développement, étende son aire sur une région nouvelle éloignée de son origine et que cette colonie constitue un nouveau centre de dispersion. En même temps il peut arriver, par suite de changements survenus dans le climat et le relief du sol, que l'aire occupe une situation géographique nouvelle et que toute communication ait été supprimée entre l'ancien centre et le nouveau. Ces mouvements et ces déplacements, au milieu desquels ont pris naissance les formes nouvelles, ont dû avoir lieu dès le début et se continuent probablement d'une manière lente et insensible. D'autre part, la flore de l'hémisphère boréal, à mesure qu'on se rapproche du pôle, revêt un caractère d'unité de plus en plus accentué au point de devenir identique sur toute la circonférence du cercle polaire. La région polaire se comporte donc elle-même comme un grand centre d'origine et de dispersion des végétaux. Buffon le premier a émis la pensée que la végétation du globe pourrait avoir eu le pôle pour berceau.

Quoi qu'il en soit, nous ignorerons peut-être toujours où a commencé le règne végétal ; il y a cependant quelque probabilité que ce soit dans la région qui, par suite d'un premier refroidissement du globe, est devenue habitable pour un être vivant. — Durant les périodes primaire et carbonifère il n'y avait en quelque sorte qu'une flore sur la terre entière ; partout c'étaient à peu près les mêmes Fougères, Lépidodendrées, Calamités, Equisétacées, Sigillaires et Gymnospermes primordiales. Il en a été à peu près de même pendant la période secondaire où prédominaient les Cycadacées et les Conifères. Vers la fin de l'époque secondaire commence le déclin du règne des Gymnospermes (Cycadacées et Conifères), en même temps que les Dicotylédones angiospermes et les Monocotylédones font leur apparition ou du moins accusent une prépondérance subite. De plus, grâce au refroidissement graduel de la terre, la végétation, qui avait jusqu'alors un caractère uniforme, se différencie peu à peu. Déjà, lors de la période crétacée, des formes nouvelles prennent naissance, à mesure qu'on s'éloigne de la région polaire : les unes appartenant aux familles et aux genres tropicaux ou subtropicaux (Lauracées, Mimosées et autres Légumineuses, Myrtacées, Ficus, Protéacées, Palmiers, Nipadites, Zingibéracées, Musacées, quelques Cycadacées, etc.), et descendant à des latitudes plus ou moins basses ; les autres, d'origine essentiellement arctique (Sequoia, Gingko, Bétulacées, Cupulifères, Acérinées, Magnoliacées, Juglandées, Platanées, etc.), toutes formes semblables, sinon identiques, à celles que nous voyons encore en Europe, en Asie ou dans l'Amérique du Nord. Il n'est pas toujours facile de déterminer la limite entre les formes subtropicales et les tempérées, en raison de l'existence de formes intermédiaires ayant les caractères des espèces méditerranéennes ou de l'archipel canarien. On remarque d'ailleurs qu'à mesure que le changement s'opère, c'est toujours la région arctique qui présente les premières modifications, de telle sorte que, durant toute la période tertiaire, alors que l'Europe moyenne présente des formes propres aux régions chaudes, les régions polaires en sont de plus en plus dépourvues et voient naître au contraire des types spéciaux à des régions plus tempérées. C'est ainsi que dans l'extrême N., où les Palmiers et les Lauriers à feuilles persistantes, dit Saporta, manquent dès le crétacé, l'époque miocène correspond par sa flore à l'époque pliocène de l'Europe centrale. La présence simultanée d'espèces subtropicales et d'espèces propres aux régions tempérées doit trouver son explication dans l'influence d'un climat relativement très doux permettant

la survivance de plantes telles que Palmiers, Lauriers, Myrtacées, etc., à côté de formes boréales plus récentes comme Sequoia, Platane, Orme, Chêne, Saule, etc.

A l'époque pliocène, les plantes subtropicales et même tempérées chaudes se retirent peu à peu vers le sud ; seules quelques formes telles que le *Nerium*, le *Chamærops*, le Caroubier, le Myrte, le Lentisque, etc., se sont maintenues ; quelques espèces par contre ont persisté en Europe, sur place, avec très peu de modifications depuis la craie jusqu'à nos jours ; ex. : le Lierre. Après le soulèvement de la chaîne centrale de l'Europe et d'autres soulèvements synchroniques et à l'approche de la période dite glaciaire, apparaît une nouvelle flore circumpolaire, différente de la précédente, composée exclusivement de sous-arbrisseaux et d'herbes vivaces. Les aires des espèces qui la constituent durent envahir une grande partie des régions actuellement tempérées, couvertes alors d'immenses glaciers, et les plantes tempérées de la flore antérieure furent refouées en grande partie, sinon en totalité, vers les régions méridionales. A la fin de cette période rigoureuse, le climat se radoucissant, les plantes des régions tempérées purent reprendre leur empire et les formes arctiques durent refluer vers le Nord dans les limites qu'occupent leurs aires actuelles. Mais les montagnes offrirent alors à nombre de plantes un refuge, dans leurs parties élevées, où elles retrouvèrent le climat qui convient à beaucoup d'entre elles et devinrent finalement plantes alpines. Un grand nombre de plantes alpines sont encore aujourd'hui circumpolaires, mais il en est d'autres qui ne se trouvent que sur les montagnes, et qui doivent avoir pour ancêtres soit des formes circumpolaires antérieures, soit des formes tempérées qui ont pu remonter sur les hauteurs en subissant des modifications en harmonie avec les nouvelles conditions climatiques. D'ailleurs les grandes chaînes de montagnes possèdent toutes certaines espèces *endémiques* dont l'aire ne s'étend pas au delà ; telles sont, par exemple, les espèces propres aux Pyrénées, aux Alpes, au Caucase, à l'Himalaya surtout, etc. Les vraies plantes alpines doivent avoir une origine moderne relativement aux plus anciennes plantes circumpolaires. Du reste, il ne faut pas oublier qu'il y a des plantes plus ou moins cosmopolites, plus sensibles aux conditions d'humidité, de lumière et d'association qu'à celle de la température (*Calluna*, *Andromeda*, *Vaccinium* et autres *Ericacées*, *Betula*, etc.) ; ces plantes sont restées sensiblement circumpolaires, même dans la plaine tempérée froide.

Dans le mouvement de retrait des plantes subtropicales ou tropicales vers le S., certaines formes ont persisté dans les régions tempérées et nous ont légué leurs descendants transformés, mais acclimatés ; de ce nombre sont une *Gessnériacée*, le *Ramondia* des Pyrénées, puis les rares *Solanées*, *Apocynacées*, *Convolvulacées*, *Euphorbiacées*, etc., dont l'immense majorité des congénères n'habitent que les pays les plus chauds. On peut en dire autant des *Lobéliacées*, des *Ménispermacées*, des *Lauracées*, des *Césalpiniées*, etc., qui ont persisté plus nombreuses dans les parties tempérées de l'Amérique du Nord, où d'ailleurs les limites entre la zone tempérée et la zone tropicale sont moins nettement tranchées que sur l'ancien continent et où nous trouvons des types qui sont avant tout américains : le genre *Asclepias*, les *Euphorbes* des groupes *Poinsettia* et *Trigerostigma*, les *Nicotiana*, une quantité de *Composées*, les *Yucca*, les *Cactées*, etc.

Il est difficile de dire si le pôle antarctique a été le théâtre d'un mouvement d'émigration semblable à celui du pôle arctique. La flore australe extrême, relativement très pauvre, renferme également quelques plantes circumpolaires d'une physionomie nettement caractéristique, bien qu'appartenant à des familles qui dominent dans la région arctique ; tels sont : *Azorella Selago* (*Ombellifères*), *Chrysobactron Rossi* (*Liliacées*), *Pringlea antiscorbutica* (*Crucifères*), *Lgollia Kerquelenis* (*Alsinaées*), *Poa flabellata* ou *Tunock-grass*, *Oxalis magellanica*, etc. Dans les montagnes

de la Patagonie et de la Nouvelle-Zélande viennent se joindre à plusieurs de ces plantes des formes semblables par leurs caractères à celles des régions boréales : *Ranunculus*, *Pinguicula*, *Epilobium*, *Geranium*, *Gentiana*, des Umbellifères gigantesques, des Composées-Astéroïdées, etc. Souvent des formes similaires, mais non entièrement identiques, distinguent la Nouvelle-Zélande de la Terre de Feu; prenons pour exemple le *Fagus antarctica* pour le détroit de Magellan, le *Fagus Solandri* pour la Nouvelle-Zélande. La Patagonie possède d'ailleurs une flore qui se fonde peu à peu dans celle des Andes du Chili, tandis que la flore de la Nouvelle-Zélande se rapproche de celle de l'Australie et de l'extrême Orient extra ou subtropical, tout en conservant son cachet propre. Ces terres australes possèdent encore comme formes spéciales des Gunnéracées, des *Libocedrus*, etc. En général on voit s'avancer assez loin vers le Sud, grâce au climat maritime, des espèces arborescentes et buissonnantes se rattachant aux formes subtropicales; tels sont les Myrtacées, les *Podocarpus*, *Libocedrus* et *Dammara*, mais ces formes revêtent un cachet austral bien déterminé. Dans les îles d'Amsterdam, Saint-Paul, Campbell, Kerguelen, les espèces arborescentes manquent et les Cryptogames dominent.

L'étendue des terres australes est si restreinte et les données paléontologiques font si complètement défaut — on ignore même ce qu'a pu être la période glaciaire dans cette région extrême — que toute opinion sur l'émigration des plantes devient ici hasardeuse. On a cru reconnaître cependant des traces d'un phénomène glacier ancien et austral, dans les Andes, en Australie et à la Nouvelle-Zélande. On serait tenté de croire que le pôle antarctique aurait été peuplé par des colonies venant du Nord à des époques reculées et que les plantes y auraient pris ensuite peu à peu leur physiologie australe et que de là elles auraient été de nouveau refoulées vers le N. par les froids. Les formes si caractéristiques du Cap, de l'Australie et de la Nouvelle-Zélande (*Acacia* à phyllodes, *Metrosideros*, *Melaleuca*, *Eucalyptus*, Epacridées, quelques Légumineuses spéciales telles que *Kennedya*, *Chorizema*, *Eutaxia*, etc.), auraient-elles passé par ces vicissitudes? Les Géraniacées ont de même comme représentants à cachet austral les *Pelargonium*, *Monsonia* et autres, presque tous du Cap; il faut ajouter quelques *Pelargonium* d'Australie et le *Pelargonium australe* de la Nouvelle-Zélande. Les Protéacées, à origine si énigmatique, qui vivaient sur l'hémisphère boréal à l'époque tertiaire, et qui se sont constitué aujourd'hui une vaste aire australe, paraissent aussi s'être avancées fort loin vers le pôle S., comme en témoignent l'*Embothrium coccineum* et la *Lomatia ferruginea* de la Terre de Feu. A l'encontre des Protéacées, les Cupulifères, largement répandues durant la période tertiaire jusqu'en Australie d'où elles sont aujourd'hui exclues, ne règnent plus que dans les régions tempérées de l'hémisphère boréal en ne laissant que de rares représentants dans l'extrême S. Les Crucifères, les Renonculacées, les Umbellifères, etc., au contraire, sont restées circumpolaires, de même que dans la région arctique, au moins comme familles, sinon comme genres ou espèces. Le fait qui tendrait le plus à appuyer l'existence d'un centre austral consiste dans la différence complète que présentent, comparées à celles du reste du globe, les Algues antarctiques (*Durvillea*, *Macrocystis*, etc.) qui s'avancent dans le N. jusqu'au Cap et à la Nouvelle-Hollande.

D^r L. HAHN et A. JOBIN.

III. Géographie zoologique. — La géographie zoologique est la science qui s'occupe de la distribution géographique des animaux à la surface du globe et qui recherche les causes de cette distribution, afin d'établir les lois naturelles qui ont présidé à la constitution des faunes (V. ce mot). La faune d'un pays est l'ensemble des animaux qui l'habitent et lui donnent son caractère zoologique, de même que la flore, ou l'ensemble des plantes qui croissent dans son étendue, lui donnent son caractère botanique. Ces deux éléments, faune et flore, dépendent étroitement l'un de l'autre,

car les animaux phytophages ne se trouvent que là où poussent les plantes qui leur conviennent, et la flore à son tour est sous la dépendance de la constitution géologique du pays : en outre, animaux et végétaux sont directement ou indirectement influencés par le climat propre à la région qu'ils habitent. Mais ce n'est pas tout : les variations séculaires dans la forme des continents et des mers dont l'étude fait l'objet de la géologie, les faunes anciennes (animaux fossiles), dont l'étude fait l'objet de la paléontologie, sont les premiers facteurs de la constitution des faunes actuelles, car on peut dire que celles-ci ne sont formées que des lambeaux de celles qui les ont précédées. Les connaissances les plus étendues sont donc nécessaires au naturaliste, dès qu'il ne se contente plus de dresser simplement la liste des animaux qui constituent une faune, et veut remonter jusqu'aux causes qui ont déterminé la réunion de ces formes zoologiques sur ce point particulier du globe, et reconstituer l'histoire de cette faune.

Le climat, auquel on a donné longtemps le premier rang est loin d'être le facteur le plus important de la distribution géographique des animaux. La plupart de ces derniers supportent, à l'état sauvage, des variations considérables de température, soit en se couvrant d'un pelage en rapport avec cette température, soit en échappant par l'*hibernation* (V. ce mot) ou par le retour périodique du cycle du développement (métamorphoses), aux conséquences du froid qui se fait surtout sentir dans les régions circumpolaires. Dans les régions tropicales, c'est le *noctambulisme* ou l'*estivation* (V. ces mots) qui permettent aux animaux de supporter la grande chaleur ou la sécheresse de ces contrées. Les oiseaux et les mammifères marins se soustraient par des *migrations* (V. ce mot) à ces variations de climat : mais c'est la disette de nourriture bien plus que le changement de température qui doit être considérée comme la cause déterminante de ces habitudes vagabondes : le fait est bien évident lorsqu'il s'agit des insectes et des mammifères terrestres (Criquets voyageurs, Antilopes de l'Afrique australe, Lemmings du Nord). Les animaux domestiques, que l'homme transporte à sa suite, supportent encore mieux, grâce à sa protection intelligente, les variations de climat les plus considérables (V. ACCLIMATATION et ADAPTATION).

La question de nourriture est donc celle qui influe le plus sur la composition de la faune d'un pays, les questions d'origine (géologie et paléontologie) étant mises à part. Si la flore est abondante, comme dans les régions de forêts ou de plaines fertiles, arrosées par de nombreux cours d'eau, la faune sera également très variée parce que l'on y trouvera les animaux qui se nourrissent de ces plantes et de plus les animaux carnassiers qui font leur proie des animaux herbivores. C'est ainsi que le Tigre (*Felis tigris*) se trouve jusque dans la vallée de l'Amour, au S.-E. de la Sibérie, malgré la température basse de cette contrée, parce que les Sangliers (*Sus scrofa*) abondent dans cette vallée. De même, le Lion (*Felis leo*) se montre aux environs de Chiraz, en Perse, parce que les forêts de chênes y font prospérer ce même gibier dont le Lion fait également sa nourriture.

La constitution géologique et géographique d'un pays a sur la composition de sa faune une influence de premier ordre et pour ainsi dire originelle, au point que l'on peut dire que les grandes régions zoologiques du globe sont beaucoup mieux caractérisées par les modifications fauniques que nous révèle leur histoire paléontologique que par la comparaison des chiffres résultant du dénombrement de leur population zoologique actuelle. Scater et Wallace considèrent comme faisant partie d'une même région zoologique tous les pays où l'on trouve au moins un tiers de la faune des Vertébrés supérieurs (Mammifères, Oiseaux), représenté par des genres particuliers, propres à cette région. On arrive à un résultat beaucoup plus précis en comparant les faunes actuelles aux faunes fossiles qui les ont précédées, et en tenant compte des ressemblances

et des différences qui ressortent de cette comparaison. On est frappé tout d'abord de ce fait que les faunes actuelles de l'hémisphère austral ont un faciès archaïque beaucoup plus marqué que celui des faunes de l'hémisphère boréal. Ainsi la *région australe* (Nouvelle-Hollande), avec ses Mammifères Didelphes et Ornithodèles, a conservé, presque sans mélange, un faciès secondaire (crétacé), qui ne se retrouve nulle part ailleurs. La *région néotropical* (Amérique du Sud) vient ensuite, avec des Didelphes, moins caractéristiques il est vrai, et les Rongeurs subongulés qui lui sont propres : son faciès est éocène. La *région éthiopienne*, dans son ensemble, présente un faciès tertiaire : Madagascar avec ses Lémuriens particuliers est éocène ; l'Afrique continentale avec ses Girafes, ses Antilopes, ses Zèbres et le genre *Hyæmoschus*, est miocène. La *sous-région orientale* (Inde) est pliocène. Enfin, le N. des deux continents (*région holarctique*) présente un faciès quaternaire ou moderne par suite de la disparition des grands Mammifères tertiaires (Eléphants, Rhinocéros, etc.). — La constitution géologique et les variations plus ou moins considérables que le climat et la flore de ces différentes régions ont éprouvées d'une époque à l'autre, expliquent les modifications que la faune a subies par une conséquence naturelle et inévitable. Dans bien des cas, c'est la géologie qui nous donne à elle seule la véritable solution des problèmes que soulève l'étude de la constitution des faunes.

Ces considérations s'appliquent également aux îles, quelle que soit leur dimension, et lors même qu'il s'agit de régions insulaires d'une étendue telle qu'on peut les considérer comme de véritables continents. Malgré son voisinage de l'Afrique et sa vaste superficie, Madagascar n'a pas de grands Mammifères, et le petit Hippopotame (*Cheropsis*), les oiseaux gigantesques (*Aepyornis*) qu'on y trouve à l'état fossile sont des indices insuffisants pour nous permettre d'affirmer qu'elle s'y soit rattachée d'une façon beaucoup plus complète à une époque antérieure. Le reste de sa faune semble indiquer un centre de dispersion bien distinct qui a pu rayonner d'une part vers l'Afrique australe, de l'autre vers Ceylan et l'archipel malais, avant que cette grande île et les îles Mascareignes qui en dépendent aient été réduites à leurs limites actuelles. De même la Nouvelle-Zélande dont la faune mammalogique est si pauvre et la faune ornithologique si remarquable, doit ces particularités à son isolement, loin de tous les grands continents tertiaires. Les archipels de la Polynésie, à part quelques rats (*Mus*), sont totalement dépourvus de Mammifères terrestres, mais possèdent des Chauves-Souris et des Oiseaux variés, c.-à-d. des Vertébrés pourvus d'ailes, et qui, grâce à leur vol, ont pu coloniser ces régions lointaines. Au contraire, les grandes îles de l'archipel Malais (Bornéo, Sumatra, Java) qui possèdent l'Eléphant, le Rhinocéros, le Tigre et beaucoup d'autres grands Mammifères, montrent par cela même qu'elles sont détachées depuis peu du continent sud-asiatique, ce que vient confirmer l'étude de leurs formations géologiques.

Lorsqu'une faune est formée de types très variés, on peut affirmer qu'elle a subi beaucoup de remaniements par suite de bouleversements géologiques et de migrations successives : telle est, par exemple, la faune du Mexique, région où s'opère d'une façon insensible le mélange des faunes néotropical, et néarctique. Les faunes de l'Australie et de Madagascar, au contraire, ont très peu varié depuis l'époque crétacée ou l'époque éocène. Par contre, une ressemblance très grande entre deux faunes séparées par de larges mers indique une séparation relativement récente : telles sont, par exemple, les faunes des régions paléarctique et néarctique (Europe, Sibérie, Amérique du Nord), et plus au S. la faune du pourtour de la Méditerranée (Europe S., Asie Mineure, Afrique N.) ou de la sous-région méditerranéenne, qui présente une grande uniformité.

Les révolutions géologiques et les changements de climat qui en sont la conséquence nous donnent également la clef des ressemblances que les faunes de toutes les chaînes

de montagnes de l'Europe présentent avec la faune arctique et présentent entre elles, tandis qu'elles diffèrent des faunes des plaines qui s'étendent à leur pied. Ce phénomène de disjonction s'explique par l'extension, sur toute l'Europe, du climat de la période glaciaire, extension qui amena jusque dans le S. de ce pays la faune des régions arctiques. Cette faune vécut alors jusque dans les plaines et les vallées du S. de la France. Au retour d'un climat plus doux, ces animaux arctiques abandonnèrent les plaines et se retirèrent sur les montagnes à température plus basse, où ils continuèrent à vivre comme dans des îles, tandis que les plaines se peuplaient d'animaux venus des régions méridionales. On sait que la période glaciaire détruisit complètement, dans le centre de l'Europe, la riche végétation de la fin de l'époque tertiaire, forçant par suite à émigrer vers l'Afrique ou l'Asie la faune pliocène qui vivait au milieu de cette végétation. La période glaciaire substitua à cette faune la faune des *toundras* arctiques ; puis, lorsque le climat fut redevenu plus doux, mais avant que les forêts aient eu le temps de repousser, cette faune arctique fut remplacée peu à peu par la faune des steppes asiatiques ; enfin la réapparition des forêts fit reculer vers l'Est cette faune des steppes et constitua la faune actuelle. On peut donc dire que, depuis la fin de l'époque tertiaire jusqu'à l'époque actuelle, quatre faunes bien distinctes se sont succédé sur le sol de l'Europe centrale. Des phénomènes du même genre se sont produits dans l'Amérique du Nord et en Asie, sans que le sol même de ces régions ait été profondément bouleversé et recouvert par la mer : cependant la configuration des côtes occidentales de l'Europe devait être à l'époque quaternaire très sensiblement différente de ce qu'elle est actuellement : les îles Britanniques étaient encore reliées au continent et le *gulf stream* ne réchauffait pas les côtes du N. de la France et du S. de la Scandinavie. Le percement du Pas-de-Calais et l'entrée de ce courant tiède dans la mer du Nord a été la principale cause du relèvement du climat et des changements qui se sont produits dans la flore et dans la faune.

En résumé, on peut dire que les causes qui déterminent la composition de la faune d'une région zoologique peuvent toutes se ramener à l'un des quatre chefs suivants (A. Milne Edwards) : 1° le mode de locomotion auquel les animaux qui composent cette faune sont appropriés (faunes insulaires, exclusivement formées de types ailés) ; 2° les relations géographiques de cette région, considérée comme foyer zoogénique, avec les parties circonvoisines du globe ; 3° l'aptitude de ces régions (suivant les conditions de climat, de nourriture, etc.) à être habitées par des immigrants ; l'époque géologique à laquelle remonte le type zoologique réalisé par ces êtres.

Cette dernière considération est celle qui domine toutes les autres lorsque l'on se pose la question de savoir « quel est le type zoologique (classe) qui caractérise le mieux la faune d'une région donnée » ? Les types inférieurs (Invertébrés), tels que les Mollusques et les Insectes, sont d'un faible secours pour caractériser les régions zoologiques, car il faut arriver jusqu'aux genres et aux espèces pour trouver des différences d'une région à l'autre : cela tient à l'ancienneté géologique de ces animaux dont les familles encore vivantes présentaient déjà leurs caractères actuels à l'époque secondaire et n'ont presque pas varié depuis cette époque, malgré les modifications profondes subies par les continents. La plupart des familles d'Invertébrés sont en effet cosmopolites. Il en est tout autrement des Vertébrés et plus particulièrement des Mammifères qui n'ont eu leur entier développement qu'à l'époque tertiaire, et se sont même profondément modifiés dans le cours de cette période. Certaines familles et même certains ordres sont seuls restés sans changements appréciables, sans doute parce qu'ils n'ont pas subi de migrations et que les conditions d'existence sont restées les mêmes dans leur patrie primitive. Tels sont les Monotrèmes et les Marsupiaux si caractéristiques de la région australe et qui gardent un faciès

secondaire, les Lémuriens, caractéristiques de certaines parties de la région éthiopienne (Madagascar) et qui gardent un faciès éocène, certains Rongeurs et certains Edentés, types de familles bien distinctes, et qui sont presque exclusivement propres à l'hémisphère austral. Les Mammifères terrestres, lorsqu'ils existent, sont donc de tous les animaux d'une faune ceux qui caractérisent le mieux la région zoologique à laquelle cette faune appartient.

A défaut de Mammifères, comme cela a lieu dans les îles de la Polynésie, ce sont les Oiseaux et les Vertébrés à sang froid qui doivent caractériser la faune d'un pays. Les Oiseaux et les Chauves-Souris, pourvus d'ailes comme les Oiseaux à ailes bien développées, sont à peu près les seuls représentants de cette faune insulaire. Il est facile de constater que ces animaux sont venus en volant des continents voisins (Australie et Malaisie); par suite, ils caractérisent très incomplètement cette faune. Les Reptiles terrestres, dont les moyens de locomotion sont comparables à ceux des Mammifères, sont de meilleurs indices. C'est ainsi qu'à la Nouvelle-Zélande existe un curieux Lézard, l'*Hatteria punctata*, type unique, à l'époque actuelle, de la famille des *Rhynchocephalidæ* qui se rattache, par ses caractères internes, à un ordre de Reptiles qui vivaient en Europe à l'époque jurassique (*Homacosaurus*, *Pleurosaurus*, etc.) et formait avec lui les *Rhynchocephalia* de Günther. C'est la preuve de l'antique origine de ce petit continent placé à nos antipodes, et qui possédait à une époque plus récente toute une faune de grands oiseaux sans ailes (*Dinornis*) dont le curieux *Apteryx* est le dernier survivant. Les Amphibiens ou Batraciens sont également très caractéristiques des faunes auxquelles ils appartiennent. Étroitement attachés aux eaux douces par suite des métamorphoses qu'ils y subissent dans leur jeune âge, ces animaux ne s'écartent jamais volontairement du bassin hydrographique qui est leur patrie d'origine, et comme leurs conditions d'existence ont très peu varié depuis l'époque secondaire, les principales familles de cette classe sont généralement cantonnées dans des régions zoologiques bien délimitées (V. BATRACIENS [Distribution géographique]). Cependant, comme la configuration des continents a changé depuis l'époque secondaire, on s'aperçoit que les grandes régions zoologiques qu'on voudrait délimiter en prenant pour base les Batraciens, ne coïncident pas avec les régions zoologiques établies d'après la distribution géographique des Mammifères. Les Poissons d'eau douce sont dans le même cas que les Batraciens, et Günther a pu dire que « les organismes d'eau douce sont ceux qui ont le moins varié depuis leur origine », bien que cette origine remonte, pour les Poissons, souvent jusqu'à l'époque paléozoïque. C'est ainsi que les Dipnoïques, qui habitent encore les eaux douces de l'Australie (*Ceratodus*), de l'Afrique (*Protopterus*) et de l'Amérique du Sud (*Lepidosiren*) datent du dévonien; les Ganoides, qui sont encore représentés dans les eaux douces de l'Amérique du Nord (*Lepidosteus*), ont cessé d'exister, partout ailleurs, depuis l'époque crétacée. Ces types ichtyologiques ne se sont conservés que grâce à ce que l'on peut appeler leur « intermenne » dans les eaux douces », car dès la fin de l'époque secondaire, ils n'existaient plus dans aucune mer.

Caractères fauniques. On désigne sous ce nom, d'après Pucheran, l'ensemble des particularités de formes et d'habitudes que présentent les animaux les plus caractéristiques d'une région donnée : ainsi les animaux grimpeurs caractérisent les régions couvertes de forêts; les animaux coureurs, sauteurs et fousisseurs, les plaines découvertes, arides et sablonneuses, désignées sous le nom de déserts ou de steppes. Examinée à ce point de vue, l'étude des faunes permet de subdiviser le globe terrestre en grandes zones continentales, qui sont bien distinctes des régions zoologiques proprement dites. En effet, si l'on passe d'un pôle à l'autre, on rencontre successivement des zones parallèles alternativement boisées ou découvertes. Au N. les plaines glacées (*toundras*) de la zone arctique; puis la zone cou-

verte de montagnes et de forêts qui comprend les régions paléarctique et néarctique; ensuite, la zone des déserts du tropique du Cancer qui s'étend sur les deux continents; enfin, la zone des forêts vierges équatoriales. Passant ensuite dans l'hémisphère austral, nous trouvons au S. de la zone forestière intertropicale une seconde zone de déserts situés sous le tropique du Capricorne (Pampas de l'Amérique du Sud, désert de Kalahari en Afrique, désert central de l'Australie); puis la zone des forêts qui couvre la Terre de Feu, la Tasmanie et la Nouvelle-Zélande; enfin une septième et dernière zone formée par la région antarctique. Les trois zones de forêts qui sont en même temps les régions riches en eaux douces, se ressemblent par l'abondance des types grimpeurs, ou nageurs, de même que les zones de déserts par la présence des types coureurs, sauteurs et fousisseurs. Les caractères fauniques sont souvent assez marqués pour qu'un naturaliste exercé puisse reconnaître, par l'examen seul de la dépouille d'un animal d'espèce nouvelle, quelle est sa patrie d'origine. La couleur *isabelle* et le grand développement des oreilles et des pattes chez les habitants des déserts, la longueur du pelage chez les animaux des régions arctiques ou montagneuses, le développement de la queue souvent prenante, celui des ongles qui sont aigus et recourbés, chez les animaux grimpeurs, ces mêmes ongles émoussés chez les animaux fousisseurs, etc., sont autant de caractères qui indiquent à la fois les habitudes de l'animal et sa patrie d'origine.

Influence de l'homme sur la faune des continents et des îles. L'homme a complètement détruit, sur plusieurs points du globe, des espèces animales autrefois nombreuses. En Europe, presque tous les grands Mammifères, herbivores ou carnivores, seront bientôt détruits comme ils le sont déjà dans les îles Britanniques. Dans l'Amérique du Nord, le Bison ou *Buffalo* (*Bison americanus*), autrefois si nombreux, est menacé d'une destruction analogue à celle de son congénère l'*Aurochs* (*Bison europæus*), et le gouvernement a dû prendre, comme pour celui-ci, des mesures de protection, afin de conserver les derniers représentants de l'espèce. Le Dronte des îles Mascareignes, le grand Pingouin du Nord (*Alca impennis*), le Rhytine (*Rhytina borealis*) de la mer de Bering et beaucoup d'autres ont été détruits au siècle dernier ou dans le courant de celui-ci. On peut déjà prévoir la prochaine extinction de beaucoup d'autres types de grande taille auxquels l'homme fait une guerre d'extermination (Lion, Tigre, Éléphants, animaux à fourrure, grands Cétacés, etc.) D'un autre côté, l'homme a transporté avec lui, sur presque tous les points du globe, ses animaux domestiques, et en a peuplé des îles autrefois dépourvues de toute espèce de Mammifères. Les Rats et les Souris, parasites et commensaux de l'homme, l'ont suivi dans toutes ses migrations et se sont partout installés près de lui. Les Chevaux et les Bœufs de race domestique vivent aujourd'hui à l'état sauvage dans les prairies de l'Amérique du Nord, les Pampas de La Plata, le désert australien. Les Chèvres et les Cochons ont prospéré sur presque toutes les îles de l'Océanie; les Moutons sont la principale richesse de l'Australie. Le Lapin sauvage (*Lepus cuniculus*), transporté également en Australie et à la Nouvelle-Zélande, a si bien prospéré et s'est multiplié dans des proportions tellement inquiétantes pour la culture, que les gouvernements de ces colonies ont dû prendre des mesures exceptionnelles pour restreindre sa fécondité, le fusil du chasseur étant impuissant contre le nombre.

Dans ces mêmes contrées, l'homme a transporté, avec un grand nombre de plantes dont il fait sa nourriture, les Insectes qui vivent en parasites sur ces végétaux, et qui s'y sont acclimatés comme eux. Ces migrations volontaires ou involontaires, souvent répétées depuis les temps historiques, ont si bien modifié la composition de certaines faunes qu'il est quelquefois difficile de dire si telle ou telle espèce est indigène ou introduite, ce que les documents écrits que nous possédons, et qui ne remontent pas au delà de trois ou quatre siècles, ne suffisent pas toujours à décider.

Faunes marines. Ce que nous venons de dire s'applique surtout aux faunes terrestres ou continentales. Les faunes marines ont une constitution différente. En général, elles ont varié, dans les temps géologiques, d'une manière beaucoup plus lente et presque insensible, au moins pour certains types inférieurs. Les plus anciens de ces types (Trilobites, Ammonites) se sont éteints; des types plus modernes (Cétacés) ont fait leur apparition, mais certains Mollusques de l'époque primordiale (*Pleurotomaria*, par exemple) vivent encore dans les mers actuelles. Les Coraux continuent à construire dans les mers intertropicales des récifs semblables à ceux des mers de l'époque secondaire. D'ailleurs, la distribution géographique des animaux marins est surtout comparable à celle des animaux aériens (Oiseaux, Insectes), l'influence des courants (marins ou aériens) ayant sur la répartition des uns et des autres une influence prépondérante. La division par grandes zones parallèles à l'Équateur prime ici les divisions par régions ou provinces zoologiques. Les questions de classe ou de groupe n'ont plus, lorsqu'il s'agit des animaux marins, qu'une importance secondaire, l'action des courants s'exerçant indistinctement sur tous les groupes et toutes les classes. Les familles, les genres et les espèces ont en général une dispersion beaucoup plus étendue que celle des animaux terrestres, et la ressemblance que l'on peut établir entre les animaux bons nageurs (Cétacés, Poissons) et les animaux ailés (Oiseaux, Cheiroptères) est sous ce rapport aussi complète que possible.

La faune d'un océan se subdivise en faune littorale et faune pélagique. A la première appartiennent les animaux sédentaires qui s'éloignent peu du rivage, et sont plutôt comparables, par leur distribution géographique, aux animaux terrestres. La seconde est formée de tous les animaux marins pourvus de moyens de locomotion plus puissants et qui voyagent d'un continent à l'autre; ceux-ci sont comparables aux Oiseaux et aux autres animaux aériens. Mais il ne faut pas oublier que beaucoup de types pélagiques dans leur jeune âge, sont littoraux à l'âge adulte, et la plupart des animaux pélagiques de grande taille (Poissons, Cétacés) se rapprochent des côtes pour se reproduire ou pour trouver une nourriture plus abondante. Beaucoup de poissons marins remontent périodiquement les fleuves, passant ainsi sans difficulté de l'eau salée à l'eau douce et réciproquement, et c'est ce qui explique comment presque tous les organismes d'eau douce ont eu des ancêtres marins dont on trouve les débris dans les couches géologiques anciennes.

Faune des hauts sommets et faune des grandes profondeurs. Lorsqu'on s'élève, dans les grandes chaînes de montagnes, des vallées aux sommets les plus élevés, on constate l'existence de plusieurs faunes étagées en quelque sorte les unes au-dessus des autres. C'est à la limite des neiges éternelles que l'on trouve ces animaux, dont nous avons déjà parlé et qui sont des immigrants de la faune arctique: le Lièvre changeant (*Lepus variabilis*) et la Perdrix des neiges (*Lagopus alpinus*), par exemple. Il en est de même dans la mer: la faune littorale se subdivise en plusieurs étages sous-marins ou zones (*zones cotières*) dont chacune a sa faune particulière, caractérisée par un certain nombre de types qui se rencontrent rarement en dehors de cette zone. Plus profondément encore on trouve la faune abyssale ou des grandes profondeurs qui s'étend jusqu'à près de 5,000 m. et dont les récentes explorations sous-marines ont montré la richesse en types spéciaux, intéressants et variés. Cette faune abyssale se subdivise elle-même en plusieurs zones, dont chacune a sa faune particulière. Pour les grandes régions zoologiques, V. AFRIQUE, AMÉRIQUE, ASIE, AUSTRALIE, EUROPE, etc. V. aussi MERS (Faune des), et BATRACIENS, CRUSTACÉS, etc.

E. TROUSSART.

IV. Histoire de la géographie. — L'histoire des progrès successivement réalisés dans la connaissance de la terre, tant dans la connaissance des lieux que dans celle de sa structure générale, est une des parties importantes de l'histoire. Peu de sujets intéressent autant l'homme cultivé. La passion avec

laquelle sont suivies les explorations africaines ou polaires en est la preuve. La géographie le transporte au delà de l'étroit horizon où il se meut; ses découvertes ont reculé les bornes de nos préoccupations; elles ont marqué la place exacte de chaque pays, de chaque race, dans l'ensemble du globe, notre habitation. Elles ont mis en rapport des races et des civilisations qui s'ignoraient, ouvert au commerce de nouveaux et immenses débouchés, déterminé par la création de colonies celle de nations nouvelles. Tributaires de toutes les sciences pour leurs généralisations, les géographes, les voyageurs ont fourni à toutes des faits positifs qui ont concouru à leurs progrès et à leurs applications. On s'explique donc que, sous un certain rapport, l'histoire de la géographie mesure les progrès de la civilisation. En tout cas, son étude est indispensable tant à l'historien qu'au géographe. Rien ne démontre mieux la supériorité prise par la race blanche depuis trois siècles.

Aux origines de l'histoire, nous trouvons les empires conquérants et administratifs du bassin du Nil, du bassin de l'Euphrate et ceux probablement plus récents de la Chine et de l'Inde. Ces empires ont eu une connaissance exacte de la chorographie des pays soumis à leur autorité, dressant des listes méthodiques des pays, villes, villages, des routes, des distances, opérant même des recensements, des cadastres. Tel fut plus tard le cas de l'empire romain et tel est resté celui de l'empire chinois. Ces nomenclatures sont le commencement de la géographie, mais seulement le commencement. Il ne semble pas que, sauf peut-être en Egypte, on ait tenté de figurer des contrées étendues, de dresser des cartes. Dans les premiers foyers de civilisation dont nous parlons, la géographie n'a pas encore sa base scientifique. Sorti du pays organisé administrativement, on n'a plus que des récits, des notes de voyageurs ou de militaires. C'est pourtant déjà beaucoup. « L'Africain dans sa peuplade, le sauvage dans sa tribu, le pasteur nomade au milieu de ses steppes, l'insulaire au milieu de ses archipels, connaissent leur territoire, les sentiers de leurs forêts, les îles de leur entourage ou même les rivages de leur mer; ils ne savent, souvent ils ne soupçonnent rien au delà. » Les nations organisées embrassent un plus vaste horizon, encore bien borné cependant. Dans l'Amérique précolombienne, le Pérou et le Mexique s'ignoraient. Si nous examinons, au point de vue des connaissances géographiques, les trois groupes principaux des civilisés: l'Inde, la Chine, les peuples de la Méditerranée, nous constatons que ces derniers, probablement les premiers qui aient eu des États organisés, eurent toujours un avantage catégorique. L'Inde est isolée, séparée du N. (Chine, Asie centrale) par le formidable rempart de l'Himalaya, les plateaux glacés du Tibet, le véritable « toit du monde », séparée de l'O. par une double ligne de déserts et par de hautes montagnes. Par mer, elle n'a guère jour que sur la barbare Afrique et sur l'Orient, Indo-Chine et Malaisie. C'est en effet à ce cercle que se bornent les connaissances géographiques des Indous. La Chine, bornée au N. par les plaines glacées de la Sibérie, limitrophe à l'O. de déserts et de steppes peu peuplées, s'en occupe peu; elle confond sous l'appellation de Hioungnou (esclaves rebelles) les tribus turques, mongoles, mandchoues, etc., de l'Asie centrale, et n'a sur les pays situés au delà que des notions vagues. Les peuples du groupe méditerranéen, qu'ils habitent la vallée du Nil, l'Asie antérieure jusqu'au golfe Persique et à l'Iran ou les presqu'îles méridionales de l'Europe, ont dû leur supériorité à la prépondérance du commerce maritime (V. COMMERCE). Cela est si vrai qu'elle s'affirme surtout chez les Phéniciens et les Grecs. La science grecque fonda la véritable géographie. Dans ce domaine, comme dans les autres, elle eut le mérite de coordonner les connaissances humaines, d'appliquer une méthode rationnelle. Mais, ici comme partout, elle recueillit l'héritage des civilisations antérieures de l'Égypte et de l'Asie occidentale qui mirent à sa disposition la masse des faits et des observations qu'elles avaient recueillies.

Les plus anciens documents géographiques retrouvés sont les inscriptions hiéroglyphiques ou cunéiformes ou les conquérants égyptiens ou assyro-chaldéens énumèrent les pays qu'ils ont traversés, les nations qu'ils ont vaincues et mises à contribution : peuples, provinces, rivières, villes défilent dans ces nomenclatures souvent illustrées de bas-reliefs, où l'ethnographie retrouve la physionomie, le costume, les animaux et les accessoires caractéristiques des peuples figurés. Dans les temples égyptiens, on voit, sculptés sur les murs, des processions de personnages dont chacun représente une race ou une province apportant au pharaon le tribut. Ces listes et les autres témoignages permettent de reconstituer la géographie politique de la vallée du Nil, Egypte et Ethiopie, de la Syrie, du bassin de l'Euphrate et du Tigre ; elle fournit des renseignements sur celles de l'Asie Mineure, de l'Arabie, de la Libye, de l'Archipel et des pays limitrophes. Clément d'Alexandrie cite parmi les vieux livres égyptiens attribués à Toth une cosmographie, une géographie générale, description de la terre, une chorographie ou géographie de l'Egypte, enfin une description du Nil et de ses canaux. Les inscriptions assyriennes et chaldéennes mettent en scène (sauf dans la période relativement récente des invasions en Egypte) les habitants de contrées moins lointaines, bassin de l'Euphrate et du Tigre, Caucase, Iran, Asie Mineure, Syrie.

La pauvreté des connaissances géographiques et ethnographiques, même à une époque voisine de l'antiquité hellénique, est attestée par les documents bibliques. Ceux-ci méritent quelques détails en raison de l'importance qui leur fut longtemps attribuée. La *Genèse* (V. cet art.) classe les races entrées en contact avec les Hébreux ; elle les fait descendre des trois fils de Noé, Sem, Cham et Japhet. Au centre, les Sémites, tribus en partie pastorales qui occupent la Syrie, le N. de l'Arabie, la plaine de l'Euphrate ; au S., les Chamites, peuples sédentaires de l'Egypte, de la Libye, de l'Yémen, de la Phénicie, des bords de la mer Erythrée et du golfe Persique ; au N., les Japhétides de l'Iran (Médès), du Pont, de l'Arménie, de l'Archipel. Les Nègres, les races turques, les Indiens, les Perses même semblent également inconnus à l'auteur ; son monde va de l'Océan Indien à l'Iran, à la Caspienne, à la mer Noire, à l'Archipel ; c'est à peu près celui des pharaons égyptiens. Sa classification enferme des erreurs. La géographie biblique offre aux investigations des érudits d'autres problèmes : l'itinéraire depuis la sortie d'Egypte jusqu'à la Terre promise ; la division de la Palestine entre les Chananéens, puis entre les douze tribus. Sur la terre, les Hébreux se faisaient des idées peu subtiles ; leur cosmographie a pesé sur celle du moyen âge et retardé ses progrès. La terre est envisagée comme un disque plat et rond, autour duquel règnent les ténèbres. Jérusalem en occupe le centre.

Les Phéniciens, ces hardis navigateurs et commerçants, ont beaucoup contribué à l'extension des connaissances géographiques. Ils couvrirent les rivages de la Méditerranée de leurs comptoirs, entrant en relations suivies avec les peuples variés qui habitaient au bord, Egyptiens, Lybiens, Pélasges, Hellènes, Italiens, Ligures, Celtes, Ibères, Bretons, Scythes, Caucasiens ; dans une autre direction, ils commerçaient avec les riverains de l'Océan Indien, Himyarites, Africains, Indiens (V. COMMERCE). Au bout de la Méditerranée, ils allèrent d'abord jusqu'à leur colonie de Gadir (Cadix), au riche pays de Tarsis ; derrière, ils trouvèrent l'Océan, la mystérieuse ceinture maritime qui, durant tant de siècles, arrêta à l'Occident les plus aventureux chercheurs. Le mot d'océan, l'idée longtemps répandue que là s'arrêtait le monde habitable, furent empruntés aux Phéniciens par les autres peuples. Les audacieux négociants s'y hasardèrent cependant ; apparemment sur la trace des marins locaux, ils allèrent chercher l'étain aux îles Sorlingues (Cassitérides) ; la côte de la Gaule, la future Grande-Bretagne entrent dans le cercle de la géographie phénicienne. En même temps, les Phéniciens vont à Ophir,

au pays des aromates : Yémen, côte des Somalis, Malabar. Entre l'Egypte et l'Yémen, entre celui-ci et les rivages africains d'une part, indiens de l'autre, les relations étaient d'ailleurs régulières. Originaires du golfe Persique, les Phéniciens restèrent en rapports avec les bords de la mer Erythrée. Comme Tarsis, Ophir est une désignation vague (V. COMMERCE). Rien ne montre mieux combien nous sommes encore loin d'avoir affaire à une géographie que le vague de récits de navigation commerciale.

Hérodote nous a cependant transmis le souvenir d'une véritable exploration scientifique, entreprise à l'instigation d'un souverain égyptien. Mais le fait était si exceptionnellement étranger aux habitudes du temps que l'on conteste la réalité de ce merveilleux voyage. Voici ce que raconte Hérodote. Le pharaon Nécho fit partir des Phéniciens sur ses vaisseaux par la mer Rouge avec ordre de rentrer dans la mer du Nord (mer Méditerranée) par les colonnes d'Hercule et de revenir ainsi en Egypte. « Les Phéniciens, s'étant donc embarqués sur la mer Rouge, naviguèrent dans la mer australe. Quand l'automne était venu, ils abordèrent à l'endroit de la Libye où ils se trouvaient et semaient du blé : Ils attendaient le temps de la moisson et, après la récolte, ils reprenaient la mer. Ayant ainsi voyagé pendant deux ans, la troisième année ils doublèrent les colonnes d'Hercule et revinrent en Egypte. Ils racontèrent, à leur retour, qu'en faisant voile autour de la Libye ils avaient eu le soleil à leur droite, ce qui ne me paraît pas croyable, mais ce qui pourra le paraître à d'autres. C'est ainsi que pour la première fois la Libye fut connue. » L'observation sur la position du soleil, qui fait douter Hérodote, est le meilleur argument en faveur de l'authenticité du récit. Il est clair que les Phéniciens de Nécho avaient dépassé la pointe méridionale du continent et navigué de l'E. vers l'O. le long du pays actuel du Cap. Il n'y a d'ailleurs aucune bonne raison de rejeter ce récit du périple de l'Afrique. Comme il s'agissait d'un voyage de simple curiosité, que nul intérêt commercial n'était en jeu, on ne saurait s'étonner qu'il ait été oublié. Il le fut si complètement que l'opinion la plus répandue était qu'il était impossible de passer de la mer Erythrée à l'Océan (Atlantique) en réalisant la circumnavigation de l'Afrique ; on admettait plutôt que la mer Erythrée était fermée au S., la côte africaine rejoignant l'Asie orientale. Le long des côtes de l'Océan Atlantique, les Phéniciens avaient étendu fort loin leurs opérations commerciales. Au septentrion, ils s'avancèrent jusqu'à la Chersonèse cimbrique (Jutland), peut-être jusqu'au fond de la Baltique, à la recherche de l'ambre, récolté sur la côte de la Prusse actuelle. De ce côté, comme dans l'Afrique septentrionale, leurs investigations furent poursuivies par les Carthaginois.

La grande cité africaine ne nous a laissé aucun témoignage direct de sa science (V. CARTHAGE). Le foyer de son activité étant la Méditerranée occidentale, c'est elle qui fit entrer, dans le monde civilisé et connu des vieux peuples civilisés, l'Afrique mineure, l'Espagne, la Gaule, l'Italie occidentale. Il paraît certain que, non seulement la région de l'Atlas, mais le Sahara furent parcourus, explorés, leurs peuplades, leurs localités relevées, et que l'on se rattacha aux contrées libyennes connues des Egyptiens. La destruction totale de la littérature carthaginoise fut, comme celle de la littérature phénicienne, un désastre irréparable pour la géographie antique. On en peut juger par le fragment qui a survécu à ce naufrage, le périple d'Hannon, si admiré de Montesquieu. Hannon s'avança au delà du détroit de Gadès, longeant la côte occidentale d'Afrique et y établissant des colonies. Il visita l'île de Cerné qu'on place vers la baie du rio de Ouro, où un îlot porte encore le nom de Herné ; cette île fut, par la suite, le terme ordinaire des navigations dans cette direction ; mais Hannon continua pendant vingt-six jours de s'avancer vers le S. Il paraît avoir atteint le golfe de Cherbro sur la côte de Sierra Leone ; là serait le golfe de la Corne du Midi auquel il s'arrêta ; trois jours plus tôt, il avait relevé la montagne du Char

des dieux (Θέων ἄρχη), probablement la montagne de Sagres. — Une autre expédition avait eu lieu simultanément dans la direction du N. ; conduite par Himilcon, elle ne nous est connue que par des extraits d'Avienus et une ligne de Plin. Il visita les îles de l'étain qu'il appelle Oëstrymnides et signale les barques recouvertes de peaux des indigènes de ces parages. Himilcon passa de là à l'île Sacrée ou des Hiberniens (Irlande) et parle des brouillards qui enveloppent ces mers septentrionales. « Nul (lui fait dire Avienus) n'a pénétré dans ces eaux inconnues ou l'Océan se déploie vers des horizons sans fin ; nul n'y a dirigé ses navires, dont un vent propice ne souleverait jamais la poupe. » En somme, les Phéniciens et les Carthaginois ont parcouru et décrit à peu près toutes les régions de la terre qui furent connues des anciens. Mais si les Grecs n'agrandirent pas beaucoup le cercle de leurs explorations, ils n'en furent pas moins les créateurs de la géographie, parce qu'ils lui donnèrent une base scientifique.

Une des plus anciennes légendes grecques nous conduit dans une région exploitée par les Phéniciens et dont nous n'avons pas encore eu occasion de parler, celle de la mer Noire ; la fabuleuse expédition des *Argonautes* (V. cet art.) fut dirigée vers ces parages ; partie d'Iolcos, elle serait allée en Colchide, à l'embouchure du Phase. Les poèmes consacrés à cette expédition sont de date relativement récente ; le plus ancien est dû aux Orphiques, et, bien qu'il ait dû utiliser d'anciennes légendes, nous ne pourrions l'utiliser que pour indiquer les idées qu'on se faisait sur la géographie des régions septentrionales. Nous y reviendrons donc tout à l'heure à ce propos. Les plus anciens documents de la pensée grecque sont les poèmes homériques. Aussi leur géographie a-t-elle été étudiée dans le détail. Elle nous apprend ce que croyaient et savaient les populations de l'Archipel un millier d'années avant l'ère chrétienne. On se représentait la terre comme un disque plat et rond, autour duquel coulait une sorte de fleuve énorme, l'Océan, dont les eaux, s'enfonçant sous terre, alimentaient toutes les rivières. On le distinguait de la mer aux eaux salées, c.-à-d. de la Méditerranée ; l'*Odyssée* signale toutefois à l'O. une communication par le détroit ouvert entre les colonnes d'Hercule (détroit de Gibraltar). Homère distingue le côté du jour et le côté de la nuit, Orient et Occident. Il ne connaît bien que l'Archipel, les côtes de la Grèce et de l'Asie Mineure, au delà la Thrace, la Phénicie, l'Égypte, la Libye, l'Éthiopie, sans en préciser l'emplacement. À l'extrême Orient, il place le pays du soleil ou d'Étéas, celui des Asimes avec ses montagnes de feu (peut-être les volcans du Taurus ?), celui des Amazones, les Halizones du pays d'Alybé ou nait l'argent, les Paphlagoniens, les Caucones, les Hénètes, les Sôlymes, les Lyciens, les Phrygiens ; de ce côté, ses informations ne dépassent pas l'Asie Mineure. Au S., il place les Ethiopiens, les Erembes (Araméens ?) ; les Phéniciens et Sidoniens habitent au midi de ceux-ci, puis à l'O. on trouve l'Égypte, à l'O. de celle-ci la fertile Libye, puis les Lotophages ; au S. de l'Égypte, touchant à l'Océan, l'*Ithale* place les Pygmées, probablement ces peuples nains qu'on a retrouvés au centre de l'Afrique. Le poète dit ailleurs que les Ethiopiens, les plus recules des hommes, sont partagés en deux peuples, l'un vers le soleil couchant, l'autre vers le levant, ce qui répondrait à leur répartition des deux côtés de la mer Rouge. Son savoir se précise en approchant de la mer Egée. Troade, Méonie, Carie, Lycie la bordent à l'E. De la Grèce européenne, il connaît bien la Béotie, la Phocide, la Locride, l'Attique, le Péloponèse oriental ; moins le Péloponèse occidental (Arcadie, Elis, Pylos), l'Hellade occidentale (Etolie, Acarnanie) et les pays de Thessalie et d'Épire. Il est peu question des îles Eubée, Salamine, Egine, Délos ; même l'*Odyssée* est mal informée sur celles de l'O. Au N. de la Grèce, on place la Piérie, l'Emathie, la Péonie, les Cicones, les Mysiens, les Thraces, les Hippemolges, les Abiens. Sur l'Occident, on n'a que des idées vagues, des récits légendaires de marins, rapportés dans l'*Odyssée*. On y place les

Cyclopes, les Lestrygons, les Siceles, les Sicanes, l'île d'Éguse, le pays d'Éole, maître des vents, la Thrinakia avec ses roches errantes, Charybde, Scylla ; tout cela dans les parages de la Sicile et de la mer Tyrrhénienne ; mais à quoi répond l'île des Sirènes ? le pays de Circé à l'extrême Occident ? Au bord de l'Océan vivraient les Cimmériens ; au N.-O. serait l'île de Calypso, Ogygie. Ces légendes n'ont pas beaucoup plus de précision géographique que n'en auront chez les Arabes les voyages de Sindbad le marin. En résumé, les poèmes homériques dénotent une connaissance précise des bords de l'Archipel, approximative de la péninsule des Balkans, de l'Asie Mineure, de l'Égypte, légendaire des contrées plus lointaines de l'Occident, du Nord ou du Midi.

Les poèmes hésiodiques renferment des opinions cosmographiques et géographiques analogues à celles des poèmes homériques, mais incontestablement plus étendues. Ils savent le nom du Nil ; ils connaissent le Strymon, l'Ister (Danube), l'Eridan (Pô ou peut-être Rhône), place bien le Phase. Ils nomment les Scythes, les Galactophages. Ils ont développé les connaissances vers l'Italie ou sont nommés les Tyrrhéniens, Latinus, l'Étna, Ortygie (Syracuse) ; mentionnés les Ilygiens (Ligures ?) ; on place vis-à-vis de l'Atlas le jardin des Hespérides (Espagne) ; il est vrai que le long du fleuve Océan on met, au lieu de l'Élysée d'Homère, les îles des Bienheureux et celle d'Erythie. On a attribué à Hésiode une géographie (γησι περλοδος) qui n'était qu'une sorte de collection, faite par Eratosthène, des indications géographiques et cosmographiques disséminées dans les œuvres mises sous le nom du poète.

Malgré les progrès de la colonisation grecque (V. COLONISATION) dans la période intermédiaire, les poètes cycliques, Pindare, Eschyle même, n'ajoutent pas grand-chose à la géographie homérique ; ils en respectent le côté mythique. Pourtant il faut noter chez Eschyle la distinction des parties du monde : Asie, Libye, Europe, celle-ci séparée de l'Asie par le Phase ou par le Bosphore cimmérien (détroit de Kertch), de la Libye par les colonnes d'Hercule. Ce sont à peu près les divisions que nous avons conservées. Mais à cette époque les poètes ne sont déjà plus les interprètes autorisés des idées de leur temps. La science rationnelle est née avec la prose aux rivages ioniens ; la philosophie, l'histoire, la géographie se développent en même temps. Les premières œuvres des *logographes* (V. ce mot) sont des géographies. Nous n'avons plus ni la description de la terre (περτήγησις τής οικουμένης) de Denys de Milet, ni ses *περσιτικός*. On doit déplorer plus encore la perte des œuvres d'Hécateé de Milet, le vrai père de la géographie. Il mit à profit les découvertes scientifiques de l'école ionienne et les explorations des vi^e et vi^e siècles. Thalès avait pressenti sinon reconnu la sphéricité de la terre, déterminé la latitude par la hauteur méridienne du soleil ou la distance des étoiles au pôle boréal, partagé la sphère en cinq zones. Anaximandre avait figuré sur un plan la partie connue du globe ; il serait ainsi le premier cartographe. Les pythagoriciens établirent, enfin, les principes de la cosmographie. Au viii^e siècle, la Sicile et l'Italie méridionale avaient été colonisées par des Grecs ; les Milesiens avaient couvert les rives du Pont-Euxin (mer Noire) de leurs établissements, visitant les bouches de l'Ister, du Tanais, le palus Méotide (mer d'Azov) ; des rapports réguliers s'étaient établis avec l'Égypte ; les colons de la Cyrénaïque avaient exploré la Libye ; le Samien Coleus, entraîné par les vents, avait pénétré dans l'Atlantique que bientôt visitèrent les Phocéens ; l'expédition de Darius contre les Scythes avait élargi les connaissances du N. du Danube, tandis qu'on pouvait profiter de l'organisation de l'empire des Perses pour pousser les itinéraires mesurés et les voyages réguliers jusqu'à l'Indus et à l'Axartes (Sir Daria). Darius fit exécuter par l'Ionien Scylax de Caryanda une exploration des rivages de la mer Erythrée depuis les bouches de l'Indus jusqu'à l'Égypte. Tels sont les matériaux dont purent disposer les écrivains du vi^e siècle

av. J.-C. Hécatée de Milet (549-472) écrivit une géographie (γῆς περίοδος) accompagnée d'une carte; jusqu'à Ératosthène, son œuvre fit autorité. Il paraît s'en être tenu à la conception de la terre comme un disque plat entouré par l'Océan, et il a distribué les parties du monde des deux côtés de la Grande Mer, notre Méditerranée: au N. l'Europe, dans laquelle il comprenait la plaine nordasiatique; au S. la Libye et l'Asie. Hécatée avait des notions précises sur l'Ibérie, la Celtique, l'Italie, l'Illyrie, la Thrace, le Pont, le Caucase et l'O. de la Caspienne, la Perse, même sur l'Inde. Sur la Méditerranée occidentale, il était plus complet qu'Hérodote. Sa carte doit être celle qu'Aristagoras de Milet montra aux Spartiates. Après Hécatée, Charon de Lampsaque donna des détails sur la Perse, la Libye, l'Éthiopie, rédigea un périple de l'Océan Atlantique (ἐξὸς τῶν Ἑρακλείων στῆλων). Xanthus, Hippius, Hellanicus écrivirent des traités géographiques et ethnographiques. Damastès s'efforça de préciser les distances d'un lieu à l'autre; bien informé sur l'Occident, il cite Rome; Phérécyde est aussi bien renseigné sur l'Italie.

Hérodote a sur ces logographes l'avantage que son livre nous est parvenu. Il ne sépare pas la géographie de l'histoire. Ses théories générales sont peu avancées; il regarde la terre comme plate, de forme ovale, entourée par la mer. Il lui donne une longueur de 40,000 stades, la partage en deux: Europe au N., Asie au S., regardant la Libye comme une presqu'île de l'Asie. Ses deux parties du monde sont séparées: détroit de Gades, la Méditerranée, la mer Noire, le Phas, l'Araxes, la Caspienne; il ne va pas plus loin. Il place à l'O. des colonnes d'Hercule, l'Ibérie presque entière, la Celtique, faisant naître près de la ville de Pyréné (Brenner ou Pyrénées?) le Danube qui traverse l'Europe pour aboutir à la mer Noire en face de Sinope; plus à l'O. encore, il nomme les Cynestes. Ses informations sont plus rigoureuses sur le S. de la Gaule, sur l'Italie dont il est le premier à donner le nom; il connaît les Ombrions, les Tyrrhéniens, mais pas Rome. Sur la Grèce, l'Épire, la Macédoine, il est complètement renseigné, même sur la Thrace, dont il ignore les frontières septentrionales. Sur la Scythie (la plaine russe), il demeure le principal magasin d'informations, indique exactement ses grands fleuves. Il est le premier à savoir que la Caspienne est une mer fermée. Toutefois, quand il s'agit de l'extrême Nord, il glisse aux fables; ce qu'il raconte des Arimaspes, des Hyperboréens, des Égipodes est peu sérieux. Il connaît bien le Caucase et les mers qui séparent l'Europe de l'Asie. Le Phas marque pour lui la limite. Dans l'Asie, il distingue deux parties, des deux côtés de l'Halys, ce qui suffirait à prouver l'insuffisance de l'orientation à cette époque; le golfe Arabique (mer Rouge), qu'il croit petit, achève la séparation. Il se représente l'Asie comme une masse centrale formée par le bassin de l'Euphrate, pays des Colchiens, des Saspis, des Mèdes et des Perses; autour se distribuent de vastes presqu'îles: Asie Mineure, Assyrie, Perse, Arabie, Libye. Il ne connaît que les confins de l'Inde, ignore le Gange, bien que les explorateurs de Darius lui aient communiqué un certain nombre de faits exacts. Sa géographie administrative de l'empire perse est excellente. Il connaît parfaitement l'Égypte; au delà il sait qu'on peut remonter le Nil pendant quatre mois sans arriver à sa source; il est disposé à le faire venir de l'O.; on voit poindre la confusion avec le Nil des Noirs ou Niger. Sur l'Éthiopie, ses assertions sont suffisantes. Les Égyptiens et les Cyréniens l'ont bien renseigné sur la Libye, peuples du littoral et du Sahara oriental. Au delà des Syrtes commence la confusion; à peine nomme-t-il Carthage; il n'a pas mis à profit l'œuvre d'Hécatée. Bref, l'historien grec ignore l'Europe septentrionale, l'Asie au delà des confins de l'empire perse, l'Afrique intérieure; mais il connaît et décrit bien tout le bassin de la Méditerranée orientale et de la mer Noire, à peu près celui de la Méditerranée occidentale, bien l'Iran. Sa mappemonde est exacte en ce qu'il admet la jonction de nos océans Indien et Atlantique.

Au siècle suivant, on ajouta peu aux descriptions d'Hécatée et d'Hérodote. Ctésias raconte une foule de particularités plus ou moins fantastiques sur les mœurs de la Perse et de l'Inde. Il sait que celle-ci est aussi grande que l'Asie antérieure. Xénophon précisa la connaissance des montagnes de l'Arménie et de l'Asie Mineure. Hippocrate donna quelques renseignements sur les Scythes voisins du Pont. Platon par son mythe de l'Atlantide, terre engloutie sous les eaux de l'Atlantique, préparait un sujet d'inépuisables controverses à l'avenir. Un second Scylax rédigea un périple des côtes de la Méditerranée, abondamment détaillé et plein de noms nouveaux. Le géographe du II^e siècle av. J.-C. fut Eudoxe de Cnide, disciple de Platon et héritier des traditions pythagoriciennes. On a perdu sa Description du monde; célèbre mathématicien, il parcourut l'Égypte, l'Asie, la Sicile, relevant la latitude; il fit une large place dans son ouvrage à la géographie physique, aux curiosités naturelles et aux produits de chaque pays. Il enseigna décidément que la terre est une sphère, la divisa en soixante parties, trente d'un pôle à l'autre, attribuant huit de ces bandes à la zone torride, entre les tropiques, cinq à chacune des zones tempérées, six à chacune des bandes glaciales. Il est vrai qu'il imaginait que la terre habitée se limitait à une grande île deux fois plus longue que large et comprise dans la zone tempérée du Nord. L'usage des cartes se vulgarisait, ainsi que l'attestent les plaisanteries d'Aristophane. Ephore, d'un mérite scientifique moindre qu'Eudoxe son contemporain, écrivit une Description de la terre très goûtée. On admit généralement sa division ethnographique; autour des régions centrales occupées par les Hellènes et les Perses, il plaça quatre grandes races: au N. les Scythes, à l'O. les Celtes, au S. les Éthiopiens, à l'E. les Indiens. L'expédition d'Alexandre et des voyages contemporains allaient élargir les limites du monde connu.

Les conquêtes d'Alexandre ont eu dans l'histoire de la civilisation une immense importance. À notre point de vue spécial, elles ont beaucoup profité à la géographie. L'élève d'Aristote a fait une véritable exploration scientifique de l'empire qu'il soumettait. Dès avant son entrée en Asie, la première campagne de son règne en Thrace (336) fournit sur les pays jusqu'au Danube des informations recueillies par Ptolémée et où Arrien puisa tout son premier livre. L'empire perse, sillonné par les administrateurs et les marchands grecs, fut connu avec une grande exactitude. Quand on toucha à l'Axartes et à l'Indus, on entrevit au delà l'immense Asie des Touraniens et des Indiens. Sur leurs frontières s'établirent des milliers de colons grecs qui maintinrent jusqu'à l'ère chrétienne un royaume gréco-bactrien (V. ALEXANDRE, BACTRIANE). Les officiers de l'armée et autres gens de la suite publièrent de nombreux mémoires bien documentés, tels Clitarque, Anaximène de Lampsaque, Aristobule, Callisthène, Hiéronyme de Cardie, Hécatée d'Abdère, Duris. Une mention spéciale est due aux ingénieurs militaires Diognète et Baéton. Ils relevèrent les routes avec une précision égale à celle de nos géomètres. On en peut juger par le fragment conservé des *Stathmes* du premier; cet itinéraire des marches d'Alexandre pour la partie comprise des Pyles Caspiennes à l'Hyphase (de la Caspienne au Pendjab) est d'une exactitude parfaite. On ne sait que le titre des *Stathmes* d'Amyntas. Sur mer, le pilote Onésicrite et l'amiral Néarque se distinguèrent. Le journal maritime de Néarque, qui revint de l'Indus au golfe Persique, le long de la côte, a été conservé par Arrien; les distances y sont soigneusement indiquées. Onésicrite donna des renseignements, de seconde main malheureusement, sur les côtes de l'Inde; il l'évalue au tiers de la terre habitée; il fit connaître la grande île de Taprobane (Ceylan), mais s'en exagéra énormément les dimensions; cette erreur s'est perpétuée dans la géographie jusqu'aux temps modernes. Observons que les anciens ne soupçonnèrent pas que l'Inde fût une presqu'île. Ultérieurement, les Ptolémées firent d'Alexandrie le grand entrepôt du commerce universel et développèrent notamment la navigation vers l'Inde.

Le voyage de l'Inde (*παράπλους Ἰνδικῆς*) d'Androsthènes de Thasos, compagnon de Néarque, est perdu ; de même le récit du voyage d'Evhémère qui explora l'Arabie Heureuse et découvrit plusieurs îles, dont Panchea ; les Indiques ; Mégasthènes, ambassadeur de Séleucus auprès du souverain de l'Inde Tchandragoupta (V. INDE) ; ceux de Daimaque, de Platéa et de Denys envoyés de Séleucus et de Ptolémée Philadelphe, le périple de l'Inde de l'amiral syrien Patrocle, etc. Le contact de l'Inde et de la Grèce fut un fait historique de premier ordre et il en résulta une grande extension des connaissances géographiques. Simultanément se poursuivait l'exploration de la Bactriane, de la Sogdiane, des vallées de l'Imaus, des rives de l'Iaxartes ; ici, il faut noter l'expédition de Démodamas, général d'Antiochus. Ce fut après Mégasthènes la principale source sur les régions indiennes. Pour compléter cette énumération d'ouvrages malheureusement perdus, il faut citer ceux de l'amiral de Ptolémée II, Timosthènes de Rhodes, le récit mensonger d'Eudoxe de Cyzique qui aurait recommencé la circumnavigation de l'Afrique ; la géographie de l'Éthiopie due à Basilis ; les périples de Zénothémis, Philéas, Nymphodore, consacrés à la Méditerranée. Il nous faut maintenant parler des savants que mirent en œuvre ces matériaux pour la construction d'une géographie scientifique.

En même temps que l'expédition d'Alexandre reculait vers l'Orient les bornes du monde connu des Grecs, elles étaient reculées vers le N.-O. par un voyage d'exploration aussi admirable que celui d'Hannon ; il fut exécuté par le Marseillais Pythéas. C'était un vrai savant, observant avec un *gnomon* (V. ce mot) l'ombre du soleil au solstice d'été ; il en avait conclu la latitude de Marseille, la fixant à 30,300 stades de l'équateur, soit $43^{\circ}17'8''$; l'erreur est de moins d'une minute. Pythéas fut chargé par ses compatriotes d'explorer la mer Extérieure pour chercher les pays de production de l'étain et de l'ambre, afin d'enlever ce commerce aux Carthaginois. Il cotoya l'Ibérie, la Celtique, franchit la Manche et atteignit la Grande-Bretagne, passa aux îles Cassitérides, observa les grandes marées du golfe de Bristol dont il reconnut la cause, l'action lunaire, longea la Grande-Bretagne jusqu'à sa pointe septentrionale et atteignit la région où la nuit n'est plus que de deux heures. Il apprit que dans une terre nommée Thulé, au solstice d'été, le soleil ne se couche pas ; ceci indique que cette terre était sous le cercle arctique ; il s'agirait donc de l'Islande, d'autant qu'au delà de Thulé on signale la mer glacée qu'on nommait *Cronium*. On disait que dans ces régions reculées les éléments se confondaient ; il n'y avait plus ni terre, ni mer, ni air. Dans ce même voyage, ou dans un autre, Pythéas visita la Baltique dont il évalua la longueur à 6,000 stades. Ses informations de ce côté paraissent exactes. L'importance des découvertes de Pythéas fut méconnue. On lui emprunta surtout son erreur sur la dimension de la Grande-Bretagne qu'il exagérait fort, probablement à cause des sinuosités du littoral, lui donnant 40,000 stades de circuit, et la notion de Thulé, terre mystérieuse de l'extrême nord.

Le premier à nommer est Aristote (384-322). Ses idées sont connues par ses écrits et ceux de son école. Il accepte, comme Platon, les idées des pythagoriciens et regarde la terre comme sphérique, et il la juge immobile au centre de l'univers (bientôt Héraclide du Pont signala sa révolution autour de son axe, démontrée par Aristarque). Il démontre sa sphéricité et son isolement par des arguments astronomiques et physiques, le déplacement de l'étoile polaire par rapport à l'horizon quand on va du S. au N., le contour de l'ombre de la terre projetée sur la lune pendant les éclipses. Il affirme que la terre est très petite comparée aux espaces célestes ; pourtant il estime qu'on n'en connaît qu'une petite partie ; comme Platon, il suppose qu'il existe plusieurs parties du monde habitées qui ne sont pas encore connues ; idée féconde ; il place une de ces parties dans l'hémisphère méridional à l'opposé de celle des Grecs. Le *Traité du Ciel* dit : « Les mathématiciens, qui cherchent à

déterminer la grandeur du globe terrestre, lui donnent environ 400,000 stades de tour. » C'est une évaluation exagérée, presque du double de la vérité ; mais la tentative est curieuse. Aristote pensait que la zone tempérée est seule habitable, à l'exclusion de la zone torride et de la zone glaciale, négligeant l'observation qui eut démenti cette idée par l'exemple de l'Éthiopie et de l'Inde méridionale ; quant à la zone glaciale, elle avait été touchée, probablement par Pythéas (V. ci-dessus), puisque le philosophe parle d'une constellation (la Couronne) qui ne se couche jamais pour les pays situés sous le cercle arctique. Quoi qu'il en soit, voici l'idée que les *Météorologiques* donnent de la partie connue de la terre, notre ancien continent. « On représente d'une manière ridicule le contour de la terre habitée lorsqu'on lui donne une forme circulaire. Que la terre habitée ne puisse avoir cette forme, c'est ce que démontrent à la fois le raisonnement et l'expérience. Les voyages de terre et de mer nous montrent en effet que la zone habitable est resserrée dans sa largeur, d'un côté par la zone polaire, de l'autre par la zone tropicale, l'une et l'autre inhabitables, tandis que dans le sens de sa longueur, de l'O. à l'E., la zone tempérée embrasse le tour entier de la terre et qu'elle serait partout propre à l'habitation de l'homme si la mer n'interrompait la continuité des terres. La terre habitable est donc beaucoup plus étendue en longueur qu'en largeur. L'intervalle compris entre les colonnes d'Hercule et l'Inde est à l'espace qui s'étend depuis l'Éthiopie jusqu'à la Méotide et aux parties extrêmes de la Scythie, comme cinq et même un peu plus est à trois, autant du moins que les voyages terrestres et maritimes peuvent fournir des éléments certains pour des déterminations de cette nature. La portion habitée de la terre a été, en effet, explorée dans le sens de la largeur, jusqu'aux lieux où elle cesse d'être habitable. » Le *Traité du Monde* donne les chiffres de 70,000 stades pour la longueur, 40,000 pour la largeur, chiffres admis par Posidonius et Strabon, ce qui ferait environ 13,000 kil. de long, 7,400 de large. La première évaluation n'est pas trop forte, d'autant que la limite de l'Inde est élastique (on peut la porter jusqu'à l'Indo-Chine) ; mais la seconde est exagérée ; l'auteur n'arrive pas à faire concorder ses conceptions cosmographiques avec les faits géographiques, il faut ou qu'il se trompe sur la place du cercle tropique et le rejette au S. de l'Éthiopie ou qu'il se trompe dans ses calculs puisque les 40,000 stades qu'il attribue à la zone tempérée sont presque le double de sa largeur effective. Enfin on trouve dans le *Traité du Ciel* un passage qui contredirait le calcul de la circonférence terrestre. Les deux tiers de celle-ci devraient s'étendre à l'E. de l'Inde et à l'O. de l'Espagne. Or, il dit : « Toutefois des auteurs ont avancé que l'espace occupé par la mer entre les colonnes d'Hercule et les parties orientales de l'Inde ne devait pas être très étendu, se fondant sur ce fait que les extrémités de la Mauritanie et les extrémités de l'Inde nourrissent également des éléphants. » Cette opinion fautive sera reprise par des écrivains latins et aura une influence déterminante sur la découverte du Nouveau-Monde.

Du moment que l'on fut persuadé que la terre était ronde, on en tira forcément cette conséquence qu'on pouvait aller par mer de l'Ibérie à l'Inde. Eratosthène a donné à ce sujet des indications à peu près exactes, évaluant à 200,000 stades le pourtour de la zone tempérée, sous le parallèle de Rhodes, et en attribuant plus du tiers au continent connu. D'autres, Strabon, par exemple, réduisirent l'étendue présumée de la partie maritime ; ils étaient aussi portés à admettre derrière l'Atlantique la présence d'un continent inconnu. Vers le temps de l'ère chrétienne, plusieurs écrivains concurent l'existence de quatre continents symétriques, deux par hémisphère ; un seul étant connu, les trois autres étaient ignorés ; Macrobe a plus tard développé cette théorie de la *terra quadrifida*. Les littérateurs, les utopistes placèrent volontiers (comme jadis Homère son Elysée) derrière l'Océan Atlantique leur pays idéal, Atlan-

tide de Platon, terre des Méropides de Théopompe, Plutarque tout un continent. Il est certain que ces imaginations ont contribué à la découverte de l'Amérique. La considération essentielle, c'est qu'une fois reconnue la forme vraie de la terre, on comprit qu'on n'en connaissait qu'une fraction. L'insuffisance de la science nautique et les préjugés sur l'inhabitabilité de la zone intertropicale paralysèrent les grandes explorations, mais le principe de l'existence d'autres continents fut généralement accepté.

Indépendamment des théories générales, les écrits aristotéliques renferment de nombreux faits géographiques. Le monde connu est partagé en trois parties, Europe, Asie, Libye; l'Europe s'arrête au Tanais, la Libye à l'isthme arabe (de Suez); ce sont presque nos limites actuellement admises. En revanche, il faut noter une série de généralisations absurdes: tous les grands fleuves, sauf le Nil, vont du N. au S., donc le N. de la terre est la région la plus élevée, conviction très répandue; plus tard, Trogue Pompée accentue cette théorie: « La Scythie (plaine russe) est si évidemment la partie la plus élevée du monde que tous les fleuves qui en sortent vont se décharger dans la Méotide, de là dans le Pont, puis dans la mer d'Égypte. » Aristote pense aussi que les plus grands fleuves découlent des plus hautes montagnes. Il fait naître au Paropamis (Hindou Kôch) le Bactrus, le Choaspes, l'Araxe, le Tanais, l'Indus; les fleuves scythes aux monts Riphées, « situés sous l'Orase même »; au mont Pyrene, point culminant de la Celtique (Danube) et le Tartessus, qui traverse l'Ibérie pour se jeter dans l'Océan. Que d'erreurs et de confusions! Nulle idée de l'étendue relative vraie de chaque contrée! Le Phase, petit torrent, est cité à côté des grands fleuves. Les aristotéliques s'exagèrent la grandeur des îles britanniques (Albion, Ierné), de Taprobane, des monts Hercyniens. Que penser de cette chaîne fantastique mise au N. de la Scythie? Enfin, alors que les prédécesseurs savaient que la Caspienne est une mer fermée, on suppose maintenant qu'elle s'ouvre au N., dans l'Océan Boréal, et on sera conduit à en exagérer les dimensions; cette idée fautive se perpétuera. Pourtant, à travers ces erreurs, on discerne que les connaissances s'étendent; de nouveaux noms paraissent.

Deux disciples d'Aristote, Théophraste et Dicéarque, furent de vrais géographes. Le premier avait consacré à la géographie mathématique une ἀστρολογικὴ ἱστορία perdue; sa botanique et sa minéralogie étaient pleines de détails géographiques. Il contribua à faire connaître exactement l'Italie et l'Espagne. Dicéarque fut tout à fait un géographe. Il mesura les montagnes de la Grèce; ses résultats sont peu exacts: 10 stades (de 184 m.) pour le Pélion, 13 pour le Cyllène, ce qui est beaucoup trop. Il dressa une grande carte de la terre habitée, accompagnée d'un ouvrage explicatif, γῆς περίοδος. Sa carte marque un grand progrès. Les anciens ne traçant ni méridiens, ni parallèles sur les leurs, « elles manquaient de points fixes auxquels on pût rapporter les limites des pays et la situation relative des lieux; c'étaient des tableaux bien plus que des cartes ». Dicéarque traça sur la sienne, au milieu de la zone tempérée (vers notre 36° parallèle) une ligne parallèle à l'équateur ou diaphragme; elle passait par le détroit de Gadès, la Sicile, la pointe de l'Italie, le Péloponèse, Rhodes, le golfe d'Issus, le Taurus, au S. de l'Arménie et au N. de la Perse, le Paropamis. Sur cette ligne divisée en stades, on put reporter les distances fournies par les itinéraires; à l'intersection de Rhodes fut tracée du S. au N. une perpendiculaire, également divisée en stades. On put désormais appuyer sur cette double ligne tout un réseau de degrés.

Eratosthène (274-194), l'encyclopédique bibliothécaire d'Alexandrie, qui fut le plus grand géographe de l'antiquité, s'appuya sur l'œuvre de Dicéarque. La sienne n'est connue que par l'analyse qu'en a faite Strabon. Renvoyant pour les détails et pour sa fameuse mesure du degré à sa biographie et à l'art. GÉODÉSIE, nous résumerons brièvement

sa géographie. Il l'assit sur une base scientifique et la coordonna méthodiquement. Son traité débutait par un aperçu historique et une histoire physique des pays méditerranéens; le second renfermait la géographie générale, forme et dimensions de la terre; le troisième, la géographie spéciale, description, pays par pays, du monde connu. Il calcula assez exactement la circonférence terrestre, reconnu que l'ancien continent en occupe environ les deux cinquièmes, de l'O. à l'E. Pour sa carte, il emprunta à Dicéarque son diaphragme et sa perpendiculaire; mais il traça huit parallèles (le 5° par Rhodes) et sept méridiens, employant des observations gnomoniques et astronomiques pour fixer les latitudes et contrôler les itinéraires et les journaux des navigateurs. Il avait une connaissance exacte de l'Éthiopie, des côtes jusqu'au cap Gardafouï, savait que le Nil naît au S. dans la zone tropicale, dont les pluies causent ses crues annuelles. Sa chorographie de l'Asie est en grand progrès sur les précédentes. Une géographie, à la fois scientifique et descriptive comme celle d'Eratosthène, il n'en a jamais été fait depuis son temps jusqu'à l'époque moderne. Elle servit de point de départ aux efforts ultérieurs.

Les savants de Rhodes firent avancer la géographie mathématique. Hipparque en traça les règles, indiquant comment les observations d'éclipses et les observations gnomoniques permettaient de déterminer les longitudes et les latitudes. Il dressa une table des éclipses pour six cents ans et une table des climats, indiquant l'aspect du ciel et la longueur d'ombre du gnomon de degré en degré. Malheureusement on ne sut pas utiliser ces tables, et ni les marins, ni les voyageurs ne firent les observations qui eussent permis de dresser, dès le II^e siècle av. J.-C., des cartes comparables aux nôtres. En effet, Hipparque avait aussi divisé le cercle en 360 degrés et représenté les méridiens par des courbes convergentes créant la projection qui est encore usitée (V. CARTE et CANEVAS). Il accepta, sauf une légère correction, la mesure de la circonférence du globe donnée par Eratosthène (V. ce nom et GÉODÉSIE). Par contre, on prête à Hipparque une erreur grave d'après laquelle la mer Erythrée (océan Indien) était une mer fermée, l'Afrique rejoignant au S. l'Asie, Taprobane n'étant pas une île, mais la pointe septentrionale de ce continent. Cette idée était déjà très répandue au temps d'Aristote.

Après Eratosthène et Hipparque, Posidonius reprit le problème de la géographie mathématique; le résultat fut fâcheux. D'une estimation fautive de l'arc compris entre Rhodes et Alexandrie, il conclut que la terre n'avait qu'une circonférence de 180,000 stades. Cette erreur, adoptée par Ptolémée, diminuait d'un tiers le pourtour de notre globe. Par d'autres côtés, Posidonius fut un géographe consciencieux; il écrivit un livre sur l'Océan. — Seymnus de Chios écrivit un poème géographique, dont la partie conservée (Europe, bords du Pont-Euxin) est précieuse. — Geminus a résumé dans son εἰσαγωγή εἰς τὰ φαινόμενα la géographie générale de son temps, développé l'idée des antipodes; il observe que sur 16,800 stades compris entre le tropique septentrional et l'équateur, on en a exploré 8,800, ce qui prouve que cette zone est parfaitement habitable, idée développée par Polybe dans un livre *De la Terre habitable aux environs de l'équateur*.

Dans la période dont nous occupons, les explorations et les descriptions particulières se multipliaient. Polybe appuya son histoire sur des enquêtes géographiques extrêmement soignées et fort instructives. Agatharchide de Cnide publia une excellente description des bords de la mer Erythrée, surtout du golfe Arabe (mer Rouge). Artémidore d'Ephèse (vers l'an 100) décrit outre ces parages ceux de la Méditerranée, dans un ouvrage très estimé dont quelques fragments et abrégés ont survécu. Nommons encore Polémon de Glycie, Mnaseas de Patara, le mythographe Apollodore; puis quelques auteurs de manuels intitulés Périple, Paraplous, Pénégesis, Géographie, etc.: Nicandre de Colophon, Alexandre Lychnus d'Ephèse; Alexandre dit

Cornelius Polyhistor; Métrodore de Scepsis; Théopane de Mitylène, compagnon de Pompée; Timagène d'Alexandrie; Varro Atacinus; le roi Juba de Mauritanie, qui écrivit sur la Libye et l'Arabie; Apollodore d'Artemita, Apollonide de Nicée; Isidore de Charax, auteur d'une géographie de l'empire des Parthes, etc. Une mention spéciale est due à Eudoxe de Cyzique qui fut un véritable explorateur à la manière moderne, mû par la curiosité scientifique; il visita l'Inde, voulut remonter aux sources du Nil, consacra sa fortune à l'entreprise de la circumnavigation de l'Afrique; après un premier échec, il y périt peut-être. Eudoxe est un caractère exceptionnel dans l'antiquité; celle-ci ne connut comme explorateurs que des commerçants ou des administrateurs, mais non des voyageurs pour l'amour de l'art, comme notre siècle en a tant possédés. L'insuffisance de l'éducation scientifique empêcha les hommes de ce temps de faire de grandes découvertes maritimes ou de compléter leurs notions sur l'intérieur de l'Asie, de l'Europe, de l'Afrique.

L'organisation de l'empire romain qui réunit sous une même administration tout le bassin de la Méditerranée eut pour conséquence une connaissance complète de la chorographie de ces pays. Au 1^{er} siècle, la Germanie fut parcourue en tous sens, l'île de Bretagne conquise et la géographie de l'Europe éclaircie; comparez avec les assertions aristotéliques et vous mesurerez le progrès réalisé. En même temps, les expéditions de Pétionus dans l'Éthiopie, de Balbus dans la Phazanie (Fezzan), de Gallus en Arabie étaient très instructives. Des rapports commerciaux se nouaient par delà la Bactriane avec le pays des Sères, la Chine, qui entre enfin en contact avec l'Occident. Sous le règne d'Auguste s'accomplit une opération colossale, le relevé topographique et la mensuration de tout l'Empire. Le cosmographe Ethicus a raconté cette opération ordonnée par Jules César: en quatorze ans, cinq mois et dix jours, Zenodote mesura l'Orient; en vingt ans, huit mois et dix jours, Théodote mesura le Nord; en vingt-cinq ans, un mois et dix jours, Polycelite mesura le Midi; on cite parfois un quatrième géomètre, Didyme, qui aurait mesuré l'Occident. Commencé par l'ordre de César, ce travail fut achevé par les soins d'Agrippa, vers l'an 19 av. J.-C. Celui-ci fit construire un portique sous lequel il voulait placer la carte de l'empire romain; il rédigea des commentaires renfermant un itinéraire complet, avec indications de distances. Celles-ci étaient rapportées au fameux *Milliarium aurum*, la colonne d'or étaient censées partir toutes les voies militaires.

Cette vaste enquête fut mise à profit par un grand géographe, Strabon. La paix romaine était très favorable à l'élaboration d'un grand ouvrage descriptif. Cicéron y avait songé. Son contemporain Tyrannion fut le maître de Strabon. Celui-ci fit le tour de la Méditerranée orientale et ajouta aux fruits de son enquête personnelle un dépouillement des ouvrages de ses prédécesseurs. Il a pris comme cadre celui d'Eratosthène, le développant et le complétant. Il a laissé de côté la géographie scientifique, même biologique et économique, pour s'étendre sur la description, sur la sociologie, les mœurs, les lois, les religions, les antiquités de chaque peuple. S'il n'a embrassé que la moitié à peine de la tâche et trop sacrifié la précision des mesures, il a du moins tracé un tableau complet du monde romain, et son ouvrage heureusement conservé est inestimable. On en trouvera l'analyse ailleurs (V. STRABON). Notons seulement que ses théories générales sont empruntées surtout à Eratosthène et à Posidonius; il persiste à croire la zone torride inhabitable, juge que les trois quarts de la terre sont inconnus et doivent renfermer d'autres continents, celui qu'il décrit étant une sorte de grande île de l'un des quadrilatères du Nord. Il lui donne 70,000 stades de long, mais seulement 30,000 stades de long de la côte Cinnamomifère (cap Gardafou) au parallèle d'Ierné (Irlande) et nie l'existence de Thulé. Cette mappemonde ne comprend donc que la moitié de l'Europe, le quart de l'Asie et de l'Afrique. Strabon cite quatre grands golfes ou mers intérieures se ramifiant sur l'Océan, les mers Caspienne ou Hyrcanienne,

Méditerranée, Arabique (Rouge) et Persique. Il pense qu'on pourrait de l'Inde gagner le détroit par où communiquent la Caspienne et l'Océan Boréal; il estime le golfe Persique aussi grand que le Pont-Euxin.

Sur les traces du Grec Strabon s'illustra le premier géographe latin, Pomponius Mela; son ouvrage est perdu; on sait qu'il connaissait les Orcades et les Hébrides, la Scandinavie qu'il prenait pour une grande île. Peu après reprirent les navigations régulières entre la côte de l'Inde et le golfe d'Aden, favorisées par les moussons; une ambassade vint de Ceylan voir l'empereur Claude. Les informations sur les Sères (Chinois) se précisaient; on savait qu'ils avaient des Scythes au N., des Indiens au S. Dans les Scythes, il faut décidément reconnaître les races turques ou mongoliques. Néron fit explorer l'Éthiopie et envoya deux centurions à la recherche des sources du Nil; ils ne purent dépasser d'immenses marécages que nous savons situés entre 9° et 7° lat. N. Ils relevèrent très exactement les distances de Syène à Méroé. Dans l'Encyclopédie de Pline, la géographie occupe quatre livres. Il ignore Strabon, mais a compulsé presque tout le reste de la littérature géographique. Il a accumulé une masse énorme de noms, de renseignements de tout ordre. Il ajoute à ses prédécesseurs une géographie précise du N. de la Germanie, de la Chersonèse cimbrique (Danemark) et cite l'île de Nérigos (Norvège?) où l'on s'embarque pour Thulé (Islande?). Dès la fin du premier siècle de l'ère chrétienne date le périple de la mer Érythréenne, document remarquable qui décrit la côte africaine de Bérénice jusqu'au S. du cap des Aromates (Gardafou) à une distance de vingt-cinq jours jusqu'au port de Rhapta, près de l'île Menuthias (Pemba ou Zanzibar). Au delà l'auteur croit que l'Océan tourne vers l'O. et va rejoindre l'Atlantique. Il décrit ensuite la route maritime de l'Égypte à l'Inde, navigation de soixante-dix jours depuis Bérénice jusqu'à Muziris (Mangalore?), notant soigneusement les stations, les distances, les accidents de la côte, les peuples, les produits de chaque contrée, ses besoins commerciaux. Il ajoute des renseignements plus vagues sur l'Inde jusqu'aux bouches du Gange, puis des indications très vagues sur ce qui est au delà: l'île de Chryse, dernière partie du monde, habite vers l'Orient; au N. de celle-ci les Thinae, producteurs de la soie, sur le parallèle de la Caspienne, jusqu'à laquelle se prolonge leur pays. L'empire chinois commerçait par terre (route de Bactres) ou par l'intermédiaire de l'Inde avec le monde romain. Vers la même époque, les îles Britanniques et la Germanie sont bien décrites; Tacite introduit dans l'histoire les Slaves Vendes et les Finnois. Mentionnons l'excellent périple du Pont-Euxin dressé par Arrien.

Les matériaux ne manquaient donc pas pour la rédaction d'une carte et d'une nouvelle géographie universelle. Celle de Strabon, étant une œuvre littéraire purement descriptive, n'en pouvait tenir lieu, surtout pour des gens d'affaires. Marin de Tyr dressa une carte accompagnée d'un commentaire abondant. Il mit à exécution le plan d'Hipparque de définir les lieux sur sa carte par latitude et longitude. Son œuvre fut dépassée et effacée par celle de Ptolémée. Cet astronome alexandrin eut la bonne fortune que son livre fut pendant douze siècles le fond de la géographie et n'est devenu inutile qu'au xviii^e. C'est donc, malgré de nombreuses et graves erreurs, une œuvre de premier ordre. C'est un travail de cartographe, tout le contraire de celui de Strabon, une simple nomenclature méthodique; mais ces tables renferment 8,000 noms géographiques. On avait 400 observations de latitude; pour la longitude, aucune sérieuse. Ptolémée ne recula pas devant la tâche de donner cette double notation de longitude et latitude en degrés et minutes pour tous les lieux. Il ne disposait pour cela que d'itinéraires souvent contradictoires. Il n'a pu les concilier, ne s'est pas occupé de mettre en rapport les routes longitudinales et transversales; de là une extrême confusion. Il a commis une faute aussi déplorable en adop-

tant un stade de 500 au degré et en appliquant cette valeur à tous les stades ; or le stade olympique vaut 1/600^e de degré, l'égyptien un 1/700^e. Le résultat fut de vicier tous ses chiffres. Prenant les 25,400 stades qu'on comptait comme longueur de la Méditerranée, il compte 62 degrés (le degré de 500 à l'équateur n'étant plus que de 404 au parallèle de Rhodes), alors qu'il n'y en avait que 45° (réellement d'après les mesures modernes 42° 33'). Une simple confusion de mots eut ce résultat que Ptolémée exagéra d'un tiers la longueur de la Méditerranée. Par le même procédé il compta, pour les 72,800 stades (130 degrés) d'Ératosthène, 180 degrés. De cette erreur de 50 degrés de longitude, on conclut qu'on connaissait la moitié de la circonférence terrestre ; c'est seulement à la fin du XVII^e siècle qu'on rectifia la faute. Songez que durant mille cinq cent ans la négligence du calculateur alexandrin pesa sur la géographie, sur la navigation.

Au point de vue de la géographie spéciale, la mappemonde de Ptolémée représente un grand progrès sur celle de Strabon. Marin de Tyr, grâce aux journaux de marins ou de caravanes, en sait bien plus long que ses devanciers. Ptolémée lui a emprunté ces additions. Par delà l'Inde, il connaît la Chersonèse d'Or ou Chryse, presqu'île de Malacca, nomme la place commerciale de Cattigara, signale un grand nombre d'îles dans lesquelles on croit reconnaître Sumatra, Java, bien qu'il s'obstine à croire que la terre en face de Cattigara (Sumatra) va rejoindre l'Afrique. Il sait également la route de mer et la route de terre pour aller en Chine, soit chez les *Sinæ* (Chine méridionale), soit chez les Sères (Chine septentrionale). L'Asie centrale est donc connue dans ses routes les plus suivies. En Afrique, il dit que les lacs marécageux d'où sort le Nil sont situés sur le parallèle de l'île Menuthias (Pemba ou Zanzibar) ; sa montagne de la Lune répond bien à nos massifs du Kenia et du Kilimandjaro. Dans le Sahara, au delà de la Phazanie, il connaît le district montagneux d'Agisymba qu'on ne sait où placer puisque certains y voient l'oasis d'Asben, tandis que Marin de Tyr le place au 24° lat. S., et Ptolémée au 16° lat. S. Il couvre le Sahara de noms de tribus, inconnus des auteurs antérieurs. En Europe, il cite les Slaves, indique le premier les peuples de la Baltique orientale, décrit le cours du Rha (Volga) et sait que la Caspienne est une mer fermée. Les cartes jointes à la géographie de Ptolémée, dont elles sont la raison d'être, furent, à diverses reprises, refaites, notamment au V^e siècle, par Agathodemon.

Ptolémée est le dernier des grands géographes anciens. Son système fut accepté par ses successeurs, dont aucun n'eût été capable de recommencer un tel effort. Nous n'avons plus à citer que des manuels ou des ouvrages particuliers : la description de la Grèce de Pausanias ; les abrégés d'Agathémère de Pappus ; le recueil anecdotique de Solin ; le remaniement du Périégèse de Deays par Marcien d'Héraclée ; les poèmes d'Avienus et d'Éthicus d'Istrie, lequel eut du moins ce mérite de conserver un routier ou itinéraire de l'empire romain. Ceux de ces itinéraires qui ont été conservés et surtout la fameuse carte routière dite de Peutinger, sont très précieux pour l'étude de la géographie historique. Citons encore un périple ou stadisme de la Méditerranée, et nous aurons une nomenclature suffisante des ouvrages conservés des géographes gréco-romains qui peuvent servir pour l'histoire de la géographie. La décadence de l'empire romain fut très rapide dans l'ordre intellectuel. L'influence du christianisme fut contraire aux études géographiques, surtout à cause de l'attachement aux textes bibliques, rédigés par des écrivains bien moins instruits que les savants alexandrins. Lactance traite de mauvaise plaisanterie la notion des antipodes. Saint Augustin la nie également ; il se contente de douter de la sphéricité de la terre, mais refuse catégoriquement d'admettre qu'il puisse y avoir d'autres parties habitées : « D'une part, l'Écriture dit que tous les hommes viennent d'Adam et elle ne peut mentir ; d'autre part, il y a trop d'absurdité à dire que les hommes auraient traversé une si vaste étendue de mer

pour aller peupler cette autre partie du monde. » La substitution du principe d'autorité au rationalisme et à l'observation paralysa la géographie et ruina sa base scientifique.

Avant de nous engager dans le moyen âge, il convient de résumer les principales notions de la géographie physique des anciens. Nous avons exposé leur géographie mathématique et cité leurs œuvres descriptives ; il faut dire sommairement quelles conceptions ils se faisaient des phénomènes naturels qui donnent à la surface terrestre son modelé et sa physionomie. Thalès pensait que le relief résultait de l'action des eaux qui se retirant s'étaient concentrées dans la mer ; Héraclite l'appliquait à l'action du feu qui avait soulevé les hauteurs. On sait que ces deux hypothèses, également fondées, ont divisé les géologues jusqu'à notre siècle. La croyance que la terre flottait sur l'Océan laissa longtemps des vestiges, de même que, l'ayant envisagée comme un disque plat, on lui attribua volontiers une inclinaison ; la Méditerranée représentait le creux central ; Hécatee trouvait naturel que le Nil vint y aboutir ayant son origine dans l'Océan méridional. La théorie du feu central fut professée par Empédocle s'appuyant sur l'observation des éruptions volcaniques et des sources thermales. Il est vrai qu'on était plus disposé à attribuer les tremblements de terre à l'action marine. On avait observé les mouvements d'émersion ou d'immersion de certains rivages, notamment le soulèvement de celui de la Libye, attesté par les coquillages marins qu'on recueillait dans les terres. On sait que plus tard les chrétiens se satisfirent par l'hypothèse du déluge. La classification des diverses formes du relief, continent, îles, presqu'îles, plaines, vallée, etc., était la même que la nôtre. On avait tenté de mesurer les hauteurs ; après les essais de Dicaërque, Hipparque, Ménélas, Ptolémée employèrent la trigonométrie, ce qui perfectionna les résultats. Les montagnes réputées les plus hautes étaient le Caucase, le Paropamise, l'Imaus en Asie ; l'Atlas et le Char des Dieux en Afrique ; les Alpes et les monts Sarmatiques en Europe. Naturellement, les monts qui plongent sur la mer attiraient plus l'attention. On avait observé un grand nombre de volcans, à chacun desquels se rattachaient des légendes. De même aux cavernes creusées dans les montagnes. Les poètes du premier âge faisaient venir les eaux douces de l'Océan par des canaux souterrains. Platon et Hippocrate admettaient qu'à côté des petites sources alimentées par les eaux pluviales, d'autres l'étaient par une canalisation souterraine, la pression de l'air enfermé sous terre faisant jaillir ces eaux à la surface. Des explications analogues furent proposées par Aristote, Sénèque, etc. L'hydrographie était peu scientifique ; une des imaginations favorites des anciens était de faire bifurquer les fleuves dans leur cours moyen ; le Danube dirigeant une branche vers l'Adriatique, une autre vers la mer Noire ; le Nil une vers l'Atlantique, l'autre vers la Méditerranée, etc. Nous avons signalé les idées qu'on se fit successivement sur l'Océan et les mers. On mesurait la profondeur de celles-ci avec la sonde, mais sans aller bien loin ; c'est donc une simple hypothèse qu'assigner 3,500 m. à la Méditerranée ; on déclara le Pont-Euxin et l'Océan sans fond, ou du moins insondables. On avait observé la température, la densité, la salure des eaux marines. On avait d'abord attribué tous leurs mouvements à l'action des vents. Mais lorsqu'on constata dans l'Océan de véritables marées, on reconnut (comme l'avaient fait les Phéniciens) l'action de la lune ; bien que toute sorte d'autres explications aient été proposées : courant des fleuves (Platon) ; respiration du corps terrestre (Plutarque) ; atmosphère échauffée par le soleil (Aristote, Héraclide), etc. On trouvera ailleurs l'exposé de la *météorologie* (V. ce mot) de l'antiquité, la classification des vents (V. ce mot) dont Aristote avait remarqué les alternances périodiques. On connut de bonne heure la division en quatre saisons. Plus tard, on en compta parfois sept : printemps, semailles, premier et second été, automne, hiver, premier printemps. Naturellement on jugeait que le climat de la Libye était un éternel été, celui de la Scythie un éternel hiver. On observa

que la température décroissait avec l'altitude, et Ptolémée plaça des montagnes neigeuses sous l'équateur. On était disposé à croire que les animaux étaient d'autant plus grands qu'on avançait vers l'équateur, région des éléphants; de même la couleur des hommes de plus en plus foncée. L'ethnographie était peu scientifique, encombrée de légendes. Malgré tout ce qui a été raconté des Scythes, nous ne savons à quelles races les identifier. Les sciences biologiques, malgré les recherches d'Aristote et de Pline, n'avaient pas abouti à constituer une géographie botanique ni une géographie zoologique. On voit que les géographes antiques, malgré leurs efforts pour donner à la cartographie un fondement mathématique solide, étaient loin de satisfaire aux exigences de la science. Mais, comparés à ceux du moyen âge, ils ont une éclatante supériorité.

Il n'y a plus à parler de géographie scientifique dans l'Europe chrétienne, au moins jusqu'au $xiii^e$ siècle. On se borne d'abord à transcrire des abrégés ou des extraits des géographes latins. Cependant, du côté du N., les navigateurs scandinaves étendent les connaissances à des pays peu ou point connus des Romains. Wulfstan renseigne le roi Alfred sur la Baltique; Other, né près des îles Lofoten, fait le tour de la presqu'île scandinave et reconnaît la mer Blanche, décrivant la Norvège, la Suède, la Laponie, la Finlande. L'Islande fut trouvée, à supposer qu'elle n'ait pas été connue de temps immémorial par les Norvégiens. La colonisation de l'Islande multiplia les navigations dans l'océan Nord-Atlantique et les Scandinaves y trouvèrent successivement d'autres terres où ils s'établirent également: le Groenland, puis les côtes du Labrador, de la Nouvelle-Ecosse; ils donnèrent à la plus méridionale le nom de Vinland. On a beaucoup disserté pour en fixer l'emplacement précis. Ce qui est certain, c'est que les Scandinaves ne soupçonnèrent pas l'étendue du continent où ils mettaient le pied. La relation et la carte dressée à la fin du xiv^e siècle par les frères Zeni indiquent ces terres comme de petites îles. Le souvenir de ces terres du Nord-Ouest se conserva, mais n'eut pas d'influence apparente sur la découverte de l'Amérique qui fut le résultat de calculs cosmographiques. Ce n'étaient pour les Scandinaves que quelques terres de plus dans la mer du Nord. Les Byzantins participent à la décadence de la chrétienté, moindre pourtant chez eux qu'en Occident. Leurs lexiconographes résument les travaux antérieurs. L'ambassade envoyée en 569 par le grand khan des Turcs à l'empereur Justin donna quelques lumières sur l'Asie centrale jusqu'à l'Altaï. Théophylacte Simocatta en perfectionne la géographie. C'était tout un monde, équivalant au monde romain et que celui-ci avait presque ignoré. Le meilleur document géographique byzantin est l'*Administration de l'empire* de l'empereur Constantin Porphyrogénète, non seulement pour la description de l'Empire, mais pour ses précieuses et amples notices sur les peuples barbares des frontières. Quant aux vues générales, les sottises accumulées dans la *Topographie chrétienne* de Cosmas Indicopleustès montrent où en étaient les moines byzantins, se figurant le monde à l'image de l'arche sainte, la terre un rectangle plat, etc.

La science s'était réfugiée dans les pays occupés par les Arabes. Peuple commerçant, ils eurent le goût de la géographie, qu'entretenait le pèlerinage de La Mecque. Ils eurent donc de remarquables voyageurs. Ajoutez que leur rapide extension sur une très vaste superficie et la formation d'un grand empire eurent, pour conséquence forcée, des investigations précises sur les pays et les peuples soumis. Parmi leurs voyageurs, il faut citer au x^e siècle Maçoudi, qui visita la Perse, l'Inde, l'Afrique, l'Arabie et les décrit dans ses *Prairies d'or*; Ibn-Haukal qui est spécialement géographe et a écrit une description physique, politique et statistique de l'empire des khalifes; Ibn-Fozlân qui visita les pays de la Volga; Albirouni qui accompagna Mahmoud le Gaznévide dans l'Inde; Ibn-Saïd qui visita l'Afrique; le fameux Ibn-Batoutah, ce Berbère du xiv^e siècle, qui parcourut l'Afrique, l'Asie occidentale, la Russie méridionale,

le Turkestan, l'Inde entière, la Malaisie, la Chine et, revenu à Tanger, voulut encore voir l'Espagne et Timbouctou. De tous les voyageurs, Ibn-Batoutah est celui qui a parcouru par terre le plus de chemin. Comme navigateur, on doit nommer Soleïman, qui avait voyagé dans tout le S. de l'Asie, en Malaisie, en Chine et dont Abou-Zéïd publia les voyages.

Le grand service rendu par les Arabes fut de conserver la géographie scientifique, qui leur dut même quelques progrès. Ils puisèrent dans les livres grecs, souvent connus d'eux par des versions syriaques. Le khalife Al-Mamoun fit traduire les œuvres de Ptolémée, qui devint la grande autorité. Le khalife fit lui-même mesurer un arc du méridien; l'opération décrite par Aboul-Féda et par Ibn-Youmïf fut faite en double; on discute sur la valeur de ses résultats; ils demeurent inférieurs à ceux d'Eratosthène. L'astronome Aboul-Hasan releva dans l'Espagne et l'Afrique septentrionale de nombreuses latitudes et publia une table de 435 positions; par rapport à Ptolémée l'amélioration est frappante: sa plus grande erreur en longitude est de $4^{\circ}12'$ au lieu de 18° ; la longueur de la Méditerranée est exacte à 52 minutes près au lieu d'une erreur de 49° . Il a fallu cinq siècles encore aux Européens pour faire la même correction. Des tables équivalentes furent dressées pour l'Asie jusqu'à la Chine et l'Afrique du Nord par Nâcir-ed-din, protégé d'Houlagou, et revues par Oulough-Bey, prince de Sogdiane, au xv^e siècle. La latitude de Samarcande, par exemple, est à peu près juste, la longitude trop orientale de 43° ; la latitude de l'observatoire de Maraghah est rigoureusement exacte, la longitude fautive de $6^{\circ}38'$ par rapport à Bagdad.

Ces voyages et ces travaux mathématiques permirent la composition de bons traités géographiques. Le premier fut celui d'Al-Istakhri au milieu du ix^e siècle; outre Ibn-Haukal (vers 975), nommons Mokadaci (vers 985), El-Bekri qui décrit l'Espagne et l'Afrique (1068) et surtout l'Espagnol Edrisi (1154), qui joignit à son livre 69 cartes; puis, au $xiii^e$ siècle, le dictionnaire de Yakout, la cosmographie de Kazvini, et, au xiv^e , la géographie d'Aboul-Féda. Les géographes arabes ont ajouté à ceux de l'antiquité classique une connaissance plus approfondie de l'Arabie et de l'Iran, des détails plus copieux sur la Malaisie et l'extrême Orient; ils visitèrent peut-être le Japon, d'aucuns disent même l'Australie. Dans l'Afrique, ils ont pénétré au Soudan, vu Madagascar et les îles Comores. Il est vrai que, sur la côte O., ils ne dépassèrent pas le cap Noun. Quant à la science, ils n'ont pas dépassé ni même égalé Eratosthène et Hipparque; leurs cartes sont pitoyables. Leur principal mérite fut donc d'être des intermédiaires entre la science grecque et l'Occident auquel ils en transmirent le dépôt. Albert le Grand, Roger Bacon et Vincent de Beauvais furent en Europe les rénovateurs de la géographie. Mais, avant d'en parler, il faut rappeler la renaissance du grand commerce (V. cet art.) et les voyages politiques ou commerciaux accomplis au $xiii^e$ siècle dans l'Asie centrale et orientale où régnaient alors les souverains mongols. Ces voyages procurèrent aux Européens une connaissance de l'Asie presque égale à celle des Arabes. Le premier fut celui des ambassadeurs envoyés par Innocent IV aux chefs mongols du Kiptchak et de l'Iran (1245). Plan-Carpin a rédigé la relation de ce voyage poursuivi jusqu'à Karakorum, refait en 1248 par le père André, en 1253 par Ruysbroek (Rubruquis), envoyé de saint Louis. Les Turcs ou Mongols, dont le plan séculaire était de servir d'intermédiaires entre les empires de l'Est (Chine) et de l'Ouest (Rome), favorisèrent le commerce. Des négociants vénitiens profitèrent de ces dispositions et parcoururent toute l'Asie: ce sont les Polo, les frères Matteo, Nicolao et le fils du dernier, Marco. Les premiers, partis du comptoir vénitien de Tana, près de l'embouchure du Don, passèrent au N. de la Caspienne, de l'Aral, gagnèrent Bokhara, puis la Chine où Koublai leur fit bon accueil (1254-69). Ils repartirent de Venise en 1271,

emmenant le jeune Marco Polo, passèrent par le Badakchan, Khotan, le désert de Gobi. Le jeune Marco Polo devint le protégé de Koublai qui lui confia de hautes fonctions. Il put ainsi étudier à fond la cour mongole et la Chine, non seulement la géographie administrative et les mœurs, mais la géographie économique. Marco Polo revint par mer, visitant Sumatra, l'Inde, la Perse et l'Arménie (1295). L'admirable relation qu'il publia de son voyage fit entrer dans le domaine de la géographie positive le Turkestan, la Mongolie, la Chine, l'Indo-Chine, la Malaisie jusqu'aux Moluques (îles des Epices), l'Inde. Les renseignements donnés d'une part sur le commerce de l'Inde qui s'étendait de l'archipel malais à Madagascar et à la mer Rouge, d'autre part sur Cipangu (le Japon) furent la cause déterminante des grandes découvertes géographiques du xv^e siècle occasionnées par la recherche de routes maritimes vers ces pays enchantés; les Portugais y arrivèrent en tournant l'Afrique; Colomb le voulait en venant par l'Ouest. La relation de Marco Polo sera pendant plusieurs siècles la base de la géographie de l'Asie. Citons quelques autres voyages qui la complétèrent : ceux de l'Arménien Haitoun (1254, rédigé en 1307), de Ricold de Montecroce, de Monte Corvino (1289-1306). Au xiv^e siècle s'organise un trafic régulier vers Chambalik (Peking) ; les relations se multiplient; la plus goûtée fut celle de Mandeville encombrée de fables; la plus instructive est celle du marchand florentin Balducci Pegoletti (1336). Les missionnaires firent aussi la route de Chine et contribuèrent à la faire connaître; le plus illustre est le franciscain Oderico de Pordenone (1316-31). L'ambassade espagnole de Clavijo auprès de Timour-lenk à Samarcande (1403-06) et le voyage du Vénitien Niccolo Conti furent très instructifs. Conti visita en détail l'Inde, puis l'Indo-Chine, la Malaisie, la Chine méridionale (1424-49). — Dans une autre direction, les Européens du moyen âge avaient acquis d'utiles informations dans l'Afrique septentrionale; soit qu'on eût mis à profit celles des Arabes sur le Soudan ou Nigritie, soit qu'on eût noué des relations avec les chrétiens d'Éthiopie, les limites des connaissances étaient pour les Européens celles que nous avons indiquées pour les Arabes, donc sensiblement plus reculées que pour l'antiquité romaine. Au xv^e siècle, on les dépassa par mer. Avant d'aborder le récit de ces voyages qui aboutirent aux plus grandes découvertes de l'histoire de la géographie, il nous faut dire quelques mots de la cartographie du moyen âge et des notions scientifiques qui rendent possibles ces mémorables voyages. Le xiii^e siècle vit la renaissance des études géographiques. Roger Bacon répète les assertions de l'école aristotélique sur la sphéricité de la terre et ses trois quarts inconnus; l'ouvrage encyclopédique de Vincent de Beauvais reproduit les géographes latins. On ébauche quelques cartes. Ces premiers essais sont piteux; rien ne prouve mieux la déchéance du moyen âge. Les religieux qui seuls savent quelque chose discutent pour savoir s'il est orthodoxe de figurer la terre habitée par un rectangle ou par un cercle. On préfère le cercle parce que la Bible a dit le cercle terrestre, et nous voici revenus au disque homérique entouré par l'Océan. Au centre est Jérusalem; la moitié orientale est attribuée à l'Asie à l'E. de laquelle on place volontiers le paradis (que Colomb ira chercher de ce côté); la moitié occidentale, séparée de la première par le Tanais et le Nil, est coupée par le milieu, la grande mer (Méditerranée) divisant l'Europe de l'Afrique. Cette conception rudimentaire avait pour elle l'autorité de saint Augustin. Quand la géographie redevint laïque, cela ne suffit plus, et on revit des cartes dignes de ce nom et capables de rendre quelques services aux commerçants. Au xiv^e siècle, l'usage de la boussole est général. On s'en sert pour dresser des cartes. Alors paraissent des mappemondes, cartes générales du monde. Celle de Marino Sanudo fut dessinée en 1321; la mappemonde catalane de 1375; celle de Fra Mauro, peinte au monastère San Michele de Murano (près de Venise), de 1459 probablement. Elles

témoignent des progrès de la géographie; l'Afrique septentrionale jusqu'à Timbouctou et Melli est figurée avec détails sur la carte catalane; celle de Fra Mauro témoigne d'une exacte connaissance de l'Abyssinie. Bien supérieures en précision à ces cartes générales étaient les cartes marines, les portulans. On en possède beaucoup du xiv^e et du xv^e siècle. Les républiques maritimes de l'Italie et Majorque furent le centre de ces travaux; la nomenclature, l'exactitude mathématique annoncent l'âge moderne. Pour la mer Noire, les portulans n'ont été surpassés qu'en 1816. Le contraste est grand entre ces œuvres et les traités de géographie dont les érudits puisent les matériaux dans les écrits antiques. La publication de Ptolémée (1416, impr. 1475, les cartes en 1478), celle des autres géographes, Pline (1468), Strabon (1469), Mela (1471), etc., efface ces compilations. On revient après dix siècles d'ignorance aux cartes graduées et à la géographie mathématique.

C'est le temps où la navigation devient une science; la boussole a permis aux navires de s'orienter en pleine mer; grâce à l'astronomie ressuscitée, ils pourront quitter les côtes, substituant au cabotage le voyage au long cours (V. BOUSSOLE, COMMERCE, NAVIGATION). On est suffisamment armé. En quelques années, les grandes découvertes vont se succéder. Les deux principales furent la circumnavigation de l'Afrique et la trouvaille du Nouveau-Monde. Dans les deux directions, on cherchait une route maritime vers l'Inde. Dans l'Océan Atlantique on avait, dès la fin du xiii^e siècle, retrouvé les îles Canaries, colonisées en 1402; dès le milieu du xiv^e, les Açores et Madère. Puis les Portugais entreprirent l'exploration méthodique de la côte occidentale d'Afrique. Longtemps on ne put dépasser le cap Boïador; une galère génoise des Vivaldi avait pourtant été jusqu'au Sénégal en 1291. En 1415 commencent les expéditions dirigées par le prince Henri. En 1434, Gil Eanes atteint le rio de Oro; en 1443, Nuno Tristan franchit le cap Blanc; en 1446, le cap Vert; en 1447, il périt au rio Grande; l'année suivante, Alvaro Fernandez atteint enfin les parages où s'était arrêté Hannan, l'explorateur carthaginois. Cadamosto ne put arriver aussi loin, mais reconnut l'archipel du cap Vert (1456). En 1462, on est au cap Mesurado par 6° lat. N. Le prince Henri avait, en un demi-siècle, fait connaître 20 degrés du rivage africain. La lenteur des progrès s'explique par le fait que chaque capitaine, dès qu'il avait été un peu plus loin que les précédents, revenait à Lagos se vanter du succès et prendre de nouvelles instructions. En fait, dès 1364, les Dieppois étaient allés plus loin, fondant le Petit-Dieppe à mi-chemin entre Sierra Leone et le cap de Las Palmas. Seulement, ces navigations restées inconnues n'avaient en rien profité à la géographie. En 1471, Joao de Santarem et Petro de Escalona explorent la côte de Guinée et atteignent le Gabon; l'Équateur était franchi. On commerce et on maraude dans ces riches contrées. Diego Cam reprend la marche en avant (1484-85), reconnaît le Congo et approche de l'extrémité du continent. Le cartographe Martin Behaim l'accompagnait et a retracé son voyage sur le fameux globe terrestre qu'il construisait à Nuremberg en 1492, conformément au système de Ptolémée, indiquant comme pays nouveaux l'Irlande, la Norvège, la Russie, les Açores, la côte occidentale d'Afrique, et complétant la géographie de l'Alexandrin par la relation de Marco Polo. Dans l'intervalle, entre le retour de Behaim et l'exécution de sa carte, Bartholomeu Diaz avait doublé le cap de Bonne-Espérance (1486). Le dernier pas fut fait par Vasco de Gama, qui relia les découvertes portugaises aux côtes de l'Afrique orientale, connues des Arabes. Covilham venait de les visiter, allant d'Aden à Canassar et Goa, dans l'Inde, et de là à Sofala. Avant de se rendre en Abyssinie, où le négus le retint, il avait informé le roi Jean des résultats de son voyage. Vasco de Gama, chargé de vérifier une conclusion désormais certaine, partit de Lisbonne le 8 juil. 1497, gagna facilement Mélinde par 3° lat. S. et de là à Calicut. En quelques années, les pilotes portugais établirent l'hydro-

graphie des côtes méridionales de l'Asie, depuis la mer Rouge jusqu'à la mer de Chine, reconnurent les îles de la Malaisie jusqu'à la Nouvelle-Guinée. En 1506, Tristan da Cunha releva les côtes de l'équateur au cap Gardafouï et à Socotora, puis celles de Madagascar. L'occupation de Malacca par Albuquerque (1511) mit en relations régulières l'Europe avec l'extrême Orient; les Moluques furent visitées en 1512, Canton en 1516, Péking en 1520, les îles Lieou-Khieou en 1518, le Japon seulement en 1542, Bornéo en 1523, Célèbes en 1525, la Nouvelle-Guinée en 1527. La relation de l'ambassade portugaise en Abyssinie (1520) est encore aujourd'hui un des meilleurs documents sur ce pays.

La découverte de l'Amérique ne fut pas, comme les explorations portugaises d'Afrique et de l'océan Indien, le résultat d'un plan méthodique, mais d'un heureux hasard qui dépassa de beaucoup les résultats espérés par le génie de Christophe Colomb. On lira, dans la biographie de ce grand homme (V. COLOMBO), l'exposé complet de ses idées géographiques et des théories de Toscanelli qui lui marqua l'Asie, les Indes et Cipangu dans la région où il trouva l'Amérique. Nous savons que le mérite de cette heureuse erreur revient à Ptolémée. Comme on ne l'avait pas reconnue et qu'on continuait à se tromper sur la véritable grandeur de la terre, tout en constatant que les terres qu'on venait de découvrir, et auxquelles on conservait pourtant le nom d'Indes, n'étaient pas celles décrites par Marco Polo, on ne se rendait pas bien compte de leur emplacement; ce point ne fut fixé que par le voyage de Magellan. Colomb lui-même explora la région de la mer des Antilles. En peu de temps, le rivage oriental du nouveau continent fut visité dans presque toute sa longueur, parce que l'on espérait toujours trouver en quelque point un passage vers Cathay et l'Inde. On trouva, dans les art. AMÉRIQUE DU NORD et AMÉRIQUE DU SUD, des indications à ce sujet. Les principales expéditions qui reconnurent presque toute la côte du continent méridional furent celle d'Hojeda (1499-1500, Guyane et Venezuela); celle de Vincente Yañez Pinzon (1499-1500, de 8° lat. S. jusque vers Costa Rica); celle de Cabral, jeté par hasard sur la côte du Brésil qu'il appela terre de Santa Cruz. Le traité de démarcation, promulgué par le pape Alexandre VI dans la bulle du 2 mai 1493, donnait aux Portugais les pays à l'E. du méridien, tracé à 100 lieues des Açores; le roi de Portugal, trouvant que la nouvelle terre rentrerait dans sa part, arma une nouvelle expédition qui longea la côte jusqu'aux abords de La Plata ou peut-être au delà (1501-1502); puis une autre, confiée à Coelho, sans arriver davantage à trouver la route par l'Ouest vers les îles des Epices. Ce passage, que Colomb n'avait pas trouvé au centre de l'Amérique, ni les Portugais au S., d'autres le cherchèrent au N., s'appuyant sur le fait cosmographique que de ce côté l'intervalle entre les degrés de longitude était moindre et la route plus courte. Les Cabot (V. ce nom), au service des Anglais, cinglèrent donc vers le N.-O.; ils découvrirent la côte de Labrador (1497), puis le détroit de Davis, l'île de Terre-Neuve, et longèrent le littoral des États-Unis actuels (1498). Les Portugais firent la même tentative, et les Cortereal trouvèrent le détroit d'Hudson (1500). A ce moment, la découverte faite par Cabral les décida à concentrer leurs efforts vers la route méridionale. Ils aboutirent à l'immortel voyage de Magellan, qui résolut ces problèmes et donna enfin une idée approximative de la forme et de la distribution des terres et des mers. C'est Magellan qui réalisa l'entreprise conçue par Colomb. Il en résulta que le but primitif du hardi navigateur génois était manqué, puisque, pour aller de l'Europe à l'Asie par l'O., il fallait parcourir les deux tiers de la circonférence terrestre. L'erreur de Ptolémée fut reconnue, mais Christophe Colomb avait trouvé bien plus qu'il ne cherchait : un nouveau monde. On s'en aperçut rapidement, et, quinze ans après la découverte, les gens du métier, les géographes, l'affirmaient expressément.

Sur ce nouveau monde, les renseignements furent d'abord rares; on verra dans la biographie de Colomb comment se propagea la nouvelle de sa découverte. L'excellente mappemonde dressée par Juan de La Cosa (1500) atteste l'étendue des changements faits à la carte du monde, mais elle ne se vulgarisa pas vite. Ce qui fut le plus répandu, ce furent les relations écrites par Americ Vespuce qui avait figuré en sous-ordre dans plusieurs expéditions. Il leur dut l'honneur imprévu de donner son nom à ce nouveau monde; le géographe de Saint-Dié, Waldsee Müller (Hylacomylus), fut l'auteur de ce déni de justice (1507). La mappemonde dressée en 1520 par Appianus, celle de Gemma Frisius (1522) le consacrèrent. L'appellation d'Amérique finit par prévaloir sur celles d'Indes occidentales qu'on limita peu à peu à la région centrale. Cette injustice a d'ailleurs peu d'importance. Le nom de Colomb n'en reste pas moins attaché à la plus grande des découvertes géographiques, et à un événement qui est peut-être le plus considérable de l'histoire de l'humanité. Ces autres mondes habités que les anciens Grecs avaient devinés, qu'Eratosthène eût presque marqués à leur place sur la sphère, les voici. Des trois continents inconnus, deux sont trouvés d'un coup, celui du Nord-Ouest, et celui du Sud-Ouest soudés ensemble; pour le dernier, celui du Sud-Est (Australie), on mettra plus de temps, et c'est seulement à la fin du xviii^e siècle qu'on sera fixé sur son étendue. Il fallut d'ailleurs bien des années pour compléter la connaissance, même générale, du Nouveau-Monde.

Au centre, il fallut décidément renoncer à trouver un passage maritime vers l'Asie. En 1513, Balboa avait trempé ses pieds dans le Grand Océan. Après avoir pris Cuba pour une presqu'île, le Yucatan pour une île, on avait reconnu leur vrai caractère; le fond de la mer des Antilles avait été longé sans trouver d'ouverture; on se reliait ainsi aux explorations du continent méridional également infructueuses. Solis, chargé de contourner celui-ci pour remonter jusqu'au lieu vu par Balboa (golfe de Panama), mourut en route après avoir découvert le rio de la Plata (1515). Au N., Ponce de Léon découvrait la Floride, en cherchant la fontaine de Jouvence (1512). En 1520, fut achevé le pourtour du golfe du Mexique, du rio del Norte à la Floride. Dans cette direction, on rejoignait les itinéraires des Cabot. Donc, vers 1518, un géographe suffisamment informé pouvait tracer la carte de la côte orientale du Nouveau-Monde, depuis le 20^e degré de lat. N. jusqu'au 40^e degré de lat. S.; la mer des Caraïbes ou des Antilles et le golfe du Mexique étaient bien connus, leurs îles en partie colonisées. On savait donc qu'une immense barrière fermait vers l'O. l'océan Atlantique et qu'au delà de l'Amérique s'ouvrait un autre océan. Mais quelles étaient les dimensions de ce continent, de cet océan? On les ignorait complètement. Il y avait donc un intérêt géographique primordial à découvrir ce passage vers l'O. que faisaient rechercher aussi des espérances commerciales illusoires. Cette seconde route vers l'Inde fut, comme la première, trouvée par un Portugais; mais il était, comme Colomb, au service de l'Espagne.

Magellan (Fernaõ da Magalhaens), qui avait visité Malacca, offrit à Charles-Quint de renouveler l'entreprise de Solis. Il partit de Séville le 20 sept. 1519, passa par Rio de Janeiro, le rio de la Plata, longeant soigneusement la côte pour ne laisser passer l'ouverture d'aucun détroit, hiverna au port Saint-Julien, et au printemps austral (oct. 1520) repartit; il trouva le détroit auquel il a laissé son nom; mais, après l'avoir franchi, quand il se lança avec confiance dans l'Océan, convaincu qu'il allait aborder aux Moluques, au N., puis au N.-O., puis à l'O., il ne trouva rien; au bout de quelques jours il touchait aux îles des Larrons (Mariannes); dix jours après (mars 1521) aux Philippines; il avait parcouru vers l'O. 22^e de plus qu'il ne croyait. Il périt à l'ilot de Matan, mais Sébastien d'El Cano ramena son navire amiral *Victoria* en Espagne (6 sept. 1522) par le cap de Bonne-Espérance, achevant le premier voyage de circumnavigation du monde. Du coup, on fut renseigné et sur la vraie

grandeur de la terre et sur celle du Grand Océan, sur la distance réelle des îles des Epices et de l'Inde. On sut, non plus par conjecture, mais positivement, qu'il n'y avait rien de commun entre l'Asie, le Cathay, Cipangu, et les terres découvertes par Christophe Colomb. Les grandes découvertes maritimes accomplies de 1486 à 1522 renouvelaient la face du monde. On a dit ailleurs (V. COMMERCE) la révolution économique qu'elles produisirent. Ici nous n'avons à nous occuper que de leurs conséquences géographiques.

L'exploration détaillée de l'Amérique n'est guère séparable de son histoire; on en trouvera le récit dans les art. AMÉRIQUE DU NORD et AMÉRIQUE DU SUD, et dans chacun des articles particuliers consacrés aux divers pays, ARGENTINE, BRÉSIL, CANADA, CHILI, COLOMBIE, ÉTATS-UNIS, etc. En dehors des conquistadores Cortez, Pizarre, Almagro, etc., citons Ulloa et Alarcon qui reconnurent le golfe de Californie (1539-1540), la belle carte du Mexique d'Ortelius (1579), Orellana qui descendit le rio Napo et l'Amazone (1541), les voyages de Cartier au Canada (1533-1543), de Soto dans le bassin du Mississippi (1539-1542). Les extrémités du Nouveau-Monde restaient inconnues. On ne soupçonnait pas les limites de la Terre de Feu qui bornait, au S., le détroit de Magellan et on la rattachait volontiers à un continent austral, conception favorite des écrivains d'alors. Au N., sur la côte occidentale (du Grand Océan), on n'avait pas dépassé le 41° degré de lat. N. Sur la côte orientale ou atlantique, on était parvenu au 63° degré de lat. N.

La pensée maîtresse des navigateurs du xv^e siècle et du commencement du xvi^e, recherche d'une route maritime vers les Indes, fut encore celle qui domina les expéditions arctiques. Au N. de l'Amérique, on continua de chercher le « passage du nord-ouest », d'autant plus que Cortereal croyait l'avoir vu et que l'on fut persuadé pendant un siècle que son détroit d'Amiane (le détroit d'Hudson) aboutissait au Grand Océan. Divers charlatans exploitèrent cette conviction, racontant avoir franchi ou parcouru ce passage en venant de l'E. (Maldonado, 1588) ou de l'O. (Urdaneta, Juan de Fuca, 1592). Les voyages réels de Frobisher (1576, 1578, 1579) se heurtèrent aux glaces qui arrêtaient Davis (1585, 1586, 1587); mais celui-ci parvint au 73° degré de lat. N., explora le détroit qui a reçu son nom, la terre et le détroit de Cumberland. L'insuffisance des bâtiments et des approvisionnements ne permit pas de faire plus. Des efforts plus répétés furent tentés pour ouvrir le passage du Nord-Est, au N. de l'Asie; la carte de Ptolémée faisait croire qu'arrivé aux parages où nous plaçons le commencement de l'Asie, on trouverait une côte se dirigeant vers le S. et menant rapidement au Cathay. A l'instigation de Cabot, les Anglais envoyèrent de ce côté Willoughby (1553) qui périt en Laponie; mais son lieutenant Chancellor arriva à Arkhangelsk dans la mer Blanche, conclut un traité de commerce avec le tsar Ivan. La Moscovie ou Russie fut mieux connue; quelques années avant (1546), le baron de Herberstein en avait donné une description et une carte. Une nouvelle expédition organisée par la Compagnie des marchands de Londres fut confiée à Bussough (1556), il visita la côte des Samoyèdes, l'île de Vaigatz. Bien plus fructueuses pour la géographie furent les expéditions de Barentz, désastreuses au point de vue commercial. En 1594, il explora la Nouvelle-Zemble jusqu'à 77° 25'; arrivé à l'entrée du golfe de Kara où la côte tourne au S., il fut persuadé qu'il était à l'entrée de la route directe vers le Cathay qu'indiquait la carte de Ptolémée et revint annoncer ce succès. Après l'échec de la seconde expédition, la troisième fit découvrir le Spitzberg (1596). Barentz revisita la Nouvelle-Zemble, fut forcé d'hiverner. Ce premier hivernage d'une expédition polaire fut terrible. Le navigateur hollandais, à qui il coûta la vie, eut la gloire de s'avancer jusqu'au 80° 44'; c'est à peine si les modernes, avec des ressources autrement puissantes, ont pu gagner 3° vers le pôle nord.

Les explorations maritimes se poursuivaient aussi dans la région océanique révélée par Magellan. Le second voyage

autour du monde fut fait par le corsaire Drake (1577-80), qui vit le S. de la Terre de Feu et constata l'absence de toute terre australe de ce côté. Mais la relation de ce voyage ne fut publiée qu'en 1652, bien après que Lemaire et Schouten eurent reconnu et dénommé le cap Horn (1616). Le troisième fut fait par Cavendish, dont les relevés astronomiques furent souvent utilisés; le quatrième, par de Noort. Ces voyages et d'autres avaient signalé un certain nombre des îles du Grand Océan, mais sans grande exactitude.

Au point où nous sommes parvenus, les grandes découvertes sont accomplies; il n'en reste à faire que dans les régions arctiques et dans l'espace océanique où l'on s'acharne à supposer un continent austral. Sur ces explorations, nous donnerons les renseignements nécessaires pour suivre les progrès de la connaissance de la terre. Nous serons très brefs sur la multitude des explorations partielles qui peu à peu dressèrent la carte intérieure des continents. Les art. AFRIQUE, AMÉRIQUE, ASIE, et les articles spéciaux à chaque pays, en renferment le tableau complet, complété par les biographies particulières. Nous aurons surtout désormais à suivre la marche de la géographie scientifique, laquelle reparait à la Renaissance avant de se constituer tout à fait au xviii^e siècle.

La première géographie descriptive moderne fut celle de Seb. Munster (1544); c'est l'Allemagne qui devient le centre des études géographiques. Bienewitz (Apianus) rédige (1524) ses tables de longitude et latitude, grâce auxquelles les cartes allemandes acquièrent une extrême précision. Le Flamand Oertel (Ortelius) publie séparément une géographie moderne avec carte (1587-98) et un dictionnaire de géographie ancienne (1587). Son compatriote Kremer (Mercator) invente (vers 1569) une nouvelle projection (V. CARTE et CANEVAS), qui est restée en usage pour les cartes marines et publiée un bel atlas (1594). En dehors de ces grands ouvrages, il en faudrait citer beaucoup, généralement publiés sous forme d'appendices à des traités de cosmographie, à des éditions de Ptolémée, etc. Rien qu'en Allemagne il y eut au xv^e siècle seize éditions des cartes de Ptolémée. L'astronomie avait été renouvelée par Kepler. On essaya des mesures du degré. Fernel en France (Paris-Amiens, 1550) ne se trompe que de 1,000 toises par un calcul empirique; Willebrord Snellius emploie un procédé trigonométrique (Alkmar-Berg-op-Zoom, 1615) et se trompe de 2/57. Stöffler (mort en 1530) et Werner avaient trouvé la projection stéréographique. Parmi les cartes locales, il faut citer celles de Brandebourg par Cameramis; de Prusse, par Henneberger; de Bavière, par Cellarius. Aux Pays-Bas, après Ortelius et Mercator, on ne doit pas oublier Jodokus et Henri Hondius, Petrus Plancius, Aurigarius. A la fin du xvi^e siècle, la cartographie moderne a commencé. Les travaux de l'antiquité sont dépassés de loin. On commençait à discuter au sujet du premier méridien. Mercator voulait prendre l'île Corvo dans les Açores; Hondius, Santiago, l'une des îles du Cap-Vert, d'autres Teneriffe. Le 25 avr. 1634 s'assembla à Paris un congrès géographique dont Louis XIII sanctionna la décision; il adopta le méridien de l'île de Fer, la plus occidentale des Canaries, et décida qu'on admettrait qu'il était à 20° O. de celui de Paris.

La géographie physique se perfectionnait également. Sans doute on ne mesure pas encore les hautes montagnes. Seb. Munster leur donne volontiers deux et trois lieues d'altitude; le jésuite Riccioli en attribue dix au Caucase. L'hydrographie est plus avancée. Colomb croyait que la surface émergée l'emportait sur celle des mers; Mercator, qu'elles se balançaient; le voyage de Tasman (V. ci-après) démontra la prépondérance de l'élément marin. Sans mesurer encore de grandes profondeurs, on a sondé celles de la Manche et de la Baltique; Wagner (Aurigarius) les publie en 1586. On note les heures des marées pour chaque port. Les grands courants marins sont signalés; celui de Guinée dès le xv^e siècle; celui de Mozambique par Vasco

de Gama, le gulf-stream par Alâmino (1513). De même les vents périodiques, alizés et moussons. Vers 1650, Bernhard Varenius écrit un traité de géographie physique (*Geographia generalis*). A ce moment, au milieu du xvii^e siècle, il y avait encore un tiers de la superficie terrestre inconnu, mais on s'en occupait peu, exploitant les plantations, les mines, le commerce des pays et des routes découvertes à la fin du xv^e siècle.

Au xvii^e siècle, nous relevons dans l'Asie antérieure une série de voyages de touristes : Della Valle, Tavernier, Thévenot, Le Bruyn, Kämpfer, Chardin surtout, classique pour la Perse ; en Chine, les travaux des missionnaires et la fameuse mission des jésuites (1687) à laquelle les géographes et les orientalistes durent de si précieux documents (V. ASIE, CHINE, etc.). Les Hollandais font un peu connaître le Japon. Mais, en ce siècle, les grandes acquisitions de la géographie asiatique se firent au N. par les Russes qui explorèrent la Sibirie (V. ce mot), descendirent l'Amour en 1646, doublèrent la pointe N.-E. du continent (1647). Plus tard, viendra Bering, qui visitera les îles Aléoutes, l'Alaska et le détroit qui a gardé son nom (1728-1741). — En Afrique, les détails se multiplient ; mais, bien que les Portugais du Congo et du Mozambique semblent avoir eu des notions sur l'intérieur, la cartographie positive n'en profite pas ; au delà de la bande côtière, on n'a pas de connaissances solides. On est forcé de s'en tenir aux relations des missionnaires. — Pour l'intérieur des Amériques, elles sont aussi fort utiles. Les Français ont parcouru les bassins du Saint-Laurent et du Mississipi, les Espagnols celui de l'Amazone. — Dans les régions arctiques, Hudson (1607-1610) fait de vains efforts pour atteindre le pôle et conjecture l'existence de la mer qu'il baptisa et qu'explora Button (1612-13). Baffin s'enfonça dans la mer qui est à l'O. du Groenland jusqu'au détroit de Smith par 78° lat. N., relève ceux de Jones et de Lancaster. — Dans l'hémisphère austral, les Portugais avaient aperçu l'Australie, l'appelaient Grande Java. Les Hollandais en relèvent partiellement la côte occidentale. On pensait qu'elle faisait partie du continent austral que l'on traçait en face de l'Asie et de masse égale. En 1642, le gouvernement hollandais chargea Abel Tasman d'examiner cette « grande terre du Sud ». Il la dépassa, découvrit la terre qui a gardé son nom sans reconnaître son caractère de petite île, vit et longea la Nouvelle-Zélande, qu'il nomma Terre des Etats, revint par le N., apercevant les îles des Amis et Fidji. Il avait fait le tour de l'Australie ou Nouvelle-Hollande et en démontrait l'isolement. Ce voyage eut donc une extrême importance en rectifiant les idées sur une portion considérable du globe. En 1606, les Espagnols Torres et Quiros avaient visité Taïti, les Nouvelles-Hébrides, et Torres avait passé entre la Nouvelle-Guinée et l'Australie ; Tasman ne put le faire, mais explora, en 1644, le golfe de Carpentarie. La physionomie générale de l'Océanie était donc à peu près révélée.

La géographie générale se constitue en France aux xvii^e et xviii^e siècles. L'Académie des sciences fait mesurer par Picard, entre Paris et Amiens, un degré avec une exactitude dont nul n'avait approché ; on entreprend la mesure du méridien sur toute la largeur de la France (1683-1748). Dominique Cassini exécuta ce travail qui fournit une base excellente aux calculs ultérieurs. On en put conclure les dimensions réelles du globe, le rayon terrestre, l'aplatissement de la terre aux pôles, constaté déjà par Richer à l'aide du pendule (1673), etc. Pour les mesures de longitude, Cassini avait dressé ses tables des satellites de Jupiter (1666) ; s'aidant des travaux de son maître de Chazelle (1694), il mesura la longueur de la Méditerranée, d'Alexandrette à Gibraltar, et trouva le chiffre réel, rectifiant l'exagération de Ptolémée et des Arabes. Grâce aux tables de Cassini, les observations se multiplièrent, corrigeant les longitudes et donnant des chiffres très proches de la vérité. Peking, Malacca furent ainsi situés exactement. En 1731, Hadley invente son sextant, à l'aide duquel tout marin put

aisément prendre la hauteur du soleil et la latitude. Harrison perfectionna le chronomètre. Euler et Mayer donnèrent de nouvelles tables lunaires ; la géographie astronomique fournit désormais, par des milliers d'observations facilement renouvelées et contrôlées, une base inébranlable à la cartographie. Parmi les premières, il faut citer celles du franciscain Louis Feuillée (1708). Rappelons encore la mémorable mesure de l'arc par Maupertuis, Clairaut, Lemonnier, etc., en Laponie, La Condamine, Bougrier, Godin au Pérou (1735 et suiv.). A la tête de ces investigations marchait l'Académie des sciences de Paris, qui les coordonnait.

La transformation des méthodes de la géographie mathématique appelait une rénovation de la cartographie, œuvre formidable, car il fallait en reprendre et critiquer une à une les données accumulées depuis des siècles. Cette œuvre fait la gloire de Guillaume Delisle (1700 et 1723) ; sa mappemonde et ses cartes ont été éclipsées par celles de d'Anville (V. ce nom), qui déploya une habileté bien supérieure (1761), sans oublier l'élégance de l'exécution. Les cartes de Delisle furent les premières où les terres et tout d'abord les contours de la Méditerranée furent figurés avec leurs dimensions exactes. En Angleterre, il y eut de bons cartographes, Desparres, Rennell, Arrowsmith ; aucun en Allemagne, où les gouvernements leur étaient hostiles. La chorographie se développa également en France où Cassini de Thury commença, en 1744, sa grande carte de France, achevée seulement en 1783. Elle réalisait un immense progrès et n'a été égalée que vers le milieu du xix^e siècle.

La géographie physique peut revendiquer Edmund Halley qui dressa la première carte des courants atmosphériques (1686) et celle des courbes magnétiques. Il indiqua la cause des alizés et des moussons. Scheuchzer appliqua méthodiquement le baromètre à la mesure des hauteurs (1702-1711). Tournefort jeta le fondement de la géographie botanique et observa, en montant les pentes de l'Ararat, qu'à mesure que croissait l'altitude, reparaissaient les végétaux caractéristiques des latitudes plus élevées. Buache (*Essai de géographie physique*, 1756) fonda la description de la terre sur son hydrographie, sur la division en bassins fluviaux séparés les uns des autres par les chaînes de montagnes. Bien qu'il eût outré sa théorie et qu'elle ait abouti à dénaturer parfois l'orographie, ce n'en est pas moins à lui que revient le mérite d'avoir indiqué le rôle prépondérant du relief du sol.

La géographie étant devenue ainsi scientifique, les nouveaux principes en furent mis en pratique et, après les voyages commerciaux ou politiques, on vit commencer les voyages scientifiques. On ne se contenta plus d'à peu près, on veut se livrer à une exploration méthodique et complète du globe ; géologie, zoologie, botanique, astronomie, physique, antiquités, langue, histoire, il faudra que le voyageur sache un peu de tout cela et que sur tout il emmagasine des documents précis. Le premier des grands voyages scientifiques fut celui de Niebuhr (1783) en Arabie (Yémen) ; c'est peut-être celui qui satisfait le mieux aux multiples données du programme. Puis vinrent ceux de Byron, Wallis et Carteret, Bougainville ; ils furent rejetés dans l'ombre par ceux du capitaine James Cook (V. ce nom) ; il dressa les cartes de Taïti et des îles de la Société, de la Nouvelle-Zélande, côtoya pour la première fois le rivage oriental de l'Australie (1768-1770) ; il avait croisé jusqu'au 38° degré de lat. S. sans trouver trace du prétendu continent austral ; le capitaine Marion en vérifia l'absence jusqu'au 47° degré au S. de Madagascar (1771). Cook fut chargé de résoudre définitivement ce problème. Il s'avança jusqu'au 67° degré (au S. de l'Afrique) où l'arrêta la banquise, puis jusqu'au 74° degré (par 109° long. O.) et, entre temps, leva la carte des îles des Amis, des Marquises, des Nouvelles-Hébrides, découvrit la Nouvelle-Calédonie ; après une dernière pointe vers le S., il cingla vers le cap Horn, trouva la Georgie méridionale, les Sandwich au S. de l'Amérique, et revint, ayant

démontré le néant du continent austral et déterminé l'aspect de l'hémisphère méridional. Dans son troisième voyage, il découvrit les îles Hawaï (Sandwich), explora la côte d'Alaska et le détroit de Bering, dessinant le contour exact de l'Amérique au N.-O. Ce qui a contribué à la gloire de Cook, non moins que l'étendue de ses découvertes, c'est la précision de ses travaux ; où il a passé, les navigateurs ne trouvent rien à corriger. L'hydrographie de l'océan Pacifique fut complétée sur bien des points par les voyages de La Pérouse (Japon septentrional, Mandchourie), d'Entrecasteaux, Marchand et Vancouver. Ce dernier (1792-1794) constata l'absence de tout passage vers l'Atlantique dans les parages de l'île qui a reçu son nom (découverte par Bodega y Quadra). La carte du Grand Océan était complète.

La fin du XVIII^e siècle vit l'exploration scientifique de l'empire russe, conduite par une pléiade de savants, Gmelin, Pallas, Georgi, Falk, Rytschov, Lepekhin, Guldenstädt, de 1768 à 1774 ; celles du N. du continent américain par Hearne (1769) et Mackenzie (1789) ; des frontières du Brésil par Azara (1781). Pour l'Afrique, le voyage de Bruce en Abyssinie (1769-1871) est moins important que la fondation de l'African Association (1788) qui donna une impulsion active et une direction scientifique aux voyages dans le continent noir : Hornemann explora le Fezzan (1799) ; Mungo-Park le Soudan et fit connaître le Niger. Il ne faut pas oublier l'expédition d'Égypte (1798-1804). Mais tous ces titres pâlissent devant ceux d'Alexandre de Humboldt, dont la science universelle n'a jamais été égalée par un autre géographe et dont les travaux sont encore le fond de la géographie du bassin de l'Orénoque, des Andes équatoriales, du Mexique.

Le XIX^e siècle a sinon complété, du moins fort avancé l'étude descriptive de la terre. Il n'y a plus de région inconnue un peu étendue qu'autour des deux pôles. À aucune époque, les voyages d'exploration n'ont été aussi multipliés et aussi fructueux. Il ne restait pas de grand problème de géographie générale à résoudre, mais beaucoup à faire pour compléter la connaissance des continents et presque tout pour la fonder sur des données scientifiques. Ceci n'a été réalisé, et partiellement, que dans les pays européens, aux États-Unis, en Égypte, dans l'Inde et dans quelques colonies européennes (Algérie, Cap, Canada, Australasie, etc.). L'intérieur de l'Asie où subsistaient de vastes lacunes a été parcouru en tous sens. L'intérieur de l'Australie, complètement inconnu, l'a été également. Celui des Amériques n'a plus de secret. La mystérieuse Afrique a plus résisté et coûté plus d'efforts, mais la carte en est aujourd'hui presque complète. Nous n'avons pas à retracer les voyages qui ont amené ces résultats. On en trouvera l'énumération dans les articles spéciaux ASIE, AFRIQUE, AMÉRIQUE, AUSTRALIE, SOUDAN, CONGO, etc. Nous donnerons seulement quelques indications très générales sur ces découvertes continentales, un peu plus de détails sur les explorations maritimes dans les deux régions polaires ; puis nous exposerons l'état actuel de la géographie, la constitution de ses différentes branches, et nous dirons les savants qui s'y sont illustrés et qui en ont tracé les cadres.

En Asie, les recherches archéologiques et ethnographiques ont eu une grande importance ; poursuivies dans l'Inde (V. ce mot), dans le bassin de l'Euphrate (V. ASSYRIE, CHALDÉE, etc.) et toute l'Asie occidentale (Caucase, Syrie, Asie Mineure), elles se sont étendues à l'Asie centrale et septentrionale dont on complétait la chorographie. Le relief de l'Asie centrale n'a été bien connu que récemment. En Australie, toutes les recherches ont été menées de front. En Amérique, le premier rang revient aux magnifiques travaux des ingénieurs des États-Unis accomplis dans des régions comme celles des Rocheuses dont on ne savait presque rien il y a trois quarts de siècle. La cartographie des États sud-américains a été continuée, mais non achevée ; l'exploration scientifique y est surtout due à des étrangers. L'Afrique, sur laquelle se sont concentrés les efforts des

grands voyageurs, a été visitée bassin par bassin, le Niger, le Zambèze, puis le Haut-Nil et enfin le Congo. L'étude du bassin septentrional de ce fleuve par les Français et les Belges a comblé la dernière lacune sérieuse de la carte du continent.

Les explorations maritimes, malgré le mérite et le zèle de leurs chefs, ont eu moins de succès que les explorations continentales en ce qui concerne les découvertes proprement dites. Mais elles ont donné lieu à d'admirables voyages scientifiques. Ceux de Freycinet (1817-1820), Duperrey (1822-1825), Bougainville (1824-1826), Dumont d'Urville (1826-1829 et 1837-1840), Dupetit-Thouars (1836-1839), Beechey (1825), Belcher (1836-1842), J. Ross (1841-1843), Kotzebue (1815-1818 et 1823-1826), Bellingshausen (1819-1821), Lutke (1826-1829), Wilkes (1838-1842), Bille (1857-1859), la frégate autrichienne *la Novara* (1857-1859), etc. La carte de toutes les îles, de presque toutes les côtes a été levée, et la géographie nautique l'emporte en précision sur la géographie terrestre de la plupart des contrées. L'hydrographie, la physique terrestre, la lithologie du fond des mers, l'ethnographie insulaire ont été renouvelées ou créées ; enfin l'histoire naturelle a été la préoccupation principale des plus récents voyages scientifiques maritimes, et les résultats obtenus sont immenses (V. EXPLORATION SOUS-MARINE). L'exploration des régions polaires a été poursuivie par de véritables savants, mais elle a aussi donné lieu à des tentatives de simple curiosité géographique pour atteindre le pôle. L'Angleterre y eut d'abord le premier rang ; après l'échec de la double tentative de John Ross et de Buchan (1818), Parry visita le détroit de Lancaster et le grand archipel polaire dont le N. garde son nom (1819 et 1821-1823), puis se lança en traîneau au N. du Spitzberg et parvint à 82° 43' lat. N. (1827). Franklin releva les côtes américaines de la mer boréale (1819-1822 et 1825-1827) depuis la Coppermine jusqu'au 152° degré de lat. O. ; Dease et Simpson complétèrent le tracé jusqu'au cap Barrow où on était venu par mer, puis de la Coppermine au golfe Back (1837-1839), Rae, de là à la baie Bepulse de Parry (1846-1854). La carte du littoral continental fut ainsi établie et on se retrouva en face du problème du passage du Nord-Ouest, aller de l'Atlantique au Grand Océan par le N. de l'Amérique. John Ross découvrit la presque île Boothia, le pôle magnétique, fit la carte des 700 milles de côtes nouvelles du détroit du Prince-Régent (1829-1833). La disparition de Franklin suscita plus de vingt expéditions polaires de 1848 à 1859 ; tous les défilés de ce labyrinthe glaciaire furent fouillés et la cartographie du redoutable archipel très avancée ; le passage du Nord-Ouest fut trouvé par Mac Clure en 1850. Les Américains reprirent la recherche de la route vers le pôle ; Kane (1853) remonta jusqu'au 80° degré à l'O. du Groenland, Hayes (1861) jusqu'au 81° degré 35' et crut voir la mer libre dans des parages où l'Anglais Nares ne trouva que des glaces qu'il juge persistantes. Du côté du Spitzberg, une expédition autrichienne découvrit la terre du roi François-Joseph. Au N.-E. du détroit de Bering on a trouvé la terre de Wrangel. Nordenskjöld a réussi à franchir le fameux passage du Nord-Est et à aller d'Europe en Chine par le N. de l'Asie. La découverte du courant polaire qui, de cette région de l'embouchure de la Léna, se porte par la région du pôle vers le N. de l'Europe reste attachée au naufrage de la *Jeannette* et Nansen essaya d'en profiter pour gagner le pôle Nord (1893).

Du côté du pôle Sud on a trouvé enfin quelque chose qui ressemble au continent austral si longtemps rêvé, un ensemble de terres antarctiques. Biscoe en vit quelques-unes, celles d'Enderby (1831) et de Graham (1832) ; elles furent reconnues par l'expédition de Dumont-d'Urville (1838-1840) vers 64° lat. S. (terre Louis-Philippe) ou vers 66° (terre Adélie) ; Wilkes (1839-1840) les aperçut de loin ; James Ross (1841-1843), mieux équipé, s'enfonça plus près du pôle jusqu'au 74° degré le long de la terre Victoria ; il reconnut que la terre Louis-Philippe est une île. Depuis ces trois

expéditions simultanément décidées, aucun progrès sérieux n'a été fait dans la région polaire antarctique. C'est donc la partie du monde où subsistent les plus vastes espaces inconnus. Pour être complet, nous ne devons pas omettre les travaux encore inachevés des cartes des fonds océaniques; on n'a encore qu'une idée approximative de cette partie du relief terrestre (V. Océan). Néanmoins, on peut dire que le XIX^e siècle a presque achevé la cartographie générale du globe.

La géographie scientifique a réalisé d'énormes progrès. Les tables de Laplace ont complètement résolu le problème des longitudes « plus exactement que ne le demandait l'art nautique dans ses derniers raffinements ». La géodésie s'est signalée dans les pays civilisés par d'admirables travaux qui en ont amené la chorographie à une précision extrême. La mesure des altitudes par le *baromètre* (V. ce mot) a été perfectionnée par Ramond, Laplace et Gauss; Bessel en a établi les formules rigoureuses, mais, en somme, pour la géographie mathématique, on n'a fait que perfectionner les inventions du siècle précédent. La géographie physique a été transformée, presque créée. Elle le doit en premier lieu aux géologues dont les constatations en forment aujourd'hui la base incontestée (V. ci-dessus le § *Généralités* et l'art. GÉOLOGIE). Le magnétisme terrestre a été étudié et ses lois précisées; rappelons les observations de Humboldt, de Ross, les calculs de Gauss, Weber, Lamont et Sabine. La météorologie avait avec Réaumur commencé les études de température (1735); l'Académie de Mannheim (1780) les généralisa en Europe. A. de Humboldt lui fit faire de grands progrès, dessina les îles isothermes, observa les règles de la décroissance de la température avec l'altitude, la limite des neiges persistantes. L'étude des courants atmosphériques inaugurée par Halley a fait des progrès décisifs, grâce aux lois de Dove et de Buys-Ballot (V. VENT et MÉTÉOROLOGIE). Les observations hygrométriques et pluviométriques datent à Paris et en Angleterre du XVII^e siècle. Elles ont été systématisées et ont fourni un élément capital de la climatologie. — L'océanographie ou hydrographie maritime n'existait guère avant ce siècle. On n'avait de relevés de profondeur qu'autour des côtes d'Europe; jusqu'en 1838 on ne connaissait pas de fond dépassant 1,200 brasses (2,460 m.). La pose de câbles sous-marins nécessita des recherches et des sondages multiples; on entreprit alors l'étude méthodique des fonds sous-marins bien connus aujourd'hui au moins pour la Méditerranée et l'Atlantique septentrional. Varen avait, dès le XVII^e siècle, affirmé l'égalité de niveau des mers, une erreur dans le nivellement de l'isthme de Suez la fit contester à tort. Whewell dressa en 1833 une carte des heures de marée dans toute l'étendue de la terre, et étudia les principes de la propagation. Les courants marins avaient été marqués sur la carte par le jésuite Ath-Kircher en 1665. Rennell en fit une étude méthodique et en détermina les lois. La météorologie marine fut renouvelée par Maury. Nous avons déjà signalé les explorations sous-marines, dont Wyville Thomson fut l'ardent promoteur.

La géographie biologique appartient presque entièrement à ce siècle. Après Tournefort, A. de Humboldt indiqua les premières lois de la *géographie botanique* (V. le § ci-dessus). Karl Ritter dressa sa première carte en 1806. La *géographie zoologique* (V. le § ci-dessus) progressa plus lentement. Zimmermann fut l'auteur de la première carte de distribution des mammifères (1777), signala le caractère spécial de la faune australienne. Buffon avait comparé celles des deux mondes, dans la zone arctique. L'*anthropologie* (V. ce mot) est une science récente. Elle a jeté beaucoup de lumière sur l'*ethnographie* (V. ce mot) qui est également neuve. Il y a cent ans, on distinguait les races d'après leur couleur. En 1795, Blumenbach proposa une classification tenant compte des cheveux, de la couleur, des yeux, de la structure du crâne. Depuis, les classifications se sont multipliées (V. RACES HUMAINES), sans qu'on ait fait de découverte décisive; de l'énorme accumulation de faits, on a

commencé à dégager des lois sociologiques (V. SOCIOLOGIE). Pour tous les peuples sauvages, les domaines de l'ethnographie, de la sociologie, de l'anthropologie sont encore connexes et inséparables de la description géographique.

La géographie politique a modifié ses procédés et étendu son domaine. Limitée jadis à la description des divisions administratives des villes et localités remarquables, des produits industriels et commerciaux, elle s'appuie aujourd'hui sur une véritable science, la *démographie* (V. ce mot). L'emploi méthodique de la statistique a jeté un grand jour sur une foule de questions, et la sociologie s'y enchevêtre avec la géographie. Le premier grand traité de géographie politique, avec emploi rationnel de la statistique, fut celui de Busching (1754-92). Mais, depuis le commencement du siècle, Karl Ritter a imposé sa méthode en prouvant la solidarité de toutes les branches de la géographie et la subordination de la géographie politique à la géographie physique. Il fut ainsi le fondateur de la *géographie comparée*. A vrai dire, ce qu'il intitule ainsi, c'est la géographie générale dont le premier il définit la tâche. La comparaison est la méthode, non le but. Ritter compare les objets de la surface terrestre selon leur forme, leur position, leur étendue, de manière à déterminer les traits généraux, les caractères spéciaux à chacun, leurs influences réciproques et surtout leurs influences sur les hommes. Il s'attacha à comparer la situation d'une même contrée à des époques différentes. Sa méthode approfondit la connaissance de la terre. Peschel a voulu pousser plus loin et créer une géographie comparée limitée à des généralités sur la morphologie de la surface terrestre. Depuis les publications de Ritter, la géographie générale a été sans cesse étudiée. La définition même qu'il en donne est excellente. Prenez un fragment de la surface terrestre: la Grande-Bretagne, par exemple; c'est un individu géographique, caractérisé par une situation en latitude et longitude, une configuration, un climat, une végétation, une population, etc.; bref, une combinaison unique qui ne se trouve que là. De même, la géographie spéciale envisage une montagne, un massif, les Alpes, les Andes, en eux-mêmes. Au contraire, la géographie générale fait abstraction des traits particuliers; elle puise sa matière dans la géographie spéciale, mais elle l'analyse, classe les objets par catégories, cherchant à dégager des principes communs aux montagnes, à créer des types. Elle envisage la terre dans son ensemble. Elle s'élève à l'idée d'une vie générale de notre planète; elle l'envisage comme un organisme et la décrit dans son ensemble.

Les études géographiques ont été, au XIX^e siècle surtout, florissantes en Allemagne. La patrie de Humboldt et de Ritter peut encore nommer Peschel, Wappæus, Richthofen, Ratzel, Wagner, Kiepert, qui tous ont marqué leur trace. L'enseignement est extrêmement répandu: presque toutes les universités, toutes celles de Prusse, ont leur chaire de géographie, et tant pour la géographie générale que pour la cartographie et l'élaboration des matériaux nouveaux sans cesse recueillis dans le monde entier, l'Allemagne est au premier rang. L'Angleterre a fait beaucoup pour la géologie géographique, pour la connaissance des mers, de la géographie biologique. Elle revendique Lyell, Ch. Darwin, Murchison, Geikie. La France, malgré le haut mérite de ses cartes officielles, des œuvres de ses géodésiens et de ses géologues, est demeurée longtemps en arrière. Après Malte-Brun, elle peut nommer Vivien de Saint-Martin, Levasseur, Elisée Reclus. L'enseignement géographique, délaissé jusqu'en 1870, s'est relevé, mais il reste fort imparfait par son attachement aux facultés des lettres. La Russie a d'excellents géographes: Strelbitski pour la partie mathématique, Voieikov pour la climatologie, Semenov, etc.

Il n'y a pas d'ouvrages généraux de géographie comprenant l'ensemble du sujet: tantôt la géographie générale est sacrifiée, réduite à une introduction, tantôt telle ou telle partie est laissée de côté. Ritter (*Erkunde*; Berlin, 1817-39, 24 vol.) n'a pu, à côté de sa magistrale entrée en

matière (1852), traiter que l'Afrique et l'Asie. Humboldt s'en est tenu à des généralités dans son *Kosmos* (1845-59, 5 vol.). La *Géographie universelle* de Malte-Brun (Paris, 1824-28, 8 vol.; nouv. éd., 1857) et celle que rédigèrent Gaspari, Hassel, Cannabich, Gutmuth et Ukert (*Handbuch der neuesten Erdbeschreibung*; Weimar, 1819-21, 23 vol.) ont vieilli. L'œuvre la plus satisfaisante est celle d'Ehsée Reclus (*Nouvelle Géographie universelle*; Paris, 1876-94), précédée d'une géographie générale (*la Terre*, 1877, 4^e éd., 2 vol.); elle est surtout descriptive, et la part de la science, géologie, sciences naturelles, ethnographie même, n'est pas aussi grande que dans celles de Ritter et Humboldt; la statistique même est un peu sommaire. Une entreprise aussi vaste s'élabore sous la direction de Kirchhoff (*Unser Wissen von der Erde*; Leipzig, 1885 et suiv.). Ratzel préside à la publication d'une remarquable *Bibliothek geographischer Handbücher* (Stuttgart, 1882 et suiv.) à laquelle il a donné l'*Anthropogeographie*, Hann la *Klimatologie*, Boguslawski l'*Océanographie*, etc. Enfin il faut citer l'excellent traité de Stein et Hürschelmann, *Handbuch der Geographie und Statistik*, revue par Wappæus (Leipzig, 1849-71, 7^e éd., 12 vol.).

Les meilleurs atlas sont allemands; celui de Stieler (1^{re} éd., 1817, dern., 1888 et suiv.) et celui de Kiepert (1860, 1^{re} éd.). Le premier a une édition abrégée qui rivalise avec l'atlas de R. Andree. La carte du monde la plus usuelle est celle de Berghaus (*Chart of the World*; Gotha, 1888, 11^e éd., 8 feuilles). La supériorité allemande est due en partie à l'Institut géographique de Perthes (à Gotha) et à la direction de Petermann qui en fit le centre des travaux géographiques.

Il existe plusieurs dictionnaires spéciaux; celui de Ritter (*Geographisch statistisches Lexikon*, 1882, 7^e éd., 2 vol.) n'est guère qu'une nomenclature; celui de Vivien de Saint-Martin (*Nouveau Dictionnaire de géographie universelle*; Paris, 1875 et suiv., 5 vol.) est une œuvre beaucoup plus considérable. Dans cet ordre d'idées, les dictionnaires encyclopédiques et les encyclopédies sont généralement plus complets et répondent mieux à la variété des sciences géographiques, surtout l'*Encyclopædia Britannica*, la *Grande Encyclopédie*, les *Konversations-Lexikon* de Meyer et de Brockhaus. — Les manuels sont naturellement très nombreux; en France, il faut citer ceux de Levasseur, très complets pour la géographie économique et statistique; en Allemagne ceux de Daniel et de Guthe, remaniés par Wagner (Hanovre, 1882). — Nous ne pouvons aborder l'énumération des géographies spéciales, même à un continent. On les trouvera d'ailleurs indiquées à la bibliographie de chaque article spécial. Nous nous bornerons ici à indiquer les œuvres les plus remarquables de géographie générale qui traitent tel ou tel chapitre de la science.

Les problèmes de la géographie générale ont été examinés par Peschel (*Neue Problemen der vergleichenden Erdkunde*, 1883, 4^e éd.); Gerland (*Beiträge zur Geophysik*; Strasbourg, 1887), qui veut éliminer de la géographie toute l'anthropogéographie; Reiter (*Der Entwicklungsgang der Wissenschaften von der Erde*; Fribourg, 1886), etc.

Pour la géographie mathématique, on peut consulter le manuel récent de Günther (Stuttgart, 1890). V. aussi les art. GÉODÉSIE, CARTE, CANEVAS.

La géographie physique, outre les anciens ouvrages de Studer (*Physikalische Geographie*; Berne, 1844-47, 2 vol.); Maury (*la Terre et l'Homme*, 1869); Herschel (*Physical Geography*; Londres, 1861); Peschel (*Physikalische Erdkunde*, rééd. par Leipoldt, 1880-81, 2 vol.), a des traités plus récents; signalons ceux de Süss (*Antlitz der Erde*; Berlin, 1888, t. II), de Richthofen (*Führer für Forschungsreisende*; Berlin, 1886), de Lapparent, *Traité de géologie*; Paris, 1885, 2^e éd.), Günther (*Lehrbuch der Geophysik*; Stuttgart, 1884-85, 2 vol.), Voieikov (*les Climats*, 1884, russe; trad. all., 1887), Boguslawski et Krümmel (*Handbuch der Océanographie*; Stuttgart,

1884-87, 2 vol.). Berghaus et Johnston ont donné des atlas de géographie physique.

La géographie politique étant le but de la plupart des géographies, nous n'avons pas d'ouvrage particulier à mentionner. La géographie historique, après les travaux de Cluver, Cellarius, d'Anville, Heyne, Gosselin, Maunder, Ukert, sur l'antiquité classique, a produit ceux de Forbiger (*Handbuch der alten Geographie*; Leipzig, 1842-48, 3 vol.), le manuel de Kiepert (Berlin, 1878), les *Dictionary* de Smith (Londres, 1872, 2 vol.), les *Atlas antiquis* de Kiepert et de Spruner, remanié par Menke. Sur celle du moyen âge, l'ouvrage capital est celui de Lelewel (*Géographie du moyen âge*; Bruxelles, 1852, 4 vol.; suppl., 1857); les principaux atlas sont dus à Spruner-Menke (1879, 3^e éd.) et à Droysen (1885). — L'histoire de la géographie a été traitée dans son ensemble par Peschel (2^e éd. par Ruge; Munich, 1877) et Vivien de Saint-Martin (1875); Bunbury s'est occupé de l'antiquité (*History of ancient geography among the Greeks and Romans*, 1879, 2 vol.). — La géographie commerciale a été l'objet d'une foule de traités ou de manuels, parmi lesquels on peut remarquer: Deckert (*Grundzüge der Handels und Verkehrsgeographie*, 1885); Murray (*Commercial Geography*, 1887); Chisholm (*Handbook of commercial geography*, 1889) et les cartes spéciales très détaillées publiées par Chaix (?).

Il est impossible de se tenir au courant de la production géographique sans consulter les revues. En première ligne les *Mitteilungen* de l'Institut Perthes, fondées en 1855 par Petermann; puis les publications des Sociétés de géographie de Paris, de Berlin et de Londres, la *Zeitschrift für wissenschaftliche Geographie* de Kettler (Vienne, depuis 1880); l'*Année géographique* de Vivien de Saint-Martin, Duveyrier, etc. (depuis 1863), le *Geogr. Jahrbuch* de Behm et Wagner (Gotha, depuis 1866). Pour la statistique, les principales publications annuelles sont l'*Almanach de Gotha* et le *Statés mans Yearbook* (depuis 1853).

SOCIÉTÉS DE GÉOGRAPHIE (V. SOCIÉTÉ).

BIBL. : GÉNÉRALITÉS. — Les ouvrages fondamentaux ont été indiqués et appréciés dans le corps de l'article. Sur la bibliographie géographique, consulter *Bibliotheca geographica* de Gœttingue, mentionnée à l'art. BIBLIOGRAPHIE (t. VI, p. 639) et les revues et annuaires cités plus haut.

BOTANIQUE. — V. la bibliographie de l'art. EUROPE (Flore) et de plus: UNGER, *Ueber den Einfluss des Bodens auf die Vertheilung der Gewächse*; Vienne, 1836. — H. von MOHL, *Ueber den Einfluss des Bodens auf die Verbreitung der Alpenpflanzen*; Tubingue, 1836. — THURMANN, *Essai de phytostatique appliquée à la chaîne du Jura*; Berne, 1849. — HOFFMANN, *Pflanzenwanderung*, etc.; Gießen, 1853. — KERNER, *Das Pflanzenleben der Donauländer*; Innsbruck, 1863. — O. HEER, *Fossile Flora der Polarländer*; Zurich, 1868-1881, 6 vol. — HILDEBRAND, *Die Verbreitungsmittel der Pflanzen*; Leipzig, 1873. — V. aussi pour les terrains salants: VILBOUCHEVITCH, *l'Etude géobotanique des terrains salants* (*Bull. Soc. bot. de France*, 1893; C. R. de la session à Alger et à Biskra en 1892). — E. W. HILGARD et BERKLEY (Californie), *les Terrains arides et les terrains salants*; et VILBOUCHEVITCH, bibliogr. de la question des terrains salants (*Annales de la Science agronomique française et étrangère*, de M. Grandeaup; Paris, 1893).

ZOOLOGIE. — A. MILNE EDWARDS, *Considérations générales sur la distribution géographique des animaux*, dans *Congrès de Géographie*, 1875, t. I, p. 192. — E. TROUESART, *la Géographie zoologique*, 1890.

GÉOLABIS (V. LEPTICTIS).

GÉOLE (V. PRISON).

GÉOLOGIE. Une étude suivie et détaillée de la structure du globe terrestre, tel est l'objet immédiat de la géologie. C'est à elle qu'il convient de définir la composition, l'allure et les relations mutuelles des matériaux qui constituent son enveloppe solide, puis de parvenir, à l'aide de déductions raisonnées, permettant de remonter jusqu'aux origines de notre planète, à reconstituer les divers phases de son développement, c.-à-d. l'histoire de la terre. Les grands traits de cette histoire sont, en effet, écrits en lignes puissantes dans l'architecture des continents, en caractères non moins expressifs dans chaque accident de la con-

figuration du terrain, dans le moindre détail de la plus commune des roches. Un examen attentif de la structure du sol, constitué par des matériaux d'origine et de dates très-diverses, conduit ainsi le géologue à présenter un tableau complet des phénomènes physiques et organiques, qui se sont succédés depuis l'origine, pour l'amener à son état actuel.

Sa surface porte, en effet, gravée en caractères ineffaçables la trace de toutes ces actions qui, sans relâche depuis l'origine, se sont appliquées à communiquer au monde présent cette infinie variété de formes qui sert à le caractériser. Or, ce que cette surface offre à nos yeux, c'est la phase récente de l'histoire du globe; c'est l'expression saisissante des forces multiples qui, successivement, ont exercé leur action sur ses diverses parties; mais ce n'en est pas l'expression finale, car nous voyons sans cesse, autour de nous, ces mêmes forces, toujours agissantes, continuer leur œuvre quotidienne de transformations. Le monde qui nous entoure est loin, en effet, d'offrir dans ses formes extérieures cette stabilité absolue qu'on est souvent tenté de lui attribuer. Rien n'est inerte dans la nature; tout se meut autour de nous, même dans les milieux qui semblent les plus inactifs; partout des forces mécaniques, physiques et chimiques, voire même organiques, sont à l'œuvre pour introduire, dans les conditions de l'écorce terrestre, des modifications incessantes.

Or comme à toutes les époques l'essence de ces forces, toujours soumises aux mêmes lois, est restée la même, qu'il ne peut y avoir entre les phénomènes du passé et ceux du présent d'autres différences que celles portant sur l'intensité, leur étude attentive devient la première tâche qui s'impose à l'attention du géologue. Rien n'est plus logique ni plus profitable pour atteindre le but cherché; cette observation directe et patiente des faits permettant seule de déduire des traces laissées dans le sein de l'écorce terrestre, par les diverses catégories d'agents que l'examen du présent nous a fait connaître, les éléments qui permettent de reconstituer, jusque dans le détail, les phases successives que la terre a dû traverser.

Parmi ces agents figurent, en premier lieu, les masses fluides extérieures qui, soulevées et agitées par la chaleur du soleil, exercent, contre ses parties superficielles, une œuvre quotidienne de destruction. C'est d'abord l'atmosphère qui, sans cesse en mouvement, peut prendre une large part dans cette œuvre de dégradation que poursuivent les éléments, soit par des effets d'érosion notables sur les parties émergées du globe quand, violemment agitée, sa puissance mécanique s'augmente de toutes les particules qu'elle transporte, soit par des effets de transport, quand, par exemple, elle relève dans les déserts, ou sur les plages basses du littoral maritime, les sables sous la forme de ces collines mouvantes, les *dunes*, dont la marche progressive est si redoutée.

L'eau ensuite, sous ses différentes formes, représente à son tour, sans conteste, le plus puissant de ces agents physiques qui s'appliquent journellement à introduire, dans le relief accidenté des continents, de profondes modifications. Mais son action devient double: elle détruit pour reconstruire; ce qu'elle enlève en un point, elle va le déposer dans un autre. A l'état d'océan elle lance, à tout instant, ses vagues à l'assaut des falaises qui la bordent, pour en arracher des fragments, dont les plus grossiers, réduits à l'état de sables et de galets, retombent près du rivage en formant des *dépôts côtiers*, tandis que les parties plus fines, les *vases*, entraînées au large, vont se déposer dans les grands fonds où les eaux ne sont plus agitées. En même temps les éléments que la mer avaient pu dissoudre sont fixés au fond par les organismes. Ainsi se sont constituées sur le fond des mers, par la simple accumulation des dépouilles d'organismes très inférieurs, tels que des polyptères, une bonne partie de ces roches calcaires si employées pour les constructions; tandis que sur les continents, des végétaux placés dans des conditions favorables pour pouvoir prendre possession du sol, sont venus fixer dans le sol une partie des éléments qu'ils avaient

empruntés à l'atmosphère, sous la forme de ces combustibles minéraux qui seuls ont rendu possible le développement de l'industrie moderne.

De leur côté les eaux courantes ne restent pas inactives; elles attaquent sans cesse toute la masse de la terre ferme, pour venir en accumuler, dans les parties basses de leur lit, les fragments de plus en plus triturés, ou les conduire jusqu'au grand réservoir de l'Océan. C'est également comme un puissant instrument de transport qu'il faut considérer l'eau, quant à l'état solide, sous la forme de *glaciers*, charriant des blocs énormes qu'aucune rivière ne pourrait transporter, elle vient apporter, jusque dans le domaine des fleuves, tous les matériaux détachés des hautes cimes que les agents atmosphériques ont accumulé à sa surface en longues traînées morainiques. C'est de la sorte que les hautes cimes s'abaissent, que les vallées se creusent et que les dépressions sont comblées. L'atmosphère et l'eau agissent concurremment dans ce travail incessant qui est tout à la fois une œuvre de destruction et d'édification, dont la tendance est le nivellement général du sol.

Le caractère commun de tous ces agents physiques, c'est, en effet, de s'employer à donner à l'écorce terrestre un profil extérieur adouci destiné à la rendre de moins en moins accessible à la destruction. Par suite, ces forces naturelles, à une échéance lointaine sans doute, mais inévitable, parviendraient au repos, si quelque cause n'intervenait périodiquement pour troubler les états d'équilibre acquis.

Or, cette cause existe; elle réside dans les profondeurs du globe. En plus du lent et patient travail des eaux, se présente toute une série de phénomènes très différents, se signalant cette fois, non seulement par la violence des effets produits, mais par le caractère intermittent de leur mode d'action: c'est la chaleur propre du globe qui entre en scène. Qui n'a lu l'émouvant récit de quelque éruption volcanique et n'a appris à connaître l'étendue des désastres occasionnés par un cataclysme dont rien ne fait pressentir l'arrivée? Mais ce qu'on sait moins, c'est l'enseignement qu'on peut en tirer. Or les volcans avec leurs explosions et leurs coulées de lave viennent nous apprendre que l'écorce terrestre n'est qu'une enveloppe relativement mince, entourant une masse fluide portée à une très haute température et qui, de temps à autre, parvient à s'épancher au dehors.

D'autres fois, sous l'influence de la contraction progressive de ce noyau fluide, soumis à un refroidissement incessant, l'écorce solide est obligée, pour rester constamment appliquée sur son support qui diminue de volume, de racheter son excès d'ampleur par des plissements; dans ce cas elle s'ébranle, s'élève en un point, tandis qu'elle s'abaisse dans d'autres, en subissant des dislocations notables. A ces mouvements *orogéniques*, conséquence immédiate de la fluidité de la masse centrale du globe et de sa contraction incessante par voie de refroidissement, se rattache, avec la formation des montagnes, celle des grandes lignes du relief terrestre. Les secousses violentes qui, dans des régions déterminées, se traduisent par ces ébranlements soudains du sol, bien connus sous le nom de *tremblements de terre*, les mouvements d'intensité moindre, mais de plus grande étendue et toujours très lents, dont les effets se traduisent à la longue par un déplacement des lignes de rivage, n'ont pas d'autre cause.

Ainsi donc, sur la terre, rien n'est immuable et fixe; notre globe, depuis qu'il existe, est soumis à d'incessantes modifications, s'effectuant pour la plupart avec une extrême lenteur, sous l'influence de lois qui n'ont jamais varié, et sa forme actuelle n'est que la résultante d'une longue suite de transformations dont chacune a laissé à sa surface une empreinte plus ou moins reconnaissable. Toute l'histoire géologique du globe, la formation de son écorce et de son relief si accidenté, réside dans le jeu alternatif ou simultané de ces deux sortes d'agents, les uns *extérieurs*, placés sous la dépendance immédiate de la chaleur

solaire, s'appliquant sans cesse à dégrader les surfaces émergées pour en entraîner les matériaux désagrégés au fond des mers ; les autres *intérieurs*, prenant leur source dans l'énergie calorifique propre du globe et se traduisant par deux ordres de faits : l'arrivée au jour par des fractures des masses fluides internes, sous la forme de roches éruptives variées ; des mouvements du sol, dont l'expression la plus nette est ce ridement progressif de l'écorce qui successivement a contribué, d'âge en âge, à accentuer son relief.

Partant de ces données, fournies par cette étude approfondie des *phénomènes actuels* qui sert de préambule à la véritable géologie, il devient ensuite facile de venir chercher dans l'écorce les traces de la série variée des événements qui ont concouru à sa formation. Ces traces nous apparaissent sous la forme de masses minérales communément désignées sous le nom de roches et dont chacune porte la marque bien expressive des conditions qui ont présidé à sa formation. Il suffit, par exemple, pour s'en rendre compte, de jeter un coup d'œil sur le moindre point où le sol est entamé sur une certaine étendue, pour voir que ces roches viennent se ranger en deux grandes catégories bien distinctes, obéissant chacune à un mode de distribution particulier. Les premières et les plus répandues apparaissent disposées par couches (*strates*), limitées par des surfaces planes, parallèles et superposées par rang d'âge ; le plus souvent il est facile de voir que leurs éléments, meubles comme les sables et les graviers, agglomérés en grès par un ciment quelconque, ou bien constitués par ces fines particules de vases qui donnent naissance à des argiles devenant schisteuses quand elles sont comprimées, sont des débris provenant de la trituration de masses minérales préexistantes ; d'autres fois ce sont des calcaires dans lesquels on peut reconnaître toutes les variétés qui se présentent au voisinage et aux dépens des récifs coralliens ; ou mieux encore, dans les districts miniers, des couches de houille apparaissent à ce point *organisées* qu'on ne peut méconnaître leur origine franchement végétale. Quoi qu'il en soit, les éléments de ces *roches stratifiées* restent toujours *couchés à plat* et distribués dans un ordre régulier attestant leur suspension préalable dans l'eau, puis leur chute sur le fond sous la simple action de la pesanteur, à la manière de ces *sédiments* qui se forment encore de nos jours sur les plages du littoral maritime ou les estuaires des grands fleuves. Dans ces conditions, cette simple constatation nous amène de suite à cette notion que toutes les roches stratifiées sont des *formations sédimentaires* provenant soit de la destruction des parties littorales ou superficielles de l'écorce sous l'influence des agents extérieurs, soit de l'activité propre des organismes. Enfin toutes ces formations d'origine externe (*exogènes*), quel que soit leur point de départ mécanique, chimique ou organique, ont encore cet autre trait commun et caractéristique de présenter, à l'état de *fossiles*, les restes des animaux ou des végétaux contemporains de leur dépôt, par suite des traces d'organismes qui servent à déterminer leur âge, en venant fournir aussi la base du synchronisme de ces formations.

Tout autres sont les roches de la seconde catégorie ; au lieu de s'étaler, comme les précédentes, en couches horizontales, bien réglées, on les voit se présenter massives, sans contours réguliers, ou bien s'élever au travers de ces formations stratifiées sous forme de dykes et de filons ; par suite occuper des fentes bien caractérisées de l'écorce, puis venir souvent s'étaler à leur surface, en vastes coulées. Quand on examine leur composition, on voit que leurs éléments, parfois vitreux, le plus souvent cristallisés, s'entremêlent sans jamais trahir l'action de la pesanteur. Dès lors leur analogie avec les laves rejetées par les volcans devenant évidente, il est clair qu'on doit les considérer comme des *formations éruptives*, produites par l'épanchement, maintes fois répété, des masses fluides internes au travers des fractures de l'écorce.

Un grand intérêt s'attache ensuite à l'examen des relations qui s'établissent entre ces roches éruptives et celles

sédimentaires encaissantes ; cet examen permettant de déterminer leur âge relatif et surtout de constater le nombre et l'étendue des modifications subies, au contact, par les terrains traversés ; modifications qui se traduisent par des phénomènes de cristallisation remarquables, donnant naissance à des roches dites de ce fait *métamorphiques*, où souvent tous les caractères habituels de la sédimentation ont disparu. Mais ce développement de la cristallinité dans les formations sédimentaires n'est pas seulement l'œuvre des roches éruptives ; des actions purement mécaniques, intimement liées aux grands mouvements du sol qui ont présidé à la formation des montagnes, peuvent produire un pareil résultat et cela avec une intensité sans égale. Tout le monde sait que, dans les régions montagneuses, les couches stratifiées, fortement redressées, parfois jusqu'à la verticale, apparaissent plissées en affectant souvent les contournements les plus bizarres. Or, en plus d'un véritable laminage qui a rendu schisteuses les plus compactes d'entre elles, on remarque que leur caractère originairement détritique est complètement effacé sous une cristallinité avancée ; c'est le cas de certains grès transformés en quartzites, et surtout d'argiles devenues ces schistes ardoisiers dont la dureté et la grande résistance aux intempéries est tout entière due à un remarquable développement de quartz et de fines paillettes micacées. L'extension de ces actions métamorphiques dans les régions plissées, et leur liaison avec les puissants efforts de refoulement qui ont provoqué le redressement des couches est tel que ce développement de la schistosité et de la cristallinité dans ces roches devient un simple épisode de la formation des montagnes.

De tous ces faits déduits de l'observation, que nous venons de mentionner, la conclusion d'ordre tout à fait générale qu'il faut tirer, c'est que l'écorce terrestre, avec son relief si accidenté, peut être considérée comme le résultat de trois ordres de phénomènes : des *phénomènes sédimentaires*, par le jeu desquels se sont constitués le long des anciens rivages et sur le parcours des grands fleuves une série variée de dépôts superposés par rang d'âge ; des *phénomènes éruptifs*, ayant eu pour effet d'injecter à de nombreuses reprises dans les fentes de l'écorce des matières fluides internes consolidées maintenant sous la forme de roches massives ou filoniennes variées, aussi bien que de substances métallifères engagées au milieu de gangues pierreuseuses ; des *phénomènes orogéniques* attestant la mise en jeu de forces gigantesques et qui, renouvelés à de nombreuses reprises, ont présidé à l'établissement des grandes lignes en relief en ravivant du même coup l'énergie des puissances externes, parvenues à un état d'équilibre, c.-à-d. de repos presque complet.

Étant donné la nature et la généralité des effets produits, on sent de suite l'importance prise, au point de vue de la classification géologique, par ces derniers phénomènes qui, dérangeant l'ordre de chose établi, ont à chaque reprise introduit dans la géographie terrestre de grandes modifications ; aussi, avec raison, les géologues s'appliquent maintenant, de plus en plus, à préciser les caractères d'événements qui, dans l'histoire du globe, prennent la valeur de *dates*. Chacun de ces mouvements du sol, en changeant la distribution des terres et des mers, n'a pas manqué de se traduire par des transformations profondes, non seulement dans la nature des sédiments, mais dans la faune qui fatalement en a ressenti le contre-coup. C'est de la sorte qu'en se prêtant un mutuel secours, la *stratigraphie* et la *paléontologie* permettent de fixer des *coupures*, c.-à-d. des limites de séparation dans la longue série sédimentaire et d'y introduire par suite de grandes divisions auxquelles les dernières décisions des congrès géologiques internationaux (congrès de Bologne, 1882) ont appliqué le nom de *systèmes* ; divisions qui chacune, dans l'histoire générale de notre planète, correspondent à une *période* déterminée de la sorte, aussi bien par des phénomènes d'ordre géographique reconnus sur une notable partie de la surface du globe que par l'apparition ou la disparition de groupes

organiques caractéristiques. L'argument paléontologique prend ensuite toute sa valeur pour réunir plusieurs de ces divisions en groupes d'ordre plus élevé, correspondant, cette fois, chacun à l'une des trois grandes phases *primaire, secondaire, tertiaire*, qu'on s'accorde depuis longtemps à reconnaître dans la double évolution physique et organique de notre planète, groupements qui ont d'autant plus leur raison d'être que le progrès de nos connaissances en paléontologie a permis de reconnaître l'existence dans la longue série des temps géologiques de trois faunes superposées, faunes qui comprennent deux séries d'êtres organisés : les uns disparaissant avec la période correspondante après y avoir pris tout leur développement ; les autres d'une longévité plus grande, persistant dans la période suivante, mais en y subissant une évolution rapide qui permet de les différencier. Dans la première faune correspondant à l'ère *primaire* ou *paléozoïque*, les formes éteintes, c.-à-d. celles qui disparaissent avec cette première phase, sont, parmi les crustacés, la grande famille des *Trilobites* qui servent à la caractériser en raison de leur développement et de même celle des *Graptolithes* parmi les hydrozoaires. Dans les mers avec de nombreux brachiopodes, tels que les *Spirifers* et les *Productus*, les types dominants sont des céphalopodes tétrabranchiaux, les *Nautilidés*, qui ne sont plus représentés aux époques suivantes que par deux genres, alors qu'on en compte plus de cent dans cette faune primaire. Parmi les formes destinées ensuite à évoluer dans la phase suivante en prenant la place des formes disparues, figurent les *Ammonitidés* qui font leur première apparition vers la fin des temps primaires. Les vertébrés ne sont alors représentés que par quelques poissons et surtout par de nombreux reptiles.

C'est le développement pris par les *Ammonites* qui sert ensuite à caractériser la seconde faune, celle des temps *secondaires* ou *néozoïques*, et cela d'autant plus qu'elles ne doivent pas leur survivre. Nombreux sont ensuite les types destinés à partager le même sort ; tels sont, parmi les plus importants, des céphalopodes, voisins des calanars, les *Bélemnites*, qui remplissent de leurs rostrés les dépôts marneux et calcaires de l'époque, puis un groupe bien particulier des mollusques de la famille des chamaécées, les *Rudistes*, qui deviennent, dans la seconde moitié de la période, les principaux artisans de la formation des calcaires. En même temps apparaissent, dès le début, les *Mammifères*, d'abord de petite taille, sous la forme de marsupiaux, mammifères qui, longtemps stationnaires, ne se développeront que plus tardivement quand s'ouvrira la période tertiaire.

Dans cette troisième faune, *tertiaire* ou *néozoïque*, on doit noter, avec ce développement remarquable des mammifères, dont l'évolution rapide est en relation étroite avec l'extension prise par les continents, une prédominance bien marquée des gastropodes et des lamellibranches, c.-à-d. des mollusques côtiers dont la diversité s'explique par le caractère littoral du plus grand nombre des dépôts. La grande place tenue, dans cette faune tertiaire, par des mollusques d'eau douce, *Paludines*, *Physes*, *Lymnées*, *Unios*, etc., est de même motivée par la grande extension des formations fluviales et lacustres. On sait ensuite combien ont prospéré dans les mers des foraminifères, tels que les *Nummulites*, qui font alors office d'organismes constructeurs prenant la place, si largement occupée aux époques antérieures, par les polypiers, puis les rudistes. Enfin, on ne peut manquer de signaler que sous l'empire de conditions extérieures plus diversifiées, les faunes locales se sont multipliées en donnant naissance à des provinces zoologiques plus nombreuses et plus accentuées qu'aux époques précédentes. Ainsi se prépare la variété dans les conditions physiques et géologiques qui devient le trait saillant de l'ère *actuelle*, ère qui peut porter le nom de *moderne* ou *quaternaire* et se trouve essentiellement caractérisée par l'apparition de l'*homme*, dernier venu d'une série vitale, parfaitement ordonnée, qui depuis lors ne s'est enrichie d'aucun type nouveau.

L'enseignement qu'on peut déduire de tous ces faits qu'une étude approfondie des êtres du passé est venue nous apprendre, c'est que la population organique des continents et des océans n'a cessé, depuis l'origine, de subir des transformations, et que chaque grande phase de l'histoire du globe est marquée par la présence de types spéciaux offrant un moyen sûr de la caractériser, variations qui peuvent se résumer d'un trait en disant que plus les assises encaissantes sont anciennes, plus la série des types organiques s'écarte de ceux des temps présents, différences qui se traduisent souvent par des combinaisons dépourvues de tout lien avec la nature actuelle, en accusant, par suite, de grandes variations dans les conditions physiques extérieures. Dans les premiers âges, une grande uniformité dans les conditions physiques ayant permis aux animaux marins d'avoir une répartition géographique très étendue, les mers largement ouvertes étaient, sous toutes les latitudes, peuplées des mêmes types, tandis que sur les continents, sous l'influence d'un climat tropical alors commun au globe entier, la flore offrait, depuis l'équateur jusqu'aux pôles, les mêmes associations végétales. La diversité des types physiologiques actuels apparaît ensuite comme le résultat d'une série continue et remarquablement ordonnée de transformations, définitivement acquises quand, par suite d'un accroissement bien marqué des continents et de la diversité de leur relief, a pu se produire, dans les climats, la variété qui prévaut aujourd'hui suivant les latitudes. Or, comme de pareilles transformations restent toujours en fonction des modifications profondes introduites, dans le régime océanique et les climats, par les mouvements orogéniques, on voit que les principes généraux qui ont servi de base à l'établissement des trois grands groupes de la série sédimentaire sont les mêmes que ceux qui permettent d'y délimiter des systèmes, avec cette seule différence que les phénomènes choisis pour tracer leurs limites sont d'une intensité plus grande et susceptibles d'être partout reconnus. M. Munier-Chalmas a récemment, dans ses savantes leçons professées à la Sorbonne (1892-1893), insisté sur cet ordre de considération en montrant que chacun de ces groupes marqué au début par un maximum d'extension des mers, prenait toujours fin avec une phase où prévalaient des conditions inverses, c.-à-d. continentales, les eaux marines en complète régression s'y trouvant, au point de vue de l'extension, réduites au minimum.

En plus des *systèmes* qui représentent des unités composées de telle sorte que leurs limites puissent être partout reconnues, chacun de ces groupes comporte ensuite, sous le nom d'*étages*, un certain nombre de divisions secondaires plus étroites, n'ayant plus le caractère de généralité des précédentes, tout en restant suffisamment homogènes, pour s'appliquer à des régions très étendues. Pour les établir, sans doute, les principes qui président à la division de la série sédimentaire doivent toujours être appliqués, mais le caractère paléontologique prend alors toute son importance en venant apporter aux faits déduits de la stratigraphie un contrôle sévère. Dans ce cas, les éléments de ce contrôle sont, de préférence, fournis par les *fossiles pélagiques*; les animaux de haute mer et spécialement les céphalopodes à coquille cloisonnée qui successivement ont peuplé les mers sous la forme des *nautilidés* dans les temps primaires, des *ammonitidés* dans ceux secondaires, se trouvant, par suite de leurs conditions d'existence, moins exposés aux variations locales que les espèces de la zone littorale. Nombreux sont ainsi, dans les temps secondaires, les exemples où les limites des étages sont fixées par l'apparition de formes d'ammonites qu'on ne saurait faire dériver, par une évolution sur place, des types déjà connus dans la région. Un fait intéressant à noter et bien mis en évidence par M. Munier-Chalmas, c'est que, dans ces apparitions de formes nouvelles, il ne faut voir, plus souvent, que le résultat d'un apport, fait par les courants, de types dont le point de départ doit être cherché loin du lieu où on les observe ; l'observation nous ayant

appris qu'à de nombreuses reprises les modifications dans la géographie terrestre se sont traduites dans les mers voisines par un changement complet dans la direction des courants, se révélant par des incursions, dans la zone septentrionale de notre hémisphère, de formes méridionales, ou inversement. Ce n'est pas à dire cependant qu'une étude attentive des faunes littorales ne puisse fournir également des éléments permettant d'introduire entre les étages des séparations justifiées; dans les terrains tertiaires où les céphalopodes, très appauvris, deviennent rares, parfois même absents, c'est à des considérations de cet ordre qu'il faut s'adresser. En somme, un étage peut être considéré comme bien établi chaque fois qu'il se trouve caractérisé par des *genres* ou des *familles* qui lui soient propres.

En dernière analyse, dans chaque série régionale, les couches qui présentent un certain nombre de caractères communs se groupent sous le nom d'*assise*, tandis que chacune d'elles peut devenir, au point de vue paléontologique, une *zone* à laquelle on attribue le nom du fossile dominant.

Jusqu'ici, dans cette longue série de terrains sédimentaires, nous n'avons interrogé que les formations fossilifères; or il s'en faut de beaucoup qu'elles soient seules à constituer l'ensemble des parties stratifiées de l'écorce. A leur base viennent se placer de puissantes assises de *schistes cristallins*, c.-à-d. de roches exclusivement formées de minéraux cristallisés, tous orientés en traînées parallèles; roches dont l'origine reste encore mystérieuse, mais qui n'en représentent pas moins un groupe à part, bien spécial, offrant cet intérêt particulier, en devenant partout le support normal de toutes les autres formations, de représenter, dans l'écorce solide, les plus anciennes assises qu'on connaisse, d'où leur qualification fréquente de *fondamentales* (*Grundgebirge*). En tous lieux, elles forment ce terrain de *gneiss* et de *micaschistes* qui, malgré l'apparente multiplicité de ses éléments, offre en quelque lieu du globe où on l'observe, dans son allure et sa composition, avec sa complète cristallinité, une frappante uniformité contrastant singulièrement avec l'extrême variété des sédiments superposés et réclamant, par suite, pour expliquer son origine, une interprétation tout autre que celle qui convient à ces dernières formations. Parmi les nombreuses hypothèses émises dans ce sens, la plus séduisante est celle qui, partant de ce principe, désormais bien établi, que notre globe est un astre éteint, accorde aux roches gneissiques le privilège de représenter la primitive écorce que le refroidissement a dû faire naître à la surface du globe lorsque la terre, passant de la phase stellaire à celle planétaire qu'elle a conservée depuis, s'est recouverte d'une enveloppe solide. Dans ces conditions, on attribue au *gneiss granitoïde*, c.-à-d. au premier terme de cette série, exclusivement formée de silicates comme les laitiers, le rôle d'une *scorie universelle* consolidée par voie de refroidissement à la surface du globe en fusion, presque exclusivement formé de métaux, et dans lequel les matières fondues devaient se superposer par ordre de densité; en d'autres termes, celui d'une *écume siliceuse* venant flotter sur cette sphère métallique, comme les scories nagent à la surface de la fonte, et constituée par l'union des substances les plus réfractaires (silice et alumine) avec les produits d'oxydation des métaux (potasse, soude, chaux, magnésie) que leur plus grande légèreté spécifique obligeait de monter à la surface. Comparaison d'autant plus justifiée que dans la métallurgie du fer on emploie la chaux et les alcalis pour s'emparer de la silice et de l'alumine qui forment la gangue habituelle des minerais et qu'il se produit ainsi des silicates complexes et stables dits laitiers, que leur faible densité amène au-dessus du globe en fusion (De Lapparent, *la Formation de l'écorce terrestre*, dans *Revue des questions scientifiques*, 1888).

Les roches variées qui se développent au-dessus de ces gneiss primordiaux deviendraient ensuite contemporaines des premières précipitations aqueuses sur la surface brû-

lante de notre planète et se seraient formées sous l'influence des réactions de la voie humide, dans les eaux mères chargées de substances chimiquement actives; ce premier océan résultant nécessairement de la condensation de tous les éléments volatils contenus jusqu'alors dans l'atmosphère chaude des premiers âges et qui se trouvent maintenant dissous dans les eaux marines, c.-à-d. de chlorures, de bromures, d'iodures avec des composés du même ordre, acide borique, titanique, phosphorique, fluorhydrique, qui se rencontrent maintenant à l'état de diffusion extrême dans toutes les roches cristallines; océan dont les eaux, portées à une température élevée, étaient soumises à une pression qui ne devait pas être moindre de *trois cents atmosphères*; toute l'eau des mers actuelles se trouvant alors à l'état de vapeurs, avec la totalité de l'acide carbonique maintenant fixé dans les carbonates, on soupçonne aisément ce que devait être la puissance de cristallisation dans ce premier océan si riche en principes actifs, et celle aussi de dégradation, ces mêmes eaux ne pouvant manquer d'exercer, sur la première croûte gneissique, une action mécanique analogue à celle que la mer exerce sur ses rivages. De plus, étant donné le peu de résistance de cette première enveloppe, à chaque instant les matières fondues sous-jacentes devaient non seulement la modifier par contact direct, mais s'y injecter en veines ou veinules prenant part à la constitution de l'ensemble.

Telle est, réduite à ses traits essentiels, cette brillante hypothèse qui fait de l'ensemble de schistes cristallins une sorte de produit mixte, né, dans le principe, du refroidissement, puis résultant surtout d'une lutte entre l'élément interne et la sédimentation proprement dite; celle-ci d'abord incertaine, autant chimique que mécanique, étant destinée à triompher avec les dernières assises du système, qui par transitions insensibles passent à des schistes argileux (*phyllades*) où tous les produits détritiques habituels, de la sédimentation apparaissent avec une grande netteté.

D'autres sont venus qui, tout en admettant l'existence d'une première écorce formée par refroidissement, refusent aux roches de la grande famille gneissique de représenter cette enveloppe de première consolidation, et les considèrent comme dérivant toutes de sédiments nés de la destruction d'une première enveloppe qu'aucune dislocation n'aurait encore ramenée au jour, puis modifiées ultérieurement aussi bien par l'injection directe des masses fluides sous-jacentes que par l'influence des vapeurs chargées de principes actifs qui s'en dégagent. Parmi les arguments invoqués figure ce fait que la *structure rubannée*, si caractéristique des roches gneissiques, en particulier les alternances multipliées des lits de mica dans les types acides, d'amphibole ou de pyroxène dans ceux basiques, avec les veines blanches quartzo-feldspathiques, ainsi que l'état fragmentaire de tous ces éléments ferrugineux, en impliquant nécessairement l'idée de dislocations subies, semblent peu conciliables avec l'hypothèse précédemment admise d'une cristallisation tranquille dans un bain sursaturé. Les intercalations aussi fréquentes, à divers niveaux, dans les roches de cette série, de couches calcaires sous la forme de *cipolins*, parfois fort épaisses et toujours *parallèles à la schistosité*, ne peuvent guère s'allier avec une cristallisation simultanée, à la surface du globe en fusion, du carbonate de chaux avec une masse silicatée, destinée à fournir le gneiss encaissant. Enfin et surtout en analysant les actions métamorphiques exercées par les granites ou les granulites sur les couches sédimentaires fossilifères d'âge connu, on peut assister pour ainsi dire à la naissance des gneiss et des micaschistes, en voyant apparaître du mica noir dans les schistes argileux, puis par injection directe du quartz et du feldspath dans la zone de contact, des roches *feldspathisées* bien difficiles à séparer des gneiss anciens.

Dans ces conditions, quand on accepte cette interprétation qui fait de ce vaste ensemble des *schistes cristallins*

une formation sédimentaire à ce point métamorphique que rien ne subsiste plus de son état ancien détritique, on doit admettre avec M. Michel Lévy, l'un des défenseurs les plus autorisés de cette théorie, que la première enveloppe terrestre a dû résulter de la prise en masse, toujours par voie de refroidissement, d'une écorce sphérique composée des mêmes éléments que les gneiss et granites, mais *non orientés*. C'est alors sur ce soubassement granitique que les eaux auraient commencé leur travail de dégradation en donnant naissance à une première série de sédiments nécessairement arkosiques, gréseux ou argileux, et que de puissantes actions métamorphiques auraient ultérieurement transformées en schistes cristallins. Ce métamorphisme pouvant s'exercer aussi bien par l'intervention directe immédiate des masses fluides sous-jacentes et l'injection maintes fois répétée des magmas éruptifs que par des actions mécaniques (*dynamométamorphisme*) s'exerçant sur une écorce que sa faible épaisseur condamnerait à de perpétuels mouvements, on voit que toutes les conditions se sont trouvées réalisées pour que toute trace de leur état détritique initial soit effacé sous un développement ultérieur de silicates cristallisés. C'est dans de pareilles conditions aussi que peut s'expliquer cette disparition complète de toute trace de corps organique fossile qui leur a mérité la qualification d'*azoïque*. Quand on voit, par exemple, dans les couches siluriennes, les plus anciennes faunes marines connues se signaler, non seulement par l'abondance et la variété des types organiques qu'elles comprennent, mais par leur perfection, — chaque éclosion de famille nouvelle se faisant par des genres physiologiquement très élevés, — il est clair qu'il faut reporter à une date antérieure l'apparition de la vie sur la terre, ses premières manifestations ayant dû faire du simple au composé dans les mers plus anciennes, et en particulier dans celles qui ont donné naissance à ces sédiments devenus maintenant ces *schistes cristallins primitifs*, où elles devront se trouver, vraisemblablement dans les points où ces anciens dépôts sont le moins modifiés, sous cette forme simple que fait pressentir les lois de l'évolution organique et qui jusqu'alors n'a pas encore été rencontrée.

En résumé, quelle que soit l'origine, encore discutée, de ces gneiss et micaschistes si bien désignés par M. Inostranzeff (*Neues Jahrbuch*, 1880, I), comme des *hiéroglyphes pétrographiques*, il n'en reste pas moins un fait acquis, depuis longtemps signalé comme de la plus haute importance par des géologues très autorisés, tels que M. de Lapparent, c'est l'unité remarquable de ce terrain primitif et la consistance absolue qu'il présente en tous lieux, aussi bien dans l'ordre général de succession de ces divers éléments que dans leur composition. De tels caractères, si complètement différents de ceux présentés par l'ensemble des formations détritiques, impriment à ce premier groupe ou *système archéen*, qui devient partout leur uniforme support, une individualité bien tranchée. De plus, quel que soit le point où vient se placer le début de la grande série sédimentaire, il n'en est pas moins vrai, étant donné que la fluidité primitive du globe est un fait aujourd'hui démontré, que sa formation a été précédée, dans l'origine, par celle d'une enveloppe solide et obscure née à la surface du globe en fusion par les seuls progrès du refroidissement.

Dès lors le développement de l'écorce terrestre doit être considéré comme résultant du jeu simultané de deux ordres de formations bien distinctes, l'une *descendante* représentée par la consolidation d'une écorce cristalline sphérique, que les progrès du refroidissement obligent nécessairement à s'accroître par le bas; l'autre *ascendante*, comprenant, avec la longue suite complexe et variée des roches éruptives, celle si puissante des roches d'origine externe qui, s'accumulant par couches successives, régulièrement superposées par rang d'âge, tendent progressivement par rang d'âge à s'écartier du centre.

Coup d'œil sur l'histoire du développement de la géologie. On voit par ce simple exposé combien l'œuvre

de la géologie est complexe. Que de questions importantes se posent quand, au lieu de s'en tenir à une simple constatation des faits, on cherche à les expliquer! C'est alors qu'intervient pour les résoudre cette seconde partie de la science du globe qui, sous le nom de *géogénie*, tirant parti des enseignements fournis par la géologie descriptive (*géognosie*) a pour objet la recherche des causes qui ont présidé aux transformations successives de notre planète. Peu de sujets sont plus dignes d'attention. Aussi bien des savants ont abordé ces difficiles problèmes, et l'histoire des tentatives faites pour les déchiffrer par l'esprit est, sans contredit, d'un puissant intérêt. Mais, en somme, peu de temps nous sépare du moment où les géologues ont pu les aborder avec fruit. Car c'est à peine si la connaissance précise des matériaux élémentaires dont se compose l'écorce remonte au delà des premières années de ce siècle, l'attention ne se trouvant portée que sur le relevé de coupes fournies par des tranchées ou des carrières pour en déduire la composition du terrain. Et jusqu'en 1830, date qui marque le début d'une phase d'activité où s'illustrèrent, au milieu de tant d'autres, les L. de Buch, A. de Humboldt, Cuvier, Elie de Beaumont, Lyell, etc., ces études, qui ne faisaient de la géologie qu'une énumération sèche et fastidieuse de petites couches superposées ne se sont adressées qu'à un petit coin de l'Europe.

Mais bientôt les observations géologiques, devenant plus précises, se sont non seulement agrandies en s'étendant au continent tout entier et aux États-Unis de l'Est, mais généralisées en prenant le caractère de descriptions régionales. De plus, une analyse mieux comprise, non plus de la composition, mais de la structure du sol, a mis à jour une foule de faits nouveaux permettant cette fois, non seulement de tracer les grandes lignes de l'histoire du globe, mais de présenter des considérations fort intéressantes sur les modifications subies par la géographie terrestre aux diverses époques géologiques. C'est l'heure où l'exécution des cartes géologiques entreprise sur une vaste échelle, tandis que des commissions d'exploration parcourent les contrées les plus éloignées, fournissent, dans ce sens, des enseignements précieux. Aujourd'hui, les observations dirigées vers ce but élevé se multipliant et s'étendant au globe entier, on peut dire que le progrès accompli est immense et que les résultats généraux de ces nouvelles méthodes d'observation peuvent se résumer d'un trait, en déclarant que notre globe peut être considéré désormais comme tout entier connu dans ses traits principaux. Aussi devenait-il possible d'entreprendre des essais de synthèse, trop longtemps ajournés faute d'une suffisante continuité dans les observations, et c'est dans de pareilles conditions que se sont produites les belles généralisations dont deux savants viennois bien connus, M. Suess et le regretté Neumayr, ont donné le signal. D'autre part, il est encore une œuvre considérable qui marque en quelque sorte les étapes de toutes ces observations, c'est l'atlas physique de Berghaus, où pour la première fois on peut voir au milieu d'une foule de documents, tout particulièrement instructifs, les cartes géologiques successives de tous les continents; puis finalement, comme résumé final de tous ces travaux, une carte géologique de la terre où les espaces blancs indiquant les régions encore inexplorées sont bien limitées. En même temps John Murray, le savant directeur de l'expédition du *Challenger*, condensait tous les résultats des explorations sous-marines, au point de vue de la distribution des sédiments dans le fond des mers, non seulement dans un ouvrage (*Depth of sea*) qui prend désormais place à côté de ceux précédemment cités de Suess et de Neumayr, mais sous la forme plus expressive d'une carte géologique sous-marine aussi et même plus complète que celle de la terre.

Dans ces conditions nouvelles, à une époque où se déploie une telle activité scientifique qu'il ne devient plus possible d'énumérer tous les travaux qui contribuent à son éclat, il est devenu facile à l'aide de tous ces documents, non seulement de restaurer l'emplacement des anciens

TABLEAU RÉSUMÉ DES PÉRIODES GÉOLOGIQUES

ÈRES groupes	PÉRIODES (systèmes)	ÉPOQUES (étages)	ELEMENTS ORGANIQUES CARACTÉRISTIQUES		PRINCIPALES DISLOCATIONS				
QUATERNAIRE moderne	PLEISTOCÈNE	Néolithique. Paléolithique.	HOMME		Maximum d'extension des glaciers et d'activité pour les cours d'eau.				
TERTIAIRE ou MÉZOZOÏQUE	NÉOGÈNE	Série pliocène.	RÈGNE DES MAMMIFÈRES	Singes et Proboscidiens.	Flora actuelle Flora glaciaire	Effondrements atlantiques et méditerranéens Apparition des glaces.			
		Série miocène.					Ruminants et Cétacés.	Levée de la flor.	
	ÉOÈNE	Série oligocène.		Fachydermes et Marsupiaux.	RÈGNE DES ANGIOSPERMES	Maximum de la richesse végétale.	Soulèvement des Alpes et des grandes chaînes asiatiques. Invasion de la mer mollassique.		
		Série éocène.		Ruminants.			Quercanes, Laurinées et Fauniers.	Emergence de l'Europe, époque de grands lacs. Invasion marine septentrionale en Europe.	
SECONDAIRE ou MÉZOZOÏQUE	CRÉTACÉ	Série supra-crétacée.	RÈGNE DES GRANDS SAURIENS	Géaux et Lias.	Invasion des Angiospermes dans l'Europe centrale.	Minimum d'extension. Maximum d'extension des mers crétacées. Transgression cénomaniennne.			
		Série infra-crétacée.				Dinosaures	Retour de la mer dans l'Europe septentrionale. Extension des mers dans les régions méditerranéennes.		
	JURASSIQUE	Série supra-jurassique.		Enchosaures.	RÈGNE DES CYCADOPHYTES	Premières Angiospermes	Emergence progressive de l'Europe septentrionale.		
		Série médio-jurassique.		Echosaures.					
		Série liasique.		Enchosaures.					
	TRIASIQUE	Juvavien. Tyrolien.		Labyrinthodites.	RÈGNE DES AMMONITES ET DES BELEMNITES.	RÈGNE DES CYCADOPHYTES	Invasion marine liasique en Europe.		
Virglorien. Werfenien-Vosgien.									
PRIMAIRE ou PALÉOZOÏQUE	PERMIENNE	Hurmien. Saxoniens-Penjabien. Autoniens-Artanskiens.	RÈGNE DES TRILOBITES	PALÉOBOTANICIENS	CONFÈRES et CYTADEES	Minimum d'extension des mers primaires. Formation des chaînes hercyniennes. Grands épanchements houillers et permien.			
	CARBONIFÈRE	Stéphanien-Ouralien. Westphalien-Moscovien. Dinantien.				Règne des Poissons, Raipotes et Placodermes	RÈGNE DES ACROGONES ET DES GYMNO-SPERMES	Constitution définitive de la terre ferme dans les hautes latitudes de l'hémisphère septentrional.	
		DÉVONIENNE							Famennien. Frasnien. Givétien. Eifelien. Coblentzien. Gédimen.
	SILURIENNE	Gothlandien. Ordovicien.				Règne des Mollusques.	RÈGNE DES TRILOBITES	CONFÈRES et CYTADEES	Formation des chaînes calédoniennes.
		Cambrien							
PRÉCAMÉRIENNE	Huronien.	Radiolaires ? Annélides ?			Formation des chaînes huroniennes.				
PRIMITIVE ou AZOÏQUE	Archéen.				Première ébauche des continents.				

rivages et de tracer par suite pour chaque époque des *cartes paléogéographiques* très suggestives, montrant les modifications successives subies par la géographie terrestre avant d'acquiescer ses formes actuelles si variées, mais de faire revivre pour ainsi dire les époques disparues en déterminant les conditions physiques qui ont présidé à chaque dépôt. Partant aussi de toutes ces données, il a été possible d'asseoir la classification sur des bases sérieuses, en donnant aux limites des diverses divisions un caractère de précision plus grand et surtout, après avoir su reconnaître les régions distinctes entre lesquelles la surface du globe a pu se partager autrefois, de tenir grand compte des histoires régionales et d'établir entre elles une concordance aussi complète que possible.

C'est ce qu'exprime le tableau ci-contre qui, soit dans la nomenclature des terrains, soit dans le mode de groupement des systèmes, devient le résultat de délibérations poursuivies de concert, en 1892, entre les représentants les plus autorisés de la géologie de notre pays, MM. Michel-Lévy, Marcel Bertrand, Munier-Chalmas et de Lapparent, à qui l'on doit un remarquable traité de géologie, dont chaque édition, la troisième surtout (1893) donne un exposé fidèle et très détaillé de l'état présent de nos connaissances en géologie.

Ch. VÉLAIN.

BIBL. : D'ARCHIAC, *Histoire des progrès de la géologie*; Paris, 1847. — ELIE DE BEAUMONT, *Leçons de géologie pratique*; Paris, 1845. 1^{re} leçon. — VON NEUMAYR, *Erdgeschicht*; Leipzig, 1886. — Ed. SUESS, *Anteitz der Erde*.

GÉOMANCIE (V. DIVINATION).

GÉOMÉTRAL (Perspect.) (V. VERTICAL).

GÉOMÈTRES (Entom.) (V. ARPEUTEUSES).

GÉOMÉTRIE. D'après Legendre, qui a écrit le traité de géométrie le plus répandu en France, « la géométrie est une science qui a pour objet la mesure de l'étendue »; d'après d'Alembert, la géométrie « c'est la science des propriétés de l'étendue, en tant qu'on la considère comme simplement étendue et figurée ». Nous définirons la géométrie en disant qu'elle a pour but l'étude de la grandeur et de la forme des objets matériels, abstraction faite de leur essence.

L'étymologie, du mot grec *γεωμετρία*, indique que les débuts de cette science ont consisté dans les opérations de *mesure des terres*, ce que nous appelons aujourd'hui l'*arpentage*. Chez tous les peuples ayant atteint un certain degré de civilisation et étant par suite arrivés à la division du sol, les mêmes connaissances pratiques se sont développées indépendamment des influences étrangères et elles ont atteint un maximum plus ou moins élevé, d'après le degré même de leur civilisation. Ce maximum n'a guère dépassé en tous cas la connaissance de la relation d'égalité entre le carré de l'hypoténuse d'un triangle rectangle et la somme des carrés des deux autres côtés de ce triangle. Une légende, propagée par les auteurs grecs, attribue l'invention de la géométrie aux Egyptiens et veut qu'elle ait été occasionnée par la nécessité de retrouver les limites des champs après les inondations du Nil; la vérité est seulement qu'à l'époque où les Grecs entrèrent en relation avec les Egyptiens, vers le VI^e siècle avant l'ère chrétienne, ces derniers, grâce à l'ancienneté de leur civilisation, possédaient nombre de procédés pratiques (d'ailleurs plus ou moins exacts) qui excitèrent l'attention de Thalès et de Pythagore et que ceux-ci rapportèrent dans leur patrie. Mais l'arpentage n'est pas la seule origine de la géométrie; la civilisation entraîne de bonne heure un puissant développement de l'architecture et, avec elle, des arts du dessin dont elle a besoin; le problème de la mesure des solides, au moins ceux terminés par des faces planes (*stéréométrie*) a dû se poser en même temps que celui de l'arpentage; d'un autre côté, l'étude des mouvements célestes réclame celle de la sphère; mais cette dernière n'est conçue au point de vue abstrait que quand l'idée de la science pure s'est dégagée, ce qui n'eut lieu que chez les Grecs; il résulta même de cette différence d'origine que la *sphérique* fut toujours chez les anciens considérée comme

distincte de la géométrie et comme rentrant dans l'astronomie, la stéréométrie se bornant, pour la sphère, à la recherche du volume et de la surface. — Les premiers écrits de géométrie pure ont été composés en Grèce vers le milieu du V^e siècle avant notre ère; le plus ancien paraît avoir été intitulé *Γεωμετρία πρὸς Πυθαγόρου* (*tradition venant de Pythagore*) et débité pour subvenir aux besoins pécuniaires d'une société pythagoricienne; en tous cas, il est établi que dès cette époque l'enseignement à prix d'argent de la géométrie était rémunérateur dans les grandes villes de la Grèce et qu'un *sophiste* n'était complet que s'il pouvait le donner. Un fragment important de cette époque (sur la quadrature des lunules d'Hippocrate de Chios) nous montre la géométrie abordant déjà des sujets assez complexes et sans application pratique immédiate. Elle a dès lors revêtu la forme solennelle qui deviendra classique; la division en propositions dont l'énoncé, d'abord donné en termes généraux, se répète sur la figure; l'exposition des constructions auxiliaires; la démonstration rigoureusement menée et la conclusion répétant l'énoncé, avec la formule C. Q. F. D. Cette forme didactique semble avoir eu son origine dans un mode présentant les mêmes traits essentiels, mais avec une démonstration écourtée et faisant appel à l'intuition, le tout composé en vers et destiné à être appris par cœur. — A partir de cette époque, pendant trois siècles environ, la géométrie prend, dans les pays de race hellène, un développement tout à fait extraordinaire; à côté des noms célèbres d'Euclide, d'Archimède et d'Apollonius, on discerne ou l'on devine une multitude de génies secondaires qui concourent heureusement à l'œuvre commune. Après la géométrie élémentaire, celle des coniques est constituée; des méthodes, à la vérité peu commodes, mais dont les anciens ont singulièrement su tirer parti, sont constituées pour l'étude des courbes, le tracé des tangentes, les quadratures et les cubatures; enfin, dans des écrits malheureusement perdus, étaient abordées et poussées plus ou moins loin les théories que l'on considère comme propres à la géométrie moderne. — Bientôt après Apollonius, l'essor semble arrêté; la géométrie est encore cultivée et honorée, mais il n'y a plus de génie créateur, seulement d'ingénieux esprits, comme Héron, ou de savants professeurs, comme Pappus; nombre d'anciens écrits se perdent. Il se constitue pour l'enseignement, un *corpus* classique, dont une faible partie seulement nous est parvenue, conservée aux Byzantins surtout, semble-t-il, pour l'école d'ingénieurs qui illustra le règne de Justinien. A Constantinople, la géométrie fut négligée, en dehors des éléments d'Euclide, et nombre d'ouvrages originaux furent encore perdus, tandis qu'ils subsistent en arabe. Les mathématiciens de l'Islam, héritiers de la science grecque, la cultivèrent avec plus d'ardeur que de succès; ils cherchèrent des raffinements sans ouvrir de voies nouvelles et sans montrer de réelle originalité. — Les Romains n'avaient eu que des *arpenteurs*, qui, en étudiant les Grecs, leur empruntèrent des solutions et des propositions, mais sans démonstration. Au début du moyen âge, dans l'Occident latin, on n'a plus que leurs écrits; la géométrie n'est plus une science, mais seulement un art, et quand Euclide sera traduit de l'arabe ou du grec, on se figurera que les démonstrations ne sont pas de lui. On est retombé au niveau que les Egyptiens n'avaient pas dépassé; si, lorsque les universités sont fondées, une place est réservée à la géométrie dans le *quadrivium*, au milieu des arts libéraux, l'enseignement est à peu près réduit à de vaines formules. A part quelques génies exceptionnels, dont les travaux sont sans influence immédiate, ceux qui se croient géomètres se laissent aller, faute de modèle, aux erreurs les plus grossières. A la Renaissance, l'algèbre prend les devants et la géométrie attend d'avoir des traductions suffisantes d'Archimède, d'Apollonius et de Pappus, ce qui n'arrive que dans la seconde moitié du XVI^e siècle. A partir de ce moment, les progrès sont rapides, mais bientôt les méthodes anciennes sont abandon-

nées; l'invention de la géométrie analytique par Descartes et Fermat, les applications du calcul infinitésimal dû à Newton et Leibniz, ouvrent un champ nouveau qui, pendant un siècle et demi, absorbe à peu près tous les efforts. De la sorte, l'étude des relations *métriques* des figures avait pris une importance tout à fait prédominante; il restait à développer également l'étude des relations *descriptives* et à établir, par la reconnaissance de la *dualité* entre les formes et les propriétés de l'étendue figurée, un lien étroit entre les deux branches de la science. Pour cela, il fallait se rapprocher, jusqu'à un certain point, des anciennes méthodes, sauf à y introduire de nouveaux artifices, que les Grecs ont pu d'ailleurs connaître plus ou moins, mais dont en tous cas la tradition s'était perdue depuis eux. Déjà au xvii^e siècle, Desargues et à sa suite Pascal et Lahire étaient entrés dans cette voie. Monge, en constituant la géométrie descriptive, la rouvrit définitivement et notre siècle a assisté au développement d'une branche de recherches offrant un caractère tout spécial. Il est difficile de juger aujourd'hui si le nouveau champ sera bientôt assez épuisé pour être délaissé à son tour et si le xx^e siècle ne verra pas se produire une nouvelle évolution. Parmi les tentatives récentes qui paraissent susceptibles de produire des résultats plus ou moins féconds, au moins en ce qui concerne la science pure, on doit surtout signaler celles qui ont pour objet d'étudier les conséquences de l'élimination de l'un ou de l'autre des postulats de la géométrie euclidienne et que l'on peut comprendre sous le nom général de *géométrie imaginaire* (V. ci-après).

PRINCIPES DE LA GÉOMÉTRIE. — La géométrie consiste en un ensemble de démonstrations absolument rigoureuses, si l'on admet, en dehors de définitions purement verbales, un certain nombre de propositions primordiales que l'on qualifie d'axiomes ou de postulats. Les énoncés de ces propositions ont d'ailleurs un caractère complètement abstrait, en sorte qu'elles paraissent, à première vue, appartenir à un autre domaine que celui de l'expérience; il est clair cependant qu'à ce point de vue la géométrie n'est pas au même degré d'indépendance que l'arithmétique (entendue au sens universel); les objets de cette dernière peuvent être conçus avec l'aide du sens intérieur seul, ceux de la première sont nécessairement conçus comme susceptibles d'être perçus sous le mode concret, par le sens extérieur. Mais si celui-ci, comme le dit Kant, à l'espace pour forme a priori, l'intellect n'est-il pas par la même obligé à reconnaître, comme également a priori, les conditions propres à cette forme? La constitution de la *géométrie imaginaire* prouve que cette obligation n'existe pas pour tous les axiomes; ils reposent donc sur l'expérience; seulement il ne s'agit pas ici de l'expérience telle qu'on l'entend en physique, entreprise sur des phénomènes particuliers pour en déterminer les lois inconnues, mais de l'expérience générale qui donne successivement à tous les hommes un même enseignement et, probablement après une longue série de générations, est ainsi parvenu à leur inculquer la ferme croyance à des relations abstraites qu'ils qualifient de vérités d'intuition. D'un autre côté, si le point de départ de la géométrie est expérimental (par conséquent *contingent* et pouvant dès lors n'être pas soit rigoureusement, soit absolument vrai), la science n'en est pas moins indépendante de l'expérience, du moment où elle ne prend les postulats que comme hypothèses, et n'a pas dès lors à s'occuper de la vérification de ses conclusions. Il va sans dire que, pour les applications de la science aux objets concrets, la situation n'est pas la même; mais il est suffisamment connu par la pratique que les imperfections des instruments et des moyens de mesure sont telles que les discordances entre les calculs et les observations doivent toujours être mises à leur compte. — Pour préciser davantage le rôle de l'expérience dans la constitution des axiomes, prenons d'abord celui dont l'intuition paraît la moins nécessitée, celui qui est connu sous le nom de postulat d'Euclide, que par un point on ne peut mener,

dans un plan, qu'une seule droite qui soit parallèle à une autre (qui ne la rencontre pas). Nous remarquerons que ce n'est pas évidemment sous cette forme que ce postulat est enseigné par l'expérience générale ni qu'il pourrait être vérifié par l'expérience particulière. S'il était réellement en question, on s'attacherait à l'une des conséquences que l'on en tire : on mesurerait les trois angles d'un triangle très grand et on s'assurerait si leur somme fait ou non deux droits, procédé qu'au reste Gauss et Legendre n'ont pas jugé hors de propos de discuter sérieusement. Quant à l'expérience générale, ce qu'elle enseigne effectivement, c'est d'autres conséquences, par exemple la constance des rapports entre les côtés de triangles dont les angles sont les mêmes. Il est clair que, dès que l'on a commencé, pour les besoins de l'architecture, à faire du dessin géométrique, cette constance a été postulée et que si on prend un ouvrier intelligent, mais non instruit, il sera plus facile de lui faire comprendre le principe de l'échelle dans un dessin que la formule abstraite du postulat. Enfin il est établi (V. le § *Géométrie euclidienne et non-euclidienne*) qu'il est possible de construire, sans aboutir à aucune contradiction, un système complet de géométrie où l'on suppose que, par un point, on peut dans un plan mener une infinité de droites qui ne rencontrent pas une droite donnée du plan. — Prenons au contraire la notion qui est au fond de toute intuition et qu'on exprime sous une formule plus commode que vraiment scientifique, en disant que l'espace a trois dimensions. Il est certain que l'enfant acquiert de lui-même cette notion par le fonctionnement naturel de ses sens, et l'on peut d'autant moins dire qu'elle est donnée a priori, qu'on ne peut en donner aucune raison suffisante. Rien n'est d'ailleurs plus facile que de constituer, sans contradiction, une géométrie à plus de trois dimensions; mais, comme elle ne se prête pas à l'intuition, cette prétendue géométrie ne sera, à vrai dire, qu'une combinaison logique de symboles analytiques. Ainsi tous les axiomes de la géométrie sont empruntés à l'expérience, mais ils se présentent à nous comme plus ou moins indispensables à l'intuition, sans qu'il y ait d'ailleurs intérêt réel à les classer rigoureusement à cet égard.

Une question très débattue dans ces derniers temps, mais qui n'est pas encore complètement élucidée, est celle du nombre réel des axiomes géométriques et de la formule qu'il est préférable de donner à chacun d'eux. Au début du premier livre d'Euclide se trouve une liste célèbre divisée en deux parties, dont l'une est intitulée *postulats* (ἀξιώματα), l'autre *notions communes* (κοινὰ ἔννοια). Ce dernier terme, d'origine stoïcienne, permet de douter que la rédaction de ces listes appartienne effectivement à Euclide. Elle présente d'ailleurs, suivant les manuscrits, des différences qui prouvent qu'elles ont été remaniées et interpolées. Sous la forme primitive, il semble que les anciens aient classé comme *notions communes* les propositions qui n'ont pas un caractère purement géométrique, celles qui se rapportent à la notion d'égalité en général; comme *postulats*, au contraire, les véritables axiomes de géométrie. Les trois premiers *postulats* d'Euclide ont un caractère tout spécial; ce qu'ils posent, c'est la possibilité de constructions auxquelles toutes les autres seront ramenées : mener une droite entre deux points donnés, prolonger une droite donnée, décrire un cercle de centre et de rayon donnés; à ces postulats s'adjoignent d'autres propositions effectivement invoquées dans les démonstrations : l'égalité de tous les angles droits (qu'il est facile de prouver), le postulatum des parallèles, enfin (interpolée dans les notions communes) l'impossibilité pour deux droites, qui ont deux points communs, de ne pas coïncider dans l'intervalle. Cette liste est évidemment loin d'épuiser toutes les notions fondamentales dont Euclide a réellement fait usage, car d'un côté ses définitions supposent un certain nombre de ces notions; d'autre part, il fait souvent appel à l'intuition. Or l'intuition suppose avant tout la reconnaissance des trois dimensions, la divisibilité de l'étendue à l'infini, enfin

la non-déformation des figures supposées en mouvement dans l'espace. Après ces trois hypothèses primordiales, il faut encore, pour constituer la géométrie, au moins trois axiomes qui semblent bien distincts ; l'un établissant l'existence de la ligne droite comme unique si on en donne deux points, quelle que soit d'ailleurs la définition que l'on adopte ; le second, la possibilité d'augmenter indéfiniment une droite dans chacun de ses deux sens, à partir d'un point donné ; enfin le troisième est le postulat des parallèles. Nous allons discuter, en parlant de la *géométrie imaginaire*, l'importance relative de ces divers axiomes.

GÉOMÉTRIE IMAGINAIRE. — Nous avons dit plus haut que l'on peut comprendre sous ce nom générique l'ensemble des théories que l'on constitue en écartant l'un ou l'autre des postulats de la géométrie ordinaire. Si nous procédons en suivant l'ordre inverse de l'énumération que nous venons de donner de ces postulats, nous reconnaissons tout d'abord que la négation de celui des parallèles amène à la construction de la géométrie de Lobatchefski et de Bolyai ou de la géométrie *non-euclidienne* proprement dite (V. le § suiv.) ; si l'on admet au contraire qu'une droite ne peut être augmentée indéfiniment, on aboutit à un système dû à Riemann et dans lequel la géométrie de l'espace présente des analogies avec la géométrie de la sphère ; toutes les droites du plan se rencontrent, et une droite, suffisamment prolongée, revient au point de départ. Quant à l'existence d'une droite unique entre deux points et à l'invariabilité des figures en mouvement, jusqu'à présent aucune tentative d'élimination comparable aux précédentes n'a été faite, et il n'apparaît pas clairement que ces deux principes soient absolument distincts, car l'invariabilité ne peut se définir rigoureusement sans l'intervention de la notion de distance logiquement équivalente à celle de ligne droite. Mais, si l'ordre rationnel entre ces deux principes est encore sujet à discussion, il n'en paraît pas moins certain que, par analogie avec la géométrie de la surface d'un ellipsoïde par exemple, sur laquelle les figures en mouvement se déforment, on peut concevoir une géométrie de l'espace dans laquelle le mouvement entraînerait de même une déformation. Il semble au contraire bien difficile de constituer de géométrie sans ligne droite, que d'ailleurs on considère cette ligne comme définissant la *distance* entre deux points, ce qui est le point de vue véritable d'Euclide et celui auquel est revenu en fait Riemann dans ses constructions analytiques, ou qu'au contraire on cherche une définition tout à fait indépendante de cette notion de distance, par exemple la suivante, une des moins sujettes à critique : « Si l'on fixe deux points d'un corps et qu'on lui fasse prendre toutes les positions compatibles avec cette condition, le lieu de tous les points de ce corps qui ne se déplacent pas, est une ligne passant par les deux points fixés et qu'on appelle *droite*. » — La négation de la divisibilité indéfinie et de l'hypothèse de trois dimensions n'offrent logiquement aucune difficulté ; mais alors, comme il a été dit plus haut, les théories que l'on peut constituer n'ont plus de la géométrie que le nom, puisqu'on écarte des conditions indispensables à l'intuition. L'espace, dans ces théories, n'a plus rien de commun avec l'espace physique ; c'est un pur objet de la pensée, une multiplicité à plusieurs entrées ; les travaux faits jusqu'à présent ont été exclusivement conçus dans l'hypothèse de la continuité (divisibilité indéfinie) ; mais on pourrait évidemment examiner celle de la discontinuité. La géométrie à *plusieurs dimensions* a le plus souvent été développée comme généralisation analytique et on y a été naturellement conduit par l'analogie des formules de la géométrie plane et de celle de l'espace ; mais on doit remarquer que les espaces à trois dimensions de la géométrie euclidienne, de celle de Riemann et de celle de Lobatchefski jouent, par rapport à l'espace euclidien à quatre dimensions, le rôle de surfaces différentes de notre géométrie ordinaire. La géométrie à *plusieurs dimensions* forme donc en réalité le cadre général de la géométrie *imaginaire*. On a essayé de l'étendre en concevant des

nombre *fractionnaires* de dimension. Mais l'intérêt de généralisations de cette nature est au moins douteux.

GÉOMÉTRIE ANALYTIQUE (V. COORDONNÉES).

Géométries euclidienne et non-euclidienne. —

La géométrie prend comme point de départ de ses déductions un certain nombre de postulats (axiomes) fournis par l'expérience la plus générale et qui, comme tels, sont souvent regardés comme évidents par eux-mêmes. On peut énumérer et formuler ces postulats de diverses façons ; en tous cas, ce sont ceux qui se trouvent implicitement ou explicitement admis dans l'ouvrage classique le plus ancien, les *Eléments* d'Euclide. Dès cette époque, en effet, l'ensemble des postulats nécessaires à la constitution de la science est définitivement arrêté et, d'un autre côté, tous ceux qui avaient pu être admis antérieurement, mais étaient susceptibles d'être démontrés (c.-à-d. déduits de l'ensemble des autres) se trouvent ramenés au rang de théorèmes. Nous pouvons considérer au reste tous les postulats des *Eléments* comme absolument rigoureux, car il est bien certain que pratiquement les conséquences d'aucun d'entre eux ne seront jamais contredites par notre expérience ; mais, par cela même qu'ils sont fondés à posteriori et non pas à priori, nous pouvons aussi concevoir l'hypothèse ou tel d'entre eux ne serait pas exact et où on lui substituerait un postulat différent, mais plus général, et comprenant le postulat usuel comme cas particulier. Si on développe les conséquences de cette hypothèse, on constituera une théorie, d'importance purement abstraite, que l'on appellera *géométrie non-euclidienne* par opposition à la géométrie usuelle ou *euclidienne*. Ces dénominations sont dues à Gauss qui, dès 1792, avait en particulier envisagé ce qui résulterait de la supposition de la fausseté de la proposition que par un point on ne peut mener qu'une seule parallèle à une droite, proposition qui, comme on sait, est généralement connue sous le terme de *postulatum* d'Euclide.

Gauss ne publia rien de ses travaux à ce sujet ; les premiers mémoires de géométrie non-euclidienne sont dus à Johann Bolyai qui employa d'ailleurs le terme de *Science de l'espace absolument vraie* (1832) et à Nicolas Ivanovitch Lobatchefski qui adopta d'abord celui, assez malheureux, de *géométrie imaginaire* (1835 à 1838), puis un autre, *Pangéométrie* (1855). Dans ces mémoires, l'hypothèse fondamentale est la suivante : Dans le plan défini par une droite AB et un point extérieur C, on peut mener par C une infinité de droites ne rencontrant pas AB ; ces droites seront toutes comprises dans les angles aigus et opposés par le sommet que forment deux droites symétriques par rapport à la parallèle d'Euclide et qui sont appelées parallèles à la droite AB. Ces droites sont regardées, l'une pour le côté A, l'autre pour le côté B, comme les limites des droites menées de C à la droite AB et dont le point d'intersection s'éloigne à l'infini. L'angle de parallélisme u , c.-à-d. l'angle aigu formé par une parallèle à AB avec la perpendiculaire abaissée de C sur AB, varie avec la longueur a de cette perpendiculaire ; on démontre la relation

$$e^{\frac{a}{k}} - e^{-\frac{a}{k}} = 2 \cot u$$

dans laquelle k est un paramètre à déterminer par l'expérience. Pour la géométrie euclidienne, ce paramètre est plus grand que toute quantité donnée.

Pour énoncer les principaux résultats de l'hypothèse de Gauss, je désignerai, avec Bolyai, par système S celui de la géométrie non-euclidienne, par système Σ celui de la géométrie euclidienne. La géométrie de la sphère est identique dans les deux systèmes tant que le rayon n'est pas considéré. Dans le système Σ , une circonférence de cercle dont le centre s'éloigne à l'infini sur la perpendiculaire à une droite tangente, a pour limite cette tangente ; dans le système S, cette limite est une courbe distincte, *horicycle* ; de même la limite d'une surface sphérique, dont le centre s'éloigne à l'infini sur la perpendiculaire à un plan tangent, n'est pas ce plan, mais une surface de révolution, l'*horosphère*, ayant pour méridienne un *horicycle*. Il n'y a dans

un plan du système Σ que deux lignes uniformes, c.-à-d. telles qu'une partie quelconque puisse parcourir la ligne tout entière sans déformation; ce sont la ligne droite et le cercle; dans le système S, il y a, en outre, comme lignes uniformes, l'*horicycle* et les *courbes parallèles à une droite* (lieux des extrémités de perpendiculaires de même longueur élevées en différents points et du même côté d'une droite). De même dans l'espace, il y a quatre surfaces uniformes: le plan, la sphère, l'*horisphère* et les surfaces courbes parallèles à des plans. Toute propriété établie dans le système Σ entre droites sur un plan est vraie dans le système S entre horicycles sur une horisphère. Les relations métriques les plus ordinaires sur le plan dans le système Σ ne sont pas conservées dans le système S. Les formules de planimétrie du système S peuvent s'obtenir en prenant les formules de la géométrie de la sphère du système Σ où figure le rayon, et en attribuant à ce rayon la valeur imaginaire $k\sqrt{-1}$; de là l'expression de *géométrie imaginaire*. Comme on peut au reste éviter l'emploi des imaginaires en substituant aux fonctions trigonométriques ordinaires les fonctions hyperboliques correspondantes, Klein a proposé le terme de *géométrie hyperbolique*.

Le développement des théories de la géométrie non-euclidienne, continué sans achoppement à aucune contradiction logique, a prouvé d'une façon irréfutable l'impossibilité de démontrer le postulat d'Euclide et permis de constater que son véritable fondement est l'expérience, celle-ci ne nous permettant aucunement d'attribuer une valeur finie quelconque au paramètre k du système S. Mais il est possible de procéder de même par rapport aux autres postulats de la géométrie euclidienne, en particulier celui qui entre implicitement dans la notion de la ligne droite, en tant qu'elle est conçue comme toujours déterminée par deux de ses points. On suppose en effet que la distance de ces deux points peut croître au delà de toutes limites; si nous admettons au contraire qu'il y a dans l'espace une distance limite maxima, il s'ensuivrait qu'entre deux points séparés par cette distance limite on pourrait mener une infinité de droites, comme sur la sphère on peut mener par deux pôles une infinité de grands cercles. On conçoit dès lors la possibilité de construire une nouvelle théorie différente de celle que nous venons d'exposer et qui lui sera opposée en ce sens que la géométrie euclidienne sera entre les deux la limite commune intermédiaire, correspondant à la valeur infinie du paramètre. Cette *seconde géométrie non-euclidienne* a été qualifiée de *sphérique* par Beltrami, d'*elliptique* par Klein; on la connaît également sous le nom de *riemannienne*, parce qu'on peut la déduire des principes développés dans un mémoire de Riemann, *Sur les Hypothèses qui servent de fondement à la géométrie*, mémoire lu en 1854 à la faculté philosophique de Göttingue, mais publié seulement en 1867, comme œuvre posthume.

Dans ce mémoire, Riemann a envisagé la question au point de vue le plus général possible, en essayant de construire logiquement la notion d'espace. Il conçoit le point mathématique comme un mode de détermination d'une multiplicité continue à trois dimensions mesurables avec une même unité effective, et il remarque que la mesure supposant la superposition des grandeurs à mesurer, nous postulons que la grandeur étalon ne s'altère pas en se déplaçant dans la multiplicité. Dans une variété à une dimension mesurable (où l'on ne passe d'un point à un autre que d'une seule façon déterminée), chaque point P_1 se trouve défini par la valeur numérique de la grandeur qu'il détermine en même temps qu'un autre point O choisi pour origine; cette valeur est sa *distance* à l'origine ou sa coordonnée x_1 . Si cette variété en parcourt une autre à une dimension également mesurable, de sorte que lorsque O sera en un point P_2 de cette seconde variété, le point P_1 soit transporté en un point M , le point M appartient à une multiplicité à deux dimensions, où il sera déterminé par ses coordonnées OP_1, OP_2 , soit x_1, x_2 . En continuant de la sorte, on engen-

drera successivement des multiplicités ayant toujours une dimension de plus que la précédente, et dans une multiplicité à n dimensions ainsi construite, un point M est déterminé par les valeurs x_1, x_2, \dots, x_n de ses coordonnées OP_1, OP_2, \dots, OP_n , valeurs qui seront les *distances* à l'origine des points P_1, P_2, \dots, P_n . Mais si les dimensions sont homogènes, on peut, à partir de l'origine, passer au point M en parcourant une variété à une dimension homogène à celles des coordonnées. Le point M a donc, par rapport à l'origine, une *distance* qui sera d'ailleurs une fonction déterminée des coordonnées. Or, cette fonction est logiquement arbitraire, sous la seule condition d'être toujours positive (sinon nulle) et de devenir égale à une quelconque des coordonnées quand les autres s'annulent. Les espèces du genre de multiplicité défini en dernier lieu sont classées par Riemann d'après la forme des fonctions qui lient aux coordonnées d'un point la distance s de ce point à l'origine. Choissant l'espèce dans laquelle on a ou on peut avoir, pour un choix convenable des coordonnées, $ds^2 = \Sigma dx^2$, lorsque l'élément infiniment petit de la distance commence à l'origine, il énonce pour le cas où cet élément commence en un point quelconque, la relation

$$ds = \frac{\sqrt{\Sigma dx^2}}{1 + \frac{\alpha}{4} \Sigma x^2}$$

et il appelle *courbure* de la multiplicité le coefficient α supposé constant et caractéristique de la multiplicité. Si α est nul, et que le nombre de dimensions soit 3, on a les relations métriques de la géométrie euclidienne; si α est négatif, celles de la géométrie de Bolyai; si α est positif, celles de la géométrie à laquelle on a donné le nom de Riemann.

En 1868, Beltrami a publié un *Essai d'interprétation de la géométrie non-euclidienne*, où ont été démontrées les propositions analytiques énoncées par Riemann. Pour résumer brièvement les résultats de cet essai, je ferai appel à la fiction d'un être intelligent à deux dimensions seulement; sous certaines conditions dans le détail desquelles il est inutile d'entrer ici, on admettra que cet être, s'il vivait sur une surface développable (dont la courbure est nulle) constituerait une géométrie plane identique à la nôtre; la géométrie dans l'espace ne serait d'ailleurs pour lui qu'une conception purement algébrique, comme l'est pour nous celle d'une géométrie à plus de trois dimensions. Si cet être vivait sur une surface à courbure positive constante (sphère ou autre), sa géométrie serait identique à la nôtre pour les figures sphériques; s'il vivait au contraire sur une surface à courbure négative constante (*pseudosphérique*), sa géométrie serait identique à la planimétrie de Bolyai, s'il dénommait comme droites les lignes géodésiques de la surface. La géométrie non-euclidienne dans le plan reçoit donc une interprétation qu'il faut cependant soumettre à cette restriction, qu'il n'y a pas sur une surface *pseudosphérique* égalité de courbure dans toutes les directions comme sur la sphère ou le plan, puisque la définition de la courbure négative des surfaces s'oppose nécessairement à cette égalité. Il faut donc, dans l'interprétation de Beltrami, faire abstraction des conséquences de cette variation de la courbure dans différentes directions. On ne peut obtenir, pour la géométrie non-euclidienne dans l'espace, d'interprétation analogue à celle dont est susceptible la planimétrie; mais, de même qu'il a été possible de constituer une théorie en supposant que par un point on puisse mener plus d'une parallèle à une droite (géométrie de Bolyai), on constituera une théorie dans l'hypothèse que par un point on ne peut mener aucune parallèle à une droite (géométrie de Riemann).

Les travaux postérieurs à ceux de Beltrami, notamment ceux de Klein, ont introduit dans la théorie de nouveaux développements et mis en lumière de nouvelles correspondances analogiques, mais aucun principe important n'est venu s'ajouter à ceux que Riemann a énoncés et dont les conséquences sont encore loin d'avoir été pleinement envi-

sagées. La géométrie non euclidienne n'apparaît désormais au reste que comme un jeu d'esprit ; les conclusions philosophiques sont dégagées, et s'il peut y avoir intérêt, au point de vue dogmatique, à faire ressortir dans l'enseignement la possibilité logique d'admettre d'autres postulats que ceux de la géométrie euclidienne, nul ne paraît plus songer sérieusement à mettre réellement ces postulats en question au point de vue objectif. A cet égard, la puissance d'abstraction de la pensée de Riemann a exercé une influence notable ; il faut observer, en effet, que Gauss paraît avoir réellement douté si l'application des formules euclidiennes au calcul des distances stellaires pourrait donner des résultats rigoureusement exacts ; Legendre, tout en essayant de démontrer a priori le postulat, ne reculait pas devant la discussion a posteriori du problème ; Schweikart a inventé le terme de *géométrie astrale* pour l'appliquer aux théories de Bolyai et de Lobatchefski. Après Riemann, la question a changé d'aspect ; on se trouve moins en présence d'une question de fait que de celle de la possibilité de se représenter un espace ayant une courbure de grandeur finie, ce qui, malgré tout artifice d'exposition, paraît devoir entraîner la considération d'une quatrième dimension géométrique, de même que la notion de la courbure de surface suppose une troisième dimension. Or, il est certain que la constitution de nos sens ne nous permet que la représentation objective de trois dimensions, et que nous ne pouvons dès lors prétendre développer une science applicable à l'espace physique et dépassant notre faculté représentative. Pour nous, la géométrie à n dimensions ne peut être que l'algèbre écrite dans une nouvelle langue conventionnelle. Si nous disons : « trois plans se coupent en général en un point » ou « un système de trois équations du premier degré à trois inconnues admet en général une solution et une seule », nous énonçons, sous deux formes diverses, une même proposition logique ; comme la première forme est beaucoup plus courte que la deuxième, on a pu espérer simplifier le langage algébrique en le traduisant en un langage géométrique ; le nombre des variables en algèbre étant indéterminé, il a fallu aussitôt parler de n dimensions. Mais, pour cela, on n'a nullement fait de la géométrie, on a continué à faire de l'algèbre. Que dire si

on parle d'un espace à $\frac{m}{n}$ dimensions (*Géométrie panimaginaire*, L. Hugo, 1875) !

Paul TANNERY.

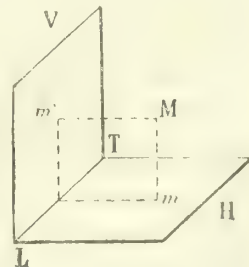
Géométrie analytique (V. ANALYTIQUE).

Géométrie descriptive. — « La géométrie descriptive a deux objets : le premier est de donner des méthodes pour représenter sur une feuille de dessin qui n'a que deux dimensions, ... tous les corps de la nature qui en ont trois... pourvu néanmoins que ces corps puissent être définis rigoureusement. Le second objet est de donner la manière de reconnaître, d'après une description exacte, les formes des corps et d'en déduire toutes les vérités qui résultent de leurs formes et de leurs descriptions respectives. » (Monge, *Géométrie descriptive*.)

La géométrie descriptive est une science tout à fait moderne ; elle a été créée par Monge. Ce fut dans ses leçons à l'ancienne Ecole normale (fondée le 30 oct. 1794, et qui n'a subsisté que pendant les quatre premiers mois de 1795) qu'il fit connaître pour la première fois ses idées sur la géométrie descriptive ; il n'y a donc pas encore cent ans que cette science est née. — Il ne faudrait cependant pas croire que la géométrie descriptive ait été créée de toutes pièces par Monge ; avant lui, les tailleurs de pierre, les charpentiers, les architectes possédaient, et cela depuis bien longtemps, des méthodes plus ou moins empiriques pour construire les dessins qui devaient les guider dans l'exécution de leurs travaux. Mais Monge réunit en corps de doctrine toutes ces méthodes, les épura, les débarrassa de tout empirisme ; enfin il édifia une véritable science là où il y avait pour ainsi dire que des recettes dont un grand nombre étaient tenues secrètes par les appareilleurs. Monge

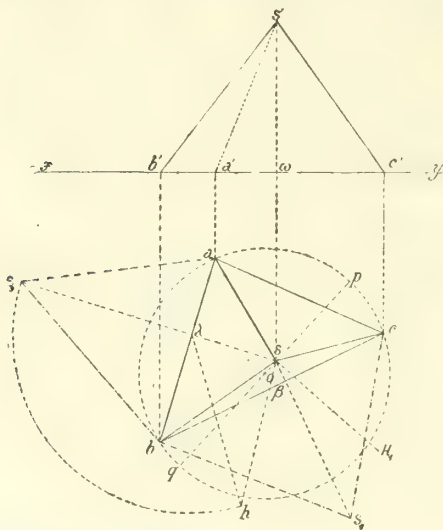
a eu un précurseur, Desargues, savant contemporain et ami de Pascal, qui avait donné des méthodes exactes pour la coupe des pierres ; l'un de ses ouvrages (*Brouillon projet de la coupe des pierres*, 1640) fut pour lui l'occasion d'une polémique qu'il eut à soutenir contre les gens du métier ; Desargues voulait « s'en rapporter au dire d'excellents géomètres et autres personnes savantes et désintéressées, en tant qu'il serait besoin aussi des jurés maçons de Paris ». « Ce qui fait voir, s'écrie un de ses obscurs contradicteurs nommé Carabelle, que ledit Desargues n'a aucune vérité à déduire qui soit soutenable, puisqu'il ne veut pas des vrais experts... il ne demande que des gens de sa cabale, comme de purs géomètres... » Le graveur Bosse, qui avait voulu enseigner les méthodes de Desargues, fut persécuté pour ce motif, et il lui fut interdit de continuer ses leçons. Ces faits prouvent au moins qu'avant Monge : 1° les procédés en usage pour indiquer sur le papier les opérations à exécuter dans l'espace étaient bien imparfaits et bien plus fondés sur la routine que sur la science ; 2° que si Monge a eu connaissance des travaux de Desargues, c'est dans leur lecture qu'il a pu puiser l'idée de créer la géométrie descriptive ; quoi qu'il en soit « les leçons de géométrie descriptive de ce savant illustre renferment une exposition des principes de cette science, qui sera toujours citée comme un modèle de clarté » (Delambre). Monge, d'ailleurs n'a jamais songé à s'attribuer l'invention de tous les procédés de la géométrie descriptive. Je n'en voudrais pour preuve que ces quelques lignes écrites par lui-même dans la préface de ses leçons : « ... Ainsi, il doit y avoir à l'Ecole normale un cours de géométrie descriptive. Mais comme nous n'avons sur cet art aucun ouvrage élémentaire bien fait, soit parce que jusqu'ici les savants y ont mis trop peu d'intérêt, soit parce qu'il n'a été pratiqué que d'une manière obscure par des personnes dont l'éducation n'avait pas été soignée et qui ne savaient pas communiquer les résultats de leurs méditations... » Ainsi, de l'aveu même de l'illustre savant, la géométrie descriptive existait avant lui, mais à un état informe et latent.

Voici maintenant de quelle manière on représente les corps en géométrie descriptive. On considère deux plans dits de projection, perpendiculaires l'un sur l'autre et fixes ; l'un porte le nom de plan horizontal, l'autre est ce que l'on appelle le plan vertical. — Je rappelle que l'on nomme projection d'un point sur un plan le pied de la perpendiculaire abaissée de ce point sur le plan. Cela posé, il est clair qu'un point M sera parfaitement déterminé dans l'espace quand on en connaîtra les projections sur le plan horizontal et sur le plan vertical ; ces points sont ce que l'on appelle la projection horizontale et la projection verticale du point M de l'espace : le premier se désigne par m , minuscule de M, et le second par m' . Considérons maintenant un objet formé de points en nombre fini ; en donnant les projections de tous ses points, ceux-ci seront déterminés dans l'espace, et le corps sera lui-même déterminé ; une ligne sera de même déterminée par ses deux projections, c.-à-d. par le lieu des projections de ses points, une surface par les projections de lignes tracées sur cette surface et suffisamment rapprochées. Ce mode de représentation des objets au moyen de deux projections a l'avantage : 1° de déterminer très exactement leur forme ; 2° de donner un aspect assez satisfaisant des objets. En effet, la projection horizontale d'un corps est exactement une image de ce corps supposé vu d'un point situé à l'infini au-dessus du plan horizontal. — Mais ce n'est pas tout ; soit LT l'intersection des deux plans HLT, VLT



de projection. Cette ligne est ce que l'on appelle la ligne de terre. Supposons que l'on rabatte le plan vertical VLT sur le plan horizontal; on aura ainsi, sur une même feuille de papier, par exemple, la projection horizontale et la projection verticale de l'objet projeté. On évite ordinairement l'empiètement des deux projections l'une sur l'autre en s'arrangeant de telle sorte que l'objet représenté se trouve tout entier dans un même dièdre formé par les plans de projection. Hâtons-nous de dire qu'il n'est pas toujours possible de satisfaire entièrement à cette condition. On fait aussi en sorte que la projection verticale soit située au-dessus de la projection horizontale.

Donnons maintenant une idée de la manière dont on peut résoudre sur le papier les problèmes de géométrie dans l'espace. La méthode de Monge repose sur les remarques suivantes : « Après le rabattement du plan vertical sur le plan horizontal : 1° les projections m et m' du point M se trouvent sur une même perpendiculaire à la ligne de terre que l'on appelle *ligne de rappel*; 2° la distance de m à la ligne de terre est égal à la distance du point M au point vertical; 3° la distance du point m' à la ligne de terre est égale à la distance du point M au plan horizontal; la première de ces distances est dite la *cote* du point M , la seconde est dite son *éloignement*. » Proposons-nous maintenant de résoudre le problème suivant : *On donne les arêtes d'un tétraèdre, on demande de représenter ce tétraèdre par ses projections et de trouver le rayon de la sphère circonscrite.* — Puisque les arêtes du tétraèdre sont données, ses faces sont connues. Plaçons alors sa face abc sur le plan horizontal et soient abs_2 , bcs_1 , des triangles égaux aux faces qui ont



en commun avec abc les côtés ab et bc ; ce sont, si l'on veut, les rabattements de deux faces sur le plan horizontal. Si par le sommet S nous imaginons deux plans perpendiculaires au plan horizontal, ils se couperont suivant une droite Ss dont le pied s sur le plan horizontal sera la projection de S et ils couperont les faces aSb , bSc suivant leurs hauteurs $S\alpha$, $S\beta$; enfin ils couperont le plan horizontal suivant des perpendiculaires αS , βS à ab et à bc ; on en conclut que la projection s est sur le prolongement des hauteurs $S_2\alpha$, $S_1\beta$ des triangles, S_2ab , S_1bc . Quant à la hauteur Ss du tétraèdre, cote du point S , elle est le côté d'un triangle rectangle Sas dont on connaît l'hypoténuse $S\alpha$ et le côté sa , ce triangle est construit en $s\alpha h$. Nous avons tout ce qu'il faut pour construire les projections du tétraèdre : la projection horizontale est connue puisque l'on a les projections a , b , c , s des sommets; les projections verticales de a , b , c se feront en a' , b' , c' sur la ligne de terre xy et sur des lignes de rappel aa' , bb' , cc' ;

la projection s' de S se fera : 1° sur une perpendiculaire ss' à la ligne de terre menée par s ; 2° à une hauteur $\alpha s'$ au-dessus de la ligne de terre égale à Sh , hauteur du tétraèdre que nous avons construite. Les projections, ou si l'on veut les images du tétraèdre sont tracées en traits pleins sur la fig.; l'arête $s'a'$ a été figurée ponctuée parce qu'elle est cachée par la masse du tétraèdre. — Pour construire le rayon de la sphère circonscrite, circonscrivons un cercle au triangle abc ; le centre o de ce cercle sera la projection horizontale du centre de la sphère; menons la droite os qui rencontre ce cercle en p et q ; enfin considérons un plan perpendiculaire au plan horizontal passant par S et par p ; il coupera la sphère suivant un grand cercle circonscrit au triangle Spq ; dans ce triangle on connaît la base p q et la hauteur q ; passe en S et qui est égale à la hauteur construite sh du tétraèdre. Si donc on mène $sh_1 \perp sh$ perpendiculaire à p q , le cercle passant par p_1 q_1 H_1 sera égal à un grand cercle de la sphère dont le rayon par suite sera connu.

Le problème que nous venons de résoudre est très simple et n'exige aucune connaissance préalable des artifices de la géométrie descriptive, mais il donne une idée des procédés fort simples que cet art met en œuvre. Le caractère de la géométrie descriptive doit être la simplicité; elle doit être à la portée des ouvriers qui sont appelés à lire et à exécuter les constructions indiquées sur les épreuves que les ingénieurs mettent à leur disposition. On devra donc éviter avec soin, en général, l'emploi des méthodes de la géométrie supérieure, et recourir de préférence à des constructions simples, mais approchées, plutôt qu'à d'autres théoriquement plus rigoureuses mais d'une exécution plus difficile, ce qui ne veut pas dire que les savants ne pourront pas faire usage des méthodes transcendantes dans leurs recherches personnelles.

La géométrie descriptive a pour applications immédiates la perspective, la théorie des ombres, la coupe du bois et des pierres ou stéréotomie, la fortification, la gnomonique ou art de construire les cadrans solaires, le dessin des machines, la topographie, les plans cotés; enfin, dit Monge, « la géométrie descriptive est non seulement propre à exercer les facultés intellectuelles et à contribuer par là au perfectionnement de l'espèce humaine, mais encore elle est indispensable à tous les ouvriers dont le but est de donner aux corps certaines formes déterminées; et c'est principalement parce que les méthodes de cet art ont été jusqu'ici trop peu répandues, ou même presque entièrement négligées, que les progrès de notre industrie ont été si lents ». S'il était donné à l'illustre maître de revenir parmi nous, il constaterait avec joie les progrès qu'a faits l'enseignement de la géométrie descriptive et l'heureuse influence qu'elle a exercée sur toutes les branches de l'art et de l'industrie. Sans doute, avant Monge, de grands architectes avaient déjà édifié des monuments dignes de l'admiration de tous les âges, mais la géométrie descriptive a considérablement simplifié l'éducation des constructeurs et facilité l'exécution de leurs travaux; j'ajoute que l'étude approfondie des procédés de Monge a permis d'effectuer dans l'art des constructions dont les progrès que l'on n'aurait jamais accomplis avec les anciennes méthodes. Jamais, par exemple, les anciens n'auraient osé employer les arches biaisées que l'on rencontre si souvent aujourd'hui (V. INTERSECTION, TRACES, PLANS COTÉS, OMBRES, PERPENDICULAIRE, PARALLÈLES).

H. LAURENT.

BIBL. : GÉOMÉTRIE IMAGINAIRE. — LOBATCHEFSKI, *Études géométriques sur la théorie des parallèles*, trad. Hoüel, suivi d'un *Extrait de la correspondance de Gauss et de Schumacher*, Paris, 1866. — JEAN BOLYAI, *la Science absolue de l'espace*, trad. Hoüel; Paris, 1868. — LOBATCHEFSKI, *Pangéométrie* (en français); Kazan, 1855. — HOÜEL a également traduit le *Mémoire posthume de Riemann* (*Annali di Matematica pura ed applicata*, III, 2) et l'*Essai de Beltrami* (*Annales scientifiques de l'École normale supérieure*, 1869). — BELTRAMI, *Teoria fondamentale degli spazii di curvatura costante*; Milan, 1868. — KLEIN, *Bulletin des sciences mathématiques et astronomiques*, 1871, pp. 341 et suiv. — P. TANNERY, *la Géométrie imaginaire et la notion*

d'espace, dans *Revue philosophique*, nov. 1876 et juin 1877.
 GÉOMÉTRIE DESCRIPTIVE. — Les *Leçons de Monge* à l'ancienne *École normale* dont il a paru plusieurs éditions revues l'une par Hachette, 1812, une autre par Brisson, 1820; la *Géométrie* de VALLEE, 1819, ouvrage honoré d'un rapport à l'Institut, par DELAMBRE. — Les traités de LEROY, de LAGOURNERIE, de M. MANNHEIM et de M. BRISSE, etc.

GÉOMÉTRIQUE (V. PROGRESSION, RAPPORT).

GEOMYS (Zool.). Genre de Mammifères Rongeurs appelé aussi quelquefois *Saccophore*, appartenant au groupe des *Myomorpha* et devenu le type d'une famille (*Geomyidae*) qui ne renferme que des genres américains et présente les caractères suivants : une prémolare en haut et en bas; molaires avec ou sans racines; os malaire s'étendant en avant jusqu'au lacrymal; squamosal très développé; angle de la mandibule fortement tordu. Il existe de grandes abajoues dont l'ouverture est en dehors de la bouche. La lèvre supérieure n'est pas fendue. Les formes extérieures sont très variables et ont fait subdiviser cette famille en deux sous-familles : *Geomynæ* et *Heteromynæ* (V. HETEROMYS). Nous ne nous occuperons ici que de la première qui renferme des animaux à formes lourdes et ramassées, à yeux petits, à oreilles extérieures rudimentaires, à pattes courtes, égales, à cinq doigts avec les ongles très forts surtout aux pattes antérieures, indice d'habitudes fouisseuses. Les genres *Geomys* et *Thomomys* constituent cette sous-famille. Ces Rongeurs ont des habitudes souterraines comme les Rats-Taupes et les Hamsters qu'ils rappellent par leurs formes : ils creusent le sol avec facilité pour s'y construire des galeries, et se nourrissent de racines ou de bulbes dont ils font provision dans les deux poches extérieures qu'ils portent de chaque côté de la bouche et qui sont très extensibles, au point de trainer par terre lorsqu'elles sont pleines. Ces poches ne présentent jamais l'aspect de vessies nues qu'on leur voit sur les premières figures données de cet animal : elles sont couvertes de poils comme le reste de la peau des joues. Le type est le *Geomys bursarius* Shaw, qui s'étend du Canada au Texas, à l'E. des montagnes Rocheuses. C'est un animal de la taille du Surmulot ou un peu plus petit, avec la queue courte et nue, le pelage d'un gris roussâtre, plus clair sur les joues où le pelage est aussi plus court. Les incisives supérieures sont larges et sillonnées. Plusieurs autres espèces ont été décrites, du Mexique, de la Floride et de l'Amérique centrale (*G. tuxa*, *G. castanops*, *G. mexica-*



Saccophorus mexicanus.

mus, *G. hispidus*); ce dernier s'étend jusqu'à Panama. Les *Thomomys* ont les pieds antérieurs plus petits, les ongles plus faibles, les abajoues moins développées; les incisives sont peu ou point sillonnées. Le type est le *Geomys talpoides* qui habite la baie d'Hudson et l'Amérique du Nord à l'O. du Mississippi, mais ne se trouve pas sur les côtes du Pacifique, où il est remplacé par *Th. bulbivorus* qui habite la Californie. D'autres espèces (*Th. chusius*, *Th. fulvus*, *Th. perpallidus*, etc.), sont des monts Rocheux, du Nouveau-Mexique et du désert de Colorado. Le genre *Geomys* est connu à l'état fossile dans le pliocène des Etats-Unis (*G. bisulcatus* Marsh.). Un genre fossile, voisin de *Thomomys* (*Entoptychus*), est du miocène du même pays.
 E. TROUSSART.

GÉOPHAGIE (Méd.). Depuis longtemps on a signalé cette particularité que les habitants de certaines contrées sauvages d'Amérique, d'Afrique et même de la Sibérie et

de la Nouvelle-Hollande, ainsi que certains peuples des bords de l'Orénoque, font de la terre leur nourriture presque habituelle. Nous plaçant sur le terrain exclusivement médical, nous ne nous occuperons que des malades dont l'appétit se déprave au point de savourer avec délices un aliment dont l'insipidité répugne à un estomac normal. La géophagie est-elle, à vrai dire, une affection morbide déterminée? N'est-elle pas plutôt un symptôme de ce que les nosologistes ont désigné sous le nom de *pica* ou de *malacia*? Il devient donc nécessaire de définir dès l'abord ces deux termes. Dans la *malacia*, l'appétit porte sur des substances qui ne sont pas employées à titre d'aliments, mais qui renferment toutefois quelques principes nutritifs. La *pica* est, au contraire, une aberration du goût qui porte à rechercher des matières impropres à toute alimentation. Les *géophages* seraient, d'après ces données, plutôt atteints de *malacia*. On a, en effet, remarqué que les terres dont ils se nourrissent contiennent, pour la plupart, quelques principes fortifiants. Ainsi les nègres des Antilles avalent surtout une terre provenant de la décomposition des laves porphyroïdes, rejetées par les anciens volcans des îles Antilles, et qui sont constituées par de l'argile, de la silice, de la magnésie, et aussi par de l'oxyde de fer. On sait, au reste, que dans les anciennes pharmacopées figurent bon nombre de terres sigillées ou bolaires, telles que la terre de Lemnos, le bol d'Arménie, qui ne sont autre chose que des argiles ferrugineuses. Si l'on remarque, d'autre part, que les géophages sont des chlorotiques, ou des malades, atteints d'affections gastriques débilitantes, ne pourrait-on voir dans cette inclination bizarre une indication de la nature « analogue, par exemple, à celle qui pousse les bestiaux à lécher les pierres salines pour aiguïser leur appétit, quand ils ont pâturé dans des terrains trop humides »? (Virey.) En tout cas, le fait a été souvent cité par les auteurs qui ont écrit sur la pathologie des pays chauds. Leschenault l'a noté chez les habitants de Java, Golberry chez les nègres voisins de l'embouchure du Sénégal aux îles dites de *los Idolos* (ces derniers ont coutume de mêler à leur riz une sorte de terre ocreuse). Mais ce n'est pas seulement sous les climats équatoriaux qu'on a observé la géophagie. Cette aberration du goût se rencontre encore chez quelques femmes en état de grossesse, chez des hystériques, parfois aussi chez certains enfants délicats ou nerveux, ou des jeunes filles à l'époque de la puberté. Les dépravations du goût chez les femmes enceintes seraient dues, d'après M. Auvard, à un vice de fonctionnement cérébral, produit par la grossesse. Pour ce qui est des hystériques, on peut également penser à une nutrition imparfaite du cerveau. « Si les hystériques ont l'esprit fantasque et une imagination bizarre et souvent pervertie, ne serait-ce pas parce que l'élément nerveux n'élabore et ne peut élaborer aucune pensée juste dans cet organisme qui ne lui fournit aucune substance? » (Lempereur, *Essai sur la nutrition dans l'hystérie*, 1876.) Quoi qu'il en soit de ces théories, les individus qui se livrent à ces pratiques, pour le moins singulières, dépérissent rapidement. Ils succombent le plus souvent à une gastro-entérite, à la dysenterie ou à l'anémie pernicieuse. Quand c'est un simple caprice d'imagination qui pousse les femmes grosses à réclamer de la terre pour nourriture, il est prudent de ne point le contrarier, sous la réserve, toutefois, que leurs exigences ne dépassent pas les limites qui séparent la raison de la folie.
 D^r CABANÈS.

GÉOPHILE (Geophilus Leach). I. ZOOLOGIE. — Genre de Myriopodes, de l'ordre des *Chilopodes* (V. ce mot) et de la famille des *Géophilides*. Ces Arthropodes ont le corps étroit, très long, composé d'anneaux égaux, uniformes et très nombreux (40 au moins). Le segment portant des pattes-mâchoires est nettement séparé de celui qui porte les pattes antérieures; les yeux sont nuls; les antennes, longues et effilées, sont formées de quatorze articles, et les pattes, qui peuvent être au nombre de 150 paires et même plus, sont courtes, uniformes, terminées par des tarse

simples. Ainsi que leur nom l'indique, les Géophiles vivent dans la terre ; mais on les trouve aussi communément sous les écorces d'arbres, la mousse, les pierres, les pots de fleurs dans les jardins, parfois dans les vieux murs et les celliers humides. Quelques espèces ont la propriété d'émettre dans l'obscurité une lueur phosphorescente très remarquable. Tel est notamment le *Geophilus electricus* L., espèce commune en France sous la mousse ou les écorces dans les bois humides. D'après P. Gervais, une espèce voisine, le *G. Gabrielis* Fabr., secrète, par un organe punctiforme situé à la partie ventrale des segments, une liqueur purpurine assez abondante.

II. PALÉONTOLOGIE. — Le genre *Geophilus* a été signalé par Menge dans l'ambre tertiaire (V. CHILOPODES).

GÉOPLANIDÉES (Turbellar.) (V. PLANAIRE).

GÉORAMA. Représentation à une échelle plus ou moins grande de la totalité ou d'une partie de la surface terrestre. On entend généralement par géorama une représentation de la terre renversée, c.-à-d. que le spectateur est introduit à l'intérieur d'une sphère et voit se dérouler au-dessus de sa tête, autour de lui et sous ses pieds, les différents aspects de la terre, les montagnes, les fleuves, les vallées. Cette représentation peut être peinte ou en reliefs. Le premier géorama construit à Paris le fut par Delanglard en 1823. C'était un vaste globe de 30 m. de circonférence environ. On y pénétrait par un escalier qui conduisait à deux galeries circulaires d'où l'on apercevait l'intérieur de la sphère. Les mers étaient représentées par une toile vernissée ; une lumière pénétrait au travers éclairant l'intérieur ainsi que les parties opaques qui représentaient en couleurs les différents pays du monde. Le public se montra indifférent à cette nouveauté qui ne réussit pas. En 1844, Charles-Auguste Guérin tenta de nouveau l'aventure et construisit un géorama aux Champs-Élysées. A la hauteur de l'équateur, dans l'intérieur de la sphère, était installée une galerie à laquelle on accédait par un double escalier. Les méridiens et les parallèles étaient représentés par une carcasse en fer recouverte d'une enveloppe de calicot vernissé sur laquelle on avait fixé une carte exécutée à l'aquarelle. D'ingénieux artifices d'optique donnaient aux terres et aux mers un aspect assez naturel. Malgré le soin apporté à la construction de ce nouveau géorama, qui fut signalé à l'Académie des sciences par l'amiral Duperré, la tentative ne réussit pas. On a aussi donné le nom de géorama à une grande carte en relief, sorte de planisphère que le géographe Sanis avait construit sur les terrains du château du Petit-Montrouge à Paris ; ce géorama aussi a disparu, ne laissant comme souvenir que le nom de géorama, appliqué à l'une des rues du quartier. Enfin de nos jours, l'instituteur Chardon a construit près du parc Montsouris un géorama du même genre que celui de Sanis.

Ph. B.

GEORFANS. Com. du dép. de la Haute-Saône, arr. de Lure, cant. de Villersexel ; 147 hab.

GEORGE (Lac). Lac d'Australie, colonie de Nouvelle-Galles-du-Sud, comté de Murray, à 610 m. d'alt. Il s'est formé en 1853 ; il a 38 kil. de long, 11 kil. de large, 8 m. de profondeur.

GEORGE ou HORICON (Lac). Nappe d'eau pittoresque située dans l'angle N.-E. de l'Etat de New York (États-Unis), s'étendant du S.-O. au N.-E. sur une longueur de 38 kil., largeur variant de 4 à 6 ou 7 kil. La profondeur atteint en certains points 420 m. Les eaux se déversent par le N. dans le lac Champlain par une chute de 40 m. de hauteur et appartiennent ainsi au bassin du Saint-Laurent. Sur la rive orientale s'élève la montagne Noire (Black Mountain) à 660 m. au-dessus du niveau des eaux. — Champlain dut voir le lac George entre 1609 et 1613, et, bientôt après, les missionnaires français visitèrent fréquemment ses rives. Le père Jogues lui donna le nom de lac du Saint-Sacrement (26 mai 1646). Il ne recut qu'un siècle plus tard des Anglais celui de lac George. Les colons anglais et français se disputèrent de 1690 à 1760 sa possession.

GEORGE (Eustache-Émile), homme politique français,

né à Ville-sur-Ilion (Vosges) le 3 oct. 1830. Avocat à Épinal, il devint, le 4 sept. 1870, préfet des Vosges et fut élu représentant de ce département à l'Assemblée nationale le 8 févr. 1871. Il démissionna le 4 mars lorsqu'on eut voté la paix avec l'Allemagne, mais retira sa démission et soutint la politique de Thiers. Le 24 mai 1873, il provoqua une motion ainsi conçue : « Les soussignés proposent que l'Assemblée n'accepte pas la démission de M. Thiers », motion qui fut rejetée par 362 voix contre 331. M. George combattit le ministère de Broglie et devint sénateur des Vosges le 30 janv. 1876. Réélu le 8 janv. 1882, il combattit le boulangisme et ne se représenta pas aux élections du 4 janv. 1891, en conséquence de la loi sur les incompatibilités parlementaires de 1884. Il avait été, en effet, nommé, en 1880, conseiller maître à la cour des comptes dont il est devenu président en 1892.

GEORGE (Jean-François), ecclésiastique et diplomate français, né à Bruyères (Vosges) le 19 janv. 1731, mort à Bruyères le 14 nov. 1813. Très instruit et d'esprit fort délié, il entra de bonne heure dans l'ordre des jésuites, enseigna dans plusieurs collèges et se mit, en 1762, au service du prince Louis de Rohan (V. ce nom), coadjuteur de l'évêque de Strasbourg, suivit son maître en 1771 dans son ambassade à Vienne et s'efforça vainement d'éclairer le gouvernement français sur les menées des puissances du Nord. Après son retour (1775), il fut, comme vicaire général, le véritable administrateur des nombreux bénéfices de Rohan, qui, en peu d'années, devint évêque de Strasbourg, grand aumônier de France, cardinal, abbé de Saint-Waast, etc. Lors de l'affaire du Collier (1785), il lui rendit par sa dextérité d'inappréciables services et contribua puissamment à le faire acquitter par le parlement de Paris. Il ne fut du reste payé par lui que d'ingratitude. Déporté en Suisse pendant la Révolution (1793), il passa en Allemagne, puis en Russie (1799) et put, sous le Consulat (1802), rentrer en France, où, refusant un évêché, il accepta simplement le vicariat général du diocèse de Nancy pour le dép. des Vosges. On a publié en 1817 ses intéressants *Mémoires pour servir à l'histoire des événements de la fin du XVIII^e siècle, depuis 1760 jusqu'à 1780* (Paris, 6 vol. in-8).

A. DEBIDOUR.

GEORGES. Nous avons groupé les personnages de ce nom dans l'ordre suivant : 1^o les saints ; 2^o les rois et princes par nationalité ; 3^o les personnages divers.

1^o Saints.

GEORGES (Saint). Suivant la tradition, originaire de Cappadoce, et décapité près de Nicomédie le 23 avr. 303. Il fut soldat sous Dioclétien et souffrit le martyre, lors des persécutions contre les chrétiens. Mais tout cela est légendaire ; l'histoire sait seulement que l'empereur Constantin I^{er} (306-337) favorisa particulièrement le culte de ce saint, que les Grecs l'honorent comme archimartyr, que Grégoire de Tours connaissait des sanctuaires consacrés à saint Georges et que le pape Grégoire le Grand (590-604) restaura à Rome la petite église *San Giorgio in Velabro*. Il est le patron de Gènes et de l'Allemagne ; les croisés l'invoquaient comme leur protecteur spécial ; le concile national d'Oxford de 1222 érigea la fête de ce saint en jour férié dans toute l'Angleterre ; sous son patronage fut créé l'ordre de la Jarretière en 1330 ; les armes du tsar portent au cœur l'image de saint Georges. On le représente à cheval transperçant de sa lance un dragon ; mais, depuis Jacques de Voragine (1298), les uns voient dans cette scène un exploit de chasse ; d'autres y trouvent le symbole de la lutte du christianisme contre le paganisme ; d'autres encore, une allusion mithriaque, les ténèbres dissipées par la lumière.

F.-H. K.

Ordre de Saint-Georges. — Ordre russe créé en 1769 par Catherine II pour récompenser la valeur militaire. Il a quatre degrés et un degré supplémentaire pour les sous-officiers et simples soldats. La croix est à huit points, en émail blanc bordé d'or ; elle porte au milieu l'image de

saint Georges terrassant le dragon ; le ruban est jaune orangé et noir.

BIBL. : *Act. sanct. Boll.*, t. III (Apr.), pp. 100-103. — GOERRES, dans la *Zeitschrift f. wissenschaft. Theologie* ; Leipzig, 1887, XXX.

GEORGES (Saint), premier évêque du Velay. On ne sait rien de bien certain sur le temps auquel vécut ce prélat. Ses actes sont tous fabuleux et ne présentent que fort peu d'intérêt ; d'après eux, saint Georges aurait été un des soixante-douze disciples du Christ et aurait été envoyé par saint Pierre avec saint Front pour évangéliser l'Aquitaine. Saint Front se serait réservé Périgueux et saint Georges le Velay. C'est au IX^e siècle que paraît pour la première fois cette légende, mais la vie de saint Georges ne fut pas rédigée avant le XI^e ou le XII^e siècle. On peut admettre que ce saint personnage vécut vers le milieu du III^e siècle ; il résidait à Saint-Paulien (*Reversio*), alors capitale du pays des *Vellavi*. En l'an 900, Norbert, évêque du Puy, transporte les ossements de son prédécesseur au Puy ; en 1167, l'évêque Pierre ouvre la chasse et vérifie les reliques ; enfin une seconde enquête a lieu en 1428, à la suite d'un procès entre les églises de Saint-Georges-du-Puy et de Saint-Paulien. Beaucoup d'écrivains locaux ont aveuglément adopté la légende du moyen âge ; leur système paraît de tous points inadmissible, et les actes latins de saint Georges (on en trouvera le texte dans le t. I des *Chroniques de Podio*, de Médiçis) sont à rapprocher de ceux de saint Front ou de saint Martial, qui, tous les savants sérieux le reconnaissent aujourd'hui, sont absolument apocryphes. L'existence même de saint Georges, inscrit en tête des évêques du Velay sur les anciens diptyques, est certaine, mais bien habile serait celui qui pourrait préciser le temps de la venue de ce personnage en Gaule et raconter ses prédications. La fête de saint Georges se célèbre le 10 nov.

BIBL. : MONTROUZIER, *L'Apostolat de saint Georges*, dans les *Tablettes historiques du Velay*, III, 56-63. — PAYRARD, *Procès des reliques de saint Georges en 1428*, *ibid.*, IV, 220-232. — ROCHER, *ibid.*, II, 353-375, et les ouvrages cités à l'art. LE PUY.

2^o Rois et princes.

GEORGES I^{er}, roi de Grande-Bretagne et d'Irlande et électeur de Hanovre, né à Hanovre le 28 mars 1660, mort le 12 juin 1727. Son père, Ernest-Auguste, premier électeur de Hanovre, avait épousé, en 1638, Sophie, petite-fille, par Elisabeth de Bohême, de Jacques I^{er} d'Angleterre. Il épousa, en 1682, Sophie-Dorothee, fille de son oncle de Lunebourg-Zell ; ce mariage ne fut pas heureux ; malgré la naissance de deux enfants (Georges II et Sophie-Dorothee, plus tard reine de Prusse), l'époux eut bientôt une liaison affichée avec M^{me} von dem Busche, et l'épouse fut accusée de relations criminelles avec un aventurier suédois, Philippe de Koenigsmarck. Koenigsmarck fut tué mystérieusement, à Hanovre, dans le palais électoral, le 1^{er} juil. 1694 ; la princesse fut enfermée au château de Ahlden, près Zell, jusqu'à sa mort, arrivée le 3 nov. 1726. — Georges-Louis succéda à son père, comme électeur de Hanovre, le 23 janv. 1698 ; il ne s'était fait connaître jusque-là que par sa conduite honorable au service impérial, en 1683 (Sobieski), en 1693 (bataille de Nerwinde). La mort du jeune duc de Gloucester (juil. 1700) ayant fait des princes de Hanovre les héritiers apparents du trône d'Angleterre, l'électrice Sophie et ses descendants furent désignés par l'acte de 1701 pour recueillir la succession de Guillaume III et d'Anne Stuart. Le Hanovre se joignit à toutes les coalitions contre la France, moins, du reste, pour se conformer à la politique anglaise que par loyalisme envers l'Empire. Georges-Louis reçut à Hanovre quelques Anglais de marque (Marlborough, etc.), mais il s'occupait très peu des affaires de son futur royaume ; il n'y tenait guère ; il préférât ses domaines allemands. L'électrice Sophie étant morte le 8 juin 1714, et la reine Anne le 1^{er} août, il n'en devint pas moins roi de Grande-Bretagne et d'Irlande. — Georges I^{er} quitta Hanovre pour Londres le 31 août 1714, avec une petite suite : son premier ministre

Bernstorff, son grand écuyer, le baron Kielmannsegge, la femme de celui-ci, qui était sa maîtresse, et son autre maîtresse en titre, M^{lle} de Schulembourg. Il arriva à Londres le 20 sept., et s'empressa de constituer un ministère whig, où lord Cowper occupa les fonctions de chancelier et où Townsend exerça l'influence prépondérante. Le dernier parlement de la reine Anne, en majorité tory, fut remplacé par un parlement en majorité whig. Bien que l'impopularité du nouveau roi eût tout de suite été très grande dans toutes les classes de la société, à cause de l'avidité de ses maîtresses allemandes (qui furent faites respectivement duchesse de Kendal et comtesse de Darlington) et de sa balourdise personnelle, l'insurrection jacobite de 1715-1716 suscita en faveur de la succession hanovrienne des manifestations nombreuses. La rébellion fut, du reste, réprimée sans trop de cruauté. A peine fut-elle apaisée que Georges I^{er} manifesta le désir de retourner en Hanovre ; d'après l'*Act of Settlement*, les rois hanovriens d'Angleterre ne pouvaient quitter l'Angleterre qu'avec le consentement du Parlement ; cette clause désobligeait le roi ; elle fut rapportée ; et, depuis lors, Georges profita de sa liberté plus souvent encore que ses ennemis n'eussent osé l'espérer ; il partagea désormais son temps presque également entre l'Angleterre et l'Allemagne. En 1716, la régence fut confiée, pendant la première absence du roi, au prince de Galles ; Georges I^{er} eût préféré un conseil de régence, car il n'aimait pas son fils ; mais la tradition dut être respectée. Il revit donc ses chères demeures de Hanovre, de Herrenhausen, de Pyrmont. Il n'y resta pas, d'ailleurs, oisif ; dès juil. 1713, il s'était joint à la coalition contre Charles XII de Suède ; il conclut le 4 janv. 1717 une triple alliance avec la France et les Provinces-Unies. De retour en Angleterre (janv. 1717), le roi, déjà mécontent de ses ministres Townshend et Walpole, hostiles au vote d'un subside pour la guerre contre la Suède, s'en sépara. Le nouveau ministère (Stanhope) fut dirigé, pour la politique extérieure, dans la coulisse, par le Hanovrien Bernstorff ; politique impopulaire, mais assez heureuse, puisqu'elle contribua à l'acquisition de Verden et de Brème par le Hanovre, à la conclusion de la quadruple alliance (1718), à la conclusion du traité de Ny-stadt (1721). Cependant, la préférence de Georges I^{er} pour la basse Eglise, son égoïsme, son ignorance, ses goûts très bas, entretenaient le mépris qu'il inspirait. Ses différends avec son fils traversèrent, en 1718, une phase aiguë, quand il le chassa du palais de Saint-James et notifia officiellement sa disgrâce, laquelle ne prit fin qu'en avr. 1720, par la soumission complète du prince. Stanhope, mort le 4 févr. 1721, fut remplacé par Walpole et Townshend. De cette époque date le règne ministériel de Walpole, qui dura si longtemps. Le roi ne savait pas l'anglais ; Walpole ne savait ni l'allemand ni le français ; ils s'entretenaient en latin, devant « un bol de punch », et s'entendaient très bien. Georges I^{er} renonça à ses projets contre la Suède ; Walpole se procura une forte majorité dans le Parlement qui se réunit pour la première fois en oct. 1722, et sa faveur demeura jusqu'à la fin du règne assez solide pour résister aux intrigues de Bolingbroke, aidé de la toute-puissante duchesse de Kendal (M^{lle} de Schulembourg). Le roi partit pour son dernier voyage en Allemagne le 3 juin 1727 ; il mourut à Osna-bruck le 12 du même mois. Son testament fut déchiré par Georges II. Cet homme grossier ne laissa aucun regret ; étranger à ses sujets anglais (à peine daigne-t-il, à soixante-sept ans, prendre enfin une maîtresse anglaise, Anne Brett), illettré, de mœurs malpropres, de manières communes, il n'aima jamais que la chasse, la musique, ses jardins de Herrenhausen ; il était en mauvais termes avec toute sa famille, mère, femme et enfants. D'ailleurs, flegmatique, et, s'il faut en croire l'électrice Sophie, « matérialiste en philosophie ». Il eut la chance que les intérêts du Hanovre et ceux de l'Angleterre aient été, de son temps, à peu près les mêmes, car, s'ils eussent été différents, il n'aurait pas hésité à sacrifier les seconds aux premiers ; n'ayant pas eu

à le faire, il passe pour avoir été un bon prince. Quant à la tradition qui lui fait déclarer noblement que la qualité de prince de Newton en Angleterre et de Leibniz en Hanovre sera son plus beau titre de gloire, c'est, naturellement, une légende.

GEORGES II, fils unique du précédent, né à Herrenhausen, le 10 nov. 1683, mort à Kensington le 25 oct. 1760. Il épousa le 2 sept. 1705 Caroline, fille du margrave de Brandebourg-Anspach, et se distingua, le 11 juil. 1708, à la bataille d'Audenarde. Après la mort de la reine Anne (1^{er} août 1714), le nouveau prince de Galles accompagna son père en Angleterre, et chercha aussitôt à gagner la popularité à laquelle Georges I^{er} ne pouvait prétendre : « Je n'ai pas une goutte de sang dans mes veines », disait-il, qui ne soit anglaise. » Il prit immédiatement une maîtresse anglaise, Henriette Howard ; et un favori, John Campbell, second duc d'Argyll. Durant le premier voyage du roi en Hanovre (1716), il exerça la régence et excita l'enthousiasme général « en dirigeant l'extinction d'un incendie à Spring-Gardens ». Le 2 nov. 1717, la princesse de Galles accoucha d'un fils. Quel serait le parrain de ce fils ? Le prince souhaitait que ce fût son oncle, Ernest-Auguste, duc d'York ; Georges I^{er} désigna le duc de Newcastle. Une scène pénible s'ensuivit ; et le futur Georges II fut officiellement disgracié, banni du palais de Saint-James, mis à l'index de la cour ; la garde de ses enfants lui fut enlevée ; on songea même à le transporter en Amérique, « pour ne plus en entendre parler ». Les choses restèrent en cet état jusqu'en 1720 ; cette année-là, Sunderland eut besoin des amis du prince, Walpole et Townshend, pour faire voter par le Parlement l'abolition de la clause de l'*Act of Settlement* qui excluait les Hanovriens de la pairie anglaise ; Walpole ne consentit à rentrer dans le ministère qu'après la réconciliation du père et du fils, qui fut obtenue par le moyen de la soumission complète du fils. Les relations de Georges I^{er} et du prince restèrent néanmoins très froides jusqu'à la fin du règne ; le roi laissa toujours la régence, durant ses fréquentes expéditions sur le continent, à une commission de lords ; le prince vécut dans la retraite, entouré de quelques confidents, le comte de Scarborough, sir Spencer Compton. Le 14 juin 1727, il apprit enfin la mort de son père ; il n'en manifesta pas de joie, mais il déchira le testament paternel qui contenait, dit-on, des legs importants à la reine de Prusse et à la duchesse de Kendal. — La conduite du nouveau roi désappointa l'attente générale : on s'attendait à un changement de ministère et de politique ; Walpole fut, au contraire, maintenu, et il ne changea pas de politique (congrès de Soissons, juin 1728). Le 17 mai 1729, Georges II partit pour le Hanovre, où il avait de nombreuses affaires à régler, notamment avec Frédéric-Guillaume, roi de Prusse, avec lequel il était, depuis sa jeunesse, en très mauvais termes ; c'est à grand-peine que l'on réussit à substituer l'arbitrage au duel entre les deux princes ou à la guerre ouverte entre leurs peuples. Cependant le prince de Galles se croyait amoureux de la princesse Wilhelmina de Prusse ; Georges II lui défendit d'y songer, et l'hostilité réciproque du père et du fils, dont Georges I^{er} et le futur Georges II avaient donné si longtemps le scandale, recommença entre Georges II et le prince Frédéric-Louis, qui fit tout pour devenir, et se crut bientôt, l'idole du peuple. Georges II, de son côté, se laissa aller à la passion exclusive, qu'il avait jadis raillée, de son père pour le Hanovre ; c'est alors qu'il demanda à la reine, sa femme, très complaisante pour ses faiblesses, la permission de prendre une maîtresse allemande, la belle comtesse de Walmoden (1734). Le séjour de l'Angleterre sembla lui devenir à charge ; aussitôt après le mariage du prince de Galles avec Augusta de Saxe-Gotha (27 août 1736), il se hâta de revenir à Herrenhausen : ce fut pour surprendre un officier sous les fenêtres de la Walmoden : sur quoi il consulta Walpole et la reine, qui, l'ayant rassuré affectueusement, le prièrent de reve-

nir avec sa maîtresse. Londres fut inondé de chansons, dont le roi, qui tenait par-dessus tout à sa réputation de vert-galant, fut, dit-on, plutôt flatté. En 1737, la rupture entre le roi et la reine d'une part, le prince de Galles, de l'autre, fut officiellement consommée ; celui-ci fut expulsé de Saint-James (avec défense d'emporter les meubles), mis à l'index ; quand la reine fut sur le point de mourir, elle ne demanda pas à voir son fils ; le prince exprima le désir d'être introduit auprès d'elle ; cette faveur lui fut sèchement refusée. Durant la maladie de la reine, le roi donna, du reste, le spectacle d'une douleur sincère ; comme elle le pria de se remarier : « Non, dit le roi à travers ses larmes, j'aurai des maîtresses, » à quoi la mourante répondit : « Ah ! mon Dieu ! cela n'empêche pas ». La reine Caroline mourut le 28 nov. 1737 ; en juin 1738, M^{me} Walmoden fut installée à Saint-James ; elle fut créée comtesse de Yarmouth en 1739. Walpole espérait, par elle, gouverner Georges II ; mais il se trompait : l'influence politique de la comtesse de Yarmouth paraît avoir été toujours nulle ; au contraire, c'est vers ce temps-là que la passion de Walpole pour les solutions pacifiques commença à peser au roi, et même à la nation. Ce fut en dépit de Walpole que Georges II déclara, le 23 oct. 1739, la guerre à l'Espagne, et prit parti, après la mort de l'empereur Charles VI, pour Marie-Thérèse contre la Prusse. Walpole, ayant perdu la majorité dans la Chambre des communes, offrit sa démission en févr. 1741 ; il fut remplacé dans la confiance particulière du souverain par John Carteret, dont la politique paraît avoir essentiellement consisté à rechercher l'alliance de la Hollande pour la défense des Pays-Bas autrichiens, à essayer de détacher la Prusse de la France, et à unir tout le monde contre la France. Georges II ne contribua pas peu à la conclusion du traité de Breslau (11 juin 1742). En novembre, il signa un traité d'alliance défensive avec Frédéric le Grand ; en décembre, avec la Russie. Le 26 juin 1743, le roi en personne remporta la victoire de Dettingen sur le maréchal de Noailles, événement qui restaura pour quelque temps sa popularité en Angleterre. En mars 1744, la guerre entre la France et Georges II fut officiellement déclarée ; mais, comme elle traîna en longueur, comme Frédéric le Grand, au lieu d'appuyer les Hanovriens, se rejeta sur les domaines de Marie-Thérèse et envahit la Bohême, le ministère anglais se disloqua, et le *leader* du parti de la guerre, Carteret, fut remplacé par l'un des chefs du parti de la paix, Henry Pelham (24 nov. 1744). La campagne d'été fut désastreuse pour les Anglais, battus à Fontenoy ; le Prétendant débarqua en Ecosse. L'insurrection jacobite ne réussit pas ; mais les Anglo-Hollandais subirent encore de sévères défaites à Raucoux (1746), à Lauffeld (1747). Le traité d'Aix-la-Chapelle (18 oct. 1748) fut conclu pourtant sur la base de la restitution mutuelle. La mort du prince de Galles (20 mars 1751) fortifia encore le ministère de Pelham, qui gouverna paisiblement jusqu'à sa mort (6 mars 1754), non sans avoir vu le renouvellement des hostilités entre Anglais et Français en Amérique et aux Indes. Le duc de Newcastle devint, après la mort de Pelham, premier lord de la trésorerie, mais le roi prévint bien qu'« il n'aurait plus la paix », et que les factions, tenues en bride par Pelham, allaient recommencer à s'agiter. La perte de Minorque, l'ouverture de la guerre de Sept ans précipitèrent la chute depuis longtemps prévue de Newcastle. Le nouveau ministère Pitt-Devonshire déplaisait à Georges II au delà de toute expression ; mais il se vit forcé de le subir, surtout après la réconciliation de Pitt avec Newcastle (29 juin 1757). Cependant le duc de Cumberland était battu à Hastenbeck et perdait le Hanovre ; les victoires du prince Ferdinand de Brunswick l'année suivante, à Crefeld et à Minden, suffirent à peine à adoucir la blessure faite au cœur de Georges II par le désastre de son fils et l'humiliation de Clostersevern. Mais dans l'Inde, au Sénégal, aux Antilles, au Canada, sur mer, les Français étaient simultanément écrasés. La mort frappa le roi au

milieu de ces succès, les plus brillants de son règne. — Petit, d'aspect vulgaire, d'esprit médiocre, mais très méthodique, petit prince allemand parvenu, Georges II fut gouverné en politique par sa femme, la reine Caroline, jusqu'en 1737. Depuis lors, il se montra amoureux des futilités du pouvoir, brave soldat, mais, suivant l'expression de Walpole, *a political coward*, plus Hanovrien qu'Anglais, sans persévérance même en ses desseins les plus chers. Son avarice était sordide et proverbiale. Il parlait l'anglais avec un fort accent allemand. Totalelement illettré et sans goût, il aimait cependant la musique et protégea Handel. Bien qu'il ne se plût guère à d'autre étude qu'à celle des arbres généalogiques de la noblesse allemande, c'est lui qui a fondé l'université de Göttingue. Les questions religieuses ne l'intéressaient nullement, mais il était superstitieux. — Il eut de la reine Caroline huit enfants : le prince de Galles dont nous avons parlé ; *Anne*, princesse d'Orange, fort laide, d'esprit distingué, que son père n'aima jamais ; *Amélie-Sophie*, qui mourut fille après avoir été longtemps fiancée au grand Frédéric ; *Caroline* ; *George-William*, mort en bas âge ; *William-Augustus*, duc de Cumberland (1721-1765) ; *Mary*, qui épousa Frédéric, landgrave de Hesse-Cassel ; *Louisa*, femme de Frédéric, prince royal de Danemark. — « Monsieur Louis », fils de Georges II et de M^{me} Walmoden, était feld-maréchal de l'armée hanovrienne en 1803.

GEORGES III, petit-fils du précédent, fils de Frederick-Louis, prince de Galles, et d'Augusta de Saxe-Gotha, né à Londres le 4 juin 1738, mort le 29 janv. 1820. Très attaché à son père (mort en 1751) et à sa mère, il eut successivement pour précepteur F. Ayscough, lord North, lord Harcourt, lord Waldegrave ; c'était un enfant timide, obstiné, triste, lent et dévot. Georges II voulut, en 1755, le marier avec une princesse de Brunswick-Wolfenbuttel ; mais il se heurta à l'influence maternelle : l'union projetée n'eut pas lieu. Sa mère l'éleva comme un petit prince allemand, engoué d'étiquette et de droit divin, loin du monde. « *George, be king* », lui disait-elle sans cesse. Vers ce temps-là, le jeune prince de Galles aurait courtoisé ou même épousé secrètement une belle quakeresse, Hannah Lightfoot, fille d'un drapier ; mais ce roman paraît apocryphe. Le 25 oct. 1760, la mort de Georges II le fit roi. — Georges III était grand, bien portant. Il savait le français, l'allemand et un peu de latin. Bien que son éducation eût été plus soignée que celle de ses ancêtres, il avait, comme eux, très peu de goût ; il achetait cependant des livres, et il aimait la musique. A ses ancêtres il ressemblait encore par plus d'un point : il avait l'esprit médiocre, parlait mal, avec de continuel « quoi ? quoi ? » ; il était colérique et impitoyable pour ceux qui l'offensaient. Mais, à la différence des autres Georges, il était pieux, moral, mystique, consciencieux, paperassier, ultraconservateur ; une de ses formules favorites était : « Il n'y aura pas d'innovations sous mon règne. » En tout cela, vraiment allemand. Il est cependant le premier membre de la dynastie hanovrienne qui ait été considéré comme Anglais. Georges I^{er} et Georges II étaient des étrangers, dont la légitimité même était contestée ; Georges III, bien que de race allemande et d'éducation allemande, avait été, dès son enfance, adopté par la nation. On s'explique ainsi qu'il ait osé entamer une lutte dans laquelle ses prédécesseurs auraient été certainement brisés, la lutte contre l'aristocratie whig, le plus ferme soutien de la dynastie hanovrienne, tant que celle-ci avait eu besoin de soutien. En échange de leur appui, les grandes familles whigs avaient eu, sous les deux premiers Georges, la réalité du pouvoir politique ; le pouvoir de la couronne avait été singulièrement affaibli. Georges résolut de ramener la monarchie anglaise au régime antérieur à 1688 et d'en faire une monarchie quasi absolue. Le ministère Pitt-Newcastle était au pouvoir à son avènement ; Georges III le conserva provisoirement. Il épousa, le 8 sept. 1761, Charlotte-Sophie, sœur du duc de Mecklembourg-Strelitz, qui ne tarda pas à prendre le plus grand empire sur son esprit. Pitt donna sa démis-

sion en octobre ; Newcastle, en mai 1762 ; Bute, ami particulier du roi, fut nommé premier ministre. On disait que « le roi serait roi maintenant » ; que la « prérogative » était « restaurée ». Les whigs furent privés de leurs offices à la cour. Ils s'opposaient à la paix ; la paix de Paris fut signée en févr. 1763. La populace de Londres fit à ces nouveautés mauvais visage ; mais les « amis du roi » disposaient de la majorité au Parlement. L'administration de Bute, toutefois, dura peu. Celle de Georges Grenville, qui lui succéda, n'était pas suivant le cœur du roi ; en vain essayait-il, en mai 1765, de s'en débarrasser, il dut consentir à la reprendre en promettant de ne revoir jamais lord Bute ; ce n'est que le 10 juil. de cette année que Georges III fut enfin délivré de son importun ministre au prix des plus larges concessions aux whigs ; le marquis de Rockingham forma une administration whig. « J'aimerais mieux, disait le roi, voir le diable dans mon cabinet que Georges Grenville. » Mais si Georges III préférait Rockingham à Grenville, il n'aimait guère Rockingham ; il le remplaça le plus tôt possible par Pitt, créé comte de Chatham et assisté du duc de Grafton. Le ministère Chatham, faible dès ses débuts, fut privé par la maladie de son chef, qui se retira le 14 oct. 1768. C'était le temps des élections retentissantes de Wilkes, des émeutes et des fusillades dans St-George's Fields, des polémiques de Junius. Grafton démissionna en janv. 1770, et la trésorerie fut attribuée à lord North, déjà chancelier de l'Echiquier ; c'était un excellent choix ; et les desseins de Georges III, à son avènement, se trouvèrent, grâce à lord North, à peu près réalisés durant douze ans : plus de partis, l'opposition divisée et très réduite dans les Communes, le pouvoir de la couronne très sensiblement accru, un ministère obéissant et des majorités dociles. — Georges III vivait alors à Kew une grande partie de l'année, très simplement, adonné à des occupations mécaniques et agricoles ; très actif et très sobre, par crainte de l'obésité, très appliqué à ses devoirs royaux : réceptions, correspondance avec North (jusqu'à deux ou trois lettres par jour). Il avait des soucis graves : pour maintenir son autorité au point où il avait réussi à l'élever, il lui fallait répandre beaucoup de bienfaits sur ses partisans, places et pensions ; d'autre part, la vie privée de ses frères, Cumberland et Gloucester, n'était pas sans scandale. C'est en déc. 1773 qu'éclatèrent, à Boston, les premiers troubles à propos des droits sur le thé ; la guerre avec les colonies rebelles fut définitivement déclarée le 19 avr. 1775. Il dédaignait les forces militaires des colons et fut personnellement offensé de la campagne oratoire de Chatham contre sa politique américaine ; mais il avait, sur ce point, la majorité de la nation avec lui. Au fur et à mesure des échecs, sa colère grandit ; mais ses sentiments, jusqu'en 1779 environ, furent partagés par la plupart de ses sujets. Cependant lord North ne se lassait pas de lui conseiller de donner quelques satisfactions à l'opposition ; le mécontentement grandissait, les émeutes connues sous le nom de *No popery riots* désolèrent Londres en juin 1780. Grâce à de très grosses dépenses électorales, les partisans du ministère revinrent toutefois encore plus nombreux que dans le Parlement précédent, à la suite d'une dissolution ; mais la capitulation de Cornwallis (19 oct. 1781) fut un coup terrible. Georges III dut se remettre sous le joug des *Rockingham whigs* et rendre les sceaux, le 27 mars 1782, à son ennemi personnel, le marquis de Rockingham. Il n'abdiqua pas pieds et poings liés. Le ministère Rockingham comprenait deux sortes de whigs : ceux dont Rockingham était le chef, ceux dont le feu comte de Chatham avait été le leader ; Georges III travailla à semer entre eux la division : d'un côté, Rockingham ; de l'autre, Shelburne et Dunning. Mais le marquis mourut le 1^{er} juil. 1782, et la plus grande confusion s'ensuivit. Shelburne, demeuré en place, se trouva en butte à l'hostilité des anciens partisans de Rockingham (Fox, duc de Portland), et de ceux de lord North : il dut se retirer, le 24 févr. 1783, devant la coalition de ces deux partis, d'ailleurs si différents. Le roi, très agité, parla de se

retirer en Hanovre; il s'exprimait « avec une inconcevable précipitation »; il appela successivement auprès de lui Pitt, Portland, North, Pitt de nouveau, sans succès; il dut se résigner finalement à accepter un ministère de coalition; tel fut le dégoût qu'il en éprouva qu'il se retira pour des mois dans la solitude de Kew. En décembre, il se sépara de ces collaborateurs odieux, et trouva en Pitt un ministre qui sut ramener pour lui d'assez heureux jours. Pitt, en effet, tant qu'il vécut, protégea désormais le roi contre tout retour offensif de l'aristocratie whig, et rétablit dans une assez large mesure sa popularité; mais il exigea en retour une autorité sans limites, et le roi dut renoncer à l'influence personnelle que North lui avait jadis bénévolement concédée. Georges III dut souffrir Pitt pour ne pas retomber aux mains détestées de Fox; il se conduisit, du reste, correctement, et, bien qu'il n'ait pas approuvé la conduite de Pitt en plusieurs circonstances (affaires de Warren-Hastings, etc.), il n'intervint pas. Au printemps de 1788, il tomba malade, et, en décembre, il apparut clairement qu'il était fou; la perte des colonies américaines le hantait; l'agitation loquace dont il avait présenté déjà plusieurs fois les symptômes avait dégénéré en irritation délirante. La crise, cependant, fut courte, et il reprit l'exercice de l'autorité royale dès le 10 mars 1789. La Révolution française excita naturellement sa très vive indignation, aussi bien que l'attitude sympathique de Fox à l'égard des révolutionnaires français. Georges III applaudit à la déclaration de guerre de 1793; en 1797, il ne consentit aux préliminaires de paix que sur les sévères remontrances de Pitt. Plusieurs attentats furent à cette époque dirigés par des fous contre sa personne, mais sans résultat. Il vieillissait et ses manies s'aggravaient; son économie devenait sordide; jamais pourtant les classes moyennes de la nation ne l'avaient aimé davantage. Les protestants lui surent gré de sa conduite en 1801: il ne pouvait supporter l'idée de l'émancipation des catholiques; le 5 févr. 1801, il accepta la démission de Pitt plutôt que de prêter son appui à une proposition en ce sens. L'émotion qu'il en ressentit amena même une nouvelle crise passagère d'aliénation, pendant laquelle il ne cessa de parler du caractère sacré du serment qu'il avait prêté le jour de son couronnement. Le ministère Addington-Eldon, qui succéda au ministère Pitt, était fait pour le consoler (Addington et Eldon étaient ses amis); mais il ne dura pas longtemps: la démission d'Addington est du 2 mai 1804. Durant les négociations qui suivirent cet événement, Georges III fut dans un continuel état d'excitation malade, bizarre, intarissable en discours sans suite, d'ailleurs presque aveugle; inflexible seulement sur un point, « qu'il n'accepterait pas, même au risque d'une guerre civile, l'entrée de Fox au ministère ». Pitt revint, mais mourut le 23 janv. 1806. Nouvelles négociations avec lord Grenville; cette fois, l'énergie du vieillard était tellement brisée qu'il consentit à recevoir Fox, et regretta même la mort, arrivée en sept., de ce vieil ennemi. « Il n'aspirait plus, dit Malmesbury, qu'à passer en repos le reste de ses jours. » Une dernière haine surnageait en lui, celle des catholiques. Quand il crut s'apercevoir que ses ministres étaient disposés à de nouvelles concessions aux catholiques, il s'y opposa avec fermeté; il leur demanda la promesse de n'en point accorder, et, sur leur refus, accepta leur démission. Le duc de Portland fut chargé de constituer une administration nouvelle (mars 1808) qui fut bientôt remplacée par un ministère Perceval. — Georges III, aveugle, impotent, accablé de deuils de famille, tomba en enfance en 1811 et passa dans cet état le reste de sa vie. La reine, chargée de la garde de sa personne, mourut en 1818; il mourut lui-même à l'âge de quatre-vingt-deux ans, et fut enterré dans la chapelle de Saint-Georges, à Windsor. Il avait eu quinze enfants de sa femme Charlotte, neuf fils et six filles: *Georges*, qui suit; *Frédéric*, duc d'York (1763-1827); *William*, duc de Clarence, roi sous le nom de Guillaume IV (1765-1837); *Édward*, duc de Kent (1767-1820); *Ernest*, duc de Cumberland et roi de Hanovre (1771-1851); *Auguste*, duc de

Sussex (1773-1843); *Adolphe*, duc de Cambridge (1774-1850); *Octave* et *Alfred*, qui ne vécurent pas; *Charlotte*, reine de Wurtemberg (1766-1828); *Augusta* (1768-1840); *Elisabeth*, princesse de Hesse-Hombourg (1770-1840); *Mary*, duchesse de Gloucester (1776-1857); *Sophie* (1777-1848); *Amélie* (1783-1810).

GEORGES IV, fils du précédent, né à Londres le 12 août 1762, mort à Windsor le 25 juin 1830. Il reçut une éducation soignée, mais manifesta de bonne heure des dispositions regrettables au mensonge, à l'insolence (même à l'égard du roi), et du goût pour la compagnie de gens indignes. Installé en 1781 dans Buckingham House, il ne tarda pas à se lier d'une étroite amitié avec Fox (V. ce nom) et les whigs de son parti. C'était un grand et beau garçon, un peu fou, buveur, joueur; il dépensait 250,000 fr. par an pour sa garde-robe, davantage pour sa maîtresse, l'actrice Marie Robinson. Il siégea pour la première fois à la Chambre des lords le 11 nov. 1783. Il consacrait alors 750,000 fr. par an à l'entretien de son écurie. En 1784, il avait 160,000 livres sterling de dettes. En 1787, ses amis résolurent de provoquer un vote du Parlement pour la liquidation de son arriéré, qui ne cessait de s'accroître. Une circonstance, toutefois, ne laissait pas de le gêner: on disait que, en dépit du *Royal Marriage Act* de 1772, le prince de Galles était marié secrètement avec une certaine Mrs. Fitzherbert (V. ce nom), appartenant à la religion catholique. Le 30 avr. 1787, Fox, sur la foi du prince, se porta garant en pleine Chambre des communes de la non-existence de ce mariage; mais le prince avait menti; il fut obligé de le reconnaître, et Fox, furieux, rompit momentanément avec lui. En mai, Pitt fit voter un crédit pour le règlement des dettes du prince, un autre pour l'achèvement de sa résidence, Carlton House. Il y eut une réconciliation du père avare et du fils prodigue, mais elle ne dura pas longtemps. Le prince et ses amis, le duc d'York, Sheridan, Brummell, lord Rawdon, se livrèrent en compagnie à de nouvelles extravagances; des sommes énormes furent consacrées à la construction d'un pavillon chinois à Brighton, et Georges perdait parfois au jeu, d'un seul coup, plusieurs milliers de livres sterling. C'est dans ces occupations que le surprit l'accès de folie du roi en 1788, en grande partie causé par ces graves dérèglements. — Des intrigues furent nouées aussitôt au sujet de la régence: les whigs, amis du prince, voulaient que la régence lui fût conférée avec la plénitude du pouvoir royal; Pitt s'y opposa, l'emporta. Le prince et la reine, sa mère, étaient du reste, en très mauvais termes. Le 30 déc., Pitt informa le futur régent que la reine aurait la garde de la personne du roi et la direction de la maison royale, et que le régent n'aurait le droit de conférer ni pairies, ni pensions. Le roi revint, sur ses entrefaites, à la santé; et c'est en vain que le prince lui fit parvenir un mémoire justificatif de sa conduite durant l'interrègne; le père et le fils se virent, à partir de cette époque, plus rarement encore qu'auparavant. — Le prince de Galles reprit sa vie très coûteuse de débauché et de sportsman, besogneux, réduit à toutes sortes d'escroqueries, retiré depuis 1792 à la campagne, par crainte de ses créanciers. En 1793, il devait 370,000 livres sterling. Pour se tirer d'affaire, il consentit à abandonner Mrs. Fitzherbert et à épouser la princesse de Brunswick, bien qu'il eût alors une intrigue avec lady Jersey. Quand sa future femme, Caroline de Brunswick, lui fut présentée, telle fut son émotion qu'il fut obligé de boire un verre d'eau-de-vie pour se remettre; il l'épousa le 8 avr. 1795, et la princesse l'accusa toujours d'avoir été ivre-mort la nuit de ses noces. Mais Pitt fit voter une allocation de 140,000 livres sterling par an, dont 25,000 pour le règlement des vieilles dettes. La princesse de Galles accoucha d'une fille le 7 janv. 1796; le 30 avr., le prince lui écrivit une lettre de rupture insultante et retourna chez Mrs. Fitzherbert. — Durant les années suivantes, le futur Georges IV, dirigé par un nouveau favori, le comte de Moira, manifesta des dispositions favorables pour les catholiques et guetta avec anxiété les accès de folie du roi, trop courts à son gré; il

obtint aussi de la faiblesse d'Addington une augmentation de subsides. La surveillance de l'éducation de sa fille lui fut enlevée; et il entama avec lady Hertford une nouvelle intrigue. — Georges III étant définitivement tombé en enfance, le prince de Galles fut investi enfin de la régence le 5 févr. 1811 et commença, en fait, son règne. Ses premiers actes furent de faire placer les bustes de Fox et de Bedford dans la salle des séances du conseil privé, de traiter le ministère Perceval avec la plus insolente arrogance, et de rompre avec Mrs. Fitzherbert. L'année 1812 commença au milieu de l'excitation générale : la question de l'émancipation des catholiques était plus brûlante que jamais; le prince allait avoir à se prononcer sur cette question si délicate; il était très souffrant, à cause de sa corpulence excessive et d'un accident à la jambe; enfin, l'assassinat de Perceval (11 mai 1812) posa, d'une manière inattendue et tragique, la question ministérielle. La solution de cette crise fut très laborieuse, à cause de l'animosité du régent contre lord Grey; Wellesley, Moira échouèrent; enfin lord Liverpool fut nommé, le 9 juin 1812, premier lord de la Trésorerie. Georges fut débarrassé, vers le même temps, de sa femme et de sa fille, unies toutes deux contre lui : la princesse Charlotte fut fiancée au prince Léopold en janv. 1816; quant à la princesse de Galles, que le régent avait pris grand soin d'exclure de toutes les fêtes dont la visite des souverains alliés fut l'occasion en 1814, elle quitta d'elle-même l'Angleterre au mois d'août 1815. D'autre part, sa santé s'améliorait; son grand souci, c'étaient toujours ses dettes, qui dépassaient encore 350,000 livres sterling, dettes qu'il était dangereux de soumettre au Parlement à la fin de la guerre la plus coûteuse qui eut encore pesé sur le pays; il ne paraissait plus dans les rues sans récolter des avanies et des sifflets. La princesse Charlotte mourut le 6 nov. 1817; la reine mère, femme de Georges III, le 17 nov. 1818; Georges III, le 29 janv. 1820. — Le nouveau roi songea aussitôt à la situation nouvelle que cet événement créait à sa femme, et à retrancher du *Prayer Book* les oraisons pour *Our most gracious Queen*. Il avait recueilli depuis 1818 de prétendues preuves des infidélités de la princesse, et il informa le ministère de sa résolution de procéder à un divorce. Dans les premiers jours de juin, la reine reparut en Angleterre. La cérémonie du couronnement eut lieu en 1821, avec une pompe sans pareille; la reine en fut exclue. Le 7 août de cette année, elle était morte; et Georges IV s'embarquait gaiement pour l'Irlande, puis pour le Hanovre, visitait enfin l'Ecosse. A son retour, il consentit, non sans résistance, à la rentrée de Canning dans le cabinet, à la place laissée vacante par le décès de lord Londonderry (8 sept. 1822). Dès lors, envahi par une monstrueuse obésité, il évita de se faire voir, cessa de paraître en public et se retira en compagnie de sa maîtresse, lady Conyngham, à Brighton, puis à Windsor. En avr. 1827, il consentit à confier à Canning la succession de lord Liverpool. La mort de Canning (8 août 1827) ramena une crise, qui fut résolue par l'élevation de lord Goderich à la dignité de Premier. Enfin, lord Wellington forma, à la fin de l'année 1828, une forte administration protestante, résolument hostile à l'émancipation des catholiques. Une année de tranquillité suivit, après laquelle Peel et Wellington comprirent la nécessité de céder sur la question catholique; le roi, quoique malade, gouteux, hydropique, s'y opposa avec furie; mais, lui aussi, il dut céder. Ce fut sa dernière manifestation d'activité. Il passa ses derniers jours, dans ses appartements chauffés à une température excessive, à boire du cherry-brandy; il était devenu presque aveugle et croyait qu'il avait commandé une division à Waterloo. — Quand on examina sa garde-robe, on s'aperçut qu'elle était encombrée de tous les objets dont il s'était servi depuis cinquante ans : on y trouva cinq cents porte-monnaie et des masses de lettres d'amour, qui furent détruites. — Georges IV se vantait d'être « le premier gentleman de l'Europe ». C'était, à la vérité, un bon danseur, et, comme Louis XIV, il avait la passion des constructions : Carlton House fut son

Versailles. Mais sa nature morale était très basse. « C'est le plus méprisable, lâche et égoïste chien qui ait jamais été roi », dit Greville. Les historiens reconnaissent qu'il y a eu, dans la lignée des rois d'Angleterre, de plus méchants hommes; ils avouent qu'il n'y en eût pas qui, avec autant de défauts, ait eu, pour les racheter, si peu de qualités nobles. Ch.—V. L.

GEORGES (Boczek de Podiebrad et Kunstatt), roi de Bohême, né à Horowicz le 23 avr. 1420, mort le 22 mars 1471. Gentilhomme tchèque, élevé dans les traditions hussites modérées, il se joignit au parti utraquiste ou *calixtin* (V. ce mot, t. VIII, p. 931) contre les catholiques qui, le 6 mai 1438, avaient élu roi de Bohême, Albert V d'Autriche. Dans la période agitée qui suivit la mort d'Albert (27 oct. 1439), Podiebrad succéda en 1444 à Ptaček comme chef de son parti. Quatre ans plus tard, il se rendit adroitement maître de la ville de Prague, et, soutenu par la veuve de l'empereur Sigismond, se fit élire en 1452 lieutenant général du royaume. Comme tel, il lutta avec un grand sens politique contre les partis extrêmes : il dispersa les *Taborites* (V. ce mot) en 1453, ce qui l'amena, en 1461, à chasser de Kunwald, où il les avait cantonnés en 1457, les frères tchèques et moraves (V. UNITÉ DES FRÈRES); d'autre part, il écarta sagement le zèle de *Capistrano* (V. ce nom, t. IX, p. 196) et passa plus tard un contrat louche avec Pie II (le 6 mai 1458) avant de se faire couronner. Auparavant, dès 1453, il avait fait reconnaître la royauté du jeune Vladislav (1439-1457), rejeton posthume d'Albert d'Autriche, en se réservant, il est vrai, la régence pour six ans. Quand Vladislav mourut, Podiebrad fut élu roi le 2 mars 1458 et couronné le 7 mai 1459. L'ordre et la paix furent rétablis sous son administration sage et ferme; il soumit rapidement la Moravie, la Silésie et la Lusace, réorganisa les finances et s'efforça de calmer les querelles religieuses, comme on l'a vu, par l'élimination des radicaux. Entre 1460 et 1461, il fut sur le point de supplanter dans l'empire allemand Frédéric III qui avait gravement mécontenté la plupart de ses électeurs. Son ambition et ses intrigues dans cette affaire déterminèrent Pie II à changer d'attitude à son égard. Lorsque, pour rester fidèle à ses promesses et à son parti, le roi Georges dut garantir formellement les compactats (V. BALE [Concile de], t. V, p. 107), le 5 mai 1461, le pape répondit, le 31 mars 1462, en déclarant nul et non avenue le traité auquel il avait jadis collaboré, quand il n'était encore qu'Enée Silvius. Toutefois le conflit fut encore retardé. Paul II cita Georges au tribunal de Rome (2 août 1465) pour répondre de ses hérésies; puis il déclina contre le seul prince qui eût été capable à ce moment de conduire une expédition contre les Turcs, toutes les rivalités, et finit par l'excommunier le 23 déc. 1466. Alors, les seigneurs catholiques se soulevèrent en Bohême, et la bourgeoisie en Silésie; Mathias Corvin (V. ce nom, t. XII, p. 1123), peu loyal gendre de Podiebrad, occupa la Moravie, et, bien que vaincu une première fois et forcé à conclure la paix, se fit proclamer roi de Bohême en 1469. Le roi Georges, soutenu par l'enthousiasme religieux et national de ses partisans, se maintenait néanmoins et allait conclure avec Mathias Corvin un arrangement auquel le pape aurait sans doute souscrit, quand la mort le surprit. Les beaux jours de l'utraquisme finissent avec lui. F.—H. K.

BIBL. : JORDAN, *Das Konigthum Georgs von P.*; Leipzig, 1861. — BACHMANN, *Ein Jahr böhmischer Geschichte*; Vienne, 1876. — BALCAR, *Die Politik Königs Georg v. P.*; Teschen, 1877. — FRIND, *Kirchengeschichte Böhmens*; Prague, 1878, t. IV, pp. 46 et suiv. — E. DEMIS, *La Fin de l'indépendance bohème*; Paris, 1890. — V., en outre la bibliographie de l'art. BOHÈME, t. VII, p. 79.

GEORGES (en danois *Jørgen*), prince danois, consort de la reine Anne d'Angleterre, né à Copenhague le 21 avr. 1653, mort à Kensington le 8 nov. 1708 et inhumé à Westminster. Fils du roi Frederik III et de la reine Sophie-Amélie, il reçut après la mort de son père (1670) le grand fief de Vordingborg, fut vainement proposé pour le

trône de Pologne (1674), épousa en 1683 la princesse Anne, fille du duc d'York (Jacques II), fut nommé duc de Cumberland (1689) par la reine Marie, sa belle-sœur, et, après l'avènement de sa femme (1702), grand amiral et généralissime. Parmi ses très nombreux enfants, *Guillaume*, duc de Gloucester (1689-1700), atteignit seul l'âge de onze ans.

BIBL. : C.-H. BRASCH, *Prins Georg af Danmark i hans Eyleskab med Dronning Anna af Storbritanien*; Copenhague, 1890, in-8.

GEORGES, rois de Géorgie (V. GEORGI).

GEORGES I^{er} (Christian-Guillaume-Ferdinand-Adolphe), roi des Hellènes, né le 24 déc. 1845. Second fils du roi de Danemark, *Christian IX* (V. ce nom), désigné comme roi des Hellènes par l'Assemblée nationale de Grèce le 31 mars 1863, il obtint des trois puissances protectrices de cet Etat (la France, l'Angleterre et la Russie), par le traité de Londres (5 juin), la cession des îles Ioniennes. Georges I^{er} fit son entrée à Athènes le 31 oct. 1863 et prêta serment le 28 nov. 1864 à la nouvelle constitution. Peu après (1866), les Crétois s'étant soulevés contre la Turquie, la nation grecque favorisa par tous les moyens cette insurrection, à laquelle le mariage du jeune roi avec la grande-duchesse Olga Constantinowna, nièce de l'empereur de Russie Alexandre II (27 oct. 1867), donna bientôt un nouvel encouragement. Mais la Porte ayant fini par rompre ses relations diplomatiques avec la Grèce, qu'elle menaçait d'une guerre immédiate (déc. 1868), cette dernière puissance dut se soumettre à la décision de la conférence de Paris (19 févr. 1869), d'où résulta la soumission de la Crète. Il s'ensuivit, dans l'Etat hellénique, une agitation violente qui dura plusieurs années et nécessita, en 1875, l'intervention des grandes puissances, pour amener Georges I^{er} à se conformer dorénavant aux principes du gouvernement parlementaire. La guerre qui éclata en 1876 dans la péninsule des Balkans réveilla les convoitises nationales du peuple grec, dont Georges I^{er} alla personnellement plaider la cause en Italie, en France, en Angleterre, en Russie et en Allemagne (avr.-oct. 1876). Des armements eurent lieu, surtout quand la Russie eut déclaré la guerre à la Porte (1877), et, au commencement de 1878, le gouvernement hellénique fit entrer ses troupes en Thessalie. Le traité de Berlin (13 juil. 1878) lui fit espérer des cessions territoriales assez importantes, mais le mauvais vouloir que la Turquie mit à s'exécuter obligea Georges I^{er} à faire un nouveau voyage à travers l'Europe (1880) et le traité du 22 mai 1881 n'annexa à la Grèce que la Thessalie et une faible partie de l'Epire. De là un mécontentement qui, à la suite de nouvelles crises ministérielles, se manifesta surtout en 1885, quand la révolution bulgare eut ébranlé encore une fois l'équilibre de la péninsule des Balkans. La Grèce arma de plus belle et réclama à grand bruit des agrandissements. Les grandes puissances ne pouvant vaincre autrement son obstination, durent lui adresser un ultimatum et recourir au blocus de ses côtes pour l'obliger à désarmer (mai-juin 1886). Depuis cette dernière époque, la nation hellénique, sous le long ministère Tricoupis (mai 1886-oct. 1890), n'a cessé de se préparer, par d'autres moyens, à de nouvelles revendications. Le mariage de la princesse Alexandra, fille de Georges I^{er}, avec le grand-duc Paul-Alexandrowitch, frère du tsar Alexandre III (17 juin 1889), l'enhardit au point de lui inspirer (7 août 1889) une démarche solennelle en faveur de la Crète, qui venait encore de se soulever. Mais l'Europe fit un accueil plus que froid à ses sollicitations. Georges I^{er}, mécontent de la Russie, semble s'être ouvertement rapproché de l'Allemagne, par l'union de son fils aîné et héritier présomptif, duc de Sparte, avec la princesse Sophie, sœur de l'empereur Guillaume II (27 oct. 1889). Mais il n'a pas cessé d'entretenir jusqu'à ce jour les rapports les plus amicaux avec le gouvernement français.

A. DEBIBOUR.

GEORGES V (Frédéric-Alexandre-Charles-Ernest-Auguste), roi de Hanovre, né à Berlin le 27 mai 1819, mort

à Paris le 12 juin 1878. Cousin germain de la reine d'Angleterre, Victoria, et fils d'Ernest-Auguste, duc de Cumberland, qui était devenu, grâce à la loi salique, roi de Hanovre en 1837, il fut, malgré sa cécité, reconnu héritier du trône et succéda à son père le 18 nov. 1851. Réagissant contre les tendances démocratiques de 1848, il rétablit dans le Hanovre, en 1855, la charte rétrograde de 1840. Pendant la guerre de Crimée, Georges V refusa de favoriser l'Angleterre. Plus tard, il se fit remarquer par son opposition à la politique prussienne et prit les armes pour la combattre en 1866. Mais, vaincu à Langensalza, il dut quitter ses Etats, et comme du fond de son exil il inquiétait encore la cour de Berlin, ses biens et ceux de ses capitaux qu'il avait laissés en Hanovre furent mis sous le séquestre (févr. 1868). Il s'était d'abord retiré près de Vienne, à Hietzing. Mais quand l'Autriche se fut décidément réconciliée avec la Prusse, il vint habiter la France, où il a terminé sa vie.

GEORGES D'AUTRICHE, prince-évêque de Liège, mort à Liège en 1557. Il était le fils naturel de l'empereur Maximilien I^{er} et devint successivement évêque de Brixen en 1525, archevêque de Valence en 1539, et succéda à Liège à Corneille de Berghes en 1544. Il obtint de Charles-Quint la confirmation de tous les privilèges liégeois et l'institution dans la capitale d'un tribunal d'appel appelé le conseil ordinaire, abrégé les procédures et se montra impitoyable à l'égard des magistrats concussionnaires. D'autre part, il prit des mesures sévères contre les vagabonds, abolit pour eux le droit d'asile et réprima cruellement l'hérésie. Pendant son règne, le pays de Liège fut envahi par les troupes de Henri II qui pillèrent Bouillon en 1552, et Dinant en 1554. Il laissa un bâtard nommé comme lui Georges d'Autriche, qui devint chancelier de l'université de Louvain.

BIBL. : FISEN, *Historia ecclesie leodiensis*; Liège, 1642, in-fol. — FOULLON, *Historia leodiensis per episcoporum seriem digesta*; Liège, 1735-36, 2 vol. in-fol. — DARIUS, *Histoire du diocèse et de la principauté de Liège pendant le XVI^e siècle*; Liège, 1884, 2 vol. in-8.

GEORGES ÉTIENNE, prince de Moldavie (1652-58). Grand logothète sous le règne du prince Basile Lupu, il se mit en relations avec ses ennemis, Mathieu Bassarab et Georges Racoczy, princes de Valachie et de Transylvanie, et se saisit du trône, grâce au concours d'une armée envoyée par Racoczy, sous le commandement du général Kemeny (1652). Basile dut s'enfuir chez les Cosaques, d'où il revint bientôt avec des troupes. Aidé par son gendre, Timouch, fils du hetman Bogdan, il battit les faibles forces de son rival et se dirigea vers la Valachie où il espérait se venger des intrigues de Mathieu. La bataille de *Finta* (23 mai 1653) fut décisive pour sa fortune : ses Cosaques furent tués ou pris par le vainqueur. Basile s'enfuit à Jassy, qu'il dut bientôt quitter pour l'exil : Georges Etienne battit les débris de son armée à Valea-saca, près de Bacau, et à Sirca. Le siège de Suceava, où s'étaient retirés Timouch avec la femme de Basile, son enfant, Etienne, et les trésors du prince, fut mené énergiquement par Georges Etienne qui avait appelé les Polonais à son secours. Timouch fut tué par un obus, et la ville, dernier espoir de Basile, se rendit. Des exécutions anéantirent définitivement le parti de Basile, et les Turcs, gagnés par d'abondants cadeaux, se hâtèrent de reconnaître le vainqueur (28 sept. 1653). Son règne ne fut pas long, cependant, et son alliance avec Racoczy devait précipiter la catastrophe. Il faisait partie en 1656 de cette ligue contre les Polonais, qui contenait son voisin de Valachie, le duc de Moscou, l'électeur de Brandebourg, Frédéric-Guillaume, et le roi Charles XI de Suède. Racoczy, qui rêvait de devenir roi de Pologne, attaqua aussitôt le royaume et fut complètement battu. Les Turcs marchèrent contre lui, et Georges Etienne qui avait donné des secours au prince de Transylvanie, fut invité à combattre son ami et protecteur. Sa réponse incertaine fut suivie aussitôt par le firman qui le destituait. Ses amis eux-mêmes ne tardèrent pas à l'oublier : un autre devint le candidat de Racoczy pour le trône de Moldavie et Georges

Etienne fut réduit à mener une vie misérable, auprès du duc de Moscou, de l'électeur de Brandebourg et du roi de Suède. Il mourut à Stettin en janv. 1669. Louis XIV était intervenu un moment en sa faveur, à Constantinople. C'était, d'après les chroniqueurs, un homme violent et rusé, mais une forte tête et une profonde intelligence. N. JORGA.

BIBL. : A. PAPADOPOUL-CALIMAH, *Elienne Georges, prince de Moldavie*; Bucarest, 1886. — A.-D. XENOPOL, *Histoire des Roumains*, II, pp. 251-509. — MALOLINO-BISACCIONI, *Historia delle guerre civili* (plusieurs éditions au XVII^e siècle : chapitre des *Guerres civiles de Moldavie*. — PAPIU ILARIAN, *Tresor de documents historiques*, III.

3^e Personnages divers.

GEORGES, évêque de Laodicée (Phrygie), né à Alexandrie, mort vers 363. Prêtre à Alexandrie dès 325, il fut excommunié comme arien par son évêque Alexandre. Les ariens le nommèrent évêque de Laodicée; mais il cherchait un moyen terme entre les nicéens et les ariens, ce motif avec Basile d'Ancyre le parti des *semiaris* (V. ce mot) ou homoeousiastes (ὁμοουσιάσται); ce dernier nom exprime que ces théologiens disaient le Fils semblable au Père (V. ARIANISME, t. III, p. 893, et NICÉE [Concile de]). Outre quelques *Lettres*, on a de cet auteur une biographie d'Eusèbe d'Emèse. Un *Traité* contre les manichéens est perdu.

GEORGES (Marguerite-Joséphine WEIMER, connue sous le nom de M^{lle}), tragédienne française, née à Bayeux le 23 févr. 1787, morte à Passy (Paris) le 11 janv. 1867. Elle fut l'une des artistes les plus illustres de son temps, bien que son caractère inconstant et fantasque ne lui ait pas permis peut-être de rendre tous les services qu'on en eût pu attendre. Fille d'un chef d'orchestre et d'une actrice de province, elle fut élevée dans un milieu propice à ses facultés. Grâce à la protection de M^{lle} Raucourt, elle put débiter à la Comédie-Française, dès 1802, et son incomparable beauté, majestueuse et fière, lui valut dès lors un grand succès. Sociétaire en 1804, elle se fit rayer en 1808 à la suite d'une équipée singulière. Un soir où elle devait jouer elle partit subrepticement pour la Russie avec le fameux danseur Dupont, son amant, tous deux ayant signé un engagement pour Saint-Petersbourg.

Après cinq années de séjour en Russie, elle put reparaitre à la Comédie-Française (1813), où elle resta jusqu'en 1818, époque où ses camarades, las de ses caprices, la prièrent de se retirer. M^{lle} Georges partit alors pour Londres, puis se mit à faire des tournées dans les départements. Lorsque l'Odéon fut érigé en second Théâtre-Français, elle y fut engagée (1822) et y joua la plupart des rôles importants du grand répertoire tragique. Mais elle ne pouvait se tenir longtemps en place. En 1828, on la retrouve en province, allant de ville en ville avec une troupe ambulante que dirigeait Harel, l'un des successeurs de Dupont dans ses affections. Celui-ci ayant été, en 1829, nommé directeur de l'Odéon, elle rentra avec lui à ce théâtre, puis elle le suivit en 1831 à la Porte-Saint-Martin, lorsqu'il prit la direction de cette dernière scène. C'était la grande époque du romantisme théâtral, auquel M^{lle} Georges consacra alors toutes ses forces et tout son talent, et qui lui valut un renouveau de gloire et de succès. C'est alors qu'on la vit dans les grandes œuvres de Victor Hugo, d'Alexandre Dumas, etc. Mais l'embonpoint qui menaçait ses jeunes années était devenu excessif, et, l'âge aidant, elle sentait que l'heure du repos était venue. Elle s'avisait alors d'ouvrir une classe de déclamation. Mais les goûts de dépense et de dissipation qu'elle avait toujours eus rendaient cette ressource bien insuffisante. On la vit alors, en 1854 et 1855, à l'âge de près de soixante-dix ans, reparaitre à la scène, tantôt à l'Odéon, tantôt à la Porte-Saint-Martin. Elle n'était plus qu'une ruine, et l'ombre de ce qu'elle avait été naguère. Malgré son grand nom, le public resta indifférent, et elle dut enfin se résigner à la retraite définitive. Ceux-là même qui l'avaient justement admirée jadis l'avaient oubliée lorsqu'ils apprirent la mort de la grande tragédienne, à l'âge de près de quatre-vingts ans.

Arthur POUJIN.

GEORGES (Henry), économiste et socialiste américain, né à Philadelphie (Pennsylvanie) le 2 sept. 1839. Après avoir appris le métier d'imprimeur, il se rendit en Californie, s'occupa quelques temps des mines, puis se fit journaliste et s'occupa spécialement d'économie politique et des théories socialistes. Il a publié : *Our Land and Land Policy* (1871); *Progress and Poverty* (1879), son œuvre principale; *The Irish Land Question* (1880). Il visita l'Irlande en 1881, puis l'Angleterre en 1883, fit des conférences, publia *Social Problems*, et un livre sur le libre-échange et la protection. Sa théorie fondamentale est la « nationalisation de la terre ».

GEORGES DE CHYPRE, géographe byzantin du commencement du VII^e siècle. Il avait composé, à l'imitation du *Synecdèmos* d'Hiérocès, une description générale de l'empire romain. Des fragments importants de cet ouvrage, relatifs aux provinces d'Italie et d'Afrique, aux diocèses d'Égypte et d'Orient, nous ont été conservés dans un traité composé au commencement du IX^e siècle par l'Arménien Basile; ils ont une grande importance pour la géographie des exarchats byzantins de l'Occident. Cet ouvrage a été publié par H. Gelzer (*Georgii Cyprii descriptio orbis Romani*; Leipzig, 1890).

Ch. DIEHL.

GEORGES DE CHYPRE, écrivain byzantin du XIII^e siècle, également connu sous le nom de *Grégoire* qu'il prit en arrivant au trône patriarcal de Constantinople (1283). Né à Chypre en 1241, il fit successivement ses études à Nicée et à Constantinople, où il fut le plus brillant élève de Georges *Acropolite* (V. ce nom). Rhéteur, théologien, philosophe, il prit une part active aux controverses que firent naître les projets d'union avec l'Église romaine, et fut, comme ardent adversaire des Latins, élevé par Andronic II au patriarcat (1283). Il déposa en 1289 cette haute dignité et se retira dans un monastère. A côté de ses nombreux écrits de polémique religieuse, de ses déclamations, de ses panégyriques en l'honneur de Michel et d'Andronic Paléologue, Georges de Chypre a laissé une fort intéressante autobiographie et une collection d'environ deux cents lettres, pour la plupart inédites, et qui semblent avoir une réelle valeur historique. L'un de ses plus brillants élèves fut Nicéphore *Chummus* (V. ce nom). — L'autobiographie de Georges de Chypre a été publiée par F.-C. Matthiae (Francfort, 1817); un choix de ses œuvres se trouve dans Migne (*Patrologie grecque*, t. CXLII). Max Treu doit donner une édition complète de la *Correspondance*.

Ch. DIEHL.

GEORGES DE POLENZ, premier évêque protestant (V. POLENZ).

GEORGES DE TRÉBIZONDE, écrivain byzantin, né à Chandax en Crète en 1396, d'une famille originaire de Trébizonde, mort à Rome en 1486. Appelé à Venise en 1428, pour y enseigner les lettres grecques, il succéda à Filelfe et acquit bientôt une si grande réputation que le pape Eugène IV l'appela à Rome. Secrétaire apostolique sous ce pontife et sous Nicolas V, il fut pendant plusieurs années l'un des professeurs les plus vantés de l'Italie. Mais ses querelles littéraires avec Laurent Valla et Théodore Gaza, et l'inexactitude négligée des traductions grecques qui lui étaient confiées, ruèrent son crédit à la cour pontificale. Il dut abandonner d'abord l'enseignement public; bientôt le mécontentement du pape l'obligea à se retirer à Naples. Toutefois, grâce à l'intervention de Filelfe, il put revenir à Rome où il mourut à l'âge de quatre-vingt-dix ans. Outre ses traductions d'Eusèbe, de Saint-Cyrille, de la *Rhétorique* d'Aristote, de l'*Almageste* de Ptolémée, il a composé plusieurs ouvrages originaux, en particulier des *Comparationes philosophorum Platonis et Aristotelis* (1464), où il attaqua vivement la personne et les doctrines de Platon. La publication de ce livre donna lieu à une vive querelle où Bessarion se chargea de réfuter Georges de Trébizonde.

Ch. DIEHL.

GEORGES LE MOINE, parfois désigné aussi sous le nom de *Georges Hamartole* (ἁμαρτωλός = pécheur; épithète

d'humilité monastique), chroniqueur byzantin du IX^e siècle. Il composa, vers la fin du règne de Michel III (842-867), une *Chronique universelle* en quatre livres, qui va du commencement du monde jusqu'à la mort de l'empereur Théophile (842). Cet ouvrage, d'une médiocre portée d'esprit, se borne, en général, à transcrire d'autres sources, en particulier, pour la période proprement byzantine, Malalas, Théophane et le patriarche Nicéphore; seule, la partie de la chronique qui comprend les années 813-842 a une valeur originale, et, en l'absence de tout autre document contemporain, une réelle importance historique. Cependant, malgré l'insuffisance de l'auteur, la fréquence de ses digressions théologiques, l'ardeur de ses passions religieuses, l'ouvrage de Georges le Moine offre un sérieux intérêt: elle montre quelles étaient, dans un couvent byzantin du IX^e siècle, les préoccupations intellectuelles et les entretiens favoris des moines; et c'est à ce caractère populaire qu'elle a dû la fortune particulière qu'elle trouva dans les siècles suivants. Constamment lu et copié par les chroniqueurs des époques postérieures, Cedreus, Léon le Grammaire, Symeon Magister, Glykas, sans cesse consulté par les lexicographes comme Suidas, ce livre a été de bonne heure aussi traduit en langue slave et il a fourni aux écrivains bulgares, serbes et russes, le premier modèle de composition historique: c'est l'une des principales sources de la chronique dite de Nestor.

A la suite de la chronique de Georges le Moine, les manuscrits placent, en manière de continuation, l'ouvrage d'un historien anonyme désigné par le titre de *logothète*, et qui va de 842 à 948. Ce livre, qui semble avoir été composé vers le milieu du X^e siècle, et sans nulle préoccupation de fournir une suite à Georges le Moine, a une tout autre valeur que la chronique précédente. Les questions religieuses y cèdent la place aux grands événements de l'histoire politique; le récit, précis et clair, semble généralement impartial. Une des principales sources de cet ouvrage est Genesios; mais l'auteur mêle fréquemment ses propres souvenirs au récit. Des continuations, postérieures et de peu d'intérêt, vont jusqu'en 1081 et 1143.

Muralt a donné, malheureusement d'après un manuscrit tout à fait insuffisant, la première édition complète de Georges le Moine et de ses continuateurs: *Georgii Monachi dicti Hamartoli chronicon, ab orbe condito ad annum, p. ch. 842* (Petersbourg, 1842). Ce texte a été réimprimé dans Migne (*Patr. grecque*, t. CX). Une édition critique, qui manque encore, serait fort utile pour l'étude des chroniqueurs postérieurs.

Ch. DIEHL.

BIBL.: HIRSCH, *Byzantinische Studien*; Leipzig, 1876, pp. 1-88.— KRUMBACHER, *Gesch. der byz. Literatur*; Munich, 1891, pp. 128-133.

GEORGES LE NOIR (V. KARA GEORG).

GEORGES LE SYNCELLE, chroniqueur byzantin de la seconde moitié du VIII^e siècle. Il fut pendant plusieurs années secrétaire particulier (σύγκελλος) du patriarche Tarasios (784-806) et composa une *Chronique* qui va de la création du monde jusqu'à la mort de Dioclétien (284). Cet ouvrage, qui est avec Eusèbe le monument le plus important pour l'étude de la chronographie chrétienne, offre moins un récit continu des événements qu'une sorte de tableau chronologique enrichi de commentaires. Le principal effort de l'auteur porte sur la période qui précède la naissance du Christ: l'histoire des empereurs romains est moins soigneusement exposée. Les sources principales de Georges le Syncelle sont les chroniqueurs alexandrins du V^e siècle, Pandoros et Amnianos. Son œuvre a été continué par son ami Théophane (V. ce nom). La *Chronique* du Syncelle a été publiée dans la *Byzantine* de Bonn en deux volumes.

Ch. DIEHL.

BIBL.: H. GELZER, *Sextus Julius Africanus und die byzantinische Chronographie*; Leipzig, 1885, t. II, 176-249.

GEORGES MANIACÈS, général byzantin de la première moitié du XI^e siècle. Il appartenait à l'une des grandes familles de l'aristocratie asiatique. Il joua, sous le règne de Romain III (1028-1034), un grand rôle dans les guerres

d'Asie, et fut assez heureux pour reprendre sur les Arabes, en 1032, la forte citadelle d'Edesse. Plus tard, chargé du gouvernement de l'Italie byzantine, il entreprit la conquête de la Sicile (1038), à laquelle contribua un contingent normand. La prise de Messine et la victoire de Rametta assurèrent la prompte soumission de l'île presque entière, que Maniacès commença à occuper solidement: la bataille de Traina (1040), gagnée sur une seconde armée arabe envoyée de Tunis au secours des musulmans de Sicile, eût achevé la conquête, si les démêlés de Maniacès avec le commandant de la flotte, beau-frère de l'empereur, n'eussent entraîné le rappel du général victorieux. Tombé en disgrâce, Maniacès revint pourtant en faveur à la mort de Michel IV (1041). Nommé catapan d'Italie et chargé de rétablir dans ce pays l'autorité impériale (1042), il ravagea cruellement la Pouille et battit les Normands près de Matera; mais l'avènement de Constantin Monomaque (1042), la faveur que trouva près du nouveau prince le vieil ennemi de Maniacès, Romain Scléros, décidèrent à la révolte le gouverneur d'Italie. Il se proclama empereur; mais, repoussé devant Bari, attaqué dans Tarente par une flotte byzantine, il se résolut à passer en Orient. Il débarqua à Dyrrachium (1043) et rencontra à Ostrowo les troupes impériales: déjà la victoire semblait assurée, lorsque le prétendant fut blessé à mort (mars 1043).

Ch. DIEHL.

GEORGES PACHYMÈRES, philosophe byzantin, né à Nicée en 1242, mort vers 1310 (Fabricius, *Bibliotheca graeca*, t. VII, p. 173). Il vécut à Constantinople, sous Michel Paléologue; il entra dans les ordres, étudia le droit et devint chef (πρωτεκδικός) de l'Eglise de Constantinople et gardien de la justice impériale (δικαιοσύνη). C'était l'époque où on agita la question de la réunion des Eglises grecque et latine. D'accord avec le peuple et les théologiens, Georges Pachymères prit parti pour la séparation. Malgré les hautes fonctions qu'il occupait, il paraît avoir enseigné, car on nous dit que son disciple Manuel Phile composa un poème sur sa mort. Outre une *Histoire* des empereurs Michel et Andronic Paléologue, en 13 livres (traduite en latin par Petrus Possinus; Rome, 1666-69, 2 vol.; réimprimée à Bonn par Immanuel Bekker, 1835), il publia divers ouvrages philosophiques: une autobiographie (καθ' ἑαυτόν) et un *Epitome philosophiæ Aristotelicæ*. Un traité de lui, *De Lineis insecabilibus*, fut par erreur attribué à Aristote et traduit dans l'édition des œuvres de ce philosophe (Bale, 1531); Schegk rendit ce traité à son véritable auteur (Paris, 1629). On a aussi de lui une *Paraphrase des œuvres de Denys l'Aréopagite* (en grec, Paris, 1561; en latin et en grec dans les éditions de Denys; Paris, 1615; Anvers, 1633), et divers autres ouvrages dont la liste se trouve dans *Allatius* (Fabricius, *Bibliotheca graeca*, t. XII, p. 62, édition Harles).

V. BR.

GEORGES PALÉOLOGUE, général byzantin du XI^e siècle. Il était fils d'un des plus fidèles partisans de l'empereur Nicéphore Botaniatè (1078-1081); mais son mariage avec une Ducas avait fait de lui le proche parent d'Alexis Comnène; il n'hésita donc pas à se jeter dans le soulèvement des Comnènes, et, par son énergique activité, il contribua plus que tout autre au succès de la révolution de 1081. Chargé ensuite de défendre Dyrrachium contre l'attaque de Robert Guiscard, il soutint dans cette place un siège célèbre, et quoiqu'il ne pût la sauver, il prit une part active aux opérations militaires conduites durant les années suivantes (1082-1084) contre Boémond. Il participa ensuite à la guerre contre les Petchenèques; sauvé par miracle au désastre de Drster (1088), il commandait une des ailes de l'armée byzantine à la décisive journée de Lebunion (1091). On le retrouve à Constantinople au moment de la première croisade, comme l'un des plus sûrs conseillers et des meilleurs généraux d'Alexis Comnène.

Ch. DIEHL.

GEORGES PISIDÈS, poète byzantin du VII^e siècle, qui vivait sous le règne d'Héraclius à Constantinople, où il fut diacre de Sainte-Sophie. Son œuvre, tout entière écrite en trimètres iambiques, comprend des poèmes théologico-

philosophiques tels que la création (Ἐξαήμερον), des traités de morale et de dogmatique, des hymnes, des épigrammes, mais la partie la plus remarquable consiste dans les trois poèmes où Pisidès a chanté les victoires d'Héraclius. Dans l'un, il raconte en trois chants les glorieuses campagnes de l'empereur contre les Perses; le second célèbre le siège soutenu en 626 par Constantinople contre les Avars; le troisième, intitulé l'*Héraclade*, exalte la victoire définitive d'Héraclius sur Chosroès. Cette triple épopée, qui n'est point sans mérite littéraire, a une importance historique plus grande encore: c'est une des principales sources du règne d'Héraclius. Les œuvres complètes de Pisidès se trouvent dans Migne (*Patr. grecque*, t. XCII); les poèmes historiques sont publiés dans la *Byzantine* de Bonn. C'est à tort qu'on a fait honneur à Georges Pisidès de la composition du fameux hymne Ἀκρίστιος écrit par le patriarche Sergius. Ch. DIEHL.

GEORGES SCHOLARIUS (V. GENNARIUS).

GEORGET (Jean), peintre sur porcelaine et acteur français, né à Paris vers 1760, mort à Paris en 1823. Élève de David, il cultiva la miniature; puis il débuta au théâtre Feydeau, pour reprendre le pinceau et entrer, comme peintre sur porcelaine, à la manufacture de Sèvres. Il a reproduit (1820) *François 1^{er}* et *Charles-Quint visitant les tombeaux de Saint-Denis*, de Gros. On lui doit une collection de portraits de musiciens célèbres (1823), et une fort belle reproduction de la *Femme hydroopique*, de Gérard Dou, laquelle a passé à l'étranger.

GEORGETOWN. Port des Etats-Unis, sur la rive gauche du Potomac (district de Columbia). C'est un faubourg de la capitale fédérale, Washington, dont Georgetown n'est séparé que par un cours d'eau appelé Rock Creek; 14,000 hab. en 1885.

GEORGETOWN ou DEMERARA, l'ancienne *Stabrock* des Hollandais. Ch.-l. de la Guyane anglaise; 36,000 hab., dont les deux tiers nègres, métis et coolies. Georgetown est située sur la rive droite du fleuve Demerara qui a, en cet endroit (à 2 kil. de l'embouchure), 2 kil. de largeur. Le port est sûr; mais, à cause de la barre de l'embouchure, il n'est accessible qu'à des navires de 3 à 4 m. de tirant d'eau. Le mouvement du port dépasse 500,000 tonnes, avec 2,000 navires. Un chemin de fer relie Georgetown à Berbice (Nouvelle-Amsterdam), traversant les plantations de canne et desservant les usines à sucre. Georgetown est la ville la plus importante de toute la région des Guyanes; elle est construite dans le style uniforme des villes américaines, mais presque entièrement en bois et en brique. Située au milieu d'un beau paysage tropical où dominent les palmiers, elle est d'un assez agréable aspect; de plus, ses lignes de tramways, ses docks, sa gare de chemin de fer, l'animation de son port, rappellent, par plus d'un côté, nos villes européennes de troisième ordre. Georgetown manque d'eau potable; pour s'en procurer, comme on ne pouvait capter de sources qu'à de grandes distances dans l'intérieur, on a été obligé de creuser des puits artésiens qui fournissent aujourd'hui, en quantité suffisante, une eau de bonne qualité. La ville est protégée par le fort William.

GEORGIE. I. Géographie. — Contrée de la Transcaucasie. Il faut distinguer la Géorgie, avec ses limites anciennes très étendues, de la Géorgie actuelle proprement dite, aux limites plus restreintes, à laquelle les Russes donnent plus particulièrement le nom de Grousie. L'ancienne Géorgie avait pour limites: au N., la chaîne du Caucase; à l'O., la mer Noire; à l'E., la mer Caspienne, et au S. les montagnes du Kurdistan. La Géorgie actuelle confine au N.-E. au Daghestan, au S.-E. au Chirvân, au S. et au S.-O. à l'Arménie russe, à l'O. à la Turquie d'Asie et au N. à l'Ossète (V., pour les pays dits géorgiens, IMERÉTIE, GOURIE, MINGRÉLIE, etc., les articles spéciaux).

La division administrative actuelle date de 1868. La Géorgie est divisée en deux gouvernements: celui de Tiflis et celui de Koutais. Le gouvernement de Tiflis auquel, depuis 1882, on a adjoint le district de Sakataly, constitue

la Grousie et comprend les provinces indigènes de la Kakhétie, du Karthli avec la Somkhétie et le Samtskhé ou Sémokarthli. D'après Strelbitzky, la superficie de la Grousie est de 44,607 kil. q. avec une population de 859,762 hab., soit 19 hab. par kil. q.

GÉOGRAPHIE PHYSIQUE. — La Géorgie est un pays très montagneux et notamment le Karthli. Les vallées qui le sillonnent sont dirigées sensiblement du N. au S. en raison de la direction plus ou moins méridienne des contreforts de la grande chaîne. Les fleuves et les rivières, nombreuses, ont une chute rapide et coulent souvent dans de profondes entailles falaisées. Le cours d'eau le plus important de la Grousie est le Rowe ou Ghour des Arméniens, le Mtkwari des Géorgiens et le Koros des Grecs. Il prend son origine à la montagne de Bar Klar, près de Koumourtou, se dirige vers le N. jusqu'à Akhaltzikh, puis à l'E. jusqu'au confluent de l'Aragoua où il reçoit, dès lors, le nom de Kour-ra ou Koura. Il se réunit plus loin à l'Araxe, se dirige vers le S. et se jette, par différentes embouchures, dans la mer Caspienne aux environs de Saliane, à environ 460 kil. de Tiflis. Ses affluents sont nombreux; ceux de la rive droite sont: le Chaff, le Thor, la Drama, la Tana, le Chaouli, le Thezam, la Kaffta; ceux de la rive gauche: la Chola, les Phrone, la Liagoua (près de Gori), formée de la réunion de la grande (Didi-Liagoua en ossète) et de la petite (Zizil-Lechavi) Liagoua, le Ksan, l'Aragoua (Kadde des Ossétiens), formée de l'Aragoua blanche et de l'Aragoua noire. Cette rivière traverse un paysage sauvage et grandiose. La Kakhétie est traversée par l'Alasan et la Tora. Celle-ci prend sa source au Borbal, haute montagne de la chaîne caucasique, et se jette dans l'Alasan, lui-même un affluent de la Rowe. Le climat est doux puisqu'il permet la culture du coton, du riz, de la vigne, du mûrier, du sésame, du tabac, etc. Dans certaines parties basses, l'orange, le citronnier, le grenadier, l'olivier résistent aux froids de l'hiver qui peuvent atteindre 15° C. au-dessous de zéro suivant la région. L'été est souvent très chaud, comme à Tiflis, où le thermomètre monte au delà de 30° C., ce qui a peut-être valu à cette ville son nom dérivé de *tbili*, c.-à-d. chaud en géorgien.

Le sol est généralement fertile, surtout en Kakhétie, le pays du vin par excellence. Malheureusement les procédés de fabrication laissent à désirer et le produit est difficile pour l'exportation. Le Samtskhé ou Akhaltzikh se prête davantage à l'élevage du bétail, de sorte que les ressources de la Géorgie relèvent de l'agriculture et de l'élevage. L'agriculture n'est pas à la hauteur de la fertilité du sol ni l'exploitation des vergers et des jardins. On cultive surtout le froment d'hiver, l'orge, parfois le seigle. L'avoine est remplacée par l'orge. Le mûrier est abondant et estimé autant pour ses fruits que pour son feuillage alimentant les magnaneries. Là, comme ailleurs, les éleveurs de vers à soie ont eu fortement à lutter dans les dernières années contre les maladies spécifiques de ces insectes. Les forêts sont moins belles et moins abondantes que dans la partie occidentale de l'isthme où nos essences forestières acquièrent une force et des dimensions extraordinaires, constituant, avec une flore exubérante, de véritables forêts vierges. Là aussi on cultive beaucoup différentes variétés et espèces de sorgho, ainsi que le maïs. Il est probable que la Géorgie est la patrie de quelques-unes de nos plantes cultivées.

La faune domestique comprend le mouton stéatopyge assez bien soigné, ensuite le buffle et le bœuf employés comme animaux de trait, la chèvre, la vache, l'âne autour des villes; le cheval, de petite race, mais solide, est réputé meilleur dans le Samtskhé; le porc abonde à l'état demi sauvage, et les musulmans sont obligés parfois de lui faire la chasse dans la forêt. La faune sauvage comprend l'ours, le loup, le chacal, le sanglier, le cerf, le *touri* ou bouquetin du Caucase, le renard, etc., et parfois, dit-on, le tigre. La faune ornithologique est assez pauvre, surtout en Kakhétie; on trouve la perdrix, le pigeon ramier, la grive, le *tarbi* (*Turdus roseus*), grand amateur de sauterelles, etc.

Sur la foi de l'étymologie du fleuve Rion ou *Phase*, le faisant aurait été abondant sur ses rives. Les rivières sont poissonneuses, notamment le Kour et ses affluents, mais n'admettent surtout, à cause de leur chute rapide, que des truites et des saumons remontant en abondance de la Caspienne. Les Géorgiens attribuent au brochet la vertu de guérir de la jaunisse lorsque, dans un vase d'eau fraîche, on le regarde avec obstination. Les richesses minérales comprennent quelques gisements de pierres précieuses parmi lesquelles l'émeraude, le lapis-lazuli (vallée de Sarcineth), des mines de fer et de cuivre (*id.*), d'or et d'argent (côté du Darial). La Géorgie possède de nombreuses sources minérales, entre autres celles de Bardjom, près de Tiflis, sanatorium d'été très recherché, celles d'Otzkhi près de l'ancienne ville d'Odzarakhi dans le Samtskhé. Les bitumes d'Akhtala, près de Wedjin, sont réputés contre les rhumatismes et les affections cutanées. Une légende rapporte, dans le voisinage, l'existence d'un village englouti sous le lac par la colère du ciel. Dans le Karthli, sur la rive de la Liagoua et près du bourg d'Outsra en Kakhétie, on trouve des terres odorantes jouissant de différentes propriétés thérapeutiques, dit la renommée, tellement fortes que des oiseaux s'y asphyxiaient au vol. Une partie de la Géorgie est comprise dans le bassin naphitifère succédant à celui de Bakou.

ETHNOGRAPHIE. — Les Géorgiens font partie du groupe ibérien ou karthvélien des populations du Caucase. Ils sont d'origine fort ancienne, mais leur parenté anthropologique est sujette à discussion : tandis que pour les uns ils seraient d'origine aryenne, d'autres, et parmi eux M. Max Muller, les considèrent comme étant d'origine touranienne. Quoi qu'il en soit, ils se distinguent actuellement nettement des populations voisines telles que les Imérétiens et les Mingréliens. Le type *amérien* est différent du type *imérien*, et cette différence correspond à l'interposition entre les deux groupes de la passe de Souram qui a pu arrêter vers l'E. l'infiltration d'éléments ethniques occidentaux agissant dans l'O. de l'isthme caucasique. La race géorgienne est une des plus belles. Grand, svelte et solide, le Géorgien a l'ovale de la figure parfait, les yeux et les cheveux bruns, ceux-ci abondants, le nez busqué et la carnation claire. La beauté tant vantée des femmes géorgiennes est réelle, mais la Karthvélienne de Tiflis passe pour être moins belle que l'Imérienne de Koutais. Le roi Wakhtang trace ainsi le caractère du Géorgien : « Il est brave, patient dans les fatigues, hardi à monter à cheval, lesté et agile. Il est généreux et ne songe point à amasser. Il est prodigue de son bien et de celui d'autrui, glorieux, aimant l'instruction. Les Géorgiens se soutiennent mutuellement ; ils sont voluptueux ; ils aiment à se rappeler le bien et à le rendre ; ils changent facilement du bien au mal ; ils sont têtus, ambitieux, intelligents, flatteurs, insolents. » Ce portrait est à peu près le même que tracent du Géorgien les auteurs modernes. Malheureusement s'il est brave, mâle et solide, bon amythron et altruiste, le Grousi est assez souvent mauvais administrateur de son bien et s'abandonne trop facilement aux fines spéculations du citadin arménien. Il aime le plaisir, la chasse, le sport et la table. La « *leshinka* », danse élégante et passionnée, introduite au Daghestan, fait ses délices et ceux des spectateurs. Grand buveur, il multiplie les toasts, « Allah verdy ! », et peut absorber des quantités étonnantes de son excellent vin de Kakhétie. Ce vin est fabriqué dans de grandes jarres ou *kuewri* pouvant contenir jusqu'à 100 hectol. et conservé souvent dans des outres de bouf ou de buffle qui lui communiquent un goût spécial. Le costume indigène, pantalon large dans des bottes molles, tunique à manche, redingote à pans longs, kalpak petit en peau de mouton, fait place de jour en jour au costume européen moins pittoresque. Les femmes s'habillent à l'européenne avec, comme coiffure, un petit bonnet brodé d'or et drapé de la *tchadra*, un voile élégant dont elles savent s'ornez très coquettement. La maison du Géorgien est de pierre ou de brique, à toit

plat ; celle du paysan, souvent en terre ou en bois, adossée à un rocher, mais toujours précédée d'un auvent sur piliers. Outre les Géorgiens proprement dits, au nombre de 289,018, la Grousie (gouvernement de Tiflis) est habitée par les représentants de races suivantes : de la branche karthvélienne, Imérétiens et Gouriens, 3,769 ; Pchaves, Chevsoures, etc., 20,079 ; Mingréliens, 87 ; Lesghiens, etc., 2,250 ; Turco-Tatares, 66,337 ; Sémites, 5,523 ; de la race indo-européenne : Slaves, 38,296 ; Allemands, Grecs, Moldaves, etc., 20,496 ; Iraniens, 51,988 ; Arméniens, 162,209. Total, 660,800 (1878).

LINGUISTIQUE. — La langue géorgienne comprend le géorgien ancien et le vulgaire ou moderne, le premier éteint depuis longtemps et parlé encore, d'après Klaproth, par les Goudomakares des hautes montagnes dans leurs cérémonies religieuses. Le moderne a plusieurs dialectes. L'alphabet, inventé au v^e siècle par Mesrope, possède 39 lettres dont 10 sifflantes. On écrit de gauche à droite, avec deux sortes de caractères, les uns liturgiques, les autres cursifs. Il n'y a pas d'article ni de genre pour le substantif ; on compte 8 conjugaisons. Le comparatif s'obtient par le préfixe *ou* et l'uffixe *si*, le pluriel par l'uffixe *bi* ou *ibi*. L'indicatif a 6 temps ; pas de subjonctif. C'est au xi^e et au xii^e siècle que la littérature et la poésie géorgiennes atteignent leur apogée et notamment sous le règne de la reine Tamar, dont le nom est aussi populaire que celui de sainte Nine. Cette littérature, assez mal connue encore, comme du reste toute la vie politique et sociale passée de la Géorgie, est riche et comprend surtout des chants de guerre et d'amour, composés par les chevaliers et les troubadours du temps. Les romans de Roustvel, le *Tariel* (8,000 vers), le roman d'*Omain*, le *Daredchaniani* et le *Wisramiani Thamariani* de Tsachroukhadzé, éloge épique de la reine Tamar, sont les œuvres anciennes les plus célèbres. Avec cela, un grand nombre de chansons populaires. La littérature moderne s'attarde surtout dans les légendes et les histoires de saints. La versification géorgienne possède quelques rythmes particuliers, tels que le *châiri* et le *iambrek*, dont l'allure majestueuse se prête aux hymnes liturgiques.

GÉOGRAPHIE POLITIQUE. — Le Karthli (divisé anciennement en Sémou-, China- et Koemo-Karthli, c.-à-d. Karthli supérieur, moyen et inférieur) a pour capitale *Tiflis*, capitale de Transcaucasie. Bâtie sur les rives de la Koura, la ville date du v^e siècle (bâtie en 469 par le roi Vakhtang-Gourgasal) et a reçu son nom de *Tiphilis* de la présence de ses eaux thermales. Elle fut détruite en 1775 par Aga-Mohammed, khan de Perse. Bazar curieux. Église de Sion, une des plus belles de Géorgie (vi^e siècle) ; église de Saint-David. Étuves balnéaires au-dessous de leur réputation. La Kala (vieille ville) et les rives de la Koura sont très pittoresques ; les coteaux d'alentour sont arides. Ville russe, ornée de beaux palais. Le jardin de Mouchtaïd est très fréquenté. Colonies allemandes florissantes, établies par le baron Alexandre Nicolai dans le voisinage de la ville. — *Myketh*, ancienne capitale de la Géorgie, au confluent de l'Aragoua et de la Koura. Nécropole des anciens rois de Géorgie ; la cathédrale est un modèle célèbre de l'architecture du xv^e siècle. Sainte Nine y prêcha le christianisme, et Miriane au v^e siècle y avait construit une église en bois où fut conservée une tunique du Christ. — *Douchet* a une vieille forteresse et une église ancienne, dans le voisinage du lac Zimasse que la légende fait recouvrir l'ancien Douchet, détruit par un tremblement de terre. — En Kakhétie, les villes à signaler sont : *Telaf*, où mourut le roi Eréclé. Dans le voisinage se trouvent la célèbre cathédrale d'Ala-Verdi et le monastère de Choua-Mtha avec les restes de Thinathin, femme de Léon V, roi de Kakhétie. — *Signak*. — *Tioneti*. — Dans le Samtskhé (Sa-Meskhé du pays des Meskhès), *Akhaltzikh* fut prise en 1829 par le général Paskevitch. Marché important, fréquenté surtout par les Arméniens. — *Aspinsa*. — *Khervis*, avec une forteresse datant du xiv^e siècle.

D'après le recensement de 1878, la population des districts et des villes de la Géorgie était la suivante : Tiflis (ville), 89,551 hab. ; Tiflis (district), 429,432 ; Signakh (ville), 9,265 ; Signakh (district), 72,063 ; Telaf (ville), 7,022 ; Telaf (district), 45,390 ; Fioneti (district), 32,404 ; Gouri (ville), 5,015 ; Gouri (district), 449,824 ; Douchet (ville), 2,041 ; Douchet (district), 55,517 ; Akhaltzikh (ville), 43,205 ; Akhaltzikh (district), 30,412 ; Akhalkalaki (ville), 3,074 ; Akhalkalaki (district), 46,735.

Route militaire de Géorgie. Cette route célèbre, dite route du Darial, qui relie Vladikavkaz à Tiflis, c.-à-d. les plaines du S. de la Russie à la Transcaucasie, était autrefois un trait d'union de l'Europe à l'Asie. L'honneur d'avoir créé la route actuelle, superbe œuvre d'art, revient à Jermoloff, qui mit cinq ans à faire sauter le défilé du Darial. La route atteint l'altitude de près de 2,500 mètres entre les stations de Kobi et de Goudaour. Après avoir, de Vladikavkaz, traversé l'Ossétie, elle atteint la Géorgie à Lars. La frontière géorgienne se trouvait autrefois à la vallée du Diable, au pied du mont Krestovaïa. De Vladikavkaz à Tiflis, les relais sont : Balta, Lars, Kazbek, Kobé, Goudaour, Mlet, Passanaour, Ananaour, Douchet, Tzilkang, Mtkkhet, Tiflis. La nature sauvage, les sites pittoresques, les souvenirs nombreux et les légendes font de la route du Darial une des plus intéressantes parties du Caucase. Parmi les légendes, celles de la reine Tamar, dont Lermontof a poétisé l'existence, reviennent le plus souvent. Les églises byzantines célèbres le long de la route sont, entre autres, celle de Tzinda-Ghéorghî dans l'aoul de Liaslase, et l'église de Tzinda-Sanieba, bâtie à 2,557 mètres d'alt. sur le mont Koënam-Mta-Kini. Ailleurs ce sont des forteresses comme celle de Vatzkher près de Tzilkang ou bien la nécropole de Samthrovo avec l'église du même nom. Près de Mlet se trouve la fameuse descente de la route, créée par le prince Bariatinsky.

CAPUS.

II. Histoire. — La Géorgie correspond à ce que les anciens dénommaient d'une manière générale l'Ibérie, mais, en réalité, elle comprend les trois anciens royaumes d'Ibérie, de Colchide et d'Albanie. L'Ibérie (dans la langue du pays, *Karthli*) est située au centre de l'isthme caucasien ; l'Albanie ou *Kakhet*, à l'E. et contre la mer Caspienne. A l'O., du côté de la mer Noire, se trouve la Colchide qui comprend : la Lazique (pays des Lazes de Justinien), l'Imérétie, le Gouria et la Mingrétie. Au S., le Somkhet, « pays du Midi », le Gougarkh (ancienne Gogarène) et le Meskhet ou Meskes (anciens Moschi). Toutes ces diverses provinces ou petits royaumes jouent un rôle important dans l'histoire de la contrée caucasienne. Le mot de *Géorgie* est d'origine étrangère et incertaine. Dans les chroniques, les inscriptions, sur les médailles, les Géorgiens désignent leur pays par le mot de *Karthli* ou celui de *Sakarthvélo*. L'historien arménien, Moïse de Khoren, désigne l'Ibérie sous le nom de *Virk* et les Géorgiens appellent l'Arménie *Somkhitâr* (gens du Midi).

La période historique, en laissant de côté les légendes de Targamos, de Karthlos et de Jason, ne commence pour l'Ibérie qu'avec Pharnabaze, un peu après Alexandre le Grand. Ce roi, d'origine perse ainsi que l'indique son nom, établit le culte du feu et devient vassal des premiers souverains parthes. Plus tard (vers 440 av. J.-C.), les rois Mirvan et Achat tentèrent de secouer le joug arsacide, mais ce fut sans succès ; l'Ibérie, quoique ravagée à plusieurs reprises par les armées romaines lors des guerres de Mithridate et des conquêtes de Lucullus et de Pompée, n'en resta pas moins soumise aux rois de Perse pendant près de cinq siècles. Une inscription grecque trouvée à Tiflis (V. *Journ. asiat.*, 1869) mentionne une forteresse construite par Vespasien, en 75 de J.-C., « pour Mithridate, roi des Ibères, fils du roi Pharasmane et pour la nation lamasdaïte (moderne Armaz), ami de César et du peuple romain », ce qui donne un renseignement historique avec une date précise.

Avec Mirian, fils de Sapor I^{er}, commence en 265 ce qu'on

appelle la dynastie *sassanide* de Géorgie, qui occupa le trône presque sans interruption jusqu'à l'avènement des Bagratides. La capitale était *Metzkheth*, sur le fleuve Koura (Kour ou Cyrus). Ce fut sous Mirian (265-348 de J.-C.), contemporain de Tiridate d'Arménie et de Dioclétien, que le christianisme fut introduit en Géorgie par une esclave chrétienne, Nina ou Nouna (qui est devenue la patronne de la Géorgie et est encore fêtée tous les ans sous le nom de « sainte Mère »), vers l'an 311 (elle fut crucifiée en 330 ; V. le récit de Moïse de Khoren, liv. IV, 86) ; mais le culte du feu et des idoles resta encore la religion du peuple jusqu'à l'arrivée de *treize apôtres* ou *Pères de Syrie* qui, vers 550, sous un autre roi Pharasmane, évangélisèrent tout le Caucase et firent disparaître les dernières traces d'idolâtrie. Plus tard, les Géorgiens adoptèrent le schisme de Byzance et l'islamisme suivant que la politique et les conquêtes musulmanes les y contraignirent.

En 469, le roi Vakhtang Gourgasal fonde *Tbilis-Kalaki*, « la ville aux eaux chaudes », qui devient la capitale sous le nom de *Tiflis*, en remplacement de Metzkheth. Avec la protection des Perses et de l'empereur Léon, dont il avait épousé la fille Hélène, il agrandit son royaume par la conquête de la Mingrétie et d'une partie de l'Arménie. Sous les empereurs Justin et Justinien, les auteurs byzantins mentionnent les rois d'Ibérie, Gourgenès, Pérane et Zamanarsis, inconnus d'autre part. Vers le même temps, Khosroès I^{er} Anouchirvan s'empare de l'Aderbaïdjan et de la partie orientale de la Géorgie (Albanie) ; il y installe, en 560, un gouverneur qui devint prince feudataire de la Perse et le fondateur du royaume des Chirvanchahs le long de la mer Caspienne (V. CHIRVAN). C'est à la même époque, après la mort de Bakour III, que la famille des Bagratides commence à régner avec le titre de *Mthavari* « prince », en la personne de Gouram ou Gouaram le Couropalate (575). Sous son fils Stephanos I^{er}, Héraclius pénétra en Géorgie et s'empara de Tiflis. Les Mthavaris payaient tribut à Khosrou-Parviz ; ils furent renversés en 619, et la dynastie sassanide, dite alors *khosroène*, est rétablie en la personne d'Adarnassé en 619. Sous le règne de son successeur, Stephanos II, les Arabes pénétrèrent en Ibérie et en Imérétie, et franchissent le Caucase pour faire la guerre aux Khazars et s'emparer de Derbend (c'est la conquête du Gourdjistan, racontée par Tabari) ; Stephanos se retire en Mingrétie (644). Ses successeurs ne furent plus rois que de nom pendant cent cinquante ans. Les émirs arabes établirent leur résidence à Tiflis, mais les diverses provinces se révoltèrent et tout le Caucase fut en proie à la guerre civile.

Après la mort de Djouanchir, le dernier des Sassanides, les Bagratides ou Bagratians remontèrent sur le trône avec le titre de *mephé*, « roi » (787). Le premier de cette nouvelle dynastie est Ashat *mezd* (le Grand), fils de Adarnassé le Couropalate, *eristhav des eristhavs* (prince des princes) du Kakhet, et d'une fille de Djouanchir. Il chasse les Arabes de Tiflis et se fait reconnaître par Haroun-al-Rachid (800). Pendant l'espace de près de deux siècles, la Géorgie est le théâtre de luttes sanglantes entre les rois du Karthli, représentant en quelque sorte le pouvoir central, et les différents souverains du Kakhet, de l'Abazie, de la Mingrétie cherchant tour à tour l'alliance des Arabes et de l'Arménie. Enfin Bagrat III, fils de David l'Insensé, réunit sous son sceptre toutes les provinces de la Géorgie et transporte sa capitale à Kouthaïs en Imérétie. Sous son règne apparaît la famille des Orbelians, originaires de la forteresse d'Orbel, qui rendit plus tard de grands services à la Géorgie, mais qui, à cette époque de troubles, tenta à plusieurs reprises de s'emparer du trône. Giorgi IV, par son mariage avec Hélène, fille de l'empereur Romain-Argyre, en 1017, introduisit à la cour les mœurs et les arts byzantins ; la cathédrale de Kouthaïs est terminée par des peintres et des sculpteurs grecs. Sous Bagrat IV, les Turcs Seljoukides font irruption en Asie Mineure et dans le Caucase ; la Géorgie est dévastée à deux reprises (1064 et 1072),

Giorgi II est chassé par Melek-Chah. La Géorgie reprend son indépendance avec Davith III le Réparateur (1090-1125) qui s'empare de Tiflis après un long siège, délivre le pays

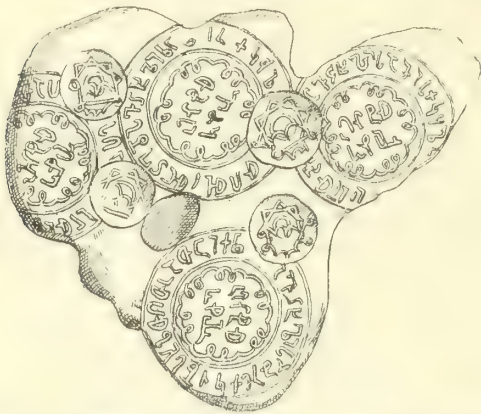


Fig. 1. — Avers d'un bloc de bronze servant de monnaie de bronze de Giorgi IV, sur laquelle le coin a été imprimé plusieurs fois; les légendes sont en géorgien: « En l'année 430 cette monnaie a été frappée — Giorgi fils de Thamar ». Sur le revers (non reproduit ici), les légendes sont en arabe et en persan. L'année 430 est celle du cycle pascal et correspond à 1210 de J.-C., pendant que Giorgi régnait avec sa mère.

des hordes turques et porte ses armes victorieuses jusqu'à Derbend au N. et au mont Ararat au S. Avec Giorgi III et la reine Thamar, cette période glorieuse continue jusqu'à l'arrivée des Mongols.

Le règne de Thamar a été, pour la Géorgie, l'époque la plus brillante; grâce au concours de Davith Soslan, son mari, elle repoussa à plusieurs reprises les armées musulmanes et elle étendit ses conquêtes jusqu'à Trébizonde et Ani. Sa mémoire est restée légendaire et célébrée dans des



Monnaie d'argent de Giorgi II au type de Jean Zimiscès, avec légende géorgienne: « Christ glorifie Giorgi roi et César des Aphkazes et des Karthles ».

chants populaires parmi lesquels le poème de Rousthavéli, son contemporain, récemment traduit en français (V. *Journal asiatique*, juin 1887). Ses successeurs, Giorgi IV *Lasha*, la reine Rousoudan, Davith V Soslan ne purent résister au torrent des invasions mongoles qui avaient détruit tous les royaumes d'Asie Mineure, du Caucase et du S. de la Russie. Giorgi VI cependant remporta plusieurs victoires sur les Mongols et les Turcs, et, pendant un règne de cinquante ans, put restaurer les églises et les monastères détruits par les musulmans. En 1386, Tamerlan occupe de nouveau la Géorgie qui est réduite à l'Imérétie; après la mort du conquérant mongol, ce fut le tour des Ottomans contre lesquels les rois Constantiné et Alexandré (1407 à 1442) eurent à défendre leur territoire. Alexandré, après avoir reconstitué la Géorgie, commit la faute de partager ses Etats, le Kakheth, l'Imérétie, le Karthli, entre ses trois fils, ce qui fut la source de révolutions et de guerres civiles. On a la liste des souverains de ces trois royaumes depuis le xvi^e siècle, mais leur histoire est longue et difficile à établir, par suite de la confusion qui règne parmi les chroniqueurs eux-mêmes qui, le plus souvent, se perdent dans les détails sans aucune vue d'ensemble ni critique.

Nous ne donnerons que les faits principaux avec les noms des souverains que l'on trouvera plus loin.

Avec Louarsab, en 1615, s'éteint la ligne directe de Karthli; les monarches qui le suivirent abandonnèrent le christianisme et se firent musulmans afin de s'attirer la protection des chahs de Perse qui étaient devenus les arbitres de la couronne géorgienne. Vakhtang V, prince de Moukhran, de la branche cadette du Karthli, dut embrasser l'islamisme avant d'être couronné sous le nom de Chah-Naváz I^{er} (1659). Ce fut sous son règne que le voyageur Chardin visita la Géorgie en se rendant en Perse en 1673; il nous a laissé un récit fort curieux des mœurs, des cérémonies et des intrigues de cour dont il a été témoin. Chah-Naváz était roi du Karthli, avec Tiflis pour capitale, et Bagrat IV l'Aveugle, roi d'Imérétie et de Mingrétie. En 1688, Eréclé I^{er} est nommé roi du Karthli sous le nom musulman de Nazar-Ali-Khan par le Séfévi de Perse, Soliman I^{er}, et ne peut se maintenir qu'avec l'appui de ses armes. Vakhtang VI est célèbre par un recueil de lois qui porte son nom et par la rédaction d'une histoire générale de la Géorgie depuis l'établissement du christianisme jusqu'au xviii^e siècle. On donne à cette histoire le nom de *Chronique de Vakhtang ou Grandes Annales*, par opposition à l'abrégé qu'en a fait le prince Vakhoust, son fils. Dans leurs chroniques, comme dans leurs traductions de la Bible, les Géorgiens datent les années soit de l'ère de la création, qui est de 5508 av. J.-C., soit de l'ère géorgienne qui est de 1312 de J.-C. pour les événements postérieurs à cette date, soit enfin du cycle pascal de 532 ans pour les événements antérieurs. Les dates sont loin d'être toujours précises. Vakhtang VI a régné de 1711 à 1737; c'est le premier souverain géorgien qui ait été en Russie, puissance avec laquelle la Géorgie était en relation par des alliances et par des traités depuis les grandes conquêtes d'Ivan le Terrible (1552). Vakhtang fut reçu à Moscou et à Pétersbourg par Pierre le Grand vers 1716, puis par l'impératrice Catherine I^{re} vers 1725; pendant son voyage, la régence fut confiée successivement à Simon, puis à Bakar, dit Chah-Naváz III. Mais, par suite de révoltes intérieures et de guerres avec Constantin, prince musulman du Kakheth, qui s'était emparé de son royaume, Vakhtang et Bakar se retirèrent en Russie où ils moururent (Bakar en 1750).

Après un court interrègne, Theïmouraz fut placé sur le trône du Karthli par Chah-Nadir l'Afcharide, qui venait lui-même de s'emparer du trône des Séfévis de Perse (1744), le Kakheth fut donné en même temps à Eréclé II, fils de Theïmouraz, qui, après la mort de ce dernier, réunit les deux couronnes sous un même sceptre (1762), pendant que Salomon était roi d'Imérétie. La fin du xviii^e siècle est marquée par des guerres contre les tribus lesghiennes et contre les armées persanes qui ravagèrent le Karthli; l'Imérétie elle-même était en proie à la guerre civile entre Salomon II, le dadian ou roi légitime, et Davith. Le farouche Agha-Mohammed entra en Géorgie à la tête d'une armée de 50,000 hommes et met le siège devant Tiflis. Eréclé s'enfuit en Kakheth avec Salomon; la ville fut pillée et incendiée (1796). L'année suivante, les Russes pénétraient à leur tour en Géorgie, Eréclé abdiqua en faveur de son fils, Giorgi XII, lequel céda tous ses droits à la couronne à l'empereur Paul I^{er} en 1799. Une armée russe occupa immédiatement tout le territoire géorgien, les Persans et les Lesghiens furent chassés; Giorgi se retira à Saint-Petersbourg avec son fils Davith. La Géorgie fut déclarée province russe en 1802. La Mingrétie conserva encore quelque temps son indépendance.

LISTE DES ROIS

Dynastie sassanide

Mirian, 265-316 de J.-C.

Bakour, 316-?

Mirdat, 434-446.

Vakhtang Gourgasal, 446-500.

Artchil.

Pharasmane.
Bakour III, 557-570.

Interrègne

Eristhavs (nobles) :
Gourgen, Vakhtang, Djavakos, avec le simple titre de
mthavars (princes) :
Gouaram le Couropalate, 575-600.
Stephanos I^{er}, *mthavar des eristhavs*, 600-619.

Rétablissement de la dynastie sassanide

Adarnassé, 619.
Stephanos II, 639-663.
Mir et Artchil II, ses deux fils, 663-668.
Jean.
Artchil III, 668-718.
Djouanchir, 718-787.

Bagratians ou Bagratides

Adarnassé le Couropalate, *eristhav des eristhavs*.
Ashot, 787.
Bagrat I^{er}, 816.
Davith.
Adarnaz.
Sambad d'Arménie.
Constantin, fils de Giorgi d'Abazie, 938-958.
David II *l'Inscusi*, 958-980, et Bagrat II.
Bagrat III, 980-1014.
Giorgi I^{er}, 1014-1027.
Bagrat IV, 1027-1072.
Giorgi II, 1072-1090.
Davith III *le Réparateur*, 1090-1125.
Dimitri I^{er}, 1125-1154.
Giorgi III, 1154-1184.
La reine Thamar, 1184-1212, avec Davith IV Soslan,
1193, et Giorgi, 1207.
Giorgi IV *Lasha* « le beau », 1212-1223.
La reine Rousoudan, 1223-1247.
Davith V, 1243-1269.
Interrègne de quatre ans sous la domination mongole.
Dimitri II *le Dévoué*, 1273-1289.
Vakhtang II, 1289-1292.
Davith VI, 1292-1310.
Giorgi V, 1299-1301. } règnent ensemble.
Vakhtang III, 1304-1307. }
Giorgi VI *l'Illustré*, 1310-1360. } ensemble.
Davith VII, 1346-? }
Bagrat V, 1360-1395.
Giorgi VII, 1395-1407.
Constantin II, 1407-1444.
Alexandrè, 1414-1442.
Vakhtang IV, 1442-1447.
Dimitri III, 1447-1453.
Giorgi VIII, 1453-1469.
Domination perse sous Chah-Abbas I^{er} qui occupe le Karthli
et le Kakheth; les Turcs ont l'Iméretie.
Giorgi IX avec Davith VIII, vassaux des Ottomans, 1503-
1526.
Giorgi X, 1599-1605.
Louarsab, 1605-1615.

Branche cadette des Bagratides

Davith-Khan, père de :
Bagrat VI, 1616-1635.
Svimon, 1632. } ensemble.
Theïmouraz, 1624-1632 (de Kakheth). }
Rostom, 1632-1659, dit *Rostom-Khan*.

Rois du Karthli

Vakhtang V Moukran, dit Chah-Navaz I^{er}, 1659-1676.
Giorgi XI ou Chah-Navaz II, 1676.
Erclé I^{er}, 1688.
Vakhtang, vice-roi, 1703.
Kaïkhosrou, Bagratide de Moukran, 1709.
Vakhtang VI, 1711.
Iésé, 1744.

Baker, dit Chah-Navaz III, 1716.
Vakhtang VI (2^e fois), 1719 † 1750.

Branche de Kakheth

Theïmouraz, 1744-1762.
Erclé II, 1762-1798.
Giorgi XII, 1798-1802.

Rois de l'Iméretie

Alexandrè.
Bagrat IV *l'Aveugle*, 1660.
Giorgi III, 1681.
Alexandrè IV, 1683.
Artchil, 1694.
Giorgi IV, 1696.
Svimon, 1699.
Mamia, 1701.
Giorgi V, 1702.
Giorgi VI, 1707.
Alexandrè V, 1721-1752.
Salomon, 1760.
Davith.
Salomon II.

Rois du Kakheth

David Bagration.
Alexandrè, 1508.
Giorgi, 1511.
Lewan, 1512-1573.
Alexandrè III, † 1603.
Constantin, 1605.
Theïmouraz I^{er}, 1605-1663 (roi du Karthli de 1622 à
1632).
Davith. Erclé. Theïmouraz II, roi du Karthli, 1744.

III. Numismatique. — On peut diviser l'histoire du monnayage géorgien en plusieurs périodes : l'époque de la dynastie khosroène où les monnaies ont la forme et le type sassanide avec le pyrée, des légendes pehlyvies et géorgiennes ; l'époque des Bagratides à l'imitation des monnaies byzantines avec légendes géorgiennes ; à partir des invasions arabes et mongoles, les monnaies ont des légendes en arabe et en mongol. Sous la reine Thamar, les monnaies sont bilingues et portent de très belles légendes en géorgien et en arabe, quoique la forme de la pièce elle-même soit très irrégulière. Sous les sultans Houlagides de la Perse, un certain nombre de monnaies ont été frappées en Géorgie avec des légendes en arabe et en mongol ; d'après les historiens Orbelian et Rashid-ed-din, les billets de banque ou *tchao*, créés en 1294 par Kaidjatou, ont circulé en Géorgie sous Vakhtang II et Davith VI. Jusqu'à la fin du xviii^e siècle, les monnaies géorgiennes ont porté des légendes arabes indiquant le plus souvent l'atelier monétaire et l'année.

Le monnayage géorgien est en or, argent et cuivre. La pièce d'or, *drakhan* ou *phlouri*, est très rare ; elle remonte au v^e siècle. La pièce d'argent, *drama*, *thethri* (blanc), est commune ; elle a varié, comme on l'a dit, de forme étant copiée d'abord sur la drachme sassanide, puis sur l'aspre byzantin. A partir du xiii^e siècle, le *Giorgaoul* était le nom de la monnaie frappée au coin des Giorgi, le *Botinat* la pièce d'argent frappée à l'imitation de Nicéphore Botoniate, et le *Kirmanéoul* la pièce frappée au type des Comnènes. La monnaie de cuivre est abondante, principalement sous le règne de Thamar.

Les légendes géorgiennes sont rédigées en deux sortes d'écriture : la majuscule ou *assomthavrouli* ou *khoutsouri* (sacerdotal) ; c'est aussi celle des inscriptions que l'on trouve dans les monastères ; et les caractères minuscules ou des guerriers, *mkhedrouli-kheli*, qui sont plus rarement employés sur les monnaies ; c'est l'écriture typographique moderne. Les dates sont très fréquentes sur les monnaies géorgiennes ; elles sont ou en lettres khoutsouri ou en chiffres arabes.

Ed. DROUIN.

BIBL. : SAINT-MARTIN, *Mémoires sur l'Arménie* ; PARIS, 1838, 2 vol. — BROSSIER, *Histoire de la Géorgie*, (texte

géorgien et traduction ; Saint-Petersbourg, 1849-1858, 5 vol. in-4. — BARTHOLOMÉI, *Lettres numismatiques sur la Transcaucasie* ; Saint-Petersbourg, 1859, in-4. — BARATELIER, *Documents numismatiques de la Géorgie* ; Saint-Petersbourg, 1844, in-4. — V. LANGLOIS, *Essai de classification des suites monétaires de la Géorgie* ; Paris, 1860, in-4.

GÉORGIE. Un des quarante-quatre Etats de l'Union américaine, situé sur l'Océan Atlantique, entre la Caroline du Sud et la Floride. Sa plus grande longueur du N. au S. est de 515 kil., sa plus grande largeur, de l'E. à l'O., de 410 kil. La Géorgie occupe aujourd'hui, entre les Etats et Territoires de l'Union, le vingtième rang pour la superficie (154,000 kil. q., un peu plus du quart de la France), le douzième pour la population (1,837,353 hab. en 1890), le vingt-troisième pour la densité kilométrique (12 hab.). Depuis le recensement de 1880, elle a dépassé en population le Tennessee et la Virginie et s'est donné le nom de Keystone State of the South (Etat clef de voûte du Sud), par opposition à la Pennsylvanie qui avait été surnommée Keystone State of the North. Elle est encadrée entre la Caroline du Sud, la Caroline du Nord, le Tennessee, l'Alabama, la Floride et l'Océan Atlantique qui ne la baigne qu'au S.-E. Au S. des Appalaches le sol s'incline à la fois vers le golfe du Mexique et l'Océan Atlantique et il est traversé par de nombreuses rivières dont les plus importantes sont : à l'O., le Chattahoochee (885 kil.) et son affluent, le Flint ; au S. l'Allapaha, cours supérieur du Suwannee, fleuve de Floride ; à l'E., l'Altamaha, formé de l'Ocmulgee et de l'Oconee (dénominations empruntées à l'idiome des Creeks et des Séminoles), l'Ogeechee, et enfin le Savannah (725 kil.), qui sépare la Géorgie de la Caroline du Sud.

Colonie anglaise fondée en 1732, c.-à-d. plus de cent ans après le Massachusetts et cinquante ans après la Pennsylvanie, la Géorgie ne comptait encore que quelques milliers d'habitants lorsque éclata la guerre de l'Indépendance. Le chiffre s'éleva bientôt avec rapidité : 82,000 hab. en 1790, 462,000 en 1800, 344,000 en 1820, 516,000 en 1830. Le recensement de 1850 donna 906,000 hab., celui de 1870, vingt ans après, ne révélait qu'une augmentation de moins de 300,000, soit, 1,484,000 hab. La guerre civile et ses destructions avaient entravé le développement de l'Etat. De 1870 à 1890 au contraire, un essor extraordinaire de prospérité accrut la population de 600,000 hab. et la porta au total donné plus haut, 1,837,000, dont 864,000 noirs et 973,000 blancs.

La capitale de la Géorgie est Atlanta (65,594 hab. en 1890, 37,000 en 1885) ; les villes principales sont : Savannah (41,762 hab.) et Augusta (33,450), sur la rive droite du fleuve Savannah ; Macon (22,698), sur l'Ocmulgee ; Milledgeville, sur l'Oconee, ancienne capitale ; Columbus (18,650), sur la rive gauche du Chattahoochee. Le nombre des comtés est de 437. Depuis la suppression de l'esclavage, la Géorgie, jusqu'alors purement agricole, exclusivement enrichie par la culture du coton, tend à devenir, par suite des nouvelles conditions sociales de sa population, un Etat industriel.

Il existait en 1890, en Géorgie, 6,815 écoles publiques dont 4,529 avec 230,000 élèves blancs, et 2,286 avec 250,000 élèves de couleur ; une université créée à Atlanta en 1795 et organisée en 1801 ; d'autres établissements d'instruction secondaire et supérieure et un certain nombre de collèges pour jeunes filles. L'assistance moyenne dans les écoles publiques a été de 241,000 enfants sur une population scolaire de 560,000. Il a été dépensé, pour l'instruction publique, 1,190,000 dollars dont 1 million pour le traitement des maîtres. Les dépenses générales de l'Etat se sont élevées à 2,448,000 dollars. La dette est de 8 millions de dollars. Le taux de la taxation en 1891 a été de 5,08 % dont 3,5 pour les dépenses générales, 1,23 pour les écoles, 0,24 pour l'amortissement de la dette. A. MOIREAU.

GÉORGIENNE (Baie). Partie orientale et septentrionale, exclusivement canadienne, du lac Huron, Amérique du Nord.

GEOGIUS (V. GEORGES).

GEOGIUS VENETUS, traduction latine du nom de *Zorzi de Venise* (V. ce nom).

GÉORYQUE (Zool.) (V. BATHYERQUE).

GÉOSYNCLINAL (Géol.). Large zone concave de sédimentation placée par Dana (*Manual of Geology*, 1875, p. 748) au début des grands mouvements orogéniques (V. SYNCLINAL).

GÉOTHERMIQUE. On désigne sous le nom de source géothermique la chaleur qui provient des couches profondes de la terre et qui parvient à sa surface. On doit attribuer ce flux de chaleur dont on ne peut nier l'existence à la température très élevée des parties centrales de la terre. Les faits d'expériences qui ont conduit à l'hypothèse sinon d'un feu central au moins de températures élevées au centre de la terre sont les suivantes : 1° émission par les volcans de laves en fusion ; il y a donc des points à l'intérieur de la terre où la température est très élevée ; 2° sources thermales, geysers, etc. ; 3° la température dans les mines d'une certaine profondeur ne varie pas avec les saisons ; elle reste constante pour une même profondeur, mais augmente en même temps que celle-ci. Dans ces mesures, on entend parler non pas de la température de l'air des galeries, mais de celle de la roche elle-même. On a trouvé d'ailleurs de notables différences dans l'accroissement de la température dans les diverses mines où elle a été étudiée. C'est ainsi que la température peut augmenter de 1° tous les 15 m. (mine de houille de Decize) ou tous les 35 m. (mine de houille de Carmaux). On admet en moyenne un accroissement de 1° par 30 m. En admettant que cette loi soit exacte pour des profondeurs beaucoup plus grandes que celles pour lesquelles elles ont été vérifiées, on trouverait à 2,700 m. que la température est celle de l'eau bouillante, à 4,800 m. celle de l'acier fondu et enfin à 80,000 m. une température suffisante pour fondre toutes les roches que nous connaissons. L'épaisseur de la croûte terrestre serait ainsi inférieure à cette distance, 80 kil., soit 1/15^e du rayon de la terre. Il résulte des calculs de Fourier que l'abaissement actuel de température de la surface de la terre est d'environ 1/10000^e de degré par siècle. Cette quantité de chaleur perdue par la terre est très faible ; elle serait capable de fondre en un siècle une couche de glace de 3 m. d'épaisseur, répartie sur toute sa surface. A. JOANNIS.

GÉOTROPISME (Bot.) (V. CROISSANCE).

GÉOTRUPE (*Geotrupes* Latr.) (Entom.). Genre de Coléoptères de la famille des Scarabéides (*Lamellicornes* de Latreille), qui a donné son nom au groupe des Géotrupides, caractérisé surtout par les antennes de dix ou onze articles et les mandibules cornées, non recouvertes par le chaperon. Désignés en général sous le nom vulgaire de *Fouille-Merde* ou de *Mère à pour*, à cause des Acariens parasites dont ils sont fréquemment couverts, les Géotrupes sont des Insectes d'assez grande taille, au corps lourd, massif, de couleur noire ou d'un brillant métallique. Ils ont la tête pentagonale, le chaperon en triangle obtus, les mandibules fortement dentées en dehors, les yeux complètement partagés en deux par les joues, le prothorax grand, uni, parfois armé de cornes plus ou moins développées, les pattes robustes avec les tibias antérieurs tridentés. Tous vivent dans les bouses, les crottins, les matières stercorales, sous lesquelles ils creusent des trous profonds dans lesquels les femelles déposent leurs œufs. On en connaît près de cent espèces disséminées dans les régions tempérées de l'Europe et de l'Amérique du Nord, au Chili, dans le N. de l'Afrique et dans l'Himalaya. Comme espèce principale, nous figurons le *G. typhaeus* L., qui est très commun dans toute l'Europe et dont le prothorax est



Geotrupes typhaeus L.
(mâle grand. nat.)

armé en avant de trois cornes, deux latérales très longues, une médiane plus courte et un peu relevée. Ed. LÉF.

GÉOVREISSET. Com. du dép. de l'Ain, arr. de Nantua, cant. d'Oyonnax; 121 hab.

GÉOVREISSIAT. Com. du dép. de l'Ain, arr. et cant. de Nantua; 239 hab.

GÉPHYRIENS (*Gephyrea* de Quatref.) (V. ANNÉLIDES et SIPUNCULACEÆ).

GÉPIDES. Peuple germanique appartenant au groupe gothique. Il apparaît vers l'an 250, à côté des Burgondes, vers l'embouchure de la Vistule. Le roi gépide Fastida vainquit les Burgondes et les força à émigrer. On retrouve ensuite les Gépides sur le bas Danube, où ils avaient suivi les Goths. Comme les Ostrogoths, ils devinrent vassaux des Huns. Leur roi Ardaric prit part à la campagne de 451 et combattit aux champs Catalauniques (V. ATTILA). A la mort d'Attila, les Gépides se révoltèrent et furent parmi les vainqueurs de la bataille de la Netad, qui les affranchit. Ils s'établirent alors dans l'ancienne Dacie et furent stipendiés par l'empire romain. En 489, ils voulurent barrer la route aux Ostrogoths de Théodoric; leur roi Traustila fut vaincu sur les bords de l'Ulca (Save?) Une fraction du peuple suivit le vainqueur en Italie. Le reste demeura sur le Danube, et les conflits de frontière continuèrent avec les Ostrogoths. Les Gépides disparurent peu après ceux-ci. Les Lombards détruisirent leur royaume. Le fils de Turisund, déjà vaincu en 551, Cunimund, engagea contre Alboin, roi des Lombards, une lutte décisive (566). Il fut tué de sa main; son crâne servit de coupe à Alboin, qui épousa sa fille Rosamonde. Une partie des Gépides s'agrégea aux Lombards; le reste fut soumis par les Avars. Leur nom disparut.

BIBL. : ASCHBACH, *Gesch. der Heruler und Gepiden*, dans *Archiv für Gesch.*, 1835, t. VI. — KROPATCHEK, *De Gepidarum rebus*; Halle, 1869.

GÉPERT (Karl-Eduard), philologue allemand, né à Stettin le 29 mai 1811, mort le 31 août 1881, professeur à l'université de Berlin (1846). Il est surtout connu par ses travaux sur *Plaute* (V. ce nom) et ses polémiques contre Ritschl. Citons encore : *Ueber den Ursprung der Homerischen Gesänge* (Leipzig, 1840, 2 vol.).

GER (Le). Rivière de France (V. GARONNE [Haute-], t. XVIII, p. 554).

GER. Com. du dép. de la Manche, arr. de Mortain, com. de Barenton, au pied de la colline des Herbreaux; 2,095 hab. Fabr. de grès; papeterie, filature de laine.

GER. Com. du dép. des Basses-Pyrénées, arr. de Pau, cant. de Pontacq; 1,468 hab. Vestiges de fortifications anciennes. Polygone où viennent séjourner chaque année les régiments d'artillerie de la région pour y faire leurs écoles à feu. Nombreux tumulus, fouillés pour la plupart.

GER. Com. du dép. des Hautes-Pyrénées, arr. de l'Argelès, cant. de Lourdes; 202 hab.

GERA. I. GÉOGRAPHIE. — Ville d'Allemagne, capitale de la principauté de Reuss (ligne cadette), sur l'Elster blanc; 39,599 hab. (en 1890). Rebâtie après l'incendie de 1780, elle est élégante; les hautes maisons assises sur le roc du vieux quartier ont gardé leur caractère. Château, hôtel de ville. L'industrie est active, surtout celle des lainages, importée de Flandre par Nic. de Smit en 1595. Sa production annuelle dépasse 25 millions de fr. Les filatures de laine (2,500 métiers), teintureries, etc., sont nombreuses. La fabrication des harmonicas occupe 1,500 ouvriers. Viennent ensuite les manufactures de tabac, de machines, fonderies, imprimeries, brasseries, objets en cuir, l'horticulture, etc. Le commerce est de plus alimenté par les produits agricoles du voisinage.

II. HISTOIRE. — Gera appartient d'abord aux Sorbes, puis à l'église de Quedlinburg, qui la céda à la fin du xii^e siècle aux avoués de Weida. Elle suivit la destinée de la maison de Reuss (V. ce nom). En 1599 fut signée à Gera la convention de partage des possessions brandebourgeoises et franconiennes des Hohenzollern.

BIBL. : HAIN, *Gesch. von Gera*; Gera, 1855, 2 vol.

GERACE. Ville d'Italie, prov. de Reggio (Italie méridionale), chef-lieu de circondario, bâtie sur le penchant d'une colline, à 58 kil. N.-E. de Reggio, à peu de distance de la mer; 9,514 hab. Là existait jadis la célèbre colonie de Locres (Locri Epizephyrii), qui eut pour législateur le célèbre Zaleucus, et qui fut renommée pour sa richesse et ses monuments. Quelques vestiges de l'ancienne cité existent encore à l'endroit appelé *Torre di Gerace*. Gerace produit un vin renommé (*laccima di Gerace*), a des mines de houille et de fer, des hautes fourneaux. Un chemin de fer qui relie cette ville à Reggio d'une part, et à Catanzaro de l'autre, favorise son commerce.

GÉRAINVILLE (Billault de) (V. BILLAULT).

GERAISE. Com. du dép. du Jura, arr. de Poligny, cant. de Salins; 123 hab.

GÉRALDINE (La belle) (V. FITZGERALD [Lady Elizabeth]).

GERALDINI (Alessandro), prélat italien, né à Amelia (Ombrie) en 1455, mort à Hispaniola en 1525. Echanson de la reine Isabelle de Castille, précepteur des princesses royales. Herrera raconte qu'il soutint énergiquement Colomb. Il fut chargé de diverses missions auprès de François II de Bretagne (avec son frère Antonio), de Henri VIII, fut successivement nommé évêque de Volterra, de Montecervino et enfin d'Hispaniola (1520), diocèse qu'il organisa. On a publié la curieuse relation de son voyage par les côtes d'Afrique et à Hispaniola (Rome, 1631, in-12) et diverses lettres, ouvrages théologiques, etc. — Son frère *Antonio* (1457-1488) se rendit célèbre par ses poésies latines, fut couronné à vingt-deux ans au Capitole protonotaire d'Innocent VIII qui l'employa dans la diplomatie.

GÉRALDY (Jean-Antoine-Just), chanteur français, né à Francfort-sur-le-Main le 9 oct. 1808, mort à Paris le 27 mars 1869. Après de bonnes études, il entra à l'École des mines de Saint-Etienne, d'où il sortit ingénieur civil. Il était à Beauvais en qualité d'inspecteur des carrières du dép. de l'Oise, lorsque éclata la révolution de 1830; il partit aussitôt et se mêla aux combattants qui préparaient la chute de Charles X. Le calme rétabli, Géraldy renonça à toute espèce d'emplois publics, pour se livrer sans réserve à sa passion pour le chant et la musique. C'est surtout comme chanteur de concerts que Géraldy obtint d'éclatants succès, et il se fit sous ce rapport une renommée exceptionnelle, bien qu'il se soit essayé aussi, et non sans bonheur, dans la carrière du chant dramatique italien. Excellent professeur, il forma de nombreux élèves et se fit connaître aussi comme compositeur, non seulement par un recueil de *Trente Etudes mélodiques pour toutes les voix*, mais par toute une série de romances et de mélodies vocales.

GERAMB (Ferdinand-Marie-Joseph, baron de), religieux français, né à Lyon le 17 avr. 1772, mort à Rome le 15 mars 1848. Colonel d'un corps franc au service de l'Autriche (1805), il passa en Espagne après la paix de Tilsit, pour y continuer de combattre Napoléon, puis en Angleterre. Expulsé de ce pays en 1812, à cause de ses dettes, il fut arrêté par ordre de l'empereur dans le port danois où on l'avait débarqué, et incarcéré à Vincennes, puis à la Force. Relâché en 1815, il s'établit à Lyon l'année suivante et après un noviciat de quinze mois prononça ses vœux dans le couvent des trappistes de Port Salut. Il devint procureur général de l'ordre auquel il rendit de grands services. Fort remuant et toujours en mission à l'étranger, le P. de Geramb exerçait une influence politique incontestable. La protestation qu'il écrivit lors des ordonnances de 1828 contre les jésuites fit beaucoup de bruit. On a de lui un grand nombre de traités religieux et : *Pèlerinage à Jérusalem et au mont Sinaï* en 1831-33 (1836, 3 vol. in-12); *Voyage de la Trappe à Rome* (1838, in-8).

BIBL. : *Biographie du clergé contemporain* par un solitaire, t. I. — *Mémoires de tous*, t. VI. — QUÉRARD, *la France littéraire*, t. III. — BOURQUELOT, *Littérature française contemporaine*, t. IV.

GÉRANDO (J.-M., baron de) (V. DEGÉRANDO).

GÉRANIACÉES (*Geraniaceæ* Lindl.) (Bot.). Famille de Végétaux Dicotylédones, placée par M. H. Baillon (*Hist. des Pl.*, V, p. 1) entre les Rutacées et les Linacées. Ses représentants sont des plantes herbacées parfois volubiles, plus rarement des arbustes ou des arbres, à feuilles opposées ou alternes, souvent pourvues de stipules, à fleurs polypétales régulières ou irrégulières, solitaires ou groupées en cymes corymbiformes, quelquefois en grappes. Ces fleurs ont un calice égal, double ou triple de celui des pétales, avec les filets libres ou unis inférieurement; l'ovaire est partagé en trois ou cinq loges contenant chacune, soit un nombre indéfini d'ovules disposés en deux séries verticales, soit deux ovules pendants, soit un seul ovule pendant ou ascendant. Le fruit est une capsule loculicide, s'ouvrant parfois avec élasticité (Balsamines), ou bien une capsule septifrage à cinq valves soulevées par autant de lanières provenant du style accru et qui se recourbent vers le haut ou même s'enroulent en spirale. Ailleurs, le fruit est formé de coques indéhiscents ou déhiscents tardivement et se séparant de l'axe central; quelquefois enfin il est charnu, indéhiscit. Les graines sont pourvues ou non d'un albumen; l'embryon peut être droit ou courbe avec les cotylédons plans ou plissés. — Avec l'extension que leur donnent les auteurs les plus récents, les Géraniacées comprennent 49 genres et plus de 700 espèces répandues dans les régions tempérées et subtropicales du globe, très nombreuses surtout dans l'Afrique australe. Beaucoup sont cultivées dans les jardins pour la beauté de leurs fleurs. Les 49 genres se répartissent dans huit séries de la manière suivante : 1° BLEBERSTÉINIÉES (genre *Biebersteinia* Steph.); 2° GÉRANIÉES (genres *Geranium* Tourn., *Erodium* Lhér., *Monsonia* L. et *Pelargonium* Lhér.); 3° NEURADÉES (genres *Neurada* L. et *Griehum* L.); 4° BALBISIÉES (genres *Balbisia* Cav., *Wendtia* Meyen., *Rhynchotheca* R. et Pav. et *Viviania* Cav.); 5° TROPÉOLÉES (genre *Tropæolum* L.); 6° BALSAMINÉES (genres *Impatiens* L. et *Hydrocera* Bl.); 7° FLÉRÉES (genres *Flerkea* Willd. et *Limnanthes* R. Br.); 8° OXALIDÉES (genres *Oxalis* L., *Hypseocharis* Remy et *Averrhoa* L.).

GÉRANIUM. I. BOTANIQUE. — (*Geranium* Tourn.). Genre de plantes qui a donné son nom à la famille des Géraniacées. Ce sont des herbes annuelles ou vivaces, quelquefois suffrutescentes à la base, à feuilles alternes ou opposées, pétiolées et accompagnées de deux stipules latérales. Les fleurs, de couleur purpurine, rose, lilas ou bleue, plus rarement blanche, sont hermaphrodites et pentamères avec dix étamines à filets libres. Le fruit est une capsule septifrage, à cinq valves soulevées par autant de lanières provenant du style accru et divisé, lanières qui se détachent de la columelle centrale, de la base au sommet et se recourbent sur elles-mêmes vers le haut. — Les Géraniums habitent pour la plupart les régions tempérées du globe. On en connaît une centaine d'espèces qui sont toutes odorantes et dont plusieurs ont joui autrefois d'une certaine réputation comme astringentes, diaphorétiques, vulnéraires et stimulantes. Tels sont notamment le *G. pratense* L., le *G. rotundifolium* L., le *G. columbinum* L., le *G. sanguineum* L. et le *G. Robertianum* L. ou Bec de grue, Herbe à Robert. Ce dernier, qu'on appelle encore Bec de cigogne, Pied de pigeon, Pied de colombe, Patte d'alouette, Persil marin-gouin, Cerfeuil sauvage, Herbe à l'esquinancie, abonde en France dans les haies, les buissons, sur les vieux murs. Toutes ses parties exhalent une odeur forte, désagréable. Sa décoction en gargarismes constitue encore aujourd'hui, dans les campagnes, un remède populaire contre les maux de gorge. Mais l'espèce la plus active du genre est le *G. maculatum* L. des Etats-Unis. Sa racine (*Crowfoot* ou *Alum root* des pharmacopées américaines) est un astringent puissant que l'on prescrit fréquemment, en décoction contre la dysenterie et à l'extérieur, sous forme de teinture, contre les ulcérations de la bouche et de la gorge. — Pour le *G. rosat* et le *G. lierre*, V. PELARGONIUM. Ed. LEF.

II. HORTICULTURE. — On cultive plusieurs espèces de ce genre comme : *G. striatum* L., *G. tuberosum* L., *G. pratense* L., *G. sanguineum* L., mais elles sont loin d'avoir l'importance horticole des *Pelargoniums* (V. ce mot). Ces plantes forment des touffes qui se couvrent de fleurs au printemps et en été. Elles sont rustiques, d'une culture facile, viennent dans tout terrain, de préférence dans les sols légers et frais et encore sur les rocailles. On les multiplie par la division des touffes ou encore de graines.

III. CHIMIE INDUSTRIELLE. — *Essence de géranium* (V. PELARGONIUM).

GÉRANT. Dans les sociétés en nom collectif et en commandite, on désigne sous le nom de gérant la personne qui représente la société et agit en son nom dans tous les actes de son existence.

Société en nom collectif. Le gérant peut être nommé soit par les statuts, auquel cas il s'appelle gérant statutaire, soit postérieurement par l'assemblée générale. Il peut être soit un associé, soit un tiers. L'associé gérant statutaire ne peut être révoqué, sauf pour causes légitimes, telles que l'incapacité ou l'infidélité, et sa révocation ne peut être prononcée que par les tribunaux. Par contre, il ne peut se démettre de ses fonctions. Le gérant qui n'est pas un associé ou qui n'est pas statutaire peut toujours être révoqué. En cas de révocation, le gérant ne peut retenir les titres, papiers et valeurs de la société même s'il en était le créancier. En dehors de la révocation, les fonctions du gérant se terminent par l'arrivée du terme qui leur a été assigné; ce terme est, en général, la durée de la société. Gratuites, en principe, comme celles de tout mandataire, les fonctions du gérant sont en fait toujours salariées. En l'absence de convention sur ce point, les tribunaux ont un pouvoir discrétionnaire pour fixer, d'après les circonstances, le salaire du gérant. Les pouvoirs du gérant s'étendent à tout ce qui est nécessaire dans l'intérêt de la société, sauf restrictions dans les statuts. Ces restrictions sont opposables aux tiers lorsqu'elles ont été publiées conformément à la loi. Pourtant, le gérant ne peut, sans un pouvoir spécial, aliéner les immeubles sociaux ou les hypothéquer. Rien ne s'oppose à ce qu'il y ait pluralité de gérants. Chacun d'eux peut agir seul si leurs pouvoirs n'ont pas été divisés; dans le cas contraire, chaque gérant ne peut agir que dans la limite des pouvoirs qui lui ont été assignés. Il peut aussi être indiqué que les gérants n'agissent que collectivement. Dans ce cas, s'il se produit un désaccord entre eux, le différend est tranché par la majorité et, si elle ne peut se former, par l'assemblée générale. Le gérant, agissant dans la limite de ses pouvoirs, oblige la société sans s'obliger lui-même, à condition qu'il signe de la signature sociale. En dehors de l'usage de cette signature, la preuve que le gérant a agi pour le compte de la société peut résulter des circonstances de fait. Les circonstances de fait peuvent également servir à démontrer que le gérant a employé la signature sociale dans son intérêt exclusif, et les associés peuvent demander la nullité des engagements ainsi contractés, si les tiers qui ont traité avec le gérant étaient de mauvaise foi. Le gérant est seul responsable des délits et quasi-délits qu'il peut commettre. Le détournement des valeurs sociales constitue de sa part un abus de confiance.

Société en commandite. La gérance appartient, en principe, aux commandités, jamais aux commanditaires, mais rien n'empêcherait qu'elle fût confiée à des tiers. D'une manière générale, ce qui vient d'être dit du gérant de la société en nom collectif s'applique au gérant de la société en commandite. Ici le gérant est presque toujours statutaire. La révocation entraîne la dissolution de la société, puisque celle-ci n'a été formée qu'en considération de son crédit, de ses aptitudes spéciales pour les affaires. On pourrait cependant valablement réserver aux associés, dans les statuts, le droit de révoquer le gérant. Il est responsable de la régularité de la constitution de la société, et s'il commence les opérations avant que le conseil de

surveillance soit entré en fonctions, il est puni d'une amende de 500 à 10,000 fr.

Association en participation. Le gérant, dans cette association, est celui des associés qui traite avec le tiers.

LYONNEL DIDIERJEAN.

Gérant responsable. D'après la législation sur la presse, tout journal ou publication périodique doit être signé par un gérant responsable (V. PRESSE).

BIBL. : ALAUZET, *Commentaire des lois sur les sociétés civiles et commerciales*; Paris, 1879, 2 vol. in-8. — BEDARIDES, *Commentaire du code de commerce, des sociétés*; Paris, 1872, 3 vol. in-8, 2^e éd. — BOISTEL, *Précis de droit commercial*; Paris, 1884, in-8, 3^e éd. — LYON-CAEN et RENAULT, *Traité de droit commercial*; Paris, 1890-1892, t. II, in-8, 2^e éd. — VAVASSEUR, *Traité des sociétés civiles et commerciales*; Paris, 1883, 2 vol. in-8, 3^e éd.

GÉRARA ou **GUÉRAR**. Localité de la Palestine ancienne, sise à la limite du désert, à quelque distance au S. de Gaza et mentionnée dans l'histoire des patriarches comme faisant partie de la Philistie; elle se retrouve encore aujourd'hui sous le nom de Djézar.

GÉRARD, comte d'Auvergne au IX^e siècle, mort à Fontenoy-en-Puisaye le 23 juin 841. Il avait succédé en 839 à Warin et, contrairement à son prédécesseur, resta fidèle à Louis le Pieux et à Charles le Chauve, pour le service desquels il défendit Limoges contre les Aquitains (840). Il fut tué en combattant dans l'armée de Charles le Chauve et de Louis le Germanique. Il avait eu d'un premier mariage Rainulfe, qui fut comte de Poitiers. En secondes noces, il épousa Mathilde, fille de Pépin, roi d'Aquitaine. Il en eut Gérard qui fut le père de saint *Géraud* (V. ce nom).

GÉRARD (Saint), né à Cologne en 935, de famille noble, nommé évêque de Toul en 968, mort en 994, canonisé en 1051. Fête le 23 avr. Plusieurs articles de ses règlements administratifs sont entrés dans le code de police du Tolois. On lui doit la fondation de l'église cathédrale de Toul.

GÉRARD, comtes de *Forez* (V. ce mot).

GÉRARD (Sir William), homme d'Etat anglais, mort à Chester le 4^{er} mai 1581. Inscrit au barreau de Londres en 1546, il fut envoyé au Parlement par Preston en 1553 et représenta Chester de 1555 à 1572. Vice-président du conseil de Galles en 1562, il devint lord chancelier d'Irlande le 23 avr. 1576. Il exerça ces fonctions avec la plus grande distinction et fut désigné, en 1577, par le conseil du vice-roi pour rendre compte à la cour de l'état de l'Irlande. Ses dépêches à Walsingham forment une série de documents des plus intéressants pour l'histoire d'Irlande.

GÉRARD (Balthasar), né à Vuillafans (Franche-Comté) en 1558, supplicé le 15 juil. 1584. Catholique fanatique, dès 1578 il songea à tuer le prince d'Orange. Apprenant que Jauréguy ne l'avait que blessé, il se résolut à faire une nouvelle tentative. Encouragé par un jésuite de Trèves et par le prince de Parme, il se rendit à Delft, en 1584, sous le nom de Fr. Guion, et sous le prétexte de faire parvenir à Biron des blancs-seings de Mansfeld. Le 10 juil. il attendit Guillaume dans un escalier, fit feu sur lui et le blessa mortellement. Il fit des aveux complets et mourut dans d'horribles supplices. Philippe II anoblit sa famille, et les jésuites composèrent des ouvrages à sa louange.

BIBL. : K. DE LETTENHOVE, *les Huguenots et les Gueux*; Bruxelles, 1883-86, 6 vol. in-8.

GERARD (John), écrivain anglais, né à New Bryn (Lancashire) le 4 oct. 1564, mort à Rome le 27 juil. 1637. Il fit ses études au collège anglais de Douai, les acheva à Oxford et à Paris, puis fut ordonné prêtre à Rome et entra dans la Société de Jésus en 1588. Envoyé en mission à Londres, il fut en butte aux poursuites du gouvernement, fut emprisonné et torturé à la Tour d'où il parvint à s'évader en 1597. Après la découverte de la conspiration des poudres, il fut obligé de quitter l'Angleterre, déguisé en valet de l'ambassade d'Espagne (1606). Il séjourna à Rome, contribua à la fondation du collège des jésuites de Liège dont il fut le premier recteur (1614-1622), fut ensuite professeur à Gand et devint, en 1627, directeur des études du collège anglais de Rome. Il a

laissé : *A Narrative of the Gunpowder Plot*, dont le manuscrit est conservé au Stonyhurst College et qui a été imprimé dans *The Condition of Catholics* de J. Morris (Londres, 1871, in-8), trad. en français par le P. Forbes (Paris, 1872) et en allemand par Morris (Cologne, 1875). Citons encore de lui : *Narratio de rebus a se in Angliâ Gestis*, trad. en anglais par Kingdon (Londres, 1886, in-8), sous le titre de *During the persecution*. R. S.

BIBL. : J. MORRIS, *Life of Gerard*; Londres, 1881, 3^e éd.

GERARD (Charles), baron de BRANDON et comte de MACCLESFIELD, mort le 7 janv. 1694. Après avoir reçu une éducation soignée en France et à l'université d'Oxford, il leva à ses frais une troupe de cavalerie au début de la guerre civile et rejoignit le roi à Shrewsbury. Il commandait à Edgehill une brigade d'infanterie, et c'est grâce à lui que la défaite ne fut pas une déroute complète. Il prit part encore au siège de Bristol, se distingua à la bataille de Newbury, et à Newark où il fut blessé et fait prisonnier. Il succéda au comte de Carbery, en 1644, dans le commandement général du South Wales, s'empara de Cardiff, de Kidwelly, de Carmarthen, de Cardigan, mais éprouva un échec à Pembroke dont il revint faire le siège après avoir pris Haverfordwest. Il reçut l'ordre de rejoindre le prince Rupert à Bristol et combattit avec lui le général Brereton. Il dut retourner dans le South Wales où le général Laugharne obtenait des succès. Il le battit complètement à Newcastle Emlyn le 16 mai 1645. Ayant repris tous ses avantages il marcha sur Hereford où le roi le rejoignit après la bataille de Naseby. Gerard fut nommé lieutenant général de la cavalerie et commandant de la garde. Il escorta Charles dans ses diverses marches vers Oxford et vers Chester et fut grièvement blessé à la défaite de Rowton Heath (23 sept. 1645). Il s'attacha ensuite au parti du prince Rupert et, disgracié par le roi, se rapprocha quelque peu du Parlement. Mais ces velléités durèrent peu et il était à Oxford au moment où cette place se rendit aux parlementaires (1646). Il passa alors à La Haye avec Rupert, vint en France, fut nommé, en 1648, vice-amiral, suivit le roi à La Haye en qualité de gentilhomme de la chambre et prit une part importante à tous les actes du conseil, notamment à la déclaration au peuple anglais (oct. 1649). En 1654, nous le trouvons dans l'armée de Turrenne participant comme volontaire au siège d'Arras, puis à Paris où il machina un complot contre le protecteur. Son cousin John Gerard se chargea d'assassiner Cromwell, mais il est découvert et pendu. Charles Gerard n'était jamais à court de projets et d'intrigues. A Cologne, à Anvers, à Paris, à Bruxelles, à Amsterdam, il négocia avec une activité dévorante, soit pour faire empoisonner Cromwell, soit pour lever des troupes, équiper des vaisseaux, nouer des intelligences avec l'Angleterre. En 1660, il y rentrait avec le roi et, en récompense de ses services, recevait force faveurs et pensions. En 1662, il était nommé envoyé extraordinaire à Paris; en 1667, il recevait le commandement général de la milice du Hampshire et de l'île de Wight; en 1679, il était créé comte de Macclesfield. Toujours intrigant, il fut impliqué dans diverses louches affaires de concussion d'où il se tira habilement. On croit qu'il conseilla à Monmouth d'assassiner le duc d'York. Quoi qu'il en soit, il perdit en 1681 sa charge de gentilhomme de la chambre. Il se jeta dans l'opposition et, décrété de prise du corps en 1685, s'enfuit en Allemagne, puis en Hollande. Il revint en Angleterre à la révolution de 1688, commanda la garde du prince d'Orange, entra au conseil privé en 1689 et se fit donner plusieurs places lucratives.

Son fils *Charles*, né à Paris vers 1659, mort à Londres le 5 nov. 1701, siégea au Parlement pour le comté de Lancastre en 1679 et en 1681. Accusé de complot contre le gouvernement, il fut emprisonné à la Tour en 1683 et de nouveau en 1685. Condamné à mort, il fut gracié par le roi. De nouveau député de Lancastre au Parlement en 1689, il représenta ce comté jusqu'à son élévation à la pairie. Major général en 1694, il participa à l'attaque de Brest

(8 juin) où le général Talmash fut mortellement blessé. Il lui succéda, bombarda Dieppe et Le Havre et devint lord lieutenant de North Wales en 1696. Il fut encore envoyé extraordinaire à la cour de Hanovre en 1701. Il avait épousé en 1683 Anne Mason. Ce mariage fut dissous en 1698 par un divorce retentissant.

R. S.

GERARD (Alexander), écrivain anglais, né dans le comté d'Aberdeen le 22 févr. 1728, mort le 22 févr. 1795. Professeur de philosophie au Marischal College d'Aberdeen, il obtint en 1756 un prix de la Société philosophique d'Edimbourg pour un *Essai sur le Goût* qui fut imprimé en 1759. Citons encore de lui : *The Influence of the pastoral office on the character examined* (Aberdeen, 1760) ; *Dissertation on subjects relating to the Genius and the evidence of Christianity* (Edimbourg, 1766) ; *An Essay on the Genius* (Londres, 1774) ; *Liberty a cloak of maliciousness both in the American rebellion and in the manners of the times* (Aberdeen, 1778) ; *Sermons* (1782, 2 vol.), etc.

R. S.

GERARD (Conrad-Alexandre), diplomate français, né à Massevaux (Haute-Alsace) le 12 déc. 1729, mort à Paris le 15 avr. 1790. Il était fils de Claude Gérard, secrétaire et procureur fiscal du comte de Rottembourg, et de Françoise Wetzlerin. Désigné à la confiance de Choiseul par l'érudit alsacien Schapflin, il débuta dans la diplomatie comme secrétaire de légation (1753-1759), près l'électeur palatin à Mannheim ; secrétaire d'ambassade à Vienne (1761-1766), il y fut chargé d'affaires du 27 févr. au 29 déc. 1764 et, en 1765, fut envoyé en Pologne auprès du général Branicki, chef du parti opposé au roi Stanislas-Auguste. En juil. 1766, Gérard fut nommé premier commis aux affaires étrangères avec le titre de secrétaire du conseil d'Etat. Dès lors les faveurs de la cour lui furent acquises. En mars 1778, il fut nommé ministre plénipotentiaire à Washington, où il resta jusqu'en sept. 1779. A son retour, il fut fait conseiller d'Etat et prêteur royal à Strasbourg (1780). C'était le frère aîné de Gérard de Rayneval (V. ce nom) avec lequel on l'a souvent confondu.

LOUIS FARGES.

GERARD (Georges-Joseph), historien belge, né à Bruxelles en 1734, mort à Bruxelles en 1814. Il devint, en 1772, secrétaire de l'impératrice près le gouvernement des Pays-Bas, secrétaire perpétuel de l'Académie de Bruxelles et directeur de la bibliothèque de Bourgogne. Chargé de recueillir et de cataloguer les collections des jésuites après la dissolution de l'ordre, il fut accusé d'avoir détourné des manuscrits précieux, mais cette accusation ne fut jamais clairement établie. Desintéressé à l'époque de la révolution brabançonne, Gérard vécut dans la retraite, se vouant tout entier aux études historiques et numismatiques ; sous l'Empire, il accepta la direction de la bibliothèque publique de Bruxelles et le mandat de conseiller municipal. C'était un savant actif et consciencieux ; on lui doit un grand nombre de travaux importants pour l'histoire de Belgique. En voici les principaux : *Recherches sur les monnaies frappées dans les Pays-Bas au nom et aux armes des ducs de la maison de Bourgogne* (Gand, 1778, in-8) ; *Notices historiques sur D. Anselme Berthod* (Bruxelles, 1778, in-4) ; *Notice sur la vie et les ouvrages de l'historien Luc Van der Vynct* (Bruxelles, 1779, in-4). Beaucoup d'autres ouvrages sont demeurés à l'état de manuscrit ; E. Varenbergh en a dressé la liste complète.

BIBL. : *Annuaire de l'Académie royale de Belgique pour 1837*. — E. VARENBERGH, *Notice sur G.-J. Gerard*, dans la *Biographie nationale de Belgique*.

GERARD (Philippe-Louis), écrivain français, né à Paris en 1737, mort en 1813. Il a raconté que sa jeunesse fut livrée à des égarements de diverses sortes ; mais il se convertit, entra dans les ordres, et écrivit pour la défense de la religion. Il en fut récompensé, dès 1775, par les éloges de l'assemblée du clergé et par le très grand succès d'un de ses livres : *le Comte de Valmont ou les Egarements de la*

raison (Paris, 1774, 2 vol. in-8, anonyme ; réimprimé l'année suivante avec nom d'auteur). Cet ouvrage fut successivement augmenté, puis complété par une *Théorie du bonheur* ; il formait 6 vol. in-8, en 1823, date de la 14^e édit.

GÉRARD (Michel), homme politique français, né à Saint-Martin-des-Vignes, faubourg de Rennes, le 2 juil. 1737, mort à Tuel-en-Montgermont (Ille-et-Vilaine) le 6 déc. 1815. Cultivateur à Tuel-en-Montgermont, il fut élu député du tiers aux Etats généraux par la sénéchaussée de Rennes, le 17 avr. 1789. Il se rendit à Paris avec son habit breton, et son costume et sa bonhomie lui valurent aussitôt une popularité. Necker fit au cultivateur un accueil des plus flatteurs (1^{er} mai 1789) et on l'applaudit à la procession et à l'ouverture des Etats (4 et 5 mai). Le père Gérard, comme on l'appelait, entra dans la Société des Amis de la Constitution, dont les membres lui empruntèrent la veste et les cheveux plats. « Bonjour, mon bonhomme », lui dit Louis XVI, et ce mot mit le comble à la popularité du député breton. On fit de nombreux portraits de lui (Soliman Lieutaud en signala 13). Tous les partis usèrent de son nom. Les royalistes lancèrent un pamphlet intitulé *Motion du père Gérard, député de Bretagne, déposée sur le bureau à l'Assemblée des Jacobins le 27 avr. 1790*. En 1792, Collot d'Herbois publia l'*Almanach du père Gérard*, qui eut le plus vif succès. Dans plusieurs pièces de théâtre, le personnage du moraliste familial porta le nom du père Gérard. Pendant ce temps notre député assistait régulièrement aux séances de l'Assemblée où il subordonna ses votes à ceux de son illustre collègue Le Chapelier. Il réclama la suppression des droits de détail sur les vins et l'eau-de-vie (14 déc. 1789) et celle de toutes les banalités (1^{er} mars 1790), et demanda que les curés des campagnes ne fussent pris que dans les campagnes (15 juin) et qu'on fixât à 1,200 livres leur traitement qui serait payé par les paroisses (17 juin). Sa motion de suspendre le traitement des députés parce qu'ils ne votaient pas assez vite la constitution (nov.) continua à lui donner un renom de bon sens piquant. Après la session, Michel Gérard rentra dans la vie privée et dans l'obscurité.

Etienne CHARAVAY.

BIBL. : *Moniteur*. — René KERVILER, *Recherches et notices sur les députés de la Bretagne aux Etats généraux*, t. 1, p. 340.

GÉRARD (Marguerite), peintre français, née à Grasse en 1762, morte à Paris en 1837. Cette femme artiste était la belle-sœur de Fragonard, fut son élève et dut beaucoup à ses leçons. Fragonard avait épousé, à quarante ans, l'aînée des douze enfants d'une famille de distillateurs de Grasse. Celle-ci était elle-même un peu peintre, et travaillait à des miniatures et à des éventails. Elle rappela à son mari qu'elle avait au pays une petite sœur de quatorze ans, qu'elle voulait avoir auprès d'elle. Marguerite Gérard collabora, au début, avec Fragonard ; le maître retouchait ses essais et lui faisait signer une charmante planche : *Mosieur Fanfan jouant avec Monsieur Polichinelle et Compagnie* : c'était le portrait du fils du peintre, Alexandre-Evariste. Après avoir peint, sous l'influence de Fragonard, un certain nombre de sujets amables, de scènes intimes, Marguerite Gérard chercha à adopter une manière plus personnelle ; elle se rapprochait d'une sorte de style Louis XVI, puis Directoire ; elle était, à ce moment, dans la même voie que Debucourt et Boilly. Elle se préoccupait beaucoup de Terburg, et voulait rivaliser avec le maître hollandais, tout en mettant en scène des personnages de son temps. On peut citer plusieurs de ses tableaux qui indiquent cette tendance : *le Premier Pas de l'enfant, la Leçon de dessin, Deux Jeunes Epoux lisant leurs lettres d'amour, le Présent, l'Elève intéressante, Dors, mon enfant, le Triomphe de Raton*, etc. Marguerite Gérard obtint sous le Consulat, sous l'Empire et sous la Restauration, une vogue qui dura assez longtemps. Elle a peint, avec Boilly, les portraits de Tallien et de M^{lle} Ricamar. Fidèle au souvenir de Fra-

gonard, après la mort de celui-ci, survenue en 1806, elle a reproduit ses traits dans quelques-unes de ses compositions. M. le baron Roger Portalis a publié le journal intime, les correspondances affectueuses qu'elle échangeait avec son beau-frère et ami *Frago*. Marguerite Gérard ne devait pas, du reste, toucher au même ordre de compositions que son maître; elle a su rester femme, et son pinceau s'est borné à rendre le sentiment familial et une douce intimité.

Ant. VALABRÈGUE.

BIBL. : Ed. et J. DE GONCOURT, *L'Art du XVIII^e siècle*, 3^e série. — Baron Roger PORTALIS, *Honoré Fragonard, sa vie et son œuvre*. — Paul MARMOTTAN, *L'École française de peinture* (1789-1830).

GÉRARD (François, baron), peintre français, né à Rome le 11 mai 1770, mort à Paris le 11 janv. 1837. Le père de Gérard était attaché, comme intendant, à la maison du bailli de Breteuil, ambassadeur à Rome, puis à celle du cardinal de Bernis : sa mère était Romaine. Gérard fut ramené en France à l'âge de douze ans ; il fut admis à la *Pension du roi*, fondée par M. de Marigny ; il entra ensuite dans l'atelier du sculpteur Pajou, puis chez Brenet et chez David. En 1789, il obtint un second prix de Rome ; le sujet du concours était *Joseph reconnu par ses frères*. Lorsque la Révolution éclata, Gérard, violemment arraché à ses travaux, fut compris dans une réquisition, et demanda d'entrer dans le corps du génie. David le fit nommer membre du tribunal révolutionnaire ; Gérard feignit une maladie pour se soustraire à ces redoutables fonctions. Le *Bélisaire*, qu'il exposa en 1793, commença sa réputation. Il se faisait connaître, en même temps, comme portraitiste ; il peignit les portraits d'*Isabey* (musée du Louvre), et de *M^{lle} Brongniart*. Il entra en plein dans la voie du succès, en 1798, avec *Psyché recevant le premier baiser de l'Amour*, œuvre élégante, plastique, et pénétrée d'un sentiment néo-grec. À côté de David, Gérard s'inspirait de l'antiquité, avec moins d'austérité et plus de grâce. Il était dans toute la force de son talent, au moment où Bonaparte fut nommé premier consul. Un monde nouveau, séduit par sa réputation, se mit à rechercher ses pinceaux. Gérard se voua entièrement au portrait, pendant plusieurs années. Il avait fait un chef-d'œuvre en ce genre en peignant M^{me} Regnault de Saint-Jean d'Angély. Il fit poser tour à tour devant lui le général Moreau, Suard, Canova, M^{me} Récamier, M^{me} Lætitia, Joséphine. Le portrait de Napoléon I^{er}, en costume impérial, fut peint au début de l'Empire. En 1807, Gérard fit un nouveau portrait de Joséphine, alors impératrice. Napoléon le ramena à la peinture d'histoire, en lui commandant la *Bataille d'Austerlitz*, tableau de vastes dimensions, où nous ne trouvons pas le mouvement ni l'ampleur qui distinguent les œuvres de Gros. Sous la Restauration, Gérard demeura le portraitiste officiel de la famille royale. Il avait été présenté à Louis XVIII par Talleyrand. Il peignit le roi, la plupart des personnages étrangers, amenés en France, à la suite de la chute de l'Empire. Il composa aussi une *Entrée de Henri IV à Paris* ; ce tableau, qui renfermait une allusion légitimiste, le fit nommer premier peintre du roi. Il reçut le titre de baron en 1819. Gérard peignit le sacre de Charles X ; il donna sa démission de premier peintre en 1830. Gérard avait les qualités et les défauts qui constituent le peintre de cour et le peintre à la mode. Il possédait beaucoup d'harmonie et de grâce, une grande suavité de touche, un coloris agréable et fin, une légèreté de pinceau, faite pour plaire. Il ne faut pas demander à ses œuvres la vivacité d'expression, l'avantage de modèle, le sentiment dramatique qui font la force de quelques portraitistes modernes. La couleur argentine de Gérard devient quelquefois blafarde ; son exécution est mince et trop délicate. Dans les dernières années de sa vie, la manière de Gérard s'était beaucoup amoïlie. Parmi les meilleurs portraits de Gérard, on peut citer celui de M^{me} de Staël (à M. le duc de Broglie), de la reine de Naples et ses enfants (au prince Murat), de Marie-Louise (à M. le baron Gérard, descendant de l'artiste). Ant. VALABRÈGUE.

BIBL. : H. GÉRARD, *Notice sur l'œuvre du baron Gérard*, en tête de l'œuvre du peintre gravé à l'eau-forte. — Ch. LENORMANT, *François Gérard, peintre d'histoire, essai de biographie et de critique*. — Henri DELABORDE, *la Peinture de portrait en France*, (*Œuvre de François Gérard*, dans la *Revue des Deux Mondes* du 15 oct. 1856. — Ch. BLANC, *Histoire des Peintres de toutes les Ecoles*.

GÉRARD (Etienne-Maurice, comte), maréchal de France, né à Damvilliers (Meuse) le 4 avr. 1773, mort à Paris le 17 avr. 1852. Parti comme volontaire le 1^{er} oct. 1791, il fit avec éclat les premières campagnes de la Révolution, devint en 1796 aide de camp de Bernadotte, prit part comme colonel aux batailles d'Austerlitz, d'Éna, de Halle (1805-1806), fut nommé général de brigade (13 nov. 1806), commanda la cavalerie saxonne à Wagram (1809), passa ensuite à l'armée de Portugal (26 juil. 1810-1^{er} oct. 1811) et se fit encore remarquer à la bataille de Fuentes d'Onoro. Attaché en 1812 au corps d'armée du prince d'Eckmühl, il gagna à la Moskowa le grade de général de division (23 sept.), puis, pendant la célèbre retraite, contribua à sauver l'arrière-garde de la grande armée, qu'il commanda ensuite avec une rare énergie sous Murat et sous le prince Eugène. Après la bataille de Bautzen (mai 1813), où il s'était couvert de gloire, il fut mis à la tête du 11^e corps (3 sept.). Grièvement blessé à Leipzig (18 oct. 1813), il n'en prit pas moins part, avec sa vaillance accoutumée, à la campagne de France et fut le héros principal des batailles de La Rothière et de Montereau. La Restauration le fit grand cordon de la Légion d'honneur, chevalier de Saint-Louis et inspecteur général de la 3^e division militaire. Napoléon, après son retour de l'île d'Elbe, lui donna le commandement de l'armée de la Moselle (22 mars 1815), qui devint peu après le 4^e corps de l'armée du Nord et le nomma pair de France (2 juin). Gérard fit avec éclat la courte campagne de Belgique. La victoire de Ligny (16 juin) fut en grande partie due à sa valeur. Deux jours après, il ne tint pas à lui que Grouchy, son chef, ne marchât au canon sur Mont-Saint-Jean, ce qui eût sans doute fait pour nous de Waterloo une victoire.

Après le licenciement de l'armée de la Loire, Gérard dut quitter la France, où il ne rentra qu'en 1817. Les électeurs du 1^{er} arrondissement de Paris l'envoyèrent le 28 janv. 1822 à la Chambre des députés, où il prit une place distinguée dans les rangs de l'opposition libérale. Non réélu en 1824, il rentra au Palais-Bourbon en nov. 1827. La révolution de 1830 combla tous ses vœux. Membre de la commission municipale de l'Hôtel de Ville pendant les journées de Juillet, il fut, dès le 11 août, appelé par Louis-Philippe au ministère de la guerre qu'il occupa jusqu'au 16 nov. de la même année ; nommé le 17 août maréchal de France, il commanda à deux reprises (août 1831, nov. 1832) l'expédition française de Belgique et dirigea avec succès le siège d'Anvers (nov.-déc. 1832). Rappelé à la Chambre des pairs (11 févr. 1833), il fut quelque temps (18 juil.-19 oct. 1834) ministre de la guerre et président du Conseil, succéda comme grand chancelier de la Légion d'honneur au maréchal Mortier (4 févr. 1836), commanda les gardes nationales de la Seine du 11 déc. 1838 au 21 oct. 1842, rentra à cette dernière date à la grande chancellerie, où il resta jusqu'à la révolution de Février et fut, peu avant sa mort, appelé au Sénat (26 janv. 1852) par l'auteur du coup d'Etat du 2 décembre. A. DEBDOUR.

GÉRARD (Edmond), poète français, né à Bordeaux vers la fin du XVIII^e siècle, mort en 1831. On ne sait rien ou presque de sa vie. Il publia en 1818 un recueil de vers intitulé *Poésies diverses* et en 1825 une élégie sur le voyage de Marie Stuart. Il y a déjà chez lui un peu de la sentimentalité et de la mélancolie des romantiques. Il collabora à plusieurs journaux littéraires ainsi qu'à la *Quotidienne*. Ch. LE G.

GÉRARD (Alexander), explorateur anglais, né à Aberdeen le 17 févr. 1792, mort à Aberdeen le 15 déc. 1839. Entré dans l'armée en 1808, il servit avec Indes où il remplit divers emplois d'ordre administratif. Il étudia avec

passion les chaînes de l'Himalaya et c'est à lui qu'on doit les premières notions géologiques sur ces montagnes (*Asiatic Researches*, XV, 339). Il accomplit diverses explorations dans l'Himalaya, notamment en 1817-1818, en 1819 et en 1821. Gérard pénétra aussi dans la Tartarie chinoise, d'où il rapporta des fossiles. On a imprimé : *Journey from Subathoo to the Shipké in Chinese Tartary* (dans *Journ. Asiat. Soc. of Bengal*, 1842); *Journal of a journey from Shipké, to the frontier of Chinese Thibet* (dans *Edinb. Journ. of Science*, 1824); *Account of an attempt to penetrate by Bekhur to Garvo and Lake Manasarowara* (dans *Narrative* de Lloyd, 1840, t. II). M. Lloyd a aussi publié le récit de ses voyages dans l'Himalaya de 1817 à 1819, dans *On Account of Koonawar* (1841, in-8). — Son frère *Patrick* (1794-1848), également officier dans l'armée du Bengale, a laissé un grand nombre d'observations météorologiques et géologiques, publiées dans les organes spéciaux.

R. S.

GÉRARD (Pierre-Auguste-Florent), juriconsulte et historien belge, né à Bruxelles en 1800, mort à Bruxelles en 1882. Il devint auditeur général près la cour militaire de Bruxelles. Il s'adonna avec un égal succès aux études juridiques et historiques. La liste complète de ses ouvrages se trouve dans la *Bibliographie nationale* de Koninck (II, 118-120). En voici les principaux : *Ferdinand Rapedius de Berg*; *Mémoires et documents pour servir à l'histoire de la révolution brabançonne* (Bruxelles, 1842, 2 vol. in-8); *Histoire de la législation nobiliaire en Belgique* (Bruxelles, 1846, in-8); *Corps de droit pénal militaire* (Bruxelles, 1847, in-8); *Histoire des Carolingiens* (Leipzig, 1863, 2 vol. in-8), en collaboration avec *Warnkönig* (V. ce nom); *Etudes historiques et critiques sur la constitution belge* (Bruxelles, 1869, in-4).

GÉRARD (Le baron Henri-Alexandre), littérateur et homme politique français, neveu du baron François Gérard, né à Orléans le 22 mars 1818. Vérificateur à la direction des musées de Paris (1840-1849), maire de Barbeville (Calvados), conseiller général du cant. de Balleroy, il fut élu député du Calvados le 4 sept. 1881, au second tour de scrutin, avec un programme monarchiste. Membre de la droite, il combattit surtout la politique de J. Ferry. Réélu le 4 oct. 1885, il appuya le boulangisme et fut encore réélu député de Bayeux en 1889 et 1893 par 8,442 voix sans concurrent. Le baron Gérard, administrateur de la Compagnie des chemins de fer de l'Ouest, a publié : *Œuvre du baron François Gérard avec notice et éclaircissements* (Paris, 1852-1857, 3 vol. in-fol.); *François Gérard. Correspondance* (Paris, 1867, in-8).

GÉRARD (Cécile-Jules-Basile), chasseur français, né à Pignans (Var) le 14 juin 1817, noyé dans le Jong (Sierra Leone) en juin 1864. Engagé volontaire dans les spahis, il se rendit célèbre en Algérie comme *tueur de lions*; il en abattit 25 en onze ans. Gérard avança jusqu'au grade de capitaine. Parti pour visiter le pays de Kong, il périt en route. Il a écrit *La Chasse aux lions* (1855, in-18) et *le Tueur de lions* (1858, 3^e éd.).

GÉRARD (Jules-Françisque), né à Wissembourg (Bas-Rhin) le 14 avr. 1837. Élève de l'École normale supérieure (1858), agrégé des lettres en 1861 et de philosophie en 1863, docteur en lettres en 1876, professa la philosophie d'abord au lycée de Besançon (1861-75), puis aux facultés de Clermont (1875) et de Nancy (1877). Le 4 avr. 1882, il fut nommé recteur de l'Académie de Grenoble, et, le 42 sept. 1890, recteur de l'Académie de Montpellier. Il a écrit : *Quid de Idealismo Berkleius censuerit* (Paris, 1876, in-8) (sa thèse latine); *la Philosophie de Maine de Biran* (1876, in-8), et *Maximes morales du petit écolier français*.

H. M.

GÉRARD (Auguste), diplomate français, né à Paris le 28 mars 1852. Ancien élève de l'École normale supérieure, lecteur de l'impératrice Augusta, entré aux affaires étrangères comme chef du service de la presse (2 mars 1880),

M. Gérard était deuxième secrétaire à Washington quand Gambetta le choisit comme son chef de cabinet (18 déc. 1881). Après la chute du grand ministère, il fut nommé premier secrétaire à Madrid (16 févr. 1882), où il remplit les fonctions de chargé d'affaires du 4^e août au 6 nov., puis à Berne (15 juil. 1884). Il a été depuis conseiller d'ambassade à Rome-Quirinal (8 déc. 1885), ministre plénipotentiaire au Montenegro (8 janv. 1889) et enfin au Brésil (29 nov. 1890). On lui doit quelques articles de revue, philosophiques et littéraires, et la traduction française du célèbre ouvrage de Burckhardt, *Le Cicerone* (Paris, 1886-92, 2 vol.).

L. F.

GÉRARD DE BEAUREPAIRE (Nicolas) (V. BEAUREPAIRE).

GÉRARD DE BROGNE (Saint), né à Staves (comté de Namur) en 890, mort en 957, canonisé en 1131. Fête le 14 oct. Les bénédictins prétendent qu'il appartenait à la famille des ducs d'Austrasie. Dès sa première jeunesse, il entra au service de Béranger, comte de Namur. Envoyé par celui-ci en mission auprès du comte Robert (917), il se rendit un jour de Paris à Saint-Denis, et se prit d'ardente dévotion pour les reliques de saint Eugène; afin de ne s'en point séparer, il se fit moine dans l'abbaye, et y apprit à lire. En 938, il rentra dans son pays et fonda le monastère de Brogne, qu'il soumit à la sévère observance de la règle de Saint-Benoît; il contribua puissamment à la rétablir dans plusieurs autres maisons, notamment Saint-Bavon et Saint-Ghislin : de là le titre de *restaurateur de la discipline monastique*, qui lui a été donné.

BIBL. : MABILLON, *Acta sanctorum ordinis S. Benedicti*; Paris, 1668-1702, 9 vol. in-fol. — SOURIS, *Vie de saint Gérard*; Namur, 1612. — BARON, *la Belgique monumentale*; Bruxelles, 1814.

GÉRARD DE CRÉMONE, savant traducteur italien, né à Crémone (Lombardie) en 1114, mort à Crémone en 1187. Carmona, en Andalousie, l'a longtemps revendiqué. Il étudia d'abord la philosophie dans sa ville natale, puis se rendit à Tolède, y apprit l'arabe et traduisit de cette langue en latin environ soixante-dix ouvrages scientifiques. Il y a incertitude, il est vrai, sur la paternité d'un certain nombre de ces traductions, qui pourraient tout aussi bien être l'œuvre de *Gherardo da Sabbionetta*, parfois dénommé aussi *Gherardo Cremonese* (V. GÉRARD DE SABBIONETTA); mais on peut attribuer à peu près sûrement au premier les suivantes : *Instrumentum primi mobilis... Gebri, filii Aflla Hispalensis... libri IX de Astronomia* (Nuremberg, 1583, in-fol.); *l'Almageste*, de Ptolémée (Venise, 1515, in-fol.); *De Causis crepusculorum liber unus et Opticæ thesaurus* d'Alhazen, imprimés avec le *De Crepusculis* de Petrus Nonius (Bâle, 1752, in-fol.); et d'autres demeurées manuscrites.

BIBL. : V. GERARD DE SABBIONETTA.

GÉRARD DE FLORENNES, évêque de Cambrai, né à Aruita (Erwitte, près de Halle, en Thuringe), mort à Cambrai en 1048. Henri II lui conféra en 1012 l'évêché de Cambrai. Son épiscopat fut des plus agités : la lutte entre le pouvoir royal ou impérial et la féodalité était arrivée à son paroxysme. Attaché aux monarques allemands par les liens de la reconnaissance, Gérard les servit avec un zèle ardent. Il réforma la discipline dans les monastères de son diocèse. Il fit preuve d'une grande activité, mais on lui reproche d'avoir combattu toutes les innovations, même quand elles étaient excellentes, comme, par exemple, l'institution de la trêve de Dieu.

BIBL. : BALDERIC, *Gesta episcoporum Cameracensium*; Douai, 1615, in-fol. — D. LUC D'ACHERY, *Spicilegium*; Paris, 1655-1677, 13 vol. in-4. — GUESQUIÈRE, *Acta Sanctorum Belgii selecta*; Bruxelles, 1783-94, 6 vol. in-4.

GÉRARD DE GROOTE (V. GROOTE [Gérard]).

GÉRARD DE NERVAL (V. NERVAL).

GÉRARD DE RAYNEVAL (Joseph-Mathias), diplomate français, né à Massevaux (Haute-Alsace) le 24 févr. 1736, mort à Paris le 31 déc. 1812. En 1767, on le trouve chargé d'affaires à Ratisbonne et l'année suivante à Dantzig. Ministre plénipotentiaire depuis 1772, il fut envoyé

secrètement à Londres en sept. 1782, sous le nom de Castel pour les premières ouvertures relatives à la paix. Pour la négociation définitive, dans laquelle il fut chargé spécialement des intérêts de l'Espagne, Gérard de Rayneval reçut le titre de ministre plénipotentiaire à Londres (19 janv. 1783). Révoqué en 1792 par Dumouriez, il passa dans la retraite une partie de la Révolution, fut de l'an V à l'an XIII un des rédacteurs de *la Clef du Cabinet des Souverains*, correspondant de la classe d'histoire ancienne et de littérature de l'Institut (1804) et, en 1807, vice-président de la commission du protocole. Il a laissé plusieurs ouvrages de droit international et d'histoire diplomatique, notamment les *Institutions du Droit de la nature et des gens* (Paris, 1803, in-8). — Son fils, *François-Joseph-Maximilien* Gérard de Rayneval, né à Versailles le 8 oct. 1778, mort à La Granja, en Espagne, le 16 août 1836, suivit aussi la carrière diplomatique. Baron depuis 1818, directeur des affaires politiques et de la chancellerie depuis le 20 févr. 1819, il fut nommé sous-secrétaire d'Etat le 17 oct. 1820. Il occupa ensuite le poste de ministre à Berlin (1821), puis ceux d'ambassadeur à Berne (1825), à Vienne (1829) et à Madrid (1832). — Un de ses fils, *Louis-Alfonse-Maximilien* Gérard de Rayneval, né le 1^{er} avr. 1813, mort à Paris le 10 févr. 1858, fit aussi une brillante carrière dans la diplomatie et fut ambassadeur à Naples (1851) et à Saint-Petersbourg (1857).

Louis FARGES.

BIBL. : Introduction à l'édition de 1832 des *Institutions du Droit de la nature et des gens*; Paris, in-8. — F. MASSON, *le Département des Affaires étrangères pendant la Révolution*; Paris, 1877, in-8. — *Annales diplomatiques*.

GÉRARD DE SABBIONETTA, appelé aussi quelquefois *Gherardo Cremonese*, savant italien du xiii^e siècle, né à Sabbionetta, près de Crémone. Il était peut-être le fils de Gérard de Crémone (V. plus haut). Comme lui, il étudia la langue arabe et fut en outre, paraît-il, un excellent médecin et un astrologue renommé. Il a laissé : *Theorica planetarum* (Ferrare, 1472, in-4), livre qui, malgré les attaques de Regiomontanus, a eu un grand succès et a été plusieurs fois réimprimé, notamment à la suite de la *Sphæra* de Sacrobosco ; *Geomantiæ astronomicæ libellus*, imprimé d'abord à la suite des *Œuvres* de Corn. Agrippa (Lyon, s. d., 2 vol. in-8) et traduit en français par de Salerne (Paris, 1615, in-8; nombr. édit.); des *Judicia* manuscrits (bibl. Vatic., n° 4083); des traductions du traité de médecine ou *Canon d'Avicenne* (1^{re} édit., s. l. n. d., in-fol.; dern. édit., Venise, 1592, 2 vol. in fol.), des œuvres d'Abou-bekr-Razès (Lyon, 1510, in-8; Venise, 1510, in-fol.; Bâle, 1544), etc.

L. S.

BIBL. : Biondo FLAVIO, *Italia illustrata*; Rome, 1475, in-fol. — PIPINI, *Cronica*, dans les *Rerum italicarum scriptores* de Muratori, t. IX, col. 600; Milan, 1729-38, 27 vol. in-fol. — J.-F. MONTUCLA, *Hist. des mathématiques*; Paris, an VII, t. I, p. 509, in-4. — JOURDAN, *Recherches critiques*; Paris, 1819, in-8. — G. LIBRI, *Hist. des sciences mathématiques*; Paris, 1838, t. I, p. 168, in-8. — Balth. BONCOMPAGNI, *Della Vita et delle opere di G. Cremonese et di G. da Sabbionetta*; Rome, 1851, in-4, et dans les *Atti dell' Accad. di nuovi Lincei*, IV, 1851. — CHASLES, dans les *Comptes rendus de l'Académie des sciences de Paris*, 1841, XLII, p. 497, et 1852, XXXIV, p. 889.

GÉRARD Doc, peintre hollandais (V. Dou).

GÉRARDIN (Joseph-Camille), né à Pont-Saint-Vincent (Meurthe-et-Moselle) le 21 mars 1837. Agrégé des facultés de droit (1864), attaché à la faculté de droit de Paris, où il devint professeur de droit romain (1872), puis de Pandectes (1892), c'est un des romanistes les plus distingués de notre temps. Il a traduit en collaboration avec Paul Jozon le *Traité des obligations* de Savigny (1872, 2 vol. in-8, 2^e éd.), et a publié dans la *Nouvelle Revue historique de droit français et étranger* (années 1884, 1885, 1889), trois études de droit romain sur l'*Acquisition des fruits par l'usufruitier*, sur la *Solidarité*, sur la *Tutelle*. On lui doit aussi des traductions et annotations de lois prussiennes dans l'*Annuaire de Législation étrangère*, publié par la Société de législation comparée. E. G.

GÉRARDMER. Ch.-l. de cant. du dép. des Vosges, arr. de Saint-Dié, à 670 m. d'alt., sur la rive E. du lac de même nom et la Jamagne, ruisseau de décharge du lac et affluent de la Vologne; tête de ligne de l'embranchement Epinal-Gérardmer; 7,497 hab. Tissage mécanique de toiles de lin et de chanvre; fabrication de toiles à bras à domicile; fabriques de bois de brosses, de feutres et de pâte à papier; boissellerie; commerce de bois, de toiles renommées et de fromages dits *gérômé*; établissements hydrothérapeutiques; importante station d'été; orphelinat; hospice pour vieillards; caserne d'infanterie. Les nombreux blocs erratiques qu'on appelle les *moutons de Gérardmer* et qui sont disséminés dans les environs indiquent qu'autrefois la contrée était couverte de glaciers. Suivant la tradition, Gérardmer doit son nom à Gérard d'Alsace, duc de Lorraine, qui vers 1050 aurait construit sur une petite éminence près de la Jamagne une tour fortifiée, dont on montre encore les fondations au milieu du cimetière actuel. Cependant le plus ancien document qui fasse mention de Gérardmer ne date que de 1285; il nous apprend que Ferry III, duc de Lorraine, concéda aux sires de Hattstadt la propriété des lacs et terres de Gérardmer et de Longemer pour en faire une *ville neuve*. A la fin du xvi^e siècle, à l'extinction de la famille de Hattstadt, le fief de Gérardmer fit retour aux ducs de Lorraine, qui pendant longtemps en partagèrent les droits seigneuriaux avec le chapitre de Remiremont. Gérardmer est la patrie de l'abbé Gérard Gley (1761-1830), littérateur et historien, et de Colet (1806-1882), archevêque de Tours. Le lac de Gérardmer, magnifique nappe d'eau, de forme ovale, de 2 kil. de long sur 800 m. de large, pittoresquement encadrée dans une double ligne de montagnes, a donné lieu au dicton local : *Sans Gérardmer et un peu Nancy, que serait la Lorraine?* L'unique ruisseau qui alimente le lac est le Phény qui, avant l'époque des glaciers vosgiens où le lac n'existait pas encore, s'écoulait à l'O. par la vallée du Beillard. Plus tard, la partie supérieure de cette vallée fut barrée par une puissante moraine. Cette digue arrêta le Phény et le lac se forma. Ses eaux refoulées, au lieu de s'écouler vers la Moselle dans la direction normale de la vallée du Beillard, durent chercher une issue du côté d'amont et se déversent maintenant par la Jamagne dans l'étroite gorge de la Vologne.

L. W.

BIBL. : J.-B. JACQUOT, *Essai de topogr. phys. et médic. du cant. de Gérardmer*; Strasbourg, 1826. — DEFRANOUX, *Précis hist. et topogr. sur le cant. de Gérardmer*, 1832. — H. LEPAGE, *Notice hist. et descript. de Gérardmer*. — X. THIRIAT, *Gérardmer et ses environs*. — S[LAUCEROTTE], *Gérardmer, son établissement hydrothérapeutique et ses environs*; Paris, 1864. — MOUGEOT, *Gérardmer médical*, dans *Bull. de la Soc. philom. vosgienne*, 1882-83. — Léon GERMAIN, *les Armoiries de Gérardmer*, dans *Journ. de la Soc. d'archéol. lorraine*, 1834. — Léon LOUIS, *le Département des Vosges*; Epinal, 1887, VI, pp. 309-310.

GERASA (aujourd'hui DJERASH). Localité de l'ancienne Palestine, qui ne prit d'importance que dans les temps qui avoisinent le christianisme et fut, à l'époque romaine, l'une des villes les plus importantes et les plus florissantes de la région transjordanique. On croit que les Évangiles ont voulu la nommer à l'occasion de la guérison d'un démoniaque opérée par Jésus sur la rive orientale du lac de Génésareth; mais Gerasa est à une distance beaucoup trop considérable pour convenir en cette place. Gerasa appartenait géographiquement à la Décapole; ses ruines sont parmi les plus considérables de la région.

GÉRAUD, comtes d'Armagnac (V. ARMAGNAC).

GÉRAUD (Saint), comte d'Aurillac, né entre le 16 oct. 854 et mars 856, mort à Cezerniac, dans le Lot, le 13 oct. 909. Il était fils de Gérard, fils lui-même de *Gérard* (V. ce nom), comte d'Auvergne, et d'Adeltrude. Orphelin de bonne heure (879), il se trouva à la tête de vastes domaines situés non seulement dans la Haute-Auvergne, mais dans le Rouergue, le Quercy, le Limousin et même le Poitou. Au point de vue politique, il suivit en général le parti du comte d'Auvergne, Guillaume le Pieux, auquel il confia Ebles, fils

du duc d'Aquitaine, Rannulphe II, après l'avoir enlevé secrètement de Poitiers. Il compta aussi parmi les partisans de Charles le Simple. A la suite d'un voyage à Rome auprès du pape Formose (894), il résolut la fondation de l'abbaye d'Aurillac (V. ce mot). L'abbaye reçut en mai 899 la sauvegarde de Charles le Simple, et la basilique abbatiale fut dédiée en 907. Saint Géraud la dota encore de plusieurs domaines en Auvergne et en Quercy par son testament. Il ne se maria jamais. Le titre de saint lui fut décerné au début du x^e siècle par Odon, abbé d'Aurillac dès 928, qui écrivit la vie de son prédécesseur. L. F.

BIBL. : M^r BOUANGE, *Saint Géraud d'Aurillac et son illustre abbaye*; Aurillac, 1881, 2 vol. in-8.

GÉRAUD (Pierre-Hercule-Joseph-François), archéologue français, né au Caylar, près de Lodève (Hérault), en 1812, mort à Paris en 1844. Ses parents le mirent chez un avoué de Clermont, où il commença à se faire connaître par des articles de journaux et des chansons républicaines qui furent louées par Béranger. En 1834, il vint à Paris, où il entra bientôt comme secrétaire chez Dureau de La Malle, le célèbre archéologue, sous la direction duquel il prit le goût des recherches savantes. Son premier mémoire présenté à l'Académie des inscriptions et belles-lettres avait pour sujet *Paris sous Philippe le Bel* : il fut publié dans la *Collection des documents relatifs à l'histoire de France* (année 1837). Dureau de La Malle engagea le jeune érudit à se présenter à l'École des chartes, où il entra en 1837. Au bout de six mois, il fut choisi comme collaborateur de Fréville pour recueillir les documents relatifs à l'histoire des Albigeois, et, en 1840, il fut nommé secrétaire de la commission des fouilles de Carthage. Au milieu de ces travaux, il trouvait le temps de publier un très remarquable *Essai sur les livres dans l'antiquité et particulièrement chez les Romains* (1838, in-4). Une phthisie l'emporta en pleine activité. Géraud a donné à la *Bibliothèque de l'École des chartes*, dont il a été un des fondateurs et au *Bulletin de la Société de l'histoire de France*, un grand nombre d'articles, dont le plus connu est la *Vie d'Ingelberge, femme de Philippe-Auguste*, couronnée par l'Académie des inscriptions. E. BERTHAUX.

BIBL. : *Bulletin de la Société de l'histoire de France*, août 1844.

GÉRAUDAT. Com. du dép. de l'Aube, arr. de Troyes, cant. de Piney; 510 hab.

GÉRAUVILLIERS. Com. du dép. de la Meuse, arr. de Commercy, cant. de Gondrecourt; 445 hab.

GERBAIS (Jean), théologien français, né à Epoye (Marne) en 1629, mort à Reims le 13 avr. 1699. Reçu docteur en Sorbonne, en 1661, il obtint, l'année suivante, la chaire d'éloquence latine au Collège royal. Nommé bientôt après principal du collège de Reims, il en remplit les fonctions pendant trente et un ans, et occupa en outre les postes importants de secrétaire, puis de promoteur général du clergé de France, qui lui valurent une pension viagère de mille livres. Gerbais fut également l'un des quatre examinateurs pour les ordres de l'archevêque de Paris, et tint l'emploi de censeur royal. Dupin a dit de lui, dans la *Bibliothèque des auteurs ecclésiastiques*, qu'il avait « l'esprit vif, le raisonnement fort, beaucoup de délicatesse et de pénétration ». Les principaux ouvrages de Gerbais, indépendamment de divers traités ou dissertations sur les libertés de l'Eglise gallicane, comme le fameux livre *De Causis majoribus*, condamné en cour de Rome, sont : un *Traité pacifique du pouvoir de l'Eglise et des princes sur les empêchements qui subsistent aujourd'hui* (Paris, 1690, in-4); la *Lettre d'un docteur de Sorbonne à une personne de qualité au sujet de la comédie* (Paris, 1694, in-12); *Trois Lettres d'un docteur de Sorbonne à un bénédictin de la congrégation de Saint-Maur, touchant le pécule des religieux faits curés ou évêques* (Paris, 1695 et 1698, in-12); *Lettre d'un docteur de Sorbonne à une dame de qualité touchant les dorures des habits des femmes* (Paris, 1696, in-12); *Traité du*

célèbre Panorme touchant le concile de Basle, mis en français (Paris, 1697, in-8); *Lettre de l'Eglise de Liège au sujet d'un bref du pape Pascal II, mis en français* (Paris, 1697, in-8). A. TAUSSERAT-RADEL.

BIBL. : *Essai sur les grands hommes d'une partie de la Champagne, par un homme du pays* (BEDOUIN DE PONS-LUDON); Amsterdam et Paris, 1768, in-12.

GERBAIX. Com. du dép. de la Savoie, arr. de Chambéry, cant. de Saint-Genix; 433 hab.

GERBAMONT. Com. du dép. des Vosges, arr. de Remiremont, cant. de Saulxures; 379 hab.

GERBE. I. Agriculture. — La réunion d'un certain nombre de tiges de céréales non battues ou égrenées, réunies au moyen d'un lien, constitue une gerbe. Le plus souvent les gerbes sont attachées avec des liens en seigle qui sont souples et résistants. Pour faire une gerbe, on procède de la manière suivante : un lien étant étendu sur le sol on le garnit de trois à quatre javelles, puis on égalise grossièrement la base des tiges et on opère ensuite le liage à la main ; pour cela, les épis étant placés à la gauche de l'opérateur, ce dernier, avec la main droite, saisit les deux extrémités du lien, et, pendant qu'il presse la botte de céréales avec son genou, il fait une torsion de gauche à droite et passe ensuite sous le lien le nœud qu'il a ainsi formé. Dans la région du Midi, où l'air est sec, les céréales sont mises en gerbes à mesure qu'elles sont coupées ; dans les régions septentrionales, au contraire, avant de faire les gerbes, les céréales restent, après avoir été coupées, en javelles, sur le sol ; ce javelage a pour but d'achever la maturation du grain et de dessécher les plantes nuisibles qui ont été coupées avec les céréales. La grosseur et la longueur des gerbes varie avec les localités : dans le Nord et le Nord-Est, où les céréales ont généralement les tiges élevées, les gerbes pèsent en moyenne 10 à 12 kilogr. Dans la région méridionale, leur poids dépasse rarement 5 kilogr. Les gerbes sont irrégulières quant à leur poids, leur grosseur et leur longueur dans les contrées où le battage est exécuté en plein air aussitôt après la moisson. Elles sont généralement très grosses dans les localités où la coupe des tiges a lieu à mi-hauteur ; elles sont très petites dans les contrées où le *dépiquage* (V. ce mot) est encore en usage. La longueur du lien détermine souvent la grosseur de la gerbe ; mais, quelle que soit celle-ci, il est à désirer que toutes les gerbes soient régulières. Une gerbée de seigle ordinaire de 1^m66 de circonférence et du poids



Fig. 1.

moyen de 12 kilogr. permet de faire environ 100 liens. Ces liens se payent en moyenne 2 fr. 25 le mille ; un homme peut en confectionner de 1,000 à 1,500 par jour. Or, avec des liens préparés à l'avance, un ouvrier peut lier par jour et mettre en dizeaux 600 à 700 gerbes de blé du poids moyen de 12 à 15 kilogr. Une fois les gerbes liées, on les dispose sur le sol en tas de dix nommés *dizeaux*. On fait généralement des dizeaux *circulaires* ou des dizeaux *gerberons*. Pour les premiers (fig. 1), on dresse une gerbe sur le sol et on l'entoure de 6 ou 8 autres gerbes en éloi-

gnant un peu leur partie inférieure de la gerbe centrale ; après cela, on couvre les épis avec une forte gerbe renversée et écartée en forme d'entonnoir ; ce chapeau protège les gerbes contre la pluie et permet au dizeau de résister aux vents. Les dizeaux-gerberons sont formés d'un certain nombre de gerbes dressées longitudinalement les unes contre les autres les pieds écartés ; on les couvre alors avec deux gerbes qui se touchent par leur base et dont l'inclinaison est plus ou moins forte (fig. 2). Les



Fig. 2.

gerbes étant rentrées, on les conserve en meules, dans les granges ou dans les *gerbiers* (V. ce mot) jusqu'au moment de procéder au battage. A. LARBALÉTRIER.

II. Botanique. — GERBE D'OR. — Nom vulgaire donné à deux espèces de Composées du groupe des Astérées. La première est le *Solidago-virga aurea* L., qui croît communément en France sur les lisières et dans les clairières des bois ; la seconde, le *S. canadensis* L., que l'on cultive très fréquemment dans les jardins comme ornementale, et qu'on rencontre assez souvent naturalisée dans le voisinage des habitations. Ed. LEF.

III. Pyrotechnie (V. ARTIFICES, t. IV, p. 16).

GERBÉCOURT-HAPLEMONT. Com. du dép. de Meurthe-et-Moselle, arr. de Nancy, cant. d'Haroué ; 262 hab.

GERBEL (Nicolas-Vasilievitch), écrivain russe, né en 1827, mort en 1883. Il fit ses études à Niéjine et entra dans l'armée. Il la quitta jeune encore pour se consacrer à la littérature. Il a traduit, ou recueilli en volumes, d'après des traductions antérieures, les œuvres des grands poètes étrangers, Shakespeare, Schiller, Byron, Goethe, et publié des poésies originales, *les Echos*. On lui doit notamment deux recueils fort intéressants : *la Poésie des Slaves* (Saint-Petersbourg, 1873) ; *les Poètes russes, biographies et extraits* (*ibid.*, 1880). Il a aussi donné une traduction du *Récit d'Igor*, une édition russe de *Schev-tchenko* et de la comédie de Griboiédov, *le Malheur d'avoir de l'esprit*, etc.

GERBÉPAL. Com. du dép. des Vosges, arr. de Saint-Dié, cant. de Corcieux ; 1,194 hab.

GERBER (Heinrich-Niklaus), organiste et compositeur allemand, mort à Wenigen-Ehrich, près de Sondershausen, le 6 août 1775. Il reçut à Leipzig, de 1724 à 1727, les leçons de J.-S. Bach et devint un habile organiste. Pendant quarante-quatre ans, il fut attaché au service du prince de Schwarzbourg et composa pour les concerts de cette petite cour une quantité considérable de musique de clavecin et d'orgue. M. BR.

GERBER (Ernst-Ludwig), musicien et écrivain allemand, fils du précédent, né à Sondershausen le 29 sept. 1746, mort à Sondershausen le 30 juin 1819. Élève de son père, il lui succéda en 1775 comme maître de chapelle du prince de Schwarzbourg, et conserva ces fonctions pendant quarante-trois ans. Bon violoncelliste, il composa un petit nombre d'œuvres de musique de chambre, pour le clavecin ou l'orgue. Mais il doit sa célébrité à son dictionnaire des musiciens : *Historisch-biographisches Lexikon der Ton-*

künstler, en deux volumes, publié à Leipzig en 1791-1792, complété vingt ans plus tard par un second ouvrage semblable, en quatre volumes, *Neues historisch-biographisches Lexikon der Tonkünstler* (Leipzig, 1812-1814). Préparé lentement, au milieu de difficultés considérables, cet ouvrage important a servi de base aux dictionnaires qui l'ont remplacé ; il peut encore être quelquefois utilement consulté aujourd'hui, ne fut-ce qu'à titre de comparaison avec les recueils analogues. M. BR.

GERBERGE, reine de France, née vers 750, morte après 774, épouse de Carloman, roi de France, en 768. Elle se retira avec ses enfants, en 770, après la mort de son mari dont Charlemagne avait occupé les États, auprès de Didier, roi des Lombards. Après la défaite de celui-ci, elle fut prise dans Vérone en 774 et renvoyée en France où elle mourut.

GERBERGE, reine de France, née vers 913, morte en 969 ou 970. Elle était fille du roi de Germanie, Henri l'Oiseleur, épousa en 929 le duc de Lorraine, Godefroi, et, après la mort de celui-ci, le roi Louis IV d'Outremer dont elle eut un fils, Lothaire, qui succéda à son père.

GERBERGE, comtesse d'Arles (V. PROVENCE).

GERBERON (Gabriel), théologien janséniste, né en 1628, à Saint-Calais (Maine), mort en 1711. Après avoir passé par l'Oratoire, il entra, dès 1649, dans la congrégation bénédictine de Saint-Maur, en la maison de saint Mélaine (Rennes). L'impétuosité avec laquelle il se lança dans le parti des jansénistes força ses supérieurs de le reléguer successivement à La Couture, au Mans, à Léon, à Saint-Mahé, à Saint-Gildas de Ruis, dans les plus obscures retraites de l'ordre ; enfin, de le mettre en surveillance, à l'abbaye de Saint-Germain à Paris. Il y écrivit un livre pour défendre le dogme de la présence réelle contre les calvinistes : *Apologia pro Ruperto, abbate Tuitensi* (Paris, 1669, in-8). En 1672, il fut envoyé à Argenteuil. Il était à Corbie (1675) lorsque des archers vinrent pour le saisir, par ordre du roi. Il réussit à leur échapper, et se retira à Amiens, puis à Anvers, Delft, Rotterdam. Ses querelles avec les protestants réfugiés l'obligèrent à quitter cette ville (1703). A Bruxelles, il fut arrêté par le grand vicaire de l'archevêque de Malines ; on l'emmena en France, où on le tint enfermé à la citadelle d'Amiens, puis à Vincennes (1706). Il n'en sortit qu'en 1710, après avoir signé un acte de soumission que ses adversaires interprétaient comme une rétractation de ses opinions sur la grâce. Il protesta contre cette interprétation, dans un écrit qui n'a pas été publié : *Vain Triomphe du cardinal de Noailles*. — En son *Histoire littéraire de la congrégation de Saint-Maur* (Paris et Bruxelles, 1770, in-4), Tassin compte cent onze ouvrages composés par Gerberon. Plusieurs ont été publiés sous des pseudonymes ; voici les plus intéressants : *Catéchisme de la pénitence, qui conduit le pécheur à une véritable conversion* (Paris, 1672, in-12) ; *Acta Marii Mercatoris, S. Augustini, Ecclesie doctoris, cum notis* (pseud. Rigbertus, Bruxelles, 1673, in-16) ; *Avis salutaire de la Vierge Marie à ses dévots indiscrets* (Bruxelles, 1673, in-12) ; *Anselmi opera* (Paris, 1675, in-fol.) ; *Mémorial historique de ce qui s'est passé de l'an 1647 jusqu'en 1653 touchant les Cinq Propositions* (Cologne, 1676) ; *le Miroir sans tache* (pseud. abbé Valentin, Paris, 1680, in-12) ; *Lettre à un seigneur d'Angleterre : s'il est bon d'employer les Jésuites dans les missions* (1686) ; *Défense de l'Eglise romaine contre les calomnies des protestants* (Cologne, 1688, 1691, in-2) ; *Michaelis Baiti opera* (Cologne, 1696, in-4) ; *Histoire générale du jansénisme* (Monsieur l'abbé *** , Amsterdam, 1700, 3 vol. in-12) ; *Histoire du formulaire qu'on fait signer en France* (réimpression ; Cologne, 1755). E.-H. VOLLET.

GERBEROY (*Gerboredum*). Com. du dép. de l'Oise, arr. de Beauvais, cant. de Songeons ; 247 hab. Le premier fait important de l'histoire de ce bourg est le traité de paix qui y fut signé en 946, entre Louis

d'Outremer et Richard, duc de Normandie. Gerberoy, place frontière, possédait un fort considérable qui joua un rôle très important dans les guerres du moyen âge. Il fut assiégé trois fois aux ^{x^e} et ^{xii^e} siècles. Les Anglais le prirent en 1197, mais Philippe-Auguste le reprit en 1204. En 1418, il fut encore pris et repris par les Bourguignons et les Anglais, auxquels le comte de Clermont l'enleva à son tour en 1432 et le démolit et ruina complètement. Charles VII, ayant résolu de le rétablir, y envoya en 1435 une troupe considérable avec Xaintrailles et Lahire; les Anglais de Gournay ayant voulu s'y opposer, les généraux français s'y prirent si habilement qu'ils tuèrent plus de deux mille Anglais et firent un grand nombre de prisonniers, parmi lesquels le comte d'Arundel qui les commandait. Pendant toute la fin de ce siècle, Gerberoy fut inhabitée, et il ne resta debout que la citadelle, sans cesse prise et reprise par les divers partis. Il en fut de même sous la Ligue et la malheureuse ville ne respira un peu que dans les premières années du ^{xvii^e} siècle. L'évêché de Beauvais possédait la seigneurie qui fut inféodée à son vidame (*vicedominus*). Le vidame fut réuni à l'évêché en 1193. La justice du vidame avait une étendue très considérable, une coutume et une mesure particulières. Gerberoy possédait également une collégiale fondée au ^{x^e} siècle et qui subsista jusqu'à la Révolution, une maladrerie datant de la même époque et un collège fondé au ^{xvi^e} siècle. On voit encore quelques restes des anciennes fortifications. L'église, qui est celle de l'ancien chapitre, est en grande partie du ^{xv^e} siècle. On y remarque de belles stalles en bois et un autel en marbre de cette époque; dans un jardin se trouvent deux ifs magnifiques plantés, dit-on, par Henri IV. Commerce de chevaux et de bestiaux. Gerberoy est la patrie de du Cauroy, célèbre musicien du ^{xvi^e} siècle. C. St-A.

BIBL. : PILLET, *Hist. de Gerberoy*; Rouen, 1679, in-4.

GERBERT (V. SYLVESTRE II, pape).

GERBERT (Gustave), officier et voyageur russe, né dans le Brandebourg, mort à Novospask sur le Don en 1734. En 1710, il entra au service de la Russie; en 1722, il s'empara de Derbent et fut chargé d'une mission à Khiva et à Boukhara pour conclure un traité de commerce. Il a laissé une *Description des pays situés sur la mer Caspienne* et des *Remarques sur la géographie de la Russie au ^{x^e} siècle*.

GERBERT (Martin), abbé de Saint-Blaise, dans le diocèse de Constance, né à Horb-sur-le-Neckar en 1720, mort en 1793. Ses travaux les plus importants concernent la liturgie, la musique sacrée et l'histoire des monastères bénédictins de la Forêt-Noire : *Monumenta veteris liturgie alemanicæ* (Saint-Blaise, 1776, 2 vol. in-4, fig.); *De Cantu et musica sacra* (Saint-Blaise, 1774; 2 vol. in-4, fig.); *Scriptores ecclesiastici de musica sacra* (Saint-Blaise, 1784, 2 part. in-4); *Historia Nigræ Sylvæ ordinis S. Benedicti* (Cologne, 1783-1788). Il a en outre écrit quelques dissertations sur le droit canonique : *De Communionē potestatis ecclesiasticæ inter Pontificem et episcopos* (1761); *De Legitima Ecclesiastica Potestate circa sacra et profana* (1761); *De Periclitata hodiernæ Ecclesiæ statu, præsertim in Gallia* (1793). E.-H. V.

GERBET (Olympe-Philippe), évêque de Perpignan, né Poligny (Jura) en 1798, mort en 1864. Le premier ouvrage qu'il publia (*Considérations philosophiques sur la certitude*, dans ses rapports avec les fondements de la théologie; Paris, 1826, in-8) reflétait la doctrine que l'abbé de Lamennais avait amplement exposée dans l'*Essai sur l'indifférence* (1817-1823). Lorsque Lamennais eut fondé le journal *l'Avenir* (oct. 1830), Gerbet y collabora; lorsque le pape eut condamné (15 août 1832) l'entreprise à laquelle ce journal était voué, il se soumit; il finit même par outrer sa soumission, en écrivant, en termes très durs, contre celui qui avait persévéré, ses *Réflexions sur la chute de M. de Lamennais* (Paris, 1838, in-8); et il devint évêque (1853). — Autres œuvres : *Coup*

d'œil sur la controverse chrétienne depuis les premiers siècles jusqu'à nos jours (Paris, 1831, in-8); *Considérations sur le dogme général de la piété catholique* (in-12); *Esquisse de Rome chrétienne* (Paris, 1844-1850, 3 vol. in-8). E.-H. V.

GERBÉVILLER (*Gislbertivillare*, 1129). Ch.-l. de cant. du dép. de Meurthe-et-Moselle, arr. de Lunéville, sur la Mortagne; 1,671 hab. Tête de ligne de l'embranchement qui à Mont-sur-Meurthe se détache du chem. de fer de Paris à Strasbourg; fabriques d'articles de bonneterie; ateliers de broderies renommées; brasserie, distilleries, vins; carrières de pierres de taille. Autrefois entourée de murailles dont il ne subsiste plus que les ruines des deux portes, Gerbéviller était une des premières villes de la Lorraine qui obtint des affranchissements. Le fief de Gerbéviller relevait de la châtellenie de Rosières, bailliage de Nancy, fut le siège d'une baronnie, puis d'un marquisat érigé en 1621. Il y avait autrefois un prieuré de bénédictins fondé vers le ^{xii^e} siècle, sous le titre de Saint-Urbain. L'église, dont les origines remontent au ^{x^e} siècle avec une nef et un chœur du ^{xiv^e}, fut cédée en 1614 aux carmes déchaussés qui établirent à Gerbéviller un couvent renommé. De l'ancien palais seigneurial qui existait déjà à la fin du ^{xii^e} siècle, il ne reste plus qu'une chapelle somptueusement décorée et renfermant une statue en terre cuite de la Vierge, œuvre d'un grand maître du ^{xvi^e} siècle, deux remarquables tapisseries de la même époque et plusieurs tableaux de prix, entre autres un Rembrandt représentant l'*Adoration des mages*. Le château actuel, très beau, contient un pavillon dont l'escalier est un chef-d'œuvre d'architecture. Les jardins ont été dessinés par le célèbre jardinier-paysagiste Louis de Nesle, dit *Gervais*. Sur le bord du Grandrupt, ruisseau qui se jette dans la Mortagne en amont de Gerbéviller, on voit une chapelle, en style roman du ^{xii^e} siècle, aujourd'hui convertie en brasserie. Les murs latéraux de la nef étaient recouverts, sur toute leur surface, de peintures que MM. Schuler et Save font remonter à la seconde moitié du ^{xiv^e} siècle et dont nous reproduisons ci-contre deux curieux fragments, l'un représentant un roi et une reine assis devant une table couverte, et l'autre le martyre d'un saint nimbé. Gerbéviller est la patrie du capucin Poirel, architecte du roi Stanislas; du général Malhorty (1762-1851) et de l'écrivain Hennequin, décédé en 1842.

BIBL. : C. SCHULER et G. SAVE, *La Chapelle de Grandrupt à Gerbéviller*, dans *Mém. de la Soc. d'archéol. lorraine*, 1886. — PIEROT-OLRY, *Notice histor. et descript. de la ville de Gerbéviller*; Nancy, 1851.

GERBIER (Agric.). On nomme gerbières des sortes de granges élevées pour protéger les céréales contre les agents atmosphériques à défaut des meules. C'est surtout dans la région du Nord-Ouest qu'on rencontre les hangars-gerbières qui rappellent exactement les halls des chemins de fer; ils sont à jour sur leur quatre côtés, de sorte qu'on peut très aisément y décharger ou y charger les voitures.

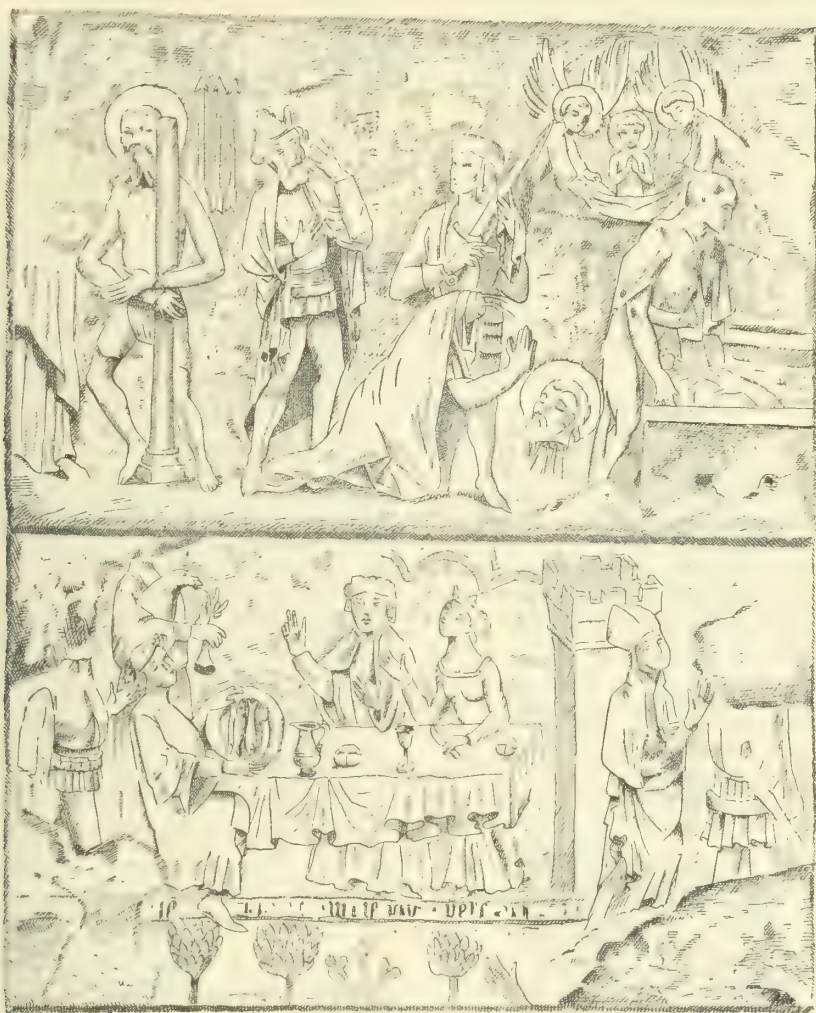
GERBIER DE JONC. Pointe phonolithique dans la com. de Sainte-Eulalie (Ardèche), à 1,531 m. d'alt. La Loire naît sur son versant, à 1,375 m. Son nom lui vient de *Gerbarium jugum*. Cette montagne est reconnaissable de très loin à sa forme parfaitement conique qui la fait distinguer de toutes les hauteurs voisines.

GERBIER (Balthasar), baron d'Ouvilly, peintre et architecte flamand, né à Anvers en 1591, mort à Londres en 1667. Il fut amené en Angleterre (1613) par le duc de Buckingham à la maison duquel il appartient, devint un favori de Charles I^{er} qui le créa chevalier (1628), et maître des cérémonies (1641); disgracié, il partit pour Surinam, d'où les Hollandais le renvoyèrent aux Pays-Bas. Charles II le nomma intendant général des palais royaux. Il a peint d'élégantes miniatures, et publié une sorte d'encyclopédie d'architecture.

GERBIER (Pierre-Jean-Baptiste), avocat, né à Rennes le 29 juin 1725, mort au mois de mars 1788 (le 20 ou le 26). Il appartenait à une famille d'avocats, et son père, qui fut son premier éducateur, le destina de bonne heure

à la même profession. Il poursuivit ses études au collège de Beauvais, à Paris, commença son droit à dix-sept ans, fut reçu avocat à vingt ans, mais travailla encore huit ans avant de plaider. Il avait au plus haut point les mœurs oratoires : une taille élevée, un maintien et une figure graves, un geste simple et large, une voix sonore et souple à la fois. Il avait aussi le mérite et les moyens de bien choisir ses causes : par suite il obtint presque constamment des sentences favorables. Malheureusement pour la fin de sa carrière, le goût du métier l'emporta chez lui sur la prudence politique et sur l'esprit de corps : rompant avec ses collègues du barreau, il consentit à plaider par-devant le

Parlement Maupeou (V. ce mot), considéré par l'opinion publique et par les magistrats dépossédés de leur charge comme une commission usurpatrice. Quand Louis XVI eut rétabli, dès 1774, le vrai Parlement, Gerbier ne retrouva plus « l'oreille des juges ». L'ex-avocat Linguet, qu'il avait contribué à faire rayer du tableau et qui passait pour son rival en éloquence, multiplia contre lui les articles et les libelles. Gerbier se trouva même impliqué dans une affaire de subornation de témoins, dont il ne se tira qu'à grand'peine. Il mourut à l'époque même de la plus grande popularité du Parlement, qu'un nouveau Maupeou, Lamoignon, essaya vainement d'abattre. — Comme beaucoup



Peintures murales de la chapelle de Grandrupt à Gerbéviller.

d'orateurs de race, Gerbier nous est surtout connu par les impressions de ses contemporains. Ce sont moins des discours que des mémoires qui nous sont restés de lui. Le *Mémoire pour la Compagnie des Indes* (Paris, 1759, in-4) ; les *Réflexions dans la cause des abbayes de Chezal-Benoist, sur la nature et l'origine du droit du roi de nommer aux prélatures du royaume* (Paris, 1764, in-4 de 24 pp.), présentent surtout un intérêt historique. Le t. VI des *Annales du barreau français* (partie ancienne) renferme aussi deux mémoires de Gerbier : l'un pour le sieur Hatte, l'autre pour lui-même, afin de se justifier des calomnies répandues sur son compte,

et à la suite desquelles il avait été suspendu, très injustement, de ses fonctions. Mais la principale affaire où parut Gerbier fut celle de la banqueroute du père jésuite Lavalette. La Société de Jésus avait refusé de reconnaître les créances des Liony, négociants à Marseille, sur le missionnaire-commerçant. Gerbier démontra que tous les jésuites étaient solidaires d'après leurs statuts, et l'examen même de ces statuts fut le commencement de la ruine, et la première cause de l'expulsion de la Société. — Mais, d'après les contemporains, c'est surtout par le pathétique que Gerbier était hors ligne. Il n'avait guère le temps ni le goût d'écrire, de rédiger ; aussi l'écrivain est-il certaine-

ment chez lui au-dessous de ce que nous pouvons nous imaginer de l'orateur.

H. MONIN.

BIBL. : Mémoires pour M^e Gerbier, ancien avocat au Parlement ; Paris, 1775, in-12. — LINGUET, Observations sur un écrit ayant pour titre « Mémoire pour M^e Gerbier » ; Paris, 1775, in-12. — BÉCOT, Gerbier et Linguet, discours prononcé à la séance publique de l'Académie d'Amiens ; Amiens, 1863, pièce in-8.

GERBILLE (*Gerbillus*) (Zool.). Genre de Mammifères Rongeurs, de la famille des *Muridæ*, créé par Desmarest (1804), et dont *Meriones* (Illiger, 1811) est synonyme. Ces animaux ressemblent aux Rats, mais ont des formes plus élégantes, les pattes postérieures plus allongées (sans être aussi disproportionnées que celles des Gerboises) et la queue ordinairement poilue. Les dents sont en même nombre que chez les Rats : les incisives sont étroites et les molaires présentent des lames comme celles des Campagnols et non des tubercules comme celles des Rats, ce qui indique un régime plus franchement végétal. La sous-famille des *Gerbillinæ*, qui comprend les genres *Gerbillus*, et ses sous-genres : *Pachyuromys*, *Mystromys*, *Otomys*, *Dasymys*, *Malacomys*, est propre à l'ancien continent et répandue en Asie et en Afrique, où ses représentants sont surtout abondants dans les plaines desséchées qui s'étendent en écharpe depuis la Sibérie jusqu'au S. de l'Afrique à travers le désert de Gobi, le Turkestan, l'Arabie, le Sahara et le Kalahari. Une ou deux espèces pénètrent jusque dans les steppes de la Russie méridionale. Les Gerbilles vivent dans des terriers creusés dans le sable, où elles amassent des provisions qui consistent en grains et en racines de graminées, appartenant aux espèces qui poussent de préférence dans les régions du S.-O. de l'Asie où le sol est fortement imprégné de sel. Elles ne sortent guère que la nuit. Leur pelage est de ce fauve isabelle qui caractérise tous les animaux des déserts. Leurs yeux sont grands et saillants. Leur taille varie de celle du Surmulot à celle de la Souris. Dans le genre *Gerbillus* proprement dit, les incisives supérieures sont sillonnées, les molaires décroissent de la première à la dernière, la première ayant trois lobes ou lames, la seconde deux et la troisième un seul. La GERBILLE D'EGYPTE (*Gerbillus ægyptius*), type du genre, a la taille de notre Mulot des champs. Elle habite la Haute-Egypte et l'Abysinie. D'autres espèces habitent l'Algérie : ce sont les *Gerbillus Duprasi*, *G. hirtipes*, *G. garamantis* et *G. Simoni* décrits par Lataste (1884) et le *G. campestris* plus anciennement connu, d'autres encore (*G. robustus*, *G. Burtoni*, *G. caffer*, etc.) habitent le centre et le S. de l'Afrique, et l'on en trouve aussi en Asie (*G. persicus*, *G. nanus*, etc.), et jusque dans l'Inde (*G. indicus*). Plus au Nord, le genre est répandu dans le Turkestan et jusqu'en Mongolie. Büchner a



Gerbille (*Gerbillus giganteus*).

récemment décrit et figuré les *G. Przewalkii*, *G. unquiculatus* (M. Edwards), *G. meridianus* (Pallas), *G. Roborowskii*, *G. lepturus*, *G. opimus* (Lichtenst.), *G. giganteus*, qui représentent ce genre dans l'Asie centrale.

Le sous-genre *Rhombomys* Wagner, auquel Lataste restreint le nom de *Meriones* (Illiger), renferme des espèces qui n'ont pas les incisives sillonnées. Telles sont la GERBILLE OPIME (*G. opimus*) et le *G. tamaricinus*, qui

habitent les steppes du S. de la Russie, près de la mer Caspienne, les *G. erythrurus*, *G. Shawi*, *G. longifrons*, et *G. Trouessarti* (Lataste), d'Algérie, *G. melanurus* d'Arabie et *G. Hurraniæ* de l'Inde. — Le sous-genre *Psammomys* a pour type le *Ps. obesus* (Ruppel) d'Egypte et du Sahara algérien ; le *Ps. elegans* est du Senaar et *Ps. myosuroides* de Syrie. Enfin le sous-genre *Malacothrix* (Wagner) renferme deux espèces de l'Afrique transsaharienne (*M. typicus* et *M. albicaudatus*). Le genre BOUBIÉDA (*Pachyuromys* Lataste) ne diffère des Gerbilles



Boubiéda (*Pachyuromys Duprasi*).

que par sa queue courte, nue et en forme de massue. Le pelage du reste du corps est long, abondant, d'un roux isabelle. La queue, d'une forme si singulière, semble servir à emmagasiner une réserve de graisse pour les périodes de disette et de mauvais temps où l'animal ne peut quitter son terrier. Le *P. Duprasi* habite le Sahara algérien. On doit probablement placer dans le même genre le *Gerbillus brevicaudatus* de l'Afrique australe. — Le *G. Mystromys* (Wagner) diffère peu des Gerbilles et renferme deux espèces de l'Afrique méridionale (*M. albipes* et *M. lanuginosa*). Les *Otomys* (F. Cuv.) sont des Gerbilles à larges oreilles arrondies, à molaires présentant deux ou ordinairement trois lames en ellipse transverse bien distinctes. La queue est peu ou point poilue. Les *O. bisulcatus*, *O. unisulcatus*, *O. Brantsii* et *O. pallidus* sont de l'Afrique australe. Le *G. Orcinomys* (Trt ex Heuglin) n'a qu'une seule espèce (*O. typus*) des monts du Semien (Afrique N.-E.). Le *Dasymys Gueinzii* (Peters), de Natal, est caractérisé par la forme de ses dents, sa queue longue, écailleuse, à poils rares, et son pelage touffu. Un dernier genre (*Malacomys* M. Edw.) se distingue également par une queue nue comme celle des Rats, bien que les dents soient celles des Gerbilles. L'espèce (*M. longipes*) est du Gabon. — Les prétendues Gerbilles que l'on a signalées dans le tertiaire de France doivent être considérées comme très douteuses.

E. TROUËSSART.

BIBL. : TROUËSSART, Catalogue des Mammifères vivants et fossiles ; Rongeurs, dans Bull. Soc. d'études sc. d'Angers, 1890, pp. 106 et suiv. — LATASTE, Faune des Vertébrés de Barbarie, dans Actes Soc. Linn. de Bordeaux, 1885), et le *Naturaliste*, 1880-82, passim. — BÜCHNER, *Wiss. Resultate Przewalski Central-Asien Reisen*, 1, Saugethiere, 1888-92.

GERBILLON (Jean-François), savant jésuite français, missionnaire en Chine, né à Verdun en 1631, mort à Pékin en 1707. Chef d'une mission de cinq jésuites, il devint interprète, médecin et professeur de mathématiques de l'empereur Khang-Hi. Il négocia pour lui avec la Russie et obtint l'autorisation de construire un collège catholique. Il a laissé un traité de géométrie en chinois et en tartare et plusieurs ouvrages en français sur la Chine.

GERBOISE (*Dipus*) (Zool.). Genre de Mammifères, de l'ordre des Rongeurs, devenu le type d'une famille (*Dipodidæ*) du groupe des *MYOMORPHA*, caractérisée par la présence de quatre paires de molaires à la mâchoire supérieure et la forme du crâne qui présente les caractères suivants : incisives comprimées, molaires présentant des lames transversales ; trou infra-orbitaire grand et arrondi ; os malaire remontant en avant jusqu'au lacrymal ; partie mastoïde des bulles auditives ordinairement très développée. La plupart des genres placés dans cette famille ont les pattes

postérieures beaucoup plus développées que les antérieures; cependant Winge a montré (1887) que le genre *Sminthus*, qui ne présente pas ce caractère, avait la forme du crâne caractéristique des *Dipodidæ* et devait leur être rattaché. Cette famille renferme donc les quatre sous-familles suivantes : *Sminthinæ*, *Zapodidæ*, *Dipodidæ* et *Pedetinæ*.

Les *Sminthinæ*, représentés par le seul genre *Sminthus*, ont des molaires radiculées et à couronne compliquée au nombre de quatre en haut, dont une prémolaire, et de trois seulement en bas. Les pattes sont courtes, comme celles des Rats, aux quatre membres; la queue couverte de poils courts est aussi longue que le corps, et les oreilles sont longues et pointues. Le *Sm. vagus* (Pallas) ou *Sm. loriger* (Nordm.), unique espèce du genre, est de la taille d'une Souris, fauve, avec une ligne dorsale noire, et habite l'Europe orientale, de la Suède à la Hongrie, s'étendant de là jusqu'en Sibérie et dans les steppes touraniens. Ce petit animal s'engourdit en hiver comme les Loirs.

Les *Zapodidæ* ne comprennent qu'un seul genre et une seule espèce (*Zapus* ou *Jaculus hudsonius*) qui est l'unique représentant américain de cette famille. Les molaires sont radiculées, au nombre de quatre paires en haut et en bas, dont une prémolaire à chaque mâchoire. Les membres postérieurs sont allongés, conformés pour sauter, mais les métatarsiens restent séparés et les pieds sont à cinq doigts. C'est un petit rongeur de la taille d'une Souris que l'on a longtemps classé près des Gerbilles sous le nom de *Mérione du Canada*. Ses formes sont élégantes et il est très agile, mais s'engourdit en hiver comme le précédent. Il habite les forêts et les prairies de l'Amérique du Nord, du Labrador au Mexique, sur les deux versants des monts Rocheux.

Les *Dipodidæ*, ou Gerboises proprement dites, sont de beaucoup la sous-famille la plus nombreuse. Les molaires radiculées sont au nombre de quatre paires aux deux mâchoires, comme dans le genre précédent; les incisives sont sillonnées. Les pattes postérieures ont un allongement énorme qui entraîne la soudure des métatarsiens en un seul os ou *canon*, comme chez les oiseaux échassiers; les doigts postérieurs sont réduits à trois dans le genre *Dipus*; dans les genres *Alactaga* et *Platycomys*, les doigts latéraux existent encore, mais sont rudimentaires, et les trois médians seuls portent sur le sol. Les Gerboises marchent et sautent facilement à l'aide de leurs pattes postérieures en s'aidant de leur longue queue et se tenant dans l'attitude *bipède* propre aux oiseaux, d'où le nom de *Dipus* ou « Rat bipède » que les anciens leur avaient déjà donné. Elles habitent les déserts et les steppes de l'Asie et de

nocturnes, et pendant le jour elles restent en effet cachées dans leur terrier, ne déployant leur agilité qu'à l'approche de la nuit. Elles sont herbivores et granivores et peuvent causer des dégâts aux cultures de céréales. La GERBOISE GERBO (*Dipus sagitta*), type du genre, habite le S. de la Russie et les régions voisines de l'Asie jusqu'en Mongolie: elle a la taille d'un Rat avec le pelage fauve, blanc dessous, les oreilles grandes, la queue terminée par une touffe blanche et noire qui rappelle le pennon d'une flèche. Les *D. proximus* et *D. lagopus* sont d'Asie, les *D. ægyptius* et *D. hirtipes*, de Syrie, d'Égypte, de Nubie et d'Algérie où on les a décrites comme espèces distinctes, la première sous le nom de *D. mauritanicus*, la seconde sous celui de *D. deserti*; une troisième espèce algérienne est le *D. Darricarreri* (Lataste); le *D. telum* est des steppes touraniens et le *D. Loftusi* de Perse. — L'ALACTAGA FLÈCHE (*Alactaga jaculus*) est du S. de la Russie comme le Gerbo, dont il diffère par ses pattes postérieures à doigts latéraux rudimentaires, mais encore bien visibles, ses oreilles encore plus grandes. Les *A. spiculum*, *A. annulatus*, *A. acontion*, *A. halticus*, etc., sont d'Asie, et l'*A. indicus* représente le genre en Perse et dans l'Afghanistan: ce genre ne paraît pas exister en Afrique. Le *Platycomys platyurus*, enfin, qui manque de prémolaires, est des steppes des Kirghises. — Une espèce beaucoup plus distincte est le *Pedetes cafer* ou HELAMYS



Helamys du Cap (*Pedetes cafer*).

du CAP, unique représentant de la sous-famille des *Pedetinæ*. C'est un animal de la taille du Lapin et dont les formes rappellent celles des Kangourous beaucoup plus que celles des Gerboises. Les métatarsiens sont séparés et portent quatre doigts. Il y a quatre molaires dont une prémolaire aussi développée que les dents suivantes. C'est un animal très timide et qui ne sort de son terrier que la nuit, plongeant dans son trou à la moindre alerte. Il habite le désert de l'Afrique australe, du Mozambique et d'Angola à la colonie du Cap. — On a trouvé le *G. Alactaga* dans le miocène de France (*D. Laurillardi* et *sansantiensis*), et l'*A. jaculus* dans le quaternaire d'Allemagne où il caractérise la période des steppes interglaciaires. E. TROUSSERT.

BIBL.: V. celle de l'art. GERBILLE.

GERCOURT-ET-DRILLANCOURT. Com. du dép. de la Meuse, arr. de Montmédy, cant. de Montfaucou; 363 hab.

GERÇURE. I. MÉDECINE. — Le nom de gerçures ou de crevasses a été donné aux fissures de l'épiderme et souvent du derme survenues sous l'influence de causes extérieures, variables selon la région; ainsi les gerçures des doigts sont dues à l'action du froid ou des liquides irritants, celles du sein à la succion du mamelon, celles des lèvres produites par le froid et la sécheresse, celles de l'anus par le passage des matières fécales dures; les dermatoses produisent fréquemment des gerçures, surtout sur le bord des orifices natu-



Gerboise d'Égypte (*Dipus ægyptius*).

l'Afrique, qu'elles parcourent en faisant des bonds énormes à la recherche de leur nourriture. Elles creusent rapidement et facilement le sol sablonneux de ces régions pour y trouver un abri. Leurs gros yeux indiquent des habitudes

rels ; les rhagades ne sont autre chose. La plaie reste béante grâce à la rétractilité du tissu cutané ; elle est d'un rouge vif au fond du sillon, sécrète une sérosité louche et est très douloureuse. — On traite les gerçures par des lavages à l'eau alcoolisée, phéniquée ou boriquée, et par des pommades résolatives. Lorsqu'il s'agit de crevasses du sein, comme fréquemment la petite plaie s'ouvre à chaque fois que l'enfant saisit le mamelon, en occasionnant de très vives douleurs, on se sert de bouts de sein artificiels ou on applique avec du collodion une pièce de baudruche autour du mamelon (V. MAMELLE).

D^r L. HN.

II. PEINTURE. — Crevasse, fente, produite sur un tableau par la mauvaise qualité de la peinture qui le compose ou par l'humidité qui fait craquer les préparations de la toile ou du panneau. L'emploi du bitume, des laques dans les dessous, ou de siccatifs de mauvaise qualité, est une cause fréquente de gerçures. Le vernis passé sur un tableau insuffisamment sec produit aussi des gerçures.

GERCY. Com. du dép. de l'Aisne, arr. et cant. de Vervins ; 532 hab.

GERDE. Com. du dép. des Hautes-Pyrénées, arr. de Bagnères-de-Bigorre, cant. de Campan ; 532 hab.

GERDEREST. Com. du dép. des Basses-Pyrénées, arr. de Pau, cant. de Lembeye ; 275 hab.

GERDIL (Hyacinthe-Sigismond), cardinal, né à Samoëns (Savoie), en 1718, mort en 1802. Après avoir fait ses études chez les barnabites, il entra dans leur congrégation. La remarquable facilité avec laquelle il réussissait dans des genres fort divers, langues anciennes et modernes, théologie, philosophie, histoire, droit canon, mathématiques, physique, lui valut la protection de Benoît XIV. En 1749, il fut nommé professeur de philosophie à l'université de Turin ; cinq ans après, professeur de théologie morale. L'éducation du prince de Piémont (depuis Charles-Emmanuel IV) lui fut confiée, sur la recommandation du pape. Créé cardinal, en 1777, par Pie VI, il devint, préfet de la Propagande, membre de presque toutes les congrégations, protecteur des Maronites, chargé à ce titre de la correction des livres orientaux. Dans les négociations du Concordat, il soutint le parti des accommodements. En 1800, au conclave tenu à Venise, après la mort de Pie VI, les cardinaux lui avaient donné leurs suffrages, mais il fut écarté par la récusation d'une puissance. — Le recueil de ses très nombreux ouvrages (Rome, 1806-1821) forme 20 vol. in-4, dont le dernier contient sa biographie. Voici ceux qui nous semblent avoir conservé un certain intérêt : *De l'Immatérialité de l'âme démontrée contre Locke et Défense du sentiment du P. Malebranche contre ce philosophe* (Turin, 1747-1748, 2 vol. in-4) ; *Introduction à l'étude de la religion* (Turin, 1751) ; *Réflexions sur la théorie et la pratique de l'éducation contre les principes de Jean-Jacques Rousseau* (Turin, 1763, in-8) ; *Exposition des caractères de la vraie religion* (Turin, 1767), souvent réimprimée, traduite en français (Paris, 1770, 2 vol. in-8) et dans plusieurs autres langues ; quelques écrits sur le droit canonique, notamment sur la bulle *Auctorem fidei* de Pie VI, et des travaux inédits, qui ont été imprimés dans les *Analecta juris pontificii*.

E.-H. V.

GERDY (Pierre-Nicolas), chirurgien français, né à Loches (Aube) le 1^{er} mai 1797, mort à Paris le 19 mars 1856. Chirurgien du Bureau central (1825), professeur (1833), membre de l'Académie de médecine (1837), il rendit, tant dans l'enseignement que par ses nombreux écrits, de grands services à l'anatomie, à la physiologie et à la pathologie. Nous citerons seulement : *Traité des bandages et des pansements* (Paris, 1837-39, 2 vol. in-8) ; *Physiologie philosophique des sensations et de l'intelligence* (Paris, 1846, in-8) ; *Mélanges d'anatomie, de physiologie et de chirurgie*, publiés par Broca et Beaugrand (Paris, 1873, 2 vol. in-8). Gerdy fut un des plus brillants orateurs de l'Académie de médecine. — Son frère, Joseph-Vulfran Gerdy (1807-1873), fut professeur agrégé de chirurgie à

Paris, puis inspecteur des eaux d'Uriage ; il a laissé à l'Académie de médecine une rente annuelle et perpétuelle de 4,500 fr. pour faciliter chaque année à deux jeunes médecins l'étude des eaux minérales.

D^r L. HN.

GÈRE. Rivière du dép. de l'Isère (V. ce mot).

GÈRE-BELESTEN. Com. du dép. des Basses-Pyrénées, arr. d'Oloron-Sainte-Marie, cant. de Laruns ; 371 hab.

GEREDIGION (Daniel du) (V. EVANS [Daniel]).

GERENTE (Joseph-Fiacre OLIVIER de), homme politique français, né à Mollans (Drôme) le 30 août 1744, mort à Avignon le 24 juin 1837. Il exerçait des fonctions administratives quand il fut élu député de la Drôme à la Convention le 5 sept. 1792. Il siégea parmi les modérés, vota la détention de Louis XVI, se lia avec les girondins et fut l'un des deux députés affectés au département de Vaucluse formé le 25 juin 1793. Décrété d'arrestation le 3 oct. 1793 pour sa protestation contre la journée du 31 mai, il fut enfermé dans la prison des Bénédictins anglais jusqu'au 9 thermidor. Rentré à la Convention le 18 frimaire an III (8 déc. 1794), il se vengea en faisant adopter, le 2 pluviôse an III (24 janv. 1795), la création d'une fête nationale pour célébrer la chute de Robespierre. Envoyé en mission dans les dép. du Gard et de l'Hérault (juin 1795), il félicita la Convention d'avoir réprimé l'insurrection de prairial (lettre du 10 de ce mois), se rendit ensuite dans le dép. de Vaucluse et fut rappelé le 20 vendémiaire an IV (12 oct. 1795). Réélu par la Drôme au conseil des Cinq-Cents, il fut nommé secrétaire le 20 mai 1796 et sortit de l'Assemblée en mai 1797. Président du conseil général du dép. de Vaucluse sous l'Empire, il reçut le titre de baron le 8 avr. 1813. Il représenta le même département à la Chambre des Cent-Jours (13 mai 1815) et se retira ensuite à Avignon.

Etienne CHARAVAY.

BIBL. : Ad. ROCHAS, *Biogr. du Dauphiné*, t. I.

GERET (Samuel), publiciste polonais, né à Thorn en 1720, mort à Thorn en 1791. Il fit ses études en Allemagne, fut professeur et pasteur à Thorn, puis secrétaire de la ville. En cette qualité il résida longtemps à Varsovie. Il a rédigé *Thornische Anzeigen* et publié *Historische Nachrichten von der Stadt Thorn* et quelques autres écrits.

GEREZ (Serra do). Chaîne de montagnes, qui se dresse sur la frontière septentrionale du Portugal et de l'Espagne ; elle a ses points culminants à plus de 4,500 m. Ses pentes sont presque inhabitées et servent de repaire à de nombreux loups, renards, sangliers, oiseaux de proie ; il y a de belles forêts inexploitées.

E. CAT.

GERFAUT (Zool.) (V. FAUCON).

GERGÉSÉENS. Les écrivains bibliques, afin de donner plus de relief à la conquête merveilleuse de la Palestine opérée par leurs ancêtres, désignent le pays de Chanaan comme occupé au temps de Moïse par sept nations redoutables, parmi lesquelles figurent les Guirgashis ou Gergéséens ; ce nom s'attachait sans doute à quelque canton, que nous ne sommes pas en état de déterminer.

GERGNY. Com. du dép. de l'Aisne, arr. de Vervins, cant. de La Capelle ; 354 hab.

GERGONNE (Joseph-Diez), mathématicien français, né à Nancy le 19 juin 1771, mort en 1859. Il s'engagea comme volontaire en 1792, assista à la bataille de Valmy, entra à l'École de Châlons et servit comme lieutenant d'artillerie dans l'armée des Pyrénées orientales. Mais, ayant obtenu au concours une chaire de mathématiques à l'école centrale de Nîmes, il quitta le service militaire. En 1816, il fut nommé professeur d'astronomie à la faculté de Montpellier, puis recteur en 1830. Il prit sa retraite l'année suivante. Gergonne est célèbre par la fondation des *Annales de mathématiques*, dont il publia 21 volumes de 1810 à 1831, et dans lesquelles il inséra plus de 25 mémoires. Son élégante construction du cercle tangent à trois cercles donnés a paru dans les *Mémoires de Turin* (1816).

T. GERGOVIE. Place forte (*oppidum*) des Arverni, située près de Romagnat, à 6 kil. au S. de Clermont-Ferrand, sur une montagne, d'un accès difficile de tous côtés, d'une alt.

de 740 m., qui a conservé le nom Mont-Gergoy et sur laquelle, de 1860 à 1864, d'importantes fouilles furent exécutées d'après les ordres de Napoléon III. En 52 avant notre ère, J. César bloqua la forteresse occupée par Vercingétorix. La tentative de la prendre d'assaut échoua et la déroute des Romains, quoique déguisée avec habileté dans les *Commentaires* de César, paraît avoir été complète.

BIBL. : J. CESAR, *De Bell. Gall.*, VII, 4, 34, 36. — PLUTARQUE, *Vie de César*, XXIX. — SERVIUS MAURUS HONORATUS, *Comm. de l'Enéide*, éd. A. LÉON, II, p. 48. — NAPOLÉON III, *Vie de César II*, 267-282, pl. XIX et XX. — DESJARDINS, *Géogr. de la Gaule rom.*, II, pp. 678-684. — Pour les nombreuses monographies, voir V. RUELLE, *Bibliographie des Gaules*; Paris, 1880, I, col. 181-182.

GERGUEIL. Com. du dép. de la Côte-d'Or, arr. de Dijon, cant. de Sombornon; 470 hab.

GERGY (*Gergeiacus*). Com. du dép. de Saône-et-Loire, arr. de Chalon-sur-Saône, cant. de Verdun-sur-le-Doubs; 1,656 hab. Stat. de la ligne de chem. de fer de Gray à Chalon, sur la Saône. Huilerie. Traces d'une voie romaine. Ruines de l'ancien château fort. Eglise à trois nefs, du XIV^e siècle. Pont Marguerite Boucicaud, construit sur la Saône en 1891. La seigneurie, qui appartenait à l'origine aux ducs de Bourgogne, fut donnée par eux en fief à Philibert de Montaigu (1271), à Jean de Frolois (1317), à Nicolas Rolin (1438), et passa ensuite à Philippe de Saint-Léger (1501), Jean de Lugny (1510), Nicolas de Louvain (1512), François de Clermont (1544), Antoine Legrand (1570), Louis de Thésut (1574), Charles de Saint-Léger (1579), Jean de Saint-Léger (1584), Roger de Bellegarde (1617), Louis de Bourbon, prince de Condé (1660), Augustin Languet (1661), et Louis de Cardevaque d'Havrincourt (1739). Jacques-Vincent Languet l'avait fait ériger en comté en 1706.

L-x.

GERHARD (Jean), théologien luthérien, né à Quedlimbourg le 17 oct. 1582, mort à Iéna le 20 août 1637. On a porté sur lui ce jugement : « Parmi tous les héros de l'orthodoxie luthérienne, il a été le plus savant, et parmi les savants, le plus aimable par son caractère profondément religieux », et nous ajouterons, conciliant et exempt de toute étroitesse. — Il a été sans contredit le théologien le plus considérable de l'Allemagne au XVII^e siècle. Après avoir étudié la médecine pendant deux ans, il fit, à la suite d'un vœu, ses études en théologie, aux universités d'Iéna et de Marbourg. Dans le cours de ces études, s'inspirant de saint Augustin et de saint Bernard, il publia ses *Méditations sacrées*, un petit livre respirant une piété ardente, qui eut beaucoup de succès et fut traduit dans presque toutes les langues de l'Europe. A vingt-quatre ans, il commença à faire des cours à Iéna; mais il fut appelé au poste élevé de surintendant à Heldbourg et devint en 1615 surintendant général à Cobourg. Ce n'est qu'en 1616 que son prince lui permit de retourner à Iéna, où il professa la théologie. Sa réputation fut telle qu'il devint le conseiller de plusieurs princes, pour les affaires de l'Eglise; il jouit de la plus grande autorité dans les colloques et les controverses, auxquels, du reste, il apportait toujours un esprit de concorde et de paix. Malgré la guerre de Trente ans, de nombreux étudiants affluèrent à Iéna, attirés par le savant professeur. Gerhard reçut des appels de quinze universités diverses, entre autres de celle d'Upsala; mais il les refusa tous et ne se départit jamais de sa douceur et de sa modestie. — Son œuvre capitale est un grand ouvrage dogmatique, réimprimé encore de nos jours : *Loci communes theologici* (1610-1624); il y ajouta en 1625 un volume complémentaire du premier : *Exegesis sive uberior explicatio articulorum de scriptura*. La meilleure édition de l'ouvrage est celle de Cotta, publiée à Tubingue en 20 vol. in-4 (1760-84); la plus récente a paru à Berlin, en 9 vol. (1863-1875). Cet ouvrage mérite bien la grande considération dont il a joui; Gerhard y montre une connaissance profonde de l'Écriture sainte et des Pères de l'Église. Il ne se contente pas de donner un exposé sec de la doctrine luthérienne, mais il est constam-

ment préoccupé de l'utilité pratique et consolante de chaque dogme. Parmi ses autres ouvrages, nous citerons encore : *Commentarium in Harmoniam hist. ev. de passione et resurrectione Christi* (1617); *Doctrina catholica et evangelica, quam ecclesie Aug. Conf. addictæ profitentur ex Romano-Catholicorum scriptorum suffragiis confirmata* (1634, 3 vol.); et plusieurs ouvrages exégétiques, la plupart publiés après sa mort. Ch. PFENDER.

BIBL. : Erdm.-Rud. FISCHER, *Vita J. Gerhardi*, 1723. — G. FRANK, *Geschichte der prot. Theologie*, 1862. — A. MATTER, *Jean Gerhard*, dans l'*Encyclopédie des sciences religieuses*; Paris, 1858, vol. V, p. 542.

GERHARD (Friedrich-Wilhelm-Eduard), archéologue allemand, né à Posen le 29 nov. 1795, mort le 12 mai 1867. De bonne heure, le savant épigraphiste Bœckh le choisit comme collaborateur de ses travaux, et en particulier du *Corpus inscriptionum græcarum*. En 1815, reçu docteur en philosophie à l'université de Berlin, Gerhard se fixa l'année suivante à Breslau pour suivre la carrière de l'enseignement. Mais bientôt entraîné par ses goûts pour les recherches archéologiques, il partit en 1819 pour visiter la Suisse, le midi de la France, l'Italie, et il ne rentra en Allemagne qu'en 1824. De nouveaux voyages entrepris dans les années suivantes achevèrent son éducation scientifique, et Rome le retint jusqu'en 1826. La vie de ce savant se passe dès lors à rapprocher les textes et les monuments figurés, à reconstituer la vie des anciens, leurs usages, leur culte, leur mythologie; les Grecs, les Etrusques, les Romains sont l'objet de toutes ses recherches; une grande partie de sa vie se passe en voyages archéologiques, surtout en Italie où il étudie les fouilles et les monuments, et il entretient la correspondance la plus active avec tous les savants de l'Europe. En 1826, il commença, en collaboration avec Platner, Bunsen et Röstel, la publication d'un grand ouvrage, resté longtemps classique, sur la topographie de l'ancienne Rome; plus tard, avec Panofka, il décrit les antiquités du musée de Naples, et enfin il livre au public les premiers fascicules de son grand recueil, *Antike Bildwerke*, qui devait demeurer inachevé. En 1828, Gerhard fut un des principaux organisateurs du fameux Institut de correspondance archéologique de Rome qui rendit tant de services à la science. En 1835, l'Académie des sciences de Berlin l'admit au nombre de ses membres, et, en 1836, il devint conservateur des antiques au musée de Berlin. En 1840 parurent les premières livraisons de son grand recueil de vases étrusques et celui des vases peints du musée de Berlin. En 1843, il fonda l'*Archæologische Zeitung*, un des plus savants et des plus utiles recueils archéologiques qui existent. Tous ces travaux n'empêchèrent pas cet infatigable savant de professer l'archéologie à l'université de Berlin, où il remplaça Hirt à partir de 1843, et de continuer à maintes reprises ses voyages dans toutes les grandes villes de l'Europe où se trouvent des musées intéressants. En 1860, à la mort de Borghesi, l'Académie des inscriptions et belles-lettres le nomma son associé étranger, et la même année, après la mort de Bunsen, il fut nommé secrétaire général de l'Institut de correspondance archéologique. Les ouvrages de Gerhard embrassent toutes les branches de l'archéologie, moins la numismatique, et ses idées empreintes exclusivement d'hellénisme ont longtemps fait école; quoi qu'on en pense à présent, on doit souscrire au jugement de l'un de ses biographes, le baron J. de Witte : « Gerhard est un des hommes qui ont rendu le plus de services à l'archéologie; son nom sera toujours cité parmi les archéologues les plus distingués du XIX^e siècle. » Nous énumérerons seulement quelques-uns des principaux travaux de cet infatigable érudit; on trouvera la liste complète de ses œuvres dans la *Notice* que lui a consacrée J. de Witte : *Lectiones Apolloniane* (Leipzig, 1816, in-8); *Venerere Proserpina* (Fiesole, 1826, in-8); *Antike Bildwerke zum Erstenmal bekannt* (Stuttgart et Tubingue, 1827-1839, gr. in-fol.); *Beschreibung der Stadt Rom* (Stuttgart et Tubingue, 1830-1842, 3 vol. in-8 et atlas); *Hyperboreisch-Römische Studien für Archæologie*

(Berlin, 1833 et 1852, 2 vol. in-8); *Berlins Antike Bildwerke* (Berlin, 1836 à 1846); *Etruskische Spiegel* (Berlin, 1839-1867, 4 vol. gr. in-4 avec 430 pl.); *Auserlesene griechische Vasenbilder* (Berlin, 1840-1858, 4 vol. in-4, avec 330 pl.); *Etruskische und kampanische Vasenbilder des K. Museums zu Berlin* (Berlin, 1843, in-fol.); *Apulische Vasenbilder des K. Museums zu Berlin* (Berlin, 1845, in-fol.); *Trinkschalen und Gefässe des K. Museums zu Berlin* (Berlin, 1848-1850, 2 vol. in-fol.); *Griechische Mythologie* (Berlin, 1854-1855, 2 vol. in-8). Les *Annales* et le *Bulletin* de l'Institut de correspondance archéologique de Rome renferment depuis 1829 jusqu'à 1867 de très nombreux mémoires de Gerhard qui a aussi collaboré, dans la même période, à la *Jenaer Literaturzeitung*, à la *Kunstblatt* de Schorn, à l'*Allgemeine Literatur Zeitung* et à quelques autres recueils périodiques d'Allemagne.

BIBL. : J. DE WITTE, *Notice sur Edouard Gerhard*, dans l'*Annuaire de l'Académie royale de Belgique*, 1871, t. XXXVII.

GERHARD VON RIELE ou VON KETTING, maître ès œuvre allemand de la dernière moitié du XIII^e siècle. Il est aujourd'hui reconnu que c'est à ce *magister lapicida* ou tailleur de pierres, comme il est appelé dans plusieurs documents de l'époque et quoiqu'il ait porté différents surnoms (une charte de 1257 conservée à Dusseldorf le désigne encore sous le nom de Gerhard de Saint-Trond), qu'est dû le plan, d'une si parfaite régularité, suivi scrupuleusement dans la reconstruction de la cathédrale de Cologne dès 1248, date de la pose de la première pierre du chœur de l'édifice actuel. Maître Gerhard passe pour avoir conduit les travaux du chœur de la cathédrale jusqu'en l'année 1296, date probable de sa mort. Charles LUCAS.

BIBL. : J.-J. MERLO, *Nachrichten Kölnischer Künstler*; Cologne, 1850, in-8.

GERHARDT (Paul), poète religieux allemand, né à Gräfenhainichen (Saxe) le 12 mars 1607, mort à Lübben le 7 juin 1676. Il fut nommé prieur à Mittenwalde, dans la marche du Brandebourg, en 1631, et, en 1637, diacre de l'église Saint-Nicolas, à Berlin. Il résigna ses fonctions, ne voulant pas reconnaître l'Édit de religion, par lequel le grand-électeur préparait la fusion des communautés luthériennes et calvinistes (1666); mais il resta au milieu de ses paroissiens jusqu'au jour où il fut appelé comme archidiacre à Lübben, dans la Basse-Alsace. Ses cantiques furent recueillis et publiés par son ami Ebeling, au moment où sa démission le laissait sans ressource (Berlin, 1667); ils sont restés dans le culte protestant. Des éditions nouvelles en ont été faites par Wackernagel (Stuttgart, 1843), Bachmann (Berlin, 1866) et Gædeke (Leipzig, 1877). A. B.

BIBL. : ROTH, *Paul Gerhardt nach seinem Leben und Wirken*; Leipzig, 1829. — LANGBECKER, *Leben und Lieder von Paul Gerhardt*; Berlin, 1841. — SCHULTZ, *Paul Gerhardt und der grosse Kurfürst*; Berlin, 1840 (avec une critique de Pischon et une réplique de Schultz); Berlin, 1840-1841. — BACHMANN, *Paul Gerhardt, ein Vortrag*; Berlin, 1863. — RICHTER, *Paul Gerhardt*; Leipzig, 1876.

GERHARDT (Charles-Frédéric), chimiste français, né à Strasbourg le 21 août 1816, mort à Strasbourg le 19 août 1836. Il fit ses premières études au gymnase protestant de Strasbourg, puis fréquenta pendant les années 1831 et 1832 les cours de l'École polytechnique de Karlsruhe; après quelques années d'une vie assez agitée, il se voua à l'étude de la chimie sous la direction de Liebig à Giessen, où ce maître, alors dans le premier éclat de sa renommée, fondait une école justement célèbre. En 1838, sur les conseils de Liebig, Gerhardt vint à Paris où Chevreul l'admit dans son laboratoire; six ans après, il était nommé professeur de chimie à la faculté des sciences de Montpellier, mais il revint bientôt à Paris (1848) et y fonda en 1851 une école pratique de chimie. Il avait été nommé en 1855 aux deux chaires de chimie de la faculté des sciences et de l'école de pharmacie de Strasbourg; il était membre correspondant de l'Académie des sciences et membre étranger de la Société royale de Londres. Gerhardt possédait au plus haut

degré l'esprit de système et fut un maître dans l'art d'interpréter, de grouper les faits et d'en tirer les conséquences les plus élevées et les plus utiles pour la théorie; il fut plus un spéculateur qu'un expérimentateur et jona à ce titre un des rôles les plus importants dans l'histoire du développement des théories de la chimie. Son premier mémoire fut publié en collaboration avec Cahours; il traitait des huiles essentielles et notamment de l'essence de cumin; il fut suivi bientôt par des recherches sur les essences de valériane, d'estragon, de moutarde, sur l'acide salicylique, l'hydrate de phényle. En collaboration avec Laurent, Gerhardt s'applique à définir les relations numériques qui ressortent de la composition même et de la comparaison des formules brutes; cette étude minutieuse le conduisit à doubler tout d'abord les équivalents du carbone et de l'oxygène et à créer comme conséquence un nouveau système de notation et de formules qui, à part quelques modifications secondaires, constitue la notation atomique actuelle. Il généralisa les idées de Dumas qui avait construit la série des acides gras, en classant les substances chimiques en séries de corps homologues et en faisant voir que ces séries sont caractérisées non seulement par l'accroissement régulier des atomes de carbone et d'hydrogène, mais encore par la similitude des réactions. La découverte des acides organiques anhydres qu'il effectua en 1852, après avoir prédit la non-existence de ces corps, apporta des documents à l'appui de ses idées, car il fit voir que les anhydrides des acides monobasiques sont constitués par l'union de deux molécules d'acide hydraté avec élimination d'une molécule d'eau. Gerhardt a lutté toute sa vie contre la théorie dualistique de Berzelius et l'a remplacée par la théorie des types, théorie beaucoup trop exclusive, qui résultait de la fusion de l'ancienne théorie des radicaux et de celle des substitutions. Cette théorie qui n'est que le développement et la généralisation d'idées précédemment émises par Dumas et Williamson, peut se résumer ainsi : tous les corps minéraux et organiques peuvent être ramenés à un petit nombre de types généraux qui sont l'hydrogène, l'acide chlorhydrique, l'eau et l'ammoniaque (V. CHIMIE, t. XI, p. 73). On a de lui : *Annuaire des sciences chimiques* (Paris, 1839); *Précis de chimie organique* (Paris, 1844-45); *Comptes rendus mensuels des travaux chimiques de l'étranger ainsi que des laboratoires de Bordeaux et de Montpellier* (avec A. Laurent) (Montpellier et Paris, 1845); *Appendice au Journal de pharmacie et de médecine*, continué jusqu'en 1848; *Introduction à l'étude de la chimie*; *Chimie appliquée à la physiologie animale et à la pathologie*; *Chimie appliquée à la physiologie végétale et à l'agriculture*; *Traité de chimie organique*. Ce dernier ouvrage est l'œuvre de Gerhardt; il y a exposé toute la chimie d'après les idées nouvelles qu'il venait d'introduire dans cette science. C. M.

GERHOCH ou GEROH, nommé aussi, mais à tort, *Gerrock*, théologien allemand, né à Pollingen (Haute-Bavière), vers 1093, mort à Reichersberg (Bavière orientale) le 27 juin 1169. Dès qu'il fut chanoine à Raitenbach, près du lieu de sa naissance, il tenta de régulariser la vie de ses collègues; il ne réussit qu'à se faire des ennemis. De même à Ratisbonne, à partir de 1126. Enfin, nommé prieur du chapitre de Reichersberg, au S. de Passau, en 1132, il déploya pendant toute une génération une activité indomptable en faveur du relèvement de la vie canoniale stricte (V. t. X, p. 503) et de l'autorité du siège de Rome, d'une part; d'autre part, il lutta passionnément contre la méthode scolastique qui lui semblait substituer des spéculations philosophiques et dangereuses à l'ancienne tradition dogmatique. Il ne craignit pas d'attaquer Pierre Lombard (V. ce nom) et célébra un triomphe quand un décret papal de 1164 condamna la néologie française. Ses écrits, parmi lesquels on doit citer : *De Differentia inter clericum sæcularem et regularum*, *Libri III de investigatione antichristi*, intéressant pour l'histoire de la deuxième croisade, et *De Sensu verborum S. Athanasii in symbolo*,

ont été édités par Migne dans les t. CXCIII et CXCIV de sa *Patrologie*. Fr. Scheibelberger y a ajouté : *Gerhohi opera hactenus inedita* (Linz, 1875). F.-H. KRÖGER.

BIBL. : STULZ, *Probst Gerhoh I*, dans les *Denkschriften der Wiener Akademie*, 1850, t. I, pp. 113-164. — H. NOBBE, *Gerhoh... ein Bild aus dem Leben d. Kirche im XII. Jahrh.*; Leipzig, 1881. — RIBBECK, *Gerhoh von Reichersberg*, dans *Forschungen G. deutsch. Geschichte*, 1884, t. XXIV. — W. WATTENBACH, *Deutschlands Geschichtsquellen im Mittelalter*; Berlin, 1886, t. II, pp. 277-282.

GÉRICAUT (Jean-Louis-André-Théodore), peintre français, né à Rouen le 26 sept. 1791, mort à Paris le 26 janv. 1824. Il est le véritable auteur de la révolution qui arracha la peinture française à la tyrannie de David, la ramena à la recherche du mouvement et de la vie et introduisit le pathétique moderne dans l'art. Gros, sans doute, y avait contribué avant lui, mais il y avait contribué sans le savoir, sans le vouloir, et il s'en était repenti après coup. Géricault savait ce qu'il voulait; il y eut foi. S'il ne l'a réalisé qu'en partie, c'est qu'il en a été empêché par la mort, et il est mort à trente ans. Voici quelle fut sa vie.

Amené tout jeune à Paris par son père, ayant perdu de très bonne heure, en 1801, sa mère, il fut aussitôt placé en pension, d'abord dans un établissement privé, puis au lycée Louis-le-Grand. Quoiqu'il fût doué d'une intelligence très vive, d'un esprit très ouvert et remarquablement pénétrant, il ne fit que de médiocres études. En classe, comme en récréation, il passait à crayonner toutes ses heures; il n'était heureux que les jours de congé, pendant lesquels il pouvait satisfaire sans contrôle son goût pour le dessin et sa passion pour les chevaux. Ses plus grandes distractions étaient le Louvre, musée alors unique au monde, Napoléon l'ayant peuplé de chefs-d'œuvre enlevés à l'Italie, et le Cirque Olympique, où il s'exaltait aux prouesses équestres du fameux Franconi.

En juil. 1808, l'écolier quitta le lycée. Son père s'étant énergiquement opposé à ce qu'il suivit sa vocation artistique, Géricault dut à la complicité d'un de ses oncles de pouvoir aller en cachette dessiner chez Carle Vernet. Il y resta peu. La manière de l'artiste, élégante, mais dédaigneuse du vrai, toute de « chic », laissait indifférent le jeune homme qui passa, en 1810, chez le peintre d'histoire Guérin, dont la réputation à ce moment balançaît la gloire de David. Là encore il y eut désillusion. Quel bénéfice pouvait tirer ce tempérament fougueux et inquiet, cet obstiné chercheur de la vie, des exemples corrects et de l'enseignement méthodique et froid d'un Guérin? Il fréquenta l'atelier pendant six mois environ, au bout desquels, sans rompre ouvertement avec un maître inutile, mais toujours respecté, il reprit son indépendance et se fit son éducation à lui seul. Il y mit un acharnement tout fiévreux; il y porta une raison précoce et une sûreté de jugement qui surprennent. Dans une note écrite de sa main, on a retrouvé son emploi du temps. « Dessiner et peindre les grands maîtres antiques. — Lire et composer, — anatomie, — antiquités, — musique, — italien. — Suivre les cours d'antiquités, les mardis et samedis, à deux heures. — Décembre, peindre une figure chez Dorcy (son ami le plus intime, rencontré à l'atelier Guérin). Le soir, dessiner d'après l'antique et composer quelques sujets, — m'occuper de musique. — Janvier, aller chez Guérin pour peindre d'après nature. — Février, m'occuper uniquement du style des maîtres et composer sans sortir et toujours seul. »

A ce régime, il répara en deux ans les lacunes de son éducation de lycée, s'initia en érudit non moins qu'en artiste à l'art antique, parvint à posséder à fond, grâce à d'innombrables copies, la technique des maîtres modernes, et se fit une culture générale infiniment supérieure à celle du plus haut artiste de son temps. Mais ces études d'ensemble, toutes sérieuses qu'elles fussent, ne lui faisaient pas perdre de vue l'objet premier de ses efforts, le héros de ses crayonnages enfantins, le cheval. De 1808 à 1812, chez son oncle, aux environs de Versailles, et, à Versailles même, dans les écuries impériales, il copia avec une ardeur

infatigable tous les types de chevaux qu'il rencontre. Il se prépare ainsi, dans des circonstances exceptionnellement favorables, à son premier tableau, à cet *Officier de chasseurs à cheval chargeant*, dont l'exécution magistrale, la hardiesse, la furie de mouvements, la justesse, frappèrent d'autant plus, au Salon de 1812, les artistes, que l'auteur avait vingt et un ans seulement. L'ouvrage valut une médaille d'or au jeune peintre. En 1814, Géricault se représentait au Salon avec un *Cuirassier blessé quittant le jeu*, qu'on trouva, non sans raison d'ailleurs, inférieure à l'ouvrage précédent, mais qui n'en est pas moins devenu dans le grand public, par les reproductions lithographiques qu'on en fit et grâce au souvenir évoqué de nos désastres en Russie, l'œuvre la plus populaire de l'artiste.

Découragé par l'échec de son œuvre, Géricault, dans un moment de lassitude, abandonna son art et s'engagea dans les mousquetaires rouges du roi. Les Cent-Jours le rendirent à lui-même. Il revenait avec un nouvel enthousiasme à son art, lorsqu'une affection orageuse le troubla. Elle le secoua si douloureusement qu'il partit en oct. 1816 pour l'Italie, dans le double but de chercher au loin l'apaisement et de connaître à fond Michel-Ange. Il y fit un séjour de deux ans, y exécuta une centaine de copies, et en rapporta, entre autres travaux personnels, de curieuses études pour un tableau, *la Course de chevaux libres*, qu'il n'exécuta jamais.

Il trouva Paris tout occupé, à son retour, du naufrage récent de la *Méduse* et des scènes atroces dont le radeau qui portait cent quarante-neuf naufragés avait été le théâtre pendant les quatorze jours qu'il avait flotté à la dérive en pleine mer. Il conçut aussitôt le projet de la grande toile qu'il exposa en 1819 au Salon et qui reproduit avec une sauvage grandeur, avec une émotion d'autant plus poignante qu'elle s'inspire de la vérité uniquement, le dernier acte du drame, le salut. Il y préleva par quantité de dessins et d'études, cherchant dans les hôpitaux ses modèles pour rendre avec plus de vérité la souffrance, empruntant aux cliniques leurs débris pour exprimer dans toute son horreur le spectacle tragique de la mort, et remaniant sans cesse son esquisse pour donner à sa composition plus de style, une unité plus parfaite, plus de chaleur. Terminée en moins d'un an, la toile, mal placée au Salon, y fut également mal accueillie. Quelques personnes à peine, parmi lesquelles il faut placer M. de Forbin, directeur des musées royaux, lui rendirent justice. Géricault ne reçut aucune récompense et son tableau ne fut point acheté par l'État.

L'Angleterre le dédommagea. Parti pour Londres avec son ami Charlet, le lithographe, Géricault y exposa, en 1820, *le Radeau de la Méduse*, au prix d'un shilling par entrée. Cette grande page fit sur les Anglais une impression profonde, qui se traduisit par 47,000 fr. de bénéfice net pour l'artiste. Il en profita pour faire en Angleterre un séjour de deux ans et demi, pendant lequel, sans négliger entièrement la peinture, il s'adonna surtout à la lithographie. Les types londoniens lui fournirent la matière d'une série, composée, en y comprenant le titre, de treize planches, qui lui valut un succès d'estime, non d'argent. Il s'y révéla observateur pénétrant, exécutant aussi de première force. On estime davantage, dans son œuvre lithographique (100 pièces), les compositions qu'il exécuta en France et sur des sujets français; mais cette préférence n'a d'autre raison que les perfectionnements apportés, à la suite d'une longue expérience, dans la technique de l'artiste, et nous trouvons *la Femme paralytique*, *le Joueur de cornemuse*, *l'Entrée de l'entrepôt d'Adelphi*, *le Maréchal ferrant anglais*, aussi serrés comme exécution, aussi beaux que toutes les autres pièces françaises. Nous n'en exceptons que deux, les plus parfaites, à coup sûr, que Géricault ait signées, son *Artillerie à cheval changeant de position* et surtout ses *Chevaux qui se battent dans une écurie*.

Quand Géricault, à la fin de 1822, rentra de Londres, il en rapporta une toile de premier ordre, un peu sèche peut-être, mais extraordinaire de précision et d'un incomparable mouvement, *le Grand Derby d'Epsom*, avec une

Course de chevaux montés d'un dessin aussi ferme et d'une plus délicate couleur. Maître de lui désormais, sachant à merveille ce qu'il voulait, l'artiste eût été à même de donner la mesure de son génie dans des œuvres définitives, si la phthisie qui le guettait ne l'eût terrassé. Revenu d'Angleterre malade, il avait négligé de se soigner. Une chute de cheval, en déterminant un abcès dans le côté, aggrava son état. Un dépérissement général s'ensuivit. Géricault travailla quand même. Il eut encore le temps de terminer quelques belles études, la *Charrette de charbonniers*, le *Four à plâtre*, le *Maréchal ferrant*, les *Chevaux de poste*, l'*Enfant donnant à manger à un cheval*, la *Forge de village*, mais le temps lui manqua pour l'exécution de deux grandes toiles, la *Traite des nègres* et l'*Ouverture des portes de l'Inquisition*, auxquelles il pensait depuis longtemps. Il se proposait d'y indiquer, plus nettement encore que dans le *Radeau de la Méduse*, la pitié profonde que tous les aspects de la souffrance humaine lui inspiraient. Il y eût atteint, sans nul doute, par les moyens les plus simples, au pathétique le plus élevé. Le déclin rapide de ses forces ne lui permit même pas d'esquisser ces deux compositions sur la toile. Deux croquis seulement nous en restent.

A sa mort, son atelier fut vendu. Malgré les efforts de M. de Forbin, l'État se refusa, cette fois encore, à l'achat du *Radeau de la Méduse*; il fallut des mois pour qu'enfin l'acquisition fût faite. Le plus intime ami de Géricault, Dedreux-Dorcy, l'avait achetée 6,005 fr. à la vente: il la céda pour le même prix à l'État.

Rappelons en terminant que Géricault s'est essayé, non sans bonheur, en sculpture. On a gardé de lui un *Bœuf terrassé par un tigre*, simple, mais large ébauche; un *Satyre enlevant une femme* (ronde bosse); un *Nègre qui brutalise une femme* (terre cuite); un bas-relief très peu accentué, *Cheval retenu par un homme*; une maquette en cire de statue équestre pour l'empereur de Russie; enfin un *Cheval écorché*, qui est une pièce unique en son genre, tant au point de vue anatomique qu'au point de vue de l'art.

THIÉBAULT-SISSON.

BIBL. : Une seule source sérieuse: Charles CLÉMENT, *Géricault, étude biographique et critique, avec le catalogue de l'œuvre du maître*; Paris, 1879, 3^e édit.

GERIMA. Chaîne de montagnes de l'Afrique orientale de la côte Souahéli, à l'O. de Mombaz. Elle continue les monts Chimbra et ferme au S. le pays des Gallas.

GERING (Ulrich), premier imprimeur de Paris, d'origine suisse, né dans le cant. de Lucerne vers 1440, mort à Paris le 23 août 1510. A la sollicitation de Jean von Stein, son compatriote et professeur en Sorbonne sous le nom de Jean de La Pierre, il vint, en 1469, avec Martin Crantz et Michel Friburger, fonder une imprimerie in *œdibus Sorbonnicis*. Le premier ouvrage sorti de leurs presses est l'*Epistolarum opus*, de Gaspar de Bergame (1470). Après la retraite de leur protecteur, ils quittèrent la Sorbonne (1473) et s'établirent à l'enseigne du *Soleil d'or*, où ils imprimèrent des livres importants. En 1477, Gering resta seul à la tête de l'établissement qu'il transféra, en 1483, rue de la Sorbonne, et il s'associa alors avec Berthold Remboldt. Il légua sa fortune à la Sorbonne et au collège de Montaigu. Son matériel typographique passa entre les mains de Wolfgang Hopyl.

GERINI (Niccolò di Pietro), peintre florentin de la fin du xiv^e siècle, mort après 1414. Il eut probablement pour maître Taddeo Gaddi. En 1391, il fut le collaborateur d'Agnolo Gaddi à San Francesco de Prato, où il semble avoir peint de sa main la *Passion* et les *Légendes de saint Matthieu et de saint Antoine de Padoue*. En 1392, il fit pour la chapelle San Bonaventura à San Francesco de Pise une suite de très belles *Scènes de la Passion*, qui ont presque entièrement disparu. L'année suivante, il revint avec son fils Lorenzo à Prato, où il peignit encore, dans l'église des Franciscains, des fresques aujourd'hui détruites, la *Flagellation*, l'*Ascension*, l'*Annonciation* et le *Père éternel*. De retour à Florence en 1401,

il y exécuta, en collaboration avec son fils Lorenzo et avec Spinello Aretino, le précieux tableau d'autel conservé à l'Académie des beaux-arts et dont la partie centrale représente le *Couronnement de la Vierge*. — Quant à son fils, *Lorenzo di Niccolò*, son œuvre la plus importante est le grand tableau votif à nombreux compartiments, peint pour le couvent de San Marco à Florence et donné en 1440 à l'église San Domenico de Cortone par Cosme et Laurent de Medicis.

BIBL. : VASARI, *Le Vite*, éd. Milanese, t. II. — CROWE et CAVALCASELLE, *Storia della pittura in Italia*, t. II, ch. xvii. — Cesare GUASTI, *la Cappella de' Migliorati in Prato*; Prato, 1871.

GERINO DA PISTOJA, peintre italien, qui travailla entre 1302 et 1329. D'après Vasari, il fut l'ami de Pinturicchio et subit fortement l'influence du Pérugin. Sa première œuvre datée, la *Vierge écrasant le démon*, dans l'église San Agostino, à Borgo San Sepolero, est une belle imitation de ce dernier maître. A San Pietro Maggiore de Pistoja, où Gerino fut employé à partir de 1305, se voit un tableau d'autel daté de 1309: c'est une *Madone avec saint Jean-Baptiste, saint Pierre et saint Paul*, où, à l'influence du Pérugin et de Pinturicchio, se joint celle de Raphaël, dans sa manière florentine. La décadence commence avec les fresques hâtives du couvent des Osservanti, à San Lucchese, près de Poggibonsi: la *Christ entouré de ses apôtres et la multiplication des pains* (1313). Dans les fresques de San Paolo (1320) et le *Couronnement de la Vierge* au palais communal de Pistoja, le ton a perdu toute chaleur et le dessin toute précision. La dernière œuvre connue de Gerino est une *Vierge avec des saints* (1329), au musée des Offices.

BIBL. : CROWE et CAVALCASELLE, *Geschichte der Malerei in Italien*, t. III. — Ch. BLANC, *Ecole ombrienne*, Appendice.

GERLAC PETERSEN (*Gerlacus Petri*), écrivain mystique, né à Deventer en 1378, mort en 1441. Comme Thomas à Kempis, il appartenait à la congrégation des *Clercs de la vie commune* de Windesheim. Œuvres principales: *Breviloquium de accidentibus exterioribus*; *De Libertate spiritus*; *Ignitum cum Deo soliloquium* (Cologne, 1616). Ce dernier ouvrage a été traduit en français (Paris, 1667).

GERLACH (Philip), architecte allemand, né à Spandau en 1679, mort à Berlin en 1748. On doit à cet artiste l'achèvement en style classique des églises des Orphelins, de Jérusalem et de l'église paroissiale à Berlin. Il fut de plus l'auteur de l'église de la garnison à Potsdam, église dont le caveau renferme les cercueils de Frédéric-Guillaume I^{er} et de Frédéric II.

Ch. L.

GERLACH (Gottlieb-Wilhelm), philosophe et théologien allemand, né à Osterfeld le 3 nov. 1786, mort à Halle le 1^{er} oct. 1864. Il étudia au séminaire de Naumburg et à l'université de Wittenberg. Il soutint en 1811 sa thèse: *De Discrimine quod intercedit inter Schellingii et Plotini doctrinam de numine summo*. Bibliothécaire de l'université en 1812; il eut en 1813 la difficile mission de transporter sa bibliothèque à Dresde pour la sauver de l'invasion française. En 1816, il est privat-docent à Halle, et, en 1819, professeur ordinaire. Il eut du succès d'abord, mais il ne suivit pas le mouvement philosophique, et ses élèves le quittèrent. Il essaya de réagir contre la direction suivie depuis Kant. Sa doctrine est un retour du réalisme contre l'idéalisme. Il reprend le *sentiment* et la *conscience* de Jacobi. Ses théories sont contenues en six ouvrages: *Grundriss der fundamentalen Philosophie* (1816); *Die Logik* (1817); *Die Religions-Philosophie* (1818); *Die philosophische Tugendlehre* (1820); *Die philosophische Rechtslehre* (1824); *Die Metaphysik* (1826). Il les résuma, avec quelques changements, sous le titre: *Lehrbuch der philosophischen Wissenschaften* (1826). Il y ajouta en 1843 son *System der Philosophie*.

C-EL.

GERLACH (Franz-Dorotheus), érudit allemand, né à Wolfsbehringen (Saxe-Gotha) le 18 juil. 1793, mort le

31 oct. 1876. Professeur à l'université de Bâle (1820), il édita et commenta Salluste (Bâle, 1823-31, 3 vol. : 1852, 2 vol.) ; la *Germania* de Tacite (Bâle, 1835-37) ; Nonius Marcellus (avec Roth, 1842). Il soutint le paradoxe de l'authenticité complète de l'histoire traditionnelle de Rome, publia *Die Geschichtschreiber der Römer bis auf Orosius* (Stuttgart, 1835). *Historische Studien* (Gotha, 1842, t. I ; Bâle, 1847 et 1863, t. II et III), etc.

GERLACH (Ernst-Ludwig de), homme d'Etat prussien, né à Berlin le 7 mars 1795, mort à Berlin le 18 févr. 1877. Fils de Léopold de Gerlach (1757-1813), président de chambre à Berlin, il entra dans la magistrature, fut, avec ses frères et Gœschel, un des promoteurs du mouvement piétiste, qui voulait reconstituer un saint-empire germanique ; président du tribunal supérieur de Magdebourg (1844), il fonda en 1849 la *Neue Preussische Zeitung*, devenue la *Gazette de la Croix* (*Kreuzzeitung*). Gerlach, chef reconnu de l'extrême droite, y rédigea des revues mensuelles ou trimestrielles très piquantes où il mit sa verve au service de la cause féodale et ultraconservatrice. Membre de la Chambre haute (1849), il réclama le retour aux privilèges féodaux. En 1858, il renonça à la direction de son parti, mais sans cesser d'écrire ; il condamna, au nom du principe légitimiste, les annexions de 1866 et l'exclusion de l'Autriche d'Allemagne dans une brochure : *Die Annexionen und der Norddeutsche Bund* (Berlin, 1880), combattit les lois de mai et eut avec Bismarck une vive altercation. Il fut révoqué de sa présidence de Magdebourg en 1874, à cause d'un pamphlet contre le gouvernement. Il fut écrasé par une voiture. — Son frère aîné, Léopold, général prussien, né à Berlin le 17 sept. 1790, mort à Berlin le 16 janv. 1864, combattit en 1806, 1813-15 ; aide de camp du prince Guillaume, le futur empereur, il fut un des conseillers du prince royal ; ultraconservateur et piétiste, partisan de l'alliance russe, il eut une grande influence sur Frédéric-Guillaume dont il fut l'aide de camp général (1849). — Le frère cadet, Otto, né le 12 avr. 1800, mort le 24 oct. 1849, est un théologien connu par son édition de la Bible luthérienne avec notes et commentaires : *Die Heilige Schrift nach Luthers Uebersetzung* (Leipzig, 1878-80, 8^e éd., 6 vol.), et par ses études sur l'organisation ecclésiastique anglaise faites sur la demande du roi Frédéric-Guillaume IV.

GERLACH (Hermann), professeur d'histoire ecclésiastique et de philosophie à Paderborn, né à Marsberg en 1833. Œuvre principale : *Lerhbuch des katolischen Kirchenrechts* (Paderborn, 1869, 1872, 1876).

GERLACHE (Etienne-Constantin, baron de), magistrat et historien belge, né à Biourge (Luxembourg) le 24 déc. 1785, mort à Bruxelles le 10 févr. 1874. Il étudia le droit à Paris et devint avocat à la cour de cassation. Quelques années après la chute de l'Empire, il rentra en Belgique, et fut nommé conseiller à la cour supérieure de justice de Liège. En 1824, il fut envoyé aux Etats généraux. Tout en protestant de son respect pour la loi fondamentale de 1815, de Gerlache fit à la politique royale une opposition très vive et très habile à la fois, en attaquant au nom de la liberté de conscience les arrêtés concernant l'instruction politique ; il s'éleva tout particulièrement contre l'érection du collège philosophique, maladroite imitation du séminaire général de Joseph II (V. ce nom). En même temps, il répudiait énergiquement l'esprit de Philippe II et de Louis XIV, félicitait le gouvernement d'avoir éloigné les jésuites et déclarait impossible la résurrection des doctrines ultramontaines. En 1828, il adhéra à l'union des catholiques et des libéraux, et prit une part prépondérante à toutes les discussions parlementaires de cette époque. Lorsque Guillaume I^{er} (V. ce nom) comprit enfin qu'il faisait fausse route, il était trop tard, et les concessions qu'il fit ne réussirent pas à désarmer l'opposition populaire. Cependant, même après les troubles du mois d'août, de Gerlache estimait, avec beaucoup de Belges éclairés, qu'une séparation administrative

de la Belgique et de la Hollande, sous le sceptre des Nassau, était la seule solution réclamée par les vrais intérêts du pays. Vinrent les journées de septembre. Le gouvernement provisoire nomma de Gerlache président de la commission de constitution, et les électeurs de Liège l'envoyèrent siéger au Congrès national. Dans cette assemblée il se déclara partisan d'une entière liberté politique et religieuse, et combattit énergiquement la candidature du duc de Nemours, voyant dans son élection une espèce d'annexion à la France. Surllet de Chokier, ayant été élu régent, nomma de Gerlache président du conseil des ministres ; celui-ci ne garda ces fonctions que peu de semaines. Dans l'intervalle, il avait été élu président du Congrès ; il proposa d'offrir la couronne au prince Léopold de Saxe-Cobourg ; sa motion fut votée à une grande majorité, et, le 21 juil. 1831, il procéda à l'inauguration du roi. Président de la Chambre des représentants en 1832, il se retira de cette assemblée pour devenir premier président de la cour de cassation ; il devait occuper cette haute dignité pendant trente-cinq ans. De Gerlache se retira alors de la politique militante et consacra les loisirs de sa charge aux études historiques. Il revint un moment aux affaires en 1839, lorsque le ministère de Theux l'envoya en mission extraordinaire à Londres pour demander des adoucissements au traité des vingt-quatre articles. De 1863 à 1867, il présida les célèbres congrès catholiques de Malines où l'on entendit le chant du cygne du catholicisme libéral, et où Montalembert, Dupanloup et le P. Hyacinthe firent assaut d'éloquence.

De Gerlache fut un historien fécond. Son *Histoire des Pays-Bas* (Bruxelles, 1839, 3 vol. in-8) est un réquisitoire sévère et parfois injuste contre le régime hollandais. L'*Histoire de Liège* (Bruxelles, 1843, in-8), écrite d'après les chroniques, manque d'unité, mais les hommes et les événements sont jugés avec une grande hauteur de vues. Par contre, l'*Essai sur les grandes époques de l'histoire nationale* (Bruxelles, 1859, in-8), tableau des phases principales de la civilisation belge, est composé à la gloire de l'orthodoxie ; les fautes de Philippe II et les crimes du duc d'Albe, notamment, y sont appréciés avec une indulgence excessive. Nous signalerons aussi le travail de de Gerlache sur Salluste et quelques-uns des principaux historiens de l'antiquité considérés comme politiques, comme écrivains et comme moralistes (Bruxelles, 1859, in-8). C'est un chef-d'œuvre de critique, et bon nombre de ses pages pourraient être citées comme des modèles du style historique. Citons enfin un livre de polémique : *Essai sur le mouvement des partis en Belgique* (Bruxelles, 1852, in-8). C'est une attaque violente contre le principe du libre examen et contre les libertés politiques que l'auteur avait autrefois défendues aux Etats généraux de Hollande. La liste complète des publications de Gerlache se trouve dans la *Bibliographie nationale* de de Koninck (I, 392-394).

E. HUBERT.

BIBL. : HUYSSENS DE TERBECQ, *Discussions du Congrès national* ; Bruxelles, 1844, 5 vol. in-4. — TH. JUSTE, *Histoire du Congrès national de Belgique* ; Bruxelles, 1850, 2 vol. in-8. — THONISSEN, *la Belgique sous le règne de Léopold I^{er}* ; Louvain, 1861, 3 vol. in-8. — TH. JUSTE, *Histoire de la révolution de 1830* ; Bruxelles, 1872, 2 vol. in-8. — L. HYMANS, *Histoire parlementaire de la Belgique* ; Bruxelles, 1878-1882, 5 vol. in-8. — THONISSEN, *Biographie de M. de Gerlache* ; Bruxelles, 1873, in-12.

GERLACHER (Theobald DIEPOLD) (V. BILLICAN).

GERLAND. Com. du dép. de la Côte-d'Or, arr. de Beaune, cant. de Nuits ; 238 hab.

GERLAND (Georg), linguiste et ethnographe allemand, né à Cassel le 29 janv. 1833. D'abord professeur dans des gymnases de Cassel, Hanau, Magdebourg, Halle, il enseigna depuis 1875 la géographie et l'ethnographie à l'université de Strasbourg. Ses premiers ouvrages furent consacrés à la linguistique : *Ueber den altgriechischen Dativ* (Marbourg, 1859) ; *Versuch einer Methodik der Linguistik* (Magdebourg, 1863) ; *Intensiva und Iterativa* (Leipzig, 1869). Il a collaboré activement à la grande

Anthropologie de Waitz, notamment aux t. V et VI (Micronésiens, Polynésiens nord-occidentaux) et publié : *Ueber das Aussterben der Naturvölker* (Leipzig, 1868); *Anthrop. Beiträge* (Halle, 1874), un atlas ethnographique (Leipzig, 1876), des articles dans l'annuaire de Behm et Wagner.

GERLANDE. Ancien fief et château dans la com. de Vanose (Ardèche), qui a donné son nom à une famille noble, dont quelques membres figurent dans l'histoire des guerres religieuses du Languedoc, notamment Gabriel de Fay, marquis de Gerlande, qui, en 1576, fut le principal négociateur catholique d'une trêve avec les protestants du Vivarais et du Dauphiné. La terre de Gerlande était échue par mariage à la famille de Fay en 1433. Le château fut détruit par un incendie en 1729. Les marquis de Fay-Gerlande étaient, au XVIII^e siècle, seigneurs de Privas. Le dernier ordonna par son testament qu'on l'enterrât sous le seuil de l'église paroissiale, afin que sa cendre fût foulée aux pieds par tous. A. MAZON.

BIBL. : SEYTRÉ, *Histoire de Bourg-Argental*, mss. — D^r FRANCUS, *Voyage autour de Privas*.

GERLE (Hans), luthiste et compositeur allemand du XVI^e siècle, mort en 1570. On le croit fils du luthier nurembergeois, Conrad Gerle, qui mourut le 4 déc. 1521. Hans Gerle était déjà célèbre à Nuremberg en 1529 comme faiseur d'instruments à cordes et virtuose sur le luth. Il a publié plusieurs recueils de pièces instrumentales pour les violes et pour le luth ; ces ouvrages, devenus très rares, sont d'un grand intérêt historique. Les plus importants sont : *Musica Teusch* (1532); *Musica Teusch, ander Theil* (1533); *Ein neues sehr künstliches Lautenbuch* (1552). M. BA.

GERLE (Dom Christophe-Antoine), chartreux, homme politique français, né à Riom le 25 oct. 1736, mort à Paris le 17 nov. 1801 (d'après MM. Robert et Cougny, *Dictionnaire des Parlementaires*), en 1805 d'après la *Biographie Michaud*. Il fut prieur du couvent de Laval-Dieu, près de Mortagne en Perche; il revint ensuite dans sa province comme prieur du couvent de Pont-Sainte-Marie à Moulins. Vers 1789 il était visiteur de son ordre, et, à ce titre, logeait à la chartreuse du Luxembourg. Il fut élu député suppléant par le clergé du bailliage de Riom. Le député titulaire, Guill. de La Bastide, curé de Paulhaguet, ayant donné sa démission, dom Gerle fut appelé le 11 déc. à le remplacer. Sur l'autorité de la célèbre esquisse de David, « la plupart des historiens ont signalé, dit M. A. Brette, sa présence au Jeu de paume. La *Biographie Michaud* nous apprend même que le 20 juin son exaltation patriotique surpassa presque celle de Bailly et de Mirabeau... Or, le 17 févr. 1790, répondant à une motion de Cazalès, dom Gerle dit : « Désespéré de ne m'être pas trouvé à l'Assemblée le 20 juin... » (*Moniteur*.) Son nom n'apparaît dans les documents publics qu'après la démission du curé de Paulhaguet. Son buste dans la salle du Jeu de paume est donc un fait inexplicable. » (A. Brette, *le Serment du jeu de paume et ses signataires*, dans la *Révolution française*, 14 mai 1891, p. 415.) Disons de suite qu'il a été fait droit à cette protestation, et même qu'en aucun état de cause le caractère mystique, la folie théocrate du chartreux député ne pouvait le rendre digne d'un aussi grand honneur. En 1794, élu évêque constitutionnel de Meaux, il ne crut pas devoir accepter. Il fut nommé électeur de Paris en 1792, et continua à résider dans cette ville, dans la maison de Quesvremont-Lamothe, médecin de la famille d'Orléans, adonné au mesmérisme et au spirisme. Au milieu de la tourmente révolutionnaire, étranger en quelque sorte par son état et ses habitudes à la vraie religion de l'époque, celle de la patrie, dom Gerle était lui-même tombé dans un mysticisme mêlé de visées réformatrices. Dès le 13 juin 1790, il avait prétendu occuper ses collègues des dons surnaturels d'une nommée Suzanne Labrousse, qui d'après lui, avait prédit depuis dix ans la Révolution : on ne l'avait pas laissé poursuivre. Rentré dans la

vie privée, mais toujours en relations avec Robespierre, logeant comme celui-ci chez un menuisier (Fournier, porte Saint-Jacques), il découvrit en 1793 une autre prophétesse, Catherine Théot, presque septuagénaire, et victime, elle aussi, de la folie du cloître. Ses adeptes la surnommaient la *Mère de Dieu*. Ils se réunissaient rue Contrescarpe, près de l'Estrapade. Si ridicules que puissent nous paraître leurs cérémonies, elles reposaient sur certaines croyances : 1^o celle du règne de Dieu *sur la terre*, empruntée aux premiers chrétiens et commune à toutes les sectes millénaires; 2^o celle du sauveur, de l'homme providentiel, de l'homme-dieu. Pour dom Gerle, cet homme-dieu fut tout naturellement Robespierre. D'abord Robespierre l'avait protégé personnellement contre un mandat d'arrestation du comité de Sûreté générale; ensuite et surtout, Robespierre avait inauguré à la Convention une politique religieuse. Mais il est peu probable qu'un esprit aussi froid (en dépit de toute sa rhétorique) ait pu voir en dom Gerle un instrument de règne. Tout au plus ce foyer tout à fait intime de mysticisme politique dut-il lui sembler le symptôme d'une maladie plus générale, de laquelle il était d'autant moins indemne qu'il pouvait y trouver son compte. Quoi qu'il en soit, quelques jours après la fête de l'Être suprême (20 prairial an II), Vadier, au nom des comités de Salut public et de Sûreté générale, fit à la Convention un rapport qui concluait à traduire par-devant le tribunal révolutionnaire Catherine Théos (*sic*), dom Gerle et trois autres adeptes, comme fanatiques et conspirateurs. Il y avait longtemps d'ailleurs que des observateurs de la Sûreté s'étaient fait recevoir aux mystères de la mère de Dieu, considérés comme inoffensifs tant que l'on ne fut pas en situation de s'en faire une arme contre Robespierre. Le compromettre, le rendre odieux et ridicule à la fois, tel fut l'objet poursuivi et atteint par Vadier. Le 28 floréal (17 mai 1794), Héron et Martin, agents du comité de Sûreté, accompagnés de Sénard, se présentèrent à l'initiation : dom Gerle les reconnut et les désigna comme faux frères. Ils laissèrent les illuminés achever leurs cérémonies et leurs discours tout à leur aise, puis se saisirent de Catherine, de dom Gerle et de plusieurs autres frères et sœurs. Dom Gerle se réclama de Robespierre. Il lui fit, par lettre, part de ses visions, qui toutes s'accordaient à lui prédire la destinée d'un Messie du monde régénéré, — mais d'un Messie heureux et triomphant. Robespierre fut-il impuissant à faire mettre en liberté son prophète, ou crut-il imprudent de paraître lui marquer trop d'intérêt? Il est difficile de le dire. Le *Mémoire* que dom Gerle écrivit pour sa défense, ou que l'on écrivit pour lui (car il est assez raisonnable), ne fut pas produit en justice. Après le 9 thermidor, les accusés furent oubliés. Catherine mourut en prison. Dom Gerle, délivré par le Directoire, se fit rédacteur du *Messenger du soir*. Il fut ensuite employé par le ministre de l'intérieur Benezech, royaliste avéré. La fin de sa vie, la date exacte de sa mort, sont obscures. D'après une communication verbale de M. Auguste Raffet, il se fit appeler M. de Chaligny, et sous ce nom épousa Christine Raffet, fille de Nicolas Raffet, et tante du célèbre artiste : nous ne doutons pas de l'exactitude de ce renseignement inédit, que M. Auguste Raffet n'a toutefois pas eu les moyens de préciser davantage. H. MONIN.

BIBL. : SENARD, *les Révélations puisées dans les cartons des comités de Salut public et de Sûreté générale*, dans la *Collection des mémoires relatifs à la Révolution*; Paris, 1824, in-8. — LE BAS, *Dictionnaire encyclopédique de la France*, t. VIII, p. 247. — VILATTE, *Causes secrètes de la Révolution du 9 au 10 thermidor*; Paris, an III, in-8. — *Revue rétrospective*, 2^e série n^o XI (30 nov. 1835). — LOUIS BLANC, *Histoire de la Révolution française*; Paris, 1878, t. XIII, livre XII, ch. II, in-12. — *Souvenirs de famille et notes écrites de M. Auguste RAFFET*, bibliothécaire au cabinet des estampes de la Bibliothèque nationale. — Archives nationales, Procès-verbal de l'arrestation, F⁷ 1640, n^o 273.

GERLING (Christian-Ludwig), mathématicien et astronome allemand, né à Hambourg le 10 juill. 1788, mort à Marbourg le 15 janv. 1864. Il fut de 1812 à 1817 pro-

fesseur de mathématiques, d'astronomie et de physique à l'université de Marbourg. Outre une cinquantaine de mémoires parus dans la *Monatliche Correspondenz* de Zach, le *Polytechnisches Journal* de Dingler, les *Archiv* de Grunert, les *Astronomische Nachrichten*, etc., et quelques articles pour l'*Encyclopädie* d'Ersch et Gruber, il a écrit : *Methodus projectionis orthographicae ad calculos parallacticos*, etc. (Göttingue, 1812, in-4); *Grundriss der ebenen und sphärischen Trigonometrie* (Göttingue, 1815, in-8); *De Parallaxi elationis* (Marbourg, 1830); *Beiträge zur Geographie von Kurhessen* (Cassel, 1831-39, 2 vol. in-8); *Die Pothenotsche Aufgabe in pract. Beziehung dargestellt* (Marbourg, 1840, in-8); *Die Ausgleichungs-Rechnungen der pract. Geometrie* (Ham-bourg, 1843, in-8), L. S.

BIBL. : *Vierteljahrsschrift der astronomischen Gesellschaft*; Leipzig, 1866, I, p. 65, in-8. — Liste des mémoires dus à Gerling, dans le *Catalogue of scientific papers* de la Société royale; Londres, 1868, t. II, in-4.

GERM. Com. du dép. des Hautes-Pyrénées, arr. de Bag-nères-de-Bigorre, cant. de Bordères; 438 hab.

GERMAGNAT. Com. du dép. de l'Ain, arr. de Bourg, cant. de Treffort; 291 hab.

GERMAGNY. Com. du dép. de Saône-et-Loire, arr. de Chalons-sur-Saône, cant. de Buxy; 325 hab.

GERMAIN (Ecole SOPHIE-) (V. SOPHIE-GERMAIN).

GERMAIN (Saint), confesseur, évêque d'Auxerre, né à Auxerre vers 380, mort en 448. Fête diversement indiquée le 26, le 30 et le 31 juil. Rusticus, son père, et Ger-manilla, sa mère, étaient de noble descendance. Après avoir reçu une première instruction dans les écoles, alors fort estimées, de la Gaule, il alla à Rome, étudia la jurisprudence, puis s'y établit comme avocat, plaidant devant le tribunal du préfet de la ville. Ses succès le firent distinguer par l'empereur, qui le nomma un des *six ducs de la Gaule*. Dès lors, il résida à Auxerre, administrant consciencieusement, mais, en dehors de ses fonctions, s'adonnant beaucoup à la chasse, peu à la dévotion. Il aimait à suspendre aux branches d'un grand poirier, planté au milieu de la place publique, les têtes des bêtes qu'il avait tuées. L'évêque de la ville, saint Amator, lui en fit des réprimandes, voyant dans ce fait une sorte d'hommage rendu à l'arbre, à l'instar des païens. Ses paroles restant vaines, il profita d'une absence de Germain, pour faire abattre le poirier et jeter hors de la ville les têtes qui y étaient appendues. A son retour, Germain se jugeant offensé, non seulement en sa personne, mais en sa dignité d'officier impérial, résolut de punir de mort l'évêque. Celui-ci, qui s'estimait indigne du martyre, s'enfuit à Autun; il y reçut une révélation qui lui apprit que Dieu destinait son persécuteur à lui succéder. En conséquence, il revint à Auxerre, réunit le peuple, lui annonça sa mort prochaine, fit saisir et tonsurer Germain, qui se trouvait dans l'assemblée, et lui administra l'ordination cléricale, l'exhortant à vivre comme un homme que Dieu s'était réservé pour évêque. Il mourut peu après; et le peuple, tenant la promesse qu'il lui avait faite, élut Germain (418). Un changement soudain s'opéra miraculeusement en ce duc, ainsi devenu évêque malgré lui: il vécut dès lors avec Eustochia, sa femme, comme avec une sœur, et pratiqua une austerité et une charité merveilleuses: il se fit le persécuteur de son corps.

En ce temps-là, la doctrine de Pélagie infectait la Bretagne. Les orthodoxes de cette ile demandèrent secours aux évêques de la Gaule. Ceux-ci s'assemblèrent en un nombreux concile et députèrent saint Germain et saint Loup, évêque de Troyes (428). En passant par Nanterre, saint Germain remarqua une petite fille de six ou sept ans, nommée Geneviève; discernant sur son visage les grâces de son âme, et divinement averti qu'elle serait un instrument de salut pour plusieurs, il la fiança au seigneur, en suspendant à son cou une pièce de monnaie, marquée d'une croix, qu'un ange lui apporta. — Cependant les démons redoutant l'arrivée en Bretagne des évêques qui allaient y combattre l'hérésie, soulevèrent contre eux d'horribles tem-

pêtes. En l'une d'elles, la mer allait engloutir leur vaisseau, lorsque saint Germain versa sur les flots une fiole d'huile sainte; incontinent la mer s'apaisa. Ils réduisirent les hérétiques par la puissance de leurs paroles, constamment accompagnées de miracles. L'un d'eux est resté célèbre dans la légende bretonne, sous le nom de *Victoire de l'Alleluia*. Les Bretons étaient menacés par les Pictes et les Saxons; saint Germain et saint Loup les encouragèrent à la résistance, et baptisèrent les païens qui étaient encore en majorité dans leur armée. Les envahisseurs vinrent les attaquer, peu de jours après la fête de Pâques (430); mais, à leur approche, les Bretons chantèrent trois fois, de leur plus forte voix, l'Alleluia pascal. Aussitôt leurs ennemis s'enfuirent, frappés de panique: ce fut une victoire sans larmes, gagnée non par les armes, mais par la foi. La victoire remportée sur l'hérésie, en cette première expédition, avait été beaucoup moins complète; car en 446, saint Germain, accompagné cette fois de saint Sévère, évêque de Trèves, dut retourner en Bretagne, pour combattre de nouveau les pélagiens; ils obtinrent un succès définitif, en faisant bannir ceux qu'ils n'avaient pu convertir. Saint Germain tient une grande place dans les récits bretons, sous le nom de Garmon. — Il était dans sa destinée de rencontrer sainte Geneviève toutes les fois qu'il allait en Bretagne. Lors de son dernier voyage, il arriva à Paris, précisément au moment où le peuple était irrité contre elle; il la sauva de la fureur de ses ennemis. Elle fut protégée, une autre fois encore, par l'intervention d'un diacre de saint Germain, venant d'Auxerre pour lui apporter des eulogies, en témoignage de vénération. — Ce saint mourut à Ravenne, où il était allé solliciter la clémence de l'impératrice Galla Placidia, mère de Valentinien, en faveur des Armoricaïns, pour lesquels il avait déjà intercédé vaillamment, dans la Gaule, auprès d'Aétius. Son corps fut ramené en Gaule, comme il l'avait demandé, et déposé dans une chapelle, près d'Auxerre.

La *Vie de saint Germain* a été composée par un auteur qui prend le nom de Constantius, prêtre de Lyon, et prétend l'avoir écrite quarante ans après la mort du saint, c.-à-d. vers 488, sur la demande de Patiens, son évêque, et l'avoir publiée, sur la demande de Censurius, évêque d'Auxerre. L'authenticité de cette *Vie*, qui forme le fond de la légende de saint Germain et à laquelle nous avons emprunté les principaux traits de notre notice, a été très sérieusement contestée par M. Schoell, qui estime qu'elle a été écrite au vi^e siècle (*De ecclesiastica Britonum Scotorumque historiae fontibus*; Berlin, 1851, in-8). Une *Vie*, reproduisant la première, avec quelques changements, a été mise en vers par Heiric et Hereric d'Auxerre, vers 876.

E.-H. VOLLET.

BIBL. : LEFEUVE, *Histoire de saint Germain*; Paris, 1863, in-8. 2^e édit. — BLIN, *Saint Germain, comme personnage politique*, mémoire présenté au Congrès scientifique d'Auxerre, 1858.

GERMAIN (Saint), évêque de Paris, né à ou près d'Autun, vers 496, mort en une année diversement rapportée: 575; 576; 577. Fête le 28 mai. Etant abbé du monastère de Saint-Symphorien, à Autun, il vit en songe un vieillard qui lui présenta les clefs de la ville de Paris; il lui demanda ce que cela signifiait, et le vieillard lui répondit: *C'est pour sauver ceux de Paris*. Quatre ans après (555), Germain vint à Paris, en mission auprès de Childebert; le siège épiscopal de cette ville était alors vacant, par la mort d'Eusèbe. Le clergé et le peuple le prirent pour évêque, avec le consentement du roi. Dans cette haute condition, il pratiqua la même austerité que dans son monastère, et s'appliqua à réprimer la licence des grands et à soulager les maux que des guerres incessantes infligeaient au peuple. Il paraît avoir exercé sur Childebert une grande et bienfaisante influence. Quoique l'authenticité de la charte par laquelle ce roi donnait le domaine de Chelles à l'évêque et à l'Église de Paris puisse être sérieusement contestée, il est vraisemblable que ce fut sur les instances de saint Germain que ce roi rendit un édit prohibant les

réjouissances trop profanes mêlées aux fêtes, et qu'il construisit l'église de Sainte-Croix et Saint-Vincent (aujourd'hui Saint-Germain-des-Prés), pour recevoir l'étoile de saint Vincent et une croix d'or, ouvrage de Salomon, rapportées d'Espagne. Saint Germain prit part au III^e et au IV^e concile de Paris (557, 573), et au II^e concile de Tours (566) (V. les notices au nom des villes où ces conciles ont été tenus). Sa signature sur les actes du IV^e concile de Paris est remarquable: *Germain, pêcheur, et, quoique indigne, évêque de Paris, au nom de Jésus-Christ*. Il intervint toujours avec courage, rarement avec succès, pour apaiser les dissensions qui armaient les princes mérovingiens les uns contre les autres. On a conservé une lettre de lui adressée dans ce but à la reine Brunehaut. — Un *Traité sur la messe*, exposant la liturgie gallicane, attribué à saint Germain, a été publié par Durand et Martène (*Thesaurus novus anecdotorum*; Paris, 1717, 5 vol. in-fol.). Sa *Vie* a été écrite par Venantius Fortunatus, son ami (Mabillon, *Acta sanctorum ordinis sancti Benedicti*; Paris, 1668-1702, 9 vol. in-fol.); elle lui attribue tous les miracles imaginables. E.-H. VOLLET.

GERMAIN (Dom Michel), bénédictin et érudit français, né à Péronne en 1613, mort à l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés le 23 janv. 1694. Il fut l'élève préféré et le collaborateur assidu de Mabillon. On a de lui : *Histoire de N.-D. de Soissons* (1677) et, en collaboration avec son maître, le *Museum italicum* et plusieurs parties du *De Re diplomatica*, notamment le livre IV, *De Antiquis regum Francorum palatiis*.

GERMAIN, famille d'orfèvres parisiens, que plusieurs de ses membres rendirent célèbre.

Pierre Germain, né en 1647, mort le 24 sept. 1684, était fils de François Germain, maître orfèvre à Paris, et obtint son brevet de maîtrise en 1669. Il fut l'un des artistes employés sous la direction de Lebrun à la décoration des résidences royales. Son premier travail important fut la couverture en orfèvrerie des livres contenant la relation des conquêtes de Louis XIV. A la suite de cet ouvrage, le ministre Colbert lui accorda un logement à la galerie du Louvre (1679). Germain a également gravé plusieurs médailles, et un des jetons de la prévôté des marchands de Paris qui lui est attribué, porte la lettre G. Il laissa, de sa femme Marguerite Décour, sept enfants dont l'aîné, Thomas, lui succéda.

Thomas Germain, orfèvre, fils de Pierre Germain, né au Louvre en 1673, mort en 1748. Envoyé par Louvois dans la nouvelle Académie de France à Rome, il revint en France en 1706. Germain fut reçu maître orfèvre en 1720, il obtint en 1723 le brevet d'orfèvre-sculpteur du roi en même temps qu'un logement dans les galeries du Louvre. A partir de ce moment, il ne cessa de travailler pour la cour, et sa renommée s'étant répandue, les souverains étrangers lui commandèrent des pièces importantes. La majeure partie de l'argenterie du palais et de la maison des membres de la famille royale était son ouvrage; on en trouve les nombreux détails dans le *Journal général du garde-meuble* conservé aux Archives nationales. Un des chefs-d'œuvre de Germain fut la grande toilette d'or qu'il fit pour la dauphine lors du mariage du fils de Louis XV; cette belle pièce fut exceptée par le roi de la fonte de toutes les pièces d'orfèvrerie appartenant au roi et aux particuliers en 1759. Germain fut nommé échevin de la prévôté des marchands de Paris en 1738 et réélu en 1741. Il fut enterré dans l'église Saint-Louis du Louvre, qui avait été construite sur ses dessins. A l'exception d'une garniture d'autel, une croix et six grands chandeliers, gardés dans l'église de Saint-Roch à Lisbonne, il ne reste que de rares spécimens, peu importants comme dimension, mais d'un intérêt considérable au point de vue de l'art, pour faire apprécier la grâce de la composition et la délicatesse du travail de Germain, l'un des meilleurs orfèvres français du XVIII^e siècle.

François-Thomas Germain, orfèvre, quatrième fils

de Thomas Germain, naquit en 1726 et fut reçu maître orfèvre en 1748. Il mourut le 24 janv. 1791. Logé au Louvre comme son père, il lui succéda dans la faveur de la cour et du public, et si sa manière s'éloignait du goût sobre et élégant de son père, il remplaçait ces qualités par une activité prodigieuse et par une grande habileté d'exécution. Sa production fut immense et le *Journal du garde-meuble* décrit un nombre considérable de fournitures faites par lui de 1748 à 1765 pour le service du roi et de sa famille. L'un de ses travaux les plus considérables lui avait été commandé par l'impératrice Elisabeth de Russie (1760). Ce sont trois sur-touts de table en argent, dont les pièces principales forment des groupes représentant Bacchus et l'Amour. Ces surtouts, sortis de l'argenterie impériale après la mort de la souveraine, ont été rachetés récemment par le tsar à un prix énorme. Une seconde entreprise presque aussi importante lui fut demandée par la cour de Portugal. Il refit en 1757, concurremment avec Jacques Ballin, toute la vaisselle du monarque portugais. Tous les grands seigneurs de la cour de France fréquentaient assidûment son atelier, et le chiffre de ses affaires, qui s'élevait à près de 3 millions, lui permettait d'employer un nombre considérable d'ouvriers. Mais il manquait d'ordre et d'économie; plusieurs faillites lui firent essayer des pertes considérables à la suite desquelles ses fonds de roulement se trouvèrent épuisés. Il dut déposer son bilan, en avouant un passif de 2,400,000 livres. Il fut de nouveau déclaré en faillite le 27 juin 1765. En même temps, il fut privé de son logement au Louvre comme banqueroutier frauduleux. Il transporta ses ateliers dans la rue des Orties et continua à y exercer sa profession d'orfèvre. Il y termina l'exécution de travaux qui lui avaient été à nouveau commandés par le roi de Portugal et qui s'élevaient à plus de 1,000,000 de livres. Germain demeura, en 1779, rue de Limoges au Marais; il habitait rue Montmartre lorsqu'il mourut.

A. DE CHAMPEAUX.

GERMAIN (George SACKVILLE, lord), homme d'Etat anglais, né le 26 janv. 1716, mort à Stonelard Lodge (Sussex) le 26 août 1785. Fils du premier duc de Dorset, il porta de 1720 à 1770 le nom de lord George Sackville et de 1770 à 1785 celui de lord Germain. Après avoir fait de fortes études à Dublin, il entra dans l'armée en 1737. En 1741, il était élu membre du Parlement pour Douvres qu'il représenta jusqu'en 1761. Il se distingua brillamment à la bataille de Fontenoy (1745) où il commandait le 28^e régiment d'infanterie et où il fut grièvement blessé et fait prisonnier. Il servit ensuite en Irlande, en Ecosse, en Flandre et fut chargé en 1748 d'une mission auprès du maréchal de Saxe. Premier secrétaire du vice-roi d'Irlande et secrétaire à la guerre (1751-1756), il fut promu lieutenant général en 1757 et servit de lieutenant à Marlborough, lors de l'expédition sur les côtes de France de 1758 qui avorta. Avec le même général il commanda les renforts envoyés à Ferdinand de Brunswick et, après la mort de Marlborough à Munster, il fut chargé du commandement en chef de l'armée du Rhin. Il ne réussit pas à s'entendre avec Brunswick dont il refusa de suivre les ordres à la bataille de Minden (1759). Rappelé alors en Angleterre, il fut privé de son emploi et réclama avec insistance le jugement d'une cour martiale. Cet événement donna lieu à une infinité de pamphlets, et en 1760 Sackville était convaincu de désobéissance par la cour martiale et perdait toute la faveur du roi. Il se jeta dans la politique. Elu au Parlement par Hyte en 1761, par East Grinstead en 1768, il prit en peu de temps une influence réelle sur l'assemblée où il appuya la politique de lord North. On lui attribua en 1769 la paternité des fameuses lettres de *Junius* (V. ce nom). Secrétaire d'Etat aux colonies de 1779 à 1782, il était rentré depuis longtemps dans les bonnes grâces de la cour et il fut élevé à la pairie le 14 févr. 1782. Il avait eu, en 1770, un duel retentissant avec le gouverneur Johnstone. On a de lord Germain un portrait par Reynolds.

R. S.

GERMAIN (Pierre), dit le *Romain*, orfèvre-graveur, né à Marseille le 20 mars 1746, mort à Paris en 1783. Il

ne paraît pas avoir de parenté avec la célèbre famille des orfèvres parisiens, les Germain, bien qu'il ait été souvent confondu avec eux. Son surnom de *Romain* lui vint probablement d'un séjour qu'il avait fait à Rome. Venu à Paris en 1736, Pierre Germain entra comme apprenti chez Nicolas Besnier, orfèvre du roi, demeurant aux galeries du Louvre. Il fut reçu huit ans après (1744) maître orfèvre et il alla habiter sur la place du Carrousel. C'est là qu'il publia, en 1748, *les Eléments d'orfèvrerie*, recueil de cent planches ou modèles de différentes pièces dont 93 sont signées par lui, 7 par l'orfèvre Roëttiers et 2 par Bacquoy. Cet ouvrage est divisé en deux parties : la première renferme les modèles d'orfèvrerie religieuse ; la seconde ceux de la vie civile. Il publia ensuite, en 1751, un *Livre d'ornements* comprenant 10 pièces gravées par Pasquier et représentant des frises et des rinceaux. Le volume de Pierre Germain est l'ouvrage le plus intéressant que l'on puisse consulter sur l'orfèvrerie française du XVIII^e siècle. Tous ses modèles sont composés avec l'originalité charmante de l'époque de Boucher et de M^{me} de Pompadour. Pierre Germain le Romain devint grand-garde et doyen de la corporation des maîtres orfèvres. A. DE CH.

GERMAIN (Sophie), mathématicienne française, née à Paris le 1^{er} avr. 1776, morte à Paris le 26 juin 1831, d'un cancer au sein. Prise de passion à treize ans pour les mathématiques, en lisant le récit de la mort d'Archimède, elle s'instruisit seule sur des livres et des cahiers d'élèves qu'elle se procura. Des observations écrites qu'elle soumit à Lagrange, en se donnant comme un élève de l'Ecole polytechnique, la mirent en relation avec ce savant. Elle entretenait de même, sous un pseudonyme masculin, une correspondance de plusieurs années avec Gauss. Déjà elle était appréciée par un cercle nombreux de savants, lorsqu'elle arriva à la célébrité en remportant, en 1816, le prix proposé par l'Académie des sciences pour la théorie des surfaces élastiques, question mise au concours trois fois de suite après les expériences de Chladni. Les mémoires successifs qu'elle avait présentés furent imprimés en 1821 et complétés par de nouvelles recherches sur la même question en 1826. Sophie Germain fournit d'autre part à Legendre pour la deuxième édition de sa *Théorie des Nombres* (1825) un certain nombre de propositions intéressantes, et proposa dans le *Journal de Crelle* (1831) une nouvelle théorie de la courbure des surfaces. Elle laissa à sa mort un grand nombre de manuscrits sur les sujets les plus divers. Son neveu, Lherbette, député de l'Aisne, publia les *Considérations sur l'état des sciences et des lettres aux différentes époques de leur culture* (1833). T.

GERMAIN (Auguste-Jean, comte), homme politique français, né à Paris le 8 déc. 1786, mort à Paris le 26 avr. 1821. Surnuméraire au ministère de l'intérieur (1801), en même temps que Barante, dont il épousa en 1812 la belle-sœur, M^{lle} Constance de Houdetot, il fut créé chambellan en 1806. Il fit quelques campagnes comme officier d'ordonnance de l'empereur, se distingua en 1809 par la défense du fort de Kuffstein dans le Tirol et après avoir été créé comte de Monforton, avec majorat (19 déc. 1809), devint ministre plénipotentiaire près le grand-duc de Wurtemberg (1813). Revenu en France après la défaite de Leipzig, il joua un rôle assez important en 1814 comme adjudant commandant la garde nationale de Paris. Partisan de la Restauration, il fut nommé préfet de Saône-et-Loire, puis après les Cent-Jours préfet de Seine-et-Marne (1815). Il démissionna en 1820, en dégoût des excès des ultras. Il écrivait à cette occasion au baron de Barante : « Ma conviction est devenue trop vive pour me taire sur ce que j'improove. J'aurais ressemblé à ces préfets de 1815 qui vendaient le gouvernement et leurs administrés à une poignée d'ultras. Une condition pareille ne peut être la mienne. » Il était entré à la Chambre des pairs le 5 mars 1819, grâce à la protection de Decazes. — Son fils, *Louis-Auguste-Constant-Albert*, né à Paris le 5 avr. 1815, mort à Paris le 22 sept. 1883, était entré dans la diplomatie. Il siégea

à la Chambre des pairs du 13 janv. 1842 jusqu'à la révolution de 1848. R. S.

GERMAIN (Alexandre-Charles), historien et professeur français, né à Paris le 14 déc. 1809, mort à Montpellier le 26 janv. 1887. Il fut à l'Ecole normale, où il entra en 1830, le camarade de MM. Duruy, Havet et Wallon. Chargé, en 1833, d'un cours d'histoire au lycée de Nîmes, il conserva ces fonctions jusqu'en 1838, date où il fut nommé chargé de cours d'histoire à la faculté des lettres que M. de Salvandy venait de créer à Montpellier. A Nîmes, il s'était fait remarquer par sa parole habile et vivante, la parole d'un excellent élève de Michelet, d'un admirateur de Guizot, et par son goût pour les recherches d'histoire locale. A Montpellier, il se consacra tout entier à l'histoire locale et à l'enseignement public. Professeur, puis doyen de la faculté, il fit son cours public d'histoire générale, sans interruption, de 1839 à 1886, avec le plus vif succès. Quant à ses travaux personnels, très nombreux, dont les archives de Montpellier et du Languedoc lui fournirent les matériaux, ils se distinguent des monographies écrites à la même époque par l'exactitude et la sévérité d'une méthode prudente. Germain publia, dès 1838, une *Histoire de l'église de Nîmes*, dont la seconde partie parut en 1842 ; en 1851, une *Histoire de la commune de Montpellier depuis ses origines jusqu'à son incorporation à la monarchie française* (Montpellier, 3 vol. in-8) ; en 1861, une *Histoire du commerce de Montpellier antérieurement à l'ouverture du port de Cette* (Montpellier, 2 vol. in-8). A ces deux derniers ouvrages, d'une importance capitale, il faut joindre, pour apprécier convenablement l'activité scientifique de Germain à Montpellier, 6 vol. in-4 de *Mélanges d'histoire et d'archéologie*, formés de mémoires publiés sous les auspices, soit de l'Académie des sciences et lettres, soit de la Société archéologique de Montpellier, de 1847 à 1882. Quelques-uns de ces mémoires, relatifs à l'histoire littéraire du Languedoc (*Arnaud de Verdale*) ou à l'histoire de l'ancienne université de Montpellier, sont à bon droit très estimés. La dernière publication de Germain est l'édition du célèbre *Liber instrumentorum memorialem* ou *Cartulaires de Guillemes* (Montpellier, 1884-86, in-4). En 1876, il avait été nommé membre libre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres. Ch.-V. L.

BIBL. : A.-Ch. GERMAIN, *Discours prononcés à l'enterrement de M. G. par MM. Revillout et Castets* ; Montpellier, 1887, in-8. — Abbé C. FERRY, *M. Germain* ; Nîmes, 1887, in-8. — *Revue historique*, XXXIII, pp. 447-451.

GERMAIN (Henri), homme politique français, né à Lyon le 19 févr. 1824. Président du conseil d'administration du Crédit lyonnais depuis 1863, il fut élu député de l'Ain au Corps législatif le 24 mai 1869 contre M. Bodin, candidat officiel, et siégea au centre gauche. Réélu par le même département à l'Assemblée nationale le 8 févr. 1871, il s'occupait surtout des questions de finances et conquit en ces matières une incontestable autorité. Réélu encore par Trévoux le 20 févr. 1876, il présida le groupe du centre gauche, fit partie des 363 et fut réélu avec eux le 14 oct. 1877. Il obtint sa réélection le 21 août 1881, appuya la politique opportuniste et échoua aux élections générales de 1885. Le 13 déc. de la même année, il posait, avec le même insuccès, sa candidature au Sénat. Il prit sa revanche le 22 sept. 1889, ayant obtenu dans l'arr. de Trévoux 12,727 voix contre 7,676 à M. Chalandon, boulangiste. Il ne s'est pas représenté en 1893. — M. Henri Germain a été élu membre de l'Académie des sciences morales et politiques en 1886, en remplacement de Victor Bonnet. Il a publié : *Discours parlementaires sur les finances (1870-1885)* (Paris, 1886, 2 vol. in-8) ; *la Situation financière de la France en 1886* (Paris, 1886, in-8) ; *Etat politique de la France en 1886* (1886, in-8) ; *Notice sur M. Bonnet* (1887, in-8).

GERMAIN, acteur français. On le vit aux Variétés, où il resta dix ans, de 1873 à 1883. Il passa ensuite à la Renaissance, aux Menus-Plaisirs, aux Bouffes-Parisiens, puis, en 1886, rentra aux Variétés et participa aux reprises

très brillantes de la *Belle Hélène* et de la *Grande-Duchesse*. Engagé aux Menus-Plaisirs en 1887, il y produisit un grand effet dans une reprise de *l'Œil crevé*, et en 1891 passa aux Nouveautés. M. Germain est un comique amusant dans le genre de la caricature.

GERMAIN LE JEUNE, patriarche de Constantinople (V. GERMANOS).

GERMAINE. Com. du dép. de la Marne, arr. de Reims, cant. d'Ay; 350 hab. Stat. du chemin de fer de l'Est, ligne d'Épernay à Reims. — Exploitation de bois; carrières de pierres à bâtir; source d'eau ferrugineuse.

GERMAINE DE FOIX, reine d'Aragon et de Naples, née vers 1488, morte le 18 oct. 1538. Fille de Jean de Foix, comte d'Etampes, vicomte de Narbonne, et de Marie d'Orléans, sœur de Louis XII. Mariée par traité de 1505 au vieux roi d'Aragon, Ferdinand le Catholique, alors veuf d'Isabelle. Les nouveaux époux commencèrent par aller se faire couronner à Naples; au retour ils eurent à Savone, avec le roi Louis XII, une entrevue célèbre, où Germaine, toute dévouée à son nouvel époux, sut faire servir à la politique espagnole les confidences de son oncle le roi de France. Germaine n'eut qu'un enfant de Ferdinand, don Juan, qui vécut peu. Après la mort du roi d'Aragon qui, sans tenir compte du traité de 1506, avait légué le royaume de Naples à sa fille Jeanne la Folle et non à sa femme Germaine, celle-ci reste en Espagne, où elle a de graves démêlés avec le cardinal Ximenez. Après la mort de ce ministre, elle se remarie en secondes noces avec Jean de Brandebourg, gouverneur de Valence; devenue une seconde fois veuve, elle épousa quelques années plus tard Ferdinand d'Aragon, duc de Calabre.

BIBL. : JEAN D'AUTON, *Histoire de Louis XII*, et les autres mémoires du temps.

GERMAINES. Com. du dép. de la Haute-Marne, arr. de Langres, cant. d'Auberive; 104 hab.

GERMAINS (V. GERMANIE).

INVASION DES GERMAINS (V. BARBARES).

GERMAINVILLE. Com. du dép. d'Eure-et-Loir, arr. et cant. de Dreux; 277 hab.

GERMAINVILLIERS. Com. du dép. de la Haute-Marne, arr. de Chaumont, cant. de Bourmont; 290 hab.

GERMALUS (V. ROME).

GERMAN LORENTE (Bernardo ou plus exactement Bernardo German de LLORENTE), peintre espagnol, né à Séville en 1685, mort à Séville en 1757. Il était l'élève d'un médiocre peintre appelé Cristobal Lopez, qui lui apprit plus de métier que d'art et le fit s'appliquer de préférence à imiter le coloris de Murillo. Ayant eu l'occasion d'exécuter pour un moine capucin qui prêchait des missions un tableau représentant la Vierge costumée en bergère et gardant ses ouailles, que le moine emportait avec lui comme une bannière, ce sujet, si bien en harmonie avec les tendances de fade mysticité qui se produisirent en Espagne au commencement du XVIII^e siècle, obtint un tel succès que Llorente dut le répéter à l'infini et qu'il en reçut le surnom de *Peintre des bergères*. On trouve au musée du Prado, sous le titre de la *Divine Bergère*, un spécimen du sujet préféré de l'artiste. On y relève cette particularité si bien dans la note de la dévotion du temps que chacune des blanches brebis qui se pressent autour de la Vierge, costumée en bergère d'idylle, tient une rose dans sa bouche. Des anges, planant dans le ciel, forment une gloire, et l'archange saint Michel, armé de l'épée, accourt délivrer de la dent du loup ravisseur une agnelle qu'il a assaillie. Bien que dans ce tableau Llorente ait cherché à s'assimiler la fraîcheur et le charme du coloris de Murillo, son dessin est faible, sa touche est lourde et son clair-obscur manque de transparence. Tobar l'emporte de beaucoup sur lui sous le rapport de l'imitation du maître. P. L.

GERMANDRÉE (Bot.). Nom vulgaire de plusieurs Labiées qui ont joui autrefois d'une certaine réputation comme amères, toniques et vulnérables. La G. officinale est le

Teucrium Chamædrydrys L. ou Petit-Chêne; la G. aquatique ou Chamarras, le *T. scordium* L.; la G. femelle, le *T. Botrys* L.; la G. sauvage ou Sauge des bois, le *T. scorodonia* L.; la G. maritime, le *T. marum* L.; la G. fausse, le *Veronica chamædrydrys* L.; la G. bâtarde, le *V. teucrium* L. (V. TEUCRIUM et VERONIQUE). Ed. LEF.

GERMANICA CÆSAREA. Ancienne ville d'Asie Mineure. Elle donna le jour à l'hérésiarque Nestorius. C'est aujourd'hui Marasch.

GERMANICUS, célèbre général romain, né le 24 mai 739 (15 av. J.-C.), mort le 10 oct. 772 (19 ap. J.-C.). Fils de Drusus l'Ancien et d'Antonia la Jeune, frère aîné de l'empereur Claude, il reçut du Sénat le surnom de *Germanicus* que son père avait illustré; à dix-huit ans, adopté, sur l'ordre d'Auguste, par son oncle paternel Tibère, il cessa de porter les noms de *Claudius Germanicus*, pour prendre ceux de *C. Julius Cæsar Germanicus*, qui restèrent désormais les siens. A vingt et un ans, avec le titre de questeur, il prit part aux campagnes de Tibère en Dalmatie; il y gagna les insignes du triomphe. Il accompagna ensuite Tibère en Germanie, pour y venger le désastre de Varus. Consul en 12 ap. J.-C., il resta sur les bords du Rhin jusqu'à la mort d'Auguste où il eut à réprimer une révolte très grave des légions de Germanie qui ne voulaient pas reconnaître Tibère pour empereur et qui le saluaient lui-même de ce titre. Il porta ensuite hardiment la guerre au cœur de la Germanie; il arriva jusque sur la rive droite du Weser, à Idistavus: une victoire éclatante sur Arminius et les Chérusques termina glorieusement cette campagne (16 ap. J.-C.). Rappelé à Rome, il y entra en triomphe. Tibère l'envoya ensuite en Orient, dont la frontière était menacée par les incursions des Parthes. Germanicus y remporta de grands succès; il donna un nouveau roi à l'Arménie et fit de la Cappadoce une province romaine. Mais il se heurta à l'hostilité du gouverneur de Syrie, Cn. Pison, et il dut lui intimer l'ordre de quitter sa province. Sur ces entrefaites, il tomba lui-même gravement malade à Antioche et il mourut en quelques jours, à l'âge de trente-quatre ans. Cet ensemble de circonstances, le suicide de Pison, la jalousie de Tibère pour son fils adoptif, firent croire que l'infortuné général, cher à l'armée et au peuple, avait été empoisonné par le gouverneur de Syrie sur l'ordre de l'empereur. Tacite, qui s'est fait l'écho de ces accusations, ajoute qu'elles ne furent pas prouvées, et Suétone raconte que Germanicus succomba à une maladie de langueur. Des honneurs extraordinaires furent décernés aux cendres de Germanicus, que sa femme Agrippine rapporta triomphalement à Rome, au mausolée d'Auguste. De son mariage avec la première Agrippine, Germanicus laissa six enfants vivants, dont les plus connus sont l'empereur *Caligula* et la seconde *Agrippine*. Le vainqueur d'Arminius se fit connaître aussi comme orateur et comme auteur de divers ouvrages poétiques; il fit en vers latins une traduction des *Phænomena* d'Aratus, qui nous est parvenue. G. L.-G.

BIBL. : TACITE, SUÉTONE, etc. — L. DE BEAUFORT, *Histoire de César Germanicus*; Leyde, 1741. — MECENATE, *De Casibus C. Cæsaris Germanici conjugisque Agrippinae*; Rome, 1822. — V. DURUY, *Histoire des Romains*, t. IV, p. 312: discussion sur la mort de Germanicus. — TEUFFEL, *Histoire de la littérature romaine*, § 275. — LIEBENAM, *Sur la Biographie de Germanicus*, dans les *Neue Jahrbücher für Philol. und Pädagogik*, 1891, CXLIII, 10. — Sur la famille de Germanicus, V. Th. MOMMSEN, dans l'*Hermes*, XIII, 245.

GERMANIE. I. Géographie. — Les Romains désignaient du nom de Germanie, *Germania omnis*, G. magna, G. barbara, G. transrhenana, cette partie de l'Europe centrale, appelée autrefois Celtique par les Grecs, qui correspond à peu près à l'empire d'Allemagne d'aujourd'hui. Le Rhin la séparait de la Gaule et plus tard des provinces romaines connues sous le nom de *Germania superior* et *Germania inferior*. Le Danube peut être considéré comme frontière du Sud; car, à l'époque où la Germanie commença à être mieux connue des Romains, la *Vindelicia* et le *Noricum*

formaient déjà au S. du fleuve des provinces annexées, et les Alpes avaient cessé d'être, comme le prétend Pline, la limite entre l'Italie et la Germanie. Ptolémée et Pomponius Mela désignent la Vistule comme la frontière naturelle de l'Est ; mais il est plus vrai de dire que la partie orientale de la Germanie était absolument inconnue aux anciens. L'Océan formait la limite du Nord ; mais on s'imaginait que le Danemark, la Norvège et la Suède étaient des îles qui faisaient également partie de la *Germania magna*. L'ensemble de ces mers portait le nom de *mare Germanicum* ; mais néanmoins on faisait une distinction entre la mer Baltique que Tacite appelle *mare Suevicum* et la mer du Nord qui souvent porte le nom d'océan Cimbrique. Parmi les montagnes de la Germanie, la plus célèbre était *Silva Hercynia* qui traversait le pays du N.-O. au S.-E. et dont les parties principales étaient : 1° *Abnoba* ou *Silva Marciana* (la Forêt-Noire) ; 2° *Alba* (le Jura de Souabe) ; 3° les Sudètes (l'Erzgebirge, le Fichtelgebirge et le Thüringerwald) ; 4° la montagne Ascibourg ou des Vandales, τὸ Ἀσκιβοῦργιον ὄρος (le Riesengebirge) ; 5° *Gabreta* (le Boehmerwald). Le Harz était connu sous le nom de *Bacenis* ou *Melibocus*, et l'ensemble des hauteurs boisées, qui du Thüringerwald rayonnent dans différentes directions vers le Rhin, portait le nom de *Silva Buchonia*. Le mont *Taunus* porte encore aujourd'hui ce nom ; le *saltus Teutoburgiensis* s'élève dans la Westphalie, et la *Silva Cæsia* de Tacite doit être cherchée sur la frontière entre les territoires de Clèves et de Munster. Les principaux fleuves de la Germanie des Romains sont : 1° *Danubius*, le Danube, dont J. César avait entendu parler, mais qu'il n'identifiait pas encore avec l'*Is-ter* ; 2° *Rhenus* (le Rhin), qui traverse le lac de Constance (*l. Brigantinus*) et dont les affluents de droite sont : *Nicer* (le Neckar), *Mænus* (le Main), *Logana* (la Lahn), *Siga* (la Sieg), *Rura* (la Ruhr), *Luppia* (la Lippe) ; le delta rhénan était formé de *Vahalis* (bras occidental) et de *Flevo* (bras oriental) ; 3° *Amisia* (l'Ems) ; 4° *Visurgis* (la Weser), que les Romains ne connaissaient au 1^{er} siècle de notre ère que jusqu'à l'embouchure de la Werra ; 5° *Albis* (l'Elbe), dont Tacite et Ptolémée ne connaissaient pas les sources, et de ses tributaires Strabon ne cite que *Sala* (la Saale) ; 6° *Jadua* ou *Viadus*, Οὐιάδος (l'Oder) ; 7° *Vistula* (la Vistule).

En 58 avant notre ère, J. César, après avoir repoussé les Suèves d'Arioviste, atteignit pour la première fois les bords du Rhin, qu'il regarda comme la frontière entre les Germains et les Gaulois, ces deux races que les Grecs et les Romains avant lui avaient toujours confondues. Il laissa cependant dans leurs cantonnements sur la rive gauche du fleuve, où elles s'étaient établies peu de temps avant son arrivée, les tribus germaniques des *Triboci*, des *Nemetes* et des *Vangiones*, qui s'étaient soumises (*De Bell. Gall.*, IV, 30). Plus tard dans la guerre contre les Belges, il s'approcha du delta rhénan, où d'autres peuples germaniques avaient empiété sur le territoire des *Menapii* ; il les rejeta au delà du fleuve, et en 55 av. J.-C., après avoir fait construire un pont entre Coblenz et Cologne, il pénétra dans les terres des Sicambres et alla au secours des *Ubii* qui, harcelés par les Suèves, furent la première nation de la Germanie transrhénane qui reconnut la suprématie des Romains. Viponius Agrippa, le gendre d'Auguste, transplanta en l'an 36 avant notre ère ces mêmes *Ubii* sur la rive gauche du Rhin dans la contrée de Cologne (*Colonia Ubiorum*), où ils durent défendre la frontière de la Gaule contre les invasions incessantes des Germains. Vers la fin du règne d'Auguste ou au commencement de celui de Tibère, cette partie du territoire de la *Gallia Belgica*, qui longeait la rive gauche du Rhin et qui était occupée par des Germains, fut convertie en territoire militaire, dont on forma les provinces de *Germania superior* et de *Germania inferior* (V. ci-dessous, § *Provinces romaines*). A la même époque, les Romains forcèrent les Germains de leur céder la rive droite du Danube. L'empereur Auguste voulut même étendre la domination romaine sur l'angle de terre formé par la rive

droite du Rhin et la rive gauche du Danube. C'est alors que commença la lutte mémorable des Romains contre le monde germanique. Elle dura plus de quatre siècles ; l'Empire dut succomber. La fondation d'Etats germaniques qui s'élevèrent sur ses ruines marqua le début d'une ère nouvelle.

Les Romains, après avoir annexé toute la rive gauche du Rhin ainsi que tout le pays qui va des Alpes jusqu'au Danube, considérèrent les deux fleuves comme les grandes barrières de l'Empire. Dès l'an 12 av. J.-C., Drusus fortifia la ligne du Rhin. Depuis *Moguntiacum* (Mayence), centre stratégique très important, jusqu'à l'île des Bataves, il fit construire le long du fleuve cinquante forts ou *castella*, qu'on peut considérer comme les premiers commencements de la plupart des villes rhénanes. C'était le *limes rhenanus*, dont les stations principales furent : *Bingium* (Bingen), *Bucharacum* (Bacharach), *Vasalia* (Oberwesel), *Confluentes* (Coblentz), *Autumnacum* (Andernach), *Rigomagus* (Remagen), *Bonna* (Bonn), *Colonia Agrippina* ou *Ubiurum* (Cologne), *Castra Vetera* (près de Xanthen), *Noviomagus* (Nimègue), *Lugdunum Batavorum* (Leyde). Bientôt après on créa le *limes danubianus* qui s'étendait depuis *Regina Castra* (Ratisbonne), jusque vers les plaines de la Hongrie. Les forts principaux de cette seconde ligne de fortifications furent : *Batava Castra* et *Boiodunum* (au confluent de l'Inn et du Danube), *Lauriacum* (Lorch), *Vindobona* (Vienne) et enfin *Carnuntum*. la place forte la plus considérable sur le Danube.

Pour faciliter les communications entre la vallée du Rhin et celle du Danube et à l'effet de créer une nouvelle base pour leurs opérations militaires, les Romains sentirent le besoin de relier Mayence à Ratisbonne par un *limes transrhenanus* et un *limes transdanubianus*. Ce système de fortification consistait en un mur garni de tours et fortifié d'un fossé et de palissades, en deçà duquel s'élevaient des forts (*castra*), reliés entre eux par des voies stratégiques. Le pays situé entre cette ligne de fortification, le coude de Rhin et la vallée supérieure du Danube, sans former du province proprement dite, était soumis aux Romains et portait le nom d'*agri decumates* (V. DÉCUMATES [Champs]). Après de longues luttes, les Romains, sous Constantin, Julien et Valentinien, durent peu à peu se retirer devant les Germains et avant la fin du 3^{ème} siècle, ils avaient définitivement abandonné la rive droite du Rhin et renoncé au pays situé au N. du Danube.

Les différents peuples, qui pendant le premier siècle de notre ère occupaient la Germanie, étaient pour la plupart peu connus des Romains. De là la grande difficulté de les localiser. On peut tout au plus indiquer d'une manière approximative quels étaient leurs territoires respectifs d'après les renseignements insuffisants fournis par César, Strabon, Pline et Tacite. Pour cette première période, nous renvoyons à l'art. ALLEMAGNE, où ils sont énumérés d'une manière succincte (t. II, p. 292). Les Germains, très remuants de nature, ne restaient guère en place. Ils vivaient en permanence dans un flux et reflux d'incursions et d'attaques. Toujours en guerre avec l'étranger ou les uns avec les autres, ils quittaient après peu de temps les terres conquises pour en rechercher d'autres, de sorte que la Germanie décrite au 1^{er} siècle par Ptolémée qui en avait une connaissance plus approfondie que ses devanciers, nous offre un aspect tout différent de la Germanie de Tacite par exemple. Ce dernier mentionne 45 peuples germaniques, desquels le géographe d'Alexandrie, qui en énumère 66, ne connaît plus que 21 ; les autres, au nombre de 24, ont disparu ou lui sont inconnus. D'après les renseignements fournis par Ptolémée et combinés avec les données de Tacite et de Strabon, voici quels étaient les principaux peuples qui, au 1^{er} siècle, se partageaient la Germanie : les *Hermunduri*, qu'on peut ranger parmi les Suèves, occupaient le bassin de la Saale et étaient les plus proches voisins des *agri decumates* ; les *Narisci* ou *Warisci* dans le Fichtelgebirge ; les *Marcomanni* qui avaient occupé le Main

supérieur et que Marbod, leur roi, avait conduits au commencement du 1^{er} siècle dans la Bohême, abandonnée par les *Boii*, où sous le nom de *Baiovarii*, ils fondèrent plus tard le puissant Etat qui s'étendait depuis le Lech jusqu'aux confins des Avars et depuis le Böhmerwald et le Fichtelgebirge jusqu'au bassin de l'Adige; les *Quadi*, voisins et alliés des *Marcomanni*, dans la Moravie; les *Marsigni*, les *Buri* et les *Gothini* dans les contrées de l'Est; les *Semnonnes* dans le Brandebourg avaient comme voisins au S.-O. les *Hermunduri* et au S.-E. les *Silingi*; les *Longobardi* et plusieurs petits peuples, entre autres les *Angli*, habitaient d'abord la rive droite et plus tard la rive gauche de l'Elbe; les *Ligii*, nom collectif comprenant les *Arii*, les *Helvecones*, les *Manimi*, les *Elystii*, les *Naharvali*, qui peuvent être considérés comme les ancêtres des Vandales, habitaient la Silésie, une partie de la prov. de Posen et quelques cantons de la Pologne; les *Burgundiones* (*Phrugiundiones*), au N. des *Ligii*, entre l'Oder et la Vistule; les *Guttones*, sur les côtes de la mer Baltique, où, quelques siècles auparavant, Pythéas avait appris à les connaître, probablement les parents des Goths qui habitaient les pays scandinaves, peut-être des *Gothini* déjà cités et de la puissante nation des Goths que nous voyons apparaître au 11^e siècle, aux bords de la mer Noire; les *Rugii*, les *Heruli*, les *Scirri* et d'autres sur les côtes de la mer Baltique; les *Chatti* ou *Catti*, les ancêtres des Hessois, dans la Hesse; les *Mattiaci*, près du mont Taunus; les *Usipii* ou *Ustipetes*, les *Tencteri*, les *Tubantes*, les *Ansibarii* (*Ampsivarii*), sur la rive droite du Rhin; les *Bructeri*, sur la Lippe; les *Sicambri* avec les *Gambriui* et les *Marsi* entre la Sieg et la Lippe; les *Chamavi*, à l'E. de l'île des Bataves; les *Cherusci* avec les *Dulgibini*, les *Chasuarii* et les *Angrivarii*, entre l'Elbe et le Harz; les *Batavi* dans le delta du Rhin; les *Frisii*, à l'E. de l'embouchure du Rhin; les *Chauci*, entre l'Ems et l'Elbe; les *Saxones*, entre l'Elbe et l'Eider dans le Holstein; les *Cimbri*, les *Teutones*, les *Ambrones*, dans le Danemark (*Chersonesus Cimbrica*). Non seulement le Danemark mais encore les pays scandinaves étaient considérés comme faisant partie de la *Germania magna*. Ces contrées septentrionales, qui quelquefois portent le nom de *Germania transmarina*, paraissent avoir été peuplées en partie par une branche de la famille gothique. De ces Germains du Nord, Tacite et Pline ont fait un groupe spécial, que le premier appelle les *Suiones* et auquel le second donne le nom de *Hilleviones*. Tacite enfin mentionne parmi les peuples de la Germanie les *Bastorni* qui habitaient près de l'embouchure du Danube et qui servaient en qualité de mercenaires dans l'armée de Persée, roi de Macédoine.

Au commencement du 11^e siècle, beaucoup de peuples de la Germanie occidentale ont disparu; leurs noms sont oubliés. Ces tribus qui étaient trop faibles vis-à-vis des Romains, tant qu'elles restaient isolées, se sont associées, et, en formant de grandes confédérations, elles purent lutter avec plus de succès avec les légions romaines. Vers la fin du siècle, nous trouvons dans cette partie de la Germanie six grandes confédérations: 1^o les *Alémans* (V. ce mot); 2^o les *Francs* (V. ce mot); 3^o les Thuringiens, les descendants des anciens *Hermundures*; 4^o les *Baiovarii*, les anciens *Marcomans* (V. BAVIÈRE); 5^o les Saxons; 6^o les Frisons. Quatre autres groupes se formèrent entre l'Elbe et la Vistule; probablement pressés par les peuples slaves, ils iront chercher au S. et à l'O. de nouvelles patries: 1^o les peuples gothiques au S.-E.; 2^o les Ligiens, les Vandales, les Suèves avec d'autres tribus secondaires au S.-O.; 3^o les peuples échelonnés au N.-E. le long des côtes de la mer Baltique, les Hérules, les Rugiens, les Scirres et d'autres; 4^o les Saxons stationnés au N.-O. et qui iront faire cause commune avec les Angles et les Jutes. Vers la fin du 11^e siècle, les Burgondes qui étaient cantonnés au N.-E. de la Germanie, dans le voisinage des *Guttones*, apparaissent sur les bords du Main, y fondent un Etat puissant. En 437, battus et chassés de leurs terres par les

Huns, ils passent le Rhin pour aller s'établir dans le bassin du Rhône. Bientôt les Saxons devinrent le peuple le plus puissant de la Germanie septentrionale; mais, vers le milieu du 5^e siècle, la nation saxonne se scinda; les uns restèrent sur le continent, les autres s'associèrent aux Angles et aux Jutes pour chercher fortune dans la Grande-Bretagne. La presqu'île du Jutland, dépeuplée par leur départ, fut occupée par les Danois.

Au 5^e siècle, après les grandes invasions, la Germanie était partagée en six États: 1^o l'Alémanie, bornée par le Main, les Vosges, les Alpes et le Lech; 2^o la Bavière, à l'E. de l'Alémanie; 3^o l'empire des Francs, qui s'étendait entre l'Alémanie et la mer du Nord; 4^o la Hesse (l'ancien pays des Chattes), dans le bassin de l'Eider, de la Fulda et de la Werra; 5^o la Thuringe, entre le Harz et la forêt qui s'étend de la Werra à l'Elbe; 6^o la Saxe, au N. de la Thuringe.

PROVINCES ROMAINES. — Le nom de Germanie désignait non seulement la Germanie proprement dite, mais aussi deux provinces de la Gaule romaine. Vers la fin du règne d'Auguste ou au commencement de celui de Tibère, les Romains, pour protéger la frontière de la Gaule contre les incursions des Germains, détachèrent de la *Gallia Belgica* une bande de terre longue et étroite, qui s'étendait d'abord sur la rive gauche (*Germania cisrhœnana*), puis, plus tard, sur les deux rives du Rhin, pour en former deux provinces impériales consulaires: la *Germania inferior* ou *secunda* depuis l'embouchure du fleuve jusqu'à la Nahe (*Nava*) et la *Germania superior* ou *prima* depuis la Nahe jusqu'aux confins des *Rauraci* dans la Haute-Alsace. C'étaient plutôt des territoires militaires que des provinces proprement dites. Chaque province était occupée par quatre légions et des troupes auxiliaires. Ces huit légions, dont la résidence était permanente dans cette zone frontière, formaient une armée de défense et d'observation en face des barbares. Dans les premiers temps, les deux armées rhénanes étaient réunies quelquefois sous le commandement d'un prince de la famille impériale, comme nous le voyons pendant les expéditions de Germanicus; mais il était de règle que chacune d'elles avait à sa tête un légat impérial (*legatus pro prætoris exercitus Germaniæ*), qui exerçait également l'autorité civile sur le territoire où ses troupes étaient cantonnées.

La *Germania superior* était habitée par les *Triboci*, les *Nemetes* et les *Vangiones*, peuples germains qui s'étaient soumis à Jules César après sa campagne contre Arioviste. La capitale de cette province était *Moguntia* (Mayence). D'après les différents *Itinéraires* et la *Table de Peutinger*, les principales stations furent: *Urunca* (Illzach), *Cambes* (Kems), *Stabula* (Bantzenheim), *Argentovaria* (Horboung), *Mons Brisiacus* (Vieux-Brisach), *Helvetus* ou *Hellelus* (Ehl, près Benfeld), *Argentoratum* (Strasbourg), *Brogomagus* (Brumath), *Taberna* (Saverne), *Concordia* (Altstadt, près Wissembourg), *Noviomagus civitas Nemctum* (Spire), *Borbetomagus civitas Vangionum* (Worms) et *Bonconica* (Oppenheim). La *Germania inferior* était habitée par les *Ubii*, les *Gugerni* ou *Guberni* et les *Batavi*, peuples germains, et peut-être s'étendait jusque sur le territoire des *Tungri*. Elle avait comme capitale *Colonia Agrippina* (Cologne), et comme villes principales: *Bingium* (Bingen), *Vosavia* (Oberwesel), *Confluentes* (Coblentz), *Antumnacus* (Andernach), *Rigomagus* (Remagen), *Bonna* (Bonn), *Durnomagus* (Dormagen), *Novesium* (Neuss), *Asciburgium*, sur la rive droite du fleuve (Ptolémée, II, 11), *Burginatum* (Schenkenschanze), *Colonia Trajana* (Kellen), et *Vetera castra* (près de Xanten), *Noviomagus* (Nimègue), *Geminiacus* (Gembloux).

On appelle quelquefois *Germania tertia* la province habitée par les *Rauraci*, les *Helvetii*, les *Langones* ou *Lingones* et les *Sequani*, qui, située au S. de la *Germania superior*, s'étendait entre la Saône et la Rhétie, et correspondait à la *Provincia maxima Sequanorum*, capitale: *Vesontio* (Besançon).

Divisions des deux Germanies, d'après la *Notitia provinciarum et civitatum* de la fin du IV^e siècle : *Provincia Germania secunda* : *Metropolis civitas Agripinensium* (Cologne); *Civitas Tungrorum* (Tongres). — *Provincia Germania prima* : *Metropolis civitas Moguntiacensium* (Mayence); *Civitas Argentoratensium* (Strasbourg); *C. Nemetum* (Spire); *C. Vangionum* (Worms). En 407, Mayence, ruinée par les Vandales, perdit le titre de métropole, et la Germanie supérieure fut placée sous la suprématie de l'évêque de Trèves, métropolitain de la première Belgique. Plus tard, en 748, le pape Zacharie rétablit le siège archiepiscopal de Mayence et lui subordonna les cités de Tongres, Cologne, Worms, Spire, Utrecht et Strasbourg. Depuis cette époque jusqu'à la Révolution, l'évêque de Strasbourg était le suffragant de l'archevêque de Mayence. Cologne, par contre, d'abord capitale, puis ville métropolitaine de la seconde Germanie, avec Tongres sous ses ordres, ne resta que pendant une cinquantaine d'années sous la dépendance de l'archevêque de Mayence. Elle fut de nouveau érigée en métropole avant 811, date du testament de Charlemagne (V. A. Longnon, *Géographie de la Gaule au VI^e siècle*; Paris, 1878, pp. 180-181).

L. WILL.

II. Ethnographie. — On trouvera sur l'anthropologie et l'archéologie préhistorique des peuples germaniques des détails étendus dans les art. ALLEMAGNE et EUROPE. On y trouvera également des indications relatives à la linguistique et à l'éthnologie. A ce sujet, V. aussi les art. INDO-EUROPÉENS, LANGUE et RACES HUMAINES.

III. Histoire. — Les Germains ont joué dans l'histoire un grand rôle, puisque c'est de leur combinaison avec les éléments du monde romain que sont sorties les nations de l'Europe occidentale. Mais ils n'ont jamais été unis en une nation et n'ont pas d'histoire collective, sauf au moment où les Francs Carolingiens les ont tous soumis. Il n'y a donc pas à proprement parler une histoire des Germains, mais des histoires des divers peuples germaniques, CHRÉTIENS, FRANCS, GOTHES, MARCOMANS, SAXONS, etc. On les trouvera exposées dans les articles consacrés à chacun de ces peuples. Pour la période antérieure à l'invasion et surtout antérieure au III^e siècle de l'ère chrétienne, l'histoire des Germains n'est guère que celle de leurs rapports avec Rome, et les faits essentiels sont leurs déplacements géographiques d'ailleurs très mal connus (V. ci-dessus). D'ailleurs, le grand attrait que ces tribus barbares ont pour l'historien n'est pas le récit de leurs querelles locales, des vicissitudes militaires de leurs chefs; ce qu'il y étudie c'est leur organisation sociale, leurs institutions, leurs croyances religieuses, non seulement à cause de l'intérêt intrinsèque de ces questions pour la sociologie et l'histoire du droit, mais parce qu'il y a là une des origines des institutions et de l'organisation sociale de l'Europe du moyen âge et des nations modernes. Les problèmes particuliers relatifs à cette filiation sont abordés dans les articles consacrés à chaque institution et dans certains articles d'ensemble : COUTUME, LOI, FÉODALITÉ, MONARCHIE, RELIGION, etc., mais on ne saurait se dispenser de retracer l'état des populations germaniques dans les premiers siècles de leur histoire; ce tableau est indispensable pour la connaissance de l'époque romaine et du haut moyen âge.

L'histoire des Germains commence sur les bords de la mer Baltique; c'est là que le voyageur marseillais Pythéas les rencontra au IV^e siècle avant l'ère chrétienne, Goths et Teutons; de ces parages vinrent les Cimbres et Teutons, deux siècles plus tard. Leur langue et leurs institutions les rattachent à la race indo-européenne; il est donc extrêmement probable qu'ils vinrent dans la plaine allemande par la plaine russe; toutefois on ne sait rien sur cette migration. Etablis dans cette plaine entre les mers septentrionales et les Alpes, les Germains l'occupent entièrement au temps de l'ère chrétienne. Ils confinent à l'O. aux Celtes, à l'E. aux Daces, aux Scythes. Leurs rapports avec ces peuples que les écrivains gréco-romains appellent Scythes,

Daces, Celtes, sont difficiles à définir, les anciens n'ayant pas de précision dans ces dénominations ethnographiques. En ce qui concerne les rapports des Germains et des Celtes, on trouvera les renseignements dans l'art. CELTES. Holtzmann a soutenu l'identité des Celtes de l'antiquité (différents des Bretons) avec les Germains; Erhardt a insisté sur leur connexion; Fischer, Brandes, Bethmann-Hollweg, Arnold, ont combattu cette opinion. Aux confins nord-orientaux de la Germanie, l'érudition moderne a retrouvé des Slaves Wendes, des Finnois (Estyens) dès le I^{er} siècle de l'ère chrétienne. D'autre part, malgré la parenté ethnique, les Scandinaves ont toujours vécu à part des Germains; les ethnologies légendaires de chacun des deux groupes ne font pas de place à l'autre; ils se considéraient comme tout à fait distincts et le sont historiquement autant que les Germains des Celtes. Cependant, ici, il faut établir une différence entre les deux branches de Germains, celle de l'O. qu'on a coutume de qualifier de teutonique, et celle de l'E. ou gothique. La dernière semble avoir été en relations régulières avec les Scandinaves, auxquels on a voulu l'assimiler. Cependant, lorsqu'elle commence à avoir une histoire et qu'on peut l'étudier avec quelque exactitude, ses représentants les Goths et les Vandales apparaissent complètement distincts des Scandinaves et plus proches des Germains occidentaux du groupe teutonique. Ils sont au même degré de l'évolution sociale, et, malgré des particularités dans le droit et les institutions, fréquemment on les confond en des assertions qui s'appliquent à la généralité des Germains, Goths, comme Alamans.

Cette solidarité que nous apercevons et fondons sur la communauté de mœurs, d'usages, de croyances, n'est évidente que par le contraste avec le monde romain. Elle n'était nullement sentie des Germains eux-mêmes, lesquels se divisaient en tribus hostiles les unes aux autres, entre lesquelles existaient de notables divergences de langue, de constitution, de coutumes, de cultes. De nom collectif, ils n'en avaient pas; celui des Germains leur fut appliqué par les Romains et les Grecs, mais n'était pas un nom national; celui de *Deutsch* n'apparut que bien des siècles plus tard (V. ALLEMAGNE). Tacite mentionne une légende d'après laquelle Mannus, le premier homme, fils du dieu Tuisto, aurait eu trois fils, ancêtres de trois grandes familles de peuples germaniques, Ingævons, Istævons, Herminons. Mais ce groupement est théorique et ne se manifeste en rien dans l'histoire. La légende atteste seulement l'idée d'une origine commune. En somme, pour étudier les Germains, il faut les observer du dehors; nous n'avons que des documents romains. Il est vrai que ceux-ci sont de premier ordre: les observations recueillies par César et un ouvrage spécial du grand historien latin, la *Germanie* de Tacite.

Les Germains apparaissent aux Romains des hommes d'une autre race, à cause de leur aspect physique si différent de celui des gens du Midi, leur grand corps, leur peau blanche, leurs joues roses, leurs yeux bleus, leurs cheveux blonds ou roux. Les dames romaines portèrent des perruques blondes; plus tard les anges furent figurés blonds. La mère nourrit ses enfants qui grandissent en commun, sans isolement de caste, maîtres et serviteurs ensemble, nus, malpropres, mais vigoureux, développant soigneusement la force physique, la préservant par la chasteté. Dès que le jeune homme est assez fort, son courage éprouvé, on lui donne des armes dans l'assemblée du peuple; désormais il ne les quittera plus, même au tombeau. L'homme chasse et fait la guerre; il laisse aux femmes et aux infirmes les travaux de la maison, ceux même des champs, se contentant d'y manger et d'y dormir dans les longs loisirs que lui laissent les chasses et les guerres. Les bois, les marais couvrent de vastes espaces; mais il y a aussi de vastes pâturages et des champs labourés. Les troupeaux de bœufs et de moutons sont la grande richesse; on a aussi des chevaux, des porcs. Cultivateurs ou pâtres, les Germains ne sont nullement des nomades; ils sont assis sur le sol, ont réglé le partage des terres et des

prés, cultivent le froment, l'orge, l'avoine, le chanvre ; pas d'arbres fruitiers améliorés par la culture, mais beaucoup de pommiers. La nourriture est simple : gibier, poisson, lait, beurre, fromage, chair des animaux domestiques, des chevaux sauvages, miel, grains. Le sel est très goûté ; on se dispute les salines de l'intérieur. On boit de la bière qu'on sait préparer ; de l'hydromel ; du vin acheté aux Romains. Dans les banquets auxquels on vient armé, on s'enivre sans mesure, les prolongeant très avant dans la nuit ; ces ripailles sont le grand plaisir des Germains ; ils chantent les exploits des ancêtres, dansent, jouent aussi aux jeux de hasard, jusqu'à perdre tout ce qu'ils possèdent et leur liberté. Ils mesurent le temps par nuits et par hivers, distinguant trois saisons, printemps, automne, hiver. Au matin, ils se baignent volontiers, préférant les bains chauds ; beaucoup savent nager ; ils vont et viennent souvent nus, surtout autour du foyer ; les riches seuls ont un vêtement de dessous de laine ou de lin ; les autres se contentent d'un manteau et d'un court (wams) ; en hiver, ils se couvrent de peaux et portent un pantalon ou des lanières enroulées autour des jambes, des souliers de cuir ; à la ceinture sont pendus le couteau, des ciseaux, etc. Les femmes s'habillent à peu près comme les hommes, préférant les toiles à raies rouges ; elles filent et tissent, confectionnent des lits de plume. La coiffure est un des signes distinctifs des tribus. Les bijoux font fureur : bagues, bracelets, colliers, pendants d'oreille, diadèmes, etc. ; ils sont en bronze, en or quand on peut ; les spirales d'or servent aussi de monnaie ; l'argent est rare ; les monnaies des peuples civilisés de la Méditerranée sont usitées, mais les Germains n'en frappent pas. Ils ignorent l'écriture. Leurs instruments sont en os, en corne, en pierre même, mais le plus souvent en métal, les chars en bois ; sur les fleuves les canots de bois ou de cuir sont nombreux ; on s'aventure en pleine mer sur les barques creusées dans des troncs d'arbre. Les habitations sont de bois, souvent revêtues de clayonnages et de mortier ; on les peint volontiers en blanc. Au-dessous une cave renferme les provisions, fruits, grains ; on s'y réfugie au besoin en hiver. L'étable est adossée à la maison. Cependant certaines tribus réunissent sous le même toit (de paille ou de roseaux) hommes et animaux. Pas de grands édifices. Pas de villes ; des habitations isolées ou des villages dans lesquels les maisons sont séparées, chacune avec sa cour ; quelques-uns sont fortifiés. Les armes sont : des marteaux ou massues de pierre ou de métal ; les épées, peu usitées ; les lances ; les armes d'hast, framées, les couteaux ; des arcs aussi ; de grands boucliers revêtus de cuir ; au N. de petits boucliers ; on ne porte guère de casques ni de harnais ; ou combat à pied ou à cheval. Comme les autres sauvages, les Germains ont un courage indéniable, de grands élans, peu de résistance, des alternatives de bravade et de faiblesse ; ils supportent mal la chaleur. Les femmes mêmes combattent à l'occasion. Le vieillard épuisé se suicide parfois ; parfois aussi on le met à mort, bien que cela soit blâmé. Violents, les Germains deviennent aisément cruels, surtout dans les expéditions ; les sacrifices humains sont fréquents. Ils sont hospitaliers, même aux étrangers, fidèles à la parole donnée, indociles. Ils sont très attachés à la famille ; monogames, se marient tard, mais ne tolèrent pas l'adultère ; les divorces sont rares ; les nobles ont plusieurs femmes. Subordonnée à l'époux, la femme est néanmoins plus honorée que dans la plupart des autres contrées ; elle est la « maîtresse » de maison, sous la protection spéciale des dieux. Le père de famille a droit de mort sur l'épouse et les enfants, mais n'en use guère. Le lien familial est très fort. La coutume règle dans le détail la vie individuelle et sociale. Il existe plusieurs classes sociales superposées, mais elles ne dégèrent nullement en castes absorbant le pouvoir dans leurs privilèges. Le culte est simple ; pas de temples, des bois sacrés ; pas d'idoles proprement dites, des symboles. La religion est, dans une certaine mesure, une poésie de la nature person-

nifiée. Dans le ciel plane un aigle géant dont les ailes secouent la tempête ; sur la montagne vivent les dieux et les géants ; dans ses cavernes, les nains. Les dieux ont taillé le monde dans le corps d'un géant. Ils sont les ancêtres du peuple et des familles dirigeantes. Les grands dieux cités par César sont le dieu du ciel, Wodan ; la déesse du soleil, Sunna, et son frère le dieu de la lune, Mani. On y peut ajouter le dieu de la guerre, Zio, représenté par un glaive ; Donar, le dieu du tonnerre ; Erthea, déesse de la terre ; Freya, déesse de la fécondité et de l'amour (V. l'art. RELIGION, §§ Religions germaniques). Le sacerdoce est peu développé, plus dans le groupe gothique que dans le teutonien. On sacrifie aux dieux les criminels et des prisonniers de guerre ; on cherche à deviner leur volonté par le tirage au sort, l'observation du vol et des cris des oiseaux, des chevaux sacrés. En somme, les Germains sont, parmi les non-civilisés, une race relativement avancée, pas très éloignée du stade où étaient arrivés les Grecs homériques ou les Italiens au temps de la fondation de Rome. Voyons maintenant, avec plus de précision, quelles étaient chez eux l'organisation de la famille, de la propriété, les distinctions sociales, l'organisation politique. Pour cet exposé la période envisagée est celle du 1^{er} siècle de l'ère chrétienne où Tacite vit et décrit les Germains. Toutefois nous ajouterons les indications relatives à la période antérieure et à la période postérieure jusqu'à l'invasion. Au 1^{er} siècle, les Germains viennent d'être arrêtés dans leur expansion ; ils s'étaient étendus aux dépens des Celtes ; avec les Cimbres, dont la race est contestée, les Teutons avaient pénétré jusqu'aux Pyrénées et à la Méditerranée ; les Suèves s'étaient avancés jusqu'aux Alpes et au Jura. Les Romains refoulèrent les Germains jusqu'au Rhin et au Danube. Ils faillirent même les annexer à leur empire, et il y eût suffi de la volonté de Tibère et de ses conseillers. Restés libres, les Germains subirent pourtant l'influence de leurs puissants voisins. Nous y reviendrons après avoir décrit leur société et ses institutions.

La société germanique du 1^{er} siècle de l'ère chrétienne a dépassé la période nomade ; elle est assise sur le sol, y a pris racine, a une patrie. La famille est organisée sur le type patriarcal (V. ETAT et FAMILLE). Le père la gouverne, a droit de correction sur la femme ; en certains cas, il l'exerce en présence de la communauté, du village ; il peut exposer ses enfants quand ils sont mal conformés ; il est probable que lorsque la vieillisse l'a cassé l'autorité passe à son fils. S'il meurt avant la majorité du fils, un tuteur est choisi, dont l'autorité (*mundium*) équivaut à celle du père. Entre la famille et l'Etat, l'autonomie est réciproque ; l'Etat n'est pas une simple réunion de familles, et ce n'est pas lui qui règle leur constitution. Le mariage par achat est la forme usuelle ; au moins, dans le Nord, le mari pouvait vendre sa femme. La majorité de l'homme, fixée à un âge très jeune, plus tard treize à quatorze ans, parfois douze et même dix, est marquée par une cérémonie publique, la prise d'armes, qui le fait citoyen ; mais les autres, mariage, divorce, adoption, enterrement, sont purement privées, ce qu'elles n'étaient pas à Rome. L'héritage se transmet selon l'ordre de parenté, fils, frères, frères du père, frères de la mère. L'homme seul peut posséder la terre. Beaucoup d'érudits admettent une sorte de propriété collective de la famille, dont la gestion seule se transmet. Nulle trace de droit d'aïnesse. Il semble que le système de parenté patriarcale ne fût pas ancien au temps de Tacite, car plusieurs tribus regardaient encore le frère de la mère comme le plus proche parent (V. FAMILLE). Au temps des Nibelungen, cette idée est encore vivace ; même la loi salique rangera parmi les héritiers, à côté des sœurs, les sœurs de la mère, et leur impose la solidarité pour le paiement du wergeld. Quand une veuve se remarie, ce sont ses parents, en ligne féminine, fils de la sœur, fils de la nièce, qui reçoivent le prix payé pour ce nouveau mariage. Les enfants suivent la condition de la mère au cas d'un mariage entre libres et non-libres. La solidarité familiale est étroite. Le premier devoir

est la vendetta ; elle incombe au plus proche parent d'abord, mais intéresse toute la famille ; elle se partage l'indemnité (*wergeld*) payée par le meurtrier. Entre eux, les membres de la famille sont tenus d'observer la paix, ne peuvent paraître en justice l'un contre l'autre. Faut-il verser un *wergeld*, toute la famille y contribue ; de même, elle soutient en justice de son serment chacun de ses membres. Tous ces faits témoignent du voisinage de l'organisation collectiviste que le patriarcat tend à remplacer par l'individualisme. Il est important d'avoir une famille nombreuse, beaucoup de parents ; c'est la sécurité de la vieillesse. Sans compter expressément un grand nombre de degrés de parenté, on tient compte de liens même lointains, peut-être des anciens clans familiaux à l'intérieur desquels s'est développée la famille patriarcale : à la guerre, on se groupe par familles et groupes de parents (*propinquitates*). Les Alamans se divisaient en groupes de ce genre ; de même, les Lombards, les Burgondes ; le même mot (*fara*, *maegth* chez les Anglo-Saxons) désignera une parenté et un district ; on saisit ici la connexion, l'identité primitive entre le clan familial et la division territoriale du peuple. Au temps de César, familles et clans n'étaient pas encore tout à fait sédentaires ; il les nomme côte à côte. D'autres témoignages confirment ceux-ci ; les noms de village ont souvent des désinences patronymiques. En revanche, au-dessus de ces clans familiaux plus vastes que la famille patriarcale, les divisions du peuple ne sont pas établies sur le même type, ne représentent pas des clans artificiels comme ceux de l'Attique, par exemple (V. GENS). Les communautés politiques, communautés de village, de canton, sont nettement distinctes de la famille, n'ont pas les mêmes obligations.

La propriété germanique a beaucoup exercé la sagacité des érudits qui ont engagé à ce sujet d'interminables débats. Jules César rapporte que les Suèves se répartissaient entre 100 cantons (*pagi*) ; dans chacun, annuellement, 1,000 hommes partaient pour la guerre, 1,000 autres restaient à labourer la terre ; ils alternaient. Ils n'avaient pas de propriété foncière individuelle et partagée, et un homme ne pouvait labourer plus d'un an le même champ ; on racontait enfin que les frontières étaient marquées par une bande inculte qui, d'un côté, aurait eu 600,000 pas de large. Ce sont là des institutions particulières aux Suèves ; mais César ajoute, en parlant de la généralité des Germains : C'est un peuple peu agricole ; un homme n'a pas une fraction déterminée du sol avec des limites définies ; les magistrats et les princes assignent chaque année à chaque clan et famille de parents consanguins auxquels ils commandent un certain espace de terre ; l'année écoulée, ils les font changer de place. D'autre part, nous constatons qu'ils étaient sédentaires, Sicambres, Usipiens, Teutères ; il est vrai que Strabon nous dit qu'au delà de l'Elbe ils ne l'étaient pas encore. Il semble que l'attachement à la possession de la terre, sentiment très développé dans la race germanique, se manifeste dès cette époque ; ce que les Germains demandent aux Romains, Teutons en 113, Teutères à César, plus tard tous les barbares, ce sont toujours des terres. Pourtant il paraît certain que la terre n'avait par elle-même que peu de valeur, la richesse étant mobilière, consistant en troupeaux, ustensiles, armes, bijoux. Au temps de Tacite, un siècle après César, les habitudes sédentaires sont déjà plus anciennes ; fixés au sol depuis un plus grand nombre de générations, les Germains sont un peuple de labourers que l'historien oppose aux nomades Sarmates. Chacun a sa maison et la garde. On occupe des terres labourables en proportion du nombre des labourers de la communauté ; on les partage en tenant compte du rang, ce qui est aisé, vu l'étendue dont on dispose ; chaque année, on change les champs et il en reste. Le texte de Tacite a été très discuté ; il semble qu'il parle à la fois d'un système de propriété collective et d'un système de jachères.

Ces usages s'expliquent d'autant mieux que, sauf dans quelques régions (un coin de la Westphalie et les montagnes méridionales) où les fermes sont isolées, les Allemands ont

continué de se grouper en villages ; il semble bien qu'il en fut ainsi dès le temps de Tacite ; chacun bâtissait sa maison autour de laquelle il se réservait un espace, cour et jardin ; ces maisons et ces clos étaient groupés ; dans la campagne étaient les champs ; on en défrichait autant qu'il fallait pour que chaque villageois eût le sien ; le partage se faisait entre eux, souvent par la voie du sort. Reconnu annuellement ou périodiquement à l'origine, il devint peu à peu définitif. La communauté gardait la propriété collective et l'usage des terres non labourées, pâturages, bois, etc. Le système des jachères, par lequel, après avoir épuisé son champ, on le laissait reposer, devait entretenir la propriété collective en provoquant de nouveaux allotissements et faisant retomber la jachère dans l'usage commun. Quant aux fermes isolées et, dans le village, aux enclos attenants à la maison, il est vraisemblable que c'étaient des propriétés privées ; à celles-ci était attaché le droit de possession de champs d'une étendue déterminée, mais d'un emplacement variable. La possession collective des bois et pâturages communaux formant la marche (*marck*) se perpétua même lorsque les terres labourées furent tombées dans la propriété privée. L'ensemble de celle-ci, enclos, champs, droit sur les communaux, forme la *Hufe* (*hoba*) ; sur elle est assise le droit de l'individu dans la communauté ; c'est le fondement de sa qualité d'homme libre. La *Hufe* peut être partagée, mais l'usage est contraire à ce morcellement ; on préfère en fonder de nouvelles ou laisser émigrer celui qui ne trouve pas de terre au lieu natal. Les Germains manifestent une double tendance : individualisme, liberté pour chacun de se déplacer ; attachement à des institutions solides, la famille et la communauté. Nous négligeons les différences locales : associations de plusieurs villages ; relations entre des villages nouveaux et ceux dont ils ont essaimé, etc. La communauté de propriété impliquait la vie commune dans une large mesure ; pour s'établir dans un village, il faut le consentement de ses habitants ; en certains lieux, les membres de la communauté héritent dès qu'il n'y a pas de fils ; cet usage, rappelé par un édit de Chilpéric, reporte au temps où la terre, de propriété collective, devint individuelle, l'empiétement se produisant d'abord seulement au profit du fils. Les villageois ont des devoirs réciproques : assistance en justice ; responsabilité collective pour les crimes. Ils semblent avoir eu un chef élu ; celui-ci présidait l'assemblée de village où se traitent les affaires collectives.

Les Germains étaient divisés en classes sociales, ce qui est un fait universel (V. ETAT). On en comptait quatre : 1° nobles ; 2° libres ; 3° serfs, lites ou affranchis ; 4° esclaves. Il n'existait pas de classe sacerdotale. La liberté est liée à la propriété. Là où existe un roi, la relation avec lui confère une situation privilégiée. Le nombre des non-libres ne devait pas être très grand au temps de Tacite ; les esclaves n'ont pas d'armes, mais ne sont pas maltraités. La noblesse n'a pas de rapports avec la propriété ; c'est parmi les nobles qu'on choisit les rois chez les peuples qui en ont ; ils sont peu nombreux, représentent peut-être d'anciennes familles souveraines ; très considérés, ils ont un *wergeld* plus élevé que celui des libres, leur personne étant cotée plus haut ; cependant ils n'ont pas de droits politiques spéciaux ; Waitz les compare aux princes médiatisés de l'Allemagne contemporaine. Sur ces classes sociales et leur évolution ultérieure, V. l'art. CLASSE, t. XI, pp. 561 et suiv.

L'unité politique est le peuple. La Germanie en comprenait un grand nombre, énumérés par Tacite, Strabon, Ptolémée ; quelques-uns se fédèrent et leurs confédérations (Marses, Gambriviens, Suèves, Lygiens) comprennent plusieurs peuples. L'importance numérique et territoriale des peuples isolés est très variable ; les Usipiens, les Teutères, plus tard les Goths, les Burgondes, les Lombards se comptaient par centaines de mille, étaient capables d'occuper de vastes pays ; ailleurs, on en cite beaucoup sur une petite superficie, ainsi Ptolémée au N. de l'Elbe. Chaque peuple a son organisation, forme un Etat, ce que les

Romains nomment une cité (*civitas*). Quand il se déplace, il prend l'aspect d'une armée jusqu'à ce qu'il ait retrouvé une patrie nouvelle; tels les Teutons, les Ostrogoths, les Lombards. Dans ces déplacements, il peut se constituer des peuples nouveaux, par scission ou fusion. Au moment où Tacite les décrit, les Germains sont dans une période de calme; les peuples se sont fixés au sol et s'y sont organisés; chacun occupe un pays (*land*), lequel quelquefois seulement correspond à un canton ou *gau* (V. ce mot) de la division géographique ultérieure. Les peuples ont des subdivisions politiques dont la base est numérique; ordinairement douze et cent (dix fois douze). La division en centenies se retrouve dans toute la race germanique, chez les Scandinaves comme chez les Anglo-Saxons, les Saxons et Francs, Alamans, Goths, etc. Tacite en parle, César aussi et Pline. Au 1^{er} siècle, les peuples auraient donc été divisés en centenies répondant aux cantons (*pagi*). Cette division se conserve à l'armée. Elle prit un rôle important dans la vie politique, bien qu'elle fût artificielle, comparée aux groupes naturels du village et du peuple.

A la tête du peuple sont les princes (*principes*). Ceux-ci ne sont ni des nobles, ni des rois, mais des chefs élus, en raison de leurs qualités, principalement de leur valeur militaire, de leur supériorité physique. Ils s'entourent de compagnons, d'une bande de jeunes guerriers qui se lient à leur fortune et en profitent. Les princes exercent leur autorité en temps de paix comme en guerre, réglant les différends; ils sont les chefs reconnus des centenies et du peuple entier, qu'un seul prince peut réunir sous son autorité. Leur élection a lieu, en assemblée du peuple, pour un temps indéterminé; on leur apporte des présents, sorte d'impôt; ils ont une grosse part du butin, des tributs des vaincus, mais pas de terre affectée à la fonction; leur puissance tient à leur suite. Le lien qui unit à eux leurs compagnons est volontaire; le compagnon choisit son chef; les jeunes nobles comme les autres libres entrent dans cette compagnie; elle n'est pas formée pour une entreprise déterminée; c'est un lien durable, bien qu'il puisse être rompu. Il se forme par le serment d'obéissance et de fidélité. Les compagnons du chef le suivent partout, vivent avec lui, dans sa maison; leur service est réputé honorable; on partage les profits des expéditions comme les risques; l'occupation favorite est la guerre; fréquemment, on quitte un chef au moment où il vit en paix pour en joindre un autre qui guerroye. De travail, il n'est pas question. Cette institution a évidemment concouru à entretenir les tendances belliqueuses des Germains, mais il n'y faut pas voir la cause principale des invasions germaniques, lesquelles eurent des causes plus générales. Le nombre des compagnons n'était pas très grand, quelques centaines tout au plus autour de chaque chef. Même en en réunissant plusieurs, on n'eût pas assemblé une véritable armée. On a également exagéré en voulant trouver dans ces associations personnelles l'origine de la vassalité, des bénéfices, du régime féodal. Leur grand intérêt, c'est qu'elles rendent compte de l'anarchie germanique, qui ne conçoit guère le lien public, mais le lien d'homme à homme. Le devoir envers le chef est très supérieur au devoir national; ceci explique les troubles, les révoltes perpétuelles, toute la vie du moyen âge. Le dévouement au seigneur choisi est absolu. Le Germain est orgueilleux, mais en même temps servile. Le pouvoir des chefs, mal défini, atteste la mobilité des combinaisons politiques des Germains. En temps de guerre, les chefs des centenies sont subordonnés à des généraux élus; ceux-ci sont naturellement les chefs des peuples là où il s'en rencontre. Ces ducs ou chefs représentent le peuple vis-à-vis de l'étranger, concluent des traités, sauf approbation de l'assemblée.

Les prêtres ont peu de pouvoir; même dans les affaires religieuses interviennent les chefs; n'étant pas groupés en un ordre, les prêtres n'exercent d'autorité que dans l'assemblée; comme ministres des dieux, ils sont chargés d'y maintenir la paix, mais leur influence politique est minime.

Même au jour où se posera la question de la conversion au christianisme, les princes et les rois décideront tout.

A côté des princes, Tacite nomme à plusieurs reprises les rois. Nous avons déjà signalé la noblesse constituée en première ligne par les familles royales. Les rois ont les prérogatives des princes, commandement militaire, pouvoir judiciaire; ils s'entourent aussi de compagnons, mais ils sont quelque chose de plus. Cette question de la royauté chez les anciens Germains a donné lieu, comme d'autres, à des controverses sans fin. On les retrouvera dans l'art. MONARCHIE. Bornons-nous à dire que la royauté se trouvait seulement chez certains peuples, qu'au temps de Tacite les Germains occidentaux ne l'avaient pas, tandis qu'elle paraît avoir existé de temps immémorial chez les peuples du groupe gothique, de même que chez les Scandinaves. Elle se développait chez les Suèves; Maibod était roi des Marcomans, Arminius seulement prince des Chérusques. On cite des rois des Quades, des Hermundures, des Semnons. Lorsqu'on arrive au 3^e siècle, on trouve des rois partout; chacun des peuples alamans a le sien. Le roi devient le symbole de l'unité nationale; les mercenaires hérules qui s'établissent en Italie, voulant s'y organiser en peuple, élisent roi Odoacre; la ruine de leur autonomie est marquée, comme chez les Gépides, par l'abolition de la royauté. En quoi le roi se distingue-t-il du prince ou chef? Il a de plus que celui-ci le prestige d'une vieille famille, réputée d'origine divine, dans laquelle il faut le choisir. Son autorité, bien que provenant de l'élection, prend ainsi un caractère plus régulier. Elle est, plus souvent que celle du prince, étendue sur un peuple entier; souvent c'est par l'élection d'un roi que se produit l'union des fractions précédemment autonomes. La nécessité de le choisir dans une famille implique une sorte d'hérédité qui se consolida chez certains peuples selon un ordre constant (Vandales); ailleurs, il s'ensuivit que le royaume fut partagé entre les fils comme un autre héritage (Thuringiens, Alamans, Burgondes, Francs). On discerne aussi une tendance des Germains à partager l'autorité entre deux chefs ou rois. Elus par le peuple, les rois sont exposés à être chassés par lui: les Marcomans, les Quades, les Alamans, les Ostrogoths nous en offrent des exemples. Le pouvoir royal n'a rien d'un sacerdoce; le roi est le protecteur de la paix, tuteur de son peuple, spécialement de ceux qui ont besoin de protection, des faibles; par suite, il est un justicier. Ses compagnons, ses fidèles, tirent de leur contact avec lui une prérogative; leur *wergeld* est plus haut même, le lit et l'esclave du roi sont ainsi élevés, même au-dessus des hommes libres. La noblesse est hostile au roi, lutte contre lui. On voit pointer le fonctionnarisme; les délégués du roi sont en conflit avec les chefs, princes ou ducs. Le trésor est la grande force du roi, lui permettant d'entretenir sa suite, de récompenser ses fidèles; ce trésor est alimenté par les dons annuels, les amendes, le butin, les revenus du domaine personnel du roi. Celui-ci est avant tout un chef de guerre; plus d'une fois sa mort a décidé la perte d'une bataille, la ruine d'un peuple. Ces rois se subordonnaient fort bien à un plus puissant: à l'empereur romain, plus tard à Attila, à Théodoric. Quelle que fut la puissance du roi, elle dépend toujours de la volonté de son peuple. Celle-ci se manifeste normalement dans l'assemblée.

L'assemblée du peuple est l'organe essentiel de la vie politique des Germains. Outre l'assemblée générale présidée par le roi ou le prince, il y a des assemblées des subdivisions de l'Etat, centenie, village. Tacite a décrit la grande; il distingue les tenues régulières et extraordinaires; les premières ont lieu à la pleine lune ou à la nouvelle lune; elles étaient fréquentes, sans qu'on puisse affirmer qu'elles eussent lieu tous les quinze jours. Les assemblées de centenie, principalement judiciaires, peuvent avoir eu lieu toutes les semaines. On s'assemblait à l'air libre, dans des clairières ou sur des collines, au voisinage des sanctuaires; chaque village et chaque centenie ont leur lieu de réunion. Tous les hommes libres ont droit de venir à l'assemblée;

ils s'y présentent armés; les lâches sont exclus. On forme le cercle, assis, dit Tacite; plus tard, debout, les chefs seuls s'asseyant. Les prêtres font faire silence et proclament la paix qui doit régner dans l'assemblée; ils sont chargés de la maintenir et ont droit de punir les transgresseurs, au nom des dieux. Les principaux, les chefs expédient les petites affaires; les grosses sont délibérées par tout le monde après avoir été examinées par les chefs. On constate donc chez les Germains, comme presque partout (V. ETAT), le triple pouvoir du monarque, du conseil et de l'assemblée; c'est la forme triple et une des gouvernements élémentaires. Les décisions d'intérêt général, paix, guerre, traités, interdiction de tel ou tel commerce, jugement des grands crimes, sont du ressort de l'assemblée générale; celles de centenie statuent sur les contestations judiciaires et la législation de la famille, émancipation, et, en certains cas, mariage, transmission de propriété. L'assemblée générale des hommes libres est identique à l'armée; aussi dans les grands Etats, où elle devint annuelle, elle se tint au printemps; le champ de mars fut une sorte de mobilisation de l'armée au début de la saison favorable aux expéditions militaires.

L'armée n'est pas autre chose que le peuple en armes; son organisation politique et l'organisation militaire sont identiques. On est citoyen dès qu'on peut être combattant. La guerre est, nous l'avons vu, l'occupation favorite du Germain; les jeunes Chattes ne coupent leur chevelure et leur barbe qu'après avoir tué un ennemi; il y avait même des guerriers dont la guerre était la vie entière, qui n'avaient pas de foyer; au III^e, au IV^e siècle, on en rencontre beaucoup qui se louent comme mercenaires; Ammien Marcellin en signale dans les rangs des Alamans défaits à Strasbourg. L'entourage personnel du chef forme un noyau, est pour lui une garde du corps dont les membres partagent son sort. La guerre est continue, en ce sens qu'on trouve légitime le brigandage, les petites courses visant un pillage; pour la véritable guerre, on convoque le peuple entier; naturellement, il est rare que tous viennent; peut-être ne levait-on parfois que des contingents déterminés. On se groupe par familles et clans, souvent aussi par mille. On combat à pied ou à cheval, sans que ce dernier service, plus considéré, soit l'apanage d'une classe. Pour la bataille, on se forme en coin, chaque peloton constituant un coin et l'ensemble de l'armée reproduisant cette formation. L'attaque se faisait sans ordre, mais on se massait pour la résistance. Les chefs ne dirigeaient guère l'action, soucieux surtout de signaler leur valeur personnelle. La discipline était sévère; les peines (coups, chaînes, mort) étaient appliquées par les prêtres. Les Germains s'animaient au combat par des chants guerriers. Vaincus, ils se retranchaient derrière leurs chariots. Incapables de résister, ils s'égaillaient dans les bois et les montagnes. Ils n'avaient pas de fortifications permanentes bien sérieuses, du moins en face des ingénieurs romains. A l'école des Romains, ils apprirent l'art de la guerre. Les riverains de la mer équipaient de véritables flottes de barques et entreprenaient des courses fort longues parfois; les Goths et les Vandales, mais surtout les Frisons et les Saxons, s'y distinguèrent. Le prisonnier de guerre était immolé aux dieux ou réduit en esclavage; les peuples soumis payaient tribut et accompagnaient les vainqueurs à la guerre.

Le droit germanique repose sur la liberté personnelle, laquelle est très étendue; la loi ou plutôt la coutume est sous la sauvegarde de l'assemblée; celle-ci l'élabore, c.-à-d. la constate, la modifie s'il y a lieu, et impose l'observation aux individus. Tout homme libre peut prendre part à l'œuvre législative et judiciaire; il s'ensuit qu'il a le devoir de se ranger aux volontés de la communauté, à ses règlements généraux, comme à ses décisions particulières. Nul ne peut cultiver la terre collective autrement qu'il n'a été convenu, défricher à sa fantaisie ou replanter en bois la prairie; de même il ne peut se soustraire aux autres règlements d'ordre social. Cet ordre établi est ce que les

Allemands appellent la paix; être en paix, c'est observer le droit, sur lequel repose la communauté; rompre la paix ou violer le droit sont synonymes. Une injustice envers un seul blesse la communauté par la rupture de la paix. Cet acte doit être puni, et la notion du châtiment se trouve dans la législation germanique. Le droit pénal comporte trois éléments, public, privé, religieux. Néanmoins l'idée dominante est encore celle de la défense privée, de la vendetta. En dehors des crimes contre la collectivité, tels que la désertion, et de certains cas qui entraînent la mise hors la loi (viol de sépulture), le principe est que l'offenseur doit indemniser l'offensé; une part de l'amende reste à l'Etat. En Germanie, comme ailleurs, la composition a été un progrès sur la vendetta, mettant un terme aux guerres privées; plus tard, les lois des Barbares seront avant tout des tarifs de ces amendes, du *wergeld* variable selon la qualité des individus et la nature des délits (V. les art. ETAT, COMPOSITION, LOI, etc.). Contre l'esclave, les peines étaient cruelles, flagellation, castration, tandis que les hommes libres, sauf à la guerre, échappaient aux punitions corporelles. — La procédure judiciaire reposait sur le témoignage, sur le serment des parties et de leurs partisans. Elle comportait aussi le duel judiciaire, la consultation des dieux, qui devint ensuite le jugement de Dieu; sur toutes ces questions nous n'avons d'informations sérieuses qu'à partir de la période des invasions. Il en ressort que les Germains n'avaient pas la notion abstraite de la loi, de l'Etat. Ils ne concevaient bien que les réalités concrètes: la collectivité réunie en assemblée de village ou de peuple; la relation personnelle avec le prince ou le roi. Organisés pour la vie locale, ils étaient incapables de supporter les formes les plus simples de l'Etat impersonnel. En revanche, ils avaient un esprit démocratique, un vif sentiment de liberté tempéré par le respect de la noblesse, l'étroite liaison à la communauté et l'attachement au chef choisi.

L'organisation germanique ne comporte pas le progrès sur place; que le troupeau grossisse trop, que le nombre des propriétaires copartageants se multiplie, que la population augmente, il faut accroître l'espace dont on dispose, reculer la frontière, émigrer ou faire la guerre; il le faut également si on est battu par les voisins ou qu'une famine oblige à chercher des vivres. Il n'y a donc pas à s'étonner que ces peuples aient été en état de guerre perpétuelle. Entretien leurs qualités militaires, les Germains, qui n'étaient pas dangereux pour l'empire romain au premier siècle, le devinrent quand cet empire manqua de soldats.

Les causes des migrations qui finirent par le grand déplacement qu'on appelle l'invasion des Barbares furent le développement anormal de la population en quelques points, le régime agraire qui limitait l'accroissement sur place de chaque communauté, l'habitude du compagnonnage et des excursions militaires sous un chef, la convoitise des richesses et des terres romaines, enfin la poussée des Barbares de l'Est, Slaves et Touraniens, sur les Germains. La lutte entre Romains et Germains, commencée en 143 contre les Cimbres et les Teutons en quête d'une patrie nouvelle, qui par trois fois demandèrent des terres, continuée par César contre les Suèves d'Arioviste, dura cinq siècles. Auguste, puis Tibère faillirent conquérir la Germanie. Puis les empereurs y renoncèrent, fortifièrent la ligne du Rhin et du Danube, et, dans l'angle intermédiaire, la région des Champs Décumates. Par l'or autant que par l'épée, les Germains furent contenus, usant leurs forces en luttes intestines. A partir du III^e siècle le déclin de l'Empire est manifeste; les Romains ne sont plus redoutés. L'invasion se prépare par une lente infiltration. Pas un village peut-être qui n'ait envoyé en terre romaine un aventurier ou un soldat. Les camps retranchés des Romains sont devenus des marchés où le commerce rapproche les deux races. Les Germains entrent dans l'Empire par petits groupes, comme prisonniers, comme engagés volontaires, colons, laboureurs, domestiques; beaucoup comme soldats dès le temps de César. Au IV^e siècle, ils forment des corps spéciaux, soit *fédérés* servant en

vertu d'un contrat dans une région déterminée, soit *lètes* groupés en colonies agricoles et militaires comme les Tiffauges, les Saxons de Bayeux. Le pauvre Germain veut des terres, du vin, des olives, un climat plus doux ; il demande à être reçu dans l'Empire ; la guerre n'est pour lui qu'un pis aller. A partir du 1^{er} siècle, on établit souvent de grandes colonies germaniques sur la frontière, pour la défendre ; ou plus souvent dans les provinces voisines. On continue la vieille politique de l'absorption graduelle des peuples vaincus. Les Germains sont auxiliaires, puis légionnaires, enfin, au 1^{er} siècle, dignitaires de l'Empire (ducs, patrices, etc.). Mais celui-ci n'a plus sa force d'assimilation. Il ne peut absorber les Germains. Quand le choc venu d'Asie les jette en masse sur la frontière, ils la forcent, entrent par peuples entiers, gardent leur individualité. Etablis dans l'Empire, mais incapables de comprendre l'Etat romain, ils le disloquent sans le vouloir (V. BARBARES [Invasion des]). Alors commence une nouvelle période de l'histoire où se constituent les nations modernes. Pour suivre la destinée des Germains dans ces transformations, il faut étudier celle des Francs, des Lombards, des Ostrogoths, des Visigoths, de la France, de l'Allemagne, de l'Italie, de l'Espagne, de l'Angleterre, etc. (V. ces mots). A.-M. B.

BIBL. : GÉOGRAPHIE. — *Germania*. — TACITE, *Germania*. — PTOLEME, *Géogr.* — *Table de Peutinger*, sez. I et II. — Ph. CLUVIER, *Germania antiqua*; Leyde, 1616-1631. — J.-N. MÜLLER, *Notitia veteris Germaniæ populorum*; Giessen, 1709. — J.-Ph. SPENER, *Notitia Germaniæ antiquæ*; Halle, 1717. — A.-B. WILHELM, *Germanien und seine Bewohner*; Weimar, 1843. — ZEUSS, *Die Deutschen und die Nachbarstämme*; Munich, 1837. — UKERT, *Germania nach den Ansichten der Griechen und Römer*; Weimar, 1843. — GEFROY, *Rome et les Barbares, étude sur la Germanie de Tacite*; Paris, 1874. — A. HIMLY, *Histoire de la formation territoriale des Etats de l'Europe centrale*; Paris, 1876, I, 197-219.

Provinces romaines. IMBERT, *De Geographia pagorum veteris Germaniæ regionum, quæ inter Scaldis et Moræ fluminis sitæ fuere*, dans *Ann. acad. Lovanensis*, I, pp. 174 et suiv. — *Schweizerischer Museum für histor. Wissenschaft*, 1839, III, pp. 308 et suiv. — *Königl. Sächs. Gesellsch. der Wissensch.*, 1851, IV, pp. 230-235 (art. de MOMMSEN). — M. DE RING, *Mém. sur les établissements romains du Rhin et du Danube*; Strasbourg, 1852-1853. — ROULZ, *les Deux Germanies faisaient-elles partie de la Gaule Belgique?* dans *Bull. de l'Acad. de Belg.*, 1856, XXII, 773-792. — K. KLEIN, *Ueber die Legionen, welche in Germania superior standen*, 1856. — SCHNEIDER, *Neue Beiträge zur alten Gesch. und Geogr. des Rheintandes*; Dusseldorf, 1860-1879. — NAP. NICKLES, *les Deux Germanies cisrhénanes*; Paris, 1863. — E. PAULUS, *Der römische Grenzwall (limes transrhénanus)*; Stuttgart, 1863. — MARTIN, *les Deux Germanies cisrhénanes*; Paris, 1863.

HISTOIRE. — On trouvera une bibliographie complète dans l'ouvrage de DAHLMANN, *Quellenkunde der deutschen Geschichte*, 5^e éd. par Waitz, 1883. Outre les histoires générales, citées dans la bibliographie de l'art. ALLEMAGNE, nous mentionnerons : PICTET, *les Origines indo-européennes*, 1877, 2^e éd. — FÖRSTEMANN, *Gesch. des deutschen Sprachstammes*, 1874. — DIEFENBACH, *Origines Europeæ*; Francfort-sur-le-Main, 1861. — BETHMANN-HOLLWEG, *Ueber die Germanen vor der Völkerwanderung*; Bonn, 1850. — THUDICHUM, *Der altdeutsche Staat*; Giessen, 1862. — SYBEL, *Entstehung des deutschen Königthums*; Francfort, 1844. — HENNING, *Die agrarische Verfassung der alten Deutschen*; Kiel, 1859. — UNGER, *Altdeutsche Gerichts Verfassung*; Göttingue, 1842. — ARNOLD, *Deutsche Urzeit*; Gotha, 1881, 3^e éd., et sur tout le t. I de WAITZ, *Deutsche Verfassungsgeschichte*, 1881, 3^e éd., et le t. I de FUSTEL de COULANGES, *les Institutions de l'ancienne France*. — V. aussi les nombreux travaux consacrés à la Germanie de Tacite.

GERMANO (San) (V. SAN GERMANO).

GERMANOS, général byzantin du 6^e siècle. Neveu de Justinien, il fut, à l'avènement de son oncle, nommé *magister militum per Thraciam*, et repoussa, en cette qualité, une incursion des Slaves. Plus tard, créé patrice, il fut investi du gouvernement de l'Afrique byzantine (536), et, après avoir réprimé l'insurrection de Stotzas, il administra heureusement la province pendant trois années (536-539). En 540, il reçut un commandement dans la guerre contre les Perses ; enfin, en 550, il fut chargé de remplacer Bélisaire dans la conduite de la guerre d'Italie, et pour détacher les Goths de leur roi Totila, il épousa la petite-

filie de Théodoric, Matasonthe, veuve de Vitigès. Il rassemblait son armée en Thrace et venait de repousser une nouvelle incursion des Slaves, lorsqu'il mourut subitement en 550. Ch. DIEHL.

GERMANOS, patriarche de Constantinople (715-729). Il appartenait à une grande famille de l'aristocratie byzantine, et avait été compromis dans le complot qui mit fin aux jours de l'empereur Constant II (668). Condamné à une cruelle mutilation, il était parvenu plus tard à l'évêché de Cyzique et en 712 il soutint l'hérésie monothélite. Revenu à l'orthodoxie après la chute de Philippicus, il fut élevé par l'empereur Anastase II au patriarcat de Constantinople, et, malgré son grand âge, il prit une part active à la querelle des Iconoclastes. Des l'année 726 il blâma les premiers édits de Léon III ; puis, son opposition croissant chaque jour, l'empereur le fit déposer (janv. 729) et nomma à sa place le syncelle Anastase. Germanos avait alors près de quatre-vingt-dix ans. Ch. DIEHL.

GERMANOS, archevêque de Patras, né à Dimitzana (Arcadie) vers 1771, mort en 1827. Au mois de mars 1821, il fut mandé à Tripolitza, par le caïman de Kourchid-Pacha, qui avait ordre de s'assurer de tous les membres du haut clergé ; au lieu d'obéir, il donna aux Grecs le signal de la révolte. L'insurrection, commencée à Patras, s'étendit en peu de jours sur toute la péninsule et une partie de la Grèce continentale. Les Turcs s'étant emparés de Patras, Germanos alla rejoindre Ipsilanti, qui venait de débarquer en Morée. Il fit servir l'autorité que lui donnait sa dignité épiscopale pour apaiser les dissensions des chefs militaires. En 1822, il se rendit en Italie pour solliciter des grandes puissances, dont les plénipotentiaires étaient réunis au congrès de Vérone, une protection qui fut alors refusée aux Grecs, et il promit au pape de travailler à la réunion des deux Eglises. Lorsqu'un gouvernement provisoire fut établi, Germanos y reçut les fonctions de ministre des cultes, qu'il exerça jusqu'à sa mort.

BIBL. : POUQUEVILLE, *Histoire de la régénération de la Grèce*; Paris, 1825, 4 vol. in-8. — GOUDAS, *Vies parallèles*; Athènes, 1872.

GERMANTOWN. Faubourg de *Philadelphie* (V. ce mot).

GERMAY. Com. du dép. de la Haute-Marne, arr. de Wassy, cant. de Poissons ; 482 hab.

GERME. I. PHYSIOLOGIE. — Premier rudiment du nouvel être végétal ou animal qui paraît dans l'ovule fécondé (V. FÉCONDATION et GERMINATION).

II. PHILOSOPHIE. — Dans l'histoire de la philosophie, la question des germes n'est autre que la question même de la vie, de son origine et de sa transmission à travers les générations successives. Au moyen âge, elle ne se posait guère qu'au sujet de l'homme, et la question principale fut longtemps de savoir à quel moment et de quelle manière l'âme humaine venait animer l'embryon. Pour les *créatistes*, par exemple, elle était créée tout exprès au moment même de la conception ; pour les *infusiens*, elle était introduite et comme versée, *infusa*, dans le corps en voie de formation, à un moment donné, soit vers le quarantième jour. Leibnitz pose autrement le problème. Pour lui, rien ne commence absolument en ce monde : toute la suite des êtres vivants était enfermée, non seulement en puissance, mais en acte, dans les premières graines de chaque espèce ; toute l'humanité préexistait, corps et âme, « dans les semences d'Adam ». La vie d'une espèce n'est que le développement successif de germes primitivement inclus les uns dans les autres, à l'infini. C'est la théorie de l'*embollement des germes* (V. ce mot et VIE). H. M.

III. PATHOLOGIE. — Usité depuis longtemps pour désigner la cause d'un certain nombre de maladies, ce mot n'avait, la plupart du temps, qu'un sens assez vague ; les germes des anciens médecins étaient des principes nuisibles d'essence indéterminée. Pourtant, dès l'antiquité, plusieurs auteurs ont professé que certaines affections, et particulièrement les maladies épidémiques et contagieuses, étaient produites par des êtres animés. Cette idée du *contagium*

vivum, formulée notamment par Varron pour les fièvres paludéennes, ne pouvait être qu'une pure hypothèse à une époque où les organismes inférieurs étaient peu connus, où l'on ignorait les phénomènes élémentaires de la reproduction, et où l'on admettait la génération spontanée d'animaux aussi complexes que les vers ou les insectes. Après que Kircher (1646) eut cru voir, à l'aide du microscope simple, des vermisseaux dans les liquides pathologiques, Leeuwenhoek (1675 à 1692) découvrit les premières bactéries, et au XVIII^e siècle les recherches micrographiques dévoilèrent les faits essentiels de la fécondation. Mais la connaissance des êtres unicellulaires ainsi que celle de l'origine et de l'évolution des rudiments organiques ou germes par lesquels se perpétuent en série continue les espèces animales et végétales, ne put fournir la solution du problème relatif à la nature animée des contagés. Bien que la question ait été soulevée périodiquement et en particulier à l'occasion des grandes épidémies, elle n'a été tranchée qu'à une date plus récente; ce sont les travaux de Pasteur qui, après avoir réduit à néant la doctrine de la génération spontanée, ont mis en évidence le rôle des microorganismes dans les fermentations et dans les maladies infectieuses. Les *microbes*, doués de propriétés pathogéniques actuellement décrits, sont, pour la plupart, des bactériens; d'autres, moins nombreux, sont rangés parmi les champignons ou dans des groupes de protozoaires encore mal délimités: sporozoaires, coccidiens, organismes de la malaria. Chaque jour les progrès de la microbiologie en font découvrir de nouvelles espèces. L'emploi du mot de germes s'est introduit en médecine par analogie, à l'époque où l'on croyait que la maladie était une entité réelle, assimilable aux autres êtres vivants quant à sa nature et à son évolution. Aujourd'hui que l'on sait que la maladie est essentiellement un trouble de la vie normale, caractérisé par des lésions anatomiques et fonctionnelles, il est bien évident que la dénomination de germes n'a pas, au point de vue étiologique, la même valeur qu'en histoire naturelle. Qu'un œuf de cynips ou de cécidomye, par exemple, vienne à être pondu dans l'épaisseur d'une feuille, il s'y développe et reproduit finalement l'espèce d'insecte dont il est le germe, à proprement parler; il exerce en même temps une action irritative sur les cellules végétales avoisinantes et provoque autour de lui une hyperplasie des tissus de la plante aboutissant à la formation d'une sorte de tumeur appelée galle. On voit facilement qu'il n'y a aucun parallèle à établir entre les deux processus, l'un physiologique, l'autre pathologique, dont cet œuf est le point de départ, ou, si l'on veut, le germe. Il y a d'autant moins d'analogie entre l'évolution normale des germes animaux ou végétaux et l'écllosion des maladies sous l'influence des microbes, que l'action morbifique de ceux-ci est exercée tout aussi bien et même plus souvent par les formes adultes que par les formes embryonnaires, spores ou corpuscules-germes de Pasteur, etc. Le mot germe ne peut donc avoir en pathologie qu'un sens figuré, de même que lorsqu'on l'applique à d'autres objets et qu'on dit, par exemple, des germes de révolte, de destruction, etc. (V. MALADIE, BACTÉRIES). G. HERRMANN.

Germes de l'air (V. BACTÉRIES).

GERMÉFONTAINE. Com. du dép. du Doubs, arr. de Baume-les-Dames, cant. de Pierrefontaine; 304 hab.

GERMENAY. Com. du dép. de la Nièvre, arr. de Clamecy, cant. de Brinon-les-Allemands; 528 hab.

GERMER ou **GERÉMAR** (Saint), moine de Beauvais, né à Vardes en 605, mort en 658. Né d'une famille illustre et alliée au sang royal, il fut appelé à la cour de Dagobert qui, séduit par ses grandes qualités, en fit son conseiller; mais sur le conseil de saint Ouen, Germer prit bientôt la résolution d'entrer en religion. Après la mort du roi, quand sa femme Domanie lui eut donné un fils, il lui persuada aussi de se retirer du monde et il devint abbé de Pentale, près de Pont-Audemer, en 648. Les réformes qu'il tenta d'apporter de cette abbaye expasèrent les moines, et il n'échappa que par la fuite à une tentative d'assassinat.

Après avoir passé quelque temps dans la solitude, et son fils étant mort, il fonda sur ses terres, à Flaix, en Beauvaisis, en 1654, une abbaye qui fut, plus tard, de son nom, appelée Saint-Germer, et dont il fut le premier abbé. Il y mourut le 24 sept. 658, jour auquel on célèbre sa fête.

BIBL. : MABILLON, *Acta sanctorum*, t. VI.

GERMERSHEIM. I. GÉOGRAPHIE. — Ville d'Allemagne, royaume de Bavière, province du Palatinat, sur la rive gauche du Rhin, au confluent de la Queich; 6,500 hab. C'est une des forteresses qui gardent la ligne du Rhin; la ville est ouverte, mais entourée de forts, et la tête de pont sur la rive droite du Rhin est fortifiée. Au près était le château de *Friedrichsbühl*, où mourut Rodolphe de Habsbourg (1291).

II. HISTOIRE. — Germersheim occupe l'emplacement d'une forteresse romaine, *Vicus Julius*; l'empereur Conrad II y bâtit un château; la ville qui se forma autour reçut le titre de ville impériale. On y établit une douane rhénane, engagée à la Bavière avec la ville en 1330. Germersheim fut occupée par les Français de 1644 à 1650, démantelée par Turenne en 1674. En 1688, elle fut saisie par Louis XIV comme dépendance de l'Alsace et de la succession palatine. Après la décision arbitrale du pape (1702), il l'évacua. Les fortifications furent relevées en 1715. Les 19 et 22 juil. 1793, l'armée française de Beauharnais y fut battue par les Autrichiens de Wurmser et Hohenlohe. En 1815, elle fut déclarée forteresse fédérale.

GERMES (Jacques de), sculpteur bruxellois du XV^e siècle. Il est l'auteur du magnifique mausolée de Louis de Môle, comte de Flandre, dans l'église Saint-Pierre de Halle. Ce tombeau, qui est gravé dans les *Antiquités de la France* de Montfaucon, se compose d'un sarcophage de marbre noir, sur lequel sont couchées les statues en bronze du comte de Flandre, de Marguerite, leur fille, femme de Philippe le Hardi, duc de Bourgogne. Aux pieds de Louis de Môle est un lion à sa tête une colonne surmontée d'un casque; aux pieds de la comtesse de Flandre et de la duchesse de Bourgogne est un chien; un ange à leur chevet. Aux angles du monument se trouvent quatre statues en bronze et vingt-quatre autres sur les faces; les premières représentent les quatre évangélistes, les autres des princes et princesses de la maison de Bourgogne. C. ST-A.

BIBL. : DERODE, *Hist. de Lille*. — LE MAYEUR DE MUYRIES, *la Gloire belge*, II, 81.

GERMIGNÉY. Com. du dép. du Jura, arr. de Dole, cant. de Montbarrey; 142 hab.

GERMIGNÉY. Com. du dép. de la Haute-Saône, arr. et cant. de Gray; 338 hab.

GERMIGNONVILLE. Com. du dép. d'Eure-et-Loir, arr. de Chartres, cant. de Voves; 635 hab.

GERMIGNY. Com. du dép. du Cher, arr. de Saint-Amand-Mont-Rond, cant. de La Guerche; 1,067 hab. Elevage et commerce de bestiaux. Eglise intéressante de l'époque de transition, la façade a conservé des statues et un bas-relief représentant l'adoration des mages au tympan du portail. Château bâti par Mansart; il subsiste de l'ancien château une tour nommée la Tour des fiefs.

GERMIGNY. Com. du dép. de la Marne, arr. de Reims, cant. de Ville-en-Tardenois; 426 hab.

GERMIGNY (*Germiniacum*). Com. du dép. de la Nièvre, arr. de Nevers, cant. de Pougues, sur la Loire; 863 hab. Ancien fief de la chatellenie de la Marche. Cimetière romain. Eglise paroissiale de Saint-Germain, du XVI^e siècle.

GERMIGNY. Com. du dép. de l'Yonne, arr. d'Auxerre, cant. de Saint-Florentin, dans la vallée de l'Armançon; 523 hab. Eglise paroissiale des Saints-Pierre-et-Paul, de diverses époques; collatéral construit en 1515; chœur de la fin du XVI^e siècle avec beaux vitraux du même temps; tabernacle en bois du XV^e siècle. M. P.

GERMIGNY-DES-PRÉS. Com. du dép. du Loiret, arr. d'Orléans, cant. de Châteauneuf; 592 hab. Ce village

possédait jusqu'en 1870 l'un des rares monuments en partie de l'époque carolingienne, son église bâtie vers le commencement du IX^e siècle par Théodulphe, évêque d'Orléans et reconstruite au XI^e, a été démolie et reconstruite sous couleur de restauration. De son état primitif, il ne reste qu'une curieuse mosaïque de verre représentant des chérubins autour de l'arche d'alliance.

GERMIGNY-L'ÈVÊQUE. Com. du dép. de Seine-et-Marne, arr. et cant. de Meaux; 279 hab.

GERMIGNY-SOUS-COULOMBS. Com. du dép. de Seine-et-Marne, arr. de Meaux, cant. de Lizy-sur-Ourcq; 279 hab.

GERMINAL. Septième mois du calendrier républicain, commençait le 21 ou le 22 mars (V. CALENDRIER).

Journée du 12 germinal an III (V. CONVENTION, t. XII, pp. 855-856).

GERMINATION (Bot.). On désigne généralement sous ce nom le développement de l'embryon de la graine mûre des plantes Phanérogames et par extension l'évolution de la spore des Cryptogames. Sous l'empire de certaines théories, des botanistes ont encore appelé ainsi le développement des bourgeons axiles. Enfin, les transformations que subissent les grains de pollen lors du premier acte de la fécondation, la pollinisation, sont désignées couramment sous le nom de germination du pollen (V. FÉCONDATION et POLLEN). Chez les Cryptogames, la germination se réduit à la multiplication de la cellule qui constitue la spore et qui a pour résultat la formation du mycélium, du thalle ou du prothalle. Cette multiplication (par cloisonnement en général) part du point dit végétatif, et, par différenciation, les cellules filles donnent la partie supérieure avec sa configuration diverse, les rhizoïdes, etc. Chez les Phanérogames, lorsque les conditions nécessaires à la germination sont réalisées, l'embryon s'accroît. Cet accroissement n'est possible que si la graine est mûre, ou du moins, dans quelques cas, il ne précède que peu la maturation complète; rarement il n'a lieu que longtemps après la maturation des enveloppes. Jusque-là l'embryon reste à l'état de vie latente; la puissance germinative peut ainsi persister pendant des années et même des siècles (témoin les graines de Légumineuses extraites d'herbiers formés depuis cent ou deux cents ans, et qui n'avaient pas perdu la faculté de germer).

Conditions externes ou de milieu. A toute graine, pour germer, il faut de l'oxygène, de l'eau et de la chaleur. L'oxygène doit être à la pression ordinaire de l'atmosphère; les graines ne germent ni dans le vide ni sous une pression trop élevée. Cet oxygène se combine avec les matériaux hydrocarbonés que renferme la graine en donnant de l'acide carbonique, de l'eau et de la chaleur, comme dans le processus respiratoire. Dans les brasseries, lorsque l'Orge germe en masse, il se produit des gaz asphyxiants et une température élevée. L'eau n'est pas moins nécessaire; elle pénètre par toute la surface des enveloppes, si elles sont minces, ou par des points déterminés correspondant au sommet ou à la base organique; une solution de continuité artificielle des enveloppes favorise la germination. Sous l'influence de l'humidité, la graine se gonfle, les enveloppes éclatent ou se ramollissent. De plus, en pénétrant dans la graine, l'eau dissout les principes solubles de protoplasma et contribue à la formation des réservoirs aqueux de la sève cellulaire. La température nécessaire à la germination est variable suivant les graines. Le Cresson, par exemple, germe entre 1°,8 et 48° C., mais la température optimum est 31°; l'Orge germe entre 5° et 37°,7 C., son optimum est 28°,7; le Maïs germe entre 9°,5 et 46°,2 C., son optimum est 33°,7. L'eau à 50° tue toute graine, tandis qu'une température sèche plus élevée est assez bien supportée. La lumière ne paraît pas être nécessaire à la germination.

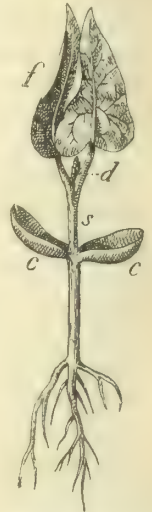
Conditions internes. La maturité est la première des conditions. Les graines mûres conservent d'autant plus longtemps leur faculté germinative qu'elles sont plus riches en féculé. Si elles sont chargées de matières grasses et d'essences, elles rancissent et se détériorent à la longue.

Au moment de la germination se produisent les phénomènes chimiques suivants : l'eau qui pénètre dans la graine dissout les substances solubles de l'albumen ou de l'embryon, et la plantule se développe en se nourrissant aux dépens des matériaux dissous (V. NUTRITION). Dans les graines amylicées, la féculé devient soluble par l'action d'une diastase appropriée et se transforme en sucre soluble et en cellulose. Les matières grasses s'émulsionnent et deviennent absorbables pour être brûlées; les matières albuminoïdes deviennent solubles et une partie se transforme en féculé, puis en sucre. Cette digestion est interne si les réserves sont dans l'embryon; elle est externe si elles sont dans un albumen. Le résultat final est toujours la production d'acide carbonique, d'eau et de chaleur. L'oxygène contenu dans la graine contribue avec l'oxygène atmosphérique aux combustions. Ajoutons qu'il se forme des acides qui favorisent l'action des ferments digestifs sur les substances azotées. Lors de l'apparition, souvent très précoce, de la chlorophylle dans les organes de la plantule, de nouveaux matériaux carbonés sont introduits pour servir aux combustions vitales ultérieures; une nouvelle fonction se développe; les phénomènes de la vie végétative se surajoutent à ceux de la vie germinative.

Phénomènes morphologiques. Lors de la germination d'une graine de Haricot, par exemple, la radicule sort de la graine la première, par le micropyle; elle s'allonge et sous l'influence de son géotropisme positif (V. CROISSANCE) s'enfonce dans le sol pour devenir ensuite la racine de la nouvelle plante (le Gui fait exception quant à la direction de la radicule). Plus tard, la tigelle sort à son tour, avec ou sans la gemmule; elle forme d'abord une anse au-dessus du sol, puis se redresse, se dirige en sens inverse de la radicule, entraîne avec elle les cotylédons *c, c*, qui s'écartent et, après la chute du tégument, constituent les feuilles cotylédonaire. Peu après la gemmule *a* se développe et donne naissance aux feuilles normales *f*. Lorsque les cotylédons s'épanouissent dans l'air, comme dans l'exemple choisi, ils sont dits *épigés* (Crucifères, Cucurbitacées, Amandier, Erable, etc.).

Lorsque la réserve alimentaire qu'ils renferment est épuisée, ils se flétrissent et tombent, ou ils se transforment en feuilles ordinaires. — Lorsque, comme chez la fève, les cotylédons ne s'épanouissent pas à l'air, la gemmule sortant directement du sol, ils sont dits *hypogés* (Chêne, Noyer, Viciées, la plupart des Monocotylédones) (V. COTYLÉDON).

Germain de Saint-Pierre a donné le nom de *collet organique* ou de *mésophyte* à la ligne de séparation de la radicule et de la tigelle. La partie de la tigelle comprise entre le mésophyte et l'insertion des cotylédons (la région *hypocotylée* de la tige), très courte chez les plantes à cotylédons hypogés, constitue le premier méritalle de la tige analogue au méritalle compris entre les feuilles cotylédonaire et la deuxième paire de feuilles (la région *épycotylée* de la tige provenant du développement de la gemmule).



Germination du Haricot.



Germination d'un gland de Chêne.

Ce premier mérithalle se renfle parfois et devient charnu ; parfois ce renflement continue sur la racine et le collet peut disparaître. Telle est par exemple la souche (renflement persistant) du *Cyclamen*. D'autres renflements analogues peuvent se former à chaque entre-nœud des tiges souterraines de certaines plantes, les plus anciens disparaissant graduellement (*Crocus*, *Gladiolus*). — Chez les Monocotylédones, les entre-nœuds de la tige non florifère sont très courts et les feuilles forment une rosette (écailles) ou sont charnues à la base ; elles sont insérées sur une tige conique de longueur très minime.

D^r L. HAHN.

GERMINON. Com. du dép. de la Marne, arr. de Châlons-sur-Marne, cant. de Vertus ; 193 hab.

GERMINY. Com. du dép. de Meurthe-et-Moselle, arr. de Toul, cant. de Colombey ; 400 hab.

GERMINY (Charles-Gabriel LEBÈGUE, comte de), homme politique français, né à Cliponville (Seine-Inférieure) le 3 nov. 1799, mort au Havre le 22 févr. 1871. Maître des requêtes au conseil d'Etat (1832), il devint chef de cabinet de M. Humann, ministre des finances en 1840, et receveur général de Saône-et-Loire en 1843. Nommé peu après préfet de Seine-et-Marne, puis conseiller maître à la cour des comptes, il fut pourvu encore de la recette générale de Rouen. Le 24 janv. 1851 il entra dans le cabinet, dit de transition, avec le portefeuille des finances, et démissionna le 10 avr. avec six de ses collègues, après avoir déposé un projet de crédit supplémentaire de 1,800,000 fr. relatif aux dépenses de la présidence de la République qui fut accueilli par l'Assemblée législative avec une véritable hostilité. Régent de la Banque de France, il fut nommé en 1854 gouverneur du Crédit foncier et en 1856 gouverneur de la Banque de France. Napoléon III le fit entrer au Sénat le 7 mai 1863. Il demeura tout à fait dans la vie privée après la chute de l'Empire. — Son fils Eugène fut en 1877 le héros d'une affaire de mœurs retentissante. Condamné, il se retira au Brésil.

GERMISAY. Com. du dép. de la Haute-Marne, arr. de Wassy, cant. de Poissons ; 420 hab.

GERMOIR (Industr.) (V. BIÈRE, t. VI, p. 774).

GERMOLLES (*Germolles*). Com. du dép. de Saône-et-Loire, arr. de Mâcon, cant. de Tramayes, sur la Grosne ; 377 hab. Moulins, huileries, tuileries, fours à chaux. Traces de voie romaine. L'ancien château de Germolles, enlevé à Charles VII par les Armagnacs en 1423, fut, la même année, pris, incendié et détruit par le comte de Suffolk et les Anglais. Le château de Gorze, construit en 1672, est orné d'un curieux revêtement en bois. Par lettres royaux de mars 1707 les seigneuries de Nagu, de Combes, de Germolles, de Nay et de Gorze, furent érigées en marquisat, sous le nom de Gorze, en faveur des Berthet.

GERMON. I. ICHTYOLOGIE. — Genre de Poissons Acanthoptérygiens, de la famille des Scombroïdes, ne différant du Thon que par de très longues pectorales, en forme de faux, qui atteignent le tiers de la longueur du corps et dont la pointe se porte jusqu'au delà de l'anus. Le Germon a une chair plus blanche et plus estimée que celle du Thon ; son poids atteint jusqu'à 40 kilogr. Salé et coupé par tranches que l'on empile avec des lits de sel, il forme une provision utile pour l'hiver, mais sa consommation ne s'étend guère au delà des endroits où il est pêché, et il ne semble pas donner lieu à un commerce étendu (V. THON).

II. PÊCHE. — La pêche de ce poisson se fait principalement sur les côtes de Biscaye et de Vendée, du commencement du mois de juillet à fin septembre. L'engin employé est l'hameçon ; la perche à laquelle est attachée la ligne peut s'abaisser brusquement dès que le poisson, qui se défend énergiquement, a mordu ; on amorce avec de l'anguille ou avec un morceau d'étoffe blanche, taillée en forme de sardine ; le temps le plus favorable pour la pêche est un vent modéré du S.-E., un ciel couvert, une mer doucement agitée.

E. SAUVAGE.

GERMON (Anastase), canoniste, né à Ceve (Piémont)

en 1554, mort en 1627. Archidiacre à Turin, il y professa le droit canon et fit partie de la commission instituée par Clément VIII pour rédiger le *Liber septimus decretalium*. Il a écrit des *Paratitla* sur les cinq livres des *Décretales* de Grégoire IX.

GERMON (Barthélemy), jésuite et controversiste français, né à Orléans le 17 juin 1663, mort le 2 oct. 1712. Il est surtout connu pour avoir publié sous son nom divers écrits polémiques, élaborés dans la communauté des jésuites du collège Louis-le-Grand, contre les doctrines diplomatiques de Mabillon. Ces factums, dépourvus de science et surtout de critique, n'ont plus aujourd'hui qu'un intérêt de curiosité. Ils ont été réunis et réimprimés sous le titre de *Dissertationes diplomaticæ* (Paris, 1790, in-4).

GERMOND. Com. du dép. des Deux-Sèvres, arr. de Niort, cant. de Champdeniers ; 784 hab. Germond a possédé un château qui fut construit en 1037 par Guillaume 1^{er}, seigneur de Parthenay, pour couvrir la frontière méridionale de la Gâtine ; il fut vainement assiégé par Eudes, comte de Gascogne.

G. R.

BIBL. : B. LEDAIN, *Histoire de la ville de Parthenay* ; Paris, 1858, p. 51.

GERMOND de LAVIGNE (Léopold-Alfred-Gabriel), littérateur français, né à Paris le 17 oct. 1812. Employé dans les bureaux de la presse, il est surtout connu par de bonnes traductions de l'espagnol, entre autres celles de *la Célestine* (1841), de don Pablo de Ségovie (1842), des nouvelles de F. Caballero (1853). Citons encore de lui : *Etudes sur l'Espagne, Marie d'Agreda et Philippe IV* (Paris, 1855, in-8) ; *la Sœur Marie d'Agreda et Philippe IV. Correspond. inédite* (Paris, 1855, in-18) ; *Pauvre Marianotte* (1854, in-8) ; *les Pamphlets de la fin de l'Empire, des Cent-Jours et de la Restauration* (1879, in-18) ; *Tableau résumé des diverses conventions internationales entre la France et les Etats de l'Europe pour la garantie des œuvres de l'esprit et de l'art* (1881, in-18) ; *Autour de Biarritz* (1855, in-16) ; *Itinéraire descriptif de l'Espagne et du Portugal* (1859, in-12) ; *Auteur et Editeur* (1884, in-8) ; *les Espagnols au Maroc* (1890, in-16), etc.

GERMONDANS. Com. du dép. du Doubs, arr. de Besançon, cant. de Marchaux ; 91 hab.

GERMONT. Com. du dép. des Ardennes, arr. de Vouziers, cant. du Chesne ; 120 hab.

GERMONVILLE. Com. du dép. de Meurthe-et-Moselle, arr. de Nancy, cant. d'Haroué ; 170 hab.

GERMS. Com. du dép. des Hautes-Pyrénées, arr. d'Argelès, cant. de Lourdes ; 590 hab.

GERNELLE. Com. du dép. des Ardennes, arr. et cant. de Mézières ; 313 hab.

GERNICOURT. Com. du dép. de l'Aisne, arr. de Laon, cant. de Neufchâtel ; 120 hab.

GERNRODE. Ville d'Allemagne, duché d'Anhalt ; 2,500 hab. Célèbre abbaye de femmes fondée en 960 par le margrave Gero. L'église qui existe encore est la plus belle du style roman primitif qui existe en Allemagne ; sa crypte orientale remonte au x^e siècle ; elle fut agrandie au XII^e. On y voit le tombeau de Gero.

BIBL. : HEINEMANN, *Die Stiftskirche zu Gernrode* ; Bernburg, 1864.

GERNSHEIM (Friedrich), compositeur allemand, né à Worms le 17 juil. 1839, élève de Rosenhain et J.-C. Hauff, directeur du conservatoire de Saarbrücken (1861-63), puis professeur à celui de Cologne. Parmi ses nombreuses compositions, on cite une symphonie, des chœurs (*Salve regina*, *Salamis*, *Wächterlied*, *Römische Leichenfeier*, etc.), des sonates pour violon et violoncelle, des quatuors, etc.

GERO, margrave de la Marche orientale, né vers 900, mort le 20 mai 965. En 937, l'empereur Otton le Grand lui confia la Marche orientale. Gero fut l'ennemi acharné des Slaves ; par ruse, par force, il les vainquit et s'établit entre l'Elbe et l'Oder, créant une marche nouvelle, *Limus*

sorabicus. En 963, il franchit l'Oder et imposa aux Polonais un tribut et la reconnaissance de la suzeraineté allemande. Il mourut après un pèlerinage à Rome. Le redoutable margrave resta légendaire. Son domaine fut divisé en six marches. Il légua ses biens personnels au couvent de Geroldseck qu'il avait fondé.

BIBL. : HEISEMANN, *Markgraf Gero*; Brunswick, 1860.

GEROA (Domingo de), sculpteur espagnol, originaire des provinces basques, et qui travaillait à Asteasu au commencement du XVII^e siècle. On le croit élève de Juni, excellent sculpteur italien établi en Castille, ou tout au moins formé à son école. Ceux des ouvrages de sculpture sur bois de Geroa que l'on connait justifièrent la justesse de ce rapprochement. On peut citer notamment les retables de l'église de Guetaria qu'il décora, en 1625, des figures de *Saint Jean*, de *Saint Etienne* et de *Saint Dominique*, et où l'artiste a fait preuve d'un talent sobre et d'une véritable élévation. P. L.

GEROBULUS (Jean) (V. OUTRAADT).

GEROCK, théologien allemand (V. GERBOCH).

GEROK (Karl), prédicateur et poète allemand, né à Vaihingen, dans le Wurtemberg, le 30 janv. 1815. Il était fils d'un pasteur. Son père ayant été appelé à Stuttgart, il fit ses études au gymnase de cette ville, où il eut le poète Schwab pour maître. Il continua ses études à la faculté de théologie de Tübingue (1832-1836), où enseignaient alors Baur, Strauss et Vischer, fut quelque temps vicaire de son père, puis répétiteur au séminaire de Tübingue (1840), diacre à Bœblingen (1844), enfin prédicateur à Stuttgart (1849) et membre du consistoire. Ses sermons et ses ouvrages d'édition prirent place dans les bibliothèques des familles; mais ses poésies religieuses, intitulées *Palmblätter* (Stuttgart, 1857), lui firent une réputation dans l'Allemagne littéraire. Ce sont des paraphrases de l'histoire biblique; le style a de l'harmonie et une certaine ampleur oratoire. Il leur donna plus tard une suite dans les *Pfingstrosen* (Stuttgart, 1864). La guerre franco-allemande inspira à Gerok des chants patriotiques, qu'il a recueillis sous le titre de *Deutsche Ostern* (Stuttgart, 1871); les *Chevaux de Gravelotte* sont devenus populaires et figurent dans les anthologies. Les *Souvenirs de jeunesse* de Gerok, d'abord imprimés dans la revue *Daheim* (1876), ont ensuite paru en volume. A. B.

GEROLA, peintre italien (V. GIAROLA).

GEROLD. Famille de libraires autrichiens. Leur maison, l'une des plus importantes de l'Empire, fut fondée par Joseph Gerold (né en 1747, mort en 1800) qui acquit en 1775 le fonds de Kalliwoda. Imprimeur de l'Université en 1776, Joseph Gerold reçut, en 1780, le titre de libraire de l'Université. Sa maison fut habilement continuée par son fils Karl (né en 1783, mort en 1854), qui fut l'un des fondateurs de la Société des libraires autrichiens. Il eut pour successeurs ses deux fils, *Friedrich* et *Moritz*, et cette maison est aujourd'hui une des plus importantes de l'Europe.

GEROLDSECK (Grand et Petit). Nom de deux châteaux féodaux en ruine, situés au S.-O. de Saverne, en Basse-Alsace. Ils furent construits par les seigneurs de Geroldseck pour la défense de l'abbaye de Marmoutier, dont ils étaient les avoués. Le Grand-Geroldseck, élevé au XII^e siècle sur une plate-forme rocheuse de 481 m. d'alt., avait une double enceinte et un donjon carré en style roman, de dimensions colossales, qui fut en partie démoli par la foudre en 1718. A 1 kil. au S. sur la même crête s'élevait le Petit-Geroldseck, d'une époque postérieure. Il n'en subsiste plus qu'une tour carrée et une échauguette. La famille de dynastes qui résidait dans ces châteaux portait le surnom de Geroldseck-ès-Vosges, pour se distinguer d'une autre maison de même nom, dont le château de Hohengeroldseck s'élevait près de Lahr, dans l'Ortenau (grand-duché de Bade), sur un des contreforts de la Forêt-Noire. La famille de Geroldseck-ès-Vosges s'éteignit en 1390. Ses châteaux, qui, dans la suite, changèrent fré-

quement de maîtres, furent détruits vers la fin du siècle suivant. L. WILL.

BIBL. : Mathieu DE PIBERACH et PAPPENHEIM, *Tractatus... de origine baronum de Geroldseck*, dans (REINHARD) *Pragmat. Gesch. des Hauses Geroldseck*; Francfort et Leipzig, 1766. — ERN. LEHR, *les Dynastes de Geroldseck-ès-Vosges*; Strasbourg, 1870. — DAG. FISCHER, *Gross- und Klein-Geroldseck am Wasichen*; Saverne, 1875. — GANIER et FROELICH, *Voyage aux châteaux histor. des Vosges*; Paris, 1889, p. 270.

GEROLSTEIN. Village d'Allemagne, royaume de Prusse, district de Trèves, sur le Kyll, dans une région volcanique; source minérale connue des Romains; ruine d'un burg.

GÉRÔME (Jean-Léon), peintre et sculpteur français contemporain, né à Vesoul (Haute-Saône) le 11 mai 1824. Fils d'un orfèvre, il montra dès le collège une vocation pour la peinture que son père encouragea : très jeune encore, il fut envoyé à Paris dans l'atelier de Paul Delaroche. Après trois ans d'études, il fit avec son maître un voyage à Rome. Au retour, il concourut pour le prix de Rome avec Cabanel et Lenepveu, et il échoua. Sans perdre courage, il se remit au travail et enfin il envoya au Salon de 1847 *le Combat de coqs* (aujourd'hui au Luxembourg) qui valut au jeune artiste les éloges précieux de Théophile Gautier. Quand il eut encore donné en 1848 *Anacréon avec Bacchus et l'Amour* (musée de Toulouse), M. Gérôme devint pour un moment le chef incontesté de ces artistes délicats et raffinés qu'on appelait les néo-grecs et les pompéiens, Hamon, Picou, Damery. Cependant l'œuvre qui suivit, dans la même note fine et légère, fut moins bien accueillie : c'était *Bacchus et l'Amour ivres* (1850, musée de Bordeaux); en 1851, *le Gynécée ou l'Intérieur grec*, par la hardiesse du sujet, fit presque scandale. Pour prendre sa revanche, l'artiste prépara pour l'Exposition universelle de 1855 une composition austère et solennelle, *l'Apothéose d'Auguste*. Avant de la terminer, il se laissa entraîner par un ami dans un voyage à Moscou; en route la déclaration de guerre à la Russie l'obligea de se détourner vers Constantinople; il ne vit qu'un bivouac russe et c'en fut assez pour qu'il rapportât une étude spirituelle et profonde : *les Musiciens russes*. Cette petite toile eut en 1857 bien plus de succès que la grande allégorie historique. M. Gérôme fut alors chargé de peindre pour l'église Saint-Séverin *la Communion de saint Jérôme et la Peste de Marseille*; l'essai fut assez malheureux et prouva au peintre qu'il était peu fait pour les grandes scènes. D'ailleurs l'Orient qu'il avait entrevu l'attirait; il repartit pour l'Égypte, d'où il revint en 1857 avec plusieurs tableaux d'une observation très curieuse et d'une touche alerte et précise, *les Recrues égyptiennes traversant le désert*, *la Prière chez un chef Arnaut*, *Sésostri et Memnon*, *la Plaine de Thèbes*. Mais à la même exposition, auprès de ces scènes orientales, une autre œuvre d'une inspiration toute différente et d'une facture aussi brillante, fit plus encore pour la popularité de l'artiste : c'était *le Duel à la sortie du bal masqué*, tant de fois reproduit. Depuis lors, M. Gérôme a pris à la fois ses sujets dans l'antiquité, dans l'Orient et dans la société et l'histoire moderne. Voici les tableaux les plus remarquables : *Sujets antiques*: *Ave César*, *morituri te salutant* (1859); *le Roi Candaule*, *Phryné devant l'Arcopage*; *Socrate venant chercher Alcibiade chez Aspasia*; *les Deux Augures* (1861); *Cléopâtre et César* (1866); *Mort de César* (1867); *Pollice verso*; *les Chrétiens aux lions* (1883); *Marché d'esclaves à Rome* (1884); *l'Amour vainqueur* (1889). — *Sujets orientaux*: *le Hache-paille égyptien* (1861); *le Prisonnier* (1863, musée de Nantes); *Jeune Boucher turc à Jérusalem* (1863); *la Danse de l'Almée* (1864); *la Prière* (1865); *le Marché d'esclaves* et *le Marchand d'habits* (1867); *la Promenade du harem* (1869); *la Grande Piscine de Brousse* (1885); *la Poursuite* (1890); *Lions aux aguets* (1891). — *Sujets modernes*: *Rembrandt gravant à l'eau-forte* (1861); *Louis XIV et Condé* (coll. Vanderbilt, New York); *Réception des ambassadeurs siamois à Fontainebleau par Napo-*

Léon III (1865); *Sept Décembre 1815, neuf heures du matin* (mort du maréchal Ney) (1868); *l'Eminence grise* (1874); *Rex Tibicen* (Frédéric II de Prusse) (1876); *Molière à la table de Louis XIV*; *le Poète* (1888).

Après avoir pris comme peintre une des premières places dans l'école contemporaine, M. Gérôme s'est fait connaître, surtout depuis quelques années, comme sculpteur. Déjà, lors de l'Exposition universelle de 1855, il avait modelé les figures des *Nations* qui entouraient le grand phare; à l'Exposition universelle de 1878, il exposa deux groupes, *Rétiaire et Mirmillon* et *Anacréon, Bacchus et l'Amour*; en 1887, il exposa son *Omphale* qui eut un grand succès. Enfin l'artiste, apportant dans le domaine de la sculpture cette recherche des curiosités archéologiques qui lui avait si bien réussi dans la peinture, exposa en 1890 *Tanagra*, statue en marbre légèrement polychromé, et en 1892 une *Bellone*, qui imitait la statuaire chrysléphantine. M. Gérôme est membre de l'Institut depuis 1865 et professeur à l'École des beaux-arts; chacune des Expositions universelles lui a valu de nouvelles distinctions. E. BERTAUX.

BIBL. : J. CLARETIE, *Peintres modernes*, 1884, 2^e série; in-12. — *Gazette des Beaux-Arts*, 1868 et 1876.

GÉRONA (V. GIRONÉ).

GÉRONCE. Com. du dép. des Basses-Pyrénées, arr. et cant. d'Oloron-Sainte-Marie; 637 hab.

GÉRONDIF (Gramm.). Une des formes impersonnelles du verbe en latin. Il peut être substantif, c'est le *gerundium*, ou adjectif, le *gerundivus*, et, suivant le cas, se rattache à l'infinitif ou au participe. La forme du *gerundium* est la même que le neutre du *gerundivus*, et le suffixe commun produit les terminaisons suivantes : *āndus, ēndus, ĩndus* ou *ūndus, iēndus* ou *iūndus*, dont l'origine est probablement la même que celle des participes présents. Le *gerundium* supplée à la déclinaison disparue de l'infinitif; il n'exprime pas la voix (*Tempus legendi, Uritque videndo femina*). Le *gerundivus* a le sens passif : 1^o équivalent à un participe présent passif : *in victore laudando*; 2^o avec idée d'obligation, équivalent aux adjectifs grecs en *τέος*; 3^o plus rarement avec idée de possibilité, équivalent aux adjectifs grecs en *τός*. Parfois il a le sens actif et est devenu un véritable adjectif (*secundus*). P. GRUEAUX.

GÉRONTES, membres du Sénat de Sparte (V. ce mot).

GÉRONTHRÆ. Ville de l'ancienne Grèce (Laconie). Elle faisait partie des vingt-quatre cités qu'Auguste avait affranchies du joug de Sparte, appelées *Eleuthéro-Laconiennes*. On a trouvé dans une église de Geronthraë une copie, en langue grecque, de la loi du maximum portée par Dioclétien en 301. Cette ville est aujourd'hui *Géraki*.

GÉRONTOXON (V. ARC SÉNILE, t. III, p. 610).

GÉROSDOT ou mieux GÉRAUDOT. Com. du dép. de l'Aube, arr. de Troyes, cant. de Piney; 510 hab. Cette localité porta le nom d'*Aillefol* jusqu'en 1670, date à laquelle des lettres patentes lui donnèrent le nom de Gérosdot qui était celui de la seigneurie. L'église, des XII^e et XVI^e siècles, possède des vitraux de la Renaissance, de curieux carreaux émaillés figurant un drap mortuaire, et un beau retable en pierre sculptée et peinte, de la même époque; intéressante dalle tumulaire, à personnages, de 1604. On voit dans le cimetière une croix monumentale du XVI^e siècle, malheureusement mutilée au temps de la Révolution. Dans l'ancien château se rencontrent quelques vestiges de sculptures du XVI^e siècle. — Gérosdot est la patrie du général Edme-Victor Bertrand (1769-1814). A. T.-R.

BIBL. : Ch. FICHOT, *Statistique monumentale du dép. de l'Aube*; Troyes, 1881-1887, 2 vol. gr. in-8, avec pl. en noir et en couleurs, t. II, p. 452.

GERPONVILLE. Com. du dép. de la Seine-Inférieure, arr. d'Yvetot, cant. de Valmont; 503 hab.

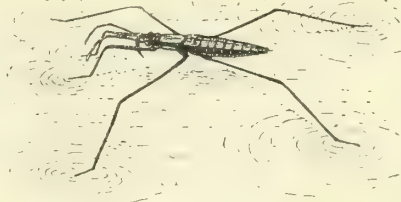
GERRALD (Joseph), politicien anglais, né à Saint-Christophe (Indes) le 9 févr. 1763, mort à Sidney le 16 mars 1796. Il fit son instruction en Angleterre, pratiqua quelque temps au barreau de Pennsylvanie et, revenu en Angleterre en 1788, prit une part prépondérante au mouvement en faveur de la réforme parlementaire. Orateur puissant, il fit

une grande impression sur le peuple et conquit une énorme popularité. Arrêté pour sédition en 1793, il fut condamné à la transportation et après deux années d'emprisonnement fut expédié à Botany Bay (1795). Il y mourut bientôt de consommation. Son nom figure à Edimbourg sur l'obélisque appelé le Monument des martyrs. R. S.

GERRHA (*Carrhæ* de Pline). Capitale du pays des Gerrhéens et en même temps le port du pays des Châténiens qui était situé dans l'intérieur et le long du golfe Persique, en Arabie. Cette ville est surtout célèbre par l'expédition d'Antiochus le Grand, vers 205 av. J.-C. Elle était le centre d'un commerce important des aromates et autres produits de l'Arabie méridionale que les Gerrhéens transportaient ensuite par mer jusque dans l'Inde et dans l'intérieur de l'Asie par l'Euphrate. Antiochus leur imposa un tribut en argent et épices, encens et parfum appelé *stacté*. D'après Strabon, les Gerrhéens prétendaient descendre d'une ancienne colonie de Chaldéens bannis de Babylone (V. BAHRÉIN); leur domination s'étendait sur toute la côte arabique du golfe. Au V^e siècle, il y avait à Gerrha, qui portait le nom de *Khata* (mod. El Katif?), un évêché nestorien. — Il y avait aussi une autre ville du nom de Gerrha, au S. de la Phénicie, sur la frontière d'Egypte, non loin de l'endroit où Pompée fut assassiné. E. DR.

BIBL. : STRABON, XVI. — POLYBE, *Fragments*. — SAINT-MARTIN, *Recherches sur la Mesène*, etc., 1838. — NIEBUHR, *Description de l'Arabie*. — SPRENGER, *Alte Geographie Arabiens*, 1875.

GERRIS (*Gerris* Fabre) (Entom.). Genre d'Hémiptères-Hétéroptères, de la famille des Hydrométrides (V. HYDROMÈTRE), dont les représentants sont désignés indistinctement sous le nom d'*Araignées d'eau*. Ce sont des Insectes au corps étroit, allongé, couvert en dessous d'une courte pubescence soyeuse, argentée, très dense et hydrofuge. Ils ont les pattes intermédiaires et postérieures filiformes, extrêmement longues, impropres à la marche et insérées sur les côtés du corps à une grande distance des pattes antérieures. Ces hémiptères se rencontrent dans les rivières, les ruisseaux, les étangs, les mares, etc., où ils marchent et courent avec vivacité à la surface de l'eau, en glissant par saccades à peu près comme des patineurs. Ils sont essentiellement carnassiers et quand ils manquent de proie ils se dévorent entre eux. Les femelles pondent leurs œufs à la suite les uns des autres dans une espèce de bourre mucilagineuse fixée sur les tiges des plantes immergées. Ces œufs,



Gerris paludum.

au lieu de s'ouvrir par un opercule, se déchirent en long dans leur tiers antérieur, et la larve sort par cette fente. Les *Gerris paludum* Fab., *G. najas* De Geer et *G. lacustris* L., notamment, sont très communs en France. Le *G. lacustris* que nous figurons, est la *Punaise naïade* de Geoffroy, et la *Punaise coureuse d'eau* de Stoll. Ed. LEF.

GERROTS. Com. du dép. du Calvados, arr. de Pont-l'Évêque, cant. de Cambremer; 96 hab.

GERRY (Elbridge), homme d'Etat américain, cinquième vice-président des Etats-Unis, né à Marblehead, Massachusetts, le 17 juil. 1744, mort à Washington le 23 nov. 1814. Elève de Harvard, membre de la législature de l'Etat pour Marblehead en 1762, il se mêla activement aux mouvements politiques qui préparaient la révolution et associa ses vues et ses actes à ceux de Samuel Adams, de Hancock et de Warren. Il rentra dans la vie privée en 1795, mais

fut, deux ans plus tard, adjoint à Pinckney et Marshall pour négocier avec la France. Il fut gouverneur du Massachusetts en 1810, puis vice-président des États-Unis avec Madison en 1812.

GERS. District du sud marocain situé entre les oasis du Tafilalet et la chaîne de l'Atlas, au bas des contreforts du djebel El Aiachi. Le Gers ou Guers est traversé par l'ouad Ziz et par l'ouad Nezala; il se compose surtout d'un certain nombre de qsours, environ dix, situés sur les bords de l'ouad Ziz et tous sur sa rive droite. En face d'eux la rive est déserte. Le district appartient aux Ait-Izdeg; la langue est le tamazirt.

H.-M.-P. DE LA MARTINIÈRE.

GERS. Rivière de France (V. GERS [Dép.], PYRÉNÉES [Hautes-] et LOT-ET-GARONNE).

GERS (Dép. du). **Situation, limites, superficie.** — Le dép. du Gers doit son nom à une rivière qui le traverse au centre. Il est situé au S.-O. de la France dans la région gasconne ou girondine, assez près de la frontière méridionale. Son chef-lieu, Auch, est à 721 kil. de Paris par le chemin de fer et à 590 kil. à vol d'oiseau. Le département est compris entre 43° 19' et 34° 5' lat. N., et entre 1° 8' et 2° 37' long. O. Il a pour limites au N. le dép. de Lot-et-Garonne, au N.-E. celui de Tarn-et-Garonne, à l'E. et au S.-E. celui de la Haute-Garonne, au S. celui des Hautes-Pyrénées, au S.-O. celui des Basses-Pyrénées, à l'O. celui des Landes. De tous les côtés la limite est conventionnelle; elle est marquée par des obstacles naturels sur quelques points: au N.-O. par la Gélise qui sépare le Gers des Landes et de Tarn-et-Garonne, au S.-E. par la Gimone qui le sépare quelque temps de la Haute-Garonne; au S.-O. par l'Adour qui le sépare des Hautes-Pyrénées, à l'O. par la Midouze qui le sépare des Landes, mais peu de temps. Sa superficie est de 628,031 hect., ce qui en fait le 34^e des départements français pour l'étendue. Sa plus grande longueur de l'E. à l'O. est de 128 kil.; sa plus grande largeur du N. au S. de 80 kil. Le périmètre total est de 540 kil.

Relief du sol. — Le dép. du Gers appartient à une région orographique bien déterminée; aussi son aspect est-il à peu près uniforme d'un bout à l'autre. C'est un vaste plateau faiblement incliné du S. au N. et profondément raviné par des rivières qui divergent en éventail d'un centre d'origine commun, situé aux environs de Lannemezan (Hautes-Pyrénées). Le nom de *plateau de Lannemezan* qui désigne cette partie méridionale a parfois été appliqué au plateau tout entier; on lui conserve souvent le nom d'*Armagnac*. On discerne le Haut-Armagnac à l'E. et le Bas-Armagnac à l'O., du côté de l'Adour. L'unité de cette région est très marquée au point de vue géologique (V. ci-dessous). Contournée par la Garonne, qui n'a pu traverser le plateau, elle doit une réelle variété d'aspect aux vallées qui la sillonnent. Outre les vallées principales, qui présentent les branches de l'éventail, rayonnant de Lannemezan, il s'est creusé des vallons secondaires nombreux. Le Gers présente donc l'aspect d'un pays de collines aux contours mous et arrondis. Au N. se trouvent des crêtes rocheuses plus vives, soulevant les terrains peu consistants de la surface. Le plateau dépasse, d'ailleurs, les limites du dép. du Gers; à l'E. il s'étend sur le dép. de la Haute-Garonne, au N.-E. sur celui de Tarn-et-Garonne qui a pris une partie de la *Lomagne*; enfin il se prolonge un peu sur ceux de Lot-et-Garonne et des Landes. Au S.-O., le bassin de l'Adour (Tursan, Chalosse) offre une structure analogue. Dans le Gers lui-même on peut distinguer le Haut-Armagnac (à l'E.), le Bas-Armagnac (à l'O.) et la Lomagne (au N.-E.); mais ces distinctions n'ont qu'une importance secondaire. Nous les retrouverons quand il sera question de la géologie. Etant donnée la pente générale du sol, c'est au S. du département que sont les plus hauts points. Le plateau de Lannemezan s'est déjà sensiblement abaissé, car nous ne trouvons pas de sommet qui dépasse 400 m. Le plus élevé est à cette altitude à la limite des trois dép. du Gers, de la Haute-Garonne et des Hautes-Pyrénées. L'aspect est celui de

rangées de collines séparées par les vallées. L'altitude est de 360 à 385 m. dans le cant. de Masseube. Le fond des vallées est à 150 m. plus bas (Masseube, sur le Gers, est à 205 m.). Le niveau s'abaisse progressivement. Aux environs d'Auch, les collines n'atteignent plus 300 m.; elles ont en moyenne de 230 à 260 m., la plus haute 296 m.; de même dans l'arr. de Lombez et au N. de celui de Mirande. Les villes sont à 165 ou 170 m. d'alt. (Auch, Mirande, Lombez, Gimont). Au N., au N.-E. et au N.-O. du département, le niveau du plateau, marqué par les collines, ne dépasse guère 200 m.; la hauteur moyenne des crêtes est de 180 m. Le fond des vallées est de 60 à 100 m.; l'Arrats, le Gers, la Baise sortent à 60 m. d'alt.; Fleurance est à 90 m., Condom à 84 m., Nogaro à 95, Riscle à 107. En résumé, la pente générale du département est d'environ 200 à 220 m. pour une longueur de 85 kil. du S. au N.; celle des vallées est un peu moindre: 180 m. pour le Gers, 150 pour la Baise. Enfin l'altitude moyenne est un peu plus grande à l'E. qu'à l'O. du côté de l'Adour.

Le premier trait caractéristique du relief du sol dans le dép. du Gers est donc l'inclinaison générale du S. au N., à peu près uniforme d'un bout à l'autre du département. Le second est la direction des vallées qui rayonnent du plateau méridional vers les extrémités; la plupart étant sensiblement parallèles; seuls la Save à l'E., l'Adour et ses affluents à l'O., ont une direction très divergente. Il résulte de cette disposition que les alignements des collines et des vallées facilitent extrêmement les communications du S. au N., au N.-E. et au N.-O., mais les gênent beaucoup de l'E. à l'O. Les routes, à peu près perpendiculaires au méridien, qui relient les unes aux autres les vallées, sont principalement composées de montées et de descentes en pente raide. On s'en peut faire une idée par le chemin de fer de Toulouse à Auch qui exige des rampes très rapides et des terrassements considérables. Il suffit de regarder la carte pour constater que le dép. du Gers est un des plus dénués de voies ferrées, ce que n'explique pas l'altitude relativement basse, mais bien ce ravinement que nous venons de décrire. La seule région qui fasse exception est la vallée de l'Adour dont un coin appartient au Gers, au S.-O. de ce département. Les vallées, nettement dessinées, sont séparées par des collines qui les dominent de 100 à 150 m. On a observé que dans toutes ces vallées la pente est beaucoup plus rapide du côté oriental que du côté occidental, à droite qu'à gauche. C'est là un fait bien connu dont il y a d'autres exemples en grand nombre, mais nulle part mieux caractérisé que dans le plateau de Lannemezan et l'Armagnac à travers le sable meuble des alluvions anciennes. On l'attribue à la rotation de la terre. Il est à remarquer, observe Joanne, que les villages se sont élevés de préférence sur les coteaux et les sommets, sans doute pour se trouver à proximité de leurs moulins à vent, indispensables dans une région si pauvre en eaux rapides; et aussi à cause des nécessités de la défense pendant la période si agitée du moyen âge. Les villes s'étendent plus souvent près des rivières. Si Lectoure, Auch, Montréal, Montesquiou, Montfort et quelques autres villes sont bâties sur des hauteurs, elles doivent cette situation au besoin de la défense: ce sont généralement les villes antérieures au xiii^e siècle; après cette époque, les fondateurs, se préoccupant davantage des besoins du commerce et de l'industrie, préfèrent les vallées.

Géologie. — Le dép. du Gers présente, au point de vue géologique, un aspect uniforme, puisqu'il occupe le centre d'une région nettement définie, comprise entre la chaîne des Pyrénées, la vallée de la Garonne et les Landes; à l'O., le bassin oriental de l'Adour et de la Midouze n'en diffère que peu. Les formations caractéristiques sont les dépôts miocènes d'origine lacustre; ils ont été recouverts, sur de vastes surfaces, par des molasses marines, puis par des alluvions anciennes qui ont en grande partie disparu, mais couvrent encore de vastes étendues dans les vallées, du côté de l'Adour et à mesure qu'on se rapproche du plateau de Lannemezan.

Au premier coup d'œil jeté sur la carte géologique du département, on saisit la répartition des différents terrains. Du S. au N. s'allongent de grandes bandes le long des vallées. A droite des cours d'eau, les terrains lacustres de l'Armagnac; à gauche, les alluvions anciennes (*diluvium*). Dans la région méridionale, les bandes d'alluvions sont les plus larges; les vallées y sont aussi beaucoup plus proches les unes des autres; du côté de Masseube, Mirande, Miélan, Montesquiou, Marciac, ce sont donc les terrains quaternaires qui dominent; de même dans la large vallée de l'Adour (Plaisance, Riscle). Au S. et jusqu'à la hauteur d'Auch, dans le terrain lacustre de l'Armagnac, c'est l'étage supérieur qui est visible, celui qui caractérise la faune de Simorre. L'étage inférieur est visible sur les pentes, le long des vallées, mais de moins en moins étendu à mesure qu'on va vers le plateau de Lannemezan et les hautes terres. Au contraire, au N., l'étage de Simorre a presque disparu. Il n'atteint nulle part le chemin de fer d'Auch à Toulouse; au N., on ne le retrouve sur quelque étendue qu'entre le Gers et l'Auloue (jusque vers Lavardens); il en existe quelques lambeaux au sommet des plus hautes collines, près de Montaut (244 m.), Crastes, Puycasquier (263 m.), au N.-E., du côté de Castéron (266 m.). La moitié septentrionale du dép. du Gers est donc recouverte de vastes dépôts lacustres de l'étage inférieur de l'Armagnac, sillonnés par des vallées dont le versant occidental est recouvert d'alluvions anciennes. Autour de Fleurance se trouve un bassin alluvial plus large que les autres. Au N. du département, à partir de Castel-Arrouy sur l'Auroux, de Castéra-Lectourois sur le Gers, de Valence sur la Baise, de Mouchan sur l'Osse, de Montréal sur l'Auzoue, on aperçoit des deux côtés des vallées, mais surtout à l'E., une frange mince du calcaire de l'Agenais qui affleure au pied du terrain lacustre de l'Armagnac. D'ailleurs, dans toute cette zone septentrionale, une grande partie de ce terrain est, pour l'agronome, caractérisé comme terres argilo-siliceuses humifères (Peyrusquets). Sur les plateaux lacustres de l'Armagnac on remarque encore, d'une part, le petit pointement crétacé du vallon de Colègne (entre Lavardens et Cézan) dont nous parlerons en détail, puis sur quelques points des lambeaux de la molasse marine, avec ses sables fauves, grès et calcaires à *Ostrea crassissima* et *Cardita Jouanneti*, étant conservée sur quelques sommets; on l'aperçoit près de Castelnau, d'Arbien; plus fréquemment en allant vers l'O., entre le Gers et la Baise, notamment à La Romieu; mais nulle part au S. du soulèvement crétacé, ni en contact avec l'étage supérieur de l'Armagnac. Enfin, quand on arrive à l'O. du département, après avoir franchi la vallée de l'Auzoue et les vallons où naissent la Douze, la Riberette, le Midou, on se trouve, dans le bassin de l'Adour, en présence d'une région où domine la molasse marine; au sommet du plateau les glaises bigarrées, au-dessous les sables fauves, en frange le long des vallées l'étage lacustre inférieur de l'Armagnac, enfin dans les vallées les alluvions anciennes, à gauche du cours d'eau. La distribution des terrains tertiaires miocènes et quaternaires est analogue à celle du reste du département, la molasse marine se substituant à la formation lacustre. Enfin, pour terminer, observons que les alluvions modernes occupent le fond de toutes les vallées; elles sont plus développées dans celles du bassin de l'Adour, particulièrement au S. dans les vallées de l'Arros, de l'Adour et du Larcis. Pour résumer en quelques mots la géologie du Gers, on peut dire que le sol est formé par les terrains lacustres de l'Armagnac, largement sillonnés par les alluvions le long et à l'O. des vallées, et remplacés ou recouverts dans le bassin de l'Adour par la molasse marine.

DESCRIPTION DES ÉTAGES SÉDIMENTAIRES. — Presque toute la surface du sol du dép. du Gers appartient aux terrains quaternaire, tertiaire et miocène; on n'aperçoit les terrains plus anciens que sur quelques points: au centre du département est la petite boutonnière crétacée du vallon de Colègne (affluent de l'Auloue), entre Castéra et Lavardens;

à l'extrémité septentrionale affleurent les calcaires de l'Agenais (terrain oligocène); enfin, un petit coin du terrain pliocène des Landes se trouve au point où la Lauzoue sort du département. Voici la description des différents étages sédimentaires en commençant par les plus anciens.

Crétacé. Les rochers de craie qui remplissent le fond du vallon de Colègne, près de la métairie des Bordères, sur une longueur de 1,500 m. environ, consistent en bancs puissants de calcaire compact gris clair, passant au marbre, et en assises peu épaisses, se levant par grandes dalles d'un calcaire grenu, légèrement lamellaire, renfermant, sous forme de masses rognonneuses, de la dolomie d'un gris de cendre ou d'un aspect nacré, très fétide par percussion. Au centre du pointement, les couches sont dirigées E. 15° S. à O. 15° N.; elles plongent vers le S.-O. sous un angle de 26°. Elles renferment le *Radiolites ingens* (Desm.) qui caractérise une des assises supérieures de la craie dans le S.-O. de la France. Dans ce terrain crétacé du vallon de Colègne, des cavités en forme de filons ou de poches irrégulières sont remplies par des hydroxydes de fer siliceux d'un jaune brunâtre criblés de druses tapissées de petits cristaux de quartz.

Eocène. Autour du pointement crétacé que nous venons de décrire sont des sables siliceux et feldspathiques, avec petits graviers blancs et des glaises versicolores. Les sables sont tantôt meubles, tantôt fortement agglutinés par un ciment ferrugineux brun; les glaises sont disposées en veines irrégulières dans l'étage qui offre tous les caractères d'une formation éruptive remaniée par les eaux. Le bombement qu'on note sur ces terrains en face de la partie centrale du pointement crétacé fait admettre qu'ils ont été affectés par le soulèvement qui a redressé les assises crétacées.

Miocène. Le calcaire blanc de l'Agenais ne se montre qu'à l'extrémité septentrionale du département, vers l'altitude de 60 m. Il disparaît dès qu'on avance vers le S., tant par suite d'une petite inclinaison dans ce sens que de l'exhaussement du sol. Il n'a qu'une épaisseur de 5 à 6 m.; son fossile typique est l'*Helix Raimondi* (Brongn.).

Le calcaire gris de l'Agenais est un peu plus développé. Cet étage de 20 à 25 m. d'épaisseur est en partie d'origine marine, en partie saumâtre; les marnes y dominent. Il n'affleure pour ainsi dire pas dans le dép. du Gers. Pour sa description, comme pour celle du précédent, V. LOT-ET-GARONNE, § Géologie, et LANDES [Dép.], § Géologie.

La formation lacustre de l'Armagnac constitue la majeure partie du sol du département. Elle n'a pas moins de 300 m. de puissance. Bien qu'elle soit de composition à peu près uniforme, on la subdivise en deux étages nettement différenciés par la faune (faune de Sansan, faune de Simorre). Au point de vue stratigraphique, ces deux étages sont séparés par un poudingue où l'on trouve en galets des fragments de calcaire sous-jacents; ce qui permet de croire que le dépôt de ces sédiments s'est fait en deux fois, après interruption. La ligne de démarcation est à 22 m. d'alt. aux environs de Vic-Fezensac; plus au S. elle est à 250 m. Les deux étages lacustres de l'Armagnac sont constitués surtout de marnes versicolores, jaunes, grises, verdâtres ou rougeâtres, et de molasses renfermant du calcaire. Dans le Haut-Armagnac, ces molasses contiennent du gravier et passent à des poudingues. Dans le Bas-Armagnac, au N. du département, les dépôts sédimentaires se sont faits plus tranquillement. On y rencontre dans l'étage inférieur des gites calcaires, formant des lentilles plutôt que des couches continues; ils sont fort intéressants pour le géologue. A l'alt. de 105 m., on trouve la masse dite de Valence, du nom de cette petite ville; à l'alt. de 130 à 140 m., un calcaire bréchiforme de 2 m. d'épaisseur qui est très répandu dans l'arr. de Lectoure; à l'alt. de 180 à 200 m., vers le sommet des collines des environs d'Auch, de Lectoure et de Condom, une grande masse calcaire de 10 à 15 m. d'épaisseur. On signale en outre, à la base de

l'étage lacustre supérieur, une assise calcaire de 4 à 5 m. d'épaisseur. Au N. du bassin lacustre, on trouve au-dessous de la grande masse calcaire des gîtes de gypse. Les fossiles sont très abondants dans la formation lacustre de l'Armagnac. La faune de l'étage inférieur a été bien étudiée par M. Lartet dans le gîte de Sansan (cant. S. d'Auch), situé sur la rive droite du Gers, à l'alt. de 230 m. On y trouve presque toutes les classes de mammifères, y compris les quadrumanes. La faune de l'étage supérieur est désignée par le nom de Simorre (cant. de Lombez, sur la Gimone); elle a été étudiée principalement dans les gisements qui dominent ce bourg, à une alt. de 270 à 280 m. Le *Mastodon tapiroïdes* (Cuv.) est commun aux deux étages. De même les *Unio flabellifer*, *vasconensis*, *Lacazei*, etc., le *Melania Aquitana*. Dans les calcaires on trouve beaucoup de coquilles terrestres : *Helix Lartetii* (de Boissy), *Helix Leymerieana* (Noulet), etc. Dans le N.-O. du département, c.-à-d. dans l'arr. de Condom, l'épaisseur des terrains lacustres de l'Armagnac est très réduite parce qu'ils ont été dénudés par la mer de la molasse marine (V. ci-après). Les bancs calcaires fournissent de la pierre de taille et des moellons pour les constructions. Dans le S., on emploie au même usage les poudingues bien agrégés que renferme la molasse. Au Castéra, on a exploité au lieu de marbre un calcaire bréchoïde versicolore. Aux environs de Lectoure et sur quelques autres points, on exploite le plâtre, soit pour les constructions, soit comme amendement. On retire aussi beaucoup de marne de ces terrains afin de fournir du calcaire aux champs qui en manquent, particulièrement dans la région méridionale où dominent les limons silico-argileux (boulbènes). Quand les marnes ne sont pas trop calcaires, on les utilise également pour fabriquer des briques et des tuiles.

La molasse marine dont les sables fauves et les faluns à *Ostrea crassissima* sont très développés à l'O. du département, dans ceux des Landes et des Basses-Pyrénées, a presque disparu de l'Armagnac; mais elle se présente bien conservée dans le cant. de Riscle. Son élément constitutif essentiel est un sable quartzeux fin, coloré en jaune brunâtre ou fauve par de l'hydroxyde de fer. Sur l'ancien rivage où il s'est déposé, il est mélangé de galets; ailleurs il est agglutiné par un ciment calcaire ou spathique formant une pierre très cariée, riche en fossiles. A la partie supérieure sont des grès calcaires et des pierres formées de graviers agglutinés par un ciment ferrugineux et exploitées pour la fabrication des meules à moudre à Saint-Mont et à Lannux (cant. de Riscle). Des grès calcaires on tire des pavés, des parties agrégées de l'étage des moellons et parfois quelques pierres de taille. Parmi les nombreux fossiles, nous citerons : *Ostrea crassissima* (Lk.), *Cardita Jouanneti* (Bast.), *Arca turonica* (Puj.), *Cerithium lignitarum* (Bast.), *Pecten solarium* (Lk.), des dents de *Lamna*, de *Carcharodon*, des côtes d'*Habitherrium*, etc. Lorsqu'on s'avance vers l'E. du département, la molasse marine et les sables fauves n'apparaissent plus que dans le Bas-Armagnac et seulement disséminés en îlots sur quelques localités; ils ont été balayés de presque partout. Ils sont réduits à quelques assises de sable quartzeux grossier, probablement déposé le long de l'ancien rivage. Quelques couches sont agglutinées par un ciment ferrugineux et manganésifère. A la base du dépôt existe d'une manière assez constante un banc de 0^m50 à 1 m. d'épaisseur, renfermant exclusivement l'*Ostrea crassissima*.

Les glaises bigarrées sont formées d'argiles magnésiennes, grises, maculées de jaune clair ou bien offrant des nuances vives, très éclatantes, parmi lesquelles dominent les tons rouges. On y voit beaucoup de grenailles d'oxyde de fer siliceux. Cet étage, qui n'a qu'une médiocre épaisseur, quelques mètres à peine, se présente avec tous les caractères d'un dépôt chimique. On y a découvert des bois silicifiés au moulin d'Arrio, dans la commune de Lannepax (cant. d'Eauze). Des plateaux du Bas-Armagnac et du Tursan qu'elles recouvrent, les glaises débordent vers l'E. et

vers le S., et l'on en rencontre quelques lambeaux aux environs de Plaisance et de Maubourguet (Basses-Pyrénées). Entre Plaisance et Beaumarchés, elles sont en filons.

Pliocène. L'étage du sable des Landes, représenté à un coin septentrional du département (cant. de Montréal) qui continue la région des Petites-Landes (V. LANDES [Dép.]), est le même que celui des graviers, sables et argiles de la Lomagne. Le sable des Landes est formé de petits grains arrondis de quartz blanc translucide mélangé de petits galets, avec, par endroits, des lentilles d'argile grise ou verdâtre. A la surface des plateaux de la Lomagne, l'étage se présente formé de petits graviers blancs ou bleuâtres, de sables et d'argiles feldspathiques jaunâtres ou rougeâtres, lavées de gris; il est assez bien stratifié; latéralement il passe au sable des Landes. Le type de ce terrain se trouve à Cox. Au S. il est recouvert par les alluvions anciennes. On ne le revoit à découvert que sur le versant occidental des plateaux situés entre la Garonne et la Save (départ. de la Haute-Garonne).

Quaternaire. Les alluvions anciennes sont principalement développées au S. et au S.-O. du départ. du Gers, dans l'arr. de Mirande. Elles prédominent dans la partie supérieure des vallées qui divergent du plateau de Lannemezan et le long de l'Adour. Sauf de rares exceptions, elles occupent la rive gauche des cours d'eau et y forment autant de grandes bandes qui remontent de ce côté plus ou moins haut sur les flancs à pentes douces de coteaux. Elles sont également étendues au S. du Haut-Armagnac et dans le Bas-Armagnac. Elles sont étagées en terrasses, surtout dans la vallée de l'Adour; les dépôts caillouteux permettent de distinguer ces terrasses anciennes correspondant à des dépôts successifs; toutefois, ce phénomène est beaucoup moins marqué que le long de la vallée de la Garonne (V. GARONNE [Haute-] [Dép. de la], § Géologie). Les alluvions anciennes couvrent presque tout le sol du Bas-Armagnac, qui sont souvent fort minces ou n'existent qu'à l'état d'éboulis sur les pentes ardues des coteaux. L'élément constitutif des alluvions anciennes des plateaux et des plaines de la zone sous-pyrénéenne est un limon argilo-sableux, jaune ou rougeâtre, jaspé de gris, et renfermant par places des concrétions ferrugineuses et manganésifères. A différents niveaux dans ce limon se trouvent des galets de roches quartzueuses; très volumineux dans le S., ils le sont moins à mesure qu'on s'éloigne des Pyrénées. Le gravier est exploité pour l'entretien des chaussées; le limon alimente la majeure partie des briqueteries et des tuileries.

Les alluvions modernes n'occupent que peu d'espace dans les vallées encaissées qui descendent du plateau de Lannemezan, moins encore au voisinage des Landes; elles ne se sont déposées sur de larges surfaces que dans les grandes vallées de la Garonne et de l'Adour. On les rencontre donc dans celle-ci et aussi au voisinage dans le Bas-Armagnac. Elles sont argilo-sableuses et un peu calcaires. Celles de l'Adour renferment, dans un limon argilo-sableux, des galets de toutes les roches dures des terrains pyrénéens. Celles des vallées secondaires contiennent en proportion plus grande des roches de la région et sont argilo-calcaires. Les limons déposés au fond des vallées du Haut-Armagnac sont recherchées pour la fabrication des briques écruës, dont on se sert à défaut d'autres matériaux, pour les constructions, dans une partie de cette contrée. Le tuf calcaire se rencontre assez souvent au point où émergent des sources dans le Haut-Armagnac. Un seul de ces dépôts a une réelle importance; c'est celui du coteau de Bernède, au N.-E. de Lectoure. Il a dû se former au fond d'un bassin fermé. La roche est assez curieuse; grenue, blanchâtre, très légère, tachant les doigts et remplie de grains pisolithiques, avec, par endroits, des coquilles terrestres (hélices, etc.), qui ont conservé leur couleur.

STRATIGRAPHIE ET HYDROGRAPHIE. — Le fait stratigraphique le plus saillant est la grande ride crétacée qui se dirige parallèlement à l'axe de la chaîne des Pyrénées de



1° 30'

RONNE



44°

AUCH
Echelle du 25 000°

- B. Bibliothèque
- G. Halle aux grains
- H. Halle aux herbes
- H.V. Hôtel de ville
- Pr S.O. Anc. prievre de St Orvis

TARN-ET-GARONNE

HAUTE

GARONNE

43°

30'

1° 30'

30

40

50 Kilometres

F. Chastard del.

Roquefort (Landes), aux hauteurs de Lias (cant. de L'Isle-Jourdain), à l'extrémité orientale du département, passant par Bezolles (cant. de Valence), Cézan (cant. de Fleurance), elle traverse le département du N.-O. au S.-E. Son orientation exacte est E. 21° 1/2 S. à O. 21° 1/2 N. Marquée au centre par le pointement crétacé et éocène du vallon de Colègne, cette grande ride joue un rôle prépondérant dans la constitution du sol. Elle partage le bassin lacustre en deux parties, entre lesquelles les dépôts calcaires sont inégalement distribués. Au S., du côté des Pyrénées, dominent les dépôts grossiers composés de graviers et de sables; au N., dominent les dépôts de nature chimique ou à éléments ténus, calcaires, marnes, argiles. La mer de la molasse marine ayant profondément dénudé le sol, celle-ci est au pied de falaises formées par les assises lacustres antérieures; mais la dénudation a été inégale, de sorte que plusieurs massifs lacustres sont restés au milieu des sables fauves. Dans ce bassin tertiaire du S.-O., les dépôts d'âge différent semblent plutôt juxtaposés que superposés. Au N. de la ride crétacée, on trouve en deux points des gîtes de gypse orientés suivant la direction de la ride. Le long de celle-ci émergent du terrain crétacé les sources salines et un peu thermales de Castéra-Verduzan, du Masca et de Lavardens; plus à l'O., celle de Barbotan.

Le Haut-Armagnac manque d'eau potable; il n'a que de faibles nappes d'eau provenant des assises de molasses et de pouddings intercalés dans les marnes d'eau douce et de suintements d'alluvions anciennes caillouteuses. Dans la zone septentrionale on trouve des nappes plus abondantes à la base des lentilles calcaires interstratifiées dans l'étage lacustre inférieur. Dans le Bas-Armagnac, des sources jaillissent à la base des terrasses diluviennes; mais il doit surtout ses belles sources à l'assise de sables perméables superposée aux marnes et molasses lacustres. Le Haut-Armagnac y supplée par des mares dont l'imperméabilité du sol rend l'établissement facile.

Géologie agricole. Au point de vue agronomique, le Haut-Armagnac renferme deux espèces de sol. La désagrégation des marnes et molasses lacustres produit des terres fortes (*bouhec, terro-host*) argilo-calcaires. Le limon jaune diluvien produit des terres siliceo-argileuses, sans calcaire, les *boulbènes*, fort étendues dans la région méridionale et améliorées pour la culture des céréales par le marnage ou le chaulage. A la surface des plateaux calcaires des environs de Lectoure et Condom sont des terres argilo-siliceuses humifères, les *peyrusquets*. On retrouve les mêmes éléments dans le Bas-Armagnac. Les vignes sont plantées principalement dans les sols siliceo-argileux; on les amende avec du limon diluvien (riche en alcalis) extrait du sous-sol. Le sable fauve donne une terre médiocre, qu'on appelle *sable vif* pour le distinguer du sable quartzéux des Landes.

Régime des eaux. — Le dép. du Gers est sillonné par un grand nombre de rivières, mais toutes manquent d'eau. Nous avons déjà indiqué pourquoi. La faute en est à la constitution géologique du sol, mais aussi à la disposition des cours d'eau. Tous rayonnent en divergeant d'un centre commun, le plateau de Lannemezan. Ce réservoir unique, éloigné des Pyrénées, n'a pas beaucoup d'eau, et comme il la partage entre une douzaine de rivières, aucune de celles-ci n'en reçoit beaucoup; naissant à quelques kilomètres les unes des autres, elles ne drainent chacune qu'un bassin sans largeur. Ajoutez qu'ensuite leur lit, creusé dans les alluvions anciennes, la molasse marine et les dépôts miocènes, ne conserve même pas toute l'eau, mais en laisse échapper une partie par les infiltrations; ce que les affluents apportent est ainsi perdu. Ces rivières ne sont donc pas une ressource pour les habitants; à peine peuvent-elles faire mouvoir quelques moulins; en bien des points on est forcé de creuser des puits pour avoir de l'eau à boire. La situation a été un peu améliorée par le canal de Sarran-colin qui puise dans la Neste 3 à 4 m. c. d'eau par seconde et les apporte à la Save, au Gers, à la Baise.

Toutes les eaux courantes du dép. du Gers aboutissent à l'océan Atlantique, mais les uns y vont par la Garonne, les autres par l'Adour. L'Adour recueille celles du Bas-Armagnac, c.-à-d. de la partie occidentale du département, environ 133,000 hect.; le reste, soit 495,000 hect. environ, appartient au bassin de la Garonne.

La Garonne ne touche pas au dép. du Gers; elle le contourne et passe à 5 kil. de son extrémité nord-orientale. Ses affluents, qui arrosent le dép. du Gers, sont la Save, la Gimone, l'Arrats, l'Auroue, le Gers, l'Auvignon, la Baise. — La Save (148 kil., dont 50 dans le dép. du Gers), née dans le dép. des Hautes-Pyrénées, traverse ensuite celui de la Haute-Garonne, entre dans le Gers au-dessous de L'Isle-en-Dodon, passe à Lombez, près de Samatan, à La Bastide-Save, à Marestaing, au pied de L'Isle-Jourdain et rentre dans le dép. de la Haute-Garonne. Elle reçoit à gauche le Levinson (15 kil.), à droite l'Aussou (36 kil., dont 17 dans le Gers), grossie elle-même (à gauche) de l'Esviennette; puis la Boulouze (18 kil.). — La Gimone (132 kil., dont 74 dans le Gers) naît dans le dép. des Hautes-Pyrénées, sépare ceux de la Haute-Garonne et du Gers pendant 10 kil., passe à Villefranche, Simorre, Saramon, Boulaur, Gimont, Saint-Orens, sépare le dép. du Gers de celui de Tarn-et-Garonne pendant 4 kil. avant d'entrer dans ce dernier. Elle reçoit : à gauche la Lauze (20 kil.), à droite la Marcaoué (32 kil.), qui passe à Escornebœuf, et le Sarrampion (20 kil., les deux derniers en Tarn-et-Garonne). — L'Arrats (132 kil., dont 97 dans le Gers) a, comme les principales rivières du département, sa source dans celui des Hautes-Pyrénées, mais il passe dans le Gers après un cours de 3 kil.; il arrose Castelnau-Barbarens, Aubiet, Mauvezin; au moment d'atteindre la Gimone, il change la direction N.-N.-E. pour s'infléchir au N.-N.-O., passe près de Saint-Clar, sépare pendant une douzaine de kilomètres le Gers du Tarn-et-Garonne, rentre dans le dép. du Gers, en ressort définitivement pour se jeter dans la Garonne, à 55 kil. en aval. Il ne reçoit aucun ruisseau de quelque importance; on peut citer, à gauche, celui de l'Orbe (10 kil.), près de Sainte-Gemme. — L'Auroue (64 kil., dont 51 dans le Gers) naît entre l'Arrats et le Gers, sur la ride crétacée que nous avons indiquée, à la limite des arr. de Lectoure et d'Auch; elle ne provient donc pas du plateau de Lannemezan. Sa source est au pied du bourg de Puycaquier; elle passe à L'Isle-Bouzon et à Castet-Arrouy, reçoit à gauche l'Esquerre, venue de Castelnau-d'Arbieu, sort du Gers pour séparer le Tarn-et-Garonne du Lot-et-Garonne. — Le Gers (*Ægertius*), qui a donné son nom au département, en est la rivière centrale, mais non la plus abondante. Il a un cours de 185 kil., dont 40 dans les Hautes-Pyrénées, 127 dans le Gers, 18 dans le Lot-et-Garonne. Il passe à Chélan, Panassac, Masseube, Seissan, Pavie, Auch, Arcamont, Montestruc, près de Fleurance, à Lectoure. Il reçoit à gauche le Cédon (20 kil.), le Soussou (45 kil.), qui passe à Saint-Arroman, Saint-Jean-le-Comtal; la Lauze (16 kil.). Le Gers a peu d'eau, même avec celle qui lui prête la Neste, excepté après les pluies du printemps qui le font déborder. — L'Auvignon (59 kil., dont 18 dans le département) arrose Castelnau. — La Baise est la rivière la plus abondante parmi les affluents de la Garonne venus du plateau de Lannemezan; sa source est un peu plus voisine des Pyrénées, son bassin un peu plus large, ses affluents plus importants; cependant elle emprunte 500 litres par seconde au canal de la Neste. Elle a 174 kil., dont 92 dans le dép. du Gers. Née au S.-E. de Capvern, elle entre dans le Gers à 212 m. d'alt., en sort à 60 m.; elle y arrose Barcugnan, Saint-Michel, Berdoues, Mirande, Mouchés, Saint-Jean-Poutge, Beaucaire, Valence, Condom. Elle reçoit, à droite, la Baisole (15 kil.), la Petite-Baise ou Baise-Devant (78 kil.) qui arrose Ponsan-Soubiran, Lama-zère; l'Auloue (50 kil.), qui passe à Ordan-Larroque, près de Jegun, à Ayguetinte; la Gèle (23 kil.), qui passe à Berant. Son seul affluent sérieux de gauche est la Gélise, qu'elle reçoit en dehors du dép. du Gers. Elle n'a que

92 kil., dont 57 dans le département, arrose Demu, Noulens, passe près d'Eauze, sert de frontière au dép. du Gers pendant 23 kil., le séparant pendant 16 kil. des Landes, pendant 7 kil. du Lot-et-Garonne. Elle reçoit, à droite : dans le Gers, l'Isaute (32 kil.), venue d'un étang, près de Ramouzens, qui passe près de Cazeneuve; l'Aussoue ou Lauzoue (72 kil.), qui naît près de Bassoues, arrose Belmont, Montréal et passe en Lot-et-Garonne; l'Osse ou Losse, long ruisseau de 125 kil., qui traverse tout le département, naissant à sa limite méridionale, passant près de Miélan, à Marsallan, Montesquiou, Riguepeu, Caillavet, Vic-Fezensac, Marambat, Justian, Mouchan, Larressingle; l'Osse reçoit elle-même à droite le Lizet, à gauche la Guirouze, qui passe à Callian et Roquebrune.

Le bassin de l'Adour, qui répond à peu près au Bas-Armagnac, est la plus belle partie du département, celle qui a de l'eau. L'Adour parcourt dans le Gers 43 kil., sur un cours total de 335 kil. Il n'y est même pas flottable; il arrose Ju-Belloc, Préchac, Cahuzac, Riscle, Tarsac et sort du dép. du Gers au N. de Bernède. Parmi ses affluents, ceux qui appartiennent au département sont : à droite, le Lesteous qui y touche pendant 4 à 5 kil.; l'Arros (122 kil., dont 57 dans le Gers), venu des Pyrénées, qui baigne Villecomtal, Betplan, Semboues, Juillac, Plaisance, Tasque et reçoit à droite le Bouès (63 kil., dont 33 dans le Gers), qui passe à Tillac et Marciac; la Midouze n'appartient pas au Gers, mais ses deux branches y ont leur cours supérieur; la Midou (110 kil., dont 73 dans le Gers) naît près de Bassoues, à 277 m. d'alt., passe à Pouydraguin, Nogaro, Montguilhem, se grossit à droite de la Riberette (27 kil.); la Naule, à gauche de l'Isaute (27 kil.); la Douze (125 kil., dont 60 dans le Gers), plus septentrionale, naît entre Peyrusse-Grande et Peyrusse-Vieille, passe près de Lupiac, Manciet, Campagne; sa vallée, marécageuse, renferme quelques étangs. A gauche, l'Adour reçoit le Bergous, le Sajat, l'Arrous grossi du Léas.

Climat. — Le dép. du Gers appartient à la région girondine (V. FRANCE). Il n'est séparé de la mer que par la plaine des Landes, de sorte qu'il est directement exposé au vent d'ouest; le climat est doux, généralement assez rude sur les hauteurs plus battues du vent. Le froid est plus vif à la fin de l'automne (fin novembre et commencement de décembre) qu'en hiver. De même, les chaleurs sont précoces et souvent accompagnées d'orages et de grêle. Les températures sont irrégulières et leurs changements subits. A l'influence de la mer s'ajoute celle de la montagne d'ou descend le pernicieux vent d'autan. La chute de pluie est d'environ 0^m.90 par an, plus forte dans le Haut que dans le Bas-Armagnac.

Flore et faune naturelles. — La flore du dép. du Gers n'a rien d'original; c'est celle de la région girondine (V. FRANCE, § *Flore*). Rien de particulier non plus pour la faune (V. FRANCE et EUROPE, § *Faune*).

Histoire depuis 1789. — Le dép. du Gers fut formé en 1790 de portions du gouvernement militaire de Guyenne et Gascogne, généralité ou intendance d'Auch (comprenant les élections d'Armagnac, Astarac, Lomagne, Comminges et Rivière-Verdun). Il perdit en 1808, lors de la création du dép. de Tarn-et-Garonne, des territoires au N.-E. Sous sa forme actuelle, il doit 256,000 hect. à l'Armagnac, 119,000 à l'Astarac, 153,000 à la Lomagne, 45,500 au Comminges, 41,500 au Condomois et quelques communes à l'Agenais.

Ce département n'a presque pas eu d'histoire depuis 1790. Le principal événement fut le soulèvement des campagnes lors du coup d'Etat du 2 déc. 1851. Les paysans, acquis aux idées socialistes, prirent les armes pour la défense de la République. La répression fut cruelle et la déportation des démocrates eut pour résultat de livrer le pays aux influences bonapartistes; le Gers en a été la citadelle jusqu'en 1893.

Les principaux personnages historiques, originaires du Gers, ont été au XIX^e siècle (pour la période précédente,

V. GASCOGNE) : le maréchal Lannes, né à Lectoure (1769-1809); l'amiral Villaret de Joyeuse, né à Auch (1750-1812); le général Dessolles, ministre de la Restauration, né à Auch (1767-1828); l'abbé de Montesquiou-Fezensac, ministre de la Restauration, né au château de Marsan (1757-1832); le comte de Salvandy, ministre de Louis-Philippe, né à Condom (1795-1836); l'abbé Monlezun, érudit, né à Saramon (1800-1859); Adolphe Granier, dit de Cassagnac, publiciste, né à Bergelle (1808-1880).

Divisions administratives actuelles. — **ARRONDISSEMENTS.** — Le dép. du Gers se compose de cinq arrondissements : Auch (ch.-l.), Condom, Lectoure, Lombez, Mirande. Voici leur superficie respective (d'après l'*Annuaire statistique de la France* de 1891 : Auch, 1,305 kil. q.; Condom, 1,500 kil. q.; Lectoure, 985 kil. q.; Lombez, 797 kil. q.; Mirande, 1,693 kil. q.

CANTONS. — Les cinq arrondissements du Gers sont divisés en 29 cantons et 465 communes. On compte 6 cant. dans l'arr. d'Auch, 6 dans celui de Condom, 5 dans celui de Lectoure, 4 dans celui de Lombez, 8 dans celui de Mirande. En voici la liste : Auch (N.), Auch (S.), Gimont, Jegun, Saramon, Vic-Fezensac; — Cazaubon, Condom, Eauze, Montréal, Nogaro, Valence; — Fleurance, Lectoure, Mauvezin, Miradoux, Saint-Clar; — Cologne, L'Isle-Jourdain, Lombez, Samatan; — Aignan, Marciac, Masseube, Miélan, Mirande, Montesquiou, Plaisance, Riscle.

JUSTICE, POLICE. — Le dép. du Gers ressortit à la cour d'appel d'Agen. La ville d'Auch est le siège de la cour d'assises; il y a 5 tribunaux de première instance, un par chef-lieu d'arrondissement; un tribunal de commerce à Auch. Le nombre des justices de paix est de 29, une par chef-lieu de canton. Le nombre des agents chargés de constater les crimes et délits était, en 1888, de 185 gendarmes, 10 commissaires de police, 54 agents de police, 197 gardes champêtres, 136 gardes particuliers assermentés, 22 gardes forestiers, 71 agents des ponts et chaussées (police de la pêche). Il y a eu 2,321 plaintes, dénonciations et procès-verbaux.

FINANCES. — Pour les *contributions indirectes*, il y a 1 directeur à Auch, 2 inspecteurs à Auch, 1 receveur principal entrepreneur pour Auch et Lombez, 3 receveurs-entrepreneurs à Condom, Lectoure et Mirande. Le service des *contributions directes* comporte 1 directeur et 1 inspecteur. Il y a 1 trésorier-payeur général à Auch, 4 receveurs particuliers à Condom, Lectoure, Lombez, Mirande, 5 percepteurs à Auch, Condom, Lectoure, Lombez, Mirande. L'enregistrement, les *domaines* et le *timbre* ont 1 directeur et 1 inspecteur à Auch, plus 4 sous-inspecteurs.

INSTRUCTION PUBLIQUE. — Le département relève de l'académie de Toulouse. L'inspecteur d'académie réside à Auch. Il y a 4 inspecteurs primaires à Auch, Condom, Lectoure et Mirande. L'instruction secondaire se donne au lycée d'Auch, aux collèges communaux de Condom et Lectoure. Il y a une école normale primaire d'instituteurs à Auch.

CULTES. — Auch est le siège d'un archevêché. Il compte (en 1890) 3 vicaires généraux, 9 chanoines, 28 curés, 456 desservants, 45 vicaires des paroisses ou desservants des chapelles, 28 prêtres habitués, 12 aumôniers. On a ordonné dans l'année 11 prêtres, 21 diacres, 8 sous-diacres. Le *culte réformé* possède une église (Mauvezin) avec 1 pasteur.

ARMÉE. — Le dép. du Gers appartient au 17^e corps d'armée (Toulouse) et forme une partie de la 1^{re} et de la 7^e subdivision de la 17^e région militaire; la 68^e brigade d'infanterie a son siège à Auch; la compagnie de gendarmerie appartient à la 17^e légion.

DIVERS. — Le Gers fait partie de la 10^e inspection des ponts et chaussées, de la division minéralogique du S.-O., arr. de Bordeaux, de la 22^e conservation des forêts (Pau) et de la région agricole (S.-O.). Il y a une ferme-école à Lahourre.

Démographie. — **MOUVEMENT DE LA POPULATION.** — Le recensement de 1891 a constaté, dans le dép. du Gers, une population totale de 261,084 hab. Voici, depuis le

commencement du siècle, les chiffres donnés par les recensements précédents :

1801.....	270.609	1856.....	304.497
1806.....	295.021	1861.....	298.931
1821.....	304.336	1866.....	295.692
1826.....	307.604	1872.....	284.717
1831.....	312.160	1876.....	283.546
1836.....	312.882	1881.....	281.532
1841.....	314.447	1886.....	274.391
1846.....	314.885	1891.....	261.084
1851.....	307.479		

Il ressort de ces chiffres que, surtout si l'on fait abstraction de la diminution causée en 1808 par le démembrement de quelques territoires qui ont concouru à créer le dép. de Tarn-et-Garonne, on constate que dans le Gers la population a augmenté très rapidement de 1801 à 1806, très lentement, mais pourtant régulièrement, jusqu'en 1836, un peu fléchi ensuite pour se relever en 1846 où l'accroissement était de 16 %. Depuis, la décroissance a été ininterrompue, particulièrement forte de 1866 à 1872, à cause de la guerre de 1870, et de 1886 à 1891. Ces variations ne se sont pas produites d'une manière uniforme, et il faut distinguer entre les arrondissements.

ARRONDISSEMENTS	Population en 1801	Population en 1891	Augmentation	Diminution	Densité en 1801	Densité en 1891
Auch.....	51.367	55.742	4.375	»	39,5	42,7
Condom.....	62.681	62.838	157	»	41,8	41,8
Lectoure.....	54.750	39.607	»	15.143	55,5	40,2
Lombez.....	35.951	34.350	»	1.601	45,0	43,1
Mirande.....	65.860	68.547	2.687	»	38,9	40,5
Total.....	270.609	261.084	»	9.525	43,8	41,6

Voici quelle a été, de 1801 à 1891, dans chacun des arrondissements et dans l'ensemble du département, la variation proportionnelle de la population :

ANNÉES	AUCH	CONDOM	LECTOURE	LOMBEZ	MIRANDE	ENSEMBLE du DEPARTEMENT
1801.....	1.000	1.000	1.000	1.000	1.000	1.000
1806.....	1.001	1.052	1.089	1.082	1.105	1.070
1821.....	1.171	1.096	954	1.096	1.206	1.091
1826.....	1.215	1.131	961	1.126	1.229	1.099
1831.....	1.213	1.139	975	1.112	1.289	1.128
1836.....	1.187	1.142	960	1.153	1.296	1.129
1841.....	1.176	1.145	952	1.160	1.286	1.125
1846.....	1.223	1.148	957	1.160	1.294	1.145
1851.....	1.199	1.097	931	1.145	1.262	1.099
1856.....	1.182	1.121	909	1.120	1.248	1.094
1861.....	1.163	1.126	879	1.101	1.206	1.089
1866.....	1.162	1.119	870	1.090	1.190	1.070
1872.....	1.126	1.079	833	1.036	1.142	1.016
1876.....	1.142	1.073	821	1.020	1.140	1.042
1881.....	1.156	1.091	799	998	1.124	1.037
1886.....	1.143	1.054	768	981	1.096	1.017
1891.....	1.085	1.002	723	955	1.014	965

Voici les chiffres absolus pour la dernière période :

ARRONDISSEMENTS	1872	1876	1881	1886	1891
Auch.....	58.194	58.959	59.350	58.780	55.742
Condom.....	67.620	67.172	68.159	66.163	62.838
Lectoure.....	45.973	45.014	43.708	42.038	39.607
Lombez.....	37.623	37.275	35.912	35.277	34.350
Mirande.....	75.307	75.126	74.123	72.133	68.547
Total.....	284.717	283.546	281.532	274.391	261.084

Tous les arrondissements avaient participé au subit accroissement de 1801-1806 ; dans ceux d'Auch, de Condom, de Lombez, de Mirande, l'augmentation continue jusqu'au milieu du siècle, un peu plus accentuée à Mirande, puis vint le déclin ; il fut ininterrompu dans les arr. de Mirande et de Lombez ; ce dernier retomba dès 1881 au-dessous du chiffre de 1801 ; dans l'arr. de Condom, le déclin fut moins sensible et, en 1861, en 1881, on constate des relèvements momentanés ; pourtant, on est presque retombé en 1891 au chiffre de 1801. Il faut faire une place à part à l'arr. de Lectoure où le déchet est énorme. L'arr. de Lectoure est l'arr. de France où la diminution de population, depuis le début du siècle, a été la plus forte. Après la perte anormale que constate le recensement de 1851, la population crut jusqu'en 1831, puis diminua et, si rapidement depuis 1846, qu'elle est aujourd'hui plus faible de 28 % qu'au début de ce siècle. L'arr. de Lectoure participe aux conditions démographiques du bassin moyen de la Garonne. C'est, comme la Basse-Normandie (Eure, Orne), un pays riche où l'on restreint volontairement les naissances. Mais, pour la plus grande partie du dép. du Gers, la véritable cause de la diminution, c'est moins l'excédent des décès que l'émigration. Le Gascon émigre volontiers, et, chaque année, le Gers perd ainsi un millier de ses enfants.

Si nous examinons maintenant chaque catégorie de population urbaine et rurale, nous constatons les chiffres suivants en 1881 et 1886 :

	POPULATION au 31 déc. 1881	POPULATION au 30 mai 1886
Urbaine.....	47.987	45.162
Rurale.....	233.545	229.229
Total.....	281.532	274.391

On voit que la diminution atteint également les deux éléments de la population.

Voici quelle était l'importance respective des populations urbaine et rurale aux recensements de 1856, 1872 et 1886 :

	1856	1872	1886
Population urbaine.....	43,9	48,2	46,5
— rurale.....	86,1	81,8	83,5

On voit que la prépondérance de la population rurale se maintient ; la proportion de l'élément urbain est moins de la moitié de ce qu'elle est en moyenne dans la France.

Voici comment se décomposait, en 1891, la population des chefs-lieux d'arrondissement :

POPULATION	AUCH	CONDOM	LECTOURE	LOMBEZ	MIRANDE
Agglomérée.....	9.273	1.590	2.856	951	2.703
Éparse.....	2.448	2.670	2.063	661	606
Comptée à part.....	3.061	145	75	13	935
Totale.....	14.782	7.405	4.994	1.625	4.244

Le nombre des communes rurales du Gers était de 458 en 1886, leur superficie totale de 584,562 hect., leur population totale de 229,229 hab., la superficie moyenne de 1,277 hect., la population moyenne de 500 hab. par commune, et la densité moyenne de 393 hab. par kilomètre carré dans les communes rurales. Le Gers est un des départements où les communes rurales ont une faible population moyenne totale. La densité y est également inférieure à la moyenne (49,2). On comptait 7 communes urbaines d'une superficie totale de 43,469 hect. peuplées de 45,162 hab., soit 6,209 hect. et 6,450 hab. par commune en moyenne et une densité urbaine de 108 hab. par kilomètre carré. La densité moyenne du département ressortait (à cette même date) à 43,7 hab. par kilomètre carré, la commune ayant en moyenne 1,351 hect. et 591 hab.

Consultant les relevés de l'état civil, nous voyons que dans la population urbaine de 1881 à 1886, en quatre ans et cinq mois, il y eut 3,781 naissances contre 4,943 décès. L'excédent des décès était de 1,162, proportion défavorable ; de plus, l'émigration a enlevé 4,663 personnes à la population urbaine. Dans la population rurale, il y eut 16,880 naissances et 19,473 décès, soit un excédent de 2,593 décès ; de plus, l'excédent de l'émigration sur l'immigration enleva 4,723 personnes, soit un déchet de 4,316 personnes dans la population rurale. Pour l'ensemble du département, il y a eu 20,661 naissances, 24,416 décès ; soit un excédent de 3,755 décès, mais la diminution a été double, l'émigration ayant enlevé 3,386 hab.

La répartition des communes d'après l'importance de la population a donné en 1891 pour les 465 communes du département : 2 com. de 100 hab. et au-dessous ; 62 com. de 101 à 200 hab. ; 116 com. de 201 à 300 hab. ; 74 com. de 301 à 400 hab. ; 54 com. de 401 à 500 hab. ; 86 com. de 501 à 1,000 hab. ; 45 com. de 1,001 à 1,500 hab. ; 16 com. de 1,501 à 2,000 hab. ; 2 com. de 2,001 à 2,500 hab. ; 3 com. de 2,501 à 3,000 ; 1 com. de 3,501 à 4,000 hab. ; 4 com. de 4,001 à 5,000 hab. ; 3 com. de 5,001 à 10,000 hab. ; 1 com. de 10 à 20,000 hab. (Auch).

Voici, par arrondissements et cantons, la liste des communes dont la population totale, en 1891, dépassait 1,000 hab. :

ARRONDISSEMENT D'AUCH (6 cant. ; 85 com. ; 55,742 hab. ; 130,501 hect.). — *Cant. d'Auch* (nord) (16 com. ; 10,810 hab. ; 25,359 hect.) : Auch, 14,782 hab. *Cant. d'Auch* (sud) (16 com. ; 16,141 hab. ; 23,771 hect.) : Barran, 1,514 hab. *Cant. de Gimont* (14 com. ; 8,005 hab. ; 19,956 hect.) : Aubiet, 1,324 hab. ; Gimont, 2,837 hab. *Cant. de Jegun* (12 com. ; 5,862 hab. ; 19,798 hect.) : Jegun, 1,646 hab. *Cant. de Saranon* (15 com. ; 5,923 hab. ; 18,145 hect.) : Castelnau-Barbarens, 4,113 hab. ; Saranon, 1,220 hab. *Cant. de Vic-Fezensac* (15 com. ; 9,001 hab. ; 23,641 hect.) : Vic-Fezensac, 3,585 hab.

ARRONDISSEMENT DE CONDOM (6 cant. ; 87 com. ; 62,838 hab. ; 149,961 hect.). — *Cant. de Cazaubon* (15 com. ; 10,262 hab. ; 24,219 hect.) : Cazaubon, 2,591 hab. ; Estang, 1,396 hab. ; Mauléon, 1,073 hab. *Cant. de Condom* (12 com. ; 12,425 hab. ; 23,355 hect.) : Condom, 7,405 hab. ; La Romieu, 4,110 hab. *Cant. d'Eauze* (14 com. ; 9,176 hab. ; 22,338 hect.) : Eauze, 4,110 hab. ; Lannepax, 1,185 hab. *Cant. de Montréal* (9 com. ; 9,822 hab. ; 24,163 hect.) : Castelnau-d'Auzan, 1,831 hab. ; Gondrin, 1,690 hab. ; Montréal, 2,539 hab. *Cant. de Nogaro* (24 com. ; 13,375 hab. ; 30,468 hect.) : Le Houga, 1,509 hab. ; Manciet, 1,700 hab. ; Nogaro, 2,354 hab. *Cant. de Valence* (16 com. ; 8,078 hab. ; 20,860 hect.) : Saint-Puy, 1,354 hab. ; Valence, 1,545 hab.

ARRONDISSEMENT DE LECTOURE (5 cant. ; 72 com. ; 39,760 hab. ; 98,512 hect.). — *Cant. de Fleurance* (19 com. ; 10,842 hab. ; 26,456 hect.) : Fleurance, 4,282 hab. ; La Sauvetat, 1,050 hab. *Cant. de Lectoure* (14 com. ; 10,655 hab. ; 25,965 hect.) : Lectoure, 4,994 hab. *Cant. de Mauvezin* (16 com. ; 7,583 hab. ; 17,276 hect.) : Mauvezin, 2,465 hab. *Cant. de Miradoux* (9 com. ; 4,481 hab. ; 13,927 hect.) : Miradoux, 1,249 hab. *Cant. de Saint-Clar* (14 com. ; 6,046 hab. ; 15,227 hect.) : Saint-Clar, 1,592 hab.

ARRONDISSEMENT DE MIRANDE (8 cant. ; 150 com. ; 68,547 hab. ; 169,298 hect.). — *Cant. d'Aignan*

(13 com. ; 6,914 hab. ; 18,956 hect.) : Aignan, 1,500 hab. *Cant. de Marciac* (19 com. ; 6,967 hab. ; 17,453 hect.) : Marciac, 1,629 hab. *Cant. de Masseube* (23 com. ; 8,507 hab. ; 23,847 hect.) : Masseube, 1,614 hab. *Cant. de Miélan* (19 com. ; 8,998 hab. ; 19,178 hect.) : Miélan, 1,827 hab. *Cant. de Mirande* (24 com. ; 12,391 hab. ; 27,119 hect.) : Mirande, 4,244 hab. *Cant. de Montesquiou* (17 com. ; 7,193 hab. ; 25,726 hect.) : Bassoues, 1,038 hab. ; Montesquiou, 1,439 hab. *Cant. de Plaisance* (15 com. ; 7,361 hab. ; 12,258 hect.) : Beaumarchés, 1,140 hab. ; Plaisance, 1,904 hab. *Cant. de Riscle* (20 com. ; 10,216 hab. ; 22,166 hect.) : Barcelonne, 1,110 hab. ; Riscle, 1,916 hab. ; Viella, 1,573 hab.

HABITATIONS. — Le nombre des maisons d'habitation était, en 1886, dans le Gers, de 69,334, dont 68,299 occupées en tout ou en partie et 1,235 vacantes. Sur ce nombre on en comptait 36,705 n'ayant qu'un rez-de-chaussée, 28,941 un seul étage, 3,433 deux étages, 424 trois étages, 31 quatre étages ou davantage. Elles comportaient 82,068 appartements ou logements distincts, dont 78,048 occupés et 4,020 vacants ; en outre, 8,736 locaux servant d'ateliers, de magasins ou de boutiques.

ÉTAT DES PERSONNES. — D'APRÈS LA RÉSIDENCE. — On a recensé (en 1886) 7,197 individus isolés et 70,684 familles, plus 167 établissements comptés à part, soit un total de 78,048 ménages. Il y a 7,197 ménages composés d'une seule personne, 17,573 de deux personnes, 18,252 de trois, 13,636 de quatre, 11,299 de cinq, 9,994 de six personnes ou davantage.

La population résidente comportait 274,391 personnes dont 267,233 résidents présents, 2,468 résidents absents et 4,690 personnes comptées à part. La population présente comportait 271,923 résidents présents et 1,189 personnes de passage ou de population accidentelle, soit un total de 273,112.

Le Gers, département peu commerçant, est un de ceux où ont été constatées le moins d'absences et recensés le moins d'hôtes de passage.

D'APRÈS LE LIEU DE NAISSANCE. — D'après le lieu de la naissance la population du Gers se divise de la manière suivante : Français (et naturalisés) nés dans la commune qu'ils habitent, 150,507 ; nés dans une autre commune du département, 84,605 ; nés dans un autre département ou dans une colonie, 31,200 ; nés à l'étranger, 696 ; soit un total de 267,008 Français, auxquels il faut ajouter 1,630 étrangers nés dans la commune où ils habitent ; 619 étrangers nés dans une autre commune du département ; 226 nés dans un autre département ou dans une colonie ; 3,629 nés à l'étranger ; soit un total de 6,104 étrangers. La population présente envisagée dans son ensemble (273,112 personnes) comprend donc 152,137 personnes nées dans la commune où elles habitent ; 85,224 nées dans une autre commune du département ; 31,426 dans un autre département ou dans une colonie ; 4,325 hors du territoire français.

Classée par nationalité, la population du Gers comptait, en 1886, 267,008 Français (dont 266,867 nés de parents français et 141 naturalisés) et 6,104 étrangers se décomposant de la manière suivante : 16 Anglais, Écossais et Irlandais ; 7 Américains du Nord ou du Sud ; 23 Allemands ; 17 Austro-Hongrois ; 10 Belges ; 4 Hollandais et Luxembourgeois ; 68 Italiens ; 5,904 Espagnols ; 4 Portugais ; 31 Suisses ; 19 Russes ; 1 individu d'une autre nationalité.

D'APRÈS L'ÉTAT CIVIL. — Classée par sexe, la population du Gers se répartit en 135,467 hommes et 137,645 femmes. Les femmes y sont donc en petite majorité (303 contre 497), ce qui est normal.

La population par âge et par état civil comprend 43,420 individus du sexe masculin célibataires de vingt et un ans ou moins ; 19,536 célibataires de vingt-deux à quatre-vingt-dix ans ; 4 célibataires de plus de quatre-vingt-dix ans ; 78 hommes mariés de vingt et un ans

ou moins; 63,279 de vingt-deux à quatre-vingt-dix ans; 23 de plus de quatre-vingt-dix ans; 9,112 veufs, 15 divorcés; soit un total de 43,501 hommes de vingt et un ans ou moins; de 91,936 de vingt-deux à quatre-vingt-dix ans; 30 au-dessus de quatre-vingt-dix ans; ensemble, 135,467. — Parmi les femmes on a compté 41,631 filles de vingt et un ans ou moins; 14,475 de vingt-deux à quatre-vingt-dix ans; 17 de plus de quatre-vingt-dix ans; 2,395 femmes mariées de quinze à vingt et un ans; 62,953 de vingt-deux à quatre-vingt-dix ans et 9 de plus de quatre-vingt-dix ans; 16,154 veuves et 41 femmes divorcées, soit un total de 137,645 femmes dont 44,050 de vingt et un ans et au-dessous; 93,457 de vingt-deux à quatre-vingt-dix ans; 138 de plus de quatre-vingt-dix ans (3 centenaires). L'âge moyen de la population est de 35 ans 11 mois, supérieur de plus de 4 ans à la moyenne française.

Il y a 11,121 familles (gens mariés, veufs, divorcés) sans enfant vivant; 35,690 avec un enfant; 23,601 avec deux enfants; 11,370 avec trois; 5,107 avec quatre; 2,353 avec cinq; 863 avec six; 556 avec sept enfants vivants ou davantage.

D'APRÈS LA PROFESSION. — La population du Gers se décompose par professions de la manière suivante (en 1886). On classe sous chaque rubrique non seulement ceux qui exercent la profession, mais aussi la totalité des personnes qui en tirent leur subsistance : agriculture, 201,898; industries manufacturières, 30,341; transports, 2,170; commerce, 12,438; représentants de la force publique, 3,088; administration publique, 3,079; professions libérales, 7,793; personnes vivant exclusivement de leurs revenus, 7,363; enfin 1,396 gens sans profession; 2,644 individus non classés (enfants en nourrice, étudiants ou élèves des pensionnats, vivant loin de leurs parents, personnel interné des asiles, hospices, etc.), et 202 de professions inconnues. Il résulte de ces chiffres que le dép. du Gers est presque exclusivement agricole.

Voici le détail pour chaque catégorie en distinguant pour les principales les deux sexes et les divers groupes, patrons ou chefs d'exploitation, employés ou ouvriers, famille, domestiques attachés à la personne.

Agriculture. Propriétaires cultivant exclusivement leurs terres, 164,072 personnes, à savoir : patrons, 46,688 (34,700 hommes et 11,988 femmes); employés et ouvriers, 22,022 (dont 12,584 femmes); familles, 87,255; domestiques, 8,107. — Fermiers, métayers et colons, 33,931 personnes, à savoir : patrons, 8,380; employés et ouvriers, 5,595 (dont 2,027 femmes); familles, 18,804, domestiques, 1,154. — Horticulteurs, pépiniéristes et maraichers, 2,728 personnes, dont 100 patrons et 271 ouvriers. — Bûcherons, charbonniers, 1,167 personnes, dont 140 patrons (104 femmes), 279 employés et ouvriers.

Industrie. Industrie textile, 1,702 personnes, dont 522 patrons et 57 employés et ouvriers. — Industrie extractive, 978 personnes, à savoir : patrons, 243; employés et ouvriers, 126. — Industrie métallurgique (production des métaux), 31 personnes, dont 7 patrons et 6 ouvriers. — Fabrication d'objets en métal, 3,707 personnes, dont 946 patrons et 387 ouvriers et employés. — Industrie du cuir, 2,859 personnes, dont 716 patrons et 506 ouvriers. — Industrie du bois, 3,889 personnes, dont 1,044 patrons et 376 employés et ouvriers. — Céramique, 1,552 personnes, dont 194 patrons et 396 employés et ouvriers. — Produits chimiques, 10 personnes, dont 3 patrons. — Industrie du bâtiment, 4,420 personnes, dont 1,396 patrons, 667 employés et ouvriers. — Industrie de l'éclairage, 363 personnes. — Industrie de l'ameublement, 809 personnes, dont 228 patrons et 402 ouvriers et employés. — Habillement et toilette, 5,080 personnes, dont 1,451 patrons (755 femmes) et 1,904 employés et ouvriers (1,626 femmes). — Alimentation, 4,050 personnes, dont 1,047 patrons et 704 employés et ouvriers. — Industries relatives aux sciences, arts et lettres (imprimerie, papeterie, etc.),

529 personnes, dont 76 patrons et 104 employés et ouvriers. — Industries de luxe, 362 personnes.

Transports. Transports par voie fluviale (canaux et rivières), 11 personnes. — Transports par route, 690 personnes, dont 139 patrons et 87 employés et ouvriers. — Chemins de fer, 731 personnes, dont 351 employés et ouvriers. — Postes et télégraphes, 127 personnes.

Commerce. Financiers, 175 personnes, dont 27 patrons. — Courtiers, commissionnaires, négociants en gros, 1,066 personnes, dont 215 patrons, 246 employés et ouvriers. — Hôteliers, cabaretiers, 2,658 personnes, dont 784 patrons (124 femmes) et 337 employés et ouvriers (204 femmes). — Alimentation, marchands au détail, 1,907 personnes, dont 554 patrons (111 femmes), 167 employés et ouvriers. — Ameublement (détail), 563 personnes, dont 174 patrons, 64 employés et ouvriers. — Habillement (détail), 1,866 personnes, dont 450 patrons (146 femmes), 259 employés et ouvriers (160 femmes). — Divers marchands au détail, 3,903 personnes, dont 1,457 patrons (490 femmes), 145 employés et ouvriers (83 femmes).

Force publique. Armée de terre, 2,362, dont 1,705 militaires. — Gendarmerie et police, 726, dont 240 exerçant la profession.

Administration publique. Fonctionnaires de l'Etat, 1,574 personnes, dont 517 fonctionnaires (29 femmes). — Fonctionnaires du département ou des communes, 1,505 personnes, dont 479 fonctionnaires (27 femmes).

Professions libérales. Clergé catholique séculier, 1,614 personnes, dont 645 prêtres. — Clergé catholique régulier (communautés religieuses), 650 personnes, dont 9 moines et 397 religieuses. — Autres cultes, 16 personnes, dont un ministre du culte. — Tribunaux, 283 personnes, dont 60 du personnel judiciaire. — Avocats, agréés, 336 personnes, dont 55 exerçant la profession. — Officiers ministériels, 813 personnes, dont 180 exerçant la profession. — Agents d'affaires, 287 personnes, dont 42 agents. — Médecins, 785 personnes, dont 218 professionnels. — Pharmaciens, herboristes, 405 personnes, dont 88 exerçant la profession. — Dentistes, oculistes, pédicures, 29 personnes, dont 7 exercent. — Sages-femmes, 311 personnes, dont 158 exerçant la profession. — Enseignement public, 1,775 personnes, dont 929 enseignent (270 femmes). — Enseignement privé, 226 personnes, dont 149 enseignent (57 femmes). — Musique, danse, escrime, etc., 96 personnes, dont 37 enseignent. — Sciences, lettres et arts, publicistes, 20 personnes, dont 7 exercent la profession. — Architectes, ingénieurs, 50 personnes, dont 18 exercent la profession. — Artistes, 97 personnes, dont 29 exercent la profession.

Personnes vivant exclusivement de leurs revenus. Propriétaires qui ne travaillent pas, 5,112 personnes, dont 1,793 patrons (778 femmes) et 1,208 domestiques (696 femmes). — Rentiers, pensionnaires et retraités, 2,251 personnes, dont 1,105 patrons (390 femmes) et 179 domestiques (140 femmes).

Etat économique du département. — PROPRIÉTÉS — L'enquête faite par l'administration des contributions directes en 1884 a relevé, dans le dép. du Gers, 143,692 propriétés imposables, savoir : 149,984 appartenant à la petite propriété; 22,397 à la moyenne propriété; 1,311 à la grande propriété. Dans la petite propriété, il y a 17,839 biens de moins de 10 ares; 8,184 de 10 à 20 ares; 21,511 de 20 à 50 ares; 22,154 de 50 ares à 1 hect.; 22,518 de 1 à 2 hect.; 11,541 de 2 à 3 hect.; 7,213 de 3 à 4 hect.; 5,130 de 4 à 5 hect.; 3,894 de 5 à 6 hect. Dans la propriété moyenne, on compte 3,000 biens de 6 à 7 hect.; 2,464 de 7 à 8 hect.; 2,051 de 8 à 9; 1,700 de 9 à 10; 8,435 de 10 à 20; 2,794 de 20 à 30; 1,296 de 30 à 40; 657 de 40 à 50 hect. La grande propriété se répartit entre 665 biens de 50 à 75 hect.; 277 de 75 à 100; 296 de 100 à 200; 73 de plus de 200 hect. Ces chiffres font ressortir un nombre de propriétés moyennes

relativement considérable, double de ce qu'il est dans la généralité des autres départements français. — Au point de vue de la superficie, la petite propriété occupe 155,552 hect.; la moyenne, 329,893 hect., et la grande, 123,681 hect. Ces chiffres font ressortir l'énorme prépondérance des moyennes propriétés. On ne le constate au même degré que dans les départements du Plateau central, et en plaine dans le Finistère, le Morbihan, Lot-et-Garonne, Tarn-et-Garonne. Voici le détail : biens de moins de 10 ares, 634 hect.; de 10 à 20 ares, 1,229 hect.; de 20 à 50 ares, 7,413 hect.; de 50 ares à 1 hect., 16,059 hect.; de 1 à 2 hect., 32,568 hect.; de 2 à 3 hect., 28,385 hect.; de 3 à 4 hect., 24,934 hect.; de 4 à 5, 22,933 hect.; de 5 à 6, 21,397 hect.; de 6 à 7, 19,561 hect.; de 7 à 8, 18,330 hect.; de 8 à 9, 17,598 hect.; de 9 à 10, 16,621 hect.; de 10 à 20, 117,018 hect.; de 20 à 30, 67,494 hect.; de 30 à 40, 44,556 hect.; de 40 à 50, 29,115 hect.; de 50 à 75, 40,175 hect.; de 75 à 100, 24,008 hect.; de 100 à 200, 39,433 hect.; au-dessus de 200 hect., 20,065 hect. La très grande propriété est cinq fois moins importante que dans la moyenne des départements français.

L'évaluation des propriétés bâties (1887-1889) a fourni les résultats suivants : 85,051 propriétés, dont 83,960 maisons et 1,091 usines. Leur valeur locative réelle était : maisons, 7,204,472; usines, 512,135; — leur revenu net total : maisons, 5,403,356; usines, 341,421; — leur valeur vénale : maisons, 172,928,896; usines, 9,278,179. De sorte que le revenu net moyen est de 64 fr. par maison, 313 fr. par usine, le rapport du revenu net à la valeur vénale approchant de 3 ¹/₄ %.

AGRICULTURE. — Au point de vue agricole, le dép. du Gers se divise de la même manière qu'au point de vue géologique; le Haut et le Bas-Armagnac sont sensiblement différents. Nous avons signalé plus haut (à la fin du § Géologie) la différence entre les terres à blé et les coteaux plantés de vignes et les terrains convenant à chaque culture.

D'après l'évaluation de 1882, le dép. du Gers, sur une superficie totale de 628,031 hect., comprenait 606,056 hect. de territoire agricole et 21,975 de territoire non agricole. Le territoire agricole se subdivisait comme suit : superficie cultivée 572,112 hect.; superficie non cultivée 33,944 hect. Voici le détail :

	Hectares
Terres labourables.....	330.359
Vignes.....	124.783
Prés naturels.....	60.280
Herbages pâturés permanents.....	2.272
Bois et forêts.....	53.623
Vergers.....	209
Jardins de plaisance, parcs.....	586
Total de la superficie cultivée... ..	572.112
Landes, pâtis, bruyères, etc.....	31.839
Terrains rocheux et de montagne, incultes.....	1.655
Terrains marécageux.....	403
Tourbières.....	47
Total de la superficie non cultivée..	33.944

La valeur de la production du froment était estimée à 35,964,300 fr. environ. Le rendement n'atteignait pas 12 hectol. 1/2 par hectare. La valeur de la récolte de vin était estimée à 25,764,845 fr. Pour l'étendue plantée en vignes, deux départements seulement dépassent le Gers (Hérault et Gironde), mais le rendement est très faible, et, pour la production, il n'arrive qu'au septième rang. Les meilleurs crus de vins du Gers sont ceux du Bas-Armagnac (Canet, Verlus) et de la Lomagne (Gouts) cultivés en espaliers et en hautes-tains. Les vins du Gers sont en partie transformés en eau-de-vie; ils produisent la célèbre eau-de-vie d'Armagnac. La meilleure est celle du Bas-Armagnac retirée des crus du cant. de Cazaubon (Maupas, Saujas, Estang). Celle du Condomois n'en approche pas. Cette production a beaucoup diminué.

Le tableau ci-après donne la superficie et le rendement des diverses cultures dans le dép. du Gers, pour l'année 1890.

CULTURES	SUPERFICIE	RENDEMENT
	Hectares	Hectolitres
Froment.....	140.973	1.757.786
		Quintaux
		1.387.174
		Hectolitres
Seigle.....	941	7.709
Orge.....	1.708	23.228
Avoine.....	30.108	526.890
Mais.....	21.021	264.864
		Quintaux
Pommes de terre.....	6.155	105.866
Trèfle.....	4.891	146.730
Luzeerne.....	5.687	176.297
Sainfoin.....	5.076	148.640
Prés naturels et herbages (première coupe et regain).....	63.394	2.916.124
		Filasse 11.392
Lin.....	1.424	Graine 7.120
		Hectolitres
Vignes.....	100.554	897.073

Le nombre des animaux de ferme existant au 31 déc. 1890 était : espèce chevaline, 23,426; espèce mulassière, 2,183; espèce asine, 2,480; espèce bovine, 151,208 dont 3,134 taureaux, 24,804 bœufs de travail, 3,474 bœufs à l'engrais, 72,659 vaches; espèce ovine, 127,557; espèce porcine, 53,312; espèce caprine, 2,616. Les produits obtenus étaient de 14,050 hectol. de lait et de 3,904 quintaux de laine. Il y avait 5,626 ruches d'abeilles en activité, produisant 21,378 kilogr. de miel et 10,970 kilogr. de cire. Les volailles sont abondantes, particulièrement les oies grasses et les dindons.

INDUSTRIE. — Mines et carrières. Le dép. du Gers est un de ceux de France où l'industrie est le moins développée. Il ne produit pas de combustibles minéraux. Il en consomme seulement 8,900 tonnes valant en moyenne sur le lieu de consommation 31 fr. Cette consommation est extrêmement faible. Seuls les dép. de la Lozère et de la Corse, le premier moins peuplé, accusent une consommation moindre.

On ne retire du sol aucun minerai; la production métallurgique est nulle. On trouve près de Castéra-Verduzan un beau marbre jaune. La pierre à bâtir manque presque partout, totalement dans l'arr. de Lombez. On y supplée par la brique; aussi compte-t-on environ 200 briqueteries ou tuileries dans le Gers. Les eaux minérales sont exploitées à Barbotan, près de Cazaubon (bains de boue), à Castéra-Verduzan, La Masca (près de Castéra-Verduzan), Lavardens et Bassoues.

INDUSTRIE MANUFACTURIÈRE. — En 1888, il y avait dans le dép. du Gers 135 établissements industriels faisant usage d'appareils à vapeur. On comptait 1 récipient à vapeur soumis à la déclaration; 141 chaudières motrices et 6 chaudières calorifères. Les machines à vapeur en activité étaient au nombre de 141, donnant une force totale de 819 chevaux-vapeur (non compris les machines des chemins de fer). Elles se décomposaient comme il suit :

46 machines fixes d'une force de	118	chevaux-vapeur.
45 — mi-fixes —	106	—
106 — locomobiles —	569	—
4 — locomotives —	26	—

Cette force se répartissait de la manière suivante entre les différents groupes industriels :

Carrières.....	117	chevaux-vapeur
Usines métallurgiques.....	24	—
Agriculture.....	486	—
Industries alimentaires.....	4	—
Industries chimiques, tanneries... ..	42	—

Tissus et vêtements.....	18	chevaux-vapeur.
Papeteries, objets mobiliers, instruments.....	42	—
Bâtiments et travaux.....	106	—

Ces chiffres, très faibles, prouvent que, même pour l'agriculture, on fait peu usage de la vapeur. Les industries alimentaires sont peu développées. Les moulins à vent cèdent la place aux moulins à eau longtemps presque inconnus. On compte plus de 500 de ceux-ci, plus de 600 des premiers. Des minoteries existent à Plaisance et à Montestruc. Dans les villes situées le long des rivières, on trouve une douzaine de petites tanneries. Fleurance et Vic-Fezensac ont des fabriques de chaussures. On fabrique des alambics à Condom, Eauze et Vic-Fezensac; des instruments agricoles à Lectoure et Vic-Fezensac; des vitraux à Condom. On fond des cloches à Ramouzens. La production d'alcool est de 5,673 hectol., dont 2,339 distillés par les bouilleurs de cru et 3,334 par les distillateurs de profession. Ils distillent exclusivement le vin pour la fabrication des célèbres eaux-de-vie d'Armagnac. On compte 700 bouilleurs de cru et 57 distillateurs. Pour la même année (1888), la quantité d'alcool entreposée a été de 2,345 hectol., ce qui représente une consommation moyenne de 0^{rs} 8 par habitant, laquelle est très inférieure à la moyenne de la France (3^{rs} 9). Le Gers est, après la Haute-Savoie (soumise à un régime spécial), le département où il se consomme le moins d'alcool entreposé, ce qui tient, sans doute, au nombre des bouilleurs de cru, mais aussi à la sobriété des habitants. — On constatait dans le Gers, en 1890, l'existence de 1 syndicat patronal, 17 syndicats agricoles.

COMMERCE ET CIRCULATION. — Le commerce du dép. du Gers est faible, entravé par la difficulté des communications, dont la cause a été signalée (V. le § *Relief du sol*). Le principal centre d'exportation fut jadis Condom, le seul port fluvial; la création des chemins de fer lui a ôté cet avantage; sa foire hebdomadaire est encore le marché des eaux-de-vie du Condomois et du Haut-Armagnac; celles du Bas-Armagnac s'échangent à la foire d'Eauze; les céréales aux foires de Fleurance et de Lectoure, également hebdomadaires. Le Gers exporte des céréales, des vins, des eaux-de-vie, des volailles, des pâtés de foie d'oie et de canard, des laines, des cuirs, des chaussures, un peu de bois de chêne et de peuplier. Il importe les textiles qui lui manquent totalement et toutes les catégories de produits manufacturés, draps, étoffes, confection, articles de mode, de mercerie, objets d'ameublement, orfèvrerie, papeterie, librairie, objets métallurgiques, fer, fonte, bois de construction, épicerie, chevaux, moutons, pierre à bâtir.

Routes. Le dép. du Gers avait, en 1888, 419 kil. de routes nationales, sur lesquelles la circulation (187 colliers par jour) représentait en tonnage brut kilométrique annuel 21,809,208 tonnes; en tonnage utile 9,383,874 tonnes, soit un tonnage utile quotidien de 25,639 tonnes kilométriques. Il possédait en outre 646 kil. de routes départementales, 1,135 kil. de chemins vicinaux de grande communication, 748 kil. de chemins vicinaux d'intérêt commun et 5,784 kil. de chemins vicinaux ordinaires, dont 1,400 kil. en lacune.

Les chemins de fer sont peu développés, vu la difficulté de construction des voies transversales. Leur développement total est de 220 kil. Le principal est celui d'Agen à Tarbes, qui a 103 kil. dans le Gers; il y entre après Astaffort, remonte la vallée du Gers, desservant Castéra-Lectourois, Lectoure, Fleurance, Montestruc, Sainte-Christie, Saint-Jean-le-Comtal, passe à l'O. dans la vallée de la Baise, où il dessert L'Isle-de-Noé et Mirande, puis remonte le plateau se dirigeant vers le S.-O. par Laas, Miélan, Villecomtal. — De cette ligne centrale s'en détache à Auch une autre vers Toulouse, qui parcourt 53 kil. dans le Gers, desservant Leboulin, Aubiet, Gimont, Montferran-Savès, L'Isle-Jourdain, avant d'entrer dans la Haute-Garonne. — Au S.-O. du département, la ligne de Mont-de-Marsan à Tarbes la traverse sur une longueur de 23 kil.,

desservant Saint-Germès et Riscle. — Une ligne inachevée encore sera pour le Bas-Armagnac ce que celle d'Agen à Tarbes est pour le Haut-Armagnac; c'est celle de Port-Sainte-Marie (Lot-et-Garonne) à Riscle, par Condom, Mouchan, Gondrin, Bretagne et Eauze; extrêmement sinueuse à cause des difficultés du terrain, elle ne dépasse pas encore Eauze, mais doit desservir ultérieurement Manciet et Nogaro. — On projette également des lignes d'Auch à Mont-de-Marsan, d'Auch à Lannemezan et de Lombez à Castelsarrazin.

La navigation fluviale n'existe que sur la Baise, à partir de Saint-Jean-Poutge, pendant 41 kil. Elle fut représentée, en 1888, par les chiffres suivants: 786 bateaux ou radeaux, d'un tonnage de 24,442 tonnes; tonnage moyen, 31 tonnes; tonnage kilométrique, 320,774 tonnes.

Les 8 bureaux de poste, les 3 bureaux télégraphiques et les 58 bureaux mixtes du dép. du Gers ont donné lieu en 1888 à un mouvement de 3,818,875 timbres-poste, 14,860 cartes-lettres, 53,500 cartes postales, 77,250 enveloppes timbrées et 42,600 bandes timbrées, représentant un produit net de 467,773 fr. 81; à un mouvement télégraphique de 73,541 dépêches intérieures, 561 dépêches internationales, représentant un produit net de 54,644 fr. 70.

FINANCES. — Le dép. du Gers a fourni (en 1888) 9,446,139 fr. 43 au budget ordinaire et 2,032,167 fr. 08 au budget sur ressources spéciales, soit un total de 11,478,306 fr. 032. Ces chiffres se décomposent comme suit:

Impôts directs.....	2.744.566 ^{rs} 20
Enregistrement.....	2.531.307 52
Timbre.....	500.378 06
Impôt de 3 % sur le revenu des valeurs mobilières.....	2.398 24
Contributions indirectes.....	850.561 20
Sucres.....	1.047 24
Monopoles et exploitations industrielles de l'Etat.....	2.449.048 15
Domaines de l'Etat, y compris les forêts	26.326 52
Produits divers du budget, ressources exceptionnelles.....	175.363 92
Recettes d'ordre.....	165.142 39
Les revenus départementaux ont été en 1888 de 1,241,069 fr. 41, se décomposant comme suit:	
Produit des centimes départementaux..	1.086.173 ^{rs} 76
Revenu du patrimoine départemental..	404 10
Subventions de l'Etat, des communes, des particuliers.....	136.740 92
Revenus extraordinaires, produit des emprunts, aliénation des propriétés..	18.050 63
Total.....	1.241.069 ^{rs} 41

Le montant de la dette était à la clôture de l'exercice 1887 de 1,347,656 fr. 92. Outre les 25 cent. portant sur la contribution foncière, la contribution personnelle-mobilière et les bois de l'Etat, dont la valeur était de 20,218 fr., il y a eu 24 cent. portant sur les quatre contributions directes, 12 ordinaires et 12 extraordinaires. Le produit du centime départemental a été de 24,498 fr.

Les 463 communes du département avaient, en 1889, un revenu annuel de 652,628 fr.; le nombre des centimes pour les dépenses, tant ordinaires qu'extraordinaires, était de 8,029 cent. ordinaires et 4,319 cent. extraordinaires. Le nombre moyen des centimes par commune était de 27. Il y avait 67 communes imposées de moins de 15 cent.; 260 de 15 à 30 cent.; 124 de 31 à 50 cent.; 14 de 51 à 100 cent.; aucune de plus de 100 cent. C'est un état de choses satisfaisant. — Le nombre des communes à octroi était de 24; le produit des octrois se montait à 240,971 fr. de taxes ordinaires; il y avait 50,000 fr. de taxes extraordinaires et surtaxes. Les revenus ordinaires des bureaux de bienfaisance atteignaient 192,327 fr.

Etat intellectuel du département. — Au point de vue de l'instruction, le dép. du Gers est au-dessous de la moyenne de la France. En 1888, sur 1,626 cons-

crits examinés, 104 ne savaient ni lire ni écrire. Cette proportion de 7 % illettrés place le dép. du Gers au 50^e rang parmi les 90 départements français. Pour l'instruction des femmes, il est au 59^e rang, avec un coefficient de 797 femmes sur 1,000 ayant signé leur acte de mariage. Pour les hommes, la proportion est de 866.

Le dép. du Gers comptait dans l'année scolaire de 1891 25 écoles maternelles, dont 6 publiques (1 laïque) et 19 privées (1 laïque), lesquelles avaient un personnel enseignant de 34 maitresses, dont 11 publiques (1 laïque) et 20 privées (19 congréganistes). Elles recevaient un total de 1,708 élèves, dont 885 garçons et 823 filles, 95 inscrits dans les écoles laïques et 1,613 dans les écoles congréganistes (381 garçons et 328 filles dans les écoles publiques). — A la même époque, il y avait dans ce département 723 écoles publiques, dont 702 laïques et 21 congréganistes, à savoir : 223 écoles laïques de garçons, 193 de filles et 286 mixtes, contre 2 écoles congréganistes de garçons et 19 écoles congréganistes de filles. D'autre part, 132 écoles privées, dont 33 laïques et 99 congréganistes, à savoir : 3 écoles laïques de garçons, 27 écoles de filles et 3 mixtes contre 18 écoles congréganistes de garçons, 79 de filles et 2 mixtes. Au total, 855 écoles, dont 246 de garçons, 318 de filles et 291 mixtes. Le personnel enseignant comprenait 502 instituteurs publics laïques, 6 instituteurs publics congréganistes ; 332 institutrices publiques laïques, 35 institutrices publiques congréganistes ; soit un total de 875 maitres dans les écoles publiques. Dans les écoles privées, on comptait : 4 instituteurs laïques et 44 congréganistes ; 50 institutrices laïques et 208 congréganistes ; soit un total de 306 maitres dans les écoles privées. L'ensemble du personnel enseignant des écoles primaires atteignait donc 1,181 personnes. Le nombre des classes était de 1,144. Le nombre des élèves était : écoles publiques, 14,516 garçons et 10,806 filles ; en tout 25,322 ; écoles privées, 6,948, dont 1,881 garçons et 5,067 filles. Total général, 32,270 élèves. Ces élèves se répartissaient comme suit, entre l'enseignement laïque et l'enseignement congréganistes : écoles publiques laïques, garçons, 14,140 ; filles, 9,476 ; écoles privées laïques, garçons, 138 ; filles, 719 ; écoles publiques congréganistes, garçons, 376 ; filles, 1,350 ; écoles privées congréganistes, garçons, 1,743 ; filles, 4,348 ; soit un total de 15,278 garçons et 10,195 filles recevant l'enseignement laïque, contre 2,119 garçons et 5,678 filles recevant l'enseignement congréganiste. Le total des enfants de six à treize ans présents dans les écoles primaires et les écoles maternelles en 1890-91 était de 25,543.

L'enseignement primaire supérieur public n'était représenté que par des cours complémentaires, lesquels comptaient 131 élèves, dont 47 filles. — L'école normale d'instituteurs d'Auch (fondée en 1833) comptait 39 élèves maitres. Il n'y avait pas d'écoles normales d'institutrices. L'école normale d'instituteurs dépensait dans l'année 110,757 fr.

Il y eut, en 1891, 588 garçons et 466 filles candidats au certificat d'études primaires ; sur ces 1,054, 863 obtinrent, 488 garçons et 375 filles. Le certificat d'études primaires supérieures fut brigué par 2 garçons et 5 filles, obtenu par tous. Le brevet de capacité élémentaire fut brigué par 22 aspirants, dont 11 furent admis, et 124 aspirantes, dont 59 furent admises. Pour le brevet supérieur, il eut 20 candidats, 14 admissions ; 20 candidates, 8 admissions. — L'instruction élémentaire était facilitée (en 1890) par 278 bibliothèques populaires des écoles, lesquelles possédaient 20,695 livres de lecture et firent 11,547 prêts en 1890. Les 27 bibliothèques pédagogiques possédaient 7,841 volumes. — Il existait (en 1891) 113 caisses d'épargne scolaires, avec 728 livrets représentant une somme totale de 11,557 fr. Les 23 caisses des écoles avaient dans l'exercice fait 5,192 fr. de recettes, 5,023 fr. de dépenses et possédaient une encaisse de 169 fr. La société de secours

mutuels des instituteurs du département comprenait 65 sociétaires et avait un actif de 35,753 fr. — Le total des ressources de l'enseignement primaire était de 797,306 fr. 57.

L'enseignement secondaire se donnait en 1888 dans 1 lycée et 2 collèges communaux comptant : le lycée, 246 élèves, dont 122 internes (24 boursiers), 25 demi-pensionnaires et 99 externes ; les collèges communaux, 157 élèves, dont 44 internes (6 boursiers), 3 demi-pensionnaires et 110 externes. Sur ces 403 élèves, 30 suivaient l'enseignement primaire, 243 l'enseignement classique et 130 l'enseignement spécial.

Etat moral du département. — La statistique judiciaire de 1888 accuse pour l'instruction criminelle 2,321 affaires, dont 774 ont donné lieu à des poursuites devant les diverses juridictions, et 202 individus étaient en détention préventive, 8 en liberté provisoire. Il y eut en cour d'assises 19 condamnations, dont 7 pour crimes contre les personnes et l'ordre public. Sur les 19 condamnés, 7 le furent à des peines afflictives et infamantes, 12 à des peines correctionnelles. Ce sont là des chiffres relativement faibles. Les 5 tribunaux correctionnels examinèrent 723 affaires et 801 prévenus, dont 32 furent acquittés, 17 mineurs remis à leurs parents ou envoyés en correction, 466 condamnés seulement à l'amende, 279 à un emprisonnement de moins d'un an et 4 à un emprisonnement de plus d'un an. On a compté 8 récidivistes devant la cour d'assises et 238 devant les tribunaux correctionnels ; 8 furent condamnés à la relégation. Il y eut 1,108 contraventions de simple police contre 1,540 inculpés ; 17 furent condamnés à la prison, 21 acquittés. 4 prisons renfermaient, au 31 déc. 1886, 65 prisonniers ; il y avait eu dans l'année 500 entrées et 506 sorties. Le nombre des suicides s'éleva à 30, chiffre relativement faible. Il y eut 21 divorces et 7 séparations de corps ; 32 faillites furent ouvertes et 40 réglées dans l'année.

Les bureaux de bienfaisance, au nombre de 169 en 1888, secoururent 4,756 individus, sur les 171,460 qui étaient dans leur ressort. Leurs recettes s'élevèrent à la somme de 173,037 fr., dont 131,314 provenaient de leurs ressources propres, 7,011 des subventions, 49,203 de la charité privée, 15,509 des autres recettes. Les dépenses s'élevèrent à 136,107 fr., dont 24,522 pour les dépenses d'administration, 99,155 pour les secours en nature et 12,430 pour les secours en argent. Les placements des bureaux en rentes représentaient 21,278 fr. ; en immeubles, 2,169 fr. ; les fonds libres reportés sur l'exercice courant, 102,342 fr. On comptait 12 hôpitaux et hospices avec un total de 1,007 lits, dont 416 affectés aux malades (103 militaires, 313 civils), 344 aux infirmes, vieillards et incurables, 75 aux enfants assistés, 172 au personnel des établissements. Les recettes étaient de 281,128 fr., les dépenses de 239,960 fr. ; le personnel se composait de 17 médecins et chirurgiens, 72 religieuses, 19 employés et 50 servants. Il y a un total de 32,466 journées de présence pour 859 hommes, de 17,178 pour 237 femmes, de 6,992 pour 58 enfants. Voici quel fut le mouvement des malades : les sorties après guérison furent de 687 hommes, 161 femmes et 36 enfants ; les décès de 72 hommes, 25 femmes, 2 enfants. Le service des enfants assistés a secouru 186 enfants à domicile, 308 à l'hospice et dépensé 48,800 fr.

Il a été fait à la caisse des retraites, en 1889, 1,949 versements d'un total de 23,982 fr. La caisse a reçu depuis son origine (21 mai 1851) 51,107 versements, d'un total de 790,599 fr. 46. Il y avait 672 rentes en cours, pour une somme de 64,469 fr. — Les quatre caisses d'épargne du dép. du Gers avaient délivré, au 1^{er} janv. 1888, 8,447 livrets et, au 31 déc., 8,774, valant (au 1^{er} janv.) 4,570,462 fr. 44. La valeur moyenne du livret était de 561 fr. (au 31 déc.). La caisse nationale d'épargne avait reçu 6,560 dépôts et délivré 7,028 livrets. L'excédent des versements sur les remboursements avait été de 562,181 fr. 69. — Il existait 87 sociétés de secours mutuels, dont 65 approuvées et 22 autorisées, avec 9,965 membres participants. Elles avaient un avoir disponible de

319,507 fr. pour les sociétés approuvées et de 147,043 fr. pour les sociétés autorisées, au 31 déc. 1888. — Dans la même année, les libéralités avaient atteint le chiffre de 432,190, se décomposant comme suit : 24 donations aux établissements religieux, représentant une somme de 36,077 fr. ; 21 donations aux établissements charitables et hospitaliers, montant à 42,850 fr. ; 3 donations aux communes et au département, montant à 353,263 fr. A.-M. B.

BIBL. : V. GASCOGNE, ARMAGNAC, FEZENSAC, AUCH, etc. — *Annuaire du Gers*, in-12. — *Annuaire statistique de la France*, particulièrement ceux de 1885, 1886 et 1891. — *Dénombrements*, particulièrement ceux de 1886 et 1891, avec les résultats développés. — Ad. JOANNE, *Géographie du dép. du Gers*. — *Statistique agricole annuelle*. — *Carte géologique de France*, feuilles de Lectoure et d'Auch. — JACQUOT, *Description géologique, minéralogique et agronomique du Gers*, 1871, in-8. — *Revue de Gascogne*, depuis 1859, in-8.

GERSAU, Village de Suisse, cant. de Schwytz, sur la rive septentrionale du lac des Quatre-Cantons, au pied du Rig ; 1,846 hab. Cette petite localité forma, durant plus de quatre cents ans, une république indépendante alliée des Suisses, qui prospérait par le commerce et la fabrication des soieries. Elle fut incorporée, en 1803, au cant. de Schwytz dont elle tenta vainement de se séparer en 1814. Mais elle obtint de former à elle seule un district de ce canton.

GERSBACH (Joseph), musicien allemand, né à Seckingen le 22 déc. 1787, mort à Karlsruhe le 3 déc. 1830. Il s'est occupé de l'éducation musicale de la jeunesse, a cherché à perfectionner les méthodes ; son principal ouvrage est un recueil de chants : *Wandervæglein*.

GERSEN (Jean), bénédictin, né à Cavaglia (Piémont). On n'a point encore pu indiquer avec précision les années de sa naissance et de sa mort. Il fut abbé de San Stefano, à Verceil, de 1230 à 1245. Plusieurs critiques très estimés le considèrent comme l'auteur du livre *De Contemptu mundi et de imitatione Christi*. D'autres, au contraire, vont même jusqu'à soutenir qu'il n'a jamais existé (V. IMITATION DE JÉSUS-CHRIST). On lui attribue aussi d'autres ouvrages : *Sermones et opuscula Johannis abbatis* ; — *Tractatus D. Johannis abbatis de professione monachorum*.

GERSON ou **GERSEM**. L'un des fils de Moïse, né de son union avec Séphora, fille du prêtre de Madian ; Gerson est également le nom d'une des principales subdivisions des Lévités, ce qui fait de lui un des fils de Lévi, selon le procédé généalogique adopté par les écrivains bibliques.

GERSON (Jean CHARLIER, dit *Jean de*), *doctor christianissimus*, chancelier de l'université de Paris, né au hameau de Gerson, près de Rethel (diocèse de Reims), en 1363, mort en 1429. Son père s'appelait Arnulphe Charlier ; sa mère, Elisabeth de La Chardenière. C'étaient des paysans très pieux, qui eurent douze enfants, dont neuf se vouèrent à l'état ecclésiastique ou religieux. Pour constater quels étaient les sentiments des filles en cette famille, il suffit de noter les titres de deux écrits que Gerson rédigea pour ses sœurs : *la Montagne de la contemplation et la Mendicité spirituelle*. Dès l'âge de quatorze ans, il fut envoyé au collège de Navarre ; cinq ans après, il était licencié ès arts et il commençait l'étude de la théologie. En 1384, il fut reçu bachelier en théologie. Son maître en cette science était Pierre d'Ailly, qui se fit son protecteur et resta toujours son ami. Gerson reçut de lui la doctrine du nominalisme et le goût d'un mysticisme pondéré. En 1392, il obtint le grade de docteur. Ce fut vraisemblablement alors que, suivant un usage alors commun dans l'École, le nom de sa famille fut remplacé par celui du lieu de sa naissance. En 1395, Pierre d'Ailly, nommé évêque du Puy, obtint d'être remplacé par lui comme chancelier de l'Université ; et presque aussitôt, Philippe le Hardi, duc de Bourgogne, donna à Gerson la prébende de doyen de l'église de Bruges, pour lui assurer des moyens d'existence convenables à sa dignité.

Dans l'Université, Gerson travailla à réformer les mœurs et les études. Il s'efforça de supprimer les fêtes de fous et autres divertissements fort profanes cultivés par les étu-

dians, et de restreindre les privilèges ou les usages qui incitaient à la licence ; il osa même conspuer les sensualités du roman de *la Rose*. Sans attaquer la scolastique, qu'il pratiquait très sincèrement, il entreprit, sinon de la renouveler, au moins de lui donner une direction plus sérieuse et plus religieuse ; il proposa d'interdire la traiction des *matières inutiles, qui n'excitent qu'une vaine curiosité*, et qui font négliger les doctrines nécessaires ; elles exposent les docteurs à être raillés comme *fantastiques*, courant après des ombres et ne sachant rien ni de la vérité morale, ni de la vérité religieuse (*Epistola de reformatione theologiæ*, adressée à P. d'Ailly le 1^{er} avr. 1400 ; — *Lectiones duæ contra curiositatem in negotio fidei* (1402) ; — *Epistola ad studentes collegii Navarræ : Quid et qualiter studere debeat novus theologiæ auditor, et contra curiositatem studentium*). Hanté par l'idée de la mort et habitué aux procédés de la scolastique, il les utilisa pour ramener la théologie à son objet pratique : *Discamus non tam disputare quam vivere, memores finis nostri*. Il introduisit un certain mysticisme dans la théologie et tâcha d'en faire une *science de l'expérience intime*, dont la forme devait être la logique et le fond un ensemble de faits psychologiques et religieux. Les ouvrages qu'il a composés sur ce sujet sont un mélange de formules et de classifications empruntées à l'École, d'observations profondes sur les états de l'âme, et d'éjaculations vers le bonheur de l'homme qui s'élève jusqu'à Dieu. Pour lui, la vraie théologie est la *théologie affective*, qui enseigne comment la volonté humaine renonce à elle-même pour s'identifier, par l'amour, au vouloir divin (*De Mystica theologia speculativa* ; — *De Mystica theologia practica* ; — *De Monte contemplationis*). Pour s'unir à Dieu, il propose l'observance de certains préceptes : les uns ascétiques, les autres simplement moraux. Il promet à ceux qui s'y conforment qu'ils s'élèveront sur les hauteurs de la contemplation ; mais il recommande de ne point confondre la contemplation avec les visions et les extases : très souvent elles ne sont que des illusions décevantes (*De Probatione spirituum* ; — *De Distinctione verarum visionum a falsis*). Au concile de Constance, il demanda, et si Torquemada ne s'y était point péremptoirement opposé, il aurait obtenu la condamnation des visions de sainte Brigitte. Dans ses écrits, il combattit énergiquement la doctrine de l'*union passive de l'âme absorbée en Dieu*, ressemblant tant aux mysticités hystériques de l'*amour pur* de M^{me} Guyon, qui séduisirent Fénelon (*Admonitio de vita Christi* ; — *Epistola de libro Vitæ contemplatiivæ*). Contre Mathieu Grabon, dominicain de Weimar, il défendit les *Frères de la vie commune*, des mystiques, mais qui vivaient du produit de leur travail, tout en se vouant à l'instruction des clercs et à l'éducation du peuple. Le moine mendiant les avait attaqués dans son livre *De Vera religione*, précisément à cause de cette activité utile. Ennemi des excès et des abus de l'ascétisme comme de ceux du mysticisme, il mena contre Vincent Ferrer une vigoureuse campagne, que nous avons mentionnée au mot *FLAGELLATION*, t. XVII, p. 352, col. 2. — Dans un ordre d'idées presque voisin, nous devons constater que, tout en restant imbu des croyances sur les relations entre la conjonction des astres et les événements de l'histoire terrestre qu'implique la foi à l'étoile qui mena les mages à Bethléem, et appartenant à une Église qui brûlait les sorciers, Gerson critiqua les prétentions de l'astrologie judiciaire et les aberrations de l'art magique (*De Sigillis et observatione dierum* ; — *De Astrologia reformata* ; — *De Erroribus circa artem magicam*).

Au mot *SCHISME D'OCCIDENT*, on trouvera, avec les développements nécessaires, l'indication de ce que l'université de Paris et Gerson firent pour mettre fin à ce schisme ; mais il convient de rappeler sommairement ici la part que Gerson prit personnellement aux mesures arrêtées ou proposées alors. Avant de recourir à la contrainte et de procéder à la convocation d'un concile qui exigerait l'abdi-

cation des papes rivaux et, en cas de refus, les déposerait, on avait fait diverses tentatives pour les amener à accepter volontairement les moyens propres à rétablir la paix dans l'Église : démission simultanée (*via cessionis*), compromis instituant un arbitrage pour résoudre la question (*via compromissionis*), convocation d'un concile général et engagement de se soumettre à ses décisions. Gerson fut un des derniers qui gardèrent espoir dans le succès de la persuasion ; alors que l'Université, un concile national et le roi organisaient déjà la résistance et la pression contre le pape d'Avignon, en lui retirant solennellement l'obédience du royaume et en le menaçant de l'accuser de schisme et d'hérésie, Gerson, retenu par des scrupules respectueux devant la dignité d'un pape qu'il estimait légitimement élu, s'efforçait encore de calmer les esprits irrités et de ranimer le sentiment de l'unité de l'Église et de la communauté des fidèles (*Triologus*). Mais il fut contraint de reconnaître enfin que tout accommodement était impossible. Lorsque le concile général fut convoqué, il s'associa à cette convocation, par son traité *De Unitate ecclesiastica*, affirmant l'autorité suprême des conciles, même à l'égard des papes (1409). Autrefois, il était généralement admis que Gerson assista au concile de Pise ; aujourd'hui, il semble démontré qu'il ne s'y trouva pas en personne ; mais il prêta une grande force aux décisions de cette assemblée, en publiant un traité *De Auseribitate papæ ab Ecclesia*. Il y exposait que le véritable chef de l'Église, c'est Jésus-Christ, et que l'Église ne peut jamais être séparée de ce chef. Le pape est le représentant de Jésus-Christ sur la terre, mais seulement tant qu'il est personnellement digne de cet office. Si un pape nuit à l'Église, celle-ci doit se défendre contre lui : alors un concile général est en droit de déposer le pape. — Gerson assista au concile de Constance (1414-1418) ; il en fut incontestablement un des membres les plus influents ; mais il nous semble qu'on a fort exagéré sa prépondérance en cette assemblée, car elle a maintes fois repoussé ses propositions sur des objets très importants. Même du côté des Français, elles rencontrèrent des adversaires écoutés, parmi lesquels Pierre d'Ailly, devenu évêque de Cambrai et cardinal. L'action de Gerson ne fut réellement décisive que dans les premières séances, lorsque ses discours rassurèrent les membres du concile effrayés par l'évasion du pape, et qu'il leur fit voter une décision déclarant que, « étant un concile général, légitimement assemblé au nom du Saint-Esprit, ils représentaient l'Église militante, qui a reçu immédiatement de Jésus-Christ une puissance à laquelle toute personne, de quelque état et de quelque condition que ce fût, même papale, était obligée d'obéir, en toutes les choses concernant la foi, l'extirpation du schisme et la réformation de l'Église dans son chef et dans ses membres ».

Le 14 nov. 1407, Jean sans Peur, duc de Bourgogne, fils de Philippe le Hardi, avait fait assassiner le duc d'Orléans, frère du roi, et s'était hautement avoué auteur de ce meurtre, déclarant avoir agi pour le bien du royaume. Il avait été applaudi par le peuple, dont il s'était institué le défenseur et qui détestait le duc d'Orléans, à cause de ses exactions et de ses cruautés. Le 8 mars 1408, Jean Petit, cordelier, docteur en théologie, fit à l'hôtel Saint-Paul, en présence du dauphin, des princes du sang, comtes, barons, docteurs, clercs, etc., l'apologie du tyranicide ; il soutint que le duc d'Orléans avait été tyran, criminel de lèse-majesté, traître au roi, et conclut que celui qui l'avait tué méritait éloge et récompense. Le roi lui-même déclara au duc de Bourgogne qu'il ne conservait « aucune déplaisance contre lui de la mort de son frère ». En ce temps-là, Gerson venait d'être pourvu de la cure de Saint-Jean-en-Grève. Malgré les obligations qu'il avait envers la maison de Bourgogne, il fit dans sa paroisse l'oraison funèbre du duc d'Orléans et flétrit énergiquement ses assassins : ce qui excita chez le peuple une fureur à laquelle il n'échappa qu'en se réfugiant et en se tenant pendant quelque temps caché dans les caves ou les tours de Notre-Dame. Plus

tard, il poursuivit, devant l'évêque de Paris et obtint la condamnation de Jean Petit et de sa doctrine. Jean Petit appela de cette sentence au pape, qui la cassa. L'évêque de Paris porta la cause devant le concile de Constance. On y discuta pour savoir si la question concernait ou non la foi chrétienne. Martin Porrée, évêque d'Arras, demanda que la question restât ouverte jusqu'à ce que l'Église en eût décidé autrement. Gerson n'obtint du concile ni la condamnation du fait, ni celle de l'auteur de l'apologie ; on réprouva seulement, en termes généraux, le meurtre des tyrans.

Quand le concile de Constance fut dissous, Jean sans Peur était redevenu maître de Paris, après le massacre des Armagnacs (1418). Y rentrer eût été trop dangereux pour Gerson : il se retira dans le Tirol, où le duc Albert de Bavière lui offrit un asile au château de Battenberg ; il y écrivit plusieurs ouvrages, parmi lesquels une *Apologie* de sa conduite et de ses opinions au concile de Constance, et quatre livres *De Consolatione theologiæ*, composés de dialogues en vers et en prose, comme le *De Consolatione philosophiæ* de Boèce. Appelé à Vienne, par le duc Frédéric d'Autriche, qui désirait l'attacher à son université, il séjourna pendant quelque temps dans cette ville. En 1419, il rentra en France et résida à Lyon, où un de ses frères était prieur du couvent des Célestins. Ce fut là qu'il passa les dix dernières années de sa vie, s'occupant tous les jours de l'instruction religieuse des enfants : car, disait-il, c'est par eux que la réforme doit commencer ; écrivant aussi beaucoup : la plupart de ses traités mystiques datent de cette époque. Sur sa tombe, on grava ces mots, qu'il avait si souvent répétés : *Faites pénitence et croyez à l'Évangile*. — Parmi les ouvrages qui ont été imprimés aussitôt après la découverte de Gutenberg, ceux de Gerson sont les plus nombreux. On les réunit dans une édition qui parut à Cologne (1483, 4 vol. in-fol.) ; peu après, Geiler de Kaiserberg et Wimpheling en firent une seconde (Strasbourg, 1502, 5 vol. in-fol.) ; d'autres suivirent à courts intervalles (Strasbourg, Bâle, Paris) ; la plus complète est celle de L.-E. Dupin (Anvers, 1706, 5 vol. in-fol., accompagnés d'une biographie). — Sur l'auteur de *l'Imitation de Jésus-Christ*, qui a été souvent attribuée à Gerson, V. IMITATION.

E.-H. VOLLET.

BIBL. : LECUY, *Essai sur la vie de Jean Gerson* ; Paris, 1835, 2 vol. in-8. — FAUGÈRE, *Éloge de J. Gerson* ; Paris, 1838, in-8. — CH. SCHMIDT, *Essai sur J. Gerson* ; Strasbourg, 1839, in-8. — SCHWAB, *Johannes Gerson* ; Wurzbourg, 1858, in-8. — WINCKELMANN, *Gerson Wicelufus, Hussus inter se et cum reformatoribus comparati* ; Göttingue, 1857, in-8. — CH. SCHMIDT, *Histoire de l'Église d'Occident au moyen âge* ; Paris, 1885, in-8. — JODART, *Jean de Gerson, recherches sur son origine, son village natal et sa famille* ; Paris, 1881, in-8. — ENGELHARDT, *De Gersonio mystico* ; Erlangen, 1822, 2 p. in-4. — HUNDESHAGEN, *Die mystische Theologie Gersons* ; Leipzig, 1834, in-8. — JOURDAIN, *Doctrina J. Gersonii de theologia mystica* ; Paris, 1838, in-8. — CH. SCHMIDT, *Über Gersons Predigtweise* ; Strasbourg, 1838. — BOURRET, *Essai historique et critique sur les sermons français de Gerson* ; Paris, 1858, in-8.

GERSON (Albert), peintre polonais, né à Varsovie en 1831. Il étudia successivement dans l'Académie de sa ville natale, à Saint-Petersbourg et à Paris, sous la direction de Léon Cogniet. Il a peint différentes scènes de l'histoire primitive de la Pologne.

GERSONIDES (Levi Ben Gerson), philosophe juif (V. LEVI BEN GERSON).

GERSPACH (Edouard), administrateur français, né à Thann (Haut-Rhin) en 1833. Après avoir débuté dans l'administration par un emploi à la direction des télégraphes (1855-1861), il se mit dans l'industrie de la verrerie et des émaux, et ne rentra dans l'administration qu'en 1870 ; il devint chef de bureau à la direction des beaux-arts. Chargé, en 1876, d'organiser en France une manufacture nationale de mosaïque décorative, il se rendit à Rome, et obtint du pape Pie IX le concours des mosaïstes de la fabrique pontificale du Vatican. Ces artistes rentrèrent successivement à Rome et, à partir de 1890, la manufacture ne compta plus que des mosaïstes et des élèves français. A la

suite de la création de cette manufacture, dont M. Gerspach devint le chef en 1883, la France fut affranchie de l'importation italienne. De 1885 à 1893, M. Gerspach a été appelé à l'administration de la manufacture des Gobelins, qu'il n'a quittée que pour prendre sa retraite. Il s'y est appliqué à faire revenir les tapisseries à une exécution simple et franche, et s'est montré l'adversaire décidé de la copie des tableaux d'histoire. Il a réussi, avec les mêmes crédits, à élever la production annuelle, de 24 mètres carrés à 45. M. Gerspach est l'auteur des ouvrages suivants : *la Télégraphie aérienne en France* (1861, in-8); *la mosaïque* (1881, in-8); *l'Art de la Verrerie* (1885, in-8); *les Tapisseries coptes* (1890, in-4); *la Manufacture nationale des Gobelins* (1892, in-8); *les Anciennes Faïenceries françaises* (1892, in-4). De plus, il a publié de nombreux articles sur les arts de la décoration dans la *Gazette des beaux-arts*, la *Revue des arts décoratifs*, la *Revue alsacienne*, le *Magasin pittoresque*, etc.

GERSTÆCKER (Friedrich), chanteur dramatique allemand, né à Schmiedeberg (Saxe) le 15 nov. 1790, mort à Cassel le 1^{er} juin 1825. Fils d'un chirurgien qui le destinait à l'étude de la médecine, il se sentit de bonne heure la vocation musicale. La nature l'avait doué d'une fort belle voix de ténor, pure, étendue et flexible, qu'un travail assidu lui apprit à diriger avec une rare habileté. Il débuta dans la carrière au théâtre de Chemnitz; de là se rendit à Freiberg, et, jugeant que ces essais lui avaient donné une pratique suffisante, n'hésita pas à se produire à Dresde, où il fut accueilli avec la plus grande faveur. Mais c'est surtout à Leipzig qu'il connut tous les enivrements du succès, et qu'il excita dans le public un véritable enthousiasme. Il en fut de même à Cassel, à Hambourg, ainsi qu'à l'étranger, en Danemark et en Hollande, partout le public l'accueillant en triomphateur. Gerstæcker est considéré comme l'un des plus grands artistes qu'ait produits l'Allemagne.

GERSTÆCKER (Friedrich), voyageur et romancier allemand, fils du précédent, né à Hambourg le 10 mai 1816, mort à Brunswick le 31 mai 1872. Il fit ses études à Leipzig et s'occupa d'abord d'agriculture. En 1837, il partit pour l'Amérique et parcourut les États-Unis en tous sens. De retour en Allemagne, en 1843, il publia ses premiers ouvrages, qui plurent par une certaine franchise de ton, par le tour libre et aventureux du récit. En 1849, Gerstæcker entreprit un grand voyage autour du monde; de 1860 à 1861, il visita l'Amérique du Sud; en 1862, il accompagna le duc Ernest de Cobourg-Gotha en Egypte et en Abyssinie. Enfin, en 1867, il repartit pour les États-Unis et revint par le Mexique et le Venezuela. Ses ouvrages sont très nombreux, et les derniers n'ont plus aucun intérêt littéraire. L'un des meilleurs est celui qu'il publia au retour de son premier voyage en Amérique : *Streif- und Jagdzüge durch die Vereinigten Staaten von Nordamerika* (Dresde, 1844, 2 vol.). Il faut citer encore, comme un bon recueil de lectures populaires, *Nach Amerika* (Leipzig, 1855, 6 vol.), et, comme ouvrage destiné à la jeunesse, *Die Welt im kleinen für die kleine Welt* (Leipzig, 1857-1861, 7 vol.). Les œuvres complètes de Gerstæcker ont paru en 44 vol. à Iéna (1872-1879).

A. B.

GERSTEN (Christian-Ludwig), mathématicien et astronome allemand, né à Giessen (Hesse-Darmstadt) en févr. 1701, mort à Francfort-sur-le-Main le 13 août 1762. Il fut de 1733 à 1744 professeur de mathématiques à l'université de Giessen. Incarcéré à Marxburg, près de Biraubach, en 1748, pour offenses au landgrave de Hesse, il ne fut relâché qu'en 1760. Il a inventé en 1722 une machine à calculs (*Philosophical Transactions*, 1735) et a écrit en latin sur les mathématiques et sur l'astronomie plusieurs ouvrages et mémoires très estimés : *Tentamina systematis novi ad mutationes barometri demonstrandas* (Francfort-sur-le-Main, 1733, in-8); *Methodus nova ad eclipses terræ et appulsus lunæ ad stellas supputandas* (Giessen, 1740, in-4), etc.

L. S.

GERSTENBERG (Heinrich-Wilhelm von), poète et cri-

tique allemand, né à Tondern, dans le Slesvig, le 3 janv. 1737, mort à Altona le 1^{er} nov. 1823. Il fit ses premières études à Altona, et passa ensuite deux années (1757-1759) à l'université d'Iéna. Un voyage à Leipzig le mit en rapport avec Gellert et Weisse. Il entra ensuite dans l'armée danoise, où son père exerçait un commandement, devint capitaine de la cavalerie en 1763, et prit part à une campagne contre la Russie. Après la conclusion de la paix, il se rendit à Copenhague, où il se rattacha au groupe littéraire formé autour de Klopstock. Il prit son congé en 1768, pour entrer dans l'administration civile, et devint consul de Danemark à Lubeck (1775). De 1783 à 1785, il vécut à Eutin, en relations intimes avec Voss, et entièrement livré à ses travaux. Revenu à Altona, il fut nommé directeur de la loterie, et il garda ces fonctions jusqu'en 1812. Gerstenberg se fit d'abord connaître par un recueil de récits anacréontiques en prose et en vers, intitulé *Twendeleben* (Leipzig, 1759), et par les *Chants de guerre d'un grenadier danois* (Altona, 1762), les uns et les autres imités de Gleim. Ensuite il se mit à étudier le drame anglais et la poésie scandinave. Il porta sur le théâtre allemand *la Fiancée de Beaumont* et *Fletcher* (Copenhague, 1765); mais son meilleur ouvrage dramatique est *Ugolino* (Hambourg, 1768), malgré les horreurs qui s'y trouvent entassées. Le *Poème du Scalde*, en cinq chants (Copenhague, 1766), fut le premier de ces *bardils* qui inondèrent bientôt la littérature allemande, et que Klopstock couvrit de l'autorité de son nom; il est resté le meilleur type d'un genre artificiel en lui-même. La cantate d'*Ariane* (Copenhague, 1867) a du mouvement et de l'harmonie. Le mérite de Gerstenberg comme critique fut d'appeler l'attention sur la littérature anglaise et sur la poésie populaire; il continua pendant quatre ans (1766-1770) ses *Lettres sur les curiosités de la littérature*. Dans sa vieillesse, il s'occupa de la philosophie de Kant. Il traduisit de l'anglais l'*Essai sur la nature et l'immuabilité de la vérité* de Beattie (Copenhague et Leipzig, 1772). Il fit, en 1815, à Altona, une édition de ses œuvres diverses.

A. B.

GERSTHEIM. Com. de la Basse-Alsace, arr. et cant. d'Erstein, sur le Mühlbach; 1,465 hab. Des trois châteaux situés près de Gerstheim il n'existe plus guère de traces.

GERSTNER (Franz-Joseph, Ritter von), savant autrichien, né à Komotau (Bohême) le 23 févr. 1756, mort à Mladějov, près de Gitschin (Bohême) le 25 juin 1832. Il étudia les mathématiques, d'abord chez les jésuites, puis à l'université de Prague, devint ingénieur en 1779, se rendit en 1781 à Vienne, où il s'occupa d'astronomie, rentra à Prague en 1784, y fut nommé astronome adjoint à l'observatoire, ingénieur du cadastre, professeur de mathématiques supérieures à l'université (1789-1823), et y fonda en 1806 un institut polytechnique, où, jusqu'à sa mort, il occupa les fonctions de directeur et les chaires de mécanique et d'hydraulique. Il eut la double réputation d'un mathématicien distingué et d'un ingénieur habile. Il projeta en 1822, pour relier le Danube et la Moldau, un chemin de fer qui fut commencé quelques années plus tard par son fils (V. ci-dessous). Entre autres écrits de valeur, on lui doit un *Handbuch der Mechanik* (Prague, 1831-38, 3 vol. in-4) et de nombreux mémoires d'astronomie et de mécanique parus principalement dans les recueils de la *Böhmischen Gesellschaft der Wissenschaften* et dans l'*Astronomische Jahrbuch* de Bode.

L. S.

BIBL. : B. BOLZANO, *Leben des F. J. von Gerstner*; Prague, 1837, in-8. — *Abhandlungen der böhmischen Gesellschaft der Wissenschaften*; Prague, 1837, IV, in-4.

GERSTNER (Franz-Anton, Ritter von), ingénieur autrichien, fils du précédent, né à Prague le 11 mai 1793, mort à Philadelphie le 12 avr. 1840. Il acheva ses études à l'Institut polytechnique de Prague, alors dirigé par son père, enseigna de 1818 à 1825 la géométrie pratique à l'Institut polytechnique de Vienne, commença, après trois voyages d'études en Angleterre, la construction du chemin de fer de jonction du Danube et de la Moldau, entre

Budweis et Linz (V. l'art. précédent), se rendit en 1834 en Russie, y établit la première voie ferrée, entre Saint-Petersbourg et Tsarskoïé-Sélo, et partit en 1838 pour les Etats-Unis dans le but d'y compléter les observations techniques qu'il avait déjà recueillies en Angleterre; mais il y mourut. Il a écrit : *Lehrgegenstände der praktischen Geometrie* (Vienne, 1818). Sa veuve a fait paraître sous le titre : *Beschreibung einer Reise durch die Vereinigten Staaten von Nord-Amerika* (Leipzig, 1842) les notes de son dernier voyage. L. S.

GERTRUDE, sainte belge, née vers 623, morte vers 656. Elle était fille de Pepin de Landen et d'Ide d'Aquitaine. Elle prit la direction de l'abbaye de Nivelles, fondée par sa mère. Cette femme distinguée entretenait une correspondance active avec les savants de son pays. Sa fête se célèbre le 17 mars. Un grand nombre d'églises belges ont été consacrées sous son vocable.

BIBL. : *Acta Sanctorum* (mars). — VAUTERS et TARLIER, *la Belgique ancienne et moderne, Nivelles*; Bruxelles, 1859-1873, 2 vol. in-8.

GERTRUDE d'EISLEBEN (Sainte), née le 6 janv. 1256, morte à Helfta, près d'Eisleben, en 1311. A l'âge de cinq ans, elle fut reçue au couvent d'Helfta, s'y adonna avec passion à toutes sortes d'études jusqu'à ce que, le 27 janv. 1281, une vision lui fit consacrer la même ardeur à la lecture de l'Écriture sainte et des Pères. Elle eut ensuite de fréquentes visions et conserva ces révélations dans ses *Egatus divinæ pietatis* et *Exercitia spiritualia*, souvent édités depuis 1559, en dernier lieu à Paris de 1875 à 1877, sous le titre de *Revelationes Gertrudiane ac Mechthildianæ*; dans la préface de cette édition, on trouve la bibliographie des impressions antérieures. Le mysticisme de Gertrude est une protestation contre la scolastique et la hiérarchie; il se rapproche de la dévotion du Sacré-Cœur plus qu'il n'appartient au courant de saint Victor et de Tauler. F.-H. K.

GERUGE. Com. du dép. du Jura, arr. et cant. de Lons-le-Saunier; 171 hab.

GERUNDA (V. GIRONÈ).

GERUZEZ (Jean-Baptiste-François), littérateur français, né à Reims le 25 nov. 1763, mort le 26 mars 1830. Genovéfain, il devint après la suppression des ordres religieux curé de Sacy, puis professeur à l'École centrale de Beauvais et enfin professeur de seconde au lycée de Reims. Il avait occupé un moment un emploi dans les bureaux du ministère de l'instruction publique sous Ginguéné. Il a écrit : *Discours sur l'origine et les progrès de la langue française* (Beauvais, 1801, in-8); *Description historique et statistique de la ville de Reims* (Reims, 1817, 2 vol. in-8); *l'Étude des langues anciennes* (Paris, 1818, in-8); *Mémoire sur le sacre de Reims* (1819, in-8); *Sur l'Instruction primaire* (1824, in-8); *Traité de morale élémentaire* (1799, in-12); *Coup d'œil rapide sur les révolutions de la philosophie* (dans le *Mercur* de France de 1812), etc.

GERUZEZ (Nicolas-Eugène), littérateur français, neveu du précédent, né à Reims le 6 janv. 1799, mort à Paris le 29 mai 1865. Élève de l'École normale (promotion de 1819), il fut nommé en 1840 professeur agrégé de la Faculté des lettres de Paris dont il devint secrétaire. Professeur fort distingué, Geruzez suppléa pendant dix-neuf ans Villemain dans sa chaire d'éloquence française. Collaborateur d'un grand nombre de revues littéraires, il a laissé sur la littérature française des travaux consciencieux et longtemps appréciés. Nous citerons : *Histoire de l'éloquence politique et religieuse en France aux XIV^e, XV^e et XVI^e siècles* (Paris, 1837-1838, 2 vol. in-8); *Essai sur l'éloquence et la philosophie de saint Bernard* (1839, in-8); *Essais d'histoire littéraire* (1839, in-8); *Cours de philosophie* (1833, in-8); *Leçons de mythologie* (1844, gr. in-8); *Nouveaux Essais d'histoire littéraire* (1845, in-8); *Cours de littérature* (1846, in-8); *Histoire de la littérature française depuis ses origines jusqu'à la*

Révolution (1861, 2 vol. in-8); *Histoire de la littérature française pendant la Révolution* (1859, in-8); *Mélanges et pensées* (1866, in-18), publication posthume, avec une notice par Prévost-Paradol.

GERVAIS et **PROTAIS** (Saints), martyrs. Fête, le 19 juin. On ne sait sur eux que ce qui concerne la découverte des ossements auxquels on a attribué leurs noms. Ces noms étaient inscrits ensemble, comme ceux de deux frères, sur un martyrologe de Milan; mais les plus vieux membres de l'Église ignoraient quels étaient les martyrs qu'ils désignaient. En l'an 386, l'impératrice Justine, mère et tutrice de Valentinien II, pressait saint Ambroise de céder aux ariens une des nombreuses églises de Milan. L'évêque avait besoin d'un miracle pour repousser les instances et les menaces de l'impératrice; il avait aussi besoin de reliques pour la consécration d'une magnifique basilique, dont la construction venait d'être achevée. Une révélation lui indiqua l'endroit où étaient déposés les corps de saint Gervais et de saint Protas. C'était l'église de Saint-Nabor et Saint-Félix. On fit des fouilles près des grilles qui entouraient le tombeau de ces saints, et on trouva les corps de deux hommes d'une taille merveilleuse, tels que les temps anciens en produisaient (*Lettre d'Ambroise à Marcellina, sa sœur*). Les os étaient entiers, et il y avait beaucoup de sang. Ces reliques délivrèrent des démons plusieurs possédés et rendirent la vue à un aveugle. Leur découverte et leurs miracles excitèrent parmi le peuple orthodoxe une ferveur qui força l'impératrice à renoncer à ses desseins en faveur des hérétiques. E.-H. VOLLET.

GERVAIS, moine bénédictin et chroniqueur, prieur de Saint-Séneric (diocèse du Mans) avant 1154; son *Histoire des comtes d'Anjou et du Maine* a été insérée au t. XII du *Recueil des historiens de la France*.

GERVAIS (Charles-Hubert), compositeur français, né à Paris le 19 févr. 1671, mort à Paris le 15 janv. 1744. Il fit représenter à l'Opéra de Paris trois grands ouvrages : *Méduse*, en cinq actes, le 13 janv. 1697; *Hypermnestre*, en cinq actes, le 3 nov. 1716; *les Amours de Protée*, opéra-ballet en trois actes, le 16 mai 1720. *Hypermnestre*, le plus célèbre des trois, fut repris quatre fois jusqu'en 1765. Gervais avait obtenu la place de surintendant de la musique du duc d'Orléans, plus tard régent, et avait donné à ce prince des leçons de composition; il passe pour avoir écrit avec lui l'opéra de *Pantheé*, qui fut représenté dans les appartements du Palais-Royal. En 1722, Gervais fut nommé à l'une des quatre places de sous-maître de la chapelle royale, servant par quartier. Quarante-cinq motets de sa composition existent en manuscrit à la Bibliothèque nationale. M. BRETEN.

GERVAIS (Paul), zoologiste français, né à Paris le 26 sept. 1816, mort à Paris le 10 févr. 1879. Nommé en 1835 préparateur du laboratoire d'anatomie comparée au Muséum, il obtint en 1845 la chaire de zoologie de la faculté des sciences de Montpellier et devint doyen de cette faculté en 1856. Il revint à Paris en 1865 prendre la chaire de zoologie de la Sorbonne, puis passa, en 1868, au Muséum comme professeur d'anatomie comparée; enfin, il fut élu membre de l'Institut en 1874. Il n'est pas une branche de la zoologie aux progrès de laquelle Gervais n'ait contribué, sans oublier ses travaux sur la paléontologie et les services rendus par lui à la pisciculture dans le Midi. Travaux principaux : *Zoologie et Paléontologie françaises*, etc. (Paris, 1848-52, in-4, avec atlas de 80 pl., 2^e éd., Paris, 1859, in-4 av. 84 pl.); *Histoire naturelle des Mammifères* (Paris, 1854-55, gr. in-8, fig. et pl.); *Zoologie médicale*, etc., avec Van Beneden (Paris, 1859, 2 vol. in-8, fig.); *Recherches sur l'ancienneté de l'homme*, etc. (Paris, 1867, in-4, fig. et 19 pl.); *Zoologie et paléontologie générales*, etc., 1^{re} série (Paris, 1867-75, gr. in-4, pl.); *Ostéographie des Cétacés vivants et fossiles*, etc., avec Van Beneden (Paris, 1868-77, in-fol., atlas); *Éléments de zoologie* (Paris, 1868-69, 4 vol. in-12); *les Vers et les Zoo-*

phytes, etc. (Paris, 1869, in-8, 37 pl.), et divers livres élémentaires, etc., etc.

GERVAIS (Alfred-Albert), marin français, né à Provins le 19 déc. 1837. Admis à l'École navale en 1852, nommé aspirant de marine le 1^{er} avr. 1854, il embarqua aussitôt sur l'escadre de l'amiral Parseval-Deschênes chargé d'opérer contre les Russes dans la Baltique. Il assista au bombardement et à la prise de Bomarsund (juin-août). Promu enseigne de vaisseau le 1^{er} avr. 1858, il fut désigné en 1860 pour prendre part à l'expédition de Chine au cours de laquelle il se distingua à l'affaire de la Pagode des Clochetons. Le 18 oct. 1862 il devint lieutenant de vaisseau. De 1864 à 1870 il servit en cette qualité, d'abord à la division navale de la mer des Indes, puis à celle de la côte occidentale d'Afrique. La guerre de 1870 le rappela en France. Il prit part à la défense de Paris. Sa conduite aux attaques des Hautes-Bruyères (24 sept.) et de la Gare-aux-Bœufs (30 nov.) lui valurent, outre une citation à l'ordre de l'armée, le grade de capitaine de frégate (23 janv. 1871). Dans les années qui suivirent, il commanda, tour à tour, la *Garonne* dans la division du Pacifique, la *Corrèze* et le *Duchassaull* dans les mers de Chine. A l'issue de ces campagnes il devint capitaine de vaisseau (8 mai 1879). Après avoir rempli les fonctions d'attaché naval à Londres et commandé un moment la *Triomphante* en extrême Orient, il fut attaché au conseil des travaux, puis envoyé en 1884 à l'escadre de la Méditerranée pour y commander l'*Amiral Duperré*. Rappelé peu après au ministère, en qualité d'adjoint au conseil d'amirauté, il devint en 1886 chef d'état-major de l'amiral Aube, ministre de la marine. Il prit alors une part active à l'élaboration des grands projets de réforme, en voie de réalisation aujourd'hui, qui ont tant contribué à accroître notre puissance maritime. Promu contre-amiral le 9 sept. 1887, il alla occuper à Brest le poste de major de la flotte. Mais il ne tarda pas à être replacé à la tête de l'état-major du ministère sous l'administration de l'amiral Krantz. Pour la seconde fois, il travailla efficacement à la réorganisation de nos forces navales, et lorsqu'on eut créé à Cherbourg la « division cuirassée du Nord », destinée à renforcer notre représentation maritime dans la Manche, il fut désigné pour en prendre le commandement (févr. 1890). L'année suivante il remplit à la tête de cette division une mission politique de la plus haute portée. Dans l'été de 1891, à la suite d'un échange de vues entre les cabinets de Pétersbourg et de Paris, l'amiral conduisit ses bâtiments dans la Baltique où le pavillon français ne s'était pas montré depuis 1870. Il visita Copenhague et Stockholm, reçut dans ces deux villes un accueil splendide et vint finalement mouiller à Cronstadt, terme de son voyage. L'empereur Alexandre III s'y était porté à sa rencontre. Là dans une série de fêtes, où le monde officiel et le peuple russes se livrèrent aux démonstrations les plus enthousiastes, fut scellée publiquement l'entente que le gouvernement français et celui du tsar avaient conclue en secret depuis quelques mois, dans le but de faire échec à la Triple Alliance. Cet événement causa dans le monde une impression profonde. La France sortait enfin de l'isolement où les vieilles monarchies européennes la tenaient depuis vingt ans. Désormais elle n'était plus seule en face de cette coalition des puissances centrales que le prince de Bismarck avait réussi à former contre elle. L'Allemagne, l'Autriche, l'Italie sentirent aussitôt qu'elles n'étaient plus maîtresses du continent. L'Angleterre aussi s'inquiéta : elle craignit que la France et la Russie fussent à la veille de s'entendre pour remettre sur le tapis la question bulgare, la question d'Égypte, la question du canal de Suez, d'autres encore peut-être. Aussi, afin d'atténuer l'effet produit en Europe par les manifestations de Cronstadt, le cabinet anglais s'empressa-t-il d'exprimer le vœu qu'à son retour de Russie l'amiral Gervais s'arrêtât à sa division dans un port du Royaume-Uni. On lui promettait à l'avance une réception des plus flatteuses. L'amiral conduisit donc ses bâti-

ments à Portsmouth où la reine Victoria vint les passer en revue. Les marins français furent fêtés comme ils l'avaient été en Russie, mais ces démonstrations ne parvinrent pas à donner le change à l'opinion française. Quand l'amiral rallia Cherbourg, il était devenu le héros de l'entente franco-russe, et le sentiment public, d'accord avec celui des marins, réclamait en sa faveur une récompense proportionnée au service qu'il venait de rendre à son pays. Promu vice-amiral le 10 févr. 1892, le jour même où expiraient ses deux années de commandement, il fut appelé au poste, créé spécialement pour lui, de chef d'état-major général de la marine. Il remplit depuis lors ces fonctions et poursuivit l'accomplissement des réformes commencées par ses soins sous l'amiral Aube et l'amiral Krantz. Ch. G.

GERVAIS (Jules-Charles), homme politique français, né à Paris le 28 févr. 1851. Fabricant des fromages renommés qui portent son nom, maire d'Elbeuf, il fut élu député de Neufchâtel (Seine-Inférieure) en 1889 et siégea parmi les républicains modérés. Il fut réélu en 1893 par 11,403 voix contre 2,700.

GERVAIS ou GERVASE DE CANTERBURY, plus connu sous son nom latin de *Gervasius Dorobornensis*, moine et chroniqueur anglais du XII^e siècle. On a de lui une *Chronica*, précédée d'un *Tractatus de Combustione et Reparatione Cantuariensis Ecclesiæ*, une autre chronique moins développée, sous le titre de *Gesta Regum*, une histoire des archevêques de Canterbury (*Actus*, etc.), depuis saint Augustin jusqu'à la mort de Hubert, et une *Mapa Mundi*, où la topographie religieuse de l'Angleterre et du S. de l'Écosse est très curieusement détaillée. B.-H. G.

GERVAIS ou GERVASE DE TILBURY, écrivain anglais ; florissait vers 1214. Sa jeunesse se passa à Rome, où il prit les ordres. Il enseigna à Bologne, revint en Angleterre où il s'attacha au jeune Henri, fils de Henri II, après la mort duquel (1183) on le trouve en Sicile, auprès de Guillaume II, puis au service de l'empereur Otton IV, qui le nomma maréchal du royaume d'Arles et auquel il dédia son grand ouvrage : *Otia Imperialia*. Cette œuvre, indigeste et curieuse, où les conseils sur le gouvernement des peuples et la politique du temps alternent avec les légendes religieuses, les notions d'une histoire naturelle et d'une physique fantaisistes, et les informations les plus singulières sur les sorciers, les fées et les démons champêtres, se trouve en grande partie dans les *Scriptores Rerum Brunsvicensium* publiés par G.-G. Leibniz (Hanovre, 1707-1710). F. Liebrecht a donné une édition annotée de la troisième partie (Hanovre, 1856, in-8). La Bibliothèque nationale de Paris possède plusieurs manuscrits de cet ouvrage. B.-H. G.

GERVAISE (Claude), compositeur et violiste français du XVI^e siècle, mort vers 1555. Il est l'auteur d'une série de recueils de musique de danse à quatre et cinq parties de violes, qui paraissent avoir été plusieurs fois réimprimés entre 1540 et 1560 environ, et dont les exemplaires sont devenus très rares. Les recueils de Gervaise sont des monuments très intéressants de l'histoire de la musique instrumentale et de la musique de danse en France au XVI^e siècle.

GERVAISE (Armand-François), historien ecclésiastique, né à Paris en 1660, mort en 1751. Il fut abbé de la Trappe de 1695 à 1698. Œuvres principales : *Vie de saint Cyprien* (Paris, 1717, in-4) ; *Vie d'Héloïse et d'Abélard* (Paris, 1720, 2 vol. in-12) ; *Vie de l'abbé Suger* (Paris, 1720, 3 vol. in-12) ; *Vie de saint Irénée* (Paris, 1723, 2 vol. in-12) ; *Vie de saint Paul* (Paris, 1734, 3 vol. in-12) ; *Vie de saint Epiphane* (Paris, 1742, in-4) ; *Vie de saint Paulin* (Paris, 1743, in-4) ; *Histoire de la réforme de l'ordre de Cîteaux* (Avignon, 1746, in-4).

GERVAISE DE LA TOUCHE (Jean-Charles), littérateur français, né à Amiens en 1715, mort à Paris à la fin de nov. 1782. Il débuta dans le roman en 1738 par les *Mémoires de Mademoiselle Bonneval*. Il est surtout connu pour son *Histoire de dom B...*, *portier des Chartreux*, écrite par lui-même, roman obscène et scandaleux, qui obtint un certain succès. Gervaise était avocat à Paris et

jouissait d'une fortune assez considérable qu'il perdit dans une faillite. Il en mourut, dit-on, de chagrin.

GERVANNE (La). Rivière de France (V. DRÔME, t. XIV, p. 1121).

GERVASONI (Carlo), écrivain musical italien, né à Milan le 4 nov. 1762, mort le 4 juin 1819. Auteur de *Scuola della Musica* (Plaisance, 1800); *Carteggio musicale* (Parma, 1804) et *Nuova Teoria di Musica* (Parma, 1812), ce dernier ouvrage seul intéressant par ses biographies de musiciens italiens du XVIII^e siècle.

GERVEX (Henri), peintre français, né à Paris en 1852. Élève de Cabanel et de Brisset, Gervex a débuté au Salon en 1873, avec une *Baigneuse endormie*, qui fut remarquée et discutée. L'année suivante, il entra en plein dans le succès, avec son *Satyre jouant avec une Bacchante*. Il y avait avant tout dans cette toile un effet de nu sous l'apparence d'une donnée mythologique. L'Etat fit acquisition de ce tableau. Se préoccupant de plus en plus de modernité et de vie contemporaine, Gervex exposa successivement *l'Autopsie à l'Hôtel-Dieu* (S. de 1876); et *la Communion à l'église de la Trinité* (S. de 1877). Un sujet traité assez largement, mais avec une liberté d'expression qui avait fait hésiter le jury, *Rolla*, fut exclu du Salon de 1878. Le peintre exposa son tableau chez un marchand et cette exposition contribua à propager sa renommée. *Le Retour du Bal* (Salon de 1879) était aussi un sujet moderne, une scène mondaine. Gervex s'était inspiré la même année des *Châtiments*, en traduisant, d'après Victor Hugo, le *Souvenir de la nuit du 2 décembre*. Cet artiste a participé aux concours ouverts par la ville de Paris. Il est l'auteur, en collaboration avec Blanchon, du *Bassin de la Villette*, *Déchargeurs de charbons*; du *Bureau de bienfaisance*; du *Mariage civil*. Ce sont des peintures réelles et presque populaires, ayant trait à la vie officielle et municipale, autant qu'aux scènes bien particulières du quartier de la Villette. Une de ses œuvres les plus connues est *Une Séance du jury de peinture*, exposée en 1885 et placée au musée du Luxembourg. Gervex a pris part, dès le début, aux expositions du Champ de Mars (*le Pont Notre-Dame*; *Vénus et l'Amour*, 1892). Il a aussi envoyé au même endroit de nombreux portraits, se manifestant plus librement comme portraitiste, grâce au règlement qui permet d'exposer un plus grand nombre d'œuvres. Il a fondé un atelier de peinture, où il forme des élèves, conformément aux idées et aux tendances qu'il a maintes fois exprimées. Ant. VALABRÈGUE.

GERVILLE. Com. du dép. de la Manche, arr. de Coutances, cant. de La Haye-du-Puits; 203 hab.

GERVILLE. Com. du dép. de la Seine-Inférieure, arr. du Havre, cant. de Fécamp; 425 hab.

GERVILLE (Charles-Alexis-Adrien du HÉRISSEI DE), archéologue et naturaliste français, né à Gerville (Manche) le 19 sept. 1769, mort à Valognes le 26 juil. 1853. Il a publié de nombreux mémoires sur l'histoire et les monuments de la Normandie, et spécialement du dép. de la Manche.

BIBL.: *Notice sur la vie et les ouvrages de M. de Gerville*; Valognes, 1853, in-8.

GERVILLE-RÉACHE (Gaston-Marie-Sidoine-Théophile), avocat et homme politique français, né à la Pointe-à-Pitre (Guadeloupe) le 23 août 1834. En 1881, il fut élu comme radical par la première circonscription de la Guadeloupe. M. Gerville-Réache vint d'abord siéger à l'extrême gauche; mais, peu après, il passa au groupe de l'union des gauches, dont il devint vice-président. M. Gerville-Réache a pris une part active aux travaux parlementaires. En juin 1882, il présenta à la loi sur la réforme de la magistrature un contre-projet demandant l'élection des magistrats au suffrage universel. En mars 1883, il défendit énergiquement en qualité de rapporteur la loi sur la relégation, et fut chargé, au Congrès (en août 1884), du rapport limitant aux propositions du gouvernement la révision des lois constitutionnelles. Il fut réélu en 1885 à la Guadeloupe. Dans la

nouvelle Chambre, il fit presque constamment partie de la commission du budget, fut rapporteur du budget de la marine en 1886 et en 1889, du budget des affaires étrangères en 1888, de la loi sur les cadres des officiers de la marine. En mai 1888, il interpella le ministre des affaires étrangères sur les paroles prononcées à la tribune hongroise par M. Tisza. Il fut réélu en 1889 et 1893.

GERVINUS (Georg-Gottfried), historien et homme politique allemand, né à Darmstadt le 20 mai 1805, mort à Heidelberg le 18 mars 1871. Il reçut sa première instruction au gymnase de sa ville natale; mais, avant d'avoir achevé ses études, il fut placé comme commis dans une librairie à Bonn et ensuite dans une maison de commerce de Darmstadt. Cédant à son goût pour les lettres, il se rendit, en 1824, à l'université de Gießen, et, l'année suivante, à celle de Heidelberg, où Schlosser détermina sa vocation d'historien. Il enseigna pendant deux ans (1828-1829) dans une maison d'éducation à Francfort, et revint à Heidelberg, où sa thèse intitulée *Geschichte der Angelsachsen im Ueberblick* (Francfort, 1830), lui fit conférer le droit d'enseigner. Pour se préparer à ses travaux historiques, il fit un voyage en Italie (1835). Au retour, il publia le premier volume de ses *Historische Schriften* (Francfort, 1833), et fut nommé professeur extraordinaire à l'université de Heidelberg (1835). Le résultat de ses leçons fut sa grande histoire de la littérature allemande (*Geschichte der poetischen Nationalliteratur der Deutschen*; Leipzig, 1835-1842, 5 vol.; 4^e éd. refondue sous le titre de *Geschichte der deutschen Dichtung*). Cet ouvrage fit sensation; la littérature y était considérée, pour la première fois, dans ses rapports avec les institutions et les mœurs et comme un côté de la culture nationale; l'auteur en fit plus tard un abrégé (*Handbuch der Geschichte der poetischen Nationalliteratur der Deutschen*; Leipzig, 1842). En 1836, Gervinus fut appelé comme professeur ordinaire à Göttingue, mais dès l'année suivante il fut destitué pour avoir protesté, avec six de ses collègues, contre la modification de la constitution, projetée par le roi de Hanovre Ernest-Auguste; il reçut même l'ordre de quitter la ville dans les trois jours. Il se retira à Darmstadt, ensuite à Heidelberg, fit, en 1838, un nouveau voyage en Italie, et revint à Heidelberg, où il reprit ses cours, en 1844, avec le titre de professeur honoraire. Il entra de plus en plus dans la politique active, et écrivit plusieurs pamphlets en faveur du parti libéral: *Mission der Deutsch-katholiken* (Heidelberg, 1845); *Die protestantische Geistlichkeit und die Deutschkatholiken* (Heidelberg, 1846); *Die preussische Verfassung und das Patent vom 3. Februar* (Mannheim, 1847). Il souleva, l'un des premiers, la question de Slesvig-Holstein, par sa brochure: (*Heidelberger Adresse an die Schleswig-Holsteiner*; Hambourg, 1846). En 1847, il fonda, avec Häusser, Mauthy et Mittermaier, la *Deutsche Zeitung*, dont le programme était une assemblée fédérale pour toute l'Allemagne et un gouvernement constitutionnel pour chaque Etat en particulier. L'historien put croire un instant que son vœu allait se réaliser, mais la déception ne se fit pas attendre. Il fut élu membre du parlement de Francfort, en 1848, par un district de la Saxe prussienne; il y parla peu, et, dès le mois d'août, il cessa d'assister aux séances. Découragé par l'échec de la révolution, et prévoyant la réaction qui s'ensuivrait, il reprit ses travaux. De cette époque date le livre sur Shakespeare (Leipzig, 1849-1850, 4 vol.), où il cherche à montrer la vie et l'œuvre du poète anglais dans leur rapport intime et dans leur développement normal. En 1854, il publia *l'Introduction à l'histoire du XIX^e siècle*, un mince volume qui n'était que le programme du grand ouvrage qui suivit: *Geschichte des neunzehnten Jahrhunderts seit den Wiener Verträgen* (Leipzig, 1856-1866, 8 vol.). *L'Introduction* lui attira un procès de haute trahison; il fut condamné en première instance à quatre mois de forteresse; l'arrêt fut cassé, mais Gervinus perdit sa chaire de professeur. Il ne s'occupa plus dès lors

que de son *Histoire du XIX^e siècle*, qu'il mena jusqu'à la révolution de juillet. C'est un ouvrage politique autant qu'historique, fait à un point de vue subjectif, comme disent les Allemands, et où souvent les documents font défaut ou ne sont pas suivis d'assez près. L'auteur y reste fidèle à ses principes fédéralistes et hostile aux tentatives d'hégémonie prussienne. Il faut citer encore les ouvrages suivants qui datent des dernières années de Gervinus : *Grundzüge der Historik* (Leipzig, 1837), où il traite de la manière d'écrire l'histoire ; *Ueber den Goethe'schen Briefwechsel* (Leipzig, 1836), où il s'occupe spécialement des rapports entre Goethe et Schiller ; *Gudrun* (Leipzig, 1836), un fragment ; *Kleine historische Schriften* (Karlsruhe, 1838) ; *Nekrolog Friedrich Christoph Schloßers* (Leipzig, 1861), et *Hændel und Shakespeare* (Leipzig, 1868). — Les œuvres posthumes de Gervinus contiennent : *Denkschrift zum Frieden an das preussische Kœnigshaus, et Selbstkritik* (1872). Enfin sa veuve publia encore de lui, en 1873, *Hændels Oratorientexte*.

A. B.

BIBL. : GOSCHE, *Gervinus* ; Leipzig, 1871. — ZELLER, *Gottfried Gervinus* ; Leipzig, 1871. — LEHMANN, *Georg Gottfried Gervinus* ; Hambourg, 1871.

GÉRY. Com. du dép. de la Meuse, arr. de Bar-le-Duc, cant. de Vavincourt ; 206 hab.

GERYON (Myth. gr.). Monstre fabuleux à trois têtes, fils de Chrysaor et de Callirhoë ; roi d'Hespérie ou de l'île d'Erythie, il y possédait un troupeau de bœufs rouges gardés par le berger Eurytion et le chien bicéphale Orthros. L'enlèvement de ces bœufs fut un des douze travaux d'*Héraclès* (V. ce nom).

GÉRYVILLE. Com. mixte d'Algérie, dép. d'Oran, subdivision de Mascara ; 30,307 hab. dont 1,114 agglomérés ; 174 Français, 690 étrangers, presque tous Espagnols. Située à 1,307 m. d'alt. au S. des Hauts-Plateaux dans les monts du Ksel qui les séparent du Sahara, aux sources de l'oued El-Biodh, tributaire du chott Ech-Chergui, Géryville est un séjour salubre, au nœud de plusieurs routes. Elle a reçu le nom du colonel Géry, qui explora la région en 1845. Non loin, à Aouinet-bou-Bekr, est le monument commémoratif du massacre de la colonne du colonel Beauprêtre (1864).

GERZAT. Com. du dép. du Puy-de-Dôme, arr. et cant. (E.) de Clermont ; 2,283 hab. La seigneurie de Gerzat a été à toutes les époques divisée entre plusieurs seigneurs. En 1292, Guillaume de Mercœur accorda à ses habitants une charte de coutumes qui reproduit en partie l'Alfonsine de Riom (1270). Gerzat fut pris par les ligueurs en 1590 et on y conclut la trêve de 1592. Eglise romane ; bas-relief encastré dans le mur d'une maison. L. F.

GÈS (Métrol.). Mesure de longueur indienne ; vaut 0m9144.

GÉSATES (Les). Population militaire qu'on ne peut pas localiser. Quoique Strabon nous les représente comme un peuple particulier, il est plus probable que c'étaient des Gaulois transalpins armés du *gaesum*, lance gauloise. Originaires des bords du Rhône, ils servaient comme mercenaires. Vers la fin du III^e siècle avant notre ère, une armée de Gésates vint au secours à leurs frères de la Gaule Cisalpine, en guerre avec les Romains.

BIBL. : POLYPE, II, 22-23, 33-34. — PLUTARQUE, *Vie de Marcellus*, III. — DUCIS, *les Gésates, Hercule et Annibal*, dans *Rev. savoisienne*, 1869, pp. 25 et suiv.

GESELSCHAP (Eduard), peintre hollandais, né à Amsterdam le 22 mars 1814, mort à Dusseldorf le 5 janv. 1878. Elève de l'Académie de Dusseldorf, il commença par la peinture d'histoire, mais trouva sa voie dans la peinture de genre. Il excelle dans les effets d'éclairage de lampe ou de chandelle. Il a peint un grand nombre de scènes de famille ; ses œuvres ont été souvent reproduites par la gravure ; les plus connus sont : *Découverte du corps de Gustave-Adolphe* (1848) ; *Campement de soldats de Wallenstein dans une église* (1849) ; *Soir de la Saint-Nicolas* (1852) ; *Soir de la Saint-Martin* ; *Matinée de Noël* ; *la Bible imagée de la grand-mère* ; *Service du*

soir ; *Soirée musicale*, etc. — Son homonyme, *Friedrich* (né à Wesel en 1835), s'est distingué dans la peinture murale, notamment au palais de Goslar.

GESENIUS (Friedrich-Heinrich-Wilhelm), savant orientaliste allemand, né à Nordhausen le 3 févr. 1785, mort à Halle le 23 oct. 1842. Il fut d'abord privat-docent à Gœttingue (1806), puis professeur de théologie à Halle, (1810) où il fut, en même temps que Wegscheider, dénoncé comme rationaliste, mais où il n'en continua pas moins son enseignement jusqu'à sa mort. Il fut un hébraïsant de premier ordre et un exégète sagace. On se sert encore aujourd'hui de sa grammaire hébraïque (1881, 23^e éd.) et de son dictionnaire (*Hebraeisches und chaldaeisches Handwörterbuch* ; 1878, 8^e éd.). A mentionner aussi son *Thesaurus philologicus criticus linguae Hebro-Chaldaeicae*, achevé après sa mort par Rædiger (1829-58, 3 vol.), et *Scripturae linguaeque Phœniciae monumenta* (Leipzig, 1837, 3 part.). C. P.

BIBL. : Ed. REUSS, *Wilhelm Gesenius*, dans HERZOG, *Real Encyclopædie für prot. Theologie und Kirche*, 5^e vol.

GÉSIER (V. ESTOMAC, t. XVI, p. 421).

GÉSINCOURT (*Gesinicurtis*). Com. du dép. de la Haute-Saône, arr. de Vesoul, cant. de Combeaufontaine ; 229 hab. Traces de voie romaine au S. du village. Maison du XV^e siècle qualifiée de *Chambre de franchise*. Chapelle du XVIII^e siècle. La seigneurie a successivement appartenu aux de Mathay, de Verton, de Saint-Martin, Clerc de Neurey et Guy de Lambrey.

GESNER (V. GESSNER).

GESNES. Com. du dép. de la Mayenne, arr. de Laval, cant. de Montsûrs ; 360 hab.

GESNES. Com. du dép. de la Meuse, arr. de Montmédy, cant. de Montfaucou ; 220 hab.

GESNES-LE-GANDELIN. Com. du dép. de la Sarthe, arr. de Mamers, cant. de Saint-Paterne ; 1,077 hab. Fabrique de toile. Eglise des XIII^e et XV^e siècles. Vestiges d'un ancien camp. Château de Vaux.

GESPUNSART. Com. du dép. des Ardennes, arr. de Mézières, cant. de Charleville ; 1,822 hab. Ce bourg, l'un des plus importants de la région ardennaise, est situé dans une vaste clairière formée par la réunion de quatre vallons, sur la rive droite de la Goutelle. Mentionné dès le IX^e siècle dans une charte de Foulques, archevêque de Reims, Gespunsart dut vraisemblablement son origine aux défrichements opérés dans cette partie de la forêt d'Ardenne. En 1573, le bourg fut réuni à la principauté de Château-Regnault, puis avec elle à la couronne en 1629. Il fut souvent brûlé pendant les guerres en 1521, 1537, 1554, 1705. L'église, reconstruite de 1788 à 1790, et richement décorée à l'intérieur, possède un beau clocher composé de trois étages couronnés par trois dômes superposés ; son élévation est de 50 m. A. TAUSERAT-RADEL.

BIBL. : PECHENARD, *Hist. de Gespunsart* ; Charleville, 1878, in-8. — DOM ALBERT NOËL, *Notice historique sur le canton de Charleville* ; Reims, 1890, gr. in-8.

GESSE. Rivière de France (V. GARONNE [Haute-], t. XVIII, p. 554).

GESSE. I. BOTANIQUE. — (*Lathyrus* Tourn.). Genre de Légumineuses-Papilionacées, du groupe des Viciées, composé de plantes annuelles, bisannuelles ou vivaces, dont les tiges herbacées, ailées ou anguleuses, le plus souvent grimpantes, portent des feuilles papilionnées et stipulées, quelquefois réduites au rachis qui est ordinairement cylindrique et terminé en vrille rameuse. Les fleurs, de couleur rouge, bleuâtre, blanchâtre ou jaune, sont disposées en grappes purpurifères ou pauciflores, plus rarement solitaires à l'extrémité de pédoncules azillaires. Le style est large, aplati d'avant en arrière, et les gousses renferment des graines globuleuses, à hile oblong ou linéaire. — Les *Lathyrus* sent propres aux régions tempérées de l'hémisphère boréal. On en connaît près de cent espèces, parmi lesquelles plusieurs sont cultivées en grand comme plantes fourragères. Tels sont notamment le *L. sativus* L. ou Gesse commune, G. blanche,

G. domestique, Pois de brebis, Lentille d'Espagne, Jarosse; le *L. cicera* L. ou Gesse chiche, Gessette, Jarousse, Pois cornu et le *L. pratensis* L. ou Gesse des prés. D'autres, comme le *L. odoratus* L. ou Pois de senteur, Pois à fleurs et le *L. latifolius* L. ou Pois vivace, P. de la Chine, Grande Gesse, sont très fréquemment cultivées dans les jardins comme ornementales. Enfin, sous le nom de *Glands de terre*, on mange, cuits dans l'eau ou sous la cendre, les renflements tubériformes charnus et feculents qui naissent de la souche rameuse du *L. tuberosus* L., qu'on appelle vulgairement Anette et Bzet. — Les graines du *L. aphaca* L. ou Pois de serpent, petite espèce à fleurs jaunes commune dans les moissons, sont réputées vénéneuses.

Ed. LEF.

II. HORTICULTURE. — La Gesse odorante ou Pois de senteur, *Lathyrus odoratus* L., est l'espèce du genre la plus répandue dans les jardins. On la sème au printemps sur couche ou tout simplement en place. On peut aussi la semer à l'automne, pour en obtenir une floraison plus abondante l'année suivante. On cultive d'autres espèces : *G. hétérophylle* et *G. à larges feuilles*. Elles sont vivaces et se sement aussi en place au printemps ou à l'automne.

III. AGRICULTURE. — Deux espèces principales de Gesses sont l'objet de cultures quelque peu importantes; elles constituent l'une et l'autre d'excellents fourrages. Ce sont la Gesse cultivée (*Lathyrus sativus*) et la Gesse des bois (*L. sylvestris*). La première est encore appelée lentille d'Espagne ou pois carré, à cause de la forme anguleuse de ses graines. Il en existe deux variétés, une grise et l'autre blanche, qui ne diffèrent l'une de l'autre que par la couleur de la fleur et de la graine. La Gesse vient sur les sols les plus maigres; elle préfère néanmoins les terres calcaires ou sablonneuses de moyenne fertilité; elle redoute les terres fortes et humides; elle résiste très bien aux sécheresses de l'été. On la sème de préférence en automne, elle fournit alors au printemps suivant un fourrage vigoureux et abondant. On peut aussi la semer en avril. On répand de 180 à 200 litres de graines par hectare. Lorsque la plante commence à monter, on donne une façon au sol afin de le rendre perméable et de détruire les mauvaises herbes. On fauche la Gesse lorsque les gousses des premières fleurs sont déjà formées et apparentes: plus tôt, elle est aqueuse et peu nourrissante; plus tard, elle devient dure et les graines tombent. Ce fourrage vert convient très bien aux brebis et aux agneaux. La *Gesse des bois* n'appartient à l'agriculture française que depuis quelques années seulement. D'abord cultivée en Suisse par M. Wagner, ce n'est qu'après quinze années de culture, de transplantations et de semis successifs qu'il est parvenu à la rendre tout à fait comestible. Cette plante vient sur tous les terrains, surtout ceux qui sont secs, pierreux et maigres; elle ne craint pas les gelées et pousse au printemps avant tous les fourrages. Fauchée en vert lorsque les tiges ont de 50 centim. à 1 m., elle fournit un fourrage tendre et succulent dont les vaches laitières sont particulièrement avides. D'après M. Wagner, le rendement dans un terrain convenable est de 10,000 à 12,000 kilogram. par hectare. On peut faire trois ou quatre coupes par an quand les tiges ont 50 centim. de hauteur. Cette plante peut durer, paraît-il, de longues années successives sur le même sol. Le semis se fait à fin mars ou commencement d'avril, en lignes au moyen d'un semoir. On sarcle ensuite pour enlever les mauvaises herbes.

A. LARBALETRIER.

GESSEN ou GOSHEN. Région de l'Égypte que, selon la *Genèse*, le roi assigna comme séjour à la famille de Jacob, quand celle-ci vint se fixer en Égypte sur l'appel de Joseph. L'écrivain se propose évidemment de désigner une contrée sise à la limite orientale de l'Égypte, mais les modernes n'ont pas réussi dans leurs essais pour en définir exactement la position.

GESSENAY. District et vallée de Suisse, cant. de Berne. C'est une contrée alpine qu'arrose la Sarine; elle forme l'extrémité S.-O. de Berne, à la frontière des cant. de Fri-

bourg et de Vaud. Le village de Gessenay, chef-lieu du district, compte 3,732 hab. C'est une localité originale par l'architecture de ses grandes maisons en bois, entourées de longues galeries superposées.

GISSI (Francesco), peintre italien, né à Bologne en 1588, mort en 1649. Gessi nous est donné comme un artiste qui n'était jamais satisfait de son œuvre et qui, la corrigeant sans cesse, a détruit plusieurs des tableaux qu'il voulait améliorer. Cette affirmation de Malvasia reste un peu surprenante, car Gessi, élève très distingué de Guido Reni, ne paraît pas avoir beaucoup souffert des ennuis de la timidité et des tourments de l'incertitude. Il étonna Bologne par la liberté de ses allures et l'abondance de sa production. Il travailla avec succès pour les couvents et pour les églises. Il a voyagé. A Rome, il peignit une *Mort de saint Joseph* pour San Giovanni Evangelista, et plusieurs figures à fresque pour l'église des Santi Quattro Coronati. A Naples, il fut moins heureux, car, ayant eu la prétention de décorer la chapelle de saint Janvier, il fut traité par la coterie des artistes jaloux comme l'avait été son maître Guido Reni, et, comme lui, il dut quitter le pays sans mettre la main à l'œuvre ambitieuse. On retrouve, en assez grand nombre, ses tableaux religieux à la pinacothèque et dans les églises de Bologne. Quoique Gessi procède évidemment de Guido Reni, il ne l'a pas servilement imité et il a, çà et là, un accent individuel. Il a peint, avec des tableaux religieux, certaines mythologies qui ne sont pas sans flamme. Au musée de Turin, on voit une peinture, *Apollon et Daphné*, d'une exécution particulière et d'une coloration qui annonce le XVIII^e siècle. Francesco Gessi est certainement un Bolognais, mais il n'est pas ennuyeux. P. M.

BIBL.: MALVASIA, *Felsina pittrice*; Bologne, 1678. — GUALANDI, *Tre Giorni in Bologna*, 1865.

GISSI (Romolo), explorateur italien, né à Ravenne le 30 avr. 1829, mort à Suez le 1^{er} mai 1881. Il servit dans l'armée autrichienne, dans les rangs des insurgés vénitiens, sous Schamyl contre les Russes, dans l'armée égyptienne où Gordon lui fit explorer le Bahr-el-Djebel (1876). Il essaya avec Matteucci de pénétrer par Fadassi chez les Gallas (1877), comprima le soulèvement du Darfour méridional, fut gouverneur de la prov. de Bahr-el-Gazal.

GISSLER. Personnage légendaire de l'histoire des origines de la Confédération suisse: ce nom a été donné au bailli autrichien qui représentait le pouvoir impérial auprès de Waldstätten à l'époque de leur émancipation; c'est lui qui ordonna à Guillaume Tell de tirer la pomme sur la tête de son fils et qui bientôt après fut tué par l'héroïque archer dans le chemin creux de Küssnacht. — Les historiens de notre époque affirment que toute cette histoire est du domaine de la légende. Rilliet, dans ses *Origines de la Confédération suisse*, nous apprend que le nom de Gessler a été aux XIV^e et XV^e siècles celui d'une famille qui a fourni à l'Autriche d'actifs serviteurs, mais aucun Gessler n'a joué le rôle que lui attribue la légende. E. K.

GISSNER ou GESNER. Famille zuricoise célèbre dont les membres les plus connus sont: *Conrad* (V. ci-dessous). — *Jean-Jacques*, professeur et numismate, né à Zurich en 1707, mort en déc. 1787. Il fut professeur d'hébreu et de théologie, mais c'est surtout comme numismate, qu'il a laissé un nom. Il fit graver toutes les médailles grecques et romaines alors connues; cette collection se compose de 337 planches de soixante médailles environ chacune. — *Jean*, son frère (1709-90), physicien et botaniste. Il étudia la médecine à Leyde avec Boerhave et les mathématiques à Bâle avec Bernouilli. Il devint professeur à Zurich et y fonda en 1757 la Société de physique. On lui doit plusieurs ouvrages estimés, *Tabulæ phytographiæ*, etc. — *Salomon* (V. ci-dessous). E. KUHNÉ.

GISSNER (Conrad de), célèbre naturaliste et médecin suisse, né à Zurich le 26 mars 1516, mort à Zurich le 13 déc. 1563. Les chanoines de Zurich s'occupèrent activement de son éducation; il étudia successivement dans sa ville natale, à Strasbourg, à Bourges et à Paris, se livrant suc-

cessivement à la médecine et aux sciences naturelles, à la philologie, aux langues anciennes et à l'hébreu, etc.; en 1536, il revint à Strasbourg et peu après fut nommé régent au collège de Zurich; il alla de nouveau étudier la médecine à Bâle, puis enseigna les lettres grecques à l'académie de Lausanne, reprit encore une fois l'étude de la médecine à Montpellier, enfin, fut reçu docteur à Bâle (1541) et alla exercer la médecine dans sa ville natale et y occuper une chaire de philosophie; en 1555, les magistrats de Zurich le nommèrent professeur public d'histoire naturelle et il conserva cet emploi jusqu'à sa mort. — L'empereur Ferdinand I^{er} l'appela à sa cour et l'anoblit. Les mérites de Conrad Gessner sont immenses; l'Europe sortait à peine du moyen âge et la scolastique agonisait; Gessner imprima une impulsion nouvelle à toutes les sciences dont la marche avait été entravée jusqu'alors; il réforma toute la connaissance de son époque, historaire naturelle, linguistique, philologie, voire même philosophie; ce grand réformateur n'a pas toujours été apprécié selon son vrai mérite. Quoi qu'il en soit, c'est en histoire naturelle qu'il a rendu le plus de services; son *Histoire des animaux*, dont il commença la publication en 1551, qu'il continua jusqu'à sa mort, pour laquelle il exécuta lui-même la plupart des planches, peut être considérée, selon l'expression de Cuvier, comme la première base de toute la zoologie moderne. Gessner le premier a eu la conception nette du genre en zoologie et en botanique et a le premier indiqué ce que devait être la famille quoiqu'il n'ait pas prononcé ce mot; le premier il a eu l'idée de classer les végétaux d'après les organes de la fructification, idée féconde qui plus tard transforma la botanique. L'énumération des ouvrages de Gessner occuperait deux colonnes de cet ouvrage; nous y renonçons et renvoyons à Nicéron (*Mémoires pour servir à l'histoire*, 1733, t. XVII, p. 343), à Schmiedel (*Opera bot.* de Gessner, 1751-70), à Cap (*Journ. pharm. et ch.*, 1864), et à Hahn (*Dict. encycl. sc. méd.*, art. *Gessner*).

D^r L. HN.

GESSNER (Johann-Mathias), célèbre humaniste allemand, né à Roth (princip. d'Ansbach) le 9 avr. 1691, mort le 3 août 1761. Célèbre dès sa première publication sur Lucien (*Philopatris*), il fut successivement bibliothécaire à Weimar, recteur du gymnase d'Ansbach, de l'école Thomas à Leipzig, professeur de poésie et d'éloquence à la nouvelle université de Göttingue (1734), dont il créa la bibliothèque et le séminaire philologique. On consulte encore ses éditions des agronomes (*Scriptores rei rusticae*, Leipzig, 1735), de Quintilien (Göttingue, 1738), de Pline le Jeune (Leipzig, 1739), de Claudien (1759). Outre de nombreux ouvrages pédagogiques, il a publié *Novus linguae et eruditionis romanae Thesaurus* (Leipzig, 1749, 2 vol.). On a réuni ses *Opuscula minora* (Breslau, 1743-45, 8 vol.).

BIBL.: ERNESTI, *Narratio de Gesnero*; Leipzig, 1762.

GESSNER (Salomon), poète idyllique, peintre de paysages et graveur suisse, né à Zurich le 1^{er} avr. 1730, mort le 2 mars 1788. Il était fils d'un libraire; c'était un enfant timide et qui paraissait peu intelligent; un pasteur de village, à qui on le confia, sut le comprendre et l'instruisit. Rentré à la maison paternelle, il rechercha la société des artistes et des gens de lettres. Son père l'éloigna, le mit en apprentissage chez un libraire de Berlin, mais le jeune Gessner quitta bientôt son maître, et essaya de vivre de son burin. Ramler, à qui il montra ses essais littéraires, l'encouragea. Ce fut aussi Ramler qui l'engagea, dit-on, à écrire en prose poétique, lui trouvant trop peu de talent pour la versification. Gessner revint à Zurich, après avoir passé par Hambourg, où il se lia avec Hagedorn. Son premier poème, *la Nuit* (1753), fut peu remarqué; mais déjà Bodmer appréciait son talent et lui avait ouvert la revue intitulée *Criton*, qu'il rédigeait avec Breitinger. Le poème de *Daphnis* (1754) eut un meilleur succès; Gessner en avait trouvé le sujet dans le roman de Longus traduit par Amyot. Deux ans après, il publia ses premières *Idylles*,

puis, en 1758, *la Mort d'Abel*, enfin, en 1772, un second recueil d'*Idylles*; ce recueil contenait aussi sa *Lettre sur la peinture de paysage*. Ses tableaux et ses gravures augmentaient sa réputation; on y voyait le cadre naturel de ses idylles et de ses poèmes. Il était considéré dans sa ville, membre du conseil, et spécialement chargé de l'administration forestière. Il avait même fini par reprendre la librairie de son père; il est vrai qu'il en laissait la direction à ses associés. Gessner jouit bientôt d'une célébrité européenne, et on le considéra longtemps comme le maître de la pastorale. Ses contemporains ne voyaient pas ce que le genre a d'artificiel en lui-même. Seuls, quelques grands esprits protestaient; Herder trouvait la poésie de Gessner « trop sucrée »; ses personnages lui semblaient « des masques plutôt que des visages ». Mais Gessner n'en était pas moins lui dans les salons de Paris et de Versailles; Huber le traduisait (Paris, 1786-1793, 3 vol.); Florian l'imitait; Legouvé mettait *la Mort d'Abel* au théâtre (1792). Les œuvres complètes de Gessner ont paru d'abord en 1777-1778, en deux volumes, et ont été souvent réimprimées; la dernière édition est de 1841. Son œuvre de graveur forme 336 pl. en 2 vol. in-fol. (Zurich, 1752-1788). A. BOSSERT.

BIBL.: HOTTINGER, *Salomon Gessner*; Zurich, 1796. — MERIKOFER, *Die schweizerische Litteratur des achtzehnten Jahrhunderts*; Leipzig, 1861.

GESSNERIA (*Gessneria* L.) (Bot.). Genre de plantes qui a donné son nom à la famille des *Gessneriacées* (V. ce mot). Ce sont des herbes à rhizome tubéreux, à tige dressée ou très courte, couverte, ainsi que les feuilles, de poils mous, serrés et soyeux. Les *Gessneria* habitent les régions tropicales de l'Amérique. On en connaît une cinquantaine d'espèces, dont plusieurs sont cultivées dans les serres chaudes de l'Europe comme ornementales. Tel est notamment le *G. umbellata* Decne., du Brésil, à grandes fleurs amarantées et tachetées. Ed. LEF.

GESSNÉRIACÉES (*Gessneriaceae* Lindl.) (Bot.). Famille de Végétaux Dicotylédones, composée de plantes herbacées ou frutescentes à feuilles opposées, simples et sans stipules, à fleurs hermaphrodites, solitaires ou groupées en grappes simples ou en grappes de cymes bipares. Ces fleurs ont un calice régulier ou plus ou moins bilabié, une corolle gamopétale, presque toujours nettement bilabiée et cinq étamines alternes, concretes avec les pétales. L'ovaire, supère ou infère, est uniloculaire avec des placentas pariétaux, chargés d'ovules anatropes. Le fruit, capsulaire ou charnu, renferme des graines à embryon droit pourvu d'un albumen charnu plus ou moins développé, quelquefois nul. — Les Gessnériacées sont voisines des Scrofulariacées, dont elles diffèrent surtout par la placentation pariétale. Les auteurs les plus récents sont d'accord pour y rattacher les Orobanchées. Les 70 genres environ qu'elles renferment sont répartis par M. H. Baillon (*Histoire des Pl.*, X, p. 79) dans les six séries suivantes: 1° GESSNÉRIÈRES (*Gessneria* L.), *Achimenes* P. Br., *Gloxinia* Lhér., etc.); 2° COLUMELLIÈRES (*Columellia* R. et Pav.); 3° CYRTANDRÉES (*Eschynanthus* Jack., *Alloplectus* Mart., *Columnea* Plum., *Rottlera* Vah., *Ramondia* Rich., *Besleria* Plum., *Cyrtandra* Forst., etc.); 4° MARTYNIÈRES (*Martynia* L.); 5° CLANDESTINÉES (*Clandestina* Tourn.); 6° OROBANCHÉES (*Orobanche* Tourn., *Lathraea* L., *Phelipæa* Tourn., *Aginetia* L., *Epiphagus* Nutt., etc.).

GESSUR. Nom d'une région située à l'E. de la partie supérieure du Jourdain, aux limites de la Palestine, et faisant partie de la Syrie. Absalon, fugitif, trouve un asile auprès du roi de Gessur, à la famille duquel sa mère appartenait. Ce nom désigne encore un district sis au S.-O. de la Palestine, aux limites de la Philistie.

GESTAS. Com. du dép. des Basses-Pyrénées, arr. de Mauléon, cant. de Saint-Palais; 194 hab.

GESTATION. I. ZOOTECHNIE ET ZOOLOGIE. — La gestation, ou vie intra-utérine, est la période qui s'écoule, chez les femelles mammifères, entre l'époque où l'ovule fécondé se fixe à la muqueuse utérine et celle où le fœtus, suffi-

samment développé, est expulsé au dehors par l'acte de la parturition ou accouchement (V. ces mots).

Chez les femelles domestiques, l'état de gestation demande un certain nombre de soins qui, au point de vue de l'élevage, ont une importance capitale ; ils permettent de se mettre en garde contre l'avortement (V. ce mot) qui entraîne toujours à des pertes considérables. Aussi importe-t-il de connaître les signes qui indiquent qu'une femelle est en état de gestation. Il y a tout d'abord la cessation des désirs de l'accouplement, signe incertain, il est vrai, car il n'est pas rare de voir les vaches, par exemple, qui, suivant une expression consacrée, « demandent le taureau sur le veau » ; puis, à une période plus avancée, l'orifice utérin s'agrandit ; la matrice augmentant de volume franchit les limites du bassin, refoule les organes abdominaux, presse sur le diaphragme et gêne quelque peu les mouvements respiratoires, qui deviennent saccadés. Le fœtus se développant de plus en plus et se portant en avant, le train antérieur s'accroît, le volume de l'abdomen augmente en même temps que le flanc devient proéminent. Enfin, les mamelles se gonflent et sécrètent un peu de lait. Ces divers phénomènes ne se produisant que graduellement, la femelle s'y accoutume peu à peu et les organes s'accommodent insensiblement à la situation nouvelle ; tous se prêtent sans souffrance à cette expansion qui semblerait devoir notablement gêner leurs fonctions si l'ensemble des changements s'opérait tout d'un coup. Quoi qu'il en soit, dans les premiers jours, même les premières semaines, les signes de l'état de gestation, surtout chez le gros bétail, sont très incertains ; ce n'est que dans la seconde période que l'accroissement du volume du ventre, le palper abdominal, laissant percevoir les mouvements du fœtus ou les battements de son cœur, ainsi que la production du lait dans les mamelles, fournissent des certitudes.

Les premiers soins à prendre pour une femelle « pleine » ou en état de gestation consistent à lui éviter les violences de toutes sortes, les efforts excessifs, les frayeurs, etc. L'alimentation sera l'objet d'une attention spéciale ; c'est ainsi qu'on donnera des aliments nutritifs sous un faible volume, afin de ne pas surcharger l'estomac. On supprimera les aliments fermentés qui souvent nuisent au fœtus ; de même on évitera les nourritures pouvant entraîner à la constipation. En un mot, on donnera des aliments riches, très digestibles et occupant un volume réduit. L'exercice et un travail modéré seront plutôt favorables. On veillera aussi à la qualité des boissons, en évitant d'abreuver avec des eaux stagnantes ou corrompues qu'on a souvent accusées de produire les avortements.

La durée de la gestation varie beaucoup, non seulement avec les genres et les espèces d'animaux, mais encore avec les individus dans chaque espèce. Toutefois, chez les femelles domestiques, les variations se maintiennent entre certaines limites indiquées dans le tableau ci-dessous :

ANIMAUX	DURÉE		
	minima	moyenne	maxima
	Jours	Jours	Jours
Jument	330	340	419
Anesse	300	360	400
Vache	240	285	321
Brebis	145	150	162
Chevre	115	150	162
Truie	100	120	133
Chienne	55	60	63
Chatte	48	50	56
Lapine	29	30	31

En ce qui concerne les juments, Tessier a fait des observations assez nombreuses sur la durée de la gestation. Sur 278 juments, 23 ont mis bas entre le 322^e et le 330^e jour après la fécondation ; 227 entre le 330^e et le 359^e ; 28 entre le 361^e et le 449^e. Les variations extrêmes ont donc

présenté, comme on le voit, un écart de 97 jours. D'après cela, chez les juments, on ne peut assigner à la gestation un terme fixe comme on y est généralement disposé. L'opinion courante est que la jument porte onze mois, mais les observations qui précèdent montrent que ce terme est généralement dépassé. Quant aux causes déterminantes de ces variations, elles nous échappent encore complètement. Chez la vache, les observations sont plus nombreuses. Tessier a établi une statistique portant sur 577 cas. Dans 21 cas seulement, la parturition a eu lieu du 240^e au 270^e jour ; dans 544, elle s'est effectuée au 270^e au 299^e jour ; dans 10 du 300^e au 321^e. Lord Spencer a recueilli, sur la durée de la gestation des vaches durham, 764 observations qui peuvent être ainsi résumées : 314 vaches ont vêlé avant le 284^e jour ; 66 le 284^e ; 74 le 285^e jour ; et 310 après ce terme. Il a noté, en outre, que, dans l'état normal, le nombre des veaux mâles est plus considérable chez les vaches dont la gestation a dépassé le 286^e jour. En résumé, on peut dire que le terme moyen de la gestation chez les vaches peut être fixé plus près du 285^e jour que du 270^e. Chez les brebis, les variations sont beaucoup moins considérables ; elles se maintiennent entre 146 et 157 jours. Chez la truie, les écarts ne dépassent guère une semaine. En moyenne, on admet, chez cet animal, 3 mois 3 semaines et 3 jours.

En ce qui concerne les animaux sauvages, la durée de la gestation présente des variations bien plus considérables lorsqu'on considère les diverses espèces. D'une manière générale, la durée est plus longue dans les grandes espèces que dans les petites. Les observations sont d'ailleurs assez peu nombreuses et se bornent à celles qui ont été faites dans quelques muséums et ménageries. Voici celles que nous avons pu recueillir exprimées en jours : souris, 24 à 26 jours ; taupe, 30 à 31 jours ; chauve-souris, 34 à 38 jours ; belette, 34 à 35 jours ; rat, 29 à 31 jours ; écureuil, 30 à 32 jours ; lièvre, 30 jours ; putois, 60 à 62 jours ; marte, 89 à 92 jours ; renard, de 60 jours à 9 semaines ; loutre, 62 à 64 jours ; lynx d'Europe, 10 semaines ; hérisson, 7 semaines ; biche, 40 à 41 semaines ; gazelle, 5 à 6 mois ; chamois, 20 semaines ; lionne, 108 à 110 jours ; jaguar, 3 mois et demi (environ) ; panthère, 9 semaines ; louve, 13 à 14 semaines ; chamelle, de 10 mois 10 jours à 11 mois et 20 jours ; lama, 10 à 11 mois ; élan, 36 à 40 semaines ; renne, 30 semaines, girafe, 431 à 444 jours ; bison d'Europe, 9 mois ; tapir, 4 mois ; phoque, 8 mois ; morse, 9 mois ; éléphant, 22 à 23 mois ; rhinocéros, 17 à 18 mois. Le kangourou femelle porte 39 jours, mais, lorsque le petit vient au monde, c'est une masse molle, transparente, vermiforme ; très incomplètement formé, il subit une sorte de seconde gestation dans la poche ventrale de la mère, où il achève son développement. Chez l'ourse, la gestation dure 4 mois et non pas 30 jours, comme l'a énoncé Solin ; le jeune oursin à sa naissance est également très chétif et d'un développement incomplet ; il demande beaucoup de soins de la part de la mère.

Le nombre des petits mis au monde à chaque portée est également très variable avec les espèces ; là, encore, on peut admettre d'une manière très générale, et sauf toutefois quelques exceptions, que le nombre des petits est inversement proportionnel à la taille de l'animal. A. LARBALÉTRIER.

II. MÉDECINE (V. GROSSESSE).

III. DROIT (V. GROSSESSE).

GESTE. I. BEAUX-ARTS. — Attitude d'une figure peinte ou sculptée, et, plus spécialement, mouvement spontané ou réfléchi du bras et de la main révélant l'idée qui anime une figure (V. ATTITUDE). L'observation incessante de la nature permet seule à l'artiste de rendre un geste avec vérité, et son goût esthétique lui fait choisir, entre plusieurs gestes propres à rendre la même expression, celui qui donnera la ligne la plus heureuse pour l'ensemble du tableau ou de la statue. Les mains sont les organes les plus expressifs du geste, et leur étude a toujours été d'une très grande importance pour les maîtres. Ad. T.

II. LITTÉRATURE (V. CHANSON DE GESTE).

GESTÉ. Com. du dép. de Maine-et-Loire, arr. de Cholet, cant. de Beaupréau, à la source de la Sanguaise; 2,505 hab. Fabrique de toiles de Cholet. Ancien château féodal du Plessis. Château moderne de la Brulaire.

GESTEL. Com. du dép. du Morbihan, arr. de Lorient, cant. de Pont-Scorff; 466 hab.

GESTIÈS. Com. du dép. de l'Ariège, arr. de Foix, cant. de Vic-Dessos; 425 hab.

GESTION. D'une façon générale, le mot *gestion* est synonyme d'*administration*; mais en matière financière il comporte une acception plus spéciale, définie ainsi par l'art. 3 du décr. du 31 mai 1862: « La gestion embrasse l'ensemble des actes d'un comptable, soit pendant l'année, soit pendant la durée de ses fonctions; elle comprend, en même temps que les opérations qui se règlent par exercice, celles qui s'effectuent pour des services de trésorerie ou pour des services spéciaux. » La gestion revêt ainsi un double caractère: gestion annuelle, gestion personnelle. La gestion personnelle peut comprendre plusieurs gestions annuelles quand le comptable reste en fonctions un certain nombre d'années; de même, la gestion annuelle peut comprendre plusieurs gestions personnelles si les comptables ne sont restés en fonctions qu'une partie de l'année. La gestion diffère de l'exercice en ce qu'elle commence et finit à date fixe; le premier article est le solde en caisse et en portefeuille de la gestion précédente et, le dernier article, les soldes de même genre à transmettre à la gestion suivante. Tous les comptables des deniers publics sont tenus de présenter annuellement leur compte de gestion transmis selon les cas à la cour des comptes ou aux conseils de préfecture. Tout compte de gestion doit indiquer: 1° l'encaisse au commencement de la gestion; 2° dans une première partie, les recettes et les dépenses de l'exercice exposé; 3° dans une deuxième partie, la reprise sommaire desdites recettes et dépenses, puis les recettes et dépenses de toute nature faites pour l'exercice courant; 4° l'état de la caisse au 31 déc. Tout compte doit être accompagné de toutes les pièces propres à justifier les recettes et dépenses qui s'y trouvent mentionnées; les art. 88 et 881 du décret du 31 mars 1862 déterminent ces pièces par nature de service.

G. FRANÇOIS.

Gestion d'affaires. — I. DROIT ROMAIN. — Au sens large, il y a gestion d'affaires (*negotiorum gestio*) toutes les fois que quelqu'un gère les affaires d'autrui, fait acte d'administration sur le patrimoine d'autrui, même en vertu d'un mandat, d'un pouvoir légal, et une doctrine qui a été soutenue en Allemagne par M. Wlassak et en France par M. Esmein soutient qu'avant de s'en débarrasser pour être soumis à des règles propres, les rapports de curatelle, de tutelle et de mandat auraient d'abord été soumis aux règles générales de la gestion d'affaires. Mais au sens strict, la gestion d'affaires est l'acte de celui qui, sans en avoir reçu mission ni de la loi, ni de l'intéressé, s'ingère dans l'administration du patrimoine d'autrui afin de lui épargner un préjudice. — La gestion d'affaires ainsi définie implique: 1° un élément de fait, un acte de gestion, qui peut être soit un acte matériel, soit un acte juridique, par exemple la défense à une action intentée contre un absent, dont les biens seraient sans cela saisis; 2° un élément intentionnel, l'intention de faire l'affaire d'autrui, qui manque, par exemple, soit à celui qui croit faire sa propre affaire, comme le possesseur de bonne foi qui fait des impenses sur la chose, soit à celui qui la fait en réalité, comme le codébiteur solidaire qui libère son codébiteur en payant une dette dont ils sont l'un et l'autre tenus pour le tout. — Ces conditions réunies, la gestion d'affaires, que les compilations de Justinien représentent comme un quasi-contrat analogue au mandat, fait naître comme le mandat deux ordres d'obligations sanctionnées par des actions directes et contraires, civiles et de bonne foi, pour lesquelles l'existence d'un édit sur la gestion d'affaires dans l'albun du préteur, donne à croire qu'il y a eu une formule *in factum* avant la formule *in jus*

et parmi lesquelles le même édit ferait penser que l'action contraire est la plus ancienne. Le gérant est obligé par l'action directe à rendre compte; le géré l'est, par l'action contraire, à le rembourser de ses dépenses, à condition qu'elles aient été utiles. Seulement l'utilité ne s'apprécie pas au moment du procès, mais à celui de l'acte de gestion, quand bien même elle n'aurait pas persisté par la suite. Cela n'empêche pas le gérant d'être dans une situation inférieure au mandataire qui, n'étant pas juge de l'utilité de l'opération dont il est chargé, a droit à l'intégralité de ses déboursés. Mais cette différence disparaît lorsque le gérant a ratifié: c'est ce que disent les textes, relatifs à l'action du gérant contre le géré, selon lesquels *ratihabitio mandato equiparat*, tandis qu'il faut peut-être entendre ceux qui excluent, au cas de ratification, la substitution du mandat à la gestion, de l'action du mandant contre le géré qui verrait sa condition empirer si la ratification faite en dehors de lui le soumettait, au lieu de l'action de gestion d'affaires, à l'action directe du mandat qui est infamante.

P.-F. GIRARD.

II. ANCIEN DROIT. — La gestion d'affaires était, dans notre ancien droit, un quasi-contrat. Ce quasi-contrat avait les caractères d'un contrat synallagmatique imparfait; les obligations et les factious qu'il aisait naître étaient analogues à celles du droit romain. Le gérant d'affaires était ordinairement tenu, comme le mandataire, de sa faute légère. Quelquefois cependant il était tenu à un plus grand soin qu'un mandataire et répondait même de sa *culpa levissima*; c'est ce qui avait lieu si, en s'immiscant dans les affaires d'autrui, il avait empêché qu'elles ne fussent gérées par des personnes plus capables que lui. Toute personne, même une femme ou un mineur, pouvait gérer les affaires d'autrui. Notre ancienne jurisprudence s'est généralement conformée dans toute cette matière aux doctrines du droit romain.

G. R.

III. DROIT ACTUEL. — C'est le fait de celui qui, ayant la *capacité* de s'obliger, agit, stipule ou promet volontairement dans l'intérêt d'un tiers, sans avoir reçu de lui mandat à cet effet; il prend le nom de gérant d'affaires, et celui dont l'affaire est ainsi gérée porte celui de maître ou propriétaire. La gestion est donc un pur fait, voulu par le gérant, mais intervenu en dehors de la volonté du maître. Les rapports qui s'établissent entre ces deux personnes, procédant d'un fait, et non du concours de deux volontés, ne sauraient former un contrat; ce ne sont pas davantage des rapports identiques à l'acte qui les engendre, c.-à-d. de simples rapports de fait; mais ils créent une situation juridique particulière assimilable à un contrat, ce que la loi nomme un quasi-contrat. Le type pur du quasi-contrat de gestion d'affaires se rencontre lorsque le maître ignore l'acte du gérant. Quand il le connaît et qu'il ne s'y oppose pas, bien que par cela même il donne son adhésion à un acte voulu par l'autre partie, la situation juridique ne s'en trouve pas modifiée et ne devient pas pour cela un contrat de mandat. La raison qui empêche que dans ce cas il y ait un contrat parfait, c'est qu'il n'y a pas concours des deux volontés sur un même point, *in idem placitum*; le gérant peut ignorer l'adhésion du maître. En ce qui concerne le maître, son consentement à l'efficacité d'un mandat tacite produisant, en principe, à son égard, les mêmes effets qu'un mandat exprès, ce qui, par exemple, l'empêche ultérieurement de désavouer la gestion, dans son principe, sauf à en critiquer les détails. Il ne faut pas, du reste, confondre la simple connaissance qu'a le maître de l'immixtion du gérant avec le consentement qu'il y donne: pour qu'il y ait consentement, il ne suffit pas qu'il en soit informé, il faut encore qu'il ne s'y oppose pas, ayant la possibilité de l'empêcher. Si, par exemple, il apprend à New York que son ami fait reconstruire sa maison sous prétexte qu'elle menace ruine, comme il est dans l'impossibilité actuelle et immédiate de s'y opposer par les voies légales, sa connaissance n'implique pas consentement. Mais l'adhésion du maître qui vaut quant à lui mandat tacite, ne change pas pour le gérant sa

qualité originaire de gérant d'affaires ; c'est d'elle que procèdent ses droits et obligations. En effet, même au cas où il y a mandat tacite de la part du maître, les effets juridiques de la gestion diffèrent de ceux du contrat de mandat, comme nous l'expliquerons plus loin.

La gestion d'affaires s'induit avant tout de l'intention du gérant, et cela se comprend, puisque cette situation procède directement et immédiatement d'un fait dont il est l'auteur. Il faut donc vérifier dans quelle intention il l'a accompli. Sans doute celui qui, sciemment, gère l'affaire d'un parent ou d'un ami, a l'intention de lui rendre service, mais il ne s'ensuit pas qu'il ait celle de lui faire une libéralité et de prendre à son compte les déboursés et dépenses que la gestion peut occasionner. S'il a, au contraire, cette pensée, c'est de sa part une libéralité indirecte plutôt qu'une gestion. Il y a là une question de fait et d'intention qu'il n'est pas toujours aisé de démêler ; mais le juge, si elle lui est soumise, s'aidera, pour la résoudre, de toutes les considérations et circonstances de fait que pourra présenter la cause. — Il est du reste indifférent que le gérant, croyant faire l'affaire d'une personne à laquelle il s'intéresse, ait fait celle d'une autre à laquelle il ne songeait pas.

Voici quels sont les droits et obligations réciproques que le quasi-contrat de gestion d'affaire, engendre entre le gérant et le maître. Celui qui sans mandat entreprend volontairement de gérer l'affaire d'autrui se soumet, par cela même, aux obligations que l'acceptation d'un mandat impose au mandataire. Par réciprocité, celui dont l'affaire a été *utilement* gérée se trouve également, *ipso facto*, et même à son insu, soumis à des obligations corrélatives, identiques à celles que l'exécution du mandat impose au mandant.

a. Obligations du gérant. La première obligation du gérant est de continuer la gestion commencée, jusqu'à ce que le maître soit en état d'y pourvoir ; il doit se charger également de toutes les dépendances de cette même affaire (C. civ., art. 1372). Il est obligé de continuer sa gestion encore que le maître vienne à mourir avant que l'affaire soit consommée, jusqu'à ce que l'héritier ait pu en prendre la direction (C. civ., art. 1373). Bien qu'aux termes de la loi le gérant ne se soumette qu'aux obligations qui résulteraient d'un mandat exprès, il existe sur ce point une différence entre le mandat et la gestion ; lorsque le mandant meurt, le mandataire n'est tenu de continuer l'affaire qu'autant qu'il y aurait péril à l'interrompre (C. civ., art. 199), tandis que nous venons de voir que la gestion survit au propriétaire. On a donné de cette différence, qui fait au gérant une situation plus dure qu'au mandataire, cette raison que cette rigueur a pour but d'empêcher que le premier venu, en s'immisçant légèrement dans les affaires d'autrui, n'écarte d'autres personnes plus aptes à la faire. Cette explication est peu satisfaisante ; peut-être serait-il plus exact de dire que le mandataire ne s'engageant qu'en vue de la personne du mandant, n'étant que son représentant et n'ayant pas lui-même de personnalité dans l'affaire, sa représentation cesse nécessairement quand le représenté disparaît ; tandis que le gérant, tout en étant mû par le désir d'être utile au maître, a surtout en vue l'affaire elle-même et l'urgence de la prendre en main ; nous avons dit en effet qu'il importe peu en cette matière que le gérant se soit trompé sur l'identité de la personne dont il gère l'affaire. — Le gérant doit apporter à l'affaire tous les soins d'un bon père de famille ; néanmoins les circonstances qui l'ont conduit à s'en charger peuvent autoriser le juge à modérer les dommages-intérêts qui résulteraient de ses fautes ou négligences (art. 1374). — Enfin il doit rendre compte de sa gestion et reste comptable des intérêts des sommes qu'il a encaissées à partir du jour où il les a employées à son usage, par assimilation au mandataire.

b. Obligations du maître. La règle qui domine toute la matière, c'est que le maître, étant resté étranger à la gestion, n'est obligé à son occasion qu'autant qu'elle lui a été utile d'une façon absolue. Dans ces limites il est obligé

comme s'il avait effectivement donné mandat. Par suite : 1° il doit remplir les engagements pris en son nom ; 2° il doit indemniser le gérant des engagements que celui-ci a pris en son propre nom, c.-à-d. comme si l'affaire lui était personnelle ; 3° il doit rembourser au gérant les dépenses qu'il a faites et lui payer les intérêts de ses avances à dater du jour où il les a faites. — Il peut arriver néanmoins que la gestion, les dépenses faites et les engagements pris par le gérant n'aient pas été profitables au maître ou ne lui aient profité que dans une mesure toute relative : la règle est alors que le maître n'est tenu que dans la proportion du profit qu'il a recueilli, parce que nul ne peut s'enrichir aux dépens d'autrui. Cependant l'application de cette règle pourrait quelquefois être bien rigoureuse pour le gérant qui a obéi à un sentiment favorable ; il est alors nécessaire d'y apporter certains tempéraments dont l'appréciation est surtout du domaine du juge du fait. Il doit rechercher si le maître, envisagé comme un bon administrateur, eût fait lui-même la dépense bien qu'en dernière analyse elle ne lui ait fait aucun profit. Dans ce cas la gestion lui a été utile et il y a lieu d'allouer au gérant toute sa dépense, si elle est modérée, et il en serait ainsi alors même que postérieurement la chose du maître eût péri par cas fortuit, parce que c'est au moment où la gestion est consommée qu'il faut se placer pour apprécier l'opportunité de la dépense. Mais lorsque c'est sans utilité, hors de propos, qu'un tiers s'ingère dans la chose d'autrui et fait des dépenses dont le maître se fût abstenu, ou bien encore si c'est malgré lui que le tiers s'est immiscé dans ses affaires, il n'y a pas gestion au sens légal, et le quasi-contrat de gestion ne se forme pas ; il ne peut donc pas compéter contre le maître d'action qui donne droit à être complètement indemnisé ; le tiers n'a d'action qu'à concurrence de ce qui a profité au maître, *quatenus locupletior factus est*, ou l'action *de in rem verso*. E. DRAMARD.

BIBL. DROIT ROMAIN. — M. WŁASSAK, *Zur Geschichte der negotiorum gestio*, 1879. — O. LENEL, *Edictum perpetuum*, 1888, pp. 83-86. — ESMEIN, *Mélanges*, 1886, pp. 289-291. — O. KARLOWA, *Römische Rechtsgeschichte*, 1885, I, p. 463, note 1 ; 1893, II, 2, pp. 667-679. — ACCARIAS, *Précis de droit romain*, 1891, II¹, n° 656-657. — WINDSCHEID, *Lehrbuch des Pandektenrechts*, 1891, II¹, §§ 430-431. — DERNBURG, *Pandekten*, 1892, II³, §§ 121-123.

ANCIEN DROIT. — POTHIER, *Traité du contrat de mandat*, appendice. Du quasi-contrat *Negotiorum gestorum* ; Paris, 1861-62, éd. Bugnet, t. V.

DROIT ACTUEL. — Tous les traités et commentaires du Code civil sous les art. 1372 à 1375. — DRAMARD, *Bibliographie du droit civil*, n° 2383 et suiv.

GESUALDO (Carlo), prince de Venosa, compositeur italien, mort en 1614. Virtuose habile sur plusieurs instruments et notamment sur le luth, il fut élève de Pomponius Nenna pour la composition et dépassa encore les innovations harmoniques déjà hardies de son maître. Il se rendit célèbre par ses madrigaux à cinq voix, dont six livres parurent de 1585 à 1611, et furent réimprimés en partition, en 1613, par les soins de Simon Molinaro. Un livre de madrigaux à six voix fut publié après la mort de Gesualdo par Muzio Effrem, à Naples, en 1526. Dans ces morceaux remarquables étaient portées à leur apogée les recherches harmoniques de l'école des *chromatistes* italiens, Monteverde, Banchieri, Gagliano, Cyprien de Rore. Des passages pleins de charme et de poésie y alternaient avec des accords d'une rudesse extrême, gauches et cependant voulus, inconnus de l'école précédente et qui devaient conduire, de tâtonnements en tâtonnements, à la fixation des lois de l'harmonie et de la modulation modernes.

GESVRES. Com. du dép. de la Mayenne, arr. de Mayenne, cant. de Villaines-la-Juhel ; 1,421 hab.

GESVRES-LE-CHAPITRE. Com. du dép. de Seine-et-Marne, arr. de Meaux, cant. de Dammartin ; 75 hab.

GESVRES (Famille de). La terre de Gesvres est située dans la Brie champenoise. Elle fut portée en mariage par Jeanne ou Françoise Cueillette, fille de Jean Cueillette, sieur de Freschines et de Gesvres, trésorier général des

finances de Languedoc, et de Jeanne Roland, à Jacques *Potier* (V. ce nom), sieur de Blancmesnil, conseiller au parlement de Paris, mort en 1555. De ce mariage naquirent deux fils. L'aîné, *Nicolas Potier*, fut la tige des seigneurs de Blancmesnil; le second, *Louis*, celle des seigneurs de Tresmes et de Gesvres. *Louis Potier*, sieur de Gesvres, travailla d'abord avec Villeroy, fut ensuite secrétaire du roi (2 avr. 1567), puis secrétaire du conseil (26 janv. 1578) et s'attacha à Henri III qu'il suivit aux États de Blois. Nommé secrétaire d'État, le 22 févr. 1589, il contribua à réconcilier Henri III et le roi de Navarre, puis se rallia à ce dernier à son avènement et conserva ses fonctions. Après avoir traité avec Mercœur de la reddition des places fortes de Bretagne, il fut désigné pour instruire le procès de Biron. Ses derniers jours furent attristés par la mort de son fils *Antoine* et de son neveu *Nicolas*, auxquels il avait successivement fait donner la survivance de sa charge. Il avait épousé Charlotte Baillet et mourut le 25 mars 1630. La seigneurie de Gesvres avait été érigée en baronnie en 1597, puis en marquisat en 1626. — Son fils aîné, *René*, né en 1579, mort à Paris le 1^{er} févr. 1670, la vit ériger en duché-pairie (1648). Il fut successivement bailli et gouverneur de Valois (1599), chambellan ordinaire du roi (31 janv. 1608), gouverneur de Châlons (20 oct. 1608), capitaine des gardes du corps (18 janv. 1614), chevalier des ordres du roi (31 déc. 1619), conseiller d'État (26 déc. 1629), gouverneur de Pont-Audemer (29 nov. 1661). De son mariage avec Marguerite de Luxembourg en 1607 il eut *Louis*, tué au siège de Thionville le 4 août 1645 et *Léon*, qui hérita du duché de Gesvres, né en 1620, mort à Paris, dont il était gouverneur, le 9 déc. 1704. — Le fils de ce dernier, *François-Bernard*, duc de Gesvres, marquis d'Annebaut, de Gandelu et de Fontenay-Mareuil, né le 15 juil. 1655, mort le 15 avr. 1739, fut colonel du régiment de son nom, brigadier des armées du roi (10 mars 1690), gouverneur de Paris (10 déc. 1704). Il se distingua à la campagne d'Alsace sous Turenne (1674), aux campagnes de Flandre et d'Allemagne depuis 1676 jusqu'en 1784 et au siège de Mons en 1691. De son mariage avec M^{lle} de Seiglière de Boisfranc, il eut *Louis-Léon*, né le 28 juil. 1695, mort à Paris le 28 déc. 1774. Lieutenant de vaisseau, mestre de camp de cavalerie, brigadier le 1^{er} août 1734, maréchal de camp le 1^{er} janv. 1740, lieutenant général le 1^{er} mai 1745, puis gouverneur général de l'île de France, il épousa Eléonore-Marie de Montmorency-Luxembourg, d'où *Louis-Joachim-Paris*, né à Saint-Ouen le 3 mai 1733, exécuté à Paris le 7 juil. 1794. Ce fut le dernier duc de Gesvres. LOUIS FARGES.

BIBL. : LE P. ANSELME, *Hist. générale*, t. V. — PINARD, *Chronologie historique militaire*. — DE COURCELLES, *Hist. générale des pairs de France*.

GETA (P.-SEPTIMIUS) (V. CARACALLA).

GETAH-LAHOÉ. Nom indien d'une substance cireuse, qui a quelque analogie avec la gutta-percha et qu'on emploie dans la fabrication des bougies. Elle est fournie par le *Ficus cerifera* Bl. de la famille des Umacées-Artocarpées. On l'appelle également cire végétale de Sumatra.

GÊTES (Géogr. anc.). Grand peuple de l'antiquité. Hérodote le signale au N. des Balkans et au S. du Danube; les Gètes auraient appartenu au groupe thrace dont ils étaient le peuple le plus civilisé. Darius, dans son expédition contre les Scythes (515 av. J.-C.), les soumit et emmena leurs contingents avec lui. On les voit ensuite en lutte avec les rois de Macédoine et les Celtes. Ils sont vaincus par Alexandre en 335; peut-être sous la pression des Celtes ils se déplacent dans cette période et s'étendent au N. du Danube, de la Tisza au Dniestr. Lysimaque, en 292, pénètre chez eux jusqu'en Bessarabie, mais est enveloppé et forcé de capituler par leur roi Dromichates. Il semble que les Gètes soient identiques aux Daces, nom qui tend à prévaloir pour les désigner. Les marchés d'esclaves furent remplis de Gètes ou Daces, vendus probablement par les Celtes ou Galates; les noms de *Dace* et de *Gète* se vulgarisèrent pour désigner des esclaves. Au temps de César, le roi gète

ou dace, Bœrebistes, fonde un grand empire, démembré après sa mort. Les luttes des Daces contre l'empire romain se poursuivent jusqu'à la conquête de Trajan (V. DACIE et ROUMANIE). Comme plus tard les Goths occupèrent la même région, plusieurs érudits ont soutenu l'identité des Gètes et des Goths. Mais cette thèse est à peu près abandonnée. BIBL. : BESSEL, *De Rebus Geticis*; Göttingue, 1854. — MÜLLENHOFF, art. dans l'*Encyclopédie* d'Ersch et Gruber.

GETHÉSEMANI (Jardin de). Endroit où Jésus aurait passé la nuit qui précéda son jugement et son supplice. On montre encore sous ce nom, sur la pente du mont des Oliviers, un jardin qui renferme de vieux arbres et qui correspond topographiquement aux indications des Évangiles.

GÉTIGNE. Com. du dép. de la Loire-Inférieure, arr. de Nantes, cant. de Clisson; 2,495 hab.

GETS (Les). Com. du dép. de la Haute-Savoie, arr. de Bonneville, cant. de Taninges; 1,210 hab.

GETTYSBURG. Village de la Pennsylvanie (États-Unis), où fut livrée, pendant les trois premières journées de juil. 1863, une des plus importantes, sinon la plus importante des grandes batailles de la guerre de la Sécession (V. ÉTATS-UNIS [Histoire]).

GETZ (Bernhard), juriste norvégien, né à Strinden le 21 mars 1850. A la suite d'un concours, il obtint (1876) une nouvelle chaire de droit créée à l'université de Christiania. Comme président des commissions ministérielles pour l'examen des projets de loi et de procédure criminelles (1886), il publia des rapports qui servirent de base à la loi sur le jury (1887) et à la révision du code pénal (1889). Nommé avocat du royaume (1889), il éditait et commentait, avec le professeur Hagerup, la *Loi de procédure criminelle* (Christiania, 1889; 2^e édit. 1890). B-s.

GEUDERTHEIM. Com. de la Basse-Alsace, arr. de Strasbourg, cant. de Brumath, sur la Zorn, à 19 kil. au N. de Strasbourg; 1,327 hab. Château; moulin.

GEULINX (Arnold); philosophe cartésien d'un haut mérite, mais que la gloire de Malebranche et de Spinoza, penseurs auxquels on l'a tour à tour comparé, rejeta, non sans injustice, dans la pénombre. De nos jours, une manière de réparation lui a été faite. Sa vie et sa doctrine ont été l'objet de patients travaux, et une belle édition de ses œuvres est en voie d'achèvement (1893).

Il naquit à Anvers le 31 janv. 1624 (et non en 1625, comme portent la plupart des biographies). De famille modeste, il put cependant pousser très avant ses études. A l'âge de seize ou dix-sept ans, il entra à l'université de Louvain, y étudia la philosophie, sous des maîtres dont la docilité au péripatétisme allait s'affaiblissant. L'un d'eux même, Guillaume Philippi, était un cartésien déclaré, qui se vit, pour avoir indiscretement affiché sa foi aux idées nouvelles, condamner par l'Université; Geulinx conquiert ses grades avec éclat, joint à la licence ès arts la licence de philosophie; en 1646, il obtient un poste au *Pædagogium* où il avait été élevé. Promu, en 1652, à la charge de *primarius*, il est, deux ans après, choisi pour doyen de la faculté des arts. Le fait même de cette élection nous prouve que la majorité de ses collègues adhérait à ses vues, applaudissait à ses méthodes. Mais contre son enseignement, trop hostile à la philosophie toute formelle qui régnait encore dans les écoles, une opposition s'éleva. Certaines menées ne lui permirent pas de se faire illusion sur la durée de la tolérance ménagée à ses convictions. Il préféra n'en pas risquer l'aventure; il abandonna Louvain et chercha un refuge à Leyde. C'était sa fortune universitaire à recommencer.

A Leyde, comme à Louvain et comme dans tous les grands centres intellectuels d'Europe, la lutte était engagée entre le péripatétisme au déclin et cet esprit de progrès que personnifiait le cartésianisme. L'heure n'était qu'à demi propice pour Geulinx. L'université nationale de la Hollande comptait des maîtres de renom qui professaient, en diverses provinces de la philosophie, des doctrines visiblement orientées dans le sens moderne. Au premier rang parmi eux, M. Land signale un théologien éminent, Abraham

Heydanus, en qui le nouveau venu trouva un protecteur et un ami. Il n'y a pas à douter que ce ne soit par son entremise que Geulinx ait été gagné à la religion protestante. Quelques mois après (16 sept. 1658), il prenait son degré de docteur en médecine. Il serait trop long de raconter les progrès qu'il fit dans l'estime et la confiance des curateurs. Ce n'est guère qu'en 1662 qu'il connut autre chose que de bonnes paroles et des encouragements platoniques. Il venait de dédier au conseil sa *Logica, fundamentis suis, a quibus hactenus collapsa fuerat, restituta*. En récompense, il obtenait une conférence assez petitement rémunérée. L'impression causée par cette faveur dut être vive. « Pour la première fois, remarque M. Land, une chaire de philosophie, dans l'Université, était attribuée à un penseur indépendant. » En 1663, nouveau succès avec sa *Methodus inveniendi argumenta*. En 1664, il réédite, sous le titre de *Saturnalia, ses Questiones quodlibeticæ* de Louvain. Vers la même époque, il donna son premier traité de morale, publication qui lui valut de plus grands honneurs : il fut promu au rang de *professor extraordinarius*. De jour en jour sa situation grandissait, sans cependant devenir encore prépondérante. Il mourut prématurément, en nov. 1669, alors qu'il pouvait espérer quelque brillante et définitive consécration de sa science et de ses talents.

Les traités de Geulinx que nous avons cités et dont il se fit l'éditeur ne constituent ni le tout ni même l'essentiel de son œuvre philosophique. Ses livres les plus importants parurent après sa mort, à des intervalles inégaux. Citons d'abord l'*Ethica* complétée et la *Metaphysica* à laquelle une *Physica* était jointe en appendice. Nous devrons à M. Land, qui a pu mettre à contribution un excellent manuscrit récemment découvert, l'édition intégrale et méthodique des écrits, publiés jusqu'ici assez inexactement, dans lesquels se trouve consigné l'enseignement doctrinal de Geulinx.

Nous ne saurions, dans cet article, présenter qu'un rapide crayon des théories métaphysiques et morales soutenues par cet émule de Malebranche et de Spinoza. Suivant l'exemple qu'avait donné Descartes, il demande au doute méthodique de le préparer à recevoir la sagesse. C'est le doute qui fera de l'homme en quête du vrai, non certes un métaphysicien, mais un « candidat à la métaphysique ». *Status tuus est candidati metaphysicæ seu euntis ad primam scientiam, per consequens ignorantis omnia* (*Met.*, p. 7). À ce scepticisme tout provisoire et dont le dénouement dogmatique ne fait pas doute un seul moment, des vérités survivent, deux surtout, qui deviendront les principes générateurs de tout un système. La première est cette proposition : que pour douter, il faut penser et conséquemment exister; axiome que l'auteur de la *Metaphysica* tantôt donne pour intuitif, tantôt développe sous forme syllogistique; à peu près comme fit Descartes lui-même, qui donna, comme on sait, égal prétexte à l'une et à l'autre interprétation. La seconde vérité, et celle-ci appartient bien en propre à Geulinx, qui lui prête, dans tout le cours de sa dialectique, une importance considérable, est ainsi énoncée, dans la *Metaphysica* (p. 26) : *Quicumque sit, conscius esse debet hujus negotii, facit enim... Impossibile est ut is faciat qui nescit quomodo fiat*. On ne saurait faire quelque chose, qu'on ne sache comment cette chose se fait. En d'autres termes, l'activité digne de ce nom, celle qui n'est pas un simple canal par où circule une force étrangère, est toujours éclairée par l'intelligence : elle sait qu'elle agit et comment elle agit. Ce point accordé, l'occasionalisme apparaît comme une hypothèse inévitable, apte à expliquer non seulement les phénomènes dont le monde naturel est le théâtre, mais ces opérations mêmes dont une grossière illusion me fait reporter au corps l'origine : mouvements des organes, jeu des sens, disposition des membres en vue de telle ou telle fin. Ce sont là des effets dont je ne suis pas l'auteur, puisque j'ignore comment je les accomplis. J'assiste, passif, à ce qui se passe dans ma machine, alors même que je subis ce mirage

de la diriger : *sum nudus spectator hujus machinæ*. Mais, alors, quel sera l'agent véritable auquel il convient de faire honneur de ce concert d'actions et de mouvements? Alléguera-t-on le monde extérieur? Par lui-même pure étendue, il ignore ces agencements de propriétés secondes, images et phénomènes, grâce auxquels se manifeste à nous sa présence. Il n'en est donc pas la source. De cause véritable, il n'y en a qu'une : Dieu. Oui, Dieu est le moteur premier, de qui tous les autres prétendus agents dérivent leur apparente motilité. Mais cette première cause n'annihile pas les causalités secondes que constituent les esprits. Elle détache en eux quelque chose d'elle-même et rend efficaces les volontés. Ce trait de doctrine suffit à instituer, comme le remarque M. Van der Haeghen, une distinction profonde entre l'occasionalisme de Geulinx et celui de Leibniz, duquel tout d'abord on serait tenté de le rapprocher. Ajoutons que le même principe, en vertu duquel une causalité d'où l'on aurait banni l'intelligence ne serait qu'une ombre de causalité, demeure le préservatif auquel Geulinx aura dû d'éviter l'entraînement au panthéisme. Il s'en approche d'aussi près que possible ; son Dieu est, au vrai, l'unique esprit dont les esprits finis ne sont que des modalités particulières. *Sumus enim modi mentis, ut corpora particularia sunt modi corporis* (*Met.*, p. 56). De même qu'il est l'unique esprit, il suffirait que le Dieu de Geulinx fût, par surcroît, le corps unique, pour que le spinozisme n'eût plus rien à nous apprendre. Mais non, notre philosophe ne peut se laisser entraîner à ces conséquences extrêmes : l'irrationalité de la matière est un éternel obstacle à ce qu'elle trouve place dans l'essence de l'omniscient auteur des choses.

L'espace nous manque pour développer la physique du maître qui a porté si loin le culte de l'intelligence. Indiquons seulement qu'il professa un mécanisme radical et qu'à cet égard encore, il ne s'écarte point de la tradition cartésienne. — Nous nous arrêtons un peu sur son éthique, cette part de la philosophie étant celle que Descartes avait le moins explorée. Pour Geulinx la morale tient à la philosophie première par le plus étroit lien ; elle n'en est même que le prolongement. Entièrement rationnelle, elle exige de l'âme, tout comme avait fait la métaphysique, un vigoureux effort de réflexion et une préalable enquête intérieure. Or, quel sera le premier résultat de cet examen? La découverte de cette loi d'occasionalisme qui nous gouvernera absolument et dont la suite immédiate, dans l'ordre de la pratique, sera la mélancolique conviction que, par nous-mêmes, à strictement parler, nous n'avons aucun pouvoir, si ce n'est toutefois la faculté de conserver toujours, dans notre vie, la raison, cette image immanente de la divinité en nous. Mais, pour se régler sur la raison, il faut l'aimer et l'aimer d'un amour agissant et courageux. Là se trouve le principe des vertus ou pour mieux dire la vertu elle-même. *Virtus est rectæ rationis amor unicus*. D'où suit, ce que le Portique avait admirablement compris, que les formes de la vertu peuvent bien comporter une certaine pluralité ; mais qu'elle est, en elle-même, une et indivisible. Au reste, un accent stoïcien caractérise le langage de ce philosophe profond et original, qui a mieux valu que sa fortune, qui a le premier conçu des pensées auxquelles d'autres donneront leur expression définitive. On a dit de sa conception de la vie qu'elle était un « optimisme résigné ». Cette résignation ne paraît pas lui avoir coûté beaucoup. Il avait le dédain de tous ces petits biens que le moi ambitionne et dont la perspective amuse la sensibilité égoïste. Plaisirs et passions, tout cela n'avait point d'être à ses yeux, non pas même cette passion de la gloire qui n'est qu'une vanité plus emphatique : un seul attrait était digne de guider cette volonté constante et fière : celui de l'impersonnelle raison.

Georges LYON.

BIBL. : Arnoldi GEULINX, *Opera philosophica*, éd. J.-P.-N. Land; La Haye, 1891-93, 3 vol. — VAN DER HAEGHEN, *Geulinx; Etude sur sa vie, sa philosophie et ses ouvrages*; Gand, 1886. — MONCHAMP, *Histoire du cartésianisme en Belgique*; Bruxelles, 1886. — Dr GÖPFERT, *Geulinx Ethisches System*; Breslau, 1884.

GEUM (Bot.) (V. BENOITE).

GEUS, Com. du dép. des Basses-Pyrénées, arr. et cant. d'Oloron-Sainte-Marie ; 253 hab.

GEUS, Com. du dép. des Basses-Pyrénées, arr. d'Orthez, cant. d'Arzacq ; 466 hab.

GEVAERT (François-Auguste), compositeur et théoricien belge, né à Huyse, près d'Audenarde, le 31 juil. 1828. Elève du Conservatoire de Gand, il se présenta au concours national pour le grand prix de composition ouvert à Bruxelles en 1847, et le prix lui fut décerné à l'unanimité. Deux ans après, il commençait comme pensionnaire du gouvernement belge une série de voyages en France, en Espagne, en Italie et en Allemagne (1849-1852). Il débuta au Théâtre-Lyrique de Paris avec un opéra-comique en un acte, *Georgette*, qui fut favorablement accueilli (1852). Son second ouvrage, *le Billet de Marguerite*, représenté au même théâtre, réussit brillamment (1854). Il donna successivement à l'Opéra-Comique : *Quentin Durward* (1858), *Château-Trompette* (1860) et *le Capitaine Henriot* (1864). Malgré le grand succès de cette dernière œuvre, M. Gevaert cessa d'écrire pour le théâtre et se consacra tout entier à des travaux de théorie et d'histoire musicales, qui attestent une érudition profonde et un sens critique supérieur. *L'Histoire et la Théorie de la musique dans l'antiquité* (Gand, 1875-1881) et *le Nouveau Traité d'instrumentation* (Paris-Bruxelles, 1885-1890) sont deux ouvrages pleins de recherches et d'idées originales, devenus rapidement classiques. Après avoir occupé le poste de directeur de la musique à l'Opéra de Paris (1867-1870), M. Gevaert succéda à Fétis comme directeur du Conservatoire de Bruxelles (1871). Dans ce poste, il a montré les plus rares qualités d'organisateur. Depuis 1877, il publie un *Annuaire du Conservatoire royal de musique de Bruxelles*, recueil d'intéressantes études d'esthétique musicale. M. Gevaert dirige aussi avec une intelligence remarquable des chefs-d'œuvre classiques les concerts du Conservatoire de Bruxelles. En 1873, il a été élu membre de l'Académie des beaux-arts à la place de Mercadante. Quand M. Gaston Paris entreprit la publication des *Chansons du xv^e siècle* (Paris, 1875), il chargea M. Gevaert de la transcription en notation moderne et de l'accompagnement au clavier. Nous renvoyons à la *Biographie des musiciens* de Fétis pour la liste complète des œuvres de M. Gevaert. E. H.

GEVAERTS (Jean) ou **GEVARTIUS** (Janus), philologue belge, né à Anvers en 1593, mort à Anvers en 1666. Il devint greffier de la ville d'Anvers et, encouragé par *Gronovius* et *Grævius* (V. ces noms), il s'adonna à l'étude de la philologie et publia une édition critique des œuvres de Stace (Leyde, 1616, in-8), et de nombreux travaux pleins d'érudition dont les principaux sont : *Electorum libri IV in quibus plurima veterum scriptorum loca obscura et controversa explicantur* (Paris, 1619, in-4), et *Pompa triumphalis introitus Ferdinandi Austriaci in urbem Antverpianam* (Anvers, 1642, in-fol.).

BIBL. : GENARD, *Notice sur Gevaerts*, dans le *Bull. des Arch. d'Anvers*, 1885.

GÉVAUDAN (*Gaballitanus pagus*, en provençal *Gabalda*, en vieux français *Givaudain*). Ancienne province de France faisant partie du gouvernement de Languedoc, correspondant aujourd'hui à peu près au dép. de la Lozère. Les *Gabales*, peuple client des Arvernes, sont plusieurs fois mentionnés par César et rangés par Ptolémée, dont la liste paraît reproduire une liste datant du principat d'Auguste, dans l'Aquitaine. Ce territoire fut sans doute érigé en *civitas* vers le commencement de l'Empire. La capitale était Javols, ancien *Anderitum* (aujourd'hui dans le dép. de la Lozère, cant. d'Aumont), où l'on a trouvé beaucoup de débris romains. A cette époque, le pays est traversé par des voies nombreuses, et les débris qu'on y découvre aujourd'hui prouvent la prospérité de la région. Au v^e siècle, la *civitas Gabalum*, que la *Notitia dignitatum* place dans la première Aquitaine (métropole Bourges), est ravagée par

les Barbares ; *Anderitum* est ruiné par eux, et après quelques années de repos, le pays tombe aux mains du roi des Visigots, Euric ; il appartient encore au royaume de Toulouse en 506. Il passe un peu plus tard au pouvoir de Clovis, peut-être revient-il aux Goths après la mort de ce prince, mais ce peuple le perd définitivement après la mort de Théodoric le Grand (526), car il fait partie du royaume de Metz sous Thierry I^{er}, le fils et le petit-fils de celui-ci et sous Sigebert I^{er} et les descendants de ce prince ; en 628, il est incorporé un instant au second royaume de Toulouse fondé pour Caribert, frère de Dagobert I^{er}. Grégoire de Tours, d'origine auvergnate, parle souvent de la *civitas Gaballitana*, dans ses ouvrages ; il y cite le château de Grèzes (*Gredonense castrum*), le *mons Helanus*, probablement les montagnes d'Aubrac, et *Mimate* ou Mende qui va bientôt devenir la capitale du pays. Il nomme encore plusieurs fois des comtes du pays : Innocentius, plus tard évêque de la cité, Palladius et Romanus, sous Sigebert et Childebert II. Le Gévaudan paraît avoir fait partie à la fin du vii^e et au début du viii^e siècle du grand duché indépendant fondé par Eudon d'Aquitaine ; il est ravagé par les Sarrasins, puis par les Francs, et définitivement réuni à l'Austrasie sous le règne de Pépin le Bref (751-768).

Il fait alors partie du royaume d'Aquitaine, créé par Charlemagne pour son fils le jeune Louis le Pieux (778), mais il paraît avoir été réuni au comté d'Auvergne et on ne trouve de comtes particuliers du Gévaudan que vers la fin du ix^e siècle. A cette époque, le pays est divisé en vigueries ou *ministeria*, dont nous connaissons quelques-unes : le Valfrancisque, la *vallis Tarnisca*, la viguerie de Deze, celles de Valdonnez, de Chasseradès, les *ministeria* de Bannassac et de Grèzes, etc.

L'histoire du Gévaudan à l'époque féodale est assez mal connue. Ce pays a des comtes particuliers jusqu'au commencement du xi^e siècle. Ces comtes, que D. Vaissète rattachait à la famille des comtes de Toulouse, paraissent issus d'un fidèle des comtes d'Auvergne de la première race, nommé Erail, qui vivait en 892. Sa famille, qui paraît avoir joui de la dignité comtale depuis le milieu du x^e siècle, s'éteint au début du xi^e dans la personne d'Etienne II et de Pons. A qui le titre revient-il alors ? on l'ignore ; peut-être aussi le titre s'éteint-il et la puissance comtale est-elle en partie exercée par l'évêque de Mende. Quoi qu'il en soit, sous ces comtes vivaient des vicomtes, ayant leur résidence dans la forte place de Grèzes que mentionne déjà Grégoire de Tours. Cette vicomté est réunie vers 1050 à celle de Millau en Rouergue, et le vicomte Bérenger I^{er} ou II épouse l'héritière des vicomtes de Carlat et de Lodève. Son fils aîné, Gilbert, garde cette vicomté, celle de Millau et une partie du Carladès, et sa fille, issue du mariage de ce Gilbert avec Gerberge de Provence, épouse en 1112 Raimond Bérenger, comte de Barcelone. Les vicomtes de Millau et de Grèzes, qu'on appelle dès lors comté de Gévaudan ou de Millau, reviennent un peu plus tard à la branche aînée de la maison d'Aragon ; le roi Alphonse II s'accorde à leur sujet en 1178 avec le comte de Toulouse, puis le fils d'Alphonse, Pierre II, engage le tout à Raimond VI en 1204. Aussi l'Eglise romaine met-elle le pays sous séquestre durant la guerre des Albigeois. Un peu plus tard, Jacques le Conquérant s'accorde à ce sujet avec l'évêque de Mende, dont il s'avoue vassal pour Grèzes (1223). Mais la couronne de France avait des droits plus ou moins réels sur le pays, à cause de l'engagement de 1204 ; en 1227, Louis IX confisque la vicomté de Grèzes, et en confie la garde d'abord à Béraud de Mercœur (1227), puis à l'évêque de Clermont. En 1250, le pays est administré par un bailli royal. Enfin en 1258, par le traité de Corbeil, Jacques d'Aragon cède à la France tous ses droits sur le Gévaudan. La vicomté de Grèzes comprenait une trentaine de châteaux dans le Gévaudan méridional ; d'elle mouvaient en outre la plupart des places importantes du pays.

Dès le milieu du xiii^e siècle, l'évêque de Mende, usurpant sur les droits des comtes d'Auvergne, qui possédaient pro-

bablement la suzeraineté du Gévaudan, avait obtenu du roi la concession des droits royaux dans son diocèse (diplôme de Louis VII pour l'évêque Aldebert (1161). Ce diplôme est confirmé en 1257 ; un peu plus tard, en 1265, le roi s'accorde avec l'évêque touchant la possession du pays. Enfin, après de longs débats et des enquêtes étendues qui mettent en lumière les droits exercés de temps immémorial en Gévaudan par l'évêque de Mende, intervient le paréage de 1307, qui devait rester en vigueur jusqu'en 1789. Tout le Gévaudan forme une seigneurie commune entre le roi et l'évêque. Une cour commune est créée, dont le chef, le bailli de Gévaudan, résidera alternativement à Mende et à Marvejols. Un peu plus tard, l'évêque prend le titre de comte de Gévaudan ; il frappe monnaie et exerce dans tout le pays les droits régaliens.

Le Gévaudan faisait partie de la sénéchaussée de Beaucaire ; le bailli était le lieutenant du sénéchal ; mais, en dépit des efforts des évêques, les puissants barons de Mercœur obtinrent d'être soustraits à la juridiction de la cour commune, et leurs domaines, comprenant le cant. de Malzieu et une partie de celui de Saugues, furent régis par le droit coutumier et relevèrent du parlement de Paris, même après l'institution de celui de Toulouse. La baylie de Valfrancisque et une partie des vallées méridionales vers Saint-Germain de Calberte obtinrent également de relever judiciairement du siège de Nîmes.

Jusqu'en 1789, le Gévaudan eut des Etats particuliers qui administraient le pays de concert avec les représentants du pouvoir central, jouant le rôle des assiettes et assemblées de diocèse du reste du Languedoc. Dès le XIII^e siècle, on parle de l'usage qu'ont les évêques de Mende de demander leur avis aux principaux barons du pays. Au XIV^e siècle, les Etats apparaissent à peu près organisés définitivement avec les trois ordres. On les réunit pour voter des subsides, négocier l'évacuation du pays par les routiers, etc. A cette époque, le Gévaudan ne fait pas encore partie définitivement de la province de Languedoc ; mais, au siècle suivant, cette réunion est consommée ; les Etats doivent se réunir tous les ans et le Gévaudan députe aux Etats généraux de la province. On n'a les procès-verbaux des Etats du Gévaudan que depuis 1583 ; toutefois, on possède ceux de quelques sessions isolées depuis 1379. Voici en résumé leur composition : *clergé* : l'évêque de Mende, président, un chanoine député du chapitre cathédral, le dom d'Aubrac, les prieurs de Sainte-Enimie et de Langogne, l'abbé de Chambons, les commandeurs de Palhers et de Saint-Jean ; *noblesse* : 8 barons pairs du Gévaudan entrent à tour de rôle aux Etats de Languedoc (Apchier, Peyre, Cenaret, Tournel, Randon, Florac, Mercœur et Canillac), et 12 gentilshommes (Allenc, Montauroux, Saint-Alban, Montrodât, Mirandol, Séverac, Barre, Gabriauc, Portes, Servières, Arpajon et les consuls nobles de La Garde-Guérin) ; *tiers état* : consuls de Mende et consuls de Marvejols et un consul de 17 communautés notables, dont Chirac, La Canourgue, Saugues, Le Malzieu, Florac, Ispanhauc, Château-neuf-Randon, Langogne, Barre, etc. Ces Etats nommaient des officiers : syndic, greffier, etc., qui, réunis à quelques députés désignés d'avance, composaient le bureau des commissaires des Etats. Les Etats se tenaient alternativement à Mende et à Marvejols, comme la cour commune. Les délibérations des Etats, de 1583 à 1789, ont été analysées par G. Burdin dans l'ouvrage cité dans la *Bibliographie* ci-dessous.

Ces délibérations fournissent beaucoup de renseignements sur l'histoire de la province au XVI^e et au XVII^e siècle, époque de luttes sanglantes entre protestants et catholiques. Dès 1564, les protestants prennent les armes et le pays a énormément à souffrir des pillages des deux partis durant les années suivantes, principalement en 1562. Le capitaine Merle notamment s'y signale par ses excès ; il est gouverneur du pays pour Henri de Navarre en 1580 ; un peu plus tard, Joyeuse s'y fait représenter par un chef catholique, non moins violent, de Saint-Vidal. Par contre,

le pays reconnu de bonne heure l'autorité du nouveau roi Henri IV, grâce aux sages efforts de son évêque, Adam de Heurtelou. Plus tranquille à dater de la fin des guerres civiles, sous Louis XIII, le Gévaudan a encore à souffrir de la guerre des Camisards, qui a en partie pour théâtre le sud du diocèse de Mende. Au XVIII^e siècle, nous ne trouvons à signaler que les travaux des Etats pour doter le pays de voies de communication et les ravages causés périodiquement par les bêtes fauves. En 1790, malgré les demandes des représentants du pays, on démembre le Gévaudan pour former le dép. de la Lozère ; si on lui rend Meyrueis et les localités voisines, annexées depuis quelques années à la sénéchaussée de Nîmes, on lui enlève le pays de Saugues, compris dans le nouveau dép. de la Haute-Loire.

Le Gévaudan a produit un assez grand nombre d'hommes célèbres ; la plupart ont leur notice dans la *Grande Encyclopédie* ; citons seulement le pape Urbain V (Guillaume de Grimoard) ; Gui de Chauillac, chirurgien du XIV^e siècle ; L'Ouvreulx, auteur d'ouvrages sur l'histoire du pays ; Charrier, chef de la contre-révolution ; Chaptal et Odilon Barrot.

Bête du Gévaudan. — On appelle ainsi un ou plusieurs loups qui, durant les années 1764, 1765 et 1766, ravagèrent le Gévaudan. Pendant plusieurs mois, les chasseurs du pays s'efforcèrent vainement de traquer ces animaux malfaisants ; on eut recours à des chasseurs célèbres, venus de Normandie, mais sans obtenir un résultat appréciable. Le roi, sollicité par les gens du pays, se décida à envoyer le lieutenant de ses chasses, Antoine ; ce dernier abat le plus dangereux des loups dans un bois voisin de l'abbaye de Chazes en Auvergne, mais les ravages causés par les bêtes féroces n'en continuent pas moins pendant les années suivantes, et les Etats du pays doivent, pour s'en débarrasser, recourir à l'empoisonnement d'animaux qu'on expose dans les lieux fréquentés par les loups. Cette affaire occupa tout le pays pendant plusieurs années, et on estime à plus de soixante le nombre de personnes qui périrent alors, soit dévorées par les loups, soit des suites de blessures faites par ces animaux.

A. MOLINIER.

BIBL. : SOURCES. *Histoire du Languedoc* (nouv. édit.), *passim*. — G. BURDIN, *Documents historiques sur la province de Gévaudan*, 1840, 2 vol. in-8.

GÉVELOT (Jules-Félix), homme politique français, né à Paris le 6 juin 1826. Son nom patronymique est Batard-Gévelot ; il obtint en 1862 l'autorisation de porter le seul nom de Gévelot. Propriétaire-directeur aux Moulineaux (Seine) d'une manufacture de cartouches et de capsules extrêmement importante, M. Gévelot a réalisé de nombreux perfectionnements de fabrication. Dans le dép. de l'Orne, où il avait créé de vastes exploitations agricoles et opéré des défrichements considérables, il fut élu en 1869 conseiller général du cant. de Messey. La même année (24 mai), il se présenta comme candidat indépendant au Corps législatif et fut élu député de la 3^e circonscription de l'Orne par 17,813 voix contre 12,078 au député sortant, M. de Torcy, candidat officiel. Il fit partie des 146. Pendant la campagne, il participa à la défense de Paris. Aux élections de 1871, il fut élu à l'Assemblée nationale le quatrième sur la liste de l'Orne, appuya la politique de Thiers, vota contre le ministère Broglie, contre la loi des maires, l'état de siège, le septennat, et pour l'amendement Wallon et l'ensemble des lois constitutionnelles. Il fut réélu député dans la 2^e circonscription de Domfront en 1876, reprit sa place au centre gauche et fut des 363. Réélu comme tel le 14 oct. 1877, il soutint le ministère Dufaure, vota pour les lois Ferry sur l'enseignement, et suivit la politique opportuniste. Les élections du 21 août 1881 le renvoyèrent à la Chambre où il continua à soutenir de ses votes le gouvernement, se prononçant notamment pour les crédits du Tonkin ; il fut encore réélu député de l'Orne en oct. 1885, seul de la liste républicaine ; il se prononça contre la révision intégrale de la constitution, contre l'expulsion des princes ; pour le rétablissement du scrutin d'arrondisse-

ment; pour les poursuites contre le général Boulanger. Il a été réélu en 1889 et 1893.

GEVEZÉ. Com. du dép. d'Ille-et-Vilaine, arr. et cant. de Rennes; 1,939 hab.

GEVIGNEY. Com. du dép. de la Haute-Saône, arr. de Vesoul, cant. de Combeaufontaine; 705 hab.

GEVINGEY. Com. du dép. du Jura, arr. et cant. de Lons-le-Saunier, sur le chem. de fer de Lons-le-Saunier à Bourg; 615 hab.

GEVRESIN. Com. du dép. du Doubs, arr. de Besançon, cant. d'Amancey; 180 hab.

GEVREY-CHAMBERTIN (*Gibriacum*). Ch.-l. de cant. du dép. de la Côte-d'Or, arr. de Dijon; 4,800 hab. Stat. de P.-L.-M. Clos Chambertin, vignoble célèbre, contenant 25 hect. et produisant annuellement environ 140 pièces de vin. Plâtre. Combe pittoresque. Tour carrée, reste d'un ancien château. M. P.

GEVRIER. Com. du dép. de la Haute-Savoie, arr. et cant. (S.) d'Annecy; 4,023 hab.

GEVROLLES. Com. du dép. de la Côte-d'Or, arr. de Châtillon, cant. de Montigny, à 1 kil. de l'Aube; 414 hab. Fours à puddler et à réchauffer. Fabr. de chaînes et fils de fer.

GEVRY (*Geveriacum*, *Gevriacum*). Com. du dép. du Jura, cant. et arr. de Dole; 375 hab.

GEX (Pays de). Ancienne province de France aujourd'hui comprise en partie dans le dép. de l'Ain, arr. de Gex, en partie dans le territoire du cant. de Genève. Ce petit pays occupe actuellement en France une étroite bande de terre entre les cant. de Vaud et de Genève, le Rhône, la Valsérine. Au commencement du xii^e siècle il appartenait, sauf la vallée de Chézery, à une famille de ce nom à laquelle succédèrent les comtes de Genève. Léonette, arrière-petite-fille d'Amédée I^{er}, comte de Genève, le porta en dot à Simon de Joinville en 1252. Hugard de Joinville le légua le 16 oct. 1345 à son beau-frère, Hugues de Genève, seigneur d'Anthon qui en fut dépossédé à la suite de la guerre entreprise en 1353 par Amédée VI, comte de Savoie. En 1536, les Bernois s'en emparèrent et ne le rendaient à la Savoie qu'en 1567. De 1589 à 1593, ravagé par les Bernois, les Genevois et le duc de Savoie, il passa successivement aux mains des vainqueurs. Enfin, en 1601, Henri IV en obtenait la cession à la France, sauf pourtant les villages de Chaney et d'Avully laissés aux Genevois, et ceux de Chézery, Balon, Confort, Lancrans, Léaz et Lelex qui ne furent réunis que par le traité de Turin en 1760. En 1790, le pays de Gex fut compris dans le dép. de l'Ain; en 1798, rattaché à celui du Léman, et en 1815 fit retour au dép. de l'Ain, mais diminué de six communes attribuées au territoire de la Confédération suisse. G. G.

RÉGIME COMMERCIAL. — Le pays de Gex placé, par le traité du 20 nov. 1815, hors de la ligne des douanes, forme une zone neutralisée, dont le régime a été étendu, par un décret du 12 janv. 1860, à l'époque de l'annexion de la Savoie à la France, à une zone de la Haute-Savoie.

Ces zones, pouvant s'approvisionner en franchise à l'étranger, les produits qui en sont importés sont soumis en principe aux conditions générales du tarif des douanes; mais, en vertu d'un règlement du 31 mai 1863, le ministre des finances, de concert avec celui du commerce, fixe chaque année, sur la proposition du directeur général des douanes et des préfets de l'Ain et de la Haute-Savoie, les quantités des produits naturels ou manufacturés dans ces zones qui peuvent être introduites en exemption des droits d'importation, en justifiant de leur origine. Les taxes des contributions indirectes y étant applicables, conformément à un arrêt de cassation du 11 déc. 1818, un décret du 20 avr. 1881 a réduit, pour prévenir la fraude, le droit de consommation du sel de 10 fr. à 2 fr. par 100 kilogr. Un autre décret du 19 juin 1890 a abaissé le prix des allumettes chimiques qui y sont vendues par la régie. Aimé TRESCAZE.

GEX (*Gex*, *Jacyo*, *Jaix*). Ch.-l. d'arr. du dép. de l'Ain, au pied du Jura, sur le Journalin; 2,659 hab. Com-

merce de laine mérinos et de fromages. Gex, comme semble le prouver une inscription, existait à l'époque gallo-romaine comme station militaire, mais n'apparaît définitivement dans l'histoire qu'à partir du xii^e siècle avec le pays de ce nom. Au xiii^e, le 7 nov. 1292, Guillaume de Joinville, proche parent du célèbre chroniqueur, et, par son mariage, seigneur de Gex, concéda des franchises aux habitants. La ville fut prise en 1353, par Aimé VI, comte de Savoie, après un siège de quinze jours, en 1536 par les protestants de Berne et de Genève, en 1589 par les Bernois, puis reprise par le duc de Savoie, pour l'année suivante tomber aux mains des Genevois. Cette malheureuse cité ne connut la paix qu'après son annexion à la France en 1601. G. G.

GEYLER DE KAISERSBERG (V. GEILER).

GEYMÜLLER (Baron Henry de), architecte et écrivain d'art contemporain, d'origine autrichienne, né à Vienne en 1839, et fixé depuis longtemps en France. Il s'est entièrement voué à l'étude de l'histoire de l'architecture à l'époque de la Renaissance, et on lui est redevable à cet égard des travaux fort méritoires et de première main, écrits en plusieurs langues, tels que son magistral ouvrage, intitulé *les Projets primitifs pour la basilique de Saint-Pierre de Rome*, par Bramante, Raphaël Sanzio, Fra Giocondo, les Sangallo, etc. (Paris, 1875-1879, in-fol., fig., en allem. et en franç.); *Cento Disegni di architettura d'ornato e di figure di Fra Giovanni Giocondo, riconosciuti e descritti* (Florence et Vienne, 1882, gr. in-8); *Die Architektur der Renaissance in Toscana, nach den Meistern geordnet* (Munich, 1884-1893, 25 livr. gr. in-fol., en cours de publication); *les Du Cerceau, leur vie et leurs œuvres, d'après de nouvelles recherches* (Paris, 1887, in-4). Nous mentionnons encore les *Documents inédits sur les Thermes d'Agrippa, le Panthéon et les Thermes de Dioclétien* (Lausanne et Paris, 1884, in-fol., fig.): la refonte du chapitre consacré à l'architecture dans le *Cicerone* de Burckhardt (V. ce nom), et de nombreux articles de revues. Il est correspondant de l'Institut de France. G. P.-I.

GEYSER. Un grand nombre de régions volcaniques, longtemps après que les manifestations paroxysmales du début (projection de cendres et de scories, sortie des laves, succession ordonnée des fumerolles) ont cessé, deviennent le théâtre de *phénomènes thermaux* caractérisés par la persistance du dégagement des substances volatiles. Tantôt ces dégagements consistent en émissions violentes de vapeur d'eau accompagnée de gaz sulfureux qui se décomposent lentement à l'air donnent naissance, dans les *solfatares* ou *souffrières*, à d'abondants dépôts de soufre. Ailleurs, c'est l'eau bouillante qui, par intermittences, apparaît projetée, à de grandes hauteurs, sous la forme des *geysers*. Enfin le dernier terme de ces manifestations secondaires est représenté par ces dégagements d'hydrocarbures gazeux et liquides (*salses*), puis d'acide carbonique (*mofettes*) qui marquent la fin d'une activité volcanique sans cesse atténuée en intensité.

Parmi ces phénomènes, appartenant à une phase dite *solfatarienne* que tous les centres volcaniques sont destinés à traverser avant d'arriver à un complet état d'épuisement, les *geysers* comptent comme les plus intéressants, et leur liaison avec les solfatares est tirée de ce fait qu'on peut considérer ces sources chaudes intermittentes comme des dégagements de gaz sulfureux noyés dans une énorme quantité d'eau bouillante. Avec raison on les a souvent désignés sous le nom de *volcans d'eau*; le trait saillant du phénomène geysérien, c'est en effet la projection violente, non plus de vapeurs, mais d'eau bouillante, par jets intermittents s'élançant au-dessus d'orifices cratériiformes, comparables à ceux des cônes de débris, et construits de même par les matériaux rejetés; matériaux représentés, cette fois, par d'abondants dépôts de silice concrétionnée, hydratée, spécialement désignée sous le nom de *geysérite* en raison de son origine. L'appareil consiste en un cône

aplatis, tronqué au sommet par un large bassin circulaire au centre duquel vient déboucher le canal qui sert à l'arrivée de l'eau. En temps de repos, l'eau chaude qui remplit ce bassin, d'une limpidité absolue, avec de belles teintes d'un bleu azuré, s'y maintient tranquille; c'est à peine si quelques bulles sortant de la bouche du geyser, nettement distincte dans le fond, viennent de temps à autre troubler cette transparence qu'aucun nuage ne ternit. Rien ne signale donc l'activité qui règne au-dessous et se traduit, à des intervalles plus ou moins rapprochés, par de violentes éruptions ayant pour effet de projeter en l'air toute l'eau contenue dans ce bassin, sous forme de gerbes jaillissantes pouvant s'élever à de grandes hauteurs.

La durée de ces projections varie, mais ne dépasse guère, dans les plus puissants de ces appareils, quelques minutes. Elles se renouvellent à des intervalles plus ou moins rapprochés et cela d'une façon très irrégulière pour chacun.

Ces éruptions caractéristiques des geysers ont, en général, pour signes précurseurs, des bruits souterrains, accompagnés d'ébranlements du sol. L'eau s'agite alors dans le bassin, tourbillonne en tous sens, tandis que d'énormes bulles éclatent à sa surface; puis, tout d'un coup, une puissante colonne d'eau s'élance verticalement à une grande hauteur et s'y maintient pendant quelques minutes, entourée d'un nuage de vapeurs. A peine retombée dans le bassin, une autre reparait, s'élève à une hauteur plus grande; parfois même de véritables fusées d'eau s'élancent dans toutes les directions. Puis le calme renaît; le bassin vidé se remplit de nouveau, et l'eau, après avoir repris son ancien niveau, s'y maintient pendant un temps plus ou moins prolongé, en reprenant sa tranquillité habituelle. La durée de ces éruptions, toujours très courte, ne dépasse guère, dans les plus puissants de ces appareils, une dizaine de minutes; mais rien alors n'est plus irrégulier que leur régime, les intervalles auxquels se succèdent ces projections d'eau bouillante pouvant être soumis à de grandes variations. Entre les geysers à longues intermittences et ceux dont l'activité est presque incessante, tous les degrés peuvent se présenter. Il en est aussi dont les éruptions rythmées se renouvellent très régulièrement, tandis que dans certains appareils, comme le fameux *Strokkur* islandais, elles ne peuvent être provoquées qu'artificiellement. Pour en avoir l'explication, il nous faut maintenant rechercher les causes qui déterminent le phénomène geysérien.

Explication du phénomène geysérien. Au premier abord, il semble que rien ne soit plus simple que d'atteindre ce résultat, et l'explication la plus naturelle qui vient de suite à l'esprit, c'est d'invoquer la présence, en profondeur, d'un siphon; dans un sol aussi fissuré que celui des régions volcaniques; la rencontre des parties élargies de plusieurs fentes peut, en effet, facilement constituer un tel appareil. Mais l'insuffisance d'une pareille théorie éclate quand il s'agit de l'appliquer à certains centres volcaniques où, sur un espace restreint, les geysers se chiffrent par centaines, il faudrait admettre l'existence d'autant de siphons qu'il y a d'appareils. D'ailleurs ce phénomène est, dans son ensemble, plus complexe, et, pour s'en rendre compte avec une rigueur suffisante, il convient d'examiner, à l'aide d'un thermomètre, comment se fait la distribution de la température dans le canal central. Dans ce cas, on remarque que l'échauffement des divers points de cette cheminée d'ascension, toujours profonde et sensiblement verticale, est très inégal, et qu'il n'atteint la température suffisante pour déterminer la vaporisation subite de l'eau qu'à un certain niveau, où l'influence d'émanations très chaudes issues de l'intérieur se fait le plus sentir (A B C D, fig. 1). Dès lors on conçoit aisément qu'il suffit que la pression exercée par les bulles de vapeurs venant du bas amène une tranche d'eau en contact avec cet espace surchauffé pour déterminer sa résolution immédiate en vapeur et par suite une éruption. D'ailleurs, Bunsen a vérifié ce fait, dans le bassin du Grand Geyser islandais, en montrant que, parmi trois pierres descendues à l'aide de cordes,

l'une dans le fond, l'autre au-dessous de l'espace surchauffé C D, la troisième au-dessus, cette dernière seule était projetée en l'air avec la gerbe; ce qui prouve bien

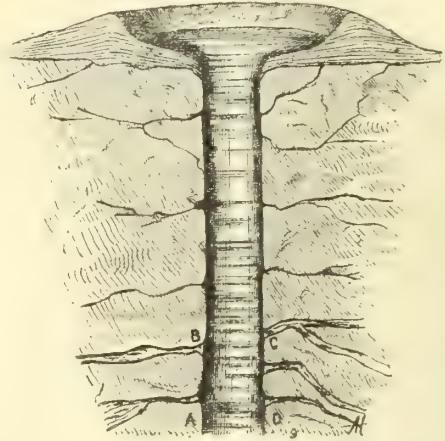


Fig. 1. — Section faite au travers d'un geyser, A B C D, espace surchauffé.

que la vaporisation soudaine de l'eau ne s'effectue qu'en C D. L'intermittence du phénomène s'explique ensuite aisément si, à ce premier fait, on ajoute que les infiltrations venues du dehors doivent, chaque fois, reconstituer le volume d'eau nécessaire à la production de nouvelles gerbes. Une expérience ingénieuse d'un physicien anglais, Tyndall, est venue, du reste, apporter à cette explication une pleine confirmation. L'appareil qui permet de reproduire le jeu du geyser consiste en un tube de fer galvanisé assez long, représentant la cheminée, tandis qu'au sommet une petite cuve, remplie d'eau, tient la place du bassin terminal. En chauffant simultanément ce tube, dans les conditions indiquées sur la fig. 2, c.-à-d. à sa base, puis vers le milieu à l'aide d'un second foyer annulaire A B, on obtient des jets d'eau bouillante s'élancant, toutes les cinq minutes, hors du bassin. Quant aux variations si grandes qui s'introduisent dans la durée des intervalles entre chaque projection, elles résultent de ce que la position et la température de l'espace surchauffé peuvent grandement différer, même dans des appareils très rapprochés.

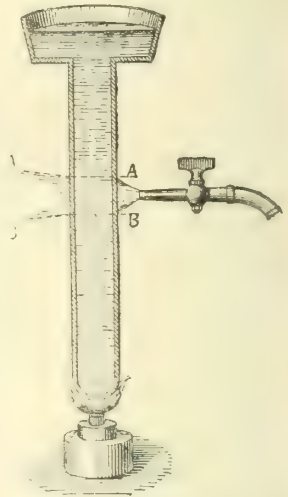


Fig. 2. — Appareil de Tyndall pour la reproduction du phénomène geysérien.

Phénomène chimique. Quant à la silice des geysers, il s'en faut de beaucoup qu'elle soit tenue au préalable en dissolution dans leurs eaux. Son dépôt résulte d'une réaction chimique fort simple dont le principe doit être cherché dans la nature des gaz qui élèvent leur température et déterminent leur projection. Ces eaux chaudes arrivent dans le canal chargées de silicates de soude et de potasse empruntées aux roches volcaniques poreuses, toujours riches en éléments feldspathiques qu'elles traversent; mais l'acide chlorhydrique et les gaz sulfureux qu'elles contiennent ont bientôt fait de s'emparer des alcalis pour les transformer en sulfates

et en chlorures ; dès lors, la silice en excès doit nécessairement se déposer sous la forme hydratée. Ainsi prennent naissance, autour du point d'émergence, non seulement ces éminences coniques, mamelonnées, qui circonscrivent le bassin intérieur, mais, sur le parcours des rigoles qui en descendent, des édifices plus compliqués, où apparaissent silicifiées les quelques plantes, telles que des prêles, qui parviennent à vivre dans un pareil milieu. C'est le cas du bassin du Grand Geysir d'Islande, dont les eaux contiennent jusqu'à 0^{gr},50 de silice libre, par litre, avec du chlorure de sodium (0^{gr},26), des sels de soude et de potasse, des traces de soufre (0^{gr},0036), ainsi qu'une proportion notable d'hydrogène sulfuré (2 centim. c. 1/2). Dans ce même appareil, une série d'expériences ont permis de reconnaître que ce dépôt de la silice, toujours très lent, ne donne naissance annuellement qu'à des couches d'une minceur extrême. Récemment, la vanité humaine s'est chargée de le prouver ; deux voyageurs anglais, en 1885, ayant cru devoir inscrire leurs noms sur le bord de ce bassin en souvenir de leur passage, leurs signatures se sont montrées, l'année suivante, recouvertes d'une couche de silice épaisse de 2 millim. D'autre part, le docteur Labonne (*l'Islande*, 1888) a pu reconnaître en 1886 la présence, sous un dépôt concrétionné de cette nature épais de 2 à 3 m., d'incisions faites par Robert, dans un but scientifique, en 1835 ; ce qui permet d'évaluer à un demi-siècle le temps nécessaire pour la production d'une couche de geysérite de 2 m.

Distribution des geysers. Un grand intérêt s'attache ensuite à l'examen de la façon dont s'effectue sur le globe la distribution des geysers. Un fait bien mis en évidence par M. de Lapparent, c'est que la persistance de ce mode d'activité est intimement liée avec l'existence, dans les régions volcaniques, d'épanchements antérieurs de roches éruptives acides, riches en silice, tandis que les émanations carbonées du type des *salses* et des *mofettes*, qui représentent le dernier terme de ces manifestations, ne se développent largement que dans le voisinage des anciens centres volcaniques où prédominent nettement des roches lourdes, basiques, du type basaltique. Telles sont, avec la célèbre grotte du Chien du Vésuve, et les sources carboniques non moins connues de Clermont, de Royat ou du Vivarais, les innombrables mofettes de l'Eifel, puis du Westerwald en Allemagne, tandis qu'il faut venir chercher les meilleurs types des émanations sulfatariennes, aux Champs Phlégréens, dans le voisinage de vastes épanchements de trachyte, aux îles Lipari, dans le plein centre du massif des célèbres liparites qui contiennent jusqu'à 77 % de silice, au Mexique où le remarquable district sulfatarien et geysérien de San Andrés se développe au travers d'un territoire uniquement composé d'obsidienne et de trachyte. En Islande, c'est au pied de la colline liparitique du Laugafjell que se présente le Grand Geysir ; au travers de pareilles roches surgissent également toutes les sources jaillissantes si nombreuses de la Nouvelle-Zélande et de la Californie. Enfin, cette relation n'est nulle part plus évidente qu'au Yellowstone où le plus remarquable centre geysérien qui soit au monde est établi au milieu du plus gigantesque épanchement de rhyolithe connu.

Geysers islandais. Parmi les anciens centres volcaniques qui se signalent par un remarquable développement des phénomènes geysériens, ceux d'Islande figurent comme les plus anciennement connus et les mieux étudiés. Le nom, du reste, de ces appareils en provient : *geyser*, dans la langue islandaise, voulant dire *furieux*. On les remarque réunis par centaines loin des volcans actifs, dans une vallée très élargie, entourée de glaciers dans le S.-O. de l'île, et qu'on atteint après la traversée pénible d'une longue lande noire et stérile, couverte de fourbières. Tous s'annoncent de loin par de petits nuages blancs simulants, au-dessus de cette plaine désolée, un vaste incendie. Puis, quand on s'en approche, c'est pour ainsi dire subitement, sans qu'aucune dénivellation notable du sol trahisse sa présence, qu'on atteint la plus célèbre de ces sources bouil-

lantes ; le Grand Geysir islandais ne se traduit, en effet, que par une faible éminence, très étalée, haute à peine de 3 m. et creusée d'un bassin circulaire atteignant à peine 20 m. de diamètre, avec une profondeur de 2^m30. Autrefois très actives, les éruptions de ce geysir se renouveauient toutes les vingt-quatre heures et même plusieurs fois par jour si on remonte au commencement de ce siècle. Actuellement, pour assister à un pareil spectacle, il faut attendre plusieurs semaines, et quand cette circonstance se réalise, on voit s'élançer hors du bassin, à une hauteur d'une trentaine de mètres, une gerbe d'eau bouillante, évaporée au sommet, couronnée par de gros flocons de vapeurs, puis retombant de tous côtés par gouttelettes en une pluie dense et serrée que les rayons du soleil croisent de divers arcs-en-ciel. Plusieurs gerbes se succèdent ainsi rapidement et l'éruption se termine par un splendide et dernier jet de 50 m. qui prend tous les caractères d'un bouquet après un feu d'artifice bien tiré. Le bassin est alors si complètement vidé qu'on ne peut même plus apercevoir, dans

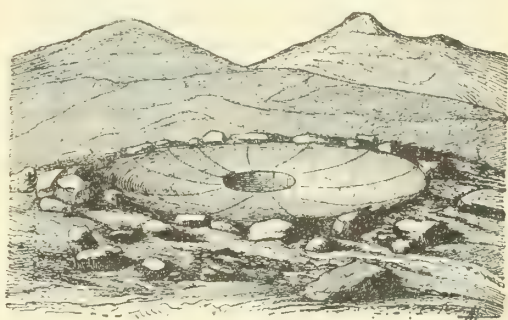


Fig. 3. — Bassin d'un geysir après l'éruption.

le canal d'ascension, la moindre trace d'eau ; son ouverture semble alors découpée à l'emporte-pièce dans le fond d'une vaste cuvette aux parois lisses et brillantes. En même temps, il devient facile de constater combien est élevée la température de ces parois, si bien qu'on peut obtenir cette dernière satisfaction de pouvoir faire cuire, dans les petites cavités de la bordure mamelonnée, tous les éléments d'un repas qui permet d'attendre patiemment le moment où, de nouveau, grâce aux infiltrations, le bassin se trouvant rempli, le calme renaitra dans un appareil dont les éruptions sont loin maintenant d'avoir la régularité qui l'avaient rendu classique. Fort heureusement pour les visiteurs, il est, à côté de ce Grand Geysir, en voie d'extinction, un petit appareil plus complaisant, le *Strokkur*, qui entre volontiers en jeu quand on jette des mottes de gazon dans sa cheminée. Les éruptions, parfois violentes, durent un quart d'heure et peuvent se renouveler plusieurs fois par jour. Etant donné que quand le Grand Geysir entre en éruption, son voisin rentre son eau dans son puits, il était naturel de penser qu'une relation devait s'établir entre deux appareils si rapprochés (60 m.). On a pu constater la réalité du fait en remarquant, quand l'eau s'abaisse de 7 à 8 m. dans la cheminée du Strokkur, l'existence de deux canaux arrivant du Grand Geysir, et dont l'effet se traduit par l'arrivée de vapeurs provoquant ce bouillonnement de l'eau qui, constant dans le bassin de ce petit geysir, lui a valu son nom : strokkur signifiant *baratte*.

Dans cette vallée fumante, toutes les fontaines jaillissantes groupées par centaines autour du Grand Geysir, sur un rayon de 300 m., se signalent par une grande diversité de formes et de puissance. Beaucoup aussi sont éteintes. Il y a, en effet, une limite dans l'activité de ces sources bouillantes, et cette limite est atteinte quand le cône siliceux, singulièrement accru par des dépôts concrétionnés successifs, atteint une hauteur telle que l'oscillation qui détermine les explosions ne peut plus se produire. Les geysers passent alors à l'état de *citernes*, c.-à-d. de

cuvettes d'eau tranquille dont le calme absolu contraste singulièrement avec l'agitation si fréquente des fontaines jaillissantes voisines. L'eau de ces singuliers réservoirs (*Laugar* des Islandais), d'un bleu de cobalt, est alors plus pure, moins chargée de sels, aussi moins chaude que celles des geysers actifs. Toute trace d'odeur sulfureuse aux alentours a de même disparu.

Dans cette même région, à côté de ces citernes, fréquentes et parfois de grandes dimensions, se présentent, également nombreux, des *cônes éteints*, ou réduits à l'état de *margelles vides*, attestant combien autrefois était grande l'activité geysérienne dans la région. Leur cheminée est alors obstruée par des blocs de geysérite cimentés par de semblable silice, et les eaux, maintenues sous pression, par cette épaisse et très solide croûte qui empêche leur ascension, sont obligés de suivre un parcours souterrain en se frayant un passage dans le sous-sol. Aussi des *eaux geysériennes*, grondant tumultueusement sous terre, peuvent compter au nombre des accidents qui ont, depuis longtemps, rendu cette vallée célèbre.

Geysers du Yellowstone. En Amérique, la merveilleuse région, érigée maintenant en Parc national, où se développent, avec une ampleur sans égale, les plus étonnantes manifestations geysériennes qu'on connaisse, vient se placer à une alt. moyenne de 2,500 m., au plein cœur des montagnes Rocheuses, près des sources du Yellowstone et du Madison, où elle occupe, à mi-chemin entre le Pacifique et les Grands-Lacs, une espace de 9,000 kil. carrés. D'immenses montagnes hautes de 9 à 12,000 pieds, le plus souvent volcaniques, toutes couvertes de neige, circonscrivent ce territoire façonné en un immense plateau troué d'abîmes, creusé surtout de gorges profondes, semblables aux *cañons* célèbres du Colorado, et drainées de même par de grandes rivières torrentielles; mais ici entaillées dans de puissants massifs de roches volcaniques, rhyolitiques et andésitiques marquées de colorations les plus vives où dominant, avec le rouge, ces teintes d'ocre et de chrome qui ont valu le nom de *Yellow-stone* (la pierre jaune) aussi bien à la principale rivière qu'à l'ensemble de la région. Tous ces faits si expressifs attestent que ce territoire, avant d'être livré aux émanations sulfureuses et geysériennes, avait été le théâtre d'épanchements uniques au monde de roches acides. Là se présentent, en effet, avec de puissants épanchements de rhyolithes atteignant 600 m. de puissance, une coulée d'obsidienne capable de fournir, sur plus d'un kil. (1,600 m.), une falaise (*Obsidiane Clif*) n'ayant pas moins de 600 m. de haut. Actuellement, du fond de ces abîmes montent d'épaisses volutes de vapeurs souvent irrespirables que le vent emporte au loin sur de pauvres forêts de pins grêles, ravagés de plus par les tourmentes d'hiver, tandis que, à leur pied, la chaleur souterraine dessèche leurs racines.

Sur ce sol calciné, où affleurent partout l'alun et le soufre, on ne pourrait, en effet, s'attendre à rencontrer les prairies verdoyantes, les hautes futaies, les recoins ombrés et fleuris où chantent les sources des paysages alpestres; mais ce qui rachète la sombre tristesse de cette âpre nature, ce qui donne au « parc du Yellowstone » ce caractère merveilleux célébré dans toutes les langues, ce sont, avec les surprenantes colorations de ses roches escarpées, l'étonnante variété de ces merveilleux geysers. A chaque pas dans le fond de ses vallées le sol tremble ou sonne creux et se montre troué de bassins, les plus paisibles en apparence, mais qui bientôt s'agitent avec de sourds grondements, puis projettent pendant quelques minutes des colonnes d'eau dont la hauteur varie de 100 à 300 pieds. C'est par milliers que ces sources jaillissantes se comptent dans la seule vallée du *Fire Hole* « l'Abîme du feu », la plus célèbre entre toutes. 30 ou 40 de ces geysers ont été observés avec soin, catalogués et décrits suivant la configuration du cratère, la forme de la gerbe, l'intervalle des éruptions. Tels sont, pour ne signaler que les plus remarquables, le *Château fort*, pièce à grandes eaux, qui

projette toutes les deux heures des gerbes en éventail à des hauteurs de 45 à 50 m.; le *Géant*, dont les colonnes, hautes de 60 m. avec un diamètre de 2 m., s'élancent à des intervalles plus espacés, mais pendant deux heures durant, au-dessus d'un édifice surélevé de plus de 10 m. (fig. 4). La

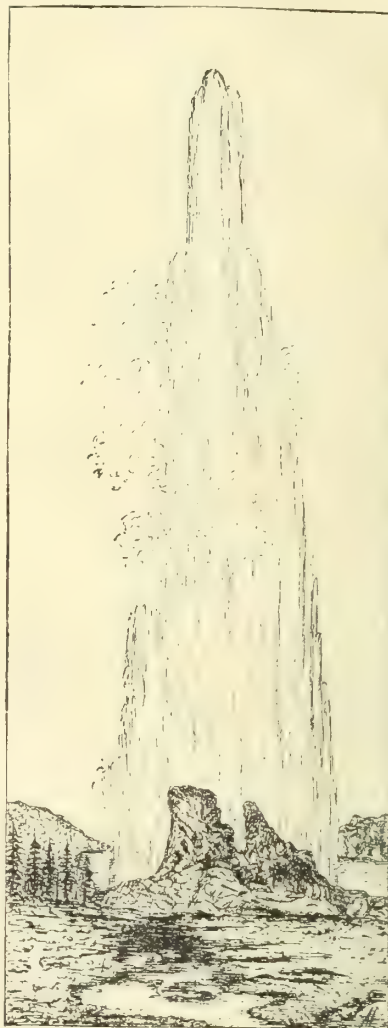


Fig. 4. — Le geyser du Géant en action (d'après une photographie).

Comète, le *Turban*, la *Surprise*, le *Vieux Fidèle*, qui lance des jets de 40 m. toutes les heures, figurent ensuite parmi ceux dont les éruptions, bien régulières, sont pour ainsi dire incessantes, tandis qu'il en est comme le *Lion* qui ne s'éveille que toutes les vingt-quatre heures, ou bien se font attendre une quinzaine de jours, comme la *Géante*. Le plus lent de tous, l'*Excelsior*, n'entre en scène que tous les trois ans. Mais alors l'éruption devient terrible, ce geyser, loin de se limiter à des projections d'eau, lançant au début, à plusieurs centaines de pied dans les airs, des blocs pesant une tonne. Son débit est à ce point abondant que les autres sources tarissent, le volume d'eau dégorgé parvenant à élever d'une façon notable le niveau de la rivière voisine, le *Fire Hole*.

A côté de ces grands geysers, la foule des sources bouillantes de moindre importance jaillissant dans le lit même du torrent ou sur les bords de lacs aux eaux glacées, celle aussi des *citernes* offrant toujours, comme contraste, avec leurs eaux limpides, l'image de la tranquillité absolue, est immense. Enfin, pour compléter ce tableau saisissant d'une

activité geysérienne sans égale, des moindres fractures du sol s'échappent des fumerolles, des jets de vapeurs qui, rabattues par le vent, couvrent les hautes branches des pins de brillantes incrustations stalactiformes. Dans tous ces points, sous la terre qui frémit, de sourdes détonations simulent un bruit de flot battant la roche et attestent combien est grande l'énergie des émanations gazeuses dans le dessous.

Dans une pareille région, où tous les phénomènes naturels prennent une allure gigantesque, les dépôts concrétionnés de silice acquièrent nécessairement une importance exceptionnelle. Indépendamment des édifices monumentaux construits autour des bouches d'émission, sur les pentes et jusque dans le fond des vallées, ces tufs siliceux très étendus affectent les formes les plus capricieuses ainsi que les colorations les plus diverses. Toujours sous l'influence des émanations sulfureuses à côté de masses concrétionnées d'un blanc de nacre, il en est sur lesquelles toute la gamme des couleurs vives est parcourue. Il est juste alors d'ajouter que des organismes très inférieurs, des algues de la famille des bactériacées, paraissent exercer sur le phénomène chimique du dépôt de cette silice une influence notable. Dans ces bassins d'eau chaude du Yellowstone, par des températures dépassant 90°, se tiennent en grand nombre des algues filamenteuses de ce type, représentées surtout par les genres *Leptothrix*, ou *Calothrix*..., et qui, après leur mort, constituent de véritables masses d'une gelée siliceuse, acquérant avec le temps une consistance pierreuse ; si bien que ces algues gélatineuses finissent par former des couches de silice épaisses de 28 millim. en deux mois et demi, alors que la simple évaporation de ces eaux chaudes n'en fournit guère qu'un quart de millimètre par an (Weed, *American Journal*, XXXVII, p. 351).

Mais les geysers du Yellowstone ne se bornent pas à édifier ces remarquables constructions siliceuses ; sur les bords d'un des affluents du Fire Hole (*Gardiner's River*), ces eaux chaudes se sont frayé un passage dans de puissants massifs calcaires. Dans ces conditions, grâce à l'acide carbonique qu'elles contiennent, elles se chargent non plus de silice, mais de carbonate de chaux qu'elles déposent ensuite à l'air libre sous forme d'incrustations des plus pittoresques. Ainsi naissent des *geysers calcaires* fournissant une preuve éclatante que le phénomène chimique de ces dégagements reste toujours en relation étroite avec la roche encaissante. Parmi les constructions de ce nouveau genre figurent surtout, étagées sur les pentes, de gigantesques terrasses creusées de vasques où dort une eau limpide au milieu d'une poussée de cristaux de calcite scintillant au soleil comme une poussière de diamant (terrasses du *White Mountain*, dites aussi sources chaudes du *Mammoth*). Le fond de la vallée reste lui-même tapissé par un épais revêtement de ce même travertin d'où sort un large courant chaud porté à une température de 56°. En d'autres points plus élevés, le sol apparaît jonché de cheminées calcaires éteintes, au fond desquelles on entend gronder l'eau bouillante.

Geysers de la Nouvelle-Zélande. C'est ensuite dans la Nouvelle-Zélande qu'il faut aller chercher les meilleurs types de constructions de cette nature, édifiées par des sources assez puissantes pour alimenter de véritables rivières d'eau chaude, au cours impétueux, rompu en maints endroits par une succession de rapides ou de sauts, et rebondissant, en cascades écumeuses, sur de grandes terrasses qui deviennent leur œuvre propre. Ces faits se passent dans la baie d'Abondance, au voisinage des grands volcans actifs de Tongariro et de Rangitoto et spécialement dans la très courte vallée de Waikato, où les eaux de soixante-seize sources jaillissantes très actives viennent se réunir dans un grand lac, le *lac Taupo*, toujours fumant et offrant l'image d'une immense chaudière activée par un foyer souterrain. Sur le parcours des rivières d'eau bouillante (86° à 87°) qui en dérivent, la célèbre cascade du *Tetarata* (fig. 5), avec ses longues terrasses étagées, d'un

blanc de marbre, garnies sur leur bord de gracieuses stalactites, a été longtemps citée comme l'exemple le plus remarquable des édifices que peuvent construire les eaux geysériennes quand elles ruissellent sur une pente escarpée ; l'immense bassin toujours fumant portant le nom bien significatif de *lac Bouillant* (*Rotomahana*) et dont toute

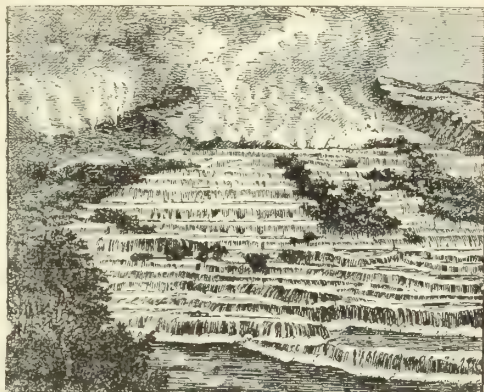


Fig. 5. — La cascade du Tetarata, geyser à longues intermittences de la Nouvelle-Zélande (d'après M. de Hochstetter).

la masse, portée à une température voisine de l'ébullition, se trouvait parfois projetée dans l'air avec une extrême violence, n'était autre en effet qu'un geyser à longues intermittences dont le débit était considérable. Mais toutes ces merveilles qui plaçaient cette région de la Nouvelle-Zélande au nombre de celles où les manifestations de cette nature sont les plus remarquables, ont été récemment détruites, en 1886, par un de ces réveils subits des forces souterraines, sous cette forme paroxysmale, qui, dans les centres volcaniques, apparaît d'autant plus violente que la phase de repos a été plus grande. C'est, en effet, une formidable explosion qui, marquant, à cette date, une reprise active du volcan de Tongariro, réduit depuis longtemps à la condition de solfatare, a bouleversé de fond en comble toutes ces merveilleuses cascades, avec leurs lacs et sources bouillantes associées.

Sources thermo-minérales. Du même ordre, c.-à-d. se rattachant encore à ces dégagements d'eaux ou de vapeurs chaudes qui ne contiennent guère des substances oxydées et dont la liaison avec le volcanisme est certaine, sont encore, mais sous une forme atténuée, les *sources thermales gazeuses* qui, en divers points, sortant avec une pression notable et une température élevée, entraînent en dissolution certains principes minéraux actifs tels que des chlorures, des carbonates et des sulfates : d'où leur nom de *thermo-minérales*, pour rappeler qu'elles doivent cette minéralisation qui les fait rechercher à la chaleur qu'elles possèdent ainsi qu'à l'intervention fréquente d'émanations internes. Avec une forme ascendante, leur marque distinctive devient la *constance* de leur débit, nettement indépendant des variations météorologiques, celle aussi de leur température toujours supérieure à celle du point observé et cela quelle que soit sa latitude ou sa hauteur. Jamais isolées, toutes se présentent disposées par groupes ou mieux par séries linéaires sur le trajet de fentes verticales bien déterminées de l'écorce, à ce point qu'on les a souvent considérées comme des filons d'eau chaude ou mieux encore, avec Elie de Beaumont (*Note sur les émanations volcaniques et métallifères*, dans le *Bull. de la Soc. géolog. de France*, IV, 2^e série), « comme des volcans privés de la faculté d'émettre aucun autre produit que des émanations gazeuses n'arrivant, dans le plus grand nombre des cas, à la surface que condensées en eau minérale ». On ne saurait donner une meilleure définition de ces sources jaillissantes, non plus par intermittences comme les geysers, mais comme de véritables puits arté-

siens naturels, avec cette différence que leur ascension est cette fois déterminée, non plus par une simple pression hydrostatique, mais par la tension des gaz dissous parmi lesquels domine l'acide carbonique.

La nature et le degré de leur minéralisation, dont l'origine doit être cherchée dans les roches que ces eaux chaudes ont dû traverser, sont nécessairement soumis à de grandes variations. Leur débit aussi peut devenir très considérable. En Croatie, par exemple, les sources sulfureuses célèbres de Waradin-Teplitz débitent par jour 70,000 tonnes d'eau portées à une température de 56°, et la proportion des substances salines (carbonates de potasse, de soude, de chaux et alun) est telle qu'on évalue à un cube de 420 m. de côté le volume de ce qu'elles ont aujourd'hui entraîné à cet état de dissolution.

Si, dans beaucoup de points, en raison même de leur situation, ces sources chaudes doivent être, sans conteste, considérées comme des manifestations tardives, notamment affaiblies, d'une ancienne activité volcanique, il en est qui semblent trop écartées de tout centre volcanique pour pouvoir être rattachées à ce même ordre de manifestations; mais, dans ce cas, il est toujours facile de reconnaître, comme l'a si justement fait remarquer M. de Lapparent, que ces sources émergent de régions de fractures, à la faveur de fentes du sol, évidemment dues aux grands mouvements de l'écorce terrestre, c.-à-d. à des dislocations qui, dans leur essence, sont intimement liées à l'énergie interne du globe. Si, par exemple, on examine la distribution des sources thermales si répandues sur notre Plateau central français, on ne peut s'empêcher de faire de suite cette remarque qu'un accident géologique de la plus haute importance — la grande traînée houillère rectiligne qui sur près de 200 kil. s'étend depuis Decize jusqu'à Pleaux dans le Cantal — divise ce massif en deux régions bien inégalement partagées à cet égard. A l'exception du petit groupe d'Evaux (Creuse) et de Nèris (Allier), toutes ces sources, en effet, sont concentrées à l'E. de cette ligne, notamment en pleine Auvergne, dans l'Allier et la Loire, puis, plus au S., sur le versant oriental de la Montagne-Noire où on peut rencontrer dans les stations d'Andabre, de Silvanès, d'Avène, de Prugnes, du Cayla et de Lamalou, des sources encore actives mais moins minéralisées et d'importance moindre que les précédentes. La raison, c'est que la ligne en question marque précisément la limite, dans le Plateau central, d'une région orientale surélevée, portant la trace de dislocations profondes, subies par ce massif lors des grands mouvements qui, vers la fin des temps tertiaires, ont dressé dans les airs, avec le Jura, la grande chaîne des Alpes. On sait, en effet, grâce aux travaux de M. Michel Léry (*B. de la carte géolog. de France*, 1892, n° 9), qu'en venant se heurter contre ce massif résistant, ce puissant effort orogénique y a fait naître, en face de sa direction, une série de plis à grande courbure et qu'en particulier c'est à de pareilles influences qu'il doit d'avoir son bord oriental relevé sous la forme des Cévennes, et de présenter sa surface couverte par les grands édifices volcaniques de l'Auvergne, du Velay et du Vivarais. Dans l'intérieur, étant donnée la rigidité de ses assises qui se prêtait mal à ces efforts de plissements, ce sont de grandes failles en échelons qui ont pris naissance aussi bien dans le fond des synclinaux comme ceux de la Loire et de l'Allier que par rupture de la clef de voûte des anticlinaux. Or, les griffons des sources thermales sont en relation étroite avec tous ces accidents et l'on conçoit combien elles ont pu sortir nombreuses dans un sol aussi fracturé. Nulle part ces faits n'apparaissent avec une plus grande évidence que dans la fertile vallée de la Limagne, ouverte elle-même par fracture dans le massif autrefois homogène de l'Auvergne et du Forez; là se présentent en effet, avec les stations de Rouzat, Châtel-Guyon, Royat, puis de Cusset et de Vichy sur le revers O. du Forez, les plus importantes sources thermales de la région.

Quant aux groupes de la Montagne-Noire, on ne peut

nier qu'ils ne soient de même en relation avec les dislocations qui ont déterminé l'ouverture de l'ancien golfe jurassique où se sont déposées les puissantes assises calcaires des *causses* et si, en ce point, les sources, moins nombreuses, sont d'importance moindre que les précédentes, en même temps que portées à une température plus basse, c'est que, dans cette région moins disloquée, les fractures sont aussi de date plus ancienne. Quant à la liaison de la plupart de ces sources thermales du Massif central, avec les phénomènes volcaniques qui ont fait naître sur sa base granitique ou gneissique des montagnes atteignant près de 1,500 m. au Puy-de-Dôme et 1,900 m. avec les cimes élevées du Cantal ou du Mont-Dore, nulle part elle n'est plus évidente que dans le groupe de Vichy. Ces sources bien connues font partie, sur la rive droite de l'Allier, d'un bassin hydro-minéral très important où des eaux sortant à des températures de 35° à 45° ne sont pas rares. Leur débit aussi est considérable; les douze sources bicarbonatées sodiques et le plus souvent riches en acide carbonique de Vichy fournissant à elles seules 4,000 hectol. par jour. Toutes se présentent alignées par groupes sur des fissures exactement parallèles, orientées 107° (E.-O.) et qui ne sont autres que la réouverture de cassures anciennes ayant livré passage aux grandes coulées basaltiques des environs de Vichy et du Roannais. Elles deviennent ainsi le simple écho d'une activité éruptive autrefois plus intense et vraisemblablement la soude qui les rend alcalines est empruntée aux éléments feldspathiques des basaltes qu'elles traversent, tandis que leur acide carbonique provient sûrement d'un foyer volcanique sous-jacent.

C'est ensuite à Saint-Nectaire qu'on peut le mieux se rendre compte du rôle pris par cet acide dans ces dégagements des sources chaudes minéralisées. Au voisinage et jusqu'à une certaine distance des sources de cette région, le sol en est à ce point imprégné que ce gaz se dégage partout des moindres crevasses du sol volcanique fissuré. La moindre flaque d'eau, tous les ruisseaux qui descendent vers la vallée sont bien significatifs à cet égard, ces dégagements s'y traduisant par des jets de petites bulles de gaz qui viennent crever à la surface. Un sondage entrepris en 1881, à Montrond, sous la plaine du Forez, est venu d'ailleurs démontrer le fait d'une façon plus saisissante. Ce forage entrepris pour une recherche de houille, après avoir traversé successivement toutes les assises tertiaires de la région, atteignait 500 m. de profondeur, quand tout d'un coup on vit jaillir du trou de sonde, avec des torrents d'acide carbonique, une colonne d'eau bouillante haute de 18 à 20 m., et ce phénomène, qui dura plus d'un quart d'heure, se renouvela trois fois en vingt-quatre heures. Le débit n'était pas moindre de 400 litres à la minute. Actuellement, cette ascension de l'eau minérale se fait avec une moindre violence; on l'a du reste utilisée et c'est ainsi une nappe jaillissante d'eau chaude bicarbonatée sodique qu'on a mis à jour à Montrond, au lieu des réserves de houille cherchées. La sonde a tout simplement rencontré, à une profondeur de 500 m., la nappe souterraine où s'alimentent les sources si actives de Saint-Galmier et lui a livré un passage artificiel, sans que le débit des stations voisines en soit ralenti. Malgré l'énorme quantité d'eau minérale qui passe maintenant par le trou de sonde de Montrond convenablement aménagé, le principal établissement de Saint-Galmier, les célèbres sources Badoit et André, n'en livrent pas moins 8 millions de bouteilles par an. Un pareil chiffre, qui ne représente que le tiers de la production totale de la région, atteste l'importance du réservoir où viennent s'alimenter des sources qui sûrement tirent leur thermalité et leur grande proportion d'acide carbonique, comme celles de Vichy, du voisinage des grandes coulées basaltiques du Forez.

Assurément ce n'est pas le moment de se livrer ici à une étude approfondie des sources thermales, et cependant on ne peut passer sous silence ce qu'est dans la Prusse rhénane qu'il faut venir chercher des exemples encore plus nets de la liaison de ces sources chaudes avec des régions

qui autrefois ont été le théâtre de phénomènes volcaniques intenses. Dans la vallée de l'Ahr, notamment, le moindre sondage au pied des grandes nappes basaltiques de la contrée suffit pour faire jaillir des torrents d'acide carbonique qu'on utilise industriellement. En Bavière, à Kissingen, certains puits entrepris, non plus pour recherche de houille comme celui de Montrond, mais pour sel gemme, livrent maintenant, par minute, 6,000 litres de ce gaz, associé à 600 litres d'eau chaude minéralisée. Enfin, en Italie, c'est dans la grande chaîne des Apennins qu'on peut trouver des exemples encore bien expressifs de pareils faits. Mais ici ces sources nous fournissent un autre enseignement ; c'est que, quand de pareils dégagements se produisent au travers de puissants massifs calcaires, ils peuvent, grâce à leur thermalité et à la grande proportion d'acide carbonique qu'ils contiennent, dissoudre une notable quantité de carbonate de chaux, puis le rendre sous la forme des *travertins* si connus de l'Italie centrale, quand une fois arrivées au jour elles se précipitent, comme nous l'avons vu pour les eaux geysériennes, en cascades sur les pentes.

C'est tout simplement le développement exagéré de ce qui se passe sous une forme plus réduite, mais non moins significative, en Auvergne, où tout le monde sait que la célèbre source incrustante de Saint-Allyre est parvenue à édifier dans un faubourg de Clermont un véritable pont naturel. Certaines sources de Vichy, elles aussi, donnent lieu à d'abondants dépôts de travertin concrétionné. La plus remarquable est celle qui a donné naissance au célèbre rocher des Célestins ; encore parcouru par des sources chaudes ascendantes, qui contribuent chaque jour à son accroissement, ce puissant massif de travertin, composé de feuillettes verticales d'arragonite et de calcite, représente ainsi le travail séculaire de sources thermales qui s'alimentent, comme toutes celles d'Auvergne, dans la puissante nappe d'eau souterraine où s'emmagasinent les derniers restes de l'activité volcanique de la région. Ch. VÉLAIN.

BIBL. : DAUBRÉE, *les Eaux souterraines à l'époque actuelle*, 1887, t. I. — HAYDEN, *Geolog. survey of the territories, Reports for*, 1871, 1872, 1878. — HAGUES, *Trans. Americ. instit. of mining Engineers*, 1888, XVI. — A.-C. PEALE, *Report on the thermal spring of the National Park*, 1883. *Geolog. Survey*. — DE LAPPARENT, *Traité de géologie*, 3^e édit., 1893, p. 453 à 466.

GEYSÉRITE (Minér.). La geysérite est une variété de silice hydratée (opale), déposée par les geysers d'Islande, du Yellowstone Park, de la Nouvelle-Zélande. Elle forme des masses concrétionnées, stalactiformes, filamenteuses, en forme de choux-fleurs, ou des masses compactes blanches et opaques. Le nom de viandite a été donné à une forme de geysérite provenant des sources thermales du Yellowstone et renfermant 80 % d'eau.

GEYSSANS. Com. du dép. de la Drôme, arr. de Valence, cant. de Romans ; 486 hab.

GEYTER (Jules de), poète belge, né à Lede en 1830. Il fut successivement instituteur, commis greffier, avoué et enfin directeur du Mont-de-Piété d'Anvers. Il débuta dans les lettres en 1855 par un poème couronné sur la *Renaissance de la Belgique depuis 1830*. Ses autres œuvres les plus remarquables sont : *Fleurs sur une tombe*, recueil d'épigrammes touchantes (Anvers, 1857, in-8) ; *Trois Hommes du berceau à la tombe*, épopée contemporaine (Anvers, 1861, in-12) ; *la Chanson des gueux* (Anvers, 1872) ; *Reinaert de Vos*, traduction du roman du *Renard* en néerlandais moderne (Schiedam, 1874, in-8) ; *le Poème de Charles-Quint*, épopée en douze chants (Anvers, 1888). C'est une œuvre de réaction puissante et enflammée contre la légende qui veut faire passer le grand empereur du xvi^e siècle pour un souverain débonnaire. De Geyter est un écrivain aux fortes convictions démocratiques, ce qui explique les dénigrements auxquels il a été en butte. Ses poèmes abondent en conceptions élevées et généreuses, vigoureusement rendues en vers bien frappés et d'une large facture. C'est un des représentants les plus distingués de la littérature flamande contemporaine.

GEZ-ARGELÈS. Com. du dép. des Hautes-Pyrénées, arr. et cant. d'Argelès ; 349 hab.

GEZ-ÈS-ANGLES. Com. du dép. des Hautes-Pyrénées, arr. d'Argelès, cant. de Lourdes ; 92 hab.

GEZANICOURT. Com. du dep. de la Somme, arr. et cant. de Doullens ; 722 hab.

GEZELIUS L'ANCIEN (Johannes-Georgii), éminent éducateur et prélat suédo-finlandais, né le 3 févr. 1615 à Gezala (Vestmanland) d'où le nom qu'il prit, mort à Åbo le 20 janv. 1690. Après avoir étudié à Upsala et à Dorpat, il obtint la chaire de grec et de langues orientales (1638) à cette dernière université, fonctions qu'il cumula avec celles de professeur de théologie à partir de 1643. Il fut ensuite pasteur de Stora-Skedvi en Dalekarlie (1649), puis superintendant général de Livonie (1660), enfin évêque d'Åbo (1664). Il prit des mesures efficaces pour l'instruction religieuse et laïque, fonda un séminaire ecclésiastique où il enseignait l'homilétique, fit de fréquentes tournées dans son diocèse, adressa au clergé des *Commonitiones* (1673, 1689) et de nombreuses circulaires. Il publia : *Grammaire grecque* (Dorpat, 1647 ; 16^e édit., Vesterås, 1813), *allemande* (1667), *latine* (1669), un *Catechisme en finnois* (1666) qui a plus de 70 éditions ; arithmétique ; des dictionnaires ; *Encyclopædia synoptica* (1670) ; *Methodus informandi* (1683). Il fonda une imprimerie (1668) et une papeterie, donna une nouvelle édition de la *Bible en finnois*, révisée par Florinus (1685), et prépara avec son fils une traduction avec commentaire de la *Bible en suédois*. On lui doit en outre nombre de dissertations en grec et en latin, des oraisons funèbres, des sermons, des ouvrages de théologie.

BEAUVOIS.

BIBL. : J.-J. TENGSTRÖM, *Minne öfver biskopen i Åbo J. Gezelius den äldre* ; Åbo, 1825.

GEZELIUS LE JEUNE (Johannes-Johannis), fils du précédent, savant prélat suédo-finlandais, né à Dorpat le 6 sept. 1647, mort le 18 avr. 1718 à Viggybyholm (Upland) où il s'était réfugié pendant l'occupation de la Finlande par les Russes. Très versé dans les langues orientales, il fut professeur de théologie à Åbo (1675), superintendant de l'Ingermanland (1684), où il convertit au protestantisme trois mille familles de communion grecque ; coadjuteur (1689) de son père auquel il succéda en 1690 et dont il continua l'œuvre comme éducateur, comme imprimeur (édition augmentée de *Psautier finnois*, 1701), comme prédicateur (*Fasciculus homileticarum dispositionum* ; Åbo, 1693), comme traducteur et commentateur de la *Bible en suédois*. Le *Nouveau Testament* parut à Stockholm en 1711-13 (2 vol.) ; l'*Ancien* ne fut publié qu'en 1724-28 (4 vol.), par son fils et collaborateur Johan, né à Narva en 1686, évêque de Borgå (1721), où il mourut en 1733. B-s.

BIBL. : J.-J. TENGSTRÖM, *J. Gezelii den yngres minne* ; Helsingfors, 1833.

GEZELIUS (Georg), biographe suédois, né à Jenkøping le 5 oct. 1735, mort le 24 mai 1789 à Lilkyrka (Nerike) dont il était pasteur depuis 1766. Il composa avec la collaboration de O. Celsius, J.-H. Lidén, A. Schönberg le Jeune, Fant, Gahn Persson, un bon *Dictionnaire biographique des personnages connus et des savants suédois* (Upsala, 1778-87, 3 vol. avec suppl.). B-s.

GEZIER. Com. du dép. de la Haute-Saône, arr. de Gray, cant. de Gy ; 328 hab.

GEZONCOURT. Com. du dép. de Meurthe-et-Moselle, arr. de Toul, cant. de Domèvre ; 184 hab.

GFROERER (August-Friedrich), historien allemand, né à Calw (Wurtemberg) le 5 mars 1803, mort à Karlsbad (Bohême) le 10 juil. 1861. Il suivit les cours de la faculté de théologie protestante de Tubingue jusqu'en 1825, puis séjourna en Suisse comme secrétaire de l'écrivain Bonstetten et voyagea en Italie. En 1828, il est répétiteur au séminaire protestant de Tubingue ; en 1830, bibliothécaire royal à Stuttgart. Il publia alors *Phil. u. die juedisch-Alexandrinische Theosophie* (Stuttgart, 1831, 2 vol. ; 2^e éd. en 1833), complété plus tard par sa *Geschichte des Urchristenthums* (Stuttgart, 1838, 3 vol.), où il

suit Strauss et dépouille le christianisme primitif de tout élément surnaturel. Avant cela, il s'était déjà aventuré dans le domaine de l'histoire profane; son *Gustaf Adolf... u. seine Zeit* avait paru à Stuttgart en 1835 (4^e éd. en 1863) et avait été remarqué par les hypothèses ingénieuses sur les plans de Wallenstein. L'*Allgemeine Kirchengeschichte* (Stuttgart, 1841-1846, 4 vol. jusqu'en l'an 1305) dévoila en Gfrörer un admirateur enthousiaste de la cour de Rome et de l'ultramontanisme. Il accepta, en 1846, la chaire d'histoire à l'université de Fribourg. En 1848, il fut au parlement de Francfort un partisan de l'Autriche. Il finit par se convertir publiquement au catholicisme le 27 nov. 1853. On a encore de lui : *Geschichte der ost-u. westfränkischen Karolinger* (Fribourg, 1848, 2 vol.); *Untersuchungen über... die Dekretalen des falschen Isidorus* (Fribourg, 1848); *Urgeschichte d. menschl. Geschlechts* (Schaffhouse, 1855, 2 vol.) et divers ouvrages posthumes publiés par J.-B. Weiss. Gfrörer emploie généralement une grande connaissance des sources à faire des combinaisons favorables à une thèse préconçue.

GHÂB. C'est le nom que l'on donne aux plaines très fertiles arrosées par le moyen Oronte, en Syrie, entre Cheizar et l'ancienne ville d'Apamée. Le mot *ghâb* signifie en arabe « terre marécageuse » et aussi région « hantée par les fauves ».

GHADAMÈS ou **RHADAMÈS.** Oasis du Sahara Tripolitain, par 30° 7' de lat. N. et 6° 53' de long. E. d'après Duveyrier (6° 55' 50" d'après Laing), à 495 kil. S.-O. de Tripoli, à 500 kil. de Biskra (Algérie), sur le plateau de Tinghart, à 651 m. d'alt. d'après Duveyrier, à 423 selon Vatonne. Le désert immense de la Hamadael-Hamra ou le Plateau-Rouge l'environne de toutes parts jusqu'à de grandes distances. L'oasis doit son existence à la présence dans cette région aride d'une source artésienne, extrêmement abondante, l'ain Fers, célèbre dans tout le Sahara et qu'on appelle simplement la Source ou la Grande-Source; l'eau en est chaude (30°), mais peu chargée de sels et agréable et saine; elle fournit, outre la quantité nécessaire aux besoins des habitants, de quoi arroser 75 hect. de jardins. L'oasis en comprend en tout 160, le reste irrigué au moyen de puits artésiens qui donnent une eau saumâtre. Les palmiers sont en grand nombre (61,000 selon Duveyrier, 23,000 d'après le recensement pour l'impôt fait en 1873) et donnent des dattes estimées; on cultive aussi des abricotiers, des figuiers, des cognassiers, des grenadiers, même quelques orangers, des légumes tels que melons et pastèques d'une grosseur extraordinaire, oignons, tomates, ail, piment et enfin quelques carrés de céréales, blé, orge, maïs.

La ville est située à la partie S.-O. de l'oasis; elle est de forme à peu près circulaire, entourée d'un mur d'enceinte, mal construit et en mauvais état, qu'on peut escalader sans peine en plusieurs endroits, par les jardins. On y accède par quatre portes et intérieurement elle est divisée en deux quartiers, séparés par un mur continu, celui des Beni-Ouasit et celui des Beni-Oulid. Jadis ils étaient continuellement en guerre, et aujourd'hui même il arrive que les habitants d'un quartier passent toute leur vie sans avoir mis le pied dans l'autre. De la porte principale, qui est du côté O., un long corridor conduit à la place du Marché. Les rues sont de véritables souterrains recouverts par le premier étage des maisons et où de loin en loin des jours ont été ménagés pour donner un peu d'air et de clarté; les petites rues adjacentes n'ont même pas de ces jours et on s'y trouve dans des ténèbres complètes. Les maisons, au nombre de 1,400 environ, sont la plupart en briques de terre séchée au soleil ou toub, quelques-unes en pierres. Presque toutes ont un étage sur rez-de-chaussée; celui-ci, obscur, n'ayant que le jour qui vient par un trou du toit, sert de magasin ou de dépôt pour les provisions. Le premier étage, qui prend jour par le haut sur la terrasse, sert à l'habitation. Les terrasses sont le vrai séjour des femmes; elles y tissent, y brodent, y font la cuisine, et peuvent facilement, malgré les murettes de terre qui

séparent une terrasse d'avec celle de la maison voisine, passer d'un toit à l'autre et se rendre visite; des rues même, superposées à celles obscures du rez-de-chaussée, constituent comme une ville supérieure, et l'on peut ainsi par les toits parcourir tout Ghadamès. Il s'y tient un marché d'objets de toilette, d'ustensiles, de provisions, dont l'accès est interdit aux hommes qui ne peuvent venir sur les terrasses que le soir; inversement les femmes qui se respectent ne circulent pas pendant le jour dans les rues inférieures et n'y vont qu'au coucher du soleil pour aller prier à la mosquée.

La population de Ghadamès est extrêmement mêlée, mais le fond est surtout berbère; c'est à cette race évidemment qu'appartiennent les Beni-Ouasit et des Beni-Oulid, les plus anciens habitants de l'oasis et qui se disent nobles; il y a aussi, se prétendant également nobles, des Ouled-Bellil, qui sont d'origine arabe. Un quatrième élément, plus nombreux que les trois autres, mais qui n'a ni richesse ni influence, est celui des Atria, les uns descendant d'esclaves noirs affranchis, les autres métis de Berbères et de négresses; tous les Atria sont serviteurs ou clients des Beni-Ouasit et des Beni-Oulid. Au S.-O. de la ville, sur un plateau appelé plateau des Idoles, il y a un village de Touareg. Près de là, un peu plus au N., est une gracieuse petite oasis habitée par des marabouts, Zaouia-Sidi-Maabed. Enfin bon nombre de marchands de la Tripolitaine, des oasis du Sahara, même du Soudan, se sont fixés dans la ville. Il paraît y avoir en tout 7,000 hab. La langue dominante est un dialecte berbère, qui se rapproche de celui des oasis du désert libyque et du tamachek; mais les marchands savent aussi assez souvent l'arabe, le tamachek ou touareg pur, quelquefois les langues du Soudan; ils écrivent en caractères arabes, mais en se servant de la langue maternelle. Les femmes des classes nobles sont, dit-on, remarquables par la régularité de leurs traits et l'élégance de leur costume, qui est tout différent de celui des femmes arabes. Les hommes passent pour fourbes, rapaces, poltrons et inhospitaliers.

La culture des jardins n'occupe qu'un petit nombre des habitants; en dépit d'un travail incessant, d'un emploi intelligent des engrais, la production agricole de l'oasis est restreinte à cause du manque d'eau. Les Ghadamésiens sont obligés d'acheter aux caravanes et aux nomades une bonne partie des choses dont ils se nourrissent. Ils trouvent quelques ressources dans la fabrication de chaussures et d'objets en cuir estimés, ainsi que dans celle des étoffes et des bijoux. Mais ce qui fait vivre surtout Ghadamès, c'est son commerce de transit entre les régions méditerranéennes et celles du Soudan; ses habitants sont remarquablement habiles pour ce trafic et y font assez souvent de grosses fortunes. Il en est parmi eux qui ont des succursales à Kano, à Katsena, à Timbouctou, à Rhat, à In-Salah, en même temps qu'à Tripoli et à Tunis. Ils s'associent le plus souvent avec les Touareg qui tiennent les routes, et l'on ne peut estimer le chiffre d'affaires qu'ils font par an à moins de 12 millions, dont peut-être moitié de bénéfice. L'impôt que les marchands de la ville payent au gouvernement turc monte à 250,000 francs, ce qui donne une haute idée de leur fortune.

Ghadamès existe sans doute depuis une antiquité reculée, la belle source d'ain Fers ayant à toute époque dû y attirer les hommes. Elle nous est mentionnée sous le nom de *Cydamus* comme ayant été soumise par le chef romain Cornelius Balbius en l'an 19 de notre ère. Une inscription trouvée près de Ghadamès par Duveyrier nous apprend en outre qu'au milieu du III^e siècle un détachement de la troisième légion Augusta, cantonnée à Lambèse (Algérie), vint en expédition jusqu'à l'oasis. De l'époque romaine datent très probablement le bassin qui capte l'ain Fers et les canaux qui portent l'eau partout; il y a aussi des vestiges çà et là de constructions antiques, des fragments de marbre sculpté dans les maisons et les jardins, et enfin, à 500 m. de la ville, des monuments étranges, ravagés par le temps et que les indigènes appellent El-Asnam ou les Idoles; ce semble être les restes de statues très

grandes. Lors de l'expédition d'Okba, en 642 de notre ère, ce conquérant envoya un corps de cavalerie prendre possession de Ghadamès, ce qui semblerait denoter que la traversée du désert n'était pas alors aussi difficile qu'elle l'est devenue. Plus tard la ville releva de l'autorité des princes tunisiens, mais c'étaient les Touareg qui en étaient les vrais dominateurs; ils faisaient trembler les gens de Ghadamès qui sont assez lâches; c'est sans doute pour être protégés contre leurs exigences, peut-être aussi par suite de menées que dirigeait la politique anglaise (l'Angleterre eut un vice-consul à Ghadamès pendant quelque temps, vers 1850), qu'ils demandèrent, il y a cinquante ans environ, à être annexés à la Tripolitaine. Aujourd'hui Ghadamès forme avec quelques oasis assez éloignées une circonscription de la province du Djebel-Nefouça, a un gouverneur appelé *kaimakâm* et une garnison turque. Il y a aussi une sorte de conseil municipal, avec des attributions judiciaires et de police, le *medjlès*.

Ghadamès a été visitée par de nombreux explorateurs européens. Le premier en date est l'infortuné major Laing qui en observa la latitude en 1826; puis ce fut James Richardson en 1845 et Ch. Dickson en 1849. Tous les trois étaient venus par la route de Tripoli. Le capitaine Bonnemain y vint en 1856 de Ouargla et fut assez bien accueilli; Duveyrier y séjourna plusieurs fois en 1860, et en 1862 une mission française y vint de Tripoli, composée de Mircher, Vatonne et Polignac; après avoir signé un traité de commerce avec les gens de Ghadamès et les Touareg, elle revint par El-Oued, mais le traité n'eut pas de suites. Largeau s'y rendit aussi en 1875 et une seconde fois en 1876, avec MM. Say, G. Lemay, Fouqueux. Récemment, M. Fourreau s'en est approché. Quelques géographes pensent que le transsaharien devrait partir du golfe de Gabès et passer par Ghadamès. On trouvera des renseignements sur Ghadamès dans les récits de voyages des explorateurs ci-dessus nommés, mais surtout dans la *Relation de la mission Mircher* (Alger, 1863, in-8) et dans les ouvrages de Largeau.

E. CAT.

GHAISNE (Louis-Auguste-Victor de BOURMONT, comte de) (V. BOURMONT).

GHANIÀ ou **GHANIÏYA** (Ibn). Ce nom patronymique signifie *descendant de Ghania*; il a été porté par une célèbre famille berbère qui essaya de renverser la dynastie almohade et de lui substituer une nouvelle dynastie almoravide. Ghania était une des parentes de Yousof ben Tachfin, et ce souverain almoravide voulant honorer son brave et fidèle partisan, Ali ibn Yousof El-Messoufi, la lui avait donnée en mariage. Deux fils naquirent de cette union : l'un, *Yahya*, devint gouverneur de Cordoue; l'autre, *Mohammed*, reçut en 1126 la principauté des îles Baléares. C'est la descendance de ce dernier qui a fourni les membres les plus marquants de la famille. Ses deux fils, *Abd-Allah* et *Ishâq*, régnèrent successivement après lui sur les îles Baléares. En 1184, à la mort d'Ishâq, son fils *Mohammed* occupa le pouvoir; mais, comme à ce moment les Almohades venaient de débarquer en Espagne, il jugea prudent de reconnaître leur suzeraineté. Cette démarche irrita vivement ses frères qui le déposèrent et mirent à leur tête l'un d'eux, *Ali ibn Ghania*. La lutte contre les Almohades ne pouvait produire d'effet que sur le continent; aussi Ali s'empressa-t-il d'équiper une flotte et d'aller débarquer en Afrique, après avoir laissé le gouvernement de sa principauté à son oncle Abou Ez-Zobeir. Il s'empara d'abord de Bougie, puis d'Alger et de la Kalââ des Beni-Hammad et était campé sous les murs de Constantine, dont il avait commencé le siège, quand El-Mansour, le souverain almohade, informé de ces événements, envoya une flotte qui reprit Bougie, et des troupes qui marchèrent aussitôt contre l'ennemi. Ali ibn Ghania abandonna alors ses conquêtes pour aller dans le Djérid où il prit Gafsa et mit le siège devant Touzer. Cette dernière place ayant résisté vigoureusement à ses attaques, il s'en éloigna et se rendit à Tripoli où il s'aboucha avec Karakouch, général de Saladin, et, fort de l'appui que lui assu-

rait le souverain d'Egypte, il revint sur ses pas, s'empara de Gabès, de Touzer et de la plus grande partie de l'Ifriqiya. Mais bientôt El-Mansour le délogea de Tunis, le défit à Hamma et lui reprit la plus grande partie du Djerid (1188). Ces succès obtenus, El-Mansour retourna dans le Maghreb, laissant ainsi le champ libre à son adversaire, qui, loin d'être abattu comme il le croyait, reprit l'offensive et remporta de nouvelles victoires. Peu après, Ali ibn Ghania était tué par une flèche devant Nefzaoua et laissait à son frère *Yahya* le soin de poursuivre son œuvre. Celui-ci continua victorieusement la lutte et bientôt il fut maître de toute l'Ifriqiya et du Zab. Le souverain almohade En-Nâsir reconquit en personne Tunis et Mehdiâ, puis il confia au hafside Abou-Mohammed la tâche de combattre *Yahya* qui, malgré quelques succès éphémères, dut se contenter de tenir la campagne dans les régions sahariennes du Maghreb. Enfin, en 1233, alors qu'Abou Zakarya avait depuis cinq ans secoué le joug des Almohades, *Yahya* ibn Ghania, traqué de toutes parts, mourut durant une de ses courses dans le désert, sans laisser de postérité mâle. Avec lui s'éteignit la famille des Beni-Ghania à qui En-Nâsir avait depuis longtemps déjà enlevé les îles Baléares (1200).

GHARA. Tribu de l'Arabie méridionale, le long de la côte, près de Mirbat; elle parle un dialecte très différent des autres et regardé comme plus proche de la langue himyarite (V. YEMEN).

GHARB. Nom sous lequel les indigènes du Maroc désignent la région qui s'étend depuis la province de Tanger jusqu'aux environs de Rabat. Le Gharb est borné à l'E. par le Rif et c'est la province la plus riche et la mieux arrosée de l'empire chérifien. Les tribus des plaines sont soumises, mais celles des montagnes ne payent que rarement l'impôt. Plus au S. de l'E. de la province de Rabat jusqu'à la Molouya et au S., du Rif se trouve une contrée nommée Fom El-Gharb (bouche du Gharb) dans laquelle les environs de Fez seuls sont soumis. En somme, le Gharb proprement dit comprend presque la totalité de la Tingitane romaine (V. MAROC et TINGITANE). H.-M.-P. DE LA M.

GHARBI (Ouadi El-). Dépression qui s'étend dans le Fezzan (Afrique du Nord), au N. du plateau de Mourzouk, forme le prolongement de l'ouadi Lajâl, et se perd à l'O. dans le désert de Taïta. Son sol, formé d'alluvions et saturé de sel, est à 560 m. d'alt. dans ses parties les plus hautes, et à 485 m. dans les plus déprimées. La partie occidentale est inhabitée; onze villages se sont développés dans la partie orientale. Les plus importants sont Tekertiba, Djerma, El-Foghâr. Les dattes et les produits des vergers sont les principales ressources des habitants, qui appartiennent pour la plupart à la race sub-éthiopienne. Politiquement, l'Ouadi-El-Gharbi relève du gouverneur du Fezzan. Historiquement, l'Ouadi-El-Gharbi a eu jadis une grande importance. C'est aux environs de Djerma qu'on a retrouvé les ruines de Garama, capitale des Garamantes. Une voie romaine y aboutissait. On y voit encore un monument, décrit par H. Duveyrier (*Touaregs du Nord*, p. 276), qui marque peut-être le point extrême de l'expansion romaine vers le Sud africain. J. DE CROZALS.

GHARBIEH. Prov. d'Égypte (V. ce mot, t. XV, p. 658).

GHARBIYA (El-). Important district du N. du Maroc, à environ 36 kil. au S. de Tanger. Les principales tribus en sont : les Oulad Bou-Farès, les Oulad Sbeitia et les Oulad El-Aïachi. Plusieurs sources abondantes arrosent ce plateau dont la fertilité justifie le nom de jardin ou Saniat-el-Gharbiya que lui donnent les indigènes. Cette région s'étend de l'embouchure de l'ouadi Tahadart jusqu'à la vallée de l'ouadi El-Aïacha du N. au S., et de l'océan à l'O. jusqu'aux contreforts du djebel Habib dans l'E. L'importance stratégique de cette contrée est considérable, car elle commande toutes les communications du N. du Maroc vers Fez et l'intérieur du pays. Dans l'antiquité on y trouvait un établissement florissant, la ville de AD SACELVVM MERCVRI (V. TINGITANE). H.-M.-P. DE LA MARTINIÈRE.

GHARDAÏA ou **RARDAIA**. Ville d'Algérie, dép. d'Alger,

à 165 kil. S.-E. de Laghouat, à 615 kil. S. d'Alger (par la route), résidence du commandant supérieur, chef de la commune indigène de Ghardaïa, qui a 38,977 hab., dont 28,782 agglomérés dans le M'zab et le reste composé de nomades. Elle occupe une sorte d'îlot calcaire, détaché sur la rive droite de l'oued M'zab, par 32° 28' 36" de lat. N. 1° 33' 54" de long. E. (Duveyrier) et à 530 m. d'alt. C'est la capitale de la confédération des Beni-M'zab, la plus grande des cinq villes sacrées qui sont groupées tout près l'une de l'autre dans la vallée du M'zab, au milieu du désert de la Chebka (les autres sont Mellika, Beni-Isguen, El-Ateuf et Bou-Noura). Elle étage ses 1,800 maisons de la base au sommet d'un gros mamelon que couronne un haut minaret à forme d'obélisque et couvre à peu près 1 kil. de terrain; des rues étroites et assez propres escaladent le monticule, bordées des deux côtés de maisons blanches, sans fenêtres, mystérieuses, presque toujours fermées. De loin on dirait une ruche. La ville, enveloppée d'une enceinte en mauvais état, flanquée de tours et percée de six portes, se divise en trois parties distinctes: au centre habitent les M'zabites; au S.-O., les Arabes Medabiah, appelés jadis par un des sof ou partis qui divisaient la ville, et qui ont su, quoique étrangers, y prendre quelquefois une grande autorité; à l'E. est confiné le quartier des Juifs, véritable ghetto sordide et nauséabond, où grouille une population laborieuse et active, mais méprisée et ayant par suite des mœurs serviles. Le marché situé dans une plaine, près la porte du S., est un des plus importants du Sahara; on y vend de tout, depuis les noyaux de dattes jusqu'aux marchandises européennes les plus diverses, et naguère avant notre occupation (1883) toutes sortes d'armes et de munitions de guerre. La population est de 7 à 8,000 hab. Les jardins, arrosés par l'eau de puits très nombreux et par celle de crues provenant de plusieurs barrages établis sur l'oued M'zab et ses affluents, renferment 60,000 palmiers; il semble qu'autrefois il a dû y en avoir davantage. A peu de distance au S. de la ville se trouve le Fort, élevé sur un mamelon, avec un puits, des casernes, une maison de commandement et dont le canon surveille tout le cirque de l'oued M'zab et les cinq villes qui s'y pressent. E. CAT.

GHARDIMAOU ou **RHARDIMAOU**. Village de Tunisie, à 167 kil. O. de Tunis (par la voie ferrée), à 6 kil. E. de la frontière algérienne, sur la rive droite de la Medjerda. Il doit sa création au milieu d'un pays montueux et accidenté, à ce qu'il fut longtemps le point terminus de la ligne de chemin de fer de Tunis à Alger. Aujourd'hui, c'est le poste des douanes françaises et tunisiennes, une des stations importantes de la voie d'Alger à Tunis. Quelques commerçants européens, surtout des Italiens, se sont établis près de la gare; exploitation de forêts. E. CAT.

GHARDJISTÂN. Cant. du Khorasân afghan, situé à l'E. d'Hérat et au N. du Ghôuristân, dans la région abrupte des derniers contreforts de la chaîne de l'Hindou-Kôh à l'O., le Sivâh-Kôh et le Séfid-Kôh, région où le *Mourg-Ab* et le *Héri-Rôud* prennent leur source. L'accès du Ghardjistân est extrêmement difficile; les routes qui y conduisent étaient autrefois défendues par des ouvrages fortifiés. Au milieu des révolutions et des guerres dont le Khorasân ne cessa d'être le théâtre au moyen âge, les princes du pays, appelés *Châr*, réussirent toujours à conserver leur indépendance; Firoûz-Kôh (la montagne de turquoise) fut une de leurs capitales. *Kala-i-Nau* (le fort neuf) et *Obch*, gros bourgs fortifiés de fondation moderne, en sont les localités principales. Le Ghardjistân est habité par une fraction de la grande tribu d'origine tatare des Hézareh. Paul RAVAISSE.

GHARET. Grande plaine déserte de l'Est marocain ayant pour limite au N. le djebel Guelaâya et le djebel Kbdana, à l'E. la Molouïya, à l'O. le djebel Metalsa, au S. les colines du Gueliz qui la séparent du Djell. Cette région est l'habitat de la tribu nomade des Beni-Bou-lahia assez soumise au sultan et gouvernée par un caïd nommé par lui et qui compte environ 1,000 combattants (V. Rif).

GHASR-EGGOMO. Ancienne capitale du Bornou (Soudan central), appelée aussi Birni; fondée vers la fin du xv^e siècle entre les deux bras du Komadougou, affluent occidental du Tchad; détruite par les incursions des Foulbé vers 1827. Elle fut la capitale de deux dynasties de sultans, les Kanémin et les Séfoua.

GHASSÂNIDES. Dynastie de rois arabes ayant gouverné sous la suzeraineté des empereurs romains, de l'an 200 environ à l'an 636 de J.-C., les tribus indigènes qui peuplaient la Palmyrène et les Palestines II^e et III^e. Les Ghassânides étaient des émigrés originaires de l'Yemen, comme les Lakhmites de Hira (Chaldée), les Khozaites de Batn-Marr (La Mecque), le Banoû Aus et Khazradj de Yathrib (Médine); comme eux aussi, ils appartenaient à la grande famille des *Azdites*. Ils tiraient vraisemblablement leur nom de *Mâzin Ghassân*, fils de l'ancêtre commun *El-Azd* le Kahtanide. On l'applicqua dans la suite au territoire limitrophe de la Syrie et du Hidjâz sur lequel *Amr Mozeikiyâ*, fils d'*El-Amir Mâ es-Samâ*, avait fixé les tentes de sa tribu, environ (suivant Abou'l-Fidâ) 400 ans avant l'islam, mettant ainsi un terme à l'exode général causé par l'oppression des *tobbâ* himyarites. Mais, déjà avant cette époque, des chefs arabes régnaient en ce pays, décorés du titre de *phylarques*. *Odheina I^{er}* est le plus ancien de ces chefs dont l'histoire fasse mention (165). *Odheina II* et la reine *Zebba*, qui paraissent être identiques à *Odenathus II* et à *Zénobie* de Palmyre († 267, † 272), passent pour contemporains du premier phylarque ghassânide, *Djoufna*, arrière-petit-fils de *Mozeikiyâ*. Le second successeur de *Djoufna*, *Thalaba*, réussit à supplanter les dynasties rivales des *Odheinates*, des *Tonoukhites* et des *Dhodjaïmites*, puis, devenu souverain unique à Palmyre, Bosra et Pétra, se fit donner l'investiture par les Romains. On fait régner *Thalaba* de 263 à 305. A partir de cette époque, les Ghassânides, convertis au christianisme, prennent rang dans l'histoire; mais les documents se réduisent à quelques listes de rois conservées plus ou moins fidèlement par les chroniqueurs orientaux, et à quelques passages d'auteurs arabes ou byzantins. Les derniers, dans leurs histoires, citent les noms de Γούρας (pour Γούρας = *Djoufna*), Θάλαβα (*Thalaba*), Ἰλαρος (*Hadjar* ou *Hodjr*), Νάμαν (*Nomân*), Γάβαλα (*Djabala*), Ἀλαμούνδαρος (*El-Moundhir*), Ἰσθαίρας (*Hârith*), etc. Le nom d'*Arethas*, qui revient souvent chez les historiens du Bas-Empire, semble l'appellation générale que les Romains donnaient aux chefs arabes de Syrie, et fait supposer que quelques-uns des princes ghassânides ont régné simultanément, ou seuls mais sous d'autres noms. De plus, il est probable que bon nombre d'entre eux étaient étrangers à la famille de *Djoufna* et que le règne des *Djoufnides* fut interrompu à différentes reprises. Quoi qu'il en soit, on voit ces gardiens des frontières syriennes, ces phylarques, seconder trois à quatre siècles durant les empereurs de Constantinople dans leurs expéditions contre les Perses, et soutenir contre les Lakhmites de Hira, leurs frères d'origine et leurs antagonistes naturels, une guerre incessante qui n'apporta jamais, d'ailleurs, de résultat décisif. Le plus connu est *Hârith V* qui obtient de Justinien les titres de patrice et de roi (529), assiste à la bataille de Callinique perdue par Belisaire (531), guerroye sous ce général en Mésopotamie (541), bat *Moundhir III*, roi de Hira, près de Kinnésrin (554), entreprend un voyage à Constantinople (563) et meurt contemporain des poètes *Labid*, *Imrou'l-Qeis* et *Nâbigha*, dans l'année qui voit naître *Mohammed* (569-570). Son successeur, *Abou Qârib el-Moundhir*, est vainqueur du roi de Hira *Qâbouïs* à la bataille d'Ain-Oubâgh (20 mai 570). Alliés de Maurice (582-602) et d'Héraclius (610-641), les Ghassânides contribuent aux victoires de ces deux empereurs. Enfin l'islam est proclamé: *Chourahbil ibn Amr* tue le légat du prophète des Arabes (629), et repousse à *Moutâ* la première invasion musulmane. Mais *Djabala* est tué en pièces à *Djaulân*, près du *Hiéromax*, par les généraux

d'Omar (août 634). Deux ans plus tard, le royaume de Ghassân est détruit par les musulmans. *Djabala VI* est le dernier phylarque d'une dynastie dont il est impossible de dresser sûrement la table onomastique et chronologique. Les listes fournies par Ibn Qoteiba, Masoudi, Ibn el-Kelbi, Hamza d'Ispahan, etc., sont contradictoires et déconcertent toute critique. Elles n'offrent d'intérêt qu'à partir d'*Abou Chamir Djabala* (500-529), à qui succèdent immédiatement : *Hârith* (529), *Abou Qarib* (569), *Nomân* (582), puis, de 583 à 614 : *Hârith, El-Aradj, Abou Hodjr Nomân, Amr, Hodjr*; incertitude de 614 à 628, enfin *Chourahbil* et *Djabala ibn el-Aïham* de 628 à 636.

Paul RAVAISSE.

BIBL. : CAUSSIN DE PERCEVAL, *Essai sur l'histoire des Arabes avant l'islamisme*; PARIS, 1847-1848, 3 vol. — Th. NÖLDEKE, *Die ghassanischen Fürsten aus dem Hause Gafna's*; Berlin, 1887, extr. des *Mém. de l'Acad. des sciences de Berlin*.

GHATS (Chaîne) (V. INDE).

GHAWÂZÎ. Ce sont les bohémiens de l'Égypte. Un homme de cette tribu est appelé *ghâzi*, une femme *ghazi-yeh*; *ghawâzi* est le pluriel, mais ce terme est généralement appliqué aux femmes, célèbres dans le Levant comme danseuses, et que l'on confond d'ordinaire avec les *almées*. Celles-ci, en effet, formant une corporation et non une caste distincte comme les Ghawâzi, s'adonnent exclusivement à la musique, au chant, à la récitation, voire à la composition. Ballets, les Ghawâzi ont jadis autrefois d'une réelle popularité; elles tombèrent tout à coup en défaillance, lorsque, en 1834, un règlement de police édicté à la requête des oulémas, que scandalisaient leurs mœurs licencieuses, les relégua dans les provinces de la Haute-Égypte. Jusque-là, elles n'avaient cessé de faire les délices de la population égyptienne; elles suivaient les camps et même les pèlerinages, elles aimaient les cafés, les foires, les fêtes privées (naissance, circoncision, mariage); on les louait, les jours de liesse, pour le divertissement des harems ou de certaines réunions exclusivement composées d'hommes; en ces dernières surtout, s'il arrivait qu'elles affectassent un reste de pudeur, cela ne tenait pas longtemps contre les liqueurs dont on les enivrait. Enfin beaucoup d'entre elles possédaient des biens considérables et faisaient une fin honnête. L'édit de 1834 ruina la tribu tout entière; en condamnant les ballerines au repos, il leur suscita une concurrence des moins honnêtes : les Ghawâzi durent céder le pas aux *Khouwal* et aux *Djink* qui sont des danseuses... mâles, les seules désormais autorisées par la morale publique, encore qu'à leur tour ces êtres douteux ne le cèdent en rien aux Ghawâzi sous le rapport du libertinage. Arabes, Juifs ou Arméniens de naissance, ces jeunes hommes à l'allure toute féminine s'acquittent de leur singulier rôle en vue de donner le plus d'illusion possible. Quant aux Ghawâzi exilées à Esneh et à Kénéh, elles conservent de mère en fille les antiques traditions de leur art, bien qu'elles n'aient plus guère l'occasion de faire apprécier leurs talents qu'aux touristes curieux de chorégraphie orientale; aussi ont-elles plus que jamais recours à la prostitution, afin de gagner leur misérable vie de parias. Toutefois, malgré l'interdiction de séjour qui pèse depuis plus de soixante ans sur les danseuses de cette tribu, il n'est pas rare d'en voir figurer dans les grandes réjouissances publiques du Caire et dans les foires annuelles de la Basse-Égypte, par exemple à Tantah. C'est là que les plus belles et les plus habiles de ces filles, à peine vêtues d'un casaquin de brocart, d'une chemise de gaze très échanerée et d'une ceinture très lâche retenant les pantalons bouffants, chargées de bijoux, toutes rouges de fard, les yeux languis par le *kohl*, les mains et les pieds teints de *henné*, exécutent sous des tentes closes ces mimiques passionnées, bientôt obscènes, qui sont le pas du ventre, celui de l'abaille, etc., représentation parfaite de la danse des Gaditanes telle qu'elle est décrite par Martial (Ep. V, 79) et par Juvénal (Sat. XI, v. 162). A leurs doigts résonnent les crotales de bronze (*sâdjât*), tandis que des musiciens de leur tribu marquent

au son monotone du *rebâb* (violon), du *târ* (tambourin) et de la *zoummara* (flûte), la cadence de leur danse lascive, toute en pas glissés, en ondulations du corps, en mouvements doux ou saccadés, prêtant parfois à d'assez beaux effets plastiques. — Les Ghawâzi affirment être d'une race distincte; ils se donnent, on ne sait trop pourquoi, le nom de *Barmakî*, au pl. *Barmârika*, c.-à-d. *Barmécides* (V. ce mot), nom qui d'ailleurs est devenu, grâce à eux, le synonyme vulgaire de proxénète. Dans l'aspect, ils diffèrent peu du reste des Égyptiens; quelques individus pourtant ont le nez légèrement aquilin. Les femmes passent pour les plus belles de la contrée. Le mari est soumis à la femme; il lui sert de domestique et de pourvoyeur et, généralement, si elle est danseuse, il est aussi son musicien. Cependant quelques hommes gagnent leur vie comme forgerons, étameurs ou chaudronniers. Mais il y en a aussi qui sont acrobates, lutteurs et funambules (*pehliwân*) et dont les femmes disent la bonne aventure : ceux-là sont les *Ghadjari*, branche de la tribu des Ghawâzi. Hommes et femmes se distinguent surtout des autres classes en ce qu'ils ne se marient qu'entre eux; ils parlent un argot connu d'eux seuls; ils habitent des cahutes dans les faubourgs ou des tentes de nomades aux abords des villes; la maraude est un de leurs passe-temps favoris; ils professent, quant à la religion, le mahométisme; et quant à leur nombre, quoique peu élevé, il est incertain. W. Lane suppose les Ghawâzi issus de cette classe de danseuses qui, d'après les monuments, divertissaient les premiers pharaons. Ils sont, selon toute vraisemblance, les frères des bohémiens de l'Asie occidentale et de l'Europe dont ils ne diffèrent que fort peu dans le type, les mœurs, les aptitudes, le caractère, et cela en raison des influences du milieu. Ces bandes vagabondes sorties, comme on sait, de l'Inde vers le XII^e-XIII^e siècle, s'essaimèrent, d'une part sous le nom générique de *Tchingui*, *Tchinganiyeh*, *Tziganes*, *Zigeuner*, *Cigains*, *Zincali*, *Zingari*, et même de *Sinti* (Hindi?); de l'autre sous le nom particulier de *Ghâzi* (comparer avec *Gadzo*, un des noms que se donnent les Tziganes eux-mêmes); ailleurs sous le nom topique d'*Égyptiens* ou *Ismaéliens*, *Gyphtoi*, *Pharonepek*, *Gitanos*, *Gypsies*, etc. Quant au terme *Djink* par lequel on désigne en Égypte les éphèbes faisant fonctions de danseuses, il dérive directement de *Tchingui*, nom des bohémiens de Perse, et peut-être a-t-il été porté à l'origine comme nom ethnique par la tribu des Ghawâzi elle-même.

Paul RAVAISSE.

BIBL. : W. LANE, *The Modern Egyptians*, t. II, pp. 86 et suiv.

GHAZÂLÎ et non *Ghazzâlî* (Abou Hâmid Mohammed ibn Ahmed El-), théologien arabe de la secte orthodoxe des Châfeytes et de l'école rationaliste d'Achari, philosophe sceptique, l'un des plus grands moralistes musulmans, né à Thous (Khorasân) en 450 de l'hégire (1058 de J.-C.), mort à Thous en 505 (1114) à l'âge de cinquante-trois ans, après avoir joué un rôle remarquable dans le mouvement philosophique et théologique de son temps. Il commença ses études dans sa ville natale, sous la direction du docteur Ahmed er-Radhaqâni, et alla les compléter à Nichâbour où il suivit les cours de scolastique (Ilm el-Kalam) du savant Imâm el-Harameïn († 4085) qu'il devait surpasser. Ghazâlî, en effet, se fit bientôt connaître par son rare talent de controversiste. Il fut, suivant Ibn Khaldouïn, le premier qui appliqua la logique à la scolastique. Le célèbre vizir seldjouïde Nizâm el-Mouk ayant assisté à plusieurs de ses conférences, l'encouragea dans son œuvre de rénovation religieuse; il lui fit de flatteuses ouvertures et le nomma professeur à la *Nizhâmiya* de Baghdâd, université fondée par lui en 1057. Ghazâlî avait à peine trente-trois ans (1091); il raconte dans son *Mounqid* qu'il faisait ses cours devant un auditoire de trois cents étudiants. C'est alors qu'effrayé des progrès de la libre pensée, il écrivit en faveur de l'orthodoxie menacée ses trois ouvrages sur la *Renaissance des Sciences religieuses*,

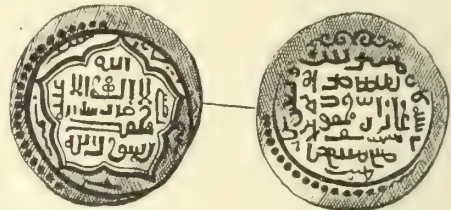
les *Tendances des Philosophes* et la *Destruction des Philosophes*. Mais bientôt fatigué de ces luttes incessantes, inclinant d'ailleurs au mysticisme, il abandonna après dix mois d'hésitation (1095) cette chaire où il avait acquis une réputation extraordinaire de science et de vertu, réputation qui s'était répandue au loin et qui lui avait valu les surnoms de *Zein ed-Din* (ornement de la religion) et de *Houdjat el-Islâm* (preuve de l'islamisme). Ayant dit adieu à la gloire, aux richesses, aux vanités du monde, il embrassa la doctrine des Soufis qu'il lui restait à approfondir. Il vécut ainsi onze années dans la retraite, errant de ville en ville, d'abord à Damas, puis à Jérusalem, à Alexandrie, à La Mecque, en dernier lieu à Thous, lancé à la poursuite de la vérité, cherchant vainement la satisfaction spirituelle dans la vie ascétique et contemplative, dans le mysticisme et l'extase des Soufis. A Damas, où il étudia deux ans, il passait de longues heures au haut du minaret de la mosquée, plongé dans les plus profondes méditations. De cette longue épreuve il sortit en 1105, non moins sceptique qu'apparavant : le tempérament de son esprit lui défendait d'embrasser aucune doctrine. N'ayant trouvé le calme nulle part et seulement, comme il l'avoue lui-même, « en de rares heures isolées », il revint aux occupations de sa jeunesse, aux études pratiques, à une exégèse élevée de la religion musulmane, dont il rêvait de perfectionner la morale. Les instances de Fakhr el-Mouk qui lui offrait une chaire à la *Nizhâmiya* de Nichapour hâtèrent sans doute son retour à la vie réelle. Ghazali refusa longtemps, mais le fils de Nizhâm el-Mouk lui ayant représenté qu'il ne devait pas priver les musulmans des bienfaits de la science que Dieu lui avait accordée, il accepta. Ce fut pour peu de temps. Aspirant au repos, Ghazali résigna ses fonctions, revint à Thous, s'enferma dans sa maison et ne cessa plus d'écrire jusqu'à sa mort. — Esprit éminent, écrivain distingué, âme généreuse, Ghazali cherche à garder une position intermédiaire entre les partis. Porté par ses goûts vers l'investigation philosophique, il s'efforce de spiritualiser l'islamisme. Par crainte de l'athéisme, il défend l'orthodoxie; mais il se réjouit aussi des progrès utiles et bien-faisants de la science humaine. Il n'est point, toutefois, un défenseur étroit de l'orthodoxie; il juge avec douceur et bon sens l'opinion d'autrui, mais son but est nettement apologetique : il s'efforce d'établir la supériorité de l'islam sur les autres religions et sur la philosophie. En outre un souffle mystique tempère dans ses écrits la rigueur de l'orthodoxe et le scepticisme du philosophe. C'est ainsi que dans son livre sur la *Renaissance des Sciences religieuses* (*Ihya Ouloum ed-Din*; Boulaq, 1852, 2 vol. in-fol.), sorte d'encyclopédie théologique où il se montre théologien intelligent et profond moraliste, sa préoccupation est de perfectionner le mahométisme en empruntant aux Soufis leur morale. Le *Kitâb Maqâsid el-Falâsifa* (*Tendances des Philosophes*) est un exposé des théories philosophiques dont Ghazali montre le côté faible, sans distinguer le vrai du faux ni rien affirmer lui-même. Cet ouvrage a été publié et traduit en latin par Petrus Lichtenstein sous le titre *Logica et philosophia Algazelis Arabis* (Venise, 1504). Dans le *Kitâb Tahâfout el-Falâsifa* (*Destruction des Philosophes*) dont il existe une traduction hébraïque en manuscrit à la Bibliothèque nationale, Ghazali déclare qu'il ne se porte le champion d'aucun système particulier, il range méthodiquement les opinions antiques des philosophes afin d'établir que tel système en détruit un autre. La plus suggestive de ses œuvres est peut-être son *Kitâb el-Mounqud min edh-Dhalal* (le Préservatif de l'Erreur), réfutée plus tard par Averroës (V. ce nom), éditée et transcrite par Schmolders dans son *Essai sur les Ecoles philosophiques chez les Arabes et notamment sur la doctrine d'Algazzali* (Paris, 1842), traduit de nouveau par M. Barbier de Meynard dans le *Journal asiatique* (janv. 1877). C'est là qu'il raconte, sorte d'examen de conscience philosophique, son pèlerinage à travers les idées de son temps et qu'il se fait connaître comme sceptique. Son livre intitulé

Ayyouhâ 'l-Walad est un traité de haute morale; il a été édité et traduit par von Hammer-Purgstall sous le titre : *O Kind! Die berühmte ethische Abhandlung Gazali's* (Wien, 1838). Un autre traité de ce genre est celui intitulé *Mizân el-Amal* (la Balance des Actions), traduit en hébreu par Rabbi Abraham ben Hasdai, publié par Goldenthal et traduit en latin : *Compendium doctrinæ ethicæ* (Leipzig, 1839); le *Kitâb el-Wâsit* est un ouvrage de jurisprudence; la *Dourra el-Fakhira* (la Perle Précieuse) est un exposé de l'eschatologie musulmane, publié et traduit par L. Gautier (Genève, 1878); le *Michqat el-Anwar* et le *Mirâdj es-Salikin* sont des traités où l'auteur examine les idées mystiques, fait l'histoire et la critique du soufisme. Deux de ses ouvrages ont été publiés à Constantinople : l'*Ildjâm el-Awam* (art de dompter les hommes) et la *Kimyâ es-Saâda* (l'essence du bonheur). Enfin quelques ouvrages ayant trait aux doctrines des Bâthiniens ou allégoristes ne nous sont connus que par leurs titres. Cette liste déjà longue ne constitue qu'une faible partie de l'œuvre présumée de Ghazali.

PAUL RAVASSE.

BIBL. : VON HAMMER, PURGSTALL et SCHMÖLDERS, ouvrages cités plus haut. — GUSCHE, *Über Ghazzali's Leben und Werke*, dans les *Mém. de l'Acad. de Berlin*, 1858. — MUNK, *Mélanges de Philosophie juive et arabe*; Paris, 1859. — HARTWIG DERENBOURG, *Revue critique* de 1880.

GHAZÂN-KHÂN ou GHAZÂN MAHMÔD, sultan mongol, de la dynastie des Houlagides ou Ilkhâns de la Perse, fils de Arghoun, né en 1271, mort à Kazvin en 1303. Il succéda en 1295 à Baidou. Son règne fut une guerre continuelle avec les sultans Mamlouks d'Egypte pour la possession de la Syrie qui resta en dernier lieu à l'Egypte après une défaite de l'armée mongole. A l'intérieur, il réorganisa les finances,



Médaille d'or de Ghazân, avec légende en arabe et en mongol.

le cadastre, l'armée, et favorisa l'industrie, l'agriculture et les sciences. Il rechercha aussi, conformément à la politique mongole, l'alliance des rois de France et d'Angleterre (Abel Rémusat) et épousa une princesse chrétienne d'Arménie en 1298. Ghazân-Khân est le créateur de l'ère *ikhanienne* dont se sont servis ses successeurs; elle date de l'an 1302. Il a eu pour ministre le célèbre historien Rachid ed-Din qui a écrit en persan une importante histoire des Mongols. Les monnaies de ce monarque ont des légendes en langue mongole et en arabe; il est le seul qui se soit servi de l'écriture *passépa*. Il a été enterré à Tebriz où son tombeau existe encore.

E. DR.

BIBL. : D'OHSSON, *Hist. des Mongols*, 1835, t. IV. — HOWORTH, *Hist. of the Mongols*, 1888, part. III.

GHÂZÎ. Titre à peu près analogue à celui d'*imperator*, en usage dans les Etats turcs et tatars du x^e siècle de notre ère. Le mot, emprunté à la langue arabe, dérive d'un verbe *ghazâ* qui signifie : entreprendre une campagne, faire une incursion, une *razzia* (même racine). Comme titre, il a le sens de *victorieux*. Le premier conquérant qui mérita d'être salué de ce titre semble avoir été l'uzbek Subuk-Tekin, émire de Ghazna (977-997), père de Mahmôd le Ghaznévide, qui porta la guerre sainte dans le Kaboulistan et l'Hindoustan. On retrouve le même titre accolé comme épithète aux noms de plusieurs princes de la dynastie des Banou-Danichmend d'Asie Mineure (1086-1174), et de quelques sultans de la famille Ayyoubite. Il est également porté par Seif ed-Din Ghâzi, fils d'Imâd ed-Din Zengui,

atabek de Mossoul (1145-49) ; par le chef de la dynastie des Ortoqides d'Alep et Mardin, Yel-Ghâzi, et par six de ses successeurs (1104-1398) ; par Ghâzi-Sultân-Hosein, souverain persan de la race de Timour, protecteur de l'historien Khondémir (1467-1505). Le fondateur de l'empire ottoman, Sultân-Osmân, et son fils Orkhân, légèrent le titre de *ghâzi* à ceux de leurs descendants qui devaient marcher sur leurs traces glorieuses. Dans la suite, à Constantinople, il fut simplement conféré par le sultan aux généralissimes qui s'étaient distingués par de brillants faits d'armes. C'est ainsi, en dernier lieu, qu'après la guerre turco-russe (1877-78), Osmân-Pacha, le défenseur de Plevna, et Moukhtar-Pacha, vainqueur du général Loris Melikof à Zévine (Transcaucasie), furent proclamés *ghâzi*.

Paul RAVAISSE.

GHÂZÎ-HASSÂN, amiral et homme d'Etat ottoman, né en Perse suivant les uns, à Rodosto (Roumélie), suivant les autres, mort à Choumla (Bulgarie) au mois de déc. 1790. Après avoir servi longtemps dans les troupes du dey d'Alger, il dut se réfugier en Espagne, reentra en grâce à Constantinople (1760), obtint le commandement d'une frégate et parvint en peu d'années au rang de vice-amiral de la flotte ottomane. En cette qualité il se fit remarquer par sa bravoure et son habileté pendant la guerre turco-russe qui éclata en 1769, fut nommé capitain-pacha en 1773, reconstitua rapidement la flotte turque à peu près anéantie à Tcheshmé et conserva longtemps la faveur de Mustafa III, grâce au succès de ses expéditions en Syrie (1775), en Egypte, en Morée (1779) et en Crimée. Les hostilités entre la Russie et la Porte ayant recommencé en 1788, il fut battu à Focchany (21 juil. 1789), et ne parvint pas à reprendre Ocza-kow. Sélim III le prit cependant pour grand-vizir vers la fin de 1789. Mais Ghâzi-Hassân n'éprouva plus que des revers, et le sultan, sous la pression de l'émeute, le fit mettre à mort.

A. DEBIDOUR.

GHAZICHS. Danseuses d'Egypte (V. GHAWÂZÎ).

GHAZNA ou **GHAZNI**. Ville forte de l'Afghanistan, à 135 kil. S.-S.-O. de Caboul, située sur un plateau aride et sauvage, haute vallée du Goul-Koh, près de la rivière du même nom (Ghazni-Roud) qui se rend vers le S. dans le lac Ab-Istada. Capitale de l'une des provinces du royaume, Ghazni compte une population d'environ 10,000 âmes composée d'Afghans, d'Hézarehs et d'Hindous. Le commerce consiste en blé, fruits et garance. La température y est très rigoureuse en hiver, vu son altitude (2,356 m.). Ses maisons, généralement bâties en pisé, se groupent autour d'une citadelle flanquée de bastions et couronnée de tours ; un haut mur d'enceinte enferme la ville. La contrée environnante est habitée par le clan afghan des Ghilzai. Les plus anciennes chroniques des peuples iraniens mentionnent déjà cette ville sous le nom de *Zabûl* et comme le siège des maîtres du Sistân. Aujourd'hui encore on appelle *Zabûlistân* la province de Ghazni. On croit que c'est l'ancienne *Gazaca* de Ptolémée et la *Ho-si-na* du pèlerin chinois Hiouen-Tsang (630). Ce fut, du x^e au xiii^e siècle de notre ère, la capitale de l'empire des *Ghaznévides*. La ville actuelle est postérieure à cette époque ; c'est à 5 kil. plus au N. que gisent sur un espace plus considérable les ruines de l'ancienne cité. Là s'élevait la célèbre mosquée de marbre et de granit que le sultan Mahmoud dressa en souvenir de ses conquêtes : deux élégants minarets en sont les seuls vestiges avec le tombeau de ce prince. Au temps du sultan Bâber, la ville aux 1,200 mosquées, dont Othbi nous a laissé un si pompeux panégyrique, n'avait conservé de sa splendeur passée que quelques beaux mausolées et un parfum de sainteté qui lui avait valu le surnom de « seconde Médine ». Ghazni appartint tour à tour aux Arabes (634), aux Samanides (933), aux Ghaznévides (997), aux Ghourides (1152), aux Châhs du Khârizm (1214). Dévastée par les Mogols aux xiii^e et xiv^e siècles, elle releva en 1512 de l'empire de Bâber. Les Anglais s'en emparèrent en 1839 et en 1841. En 1868 eut lieu dans les environs une bataille décisive qui mit fin à une guerre civile durant depuis deux ans et qui assura le trône à

l'émir Chir-Ali († 1879). Enfin les troupes anglaises l'occupèrent de nouveau de janv. à avr. 1880. Paul RAVAISSE.

BIBL. : VIGNE, *A Personal Narrative of a visit to Ghuzni*; Londres, 1813, in-8. — BURNES, *Voyages de l'Indus à Lahore, Caboul, etc.*, trad. par EYRIÈS; Paris, 3 vol., in-8.

GHAZNÉVIDES. Dynastie de princes turkomans, ainsi nommée de la ville de Ghazna, qui fut sa capitale. Le véritable fondateur de l'empire ghaznévide fut le sultan *Mahmoud*, célèbre autant par sa cruauté et son avarice que par ses conquêtes et son amour des lettres. Il était fils cadet de *Subuk-Tékin* et petit-fils, par sa mère, d'*Alp-Tékin*, qui, esclave affranchi des princes Samanides de Samarqand, avait conquis pour leur compte, en 933, Ghazna et le pays circonvoisin, alors entre les mains d'un roi hindou. C'est en 997, après le meurtre de son frère aîné *Ismâil*, successeur de Subuk-Tékin au gouvernement de la province, que Mahmoud se déclara indépendant ; il s'allia aux principicules du Turkestan, marcha contre son suzerain Mansour II, le vainquit et, finalement, le fit massacrer avec toute sa famille (999). Enrichi des dépouilles des Samanides, qui régnaient depuis 874 sur le Khorasân et la Transoxiane, Mahmoud, à la tête d'une armée puissante, battit successivement les radjahs de Lahore, de Bhawalpour, du Moulân, de Gwalior, de Kanodj, de Dihli, etc., et s'empara de leurs territoires et de leurs trésors. On le voit bientôt après pousser ses conquêtes jusqu'à l'Himalaya et jusqu'au Gange, soumettant tour à tour le Kachmir, le Radjpoutana, le Goudjerat et le Pendjâb, ravageant ces pays et saccageant leurs riches sanctuaires. Les historiens orientaux rapportent qu'il ne dirigea pas moins de quatorze expéditions dans l'Inde, de 1001 à 1028. Dans l'intervalle, il annexa à son empire le Sistân, où régnaient Khalaf, dernier rejeton de la dynastie des Saffarides (1002) ; le Ghardjistan, qui était aux Ghourides (1009) ; enfin, l'Iraq-Adjem, d'où fut chassé le Bouyide Madj ed-Daula (1029). Entre temps, Mahmoud embellit sa capitale avec les trésors amassés dans ses expéditions ; il se fit décerner le titre de *wali* par le khalife de Baghdâd ; il fit rédiger une orgueilleuse relation de ses conquêtes et entre-tint à sa cour, à Balkh ou à Ghazna, une pléiade de savants et de poètes parmi lesquels étaient Biroûni et Fir-dousi. L'empire ghaznévide s'étendait, à sa mort, des plaines du Gange aux grèves de la Caspienne. Mahmoud n'eut pas de successeurs capables de conserver ce vaste empire. Ses fils et ses généraux se disputèrent son héritage en des guerres civiles sans fin. Les efforts de *Masoûd I^{er}* furent impuissants à arrêter une invasion turcomane conduite par le Seldjouide Toghrul-Beg ; après la bataille de *Zendeckhân*, gagnée par celui-ci (1038), la puissance des Ghaznévides se trouva à jamais ébranlée. En 1105, *Masoûd III* dut transporter le siège de ses Etats à Lahore. Un demi-siècle plus tard (1152), Alâ ed-Din Djihânsouz, quatrième sultan de la dynastie des Ghourides, s'empara de Ghazna, et, dès 1173, les Ghaznévides étaient réduits à leurs possessions de l'Inde. Ils s'y maintinrent à grand-peine jusqu'en 1187, date à laquelle cette glorieuse dynastie, peu à peu supplantée par celle des Ghourides, s'éteignit misérablement à Lahore en la personne de *Khosrau II Tâdj ed-Daula*. Voici la série des six premiers *émirs* de Ghazna, vassaux des Samanides, et des seize *sultans* indépendants : Alp Tékin (933), Ishâq (963), Balka Tékin (965), Pirey (972), Subuk-Tékin el-Ghâzi (977), Ismâil (998) ; Souldân Mahmoud (998), Mohammed (1030), Masoûd I^{er} (1030), Mohammed (*réf.* 1040), Maudouïd (1041), Masoûd II (1048), Abou'l-Hasan Ali (1048), Abd er-Râchid (1051) ; Toghrul (1052), Faroukhzâd (1052), Ibrahim (1059) ; à Lahore : Masoûd III (1099), Chirzâd (1114), Arslân (1115), Behrâm (1118), Khosrau I^{er} (1149), Khosrau II (1160-1187).

Paul RAVAISSE.

BIBL. : WILKEN, *Mirchondi Historia Ghaznevidarum* ; Berlin, 1832. — *Kitâb-i-Tamini, hist. memoirs of the Amir Sabuktigin and Sultan Mahmud of Ghazna*, transl. from the Persian version of al-Utbi's Arabian chronicle by REYNOLDS ; Londres, 1858.

GHAZZA (V. GAZA).

GHDAREF. Territoire du Soudan égyptien, près de la frontière d'Abyssinie, à l'O. de l'Atbara, par 14° lat. N. Il se compose d'une plaine ondulée, que dominent quelques sommets importants. Ses eaux sont tributaires du Rahad, affluent de droite de l'Abai, ch.-l. Kanâra. Le principal commerce est celui des gommés qui se fait à Souk Abou-Sin. Le Ghedaref relève politiquement de l'Égypte.

GHDIZ-CHAI. Fleuve d'Asie Mineure, l'ancien *Hermus*, long de 300 kil. ; il descend de l'Ak Dagh, arrose Ghediz, traverse le vilayet d'Aidin et débouche dans le golfe de Smyrne qu'il comble de ses alluvions. Il reçoit le Pactole.

GHEEL. Com. de Belgique, prov. d'Anvers, arr. de Turnhout, sur la Grande-Nèthe ; 12,000 hab. Teintureries, tanneries, grand commerce agricole. L'église principale, consacrée à sainte Dympe, est du XII^e siècle. Gheel est depuis un temps immémorial une colonie d'aliénés qui ne sont pas enfermés dans un hospice, logent chez les habitants, participent aux travaux des champs et sont traités avec une extrême douceur, tout en étant, à leur insu, très étroitement surveillés ; la plupart de ces infortunés se trouvent très bien du régime qu'on leur fait suivre et les guérisons sont nombreuses. Le nombre des aliénés en traitement monte quelquefois jusqu'à 1,500.

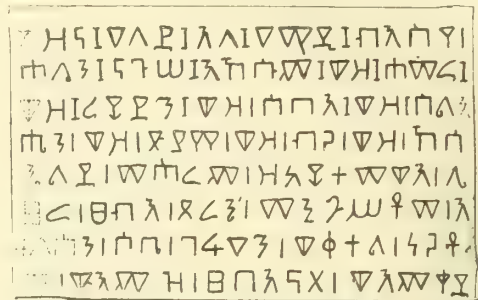
BIBL. : J. DUVAL, *Gheel, Une Colonie agricole*, dans *Revue des Deux Mondes*, 1^{er} nov. 1857.

GHEERAERDS (André), plus connu sous le nom de **HYPERIUS**, théologien belge, né à Ypres en 1514, mort à Marbourg en 1564. Au cours d'un voyage en Allemagne, il adopta les doctrines réformées. Il se fixa alors à Marbourg où le landgrave de Hesse lui avait offert une chaire de théologie. Son enseignement acquit bientôt une réputation éclatante et attira à Marbourg une foule d'élèves étrangers. Un des premiers, Gheeraerds comprit la nécessité des exercices pratiques et organisa un véritable séminaire. En même temps, il publia de nombreux ouvrages qui témoignent de son jugement sûr et de son esprit éminemment critique. En voici les principaux : *Methodi theologiae christianae religionis locorum communium libri tres* (Marbourg, 1548, in-12) ; *De Theologo seu de ratione studii theologici libri quatuor* (Bâle, 1556, in-12). En 1570, on imprima à Bâle quatorze dissertations théologiques de Gheeraerds sous le titre : *Andreae Hyperii varia opuscula theologica in totius christianae reipublicae utilitatem conscripta* (in-8). On trouvera la nomenclature très détaillée des nombreux travaux de Gheeraerds dans les *Mémoires de Paquot* (III, 493-495). **E. H.**

BIBL. : PAQUOT, *Mémoires pour servir à l'histoire littéraire des XVII^e provinces des Pays-Bas* ; Louvain, 1765-70, 3 vol. in-fol.

GHEEZ, GHEZ et GUEZ (*geez* signifie « libre » ; *lesan geez*, « langue des hommes libres »). C'est à la fois le nom des habitants et de l'ancienne langue de l'Éthiopie par opposition à l'*Amharique* (V. ce mot) et à d'autres dialectes modernes : la plus ancienne mention des *Gazi*, Γάζη ἔθνος, se trouve dans l'inscription d'*Adulis* (V. ce mot). Le geez est une langue sémitique qui se rapproche de l'arabe par sa grammaire (par exemple le pluriel *brisé*), mais plutôt de l'hébreu et de l'araméen par le lexique (il a comme en araméen et en himyarite le *za* du relatif). Les formes du verbe se présentent avec un riche développement et une organisation savante. L'alphabet appartient à la branche sud-sémitique qui comprend les écritures himyarite et safaitique ; il offre cette particularité que les voyelles, au lieu de s'exprimer par des quiescentes ou des points comme dans tous les autres alphabets sémitiques, se marquent au moyen d'appendices qui s'attachent à chaque consonne et en modifient quelquefois la forme, d'où il résulte que c'est moins un alphabet qu'un syllabaire de près de 200 signes. Ce phénomène est très important pour l'étude des voyelles en sémitique. La direction de l'écriture est de gauche à droite, autre particularité qui ne peut s'expliquer (toutes les autres écritures sémitiques ayant la

direction contraire) qu'en supposant que l'éthiopien s'écrivait primitivement en boustrophédon comme le safaitique. Les mots sont séparés, comme en himyarite, par une barre



Fragment de la première inscription d'Aksoum en caractères geez, d'après Rüppel.

dans les inscriptions d'*Aksoum* (V. ce mot) qui sont les plus anciens monuments écrits, et plus tard par deux points.

Le geez a été la langue littéraire de l'Abyssinie et de l'Éthiopie jusqu'au XVI^e siècle ; c'est vers cette époque qu'il a été remplacé comme langue vulgaire et écrite par l'*Amharique* qui en est dérivé ; mais il est resté encore de nos jours la langue religieuse et liturgique. Les manuscrits geez ne remontent pas plus haut que le XIII^e siècle ; le plus ancien est à la Bibliothèque nationale ; il est du règne de Yekuno-Amlak, 1270-1287 (catalogue Zotenberg, n° 3). Le British Museum, qui a près de 400 manuscrits, provenant presque en totalité de la prise de Magdala en 1868, ne va pas au delà du XV^e siècle (n° 76 du catalogue de Wright). La littérature geez est surtout religieuse : missels, psautiers, commentaires de la Bible, discussions théologiques, *Synaxares* ou *Vies de Saints*, droit civil et canonique, médecine ; mais elle renferme aussi bon nombre de livres d'histoire, des chroniques avec des listes de rois, des annales royales (*Tarika nagast*). Plusieurs ont été publiés et traduits en français par M. Zotenberg (*Chronique de Jean de Nikiouss*, 1877), M. René Basset (*Chronique éthiopienne*, 1882), M. J. Perruchon (*Hist. des guerres d'Amda-Syon*, 1889 ; *Chron. de Zara Yâqob*, etc., 1893). **E. DROUIN.**

BIBL. : Outre les travaux de LUDOLF, on peut citer parmi les livres modernes sur le geez : A. DILLMANN, *Grammatik der Äthiopischen Sprache*, 1857. — E. SCHRADER, *De Linguae Äthiopicæ indote*, etc., 1860, in-4. — PRÆTORIUS, *Äthiopische Grammatik*, 1886.

GHEGA (Karl), ingénieur italo-autrichien, né à Venise le 13 juin 1802, mort à Vienne le 14 mars 1860. Il dirigea les travaux hydrauliques de la Piave, du Pô inférieur, traça les routes du val Sugana, de la haute vallée de l'Inn, du ch. de fer de Laibach (1848) et traça le plan de celui du Semmering. Il perfectionna divers instruments géodésiques, un niveau, un octant, etc.

GHEÏRA. Village de Turquie d'Asie, vilayet d'Aidin, dans les ruines de l'antique *Aphrodisias*, en partie conservées.

GHELDOLF (Albert), historien belge, né à Gand en 1806, mort à Gand en 1868. Il traduisit de l'allemand l'ouvrage de *Warnkönig* et y joignit des dissertations critiques du plus haut intérêt. Ce livre parut sous le titre de : *Histoire de la Flandre et de ses institutions civiles et politiques jusqu'à l'année 1305* (Bruxelles, 1833-1864, 5 vol. in-8). Il publia également les *Coutumes des pays et comté de Flandre* (Bruxelles, 1868, in-4). Il était sénateur élu par l'arr. de Gand depuis 1863.

GHELUWE. Com. de Belgique, prov. de Flandre occidentale, arr. d'Ypres, sur le Nederbeke, affluent de la Lys ; 4,500 hab. Grand commerce agricole ; fabrique de toiles, de dentelles et d'huile.

GHEMLIK. Ville de Turquie d'Asie, vilayet de Khodavendikiar, sur le golfe d'Indjir (mer de Marmara); 3,000 m.; beaux jardins.

GHENÂNEMA. Tribu berbère du Sahara, mêlée d'éléments arabes, divisée en deux groupes, les Graour et les Ouled-Khöder, établie dans vingt-cinq villages de l'ouadi es-Saoura, prolongement de l'oued Ghir (Maroc). Le plus important de ces villages est Kerzaz (2,000 hab.), à 240 m. d'alt. Les Ghenânema ont la réputation méritée d'être des pillards. Ils sont l'effroi des caravanes.

GHEORGHIEVSK. Ville fortifiée du S.-E. de la Russie (Cis-Caucasie), ch.-l. de la province du Terek, au confluent, rive gauche, de la Padkoumka et de la Kouma, située par 44° 8' 52" lat. N. et 41° 8' 24" long. E.; altitude 298 m.; 3,500 hab. Elle fut fondée en 1777 et demeura, jusqu'en 1822, le siège d'un gouverneur. Réunie ensuite au district de Piatigorsk, son commerce déclina malgré la tenue annuelle de deux foires importantes où se font des marchés sérieux de soieries, de substances tinctoriales, de fruits secs, etc. Depuis 1868 elle est chef-lieu de la province actuelle. Le climat est assez fiévreux. On a, des remparts de la ville, une vue superbe sur la chaîne du Caucase oriental.

GHERARDESCA (Comtes de). Célèbre famille italienne, une des premières de la noblesse toscane. Elle possédait dans la Maremme, entre Pise et Piombino, les comtés de Gherardesca, Donoratico, Montescudaio. Au début du XIII^e siècle, elle entra dans la république pisane et embrassa le parti gibelin. Deux de ses chefs, les comtes *Gherardo* et *Galvano*, périrent avec Conradin. La lutte était alors à Pise entre les Gherardesca, chefs des gibelins, et les Visconti (juges de Gallura en Sardaigne), chefs des guelfes. *Ugolino* della Gherardesca tenta de conquérir la tyrannie. Il conspira, fut emprisonné, puis banni, s'allia aux Florentins et aux Lucquois et fit assez de dommage à ses compatriotes pour les obliger à le rappeler (1276). En 1284, à la fameuse bataille de la Meloria, il commandait la réserve, et sa retraite détermina le désastre; on l'accusa de l'avoir provoqué afin de régner sur sa patrie affaiblie. Il fut, en effet, nommé capitaine général de la république pour dix années. Il était, depuis son exil, resté l'ami des guelfes. Devenu le maître, Ugolin prolongea la guerre contre Gènes afin d'empêcher le retour des prisonniers, mais traita avec les guelfes toscans. Il bannit ses adversaires et rasa leurs palais, notamment ceux des Sismondi et des Gualandî. Il défît les Visconti et son neveu, Nino de Gallura, grâce au concours de l'archevêque Ruggiero de 'Ubalchini; c'est après qu'il se fut proclamé capitaine seigneur qu'il demanda fièrement : « Que me manque-t-il ? » et que Lombardi répondit : « Plus rien que la colère de Dieu. » Il se rapprocha des gibelins et expulsa les guelfes, rappelant les Gualandî, Sismondi, Lanfranchi, chassant Nino de Gallura. Mais il ne put s'entendre avec l'archevêque, et ses violences amenèrent un soulèvement. Forcé dans son palais incendié, Ugolin fut pris avec ses fils, Gaddo et Uguccione, ses petits-fils, Nino la Brigata et Anselmuccio. L'archevêque les enferma dans la tour des Gualandî et les y fit mourir de faim, après avoir jeté les clefs dans l'Arno. Dante a immortalisé cette fin tragique. D'autres fils et petits-fils d'Ugolin avaient survécu et bientôt on voit la famille Gherardesca reparaitre dans l'histoire pisane : *Gaddo* en 1316, *Rieri* Donoratico Gherardesca en 1329, gouvernèrent la république. *Manfredo* défendit bravement la Sardaigne contre les Aragonais, et sa mort devant Cagliari détermina la perte de l'île (1324). *Bonifazio* (mort en 1340) affranchit Pise de Castruccio Castracani (1329) et comprima la noblesse (1335). Son fils, *Rainerio* (mort en 1348), fut le dernier des Gherardeschi qui ait eu un rôle politique.

GHERARDI (Cristofano), dit *Il Doceno*, peintre italien, né en 1500 à Borgo San Sepolero, mort en 1556. Il séjourna à Rome, à Florence, à Bologne, à Venise, peignant avec une égale facilité la figure, l'ornement, les animaux et le paysage. Il collabora aux travaux les plus importants de Va-

sari, et cet artiste historien déclare que Gherardi était sans rival pour l'exécution de la fresque. Parmi les tableaux à l'huile qu'il a laissés, on admire une *Visitation*, à l'église Saint-Dominique de Città di Castello, et un tableau d'autel à Santa Maria del Popolo de Pérouse, peints dans la manière libre et gracieuse qu'il devait à son maître Raffaellino del Colle.

Ad. T.

GHERARDI (Antonio), peintre italien, né à Rieti en 1644, mort à Rome en 1702. Elève de F. Mola et de P. de Cortone, il acquit une grande habileté de main et peignit plusieurs fresques et tableaux pour des églises de Rome. Mais ni les peintures du chœur de Santa Maria in Trivio, ni le *Saint François de l'Ara Cœli*, ni le *Saint Jérôme* de Santa Maria in Trastevere ne donnent une haute idée de son talent; la composition en est pauvre et dépourvue d'intérêt; les figures sont lourdes et communes.

GHERARDI (Evarista), acteur et auteur dramatique italien, né au Prato vers 1670, mort à Paris le 31 août 1700. Fils d'un acteur de la troupe parisienne, connu sous le nom de *Flantin*, il débuta le 1^{er} oct. 1689, eut de grands succès dans les rôles d'Arlequin et devint directeur de la troupe pour laquelle il composa beaucoup de pièces, dont les cadres furent imprimés sous le nom de *Théâtre italien* (Bruxelles, 1691 et 1697, 3 vol. in-12; Paris, 1700, 6 vol. in-12). M^{me} de Maintenon, se jugeant mise en scène dans *la Prude*, fit fermer son théâtre en 1697.

GHERARDI DELLA TESTA (Tomaso), auteur dramatique italien, né à Terricicola (près de Pise) en 1818, mort à Pistoja le 13 oct. 1881. Il a eu de grands succès dans la comédie, grâce à la vivacité et au naturel du dialogue et à son esprit. Il eut aussi des prétentions plus hautes et aborda la satire politique dans ses dernières pièces. Les principales œuvres de son *Teatro comico* (Florence, 1856-58, 4 vol.) sont : *Una Folla Ambiziosa*, *Il Sistema di Giorgio*, *Cogli Uomini non si scherza*, *Il Padiglione delle mortelle*, *Il Regno di Adelaide*, *Le False Letterate*, *La Moda e la famiglia*, *Le Coscienze elastiche*, *Il Vero Blasone*, *Vita nuova*. Citons encore ses poésies politiques et, parmi ses romans, *La Povera e la Ricca* (1858).

GHERARDINI (Alessandro), peintre italien, né à Florence en 1653, mort à Livourne en 1723. Elève d'A. Rossi, il fut doué de la facilité la plus brillante, mais le désir d'arriver rapidement à la fortune l'empêcha trop souvent d'étudier ses œuvres autant qu'il l'aurait fallu pour sa gloire. Les églises de Florence possèdent presque toutes des œuvres de cet artiste fécond : Volterra, Pistoja, Milan en contiennent aussi. On cite comme son chef-d'œuvre un *Crucifiement*, dans lequel il a su rendre avec une sombre vigueur d'impression les convulsions de la nature au dernier cri de Jésus. Le portrait autographe de cet artiste fait partie de la galerie iconographique de Florence.

Ad. T.

GHERARDINI (Stefano), peintre italien de l'école bolognaise, mort en 1753. Elève de Gambarini, il peignit comme lui un grand nombre de bambochades, dont l'intention est souvent satirique. Il a peint des sujets plus sérieux et donné pour le palais Ranuzzi un *Couronnement de l'empereur Charles-Quint*.

BIBL. : MALVASIA, *Pittura di Bologna*.

GHERARDINI (Giovanni), lexicographe italien, né à Milan en 1778, mort à Milan le 8 janv. 1861. Auteur d'un *Supplemento ai vocabolotti italiani* (Milan, 1850-57, 6 vol.; 2^e éd., 1878) et de nombreux ouvrages d'enseignement, articles, pièces de théâtre.

GERAZLA. Ancienne tribu d'Algérie, qui habitait un plateau escarpé à 18 kil. O. de Sétif, traversé par le Bou-Sellam et occupait 11,000 hect.; elle a été érigée en douar et est comprise maintenant dans la commune de plein exercice d'Ain-Abessa, arr. de Sétif, dép. de Constantine.

GHEREA (Cass-Dobrogeanu-Constantin), écrivain roumain, né en Russie, dép. d'Ekaterinoslav, en 1853. Auditeur à l'université de la ville du même nom, il quitta ses études, âgé de dix-huit ans à peine, pour répandre dans le peuple ses idées d'émancipation sociale. Poursuivi par la po-

lice, il se retira dans les colonies allemandes du Sud, où il exerçait le métier de forgeron, puis, comme on avait retrouvé sa trace, il passa en Roumanie. Il y fit divers métiers pour gagner son pain, employant à l'étude son temps disponible. En 1878, attiré par une fausse lettre à Galatz, il fut pris et envoyé en Russie, où on l'emprisonna à Saint-Petersbourg d'abord, puis à Mezen, près de la mer Blanche. S'étant échappé, avec un autre détenu, il se dirigea par mer, vers la Norvège, où il parvint à aborder après six jours de voyage. Son extradition fut refusée par les autorités du pays et il put partir pour l'Angleterre, d'où il revint en Roumanie. Il habite actuellement (1893) Ploiesci : un vote des Chambres lui a accordé, en 1890, la nationalité roumaine. M. Dobrogeanu-Gherea écrivit dans le *Contemporain* de Jassy des articles de critique qui lui créèrent une réputation : une étude sur Eminescu fut accueillie surtout avec beaucoup de sympathie par la jeunesse roumaine. Un premier volume d'*Études critiques* ne fit qu'accroître sa réputation (1890). Une seconde série fut publiée par l'auteur en 1891. Il écrivit en outre quelques articles de polémique sociale et plus récemment une brochure sur la *Conception moderne de l'histoire* (1892). La revue *Science et littérature* parut en 1893 sous sa direction. M. Gherea introduisit le premier en Roumanie les doctrines de critique littéraire que représentent Taine en France et G. Brandes dans les pays allemands. N. JORGA.

GHERF-HOSSEIN ou **GHIRCHEA**. Village de Nubie, sur la rive gauche du Nil, à 87 kil. N. de Korosko ; l'ancienne *Pa-phatâh* et *Tutzi* ; temple creusé dans le rocher.

GHEsqUIÈRE (Joseph-Hippolyte), hagiographe et historien belge, né à Courtrai en 1734, mort à Essen (Prusse) en 1802. Sur les titres de ses ouvrages il n'ajoute jamais à son nom celui de *Raemsdonk* que lui donnent quelques biographes. Il entra dans l'ordre des jésuites et travailla à la continuation des *Acta sanctorum*. Il prit une part active à l'élaboration des quatre premiers volumes d'octobre. Après la dispersion de l'ordre en 1773, Ghesquière fut chargé par le gouvernement de publier les *Analectes belgiques*, mais l'Académie royale lui suscita des difficultés qui s'envenimèrent à la suite de dissentiments personnels avec Gérard et Desroches. Cependant, Ghesquière éditait pour l'Académie les t. I à VI des *Acta sanctorum Belgii selecta*. L'invasion française le força à fuir la Belgique ; il se retira en Prusse et y passa les dernières années de sa vie dans l'étude de l'histoire et spécialement de la numismatique. Indépendamment des ouvrages précités, Ghesquière fit paraître de nombreuses dissertations dont voici les principales : *Dissertation sur le livre intitulé l'IMITATION DE JÉSUS-CHRIST* (Verceil et Paris, 1775, in-12) ; *la Vraie Notion des dîmes, rétablie sur les principes de la jurisprudence canonique et civile* (Liège, 1785, in-8) ; *Mémoire sur les points intéressant l'histoire monétaire des Pays-Bas* (Bruxelles, 1786, in-8) ; *Dissertation géographique-historique de majoribus populis, ante imperatoris Cæsaris Augusti imperium, Belgii hodierni incolis* (Bruxelles, 1775, in-4) ; *Notion succincte de l'ancienne constitution des Provinces Belgiques* (Bruxelles, 1791, in-8), expression presque révolutionnaire de l'opposition du clergé belge aux réformes de Joseph II. E. H.

BIBL. : DE BACKER, *Bibliothèque des écrivains de la Compagnie de Jésus* ; Liège, 1869-76, 3 vol. in-fol. — PIOT, *Notice sur Ghesquière*, dans la *Biographie nationale de Belgique*.

GHEtALDI (Marino), mathématicien, né à Raguse en 1566, mort à Raguse en 1627. D'une famille noble, il entreprit des voyages pour s'instruire, se mit en rapport avec Clavius à Rome, avec Viète à Paris et en 1600 surveilla l'impression du traité du savant français, *De Numerosa potestatum resolutione*, auquel il ajouta des notes. En 1607, il restitua le traité d'Apollonius Περὶ νεύσεων, donna un supplément à l'*Apollonius Gallus* de Viète, et une *Variorum problematum collectio*. En 1630 parut son ouvrage posthume : *De Resolutione et compositione*

mathematica, consacré aux applications de l'algèbre à la géométrie, mais où, malgré quelques idées neuves, ne se fait jour aucun progrès essentiel par rapport à Viète. T.

GHETTO. Nom donné par les Italiens au quartier où l'on enfermait les juifs. Le plus célèbre fut celui de Rome, établi par Paul IV en 1556, récemment détruit pour assainir la ville (V. Juifs).

GHEUBEK. Ville de Turquie d'Asie, vilayet de Khodavendikiar, vallée du haut Mendère, près des ruines de Souleimanlu.

GHEYN ou **GEYN** (Jakob de), peintre et graveur flamand, né à Anvers en 1565, mort à Anvers (?) vers 1615. Il était fils d'un peintre verrier, originaire d'Utrecht, qui mourut en 1582. Son père lui enseigna d'abord ce qu'il savait de peinture sur verre, de miniature et de peinture à l'huile, puis le laissa partir pour Haarlem, où Jakob travailla sous la direction du célèbre graveur Henri Goltzius. Le jeune artiste se lia dans cette ville avec Karel Van Mander, qui lui donna une place importante dans ses *Vies des peintres néerlandais*. Vers 1595, de Gheyn se livra avec succès à la peinture de fleurs : l'un de ses tableaux fut acheté par l'empereur Rodolphe II. Enfin, il aborda la grande peinture. Van Mander nous cite parmi les œuvres de cette dernière période, *le Cheval de combat du prince Maurice de Nassau* et une *Vénus endormie surprise par deux satyres* (1604) : il n'en subsiste que le souvenir. D'autres tableaux ou dessins ont été gravés par les Dolendo et par Hondius. Mais c'est surtout comme graveur que Jakob de Gheyn se fit une grande réputation. On cite parmi ses planches les plus remarquables : *le Banquet des dieux*, *le Sabbat*, *Apollon et Pan jugés par Midas*, *le Christ en croix* (toutes planches grand in-fol.) ; une *Allégorie de la Royauté sage*, *la Passion*, en douze feuilles, *les Chefs des tribus d'Israël*, d'après Karel Van Mander ; de remarquables portraits, entre autres ceux de *Tycho-Brahé* et de *Hugo Grotius* ; enfin, des suites importantes publiées en volumes : *Maniement des armes* (145 planches avec texte flamand, français et allemand) (1607) ; *les Signes du Zodiaque* (1621). E. BERTAUX.

BIBL. : Alfred MICHELIS, *Histoire de la peinture flamande*, 1868, t. VI, in-8. — Charles LE BLANC, *Manuel de l'amateur d'estampes*, 1857, in-8. — *Biographie nationale de Belgique* ; Bruxelles, 1876, t. V, in-8.

GHEYN ou **GEYN** (Jakob de), dit *le Jeune*, fils du précédent, peintre flamand, né vers 1595. Après avoir reçu de son père les premières leçons, il alla travailler en Italie et séjourna quelque temps à Rome dans l'atelier du peintre-graveur Antonio Tempesta. Il a gravé d'après ce maître *les Sept Sages de la Grèce* (1616, in-fol.), et *les Exploits de Charles-Quint pendant la guerre d'Italie*.

GHEZZI (Les). Famille d'artistes italiens du xvii^e et du xviii^e siècle. Le premier, *Sebastiano*, né vers 1600 à La Communanza, près d'Ascoli, mort en 1645, fut élève du Guerchin. Son tableau de *Saint François* montre qu'il fut un habile imitateur du maître. Il renonça ensuite à la peinture pour s'adonner à l'architecture, et remplit d'importantes fonctions sous le pontificat d'Urbain VIII. — *Giuseppe*, son fils, né à Rieti en 1634, mort à Rome en 1721, suivit comme peintre les traditions de l'école romaine ; sa manière rappelle celle de Pierre de Cortone. Les églises de Rome contiennent de nombreuses fresques et tableaux dus au pinceau de cet artiste, très estimé de ses concitoyens ; la reine Christine de Suède en faisait le plus grand cas et lui confia la restauration des tableaux de sa galerie. — *Pietro Leone*, fils et élève du précédent, né à Rome en 1674, mort en 1755, joignit à l'art de la peinture celui de la gravure. Il fut chargé de peindre des fresques importantes dans diverses églises de Rome, par les papes Clément XI et Benoît XIV ; ce dernier le mit aussi à la tête de sa fabrique de mosaïques. Le duc de Parme le nomma comte palatin. Le musée de Nantes possède de lui une *Sainte Famille* datée 1741. Mais celui des talents de P.-L. Ghezzi qui contribua le plus à sa renommée fut celui de la caricature, qu'il maniait avec une verve sans égale, faisant figurer les cardinaux,

princes, ambassadeurs, dans une galerie grotesque, qui, à sa mort, contenait environ quatre cents pièces. Ad. T.

GHIATA. Grande tribu du Maroc, indépendante et occupant le revers N. du haut massif montagneux dont l'un des points culminants porte son nom et s'étend jusqu'à la vallée de l'ouad Innouan en une grande journée à l'E. de Fez. Elle est bornée à l'E. par les Houara, au N. par les Miknasa et les Tsoul, à l'O. par les Hiaina, au S. par les Beni-Ouaraine. Elle se subdivise en dix fractions. Les Ghiata sont essentiellement montagnards; les vallées de leur territoire sont très riches et les flancs des montagnes contiennent, paraît-il, divers minerais d'argent, de fer, d'antimoine et de plomb.

H.-M.-P. DE LA MARTINIÈRE.

GIBERTI (Lorenzo), orfèvre, architecte, sculpteur et peintre florentin, né à Florence en 1378, mort en 1455. Son père, Cione di ser Bonaccorso, mourut jeune, et le second mari de sa mère, l'orfèvre Bartoluccio, fut chargé de son éducation. Il s'en acquitta si bien que son beau-fils, le considérant comme son véritable père, garda, jusqu'à l'âge de soixante ans, le nom de Lorenzo di Bartolo; ce ne fut qu'alors, et pour pouvoir briguer des fonctions publiques, qu'il reprit son véritable nom de Lorenzo di Cione.

La grande œuvre qui résume pour la postérité la vie de Ghiberti, ce sont les deux portes de bronze du Baptistère de Florence. L'histoire en est intéressante, et Ghiberti lui-même l'a racontée en des souvenirs ou *Commentaires* qu'il rédigea pendant ses dernières années. En 1401, la Seigneurie et le Tribunal des marchands de Florence ayant décidé d'orner le Baptistère d'une nouvelle porte de bronze, analogue à l'unique porte alors en place, qu'avait fondue Andrea Pisano, ouvrirent un concours entre tous les artistes pour l'exécution, aux frais de l'Etat, d'un bas-relief proportionné à ceux de la vieille porte. Le sujet choisi était *le Sacrifice d'Abraham*. Parmi les sept concurrents, il y avait l'illustre Siennois Jacopo della Quercia, Niccolò di Piero Lamberti d'Arezzo, Simone dei Bronzi de Colle di Val d'Elsa, et Filippo Brunelleschi. Le délai d'une année expiré, les juges ne gardèrent que les bas-reliefs de Brunelleschi et de Ghiberti, et Brunelleschi se retira de lui-même devant son rival. Les deux bronzes sont maintenant exposés au Musée national de Florence. On reconnaît, à première vue, la grande supériorité de l'œuvre de Ghiberti, la perfection du nu et des draperies, l'élégant agencement de la composition. A l'unanimité Ghiberti fut déclaré vainqueur du concours. Le 23 nov. 1403, il signait le contrat par lequel il s'engageait, à partir du 1^{er} déc., à travailler sans interruption à la porte du Baptistère jusqu'à son entier achèvement; il devait livrer trois bas-reliefs par an. Cette clause ne fut pas observée; et quatre ans plus tard, en 1407, on renouvelait le traité, obligeant cette fois le sculpteur à continuer son travail à l'exclusion de tout autre, moyennant un salaire de 200 florins par an. Après vingt et une années, en 1424, la porte fut terminée et mise en place; elle pesait 34,000 livres, et avait coûté 16,204 florins. Les vingt-huit compartiments dont elle est décorée, d'encadrement pareil à ceux du Pisano, sont tous consacrés aux récits du Nouveau Testament: les huit premiers (en commençant par le bas) représentent les *Évangélistes* et les *Docteurs de l'Église*; les vingt autres, la *Vie du Christ*. Voici l'énumération de ces vingt sujets: 1^o *l'Annonciation*; 2^o *la Nativité*; 3^o *l'Adoration des Mages*; 4^o *Jésus parmi les Docteurs*; 5^o *le Baptême du Christ*; 6^o *le Christ tenté par Satan*; 7^o *le Christ chassant les marchands du Temple*; 8^o *le Christ apaisant la Tempête*; 9^o *la Transfiguration*; 10^o *la Résurrection de Lazare*; 11^o *l'Entrée à Jérusalem*; 12^o *la Cène*; 13^o *le Christ au mont des Oliviers*; 14^o *le Baiser de Judas*; 15^o *la Flagellation*; 16^o *Pilate se lavant les mains*; 17^o *la Montée au Calvaire*; 18^o *Jésus en Croix*; 19^o *la Résurrection*; 20^o *la Pentecôte*. Tous ces sujets sont traités sobrement et selon la tradition gothique, mais avec une élégance et une souplesse extrêmes; seules les figures des Docteurs et des Évangélistes laissent paraître quelque

gène dans leur attitudes maniérées. Tous les compartiments sont encadrés de cordons de feuillages et de fleurs, d'où ressortent, à chaque angle, des têtes viriles du plus gracieux effet. Enfin, sur les montants des portes, se déroule une longue frise de bouquets de fleurs et d'épis, de feuillages, de fruits, où des oiseaux se jouent et picorent; le tout étudié avec une précision minutieuse, un sens merveilleux de la nature.

Pendant la longue durée de ce travail, et malgré les clauses rigoureuses de son contrat, Ghiberti n'avait pas laissé que de produire nombre d'œuvres intéressantes. Architecte, il s'était présenté en même temps que Brunelleschi aux divers concours pour la construction de la coupole du Dôme; il avait été nommé architecte en chef de la fabrique du Dôme, obligé à une séance d'une heure chaque jour; il s'était encore occupé de la façade, et, en 1436, avait dessiné un nouveau projet pour la lanterne du Dôme, bien inutilement d'ailleurs, car le génie de Brunelleschi devait triompher de tous les obstacles. Sculpteur, il avait fondu en bronze, pour l'oratoire d'Or San Michele, les statues de *Saint Jean-Baptiste*, de *Saint Mathieu*, de *Saint Etienne* et de *Saint Jacques*, œuvres distinguées mais froides auprès des vivantes créations de Donatello; il avait également dessiné des dalles funéraires. Orfèvre, il avait ciselé, en 1419, une mitre d'or pour le pape Martin V, sans parler d'un grand nombre d'autres travaux de moindre importance.

Ce fut le 24 avr. 1425 que lui fut confiée l'exécution de la troisième porte du Baptistère, celle qui regarde la façade du Dôme. Il devait y représenter les épisodes de l'Ancien Testament, selon les indications de l'humaniste Leonardo Bruni. Ces épisodes, il les groupa en dix compartiments, en allant de haut en bas (à la différence de la porte précédente, où la série se suit de bas en haut): 1^o *l'Histoire d'Adam et d'Eve*; 2^o *l'Histoire de Cain et d'Abel*; 3^o *l'Histoire de Noé*; 4^o *l'Histoire d'Abraham*; 5^o *l'Histoire d'Isaac et de Jacob*; 6^o *l'Histoire de Joseph*; 7^o *l'Histoire de Moïse*; 8^o *l'Histoire de Josué*; 9^o *l'Histoire de David*; 10^o *l'Histoire de Salomon*. Ces bas-reliefs sont de véritables tableaux, dont certains réunissent près de cent figures, en des paysages délicats ou en de nobles architectures inspirées de l'antiquité. « J'ai représenté, nous dit Ghiberti, tous les édifices, tels que dans leurs proportions ils paraissent à la vue, et avec une telle vérité d'apparence, qu'en s'éloignant d'eux ils nous paraissent détachés sur le fond. Ils ont très peu de relief, et, comme dans la nature, les figures plus rapprochées de la vue paraissent plus grandes que celles qui sont éloignées. » Il y aurait cependant à reprendre dans la perspective de Ghiberti; mais l'ensemble des bas-reliefs est d'une harmonie extrême. L'unité de composition n'est pas observée, et il faut convenir qu'elle ne pouvait l'être; seul le dernier compartiment, qui nous fait assister à l'entrevue de la reine de Saba et de Salomon, est équilibré avec la science et l'élégance d'une fresque de Ghirlandajo. Mais c'est surtout dans les bustes et les statuettes qui se détachent de la bordure que Ghiberti est inimitable; ces têtes de prophètes et de patriarches sont ciselées avec un amour, une vérité extraordinaire. Plusieurs sont des portraits: voici, vers le milieu de la porte, la tête chauve et pensive de Ghiberti, auprès de l'honnête et bienveillante figure de son beau-père et collaborateur, l'excellent Bartoluccio. L'imitation de l'antique est surtout sensible dans les statuettes bibliques debout sous leurs niches, en des attitudes aussi éloquantes que variées: Samson, brandissant une colonne, est un Hercule; ces héroïnes de la Bible sont des muses; ces prophètes couchés, des divinités fluviales; et jamais l'antiquité n'a rien produit de plus fin ni de plus charmant. Enfin, aux montants extérieurs de la porte, ce sont les mêmes bouquets de fleurs et de fruits qu'à l'autre porte, avec non moins de grâce et de liberté, une étude aussi minutieuse des plantes et des oiseaux. Cette porte, que Michel-Ange, dans un élan d'admiration, nomma la « Porte du

Paradis », et qui conserve encore les traces de son éblouissante dorure, fut achevée en 1452, après vingt-sept années ; elle avait coûté 14,594 florins.

Dans cette seconde période, si féconde, de son existence d'artiste, Ghiberti termina quelques moindres œuvres de sculpture. Ce furent d'abord, en 1427, deux bas-reliefs en bronze pour les fonts baptismaux de Sienne (ils avaient été commandés en 1417) : ils représentent *le Baptême du Christ*, et *Saint Jean conduit devant Hérode*. Il faut noter dans le premier de ces morceaux la grâce exquise des figures d'anges, que Ghiberti surpassa encore dans le chef-d'œuvre qu'il fit pour la fabrique du Dôme, la chaise en bronze destinée à enfermer le corps de saint Zanobi. Sur le devant et sur les côtés de cette chaise, il composa trois miracles du saint évêque : la résurrection d'un enfant mort, celle d'un homme écrasé par un chariot, celle enfin d'un serviteur de saint Ambroise, trois scènes d'une animation, d'une énergie dignes de Donatello. Sur la dernière face il sculpta, selon ses propres termes, « six petits anges qui tiennent une guirlande de feuillages de lierre, au milieu de laquelle se trouve une inscription en l'honneur du saint, en caractères antiques ». En 1434, le pape Eugène IV lui commanda une tiare d'or « dont le métal pesait 15 livres et les pierres 5 livres et demie. Sur le devant, on voyait Notre Seigneur assis sur un trône, au milieu d'anges ; sur le côté opposé la Madone dans la même attitude. Le bord de la tiare contenait les quatre Évangélistes et des anges de petite dimension. Le tout était d'une grande magnificence. » Ce rare monument fut fondu par Benvenuto Cellini, en 1527, lors du siège de Rome. Pour Jean de Médicis, frère de Cosme, Ghiberti monta en or une cornaline antique, où était gravé le supplice de Marsyas ; il la fit porter par un dragon d'or dans une couronne de feuilles de lierre.

Ghiberti avait, dans sa jeunesse, étudié la peinture ; et, s'il ne nous a pas laissé de tableaux, comme un autre grand sculpteur, Verrocchio, du moins nous savons qu'il fit des cartons de vitraux pour le Dôme de Florence et l'église de Santa Croce. Les vitraux exécutés d'après ces cartons sont : au Dôme, une *Assomption de la Vierge*, grand *oculus* de la façade (1423) ; la *Présentation au Temple*, le *Christ au Jardin des Oliviers*, et la *Résurrection du Christ*, trois *oculi* du tambour de la coupole (1442) ; puis quelques fenêtres des nefs latérales, avec des figures de *Prophètes* et l'*Histoire de la génération de la Vierge*, dans la chapelle de Saint-Zanobi. A Santa Croce, la *Descente de Croix*, *oculus* de la façade, d'une composition dramatique, aux couleurs vives ; le rouge et le vert y dominent. Deux fenêtres de la nef ont des figures de *Saints* qui se ressentent également du style de Ghiberti.

Benvenuto Cellini a finement jugé Ghiberti en déclarant que sa manière minutieuse et délicate était celle d'un orfèvre, et que, s'il lui arriva d'exécuter de grandes figures, il y laissa voir cependant que sa vocation était d'en faire de petites (Introduction au *Traité d'orfèvrerie*). C'est un orfèvre de génie, qui ressuscita au xv^e siècle la grâce harmonieuse et noble des sculpteurs grecs, dont il s'appliquait d'ailleurs à deviner les œuvres ; car il avait rassemblé à grands frais une collection inappréciable de marbres et de bronzes, d'origine grecque, qui furent vendus à sa mort. Il n'a ni la fougue dramatique, ni la science anatomique de Donatello ; aussi ne réussit-il parfaitement qu'aux figurines, qu'il anime d'un souffle mystique, d'un sentiment où l'on reconnaît parfois l'influence de son contemporain Fra Angelico. Les *Commentaires*, qu'il écrivit vers la fin de sa vie, sont tout remplis de son admiration pour les maîtres grecs, particulièrement Lysippe et Polyclète. Ils nous sont précieux par les détails qu'ils nous donnent sur les œuvres des vieux peintres siennois et florentins ; car, pour l'histoire de l'art antique, ce n'est qu'une compilation de Plîne et de Vitruve. Ghiberti est, plus d'un siècle avant Vasari, le premier historien de l'art italien ; c'est encore un théoricien à la façon d'Alberti, s'il faut lui attribuer (comme on le fait souvent) le *Traité d'architecture*, enrichi de

dessins, conservé manuscrit, ainsi que ses *Commentaires*, à la Bibliothèque nationale de Florence. — L'atelier de Ghiberti fut un des grands centres de l'activité florentine dans la première moitié du xv^e siècle. Donatello et Brunelleschi virent y travailler ; Paolo Uccello et Masolino s'y formèrent. Parmi les élèves du maître sculpteur, il faut aussi compter ses fils, qui continuèrent sa tradition, mais en la poussant au précieux et au maniérisme ; *Vittorio* Ghiberti encadra la porte d'Andrea Pisano, au Baptistère, de guirlandes de fruits et de fleurs, d'un relief excessif, où l'on ne reconnaît plus le charme sobre et discret des œuvres de son père. Lorenzo Ghiberti mourut, en 1455, à l'âge de soixante-dix-sept ans.

A. PÉRATÉ.

BIBL. : VASARI, *Le Vite*, éd. Milanese, t. II. — FREY, *Ghiberti*, dans *Sammlung ausgewählter Biographien Vasari's*, 1886. — PERKINS, *Ghiberti et son école* ; Paris, 1886. — RIO, *De l'Art chrétien*, 1871, t. I, ch. IV. — MÜNTZ, *Histoire de l'art pendant la Renaissance* ; Paris, 1891, t. I ; *Guillaume de Marcillat et la peinture sur verre en Italie*, dans *Revue des arts décoratifs*, 1891. — FABRICZY, *Filippo Brunelleschi* ; Stuttgart, 1892.

GHIBI. Rivière de l'Afrique orientale (pays des Gallas). Elle prend sa source dans l'Enarèa, à une altitude de plus de 2,000 m. La direction générale de son cours forme un arc dont la convexité regarde l'E. Grossie sur sa rive droite du Kousara et du Gôdjeb, elle forme, sous le nom d'Omo, un des bras supérieurs du Djeb, affluent de l'océan Indien.

GHICA (Georges), prince de Moldavie (1658-59). Originaire d'Albanie, il vint à Jassy comme commerçant d'abord et réussit à gagner les sympathies de Basile Lupu, son compatriote. Il fut élevé à la noblesse par ce prince qui en fit son représentant à Constantinople, fonction qu'il garda sous le successeur de Basile, Georges-Etienne. Il remplaça lui-même ce dernier en mars 1658. Une invasion du prince destitué troubla le commencement du règne de Ghica, dont les troupes furent victorieuses à *Strunga* (district de Jassy). Après ce succès, Ghica accompagna les Tatares en Transylvanie (1658). Racoczy, dont la capitale avait été brûlée à cette occasion, ne se découragea pas cependant. Son candidat au trône de Moldavie, Constantin Bassarab, entra dans le pays avec quelques forces et contraignit Ghica à s'enfuir, après le combat de Tzutzora. L'usurpateur fut chassé cependant par les Tatares, et Ghica devint, pour quelques mois, prince de Moldavie et de Valachie, où Mihnea venait d'être chassé par les Turcs. Etienne Lupu l'ayant remplacé dans la première des deux principautés, il régna dans l'autre jusqu'en 1660. Il eut à souffrir une seconde attaque de la part de Constantin Bassarab qui fut le maître à Bucarest, pendant le mois de mai 1660. Ce dernier fut repoussé encore une fois en Transylvanie par les Turcs : la famine suivit et Ghica fut destitué par ses maîtres qui pensaient à le remplacer par un pacha (1660).

GHICA (Grégoire I^{er}), prince de Valachie (1660-64). Nommé après la destitution de son père, Georges Ghica, grâce à la recommandation du boiar Constantin Cantacuzène, un des plus beaux caractères de cette époque, il s'occupa de la réorganisation du pays ruiné par les invasions, les maladies et la famine. Il accompagna les Turcs dans une expédition malheureuse en Transylvanie et fit étrangler à son retour son bienfaiteur Cantacuzène. Stroïe Leurdeanu et Démètre Cantacuzène, neveu du mort, avaient conseillé cette mesure qui causa de longs repentirs au prince. Ayant trahi les Turcs dans une seconde expédition (1664), il fut mandé par le pacha, dans son camp, et préféra s'enfuir (déc. 1664). Son séjour à Vienne dura jusqu'en 1672 ; il avait demandé vainement le secours de l'empereur et du pape même auquel il proposa d'abjurer. Il réussit mieux avec les Turcs qui lui rendirent pour la seconde fois le trône de Valachie. Le parti des Cantacuzène fut persécuté cruellement par le prince et ses favoris Leurdeanu, Baleanu et Hrizea. Constantin Cantacuzène, fils de l'assassiné, fut torturé avec ses frères. Serban, qui succéda plus tard à l'ennemi de sa famille, parvint à s'enfuir cependant à Constantinople, où il dénonça la conduite de Ghica. Ce dernier se trouvait avec ses troupes à Hotin, où Hussein pacha

combattait contre les Polonais. Ghica, menacé par le commandant turc, trahit encore une fois les Turcs : il se fit prendre par les Polonais, puis s'échappa et accourut à Constantinople où il réussit très habilement à se disculper. Il perdit cependant (1674) le trône qui fut donné à Georges Duca (V. ce nom).

GHICA (Grégoire II), prince de Moldavie (1727-1733), petit-fils du précédent. Grand interprète à Constantinople d'abord, il obtint le trône de Moldavie vers la fin de l'année 1727. Son règne fut assez doux et prospère : les impôts furent diminués et des secours donnés au peuple pendant la famine de 1731. Une invasion des Tatares, excitée par le frère du prince détrôné, Michel Racovitsa, fut repoussée par Ghica que soutenaient des troupes valaques et turques. Il fut envoyé en Valachie, où il remplaça Constantin Maucordato en 1733. Ce règne en Valachie ne dura que trois ans et fut assez insignifiant : Maucordato parvint à regagner son ancienne position et Ghica devint, pour la seconde fois, prince de Moldavie, en 1735. Chassé par Munich, qui entra en Moldavie au mois d'août 1739, restauré après la paix de Belgrade, il fit le jeu des Russes en Moldavie ce qui amena peut-être sa destitution en 1741. Son troisième règne en Moldavie ne dura qu'une année (1747-48) ; il obtint encore une fois le trône plus riche de Valachie en 1748, et s'y distingua par de lourds impôts destinés à payer ses créanciers à Constantinople. Sa mort arriva pendant ce dernier règne, en 1752. Il bâtit les couvents de Frumoasa aux environs de Jassy et de Pantelimon près de Bucarest.

GHICA (Mathieu), prince de Valachie (1752-53). Fils du précédent, il lui succéda en Valachie et fut destitué, après neuf mois de règne, grâce aux intrigues de son frère Scarlat et aux plaintes des boïars. Nommé en Moldavie (1753), il ne régna que trois ans et fut destitué encore une fois pour faire place à Constantin Racovitsa, le favori du vizir (1756).

GHICA (Scarlat), prince de Moldavie (1757-58). Frère du précédent, il obtint le trône de Moldavie en 1757 et s'y rendit odieux, en introduisant le *vacarit*, impôt sur les vaches, qui pesait lourdement sur les classes agricoles. Le métropolitain Jacques refusa d'y consentir et déposa même sa crosse devant le prince. Le nouvel impôt fut approuvé cependant par les Turcs. Il acheta le trône de Valachie en 1758 et fut destitué après trois années de règne que signalèrent seulement de nouveaux impôts. Restitué par les Turcs en 1765, il mourut un an plus tard (1766).

GHICA (Grégoire III ou Grégoire-Alexandre), fils d'Alexandre Ghica, grand interprète à Constantinople. Prince de Moldavie d'abord (1764-67), il y servit les intérêts des Russes, tramant des intrigues et envoyant de fausses nouvelles à Constantinople, par l'intermédiaire du khan des Tatares. Il fut cependant un bon administrateur, défendit les prévarications des boïars, et régla, d'une manière plus équitable, la perception de l'impôt dans les campagnes. voulant mettre un terme aux dépenses exorbitantes des boïars, il donna lui-même l'exemple, en s'habillant de drap simple. Il bâtit une école grecque à Jassy, amena de l'eau dans la ville et fonda une fabrique de draps, la première dans le pays, à Chipiresti, près de la rivière de Jijia. Les Turcs le destituèrent, gagnés par des présents, en 1767. — Nommé aussitôt après en Valachie, il feignit d'être pris par les Russes (1768) qui l'envoyèrent à Pétersbourg où il fut reçu avec de grands honneurs par l'impératrice Catherine. Il revint en Moldavie, grâce à l'appui de l'impératrice, en 1774, après la conclusion du traité de Koutschouk-Kaïnardji, et poursuivit la même politique. C'est pendant ce second règne de Ghica en Moldavie que l'Autriche éleva des prétentions aussi injustes que ridicules contre la Bukovine, qu'elle considérait comme une partie de la Pologne, récemment gagnée par l'Empire. C'était, disait-on, un tout petit terrain contesté qui faciliterait les communications entre la Galicie et la Transylvanie. En même temps, les troupes impériales occupaient le territoire dont Thugut traitait la cession à Constantinople. Les boïars moldaves protestèrent,

et Ghica, conseillé par les Russes, qui ne voyaient pas avec plaisir ce nouvel exploit de leurs voisins, rédigea lui-même l'acte de protestation, qui fut écrit, dit-on, dans le camp du maréchal Romanzov. Très maladroitement conçue, la plainte des boïars devait indisposer les Turcs qu'elle semblait menacer d'une intervention russe. Ghica lui-même ne se faisait pas scrupule, du reste, d'assurer en même temps les Autrichiens de ses bonnes dispositions envers l'Empire, dont il voulait servir les intérêts dans la question de la Bukovine. Kaunitz qui avait un très dévoué partisan dans la personne d'Alexandre Ipsilanti, prince de Valachie, réussit facilement dans ses projets : Ghica fut dénoncé à Constantinople comme un instrument des Russes qui étaient appelés par les vœux du pays entier. La Bukovine fut cédée solennellement par la convention du 7 mai 1775 et les commissaires turcs, achetés par l'Autriche, la servirent à merveille dans la question des frontières. Ghica, excité uniquement par les Russes — tout sentiment de patriotisme était étranger à cet homme qui était Phanariote par le sang et le caractère, — essaya vainement de conserver à la Moldavie Suceava, l'ancienne capitale des princes indigènes. Sa position était cependant très ébranlée à Constantinople. Son refus de donner des provisions aux troupes turques, des paroles inconvenantes qu'il aurait prononcées en parlant de ses maîtres, achevèrent sa perte. Un envoyé du sultan arriva à Jassy vers le mois d'oct. 1777. Ghica fut invité à venir le voir, l'envoyé étant malade. Il se rendit au *Beilik*, où se trouvait ce dernier et fut assassiné par les serviteurs de l'envoyé, le 12 oct. 1777. Sa tête fut portée à Constantinople.

GHICA (Alexandre), prince de Valachie (1766-68). Fils de Scarlat, il fut destitué, en 1768, pour ses sympathies envers la politique russe.

GHICA (Grégoire IV), prince de Valachie. Il fut nommé par les Turcs après la révolte des Grecs, en 1821 : c'est le premier des princes d'origine roumaine, après le règne d'un siècle des Phanariotes. Prince pieux, honnête et un peu simple, Ghica essaya de réformer l'état de son pays : il réduisit les contributions, s'aidant des revenus des couvents, que les Turcs avaient enlevés aux moines grecs, rappela les boïars réfugiés, à cause des troubles, en Transylvanie et entretint de bonnes relations avec le parti naissant des jeunes patriotes. Une société littéraire, ayant cependant des buts politiques, s'était formée à Bucarest en 1827. Ghica choisit parmi ses membres une commission chargée de former un projet de réforme. On retrouve dans le sein de cette commission Grégoire Brancovanu, d'abord l'ennemi du prince, contre lequel il voulait soulever les Pandours. Cette politique de patriotisme éclairé et de fidélité envers les Turcs irrita la Russie : aussi, quand les armées du czar pénétrèrent en Valachie, en 1828, Ghica s'empressait-il de s'enfuir en Transylvanie. Il revint après la guerre dans son pays où il mourut vers 1840.

GHICA (Alexandre), prince de Valachie depuis l'année 1834, frère de Grégoire Ghica. Ancien membre de la *Société littéraire*, il favorisa pendant tout son règne l'action du parti national, dont les chefs étaient Campineanu d'abord, puis Rosetti, l'historien Balcescu, les frères Golescu, Eliade, le Français Vaillant et le Grec Aristia. La bonne intelligence entre le prince et les *patriotes* ne fut pas cependant de longue durée. Campineanu devait partir pour Constantinople où il espérait obtenir la destitution de Ghica : il fut arrêté et enfermé plus tard dans le couvent de Plumbuita. Son parti essaya vainement d'exciter une révolte, en répandant un projet de constitution : ils furent découverts et les chefs, Mitica Filipescu et Balcescu, eurent le même sort que Campineanu. Le premier mourut dans sa prison de Snagov, le second passa deux ans, à Margineni d'abord, puis à Gorgani (1840-42). En 1841, les intrigues du consul de Russie, le baron de Ruckmann, réussirent enfin : Ghica fut destitué à la suite d'une dénonciation de la part des boïars et Georges Bibesco prit sa place.

GHICA (Grégoire V), prince de Moldavie. Nommé en 1849,

il régna jusqu'en juil. 1853, quand il se retira devant l'occupation russe, puis, revenu en 1854, il conduisit les affaires jusqu'au mois de juil. 1856. Prince intelligent et éclairé, bien qu'assez peu énergique, il signala son règne par de nombreuses réformes : l'Académie de Michel Stourza fut réorganisée, les tziganes (Bohémiens), esclaves des boïars jusqu'à cette époque, furent affranchis. Il acheta en 1854 la *Chronique* manuscrite de Sineai qui fut imprimée à ses dépens (1853-54). Cette publication avait été précédée de celle de la première édition des *Chroniques de Moldavie* par Kogalniceanu. Après avoir quitté la Moldavie, Grégoire Ghica s'établit à Paris où il mourut un peu plus tard.

N. JORCA.

BIBL. : A.-D. XENOPOL, *Hist. des Roumains*. — Du même, *Hist. des Roumains*, t. V. — Du même, *Etudes historiques sur le peuple roumain* (en français); Jassy, 1887, et *Histoire des Roumains*, t. V, pp. 197 et suiv. — Du même, dans l'*Archive*, organe de la Société littéraire et scientifique de Jassy, t. III, nos 4-5, pp. 182 et suiv. — H. CASTILLE, *Alexandre Ghica*, dans la série des *Contemporains*.

GHICA (Ion), écrivain et homme politique roumain, né à Bucarest en 1817. Il fit ses études supérieures à Paris, où il suivit les cours de l'École centrale. Revenu en Valachie en 1841, il y occupa plusieurs fonctions jusqu'en 1843, quand il fut appelé à Jassy où on lui confia la chaire de mathématiques et d'économie politique à l'Académie, que venait de fonder Michel Stourza. Ce fut à cette époque qu'il fonda avec les chefs de la jeunesse moldave la revue littéraire le *Progrès*, dont le titre séditieux fut interdit par l'administration. Après un nouveau séjour à Paris, en 1846, M. Ion Ghica prit une part des plus actives à la révolution qui éclata bientôt en Valachie : ses conseils prudents et éclairés ne furent pas suivis cependant par une partie de ses collègues et une scission ne tarda pas à se produire entre lui-même et ses amis, parmi lesquels se trouvait l'historien N. Balcescu, et le parti que conduisait et représentait Eliade. Envoyé à Constantinople, où il possédait des relations, pour y soutenir la cause de la révolution, M. Ghica ne revint plus pour voir le mouvement national étouffé par les puissances protectrices et suzeraines. Il continua cependant à s'intéresser à la cause, en recommandant à ses amis cette politique favorable à la Turquie, qui était sans contredit la plus sage. Nommé gouverneur de Samos par les Turcs, en 1854, il se rendit digne de leur confiance en détruisant les pirates qui infestaient les mers voisines. Il ne revint à Bucarest que deux ans plus tard et occupa, tantôt dans son pays natal, tantôt en Moldavie, les plus hautes fonctions. Après l'union des deux principautés, et ensuite, après l'élection du prince Charles I^{er}, son influence ne fit que s'accroître et le premier cabinet du prince étranger se forma sous la présidence de M. Ion Ghica. Ayant quitté, quelque temps après, le ministère, il ne cessa cependant de jouer un grand rôle comme représentant la politique la plus honnête et la plus prudente. Il s'opposa à la déclaration de guerre de 1877, à cause de ses anciennes sympathies pour les Turcs et pendant de longues années il vécut dans la retraite. Nommé enfin ministre à Londres, il occupa ce poste jusqu'en 1891.

Comme écrivain, M. Ion Ghica est surtout connu par ses *Causeries économiques* (Bucarest, 1866-73) et ses *Lettres à B. Alexsandri* (Bucarest, 1887, 2^e édit.) Les *Lettres*, publiées d'abord dans les *Causeries littéraires*, excitèrent un grand intérêt, autant par le nombre des renseignements historiques que par le charme simple du style. M. Ghica vient de publier récemment une riche collection de documents sur la révolution roumaine de 1848 (*Souvenirs d'exil*; Bucarest, 1890).

N. JORCA.

BIBL. : Dr. W. RUDOW, *Geschichte des rumänischen Schrifttums*; Wernigerode, 1892, pp. 122-3.

GHIDIMÄKHA. Pays de la Sénégambie, sur le haut Sénégal, rive droite, en amont de Bakel. Il est limité au N. par les territoires des Ouled el-Ouizi et des Asker. Le village de Ghémou, vers le centre du pays, fut enlevé par les Français, après une brillante action, sur un lieutenant d'El-Hadji Omar, le 25 oct. 1859.

GHIGI. Famille d'artistes italiens (V. GHISI).

GHILGHIT. Pays du Dardistan, prov. du Djamou et du Cachemire, à l'extrémité N.-O. de l'Inde, sur la rive droite de l'Indus, au S. des monts Karakoram; 6,475 kil. q. Il est borné au N. au Siri-Kosel, à l'E. au Balti, au S. au Tchilas et à l'O. au Tchital. Les rivières qui l'arrosent sont le Ghilghit, tributaire de l'Indus et formé par le Yassin et le Parasot prenant leurs sources dans le Kara Koram; le Tchatar Koun, la Hounza et la Nagri qui se jettent dans le Ghilghit. Le pays est formé de plusieurs vallées dont celle du Ghilghit est la plus importante. Les habitants à race dardi sont mahométans, mais le pays est très peu peuplé et ses productions suffisent à peine pour sa population.

GHILIAKS. Peuple de la Sibérie orientale, qui occupe la moitié septentrionale de l'île de Sakhalin et la côte qui lui fait vis-à-vis (V. ASIE, t. IV, p. 149). Venukov évalue leur nombre à 6,000; ils vivent de la chasse et de la pêche.

GHILINI. Famille italienne, dont les membres les plus connus sont *Giovanni*, secrétaire des ducs de Milan Jean Galeas et de Louis Sforza; son fils *Camillo* (1490-1535), secrétaire de François Sforza; *Geronimo* (1589-1675), médiocre écrivain, auteur de sonnets et d'un *Teatro d'uomini letterati* (Milan, 1633, in-8).

GHILLANY (Friedrich-Wilhelm), érudit allemand, né à Erlangen le 18 avr. 1807, mort près du lac de Starnberg le 26 juin 1876. Prédicateur à Nuremberg, il rompit avec les luthériens orthodoxes et devint professeur. Il a écrit *Diplomatiches Handbuch* (Nordlingen, 1855-68, 3 vol.); *Theologische Briefe*, sous le pseudonyme de *von der Alm* (1863, 3 vol.), etc.

GHINGI. Famille de graveurs sur pierres fines de Florence. Le principal est *Francesco* (1689-1766), fils de *Giuseppe*, frère de *Vincenzo* et *Andrea-Filippo*. On cite ses portraits de Cosme III (calcédoine de deux couleurs) et sa *Vénus de Médicis* (améthyste).

GHIR (Cap) (V. GUIR).

GHIR (Oued). Rivière du Sahara marocain, le *Γελρ* de Ptolémée, le *Flumen Ger* des Latins, prend sa source au S.-E. de Fez, dans le djebel Ait Ayach; se dirige vers le S.-E. jusqu'à son confluent avec l'oued Talzaza; puis vers le S. à travers une région marécageuse et des tribus pillardes. D'Igheli à Kerzaz, il sert de limite à l'O. à la région des sables d'El-Areg, longe les oasis du Touat et s'infléchit vers l'O., après son croisement avec les grands ouadis Akaraba et Tirhehert qui viennent de l'E. Le Ghir, dont le cours n'est continu que jusqu'à Oum-Deribina (31° 20' lat. N.) paraît se perdre dans les sables aux dunes d'Ighidi, après un développement superficiel et souterrain d'environ 1,000 kil. Il est probable que, sans remonter au delà des temps historiques, le Ghir, avec ses affluents, grossissait l'oued Draa, tributaire de l'Atlantique. C'est en aval d'Igheli que s'échelonnent, sur une longueur de 200 kil., les centres de population les plus importants de cette vallée, appelée peut-être, par son orientation, à devenir l'une des voies futures de l'Afrique septentrionale.

GHIRI. Rivière del'Inde. Elle prend sa source dans l'Himalaya occidentale par 31° 4' lat. N. et 75° 22' long. E. Elle court d'abord vers le S.-O. et reçoit plusieurs affluents parmi lesquels l'Ouchan est le plus important; ensuite elle se dirige vers le S.-E. et rejoint la Djemma, tributaire du Gange.

M. D'E.

GHIRIN. Ville de l'empire chinois, capitale de la Mandchourie, ch.-l. de la prov. de Ghirin-Oula, sur le Ghirin-Oula, affluent de l'Amour, par 43° 47' lat. N. et 124° 28' long. E.; 425,000 âmes environ. Une des plus grandes villes de l'empire en dehors de la grande muraille. Elle occupe une superficie très étendue et présente une grande animation à cause de son commerce qui est très important. Ses maisons sont entièrement en bois et n'ont qu'un étage.

M. D'E.

GHIRLANDAJO ou GRILLANDAIO. Quatre artistes de

la même famille, mais de valeur très inégale, ont illustré ce nom, qui est un des plus grands de l'art italien.

Domenico Ghirlandajo, né à Florence en 1449, mort en 1494, s'appelait Bigordi, et Ghirlandajo n'est qu'un surnom que portait déjà son père Tommaso. Domenico fut d'abord placé dans un atelier d'orfèvre ; mais, dès le début, le dessin était sa préoccupation dominante et, tout jeune, il faisait des portraits dont on admirait le vivant caractère et la ressemblance. Il apprit la peinture et la mosaïque sous un maître fort sérieux, Alesso Baldovinetti, qui était un naturaliste convaincu. En même temps, Ghirlandajo étudia aux Carmine les fresques de Masaccio qui, au début du xv^e siècle, résumaient avec tant d'éclat les aspirations de l'art moderne. Dès 1480, il se sentit suffisamment armé pour peindre une *Cène* à l'église d'Ognisanti. Cette œuvre d'une jeunesse virile est déjà très forte. Peu après, Domenico, véritablement affranchi, était en mesure d'entreprendre à la Trinité les émouvantes fresques de la chapelle Sasseti qui furent terminées en 1485. On y voit les principales scènes de la légende de saint François et, en bas du motif central, deux figures agenouillées, Francesco Sasseti et sa femme Nera, qui sont l'une et l'autre des chefs-d'œuvre de vie et d'intimité. Beaucoup des témoins qui assistent aux miracles de saint François et aux événements de sa vie sont également des portraits où Florence reconnaissait des contemporains, des voisins qu'elle pouvait nommer ; Domenico a souvent appliqué ce système qui rajouissait les sujets et associait aux souvenirs de l'histoire religieuse des représentations vivantes du monde moderne. Ajoutons que la plupart de ces scènes s'accomplissent dans un décor vrai, dans des rues qui existent encore et que la plus invraisemblable légende, la résurrection d'un enfant, devenait un fait divers, un événement du quartier. A ces fresques d'une modernité si frappante, Domenico joignit un tableau, *l'Adoration des bergers*, qui est aujourd'hui à l'Académie des beaux-arts et qui porte en lettres romaines la date de 1485. Il y a là, disait Vasari, des têtes qu'on estimait comme des choses divines.

Sur ces entrefaites, Ghirlandajo avait été appelé à Rome, car c'est vers 1483 qu'il travailla à la chapelle Sixtine. Indépendamment d'une composition qui a péri, il y peignit la *Vocation de saint Pierre et de saint André* dans un paysage aux belles perspectives. A Rome il rencontra le Florentin Francisco Tornabuoni et trouva en lui un protecteur dévoué. C'est à cet amateur intelligent et à sa famille que le xv^e siècle a dû un de ses chefs-d'œuvre. La chapelle du chœur de Santa Maria Novella à Florence avait jadis été peinte par Orcagna ; mais la toiture ayant été maladroitement construite, cette décoration fut endommagée par les pluies. L'argent manquait. Les Tornabuoni offrirent de faire repeindre cette chapelle. Domenico s'y employa de 1485 à 1490.

Cette grande œuvre est longuement décrite par Vasari. Sur une des faces de la muraille est représentée la vie de saint Jean-Baptiste ; vis-à-vis est celle de la Vierge, le tout étant divisé en compartiments rectangulaires qui encadrent chacun des épisodes sans nuire à l'unité de l'ensemble. On y admire la fécondité de l'invention, la profondeur du sentiment, la physionomie et le relief des figures où l'on reconnaît dans leur costume authentique une série de Florentins illustres et parmi les groupes de femmes beaucoup de portraits qui ont la grâce de l'attitude et l'éloquence du sourire. Dans les églises de Florence, il est peu de monuments plus complets et plus vénérables. Michel-Ange s'y est formé ; il y a travaillé peut-être au temps où Ghirlandajo le comptait au nombre de ses apprentis. La vie de ce superbe artiste, un des plus notables précurseurs du développement qui se préparait, fut malheureusement assez courte. Il mourut en 1494, laissant plusieurs œuvres inachevées ; ses deux frères et ses élèves furent chargés de les terminer. Il est en effet un certain nombre de peintures de Ghirlandajo dans lesquelles se retrouve la trace de la collaboration d'une main étrangère.

Indépendamment des œuvres mentionnées dans les lignes qui précèdent, nous devons en citer quelques autres. Le Louvre a un tableau superbe, la *Visitation*, où les figures ont un mouvement d'une suprême élégance. Ce tableau est daté de 1491. Notre musée possède aussi le portrait d'un vieillard en conférence avec un enfant, peinture surprenante et typique où le réalisme et les laideurs du visage sont soulignés avec une audace dont l'art offre peu d'exemples. Il est resté d'autres œuvres à Florence. Au couvent de Saint-Marc, aujourd'hui transformé en musée, on voit une *Cène* austère et solennelle ; aux Offices *l'Adoration des Mages* (1487) ; à l'église d'Ognisanti un *Saint Jérôme*. A Londres, la National Gallery croit posséder de Ghirlandajo une *Vierge adorant l'enfant* ; mais l'authenticité de cette peinture est contestée par MM. Crowe et Cavalcaselle.

Domenico laissait deux frères, beaucoup moins grands que lui, mais que l'histoire ne doit pas dédaigner, puisqu'ils ont été jugés capables de mettre la dernière main aux œuvres qu'il laissait imparfaites. Le premier de ces frères, c'est *Benedetto*, né à Florence en 1458, mort vers 1497. Vasari sait qu'il est venu en France ; mais il imagine qu'il a travaillé pour le roi, qu'il gagna beaucoup d'argent et qu'il revint en Toscane fort enrichi par les gratifications et les privilèges que ce prince lui avait accordés. Ces assertions mériteraient un sérieux examen. Le roi du moment, c'est Charles VIII. Or il n'est nullement prouvé qu'il ait employé Benedetto Ghirlandajo. Mais il est très possible que l'artiste florentin ait eu un autre protecteur en France et nous croyons que ce protecteur, très puissant dans sa province, a été Gilbert de Bourbon, comte de Montpensier, qui s'intéressait à l'art italien et qui — chose curieuse pour l'époque — a possédé le *Saint Sébastien* de Mantegna. Gilbert de Bourbon avait suivi Charles VIII en Italie ; il était le beau-frère de François de Gonzague et il est mort à Pouzzoles en 1496. Dans tous les cas, il est intéressant de trouver à l'église d'Aigueperse (Puy-de-Dôme) une *Nativité* de Benedetto qui vient du château de Montpensier et qui porte en français une inscription qui malheureusement n'a pu être lue en entier. La date reste douteuse ; mais le nom de *Benedict* est certain. L'œuvre, malgré son parfum doucement italien, paraît un peu débile. Nous avons au Louvre une peinture plus significative, *le Christ marchant au calvaire*. Ce tableau n'est pas signé, mais il vient de l'église San Spirito à Florence.

L'autre frère de Domenico, c'est *Davide*, qui fut essentiellement mosaïste. Né en 1460, mort en 1525, il a peu illustré la peinture. On sait cependant qu'il peignit à fresque au couvent des moines Degli Angeli deux figures, *Saint Benoît et saint Romuald*, qui n'ont pas été conservées ; son ambition était ailleurs ; il croyait à l'éternité de la mosaïque et il travailla en 1493 à la cathédrale de Sienne : il avait rêvé de faire pour Santa Maria del Fiore une tête de san Zanobio ; mais le projet ayant été mis au concours, et ce concours ayant été jugé en 1505 par Péruçin et Lorenzo di Credi, il se vit préférer un rival et n'obtint pas la commande. Il fut plus heureux dans une autre circonstance, car, de 1509 à 1513, il fit une *Annonciation* au-dessus d'une des portes de la Nunziata. Quand il n'avait pas de monuments à décorer, Davide Ghirlandajo prenait plaisir à fabriquer sur de modestes surfaces des mosaïques portatives comme des tableaux. On les plaçait dans les oratoires et l'on faisait un certain cas de ces pieuses images. Nous en avons une au musée de Cluny. Elle représente la *Vierge et l'Enfant Jésus*. Elle ne fut pas faite pour le roi de France, comme le croyait Vasari. Elle fut achetée à Florence et rapportée par Jean de Ganay, président du parlement de Paris, qui avait accompagné Charles VIII dans son expédition italienne. Lorsqu'elle était déposée à Saint-Merry, cette mosaïque portait l'inscription : *Opus magistri Davidis florentini, anno MCCCCXXXVI*. C'est plutôt une curiosité qu'une œuvre d'art.

Ridolfo Ghirlandajo nous introduit dans un nouveau

monde ; comme artiste il appartient au xvi^e siècle. Né à Florence en 1483, mort en 1561, il est le fils du grand inventeur Domenico, qu'il n'a pu connaître beaucoup ; il fut, pendant quelques jours à peine, l'élève de son père et acheva son apprentissage sous la discipline de son oncle Davide qui l'aima toujours comme un fils. Pour le style, il eut de meilleurs maîtres ; il copia le fameux carton de Michel-Ange, et il connut Raphaël dès qu'il vint à Florence. Les deux jeunes gens étaient de même âge et travaillèrent ensemble. On raconte même que Raphaël ayant été appelé à Rome en 1508, confia à son camarade Ridolfo le soin de terminer un tableau qu'il laissait interrompu. Il s'agissait d'un manteau bleu sur lequel on a beaucoup discuté. Le point est obscur, négligeons-le. Mais il est visible que Ridolfo a connu de près un autre maître, Fra Bartolommeo, et qu'il lui doit beaucoup pour la couleur un peu chaude et dorée de ses carnations. Dès sa jeunesse, Ridolfo fut employé par les Médicis. Il travailla plusieurs fois à l'organisation des fêtes de la cour ; du reste, il acceptait les plus humbles besognes : les comptes prouvent qu'il a enluminé de simples décors et des blasons.

Ridolfo fut toujours très laborieux. Il avait des élèves qui l'ont aidé dans ses entreprises. Il a beaucoup travaillé en Toscane, notamment au Dôme de Prato où il peignit une *Assomption*, à Pistoja où l'on voit à l'église de S. Piero Maggiore une *Vierge entourée des saints*. Les œuvres de Ridolfo ne sont pas rares. Le Louvre possède le *Couronnement de la Vierge* (1503). Deux tableaux qu'on regarde comme ses chefs-d'œuvre sont au musée des Offices ; ils représentent l'un *San Zanobio ressuscitant un enfant*, l'autre la *Translation du saint*. Ces deux peintures, d'une exécution très caressée, sont d'un coloris très chaud et révèlent les enseignements de Fra Bartolommeo. C'est aussi aux Offices qu'on retrouve la *Madone del Pozzo*, longtemps attribuée à Raphaël. Au palais Pitti, on voit un remarquable portrait de femme (1509). Toutes ces œuvres sont déjà marquées du caractère propre au xvi^e siècle. Paul MANTZ.

BIBL. : VASARI, *Le Vite*. — P. MANTZ, *Une Tournée en Auvergne*, dans la *Gazette des beaux-arts*, t. XXXIII et XXXIV.

GHISI. Famille d'artistes italiens du xvi^e siècle, originaire de Mantoue, ce qui les a fait généralement désigner par le surnom de *Mantovano*.

Giovanni-Battista, né en 1503, mort en 1575, fut peintre, sculpteur, architecte et surtout graveur. Élève présumé de Marc-Antoine, il fut meilleur dessinateur que buriniste, et certaines de ses estampes sont recherchées. — *Giorgio*, né en 1522, mort le 15 déc. 1582, fils présumé du précédent, illustra le surnom de Mantovano comme graveur. Il s'attacha principalement à reproduire les œuvres de Raphaël, de Jules Romain et de Michel-Ange. *Les Prophètes et les Sibylles* de la chapelle Sixtine, dix planches d'après ce dernier maître, constituent son œuvre capitale. — *Adamo*, né vers 1530, mort après 1580, fut un graveur fécond, mais inférieur à son frère Giorgio. Néanmoins, ses estampes d'après Michel-Ange ont de la valeur. — *Diana*, sœur des précédents, cultiva avec talent la gravure. On cite d'elle : *le Banquet des Dieux, aux noces de Cupidon et de Psyché*, trois planches d'après les peintures de Jules Romain, au palais du Tè, à Mantoue. Elle épousa Francesco da Volterra. — *Teodoro*, le plus jeune des frères, né en 1537, mort en 1604, fut élève de Jules Romain, dont il termina plusieurs ouvrages de peinture au palais de Mantoue. Des tableaux de lui sont à Carpi, à Cibenno, au musée de Naples, etc. Il fut aussi graveur. G. P.-1.

BIBL. : VASARI, éd. Milanese. — Carlo d'ARCO, *Di Cinque valenti Incisori Mantovani nel sec. XVI* ; Mantoue, 1840, in-8.

GHISLANDI (Fra Vittore), peintre italien, né à Bergame en 1655, mort en déc. 1743. Fils d'un certain Domenico que Ticozzi nous donne comme un *buon frescante*, Vittore fut d'abord l'élève de son père. Dans un voyage qu'il fit à Padoue, il rencontra un religieux très aimable qui le persuada que le bonheur idéal consistait à s'affilier à l'ordre

des minimes de saint François de Paule. Ghislandi, qui était candide, se laissa convaincre et prit l'habit en 1675. Mais il ne renonça pas à la peinture. Il fit un séjour à Venise où il se lia avec le portraitiste Stefano Bombelli et où il étudia les procédés de Titien pour lequel il a toujours professé le plus sincère respect. On voit par deux lettres insérées dans le recueil de Bottari qu'il était à Venise en 1701. De retour à Bergame, Ghislandi se consacra avec le plus grand zèle à la peinture des portraits et des têtes de fantaisie, se montrant habile à coiffer ses modèles d'un bout d'étoffe chiffonnée avec beaucoup de caprice et à les vêtir de costumes plus ou moins chimériques. Ces têtes et les portraits plus sévères qu'il multiplia eurent un grand succès. Ghislandi fut appelé à Milan. Il associait son couvent au partage de ses bénéfices. Il a souvent ajouté à sa signature le titre de *Minimus*. Il est mort célèbre. Dans sa collection vendue en 1891, M. Rothan possédait de Ghislandi une tête de jeune homme qui a été gravée sur bois dans la *Gazette des Beaux-Arts*. Plusieurs de ses portraits, entre autres celui de l'*Amateur Bruntino*, sont conservés au musée de Bergame qui, comme on le sait, réunit la galerie Carrara et le cabinet Lochis. Le musée Brera à Milan expose de l'artiste un portrait d'homme. Ghislandi, que J.-B. Tiepolo a encouragé et loué, est un vaillant peintre. Ses carnations chaudes sont bien vénitienne. Ce Bergamasque a la fantaisie du xviii^e siècle et son pinceau a de l'esprit. P. M.

BIBL. : TASSI, *Vite de' pittori Bergamaschi* ; Bergame, 1793. — BOTTARI, *Raccolta di lettere* ; Milan, 1822, t. IV.

GHISLANZONI (Antonio), écrivain italien, né à Lecco en 1824. Successivement étudiant en médecine, chanteur, journaliste radical, il fonda le journal satirique *L'Uomo di pietra*, rédigea la *Rivista minima*, écrivit des romans (*Gli Artisti da teatro* ; Milan, 1865 ; *Le Donne brutte*, 1870, 2 vol., 3^e éd.), des comédies (*La Moda nell'arte*, 1881), etc.

GHISOLFI (Giovanni), peintre italien, né à Milan en 1624, mort en 1683. Après avoir étudié la perspective et l'architecture dans sa ville natale, il se rendit à Rome, en 1651, et étudia la figure sous la direction de Salvator Rosa. Il séjourna aussi dans plusieurs autres villes et décora de nombreuses fresques le sanctuaire de Varèse et la chartrreuse de Pavie ; ces œuvres sont grandement conçues et peintes avec vigueur. Il a laissé peu de tableaux à l'huile ; les plus connus sont : *Saint Pierre délivré de prison*, à Milan, et des *Ruines avec un pâtre et des hommes armés*, au musée de Dresde. Ad. T.

GHISONACCIA. Com. du dép. de la Corse, arr. de Corte, cant. de Ghisoni ; 864 hab.

GHISONI. Ch.-l. de cant. du dép. de la Corse, arr. de Corte ; 1.626 hab.

GHISONI (Fermo), peintre italien du xvi^e siècle, né à Mantoue. Cet artiste, qui travailla de 1540 à 1568, fut un des meilleurs élèves de Jules Romain, sur les dessins duquel il peignit la *Vocation de saint Pierre et de saint André*, magnifique tableau qui figura au Louvre de 1797 à 1815, après avoir été peint pour la cathédrale de Mantoue. Malgré tout son talent, Ghisoni travailla plus souvent d'après les cartons des autres que d'après ses propres inspirations. Vasari cite cependant avec éloge une *Généalogie de la famille de Gonzague*, qu'il peignit dans le palais de ces princes, à Guastalla. Ad. T.

GHISSIGNIES. Com. du dép. du Nord, arr. d'Avesnes, cant. du Quesnoy ; 528 hab.

GHISSONI (Ottavio), peintre italien du xvii^e siècle, né à Sienne. Après avoir fait ses premières études dans sa patrie, sous la direction de G. Vecchi, il se rendit à Rome et y travailla plusieurs années dans l'atelier de C. Alberti. Il se rendit ensuite à Gènes (1610), et avec Salimbeni et Carlotti, peignit dans les églises de nombreuses fresques et tableaux. Son coloris est remarquable de charme et de fraîcheur. Ad. T.

GHISTELE (Josse VAN), voyageur belge, né à Gand

en 1446, mort à Zuypdorp en 1525. Enthousiasmé par la lecture des romans de chevalerie, il partit pour l'Orient en 1480. Après quatre ans d'absence, il revint en Flandre et rédigea une relation étendue de son voyage; la lecture en est intéressante et utile même aujourd'hui; toutefois, à côté des observations les plus curieuses, on rencontre les traces d'une crédulité enfantine. Cet ouvrage, écrit en flamand et intitulé *le Voyage rare et excellent du sire Josse van Ghistele*, a été imprimé à Gand en 1557 et réédité à Anvers en 1572. Une traduction française parut à Lyon en 1564 et popularisa le livre.

BIBL.: BLOMMAERT, *les Ecrivains flamands de Gand*; Gand, 1862, in-8. — DE SAINT-GENOIS, *les Voyageurs belges*; Bruxelles, 1846, 2 vol. in-12.

GHISTELLES. Ville de Belgique, prov. de Flandre occidentale, arr. d'Ostende; 3,500 hab. Stat. du chem. de fer d'Ostende à Armentières. Grand commerce agricole; fabrique de dentelles.

GHIYAT AD-DIN (V. ATAB AD-DIN).

GHIZEGHEM (Hayne Van) (V. HAYNE).

GHOMARÂ. Tribu marocaine qui habite la rive du Rif, dans la partie médiane de Tetouan à Badis. Le territoire en est très montagneux. Cette tribu est une des plus illustres et dont l'origine fort ancienne est liée intimement à l'histoire du Maroc (V. MAROC [Histoire]). Aujourd'hui presque tous les Berbères Ghomarâ parlent arabe et sont considérés par ce fait par le vulgaire comme étant Arabes. Une seule de leurs tribus, celle des Beni-Bou-Zerâ, a pourtant conservé la langue originelle. A l'O. du Ghomarâ vivent les Chichaouan, au N.-O. une nouvelle tribu des Beni-Said sur le territoire de laquelle est le haut djebel Beni-Hassan, 2,210 m. (mont Anna des cartes marines), et la tribu des Beni-Madaan occupe le territoire qui s'étend jusqu'aux environs de la ville de Tetouan. Toutes ces régions sont inconnues, car elles n'ont été encore parcourues par aucun Européen; l'orographie en est très complexe; les terres sont bien arrosées et les étroites vallées que l'on y rencontre sont bien cultivées et très peuplées (V. RIF). Les Ghomarâ étaient jadis chrétiens; ils ont été convertis par Mousa Ibn Hoçain. Daveyrier les divise en Beni-Hamid, Metioua, Beni-Nal, Aghsoua, Beni-Ou-Zeroual, Medjkasa.

GHOMRIAN ou **GHOMERIAN.** Tribu d'Algérie, prov. de Constantine, qui habite les montagnes voisines de l'oued Endja, affluent de gauche du Rummel, au S.-O. de Mila; elle compte environ 2,500 individus, parle un dialecte berbère et fait partie de la commune mixte de Fedj-M'zala. Il y a une autre tribu du même nom, mais complètement arabisée et qu'on appelle plus souvent Beni-Ghomerian dans le dép. d'Alger, commune mixte de l'oued-Fodda, dans les hauteurs qui bordent la rive droite du Chélif, près de Duperré. E. CAT.

GHÔR (Pays de) (V. ГНОР).

GHÔR (El-). Région de la Palestine, dans la vallée du Jourdain. Ce mot, qui signifie, en arabe, « vallée profonde et resserrée », s'applique à la partie occidentale des bords du Jourdain, du lac de Tibériade (Tabariyéh) à l'extrême limite S. de la Palestine. On donne quelquefois aussi le nom d'El-Ghôr à la partie du ouadi Arabah, qui s'étend au S. de la mer Morte, dans la direction de Petra.

GHORBAND. Vallée de l'Afghanistan, au N.-O. de Caboul. Entourée au N. et à l'O. par l'Hindou-Kôh, la chaîne de Paghman, la sépare à l'E. de la plaine de Caboul. Elle est arrosée par la rivière Ghorband qui y pénètre par une passe protégée, par un fort nommé Toutan-Dara. Ce pays est situé à une altitude très grande et compte quelques autres localités qui sont Parvan, Koachan Farindjal. Les habitants sont des Tadjiks qui ne respectent guère l'autorité afghane. M. D'E.

GHOSSEL. Confédération de tribus arabes, en Algérie, prov. d'Oran, arr. de Tlemcen, sur les hauteurs qui dominent le cours de l'Isser, affluent de la Tafna. Les tribus qui la composaient, et dont les principales gardaient des noms berbères quoique tout à fait arabisées, étaient les Me-

diouna, les Senata, les Beni-Onazan, les Ouled-Sidi-Abdelli, les Alaa, les Fehoul, les Chiha, les Karazba, possédaient un territoire de 61,000 hect. et comptaient environ 8,000 individus. Ces tribus ont été démembrées et réparties en douars dans les communes mixtes de Tlemcen et d'Hennaya, après avoir formé quelque temps un aghalik.

GHOUBRI (Beni). Tribu kabyle de la Grande-Kabylie, dép. d'Alger, sur la rive droite du Sebaou, à 20 kil. N.-E. de Fort-National; 7,000 hect. environ.

GHOUFIRAT. Ancienne tribu d'Algérie, dép. d'Oran, arr. de Mostaganem, habitait des collines à l'E. et au S.-E. de cette ville sur une superficie de 10,000 hect. Elle a été démembrée par décret du 6 avr. 1867 et divisée en quatre douars rattachés aux centres de colonisation de Blad-Touaria, Ain-Tedelet et Ain-Boudinar. E. CAT.

GHOULLAS. Eaux thermales (carbonatées calciques) d'Arabie, prov. d'Oman, entre Mascate et Matrah.

GHOÛR (Pays de), ou **GHOÛRISTÂN**, probablement la *Χοαρύνη* de Strabon, district montagneux de l'Afghanistan occidental, situé entre Hérat au N.-O., Ghazna et Kandahar à l'E., sur la pente méridionale du Siyâh-Kôh, l'une des branches occidentales de l'Hindou-Kôh. Le large massif du pays de Ghoûr est dominé au centre par les sommets en tout temps couverts de neige du *Tchalap-Davan* et du *Koûh-i-Pendj-Angoucht* (le mont aux cinq doigts), l'un et l'autre de formation volcanique; à la base jaillissent une multitude de sources thermales. Entre ces deux monts inaccessibles, dans une des vallées intermédiaires, se trouve *Ghoûr*, l'ancienne capitale de la contrée. Le Ghoûristân est un pays sauvage et désert, bien qu'il soit arrosé par les innombrables rameaux du *Farah-Rôûd* et du *Khach-Rôûd*, rivières et torrents qui se dirigent vers le S.-O. pour se perdre dans les marécages du Hâmoûn. Le climat y est froid. Suivant le voyageur Ferrier, le sol est riche en gisements non exploités d'or, d'argent, de cuivre, de fer, de soufre, de charbon, de rubis et d'émeraudes. Les ruines d'anciennes cités n'y sont pas rares. On ne trouve de villages et de tentes que dans les basses vallées, près des pâturages et des forêts. Le Ghoûristân, qui était autrefois le siège de la tribu des Abdâli-Dourâni, d'où sortent les émirs de Caboul, est habitée depuis environ 1190 par les *Aïmak*, branche du vieux clan mogol des Hézaréh. La localité principale est actuellement *Zerni* (1,200 hab.), sur le Khach-Rôûd, à environ 200 kil. S.-S.-E. de Hérat. C'est ce village misérable qui, sous le nom de Ghoûr, capitale de la contrée bien avant l'ère musulmane, résidence de Chansâb et de ses successeurs, donna son nom à la célèbre dynastie indigène des sultans *ghoûrides* dont la domination s'étendait à la fin du XII^e siècle de Hérat à Lahore. Prise par les Ghaznévides en 1009, reconquise avec son territoire en 1099, Ghoûr cessa d'avoir un nom dans l'histoire du jour où les Khârizmiens s'en emparèrent en renversant la dynastie (1215). Paul RAVASSE.

GHOURIAN (Djebel). Chaîne de montagne de la Tripolitaine (Afrique du Nord) dont les premiers contreforts se dressent au S.-S.-O. de Tripoli, à 70 kil. environ du littoral. La masse du Ghourian, formée principalement de marnes et de calcaires, supporte un plateau dont l'altitude est voisine de 700 m. Le sommet le plus élevé, le djebel Tekoût, atteint 850 m. On y voit les traces d'un ancien volcan.

GHOÛRIDES (ou princes de *Ghoûr*, en Afghanistan). C'est le nom donné à une famille d'origine iranienne, qui faisait remonter sa généalogie à *Zohâk*, roi mythique de Perse, et qui passait pour régner dans la contrée depuis les temps les plus reculés. Les Ghoûrides, selon les uns, embrassèrent l'islamisme sous le khalifat d'Ali, fils d'Abou Talib (636-661); selon d'autres, ils étaient encore infidèles (bouddhistes peut-être) à l'époque de Mahmoud le Ghaznévide. Le prince de Ghoûr, qui régnait du temps d'Ali, se nommait *Chansâb*. Son neuvième successeur, *Mohammed II*, fut dépossédé en 1009 par Mahmoud de Ghazna; mais l'arrière-petit-fils de ce Mohammed, *Izz ed-*

Din Hossain, parvint en 1099 à chasser les usurpateurs du trône de Chansab. Les Ghourides devinrent peu à peu si puissants qu'à leur tour ils s'emparèrent de Ghazna (1152), sous *Alâ ed-Din Hossain II Djihansouz* et même de Lahore (1187), sous *Ghiyâç ed-Din Mohammed II*. En 1194-1198, *Chihâb ed-Din Abou'l-Mozaffar Mohammed*, deuxième fils de *Sam I^{er}*, conquit Dehli et le Bengale; il est généralement regardé comme le premier empereur musulman de l'Inde. Des colonies afghanes furent échelonnées de Ghazna à l'Indus. Mais à partir de 1206, le royaume des Ghourides, morcelé en quatre principautés indépendantes, Ghazna, Bamyân, Moulân et Dehli, tomba dans une dissolution complète et devint la proie, en 1215, d'*Alâ ed-Din Mohammed II*, sixième sultan du Kharizm; l'empire de Dehli resta indépendant, ainsi que le royaume de Moulân. Voici la liste des princes de Ghour, depuis l'expulsion des Ghaznévides: *Izz ed-Din Hossain I^{er}* (1099), *Seif ed-Din Souri* (1145), *Bahâ ed-Din Sâm I^{er}* (1149), *Hossain II Djihansouz* (1149-1150, *réf.* 1152-1156), *Nasr ed-Din Hossain III* (1150), *Seif ed-Din Mohammed I^{er}* (1156), *Ghiyâç ed-Din Mohammed II* (1162), *Alâ ed-Din Mohammed III* (1202), *Ghiyâç ed-Din Mahmoûd* (1205), *Bahâ ed-Din Sâm II* (1210), *Alâ ed-Din Atsiz* (1210), *Mohammed III*, *réf.* 1214-1215. Une branche collatérale régna à Bamyân de 1145 à 1213 et fournit cinq princes.

Paul RAVASSE.

BIBL. : DEFRÉMERY, *Histoire des sultans Ghourides*, texte et traduit. ; Paris, 1844, in-8.

GHOURISTÂN (V. GHOÛR).

GHOUZZ. Nom d'une tribu turque, d'origine tatare par conséquent, qui joua au moyen âge un rôle important dans l'histoire de l'Asie centrale. C'était la plus puissante des tribus nomades qui habitaient les immenses steppes du *Decht-i-Qiptchaq*, situées au N.-E. de la mer d'Aral, à l'extrême limite du Turkestan. Les Ghouzz faisaient remonter leur origine à *Oghouz*, le fameux héros éponyme de toutes les tribus turques. Les auteurs byzantins, Porphyrogénète entre autres, le connurent sous le nom de Οὐζοι. Il semble que cette peuplade, refoulée par une invasion de Khitayens (Chinois), ait franchi le Djihoun pour s'établir dans le Khorasan sous le règne du calife El-Mahdi (775-785). Là, ils auraient à cette époque embrassé le parti du célèbre imposteur El-Moqanna. Leur caractère perfide et turbulent obligea les autorités de la Transoxiane à les tenir relégués dans les parties les plus reculées de la province; on dut même élever à *Kat*, au N. du Kharizm, une muraille destinée à arrêter leurs incursions. Vint le jour où les fils et petits-fils de l'émir Seldjouq, nés dans cette tribu et chets reconnus des principaux clans ghouzz, lancèrent leurs hordes sauvages à la conquête du vieux monde musulman (1038). Bagdad, la métropole, fut prise en 1055 par *Toghrul-Beg*, et celui-ci fonda sous la suzeraineté spirituelle des califes abbassides le glorieux empire seldjouide, qui n'allait pas tarder à étendre ses limites du Bosphore à la Kachgarie (V. *Seldjouides*). Dans la suite, les actes arbitraires et les exactions des officiers des sultans seldjouides poussèrent à la révolte les Ghouzz du Qiptchaq. Au lieu de payer le tribut ordinaire de 40,000 moutons, ils se ruèrent en masse sur le Khorasan (1134), prirent d'assaut Balkh, Boukhara, Nichapour, Merv qui était l'une des capitales de l'empire, pillèrent et incendièrent ces villes et s'emparèrent de la personne du sultan lui-même, Sandjâr, qu'ils retinrent prisonnier dans le Decht pendant quatre ans (Malcolm, *Hist. of Persia*). Les Ghouzz furent dès lors les maîtres absolus du Khorasan jusqu'à la conquête de ce pays par les Châhs du Kharizm (1192). Dans l'intervalle, on les voit se répandre, mais, d'une manière plus pacifique, dans le Kurdistan persan et jusqu'en Syrie et en Egypte. Maqrizi, en effet, cite souvent le nom des Ghouzz à propos de l'établissement de la dynastie ayyoubite dans ce dernier pays. Lorsque, vers 1161, le kurde Asad ed-Din Chirkoûh se rendit à l'appel de l'atabek de Syrie, Nour ed-Din, ce fut à la tête d'une armée composée de Turcs de

la tribu des Ghouzz. Ces mêmes Ghouzz suivirent en Egypte Chirkoûh et son neveu Saladin, qui devait bientôt, en 1171, renverser le khalifat fatimite et fonder une nouvelle dynastie. A partir de cette époque, les Ghouzz du Qiptchaq ne semblent plus faire parler d'eux (Cf. sur l'origine des Ghouzz : Klaproth, *Tableaux historiques de l'Asie*; Paris, 1826, pp. 421-422). Paul RAVASSE.

GHYCZY (Koloman), homme d'État hongrois, né à Komorn en 1808, mort en 1888. Etudiant en droit, puis avocat à Pest, il devint en 1833 notaire du comitat de Komorn, dont son père avait longtemps dirigé l'administration. Député en 1843, il fut nommé en outre en 1847 protonotaire de la Table septemvirale, c.-à-d. l'un des plus hauts magistrats du pays. Le premier ministre hongrois le fit sous-secrétaire d'État pour la justice, Deak étant ministre en titre. Ce dernier se retira dès sept. 1848, et Ghyczy, après lui avoir succédé quelque temps, le suivit dans sa retraite. Il rentra pour longtemps dans la vie privée, puis, en 1861, devint membre et président de la nouvelle diète. Dans l'assemblée de 1865 et pendant les années suivantes, il prit une part active aux négociations en vue d'un accord avec l'Autriche. Le système du dualisme le mécontenta d'abord; il forma avec M. Tisza un parti de gauche modérée tendant à l'union personnelle. Toutefois, il reconnut la solidité du régime institué par MM. de Beust, Andrassy et Deak, fut quelque temps ministre des finances en 1874, puis de nouveau président de la Chambre. En 1879 il quitta la vie publique. E. S.

GHYVELDE. Com. du dép. du Nord, arr. de Dunkerque, cant. d'Hondschoote; 1,481 hab. Stat. du chem. de fer du Nord, ligne de Dunkerque à Furnes. Bureau de douanes. Eglise dont la nef est romane et le clocher du XVII^e siècle.

GIACAROLO (Giovanni-Battista), peintre italien du XVI^e siècle, né à Mantoue. Comme Ghisoni, cet artiste fut un bon élève de Jules Romain, et aida son maître dans les travaux qu'il exécuta pour les princes de Gonzague. Quelques beaux tableaux et des fresques, conservés dans les églises de Mantoue, témoignent de la valeur de cet artiste et font regretter que son œuvre soit aussi restreint. Ad. T.

GIACHETTO-FIAMINGO (V. Buus [Jacques de]).

GIACOMELLI (Michelangelo), érudit italien, né à Pistoja le 11 sept. 1695, mort à Rome le 17 avr. 1774. Bibliothécaire du cardinal Fabroni, dévoué aux jésuites, il fut bien vu de Clément XII, mis de côté par Benoît XIV, rentra en faveur sous Clément XIII qui le nomma archevêque de Chalcédoine, disgracié par Clément XIV. Parmi ses nombreux ouvrages, on peut distinguer : *De Paulo Samosetano* (Rome, 1741), des traductions de Sophocle, d'Eschyle, etc.

GIACOMELLI (Hector), peintre et dessinateur français, né à Paris en 1822. Il a illustré un grand nombre de livres se rapportant aux oiseaux, spécialité où il s'est acquis une véritable réputation. Ornemaniste ingénieux, il a donné des encadrements de pages, des fleurons et des en-têtes de pages, d'un dessin fort agréable. Possesseur d'une très belle collection d'estampes du XIX^e siècle, M. Giacomelli a publié un excellent catalogue de l'œuvre de Raffet.

GIACOMETTI (Paolo), auteur dramatique italien, né à Novi Ligure le 19 mars 1816, mort à Rome en août 1882. Ce fut un auteur extrêmement fécond, qui écrivit plus de 80 pièces dans tous les genres, malgré une santé délabrée. Il réussit au théâtre dès l'âge de vingt ans avec un drame, *Rosilda* (1836); bientôt après, se trouvant ruiné, il s'attachait à une des troupes qui parcouraient l'Italie et les autres pays, particulièrement à celle de la Ristori, en devenant le fournisseur attitré, lui écrivant annuellement un nombre déterminé de pièces théâtrales. Il obtint de grands succès où le talent de la Ristori, de Rossi, de Salvini, était pour autant que le sien. Parmi ses comédies nous citerons : *Il Poeta e la Ballerina*; *Quattro Donne in una casa*; *La Donna* (1850); *Il Fisionomista* (1850); *La Donna in seconde nozze* (1851); parmi ses tragédies : *Elisabetta, regina*

d'*Inghilterra* (1853); *La Colpa vendica la colpa* (1854); *Lucrezia Davidson* (1854); *Torquato Tasso* (1855); *Giuditta* (1857); *Bianca Visconti* (1860); *Sofocle* (1860); *Maria Antonietta* (1870); *La Mort civile* (1880), etc. Il a publié son théâtre choisi en huit volumes (Milan, 1859-60).

GIACOMO (Lorenzo di), peintre italien du xv^e siècle, né à Viterbe. Ce peintre est connu par une fort belle fresque, conservée à l'église Santa Maria della Verità, à Viterbe, et représentant le *Mariage de la Vierge*. Elle est exécutée dans la manière de Masaccio, qui fut probablement son maître, et, selon la tradition, l'artiste y travailla pendant vingt-cinq ans. Ad. T.

GIACOMOTTI (Félix-Henri), peintre français contemporain, né de parents étrangers à Quingey (Doubs) le 19 nov. 1828. Entré à l'École des beaux-arts de Paris, il demanda sa naturalisation de Français. En 1854, il obtenait le grand prix de Rome. Giacomotti s'est consacré à la peinture de portraits et à la peinture historique et religieuse. Citons un plafond représentant la *Gloire de Marie de Médicis*, au palais du Luxembourg, *Jésus au milieu des docteurs*, *Jésus bénissant les enfants*, la *Descente du Saint-Esprit*, dans la chapelle du Catéchisme, à Saint-Etienne-du-Mont, etc. Il a aussi exécuté des peintures décoratives dans de nombreux hôtels de Paris et de Russie.

GIACOSA (Giuseppe), auteur dramatique italien, né à Colletterto-Parella (Piémont) le 21 oct. 1847. Il remporta des succès à la scène dès 1872 avec *Storia vecchia* et fut rapidement aimé du public. Ses œuvres les plus connues sont des comédies : *Partita a Scacchi* (1873); *Trionfo d'amore* (1875); *Il Marito amante della Moglie* (1877); puis *Il Fratello d'armi* (1878); *Il Conte Rosso* (1880), drames ou idylles en vers; *Tristi Amori* (1887), son chef-d'œuvre; citons encore : *Affari di banca* (1873); *I Figli del marchese*; *Arturo* (1874); *Tristi Dubii* (1875); *Teresa* (1877); *Il Filo* (1883); *La Sirena*; *Zampa del Gatto*, etc. Il a aussi publié *Novelle e paesi Valdostani* (1886).

GIACQUINTO (Corrado), peintre italien, né à Molfetta (roy. de Naples) vers 1690, mort à Naples en 1765. Il fit ses études à Rome, sous Sébas Conca, et resta toute sa vie un imitateur de ce maître. Après avoir exercé son art en Italie pendant quelques années, il se rendit en Espagne, à la cour de Philippe V, et passa la plus grande partie de sa vie au service de ce prince, comblé de commandes et d'honneurs. Ses principaux travaux sont au palais royal de Madrid : la *Naissance du Soleil*, la *Religion et l'Église*, les *Colonnes d'Hercule*, la *Bataille de Clavijo*, montrent un coloris brillant, une composition facile, mais un dessin incorrect et maniéré. Ad. T.

GIADOD, architecte français du xviii^e siècle. D'origine lorraine, cet architecte fut appelé de Nancy, en 1737, pour élever en dehors de la porte San Gallo, à Florence, un arc de triomphe en l'honneur de l'avènement de la maison de Lorraine au trône grand-ducal de Toscane. C'est par cette porte, construite à l'imitation de l'arc de Constantin à Rome et dont les inscriptions sont de Valentin Jameray Duval, que François II et son épouse, la grande Marie-Thérèse, firent leur entrée à Florence en 1739.

BIBL. : VALERY, *Voyages en Italie*; Paris, 1838, t. II, in-8. — DUSSIEUX, *les Artistes français à l'étranger*.

GIAFFERI (Louis), patriote corse (V. Corse, t. XII, pp. 1098 et 1099).

GIAGNANI (Paolo), peintre italien du xvi^e siècle. Cet artiste, qui vécut à Bologne de 1579 à 1595, est l'auteur d'un grand nombre de fresques dans les palais et les églises de cette ville. Ces ouvrages sont exécutés avec une habileté remarquable, surtout au point de vue du coloris; les meilleurs sont ceux qui décorent la voûte de l'oratoire de Santa Maria della Carità. Ad. T.

GIALDISI (Francesco), peintre italien, né à Parme vers 1650, mort après 1720. Il passa presque toute son existence à Crémone, et s'y rendit célèbre par ses tableaux de

fleurs et de nature morte, disposés avec un art parfait, et peints avec une vérité de trompe-l'œil. Ad. T.

GIALONG, empereur d'Annam (V. ce mot, t. III, p. 24).
GIAMBERTI (Giuseppe), compositeur italien, né à Rome, mort à Rome en 1630. Élève de Nanini et de Paolo Agostini, il fut maître de chapelle de la cathédrale d'Orvieto, puis de l'église de Sainte-Marie-Majeure, à Rome. Ses œuvres consistent en *Poesie diverse poste in musica* (Rome, 1623); un livre de *Sacræ modulationes* à deux, trois, quatre et cinq voix (1627); des *Laudi spirituali* (Orvieto, 1628); un livre d'antiennes et motets (1650); un livre de *Duetti per solfeggiare* (1657). Giamberti avait préparé l'édition de l'*Antiphonaire romain* publiée en 1650 chez Robletti, à Rome. M. Ba.

GIAMBONO (Michele), ou mieux Michele Giovanni BONI, peintre et mosaïste italien, qui vivait à Venise dans la première moitié du xv^e siècle. Bien qu'il semble avoir subi l'influence de Pisanello, il n'est jamais parvenu à se délivrer de la raideur byzantine, et n'est encore, comme Jacobello del Fiore, qu'un artiste de transition. Sa plus ancienne œuvre signée consiste en deux mosaïques, la *Visitation* et la *Mort de la Vierge*, dans la chapelle de la Madonna de' Mascoli, à Saint-Marc (bâtie en 1430). Un peu postérieur est un tableau d'autel conservé à l'Académie de Venise : le *Christ avec des saints*, entre autres saint Bernardin (canonisé en 1438). L'influence de Pisanello est surtout visible dans une *Madone* conservée chez le comte Riva, à Padoue.

BIBL. : CROWE et CAVALCASELLE, *History of Painting in North Italy*, 1871, t. I, in-8.

GIAMBULLARI (Bernardino), poète italien, né à Florence vers 1450. Auteur d'une légende rimée de saint Zenobius (Florence, 1556, in-4), d'une satire du mariage (*Il Sonaglio delle Donne*), et des trois derniers chants du poème *Ceriffo calvanco*, commencé par Luca Palis et très renommé de son temps (impr. Rome, 1514).

GIAMBULLARI (Pier-Francesco), philosophe italien, né à Florence vers 1495, mort en 1564. Chanoine de San Lorenzo, un des fondateurs de l'Académie florentine (1540), ses ouvrages dont on a publié des extraits en 1842 sont médiocres : *Descrizione del Sito forma e misura dello Inferno da Dante cantato* (Florence, 1544); *Il Gello ou Dell'Origine della lingua fiorentina* (1546, souvent réédité); *Della Lingua che si parla e scrive in Firenze* (1547); *Lezioni sopra alcuni luoghi di Dante* (1551); *Storia d'Europa* (jusqu'en 913) (Venise, 1566; rééd. Florence, 1864).

GIAMPAOLO (Paolo-Nicola), philosophe italien, né à Ripalimosani le 11 sept. 1757, mort à Naples le 14 févr. 1832. Professeur au séminaire de Boiano, grand vicaire de Sessa, membre du conseil d'Etat du roi Joseph Bonaparte (1807), abbé de Centola, etc., il écrivit une apologie de la religion : *Dialoghi sulla religione* (Naples, 1815-28, 4 vol.), et *Lezioni di Agricoltura* (Naples, 1819, 5 vol. in-8).

GIANANDREA (Antonio), écrivain italien, né à Osimo le 26 nov. 1842. Professeur d'histoire au lycée de Jesi, auteur de poésies et d'ouvrages relatifs à l'histoire de la Marche et de Jesi.

GIANDUJA. C'est le nom d'un des types caractéristiques du théâtre populaire italien contemporain. Au point de vue du costume, Maurice Sand l'a dépeint ainsi dans *Masques et Bouffons* : « Gianduja porte une veste marron galonnée de rouge, une culotte verte ou marron, les bas rouges, la perruque noire avec la queue en trompette, dite à la Janot, type appelé précisément chez nous *queue rouge*. Sa physionomie est un mélange de grossièreté et de malice. Les yeux grands, les arcades sourcilières très développées, le nez épaté, les lèvres épaisses, le menton gros et les joues charnues rappellent assez la face du Silène antique. » On assure que Gianduja est originaire de Caglianetto, petit pays des environs d'Asti, dont il parle le patois; c'est le comique favori du Piémont, et l'on peut dire que tout

Turin en raffole; on sait que chaque province, parfois chaque ville, a son dialecte en Italie, et que la comédie en dialecte est une joie pour tous les péninsulaires; de là la popularité de chacun de ces types particuliers à chaque contrée. Aussi Gianduja est-il toujours le bienvenu et fêté par son public, et fait-il les délices de Turin, comme Meneghino à Milan, Pulcinella à Naples, comme Guignol à Lyon, comme enfin Punch à Londres. Son caractère est celui d'un paysan balourd et rusé, qui affecte la naïveté, mais qui, comme on dit chez nous, fait l'âne pour avoir du son. Gianduja n'est pas le personnage essentiel des pièces au point de vue de l'action, mais on le retrouve dans toutes; on le voit introduire jusque dans les drames les plus sombres, se mêlant de tout ce qui ne le regarde pas, arrivant au moment où l'on s'y attend le moins, où sa présence est le moins explicable, mais toujours bien reçu parce qu'il apporte toujours avec lui la note burlesque et la gaieté désirée. Sa popularité, d'ailleurs, n'a pas de limites, et Gianduja, qui n'est pas fier, va jusqu'à se montrer dans les théâtres de marionnettes, très répandus aussi en Italie, et où il porte son patois rendu plus comique encore par des interversions burlesques comme celles qui ont rendu chez nous si célèbre le type inoubliable de Janot.

GIANELLI (Pietro), abbé, né dans le Frioul vers 1770. Auteur du premier dictionnaire de musique publié en Italie (Venise, 1801, 3 vol., pet. in-8), œuvre fort médiocre, et d'une *Grammatica ragionata della musica* (Vienne, 1801; 2^e éd. 1820).

GIANGACOMI (Pedrino), surnommé *del Cornetto*, né à Modène, mort à Milan le 7 mai 1607. Il dut une grande vogue à son habileté sur le cornet; ses œuvres sont perdues.

GIANGURGULO. C'était un personnage de l'ancienne comédie italienne, une variété du caractère Capitan, que les Italiens eux-mêmes avaient emprunté au théâtre espagnol, et dont il était le type calabrais. Comme le Capitan, Giangurgulo était un bravache, c.-à-d. un faux brave, grand pourfendeur de portes ouvertes, braillard avec qui paraissait le craindre, mais rentrant piteusement sous terre à la moindre apparence de danger. Avec cela très coureur de jupes, et, par-dessus tout, d'une glotonnerie effroyable que caractérisait son nom, Giangurgulo signifiant *Jean le Goulu, Grand-queue*. Au moral, d'ailleurs, non seulement vantard et gourmand, mais libertin, poltron, bavard et voleur. Pour ce qui concerne l'extérieur et le costume, on le décrit ainsi : long nez de carton, apte à flairer le macaroni d'autrui, moustaches à faire peur aux moineaux, feutre large et pointu, interminable rapière pleine de toiles d'araignée et pourpoint écarlate aux manches jaune pâle rayées de rouge.

GIANH. Fleuve de l'Annam. Né dans la chaîne littorale qui sépare du golfe du Tonkin le bassin du Mékong, il descend par une pente rapide et entre dans une grande plaine bordée de roches bizarrement découpées dans lesquelles s'ouvrent les cavernes de Bô-Kil.

GIANI (Giulio), écrivain italien, né à Pise le 26 déc. 1841. Professeur du lycée de Pérouse (depuis 1807). Parmi ses nombreux écrits, assez brefs et déclamatoires, on peut citer : *La Pena di morte* (Oneglia, 1863), sa lettre à Victor Hugo sur ce sujet, qui lui valut une réponse du poète (1863); *Doveri e diritti dell'uomo e del cittadino* (1863); *Fr. Petrarca precursore e iniziatore del Rinascimento* (1874); *Raffaello* (1876-78); un drame : *Padre e figlia o Due Innocenti in una prigione di Stato* (1865), etc.

GIANIBELLI ou **GIAMBELLI** (Federigo), ingénieur militaire italien, né à Mantoue. Il offrit vainement ses services à Philippe II et prit part à la défense d'Anvers (1584-85), passa en Angleterre où il fortifia l'embouchure de la Tamise et dirigea contre l'Armada huit brûlots qui la mirent en fuite dans la nuit du 7 au 8 août.

GIANNELLI (Basilio), écrivain italien, né le 1^{er} févr. 1662, assassiné à Naples le 23 juin 1746. Protégé du

cardinal Orsini (depuis Benott XIII), il suivit Gennaro d'Andrea en Espagne où la liberté de son langage le fit incarcarer; il revint à Naples et y fut avocat. On cite de lui des poésies, des panégyriques, trois volumes de plaidoyers.

GIANNETTASIO (Nicolo-Partenio), poète italien, né à Naples en 1648, mort à Massa le 16 sept. 1715. Jésuite, il se distingua dans la poésie latine moderne. On cite de lui : *Piscatoria et Nautica* (Naples, 1683, in-12); *Halieutica* (1689, in-8); *Asinuseruitus* (1697), etc.

GIANNETTI (Filippo), peintre italien du xvii^e siècle, né à Messine, mort à Naples en 1702. Il fut un habile paysagiste et composa ses tableaux avec une grandeur de ligne, une variété et un heureux choix de perspectives dignes d'éloges; on doit reconnaître cependant que ses figures sont d'un dessin faible et insuffisant. Il a laissé de très nombreux ouvrages à Naples et surtout à Palerme.

GIANNI (Francesco), poète italien, né à Rome en 1760, mort à Paris le 17 nov. 1822. Tailleur de village, il se rendit célèbre par ses improvisations poétiques, chanta Bonaparte, fut membre d'un conseil législatif de la république cisalpine, emprisonné à Cattaro par les Autrichiens (1799). Délivré par les victoires de Bonaparte, il vint à Paris, reçut le titre d'improvisateur impérial avec une pension, suivit la marquise Brignola à Gênes, se querella avec Monti. Ses vers ont été réunis en cinq volumes (Milan, 1807).

GIANNONE (Pietro), historien italien, né à Ischitella (Capitanate) le 7 mai 1676, mort à Turin le 7 mars 1748. Elevé par son oncle, il fréquenta le salon du célèbre juriconsulte Argento, entreprit une histoire du royaume de Naples, œuvre remarquable qui ne fut achevée que vingt ans après (*Storia civile del regno di Napoli*; Naples, 1723, 4 vol.; nouv. éd., Milan, 1823, 14 vol.). La vivacité de ses attaques contre la politique pontificale et son scepticisme lui créèrent de telles hostilités dans le clergé qu'il fut excommunié par l'archevêque de Naples et dut émigrer. Il se rendit à Vienne (1723), où il continua sa polemique, écrivit contre la papauté le *Triregno* dont le manuscrit tomba aux mains du Saint-Office. Privé de sa pension, Giannone passa à Venise (1734) où le sénateur Angelo Pisani le protégea, mais bientôt on le soupçonna d'espionnage. Il fut expulsé (23 sept. 1735), se cacha à Modène et gagna Genève, mais il se laissa attirer sur le territoire sardé dans un guet-apens, fut saisi, enfermé au château de Miolans, puis à la citadelle de Turin, où il acheva ses jours, malgré ses rétractations. Après sa mort, on publia ses *Opere postume* (Lausanne, 1760, éd. augm., Venise, 1768, 2 vol.) et *Opere inedite* (Turin, 1859, 2 vol. éd. par Mancini).

GIANNONE (Pietro), poète et patriote italien, né à Camposanto, près de Modène, en 1790, mort à Florence le 24 déc. 1873. De la famille du précédent, Giannone entra à dix-neuf ans dans l'armée du royaume d'Italie. Après la chute de Napoléon, il se donna à la poésie. Persecuté pour son patriotisme, emprisonné deux fois à Modène, mis ensuite sous la surveillance de la police (1824), il parvint à se réfugier en France. Il y publia des poèmes où respire le plus pur amour de la patrie et de l'humanité. Il collabora à *L'Esule*, journal des émigrés. Quoique très pauvre, il se montra d'une admirable charité envers ses compagnons d'exil et présida *l'Associazione italiana* de Paris jusqu'en 1848. A cette époque, il retourna à Modène et, après la ruine des armes italiennes en Lombardie, passa à Florence, d'où il revint à Paris comme secrétaire de la légation toscane (4 janv. 1849). La restauration des princes le condamna à un second exil, qui ne fut interrompu qu'en 1858 par un court séjour à Gênes. En 1859, Farini, dictateur de Modène, lui fit décerner une récompense nationale qui pût lui permettre de finir tranquillement ses jours en Italie. Il se fixa à Florence vers la fin de 1861. Les poèmes les plus célèbres de Pietro Giannone sont *L'Esule* (Paris, 1829) et *La Visione* (Paris, 1833). F. H.

GIANNOTTI (Donato), historien italien, né à Florence en févr. 1494, mort à Venise en 1563. Préféré comme secrétaire de la république à Nic. Machiavel, il se brouilla avec Cosme I^{er} et se retira à Venise; il a écrit : *Della Repubblica Veneziana* (Rome, 1540, in-4); *Della Repubblica Fiorentina* (Venise, 1721, in-8); *Vita di Nic. Capponi* (Florence, 1620).

GIARAI (V. CHIARAI).

GIARD (Allred-Mathieu), naturaliste et homme politique français, né à Valenciennes le 8 août 1846. Il fut député de Valenciennes (1^{re} circonscription) de déc. 1882 à 1885 et siégea à l'extrême gauche. D'abord professeur d'histoire naturelle à la faculté des sciences et à la faculté de médecine de Lille, M. Giard fut appelé, en 1887, à Paris, comme maître de conférences à l'École normale supérieure, puis nommé titulaire de la chaire de zoologie fondée par la ville de Paris à la faculté des sciences. Directeur de la station zoologique de Wimereux (Pas-de-Calais), il s'occupa presque exclusivement de l'étude des animaux inférieurs. On lui doit plusieurs mémoires sur les *Ascidies composées*, sur les *Glandes génitales* et sur les *Premiers Phénomènes du développement de l'Oursin*, sur les *Modifications que subit l'œuf des Méduses phanérocarpes avant la fécondation*, sur les *Isopodes parasites du genre Entomiscus* et sur les *Champignons Entomophorés*. M. Giard a publié en outre, dans le *Bulletin scientifique du Nord* dont il est le directeur, une *Classification du règne animal* (1878). Il est collaborateur à la *Grande Encyclopédie*.

GIARDINI (Felice de), violoniste et compositeur italien, né à Turin le 12 avr. 1746, mort à Moscou le 17 déc. 1796. Élève de Paladini, à Milan, pour la composition et le chant, puis de Somis pour le violon, il fut attaché à des orchestres de théâtre, à Rome et à Naples, et y établit sa réputation d'exécutant brillant et habile. Un soufflet appliqué par *Jommelli* (V. ce nom) le guérit de l'habitude qu'il avait contractée de surcharger de broderies et de points d'orgue les parties d'accompagnement qu'il avait à jouer. En 1748-1749, il se fit entendre à Paris. En 1750, il se rendit à Londres, où il fit sensation comme violoniste. Il y dirigea différents orchestres de concerts, et à trois reprises, en 1756, 1763 et 1790, y assuma, sans succès pécuniaire, l'entreprise de l'Opéra italien. Ce fut à la tête d'une troupe d'opéra qu'il partit en 1791 pour Moscou, où il mourut. Giardini a composé cinq opéras, joués à Londres, un oratorio, et un très grand nombre de morceaux de chant avec clavecin, de solos, duos, concertos et sonates pour le violon, de quatuors et de quintettes. M. Br.

GIARELLI (Francesco), écrivain italien, né à Plesance en 1846. Journaliste brillant, auteur de plusieurs pièces de théâtre et d'une *Storia di Piacenza*.

GIAROLA ou **GEROLLI** (Giovanni), peintre italien, né à Reggio vers 1500, mort vers 1557. Il exécuta de nombreuses fresques à Reggio et à Parme, dans une manière pleine de délicatesse et de fluidité. On croit qu'il fut élève du Corrège; ses concitoyens tenaient son talent dans une si haute estime qu'ils le qualifièrent « un autre Apelles », dans l'épithète qui fut gravée sur son tombeau. Ad. T.

GIAROLA ou **GEROLA** (Antonio), dit *le chevalier Coppa*, peintre italien, né à Vérone vers 1595, mort vers 1565. Il fit ses études artistiques à Bologne et reçut les conseils du Guide et de l'Albane, dont il tenta vainement d'imiter le charme et la fluidité d'exécution. Son dessin ne manque pourtant pas de grandes qualités, comme on peut s'en convaincre dans les ouvrages dont il a décoré la plupart des églises de Vérone; tels sont *le Repas à Emmaüs*, dans le refectoire du séminaire, *la Vierge et plusieurs saints*, à Saint-Nicolas; *la Conception*, à Sancta Maria Antica. Ad. T.

GIARRETTA. Fleuve le plus considérable de la Sicile, appelé aussi *Simeto*, prend sa source à la Bosca di Caronia (prov. de Messine), reçoit à droite le Salso, le Dittaino et la Gorna Lunga, à gauche la Gabella, qui vient de l'Etna;

elle arrose successivement les petites villes de Bronte, Adernò et Paternò, et après un cours sinueux de 148 kil. vient se jeter à 40 kil. au S. de Catane. C'est un torrent inavigable.

GIAT. Com. du dép. du Puy-de-Dôme, arr. de Riom et cant. de Pontaumur; 2,015 hab. Dès 1359, la seigneurie appartient à la famille de ce nom. — Tumulus.

GIAT (Famille de). Famille d'Auvergne qui a joué un rôle important aux XIV^e et XV^e siècles. Elle porta d'abord le nom de *Giac*, et le premier dont il soit fait mention est un Giac qui fit un legs à l'église Saint-Amable de Riom (1233). Plus tard, on trouve *Jean de Giac* (XIV^e s.) qui est qualifié clerc du roi. Son fils, *Pierre de Giac* ou de Giat, seigneur de Giat, de Soupy, de Josseland, de Saint-Germain du Bois-Remy, de Chateaugay, etc., fit une brillante fortune. Conseiller et maître des requêtes du duc de Berry en 1358, il devint son chancelier en 1379 et chancelier de France le 19 juil. 1383. Il se démit de cette charge en 1388 et mourut en 1407. Il paraît avoir beaucoup aimé l'argent. De son mariage avec Marguerite de Campendu, il eut *Louis de Giat*, chambellan du duc de Berry en 1383 et échanson de France de 1386 à 1387. Il fut fait prisonnier pendant l'expédition de Hongrie de 1396 et mourut probablement chez les Turcs. Il avait épousé Jeanne du Peschin (1376) dont il eut *Pierre II de Giat*, conseiller et chambellan de Charles VII, un des signataires du traité du Ponceau (1419), tué à Dun-le-Roi en janv. 1427, qui se maria deux fois : 1^o avec Jeanne de Naillac; 2^o avec Catherine de L'Isle-Bouchard. *Louis de Giat*, fils du premier lit, mort en 1472, passa sa vie en procès pour sauver sa fortune et ne paraît pas avoir laissé de postérité d'Hélix de La Roche-Tournoelle. L. F.

BIBL. : Le P. ANSELME, *Hist. généalogique*, t. VI. — J.-B. BOUILLET, *Nobiliaire d'Auvergne*.

GIAVENO. Ville d'Italie, province de Turin (Piémont), à 38 kil. S.-E. de Suze; 40,417 hab. Importation, filatures de soie et fabrique de faïence.

GIAXICH ou **GIAZICH** (Nicolas), poète italien dalmate, né à Spalato en 1762, mort à Spalato en 1842. Avocat à Zara, il fut pendant la domination française président du tribunal. On lui doit une traduction italienne de l'*Osmanide* de Gundulich (1827). Il a publié en outre *Carmi slavi tradotti* (1829); *Saggio di Memorie dalmate* (1840), etc.

GIBBIUM (*Gubbium* Scop.) (Entom.). Genre de Coléoptères, de la famille des Ptinides (V. PRINUS), dont les représentants sont remarquables par leur corps fortement gibbeux, ampullacé, comprimé latéralement avec les antennes allongées, le prothorax très court, anguleux en arrière dans son milieu, les hanches postérieures insérées dans des cavités cotyloïdes closes de toutes parts et les trochanters des pattes postérieures très développés, presque aussi longs que les cuisses. Les deux sexes sont dépourvus d'écusson et d'ailes.



Gibbium scotias Fabr. (grossi).

L'espèce type, *G. scotias* Fabr., est longue de 3 millim. environ, d'un brun rougeâtre très brillant, avec les antennes et les pattes d'un testacé rougeâtre. C'est la *Bruche sans ailes* de Geoffroy. Les diverses parties de sa bouche offrent des poils composés très curieux, ressemblant à de petites plumes. Elle se trouve dans les vieilles maisons, dans les vases, les cuvettes placées dans les endroits obscurs. A diverses reprises on l'a rencontrée en grand nombre dans des vases antiques provenant d'anciens tombeaux égyptiens.

GIBBON (*Hylobates*). I. ZOOLOGIE. — Genre de Singes appartenant au groupe des *Anthropoïdes* (V. ce mot) ou *Simiinae* dont ils sont considérés comme le type le plus inférieur, reliant les grands Singes aux *Cercopithecinae* dont ils ont la taille. Les plus grands Gibbons, en effet,

n'atteignent pas 1 m. de haut dans la station verticale. C'est surtout par l'énorme allongement de leurs bras qu'ils se rattachent aux Singes Anthropoïdes, car l'absence de queue est un caractère qui se retrouve chez plusieurs Cercopithéciens. La longueur du membre antérieur est telle que les mains touchent la terre quand l'animal est debout : la disproportion qui existe entre les deux paires de membres est donc plus prononcée que chez l'Orang (*Simia*) où les mains touchent les chevilles, et surtout que chez le Chimpanzé et le Gorille où elles dépassent peu les genoux. Les Gibbons ont des formes beaucoup plus grêles que les précédents, bien que la conformation de leur thorax soit encore semblable à celle de l'homme, et non à celle des Singes inférieurs. La tête est arrondie et ne présente jamais avec l'âge ce prognathisme exagéré et ce développement de la crête sagittale qui est si marqué chez le Gorille et même chez l'Orang. La dentition est d'ailleurs semblable à celle de ce dernier genre et des Cercopithèques, la dernière molaire inférieure n'ayant que quatre tubercules. Les callosités des fesses sont très petites et le pelage est abondant, plus ou moins laineux, de couleur variable suivant l'âge et le sexe, ce qui rend très difficile la distinction des espèces. On en connaît six ou huit dont deux restent douteuses; elles habitent le S.-E. de l'Asie au delà du Brahmapoutre et l'archipel malais. Les mœurs de toutes les espèces sont semblables : ce sont des Singes essentiellement arboricoles et habitant des forêts où leurs longs bras leur servent à passer d'un arbre à l'autre avec une aisance et une agilité remarquables, s'élançant de branche en branche à une distance prodigieuse. Ils descendent ainsi sur le flanc des collines à une allure véritablement surprenante, en se suspendant à l'extrémité des bambous et des rameaux des arbres qu'ils inclinent jusqu'à ce qu'ils aient pu saisir l'extrémité d'un autre bambou ou d'une autre branche. Ils remontent avec la même rapidité en s'élançant d'arbre en arbre. A terre ils se tiennent debout, la plante du pied reposant à plat sur le sol avec le gros orteil largement séparé des autres doigts : leurs grands bras leur servent de balancier pour s'avancer dans cette position, et ils les tiennent ordinairement relevés en l'air ou horizontalement, ce qui leur donne un aspect tout particulier. Ils avancent assez rapidement en se dandinant, mais peuvent être facilement rejoints par un homme, lorsqu'il n'y a pas d'arbre à leur portée. Leur nourriture consiste en fruits, en feuilles et en jeunes bourgeons. Ils sont très friands d'araignées et mangent aussi des insectes, des œufs d'oiseaux, et probablement aussi des oiseaux jeunes ou adultes quand ils peuvent en attraper. En captivité, tout au moins, ils s'accommodent très bien de cette nourriture. Ils boivent avec les lèvres sans se servir de leurs mains. Tous ont une voix très puissante que le nom de *Hoolock*, donné à l'une des espèces, cherche à imiter, et de loin cette voix ressemble à celle d'un homme qui pousserait des gémissements. Ces sons s'entendent de très loin et sont une des particularités caractéristiques des forêts de l'extrême Orient. Les Gibbons les font entendre dès l'aurore et jusqu'à neuf ou dix heures du matin, se répondant à distance comme les chiens qui aboient dans nos campagnes. Dans le milieu du jour ces cris cessent, l'animal s'occupant de manger ou de dormir, mais le concert recommence à l'approche de la nuit, bien qu'il ne soit jamais aussi général que le matin (Blanford). En sautant d'arbre en arbre la femelle porte son petit attaché à son cou auquel le jeune se cramponne solidement à l'aide de ses longs bras.

La plus grande espèce du genre est le SIAMANG (*Hylobates syndactylus*), dont on a formé un sous-genre à part (*Siamanga*), parce que le second et le troisième orteils sont réunis par une palmure qui s'étend jusqu'à la dernière phalange. Ses formes sont robustes, et son larynx est pourvu d'un renflement en forme de poche servant à renforcer la voix. Il est d'un noir uniforme, et les poils des bras sont dirigés, comme chez les Orangs, vers le haut. Il habite l'île de Sumatra. Les autres espèces, plus petites et

plus grêles, ne diffèrent guère que par les teintes du pelage qui sont d'ailleurs très variables dans une même espèce, comme nous l'avons dit. Le musée de Calcutta, le plus riche en types de ce genre, les classe d'après J. Anderson de la manière suivante : l'*H. hoolock* est l'espèce qui remonte le plus au N. dans l'Indo-Chine; on le trouve dans l'Assam et l'Arrakan (Birmanie anglaise) : il est noir avec un bandeau blanc; les *H. choromandus*, *niger* et *scyritus* en sont synonymes. De l'Arrakan à la partie méridionale de la presqu'île de



Tête de Gibbon entelloïde.

Malacca, on trouve l'*H. lar*, dont les *H. longimana*, *albimana* et *entelloides* sont synonymes ou représentent de simples variétés locales : il est brun plus ou moins foncé, gris ou jaune blanchâtre avec les mains et le front blancs : il se retrouve dans le S.-E. de Sumatra. Dans le S.-O. de cette grande île habite l'*H. agilis*, qui se retrouve au Cambodge sous le nom d'*H. pileatus*, à Bornéo sous ceux d'*H. concolor* et *Mulleri*, aux îles Soulou sous celui d'*H. funereus* et qui porte encore les noms de *Rafflesi* et *variegatus*. C'est



Gibbon agile.

l'espèce dont les couleurs varient le plus comme ces noms divers l'indiquent : du brun au gris blanchâtre avec un bandeau et souvent des favoris blancs, la femelle étant toujours plus claire que le mâle. L'*H. leuciscus* de Java est gris avec une calotte noire, et l'*H. leucogenys* de Siam est noir, sans bandeau, mais avec de grands favoris blancs. On a signalé également des Gibbons dans le S. de la Chine, à l'O. de Canton, et dans l'île d'Hainan : ils paraissent voisins de l'*H. pileatus* du Cambodge qu'Anderson considère comme une variété de l'*H. agilis*.

II. PALÉONTOLOGIE. — On a décrit sous le nom de *Pliopithecus* (Gervais) des débris de Singes fossiles provenant du miocène moyen de Sansan, dans le S. de la France, et que Rüttimeyer considère comme appartenant à une espèce du genre Gibbon (*Hylobates*). C'est l'*Hylobates antiquus* (Blainville), dont le *Pliopithecus platyodon* de Biedermann ne diffère pas. Ce dernier est de Suisse. L'espèce a remonté au Nord jusque dans le centre de la France (sables de l'Orléanais).

E. TROUËSSART.

BIBL. : TROUËSSART, *Catalogue des Mammifères vivants et fossiles, Primates*, dans *Revue et Magasin de Zoologie*, 1879, p. 9. — J. ANDERSON, *Catalogue of Mammalia in the Indian Museum*, 1887, part. I. — W.-T. BLANFORD, *Mammals of British India*, 1890. — H. SCHLEGEL, *Museum d'Histoire naturelle des Pays-Bas, Simiæ*, 1876.

GIBBON (John-Fitz), comte de Clare (V. ce nom).

GIBBON (Charles), écrivain anglais du xvr^e siècle. On

ne possède aucun détail sur sa vie. Ses principaux ouvrages sont : *The Remedy of Reason* (1589, in-4) ; *A Compendious Forme for domestical duties* (1589, in-4) ; *A Work worth the reading* (1591, in-4) ; *The Praise of a good name* (1594, in-4) ; *The Order of Equalitie* (1604, in-4). Ce dernier ouvrage est un curieux plaidoyer en faveur de la répartition proportionnelle de l'impôt.

GIBBON (John), généalogiste et héraut d'armes anglais, né en 1629, mort en 1718. Soldat d'abord, puis simple voyageur, il parcourut l'Europe, résida à Jersey, puis dans la Virginie, et, après la Restauration, revint à Londres, où il obtint un emploi de poursuivant d'armes au *Heralds Office*. On a de lui plusieurs écrits bizarres, où les calculs astrologiques se mêlent à ses connaissances généalogiques et à sa science du blason, des pamphlets politiques en faveur du parti tory, et surtout une *Introductio ad Latinam Blasoniam* (Londres, 1682, in-8). John Gibbon était l'arrière-grand-oncle de l'historien Edward Gibbon. B.-H. G.

GIBBON (Edward), historien anglais, né à Putney le 27 avr. 1737, d'une famille riche, mort le 16 janv. 1796. D'une santé très délicate, atteint d'une affection nerveuse, il fit des études peu régulières jusqu'à son entrée à Magdalen College (Oxford), en 1752, où il passa les « quatre mois les plus stériles de sa vie ». En 1753, il se convertit au catholicisme ; sur quoi il fut remis par son père aux mains d'un ministre calviniste de Lausanne, nommé Pavillard. A Lausanne, où il arriva en juin 1753, il apprit le français, la logique, et « découvrit un argument contre la transsubstantiation », qui coupa court à son goût pour le papisme ; il tomba aussi amoureux de M^{lle} Cruchod (plus tard M^{me} Necker, mère de M^{me} de Staël), mais son père lui interdit de songer à l'épouser, et il retourna à Londres (août 1758). Lancé malgré lui dans la vie de *gentleman* anglais, capitaine des grenadiers du Hampshire, le pacifique jeune homme publia cependant en français, dès 1761, un médiocre *Essai sur l'étude de la littérature*. Sa vocation d'historien se dessinait ; il cherchait un sujet ; il songea et renonça vite à écrire l'histoire de sir W. Raleigh, des Médecis, de la Suisse. Depuis 1763, il voyagea sur le continent, et par sa conduite froide et brutale à l'égard de M^{lle} Cruchod, qui avait gardé de lui le plus affectueux souvenir, s'attira des appréciations peu flatteuses de J.-J. Rousseau. C'est en oct. 1764 que, « parmi les ruines du Capitole », l'idée lui vint d'écrire l'histoire du déclin et de la chute de la ville éternelle. Il était de retour en Angleterre en 1765. Avec le concours d'un de ses amis de Lausanne, Deyverdun, il écrivit alors, dans la solitude de son domaine de Buriton, des compilations historiques sans valeur. Rendu indépendant par la mort de son père en 1770, il s'établit à Londres, et ne tarda pas à être très répandu dans la haute société, dans les clubs. C'était, dit Boswell, un garçon laid, affecté, un insecte venimeux. En 1774, il fut nommé membre de la Chambre des communes pour un bourg de Cornouailles ; mais il garda le silence et se contenta de voter infatigablement pour le ministère qui lui donna une sinécure durant la guerre d'Amérique. La réputation de Gibbon comme historien date de l'apparition du premier volume de son *Histoire de l'Empire romain* en 1776. Le deuxième et le troisième volumes parurent en 1781. Un peu dégoûté de la politique, qui ne lui avait pas procuré toutes les satisfactions matérielles qu'il en attendait, il se retira, en sept. 1783, à Lausanne, auprès de son ami Deyverdun, pour achever son grand ouvrage, dont les trois derniers volumes furent publiés en 1788. Effrayé par la Révolution française, il alla mourir à Londres, chez son ami lord Sheffield. Le jugement précité de Boswell sur la personne de Gibbon ne laisse pas, quoique très sévère, d'être exact. Il était gros, et d'une figure ridicule ; ses habits étaient recherchés, et son égoïsme cynique. Son livre, écrit en un style clair, quoique pompeux, reste cependant un des monuments classiques de la littérature anglaise ; c'est une œuvre d'art, qui porte sa date. La meilleure édition du *Decline and fall* est celle de

W. Smith, publié à Londres en 1834-1835, en 8 vol. in-8. Lord Sheffield a publié, en 1814, 5 vol. in-8 intitulés *Gibbon's Miscellaneous Works*. Ch.-V. L.

GIBBONS (Orlando), compositeur anglais, né à Cambridge en 1583, mort à Canterbury le 5 juin 1625. Nommé organiste de la chapelle royale le 21 mars 1604, docteur en musique de l'université d'Oxford en 1622, organiste de l'abbaye de Westminster en 1623, il jouissait dans sa patrie d'une grande réputation, justifiée par ses ouvrages. Ses fantaisies instrumentales (1610) et ses pièces de clavecin insérées dans le célèbre recueil *Parthenia* (1611) ont été réimprimées par la *Musical Antiquarian Society*, en 1843 et 1844. Ses antennes et ses motets, considérés comme ses meilleures productions, sont répandus dans divers recueils de musique sacrée publiés en Angleterre. On connaît encore de Gibbons un livre de madrigaux (1612). Lorsqu'il mourut de la petite vérole à Canterbury, il venait d'écrire une cantate pour le mariage de Charles I^{er}. — Les deux frères d'Orlando Gibbons, *Edouard* et *Ellis*, et son fils *Christophe*, cultivèrent la musique, sans atteindre au même degré de talent ni de renommée. M. B.

GIBBONS (Grinling), sculpteur anglais, né en 1648, mort en 1720. Son origine hollandaise, longtemps ignorée des biographes, est hors de doute aujourd'hui. On n'a pas dépassé Gibbons dans l'art de sculpter sur bois des fruits, des fleurs, des natures mortes. Il excellait aussi à copier en relief dans le bois de grandes compositions peintes, comme *le Crucifiement* du Tintoret, et *la Lapidation de saint Etienne*, comprenant soixante-dix ou cent personnages. Les sculptures sur bois par Gibbons, ou d'après ses dessins, ornent la plupart des grandes maisons anglaises de l'époque, et les collectionneurs sont fiers d'en posséder des échantillons. Parmi les morceaux aisément accessibles au public, on peut citer les stalles du chœur de Saint-Paul, à Londres ; l'ornementation de la bibliothèque de Trinity College, à Cambridge, et le trône de la cathédrale de Canterbury. Il sculptait aussi le marbre, et le tombeau du *Vicomte de Campden*, à Exton, les fonds baptismaux de Sainte-Marguerite, à Lothbury, les statues de *Charles II* à la Bourse royale et à l'hôpital de Chelsea, témoignent de son talent comme statuaire. Il faut encore mentionner la statue en bronze de *Jacques II* à Whitehall. De nombreux élèves travaillaient sous sa direction et d'après ses dessins ; les principaux sont, pour la sculpture sur bois : Selden, Watson et Henry Phillips, et pour la statuaire proprement dite : Dyvoet, de Mechlin, Laurens, de Bruxelles, et Arnout Quellin, d'Anvers. B.-H. G.

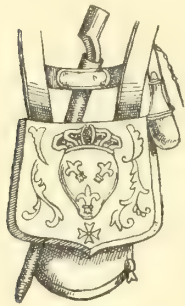
GIBBONS (Thomas), écrivain anglais, né à Reak, près de Cambridge, le 31 mai 1720, mort à Londres le 22 févr. 1785. Entré dans les ordres, il enseigna la logique, la philosophie et la rhétorique à l'académie de Mile End. Il a laissé une cinquantaine de volumes parmi lesquels nous citerons : *Juvenilia* (Londres, 1750, in-8), poésies ; *Rhetoric* (1767, in-8) ; *Female Worthies* (1777, 2 vol. in-8) ; des *Sermons* (1787, 3 vol. in-8), etc. Il a publié les *Mémoires* d'Isaac Watts (1780, in-8).

GIBBOSITÉ (V. Bosse).

GIBBS (James), architecte anglais, né près d'Aberdeen le 23 déc. 1682, mort à Aberdeen le 5 août 1754. Protégé par le comte de Mar, il étudia l'architecture à Rome sous Carolo Fontana (V. ce nom). Revenu à Londres en 1709, il fut chargé de la construction de l'église de Sainte-Marie-le-Strand terminée en 1723. Parmi bien d'autres monuments de lui, on peut citer son chef-d'œuvre, l'église de Saint-Martin-des-Champs (1722-1726) ; le Sénat de Cambridge, plusieurs tombeaux à l'abbaye de Westminster, entre autres celui de Ben Jonson, le King's College de Cambridge, la bibliothèque Radcliffe d'Oxford, etc. On a de lui différents ouvrages techniques : *A Book of architecture* (1728) ; *Rules for drawing the several parts of architecture* (1732) ; *Bibliotheca Radcliviana* (1749) ; une traduction du *De Rebus Emanuelis* d'Osorio da Fonseca (1752). R. S.

GIBEAUMEIX. Com. du dép. de Meurthe-et-Moselle, arr. de Toul, cant. de Colombey; 283 hab.

GIBECIÈRE (Archéol.). Bourse avec ou sans ferrure, enrichie de broderies armoriées ou de perles et de pierres, servant surtout à mettre le gibier. Le plus ancien texte qui mentionne une gibecièrre est l'inventaire de Louis X en 1316. Au xiv^e siècle, il est souvent question de gibecièrres de chasse. — C'était aussi un effet de grand équipement en usage depuis l'invention des armes à feu portatives jusque vers 1750. C'était une sorte de giberne ayant remplacé le carquois des archers et le sac à pierres des frondeurs. Elle se portait suspendue à une bandoulière, la baïonnette fixée



Gibecièrre

à une bande transversale, avec une poire à poudre, une épinglette comme complément de ce fourniment.

GIBEL. Com. du dép. de la Haute-Garonne, arr. de Villefranche-de-Lauragais, cant. de Nailloux; 842 hab.

GIBELINS. Nom d'un des deux grands partis entre lesquels se partagèrent, au début du xiii^e siècle, l'Italie et l'Allemagne. Les gibelins étaient les partisans des Hohenstaufen, du pouvoir temporel des empereurs, tandis que les guelfes se ralliaient au pape. L'origine de ces dénominations est contestée, du moins pour le mot de gibelins, celui de guelfe dérivant du nom de la puissante famille des Welfs, rivale de celle des Hohenstaufen (V. ALLEMAGNE, FRÉDÉRIC I^{er}, FRÉDÉRIC II, WELF, etc.). Pour gibelins on a supposé que ce nom venait du château de Waiblingen (dans le Rems-thal), appartenant aux Hohenstaufen, et raconté qu'il aurait servi de cri de ralliement à la bataille de Weinsberg (1140), livrée entre Conrad III et Welf VI. Il est possible que ce soit une corruption du nom de *Gibello* par lequel les Arabes de Sicile désignaient les Hohenstaufen. La division des partis en guelfes et gibelins se perpétua en Italie pendant le xiv^e siècle. Sur cette histoire, V. ITALIE, et les articles particuliers, FLORENCE, GÈNES, MILAN, etc.

GIBELOTTE (V. LAPIN [Art cul.]),

GIBERCOURT. Com. du dép. de l'Aisne, arr. de Saint-Quentin, cant. de Moy; 102 hab.

GIBERCY. Com. du dép. de la Meuse, arr. de Montmédy, cant. de Damvillers; 52 hab.

GIBERNE (Art milit.). La giberne a remplacé la gibecièrre vers 1750, époque à laquelle on commença à faire usage de cartouches toutes confectionnées. C'est une sorte de coffret en bois ou en cuir rigide, recouvert d'une pattelette, dans lequel les soldats placent les cartouches et les objets nécessaires à l'entretien des armes. Au début, elle se portait suspendue à une bandoulière appelée porte-giberne; en dernier lieu, elle était engagée dans le ceinturon depuis l'adoption de la tunique. Actuellement, elle est remplacée par la cartouchière pour les troupes françaises aussi bien de cavalerie que d'infanterie. Les médecins de l'armée ont encore une giberne comme insigne de service.

GIBERT (Jean-Pierre), théologien et canoniste gallican, né à Aix en 1660, mort en 1736. Il avait été professeur de droit canon à Aix, puis à Toulouse; en 1703, il vint à Paris, et il y résida jusqu'à sa mort. Œuvres principales : *Mémoires concernant l'écriture sainte* (Luxembourg, 1710, in-12); *Consultations canoniques sur les sacrements* (Paris, 1721, 12 vol. in-12); *Tradition ou Histoire de l'Eglise sur le sacrement du mariage* (Paris, 1725, 3 vol. in-4); *Institutions ecclésiastiques et bénéficiales suivant les principes du droit commun et les usages de France* (Paris, 1720, in-4; 1736, 1750, 2 vol. in-4); *Usages de l'Eglise gallicane concernant les censures et les irrégularités* (Paris, 1724, in-4);

Corpus juris canonici per regulas naturali ordine digestas (Genève, 1736; Lyon, 1737, 3 vol. in-fol.).

BIBL. : GOUGET, *Eloge de J.-P. Gibert*; Paris, 1736, in-4.

GIBERT (Balthasar), humaniste français, né à Aix le 17 janv. 1662, mort près d'Auxerre le 28 oct. 1741, cousin du précédent. Professeur au collège de Beauvais (1684), professeur de théologie au collège Mazarin (1688), il fut nommé cinq fois recteur et s'occupa activement de la défense des droits et prérogatives de l'Université. Ses ouvrages ont eu dans le temps une haute réputation. Citons : *Traité de la véritable éloquence* (Paris, 1703, in-12); *Jugement des savants sur les auteurs qui ont traité de la rhétorique* (1713-1719, 3 vol. in-4); *Rhetorica juxta Aristotelis doctrinam* (1730, in-4), traduit en français par lui-même (*Rhétorique ou Règles de l'éloquence*, 1730, in-12). Il eut une polémique avec Rollin au sujet du *Traité des Etudes* (1727, in-12).

GIBERT (Joseph-Balthasar), historien français, né à Aix le 17 févr. 1711, mort à Paris le 12 nov. 1774, neveu du précédent. Envoyé à Paris en 1718, il y fit son éducation sous la direction de son oncle, revint à Aix en 1731, y acheva son droit et se fit recevoir avocat; puis il retourna à Paris en 1733 et devint secrétaire de M. de Plainmont, fils de Daguesseau, avocat général au Parlement, puis, à la mort de ce magistrat, secrétaire de d'Ormesson qui lui succéda. Passionné pour l'histoire et la littérature anciennes, s'était déjà fait connaître par divers travaux d'érudition, lorsque l'Académie des inscriptions lui ouvrit ses portes (27 févr. 1746). Malesherbes le nomma inspecteur de la librairie, puis lui fit obtenir la place d'inspecteur du domaine (8 oct. 1754), et celle enfin de garde des archives de la pairie. Citons parmi ses ouvrages : *Lettre à Freret sur l'histoire ancienne* (Paris, 1741, in-8); *Lettre sur la chronologie de Babylone et des Egyptiens* (1743, in-8); *Mémoire pour servir à l'histoire des Gaules et de la France* (1744, in-12); *Mémoire sur le passage de la mer Rouge* (1755, in-4); *Mémoires sur les reines et sur les hommes de la cour* (1770, in-8); de nombreuses dissertations dans les *Mémoires de l'Académie des inscriptions*, etc. Il a édité les *Discours et morceaux choisis* de Daguesseau et aidé à la préparation de l'édition des *Œuvres complètes* du chancelier.

GIBERT (Paul-César), compositeur français, né à Versailles en 1717, mort à Paris en 1787. Il étudia à Naples, recruta des chanteurs, notamment des castrats, pour la chapelle du roi de France, enseigna la musique, écrivit un traité de solfège (Paris, 1783, in-4), composa la musique de plusieurs opéras pour la Comédie-Italienne : *la Sibile* (1738), *le Carnaval d'été* (1759), *la Fortune au village* (1760), etc.; et, pour l'Opéra, celle de *Deucalion et Pyrrha*.

GIBERT (Camille-Melchior), dermatologiste français, né à Paris en 1797, mort à Paris le 30 juil. 1866. Il était agrégé de la faculté, membre de l'Académie de médecine, médecin à l'hôpital Saint-Louis. Il a écrit divers ouvrages sur les maladies de la peau et la syphilis, entre autres : *Manuel des maladies spéciales de la peau* (Paris, 1834, 1839, in-8); *Traité pratique des maladies de la peau et de la syphilis* (Paris, 1840, in-8; *ibid.*, 1860, 2 vol. in-8).

Sirop de Gibert (Pharm.).

Sublimé 1 gr.
Iodure de potassium 50 —

On dissout les deux sels dans 50 p. d'eau distillée et on ajoute au soluté 2^{ks}400 de sirop de sucre. Cette préparation, préconisée par Gibert dans les maladies syphilitiques, est encore très employée dans les hôpitaux. Une cuillerée à bouche contient 1 centigr. de sublimé et 50 centigr. d'iodure de potassium.

GIBERT (Jean-Baptiste-Adolphe), peintre français contemporain, né à la Guadeloupe en 1803. Élève de Lethière, il remporta le grand prix de paysage historique en 1829

et se fixa définitivement à Rome. Le dessin de ses tableaux est savant et correct, mais sa couleur froide et sans éclat ; un de ses meilleurs, la *Forêt de Nettuno* (S. 1855), a figuré au Luxembourg. Le musée d'Avignon possède aussi un tableau de cet artiste, *Vue prise dans les marais Pontins* (1855).

GIBERT-DESMOLIÈRES (Jean-Louis), homme politique français, né à Paris le 26 juil. 1746, mort à Cayenne le 2 janv. 1799, fils de Joseph-Balthazar Gibert (V. ci-dessus). Administrateur général des domaines, il fut élu le 28 vendémiaire an IV député de la Seine au conseil des Cinq Cents, où il s'occupa de questions économiques et financières et dont il devint secrétaire (1^{er} ventôse an IV). Ses opinions fort modérées avaient tourné au royalisme et c'est dans son appartement, situé rue de Clichy, que se réunirent les parlementaires de l'opposition, d'où leur nom de *Clichyens* (V. ce mot). Au 18 fructidor, il fut arrêté et, condamné à la déportation, fut envoyé à la Guyane (1798). On a imprimé ses discours *Sur le Mode de vente et de paiement des biens nationaux*.

GIBERTI (Jean-Matthieu), évêque de Vérone, né à Palerme en 1495, mort en 1543. Jules de Médicis, dont il était le secrétaire, étant devenu pape (Clément VII), le nomma dataire apostolique, puis évêque de Vérone (1524) et lui laissa la direction de toutes les affaires. Lorsque Rome fut prise par le connétable de Bourbon, Giberti fut mis au nombre des otages ; rendu à la liberté, il dut se retirer à Vérone, parce qu'il était suspect à Charles-Quint. Sous Paul III, il revint à Rome, reprit ses fonctions de dataire et fut chargé, avec d'autres prélats, de préparer les questions qui devaient être portées devant le concile de Trente. La nécessité de réformer l'Église étant alors incontestée, Giberti opéra dans son diocèse quelques réformes disciplinaires sur le bas clergé, et forma plusieurs établissements pour les théâtres (V. GAËTAN DE THIÈNE). Sa *Vie*, écrite par Pierre et Jérôme Ballerini, se trouve dans le recueil de ses œuvres (Vérone, 1733, in-4).

GIBERTONI (Paolo), peintre italien, né à Modène en 1700, mort à Lucques en 1760. Cet artiste, fixé à Lucques, peignit une grande quantité d'arabesques. Ses compositions en ce genre étaient extrêmement variées ; il y mêlait des figures et des animaux, rendus avec beaucoup d'esprit. Il peignit aussi des paysages à fresque, et quelques tableaux à l'huile, fort rares aujourd'hui.

GIBERVILLE. Com. du dép. du Calvados, arr. de Caen, cant. de Troarn ; 239 hab.

GIBET. I. ARCHÉOLOGIE. — Arme de la famille des frottes et qui paraît analogue à la *fustibale* (V. ce mot). II. HISTOIRE (V. FOURCHES PATIBULAIRES et POTENCE).

GIBIER. Sous la dénomination de gibier sont compris les animaux vivant à l'état sauvage qui peuvent servir à l'alimentation de l'homme et que celui-ci se procure par la chasse. Tels sont en nos climats, dans la classe des quadrupèdes mammifères, le cerf, le daim, le chamois, le chevreuil, le sanglier, le lièvre, le lapin, etc., constituant le *gibier à poil* ; et dans celle des oiseaux, le faisan, la perdrix, la bécasse, le pluvier, le vanneau, le râle, la poule d'eau, la sarcelle, le canard, etc., composant le *gibier à plumes*. Très abondant sous le régime féodal, alors que la chasse était exclusivement réservée à la noblesse et que le braconnage était puni de la peine des galères, le gibier est devenu assez rare aujourd'hui et tend encore à diminuer, car si la loi sur la police de la chasse contient des mesures plus favorables à la reproduction des espèces sauvages que ne l'étaient les dispositions des législations antérieures, d'un autre côté il y a eu des défrichements et la consommation est devenue plus considérable. — La vente et le transport du gibier comme substance alimentaire ne sont autorisés que pendant le temps où la chasse est ouverte (V. CHASSE, t. X, pp. 841 et suiv.). Mais cette prohibition ne s'applique pas à la vente ou à la mise en vente des conserves. Le gibier peut être soumis à des droits d'octroi qui varient suivant les localités. A Paris, la taxe d'entrée est

ainsi fixée par kilogr. : 0 fr. 075 pour les coqs de bruyère, canes pétières, faisans, perdrix, bécasses, bécassines, gelinottes, cailles, alouettes, grives, râles de genêts, becfiges ; 0 fr. 03 pour les oies et canards sauvages, sarcelles, poules d'eau, râles d'eau, pluviers, vanneaux, chevreuils ; 0 fr. 018 pour les lièvres, lapins de garenne, cerfs, daims, sangliers, macreuses, pigeons ramiers. Il est assez difficile de déterminer la valeur du gibier tué annuellement en France, car une partie seulement est livrée au commerce, l'autre étant donnée ou consommée directement par le chasseur. A Paris, la quantité vendue pendant l'année 1890 a été de 22.274.428 kilogr. L'étranger, l'Allemagne principalement, nous en a envoyé pour environ 6,000,000 de fr. pendant la même année. La viande fournie par le gibier est plus savoureuse, plus succulente et plus nutritive que celle des animaux domestiques, mais elle est aussi plus échauffante. Son mode de préparation est le rôtissage ; on l'assaisonne aussi en ragout : le civet pour le lièvre, la gibelotte pour le lapin, le salmis pour la bécasse, etc.

Conservation du gibier. Quand on ne veut le conserver que quelques jours, on vide l'animal, et on bouche soigneusement avec du papier les ouvertures naturelles et celles que l'on a faites et les plaies produites par l'arme du chasseur. Si le gibier doit être conservé plus longtemps, on a recours au procédé Appert (V. CONSERVE, t. XII, p. 543).

GIBLES (*Gebulæ*, *Gibilæ*). Com. du dép. de Saône-et-Loire, cant. de La Clayette, arr. de Charolles ; 1,306 hab. Stat. de la ligne de chem. de fer de Chalons-sur-Saône à Pouilly-sous-Charlieu et Roanne. Moulins, scieries, huileries, féculerie. Ruines du château de Gibles, qui a appartenu aux du Mirat de Roanne, et du château du Côté, qui a appartenu aux de Lesdiguières, de Villeroi et de Foudras de Château-Thiers.

GIBON (Alexandre-Edme), philosophe français, né à Paris le 4 oct. 1798, mort à Paris le 19 juin 1871. Régent de philosophie au collège de Châlons-sur-Marne (1820-1825), il devint professeur de philosophie au collège Saint-Louis et au collège Henri IV (1827-1858). Le gouvernement belge le choisit pour enseigner la philosophie à l'université de Liège. Gibon fut alors très violemment attaqué par le parti ultramontain sous le simple prétexte qu'il enseignait une philosophie française. Un des derniers partisans de Condillac, il a publié : *Fragments philosophiques* (Paris, 1836, in-8) ; *Cours de philosophie* (Paris, 1841-42, 2 vol. in-8).

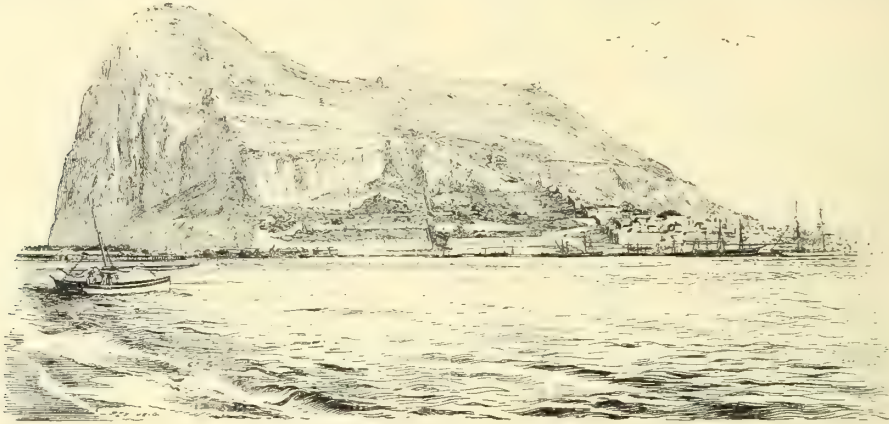
GIBOULÉE. On peut définir la giboulée : une averse très froide ou, mieux, un orage très faible. C'est une légère et courte chute de pluie ou de grésil, avec grain de vent modéré et manifestations électriques très peu sensibles, qui se produit plutôt au printemps qu'en automne et surtout au mois de mars. Dès le commencement de mai, les giboulées sont remplacées par des orages. Ces deux ordres de phénomènes ont la même explication théorique : la giboulée, comme l'orage, arrive plus ou moins brusquement dans un ciel relativement pur ou peu chargé, qui se dégage de nouveau bientôt après ; elle se manifeste, comme lui, quand le décroissement de la température de l'air avec la hauteur est plus rapide qu'à l'ordinaire ; elle a, comme lui, pour condition absolue la production d'un grain de vent subit, de peu de durée, qui tantôt reste dans la région des nuages, tantôt se fait sentir jusqu'à la surface de la terre et qui est produit par un tourbillon secondaire, légèrement oblique, dont un seul bord rase le sol. Enfin, on a constaté que les perturbations du baromètre, du thermomètre et de l'hygromètre sont les mêmes, à l'intensité près, dans les moindres giboulées et les plus forts orages. Les giboulées se forment, de préférence, en Belgique, dans la partie S.-E. des grandes dépressions ; en France, dans leur partie S.-O. et O. (V. GRÉSIL).

GIBOURNE. Com. du dép. de la Charente-Inférieure, arr. de Saint-Jean-d'Angély, cant. de Matha ; 264 hab.

GIBRALTAR. I. VILLE. — Ville de l'Espagne méridionale,

appartenant à l'Angleterre, depuis 1704, et située par 36° 6' de lat. N. et 7° 42' de long. O. sur la rive européenne du détroit de Gibraltar et sur la côte orientale de la baie d'Algésiras ; 496 hect. ; 24,000 hab. Elle s'élève à la base et sur les flancs d'un rocher haut de 425 m. qui est relié au continent, au N., par une langue de terre sablonneuse, et se termine sur la mer, à l'E. et au S. par des falaises verticales. Long de 4 kil. environ du N. au S. et large de 1,200, ce rocher, qui se nomme *Punta de Europa* en son point extrême, est hérissé de batteries, creusé de casemates, de voies et de magasins souterrains qui en font une forteresse la mieux défendue du monde et jugée imprenable. Il s'y trouve ordinairement 6,000 hommes de garnison. Le port, quoique exposé aux vents du S.-O., est

assez bon, à cause des nombreuses jetées qu'on y a construites ; le mouvement y est considérable, presque égal à celui de Marseille, 6,000,000 de tonnes. Les marchandises y viennent en franchise de tous les pays et de la par contrebande sont exportées en Espagne ; cette contrebande fait un tort considérable aux finances du gouvernement espagnol. La ville, outre des rues étroites et sombres à la mode mauresque, a quelques larges voies, des jardins admirablement entretenus et offre un curieux mélange de caractère espagnol et de caractère anglais. Les juifs sont nombreux et ont entre les mains une bonne part du commerce. Les denrées nécessaires à l'approvisionnement de la ville viennent de Tanger, de Ceuta ou du territoire espagnol. Le rocher de Gibraltar (djebel Tarik), appelé ainsi, dit-on, du



Gibraltar (d'après une photographie).

premier conquérant arabe de l'Espagne, porta dès le moyen âge une importante forteresse ; elle fut enlevée par surprise par l'amiral Rooke en 1704, pendant la guerre de succession d'Espagne, et, depuis, cette puissance n'a pu la recouvrer.

II. DÉTROIT. — Bras de mer qui sépare l'Espagne d'avec le Maroc, l'Europe d'avec l'Afrique, et qui fait communiquer la Méditerranée avec l'océan Atlantique. Au point où il est le plus resserré, il n'a que 13 kil. de largeur, et presque toujours d'un des rivages, européen ou africain, on peut apercevoir très distinctement celui d'en face ; des montagnes bordent l'un et l'autre. Dans le détroit il y a un courant très fort qui porte de l'Atlantique à la Méditerranée avec une vitesse moyenne de 4 kil. et demi à l'heure, et un contre-courant sous-marin qui ramène les eaux plus salées et plus chaudes de la Méditerranée vers l'Atlantique. En certains points la profondeur est de 900 m., mais dans la partie la plus resserrée elle n'est guère que de 300 m. Ce passage entre les deux mers les plus fréquentées du globe est un des points les plus importants pour le commerce du monde ; des vapeurs et des voiliers en grand nombre, par centaines souvent, s'y aperçoivent à tous les points de l'horizon. Aussi les Anglais qui se sont établis au rocher de Gibraltar, à l'endroit où le détroit s'ouvre du côté de la Méditerranée, gardent avec un soin jaloux cette sorte de sentinelle. En face, sur la côte africaine, les Espagnols conservent avec non moins de vigilance la vieille citadelle de Ceuta. Algésiras ne se trouve pas sur le détroit lui-même, mais dans une baie qui s'ouvre sur le détroit, à l'O. de la ville de Gibraltar. Tarifa, sur la même rive espagnole, à l'endroit où le détroit est le plus resserré, mériterait géographiquement de lui donner son nom. Tanger sur la rive marocaine, dans la partie occidentale du détroit, est déjà presque dans les eaux de l'Atlantique.

Les anciens, très frappés de l'aspect de ce bras de mer, racontaient qu'Hercule l'avait creusé pour faire communiquer la Méditerranée avec l'Océan. Les géologues sont d'ac-

cord qu'à une époque très reculée le détroit n'existait pas, et que le rivage de l'Andalousie au S. de Cadix se prolongeait par une courbe régulière jusqu'au cap Spartel et se continuait par la courbe régulière aussi du rivage marocain. La nature cavernueuse des roches qui bordaient l'océan Atlantique de ce côté a facilité l'érosion ; des fissures de la pierre ont fait communiquer par des canaux les eaux de l'Océan avec celles de la Méditerranée, alors lac fermé et d'un niveau plus bas ; ces canaux ont peu à peu débarrassés les terres, et la force du courant a même fait disparaître les piliers de roches qui étaient restées çà et là. Il ne semble pas cependant que cette transformation soit assez récente pour avoir laissé un souvenir dans la mémoire des hommes et que l'aspect du détroit se soit beaucoup modifié depuis les temps historiques.

E. CAT.

GIBRET. Com. du dép. des Landes, arr. de Dax, cant. de Montfort ; 199 hab.

GIBRONDES. Com. du dép. du Tarn, arr. de Castres, cant. de Lautrec ; 650 hab.

GIBSON (Sir Alexander), lord DURIE, magistrat écossais, mort le 10 juin 1644. Il fit ses études à l'université d'Édimbourg et le 10 juin 1621 était nommé lord de session avec le titre de lord Durie. Il fit partie en 1633 de la commission chargée de reviser la législation et de recueillir les anciennes coutumes d'Écosse et fut élu deux fois (1642 et 1643) président du collège de justice. Il a laissé un recueil de décisions qui est le plus ancien monument de la jurisprudence écossaise : *Lord Durie's Practicks* (Édimbourg, 1690, in-4). — Son fils, *Alexander*, mort en juin 1656, fut clerk de session sous les ordres de son père en 1621. Il se déclara contre Charles I^{er}, protesta contre les proclamations de 1638 et fut nommé commissaire général des troupes levées contre le roi (1640). Commissaire de l'Échiquier en 1643, il devint lord de session en 1646.

GIBSON (Richard), peintre anglais, né dans le duché de Cumberland en 1615, mort à Londres en 1690. Simple domestique chez lady Mortlake, il dut à la générosité de

cette dame d'étudier la peinture sous la direction de F. Cleya. Il devint un excellent peintre à l'aquarelle et en miniature, et exécuta de nombreux portraits originaux ou copiés d'après Lely. La brièveté de sa taille (1^m14) lui valut d'être attaché à la cour de Charles II en qualité de nain, et ne fut pas étrangère au succès de ses miniatures parmi l'aristocratie.

Ad. T.

GIBSON (Edmund), prélat et écrivain anglais, né en 1669, mort à Bath en 1748. Elevé par charité à Oxford, il entra dans les ordres en 1694, et devint successivement bibliothécaire de Lambeth, recteur de Stisted, puis de Lambeth, et, enfin, archidiacre de Surrey. De nombreuses éditions savantes d'auteurs classiques et des ouvrages d'archéologie et d'histoire parmi lesquels il faut citer la *Saxon Chronicle* (1692) et une traduction anglaise de la *Britannia* de Camden (1695) l'avaient déjà rendu célèbre. Il prit une part active aux querelles religieuses de l'époque, et, du grand nombre d'écrits qu'il publia à ce propos, il reste deux livres qui font encore aujourd'hui autorité dans l'Eglise anglicane : *Synodus anglicana* (Londres, 1702), et surtout *Codex Juris Ecclesiae Anglicanae* (Londres, 1713, 2 vol. in-fol.). Promu à l'évêché de Lincoln en 1715, Gibson fut appelé à Londres quatre ans après. Dans ce dernier siège, il se distingua par ses efforts de réformateur, et devint le principal conseiller de Robert Walpole pour les affaires ecclésiastiques. Son opposition à un projet de loi fiscale dirigé contre les quakers lui fit perdre la faveur du ministre. Vers la fin de sa vie, il ne crut pas que son âge et sa santé lui permettaient d'occuper le siège de Canterbury, qui lui était offert (1747).

B.-H. G.

GIBSON (Francis), écrivain anglais, né à Whitby (Yorkshire) en janv. 1753, mort à Whitby le 24 juil. 1805. Il servit dans la marine marchande et commanda un des navires de son père dans la Baltique; il devint en 1787 percepteur à Whitby. On a de lui : *Sailing Directions for The Baltic* (1791); *Streanshall Abbey or the Danish invasion*, pièce en cinq actes, jouée à Whitby en 1799; *Poetical remains* (1807); *Memoirs of the Bastille* (1802). C'est la traduction de la publication faite sous le patronage de l'Assemblée nationale.

R. S.

GIBSON (Patrick), peintre et littérateur anglais, né à Edimbourg en 1782, mort à Edimbourg en 1829. Elève d'Alex. Nasmyth et de J. Graham, il se consacra au paysage et à la peinture d'architecture en s'inspirant du Poussin et de Cl. Lorrain. Outre ses tableaux à l'huile, il produisit un grand nombre de délicates aquarelles et d'excellentes eaux-fortes. Il est aussi l'auteur de nombreux écrits sur l'art et sur les peintres écossais de son époque.

GIBSON (John), sculpteur anglais, né à Gyffyn (Galles), en 1791, mort à Rome en 1866. Il fit ses études premières à Liverpool et commença par se livrer à la sculpture sur bois; la générosité de quelques amis lui permit d'aller passer deux ans à Rome (1817). Il y recut les leçons de Canova, et ce fut sous sa direction qu'il exécuta son magnifique groupe de *Mars et Vénus* (1821), aujourd'hui en Angleterre. Parmi les ouvrages nombreux et remarquables qu'il a produits, les plus connus sont la statue de la *Reine Victoria*, au nouveau palais de Westminster, et celle qui est au palais Buckingham; le monument de *Robert Peel*, à Westminster Abbey.

Ad. T.

GIBSON (Thomas-Milner), homme d'Etat anglais, né à La Trinité le 3 sept. 1806, mort à Alger le 25 févr. 1884. Fils d'un officier de ligne, il fit ses études en Angleterre dans plusieurs institutions privées; dans l'une d'elles il eut pour condisciple Benjamin Disraeli et prit ses grades à l'université de Cambridge. En 1837, il fut envoyé au Parlement par Ipswich. Son programme était conservateur. Mais s'étant converti bientôt au libéralisme, il démissionna et se présenta sans succès à Cambridge. Libre-échangiste convaincu, il fut un des plus actifs et des plus intelligents lieutenants de Cobden dans la lutte contre les lois céréales. Elu à la Chambre des communes par Manchester en 1841, il obtint la vice-présidence du bureau du commerce dans le

cabinet de John Russell (1846) et entra au conseil privé. Gibson, orateur spirituel et dialecticien puissant, rendit les plus grands services au gouvernement dans la question du libre échange. On cite comme un chef-d'œuvre son discours sur la taxe des sucres en 1848. S'étant opposé à la guerre de Crimée, il perdit son siège de Manchester, mais fut bientôt réélu par Ashton-under-Lyne (14 déc. 1857) qu'il représenta jusqu'en 1868. Il fit passer en 1858 le vote de censure qui renversa le cabinet Palmerston (19 févr.) et devint président du bureau du commerce en juil. 1859 dans le cabinet John Russell. Il garda ces fonctions jusqu'en juil. 1866 et fut un des principaux auteurs du traité de commerce avec la France. Gibson avait épousé en 1832 Susanna Arethusa Gery Cullum (1814-1885) qui tint à Londres un salon politique et littéraire où fréquemment les exilés français et étrangers : Mazzini, Napoléon III, Louis Blanc, Victor Hugo, et les meilleurs littérateurs anglais, entre autres Dickens.

R. S.

GIBSON (William Sidney), archéologue anglais, né en 1814, mort à Londres le 3 janv. 1871. Après avoir collaboré à un journal de Carlisle, il se fit inscrire au barreau de Londres et devint greffier de la cour des faillites à Newcastle. Membre de la Société des antiquaires de Londres, il a laissé : *The Certainties of Geology* (1840); *Essay on the history and antiquities of Highgate* (1842); *The History of the monastery founded at Tynemouth* (1846-1847, 2 vol.); *Remarks on the mediæval writers on english history* (1848); *Lectures and essays* (1858-1863, 2 vol.); *A Memoir of Northumberland* (1860); *A Memoir of lord Lyndhurst* (1866), etc. Il a aussi écrit quelques traités de jurisprudence, entre autres : *An Essay on the filial duties* (1848); *Letter on the amendment of the law of Bankruptcy* (1848).

R. S.

GIBSON (David-Cooke), peintre anglais, né à Edimbourg le 4 mars 1827, mort le 5 oct. 1856. Elève de Heath Wilson, de W. Allan et Ths. Duncan, il a excellé dans le portrait. Très attiré par la manière des préraphaélites, il a laissé en ce genre un *Little Stranger* remarqué à l'exposition de la Royal Academy de 1855. On peut encore citer de lui quelques tableaux de genre dont il puisa l'inspiration au cours d'un voyage en Espagne, entre autres *Gipsies of Seville* exposé en 1857; une belle copie du *Charles 1^{er}* de Van Dyck, de nombreuses études et esquisses sur l'Alhambra, etc. Il a écrit beaucoup de poésies faciles et parfois spirituelles.

GIBUS. Les chapeaux mécaniques qui servent dans les soirées, les bals, les théâtres et même les voyages, par suite du peu de place qu'ils peuvent tenir, ont porté longtemps le nom de gibus. Toutefois, la première mention du chapeau pliant cylindrique pour diminuer son volume dans le sens vertical appartient à Robert Loydt et James Rowbotham, Anglais, qui ont pris une patente en Angleterre, le 19 févr. 1824, pour diverses carcasses mécaniques, rentrant et se pliant sur elle-mêmes et recouvertes d'un tissu. Gibus aîné prit son premier brevet en 1834 et le second en 1837; il fabriqua le véritable chapeau mécanique vendable. Les premiers chapeaux avaient l'inconvénient de nécessiter une secousse donnée avec les bras pour s'ouvrir; aussi furent-ils bientôt perfectionnés par Dufresne qui, en plaçant de petits ressorts en cuivre aux articulations, rendit le mouvement plus facile, en même temps qu'il donnait une rigidité plus grande à l'ensemble. Par un simple mouvement des doigts, faisant légèrement écarter le fond des bords, le chapeau se dresse de lui-même; en rapprochant le fond des bords, après passage du point mort du ressort, le fond revient de lui-même et le chapeau conserve son plus petit volume. Le chapeau mécanique se compose de trois parties distinctes, la monture, la carcasse composée de la galette ou rosette et des bords, et la garniture. La monture porte des numéros désignant les espèces de ressorts; elle est en acier, les parties circulaires en lames très minces. La monture une fois terminée pèse environ 75 gr. La monture est envoyée nue chez le fabricant de

chapeau qui y adapte le fond et le bord qui serviront à maintenir et à coller l'étoffe. La rosette, fond du chapeau, est faite au moyen d'une galette composée d'une toile enduite par trempage avec une dissolution de gomme laque dans l'alcool; elle est maintenue sur la monture au moyen d'une bandeline en toile plus fine enduite aussi de gomme laque et recouverte sur les deux faces de mousseline gommée aussi. Le chapelier coupe les bords cousus par leur bourrelet à la monture métallique, à la dimension que commande la mode, en réservant un excès de largeur pour le bridé ou le retroussé. La pose du satin sur la galette se fait à sec, en interposant entre un fer très chaud et le satin, coupé à la dimension, une étoffe molletonneuse humectée d'eau; la gomme se ramollit et fait adhérer le satin. Le satin des bords et le mérinos qui forme la partie nue du dessous sont posés de même. On opère alors le bridé, c.-à-d. que l'on donne une tournure aux bords en relevant ceux-ci suivant la forme désirée; ce travail est fait par des ouvriers tournuriers, au moyen de fers chauds, ou des ouvriers non spéciaux, en s'aidant plus ou moins de formes. On borde ensuite le gibus à la main; on met la garniture intérieure et l'on pose le bourdalou. L. K.

GICHEL (Johann-Georg), théosophe allemand, né à Ratisbonne le 14 mai 1638, mort à Amsterdam le 21 janv. 1710. Théologien érudit et avocat distingué, il suivit les penchants mystiques de son caractère et se mit à la remorque du baron J.-E. de *Wetzl* (V. ce nom). Il eut des conflits avec le clergé de Ratisbonne en 1664, fut emprisonné, relâché, repoussa à Vienne de brillantes offres diplomatiques (1667), se fit exiler de Zwoll en 1668 et vécut ensuite, dans un isolement toujours plus complet, à Amsterdam. A partir de 1675, toute participation à un culte public lui paraissait indigne de lui; il trouvait Dieu en lui et vivait ce qu'il appelait la vie angélique. Il laissa quelques rares adhérents, connus sous le nom de « frères angéliques » (*Engelsbrueder*), disséminés, considérant le mariage comme un péché et vivant d'aumônes. Les écrits de Gichtel ont été réunis sous le titre de *Theosophia practica* (Leyde, 1701-1708, 3 vol.; 1722, 7 vol.). Il publia de plus la première édition complète et très soignée des œuvres de J. Böhme (Amsterdam, 1682-1683, 10 vol.).

BIBL. : A. DE HARLESS, *Jak. Böhme* (avec un appendice intéressant sur J.-G. Gichtel); Berlin, 1882, 2^e éd.

GICLET (Bot.) (V. *ECBALLIUM*).

GICQ (Le). Com. du dép. de la Charente-Inférieure, arr. de Saint-Jean-d'Angély, cant. d'Aulnay; 308 hab.

GICQUEL DES TOUCHES (Pierre-Guillaume), marin français, né à Dinard (Ille-et-Vilaine) le 20 avr. 1770, mort à Saint-Malo le 17 déc. 1824. Il commença, dès l'âge de quatorze ans, à naviguer, se distingua pendant les guerres de la Révolution, fit partie comme lieutenant de vaisseau de l'expédition du capitaine Baudin aux terres australes (1800-1803), quitta peu après la marine de l'Etat, arma pour son compte un bâtiment à la tête duquel il contribua puissamment, en 1806, à repousser de Buenos Aires la flotte britannique, passa ensuite à Batavia où, devenu adjudant général de la marine hollandaise (1808), il pourvut à la défense du littoral de l'île de Java, et fut pendant trois ans (1811-1814) prisonnier des Anglais. De retour en France et nommé, en 1815, capitaine de vaisseau de secours, il fut mis à la retraite en 1816. On lui doit deux ouvrages importants sur la marine : *Tables comparatives des principales dimensions des bâtiments de guerre français et anglais*, etc. (Paris, 1817, in-4); *Traité des manœuvres courantes et dormantes*, etc. (Paris, 1818, in-8).

A. DEBIDOUR.

GICQUEL DES TOUCHES (Auguste-Marie), marin français, frère du précédent, né à Rennes le 26 août 1784, mort à Brest le 16 janv. 1855. Embarqué dès l'âge de dix ans comme mousse, il fit avec distinction les principales campagnes navales de la Révolution, devint, après six ans de captivité en Angleterre (1803-1811), lieutenant de vaisseau, fut, sous la Restauration, envoyé au Sénégal (1817),

recueillit les naufragés de la *Méduse*, devint capitaine de frégate (1819), puis capitaine de vaisseau (1827) et publia dans les *Annales maritimes et coloniales* des études techniques très appréciées des marins. Nommé directeur des mouvements du port de Brest en 1832, il fut mis à la retraite en 1845.

A. DEBIDOUR.

GICQUEL DES TOUCHES (Albert-Auguste), marin français, né à Brest le 10 avr. 1818. Entré en 1832 dans la marine, il était capitaine de vaisseau en 1858, contre-amiral en 1867 et vice-amiral en 1875. Il avait notamment été chef d'état-major de l'escadre d'évolution de la Méditerranée, directeur du personnel au ministère de la marine, préfet maritime de Lorient. D'opinions réactionnaires accentuées, il fut chargé du portefeuille de la marine dans le ministère du 16 mai 1877; il tomba avec ses collègues le 22 nov. suivant. Il fut ensuite (1879-1882) directeur général du Dépôt des cartes et plans de la marine et fut mis à la retraite en 1884. Il a écrit : *Recrutement des équipages de la flotte; la Vérité sur les lois militaires* (1888, in-8).

GIDDINGS (Joshua Reed), homme d'Etat américain, né à Tioga-Point (Pennsylvanie) le 6 oct. 1795, mort à Montréal le 27 mai 1864. Giddings servit dans la guerre de 1812, puis fut maître d'école, étudia le droit et se fit admettre au barreau en 1820. Membre de la législature en 1826, il fut envoyé à la Chambre des représentants fédérale en 1839 et y parut aussitôt comme un champion enthousiaste des idées abolitionnistes et de la suppression du commerce des esclaves. Dès lors et jusqu'au 4 mars 1839, il poursuivit au Congrès, agissant toujours avec John Quincy Adams, sa campagne contre l'esclavage. En 1833 a été publié un volume de ses discours, et *The Rebellion, its authors and causes* (New York, 1864).

GIDE (David-Etienne), poète suisse, né à Bologne le 13 nov. 1803, mort à Chêne (Genève) le 4 févr. 1869. D'une mère romaine et d'un père genevois, Gide vint à Genève à huit ans. Un des meilleurs élèves du juriconsulte Bellot, il se fit promptement un nom comme avocat. Il devint un des chefs de l'association libérale dite du Trois-Mars (1841) qui amena la chute du régime aristocratique et prépara la Genève moderne, mais, après avoir brillé à la Constituante de 1842, il abandonna définitivement la politique et devint professeur à la faculté de droit, et président de la cour de cassation criminelle. Il a laissé des *Poésies* qui ont été recueillies après sa mort par Marc Monnier. Plusieurs de ces pièces, d'une inspiration douce et mélancolique, *le Sentier perdu*, *l'Enigme*, *le Néant*, *Excelsior*, sont d'un véritable poète. E. KUENE.

GIDE (Casimir), compositeur français, né à Paris le 4 juil. 1804, mort à Paris le 18 févr. 1868. Fils d'un libraire, dont il reprit ensuite le commerce, il a composé la musique des *Trois Marie*, drame de Dupont (1828); de plusieurs opéras-comiques : *le Roi de Sicile* (un acte, 1830); *les Trois Catherine* (avec Adam, 1830), *les Jumeaux de La Réole* (drame musical, 1834); de plusieurs ballets joués à l'Opéra : *la Tentation*, en collaboration avec Halévy (cinq actes, 1832), *l'Île des Pirates* (collab. avec Carlini, 1835), *le Diable boiteux* (1836), *la Voltière* (1838), *la Tarentule* (1839); de *l'Angelus* (opéra-comique, un acte, 1834), *d'Ozaï* (ballet, trois actes, 1847).

GIDE (François-Théophile-Etienne), peintre français, né à Paris en 1822. Élève de Paul Delaroche et de Coigniet, il a continué la peinture de genre historique de ses deux premiers maîtres. Ses compositions les plus remarquables dans cette manière sont : *le Jugement de Cinq-Mars et de Thou* (1855), *Louis XI et Quentin Durward* (1859), *Sully quittant la cour de Louis XIII* (1863), *Lesueur chez les Chartreux* (1873), *Charles IX, Catherine de Médicis, les ducs d'Anjou et d'Alençon chez l'amiral de Coligny blessé* (1874), *Charles IX signant l'ordre du massacre de la Saint-Barthélemy* (1876), *Marie-Antoinette à la Conciergerie* (1880). M. Gide a consacré également de nombreux tableaux à des

scènes de mœurs pittoresques, à des intérieurs de monuments, à des vues des Pyrénées françaises, de Naples, de Nice, de Venise, etc. Il a exécuté une peinture décorative, *le Miracle des fleurs*, dans l'église Saint-Roch de Paris.

GIDE (Jean-Paul-Guillaume), jurisconsulte français, né à Uzès (Gard) le 15 mai 1832, mort à Paris le 28 oct. 1880. Son père était président au tribunal d'Uzès. Il fut reçu docteur en droit à Aix en 1855, et passa une thèse fort remarquable : *Des Droits de légitime et de réserve d'après les lois romaines, l'ancien droit français et le code Napoléon* (Aix, 1855). Reçu agrégé au concours de 1858, il fut attaché à la faculté de droit de Paris, mais fut chargé d'un cours de droit administratif à Grenoble pendant deux ans. En 1866 seulement, il occupa à Paris une chaire de droit romain, puis il remplaça M. Demangeat (1870). Son enseignement eut un grand succès ; au moment où la méthode historique tendait à s'imposer de plus en plus dans l'étude du droit romain, Paul Gide fut de ceux qui surent le mieux rendre la vie aux institutions romaines et en dégager l'esprit pratique. L'ouvrage le plus important de Paul Gide est : *Etude sur la condition privée de la femme dans le droit ancien et moderne et en particulier sur le sénatus-consulte Velléien* (Paris, 1867, in-8). Une 2^e édition a été publiée par M. A. Esmein (Paris, 1885, in-8). A la suite, M. Esmein a joint deux autres mémoires de Gide : *Caractère de la dot en droit romain*, et *la Condition de l'enfant naturel et de la concubine dans la législation romaine*, Gide avait publié aussi : *De la Législation civile dans le nouveau royaume d'Italie* (*Revue historique de droit français et étranger*, juil.-août 1866, t. XII, p. 392), et *Etudes sur la novation et le transport des créances en droit romain* (Paris, 1879, in-8). **G. REGELSPERGER.**

BIBL. : A. ESMEIN, notice en tête de l'*Etude sur la condition privée de la femme*, par Paul Gide, 2^e éd.

GIDE (Charles), économiste français, frère du précédent, né à Uzès en 1847, de parents protestants. Il doit sans doute à son origine ses tendances chrétiennes et son ardeur d'apostolat, qu'un assez long séjour à Paris a amorties sous un style plein de finesse et de fantaisie. Etudiant et docteur de la faculté de droit de Paris, où enseignait son frère, il fut reçu agrégé des facultés de droit au concours de 1874. Délégué aussitôt à la faculté de droit de Bordeaux, il ne tarda pas à y profiter de la mesure administrative qui introduisait l'économie politique dans les facultés de droit, pour se vouer à cet enseignement. Titulaire de la chaire d'économie politique à la faculté de droit de Bordeaux en 1879, il l'abandonna pour prendre celle de la faculté de droit de Montpellier en 1884 ; c'est là que s'est déroulée son activité scientifique. Au point de vue théorique, elle peut être caractérisée par une rupture décidée avec l'école orthodoxe française, rupture manifestée tant par ses *Principes d'économie politique* (Paris, 1883 ; 3^e éd., 1891) que par la *Revue d'économie politique* qu'il fonda en 1887. Toutefois, si sa critique est très pénétrante, sa doctrine positive est moins ferme (V. *Quatre Ecoles d'économie sociale*, 1890) ; sa méthode est eclectique, ses opinions plus suggestives que dogmatiques. Au point de vue pratique, il a tenté de réaliser l'amélioration du sort des classes laborieuses par la coopération, à laquelle il attribue la vertu de supprimer peu à peu le salariat (*Discours d'ouverture du congrès coopératif international de Paris*, en 1889). Il a prodigué à cette œuvre beaucoup de son talent et de son temps. L'« Association protestante pour l'étude des questions sociales » a également fait de pressants appels à son concours et lui a arraché de nombreuses conférences qu'il serait intéressant de réunir en volume. Peu connu en France, privilégié qu'il partage avec nos grands économistes Cournot et Dupont-White, Gide est très apprécié à l'étranger, notamment en Angleterre et aux Etats-Unis. Ses *Principes* sont traduits en anglais et son nom est considéré comme un de ceux qui font le plus d'honneur à la science française. **H. SAINT-MARC.**

GIDEL (Charles-Antoine), littérateur, professeur et administrateur français, né à Gannat le 5 mars 1827. Docteur ès lettres en 1857, il fit les cours de quatrième au lycée du Puy (1852), enseigna la rhétorique à Brest (1853), à Angers (1855), à Nantes (1857), fit les cours de troisième (1860), puis de rhétorique (1864) au lycée Bonaparte (Condorcet) et devint proviseur des lycées Henri IV (1877), Louis le Grand (1878), Condorcet (1892). On lui doit de nombreuses et fortes études littéraires et d'excellents traités de littérature française. Citons : *Etude sur Saint-Evremond* (Paris, 1866) ; *Discours sur J.-J. Rousseau* (1868) ; *les Troubadours et Pétrarque* (1857, in-8) ; *Nouveau Recueil de morceaux choisis des auteurs français* (1865, in-8) ; *Etudes sur la littérature grecque moderne* (1866-1878, 2 vol. in-8) ; *les Français du xvii^e siècle* (1873, in-12) ; *Histoire de la littérature française* (1874-1888, 4 vol. in-12) ; *l'Art d'écrire enseigné par les grands maîtres* (1878, in-8) ; *Nouvelles Etudes sur la littérature grecque moderne* (1878, in-8) ; *Morceaux choisis des principaux auteurs latins* (1883, in-12) ; une édition critique des *Œuvres de Boileau* (1869-1874, 2 vol. in-8), etc., sans compter une active collaboration à la *Revue de l'instruction publique*, à la *Revue de l'Anjou* et autres périodiques.

GIDY. Com. du dép. du Loiret, arr. d'Orléans, cant. d'Artenay ; 802 hab.

GIÉ (Famille de). Les seigneurs de Gié étaient une branche de la maison de Rohan (V. ce nom).

GIECH. Famille allemande, originaire d'un château ruiné de l'évêché de Bamberg, acquit Buchau et Thurnau, reçut le titre de comte (1663) et à la diète rang dans le banc de Franconie (1723) ; ses possessions comprenaient, en 1800, 223 kil. q. et 13,000 hab. Son membre le plus connu fut *Franz-Friedrich-Karl* (1795-1863), administrateur bavarois, membre du parti libéral, auteur d'un remarquable ouvrage : *Ansichten über Staats und öffentliches Leben* (Nuremberg ; 2^e éd., 1843) et d'une excellente monographie de sa maison : *Hausgesetz im Geschlecht der Grafen und Herren von Giech* (1855).

GIEDROYC ou **GEDROJC**. Famille princière de Lithuanie. Du xiii^e au xviii^e siècle, elle a donné à ce pays quelques hauts dignitaires civils et ecclésiastiques : *Romuald-Thadée* Giedroye, né à Podruska (Lithuanie) en 1750, mort à Varsovie en 1824. Il combattit contre les Russes à l'époque de la Confédération de Bar (1768-1772). En 1784, il fit partie de la diète de Grodno. Il reprit les armes en 1792 et servit sous Kosciuszko en 1794. Fait prisonnier par Souvorov, puis rendu à la liberté, il émigra en France. En 1812, il fut nommé inspecteur des troupes créées en Lithuanie par Napoléon. Il fut de nouveau fait prisonnier par les Russes et interné à Arkhangelsk. Il reprit ensuite du service militaire dans le royaume de Pologne. — Son fils *Joseph-François-Xavier* Giedroye, né en Lithuanie en 1787, mort aux Ternes en 1855, entra en 1807 dans l'armée polonaise au service de Napoléon. Il se distingua en Espagne et en Autriche. En 1812, il fut fait prisonnier et interné avec son père en Russie. Il combattit à Waterloo. Rentré en Pologne, il refusa de prêter serment de fidélité à l'empereur Nicolas et fut déporté en Sibérie. Il réussit à s'échapper et vint finir ses jours en France.

GIEL. Com. du dép. de l'Orne, arr. d'Argentan, cant. de Putanges ; 350 hab.

GIELGUD (Antoine), général polonais, né en Lithuanie en 1792, mort le 12 juil. 1831. Quand Napoléon entra en Lithuanie en 1812, il équipa à ses frais un régiment dont il fut colonel. Il servit ensuite dans l'armée du royaume de Pologne et devint général de brigade. Après la bataille de Grochow (févr. 1831), il fut nommé divisionnaire, et reçut de Skrzyniecki l'ordre d'aller soutenir l'insurrection en Lithuanie. Le 26 juin, il marcha sur cette province, défit le général Sacken à Rajgrad, mais il ne sut pas profiter de cet avantage et fut repoussé devant Vilna (19 juin 1831). Il dut abandonner le commandement. Son armée fut

partagée en trois corps commandés par Chlapowski, Rohland et Dembinski. Elle dut bientôt se replier sur le territoire prussien. Gielgud fut tué le 12 juil. 1831 par un de ses officiers, Skulski, qui l'accusait de trahison. Cette accusation n'était pas fondée; Gielgud avait simplement manqué d'esprit d'initiative et d'énergie.

GIEN. Ch.-l. d'arr. du dép. du Loiret, sur la rive droite de la Loire; 8,519 hab. Stat. de chem. de fer P.-L.-M. et d'Orléans, ligne de Moret à Nevers, de Gien aux Laumes et de Gien à Orléans. Manufactures de faïence, imprimerie, tanneries, fabrique de blanc d'Espagne. Commerce de vins, grains, bois, charbon de terre.

Les ruines d'édifices antiques et notamment de vastes thermes découvertes à diverses reprises à Gien-le-Vieux ont porté certains savants à identifier Gien avec l'ancienne ville de *Genabum*; mais il est aujourd'hui prouvé que cette dernière doit être placée à Orléans. Gien était au moyen âge compris dans le comté de Nevers; le comte Henri de Donzy la vendit en 1179 au roi Philippe-Auguste. Depuis cette époque, la seigneurie de Gien, érigée en comté, fut à diverses reprises séparée de la couronne. En avr. 1307, elle fut comprise dans l'apanage de Louis de France, en déc. 1424 dans celui de Charles d'Orléans, en fevr. 1442 dans celui de Charles d'Anjou. En janv. 1443, il fit partie de la dot de Marie d'Anjou, reine de France; en nov. 1537 de celle de Madeleine de France, fille de François I^{er}, mariée au roi d'Écosse, et enfin, en fevr. 1566, de celle de Catherine de Médicis. En 1646, le comté de Gien fut cédé au duc de Guise, Charles de Lorraine, et acquis plus tard par le chancelier Séguier. Au moment de la Révolution il était possédé par Henri Feydeau, seigneur de Marville. Le 15 avr. 1510 fut formée à Gien, entre les ducs de Berry, de Bourgogne, de Bretagne et d'Orléans, les comtes d'Alençon, de Clermont et d'Armagnac, une ligue bientôt dissoute par le traité de Bicêtre.

Le château (mon. hist.) est un vaste édifice de brique et de pierre, reconstruit en 1494 par Anne de Beaujeu; il domine la partie ancienne de la ville. L'église Saint-Pierre-du-Château, qui s'élève sur le côté d'une vaste esplanade plantée d'arbres, n'a conservé d'ancien qu'une grande tour carrée du xv^e siècle. L'église Saint-Louis date du xviii^e siècle. Dans l'ancienne ville subsistent plusieurs maisons anciennes des xv^e et xvi^e siècle. Pont en pierre sur la Loire.

GIEN-SUR-CURE. Com. du dép. de la Nièvre, arr. de Château-Chinon, cant. de Montsauche; 382 hab.

GIENS (Presqu'île de). Péninsule de 7 kil. de longueur sur 1 kil. de largeur moyenne, sur le territoire de la com. d'Hyères. Elle est réunie au continent par deux étroites levées de sable entre lesquelles est l'étang des Pesquiers en partie converti en marais salants, dénommés les *Salins neufs*. A Giens, hameau de 243 hab., ruines d'un ancien château élevé sur une plate-forme de rochers schisteux.

GIER. Torrent du dép. de la Loire (V. ce mot).

GIÈRES. Com. du dép. de l'Isère, arr. et cant. (S.) de Grenoble; 1,433 hab.

GIERKE (Otto-Friedrich), juriste allemand, né à Stettin le 11 janv. 1841. Professeur aux universités de Berlin (1871), de Breslau (1872), de Heidelberg (1884). Auteur d'un remarquable traité, *Das deutsche Genossenschaftsrecht* (Berlin, 1868-81, 3 vol.), et d'une amusante brochure, *Der Humor im deutschen Recht* (1871), etc.

GIERS (Nicolas-Karlovitch de), homme d'Etat russe, né à Radzivilov le 9 mai 1820. Son père, d'origine suédoise, était conseiller d'Etat; sa mère était la fille de l'amiral Luttké. Il fit ses études à Pétersbourg et dès 1838 entra au service diplomatique en qualité de secrétaire du consulat russe de Jassy. En 1848-1849, il occupa le poste d'agent diplomatique à l'état-major du général Lüders pendant la campagne de Hongrie. Pendant la guerre de Crimée, il fut le chef de la chancellerie du commissaire général en Vala-

chie, puis en Bessarabie. En 1858, il devint consul général en Egypte; il passa ensuite à Bucarest et en 1863 fut envoyé à Téhéran comme ministre plénipotentiaire. En 1869, il alla à Stockholm et à Berne en 1872. Il avait épousé la princesse Cantacuzène, nièce du prince Gortchakov; le prince se l'associa comme adjoint au ministère des affaires étrangères et lui en laissa la direction effective quand ses infirmités l'obligèrent au repos. Il eut à mener en 1878 les négociations avec l'Angleterre à propos de l'Afghanistan et de l'expédition de Merv, et avec la Chine à propos de Koul-dja. Alexandre III continua à M. de Giers la faveur dont son père l'avait honoré. Le 9 sept. 1881, il assistait à l'entrevue de Dantzig entre les souverains de Russie et d'Allemagne et conférait avec M. de Bismarck. Le 2 fevr. 1882, il fut nommé ministre des affaires étrangères; le 17 nov. de la même année, il se rendit à Varzin et à Rome à propos des affaires ecclésiastiques des provinces polonaises; en 1884, au retour d'un voyage en France, il séjourna quelques jours à Vienne. En 1888, il fêta le cinquantième anniversaire de son entrée au service.

GIESEBECHE (Ludwig), poète allemand, né à Mirow (Mecklembourg-Strelitz) le 5 juil. 1792, mort à Jarenitz, près de Stettin, le 18 mars 1875. Professeur du gymnase de Stettin depuis 1816. Parmi ses poésies, beaucoup sont en dialecte mecklembourgeois; il a publié: *Zur Ottenfeier* (Greifswald, 1824); *Epische Dichtungen* (Stettin, 1827); *Gedichte* (Leipzig, 1836; 2^e éd., Stettin, 1867, 2 vol.); *Wendische Geschichten* (Berlin, 1843, 3 vol.), etc.

BIBL. : KERN, *L. Giesebrecht als Dichter, Gelehrter und Schulmann*; Stettin, 1875.

GIESEBRECHT (Friedrich-Wilhelm-Benjamin de), historien allemand, né à Berlin le 5 mars 1814. Elève de Ranke, sous la direction duquel il publia une excellente histoire d'Otton II dans les *Jahrbücher*, reconstitua les *Annales Allahenses*, publia une monographie, *De Litterarum Studio apud Italos mediæ ævi* (Berlin, 1845). Son grand ouvrage, auquel il consacra la plus grande partie de sa vie, fut l'histoire du Saint-Empire: *Geschichte der deutschen Kaiserzeit* (Brunswick, 1855; le t. V paru en 1882 va jusqu'à l'an 1164). Les qualités littéraires et le patriotisme de l'auteur firent autant que son érudition pour le succès de cette histoire. Giesebrecht devint professeur à l'université de Königsberg (1837), à celle de Munich (1862) où le roi de Bavière l'anoblit (1865). Il a publié une monographie d'Arnold de Brescia (Leipzig, 1873) et dirige depuis 1874 la publication de l'histoire d'Europe commencée par Heeren et Ukert.

GIESELER (Johann-Karl-Ludwig), historien allemand, né à Petershagen, près de Minden, le 3 mars 1793, mort à Göttingue le 8 juil. 1854. Professeur de théologie à Bonn (1819), puis à Göttingue (1831), il a écrit une bonne histoire ecclésiastique: *Lehrbuch der Kirchengeschichte* (Bonn, 1824-1837), 5 vol., complétée par Redepenning (t. VI, hist. des dogmes).

GIESSBACH. Torrent de Suisse, dans l'Oberland bernois, qui descend, en quatorze chutes, dont l'une a près de 350 m., d'une montagne escarpée située sur la rive gauche du lac de Brienz dans lequel elle se précipite. Par un chemin en lacets pourvu de plusieurs ponts, on peut gravir les rives du torrent et passer derrière un certain nombre de chutes. D^r GOBAT.

GIESSEN. Rivière de l'Alsace (V. ce mot).

GIESSEN. Ville d'Allemagne, grand-duché de Hesse, ch.-l. de la prov. de Hesse-Supérieure, au confluent de la Lahn et de la Wieseck; 19,000 hab. Vieille église Saint-Pancrace; ancien château. La vieille ville a gardé ses ruelles tortueuses, mais autour les quartiers neufs sont spacieux. Les manufactures de tabac occupent 3,000 ouvriers; puis viennent les industries textiles, les fonderies, les fabriques de machines, les brasseries, etc. L'université (*Ludoviciana*), fondée par le landgrave Louis V le 7 oct. 1607, comptait en 1888, 55 professeurs et 546 étudiants.

Giessen est située dans la vallée de la Lahn, la grande

route du bassin du Weser vers celui du Rhin ; dans ces parages fut un sanctuaire germanique des Cattes ; sur les collines voisines se multiplièrent au moyen âge les *burgs* (Gleiberg, Vetzberg, Staufenberg, Schiftenberg, etc.), entre lesquels la ville se développa lentement ; elle reçut une charte urbaine au milieu du XIII^e siècle et fut, dès 1265, achetée par la Hesse. Fortifiée au XVI^e siècle, Giessen fut occupé par les Français de 1759 à 1763 et en 1796 et 1797.

BIBL. : BUCHNER, *Giessen und seine Umgebung* ; Giessen, 1880.

GIETTAZ (La). Com. du dép. de la Savoie, arr. d'Albertville, cant. d'Ugines ; 677 hab.

GIEVILLE. Com. du dép. de la Manche, arr. de Saint-Lô, cant. de Torigny ; 578 hab.

GIÈVRES. Com. du dép. de Loir-et-Cher, arr. de Romorantin, cant. de Selles-sur-Cher ; 1,265 hab.

GIEY-SUR-AUJON. Com. du dép. de la Haute-Marne, arr. de Langres, cant. d'Auberive ; 371 hab. Manufacture de porcelaine. — La seigneurie de Giey, au XIII^e siècle, relevait, comme toutes celles de l'Anjou, du comté de Châteauvillain. Les habitants reçurent, en 1308, de Jean de Châteauvillain, une charte d'affranchissement. Les guerres du XVI^e siècle troublèrent la prospérité naissante de Giey, qui prit plus d'importance aux siècles suivants sous les Vitry et surtout sous le duc de Penthièvre qui en acquit la seigneurie. En 1768, un Suisse établit dans le village une fabrique d'indiennes, l'une des premières qui aient été établies en France. Elle fut remplacée, sous la Restauration, par une manufacture de porcelaine, qui a subsisté jusqu'à nos jours. — Sur le territoire de Giey se voient les restes du prieuré bénédictin de Vauclair, fondé en 1219 par Simon de Châteauvillain. A. T.-R.

GIEZ. Com. du dép. de la Haute-Savoie, arr. d'Annecy, cant. de Faverges ; 404 hab.

GIF (*Wiffa*). Com. du dép. de Seine-et-Oise, arr. de Versailles, cant. de Palaiseau, dans une jolie situation sur les bords de l'Yvette ; 734 hab. Stat. du chem. de fer de Paris à Limours. Il y eut à Gif une abbaye de femmes dont la fondation remonte au moins au XII^e siècle.

BIBL. : L'abbé LEBEUF, *Hist. du diocèse de Paris*, t. III, pp. 384-390 de l'édition de 1883. — L'abbé ALLIOT, *Hist. de l'abbaye et des religieuses bénédictines de N.-D. du Val de Gif* ; Paris, 1892, in-8.

GIFFARD (Stanley Lees), publiciste anglais, né à Dublin le 4 août 1788, mort à Folkestone le 6 nov. 1858. Avocat sans vocation et sans succès, il se tourna de bonne heure vers le journalisme, et dirigea le *Standard*, depuis sa fondation en 1827, pendant plus de vingt-cinq ans. Là, il combattit toutes les mesures libérales, l'émancipation des catholiques, l'*Anti Corn Law League*, etc. C'était « un homme suivant le cœur du Dr Johnson, le dernier des publicistes du temps des Georges... ». L'un des fils de S.-L. Giffard a été élevé à la pairie en 1885 sous le nom du lord Halsbury.

GIFFARD (Henry), ingénieur et aéronaute français, né à Paris le 8 févr. 1825, mort à Paris le 14 avr. 1882. D'une famille peu fortunée, il fit au collège Bourbon (aujourd'hui lycée Condorcet) d'assez médiocres études, entra en 1841 dans les bureaux des ateliers du chemin de fer de l'Ouest, y resta deux ans et, à la même époque, apprit seul la mécanique dans des cahiers d'élèves de l'École centrale. De 1843 à 1855, il s'adonna sans trêve au problème de la direction des aérostats et effectua, le 24 sept. 1852, dans un ballon allongé et mû par une machine à vapeur placée dans la nacelle, une première ascension, renouvelée en 1855 (V. AÉROSTATS, t. I, p. 666). Ses efforts tendirent ensuite vers un autre but. Les inconvénients de toutes sortes que présentait l'emploi de pompes pour alimentation des chaudières des machines l'avaient frappé de bonne heure. Il arriva à les supprimer complètement par son *injecteur-automoteur* (V. INJECTEUR), invention aussi ingénieuse que féconde, qui, brevetée en 1858 et adoptée aussitôt par les chemins de fer, par les marines française

et étrangères et par l'industrie privée, lui rapporta, malgré de nombreuses contrefaçons et spoliations, des sommes considérables (plus d'un million et demi de francs en une seule année!) ; elle lui valut en outre : en 1859, le prix de mécanique (fondation Montyon) de l'Académie des sciences de Paris ; en 1876, la grande médaille des arts mécaniques (fondation Prony) de la Société d'encouragement pour l'industrie nationale. Devenu riche, il s'occupa de nouveau d'aérostation et imagina, pour le gonflement des ballons, un procédé industriel de production à bon marché du gaz le plus léger, de l'hydrogène pur, par la mise en contact de la vapeur d'eau avec du minerai de fer pulvérisé. Il construisit ensuite trois ballons captifs de dimensions colossales. Le premier, de 5,000 m. c., fonctionna à Paris, au Champ de Mars, pendant l'exposition de 1867. Le deuxième, de 12,000 m. c. (Londres, 1868), eut son câble rompu dès les premiers jours. Le troisième, établi dans la cour des Tuileries, à Paris, à l'occasion de l'exposition de 1878, avait une enveloppe de 7 millim. d'épaisseur constituée par six couches de caoutchouc et d'étoffe, un diamètre de 36 m., une contenance de 25,000 m. c., un poids de 14,000 kilog., et enlevait à 500 m. de hauteur 38 personnes par voyage ; il en fit un millier du 24 juil. au 4 nov. 1878. Démonté, puis vendu l'année suivante aux frères Godard, qui le réinstallèrent au même endroit, il fut bientôt mis en pièces par un ouragan (16 août 1879). On doit encore à Henry Giffard d'intéressants travaux sur les machines à vapeur à grande vitesse et un mode de suspension des wagons de voyageurs supprimant la trépidation. Il a écrit : *Calcul du travail dépensé pour avoir un point d'appui dans l'air* (Paris, 1853, broch.) ; *Notice théorique et pratique sur l'injecteur-automoteur* (Paris, 1860, broch.) ; *Description du premier aérostat à vapeur (Comptes rendus de l'Académie des sciences de Paris, 1870, LXXI, p. 683)*. Il a laissé à l'Etat, hormis quelques legs particuliers, toute sa fortune, que divers décrets, les derniers du 14 sept. 1892, ont affectée sous forme de fondations portant son nom, à diverses œuvres humanitaires et scientifiques.

Son frère, *Paul*, né en 1837, a eu une part considérable à ses recherches aéronautiques et à l'invention de l'injecteur-automoteur. Il a pris, en outre, plus de 90 brevets pour des créations personnelles, constituant presque toutes des applications des propriétés physiques des gaz (armes et appareil frigorifique à air comprimé, télégraphe pneumatique, etc.). Il a écrit : *Solution du froid industriel* (Paris, 1875, in-8).

LEON SAGNET.

BIBL. : *Obsèques de M. H. Giffard* ; Paris, 1882, in-8. — ERNOUF, *Histoire de quatre inventeurs du XIX^e siècle* ; Paris, 1884, in-16. — W. de FONVIELLE, *Conférence sur les travaux aéronautiques de H. Giffard* ; Paris, 1885, in-8. — Alex. GOULLY, *Analyse de l'œuvre de H. Giffard* ; Paris, 1888, in-8. — ERN. MOIGNON, *L'inventeur Paul Giffard* ; Paris, 1888, in-8. — *Journal officiel* du 17 sept. 1892.

GIFFARD (Pierre-Louis), publiciste français, né à Fontaine-le-Dun le 1^{er} juil. 1853. Officier de mobiles pendant la guerre franco-allemande, il entra ensuite dans le journalisme. Collaborateur du *Gaulois*, du *Figaro*, il devint, en 1887, directeur du service des informations du *Petit Journal*, où il écrivit souvent sous le nom de Jean sans Terre. On a de lui : *le Téléphone expliqué à tout le monde* (Paris, 1878, in-32) ; *le Phonographe* (1878, in-32) ; *la Téléphone domestique* (1879, in-32) ; *la Lumière électrique* (1879, in-32) ; *le Sieur de Va Partout* (1880, in-12) ; *les Français à Tunis* (1881, in-12) ; *les Grands Bazar* (1882, in-12) ; *les Français en Egypte* (1883, in-12) ; *la Tournée du père Thomas* (1887, in-12) ; *la Vie en chemin de fer* (1887, in-12) ; *Figaro-ci, Figaro-là* (1887, in-12) ; *Nos Mœurs, la Vie au théâtre* (1888, in-12), etc., et plusieurs pièces de théâtre, entre autres : *les Procès de Racine*, à-propos en un acte, en vers, joué à l'Odéon en 1877 ; *Jonathan*, comédie en trois actes, en collaboration avec Gondinet et Oswald, représentée au Gymnase en 1879 ; *le Morse*,

comédie en un acte (Déjazet, 1880) ; *le Mannequin*, comédie en trois actes, en collaboration avec Phil. Breban (Déjazet, 1880) ; *le Volcan* (Palais-Royal, 1882), etc.

GIFFAUMONT. Com. du dép. de la Marne, arr. de Vitry, cant. de Saint-Remy-en-Bouzemont ; 512 hab. L'église, des ^{xii} et ^{xiii} siècles, possède d'élégantes boises sculptées. Patrie du général de division baron Lefol, mort en 1840.

GIFFEN (R.), littérateur anglais, né à Strathaven (Lanarkshire) en 1837. D'abord clerc d'avoué, employé de commerce, il entra dans la presse et écrivit successivement au *Globe*, à la *Fortnightly Review*, au *Daily News*, au *Times*, etc. En 1876 il fut nommé chef de bureau de statistique au ministère du commerce et, à ce titre, publia un nombre considérable de rapports sur des sujets commerciaux et des questions financières, qui furent très remarqués et ont été réunis en volumes ou édités en brochures.

GIFFORD (William), publiciste anglais, né à Ashburton en avr. 1756, mort à Londres le 31 déc. 1826. Il reçut une éducation rudimentaire et fut apprenti cordonnier. Son intelligence éveillée et ses goûts littéraires précoces attirèrent sur lui l'attention de quelques personnes qui lui procurèrent les moyens de s'instruire et de prendre ses grades à l'université d'Oxford. Puis il fut patronné par lord Grosvenor qui l'attacha à sa maison. Il écrivit alors deux satires, *The Baviad* (1794) et *The Mæviad* (1795), qui lui attirèrent force inimitiés et une querelle retentissante avec deux écrivains du temps, John Williams et John Wolcot. Fort lié avec les leaders politiques, Gifford fut placé par Canning à la tête de la revue *Anti-Jacobin or Weekly Examiner*, qui parut du 20 nov. 1797 au 9 juil. 1798 et à la tête de la *Quarterly Review* (1809), dont il fit l'organe le plus important des Tories. Il dut renoncer à ces fonctions pour raison de santé, en 1824, et fut remplacé par John Taylor Coleridge (V. ce nom). Outre les articles qu'il a donnés à l'*Anti-Jacobin* et à la *Quarterly Review*, il a laissé une traduction de Juvénal (1802), précédée de son autobiographie, et a publié des éditions de Massinger (1805), de Ben Jonson (1816), de Ford (1827), etc.

GIFFORD (John-Richards-Green), écrivain anglais, né en 1758, mort à Bromley (Kent) le 6 mars 1818. Il fit quelques études de droit, puis s'établit en France vers 1781 et, retourné à Londres en 1788, écrivit de nombreux et vigoureux pamphlets en faveur du gouvernement conservateur qui l'en récompensa en le nommant *police magistrate* à Londres. Créateur et rédacteur en chef de l'*Anti-Jacobin Review and Magazine*, revue qui parut de 1798 à 1821 et qu'il ne faut pas confondre avec l'*Anti-Jacobin* de William Gifford (V. ci-dessus), il a laissé entre autres : *History of France* (1794-1794) ; *Reign of Louis XVI* (1794) ; *History of the Political Life of Pitt* (1809, 6 vol.), etc., et a traduit plusieurs pamphlets anti-révolutionnaires français.

GIFFORD (H. Selina, comtesse), femme poète anglaise, née en 1808, morte en 1867. Elle fut célèbre par sa beauté et l'esprit qu'elle tenait de son père, Richard Brinsley Sheridan. Elle épousa en 1825 Price Blackwood, officier de marine, qui hérita plus tard (1841) du titre de baron Dufferin. En 1862, quelques semaines avant qu'il mourut, elle épousait le comte Gifford, son ami, à la santé duquel elle avait voulu consacrer tous ses soins. Elle a laissé des chansons et des ballades.

GIFFORD (Sandford-Robinson), peintre américain, né à Greenfield, près de Saratoga (Etats-Unis) le 10 juil. 1823, mort à New York en août 1880. Paysagiste de talent, il voyagea pendant de longues années en Europe, en Asie et en Afrique et devint en 1854 membre de l'Académie nationale américaine. Il a peint principalement des marines et des vues prises sur les côtes, d'une couleur sombre et puissante. On cite comme ses meilleurs tableaux : *Crépuscule sur le mont Hunter* ; *Barque de pêcheurs sur l'Adriatique* ; *Vue de Saint-Marc de Venise*.

Ad. T.

GIFFRE. Torrent du dép. de la Haute-Savoie (V. SAVOIE [Haute-]).

GIGANTOLITE (Minér.). La gigantolite est un produit d'altération de la cordiérite : elle est généralement constituée par de fines paillettes micacées ; le minéral présente des clivages correspondant à la face *p* de la cordiérite.

GIGANTOSTRACÉS (Gigantostroaca) (Paléont.). Sous-ordre éteint de Crustacés formant, avec les *Xiphosures* (*Limules*), l'ordre des *Merostomata* de Dana et Woodward. Ce sous-ordre a pour type le genre *Eurypterus* (V. ce mot).

GIGAULT (Bernardin) (V. BELLEFONDS [Marquis de]).

GIGAULT DE CRISENOY (V. CRISENOY).

GIGAULT DE LA BÉDOLLIÈRE (V. LA BÉDOLLIÈRE).

GIGAUX (André), général français, né à Saint-Lignières (Deux-Sèvres) le 22 févr. 1753, mort à Hondschoote le 28 févr. 1847. Entré dans l'armée en 1768 comme simple soldat, il parcourut toute l'échelle des grades. Il se distingua dès les débuts comme un officier instructeur du plus grand mérite. En 1787, notamment, il présenta au ministre Puységur un projet de castramétation qui attira sur lui l'attention et le fit entrer au conseil de la guerre. Il combattit en Corse de 1770 à 1772, fit campagne à l'armée du Nord en 1792 avec le grade de capitaine, se distingua brillamment en diverses rencontres, entre autres à la reprise de Quiévrain, à la prise de Courtray, à la défense de Querne. Commandant de l'avant-garde de l'armée de la Moselle, il attaqua les Autrichiens à Trèves et y fut blessé d'un coup de canon au genou (15 déc. 1792). Promu colonel le 12 mars 1793, il s'empara d'Embeck et de Furnes, fut nommé général de brigade le 30 sept. et fut chargé de la défense d'Hondschoote. En 1794, il commandait à Bergues. Il demanda sa retraite en 1796 et s'établit à Hondschoote dont il devint maire en 1803.

GIGEAN (Gijanum). Com. du dép. de l'Hérault, arr. de Montpellier, cant. de Mèze ; 4,753 hab. Mines de fer. Ruines de Saint-Félix de Montseau (xii^e siècle).

GIGLI (Girolamo), philologue et poète italien, né à Sienne le 14 oct. 1660, mort à Rome le 4 janv. 1722. Fils de J. Nenci, il prit le nom de son père adoptif. Il débuta par des mystifications littéraires, écrivit de nombreuses pièces de théâtre qui eurent du succès, fut exilé de Toscane à la suite de ses attaques contre l'Académie de la Crusca, puis de Rome, après une attaque contre Crescimbeni. Il a publié les œuvres de sainte Catherine (Sienne, 1707-13, 4 vol.) ; ses œuvres dramatiques ont eu plusieurs éditions.

GIGLIO. Ile d'Italie située dans la mer Tyrrhénienne, à 15 kil. O. de la presqu'île formée par le Monte Argentario. Elle dépend de la province de Grosseto et possède des carrières de granit et une petite population (2,114 hab. en 1881) de pêcheurs accumulée surtout sur la côte orientale dans le village de Giglio.

GIGNAC. Com. du dép. des Bouches-du-Rhône, arr. d'Aix, cant. de Martigues ; 940 hab.

GIGNAC (Gigniacum). Ch.-l. de cant. du dép. de l'Hérault, arr. de Lodève, sur la rive droite de l'Hérault ; 2,534 hab. Siège de viguerie au ix^e et au x^e siècle, dans le *pagus Bitterrensis*. Un seigneur de Gignac prend part à la première croisade en 1096 ; la moitié de l'église est donnée à l'abbaye d'Antane. Dès 1269, les consuls de Gignac siègent aux assemblées de la sénéchaussée de Carcassonne ; ils conservent un peu plus tard le droit de députer aux Etats de la province. En 1345, on fait de Gignac le chef-lieu d'une viguerie royale, détachée de celle de Béziers. Dès 1560, les religionnaires y tiennent des assemblées et chassent les catholiques l'année suivante ; l'évêque de Lodève reprend la place sans coup férir en 1562. En 1576, elle est occupée par Damville ; en 1579, Gignac est remis au roi de Navarre à titre de place de sûreté, et elle garde ce titre lors de l'édit de Nantes (1598). En 1622, la ville ouvre ses portes au prince de Condé et à l'armée royale. L'hôpital municipal fut réuni à celui de Béziers en 1695. — Eglise ancienne à trois nefs. Tour ancienne,

d'époque indécise. Eglise Notre-Dame de Grâce, ancien couvent de religieuses. Fabrique de produits chimiques.

GIGNAC. Com. du dép. du Lot, arr. de Gourdon, cant. de Souillac; 1,508 hab.

GIGNAC. Com. du dép. de Vaucluse, arr. et cant. d' Apt; 497 hab.

GIGNAT. Com. du dép. du Puy-de-Dôme, arr. d'Issoire, cant. de Saint-Germain-Lembron; 440 hab.

GIGNEVILLE. Com. du dép. des Vosges, arr. de Mircourt, cant. de Monthureux-sur-Saône; 188 hab.

GIGNEY. Com. du dép. des Vosges, arr. d'Épinal, cant. de Châtel-sur-Moselle; 170 hab.

GIGNY (*Giniacum*). Com. du dép. du Jura, arr. de Lons-le-Saunier, cant. de Saint-Julien; 624 hab. Gigny est situé dans le haut de la vallée du Suran. En 893 ou 894, le moine Bernon, qui venait de relever les cloîtres de l'abbaye de Baume, y bâtit un monastère dont Rodolphe II, roi de la Bourgogne transjurane, fournit la dotation. Quelques années plus tard, il fonda Cluny, et la célèbre abbaye bourguignonne, en faisant entrer dans sa dépendance le monastère franc-comtois, le réduisit, comme elle avait fait pour nombre d'autres, à l'état de simple prieuré. Son église appartient en grande partie au genre roman. C'est un des édifices les plus remarquables du dép. du Jura. — Le bourg de Gigny tirait une grande importance de son prieuré. On lui donnait souvent la qualité de ville; en 1790, il fut placé à la tête d'un canton qui a été supprimé en 1801.

BIBL.: GASPARD, *Hist. de Gigny et de sa noble et royale abbaye*; Lons-le-Saunier, 1843, 2 vol. in-8, suppl. compris.

GIGNY (*Ginniacus*, *Gigniacum*). Com. du dép. de Saône-et-Loire, arr. de Chalon-sur-Saône, cant. de Sennecey-le-Grand, sur la Saône; 800 hab. Huileries, tuilerie. La seigneurie de Gigny et Lepervière appartenait anciennement aux d'Amoncourt et aux de La Boutière.

GIGNY. Com. du dép. de l'Yonne, arr. de Tonnerre, cant. de Cruzy-le-Châtel; 353 hab.

GIGNY-AUX-BOIS. Com. du dép. de la Marne, arr. de Vitry-le-François, cant. de Saint-Remy-en-Bouzemont; 304 hab.

GIGOGNE (Dame), connue plus familièrement, dans le populaire, sous l'appellation de « Mère Gigogne », qu'elle justifiait amplement. C'est un type de notre ancien théâtre, qui s'est rendu fameux plus tard aux marionnettes, en compagnie de messer Polichinelle, et qui, devenu l'un des favoris du public, puis plus tard un peu négligé, a reparu pourtant à plusieurs reprises sur quelques-unes de nos scènes parisiennes. Selon les frères Parfait, il y avait, dans les commencements de l'Hôtel de Bourgogne et dans les grosses farces qu'on y représentait, un personnage féminin du nom de Périne, qui partageait le plus souvent la scène avec Gaultier-Garguille et qui était joué par un acteur dont le nom est resté inconnu. A cet acteur en succéda un autre, qui, insensiblement sans doute, aura transformé le personnage, et qui en fit celui de dame Gigogne, dont il est le véritable inventeur. Le nom de celui-ci n'est pas plus connu, d'ailleurs, que celui de son devancier; mais il conserve la gloire anonyme d'avoir créé un type scénique que rien encore n'a pu faire oublier et qui appartient à l'histoire de notre théâtre. Dame Gigogne, dont nous ne connaissons peut-être pas très exactement la physionomie originaire, devint par la suite la personnification comique de la fécondité maternelle: commère vivace et délurée, couveuse effrénée, on la représentait souvent en géante, donnant instantanément l'essor à tout un régiment d'enfants qui, en présence des spectateurs, s'échappaient bruyamment de ses vastes flancs et sortaient en courant de dessous ses immenses jupes; c'était d'un effet irrésistible sur le public. Avec cela « forte en gueule », maîtresse femme à la langue bien pendue, à la conversation colorée et pimentée, cette respectable matrone avait, avec son compagnon Polichinelle, des entretiens empreints d'une saveur gauloise que nos pères, moins prudes que nous, accueillaient avec des rires sonores, mais dont il serait difficile aujourd'hui

de reproduire les accents vigoureux et exempts de délicatesse. Bien que son origine reste encore enveloppée de quelques brouillards, il est permis d'affirmer qu'il n'y a pas loin de trois siècles que dame Gigogne a commencé à jouir de son immense popularité. « Dame Gigogne, a dit d'elle Charles Magnin, est, je crois, contemporaine de Polichinelle ou de bien peu d'années sa cadette; elle a commencé, comme lui, à s'ébattre, en personne naturelle, sur les théâtres et même à la cour de France. On l'a vue aux Halles, au Louvre, au Marais et à l'Hôtel de Bourgogne, avant de l'applaudir dans la troupe des acteurs de bois. » D'autre part, on lit dans le journal manuscrit du Théâtre-Français, à la date de 1602: « Les Enfants sans-souci, qui tentaient l'impossible pour se soutenir au théâtre des Halles, imaginèrent un nouveau caractère pour rendre leurs farces plus plaisantes. L'un d'eux se travestit en femme et parut sous le nom de madame Gigogne: ce personnage plut extrêmement, et, depuis ce jour, il a toujours été rendu par des hommes. » Que ce soit aux Halles ou à l'Hôtel de Bourgogne qu'elle se soit offerte pour la première fois aux yeux du public, on voit que cette respectable personne est aujourd'hui d'un âge vénérable, puisque, comme je le disais, elle compte à l'heure présente quelque trois cents ans bien sonnés d'existence, ce qui n'est pas donné à tous les mortels. Pour terminer son histoire, je ferai remarquer que, dans nos féeries modernes, le type de dame Gigogne a été plus d'une fois exploité, et toujours avec succès, cela va sans dire. Toutefois, et bien que la popularité du personnage soit encore très réelle, bien que son caractère burlesque excite toujours le rire et la gaieté, l'historien consciencieux doit constater que cette popularité est aujourd'hui moins souveraine, moins universelle que celle de son compère Polichinelle, le cynique immortel.

GIGONDAS. Com. du dép. de Vaucluse, arr. d'Orange, cant. de Beaumes; 702 hab.

GIGORS. Com. du dép. des Basses-Alpes, arr. de Sisteron, cant. de Turriers; 147 hab.

GIGORS. Com. du dép. de la Drôme, arr. de Die, cant. de Crest; 423 hab.

GIGOST d'ELBÉE (V. ELBÉE).

GIGOT (Art cul.). Partie inférieure de la cuisse du mouton, de l'agneau, du chevreuil, qui tient à la jambe. On l'oppose à l'*éclanche*, partie supérieure, qui tient à la hanche et va s'emboîter dans les charnières du buste. La meilleure manière de préparer un gigot est de le faire rôtir à la broche après l'avoir battu et laissé mariner, si l'on veut, pendant au moins vingt-quatre heures, avec de l'huile, de l'oignon, et un peu de persil. On peut le larder d'une gousse d'ail près du manche et d'autres en filets dans les chairs. On le met devant un feu très vif, de manière à le saisir, et on l'arrose de temps en temps avec le jus de la cuisson qui dure, selon la grosseur, environ une heure ou une heure et demie. Les gigots les plus estimés sont ceux dits *prés salés*, qui nous viennent de Normandie. — Le gigot de chevreuil se pique de lard.

GIGOT (Albert), avocat, publiciste et administrateur français, né à Châteauroux le 1^{er} janv. 1835. Ayant terminé de bonne heure ses études de droit (1854), il se fit remarquer sous l'Empire dans les rangs de l'opposition catholique libérale, collabora avec distinction au *Correspondant*, à la *Gazette de France*, et plaida des causes importantes au conseil d'Etat et à la cour de cassation, où il possédait une charge d'avocat depuis 1861. Thiers le nomma, dès 1871, préfet de Vaucluse, département d'où il passa, au même titre, dans ceux du Loiret, du Doubs (1873) et de Meurthe-et-Moselle (1876). Démissionnaire pendant la crise du 16 mai (1877), il fut rappelé aux affaires par le ministère Dufaure (14 déc. 1877) qui lui confia la préfecture de police. Mais, vivement attaqué par la presse radicale, qui lui reprochait trop de ménagements pour les abus et les excès invétérés de cette administration, il résigna ses fonctions le 3 mars 1879. Il n'est plus, depuis lors, rentré dans la vie publique. On a de lui, outre ses publications de

jeunesse, une étude sur la *Démocratie autoritaire aux Etats-Unis* (Paris, 1885, in-8). A. DEBIDOUR.

GIGOUT (Eugène), professeur, compositeur et organiste français, né à Nancy le 23 mars 1844. Élève de Niedermeyer, il devint lui-même professeur à son école de musique religieuse (1862), puis organiste de l'église Saint-Augustin (1863), où il a acquis une réputation légitime. M. Gigout a composé des pièces pour orgue, pour piano, des messes et motets. Il a publié un important ouvrage intitulé *Chants du graduel et du vespéral romains, harmonisés à quatre voix, d'après le traité d'accompagnement du plain-chant de L. Niedermeyer et d'Artigue*. M. Gigout a fondé une école d'orgue, d'où sont sortis déjà de brillants élèves.

GIGOUX (Jean), peintre et dessinateur français, né à Besançon le 8 janv. 1809. Fils d'un médecin vétérinaire, Jean Gigoux s'adonna à la peinture et débuta par quelques tableaux religieux exécutés dans sa ville natale. Venu à Paris, il exposa, au Salon de 1832, trois portraits qui furent remarqués. Il fit des lithographies, des vignettes pour les chansons de Béranger et pour l'*Artiste*; chargé d'illustrer une édition de *Gil Blas*, il fournit près de six cents dessins à ce livre, qui obtint un grand succès. En même temps, il travaillait à une grande toile, *la Mort de Léonard de Vinci* (musée de Besançon). Jean Gigoux se mêlait activement au mouvement artistique, littéraire et intellectuel de son temps. Tout en se livrant de préférence à de grandes compositions historiques, il aimait à faire le portrait des hommes célèbres qu'il fréquentait : une de ses œuvres capitales en ce genre est le portrait de *Fourrier* (musée du Luxembourg). On connaît aussi ceux du général *Donzelot* (même musée), de *Considérant*, du prince *Radziwill*, du critique *Laviron*, mort à Rome en 1848. Parmi les principaux tableaux de Jean Gigoux, nous citerons : *Cléopâtre essayant des poisons*, *le Bon Samaritain*, *Une Arrestation sous la Terreur*, *Au Désert*, etc. Jean Gigoux a eu pour élève Baron, François, Hanoteau. Dans ces derniers temps, il a cherché un rajustement de son talent, comme en témoigne le portrait de *Jeune Fille* du musée du Luxembourg, portrait qui indique une tendance vers un coloris plus clair et plus léger. Jean Gigoux a formé une remarquable collection de dessins, qu'il a destinée au musée de Besançon. Peintre, dessinateur, lithographe, illustrateur de livres, cet artiste, au talent varié, s'est aussi transformé en écrivain. Il a publié un livre intéressant, rempli d'anecdotes et de récits d'atelier, sous ce titre : *Causeries sur les artistes de mon temps* (1885).

ANT. VALABRÈGUE.

GIGOUZAC. Com. du dép. du Lot, arr. de Cahors, cant. de Catus; 464 hab.

GIGUE (V. DANSE).

GIGUELA. Rivière de l'Espagne centrale, qui traverse le plateau de la Nouvelle-Castille. Elle prend sa source à 1,400 m. environ d'alt. à l'O. de Guenca, coule du N.-E. au S.-O. dans une région aride qui ne lui fournit de l'eau que rarement, se grossit sur la droite du Rianzarès, passe près d'Alcazar de San Juan, s'unit au Zancara qui vient de la Manche et va se jeter très loin de là dans le Guadiana en portant indifféremment le nom de Giguela ou celui de Zancara. Elle a environ 200 kil. de cours, très peu d'eau en général et de l'eau salée. E. CAT.

GIGUET (Honoré-Anthelme), homme politique français, né à Corbanod (Ain) le 13 janv. 1834. Republicain de la première heure, il fit, sous l'Empire, de la propagande libérale dans son département, devint, en nov. 1870, procureur de la République à Gex, poste qu'il quitta lors de la chute de Thiers (1873). Le 25 nov. 1883, il était élu député de Belley en remplacement de Roselli-Mollet, décédé. Il siégea au centre gauche et fut réélu en 1885, 1889 et 1893. Il a appuyé la politique opportuniste et combattu le boulangisme.

GIJON. Port de l'Espagne septentrionale, prov. d'Oviedo (Asturies), chef-lieu de district, par 43° 32' 38" de lat. N.

et 8° 0' 41" de long. O., au fond d'une petite baie de l'Atlantique; 40,591 hab. Le port est peu étendu, mais sûr et d'accès facile, très bien outillé pour le chargement des navires; il est desservi par des services réguliers et fait un grand commerce avec l'Angleterre, l'Amérique et les autres ports du littoral espagnol. On y embarque surtout du charbon (provenant des mines de Langreo auxquelles il est relié par un chemin de fer de 34 kil.), des fruits des Asturies, principalement des noisettes. Il est bordé de belles plages qui l'été attirent un grand nombre de baigneurs. La ville a des rues droites et larges bordées de maisons bien bâties, et quelques grands édifices. Importante fabrique de tabacs; verreries; poteries; tanneries. Institut; école de marine. Gijon a été le séjour de Pélage avant qu'il devint roi des Asturies. E. CAT.

GIJOUNET. Com. du dép. du Tarn, arr. de Castres, cant. de Lacauze; 658 hab.

GIKA ou **GHICA**. Famille roumaine (V. GHICA).

GIL DE HONTAÑON ou **DE ONTAÑON**. Nom patronymique d'une famille d'architectes espagnols dont le chef, *Juan Gil de Hontañon*, fut l'auteur des plans et le maître de l'œuvre de la nouvelle cathédrale de Salamanque, élevée dans le style gothique fleuri. Il la commença en 1513, et, après sa mort, qui paraît être arrivée vers 1531, elle fut continuée d'abord par Juan de Alava et plus tard par *Rodrigo Gil de Hontañon*, propre fils de Juan Gil. C'est également sur les plans de ce même maître que fut élevée, en 1522, la cathédrale de Ségovie. En 1511, il avait été appelé à Séville à émettre son avis au sujet de la reconstruction de la coupole de la cathédrale qui s'était écroulée avant l'achèvement. Juan Gil paraît avoir dirigé cette reconstruction et être demeuré l'architecte du chapitre jusque vers 1518. De ses deux fils, l'aîné, appelé *Juan*, comme son père, surveillait les travaux et le remplaçait au besoin pendant ses absences, ainsi que l'attestent divers documents conservés aux archives du chapitre de Salamanque; le plus jeune, *Rodrigo*, succéda à Juan de Alava dans la direction des travaux de la cathédrale de Salamanque, en 1538, direction qu'il conserva jusqu'à sa mort en 1577. Vers 1560, il fut également choisi pour continuer en qualité de *maestro mayor* les travaux de la cathédrale de Ségovie, commencés par son père. On lui attribue les plans sur lesquels fut élevé dans le style gréco-romain le grand collège d'Alcala, commencé en 1550 et terminé en 1553. P. L.

GIL DE MENA (Felipe), peintre espagnol, né à Valladolid en 1600, mort à Valladolid en 1674. Il vint étudier son art à Madrid auprès de Juan de Vanderhamen, puis il revint habiter sa ville natale où il s'acquit une certaine célébrité. Il peignait bien le portrait et coloriait avec agrément. Son atelier fut fréquenté par les amateurs et par de bons élèves. On cite de l'artiste la représentation d'un *autodafé*, qui eut lieu à Valladolid, divers portraits et des compositions religieuses pour des couvents aujourd'hui supprimés. P. L.

GIL POLO (Gaspar) (V. POLO).

GIL PÈRES (J.-C. JOLIN, dit), acteur français, né vers 1825, mort à Paris en 1882. On le voit d'abord au Gymnase, puis à la Porte-Saint-Martin, où il passa à peu près inaperçu. C'est au Vaudeville qu'il se fit remarquer pour la première fois en traçant d'une façon très comique et très fantaisiste le profil d'un personnage épisodique dans *la Dame aux camélias*. Cela lui valut un engagement pour le Palais-Royal, où il débuta vers 1855 et qu'il ne quitta plus depuis. Ses créations à ce théâtre furent nombreuses. Gil Pères n'était pas un comique d'étude, mais il avait une nature grotesque qui le servait merveilleusement, et, si parfois il lui arrivait de forcer la note, il n'en excitait pas moins le rire par son étonnante fantaisie.

GIL VICENTE, auteur dramatique portugais (V. VICENTE).

GIL Y ZARATE (D. Antonio), auteur dramatique et critique espagnol, né à Escorial le 1^{er} déc. 1786, mort à Madrid le 27 janv. 1861. De 1794 à 1811 il demeura en

France où il fit ses études. De retour dans son pays, il se livra à la littérature, occupa temporairement une fonction de gouvernement, fut destitué pour ses opinions politiques et banni de la capitale. Après avoir été rédacteur en chef de plusieurs journaux d'opposition, il rentra de nouveau au ministère de l'intérieur. Ses premiers travaux dramatiques furent des comédies et des tragédies dans le goût classique, dont la meilleure est *Blanca de Borbon* (1835). Depuis, il passa dans le camp romantique et donna à la scène plusieurs tragédies de valeur : *Carlos II el Hechizado* (1837), excellent tableau de la cour de Madrid à la fin du XVII^e siècle ; *Rodrigo*, *Don Alvaro de Luna*, *Guzman el Bueno*, considéré comme son chef-d'œuvre, etc. Un recueil de ses œuvres dramatiques parut à Paris en 1850. Il devint conseiller d'Etat, contribua à la réforme de la loi sur l'enseignement (1850) et publia sur cette matière un excellent ouvrage : *De la Instruccion pública en España* (Madrid, 1855, 3 vol. in-8). On lui doit encore des études sur les auteurs dramatiques de l'âge d'or : Alarcon, Tirso de Molina, Lope de Vega, etc., études insérées dans la *Biblioteca de autores españoles* de Rivadeneyra, t. XXIV et XLVII, et un *Manual de la literatura* (Madrid, 1844, 4 vol. pet. in-8), souvent réimprimé et devenu classique. G. P-1.

GILA (Rio). Rivière des Etats-Unis, affluent du rio Colorado de l'Ouest (rive gauche). Le Gila prend sa source dans les montagnes nommées Sierra Madre, partie occidentale du Nouveau-Mexique, et traverse le Territoire d'Arizona, à l'extrémité occidentale duquel il se réunit au Colorado. Ses principaux tributaires sont : au N. la Natrosa, le Prieto, le Bonito, le San Carlos, le rio Salado, l'Agua Fria Creek ; au S. le San Pedro et le Santa Cruz. Pendant plus de la moitié de son cours de 800 kil., le Gila coule entre des montagnes escarpées, parfois entre des murailles de rocs perpendiculaires. Des ruines, des fragments de poteries, des traces de canaux d'irrigation indiquent l'existence antérieure d'une population bien plus considérable que celle d'aujourd'hui (les Pima). Peu de bâtiments sont en bon état de conservation ; on ne trouve en général que des murs écroulés d'adobes (la *Casa Grande* de Montezuma, près de Tucson). Les principales localités sur le Gila et ses affluents sont : de la source à l'embouchure, Fort West, Clifton, San José, Goodwin, Camp Grant, Riverside, Florence, Adamsville, Sacaton, Pinas Village, Saint Xavier de Bac, Tucson, Phoenix (capitale de l'Arizona), Gila Bend, Burkes, Arizona City, Fort Yuma.

GILARD (Pierre), dit *Gilardi*, peintre italien, né à Milan en 1679. Flamand par son père, qui était d'origine bruxelloise, il appartient à l'école milanaise par ses maîtres, Bianchi et Gazzaniga, et par sa manière largement décorative, facile et harmonieuse. Ses principaux ouvrages sont à Milan ; les peintures du réfectoire de San Vittore al Corpo et la *Sainte Catherine de Sienna*, à la Madonna di San Celso, dans cette ville, passent pour ses chefs-d'œuvre.

GILARTE (Mateo), peintre espagnol, né à Valence vers 1610, mort à Murcie vers 1700. Il se forma d'abord à l'école de Ribalta, puis il quitta Valence et alla travailler à Murcie. Il y peignit à fresque la chapelle de Notre-Dame-du-Rosaire, qu'il décora de plusieurs grandes compositions religieuses, parmi lesquelles Cean Bermudez cite comme particulièrement dignes d'éloges : *l'Evanouissement d'Esther*, *la Lutte de Jacob avec l'Ange*, ainsi que *la Bataille de Lépante*, à laquelle collabora son ami le capitaine Juan de Toledo. Ce dernier ayant exécuté une *Assomption de la Vierge* pour la chapelle du collège séculier de Saint-Etienne, de l'ordre des jésuites, Gilarte composa de son côté plusieurs tableaux pour la même chapelle dont les sujets étaient empruntés à la vie de la Vierge. Le musée du Prado, à Madrid, possède le premier tableau de cette suite : *la Naissance de la Vierge*, signé et daté 1651. Onze autres peintures de Gilarte, provenant de la même série et qui, enlevés de leur emplacement primitif lors de l'expulsion des jésuites, décorèrent ensuite le cloître du

couvent de San Francisco el Grande, à Madrid, sont conservés au musée du Fomento ; elles sont d'une exécution assez médiocre et qui présente moins d'affinités avec les Ribalta qu'avec les Castillo. Gilarte laissa une fille, *Magdalena*, qui, selon Cean Bermudez, cultiva la peinture avec un certain talent. P. L.

GILBART (James-William), écrivain anglais, né à Londres le 21 mars 1794, mort à Londres le 8 août 1863. Employé dans une banque de Londres, puis à Birmingham, il créa et organisa les succursales de la Banque provinciale d'Irlande à Kilkenny et à Waterford. En 1833, il devenait directeur de la London and Westminster Bank, fonctions qu'il exerça jusqu'en 1859. Il a laissé des ouvrages d'économie politique estimés. Citons : *A Practical Treatise on Banking* (Londres, 1827 ; 7^e éd., 1871) ; *The History and principles of Banking* (1834) ; *The History of Banking in Ireland* (1836) ; *The History of Banking in America* (1837) ; *Lectures on the history and principles of ancient commerce* (1847) ; *Logic for the Million* (1851 ; 6^e éd., 1860) ; *The Laws of the Currency* (1855) ; *The Moral and Religious Duties of public Companies* (1856) ; *The Social Effects of the Reformation* (1860), etc. R. S.

GILBERT (iles) ou **KINGSMILL**. Archipel océanique de la Micronésie, situé sur l'Equateur, entre les îles Marshall au N. et Ellice au S. Il est d'origine coralliaire, formé d'un groupe central de seize îles et de deux autres à l'O., Panapou et Pleasant ou Navodo. L'ensemble mesure 430 kil. q. et compte environ 37,000 hab. Les principales îles du groupe central sont Apaiang ou Charlotte, Tarawa ou Knox, Perou ou Francis, Taritari, Noukounau ou Byron, Nonouti ou Sydenham. Les indigènes ressemblent à ceux des îles Marshall, mais leur langue est différente ; on croit qu'aux Micronésiens se sont mêlés des immigrants samoans. La grande ressource vient des palmiers cocotiers souvent ravagés par les ouragans. Les habitants se louent volontiers comme travailleurs dans les îles Samoa, Fidji, etc. On exporte des îles Gilbert annuellement 600 tonnes de copra. — Découvertes par Marshall et Gilbert (1788), elles ont été explorées par Duperry. — L'influence américaine y domine.

BIBL. : HAGER, appendice de son livre *Die Marshallinseln* ; Leipzig, 1886.

GILBERT (Saint), chevalier, puis chanoine prémontré, mort à Neuffonds ou Neuf-Fontaines (Auvergne) le 4 juin 1152. Au retour de la deuxième croisade, en 1148, il fonda le monastère de Neuf-Fontaines qu'il affilia à l'ordre des prémontrés dans lequel il entra lui-même, tandis que sa femme établissait un couvent à Aubeterre.

GILBERT (Sir Humphrey), navigateur anglais, né vers 1539, mort en mer le 9 sept. 1583. Allié par sa mère à Walter Raleigh, il prit de bonne heure du service sur la flotte, et fut blessé devant Le Havre (26 sept. 1563). En Irlande, il rendit de signalés services sous sir Henry Sidney, qui le fit chevalier à Drogheda (1^{er} janv. 1570). L'année suivante, la ville de Plymouth l'envoya au Parlement, où il fit assez mauvaise figure. Une expédition malheureuse dans les Pays-Bas fut suivie de cinq années de retraite, pendant lesquelles il rédigea plusieurs projets d'explorations et d'attaques contre les Espagnols (*Discourse of a Discoverie for a New Passage to Cataia*, 1576). Il obtint enfin, en 1578, l'autorisation d'organiser une expédition lointaine, avec le titre de gouverneur pour la colonie qu'il fonderait. Mais sa flotte fut dispersée par les Espagnols à la hauteur du cap Vert, et il en ramena les débris à Plymouth en mai 1579. Il reprit la mer, en juin 1583, avec plusieurs petits navires, et aborda le 5 août dans l'île de Terre-Neuve, au port Saint-Jean, où il planta le drapeau de l'Angleterre, fondant ainsi la première colonie anglaise dans l'Amérique du Nord. Il périt pendant le voyage de retour, le vaisseau qu'il montait ayant sombré à pic au milieu de la nuit. On a de Gilbert un très curieux projet intitulé *The Ereccion of (Queen Elizabethes) Achademy in London for Edu-*

cation of her Majesties Wardes and others the Youths of nobility and gentlemen. M. Furnivall l'a publié pour la Société des anciens textes anglais en 1869.

GILBERT (William), physicien et médecin anglais, né à Colchester en 1540, mort le 30 nov. 1603. Il étudia la médecine à Cambridge, s'établit à Londres et fut admis, en 1573, dans le collège des médecins de cette ville, puis devint médecin de la reine Elisabeth et du roi Jacques I^{er}. Gilbert se livra à de laborieuses recherches sur les propriétés de l'aimant ; le premier, il enseigna que la terre est un aimant, pour expliquer l'inclinaison et la déclinaison de la boussole. Gilbert jouit de son temps d'une grande réputation, et Bacon reproduit dans ses écrits les délicates observations que ce physicien avait faites sur les phénomènes électriques. Les recherches de Gilbert ont été réunies et publiées sous le titre de *De Magnete magneti-cisque corporibus et de magno magnete tellure*, etc. (Londres, 1600, in-4). L. K.

GILBERT (Gabriel), poète dramatique français, né vers 1610, mort vers 1680. Secrétaire de la duchesse de Rohan, il devint, en 1657, secrétaire des commandements de la reine Christine et son résident en France. Fort en faveur auprès de Richelieu qui prisait son talent dramatique et ne dédaignait pas de collaborer à ses pièces, il a laissé d'assez nombreux ouvrages qui lui ont valu, de son temps, une certaine renommée. Chapelain le juge ainsi : « C'est un esprit délicat duquel on a des odes, de petits poèmes et plusieurs pièces de théâtre pleines de bons vers. » Gilbert est surtout connu pour avoir composé une *Rodogune* qui fut représentée en 1644, la même année que celle de Corneille et complètement éclipsée par elle. Semblable mésaventure lui arrivait d'ailleurs assez fréquemment, ce qui fit dire à Ménage : « Il trouve bien le gibier au gîte, mais ce n'est pas pour lui qu'il le fait partir. » Citons de lui : 1^o tragédies : *Marquise de France* (Paris, 1644, in-4); *Téléphonte* (1643, in-4); *Rodogune* (1644, in-4); *Hypolite* (1646, in-4); *Sémiramis* (1647, in-4); *les Amours de Diane et Endimion* (Rouen, 1657, in-12); *Cresphonte* (Paris, 1659, in-4); *Arrie et Petus ou les Amours de Néron* (1659, in-12); *les Amours d'Angélique et Mélidor* (1664, in-12); 2^o autres pièces : *les Amours d'Ovide* (Paris, 1663, in-12), pastorale; *les Intrigues amoureuses* (1668, in-12), comédie; *Peines et plaisirs de l'amour* (1672, in-12), opéra; 3^o poésies : *l'Art de plaire* (Paris, 1655); *Recueil de poésies diverses* (1661, 3 vol.); *Cinquante Psaumes de David*, mis en vers (Rouen, 1680, in-12). R. S.

GILBERT (Sir Jeffray), jurisconsulte anglais, né le 10 oct. 1674, mort à Bath le 44 oct. 1726. Inscrit au barreau de Londres en 1698, il acquit rapidement une grande renommée. Juge au banc du roi d'Irlande en 1715, et, le 5 juil. de la même année, chief baron de la cour de l'Echiquier d'Irlande, il siégea à l'Echiquier d'Angleterre en 1722 et fut élevé à la présidence de cette cour le 3 juin 1725. Il a laissé d'importants traités de jurisprudence, entre autres : *Law of uses and trusts* (Londres, 1734, in-8, plus. éd.); *Law and practice of Ejectments* (1734, in-8, plus. éd.); *History and practice of civil actions in the Common Pleas* (1737, in-8, plus. éd.); *A Treatise on the count of Exchequer* (1758, in-8); *Treatise of tenures* (1824, in-8, 5^e éd.); *History and practice of the high Court of Chancery* (1758, in-8); *The Law of Evidence* (1796, 4 vol. in-8, 6^e éd.); *The Law of Executions* (1763, in-8); *Law and practice of Distress and replevin* (1823, in-8, 4^e éd.), etc. R. S.

GILBERT (Thomas), homme politique anglais, né à Cotton (Staffordshire) en 1720, mort à Cotton le 18 déc. 1798. Inscrit au barreau de Londres en 1744, il devint intendant de lord Gower qui le fit élire membre du Parlement par Newcastle under Lyme en 1763 et par Lichfield en 1768. Contrôleur de la garde-robe en 1763, il fut nommé, en 1784, président du comité des voies et moyens. A la Chambre des communes, il s'occupa beaucoup des classes ouvrières

et des institutions charitables et introduisit des réformes considérables dans les lois sur les pauvres. Au moment de la guerre de l'indépendance américaine, il avait proposé d'établir une taxe de 25 % sur les fonctionnaires et les pensionnés du gouvernement, ce qui lui attira force inimitiés. Il a laissé de nombreux écrits sur les questions sociales. Citons : *Observations upon the orders and resolutions with respect to the Poor* (1775); *Plan for the better relief and employment of the poor* (1781); *A Plan of police* (1781). R. S.

GILBERT (Nicolas-Joseph-Laurent), poète français, né à Fontenoy-le-Château (Vosges) en 1751, mort à Paris le 12 nov. 1780. Après avoir fait au collège de l'Arc, à Dole, des études qui, paraît-il, furent assez médiocres, il vint en 1769 à Nancy où il se mit à donner des leçons. Il essaya même d'ouvrir un cours public de littérature, mais n'eut guère d'auditeurs. Entre temps, il écrivait son roman persan, *les Familles de Darius et d'Eridame*, et s'essayait dans la poésie par son *Début poétique* (1770). C'est à Nancy encore qu'il donna le *Carnaval des Auteurs*, satire en prose, et le *Siècle*, satire en vers, qui n'a pas été rééditée dans ses œuvres complètes (1773). En 1774, il vint à Paris pour tenter la fortune littéraire : il y rencontra tout d'abord beaucoup d'ennemis. Il avait déjà présenté sans succès une pièce aux concours de l'Académie et fut assez mal accueilli par les écrivains en renom, et notamment par La Harpe qui le traita durement. Ces revers lui furent une occasion de donner carrière à son goût naturel pour la satire et il se distingua dans ce genre par son énergie, parfois un peu déclamatoire, il faut l'avouer. On cite surtout de lui les deux satires intitulées : *le Dix-huitième Siècle* (1775) et *Mon Apologie* (1778). Il a laissé aussi huit odes qui ne manquent pas de mouvement, mais l'expression en est çà et là un peu gauche ; les plus connues sont *le Jugement dernier*, *le Combat d'Oues-sant*, et les *Adieux à la vie*, sa pièce la plus célèbre et la plus justement admirée, qu'il composa quelques jours avant sa mort. Il s'est formé une légende autour de son nom. On l'a représenté plongé dans la misère et mourant fou à l'hôpital. La vérité est qu'après des débuts difficiles il avait gagné, grâce à Fréron, les faveurs de l'archevêque, et obtenu trois pensions, l'une sur la cassette du roi, l'autre sur le *Mercure de France*, et la troisième sur la caisse épiscopale ; il recevait de plus un don annuel des tantes du roi et jouissait ainsi d'une véritable aisance. Au mois d'oct. 1780, il fit une chute de cheval : transporté à l'hospice de Charenton suivant les uns, à l'Hôtel-Dieu, selon les autres, il y subit sans succès l'opération du trépan, et fut rapporté chez lui, rue de la Jussienne, où il mourut. Ses *Œuvres complètes* ont été publiées à plusieurs reprises. La première édition date de 1788.

GILBERT (Charles-Sandoz), écrivain anglais, né près de Truro en 1760, mort à Londres le 30 mai 1831. Droguiste et marchand ambulancier de remèdes populaires, il entreprit une histoire de Cornouailles, qui est la meilleure et la plus connue des innombrables publications qui ont été faites sur cette province. Elle est intitulée *An Historical Survey of the County of Cornwall* (1817-1820, 2 vol., avec nombre grav. sur bois).

GILBERT (L.-T.), littérateur français, né à Paris vers 1780, mort à Paris en 1827. Ecrivain fécond, mais généralement dépourvu de goût, il a eu, dans le roman et la chanson, un véritable succès au début du XIX^e siècle. Citons de lui : *le Père des Montagnes noires* (Paris, 1822, 3 vol.); *Alma ou le Cloître et le Monde* (1824, 3 vol. in-12); *Fortune et Revers* (1824, 3 vol. in-12); *le Héros de la mort* (1824, 3 vol. in-12); *Sir Jack ou le Nouveau Fataliste* (1824, 3 vol. in-12); *le Figaro de la Révolution ou Mémoires de Monsieur Jolibois* (1825, 3 vol. in-12); *la Fille du Pecheur* (1827, 3 vol. in-12); *le Roi d'Yvetot* (1834, 4 vol. in-12) et parmi ses chansons fort gaies et souvent fort spirituelles : *le Galoubet* (1821, in-12); *les Grelots de Momus* (1825, in-18);

les *Veillées françaises* (1821, in-42). Ses imitations burlesques des romans de d'Arincourt ont fait fureur : *la Fille*, *Femme et Veuve* (1822, in-12); *la Fille tombée des Nues* (1825, in-12); *le Nouveau Solitaire* (1824, in-12).

GILBERT (Pierre-Joachim), ingénieur militaire français, né à Landerneau (Finistère) le 3 août 1782, mort au Mans le 6 oct. 1823. Sorti de l'École polytechnique en 1799, il entra dans le génie maritime, fut blessé à Trafalgar (1805), rendit d'importants services pendant les campagnes de 1809 et de 1810 et reçut en 1813 le commandement du parc général du génie de la grande armée. Il a écrit : *Essai sur l'art de la navigation à vapeur* (Paris, 1820, in-4), ouvrage d'une grande valeur pour l'époque. Il s'est, en outre, occupé d'archéologie celtique. L. S.

GILBERT (Anne-T.), littérateur anglais, née en 1782, morte en 1856, mieux connue sous son nom de jeune fille, *Anne Taylor*, car ses ouvrages les plus populaires précédèrent son mariage (1813). Elle écrivit surtout pour les enfants : *Original Poems for infant minds* et ses *Rhymes for the Nursery* sont encore très appréciés.

GILBERT (Pierre-Julien), peintre français, né à Brest en 1783, mort à Brest en 1860. Élève de Crépin et de l'ingénieur P. Ozanne, il se consacra à la peinture de marine et fut chargé par l'administration de reproduire les plus illustres faits d'armes et opérations maritimes de l'époque. Parmi les très nombreux ouvrages à l'huile, au pastel et à la sépia qu'il a exécutés et exposés aux Salons annuels, citons comme les plus remarquables : *Combat de la « Surveillante » et du « Québec »* (S. 1822); *Attaque du fort Santi Pietri*; *Combat du « Niemen » contre l'« Améthyste »* (S. 1824); *la Prise d'Alger* (S. 1833); *Débarquement de Sidi Ferruch* (S. 1836); tous ces tableaux sont à Versailles; *Attaque du fort d'Alger par l'escadre française* (S. 1833, musée de Nancy). Ces différentes œuvres donnent une haute idée de la science de leur auteur dans la construction navale, la perspective aérienne et le coloris. Ad. T.

GILBERT (Antoine-Pierre-Marie), archéologue français, né à Paris le 8 nov. 1785, mort le 5 janv. 1858. Ami personnel de dom Brial, de Millin et d'Alexandre Lenoir, concierge des tours de Notre-Dame de Paris, il se consacra tout spécialement à l'histoire de l'église Notre-Dame de Paris. Ses principaux ouvrages sont : *Description historique de la basilique métropolitaine de Paris et des curiosités de son trésor* (Paris, 1814, in-8; autre édition complètement refondue, Paris, 1821, in-8 avec pl.); *Notice historique et descriptive de Notre-Dame de Chartres* (Paris, 1812, in-8); *Description de l'église royale de Saint-Denis* (Paris, 1815, in-12); *Description de Notre-Dame d'Amiens* (Amiens, 1833, in-8); *Description historique de l'église de l'ancienne abbaye de Saint-Riquier en Ponthieu* (Amiens, 1836, in-8, avec pl.) et plusieurs mémoires dans les *Mémoires de la Société des Antiquaires de France*, dans le *Bulletin de la Société des Antiquaires de Picardie*, la *Revue archéologique*. M. PROU.

BIBL. : A. DE MONTAIGLON, *Notice sur M. Gilbert*, dans *Bull. de la Soc. des Antiquaires de France*, 1863, p. 33.

GILBERT (Emile-Jacques), architecte et professeur d'architecture français, né à Paris le 3 sept. 1793, mort à Paris le 31 oct. 1874. Fils d'un architecte et entré à l'École polytechnique en 1814, Gilbert étudia l'architecture dans l'atelier de Barthélemy Vignon et à l'Académie où il remporta le second grand prix en 1820 et le premier grand prix en 1822 sur un projet de salle d'opéra. Comme pensionnaire de France à Rome, il envoya une restitution, en dix feuilles de dessin et un mémoire, du temple de Jupiter à Ostie. Après avoir passé, à son retour en France, par tous les degrés de la hiérarchie administrative, il devint architecte en chef et inspecteur divisionnaire des travaux de la préfecture de la Seine et inspecteur général du conseil des bâtiments civils. On lui doit entre autres édifices : le plan d'ensemble et la première partie des bâti-

ments ainsi que la chapelle de la maison de santé des aliénés à Saint-Maurice (Charenton); la prison de la Nouvelle-Force, appelée communément prison Mazas, boulevard Diderot (cet édifice en collaboration avec Lecointe); le plan et le commencement d'exécution des bâtiments de la préfecture de police (aujourd'hui la cour d'appel) sur le quai des Orfèvres, ainsi que le nouvel Hôtel-Dieu, sur le parvis Notre-Dame, édifices en parties terminés par son genre et son collaborateur, *Diét* (V. ce nom); la nouvelle Morgue, derrière Notre-Dame, à la pointe de l'île de la Cité. On doit encore à Gilbert d'importants travaux d'aménagement du château de Villers-Coterets en dépôt de mendicité, et plusieurs tombeaux, dont celui de lord Seymour. Nommé membre de l'Institut, secrétaire archiviste de l'École des beaux-arts et appelé à succéder à Blouet dans la fondation de son atelier d'élèves, Emile Gilbert fut aussi l'un des directeurs de la Société centrale des architectes, qu'il présida pendant onze années de 1854 à 1864. — Un frère cadet d'Emile Gilbert, *Narcisse*, né à Paris le 23 fevr. 1795, mort à Paris le 18 juill. 1860, fut un architecte de talent et collabora, pendant plus de trente années, aux travaux privés dirigés par son frère. Charles LUCAS.

BIBL. : *Annales de la Société centrale des architectes*; Paris, 1881, in-8, t. II. *Notice* par L. CERNESSE.

GILBERT (J. Graham) (V. GRAHAM).

GILBERT (W.), littérateur anglais, né en 1804, mort en 1889. Il entra d'abord au service de la Compagnie des Indes comme aspirant, puis étudia quelque temps la médecine. Un héritage vint lui permettre de se consacrer à la littérature. De nombreux romans, *The Weaver's Family*, *Shirley Hall Asylum*, *The Wizard of the mountain*, *Clara Levesque*, etc., où il étudia avec minutie les phénomènes psychologiques et où l'exactitude des détails rappelle les romans de Defoe, lui valurent une grande popularité.

GILBERT (François-Ambroise-Germain), sculpteur français, né en 1816, mort en 1891. Il s'était adonné principalement à l'art industriel et décoratif. Avant d'entrer dans l'atelier de Cortot, il avait dessiné des modèles pour orfèvres et bronziers, et il revint plus tard à cette spécialité avec des surtouts de table, notamment celui exécuté pour le prince de Prusse, et celui du prince-président, qui a figuré à l'exposition universelle de 1855, et dont l'exécution avait demandé quatre années de travail. Sa patiente et habile restauration des sculptures de la cathédrale de Reims est une œuvre remarquable. A citer également, outre des bustes et des médaillons, les décorations sculpturales de la Bourse de Marseille, de la caserne Saint-Charles dans cette même ville, de la salle des Pas-Perdus du Palais de justice de Paris et de divers châteaux, des groupes et un fronton aux Tuileries, des bas-reliefs de marbre et de pierre à la bibliothèque du Louvre et dans les églises des Missions et Saint-Augustin. Il a aussi exécuté des figures de proue pour des paquebots des Messageries maritimes.

GILBERT (Sir John), peintre et dessinateur anglais contemporain, né à Blackheath (Kent) en 1817. L'habileté de ses premiers essais attira sur lui l'attention de Lance et de Mulready, qui l'engagèrent à faire des dessins d'illustration. Ce conseil fut suivi et l'artiste conquit bientôt le premier rang par l'ingéniosité, la verve et la vigueur de son talent. Parmi la grande quantité de dessins qu'il a produits, ceux qu'il fit pour le *Shakespeare* édité par Routledge sont les plus admirés. Comme peintre, sir J. Gilbert est aussi remarquable que comme dessinateur; ses tableaux à l'huile et surtout ses aquarelles sont d'un style et d'un coloris remarquable, rappelant parfois Rubens. On peut citer dans ce dernier genre *Othello devant le Sénat* et *la Reine visitant les blessés*. Ad. T.

GILBERT (Joseph-Henry), chimiste anglais, né à Hull le 1^{er} août 1817. Il fit ses premières études de chimie à l'université de Glasgow et à l'University College de Londres, fut quelque temps l'élève de Liebig à Giessen, et, de retour en Angleterre, se consacra à la chimie et à la physio-

logie agricoles. Il a pris la plus grande part aux savantes et intéressantes recherches poursuivies depuis 1843 par sir J.-B. Lawes, dans ses grands domaines de Rothamsted, sur l'alimentation du bétail, l'utilisation des eaux d'égout, etc. Il a été nommé en 1884 professeur d'économie rurale à l'université d'Oxford. Il est depuis 1841 membre de la *Chemical Society*, dont il a été président en 1882, depuis 1860 membre de la Société royale de Londres, et il a été élu en 1883 correspondant de l'Académie des sciences de Paris. Il a consigné les résultats de ses expériences dans une centaine de mémoires, écrits presque tous en collaboration avec sir J.-B. Lawes et insérés dans le *Quarterly Journal of the Chemical Society*, les *Reports of the British Association*, le *Journal of the Royal Agricultural Society*, les *Philosophical Transactions*, etc. L. S.

BIBL. : V. la liste (partielle) des mémoires précités dans le *Catalogue of scientific papers* publié par la Société royale; Londres, 1868, 1877 et 1891, t. II, VII et IX, in-4.

GILBERT (Marie-Dolorès) (V. LOLA-MONTÈS).

GILBERT (Jean-Désiré-Louis), littérateur français, né à Maissemy (Aisne) le 16 sept. 1819, mort le 16 oct. 1870. Il obtint trois fois le prix d'éloquence à l'Académie française pour son *Eloge de Vauvenargues* (Paris, 1857, in-8), son *Eloge de Regnard* (1859) et son *Eloge de Saint-Evremond* (1866). Il a publié de bonnes éditions critiques des *Œuvres de La Rochefoucauld* (collection des *Grands Écrivains de la France*) et des *œuvres de Vauvenargues* (1857).

GILBERT (L.-Philippe), mathématicien belge, né à Beauraing (prov. de Namur) le 7 févr. 1832. Il est professeur d'analyse à l'université de Louvain. Il a été élu en 1890 correspondant de l'Académie des sciences de Paris. On lui doit une cinquantaine de mémoires et notes insérés dans diverses publications françaises et belges et un très grand nombre d'ouvrages à part, parmi lesquels nous citerons : *Recherches sur les propriétés géométriques des mouvements plans* (Bruxelles, 1858, in-4); *L'Observatoire de Rome et ses travaux* (Louvain, 1860, in-8); *Recherches analytiques sur la diffraction de la lumière* (Bruxelles, 1862, in-4); *L'Afrique inconnue* (Tours, 1863, in-12); *Sur la Théorie générale des lignes tracées sur une surface quelconque* (Bruxelles, 1868, in-4); *Cours d'analyse infinitésimale* (Louvain, 1872, in-8; Paris, 4^e éd., 1890, in-8); *Cours de mécanique analytique* (Louvain, 1877, in-8; 3^e éd., Paris, 1890, in-8); *Étude historique et critique sur le problème de la rotation d'un corps solide autour d'un point fixe* (1878, in-8); *Preuves mécaniques de la rotation de la terre* (1885, in-8); *Sur l'Application de la méthode de Lagrange à divers problèmes de mouvement relatif* (1889, 2^e éd., in-8). Il est aussi l'auteur de notices biographiques sur Galilée, Paganini, Fresnel, Foucault, etc. L. S.

BIBL. : Liste des mémoires dus à L.-P. Gilbert, dans le *Catalogue of scientific papers* de la Société royale; Paris, 1868, 1877 et 1891, t. II, VII et IX, in-4.

GILBERT (William SCHWENCK), auteur dramatique anglais, né à Londres le 18 nov. 1836. D'abord commis à l'*Education Office*, emploi qu'il quitta pour le barreau sans montrer plus d'aptitudes à la chicane qu'à la bureaucratie. Il collaborait entre temps au journal satirique le *Fun*, et, en 1866, s'essaya au théâtre par *Dulcamara*, farce tirée de *L'Elisir d'amore*. D'autres comédies burlesques suivirent, parmi lesquelles *Vivandière* et *Robert the Devil* tinrent longtemps l'affiche, puis vinrent une parodie de *Princess of Tennyson*, *Palace of Truth*, *Pygmalion and Galatea*, *Happy Land*, *Broken Hearts*, *Tom Cobb*, *Daniel Druce*. Mais de toutes ces comédies, *Sweethearts*, parue en 1874, et *Engaged*, en 1877, furent celles qui obtinrent le plus légitime succès. En collaboration avec sir Arthur Sullivan, Gilbert écrivit *Thespis*, *Trial by Jury* et enfin *The Sorcerer*, joué à l'Opéra-Comique en 1877, dont la réussite l'engagea à se consacrer exclusivement à cette branche d'industrie littéraire. Il suffit de citer *Pi-*

nafore (1878); *The Pirates of Penzance* (1880); *Patience* (1882); *Iolanthe* (1883); *Princess Ida* (1884); *The Mikado* (1885); *Ruddigore* (1887); *The Yeomen of the Guard* (1888), pour rappeler des pièces en vogue.

GILBERT (Victor-Gabriel), peintre français contemporain, né à Paris le 13 févr. 1847. Elève de MM. E. Adan et Busson, cet artiste commença à exposer en 1872 et prit bientôt une place éminente parmi les peintres de nature morte, par son dessin ferme et précis, sa couleur harmonieuse, vibrante et puissamment réaliste. Ses principales œuvres sont : *Un Coin de la halle au poisson* (S. 1880); *Marché d'automne* (S. 1887); *Bonne Pêche* (S. 1892).

GILBERT (René), peintre français contemporain, né à Paris. Cet artiste a obtenu un rapide et vif succès par ses tableaux empreints d'un naturalisme vrai, sans vulgarité, d'un coloris énergique et vibrant. Les plus remarquables de ses œuvres sont, jusqu'à présent, *L'Atelier de teinture aux Gobelins* (S. 1888); *Un Aquafortiste* (S. 1889).

GILBERT DE LA PORRÉE, *Porretanus*, théologien scolastique, né à Poitiers, mort en 1154. Il avait reçu les leçons de Bernard de Chartres et de Radulphe de Laon; il était chancelier de l'église de Chartres, lorsqu'il fut appelé à Paris pour y enseigner la théologie. En 1142, il fut nommé évêque de Chartres. Dans ses invectives contre la scolastique, *Gauthier de Saint-Victor* (V. ce nom) range ses œuvres parmi les *labyrinthes*. — Réaliste aristotélien, Gilbert enseignait que les universaux (*genus, species, differentia, proprium, accidens*) ont une existence réelle en dehors de l'intelligence qui les conçoit; mais qu'ils ne revêtent cette réalité que dans les choses individuelles auxquelles ils prêtent forme et figure (*universalia in re*). C'est au moyen des universaux que ces choses deviennent des êtres individuels, car l'individualité n'est que la résultante de ses diverses qualités. En conséquence, il séparait la *divinité*, en tant qu'idée de genre, de l'idée de *Dieu*, parce que la divinité ou la nature divine ne se réalise que dans les individus. La *divinité*, c'est l'universel, par lequel le Père, le Fils et le Saint-Esprit sont faits *Dieu*; de même que l'*humanité* est ce qui fait de l'individu humain un homme. Le Père, le Fils et le Saint-Esprit sont un, par rapport à la divinité qui leur est inhérente; mais on ne peut pas dire qu'un seul Dieu est à la fois Père, Fils et Saint-Esprit, ni que la nature divine ou la *divinité* est devenue *chair*. En d'autres termes : la divinité est une essence réelle, elle est ce par quoi Dieu est ce qu'il est; mais elle n'est pas Dieu. Dieu est la forme de la divinité; c'est en lui que la divinité s'individualise. Les trois personnes de la Trinité ne sont une que par la divinité qui leur est commune. En elles-mêmes, elles sont distinctes de la divinité, et chacune n'est ce qu'elle est, que parce qu'il existe trois propriétés générales dont elles sont les formes individuelles. — Gilbert exposa cette doctrine dans un commentaire sur un *Traité de la Trinité* attribué à Boèce. En 1147, deux prêtres de son diocèse la dénoncèrent à un concile tenu à Paris, comme infectée de trithéisme. L'année suivante, l'accusation fut reprise devant le concile de Reims et soutenue par saint Bernard; mais le lamentable échec de la croisade, dont il avait si hautement prédit le succès, avait désastreusement atteint son prestige. Auparavant toute accusation d'hérésie soutenue par lui entraînait la condamnation de l'accusé; cette fois, il ne put obtenir du concile de Reims et du pape Eugène III, qui y assistait, qu'une déclaration générale interdisant toute distinction entre Dieu et la divinité. Aucune condamnation ne fut prononcée personnellement contre Gilbert et sa doctrine. Il reçut du pape des témoignages de bienveillance et conserva son évêché et sa considération. — Son système théologique et philosophique est formulé dans son traité *De VI principiis*. Il reste aussi de lui un *Commentaire sur l'Apocalypse* (Paris, 1512, in-8). E.-H. VOLLET.

BIBL. : *Histoire littéraire de la France*, t. XII. — HAUREAU, *Histoire de la philosophie scolastique*; Paris, 1872, 2 vol. in-8. — GIESELER, *Histoire des dogmes*, trad. par J.-F. BRUCH et A. FLOBERT; Dieppe, 1863, in-8. — CH.

SCHMIDT, *Histoire de l'Eglise d'Occident au moyen âge*; Paris, 1885, in-8.

GILBERT DE MONTREUIL (V. MONTREUIL [Gerbert de]).

GILBERT-DESMOLIERES (V. GIBERT-DESMOLIERES).

GILBERT DE VOISINS. Ancienne famille de magistrats, dont le nom, depuis le début du xiv^e siècle, n'a jamais cessé de figurer dans le parlement de Paris. Ses principaux membres furent : *Pierre*, né le 16 août 1684, mort le 20 avr. 1769. Il suivit la même carrière et devint successivement avocat du roi au Châtelet, conseiller au Parlement, et enfin avocat général en 1718. Il se distingua par une éloquence mâle et sévère, par un esprit judicieux et de hautes vertus. — *Pierre-Paul*, petit-fils du précédent. Avocat du roi au Châtelet, puis président à mortier, périt sur l'échafaud révolutionnaire en nov. 1792. — *Pierre-Paul-Alexandre*, comte Gilbert de Voisins, magistrat et homme politique français, né à Grosbois, près de Paris, le 23 avr. 1773, mort à Paris le 20 avr. 1843. Issu de la noblesse de robe, il émigra pendant la Révolution, servit dans l'armée de Condé et reentra en France sous le Consulat. Il devint juge suppléant au tribunal de la Seine (1805), conseiller (1807), puis président de chambre (1810) à la cour d'appel de Paris et maître des requêtes au conseil d'Etat, se rallia aux Bourbons en 1814, accepta de nouveaux honneurs de Napoléon pendant les Cent-Jours, fut dépouillé de tous ses emplois après la seconde Restauration, représenta, de 1822 à 1824, le premier collège électoral des Deux-Sèvres à la Chambre des députés, où il soutint le parti libéral, collabora au *Constitutionnel*, où il attaqua vivement les jésuites et, fort peu après la révolution de Juillet, fut nommé (17 août 1830) conseiller à la cour de cassation, puis pair de France (9 nov. 1831) et membre du conseil du domaine privé. Il fut aussi, de 1830 à 1837, colonel de la 7^e légion de la garde nationale de Paris. On a de Gilbert de Voisins les ouvrages suivants : *Procédure contre l'institut et les constitutions des jésuites suivie au Parlement de Paris*, etc. (Paris, 1823, in-8); *Nouvelles Pièces pour servir de supplément à la procédure contre les jésuites* (1824, in-8). A. DEBIDOUR.

GILBERT L'UNIVERSEL, glossateur de la Bible, mort en août 1134, en route pour aller à Rome. Probablement d'origine bretonne, il fut prêtre et professeur à Auxerre en 1110, puis à Nevers. Son enseignement attira l'attention de Henri 1^{er} d'Angleterre qui le nomma évêque de Londres en 1127. L'étendue de ses connaissances lui avait valu son surnom. On a de lui des gloses sur Job et sur les Lamentations de Jérémie. Il a été confondu parfois avec le bénédictin Gilbert Folcot, évêque de Londres de 1163-1188.

GILBERTI (Mathurin), linguiste français du xvi^e siècle. Ayant pris l'habit de saint François dans la province d'Aquitaine, il passa au Mexique en 1542 et fut envoyé en mission dans le Michoacan, où il fut gardien du couvent de Zinapécuara. Il publia une *Grammaire* (1558) et un *Vocabulaire de la langue tarasque* (1559) et écrivit en cet idiome un *Catéchisme* (1558) et divers ouvrages de piété.

GILCHRIST (John-B.), orientaliste anglais, né à Edimbourg en 1759, mort en 1841. Il fit de la médecine, entra comme aide-major au service de la Compagnie des Indes et le 3 avr. 1783 partit pour Calcutta. La Compagnie à cette époque n'exigeait encore de ses fonctionnaires que la connaissance du persan. Vêtu à la mode du pays, Gilchrist parcourut l'Inde, en apprenant les différents dialectes, puis publia de nombreux ouvrages qui rendirent populaire l'étude de ces langues parmi les employés de la Compagnie. Son dictionnaire anglo-hindoustani et une grammaire hindoustani, parurent à Calcutta (1787-90). Il fut, sur les conseils de lord Wellesley, gouverneur général, nommé directeur du collège Fort-William à Calcutta, et, en cette qualité, surveilla la publication d'une série d'ouvrages pour l'étude des langues orientales. En 1804, pour raison de santé, il dut revenir en Angleterre où, de 1816 à 1826, il occupa une chaire de langues orientales fondée à Londres par la Compagnie.

GILCHRIST (Octavius), critique anglais, né à Twickenham en 1779, mort en 1823. Il était fils d'un médecin militaire. En quittant l'Université, il fit de l'épicerie et épousa la fille d'un marchand du Wapping. Mais, attiré naturellement vers la littérature, il publia en 1805 un volume de vers et en 1807 une édition des poèmes de Richard Corbet, évêque d'Oxford. Ses articles dans la *Quarterly Review*, où il s'occupe principalement du vieux théâtre anglais, ainsi que des ouvrages et des éditions parus sur ce sujet, lui assurèrent une autorité comme critique, dont son érudition le rendait digne. Il avait su réunir dans sa bibliothèque de nombreux volumes de l'époque d'Elisabeth, dont la vente en 1824 fit quelque bruit.

GILCHRIST (Alexander), biographe anglais, né à Newington Green en 1828, mort à Chelsea en 1861. Fils d'un ministre unitarien, il se fit recevoir avocat, mais ne vécut qu'en collaborant à certaines revues par des critiques d'art. Il se maria en 1851, visita le Yorkshire où il rassembla des matériaux pour la *Vie d'Etty*, qui parut en 1855. A Cheyne Row, Chelsea, où il était le voisin de Carlyle, il écrivit la vie du peintre, graveur et poète *William Blake*, peut-être la plus belle étude de biographie artistique qui ait jamais paru. La fièvre scarlatine à laquelle il succomba l'empêcha de terminer son travail, mais les intéressants et nombreux documents qu'il a recueillis sur le pauvre artiste ne permettent plus d'appeler celui-ci un peintre inconnu.

GILDA. Ancienne ville de la Tingitane romaine et byzantine dont les ruines paraissent être sur le territoire de la tribu marocaine des Beni Mesgilda, entre Fez et Ouazzan.

GILDAS MINOR ou **NENNIUS** (V. NENNIUS).

GILDE. On désignait, au moyen âge, sous le nom de gildes des associations de secours mutuels, formées principalement de marchands, d'artisans ou de bourgeois. Gilde, en gothique *gild*; en haut allemand, *gelt* ou *helt*; en anglo-saxon, *gielð*, *gyld*; en nordique, *gildi* signifiait primitivement rétribution; de là vint le sens d'amende et aussi celui d'offrande ou de sacrifice aux dieux. Par ce dernier sens, nous touchons peut-être à l'origine des gildes. Mais, avant de rechercher cette origine, il importe de déterminer les caractères essentiels des gildes et de dire ce qui les distingue des autres corporations. Toutefois, l'on doit remarquer que certaines associations qui n'ont pas reçu le nom de gildes en ont cependant les caractères et que, d'autre part, un certain nombre de gildes n'ont été que de simples confréries religieuses sans but commercial ou politique. La gilde était avant tout une association de secours mutuels, de protection, d'assurances contre toutes sortes d'accidents; une étroite solidarité unissait les membres d'une gilde liés entre eux par un serment. Elle avait en outre des fonctions religieuses: ensevelissement des membres défunts, prières pour le repos de leur âme, aumônes. Ce n'est qu'au xi^e siècle qu'apparaissent des gildes composées d'artisans et de marchands et qu'elles ajoutent à leurs fonctions protectrices et religieuses une fonction économique; ces associations de marchands différaient des sociétés commerciales du Midi de la France et de l'Italie en ce qu'elles n'exploitaient pas des capitaux mis en commun; les marchands des gildes ne se syndiquaient que pour monopoliser le commerce ou l'industrie d'une ville ou d'une région et pour les réglementer.

Les gildes ne se rencontrent que dans les pays septentrionaux, dans le nord de la France, en Flandre, en Allemagne, en Angleterre, en Danemark et en Suède. Elles paraissent avoir une origine germanique. Comme on voit que les membres d'une gilde se réunissaient en des banquets, on les a rapprochés de ces banquets (*convivia*) que célébraient les Germains, au dire de Tacite, et où l'on traitait des affaires les plus importantes: reconciliations, mariages, alliances entre chefs, questions de paix et de guerre. Mais ces réunions n'avaient rien de fixe; ceux qui y prenaient part ne formaient pas une association. Les banquets religieux des Scandinaves ont plus d'analogie avec les gildes. Les Germains connaissaient certainement ces

festins religieux ; les souverains carolingiens, d'accord avec l'Église, s'efforcèrent d'en empêcher la célébration ; ailleurs, en Angleterre et en Norvège, l'Église dut les subir et se contenta de les christianiser. Si l'on remarque que « le trait essentiel des gildes, comme l'a très bien dit M. Flach, est la solidarité familiale qui existe entre leurs membres, l'assistance mutuelle qu'ils doivent se prêter pour se venger des tiers ou pour échapper à leur vengeance, l'arbitrage amiable qui prévient ou termine les conflits entre eux », on n'hésitera pas à voir dans les gildes les plus anciennes, dans celles dont les capitulaires nous révèlent l'existence, comme la suite de l'organisation familiale germanique. On sait, en effet, le rôle important joué par la famille dans la constitution des Germains et même encore à l'époque mérovingienne : la paix qu'elle assurait à ses membres, la solidarité qui les unissait, ses fonctions dans le droit criminel et dans la procédure. La famille, comme fera la gilde, vengeait ses membres des atteintes portées à leur droit, appuyait leurs serments devant les tribunaux. Brunner a pu dire qu'un homme sans famille était un homme sans droit. La gilde n'est qu'une famille fictive, artificielle. Ses membres s'appellent frères. On conçoit facilement que ce genre d'association se soit développé au moment où, d'une part, les liens familiaux se relâchaient et où, d'autre part, les pouvoirs publics étaient impuissants à protéger l'individu. On comprend aussi que ces associations aient été conclues, soit entre des personnes qui ne trouvaient pas dans le droit public des garanties suffisantes pour leur personne ou leur bien, comme les serfs ou les artisans, soit entre des personnes à qui leur situation dans la société imposait une vie nomade, comme les marchands. Ainsi la gilde a trouvé son principe dans l'organisation de la famille ; le banquet religieux a pu être le noyau autour duquel elle s'est formée. Les gildes primitives, *schutzgilden*, associations de paix, nous sont peu connues ; les documents ne deviennent nombreux qu'à l'époque où leur caractère primitif s'efface et où leur rôle devient surtout économique.

Un capitulaire de 779, qui ne faisait que renouveler un édit de Pépin, interdit les serments *pro gildonia* ; Charlemagne autorise les sociétés ayant pour but de faire des aumônes, de réparer les dommages causés par les incendies ou les naufrages ; mais il ne veut pas que les membres de ces corporations soient liés par des serments, *conjurantes*. Des capitulaires de 789 et 794 proscrirent encore les *conjuraciones* et les *conspiraciones*. Un capitulaire de 805 interdit toute *conspiratio* avec ou sans serment. Un concile tenu à Nantes au ix^e siècle, et dont Hincmar nous a conservé le texte, chercha à tracer une ligne de démarcation entre les gildes permises et celles qui ne l'étaient pas. On voit que les associés se réunissaient en des festins qui dégénéraient en orgies et où des rixes s'élevaient assez violentes pour entraîner mort d'homme. Le concile désigne ces associations sous les noms de *collecta*, *confratria*, *consortia* ; celles-là seules sont autorisées qui se proposent un but pieux, le salut des âmes, le service religieux, les offrandes aux églises, l'entretien du luminaire, les prières, les enterrements et les aumônes. On voit aussi que ces confréries se constituaient en tribunaux d'arbitrage, pour maintenir la paix entre leurs membres. Un capitulaire de Louis le Pieux (821) mentionne des associations de serfs en Flandre et en Zélande. Elles avaient sans doute pour but de protéger les biens contre les rapines, car dans un capitulaire de Carloman (884) on lit : « Nous voulons que les prêtres et les officiers du comte interdisent aux vassaux de faire des associations, appelées vulgairement gildes, contre ceux qui leur ont ravi quelque chose. » Il faut ensuite venir aux xi^e et xii^e siècles pour trouver des gildes en France ; mais ce ne sont plus que des sociétés de marchands : telles la gilde de Saint-Omer, la gilde d'Arras, la charité de la Halle basse de Valenciennes ; la gilde de Rouen qui possédait le monopole du commerce normand avec l'Irlande, un comptoir à Londres, des franchises dans les foires anglaises, le monopole du commerce de la basse

Seine ; on peut assimiler aux gildes la hanse parisienne, qui avait le droit exclusif de la navigation de la Seine dans le domaine royal.

En Angleterre, les gildes semblent remonter à une époque très ancienne. Il est question de *gegildan* dans les lois d'Ina, roi de Wessex (688-726) et d'Alfred le Grand (871-901). Dans les lois de ce dernier sont mentionnés des personnages appelés *gegildan* qui sont responsables du paiement du *wergeld* au même titre que les parents. Mais les auteurs ne s'accordent pas sur le sens à attribuer à *gegildan*. Tandis que les uns y voient des membres d'une gilde, les autres interprètent ce mot par compagnons de paiement. Il est difficile de croire que tout homme libre fit partie d'une association ; mais, dans la seconde interprétation, il faudrait expliquer à quel titre des personnes qui ne font pas partie de la famille sont obligées au paiement du *wergeld*. Les *Judicia civitatis Londoniæ*, qui remontent au règne d'Æthelstan (924-940), témoignent de l'existence de plusieurs gildes sur le territoire dépendant de Londres, se distinguant par les classes d'individus qu'elles comprenaient : gildes de nobles, gildes d'hommes non libres. Elles avaient pour but la répression du brigandage, la protection de la propriété des troupeaux et des esclaves. Elles avaient une caisse commune à laquelle chaque membre contribuait suivant ses ressources. Elles se divisaient en escouades de dix hommes dirigées par le plus âgé ; dix de ces escouades étaient placées sous l'autorité d'un centenaire ; ce dernier, d'accord avec les dix autres chefs, administrait les finances, fixait les contributions et répartissait les indemnités entre ceux qui avaient éprouvé quelque dommage. On se réunissait en des repas mensuels. Des offices étaient célébrés pour les morts. Les plus anciens statuts de gildes qui nous soient parvenues ne remontent qu'au xi^e siècle. L'une des plus anciennes de ces associations est la *thegnagilde* ou *gratnabrycge* à Cambridge, formée de nobles, gilde de protection. Citons encore la gilde d'Oxford composée des chanoines de Saint-Pierre et de laïcs hommes et femmes. Vers 1020, un chevalier nommé Ore, familier du roi Kanut, établit en l'honneur de Dieu et de saint Pierre une gilde qui était dans la dépendance de l'abbaye d'Abbootsbury. Les gildes de marchands (*gilda mercatoria*) qui devaient prendre une si grande extension et exercer une influence économique et politique, n'apparaissent qu'après la conquête normande. Gross donne une liste de 92 localités de l'Angleterre pourvues de gildes marchandes ; 13 de ces gildes sont sans date ; les 79 autres apparaissent dans la période comprise entre Henri I^{er} (1100) et Édouard II (1327). Les gildes se donnaient librement leurs statuts, mais leur institution devait être autorisée par le pouvoir royal. En 1180, quinze gildes de Londres durent payer une amende pour s'être formées sans la permission du roi. La gilde était placée sous la direction d'un *aldermann* et de ses associés, dont le nombre variait comme le nom ; ils s'appelaient *stewards* (senescalli), *skevins* (scabini), *wardens* (custodes). Ils étaient assistés d'autres officiers inférieurs. Certaines gildes avaient plusieurs *aldermen*. Pour devenir *gildanus*, *congildanus*, *frater*, il fallait payer un droit d'entrée qui s'appelait *hanse* à Leicester, *bika* à Launceston, *fordede* à Totnes. Le nouveau membre jurait d'observer les statuts de la gilde, de défendre ses privilèges, de ne pas divulguer ses décisions, d'obéir à ses officiers. Les femmes n'étaient pas exclues. Certaines gildes avaient différentes classes de membres dont les droits n'étaient pas égaux. Des banquets se tenaient à des jours déterminés. Les devoirs religieux étaient moins étendus que dans les autres gildes, car le but principal des gildes de marchands était la réglementation de l'industrie et du commerce. La gilde possédait une maison, la *guildhall*, qui lui servait à la fois de lieu de réunion et d'entrepôt pour les marchandises. L'influence des gildes ne se fit pas sentir à l'origine des constitutions urbaines, mais elle se manifesta dans le développement du droit municipal. Les plus anciennes gildes marchandes comprenaient aussi des arti-

sans ; mais quand l'industrie se distingua du commerce, les artisans furent exclus des *gilda mercatoria*. Des guildes formées exclusivement d'artisans s'étaient d'ailleurs constituées à côté des guildes de marchands. Mais, en Angleterre, il n'y eut jamais entre les marchands et les artisans, entre l'aristocratie et les classes inférieures, l'antagonisme violent qu'on constate en Flandre dès le XIII^e siècle. Les guildes de marchands ont disparu peu à peu devant l'organisation moderne de l'industrie. La dernière gilde marchande de l'Angleterre est celle de Preston qui, en 1882, célébra encore des fêtes.

Les marchands étrangers à l'Angleterre se constituèrent aussi en guildes. Dès le XII^e siècle, les marchands de Cologne possédaient une maison à Londres appelée *Guild-hall* où ils déposaient leurs marchandises (V. HANSE).

Les guildes apparaissent en Flandre et dans le Brabant au XII^e siècle. Dans la période primitive, tout comme en Angleterre, les artisans et les marchands étaient confondus dans les mêmes associations ; peu à peu les gens de métiers furent éloignés ; les guildes marchandes formèrent une aristocratie. Le commerce des draps était de beaucoup le plus important ; aussi voyons-nous qu'à Bruxelles, Malines, Tirlemont, Anvers, Louvain, la gilde fut restreinte aux marchands de draps, *Laken-gilde*. Dans beaucoup de villes flamandes tout bourgeois qui voulait entrer dans la gilde devait jurer de ne se livrer à aucun travail manuel. Les chefs des guildes étaient juges de toutes les causes relatives à la corporation, mais ils devaient appliquer le droit existant ; ils ne pouvaient le modifier qu'après avoir pris avis des magistrats municipaux. C'est à tort que certains auteurs ont fait sortir les communes flamandes des guildes et que d'autres ont vu dans ces associations comme les corps dirigeants des villes. Les magistrats de la ville et ceux de la gilde ne sont pas les mêmes ; tous les bourgeois ne faisaient pas partie de la gilde. Si la gilde a joué un rôle considérable dans l'administration urbaine s'est qu'elle comprenait les plus riches bourgeois. Mais la gilde n'est qu'un élément complémentaire de la constitution urbaine ; elle reste toujours subordonnée à l'autorité municipale.

En Allemagne, la plus ancienne corporation d'artisans qu'on connaisse est celle des pêcheurs de Worms mentionnés en 1106. En 1134, l'empereur Lothaire constitua à Quedlinbourg une association de pelletiers et de drapiers. En 1152, Henri le Lion, duc de Saxe, donna un privilège de gilde aux tailleurs de Hambourg. Mais les corporations allemandes, qui ont été si nombreuses à partir du XIII^e siècle, n'ont été que rarement désignées sous le nom de guildes ; elles s'appelaient *Brüderschaften*, *Amter*, *Innungen*. Cependant aux XIV^e et XV^e siècles on trouve dans quelques villes des guildes de marchands proprement dites : à Göttingen, à Hörter. A Cologne, il y eut une gilde au XII^e siècle ; mais on ne connaît pas ses statuts (V. HANSE).

En Danemark, les guildes s'appelaient *laugh*, *lag*, et dans les documents latins, *convivium fraternitas*. La plus ancienne dont on puisse constater l'existence est celle de Slesvig appelée *convivium conjuratum* dans un document de 1134. Des noms de saints locaux que les guildes avaient choisis comme patrons on peut déduire l'époque de leur établissement : les guildes du roi Knut se rapportent au commencement du XII^e siècle, celles du duc Knut à la fin du même siècle, celles du roi Eric à la seconde moitié du XIII^e siècle. Ces guildes étaient composées de gens de toutes classes ; les ecclésiastiques y étaient admis, et souvent le prêtre qui s'occupait des intérêts religieux de la corporation en était le chef ; les femmes n'étaient tenues de remplir leurs devoirs que dans la mesure où leur sexe le leur permettait. Là comme ailleurs une étroite fraternité unissait tous les membres appelés *conjurati fratres* ; la gilde danoise plus que tout autre ressemblait à la famille germanique ; elle défendait ses membres devant les tribunaux. Au milieu du XII^e siècle, dix-huit guildes de Knut s'unirent et formèrent une ligue dont le chef-lieu fut fixé à Skanor. A Bornholm il y avait une gilde de marchands

étrangers dont les statuts furent confirmés en 1378 par l'archevêque de Lund ; il leur permit de construire une *gildehaus*, les exempta d'impôts, les autorisa à terminer entre eux leurs contestations, et à recueillir, sans l'intervention du bailli, les biens de leurs confrères jetés à la côte par la tempête.

En Suède les guildes n'apparaissent qu'au XIV^e siècle. Elles y ont été importées du Danemark. Nous possédons les statuts des guildes de Stockholm, et de la gilde d'Eric à Upsala ; ils ne présentent rien de particulier. Les compagnies commerciales ne connaissent pas l'usage des festins.

En Norvège, au contraire, les festins ont toujours été pratiqués : on y chantait les dieux et plus tard les saints. Dans les *sagas*, le mot *gildi* a le sens de festin. On attribue au roi Olaf Kyrre (fin du XI^e siècle) l'introduction des guildes à Nidaros et dans d'autres villes. Ce n'étaient que des sociétés ayant pour but la célébration de banquets. Le roi Eric Magnusson en 1295 interdit les guildes d'artisans à Bergen. Dans la même ville les marchands allemands avaient établi une gilde sous l'invocation des saintes Catherine et Dorothee, mais elle était affiliée à la hanse de laquelle elle reçut ses statuts et dont elle prenait les ordres. Les guildes n'ont eu en Norvège aucune influence politique.

M. PROU.

BIBL. : WILDA, *Das Gildenwesen im Mittelalter*, 1831, in-8. — BRENTANO, *Essay on the development of guilds in England*. — HARTWIG, *Untersuchungen ueber die ersten Anfänge der Gildwesen*, dans *Forschungen zur deutsche Geschichte*, t. I. — GIERKE, *Das deutsche Genossenschaftsrecht*, 1868. — *The Original Ordinances of more than hundred early english guilds*, edited by Toulmin Smith, 1870. — NITZSCH, *Ueber die Niederdeutschen Genossenschaften des XII und XIII Jahrhunderts*, dans *Monatsberichte der Akad. der Wissenschaften zu Berlin*, 1879. — Du même, *Ueber Niederdeutsche Kaufgilden*, même collection, 1880. — DRIOUX, *Histoire du droit de la gilde germanique*, 1883, in-8. — Ch. GROSS, *Gilda mercatoria* ; Göttingue, 1883, in-8. — Du même, *The Gildmerchant* ; Oxford, 1890, 2 vol. in-8. — KARL HEGEL, *Städte und Gilden der germanischen Völker* ; Leipzig, 1891, 2 vol. in-8. — DOREN, *Untersuchungen zur Geschichte der Kaufmanns Gilden* ; Leipzig, 1893, in-8.

GILDEMEISTER (Johann), orientaliste allemand, né à Brême le 20 juil. 1812, mort à Bonn en mars 1890. Gildemeister commença par étudier la théologie, puis l'hébreu, le sanscrit et l'arabe à Göttingue et à Bonn sous des maîtres tels qu'Ewald, Lassen et Freytag. En 1839, il fut nommé professeur de langues orientales à Bonn, avec le titre de privat-docent qu'il échangea, en 1844, avec celui de professeur extraordinaire. L'année suivante, il était professeur ordinaire de littérature orientale à l'université de Marbourg ; en 1859, il passait à l'université de Bonn, où il professa jusqu'à sa mort. Gildemeister a publié : *De Rebus indicis scriptorum arabum* (Bonn, 1838) ; *Die falsche Sanscritphilologie* (*ibid.*, 1840) ; *Kalidasæ Meghaduta et Cringaratilaka* (*ibid.*, 1840 ; 2^e éd., 1841) ; *Die heilige Rock zu Trier und die 20 anderen heiligen Röcke*, en collaboration avec Sybel (Düsseldorf, 1841 ; 3^e éd., 1845) ; *Blendwerk des vulgaren Rationalismus* (Brême, 1844) ; *Bibliotheca sanscritæ specimen* (Bonn, 1847) ; *De Evangelii in arabicum ex simplicibus syriacis translatis* (Bonn, 1865) ; une nouvelle édition de l'*Anthologia sanscritica* de Lassen (*ibid.*, 1865) ; *Über die an der Univ. Bonn entdeckten neuen Fragmente des Makarius* (Leipzig, 1866) ; *Acta Sanctæ Pelagiæ*, syriace edidit (Bonn, 1879) ; *Der Schulchanaruch und was daran hängt*, Gutachten (Bonn, 1884) ; *Idrisii Palæstina et Syria* (Bonn, 1885). Il convient d'ajouter à cette liste un grand nombre d'articles relatifs à la littérature orientale et à la géographie de la Palestine, parus soit dans la *Zeitschrift der deutschen morgenländischen Gesellschaft*, soit dans la *Zeitschrift des deutschen Palästina-Vereins*, soit dans d'autres revues savantes.

P. RAVAISSE.

GILDEMEISTER (Karl), architecte allemand, né à Brême le 8 févr. 1820, mort à Brême le 7 févr. 1869. Cet ar-

chitecte fit construire, en 1852, le palais de l'Industrie de New York, le premier édifice de ce genre élevé aux États-Unis. Il avait publié, dès 1848, une importante monographie, avec planches lithographiées, de l'hôtel de ville de Brème.

GILDON (Charles), écrivain anglais, né en 1665, mort en 1724. Son père, avocat et catholique, le fit élever à Douai, et le destinait à l'Église, mais il mourut, laissant Charles maître de ses destinées. Il commença par dévorer l'héritage paternel, puis il vécut aux gages des libraires, tantôt se proclamant déiste (*Miscellaneous Works of the Deist, Charles Blount*; 1695), tantôt écrivant des palinodies comme *The Deist's Manual* (1705). Pope, attaqué par lui, dans *New Rehearsal, or Bays the younger* (1714), le poursuivit de ses traits et de ses accusations, parfois calomnieuses. B.-H. G.

GILES (James), peintre anglais, né à Glasgow en 1801, mort à Aberdeen en 1870. Fils d'un artiste d'une certaine réputation, il se consacra au paysage et y montra un talent précoce. Le voyage qu'il fit ensuite en Italie lui donna le goût du paysage historique, aux lignes bien arrêtées, genre dans lequel il se distingue absolument de ses compatriotes. Mais ses meilleurs tableaux sont encore des natures mortes où il reproduisait avec la plus grande verve de pinceau les résultats d'un jour de pêche ou de chasse doublement heureux pour lui. Ad. T.

GILES (Ernst), explorateur australien, né à Bristol (Angleterre), élevé à l'hospice Christ's de Londres, fonctionnaire australien. Il fit dans l'Australie centrale plusieurs grands voyages de découverte : dans le premier (1872), il partit de Chambers Pillar, au centre du continent, découvrit à l'O. le grand lac Amédée ; dans le second (1874-75), il partit de la station Peake, située sur le télégraphe qui traverse l'Australie, et s'avança jusqu'au 125° degré long. E. En 1875, il parcourut à la hauteur du 30° degré lat. S. toute la région, inconnue jusqu'alors, qui s'étendait de la colonie de l'Australie méridionale, aux établissements de l'Australie occidentale ; puis il repartit plus au N. en sens contraire, explorant le pays entre le tropique et le 25° degré lat. S. jusqu'au télégraphe intercontinental. Il a publié : *Geographical Travels in Central Australia* (Melbourne, 1874) et *The Journal of a forgotten expedition* (Adelaide, 1880).

GILET (V. COSTUME).

GILETTE. Com. du dép. des Alpes-Maritimes, arr. de Puget-Théniers, cant. de Rouestéron; 679 hab.

GILFILLAN (G.), littérateur anglais, né au village de Comrie (Perthshire) en 1813, mort en 1878. A vingt-deux ans, après avoir pris les ordres, il s'établit à Dundee, où, sans négliger les devoirs de son ministère, il fit preuve d'une activité littéraire prodigieuse. Pendant trente ans, il publia une centaine de volumes ou de brochures et de nombreux articles de journaux ou de revues ; il écrivit également beaucoup pour la cause de la religion, et l'un de ses sermons, *Hades*, eut trois éditions. Mais *A Gallery of literary portraits*, paru d'abord en articles dans le *Dunfries Herald*, jout surtout d'une grande popularité. Il fut lié avec nombre de gens de lettres ; de Quincey et Carlyle, qui eurent d'ailleurs sur lui une grande influence, furent au nombre de ses amis.

GILFORD (Baron) (V. CLANWILLIAM).

GILGIT. Pays de l'Asie, au S. des monts Karakoroum, au N.-O. du Cachemire. Formé essentiellement par la vallée du Gilgit, à une alt. de 1,800 à 1,500 m., il mesure 9 à 10,000 kil. q. et compte 25,000 hab. environ, fanatiques musulmans chiïtes, soumis depuis 1860 au Cachemire. La capitale est le bourg de Gilgit. Le climat est doux ; les produits sont ceux de la zone tempérée chaude.

GILHAC-ET-BRUSSAC. Com. du dép. de l'Ardèche, arr. de Privas, cant. de La Voultre; 676 hab.

GILHOC. Com. du dép. de l'Ardèche, arr. de Tournon, cant. de La Mastre; 1,338 hab.

GILIBERT DE MERLHAC (Marie-Martin-Guillaume de), littérateur français, né à Brive-la-Gaillarde le 7 sept.

1789, mort en 1830. Lieutenant de vaisseau. Il a laissé un grand nombre d'ouvrages parmi lesquels nous citerons : *Sentiment d'un véritable ami de la patrie* (Toulon, 1815, in-4), brochure relative au débarquement de Napoléon I^{er} à Cannes ; *Essai comparatif entre le cardinal de Richelieu et William Pitt* (Paris, 1816, in-8) ; *les Contemporains ou Portraits et caractères politiques de ce siècle* (1821, in-8) ; une traduction de l'*Araucana* d'Ercilla (1824, in-8) ; *De la Liberté des mers* (Marseille, 1828, in-8). Il a collaboré activement à la *Quotidienne*, aux *Lettres champenoises*, au *Lycée*, etc.

GILJ (Filippe-Salvator), missionnaire italien, né à Legona, près de Spolète, en 1721, mort à Rome en 1789. Jésuite (1740), il vécut dix-huit ans dans le bassin de l'Orénoque et sept à Bogota. Rentré à Rome, il a publié un ouvrage, le plus complet qu'on ait, sur la population de l'Orénoque : *Saggio di storia americana, o sia storia naturale, civile e sacra de regni e delle provincie spagnuole di Terra Ferma nell' America meridionale* (Rome, 1780-84, 4 vol. in-8, avec cartes et grav.).

GILL (Lac). Lac d'Irlande, comté de Sligo (Connaught), 6 kil. de long ; très pittoresque, il est voisin de la mer (baie de Sligo).

GILL ou **GILI** (Geronimo), architecte et sculpteur espagnol qui travailla à l'Escorial au xvi^e siècle, sous la direction de Juan Bautista de Toledo, architecte de Philippe II. Son maître l'employa à l'exécution de ses modèles et de ses projets d'architecture. Après sa mort, Gill ou Gili fut conservé par Philippe II parmi le personnel des architectes occupé à l'Escorial, puis nommé en 1567 à la direction des travaux de la chapelle du palais d'Aranjuez et à l'Alcazar de Tolède, direction qu'il conserva jusqu'en 1575. Geronimo Gill paraît ensuite avoir été chargé des travaux d'irrigation que le roi faisait exécuter à Colmenar jusque vers l'année 1579, époque où son nom disparaît des comptes de dépenses. P. L.

BIBL. : LLAGUNA Y AMIROLA. *Noticias de los arquitectos de Espana*; Madrid, 1829.

GILL (Alexander), érudit anglais, né en 1665, mort en 1635. Directeur de l'école de Saint-Paul (1608), il acquit une grande réputation d'éducateur et compta Milton parmi ses élèves. Latiniste et théologien distingué, on a de lui quelques ouvrages de critique religieuse et une *Logonomia Anglica, qua gentis sermo facilius addiscitur* (Londres, 1649). — Son fils, *Alexander Gill* le Jeune (1597-1642), professa sous lui à Saint-Paul ; mais des paroles indépendantes et des vers hardis contre le roi et ses favoris le firent traduire devant la Chambre étoilée, qui le condamna à payer 2,000 livres sterling, à être dégradé et essorillé. Son père eut grand-peine à obtenir son pardon. Il n'en fut pas moins élu pour lui succéder à la tête de l'école de Saint-Paul en 1635, mais la violence de son caractère le fit congédier l'année suivante. On a de lui quelques poésies latines et anglaises. Gill et Ben Jonson se firent longtemps une guerre d'épigrammes. B.-H. G.

GILL (André GOSSET DE GUINES, dit), peintre et caricaturiste français, né à Paris le 17 oct. 1840, mort à Charenton le 1^{er} mai 1885. Il était fils naturel de Sylvie-Adeline Gosset, couturière, et du comte de Guines. Son grand-père paternel le recueillit et lui fit donner une instruction sérieuse. Élève de l'École des beaux-arts, il dut demander ses moyens d'existence à d'obscurs travaux de dessinateur et de peintre. En 1866, un journal satirique, *le Hanneçon*, lui demanda quelques compositions, dont le mérite lui ouvrit les portes d'une autre publication du même genre, *la Lune*. Une charge très réussie qu'il fit de Thérèse, à ce moment dans toute sa popularité de chanteuse de café-concert, attira sur lui l'attention publique. Le jeune artiste avait trouvé sa voie dans la caricature de portraits. Il s'adonna à ce genre dans lequel il ne tarda pas à faire preuve d'une originalité et d'une fécondité exceptionnelles. Toutes les célébrités de l'époque furent portraiturées en charge dans ce journal avec beaucoup de

verve et d'esprit. Quelques compositions politiques, virulentes, *la Tranche de melon*, *le Bocal de cornichons*, avec la légende *Semper virat*; *Rocamboles*, attirèrent sur la *Lune* les foudres du parquet impérial. Le journal satirique fut supprimé; ses éditeurs le remplacèrent immédiatement par *l'Eclipse*, dont la rédaction en chef fut confiée au brillant et fougueux caricaturiste, qui se lança exclusivement dans la politique d'opposition au gouvernement de Napoléon III. Pendant la guerre, Gill fit partie de l'armée de Paris. La Commune lui confia les fonctions de directeur du musée du Luxembourg. Les luttes politiques sous le gouvernement du maréchal de Mac-Mahon donnèrent à l'artiste un nouveau regain de popularité. Quelques-unes de ses charges de la *Lune rousse*: *Mon Déménagement*, *Mossieu Loyal*, *Une Chèvre mangeant un chou*, *Jules Grévy jouant aux échecs*, etc., resteront parmi les caricatures politiques les mieux réussies, à côté des chefs-d'œuvre de Daumier, de Cham, de Philippon, de Traviès, etc.

Entre temps, ambitieux de se créer une situation artistique et un état de fortune que la caricature ne lui ouvrait point, Gill cultivait la peinture et envoyait aux Salons annuels des tableaux auxquels la critique et le public restaient cruellement indifférents, essayait, sans plus de succès, du théâtre et de la littérature, avec *Vingt Années de Paris*, *la Muse à Bibi*. Toutes ces déceptions nouvelles, les déboires d'une entreprise de panoramas troublèrent le cerveau du pauvre artiste, et on devait l'interner à Charenton. Il en sortit pendant quelques mois de la période habituelle de rémission. En mai 1882, on devait l'y réintégrer, et, après trois années de souffrances morales et physiques cruelles, il y mourut.

L'œuvre du dessinateur a été dressé par Armand Lods et Vega; il est considérable. On n'y compte pas moins de sept cent quatre-vingt compositions éparées dans un grand nombre de publications, et autant au moins dans les journaux satiriques *la Lune*, *l'Eclipse*, *la Lune rousse*, auxquels il collabora, sans interruption, de 1867 à 1881. Ses tableaux sont au nombre de trente-deux.

GILLAIN (Marie-Anne-Victoire (V. BOIVIN [Veuve])).

GILLANCOURT. Com. du dep. de la Haute-Marne, arr. de Chaumont, cant. de Juzennecourt; 232 hab.

GILLAUMÉ. Com. du dep. de la Haute-Marne, arr. de Wassy, cant. de Poissons; 78 hab.

GILLBERG (Jacob), graveur suédois, né dans le Värmland en 1724, mort à Stockholm le 15 oct. 1793. Conduc-teur au génie, il se fit remarquer par des portraits gravés et obtint une subvention pour étudier à Paris (1755-58), où il grava des portraits et des fac-similés de dessins de Parrocel. A son retour, il ouvrit une école de gravure à Stockholm et fut nommé membre de l'Académie des beaux-arts (1768), où il enseigna le dessin à partir de 1773. Ses principaux disciples furent J. Grandel et M.-R. Heland, sans parler de dilettanti du plus haut rang. C'est surtout dans la gravure des portraits qu'il excellait. On lui doit ceux de *Nordencrantz*, d'après Krafft (1772), de *Gustave III* (1773) et de *Sophie-Madeleine* (1774), d'après U. Pasch; de *Gustave-Adolphe*, d'après Sergel (1781) et de beaucoup d'autres. Il reproduisit aussi des paysages, des sujets de genre, des scènes mythologiques et historiques. Il exécuta avec Holland, à partir de 1780, quatre-vingt-sept planches de *Médailles relatives à l'histoire de Gustave III*, dessinées par Masreliez et publiées seulement en 1838. On lui doit aussi des caricatures et des illustrations. La finesse de son élégant burin finit par dégénérer en mollesse. — Son fils, *Jacob-Axel* (1769-1845), officier du génie et professeur (1798) à l'Académie des beaux-arts, dont il devint directeur en 1840, peignit en miniature une quantité de portraits fort ressemblants. — Un autre de ses fils, *Carl-Gustaf* (1774-1855), officier de génie et maître de dessin à l'Académie militaire de Karlberg, fut aquarelliste et lithographe.

BEAUVOIS.

GILLE (Pêche). Cet engin est un grand épervier qui sert

dans les grands cours d'eau, n'est pas jeté à la main, mais s'emploie à bord d'un bateau.

GILLE. C'est le nom d'un des anciens personnages de notre pantomime française, qui n'étaient pas tous les mêmes que ceux de la pantomime italienne. Certains écrivains ont cru précisément que celui-là nous venait d'Italie, tandis qu'il semble véritablement né en France. Ce qu'il y a de remarquable, c'est sa ressemblance frappante avec Pierrot, ressemblance telle, au point de vue du costume, des allures et du caractère, que pour nous aujourd'hui tous les deux se confondent et ne forment en quelque sorte qu'un seul et même personnage. Et, pourtant, il n'y a pas à croire que l'un s'est substitué à l'autre, car jadis, au théâtre de la Foire, où la pantomime était en grand honneur et où chaque jour elle attirait un nombreux public, tous deux existaient ensemble et paraissaient côte à côte. C'est ainsi qu'on voyait Marc (1697), Benville (1697), Billard (1698), Maillot (1702), Reister (1704), remplir le rôle de Gille, tandis que simultanément Roger (1698), Belloni (1704) et Hamoche (1715) jouaient celui de Pierrot. Ce qu'il est permis de supposer, c'est que, pour les besoins de certaines pièces et selon le désir de certains auteurs, on aura créé un second rôle de Pierrot en face du Pierrot véritable et classique, de même qu'à la Comédie-Italienne on avait imaginé de placer un second Arlequin en face du premier, et qu'on aura donné à ce nouveau Pierrot le nom de Gille, comme on avait donné celui de Trivelin au nouvel Arlequin. Ce qui est certain, c'est qu'aujourd'hui, pour nous, les deux n'en font qu'un. Il faut d'ailleurs remarquer qu'en 1769 Anseume mit Pierrot en scène dans son *Tableau parlant*, que d'Hèle, peu d'années après, faisait de Gille, au même théâtre, le principal personnage de son *Gille Ravisseur*, et que les deux personnages étaient exactement semblables l'un à l'autre.

GILLE (J.-B. et J.-F.), peintres (V. COLSON).

GILLE (Charles-Eugène), chansonnier français, né à Paris le 20 janv. 1820, mort à Paris le 22 avr. 1856. D'origine très humble, il fit lui-même son éducation et fut tour à tour ouvrier et instituteur. Désespéré de ce que sa comédie en vers *le Barbier de Pézenas* avait été refusée par la Comédie-Française, il se suicida. Il a laissé une centaine de chansons qui valent bien celles de Béranger. Citons parmi les plus connues : *le Vengeur*, *le Bataillon de la Moselle* et *Alex cueillir des bluets dans les blés*.

GILLE (Philippe-Emile-François), auteur dramatique et journaliste français, né à Paris le 18 déc. 1831. Simple expéditionnaire à la préfecture de la Seine, M. Gille, qui s'était destiné un moment à la statuaire et avait exposé aux Salons de 1851 et de 1852, se tourna bientôt vers le journalisme et le théâtre. Il occupa quelque temps les fonctions de secrétaire du Théâtre-Lyrique (1861), puis entra au *Petit Journal*, nouvellement fondé, et passa de là à *l'Histoire*, puis au *Soleil*, à *l'International*, et enfin en 1869 au *Figaro* qui lui confia la rédaction des *Echos* et du bulletin bibliographique. Ce simple bulletin, ou M. Gille savait faire tenir en quelques lignes lumineuses et vives l'analyse et la critique des principaux livres de littérature, d'histoire et d'art, et auquel il ajoutait souvent des articles de première page sur les œuvres les plus marquantes du moment, ne laissa pas que de prendre rapidement une grande importance du fait de la notoriété du signataire et de l'extension chaque jour grandissante du journal lui-même. Une partie des articles disséminés dans ce bulletin ont du reste été réunis en volume par M. Gille sous le nom de *Bataille littéraire* (1889-1891, 4 séries in-8). Ses débuts au théâtre datent de 1857, où il fit représenter aux Bouffes-Parisiens : *Vent du soir*. Vinrent ensuite, et dans le même genre, *les Bergers*, *le Docteur Ox*, musique d'Offenbach; *M. de Bonne-Etoile*; *le Bœuf Apis*; *l'Écossais de Chatou*; *la Cour du roi Pétaud*, musique de Léo Delibes; *les Horreurs de la guerre*; *les Charbonniers*, musique de M. J. Costé, etc. Librettiste d'opéras et d'opéras-comiques, on lui doit : *la Prêtresse*,

opéra en deux actes, musique de Bizet, destiné au théâtre de Bade et qui ne put être représenté par suite de la suppression de ce théâtre, puis *Jean de Nivelles*, en collaboration avec Gondinet, musique de Léo Delibes (1880); *Lakmé*, en collaboration avec le même, musique du même (1883); *Manon*, en collaboration avec M. Meilhac, musique de M. Massenet (1888); *Kassia*, en collaboration avec le même, musique de Léo Delibes (1893), toutes pièces jouées à l'Opéra-Comique; enfin *Yedda*, ballet, musique de Métra (1879) et *la Farandole*, ballet, en collaboration avec Arnold Mortier et Mérant, musique de M. Th. Dubois, joués à l'Opéra. De plus, M. Gille avait écrit pour Bizet le livret d'une *Clarisse Harlowe* dont celui-ci avait composé trois actes quand il mourut. M. Gille a également donné avec Labiche *Garant dix ans* (Variétés, 1874) et *les Trente Millions de Gladiator* (Variétés, 1875); avec M. Sardou, *le Pré-Saint-Gervais* (1874), etc. Il a écrit seul *Camille*, comédie en un acte, jouée au Théâtre-Français le 11 févr. 1890. M. Gille a fait paraître en volumes un certain nombre d'articles de critique d'art, dont deux monographies particulièrement importantes : *Une Promenade à Versailles et au Trianon et le Parc et les jardins de Versailles*. En 1887, il avait publié un recueil de poésies, *l'Herbier*, réédité en 1890 et qui fut accueilli avec une extrême faveur. On lui attribue en partie la mise au point de la rédaction des cinq volumes publiés de 1869 à 1876 par Villemessant sous le titre de *Mémoires d'un journaliste*. M. Gille a épousé la fille de l'illustre compositeur orientais Victor Massé.

Ch. LE G.

GILLEMANS (Jean-Paul), peintre flamand, né à Anvers vers 1650, mort à Amsterdam vers 1742. Elève de Georges van Son, il entra dans la gilde comme franc-maître en 1673. Il alla se fixer en 1713 à Amsterdam, où il se noya par accident. Il s'est consacré entièrement à la peinture de fleurs et de fruits, ses tableaux autrefois recherchés sont très rares : le Musée de Lille en possède un. — Le frère de Jean-Paul, *Pierre Mathieu*, mort en 1692, et sur lequel on ne sait rien de précis, était également un peintre de fleurs renommé.

BIBL. : *Biographie nationale de Belgique*; Bruxelles, 1883, t. VII, in-8.

GILLÉNIE (*Gillenia Mœnch.*) (Bot.). Genre de plantes de la famille des Rosacées et du groupe des Spirées, dont on connaît seulement deux espèces, *G. trifoliata* Mœnch. (*Spiraea trifoliata* L.) et *G. stipulata* Muehl., originaires de l'Amérique du Nord. Ce sont des herbes vivaces dont le rhizome souterrain donne naissance chaque année à des rameaux aériens couverts de feuilles alternes, trifoliolées, accompagnées de stipules, peu développées dans le *G. trifoliata*, très grandes au contraire dans le *G. stipulata*. Leurs fleurs ont un calice de cinq sépales et une corolle de cinq longs pétales blancs bordés de rose et vingt étamines à anthères biloculaires. Le *G. trifoliata* est fréquemment cultivé dans les jardins comme ornemental. Son rhizome constitue le *Beaumont-root* des pharmacopées américaines. On l'emploie aux États-Unis comme émétique et il est fréquemment substitué à l'ipécacuanha, à la dose de 1 à 4^{es} de poudre à intervalle de vingt minutes jusqu'à vomissement.

Ed. LEF.

GILLER (Agathon), écrivain polonais, né à Opatow, près de Kalisz, en 1831, mort en Galicie en 1887. Il fit ses études à Varsovie et fut exilé en Sibérie. Il a joué un grand rôle dans l'insurrection polonaise de 1863, comme membre du gouvernement national occulte. Il réussit à s'échapper et vint s'établir à Paris, puis en Galicie. Il a publié en polonais : *Voyage en Sibérie* (Leipzig, 1866, 2 vol.); *Description du Transbaikal* (Leipzig, 1867, 3 vol.); *Histoire de la révolution polonaise* (Paris, 3 vol.); *Souvenirs et documents* (Paris, 1868); *la Pologne à l'exposition de Vienne 1873*, etc.

GILLES. Com. du dép. d'Eure-et-Loir, arr. de Dreux; cant. d'Anet; 307 hab.

GILLES (Saint), *Ægidius*, solitaire et abbé en Septimanie.

Les actes de ce pieux personnage n'ont été mis par écrit qu'assez tard; suivant le narrateur anonyme, saint Gilles, Grec d'origine et d'une famille illustre, serait venu pratiquer la vie érémitique sur les rives du Rhône. Lié d'amitié avec un autre solitaire du nom de Vérédème, que citent les livres liturgiques de l'église d'Uzès, il se serait construit un oratoire dans la *Sylva gothica*, qui couvrait alors le bord de la mer entre le Rhône et la Vidourle. Découvert par les officiers du roi goth Flavius, au cours d'une grande chasse, il aurait eu plusieurs entrevues avec ce prince, et en aurait reçu un terrain pour y construire un monastère, d'où l'abbaye, puis la ville de Saint-Gilles, si célèbre au moyen âge. Ces actes citent encore comme ayant été en relations avec saint Gilles, Césaire, évêque d'Arles, et Charles, roi des Francs. Tout cela est bien confus et bien incertain. Plusieurs savants, parmi lesquels dom Vaissète, ont fait vivre saint Gilles sous le règne de Théodoric le Grand, roi des Ostrogoths, qui prenait quelquefois le surnom de Flavius, et l'ont identifié avec un certain abbé Gilles, envoyé à Rome par saint Césaire en 514; ils sont obligés de corriger Childebert au lieu de Charles. Un autre système, adopté par les Bollandistes, et qui paraît meilleur, consiste à faire vivre saint Gilles à la fin du vi^e et au début du vii^e siècle. Le roi Flavius serait alors le roi des Visigoths, Wamba, prince catholique, qui, on le sait, vint en Septimanie, et le roi Charles serait Charles-Martel. Le nom de Césaire, évêque d'Arles, est en tout cas fautif, car on ne saurait avec du Saussay admettre un second Césaire, évêque d'Arles au vi^e siècle. L'existence de saint Gilles est d'ailleurs certaine, car en 1865 on a découvert le sarcophage renfermant ses ossements, et le culte de ce saint fut très répandu en Europe au moyen âge; dès 1046, l'abbaye de ce nom est un lieu de pèlerinage très fréquenté, et elle a des prieurés jusqu'en Hongrie. Les Bollandistes estiment que la vie du saint date au plus tôt du ix^e siècle; on en a des manuscrits du x^e. En 1416, un certain Pierre Guilhem composa à l'occasion de la dédicace de la nouvelle église, aujourd'hui en partie ruinée, un recueil de miracles assez curieux. La fête de saint Gilles se célèbre le 1^{er} sept. A. MOLINIER.

BIBL. : *Hist. du Languedoc*, nouv. édit., I, 555 et suiv.; II, note LXV. — *Acta sanctorum Boll.*, sept., I, 284 et suiv. — TRICHAUD, *Histoire du tombeau de saint Gilles*; Nîmes, 1868, in-8. — L'abbé U. CHEVALIER, *Bio-bibliographie*, c. 879, et suppl., c. 2613.

GILLES (Nicole), historien français, né sous le règne de Charles VII, mort en 1503. Il fut clerc et contrôleur du Trésor à partir du 25 août 1484. Il a écrit une histoire de France qui ne contient d'utiles renseignements que pour le règne de Louis XI jusqu'en 1483, date à laquelle elle se termine; pour les périodes antérieures, ce n'est qu'un abrégé des Grandes Chroniques auxquelles Gilles a ajouté un grand nombre de fables. Le Long, dans la *Bibliothèque historique de la France*, a indiqué une édition de son livre de l'année 1492; mais il a dû confondre avec les *Chroniques de France abrégées* imprimées à Paris par Jean Treperel à cette date. La plus ancienne édition que Brunet ait retrouvée est de 1525 (in-fol. goth.). Ces chroniques furent successivement revues et continuées par François de Belleforest, Gabriel Chappuis et divers anonymes jusqu'à Louis XIII. La dernière édition est de 1621. M. PROU.

BIBL. : Augustin THIERRY, *Lettres sur l'histoire de France*, lettre V.

GILLES (Pierre), pasteur et historien de l'Eglise vaudoise du Piémont, né à Torre Pellice en 1571, mort fort âgé dans la même localité. Il fut chargé par la Table des Eglises vaudoises de réunir tous les documents relatifs à l'origine, à l'histoire et aux mœurs du petit peuple qu'on a appelé l'Israël des Alpes. Il y consacra sa vie et en 1644 parut à Genève l'*Histoire ecclésiastique des Eglises réformées, autrefois appelées Eglises vaudoises*. E. K.

GILLES (Jean), compositeur français, né à Tarascon en 1669, mort à Toulouse en 1705. Elève de la maîtrise d'Aix, il fut maître de chapelle à Aix, Agde et Toulouse. Il a composé des œuvres de musique religieuse, notamment

une messe des morts qui fut célèbre pendant tout le xviii^e siècle et sept motets conservés en manuscrits à la Bibliothèque nationale.

GILLES DE BRETAGNE, né vers 1425, mort en 1450. Il était le troisième fils de Jean V, duc de Bretagne, et de Jeanne de France, sœur de Charles VII. Elevé en Angleterre auprès de son aïeule, Jeanne de Navarre, et du jeune roi Henri VI, il était lié d'une étroite affection avec ce prince. Revenu en Bretagne en 1437, il resta partisan de l'Angleterre, tandis que son frère aîné, François I^{er}, successeur de Jean V (1442), tendait à se rapprocher de Charles VII. Ce désaccord entre les deux frères fut aggravé par des questions d'intérêt. Charles VII, qui considérait Gilles comme un allié des Anglais, confisqua ses terres d'Ingrande et de Champtocé (1443). Peu après, ayant enlevé Françoise de Dinan, alors âgée de huit ans, pour être plus sûr de l'épouser, Gilles encourut ainsi l'inimitié implacable du favori de son frère, Arthur de Montauban, qui convoitait la main de cette riche héritière (1444). Accusé de conspirer contre le roi de France et le duc de Bretagne, Gilles demanda protection à Henri VI. Le connétable de Richemont essaya vainement de réconcilier les deux frères, ses neveux. En 1446, Charles VII, d'accord avec François I^{er}, qui venait de lui rendre hommage (mars), fit arrêter Gilles au Guildo. Les Anglais ayant surpris Fougères, pour protester contre la détention du jeune prince (mars 1449), Charles VII et François I^{er} conclurent une ligue offensive contre l'Angleterre (17 juin). Cette querelle entre les deux frères, devenue, au fond, une lutte entre le parti français et le parti anglais en Bretagne, occasionna la reprise des hostilités contre l'Angleterre. Gilles resta captif au château de Moncontour, puis au château de La Hardouinaie (cant. de Merdrignac, arr. de Loudéac), et fut condamné à mort. Après avoir essayé de le faire mourir de faim, puis de l'empoisonner, ses géoliers l'étranglèrent dans la nuit du 24 au 25 avr. 1450. Ce drame, dont les détails sont mal connus, a inspiré le roman et le théâtre. François I^{er}, rongé de remords, mourut peu après Gilles (18 juil. 1450).

BIBL. : G. GRUEL, *Chron. d'Arthur de Richemont*, publiée par A. LE VAVASSEUR, 1890, in-8. — VALLET (de Viriville), dans la *Revue des quest. hist.*, t. IV, 1868. — DE BEAUCOURT, *Hist. de Charles VII*, à la table. — E. COSNEAU, *Le Connétable de Richemont*, pp. 377-390, 415. — U. CHEVALIER, *Repertoire des sources hist. du m. âge*, col. 878, et suppl., col. 2613.

GILLES DE CORBEIL, célèbre médecin français, du commencement du xiii^e siècle. Il a été confondu avec le moine bénédictin Gilles d'Athènes, qui vivait au viii^e ou au viii^e siècle, avec Gilles de Rome, archevêque de Bourges, enfin avec Gilles de Paris. Cette dernière méprise est d'autant plus incompréhensible que Gilles de Paris, dans un poème intitulé *Carolinus*, cite précisément Gilles de Corbeil avec les plus grands éloges. — Gilles de Corbeil enseigna la médecine et les arts libéraux à Montpellier, avant de venir à Paris, où il étudia la théologie et devint chanoine de la cathédrale ; il fut reçu docteur en théologie et en médecine et devint alors le médecin de Philippe-Auguste ; il remplit certainement ces fonctions avant 1215, contrairement à l'opinion de quelques biographes, puisque, en cette année 1215, c'est Jean de Saint-Alban ou Jean l'Anglais, en anglais John Giles, en latin Joannes Egidius, qui occupait cette place. Ce médecin s'appelait donc également Gilles, ce qui a amené de nouvelles confusions. Gilles de Corbeil, en latin *Egidius Corbolensis*, a laissé plusieurs traités en vers, entre autres : *De Pulsibus*, ouvrage remarquable en 380 vers hexamètres ; *De Urinis*, en 346 hexamètres ; ces deux traités ont été publiés à Bâle (1494, in-4, et autres édit.) ; *De Virtutibus et laudibus compositorum medicaminum*, en 6,000 vers, imprimé par P. Leysen dans son *Histoire des poètes du moyen âge* (1731, in-8) ; *Ierapigra ad purgandos prælatos*, satire en 5,929 vers publiée par Choulant ; *Signa et causæ febrium*, poème en 471 vers, découvert par Daremberg

à la bibliothèque Bodléienne et publié par lui (Paris, 1853, in-8).
D^r L. HN.

GILLES DE PARIS, poète (V. GILON DE PARIS).

GILLES DE RETZ, maréchal de France (V. RETZ).

GILLES DE ROME (V. COLONNA [Egidio]).

GILLES DE ROYE (*Egidius de Roya*), chroniqueur français du xv^e siècle, né probablement à Montdidier, où habitait sa famille, et non à Roze, ou à Saint-Quentin, comme on l'a dit. Moine de Cîteaux, docteur de l'université de Paris, il professa la théologie au collège des Bernardins, dirigea ensuite l'abbaye de Royaumont de 1453 à 1458 et se retira au couvent de Notre-Dame des Dunes, près de Furnes, pour s'adonner entièrement à l'étude. Il mourut en 1478 et fut inhumé dans le cimetière de Sparmaillé, à Bruges. Il a laissé une *Chronique belge* qui résume jusqu'en 1431 et continue jusqu'en 1463 celle de J. Brandon et de B. de Beka, autres moines de l'abbaye des Dunes. Cette composition, que Potthast déclare excellente, se rapporte surtout à l'histoire de la Belgique, mais elle relate aussi les principaux événements qui se sont produits en Flandre, en Allemagne, en Italie, en Angleterre, etc. Elle a été publiée par Swertius (Fr. Swert) à la fin du recueil intitulé *Rerum belgicarum annales* (Francfort, 1620, in-fol.). On attribue à Gilles de Roze une autre chronique intitulée *Chronici Dunensis prima pars ab orbe condito ad Christum*, qui se trouve à la Bibliothèque nationale (ms. lat. 5041, f. 35).
E. COSNEAU.

BIBL. : *Gallia Christ.*, V, 283, 295, IV, 845. — LELONG, *Bibl. hist. de la France*, III, 636, n^o 39371. — U. CHEVALIER, *Repert. des sources hist. du m. âge*, col. 881 et 2614. — POTTHAST, *Bibl. medii ævi*, p. 104. — MICHAUD, *Bibl. des Croisades*; Paris, 1829, t. III, 86, in-8. — J. A. FABRICIUS, *Bibl. lat. med. et inf. ætatis*; Florence, 1858, t. I, 23, in-4. — V. DE BEAUVILLE, *Hist. de Montdidier*; Paris, 1875, t. III, 300, in-4. — L'Abbé DUCLOS, *Hist. de Royaumont*; Paris, 1867, t. II, 12, in-8.

GILLES D'ORVAL, chroniqueur belge, né dans le pays de Liège à la fin du xii^e siècle. Il devint moine de l'abbaye d'Orval, copia et compléta, jusqu'à l'an 1247, pour la bibliothèque de son monastère, l'œuvre des plus anciens annalistes liégeois : *Heriger* et *Anselme* (V. ces noms). Il se borne presque toujours à transcrire littéralement les documents qu'il a recueillis, sans aucune étude critique et sans beaucoup de souci de la chronologie. On retrouve facilement dans sa chronique les fragments considérables du *Cantatorium S. Huberti*, les œuvres de *Sigebert de Gembloux* et de *Renier de S. Laurent* (V. ces noms), etc. Ce travail ne présente donc d'utilité réelle que quand les sources primitives sont perdues. Le manuscrit original est aux archives du séminaire de Luxembourg ; il a été publié par *Chapeville* (V. ce nom) au t. II des *Gesta pontificum leodiensium* et, de nos jours, par Heller dans le t. XXV des *Monumenta Germaniæ historica* (p. 55).

BIBL. : S. BORMANS, *Notice sur Gilles d'Orval*, dans la *Biographie nationale de Belgique*. — HELLER, préface de l'édition de Gilles d'Orval, dans les *Monumenta germaniæ historica*, XXV, 55.

GILLES LI MUISIS, chroniqueur français, né à Tournai en 1272, mort en oct. 1353. Gilles li Muisis, que les auteurs modernes appellent aussi Gilles le Muisit, était issu d'une famille noble du Tournaisis. Il prit l'habit religieux en l'importante abbaye Saint-Martin de Tournai, le 2 nov. 1289 ; en fut nommé prieur en 1327, et abbé après le décès de l'abbé Thierry du Parc, survenu le 18 avr. 1331. Il commença, en 1347, la rédaction de son œuvre historique, qui s'étend depuis la création du monde jusqu'en 1352 inclusivement. Cette œuvre se compose principalement de deux chroniques latines, dont l'une est intitulée *Chronicon majus*, dont l'autre comprend un grand nombre de vers latins, et quelques morceaux en vers français. Les chroniques de li Muisis, où l'on doit reconnaître une grande sincérité, un rigoureux souci de l'exactitude, et parfois un talent d'écrivain rare parmi ses contemporains, sont précieuses pour l'histoire des provinces du Nord de la France durant la première moitié du xiv^e siècle ; elles ont été pu-

bliés par le chanoine J.-J. de Smet, dans le t. II. de son *Corpus chronicorum Flandriæ*. Fr. FUNCK-BRENTANO.

BIBL. : PAQUOT, *Hist. litt. des Pays-Bas*, 1765, VI, 320-2. — DE BREQUIGNY, *Notices et extraits des mss.*, 1789, II, 213-30. — O. LORENZ, *Deutschland Geschichtsquellen*; nouv. édit., Berlin, 1876-7, II, in-8, 22. — FRANZ FUNCK-BRENTANO, *Mémoires de l'Acad. des inscriptions et belles-lettres* (Sav. étrangers), 1892, t. X, 272-6.

GILLES-SANCIO DE MUNOZ, antipape, né à Pernel, mort en 1446. Il était chanoine à Barcelone lorsque quelques cardinaux, fidèles au parti de Benoît XIII (Pierre de Luna), l'élurent pape (1424). Il prit le nom de *Clément*, huitième du nom, comptant comme légitime *Robert de Genève* (V. ce nom), pape d'Avignon, que les Romains classent parmi les antipapes. Il ne fut accepté que dans les Etats d'Alphonse V d'Aragon, et il s'établit à Peniscola en Valence, dans le château où son prédécesseur s'était réfugié. En 1429, Alphonse V ayant enfin reconnu Martin V, élu, dès 1417, au concile de Constance, Gilles dut se démettre de sa papauté. Il ne lui restait plus que deux cardinaux ; il en créa un troisième pour assister à son abdication, qu'il s'efforça de rendre solennelle. En rémunération, il reçut de Martin V l'évêché de Majorque. E.-H. V.

BIBL. : V. SCHISME D'OCCIDENT.

GILLESPIE (Sir Robert-Rollo), général anglais, né à Comber (comté de Donon) le 21 janv. 1766, mort le 31 oct. 1814. Entré dans l'armée en 1783, il servit en Irlande. En 1786, il s'enfuit en Ecosse à la suite d'un duel où il avait tué son adversaire, mais bientôt il se livra et mis en jugement fut acquitté. Il fut envoyé en 1792 à la Jamaïque, s'engagea comme volontaire pour soutenir les colons français de Saint-Domingue et se distingua à la prise de Port-au-Prince où il fut blessé. En 1796, il servait, sous les ordres de Wilford, à Saint-Domingue où il faillit être assassiné. Il passa ensuite à la Jamaïque et revint en Angleterre après la paix d'Amiens. Il dut comparaître devant une cour martiale à Colchester ayant été accusé de faux par le major Allen Cameron. Il se disculpa sans peine et fut envoyé aux Indes avec le titre de commandant d'Arcot. Il reprima énergiquement l'insurrection de Vellore (1806), dirigea en 1807 les opérations contre Runjeet Singh, devint en 1811 brigadier-général et fut chargé alors de l'expédition contre Java. Il s'empara de Batavia, battit les Hollandais à Cornelis, déposa le sultan de Palembang (1812) acquit à l'Angleterre l'île de Banca, reprima une insurrection javanaise. Il retourna au Bengale après avoir été promu major-général. En 1814, il fut chargé du commandement d'une division dans la guerre contre le Népal, et fut tué à l'attaque du fort de Kalanga. R. S.

BIBL. : *Memoir of sir Robert Rollo Gillespie*; Londres, 1816. — W. THORN, *Conquest of Java*; Londres, 1816, in-4.

GILLESPIE (William), poète anglais, né à Kells en 1776, mort le 15 oct. 1825. Après avoir fait ses études à l'université d'Edimbourg, il entra dans les ordres et devint en 1806 ministre de Kells, où il succéda à son père. Peintre et musicien de talent, écrivain d'un goût raffiné, il a donné beaucoup de poésies au *Scots Magazine* et autres périodiques. Citons de lui : *The Progress of Refinement* (Edimbourg, 1805, in-8); *Consolation* (1815, in-8), poèmes; *The Rebellion of Absalon* (Dumfries, 1820, in-8), sermon.

GILLESPIE (William-Mitchell), ingénieur américain, né à New York en 1816, mort à New York le 4^{er} janv. 1868. Professeur de sciences appliquées à l'Union College, il fit paraître plusieurs ouvrages qui obtinrent aux Etats-Unis un grand succès : *A Manual for road making* (New York, 1845, in-8; 7^e éd., 1854); *The Principles and practice of land surveying* (New York, 1855, in-8; 6^e éd., 1858), etc. Il traduisit, en outre, en anglais, la *Philosophie mathématique* d'Aug. Comte (1854). L. S.

GILLET (Pierre-Mathurin), homme politique français, né à Broons (Côtes-du-Nord) le 28 juin 1762, mort à Paris le 4 nov. 1795. Avocat à Rochefort-en-Terre, député suppléant du Morbihan à l'Assemblée législative, où il ne siégea pas, procureur général syndic du même département,

député du Morbihan à la Convention, il vota, dans le procès de Louis XVI, contre l'appel au peuple, pour la détention et contre le sursis. En mission à l'armée des côtes de Brest (30 avr. 1793), puis à l'armée de la Moselle, il fit partie du comité de Salut public après thermidor. Député au conseil des Cinq-Cents, il mourut peu après son élection.

GILLET-DAMITTE (Jean-Jacques-Julien), publiciste français, né à Janville en 1803, mort en 1875. Inspecteur de l'enseignement primaire, il publia de nombreux travaux pédagogiques dans le *Moniteur universel*, le *Petit Moniteur*, le *Journal général de l'instruction publique*. Parmi ses nombreux ouvrages, on peut citer : *Bibliothèque usuelle de l'instruction primaire* (Paris, 1860 et suiv., 25 vol. in-12); *Bibliothèque usuelle des villes et des campagnes* (1861-62, 5 vol. in-16); *la Perse dans l'équilibre politique universel* (1866, in-8).

GILLET DE LAUMONT (V. LAUMONT [Gillet de]).

GILLET DE LA TESSONNERIE, auteur dramatique français, né en 1620. Conseiller à la cour des Monnaies, il ne mérite d'être mentionné, à titre de curiosité, que comme contemporain de Corneille. Citons de lui : *la Quinzaine* (1640, in-4); *le Triomphe des cinq Passions* (1642, in-4); *Policrite et la Mort du grand Promédon* (1643, in-4); *l'Art de régner* (1645, in-4); *le Grand Sigismond* (1646, in-4), tragi-comédies, et les comédies suivantes : *Francion* (1642, in-4), tirée du roman de Sorel; *le Campagnard* (1658, in-12) et *le Déniaisé* (1648, in-4, réimp. par Gay en 1873, in-12), auquel Molière a emprunté presque toute la scène du *Pédant du Dépit amoureux*.

GILLEY. Com. du dép. du Doubs, arr. de Pontarlier, cant. de Montbenoit; 843 hab.

GILLEY. Com. du dép. de la Haute-Marne, arr. de Langres, cant. de Fayl-Billot; 265 hab.

GILLIER (Jean-Claude), violoniste et compositeur français, né à Paris en 1667, mort à Paris en 1737. Attaché à l'orchestre de la Comédie-Française, il écrivit la musique d'un grand nombre de pièces de Regnard, Dancourt et autres, jouées sur ce théâtre de 1694 à 1716. La plupart de ses compositions en ce genre furent imprimées au moment de leur apparition, sous le titre général d'*Airs de la Comédie-Française*, à Paris, chez Pierre Ribou, etc., en une série de petits volumes in-4, devenus aujourd'hui très rares. A la même époque, Gillier prenait une part active à l'organisation musicale du théâtre de la Foire, ou Opéra-Comique; de 1699 à 1734, il écrivit pour ce théâtre quantité de vaudevilles, airs et ballets, dont une partie se trouve imprimée dans les volumes du répertoire du théâtre de la Foire, publiés par Le Sage et d'Orneval. Beaucoup d'airs et de vaudevilles de Gillier devinrent populaires. M. B.

GILLIES (John), érudit et historien écossais, né à Brechin (comté de Forsar) le 18 janv. 1747, mort à Clapham le 15 févr. 1836. Outre des traditions d'Aristote et d'orateurs grecs, Gillies a laissé une *History of ancient Greece* (Londres, 1786, 2 vol. in-4); une *History of the world from the reign of Alexander to that of Augustus* (Londres, 1807-10, 2 vol. in-4); et *A View of the reign of Frederick II de Prusse* (1789, in-8). B.-H. G.

GILLIES (Robert-Pearse), littérateur anglais, né près d'Arbroath en 1788, mort à Kensington le 28 nov. 1858. Elève de Dugald Stewart à l'université d'Edimbourg, il se fit inscrire au barreau de cette ville et délaisa bientôt la jurisprudence pour la littérature. Un des premiers collaborateurs du *Blackwood's Magazine*, il fut en relations avec les meilleurs écrivains du temps et devint l'ami de W. Scott. Fort versé dans la littérature allemande, il connut Gœthe et Tieck. En 1827, il fonda la *Foreign Quarterly Review* qu'il dirigea longtemps. Ses affaires n'avaient point prospéré et il était couvert de dettes. Il s'établit à Boulogne en 1840, mais étant retourné en Angleterre en 1847 il y fut emprisonné, étant insolvable, jusqu'en 1849. Il a laissé de très curieux souvenirs : *Memoirs of a literary veteran* (1851, 3 vol.), où l'on trouve des détails sur Scott,

Thomas de Quincey, J. Kemble, John Galt, etc.; *Wallace* (1813); *Childe Alarique* (1814), poésies; *Confessions of sir H. Lonqueville* (1814), nouvelle; *Rinaldo the Visionary* (1816); *Oswald* (1817), poésies; *The Seventh Day* (1826); *Tales of a voyager to the Arctic ocean* (1826, 1829, 6 vol.); *Thurlston Tales* (1835, 3 vol.), etc.

GILLILAND (Thomas), publiciste anglais, mort après 1816. On ne sait rien de sa vie, sinon qu'il fut un habitué des coulisses de Drury Lane et que les acteurs exigèrent son expulsion, l'accusant d'espionner leur vie privée. Il a beaucoup écrit sur le théâtre. Citons : *A Dramatic Synopsis* (Londres, 1804, in-8); *The Dramatic Mirror* (1808, 2 vol. in-12), qui contient les biographies des principaux acteurs depuis le temps de Shakespeare; *Elbow Room* (1804, in-8); *Jack in office* (1804, in-8), satires contre Kemble; *The Trap* (1808, 2 vol. in-12), satire contre les femmes; *Diamond cut Diamond* (1801, in-8, 5^e éd.).

GILLIODTS VAN SEVEREN (Louis), archiviste et historien belge, né à Bruges en 1827. Il devint archiviste de sa ville natale et publia des travaux qui témoignent d'une grande érudition. En voici les principaux : *Inventaire des archives de la ville de Bruges* (Bruges, 1871-78, 7 vol. in-4); *les Coutumes de la ville de Bruges* (Bruxelles, 1874-75, 2 vol. in-4); *les Coutumes du Franc de Bruges* (Bruxelles, 1879-80, 3 vol. in-4); *Bruges ancienne et moderne* (Bruxelles, 1890, in-8).

GILLISS (James-Melville), astronome américain, né à Georgetown, près de Washington, le 6 sept. 1814, mort à Washington le 9 févr. 1865. Entré en 1827 dans la marine nationale, il passa en 1836 comme adjoint au dépôt des cartes et instruments de Washington, devint peu après surintendant de cet établissement et fut promu lieutenant en 1838. Il présida ensuite à l'aménagement de l'observatoire naval fondé à Washington en 1832 et dirigea l'expédition envoyée en 1849 au Chili par le congrès américain pour la détermination de la parallaxe du soleil par la méthode de Chr.-L. Gerling. Il était membre de l'Académie nationale des sciences et, depuis 1861, directeur de l'observatoire de Washington. Outre quelques mémoires et notes parus dans l'*Astronomical Journal* de Gould, dans l'*American Journal of Silliman* et dans les *Astronomische Nachrichten*, il a écrit : *Report on the erection of the Depot of charts and instruments* (Washington, 1845, in-8); *Magnetical and meteorological observations made at Washington* (id., 1845, in-8); *Astronomical Observations made at the Naval observatory* (id., 1846, in-8); *The Expedition to the Southern hemisphere in 1849-52* (id., 1855-59, 6 vol. in-4).

L. S.

BIBL. : C.-H. DAVIS, dans les *Astronomische Nachrichten*; Altona, 1865, LXIV, p. 199, in-4. — *American Journal of Silliman*; New Haven, 1865, XXXIX, p. 235, in-8. — *Proceedings of the American academy*; Boston, 1866, VI, p. 506, in-8.

GILLMORE (Quincy-Adams), général américain, né dans l'Ohio le 28 févr. 1825, mort le 7 avr. 1888. Élève de l'École militaire de West Point, il servit dans le génie, construisit le fort de Sandy Hook (1856) et fut capitaine d'état-major du général Sherman au début de la guerre de la Sécession. Il commanda l'assaut du fort Pulaski (1862), fut employé au siège de Charleston, et devint gouverneur de la Caroline du Sud en juin 1865. A la paix, il fut réintégré dans le corps du génie avec le grade de colonel et fut chargé de la défense de la côte de l'Atlantique. Collaborateur de l'*American Cyclopædia* et de l'*Universal Cyclopædia*, il a laissé un grand nombre d'ouvrages techniques parmi lesquels nous citerons : *A Practical Treatise on limes, hydraulic cements and mortars* (1863); *Siege and reduction of Fort Pulaski* (1863); *Official Reports of the operations against the defences of Charleston harbour* (1864); *A Practical Treatise on construction of roads, streets and pavements* (1876); *Report on strength of the building stones of the United States* (1876).

GILLOIS. Com. du dép. du Jura, arr. de Poligny, cant. de Nozeroy; 408 hab.

GILLON (Jean LANDRY), homme politique français, né à Nubécourt le 10 juin 1788, mort à Bar-le-Duc le 6 mai 1856. Avocat à Bar-le-Duc (1813) et juge suppléant au tribunal de cette ville (1815), il devint conseiller de préfecture de la Meuse en 1830 et la même année fut élu député de ce département (28 déc.). Réélu successivement en 1831, 1832, 1834, 1837, 1839, 1840, 1842 et 1846, il appuya fidèlement la politique du gouvernement et en même temps fit une brillante carrière dans la magistrature (procureur général à Amiens [1832], avocat général à la cour de cassation [1839], puis conseiller [1840]). Il s'occupa beaucoup des questions d'affaires à la Chambre des députés, rapporta pendant quatre ans le budget de l'instruction publique et il est notamment un des auteurs de la loi sur les chemins vicinaux et cantonaux. Il a écrit divers ouvrages : *Code des municipalités* (1833, in-12), en collaboration avec M. Stourm; *Lois sur l'expropriation pour cause d'utilité publique* (1844, in-12); *De la Difficulté d'acquiescer la véritable science des lois* (1833); *Du Désintéressement* (1834); *De l'Influence morale de la magistrature* (1835); *De l'Individualisme* (1836); *Nouveau Code des chasses* (1844, in-12), en collaboration avec M. de Villepin; *Notice sur Lemaire* (en tête de la *Collection des classiques latins* de cet éditeur), etc.

BIBL. : L.-Ch. BONNE, *Notice sur M. Gillon*; Bar-le-Duc, 1856, in-8. — Gaëtan de ROUYERES, *Notice sur M. Gillon*, 1848, in-8. — VILLAGRE, *Notice biographique sur la vie et les travaux de M. Gillon*, 1844, in-8. — *Le Tribunal et la cour de cassation*; Paris, 1879, in-8.

GILLONNAY. Com. du dép. de l'Isère, arr. de Vienne, cant. de La Côte-Saint-André; 780 hab.

GILLOT (Jacques), né à Langres vers 1550, mort à Paris en 1619. Il reçut les ordres et fut doyen de la cathédrale de Reims. Devenu conseiller au parlement de Paris, en 1573, il fut enfermé à la Bastille par les ligueurs en 1589, mais réussit à s'enfuir à Tours, où siégeait le parlement royaliste. C'est dans sa maison du clos des Orfèvres, à Paris, que se réunirent plus tard les auteurs de la *Ménippée*. On lui attribue la *Procession* et la *Harangue* du Légat. Il a laissé une *Instruction... concernant le concile de Trente* (Paris, 1608, in-8, 1654, in-4), un *Traité des libertés de l'Eglise gallicane* (1609, in-4), une *Relation des 44 et 15 mai 1610* (Petitot, 1^{re} série, t. XLIX, Michaud, 1^{re} série, t. I), des lettres à Scaliger (dans *Miscell. groening.*, t. III) et à sainte Marthe (dans Loisel, *Opusc.*; Paris, 1652, in-4). On a prétendu que Boileau était né dans sa maison.

BIBL. : LABITTE, la *Satyre Ménippée*; Paris, 1841, in-8.

GILLOT (Claude), peintre, dessinateur et graveur français, né à Langres en 1673, mort le 4 mai 1722. Séduit par la mythologie, il commença par composer des allégories champêtres et bientôt s'adonna aux fantaisies mythologiques (*la Fête du dieu Pan*, *la Fête de Bacchus*, etc.), composant de charmants tableaux de la vie, des passions et des mœurs du temps, légères, frivoles et joyeuses, sous le masque pittoresque de la fable antique. Agréé par l'Académie royale de peinture (juil. 1710), qui le reçut en 1715, il changea un peu sa manière. La révolution qui s'opéra en ce moment dans l'architecture civile substituée aux grandes galeries et aux salles immenses, les petits appartements, les cabinets et les boudoirs. Aux hommes spirituels et galants, aux femmes capricieuses et légères de la Régence, il faut en art des formes légères, des Tircis, des Clitandre, vêtus de satin bleu et rose, courtois sous des charmes et dans des bosquets des Amaryllis et des Sylvie en paniers et chapeaux fleuris. Tout cela, sorti du pinceau céleste et infatigable de Gillot, a un succès prodigieux. Watteau, Lancret passent par son atelier; l'Opéra l'appelle à la direction de ses décorations et de ses costumes, fonction que remplira plus tard Boucher. Les *Dessins d'habillements à l'usage des ballets, opéras et comédies*, reproduits par Joullain, montrent la verve et

l'ingéniosité du costumier et du décorateur. Non content d'exécuter les entreprises de décoration de tous genres, que lui confiaient les architectes, il a l'ambition de fournir de modèles les artistes de ce métier, et il publie le *Livre d'ornements, de trophées, culs-de-lampe et dessins*, gravé par Huquier. Pour la manufacture royale des meubles de la couronne, il fait des projets, esquisses et modèles de tapisseries, qu'il réunit sous le titre de *Livre des portières*. Un événement artistique allait donner au talent de Gillot une nouvelle direction et lui fournir des éléments d'études qui alimentent avec abondance sa verve. Le régent ayant décidé de restaurer la Comédie-Italienne qui s'installe de nouveau à l'Hôtel de Bourgogne, Gillot devint un familier des galants artistes, comme il l'était des nymphes de l'Opéra et des beautés de la Comédie-Française, et dans les coulisses, au foyer, sur la scène, il dessine les types et les scènes de leur répertoire, si fertile en exquises souffonneries, où la fantaisie la plus ailée se mêle constamment au réalisme le plus pittoresque. Il publie le *Théâtre italien, livre de scènes comiques*, que les historiens d'art considèrent comme son chef-d'œuvre. De son côté, Watteau, devenu un rival redoutable, s'inspirait aussi de Lelio, Scapin, Flaminia et Violetta ; mais son génie puissant transforrait la Comédie-Italienne en Comédie humaine, et il présentait, en 1717, à l'Académie, *l'Embarquement pour Cythère*, ce poème merveilleux de l'éternelle jeunesse et des éternelles amours. Gillot ne put, dit-on, « s'empêcher de reconnaître la supériorité de Watteau ; il lui céda non seulement la première place ; mais, lui laissant le champ tout à fait libre, il quitta la peinture pour se renfermer dans la gravure et le dessin ». L'académicien Caylus confirme le fait et ajoute que comme graveur Gillot sera à jamais célèbre par l'intelligence et l'agrément de la composition avec lesquels il a représenté la plus grande partie des *Fables de La Motte* (1719).

GILLOT (Firmin), photographeur français, né à Brou, près de Chartres (Eure-et-Loir), en 1820, mort en 1872. Ses parents étaient cultivateurs et ne lui donnèrent qu'une instruction fort élémentaire, mais il avait l'intelligence ouverte, le goût du travail et il devint en peu de temps l'un des meilleurs lithographes de Chartres. Il s'établit à Paris, en 1847, imprimeur lithographe, et, depuis 1850, il s'appliqua sans repos à la perfection de la découverte qui a illustré son nom. La première idée de Gillot avait été d'obtenir la transformation d'une épreuve lithographique en cliché typographique. Il y parvint en faisant le report à l'encre grasse, sur une planche de zinc, d'une gravure ou d'une lithographie, et au moyen d'acide qui mordait en creux les parties blanches et non encrées pour laisser intactes les parties du dessin couvertes d'encre grasse ; de cette façon, il avait un relief et la planche de zinc devenait un cliché typographique. Le *Journal amusant* comprit les avantages considérables que les publications illustrées devaient tirer du procédé nouveau et, supprimant son atelier de gravure sur bois, il confia à Gillot tous ses dessins. — Charles Gillot, son fils, par les perfectionnements qu'il a apportés aux procédés créés par son père, continue brillamment les traditions qui lui ont été léguées. Il a le premier utilisé la photographie pour ce genre de gravure, en tirant d'abord un négatif sur verre à la chambre noire, et en produisant ensuite un positif sur le zinc recouvert d'un vernis sensible à la lumière. L. K.

GILLOTON DE BEAULIEU (V. BEAULIEU [Charles]).

GILLRAY (James), caricaturiste anglais, né à Chelsea en 1757, mort à Londres le 4^{er} juin 1815. Son père, invalide de Fontenoy, le mit en apprentissage chez un graveur hérauldique de Londres, et malgré sa dissipation et ses débauches, le jeune homme put entrer bientôt à la Royal Academy. Il débuta en 1784 par des illustrations pour le *Village abandonné*, de Goldsmith, et grava ensuite quelques dessins de lady Spencer ; mais son génie l'entraînait vers la caricature : il avait déjà ridiculisé en 1780 la révolte faite aux cris de « A bas le Papisme ! » ; en 1785, il

attaqua Pitt et tout le gouvernement, puis le prince de Galles en personne. A la fin de sa vie, il tomba dans les pires débauches, qui le menèrent à la folie et au suicide : il se jeta d'une fenêtre à l'âge de cinquante-huit ans. Son œuvre, qui pendant vingt-cinq ans, a fait la joie de l'Angleterre, ne comprend pas moins de douze cents pièces. On a publié nombre d'éditions, dont la dernière est de 1874. Le dessin en est toujours grossier et les allégories politiques ou morales y sont trop souvent compliquées et bizarres.

GILLS (Filat.). Nom donné aux pointes d'acier fixées aux barrettes des métiers de préparation pour lin, étoupe, bourre de soie, et dont le but est de maintenir les fibres parallèles dans leur passage des rouleaux fournisseurs aux rouleaux étireurs. Les gills-boxes sont des machines qui concourent à la filature de la laine peignée. Les filaments qui composent les rubans fournis par les cardes sont encore irrégulièrement disposés et imparfaitement redressés et parallélisés ; les gills-boxes sont les bancs d'étrépage employés, soit avant le peignage, soit après cette opération, pour redresser convenablement ces filaments et les paralléliser. Ils se composent d'une paire de cylindres fournisseurs, suivis, à une distance un peu supérieure à la longueur des filaments de la laine, par une paire de cylindres étireurs, animée d'une vitesse plus grande que les précédents et qui produisent, par l'allongement des rubans, le glissement des filaments les uns sur les autres et leur redressement. Entre les fournisseurs et les étireurs, les rubans sont guidés par des barrettes munies de pointes ou gills, qui maintiennent les filaments et les empêchent de diverger sous les actions électriques et autres produites par les frottements. Ces barrettes sont guidées par des vis qui leur donnent un mouvement de translation d'une vitesse un peu supérieure à celle que les fournisseurs communiquent aux rubans. Les étrépages sont toujours combinés avec des doublages de manière que les rubans conservent sensiblement leur grosseur. Lorsque les laines sont teintées à l'état de rubans peignés, les teinturiers emploient les gills-boxes pour mêler les filaments et rendre les nuances régulières et homogènes. L. K.

GILLY. Com. belge du Hainaut, arr. de Charleroi ; 20,000 hab. Stat. du chem. de fer de Charleroi à Châtelet. Verreries, ateliers de construction, fonderies de fer, charbonnages importants.

GILLY. Com. du dép. de la Savoie, arr. et cant. d'Albertville ; 684 hab.

GILLY-LES-CITEAUX. Com. du dép. de la Côte-d'Or, arr. de Beaune, cant. de Nuits ; 520 hab.

GILLY-SUR-LOIRE. Com. du dép. de Saône-et-Loire, arr. de Charolles, cant. de Bourbon-Lancy ; 4,005 hab.

GILLY (Les), architectes allemands, de la deuxième moitié du xviii^e siècle. Le premier, David, né à Schwedt en 1745, mort en 1808, était d'origine française. Il fut le premier maître de Schinckel. Ingénieur à Stuttgart, puis professeur et inspecteur des bâtiments à Berlin, il a laissé des ouvrages techniques qui ont fondé sa réputation : *le Manuel d'architecture rurale, la Méthode d'architecture hydraulique*, et plusieurs autres sur l'emploi des toits de bardeau. — Johann Wilhelm, fils du précédent, né en 1767, mort en 1794, a laissé un ouvrage sur la *Construction des tuleries*. — Friedrich, aussi fils du premier, né à Berlin en 1771, mort à Karlsbad en 1800, fut un de ceux qui restaurèrent, contre le goût de l'âge précédent, l'étude et l'imitation de l'antique. Plusieurs bâtiments magnifiques, à Berlin et aux environs, ont été bâtis sur ses dessins. Il avait étudié en Italie et déploya aussi ses talents dans quelques ouvrages de sculpture et de peinture. Il a formé le célèbre Schinckel. Un troisième, que l'on croit aussi fils de David, a publié en 1805 un ouvrage sur les *Monuments de l'architecture égyptienne*.

GILLY (Jacques-Laurent, baron), général français, né à Fournès (Gard) le 10 août 1769, mort à La Verrière (Gard) en août 1829. Le 1^{er} août 1792, Gilly s'engagea

comme volontaire au 2^e bataillon *bis* de son département. Il fit avec ce bataillon les campagnes des Alpes et des Pyrénées orientales (1792-95) et y conquit rapidement ses grades. Dès le 5 mars 1794 il était chef de brigade. Il prit part en cette qualité aux campagnes d'Italie (1796-98), à l'issue desquelles il devint général de brigade (1799). Après avoir commandé un moment la place de Lyon, il fut employé à l'armée des Grisons (1800) et à celle de Portugal (1801). Plus tard il fit les campagnes de 1807, 1808, 1809 à la grande armée. Sa conduite à la bataille de Wagram lui valut d'être nommé général de division (16 août 1809). L'année suivante il reçut le commandement des îles de la Zélande (14 mars 1810), poste important qu'il conserva jusqu'en 1814. Bien qu'il eût été traité avec faveur par Napoléon, qui l'avait créé baron de l'Empire (28 nov. 1808), il se rallia avec empressement à Louis XVIII. Aussi, lors du retour de l'île d'Elbe, le roi crut-il pouvoir le charger d'une mission de confiance. Le duc d'Angoulême se trouvait alors dans le Midi, où il réunissait à la hâte quelques milliers d'hommes afin de s'opposer à la marche de Napoléon. Gilly, qui commandait la subdivision du Gard, lui fut donné pour auxiliaire, avec ordre d'organiser en bataillons les volontaires royalistes qui s'offraient à prendre les armes. Mais, dès qu'il vit la tournure des événements, il arbora la cocarde tricolore et, après avoir dispersé les rassemblements royalistes de Nîmes et de Montpellier, il se porta contre le duc d'Angoulême avec trois régiments insurgés. Le 8 avr. 1815, il contraignit ce prince à signer la convention de La Palud, aux termes de laquelle les troupes royales durent se dissoudre immédiatement, tandis que leur chef s'embarquait pour l'Espagne. Cette conduite combla de joie Napoléon, qui en récompense nomma Gilly commandant de la 9^e division militaire (Montpellier) avec les pouvoirs de commissaire impérial extraordinaire. Il le fit élire en même temps député du Gard. Après Waterloo, la position du général devint impossible dans le pays. Les royalistes se soulevèrent et l'obligèrent à prendre la fuite. Le 15 juil., il s'embarqua pour les Etats-Unis, prévoyant que les Bourbons ne lui pardonneraient point sa défection. Proscrit en effet le 24 juil., il fut condamné à mort le 25 juin de l'année suivante. Au bout de quatre ans, las de l'exil, il se décida à rentrer en France et vint se constituer prisonnier à Paris (2 avr. 1820). Mais, à la demande du duc d'Angoulême, il fut considéré comme compris dans l'amnistie de 1815 et autorisé à rentrer dans ses foyers. Le 1^{er} déc. 1824, il fut admis à la retraite. — Gilly est mentionné dans toutes les biographies avec le titre de *comte*. On prétend en effet que l'empereur lui conféra cette distinction après l'affaire de La Palud. Mais il paraît établi que pendant les Cent-Jours Napoléon ne décerna à personne de titre nobiliaire, si ce n'est à Carnot. En tous cas, il n'existe aucune pièce officielle établissant que Gilly ait été l'objet de cette faveur.

C. GRANDJEAN.

GILLY (William-Stephen), théologien anglais, né en 1789, mort en 1855. Il est surtout connu par ses écrits sur les Vaudois, dont il visita plusieurs fois le pays. Il écrivit les articles *Valdenses*, *Valdo* et *Vigilantius* pour la septième édition de l'*Encyclopædia britannica* (1844) ; il a aussi laissé des ouvrages sur la théologie et sur l'éducation.

B.-H. G.

GILLY (Numa), homme politique français, né à Sommières (Gard) le 6 août 1834. Ancien ouvrier tonnelier, puis établi à son compte fabricant de foudres, M. Numa Gilly ne tarda pas à s'occuper de politique. Elu conseiller municipal, comme républicain socialiste, puis maire de Nîmes grâce à la coalition antiopportuniste des opposants de droite et d'extrême gauche, il fut porté le 4 oct. 1885 sur la liste radicale socialiste du Gard et élu le sixième au second tour de scrutin, avec 58,049 voix sur 110,923 votants. A la Chambre, il siégea à l'extrême gauche et fit partie du petit groupe ouvrier socialiste qui se constitua au début de la législature. Il vota contre l'expédition du Tonkin, contre la politique opportuniste, pour l'amnistie.

Le 3 sept. 1888, au cours des vacances parlementaires, M. Numa Gilly, rendant compte de son mandat au théâtre d'Alais, prononça un discours des plus violents contre la commission du budget. Ce discours fut vivement commenté dans la presse et dans le public. La commission du budget, en tant que corps, se trouvait légalement désarmée pour introduire une action en diffamation ; mais plusieurs commissaires, notamment MM. Salis, Jamais, Raynal écrivirent à M. Gilly pour le mettre en demeure de s'expliquer ; il répondit qu'il attendait qu'on le poursuivît en justice. La commission du budget se réunit et déclara « qu'elle livrait la conduite de M. Gilly au jugement de l'opinion publique ». C'est alors que M. Andrieux, qui faisait partie de la commission, ne voulant pas se contenter de cette déclaration et désirant fournir à M. Gilly l'occasion de donner des explications, l'assigna devant la cour d'assises de Nîmes. M. Numa Gilly se fit assister de M^e Puech, du barreau de Paris. Il avait cité la plupart des membres de la commission du budget ; quelques-uns se rendirent à Nîmes ; mais la cour refusa de les interroger par ce motif que leur audition n'était point admissible en droit. M. Gilly ayant alors déclaré qu'il n'avait pas entendu incriminer M. Andrieux personnellement, ce dernier retira sa plainte à l'audience et M. Gilly fut acquitté. Mais il publia peu après un opuscule intitulé *Mes Dossier* qui contenait des imputations graves contre plusieurs personnages politiques qui lui intentèrent une série de procès en diffamation. Le désaveu que fit alors M. Gilly de la paternité du livre, dont il n'était effectivement pas le véritable auteur, eut pour résultat, sans arrêter les poursuites déjà intentées, de lui susciter un nouveau procès avec l'éditeur. M. Gilly fut condamné à plusieurs mois de prison et encourut des amendes et frais considérables.

Avant les instances, il avait été révoqué de ses fonctions de maire par le ministre de l'intérieur, M. Floquet, qui avait en même temps prononcé la dissolution du conseil municipal, lequel s'était solidarisé avec son maire. Mais l'opinion locale continua de le soutenir ; le 20 janv. 1889, lors des élections pour le renouvellement du conseil municipal de Nîmes, la liste de M. Gilly passa avec une forte majorité (5,650 voix contre 3,460) sur la liste opportuniste, et lui-même fut réélu maire. La crise municipale se prolongea à Nîmes jusqu'à l'échec définitif des partisans de M. Gilly, lequel n'avait pas été réélu député.

GILMAN (Caroline HOWARD, Mrs.), femme de lettres américaine, née à Boston le 8 oct. 1794. Fille de Samuel Howard, elle épousa le pasteur Samuel Gilman et le suivit à Charleston. En 1832, treize ans après son installation dans cette ville, elle commença la publication du *Bouton de rose*, recueil hebdomadaire pour la jeunesse, qui se développa plus tard en *Rose du Sud*. De ses écrits dans ce périodique furent tirés successivement les ouvrages suivants : *Souvenirs d'une ménagère de la nouvelle Angleterre* ; *Souvenirs d'une dame du Sud* ; *la Poésie du voyage aux Etats-Unis* (1838) ; plusieurs volumes de vers, contes et ballades : *Ruth Raymond* ; *les Lettres d'Eliza Wilkinson pendant l'invasion de Charleston*, mémoires intéressants de la période révolutionnaire, furent édités par Mrs. Gilman, dans les *Femmes de la Révolution américaine* de Mrs. Ellet.

GILCOURT. Com. du dép. de l'Oise, arr. de Senlis, cant. de Crépy-en-Valois, sur l'Autonne ; 507 hab. — Chocolaterie, féculerie, carrières, etc. L'église, en partie du xiii^e siècle, a sur son portail un ancien bas-relief représentant saint Martin ; chœur voûté du xv^e. Hameaux : Bellival, Waru, siège d'une seigneurie distincte, Pierre-fite, restes d'un ancien château. Voie romaine. C. St-A.

GILOLO (Ile) (V. DILOLO).

GILON (Ernest), publiciste et éditeur belge, né à Verriers en 1846. Comme la plupart des livres, même parmi les ouvrages écrits spécialement en vue de l'instruction des masses, ne répondait pas à son idéal, Gilon entreprit de publier une collection populaire. Cet essai eut un succès

prodigieux ; plus de deux cents volumes virent le jour et furent tirés à des milliers d'exemplaires : poésies, éducation, économie sociale, hygiène, musique, industrie, sciences y étaient traitées de manière à être comprises du peuple ; des écrivains éminents, tels que Liagre, de Laveleye, Goblet d'Alviella ne dédaignèrent pas d'y collaborer, et la vogue de la publication se maintient. Gilon a écrit lui-même plusieurs ouvrages pleins d'intérêt ; le plus important est intitulé : *Misère sociale, la lutte pour le bien-être* (Verriers, 1886).

GILON DE PARIS, poète latin des XII^e et XIII^e siècles, né vers 1164. Chanoine de l'église Saint-Marcel, à Paris. Etant jeune, il avait commis des vers facétieux ; du moins il l'avoue dans ses ouvrages. On a de lui un poème d'environ 2,500 vers divisés en 5 livres et intitulé *Karolinus* ; il date d'environ 1200 et est dédié au prince Louis de France, fils de Philippe-Auguste. C'est un long éloge de Charlemagne avec applications à Philippe-Auguste, pour lequel l'auteur se montre parfois assez sévère. Le livre V tout entier a été donné par D. Brial, au tome XVII des *Historiens de France* ; des fragments de ce même livre et du quatrième avaient déjà été mis au jour par Duchesne. L'ouvrage est intéressant pour l'histoire du XII^e siècle ; l'auteur n'était pas un bon versificateur ; ami de Guillaume Le Breton, auquel il reproche ses voyages à Rome pour l'affaire d'Agnès de Méranie, il donne des renseignements utiles sur les savants et la littérature de son temps ; on y trouve également un éloge enthousiaste de Paris. — Au même Gilon on attribue généralement les additions faites à *l'Aurora* de Pierre Riga, additions dont l'auteur se nomme lui-même *Aegidius Parisiensis* ; toutefois, c'est, semble-t-il, à tort qu'on lui a donné le premier prologue de cette recension du poème sacré. Nous renvoyons pour les détails à Pierre Riga. — Enfin Leyser a publié (*Historia poematum medii ævi*, p. 743) un poème sur les peines infernales, qui, composé d'abord par Gilon, fut plus tard remanié et développé par Mathieu de Laon.

BIBL. : *Histoire littéraire*, XVII, art. d' Amaury DUVAL. — LALANNE, dans *Bibl. de l'École des Chartes*, t. VI, p. 169. — D. BRIAL, dans *Historiens de France*, XVII, pp. VI-VIII. — LEYSER, *passim*.

GILORT. I. Rivière de Roumanie. Elle prend sa source au mont Paringu (district de Gorj) et se jette dans le Jiu, au village de Tsintsareni, après avoir arrosé le district de Gorj. Sa longueur est de 400 kil.

II. Arr. de Roumanie, district de Gorj, 32 communes ; 29,000 hab. environ.

GILPIN (George), diplomate anglais, né vers 1514, mort en 1602. Frère de Bernard Gilpin, surnommé l'*Apôtre du Nord*, il fut très en faveur à la cour d'Elisabeth, qui lui confia la direction des négociations avec les Pays-Bas. Diplomate habile, il s'entendit surtout à résoudre les perpétuels et épineux conflits avec les villes hanséatiques. Il a traduit l'*Apianarium Romanum* de Marnix de Saint-Aldegonde (Londres, 1571), qui a eu de nombreuses éditions.

GILPIN (William), écrivain anglais, né près de Carlisle le 4 juin 1724, mort le 5 avr. 1804. Il termina ses études et prit ses grades à l'université d'Oxford, puis entra dans les ordres. Il dirigea pendant une trentaine d'années une école à Cheam (Surrey), où il introduisit de nouvelles méthodes pédagogiques, par exemple la suppression des châtimens corporels. Il devint en 1777 vicaire de Boldre. On a de lui : *Life of Bernard Gilpin* (Londres, 1753, in-8), excellente biographie souvent réimprimée ; les *Vies de Latimer* (1753), de Wycleff, de Cobham, de Huss, Jérôme de Prague et Zisca (1753) qui ont eu le même succès ; *An Essay on prints* (1802, 5^e éd.) ; *Lectures on the church catechism* (1779, souv. réimp.) ; *Observations on the River Wye and several parts of south Wales* (1782) ; *Tour in the mountains and lakes of Cumberland and Westmoreland* (1789, 2 vol.) ; *Tour in the highlands of Scotland* (1789, 2 vol.). Ces récits de voyage, illus-

trés d'aquarelles, ont eu un grand succès et ont été traduits en français et en allemand. *Essays on picturesque beauty, on picturesque travel, on sketching landscapes* (1792) ; *Picturesque Remarks* (1798) ; *Tree Dialogues on the amusements of Clergymen* (1796), plusieurs ouvrages de théologie, etc.

GILPIN (Sawrey), peintre d'animaux, né à Carlisle le 11 nov. 1733, mort le 8 mars 1807, frère du précédent. Élève du mariniste Samuel Scott, il quitta l'atelier de son maître pour courir les marchés et les foires, où il trouvait des modèles de chevaux. Afin de mieux étudier l'anatomie et les allures du cheval, il vécut longtemps à Newmarket, le grand centre du sport britannique. Membre de l'Académie royale, il y exposa régulièrement pendant vingt ans. Son confrère Zoffany a souvent peint les figures de ses tableaux, parmi lesquels on cite *la Mort du Renard* et *Gulliver prenant congé des Houyhnyms*.

GILPIN (William Sawrey), peintre aquarelliste anglais, né en 1762, mort en 1843, fils du précédent. Il commença d'exposer à l'Académie en 1797. Il peignait des paysages, et fut le premier président de la Société anglaise des aquarellistes, fondée en 1804. A dater de l'année 1816, son nom ne se rencontre plus au catalogue des expositions périodiques.

GIMAT. Com. du dép. du Tarn-et-Garonne, arr. de Castelsarrazin, cant. de Beaumont-de-Lomagne ; 320 hab.

GIMAT (Jean-Jacques), dit *Bonneval* (V. ce nom).

GIMEAUX. Com. du dép. du Puy-de-Dôme, arr. de Riom, cant. de Combronde ; 433 hab. Source d'eau thermale ferrugineuse bicarbonatée ; température, 25° C. Fontaines incrustantes.

GIMÉCOURT. Com. du dép. de la Meuse, arr. de Commercy, cant. de Pierrefitte ; 149 hab.

GIMEL. Com. du dép. de la Corrèze, arr. et cant. de Tulle ; 958 hab.

GIMELLE. Rivière du dép. de la Corrèze (V. ce mot, t. XII, p. 1071).

GIMENEZ ARANDA (Les frères *José et Luis*), peintres espagnols contemporains, originaires de Séville où ils ont fait leurs premières études d'art. L'aîné des deux frères, José, débuta en 1864 en exposant quatre tableaux de genre : *Musicien ambulante, Marchand de chansons, la Fille du prisonnier et l'Orpheline*. En 1866, il produisit *les Mendians* ; une esquisse, *les Bons et les Mauvais Anges*, et huit sujets de genre empruntés à divers passages du *Don Quichotte*. Ces peintures lui valurent une mention honorable. En 1867, à Seville, il exposait une toile intitulée *D. Juan de Mañara assistant à ses propres funérailles*. Luis Gimenez Aranda est plus particulièrement peintre d'histoire. Il a produit en 1864 : *Christophe Colomb en présence des rois catholiques*, et en 1867, *Alonso Cano faisant don de ses dessins à des pauvres*. Deux tableaux de José : *le Quêteur* et *Sous les orangers* ont figuré à l'exposition universelle à Paris en 1878.

P. L.

GIMENEZ FERNANDEZ (Les frères *Federico et Jose*), peintres espagnols contemporains, originaires de Madrid et élèves des cours de l'Académie de San Fernando. L'aîné, Federico, est un remarquable peintre de nature morte et, depuis 1858, il n'a cessé d'envoyer aux expositions espagnoles et étrangères des peintures représentant des gibiers, des fruits, des animaux. Il figurait à l'exposition universelle à Paris en 1878 avec un *Vase japonais*. Trois de ses ouvrages ont été acquis par l'Etat pour le musée national du Fomento. José Gimenez, le plus jeune, est paysagiste. En 1864, il exposait à Madrid : *Prairie près du canal du Manzanarès, Environs du Prado* et deux études d'après nature. L'une de ces études fut acquise par l'Etat et fait partie du musée national. De l'année 1866 datent une *Etude de jardin, Environs de Paris, Un Moulin, le Lavoir*. Depuis 1882, il habite Paris où il expose régulièrement des peintures de genre. Il a paru à l'exposition

universelle de 1889 avec cinq tableaux : *Christ, Partie perdue, les Politiciens, Partie d'échecs et Réverie* qui lui ont valu une médaille d'or. P. L.

GIMENO Y CANENCIA (Eduardo), peintre espagnol, né à Madrid en 1838, mort à Madrid en 1866. Élève de son père, Vicente Gimeno, et des cours de l'Académie de San Fernando, il concourut pour le prix de Rome, en 1858 ; mais il n'obtint pas le prix, son tableau n'ayant pas été terminé dans les délais prescrits : Gimeno avait perdu son père pendant la durée du concours. Exposé plus tard, ce tableau, qui représentait *Caius Gracchus se séparant de sa famille*, valut un commencement de notoriété au jeune artiste. En 1860, il exposait une peinture dont le sujet était emprunté à la *Divine Comédie*. De retour à Madrid, après un court séjour à Paris et à Londres, il produisit un grand nombre de sujets de genre et d'histoire tels que : *Cauchemar, le Sommeil paisible, la Nuit de la Tousse-saint, l'Arrivée des rois mages, la Résurrection de la fille de Jaire*. Il peignit également d'assez nombreux portraits et il fit pour la revue *El Arte en España*, des lithographies et des eaux-fortes remarquables. P. L.

GIMEUX. Com. du dép. de la Charente, arr. et cant. de Cognac ; 420 hab.

GIMIGNANO (San), peintre italien (V. SAN GIMIGNANO).
GIMINIANI (V. GEMINIANI).

GIMOND (La). Com. du dép. de la Loire, arr. de Montbrison, cant. de Saint-Galmier ; 235 hab.

GIMONE. Riv. des dép. de la Haute-Garonne et du Gers (V. GARONNE [Haute-] et GERS).

GIMONT. Ch.-l. de cant. du dép. du Gers, arr. d'Auch, sur la Gimone, affluent de la Garonne ; 2,837 hab. Stat. de la voie ferrée de Toulouse à Auch. Abbaye cistercienne fondée en 1142 par les moines de Berdouès, au milieu d'une forêt dite *Plana sylva*. Au XIII^e siècle, Alfonso de Poitiers, de concert avec l'abbé Pierre de Penson, y élève une bastide qu'on appela Franqueville, *Franchavilla*, destinée à tenir en respect les barons de Gascogne et notamment le vicomte de Fézensaguet. La charte de fondation et de partage fut renouvelée en 1274 et en 1280 par Philippe III et servit de type pour les chartes de coutumes de Tournay, de Plaisance et de Saint-Sever de Rustan. Cette première fondation fut renouvelée en 1323 par le sénéchal de Toulouse, Jean de Trie ; c'est sans doute à ce dernier que la ville actuelle de Gimont doit réellement son existence. L'histoire en est assez obscure. Comprise jusqu'en 1469 dans le comté de Toulouse, Gimont fit ensuite partie de la juderie, puis élection de Rivière-Verdun, rattachée à la Gascogne. — Belle église gothique du XIV^e siècle, avec autel richement sculpté. Chapelle de Notre-Dame-de-Cahuzac, fondée en 1513.

BIBL. : CURIE-SEMBRES, *Essai sur les bastides*, pp. 379-383.

GIMOUILLE. Com. du dép. de la Nièvre, arr. et cant. de Nevers, sur le canal latéral à la Loire ; 324 hab. Église du XI^e siècle avec des restaurations du XVI^e. Château du Marais des XV^e et XVI^e siècles, avec une jolie chapelle gothique. Pont-aqueduc de 500 m. de long sur lequel passe le canal latéral à la Loire.

GIN (V. GENÈVRE).

GIN (Pierre-Louis-Charles), érudit français, né à Paris en 1726, mort le 19 nov. 1807. Avocat, il fit partie, comme conseiller, du parlement Maupeou et devint conseiller au grand conseil. Il fut emprisonné en 1792 pour avoir écrit un plaidoyer en faveur de Louis XVI. On a de lui : *De l'Eloquence du Barreau* (Paris, 1767, in-12) ; *les Vrais Principes du gouvernement français* (Genève, 1777, in-8) ; *Analyse raisonnée du droit français* (Paris, 1780, in-4, 1803-1806, 6 vol. in-8) ; *De la Religion par un homme du monde* (1778-1784, 5 vol. in-12), une traduction assez médiocre d'Homère (1784, 8 vol. in-12) ; d'Hésiode (1785, in-8) ; de Théocrite (1788, in-8) ; des *Bucoliques* de Virgile (1788, in-8) ; de Pindare (1801, in-8) ; *Discours sur l'Histoire universelle* (1802, 1

2 vol. in-12), qui continue l'ouvrage de Bossuet jusqu'en 1789.

GINAI. Com. du dép. de l'Orne, arr. d'Argentan, cant. d'Exmes ; 233 hab.

GINAIN (Louis-Eugène), peintre français, né à Paris le 28 juil. 1818, mort en 1886. Élève de Charlet d'abord, puis d'Abel de Pujol, il débuta avec succès au Salon de 1839. En 1841, il exposa *le Duc d'Aumale pendant la campagne de Teniah*, tableau qui fut fort remarqué. Il alla en Espagne (1844) avec le duc de Montpensier. Plus tard, il peignit *la Bataille de Marengo et les Zouaves*, exposés en 1857, et, en 1859, *la Rentrée à Paris des troupes de l'armée d'Italie*, qui fut placée dans les galeries de Versailles. En 1864, on remarqua son *Voyage de l'empereur à Alger et sa Fantasia* ; en 1873, sa *Revue du 29 juin 1871*. Les critiques, tout en ayant reconnu ses qualités, de l'entrain, de la fougue et de la finesse, lui ont reproché, avec raison, d'avoir trop imité son maître Charlet.

GINAIN (Paul-René-Léon), architecte et professeur d'architecture français, né à Paris le 5 oct. 1825. Élève de Lebas et de l'École des beaux-arts, M. Ginain obtint la grande médaille d'émulation et le premier grand prix d'architecture en 1852 sur un projet de gymnase, et envoya de Rome de belles études sur la colonne Trajane, ainsi qu'une restitution du théâtre de Tauromenium (Taormine), en Sicile. Plusieurs fois appelé comme auditeur au conseil général des bâtiments civils, puis comme membre temporaire, M. Ginain, qui obtint le premier prix au concours pour l'avant-projet de l'Opéra en 1860, est architecte de la ville de Paris pour laquelle il a fait élever de nombreux édifices : des écoles rue de Poissy et rue Saint-Benoît ; l'église Notre-Dame-des-Champs, la vaste bibliothèque de la Faculté de médecine en façade sur le boulevard Saint-Germain, ainsi que les bâtiments dépendant de cette faculté sur la rue Hautefeuille, et le quadrangle en cours de construction des bâtiments de la nouvelle École pratique de médecine et des cliniques sur les rues Racine, Monsieur-le-Prince, Antoine-Dubois et de l'École-de-Médecine. On doit encore à M. Ginain les agrandissements de la mairie du VI^e arrondissement avec salle des fêtes sur la rue Madame et le musée Galliera avec portiques dans le square de ce nom, avenue du Trocadéro. M. Ginain est membre de l'Académie des beaux-arts depuis 1881 et professeur d'architecture à l'École des beaux-arts. Ch. L.

GINALS. Com. du dép. du Tarn-et-Garonne, arr. de Montauban, cant. de Saint-Antonin, sur la Seye, affluent du Tarn ; 844 hab. Terre seigneuriale citée au XIII^e siècle, qui appartient successivement au Bérail, aux Lavalette-Parizot, puis aux marquis de Puylaroque. L'abbaye de Beau-lieu, ordre de Cîteaux, diocèse de Rodez, y fut fondée en 1141 ou 1144, par des moines de Clairvaux appelés par l'évêque Adémar. L'église, du XIII^e siècle, subsiste encore ; belle tour centrale, bâtiments réguliers des XV^e et XVII^e siècles. — Camp romain ou gaulois à Mondon.

BIBL. : MOULENO, *Documents historiques sur le Tarn-et-Garonne*, I, 359 et suiv. ; II, 408-409. — *Gallia christiana*, I.

GINANI ou **ZINANI** (Gabrielo), poète italien, né à Reggio vers le milieu du XVI^e siècle, mort vers 1634. Il s'adonna quelque temps au métier des armes, puis se consacra à la poésie. En 1598, on le trouve chez le duc de Seminara, son protecteur. Sa situation de fortune était d'ailleurs assez précaire. Venu à Rome, il fut en 1602 admis à l'Académie des humoristes. Un peu plus tard, l'empereur Ferdinand II lui conféra le titre honorifique de seigneur du Bellay, titre dont le poète était très fier. Le Tasse, Marini, etc., étaient ses amis et l'appréciaient. Les principaux ouvrages de Ginani sont : *Il Caride*, fable pastorale (1582) ; *l'Amerigo* (1590), tragédie, et *l'Eracléide* (1623), poème. Tiraboschi a consacré dans la *Bibliotheca modenese* un article très complet à Ginani.

GINANI (Pietro-Paolo), bénédictin et littérateur italien, né à Ravenne en 1698, mort à Rome en 1774. Élève chez es jésuites, il entra très jeune dans la congrégation du

Mont-Cassin (1743) et fut envoyé à Rome. Il professa la théologie à Florence et à Ravenne avec succès. Arrivé aux premières dignités de l'ordre, il cessa de professer et se mit à faire des recherches historiques sur sa patrie. Nommé abbé de Saint-Paul de Ravenne en 1743, élu, en 1769, promoteur général de sa congrégation, rappelé à Rome par le pape Clément XIV qui le nomma membre de la congrégation des rites, Ginani n'en continua pas moins ses études archéologiques. Parmi ses ouvrages, il faut citer surtout : *Memoriae storico-critiche degli scrittori ravennati* (1769).

GINASSERVIS. Com. du dép. du Var, arr. de Brignoles, cant. de Rians; 735 hab.

GINCHY. Com. du dép. de la Somme, arr. de Péronne, cant. de Combles; 194 hab.

GINCLA. Com. du dép. de l'Aude, arr. de Limoux, cant. d'Axat; 164 hab.

GINCREY. Com. du dép. de la Meuse, arr. de Verdun-sur-Meuse, cant. d'Étain; 193 hab.

GINDELY (Antonin), historien tchèque, né à Prague le 3 sept. 1829, mort à Prague le 24 oct. 1892. Il fit ses études dans cette ville, puis enseigna l'histoire à l'université d'Olomouc (Olmutz). Après la suppression de cette université, il entreprit un certain nombre de voyages en Europe pour recueillir des documents relatifs à l'histoire des frères bohèmes et de la guerre de Trente ans. En 1862, il devint professeur d'histoire d'Autriche à l'université de Prague et archiviste du royaume de Bohême. En 1873, il fut chargé d'enseigner l'histoire de la Bohême au prince héritier Rodolphe. Il a publié en tchèque et en allemand un grand nombre d'ouvrages historiques dont quelques-uns sont fort importants. Les principaux sont : *Ueber des Johann Comenius Leben* (Vienne, 1851); *Geschichte der boehmischen Brüder* (Prague, 1857); *Rudolf II und seine Zeit* (id., 1863); *Geschichte des Dreissigjährigen Krieges* (id., 1869 et suiv.); *Illustrierte Geschichte des Dreissigjährigen Krieges* (Leipzig, 1884, 3 vol.); *Waldstein während seinem ersten Generalat* (Leipzig, 1886, 2 vol.) et un certain nombre de manuels à l'usage de l'enseignement secondaire.

GINDOU. Com. du dép. du Lot, arr. de Cahors, cant. de Cazals; 722 hab.

GINDRE DE MANCY (Jean-Baptiste), publiciste français, né à Lons-le-Saunier le 21 nov. 1797, mort le 6 juin 1872. Secrétaire de Berryer, il entra en 1829 dans l'administration des postes où il publia le *Dictionnaire officiel des communes de France* (Paris, 1854, in-4, plus éd.). Il était fort répandu dans le monde littéraire et fréquentait surtout les salons de Victor Hugo, de Nodier, de Sainte-Beuve. Il a laissé : *les Echos du Jura* (Lons-le-Saunier, 1844, in-8), recueil de poésies, et beaucoup d'articles et de vers épars dans les recueils littéraires, entre autres les *Annales romantiques*. — Son fils, *Clément-François*, né à Paris le 17 nov. 1833, mort en 1880, élève de l'École normale (promotion de 1853), devint professeur de philosophie au lycée d'Angoulême et publia un *Cours de philosophie* en 1866. Il a laissé de nombreuses études littéraires, philosophiques et critiques, éparses dans la *Revue contemporaine*, la *Revue française*, la *Revue européenne*, la *Revue de Paris*, la *Revue de l'Instruction publique*, etc.

GINDRÖZ (Jean-Daniel-André), professeur et homme politique vaudois, né en févr. 1787, mort le 17 sept. 1857. En 1817, il devint professeur de philosophie à l'Académie de Lausanne, dont il fut trois fois recteur. De 1838 à 1845, il fut vice-président du conseil de l'Instruction publique. Lors de la révolution de 1845, il se sépara du gouvernement. On a de lui une *Histoire de l'Instruction publique dans le pays de Vaud* dont le premier volume parut en 1853 et dont le second est resté inédit suivant la volonté de l'auteur; une *Histoire de la philosophie moderne*; un *Cours de logique*, etc. E. KUHNE.

GINES (José), sculpteur espagnol, né à Polop (province

de Valence) en 1768, mort à Madrid en 1823. Elève des cours de l'Académie de San Carlos, puis de San Fernando, il obtint de grands succès dans les divers concours d'école. Ses principaux ouvrages sont *Vénus*, statue en marbre conservée au musée du Prado, *les Quatre Évangélistes*, en stuc, qui décorent la chapelle du Palais royal, les statues et bas-reliefs qui ornent la porte du Musée d'artillerie, le buste de la reine Isabelle de Bragançe, le modèle d'un groupe placé au-dessus de la porte de Tolède, à Madrid, et qui représente *l'Espagne protégeant les arts*, un bas-relief conservé à l'Académie, ainsi qu'une copie d'un antique. Élu membre de l'Académie de San Fernando en 1814, il en fut le directeur en 1817. P. L.

BIBL.: OSSORIO Y BERNARD, *Galeria biografica de artistas españoles del siglo XIX*; Madrid, 1866.

GINESTAS. Ch.-l. de cant. du dép. de l'Aude, arr. de Narbonne; 1,416 hab.

GINESTET. Com. du dép. de la Dordogne, arr. de Bergerac, cant. de Laforce; 518 hab.

GINGEMBRE. I. BOTANIQUE. — (*Zingiber* Adans.). Genre de plantes Monocotylédones, qui a donné son nom à la famille des *Zingibéracées* (V. ce mot). L'espèce type, *Z. officinale* Rosc. (*Amomum Zingiber* L.) ou Gingembre officinal, est une plante herbacée, dont le rhizome épais, formé de segments articulés, donne naissance à des tiges aériennes de deux sortes : les unes stériles, portant des feuilles alternes, engainantes, à limbe allongé, linéaire-lancéolé; les autres fertiles, n'ayant plus que la partie engainante des feuilles et terminées par un épi strobiliforme de fleurs occupant chacune l'aisselle d'une large bractée d'un jaune verdâtre, plus pâle sur ses bords membraneux. Chaque fleur se compose d'un calice extérieur gamosépale, de couleur verdâtre, d'un périanthe intérieur à trois divisions égales d'un jaune plus ou moins orangé, parfois strié de pourpre violacé et de trois étamines, une postérieure fertile et deux antérieures stériles, unies



Zingiber officinale Rosc.

entre elles en une sorte de grand labelle réfléchi, pétaloïde, d'un pourpre violacé avec des taches plus pâles. L'étamine fertile est formée d'un filet court, inséré à la gorge du périanthe et d'une anthère biloculaire surmontée du connectif en forme de rostre recourbé. L'ovaire, infère et trilobulaire, devient à la maturité une capsule loculicide renfermant de nombreuses graines arillées et albumineuses. — Le Gingembre officinal est, dit-on, originaire des régions tropicales de l'Asie, d'où il aurait été transporté par la culture en Amérique et dans la plupart des régions chaudes du globe. Il est surtout cultivé abondamment aux Antilles. Son rhizome tubéreux, dur, à odeur aromatique et pénétrante; à saveur chaude et piquante, est doué de propriétés stimulantes et carminatives. Ed. LEF.

II. THÉRAPEUTIQUE. — Le gingembre est connu dans l'Inde depuis les temps les plus reculés. Les Grecs et les Romains l'employaient comme épice. Il est fréquemment cité dans les traités de médecine vétérinaire anglo-saxons du XI^e siècle. On le trouve dans les pharmacies sous deux formes : le *G. cortiqué*, rhizome allongé, à renflement

ovoïde, de forme plus ou moins palmée ou rameuse, à écorce subéreuse brune, généralement raclée sur les faces bombées des tubercules; le *G. décortiqué*, privé de son écorce brune. Le gingembre est un aromate agréable et un stomacique puissant. Il est très peu usité et ne figure que dans les anciennes pharmacopées comme eupeptique, carminatif et aphrodisiaque. En Angleterre, on le prescrit assez couramment contre les coliques et contre l'enrouement. Les formes pharmaceutiques sous lesquelles il est conseillé en France sont l'alcoolé de gingembre (alcool à 80°, 5; gingembre, 1) à la dose de 4 à 10 gr.; et la bière de gingembre (20 gr. pour 1 litre de bière). D^r CAB.

III. ÉCONOMIE DOMESTIQUE. — Dans l'Inde on se sert du gingembre comme assaisonnement, en l'associant à certains mets. Les racines fraîches sont mangées en salade ou sont confites au sucre, et il est fait de ces conserves une grande consommation en Angleterre, en Allemagne, et en Hollande, où elles sont très estimées. Cette espèce de confiture se sert après le repas : c'est un aliment agréable, stomacique, qui produit une excitation favorable à la digestion. Les racines sèches se prêtent mal à cette préparation.

GINGINS (De). Famille vaudoise qui tire son nom d'un village du pied du Jura, près de Nyon. Elle remonte à Etienne de Gingsins qui vivait au commencement du XII^e siècle. La seigneurie de Gingsins est restée jusqu'au XVIII^e siècle dans la possession de cette famille qui avait en outre de vastes domaines dans les pays de Gex et de Vaud, dans le Genevois et la Franche-Comté. — Aymon de Gingsins, abbé de Bonmont, fut élu en 1513 par le chapitre évêque de Genève, puis déposé par la maison de Savoie. Il mourut en 1537 à Bonmont après la sécularisation de l'abbaye par les Bernois. — La famille a fourni nombre d'officiers aux armées européennes : Jean II, mort en 1461, servit le duc de Bourgogne, puis Charles VI contre les Anglais. — Jacques II fut l'ambassadeur du duc de Savoie auprès du pape Paul II. — Pierre II servit le duc de Savoie, mourut sur la brèche le 8 juin 1476 pendant le siège de la Tour de Peilz. — André, capitaine général du Chablais, mort vers 1515. — Frédéric-Charles-Jean, historien, né à Eclépens le 14 août 1790, mort à Lausanne le 27 févr. 1863. Ayant dû renoncer pour cause de surdité à l'état militaire, il s'occupa d'histoire et fonda la Société d'histoire de la Suisse romande (1837). Il appartient à l'école critique et documentaire. Ses œuvres se rapportent presque toutes au pays de Vaud, à la Suisse, à la Bourgogne ou au Lyonnais. — La baronnie de Gingsins-La-Sarraz, une des plus anciennes du pays, s'est éteinte le 15 janv. 1893 en la personne d'Aymon de Gingsins, ancien conseiller national. E. KUHNÉ.

GINGIVITE (V. GENCIVE).

GINGKO. I. BOTANIQUE. — (*Ginkgo* L.). Genre de Conifères, du groupe des Taxinées. L'unique espèce, *G. biloba* L. (*Salisburia adiantifolia* Smith) ou arbre de Gordon, est un grand arbre dioïque, remarquable par ses feuilles alternes, persistantes, longuement pétioles, à limbe plan, cunéiforme, ordinairement bilobé et parcouru par des nervures divergentes en éventail de la base au sommet. Les fleurs mâles, réunies en un long chaton pédonculé, portent des étamines stipitées dont l'anthere est biloculaire



Ginkgo (rameau florifère).

et surmontée d'un prolongement du connectif. Les fleurs femelles, insérées en petit nombre sur des axes particuliers,

sont formées chacune d'un ovaire conique, entouré à sa base d'un bourrelet épais en forme de disque. Cet ovaire devient à la maturité une drupe jaunâtre, de la grosseur et de la consistance d'une prune de Damas et dont l'épais noyau renferme une graine dressée à embryon dicotylédoné, situé dans l'axe d'un albumen charnu. — Le Ginkgo croît en Chine et au Japon, où il est considéré comme un arbre sacré. On le plante autour des pagodes. Il a été pendant longtemps très rare en Europe, d'où son nom vulgaire d'arbre aux quarante écus. Aujourd'hui, il est cultivé, çà et là, dans les jardins. La pulpe de ses fruits, charnue et huileuse, répand, à la maturité, une odeur désagréable due principalement à l'acide butyrique et aux acides gras volatiles qu'elle renferme à côté de l'acide ginkgosique et de l'acide citrique. L'amande, au contraire, a une saveur agréable de noisette, jointe à une certaine apreté. Elle est réputée digestive. Ed. LEF.

II. ARBORICULTURE. — Le *G. biloba* L. est un bel arbre très ornemental. Il se plaît dans les sols frais et profonds où il atteint de grandes dimensions. Le Ginkgo a donné des variétés à feuilles panachées et à rameaux pleureurs. On le multiplie de graines, de boutures, de greffes. G. B.

III. PALÉONTOLOGIE VÉGÉTALE (V. SALISBURIA).

GINGKOPHILLUM (Paléont. végét.) (V. SALISBURIA).

GINGKOXYLON (Paléont. végét.) (V. SALISBURIA).

GINGUENE (Pierre-Louis), littérateur français, né à Rennes le 27 avr. 1748, mort à Paris le 11 nov. 1816. Il fit de sérieuses études au collège de Rennes et compléta son éducation par la fréquentation assidue des chefs-d'œuvre de l'antiquité et des meilleurs écrivains anglais et italiens qu'il lisait dans leur langue. Muni de ce fonds solide de connaissances, il vint à Paris en 1772. Il s'y fit connaître tout d'abord par de bons articles de critique littéraire, publiés dans le *Mercure de France*, puis débuta dans la poésie par un opéra bouffon, *Pomponin*, et par la *Satire des Satires* (1778). L'année suivante, parut de lui un conte en vers, *la Confession de Zulmé* qui obtint beaucoup de succès. Ginguéné l'avait composé quelques années auparavant; mais le poème avait été publié à son insu et défiguré; il le restitua dans sa vraie forme et sous son nom dans l'*Almanach des Muses* de 1779. En même temps, il prenait une part active à la querelle des gluckistes et des piccinistes, et la connaissance approfondie qu'il possédait de la musique lui permettait d'apporter un solide appoint au parti de Piccini. En 1780, il dut, pour suppléer à l'insuffisance de sa fortune personnelle, solliciter une place dans les bureaux du contrôle général; mais il ne renonça pas pour cela à la littérature, ainsi que l'attestent la pièce de vers sur *Léopold de Brunswick* et l'*Eloge de Louis XII* qu'il présenta (sans succès, du reste) aux concours de l'Académie française en 1787 et 1788. Il fit paraître en 1791 une brochure sur l'*Autorité de Rabelais dans la Révolution présente*, ouvrage qui fut très bien accueilli, et quatre *Lettres sur les Confessions*, où il fait le panégyrique de Rousseau. Aux débuts de la Révolution, il fonda avec Cerutti et Chamfort la *Feuille villageoise*, journal destiné à répandre dans les campagnes les idées de justice et de liberté. Cette publication était une œuvre de modération et de bons sens, et, quand vinrent les excès de la période révolutionnaire, Ginguéné ne put s'empêcher de les blâmer; il fut, comme Chamfort, poursuivi et incarcéré. Il sortit de prison en 1794 et son premier soin fut de publier les œuvres de son collaborateur Chamfort, mort avant la chute de Robespierre. La même année, il fut nommé par la Convention directeur de l'instruction publique et s'occupa activement de réorganiser l'instruction primaire jusqu'en 1797, date où il fut envoyé à Turin par le Directoire comme ministre plénipotentiaire. Il ne conserva ces fonctions que quelques mois, et, rentrant en France, il fut élu membre du Tribunat après le 18 brumaire. Il montra dans ces fonctions délicates un ardent amour de la liberté et de la justice. Éliminé cependant en 1802, il abandonna pour toujours les charges publiques,

et se consacra exclusivement aux lettres. Il fit, de 1802 à 1806, un cours très suivi de littérature italienne à l'Athénée, et en 1806 il lut les premiers chapitres de son *Histoire littéraire d'Italie* à l'Institut. Porté, lors de la réorganisation de l'Institut, dans la classe de littérature ancienne, il y fit un grand nombre de communications intéressantes, et fut chargé pendant sept ans (1807 à 1813) de l'analyse des différents mémoires présentés à cette classe de l'Institut. Ces rapports ont été réunis en un volume fort curieux. En même temps, il collaborait à la *Décade philosophique* dont il avait été rédacteur dès 1794, et à l'*Histoire littéraire de la France*, commencée par les bénédictins et continuée par une commission de l'Institut dont Ginguéné fut nommé membre. Ces travaux de critique ne lui firent pas délaisser la poésie, et de 1810 à 1814 il écrivit des *Fables*, surtout inspirées par les auteurs italiens, et qui manquent un peu trop de naturel. En 1812, il donna une bonne traduction des *Noces de Thétis et Pélée* de Catulle, mais ses dernières années furent surtout consacrées à son *Histoire littéraire de l'Italie*, ouvrage de grand mérite, qu'il n'eut pas le temps d'achever et qui fut complété par Francesco Salfi. Il laissa la réputation d'un homme juste et bon, en même temps qu'énergique et franc.

Ch. LE GOFFIC.

GINISTY (Paul), littérateur français, né à Paris le 4 avr. 1855. Collaborateur littéraire de nombreux journaux, entre autres du *Gil Blas* pour lequel il a suivi, en qualité de correspondant, l'expédition de Tunisie et le couronnement du tsar à Moscou, il a écrit de nombreux romans et des poésies d'un charme pénétrant et d'un style un peu recherché. Citons : *l'Art à l'étranger* (Paris, 1878, in-8) ; *les Idylles parisiennes* (1881, in-12) ; *Manuel du parfait réserviste* (1882, in-12) ; *la Fange* (1882, in-12) ; *les Rastaquouères* (1883, in-12) ; *Paris à la loupe* (1883, in-12) ; *l'Amour à trois* (1884, in-12) ; *la Seconde Nuit* (Bruxelles, 1884, in-8) ; *Quand l'amour va, tout va* (1885, in-8) ; *l'Année littéraire* (1885 et suiv., in-12) ; *De Paris au cap Nord* (Paris, 1892, in-4, etc.) ; *Crime et Châtiment*, drame en cinq actes, en collaboration avec Hugues Le Roux, tiré de Dostoïewski, représenté à l'Odéon le 15 sept. 1888.

GINKEL (Godard VAN), général hollandais, né à Utrecht en 1630, mort à Utrecht en 1705. Il suivit Guillaume d'Orange en Angleterre et se distingua dans la lutte contre les jacobites. Chargé de pacifier l'Irlande, Ginkel prit Baltimore et Athlone, puis infligea une déroute complète aux jacobites à Aghrim ; enfin il s'empara de Limerick et parvint à faire reconnaître partout l'autorité du roi Guillaume grâce à sa modération et à son autorité. Il reçut en récompense de ses services la dignité de feld-maréchal et les titres de baron d'Athlone et comte d'Aghrim.

GINO LORENZI (Antonio di), sculpteur italien du xvi^e siècle, né à Settignano. Il fut élève de Tribolo à Florence ; après avoir achevé avec succès une statue d'*Esculape*, commencée par son maître et destinée à Castello, il exécuta quatre statues d'enfants pour un pont élevé dans cette villa, une riche fontaine de marbres variés dans un jardin princier près de San Marco, enfin, pour la ville de Pise, le monument du médecin *Del Corte*. Lors de la pompe funèbre qui accompagna la translation à Florence des restes de Michel-Ange, Antonio fit une remarquable image de la sculpture en deuil. Il fut également choisi pour diriger les décorations et les fêtes à l'occasion du mariage de Francesco de Médicis.

GINO LORENZI (Stoldo di), frère du précédent, sculpteur italien, né à Settignano en 1538. Il fit à Pise, pour la cathédrale, une *Annonciation* de marbre, et, pour le palais des chevaliers de Saint-Etienne, les armes de l'ordre entre *la Religion et la Justice*.

GINOLES. Com. du dép. de l'Aude, arr. de Limoux, cant. de Quillan ; 254 hab. Eaux minérales sulfurées calciques.

GINOULHIAC (Jacques-Marie-Achille), prélat français,

né à Montpellier en 1806, mort à Montpellier en 1875. Professeur de théologie au grand séminaire de Montpellier, il devint grand vicaire de l'archevêque d'Aix et fut nommé, en 1852, évêque de Grenoble, et en 1870, archevêque de Lyon. Théologien estimé, il a laissé de nombreux ouvrages parmi lesquels nous citerons : *Histoire du dogme catholique pendant les trois premiers siècles de l'Eglise* (Paris, 1863, 3 vol. in-8, 2^e éd.) ; *les Epîtres pastorales* (Grenoble, 1866, in-8) ; *le Sermon sur la Montagne* (Lyon, 1873, in-12) ; *les Origines du christianisme* (Paris, 1878, 2 vol. in-8).

GINOUX-DEFERMON, homme politique français (V. DEFERMON).

GINSENG. I. BOTANIQUE (V. ARALIE).

II. THÉRAPEUTIQUE. — La racine de ginseng est une petite racine fusiforme, à odeur aromatique, produite par l'*Aralia Ginseng* H. Bn. Elle passe pour fébrifuge et est employée en cette qualité en Chine et au Japon. Elle a depuis longtemps disparu de nos formulaires.

GINTRAC. Com. du dép. du Lot, arr. de Figeac, cant. de Bretenoux ; 281 hab.

GIOANNIS DE GIANQUINTO (Giovanni), publiciste italien, né à Cagliari, dans l'île de Sardaigne, le 24 août 1831. Il est professeur de droit public administratif à l'université de Pise. Son ouvrage le plus important est un résumé de son enseignement : *Corso di diritto pubblico amministrativo* (3 vol.). On remarque ensuite : *Trattato del secreto del medico e dell' avvocato* (1867) ; *De Medeci secreto circa vitia matrimonii redhibitoria* (1869) ; *Trattato teorico e pratico sui conflitti e attribuzioni*, etc. La liste de ses publications est donnée par Gubernatis, mais sans indications précises.

R. G.

GIOBERTI (Vincenzo), philosophe, publiciste et homme politique italien, né à Turin le 5 avr. 1801, mort à Paris le 26 oct. 1852. D'une famille bourgeoise, orphelin de bonne heure, admis à seize ans au nombre des clercs de la chambre du roi, il fut reçu docteur en théologie en 1823, ordonné prêtre en 1825, et prit rang parmi les aumôniers de la cour. Un voyage en Lombardie et dans l'Italie centrale le mit en relation avec Manzoni et d'autres écrivains illustres (1828). Quand Rosmini publia son *Origine des idées* (1830), Gioberti en introduisit l'étude en Piémont. Partageant les aspirations patriotiques de Mazzini, il écrivit, sous le nom de Démophile, dans la *Jeune Italie* de Marseille. Le 9 mai 1833, il donna sa démission d'aumônier de la cour. Soupçonné de conspiration, il fut arrêté quelques jours après (31 mai), détenu pendant quatre mois dans la citadelle, et, faute de preuves, banni sans jugement (24 sept.). Il resta quinze mois à Paris, se sépara de la *Jeune Italie*, et passa à Bruxelles, où il enseigna la philosophie dans une institution privée. En 1838, il y publia la *Teorica del Soprannaturale*, qui attira l'attention de quelques esprits d'élite, notamment de Rosmini. C'était le germe de tous ses autres écrits : il posait en principe la convenance parfaite entre la religion et le progrès civil des nations, et faisait l'application de ce principe à l'Italie. Dans son *Introduzione allo studio della Filosofia* (1840), attaquant les influences étrangères, particulièrement l'influence française, il s'en prit à l'école de Descartes, dressa l'ontologisme en face du psychologisme, que professait Rosmini, et soutint l'alliance du catholicisme avec la philosophie. Son étude *Del Bello* (1841), qui traitait de l'origine, du progrès et de la décadence des arts et concluait par un hymne à l'Italie, fut critiquée par Rosmini. Polémiste ardent, Gioberti écrivit aussitôt son livre *Degli errori filosofici di Antonio Rosmini*. Puis, il donna son étude *Del Buono* (1842). Le grand-duc de Toscane lui fit offrir une chaire de philosophie morale à l'université de Pise, mais, sur les représentations de Charles-Albert, il retira sa proposition. Jusque-là, l'abbé Gioberti, plus théologien que philosophe, d'une orthodoxie incontestable, n'avait trouvé d'écho que dans un public très restreint. En 1843, il publia *Il Primato morale e*

civile degli Italiani, qui eut un immense retentissement. Cette œuvre, dédiée à Silvio Pellico, n'était au fond qu'une résurrection de la vieille idée guelfe, l'affirmation de la suprématie de l'Italie conservée en puissance par la papauté. Ouvrant aux Italiens des perspectives de grandeur qui contrastaient singulièrement avec leur condition actuelle, présentant le pape, qu'il mettait à la tête de la fédération italienne, comme le guide de la nouvelle civilisation, n'exigeant des gouvernements que des améliorations matérielles, et, s'il insultait la France, évitant toute allusion à la domination autrichienne en Lombardie, l'auteur se montrait audacieux, téméraire et timide tout ensemble. Il ménaçait et flattait même les jésuites. Le *Primato*, d'un style ample et coloré, séduisit les imaginations. Tout utopique qu'il était, il eut l'avantage d'engager dans le mouvement une grande partie du bas clergé. Mais le pape et les princes, qui auraient dû le recommander, le poursuivirent. Dans les *Prolegomeni del Primato* (1845), ému du supplice des *Bandiera* (V. ce nom), et influencé par les *Speranze d'Italia* que Cesare Balbo venait de publier, Gioberti gourmanda les princes, attaqua l'Autriche, et fit retomber sur les jésuites toutes les fautes de la papauté. Quelques-uns de ses anciens admirateurs, Silvio Pellico en tête, se scandalisèrent de ses inconséquences, mais l'Italie presque tout entière fut pour lui. A l'avènement de Pie IX, elle salua avec enthousiasme le nouveau pape comme le Messie annoncé, tant les esprits étaient pleins de l'idéal de Gioberti. On peut dire que l'illusion de l'auteur du *Primato* sur le rôle de la papauté a fait la popularité première de l'élu du 16 juin 1846. Les jésuites, néanmoins, poursuivirent Gioberti de leurs invectives. Il leur répondit par *Il Gesuita moderno* (mai 1847), œuvre prolixe et passionnée à laquelle succéda l'*Apologia del Gesuita moderno* (1848).

Emporté dans le tourbillon de la politique, l'abbé Gioberti rentra en Italie aux premiers jours de la guerre de l'indépendance. Accueilli en triomphateur à Turin, sa patrie, à Milan, où il combattit l'influence de Mazzini, il alla, au commencement de mai, voir Charles-Albert à Sommacampagna. Puis il s'embarqua à Gènes pour Rome. Là, il reçut des honneurs tels, que, malgré ses efforts pour dissiper les défiances, le pape en fut jaloux. Nommé sénateur en Piémont, il refusa, pour se faire élire député dans un collège de Turin. Acclamé président de la Chambre, il entra bientôt dans le ministère Casati (4 août 1848). Il en sortit le 15, après l'armistice Salasco. Partisan de la continuation de la guerre, il fit une opposition acharnée au ministère Revel et fonda à Turin une société pour reprendre l'idée de la confédération italienne. C'est alors qu'il publia le violent opuscule *I Due Programmi*. Le 16 déc., il fut appelé à former un ministère démocratique, avec Rattazzi, Sineo, Tecchio et autres. Il prit la direction des affaires étrangères. La Chambre fut dissoute (5 janv. 1849) : la nouvelle réclama la reprise des hostilités. Le roi, de son côté, avait hâte d'en finir. Gioberti, au contraire, devenu plus pratique avec l'exercice du pouvoir, voulait attendre la réorganisation de l'armée. De plus, bien qu'il fût revenu de ses illusions sur la papauté, tenant toujours pour la confédération des princes, il aurait voulu que le Piémont rétablît le pape et le grand-duc de Toscane dans leurs Etats pour faire de leur restauration et du maintien des constitutions une œuvre italienne. Il entama de vaines négociations dans ce sens. Les ministres se séparèrent de leur président. Gioberti donna sa démission le 20 févr. Il soutint, à la Chambre et dans la presse, des luttes ardentes contre ses anciens collègues. Il ne craignit même pas d'exciter la foule, qui lui faisait des ovations. Charles-Albert se prononça résolument contre lui. Après Novare (23 mars), le ministère de Launay-Pinelli s'adjoignit Gioberti comme ministre sans portefeuille et l'envoya en mission à Paris. Mais, s'apercevant bientôt que ce n'était qu'un prétexte pour l'éloigner des affaires, il donna sa démission, refusa les honneurs et les pensions que le roi Victor-Emmanuel lui fit offrir, renonça

au mandat que les électeurs de Turin lui conférèrent de nouveau, et resta à Paris dans un exil volontaire.

En 1851, il publia son grand ouvrage *Del Rinascimento civile d'Italia* (Paris, 2 vol. in-8), dans lequel, frappant indifféremment sur tous les partis, il pressent le triomphe de l'idée républicaine et prévoit la rénovation religieuse qui sera la conséquence de la chute du pouvoir temporel. La cour de Rome mit alors toutes ses œuvres à l'index. Gioberti cessa de vivre dans la nuit du 26 au 27 oct. 1852 : on le trouva le matin en bas de son lit, ayant à son chevet l'*Imitation de Jésus-Christ* et les *Fiancés* de Manzoni. Cette mort a paru mystérieuse à beaucoup de ses amis. Le municipe de Turin fit revenir sa dépouille. En 1859, une statue lui a été élevée en face du palais Carignan, où siégeait la Chambre des députés. L'Italie, qui fut sa véritable passion, et à laquelle seule il resta fidèle à travers ses diverses évolutions, le reconnait à juste titre comme un des pères de sa nouvelle renaissance. Violent dans ses écrits, Gioberti était simple et doux dans la vie privée. M. Massari, son disciple, qui a écrit sa vie et publié sa correspondance (Turin, 1860-1863, 3 vol.), a fait paraître des fragments importants de trois ouvrages laissés par lui inachevés : *Della Filosofia della rivelazione* (Turin, 1856) ; *Della Riforma cattolica della Chiesa* (Turin, 1856) ; *Della Protologia* (Turin, 1857).

Félix HENNEGUY.

GIOBERTITE. Le nom de *giobertite* ou de *magnésite* a été donné au carbonate de magnésie (MgCO₃). Rhomboédrique $pp = 107^{\circ}24'$. Les cristaux se présentent généralement sous la forme du rhomboédre primitif. Ce minéral, incolore, est isomorphe de la calcite et de la sidérose ; il est souvent ferrifère et alors plus ou moins brun ou jaunâtre ; les variétés un peu ferrugineuses sont désignées sous le nom de *breunnérite*. La giobertite possède les propriétés des autres carbonates rhomboédriques (clivages rhomboédriques, double réfraction très énergique à un axe négatif, etc.) ; elle est faiblement attaquée par les acides à froid, mais se dissout avec effervescence à chaud. Densité, 3 à 3,12. Les cristaux de giobertite se rencontrent surtout dans les schistes talqueux, dans la serpentine et autres roches magnésiennes, dans le gypse ; les localités les plus célèbres à ce point de vue sont : Greiner (Zillerthal), Snarum (Norvège), etc. Une variété compacte de giobertite prend souvent naissance par décomposition des péridotites (Baldissero en Piémont). — Le nom de *mésitine* a été attribué à un carbonate de magnésie plus riche en fer que la breunnérite et intermédiaire entre ce minéral et la sidérose. Sa formule est : 2MgCO₃.FeCO₃ ; la mésitine forme en général des rhomboédres à faces courbes. La *pistomésitine* est plus ferrugineuse encore (MgCO₃.FeCO₃).

GIOCATOJO. Com. du dép. de la Corse, arr. de Bastia, cant. de La Porta ; 181 hab.

GIOCCHIO (Ulisse), peintre italien du XVIII^e siècle, né à Monte San Savino, près de Florence. Cet artiste est connu par la fresque en forme de lunette qu'il peignit en 1616 au-dessus de la porte principale de Sainte-Marie-Nouvelle, à Florence ; elle représentait *Saint Dominique* et, dans le fond, la *Procession du Corpus Domini*. On lui doit aussi les fresques des cloîtres de San Lorenzo de Pistoja.

GIOCONDO (Fra Giovanni), philologue, ingénieur et architecte italien, né à Vérone vers 1435, mort à Rome vers 1515. L'histoire de sa vie est celle de ses œuvres d'érudition et de ses travaux d'architecte. Comme humaniste, il se rendit célèbre par ses éditions des *Commentaires* de César (Florence, 1513 ; Venise, 1517), des œuvres de Julius Obsequens et Aurelius Victor (Venise, 1508), du traité *De Re rustica* de Caton, et surtout par la découverte des *Lettres* de Pline le Jeune qu'il eut la bonne fortune de retrouver dans une bibliothèque de Paris et qu'il publia à Venise chez Alde en 1508. Fra Giocondo fut le maître du célèbre érudit Jules César Scaliger, son compatriote. Mais c'est surtout comme architecte qu'il s'est

fait une place à côté des plus grands créateurs de la Renaissance. Sa première œuvre importante est le *Palazzo del Consiglio*, à Vérone, commencé en 1476, terminé en 1492. Ce monument comprend une arcature très légère, supportant un étage orné de reliefs en stuc polychrome, et surmonté lui-même des statues de cinq Véronais illustres, Catulle, Cornelius Nepos, Aemilius Maurus, Vitruve et Pline. On a, du vivant de l'auteur, encastré parmi les autres sculptures un petit bas-relief qui le représente, en capuce de moine, tenant à la main le volume des *Lettres* de Pline. Vers 1487, Fra Giocondo visita Rome; il y forma un recueil de deux mille inscriptions, *Sylloge vel pugillaria Jucundiana*, qu'il dédia à Laurent le Magnifique en 1499 (on en connaît quatre manuscrits); en même temps il commença ces séries de dessins d'après les monuments antiques, dont M. le baron de Geymüller a retrouvé une centaine au musée des Offices. En 1489, le frère est établi à Naples, où le roi Ferdinand lui commanda divers mémoires sur l'architecture et l'artillerie. C'est là sans doute que Charles VIII victorieux le trouva en 1494; il dut emmener le grand architecte avec lui, comme tant d'artistes et de praticiens italiens. Ce qui est certain, c'est qu'en 1497 Fra Giocondo est à Amboise, et que la même année il dirige les travaux du canal de Blois dont le souvenir a été conservé par un dessin de Léonard de Vinci. A Paris, le pont Notre-Dame, qui était en bois et couvert de maisons, s'écroula le 15 oct. 1499. On résolut de le reconstruire en pierre de taille, et on chargea de la direction du travail une commission dont faisait partie « Jehan Jucundus, deviseur de bastiments ». Le pont ne fut achevé qu'en 1512; il était, comme le premier, couvert de maisons qui ne disparurent qu'en 1786. Fra Giocondo fut chargé de construire en même temps un autre pont en pierre, près du premier; le souvenir de ce double travail s'est conservé dans une inscription autrefois gravée sur le pont Notre-Dame :

Jucundus geminos posuit tibi, Sequana, pontes;
Hunc tu jure potes dicere « Pontificem ».

Il semble bien qu'en France on ait eu recours à la science d'ingénieur de Fra Giocondo plutôt qu'à son goût d'architecte. C'est sans preuves certaines qu'on lui attribue les dessins de la *Chambre dorée* du Parlement et de la façade du château de Blois; pour la chambre des comptes et les châteaux de Gaillon et de Bury, sa collaboration était déjà révoquée en doute à la fin du xvii^e siècle.

D'ailleurs, il était probablement rentré en Italie en 1505, pour prendre part au concours ouvert pour la reconstruction de Saint-Pierre de Rome: son projet s'est retrouvé aux Offices. En 1508, il est appelé à Venise pour diriger les travaux du canal commencé dès 1488 pour conduire les eaux dans les lagunes de Chioggia. La même année il construisit pour les marchands du Nord établis à Venise le superbe entrepôt connu sous le nom de *Fondaco de' Tedeschi*, qui fut décoré par Titien et Giorgione. Enfin, en 1514, le quartier du *Rialto* ayant été détruit par un incendie, il prépara pour sa reconstruction un projet magnifique, auquel le Sénat préféra les plans plus modestes d'un architecte obscur, nommé Scarpagnino. Peut-être rebuté par cet échec, il quitta Venise et partit pour Rome, où le pape l'accueillit magnifiquement et le préposa, en compagnie de Raphaël et de Giuliano da San Gallo, aux travaux de Saint-Pierre. Une lettre du 2 août 1514 qu'il adresse à un ami nous le montre jouissant en aimable épicurien de cette sinécure. Il s'y rendit d'ailleurs utile, s'il est vrai, comme le dit Vasari, qu'il ait donné les moyens de consolider les pendentifs de la coupole, laissés trop faibles par Bramante. E. BERTAUX.

BIBL. : Fra LUCA PACIOLI, *De Divina Proportione*; Venise, 1509. — Gilles CORROZET, *les Antiquités de Paris*, 1562, in-8. — Giacomo FRANCO, *Di Fra Giovanni da Verona e delle sue opere*; Vérone, 1663, in-fol. — LEROUX DE LINGY, *Recherches historiques sur la chute et la reconstruction du pont Notre-Dame à Paris* (bibliothèque de l'École des chartes, 2^e série, t. II). — A. de MONTAIGLON, *Archives de l'art français*, 1852-1853, t. I, in-8. — TIPALDO, *Elogio di Fra Giovanni Giocondo*; Venise, 1840, in-8. — OTSU MANARA, *Dei Lavori architetonici di Fra Giocondo in Verona*; Vérone,

1853, in-8. — Baron H. de GEYMULLER, *Cento Disegni inediti di Fra Giovanni Giocondo*; Florence, Paris et Vienne, 1882, in-8. — Léon PALUSTRE, *l'Architecture de la Renaissance en France, Ile-de-France*, 1879-1889, t. I, 3 vol. in-fol. — E. MÜNTZ, *Histoire de l'Art pendant la Renaissance*, t. II, l. III, ch. III. — J.-B. DE ROSSI, *Inscriptiones christianæ urbis Romæ*; Rome, 1888, vol. II, 1^{re} part., ch. LX et LXI, in-fol.

GIOFFREDO (Pietro), historien, né à Nice en 1629, mort à Nice en 1692. C'est l'un des historiens des plus estimés qu'ait produits le Piémont au xvii^e siècle. Il entra dans les ordres et publia une *Histoire de Nice* (1663) qui le fit nommer historiographe de Savoie. Devenu précepteur du prince de Piémont en 1673, il continua à écrire. Ses ouvrages se distinguent plus encore par l'esprit critique que par l'érudition.

GIOJA. Plusieurs villes d'Italie portent ce nom. La plus importante, *Gioja dal Colle*, est située à égale distance du golfe de Tarente et de l'Adriatique, sur le chemin de fer de Bari à Tarente; 17,016 hab. — *Gioja de Marsi* est dans la province d'Aquila, à 32 kil. S.-E. d'Avezzano. — *Gioja Tauro*, bourg de la province de Reggio de Calabre, est un petit port de la mer Tyrrhénienne; 3,269 hab.

GIOJA (Flavio), navigateur italien, né à Pasitano, près d'Amalfi, à la fin du xiii^e siècle. Pendant longtemps on lui a attribué l'invention de la *boussole* (V. ce mot). Il paraît probable qu'il y a seulement apporté un perfectionnement important. La vie de ce navigateur est d'ailleurs inconnue.

GIOJA (Melchior), célèbre économiste italien, né à Plaisance en 1767, mort à Milan en 1829. Il fit ses études théologiques à Saint-Lazare, dans le collège fondé par le cardinal Alberoni. En 1796, il se déclara partisan de la République fondée par Bonaparte et renonça à l'habit ecclésiastique pour se consacrer à ses études d'économie politique. Il suivit les vicissitudes de la nouvelle République, fut nommé historiographe d'Italie par Napoléon lors de son couronnement, mais perdit sa place par la publication d'un livre intitulé *Teoria del divorzio*. Le ministre de l'intérieur lui confia ensuite la direction de la statistique, mais Gioja se fit exiler en publiant des pamphlets contre divers fonctionnaires. Revenu à Milan, il vécut du produit de ses livres; il publia à cette époque un grand nombre d'ouvrages d'économie politique fort remarquables, et mérite d'être cité comme l'un des penseurs les plus éminents de son époque. En 1820, il fut compromis dans les mouvements révolutionnaires, mais acquitté. Ses ouvrages les plus connus sont : *Tavole statistiche* (1808); *Nuove Prospettive delle scienze economiche* (1815-19); *Del Merito et delle recompense* (1818-19), son chef-d'œuvre, et *Filosofia della statistica* (1826).

GIOLFINO (Niccolò), peintre italien, qui travailla à Vérone entre 1486 et 1518. Il fut élève de son père Paolo, qui était connu comme peintre à fresque. On voit encore de Niccolò à Vérone : la *Descente du Saint-Esprit*, à Santa Maria della Scala (1486); un *Portement de Croix* et une *Mise en Croix*, à San Bernardino; le *Christ avec des saints*, et des *Scènes de la vie de saint Dominique*, à Santa Anastasia. Le Museo Civico de Vérone contient une *Madone avec l'Enfant*, provenant de San Francesco di Paoli, et une *Madone avec des Anges*, provenant de San Matteo. Enfin, le musée de Berlin possède de Giolfino une *Madone*, et la National Gallery deux portraits de la famille *Giusti*.

BIBL. : BERNASCONI, *Studj sopra la storia della scuola pittorische veronese*; Vérone, 1864, in-8.

GIOLITTI (Giovanni), homme politique italien, né dans la province de Cuneo en 1844. Il fit son droit, entra dans la magistrature (1866), fut attaché au ministère de la justice sous Vigliani, puis au ministère des finances sous Sella, et passa au conseil d'Etat sous Depretis. Envoyé à la Chambre par Cuneo (1882), il se fit connaître par sa compétence dans les questions financières. M. Crispi lui confia le ministère du trésor (9 mars 1889) et, après la retraite de M. Seismit-Doda, l'intérim des finances (14 sept. 1890). Mais, partisan des économies, M. Giolitti

sortit du ministère le 9 déc. Sa retraite, donnant l'éveil à la majorité parlementaire, ne contribua pas peu à la chute de M. Crispi. Il provoqua plus directement celle du cabinet Rudini en combattant sa politique économique. Chargé de former un ministère, il prit le portefeuille de l'intérieur avec la présidence du conseil (15 mai 1892). Le 27 du même mois, devant l'attitude douteuse de la Chambre, il donna sa démission, qui ne fut pas acceptée par le roi. Le 11 juin, évitant de poser la question de confiance, il réussit à obtenir le vote de six douzièmes provisoires pour faire face aux nécessités d'affaires en vue d'une prochaine dissolution de la Chambre. Les élections eurent lieu au mois de novembre. M. Giolitti, qui semblait personnifier un retour de l'influence piémontaise, après quelque hésitation, se tourna décidément vers la gauche. Le ministère, accusé de mollesse dans l'affaire scandaleuse des banques, vit une partie de ses propres amis se joindre contre lui à la droite. Le 19 mai 1893, le rejet du budget de la justice amena de nouveau la démission du cabinet, que le roi refusa encore. M. Bonacci, ministre de la justice, fut seul remplacé, et, le 27, M. Giolitti obtint de la Chambre un vote de confiance, voté par 277 voix contre 72. C'est au Sénat qu'il rencontre le plus d'opposition. Sagace et patient, il a fait preuve d'une grande habileté parlementaire, et, quoi qu'il arrive, il devra être considéré désormais comme un des principaux directeurs de la politique italienne. F. H.

GIONGES ou SAINT-FERGEUX. Com. du dép. de la Marne, arr. d'Épernay, cant. d'Avize; 167 hab.

GIONIMO (Antonio), peintre italien, né à Padoue en 1697, mort à Bologne en 1732. Il fut élève de son père Simone, et acheva son éducation artistique à Milan, sous la direction de Crespi. Son œuvre la plus importante est *Aman et Mardochee*, au palais Ranuzzi (Bologne).

GIORDANI (Vitale), mathématicien italien, né à Bitonto (royaume de Naples) le 13 déc. 1633, mort à Rome le 3 nov. 1714. A vingt ans, il était sans instruction, sans ressources et venait de tuer dans une querelle un de ses beaux-frères. La passion des mathématiques le prit subitement, alors qu'à bord d'une flotte vénitienne il était secrétaire de l'amiral, et, s'étant rendu à Rome, il y devint successivement mathématicien de la reine Christine de Suède, professeur de mathématiques à l'académie française de peinture et de sculpture (1666) et au collège de la Sapienza (1685), membre de l'académie des Arcades (1691). Il a publié : *Corso di matematica* (Rome, 1680-86, in-fol.); *De Componentis gravium momentis* (Rome, 1685, in-fol.); *Fundamentum doctrinae motus gravium* (Rome, 1686, in-fol.); *Elementi d'Euclidi explicati* (6 vol. in-fol., mss.). L. S.

GIORDANI (Pietro), littérateur italien, né à Plaisance en 1774, mort à Parme en 1848. Ancien bénédictin, professeur à l'université de Bologne (1800), auteur d'un *Panegirico di Napoleone* (Bologne, 1808). Gussalli a publié ses écrits et sa correspondance (Milan, 1834 et suiv.).

GIORDANO (Stefano), peintre italien du xvi^e siècle, né à Messine. Son œuvre la plus connue est une grande *Cène*, peinte en 1541 dans le cloître San Gregorio. On cite encore de lui une *Madone avec sainte Catherine et sainte Barbe* dans l'église de Sant' Andrea Avelino, et une *Madone* dans l'église de Bordonaro.

BIBL. : *Memorie de' Pittori Messinesi*; Messine, 1821, in-8. — Carmelo LA FARINA, *Intorno le Belle Arti in Messina*; Messine, 1835, in-8.

GIORDANO (Luca), peintre italien, né à Naples en 1632, mort à Naples en 1705. Son père, Antonio, était à la fois copiste et marchand de tableaux; dans la maison paternelle l'enfant apprit, avec une technique superficielle, l'art de l'imitation et les profits du plagiat. L'effet de ces premiers exemples ne put être effacé par les leçons que Luca reçut d'un grand artiste, fixé à Naples depuis quelque temps et voisin de son père, Jose Ribera. Il entra dans l'atelier du maître à sept ans, si l'on en croit le biographe napolitain Dominici, et y resta neuf ans. Ses progrès furent

rapides, et il acquit d'abord une vigueur de touche dont il reste un exemple, malheureusement isolé, dans son tableau des *Forgerons*; mais d'autres modèles lui firent promptement perdre ces qualités. Un jour, à l'improviste, il quitta Naples et gagna Rome, où il s'en vint droit au maître en vogue, Pietro da Cortona; passer du sombre et farouche Espagnol à ce décorateur emphatique et souriant qui s'efforçait de combiner la pompe et la grâce, le contraste était grand; mais le jeune homme s'assimila cette seconde manière aussi aisément que la première. Son père, apaisé par ses succès, lui permit de rester trois ans chez Pietro da Cortona, puis il l'emmena avec lui à Parme, à Venise, à Florence, où partout Luca copiait, avec une facilité prodigieuse, les œuvres les plus différentes. Aussi, de retour à Naples, le père associa-t-il son fils à son commerce, en lui faisant exécuter nombre de toiles qu'il vendait ensuite pour des originaux de Titien, de Véronèse, ou même, ce qui semble incroyable, de Dürer. En même temps Luca satisfaisait à toutes les commandes que lui faisaient le vice-roi de Naples, les fabriques, les congrégations. On cite un *Saint François-Xavier dans l'Inde* (maître-autel du Gesù), peint en trois jours, avec l'*Histoire de Judith et le Serpent d'airain* (trésor de San Martino), peints en deux jours. De ces tableaux chacun, comme par gageure, est un pastiche d'un maître différent. Cette habileté frappa d'étonnement les contemporains et valut à Luca les surnoms de *Fa presto*, *il Proteo della Pittura*, *il Fulmine di Pittura*. En 1679, il fut appelé à Florence, où il peignit la coupole de la chapelle Corsini, au Carmine; il y revint en 1682 pour décorer la bibliothèque du palais Riccardi, où il groupa des allégories bizarres autour de Cosme III et de sa famille. Enfin, en 1692, un seigneur espagnol qui vivait en Sicile le signala à l'attention du roi Charles II. Celui-ci s'empressa d'appeler l'artiste qui arriva avec toute une suite et un train de seigneur. Il fut reçu magnifiquement et prit la place du *pintor da Camera*, pitoyable reste de la grande école disparue, Claudio Cello. Aussitôt il se mit à l'œuvre, et pendant deux ans il couvrit l'église de l'Escorial et le grand escalier du palais de compositions colossales. Il décora encore le palais du Buen Retiro, la cathédrale de Tolède, les églises Nuestra Señora de Atocha et San Antonio de los Portugueses, etc. A la mort de Charles II (1700), Philippe V, occupé par la guerre qu'avait provoquée son avènement, négligea le peintre tout en le gardant à son service. Aussi Luca, qui était alors un vieillard, quitta-t-il l'Espagne pour revenir mourir à Naples, laissant à ses fils et à ses filles une fortune princière.

Il avait rempli l'Europe de ses productions hâtives. On en compte 57 au musée de Madrid, 12 à Naples, 10 à Dresde, 13 au Belvédère de Vienne et 3 au Louvre : la *Présentation au Temple*, les *Anges présentant à l'Enfant Jésus les instruments de la Passion*, *Mars et Venus*. Mais jamais abondance ne fut plus stérile; l'habitude du pastiche malhonnête et les influences contraires de tant de modèles ont fait de ce peintre merveilleusement doué un fabricant de compositions banales et vides. Aussi, dans la triste décadence de l'art espagnol et de l'art italien, aucun peintre n'a eu, par le succès même de ces œuvres sans conscience, une influence plus amollissante et, si l'on peut dire, plus démoralisante.

E. BERTAUX.

BIBL. : FRA FRANCISCO DE LOS SANTOS, *Descripcion de las excellentes pinturas al fresco con que la Magestad del Rey Nuestro Señor Carlos II ha mandado aumentar el adorno del Real Monasterio de San Lorenzo del Escorial*; s. l. n. d., in-4. — *Descrizione delle pitture a fresco di Luca Giordano esistenti nella Galleria e Biblioteca Riccardiana*; Florence, 1819, in-8. — William STIRLING, *Annals of the artists of Spain*, 1848, in-8. — *Histoire des Peintres de toutes les écoles; Ecole napolitaine*; art. de P. MANTZ, 1883, in-fol.

GIORDANO (Sofia), femme peintre italienne, née à Turin en 1779, morte à Turin en 1829. Elle fut placée dans l'atelier de M^{me} de Maron, sœur de Raphaël Mengs, et, quand elle y eut appris le pastel, l'huile et la miniature, elle revint en 1801 se fixer à Turin. A part quelques por-

traits, parmi lesquels on cite ceux de son mari, le chirurgien *Giordano*, et de l'empereur *Napoléon*, elle se consacra entièrement à copier les maîtres, surtout l'Albane et le Titien.

GIORDANO-BRUNO (V. BRUNO).

GIORGETTI (Giacomo), peintre italien, né à Assise en 1620, mort en 1697. Il eut pour maître Lanfranco et se consacra presque entièrement à la fresque. Ses œuvres principales se trouvent dans une chapelle de la cathédrale d'Assise et dans la sacristie du couvent des franciscains.

GIORGI. Nom de plusieurs rois de Géorgie qui ont régné à différentes époques soit au Karthli, soit au Kakhet, soit en Imérette. Les plus célèbres sont *Giorgi III* (1154-1184), qui remporta plusieurs victoires sur les Seljoucides et commença la période de conquêtes continuée avec éclat par la reine Thamar, sa fille; *Giorgi VI illustre* (1310-1360), qui, après avoir repoussé à plusieurs reprises les attaques des Mongols et des Ottomans, put s'occuper de pacifier son royaume et de réparer les villes et les monuments détruits par les guerres antérieures; *Giorgi XII* est le dernier roi de Géorgie. Après avoir cédé à l'empereur Paul tous ses droits au trône (1799), il se retira en Russie où il mourut vers 1820 (V. GÉORGIE).

GIORGI (Domenico), né à La Costa, près de Rovigo, en 1690, mort en 1747. Conservateur de la bibliothèque du cardinal Imperiali, il perdit cet emploi à la mort de ce cardinal (1737) et se retira dans l'abbaye de Sanolongo, que Benoit XIII lui avait donnée en 1727. Pour le ramener à Rome, Clément XII lui confia divers travaux: Benoit XIV le mit au nombre de ses prélats domestiques. Œuvres principales: *De Antiquis Italiae metropolibus* (Rome, 1722, in-4); *De Liturgia Romani Pontificis in solemnibus celebrationibus missarum* (Monte Fiascone, 1731-44, 3 vol. in-fol.); *Vita Nicolai V* (Rome, 1742, in-4).

GIORGI (Antonio-Agostino), né à Mauro, près de Rimini, en 1711, mort en 1797. Entré dans l'ordre de Saint-Augustin dès l'âge de seize ans, il en devint le procureur général, rétablit la règle dans sa pureté, et reforma les études dans les collèges dirigés par son ordre. Benoit XIV le nomma professeur au Grand Collège et directeur de la bibliothèque Angélique. Œuvres principales: *Alphabetum Thibetanum missionum apostolicarum commodo editum* (Rome, 1762, in-4, fig.); *De Arabicis interpretationibus Veteris Testamenti* (Rome, 1780, in-8); *De Inscriptionibus Palmirensis* (Rome, 1782, in-4).

GIORGI (Alessandro), érudit italien, né à Venise en 1747, mort en 1779. Il fit ses études chez les jésuites et témoigna du goût pour la théologie. Il professait à Parme quand son ordre fut supprimé (1773); il revint alors à Venise et accepta un préceptorat chez le marquis Bevilacqua à Ferrare. En correspondance avec un grand nombre de savants italiens, il avait fait le projet de rédiger une encyclopédie, quand il mourut à trente-deux ans. Nous citerons de lui: *Prodromo della Nuova Enciclopedia Italiana* (1780), et *Lettere tre: 1° dello Stato della poesia italiana; 2° dell'Ariosto; 3° de Shakespear* (1779).

GIORGIEVITCH ou DJORDJEVITCH (Vladan), littérateur et homme d'Etat serbe, né à Belgrade le 21 nov. 1844. Il étudia la médecine à Vienne et devint médecin principal de l'hôpital de Belgrade et chef du service médical au ministère de l'intérieur. Il a traduit ou publié en serbe quelques ouvrages de médecine, fondé la revue *Otatchbina* (la Patrie), publié des *Nouvelles* (Pantchevo, 1879), des *Souvenirs de voyage* (Belgrade, 1874); *la Serbie au Congrès de Berlin* (Paris, 1891); il a été en 1884 maire de Belgrade; député de la Skoupchtina (1883), ministre de l'instruction publique en 1887 et 1888. En 1891, il a été nommé ministre de Serbie à Athènes, et en 1893 ministre à Paris.

GIORGIO (Francesco di), architecte italien du xv^e siècle (V. FRANCESCO DI GIORGIO MARTINI).

GIORGIO BARBARELLI, surnommé *Il Giorgione*, peintre italien, né à Castelfranco, entre Trévise et Venise, en

1478, mort en 1514. Il est peu d'artistes plus célèbres et plus mal connus. Cependant ce qui nous est rapporté suffit à donner l'impression de cette nature ardente, et de cette vie si courte, mais si pleinement remplie par l'art et par l'amour. Fils naturel, à ce qu'on dit, d'une paysanne et d'un patricien de la famille Barbarelli, il fut élevé au milieu des paysages les plus riches et les plus majestueux, près de la cour élégante et épicurienne de Catarina Cornaro, la reine de Chypre détronée. Parvenu à l'âge d'homme, il entra dans l'atelier de Giovanni Bellini, où il eut pour condisciple Titien, dont il devait ensuite devenir le second maître. A Venise il fut célèbre, non seulement par son génie précoce, mais par sa beauté, sa force, sa distinction et son élégance, qui lui valurent ce surnom de Giorgione, le beau Giorgione. Comme Léonard et Benvenuto, il fut un musicien admirable. Fidèle à une femme très belle qu'il ne voulut jamais épouser, il mourut jeune et, si l'on en croit la légende, il mourut d'amour; car, ayant voulu déposer un dernier baiser sur les lèvres de sa maîtresse morte de la peste, il fut emporté par la contagion. Il laissait des œuvres très admirées, rivales des plus beaux Titien, dont beaucoup sont perdues, ou se confondent encore dans la foule des toiles anonymes. D'abord, il avait peint des fresques, ou plutôt des peintures à l'huile sur le mur, au palais Soranzo, sur la place San Paolo, au palais Andrea Loredano (plus tard palais Grimani), à la Casa Flangini (près de Santa Maria Giobenico); toutes ces œuvres exécutées par un procédé malheureusement éphémère, avaient déjà disparu au temps de Vasari, en 1544. Giorgione avait aussi décoré de figures équestres et d'allégories une des façades du *Fondaco de' Tedeschi*, bâti en 1508 par Fra Giocondo; Titien avait été chargé en même temps de peindre l'autre façade: de l'œuvre des deux peintres il ne reste plus que des vestiges informes. Parmi les tableaux de chevalet, il est au moins possible de distinguer quelques œuvres certaines, qui permettent de suivre Giorgione dans le développement de sa manière. Les deux plus anciennes sont *Moïse enfant soumis à l'épreuve du feu* et *le Jugement de Salomon* au musée des Offices, provenant toutes deux du palais de Poggio Imperiale. Les figures, de proportions très longues, sont mal groupées et insignifiantes; mais tout le fond est rempli par un paysage admirable, inspiré de Bellini; la couleur riche et profonde, d'une pâte polie et comme émaillée, rappelle Antonello. Un grand progrès se montre dans le seul tableau dont l'authenticité soit garantie par un texte: c'est *la Vierge et l'Enfant entre saint François et saint Libéral* dans l'église de Castelfranco (demi-figures), donné en 1504 par l'artiste à sa ville natale: *Donazione di Messer Giorgio, dipintore*, comme porte le registre paroissial. L'influence de Léonard, très sensible dans le modèle du tableau de Castelfranco, achève d'assouplir le talent du peintre; en même temps, sa couleur devient de plus en plus riche et dorée, en perdant son poli métallique dans les tableaux suivants: *les Astrologues chaldéens* (Belvédère de Vienne), qui étaient en 1535 dans la collection du Vénitien Taddeo Contarini; *le Jugement de Salomon*, à Kingston-Lacy, autrefois admiré par Byron à Bologne; *le Portement de Croix* de l'église Saint-Roch, à Venise, que Vasari avait, à première vue, pris pour un Titien; *le Concert*, du Louvre, qui a fait partie de la collection de Charles I^{er} et a été acheté de Jabach. Mais les œuvres capitales, celles qui nous montrent l'artiste dans sa pleine maturité, sont deux toiles de dimensions médiocres, conservées l'une au palais Giovanelli (Venise), l'autre au palais Pitti (Florence). La première est appelée depuis longtemps *la Famille de Giorgione*, et si l'on considère la tendresse avec laquelle l'œuvre est peinte, la paix et le bonheur qu'elle respire, il semble en effet probable qu'elle représente l'artiste avec sa maîtresse presque nue allaitant son fils: le paysage éclairé au fond par le soleil couchant qui laisse les premiers plans dans la pénombre, paraît bien être l'admirable vallée de Castelfranco, traversée par le Musone. L'autre tableau est

le Concert, du palais Pitti : un moine jouant du clavecin entre deux jeunes gens ; l'artiste a mis dans l'expression extatique des visages toute son âme de musicien. Si l'on ajoute les portraits d'un *Chevalier de Malte* (Offices) et d'un *Homme à longue chevelure noire* (galerie de Rogivo), on aura épuisé la liste des œuvres certaines ou probables. D'après cet ensemble, il est facile d'analyser le génie de Giorgione et de se rendre compte de son influence. C'est avant tout un Vénitien épris de la couleur et amoureux de la nature. Il n'a aucun souci de la composition, aucune force dramatique, mais une intensité et une profondeur admirables dans l'expression des visages ; de même il n'a que peu d'idées et peu de sentiment religieux, mais il est riche en sensations voluptueuses de la beauté féminine, de la grâce virile, de la splendeur de la nature. Pour la couleur, pour le paysage, pour le portrait même, Giorgione est le maître direct de Titien ; il a eu encore comme élèves Morto da Feltre, Sebastiano del Piombo, Giovanni da Udine, Francesco Torbido ; et pendant longtemps sa tradition a dominé toute une école, celle de Pordenone, des Pellegrino, des Cariano, des Paris Bordone, des Lotto, dont les anciens historiens d'art, Boschini ou Ridolfi, ont mis instinctivement les œuvres sous le nom du maître. Parmi ces faux Giorgione, il en est qui remontent sûrement à des types originaux : ainsi *la Sybille*, dont il existe des variantes à l'école communale de Pavie, à la Pinacothèque de Munich, dans la collection Sorio à Marostica ; *Un Chevalier dont un page attache l'armure*, dont on voit cinq ou six répliques au Belvédère de Vienne, à la Casa Alfieri, Turin, etc ; *David tenant la tête de Goliath*. Il en est qui n'ont aucun rapport avec Giorgione, comme la célèbre *Mise au Tombeau* conservée au Mont-de-Piété de Trévise, qui est sous l'inspiration immédiate du Corrège, et la célèbre *Tempête* de l'Académie de Venise, attribuée par Vasari à Palma Vecchio. Enfin toute une série d'œuvres continuent souvent avec éclat la tradition du maître, et ne font point tort à son nom ; telles sont : *la Sainte Famille au Donateur* (Louvre), peut-être par Pellegrina da San Daniele ; *Hérodias avec la tête de saint Jean-Baptiste* (Palas Doria), par Paris Bordone (?) ; *la Rencontre de Jacob et de Rachel* (Dresde), avec l'inscription obscure G. B. F. ; le prétendu *Gattamelata et son écuyer* (Offices), *l'Horoscope d'un Enfant* (palais Giovanelli à Venise) ; *Un Jeune Homme égorgé par un sbire* (Belvédère à Vienne), attribuée à Cariani. Il y eut à Brescia toute une école de ces imitateurs de Giorgione : Romanino, Moretto, Savoldo, etc.

E. BERTAUX.

BIBL. : VASARI, *Le Vite*, éd. Milanese ; Florence, 1883, t. IV, in-8. — CARLO RIDOLFI, *Le Maraviglie dell'Arte, ovvero le Vite degli illustri Pittori Veneti dello stato* ; Venise, 1642, t. I, 2 vol. in-4. — DUC BENEDETTI DA MONTEVECCHIO, *Lettera pittorica sopra un interessante quadro di Giorgio Barbarelli da Castel Franco* ; Spolète, 1826, in-8. — ZEITSCHRIFT FÜR BILDENDE KUNST, 1866. — CROWE et CAVALCASSELLE, *History of Painting in North Italy* ; Londres, 1871, t. I, in-8.

GIORGIONE (V. ci-dessus GIORGIO).

GIORNICO. Village de Suisse, dans la vallée de la Léventine, cant. du Tessin ; 577 hab. En 1478, six cents Suisses battirent près de cet endroit l'armée du duc de Milan commandée par le général Borelli.

GIORZA (Paolo), compositeur italien, né à Milan en 1832. Il s'est adonné à une spécialité : la musique des ballets si aimés des Italiens. En vingt-cinq ans il a produit plus de quarante partitions avec un grand succès. En 1864 il fit représenter à Paris *la Maschera* qui ne plut pas. Une seule fois Giorza composa un opéra, *Corrado, console di Milano* (1860), qui fut représenté avec un insuccès complet à Milan. En dehors de ses ballets, ce compositeur a publié de nombreux morceaux de musique de danse et en 1866 un hymne de guerre qui eut l'approbation de Garibaldi, mais ne devint pas populaire.

GIOSA (Nicola de), compositeur dramatique napolitain, né à Bari en 1820. Entré en 1834 au conservatoire de Naples, il en sortit à la suite de dissentiments avec le di-

recteur qui gêna les débuts de sa carrière musicale. Son premier opéra fut joué non sans peine à Naples ; après plusieurs productions bien accueillies, il fit jouer, en 1850, au théâtre Nuovo, l'opéra bouffe *Don Checco*, un des plus grands succès obtenus depuis vingt-cinq années sur cette scène. Ses essais dans le genre sérieux ayant médiocrement réussi, il revint à l'opéra bouffe en 1855, et, après diverses fortunes, accepta, en 1864, les fonctions de chef d'orchestre au théâtre San Carlo, puis à Venise, à Buenos Aires et au Caire. En somme, Giosa n'a pas été un compositeur dramatique heureux, un seul de ses opéras, *Don Checco*, ayant obtenu un véritable succès. Mais comme compositeur de romances, il est considéré comme un artiste de grande valeur ; un de ses albums de canzone intitulé *Aure Partenopee* passe pour un véritable chef-d'œuvre du genre.

GIOSAFATTI (Lozzano), sculpteur et architecte italien, né à Ascoli en 1694, mort à Ascoli en 1781. Ses œuvres sont à Ascoli : *le Baptême de sainte Polisia* ; l'église de Santa Maria del Buon Consiglio, etc.

GIOTTI (Napoleone), littérateur (V. JOUHAUD [Charles]).

GIOTTINO (GIOTTO DI MAESTRO STEFANO, dit), peintre italien du XIV^e siècle. Selon Vasari, il se serait nommé Tommaso, fils de Stefano, et aurait reçu le surnom de *Giottino* de son zèle extrême à imiter la manière de Giotto ; mais son nom fut réellement Giotto, comme on le trouve inscrit au registre des peintres florentins, l'an 1368. Parmi les nombreuses œuvres que Vasari lui attribue, il est bien difficile de déterminer ce qui vraiment lui appartient. S'il est l'auteur des charmantes compositions qui décorent la chapelle Orsini, dans la basilique inférieure de Saint-François d'Assise, il faut convenir que, parmi les disciples de Giotto, il n'y en eut point de plus délicat, de plus soigneux de l'ordonnance des groupes et de l'expression naturelle des sentiments. Les fresques de la chapelle Orsini retracent l'histoire de saint Nicolas de Bari. Au-dessus de la porte d'entrée, un Christ majestueux et tendre apparaît debout et bénissant sous un tabernacle gothique. Saint François et saint Nicolas lui présentent les deux frères Napoleone et Gian Gaetano Orsini, vêtus l'un en évêque, l'autre en clerc. Cette peinture évidemment contemporaine du reste de la décoration permet de la dater des premières années du XIV^e siècle ; car Napoleone Orsini, élevé au cardinalat en 1288, fut envoyé, l'an 1300, comme légat en Ombrie, et Gian Gaetano fut cardinal en 1316. Peut-être faut-il, avec M. Thode, restituer ces remarquables compositions à Giotto lui-même. Un *Couronnement de la Vierge* et deux *Scènes de la vie de saint Nicolas*, peints à fresque dans la même église, au-dessus de la chaire, sont plus vraisemblablement de la main de Giottino, ainsi que les gracieuses peintures, très endommagées, de l'église de Sainte-Claire, également à Assise. A Florence, dans l'église de Santa Croce, Giottino peignit l'histoire de saint Sylvestre et de Constantin, telle que la raconte la Légende dorée. De cette série de fresques, assez mal conservées d'ailleurs, la plus intéressante est celle où l'on voit le saint d'un noble geste fermer la gueule du dragon qui vomissait la peste. D'autres fresques, du même style très élevé malgré la recherche réaliste, représentent, dans la chapelle funèbre de la famille Strozzi, à Sainte-Marie-Nouvelle, *le Christ en croix parmi les saintes femmes*, et *l'Adoration des bergers*. La galerie des Offices possède de Giottino un beau retable, *la Déposition de croix*. Nous savons que, sous le pontificat d'Urbain V, Giottino fut appelé au Vatican, avec Giovanni da Milano, les Gaddi et d'autres peintres de renom. Il demeura sans doute à Rome après le départ du pape en 1370, et peut-être y mourut.

A. PÉRATÉ.

BIBL. : VASARI, *Le Vite*, éd. Milanese, t. I, pp. 621 et suiv. — CROWE et CAVALCASSELLE, *Storia della Pittura in Italia*, 1883, t. II, pp. 106-130. — THODE, *Franz von Assisi und die Anfänge der Kunst der Renaissance in Italien*, 1885, pp. 263-275. — MÜNTZ, *les Archives des Arts*, t. I.

GIOTTO (Ambrogio di BONDONE, surnommé), peintre, sculpteur et architecte italien, né à Vespignano, près de Flo-

rence, en 1276, selon Vasari, ou plutôt, selon la chronique de Villani rimée par Antonio Pucci, en 1266, mort à Florence le 8 janv. 1336. D'après une légende fort douteuse, recueillie par Ghiberti et Vasari, Giotto enfant aurait commencé par garder les chèvres de son père Bondone, et le peintre Cimabue, le surprenant à dessiner sur une pierre avec un charbon, émerveillé de son génie précoce, l'aurait emmené dans son atelier. Un ancien commentateur de Dante raconte différemment la légende : Giotto aurait été placé par son père chez un marchand de laine, et, passant tous les jours devant l'atelier de Cimabue, il aurait fini par s'y introduire. Quoi qu'il en soit, le futur rénovateur de l'art italien ne tarda pas à devenir célèbre. Ghiberti et Vasari lui attribuent, comme œuvres de jeunesse, des peintures, aujourd'hui disparues, qui ornaient le chœur de la Badia de Florence. Peut-être eût-il été plus juste de les attribuer à don Lorenzo Monaco. Mais le premier ouvrage authentique où nous pouvons apprécier la force et la liberté d'inspiration de ce grand maître, ce sont les fresques exécutées à Assise, dans la basilique supérieure de San Francesco. Déjà Giunta de Pise et ses élèves, déjà aussi Cimabue et ses élèves florentins, Gaddo Gaddi, Filippo Rusuti, avaient travaillé à couvrir de fresques le chœur, les voûtes et les parties hautes de la nef. Selon Vasari, ce fut Fra Giovanni di Muro, général des franciscains de 1296 à 1304, qui appela Giotto à Assise, pour y peindre la vie de saint François. Mais il est bien probable qu'il avait dû y venir quelques années plus tôt, avec les élèves de Cimabue, pour terminer la série des compositions de l'Ancien et du Nouveau Testament (V. CIMABUE); la *Madone* dans un médaillon qui domine la porte d'entrée, ainsi que les deux fresques de l'*Ascension* et de la *Pentecôte*, peuvent aisément lui être attribuées.

On s'accorde généralement aujourd'hui à reconnaître que les vingt-huit fresques de la *Vie de saint François*, peintes aux deux murs de la nef et au revers de la façade, sont toutes de la main de Giotto. En voici l'énumération, en commençant par le mur de droite et du côté du chœur : 1° un *Habitant d'Assise étend son manteau sous les pas de François*; 2° *François donne sa tunique à un mendiant*; 3° *le Christ lui apparaît en songe, et lui montre un palais rempli d'armes*; 4° *le Crucifix de Saint-Damien lui ordonne de réparer les ruines de l'église*; 5° *il renonce à tout bien terrestre, malgré la colère de son père, et se réfugie dans les bras de l'évêque Guido*; 6° *le pape Innocent III voit en songe François qui soutient l'église du Lateran sur le point de s'écrouler*; 7° *Honorius III approuve la règle des Frères Mineurs*; 8° *les Frères Mineurs voient François rayonnant de gloire sur un char de feu*; 9° *François et un de ses compagnons en prière voient un ange qui leur montre cinq trônes*; 10° *François chasse les démons de la ville d'Arezzo*; 11° *il annonce au Soudan d'Égypte qu'il est prêt à subir l'épreuve du feu*; 12° *ravi en extase, il converse avec Dieu*; 13° *il célèbre à Greccio le mystère de Noël*; 14° *il fait jaillir l'eau de la montagne pour désaltérer un paysan*; 15° *il prêche devant les oiseaux*; 16° *il prédit la mort d'un gentilhomme de Celano son hôte*; 17° *il prêche devant le pape Honorius III*; 18° *il apparaît au chapitre des Frères réunis à Arles, pendant un sermon de saint Antoine de Padoue*; 19° *il reçoit les stigmates, sur le mont de la Verna*; 20° *les Frères célèbrent les funérailles de François, dont l'âme est portée au ciel par les anges*; 21° *le Frère Agostino et l'évêque d'Assise sont informés en songe de la mort de François*; 22° *Gérôme d'Assise se convainc de la vérité des stigmates*; 23° *le corps de François transporté solennellement à San Damiano d'Assise est reçu devant l'église par sainte Claire et ses sœurs*; 24° *Canonisation de François, et miracles obtenus par son intercession*; 25° *François apparaît au pape Grégoire IX pour lui prouver la réalité des stigmates*; 26° *il guérit d'une blessure mortelle un jeune homme de Lerida, qui lui était dévot*; 27° *il ressuscite, à Monte Marano,*

près de Bénévent, une femme morte en péché, qui lui était dévot; 28° *il fait délivrer de prison Pierre d'Assise, accusé d'hérésie.*

Ces fresques, qui inauguraient une manière de peindre neuve et vivante, tout appuyée sur l'observation de la nature, la précision expressive des attitudes et des traits, durent exciter l'enthousiasme des contemporains. C'était la première fois que l'on rompait aussi ouvertement avec la tradition byzantine, avec les thèmes de convention éternellement reproduits selon les mêmes règles, pour s'inspirer des récits populaires et des usages du temps. Les compositions de Giotto sont le parfait commentaire de la ravissante légende narrée par saint Bonaventure, où tout ce qui vit et tout ce qui aime se pénètre du charme de François. La simplicité des gestes, le naturel des attitudes, la fidèle imitation des types et des costumes de l'époque, un sentiment nouveau du décor et du paysage, toutes ces qualités inattendues éclatent merveilleusement dans l'œuvre du jeune maître. Il n'est que juste cependant de reconnaître qu'un précurseur anonyme, encore rude et barbare, mais épris déjà de nature et de vérité, lui avait frayé la voie, quelque vingt ans plus tôt, en peignant, dans la sombre nef de la basilique inférieure, cinq histoires, aujourd'hui bien ruinées, de la vie du saint.

Les fresques d'Assise étaient certainement terminées en 1298, lorsque le cardinal Jacopo Gaetani dei Stefaneschi, neveu du pape Boniface VIII, appela Giotto à Rome. Il y exécuta un certain nombre d'ouvrages dont plusieurs sont perdus ou ruinés, entre autres un *Crucifix* peint à la détrempe pour l'église de Santa Maria sopra Minerva, et les fresques de *San Giorgio in Velabro*, dont Stefaneschi avait été créé cardinal-diacre en 1295. Plus importantes sont les œuvres laissées par Giotto dans la basilique de Saint-Pierre, la célèbre mosaïque de la *Navicella*, qui orne maintenant le vestibule de l'immense église (primitivement elle en décorait la façade), et le retable du maître-autel, conservé, depuis le xvi^e siècle, dans la sacristie des chanoines. Ce retable, qui a la finesse d'une miniature, est peint à la détrempe sur fond d'or. Il se compose de trois panneaux gothiques, terminés par des pinacles, et d'un gradin, également en trois parties. Les grands panneaux sont peints sur les deux faces. Au centre de la face principale, le *Christ bénissant* trône au milieu de huit anges; sur les panneaux latéraux sont représentés le *Crucifiement de saint Pierre* et la *Décollation de saint Paul*. Au revers du panneau central on voit saint Pierre en costume pontifical, trônant entre deux anges; au pied du trône, le cardinal Stefaneschi, en vêtement de diacre, assisté de ses deux patrons, saint Jacques et saint Gaëtan, est conduit par saint Georges devant le prince des apôtres, auquel il offre à genoux un triptyque, figure abrégée du retable de Giotto; sur les panneaux latéraux sont figurés en pied les apôtres saint André et saint Jean Évangéliste, saint Jacques et saint Paul. Enfin, sur le gradin, la *Madone*, trônant entre deux anges, a pour cortège les douze apôtres, debout en des attitudes variées. D'après Baldinucci, le retable aurait été payé 800 florins d'or (et la mosaïque de la *Navicella* 2,200), somme tellement énorme que nous sommes induits à douter de la véracité d'un pareil témoignage. Quoi qu'il en soit, il faut reconnaître que cette œuvre considérable marque une date dans l'histoire de la peinture italienne, et dans le développement du génie de Giotto. Habitué de plus en plus aux conceptions de la fresque, il en transporterait malgré lui les amples formes dans ses retables à venir; jamais plus il ne retrouvera cette délicatesse et cette minutie du détail unies à l'acuité du sentiment, qui seront l'apanage de l'école siennoise; ici seulement, et dans la *Sainte Cécile* du musée des Offices, il a su joindre à la finesse du miniaturiste l'austère et forte simplicité dont ses fresques offriront l'inimitable exemple.

On a parfois attribué à Giotto les miniatures d'un superbe manuscrit, la *Messe de saint Georges*, exécuté vers l'an 1300 pour le cardinal Stefaneschi, et conservé maintenant

aux archives de Saint-Pierre; il est préférable d'y reconnaître une main siennoise ou ombrienne. Mais il subsiste dans la basilique du Lateran un fragment d'une dernière œuvre romaine de Giotto. C'est une fresque affreusement restaurée, qui représente le pape *Boniface VIII*, avec trois assistants, au balcon d'une loggia. Ce curieux morceau faisait partie d'une vaste composition, l'*Institution du Jubilé* de l'an 1300, dont M. Müntz a publié un dessin d'ensemble, conservé à la Bibliothèque ambrosienne de Milan, dans le premier volume des *Mélanges de l'École de Rome*. Un texte de Panvinio nous apprend que la décoration de la loge pontificale se complétait par deux autres fresques, le *Baptême de Constantin* et la *Construction de la basilique du Lateran*.

Il est à croire que Giotto et Dante se rencontrèrent à Parme au moment du jubilé. Leur amitié sans doute était déjà ancienne. Moins de deux ans après, à Florence, Giotto en perpétua le souvenir, en traçant le portrait du grand poète aux murs de la petite chapelle du palais du podestat (aujourd'hui musée National). Les fresques de cette chapelle, couvertes de badigeon et tristement mutilées, n'ont été remises en lumière qu'au milieu de ce siècle; leurs débris ont encore un charme indicible. Au-dessus de la porte d'entrée, Giotto avait peint les *Supplices infernaux*, autour de la figure énorme d'un Satan velu et caricatural. Au mur de fond, autour d'une haute fenêtre, il avait distribué les *Joies du Paradis*, introduisant parmi les élus plusieurs de ses contemporains, parmi lesquels Charles de Valois, Corso Donati, Brunetto Latini, Dante enfin, dont le profil jeune et grave sous les plis de son capuchon frappe d'abord les regards; il tient un livre de la main gauche, et, de la droite, un rameau de grenade en fleur. Enfin, sur la paroi opposée aux fenêtres, il avait décrit harmonieusement l'*Histoire de sainte Marie-Madeleine*.

Dante fut exilé de Florence en 1302 et Giotto ne dut le revoir qu'à de lointains intervalles. Une tradition fort sérieuse les réunit à Padoue en 1306 et attribue à l'influence de Dante le choix d'une partie des compositions dont Giotto décora la chapelle de Santa Maria dell' Arena. Avant de décrire cette admirable série de fresques, mentionnons, sans nous y arrêter, la légende d'un séjour de Giotto à Avignon, entre les années 1305 et 1316, légende invraisemblable, fabriquée de toutes pièces par Vasari. C'est en 1303 qu'Enrico Scrovegno, créé patricien de Venise, fit ériger à Padoue une chapelle consacrée à la Vierge sous le titre de la Nunziata. Peut-être Giotto fut-il l'architecte de la chapelle avant d'en être le décorateur; en l'absence de tout document, cette conjecture ne peut s'appuyer que sur l'harmonie parfaite de la forme de l'édifice avec sa décoration intérieure. C'est une simple nef à voûte cintrée, terminée par un grand arc ouvrant sur l'abside. La paroi de droite est percée de six fenêtres, et une triple baie ogivale s'ouvre sur le mur de façade; toute une large surface, où le regard n'est détourné par aucun motif de sculpture, s'offre librement aux inventions de la fresque. Giotto, se conformant aux antiques usages, divisa les murs de la nef en larges quadrilatères étagés sur trois rangs, où il peignit les *Histoires de la Vierge et du Christ*. Il enveloppa ses compositions de bordures à feuillages variés, d'où se détachent symétriquement des médaillons avec des bustes de personnages évangéliques. Au-dessous, sur un soubassement feint, coupé de pilastres, il distribua quatorze figures allégoriques de *Vertus* et de *Vices*, peintes en camaïeu. Au sommet de l'arc triomphal qui ouvre sur le chœur trône le *Sauveur adoré par les anges*; sur la paroi d'entrée se déploie le *Jugement dernier*. La voûte à fond d'azur semé d'étoiles d'or est divisée en deux champs, d'où ressortent dix médaillons circulaires représentant d'un côté la demi-figure du *Christ béniissant*, de l'autre celle de la *Vierge tenant son fils*, parmi des bustes de prophètes. La série des scènes évangéliques commence à droite de l'arc triomphal, se continue sur la paroi qui fait face, recommence et se continue de même par deux fois, pour se terminer à gauche du chœur.

Voici l'indication de ces scènes: 1° *Joachim chassé du Temple*; 2° *Joachim parmi les bergers*; 3° *Apparition de l'ange à sainte Anne*; 4° *le Sacrifice de Joachim*; 5° *la Vision de Joachim*; 6° *la Rencontre de Joachim et d'Anne à la Porte d'Or*; 7° *la Naissance de la Vierge*; 8° *la Présentation de la Vierge au Temple*; 9° *la Réunion des Prétendants au Temple*; 10° *l'Attente des Prétendants*; 11° *le Mariage de la Vierge*; 12° *le Cortège nuptial*; 13° et 14° *l'Annonciation* (aux deux côtés de l'arc triomphal); 15° *la Visitation*; 16° *la Naissance de Jésus*; 17° *l'Adoration des Mages*; 18° *la Présentation de Jésus au Temple*; 19° *la Fuite en Egypte*; 20° *le Massacre des Innocents*; 21° *Jésus parmi les Docteurs*; 22° *le Baptême de Jésus-Christ*; 23° *les Noces de Cana*; 24° *la Résurrection de Lazare*; 25° *l'Entrée à Jérusalem*; 26° *l'Expulsion des marchands du Temple*; 27° *la Trahison de Judas*; 28° *la Cène*; 29° *le Lavement des pieds*; 30° *le Baiser de Judas*; 31° *le Christ devant Caïphe*; 32° *le Couronnement d'épines*; 33° *la Montée au Calvaire*; 34° *le Crucifiement*; 35° *les Saintes Femmes pleurant le Christ*; 36° *le Noli me tangere*; 37° *l'Ascension*; 38° *la Pentecôte*.

L'influence de Dante se trahit dans la vaste composition du *Jugement dernier* et mieux encore dans les figures allégoriques en camaïeu, qui simulent à la base des fresques évangéliques deux rangées de bas-reliefs. Ces quatorze figures de *Vertus* et de *Vices* qui se font face, les *Vertus* à droite et les *Vices* à gauche, comptent parmi les créations les plus parfaites du génie de Giotto. On pourrait leur chercher quelques modèles, soit parmi les miniatures antiques (illustrations de la *Psychomachie* de Prudence), soit parmi les sculptures du moyen âge (statues et bas-reliefs de Nicolas et de Jean de Pise); mais il y a un abîme entre l'œuvre du maître et celles de ses devanciers. La simplicité, la dignité merveilleuses de ces figures aux draperies flottantes révèlent en leur auteur non seulement un esprit subtil, habitué aux spéculations morales et philosophiques, mais un œil de peintre et de sculpteur, instruit par la contemplation des chefs-d'œuvre de l'art antique. Des inscriptions latines, aujourd'hui presque entièrement détruites, éclairaient le symbolisme de ces figures, dont voici l'énumération: 1° *l'Espérance* et, sur la paroi opposée, 2° *le Désespoir*; 3° *la Charité* et 4° *l'Envie*; 5° *la Foi* et 6° *l'Infidélité*; 7° *la Justice* et 8° *l'Injustice*; 9° *la Tempérance* et 10° *la Colère*; 11° *la Force* et 12° *l'Inconstance*; 13° *la Prudence* et 14° *la Folie*.

Après avoir terminé, à Padoue, les peintures de l'Arena, Giotto fut chargé de décorer la salle capitulaire du couvent de Saint-Antoine. Il y peignit debout, en des niches feintes, des figures de *prophètes* et de *saints franciscains* et la *Mort* sous forme de squelette animé, puis trois compositions cintrées, les *Stigmates de saint François*, le *Martyre de cinq moines franciscains au Maroc* et *l'Annonciation*; ces fresques sont à demi ruinées aujourd'hui. Selon Vasari, il aurait travaillé ensuite à Vérone, mais rien n'y subsiste de sa main. Peut-être se rendit-il aussi à Ferrare pour gagner Ravenne où Dante l'attendait; il y peignit une voûte de chapelle dans l'église de Saint-Jean Évangéliste: les quatre *docteurs de l'Église*, avec les quatre *animaux évangéliques*, y font cortège à l'*Agneau mystique*. Enfin, après de longues années de séjour dans le N. de l'Italie, il retourne à Florence et va de nouveau s'établir à Assise.

C'est pendant ce second séjour à Assise, qu'il est impossible de dater exactement, que Giotto, pour glorifier saint François, peignit quatre fresques allégoriques qui sont une des plus pures inspirations de l'art chrétien. Ces fresques, de forme triangulaire, couvrent, dans la basilique inférieure, la voûte à ogive très basse qui domine le maître-autel et le tombeau du saint. Elles représentent le *Mariage de François avec la Pauvreté*, le *Triomphe de la Chasteté*, le *Triomphe de l'Obéissance* et la *Gloire de saint Fran-*

çois. Elles sont subtiles, mais elles se comprennent sans qu'il soit bien nécessaire de recourir aux strophes latines, d'ailleurs trop effacées, inscrites dans leur bordure (M. Thode les a publiées le premier). Toute l'œuvre franciscaine y est résumée avec une grâce naturelle, une réalité où le symbole et la vie se confondent ; c'est la parfaite exaltation du plus sublime idéal religieux que le moyen âge ait connu. Giotto continua de peindre dans la basilique d'Assise. Il décora tout le bras droit du transept de neuf scènes charmantes de l'*Enfance du Christ*, où il reprenait avec une délicatesse nouvelle ses immortelles compositions de Padoue. A l'extrémité du transept, il peignit en trois fresques deux miracles opérés par saint François : la *Résurrection d'une jeune fille et d'un jeune garçon* ; puis une figure de *Saint François touchant de la main un squelette couronné*, allégorie franciscaine du Triomphe de la mort. Enfin, dans une chapelle voisine, il recommença l'*Histoire de sainte Madeleine*, telle qu'il l'avait peinte à Florence au palais du Podestat.

Quand Giotto revint-il à Florence ? Nous l'ignorons, et ce que nous pouvons dire seulement, c'est qu'il peignit, dans cette période de sa vie antérieure à l'an 1330, la série des fresques de Santa Croce. La construction de l'église franciscaine de Santa Croce avait été commencée en 1294, et, parmi les familles nobles qui y contribuèrent de leurs deniers, il faut citer les Peruzzi, les Bardi, les Giugni et les Spinelli, qui firent décorer par Giotto leurs quatre chapelles. De ces chapelles, deux seulement ont conservé leurs fresques, mais dans un état lamentable ; d'abord recouvertes de chaux, puis nettoyées et cruellement restaurées de 1841 à 1863, ces compositions d'un dessin superbe ont été repeintes et même par endroits complétées. Dans la chapelle Peruzzi, Giotto peignit l'*Histoire de saint Jean-Baptiste et de saint Jean Évangéliste*. Il représenta d'un côté : 1° *Zacharie recevant de l'ange la promesse d'un fils* ; 2° *la Naissance du Précurseur* ; 3° *la Danse d'Hérodiade* ; de l'autre : 1° *Saint Jean à Pathmos* ; 2° *la Résurrection de Drusiane* ; 3° *l'Ascension de saint Jean*. A la voûte sont les *Symboles des Évangélistes*. Dans la chapelle Bardi, il résuma en six peintures l'*Histoire de saint François*. Ce sont : 1° *Saint François repoussé par son père* ; 2° *Honorius III confirmant la règle des franciscains* ; 3° *l'Apparition de saint François à saint Antoine, au chapitre d'Arles* ; 4° *saint François devant le Soudan* ; 5° *la Mort de saint François* ; 6° *saint François apparaissant à un frère malade et à l'évêque d'Assise*. Aux côtés de la fenêtre sont les figures de *sainte Claire* et de *sainte Elisabeth*, de *saint Louis de Toulouse* et du *roi de France saint Louis* ; à la voûte les images symboliques des vertus franciscaines, *Pauvreté*, *Chasteté*, *Obedissance* et *Humilité*. Malgré les dégâts de toute sorte dont ces fresques ont eu à souffrir, on y retrouve au plus haut point les qualités maîtresses de Giotto, la simplicité majestueuse des groupes, l'expression profonde et concentrée du sentiment. La *Résurrection de Drusiane* et l'*Ascension de saint Jean* montrent, près d'un siècle et demi par avance, la belle et austère noblesse des figures de Masaccio. Les compositions de la vie de saint François sont, on peut le dire, des œuvres classiques, que Ghirlandajo et Benedetto da Majano ont imitées sans pouvoir les surpasser. Giotto, en revenant ainsi sur les œuvres de sa jeunesse, a su ajouter à la fraîcheur et à la sincérité de ses compositions d'Assise une sérénité, une émotion religieuse qu'on ne peut décrire ; il les a enveloppées de lumière et de grandeur. Ce sont les dernières grandes fresques qui nous restent de sa main ; les fragments provenant du Carmine (qu'on lui attribue à Londres, à Liverpool et à Pise) paraissent d'un de ses élèves. Il semble inutile, en l'absence de tout document, de mentionner les nombreux voyages que Vasari fait entreprendre à Giotto ; un seul de ces voyages est confirmé par les archives : le 20 janv. 1330, le roi Robert l'appela à Naples, où il demeura jusqu'en 1333. Parmi toutes les fresques de style giottesque conservées à

Naples, il parait difficile de lui en attribuer quelque une de façon précise, sauf peut-être une *Multiplication des pains et des poissons*, dans une salle ayant fait partie du couvent de Santa Chiara.

De retour à Florence en 1333, Giotto fut presque entièrement absorbé par ses travaux d'architecture et de sculpteur. C'est cependant dans cette dernière période de son activité qu'il dut peindre la grande fresque du palais du Podestat, mentionnée par Ghiberti et par Vasari, où l'on voyait l'image symbolique du *Gouvernement* siégeant, le sceptre en main, entre les quatre vertus, Force, Prudence, Justice et Tempérance, création originale qui donna naissance aux admirables peintures d'Ambrogio Lorenzetti à Sienne. Mais, entre tant d'années de voyages et de travaux, il faudrait pouvoir distribuer de nombreuses peintures à la détrempe, dont plusieurs subsistent encore dans les églises et dans les musées. A défaut d'un classement chronologique impossible, on peut tenter de les cataloguer par ordre de sujets. En première ligne viennent les *Crucifix*, ouvrages de grande dimension où Giotto le premier s'efforça de ramener à des formes justes et vraiment humaines les corps douloureux et tordu des Christs byzantins. Le plus ancien de ces Crucifix est à Padoue, dans la chapelle de l'Arena ; d'autres sont à San Marco, à Ognissanti et à San Felice de Florence. Ensuite il faut citer les *Madones*. Celle de l'Académie des beaux-arts de Florence, assise sur un trône avec l'Enfant sur ses genoux, au milieu d'anges et de saints, est de formes épaisses et lourdes, bien différente des figures suaves que, vers la même époque, Duccio peignait à Sienne ; mais les anges agenouillés à ses pieds et lui présentant des vases de fleurs sont charmants. La Vierge du musée Brera de Milan, plus souriante, semble un portrait de petite bourgeoise florentine jouant avec son poupon. C'est le panneau central (signé : *Opus magistri Jocti de Florentia*) d'un retable gothique dont les quatre volets, avec les figures des saints Pierre et Paul, des archanges Gabriel et Michel, et le gradin, avec les bustes du Christ mort, de la Vierge et de saint Jean, du Précurseur et de la Madeleine, sont à la Galerie communale de Bologne. Le retable de Santa Croce, également signé de Giotto, est une œuvre plus importante, dont Fra Angelico s'est inspiré. Il représente en cinq panneaux le *Couronnement de la Vierge*, parmi les chœurs des anges, des patriarches et des saints. Un panneau très précieux, *la Mort de la Vierge*, ayant appartenu à l'église d'Ognissanti, fait aujourd'hui partie de la collection Martin à Londres. Parmi les compositions prises à l'Évangile, il y a une *Cène* du Christ avec les apôtres, appartenant à la princesse Orloff, à Florence. Enfin, parmi les tableaux ayant trait à l'histoire des saints, le plus ancien, le retable de Saint-Pierre de Rome, a été décrit dans cet article ; un autre, une image de *sainte Cécile* entourée de huit petites histoires de sa vie et de son martyre, est faussement attribuée à Cimabue dans la galerie des Offices de Florence ; et le Louvre possède le beau retable du couvent de San Francesco de Pise, représentant les *Stigmates de saint François*. Les petits tableaux de la vie du Christ et de la vie de saint François, exposés à l'Académie de Florence sous le nom de Giotto, sont l'œuvre de Taddeo Gaddi.

Comme architecte et comme sculpteur, Giotto a laissé à Florence un monument d'une élégance et d'une harmonie incomparables, le *campanile* de la cathédrale. Ce fut le 12 avr. 1334 que la commune de Florence le nomma architecte en chef (*capomaestro*) de Santa Maria del Fiore, appelée alors Santa Reparata. Cette cathédrale, commencée par Arnolfo del Cambio, n'avait pas encore de façade, de coupole ni de campanile. Il est probable que Giotto éleva les premières assises de la façade, et c'est à lui sans doute qu'il faut attribuer le dessin si délicat des fenêtres dans les nefs latérales. Mais son œuvre incontestable est le campanile, tour carrée à trois étages de fenêtres, qui s'élève, sur la droite de la façade, à 84 m. de hauteur. Décoré jusqu'au sommet d'incrustations de marbres de couleur, rehaussé de bas-reliefs et de statues, ce campanile est une

merveille de grâce et de légèreté. Les fenêtres, qui vont s'agrandissant d'étage en étage, ajoutent à sa sveltesse aérienne ; avec le travail infini de leurs colonnettes, avec leur dentelle de marbres variés, elles sont peut-être, comme l'observe justement Burckhardt, la plus belle œuvre de détail de tout le gothique italien. Le campanile, dans la pensée de Giotto, devait se terminer par une flèche élancée, à laquelle renoncèrent les successeurs du maître, Andrea Pisano et Francesco Talenti. Des deux guirlandes de bas-reliefs qui s'enroulent à sa base, la première est due, pour la composition, en partie même pour l'exécution, à Giotto. Il a voulu y résumer philosophiquement toute la vie et toutes les inventions humaines. Sur la face principale se présentent sept compositions : 1° la *Création de l'homme* ; 2° la *Création de la femme* ; 3° la *Loi du travail* ; 4° la *Vie pastorale* ; 5° la *Musique* ; 6° la *Métallurgie* ; 7° l'*Invention du vin*. Ensuite viennent : 8° l'*Astronomie* ; 9° l'*Architecture* ; 10° l'*Art du potier* ; 11° l'*Art de dresser les chevaux* ; 12° l'*Art du tisserand* ; 13° la *Promulgation des lois* et 14° l'*Exploration des régions nouvelles*. Sur la troisième paroi : 15° la *Navigation* ; 16° la *Justice sociale* ; 17° l'*Agriculture* ; 18° le *Commerce* ; 19° la *Géométrie*. Enfin, sur la paroi qui fait face à la cathédrale : 20° la *Sculpture* ; 21° la *Peinture* (les cinq derniers reliefs sont l'œuvre de Luca della Robbia). L'expression, d'une profondeur et d'un clarté saisissantes, la simple vérité des mouvements et des proportions, tout dans ces bas-reliefs si sobres et si nobles rappelle les meilleures qualités des fresques de Giotto. Certaines figures, telles que le pasteur assis au seuil de sa tente dont il entr'ouvre le rideau, ou que la jeune femme qui s'approche du métier à tisser, semblent appartenir à l'art grec du v^e siècle, ou à l'art français du xiii^e, par leur pure gravité et leur étonnante intensité de vie. Les bas-reliefs de l'étage supérieur, qui représentent les *Vertus* et les *Sciences*, par leur facture plus sèche et plus étroite, déclent une autre main.

Giotto mourut à Florence et fut enseveli avec pompe dans la cathédrale dont il avait été l'architecte. De sa femme, Ciuta di Lapo di Pela, il avait eu huit enfants, dont l'aîné, Francesco, fut inscrit en 1351 dans la compagnie des peintres de Florence. D'après le témoignage des anciens auteurs, le grand artiste fut d'humeur joyeuse, vrai fils de Florence, volontiers enclin aux paroles un peu libres, aux réparties bouffonnes. Sa laideur était célèbre, et il la raillait tout le premier. Cet esprit si clair et sensé n'allait pas naturellement aux rêves mystiques. Il nous reste même de lui un poème sur la pauvreté, de très petite inspiration d'ailleurs, qui plaisante l'épouse de saint François, si purement célébrée par Dante. Aussi bien est-ce à l'amitié de Dante et à la profonde influence exercée par le génie du poète sur celui du peintre que l'on peut attribuer une part des plus hautes conceptions du renovateur de l'art florentin. L'âme de Dante vit dans les allégories d'Assise. Génie créateur dans toute la force du terme, Giotto a inauguré l'ère de la Renaissance par l'observation sincère de la nature, par la recherche constante de la vie. Comme les maîtres de cette antiquité qu'il n'a pu qu'entrevoir, et dont il devina parfois les œuvres harmonieuses, il est d'autant plus grand qu'il est plus simple. Il trouve le geste vrai, qui exprime la passion profonde ; il enveloppe ses figures de draperies d'une ampleur sculpturale. Mais il faut bien dire que ces figures si expressives, aux profils parfois admirables, sont souvent trop massives et trop trapues ; Giotto sacrifie volontiers l'élégance pour arriver à la force. Critiques insignifiantes, si l'on songe à l'œuvre énorme laissée par le maître, et à son influence extraordinaire. Il serait inexact de dire, comme on l'a fait parfois, qu'il a tiré la peinture italienne du néant ; on apprécie mieux aujourd'hui le travail des précurseurs du xiii^e siècle ; mais de cet art encore froid et incertain Giotto a fait un être vivant et passionné ; il a créé une tradition nouvelle, qui, pendant près de deux siècles, a pénétré

toute l'Italie. La postérité de Giotto est immense ; toutes les écoles de peinture qui se sont développées dans les centres de la civilisation italienne relèvent de lui, de Florence à Venise, en passant par Bologne, Modène, Ferrare, Vérone, et de Florence à Naples, en passant par l'Ombrie et par Rome. Enumérer les élèves de Giotto serait en quelque sorte dresser un catalogue de la peinture italienne jusqu'au milieu du xv^e siècle ; Masaccio et Fra Angelico se souviennent fidèlement de ses fresques ; Ghirlandajo et Raphaël ne dédaignent pas de s'en inspirer. Nul artiste, peut-être, à l'exception de Raphaël, n'a exercé une royauté plus durable, et aujourd'hui encore c'est à l'œuvre du vieux maître de Florence qu'il nous faut recourir pour comprendre toute la hauteur de philosophie mystique et toute l'ardeur de vie du moyen âge italien. A. PÉRATÉ.

BIBL. : Vie de Giotto ; GIBERTI, *Commentaires*, dans le *Vasari* de Milanese, t. I. — VASARI, *Vite*, 2^e éd. Milanese, t. I. — BALDINUCCI, *Notizie dei professori di disegno*, t. IV. — Anecdotes dans BOCCACE, *Decamerone*, journée 6, nouvelle 5. — SACCHETTI, *Novelle*, LXII et LXXV. — BENVENUTO DA IMOLA, *Commentario della Divina Commedia*, Imola, 1856, t. II, c. XI. — Jugements d'ensemble sur l'œuvre de Giotto dans les histoires de la peinture italienne de LANZI, LÜBKE, ROSINI, FÖRSTER, RUMOHR (*Italianische Forschungen*), CROWE et CAVALCASELLE (*Storia della pittura in Italia* ; Florence, 1875, t. I), LAFENESTRE, (*La Peinture italienne*, t. I), CH. BLANC, (*Histoire des peintres*), RIO (*De l'art chrétien*, 1874, t. I), BURCKHARDT (*le Cicéron*, trad. Gérard, 2^e partie). — Etudes de détail : MÜNTZ, *les Précurseurs de la Renaissance*, et *Etudes sur l'histoire des arts à Rome pendant le moyen âge*, dans *Mélanges de l'École de Rome*, 1881. — SELVATICO, *Sulla Cappellina degli Scrovegni nell' Arena di Padova e sui freschi di Giotto in essa dipinti* ; Padoue, 1836. — RUSKIN, *Giotto and his works in Padua* ; Londres, 1854. — THODE, *Franz von Assisi und die Anfänge der Kunst der Renaissance in Italien* ; Berlin, 1885. — CRISTOFANI, *Storia d'Assisi* ; Assise, 1875. — FRATINI, *Storia della basilica di San Francesco d'Assisi* ; Prato, 1882.

GIYOU-DE-MAMOU. Com. du dép. du Cantal, arr. et cant. (N.) d'Aurillac ; 630 hab.

GILOUX. Com. du dép. de la Creuse, arr. d'Aubusson, cant. de Gentioux ; 1,021 hab. Châteaux détruits des Angles, de Cubeyne et de Ronteix. Autrefois, province de la Marche.

BIBL. : Abbé RAMADE, *Recherches sur la paroisse de Gieux* ; Paris, 1866.

GIOVANELLI (Pierre), dit *Joanellus*, musicien italien. Il est connu par la publication d'un immense et précieux recueil, *Novus Thesaurus musicus*, publié en cinq livres chez Ant. Gardane, à Venise, en 1568, et contenant deux cent cinquante-sept motets choisis par Joanellus parmi les œuvres des compositeurs du xvi^e siècle.

GIOVANELLI (Ruggiero), compositeur italien, né à Velletri vers 1560, mort à Rome après 1615. Successivement maître de chapelle de l'église Saint-Louis des Français et du Collège germanique à Rome, il succéda à Palestrina comme maître de la chapelle de Saint-Pierre en 1594, et devint en 1599 chapelain-chantre de la chapelle pontificale. Giovannelli fut un des bons compositeurs de l'école romaine. Il a publié de 1586 à 1600 cinq livres de madrigaux, des canzonette, sdrucchioli, villanelles, et deux livres de motets. En outre, on connaît de lui des messes et motets restés en manuscrit, et des morceaux sacrés et profanes imprimés dans plusieurs recueils de la fin du xvi^e et du commencement du xvii^e siècle. Son *Miserere*, qui précéda celui d'Allegri à la chapelle Sixtine, sa messe à huit voix, *Vestiva i colli*, écrite sur un motet de Palestrina, son *Jubilate* à huit voix, sont des œuvres souvent citées et admirées. Par ordre du pape Paul V, Giovannelli rédigea l'édition du *Graduel de Tempore* et du *Graduel de Sanctis*, publiée à Rome par l'imprimerie médicéenne en 1614 et 1615. Selon le jugement de Th. Nisard « le chant y est tellement abrégé qu'il n'offre qu'un véritable squelette des mélodies grégoriennes ». M. BRENET.

GIOVANELLI (Benedetto), architecte italien, né à Sienne en 1601, mort à Sienne en 1676. Cet artiste fit éléver, en 1661, sur l'ordre du pape Alexandre VII, la fameuse chapelle dite *del Voto* ou des Chigi, dans la cathédrale de Sienne,

chapelle que le Bernin fit revêtir intérieurement des marbres les plus rares. D'après Meucci, Giovanelli fut encore l'auteur, à Sienne, du grand cloître du couvent Sainte-Marthe et de la façade de l'Oratoire de Saint-Joseph, cette dernière façade terminée en 1663. Ch. LUCAS.

GIOVANELLI (Jacopo), économiste italien, né à Orta, près de Novare, le 1^{er} juin 1787, mort à Novare le 22 janv. 1849. Avocat renommé, il soutint la cause du libre-échange dans ses ouvrages économiques : *Degli Statuti novaresi* (1830); *Dell'Abolizione delle Tasse annonarie* (1834); *Della Libera Estrazione delle seta greggia dal Piemonte* (1834), rédigea pour la France un projet de législation du régime des eaux (Impr. nat., 1844, in-8), devient sénateur et président du conseil d'Etat (1848).

GIOVANNI (Ser), auteur italien du xiv^e siècle, désigné en général sous le nom de *Ser Giovanni Fiorentino*. On ne connaît rien de sa vie. Il composa vers 1738 des contes au château de Dovadola dans une vallée de la Romagne, près de Forlì. On suppose qu'il fut guelfe et se fit exiler pour ses opinions. Ses nouvelles sont intitulées *Il Pecorones, nel quale si contengono cinquante novelle*. La première édition, très rare, est de Milan en 1558; la dernière, la plus correcte, de Livourne en 1793, avec préface de Poggiali et notes de Salvini. Les *Pecorones* (ce qui signifie les petites pécores) sont des nouvelles empruntées aux vieux fabliaux italiens; le fond n'est pas très remarquable, mais le style est d'une grande pureté; les philologues toscans le placent presque au rang de celui de Boccace.

GIOVANNI (Vincenzo di), philosophe italien, né en Sicile en 1832. Elève de l'université de Palerme, reçu docteur en théologie et ordonné prêtre, il professa un cours de littérature à Palerme, et dut refuser, pour cause de santé, une chaire de philosophie à l'université (1856). En 1860, il est nommé professeur au lycée et au séminaire de Palerme, le 8 déc. 1879 membre correspondant de l'Académie des sciences morales et politiques. Il a publié : *De l'Etat actuel et des besoins des études philosophiques en Sicile* (1854); *Principes de philosophie primitive* (1863); *Essai sur la philosophie de Miceli* (1864-65, 2 vol.); *Histoire de la philosophie en Sicile* (1873, 2 vol.); *Sophismes et bon sens, dialogues sur les écoles philosophiques contemporaines* (1873); *Chroniques siciliennes des xiii^e et xiv^e siècles* (Bologne, 1865); *Philologie et littérature siciliennes* (1874, 2 vol.). Il a fondé en 1869 une revue : *Nuove Effemeridi siciliani*.

GIOVANNI DA FIESOLE (Guido) (V. ANGELICO [Fra]).

GIOVANNI DA MILANO, peintre italien du xiv^e siècle. Les dates de sa naissance et de sa mort sont inconnues. Fils de Jacopo di Guido, habitant Caversaio, près de Côme, il fut inscrit au registre de la corporation des peintres florentins sous le nom de « Johannes Jacobi da Como ». Le 22 avr. 1366, il fut fait citoyen de Florence. Il était déjà célèbre. Les fresques de la chapelle Rinuccini à Santa Croce, son chef-d'œuvre, étaient commencées depuis un an. Il avait entrepris d'y représenter diverses scènes du Nouveau Testament, qui nous sont parvenues pour la plupart assez altérées et repeintes. Ce sont du côté gauche : 1^o *Joa-chim chassé du Temple*; 2^o *la Rencontre de Joachim et de sainte Anne*; 3^o *la Naissance de la Vierge*; 4^o *la Présentation*; 5^o *le Mariage de la Vierge*; du côté droit : 6^o *la Madeleine chez le Pharisien*; 7^o *la Résurrection de Lazare*; 8^o *le Christ parlant à Marthe*; 9^o *le Miracle du marchand de Marseille*; et 10^o *le Noli me tangere*. La voûte est divisée en quatre compartiments, avec les Évangélistes sur fond d'azur, autour d'un médaillon du Christ béniissant. Les demi-figures des douze apôtres, ainsi que des saints Antoine, François, André et Louis, sont réparties dans l'encadrement. On peut attribuer également à Giovanni di Milano deux fresques intéressantes représentant la *Vierge* et des *Saints* dans le cloître de l'église de Carmine à Florence, et au-dessus du portail de l'église San Niccolò, à Prato. Parmi ses tableaux d'atelier,

il faut citer une *Pietà*, datée de 1365, à l'Académie des beaux-arts de Florence; une *Madone* entourée de saints, avec des compartiments où sont représentés divers épisodes de l'Évangile, à la galerie municipale de Prato (ces deux œuvres sont signées); enfin un retable en dix compartiments, où figurent des saints et des saintes, les chœurs des Vierges, des Martyrs, des Apôtres, des Patriarches et des Prophètes, à la galerie des Offices de Florence. Un document publié par M. Müntz nous apprend que Giovanni da Milano, avec Giotto, Giovanni et Agnolo Gaddi, fut appelé à travailler au Vatican durant le séjour à Rome du pape Urbain V (1367-1370). Enfin Vasari rapporte qu'il peignit à Assise, et fit un long séjour à Milan, où il mourut; mais ces assertions ont besoin d'être contrôlées. Bien qu'instruit à l'école de Taddeo Gaddi dans la tradition giottesque, Giovanni da Milano se distingue par une originalité de sentiment, une précision de dessin, une recherche de l'expression dramatique qui se ressentent surtout de l'influence siennoise; on doit le classer, avec Orcagna et Traini, parmi les précurseurs de l'Angelico et de Masaccio. A. PÉRATÉ.

BIBL. : CROWE et CAVALCASSELLE, *Storia della Pittura in Italia*, 1883, t. II, pp. 93-105. — MÜNTZ, *les Archives des Arts*, t. I.

GIOVANNI DA PISTOJA, peintre italien (V. CRISTIANI DI BARTOLOMEO).

GIOVANNI DA SAN GIOVANNI (Giovanni MANOZZI, dit), peintre italien, né à San Giovanni, dans le val d'Arno, vers 1590, mort en 1636. De caractère très aventureux et quelque peu extravagant, il s'enfuit de la maison paternelle et se fit admettre à Florence dans l'atelier du maître en vogue, Matteo Rosselli. Ses progrès furent si rapides que, dès 1516, Cosme II de Médicis lui fit peindre sur la façade d'une maison voisine de la Porta Romana un immense *Triomphe de Florence*, aujourd'hui disparu. À l'exemple du prince, les seigneurs prirent le peintre à leur service. En 1619, Niccolò dell'Antella le chargea de décorer d'un écusson et d'allégories la façade de son palais sur la place Santa Croce; peu après Lorenzo de Médicis lui commanda pour la villa de Castello deux tableaux, aujourd'hui au musée des Offices. L'un, qui représente prosaïquement *Vénus peignant la chevelure de l'Amour*, est d'un réalisme lourd et trivial, l'autre est une grande composition, où la taille des personnages rend encore plus choquante la liberté du sujet, *le Coucher de la mariée*. À la mort de son grand protecteur Cosme II (1620), Giovanni partit pour Rome. Il y fit mille folies, à son ordinaire, et s'y serait ruiné, sans d'obligeants amis qui lui procurèrent des commandes magnifiques. Le cardinal Benivoglio fit au peintre l'honneur de lui demander pour son palais de Monte Cavallo un *Char de la Nuit*, destiné à faire pendant au célèbre *Char de l'Aurore*, que venait de terminer le Guide. Il peignit encore à Rome la coupole de l'église des Quattro Santi Coronati et la chapelle Saint-Charles-Borromée à Santa Maria de Monti. De retour à Florence, où sa grande renommée l'avait précédé, il fut surchargé de commandes venues de tous les points de la Toscane, et auxquelles il fit face avec une prodigieuse activité. Il travailla partout, à Pistoja, à Volterra, à Prato, etc. Dans le réfectoire de la célèbre Badia de Fiesole, il peignit un *Christ servi par les anges*, composition d'une verve bizarre et presque comique, où les messagers divins ont les mines obséquieuses et les gestes compassés de laquais. Parmi les fresques innombrables dont il a rempli Florence, on cite surtout : *le Paradis* (église des Ognisanti), un *Miracle de Saint François* et *l'Histoire de saint André* (Santa Croce), des *Enfants portant des guirlandes* (Casa Buonarroti). Mais l'œuvre capitale du peintre est le grand plafond du palais Pitti, où l'on voit *Laurent de Médicis protégeant les savants et les artistes grecs*, et *l'Allégorie du mariage de Ferdinand II, grand-duc de Toscane, avec Vittoria della Rovere, duchesse d'Urbin*. Manozzi mourut de la goutte,

après de longues souffrances, qui, dit-on, ne lui firent rien perdre de sa bonne humeur et de ses joyeuses inventions. Le sérieux et la dignité furent ce qui manqua le plus à ce peintre actif et fécond, qui reste un improvisateur brillant et amusant. Son réalisme, bien que vulgaire, est intéressant dans ce temps de conventions et de fausse noblesse. Mais il a eu le tort de traiter les grands sujets avec la verve la plus grossière et l'imagination la moins noble. Il eût fait, avec sa facilité et sa gaieté, de curieux tableaux de genre : mais il est devenu ennuyeux quand il a développé ses inventions ingénieuses en fresques monumentales.

E. BERTAUX.

BIBL. : BALDINUCCI, *Notizie de' professori del disegno*, 1681-1728. — CHARLES BLANC, *École florentine*. — BURCKHARDT, *le Cicerone*, trad. Gérard, 1892.

GIOVANNI D'ASCIANO, peintre siennois du XIV^e siècle. Il fut élève d'un disciple de Lippo Memmi, le Berna. Si l'on en croit Vasari, il aurait terminé dans l'église de San Gimignano au Val d'Esse une *Crucifixion* laissée inachevée par la mort de son maître. Parmi les œuvres originales qu'on peut attribuer à Giovanni avec le plus de probabilité est une suite de *Scènes de la Passion*, dans l'église San Francesco d'Asciano, sa patrie. Un tableau d'autel à Asciano, représentant une *Vierge au donateur*, et la *Vierge avec quatre saints*, dans l'oratoire San Niccolò à Florence, sont de lui ou du Berna. Quant aux travaux exécutés par Giovanni à Florence pour les anciennes maisons des Médicis, toute trace en est perdue.

BIBL. : VASARI, *Le Vite*, éd. Milanese, t. II. — CROWE et CAVALCASELLE, *Storia della Pittura in Italia*; Florence, 1885, t. III, ch. III.

GIOVANNI DA UDINE, peintre italien (V. JEAN D'UDINE). **GIOVANNI DELLE CORNIOLE**, tailleur de pierres fines de la fin du XV^e siècle. On a de lui, à Florence, une pierre fine taillée qui représente Savonarole.

GIOVANNI DI BALDUCCIO, sculpteur italien de la première moitié du XIV^e siècle. Il travailla à Milan, au temps d'Azze Visconti. Il est l'auteur du tombeau de saint Pierre martyr, dans l'église de Sant' Eustorgio, et de la porte de l'église de Santa Maria di Brera, à Milan; et de la chaire de l'église de Santa Maria del Prato, à San Casciano, et de la tombe de Guarneri di Castruccio de Luques, à San Francesco, près de Sarzana; tous ces ouvrages sont signés de son nom. C'est un artiste de talent, dont le style rappelle d'assez près celui d'Andrea Pisano.

BIBL. : PERKINS, *les Sculpteurs italiens*, trad. franç., 1869, t. I. — DIEGO S. AMBRÓGIO, *Di tre importanti altorlievi di Balduccio de Pisa*; Milan, 1893.

GIOVANNI DI PAOLO, dit *del Poggio*, peintre siennois, mort vers 1480. On le trouve inscrit sur le rôle des artistes en 1428 et parmi les aides de Sano di Pietro en 1447. *Le Mariage mystique de sainte Catherine*, dans l'église de Castiglione Fiorentino, signé et daté de 1457, trahit une influence de Gentile da Fabriano. Un *Jugement dernier* de 1453 à l'Académie de Vienne montre chez Giovanni une fougue étrange de composition qui fait contraste avec la finesse de son exécution de miniaturiste.

GIOVANNI DI PIETRO, dit *lo Spagna*, peintre italien, né à Spolète (?) vers 1480, mort à Spolète vers 1540. Sa vie est mal connue. On sait par Vasari qu'il était d'origine espagnole et qu'il fut admis assez jeune dans l'atelier du Pérugin, où il eut pour compagnons Raphaël et Pinturicchio. Les premières œuvres connues furent commandées par des couvents voisins de Spolète. Deux d'entre elles, peintes pour le monastère della Spineta, se trouvent dans la galerie du Vatican : l'une est une *Madone*, d'une couleur pâle et grise, avec un paysage très minutieusement traité; l'autre est une *Adoration des Mages*, d'une composition harmonieuse et grave, où les visages des rois ont une noblesse remarquable. Une variante de ce dernier tableau, exécutée avant 1503 pour Ancajani, abbé de Ferentillo, se trouve au musée de Berlin. Dans ces œuvres, l'élève du Pérugin imite si fidèlement son maître et en même temps ses camarades d'atelier, que la plupart de ces ta-

bleaux ont été mis longtemps sous les noms du Pérugin ou de Raphaël. A partir de 1507, nous pouvons suivre la trace du Spagna dans les villes voisines de Spolète. En 1511, il termina un *Couronnement de la Vierge* dans l'église des Reformati de Monte Santo, à Todi : c'est une imitation et presque une copie du tableau de Ghirlandajo à Narni. En 1512, il peignit pour les franciscains de San Martino, près de Trevi, une réplique du *Couronnement* de Todi, et une *Assomption* d'une grâce mystique vraiment exquise. Enfin, à Trevi même, dans l'église de la Madonna delle Lagrime, il exécuta une suite de fresques, dont une *Descente de croix*, sur un dessin de Raphaël. C'est d'ailleurs à ce moment que Jules II appelle le Spagna pour peindre, sous la direction de Raphaël, différentes fresques dans la résidence d'été de la Magliana. *L'Annonciation*, *la Visitation*, *le Martyre de sainte Cécile* sont de lui, et il est très probable qu'il a également peint, d'après un carton du maître d'Urbino, *le Père éternel bénissant le monde*. Les restes de ces compositions, très endommagées par le vandalisme des différents possesseurs de la villa, ont été transportés au Capitole. Après ce voyage, le Spagna revint se fixer à Spolète où il s'était marié, et où il obtint le droit de cité en 1516. Des nombreux tableaux qu'il peignit pour sa patrie d'adoption, le plus important est une *Madone trônant au milieu de saints*, au palais Communal. Mais son œuvre capitale est le grand tableau d'autel conservé à la chapelle San Stefano, dans l'église inférieure d'Assise (1516); on y voit la *Vierge entre sainte Catherine d'Alexandrie, sainte Claire, saint François, saint Roch et saint Louis, roi de France*. A partir de ce moment, la décadence commence. Abandonnant la tradition du Pérugin, le Spagna se met à copier Fra Filippo Lippi. De cette nouvelle imitation sortent des œuvres bâtarde et monotones, comme les trois *Couronnements de la Vierge* à Santa Maria d'Arone (1521), dans l'église de Gavelli, près de Spolète (1524), enfin à San Jacopo, aux portes de Spolète (1528). On connaît encore de ce peintre habile et délicat, mais sans originalité, beaucoup d'œuvres en Italie, notamment à Pérouse, et dans diverses collections anglaises. Le Louvre possède du Spagna une petite *Madone* sur bois, surmontée d'un fronton où l'on voit *l'Homme de douleurs*; une *Nativité*, provenant de la collection de Gérando, et des fragments d'une prédelle.

BIBL. : CHARLES BLANC, *École ombrienne*. — CROWE et CAVALCASELLE, *Geschichte der Malerei in Italien*, t. III. — E. MÜNTZ, *Histoire de l'Art pendant la Renaissance*, t. II. — RIO, *De l'Art chrétien*, t. II.

GIOVANNI DI STEFANO, sculpteur et architecte siennois du XIII^e siècle. Il fut chargé, en 1248, de restaurer la célèbre fontaine Fontebranda, et dirigea ensuite les travaux de construction du Dôme de Sienne.

BIBL. : CROWE et CAVALCASELLE, *History of Painting in Italy*, t. I, p. 131.

GIOVANNINI (Agnolo) (V. FIRENZUOLA).

GIOVENALE D'ORVIETO, peintre de l'école romaine, de la première moitié du XV^e siècle. Il peignit à fresque, en 1540, dans l'église de Saint-Clément, un *Christ avec la Vierge et les apôtres*, sans doute pour remplacer une mosaïque ruinée.

GIOVENAZZO (Duc de) (V. CELLAMARE).

GIOVENONE (Girolamo), peintre milanais de la fin du XV^e et de la première moitié du XVI^e siècle. Né à Verceil, il y peignit quelques tableaux que l'on conserve encore dans les églises de cette ville; il faut citer surtout un *Christ ressuscité avec sainte Marguerite, sainte Cécile et deux anges*. Le musée de Turin possède de lui deux *Madones*, dont l'une est signée *Hieronimi Juvenonis opificis*, (1514); l'influence de Borgognone et de Léonard y est sensible. Une troisième *Madone* de Giovenone a été achetée en 1889 par la National Gallery de Londres.

GIOVINAZZO. Ville d'Italie de la province de Bari, port de l'Adriatique, à 18 kil. N.-O. de cette ville, sur le chem. de fer d'Otrante à Ancone; 9,797 hab. Carrières de pierre calcaire; tissages de coton et de chanvre.

GIOVINI (Angelo-Aurelio Bianchi) (V. BIANCHI).

GIOVIO. Famille d'historiens et de poètes italiens. *Benedetto*, le premier connu de cette famille, naquit à Côme en 1471 et mourut en 1544. Il écrivit beaucoup, mais ne fit rien imprimer lui-même. Les savants contemporains ont témoigné une grande admiration pour ses immenses connaissances, sa mémoire et sa connaissance d'un grand nombre de langues. Il fut enseveli dans la cathédrale de Côme. On a de lui : *Storia di Como*, imprimée en 1629 à Venise, et *De Venetis Gallicum Trophæum*. Il collabora à la traduction de Vitruve par César Césarien. Argelati s'est servi des vers inédits de Benedetto Giovio pour la publication de son histoire des écrivains milanais. Argelati se proposait d'ailleurs de publier les œuvres de Giovio, mais il n'eut pas le temps d'exécuter ce travail.

Paolo, dit *Jovius*, historien italien, frère du précédent, né en 1483, mort à Florence en 1552. Ayant perdu son père tout jeune, il fut élevé par son frère Benedetto. Il se consacra d'abord avec succès à la médecine, mais à l'exemple de son frère s'attacha bientôt à l'histoire. Il se proposa de relater en latin tous les faits importants de son temps, dans un ouvrage qui a fait sa réputation. Après la publication du premier volume, il obtint la protection du pape Léon X ; il reçut de son successeur un canonicat à l'église de Côme. Clément VII le logea au Vatican et le nomma en 1528 évêque de Nocera. Après un séjour de trente-sept années à Rome, il quitta cette ville pour se rendre à Florence, blessé de s'être vu refuser l'évêché de Côme par le pape Paul III. Il mourut trois ans après. La postérité a jugé Jovius moins favorablement que son temps : son extrême vanité rend les faits qu'il rapporte très suspects ; il relatait ou passait sous silence des faits d'histoire suivant que les princes le subventionnaient ou non. Son style même a été très critiqué. En tête de ses œuvres, il mit une soi-disant lettre d'Alciat qu'il composa lui-même et où il se prodigue les plus grands éloges. D'une superstition singulière, il croyait à l'astrologie et à l'amnionomie. Ses mœurs aussi furent très suspectes et on a porté contre lui les plus graves accusations. Ses principaux ouvrages sont : *De Romanis piscibus libellus* (1524), livre sur les poissons que mangeaient les Romains à leur repas et de la manière de les accommoder ; *Commentarii delle Cose de' Turci* (1541), histoire abrégée des Turcs ; *Elogia doctorum virorum ab avorum memoria publicatis ingenii monumentis illustrium* (1546) et *Elogia Virorum bellica virtute illustrium* (1554), les deux meilleurs ouvrages de Jovius ; l'idée lui en fut donnée par la magnifique galerie de tableaux qu'il avait placée au centre de son palais situé sur les bords du lac de Côme. La meilleure édition est celle de Bâle, 1665 et 1671. Citons enfin : *Historiarum sui temporis ab anno 1494 ad annum 1547, libri XLV* (1550-52), récit des événements les plus importants arrivés pendant cinquante ans en Italie. Six livres manquent, ceux qui vont de la mort de Léon X à la prise de Rome en 1527 : ils ont été perdus dans le sac de cette ville et Jovius ne voulut pas les refaire. Cet ouvrage, dont il avait conçu le plan dès 1515, a été publié et traduit à diverses reprises. Les œuvres de Paolo Giovio ont été réunies sous le titre de *Opera omnia* ; la meilleure édition est celle de Bâle (1678).

Paolo, surnommé *le Jeune*, poète latin, petit-neveu du précédent et petit-fils de Benedetto, né à Côme vers 1530, mort vers 1585. Secrétaire de son oncle, il se fit nommer évêque de Samarie *in partibus* et en 1560 évêque de Nocera. Appelé au concile de Trente, il se fit le défenseur des évêques non résidents. Paolo Giovio le Jeune a composé un grand nombre de vers et de lettres que son neveu gardait manuscrits ; les inscriptions et épigrammes des *Elogia* de son oncle sont de lui et lui ont valu une certaine réputation.

Giovanni-Battista, poète et historien italien, né à Côme en 1748, mort au commencement du XIX^e siècle. Il suivit l'exemple de sa famille et se consacra à l'histoire, utilisant les manuscrits de ses ancêtres. On lui a

reproché de n'avoir pas publié les œuvres de Benedetto dont un de ses oncles avait préparé une édition. Il se signalait dans ses œuvres par une extrême partialité en faveur de sa patrie. On a de lui un grand nombre d'opuscules, lettres et éloges. Il suffit de citer son meilleur ouvrage sur les hommes célèbres de sa patrie : *Gli Uomini della Comasca, diocesi antichi e moderni* (1784).

GIOZZA (Pietro-Giacinto), littérateur italien, né à Turin en 1846. Docteur en philologie, il a professé la littérature italienne dans diverses villes d'Italie. Ses œuvres, depuis le *Pergamene Arboresi* (1869), sont très nombreuses. Citons : l'étude critique intitulée *Le Metamorfosi del pensiero poetico di G. Leopardi e carattere del suo scetticismo* (1875) ; *Eleonora da Toledo* (1876), drame historique en vers ; *Il Sorriso di Beatrice* (1879) ; *Fantasia in prosa e in versi* (1884) ; *Saggio di metodo per l'insegnamento liceale di lettere italiane* (1888).

GIPARANA, *Machado* ou *Guia Parana*. Rivière du Brésil, qui coule dans la province de Matto-Grosso, dans la région occidentale du pays. Le Giparana, qui a 450 kil. de long, descend des pentes septentrionales de la Cordillera geral et vient se jeter sur la rive droite du Madeira (affl. de l'Amazone), au point où cette rivière, cessant de marquer la limite entre les provinces de Matto-Grosso et d'Amazona, entre complètement dans cette dernière province.

GIPCY. Com. du dép. de l'Allier, arr. de Moulins, cant. de Souvigny ; 748 hab.

GIPON (V. COSTUME, t. XII, p. 1161-62).

GIPPS (Sir George), administrateur anglais, né à Ringwood (Kent) en 1791, mort à Canterbury le 28 fév. 1847. Elève de l'Académie militaire de Woolwich, il entra dans le génie en 1809, servit dans la Péninsule en 1811, fut blessé au siège de Badajoz, où il dirigeait l'assaut (25 mars 1812), participa aux autres sièges de la campagne et fut envoyé en 1814 en Flandre, où il organisa la défense d'Ostende. Il servit aux Indes de 1824 à 1829 ; il en rapporta de remarquables rapports sur les colonies et la question de l'esclavage qui attirèrent sur lui l'attention du gouvernement. Membre de la commission de délimitation des circonscriptions électorales, à la suite du bill de réforme, il fut nommé en 1834 secrétaire particulier de lord Auckland. Envoyé au Canada en 1835, il y contribua à l'extension du self-government. En 1837, il devint gouverneur de la Nouvelle-Galles du Sud, où il favorisa les explorations et encouragea l'immigration. Il fut en lutte continue avec le parti populaire qui l'accusait de soutenir avec trop de rigueur les droits de la métropole. R. S.

GIPPSLAND. District de la colonie de Victoria, située au S.-E. de l'Australie. Il est borné au N. par les Alpes australiennes (prolongement de la chaîne de partage des eaux), au N.-O. par les comtés de Wonnangatta, d'Evelyn et de Mornington, au S.-O. par l'Océan Indien, au S. par le détroit de Bass, au S.-E. par l'Océan Pacifique ; enfin au N.-E. par les comtés d'Auckland, de Wellesley et de Wallace (qui font partie de la colonie de la Nouvelle-Galles du Sud). Le Gippsland a une superficie de 34,600 kil. q. et sa plus grande longueur est de 400 kil.

Les montagnes qui le bornent au N. offrent des pics d'une hauteur de plus de 1,600 m. et restent couvertes de neige une grande partie de l'année ; le versant de ces montagnes est couvert de la plus riche végétation et de lianes infranchissables. On trouve dans les forêts des arbres gigantesques (jusqu'à 150 m. de haut) et des essences très utilisables. Les plaines qui descendent vers la mer sont peuplées de gibier. On y trouve de grands marais, en particulier le long de la rivière Trobe qui descend de l'O. à l'E. En suivant le littoral, on trouve en allant vers l'E. la baie de Waratah bornée par l'Océan Indien ; une presqu'île qui resserre le détroit de Bass et se termine par le promontoire de Wilson en séparant les deux océans ; la baie de Corner Inlet formée par le Pacifique, puis les lagunes de Reeve, de Victoria et de King. La

lagune de Victoria communique avec le lac Wellington qui reçoit à l'O. le Trobe ; la lagune de King reçoit les rivières Mitchell et Tambo. En continuant à aller vers l'E., on trouve successivement le lac Tyers sur les bords duquel s'est établie une mission morave ; le Snowy River, le plus important des fleuves cotiers du Gippsland ; les lacs Paragoolah où se jetta la Genoa. Les différents cours d'eau du pays ne sont pas navigables.

L'excellent climat du Gippsland est assuré d'une part par les montagnes qui le ferment au N. et par la mer qui baigne ses côtes. C'est à partir de 1838 que des établissements s'y sont installés pour rechercher le fer, qui se trouve en abondance, le zinc, le cuivre, l'étain, l'argent, l'or, les pierres précieuses (émeraude, saphir, topaze), la houille, le manganèse, le bismuth : les mineurs étaient environ 3,000 il y a quelques années ; on extrayait environ 3,600,000 fr. d'or. A cette époque la trentième partie de la superficie seulement était peuplée, et l'on ne comptait que 110 kil. q. de superficie cultivée en blés, orges et avoines.

Le district est divisé en cinq comtés, ceux de Buln-Buln, de Tongil, de Dargo, de Tambo et de Croajingolong. Le comté de Tongil renferme la ville principale, Sale, située à l'O. du lac Wellington. Depuis 1879 elle est reliée par un chemin de fer à Melbourne.

GIQUEL (Prosper-Marie), marin français, né en 1835, mort à Cannes en 1886. Après avoir brillamment figuré dans les campagnes de la Baltique et de Crimée, il passa à l'escadre des mers de Chine et prit part à la prise de Canton. Détaché près du gouverneur de la ville, il apprit le chinois et obtint l'autorisation du gouvernement français d'entrer au service de la Chine. Il aida à l'organisation des douanes impériales et fut chargé en 1865 par le gouvernement chinois, après sa nomination de lieutenant de vaisseau et sa mise hors cadres, de construire et d'organiser l'arsenal de Fou-tchéou. Dans cet arsenal, il institua un enseignement technique pour de jeunes Chinois qu'il accompagna en 1877 en France pour leur faire achever leurs études navales et militaires. Lors de la campagne du Tonkin, il abandonna, jusqu'à la signature de la paix, sa situation en Chine. Il la reprit alors, mais mourut presque aussitôt : il avait obtenu en Chine la plus haute dignité dans la hiérarchie civile. Giquel a rendu de grands services à la cause de l'extension de l'influence française dans l'extrême Orient.

GIRAC. Com. du dép. du Lot, arr. de Figeac, cant. de Bretenoux : 322 hab.

GIRAC (Paul-Thomas, sieur de), littérateur et hébraïsant français, né à Angoulême dans les premières années du XVIII^e siècle, mort en 1663. Il était conseiller au présidial de sa ville natale, possédait des biens assez considérables, et était très versé dans les langues anciennes ainsi que dans l'hébreu. Sa réputation fut très augmentée par une célèbre querelle littéraire à laquelle il fut mêlé et dont on trouve l'écho dans un grand nombre d'ouvrages du temps. Après la mort de Voiture et la publication de ses œuvres, Balzac, voyant leur succès avec jalousie, engagea son ami Girac, dont il connaissait le savoir, à lui en exprimer son avis d'une manière critique. Girac, heureux de faire sa cour à Balzac, répondit aussitôt par une dissertation latine à la lettre de son ami, également en latin : il y disait en un style assez pur et avec modération que Voiture, très supérieur dans le genre badin, avait peu réussi dans le genre grave et le genre amoureux. Balzac, espérant tirer profit de ce débat, transcrivit la dissertation de Girac à Costar, son ami et admirateur de Voiture, en le provoquant à y répondre. Costar composa alors une *Défense des ouvrages de M. de Voiture* assez perfide, où il avait jeté des traits piquants à l'adresse de Girac. Celui-ci attendit un second ouvrage de Costar, les *Entretiens de M. de Voiture*, pour rédiger sa *Réponse* dans un français plein de latinismes où il conta les choses telles qu'elles s'étaient passées. Il n'avait rédigé sa *dissertation* qu'à la demande

de Balzac, et Costar l'avait réfutée avant qu'elle ne fût imprimée, se chargeant lui-même de la présenter au public pour y répondre. Girac reprenait d'abord les différents griefs qu'il reprochait à Voiture, puis s'attaquait à Costar personnellement et relevait un grand nombre de bévues dans ses *Entretiens*. La querelle perdit alors toute courtoisie. Ajoutons que Balzac était mort depuis 1654. Costar répondit en deux volumes pleins d'injures et obtint du lieutenant civil interdiction et saisie de la réponse que préparait son adversaire. Cette réponse parut pourtant à Leyde en 1660, année de la mort de Costar. Girac, poussé à bout, ne gardait plus aucune retenue ; s'appuyant sur Pausanias, Eusèbe, Lactance, Hérodote, il reprochait mille choses à Costar. Les chapitres étaient ainsi intitulés : « Que M. Costar est un calomniateur ; — Que M. Costar ressemble à un gueux dont parle Homère ; — Que M. Costar affecte les ordures », etc. Cette querelle fit un grand bruit à l'époque. Aujourd'hui ces divers écrits semblent aussi médiocres qu'ennuyeux. Il semble que Girac y eut la supériorité de l'érudition et même du bon sens, et que Costar y mania plus adroitement la plaisanterie et la langue.

GIRAFE. I. ZOOLOGIE. — Genre de Mammifères ruminants très remarquable par l'allongement du cou, la hauteur des jambes et la brièveté du tronc. Ce genre, nommé *Camelopardalis* en latin et dans les catalogues systématiques, est le type d'une famille bien distincte, intermédiaire à celle des Cerfs ou Ruminants à bois caducs et celle des Bœufs ou Ruminants à cornes persistantes. Chez la Girafe les cornes sont des prolongements des os du crâne, courts, droits et non caducs placés à la jonction du frontal avec les pariétaux. Ces prolongements, formés par un centre d'ossification distinct chez le jeune, se soudent ensuite au crâne et sont recouverts par une peau poilue en continuité avec la peau du front : elles sont cylindriques, et le plateau tronqué qui les termine porte des poils plus longs que le reste. Ces cornes existent dans les deux sexes et se montrent déjà à l'état rudimentaire chez le nouveau-né. En avant de cette paire de cornes, sur l'os frontal, se voit une protubérance médiane formée par un épaississement de cet os, bien marqué surtout chez les individus âgés, et que l'on a considérée comme une troisième corne. Le crâne porte un trou lacrymal. Il n'y a pas de canines supérieures et la formule dentaire est la suivante :

$$i \frac{0}{3}, c \frac{0}{4}, pm \frac{3}{3}, m \frac{3}{3} \times 2 = 32 \text{ dents.}$$

Les molaires sont du type *brachyodonte*, c.-à-d. à couronne peu élevée, avec l'émail rugueux ; les supérieures n'ont pas de colonne accessoire interne. Aux quatre pattes les doigts latéraux sont complètement atrophiés et cachés sous la peau. L'humérus porte une double poulie bicipitale. Les organes génitaux et le placenta sont conformés sur le même type que chez les Bœufs. Les formes extérieures sont bien connues et notre figure en donne une idée exacte. Le genre *Antilocapra* (V. ce mot) se rapproche des Girafes par ses cornes qui tombent beaucoup plus rarement que celles des Cerfs et ressemblent au premier abord à celles des Antilopes : aussi certains naturalistes ont-ils proposé de placer ce genre dans la famille des Girafes. Il est plus naturel d'en faire une famille à part.

Un seul genre en une seule espèce (*Camelopardalis Giraffa*) représente les GIRAFES à l'époque actuelle, et la région éthiopienne (Afrique, au S. du Sahara) est la patrie de cette remarquable espèce. Le mâle peut atteindre une hauteur de 4 à 5 m. : c'est, par conséquent, le plus élevé de tous les animaux. La longueur du cou est due simplement à l'allongement des vertèbres cervicales qui sont au nombre de sept comme chez les autres Ongulés : quant à la déclivité du dos, elle dépend surtout de la brièveté relative du tronc, les pattes postérieures étant aussi longues que les antérieures. Cette déclivité du dos se retrouve d'ailleurs, bien qu'à un moindre degré, chez certaines Antilopes, par exemple dans le genre *Caama*

(*Alcelaphus*), et chez l'Elan (*Alces*). Le pelage est ras et d'une coloration très élégante, formée de taches polygonales larges et d'un châtain plus ou moins foncé sur un fond d'un fauve très pâle presque blanc : cette dernière couleur est celle du ventre et des pattes. On rencontre ce



Girafe

bel animal dans les plaines qui s'étendent de la Haute-Egypte au N. de la colonie du Cap, dans l'E. et le centre de l'Afrique : on ne le trouve ni au Mozambique, ni dans le Sahara, ni dans l'O. africain au N. de l'Equateur, c.-à-d. au N. de l'Angola et du Congo. La Girafe vit en troupes plus ou moins nombreuses dans cette vaste région qui a l'aspect d'un parc, c.-à-d. d'une plaine semée de fourrés et de bouquets d'arbres. Baker, en Abyssinie, a vu des bandes d'une centaine d'individus, mais le plus ordinairement on ne rencontre que de petites familles de six à huit Girafes. L'allure ordinaire est l'amble, mais le galop est assez rapide et assez soutenu pour laisser les meilleurs chevaux : aussi le chasseur qui poursuit ces animaux doit-il se préparer à l'avance des relais et recourir à l'aide de rabatteurs. La Girafe est un animal timide et sans défense malgré sa grande taille, et qui ne peut chercher son salut que dans la fuite. En courant elle se dandine en balançant son cou, ce qui ajoute à la difficulté de la tirer pour le chasseur à cheval. Les nègres de l'Afrique australe la prennent de même que les Antilopes et les Zèbres à l'aide de grands pièges formant entonnoir ou on les pousse à l'aide d'une véritable armée de rabatteurs. La Girafe se nourrit à peu près exclusivement de feuilles d'arbres, surtout de celles du Mimosa épineux appelé pour cette raison « arbre à Girafe » (*Acacia Girafæ*) et dont la présence est pour le chasseur l'indice presque certain du voisinage de ce rare gibier. Sa longue langue et ses lèvres extensibles lui servent à cueillir les jeunes branches de cet arbre élevé. — La Girafe prise jeune s'habitue facilement à la captivité : son caractère est doux et docile. Brehm a vu à Karkodj, sur le Nil Bleu, une Girafe apprivoisée errer librement le long du fleuve. Ces animaux supportent assez bien le climat de l'Europe, et l'on en voit aujourd'hui dans la plupart des grands jardins zoologiques. Le Jardin d'acclimatation de Paris en possède trois individus qui y vivent

en bonne santé depuis de longues années. On a même pu les faire se reproduire en captivité : le nouveau-né a déjà près de 2 m. de haut, et comme chez les autres Ruminants est en état de se tenir debout quelques heures après sa naissance. La femelle porte quatre cent trente et un jours. Les jeunes que l'on transporte en Europe ont généralement été nourris avec du lait de vache et proviennent de la Haute-Egypte.

II. PALEONTOLOGIE. — Les Ruminants de la famille des Girafes paraissent avoir été beaucoup plus nombreux et variés à l'époque tertiaire que de nos jours : on a trouvé de ces animaux dans le S. de l'Europe et en Asie. De véritables Girafes (*Camelopardalis attica* Gaudry, *C. speciosa* ou *Orasius eximius* et *C. vetusta* Wagner) ont laissé leurs débris dans le miocène supérieur de Pikermi (Grèce) et dans le pliocène de l'Inde et de la Chine (*Cam. Sivalensis* des monts Simaliks et *C. microdon* de Chine). Dans les mêmes gisements on trouve des grands Ruminants de cette famille qui avaient des formes moins disproportionnées : les uns étaient dépourvus de cornes, les autres en portaient de beaucoup plus développées que la Girafe. Le type qui se rapproche le plus de celle-ci est le *Samotherium Boissieri* (F. Major), de l'île de Samos (archipel grec), qui portait chez le mâle une paire de cornes immédiatement au-dessus des yeux, c.-à-d. beaucoup plus en avant que chez la Girafe ; la femelle était sans cornes. Le cou et les membres étaient moins allongés que dans la Girafe. Le *Samotherium*, dont le genre *Alciaccephalus* de Rodler et Weithofer paraît synonyme, se retrouve dans le miocène supérieur de Maragha, en Perse. Le *Palæotragus Rouenii* (Gaudry) était plus petit, mais avait les cornes semblablement placées au-dessus des orbites et arquées en arrière, ce qui l'a fait classer d'abord parmi les Antilopes. Le *Sivatherium giganteum* (Falconer et Caut.), du tertiaire des monts Simaliks, avait des formes plus lourdes que les Girafes et le cou n'était pas très allongé : le mâle portait deux paires de cornes bien distinctes : celles de la paire antérieure étaient semblables à celles de la Girafe, mais les postérieures étaient branchues et beaucoup plus grandes, rappelant celles de l'Elan. Le crâne ne porte pas de trou lacrymal ; la femelle n'avait pas de cornes. Le *Sivatherium* atteignait une taille gigantesque, supérieure à celle de tous les autres Ruminants connus. Le *Hydasitherium megagephalum* (Lydekker) et le *Brahmatherium perimense* (Falc.), qui habitaient le S. de l'Asie à la même époque, se rapprochent du *Sivatherium*, mais les deux paires de cornes avaient une base commune, et l'*Hydasitherium* présente un trou lacrymal qui manque aux deux autres genres. Le *Vishnutherium travadicum* (Lyd.) de l'Inde et l'*Urmitherium Polaki* (Rodler) de Maragha en Perse forment la transition vers le type girafe ; l'*Urmitherium* n'avait qu'une seule paire de cornes courtes et placées comme dans ce dernier genre. Enfin l'*Helladotherium Duvernoyi* (Gaudry) de Pikermi, qui dans le miocène supérieur représentait cette famille jusque dans le centre de l'Europe (Hongrie, S. de la France), paraît avoir été dépourvu de cornes dans les deux sexes. La forme du crâne indique un animal assez semblable à la femelle du *Sivatherium*, mais à tête plus allongée, la taille étant à peu près la même. C'était un animal plus grand que le Chameau, mais à formes plus normales et moins disproportionnées que celles de la Girafe. — L'étude des représentants éteints de la famille qui nous occupe ici permet d'admettre que le développement véritablement excessif en hauteur de ce type, tel que nous le voyons réalisé dans la Girafe actuelle, s'est accompli par des étapes successives en partant de l'*Helladotherium* miocène et sans cornes, passant par les types fortement cornus comme le *Sivatherium*, puis par des types analogues au *Palæotragus*, au *Samotherium* et au *Vishnutherium* qui se rapprochent déjà beaucoup plus de la Girafe : c'est dans le pliocène d'Asie que ces animaux paraissent avoir été surtout abondants et variés. Mais il ne faut pas oublier que de véri-

tables Girafes existaient déjà à Pikermi, dans le miocène supérieur, à côté de l'*Helladotherium*, ce qui semble indiquer que l'évolution aurait été plus rapide et plus précoce pour certains représentants de cette famille, dont les derniers survivants auraient émigré vers le S. de l'Afrique à la fin de la période tertiaire.

E. TROUSSERT.

BIBL. : BREHM, *Mammifères*, éd. fr., t. II, et la nouvelle édition allemande, in-8, ainsi que les principaux traités de Mammalogie. — Pour la PALEONTOLOGIE, consultez les ouvrages de GAUDRY, FALCONER, LYDEKKER, etc., et FORTSYTH MAJOR, *On the Fossil Remains of Giraffide*, dans *Proc. Zool. Soc. Lond.*, mai 1891, p. 315. — JULY et LAVOCAT, *Recherches historiques, zoologiques, anatomiques et paléontologiques sur la Girafe*, 1845, 17 planches, in-1.

GIRALDÈS (Cardozo-Cazado-Joachim-Albin), chirurgien portugais, né au Porto le 24 avr. 1808, mort à Paris le 27 nov. 1875. Il fut à Paris prosecteur, agrégé de chirurgie, membre de l'Académie de médecine, chirurgien à l'hôpital des Enfants. En anatomie, il a attaché son nom à une des parties constituantes du testicule, désignée depuis sous le nom de *Corps innominé de Giraldès*. Ses écrits sont disséminés dans les recueils périodiques. On lui doit en outre : *Leçons cliniques sur les maladies chirurgicales des enfants*, recueillies et publiées par Bourneville et Bourgeois (Paris, 1869, in-8).

Dr L. HX.

GIRALDI ou **ZIRALDI** (Guglielmo), miniaturiste italien, qui travaillait vers 1450 pour les ducs de Ferrare. On l'a parfois confondu, à tort, avec son collaborateur Guglielmo di Magro (V. ce nom).

GIRALDI (Lilio-Gregorio), poète et archéologue italien, né à Ferrare en 1479, mort à Ferrare en 1552. Après avoir terminé ses études, il se rendit à Naples où il se lia avec Pontano, Sannazaro, etc., puis à Carpi en Lombardie où il reçut un bon accueil du prince Jean-François Pic de la Mirandole, il resta auprès de lui, trouvant dans sa riche bibliothèque un ample sujet d'études. Vers 1507 il passa à Milan où il suivit les leçons de Demetrius Chalcondyle. On le trouve ensuite, à Modène, précepteur d'Hercule Rangone qui, devenu cardinal, fut son protecteur. Logé au Vatican, il obtint le poste de protonotaire apostolique, mais n'en fut pas enrichi. Les souffrances de la goutte aggravèrent encore les tristes-ses de son manque de fortune. Une suite de malheurs s'abattit sur lui; en 1527, au sac de Rome, il perdit sa bibliothèque; puis le cardinal Rangone mourut; en 1533, Pic de la Mirandole, auprès duquel il s'était réfugié, périt assassiné. Il acheva sa vie dans l'étude, contrarié par les douleurs de ses maladies et sa grande gêne.

Giraldi était universellement admiré des savants de son temps pour sa science et sa force de conception. Son œuvre maîtresse fut l'*Historia de diis gentium*, qu'il composa dans les dernières années de sa vie. Ce traité, encore utile aujourd'hui, suppléait aux lacunes du livre de Boccace, *Genealogia Deorum*, seul traité un peu complet qui existât alors sur la mythologie. L'érudition de Giraldi rend son livre très précieux. Il faut mettre hors de pair aussi un traité sur la réforme du calendrier qui fut présenté au pape et précéda la grande mesure prise par Grégoire XIII. Les principaux ouvrages de Giraldi sont : *De Musis syntagma* (1512); *Poemata* (1536); *De Annis et mensibus, cæterisque temporis partibus dissertatio facilis et expedita una cum calendario romano et græco* (1541); *Historiæ poetarum tam græcorum quam latinorum, dialogi decem* (1545); *Libellus in qua ænigmata pleuraque antiquorum explicantur* (1551). On a recueilli les œuvres de Giraldi dans deux éditions : la première de la fin du XVI^e siècle, la seconde datée de Leyde (1696), celle-ci intitulée *Opera omnia, duobus tomis distincta, quæ partim tabulis cæneis et nummis, partim commentario Joannis Faes et animadversionibus Pauli Colomesii*, etc. Elle contient le recueil des appréciations laudatives émises sur le compte du savant.

GIRALDI (Giovanni-Battista, surnommé *Cinthio*), littérateur italien, parent du précédent, né à Ferrare en 1504, mort à Ferrare en 1573. Il professa d'abord la médecine et la philosophie, puis les belles-lettres à l'université de sa

ville natale. A partir de 1542, il devint secrétaire d'Etat auprès des duc d'Este, Hercule II et Alphonse II; mais en 1560 il eut une discussion violente avec Giovanni-Battista Pigna au sujet du *Giudizio intorno a romanzi*, dont ils revendiquaient tous deux la paternité, et tomba en disgrâce. Il professa alors à Mondovi jusqu'en 1568, puis se rendit à Milan où son érudition le fit admettre à l'Académie des *Affiliati* où il reçut le surnom de Cinthio dont il signa désormais ses ouvrages. La goutte lui fit encore abandonner Milan et il revint mourir à Ferrare.

Giraldi est surtout connu par ses neuf tragédies; l'une d'elles fit surtout une très grande impression; c'est *l'Orbecche*, représentée en 1541. Ses autres ouvrages sont nombreux; nous nous contenterons de citer : *Discorsi intorno all' comporre de' romanzi, delle comedie, delle tragedie e di altre maniere di poesie* (1534); *Gei Hecatommithi, ne' quali si contengono novelle e dialoghi* (1565), recueil de cent nouvelles que l'on a beaucoup plagées depuis et qui firent sa réputation en France; enfin *Storia d'Andrea Doria*.

GIRALDO DE MERLO, sculpteur espagnol dont l'origine est incertaine, mais que Cean Bermudez croit être portugais et non génois, comme d'autres écrivains le supposent. Il habitait Tolède en 1607 et il était alors occupé à sculpter pour le Sagrario de la cathédrale les armoiries du cardinal Sandoval et du chanoine Garay. En 1616, il exécutait à Ciudad Real le retable de l'église Sainte-Marie qu'il ornait de nombreuses figures et de bas-reliefs. Il fut également l'auteur des sculptures et de la décoration d'ornements du maître-autel du monastère de Guadalupe, ouvrage considérable pour lequel il eut deux aides, Jorge Manuel et Juan Muñoz, et qui lui fut payé 40,000 ducats. Il sculpta ensuite en bois les statues d'*Enrique IV* et de sa mère *Marie de Castille*, représentés à genoux, sur leurs tombes, dans la grande chapelle du même couvent; puis, pour une autre chapelle les statues de *Sainte Paule* et de *Sainte Catherine*. Une statue de marbre représentant *Saint Joseph*, au portail du couvent des Carmélites à Avila est également son œuvre. Ces ouvrages, par leur savante anatomie, l'élégante disposition de leurs draperies et l'élevation de leur caractère, placent Girardo de Merlo parmi les meilleurs sculpteurs de son temps. P. L.

GIRALDUS CAMBERENSIS (V. BARRI [Girald de]).

GIRALMO (Saint François de) (V. FRANÇOIS).

GIRALTE (Juan), sculpteur d'origine flamande mentionné par Cean Bermudez dans sa *Descripcion artistica de la catedral de Sevilla*, comme ayant modelé quelques-unes des figures qui décorent le *Tenebrario*, ou chandelier en usage pendant la semaine sainte et portant quinze cierges. Ce chandelier est un véritable monument, mesurant plus de 8 m. de hauteur et large de 1 m. à son sommet qui est orné de quinze figures représentant le Sauveur, des apôtres, des évangélistes. Il est en bois peint en ton de bronze et entièrement décoré de feuillages, de bustes et de caprices d'ornements sculptés avec un goût parfait. L'auteur de l'ouvrage est Bartolomé Morel qui en fit les dessins et l'acheva en 1532. Ses collaborateurs dans ce travail furent, indépendamment de Giralte, Bautista Vazquez et Pedro Delgado. Ce candelabre est conservé dans la sacristie de la cathédrale. P. L.

GIRALTE (Francisco), sculpteur espagnol, originaire de Palencia et qui florissait à Tolède et à Madrid durant le XVI^e siècle. En 1547, il exécutait dans cette dernière ville l'importante décoration de sculpture du retable de la chapelle *del Obispo*, voisine de l'église de San Andrés. Formé de quatre corps d'architecture, soutenus par des colonnes et des pilastres ornés de statues et de bas-reliefs, sculptés en bois et dans le style de la Renaissance, ce retable, dont les frises, les architraves et les corniches sont remplis de figurines et de détails supérieurement fouillés, présente un aspect grandiose. On estime que Giralte est aussi l'auteur des trois tombeaux en marbre, placés dans cette même chapelle, de l'évêque de Plasencia, Gutierrez de Carvajal,

qui la fit restaurer, de son père et de sa mère ; leurs statues agenouillées, exécutées de grandeur naturelle, surmontent les sépultures, conçues dans le style de la Renaissance. La porte extérieure de la chapelle est un remarquable ouvrage ; elle est décorée de bas-reliefs, de figures et d'armoiries, dus également à l'habile ciseau de Giralte. En 1573, le même artiste terminait la décoration de sculpture du retable de saint Eutrope dans l'église de l'Espinar, ouvrage considérable par le nombre des statues et des bas-reliefs qui l'enrichissent. Il reçut pour ce travail 2,130 ducats.

GIRANCOURT. Com. du dép. des Vosges, arr. et cant. d'Épinal ; 837 hab.

GIRANDOLE (Ameubl.). Candélabre bas orné de pendeloques en cristal, et destiné à être placé sur une torchère ou un guéridon. Son usage date du XVII^e siècle et il paraît avoir été imaginé en Italie, avant d'être adopté en France sous le règne de Louis XIV. Le mobilier de Versailles et des châteaux comportait un nombre considérable de girandoles surmontant des brancards d'argent et établis devant les glaces des entre-deux des fenêtres, et d'autres placés sur des guéridons d'orfèvrerie dont les lumières étaient reflétées par des fenêtres en glace. Le mobilier d'orfèvrerie de Versailles n'eut qu'une existence éphémère, mais les pièces en furent remplacées par des sculptures de bois doré remplissant le même office. Le nom de *girandole* était emprunté à l'Italie et servait à désigner les pièces d'artifice composées d'un certain nombre de lumières formant un cône arrondi et brillant. Les girandoles des appartements étant mobiles, il arriva bientôt qu'on les sépara des supports et des guéridons sur lesquels elles étaient placées et qu'on les mit sur les tablettes des cheminées. Elles devinrent des candélabres et on trouve alors les deux termes employés presque concurremment pour désigner toutes les pièces portant plusieurs branches de lumières. Nous ne pouvons mieux faire que de renvoyer au mot **CANDELABRE** pour ces objets d'ameublement dont il reste des spécimens admirables datant des règnes de Louis XV et de Louis XVI, exécutés en orfèvrerie ou en cuivre ciselé. A. DE CH.

BIBL. : G. BAPST, *les Germain*. — H. D'ALLEMAGNE, *Histoire du luminaire* ; Paris, 1890.

GIRARD (Albert), géomètre français, né à Saint-Mihiel à une date inconnue, mort en 1633 en Hollande où il paraît avoir passé la plus grande partie de sa vie, et où il fut probablement employé comme ingénieur sous les ordres de Stevin dont il traduisit en français les écrits mathématiques. Sa veuve les fit paraître en 1634. Le travail sur les deux derniers livres de Diophante est de Girard, Stevin n'ayant achevé que les quatre premiers. On lui doit en outre un curieux traité de trigonométrie (1626) et un volume paru en 1629 : *Invention nouvelle en algèbre*, où l'on doit noter la mesure des polygones sphériques, la connaissance de la composition des coefficients d'une équation algébrique, la sommation des quatre premières puissances des racines en fonction des coefficients, l'interprétation des racines négatives de l'équation du troisième degré, etc. Ce volume, de 64 pages in-4 seulement, témoigne d'un génie singulier, et ce fut incontestablement le modèle qui servit à Descartes pour sa *Geométrie*. Enfin, Girard avait achevé une restitution des *Porismes* d'Euclide, dont le manuscrit est perdu. T.

GIRARD (Guillaume), écrivain français, mort en 1663. Archidiacre d'Angoulême. Son ouvrage le plus connu est une *Vie du duc d'Épernon* (Paris, 1655, in-fol.), qui a eu de nombreuses éditions et a été traduite en anglais. Citons encore la *Vie de Balzac*, en tête des œuvres de cet auteur, et une *Apologie du duc de Beaufort*, imprimée dans les œuvres de La Rochefoucauld.

GIRARD (Antoine), théologien français, né en 1603, mort en 1680. Il entra en 1621 dans la Société de Jésus et publia un nombre de traités considérables. On en trouvera la liste dans Moreri. Nous citerons seulement : *les Combats mémorables et victoires des saints* (Paris, 1647, in-4) ; *les Batailles mémorables des Français*

depuis le commencement de la monarchie (Amsterdam, 1701, 2 vol. in-12) ; une traduction de *l'Imitation de Jésus-Christ* (Paris, 1644, in-8, souv. réimpr.), une autre de *l'Histoire de Josaphat* de saint Jean Damascène (1643, in-12) et des *Vies de saints* de Ribadeneira (2 vol. in-fol., souv. réimpr.).

GIRARD (Jean-Georges), peintre lorrain, né à Epinal en févr. 1635, mort à Nancy en 1690. Élève de Legrand, maître de Claude-Charles, il a laissé des portraits, des paysages et des compositions diverses. Ses *Vièrges* se voyaient dans les principaux sanctuaires de la Lorraine et au maître-autel de la chartreuse de Blosserville.

GIRARD (Gabriel), grammairien français, né à Montferand vers 1677, mort le 4 févr. 1748. Chanoine à la collégiale de Notre-Dame de Montferand, puis aumônier de la duchesse de Berry et secrétaire interprète du roi, il fut élu membre de l'Académie française le 29 déc. 1714. Ses principaux ouvrages sont : un dictionnaire des synonymes, sous le titre de *Justesse de la langue française* (Paris, 1718, in-12, plus. éd.), et *les Vrais Principes de la langue française* (Paris, 1747, 2 vol. in-12), qui lui valurent des attaques imméritées, entre autres l'accusation d'impunité. On peut encore mentionner : *l'Orthographe française sans équivoque et dans ses principes naturels* (Paris, 1716, in-12).

GIRARD (Jean-Baptiste), jésuite et prédicateur français, né à Dole en 1680, mort à Dole en 1733. Recteur du séminaire de la marine à Toulon, et confesseur des ursulines, il se servit des doctrines énervantes du quietisme pour séduire plusieurs de ses pénitentes, entre autres une jeune fille nommée Catherine Cadière (V. ce nom), qu'il rendit enceinte et fit avorter. Accusé de séduction et de magie par les frères de la Cadière, il fut soutenu par la Compagnie. Cette affaire fit grand bruit. Les querelles de théologie, les persécutions dont beaucoup de prêtres étaient l'objet de la part des champions de la bulle Unigenitus, avaient indisposé contre la Société de Jésus une grande partie du public. « Cette diable d'histoire, note l'avocat Barbier, donne lieu à un procès épouvantable au parlement d'Aix, et nombre d'imprimés de part et d'autre se distribuent publiquement à la porte des promenades et de spectacles. Ils s'impriment à Paris, quoique faits à Aix, et on ne peut y suffire. » Et ailleurs : « L'affaire occupe toute la France et même l'Europe. » Le P. Girard se défendit avec beaucoup d'adresse. Le 11 sept., le parquet donna comme conclusions : le P. Girard hors de cour et de procès ; la demoiselle Cadière, condamnée à être pendue, et auparavant appliquée à la question, etc. Le premier avocat général, M. de Gauridy, avait, dit-on, exprimé l'avis de faire pendre et brûler le P. Girard, et mettre tous les autres hors de cour. Mais au parlement d'Aix, on comptait les voix au parquet pour formuler les conclusions, et l'autre avis prévalut. Le jugement fut rendu le 10 oct. Il fut des plus singuliers. Le P. Girard fut déchargé des accusations formées contre lui et des crimes à lui imputés. La demoiselle fut renvoyée chez sa mère « pour en avoir soin », et mise hors de cour et de procès ainsi que tous les siens. Pas de dommages et intérêts prononcés. Il paraît que le tribunal s'était partagé également pour et contre le P. Girard : « en sorte que dans cette affaire, qui a fait tant de bruit, il y a beaucoup de crimes et point de criminels. La bonne ville de Paris est fort irritée de cet arrêt qu'on regarde comme très injuste. On voulait absolument que le P. Girard fût brûlé. » (Barbier.) Pendant que la victime disparaissait, probablement par le moyen d'une lettre de cachet, le P. Girard, renvoyé au juge d'église, trouva un asile d'abord chez l'évêque de Viviers, puis au collège des jésuites de sa ville natale. A sa mort, on ne manqua pas d'en faire, au moins dans le titre de départ d'une *Lettre du père préfet du collège de Dole, un homme « de sainte et glorieuse mémoire »*. H. MONIN.

BIBL. : *Lettre d'un magistrat désintéressé à un de ses*

amis, au sujet du procès intenté contre le P. Girard, jésuite ; La Haye, 1731, in-fol., pièce. — *Relation de ce qui s'est passé au parlement d'Aix, dans le jugement de l'affaire de Mademoiselle Cadière et du P. Girard, le 10 oct. 1731* ; Aix, 1731, in-fol., pièce. — *Lettre du P. préfet du collège des Jésuites de Dole au R. P. Tribotet, recteur de la maison du noviciat de Nancy au sujet de la mort du P. Girard, de sainte et glorieuse mémoire* ; en Franche-Comté, 1733, in-4, pièce. — *Journal historique et anecdotique du règne de Louis XV par E.-J.-F. Barbier, avocat au Parlement de Paris, publié par la Société de l'histoire de France* ; Paris, 1836, t. I, pp. 357, 368-369, in-8. — *Œuvres complètes de Voltaire*, éd. Garnier, t. IX, 44, 65 ; X, 491, 130 ; XXIV, 243 ; XXVI, 118 ; XXIX, 160 ; XXX, 549 ; XXXIII, 239. — J. MICHELET, *la Sorcière* ; Paris, 1862, 3^e éd., pp. 290-377, in-8. — V. CADIÈRE (Catherine) et *Procédure du P. Girard et de la Cadière* ; Aix, 1733, in-fol. — *Pièces relatives au procès du P. Girard et de la Cadière* ; Aix, 1733, 5 vol in-12.

GIRARD (Baron Jean-Pierre-Maurice), dit *Vieux*, militaire genevois au service de France, né à Genève le 30 août 1750, mort à Arras le 2 mars 1811. D'abord sergent dans le régiment des gardes suisses, il revint à Genève où il se mêla si activement de politique qu'il dut s'enfuir en France condamné à mort par contumace (1781). Il entra dans l'armée française et y fit vite son chemin. Il fut commandant au début de la Révolution, général de brigade au 12 brumaire an II, et se distingua assez pour devenir commandant de la 6^e division militaire, et baron de l'Empire (16 juil. 1809) pour services rendus à Essling et à Wagram. E. KUHNÉ.

GIRARD (Le Père), né à Fribourg en 1765, mort en 1850. Il appartenait à l'ordre des cordeliers, et sa longue vie a été presque tout entière consacrée à l'enseignement. « Il est, disent ses compatriotes, après Pestalozzi, le pédagogue le plus éminent qu'ait produit la Suisse moderne. » Sa vocation pédagogique se manifesta de bonne heure : tout jeune encore, il aidait sa mère à instruire ses frères et ses sœurs ; il était le cinquième dans une famille de quatorze enfants. De bonne heure aussi se forma son esprit de tolérance. Un jour qu'il avait entendu dire à son précepteur qu'il n'y avait point de salut hors de l'Eglise catholique, il alla trouver sa mère en pleurant et lui demanda s'il était vrai qu'une brave paysanne, de religion réformée, qui lui apportait chaque jour des légumes et des fruits, serait damnée. Sa mère le rassura, et il resta toute sa vie fidèle à ce qu'il appelait lui-même la « théologie de sa mère », théologie tolérante et large, qui lui valut l'inimitié de la Société de Jésus. A seize ans, il entra dans l'ordre des cordeliers et accomplit son noviciat à Lucerne, puis il enseigna dans plusieurs couvents, notamment à Wurtzbourg pendant quatre ans, de 1785 à 1788, il revint à Fribourg en 1789, et, pendant dix années, se voua presque exclusivement aux fonctions du ministère ecclésiastique. Mais, dès 1798, sous l'influence des idées de Kant, dont il avait étudié avec ardeur la doctrine, il publia son premier ouvrage, un *Projet d'éducation pour toute l'Helvétie* ; et, en 1804, il entra définitivement, pour ne plus l'abandonner, dans la carrière de l'enseignement. De 1805 à 1825 il dirigea, avec un succès croissant, l'école primaire de Fribourg, avec le titre de « préfet des études ». Un disciple du P. Girard, François Naville, a raconté, dans son livre de *l'Education publique*, les beaux résultats obtenus par son maître et ami à l'école de Fribourg : « Il avait formé, dit-il, une jeunesse telle peut-être qu'aucune ville du monde n'en pourrait offrir une semblable. Ce n'était pas sans un attendrissement profond que les amis de l'humanité contemplaient un spectacle si nouveau et si touchant. Cette classe ignorante, grossière, pleine de préjugés, qui fourmille partout, ne se rencontrait plus à Fribourg. La jeunesse y développait des grâces et une aimable activité que ne dépareraient jamais un ton et des manières désagréables. Si, voyant devant vous des enfants couverts de haillons, vous vous approchiez d'eux, croyant avoir affaire à de petits polissons, vous étiez tout surpris qu'ils vous répondissent avec poliësse, avec jugement, avec un accent qui exprimait des mœurs honnêtes et une éducation soignée. Le mot de l'énigme, vous le trouviez à l'école, lorsque

vous observiez les groupes où ces mêmes enfants exerçaient tour à tour, comme en jouant, leur jugement et leur conscience. Trois ou quatre heures par jour employées à ce travail donnaient à la jeunesse cette intelligence, ces sentiments, ces formes qui vous enchantaient. » Malgré le grand succès qu'il avait obtenu à Fribourg, le P. Girard fut obligé d'abandonner la direction de son école en 1823. Le collège des Jésuites avait été rétabli en 1818, et le cordelier fut évincé par les intrigues d'une corporation toute-puissante. Le P. Girard se retira à Lucerne, où il enseigna la philosophie, au gymnase, jusqu'en 1834. A cette date, il quitta l'enseignement actif, se retira à Fribourg, et s'enferma dans la retraite, retraite laborieuse et féconde, qui lui permit de rédiger ses œuvres pédagogiques. Parmi tous les écrivains de l'éducation, le P. Girard se distingue en effet par ce fait qu'il n'a composé ses ouvrages que dans sa vieillesse, après toute une vie de labeur et d'expérience professionnelle. Il avait soixante-dix-neuf ans lorsqu'il publia son livre de *l'Enseignement régulier de la langue maternelle* qui lui valut un prix à l'Académie française et les éloges de Villemain. « Quoique naturalisé Suisse, disait Villemain, le P. Girard est Français d'origine ; son école de Fribourg était avant tout une école française. » Ajoutons que les écrits du P. Girard sont d'une bonne langue française, un peu lourde peut-être, mais expressive et claire. Villemain, dans le *Rapport* à l'Académie française que nous avons déjà cité, a très nettement défini le but de l'école populaire, telle que la concevait le pédagogue de Fribourg, et les méthodes qu'il y employait. « Là où la durée de l'enseignement doit être courte et son objet borné, il importe avant tout de bien choisir la méthode : car de ce choix dépendra l'éducation même. Cette méthode est-elle purement technique, a-t-elle pour but exclusif la lecture, l'écriture, les règles de la grammaire et du calcul ? l'enfant du peuple sera instruit et ne sera point élevé. Une tâche difficile charge sa mémoire sans développer son âme. Un procédé nouveau est mis à sa disposition, un atelier de plus lui est ouvert, pour ainsi dire ; mais la trace de cette instruction sera peu profonde, se perdra même quelquefois par défaut d'application et d'exercice, et elle n'aura point agi sur l'être moral trop souvent absorbé dans la suite par l'assiduité monotone ou la fatigue excessive des travaux du corps. La seule, la véritable école populaire est donc celle où tous les éléments d'étude servent à la culture de l'âme, et où l'enfant s'améliore par les choses qu'il apprend et par la manière dont il les apprend. » Le P. Girard disait lui-même que sa méthode consistait à choisir une étude qui pût être considérée comme une partie essentielle de l'instruction commune à toutes les classes de la société, et qui néanmoins fût propre à exercer tous les pouvoirs intellectuels. Cette étude était celle de la langue maternelle, et, après avoir exposé sa méthode dans le livre que nous venons de citer, le P. Girard l'a appliquée dans les quatre volumes de son *Cours éducatif* (1844-1846). Mais, tout en se préoccupant surtout d'être un éducateur, le P. Girard est devenu un grammairien original et novateur, et les spécialistes les plus compétents de notre temps déclarent que « ses livres sont une mine où nous pouvons puiser largement ». Voici le résumé des procédés recommandés par le P. Girard. Les premières leçons de grammaire doivent être des leçons de choses. On fait nommer à l'enfant les objets qu'il connaît, personnes, animaux, objets usuels, et on lui fait acquérir par là les notions du nom commun et du nom propre, du genre et du nombre. On le provoque ensuite à trouver de lui-même les qualités physiques, intellectuelles et morales, des objets, et à se familiariser ainsi avec les adjectifs qualificatifs. On a soin d'ailleurs, en faisant nommer chaque qualité, comme plus tard en faisant énoncer chaque jugement, de demander à l'enfant : « Est-ce bien ? est-ce mal ? » Une fois en possession des éléments essentiels de la proposition, l'enfant aborde l'étude des verbes ; il conjugue toujours par propositions ; il mène de front d'ailleurs l'étude des temps

simples de toutes les conjugaisons. Les règles grammaticales, dont le P. Girard n'use qu'avec parcimonie, ne doivent être présentées qu'après les exemples. Les exercices pratiques sont surtout recommandés : l'usage du tableau noir, l'enseignement oral, les interrogations fréquentes et adressées rapidement à tous les élèves. L'étude de la grammaire ne doit pas être une simple affaire de mémoire. Aux « grammaires de mots » qui sont, dit le P. Girard, la plaie de l'éducation, il faut savoir substituer une « grammaire d'idées ». Mais en même temps que l'étude de la langue maternelle est un exercice de jugement et de pensée, une « logique de l'enfance », elle doit être un instrument de culture morale et religieuse. L'éducateur s'inspirera sans cesse de cette grande maxime : « L'homme agit comme il aime et il aime comme il pense. » Le P. Girard était si préoccupé de la nécessité de donner un tour éducatif à l'instruction qu'il avait imaginé même une arithmétique morale et une géométrie morale. Il voulait qu'au moyen d'un choix de problèmes calculé sur le développement des affections sociales dans la famille et dans l'Etat, on fit servir le calcul lui-même à cultiver chez l'enfant les dispositions bienfaisantes. Les sciences que le P. Girard enrolait dans sa propagande morale se refusent sans doute au rôle qu'il prétendait leur faire jouer. Mais on ne saurait lui en vouloir, vu l'importance du but poursuivi, d'avoir un peu forcé les choses. Le P. Girard restera le type accompli du pédagogue chrétien libéral, et sa réputation survivra dans la mémoire de tous les éducateurs. Grande a été son influence, qui ne s'est pas étendue seulement à la Suisse et à la France. Elle a rayonné en Italie, où les doctrines girardistes ont été propagées par l'abbé Lambruschini et par Enrico Mayer. En France, M. Michel, M. Rapet se sont inspirés des méthodes du pédagogue fribourgeois, et l'on peut dire que nombre de ses idées se retrouvent dans les circulaires officielles que le ministère de l'instruction publique a, depuis dix ou quinze ans, adressées aux instituteurs et aux professeurs, en ce qui concerne l'enseignement élémentaire du français.

G. COMPAYRÉ.

GIRARD (Jean), vétérinaire français, né à Fohêt (Auvergne) le 19 mai 1770, mort à Paris le 5 avr. 1852. D'abord prosecteur à l'École d'Alfort, il succéda en 1795 à Flandrin dans la chaire d'anatomie et de physiologie. Élève de Chaussier, il introduisit dans la médecine vétérinaire la nomenclature de cet anatomiste. A plusieurs reprises, il fut appelé au service de clinique, puis en 1814 devint directeur de l'École ; il donna sa démission en 1831. — Girard fut chargé de nombreuses missions par le gouvernement : il a laissé des travaux remarquables sur l'anatomie, les épizooties, l'inoculation de la clavelée, etc. Citons : *Anatomic des animaux domestiques* (Paris, 1807, 2 vol. in-8 ; 4^e éd., 1841) ; *Traité du pied*, etc. (Paris, 1813, in-8, et autres éd.) ; *Mémoire sur l'inoculation du claveau* (Paris, 1816, in-8 ; 2^e éd., 1818) ; *Traité des hernies inguinales dans le cheval* (Paris, 1827, in-4), etc.

Dr L. Hn.

GIRARD (Philippe de), ingénieur français, né à Lourmarin (Vaucluse) le 1^{er} févr. 1775, mort à Paris le 26 août 1845. Il prit part, à dix-sept ans, au mouvement fédéraliste de Provence, dut émigrer avec sa famille et fut successivement peintre à Mahon, fabricant de savons à Livourne. Après le 9 thermidor il entra en France, monta à Marseille une fabrique de produits chimiques, puis enseigna l'histoire naturelle à Nice, la chimie au collège de Marseille. En 1795, il vint se fixer à Paris et se consacra dès lors aux travaux mécaniques qui ont illustré son nom. De 1804 à 1806, il inventa les lampes hydrostatiques à niveau constant, les machines à vapeur à rotation directe, une lunette achromatique où le flint-glass était remplacé par un liquide, un procédé nouveau pour la fabrication des tôles vernies, etc. Mais sa plus célèbre création date de 1810. Un décret du 7 mai offrait « un prix d'un million de francs à l'inventeur de la meilleure machine propre à filer le lin ». Philippe de Girard se mit le jour même à

l'œuvre et, dès le 18 juil., prit un premier brevet pour une machine qui, perfectionnée et employée, par lui-même les années suivantes, résolvait entièrement le problème de la filature mécanique du lin et qui n'a subi depuis que peu de modifications dans ses principes. La situation extérieure de la France, puis la restauration monarchique empêchèrent toutefois que la promesse impériale fût tenue et, malgré des preuves chaque jour plus manifestes des droits exclusifs de Philippe de Girard, malgré de vives représentations faites à divers gouvernements par les membres de l'Académie des sciences de Paris et par de hautes notabilités politiques, elle ne devait jamais l'être. Une loi du 7 juin 1833, votée à l'unanimité, accorda seulement « à titre de récompense nationale » une rente de 6,000 fr. à chacun des deux héritiers de l'inventeur : à son frère, *Joseph*, et à sa nièce, M^{me} de Vernède de Corneillan. Cependant, ruiné, ainsi que sa famille, par ses coûteux essais et par la concurrence des Anglais, auxquels une trahison avait livré les dessins de ses brevets, Philippe de Girard avait dû quitter en 1815 l'atelier de 2,000 broches qu'il avait établi rue Meslay, à Paris, et aller fonder à Hirtenberg, près de Vienne, sous le patronage de l'empereur d'Autriche, une filature et une fabrique de ses machines, qui, sous son impulsion et celle de son associé, Constant *Prévoist* (V. ce nom), acquirent une certaine prospérité. En 1825, il se rendit en Pologne comme ingénieur en chef des mines et usines de ce pays et y monta bientôt près de Varsovie, dans une localité aujourd'hui appelée *Girardou*, une nouvelle et importante filature. Il ne rentra en France qu'en 1844 et y fut inquiété de nouveau par les mêmes créanciers qui, en 1814, l'avaient déjà fait enlever à Sainte-Pélagie. Outre les inventions mentionnées ci-dessus, on lui doit : les premières armes à vapeur (1813), une machine à peigner, une série de machines à démêler, rubaner et filer les étoupes, un dynamomètre perfectionné (1817), l'un des premiers vaisseaux à vapeur ayant remonté un fleuve européen (1818), une nouvelle roue hydraulique, une machine à tourner les corps sphériques (1830), une machine à fabriquer les bois et canons de fusils (1831), le tremolophone, le chronothermomètre, le météorographe, etc. La ville de Lille lui a élevé une statue. Il a écrit : *Mémoire au roi... sur la priorité due à la France dans l'invention des machines à filer le lin*, etc. (Paris, 1840, in-4).

LÉON SAGNET.

BIBL. : *Recueil de lettres de Ph. de Girard à sa famille (1825-1833)* ; Valence, 1844, in-4. — J.-J. AMPÈRE, *M. Philippe de Girard* ; Paris, 1847, in-8. — Ed. DESCHAMPS, *P. de Girard* ; Versailles, 1850, in-8 ; 2^e éd. 1853. — B. RAMPAL, *Notice sur P. de Girard* ; Paris, 1851, in-8. — C. CHAPUISAL, *P. de Girard* ; Paris, 1853, in-8. — CHAPPELLE, *Discours* ; Paris, s. d., in-4. — DE LAVALLETTE, *Discours* ; Paris, s. d., in-4. — N.-N. DE VERNÈDE, *Invention de la filature mécanique* ; Paris, 1853, in-4. — Du même, *Réclamation d'un million et les intérêts* ; Paris, 1856, in-4. — G. DESCLOSÈRES, *Vie et inventions de P. de Girard* ; Paris, 1858, in-12. — *Trois Pétitions de M^{me} de Vernède à l'empereur et au Sénat* ; Paris, 1860-63, in-4.

GIRARD (Jean-Baptiste), baron, général français, né à Aups (Var) le 21 févr. 1775, mort à Paris le 25 juin 1815. Aide de camp du général Monnier dans la campagne d'Italie (1799), il commandait la réserve de cavalerie de la grande armée lors de la bataille d'Austerlitz (1800). A la suite des campagnes de Prusse et de Pologne, il fut promu général de brigade et fut envoyé en 1809 en Espagne avec le grade de général de division. Il se distingua au passage du Tage, remporta la victoire d'Ocana et se fit remarquer pendant la campagne de 1810 et celle de 1811. Passé à l'armée de Russie, il combattit brillamment à Lutzen (2 mai 1812), où il fut blessé à deux reprises, et à Dresde où il repoussa l'ennemi jusqu'à la Sprée. Il adhéra en 1814 à la déchéance de l'empereur, mais, s'étant mis pendant les Cent-Jours à sa disposition, il fut créé pair de France (2 juin 1815), et reçut le commandement d'une division à la tête de laquelle il reçut une blessure mortelle à la bataille de Ligny (16 juin). Il avait été créé baron de l'Empire le 26 oct. 1808.

GIRARD (Fulgence), littérateur français, né à Granville en 1807, mort à Bacilly (Manche) le 16 avr. 1873. Collaborateur de plusieurs journaux parisiens, du *Siècle*, entre autres, il a publié de nombre ux articles dans la *France maritime* et donné avec Jules Lecomte la *Chronique de la marine française* (Paris, 1836-1837, 5 vol. in-8). Citons de lui : *Deux Martyrs* (Paris, 1835, 2 vol. in-8); *Marceline Fawvert* (1838, 2 vol. in-8); *Sur nos Grèves* (1840, 2 vol. in-8); *Histoire démocratique de la révolution de Février* (1848, 2 vol. in-8); *Histoire de la guerre d'Italie* 1860, gr. in-8); *Mystères du grand monde* (1850, 8 vol. in-8), etc.

GIRARD (Julien-Nicolas), professeur et administrateur français, né à La Pointe-à-Pitre (Guadeloupe) le 1^{er} juin 1820. Il fit ses études, de 1831 à 1840, à Paris au collège Bourbon, aujourd'hui lycée Condorcet. Etudes remarquables au terme desquelles il eut coup sur coup le prix d'honneur de rhétorique et le prix d'honneur de philosophie au concours général, et entra le premier à l'École normale supérieure. Agrégé des lettres à sa sortie, toujours avec le premier rang (1843), il enseigna un an la rhétorique à Bourges, où Dubois, alors « directeur de l'enseignement littéraire », envoyait les jeunes agrégés qu'il se proposait de rappeler bientôt à Paris (Despois, par exemple, et Emile Deschanel). Rappelé, en effet, comme agrégé volant aux collèges Charlemagne et Bourbon dès 1844, il fut suppléant de seconde à Charlemagne en 1845, puis divisionnaire de troisième, puis délégué en rhétorique, au même collège (1846), où il eut pour élèves About, Sarcy, Paul Albert, Gréard. De 1848 à 1868, il fut professeur de rhétorique tour à tour aux lycées Napoléon, Louis-le-Grand et Bonaparte, joignant à cet enseignement, à partir de 1864, la conférence de littérature latine à l'École normale. La carrière de M. Girard s'est achevée dans l'administration. Provisoire du lycée Louis-le-Grand (1868-1878), puis du lycée Condorcet, depuis 1878, de cette même maison où il avait passé sa jeunesse comme élève et de longues années comme professeur, il s'est retiré en août 1892 avec le titre d'inspecteur général honoraire, entouré d'un respect et d'une considération dont le ministre lui-même voulut lui porter l'hommage au nom de l'université tout entière dans une familière et touchante cérémonie. Il faisait depuis douze ans partie du conseil académique de Paris. M. Girard est l'auteur d'une édition du *Conciones* qui a été longtemps la pierre angulaire de toutes les classes de rhétorique; d'une édition annotée et d'une traduction des *Catilinaires* et du *De Amicitia*, enfin d'une édition absolument nouvelle de l'*Eptomé Historiæ græcæ*, que l'auteur a su rajouter et animer. Cet humaniste, en effet, a été mieux qu'un scholar convaincu et impeccable, il a été avant tout, et dans toute la force du terme, un éducateur. L'amour passionné et communicatif des lettres anciennes s'identifiait chez lui à la passion de l'antique liberté. Son influence profonde sur les jeunes gens tenait encore moins à ses talents de professeur qu'à l'élevation de son caractère. H. M.

GIRARD (Jules-Augustin), littérateur français, né à Paris le 24 févr. 1825. Élève de l'École normale (promotion de 1844), il fut successivement : professeur de rhétorique au collège de Vendôme (1847), élève de l'École d'Athènes (1848-1851), professeur de rhétorique au lycée de Lille (1851), puis à Montpellier (1853), maître de conférence (littérature grecque) à l'École normale (1854). Elu le 14 janv. 1873 membre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, où il succéda à Stanislas Julien, il fut nommé professeur de poésie grecque à la faculté des lettres de Paris le 12 janv. 1874 et professeur honoraire en 1891. Outre ses thèses : *De Megarcensium ingenio* et *Des Caractères de l'atticisme dans l'éloquence de Lysias* (1854, in-8), on a de lui des ouvrages importants parmi lesquels nous citerons : *Mémoire sur l'île d'Eubée* (1852, in-8); *Essai sur Thucydide* (1860, in-42); *Hypéride, sa vie et ses écrits* (1861, in-8); *Un Procès de corruption chez les Athéniens. Démosthène dans l'affaire*

d'Harpale (1862, in-8); *le Sentiment religieux en Grèce* (1868, in-8, 2^e édit.); *Etudes sur l'éloquence attique : Lysias, Hypéride, Démosthène* (1874, in-12); une traduction des *Poètes moralistes de la Grèce* avec Guignaut, Pa in et Humbert; *Etudes sur la poésie grecque* (1884, in-42), et de nombreux articles dans la *Revue des Deux Mondes*, le *Journal des savants*, les *Mémoires de l'Académie des inscriptions*, etc.

GIRARD (Aimé), chimiste français, né le 22 déc. 1830. Entré en 1851 au laboratoire de Pelouze, il fut nommé conservateur des collections scientifiques à l'École polytechnique (1858-1871), professeur de chimie à l'École supérieure de commerce (1858-1869), professeur de chimie industrielle au Conservatoire des arts et métiers, en remplacement de Payen (1871) et de chimie agricole à l'Institut agronomique (1876). Par l'action de l'hydrogène sulfuré sur l'acide picrique, il découvrit l'acide picramique; avec le sulfure de carbone il prépare le disulfométhylène, etc. En étudiant les sucres de certaines lianes emprisonnées dans le caoutchouc qu'on en extrait, M. Girard parvint à retirer, de trois d'entre eux, la dambonite, la bornésite, la matézite, produits bien cristallisés, éthers méthyliques des inosites, travaux qui valurent à leur auteur le prix Jecker (1873). Ses derniers travaux sur la valeur alimentaire des différentes parties du grain de blé (1884), sur le développement et la saccharogénie de la betterave (1883-87), sur la culture de la pomme de terre, quoique récents, sont aujourd'hui classiques. Ainsi il a reconnu que le saccharose est formé directement dans les limbes des feuilles de betteraves sous l'influence de la lumière et proportionnellement à son intensité; ce suc est ensuite transporté à travers les pétioles dans la souche où il s'emmagasine; les radicelles ne jouent aucun rôle dans l'élaboration des matières sucrées. L'amélioration de la culture de la pomme de terre industrielle et fourragère en France a été l'objectif principal de M. Aimé Girard pendant ces dix dernières années; il a démontré qu'il était possible de tripler les revenus du sol consacré à la culture de la pomme de terre et d'obtenir alors sur une surface donnée un poids de fécule, c.-à-d. de matière alcoolisable, qui permette à la distillation de la pomme de terre d'entrer en concurrence dans notre pays avec la distillation des grains. On doit aussi au même auteur de longues recherches sur la photographie poursuivies pendant dix ans (1855-65) en collaboration avec M. Davanne. Les *Mémoires* de M. Aimé Girard, resumés pour la plupart dans les *Comptes rendus de l'Académie des sciences*, ont paru en détail dans les *Annales de physique et de chimie*, les *Annales agronomiques*, les *Annales du Conservatoire des arts et métiers* et le *Bulletin de la Société française de photographie*. C. M.

GIRARD (L.-D.), ingénieur français, mort dans la banlieue de Paris en 1871, tué par une balle prussienne après l'armistice. Très connu du grand public par son essai de « chemin de fer glissant », reproduit, après modifications, à l'Exposition universelle de 1889. Girard était éminemment doué du génie de l'invention mécanique. On a de lui, indépendamment de *Chemin de fer glissant*, *Nouveau Système de locomotion à propulsion hydraulique : Élévation d'eau pour l'alimentation des villes et distribution de force à domicile* (1862 et 1868); *Barrage automatique à presse hydraulique*. Ce dernier mémoire a paru dans les *Annales des ponts et chaussées* (2^e semestre de 1873). On trouvera, dans la *Navigazione intérieure* de Guillemain, des dessins et renseignements concernant le remarquable système de barrage de L.-D. Girard appliqué sur l'Yonne, à l'Île-Brûlée, près d'Auxerre (*Encyclopédie des travaux publics*; Paris, 1885).

GIRARD (Adam-Charles), chimiste français, né à Paris le 10 août 1837. Préparateur de M. Pelouze, de 1857 à 1861, il s'occupa surtout de chimie industrielle. Dès 1860, il avait découvert une série de matières colorantes dérivées de la houille et il travailla activement, avec la collaboration de MM. de Laire, Hofmann et Willm, au développement

de cette industrie. En 1878, il fonda, avec le concours de M. Wurtz, le laboratoire municipal de chimie de la ville de Paris, qu'il dirigea depuis cette époque. De 1859 à 1878, il a publié de nombreux travaux scientifiques dans le *Répertoire de chimie appliquée*, dans le *Bulletin de la Société chimique*, dans les *Comptes rendus de l'Académie des sciences*; il a fondé en 1877 l'*Agenda chimique*, en collaboration avec MM. Lalet et Pabst; il a communiqué à la Société de médecine publique de France, à la *Revue d'hygiène et de police sanitaire*, des mémoires très appréciés sur le lait des vaches tuberculeuses, les eaux potables et autres, les falsifications des matières alimentaires, les explosifs, l'industrie des sulfates de quinine, l'application du sulfate de nitrosyle, etc., collaboré au *Dictionnaire de chimie* de M. Wurtz, à la *Grande Encyclopédie*, et donné : *Traité des dérivés de la houille applicables à la production des matières colorantes* (Paris, 1873, in-8), avec M. de Laire; *les Laboratoires étrangers et municipaux* (Encyclopédie Frey, t. I); *Documents sur les falsifications des denrées alimentaires et sur les travaux du laboratoire municipal* (1885-87, 2 vol. in-4); *la Margarine et le beurre artificiel* (1889, in-16), avec J. de Brevans; *Application de chimie organique (matières colorantes)* (1892, in-8), avec M. Pabst, etc. V. le détail de ses travaux dans *Notice sur les travaux chimiques de M. Ch. Girard* (Paris, 1878, in-4).

GIRARD (Alfred), homme politique français, né à Valenciennes le 11 août 1837. Avocat à Valenciennes, bâtonnier de l'ordre, il se présenta sans succès avec un programme républicain, dans la deuxième circonscription de Valenciennes, aux élections législatives de 1876 et 1877. Un de ses concurrents, M. Renard, bonapartiste, ayant été invalidé, M. Girard fut élu député le 7 juil. 1878. Membre de l'Union républicaine, il fut réélu le 21 août 1881 et appuya la politique opportuniste. Non réélu aux élections générales de 1885, il posa sa candidature avec succès aux élections sénatoriales du 5 janv. 1888. Au Sénat, il a combattu le boulangisme.

GIRARD (Marie-François-Firmin), peintre français, né à Poncin (Ain) le 29 mai 1838. Élève de Gleyre, il fut reçu en 1854 à l'École des beaux-arts. Docile à l'influence de Gleyre, et subissant aussi celle de l'École, Firmin Girard se préoccupait, dans ses débuts, de peinture d'histoire et de peinture religieuse. Il avait envoyé au Salon de 1857 un *Saint Sébastien*; il exposa en 1861 *Saint Charles Borromée pendant la peste de Milan*. L'artiste devait abandonner ces compositions pour chercher sa voie dans le genre moderne : l'anecdote, le détail, les scènes pittoresques et spirituelles lui convenaient davantage. Il s'affirma en plein, avec quelques œuvres : *Après le Bal*; *le Préféré*, *la Toilette japonaise*, *la Marchande de fleurs*. Ces deux dernières toiles avaient obtenu un vif succès au Salon de 1873; il exposait, la même année, parmi les Refusés, une *Baigneuse*. Un des meilleurs tableaux de Firmin Girard figura au Salon de 1874 sur ce titre : *les Fiancés*. Le peintre avait retracé un cortège de fiançailles, où jeunes gens et vieilles gens, en costume du temps de Louis XIII, défilaient sous une allée d'arbres, aux feuilles jaunies par l'automne. *Le Quai aux fleurs* (Salon de 1876) contribua à mettre en vue l'artiste dans ce genre où il apportait une extrême précision et une observation minutieuse. Parmi les toiles qui ont suivi, nous mentionnerons encore : *Une Noce au xvii^e siècle* (1879); *Un Baptême* (1881); *le Dimanche au Bas-Meudon* (1883). Firmin Girard a pris part aux Salons du Champ-de-Mars à partir de 1890 : *Chaumières en hiver*; *les Charbonniers et le givre*. En 1891, nous le retrouvons à la même exposition avec *le Patinage et les Foins*. Il a exposé, en 1892, *les Invitées de la fête (ferme bressanne)*; *le Choix des plantes, scène moderne*, et *Portrait de ma fille*. Ce sont des œuvres qui témoignent des mêmes tendances chez l'artiste, où l'on voit encore une exécution très soignée et où le goût du petit et du fini est poussé jusqu'aux dernières limites. Ant. VALABRÈGUE.

GIRARD (Paul-Albert), peintre français contemporain, né à Paris le 13 sept. 1839. Élève de son père, puis d'Hippolyte Flandrin. Parmi ses tableaux nombreux, exposés depuis 1864 jusqu'à nos jours, signalons : *Tibur*, acquis par la maison de l'empereur Napoléon III; *Vue prise du couvent de Santa Maria di Gesù à Palerme* (musée de Grenoble); plusieurs vues d'Algérie, de Normandie, de Picardie et des environs de Paris. Il a composé aussi des toiles de genre reproduisant les mœurs arabes.

GIRARD (Charles-Henri-Erasme), officier belge, né à Saint-Josse-ten-Noode en 1841. Il parvint rapidement au grade de major du génie, mais fut obligé de quitter le service à la suite d'infirmités prématurées. Il écrivit, en 1891, un livre : *la Belgique et la guerre prochaine*, dont l'apparition fit grand bruit, et occupa pendant plusieurs semaines la presse européenne. L'auteur y prévoit de graves dangers pour son pays et préconise une refonte absolue des institutions militaires. Il a publié un *Traité des applications tactiques de la fortification* (Bruxelles, 1874-75, 2 vol. in-8) et *la Philosophie scientifique* (Bruxelles, 1880, in-8).

GIRARD (Paul), fils de Julien-Nicolas, né à Paris le 23 mars 1852. Reçu le premier à l'École normale supérieure en 1872, et le premier aussi à l'agrégation des lettres (1875), il fut membre de l'École française d'Athènes jusqu'en 1879. À son retour, il passa trois ans à la faculté des lettres de Toulouse, d'abord comme maître de conférences, puis comme chargé de cours, et fut reçu docteur à l'unanimité en déc. 1881 avec ces thèses : *L'Asclépiion d'Athènes d'après de récentes découvertes* (Paris, in-8), et *De Locris Opuntiis* (*ibid.*, in-8). En janv. 1883, il fut chargé à la Faculté des lettres de Paris d'une conférence de littérature et institutions grecques, et, en oct. de la même année, nommé professeur de littérature au lycée Fénélon. En 1893, il a remplacé M. Maurice Croiset comme maître de conférences de littérature grecque à l'École normale supérieure. — M. Paul Girard a collaboré au *Bulletin de Correspondance hellénique* (1877-1881); aux *Monuments grecs* (1881); à l'*Annuaire des Etudes grecques* (1883); à la *Revue de philologie* (1887); au *Dictionnaire archéologique* de Saglio (1890-91); à la *Revue des Etudes grecques* (1891); à la *Revue archéologique* (1891); à la *Revue critique*; à la *Revue historique*, où il rédige les bulletins de critique annuels concernant l'antiquité grecque; enfin à la *Grande Encyclopédie*. Il a publié, depuis ses thèses : *Aristophane, Morceaux choisis* (Paris, 1883); *l'Éducation athénienne au v^e et au iv^e siècle av. J.-C.* (Paris, 1882; 2^e éd., 1891, gr. in-8), ouvrage couronné par l'Académie des inscriptions et belles-lettres, et par l'Académie française; enfin *la Peinture antique* (Paris, 1892, in-8 illustré). H. M.

GIRARD (P.-F.), né à Guingamp (Côtes-du-Nord), le 26 oct. 1852. Reçu agrégé des facultés de droit au concours de 1880, il fut presque immédiatement attaché à la faculté de droit de Montpellier où il enseigna, jusqu'en 1888, le droit romain. À cette dernière date, il fut attaché à la faculté de droit de Paris où on lui a de nouveau confié un cours de droit romain depuis l'année 1891. M. Girard s'est en effet tout particulièrement fait remarquer comme romaniste par plusieurs travaux importants. En 1884, il a publié des *Etudes historiques sur la formation du système de la garantie d'éviction en droit romain* (Paris, 1884, in-8). Depuis 1887, il a pris une part active à la traduction française du *Droit public romain*, de Théodore Mommsen. En dernier lieu on lui doit des *Textes de droit romain* (Paris, 1890, in-12). Parmi les articles dont il a enrichi les revues juridiques, nous relèverons : *la Revision des lois sur les aliénés*, dans la *Revue critique de législation et de jurisprudence* (année 1883); *les Travaux allemands sur l'histoire du droit comparé*, dans la *Nouvelle Revue historique de droit français et étranger* (année 1886); *les Actions nozales*, *ibid.* (années 1887 et 1888); le « *Fragmentum de formula fabiana* »,

ibid. (année 1890); *l'Epigraphie latine et le droit romain*, dans la *Revue internationale de l'enseignement*, *ibid.* (année 1889); *l'Etude des sources du droit romain*, *ibid.* (année 1889). M. Girard est un des collaborateurs de la *Grande Encyclopédie* pour la partie relative au droit romain.

E. GLASSON.
GIRARD DE RIALLE (Julien), diplomate et publiciste français, né à Paris le 27 sept. 1841. Chargé de missions scientifiques en Syrie (1855-1866) et en Allemagne (1870), il fut nommé par M. Thiers préfet des Basses-Alpes (25 mars 1871-15 févr. 1873). Après avoir écrit dans la presse quotidienne de nombreux articles de politique étrangère et d'histoire diplomatique, il fut nommé sous-directeur des archives au ministère des affaires étrangères (23 janv. 1880) et devint chef de la division des archives le 31 janv. 1882. A la suite des négociations qu'il a dirigées comme premier plénipotentiaire de France aux commissions de délimitation des possessions franco-portugaises (7 déc. 1885) et franco-espagnoles dans l'Afrique occidentale (1^{er} avr. 1886), il a été fait ministre plénipotentiaire (24 avr. 1885). On a de lui : *Mémoire sur l'Asie centrale* (Paris, 1875, in-8) ; *Mythologie comparée* (Paris, 1878, t. I, in-8) ; *les Peuples de l'Afrique et de l'Amérique et les Peuples de l'Océanie, de l'Asie et de l'Europe* (Paris, 1880-1881, 2 vol. in-18) ; *Nos Ancêtres* (Paris, 1883, in-8). Il a publié de plus une foule d'articles sur des questions de diplomatie, de linguistique, d'histoire ou d'anthropologie, notamment dans la *Revue de linguistique*, dont il est directeur avec M. Julien Vinson. L. F.

GIRARD DE ROUSSILLON, comte carolingien, mort à Avignon probablement le 5 mars 877. Il est mentionné dans l'histoire dès 819, époque où il acquit des biens dans le pays d'Avallon, fut comte de Paris en 827 et en 837 jura fidélité au jeune roi Charles le Chauve que son père venait de faire couronner. Il abandonna toute-fois son parti après la mort de Louis le Pieux et combattit, en 841, à Fontenay, dans les rangs de l'armée de Lothaire, qui lui confia en 853 le gouvernement de la partie de la Bourgogne qui lui appartenait, et plus tard, en mourant, la tutelle de son troisième fils, Charles, roi de France, contre lequel sa femme Berthe soutint un siège dans la cité de Vienne. Vaincu, il se retira à Avignon où il mourut. Il avait fondé en 863 les abbayes de Pothières et de Vezelay. Il devint plus tard un des héros des chansons de geste du cycle carolingien.

BIBL. : PAUL MEYER, *Girard de Roussillon, chanson de geste traduite pour la première fois* : Paris, 1884, in-8.

GIRARDE (Bot.) (V. HESPÉRIS).

GIRARDET (Jean), peintre lorrain, né à Nancy le 28 sept. 1709 (et non à Lunéville le 13 déc.), mort à Nancy le 28 sept. 1778. D'abord cornette de cavalerie, il étudia ensuite la peinture dans l'atelier de Claude Charles à Nancy, puis en Italie ; fut protégé par le grand-duc de Toscane, pour lequel il fit des tableaux et des fresques au palais de Florence ; enfin devint premier peintre du roi Stanislas, duc de Lorraine. Il décora de fresques l'hôtel de ville de Nancy et peignit nombre de bons tableaux qu'on rencontre dans les principales villes de la Lorraine. Le musée de sa ville natale en possède plusieurs, entre autres le portrait du roi Stanislas et celui de Charles-Alexandre de Lorraine, gouverneur des Pays-Bas. G. P-1.

GIRARDET. Famille de peintres et graveurs français, d'origine suisse.

Abraham Girardet, né au Locle (cant. de Neuchâtel) en 1764, mort à Paris le 2 janv. 1823. Elève de B.-A. Nicolet, à Paris. On lui doit des estampes réunissant de grandes qualités de dessin et de gravure, entre autres : *la Transfiguration*, d'après Raphaël ; *l'Enlèvement des Sabines*, d'après Le Poussin ; *le Triomphe de Titus*, d'après Jules Romain ; *le Christ mort*, d'après Andrea del Sarto. Ce fut aussi un vignettiste remarquable. — Charles-Samuel, frère du précédent, né au Locle en 1780, mort à Versailles en 1863. Auteur de l'invention de la gravure sur pierre en relief, il reproduisit par ce procédé les six Ba-

tailles d'Alexandre, d'après Ch. Lebrun. Il fut le premier professeur de Léopold Robert, qu'il amena en France. — Karl, fils du précédent, né au Locle le 13 mai 1810, mort à Paris le 24 avr. 1871, fut élève de Léon Cogniet, s'adonna d'abord à la peinture de genre et obtint ensuite de grands succès par ses tableaux d'histoire, tels que : *Assemblée de protestants sur prise par des troupes catholiques* (1842) ; *Gaucher de Chatillon défendant l'entrée du faubourg de Munich*, en 1250 (1844), au musée de Versailles ; *la Bataille de Granson*, au musée de Berne ; *la Fille de Cromwell reprochant à son père la mort de Charles 1^{er}*, au musée de Neuchâtel. Il cultiva avec talent le paysage et rendit avec vigueur des aspects de la nature sur les bords du Nil. Il fournit aussi de belles illustrations de livres. — Edouard-Henri, frère du précédent, né à Neuchâtel le 21 juil. 1819, mort à Versailles le 5 janv. 1880, fut un peintre de genre très populaire. Il accompagna son frère en Egypte et peignit en 1842 *la Prise de Jaffa*. On lui doit des estampes connues, à la manière noire ou à l'aquatinte, d'après Paul Delaroche (*les Girondins*, *le Vendredi Saint*, etc.), ainsi que *Molière à la table de Louis XIV*, d'après Jérôme, et *Un Mariage espagnol*, d'après Fortuny. — Paul, frère des précédents, né à Neuchâtel le 8 mars 1821, exécuta nombre de belles planches sur acier et à la manière noire, notamment pour l'ouvrage *Galeries historiques de Versailles*, ainsi que des estampes de genre d'après Knaus, Brion, H. Baron, etc. G. P-1.

GIRARDIN, architecte français de la fin du XVIII^e siècle. Girardin fut l'architecte du riche receveur général des finances, Nicolas Beaujon, qui lui fit construire, de 1780 à 1784, une grande serre depuis remaniée dans le jardin de l'ancien hôtel d'Evreux (l'Elysée) ; le pavillon dit la Chartreuse Beaujon et la chapelle Saint-Nicolas du Roule, pavillon et chapelle élevés dans le parc situé entre le faubourg du Roule (aujourd'hui faubourg Saint-Honoré) et les Champs-Elysées, édifices conservés dans l'hôtel de Balzac et récemment démolis, mais dont la chapelle comprenait une nef avec basses nefs et une rotonde destinée à servir de tombeau à Beaujon ; enfin les bâtiments, encore existants avec leur destination primitive, de l'hôpital Beaujon. Ch. L.

GIRARDIN (René-Louis, marquis de), maréchal de camp et littérateur français, né à Paris en 1735, d'une famille d'origine italienne, mort à Vernouillet en 1808. Il s'attacha d'abord au roi Stanislas de Lorraine, servit avec distinction dans la guerre de Sept ans, et devint colonel de dragons. A la paix, il parcourut l'Europe pour parfaire son instruction et vint enfin se fixer dans son domaine d'Ermenonville, qu'il embellit avec goût. C'est là qu'il recueillit Jean-Jacques Rousseau qui y mourut, après un séjour de moins de deux mois, le 2 juil. 1778 (V. ERMENONVILLE). Au commencement de la Révolution, le marquis de Girardin fit partie du groupe de la noblesse libérale et il publia, en 1791, un *Discours sur la nécessité de la ratification de la loi par la volonté générale* (in-8). Mais dès qu'il vit que les idées nouvelles ne s'attachaient plus seulement à la cour et à la haute noblesse, mais à la classe des nobles et propriétaires de moins grande envergure dont il faisait partie, il se confina dans une retraite absolue qui ne le fit pas tellement oublier qu'il ne fut décrété d'accusation au mois de nov. 1793 par le club des Jacobins. Une plate et complète adhésion qu'il fit à la République en se recommandant du souvenir de son « digne et malheureux ami Marat » sauva sa tête. Il s'éloigna alors d'Ermenonville pour n'y revenir qu'au rétablissement de la tranquillité et mourut à Vernouillet le 20 sept. 1808, laissant Ermenonville indivis entre ses trois fils. On a de lui, outre la brochure citée ci-dessus : *De la Composition des paysages*, ou *Des Moyens d'embellir la nature près des habitations en y joignant l'utile à l'agréable* (Paris, 1777 ; 4^e édit. en 1805, in-8 ; trad. en allemand, 1779, et en anglais, 1785) et des *Observations sur les eudiomètres*, dans le *Journal de physique* de Rozier (t. XI, p. 248). C. ST-A.

GIRARDIN (Louis-Stanislas-Cécile-Xavier, comte de), homme politique français, fils du précédent, né à Lunéville le 19 janv. 1762, mort à Paris le 27 févr. 1827. Il servit dans sa jeunesse comme capitaine au régiment des dragons de Chartres, embrassa les principes de la Révolution en 1789 et fut envoyé par le dép. de l'Oise à l'Assemblée législative, dont il fut élu président le 24 juin 1792. Il y siégea d'abord à l'extrême gauche, puis se rapprocha de la droite et finit par défendre très courageusement la constitution. Chargé d'une mission en Angleterre, il rentra à Paris le 21 janv. 1793, fut emprisonné comme suspect pendant la Terreur, recouvra la liberté en août 1794, accepta, en 1798, les fonctions d'administrateur du dép. de l'Oise et fut destitué au bout de deux mois par le Directoire qui le soupçonnait de royalisme. Elu membre du Tribunal après le 18 brumaire, il devint, le 22 mars 1802, président de cette assemblée, où il se montra constamment dévoué au Consulat, puis à l'Empire. Ayant repris du service en 1804, il suivit à Naples, en 1806, Joseph Bonaparte, qui l'emmena en Espagne (1808) et le nomma bientôt général de brigade. Stanislas de Girardin prit part avec honneur aux premières campagnes de la péninsule, puis rentra en France, siégea plusieurs années au Corps législatif et fut nommé, en 1812, préfet du dép. de la Seine-Inférieure, qu'il continua d'administrer sous la première Restauration. Napoléon, de retour de l'île d'Elbe, l'appela à la préfecture de Seine-et-Oise (avr. 1815). Bientôt après, les électeurs rouennais l'envoyèrent siéger à la Chambre des représentants. La seconde restauration lui rendit sa première préfecture. Mais, accusé d'un écrit injurieux pour la famille royale, il ne tarda pas à être révoqué et se lia étroitement au parti libéral. Le collège de Rouen le fit entrer à la Chambre des députés (nov. 1819), où il siégea dès lors sans interruption jusqu'en 1826 et combattit très vivement les ministères Richelieu et Villèle. On a de lui, entre autres ouvrages, un intéressant recueil qui parut après sa mort sous le titre de : *Journal et Souvenirs ; Discours et opinions* (Paris, 1828, 2 vol. in-8).

A. DEBIDOUR.

GIRARDIN (Alexandre-Louis-Robert, comte de), lieutenant général, né à Paris en 1776, mort à Paris en 1855. Il se prépara à l'âge de onze ans au service de la marine et s'embarqua à quinze ans. Il fit une campagne de trois années sur l'Océan Atlantique dans le cours de laquelle il prit terre et fut blessé à Saint-Domingue. Revenu en France, Alexandre de Girardin s'engagea dans la cavalerie, et prit part aux campagnes du Rhin. Nommé colonel de dragons en 1806, Girardin concourut brillamment à la bataille de Friedland et y fut blessé. Envoyé en Espagne avec son régiment, il se distingua en plusieurs occasions et fut nommé général de brigade le 1^{er} juil. 1811. Il prit part à la campagne de Russie. Nommé général de division pendant la campagne de France, Girardin se rallia à la Restauration, lui resta fidèle pendant les Cent-Jours et devint premier veneur du roi Charles X. En 1830, il prit sa retraite et publia un certain nombre d'ouvrages élégamment écrits parmi lesquels on remarque : *Des Places fortes* (Paris, 1837, in-4) ; *Des Inconvénients de fortifier les villes capitales et d'avoir un trop grand nombre de places fortes* (Paris, 1839, in-8) ; *Mémoire sur la situation politique et militaire de l'Europe* (Paris, 1844, in-8). Plusieurs de ces ouvrages contiennent des idées originales dont les guerres des quarante dernières années, particulièrement la guerre franco-allemande de 1870, ont démontré la justesse.

GIRARDIN (Ernest-Stanislas, marquis de), homme politique français, né à Paris le 24 juil. 1802, mort à Paris le 2 janv. 1874, petit-fils de René-Louis et fils de Louis-Stanislas. Elu député de Ruffec le 10 sept. 1831, il siégea dans l'opposition constitutionnelle, fut réélu le 21 juin 1834, le 12 déc. 1840 et le 9 juil. 1842. Il combattit le cabinet Guizot et notamment le prit à partie avec violence après son retour de Gand. Guizot s'en vengea en le faisant attaquer par les journaux à sa dévotion. Le marquis de

Girardin ne fut pas réélu le 1^{er} août 1846 ; mais, après la révolution de 1848, il représenta la Charente à la Constituante, où il siégea à droite, et à la Législative, où il appuya la politique de l'Élysée. Partisan du coup d'État du Deux-December, il fut membre de la commission consultative et entra au Sénat le 26 janv. 1852. Il rentra tout à fait dans la vie privée après la chute de l'Empire.

GIRARDIN (Jean-Pierre-Louis), chimiste et agronome français, né à Paris le 16 nov. 1803, mort à Rouen le 29 mai 1884. Il fut reçu le premier au concours, en 1824, interne en pharmacie des hôpitaux de Paris, travailla de 1825 à 1828 au laboratoire de Thenard, au Collège de France, puis occupa successivement, à Rouen, la chaire municipale de chimie appliquée aux arts (1828), la chaire de chimie de la nouvelle École d'agriculture (1838), la direction de l'École préparatoire à l'enseignement supérieur (1855). En 1858, il passa à Lille comme professeur de chimie et doyen de la faculté des sciences et en 1868 à Clermont-Ferrand comme recteur. Il revint en 1873, comme directeur, à l'École préparatoire de Rouen et y resta jusqu'en 1882. Son enseignement et ses travaux ont exercé la plus heureuse influence sur les progrès de l'agriculture en général et de l'agriculture normande en particulier. Outre une centaine de mémoires, articles et notes sur la chimie agricole, industrielle et minérale, parus dans le *Précis des travaux* de l'Académie de Rouen, dont il était membre, dans quelques autres publications rouennaises, dans le *Journal de pharmacie* et dans les *Comptes rendus* de l'Académie des sciences de Paris, dont il était correspondant depuis 1842, il a écrit un nombre considérable d'ouvrages, parmi lesquels nous devons nous borner à citer : *Éléments de minéralogie appliquée aux sciences chimiques*, en collaboration avec Lecoq (Paris, 1826, 2 vol. in-8) ; *Nouveau Manuel de botanique*, en collaboration avec J. Juillet (Paris, 1827, in-18) ; *Considérations générales sur les volcans* (Paris, 1831, in-8) ; *Chimie agricole* (Caen, 1842, in-8) ; *Leçons de chimie élémentaire appliquée aux arts industriels*, faites le dimanche aux ouvriers de Rouen (Rouen, 1835, 5^e éd., Paris, 1872-75, 2 vol. in-8, et supplément, 1879), livre qui a eu un vif succès et a été traduit en russe ; *Du Sol arable* (Caen, 1842, in-8) ; *Des Fumiers et autres engrais* (Rouen, 1844, in-18 ; 7^e éd., Paris, 1875) ; *Traité élémentaire d'agriculture*, en collaboration avec A. Du Breuil (Paris, 1850-52, 2 vol. in-12 ; 3^e éd., 1874) ; *Mélanges d'agriculture, d'économie rurale, etc.* (Rouen, 1852, 2 vol. in-18).

LÉON SAGNET.

BIBL. : *Notice sur les travaux de M. J. Girardin* ; Rouen, 1841, in-4. — Liste (partielle) des mémoires dus à Girardin dans le *Catalogue de scientific papers* de la Société royale ; Londres, 1868, 1877 et 1891, t. II, VII et IX, in-4.

GIRARDIN (Emile de), publiciste français, né à Paris (et non en Suisse, comme l'ont dit plusieurs biographes) le 22 juin 1806 (et non en 1803 ou 1802), mort à Paris le 27 avr. 1881. Inscrit à l'état civil sous le nom d'Emile Delamothe et comme né de parents inconnus, il était en réalité fils adultérin du comte Alexandre de Girardin (qui maintes fois a reconnu sa paternité) et de M^{me} Dupuy, femme d'un conseiller à la cour impériale de Paris. Elevé par des étrangers et sans beaucoup de soin, il entra, dès 1823, dans les bureaux du ministère de la maison du roi, passa bientôt après chez un agent de change, où se développa en lui le goût inné des spéculations financières qui ne l'abandonna jamais, perdit en jeux de bourse la plus grande partie du petit capital qui lui avait été assuré par son père et, tout en poursuivant les études les plus variées, publia coup sur coup deux romans qui n'étaient, en somme, que sa propre histoire : *Emile* (1827, in-8) et *Au Hasard* (1828, in-48). Il prit à cette époque publiquement le nom de Girardin, qu'il ne cessa plus de porter. Pourvu, sous le ministère Martignac, d'une inspection des beaux-arts qui était une sorte de sinecure, il se tourna bientôt vers la presse périodique, qu'il allait révolutionner, fonda le *Voleur*, journal de reproduction (1828), et la *Mode*, organe mon-

dain qui parut d'abord sous le patronage de la duchesse de Berry (1829) et obtint dans cette double entreprise un succès aussi rapide qu'éclatant.

Son mariage (1^{er} juin 1831) avec M^{lle} Delphine Gay (V. ci-dessous) ne fut pas sans augmenter son influence et ses moyens d'action. Pénétré, dès ce temps-là, de l'idée que le journalisme ne deviendrait vraiment productif qu'à la condition de s'offrir au public au meilleur marché possible, il proposa, sans succès, du reste, à Casimir Perier, d'abaisser le prix du *Moniteur* à un sou le numéro. Peu découragé, on le vit créer coup sur coup le *Journal des connaissances utiles* (1831), qui, vendu 4 fr. par an, eut bientôt jusqu'à cent trente mille abonnés ; le *Journal des Instituteurs primaires*, à 4 fr. 50 par an ; le *Musée des familles* (1833) qui rivalisa avec le *Magasin pittoresque* d'Edouard Charton, et l'*Almanach de France* (1834), dont le tirage dépassa un million d'exemplaires. Peu après, il publiait aussi des *Atlas* de géographie à très bas prix et entreprenait, sous le patronage du ministre Guizot, la grande collection du *Panthéon littéraire*.

On le voyait dans le même temps travailler avec ardeur à la multiplication des caisses d'épargne et se mêler de certaines affaires industrielles ou commerciales, dont le dénouement fâcheux ne fut pas sans lui attirer de malveillantes imputations. Hardi, cassant et paradoxal, enfant sans cesse des idées neuves et s'embarassant peu des contradictions dans lesquelles il se mettait trop souvent avec lui-même, il s'était fait de bonne heure beaucoup d'ennemis. Il en grossit le nombre en fondant (1^{er} juil. 1836) le journal politique *la Presse*, dont le prix fut fixé à 40 fr., alors que celui des feuilles similaires était encore de 80 fr. Il pensait fort justement que, plus il aurait d'abonnés, plus il recevrait d'annonces et que le revenu des annonces le dédommagerait amplement des pertes que pourrait entraîner la diminution du prix de l'abonnement. violemment attaqué par ses confrères qui lui reprochaient d'avilir ainsi le journalisme, il eut avec Armand Carrel (le 22 juil. 1836) une rencontre dans laquelle il fut blessé, mais eut le malheur de tuer son adversaire. C'était son quatrième duel. Il prit l'engagement public de n'en avoir jamais d'autres.

Député de Bourgneuf en 1834, réélu en 1837 et en 1839, il vit, à cette dernière époque, son élection annulée, mais reparut au Palais-Bourbon en 1842 et obtint encore le renouvellement de son mandat en 1846. Du reste, il n'eut jamais que peu d'action sur la Chambre, où il s'efforça d'abord, mais sans succès, de créer un groupe *conservateur progressiste* et où il ne tarda pas à s'isoler, votant sans méthode apparente dans les sens les plus opposés, déconcertant ses amis et ses ennemis par l'extraordinaire mobilité de ses opinions, par ses volte-faces continues, comme par l'audace toute simpliste, mais peu pratique, avec laquelle il abordait les questions les plus ardues et en improvisait théoriquement la solution. Ajoutons que, n'étant pas orateur, il ne pouvait tirer de son éloquence l'autorité que l'on ne reconnaissait ni à son caractère ni à son esprit politique.

Mais si son influence était faible à la Chambre, elle était considérable dans l'opinion publique, grâce au rare talent de polémiste dont il faisait preuve chaque jour la plume à la main. Son journal *la Presse* fut longtemps une puissance avec laquelle les ministères se croyaient obligés de compter. Tout d'abord c'était une feuille conservatrice, mais à laquelle il ne tarda pas à donner de singulières allures d'indépendance. E. de Girardin professait une indifférence presque parfaite pour les formes de gouvernement. Il s'accoutumait toujours aisément du régime existant, à condition qu'il voulait s'améliorer et se reformer suivant ses vues à lui, se retournant contre lui s'il n'était pas écouté et se laissant, du reste, volontiers entraîner au courant de ses sympathies ou de ses rancunes personnelles.

Longtemps attaché au ministère Molé, puis au ministère Guizot, il se montra, vers la fin du règne de Louis-Phi-

lippe, fort dur pour ce dernier, qui s'efforça vainement d'affaiblir la *Presse* en subventionnant deux feuilles nouvelles, *l'Epoque* et *le Globe*, et qui, à la suite d'accusations qu'il déclarait injurieuses, fit traduire l'intraitable polémiste devant la Chambre des pairs, où il fut acquitté (22 juin 1847). Peu de mois après, Emile de Girardin, sentant venir la Révolution, donna bruyamment, dès le 14 févr. 1848, sa démission de député. Le 24, il pénétrait aux Tuileries et dictait, pour ainsi dire, à Louis-Philippe son abdication. Dès le lendemain, il se ralliait à la République. Il n'en poursuivit pas moins des plus vives attaques le gouvernement provisoire, puis la commission exécutive, ne voulant voir en eux que le parti du *National*, journal qu'il n'avait cessé de combattre depuis 1836. Le général Cavaignac, pris par lui violemment à partie, le fit arrêter pendant les journées de juin et suspendit la *Presse*, qui ne put reprendre sa publication que le 7 août suivant. Rendu à la liberté après onze jours de détention, E. de Girardin ne se vengea pas seulement en publiant son *Journal d'un journaliste au secret* ; il combattit avec une extrême animosité la candidature de Cavaignac à la présidence de la République et contribua de toutes ses forces à l'élection du prince Louis-Napoléon (10 déc. 1848).

Il avait espéré, dit-on, que ce dernier lui confierait un ministère. Trouvant ses offres insuffisantes, il ne tarda pas à l'attaquer à son tour. Après plusieurs candidatures malheureuses (1848, 1849), il entra à l'Assemblée nationale (9 juin 1850), comme représentant du Bas-Rhin, siegea sur les bancs de la Montagne et se rapprocha même du parti socialiste. Expulsé de France à la suite du coup d'Etat du 2 décembre, il obtint bientôt d'y rentrer et reprit la direction de la *Presse*, qu'il dut vendre, en 1856, au financier Millaud, parce que, sans faire au gouvernement impérial une opposition systématique, il gardait encore vis-à-vis de lui une attitude trop indépendante. Il n'en reparut pas moins, en 1862, dans son ancien journal, qu'il dirigea, toujours avec le même succès, jusqu'en juil. 1866, époque où il le quitta définitivement pour se mettre à la tête de la *Liberté*. Cette feuille, jusque-là presque ignorée et qu'il mit tout d'abord en vente à 10 cent. (c.-à-d. au-dessous du prix de revient), atteignit en quelques semaines, sous sa direction, un tirage de soixante mille exemplaires. Ses attaques très vives contre le ministère Rouher, qui lui valurent en 1867, coup sur coup, deux condamnations à 5,000 fr. d'amende, ne firent qu'en accroître la popularité. Emile de Girardin n'était pourtant point inféodé à l'opposition. Il combattit en 1868 la souscription Baudin, applaudit en 1869 et 1870 à l'Empire libéral et soutint de toutes ses forces le ministère du 2 janvier, dirigé par M. Emile Olivier.

Lors du conflit franco-prussien, il demanda à grands cris la guerre et la conquête de la rive gauche du Rhin. Un décret du 27 juil. (que l'Empire, du reste, n'eut pas le temps de publier) le récompensa de son zèle en l'appelant au Sénat. Mais, cinq semaines après, une révolution nouvelle éclatait. E. de Girardin transporta à Tours, puis à Bordeaux, son journal où, pendant toute la guerre, il malmena fort vivement le gouvernement de la Défense nationale. Après les préliminaires de paix, nous le retrouvons à Paris où, sous le nom d'*Union française*, il fonde une autre feuille, que la Commune ne tarde pas à supprimer (15 mai 1871) et où il préconise l'idée bizarre de transformer la France en une fédération de quinze Etats indépendants. Puis, en 1872, il achète le *Petit Journal* dont il porte rapidement le tirage à cinq cent mille exemplaires et qui, rallié à la politique de Thiers, contribue puissamment à répandre l'idée républicaine dans toute la France.

Sa dernière grande campagne fut celle qu'il mena, pendant la période du 16 mai, contre le ministère de Broglie-Fourtou, à la tête du journal *la France*, qu'il avait acheté à la fin de 1874 et qui acquit, grâce à lui, pendant cette crise, une immense notoriété. Tous les efforts du cabinet pour le réduire au silence furent infructueux. On ne put

même pas lui enlever par surprise (ce qui fut tenté) la direction du *Petit Journal*. Emile de Girardin contribua pour une bonne part au triomphe de la cause républicaine lors des élections du 14 oct. 1877. Les électeurs du IX^e arrondissement de Paris l'en récompensèrent en l'envoyant, le 16 dec. suivant, à la Chambre des députés, où il demeura jusqu'à sa mort et où il ne se donna guère d'autre tâche que de défendre le principe de la liberté illimitée de la presse. Emile de Girardin, non content de la gloire du publiciste, nourrissait, vers la fin de son existence, une passion, du reste assez malheureuse, pour le théâtre. Le drame qu'il donna, en 1865, à la Comédie-Française sous ce titre : *le Supplice d'une femme*, ne réussit que grâce aux retouches qu'il avait reçues d'Alexandre Dumas fils. Sa pièce des *Deux Sœurs*, jouée la même année au Vaudeville, échoua complètement. Parmi ses autres essais, qui, pour la plupart, n'ont pas été représentés, nous citerons : *la Fille du millionnaire* (1858) ; *le Mariage d'honneur* (1866) ; *le Malheur d'être belle* (1866) ; *les Hommes sont ce que les femmes les font* (1866) ; *les Trois Amants* (1872) ; *Une Heure d'oubli* (1873).

Devenu veuf, E. de Girardin s'était remarié le 30 oct. 1856 avec M^{lle} Guillemette-Joséphine Brunold, comtesse de Tiefenbach, veuve du prince Frédéric de Nassau. Cette union ne fut pas heureuse. Une fille, qui en était née, mourut à Biarritz en 1865, et, en 1872, le célèbre publiciste, à la suite d'un procès en désaveu de paternité, obtint contre sa femme un jugement de séparation de corps.

Parmi les innombrables publications dues à sa plume, nous indiquerons les suivantes : *Moyens législatifs de régénérer la presse périodique*, etc. (Paris, 1835, in-8) ; *De la Presse périodique au XIX^e siècle* (Paris, 1837, in-8) ; *De l'Instruction publique* (Paris, 1838, in-8) ; *Vues nouvelles sur l'application de l'armée aux grands travaux d'utilité publique* (1838, in-8) ; *De l'Instruction publique en France, guide des familles* (1840, in-32) ; *De la Liberté de la presse et du journalisme* (1842, in-8) ; *Moyens d'exécution des grandes lignes de chemins de fer* (1842, in-8) ; *De la Liberté du commerce et de la protection de l'industrie* (1847, in-8) ; *Bon sens, bonne foi* (1848, in-4) ; *Avant la constitution* (Paris, 1848, in-18) ; *les Cinqante-deux* (Paris, 1849 et suiv., 41 vol. in-18) ; *Etudes politiques* (1849, in-18) ; *Questions administratives et financières* (1849, in-18) ; *le Droit au travail au Luxembourg et à l'Assemblée nationale* (1849, 2 vol. in-18) ; *la République est-elle au-dessus du suffrage universel ?* (1850, in-8) ; *le Socialisme et l'Impôt* (1850, in-16) ; *l'Abolition de la misère par l'élévation des salaires* (1850, in-16) ; *l'Abolition de l'autorité par la simplification du gouvernement* (1851, in-8) ; *la Révolution légale par la présidence d'un ouvrier* (1852, in-4) ; *l'Impôt* (1851, in-8) ; *Solutions de la question d'Orient* (1853, in-8) ; *le Droit* (1854, in-18) ; *la Politique universelle* (1854, in-18) ; *la Liberté* (1857, in-18) ; *Napoléon III et la France* (1859, in-8) ; *l'Empereur Napoléon III et l'Europe* (1859, in-8) ; *l'Empire et la Liberté* (1859, in-8) ; *Questions de mon temps* (1858-1862, 42 vol. in-8) ; *l'Apaisement de la Pologne* (1863, in-8) ; *Paix et Liberté* (1864, in-8) ; *le Spectre noir* (1864, in-8) ; *les Droits de la pensée* (1864, in-8) ; *Force ou Richesse* (1864, in-8) ; *Pouvoir et Impuissance* (1865, in-8) ; *le Succès* (1866, in-8) ; *le Condamné du 6 mars* (1867, in-8) ; *la Voix dans le désert* (1870, in-8) ; *l'Ornière* (1871, in-8) ; *le Gouffre* (1871, in-8) ; *les Lettres d'un logicien* (1873-1874, 2 vol. in-18) ; *l'Égale de son fils* (1872, in-18) ; *Grandeur ou Déclin de la France* (1876, in-8) ; *le Dossier de la guerre* (1877, in-18) ; *l'Élu du IX^e arrondissement* (1878, in-8) ; *l'Impuissance de la presse* (1879, in-8) ; *l'Égale de l'homme* (1881, in-12), etc.

A. DEBIDOUR.
Sa femme, *Delphine Gay*, femme de lettres française, née à Aix-la-Chapelle le 26 janv. 1804, morte à Paris

le 29 juin 1855, était fille de M^{me} Sophie Gay, qui s'était fait elle-même un nom dans le roman et au théâtre ; elle fut élevée dans un milieu tout littéraire et se distingua dès l'âge de quinze ans dans les salons du temps par son naturel, sa gaieté, son esprit et sa beauté. En 1822, l'Académie française proposa comme sujet de poésie : *le Dévouement des médecins français et des sœurs de charité dans la peste de Barcelone*. M^{lle} Delphine Gay présenta un poème, *les Sœurs de Sainte-Camille*, qui obtint un prix extraordinaire, le sujet n'ayant pas été traité complètement. En 1824, elle publia un premier livre d'*Essais poétiques*, recueil de poésies touchantes, bientôt suivi de l'élegie d'*Ourika*. Son *Hymne à sainte Geneviève* parut en 1825, ainsi que *la Vision de Jeanne d'Arc*, poésie composée à l'occasion du sacre de Charles X, et la *Quête*, poésie en l'honneur des Grecs. Ces diverses compositions et les poèmes sur la conquête d'Alger et la révolution de Juillet expliquent le nom de *Muse de la patrie* qu'on donna à Delphine Gay, et qu'elle s'attribue elle-même quelque part. En 1826-1827, elle fit un voyage en Italie, fameux par ses retentissants épisodes. A Rome, elle fut reçue par acclamation membre de l'Académie du Tibre, et conduite en triomphe au Capitole. Elle refusa cependant un mariage en Italie, et, revenue en France, elle épousa en 1831 le journaliste Emile de Girardin. Elle se mit alors à écrire des romans et des nouvelles, d'une observation fine et spirituelle : *le Lorquon* (1831) ; *Contes d'une vieille fille à ses neveux* (1832), *le Marquis de Pontanges* (1835), *la Canne de M. de Balzac* (1836). De 1836 à 1848, elle donna dans la *Presse*, journal fondé par son mari, 57 lettres parisiennes, causeries spirituelles sur les sujets les plus variés, qu'elle signa du nom de vicomte de Launay. C'est sous ce pseudonyme qu'elle collabora en 1846 à la *Croix de Berny* avec Méry, Th. Gautier et J. Sandeau. En 1839, elle avait abordé le genre dramatique. Sa première comédie, *l'École des Journalistes*, fut arrêtée par la censure ; mais elle obtint un réel succès avec ses tragédies de *Judith* (1843) et de *Cléopâtre* (1847). Elle revient ensuite à la comédie avec : *C'est la faute du mari*, proverbe en vers ; *Lady Tartufe* (1853), comédie en prose ; *la Joie fait peur*, comédie en prose, et *le Chapeau de l'Horloger*, vaudeville (1854). On jouait encore cette pièce quand M^{me} de Girardin mourut. Elle n'avait pas abandonné tout à fait le roman et avait publié dans ce genre, en 1855, *Marquise* et *Il ne faut pas jouer avec la douleur*, qui comptent parmi ses meilleurs ouvrages. Elle laissait une comédie qui ne fut jouée qu'après sa mort : *Une Femme qui déteste son mari*. Ses *Œuvres complètes* ont été publiées en 1856 dans la *Bibliothèque nouvelle*.
Ch. LE GOFFIC.

GIRARDIN (Marie-Alfred-Jules), littérateur français, né à Loches le 4 janv. 1832, mort à Paris le 26 oct. 1888. Élève de l'École normale (promotion de 1852), il fut successivement professeur de lettres à Angers, Douai et Versailles. Collaborateur de la *Revue européenne*, de la *Revue des Deux Mondes* et autres périodiques, il a excellé dans le genre du roman pour la jeunesse : *les Braves Gens* (Paris, 1874, in-8), *Nous Autres* (1875, in-8), *l'Oncle Placide* (1877, in-8), *le Neveu de l'oncle Placide* (1878-1879, 3 vol. in-8), sont de petits chefs-d'œuvre. Citons encore : *la Toute Petite* (1876, in-8) ; *Fausse Route* (1876, in-8) ; *Petits Contes alsaciens* (1879, in-12) ; *Chacun son idée* (1879, in-12) ; *la Disparition du grand Krause* (1879, in-12) ; *Nous Deux* (1881, in-8) ; *le Roman d'un cancre* (1882, in-8) ; *la Famille Gaudry* (1884, in-8) ; *Histoire d'un Berrichon* (1885, in-8), etc., et ses traductions d'*Endymion* de Beaconsfield, de *Nycènes* de Schliemann.

GIRARDON (François), un des maîtres de la statuaire française, né à Troyes en 1628, mort en 1715. Fils d'un fondeur de métaux, il se montra rebelle à l'étude du droit à laquelle le destinait sa famille, et apprit seul le dessin. Apprenti d'un sculpteur sur bois, il s'attira le bienveillant

intérêt du chancelier Séguier, qui le fit entrer chez François Arquier, puis l'envoya étudier en Italie, où il travailla dans l'atelier du Bernin. Revenu en France, il sut gagner Le Brun, qui l'attacha aux travaux du palais de Versailles, et à la mort de ce roi, en 1690, il fut investi des fonctions d'inspecteur général des œuvres de sculpture. Reçu membre de l'Académie, il y fut successivement professeur, recteur et chancelier. Son œuvre est considérable, mais nombre de morceaux ont été exécutés par ses élèves d'après ses esquisses, ce qui explique certaines inégalités. Ainsi pour le tombeau monumental qu'il érigea dans la petite église Saint-Landry de la Cité à sa femme, Catherine Duchemin, peintre distingué de fleurs et de fruits. On voit de lui à Versailles le *Bain d'Apollon* (les quatre figures principales seulement de sa main, les trois autres de Regnaudin), l'*Enlèvement de Proserpine*, au milieu de la colonnade, la *Fontaine des Pyramides*, le *Bassin de Neptune*, la figure de l'*Hiver* du bassin de Saturne, un *Fleuve*, à la grille de la grande cour le groupe allégorique des *Victoires de la France sur l'Espagne*, dans la petite cour un *Louis XIV en Hercule au repos*, à Troian des groupes d'enfants. Au Louvre, la décoration sculpturale de la galerie d'Apollon et un buste de *Boileau*. Le *Louis XIV* équestre en bronze de la place des Victoires est la répétition de celui qu'il avait exécuté pour la place Vendôme, détruit pendant la Révolution. Sa ville natale possède de lui à la chapelle Saint-Remi un crucifix de bronze, les décorations du maître-autel et un squelette en bas-relief. Les plus remarquables de ses mausolées sont celui de Richelieu à la Sorbonne, ceux de la présidente de Lamoignon, de Louvois, du prince de Conti dans les églises disparues de Saint-Leu, des Capucines, de Saint-André-des-Arts. Saint-Germain-des-Près possède de lui un monument intéressant. Doué d'une grande habileté technique, mais la facture souvent lâchée et molle. Girardon a bien été le statuaire de son temps, avec un style noble et fastueux, un peu lourd, plus conventionnel qu'expressif, d'une ordonnance ample et sage, très appropriée aux besoins architecturaux et décoratifs des palais et des jardins à la française.

A. DE B.

GIRARDOT (Auguste-Théodore, baron de), administrateur et archéologue français, né à Paris le 8 juin 1815, mort à Bourges en 1883. Il fut successivement conseiller de préfecture à Bourges (1839), sous-préfet de Montargis (1852), secrétaire général de la Loire-Inférieure (1854). Il a été nommé correspondant de la Société des antiquaires de France en 1848. Parmi ses ouvrages nous citerons : *Mémoire sur la généralité de Bourges dressé en 1697* (Bourges, 1843, in-8); *Essai sur les assemblées provinciales et en particulier sur celles du Berry de 1778 à 1790* (Bourges, 1845, in-8); *Pièces inédites relatives à l'histoire d'Écosse conservées aux archives du dép. du Cher* (1846, in-8); *Histoire de la cathédrale de Bourges* (en collabor. avec Durand); *la Sainte Chapelle de Bourges* (dans *Mémoires de la Société des Antiquaires de France*, t. XX, p. 187); *le Trésor de la cathédrale de Bourges* (*ibid.*, t. XXIV, p. 193); divers mémoires insérés dans les *Mémoires de la Société des Antiquaires du centre* (t. VI et VII).

M. P.

GIRARDOT DE NOZÉROY (Jean), historien franco-comtois, né à Salins vers 1580, mort à Salins le 8 févr. 1651. Conseiller au parlement de Bole, cour souveraine qui s'était attribué peu à peu une bonne partie du pouvoir administratif, il fut, de 1631 à 1643, intendant des armées qui défendirent la Franche-Comté et cogouverneur de cette province pendant toute la durée de la guerre avec la France. Par là, il fut initié à la politique de son temps et connut tous les secrets de l'administration; aussi son *Histoire de dix ans de la Franche-Comté de Bourgogne* offre-t-elle un tableau exact et vivant de la lutte héroïque que cette contrée osa soutenir contre les armées de Louis XIII et du duc de Weimar. Cette histoire a été publiée, en 1843, par M. Jules Crestin (Besançon, gr. in-8). A. VAYSSIÈRE.

GIRART D'ORLÉANS, peintre français du XIV^e siècle. De 1343 à 1379, les comptes royaux et les inventaires du XV^e siècle font fréquemment mention de Girart d'Orléans. De 1359 à 1360, il partage la captivité du roi Jean en Angleterre, et c'est pendant ce temps qu'il aurait exécuté le portrait du roi, aujourd'hui à la Bibliothèque nationale. En 1379, il était mort, car, dans l'*Inventaire du Saint-Sépulchre de Paris*, on trouve l'inventaire de la chapelle fondée par feu Girart d'Orléans. Son tombeau était à la Chartreuse de Paris; la *Topographie du Vieux Paris* donne son épitaphe.

BIBL. : M.-B. BERNHARD, *Bibliothèque de l'École des Chartes*, 1844-45, t. VI, pp. 514-15; *Archives de l'art français*, 1845-53, t. II, p. 333; 1858-60, t. VI, p. 387. — Duc D'ANJOU, *Philobiblion Miscellany*, pp. 85-118. — Tennyson D'EGMONT, *Archæolog*, 1858, t. XXVIII, pp. 196 et suiv. — L. JARRY, *Jean Grancher de Trainou, dit Jean d'Orléans*; Orléans, 1886, in-8.

GIRAUD (Claude-Marie), littérateur français, né à Lons-le-Saunier en 1711, mort à Paris en 1780. Médecin à Besançon, puis attaché à l'Hotel-Dieu de Paris, il a publié des poésies à titres bizarres. Citons : *la Peyronnie aux Enfers* (1742, in-12); *la Thériacade* (Genève [Paris], 1769, 2 vol. in-12); *la Procopade* (Londres [Paris], 1754, in-12); *Épître sur les ecclésiastiques* (Paris, 1759, in-12); *Épître du diable à M. de Voltaire* (1760, in-8); *Visions d'un solitaire* (1775, in-8), etc.

GIRAUD (Jean-Baptiste), sculpteur français, né à Aix en Provence en 1752, mort en 1830. D'abord modelleur chez un orfèvre, il étudia en Italie, s'attachant à pénétrer les secrets de l'art grec, et s'assouplissant la main par des dessins d'anatomie en grandeur nature, à la plume ou au crayon. Ayant hérité d'un oncle, négociant à Marseille, une fortune considérable, il dépensa 250.000 fr. à faire exécuter des moulages de l'antique, qu'il arrangea dans son hôtel de la place Vendôme en une galerie ouverte aux jeunes artistes. Ses œuvres sont rares, mais d'un beau style et d'une facture large. On cite un *Mercure* de marbre (en Angleterre), un *Achille mourant* (bibliothèque d'Aix), un *Hercule*, un petit *Baigneur endormi*, un *Faune*, un *Soldat labourer* en cire.

GIRAUD (Comte Jean), auteur comique italien, né à Rome le 28 oct. 1776, mort à Naples le 4^{er} oct. 1834. Il était d'origine française. Il manifesta dès son enfance une passion pour le théâtre, débuta avec succès par un drame, *L'Onesta non si vince* (1798, Venise et Rome), puis imita Goldoni. Après un intervalle où il s'occupa de politique et servit activement le pape Pie VI, il revint au théâtre et remporta d'éclatants succès avec *Gelosie per equivoco* (1807) et surtout *L'Ajo nell'imbarazzo* (1807). Ses ouvrages suivants réussirent également jusqu'en 1815, moins ensuite. Il fut nommé directeur général des théâtres d'Italie. Il se ruina dans des spéculations. Ses comédies sont amusantes; il vise l'effet, brusque les situations, évite toute longueur; mais son style est peu correct et il ne supporte guère la lecture. Ses œuvres ont été publiées : *Comédie* (Milan, 1823, 3 vol. in-8); *Teatro domestico* (Florence, 1816, 2 vol. in-8; 1825, 6 vol. in-12).

GIRAUD (Pierre-François-Grégoire), sculpteur français, désigne à tort par certaines biographies comme le frère de Jean-Baptiste, dont il fut seulement le disciple et l'héritier, né au Luc (Var) en 1783, mort en 1836. Il témoigna dès son adolescence d'un goût très vif pour les lettres anciennes, et c'est d'Homère, de Virgile et de Plutarque, dont il faisait sa lecture constante, que s'est inspirée son œuvre. Les enseignements de J.-B. Giraud contribuèrent à développer son sentiment de l'antique, mais c'est dans l'atelier de Ramey qu'il apprit le métier. A vingt-trois ans, il remporta le prix de Rome avec un *Philotele blessé en ronde bosse*. Ses principales œuvres sont un *Triomphateur romain*, *Thésée*, *Phalarte et Ethra* et *la Mort de Pallas*, bas-reliefs, *Faune jouant avec les Serpents sacrés*, un *Chien* en marbre (Luxembourg) et d'autres animaux. Il exécuta aussi des tombeaux et des groupes en cire.

GIRAUD (Pierre), prélat français, né à Montferrand le 11 août 1791, mort à Cambrai le 17 avr. 1850. Élève des séminaires de Clermont et de Saint-Sulpice, il reçut les ordres en 1815, fut envoyé en mission en Auvergne en 1818, puis fut nommé curé de la cathédrale de Clermont. En 1825, il prêchait le carême aux Tuileries, et, nommé évêque de Rodez en 1830, était promu au siège de Cambrai en 1841. Il fut nommé cardinal le 14 juin 1847. Homme d'esprit et de tendances libérales, le cardinal Giraud ne voulut pas s'associer à la campagne menée par les évêques sous le gouvernement de Juillet en faveur de l'enseignement libre. On a publié ses *Œuvres complètes* (Lille, 1863, 7 vol. in-8, 5^e éd.), avec sa biographie par l'abbé Capelle.

GIRAUD (Charles-Joseph-Barthélemy), juriste français, né à Pernes le 20 févr. 1802, mort à Paris le 13 avr. 1881. Inscrit au barreau d'Aix, il se fit remarquer par ses mémoires écrits pour la Société des sciences et des arts d'Aix, fut nommé, après concours, professeur suppléant près la faculté de droit d'Aix (17 août 1830). Chargé du cours de droit administratif (1835), il obtint, en 1839, la chaire attachée à cet enseignement. Mais ses goûts le portaient plutôt vers les études historiques. C'est ainsi que, dès 1835, il publia une *Introduction historique aux éléments de droit romain d'Heineccius* (Paris et Aix, 1835, in-8), véritable chef-d'œuvre d'érudition et de science pour cette époque, puis il fit-ait paraître ses *Recherches sur le droit de propriété chez les Romains* (Aix, 1838, in-8), ouvrage d'un rare mérite et qui peut encore aujourd'hui être consulté avec fruit. Ces importants travaux le firent nommer, en 1838, correspondant de l'Académie des sciences morales et politiques et quatre ans plus tard il fut élu membre titulaire de l'Institut dans la même Académie à la place laissée vacante par la mort du comte Siméon. Mais le règlement de l'Institut obligeant les membres titulaires à une résidence effective à Paris, Giraud se vit contraint de donner sa démission de professeur à la faculté de droit d'Aix. Il fut chargé d'inspecter les facultés de droit de l'est et du centre de la France, (déc. 1842), nommé inspecteur général des facultés de droit en 1844, puis, en 1846, il prit au conseil de l'instruction publique la place de Rossi qui venait d'être nommé ambassadeur de Rome, et Laterrière le remplaça dans l'inspection générale des facultés de droit. Le 18 lévr. 1848, Giraud était nommé vice-recteur de l'académie de Paris; mais, dès le 28 févr., à la suite de la Révolution qui avait supprimé la monarchie de Juillet, il donna sa démission. Bien que, pendant ces premières années passées à Paris, Giraud eût été chargé de fonctions administratives, il n'en avait pas moins continué ses études scientifiques et avait publié plusieurs monographies importantes, notamment: *Du Vrai Caractère de la loi « Voconia » chez les Romains* (*Mémoires de l'Académie des sciences morales*, t. I, p. 557); *Notice historique sur l'ancien ordre judiciaire de Provence* (Aix, 1842, in-8); *Notice biographique sur le comte Siméon* (*Revue de législation et de jurisprudence*, t. XV, p. 546); *Du Droit de succession chez les Athéniens* (*Revue de législation et de jurisprudence*, t. XVI, p. 97); *Dei Nexi ou de la Condition des débiteurs chez les Romains* (*Mémoires de l'Académie des sciences morales*, t. V, p. 379); *Recherches historiques et biographiques sur les coutumes de Bretagne* (*Revue de législation et de jurisprudence*, t. XVII, pp. 300 et 571); *les Anciennes Coutumes de Bourgogne* (*ibid.*, t. XXIII, p. 292); *Des Impôts dans la Gaule sous les Romains* (*Ac. des sc. mor.*, t. VIII, pp. 99 et 163); *Du Régime municipal dans les Gaules* (*ibid.*, t. VIII, p. 140); *Des Libertés de l'Eglise gallicane* (*Revue de législation et de jurisprudence*, t. XXIII, p. 341, t. XXIV, p. 57); *Essai sur l'histoire du droit français au moyen âge* (Paris, 1846, 2 vol. in-8); *le Traité d'Utrecht* (Paris, 1847, broch., in-8). Ces derniers travaux montrèrent qu'à cette époque de sa vie Giraud éprouvait un certain attrait pour les questions po-

litiques. L'amitié de Thiers, qui remontait, comme celle de Mignet, aux premières années de son enfance, exerçait alors sur lui une certaine influence. Aussi lorsqu'en janv. 1851, le prince-président usa du droit qu'il s'attribuait de prendre ses ministres en dehors de l'Assemblée, son choix porta pour le portefeuille de l'instruction publique et des cultes sur Giraud qui remplaça M. de Parieu. Ce premier ministère de Giraud ne dura que deux mois et demi, du 21 janv. 1851 au 10 avr. de la même année; il reprit son portefeuille un peu plus tard, mais il ne le garda qu'un mois, du 28 oct. 1851 au 2 déc. Son attention se porta surtout sur la mise en pratique de la loi du 15 mars 1850 qui établissait la liberté de l'enseignement secondaire; il s'opposa à ce que les évêques prissent en personne la direction des collèges qu'ils fondaient. Au 2 déc., le prince-président demanda à Giraud par un billet taconique s'il pouvait compter sur son concours. Le lendemain matin Giraud apporta lui-même sa réponse à l'Élysée; c'était un refus. Louis-Napoléon ne lui en garda aucune rancune et le nomma conseiller d'Etat le 25 janv. suivant. Il ne tarda pas à être révoqué pour avoir refusé de prendre part au décret qui prononçait la confiscation des biens de la famille d'Orléans. Désormais Giraud dut renoncer à la vie politique, mais il demanda et obtint une place d'inspecteur général dans l'ordre des lettres. Le 8 déc. 1852, il fut nommé titulaire de la chaire de droit romain qui venait d'être créée à la faculté de droit de Paris. Il enseigna alors le droit romain pendant treize ans jusqu'au 24 févr. 1865; à cette dernière date, il se fit transférer dans la chaire de droit des gens devenu vacante par la mort de Paul Royer-Collard; il conserva cette chaire jusqu'à sa mort; mais, à partir du 1^{er} nov. 1874, il se fit suppléer dans son cours. D'ailleurs d'autres fonctions l'absorbaient depuis plusieurs années, celles de l'inspection générale du droit qui lui avaient été rendues à la suite du décès de Laferrrière et qu'il remplit aussi jusqu'à sa mort. En outre, de 1862 à 1868, à la suite des troubles qui avaient éclaté à l'École de droit, il fut chargé de l'administration de cette école qu'on retira au doyen sans le priver de son titre et cet état de choses dura jusqu'à la nomination de M. Colmet-Daage au décanat de la faculté de droit de Paris. En même temps qu'il remplissait toutes ces fonctions, Giraud jouait un rôle prépondérant au conseil supérieur de l'instruction publique, et les ministres abdiquaient volontiers à son profit pour tout ce qui touchait à l'enseignement du droit.

Cette dernière partie de la vie de Giraud fut aussi particulièrement féconde en travaux juridiques et historiques, d'une grande érudition et d'une rare élégance de style. Les tables de bronze découvertes à Malaga donnèrent lieu à une polémique aussi vive que courtoise entre Laboulaye et Giraud; le premier affirmait que ces tables étaient l'œuvre d'un faussaire, le second tenait pour leur authenticité, et Giraud sortit victorieux du débat (*les Tables de Salpens et de Malaga*, Paris, 1856, in-8; *La lex Malacitana pour faire suite aux tables de Salpens et de Malaga*, Paris, 1868, in-8). La découverte en 1870, à Osuna, de deux autres tables de bronze contenant des fragments de la loi municipale de la colonie Julia Genetiva, fut l'occasion pour Giraud de nouvelles monographies qui éclairèrent le régime municipal et l'organisation administrative des Romains de la lumière la plus vive (*les Bronzes d'Osuna*, Paris, 1874, in-8; *les Bronzes d'Osuna, Remarques nouvelles*, 1875, in-8; *les Nouveaux Bronzes d'Osuna*, 1877, in-8). Ces travaux de Giraud sur les bronzes de Salpens, de Malaga et d'Osuna forment ce qu'il a écrit de plus achevé sur les institutions des Romains.

Les autres travaux de Giraud peuvent se ramener à trois groupes: les uns ont été faits à l'usage des étudiants; d'autres sont des œuvres littéraires qui touchent le plus souvent à l'histoire; enfin Giraud a écrit un grand nombre de mémoires, juridiques ou historiques, ainsi que des notices pour l'Académie des sciences morales et politiques. Nous ne pouvons donner l'énumération complète de tous

ces travaux ; ou la trouvera dans la bibliographie des écrits de M. Charles Giraud qui a été faite par M. de Rozière, son genre, et qui a paru dans la *Nouvelle Revue de droit français et étranger*, année 1853, p. 249 ; nous relèverons seulement les plus importants, parce qu'ils peuvent encore aujourd'hui être consultés avec fruit par ceux qui s'occupent d'histoire ou de jurisprudence. Parmi les ouvrages écrits pour les étudiants, il faut citer : *Précis de l'ancien droit coutumier français* (Paris, 1871, in-12) ; *Juris romani antiqui vestigia, fragmenta, monumenta, ad usum scholarum, juris eclogarum supplementum* (Paris, 1872, in-12) ; *Gaii institutionum commentarii quatuor, post Studemundi et aliorum curas* (Paris, 1881, in-12). Les écrits d'un caractère plus ou moins littéraire et qui s'adressent spécialement au public lettré, sont beaucoup plus nombreux : *Daphnis et Chloé, ou les Pastorales de Longus, traduites du grec par J. Amyot*, nouvelle édition, revue, corrigée et complétée (Paris, 1863, in-8) ; *les Contes des Fées en prose et en vers, de Charles Perrault*, nouvelle édition (Paris, 1864 in-8) ; *Oeuvres mêlées de Saint-Evremond, revues, annotées et précédées d'une histoire de la vie et des ouvrages de l'auteur* (Paris, 1865, 3 vol. in-12) ; *Ninon de Lenclos* (Paris, 1866, in-12) ; *l'Eloge funèbre d'une dame romaine (Journal des savants, année 1870)* ; *la Bataille de Denain et le traité d'Utrecht (Revue des Deux Mondes, 1^{er} et 15 oct. 1870)* ; *la France et les princes allemands au xvi^e siècle* ; *le Siège de Metz en 1552 (Revue des Deux Mondes, 1870)* ; *la Réunion de l'Alsace à la France. Une Leçon d'histoire à M. le comte de Moltke (Revue des Deux Mondes, livraison du 15 déc. 1870)* ; *le Traité de Brétigny (Revue des Deux Mondes, livraison des 1^{er} et 15 juin 1871)* ; *les Hohenzollern et le nouvel empire d'Allemagne (Revue des Deux Mondes, des 1^{er} et 15 janv. 1872)* ; *Sixte-Quint, son influence sur les affaires de France au xvi^e siècle (Revue des Deux Mondes, livraisons des 15 sept., 1^{er} et 15 oct. 1872)* ; *Etudes nouvelles sur Grégoire VII et son temps (Revue des Deux Mondes, livraisons des 15 mars, 1^{er} avr. et 1^{er} mai 1873)* ; *la Maréchale de Villars et son temps* (Paris, 1881, in-12). Enfin parmi les travaux académiques nous mentionnerons : *Fragment de l'histoire de Rodolphe de Habsbourg ; l'Expédition de Conradin (Séances et travaux de l'Académie des sciences morales, t. XLII, p. 310)* ; *la Comédie des Académistes (ibid., t. LXVII, p. 301)* ; *la Société parisienne en 1647 (ibid., t. LXVIII, p. 5)* ; *Notice sur la vie et les travaux de M. Dupin aîné (ibid., t. CV, p. 759)* ; *Notice historique sur la vie et les travaux de M. Béranger (ibid., t. CIX, p. 832)* ; *Louis XIV et le maréchal de Villars après la bataille de Denain (ibid., t. CXI, p. 743, t. CXII, p. 321)* ; *Notice historique sur la vie et les travaux de M. le comte Sclopis de Salerano (ibid., t. CXII, p. 64)* ; *la Bataille de Malplaquet, fragment d'histoire, lecture faite dans la séance publique annuelle des cinq académies, le 25 oct. 1819 (Paris, 1879, broch. in-4)* ; *De l'Idée du droit (Séances et travaux de l'Académie des sciences morales, t. CXII, p. 676)* ; *le Concubinat en droit romain (ibid., t. CXIV, p. 549)* ; *Notice sur la vie et les travaux de M. Bersot (ibid., t. CXV, p. 852)*.

E. GLASSON.

BIBL. : ESMELIN, *Charles Giraud, notice sur sa vie et ses œuvres juridiques*, dans la *Nouvelle Revue historique de droit français et étranger*, année 1883, p. 229. — D. ROZIERE, *Bibliographie des écrits de M. Ch. Giraud* ; *ibid.*, p. 249. — GLASSON, *Notice sur la vie et les travaux de M. Charles Giraud*, dans les *Séances et travaux de l'Académie des sciences morales*, t. CXXXIV, p. 30.

GIRAUD (Pierre-François-Eugène), peintre et graveur français, né à Paris le 9 août 1806, mort à Paris le 29 déc. 1881. Elève de Richomme et de Hersent, il remporta le premier grand prix de gravure. Il revint de Rome à Paris en 1830, fit des pastels et des tableaux de genre. Après un voyage en Espagne avec Alexandre Dumas, puis

en Orient et en Amérique, il exposa, en 1846, des tableaux qui obtinrent un succès mérité, notamment le *Fandango*, placé au musée du Luxembourg, et l'*Incendie de Constantinople*, exposé en 1853. On lui doit aussi nombre de portraits, ceux d'*Hérold*, de *Jules Janin*, de la *Princesse Mathilde*, etc. Comme graveur, il a obtenu du succès avec la *Vierge au coussin vert* et le portrait de *Jean Richardot*, d'après Rubens. — Son frère, *Sébastien-Charles*, né en 1819, eut quelque succès comme peintre d'intérieurs.

GIRAUD (Victor), peintre français, né à Paris le 12 janv. 1840, mort le 21 févr. 1871. Fils et élève d'Eugène Giraud, élève aussi de Picot. Son *Marchand d'esclaves* a figuré au musée du Luxembourg.

GIRAUD (Joseph-Constant-Victor), marin et explorateur français, né le 15 janv. 1838. Elève de l'Ecole navale (1875), il fit en 1882-84 un grand voyage dans l'Afrique centrale ; parti de Dar-es-Salam, il visita le lac Bangouelo et la région voisine, revint du Tanganika par le Nyassa et le Zambèze.

GIRAUD-TEULON (Marc-Antoine-Louis-Félix), médecin français, né à La Rochelle le 30 mai 1816, mort à Saint-Germain-en-Laye le 19 août 1887. Elève de l'Ecole polytechnique et de l'Ecole d'application de Metz (1836-39), il vint à Paris étudier la médecine et fut reçu docteur en 1848. Immédiatement après il se lança dans la politique et en mars 1848 devint commissaire de la République dans l'Ardèche, le mois suivant préfet des Hautes-Alpes. Il quitta en 1851 cette situation et revint à la médecine et s'appliqua particulièrement à l'ophtalmologie. Giraud-Teulon était membre de l'Académie de médecine et de la Société de chirurgie. Ouvrages principaux : *Principes de mécanique animale* (Paris, 1858, in-8) ; *Physiologie et pathologie fonctionnelles de la vision binoculaire* (Paris, 1861, in-8) ; *Leçons sur le strabisme et la diplopie* (Paris, 1863, in-8) ; *la Vision et ses anomalies* (Paris, 1881, in-8), etc.

D^r L. H.

GIRAULT (Francis), littérateur français, né en 1814, mort à Paris en janv. 1846. On a de lui : *Joies et larmes poétiques* (Paris, 1835, in-8) ; *le Passé, le Présent et l'Avenir* (1839, in-8) ; *M^{lle} Lenormand, sa biographie*, etc. (1843, in-8) ; *le Rideau levé sur la Restauration de 1844* (1844, in-32) ; *Notice sur Rachel*, publiée dans les *Actrices célèbres contemporaines*. Il a terminé et signé seul le roman de mœurs, *les Abus de Paris* (1842, gr. in-8), commencé par Violet d'Epagny (V. ce nom).

GIRAULT (Jean), homme politique français, né à Saint-Amand (Cher) le 11 oct. 1825. Signalé dès 1848 pour l'ardeur et l'énergie de ses sentiments démocratiques, il résolut, après avoir fait dans la meunerie une petite fortune, de se consacrer tout entier à la politique (1867). Candidat de l'opposition dans la deuxième circonscription du Cher lors des élections générales de mai 1869, il triompha, non sans peine, et combattit de toutes ses forces le ministère Ollivier (1870). Après la guerre, il échoua successivement dans les élections du 8 févr. et du 2 juil. 1871. Mais la première circonscription de Saint-Amand l'envoya, le 20 févr. 1876, à la Chambre des députés, où il siégea sur les bancs de l'extrême gauche. Il fit partie, après le 16 mai 1877, du groupe des 363, fut réélu député le 14 oct. 1877, puis le 21 août 1881, s'associa aux votes de la gauche radicale et, par suite des élections sénatoriales du 25 janv. 1885, passa, comme représentant du Cher, dans la Chambre haute, où il a suivi d'ordinaire la ligne politique du parti avancé.

A. DEBIDOUR.

GIRAULT (Charles-Louis), architecte français, né à Cosne (Nièvre) le 27 déc. 1851. Elève de M. Daumet et de l'Ecole des beaux-arts. M. Girault remporta le prix Ach-Leclère et le premier second grand prix, puis le prix Rougevin et le premier grand prix en 1880 sur un projet d'hospice pour les enfants au bord de la mer. Il envoya d'Italie de fort intéressantes études sur les ordres romains et sur les tombeaux des Scaliger à Vérone, ainsi qu'une brillante

restauration de l'Arc de Titus, à Rome. Après avoir été auditeur au conseil général des bâtiments civils, puis inspecteur dans ce service, M. Girault est aujourd'hui architecte de la bibliothèque Sainte-Geneviève. Charles LUCAS.

GIRAULT DE SAINT-FARGEAU (Eusèbe), littérateur français, né à Saint-Fargeau (Yonne) en 1793, mort en 1855. Il débuta en 1826 par le *Dictionnaire de la géographie physique et politique de la France*, ouvrage qu'il compléta deux ans plus tard par le *Dictionnaire de toutes les communes*. Dans la suite, il s'occupa aussi de morale (*Encyclopédie des jeunes étudiants*, 1833-1834) et de littérature (*Revue des Romans*, 1839), mais il s'est surtout fait connaître par des ouvrages de géographie, comme l'intéressant *Guide pittoresque du voyageur en France*, et *Aperçu statistique de la France* (1836). On cite encore de lui : la *Bibliographie de la France* (1845), le *Dictionnaire des Artistes* (1846), le *Dictionnaire géographique, historique, administratif et industriel de toutes les communes de France* (1846-1847); les *48 quartiers de Paris* (1847). En 1848, Girault de Saint-Fargeau fut chargé de rédiger l'*Annuaire du Commerce* de MM. Didot; entre temps, il écrivit les *Beautés de la France* (1850) et l'*Histoire littéraire française et étrangère* (1852).

GIRAUMON. Variété de Potiron (V. CUCURBITA).

GIRAUMONT. Com. du dép. de Meurthe-et-Moselle, arr. de Briey, cant. de Conflans; 417 hab.

GIRAUMONT. Com. du dép. de l'Orne, arr. de Compiègne, cant. de Resson; 351 hab.

GIRAUVOISIN. Com. du dép. de la Meuse, arr. et cant. de Commercy; 166 hab.

GIRBADÉN. Forteresse féodale de la Basse-Alsace, arr. de Schœstadt, cant. de Rosheim, ruinée au xviii^e siècle, et située à une alt. de 565 m. sur un contrefort des Vosges, dominant la vallée de la Bruche. Le plus ancien document qui en fasse mention date du x^e siècle. A cette époque, il existait, à peu près sur l'emplacement des ruines actuelles, un château appartenant aux comtes d'Eguisheim-Dabo. A l'extinction de cette famille, ce furent probablement les Hohenstaufen qui, vers 1226, firent construire le magnifique château en style roman, dont on admire encore les restes grandioses et les sculptures d'une grande élégance. Dans le cours du xiii^e siècle, le manoir fut cédé par les héritiers des comtes d'Eguisheim-Dabo et par l'empereur aux évêques de Strasbourg, qui le donnèrent en fief successivement à plusieurs seigneurs alsaciens, dont le dernier fut, au xviii^e siècle, le prince de Rohan. Au milieu des ruines, la chapelle de Saint-Valentin, dont les parties les plus anciennes datent, probablement, comme le château primitif, du x^e siècle. L. WILL.

BIBL. : SPECKLE, *Architectura*; Strasbourg, 1589, II, c. 5, f. 86. — SCHOEPLIN, *Alsac. ill.*, II, *passim*. — SCHWEIGHAEUSER et GOLDBERY, *Artiq. de l'Als.*, II, 61. — L. LEYRAULT, *Mém. hist. et descr. du chat. de Girbaden*, dans *Bull. de la Soc. des mon. hist. d'Als.*, 1^{re} sér., 1, 269-295. — WINKLER, *Notes sur le chat. de Girbaden au point de vue technique*, *ibid.*, 2^e sér., XII, 130-132; *ibid.*, 1^{re} sér., II, 167, 211, 220. — *Rev. d'Als.*, 1892, p. 369 et suiv. — X. KRAUS, *Kunst und Alterth. in Els. Lothr.*, I, 73-75. — Ed. HERING, *Schloss Girbaden*; Strasbourg, 1881. — GARNIER et FROLOUH, *Voyage aux chat. hist. des Vosges*; Paris, 1889, p. 417 et suiv.

GIRCOURT-LÈS-VIEVILLE. Com. du dép. des Vosges, arr. de Mirecourt, cant. de Charmes; 475 hab.

GIRCOURT-SUR-DURBION. Com. du dép. des Vosges, arr. d'Épinal, cant. de Bruyères; 402 hab.

GIREFONTAINE. Com. du dép. de la Haute-Saône, arr. de Lure, cant. de Vauvillers; 84 hab.

GIREÏ ou **GIRAI**. Famille de khans tatars de Crimée. Elle descendait de Tokhtamysh et eut pour fondateur *Hadji* Gireï, mort en 1466. La liste de ces khans a été donnée à l'art. CRIMÉE (t. XIII, p. 369). Ils ont laissé, outre des monnaies (dont le même article présente un spécimen), un certain nombre de documents écrits. Leur organisation politique était analogue à celle de la Horde d'or.

GIREMOUTIERS. Com. du dép. de Seine-et-Marne, arr. et cant. de Coulommiers, 424 hab.

GIRERD (Cyprien-Jean-Jacques-Marie-Frédéric), avocat et homme politique français, né à Nevers le 1^{er} mai 1832. Il était le fils de Frédéric Girerd (1801-59), représentant du peuple en 1848. Comme son père, il débuta par le barreau et exerça sa profession à Nevers où il acquit bientôt une situation en vue et devint bâtonnier de l'ordre des avocats. Il fit de l'opposition démocratique à l'Empire et fonda en 1867 l'*Indépendant du centre*, qui fut à plusieurs reprises l'objet des rigueurs de l'administration. Il se présenta sans succès aux élections législatives en 1863 et nov. 1868. Au 4 sept. 1870, M. Girerd fut nommé préfet de la Nièvre par le gouvernement de la Défense nationale; mais il se montra trop indépendant du pouvoir central et fut révoqué par Gambetta le 11 janv. 1871. Le 8 févr. suivant, lors des élections à l'Assemblée nationale, il fut porté dans la Nièvre sur la liste mixte des conservateurs et des républicains modérés et élu le troisième sur 7 par 36,435 voix sur 64,512 votants. M. Girerd siégea à gauche, prit la parole dans plusieurs discussions importantes, fut rapporteur de la loi sur les annonces judiciaires. En juin 1874, il attira sur lui l'attention dans l'affaire de l'élection de Bourgoing. Il avait apporté à la tribune « un document trouvé dans un wagon de 1^{re} classe » qui portait en tête « Comité central de l'appel au peuple » et provoqua une discussion mémorable (V. BONAPARTISME), t. VII, p. 265). Réélu député le 20 févr. suivant, dans la 1^{re} circonscription de Nevers, il reprit sa place à gauche et fut des 363. Réélu le 14 oct. 1877, après la dissolution, il entra le 23 déc. 1877 dans le ministère Dufaure comme sous-secrétaire d'Etat au ministère du commerce. A ce titre, il participa à l'organisation de l'Exposition universelle de 1878 et fut même l'objet d'attaques assez vives au sujet du monopole de l'émission des billets de loterie qu'il avait concédé à M. Dalloz. Aux élections générales de 1881, il échoua. Depuis, M. Girerd a été nommé trésorier-payeur général à Moulins et ensuite à Orléans.

GIREY-DUPRÉ (Joseph-Marie), publiciste français, né à Paris en 1769, décapité à Paris le 21 nov. 1793. Il venait de terminer ses études quand éclata la Révolution. Il l'accueillit avec transport, devint sous-garde des manuscrits à la Bibliothèque du roi et se lia avec Brissot qui le prit pour collaborateur au *Patriote français*. Après le 10 août 1792, il attaqua dans ce journal la conduite des commissaires provisoires de la Commune de Paris, fut mandé, le 28 août, à la barre du conseil général qui, le 30, déclara un mandat d'amener contre lui. Girey-Dupré protesta auprès de l'Assemblée législative. Le 31 celle-ci, sur le rapport de Vergniaud, annula la mesure prise par la Commune. Le journaliste se rallia aux girondins. Le 24 avr. 1793 il déposa dans le procès de Marat et réclama la responsabilité des articles publiés par le *Patriote français* et qu'on attribuait à Brissot (cf. *Moniteur*, XVI, 276 et 277). Le 8 mai suivant le conseil général de la Commune le dénonça à l'accusateur public pour avoir, dans son numéro de ce jour, détourné « les citoyens du devoir qui les appelle au secours des départements dévastés par la guerre civile ». Après le 31 mai, il fut proscriit comme fédéraliste et se réfugia à Bordeaux. Arrêté et ramené à Paris, il fut traduit au tribunal révolutionnaire et condamné à mort le 4^{er} frimaire an III. La veille il avait, dans sa prison, composé, avec l'adjudant général Bois-Guyon, l'hymne célèbre : *Veillons au salut de l'Empire*. Il la chanta sur la charrette et mourut en criant : Vive la République!

BIBL. : *Moniteur*. — *Archives nationales*, IV, 297, 262.

GIRGEH. Ville de la Haute-Egypte, province de Girgeh (V. EGYPTÉ, t. XV, p. 659), dont elle fut le chef-lieu; sur la rive gauche du Nil, à 120 kil. S.-E. de Syout. On y voit un couvent latin, une des rares fondations catholiques de la vallée du Nil. Aux environs, à 47 kil. au S., ruines de l'ancienne Abydos.

GIRGENTI. Ville d'Italie, ch.-l. de province de la Sicile,

située à 9 kil. de la côte S. de l'île; 24,000 hab. Cette ville fut jadis célèbre et prospère sous le nom d'Akragas ou Agrigente. Fondée presque en même temps que Marseille par des Doriens de Gêla (600 av. J.-C.), elle fut soumise au tyran Phalaris, qui faisait brûler ses ennemis dans un taureau d'airain, reçut sa constitution du philosophe Empédocle et s'enrichit très vite par un important commerce de vins et d'huile avec Carthage. Suivant un vieux proverbe, ses habitants bâtissaient comme s'ils devaient vivre éternellement et mangeaient comme s'ils devaient mourir le lendemain. Pillée une première fois par les Carthaginois, relevée par Timoléon, elle fut encore pillée par les Romains (262 av. J.-C.) et se soumit à eux à la fin de la seconde guerre punique. Depuis cette époque elle ne fut plus qu'une ville de deuxième ordre. L'insécurité des côtes méditerranéennes pendant tout le moyen âge força les habitants d'Agrigente de reculer vers l'intérieur du pays. Le moderne Girgenti est bâti sur un petit plateau de 275 m. d'alt., où était située jadis l'acropole d'Agrigente et n'occupe qu'une très faible partie de l'ancienne cité. Il n'y a guère qu'une rue praticable, toutes les autres étant tortueuses et infectes. Le commerce et l'industrie sont sans importance et la population est misérable. Cependant des ruines imposantes témoignent de la noblesse de l'antique cité. Le temple de la Concorde, qui a servi d'église au moyen âge, est le mieux conservé de tous les monuments grecs en dehors de la Grèce même. Le temple de Junon Lacinienne, celui d'Hercule, ceux de Vulcain, de Cérés, de Castor et Pollux, une dizaine au moins d'édifices sacrés laissent épars au milieu des bosquets d'oliviers les vestiges de leur grandeur passée. Celui de Jupiter Olympien, qui ne fut jamais achevé, a été utilisé pour construire le môle actuel de Girgenti. Celui de Jupiter Atabyrios est devenu la cathédrale dont les fonts baptismaux sont formés par un ancien sarcophage revêtu de bas-reliefs qui représentent les amours de Phèdre et d'Hippolyte. Agrigente n'était éloigné que de 3 kil. de la mer. Le port Empédocle, situé près de l'ancien port, sert d'entrepôt maritime à toute cette côte; on exporte de là surtout l'huile et le soufre.

H. VAST.

GIRGOLS. Com. du dép. du Cantal, arr. d'Aurillac, cant. de Saint-Cernin; 304 hab. La seigneurie a appartenu successivement aux familles de Tournemire, de Mayenobe, de La Chassignole et de Chambaron.

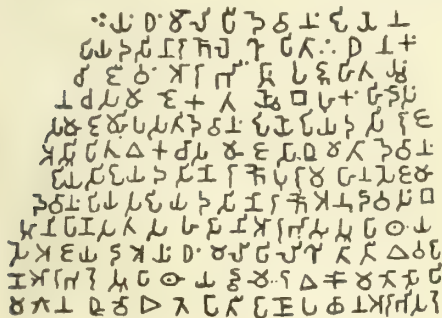
GIRIN. Ville de Mandchourie (V. GHIRIN).

GIRIVILLER. Com. du dép. de Meurthe-et-Moselle, arr. de Lunéville, cant. de Gerbéviller; 205 hab.

GIRMONT. Com. du dép. des Vosges, arr. d'Épinal, cant. de Châtel-sur-Moselle; 516 hab.

GIRMONT-VAL-D'AJOL. Com. du dép. des Vosges, arr. de Remiremont, cant. de Plombières; 642 hab.

GIRNAR. Colline célèbre par ses ruines, située dans le Kathiavar, gouvernement de Bombay (Inde), à 16 kil. E.



Fragment d'un édit d'Asoka.

de Janagar. Sur un des rochers se trouve la collection des Edits d'Asoka (V. ce nom) gravés en caractères indo-palis. On y a trouvé d'autres inscriptions anciennes de l'époque

des Kshatrapas (m^e s. de J.-C.) et plusieurs ruines attestant l'existence d'une ville importante, entre autres les restes de seize temples qui ont été décrits par Fergusson dans son *History of indian architecture* (1876). E. DR.

BIBL.: HUNTER, *The Imperial Gazetteer of India*, 1885.

GIROD DE L'AIN (Jean-Louis, baron), homme politique français, né à Cessy (Ain) le 8 juil. 1753, mort à Versoix (Suisse) le 20 août 1839. Magistrat sous l'ancien régime, il devint, en 1791, président du tribunal civil de Nantua, fut incarcéré comme suspect pendant la Terreur, entra au conseil des Anciens (1795), puis au conseil des Cinq-Cents (1799), où il joua un rôle important comme orateur d'affaires, fit partie du Corps législatif après le 18 brumaire et fut nommé par Napoléon conseiller-maire à la cour des comptes (28 sept. 1807) et baron de l'Empire (28 mai 1809). Envoyé, le 20 oct. 1818, par les électeurs de l'Ain à la Chambre des députés, où il siégea sur les bancs du parti constitutionnel, il rentra dans la vie privée en 1820.

A. DEBIDOUR.

GIROD DE L'AIN (Louis-Gaspard-Amédée), magistrat et homme politique français, fils du précédent, né à Gex (Ain) le 18 oct. 1781, mort à Paris le 27 déc. 1847. Entré dans la magistrature en 1806, avocat général à la cour impériale de Paris en 1811, il se rallia aux Bourbons en 1814, n'en accepta pas moins pendant les Cent-Jours la présidence du tribunal civil de la Seine et siégea à la Chambre des représentants comme député de l'Ain. Exclu de l'ordre judiciaire par la seconde Restauration, il défendit avec éclat le général Drouot devant un conseil de guerre, puis rentra en grâce et devint conseiller à la cour royale de Paris en 1819. Au Palais-Bourbon, où il rentra le 17 nov. 1827 comme député d'Indre-et-Loire, il soutint le ministère Martignac et devint, en 1829, vice-président de la Chambre. La révolution de Juillet lui valut d'être appelé à la préfecture de police, qu'il occupa du mois d'août au mois de nov. 1830. Réélu trois fois député, il fut président de la Chambre du 1^{er} août 1831 au 30 avr. 1832, époque où il passa au ministère de l'instruction publique. Girod de l'Ain quitta bientôt ce dernier poste et, tout en entrant à la Chambre des pairs (où il joua un grand rôle dans des procès célèbres, comme celui des *accusés d'avril* en 1834 et 1835), fut investi (14 oct. 1832) de la présidence du conseil d'Etat, qu'il exerça jusqu'à sa mort. Il fut aussi garde des sceaux dans le ministère transitoire du 31 mars 1839, qui ne put se maintenir que jusqu'au 12 mai de la même année.

A. DEBIDOUR.

GIRODET-TRIOSON (Anne-Louis GIRODET DE ROUSSX, dit), peintre français, né à Montargis le 5 janv. 1767, mort à Paris le 9 déc. 1824. A la mort de son père, l'enfant fut confié au docteur Trioison, médecin des armées, qui devint son père adoptif; il avait, dès son enfance, manifesté pour les arts un goût irrésistible, que David, en le comptant parmi ses élèves, avait hautement encouragé. En 1789, après deux concours qui ne l'avaient pas classé au premier rang, il obtint le prix de Rome avec *Joseph reconnu par ses frères*. Son premier envoi de Rome (1793) fut le *Sommeil d'Endymion*, aujourd'hui au musée du Louvre, œuvre dans laquelle il chercha à se dégager de l'imitation de son maître. A la suite des événements de 1792, Girodet dut quitter Rome et gagner les Etats du roi de Naples où il se trouvait en sûreté. En 1794, son séjour à Venise et ses relations avec le peintre Péquignot développèrent son goût pour le paysage, qui, d'ailleurs, n'est qu'accessoire dans son œuvre. Il regagna la France par Florence et Gênes et reçut, à Paris, un logement au Louvre qu'il ne quitta que pour s'installer, après la mort de son tuteur, qui l'enrichit, dans une maison située rue Neuve-Saint-Augustin et qu'il avait fait construire d'après un plan très fantaisiste. — Outre de nombreux portraits, Girodet laissa un grand nombre de tableaux d'histoire: le *Sommeil d'Endymion* (1792, musée du Louvre); *l'Empereur recevant les clefs de Vienne* (1808, musée de Versailles); *Atala au tombeau* (musée du Louvre); *la Révolte du Caire*

(S. de 1840; au musée de Versailles); *Hippocrate refusant les présents d'Artaxerxès* (Ecole de médecine de Paris), peint en 1792; *Scène du déluge* (S. de 1814; musée du Louvre), tableau qui, au concours décennal de 1810, l'emporta sur celui de David, *L'Enlèvement des Sabines*. Girodet composa un grand nombre de dessins ou d'illustrations, inspirés par la lecture des poètes anciens, qu'il affectionnait. Il fut aussi un écrivain de mérite. Ses œuvres ont été publiées en 1829 par la maison Renouard. Girodet avait la manie de collectionner les vieux meubles, des objets rares ou précieux; mais il apportait dans son choix un goût bizarre et désordonné qui trahissait l'inégalité de son humeur ou de ses fantaisies. Elu membre de l'Académie des beaux-arts le 20 mai 1815, Louis XVIII, qui lui destinait la rosette d'officier ordonna que les insignes de ce grade fussent placés sur son cercueil. Malgré les efforts que témoignent *Endymion*, et surtout le *Déluge*, Girodet doit être considéré comme l'un de ceux qui se rapprochèrent le plus de David; dessin correct, académique, peinture calme, souvent froide. C. GALBRUN.

BIBL. : CH. BLANC, *Histoire des peintres de toutes les écoles*. — QUATREMIÈRE DE QUINCY, *Eloge de Girodet*. — BELLIER DE LA CHAIGNERIE, *Dictionnaire général des artistes de l'École française*; Paris, 1868.

GIROFLE. I. BOTANIQUE. — Sous le nom de *Girofles* ou de *clous de Girofle*, on désigne les boutons à fleurs de l'*Eugenia aromatica* H. Bn, de la famille des Myrtacées (V. GIROFLIER). Ed. LEF.

II. CHIMIE. — *Essence de girofle*. Cette essence se retire du girofle du commerce ou clou de girofle, qui constitue la fleur du girofler (*Caryophyllus aromaticus*), cueillie avant le détachement de la corolle et au moment où les pétales, encore soudés, forment comme une tête ronde au-dessus du calice. Les girofles contiennent sur 100 parties :

Huile volatile.....	18
Matières extractives et astringentes.....	17
Gomme.....	13
Résine.....	6
Fibre végétale.....	28
Eau.....	18

D'après les recherches de Ettling, l'essence de girofle est composée principalement de deux principes, l'*eugénol* (V. ce mot) et un hydrocarbure (C¹⁰H⁸)ⁿ, très réfringent, dont la densité est de 0,918 à 18° et le point d'ébullition situé vers 142-143°. On a trouvé en outre, dans le girofle des Moluques, un principe peu soluble à froid dans l'alcool et facile à faire cristalliser en aiguilles rayonnées très déliées; ce nouveau composé, sans saveur, sans odeur, a reçu le nom de carvophylline; d'après Dumas, il aurait pour formule C²⁰H¹⁶O² et pourrait être considéré comme un produit d'oxydation de l'hydrocarbure (C¹⁴H⁸)ⁿ. C. MATIGNON.

III. THÉRAPEUTIQUE. — Les clous de girofle constituent plutôt un condiment qu'un médicament. L'*essence de girofle* est cependant employée seule ou mélangée à d'autres ingrédients pour soulager les maux de dents. On introduit dans la dent cariée un tampon d'ouate imbibée d'essence de girofle ou d'un mélange de cette essence avec du chloroforme ou du laudanum. L'essence de girofle est parfois employée comme ingrédient dans les masses pilulaires. D^r CAB.

IV. ÉCONOMIE DOMESTIQUE. — Le girofle est l'objet d'un trafic considérable; le meilleur est celui qui nous vient des colonies hollandaises des Moluques, spécialement de Ternate et d'Amboine. Il se reconnaît à la forme des clous entiers, bruns, huileux, très odorants; la couleur de celui des autres colonies est d'un brun moins franc et tirant sur le rouge. Comme condiment, son usage en cuisine est assez restreint; associé à la cannelle, il sert à aromatiser les fruits préparés à l'eau-de-vie.

BIBL. : CHIMIE. — EITLING, *Ann. der Chem. und Pharm.*, IX, p. 68. — BONASTRE, *Ann. de chim. et de phys.*, [2], XXXV, p. 274.

GIROFLÉE. I. BOTANIQUE. — Nom vulgaire donné à plusieurs plantes de la famille des Crucifères. La G. jaune

ou G. des murailles est le *Cheiranthus cheiri* L. (V. CHEIRANTHUS); la G. des dames ou G. musquée, l'*Hesperis matronalis* L., qui porte également le nom de Julienne (V. HESPERIS). Quant aux Giroflées des jardins (blanches et rouges), ce sont des *Matthiola* (V. ce mot). Ed. LEF.

II. HORTICULTURE. — Le *Cheiranthus cheiri* L., Giroflée jaune, Giroflée des murailles, Violier, Ravenelle, a des variétés à fleurs simples, comme la Giroflée brune, la Giroflée violette, et des variétés doubles, comme la Giroflée rameau d'or. Les premières se multiplient de graines au printemps. On repique les jeunes plantes en pépinière, et la mise en place se fait à l'automne ou à la fin de l'hiver. Les variétés doubles se multiplient de boutures. On hiverne sous châssis celles qui craignent les gelées. La Giroflée Quarantaine, *Matthiola annua* DC., et la Giroflée des jardins, *M. incana* R. Br., ont de nombreuses variétés à fleurs doubles, brunes, jaunes, rouges, violettes, blanches, comme Quarantaine Kiris, Q. Cocardeau, etc. On les multiplie de graines récoltées sur les plantes à fleurs simples, mais dont on a pincé l'inflorescence. Les semis se font depuis février jusqu'en septembre, sur couche. Le jeune plant est repiqué en pépinière. Les Giroflées mises en place en mai fleurissent en été. Celles qui proviennent des semis tardifs sont hivernées sous châssis. Elles fleurissent à partir du premier printemps. G. BOYER.

GIROFLIER (Bot.). Nom vulgaire d'une Myrtacée du genre *Eugenia* (V. ce mot), l'*E. aromatica* H. Bn, qui est le *Caryophyllus aromaticus* de Linné, le *Myrtus Caryophyllus* de Sprengel et l'*Eugenia caryophyllata* de Thunberg. C'est un arbre à feuilles opposées, ovales-oblongues, persistantes, à fleurs disposées en grappes composées, corymbiformes, au sommet des rameaux ou dans la dichotomie des branches. Ces fleurs ont un réceptacle tubuleux d'abord vert, puis d'un pourpre noirâtre, portant sur ses bords un calice de quatre sépales épais, charnus, également d'un pourpre noirâtre et une corolle de quatre pétales caducs d'un blanc jaunâtre plus ou moins teintés de pourpre en dehors. Le fruit, enchâssé dans le réceptacle qui devient graduellement charnu, est obovoïde-allongé, de la grosseur d'une petite prune et couronné par le calice persistant. — Originaire des Moluques, le Girofler a été introduit par la culture dans la plupart des régions tropicales du globe. Toutes ses parties sont très aromatiques. Ses fleurs, avant leur épanouissement, sont l'objet d'un commerce important sous le nom de clous de Girofle. Ses pédoncules ou griffes de Girofle sont employés par les parfumeurs et les distillateurs à cause de l'huile essentielle qu'ils renferment. Enfin ses fruits, appelés vulgairement *Anthofles*, *Anthophylles*, *Clous-matrices*, *Mères de Girofle*, ont une odeur agréable et une saveur très aromatique. Confits dans le sucre, ils constituent un mets agréable auquel les Hollandais attribuent des propriétés stomachiques, digestives et antiscorbutiques. Ed. LEF.



Rameau florifère du Girofler.

GIROLAMO DA CARPI, peintre italien (V. CARPI).
GIROLAMO DA COTIGNOLA (V. COTIGNOLA).
GIROLAMO DAI LIBRI (V. LIBRI [G. DAI]).
GIROLAMO DA TREVISO l'Ancien, peintre italien, qui travailla de 1470 à 1500. Il fait partie de ces nombreux et médiocres élèves du Squarcione, Dario da Treviso, Gregorio Schiavone, etc. Son œuvre la plus importante est

une *Madone trônant entre saint Sébastien et saint Roch*, datée de 1487 (cathédrale de Trévise). L'artiste a refait le même sujet dans l'église San Salvatore, à Colalto, près de Conegliano (1494), et dans l'église San Vigilio, à Montebelluno.

BIBL. : CROWE et CAVALCASSELLE, *History of Painting in North Italy*; Londres, 1871, t. 1, in-8.

GIROLAMO SOCIOLANTE (V. SOCIOLANTE).

GIROLE (Bot.). Nom vulgaire du *Chervis* (V. ce mot).

GIROLLE ou **GYROLLE** (Bot.). Nom donné à plusieurs *Champignons*, entre autres au *Bolet* comestible et à la *Chanterelle* (V. ces mots).

GIROLLES. Com. du dép. du Loiret, arr. de Montargis, cant. de Ferrières; 561 hab.

GIROLLES. Com. du dép. de l'Yonne, arr. et cant. d'Avallon; 313 hab.

GIROMAGNY. Ch.-l. de cant. du territoire de Belfort, sur la Savoureuse; tête de ligne du chem. de fer de Belfort à Giromagny; 3,505 hab. Fort. Centre industriel. Filatures et tissage mécanique de coton, métiers à bras, moulins, tuileries, scieries. La ville de Giromagny dépendait primitivement de la seigneurie de Montbéliard, passa en 1347 au comté de Ferrette et à la maison d'Autriche, et fut réunie à la France au xvii^e siècle. Autrefois Giromagny possédait d'importantes mines de cuivre, de plomb, d'argent, de cobalt et d'arsenic, qui furent exploitées avec succès, surtout par les archiducs d'Autriche. En vertu du traité de 1648, ces mines devinrent la propriété de Louis XIV qui les donna, en 1650, au cardinal Mazarin; en 1791, elles furent déclarées propriété de l'État; aujourd'hui elles sont abandonnées. Armoiries : *d'argent, à trois tours de gueules, pavillonnées de même et girouettées d'or, rangées sur une terrasse de même.*

BALLON DE GIROMAGNY (V. BALLON).

BIBL. : LIBLIN, *Belfort et son territoire*; Mulhouse, 1877, pp. 178-182. — CH. GRAD, *A travers l'Alsace, dans Tour du monde*, févr. 1887, pp. 100 et suiv.

GIROMETTI (Giuseppe), sculpteur, graveur en pierres fines et médailleur italien, né à Rome en 1780, mort à Rome le 17 nov. 1851. Elève du sculpteur Pacetti, président de l'Académie des beaux-arts, il attira sur lui l'attention par ses œuvres en marbre exécutées pour la cathédrale de Foligno. Il abandonna ensuite la sculpture pour la gravure en pierres, et devint un véritable maître en cet art. Ses camées d'après Canova, Tenerani, etc., d'après ses propres inventions, ses effigies d'après l'antique, ses portraits des célébrités modernes et contemporaines (*Raphaël, Léonard, Richelieu, Bossuet, Colbert, Racine, La Fontaine, Washington, Napoléon*, etc.), lui valurent une renommée universelle. Non moins habile médailleur, il fut placé à la tête de la Monnaie des États pontificaux, et exécuta nombre de belles médailles commémoratives ou symboliques pour Pie VII et ses successeurs, ainsi qu'une collection de médailles avec portraits d'Italiens célèbres de tous les âges, celle-là avec le concours de son fils *Pietro* et de N. Cerbara. G. P-1.

GIRON. I. ARCHITECTURE. — Le giron d'une marche d'escalier est la largeur sur laquelle on pose le pied; c'est la partie horizontale d'une marche; on la nomme aussi *marche* par opposition à la partie verticale ou contremarche. La marche doit recouvrir la contremarche et présente souvent une saillie arrondie ou ornée. Quand la marche est d'une même largeur dans toute sa longueur, que ce soit en ligne droite ou courbe, on la nomme *giron droit*; quand, au contraire, elle est étroite du côté de la droite, pour s'élargir du côté du mur de cage, on la nomme *giron triangulaire*. Le *giron rampant* est celui d'une marche, large et en pente, de façon à permettre aux chevaux d'y passer, comme on le fait pour les écuries souterraines. Le terme de giron désigne aussi la largeur de la marche, c.-à-d. sa dimension dans le sens de la direction de l'escalier.

II. ART HÉRALDIQUE. — Pièce honorable, ayant la

forme d'un triangle isocèle dont la base est de la largeur de la moitié de l'écu et dont la pointe est au centre; il peut être mouvant du flanc dextre ou du flanc senestre. Il symbolise les habits longs des anciens, s'élargissant par le bas et se retroussant par le haut, formant vers la ceinture une sorte de giron d'armoiries. Le giron peut être chargé d'une autre pièce.

GIRON. Com. du dép. de l'Ain, arr. de Nantua, cant. de Châtillon-de-Michaille; 284 hab.

GIRON (Pedro), duc de *Ahumada* (V. ce nom).

GIRON (Alfred), magistrat et professeur belge, né à Bruxelles en 1832. Il est conseiller à la cour de cassation et en même temps professeur de droit public et de droit administratif à l'université de Bruxelles. M. Giron est l'auteur de nombreux ouvrages de droit qui font autorité, notamment : *Cours de droit administratif* (Bruxelles, 1877, 4 vol. in-8); *le Droit public de la Belgique* (Bruxelles, 1884, in-8).

GIRON (Aimé), publiciste français, né au Puy en 1840. Elève du P. Lacordaire, il fit son droit à Paris et se fit inscrire au barreau du Puy. Collaborateur de la *Revue de Paris*, de la *Revue des Races latines*, du *Figaro*, de la *Vedette de Marseille* et autres périodiques, il a écrit des poésies et des romans qui lui ont valu plusieurs récompenses académiques. Citons : *le Sabot de Noël* (Paris, 1863, in-4); *Trois Jeunes Filles* (1864, in-12); *les Amours étranges* (1864, in-12); *Mystérieuses* (1865, in-12); *le Velay* (1868, in-12); *les Cordes de fer* (1873, in-12); *la Maison de Nazareth* (1873, in-4); *les Petits-Fils des douze Césars* (1874, in-8); *la Maison qui pleure* (1878, in-12); *Un Mariage difficile* (1884, in-12); *les Cinq Sous d'Isaac Laquedem* (1882, in-4); *Une Lune de miel* (1884, in-12); *Chez l'oncle Aristide* (1885, in-12); *Histoire d'un petit mousse* (1885, in-12), etc.

GIRONCOURT. Com. du dép. des Vosges, arr. de Neufchâteau, cant. de Châtenois; 425 hab.

GIRONDE. Torrent du dép. de la *Côte-d'Or* (V. ce mot, t. XII, p. 4187).

GIRONDE, fleuve de France (V. GIRONDE [Dép. de la]).

GIRONDE. Com. du dép. de la Gironde, arr. et cant. de La Reole; 1,491 hab.

GIRONDE (Dép. de la). **Situations, limites, superficie**. — Le dép. de la Gironde doit son nom au fleuve qui s'y forme par la réunion de la Garonne et de la Dordogne, dont il représente l'estuaire commun. Il est situé dans la région du S.-O. de la France. Son chef-lieu, Bordeaux, est à 578 kil. de Paris par le chemin de fer et à 500 kil. à vol d'oiseau. Il est riverain de l'océan Atlantique, lequel forme sa limite à l'O. sur une longueur de 130 kil. Il a encore une frontière naturelle au N.-O., où pendant plus de 40 kil. la Gironde le sépare du dép. de la Charente-Inférieure, et plus loin à l'extrémité orientale où, sur une quarantaine de kilomètres, la limite est formée par la Dordogne et pendant une dizaine par le Seignac; à l'E. encore, le cours de la Lidoire pendant 4 ou 5 kil., celui du Dropt pendant 4 ou 5 kil., celui du Liso pendant une douzaine servent de frontière. Sur tout le reste de son pourtour, le dép. de la Gironde a des frontières artificielles. Au N., le dép. de la Gironde est borné par celui de la Charente-Inférieure, à l'E. par celui de la Dordogne, au S.-E. par celui de Lot-et-Garonne, au S. par celui des Landes.

La superficie de la Gironde est de 974,032 hect., ce qui la classe au premier rang des départements français. Cette évaluation trop faible, par suite d'oubli du cadastre dans la région des dunes, est portée par le ministère de l'Intérieur à 998,000 hect. Le service géographique de l'armée, comprenant dans le département le lit de la Gironde et le bassin d'Arcachon, lui attribue 1,072,600 hect. Sa forme est celle d'un trapèze. Sa plus grande diagonale, de la pointe de Grave au N.-O., à Lartigue au S.-E., mesure 166 kil.; sa plus grande largeur, mesurée du lit-

toral océanique à l'entrée de la Dordogne dans le département, est de 120 kil. Son pourtour, en négligeant les petites sinuosités, est de 640 kil.

Relief du sol. — L'aspect général du dép. de la Gironde est celui d'un pays de plaine. Les mouvements de terrain y sont peu accusés; le point culminant, la colline de Samazeuil, à l'E. de Grignols, n'a que 163 m. au-dessus du niveau de la mer. Néanmoins le relief du sol vaut la peine d'être étudié en détail, car ces petites dénivellations ont une grande importance sur la physionomie du département et sur ses productions. On y distingue à première vue deux régions fort différentes, qui se le partagent à peu près par moitié, séparées approximativement par la Garonne et la Gironde; celle de l'E. est appelée région girondine; celle de l'O., région des Landes. La première est accidentée, comprend un ensemble de vallées et de collines; la seconde est à peu près plate et uniforme.

La région girondine se subdivise en un certain nombre de pays qui ont leur physionomie assez tranchée. Le noyau est formé entre la Dordogne et la Garonne par l'Entre-Deux-Mers qui s'étend sur 150,000 hect.; au S. de la Garonne, on y peut rattacher la partie orientale du Bazadais, soit 40,000 hect.; au N. de la Dordogne, le Libournais (40,000 hect.), borné à l'O. et au N. par l'Isle; au delà de celle-ci quelques milliers d'hectares appartiennent à la Double; à l'O. de la Dronne et de l'Isle, le Fronsadais couvre 100,000 hect. jusqu'à la Gironde; enfin, au pied de ses collines occidentales, le long de la Gironde, sont les terres du Marais (8 à 9,000 hect.) conquises sur le fleuve. — L'Entre-Deux-Mers doit son nom aux deux grandes rivières qui l'enveloppent et se réunissent au Bec-d'Ambès; il est couvert de petits coteaux atteignant 114 m. vers Saint-Léon, et s'abaissent vers les deux grandes vallées auxquelles aboutissent les vallées des ruisseaux nombreux qui le sillonnent. C'est une région fertile, couverte de vignobles et de vergers. Le Bazadais oriental possède les plus hauts points du département. Le Libournais rivalise de fertilité avec l'Entre-Deux-Mers; on y retrouve les belles vallées, les gracieux vallons, les coteaux plantés de vignes; ils atteignent 118 m. à Saint-Philippe-d'Aiguille. La Double offre un aspect différent; elle a été décrite dans l'art. DORDOGNE (Dép.). C'est un pays pauvre dont les collines desséchées sont revêtues de bois de pins auxquels on tend à substituer les vignes; dans les fonds s'étalent des étangs entourés de *nauves* ou prairies marécageuses. Le Fronsadais, qui reproduit à peu près les traits de l'Entre-Deux-Mers, se subdivise en plusieurs petits pays qui sont, de l'E. à l'O.: le Fronsadais propre, autour de Fronsac; le Cubzadais; autour de Saint-André-de-Cubzac; le Bourgès, à la hauteur de Bourg; le Blayais, autour de Blaye. L'altitude des coteaux atteint 101 m. au N., près de la limite de la Charente-Inférieure; ailleurs elle ne dépasse guère 80 m. Le Marais, qui se développe au pied de la colline de Saint-Ciers-la-Lande, contraste avec les pays précédents; il est plat et sillonné de canaux de dessèchement.

La région des Landes comprend la moitié occidentale du département; aussi étendue que la précédente, elle est sept fois moins peuplée. Dans son ensemble, elle offre l'aspect d'un vaste plateau qui s'élargit et s'élève progressivement du N. au S.; il n'a que 22 m. d'alt. au S. de Lesparre; 42 entre Castelnau et Saint-Médard-en-Jalle; 68 à Le Barp; 89 au S. d'Hostens. Son infertilité tient à sa constitution géologique qui sera indiquée plus loin (V. aussi l'art. LANDES [Dép.]). Les Landes proprement dites occupent le centre de ce vaste triangle dont la pointe de Grave forment le sommet; elles confinent à l'E. à la vallée de la Garonne, au voisinage de laquelle s'ouvrent de petites vallées découpant des coteaux plantés de vignes, des *Petites Graves* et des *Graves*, ces derniers voisins de Bordeaux. Plus au N. cette zone, qui sépare les Landes de la Gironde, s'appelle le *Médoc*; vaste de 100,000 hect., long de 80 kil., large de 6 à 12, il se divise en Haut-Médoc au S. et Bas-Médoc au N.; l'un et l'autre ont des collines d'une quarantaine de

mètres. Le Haut-Médoc est traversé par des vallons où coulent de petits ruisseaux qu'on appelle des *jalles*. Au pied du Bas-Médoc, surtout au N.-O., s'étendent le long du fleuve des *polders* qu'on dénomme parfois Petite-Flandre. Ce sont des terres enlevées à la Gironde, drainées par des canaux et protégées par des digues; elles sont entremêlées de marais salants, très fertiles, mais privées d'eau douce.

Géologie. — La structure géologique du dép. de la Haute-Garonne répond dans ses grandes lignes à l'orographie dont elle a déterminé les caractères. On y retrouve la division fondamentale en deux régions séparées par la Garonne et la Gironde. Le fait saillant, c'est que les terrains de plus en plus récents se succèdent à mesure qu'on va du N.-E. au S.-O. Tous sont d'ailleurs de formation récente; la craie, qui forme une zone importante dans les Charentes et la Dordogne, ne paraît dans la Gironde que sous forme de deux relèvements accidentels en deux points de la Lande. Les autres terrains appartiennent aux formations tertiaires et quaternaires. L'éocène se montre presque exclusivement au N. de la Dordogne et à l'E. de la Gironde; il paraît aussi dans quelques vallons du Médoc; il forme une masse compacte à la limite nord-orientale de la Gironde, autour du Lary, de la Saye inférieure, entre l'Isle et la Dordogne, constitue les coteaux du Blayais. Le miocène inférieur ou oligocène forme tout l'Entre-Deux-Mers, sauf le sommet du plateau de Podensac au Carbon-Blanc où il est surmonté d'une assise pliocène; il se trouve également au N. de la Dordogne dans le Libournais et le Fronsadais, bornant la vallée, puis dans les vallées de la rive gauche de la Garonne où il a été mis à nu sous les assises miocènes et pliocènes qui le recouvraient, particulièrement dans le Bazadais. Le miocène proprement dit paraît dans la partie supérieure de ces vallons et dans ceux de la Leyre et de ses affluents. Le pliocène forme le vaste plateau des Landes, raviné par les cours d'eau qui font repaître les assises sous-jacentes; on retrouve deux massifs de terrains pliocènes sur le plateau qui couronne l'oligocène de l'Entre-Deux-Mers à l'E. de Bordeaux et dans le centre du Fronsadais, tout autour de Saint-Savin-de-Blaye, depuis Guitres et Saint-André-de-Cubzac jusqu'à Montendre (Charente-Inférieure) et Saint-Ciers-la-Lande. Les terrains quaternaires ou alluviaux occupent le fond des grandes vallées de la Garonne, de la Dordogne, de l'Isle, les rives de la Gironde et forment le bourrelet des Dunes. Le plateau landais est séparé du littoral par une bande de dunes de 4 à 8 kil. de largeur moyenne; elles occupent dans la Gironde environ 50,000 hect. Leurs progrès ont été arrêtés par les semis de pins (V. LANDES [Dép.]). La Gironde possède les plus hautes dunes de France; celles de Lascours, entre l'étang de Cazau et l'Atlantique, ont 89 m. de haut. Celles des Places, à l'O. de l'étang de Hourtin, mesurent 80 m. Entre les dunes s'étendent de petites vallons appelés *lètes* ou *lédés* et qui renferment des pâturages. Les dunes elles-mêmes, plantées de pins, ne forment plus qu'une vaste forêt. — Le plateau des Landes, compris entre les Dunes, le Médoc et les Graves, n'est plus aussi inculte et désert qu'autrefois; les eaux fluviales arrêtées à l'O. par les dunes forment de vastes étangs marécageux; mais ceux-ci ont été régularisés, pourvus de déversoirs normaux. Le sous-sol imperméable, arrêtant les eaux météoriques, donne lieu dans les fonds à des sources nombreuses qui forment de frais vallons avec de belles prairies. Quant à la lande rase, sans arbres, on y a multiplié depuis 1857 les plantations de pins et canalisé les cours d'eau qui en assainissent les fonds marécageux. Elle n'a plus son aspect désolé.

DESCRIPTION DES ÉTAGES SÉDIMENTAIRES. — Le crétacé appartenant à la craie supérieure de Saintonge à *Ananchytes* (V. CHARENTE et CHARENTE-INFÉRIEURE) forme deux petites protubérances calcaires, la première dans la vallée du Guarnot au Haut-Villagrains, la seconde au S.-E. de celle-ci, dans le vallon du Trussac, à l'E. de Landiras. Les fossiles caractéristiques sont: *Ananchytes ovata*, *striata* et *conica*, *Ostrea vesicularis*, *Terebratula carnea*, *Pecten Jacquoti*,

L'éocène comprend plusieurs assises ; la première est celles des sables de Royan. Ces sables à *Ostrea cymbula*, formant la couche inférieure des terrains tertiaires de la Gironde, reposent sur la craie jaune de Saintonge, dont les sépare un banc calcaire à échinites. A l'E. de Saint-Palais, on a trouvé dans ces sables des peignes et des nummulites. Les calcaires à *Gualteria Orbignyana* forment le plateau marin de Cordouan et le roc Saint-Nicolas. Au-dessus de cette couche sont des sables et argiles jaune verdâtre à *Ostrea crepidula* et la molasse grossière de Gènérac qui séparent ces sables de Royan de l'assise suivante. — Le calcaire grossier de Blaye se trouve autour de cette ville ; ses fossiles sont ceux du calcaire grossier du terrain parisien, orbitolites, miliolites, etc. On y a trouvé le *Manatus (Hippopotamus) dubius* de Cuvier. On les exploite pour moellon et pierre de taille. — Le calcaire grossier de Saint-Estèphe s'étend dans le Bas-Médoc, de Pauillac aux Polders, et paraît également près de Blaye. Il est formé d'assises calcaires alternant avec des couches argileuses et marneuses, et renferme une grande quantité de miliolites. On en retire un peu de pierre de taille et de moellon. — La molasse du Fronsadais est placée ici par Raulin dans sa carte géologique ; nous analysons la description qu'il donne de cette assise assez compliquée. Elle forme d'abord un dépôt important d'argiles et de sables gris bleuâtre et verdâtre, parfois soudés en roches, dépourvus de fossiles marins, montrant quelques vertèbres semblables à ceux des gypses du bassin parisien : *Palæotherium girundicum, medium*, etc. *Emys, Trionyx, Crocodilus*, etc. Autour de Blaye et de Margaux (Médoc), le calcaire d'eau douce de Blaye est séparé des argiles vertes par un calcaire grossier qui fournit des moellons et des pierres à chaux, notamment celle du moulin de Lers (près de Plassac). La molasse est très développée vers l'E. ou elle donne vers Bergerac un grès quartzeux employé pour le pavage de Bordeaux ; ailleurs les molasses durcies donnent du moellon ; les argiles alimentent les briqueteries et tuileries. Au N. d'une ligne tirée de Blaye à Saint-André-de-Cubzac et Libourne, la molasse prend des fossiles marins, puis des dépôts lenticulaires de « calcaire grossier de Bourg » ; celui-ci se trouve aussi près de Bordeaux, entre cette ville et Cadillac, à Blanquefort ; il fournit des pierres de taille employées pour les maisons de Bordeaux. — Le calcaire d'eau douce de Castillon repose sur la molasse ; développé à l'E. de Libourne, il ne dépasse pas la ligne La Réole-Castillon. C'est une assise calcaire de 10 à 15 m. d'épaisseur ; ses fossiles principaux sont : *Lymnea longiscata, Planorbis rotundatus*, etc.

L'oligocène comprend : le calcaire à astéries de Saint-Macaire et un étage de marnes à néritines et calcaire d'eau douce gris de l'Agenais. Le calcaire à astéries de Saint-Macaire repose sur la molasse du Fronsadais, ou sur le calcaire de Bourg ou sur celui de Castillon. Ses fossiles sont *Natica crassatina, Turbo Parkinsonia*, etc. A la base, entre Saint-André-de-Cubzac et Sainte-Foy-la-Grande, sont des argiles à *Ostrea longirostris* qui passent à la molasse. — L'étage des marnes à néritines et du calcaire d'eau douce gris présente l'aspect suivant : à Blanquefort, au-dessus du calcaire à astéries, sont des argiles et marnes vertes. Cette couche se retrouve, se liant aux molasses coquillères vers La Réole ; ce sont des sables argileux jaunes passant à des roches ; plus à l'E., sont des argiles et molasses à huîtres. Le calcaire d'eau douce gris de l'Agenais forme un horizon géologique très net ; la ligne de démarcation est excellente. A Sainte-Croix-du-Mont et La Réole, c'est un calcaire bitumineux à concrétions, renfermant une grande quantité de lymnées, planorbis et hélix. Quelquefois il paraît blanc, compact, avec de rares fossiles. Au N. de Saint-Macaire, sur la rive droite de la Garonne, il a les mêmes limites que l'assise inférieure ; sur la rive gauche, on le trouve autour de Bazas et de Casteljaloux et généralement dans le Bazadais sous les dépôts ultérieurs.

Le miocène est représenté par des faluns de Mérignac et de Bazas, le calcaire d'eau douce de Saucats et le falun de

Léognan. L'étage du falun de Mérignac et de Bazas à *Ostrea producta, crispata* et *nudata* comprend les terrains suivants : à Mérignac, sables très grossiers à coquilles marines et polypiers ; à Bazas, à Sainte-Croix-du-Mont, ou cet étage est très développé, la partie inférieure est formée d'argiles grises ou vertes à cérithes ; la partie supérieure, de sables coquilliers jaunes ; au-dessus encore est une couche à *Ostrea nudata* et *crispata*. Parmi les mammifères fossiles, on signale le *Manatus fossilis* ; parmi les poissons, des myliobates ; parmi les invertébrés, le *Lycophrys lenticularis*, l'*Astrea Ellisiana*, la *Cytherea Lamarkii*, la *Cardita pinnula*, le *Pecten Beudanti*, le *Cerithium subpictum*, le *Cerithium lignitarum*, la *Cypræa sublyncoides*, etc. Cette assise ne dépasse guère la Garonne au N., mais se rencontre dans les vallons latéraux à l'O. et au S., près de Grignols, de Labrède, de Saint-Médard-en-Jalle. — L'étage du calcaire d'eau douce de Saucats repose sur le falun à Saucats, Sainte-Croix-du-Mont, Bazas. C'est un calcaire argilifère, tendre, fragile, bigarré jaune et blanc, quelquefois gris, disposé en bancs irréguliers, mal stratifiés. Très développé à Saucats, il n'a plus à Bazas qu'une épaisseur de quelques décimètres, s'étant déposé dans les dépressions des faluns. Il s'y intercale en plusieurs lieux un banc de marne à *Cyrena Brongniarti, Cerithium plicatum*, etc. — Le falun de Léognan à *Ostrea digitalina* est superposé au calcaire d'eau douce précédent. Il ne paraît qu'à Léognan et à Saucats. Il présente des sables jaunes, parfois durcis en pierre à bâtir et présentant à la partie supérieure quelques lits de calcaire grossier ou abondant les coquilles fossiles : on y trouve le *Delphinus macrogenius* et le *Datium* de Dax et Léognan, le *Squalodon Gratelupi*, de nombreux poissons, etc.

Le pliocène est représenté par le falun de Salles et le sable des Landes. Le falun de Salles, qu'on trouve au S. de Bordeaux, à la base du sable des Landes, est, comme l'assise précédente (falun de Léognan), un dépôt intermédiaire entre les terrains miocènes et pliocènes. La partie moyenne est un calcaire très grossier ; comme fossiles, citons : *Capularia Cuvieri, Cardita Jouanneti, Pecten Scabrellus, Tereba murina*, etc. — Le sable des Landes est le dernier des dépôts tertiaires de l'Aquitaine. En beaucoup de points on y rencontre le grès ferrugineux, connu sous le nom d'*alios*, et un minéral de fer pisiforme, jadis exploité. L'*alios* imperméable, quand il affleure, non seulement arrête les eaux, mais empêche la croissance de grands végétaux dont les racines ne peuvent s'enfoncer ; il joue un rôle fondamental dans les Landes et en déterminait la nature spéciale. Près de Villandraut, on signale des grès blancs en gros rognons dits de Barsac, qui sont quelquefois employés au pavage. Ailleurs, autre aspect : des sables argileux, fins, jaunes, alternant avec des argiles de même couleur et dont les couches sont souvent bigarrées de blanc, de rouge, de violet ; elles alimentent les tuileries, les poteries de Sadirac (près de Créon), l'usine à pavés céramiques et grès réfractaires de Canejan. On n'y a trouvé aucun fossile.

Les terrains quaternaires occupent une surface assez vaste. Les alluvions anciennes sont représentées par les vastes dépôts caillouteux de l'Entre-Deux-Mers, du Médoc et des grandes vallées. Les premiers consistent en sables argileux rouges avec abondance de petits cailloux de quartz ; ils reposent sur toutes les assises tertiaires indifféremment et s'éloignent peu de la vallée, se rencontrant à la lisière des plateaux et sur toutes les terrasses intermédiaires ; sur la rive gauche ces dépôts forment une bande continue interrompue seulement par les vallées des affluents et bornée par une ligne tirée de Casteljaloux à Bazas et Cabanac. Ils se retrouvent ensuite à l'O. de Bordeaux, de Cabanac-Médoc à Lesparre et Saint-Vivien, ne dépassant guère la grande route. Sur la rive droite ils paraissent seulement au-dessous de La Réole et sont limités par une ligne allant de Blaye, par Saint-André-de-Cubzac, à Créon. Les dépôts des vallées s'étendent sur les pentes inférieures, à incli-

naison douce, au-dessus du niveau des inondations. Ceux de la vallée de la Garonne sont caractérisés par une abondance de cailloux gris de quartzite venus des Pyrénées. Ceux des vallées de la Dordogne et de l'Isle sont caractérisés par des cailloux de silex et de craie et quelques basaltes d'Auvergne. Les cailloux servent à empierrer les routes : les argiles à quelques tuileries et briqueteries. L'épaisseur de ces dépôts est moindre que dans le bassin toulousain (V. GARONNE [Haute-]); elle diminue à mesure qu'on s'éloigne des Pyrénées; de même décroît le volume des cailloux, qui étaient de véritables rochers au voisinage des monts et n'ont plus à Cordouan que les dimensions de simples pois. — Les alluvions modernes occupent, comme partout, le fond des vallées; en quelques endroits sont d'épaisses couches de tourbe, par exemple à Beychevelle, à Montferand, etc. — Les dunes sont formées du sable fin de la mer qui se dessèche à marée basse et est emporté par le vent : ce sont des sphéroides de quartz hyalin très petit (V. art. DUNE et LANDES [Dép.]).

Géologie agricole. Au point de vue de l'agriculture, on distingue trois catégories de sols : 1° siliceux (dunes, landes, graves); 2° calcaire et marneux (plateaux et coteaux); 3° argileux et alluvial (vallées). Les dunes sont, avons-nous dit, transformées en forêt; les vallons intermédiaires ou lètes forment des pâturages. Les étangs qui les bordent à l'E. sont entourés de marais qu'on dessèche. Les landes sont au point de vue agricole divisées en : grandes landes, presque stériles; petites landes au S., en partie cultivées; landes du Médoc. Les graves, la troisième zone de la région landaise, forment une des régions les plus riches du département; ce sont des plateaux et collines ondulées creusées par des vallées perpendiculaires au fleuve; de Castillon à Langon elles sont revêtues d'un gravier mêlé de sable et de terre; ce gravier se trouve aussi dans quelques hautes plaines; il repose tantôt sur l'argile, tantôt sur l'aliôs. Consacrées à la culture de la vigne, les graves produisent des vins renommés. — Les coteaux et plateaux de la région girondine présentent des qualités différentes à l'agriculteur, selon qu'il s'agit des sables ocracés du Bazadais, des argiles de la Renauge (région sud-orientale de l'Entre-Deux-Mers, de Saint-Macaire à Créon); des terres fortes et graveleuses de Bourg, des calcaires sableux du Blayais. — Les alluvions des vallées renferment de belles prairies, de même dans les marais qui occupent 45,000 hect.

Cotes et îles. — Le dép. de la Gironde possède, nous l'avons dit, 175 kil. de côtes; celles de l'estuaire de la Gironde sont décrites ci-dessous où il est parlé du fleuve; en dehors il n'y a qu'un îlot, celui de Cordouan. Puis, de la pointe de Grave au cap Ferret, se déroule, sur une longueur de 140 kil., sans aucun accident notable, le rivage bordé par les dunes. Signalons-y, après la pointe de Grave, les bains de Soulac, la pointe de la Négade, les bains des Olives et de Montalivet. Le bassin d'Arcachon, qui s'ouvre entre le cap Ferret et la pointe d'Arcachon, mesure 15,500 hect. dont 4,900 couverts par l'eau à marée basse. La masse d'eau qui y pénètre et en ressort selon le courant marin forme un courant d'un débit supérieur à celui du fleuve des Amazones. La barre est souvent impraticable. Les fonds découverts sont consacrés surtout à l'ostréiculture (V. les art. ARCACHON et HUTRE). Le long du bassin sont les localités d'Arès, Andernos, Santon, Audenge, Biganos, Le Teich, Mestras, Gujan, La Teste-de-Buch et Arcachon.

Régime des eaux. — Le dép. de la Gironde est essentiellement formé du bassin inférieur de ce fleuve; toutefois, dans la région occidentale, une partie des eaux vont directement à l'océan Atlantique, plus exactement dans le golfe qui forme le bassin d'Arcachon.

La Gironde se forme au Bec-d'Ambès, à 25 kil. au-dessous de Bordeaux, par le confluent de la Garonne et de la Dordogne. La Garonne a parcouru 575 kil. et apporte les eaux de 5,600,000 hect.; le plus faible débit observé est

de 37 m. c. par seconde; à l'étiage ordinaire il est de 102; le débit moyen est de 659, son débit de crues extrêmes de 10,500 m. c.; la Dordogne venant du massif central a un étiage au moins égal, un débit moyen de 519 m. c. par seconde, un volume de crues de 3, 4 à 5,000; elle n'a que 490 kil. de long et ne draine qu'un bassin de 2,340,000 hect. La Garonne est donc la rivière la plus importante et c'est son nom, légèrement déformé, que prend le fleuve. Celui-ci n'est, à vrai dire, qu'un estuaire, un bras de mer, la marée remontant bien au delà du confluent, de sorte que les eaux douces fluviales ne forment que la moindre partie de son volume.

La Garonne parcourt dans le dép. de la Gironde 95 kil. Elle y entre au sortir du Lot-et-Garonne, près de Bourdelles, à 5 m. d'alt. et se dirige vers l'O. arrosant La Réole, Gironde, Castets jusqu'où se sent la marée, Saint-Macaire, Langon; elle tourne alors au N.-O., passe à Preignac, Sainte-Croix-du-Mont, Barsac, Cadillac, Cérons, Podensac, Castres, Portets, Cambes, Quinsac, tourne au N., baigne Cadanjac, Villenave-d'Ornon, Bègles, Bordeaux, Lormont dont la colline est la dernière qu'il longe et se dirige vers le N.-O. entre deux rives plates, pour atteindre, après Macau, le Bec-d'Ambès. Dans tout ce parcours elle est navigable; la navigation fluviale et maritime (53 kil.) commence à Castets; la navigation purement maritime à Bordeaux (85 kil. plus les 73 de la Gironde). En amont de Bordeaux, la profondeur est souvent trop faible; en aval le fleuve est encombré de bancs de sable et de vase contre lesquels il faut lutter.

La Garonne reçoit, dans le dép. de la Gironde, le Lysos, la Bassane, le Dropt, le Beuve, le ruisseau de Roquetaillade, la Caussade, le Ciron, le ruisseau de Landiras, l'Euille, la Barbose, le ruisseau du Tourne, le Guamort, le ruisseau de Saint-Jean-d'Estampe, l'Eau-Blanche, la Pimpine, l'Eau-Bourde, l'Estey-Majou, le Peugue, la Devèze, la Jalle de Blanquefort et la Jalle de Ludon. Le Dropt et le Ciron méritent seuls le nom de rivière; les autres ne sont que des ruisseaux assez abondants, il est vrai, surtout ceux qui viennent de la région landaise.

Le Lysos (gauche) passe près de Grignols, à Noaillac, et sépare quelque temps la Gironde du Lot-et-Garonne. — La Bassane (gauche) passe à Aillas, Savignac et Bassane. — Le Dropt ou Drot (droite) a 128 kil. de long dont 36 dans le dép. de la Gironde; il le borne à partir de Duras, y pénètre et y arrose Monségur, Coutures, Camiran; c'est une rivière profonde, sinieuse, aux eaux troubles. Son principal tributaire est la Vignague qui passe près de Sauveterre. — Le Beuve (gauche) passe près de Bazas et d'Auros. — Le ruisseau de Roquetaillade ou de Roaillan (gauche) passe près de ces localités. — La Caussade (droite) passe à Verdèles. — Le Ciron est une jolie rivière de 90 kil., aux eaux claires, qui naît en Lot-et-Garonne, mais a les trois quarts de son cours (66 kil.) dans la Gironde. Il passe à Lartigue, Bernos, Villandraut, près de Roaillan, de Sauternes, des ruines du château de Budos, du coteau de Château-Yquem, à Pujols, met en mouvement des moulins, des forges, des papeteries, débouche dans la Garonne en aval de Preignac. Ses affluents sont nombreux, mais petits; les principaux sont le Bortos (droite) venu des collines de Grignols; la Gouanape (gauche) qui passe à Captieux; le Baillon (gauche) qui passe à Bourideyre, la Hure, longue de plus de 20 kil., qui passe à Saint-Symphorien. — Le ruisseau de Landiras (gauche) est alimenté par les sources d'Ilats. — L'Euille (droite) va de Targon à Cadillac. — La Barbose (gauche) passe à Saint-Michel-de-Rieufret. — Le ruisseau du Tourne dont les branches descendent des collines de Targon, La Sauve et Créon, passe à Langoiran. — Le Guamort ou Gat (gauche) a 35 kil. de long; il naît près d'Hostens, coule au N.-E. par Villagrains, Saint-Mouillon et débouche entre Portets et Castres. — Le ruisseau de Saint-Jean-d'Estampe (gauche), formé par la source de Hos, arrose Saucats et Labrède. — L'Eau blanche (gauche) arrose Léognan et

Villeneuve-d'Ornon. — La Pimpine (droite) descend des collines de Créon. — L'Eau-Bourde (gauche), relativement abondante, arrose Gradignan, la Maye, Bègles. — L'Estey-Majou (gauche) est un ruisseau des Landes qui arrose Talence. — La Peugne (gauche) et la Devèze (gauche) passent à Bordeaux, mais en égout. — La Jalle de Blanquefort a 40 kil. de long et beaucoup d'eau, grâce aux belles sources de la Tête-du-Bois et aux fontaines landaises; elle passe à Martignas, près de la poudrière de Saint-Médard-en-Jalles, du Haillan, du Taillan, d'Eysines, de Blanquefort; elle marque la limite méridionale du Médoc, auquel appartient déjà la Jalle de Ludon (gauche) qui passe près du Pian et de Ludon.

La Dordogne parcourt 116 kil. dans le dép. de la Gironde dont 40 pendant lesquels elle le sépare de celui de la Dordogne et 76 entièrement dans le département à partir du confluent de la Lidoire. Elle baigne Saint-Nazaire, Sainte-Foy-la-Grande, Pessac-de-Genson, Castillon-Sainte-Terre, Saint-Jean-de-Blaignac, Branne, Libourne, Fronsac, Vayres, Saint-André-de-Cubzac, Ambès et Bourg. La largeur de la Dordogne à son entrée dans le département est de 100 à 200 m.; les marées ordinaires remontent jusqu'au confluent de la Lidoire; les plus fortes jusqu'à Pessac; le fleuve garde sa direction générale de l'E. à l'O.; mais, après Saint-Jean-de-Blaignac, il incline au N.-O. et devient très sinueux; sa largeur atteint 300 m. à Libourne, 500 à Fronsac, 1,200 à Bourg; au Bec-d'Ambès, elle surpasse celle de la Garonne. La navigation fluviale et maritime (64 m.) commence à Saint-Jean-de-Blaignac; la navigation maritime (38 kil.) à Libourne; mais les changements de fond dus au remaniement incessant des dépôts de vase, et la violence du mascaref, au contact du courant fluvial et de la marée, sont de graves obstacles.

La Dordogne reçoit dans le dép. de la Gironde: le Seignal, le Vénéol, la Beauze, la Gravouse, la Soulège, ruisseaux insignifiants venus de la gauche; puis la Durège (gauche), la Lidoire (droite), le Romendol (gauche), l'Escouch (gauche), la Gamage (gauche), l'Engranne (gauche), la Fontada (gauche), la Canodonne (gauche), l'Isle (droite), la Souloire (gauche), le ruisseau de Gestas (gauche), l'Estey de Canteraune (gauche), la Laurence (gauche), le ruisseau de la Renauderie (droite), la Virvée (droite), le Moron (droite). Les seuls qui méritent autre chose qu'une citation sont: la Durège qui passe près de Pellegrue et de Gensac. — La Lidoire (45 kil.) venue de la Dordogne et grossie du Trabat ou Rieuvert; tous deux servent de frontière au département. — L'Isle est une véritable rivière qui roule à l'étiage 40 à 50 m. c., jamais moins de 20; elle vient du Limousin et sur 235 kil., en parcourt 55 dans la Gironde où sa vallée est aussi large que celle des fleuves, 4 à 6 kil., puis 8 à 9 kil. après le confluent de la Dronne; elle passe à Saint-Médard-de-Guizières, près d'Abzac, fournit le mouvement à la minoterie de Laubardemont, au-dessous de laquelle elle reçoit la Dronne; la marée remonte jusqu'à ce confluent; elle passe ensuite à Guitres, Saint-Denis-de-Pile, Savignac-de-l'Isle, Saillans et finit à Libourne. Ses affluents dans le département sont le Courbarieu (droite), la Dronne (droite), le Lary (droite), le Galostre (droite), le Palais (gauche), la Barbanne-de-Lussac (gauche), la Saye (droite), la Barbanne-de-Pomerol (gauche). — La Dronne, qui fournit à l'Isle la moitié de ses eaux, vient, comme elle, du Limousin; sur un cours de 178 kil., 17 vont dans la Gironde, depuis le confluent de la Chalaure. C'est une rivière charmante, avec une vallée large de 3 à 5 kil.; elle arrose Les Eglizolles, meut la papeterie de Montfourat et passe à Lagorce et à Coutras; elle reçoit le Goulour. — Le Lary (50 kil. dont 8 dans la Gironde) vient de la Charente-Inférieure. — La Saye également; mais elle a 30 kil. dans la Gironde sur un total de 45; sa vallée, suivie par la voie ferrée de Saint-Mariens à Libourne, ne renferme pas de bourg notable autre que Marcenais.

La Gironde est un estuaire, presque un bras de mer, de 73 kil. de long depuis le Bec-d'Ambès jusqu'aux pointes de

Grave et de Royan où elle s'ouvre sur l'Atlantique. Elle a 3 kil. de large à son origine, 4,500 m. à Pauillac, 6,500 à Saint-Christoly, atteint 10 kil. entre Richard et Mortagne, pour se réduire à 5 entre les pointes de Grave et de Royan ou de Vallière. La profondeur à marée basse est seulement de 2^m60 entre le Bec-d'Ambès et l'île de Cazeau, mais elle atteint 35 m. au S. de Meschers (Charente-Inférieure). Les îles et les hauts fonds arrêtant les eaux marines limitent à Pauillac la partie proprement maritime de l'estuaire. Les îles principales sont celles de Cazeau, du Nord, Verte, du Pâté, du Fagnard, Boucheau, de Patiras; au delà de Pauillac, il n'y en a plus de quelque importance. Pour sortir de la Gironde, les navires suivent deux passes; ils arrivent, après avoir doublé la pointe de Grave, dans le dangereux golfe de Cordouan, également encombré de barres de sable, au centre duquel un rocher submergé à marée haute porte le fameux phare de Cordouan.

La Gironde reçoit dans le département auquel on a donné son nom les cours d'eau suivants: la Grande Jalle des Marais (gauche) qui passe à Cantenac; — la Jalle de Tiquetorte ou Rigaudière (gauche) qui passe à Castelnau-de-Médoc; — le ruisseau de Ganage (droite); — la Jalle de Saint-Laurent, venue de Saint-Laurent; — la Livenne (50 kil. dont 32 dans la Gironde) qui vient de la Charente-Inférieure, passe près d'Estauliers et prête son lit au canal Saint-Georges auquel aboutit le réseau de dessèchement du Marais; — le chenal de Guy (gauche) est de même, dans les Polders du Médoc, l'aboutissant du ruisseau de Lesparre; — un peu au N. est le chenal de Saint-Vivien.

Les eaux du dép. de la Gironde qui ne vont pas à la Gironde vont au bassin d'Arcachon, attendu que le rideau des dunes barre l'accès de l'Océan depuis l'estuaire jusqu'à ce bassin. Elles lui viennent soit directement par plusieurs des *Crastes*, ruisseaux régularisés des Landes, soit par le chenal des Etangs ou Lége au N., soit par le chenal de l'étang de Cazaux au S., soit par la Leyre. Le chenal des Etangs est un canal éclusé navigable, large de 10 m., dirigé du N. au S., qui amène au bassin d'Arcachon les eaux des grands étangs d'Hourtins et de Lacanau et celles des plus importantes *Crastes* des grandes Landes. Arrêtées par les dunes, les eaux se sont accumulées derrière leur barrière, formant de vastes étangs et des marécages qui rendirent le pays extrêmement insalubre jusqu'à l'époque où furent entrepris les grands travaux de drainage. L'étang d'Hourtins ou de Carcans a 6,000 hect., 15 kil. de long, 3 à 5 de large, 14 m. de profondeur; il est à 15 m. d'alt.; des nombreuses *Crastes* qui l'alimentent, la principale est la *Craste Laqueytive*. L'étang de Lacanau, à 6 kil. au S. de celui d'Hourtins, ne mesure que 2,000 hect., 8 kil. de long, 2 à 4 de large; son alt. est de 12 m. Un canal lui porte les eaux du précédent; il reçoit aussi celles de la *Craste du Port*, du canal de la Perle, etc. Plus au S. sont les petits étangs de Batejin, de Bateurtot, de la Grave, de l'Église Vieille de Langouarda, de l'Îlet, le long du chenal des Etangs. L'abaissement du niveau des eaux réalisé par le creusement de ce chenal a gagné à l'agriculture 7,000 hect. de terres. Il reçoit directement la *Craste du Milieu* et la Grande *Craste* et passe près de Legé. Le canal de l'étang de Cazaux apporte les eaux de cet étang, vaste de 7,000 hect., long de 11 kil., large de 3 à 10, partagé entre les dép. de la Gironde et des *Landes* (V. cet art.). La Leyre est la principale rivière des Landes, leur seul fleuve côtier. Elle a 100 kil. de long, dont 40 dans la Gironde. Elle y pénètre à 18 m. d'alt., se dirige vers le N.-O. par Belin, Salles, Mios, Lamothe, Le Teich, Biganos et finit par un petit delta. Elle se grossit dans le département de nombreuses *Crastes*, dont les principales sont la Gaure, le Lasneir, la Surgenne, la Canau, tous sur sa rive droite.

Climat. — Le dép. de la Gironde, traversé par le 45° degré de lat. N., situé à égale distance du pôle et de l'équateur, en plaine, soumis à l'influence régulatrice de l'Océan, a le climat moyen de la zone tempérée. Il peut être pris comme type du *climat girondin* (V. FRANCE, t. XVII, p. 979). Les

différences de température sont minimes d'un point à un autre du département. Bordeaux a une température moyenne de 13,6, la moyenne hivernale étant de 6,4, la moyenne estivale de 20,5, celle du printemps de 12,9, celle de l'automne de 13,8. On y compte par année 102 très beaux jours et 107 jours de pluie. La chute d'eau annuelle moyenne est de 831 millim. La température moyenne de l'hiver est plus douce dans les lées ou vallons abrités par les dunes qui entourent le bassin d'Arcachon; elle est de 8° sur la plage, de 10° dans la forêt. On sait qu'on y envoie les poitrinaires. Les vents dominants sont ceux de la mer, vent d'O. et de N.-O., surtout au printemps et en été. Il tombe de la neige 4 ou 5 jours par an. Du 15 mai au 30 juil., les orages sont fréquents.

Flore et Faune naturelles. — La flore du dép. de la Gironde est celle de la région girondine (V. FRANCE, t. XVII, p. 982).

La faune terrestre est peu originale; c'est celle de la sous-région méditerranéenne. La faune marine appartient à la région lusitanienne (V. EUROPE, § Faune, t. XVI, pp. 807 et suiv., et FRANCE, § Faune, t. XVII, pp. 979 et 980).

Histoire depuis 1789. — Le dép. de la Gironde fut formé, en 1790, aux dépens de la prov. de Guyenne. Des différents pays appartenant à cette province, il a pris environ les trois quarts de son territoire au Bordelais, plus de 700,000 hect.; au Bazadais environ 210,000 hect.; au Périgord 46,600 et à l'Agenais 14,300.

Les événements historiques notables qui s'y sont accomplis depuis lors appartiennent tous à l'histoire de son chef-lieu, Bordeaux. Après la proscription des députés *girondins* (V. ce mot) à la Convention, une insurrection fut tentée et durement réprimée. Les royalistes restèrent influents et organisèrent sous le Consulat une conspiration qui échoua. Ces sentiments se retrouvèrent en 1814 et l'accueil reçu à Bordeaux par le duc d'Angoulême contribua à décider la restauration des Bourbons par les alliés. C'est à Bordeaux qu'en 1852 le prince Louis-Napoléon affirma audacieusement: « L'Empire, c'est la paix. » En 1870, quand la délégation du gouvernement de la Défense nationale quitta Tours (V. FRANCO-ALLEMANDE [Guerre]), elle s'établit à Bordeaux, qui devint le siège du gouvernement. L'Assemblée nationale (V. cet art.) s'y réunit (12 févr.), y élut Thiers président de la République (17 mars) et vota les préliminaires de la paix (1^{er} mars).

Les personnages célèbres du XIX^e siècle nés sur le territoire de la Gironde (pour la période précédente, V. GUYENNE et BORDEAUX) sont: Vernet (Carle), peintre, né à Bordeaux (1758-1835); le vicomte de Martignac, ministre de Charles X, né à Bordeaux (1776-1832); le comte de Peyronnet (Charles-Ignace), ministre de Charles X, né à Bordeaux (1778-1854); le duc Decazes (Elie), ministre de Louis XVIII, né à Saint-Martin-de-Laye (1780-1860); Magendie (François), célèbre physiologiste, né à Bordeaux (1783-1855); Alaux (Jean), peintre, né à Bordeaux (1786-1864); Fonfrède (Henri), publiciste, né à Bordeaux (1788-1843); Brascassat (Jacques-Raymond), peintre, né à Bordeaux (1806-67); M^{lle} Rosa Bonheur, peintre, née à Bordeaux en 1822; Broca (Paul), anthropologiste, né à Sainte-Foy-la-Grande (1824-80); Reclus (Elisée), géographe, né à Sainte-Foy-la-Grande en 1830.

Divisions administratives actuelles. — ARRONDISSEMENTS. — Le dép. de la Gironde comprend six arrondissements: Bordeaux, Bazas, Blaye, Lesparre, Libourne, La Réole. Voici leurs superficies respectives (d'après la *Statistique de la France* en 1886): Bordeaux, 423,496 hect.; Bazas, 148,397 hect.; Blaye, 71,728 hect.; Lesparre, 120,415 hect.; Libourne, 129,020 hect.; La Réole, 80,976 hect.

CANTONS. — Les six arrondissements de la Gironde sont subdivisés en 49 cantons et 553 communes. On compte 7 cant. et 71 comm. pour l'arr. de Bazas; 4 cant. et 57 comm. pour l'arr. de Blaye; 19 cantons et 158 communes pour

l'arr. de Bordeaux; 4 cant. et 31 comm. pour l'arr. de Lesparre; 9 cant. et 133 comm. pour l'arr. de Libourne; 6 cant. et 103 comm. pour l'arr. de La Réole. En voici la liste: Auros, Bazas, Captieux, Grignols, Langon, Saint-Symphorien, Villandraut, — Blaye, Bourg, Saint-Ciers-Lalande, Saint-Savin, — Audenge, Belin, Blanquefort, les 7 cant. de Bordeaux, Cadillac, Carbon-Blanc, Castelnaud, Créon, Labrède, Pessac, Podensac, Saint-André-de-Cubzac, La Teste, — Lesparre, Pauillac, Saint-Laurent, Saint-Vivien, — Branne, Castillon, Coutras, Fronsac, Guitres — Libourne, Lussac, Pajols, Sainte-Foy-la-Grande, — La Réole, Monségur, Pellegrue, Saint-Macaire, Sauverette, Targon,

JUSTICE, POLICE. — Le dép. de la Gironde ressortit à la cour d'appel de Bordeaux. La ville de Bordeaux est le siège de la cour d'assises. Il y a six tribunaux, un par chef-lieu d'arrondissement, celui de Bordeaux ayant quatre chambres. Il y a trois tribunaux de commerce à Bordeaux, Blaye et Libourne.

Le nombre des justices de paix est de 49, une par canton (Bordeaux en compte six). Le nombre d'agents chargés de constater les crimes et délits était en 1888 de 334 gendarmes, 23 commissaires de police, 384 agents de police, 241 gardes champêtres, 572 gardes particuliers assermentés, 54 gardes forestiers, 148 agents des ponts et chaussées (police de la pêche), 779 douaniers. Il y eut 41,834 plaintes, dénonciations et procès-verbaux.

FINANCES. — Pour les *contributions indirectes*, il y a 1 directeur à Bordeaux, 5 inspecteurs à Bordeaux, 2 sous-directeurs à Bazas et à Libourne, 3 receveurs principaux entreposeurs à Bordeaux, Bazas, Libourne, 3 receveurs-entreposeurs à Blaye, Lesparre et La Réole, 1 entreposeur à Bordeaux. Le service des *contributions directes* comporte 1 directeur et 2 inspecteurs. Il y a 1 trésorier-payeur général à Bordeaux, 5 receveurs particuliers à Bazas, Blaye, Lesparre, Libourne, La Réole, 1 receveur des amendes à Bordeaux, 12 percepteurs à Bordeaux (1^e, 2^e, 3^e, 4^e, 5^e, 6^e et 7^e cantons), Bazas, Blaye, Lesparre, Libourne, La Réole. L'enregistrement, les domaines et le timbre ont 1 directeur et 1 inspecteur à Bordeaux, plus 9 sous-inspecteurs. Il y a à Bordeaux une direction des *douanes* avec 1 directeur, 3 inspecteurs, 1 receveur principal et 5 sous-inspecteurs.

INSTRUCTION PUBLIQUE. — Le département relève de l'académie de Bordeaux. L'inspecteur de l'académie réside à Bordeaux. Il y a 7 inspecteurs de l'instruction primaire à Bordeaux, Bazas, Blaye, Lesparre, Libourne et La Réole. L'instruction supérieure donne dans les facultés de droit, médecine et pharmacie, sciences, lettres; l'instruction secondaire dans les lycées de Bordeaux (garçons et filles), les collèges communaux de Blaye, Libourne, La Réole. Il existe à la Grand-Sauve une école normale d'instituteurs et à Bordeaux une école normale d'institutrices.

CULTES. — Bordeaux est le siège d'un archevêché; il compte (en 1890), d'après les documents fournis par les autorités diocésaines, 2 vicaires généraux, 8 chanoines, 2 ecclésiastiques attachés au secrétariat, 70 curés, 399 desservants, 121 vicaires des paroisses ou desservants des chapelles annexes, etc., 71 prêtres habitués, 35 aumôniers. On a ordonné dans l'année 16 prêtres, 17 diacres, 21 sous-diacres. Le culte réformé possède 3 églises consistoriales à Bordeaux, Gensac et Sainte-Foy avec 14 pasteurs; le culte *israélite*, un grand rabbin et un ministre officiant.

ARMÉE. — La Gironde appartient au 18^e corps d'armée à Bordeaux, dont il possède la 3^e (Libourne) et la 4^e (Bordeaux) subdivisions militaires; le siège de la 35^e division d'infanterie et d'une de ses brigades (la 70^e) est à Bordeaux; à Libourne est celui de la 18^e brigade de cavalerie. La compagnie de gendarmerie de la Gironde fait partie de la 18^e légion.

DIVERS. — La Gironde fait partie du sous-arrondissement maritime de Bordeaux, appartenant au 4^e arrondissement maritime (Rochefort), de la 11^e inspection des ponts et

chaussées, de la 29^e conservation des forêts (Bordeaux), de la division minéralogique du S.-O., arr. de Bordeaux, de la 7^e région agricole (O. centr.). Il existe une ferme-école Machorre, des stations agronomiques à Bordeaux et à Arcachon.

Démographie. — *Mouvement de la population.* Le recensement de 1891 a constaté dans le dép. de la Gironde une population totale de 793,528 hab. Voici depuis le commencement du siècle les chiffres donnés par les recensements précédents :

1801.....	502.723	1856.....	640.757
1806.....	522.371	1861.....	667.193
1821.....	522.641	1866.....	701.853
1826.....	538.151	1872.....	705.149
1831.....	554.225	1876.....	735.242
1836.....	555.809	1881.....	748.703
1841.....	568.034	1886.....	775.845
1846.....	602.444	1891.....	793.528
1851.....	614.387		

Ces chiffres accusent une progression régulière depuis le temps de la Restauration, progression que n'ont même pas interrompue les désastres de 1870-1871.

L'essor de la Gironde, compromis par les guerres napoléoniennes, a été depuis lors de plus en plus rapide. Mais les variations ont été fort différentes selon les arrondissements.

Voici quelle a été, de 1801 à 1891, dans chacun des arrondissements et dans l'ensemble du département, la variation proportionnelle de la population :

ANNÉES	Bordeaux	Bazas	Blaye	Lesparre	Libourne	La Réole	Ensemble du département
1801.....	1.000	1.000	1.000	1.000	1.000	1.000	1.000
1806.....	1.051	1.046	1.021	1.082	1.025	1.011	1.011
1821.....	1.036	1.069	1.031	1.122	1.041	989	1.040
1826.....	1.077	1.113	1.060	1.162	1.065	1.003	1.071
1831.....	1.122	1.165	1.091	1.230	1.071	1.002	1.100
1836.....	1.131	1.161	1.074	1.253	1.070	987	1.108
1841.....	1.179	1.181	1.106	1.267	1.063	972	1.128
1846.....	1.307	1.195	1.148	1.296	1.098	975	1.200
1851.....	1.355	1.190	1.155	1.322	1.100	956	1.225
1856.....	1.464	1.202	1.140	1.345	1.131	955	1.279
1861.....	1.570	1.185	1.150	1.393	1.147	955	1.332
1866.....	1.711	1.221	1.143	1.409	1.169	954	1.399
1872.....	1.729	1.183	1.120	1.428	1.155	949	1.409
1876.....	1.879	1.182	1.130	1.466	1.135	950	1.472
1881.....	1.953	1.165	1.111	1.532	1.115	921	1.489
1886.....	2.111	1.149	1.080	1.500	1.100	899	1.550
1891.....	2.191	1.131	1.098	1.495	1.186	867	1.578

ARRONDISSEMENTS	Population en 1801	Population en 1891	Augmentation	Diminution	Densité en 1801	Densité en 1891
Bordeaux.....	219.281	180.358	261.077	»	51,7	00,0
Bazas.....	46.393	52.457	6.064	»	31,2	00,0
Blaye.....	51.543	56.577	5.034	»	71,7	00,0
Lesparre.....	29.971	44.809	14.838	»	25	00
Libourne.....	101.371	112.379	11.008	»	78,9	00,0
La Réole.....	54.164	46.948	»	7.216	67	00,0
Total.....	502.723	793.528	290.805	»	51,6	81,5

Voici les chiffres absolus pour la dernière période :

ARRONDISSEMENTS	1872	1876	1881	1886	1891
Bordeaux.....	381.966	412.123	428.176	461.071	480.358
Bazas.....	54.898	54.795	54.034	53.393	52.457
Blaye.....	57.569	58.036	57.175	55.786	56.577
Lesparre.....	42.854	44.002	45.908	44.985	44.809
Libourne.....	115.901	114.305	112.814	111.895	112.379
La Réole.....	51.961	51.981	50.536	48.715	46.948
Total.....	705.149	735.242	748.703	775.845	793.528

Il résulte de ces chiffres que l'accroissement est dû presque exclusivement à l'arr. de Bordeaux, principalement à la ville, puis à sa banlieue, mais aussi à la région landaise qui a bénéficié des efforts faits pour l'assainir et la mettre en valeur. Au contraire, les arr. ruraux de Bazas, de Blaye, de Libourne, de La Réole, c.-à-d. la région girondine, après avoir progressé, ont rétrogradé ; pour celui de La Réole, le déchet est tel qu'il est tombé fort au-dessous de sa population de 1801 ; pour ceux de Bazas et de Libourne, le recul n'a commencé qu'en 1872, tandis que celui de Blaye a atteint son maximum en 1851. Enfin le Médoc (arr. de Lesparre) suit la progression de la région landaise, bien que son augmentation ait cessé en 1884-86.

Si nous examinons chaque catégorie de population, rurale et urbaine, nous constatons les chiffres suivants en 1884 et 1886 :

	POPULATION au 31 déc. 1881	POPULATION au 30 mai 1886
Urbaine.....	329.931	367.502
Rurale.....	418.772	408.343
Total.....	748.703	775.845

On voit que la première augmente sensiblement aux dépens de la seconde, surtout en raison de l'attraction exercée par la grande ville de Bordeaux.

Voici comment se décomposait, en 1891, la population des chefs-lieux d'arrondissement :

POPULATION	Bordeaux	Bazas	Blaye	Lesparre	Libourne	La Réole
Agglomérée.....	237.734	2.653	3.568	2.117	13.853	3.396
Eparse.....	4.525	2.037	858	1.798	2.622	606
Comptée à part.	10.156	258	589	57	1.392	175
Totale.....	252.415	4.948	5.015	3.972	17.867	4.177

Le nombre des communes rurales du dép. de la Gironde était, en 1886, de 526 ; leur superficie totale de 894,374 hect., leur population totale de 408,343 hab. ; la superficie moyenne de 1,700 hect., la population moyenne de 726 hab. par commune et la densité moyenne de 45,6 hab. par kilomètre carré dans des communes rurales. On comptait 26 communes urbaines d'une superficie totale de 79,658 hect., d'une population totale de 367,502 hab., soit 3,070 hect. et 14,134 hab. par commune urbaine, en moyenne, et une densité de la population urbaine de 461 hab. par kilomètre carré. La densité moyenne du département ressort à 79,9 hab. par kilomètre carré, la commune ayant en moyenne 1,769 hect. et 1,451 hab.

Voici quelle était l'importance respective des populations urbaine et rurale aux recensements de 1856, 1872 et 1886 :

	1856	1872	1886
Population urbaine . . .	35,1	40,1	47,3
— rurale . . .	64,9	59,9	52,8

On voit que la prépondérance de la population rurale s'atténue de plus en plus (d'autant plus que quelques communes passent de la catégorie rurale dans la catégorie urbaine) et que la proportion de la population urbaine dépasse la moyenne de la France (36 %).

Consultant les registres de l'état civil, nous voyons que la population urbaine a eu, du 31 déc. 1881 au 30 mai 1886, 30.673 naissances et 28.861 décès, soit un excédent de 1,812 naissances sur les décès ; la population urbaine s'est accrue, surtout par l'immigration qui lui a procuré un surcroît de 35,759 têtes. Dans la population rurale, il y eut, pendant le même laps de temps, 40,553 naissances et 42,762 décès, soit un excédent de 2,207 décès ;

d'autre part, l'émigration a enlevé aux campagnes 8,222 hab. Sur l'ensemble de la population des villes et des campagnes de la Gironde, on constate, par conséquent, 74,228 naissances et 74,623 décès, c.-à-d. que le département a perdu par la mort 395 têtes de plus qu'il n'en a gagné par les naissances. Comme il a accru sa population de 27,932 têtes, il a fallu qu'il bénéficiât de l'immigration de 27,537 personnes venues de l'extérieur.

La répartition des communes, d'après l'importance de la population, a donné au recensement de 1891 les résultats suivants pour les 553 communes du département : 4 com. de 100 hab. et au-dessous; 40 com. de 101 à 200 hab.; 67 com. de 201 à 300 hab.; 59 com. de 301 à 400 hab.; 49 com. de 401 à 500 hab.; 172 com. de 501 à 1,000 hab.; 77 com. de 1,001 à 1,500 hab.; 36 com. de 1,501 à 2,000 hab.; 8 com. de 2,001 à 2,500 hab.; 11 com. de 2,501 à 3,000 hab.; 9 com. de 3,001 à 3,500 hab.; 3 com. de 3,501 à 4,000 hab.; 5 com. de 4,001 à 5,000 hab.; 9 com. de 5,001 à 10,000 hab.; 4 com. de 10,001 à 20,000 hab. (Libourne) et 1 de plus de 20,000 hab. (Bordeaux).

Voici, par arrondissements et cantons, la liste des communes dont la population totale, en 1891, dépassait 1,000 hab.

ARRONDISSEMENT DE BAZAS (7 cant., 74 com., 148,397 hect., 52,457 hab.). — *Cant. d'Auros* (14 com., 14,987 hect., 7,036 hab.): Aillas, 1,482 hab. — *Cant. de Bazas* (13 com., 20,074 hect., 10,886 hab.): Bazas, 4,948 hab.; Bernos, 1,216 hab.; Cudos, 1,007 hab. — *Cant. de Captieux* (6 com., 25,289 hect., 3,553 hab.): Captieux, 1,579 hab. — *Cant. de Grignols* (10 com., 12,949 hect., 5,047 hab.): Grignols, 1,733 hab. — *Cant. de Langon* (13 com., 13,047 hect., 12,754 hab.): Castets, 1,463 hab.; Langon, 4,733 hab. — *Cant. de Saint-Symphorien* (7 com., 32,501 hect., 5,546 hab.): Hostens, 1,133 hab.; Saint-Symphorien, 1,978 hab. — *Cant. de Villandraut* (9 com., 30,636 hect., 7,633 hab.): Noaillan, 1,747 hab.; Préchac, 1,842 hab.; Villandraut, 4,071 hab.

ARRONDISSEMENT DE BLAYE (4 cant., 57 com., 71,728 hect., 56,577 hab.). — *Cant. de Blaye* (13 com., 10,962 hect., 13,253 hab.): Berson, 1,769 hab.; Blaye, 5,015 hab.; Cars, 1,363 hab.; Cartelègue, 1,082 hab.; Plassac, 1,414 hab. — *Cant. de Boury* (16 com., 10,687 hect., 12,764 hab.): Bayon, 1,089 hab.; Bourg, 2,780 hab.; Gauriac, 1,422 hab.; Tauriac, 1,454 hab. — *Cant. de Saint-Ciers-la-Lande* (11 com., 20,039 hect., 13,280 hab.): Anglade, 1,180 hab.; Braud-et-Saint-Louis, 1,247 hab.; Marcillac, 1,828 hab.; Reignac, 2,114 hab.; Saint-Ciers-la-Lande, 2,840 hab. — *Cant. de Saint-Savin* (17 com., 28,079 hect., 15,280 hab.): Cézac, 1,513 hab.; Donnezac, 1,414 hab.; Laruscade, 1,667 hab.; Saint-Christoly, 1,695 hab.; Saint-Savin, 1,627 hab.

ARRONDISSEMENT DE BORDEAUX (19 cant., 158 com., 423,496 hect., 480,358 hab.). — *Cant. d'Audenge* (7 com., 58,219 hect., 10,214 hab.): Andernos, 1,085 hab.; Arès, 1,673 hab.; Audenge, 1,297 hab.; Biganos, 1,926 hab.; Mios, 2,694 hab. — *Cant. de Belin* (6 com., 54,805 hect., 9,913 hab.): Le Barp, 1,518 hab.; Beliet, 1,466 hab.; Belin, 1,722 hab.; Salles, 3,884 hab. — *Cant. de Blanquefort* (10 com., 27,964 hect., 17,949 hab.): Blanquefort, 3,004 hab.; Eysines, 2,848 hab.; Le Haillan, 4,091 hab.; Ludon, 1,406 hab.; Macau, 1,885 hab.; Parempuyre, 1,413 hab.; Saint-Médard-en-Jalles, 3,925 hab.; Le Taillau, 4,392 hab. — *Cant. de Bordeaux* [1^{er}] (3 com., 47,428 hab.): Bordeaux, 252,415 hab.; Le Bouscat, 8,223 hab.; Bruges, 1,982 hab. — *Cant. de Bordeaux* [2^e] (1 com., 44,495 hab.): Caudéran, 8,670 hab. — *Cant. de Bordeaux* [3^e] (39,950 hab.): — *Cant. de Bordeaux* [4^e] (1 com., 52,331 hab.): Talence, 7,921 hab. — *Cant. de Bordeaux* [5^e] (38,678 hab.): — *Cant. de Bordeaux* [6^e] (1 com., 51,513 hab.): Bègles, 10,535 hab. — *Cant. de Bor-*

deaux [7^e] (15,351 hab.). — *Cant. de Cadillac* (16 com., 9,871 hect., 12,423 hab.): Bèguey, 1,006 hab.; Cadillac, 2,399 hab.; Langoiran, 1,829 hab.; Loupiac, 1,034 hab.; Rions, 1,312 hab. — *Cant. de Carbon-Blanc* (18 com., 22,510 hect., 24,407 hab.): Ambarès-et-Langave, 3,247 hab.; Ambès, 1,440 hab.; Bassens, 1,216 hab.; Cenon, 2,199 hab.; Floirac, 2,311 hab.; Lormont, 3,236 hab.; Saint-Loubès, 2,718 hab.; Saint-Sulpice-et-Cameyrac, 1,044 hab. — *Cant. de Castelnau* (19 com., 82,448 hect., 20,279 hab.): Avensan, 1,404 hab.; Cantenac, 1,257 hab.; Castelnau, 1,669 hab.; Cussac, 1,405 hab.; Lacanau, 1,406 hab.; Lamarque, 1,408 hab.; Lustrac, 2,235 hab.; Margaux, 1,915 hab.; Monlis, 1,461 hab.; Sainte-Hélène, 1,087 hab.; Soussans, 1,317 hab. — *Cant. de Créon* (28 com., 21,163 hect., 16,508 hab.): Camblanes-et-Meynac, 1,250 hab.; Créon, 1,431 hab.; Latresne, 1,778 hab.; Quinsac, 1,216 hab.; Sadirac, 1,030 hab. — *Cant. de Labrède* (13 com., 33,017 hect., 13,137 hab.): Beautiran, 1,046 hab.; Cadajac, 1,478 hab.; Labrède, 1,702 hab.; Léognan, 2,533 hab. — *Cant. de Pessac* (8 com., 38,145 hect., 19,306 hab.): Cestas, 1,734 hab.; Gradignan, 2,727 hab.; Mérignac, 6,159 hab.; Pessac, 3,944 hab.; Villenave-d'Ornon, 3,143 hab. — *Cant. de Podensac* (13 com., 23,799 hect., 17,407 hab.): Barsac, 2,998 hab.; Cérons, 1,458 hab.; Illats, 1,512 hab.; Landiras, 1,699 hab.; Podensac, 1,721 hab.; Portets, 2,013 hab.; Preignac, 2,534 hab. — *Cant. de Saint-André-de-Cubzac* (10 com., 8,630 hect., 9,397 hab.): Saint-André-de-Cubzac, 3,884 hab. — *Cant. de La Teste* (4 com., 36,852 hect., 19,872 hab.): Arcachon, 7,910 hab.; Gujan, 3,916 hab.; Le Teich, 1,366 hab.; La Teste, 6,480 hab.

ARRONDISSEMENT DE LESPARRE (4 cant., 31 com., 120,415 hect., 44,809 hab.). — *Cant. de Lesparre* (15 com., 42,934 hect., 18,773 hab.): Bégadan, 1,583 hab.; Gaillan, 1,733 hab.; Lesparre, 3,972 hab.; Queyrac, 1,698 hab.; Saint-Christoly-et-Conquèques, 1,449 hab.; Saint-Germain-d'Esteuil, 1,307 hab.; Saint-Seurin-de-Cadourne, 1,264 hab.; Vendays, 1,657 hab. — *Cant. de Pauillac* (6 com., 16,129 hect., 12,815 hab.): Cissac, 1,202 hab.; Pauillac, 4,564 hab.; Saint-Estèphe, 3,057 hab.; Saint-Julien, 1,941 hab.; Vertheuil, 1,435 hab. — *Cant. de Saint-Laurent* (3 com., 43,874 hect., 5,295 hab.): Houtins, 1,303 hab.; Saint-Laurent-et-Benon, 3,038 hab. — *Cant. de Saint-Vivien* (7 com., 21,343 hect., 7,926 hab.): Jan-Dignac-et-Loirac, 1,826 hab.; Saint-Vivien, 1,511 hab.; Vensac, 1,455 hab.

ARRONDISSEMENT DE LIBOURNE (9 cant., 133 com., 129,020 hect., 112,379 hab.). — *Cant. de Branne* (19 com., 13,470 hect., 9,153 hab.): Génissac, 1,059 hab.; Saint-Germain-du-Puch, 1,074 hab. — *Cant. de Castillon* (14 com., 10,109 hect., 10,306 hab.): Castillon, 2,965 hab.; Saint-Magne, 1,138 hab.; Sainte-Terre, 1,747 hab. — *Cant. de Coutras* (12 com., 18,901 hect., 14,052 hab.): Abzac, 1,606 hab.; Coutras, 4,231 hab.; Les Eglisottes-et-Chalaure, 1,506 hab.; Saint-Christophe-de-Double, 1,086 hab.; Saint-Médard-de-Guizières, 1,292 hab. — *Cant. de Fronsac* (18 com., 13,403 hect., 10,470 hab.): Fronsac, 1,457 hab.; Galgon-et-Queyrac, 1,217 hab. — *Cant. de Guitres* (13 com., 18,584 hect., 11,640 hab.): Guitres, 1,543 hab.; Lagorce, 1,440 hab.; Maransin, 1,441 hab.; Saint-Denis-de-Pile, 2,631 hab. — *Cant. de Libourne* (10 com., 13,799 hect., 29,329 hab.): Arveyres, 1,540 hab.; Izon, 1,428 hab.; Libourne, 17,867 hab.; Saint-Emilion, 3,233 hab.; Saint-Sulpice-de-Faleyrens, 1,115 hab.; Veyres, 1,910 hab. — *Cant. de Lussac* (16 com., 14,448 hect., 8,919 hab.): Lussac, 1,705 hab.; Montagne, 1,520 hab. — *Cant. de Pujols* (16 com., 11,799 hect., 8,575 hab.): Gensac, 1,100 hab. — *Cant. de Sainte-Foy-la-Grande* (15 com., 13,376 hect., 10,025 hab.): Pineuilh, 1,309 hab.; Sainte-Foy-la-Grande, 3,242 hab.

ARRONDISSEMENT DE LA RÉOLE (6 cant., 103 com..

80,976 hect., 46,948 hab.). — *Cant. de La Réole* (24 com., 15,213 hect., 14,107 hab.) : Gironde, 1,491 hab. ; La Mothe-Landerron, 1,464 hab. ; La Roque, 4,177 hab. — *Cant. de Monséguir* (15 com., 11,592 hect., 6,158 hab.) : Monséguir, 1,497 hab. — *Cant. de Pellegrue* (10 com., 12,523 hect., 4,112 hab.) : Pellegrue, 1,343 hab. — *Cant. de Saint-Macaire* (14 com., 8,815 hect., 9,242 hab.) : Caudrot, 1,230 hab. ; Saint-Macaire, 2,249 hab. ; Saint-Pierre-d'Aurillac, 1,126 hab. — *Cant. de Sauverre* (21 com., 18,955 hect., 7,526 hab.) : pas de commune de 1,000 hab. — *Cant. de Targon* (19 com., 13,708 hect., 5,803 hab.) : Targon, 1,100 hab.

HABITATIONS. — Le nombre des maisons d'habitation était en 1886, dans la Gironde, de 167,956, dont 160,497 occupées en tout ou en partie et 7,459 vacantes. Sur ce nombre on en comptait 95,201 n'ayant qu'un rez-de-chaussée ; 45,224 un seul étage ; 20,702 deux étages ; 5,745 trois étages ; 1,084 quatre étages ou davantage. Elles comportaient 236,772 appartements ou logements distincts, dont 227,040 occupés et 9,732 vacants ; en outre 29,387 locaux servant d'ateliers, de magasins ou de boutiques.

Etat des personnes. — D'APRÈS LA RÉSIDENCE. — On a recensé, en 1886, 21,456 individus isolés et 203,639 familles, plus 245 établissements comptés à part, soit un total de 227,040 ménages. Il y a 21,156 ménages composés d'une seule personne ; 59,883 de deux personnes ; 52,530 de trois personnes ; 43,862 de quatre personnes ; 23,811 de cinq personnes ; 49,553 de six personnes ou davantage.

La population résidente comportait 775,845 personnes, dont 741,074 résidents présents ; 47,956 résidents absents ; 16,815 personnes comptées à part. La population présente comportait 757,889 résidents et 10,582 personnes de passage ou de population accidentelle, soit un total de 768,471. La population présente est donc inférieure à la population résidente, ce qui est le cas général en France.

D'APRÈS LE LIEU DE NAISSANCE. — Classée d'après le lieu de naissance, la population de la Gironde se divisait en Français et naturalisés nés dans la commune où ils habitent, 414,801 ; nés dans une autre commune du département, 140,240 ; nés dans un autre département ou dans une colonie, 133,868 ; nés à l'étranger, 68,566. Soit un total de 757,475 Français. Il y faut ajouter : 2,345 étrangers nés dans la commune où ils habitent ; 249 nés dans une autre commune du département ; 610 nés dans un autre département ou une colonie ; 7,792 nés à l'étranger ; soit un total de 10,996 étrangers. La population présente envisagée dans son ensemble (768,461) comprend donc 417,146 habitants nés dans leur commune ; 140,489 dans une autre commune du département ; 134,478 dans un autre département ou dans une colonie ; 76,358 hors du territoire français. La Gironde est le département de France contenant absolument et relativement la plus forte proportion de Français nés à l'étranger.

Classée par nationalité, la population de la Gironde compte, en 1886, 757,475 Français (dont 756,852 nés de parents français et 623 naturalisés), et 10,996 étrangers se décomposant en : 1,031 Anglais, Ecossois ou Irlandais ; 444 Américains du Nord ou du Sud ; 1,455 Allemands ; 82 Austro-Hongrois ; 421 Belges ; 197 Hollandais ou Luxembourgeois ; 575 Italiens ; 5,759 Espagnols ; 517 Suisses ; 94 Russes ; 106 Scandinaves ; 143 Portugais ; 1 Grec ; 109 individus d'autre nationalité, 62 de nationalité inconnue.

D'APRÈS L'ÉTAT CIVIL. — Classée par sexe, la population se répartit en 377,354 hommes et 391,117 femmes. C'est une proportion de femmes légèrement supérieure à la moyenne de la France, 508 contre 492 au lieu de 502 contre 498.

La population classée par âge et par état civil comprend (en 1886) : 128,247 individus du sexe masculin célibataires de vingt et un ans ou moins ; 60,621 célibataires de

vingt-deux à quatre-vingt-dix ans ; 48 de plus de quatre-vingt-dix ans, soit un total de 188,886 célibataires du sexe masculin ; 1,387 hommes mariés de dix-huit à vingt et un ans ; 166,229 de vingt-deux à quatre-vingt-dix ans ; 43 de plus de quatre-vingt-dix ans (2 centenaires), soit un total de 167,661 hommes mariés ; en y ajoutant 20,704 veufs et 103 divorcés on arrive au total de 377,354 hommes dont 129,687 de vingt et un ans et au-dessous, 247,507 de vingt-deux à quatre-vingt-dix ans et 160 de plus de quatre-vingt-dix (2 centenaires). Parmi les femmes on compte 122,408 filles de vingt et un ans et au-dessous ; 52,305 filles de vingt-deux à quatre-vingt-dix ans et 60 de plus de quatre-vingt-dix ans ; soit un total de 174,773 célibataires ; 169,246 femmes mariées dont 7,089 de quinze à vingt et un ans, 162,062 de vingt-deux à quatre-vingt-dix ans et 95 de plus de quatre-vingt-dix ans (5 centenaires) ; de plus, 46,998 veuves et 100 femmes divorcées, soit un total de 391,117 femmes dont 129,722 de vingt et un ans et au-dessous ; 230,972 de vingt-deux à quatre-vingt-dix ans ; 423 de plus de quatre-vingt-dix ans.

Le nombre des enfants légitimes vivants par famille (de gens mariés, veufs ou divorcés) donne les chiffres suivants : 53,186 familles sans enfant vivant ; 60,502 en ayant un ; 55,595 deux ; 39,158 trois ; 16,150 quatre ; 5,806 cinq ; 1,951 six ; 4,118 sept ou davantage.

L'âge moyen de la population est de 33 ans 8 mois 10 jours, supérieur de 2 ans à la moyenne française.

D'APRÈS LA PROFESSION. — La population de la Gironde se décompose par professions de la manière suivante (en 1886). On classe sous chaque rubrique non seulement ceux qui exercent la profession, mais aussi la totalité des personnes qui en tirent leur subsistance. A côté des patrons et des salariés (employés et ouvriers), leur famille et les domestiques attachés à la personne : agriculture, 334,240 ; industrie manufacturière, 211,292 ; transports, 20,603 ; commerce, 101,180 ; représentants de la force publique, 8,692 ; administration publique, 11,861 ; professions libérales, 27,833 ; personnes vivant exclusivement de leurs revenus, 34,316. Sur l'ensemble de ces 750,017 personnes, on comptait : 184,960 patrons ou chefs d'exploitation (dont 145,978 hommes et 36,972 femmes) ; 32,519 employés, commis, etc. (dont 11,751 femmes) ; 101,361 ouvriers, journaliers, hommes de peine, manœuvres, etc. (dont 55,068 hommes et 46,293 femmes) ; 362,646 personnes de la famille des précédents vivant avec eux (dont 129,724 du sexe masculin et 232,925 du sexe féminin) ; et 68,531 domestiques attachés à la personne (dont 18,072 hommes et 50,459 femmes). Il faut y ajouter encore les gens sans profession (gens sans aveu, vagabonds, prostituées), au nombre de 4,683 ; les individus non classés, enfants en nourrice, élèves des pensionnats vivant loin de leur famille, personnel interne des asiles, hospices, etc., au nombre de 7,265 ; enfin ceux de profession inconnue, au nombre de 6,506. Voici le détail pour les différentes catégories, en distinguant pour les plus importantes les deux sexes et les divers groupes, patrons, employés et ouvriers, familles, domestiques attachés à la personne.

Agriculture. Propriétaires cultivant leurs terres, 204,667 dont 60,883 patrons et 23,206 employés et ouvriers des deux sexes, 104,908 personnes de leurs familles et 15,670 domestiques attachés à leur personne. — Fermiers, métayers et colons, 76,512 dont 21,938 patrons, 8,691 ouvriers des deux sexes, 42,817 personnes de leurs familles, et 3,056 domestiques personnels. — Horticulteurs, pépiniéristes, maraichers, 50,172 personnes dont 9,209 patrons. — Bûcherons, charbonniers, 2,889 personnes dont 734 patrons.

Industrie. Industrie textile, 486 personnes dont 83 patrons, 143 ouvriers. — Industrie extractive, 2,039 personnes dont 144 patrons et 377 ouvriers. — Industrie métallurgique, 400 personnes dont 43 patrons et 223 ouvriers. — Fabrication d'objets en métal, 15,661 personnes dont 2,481 patrons et 3,921 employés et ouvriers. —

Industrie du cuir, 18,788 personnes dont 3,264 patrons et 5,941 employés et ouvriers. — Industrie du bois, 17,441 personnes dont 3,233 patrons et 3,850 employés et ouvriers. — Industrie céramique, 15,233 personnes, dont 1,364 patrons, 6,593 employés et ouvriers (2,452 femmes). — Produits chimiques, 41 personnes. — Industrie du bâtiment, 20,863 personnes dont 2,803 patrons et 4,575 employés et ouvriers. — Industrie de l'éclairage, 8,763 personnes dont 1,564 patrons et 1,663 employés et ouvriers. — Industrie de l'ameublement, 18,148 personnes dont 5,452 patrons (1,176 femmes), 4,985 employés et ouvriers (2,806 femmes). — Habillement et toilette, 26,993 personnes dont 5,510 patrons (1,264 femmes), 5,774 employés et ouvriers (2,510 femmes). — Alimentation, 27,201 personnes dont 7,028 patrons (2,408 femmes), 4,798 employés et ouvriers (2,902 femmes). — Industries relatives aux sciences, lettres et arts (imprimerie, papeterie, etc.). 22,398 personnes, 2,671 patrons. — Industries de luxe (bijouterie, objets d'arts, chasse, etc.), 15,215 personnes dont 2,425 patrons et 3,433 ouvriers. — Etablissements de l'Etat, 1,630 personnes.

Transports. Transports maritimes, 703 personnes dont 596 patrons, 1,330 employés et ouvriers. — Transport par canaux et rivières, 4,661 personnes dont 372 patrons et 878 employés et ouvriers. — Transports par routes, 4,254 personnes dont 419 patrons, 771 employés et ouvriers. — Chemins de fer, 3,212 personnes dont 458 employés, 639 ouvriers. — Postes et télégraphes, 2,273 personnes dont 713 employés et ouvriers.

Commerce. Financiers (banquiers, etc.), 2,296 personnes dont 204 patrons, 340 employés. — Courtiers, négociants en gros, 19,045 personnes dont 2,478 patrons, 5,942 employés. — Hoteliers, cabaretiers, 21,572 personnes dont 4,510 patrons (1,287 femmes), 5,455 employés et ouvriers (2,960 femmes). — Alimentation (marchands au détail), 17,025 personnes dont 4,661 patrons (1,693 femmes), 4,281 employés et ouvriers (2,711 femmes). — Ameublement (détail), 14,260 personnes dont 2,750 patrons et 5,714 employés et ouvriers. — Habillement (détail), 16,118 personnes dont 2,788 patrons (841 femmes), 6,345 employés et ouvriers (4,143 femmes). — Divers marchands au détail, 10,864 personnes dont 3,315 patrons (1,436 femmes) et 2,392 employés et ouvriers.

Force publique. Armée de terre, 6,121 personnes dont 5,432 militaires. — Armée de mer, 18 personnes. — Gendarmerie et police, 2,503 personnes dont 669 agents publics.

Administration publique. Fonctionnaires de l'Etat, 6,409 personnes dont 1,814 fonctionnaires (38 femmes). — Fonctionnaires du département et des communes, 5,452 personnes dont 1,614 fonctionnaires.

Professions libérales. Culte catholique séculier, 910 personnes dont 488 prêtres. — Communautés religieuses, 1,682 personnes dont 319 moines et 947 religieuses. — Autres cultes, 269 personnes dont 61 ministres du culte. — Personnel des tribunaux, 1,629 personnes dont 322 magistrats, etc. — Avocats et agréés, 1,685 personnes dont 346 exerçant la profession. — Officiers ministériels, 2,423 personnes dont 424 patrons, 485 employés. — Agents d'affaires, 1,559 personnes dont 355 agents. — Profession médicale, 1,539 personnes dont 397 médecins. — Pharmaciens, herboristes, 1,230 personnes dont 225 patrons. — Dentistes, oculistes, pédicures, 1,089 personnes dont 205 exerçant la profession. — Sages-femmes, 1,027 personnes dont 249 exerçant la profession. — Enseignement public, 1,754 personnes dont 692 professent (346 femmes). — Enseignement privé, 3,154 personnes dont 989 professent (327 femmes). — Musique, danse, escrime, 1,979 personnes dont 588 professent (215 femmes). — Publicistes, hommes de lettres, savants, 1,200 personnes dont 254 patrons. — Architectes et ingénieurs civils, 1,159 personnes dont 141 patrons. — Artistes, 2,915 personnes dont 923 artistes (234 femmes). — Artistes ly-

riques et dramatiques, 630 personnes dont 264 artistes (86 femmes).

Personnes vivant exclusivement de leur revenu. Propriétaires qui ne travaillent pas, 25,423 personnes dont 13,013 patrons (5,645 femmes), 5,365 domestiques (4,856 femmes). — Rentiers, pensionnaires et retraités, 8,893 personnes dont 2,086 patrons (588 femmes) et 1,204 domestiques (1,037 femmes).

Etat économique du département. — PROPRIÉTÉ. — L'enquête faite par l'administration des contributions directes en 1884 a relevé, dans le dép. de la Gironde, 260,698 propriétés imposables, savoir : 235,250 appartenant à la petite propriété : 23,042 à la moyenne et 2,406 à la grande propriété.

DÉSIGNATION	NOMBRE des cotes	SUPERFICIE (en hectares)
<i>Petite propriété :</i>		
Biens de moins de 10 ares.....	75.412	2.437
— de 10 à 20 ares.....	24.906	3.554
— de 20 à 50 —.....	40.564	11.718
— de 50 ares à 1 hect.....	32.505	23.434
— de 1 à 2 hect.....	28.812	40.648
— de 2 à 3 —.....	14.212	34.938
— de 3 à 4 —.....	8.549	29.426
— de 4 à 5 —.....	5.808	26.023
— de 5 à 6 —.....	4.482	23.416
<i>Moyenne propriété :</i>		
Biens de 6 à 7 hect.....	3.020	19.227
— de 7 à 8 —.....	2.412	18.163
— de 8 à 9 —.....	2.098	17.705
— de 9 à 10 —.....	1.675	15.553
— de 10 à 20 —.....	8.846	132.660
— de 20 à 30 —.....	2.798	65.623
— de 30 à 40 —.....	1.391	48.194
— de 40 à 50 —.....	802	35.640
<i>Grande propriété :</i>		
Biens de 50 à 75 hect.....	982	59.172
— de 75 à 100 —.....	445	38.793
— de 100 à 200 —.....	592	80.621
Au-dessus de 200 —.....	387	217.350
Total.....	260.698	941.295

La petite propriété occupe donc 195,594 hect., la moyenne 352,765 hect. et la grande 395,936 hect. La prépondérance de la grande propriété s'explique par les forêts et landes du S. et de l'O. du département, de même que le très grand nombre de toutes petites cotes s'explique par la culture de la vigne.

AGRICULTURE. — D'après l'évaluation de 1882, dans la Gironde, sur une superficie totale de 974,032 hect., on attribuait 962,751 hect. au territoire agricole et 11,281 seulement au territoire non agricole. Le territoire agricole se subdivisait comme suit : Superficie cultivée, 796,765 hect.; superficie non cultivée 165,986 hect. Voici le détail :

Terres labourables.....	211.670
Vignes.....	153.336
Prés naturels.....	76.072
Herbages pâturés permanents.....	5.026
Bois et forêts.....	348.435
Cultures arborescentes en masse.....	43
Vergers.....	588
Jardins de plaisance et parcs.....	4.625
Total de la superficie cultivée.....	796.765
Landes, pâtis, bruyères, etc.....	133.327
Terrains rocheux et de montagne, incultes.....	19.396
Terrains marécageux.....	13.077
Tourbières.....	186
Total de la superficie non cultivée.....	165.986

CULTURES	SUPERFICIE en 1890	PRODUCTION en 1890	MOYENNE décennale en 1881-90	VALEUR en 1890
	Hectares	Hectolitres	Hectolitres	fr.
Froment.....	73.951	1.070.025 Quintaux 835.614	1.419.829	22.213.719
Méteil.....	636	»	7.833	120.928
Seigle.....	19.934	275.678	313.797	»
Orge.....	2	36	136	380
Sarrasin.....	881	6.257	»	75.084
Avoine.....	8.239	158.047	191.616	1.523.573
Mais.....	8.886	103.196	»	1.337.420
Millet.....	6.062	38.549	»	»
Pommes de terre	18.515	1.146.914	»	5.091.944
Betteraves four-	1.754	222.693	»	356.033
ragères.....	1.177	44.341	»	151.058
Trefle.....	1.848	129.851	»	514.775
Sainfoin.....	319	11.290	»	40.129
Prés naturels et	73.398	2.870.902	»	12.084.650
herbages.....		(filasse)		
Chanvre.....	188	1.272	»	86.612
		(graine)		
		310	»	7.657
Lin.....	8	108	»	6.902
		(graine)		
		31	»	680
Betteraves à	6	240	»	480
sucré.....	1.239	22.499	»	1.154.686
Tabac.....		Hectolitres	Hectolitres	
Vin.....	137.282	1.593.941	1.572.953	151.424.395
Châtaignes.....	»	3.502	»	46.197
Noix.....	»	1.618	»	22.692
Pommes.....	»	6.278	»	52.723
Prunes.....	»	5.947	»	199.958

Le dép. de la Gironde est donc un producteur médiocre de céréales; en revanche, pour le vin, il vient au premier rang. Si l'on envisage la valeur de la récolte rien que pour la quantité, l'Hérault, l'Aude et même le Gard le surpassent.

Le nombre des animaux de ferme existant au 31 déc. 1890 était : espèce chevaline, 18,150; espèce mulassière, 1,188; espèce asine, 6,915; espèce bovine, 149,907, dont 78,097 vaches, 2,848 bœufs à l'engrais, 27,332 bœufs de travail, 2,295 taureaux, etc.; espèce ovine, 243,177, dont 3,661 béliers, 25,255 moutons, 150,335 brebis, etc.; espèce porcine, 69,364; espèce caprine, 3,481. Les produits obtenus étaient de 452,152 hectol. de lait valant 6,354,357 fr.; 3,372 quint. de laine valant 356,920 fr.

En 1890, il y avait 31,357 ruches en activité, produisant 100,463 kilogr. de miel valant 75,594 fr. et 23,820 kilogr. de cire valant 59,739 fr.

Le dép. de la Gironde se subdivise, au point de vue agricole, en deux régions, qui sont les mêmes que celles décrites dans les §§ *Relief du sol* et *Géologie* (V. la fin de celui-ci). Mais la culture de la vigne a une importance tellement prépondérante que ses divisions priment les autres dans l'usage courant. Sur la classification des vignobles, des crus, leur valeur marchande, les procédés techniques, la nomenclature, on trouvera des détails complets dans l'art. *Vin* auquel nous renvoyons. Les principaux districts sont : 1° le Médoc, divisé en Haut-Médoc de Blanquefort à Saint-Seurin-de-Cadourne, et Bas-Médoc de Saint-Seurin à Talais et Soutac. Le Haut-Médoc renferme les crus les plus fameux, Château-Lafitte, Château-Margaux, etc.; 2° les Graves, zone de 50 kil. au S. de la Garonne surtout, mais aussi le long de sa rive droite et de celles de la Dordogne et de l'Isle; sauf le Haut-Brion, elles fournissent surtout des vins blancs, Sauterne, Barsac, etc.; 3° les Côtes dans l'Entre-Deux-Mers et le Libournais, avec les vins de Pomerol, Saint-Émilion, Saint-Christophe, Saint-Georges, etc.; 4° les Paluds, dans les terrains

alluviaux; 5° l'Entre-Deux-Mers dont les vins sont médiocres.

Pour les autres cultures, il faut signaler les forêts de la région landaise, forêts de pins et de chênes; l'Etat en possède 27,000 hect.; les autres plus vastes sont celles d'Arcachon (3,600 hect.), de la Teste (4,000 hect.) Le Bazadais est en grande partie boisé. Dans les arr. de La Reole et de Libourne, la culture des céréales est développée; on y produit aussi des pommes de terre. L'horticulture produit beaucoup de légumes, artichauts de Ludon, oignons de Castillon, etc. Les arbres fruitiers abondent, pommiers, pêchers, amandiers dans les paluds d'Arveyres, figuiers. Il existe des oseraies.

INDUSTRIE. — Le dép. de la Gironde ne produit pas de combustibles minéraux; il en consomme 390,700 tonnes (en 1888) valant en moyenne sur le lieu de consommation 25 fr. La grande industrie y est donc un peu développée, du moins dans la grande ville de Bordeaux.

En 1888, il y avait dans le dép. de la Gironde 867 établissements industriels faisant usage d'appareils à vapeur. On comptait 191 récipients soumis à déclaration, 975 chaudières motrices et 132 calorifères. Les machines à vapeur, au nombre de 877 (non compris les machines des chemins de fer), d'une force totale de 8,949 chevaux, se décomposaient ainsi :

329 machines fixes d'une force de 4,810 chevaux-vapeur.	210 — mi-fixes —	746 —	329 — locomobiles —	2,556 —	9 — locomotives —	200 —
---	------------------	-------	---------------------	---------	-------------------	-------

Cette force se répartissait de la manière suivante entre les principaux groupes industriels :

Mines et carrières.....	268 chevaux-vapeur.
Usines métallurgiques.....	587 —
Agriculture.....	2,203 —
Industries alimentaires.....	4,683 —
Industries chimiques et tanneries	485 —
Tissus et vêtements.....	206 —
Papeteries, objets mobiliers, ins-	
truments.....	549 —
Bâtiments et travaux.....	2,415 —
Services publics de l'Etat.....	853 —

Les richesses minérales sont peu abondantes; il n'y a pas de mines proprement dites. Il existe du fer dans le S. des Landes, où on le trouve tantôt en grains, tantôt par couches de 70 millim. d'épaisseur, notamment dans les com. d'Audenge, de Cabanac, Saint-Léges, Saint-Symphorien, La Teste et Salles. Les sables de la Garonne renferment un peu d'or.

Presque tous les marais renferment de la tourbe; celle des marais de Montferrand est la meilleure exploitée. On trouve des tourbes compactes à Ambarès, Ambès, Baron, La Chartreuse (Bordeaux), Saint-Julien, etc.; de la tourbe grossière à Bruges, à Blanquefort, Cachac, etc.; de la tourbe de feuilles dans la Benauge, et de la tourbe de varechs dans le bassin d'Arcachon.

Les carrières de pierre, sable, argile sont nombreuses (1,138 exploitations, 2,353 ouvriers) : le silex, pierre meulière, est extrait à Lèves et à Saint-André; les pierres calcaires, à Beguey, Cenon, Lormont, Saint-Macaire, Monsé-
gur, etc.; les pierres dures dans les cant. d'Auros, de Cadillac, de Créon, de Frontenac, de Lugassou, de Monsé-
gur, de Rauzan et de Puybarban; les calcaires lacustres à Blaye, Cars, Passac, etc.; les pierres tendres, sur la rive droite de la Gironde, de la Garonne et sur les deux rives de la Dordogne; la chaux, l'argile et la marne, un peu partout; les faluns sur la rive gauche de la Garonne; les sables pour la fabrication de la faïence et du verre à Belet et Béliet; le calcaire nitrifère, d'où l'on tire le nitrate de potasse et le salpêtre, à Bourg, Floirac, Lormont, Saint-André-de-Cubzac.

Les principales sources minérales sont celles de Linas (com. d'Arsac), de Castelnau-de-Médoc, de Cestas, de

Cours (ferrugineuses), de même celles de Saint-Félix-de-Foncaude, de Pessac et de Saint-Laurent-et-Benon. Saucats a des eaux froides, bicarbonatées ferrugineuses.

Les établissements métallurgiques de la Gironde sont : à Bordeaux, les forges et fonderies pour la marine; les forges de Bazas, Bacalan, Beaulac, Cadillac, Cavignac, Lucos, Saint-Seurin-de-Cadourne, etc.; les fonderies de fonte de Beliet, Bordeaux, Libourne, Saint-André-de-Cubzac, Saint-Emilion, Sainte-Foy-la-Grande; les fonderies de cuivre de Bordeaux et de Libourne; les fonderies de plomb, de zinc, de caractères d'imprimerie et de cloches de Bordeaux; les ateliers de réparation des machines et de fabrication de wagons du chemin de fer du Midi, et 4 grands ateliers de grosse chaudronnerie (500 ouvriers), de Bordeaux.

L'industrie textile est peu développée; elle comprend : des filatures de coton à Bordeaux et Beautiran; des fabriques de tissus de coton ou grissettes à Sainte-Foy et dans les environs de La Réole et de Bazas; une manufacture de tapis et couvertures à Bordeaux; des fabriques de toiles à Gensac, Sainte-Foy, etc.

Parmi les autres établissements industriels importants, nous citerons : la manufacture de tabacs de Bordeaux qui occupe 1,600 ouvriers des deux sexes et livre annuellement pour plus de 14 millions de fr. de tabacs et de cigares de tous genres; la poudrière nationale de Saint-Médard-en-Jalle; les papeteries de Bernos, Bordeaux, Sainte-Eulalie, Saint-Michel-de-Castelnau, Montfourat, Nios, Pompejac et Uzeste (papier de bois de pins, papier chiffon et papier paille); les ateliers de tonnellerie, produisant 350,000 tonneaux, d'une valeur moyenne de 21 millions de fr., qui sont groupés à Bordeaux, et près des vignobles du Médoc, des Graves, de l'Entre-Deux-Mers, du Libournais, etc. La minoterie est représentée par le grand établissement de Laubardemont et par 400 moulins (600 meules) dont le produit moyen est de 40 millions de fr.

Voici enfin, d'après Joanne, la nomenclature des industries secondaires : des chantiers de construction de barques ou petits caboteurs existent à Blaye, Casseuil, Coutras, Fronsac, Galgon, Gujan, Langoiran, Libourne, La Teste, etc. A Bordeaux sont 2 ateliers de mûtures, 17 de voilure, 3 corderies importantes, 6 poulgeries et des fabriques d'avions. Une industrie, très répandue, est celle de la préparation des matières résineuses, traitées dans les usines de Balizac, Beliet, Belin, Captieux, Hourtin, Lacanau, Saint-Michel-de-Castelnau, La Teste-de-Buch, Tuzan, qui produisent l'essence de térébenthine, du brai, du goudron et de la colophane; des fabriques d'amidon à Bordeaux, de balais à Bordeaux, Barie, Castets, Gironde, Hure, Merignac, etc.; de biscuits à Bordeaux (1,200,000 kilogr.), etc.; de billards à Bordeaux; de bougies à Blaye, Bordeaux, Saint-Estèphe, etc.; de chandelles à Cavignac, Coutras, Langon, Libourne, etc.; de briques et tuiles à Aillas, Beliet, Monségur, Pessac, etc.; de bouchons à Bordeaux (35) et à Libourne; de câbles et de cordes pour la marine à Bordeaux, Talence, etc.; de caisses (62) à Bordeaux; de capsules métalliques à Floirac; de chocolat à Bordeaux, Cauderan, etc.; des ateliers de carrosserie à Bordeaux, Bazas, La Réole, Lesparre, etc.; des fabriques de chapeaux de feutre et de soie à Bordeaux, Guitres, Sainte-Foy-la-Grande, etc.; de grosse chaudronnerie à Bordeaux; de chaussures à Bordeaux, La Réole, etc.; de conserves alimentaires animales et végétales à Bordeaux, etc.; de couleurs à Cavignac; de courroies à Bordeaux, Guitres; d'ébénisterie à Blaye, Bordeaux, etc.; des huileries de grains à Abzac et à Bordeaux; des imprimeries dans les villes principales; des fabriques d'instruments aratoires à Ludon, Saint-Selve, Saint-Seurin, etc.; d'instruments de pesage à Bordeaux; de pianos à Bordeaux; des filatures de laine à Bordeaux; des usines pour le lavage de la laine à Bègles, Coutras et Saint-Médard; des fabriques d'étoffes de laine dites étamines, à Bordeaux; de limes à Bordeaux et Bouseats; des sécheries de morue à Bègles et à Bordeaux (400 ouvriers); des fabriques de pâtes alimentaires à Bordeaux, etc.; de porcelaines et de faïence à Bacalan (1,100 ou-

vriers produisant annuellement pour 2,500,000 fr.; 35 autres petites usines sont groupées à Sadirac, Rions, Pessac, etc.); de produits chimiques à Bègles, Bordeaux, Cauderan, Merignac; la raffinerie nationale de salpêtre à Bordeaux; les raffineries de sucre à Bordeaux (35 millions de fr. de produits); des fabriques de sabots à Bordeaux, Rions, Grignols, etc.; des savonneries à Abzac, Bordeaux, Merignac; des scieries mécaniques à Bordeaux, Beliet, Langon, etc.; des taillanderies à Maranzin, Veyres, etc.; des tanneries à Bazas, Bordeaux, Langon, La Réole, etc.; des vanneries à Bordeaux, Cadillac, des verreries à Bordeaux (10 millions de bouteilles par an), etc.

L'élève des huîtres et celle des poissons se fait dans le bassin d'Arcachon, près de l'île des Oiseaux, où se trouve la ferme-école du gouvernement pour l'élève des huîtres. En 1887, le nombre total des parcs s'élevait à 4,210, occupant environ 4,000 hect. répartis entre plus de 300 concessionnaires et faisant vivre 20,000 personnes. La production annuelle moyenne est d'environ 300 millions d'huîtres de toutes dimensions, exportées par charrettes sur Bordeaux, par chemin de fer. Les réservoirs à poissons du bassin d'Arcachon ont un millier d'hect. Les principaux sont ceux de Certes, com. d'Audenge. On compte 2,300 pêcheurs.

La production de l'alcool fut, en 1888, de 61,672 hectol. distillés par 13 distillateurs de profession : 434 hectol. provenant de la distillation du vin, 284 de celle des fruits, 24,263 hectol. de la distillation des mélasses, glucoses, etc., 36,686 hectol. de la distillation des substances farineuses. La quantité d'alcool soumise à l'entrepôt s'éleva à 24,979 hectol., soit une consommation de 3² par habitant. — On constatait, dans la Gironde, l'existence de 54 syndicats ouvriers, 37 syndicats patronaux, 4 syndicats mixtes et 12 syndicats agricoles.

COMMERCE. — Le mouvement commercial de la Gironde est important, mais presque entièrement concentré à Bordeaux. Nous renvoyons donc à l'article consacré à cette ville pour la nomenclature des articles. Le commerce des vins domine tous les autres.

Voies de communication. Le dép. de la Gironde avait, en 1888, 391 kil. de routes nationales, sur lesquelles la circulation (441 colliers par jour) représentait en tonnage brut kilométrique annuel 70,308,600 tonnes; en tonnage utile 30,568,220 tonnes, soit un tonnage utile quotidien de 77,958 tonnes kilométriques. — Il possédait 2,433 kil. de chemins vicinaux de grande communication, 2,048 kil. de chemins vicinaux d'intérêt commun, 6,289 kil. de chemins vicinaux ordinaires (auxquels il faut ajouter 3,322 kil. en lacune).

Le dép. de la Gironde possédait, en 1893, 847 kil. de chemin de fer, répartis entre les lignes suivantes : 1° Le chemin de fer de Paris à Bordeaux par Orléans (C^{ie} d'Orléans) parcourt dans la Gironde 69 kil. Il y pénètre 1 kil. avant la station des Eglisottes, et dessert les Eglisottes, Coutras, Saint-Denis-de-Piles, Libourne, Arveyres, Vayres, Saint-Sulpice-d'Yzon, Saint-Loubes, La Grave-d'Ambarès, Lormont, Bordeaux (La Bastide) et Bordeaux (Saint-Jean). — 2° Le chemin de fer de Paris à Bordeaux par Saumur (ligne de l'Etat) parcourt dans la Gironde 46 kil. Il y pénètre avant Saint-Mariens et dessert après cette gare Cavignac, Gauriaguet, Aubie-Saint-Antoine, Saint-André-de-Cubzac, Cubzac-les-Ponts, La Grave-d'Ambarès et Bordeaux (Saint-Jean). — 3° Le chemin de fer de Coutras à Périgueux (C^{ie} d'Orléans) se détache de la grande ligne à Coutras, remonte la vallée de l'Isle et dessert Saint-Médard avant de sortir du département, où il parcourt 14 kil. — 4° Le chemin de fer de Libourne au Buisson vers Cahors (C^{ie} d'Orléans) parcourt 27 kil. dans la Gironde; il y dessert Saint-Emilion, Saint-Laurent-des-Combes, Saint-Etienne-de-Lis, Castillon, passe dans le dép. de la Dordogne, rentre dans celui de la Gironde pendant 6 kil. pour desservir Sainte-Foy-la-Grande. — 5° Le chemin de fer de Saint-Mariens à Coutras (Etat) a 24 kil. dont les quatre premiers jusqu'à Cavignac em-

pruntés à la grande ligne; il dessert Marceuais, Lapouyade-Maransin, Guitres, Coutras. — 6° Le chemin de fer de Marceuais à Libourne (Etat) se détache du précédent à Marceuais, dessert Périssac, Galgon, Les Billaux et atteint Libourne après un parcours de 20 kil. — 7° Le chemin de fer de Saint-Mariens à Blaye (Etat) a 25 kil. de long et dessert Saint-Savin-de-Blaye, Saint-Christoly et Saint-Girons, Berthenon-Berson, Cars-Saint-Paul et Blaye. — 8° Le chemin de fer de Bordeaux à La Sauve (C^{ie} d'Orléans) part de la gare bordelaise de la Passerelle reliée à celle de la Bastide et dessert, sur un parcours de 27 kil., La Souys, Bouliac, La Tresne, Citon-Cenac, Lignan, Sadirac, Créon et La Sauve. Elle doit être prolongée. — 9° Le chemin de fer de Bordeaux à Cette (C^{ie} du Midi), artère centrale du bassin de la Garonne, a 69 kil. dans le dép. de la Gironde. Sortant de Bordeaux (gare de Saint-Jean), il remonte la Garonne et dessert Bègles, Ville-neuve-d'Ornon, Cadajac, Saint-Médard-d'Eyrans, Beautiran, Portets, Arbanats, Podensac, Cérons, Barsac, Preignac, Langon, Saint-Macaire, Saint-Pierre d'Aurillac, Caudret, Gironde, La Réole, La Mothe-Landeron et pénètre en Lot-et-Garonne 2 kil. après cette station. — 10° Le chemin de fer de Bordeaux à Bayonne, vers l'Espagne, la seconde grande ligne de la compagnie du Midi, parcourt 66 kil. dans le dép. de la Gironde, par Pessac, Gazinet, Pierroton, Croix-d'Hins, Marcheprie, Canauley, Factice, Lamothe, Caudos, Lugos et pénètre dans le dép. des Landes 3 kil. après cette station. — 11° Le chemin de fer de Langon à Bazas s'embranchement sur la ligne de Bordeaux à Cette; il a 20 kil. de long et dessert Roaillon, Nizan et Bazas; il doit être prolongé sur Roquefort où il rejoindra un embranchement qui vient de Mont-de-Marsan. — 12° L'embranchement de Lamothe à Arcachon a 16 kil. de long et dessert Le Teich, Gujan, Mestras, La Hume, La Teste, Arcachon.

Outre ces lignes appartenant aux grands réseaux, plusieurs autres ont été construites et sont exploitées par des compagnies secondaires. — 13° Le chemin de fer du Médoc dessert cette presqu'île; il a 101 kil. de long depuis Bordeaux (gare de Saint-Louis) jusqu'au Verdon, en face de Royan, et passe par les stations de Bruges, Blanquetfort, Parempuyre, Ludon, Macau, Labarde, Margaux, Soussans, Moulis, Saint-Laurent et Saint-Julien, Pauillac, Saint-Estèphe, Verteuil, Saint-Germain-d'Esteuil, Lesparre, Gaillan, Queyrac, Vensac, Saint-Vivien, Talais, Soulac-les Bains. — 14° De cette ligne dépend un petit embranchement de Margaux à Castelnau par Avensan, long de 10 kil. — La Société des chemins de fer économiques possède les lignes suivantes : 15° De Saint-André-de-Cubzac à Saint-Ciers-la-Lande, 51 kil. desservant les stations intermédiaires de Saint-Gervais, Tauriac-le-Moron, Bourg, Comps, Boques-de-Thau, Plassac, Blaye, Saint-Martin, Saint-Seurin, Eyrans et Cartelègue, Etauliers, Saint-Aubin. — 16° De Lesparre à Saint-Symphorien et à Luney, longue ligne de 163 kil. dont 149 dans le dép. de la Gironde ou elle dessert toute la région des Landes. Elle passe à Blanc, Naujac-Saint-Isidore, Hourtin, Lupian, Carcans, Lacanau, Mistre, Le Porge, Lége, Arès, Andernos, Taussat, Lanton, Audenge, Factice, Mios, La Saye, Salles, Le Bournet, Belin-Beliet, Joue, Hostens, Tuzan, La Sègue, Saint-Symphorien et Magenta, après quoi elle passe dans le dép. des Landes. Elle est reliée aux voies ferrées de la région du fleuve par la grande ligne Bordeaux-Bayonne qu'elle coupe à Factice et par les embranchements transversaux de Bruges à Lacanau, de Beautiran à Hostens et de Nizan à Saint-Symphorien. — 17° La ligne de Bruges à Lacanau a sa tête à Bordeaux, mais les quatre premiers kilomètres sont communs avec la ligne du Médoc; depuis Bruges, elle parcourt 45 kil. et dessert Eysines, Haillan, Saint-Médard, Issac, Salannes, Sainte-Hélène, Saumos et Lacanau. — 18° Le chemin de fer de Beautiran à Hostens parcourt 33 kil. et dessert les stations intermédiaires de Labrède, Saint-Morillon, Cabanac, Villagrains et Saint-Magne. — 19° Le chemin de fer de Nizan à Saint-

Symphorien, long de 18 kil., dessert dans l'intervalle Uzeste, Villandraut et Lapurthe. — 20° Il faut enfin mentionner un petit chemin de fer à voie étroite qui va de La Teste à Cazaux; il a 13 kil. de long.

Les 29 bureaux de poste, 23 bureaux télégraphiques et 113 bureaux mixtes du dép. de la Haute-Garonne ont donné lieu, en 1888, à un mouvement postal de 37,672,230 timbres-poste, 86,388 cartes-lettres, 624,590 cartes postales, 554,700 enveloppes timbrées et 636,300 bandes timbrées représentant un produit net de 4,146,224 fr. 54; à un mouvement télégraphique de 667,973 dépêches intérieures, 83,924 dépêches internationales représentant un produit net de 899,813 fr. 30.

Bordeaux possédait en 1889 45 kil. de tramways pour lesquels les dépenses de premier établissement avaient atteint 6,872,454 fr.; le produit brut était 2,291,794 fr.; le produit net de 797,154 fr. La navigation dispose de 545 kil. de canaux (85) et rivières (460). Les canaux sont : le canal latéral à la Garonne (V. ce nom) qui commence à Castets, le canal des Étangs et celui de l'étang de Cazaux. Les rivières navigables sont : la Garonne, la Dordogne, la Gironde, le Dropt, l'Isle, la Dronne, dans toute la longueur qu'ils ont dans le département; Le Giron, depuis Latrave jusqu'à l'embouchure (28 kil.). La Seyre l'est dans tout son parcours girondin.

FINANCES. — Le dép. de la Gironde a fourni, en 1888, 103,021,366 fr. 98 au budget ordinaire et 10,139,223 fr. 03 au budget sur ressources spéciales, soit un total de 113,160,590 fr. Ces chiffres se décomposent comme suit :

Impôts directs.....	11.459.565 ⁶ / ₁₂
Enregistrement.....	12.384.514 77
Timbre.....	5.838.234 02
Impôt de 3 % sur les revenus des valeurs mobilières.....	195.067
Douanes.....	29.548.544 10
Contributions indirectes.....	17.740.281 61
Sucres.....	9.748.971 04
Monopoles et exploitations industrielles de l'Etat.....	14.364.294 65
Domaines de l'Etat (y compris les forêts)	611.564 06
Produits divers du budget, ressources exceptionnelles.....	901.737 03
Recettes d'ordre.....	1.228.793 58
Les revenus départementaux ont été en 1888 de 5,007,800 fr. 80 se décomposant comme suit :	
Produit des centimes départementaux.....	3.794.177 ¹ / ₁₆
Revenu du patrimoine départemental.....	12.544 33
Subventions de l'Etat, des communes, des particuliers.....	862.791 98
Revenus extraordinaires, produit des emprunts, aliénation de propriétés..	338.317 33

La dette se montait à 7,983,529 fr. 53. Il y a eu 24^e77 portant sur les quatre contributions, dont 12 ordinaires et 12^e77 extraordinaires. La valeur du centime portant sur la contribution foncière, la contribution personnelle-mobilière et sur les bois de l'Etat était de 56,198 fr.; le produit du centime départemental était de 96,456 fr. — Les 558 communes du département avaient, en 1889, un revenu annuel de 10,587,859; le nombre des centimes pour dépenses, tant ordinaires qu'extraordinaires, était de 31,212 (24,763 ordinaires et 6,449 extraordinaires); le nombre moyen des centimes par communes atteignait 56. Il y avait 19 communes imposées de moins de 15 cent.; 38 de 15 à 30 cent.; 173 de 31 à 50; 303 de 51 à 100; 19 au-dessus de 100 cent. Le nombre des communes à octroi était de 19, le produit des octrois montait à 5,871,774 fr. de taxes ordinaires et 28,459 de taxes extraordinaires et surtaxes. Le revenu ordinaire des bureaux de bienfaisance atteignait 554,332 fr.

Etat intellectuel du département. — Au point de vue de l'instruction, le dép. de la Gironde est dans la moyenne. En 1889, sur 5,357 conscrits examinés, 375 ne

savaient pas lire. Cette proportion de 70 illettrés sur 1,000 place la Gironde au 43^e rang parmi les départements français. Pour l'instruction des femmes, en 1887, il occupe le 54^e rang, avec 810 femmes pour 1,000 ayant signé leur acte de mariage. La proportion pour les hommes est de 886.

Le dép. de la Gironde comptait, durant l'année scolaire 1889-90, 120 écoles maternelles, dont 50 publiques (42 laïques) et 70 privées (60 congréganistes), lesquelles avaient un personnel enseignant de 202 maitresses, dont 98 publiques (88 laïques) et 104 privées (88 congréganistes) et recevaient un total de 15,025 élèves, dont 7,798 garçons et 7,227 filles. 7,377 inscrits dans les écoles laïques et 7,648 dans les écoles congréganistes, 4,161 garçons et 3,781 filles dans les écoles publiques.

A la même époque il y avait dans le département 940 écoles publiques, dont 868 laïques et 72 congréganistes, à savoir : 403 écoles laïques de garçons, 346 de filles et 119 mixtes, contre 5 écoles congréganistes de garçons, 64 de filles et 3 mixtes. D'autre part : 329 écoles privées, dont 111 laïques et 218 congréganistes, à savoir : 14 écoles laïques de garçons, 81 de filles et 16 mixtes contre 45 écoles congréganistes de garçons, 168 de filles et 5 mixtes. Au total : 1,269 écoles, 467 de garçons, 659 de filles et 143 mixtes. 105 écoles publiques avaient un gymnase, 732 un jardin et 31 un atelier de travail manuel. — Le personnel enseignant comprenait 781 instituteurs publics laïques, 13 institutrices publiques congréganistes, 638 institutrices publiques laïques, 83 institutrices publiques congréganistes, soit un total de 1,515 maitres dans les écoles publiques. Dans les écoles privées, on comptait 29 instituteurs laïques et 191 congréganistes, 251 institutrices laïques et 478 congréganistes, soit un total de 949 maitres dans les écoles privées. — L'ensemble du personnel enseignant dans les écoles primaires est donc de 2,464 personnes. Le nombre des classes était de 2,305. — Le nombre des élèves était : écoles publiques, 36,019 garçons et 29,961 filles; en tout : 65,980; écoles privées, 8,775 garçons et 17,316 filles; en tout : 26,091. Total général : 92,071 élèves. Ces élèves se répartissaient comme suit entre l'enseignement laïque et l'enseignement congréganiste : écoles publiques laïques : garçons, 35,304; filles, 25,187; écoles privées laïques : garçons, 1,014; filles, 3,851; écoles publiques congréganistes : garçons, 715; filles, 4,774; écoles privées congréganistes : garçons, 7,761; filles, 13,465; soit un total de 36,318 garçons et 29,038 filles recevant l'enseignement laïque, contre 8,476 garçons et 18,239 filles recevant l'enseignement congréganiste. Le total des enfants de six à treize ans présents dans les écoles primaires et les écoles maternelles en 1889-90 était de 80,335.

L'enseignement primaire supérieur public comptait 682 élèves (dont 308 filles). — L'école normale d'instituteurs de La Sauve (fondée en 1833) comptait 68 élèves-maitres : l'école normale d'institutrices de Bordeaux (fondée en 1884) comptait 57 élèves-maitresses en 1889-1890. Ces écoles dépensèrent cette année 126,498 fr.

Il y eut, en 1889, 1,969 garçons et 2,647 filles candidats au certificat d'études primaires; sur ces 3,616, 2,575 l'obtinrent, 1,353 garçons et 1,222 filles. Le certificat d'études primaires supérieures fut brigué par 24 garçons et 42 filles et obtenu par 12 garçons et 20 filles. Le brevet de capacité élémentaire fut brigué par 61 aspirants dont 35 furent admis, et par 501 aspirantes dont 235 furent admises. Pour le brevet supérieur, il y eut 39 candidats, 20 admissions, 95 candidates et 57 admissions.

L'instruction élémentaire était facilitée par les 487 bibliothèques populaires des écoles qui possédaient 49,134 livres de lecture et firent 61,365 prêts en 1890; les 40 bibliothèques pédagogiques possédaient 9,415 volumes. Il existait 109 caisses d'épargne scolaires avec 1,112 livrets représentant une somme totale de 23,274 fr. Les 215 caisses des écoles avaient dans l'exercice fait 63,474 fr. de recettes, 43,140 fr. de dépenses et possédaient une encaisse de 20,234 fr. Le total des ressources de l'enseignement pri-

naire était de 1,707,719 fr., dont 41,664 fr. pour loyers de maisons d'école, indemnités de logement et frais d'impression; restaient 1,666,055 fr. pour les traitements, allocations et indemnités.

L'enseignement secondaire se donnait, en 1888, aux garçons dans un lycée et 3 collèges communaux, comptant 1,685 élèves dont 596 internes (98 boursiers), 66 demi-pensionnaires et 670 externes; 104 suivaient l'enseignement primaire, 1,169 l'enseignement classique et 412 l'enseignement spécial. Le lycée de filles avait 137 élèves, dont 38 internes.

Etat moral du département. — La statistique judiciaire de 1888 accuse 60 condamnations en cour d'assises dont 14 pour crimes contre les personnes ou l'ordre public. Les 6 tribunaux correctionnels examinèrent 4,809 affaires et 5,717 prévenus, dont 361 furent acquittés, 62 mineurs remis à leurs parents, 1,985 prévenus condamnés seulement à des amendes, 75 à un emprisonnement de plus d'un an. On a compté 36 récidivistes devant la cour d'assises et 2,354 en police correctionnelle; 32 furent condamnés à la relégation; il y eut 14,103 contraventions de simple police. Le nombre des suicides s'éleva à 140.

Les bureaux de bienfaisance, au nombre de 157 en 1888, secoururent 23,974 personnes sur une population de 532,535 comprise dans leur ressort; leurs recettes s'élevèrent à la somme de 1,702,064 fr., dont 225,697 fr. provenaient de leurs revenus propres, 174,499 fr. des subventions, 1,120,554 fr. de la charité privée et 184,314 fr. des autres recettes. Les dépenses se sont élevées à la somme de 1,640,764 fr. Les placements des bureaux en rentes représentaient 337,632 fr.; en immeubles, 892,335 fr.; les fonds libres reportés sur l'exercice courant, 182,794 fr. On comptait 15 hospices et hôpitaux avec 2,242 lits, dont 1,015 affectés aux malades civils, 65 aux militaires, 547 aux vieillards, infirmes, etc., 157 aux enfants assistés, 458 au personnel des établissements, 1,250,206 fr. de recettes et 1,278,740 fr. de dépenses, et un personnel composé de 49 médecins et chirurgiens, 147 religieuses, 39 employés et 267 servants. Il y a eu un nombre total de 164,500 journées de présence pour 6,684 hommes; de 132,239 pour 4,839 femmes et 53,386 pour 2,080 enfants. Le service des enfants assistés a secouru 2,529 enfants à l'hospice et 1,288 enfants à domicile et dépensé 445,094 fr.

La caisse des retraites pour la vieillesse a reçu, en 1889, 7,278 versements se montant à 191,585 fr. Elle avait reçu depuis son origine (1851), 173,217 versements se montant à 5,058,169 fr. 32. Il y avait 3,801 rentes en cours, pour une somme de 583,532 fr.

Les 8 caisses d'épargne de la Gironde avaient délivré, au 1^{er} janv. 1888, 121,990 livrets et au 31 déc. 126,265 livrets valant 62,977,462 fr. 47 (au 1^{er} janv.). La valeur moyenne du livret était de 517 fr. La caisse nationale d'épargne avait reçu 22,480 dépôts. L'excédent des versements sur les remboursements était de 625,742 fr. 48. — Les sociétés de secours mutuels étaient au nombre de 542, dont 327 approuvées et 215 autorisées, avec 48,697 membres participants. Elle avait un avoir disponible (au 31 déc. 1888) de 1,629,099 fr. pour les sociétés approuvées et de 1,144,331 fr. pour les sociétés autorisées. Ces chiffres prouvent que l'assistance publique et les institutions de prévoyance sont bien développées dans la Gironde. — En 1888, les libéralités aux établissements publics ont atteint 336,683 fr. Ce chiffre se décompose comme suit : 38 donations aux établissements religieux, représentant 192,562 fr.; 43 donations aux établissements charitables et hospitaliers, représentant 127,550 fr.; 4 donations aux établissements de prévoyance représentant 2,700 fr.; une donation aux établissements d'instruction représentant 10,000 fr.; 3 donations aux communes ou au département représentant 3,871 fr.

BIBL. : V. GUYENNE ET BORDEAUX. — *Annuaire de la Gironde*, in-12. — *Annales statistiques de la France*, particulièrement ceux de 1885, 1886 et 1891. — *Dénombrements*, particulièrement ceux de 1886 et 1891. — *Statistique*

générale de la France. Dénombrement de 1886. — AD. JOANNE, *Géographie de la Gironde*, Paris, 1890, in-12. — FÉRET, *Statistique de la Gironde*, 1874 et suiv., 4 vol. — RAULIN, *Aperçu de la carte géologique de la Gironde*, et MALOGNI, *Agriculture de la Gironde*, dans *Bulletin de la Soc. de géogr. commerciale de Bordeaux* de 1874-75.

GIRONDELLE. Com. du dép. des Ardennes, arr. de Rocroi, cant. de Rumigny; 189 hab.

GIRONDINS. Parti politique pendant la Révolution française (1791-1793). L'histoire générale des girondins fait partie intégrante de celle de l'*Assemblée nationale législative* et de celle de la *Convention* (V. ces mots). Les principaux girondins ont ou auront chacun leur article biographique. Comment le parti se forma et prit nom; comment, après avoir dominé sous la Législative et au début de la Convention, il succomba misérablement; quel fut, d'après les opinions et les actes de ses membres, le degré de son homogénéité politique et par conséquent la mesure de sa responsabilité collective devant l'histoire : tels sont les points que nous avons ici plus spécialement à étudier. — Aux élections de 1791, Paris, sur 24 députés, avait nommé 21 constitutionnels monarchiques. Certains départements montrèrent plus de hardiesse dans le choix des hommes nouveaux, et la Gironde fournit une représentation particulièrement remarquable : Barennes, homme de loi; Ducos, négociant; Servièrre, juge; Vergniaud, administrateur du département; Guadet, président du tribunal criminel; Journu-Aubert, négociant; Lacombe, curé de Saint-Paul de Bordeaux; Gensonné, membre du tribunal de cassation; Sers, négociant; Jay [de Sainte-Foy], administrateur du département; Laffon-Ladebat, cultivateur; Grangeneuve, substitut du procureur de la commune de Bordeaux. Dès les premières séances de la Législative, Grangeneuve demanda que les mots de *sire* et de *majesté* fussent remplacés par le titre *plus constitutionnel et plus beau* de roi des Français, et Guadet appuya cette motion, s'étonnant même que l'on mit en délibération une substitution à la fois aussi simple et aussi essentielle : ils l'emportèrent à une faible majorité, mais les feuillants firent rapporter le décret. C'est ainsi que s'annonça le parti encore royaliste, mais avant tout antiféodal, anticlérical et fermement patriote auquel l'éloquence prestigieuse de Vergniaud, la netteté incisive de Guadet, valurent le nom de girondins; toutefois, leur principal meneur fut d'abord Brissot (d'où le sobriquet de brissotins mis à la mode par C. Desmoulins); Condorcet fut comme leur Sieyès; Petion, élu maire de Paris, le 14 nov. 1791, fut l'homme d'action même sous les dehors de l'inertie. Dans la presse, le parti avait le *Patriote français*. Il dominait le club des Jacobins; dans l'Assemblée nationale, il eut comme auxiliaires les hommes d'extrême gauche (Chabot, Bazire, Merlin) et n'eut point de peine à entraîner le centre dans les circonstances décisives (décrets contre les émigrés et le clergé réfractaire; ministère « girondin » de Dumouriez, Roland, Lacoste, Clavière, Duranthon, de Grave bientôt remplacé par Servan; déclaration de guerre; déclaration de confiance dans la politique et dans les personnes des ministres « girondins » renvoyés par le roi). Nul doute que la Gironde n'ait cru par les pétitions armées, par le 20 juin, pouvoir ramener dans la bonne voie un roi dont elle accusait la faiblesse et l'incapacité, plutôt que les sentiments. Après avoir laissé la foule envahir le palais des Tuileries, sans que le roi consentit à lui rien accorder contre les prêtres réfractaires, l'assemblée députa Vergniaud, Isnard, etc., afin de mettre un terme à des scènes aussi indignes qu'inutiles. Ce fut Petion, qui, arrivé le dernier, obtint que les envahisseurs se retirassent sans tumulte. Mais si l'on peut se servir des mouvements populaires, il n'est donné à aucun parti de les diriger et de les régler à sa volonté. Compromise par l'insuccès très réel du 20 juin, la Gironde ne pouvait plus compter que sur l'abdication ou la déchéance du roi. Dans leurs discours sur la déclaration éventuelle à faire par l'assemblée, « que la patrie est en danger », Vergniaud, puis Brissot s'expliquèrent presque

ouvertement. La formule fut prononcée le 5 juil.; le 14 juil. fut célébré au cri de : *Petion ou la mort!* Le club des Feuillants fut fermé. Petion rétabli vint, le 3 août, demander la déchéance du roi au nom de la Commune et des sections. Mais l'assemblée, le 8, prononça l'absolution de Lafayette qui venait de témoigner, par une lettre menaçante, n'avoir vu dans les progrès de la Révolution que l'œuvre des factions et de l'émeute. Les fédérés qu'elle avait appelés à Paris pour sa défense se joignirent aux sections armées, et c'est contrairement à la politique de temporisation des girondins que le peuple prit les Tuileries, et que la Commune du 10 août transféra la famille royale du Luxembourg au Temple. Les ministres girondins furent rappelés et les décrets ajournés par le *veto* royal, mis à exécution. Les girondins ne purent rien faire contre l'esprit de représailles qui animait les vainqueurs du 10 août; le tribunal criminel extraordinaire qu'ils établirent n'empêcha point les massacres de septembre. Leur commission des Douze, leur conseil exécutif provisoire (ou il avait bien fallu admettre Danton), sont débordés ou entraînés de vive force. Même après le 10 août, ils n'avaient consenti qu'à suspendre de nouveau le roi, et à convoquer l'*Assemblée de revision* (Convention). Sans doute, ils étaient comme toute la nation éclairés sur les mensonges et les trahisons du « nouveau Lysandre », mais ils séparaient encore de la cause du roi celle de la royauté.

Aux élections pour la Convention, le dép. de la Gironde nomma Sieyès, qui opta pour la Sarthe; Condorcet qui opta pour l'Aisne. Il réélut les législateurs Vergniaud, Guadet, Gensonné, Grangeneuve, Jay (les cinq premiers de la liste), Ducos, le huitième. Garrau et Duplantier (neuvième et douzième) avaient été suppléants à la Législative. Le dixième de la liste est Boyer-Fonfrède, négociant, officier municipal de Bordeaux; et le onzième Deleyre, administrateur du district de Cadillac. Enfin furent appelés dès le début à remplacer Sieyès et Condorcet : Lacaze, négociant à Libourne, administrateur du département, et Bergeois, maire de Saint-Macaire. Tels sont, à la Convention, les douze girondins proprement dits. Nous retrouvons aussi Brissot, mais comme député d'Eure-et-Loir. Les autres girondins bien caractérisés vinrent de tous les points, sauf peut-être de l'Est : ce sont principalement par ordre alphabétique : Barbaroux (Bouches-du-Rhône); Beauvais (Haute-Vienne); Birotteau (Pyrénées-Orientales); Buzot (Eure); Carra, élu dans le plus grand nombre de départements (sept), et qui opta pour Saône-et-Loire; Duchastel (Deux-Sèvres); Dufrique-Valazé (Orne); Duprat (Bouches-du-Rhône); Fauchet (Calvados); Gorsas (Seine-et-Oise); Isnard (Var); Kersaint (Seine-et-Oise); Lasource (Tarn); Lauze-Deperret (Bouches-du-Rhône); Louvet (Somme); Sébastien Mercier (Seine-et-Oise); Petion (Eure-et-Loir); Roland (Somme), qui refusa pour rester ministre; Salle (Meurthe). Dans la liste des 21 condamnés du 9 brumaire an II, il y a 11 députés de départements méridionaux. Dans celle des 39 et des 74 du rapport d'Amar, la plupart des départements sont représentés. Le nom de girondins a donc perdu presque toute signification géographique. Comment expliquer la persistance de cette désignation? En comparant la liste des élus de Paris à celle de la Gironde. La Gironde, on l'a vu, avait renommé huit sur douze de ses représentants à la Législative. Paris ne nomma que deux ex-législateurs, Dusaulx et Beauvais de Préau, et deux ex-constituants, Robespierre aîné, en tête de la liste, et Philippe-Egalité, en queue. Les vingt autres élus de Paris furent (en tant que députés) des hommes nouveaux, des hommes d'action autant que de parole, amenés par la vue directe des événements les uns à l'idée d'une république une et indivisible, les autres à celle d'une dictature temporaire à une ou plusieurs têtes que nul ne se formulait clairement. En dépit de l'abolition de la royauté votée unanimement, les girondins prirent donc l'attitude, dangereuse en révolution, d'un parti de résistance. Plusieurs, à l'exemple d'Isnard, calomnièrent Paris. Eux qui n'avaient pas fait le 10 août

et qui avaient laissé faire les massacres de septembre, ils traitèrent les révolutionnaires d'avant-garde de septembriseurs. Ils demandèrent pour la Convention une garde départementale. Leurs attaques inconsidérées contre un prétendu triumvirat valurent à Marat et à Robespierre leurs premiers triomphes. Bien qu'ayant la majorité dans la Convention, ils n'osèrent, ne voulurent ou ne purent sauver la tête de Louis. La solution de l'appel au peuple, pour laquelle ils réunirent le plus de voix, n'eût été qu'un appel aux armes, un signal de guerre civile parti de la seule autorité autour de laquelle le pays envahi et troublé pût se rallier. Contre toute vraisemblance, ils avaient accusé Robespierre et son parti de faire le jeu de Philippe-Egalité : non moins injustement, lorsque Dumouriez prétendit relever le trône, ils furent accusés de complicité avec ce général. La journée du 10 mars, dirigée contre eux et qui échoua, les avertit de se défendre. Ils établirent contre les montagnards et la Commune la commission des Douze qui fit arrêter Hebert, Marat. Les insurgés du 27 mai obtinrent la suppression de cette commission. Mais elle fut rétablie tout aussitôt. Lorsque, après le 31 mai, elle eut été de nouveau supprimée, les vainqueurs furent plus exigeants. L'insurrection, de « morale », devint personnelle. Les conseils modérés de Danton furent écartés : Marat et Robespierre l'emportèrent. Le comité insurrectionnel trouva son homme dans Hanriot (12 juin). Barère et la Plaine proposèrent en vain, à ceux dont le peuple exigeait l'arrestation, de se démettre volontairement. Si l'on vit Isnard, Dusaulx, Fauchet, Lanthenas accepter ce sacrifice, Lanjuinais et Barbaroux s'y refusèrent hautement : d'ailleurs, Marat déclara qu'il *jallait être pur pour se sacrifier* ; et Billaud-Varennes demanda le jugement des girondins, non leur suspension. Delacroix et Danton essayèrent de les sauver ; Danton parla de « venger vigoureusement la majesté nationale outragée ». Mais c'est en vain que, pour se démontrer à elle-même qu'elle était libre, la Convention voulut quitter en corps le lieu de sa séance. Elle fut refoulée par le : *Canonniers, à vos pièces !* de Hanriot, et dressa une liste de détenus qu'elle plaça, chez eux, sous la sauvegarde du peuple. Furent décrétés d'arrestation : Gensonné, Guadet, Brissot, Gorsas, Petion, Vergniaud, Salle, Barbaroux, Chambon, Buzot, Birotteau, Lidon, Rabaut-Pomier, Lasource, Lanjuinais, Grangeneuve, Lehardi, Lesage, Louvet, Valazé, Lebrun (ministre des affaires étrangères) et Clavière (des contributions). Total : 22. De plus, les 40 membres de la commission des Douze non compris dans cette première liste : Kervélégan, Gardien, Rabaut-Saint-Etienne, Boileau, Bertrand, Viger, Mollevaut, Henry Larivière, Gomaire, Bergoëing. Ou demeurer entre les mains de la Convention et de la Commune, se résigner à l'inaction et attendre l'heure de la justice ; ou s'échapper, recourir à la force contre la force, aux départements contre Paris, telle était l'alternative qui se présentait pour les girondins. Mais ils ne formaient pas un parti assez homogène pour agir tous de même ; surpris par les événements, il leur était impossible de s'entendre sur une ligne de conduite. Même unis, il est douteux « qu'ils eussent triomphé, et surtout qu'en triomphant ils eussent sauvé la Révolution » (Mignet). Si le 31 mai avait eu lieu en sens inverse, la réaction royaliste et l'Europe l'auraient emporté. Mais à quoi bon examiner une hypothèse ? Les girondins ne furent pas plus disciplinés après qu'avant leur défaite. Les uns se soumièrent à la détention domiciliaire et à la surveillance d'abord peu rigoureuse qui avaient été décrétées à leur égard : ce furent Gensonné, Valazé, Guadet, Petion, Vergniaud, Birotteau, Gardien, Boileau, Bertrand, Mollevaut, Gomaire, Boyer-Fonfrède (d'abord excepté). Bertrand donna le 29 juil. sa démission, qui fut acceptée. Guadet, Petion et Birotteau ne persistèrent pas dans leur confiance ou dans leur résignation, et rejoignirent ceux du parti qui s'étaient évadés ou cachés afin d'exciter ou de diriger la résistance armée des départements contre le 2 juin, c.-à-d. Brissot, Gorsas, Salle, Louvet, Chambon, Buzot, Rabaut-Pomier,

Lasource, Grangeneuve, Lesage, Lidon, Viger, Larivière, Bergoëing, Roland s'enfuit en Normandie : sa femme, après avoir remis leur fille aux mains d'un ami, se livra noblement. Lebrun évita par la fuite un mandat d'arrêt de la Commune ; Clavière fut moins heureux. La Montagne, les dantonistes, la Plaine s'entendirent rapidement pour présenter le 2 juin de la façon la plus favorable aux yeux des départements, et pour hâter l'achèvement d'une constitution aussi démocratique que possible. Cependant, à la Convention, où un grand nombre de députés ne venaient plus, ne votaient plus, Doucet ne craignit pas de dénoncer « le cabinet noir de l'évêché », qui avait préparé et le 10 mars et le 2 juin ; Boyer-Fonfrède exigeait, sous trois jours, le dépôt du rapport relatif aux détenus, se faisait fort de prouver leur innocence, et annonçait en même temps que Bordeaux s'armait pour les venger. Bordeaux n'était pas seul. A Marseille, à Lyon, les sections l'emportèrent sur les municipalités et les clubs, c.-à-d. les modérés sur les montagnards. Buzot et Gorsas dans l'Eure, Brissot à Moulins, Meilhan et Duchastel en Bretagne, Birotteau et Chasset à Lyon, Rabaut-Pomier à Nîmes, Rebecqui, puis Barbaroux à Marseille, se mettent à la tête de ces premiers mouvements. La Convention, tout humiliée qu'elle se sentit par la Commune, ne vit plus qu'un intérêt : le salut public, évidemment compromis par ces tentatives de guerre civile et d'organisation séparatiste. Le 13 juin, elle décréta que le *peuple de Paris* (non la Commune : correction capitale que M. Aulard apporte au *Moniteur*, d'après le *procès-verbal*, seul document authentique), que le peuple de Paris avait bien mérité de la patrie au 2 juin ; que les députés inculpés seraient détenus dans une maison de force ; que les députés absents sans excuse, sur appel nominal, seraient déclarés déchus et remplacés par les suppléants ; défenses étaient faites aux autorités départementales et municipales de se déplacer et d'avoir entre elles des correspondances ; ordre d'envoyer à Paris, sous escortes, tous les agents de ces coalitions. Des mesures particulières furent prises contre l'Eure et le Calvados qui à cette date même du 13 juin avaient donné le signal de l'insurrection. Mathieu et Treilhard furent envoyés dans le Sud-Ouest, Robert Lindet à Lyon. Mais, somme toute, les fédérations ne laissaient guère intacts qu'une vingtaine de départements dans le Nord et dans le bassin de la Seine. Le 30 juin, à Caen, neuf départements se constituèrent en assemblée centrale de résistance à l'oppression, et déclarèrent vouloir : l'unité indivisible de la République, la répression de l'anarchie, l'intégrité de la représentation nationale. C'est à un royaliste, le comte de Wimpfen, que fut remise la direction militaire. La Bretagne, tout occupée des Anglais, fut moins zélée que la Normandie pour la guerre civile. Les départements des bords de la Loire hésitèrent aussi : la Vendée royaliste les avertissait de leur devoir de républicains. Econduits à Bordeaux, Treilhard et Mathieu paisèrent les esprits dans la Dordogne, la Vienne, le Lot-et-Garonne. Mais dans le Sud-Est, un millier de Nimois et 6.000 Marseillais se donnaient rendez-vous à Pont-Saint-Esprit. Du bois-Crancé, qui avait à garder la Savoie, fut menacé d'être arrêté à Grenoble. La « commission populaire de Salut public de Rhône-et-Loire » se fédéralisa avec le Jura, l'Isère, les Bouches-du-Rhône, la Gironde, le Calvados. C'est le moment, ne l'oublions pas, où Custine perdait les bords du Rhin, où les dép. du Nord et des Pyrénées-Orientales étaient entamés, où les Vendéens, maîtres de Saumur, pouvaient marcher à leur gré sur Nantes ou sur Paris. Contre tant d'ennemis, la Convention ne se servit pas seulement de la force. Elle soumit à l'acceptation de la nation la Constitution de l'an II. Elle déploya tout l'appareil de la terreur contre Lyon et Marseille. En Normandie, l'avant-garde insurrectionnelle commandée par le royaliste Puisaye fut vaincue le 15 juil. et se replia sur Evreux. Wimpfen profita du désarroi des insurgés pour dévoiler ses véritables intentions : impossible de rien faire, affirma-t-il, sans le concours des émigrés royalistes et des

Anglais. Les girondins, qui n'avaient pas cessé d'être attachés à la République, rejetèrent tout compromis de ce genre. L'assassinat de Marat par Charlotte de Corday (V. ce nom), loin de relever le parti, perdit les captifs de Paris et mit le comble à l'impopularité des fugitifs. D'autre part, « à Marseille, à Bordeaux, dans presque toutes les villes principales, le propriétaire, lent, insouciant, timide, ne pouvait se résoudre à quitter un instant ses foyers : c'étaient des mercenaires qu'il chargeait de sa querelle et de ses armes : comme s'il était malaisé de pressentir que ces hommes achetés par lui seraient bientôt achetés contre lui » (Louvét). Non, ils n'avaient pas besoin de l'être : un instinct naturel les poussait vers le parti le plus fort, et tous sentaient plus ou moins confusément que les girondins étaient devenus un obstacle à la défense nationale. Les administrateurs du Calvados firent secrètement la paix avec la Montagne. Le décret du 28 juil. proscrivit comme traîtres à la patrie 21 députés. Les bataillons des fédéralistes bretons, prêts à regagner leur province, leur donnèrent asile dans leurs rangs. « Nous marchions comme simples soldats, dit Louvet..., et notre situation eut d'abord quelque chose d'assez doux et de très piquant. » A Fougères, les trois bataillons se séparèrent pour regagner l'un Laval, l'autre Rennes, le troisième Brest : Kervélégan avait pris les devants dans cette dernière direction et ses collègues l'imitèrent, sur le conseil de Barbaroux. Le bataillon courut quelques dangers à Antrain, bourg « fort jabobinisé », et à Dol. Il fut bien reçu à Dinan : quelques femmes, entre autres celle de Louvet, suivaient en voiture. Cependant les Finistériens avaient appris que la Constitution était partout reconnue. Les uns voulaient continuer la lutte, par point d'honneur ; les autres se soumettre à la Convention, par lassitude ou par patriotisme. Ils allaient en venir aux mains sur la place publique de Dinan lorsque leurs protégés résolurent de prévenir ce malheur et de n'espérer désormais leur salut que d'eux-mêmes. Ils annoncèrent leur projet de gagner Quimper par des chemins de traverse : on essaya faiblement de les retenir, puis on les équipa, on les munit de congés en bonne et due forme, et on leur donna six guides. Les fugitifs étaient alors au nombre de douze : les députés Petion, Barbaroux, Salle, Buzot, Cussy, Lesage, Bergoeing, Giroust, Meillan, Louvet, leurs amis Riouffe et Girey-Dupré. Lanjuinais n'avait fait que passer par Caen. Guadet avait pris par la grande route de Quimper, et ne fut pas reconnu. Duchastel et Kervélégan étaient partis d'avance pour les environs de cette ville, où ils devaient préparer les logements. Manquaient encore Valady, Larivière, Mollévaux, Gorsas resté à Rennes avec sa fille, et l'Espagnol Marchena, ami de Brissot. La troupe ainsi réduite passa par Jugon, puis Moncontour, d'où Gircust et Lesage préférèrent se replier sur Rennes; ensuite par « un misérable village à une lieue au-dessus de Rostrenen », alors chef-lieu de district des Côtes-du-Nord, et qu'ils voulaient éviter : surpris dans la grange où ils couchaient, au nombre de 17, ils furent conduits sous escorte à Rostrenen, reconnus sans aucun doute, mais laissés libres par le district de continuer leur route. Ils furent prévenus par un aubergiste ami que deux brigades de gendarmerie les attendaient à Carhaix. Ils n'eurent pourtant d'autre parti à prendre que de traverser de nuit cette localité. La prudence les obligea de se séparer en cinq petits groupes, qui gagnèrent différentes retraites à la campagne. Riouffe, Barbaroux et Louvet se cachèrent à Quimper. Duchastel frêta pour Bordeaux une simple barque, qui emporta avec lui Cussy, Boisguyon (3^e suppléant d'Eure-et-Loir), Girey-Dupré, Salle, Meillan, Bergoeing, Marchena et Riouffe. Guadet, Buzot et Petion se procurèrent à Brest un autre bateau. Barbaroux fut retenu dans leur compagnie par la petite vérole ; Louvet, retiré à Penhars avec sa Lodoiska, fut obligé de se séparer d'elle, et s'embarqua à son tour pour la Gironde avec Guadet, Buzot, Barbaroux, Petion et Valady. Le passage leur coûta 2,000 livres. Au Bec-d'Ambès, dans l'auberge où ils vinrent loger, Guadet n'hésita pas à se nom-

mer. Il considérait comme invraisemblables des nouvelles cependant trop vraies : à Bordeaux « les maratistes venaient de l'emporter ; la municipalité et le département étaient en fuite ; les représentants du peuple y entraient en force ». Petion et Guadet ne craignirent pas d'aller vérifier par eux-mêmes l'état des choses à Bordeaux. Les commissaires montagnards n'avaient eu besoin que de simples *arrêts* pour prendre possession du Château-Trompette et du fort de Blaye. Tombé en pleine terreur, Guadet ne trouva dans sa famille et parmi ses amis qu'une seule personne dévouée, M^{me} Bouquey, sa belle-sœur, qui ne pouvait offrir d'asile qu'à deux des proscrits. Cependant ils s'enfuirent tous sur une barque. Ils traversèrent la Dordogne et arrivèrent à Saint-Emilion. Salle les avait rejoints : mais ils ne rencontrèrent d'abord d'autre asile qu'une carrière alors déserte (c'était un dimanche). Nouvelle séparation. Salle et Guadet devaient gagner les Landes ; Petion et Buzot restaient dans la Dordogne ; Louvet, Barbaroux et Valady reprirent le chemin de Paris. Ceux-ci faillirent mourir de soif et de faim dans une grange où ils avaient été cachés et abandonnés par oubli. Ils rejoignirent ensuite Salle et Guadet qui « après avoir inutilement frappé aux portes de trente amis, avaient trouvé toute espèce de secours et de sûreté chez une femme compatissante ». Leur asile était un caveau : Buzot et Petion, prévenus, se réunirent à eux. Les sept députés, et un de leurs amis compromis avec eux, demeurèrent pendant un mois dans cet asile. Mais « un intime ami de Guadet », instruit de la chose et sans doute parent de cette M^{me} Bouquey, les fit partir en menaçant, « par crainte de mourir, de se brûler la cervelle ». Louvet se sépara de ses collègues pour aller rejoindre sa femme à Paris. Il ne fut pas reconnu en route. Il a fait de ce voyage terrible « un récit qui est un document unique sur l'état des esprits en province après le 31 mai. On y voit que la France, même la France villageoise et rustique, tenait pour la Convention. Cette fidélité, démontrée par les aveux d'un girondin, est accablante pour la Gironde. » (Aulard.) Retiré ensuite dans le Jura, toujours en France, il fut un des rares survivants de son parti. Voici en dehors des 21, la liste des girondins ou « de la faction de droite » qui furent exécutés, assassinés ou qui se tuèrent eux-mêmes pour échapper à l'échafaud qui les menaçait : Barbaroux, Bernard (des Bouches-du-Rhône), Birotteau, Buiron-Gaillard (suppléant), Boisguyon (suppléant), Brethon (suppléant), Buzot, Chambon (Corrèze), Chauty (suppléant), Condorcet, Coustard, Cussy, Doublet (mort à la Force), Gorsas, Grangeneuve, Guadet, Kersaint, Lidon, Manuel, Masuyer, Méricamp (suppléants), Noël, Perrin (mort au bagne), Petion, Rabaut de Saint-Étienne, Rebecqui, Salle, Texier et Valady.

Les *Archives nationales* ont recueilli : 1^o les lettres et le manuscrit trouvés à Saint-Emilion dans le grenier de la maison Guadet père, où Guadet et Salle furent arrêtés le 29 prairial an II ; 2^o les lettres et papiers trouvés dans une boîte de fer-blanc cachée dans la maison de la dame Bouquey, belle-sœur de Guadet, à Saint-Emilion. Ces documents sont cotés A F II 45 (comité de Salut public ; police ; papiers envoyés par Julien fils) ; 3^o sous la cote C II 1717 (papiers envoyés par le perruquier B. Troquart à Louvet), sont comprises les lettres enfouies dans la terre pendant huit mois à Saint-Emilion, et dont Louvet donna lecture à la Convention, le 3 messidor an III (12 juil. 1795) : Barbaroux envoie des paroles de consolation à sa mère ; Buzot et Petion, un dernier adieu à leurs femmes (V. *Musée des Archives nationales*, n^o 1410 ; Paris, 1872, in-4). — Quant aux vingt et un, leur procès fut collectif. C'étaient Antiboul, Boilleau jeune, Boyer-Fonfrède, Brissot, Carra, Duchastel, Ducos jeune, Dufriche-Valazé, Duprat, Fauchet, Gardien, Gensonné, Lacaze, Lasource, Lauze-Deperret, Lehardi, Lesterpt-Beauvais, Minvielle aîné, Sillery, Vergniaud et Viger (cinq de la Gironde, trois des Bouches-du-Rhône, treize de divers départements). Le procès s'ouvrit le 24 oct., huit jours après le supplice de Marie-Antoinette.

Un député obscur, Amar (André), de l'Isère, avait été chargé par la Convention de rédiger l'acte d'accusation qui renvoyait les captifs par-devant le tribunal criminel extraordinaire. Il déposa les conclusions suivantes : 1^o maintenir le décret du 28 juil. qui avait déclaré traîtres à la patrie 21 représentants (ce nombre, qui est loin d'avoir toujours désigné les mêmes individus, a fini par passer pour fatidique); 2^o en traduire 39 autres devant le même tribunal; 3^o en détenir 74 (surnommés vulgairement les soixante-treize), pour avoir protesté contre le 31 mai et le 2 juin (V. à l'art. CONVENTION, la liste des 74). Ces conclusions furent adoptées. Robespierre, contre Billaud-Varennes, avait fait décider lors du vote de la Convention à ce sujet qu'il ne serait pas procédé à un appel nominal. Il est vrai qu'il s'éleva contre les exagérés qui voulaient ajouter les soixante-quatorze aux soixante accusés. Mais Garat ayant proposé que ces soixante fussent jugés (comme Louis XVI) par la Convention elle-même et non par un tribunal qui avait été érigé en dépit de leur opposition la plus violente : « Ce tribunal est assez bon pour eux », répliqua Robespierre. — L'acte d'accusation, lu le 24 oct., reprochait aux girondins leur ambition perfide, la haine qu'ils avaient témoignée pour Paris, le « fédéralisme » au nom duquel ils avaient prétendu briser l'unité indivisible de la République, enfin et surtout, la guerre civile provoquée par eux ou pour eux. Incontestablement, les députés détenus, dans le nombre desquels plusieurs s'étaient volontairement constitués prisonniers, n'étaient pas les mêmes que ceux qui avaient provoqué la révolte du Cavaldos et du Midi. C'étaient des otages : on leur appliqua non les lois de la justice, mais celles de la guerre : avec cette odieuse différence, toutefois, que les vainqueurs s'appliquèrent de leur mieux à déshonorer les vaincus. Les girondins auraient-ils pu prendre le parti de se taire ? Non, car on les aurait fait passer pour convaincus de tous les crimes qu'on leur imputait. D'ailleurs, si le procès fut collectif, les griefs étaient individuels. Ceux mêmes des girondins qui pouvaient d'avance, comme chefs du parti, se considérer comme condamnés à mort, avaient d'autant plus le droit et le devoir de défendre leur honneur. Il faut avouer, d'après le *Bulletin* du tribunal, qu'ils ne s'acquittèrent pas tous fort bien de cette tâche suprême. Ils rejetèrent sur les absents, sur Guadet, sur Barbaroux, les fautes les plus graves. Chez plusieurs, l'instinct bien naturel de la conservation individuelle l'emporta sur la considération des intérêts communs. Duprat, « la France ayant parlé », approuva le 31 mai. Boilleau se déclara « franc montagnard ». Parmi les témoins cités, Pache et Chaumette n'ajoutèrent rien à l'acte d'accusation d'Amar. Hébert accusa Roland d'avoir formé le projet de corrompre à prix d'argent tous les écrivains : M^{me} Roland, affirma-t-il, avait voulu acheter sa feuille *le Père Duchesne* ! L'ex-capucin Chabot, alors à la tête d'une bande de spéculateurs véreux, se distingua par la grossièreté de ses inventions. On produisit au procès une lettre adressée à Lacaze par un de ses cousins, où l'on lisait : « Il faut une insurrection générale contre cette ville abominable (Paris) : il faut l'écraser » ; une lettre écrite par Vergniaud, véritable appel aux armes : « Il est temps de vous montrer, hommes de la Gironde. » Mais à cela, les girondins répondaient que les manifestants du 31 mai et les insurgés du 2 juin avaient donné le signal de la guerre civile. — Cependant Hébert et Chaumette allèrent se plaindre aux jacobins que le tribunal prolongeait inutilement les débats. « A quoi bon des témoins pour des faits notoires ? » vint dire, en substance, une députation reçue à la barre de l'Assemblée. Le 29 oct. Robespierre fit décréter que les procès criminels extraordinaires seraient clos en trois jours. Cette disposition fut rendue immédiatement applicable à l'espèce, dès le lendemain, conformément au réquisitoire de l'accusateur public Fouquier-Tinville : et cependant, pour vingt et un accusés, l'on n'avait encore entendu que neuf témoins ! Le jury décida d'abord, sa religion n'étant pas encore suffisamment éclairée, de poursuivre les inter-

rogatoires ; mais, vers six heures du soir, il céda. A minuit, l'arrêt de mort était prononcé.

Un témoin oculaire du procès, Vilate, raconte en ces termes ce qui se passa dans ce moment redoutable : « J'étais assis avec Camille Desmoulins sur le banc placé devant la table des jurés... Il se jette tout à coup dans mes bras : *Ah ! mon Dieu ! mon Dieu ! c'est moi qui les tue ! Mon Brissot dévoilé ! Ah ! mon Dieu ! c'est ce qui les tue !* A mesure que les députés rentrent, les regards se tournent vers eux. Le silence le plus profond régnait dans la salle. L'accusateur public conclut à la peine de mort. L'infortuné Camille, défait, perdant l'usage de ses sens, laissait échapper ces mots : *Je m'en vais, je m'en vais, je veux m'en aller !* Il ne pouvait sortir. A peine le mot fatal *mort* est-il prononcé, Brissot laisse tomber ses bras, sa tête se penche subitement sur sa poitrine. Gensonné, pâle et tremblant, demande la parole sur l'application de la loi. Boilleau, étonné, élève son chapeau en l'air, s'écrie : *Je suis innocent !* Et se tournant vers le peuple, il l'invoque avec véhémence. Les accusés se lèvent spontanément : *Nous sommes innocents ; peuple, on vous trompe !* Le peuple reste immobile. Les gendarmes les serrent et les font asseoir. Valazé tire de sa poitrine un stylet et se l'enfonce dans le cœur : il expire. Sillery laisse tomber ses deux béquilles, et, le visage plein de joie, se frottant les mains : *Ce jour est le plus beau de ma vie.* L'heure avancée, les flambeaux allumés, les juges et le public fatigués d'une longue séance (il était minuit), tout donnait à cette scène un caractère sombre, imposant et terrible... Boyer-Fonfrède entraînait Ducos dans ses bras : *Mon ami, c'est moi qui te donne la mort.* Son visage était baigné de larmes. Ducos se presse contre son cœur : *Mon ami, console-toi, nous mourrons ensemble.* L'abbé Fauchet, abattu, semblait demander pardon à Dieu. Lasource contrastait avec Duprat, qui respirait le courage et l'énergie. Carra conservait son air de dureté. Vergniaud paraissait ennuyé de la longueur d'un spectacle si déchirant. Au moment de sortir, quelques-uns d'entre eux jetèrent des assignats au peuple : incident très diversement interprété.

En dépit de l'espérance qui toujours rattache l'homme à la vie, les girondins n'avaient que trop prévu le dénouement. Dans leur prison de la Conciergerie, raconte Riouffe, détenu en même temps qu'eux, mais épargné, ils employaient l'intervalle des audiences à jouer la tragédie comique de leur exécution prochaine. Ces lugubres amusements, dont le metteur en scène ordinaire était Ducos et qui n'étaient d'ailleurs point partagés par Brissot, par Vergniaud, par Gensonné, ni par Valazé, ont donné lieu à la légende de la *Dernière Nuit* des Girondins, de ce banquet de sages épicuriens qui les aurait réunis une dernière fois avant l'échafaud. Lorsqu'ils revinrent condamnés à la Conciergerie, ils annoncèrent leur sort aux autres prisonniers en chantant la *Marseillaise* ainsi modifiée :

Contre nous de la tyrannie,
Le couteau sanglant est levé.

Les chants durèrent toute la nuit, interrompus par de graves entretiens ou par les inépuisables plaisanteries de Ducos. Le 31 oct., ils furent conduits au supplice dans cinq charrettes, dont l'une portait le cadavre de Valazé. « La tête nue, les mains liées derrière le dos, leur habit jeté négligemment autour de leur cou et les bras en manches de chemises, tels les représente une méchante gravure du temps [6 déc. 1793], qu'on ne saurait regarder sans que les larmes viennent aux yeux... Au cri de : *Vive la République !* poussé autour d'eux, quelques-uns répondaient par le même cri. D'autres, comme Brissot, semblaient plongés dans une méditation profonde... Le temps était pluvieux, le ciel sombre. Au pied de la guillotine, ils s'embrasèrent les uns les autres et se mirent à entonner d'une voix forte ce refrain des hommes libres : *Plutôt la mort que l'esclavage !* Le chœur allait s'affaiblissant de plus en plus : bientôt une seule voix se fit entendre, puis les chants *avaient cessé.* » (Louis Blanc.) La dernière voix ne fut pas

celle de Vergniaud, comme on l'a souvent répété, mais celle de Viger, exécuté le dernier. Le supplice des vingt n'avait duré au total que trente-six minutes.

Après la chute de Robespierre (9 thermidor an II), les girondins qui s'étaient soustraits aux décrets demandèrent à rentrer à la Convention. Le 17 frimaire an III, Louvet, Isnard, Lanjuinais, etc., furent mis à l'abri des poursuites judiciaires, mais non réintégrés. Ils attendirent jusqu'au 18 ventôse an III (8 mars 1795) leur entière réhabilitation. Alors reparurent sur les bancs de la droite ou du centre Bergoëing, Bonnet, Bresson, Chasset, Delahaye, Devérité, Doucet, Duval, Gamon, Hardy, Isnard, Kervélégan, Lanjuinais, Larivière, Laplaigne, Lesage, Louvet, Meillan, Mollevaut, Rouyer, Savary, Vallée. Louvet osa demander, trois jours après, que l'on décrétât que les girondins insurgés contre le 2 juin avaient bien mérité de la patrie; il obtint du moins la restitution des biens des condamnés depuis le 10 mars 1793, sauf ceux des émigrés, des Bourbons, des criminels de droit commun, etc. (13 floréal an III). Mais si Louvet et quelques autres étaient demeurés fidèles à la République, la plupart des *revenants* de la Gironde (Isnard, Lesage, Larivière) et des *protestataires* rentrés avant eux dans l'assemblée (18 frimaire an III) grossirent les rangs de la réaction thermidorienne. Tous les partis, toutefois, pouvaient avouer cette fête funèbre qui fut célébrée au sein de la Convention, à la mémoire des victimes (V. FÊTES RÉVOLUTIONNAIRES, t. XVII, p. 352), véritable amende honorable faite à l'humanité, pour les sacrifices accomplis sur l'autel de la patrie.

L'historien n'a pas à prendre parti soit pour la Gironde, soit pour la Montagne : c'est l'affaire du roman ou du drame. Plus clairvoyants sur ce point que les républicains, les royalistes ont enveloppé dans la même haine la Gironde et la Montagne. Les nuances, les divergences de principes ou de conduite ont existé entre les individus; elles ne se sont pas concentrées en deux partis nettement tranchés. Que réclamait en effet le salut public? Qu'il n'y eût point de parti. Nul d'ailleurs ne consentait alors à se classer sous une étiquette : tous déclaraient, tous croyaient n'avoir d'autre parti que celui de la patrie. On se trompait sans doute, mais de bonne foi. Louis Blanc a écrit un chapitre intitulé : *le Sans-culottisme des Girondins*. La thèse inverse serait aussi aisée à soutenir, mais il faut partir de définitions à priori, que l'examen attentif des faits ne justifie point. « La France, écrivait Mallet du Pan le 18 févr. 1793, est conduite par les événements et non par les hommes : ceux-ci sont entraînés par la force des circonstances et ne les pré méditent presque jamais. » Cette réflexion ne s'applique pas aux seuls girondins; mais leurs fautes et leurs malheurs, en dépit de leurs vertus et de leurs mérites, n'en a prouvé que trop la justesse. H. MONIN.

BIBL. : Outre les journaux du temps et les histoires générales de la Révolution citées au cours de cet article, V. les mémoires ou fragments de mémoires laissés par BARBAROUX, PETION, LOUVET, M^{me} ROLAND, etc. — A. DE LAMARTINE, *Histoire des Girondins*; Paris, 1847, 8 vol. in-8. — *Conclusion de l'« Histoire des Girondins »*; *Lettre de M. de Lamartine à M. Jules Paulet*; Beaune, s. d., in-8 (10 pages). — A. NETTEMET, *les Historiens de la Révolution française*; M. de Lamartine, *Etudes critiques sur « les Girondins »*; Paris, 1848, in-8. — A. GRANIER DE CASAGNAC, *Histoire des Girondins et des massacres de Septembre*; Paris, 1860, 2 vol. in-8. — J. GUADET, *Protestation contre le livre intitulé : « Histoire des Girondins... » par M.-A. Granier de Cassagnac et appréciation de ce livre et des massacres de septembre*; Paris, 1860, in-8 (24 pp.). — Du même, *les Girondins, leur vie privée, leur vie publique leur proscription et leur mort*, par J. Guadet, neveu du représentant; Paris, 1861, 2 vol. in-8. — Charles VATEL, *Charlotte de Corday et les Girondins, pièces classées et annotées*, etc.; ouvrage accompagné d'un album contenant onze portraits gravés d'après les originaux authentiques, des vues et plans explicatifs des lieux et des fac-similés d'autographes; Paris, 1864-1872, 3 vol. in-8. — E. BIRE, *la Légende des Girondins*; Société générale de librairie catholique (Paris, Bruxelles et Genève), 1881, in-18. — E. MARON, *Histoire littéraire de la Convention nationale* (1^{re} partie, *les Girondins...*); Paris, 1860, in-8. — F.-A. AULARD, *L'Éloquence parlementaire pendant la Révolution française*; Paris, 1885-1886, 2 vol. in-8. — E. CHAM-

PION, *Esprit de la Révolution française* (chap. IX, Girou et Montagne); Paris, 1887, in-8.

GIRONNE (en espagnol *Gerona*). I. Province du N.-E. de l'Espagne, formée d'une partie de l'ancienne Catalogne, s'étend entre la Méditerranée à l'E., la France au N. dont elle est séparée par la chaîne des Pyrénées et la province de Barcelone à l'O. La superficie de la province est de 5,865 kil. q. et sa population de 305,539 hab., soit 52 par kil. q.; la population paraît décroître depuis une vingtaine d'années. La province comprend 6 districts (*partidos judiciales*) : La Bisbal, Figueras, Gerona, Olot, Puigcerdá, Santa Colonna de Farnés, et 250 communes ou ayuntamientos. Son littoral, qui s'étend du cap Cerbère à l'embouchure du Tordera, est assez accidenté; on y remarque du N. au S. le Puerto de la Selva de Mar, le promontoire rocheux du cap de Creus (42° 19' de lat. N. et 0° 59' de lat. E.), le golfe de Rosas, le cap Bagur, les petits ports de Palamos, San Feliu de Guixols, Blanes, qui favorisent puissamment le commerce. L'intérieur de la province est un pays montagneux, découpé par les contreforts des Pyrénées en petites vallées; au N. sont les Albères, hautes de 800 à 1,200 m., au N.-O. des massifs puissants que domine le Puigmal (2,909 m.), et au S.-O., sur la frontière de la prov. de Barcelone, le Montseny (1,736 m.). Il n'y a guère qu'une plaine un peu étendue, celle de l'Ampourdán. Les fleuves côtiers, Muga, Fluviá, Ter, Tordera, ne peuvent porter bateau, et comme ils sont très encaissés, ils ne fournissent point d'eau aux irrigations, sauf le Ter. Le climat par suite de l'altitude est généralement froid; la culture est difficile, sauf dans les vallées basses où croissent l'olivier, le mûrier et la vigne. Le pays ne produit pas assez de céréales pour sa consommation, mais on s'y adonne à l'élevage des bestiaux et à l'industrie manufacturière. Il y a des mines importantes de plomb argentifère, de fer, de houille (dont les plus riches sont celles de Sant Joan de las Abadessas), des sources thermales à Banyolas, Gironne, San Gregorio, Ribas, Caldas de Malavella. On exporte du liège et des vins et les produits de nombreuses fabriques telles que filatures et tissus de coton, savonneries, papeteries, tanneries, minoteries, etc.; dans les ports, il y a des chantiers de construction pour les chaloupes et petits bateaux.

II. Ville d'Espagne, ch.-l. de la province du même nom (Catalogne), à 68 kil. de la frontière française, à 105 kil. de Barcelone, sur la ligne du chemin de fer de Perpignan à Barcelone; 45,600 hab. Elle est divisée en deux parties : la ville haute, aux rues étroites, tortueuses, dominée par une vieille et massive enceinte et par le fort de Monjuich, bâti sur un rocher, et la ville basse, plus moderne et appelée le Marché ou Mercadal. Gironne, la *Gerunda* romaine, a soutenu de nombreux sièges, notamment en 1285 contre Philippe III le Hardi et en 1809 contre Gouvion Saint-Cyr; aujourd'hui c'est surtout une ville industrielle. E. CAT.

Concile de Gironne (*Gerundense concilium*), 18 juin 517, composé du métropolitain de Terragone et de six autres évêques de la province; ils firent dix canons sur la discipline : I. Pour la célébration de l'office divin, on suivra partout l'ordre établi dans l'Eglise métropolitaine. IV. Le baptême solennel ne sera administré qu'à Paques et à la Pentecôte; mais on pourra baptiser les malades en tout temps. V. Les enfants devront être baptisés dès leur naissance, s'ils sont en danger de mort. VI. Défense aux ecclésiastiques, depuis l'évêque jusqu'aux sous-diacres, d'habiter avec leurs femmes. S'ils veulent demeurer avec elles, ils auront chez eux un de leurs confrères qui puisse rendre compte de leur conduite. VII. Les clercs qui ne sont point mariés ne doivent point prendre des femmes étrangères pour tenir leur maison; ils ne peuvent avoir que leur mère ou leur sœur. E.-H. V.

GIRONNÉ (Blas.). Attribut d'un écu parti, coupé, tranché et taillé, ce qui forme huit girons ou triangles isocèles dont les pointes sont réunies au centre et dont les émaux sont alternés. Si l'écu a plus de huit girons, ce qui arrive parfois, on le dit gironné de douze pièces, par

exemple; si, au contraire, il en a moins de huit, on le dit mal gironné de six pièces. La famille de Maugiron porte comme armes parlantes : *mal gironné de sable et d'argent de six pièces*.

GIRONVILLE. Com. du dép. d'Eure-et-Loir, arr. de Dreux, cant. de Châteauneuf-en-Thymerais; 242 hab.

GIRONVILLE. Com. du dép. de la Meuse, arr. et cant. de Commercy; 446 hab.

GIRONVILLE. Com. du dép. de Seine-et-Marne, arr. de Fontainebleau, cant. de Châteaulandon; 239 hab.

GIRONVILLE. Com. du dép. de Seine-et-Oise, arr. d'Étampes, cant. de Milly; 307 hab.

GIROT-Pouzol (Jean), homme politique français, né à Vodable (Puy-de-Dôme) le 19 janv. 1753, mort au Broc (Puy-de-Dôme) le 29 janv. 1822. Avocat à Riom, il fut élu député du tiers état aux Etats généraux par la sénéchaussée de cette ville le 21 mars 1789. Il adopta avec ardeur les principes de la Révolution, prit part à la discussion de la Constitution, et fut nommé, le 8 oct. 1790, juge au tribunal d'Issoire. Après la session il remplit les fonctions de président de ce même tribunal et fut envoyé à la Convention par le dép. du Puy-de-Dôme (7 sept. 1792). Il prit place parmi les modérés et vota la détention de Louis XVI jusqu'à la paix. Député du Puy-de-Dôme au conseil des Anciens le 22 vendémiaire an IV, réélu au conseil des Cinq-Cents le 23 germinal an VI, il accueillit avec faveur le coup d'Etat de brumaire et entra dans le nouveau Corps législatif dont il devint président le 20 févr. 1800. Il en sortit pour exercer les fonctions de sous-préfet d'Issoire (29 nov. 1802).

GIROT-Pouzol (François-Jean-Amédée), homme politique français, petit-fils du précédent et fils d'un constituant de 1848 (1794-1838), né au Broc (Puy-de-Dôme) le 18 avr. 1832. Envoyé au Corps législatif comme député de l'opposition par la deuxième circonscription du Puy-de-Dôme le 25 juin 1865, il y soutint constamment la gauche. Non réélu en 1869, il fut nommé, après le 4 septembre, préfet de son département, dont il fut ensuite un des représentants à l'Assemblée nationale (8 févr. 1871). Ayant voté contre les préliminaires de paix (1^{er} mars 1871), il crut devoir résigner ses fonctions législatives. Mais ses compatriotes le renvoyèrent, deux ans plus tard, à l'Assemblée (12 nov. 1873), où il suivit la politique de la gauche républicaine et contribua au triomphe des lois constitutionnelles en 1875. Député d'Issoire (20 févr. 1876), il fit, pendant la période du 16 mai, partie du groupe des 363, obtint, le 14 oct. 1877, le renouvellement de son mandat, fut encore réélu le 21 août 1881, appuya la politique dite opportuniste et fut, le 23 août 1885, envoyé par les électeurs du Puy-de-Dôme au Sénat, où il a toujours marché d'accord avec la majorité républicaine. M. Girot-Pouzol ne s'est pas représenté aux élections pour le renouvellement triennal du 4 janv. 1891.

A. DEBIDOUR.

GIROU (Le). Riv. de France (V. GARONNE [Haute- et TARN]).

GIROU DE BUZAREINGUES (Louis-François-Charles), agronome et physiologiste français, né à Saint-Geniez le 4^{er} mai 1773, mort le 25 juil. 1856. Après d'excellentes études à Paris, il vint se fixer à Buzareingues et se livra avec ardeur à la pratique de l'agriculture et à l'élève des bestiaux; il s'occupa en outre beaucoup d'anatomie, de physiologie, de botanique, de physique, etc. Les nombreux travaux qu'il publia lui valurent en 1826 le titre de correspondant de l'Institut. — Ouvrages principaux : *De la Génération* (Paris, 1828, in-8); *Philosophie physiologique, politique et morale* (Paris, 1828, in-8); *Morale physiologique* (Rodez, 1837, in-8); *De la Nature des êtres*, etc. (Rodez, 1840, in-8); *Physiologie; essai sur le mécanisme des sensations, des idées et des sentiments*, avec son fils (Paris, 1848, in-8); *Précis élémentaire de physiologie agricole* (Paris, 1849, in-8); et de nombreux articles dans les *Annales des sciences natu-*

relles, le Journal de physiologie de Magendie, les revues d'agriculture, etc.

Dr L. HN.

GIROU DE BUZAREINGUES (Louis-Adrien-Edouard-François), fils du précédent, homme politique français, né à Buzareingues le 12 févr. 1805, mort à Buzareingues le 6 juil. 1891. Reçu docteur en médecine à la faculté de Paris (1832), il devint professeur d'anatomie générale à l'Ecole pratique (1835-38). Le 29 févr. 1852, il fut élu député de l'Aveyron au Corps législatif avec l'appui du gouvernement et fut réélu successivement en 1857, 1863 et 1869; il vota toujours avec la majorité dynastique. Il entra dans la vie privée après la chute de l'Empire. Sculpteur de talent et bon peintre à ses heures, il a exposé à divers Salons. Collaborateur de la *Revue médicale*, des *Annales des sciences naturelles* de la *Revue d'agriculture*, etc., il a publié : *Considérations sur les maladies cutanées et l'emploi du goudron dans le traitement du prurigo* (Paris, 1832, thèse); *Considérations sur la peau et en particulier sur le derme* (1840, in-8) et collaboré à *l'Essai sur le mécanisme des sensations*, de son père.

GIROUARD (Le). Com. du dép. de la Vendée, arr. des Sables-d'Olonne, cant. de La Mothe-Achard; 943 hab.

GIROUD (Henri), ingénieur français, né à Grenoble en 1813, mort à Paris en 1883. Il fut d'abord notaire, puis étudia la mécanique et, devenu en 1852 adjoint au maire de Grenoble, fut chargé de diriger la Compagnie municipale d'éclairage au gaz qui venait d'être créée dans cette ville. Il fit faire par ses travaux de notables progrès à l'industrie gazière. Il s'occupa en particulier de remédier aux pertes résultant des fréquents excès de pression; il imagina à cet effet diverses modifications aux régulateurs jusque-là en usage et fonda à Paris une maison pour l'exploitation de ses inventions. Il a écrit : *Description du régulateur télégraphique* (Grenoble, 1862, in-8); *Table des sinus naturels pour la levée des plans de mines*, en collaboration avec Lesbros (Grenoble, 1864, 2^e éd., in-8); *De la Pression du gaz d'éclairage* (Paris, 1867-1879, 1 vol. in-12 et 2 vol. in-4).

L. S.

GIROUETTE. I. ARCHITECTURE. — Pièce rigide pivotant autour d'un axe vertical sous l'impulsion du vent pour en indiquer la direction. Elle peut être en bois, mais se fait presque toujours en métal. On manque de renseignements sur l'emploi des girouettes antérieurement au x^e siècle. Leur origine semble avoir été le désir de donner une utilité pratique au couronnement des épis des toitures (V. EPI). Elles eurent d'abord le caractère d'un ornement symbolique réservé par des lois formelles aux constructions ecclésiastiques et nobiliaires. Les girouettes des églises figuraient dès l'abord un coq en métal doré monté sur une douille emboîtant la pointe de l'épi de la tour. Il en existait un dès le x^e siècle sur la cathédrale de Winchester, suivant le témoignage de Walstan, dans la *Vie de saint Switin*. Cent ans plus tard, la tapisserie de Bayeux nous montre un homme enlevant du clocher de Westminster un coq-girouette aux ailes déployées. Au XI^e siècle, la cathédrale de Salamanque en reçut un sur la coupole centrale appelée *torre del gallo*. Au XII^e, des anges de bronze, ailes déployées, forment un nouveau type de girouettes. On en voyait récemment encore de remarquables au-dessus du chœur de la cathédrale de Chartres et de la Sainte-Chapelle de Paris; l'un et l'autre ont péri dans les incendies des combles de ces édifices. Dans l'architecture civile, nous ne connaissons guère de très anciennes girouettes. Elles avaient de même une signification, et figuraient la bannière armoriée dont la noblesse avait le privilège de couronner ses tourelles, et les communes leur beffroi. Du XIV^e au XVI^e siècle, elles furent très répandues; les armoiries y étaient peintes ou découpées à jour, et la feuille de métal équilibrée sur son axe par des petits contrepoids fixés au bout de tiges. Elle tournait ainsi plus aisément. A la fin du moyen âge, ces girouettes furent parfois énormes, et figurèrent des pièces d'armoiries, comme les lions rampants tenant une bannière qui couronnent les

beffrois de Douai et d'Arras. La statuaire s'y introduisit aussi : l'archange saint Michel, que l'on invoquait contre la foudre et qui avait ses autels au haut des tours des églises, fut parfois représenté dans des girouettes monumentales du x^e siècle. L'une de ces statues, œuvre très remarquable attribuée à Martin Van Rhode, couronne encore aujourd'hui le beffroi de Bruxelles. Une girouette de bronze figurant un ange fut exécutée en 1475 par Jehan Barbet pour le château du Lude (Sarthe) et s'y voit encore.

C. ENLART.

II. MÉTÉOROLOGIE. — La fumée des cheminées est la meilleure des girouettes, indiquant les moindres changements de la direction horizontale des vents les plus légers : mais elle serait d'un entretien difficile et d'une observation peu commode, la nuit surtout. La banderolle attachée à un petit cône creux posé sur la pointe d'une tige élevée est encore un excellent indicateur des directions du vent ; les marins se servent ordinairement d'une banderole ou d'un simple drapeau ; mais le vent déchire facilement ces objets fragiles. La girouette ordinaire est formée d'une flèche horizontale dont la partie antérieure, lourde et de petit volume, fait exactement équilibre à une queue plate, mince, à plan vertical, ou mieux à deux queues formant entre elles un angle très aigu dont la bissectrice est le prolongement de l'axe de la pointe. Les girouettes des observations météorologiques sont fixées d'une façon rigide à une tige qui descend jusque dans la salle d'observation et qui porte à sa partie inférieure une flèche parallèle à la flèche supérieure, ce qui permet d'observer facilement sans sortir. Ces divers instruments ne donnent que la composante horizontale des mouvements de l'air : le P. Dechevrens a inventé en 1881 et perfectionné depuis, sous le nom de clino-anémomètre, une « girouette à inclinaison » qui donne la composante verticale du vent, de bas en haut et de haut en bas.

E. DURAND-GREVILLE.

GIROUSSENS. Com. du dép. du Tarn, arr. et cant. de Lavaur, près du Tarn ; 4,620 hab. Elle appartient aux seigneurs de Bruniquel (xii^e siècle), puis au xiii^e siècle aux vicomtes de *Lautrec* (V. ce nom), devint le chef-lieu de la terre basse d'Albigeois, tenue par Gui de Comminges, et passa, avec les domaines de celui-ci, à la maison de Foix. Belle église du x^e siècle, ruines de l'ancien château.

GIROUST (François), musicien français, né à Paris en 1730, mort à Versailles en 1799. Entré comme enfant de chœur à Notre-Dame dès l'âge de sept ans, où il apprit la musique et l'harmonie. Maître de musique à l'église d'Orléans, où quelques-uns de ses biographes l'ont inexactement fait naître, il vint à Paris en 1775, à la chapelle des Innocents, succéder à l'abbé Gauzargues comme surintendant de la musique du roi ; sa propre musique est très médiocre et il ne put faire jouer son opéra de *Téléphe*, malgré tous ses efforts.

GIROUST (Jacques-Charles), homme politique français, né à Nogent-le-Rotrou le 14 mai 1749, mort à Nogent-le-Rotrou le 29 déc. 1836. Juge au tribunal de district de Nogent, il fut élu député d'Eure-et-Loir à l'Assemblée législative le 28 août 1791, puis à la Convention le 5 sept. 1792 et fit partie des girondins. Il vota la réclusion du roi et son bannissement à la paix. Proscrit avec les girondins, il revint d'exil après le 5 thermidor, mais fut emprisonné à Brest. Il ne reprit son siège à la Convention que le 18 frimaire an III et fut envoyé en mission aux armées du Nord et de Sambre-et-Meuse. Élu député d'Eure-et-Loir au conseil des Cinq-Cents (23 vendémiaire an IV), il adhéra au coup d'État du 18 brumaire et devint président du tribunal civil de Nogent-le-Rotrou. Il a écrit : *Reprise de la réclamation adressée au gouvernement français au déclin du dernier siècle et de la Souveraineté du peuple* (Nogent, 1825, in-8) ; *Suite de la Reprise*, etc. (Nogent, 1826, in-8) ; *De la Procédure simplifiée* (4806, in-8) ; *Une Erreur ou mille et mille erreurs évitables ou inévitables de mille et mille historiens*, etc. (1816, in-8) ; *Essai sur l'histoire de la Bourbonnaise*

de Margon (1832, in-8) ; *le Procès du sieur Pisseau à onze voisins* (1828, in-4) ; *De l'Ordre judiciaire* (s. d., in-4).

GIROUX. Com. du dép. de l'Indre, arr. d'Issoudun, cant. de Vatan ; 419 hab.

GIROUX (André), peintre français, né à Paris le 30 avr. 1801, mort le 18 nov. 1879. Dès l'année 1819, il se fit connaître par des tableaux de genre. En 1825, il obtint le premier grand prix de paysage historique à l'École des beaux-arts. De 1826 à 1868, il a peint de nombreux tableaux, dont les plus estimés sont certainement *le Souvenir du Ravin de Golling* (Autriche), exposé au Salon de 1863, *la Vallée de Grésivaudan, près de Grenoble* (1866), et *la Vallée de la Dranse dans la Haute-Savoie* (1868), des vues de Savoie et de Suisse.

GIROVILLERS - sous - MONTFORT. Com. du dép. des Vosges, arr. de Mirecourt, cant. de Vittel ; 140 hab.

GIRSCHNER (Christian-Friedrich-Johann), musicien allemand, né à Spandau en 1794, mort à Libourne en 1860. Fils d'un soldat, il fut d'abord fifre au régiment ; en 1820, on le trouve organiste à Berlin ; à l'arrivée de *Logier* (V. ce nom) qui venait établir une école de musique conforme à sa méthode du Chiroplast, Girschner se dévoua à sa méthode et devint en 1822 directeur de l'Académie logérienne. Après une polémique assez longue entre les adeptes et les adversaires de Logier, la méthode fut abandonnée et Girschner chercha d'autres moyens d'existence. Momentanément rédacteur d'une gazette musicale éphémère de Berlin, il fit avec un certain succès jouer deux pièces en 1830 et 1834. Pendant plusieurs années, il occupa diverses situations musicales à Potsdam, Dantzig, Iéna, Aix-la-Chapelle. En 1840, il devint organiste à Bruxelles et professeur d'orgue au Conservatoire ; mais ses malheureuses habitudes d'ivrognerie lui firent perdre ses places en 1848. Jusqu'à sa mort, il erra de ville en ville. Il a laissé quelques beaux morceaux de musique d'église, mais les désordres de sa vie entravèrent toujours ses sérieuses qualités de musicien.

GIRTIN (Thomas), peintre aquarelliste anglais, né à Southwark en 1773, mort en 1802. Il est en quelque sorte considéré comme l'inventeur de ce genre que les Anglais regardent comme national. La raison en est qu'il fut le premier à y employer les couleurs sans préparation du lavis gris qui jusque-là faisait le fond de ces ouvrages. Il débuta par des aquarelles et peignit les ruines du vieux *Palais de Savoie*, dont il ne reste aujourd'hui plus trace, les pittoresques *Rivages de Lambeth* et d'autres vues de Londres. Il visita l'Ecosse toujours peignant, et tirant des plus anciens monuments de ces contrées et de leurs vieilles abbayes des effets charmants et pittoresques. *Peterborough*, le *Château de Warwick*, la *Cathédrale de Lincoln* furent exposés en 1794. Des paysages du Devonshire et du pays de Galles parurent en 1797 et 1798. Il voyagea en France durant toute une année, et il a peint des vues de Paris qui sont et ses derniers et ses meilleurs ouvrages. De deux d'entre elles il tira des décors pour le théâtre de Covent Garden. Il exposa pour la dernière fois en 1801. Une manière hardie et vigoureuse, un coup de pinceau plein et coulant le recommandent à l'admiration des amateurs. Le musée d'aquarelles de South Kensington renferme sept pièces de sa main.

L. DIMIER.

GIRVAN. Ville maritime d'Ecosse, située dans le comté d'Ayr, à 28 kil. au S.-O. de la ville d'Ayr, à l'embouchure du Girvan, dans le firth de Clyde. La ville est établie au bord d'un bassin houiller peu important qu'exploient les habitants, Irlandais pour une forte part. Girvan est une station du chemin de fer d'Ayr à Stranraer. La ville compte 4,790 hab. et un millier de plus si l'on comprend dans ce nombre les habitants de la commune. Le cabotage du port qui mesure 3 m. d'eau est peu important. On peut signaler encore une fabrique de cotonnades.

GIRY. Com. du dép. de la Nièvre, arr. de Cosne, cant. de Prémery ; 847 hab.

GIRY (Louis), littérateur français, né à Paris en 1596, mort à Paris en juil. 1666. Fils d'un procureur au Parlement, il fut avocat au Parlement et membre du conseil du roi. Ami de Conrart, il prit part à la fondation de l'Académie française où il entra le 14 janv. 1636. Son œuvre se compose de traductions froides, mais fort bien écrites. Citons : *Pierre de touche politique* (Paris, 1626, in-8), trad. de T. Boccacini ; *Apologétique* (1633, in-8), de Tertullien ; *l'Apologie de Socrate et le Criton* (1643, in 12), de Platon ; *Histoire sacrée* (1652, in-12), de Sulpice Sévère ; *Des Orateurs illustres* (1652, in-12), de Cicéron ; *Épîtres choisies de saint Augustin* (1653-59, 5 vol. in-12) ; *Cité de Dieu* (1665-67, 2 vol. in-8), de saint Augustin.

GIRY (François), hagiographe français, né à Paris le 15 sept. 1635, mort à Paris le 20 nov. 1688, fils du précédent et d'Anne Pijart. Il entra au couvent des minimes de Chaillot, à l'insu de son père qui obtint un arrêt du Parlement pour l'en faire sortir et qui, cédant ensuite aux conseils de Godeau, lui permit de suivre sa vocation. François fit sa profession le 19 nov. 1652, devint lecteur en théologie et provincial des minimes de la province de France. Ses ouvrages théologiques sont fort estimés, surtout ses *Vies des Saints* (ouvrage du P. Simon Martin qu'il a corrigé et augmenté ; Paris, 1682, 2 vol. in-fol., plusieurs édit., entre autres, Paris, 1885, gr. in-8). Citons encore *Vie de M. Olivier, curé de Saint-Sulpice* (1687, in-12) ; *le Livre des cent points d'humilité* (Moulin, s. d.), etc.

BIBL. : RAFFRON, *la Vie de François Giry* ; Paris, 1691, in 12.

GIRY (Jean-Marie-Joseph-Arthur), historien français contemporain, né à Trévoux (Ain), d'une famille provençale, le 29 févr. 1848. Après des études faites à l'École de droit, à l'École des chartes, et à l'École des hautes études, études interrompues par la guerre de 1870, pendant laquelle il fit comme capitaine des mobiles de l'Yonne la campagne de la 2^e armée de la Loire, il fut successivement attaché au département des manuscrits de la Bibliothèque nationale, archiviste aux Archives nationales (1873), maître de conférences à l'École des hautes études (1877), maître de conférences à la Faculté des lettres de Paris (1881), professeur à l'École des chartes (1883). Ses travaux ont eu plus particulièrement pour objet l'histoire des institutions municipales, l'histoire économique, l'industrie, les sciences et les arts du moyen âge, ainsi que la critique diplomatique. Ses principaux ouvrages sont : *Histoire de la ville de Saint-Omer et de ses institutions* (1877, in-8 ; 31^e fasc. de la *Bibl. de l'École des hautes études*) ; *les Etablissements de Rouen* ; *Études sur l'histoire des institutions municipales de Rouen, Falaise, Pont-Audemer, Verneuil, La Rochelle, Saintes, Oléron, Bayonne, Tours, Niort, Cognac, Saint-Jean-d'Angély, Angoulême, Poitiers*, etc. (1883-1885, 2 vol. in-8, 55^e et 59^e fasc. de la *Bibl. de l'École des hautes études*) ; *Documents sur les relations de la royauté avec les villes en France de 1180 à 1314* (Paris, 1885, in-8) ; *Études sur les origines de la commune de Saint-Quentin* (Saint-Quentin, 1887, in-4) ; *Manuel de diplomatique* (Paris, 1893, in-8). Depuis quelques années, M. Giry dirige la publication d'une double série d'*Annales de l'histoire de France à l'époque carolingienne* et de *Régestes des souverains carolingiens*, dont deux fascicules ont paru. Il a collaboré en outre à plusieurs journaux quotidiens et notamment à la *République française* (de 1872 à 1880) et donné un grand nombre de mémoires et d'articles à des revues périodiques : *Bibliothèque de l'École des chartes*, *Revue critique*, *Revue historique*, etc. Il est l'un des directeurs de la *Grande encyclopédie*.

GISAY-LA-COUDRE. Com. du dép. de l'Eure, arr. de Bernay, cant. de Beaufemesnil ; 425 hab.

GISBERT (Antonio), peintre espagnol contemporain, né à Alcoy et élève des cours de l'Académie de San Fernando. Nommé pensionnaire à Rome à la suite d'un brillant con-

ours, dont le sujet à traiter était *la Résurrection de Lazare*, il exposait, en 1858, *la Mort du prince don Carlos*. En 1860, il obtint la prolongation de sa pension pour continuer ses études à Paris ; il venait de produire alors son tableau représentant *le Supplice des Communeros*, acheté par le Congrès des députés, et regardé comme l'un des meilleurs ouvrages, sous le rapport du dessin et de l'arrangement, de l'école espagnole contemporaine. Le Congrès lui commanda en même temps une autre grande toile représentant *le Serment du roi Ferdinand IV*. En 1867, l'artiste envoya au Salon des Champs-Élysées une réduction des *Communeros*, modifiée en quelques parties, et d'un coloris plus intense, plus chaud qu'il ne l'était dans la primitive toile. Il parut à l'Exposition universelle de 1867, à Paris, avec plusieurs ouvrages importants tels que : *le Débarquement des puritains dans l'Amérique du Nord*, *l'Entrevue de François I^{er} et de sa fiancée Éléonore d'Autriche à Illescas* (Espagne) et des portraits parmi lesquels on notait celui d'*Olozaga*. Les *Puritains* paraissent avoir été jusqu'ici la meilleure œuvre de Gisbert qui, à l'Exposition universelle de 1889, figurait honorablement avec une grande scène historique : *Exécution des Torrijos et de leurs compagnons* (Malaga, 1831). Indépendamment de ces grands ouvrages, l'artiste a exposé à Paris diverses peintures de chevalet, comme *Faust et Marguerite*, un *Portrait d'enfant à cheval*, des *Musiciens*, *Rebecca et Eliezer*, etc. Gisbert a été, après la révolution de 1867, directeur du musée du Prado, fonction qu'il conserva jusqu'en 1870. P. L.

GISBORNE. Ville d'Australie, située dans la colonie de Victoria, comté de Bourke, à 66 kil. au N.-O. de Melbourne. Chef-lieu d'un district agricole, la ville de Gisborne est bâtie au pied du mont de même nom, sur le Jackson's Creek ; à 5 kil. de la ville, on trouve une station du chemin de fer de Melbourne à Castlemaine. La ville compte un peu moins de 4,000 hab. et le district agricole est environ dix fois plus peuplé.

GISBORNE (Thomas), moraliste et poète anglais, né en 1758, mort en 1846. Il exerça le ministère ecclésiastique pendant de nombreuses années à Barton-under-Needwood, où il fut remplacé par son fils James. Il a laissé des poésies sacrées et poèmes descriptifs, où se fait sentir l'influence de Cowper (1798). Parmi ses ouvrages de morale, on peut citer : *An Inquiry into the Duties of men in the higher Ranks and Middle Classes* (1794), et *Inquiry into the Duties of the Female Sex* (1797). B.-H. G.

GISBORNE (Maria), artiste anglaise, née en 1770, morte à Plymouth en avr. 1836. Fille d'un marchand établi à Constantinople, elle épousa fort jeune un architecte du nom de Reveley qui mourut en 1799, puis se remarria, en 1800, avec un commerçant du nom de John Gisborne. Violoniste remarquable, très belle, très instruite, Mrs. Gisborne fut liée avec Bentham, avec Godwin, avec Calderon, avec Shelley, qui a écrit pour elle sa belle *Lettre à Maria Gisborne* (1820).

GISBORNE (John), poète anglais, né à Saint-Helen (Derby) le 26 août 1770, mort à Pentrich le 17 juin 1851. Il prit ses grades à l'université de Cambridge et vécut en gentilhomme fermier. Il a laissé entre autres : *The Vales of Wever* (Londres, 1797) ; *Reflections* (1818-1835), et un *Journal* dont une partie seulement a été publiée dans *A Brief Memoir of the Life of John Gisborne with extracts of his diary* (Londres, 1852).

GISCARO. Com. du dép. du Gers, arr. de Lombez, cant. de L'Isle-en-Jourdain ; 461 hab.

GISCON, général carthaginois du 3^e siècle av. J.-C., mort vers 239. S'étant distingué pendant la première guerre punique sous les ordres d'Hamilcar Barca, il reçut le commandement de la garnison carthaginoise de Lilybée en Sicile. Quand la paix fut conclue en 241, Hamilcar lui laissa le commandement de l'armée avec la mission de la ramener à Carthage. Giscon fit rentrer les mercenaires en

Afrique par détachements peu nombreux et recommanda au gouvernement carthaginois de les payer et de les licencier au fur et à mesure. Mais le gouvernement eut l'imprudence d'attendre la réunion complète des soldats et de vouloir alors leur imposer une réduction sur la solde qui leur était due. Cette proposition indigna les mercenaires qui, au nombre de vingt mille, se soulevèrent et entamèrent une guerre civile si cruelle qu'elle a reçu le nom de « inexpiable ». Ils occupèrent Tunis à quelques lieues de Carthage. Giscon fut alors envoyé vers eux pour les payer ; on comptait sur sa popularité pour calmer les révoltés ; mais il était trop tard. Les mercenaires, conseillés par Spendius et Mathon, leurs principaux meneurs, s'emparèrent de Giscon et de l'argent qu'il apportait : ils le jetèrent lui-même en prison avec toute sa suite. Pendant deux ans, la guerre dura, mais les succès d'Hamilcar Barca contre eux, ayant inquiété Spendius et Mathon, ceux-ci poussèrent les soldats au massacre de leurs prisonniers pour rendre tout arrangement impossible. Sur la proposition du Gaulois Autoritus, on mit à mort Giscon et ses sept cents compagnons en les torturant cruellement. Polybe a raconté les principaux épisodes de la guerre, et Gustave Flaubert les a reproduits dans son célèbre roman carthaginois *Salammbo*.

GISCOS. Com. du dép. de la Gironde, arr. de Bazas, cant. de Captieux ; 423 hab.

GISEKE (Nikolaus-Dietrich), poète allemand, né à Günz (Köszeg) en Hongrie le 2 avr. 1724, mort à Sondershausen le 23 févr. 1765. Il perdit de bonne heure son père, qui était pasteur, et se rendit avec sa mère à Hambourg, où il connut les poètes Hagedorn et Brockes. Il étudia la théologie à Leipzig (1745), fut précepteur à Hanovre et à Brunswick, ensuite pasteur à Trautenstein (1753), à Quedlinbourg (1754) et à Sondershausen (1760). Giseke est plutôt connu par ses relations avec les écrivains de son temps que par ses propres ouvrages. Son nom est mêlé à l'histoire du mouvement littéraire en Allemagne dans la seconde moitié du XVIII^e siècle. Il a rédigé, avec Jean-Adolphe Schlegel, jusqu'en 1754, la *Sammlung vermischter Schrifften*, qui fait suite aux *Bremer Beiträge*. Ses œuvres poétiques ont été publiées, après sa mort, par Gärtner (Brunswick, 1767). A. B.

GISELE fille de Charlemagne et de Hildegarde, née en 781. Après la mort de son père, elle fut enfermée par ordre de Louis le Pieux dans un couvent à cause du dérèglement de ses mœurs. On ignore l'époque de sa mort.

GISELE, fille du roi de France Charles le Simple, née vers 897. Elle fut mariée en 902 à Rollon, duc de Normandie, et mourut vers 932.

GISEMONT (Mines) (V. GITE [Géologie]).

GISI (Guillaume), historien suisse, né à Olten le 19 août 1843. Il étudia à Soleure, Genève, Paris. Leipzig et Tubingue où il fit son doctorat en 1865, enseigna l'histoire à Berne et Saint-Gall et devint successivement sous-archiviste, puis vice-chancelier fédéral. Il s'est retiré à Soleure pour cause de cécité. Ses principaux ouvrages sont : *la Participation des confédérés à la politique européenne pendant les années 1512 à 1516* (1868) ; *Recueil de sources pour l'histoire suisse* (1869) ; *les Origines de la neutralité de la Savoie*, etc. E. K.

GISI (Martin), écrivain suisse, frère du précédent, né à Olten le 19 févr. 1847. Il était destiné à la prêtrise, mais il y renonça pour se livrer aux études philologiques, aux langues romanes spécialement. Appelé comme professeur à Soleure, il y est devenu bibliothécaire (1883). Citons de lui : *le Troubadour Guillaume Anelier de Toulouse*, quatre poèmes provençaux publiés avec notes explicatives (1877) ; *Sedaine, sa vie et ses œuvres* (1883). E. K.

GISKRA (Charles), homme d'Etat autrichien, né à Trébov (Morrish-Trubau), en Moravie, le 29 janv. 1820, mort à Baden le 1^{er} juin 1879. Il fit ses études à Vienne et y fut nommé en 1846 professeur de sciences politiques à l'Université. En 1848, il fut nommé membre du parlement de Francfort où il appartint au parti de la Grande Allemagne. En

1860, il ouvrit à Brünn un cabinet d'avocat. Il était bourgmestre de cette ville quand elle fut occupée par les Prussiens. En 1861, il avait été nommé membre de la diète de Moravie et du Reichsrath autrichien ; il y fut l'un des chefs du parti centraliste allemand et l'un des adversaires les plus acharnés des idées fédéralistes et notamment des revendications de la Bohême. Il devint président de cette assemblée en 1867. Le 30 déc. de cette année, il prit le portefeuille de l'intérieur dans le cabinet Auersperg. Il eut à s'occuper de l'exécution des lois confessionnelles, de la régularisation du Danube, etc. Il se retira en mars 1870, mais continua de jouer un rôle considérable à la Chambre et dans les délégations. Il fut l'adversaire déclaré du ministère Hohenwart. Il se mêla à diverses affaires financières, fut président de la banque franco-autrichienne, et administrateur de la ligne Lemberg-Czernowitz ; en cette qualité il fut englobé dans un procès qui passionna ses adversaires, et le fit tomber en disgrâce auprès de l'empereur.

GISL ILLUGASON, skald islandais, né vers 1078. Issu d'Erp Lutandé, de Bragé Gamlé et de Tind, il avait hérité de leurs talents poétiques ; aussi, après avoir mis à mort (1097) un grand personnage norvégien, meurtrier de son père, put-il sauver sa vie en composant un poème à la louange du roi de Norvège, Magnús Berföt. Ce prince l'admit dans sa garde et le donna comme principal otage au roi d'Irlande Myrkjartan. Rendu à la liberté, Gisl retourna en Islande et célébra dans un beau poème la mémoire du roi Magnús. BEAUVOIS.

GISLÉ KONRÁDSSON, biographe et poète islandais, né le 18 juin 1787, mort à Flatey le 2 févr. 1877. Quoique simple paysan, il n'était pas moins érudit que bon écrivain ; on lui doit des sagas, des biographies, des généalogies, une métrique, des *rimas*, des thrénodies. — Son fils, *Konrád* Gislason, né à Længumyr le 3 juil. 1808, mort à Copenhague le 4 janv. 1891, fut un des linguistes islandais les plus profonds. D'abord berger, pêcheur, maçon, il ne commença d'étudier qu'à dix-huit ans. Il devint lecteur (1848), professeur (1862-1886) en vieux norrois à l'université de Copenhague, et secrétaire de la Société des antiquaires du Nord à partir de 1865. C'est dans les *Annales* de cette Société qu'il publia la plupart de ses savants mémoires sur la métrique et l'explication des poésies islandaises. Ses principaux ouvrages sont : *Phonétique de l'ancien islandais* (Copenhague, 1846) ; *Dictionnaire danois-islandais* (1851) ; *la Flexion dans l'ancien norrois* (1858) ; quarante-quatre *Spécimens d'ancien norrois* (1860) ; *Choix de poésies des skalds* (1892). Il édita les sagas de *Hrafnkell* (1839 ; 2^e éd., 1847) ; des *Droplaugarson* (1847) ; de *Gislé Sursson* (1849) ; des *Frères d'armes* (1852) et, avec E. Jónsson, la *Njála* (1875), accompagnée de savants commentaires (1879-1889). Il légua sa fortune à la commission arnamagnéenne, dont il avait été pensionnaire (1839) et membre (1848). BEAUVOIS.

BIBL. : Autob. dans *Arkiv for nordisk Filologi*, 1891, t. III, 2^e sér., fasc. 4. — *Notices* par FINN JONSSON dans le même vol., fasc. 4 ; par Björn Magnússon OLSEN, dans *Timarit*, 1891.

GISLEBERT, duc de Lorraine, mort noyé dans le Rhin, près d'Andernach, en 939. Fils du duc Renier rétabli par Charles le Simple dans le duché de Lorraine, il succéda à son père en 916. Mécontent de Charles le Simple, il ne tarda pas à entrer dans une ligue contre lui ; mais, n'étant pas soutenu par ses sujets, il dut s'enfuir devant le roi de France ; assiégé dans Harbourg, sur la Meuse, il se sauva à la nage et se réfugia en Saxe. Réconcilié plus tard avec Charles le Simple et rétabli dans son duché, il favorisa les intrigues en Lorraine du roi de Germanie. Engagé en 923 dans une guerre contre Bosen, frère du roi de France Raoul, Rainier, comte de Hainaut, son propre frère, et Bérenger, comte de Namur, il fut fait prisonnier par ce dernier et bientôt relâché, mais il ne profita de sa liberté que pour renouveler ses intrigues et faire des incursions sur les terres de ses ennemis. Attaqué par le roi Raoul, il fut contraint

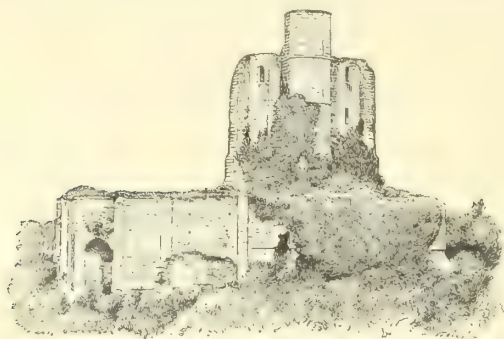
de faire la paix (925), mais presque aussitôt un de ses vassaux s'empara de lui et le fit conduire au roi de Germanie. Gislebert ne tarda pas du reste à se concilier ses bonnes grâces, accepta de tenir son duché en fief de lui et épousa sa fille, Gerberge (929). Après la mort de Henri I^{er}, en fidele vassal du roi de Germanie, Gislebert assistait au couronnement d'Otton I^{er} (937), mais, dès l'année suivante, il le trahissait en formant contre lui une conspiration qu'Otton réussit du reste à étouffer. En 939, nouvelle trahison. Cette fois on fit des ouvertures au roi de France qui était alors Louis d'Outremer qui les accepta et s'empara de l'Alsace, mais, rappelé dans son royaume, il abandonna ses alliés, et Gislebert, vaincu à Birthen, dans un combat contre les comtes Udon et Conrad, se noya dans le Rhin en fuyant. — Il laissait un fils, *Henri*, qui fut aussi duc de Lorraine et mourut en 944.

GISLEBERT ou **GILBERT DE MONS**, chroniqueur belge, mort en 1215. Il fut le chapelain, puis le chancelier du comte Baudouin V de Hainaut et accompagna son seigneur dans la plupart des cours de l'Europe. Il écrivit l'histoire de son règne; elle est une des sources les plus sûres de cette partie de l'histoire du moyen âge. L'unique manuscrit de la chronique de Gislebert est à la Bibliothèque nationale de Paris. Il a été publié en 1784 par le marquis de Chasteler (V. ce nom), sous le titre : *Gisleberti, Balduini quinti Hannoniæ comitis cancellarii, Chronica Hannoniæ* (Bruxelles, in-4), par Arndt, au t. XXI des *Monumenta Germaniæ historica*, et, enfin, en 1874, par le marquis de Ménilglaise, dans les *Mémoires de la Société historique et littéraire de Tournai* (2 vol. in-8).

BIBL. : DE MENILGLAISE, *Notice sur Gislebert de Mons*, dans l'édition précitée.

GISMONDI (Paolo), dit *Paolo Perugino*, peintre italien du xvii^e siècle, né à Pérouse. Elève de Pierre de Cortone, cet artiste exécuta de nombreuses fresques à Rome. Il était membre de l'Académie de Saint-Luc. Son meilleur ouvrage est le plafond de la sacristie de Sainte-Agnès, à la place Navone. Ad. T.

GISORS. Ch.-l. de cant. du dép. de l'Eure, arr. des Andelys, sur l'Epte, la Troène et le Réveillon; 4,462 hab. Stat. du ch. de fer de l'Ouest, ligne de Pontoise à Serqueux, embranchements sur Vernon et Pont de l'Arche. Filatures de coton, fabriques de toiles, de mérinos et d'étoffes feutrées; établissement de blanchisserie et d'apprêt; tanneries, laminoirs de cuivre et de zinc. Foires très fréquentées. L'existence de Gisors est attestée par les documents depuis l'époque mérovingienne; c'était alors une dépendance de Neaufles qui fut donnée aux archevêques de



Ruines du château de Gisors.

Rouen. Au moyen âge elle eut pour premiers seigneurs les comtes du Vexin dont elle devint la capitale. Elle était comprise à la fin du xi^e siècle dans le duché de Normandie; ce fut alors que le duc Guillaume le Roux, voulant couvrir de ce côté la frontière de son duché, fit construire par Robert de Bellême la forteresse dont les ruines imposantes subsistent encore. La possession de ce château fut l'origine de la guerre qui éclata en 1110 entre le roi de France

Louis VI et le roi d'Angleterre Henri I^{er}. Depuis lors et jusqu'à la fin de la guerre de Cent ans, Gisors ne cessa guère d'être disputée par l'Angleterre et par la France. Louis VII la reunit à la couronne en 1158; Philippe-Auguste y trouva un refuge après la perte de la bataille de Courcelles (1197). Au xv^e siècle, elle fut prise et quelque temps occupée par le duc de Clarence, sur lequel elle fut reprise par Charles VIII en 1449. En 1527, François I^{er} donna la seigneurie de Gisors à Renée de France, à l'occasion de son mariage avec le duc de Ferrare. Un peu plus tard, elle embrassa le parti de la Ligue et accueillit le duc de Mayenne qui dut l'abandonner après la bataille d'Ivry. Au xvii^e siècle, elle prit parti pour la Fronde et ouvrit ses portes au duc de Longueville. Donnée par Louis XIV au duc de Berry, la seigneurie passa ensuite à L.-Ch.-Ang. Fouquet auquel elle fut concédée en 1718 en échange de Belle-Isle, puis au comte d'Eu et au duc de Penthièvre qui la possédait au moment de la Révolution. Gisors était sous l'ancien régime un chef-lieu d'élection et l'un des sept grands bailliages de la Normandie. Pendant la guerre de 1870, la garde nationale tenta vainement de défendre la ville au Mont de l'Aigle; les Allemands y entrèrent le 9 oct. Plusieurs traités furent signés à Gisors : en 1414 et en 1419, Louis VI y conclut la paix avec Henri I^{er}; le 13 sept. 1317 y fut conclu un traité entre Philippe le Long et le fils aîné du comte de Flandre.

MONUMENTS. — Les ruines importantes de l'ancien château (mon. hist.) occupent une superficie de 4 hect., transformée en parc public. Construit en 1097, approprié successivement, conformément aux exigences des progrès de l'art de la fortification, sous Henri II, sous Philippe-Auguste et après l'invention de l'artillerie, il demeure l'un des plus complets spécimens de l'architecture militaire du moyen âge. L'ancien donjon du commencement du xi^e siècle est une immense tour octogone construite sur une butte au centre de l'enceinte; il est lui-même entouré d'une chemise ou rempart circulaire, dans l'intérieur duquel sont un puits et les restes d'une chapelle romane. Le nouveau donjon, construit sous Philippe-Auguste, s'élève à l'intersection de l'enceinte extérieure et des remparts de la ville; c'est une énorme tour ronde à trois étages dont les voûtes sont parfaitement conservées. Dans l'une des salles, un prisonnier a gravé sur les murs, au xv^e siècle, diverses scènes et des inscriptions. A l'extérieur de l'enceinte circulait un chemin couvert, en grande partie encore conservé; l'enceinte elle-même était flanquée de douze tours et percée de quatre portes.

L'église des Saints-Gervais et Protas (mon. hist.) a été commencée en 1240 par Blanche de Castille; il subsiste de cette époque une partie du chœur et les collatéraux; la nef, les chapelles, les tours ont été construites aux xiv^e, xv^e et xvi^e siècles. Le grand portail est un mélange d'architecture gothique et de la Renaissance; les portails du S. et du N. sont de beaux spécimens du style de la Renaissance; ils sont, comme toute l'église du reste, ornés d'une profusion de sculptures. Plusieurs de celles de l'intérieur ont été, mais sans preuves suffisantes, attribuées à Jean Goujon. Il s'y est conservé de beaux vitraux anciens de diverses époques. Il subsiste plusieurs maisons en bois de la Renaissance. L'hôtel de ville est établi dans l'ancien couvent des Carmélites (xviii^e siècle); il renferme une bibliothèque publique et un musée archéologique et d'histoire naturelle. La chapelle construite, dit-on, sur les plans de Mansart, a été transformée en théâtre. L'hospice-hôpital est un vaste édifice monumental en brique, construit en 1860. Près du cimetière une ancienne porte romane est le seul vestige de la chapelle d'une maladrerie. Près du château s'élève la statue du général Blamont, né à Gisors.

BIBL. : CHARPILLON, *Gisors et son canton*; Les Andelys, 1867, in-8.

GISORS (Louis-Marie FOUQUET, comte de), homme de guerre français, né à Paris le 27 mars 1732, mort à Neuss le 26 juin 1758. Fils unique du maréchal comte

de Belle-Isle. Nommé, dès 1745, colonel de Royal-Barrois, nouvellement créé, il passa, en 1749, colonel du régiment de Champagne; il n'avait que dix-sept ans. En 1753, il épousa Hélène Mancini, fille du duc de Nivernais, qui ne lui donna pas d'enfants. De 1754 à 1755, il voyagea en Europe. Il prit part à la guerre de Sept ans et fut blessé mortellement à la bataille de Crefeld. Le *Journal* de son voyage en Angleterre existe aux archives des affaires étrangères.

BIBL. : Camille ROUSSET, *le Comte de Gisors*; Paris, 1868, in-12.

GISORS (Les de). Famille d'architectes français. Le plus ancien de ce nom, *Jacques-Pierre* de Gisors, élève de Boullée, obtint, en 1779, le premier prix d'architecture sur un projet de muséum des arts et dut avoir pour frère cadet *Alexandre-Jean-Baptiste-Guy* de Gisors, qui, né à Paris le 20 sept. 1762 et mort à Paris le 16 mai 1835, fut élève de Sevestre et de Chalgrin, fit construire la salle de la Convention nationale aux Tuileries et (avec Lecomte) une salle d'assemblée pour le conseil des Cinq-Cents dans le palais Bourbon. Il fut aussi l'architecte de l'abbatoy de Grenelle, de l'église Saint-Vincent, à Maçon, et de l'École de médecine et de l'École de dessin à Paris. *Alexandre-Guy* de Gisors devint, en 1812, inspecteur général du conseil des bâtiments civils et, en 1822, vice-président de ce conseil; il fut, en 1823, président du comité consultatif des bâtiments de la couronne et, en 1831, architecte du roi Louis-Philippe. Il a laissé plusieurs ouvrages sur le Panthéon de Paris, sur l'église de la Madeleine et un projet de *Thermes de Napoléon* à construire sur la terre-plein du Pont-Neuf. — *Henri-Alphonse-Guy* de Gisors, neveu du précédent, né à Paris le 3 sept. 1796, mort à Paris le 17 août 1866. Élève de son oncle et de Percier, Alphonse de Gisors obtint le second grand prix en 1823 et voyagea en Italie et en Corse où il fit élever l'hôtel de préfecture d'Ajaccio. Nommé architecte des bâtiments civils, il dirigea à Paris l'achèvement des anciennes cliniques de l'École de médecine, la construction de l'École normale supérieure, rue d'Ulm, de l'amphithéâtre de l'Observatoire, des bâtiments du ministère de l'instruction publique sur la rue de Grenelle et, au palais du Luxembourg, il fit agrandir le palais de de Brosse afin d'y élever une salle des séances pour la Chambre des pairs et d'importants services annexes. On lui doit aussi l'escalier d'honneur de ce palais, la restauration de la chapelle, la construction de l'Orangerie (depuis agrandie et transformée en musée) sur la rue de Vaugirard, les nouvelles dispositions du jardin et la restauration de la fontaine de Médicis. Nommé membre de l'Académie des beaux arts en 1856, et plus tard président de cette académie, il fut membre temporaire, puis inspecteur général du conseil des bâtiments civils. Alphonse de Gisors a laissé une précieuse monographie du *Palais du Luxembourg* (Paris, 1847, in-8, fig.), indiquant bien les modifications successives apportées à cet édifice depuis sa construction par Salomon de Brosse. Charles LUCAS.

GISQUET (Henri-Joseph), administrateur et homme politique français, né à Vezin le 14 juil. 1792, mort à Paris le 23 janv. 1866. Il débuta dans le commerce, fut commis dans la maison de banque des frères Périer dont il devint, par la suite, un des chefs. Après avoir fondé lui-même une banque (1825), il se fit raffineur de sucre et fabricant d'huile. Pendant ses loisirs il s'occupait activement de politique. Affilié à la Société *Aide-toi le ciel t'aidera*, il participa aux journées de Juillet 1830 comme colonel d'état-major du général Dubourg, et bientôt se trouva compromis dans un achat de fusils pour le compte du gouvernement, fusils payés fort cher à une maison anglaise et absolument défectueuses. Des journaux s'emparèrent de l'affaire des *fusils Gisquet*, furent poursuivis et condamnés. Armand Marrast, rédacteur en chef de la *Tribune*, eut de ce fait à subir la peine de six mois de prison et de 3,000 fr. d'amende. Nommé le 14 oct. 1831 préfet de police, Gisquet sévit avec ardeur contre les démocrates et

se distingua entre autres dans la répression des troubles du cloître Saint-Merri et de l'insurrection de juin 1832. On lui doit la fameuse ordonnance, obligeant les médecins, chirurgiens et pharmaciens à déclarer, dans les vingt-quatre heures à la police, les noms des blessés qui avaient réclamé leurs secours. D'autre part, Gisquet montra beaucoup de courage et de dévouement pendant l'épidémie de choléra. Mais il était devenu tellement impopulaire qu'il dut être remplacé le 6 sept. 1836 par G. de Lessert. Comme compensation, on le fit entrer au conseil d'Etat. Le 4 nov. 1837 il était élu député à Saint-Denis. A la Chambre il se montra contre toute attente un adversaire du ministère, réclama notamment la réduction des fonds secrets. Il fut encore impliqué dans une assez louche affaire de concussions en 1838, poursuivit le *Messenger* qui l'avait attaqué. Le journal fut bien condamné à une amende de 500 fr., mais Gisquet fut révoqué de ses fonctions de conseiller d'Etat (28 déc. 1838). Dès lors, il ne s'occupa plus que de ses affaires commerciales. On a de lui : *Mémoires* (Paris, 1840, 4 vol. in-8); *L'Égypte, les Turcs et les Arabes* (1848, 2 vol. in-8).

GISR (El) ou **GHSR**. Point le plus élevé de l'isthme de Suez, sur le parcours du canal (environ 16 m. d'alt.). Ce point est situé entre les laes Ballah au N. et Timsah au S., à quelques kil. d'Ismaïlia.

GISSAC. Com. du dép. de l'Aveyron, arr. de Saint-Affrique, cant. de Camarès; 438 hab.

GISSEY-LE-VIEIL. Com. du dép. de la Côte-d'Or, arr. de Semur, cant. de Vitteaux; 493 hab.

GISSEY-SOUS-FLAVIGNY. Com. du dép. de la Côte-d'Or, arr. de Semur, cant. de Flavigny; 314 hab.

GISSEY-SUR-OUCHE. Com. du dép. de la Côte-d'Or, arr. de Dijon, arr. de Soubernon; 281 hab.

GISSEY (Henri), dessinateur français, né à Paris en 1612, mort le 14 févr. 1673. Occupé dans le cabinet de Louis XVI, il se disait « dessinateur ingénieur pour les divertissements, fêtes et plaisirs du roi ». Il fut membre de l'Académie royale de peinture, et exécuta avec talent nombre de compositions et dessins, parmi lesquels le fameux *Carrousel de 1662*.

BIBL. : DE CHENNEVIERES, *Notice sur Gissey*; Paris, 1854, in-8.

GISSI. Ville d'Italie, de la province de Chieti (Italie centrale), à 16 kil. S.-O. de Vasto; 4,310 hab.

GISY-LES-NOBLES. Com. du dép. de l'Yonne, arr. de Sens, cant. de Pont-sur-Yonne; 553 hab.

GITANOS (V. BOHÉMIENS).

GÎTE. Ancien droit. — DROIT DE GÎTE. — Droit qu'avaient au moyen âge les souverains et les seigneurs de loger chez leurs sujets ou leurs vassaux. Ce droit tire son origine d'un usage de l'administration romaine. Sous l'Empire, l'empereur en voyage et sa suite, les gouverneurs de province, les soldats se rendant à l'armée, les agents et courriers du gouvernement, les ambassadeurs étaient logés et défrayés par les habitants. Il est vrai que sur les routes, de distance en distance, étaient établis des relais appelés *mansiones*, destinés au logement des agents impériaux; mais ces *mansiones* étaient entretenues par les contribuables. Et là où ne passait pas le *cursus publicus*, les fonctionnaires qui voyageaient pour le service de l'Etat pouvaient se faire héberger et nourrir par les particuliers, réquisitionner leurs chevaux et bêtes de somme. Le gouverneur de province avait droit à trois jours de vivres, dans chaque ville où il s'arrêtait. Les personnes à qui l'empereur permettait de se servir de la poste impériale (*cursus publicus*) obtenaient un diplôme appelé *tractoria*. Les rois barbares n'eurent garde de laisser périr ce principe administratif; ils exigèrent pour eux, leur suite, comme pour leurs agents, le droit de gîte que les textes désignent par le mot *mansionaticum*, et aussi la fourniture des vivres, *parata*.

Les rois mérovingiens délivraient aux personnes qu'ils voulaient gratifier du *mansionaticum* une *tractoria* qui

généralement indiquait les objets à fournir à l'impétrant. A côté de ces *tractoria* dont l'exécution était obligatoire, les rois en délivraient d'autres, qui n'avaient rien d'impératif, et dans lesquelles ils se bornaient à recommander en termes généraux un voyageur, spécialement un pèlerin, et à demander pour lui le logement, le feu, le pain et l'eau. Ces prélèvements donnaient lieu à de graves abus, surtout quand ils étaient faits par de hauts fonctionnaires.

A l'époque carolingienne, la royauté rétablit quelque régularité dans la fourniture du droit de gîte. Les personnes autres que le roi devaient être munies d'une *tractoria*. Le comte seul — le fait est important à remarquer, car c'est à l'origine du gîte seigneurial — pouvait, à l'intérieur de son comté, exiger le *mansionaticum*.

De plus, des *mansiones* publiques furent rétablies sur les routes. Les grands et les comtes étaient responsables du gîte royal, mais à l'occasion du passage royal ils levaient des impôts sur leurs sujets, impôts qui en certains lieux devinrent réguliers. Peu à peu le *mansionaticum* devint un service réel dont furent chargés des domaines particuliers. Les églises étaient soumises au droit de gîte.

Pendant l'époque féodale le droit de gîte fut conservé par le roi, par les ducs, les comtes et les autres seigneurs qui héritèrent des droits régaliens. En outre, un grand nombre de seigneurs qui n'avaient pas hérité des droits régaliens l'exigèrent de leurs sujets. En troisième lieu, le droit de gîte devint un droit féodal et fut réclamé par le suzerain à son vassal. Les fondateurs des monastères se réservaient la *procuratio*; les avoués des églises l'exigeaient aussi. Dès la fin du XII^e siècle le droit de gîte fut le plus souvent converti en une redevance pécuniaire annuelle exigible même quand les ayants droit ne se rendaient pas au lieu sur lequel elle était perçue. Brussel a publié les gîtes perçus par saint Louis en 1254 et années suivantes. Les gîtes ont été réglés, surtout dans le Midi, par des conventions écrites; ou bien encore la coutume sur sur ce point a été fixée. Les *Recognitiones feodorum* de 1272-73 fournissent de nombreux renseignements sur les obligations des vassaux du duc d'Aquitaine.

Des gîtes d'origine publique ou féodale, il convient de distinguer ceux qui n'ont rien de seigneurial, par exemple le droit appartenant au possesseur d'un domaine d'être hébergé par ses tenanciers.

Le droit de gîte dû aux évêques, appelé plus spécialement *procuration*, et encore *circata*, à cause de l'occasion qui donnait naissance à sa perception, se rattache au même principe que le droit analogue des comtes, c.-à-d. à ce principe du droit public romain en vertu duquel le fonctionnaire était défrayé par les personnes soumises à sa juridiction. Les prêtres étaient tenus de recevoir, d'héberger, de nourrir l'évêque et l'archidiacre, faisant leur visite pastorale, eux et leur suite. Un capitulaire de Charles le Chauve porte que les évêques ne peuvent prétendre à ce droit qu'une fois par an; ce fut la règle pendant tout le moyen âge. Le droit de *procuration* ecclésiastique resta en vigueur en France jusqu'à la fin de l'ancien régime. M. PROU.

II. Administration militaire. — GÎTE D'ÉTAPE (V. ÉTAPE).

III. Géologie. — GÎTES MINÉRAUX. — L'expression de *gîtes métallifères* étant réservée aux gisements naturels d'où l'on peut extraire, avec profit, soit à l'état natif, soit combinés à divers minéralisateurs, sous la forme de minerais, des métaux usuels (V. FILON), celle de *gîtes minéraux* s'applique spécialement à ceux qui renferment encore des substances susceptibles d'une exploitation fructueuse, mais jamais de minerais. Leur remplissage, au lieu d'être métallique, est fourni par des sels pierreux oxygénés (*aluminates, phosphates, sulfates, carbonates, etc.*) ou halogénés (*chlorures, fluorures, etc.*) combinés avec des métaux légers. Ces gîtes, qui peuvent affecter une grande variété dans leur composition et s'accompagner de *gangues* très diverses, se présentent tantôt sous une allure filonienne bien caractérisée, tantôt en remplissage de poches ou de

cavités dont les matériaux ont été amenés, puis déposés par des actions chimiques spéciales; plus rarement on les observe en *inclusion* dans certaines roches éruptives sous la forme de cristaux isolés ou groupés par amas; ces derniers tirent leur importance de ce fait qu'ils renferment parmi les pierres précieuses celles qui sont les plus estimées. Quoi qu'il en soit, tous, comme les gîtes métallifères, dérivent de l'activité interne, et le plus souvent peuvent être attribués à des phénomènes d'ordre thermal ou solfatarien, c.-à-d. à des émanations consécutives, des éruptions proprement dites.

Diamant, rubis, saphir, émeri. Parmi les *gîtes minéraux d'inclusion*, une place d'honneur doit être attribuée à ceux qui renferment le *diamant*. Ce précieux minéral ne se rencontre pas seulement, en effet, à l'état remanié dans les alluvions, on sait que dans les célèbres gisements du Cap, qui en fournissent actuellement la plus grande quantité par an, la roche mère du diamant est une *ophite* brècheïde figurant une sorte de boue éruptive consolidée. Dès 1856, M. Gorceix l'avait rencontré en place, au Brésil, dans une région qui porte le nom bien significatif de Diamantina, au milieu de filons de quartz engagés au travers des schistes micacés (itacolunités) de la région. Enfin plus récemment, dans l'Indoustan (1891), M. Chaper a reconnu son existence dans les parties superficielles du grand massif de pegmatite rose de la résidence de Madras (district de Bellary). C'est de même au travers de pareilles roches riches en silice et en mica blanc, dont la venue au jour a toujours été accompagnée de minéralisateurs énergiques chargés de principes actifs, c.-à-d. intimement liées à des pegmatites, que se rencontre, avec l'*éméraude*, des gemmes très estimées telles que le *saphir* et le *rubis*. De ce nombre, mais réunies en amas plus considérables, sont de même des matières moins précieuses, comme l'*éméri* dont les petits grains, associés à de fines granules de magnétite, se réunissent en veines rocheuses dans les granites de l'île de Naxos, au cap Emeri.

Parmi les *gîtes minéraux filoniens* figurent aussi de beaux filons de *fluorine* concrétionnée (*spath-fluor*) qui, dans le Beaujolais (Romanèche) remplissent des failles importantes d'âge triasique et liasique, ou se dressent, dans le Morvan (Champ-Robert et autres lieux) en dykes bien orientés à des hauteurs de 40 m., en apparaissant partout comme le produit d'émanations thermales devenues le dernier terme d'une activité volcanique en voie d'extinction. Il en est de même et surtout pour les puissants filons d'*apatite* qui s'élèvent nombreux au travers des gneiss et cipolins du terrain primitif, au Canada aussi bien qu'en Norvège. Mais le phosphate de chaux, si répandu dans les roches sous des manières d'être très diverses, a de plus une tendance marquée à se présenter sous une forme concrétionnée, en *remplissage de poches* sur le trajet de fentes, ouvertes au travers de grands massifs calcaires et singulièrement élargies par des actions chimiques exercées par des eaux ou des vapeurs acides. Telles sont les célèbres *phosphorites* du Quercy qui occupent, dans les calcaires jurassiques, des poches, très évasees, riches en ossements, et prennent tous les caractères de dépôts de sources, bien que l'origine première du phosphate puisse être animale.

Il y aurait certainement beaucoup à dire sur chacun de ces gisements, mais de tels développements nous entraîneraient trop loin, et d'ailleurs leur description sera mieux placée à chacun des articles correspondant à l'une ou l'autre des substances contenues dans ces gîtes minéraux. Nous nous bornerons à mentionner ici, en dernier lieu, qu'à de pareils gisements doivent se rattacher les grands gîtes de *kaolin* comme ceux des Cornouailles, du Limousin ou des Basses-Pyrénées; ces amas, intimement liés aux gîtes stannifères dans les pegmatites, ne pouvant être, comme l'ont successivement fait remarquer MM. Daubrée et de Lapparent, attribués à la décomposition quotidienne du feldspath sous des influences atmosphériques, mais bien à l'intervention de dégagements fluorés vraisemblablement contemporains

de la formation des pegmatites encaissantes ; enfin, qu'on pourrait de même leur rattacher certains gisements de gypse et de sel gemme, où la masse saline atteignant l'épaisseur énorme d'un kilomètre, et, de plus, riche en hydrocarbures, ne saurait être attribuée à un simple produit d'évaporation d'un bassin maritime. Ici, c'est à l'intervention d'anciennes salses, c.-à-d. d'anciens volcans de boue et de sel, qu'il faut faire appel pour expliquer leur formation.

GITES SÉDIMENTAIRES. — A de nombreuses reprises, on remarque, étalés par couches dans les formations sédimentaires de divers âges, des minerais ou d'autres substances minérales donnant naissance à des gîtes stratifiés qui peuvent devenir métallifères au même titre que ceux qui affectent une allure filonienne. Ces gîtes, dits *sédimentaires* ou *stratifiés*, et formés par dépôts successifs au sein d'une masse liquide, offrent alors cette particularité d'être nettement intercalés entre les couches du terrain encaissant, par suite synchroniques de son dépôt, en s'y montrant rigoureusement parallèles à ces couches sur des grandes étendues ou le plus souvent disposés en amas lenticulaires. Dans tous les cas ils prennent, dans leur allure, tous les caractères des formations sédimentaires et, comme elles, ont souvent perdu, par suite de dislocations postérieures, leur horizontalité première. C'est de la sorte qu'on peut les voir souvent subir des inflexions, des plis brusques ou des renversements ; ou d'autres fois leur continuité est rompue par des failles, entravant singulièrement leur exploitation.

Ces faits s'adressent de préférence à ceux qui, parmi ces gîtes, sont dus à une *précipitation chimique* dans des bassins maritimes ou lacustres parvenus, à la suite d'une évaporation active, à un degré de concentration suffisant pour permettre leur dépôt. Tels sont, parmi ces gîtes sédimentaires, ceux de *sel gemme* et de *gypse* qui représentent le produit, par concentration, d'un bassin maritime parvenu à un état d'évaporation complet, quand ces dépôts gypsifères et salifères s'accompagnent de sels délavescents (carnalite, polyalite) et de borates ; de même ceux de *fer*, qui se sont formés surtout à l'état d'oxyde en affectant toujours un caractère littoral bien accentué, en particulier quand ce minerai est à l'état d'oolithes ferrugineuses. Dans ce cas, la vie organique intervient avec efficacité pour rassembler et concentrer en un point déterminé les substances que l'eau ne contient qu'à l'état très dilué. Il suffit pour s'en rendre compte de voir ce qui se passe actuellement dans la formation du *minerai de fer des lacs* ou *des marais* où de petites algues de la famille des Diatomées, *Gallionella ferruginea*, en fixant dans leurs filaments, avec de la silice, une notable quantité d'hydroxyde de fer, contribuent singulièrement à favoriser son dépôt. Or, de pareils faits ont pu se produire aux diverses époques géologiques aussi bien dans les eaux lacustres que marines. Ce rôle important, pris par les organismes, apparaît avec une plus grande évidence quand il s'agit de ces gîtes de *phosphate de chaux*, si répandus dans les formations sédimentaires, en particulier dans celles qui correspondent au dépôt du gault et de la craie. Mais il est juste d'ajouter, quand on se trouve en présence de *gîtes cuprifères* comme ceux qui se trouvent à l'état d'impregnation dans les grès perméens du comté de Perm en Russie, ou bien sous la forme de fines paillettes de chalcopryrite avec cuivre et argent natif dans les schistes bitumineux perméens du Mansfeld, que le dépôt du cuivre dans de pareilles couches réclame une autre origine et qu'il y a lieu, pour l'expliquer, d'invoquer l'intervention de dissolutions métallifères dans les bassins où s'effectuait leur dépôt.

Mais les gîtes sédimentaires ne se sont pas seulement formés par cette voie de précipitation chimique ; dans les rivières, un classement méthodique, par ordre de densité des éléments entraînés et réduits à l'état de sables a pour effet d'isoler en certains points du fond, déterminés par un barrage ou tout autre cause d'arrêt du courant, les plus durs et les plus denses. Ainsi ont pris naissance dans

ces formations d'alluvions les *sables aurifères* qui deviennent le type de ces gîtes sédimentaires formés ainsi par simple *préparation mécanique* et où l'on peut rencontrer, isolées sous cette forme de pépites avec d'autres métaux précieux tel que le platine, des gemmes très estimées parmi lesquelles figure le diamant. Ch. VELAIN.

IV. Artillerie. — On appelle *gîtes* des poutrelles en bois de section carrée qui soutiennent le tablier d'une plate-forme. Ils sont généralement disposés dans le sens perpendiculaire à l'épaulement. Leur équarrissage normal est de 16 centim. et leur longueur de 3^m75. Dans certaines plate-formes on emploie des *demi-gîtes* qui ont 1^m85 de longueur, des *gîtes tronqués* de 2^m50 ou des *bouts de gîte* de 1^m25. Lorsque le gîte a l'équarrissage de 22 centim., il porte ordinairement le nom de *lambourde-gîte*. Enfin on emploie quelquefois des gîtes qui ne sont pas carrés : tels sont les *madriers-gîtes* des plates-formes pour affûts de place sur grand châssis, qui ont 30 centim. sur 8^{cm}5 de section et 1 m. de longueur.

V. Art culinaire. — Le *gîte* ou *trumeau* est la partie du bœuf qui se trouve entre l'articulation de la jambe et le commencement du gras de la cuisse ou de l'épaule (V. fig. à l'art. BOUCHERIE, t. VII, p. 549). On appelle *gîte à la noix* la partie extérieure de la cuisse au-dessous de la pointe de culotte ; on y distingue la *tranche au petit os*, le *gîte à la noix proprement dit* (c'est la partie la plus avantageuse) et le *derrière de gîte à la noix*. Les *gîtes de devant* et de *derrière*, correspondant aux quatre parties supérieures des jambes, peu estimés comme viande à manger, donnent un bouillon excellent.

BIBL. : ANCIEN DROIT. — BRUSSEL, *Nouvel Examen de l'usage général des fiefs*, p. 536. — GUERARD, *Polyptyque de l'abbé Irminon*, t. I, p. 804. — CHAMPONNIER, *De la Propriété des eaux courantes*, p. 253. — WAITZ, *Deutsche Verfassungsgeschichte*, t. IV, p. 15. 2^e édit. — MOLINIER, *Étude sur l'administration féodale dans le Languedoc*, p. 125. — FLACH, *Des Origines de l'ancienne France*, t. I, p. 345. — FUSTEL DE COULANGES, *la Monarchie franque*, p. 290. — LUCHAIRE, *Manuel des institutions françaises*, passim. — BRUNNER, *Deutsche Rechtsgeschichte*, t. II, p. 228. — GÉOLOGIE. — E. FUCHS et L. de LAUNAY, *Gîtes minéraux et métallifères*, 1893, 2 vol. in-8.

GITHAGO (*Githago*, Desf.) (Bot.). Genre de plantes de la famille des Caryophyllacées, voisin des *Lychnis* (V. ce mot), dont il diffère par le calice à divisions lineaires aiguës dépassant les pétales et par les cinq loges ovariennes opposées aux pétales. L'unique espèce, *G. segetum* Desf. (*Agrostemma Githago* L.; *Lychnis Githago* Lamk), croît dans les moissons et les champs cultivés de presque toute l'Europe. On l'appelle vulgairement Nielle des champs ou des blés, Couronne des blés, Alène, etc. C'est une herbe annuelle à fleurs grandes, d'un rose violacé. Ses graines noires, chagrinées, passent pour être douces de propriétés vénéneuses. Melangées en trop grande quantité au blé, ces graines, donnent à la farine une teinte grisâtre et peuvent, dit-on, provoquer des accidents graves. Ed. LEF.

GITIADAS, sculpteur et poète de Lacédémone, vivant au VI^e siècle av. J.-C. Il termina à Sparte le temple d'Athéna Poliouchos et l'orna d'une statue de la déesse et de bas-reliefs en bronze qui représentaient les *Travaux d'Héraklès*, *Héphaïstos dérivant sa mère*, la *Naissance d'Athéna*, etc. Il fit en outre deux des trépieds de bronze d'Amyclées, ceux supportés par les statues d'Aphrodite et d'Artemis ; le troisième trépied est l'œuvre de Callon d'Egine. Gitiadas, dont on a parfois reculé l'existence jusqu'à la première guerre de Messénie par suite d'une mauvaise interprétation d'un texte de Pausanias, était aussi poète ; il composa divers hymnes en dorien, un en particulier en l'honneur d'Athéna.

GITSCHIN (V. JČIN).

GITTARD (Daniel), architecte français, né à Blandy (Seine-et-Marne) le 14 mars 1625, mort à Paris le 15 déc. 1686. Architecte et ingénieur du roi, Gittard travailla des 1656, en cette dernière qualité, aux fortifications de Belle-Isle-en-Mer ; puis, en 1660, il rebâtit presque entièrement le château de Saint-Maur-les-Fossés pour le prince

de Condé et succéda, en 1670, à Leveau comme architecte de l'église Saint-Sulpice dont il fit construire la chapelle de la Vierge, le chœur et son pourtour et le transept nord ainsi que la façade de ce transept. En 1672, Gittard fut le quatrième membre appelé à composer l'Académie royale d'architecture. Cet architecte termina, de plus, l'église Saint-Jacques du Haut-Pas, dont il fit élever la nef et le grand portail, et on lui doit aussi de nombreux hôtels à Paris, dont l'hôtel de Savoie (gravé par Marot) et celui de Lulli, à l'angle de la rue Sainte-Anne et de la rue des Petits-Champs. — Un frère cadet de Daniel, *André*, également architecte à Paris, mourut le 20 juil. 1694, et un fils de Daniel, *Pierre*, fut reçu membre de l'Académie d'architecture en 1699, dirigea dès 1712, comme ingénieur en chef, les fortifications de Philippeville et de Lille et mourut à Lille, en 1746. Charles LUCAS.

GIUDICE, comte de Cinarca (V. CORSE, t. XII, p. 1093).

GIUDICE (Antonio del) (V. CELLAMARE).

GIUDICI (Carlo-Maria), peintre, sculpteur et architecte italien, né à Viggiù (Milanais) en 1723, mort à Milan en 1804. Il fit ses études d'art à Rome et ouvrit ensuite en 1760 à Milan une école où l'étude de l'antique et de la nature était surtout en honneur. La cathédrale de cette ville possède de lui de beaux bas-reliefs, et celle de Pasturo un superbe autel. Il orna de fresques le plafond de S. Francesco di Paola à Milan. Ses tableaux, où se reflète l'influence de Guido Reni, sont pleins de suavité et d'un bon coloris. Il fut le maître d'Appiani.

GIUDICI (Paolo-Emiliani), historien et littérateur italien, né à Mussomeli (Sicile) le 13 juin 1812, mort à Turnbridge (Angleterre) le 8 sept. 1872. Nommé professeur de littérature italienne à l'université de Pise en 1848, il ne tarda pas à être révoqué à cause de ses opinions libérales. Après le rétablissement du royaume d'Italie, il devint professeur d'esthétique et secrétaire de l'Académie des beaux-arts de Florence, et fut élu député en 1867. On lui doit des travaux estimables, tels que : *Storia delle belle lettere in Italia* (Florence, 1845; nouv. édit., sous le titre de *Storia della letteratura italiana*; Florence, 1855, 2 vol.; réimpr. en 1863); *Storia del teatro in Italia* (Milan, 1860; Florence, 1869); *Storia dei comuni italiani* (Florence, 1861; *id.*, 1866, 3 vol.). Il a traduit aussi en italien « l'Histoire de l'Angleterre » de Macaulay (Florence, 1856, 2 vol.). G. Pi.

BIBL. : *Biografia di P.-E. Giudici*; Florence, 1874, in-8.

GIUGLIANO (In Campania). Ville d'Italie, de la province de Naples; 41,748 hab.

GIULIAN (Florentino, dit *Fornasiero*), sculpteur vénitien qui vivait dans la première moitié du xvi^e siècle. Il fit en 1529 la perspective d'un des bas-reliefs de la chapelle de Saint-Antoine de Padoue, qui avait été commencée par le sculpteur Giov. Mario Mosca et le surpassa, à ce que l'on affirme.

BIBL. : PAOLI FACCIO, *Nuovi Guida di Padova*. — TICCOZZI, *Dizionario* — CIOGNARA, *Storia della scultura*, t. V, p. 280. — GONZATI, *Basilica di S. Antonio di Padova*; Padoue, 1852, t. I, p. 169.

GIULIANI (Giambattista), littérateur italien, né à Canelli en 1818, mort à Florence en 1883. Elevé chez les pères somasques, il s'intéressa d'abord aux mathématiques et publia en 1841 un traité d'algèbre. Dans la suite, il se consacra presque complètement à l'étude de Dante et devint l'un des plus réputés commentateurs de la *Divine Comédie*. Il a publié aussi bien des traités sur divers points spéciaux, tels que : *Du Lévrier allégorique dans le Poème sacré*, que des ouvrages généraux qui font autorité : *Dante expliqué par Dante, Essai d'un nouveau commentaire de la Divine Comédie* (1846) et *Méthode pour connaître la Divine Comédie* (1861). Il a acquis une grande renommée en Italie et depuis 1846 était titulaire de la chaire créée pour l'explication de la *Divine Comédie* à l'Institut des études supérieures de Florence.

GIULIANO (Bartolommeo), peintre italien contemporain, professeur à l'Académie de Milan, né à Susa (Italie

septentrionale). Ses œuvres principales sont : *Faust et Marguerite*; *Parisina*; *Passage difficile*; *Femme buvant* (1866).

GIULIO (Romano), peintre italien (V. ROMAIN [Jules]).

GIUNCAGGIO. Com. du dép. de la Corse, arr. de Corte, cant. de Piedicorte-di-Gaggio; 323 hab.

GIUNCHETTO. Com. du dép. de la Corse, arr. et cant. de Sartène; 311 hab.

GIUNTA DE PISE, peintre italien du xiii^e siècle. Pise fut l'initiatrice de cette première grande renaissance toscane qui s'incarna, au début du xiv^e siècle, en Giotto. Le chef de l'école de peinture pisane, qui emplit de ses œuvres la première moitié du xiii^e siècle, a été trop dédaigné. Ce ne fut pas seulement un peintre de *Crucifix* à l'expression farouche, tels que ceux des églises de San Ranieri e Leonardo à Pise et de Sainte-Marie des Anges à Assise (le célèbre *Crucifix*, signé et daté de 1236, qu'il avait peint, sur la demande de frère Elie, pour la basilique d'Assise, a disparu depuis longtemps), ce fut surtout un puissant décorateur. Les fresques de l'église de San Piero in Grado, sur la route de Pise à Livourne, sont trop dégradées pour que l'on puisse justement apprécier leur exécution. Les couleurs en étaient violentes et crues. Dans une architecture feinte, on distingue des *figures d'anges* qui séparent des fenêtres, puis un rang de compositions retraçant l'*Histoire de saint Pierre et de saint Paul*, enfin une série de bustes des papes, de *Saint Pierre à Clément VI*. Les fresques de la basilique d'Assise ont une valeur tout autre. On supposera aisément que Giunta, après avoir peint le portrait de *Saint François* que l'on conserve dans la sacristie de la basilique, fut chargé de décorer de ses premières fresques la longue nef de l'église basse. Il y peignit, en regard les unes des autres, des scènes de la *Passion du Christ* et de la *Vie de saint François*; la voûte fut décorée de feuillages et d'ornements géométriques. Très malheureusement, ces fresques si importantes pour l'histoire de l'art français ont été en partie détruites par l'ouverture des grandes baies qui donnent accès aux chapelles latérales. Il n'est pas douteux que les scènes de la vie de saint François n'aient servi de prototype aux compositions dont Giotto orna, vers la fin du xiii^e siècle, les murs de la basilique supérieure. C'est au transept et au chœur de cette basilique que Giunta et ses élèves donnèrent toute la mesure de leur science décorative. Au bras gauche du transept ils peignirent un grand *Crucifiement* et cinq *Scènes de l'Apocalypse*; au chœur, cinq *Scènes de la Mort et de l'Assomption de la Vierge*; au bras droit du transept, cinq *Scènes de la Prédication et de la Mort des apôtres Pierre et Paul*, et un second *Crucifiement*. Ces peintures ont été tellement altérées par l'humidité que l'on y distingue à peine les masses noires des figures. Très haut, et jusqu'à la voûte, sont peintes de majestueuses *figures d'anges* et d'autres *Scènes de l'Apocalypse*. La plupart de ces fresques avaient été jusqu'en ces derniers temps attribuées à Cimabue, sur la foi de Vasari. Il faut y noter un retour aux justes proportions du corps humain, la recherche de l'expression dramatique et de la vie; les fresques représentant l'histoire des apôtres Pierre et Paul offrent aussi un vif intérêt par la reproduction des monuments de l'ancienne Rome. A. PÉRAT.

BIBL. : CROWE et CAVALCASELLE, *Storia della Pittura in Italia*, 1875, t. I, ch. V. — THODE, *Franz von Assisi und die Anfänge der Kunst der Renaissance in Italien*; Berlin, 1885.

GIUNTALOCCHI (Domenico), architecte et peintre appartenant à l'école florentine, né à Prato en 1520, mort à la fin du xvi^e siècle. Élève de Niccolò Poggi pour l'architecture comme pour la peinture, il fut surtout un excellent peintre de portraits. Protégé de Don Ferrante de Gonzague, vice-roi de Sicile, il le suivit à Milan, où il construisit les fortifications de la ville.

GIUNTI, GIUNTA ou JUNTA. Célèbre famille d'imprimeurs italiens, appelée *Zunti* ou *Zonta* en dialecte vénitien. Originaires de Florence, elle prit pour marque « la fleur de lis

florentine ». — *Luca-Antonio* et *Filippo*, frères, exerçaient d'abord en commun, dans leur ville natale, la profession de libraires, ayant 1480. A cette date, l'année alla s'établir libraire, puis imprimeur à Venise, et y mourut en 1537 ou 1538. Cet établissement fut continué par son fils *Tommaso*, puis par des cousins, *Bernardo* et *Modesto*, jusque vers 1637. — *Filippo*, né en 1450, resta à Florence, y fonda, en 1497, une imprimerie qui devint célèbre par les éditions des classiques grecs et latins et rivalisa avec celle des Alde. Après sa mort (1517), elle fut dirigée par ses fils, *Benedetto* et *Bernardo*, et par ce dernier seul de 1531 à 1551. La renommée de cette maison parvint alors à son apogée, surtout grâce à leur édition du *Decamerone* de Boccace (1527). Continuée par *Filippo le Jeune* (mort avant 1604), puis par ses enfants, elle ne tarda pas à décliner et à disparaître. — Un des membres de cette famille, *Jacques-François*, fonda, sous le nom de Junta, à Lyon, vers 1520, une imprimerie qui fut continuée par ses filles depuis 1561 jusqu'à la fin du siècle. — D'autres membres exercèrent la typographie dans différentes villes de l'Europe : *Jacopo de'Giunti* à Rome en 1525 et à Venise en 1527 ; *Cosimo Junta*, à Florence ; *Juan Junta*, à Burgos en 1526 et à Salamanque en 1534 ; *Filippo Junta*, à Burgos de 1582 à 1593 ; *Luca*, à Salamanque en 1582 ; *Julio*, à Madrid de 1593 à 1618 ; enfin *Tomas* fut imprimeur des rois d'Espagne en 1621 et mourut vers 1624. G. P.-1.

BIBL. : A.-M. BANDINI, *De Florentina Juniarum typographia* ; Lucques, 1791, 2 vol. in-8. — A.-A. RENOARD, *Notice sur la famille des Junta*, à la fin des *Annales de l'imprimerie des Alde* ; Paris, 1834, in-8, 3^e édit.

GIUNTINI (Francesco), théologien et astronome toscan du xvi^e siècle, né à Florence en 1522, mort à Lyon en 1590. Entré dans l'ordre des carmes où il fut ordonné prêtre, il devint provincial de son ordre ; mais plus tard, il passa en France et embrassa la religion réformée. Il abjura bientôt cette nouvelle religion à Lyon et redevint catholique ; il se fit alors prêteur sur gages et amassa une assez belle fortune qu'il dissipa. Sa vie fut un scandale continu. Il a laissé plusieurs ouvrages d'astronomie.

GIURGEVO (Roumanie) (V. **GIURGIO**).

GIURGIU. Ile dans le Danube, en face de la ville de même nom appartenant à la Roumanie.

GIURGIU. Ville de Roumanie, sur le Danube, district de Vlaça, dép. de Marginea ; 21,000 hab. Gymnase, résidence préfectorale, quais. Sur l'emplacement de l'ancienne Théodoropolis, fondée par Justinien, s'éleva plus tard San Giorgio, comptoir de banque génoise du même nom (xiv^e siècle), devenu le Giurgiu actuel. La ville, théâtre des combats de Michel le Brave contre les Turcs (xvi^e siècle), fut brûlée par le prince Michnea, en 1659. Rien ne reste de la citadelle que les ruines, tandis que la ville ne tarda pas à se relever. Elle fut pendant longtemps occupée par une garnison turque, comme plusieurs autres villes sur la rive gauche du Danube.

GIUSCHINO, musicien du xv^e s. (V. **DEPRÉS** [JOSSE]).

GIUSEPPINO, peintre italien (V. **JOSEPHIN**).

GIUSSANO (Giovanni-Pietro), littérateur italien, né à Milan en 1557, mort près de Monza vers 1623. S'étant d'abord destiné à la médecine, il entra dans l'ordre des oblats de Saint-Ambroise, où il reçut de saint Charles Borromée l'administration d'une partie de son diocèse (Milan). Quand ce dernier fut mort, Giussano (en latin Clusianus) se retira aux environs de Monza et y vécut dans la retraite. Il a publié plusieurs ouvrages religieux et vies de saints. Sa vie de *Saint Charles Borromée* (1640) est la plus estimable.

GIUSTI (Les). Famille de peintres italiens de l'école florentine ; ses différents membres vécurent au xvii^e et au xviii^e siècle.

Antonio, né en 1624, mort en 1705, débuta par les portraits et se consacra ensuite au paysage et aux animaux. *Felice*, né à Pistoja, mort à Bologne, vivait vers le mi-

lieu du xviii^e siècle. — Son frère, *Jacopo*, lui est supérieur dans le paysage qu'ils cultivèrent également.

Gregorio, né à Pistoja en 1732, est le plus connu des Giusti. Elève de Seblonca et de Batoni à Rome, il exécuta plusieurs tableaux pour l'église Saint-Vital ; il promettait d'être un bon peintre d'histoire, mais fut obligé par la nécessité de se mettre au service des jésuites du musée Kircher, qui lui firent peindre en miniature les principaux objets de cette collection.

GIUSTI (Guiseppe), poète satirique toscan, né à Monsummano, près de Pescia, en 1809, mort à Florence en 1850. Descendant d'une riche et ancienne famille, il fit ses études de droit et prit son doctorat. Mais son caractère porté à la mélancolie, sa mauvaise santé et un amour malheureux le dégoutèrent bientôt de la jurisprudence. Il se mit à vivre dans la retraite, ne fréquentant que quelques amis tels que Manzoni et Capponi. Après quelques essais poétiques, il écrivit une satire qui lui montra sa véritable voie. En 1835, il écrivit la *Dies Iræ*, oraison funèbre plaisante de l'empereur François 1^{er}, bourreau de l'Italie ; il avait gardé l'anonyme, et ces vers manuscrits, courant de main en main, eurent un grand succès. En 1836, il composa *Lo Stuale*, peut-être son chef-d'œuvre, histoire d'une botte qui symbolise l'Italie et, chassée par le premier venu, raconte ses malheurs. D'autres odes satiriques, toujours non signées, où il flétrissait l'absolutisme, le placèrent au premier rang des Italiens qui rêvaient la régénération de leur patrie.

Après l'avènement de Pie IX, il perdit de son amertume ; en réalité, c'est un libéral modéré qui plaisait aussi bien les exagérations des libéraux que celles des réactionnaires. En 1848, il soutint la liberté constitutionnelle et l'unité italienne, croyant à la renaissance de l'Italie par la papauté. Il composa alors l'ode admirable intitulée *la Terre des morts*. Giusti fut élu député à la première assemblée nationale de la Toscane et se vit traiter de réactionnaire. Il vit avec tristesse la chute du ministère de son ami Capponi et les excès de la populace. Il vit le retour du grand-duc en 1849 sous la protection des Autrichiens. Ces déceptions aggravèrent sa phthisie pulmonaire et il mourut chez Capponi. Il fut enterré à San Miniato.

On a dit que Giusti fut le Béranger de l'Italie ; on l'a rapproché aussi d'Alfred de Musset. Ce qu'il a de plus caractéristique, c'est sa langue florentine, expressive et pure. On peut citer son *Gingilino* comme un chef-d'œuvre d'ironie, et son ode à *Saint Ambroise de Milan* comme un morceau achevé dans le genre sensible. C'est un des meilleurs poètes de l'Italie moderne par la force des pensées et l'énergie de la langue. Ses vers ont paru en 1852, sous le titre de *Versi editi ed inediti*.

GIUSTINIANI. Nom d'une famille italienne qui semble originaire de Venise et se rendit illustre dans cette ville et par ses diverses branches à Gènes, à Naples, en Corse. Les principaux membres de cette famille sont les suivants :

Leonardo, poète vénitien, né à Venise vers 1388, mort dans cette ville en 1446. Frère du patriarche de Venise honoré sous le nom de saint Laurent Justinien, il étudia à Vérone et à Padoue et, devenu membre du sénat, acquit une grande réputation par son habileté et son éloquence. Elu procureur de Saint-Marc en 1443, il ne put garder cette fonction, car il fut presque aussitôt frappé de cécité. Citons parmi ses œuvres : *Canzoni e Strambotti d'amore*.

Bernardo, historien vénitien, fils du précédent, né à Venise en 1408, mort dans cette ville en 1489. Nommé sénateur à l'âge de dix-neuf ans, il exerça presque aussitôt des fonctions publiques. Il harangua successivement l'empereur Ferdinand III et le roi de Naples, Ferdinand 1^{er}, à leur passage dans la République. Envoyé en ambassade à Paris sous Louis XI, il remplit des missions analogues auprès des papes Pie II, Paul II et Sixte IV. Il fut nommé procureur de Saint-Marc en 1474 et en *Venetiarum* 1485 fut appelé au conseil des Dix. Son livre le plus original est le *De Origine urbis rebusque ab ipsa gesti*

historia. C'est le premier essai important d'une histoire de Venise.

Orso, amiral vénitien du xv^e siècle. Il s'était illustré dans sa profession, mais, en 1463, à la reprise des hostilités entre le sultan Mohammed II et les Vénitiens, ne parvint pas à prendre Mitylène (l'ancienne Lesbos) qu'il assiégea deux fois. Il en mourut de chagrin.

F. Paolo-Giustiniani di Moniglia, prélat et commentateur italien, né à Gènes en 1444, mort à Bude en 1502. A dix-neuf ans, il entra dans l'ordre des frères prêcheurs, se fit recevoir docteur en théologie et fut nommé prieur du couvent de Saint-Dominique dans sa ville natale. En 1484, il était à Pérouse lorsque les Génois furent expulsés des Etats de l'Eglise. Il retourna dans sa patrie et prêcha avec succès. En 1486, il fut élu provincial de Lombardie et trois années plus tard nommé maître du Sacré Palais par Innocent VIII; en 1494, le même pape le nomma inquisiteur général des possessions génoises; quatre ans plus tard, Alexandre VI le nomma commissaire apostolique avec la charge d'examiner les procès de nombreux hérétiques: il se distingua par la sévérité de ses jugements; c'est ainsi qu'il fut un de ceux qui condamnèrent l'évêque Pierre d'Aranda à la prison perpétuelle comme coupable de judaïsme. En récompense de son activité, il obtint l'évêché de Scio et une légation en Hongrie. Ses commentaires sur les livres de la Bible, très réputés, ne sont pas venus jusqu'à la postérité.

Agostino, orientaliste italien, né à Gènes en 1470, mort en 1536 dans une tempête. Entré à quatorze ans chez les dominicains, il en fut retiré avec l'autorisation du doge et envoyé à Valence, en Espagne. Son goût intempérant pour les plaisirs lui fit contracter une grave maladie à la suite de laquelle il revint à son ancien projet et en 1488 prit l'habit de dominicain. Il s'absorba dans l'étude du grec, de l'arabe et de l'hébreu en négligeant la théologie et ses fonctions de prédicateur; il était lié avec les principaux savants de son époque, en particulier avec Pic de La Mirandole. En 1514, il se mit à éditer une Bible polyglotte. Nommé évêque de Nebbio en Corse, il assista au concile de Latran (1516). Plus tard, il se rendit à l'invitation de François I^{er}, alors maître de sa patrie, et vint enseigner l'hébreu à l'université de Paris, où il professa pendant cinq ans. Il est le premier qui y ait enseigné cette langue. Pendant son séjour, il fit des voyages aux Pays-Bas et en Angleterre où il fit la connaissance d'Erasmus et de Thomas Morus. Revenu dans son diocèse, il y resta assez assidûment et périt en mer en se rendant de Gènes en Corse. Il légua à la ville de Gènes sa bibliothèque qui contenait plus de mille volumes.

Parmi ses ouvrages assez nombreux, l'un des plus intéressants est le *Psalterium hebraeum, graecum, arabicum et chaldaicum* (1516), composé sur huit colonnes, qui contenaient le texte hébreu, la traduction latine, la Vulgate, la version des Septante, la version arabe en caractères maugrébins, la paraphrase chaldaïque en hébreu et sa traduction en latin, et des scolies. Giustiniani se proposait d'éditer de même le Nouveau Testament, mais n'ayant pu vendre que 500 des 2,000 exemplaires de son psautier polyglotte (le premier qui ait été édité), il renonça à son projet. Un autre ouvrage parut après sa mort. Il est intitulé *Castigatissimi Annali con la loro copiosa tavola della eccelsa e illustrissima Republica di Genova, da fideli e approvati scrittori* (1537). Ce livre, qui est un peu fantaisiste pour les premiers temps, devient plus digne de foi à mesure que l'on s'approche du siècle où il fut composé.

Giovanni, poète d'origine italienne, né à Candie vers 1513, mort en Italie vers 1556. D'une famille illustre, ruinée par la guerre, il fit de bonnes études, entra en relation avec les principaux savants de son temps, Paolo Giovio, Alamanni, Manuce, mais mourut très jeune dans la misère. Il a laissé un certain nombre de traductions des auteurs anciens.

Vicenzo, prélat et théologien grec, d'origine italienne,

né à Scio en 1519, mort en 1582. Entré dans les dominicains, il vint à Gènes faire ses études. Pris en affection par le général de son ordre, il le suivit à Rome et y occupa des emplois importants. Aussi fut-il, en 1558, nommé général de l'ordre après la mort de son protecteur. Il assista en 1562 et 1563 au concile de Trente, visita l'Espagne et revint en 1566 à Rome. Le pape Pie V le chargea de négociations secrètes avec Philippe II. En 1570, il reçut la barrette; à son retour d'Espagne, il fut en outre nommé préfet de la congrégation de l'Index, etc. Dans les recueils des règlements de l'ordre des dominicains, on trouve plusieurs de ses *Epistolæ encyclicæ ad ordinem*.

Orsatto, poète vénitien, né à Venise en 1538, mort dans cette ville en 1603. On cite de lui un trait de dévouement filial; il resta seul à soigner sa mère atteinte d'une maladie contagieuse et mortelle, mais sans parvenir à la sauver. On a de lui un recueil de *Rime* exempt de l'affectation déplorable des poètes italiens de son temps.

Pietro, historien vénitien du second tiers du xvi^e siècle. On sait qu'il fut sénateur. Il a laissé une *Historia rerum venetarum ab urbe condita 1421-1575*. Pour les temps anciens, cette chronique n'a pas grande valeur, mais elle est intéressante pour les événements du siècle.

Pompeio, général et historien italien, né en Corse en 1569, mort en 1616. Il fit son apprentissage du métier des armes dans les Pays-Bas où il perdit un bras. On lui adapta un bras mécanique qui le fit surnommer *Bras de fer*. Revenu à Venise, il alla défendre l'île de Crète, puis combattit les Autrichiens dans le Frioul. Il fut tué dans un combat d'avant-garde, et ses compatriotes lui firent élever une statue. Il a laissé un récit de la guerre de Flandre à laquelle il assista: Gamburini l'a traduit en latin sous le titre de *Bellum Belgicum*.

Orazio, cardinal et théologien italien, né à Gènes dans les dernières années du xvi^e siècle, mort à Rome en 1649. Il appartenait à la branche des Giustiniani qui possédaient l'île de Chio. Fort pauvre, cependant, il fit ses études de théologie à Rome et entra dans la congrégation de Saint-Philippe-de-Néri. Son intelligence le fit distinguer et Urbain VIII le choisit comme bibliothécaire à la bibliothèque du Vatican. Chargé d'une négociation avec le patriarche de Constantinople, il obtint à son retour l'évêché de Montalto (1640) et en 1645 l'évêché de Nocera. En 1646, il devint cardinal au titre de Saint-Onuphre, puis grand pénitencier du pape, enfin premier bibliothécaire du Vatican. Il a laissé une *Histoire des conciles de Florence*, où sont rassemblées un grand nombre de pièces inédites.

Michèle, historien et bibliographe italien, né à Gènes en 1612, mort vers 1680. Il étudia d'abord la théologie et le droit et consacra sa vie à l'étude. Il a laissé de très nombreux ouvrages, dont quarante-quatre manuscrits; la plupart de ceux-ci se rapportent à l'histoire des familles nobles de la Ligurie.

Marcantonio, doge de Venise; on ne connaît pas la date de sa naissance; il mourut en 1688. Elu en 1684, après Luigi Contareno, il fut le cent-huitième doge. L'année de sa nomination, il s'allia à l'empereur Léopold, au pape Innocent XI et à la Pologne, contre le sultan Mohammed IV. L'illustre Francesco Morosini, qui devait lui succéder comme doge, commandait l'armée vénitienne. C'est dans cette expédition que les Vénitiens acquirent l'île Sainte-Maure, le Peloponèse et une partie de la Dalmatie.

Laurentio, bibliographe italien, né en 1761, mort en 1824. Attiré pendant sa jeunesse par la carrière militaire, il l'abandonna pour la jurisprudence sur le désir de sa mère. Il quitta bientôt le droit pour les lettres. Bibliothécaire à Naples depuis 1803, il s'occupa des catalogues, devint premier bibliothécaire en 1815, puis professa la diplomatique à l'université de Naples. Il a publié un grand nombre de mémoires concernant la ville de Naples, sa topographie, des points de son histoire et sa bibliothèque.

GIUSTO d'ANDREA DI GIUSTO, peintre florentin de la seconde moitié du xv^e siècle. Fils d'Andrea di Giusto, qui

fut quelque temps le collaborateur de Masaccio, il travailla lui-même dans l'atelier de Neri di Bicci, de 1458 à 1459, et dans celui de Fra Filippo Lippi, en 1460. Nous savons par son propre journal qu'il assista également Benozzo Gozzoli, « le meilleur des maîtres en peintures murales », à San Gimignano et à Pise. On lui attribue quelques tableaux conservés à San Gimignano, à Volterre, à Prato, à l'Académie de Florence.

BIBL. : CROWE et CAVALCASELLE, *History of Painting in Italy*, t. II.

GIUSTO DI GIOVANNI DEI MENABUOI, peintre florentin de la seconde moitié du XIV^e siècle. C'est un élève des Gaddi et de Giovanni da Milano, qui travailla surtout à Padoue. On lui attribue quelques tableaux conservés à Padoue, à Berlin, à Vienne et à Londres; peut-être est-il également l'auteur des fresques, aujourd'hui ruinées, de la chapelle dédiée au bienheureux Luca Belludi, dans la basilique de Saint-Antoine de Padoue, et de celles, très restaurées, que l'on voit encore au baptistère de la même ville, représentant le Christ, la Vierge, de nombreuses figures de saints, et plusieurs scènes du Nouveau Testament.

BIBL. : CROWE et CAVALCASELLE, *Storia della Pittura in Italia*, 1887, t. IV, ch. VI.

GIVARDON. Com. du dép. du Cher, arr. de Saint-Amand-Montrond, cant. de Sancoins; 4,136 hab.

GIVARLAIS. Com. du dép. de l'Allier, arr. de Montluçon, cant. de Hérisson; 609 hab.

GIVAROS. Tribu indienne de l'Equateur, établie sur les bords du rio Paute, affl. N. du Marañon, et dans les forêts du versant E. des Andes. Les missionnaires n'y ont pénétré que depuis peu et ont installé le centre de la mission à Gualaquiza. Dans les *Annales de la propagation de la foi* de 1871, on trouve des détails intéressants sur les mœurs des indigènes. Ils se peignent avec des couleurs rouges et noires; ils laissent croître leurs cheveux et en forment une longue tresse qu'ils ornent de plumes d'oiseaux. Ils élèvent des troupeaux de porcs qui forment leur nourriture et vivent aussi de la chasse et de la pêche. Leur langue diffère de la langue kicima, généralement employée par les Indiens de l'Equateur oriental.

GIVENCHY-EN-GOHELLE. Com. du dép. du Pas-de-Calais, arr. d'Arras, cant. de Vimy; 4,609 hab.

GIVENCHY-LE-NOBLE. Com. du dép. du Pas-de-Calais, arr. de Saint-Pol-sur-Ternoise, cant. d'Avesnes-le-Comte; 182 hab.

GIVENCHY-LÈS-LA-BASSÉE. Com. du dép. du Pas-de-Calais, arr. de Béthune, cant. de Cambrin; 449 hab.

GIVERNY. Com. du dép. de l'Eure, arr. des Andelys, cant. d'Ecos; 305 hab.

GIVERVILLE. Com. du dép. de l'Eure, arr. de Bernay, cant. de Thiberville; 457 hab.

GIVET. Ch.-l. de cant. du dép. des Ardennes, arr. de Rocroi; 7,083 hab. Stat. du chem. de fer des Ardennes, ligne de Reims à Givet. Fabriques de pipes, de crayons, de colle forte, de cuivriers estimés. Chambre consultative des arts et manufactures. Cette place, composée d'abord de deux simples hameaux séparés par la Meuse, appartint primitivement aux évêques de Liège. Charles-Quint, l'ayant acquise au XVI^e siècle, fit construire sur la hauteur qui domine la ville une forteresse qu'il appela, de son nom, *Charlemont*, et à l'abri de laquelle se développa la cité sur les deux rives du fleuve. En 1680, la paix de Nimègue donna Charlemont à Louis XIV; en 1699, Givet et quelques villages voisins y furent réunis, et les fortifications de ces deux places complétées sur les plans et sous la direction de Vauban. En 1815, les Prussiens tentèrent vainement de s'emparer de Charlemont, qui n'ouvrit ses portes que sur l'annonce de la rentrée de Louis XVIII à Paris. L'autorité militaire a décidé le déclassement de Givet et de Charlemont, qui devront être démantelés.

La ville actuelle comprend trois parties distinctes : le *Grand-Givet*, situé entre la rive gauche de la Meuse et la citadelle; le *Petit-Givet*, sur la rive opposée,

faubourg où se trouvent les établissements industriels; enfin la citadelle de *Charlemont*, qui se dresse au sommet d'un rocher escarpé de 215 m. d'alt., descendant presque à pic sur la rive gauche du fleuve. Givet est percé de quatre portes : la *porte des Récollets*, la *porte de Namur*, la *porte de Luxembourg* et la *porte Charbonnière*. Sur la place de l'Hôtel-de-Ville, sont groupés les principaux édifices : l'hôtel de ville, sans grand caractère, et l'église Saint-Hilaire, bâtie par Vauban, qui possède de belles boiseries délicatement sculptées, provenant de l'ancien couvent des Récollets. Le premier monument érigé en 1844 à la mémoire du compositeur Méhul, né à Givet (1763-1817), se composait d'un buste en marbre, reposant sur un socle de marbre orné d'un bas-relief représentant la Renommée. La piété de ses compatriotes lui a rendu un hommage définitif en inaugurant le 2 oct. 1892, sur la grande place, une statue de bronze due au ciseau du statuaire ardennais Croisy. Le Grand et le Petit-Givet sont réunis par un beau pont de pierre à cinq arches, dont la construction a été ordonnée par Napoléon I^{er}. Dans le Petit-Givet, on remarque l'église Notre-Dame (1729), que surmonte une flèche élancée. Sur le quai se voient une tour et quelques vestiges d'anciennes fortifications. La forteresse de Charlemont, en forme de triangle isocèle, a gardé une partie des défenses élevées par Charles-Quint, à côté de celles édifiées par Vauban. On jouit de là d'une vue admirable sur la Belgique, qui enveloppe Givet et Charlemont de trois côtés, à l'O., au N. et à l'E.

A. TAUSSERAT-RADEL.

GIVONNE. Com. du dép. des Ardennes, arr. et cant. (N.) de Sedan; 4,350 hab. Ce bourg, situé dans un vallon arrosé par un affluent de la Meuse, la Givonne, est demeuré célèbre par son rôle dans la bataille de Sedan (V. FRANCO-ALLEMANDE [Guerre]).

A. T.-R.

GIVORS. Ch.-l. de cant. du dép. du Rhône, arr. de Lyon; 10,837 hab. Importante station de chemin de fer où viennent se relier la ligne de Lyon à Saint-Etienne et celles des deux rives du Rhône. Importantes verreries à vitres, à bouteilles, à gobeletterie; teintureriers pour les soies; filons de plomb exploités dès l'antiquité; commerce de charbon. Ancienne possession du chapitre de Lyon, Givors fut plus d'une fois ravagé pendant les guerres privées par les comtes de Forez; au XVI^e siècle, il fut détruit par les troupes du baron des Adrets. De l'ancien château il ne reste que quelques ruines informes qui dominent la ville actuelle.

Canal de Givors. — Le canal latéral au Gier, dit de Givors, du nom de la petite ville où il rejoint le Rhône, eut pour créateur un horloger lyonnais, François Zacharie, qui obtint en 1761 des lettres patentes l'autorisant à creuser le canal de Givors à Rive-de-Gier. Zacharie mourut avant l'exécution de son entreprise qui se heurtait au mauvais vouloir des habitants. Sa veuve et son fils Guillaume continuèrent les travaux jusqu'à Rive-de-Gier, mais ne purent conduire le canal jusqu'à la Loire ainsi que Zacharie en avait eu l'idée. Ce second canal fut repris et poussé jusqu'à Grand-Croix, mais l'importance du trafic entre Saint-Etienne et la Loire exigeait de nouveaux moyens de transport, et bientôt un chemin de fer fit abandonner le canal.

G. G.

GIVRAINES. Com. du dép. du Loiret, arr. et cant. de Pithiviers; 615 hab.

GIVRAND. Com. du dép. de la Vendée, arr. des Sables-d'Olonne, cant. de Saint-Gilles-sur-Vie; 402 hab.

GIVRAUVAL. Com. du dép. de la Meuse, arr. de Bar-le-Duc, cant. de Ligny; 357 hab.

GIVRE. En hiver, par un temps plus ou moins calme, il arrive que tous les objets froids se couvrent d'une gaine d'eau solide, en cristaux blancs et opaques, qui fait penser à de fins madrepores. C'est l'aspect le plus connu du *givre* : il ne peut naturellement se présenter que quand l'air ambiant est au-dessous de 0°. Le brouillard, au-dessus de 0°, peut mouiller, mais ne givre pas. Le moindre changement de température transforme l'un dans l'autre ces deux phénomènes : à l'altitude du Puy-de-Dôme, le givre survient

avec tous les nuages qui mouillent, dès que la température descend au-dessous de 0°, ne fut-ce que de quelques dixièmes de degré. Le passage de l'état gazeux à l'état solide ne se fait pas directement, mais la période de transition — l'état liquide — dure si peu, qu'elle est impossible à constater. Dans les montagnes, surtout par les grands vents, le givre prend l'aspect d'une masse à peu près amorphe, granuleuse, blanchâtre et dure. Comme le mouvement de l'air amène constamment sur le même point de nouvelles masses, l'épaisseur du givre, bien supérieure à ce qu'elle est dans la plaine, peut atteindre 0m50 autour d'un fil télégraphique et 1 m. autour d'une échelle ou d'un mât d'observatoire. Voici l'explication la plus vraisemblable de la formation du givre : toute gouttelette d'eau, si elle se produit par condensation de vapeur au-dessous de 0°, est nécessairement en surfusion. Dans cet état, si elle rencontre une aspérité, elle s'y dépose sous la forme d'un cristal microscopique de glace, imprégné ou recouvert d'eau liquide à 0°. Celle-ci, en contact incessant avec un air plus froid qu'elle, doit forcément finir par se congeler ; dans les montagnes, l'évaporation sous le passage rapide de certaines couches d'air aussi froides, mais moins saturées que les autres, ne peut qu'aider beaucoup à la congélation. Entre temps, des nouvelles couches d'air saturé apportent un nouveau dépôt, et ainsi de suite. La pression exercée par un vent dont la vitesse dépasse facilement, à l'altitude du Puy-de-Dôme, 30 à 40 m. par seconde, explique la consistance plus ferme du givre des montagnes. Les aéronautes, MM. G. Tissandier, Flammarion, W. de Fonvielle, etc., ont pu assister, dans leurs ascensions, à des dépôts presque instantanés de givre sur les agrès du ballon dès qu'ils arrivaient dans des couches humides ou la température était inférieure à 0°.

BIBL. : J.-M. PLUMANDON, *Formation des hydrométéores* ; Paris, 1885.

GIVRE (Le). Com. du dép. de la Vendée, arr. des Sables-d'Olonne, cant. des Moutiers-les-Maufaits ; 495 hab.

GIVRÉ (DESMOUSSEAU de) (V. DESMOSSEAU).

GIVREZAC. Com. du dép. de la Charente-Inférieure, arr. de Jonzac, cant. de Saint-Genis ; 427 hab.

GIVRON. Com. du dép. des Ardennes, arr. de Rethel, cant. de Chaumont-Poicieu ; 270 hab.

GIVRY. Com. du dép. des Ardennes, arr. et cant. de Rethel ; 487 hab.

GIVRY (Gibriacum, Givriacum). Ch.-l. de cant. du dép. de Saône-et-Loire, arr. de Chalon-sur-Saône, près de l'Orbize ; 2,609 hab. Stat. de la ligne de chem. de fer de Chalon à Roanne. Moulins, huileries ; carrières de pierre. On y a découvert des antiquités préhistoriques, gallo-romaines et franques. Le bourg, déjà fortifié au xiii^e siècle, fut assiégé et pris par des routiers en 1360, des Bretons en 1370, des écorcheurs en 1438, des robeurs en 1523, des reîtres en 1576, et par divers partis au cours des guerres de religion en 1589 et en 1592. La seigneurie appartint successivement aux de Mello, de Montaigu, de La Trémoille, Pot de Montmorency, de Vienne, de Bauffremont, de Foix de Candale et Quarré. Les hameaux de Cortiambles, de Mortières et de Russilly constituaient, en outre, des fiefs distincts. Les habitants, affranchis personnellement en 1283, obtinrent leurs libertés communales en 1439. A Givry, curieuse église construite en forme de croix grecque, de 1770 à 1780, qui semble inspirée du Panthéon et des habitudes de Soufflot ; hôtel de ville au-dessus d'une ancienne porte élevée en 1771. A Cortiambles, église abandonnée, d'une époque de transition (clocher roman, nef gothique). A La Maison-Dieu, chapelle romane. — Armes de la ville : *d'azur à trois épis de blé d'or posés en pal et rangés en fasces et trois glands de chêne de même posés deux en chef et un en pointe*. LEX.

BIBL. : L. LEX, *Notice historique sur la ville de Givry et ses hameaux* ; Chalon-sur-Saône, 1892, in-8.

GIVRY. Com. du dép. de l'Yonne, arr. d'Avallon, cant. de Vézelay ; 346 hab.

GIVRY-EN-ARGONNE. Com. du dép. de la Marne, arr. de

Sainte-Menehould, cant. de Dommartin-sur-Yèvre ; 630 hab. Stat. du chem. de fer de l'Est, ligne de Vouziers à Revigny. Ce village, autrefois considérable, reçut, en 1229, une chartre de commune des mains de l'abbé de Sainte-Vanne de Verdun et du seigneur de Dampierre, de qui la terre relevait. Elle passa plus tard à la maison d'Anglure. Par lettres de déc. 1653, elle fut érigée en marquisat en faveur de Louis Du Bois de Fiennes, grand bailli de Touraine. Patrie du diplomate Charles Delacroix de Constant (1740-1805), père du célèbre peintre. A. T.-R.

BIBL. : Ed. de BARTHÉLEMY, *Statistique monumentale de l'arr. de Sainte-Menehould* ; Paris, 1852, in-8, avec pl. — J. BROUILLON, *Givry-en-Argonne* ; Châlons, 1887, in-8.

GIVRY-LEZ-LOISY. Com. du dép. de la Marne, arr. de Châlons-sur-Marne, cant. de Vertus ; 130 hab.

GIVRY (Anne d'Anglure, baron de) et de Boursault, comte de Tancarville, capitaine français, né en 1560, tué au siège de Laon en 1594. Issu de l'illustre maison d'Anglure (Marne), dont le château est encore en partie debout et assez bien conservé, Anne eut pour père René d'Anglure, baron de Boursault et de Givry, comte de Tancarville, et pour mère Jeanne Chabot de Jarnac. Entré de bonne heure dans la carrière des armes, il exerça les fonctions de lieutenant pour le roi en Brie et de mestre de cavalerie. Au milieu des troubles de la Ligue, il compta parmi les plus zélés partisans de Henri IV qui lui dut, selon le témoignage de l'Estoille, quelques-uns de ses premiers succès. Lors du siège de Paris par l'armée royale, au printemps de 1590, Givry eut la générosité, conformément aux intentions du roi, de laisser pénétrer, à diverses reprises, des vivres dans la place. En novembre de cette même année, il enleva Corbeil et Lagny aux Espagnols. Bloqué dans Neufchâtel (févr. 1592) avec 4,200 hommes par les troupes réunies du duc de Parme et du duc de Mayenne, il obtint, après une première démonstration de résistance, de sortir de la ville avec armes et bagages. Il périt au siège de Laon, d'un coup d'arquebuse, au moment où il opérât une reconnaissance dans la tranchée (juil. 1594). Tallemant des Réaux nous a conservé plusieurs traits caractéristiques de la vie de ce vaillant soldat, dont la mort prématurée excita les plus vifs regrets. Passerat composa, pour apaiser la douleur de sa veuve, une épître singulière intitulée *Consolation à Madame de Givry*. La même année parut le *Tombeau de feu M. de Givry, dédié à Madame de Givry* (Paris, 1594, in-12), dû à la collaboration des principaux poètes du temps : Gilles Durand, Passerat, du Peyrat, Richelet, etc. Enfin, François Dinot écrivit l'*Oraison funèbre d'Anne d'Anglure* (Paris, 1594, in-8), et Papire Masson l'*Annaei Anglurii cognomento Givrii, nobilissimi fortissimique equitis elogium*.

GIXON (Bernardo), sculpteur espagnol, florissait à Séville au xviii^e siècle et avait été l'élève de son oncle Francisco Ruiz Gixon. Il est l'auteur de plusieurs statues polychromes, notamment du groupe processionnel représentant le *Christ portant sa croix, aidé du Cyrenéen*, de l'église paroissiale de saint Isidore, groupe où le mouvement, l'anatomie des formes et les attitudes soigneusement étudiées sur nature sont d'une grande vérité. La statue de *Sainte Marine*, qui décore le maître-autel dans l'église placée sous son invocation, est également une œuvre de ce consciencieux artiste. P. L.

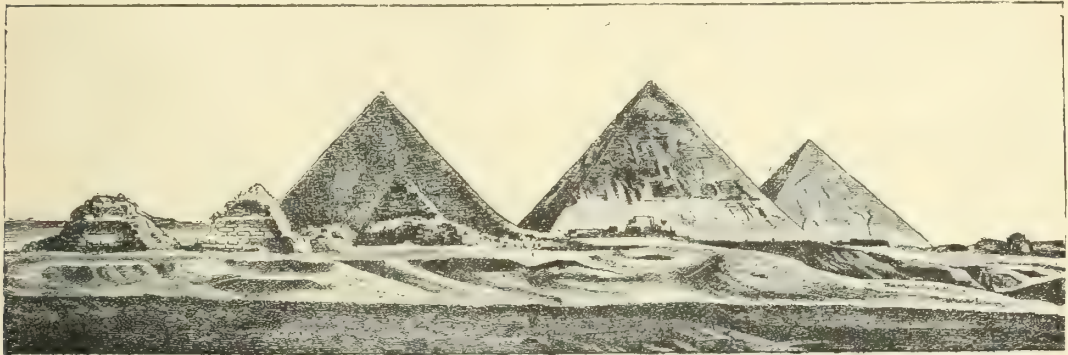
GIZAUCOURT. Com. du dép. de la Marne, arr. et cant. de Sainte-Menehould ; 257 hab. Cette localité, mentionnée dès le xi^e siècle, et située dans le fond d'un vallon arrosé par l'Auve, possède un remarquable château entouré de beaux jardins. A 1 kil. du village s'étend la contrée de *la Lune*, où campèrent, en 1792, les armées alliées de la Prusse et de l'Autriche, lors de la bataille de *Valmy* (V. ce mot).

GIZAY. Com. du dép. de la Vienne, arr. de Poitiers, cant. de La Villedieu ; 495 hab.

GÎZEH ou HÎZEH. Ville de la Basse-Egypte, chef-lieu de la province du même nom, située à 6 kil. du Caire, sur la

rive gauche du Nil, très large en cet endroit, en face du Vieux-Caire (Fostat-Masr) et de l'île de Rauda. Sa population, qui était de 10,500 âmes en 1872, atteint aujourd'hui (1893) le chiffre de 13,400 environ. Gizeh n'en est pas moins une ville déchue et d'aspect misérable avec ses masures en torchis, ses maisons lépreuses, ses mosquées délabrées et ses caravanserais en ruine. Les maisons de plaisance des anciens beys Mamlouks, celle de Mourâd-Bey entre autres, qui donnaient, du temps de l'expédition française, une si riante physionomie à cette partie du rivage sur plus d'un kil. de longueur, n'ont laissé que des décombres. Parmi les nombreuses mosquées qui s'y trouvaient, Maqrizi cite celle du Repentir (Masjd id Tauba) où, paraît-il, on conservait encore au xiv^e siècle la caisse en bois dans laquelle Moïse fut exposé sur le Nil. On mon-

trait aussi à Gizeh le palmier au pied duquel la vierge Marie allaita son fils. Gizeh était alors regardée comme faisant partie de Fostat-Masr, et un double pont de bateaux reliait le faubourg à la capitale en touchant à la pointe méridionale de Rauda. Depuis 1872, pour aller du Caire à Gizeh, on traverse le fleuve sur un magnifique pont de fer à partie tournante et d'une longueur totale de 406 m. ; il aboutit non loin du fameux palais de Gizeh bâti par le khedive Ismaïl pour son harem. C'est dans ce palais entouré d'immenses jardins qu'à été transféré en 1890, M. Grebaut étant directeur, le *Musée égyptien*, célèbre jusqu'alors sous le nom de musée de Boulâq (V. BOULÂQ). De Gizeh part la route, longue d'environ 10 kil., qui mène en ligne directe, à travers les champs de culture et les palmerates, à l'esplanade de rocher sur laquelle s'élèvent les trois pyramides



Pyramides de Gizeh.

de Chéops, Chéphren et Mycérimus, le Sphinx, le temple du Sphinx, etc. (V. PYRAMIDE). Gizeh doit encore une sorte de réputation à ses fours pour l'éclosion artificielle des poulets. Le commerce qui s'y fait consiste en céréales, légumes, fourrages et bois de palmier. C'est, avant d'arriver au Caire, la dernière étape des caravanes périodiques venant de la Haute-Egypte ou des oasis. Son nom, qui date de la conquête musulmane (*djiza*, en arabe littéral), signifie *lieu de passage*. PAUL RAVASSE.

GIZEL (Innocent), historien russe du xvii^e siècle, né en Prusse de parents luthériens, mort à Kiev en 1683. Il vint fort jeune encore habiter Kiev, se convertit à l'orthodoxie et fut remarqué par le métropolitain Pierre Mogila qui l'envoya étudier à l'étranger. Il revint à Kiev pour être professeur, puis recteur du collège ecclésiastique. En 1656, il fut nommé archimandrite du monastère des Cryptes. Il entretint de nombreux rapports avec les tsars de Moscou. Il a écrit en slavon et en polonais des ouvrages de théologie et publié à Kiev en 1661 une édition du *Paterik ou Vie des Pères de Kiev*. Son principal ouvrage est un livre d'histoire : *Synopsis ou Brève Compilation des chroniques sur les commencements du peuple slave-russe et sur les premiers princes de la ville de Kiev* (Kiev, 1674). Cet ouvrage manque de critique, mais il comblait une lacune de la littérature slavonne russe ; il fut adopté dans l'enseignement des écoles de 1674 à 1810 et a eu douze éditions. L. L.

BIBL. : OMELIAN OGONOVSKY, *Histoire de la littérature russe* (en dialecte petit-russe) ; Lem-erg, 1887, t. 1.

GIZEUX. Com. du dép. d'Indre-et-Loire, arr. de Chinon, cant. de Langeais, sur le Doit ; 869 hab. L'église renferme les beaux monuments en marbre blanc de René, prince d'Yvetot, de Marie du Bellay, sa femme, de Martin du Bellay, leur fils, de Louise de Savennières, sa femme et de Claude de Villequier. Château du xiii^e siècle, élevé par les du Bellay qui furent longtemps seigneurs de Gizeux.

GIZIA (*Gisiacum*). Com. du dép. du Jura, arr. de Lons-le-Saunier, cant. de Beaufort ; 470 hab. L'église de Châ-

tel, qui occupe le sommet d'une montagne de 445 m. et dont la fondation primitive remonte, dit-on, aux premiers siècles du christianisme dans les Gaules, est comprise dans son territoire. Les moines de Gigny avaient fondé un prieuré auprès de cette église, qu'ils tenaient de la libéralité des sires de Coligny.

BIBL. : GASPARD, *Notice sur Châtel*, dans le *Bull. de la Société d'émul. du Jura*, 1852.

GIZIELLO (V. CONTI [Gioachino]).

GIZY. Com. du dép. de l'Aisne, arr. de Laon, cant. de Sissonne ; 734 hab.

GIZYCKI. Famille polonaise établie en Podolie et en Volynie. Au xviii^e siècle, plusieurs de ses membres prirent part à la confédération de Bar. Au xix^e, François-Xavier Gizycki, né en 1786, mort en 1850, a publié un certain nombre de travaux sur les pays polonais : *Tableau de l'Ukraine occidentale* (Krzymieniec, 1810) ; le *Journal étranger* (Varsovie, 1816) ; *De l'Ornementation des habitations rurales* (Varsovie, 1827) ; *Observation d'histoire naturelle* (Lwów, 1845) ; *De l'État du commerce et de l'industrie dans l'ancienne Pologne* (Stanisławów, 1846).

GIZYCKI (Georg von), philosophe allemand, né à Glogau, dans la Silésie prussienne, le 14 avr. 1851. Il descend d'une famille polonaise protestante, que sa religion força de se réfugier en Prusse en 1600. Il fit ses études à l'université de Berlin, y fut nommé privat-docent de philosophie en 1878, et professeur extraordinaire en 1883. Il a publié : *Philosophische Konsequenzen der Lamarck-Darwin'schen Entwicklungstheorie* (Leipzig, 1876) ; *Die Philosophie Shaftesbury's* (Leipzig, 1876) ; *Die Ethik David Hume's* (Breslau, 1878) ; *Grundzüge der Moral* (Leipzig, 1883) ; *Moral-Philosophie* (Leipzig, 1888) ; *Kant und Schopenhauer* (Leipzig, 1888). Traductions d'ouvrages américains de Satler, Coit, Garrison, Bellamy. Il est rédacteur du *International Journal of Ethics* (Philadelphie). En 1892, il a pris part à la fondation d'une *Deutsche Gesellschaft für ethische Cultur*. C-EL.

GIZZI (Domenico), professeur de chant et compositeur italien, né à Arpino (royaume de Naples) en 1684, mort à Arpino en 1745. Après s'être livré à la composition, il ouvrit une école de chant où il forma un grand nombre de chanteurs, parmi lesquels il faut surtout citer Francesco Feo, son successeur dans cette école, et le célèbre soprano G. Conti, qui par reconnaissance pour les soins dont il l'avait entouré, prit le surnom de *Gizziello*. Gizzi abandonna son école vers 1740, pour se retirer dans sa ville natale.

GJALSKI SANDOR, homme de lettres croate contemporain. Il s'appelle de son vrai nom Ljubomic BABICH. Il fit ses études à Agram et à Vienne et entra dans l'administration ; depuis 1884 il a publié dans la revue *Vienac* (la Couronne) et dans quelques autres recueils des nouvelles empruntées à la *Vie des Slaves méridionaux* qui ont obtenu un grand succès : *Illustrissimus Bathorych* (1884) ; *Pendant la nuit* (1886) ; *Trois Nouvelles sans titre* (1887) ; *Sanko Berislavić* (1887) ; *Naja* (1889) ; *l'Infortuné* (1889), *Notturmo* (1893), etc. La plupart de ses récits ont été traduits en diverses langues slaves et en allemand.

GJATSK, Ville de Russie, chef-lieu de district du gouvernement de Smolensk ; 8,500 hab. Elle est située sur la rivière Gjat qui lui donne son nom et sur le chemin de fer de Brest Litovsk à Moscou.

GJELLERUP (Carl-Adolf), littérateur danois, fécond et distingué, né au presbytère de Roholte (Sélande) le 2 juin 1857. Quoique fils de pasteur et candidat en théologie (1878), il débuta dans la littérature comme libre penseur (*Un Idéaliste*, 1878 ; *le Jeune Danemark*, 1879 ; et *Antigone*, 1880, nouvelles ; *Disciple des Germains*, roman, 1882) et comme darwiniste (*Aubépine*, recueil de poésies, 1881 ; *Hérédité et morale*, études philosophiques, 1881 ; *Esprits et temps*, éloge de Darwin, 1882). Mais il s'éloigna peu à peu de la gauche littéraire dans le cours d'un voyage qu'il fit dans l'Europe méridionale et orientale (1883). Les nouvelles qu'il écrivit alors (*Romulus*, 1883 ; 2^e éd. 1889 ; et *Sol majeur*, 1883) ne contiennent plus d'attaque contre la religion ; et dans *Un Mois en terre classique* (1884) et *l'Année de voyage* (1885), il rompit avec l'école de Georges Brandes pour retomber sous l'influence des Allemands, surtout de Schiller, influence qui se fait particulièrement sentir dans *Minna*, roman (1883) ; *Richard Wagner et son chef-d'œuvre* : *Nibelungens Ring* (1890 ; trad. en allemand par O.-L. Jiriczek) et *Herman Vandel*, drame (1891). On lui doit deux autres drames : *le Présent nuptial* (1888) et *le Wuthorn* (1893) ; quatre tragédies : *Brynhild* (1884) qui est la meilleure ; *Saint-Just* (1886) ; *Thamyris* (1887) ; *Hagbard et Signe* (1888) ; des nouvelles : *Une Légende arcaïenne* (1887) ; *Dix Ecus et autres récits* (1893), et de belles poésies lyriques : *Mon Livre d'amour* (1889). Il publia une traduction en vers de *l'Ancienne Edda*, avec illustrations de L. Frølich (1893). Ses pièces de théâtre s'adaptent mal à la scène ; le dialogue laisse à désirer, et son style facile et clair est un peu terne et froid. Quoiqu'il y ait dans ses poésies nombre de vers bien frappés, on les loue moins que sa prose. Depuis 1889, il est sur la liste des poètes subventionnés par l'Etat. BEAUVOIS.

GJERTZ (Jacobine-Sofie, dite *Marie*), romancière norvégienne, née à Christiania le 13 juil. 1819, morte à Paris le 12 août 1862. Après avoir étudié la musique à Copenhague (1837-1840) et à Paris (1841-43), elle donna des concerts en Amérique (1844), s'y maria (1845) avec un commerçant français, G. Bernard, et ajouta à ses prénoms celui de Marie en se convertissant au catholicisme. S'étant établie à Paris comme maîtresse de musique (1857), elle collabora au *Croisé* et à *l'Univers* et publia, outre la *Musique au point de vue moral et religieux* (1859), les romans suivants : *l'Enthousiasme* (1861), *Gabrielle* (1863). B-s.

GJESSING (Gustav-Antonio), érudit norvégien, né à

Drammen le 22 sept. 1835. Après avoir enseigné à Christiania (1862) et à Christianssand (1865), il est devenu recteur de l'école d'Arendal (1880). A part un *Catalogue de la bibliothèque d'Arendal* (1883), toutes ses publications concernent l'ancien Nord : *l'Esclavage en Norvège* (dans *Annales d'archéologie septentrionale* ; Copenhague, 1862, in-8) ; traduction de *l'Ancienne Edda* (Christianssand, 1866) ; *Recherches sur la formation de la Saga des rois* (Christiania, 1873-76, I et II) ; la *Jómsvikingasaga*, traduction latine d'Arngrim Jónsson (Christianssand, 1877) ; *Relations de la saga d'Eigil Skallaqrinnsson avec la saga des rois* (dans *Arkiv for nordisk Filologi*, 1885, t. II, fasc. 4). B-s.

GJERWELL (Carl-Christophersson), laborieux publiciste et érudit suédois, né à Landskrona le 10 fév. 1731, mort à Stockholm le 26 août 1811. Il étudia à Åbo (1741-1750), à Lund, à Greifswald, voyagea deux ans en France et en Hollande, devint précepteur (1751) et entra à la bibliothèque royale (1755), mais quoiqu'il eût beaucoup enrichi cet établissement par des dons et des échanges, il se vit deux fois préférer des nouveaux venus et ne devint que sous-bibliothécaire (1764-1795). Il publia, en partie dans une imprimerie qu'il avait fondée, une centaine d'ouvrages parmi lesquels il faut citer : *le Mercure suédois* (1755-61, 1763-65), le premier journal critique de la Suède, continué dans *Magasin suédois* (1766-67) ; *Gazette des savants* (1767-69) ; *l'Aristarque politique* (1769-70) ; *Gazette universelle* (1770-72 et 1790) ; *Nouvelle Gazette des savants* (1773-80) ; *Mercure historique et politique* (1774-78 et 1787-89) ; *l'Adresse* 1775-76) ; *Bibliothèque universelle* (1776-78 et 1788-94) ; *Gazette de la société d'éducation* (1781-90) ; *Journal politique* (1791) ; *Gazette historique et statistique* (1793-95). Parmi ses recueils plus spécialement historiques on remarque : *Bibliothèque suédoise* (1757-61, 5 vol. ; et 1762-63, 2 vol.) ; *Anecdotes suédoises* (1768-69, 4 vol.) ; *Documents pour l'histoire de Suède* (1770) ; *le Collectionneur* (1773-77, 9 vol.) ; *Collectio Gjerwelliana* (1777 ; nouv. éd., 1781) ; *Remarques sur l'histoire de Suède* (1782-86) ; *Magasin historique* (1787-90, 2 vol.) ; *Archives suédoises* (1790-93, 2 vol.) ; *Extraits historiques* (1791-94, 4 vol.) ; *Lectures historiques* (1807-09, 2 vol.). On lui doit aussi des recueils de voyages, des biographies, deux essais d'encyclopédie (1774 et 1781) ; des chroniques et annales, des bibliographies, une sorte d'annuaire (*la Suède vivante*, 1798, 2 vol.), enfin de nombreuses traductions. Il eut plus de mérite comme éditeur que comme écrivain. Sa prédilection pour la littérature allemande lui fit du tort à une époque où le goût français régnait en maître ; aussi mourut-il pauvre et délaissé. BEAUVOIS.

GJORGJIC (Ignace), poète serbo-croate, né à Raguse, en 1675, mort à Raguse en 1737. Il fut élevé par les jésuites et entra dans leur ordre, puis dans celui des bénédictins dont il devint abbé. Il fut en outre sénateur et théologien de la république de Raguse. Pendant son séjour en Italie, il fit des fouilles à Herculanium. Il a beaucoup écrit en latin, en italien, et en serbo-croate : *Vita et Carmina nonnullorum civium Rachusianorum* ; *Rerum Illycarum historia* ; *Il Novizzo Benedittino* (Venise, sans nom d'auteur) ; *les Soupirs de Madeleine*, poème imprimé à Venise en 1728, réimprimé à Agram en 1851 ; *le Psautier slave* (Venise, 1724 et 1729 et Agram, 1851) ; *Vie de saint Benoit* (Raguse 1784) ; *Poésies diverses* éditées par Mazuranich (1855). Ses poésies sont fort estimées. C'est le dernier représentant de la grande école poétique ragusaine. L. L.

GJUKUNGS (ou *Enfants de Gjukké*), héros légendaires de la dynastie des Niflungs, prince des Burgondes d'outre-Rhin. C'étaient Gunnar, Høgné et Guthorm, avec leur sœur Guðrune, femme du Franc Sigurd Fáfnisbané. Ils assassinèrent celui-ci pour s'emparer du trésor de Fáfni, mais ils furent à leur tour égorgés par le Saxon Atlé, conquérant

du Hunaland, le second mari de leur sœur. On peut les identifier avec Gibica, Gundahari et Godomar, cités dans la loi Gombette. Leurs tragiques aventures sont chantées dans l'ancienne *Edda*, dans des ballades scandinaves, dans le poème des *Nibelungs* en vieil allemand; contées dans l'*Edda* de Snorre, les *sagas des Vælsungs* et des *Niflungs*; analysées et commentées, avec une copieuse bibliographie, dans *Histoire légendaire des Francs et des Burgondes au IV^e siècle* par E. Beauvois (Paris, 1867, gr. in-8).

GLABER (Raoul), chroniqueur du x^e siècle (V. RAOUL GLABER).

GLABRIO (V. ACLIUS).

GLAÇAGE. I. TECHNOLOGIE. — Opération que l'on pratique dans divers métiers et qui a pour but de donner du poli, du lustre. Dans l'imprimerie, on glace le papier pour lui enlever toutes ses rugosités et le mieux préparer à l'impression. Cette opération se pratique de deux manières différentes : par le *laminage*, ancien procédé consistant à faire passer entre deux cylindres de fonte les feuilles de papier placées entre des feuilles de zinc; par le *calandrage*, au moyen d'une machine appelée *calandre*, se composant de plusieurs rouleaux en fonte trempée et en papier fortement comprimé, disposés de façon que la feuille de papier ne puisse jamais se trouver entre deux cylindres de fonte, ce qui la noircirait. — La lithographie exige un beau glaçage, surtout pour l'impression en plusieurs couleurs; si le papier n'était pas suffisamment glacé, l'humidité de la pierre le ferait allonger, et le repérage deviendrait impossible. Le calandrage, en raison de l'économie qu'il réalise, a presque partout remplacé le laminage.

II. TEINTURE (V. APPRÊTS).

III. PÂTISSERIE. — Le glaçage est l'opération par laquelle on donne aux pièces de confiserie ou de pâtisserie une apparence et un goût plus flatteurs en les émaillant soit d'un vernis transparent et luisant, soit d'une couche opaque et diversement colorée. Le sucre, qui en est l'ingrédient principal, y est employé tantôt seul, tantôt aromatisé. Il est appliqué dans le glaçage des fruits et de certains gâteaux, sous forme d'un sirop résultant de la cuisson qui le fait passer par divers états désignés sous des noms spéciaux. Le sucre fondu dans une quantité d'eau égale à la moitié ou aux trois quarts de son poids est dit à la *nappe*, lorsqu'en plongeant l'écumoire dans la bassine où on le cuit, et en la retirant vivement, on voit, après un tour de main donné à l'instrument, le sirop s'étendre sur sa face. Un nouveau bouillon donne le *petit lissé* et le *grand lissé*; pour reconnaître ces états, on pince une petite quantité de sirop entre le pouce et l'index, puis on l'étire entre les deux doigts que l'on écarte l'un de l'autre; le petit filament qui se forme se rompt immédiatement dans le petit lissé et s'allonge davantage dans le grand. A un degré de plus, la consistance du filet a augmenté; c'est le *petit perlé* ou *petite morve*; dans le *grand perlé*, le filet se soutient même lorsqu'on a ouvert complètement la main; l'opérateur reconnaît en outre cette cuisson aux perles rondes qui sortent du bouillon. Le quatrième degré s'appelle *soufflé*, *petite plume*, *petit boulé*; en soufflant à travers l'écumoire, on en détache de petites bulles de sirop. Dans la *grande plume* ou *grand boulé*, les bulles, dont quelques-unes se tiennent ensemble, sont plus allongées, et en trempant dans le liquide le doigt préalablement mouillé à l'eau froide, on peut former avec le sucre attaché au doigt une sorte de boulette. Le sucre arrive au *petit cassé* si, froissé entre les doigts, il se brise ou tient sous la dent; au *grand cassé*, il produit un petit bruit sec et ne s'attache plus à la dent; il est bien près de devenir caramel; dans cet état, il sera roussâtre et dégagera une légère odeur; quelques bouillons de plus le brûleraient; suivant le glaçage que l'on veut exécuter, on emploie le sirop porté à l'un ou à l'autre de ces états depuis le grand lissé jusqu'au grand cassé. C'est d'ordinaire au grand cassé que se glacent le fruit confit et le fruit frais. Dans les usines du Midi (Clermont, Carcassonne, etc.), ou la confiserie des fruits constitue une industrie très importante et ne

travaillant que pour la vente en gros, on opère seulement sur le fruit confit; le glaçage des fruits frais est une manipulation réservée aux petits laboratoires ou aux ménages, qui le préparent au fur et à mesure de la consommation; autrement, il ne se conserverait pas.

Le fruit confit destiné au glaçage est préalablement séché à l'étuve; quand le sirop est arrivé au point de cuisson voulu, on le retire du feu, on le laisse redescendre à 36° de chaleur, on y plonge alors chaque fruit (pêche, abricot, prune, figue, amande, pâtes diversement découpées, etc.), et on le retire rapidement pour le mettre à égoutter et à sécher, soit sur des clayons, soit sur des plaques métalliques; une fois sec, on dispose dans des caisses par couches, sur des feuilles de papier blanc. Le fruit à l'eau-de-vie, le fruit naturel se glacent par des procédés analogues. La cerise et le raisin, ne retenant pas aisément le sirop sur leur surface lisse, on renouvelle l'opération après un premier séchage de cinq ou six heures.

A défaut de matériel spécial, il est aisé d'en improviser un; on manie les gros fruits à l'aide d'une brochette de bois ou d'une aiguille à tricoter; il faut cependant préférer le bois; le marron, par exemple, s'il était piqué au fer, produirait de l'oxyde. La pièce ainsi piquée sera mise à sécher sur un clayon ou sur une passoire retournée, dans les trous de laquelle on plantera le bout libre du bâtonnet. Quant à la fraise, il suffit de la tenir par la queue; lorsqu'elle a été glacée, on la place sur une plaque de cuivre ou sur un marbre huilés. Les cerises, si l'on a eu soin de les choisir réunies deux à deux par la queue, peuvent être commodément placées pour le séchage sur une ficelle tendue; le raisin se trempe et se suspend de même, à l'aide d'un fil d'archal ou d'un fil formant boucle; on prend de préférence le chasselas ou le muscat, que l'on divise en grappillons. Les oranges, sont pelées, séparées en quartiers que l'on débarrasse de toute leur pulpe blanche, en ayant soin de ne pas les crever; pour les plonger dans le liquide et les sécher, on se sert d'un fil passé sous l'arête que forme l'épiderme. Pour les marrons glacés, les spécialistes ont chacun leur recette; ils opèrent le glaçage à chaud ou à froid, ont recours à plusieurs degrés de sirop selon qu'ils veulent obtenir un produit plus ou moins moelleux, plus ou moins imprégné de sirop. Voici le procédé le plus simple : on choisit de beaux marrons, on les grille (à très petit feu, de façon qu'ils ne soient pas tachés par des brûlures), jusqu'à ce que les deux peaux puissent s'enlever facilement; on les plonge vivement dans le sirop cuit au cassé, puis on les met à sécher.

Les pâtisseries ont de nombreuses variétés de glaces pour leurs gâteaux. Ils allient le sucre au café, au chocolat, aux fruits, l'aromatisent avec du rhum, du kirsch ou autres liqueurs, sans oublier la vanille et les épices diverses. Certains glaçages se font au sirop, d'autres au sucre en poudre. Ce dernier est répandu sur la surface du gâteau à l'aide du glaçoir, petite boîte en fer blanc percée de trous. Le gâteau, ainsi saupoudré, est passé au four ou présenté à la flamme. Les diverses variétés de glaçages appliquées aux gâteaux sont les suivantes : la *glace cuite au chocolat*. On prépare le chocolat, on le passe à la chausse, on le remet ensuite sur le feu avec une quantité égale de glace de sucre préparée au grand lissé, et on glace la surface de la pièce. La *glace cuite à la vanille*. On fait cuire le sucre dans de l'eau avec une gousse de vanille pour 400 gr. de sucre et 2 décalitres d'eau; on refroidit un peu avec une couple de cuillerées d'eau, on bat avec une spatule afin de troubler et d'épaissir la glace, que l'on verse immédiatement. La *glace royale au rhum* se fait très légère avec du sucre en poudre, un peu d'eau et de rhum. La *glace au kirsch et au rhum* se prépare sur un feu doux; on fait un sirop de sucre auquel on ajoute deux verres de rhum ou de kirsch environ pour 300 gr. de sirop. La *glace royale* s'obtient avec du blanc d'œuf; on travaille à la spatule la pâte consistante formée de ce mélange jusqu'à ce qu'elle soit très mousseuse. On y ajoute quatre cuillerées de fécula de pomme de terre pour 300 gr. de sucre. La *glace à éclairs* est une glace de

sucre fondu dans du café à l'eau additionné d'essence de café; on doit l'obtenir assez coulante pour qu'elle soit répandue aisément sur le gâteau, assez compacte pour qu'elle le masque bien. On emploie aussi la glace au chocolat. La *glace de Lacam* se compose avec du blanc d'œuf, de l'anisette ou de la crème de moka, et du sucre en poudre. La *glace à gâteaux* est un mélange d'amandes douces et de quelques amandes amères, de pistache, de sucre en poudre, le tout lié au blanc d'œuf et bien malaxé. La *glace mignonne* exige encore des blancs d'œufs battus, de la poudre de sucre ou de la vanille. La *glace au blanc d'œuf* s'aromatise au kirsch ou au rhum; on met quatre blancs d'œufs peu battus pour 150 gr. de sucre. Dans la *glace à pain d'épice* entrent deux décilitres de bière brune (ou de lait, si on veut une couleur moins foncée) contre un quart de blanc d'œuf; on additionne d'un peu de kirsch, on bat et dans ce mélange on fait entrer de la colle de poisson. Marcel CHARLOT.

GLACE. I. Météorologie. — Eau rendue solide et cristalline par le froid. Elle existe à l'état permanent sur tous les points où la température moyenne de l'air est au-dessous de 0°; pour des causes mal connues, on la trouve aussi à l'état permanent dans certaines grottes de France, de Suisse, d'Italie, de Tenerife, etc. Par un froid inférieur à 0°, ou même, par un temps moins froid, sous l'action évaporatrice du vent, l'eau de la surface des lacs et des rivières descend régulièrement vers le fond jusqu'à ce que toute la masse soit amenée au maximum de densité; puis l'eau superficielle, devenant de plus en plus légère par le refroidissement, se congèle à partir des bords en une couche extrêmement mince qui s'étend et s'épaissit peu à peu. La glace se forme ainsi, assez souvent, au fond des cours d'eau, malgré l'écran protecteur de l'eau à 4° 1/2. Cela tient sans doute aux tourbillons qui font descendre l'eau de la surface, mise d'abord par le froid à l'état de surfusion: celle-ci se congèle au contact des aspérités du fond. L'épaisseur de la glace ne dépasse guère 0^m50 à 0^m60 en France. A Saint-Petersbourg, sur la Néva, elle arrive à 4 m., non pas dans les hivers les plus rudes, comme on pourrait le croire, mais au contraire quand plusieurs successions de dégels et de temps froid amollissent, puis congèlent la neige dont la glace est couverte. Dans les grands hivers, cette neige reste à l'état d'une fine poussière que le vent balaye ou qui protège jusqu'à un certain point la glace contre le froid. Dans les pays du Nord, on construit parfois des maisons de glace qui durent tout l'hiver. Une de ces maisons, édiflée sur la Néva en 1740, est restée célèbre. Les Canadiens de Montréal font construire chaque année, depuis environ dix ans, sur une des places de la ville, par deux très habiles architectes, un très grand château de glace de l'aspect le plus pittoresque. Le simulacre du siège de ce château, avec flammes de Bengale et pièces d'artifice, est vraiment quelque chose de féerique. La débâcle d'un grand fleuve tel que la Néva est un spectacle émouvant. Aux premières journées chaudes, la neige du fleuve devient d'un ton sale; de nombreuses fissures se forment dans la couche glacée, qui fond par endroits, laissant de grands espaces vides; tout à coup, avec un craquement formidable, la masse s'ébranle; arrêtés par le moindre obstacle, les glaçons se dressent obliquement, grimpent les uns sur les autres et donnent à cette surface tout à l'heure si unie l'aspect hérissé d'un paysage de rochers. Le danger que courent les piles des ponts d'être démolies par le choc de ces masses énormes rend encore plus impressionnante cette scène, qui attire toujours de nombreux spectateurs. Les glaces des pôles (V. Océan GLACIAL) amenées dans les régions tempérées des océans par les courants polaires, sont un spectacle encore plus grandiose en même temps qu'un grand danger pour les navigateurs.

E. DURAND-GREVILLE.

II. Physique. — La glace jouant un rôle important dans la nature, ses diverses propriétés physiques ont été étudiées avec le plus grand soin.

Densité. Elle est plus faible que celle de l'eau à 0°,

comme le montre ce fait d'expérience: la glace flotte sur l'eau. Pour déterminer cette densité avec précision, Brumear a employé la méthode hydrostatique en plongeant la glace dans du pétrole refroidi au-dessous de zéro. Il a trouvé ainsi le nombre 0,918. Dufour a cherché à faire un mélange d'eau et d'alcool où la glace restât en suspension; en mesurant ensuite la densité de ce mélange, on avait celle de la glace qui lui était égale. Il a trouvé aussi 0,9178. Bunsen a trouvé à l'aide de son calorimètre à glace le nombre 0,9267, moyenne de trois nombres très concordants. Ces nombres permettent de calculer l'augmentation de volume qu'éprouve l'eau lorsqu'elle se congèle sans changer de température; cette augmentation, en admettant le nombre de Bunsen, représente à peu près le 1/12^e du volume de l'eau à 0°. Ce nombre explique les phénomènes remarquables que l'on a obtenus en enfermant dans des vases métalliques très résistants, comme des obus ou des canons, de l'eau que l'on soumettait ensuite à la congélation après avoir hermétiquement clos les vases. Ceux-ci étaient rompus avec un bruit sec et une masse de glace sortait en se moulant par les fissures du vase.

Fusion. On a pris pour point de départ de l'échelle thermométrique centigrade le point de fusion de la glace sous la pression ordinaire. Cette température varie, mais peu, avec la pression que supporte la glace; ainsi, sous la pression de 16^m8 la glace fond à — 0°129; ce résultat est conforme à la théorie mécanique de la chaleur. Lorsqu'on comprime de la glace un peu au-dessous de 0° elle fond, mais l'eau de fusion se convertit de nouveau en glace lorsqu'elle n'est plus soumise à la pression qui a abaissé le point de fusion. C'est la cause, d'après Tyndall, des phénomènes de moulage de la glace que l'on peut obtenir dans les laboratoires et qui se produisent d'une façon si intense dans les glissements de glaciers et d'un certain nombre de phénomènes de regel.

Conductibilité. La conductibilité de la glace pour la chaleur a été étudiée par de La Rive qui a trouvé, en la comparant à celle du verre, qu'elle était égale à 1,76 fois celle de ce dernier. De ce nombre, on conclut qu'il passe par seconde à travers une lame de glace de 1 millim. d'épaisseur et de 1 m. q. de surface une quantité de chaleur égale à 0°123.

Chaleur spécifique. Person a trouvé 0,5 pour cette quantité et Desains, à l'aide de deux procédés différents, 0,513 et 0,46.

Chaleur latente de fusion. Black, qui le premier étudia les chaleurs latentes ignorées avant lui, trouva pour la glace le nombre de 80 cal. qui diffère à peine du nombre obtenu par Desains (79,25) à l'aide de procédés beaucoup plus minutieux. La chaleur latente de fusion de la glace est considérable, de beaucoup supérieure à celle de la plupart des autres corps. Il en résulte que la présence de grandes masses d'eau dans un pays constitue une sorte de régulateur lorsque l'air est au voisinage de 0°; ainsi l'air se refroidissant au-dessous de 0°, l'air en se congelant lui cédera une quantité de chaleur considérable qui sera capable de ramener à 0° de grandes masses d'air. Au contraire, l'air venant à se réchauffer au-dessus de 0°, la présence de masses de glace abaissera la température à 0°; les variations de température de l'air en hiver sont donc moins brusques au voisinage de grandes masses d'eau. A. J.

III. Administration. — Les maires, chargés de la police municipale, sont tenus de veiller à tout ce qui intéresse la sûreté et la commodité du passage dans les rues, quais, places et voies publiques (loi du 5 avr. 1884, art. 91 et 97, n° 4). Ils peuvent donc ordonner aux propriétaires et locataires riverains de casser les glaces et de balayer ou de relever les neiges, chacun au droit de sa maison et jusqu'au milieu de la rue. Ce droit leur appartient incontestablement, et les infractions aux arrêtés pris par eux à cet effet constituent des contraventions (C. pén., art. 474, n° 15). Mais ils ne sauraient contraindre lesdits propriétaires ou locataires à effectuer le transport de ces

glaces et neiges. Cette faculté ne pourrait être reconnue à l'autorité municipale que dans le cas où les neiges seraient tombées en quantité assez considérable pour interrompre les communications et présenter le caractère d'une des calamités publiques prévues par l'art. 475, n° 12, du code pénal (Cass., 15 déc. 1855, Lehmann). Les pouvoirs des maires, en ce qui concerne les glaces et neiges, s'exercent même dans les villes où sont établies des taxes de balayage, par application de la loi du 26 mars 1873. A Paris, notamment, cette matière est régie par une ordonnance de police, en date du 14 déc. 1851, complétée par une instruction du préfet de la Seine du 27 déc. 1871. Jules FORESTIER.

IV. Industrie. — FABRICATION. — La glace est une substance de consommation journalière, qui non seulement s'emploie pour rafraîchir les boissons, mais qui constitue également un produit indispensable à beaucoup d'industries et un agent thérapeutique précieux dans nombre de maladies. Il est donc nécessaire de pouvoir s'en procurer en tout temps et, à défaut de glace naturelle, de pouvoir en produire aisément. Malgré les nombreux approvisionnements que nous envoient la Suède, la Norvège, la Suisse, l'Amérique du Nord, malgré la récolte que nous faisons en France sur nos cours d'eau et sur nos lacs, lorsque l'hiver le permet, il arrive fréquemment que ce produit vient à manquer par les fortes chaleurs ou lorsque la saison froide n'a pas été assez rigoureuse. La consommation de Paris dépasse par an 15 millions de kilogr. de glace, et on ne saurait suffire à l'approvisionnement si l'on n'avait pas réussi à faire industriellement la glace à un prix rémunérateur. Il fallait, en plus, pouvoir répondre aux exigences des clients qui demandaient de la glace claire et limpide, quand on en mettait dans leurs verres, et qui voulaient avoir de la glace opaque, lorsqu'on leur servait une carafe frappée. Actuellement, avec les appareils dont on dispose, on peut faire de la glace à moins de 1 cent. le kilogr., au lieu de coûter 11 cent. d'achat et de droit, comme coûtait la glace naturelle, et elle est, à volonté, ou transparente ou opaque, suivant que l'on a enlevé ou non l'air dissous dans l'eau et solidifié plus ou moins rapidement. Les moyens employés pour faire de la glace se divisent en deux catégories : les moyens chimiques, les moyens physiques ou mécaniques. On ne peut les employer d'une manière indifférente, car les premiers coûtent beaucoup plus cher que les autres et ne s'utilisent d'ordinaire que lorsqu'on veut se procurer une petite quantité de glace, sans tenir grand compte du prix de revient. C'est cette considération qui va servir de division à l'étude que nous faisons ; nous allons passer successivement en revue les divers procédés qui servent à faire de la glace dans les ménages et dans les laboratoires et ensuite dans l'industrie.

Pour faire de petites quantités de glace, on peut avoir recours à de simples mélanges, auxquels on donne le nom de mélanges réfrigérants, qui agissent en vertu de la loi qui régit le changement d'état des corps ; ici, le passage de l'état liquide à l'état solide est instantané. Lorsque ce phénomène se produit, il y a absorption d'une certaine quantité de chaleur, laquelle est nécessaire pour opérer la fusion. Si cet effet mécanique a lieu en dehors d'une cause calorifique propre, c'est au milieu dans lequel s'opère la réaction que la chaleur est empruntée ; aussi, voit-on le milieu subir un abaissement de température, variable avec l'énergie de la réaction. Il y a trois types de mélanges réfrigérants : celui dans lequel il y a fusion simple d'un corps et où le refroidissement qui amène la fusion tient à ce qu'une certaine quantité de chaleur a été empruntée au mélange et transformée en travail mécanique de fusion. Dans le deuxième type, on provoque la dissolution des sels au moyen d'acides qui ne réagissent pas sur les corps ; mais, s'il y a un peu de chaleur provoquée par l'affinité chimique, il y a un grand refroidissement dû à la liquéfaction. Dans le troisième genre de mélanges réfrigérants, on obtient un effet double, en se servant de neige ou de glace pilée et d'un corps chimique. L'eau a de l'affinité

pour le sel, mais pour agir, il lui faut pouvoir passer de l'état solide à l'état liquide, et alors, comme premier effet, il y a fusion de la neige ou de la glace avec absorption d'une forte proportion de chaleur ; à cet effet vient s'ajouter celui dû à la dissolution du sel dans l'eau formée, d'où, au total, un travail mécanique double et un refroidissement parfois très grand. De nombreux mélanges sont employés (V. FROID, t. XVIII, p. 189 et MÉLANGES RÉFRIGÉRANTS).

Les mélanges s'emploient soit en introduisant au milieu d'eux un vase où on a placé l'eau à congeler, soit au moyen d'appareils spéciaux qui peuvent dans les ménages servir à l'obtention de la glace, à la confection de sorbets, ou à refroidir ou frapper les vins, l'eau, etc. Au nombre de ces appareils, il faut citer, comme étant les plus employés : la glacière des familles, appareil essentiellement constitué par un vase d'étain assez mince, dans lequel on met la substance à congeler et qu'après avoir recouvert au moyen d'un couvercle, on plonge dans le mélange réfrigérant, contenu lui-même dans un autre vase à parois plus épaisses. Le mélange utilisé est celui à l'acide chlorhydrique et au sulfate de soude ; mais, pour obtenir 2 kilogr. de glace, il faut changer les produits réfrigérants toutes les dix minutes ; on peut substituer avec avantage le mélange à l'azotate d'ammoniaque et eau, qui sert presque indéfiniment. La malle glacière Toselli peut donner un bloc de glace de 500 gr. en cinq minutes. Elle est construite comme l'appareil précédent, utilise l'azotate d'ammoniaque comme sel réfrigérant, mais en diffère en ce que, au lieu de donner un cylindre plein ou de petits prismes de glace, elle donne, en introduisant l'eau froide dans cinq tubes de diamètres différents et de plus en plus grands, des cylindres de glace creux, qui, pouvant s'emboîter les uns dans les autres, se soudent aussitôt et forment un bloc plein. Dans la glacière Goubaud, il faut, pour obtenir 500 gr. de glace, employer 2,500 gr. d'un mélange à parties égales d'azotate et de chlorhydrate d'ammoniaque pour 2 litres d'eau. L'appareil est constitué par un vase d'étain à parois minces, formé d'un assemblage de tubes coniques fermés par le bas et ouvrant à la partie supérieure dans un réservoir commun. Lorsque l'appareil est rempli d'eau, on y adapte un couvercle, lequel est surmonté d'une tige supportant une manivelle. Comme la plate-forme sur laquelle reposent les tubes est munie d'un pivot, on peut, lorsque le mélange réfrigérant entoure l'appareil, donner à celui-ci un mouvement de rotation qui facilite la congélation de l'eau intérieure. Quant aux carafes frappées, elles peuvent se faire dans les ménages, soit au moyen des mélanges réfrigérants au sein desquels on plonge le vase contenant l'eau, soit au moyen d'un appareil fondé sur un autre principe, le froid, produit par l'évaporation obtenue en faisant le vide.

Pour pouvoir entreprendre la fabrication de la glace en grand, il fallait trouver un moyen qui permit de vendre ce produit au même prix, sinon à meilleur marché, que la glace naturelle, car le prix de revient établi en se servant des produits chimiques était beaucoup trop élevé. Les machines frigorifiques se divisent en deux grandes classes : *machines à compression mécanique*, *machines à affinité*. Notre étude devant rester dans les limites de la pratique, nous donnerons un rapide aperçu du principe, de la construction et du rendement industriel de chaque machine. La classe des machines à compression mécanique se divise en deux parties : machines à air, machines à gaz liquéfiables. Dans les *machines à air*, l'air présente sur les autres agents employés l'avantage que l'on peut se le procurer partout et sans aucune dépense. Les machines de ce système sont robustes et n'exigent comme intermédiaire pour la transmission du froid qu'un congélateur formé d'un serpentín plongé dans une cuve remplie d'un liquide incongelable. L'air détendu et froid circulant dans les tubes du congélateur abaisse la solution incongelable à environ 15° au-dessous de zéro ; l'eau à congeler est contenue dans des mouleaux qui sont plongés dans la solution réfrigé-

rante. Les machines basées sur ce système ont l'inconvénient d'être coûteuses. La machine de Giffard, brevetée en 1873, et celle de Windhausen peuvent être considérées comme ayant servi de bases à toutes les machines à air construites depuis cette époque, notamment en Angleterre, par MM. Bell et Coleman, Hall et Lightfoot. Malgré des dispositions très ingénieuses adoptées par ces divers constructeurs, ces machines ne sont pas économiquement applicables dans l'industrie, à cause de leur rendement inférieur à celui des autres machines frigorifiques; l'effet utile n'est pas proportionnel à l'accroissement de la pression dans la machine, car il est limité par les hautes températures qui se produisent pendant la compression et qui augmentent ainsi le travail résistant; étant donnée la

faible chaleur spécifique de l'air (0,237), il faut à ces machines des organes très volumineux absorbant ainsi pour vaincre les seuls efforts passifs une force relativement considérable; l'abaissement de température qui se produit au moment de l'expansion provoque la congélation de la vapeur d'eau contenue dans l'air. — La classe des machines à gaz liquéfiables est la plus répandue dans l'industrie et offre quatre types principaux: machines à chlorure de méthyle, machines à acide carbonique, machines à compression d'ammoniaque, machines à acide sulfureux.

Machines à chlorure de méthyle. C'est M. Vincent qui a étudié le premier l'application de cet agent à la production du froid. La machine de M. Vincent (fig. 1) présente des dispositifs intéressants, notamment le compresseur. Pour les

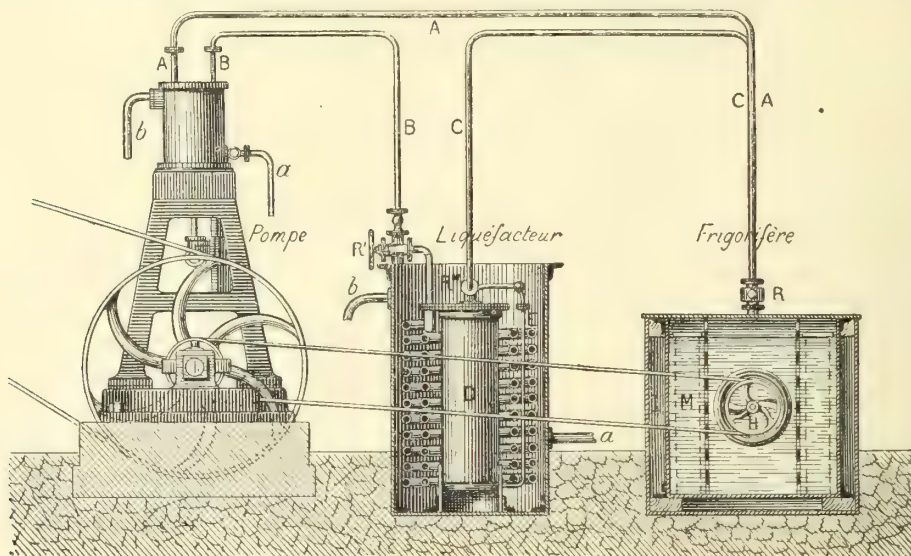


Fig. 1. — Type de machine à glace à chlorure de méthyle (production de 25 à 200 kilogr. de glace à l'heure). — A, tuyau d'aspiration des vapeurs de chlorure de méthyle; B, tuyau de refoulement; C, tuyau conduisant le chlorure de méthyle liquide au frigorigère; D, cylindre où s'accumule le chlorure de méthyle liquide; E, serpentin liquéfacteur; R, robinet réglant l'introduction du chlorure de méthyle liquide; R' R'', robinets permettant d'isoler le chlorure de méthyle dans le liquéfacteur; M, mouleaux; L, matière isolante; a, introduction d'eau de refroidissement; b, sortie de l'eau réchauffée.

machines de 2,000 à 10,000 frigories à l'heure, le compresseur est à simple effet, le travail se faisant sur la face du piston opposée au presse-étoupe, de manière à diminuer les risques de fuite; la pompe est elle-même enveloppée dans une caisse en fonte absolument close, l'arbre manivelle actionnant le compresseur traverse cette enveloppe par un presse-étoupe ordinaire. Tous les organes sont immergés dans de la glycérine qui forme non seulement un excellent joint, mais encore lubrifie les pièces de la machine. De cette disposition, il résulte que le presse-étoupe n'a à s'opposer qu'au passage de la glycérine. Le condenseur se compose de serpentins en cuivre dans lesquels les vapeurs circulent de haut en bas après avoir traversé un robinet; un tuyau ployant ramène ensuite le gaz liquéfié au réfrigérant; celui-ci est constitué par deux serpentins en cuivre et un récipient placé au centre des serpentins; un robinet régule le volume de chlorure de méthyle à introduire dans le frigorigère, suivant le degré de froid à obtenir.

Machines à acide carbonique. L'Exposition de 1889 nous a permis de voir la première machine de cette classe en France, construite suivant les brevets de M. Windhausen, par MM. J. Halot, de Bruxelles. L'acide carbonique serait un des agents les plus propres à produire de très basses températures, mais les fortes tensions de ce gaz à des températures moyennes sont la cause des difficultés que présente son application. La machine Windhausen produisait 50 kilogr. de glace à l'heure; le compresseur

était vertical, à simple effet, actionné par un moteur Corliss de 20 chevaux. La pression de marche variait, au compresseur, entre 75 et 80 atmosphères, en raison de la température relativement élevée de l'eau de condensation; l'abaissement de température correspondant était au réfrigérant de 15° au-dessous de zéro. Le cylindre du compresseur, étant données les hautes pressions auxquelles il doit résister, est en acier coulé avec enveloppe à circulation d'eau froide. La compression s'opère par l'intermédiaire d'un piston liquide contribuant au refroidissement des gaz pendant la compression et à la réduction des espaces nuisibles. Le condenseur et le réfrigérant sont des serpentins en fer éprouvés à de très fortes pressions. Ces machines peuvent marcher économiquement, c.-à-d. avec un bon rendement aux basses températures, le point d'ébullition de l'acide carbonique étant 78° au-dessous de zéro; aux températures industrielles de — 15° à — 20°, les difficultés que présente leur construction, les hautes pressions de marche, les mettent dans un état d'infériorité par rapport aux machines à ammoniaque et à acide sulfureux.

Machines à compression d'ammoniaque. M. Carré, physicien français, a pris le premier, vers 1864, des brevets pour l'application de l'ammoniaque comme agent frigorifique. Depuis cette époque, de nombreux constructeurs ont perfectionné le type primitif; deux méritent une mention spéciale: MM. Mignon et Rouart, et M. le professeur Linde. Les machines de ces constructeurs diffèrent

peu. Le type adopté pour la construction des compresseurs est celui à double effet. Avec une pression de marche de 10 kilogr. par centim. q., les joints et les presse-étoupe présentent des dangers de fuite, et c'est à leur construction qu'on a dû apporter tous les soins. Une particularité de la machine Rouart est l'emploi au refroidissement de la tige du piston d'une dérivation du gaz détendu venant du réfrigérant pris sur le tuyau d'aspiration de la pompe, c.-à-d. après que le gaz a accompli son travail de production du froid dans le réfrigérant. Le liquéfacteur ou condenseur, ainsi que le congélateur ou réfrigérant sont les mêmes que ceux employés pour les machines à affinité dont nous parlerons plus loin. Une machine à compression d'ammoniaque, étudiée par l'ingénieur Fixary, présente quelques particularités : les cylindres compresseurs sont verticaux et à simple effet et, pour réduire les espaces nuisibles, les pistons sont constamment couverts d'une couche d'huile qui lubrifie en même temps les soupapes. Au bas de chaque cylindre existe un espace libre d'un diamètre plus grand que celui des pistons ; cette chambre est remplie, aux deux tiers de sa hauteur, d'une huile spéciale ; à chaque course, les pistons viennent plonger en partie dans ce bain. Les deux chambres communiquent avec un compartiment nommé chambre d'équilibre qui, au moyen d'un clapet, met en communication les chambres à huile des pistons avec les soupapes d'aspiration des cylindres. Une autre disposition de la machine Fixary consiste dans l'emploi d'un joint d'huile congelée destinée à assurer l'étanchéité des presse-étoupe. Une application de la machine Fixary a été faite récemment à Paris à l'établissement du Pole Nord. Cette installation comprend deux parties distinctes : la piste et la salle des machines frigorifiques. La piste consiste en une sole de ciment et liège avec cuvelage métallique parfaitement imperméable sur lequel s'étend une longueur de 4,000 m. de tuyaux en fer branchés en dérivation sur deux conduites

principales d'aller et retour, au travers desquelles circule constamment, avec une vitesse réglée à volonté, une dissolution de chlorure de calcium refroidi par les machines frigorifiques. Cette dissolution, après avoir circulé dans les 4,000 m. de tuyaux en fer, est aspirée par une pompe centrifuge et refoulée dans les refroidisseurs d'où elle revient à la piste pour maintenir la congélation parfaite de celle-ci. Après chaque séance, on enlève la neige produite par les patins et on renouvelle la surface de la piste par une nappe d'eau qui circule à l'aide d'une autre pompe pendant toute la durée de sa congélation, de manière à obtenir une couche de glace parfaitement unie. La salle des machines comprend une batterie de deux chaudières et deux machines frigorifiques Fixary. Chacune de ces machines peut développer 50,000 calories négatives ou frigorifiques par heure ; elles sont actionnées par deux moteurs à vapeur développant 50 chevaux à 55 tours par minute ; la moitié environ de la force motrice de ces machines est absorbée par l'éclairage électrique. Cette installation, d'une très grande simplicité, fonctionne avec une régularité parfaite, bien que la salle soit chauffée à 15° par des calorifères. Les perfectionnements apportés depuis quelques années à la construction des appareils à compression d'ammoniaque ont rendu ces machines applicables dans l'industrie ; mais il faut remarquer qu'elles ne présentent pas d'avantages essentiels qui les distinguent des machines employant d'autres liquides. Le choix de l'agent frigorifique, ammoniaque, chlorure de méthyle ou acide sulfureux, ne modifie pas, d'une façon appréciable, les rendements, mais doit offrir soit des conditions de sécurité, soit des facilités d'emploi. Nous pensons que l'ammoniaque employée dans des machines bien étudiées et bien construites représente, avec l'acide sulfureux, les deux agents que l'on doit adopter de préférence.

Machines à acide sulfureux. Le professeur Pictet a, dès 1876, attiré l'attention sur l'application nouvelle de

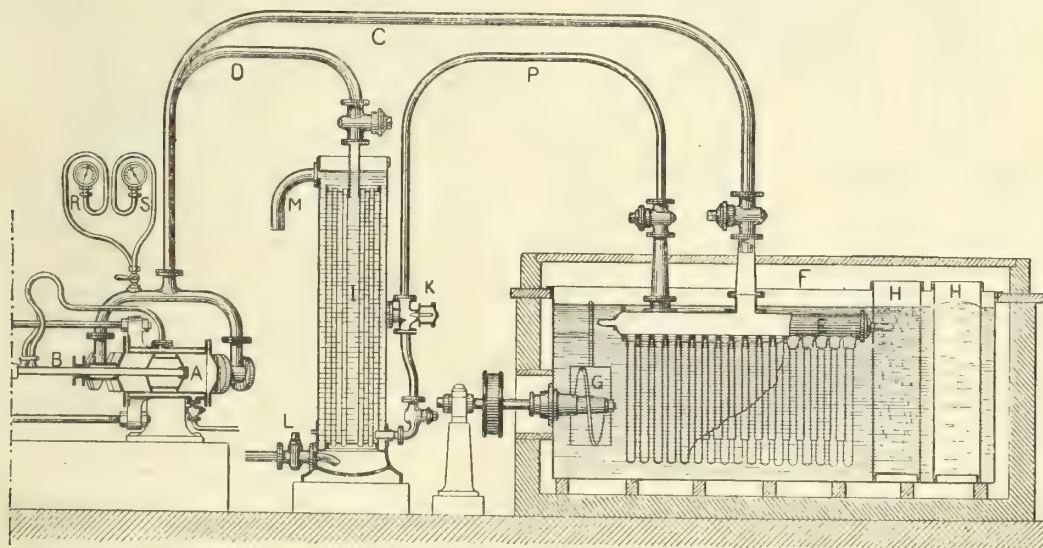


Fig. 2. — Coupe schématique de la machine système R. Pictet. — A, pompe de compression ; B, piston compresseur ; C, tuyau d'aspiration de l'anhydride gazeux ; D, tuyau de refoulement de l'anhydride gazeux ; E, réfrigérant incongelable ; F, cuve de congélation ; G, hélice pour agiter le bain incongelable ; H, moules à glace ; I, condenseur vertical ; K, robinet de réglage ; L, robinet d'arrivée de l'eau de condensation ; M, sortie de l'eau de condensation ; P, tuyau de retour de l'anhydride liquide ; R, manomètre d'aspiration ; S, manomètre de compression.

l'acide sulfureux comme agent réfrigérant. Le corps employé dans les machines de cette classe n'est pas de l'acide sulfureux ordinaire, mais l'acide sulfureux anhydre, dont l'action est neutre sur les métaux. Les machines de ce système, comme toutes celles à compression, se composent d'un compresseur à double effet, d'un réfrigérant, d'un

condenseur et d'un robinet régleur (fig. 2 et 3). Le condenseur est à enveloppe avec circulation d'eau, qui, après avoir absorbé la chaleur des parois du cylindre, passe, au moyen d'un dispositif très simple, dans la tige du piston pour en éviter l'échauffement ; à sa sortie, cette eau est envoyée dans un bac quelconque. Le presse-étoupe est le

même que celui adopté dans les machines à vapeur ; le bourrage est fait au moyen de tresses talquées ou de rondelles de liège. L'acide sulfureux est un lubrifiant, le graissage du compresseur n'existe donc pas. Le réfrigérant de la machine Pictet est d'un type spécial ; il se compose de deux corps cylindriques en cuivre rouge de 0^m200 de diamètre placés parallèlement. Ces collecteurs sont reliés entre eux par des tubes courbés en U dont le

nombre varie avec la surface d'émission à obtenir ; ces tubes sont aussi en cuivre rouge. Le condenseur est composé d'un faisceau vertical formé par des tubes en cuivre rouge de faible section ; l'eau circule dans les tubes et vient ensuite refroidir la partie extérieure de l'appareil au moyen d'une enveloppe en tôle. Le fonctionnement de la machine Pictet ne présente rien de particulier sur les types similaires ; il y a aspiration d'un volume de gaz au réfri-

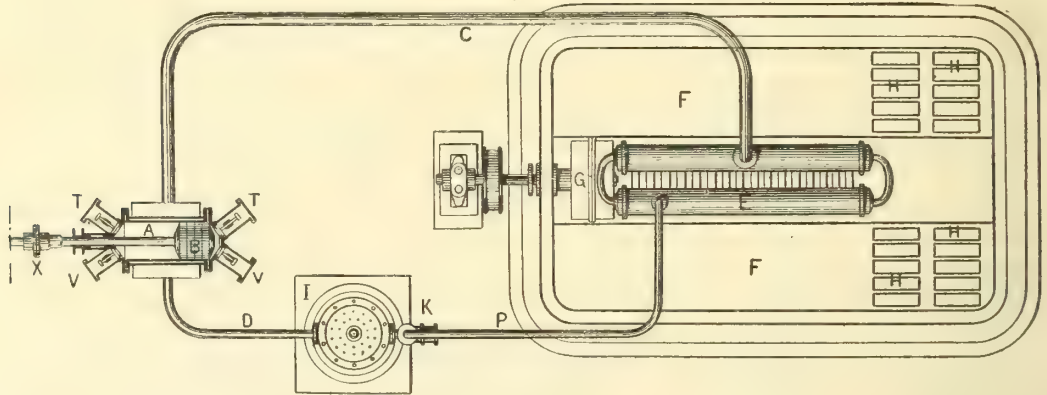


Fig. 3. — Vue en plan de la machine système R. Pictet. — A, pompe de compression ; B, piston compresseur ; C, tuyau d'aspiration de l'anhydride gazeux ; D, tuyau de refoulement de l'anhydride gazeux ; E, réfrigérant incongelable ; F, cuve de congélation ; G, hélice pour agiter le bain incongelable ; H, moules à glace ; I, condenseur vertical ; K, robinet de réglage ; L, robinet d'arrivée de l'eau de condensation ; M, sortie de l'eau de condensation ; P, tuyau de retour de l'anhydride liquide ; R, manomètre d'aspiration ; S, manomètre de compression ; T, soupapes d'aspiration ; V, soupapes de compression ; X, jonction du piston moteur avec le piston compresseur.

gérant, refoulement au condenseur où le gaz se liquéfie, puis détente de l'acide liquide dans le réfrigérant, le retour de l'acide étant réglé au moyen d'un robinet spécial. La machine à acide sulfureux présente certains avantages industriels sur les machines à compression d'ammoniac. Les organes en sont réduits au nombre minimum ; il n'existe pas d'appareils graisseurs, de joints liquides ou pâteux, pas de séparateur ni d'épurateur. Les machines à acide sulfureux conviennent parfaitement pour atteindre les températures de 0 à -20° . L'application récente des machines à gaz liquéfiable à la congélation des viandes a obligé les constructeurs de pouvoir descendre le bain incongelable entre -25° et -30° . Il est inutile d'ajouter que le rendement frigorifique est indépendant de la nature de l'agent employé et qu'il diminue à mesure que l'écart de température augmente entre le condenseur et le réfrigérant ; l'acide sulfureux, l'ammoniac et le chlorure de méthyle conviennent donc pour atteindre ces basses températures. Le rendement des machines Pictet par cheval indiqué au moteur, pour la température de la fabrication de la glace (-9° dans le bain), est, dans les machines de moyenne puissance, de 2,800 frigories à l'heure, soit de 28 kilogr. de glace.

Machines à affinité. M. Carré, frère de celui qui a inventé l'appareil où l'on emploie le vide, est le premier qui ait songé, vers 1857, à rendre industriel le principe scientifique de Faraday, liquéfaction du gaz ammoniac dissous dans le chlorure d'argent. De 1859 à 1876, les modifications apportées dans la construction et dans les dispositions d'ensemble ont porté la machine à affinité à son dernier degré de perfectionnement. La machine Carré est basée sur ce principe que, lorsqu'un liquide s'évapore, il absorbe de la chaleur pour produire du froid, par suite du changement d'état. Ce refroidissement est d'autant plus grand que le liquide est plus volatil et que la chaleur latente de vaporisation est plus considérable. Pour satisfaire à la seconde loi, M. Carré a choisi le gaz ammoniac qui, lorsqu'il est liquéfié par la pression, constitue un liquide essentiellement volatil. Si donc, on comprime le

gaz dans un petit espace, il se liquéfie par la pression de sa propre atmosphère, et si le récipient qui le contient est entouré d'eau, lorsque la vaporisation s'effectue, le froid engendré est assez intense pour congeler le liquide. Pour faire la glace, on se sert d'un appareil en fer forgé, clos de toutes parts et constitué essentiellement par deux pièces, une chaudière et un congélateur (fig. 4 et 5), reliés entre elles par un tube. La première A doit être remplie aux trois quarts d'une solution aqueuse de gaz ammoniac, d'une densité de 0,88 et contenant, par conséquent, 31 % de son poids de ce gaz ; cette chaudière est disposée de façon à laisser émerger la tige d'un thermomètre. Quant à la seconde pièce B, elle est close comme la première, de forme conique et annulaire, laissant en son milieu un espace vide dans lequel peut se placer un cylindre D à parois métalliques, qui renfermera l'eau à congeler. Pour faire fonctionner l'appareil, on commence par l'incliner pour faire écouler la solution gazeuse qui peut être restée dans le condenseur, puis on place la chaudière sur le fourneau, ce qui fait qu'en même temps le congélateur se trouve plongé dans un baquet C plein d'eau froide. Alors, on introduit dans la chaudière le thermomètre bien huilé ; cet instrument indique seulement les températures qu'il faut atteindre : 130° à 150° . Par suite de l'action de la chaleur, le gaz se dégage de sa dissolution ; il passe dans le condenseur, où il s'accumule sous pression, ce qui le liquéfie. Mais alors, si, dès que la température de la chaudière atteint 130° , on refroidit celle-ci en la plongeant aux trois quarts dans le baquet C et faisant écouler l'eau en excès par un robinet ST, une distillation inverse s'effectue, le gaz retourne à la chaudière, où il se dissout, et, dans sa volatilisation le liquide condensé produit assez de froid pour solidifier l'eau placée au centre du condenseur E. Il faut toutefois avoir soin de remplir avec de l'alcool l'espace laissé libre entre les parois du condenseur et du tube à eau et d'envelopper le congélateur avec une étoffe conduisant mal la chaleur. Le tuyau MN sert à remplir à nouveau le baquet d'eau. Après une heure, la solidification est totale et on obtient 5 kilogr. de glace par

kilogr. de charbon brûlé. L'inconvénient de cet appareil est de ne pas donner de la glace d'une façon continue. Aussi a-t-on construit, d'après le même système, des machines pouvant fonctionner sans intermittence. MM. Mignon et Rouart ont présenté à l'Exposition de 1889 le type de machine à affinité le mieux étudié sous tous les rapports. L'ammoniaque liquide se rend au congélateur au moyen d'un robinet formant détendeur ; le froid ainsi produit dans le congélateur est de -35° , sous une pression d'environ 0,4 en atmosphère absolue. En sortant du réfrigérant, les vapeurs se rendent dans un vase dit d'absorption dans lequel est contenue une solution d'ammoniaque pauvre titrant 20° Cartier. Les vapeurs sortant du réfrigérant se dissolvent dans cette solution et portent son degré de saturation entre 28 et 29° Cartier. La solution ainsi enrichie est reprise par une pompe qui la ramène à la chaudière. Le cycle de la machine est donc complet. Si l'appareil fonctionnait ainsi que nous venons de le décrire, son rendement serait irrégulier. Pendant la période du chauffage, il se produit une décantation dans la chaudière : les vapeurs ammoniacales se séparent de la solution, laissant ainsi au fond du vase un liquide appauvri qui, pour avoir un pouvoir absorbant aussi élevé que possible, doit arriver dans le vase d'absorption à une température rela-

tivement froide. Au contraire, la solution riche doit être refoulée à la chaudière à une température élevée dans le but d'économiser les calories à dépenser pour en effectuer la dissociation. On a réalisé ce double but en intercalant, dans le circuit parcouru par les solutions, un vase spécial qui forme échangeur ; le liquide chaud, qui est la solution pauvre, passe autour d'un appareil tubulaire dans lequel circule la solution riche venant du vase d'absorption. De ce qui précède, on voit que les machines à affinité sont plus compliquées que les autres machines à compression mécanique ; que les pertes par rayonnement, étant données les chemins parcourus par les solutions, sont élevées ; que les joints, étant nombreux, les risques de fuite sont augmentés ; la marche de la machine dépend du réglage et exige un apprentissage assez long. Il ne faut pas compter sur plus de 70% du rendement théorique. Dans plusieurs expériences exécutées sur des machines à affinité comparativement avec des machines à compression, l'infériorité des premières a été très appréciable ; cependant, il serait inexact de les considérer comme inapplicables pour la production du froid, surtout pour de faibles proportions. Une question qui résulte de la description des machines frigorifiques est celle de leur comparaison au point de vue du rendement ; ce point est des plus importants et celui qui

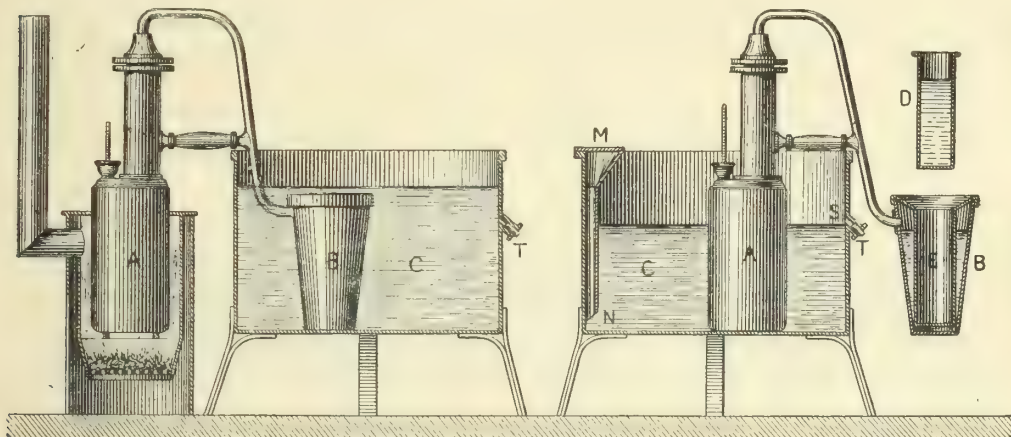


Fig. 4 et 5. — Appareil Carré.

est le plus difficile à établir d'une façon exacte. Les rendements des machines frigorifiques ne peuvent être déterminés que par des essais dirigés par des opérateurs très minutieux, au moyen d'appareils spéciaux, de méthodes et de mesures appropriées à chaque système de machines. On connaît les nombreuses applications que l'on fait de la glace (V. FRIGORIFIQUE, t. XVIII, p. 174), mais plus celle-ci sera produite économiquement et plus son usage deviendra grand. L. KNAB.

V. Hygiène. — L'usage de la glace pure et des boissons glacées est certainement inoffensif lorsqu'il n'y a pas abus et que la surface de la peau n'est pas couverte de sueur. Il n'en est plus de même quand la glace s'est formée sur des rivières ou des étangs souillés, ou renfermant des germes infectieux ; la congélation est en général impuissante à détruire ceux-ci. De plus, l'abus de la glace peut déterminer des troubles de la digestion et même des dyspepsies, tandis que, employée avec modération, elle exerce sur la muqueuse gastrique une action d'abord sédative, suivie d'une réaction qui a pour effet de stimuler les fonctions de cette muqueuse ; de sorte que la glace peut rendre de réels services dans certains cas de névroses atoniques, dans la gastralgie et la dyspepsie atoniques. Enfin, lorsque le corps est en transpiration, l'ingestion de glace ou d'une boisson glacée ou même seulement très fraîche peut déterminer la

mort subite. Pendant les fortes chaleurs, on a vu la glace, même à dose modérée, provoquer des accidents cholériques. Dans l'ingestion des glaces, des sorbets et des boissons glacées, il y a lieu d'observer les règles suivantes : n'absorber qu'à petites gorgées et lorsque l'estomac renferme déjà un aliment solide, donner la préférence aux sorbets au rhum ; en cas d'accident donner de l'eau chaude. Dans les soirées, les effets des glaces, sont avantageusement contre-balançés par le vin chaud, le punch, le thé, etc. Dr L. HN.

VI. Thérapeutique. — (V. CONGÉLATION et FROID, t. XVIII, p. 191).

VII. Pâtisserie. — Les glaces sont des préparations de liquide sucré et aromatisé qu'on transforme en une pâte onctueuse au moyen de la congélation. Elles tiennent une des premières places parmi les préparations gastronomiques et ont été fabriquées pour la première fois en France, vers 1660, par le Florentin Procope Cultelli. Le café qu'il fonda à Paris, rue de l'Ancienne-Comédie, et qui porte encore son nom, a joui d'une certaine réputation. Les glaces se font à la vanille, à l'ananas, au citron, aux fraises, au café, au chocolat, etc. ; pour cela on introduit dans un vase cylindrique en étain, appelé *sabot* ou *sorbetière*, les liquides que l'on veut glacer, c.-à-d. une crème préparée en délayant des jaunes d'œufs dans du lait avec adjonction de sucre en

poudre. Après l'avoir fait suffisamment épaissir sur le feu, on la passe à travers un tamis de soie (il faut pour réussir bien proportionner la quantité de sucre à la quantité de crème que l'on emploie). On ferme le sabot avec soin et on le plonge dans un mélange de 6 p. de glace pilée et 2 p. de sel marin, auquel on ajoute quelquefois du chlorure de calcium cristallisé pour hâter la congélation. On agite constamment la sorbetière, jusqu'à ce que tout le liquide qui y est contenu se soit converti en une sorte de neige compacte, ferme et lisse qu'il est bon de laisser reposer quelques minutes avant de la mouler ou de la servir dans des verres. La température de l'appareil descend ordinairement à — 18° centigrades. — On fait aujourd'hui une consommation considérable de glaces dans les bals et les cafés, mais les médecins sont à peu près unanimes pour en regarder l'abus comme dangereux.

GLACE. I. ART DÉCORATIF. — lame de verre derrière laquelle on fixe un revêtement de mercure, qui lui permet de réfléchir la lumière et les objets. Ce dernier travail s'appelle *étamage* (V. ce mot); il existe aussi des glaces sans tain pour servir de vitrage. Les différentes phases de la fabrication des glaces sont décrites ci-dessous. L'usage des glaces à main ou des miroirs remonte à une haute antiquité. C'était un des attributs de la toilette féminine répandus dans tous les pays, depuis l'Égypte jusqu'à la Rome impériale. Ces miroirs étaient faits d'une plaque métallique polie, de même que ceux qui sont encore employés dans l'extrême Orient. Pline, en son *Histoire naturelle*, fait le premier mention de miroirs de verre qui auraient été fabriqués à Sidon, en Phénicie; on a d'ailleurs retrouvé de tels miroirs dans des hypogées égyptiennes. D'Égypte, leur usage passa en Grèce où il ne se généralisa cependant que fort tard. On ne croit pas que le miroir ait été connu à Rome avant le règne des premiers empereurs. A cette époque, les verreries de Sidon fabriquaient aisément de larges surfaces de verre que l'on doublait d'une feuille de métal, d'argent ou d'or. Les verriers de Brindes et de Rome avaient acquis une réputation justifiée par la perfection de leurs produits, quand les invasions des barbares, bouleversant et démembrant l'Italie, ruinèrent leur industrie.

Les miroirs de verre étaient déjà connus au moyen âge; ils constituaient des pièces très rares qui provenaient vraisemblablement de l'Orient. Ils le devinrent moins lorsqu'on eut introduit cette fabrication à Venise, dans l'île de Murano, d'où sortirent tant de chefs-d'œuvre au xvi^e siècle. Pourtant les glaces de Venise étaient fabriquées par le soufflage et présentaient de nombreuses imperfections. L'artifice du biseautage, l'invention de la gravure, la magnificence de la décoration, loin de les faire disparaître à nos yeux, rendent, au contraire, ces défauts plus choquants. La glacerie de Venise, qui avait atteint son apogée au xvii^e siècle, était minée au xviii^e par la concurrence étrangère, quelque soin qu'aient pris les statuts de l'inquisition de l'État de formuler les menaces les plus terribles contre les ouvriers qui en porteraient les secrets et la main-d'œuvre à l'étranger.

François I^{er} et Henri II essayèrent d'acclimater en France cette industrie, mais leurs tentatives eurent peu de succès. Il faut arriver au règne de Louis XIV pour voir notre pays entrer en concurrence sérieuse avec Venise. Les secrets de la verrerie furent ravis à Venise par Colbert qui décida, à force d'adresse et d'argent, dix-huit ouvriers vénitiens à venir s'installer à Paris en 1660. Colbert accorda un privilège et des faveurs de toutes sortes à une compagnie qui se fonda pour inaugurer, en France, la fabrication des glaces de Venise. Elle créa à Reuilly, dans le faubourg Saint-Antoine (1665), une manufacture de glaces de Venise dirigée par un entrepreneur français, Dunoyer, receveur général à Orléans. Celui-ci eut à lutter contre la mauvaise volonté des ouvriers qui voulaient retourner à Venise. Sur le conseil de Colbert, Nicolas Dunoyer fusionna son industrie avec celle de la verrerie de Tourlaville (près de Cherbourg) dirigée par Lucas de Nehon, qui était arrivé à fabriquer, avant l'arrivée des

Vénitiens en France, du verre blanc et des glaces à miroir. La manufacture de Paris se contenta de polir les glaces fabriquées à Tourlaville. La principale cause de la prospérité de ces établissements furent les commandes considérables qui leur furent faites pour la décoration des palais de Versailles, de Trianon, de Marly, de Saint-Germain et des résidences royales où les glaces étaient employées dans une mesure inusitée jusqu'alors. Une découverte nouvelle donna un essor inattendu à l'industrie des glaces. Le neveu de Lucas, Louis de Nehon, inventa, en 1688, le coulage qui, substitué au soufflage, permit la fabrication de plaques de verre considérables, très pures et d'épaisseur égale. En 1693, Louis de Nehon s'associait avec Abraham Thevart, qui avait obtenu un privilège de trente ans pour la fabrication des grandes glaces qui devaient mesurer au moins 60 pouces sur 40. Les deux associés transportaient, en 1695, leur industrie à Saint-Gobain.

L'invention du coulage fut pour Saint-Gobain l'origine du succès industriel qui, depuis deux siècles, est resté attaché à ses fours. Les décorations intérieures imaginées par les architectes J.-H. Mansard, par Robert de Cotte et par Boffrand, avaient pour motif principal les glaces placées au-dessus des cheminées et prolongant par leur opposition la perspective des pièces où elles étaient fixées. Il y avait bien loin des miroirs restreints de Venise à ces grands panneaux de glace faisant corps avec l'architecture des hôtels. La vogue de ces ornements fut immense; il n'y eut pas de demeure où on ne les introduisit, et aujourd'hui encore elles sont aussi universellement employées que sous la Régence. Les Boffrand, les Pineau, les Toro, les Delalande et les dessinateurs du xviii^e siècle ont créé d'admirables modèles pour ces glaces dans lesquelles se miraient les élégantes de leur temps. Ce sont des baguettes à rubans, des frontons à mascarons et des cintres à guirlandes dont les gracieux contours sont variés avec une richesse inépuisable. Après être devenues les *psychés* de l'Empire, et avoir connu les encadrements plats ou à moules grossières de la Restauration et du règne de Louis-Philippe, les glaces sont de nouveau entourées d'ornements trop souvent copiés en carton-pâte sur les modèles du xviii^e siècle ou de Louis XIV. Mais si ces dispositions décoratives peuvent parfois soulever la critique, la fabrication des glaces n'a cessé de progresser. Jamais on n'a coulé de panneaux de verre aussi purs de matière et aussi énormes de dimension que ceux de Saint-Gobain et de Montluçon qui livrent leurs produits ordinaires à un prix assez bas pour que le plus pauvre ménage puisse en faire l'acquisition. — On a parfois gravé ou peint sur des glaces des fleurs et des sujets galants, pour la décoration des boudoirs et des salles de bains.

Des fabriques de glaces furent fondées, dès 1773, en Angleterre, notamment à Ravenhead, près de Prescott. Cette glacerie a prospéré. Il n'en est pas de même de celles qui furent installées à la même époque en Allemagne. Parmi les glaceries concurrentes de celles de Saint-Gobain, la plus importante, celle de Saint-Quirin-Cirey, fusionna avec sa rivale en 1840. Actuellement, d'autres glaceries fonctionnent, notamment à Montluçon, à Aniche, à Mannheim (Bade), à Jeumont, à Sainte-Marie-d'Oignies, près de Namur, etc. Il y a loin des glaces du temps de Louis XIV à celles que l'on fabrique couramment de nos jours, et qui, d'un poli admirable, d'une éclatante pureté, mesurent 20 et même 25 m. superficiels.

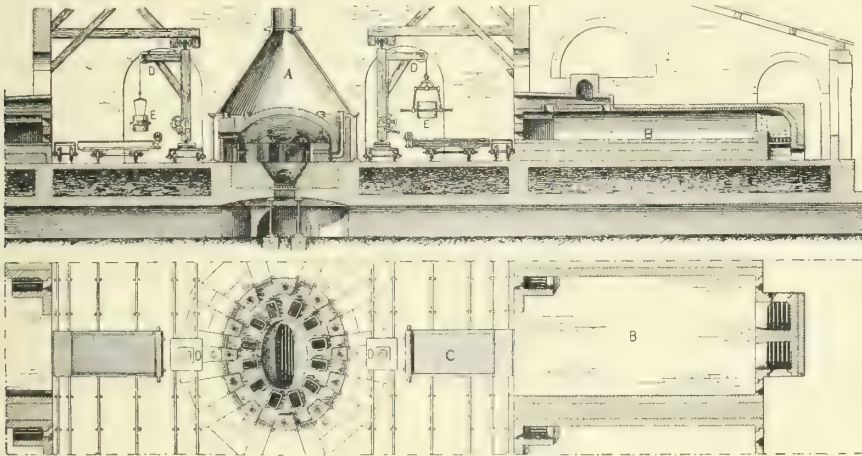
II. Industrie. — Le mélange le plus souvent employé dans la fabrication des verres à glace est le suivant :

Sable blanc lavé.....	60,60
Sulfate de soude.....	25,45
Charbon en poudre.....	4,52
Carbonate de chaux.....	12,42
Acide arsénieux.....	0,31

100,00

Cette matière est fondue dans des creusets ou pots qui sont fabriqués dans les usines elles-mêmes. Pour cela, on emploie de la terre de Champagne, de Montereau ou des environs de Namur. Lorsqu'on s'est assuré qu'elle ne contient ni pyrites, ni minéral métallique colorant, ni gypse, on la sépare en deux parties dont l'une est broyée telle quelle sous des meules en fonte, et l'autre calcinée, puis épiluchée et broyée sous les mêmes meules. Les débris de fours, de cuvettes, bien dépouillés du vernis de verre qui s'est déposé à plat sur la face interne des fours, en cannelures régulières le long des voûtes, sont aussi concassés, pulvérisés, mêlés aux verres par parties égales, dans un pétrin vertical, à agitateur à hélices. On laisse ensuite reposer cette pâte quelque temps dans des caves fraîches et humides où elle se maintient au degré de plasticité voulu, puis on la pétrit dans des bacs carrés. Ce pétrissage qui se fait aux pieds s'appelle marchage ; il donne à ces masses de pâte une parfaite homogénéité qui est nécessaire pour que l'action du feu se manifeste avec une égale intensité sur tous les points du pot. Ces pots sont modelés sans moules et par les superpositions de boudins de pâte que l'on moule entre eux en ayant soin de créneler légèrement les surfaces de soudure ; ils mesurent 0^m90 à 1^m20 de diamètre et autant de hauteur, leur épaisseur est de 6 centim. pour les côtés et de 10 pour le fond. Le poids qu'ils supportent, quand ils sont chargés, est d'environ 700 kilogr. ; aussi ménage-t-on sur leur paroi, à mi-hauteur, une rainure annulaire profonde qui doit permettre aux cornes d'une pince à chariot de les placer dans le four et de les

retirer lorsqu'ils sont incandescents ; cette rainure donne également prise à une tenaille à bascule qui les saisit et les enlève d'un bout des halles de travail à l'autre. Avant d'employer ces creusets, on les fait sécher pendant six mois, puis on les cuit, enfin on les place dans un four spécial et quelques-uns sont maintenus au rouge, afin de remplacer instantanément ceux qui tomberaient hors de service au cours d'une opération ; cet accident arrive généralement au bout d'une vingtaine de coulées. A Saint-Gobain, les fours de cuisson sont au nombre de deux, placés sur une ligne médiane dans une grande halle qui mesure 70 m. de long sur 25 de large et dont le sol est couvert de rails destinés à faciliter la manœuvre. De ces deux fours, l'un est en activité, l'autre en construction ou prêt à remplacer le premier, quand huit ou dix mois d'incandescence l'auront disloqué. Sur chacune des parois latérales de la halle sont disposés dix fours bas et profonds nommés carcaises ; on introduit dans ces fours à recuire les glaces qui viennent d'être coulées et qui sont encore chaudes ; elles s'y refroidissent avec lenteur (V. CARCAISE, t. IX, p. 333). La forme des fours de fusion varie suivant les usines. Presque tous, autrefois, étaient chauffés au bois ; on les alimente de houille maintenant et on a généralement adopté partout les fours Siemens. Outre l'économie notable qui résulte de leur emploi, on leur doit de mettre le verre à l'abri des colorations qui se produisaient souvent lorsque les creusets se trouvaient en contact direct avec le combustible. Nous représentons l'ensemble de l'installation d'un four de glacerie chauffé à la houille : A est le four à douze creusets ; B, les



Ensemble de l'installation d'une four de glacerie chauffé à la houille.

carcaises devant chacune desquelles on place à tour rôle la table de coulée et dans lesquelles on enfourne la glace pour lui faire subir le recuit ; C est la table de coulée dont nous parlerons plus loin ; D, grue mobile destinée à manœuvrer les cuvettes ; E, tenailles pour saisir les cuvettes. Les creusets remplis du mélange fait avec grand soin, afin d'éviter toute production de verre ondulé, sont introduits dans les fours fortement réchauffés. Au bout de sept à huit heures, la matière qu'ils contiennent entre en fusion et prend en fondant un retrait considérable qui la réduit bientôt à moitié de son volume primitif ; on remplit alors jusqu'à trois reprises les creusets de matière vitrifiable en ayant soin, pour chaque enfournement, de ne pas attendre que la fonte du précédent soit complète. On peut surveiller chaque creuset par des ouvertures ménagées dans le four à l'aide de lunettes de verre coloré. La fusion complète, on affine le verre pour lui donner de l'homogénéité et en expulser les bulles de gaz qui se sont produites dans la masse. L'affinage se faisait autrefois en transvasant les

matières vitrifiées dans une cuvette placée dans le four même, à côté du creuset ; on se servait, à cet effet, d'une poche en cuivre qui permettait en puisant le verre d'en écarter les impuretés réunies à la surface et qui sont désignées sous le nom de fiel. Cette opération du trégetage est actuellement supprimée ; on enfourne, on fond et on affine dans le même creuset. L'affinage dure environ quatre heures ; il se fait au moyen d'une ébullition tumultueuse qui soulève et fond les portions jusqu'alors réfractaires, mélange et égalise toutes les parties de la masse, volatilise et chasse toutes les matières volatiles contenues dans le creuset. On laisse alors baisser légèrement la température du four ; le verre trop fluide s'étalerait mal sous le rouleau ; il faut qu'il devienne pâteux et, par conséquent, plastique. On obtient ce résultat par un refroidissement de deux ou trois heures que l'on nomme la braise ou le tise-froid.

Le coulage des glaces exige des ouvriers une régularité et une précision extrêmes dans la manœuvre. Au commandement, les cornes d'un chariot saisissent le creu-

set et le portent à la tenaille d'une forte grue mobile sur rails. Cet engin l'enlève à 2 m. du sol et lui fait traverser rapidement l'espace qui le sépare de la table, grande surface de fonte plane de 6 m. sur 4 et pesant 30,000 kilogr. Sur cette table, préalablement saupoudrée de sable fin, sont disposées des réglettes métalliques qui doivent arrêter les dimensions de la glace en hauteur et en largeur. Le signal donné, le creuset s'incline brusquement, la matière brillante, transparente et onctueuse s'étend comme une cire ductile et, à un second signal, le rouleau passe sur le verre rouge; le rangeur, les yeux fixés sur la substance en feu, écreme d'une main agile et hardie les défauts apparents. A leur sortie de la carcase, où elles ont séjourné trois ou quatre jours environ, les glaces sont passées sur une table, puis équarries à l'aide de diamants ou de petites roulettes d'acier trempé au mercure. Les glaces brutes sont ensuite portées au magasin, d'où elles sortiront pour être soumises au doucissage. Cette opération a pour but d'user la glace de façon à rendre ses deux faces planes et parallèles. Le doucissage s'exécutait autrefois sur des banes de pierre, mais ceux-ci ont été remplacés par de grandes tables en chêne d'une superficie de 15 m. q. et animées d'un mouvement rectiligne de va-et-vient. Deux plateaux en bois ou en fer sous lesquels sont vissées des lames en fonte reçoivent un mouvement de translation circulaire par l'intermédiaire d'un fort châssis également en fonte. Ce double mouvement et la grande superficie de la table ont permis de doucir deux fois plus vite que précédemment. Enfin, un dernier perfectionnement consiste à donner à la table circulaire en fonte ou fer un mouvement de rotation autour d'un pivot placé à son centre. Pour doucir la glace avec l'un quelconque de ces appareils, il est indispensable de la sceller à la table qu'on humecte d'eau et qu'on saupoudre ensuite de plâtre; celui-ci s'échauffe au contact de l'eau et dégage une sorte d'osphère aqueuse sur laquelle la glace semble flotter. Six à sept hommes montent alors sur la glace et appuient sur elle assez fort pour chasser l'excédent de plâtre, mais assez adroitement pour étaler bien également la portion de pâte qui doit sceller la glace au banc. Au bout de quelques minutes, la glace est scellée; on met alors le tout en mouvement, et l'on projette successivement sur la face à doucir du gros sable, puis du sable fin, en ayant soin d'empêcher, par un courant d'eau continu, ces diverses matières de s'empâter. Les glaces doucies des deux côtés sont passées au savonnage. Les deux surfaces sont frottées verre sur verre avec interposition d'émeri de plus en plus fin et à l'aide d'appareils composés d'une table en pierre recouverte de toiles mouillées destinées à empêcher le glissement de la face fixe et d'un châssis reposant sur une glace mobile dont le centre doit décrire un 8 allongé imitant le mouvement du savonnage à la main. Comme dernière opération, les glaces ont encore à subir le polissage qu'on obtient à l'aide d'un appareil composé d'un cadre auquel on imprime un mouvement circulaire et contenant huit polissoirs feutrés, animés d'un mouvement rotatoire. Le polissage s'opère au moyen du colcotar; l'opération dure, en moyenne, douze heures pour les deux côtés d'une grande glace. La pièce est alors terminée. Avant d'être livrées à l'étamage (V. ARGENTURE, t. III, p. 866, et ETAMAGE, t. XVI, p. 451) ou au commerce, les glaces sont portées dans de grandes pièces tendues de noir et soigneusement examinées. Les quelques imperfections qu'elles peuvent contenir déterminent leur classement et, par conséquent, leur valeur. La plus importante et la plus connue de nos manufactures de glaces est celle de Saint-Gobain (Aisne), avec succursale à Chauny, dans le même département; elle fabrique annuellement 200,000 m. q. de glaces. Après elle, il faut citer les manufactures de Saint-Quirin et Cirey (Meurthe-et-Moselle), celle de Montluçon (Allier) et enfin les fabriques d'Aniche (Nord). La production annuelle de ces établissements qui, réunis, occupent près de 3,000 ouvriers, peut être évaluée à 27 millions de fr. qui se répartissent ainsi :

DÉPARTEMENTS	ÉTABLISSEMENTS	OUVRIERS	VALEUR DE LA PRODUCTION
Aisne.....	2	924	francs 9.500.000
Allier.....	1	391	3.500.000
Meurthe-et-Moselle.....	1	550	5.000.000
Nord.....	3	914	8.735.000
	7	2.782	26.735.000

Nos manufactures de glaces luttent avec succès, non seulement à l'intérieur, mais même sur les marchés étrangers. Leur exportation annuelle se maintient aux environs de 5 millions de fr. et l'importation étrangère atteint à peine 500,000 fr.

L. KNAB.

III. MÉCANIQUE (V. TIROIR).

GLACIAIRE (Epoque). En dépit d'oscillations locales d'une certaine amplitude qui ont pu donner le change, la période glaciaire est une. Elle a eu une influence certaine sur le peuplement de grandes régions du globe par l'homme et sur le développement des mœurs de celui-ci. M. de Quatrefages a soutenu que c'est par elle que le mammoth a été chassé de la Sibérie, où ses restes paraissent être très abondants, vers l'Europe occidentale avec l'homme lui-même. Nous n'avons de cette hypothèse aucune preuve. On n'a pas en effet trouvé dans le N. et le N.-E. de l'Europe de stations humaines plus anciennes que celles qui nous sont connues en Occident. On n'en a même pas trouvé qui soient aussi anciennes. Dans les traités récents d'archéologie préhistorique, les squelettes des couches soulevées de Stångenæs en Suède sont encore classés parmi les restes humains de la première époque quaternaire. Mais il y a eu une erreur très considérable dans la détermination de leur âge. L'association des coquilles marines de leur gisement, coquilles toutes d'espèces actuelles, révèle un climat plus froid, et on aurait trouvé en effet, avec elles, exceptionnellement d'ailleurs, des restes de mammoth et de renne. Mais ces animaux ont vécu dans la région à la fin des temps quaternaires et on a d'ailleurs découvert dans les mêmes couches soulevées des bateaux, des foyers et jusqu'à une cabane. Il est évidemment aujourd'hui inconcevable qu'on ait pu un instant songer à faire remonter tout cela à l'époque quaternaire. Les squelettes de Stångenæs ne sont donc pas bien antérieurs, si même ils le sont, à l'époque néolithique. Des silex taillés auraient été trouvés en Russie, associés à des ossements de mammoth. Leur âge n'est pas bien déterminé non plus; mais ils ne sont certainement pas aussi anciens qu'on l'a dit. Les plaines de la Russie ont été couvertes de glace, et aucune des traces de l'homme qu'on a pu y découvrir n'est antérieure à la seconde partie du quaternaire; aucune n'est préglaciaire ou glaciaire. Près de Cracovie, beaucoup de cavernes ont été fouillées. Les débris d'industrie et les os humains qu'elles ont fournis ne paraissent pas antérieurs à la dernière phase des temps quaternaires. On y a toutefois signalé la présence de formes plus anciennes (Zawisza). Il est remarquable en tout cas qu'on n'a découvert des restes humains classés avec plus ou moins de certitude dans la première époque quaternaire, comme le crâne de Brux, près de Prague, qu'au S. des hauteurs ayant jadis servi de barrière à la mer glaciaire qui a couvert les plaines du N. de l'Europe (V. ALLEMAGNE ET EUROPE). L'homme de l'époque du Moustiers semble aussi être resté en deçà de ces limites. En réalité, l'homme est parvenu dans l'Occident de l'Europe bien longtemps avant que le mammoth s'y montre. Déjà, assurément, la température était bien abaissée comparativement à ce qu'elle était à la fin du pliocène. La végétation pliocène des tufs de Meximieux, près de Lyon, annonce une température moyenne de 17° à 18°. L'hippopotame, qui naguère peuplait nos fleuves, avait presque entièrement disparu, ainsi que l'*Elephas meridionalis*. Les glaciers étaient en progression constante; le N. de l'Europe, s'affaissant, allait disparaître sous l'eau ou les glaces. Cependant la température était encore fort clémente dans

nos régions et surtout fort égale, les saisons ne présentant jamais les différences que nous voyons aujourd'hui et qui caractérisent surtout les climats continentaux. Le *Machærodus latidens*, terrible carnassier tertiaire, n'était pas tout à fait disparu. Dans les enclaves abritées, une flore méridionale prospérait jusque sur les bords du Rhin. Ainsi dans le tuf ou calcaire incrustant de Cannstadt, près de Stuttgart, formation qui, par la présence du mammoth, se rattache déjà à la seconde époque quaternaire, il y avait des débris du bois et du buisson ardent, *Mespilus pyricantha*, qui n'habite aujourd'hui que le midi de l'Europe. Dans le tuf fameux de La Celle-sous-Moret, en Seine-et-Marne, on a trouvé le figuier sauvage, indigène de la Provence, et le laurier des Canaries qui ne pousse même plus en France, le frêne ordinaire qui ne croit plus dans le Midi, si ce n'est exceptionnellement en Corse, et l'érable à feuilles d'obier qu'on ne peut plus acclimater au S. du Dauphiné, les vallées inférieures elles-mêmes n'étant plus assez fraîches pour lui. Les coquilles associées à ces restes révèlent aussi un climat très doux et surtout égal et humide. Les végétaux recueillis dans les tufs des Aygaldes, près de Marseille ; de Meirargues, près d'Aix ; des Arcs, près de Draguignan, et de Belgençier dans le Var, prouvent de même péremptoirement que la température de la Provence était à la fois moins élevée et moins sèche qu'aujourd'hui. Dans le bassin de la Seine, elle ne devait presque jamais descendre au-dessous de 8° C. L'éléphant antique, ancêtre présumé de l'éléphant de l'Inde, est l'animal caractéristique de cette époque. Il aurait d'ailleurs vécu avec le mammoth, aux environs de Lyon, ou présenté des formes intermédiaires le rapprochant beaucoup de celui-ci, au moins sur les confins méridionaux de l'aire du mammoth.

La transition de cette époque à l'époque glaciaire a été graduelle en effet. Et celle-ci n'a été que le résultat de l'exagération des conditions climatiques existantes, surtout par l'accroissement de l'humidité. Les pluies devinrent si abondantes qu'en certaines régions méridionales comme la Provence, on a donné à cette période, d'après le facies et la nature de ses terrains, le nom de période *pluviale*. Et c'est probablement en raison du nombre, de la hauteur, de la puissance de ses cours d'eau que cette province paraît être restée inhabitable pour l'homme jusque vers la fin de l'époque du Moustiers. Cette époque correspond d'ailleurs si bien à la grande extension des glaciers, au N., à l'O., au S., jusqu'aux Pyrénées, que partout où les glaciers ont laissé des traces, on ne trouve pas de stations humaines qui s'y rapportent. En avant des glaciers néanmoins et surtout dans les vallées secondaires abritées, il ne régnait sûrement pas des froids permanents très rigoureux. Les fleuves assurément présentaient des embâcles de glace bien plus considérables et plus fréquemment que de nos jours. Mais les grands animaux d'alors, mammoth et rhinocéros, qui pâturaient dans les forêts humides, ne se seraient pas accommodés d'une température capable de supprimer longtemps toute végétation. Aussi estime-t-on que la température moyenne était comprise entre 6° et 9° au moins, de peu inférieure à la température moyenne actuelle de Paris (10°7), mais avec des étés moins chauds. Ainsi un abaissement de 4° au plus sur nos moyennes se produisant et le glacier du Rhône, descendant de 750 m. plus bas, envahirait la plaine de Genève. On a comparé l'Europe d'alors à la Nouvelle-Zélande qui de nos jours présente, à côté l'un de l'autre, un climat maritime et un climat de montagne. Elle serait bien plutôt comparable aux îles de Yesso et surtout de Sakalin, où les brumes et les pluies couvrent presque incessamment les terres. L'homme, sous un climat si triste, était presque constamment obligé de se réfugier dans les cavernes ou les abris rocheux. La nécessité et les longs loisirs le rendirent plus industrieux qu'autrefois. C'est à partir de cette époque seulement que ses outils deviennent plus maniables et de formes plus diversifiées et mieux adaptées à des besoins différents. Il apprit à connaître l'art de se vêtir plus ou moins complètement et

surtout plus chaudement. Lorsqu'à l'époque suivante, les glaciers commencèrent à reculer, le froid ne fut pas moindre. Les hivers mêmes devinrent plus rigoureux. Les étés d'autre part furent peut-être en même temps plus chauds, par une conséquence de l'inégalité croissante des saisons. Le recul des glaciers fut en effet déterminé surtout par l'exhaussement du sol de tout le N. de l'Europe, la diminution des pluies, la sécheresse de l'air. Une plus vaste étendue de sol devint habitable. L'homme, plus complètement adapté aux conditions d'existence des climats rigoureux, a suivi, pour ainsi dire, de fort près, les glaciers dans leur retraite. On trouve des stations humaines de l'âge de la Madelaine ou du renne sur l'emplacement même des glaciers de l'époque antérieure, dans les Pyrénées, dans les Alpes, en Suisse. L'une d'elles, la station de Schussenried, dans le Wurtemberg, est située dans l'intérieur même de l'amphithéâtre glaciaire du lac de Constance. Enfin, suivant toujours les terres laissées libres, l'homme s'est répandu dès ce moment dans le N. et le N.-E. de l'Europe. Nous en avons la preuve dans les cavernes des environs de Cracovie et peut-être aussi dans les squelettes enfouis à Støgenæs. Après l'avoir subi avec peine, il recherchait le froid qui se retirait.

L'époque glaciaire a donc eu une influence difficile à apprécier, mais grande à coup sûr sur le développement de l'humanité dont elle a contribué à affiner et à diversifier les races.

ZABOROWSKI.

BIBL. : DE QUATREFAGES, *Introduction à l'étude des races humaines* ; Paris, 1887, p. 137. — ZAWISZA, *La Caverne du mammoth*, dans *Mémoires de la Société d'anthr.*, 1878 et *Bulletins*, 1885. — ZABOROWSKI, *Cavernes des environs d'Ojcow*, dans *Bull. Soc. d'anthr.*, 1885. — FALSAN, *L'époque glaciaire* ; Paris, 1889. — G. HERVE, *L'homme quaternaire*, dans *Rev. mens. de l'École d'anthr.*, 1892.

GLACIAL (Océan) (V. Océan)

GLACIALE (Bot.) (V. FICOÏDE).

GLACIER. Chaque jour d'immenses quantités d'eau abandonnent, sous forme de vapeurs, la masse de l'océan, pour s'élever dans l'atmosphère ; emportées par les vents, ces vapeurs retombent en pluie ou en neige tantôt à la surface de la mer, tantôt sur les continents, où elles sont toujours destinées à retrouver, sans peine, avec les fleuves, le chemin de l'océan. Il s'établit ainsi, entre l'atmosphère et la terre ferme, une véritable circulation d'eau nous fournissant ici-bas l'image d'une activité qui ne sommeille jamais. Or un des voyages les plus intéressants que puisse faire ainsi une goutte d'eau c'est, partant des régions chaudes de l'Atlantique, d'être transportée par les vents du S.-O. jusqu'en pleine Europe pour venir tomber sur les hautes cimes des Alpes, puis de retourner à la mer par le Rhin, le Rhône ou le Danube. Chaque année des milliards de gouttes d'eau accomplissent ce voyage et il a ceci de remarquable qu'il exige parfois beaucoup de temps, ainsi qu'une série de transformations des plus remarquables. Si le vent est favorable, le trajet de l'Atlantique à la cime du mont Blanc n'exige que quelques heures, de même le retour de la vallée de Chamounix à la Méditerranée n'est ni long ni difficile, car l'Arve et le Rhône vont bon train. Mais du sommet du mont Blanc à cette vallée, les chances de retard sont nombreuses, si bien qu'il devient possible que, pour franchir cette faible distance, un demi-siècle suffise à peine. La goutte d'eau tombée sur ce sommet, sous la forme neigeuse, ne redeviendra, en effet, mobile qu'après avoir passé par toutes les transitions possibles entre cet état de neige et celui de glace compacte ; elle aura, dans ces conditions, cheminé avec une lenteur, dont la nature offre peu d'exemple, du haut de la montagne jusqu'à l'extrémité du glacier, en faisant l'expérience d'un voyage à l'état solide. Raconter ce voyage, c'est décrire le glacier : c'est ce que nous allons entreprendre en suivant pas à pas toutes les modifications subies par la goutte d'eau dans cette longue traversée.

Chutes de neiges ; neiges persistantes. La première condition, c'est de prendre la forme neigeuse ; circonstance

qui se réalise, dans une atmosphère pourvue de vapeur d'eau, aussitôt que la température devient inférieure à 0°. Les causes qui déterminent ensuite la chute des neiges ne diffèrent guère de celles qui donnent naissance à la pluie; c'est la rencontre d'une zone plus froide et notamment celle d'un massif montagneux; en venant buter contre une ligne de hauteurs bien caractérisée, l'air, en effet, forcé de s'élever pour en franchir la cime, se dilate et pénètre dans des zones de plus en plus raréfiées; dès lors, en vertu des lois de la thermodynamique, sa température s'abaisse, et comme cet effet s'ajoute à celui produit par la rencontre de couches plus froides, toutes les conditions pour que des chutes abondantes de neige se produisent sur les hautes montagnes, soit réalisées. Dès lors, dans ces hauteurs ou la raréfaction de l'atmosphère est telle que la chaleur de la saison chaude demeure impuissante pour fondre toutes les neiges tombées dans la saison froide, ces neiges deviennent *persistantes* et peuvent s'amoncèler en quantités considérables. En tout lieu, il existe donc, en raison de la diminution subie par la température à mesure qu'on s'élève, une hauteur à partir de laquelle les précipitations atmosphériques ne peuvent plus affecter que la forme neigeuse. Mais l'altitude de cette ligne, en devenant la base d'une zone où l'hiver accumule plus de neige que l'été n'en peut fondre, est nécessairement soumise, suivant les régions et l'abondance des neiges, à de grandes variations; abaissée par exemple jusqu'au voisinage du niveau de la mer, dans les régions polaires où la température oblige les précipitations atmosphériques à se présenter en tout temps sous la forme neigeuse, elle se relève à plus de 4,000 m. sous l'équateur; et cela d'une façon progressive, ainsi que l'exprime la liste suivante des variations prise par cette altitude de la *limite des neiges persistantes* suivant les diverses régions du globe, et qui, de plus, montre en même temps que, tandis qu'elle n'atteint que très tardivement le niveau de la mer dans les régions polaires arctiques à la terre François-Joseph par 80° lat. N., cette condition se trouve déjà pleinement réalisée dans la zone antarctique, où l'été est pour ainsi dire nul, dès le 55° degré de lat. S. à la Georgie du Sud.

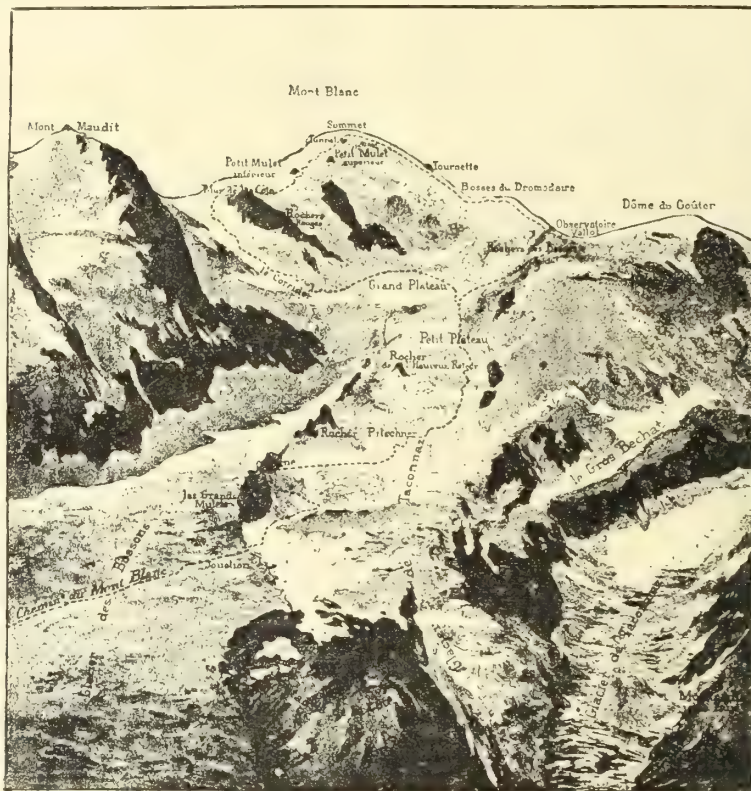


Fig. 1. — Le mont Blanc vu du Brévent (d'après nature par M. F. Schrader).

devenant la base d'une zone où l'hiver accumule plus de neige que l'été n'en peut fondre, est nécessairement soumise, suivant les régions et l'abondance des neiges, à de grandes variations; abaissée par exemple jusqu'au voisinage du niveau de la mer, dans les régions polaires où la température oblige les précipitations atmosphériques à se présenter en tout temps sous la forme neigeuse, elle se relève à plus de 4,000 m. sous l'équateur; et cela d'une façon progressive, ainsi que l'exprime la liste suivante des variations prise par cette altitude de la *limite des neiges persistantes* suivant les diverses régions du globe, et qui, de plus, montre en même temps que, tandis qu'elle n'atteint que très tardivement le niveau de la mer dans les régions polaires arctiques à la terre François-Joseph par 80° lat. N., cette condition se trouve déjà pleinement réalisée dans la zone antarctique, où l'été est pour ainsi dire nul, dès le 55° degré de lat. S. à la Georgie du Sud.

Zone	} Terre François-Joseph par 82° lat. N.	Mètres
polaire		0
arctique		Spitzberg, 76° 55' à 77° ..
	Grønland méridional par 71°	800 à 900

		Mètres
Zone	} Norvège (Est) suivant la lat. — (Ouest) —	884 à 1.306
tempérée		Alpes centrales du Valais, 47°
nord	} Himalaya, 28° (versant sud) Kilima-Ndjaru, 3° (Afrique)	2.750 à 2.800
Zones	} Andes Boliviennes (Est) par 16° lat. S.	5.060
tropicales		
Zone	} Andes du Chili (E.) } 32° 40'	4.485
tempérée		} 41° à 44°
sud	Territoire de Magellan par 52°	1.100
Zone	Georgie du Sud par 55° ..	0
antarctique	Terre de Victoria, 70° à 78°	0

En même temps dans ces régions tropicales, où le climat est soumis à peu de variations, la limite de ces neiges persistantes, devenue très stable, s'y traduit par une ligne droite horizontale d'une netteté absolue, tandis que partout où s'établit une grande différence entre l'hiver et l'été, comme dans l'hémisphère nord, elle affecte, avec une allure capricieuse, des positions très diverses: si bien que dans un même massif on peut constater, entre les deux versants, des écarts de plus de 1,000 m. C'est ainsi que dans le Caucase ces neiges

persistantes se tiennent à 3,570 m. sur le versant occidental bien exposé aux vents qui se chargent de vapeurs en passant sur la mer Noire, tandis qu'elles ne s'observent qu'à 4,300 m. sur le flanc E. tourné vers les grandes plaines désertiques de l'Asie; au plein cœur du massif suisse, dans les grandes Alpes du Valais, on les rencontre à 2,700 m., et c'est ensuite à 3,300 m. qu'il faut venir les chercher dans les Alpes-Maritimes et Cottiniennes. Mais c'est surtout dans les grandes chaînes asiatiques que ces différences sont plus tranchées; sur le flanc méridional de l'Himalaya, malgré son exposition au midi, cette limite se relève à 5,700 m., tandis que sur le versant opposé, où viennent se décharger les vents pluvieux du golfe du Bengale, elle descend à 4,900 m. On voit, par suite, qu'en dehors des régions polaires, où la température s'abaisse assez pour permettre en tout temps la chute de la neige, ce phénomène, avec toutes les conséquences qui en découlent, exige comme condition fondamentale l'existence de *condenseurs montagneux*, et dépend, au point de vue de l'intensité, non seulement de l'amplitude du massif qui fait office de réfrigérant, mais de la direction des vents et de leur richesse en humidité.

Quoi qu'il en soit, les conditions physiques des hautes cimes où se tiennent ces neiges persistantes restent les mêmes ; au-dessus de la limite qui leur sert de base, l'hiver règne seul ; au-dessous, les saisons suivent leur cours régulier ; au-dessus, la vie existe à peine, représentée seulement par quelques plantes rebelles au froid et des insectes éphémères ; au-dessous, elle se manifeste sous mille formes variées, depuis les hautes régions où s'aventurent les pins et les chamois, jusqu'aux plaines habitées par les hommes, où les moissons jaunissent et le raisin mûrit. Mais, si les neiges, préservées contre la fusion, y règnent sans partage, leur accumulation, quelle que soit l'abondance de leurs chutes, a nécessairement une limite. Les couches successivement amoncées d'une matière aussi meuble étant nécessairement destinées à s'ébouler. Sur les pentes, notamment, les neiges, sollicitées par leur propre poids, sont périodiquement précipitées vers les régions inférieures sous la forme d'*avalanches*, si redoutées des montagnards, non seulement à cause de leur masse, mais à cause de la quantité de pierres qu'elles peuvent entraîner et de la brutalité de leur écoulement. Rien que de ce chef, la masse de neige qui peut ainsi s'écrouler en quelques secondes est considérable, les accumulations qu'elles engendrent faisant naître à la base de leurs *coulours* des cônes neigeux dont le volume, qui n'est jamais inférieur à 10.000 m. c., peut atteindre un million de mètres cubes (cône d'Amsteg). Dans le massif de Saint-Gothard, l'ensemble des chutes déterminées par ces torrents de neige périodiques est évalué à 325 millions de mètres cubes par an. Dans ce cas, ces glissements brusques de neige, après avoir accompli leur œuvre dévastatrice et déposée, dans les parties basses, leur charge de boue et de blocs, deviennent, après leur fonte, un puissant instrument d'alimentation pour les torrents voisins.

Bassins de réception. Neige poussièreuse. Mais, si les gouttes d'eau tombées sous forme de neige sur les hautes cimes prennent ainsi de l'avance pour leur voyage à l'état solide en venant s'accumuler dans les vallées où la fusion les emporte rapidement, ce sont là des exceptions. A côté de ces *avalanches de fond*, qui ne se produisent guère au printemps qu'une ou deux fois par an, il est de ces glissements de neige, plus réguliers et plus continus, qui, cantonnés dans les hauts sommets, viennent s'emmagasiner dans des anfractuosités de la montagne, ou bien combler de grandes dépressions en forme de cirque quand une disposition des crêtes en demi-cercle s'y prête. Dès lors, dans ces cirques élevés, qui prennent tous les caractères de *bassins de réception* quand ils ne trouvent d'écoulement que par une seule gorge, les neiges ne restent pas immobiles. Elles forment d'abord une poussière fine, floconneuse, si bien dépourvue de cohérence qu'elle cède sous les pas et devient souvent le jouet des vents. C'est de la sorte qu'on voit souvent, au haut des cimes, cette *neige poussièreuse* s'enlever en un panache blanc (le Mont-Blanc « fume sa pipe », disent les guides, quand s'en détache un pareil nuage), ou se relever sous forme de dunes (*gonfles*) dans les endroits bien abrités ; c'est aussi cette neige qui, se collant aux rochers quand la température s'élève, prend une cohérence suffisante pour constituer, sur les escarpements, ces corniches en surplomb, si dangereuses en raison de leur peu de stabilité. C'est seulement en plein été, sur les pentes bien exposées au soleil, qu'il peut se former à sa surface des *croûtes de glace* (*hocheis*), sur lesquelles on peut s'aventurer sans danger, ces couches glacées pouvant atteindre des épaisseurs notables. De Saussure, lors de son ascension mémorable, en a rencontré, au sommet du Mont-Blanc, qui atteignaient 50 m. ; à La Yungfrau, par 3.400 m. d'alt., des épaisseurs de 90 m. ont été mesurées.

Mécanisme de la formation d'un glacier. Névé. Cette transformation partielle des neiges en glace, sous l'influence d'un commencement de fusion pendant le jour, puis de regel pendant la nuit, devient la règle quand descendant lentement le long des pentes, elles parviennent dans des régions plus tempérées. La masse tout entière devient alors solide et cette modification profonde, qui finit par amener ces

neiges opaques à l'état de glace compacte transparente, tire son principal intérêt du fait qu'elle donne naissance aux *glaciers*. Il importe donc que nous examinions avec soin les conditions qui président à une pareille transformation.

Les flocons fraîchement tombés sont, comme on sait, constitués par des milliers de cristaux de neige affectant la forme d'étoiles à six branches des plus élégantes et laissant entre eux une infinité de vides ; mais bientôt, dans son mouvement de descente, cette masse incohérente se tasse, durcit, puis, sous l'action du soleil, la surface subissant un commencement de fusion, ces cristaux neigeux perdent leur forme étoilée et se groupent par grains plus ou moins arrondis ; les gouttelettes d'eau provenant de cette fusion circulent entre ces grains, pénètrent dans les couches inférieures jusqu'à ce que, saisies par le froid, elles gèlent et les cimentent ainsi, après avoir partiellement expulsé l'air interposé. De cette façon, la neige, principalement sous l'influence des gelées nocturnes, se transforme en un amas de granules transparents, encore parsemé de bulles d'air, auquel on donne le nom de *névé* (*Firn* dans la Suisse allemande) et qui devient déjà assez dense pour que le poids d'un pareil amas granuleux oscille entre 500 et 600 kilogr. par mètre cube, alors que ce même volume de neige fraîchement tombée atteint à peine 85 kilogr. Ce névé, dans le principe est encore meuble, mais bientôt, sous l'influence du froid et de la pression des couches supérieures, il devient assez cohérent pour que la marche, si pénible sur la poussière floconneuse des *champs de neige*, devienne facile sur un sol congelé devenu solide.

En même temps apparaissent pour la première fois, sur ces vastes étendues de neige grenue consolidée, de grandes et très larges crevasses, dites « rimayes » (*Bergschlund*), qui, atteignant le fond de roc, mettent à jour jusque dans ses moindres détails la structure du névé. Il y apparaît nettement stratifié, c.-à-d. composé de couches plus ou moins épaisses, directement superposées, dont les joints sont marqués par une ligne noirâtre correspondant à la croûte superficielle salie par les poussières atmosphériques et qui chacune, par suite, représente le produit d'un hiver. On a pu de la sorte constater, dans les crevasses de certains champs de névés, jusqu'à soixante de ces couches annuelles superposées, d'épaisseur comprise entre 0^m50 et 3 m., et, de plus, observer que dans chacune d'elles, les grains de névé se présentant formés de couches concentriques, il se produisait dans leur formation une sorte de structure *oolithique* ; en d'autres termes, que leur accroissement était progressif, chacun d'eux s'augmentant de l'eau de fusion qui vient se congeler à son contact.

Glace. Ce premier changement dans la nature des neiges est le prélude de modifications plus importantes. Déjà dans les parties basses du névé, comprimée par son propre poids, cette masse granuleuse devient de plus en plus compacte, et finalement passe à l'état de *glace bulleuse* (*firneis*, névé à grains cimentés), c.-à-d. d'une glace blanche laiteuse, dont la transparence est troublée par une infinité de très petites bulles d'air et qui présente encore des traces de stratification bien marquée. Cette transformation devient ensuite la règle quand ce névé, sollicité par son propre poids et la pression des neiges supérieures, est forcé de descendre dans les gorges profondément encaissées qui deviennent la suite naturelle des cirques où se sont emmagasinées les neiges. Dans ce cas, finissant par arriver au-dessous de la limite des neiges persistantes, dans une zone de moindre altitude où la température s'élève, la fusion partielle qui en résulte augmente, avec la densité, la compacité de la masse ; dès lors, l'infiltration d'une certaine quantité d'eau qui en résulte et sa congélation dans les interstices des grains après le départ des bulles d'air, finit par transformer le tout en une glace compacte, à cassure homogène, douée de la transparence et des belles teintes bleuâtres que l'on connaît.

Un fait digne de remarque, c'est que cette transformation progressive des neiges puis du névé en glace franche n'est accompagnée d'aucun changement de structure. A l'inverse de celle des lacs, dont la congélation se fait de

telle sorte que tous les petits cristaux élémentaires qui la composent affectent la même orientation, celle des glaciers conserve jusqu'au bout la structure granuleuse et l'agencement irrégulier du névé qui lui a donné naissance, mais avec cette différence que les grains, au lieu de rester arrondis, y deviennent *anguleux*. Aussi la plus compacte en apparence se montre parcourue par un réseau de fissures capillaires caractéristiques, qui ne sont autres que les limites de ces grains juxtaposés, grains qui, du reste, se manifestent avec une réelle évidence quand on soumet à un commencement de fusion un morceau de pareille glace; elle prend alors une apparence spongieuse, puis se divise en fragments comme du sucre qui commence à fondre. En somme, cette glace, comme l'a si bien dit Helmholtz, est à celle des lacs comme un morceau de marbre, avec ces milliers de cristaux enchevêtrés, est à un cristal de spath calcaire.

D'après ce qui vient d'être dit, cette transformation du névé en glace devenant un fait accompli quand il peut non seulement s'écouler en masses considérables, mais s'entasser sur une grande hauteur dans de profondes gorges où la température s'élève au-dessus de 0°, dès lors, toutes les conditions qui président à l'établissement d'un glacier sont remplies. Il s'établit, au débouché des champs de névé, au-dessous de ces grandes crevasses dites *rimayes* qui les entament verticalement (fig. 2), une grande trainée de glace qui, descendant le long des pentes, se modèle fidèlement sur les moindres dépressions du sol, aussi bien que sur les parois encaissantes, jusqu'à ce que son extrémité libre pénètre dans des régions où la température ne permet plus l'existence de la glace.

Deux causes, en effet, règlent la dimension d'un glacier : l'*alimentation*, déterminée par l'abondance plus ou moins grande des chutes de neige et la dimension des cirques où prend naissance, dans les hautes cimes, le névé ; l'*ablation*, occasionnée par une fusion de la glace qui, à peu près nulle dans la région des névés, s'étend à toute la surface du glacier pour venir prendre son maximum à son extrémité inférieure ; et c'est quand ces deux influences se compensent que le glacier s'arrête, en laissant échapper à son extrémité inférieure tout ce que la fusion lui a enlevé, sous la forme d'un torrent capable souvent de devenir la source d'une puissante artère fluviale.

Telle est, en peu de mots, l'histoire d'un glacier ; il se compose, comme on voit, de toutes les couches de neige accumulées dans les dépressions des hautes cimes pendant une longue suite d'années et qui, peu à peu, se sont converties en glace de plus en plus compacte. C'est ainsi que

la neige, cette substance si fugitive qu'on ose à peine la toucher sans craindre de la voir s'évanouir sous les doigts, peut devenir, dans les conditions que nous venons de définir, un des agents les plus puissants parmi ceux qui s'appliquent, d'une manière constante, à modifier les formes de notre planète.

Les glaciers, en effet, ne sont autre que des *torrents*



Fig. 2. — Glacier de Bionnassay avec vue de la gorge → d'où s'est précipitée, dans la nuit du 11 au 12 juil. 1892, l'avalanche de boue qui, produite par la rupture d'une poche d'eau dans le glacier de la Tête-Rousse, a donné lieu à la catastrophe de Saint-Gervais (d'après une photographie de M. Donkin).

d'*eau glacée*, ayant pour fonction de réunir en une seule masse et d'amener dans les régions inférieures à l'état solide toutes les neiges tombées dans les cirques des hautes cimes ; dans ces conditions, ils deviennent pour les matériaux provenant de la destruction des montagnes des instruments de transport incomparables, et qui, de plus, suivant une comparaison fréquemment employée, agissent sur le sol à la manière d'un immense rabot, en polissant le fond et les parois des gorges qu'elles encaissent ; c'est ce dont nous allons pouvoir nous rendre compte en examinant maintenant comment s'effectuent les mouvements de cette masse solide et la nature des effets mécaniques produits.

Mais auparavant il convient d'indiquer que les glaciers, se trouvant en relation étroite avec l'importance et l'exposition du massif montagneux

qui leur a donné naissance, peuvent affecter, dans leurs formes et leurs dimensions, de grandes variations. Dans ce sens, suivant qu'on les observe établis dans des montagnes récentes au profil abrupt, très accidenté, comme les Alpes, ou très anciennes au relief par suite émoussé et souvent réduit à de vastes plateaux comme les monts scandinaves, il y a lieu de les ramener à quatre types principaux : *alpin*, *pyrénéen*, *scandinave* et *grønlandais*.

Dans les glaciers bien individualisés du premier type, le bassin d'alimentation (*Firmmulde*) où la neige se transforme en névé est un cirque très encaissé dont les parois convergent vers une large vallée à flancs raides, dominés par des crêtes abruptes où la glace peut se concentrer en cheminant aussi loin que lui permet l'importance du réservoir qui l'alimente ; souvent, sur son parcours, un pareil glacier peut recevoir des affluents quand des vallées secondaires, envahies de même par des glaciers alimentés par d'autres névés, viennent converger vers la vallée principale qu'il occupe ; dans ce cas s'augmente, non seulement la puissance de ce courant glacé, mais sa vitesse de progression, si bien que son extrémité, comme celle de la Mer de Glace du Mont-Blanc, peut parvenir sans peine à atteindre la zone des cultures et des régions habitées. Tout autres sont les glaciers dans les Pyrénées ; au lieu de se présenter *encaissés* dans de profondes vallées en s'y allongeant à la manière d'un véritable fleuve de glace, comme les précé-

dents, on les remarque cheminant sur une pente raide en continuité absolue avec celle où s'est produite l'accumulation du névé. Dans ces conditions, la neige, le névé et la glace demeurent suspendus, loin de tout regard, dans un

ciers polaires qui, loin d'être localisés, comme ceux des régions tempérées, au cœur des massifs montagneux, deviennent, sur les côtes, les émissaires non plus des champs de névé, mais d'une véritable calotte glaciaire qui recouvre

d'un manteau uniforme tout le pays, condition qui se trouve pleinement réalisée au Grønland, dont toute la surface disparaît sous un pareil champ de glaces (*Inlandsis*), à l'exception, sur le bord occidental, d'une étroite bande de terre habitable, fréquemment interrompue par de puissants glaciers; alors se présente, réalisé dans son plein, le type *grønlandais*, caractérisé par ce fait que les glaciers y deviennent de simples ramifications de ces immenses champs de glace qui règnent, sans

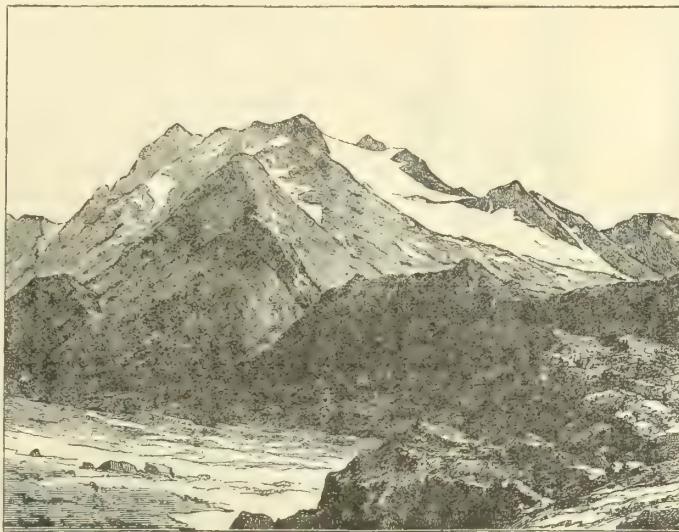


Fig. 3. — Glacier de Vignemale (Pyrénées) (d'après nature par M. F. Schrader).

partage, dans les régions arctiques. Quant au type scandinave, il représente tout simplement une forme de transition entre ces glaciers polaires et ceux, si bien individualisés, du type alpin. Ce sont aussi ces derniers qui, de tout temps, ont été l'objet d'études les plus suivies; c'est donc dans ces glaciers encaissés des Alpes qu'il nous faut venir chercher maintenant des éléments nous permettant de pénétrer plus avant dans l'étude des phénomènes glaciaires, et de résoudre la première question qui se pose à notre attention, celle relative à la recherche des causes qui règlent le mouvement de la glace.

En Norvège, les glaciers du type *scandinave*, sans doute, sont encore bien distincts les uns des autres, en affectant même des dimensions telles que certains, dans le voisinage du cap Nord, descendent jusqu'à la mer; mais leurs névés, loin d'être encaissés comme les précédents, s'étendent pour ainsi dire sans limite sur de vastes plateaux ondulés, où ils deviennent le réservoir commun de plusieurs glaciers. — Une place à part doit être ensuite accordée aux gla-



Fig. 4. — Glaciers suspendus du Massif du Mont-Blanc vus du Brevent (d'après nature par M. F. Schrader).

effet, sans conteste, leur mobilité. Depuis longtemps, une observation patiente de ce qui se passe à la surface du glacier a appris aux montagnards que, malgré son immobilité apparente, cette nappe glacée se meut dans le sens de

Mouvement des glaciers. Parmi les particularités remarquables offertes par tous ces appareils glaciaires, figure, en

la pente, à la manière d'un torrent, mais avec cette différence que ce mouvement s'effectue avec une lenteur extrême. Non seulement on a remarqué que les blocs épars

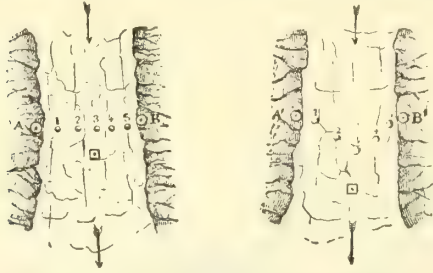


Fig. 5. — Mesure de la marche des glaciers.

sur la glace progressaient vers son extrémité inférieure, mais bien souvent des objets perdus par les touristes dans les parties hautes du glacier ont été retrouvés plusieurs années après à un niveau inférieur. Tel est l'exemple souvent cité de l'échelle de Saussure qui, abandonnée par ses guides au pied de l'Aiguille Noire lors de son ascension mémorable du Mont-Blanc en 1788, fut rencontrée cinquante-sept ans plus tard, en 1832, à 4 kil. 1/2 plus bas, en venant indiquer que le glacier avait progressé avec une vitesse moyenne de 92 m. par an, soit 0^m27 par jour. En 1861, on a vu sortir du pied du glacier des Bossons les vêtements des victimes d'un accident survenu en 1820 au Grand-Plateau, et plus récemment, en 1877, un glacier voisin du col du Mont a rendu, près de son extrémité libre, les squelettes et les effets d'équipements de trois soldats envoyés en reconnaissance à la frontière en 1794 et qui s'étaient perdus dans les champs de névé du sommet. On a pu calculer de la sorte que ce glacier avait mis quatre-vingt-trois ans pour franchir une distance de 2 kil. Ces simples faits montrent combien est certaine, mais lente et très variable comme vitesse, la marche des glaciers. En Suisse, cette vitesse moyenne de la glace varie depuis 2 à 5 centim. jusqu'à 1^m25 par vingt-quatre heures; or celle des grands fleuves étant comprise entre 0^m50 et 1^m50 par seconde, on peut donc en conclure immédiatement qu'un glacier est un appareil naturel qui retarde le mouvement du produit des précipitations atmosphériques dans la proportion de un à cent cinquante mille (De Lapparent).

Des mesures précises effectuées par de nombreux observateurs, depuis Hugi (1830), Agassiz et Forbes (1840-42) jusqu'à Tyndall (1857), et plus récemment, avec beaucoup de méthode, par la *Commission suisse des Glaciers* (depuis

1874 jusqu'à nos jours) sont venues apprendre que ce mouvement des glaciers était réglé par les mêmes lois qui régissent celui des eaux courantes, à ce point qu'il n'y a de différence que dans le chiffre de la vitesse. Pour s'en rendre compte, il suffit de planter sur une ligne transversale à la surface du glacier une rangée de piquets (fig. 5) répartis en ligne droite au moyen de pieux placés sur les deux rives. En les observant régulièrement, on constate que cette ligne se déplace progressivement et s'incurve dans le sens de la pente en venant attester que le mouvement est plus rapide au centre que sur les bords. Ce retard est alors occasionné par le frottement qu'exercent les parois rocheuses, et cette condition étant de même bien réalisée sur le fond, les parties profondes du glacier cheminent toujours moins vite que la surface; le maximum, dans ce sens, est toujours atteint vers le milieu de la largeur du glacier, et c'est en été que cette vitesse est toujours la plus grande en présentant son minimum en hiver.

Ce retard que subit le glacier contre les parois qui l'encaissent se traduit du reste d'une façon plus expressive par l'allure des *bandes boueuses* qui se montrent à sa sur-

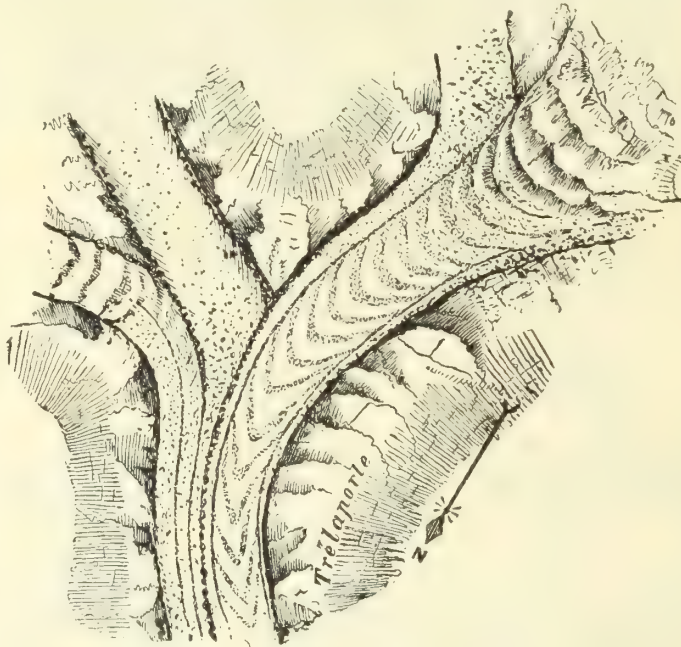


Fig. 6.—Bandes boueuses de la Mer de Glace entre Trélaporte et le Montanvers (d'après Tyndall).

face chaque fois que sa pente se brise brusquement. Cette chute brusque de la pente détermine en effet une véritable cascade de glace au pied de laquelle viennent s'accumuler en demi-cercle tous les menus débris, pierres et graviers, charriés par la glace d'amont. Emportés par le mouvement, ces débris cheminent en formant une courbe dont la convexité s'accuse de plus en plus; le milieu prenant toujours, sur les deux extrémités, une avance qui va grandissant. la mer de glace offre au voisinage du col du Géant (fig. 6) un exemple remarquable de cette curieuse distribution des bandes boueuses, qui chacune offre de plus cette particularité de représenter le tribut d'une année; leur écartement, en effet, entre Trélaporte et Montanvers atteint le chiffre de 110 m. qui est, à peu de chose près, celui du parcours annuel moyen de la glace dans ces parages.

On a pu remarquer aussi que cette vitesse augmente dans les étranglements et diminue quand le glacier s'élargit; que dans les tournants, le glacier se relève sur la rive convexe tandis que la ligne maximum de vitesse se rapproche de la rive concave; enfin, en avant des gorges, la masse subit un ralentissement en amont, puis se gonfle et prend une marche accélérée au passage de la gorge. Ce sont là, sans exception, les lois des mouvements de l'eau courante, et l'analogie de la marche des glaciers, en particulier de ceux encaissés comme la Mer de Glace, avec les rivières torrentielles est si grande, qu'il est impossible, comme l'a depuis longtemps si bien fait remarquer Mgr Rendu, de signaler dans un de ces courants un phénomène qui ne se

cier à un corps solide glissant sur un plan incliné. Mais cette hypothèse d'un *glissement en bloc*, d'abord inexplicable aux grandes nappes glaciaires des pôles qui cheminent sur un fond plat, est absolument insuffisante quand il s'agit de rendre compte des mouvements compliqués du glacier ; en particulier, de la mobilité très différente de ses différentes parties qui se meuvent avec des vitesses inégales, (accélération au centre, ralentissement sur les bords) et surtout de son adaptation parfaite à toutes les sinuosités de son lit hérissé d'aspérités.

Sans entrer dans la discussion de toutes les théories proposées depuis quarante ans et qui sont encore l'objet de vives controverses, nous rappellerons que pour résoudre ce problème, il faut remarquer que la glace acquiert des propriétés spéciales, quand sa température est au-dessus de 0°. C'est ainsi que le professeur Bianconi, de Bologne, a montré qu'une barre de glace portée à une température comprise entre 4° et 6° et placée entre deux supports, affectait une courbure sensible en s'infléchissant sous son propre poids. D'autre part, en soumettant à une pression assez faible (2 atmosphères) un cylindre de glace placé sur un bloc de même nature, on peut voir que le cylindre s'enfonçait dans la glace en la refoulant comme une tige de fer le ferait en pénétrant dans un corps visqueux (Dr Plaff, *Nature*, 19 août 1875). Or, dans chacune de ces expériences, la flexion de la barre et l'enfoncement du cylindre s'accroissent à mesure que la température dépasse le point de fusion de la glace, et cette substance subit toutes ses déformations sans se rompre, sans rien perdre de sa compacité. On voit de la sorte que la glace, en raison sans doute de la petite quantité d'eau de fusion que le contact de l'atmosphère fait naître dans sa masse, se comporte dès que la température ambiante est au-dessus de zéro, comme une substance plastique. De plus, on sait, grâce

aux remarquables expériences de Tyndall, qu'elle possède la propriété du *regel*. Des morceaux de glace pilée, comprimés à la presse hydraulique dans des moules, y donnent naissance à une masse laiteuse, compacte, susceptible de prendre toutes les formes possibles et même de s'écouler au travers d'un orifice étroit en bâtons cylindriques ; la raison c'est que deux morceaux de glace ont la propriété de se souder dès qu'ils sont mis en contact ; l'eau de fusion en se congelant dans les joints rétablit la continuité.

De tous ces faits on peut déduire cette importante conclusion, que la glace une fois soumise à l'influence d'une température sensiblement supérieure à 0° acquiert des propriétés spéciales qui donnent à ses particules une mobilité suffisante pour qu'elle puisse s'écouler sous la moindre pression. Or, cette propriété, la masse tout entière du glacier doit la posséder en tout temps : en hiver elle se refroidit peu, grâce à l'épais manteau de neige qui la garantit contre les influences extérieures, et dans la saison d'été toutes les parties situées au-dessous de la limite des neiges persistantes restent toujours soumises à une température bien supérieure à 0°. Dans de telles conditions, on peut considérer le glacier, encaissé dans son couloir, qui représente un véritable canal d'écoulement, comme une masse imparfaitement fluide dont la pesanteur, augmentée de la pression exercée par les masses supérieures, détermine les

mouvements. C'est cette gorge profonde, dans laquelle il s'écoule en s'adaptant à toutes les sinuosités de son lit, qui représente le moule des expériences précédentes, et la presse hydraulique est alors remplacée par les deux facteurs qui régissent le mouvement des masses fluides : la *pesanteur*, qui sollicite leur particule à descendre, et la *pression hydrostatique*, en vertu de laquelle les parties supérieures pressent sur celles situées en contrebas.

C'en est assez pour expliquer tous les mouvements compliqués des glaciers et cette analogie d'essence avec les eaux courantes qui permet de les qualifier de *torrents d'eau glacée*, car c'est bien là l'expression qui convient à ces remarquables produits de la transformation des névés.

Crevasses. Mais, si le glacier présente dans son ensemble une certaine plasticité qui suffit à rendre compte de son écoulement, il n'en est pas moins vrai que ces mouvements ne peuvent se produire sans que des dislocations se produisent dans sa masse, sans qu'en quelque point elle ne se brise en suivant les inégalités de son lit. A chaque instant des fêlures s'y produisent ; il suffit, en effet, d'appliquer son oreille sur sa surface pour entendre des bruits de crépitements annonçant la formation de fissures, presque capillaires dans le principe, mais qui bientôt s'élargissent et finalement donnent naissance aux *crevasses*, c.-à-d. à un

des traits les plus constants et les plus caractéristiques du glacier.

Quand elles sont arrivées à leur développement complet, elles offrent un spectacle des plus saisissants, leurs parois bleuâtres plongeant jusque dans des ténèbres insondables. En hiver, elles sont remplies de neige quise glisse dans ces interstices avec une grande facilité ; ou d'autres fois, quand cette nappe de neige ne descend pas jusqu'au fond de la cavité, elle forme au-dessus de l'abîme une sorte de pont fragile, sans consistance, que le moindre ébranlement peut détruire et qui devient en

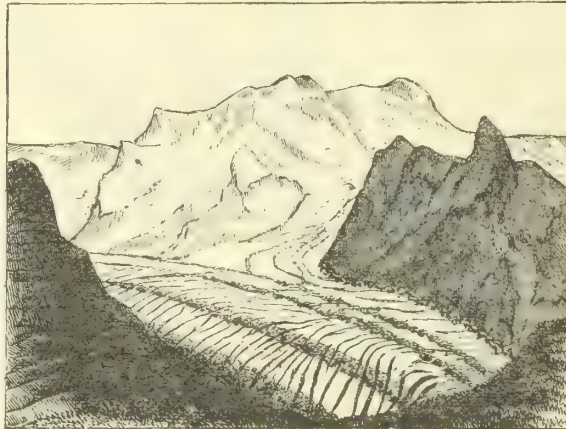


Fig. 8. — Moraines et crevasses latérales du glacier de Gorn.

hiver, dans les ascensions des glaciers, un perpétuel danger, aucun indice ne révélant la présence de ces passages dangereux, au milieu du manteau de neige qui en tapisse la surface. Aussi la plupart des accidents, dans cette rude traversée, sont-ils dus à la chute de ces ponts de neige qui s'effondrent sous les pas des voyageurs imprudents.

C'est toujours aux mêmes points du glacier que ces crevasses se produisent. Les mieux marquées sont celles qui se font aux points où la glace, dans son mouvement de descente, est obligée de s'allonger. Si la pente est forte, elle se brise transversalement, c.-à-d. de rive à rive, perpendiculairement à la longueur du glacier. Ces *crevasses transversales*, toujours profondes et très rapprochées, sont alors, surtout au pied de la chute de la pente quand elle est brusque, destinées à s'écrouler les unes au-dessus des autres, en donnant naissance à ces entassements chaotiques de blocs, bien connus sous le nom de *séracs*, et qui rendent si pénible la traversée des glaciers. Quand la pente est plus faible, l'inégalité de la vitesse des bords et du centre fait naître ensuite sur chacune des deux rives, dans les parties relativement planes, des *crevasses latérales* ou *marginales* qui se succèdent avec un parallélisme frappant, en offrant toutes ce caractère d'être inclinées sur l'axe du glacier dans le sens inverse de l'écoulement, et d'apparaître par suite, vues d'en haut, comme de gigantesques chevrons. Quelques

observateurs ont tiré de cette inclinaison cette conclusion que la vitesse était plus considérable sur les bords qu'au centre; il n'en est rien. Si nous nous reportons en effet à la ligne serrée de piquets qui servent à mesurer le mode de progression de la glace (fig. 5), nous les avons vus se disposer suivant une ligne courbe dirigée dans le sens de l'écoulement. Or, comme la glace est inextensible, cette tendance à l'allongement fait naître, sur les deux bords, des lignes de ruptures perpendiculaires à cette courbe, et par suite des crevasses dirigées vers l'amont. Enfin dans les parties très resserrées, où la glace est obligée de réduire sa section, elle subit un véritable laminage donnant naissance à de grandes *crevasses longitudinales*, c.-à-d. parallèles à l'allongement et qui se déploient ensuite en éventail à la sortie de l'étranglement; en ce point se produit, en effet, un phénomène comparable à ce qui passe à l'extrémité d'une gorge de blé serrée par un lien. C'est pour la même raison qu'on voit le front des glaciers, où se réalise le mieux, avec une notable diminution de la pente, l'épanouissement de la glace, se présenter divisé par des *crevasses frontales* en une série de feuillets verticaux divergents, séparés par des intervalles béants. A l'inverse des précédentes qui sont peu persistantes, ces crevasses ne se ferment jamais; elles ont même une tendance marquée à s'élargir, vers la base, de plus en plus.

Fusion des glaciers. Grottes. Malgré l'extrême lenteur de leurs mouvements, cette progression des glaciers qui parvient à les amener, dans la dernière partie de leur cours, au milieu des champs cultivés, deviendrait inquiétante si les chaleurs de l'été dans ces régions basses, ne venaient leur imposer une limite en les faisant fondre. Dans les Alpes suisses, chaque été fait disparaître de la surface des glaciers une épaisseur de 6 à 8 m. de glace. En même temps, leur extrémité libre, en parvenant dans des régions plus tempérées, est soumise à une ablation croissante qui diminue sensiblement sa longueur. Or c'est précisément cette perte subie annuellement par le glacier dans son extrémité inférieure qui est la plus importante à considérer; c'est elle qui arrête son progrès dans les régions basses, et le glacier diminuerait chaque année si l'intensité des chutes des neiges, en ravivant sa force de progression, ne venait pas contrebalancer cet effet. Si l'été est froid et pluvieux, la progression déterminée par une abondante alimentation compense largement les effets de la fusion, et le glacier s'avance, labourant sur son passage les cultures et les maisons; si la saison est chaude et sèche, c'est la fusion qui l'emporte, et le glacier recule, laissant à découvert son fond poli et moutonné. Quoi qu'il en soit, le glacier n'enregistre jamais les effets du climat qu'avec une extrême lenteur; quand par exemple une période de beaux jours succède brusquement à une période de froid, l'augmentation de vitesse qui en résulte ne se fait sentir qu'un mois, au moins après l'élévation de la température.

Quant à la fusion, elle s'exerce sans doute sur toutes les parties du glacier, mais d'une manière très différente suivant les points considérés. Dans le bassin d'alimentation, l'eau qui en résulte, en s'infiltrant dans la neige poreuse, s'emploie tout entière pour la formation du néve; mais, dans le glacier proprement dit, celle qui résulte de la fusion superficielle donne lieu à une multitude de petits ruisseaux, qui serpentent à sa surface en la rendant vivante jusqu'à la rencontre des crevasses où ils s'engouffrent. Dans ces fissures, ces eaux ruisselantes font office de véritables lames d'acier, les élargissent peu à peu et finissent par en faire des puits circulaires dits *moulins*, qui, apparaissant au printemps, traversent toute l'épaisseur de la glace, et au moyen desquels elles peuvent pénétrer jusqu'au fond du glacier. Ces trous, dont la profondeur peut se chiffrer par des centaines de mètres (260 m. sur le glacier inférieur de l'Aar), se produisent toujours, comme les crevasses dont ils dérivent, aux mêmes places et deviennent, une fois formés, des instruments à ce point persistants que les cartes suisses au 50,000^e en ont noté la place sur certains glaciers.

C'est l'exagération de ce phénomène qui, en élargissant cette fois de grandes *crevasses de fond* (*Grundspalten*) établies en avant des points où le lit du glacier, fortement relevé, devient concave, peut donner naissance à de grandes cavités, où les eaux de fusion, privées d'écoulement facile, sont obligées de stationner. Ainsi se constituent des *poches d'eau* qui peuvent atteindre des dimensions considérables, prendre le caractère de *lacs intraglaciaires*, et dont la débâcle ensuite peut provoquer des désastres effroyables, ainsi qu'en témoigne la récente catastrophe de Saint-Gervais, qui compte désormais parmi les plus terribles qu'ait jamais enregistrées l'histoire des Alpes. Dans la nuit du 11 au 12 juil. 1892, une avalanche de boue et de glace, précipitée avec une énergie sans égale des bases de l'aiguille du Gôûter, dévastait les vallées du Bionnassay et de Montjoie en ruinant de fond en comble des villages presque entiers, un établissement thermal des plus fréquentés, celui de Saint-Gervais, au plus fort même de la saison. Peu d'instantes ont suffi pour transformer cette riante contrée en une scène de désolation absolue. Raconter les circonstances dramatiques de cette catastrophe où tant de victimes, surprises au milieu de leur sommeil, ont péri, serait renouveler de profondes tristesses sans profit. Ce qu'on sait maintenant, grâce aux observations si précises de MM. Duparc, Delebecque et J. Vallot, c'est que la cause de ce cataclysme, sans égal jusqu'alors, doit être cherchée dans la rupture soudaine d'une immense *poche à eau* située près de l'extrémité inférieure d'un petit glacier de sommet — celui de la Tête-Rousse — adossé contre la paroi O., très escarpée, de l'aiguille du Gôûter. Les auteurs précités ont évalué à 100,000 m. c. le volume d'eau qui progressivement s'était accumulé dans ces crevasses élargies. Dès lors, cédant sous l'effort, la paroi frontale du glacier s'est trouvée non seulement rompue, mais projetée avec une telle violence que l'avalanche proprement dite n'a pris naissance qu'à une centaine de mètres en avant. Cette masse de glace, grossie de toute l'eau du glacier réunie dans un seul flot, roula ensuite avec une vitesse sans pareille dans un couloir de neige sur les pentes de la montagne des Rognes, puis vint s'abattre, après une chute totale de 1,500 m., contre la moraine droite du glacier de Bionnassay (fig. 2). Là s'est formée cette *lave* froide de boue, chargée de blocs énormes et de troncs de sapins, qui, animée d'une vitesse de 400 m. par minute dans le lit du Bon-nant, a occasionné tous les désastres. Rien ne peut résister, en effet, à une pareille débâcle de boue visqueuse, capable de laisser flotter des quartiers de rocs de toute dimension, et dont la puissance mécanique s'augmente de tous les débris qu'elle transporte, d'autant plus que la mise en mouvement d'une pareille masse dans des gorges escarpées comme celle de Saint-Gervais, où sa hauteur a pu atteindre une trentaine de mètres, s'accompagne de trombes d'air capables de faire voler en l'air des toitures, et de préparer ainsi tous les éléments d'un désastre que le torrent de boue qui suit se charge d'achever.

Fort heureusement, les eaux de fusion superficielle des glaciers ont, le plus souvent, une destinée tout autre: les petits ruisseaux qui en dérivent, en s'engouffrant dans les crevasses, arrivent au fond, s'y frayent un chemin plus ou moins tortueux et parviennent de la sorte, après s'être réunis sur le lit même du glacier en un faisceau unique, à sortir par son extrémité inférieure sous une sorte de voûte ou d'arcade qu'ils ont creusée eux-mêmes dans la glace. Les eaux, en effet, à ce point terminal, sont assez abondantes et portées à une température suffisamment élevée (6° à 8°) pour fondre une grande quantité de glace. L'air chaud d'ailleurs, en pénétrant par cette *porte de glacier* (*Gletscherthor*) dans les petits canaux sous-glaciaires, se charge de remplir cette condition. C'est de la sorte que les grottes de glaciers peuvent atteindre jusqu'à 40 m. de haut (glacier d'Arolla). Leur ouverture marque alors l'entrée d'un étroit tunnel dont les parois de glace, azurée excitent l'admiration des visiteurs; il n'est pas rare d'y cons-

tater que la surface inférieure du glacier se présente sous la forme d'une série de voûtes surbaissées, soutenues par de larges piliers où miroite une glace azurée. Quant aux torrents qui sortent ainsi du pied des glaciers, ils représentent tout le produit de l'ablation superficielle. Leur volume paraît donc devenir considérable, à ce point même que ces eaux laiteuses, troublées par les limons sous-glaciaires, peuvent déjà réduire à l'état de sables et de galets les débris charriés par le glacier. Tels sont, à leur sortie de leur grotte sous-glaciaire, l'Aar dont le débit peut atteindre au moment des crues 23 m. c. par seconde, puis le Rhin, le Rhône et l'Aveyron qui déjà sont aussi, dès l'origine, de véritables torrents.

Mais il arrive parfois qu'au plus fort de l'hiver des éboulis de neige et de glace accumulés devant cette grotte terminale entravent le cours du torrent, qui lui-même, saisi par le froid, finit par s'arrêter momentanément. C'est le sort qui a été réservé, en 1839, à l'émissaire de la mer de glace, l'Aveyron, qui s'est complètement tari pendant plus de deux mois.

Effets de transport des glaciers. Comme tous les torrents, le glacier, qui est pourtant un destructeur moins actif que les avalanches, charrie des alluvions qu'il finit par déposer à l'extrémité de sa course; il prépare en quelque sorte le travail que le fleuve qui lui fait suite va continuer dans son parcours jusqu'à la mer en apportant, dans le grand réservoir de l'océan, tous les débris provenant de la destruction des hautes cimes, réduits en sables et en limons. La surface mouvante du glacier reçoit, en effet, tous les débris que les alternatives de froid et de chaud, de sécheresse et d'humidité, arrachent aux escarpements rocheux qui l'encaissent et se dressent sous forme de pics ou d'aiguilles souvent fort élevés. Tous ces débris, amenés par des éboulements directs ou des avalanches, viennent naturellement s'accumuler au pied même des escarpements en formant le long du glacier ces longues trainées de blocs anguleux noircis, empilés en désordre, bien connues sous le nom de *moraines latérales*; et, pour l'établissement de ces moraines, il n'est pas nécessaire que ces éboulements se produisent sur toute l'étendue des parois de la vallée qui encaisse ce glacier; une seule région ébouleuse suffit. La glace, sollicitée par son mouvement de descente, venant défilé sous cet endroit ébouleux, se charge de matériaux successifs qu'elle entraîne à sa suite sur tout son parcours. Dans ces conditions, un glacier simple, sans affluents, se trouve habituellement séparé des parois qui l'encaissent par deux rangées latérales de gros blocs anguleux, et dans l'intervalle la glace qui se montre à découvert peut être tantôt surélevée, tantôt dominée par ces moraines, suivant que l'ablation l'emporte ou non sur l'alimentation.

La dimension des blocs qui tombent ainsi sur les glaciers n'a pas de limite; le plus grand nombre dépasse plusieurs mètres cubes. Parmi ces blocs, le plus célèbre, au point de vue de la dimension, le rocher de *Blaunstein*, maintenant échoué dans la vallée de Saas et qui, en 1740, se trouvait encore sur le dos du glacier de Mattmark, n'a pas moins de 8,000 m. c. Parfois aussi, quelque pierre de forte dimension se détache de la masse et glisse, en dehors, sur la surface libre du glacier. Autant la marche du grand convoi morainique est bien réglée, autant celle de ces blocs isolés est sujette à des accidents bizarres; ce sont des déserteurs livrés à toutes les chances du hasard. Ils ont coutume de *tabler*, comme disent les alpinistes, c.-à-d. qu'ils apparaissent le plus souvent perchés sur un fût de glace. La raison est facile à saisir; quand un large bloc de pierre, tel qu'une dalle de schiste, par exemple, recouvre la glace, il l'abrite et la protège contre les rayons du soleil, elle fond par suite plus rapidement autour du bloc qui bientôt apparaît juché sur un piédestal auquel il a servi d'écran. (fig. 9). On donne alors le nom de *tables de glacier* à ces blocs perchés sur un piédestal dont la hauteur est en fonction de la largeur de la pierre qui lui a donné naissance. Jamais horizontaux, ces blocs perchés se trouvent tou-

jours inclinés vers le S. quelle que soit la direction du glacier. Il est alors facile de se rendre compte comment peuvent se produire ces cadrans solaires d'un nouveau genre. Ce sont les rayons du soleil de midi qui, réchauffant d'avantage leur extrémité méridionale, obligent le pilier de glace à fondre dans cette direction, c.-à-d. dans le sens du méridien. La dalle s'inclinant ainsi progressivement finit par tomber lourdement à droite ou à gauche, pour aller former plus loin une nouvelle table de glacier. Glissant alors le long des pentes, ces blocs accomplissent de véritables voyages en zigzag jusqu'à ce qu'ils rencontrent une crevasse dans laquelle ils puissent s'engager.

Mais, dans tous les cas, cette chute les amène rarement à une grande profondeur, et, le glacier fondant toujours, au bout de quelques mois ou de quelques étés, ils reparraissent à la surface et recommencent à table, c.-à-d. à entreprendre un nouveau voyage jusqu'à ce qu'ils retombent dans une nouvelle crevasse.

Cette disparition temporaire des blocs isolés dans les crevasses atteint aussi parfois les moraines qui pendant un certain temps ne se traduisent plus que par une bande de couleur sombre ou par quelques blocs émergeant çà et là en jalonnant son parcours. Ce fait se produit de préférence quand les trainées morainiques glissent sur une pente raide qu'on sait être toujours fissurée et traversée par des crevasses profondes qu'on nomme *séras*. Il en est ainsi sur la Mer de Glace près des Echelets et surtout dans la traversée des séras du Taléfre. Dans ce cas, il semblerait que ces matériaux, qui tombent ainsi dans les crevasses, soient destinés à disparaître complètement et à venir s'accumuler sur le fond du glacier, dans les parties déprimées, en constituant une moraine profonde. Mais rien de semblable ne s'observe quand on examine les régions du lit d'un glacier abandonné par la glace après son recul.

Cette circonstance s'est trouvée bien réalisée en Suisse, dans ce grand mouvement de recul qui, en 1880, a surtout atteint les glaciers de la vallée de Chamonix. Le recul de chacun n'a pas été moindre de 1 kil., et pour quelques-uns cette dimension a été doublée. Dans ce cas, il a été facile de constater que la roche encaissante se montrait dans le lit du glacier complètement à nu, nivelée, polie par places et presque entièrement dépourvue de matériaux épars, de blocs ou même de graviers. C'est qu'en effet dans ce mouvement de recul les gros blocs, quand il en existe, sont poussés de côté par la glace, et de même les ruisseaux sous-glaciaires ont pour effet d'entraîner tous les menus débris, sables, graviers et limons. On peut donc dire que les glaciers, loin d'encombrer leur lit, excellent à le nettoyer de tous les matériaux meubles qui l'occupent. C'est ce qu'expriment bien les montagnards en disant que le glacier *n'aime pas la saleté*, et la raison, c'est que la glace a une

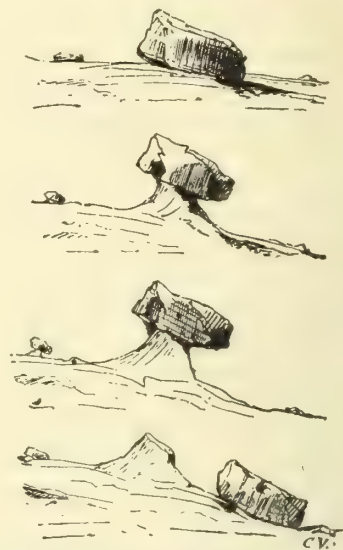


Fig. 9. — Tables de glacier montrant les diverses phases du phénomène qui leur donne naissance, puis motive leur chute.

tendance bien marquée à rejeter de son sein tous les débris qu'elle a ensevelis.

C'est ainsi que les moraines englouties reparaissent de nouveau très près des escarpements, après un parcours sous-glaciaire plus ou moins prolongé. La recherche des causes qui ramènent ainsi à la surface les moraines a de tout temps préoccupé l'attention des glaciéristes, et les hypothèses les plus diverses ont été invoquées. Sans vouloir entrer dans leur discussion, nous nous bornerons à dire que la vraie cause de cette singulière réapparition des moraines doit être cherchée, comme pour les blocs isolés, dans l'action combinée du mouvement du glacier et de la fusion superficielle.

Par contre, si les gros blocs exercent sur les glaciers un effet de protection, il en est tout autrement des petites pierres si leur couleur est foncée. Absorbant énergiquement la chaleur, ces petites pierres noires liquéfient rapidement la glace autour d'elles et finissent par se trouver noyées dans une sorte de cuvette remplie d'eau ; et ce n'est pas tout : leur rôle calorifique a ensuite pour effet de réchauffer cette eau qui les entoure, et, dès qu'elle est parvenue à une température de 4°, c'est cette eau qui, à son tour, contribue à approfondir sa cuvette ; mais cette fois verticalement, en raison de sa plus grande densité.

C'est de la sorte que la surface d'un glacier peut présenter l'image d'un véritable crible en se montrant creusée d'un grand nombre de petits trous semblables à des tuyaux de plume et au fond desquels on trouve la petite pierre qui les a produits ; des fragments de bois et même des insectes peuvent remplir cette condition quand leur coloration est foncée.

Mais ce ne sont pas encore là des appareils stables, quand ces corps étrangers sont descendus à une profondeur telle que l'eau ne puisse plus être réchauffée par les rayons du soleil, cette eau pendant la nuit gèle, et le caillou se trouve emprisonné dans la glace. Dès lors, une nouvelle phase pour lui commence : ne pouvant plus descendre, il est destiné à remonter à la surface en vertu des causes qui font réapparaître ces blocs et les moraines, puis, une fois revenu au jour, à de nouveau descendre pour remonter ensuite à la surface ; et c'est par une série d'oscillations de cette nature que ces petites pierres parviennent au terme de leur course accidentée, c.-à-d. à l'extrémité du glacier.

Jusqu'à présent nous ne nous sommes placés que dans le cas le plus simple. Voyons maintenant ce qui se passe quand un glacier reçoit un affluent. Dans ce cas, la moraine latérale de gauche de l'un d'eux se réunit à celle de droite du second, à l'extrémité de l'éperon, et le glacier principal chemine en supportant trois moraines, dont l'une prend le nom de *médiane*, en raison de sa position (fig. 10). Cette dernière a pour effet de partager le glacier en deux moitiés presque égales et de se présenter le plus souvent supportée par un dôme de glace (M), l'effet protecteur des grosses pierres s'adressant nécessairement à l'ensemble des traînées morainiques, et ce dôme de glace peut atteindre une grande élévation. Dans ce cas, la moraine médiane n'est autre qu'une longue traînée de tables de glaciers, et la glace, ainsi protégée contre le contact direct de l'air, reste bien transparente, d'un beau bleu foncé. Dans cette moraine médiane, les blocs, privés de frottements, conservent la vivacité de leurs arêtes, et chacune des deux moraines y conserve son individualité en cheminant côte à côte, sans jamais se mélanger.



Fig. 10. — Moraine médiane.

Enfin, lorsqu'un glacier reçoit plusieurs tributaires, les moraines formées par la jonction des débris, dans les mêmes conditions que la moraine médiane, restent parallèles à l'axe du glacier, mais ne sont plus au milieu ; elles prennent le nom de *superficielles* ; et l'intérêt que présente cette nouvelle disposition, c'est qu'au pied d'un glacier principal de cette importance, on peut, sans fatigue, en les comptant, savoir exactement le nombre de tributaires qu'il reçoit. Il y a plus : la distance de ces moraines superficielles indique la puissance rétrospective des affluents qui les ont amenées, tandis qu'une étude attentive des blocs morainiques vient fournir des données précises sur la composition des hautes régions qui les alimentent.

Continuant à obéir au mouvement qui les emporte, tous ces débris, accumulés sous la forme de moraines et de blocs isolés, cheminent comme un immense convoi et finissent par arriver à l'extrémité libre du glacier, qui se termine toujours par un escarpement à pic au point où la fusion arrête sa marche. Tous les matériaux de moraines latérales ou superficielles glissent alors sur ce plan incliné et viennent, après leur chute, qui se fait souvent avec un bruit effroyable, s'entasser au pied de l'escarpement en donnant lieu à une dernière moraine qui, sous le nom de *frontale* ou *terminale*, réunit tous les débris provenant des hautes cimes que le glacier a charriés.

Cette moraine, de beaucoup la plus importante au point de vue de la dimension, se présente le plus souvent sous la forme d'une digue convexe, semi-circulaire, plus puissante à ses deux extrémités qu'à son centre où l'apport des matériaux est toujours moins actif. En même temps, c'est dans les *ailles*, toujours bien développées, de ces moraines frontales que se rencontrent, en plus grand nombre, les blocs striés et polis, caractéristiques de l'action glaciaire, puisqu'elles deviennent le produit direct de l'accumulation des moraines latérales.

D'autres fois, quand le glacier donne naissance, dès la sortie de sa grotte, à un cours d'eau important, l'accumulation des débris ne pouvant plus se faire au centre, les blocs, rejetés à droite et à gauche, forment deux immenses digues, ou remblais de déjection, au travers desquels le torrent se fraye un passage et dont la position varie avec les crues. Telle est la disposition de l'Aveyron à sa sortie du glacier des Bois. Enfin, plus rarement, mais le fait peut se produire, quand l'extrémité libre du glacier, au lieu de s'étaler sur un sol plat ou fortement incliné, vient aboutir à un plan incliné, trop abrupt pour que les blocs puissent s'y maintenir, ces débris tombent au pied de l'escarpement où leur accumulation prend tous les caractères d'un talus d'éboullis. C'est alors dans les Alpes dauphinoises et savoisiennes, en particulier dans les glaciers secondaires de la Furka, des Grisons et des Diablerets, qu'il faut venir chercher les meilleurs exemples de pareils faits.

Cônes de déjection. Cailloutis glaciaires. Quoiqu'il en soit, les caractères de ces cônes de déjection des glaciers restent toujours les mêmes. Tout est en désordre dans ces alluvions grossières qui représentent tout ce que le glacier a transporté, c.-à-d. tous les débris que les agents atmosphériques ont accumulés à sa surface. Toutes les roches du bassin, réduites à l'état de blocs de dimensions les plus diverses, depuis de véritables quartiers de montagne jusqu'aux petits débris qui affectent un caractère sableux, sont enchevêtrées pêle-mêle. On observe alors un mélange complet de fragments anguleux ayant conservé leurs arêtes vives, avec d'autres roulés, polis et striés, engagés dans une boue sableuse bleuâtre qui prend, sur les ailes, son principal développement ; dans les parties centrales, les eaux torrentielles ont pour effet d'entraîner toutes ces parties meubles avec les menus débris, donnent naissance, à leur tour, à une certaine distance du glacier, à un *cailloutis glaciaire* spécial, qui prend souvent le caractère d'un cône de déjection torrentiel, mais très aplatis, et devient le dernier terme de ce qu'on peut désigner sous le nom d'*alluvions glaciaires* proprement dites.

Effets mécaniques. Erosion glaciaire. Les glaciers ne sont pas seulement, avec leurs longues traînées morainiques, les plus puissants instruments de transport qu'on connaisse; en glissant sur le sol, ils peuvent exercer des actions mécaniques notables. L'épaisseur de ces torrents glacés, dans nos régions, est en moyenne de 30 à 40 m.; elle peut atteindre, suivant la pente, plusieurs centaines de mètres, et l'on sait que dans les contrées polaires ces chiffres sont singulièrement dépassés; on conçoit dès lors que la translation d'une pareille masse ne puisse se faire sans produire sur les parois qui les encaissent des actions érosives notables. Elle pèse d'un poids énorme sur son lit de rocher et ne marche qu'avec un frottement continu; frottement qui a pour effet, non pas de détacher ni d'entraîner des quartiers de rochers, mais de broyer et d'user le fond aussi bien que les parois qui l'encaissent: ainsi peut naître une *moraine profonde* faite d'un mélange de glace, de boue et de petits cailloux arrondis par frottement, reposant sur ce fond moutonné et strié. Le glacier, en effet, ne travaille pas seulement au grand jour, en transportant les débris tombés des hauteurs, il se sert encore de tous ces matériaux pour user et polir le sol qu'il recouvre, en faisant disparaître tous les angles, toutes les aspérités. Suivant une comparaison fréquemment employée, le glacier passe sur le sol à la manière d'un immense rabot en devenant un merveilleux outil de burinage; et ce sont alors les cailloux enchassés dans la glace, comme dans un manche solide, qui font office de burins, en venant graver sur les rochers des stries fines ou des cannelures profondes qui se touchent sans se confondre et se suivent souvent avec un parallélisme frappant, en se montrant toujours dirigées dans le sens de la descente.

D'autres fois, par suite d'un phénomène inverse, c'est la roche des parois qui, plus dure, use, raye et finit par arrondir les blocs charriés; ainsi naissent ces *cailloux polis et striés*, si caractéristiques, des alluvions glaciaires. En même temps, les sables et les graviers fins qui résultent de cet écrasement, pressés par la glace contre les parois qui l'encaissent, font office d'un véritable émeri et finissent par développer des surfaces polies, aussi brillantes que celles des marbres travaillés par les lapidaires, mais toujours marquées des stries fines caractéristiques. Aucune roche n'échappe à cette action, et le mécanisme qui produit ces stries et ce polissage est fort simple: c'est celui employé dans l'industrie quand on polit les métaux ou les corps durs avec la poudre d'émeri. La vitesse déployée par la main de l'ouvrier est alors remplacée par la pression énorme exercée par le glacier. Telle est sur les deux rives de la Mer de Glace cette zone si nette et si connue de roches polies qui s'élèvent jusqu'à près de 3,000 m. d'alt., et dont l'allure arrondie contraste singulièrement avec la forme vive et déchiquetée des cimes qui la dominent. Aucune preuve n'atteste avec plus d'évidence l'énorme épaisseur atteinte autrefois par la glace dans ces parages. Sur le fond du glacier, ces actions mécaniques deviennent nécessairement considérables; le poids de la glace, augmenté de toute la masse des blocs qu'elle supporte, fait office d'une véritable meule et, avec les sables et les graviers que les eaux ruisselantes entraînent sur le fond, use et polit tout ce qui s'oppose à son mouvement de progression. Aussi, quand le glacier a disparu et qu'on peut apercevoir son lit,

on voit toutes les aspérités, toutes les saillies, arrondies, mamelonnées à ce point qu'elles présentent de loin l'aspect d'un troupeau de moutons endormis. D'où le nom de *roches moutonnées* (fig. 11) qui a été donné à cette structure bien particulière et devient le trait saillant, caractéristique de l'action des glaciers sur le fond de leur lit.

Le produit final de ce frottement continu exercé par les glaciers sur les roches du fond est représenté par une boue d'un gris d'ardoise, formée de particules argileuses extrêmement fines, et dont la teinte bleuâtre, si différente de celle jaunâtre des limons déposés par les eaux courantes, est due à ce fait que cette *boue glaciaire* s'est formée, sous la glace, à l'abri de l'action oxydante de l'air. C'est elle qui, en raison de l'extrême finesse de son grain, donne à l'eau torrentielle issue des glaciers sa teinte toujours laiteuse; quand on l'observe durcie, cimentant les blocs et tous les débris morainiques, elle prend tous les caractères d'une argile compacte.

Profil des vallées glaciaires. Lacs scandinaves. En résumé, quand on analyse avec soin l'œuvre finale du glacier, on voit qu'il devient un merveilleux instrument de déblaiement, excellent non plus à creuser son lit, comme les torrents, mais à déblayer la vallée qui l'encaisse de tous les débris que les agents atmosphériques tendent à y accumuler. Les gorges qu'il remplit ne deviennent pas son œuvre propre: il se limite à en dresser les parois; en même temps, par le polissage des roches, il les protège contre toute dégradation ultérieure. Aussi, quand, à la suite d'une longue série d'années sèches, le glacier recule, on peut voir son lit, avec ses surfaces polies, se présenter sous la forme d'une gorge aux parois escarpées, dont la section transversale, en prenant la forme d'un U, devient bien différente de celle des vallées d'érosion torrentielle, dont le profil en travers affecte de préférence celle d'un V, différence de la

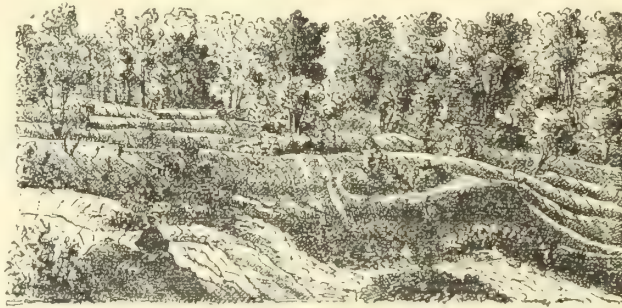


Fig. 11. — Roches calcaires moutonnées sur le passage d'un ancien glacier dans le canton de Belley (Ain).

plus haute importance, puisqu'elle permet d'établir à première vue une distinction bien nette entre les ravinnements attribuables aux seuls efforts érosifs de l'eau courante et ceux à la formation desquels seule l'action glaciaire a pris part.

C'est encore à une pareille œuvre de déblaiement qu'il faut attribuer la formation, sur le fond des grands glaciers, de cuvettes de profondeur moyenne et de forme allongée, quand, au lieu de venir remplir une gorge bien accentuée, la glace s'étale sur une large surface, peu inclinée. Après sa retraite, ces cuvettes sont destinées à se transformer en lacs ou en étangs. Telle est l'origine de ces innombrables cavités lacustres qui, dans la Finlande et la Scandinavie méridionale, se développent au milieu d'une région remarquablement aplanie, dépourvue de régime fluvial suivi, jonchée de blocs erratiques et remplie de roches moutonnées. Les glaciers, dans ces conditions nouvelles, engendrent un paysage caractéristique, qualifié à juste titre de *morainique*. Mais les lacs glaciaires peuvent avoir une autre origine: fréquemment, en effet, une moraine, en venant barrer une vallée, oblige les eaux à refluer en arrière en donnant naissance à un *lac de barrage*, dont les meilleurs exemples doivent être observés, cette fois, dans les Vosges. Du même ordre aussi sont, sur le versant méridional des Alpes, ces lacs italiens bien connus qui impriment au paysage alpestre un caractère de grandeur

incomparable. Quand on songe que c'est aussi au long séjour de la glace que les profondes vallées des côtes scandinaves et écosaises, aujourd'hui transformées en fjords, doivent d'avoir pu conserver, avec la grande élévation de leurs flancs, la raideur de leur profil, on voit combien l'œuvre des glaciers est importante, et, dans ce cas, c'est un rôle franchement protecteur qu'ils ont rempli.

Quoi qu'il en soit, si dans leur ensemble les glaciers ne peuvent compter comme des agents d'érosion très efficaces, ils restent toujours, et c'est là leur trait particulier, de merveilleux instruments de transport, uniques dans leur genre et capables de charrier, sans bruit, jusqu'à des distances de centaines de kilomètres et plus de leur lieu d'origine des blocs que nulle eau courante ne pourrait, non seulement transporter, mais même déplacer. Tant il est vrai que l'outil qui fait le plus de travail est toujours celui qui fait le moins de bruit.

Principaux exemples de glaciers. Alpes suisses. Les causes qui régissent la dimension d'un glacier sont sans doute multiples, mais, dans tous les cas, la première et la plus importante, c'est toujours dans l'étendue plus ou moins grande du bassin d'alimentation qu'il faut venir la chercher; aussi peut-on poser en principe que cette dimension reste toujours en fonction de l'importance du champ de névé qui l'alimente. Si donc des champs de neige, largement étalés dans un massif montagneux, sont disposés de façon à pouvoir écouler leur trop-plein dans une même direction, la masse du glacier résultant de leur transformation peut devenir assez forte pour s'avancer dans les vallées à une grande distance de son origine. En Europe, ces conditions sont pleinement réalisées dans le puissant massif montagneux des Alpes suisses, qui de plus, bien exposé pour recevoir, des vents d'O. et de S.-O., une proportion d'humidité telle qu'elle est d'un quart supérieure à ce que reçoit la France entière, devient pour l'accumulation des neiges un condenseur des plus remarquables. Aussi supporte-t-il plus d'un millier de glaciers occupant une surface totale de 1,800 kil. q., dont plus d'une centaine descendent dans les vallées habitées par les hommes, où les moissons jaunissent et le raisin mûrit. Déjà ceux du Mont-Blanc, qui couvrent à eux seuls une surface de 282 kil. q., peuvent cheminer au milieu de forêts de hêtres, de mélèzes, de sapins, si bien que c'est au travers du verdoyant feuillage de ces arbres qu'on entrevoit les vagues blanches de la Mer de Glace; ailleurs, c'est au milieu des champs de céréales, dont il n'empêche pas la moisson, que s'étend la base d'un pareil torrent glacé; tel est celui d'Aletsch qui, alimenté par un bassin de névés occupant un espace de 100 kil. q., peut atteindre une longueur de 24 kil. et figurer, parmi les glaciers des Alpes suisses, comme le plus important.

Nombreux sont ensuite ceux du même ordre qui se présentent dans les Alpes tyroliennes et autrichiennes, notamment dans les massifs de l'Orteler, de l'OEcztal, et surtout du Gross Glockner. Mais les exemples les plus connus et les plus remarquables de cette grande extension des glaciers au milieu de régions cultivées et verdoyantes, nous sont offerts par les glaciers de la Nouvelle-Zélande, qui, situés sous une latitude comportant un climat comparable à celui de Cannes ou d'Antibes, peuvent faire pénétrer leur extrémité libre dans un milieu où il semble qu'elle devienne un véritable paradoxe climatique. Tel est celui de Tasman, qui, alimenté par des précipitations atmosphériques considérables, descend, au voisinage de la mer, au milieu d'une végétation tropicale composée de fougères arborescentes et de palmiers.

Glaciers suspendus. Mais à côté de ces grands glaciers encaissés occupant des gorges profondes, comme celui qu'on peut suivre depuis le sommet du Mont-Blanc jusqu'à Chamonix, il en est d'autres plus restreints qui cheminent sur des pentes raides et s'étalent au lieu de s'allonger à la manière d'un véritable fleuve de glace, comme les précédents. Tels sont ceux bien connus qui, autour de la crête

des Aiguilles, dans le massif du Mont-Blanc, ou sur la base de la pyramide argentée de la *Yung-frau*, restent appliqués sur des pentes de 30° à 40°, sans pouvoir pénétrer dans les vallées voisines.

C'est sous cette forme de *glaciers suspendus* que se présentent ensuite tous les glaciers dans les Pyrénées. Cette chaîne, allongée, comme on sait, sur un étranglement de terres entre deux bassins maritimes, à une latitude plus basse que celle des Alpes, ne présente, en effet, nulle part de bassins de réception capables d'alimenter des torrents glacés, capables de descendre des hauteurs jusqu'au fond des vallées comme les précédents. C'est dans les hautes cimes, où les neiges, le névé et la glace demeurent souvent suspendus dans un même repli de la montagne, qu'il faut venir les chercher. Localisés dans les parties centrales, c'est dans l'E. de la chaîne qu'ils prennent le plus grand développement. C'est ainsi que ceux de Vignemale et du Balastou sont deux fois plus étendus, malgré leur exposition au soleil, que ceux septentrionaux situés à l'ombre.

On peut même aller plus loin et reconnaître avec M. Schrader l'influence prépondérante des vents dans la formation de ces traînées neigeuses qui forment le trait caractéristique des glaciers dans les Pyrénées. Les neiges s'amoncelant à l'abri des vents dominants, et ces vents soufflant de l'O., les plus grandes provisions de neige se trouvent nécessairement à l'E. Il est donc naturel de trouver les plus grands glaciers de ce côté. Quand le vent vient à souffler, la poussière neigeuse située du côté du vent est soulevée, poussée sur la pente jusqu'au sommet, qu'elle franchit, pour retomber ensuite de l'autre côté de la montagne. La neige tend donc à s'accumuler, par entassement, de ce côté. C'est de la sorte que, dans cette belle région montagneuse si accidentée, on voit souvent en hiver, au printemps et en automne, de longues traînées blanches aériennes de neige, qui ondulent comme une écharpe attachée à la cime. C'est le glacier qui s'approvisionne. De même que nous avons cherché dans les torrents un terme de comparaison destiné à éclaircir les phénomènes de transport des glaciers, dans leur région fluviale principalement, de même les lois du transport des neiges, dans leur partie supérieure, présentent beaucoup de rapports avec la marche des dunes, avec cette différence que le travail est plus rapide pour les neiges, en raison de leur légèreté, et le phénomène bien plus considérable, si l'on calcule la quantité de masse neigeuse transportée.

GLACES POLAIRES. — Dans les contrées voisines du pôle, le phénomène glaciaire prend, avec des caractères bien particuliers, une importance exceptionnelle. Au lieu d'être confinées dans des dépressions de montagnes, comme dans les régions tempérées, les glaces, largement étalées sur de grands espaces, prennent une extension considérable. Dans ces hautes latitudes, la limite des neiges persistantes s'abaissant progressivement jusqu'au *voisinage* du niveau de la mer, le sol de grandes îles, comme le Groëland, disparaît sous une épaisse nappe de glace, laissant à peine émerger çà et là quelques cimes isolées. Montagnes et vallées restent alors masquées sous cette nappe continue, et, quand on s'aventure sur ces plateaux glacés dans toutes les directions, on ne distingue qu'une immense plaine blanche où le regard s'étend à perte de vue, aussi loin que le permet la courbure de la terre. Les seuls accidents qui marquent cette surface sont, en effet, fournis par la glace largement crevascée ou dressée en pyramides gigantesques. Puis, quand sur le bord de ce plateau, de distance en distance, s'ouvre une vallée profonde ou un fjord, une grande traînée de glace y descend en venant se déverser jusqu'à la mer. C'est alors et seulement alors qu'on peut voir apparaître des glaciers alimentés, cette fois, non plus directement par des névés, comme ceux de nos régimes tempérés, mais par des champs de glace (*inlandsis*) auxquels convient bien la qualification de *calottes glaciaires*. Dans ces conditions, ces glaciers, qui ne deviennent distincts que dans le voisinage de la mer, ne sont autres que des protubérances

poussées au dehors par cette *glace continentale* quand la disposition du sol s'y prête. Tous se signalent par une grande largeur et de même par des épaisseurs exceptionnelles, leur front pouvant atteindre des centaines de mètres de hauteur. Si donc, avec raison, ces glaciers encaissés de nos régions ont pu être qualifiés de torrents d'eau glacée, à aucun titre cette comparaison ne peut s'appliquer à ces calottes glaciaires des contrées polaires, qui prennent tous les caractères de *lacs de glace* dont le trop-plein s'écoule, le long des bords, par un grand nombre d'émissaires sous cette forme de grands mais toujours aussi très-courts glaciers.

Mais le phénomène glaciaire, dans ces contrées polaires, ne se limite pas à cette grande extension des glaces continentales; tout le monde sait que, dans ces parages, les mers sont couvertes de glaces flottantes qui entravent singulièrement la navigation et s'en vont ensuite à la dérive, entraînées par les courants à des distances souvent fort grandes de leur point de départ. De ce nombre sont les *icebergs*, qui résultent de la rupture du front des glaciers quand ils parviennent jusqu'à la mer; les *banquises* ou glaces côtières qui se forment contre le rivage et dans le fond des baies bien abritées (*bayice*), ou des fjords fournissent ces plates-formes de *glace salée* qui deviennent pour la navigation dans les mers polaires un des obstacles les plus redoutés; enfin la mer, à son tour, pouvant se prendre, au large, en glace sur de grandes étendues, il en résulte une nouvelle et très importante formation d'îles flottantes (*icefield*), destinées, cette fois, à donner lieu, lors des débâcles, à ces grands convois de *glaces de dérive* qu'on désigne spécialement sous le nom de *drift*. De grands glaciers, des calottes glaciaires, des glaces flottantes, tels sont donc les éléments nouveaux, éminemment caractéristiques, du phénomène glaciaire dans les contrées polaires, dont nous devons maintenant aborder l'examen; mais auparavant il convient d'examiner comment se fait la distribution des glaces dans ces régions arctiques.

Tout d'abord, il s'en faut de beaucoup que les terres éparses autour du pôle boréal soient toutes revêtues d'un manteau uniforme de glace, comme on le croit généralement. Les glaciers, au contraire, y sont répartis dans des proportions très inégales. Un simple coup d'œil jeté sur une carte suffit pour montrer que le bassin polaire ne communique avec les autres parties de l'Océan que par trois ouvertures: une grande porte et deux couloirs; la grande porte, c'est cette large mer, parsemée d'îles, qui s'étend entre le Grønland et la Nouvelle-Zemble; les deux couloirs sont le détroit assez large, mais peu profond, de Behring, puis celui de Smith, qui de beaucoup est le plus fréquenté. Ces trois ouvertures sont les routes d'accès vers les régions arctiques; dès lors, pour atteindre ces hautes latitudes, il s'agit de choisir parmi ces routes celle qui reste la moins encombrée de glaces. Or la plus suivie, la plus profitable, est loin d'être cette large mer qui semble, au premier abord, la plus facile d'accès; c'est le détroit de Smith. La raison, c'est que c'est dans cette direction qu'on rencontre les plus grandes étendues de glaces. C'est d'abord le Grønland qui presque tout entier en est recouvert, puis la terre de François-Joseph et l'île septentrionale de la Nouvelle-Zemble, qui, les unes partagent le sort du Grønland, les autres supportent d'immenses glaciers; tandis qu'ils sont très réduits ou même absents sur l'île méridionale de la Nouvelle-Zemble, à Vaigatch et dans l'archipel de la Nouvelle-Sibérie. En été, les îles innombrables qui s'étendent dans le N. du continent américain présentent également de vastes surfaces caillouteuses complètement dépourvues de neige. En somme, si sur les terres circum-polaires, le phénomène glaciaire se manifeste avec une énergie sans égale, il est juste d'ajouter que, loin de s'étendre sur l'ensemble, il se localise dans des régions déterminées, et, si son plein développement ne se fait que sur les terres situées à l'E. du détroit de Davis, c'est dans le climat qu'il faut en chercher la cause. Depuis longtemps, Tyndall a

déclaré que « le froid tue les glaciers » et que c'est la chaleur du soleil qui, devenant la condition première de la formation des neiges, les produit. Jamais cette assertion, en apparence paradoxale, n'a trouvé une vérification plus nette que dans ces régions polaires. Si depuis le détroit de Davis jusqu'à la Nouvelle-Zemble, en passant par le détroit de Behring, les glaciers sont rares ou absents, c'est que dans toute l'étendue de cette large zone les terres, baignées par une mer froide, que nul afflux d'eaux chaudes issues des régions méridionales ne vient réchauffer, sont soumises à un climat obstinément sec et rigoureux. Pour en rencontrer, dans cette direction, qui soient d'une étendue notable, il faut descendre jusqu'à l'Alaska, c.-à-d. sur une péninsule baignée par des eaux tièdes et pourvue, par suite, d'un climat plus humide. Or, c'est cette condition qui se trouve surtout bien réalisée dans la large mer qui s'étend depuis le Grønland jusqu'à la Nouvelle-Zemble, et cela grâce à l'influence des eaux chaudes du Gulf-Stream, qui pénètrent jusque dans ce bassin. Parti de la mer des Antilles, ce courant chaud, après avoir atteint l'Islande, longe la côte norvégienne pour venir se perdre ensuite dans l'océan polaire, autour du Spitzberg, de la terre François-Joseph et de la Nouvelle-Zemble, en provoquant partout le relèvement des isothermes sur son parcours. Dès lors, sur ces terres bénéficiant d'une température et surtout d'une humidité inconnues dans les autres régions des mers arctiques, les glaciers peuvent y prendre des dimensions colossales. Déjà sur la côte E. d'Islande, baignée par ce courant chaud, des champs de névé, comme celui de Vatna-Jokull, peuvent atteindre 7 à 8 milles carrés, tandis que d'immenses glaciers (Skrio-Jokull) descendent jusqu'au voisinage de la mer. C'est ensuite sur la côte norvégienne qu'on peut le mieux assister à ce spectacle saisissant et si pleinement réalisé dans les régions plus rapprochées du pôle, de la descente des grandes traînées de glace dans les eaux des fjords. Des glaciers, ensevelissent des centaines de kil. q., et, sur les vastes plateaux de cette région ancienne, dans le voisinage du cap Nord, des champs de névé, comme celui du *Swartisen* ou *Glacier-Noir*, n'occupent pas moins de 600 à 800 kil. q. Enfin, dans les grandes îles du Spitzberg, de la terre François-Joseph et de la Nouvelle-Zemble septentrionale, ce sont définitivement des calottes glaciaires qui masquent toutes les aspérités du sol en offrant cette particularité que leurs émissaires, c.-à-d. leur trop-plein, se déversent précisément dans les points où l'influence du Gulf-Stream se fait le plus sentir (côte occidentale pour le Spitzberg et la Nouvelle-Zemble, orientale pour la terre François-Joseph, d'après Ch. Rabot). Ces grandes coulées de glace aboutissent alors à la mer par des masses de 20 à 60 kil. de front, taillées en falaises verticales sur 60 à 120 m. de hauteur (J. Payer, *Expédition austro-hongroise au pôle Nord*, 1872-74).

Grønland. C'est ensuite en plein Atlantique septentrional, bien plus bas que l'Islande et par une latitude fort inférieure à celle du cercle polaire, qu'il faut venir chercher une terre glacée représentant, dans ces contrées polaires, un type exceptionnel, aussi bien par la grandeur des manifestations glaciaires que par sa situation; là se présente, en effet, la grande pointe triangulaire du Grønland, qui parvient, au cap Farewel, à faire arriver la glace jusqu'au 60° degré de latitude N., c.-à-d. sur le même parallèle que Christiania et Saint-Petersbourg. Deux fois et demie plus grande que la France, cette grande péninsule n'est autre qu'un immense champ de glace, ne laissant à découvert, entre son bord occidental et le rivage, qu'une étroite bande de terre habitable, profondément découpée par des fjords et fréquemment interrompue par de puissants glaciers. C'est seulement dans cette direction où cette zone, d'une largeur moyenne de 20 kil. et cultivée par places, prend, avec son *paysage morainique* réalisé dans son plein, l'aspect des districts côtiers non boisés de la Scandinavie, que le Grønland mérite sa qualification de *terre verte*: partout ailleurs la glace règne sans partage et se développe d'une façon continue jusqu'au bord opposé, en se relevant par ondulations succes-

sives, simulant une mer houleuse figée, jusqu'à une alt. moyenne de 2,500 m. Depuis longtemps on savait que, du côté de l'E., le Grœnland est privé de terre habitable et que cette rive glacée, à peine accidentée de quelques pointes rocheuses est longée, ou mieux rendue inabordable par une immense banquise dont les déplacements vers le S. sont incessants ; mais c'est depuis peu qu'un lieutenant danois, M. Nansen, a résolu le premier, dans le sens positif, en 1888, après une traversée désormais mémorable de la péninsule, cette question si controversée de la continuité de la glace continentale d'un bout à l'autre du Grœnland. Il a définitivement établi qu'à l'exception de la petite bande découverte de l'O., toutes les inégalités de cette région qui, dans le principe, était sûrement très accidentée, disparaissaient sous un pesant manteau de glace. Mais au prix de quelles fatigues ! Quarante-six jours de marche au milieu de perpétuelles rafales de neige, sur un plateau continu de

immense, et surtout une poussière grise, très fine, très répandue sur la glace du Grœnland, où M. Nordenskjöld l'a reconnue et décrite sous le nom de *cryoconite* (poussière de glace). En voici la composition d'après M. Berggren, qui a analysé avec soin cette poussière, dont l'existence a été reconnue jusqu'à 150 kil. dans l'intérieur de l'inlandsis :

Silice	62,25	Potasse	2,02
Alumine	14,93	Soude	4,01
Peroxyde de fer . . .	0,74	Acide phosphorique .	0,14
Protoxyde de fer . .	4,64	Chlorure de sodium .	0,06
Chaux	5,09	Eau	3,10
Magnésie	3,06		

C'est ce sédiment éolien très dense (2,63) et toujours accompagné de fines particules de fer oxydulé, qui joue dans la fusion de cette glace le rôle le plus important. Aussi, quand il devient abondant, ce sont de véritables rivières qui se présentent et viennent se perdre dans les crevasses en contribuant à les approfondir. Si bien que le résultat final de toutes ces actions est de découper la glace en nombreux îlots simulant un véritable archipel ; et cela d'autant plus qu'autour de ces îlots de grandes flaques d'eau d'un bleu de saphir produisent un effet des plus pittoresques. Il est juste d'ajouter que ces dernières sont destinées à geler pendant la nuit et, qu'en somme, tous ces accidents, qui prennent leur plein développement dans le Grœnland méridional, restent toujours limités à une zone relativement étroite de la bordure externe de l'inlandsis.

Seules, les grandes crevasses persistent assez loin, quand la pente se prête à leur formation, mais bientôt il ne se dégage plus de cette grande nappe salée aucune saillie qui puisse trahir la topographie du fond. Quelle que soit la forme des vallées et des hauteurs, toutes ces dénivellations sont enfouies sous cette immense masse de glace, dont l'épaisseur, d'après M. Nansen, se maintient entre 1,600 et 1,900 m. Nul chiffre assurément ne pourrait donner une idée plus saisissante de la puissance que peut déployer le phénomène glaciaire en un seul point, quand les conditions qui président à son alimentation l'emportent franchement, et surtout sans relâche, sur l'ablation. Or cette circonstance se trouve pleinement réalisée au Grœnland ; son état si profondément glaciaire résulte tout simplement de ce que cette haute terre (qui, dès sa pointe méridionale, offre des alt. de 2,000 m., et de plus se trouve placée en travers de ce courant d'air humide, relativement chaud, qui dérive du Gulf-Stream) reçoit mieux que toute autre, toute l'année, d'abondantes chutes de neige. En plein été, M. Nansen, avec ses hardis compagnons de voyage, en ont fait la dure expérience, quand, au milieu d'août, des rafales continues de neige d'une violence extrême, entravant leur marche, les obligèrent à changer de route.

Mais il convient d'ajouter qu'assurément une grande partie de cette glace n'appartient pas à l'époque actuelle. Quelque intenses que soient aujourd'hui dans cette région, avec le froid, les chutes de neiges, elles demeurent insuffisantes pour expliquer l'énorme accumulation de glace qui a donné naissance à la calotte intérieure ; aussi reste-t-on étroitement dans la vérité en déclarant avec M. de Lapparent que le point de départ de la formation de cet immense champ de glace doit remonter à une époque antérieure où les causes d'humidité et de froid que nous venons de rappeler étaient encore plus actives que maintenant ; en d'autres termes, que la grande calotte glaciaire du Grœnland, comme du reste celles de même nature qui se développent plus au N. dans les régions arctiques, n'est qu'un reste de la période glaciaire, qui a pu se maintenir jusqu'à nos jours dans ces régions, grâce aux conditions physiques bien particulières qui les régissent. D'ailleurs, les preuves de l'existence, dans ces contrées voisines du pôle, d'une glace qu'on peut qualifier de fossile ne manquent pas. Dès 1818, Kotzebue observait au delà du détroit de Behring, dans le fond du golfe qui porte son nom et s'ouvre

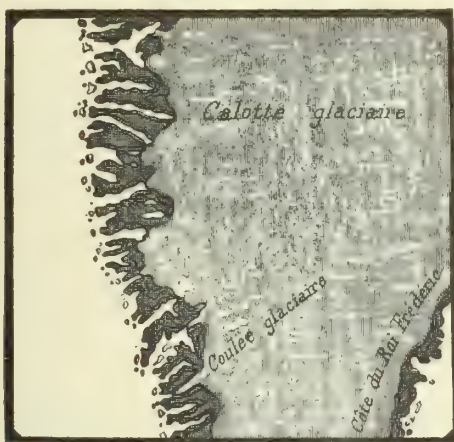


Fig. 12. — Distribution de la glace continentale sur le Grœnland méridional.

glaces, dont le point culminant était à plus de 2,700 m. au-dessus de la mer, et par une température qui, en plein été, s'abaissait pendant la nuit à cinquante degrés au-dessous de 0°. Si bien qu'au réveil, les explorateurs étaient mis dans la dure obligation de dégager leur visage d'un masque de glace compacte engendrée par la congélation de leur haleine.

De plus, la traversée d'un tel plateau de neiges et de glace est loin de pouvoir être effectuée sans courir mille dangers. Dès qu'on l'aborde, l'inlandsis, très accidenté, se montre hérissé de grandes pyramides de glaces, pressées les unes contre les autres, puis creusé d'énormes crevasses, assez larges souvent pour englober des cathédrales. La glace ensuite est sans doute plus uniforme, mais percée, dans toutes les directions, de trous cylindriques larges de 0^m30 à 1 m. et profonds d'autant, le plus souvent masqués par une mince couche de neige, et à ce point rapprochés qu'en sept jours, les compagnons de Nordenskjöld, dans une exploration de cette calotte glaciaire en 1870, ne firent pas moins de sept mille chutes dans ces chausse-trappes ouvertes sous les pieds des voyageurs. Et ce n'est pas tout, dans ces déserts de glace, la marche est encore rendue pénible par la fréquence de nombreux filets et même de courants d'eau circulant au fond de profonds ravins de glace et difficiles, par suite, à franchir, surtout avec le seul moyen de transport qu'on ait dans ces parages, c.-à-d. avec des traîneaux. Or ces perforations, qui font de la surface un véritable crible, et de même ces eaux courantes ne sont qu'une exagération de ce que nous avons vu se produire sur les glaciers alpins sous l'influence des petites pierres noircies. Ici les éléments qui remplissent ce rôle, en concentrant de même les rayons du soleil pour faire fondre la glace, sont des algues brunes polycellulaires rattachant leurs dimensions microscopiques par leur nombre

largement dans la pointe extrême de l'Amérique du Nord, une falaise de glace « couronnée par quelques pieds d'un sol limoneux portant de l'herbe et de la mousse » dans lequel Seeman, naturaliste du *Herald*, devait plus tard (1850) rencontrer une défense de mammoth avec des ossements de renne et de bœuf musqué. Depuis, de pareils faits (1885) ont été signalés au delà du cercle polaire, dans l'archipel de la Nouvelle-Sibirie, notamment dans la grande île de Liakhoff, où des couches de glace font partie d'un terrain complexe en venant alterner avec des limons gelés qui renferment une telle quantité de restes de mammoth, que les Tongouses y viennent chercher l'ivoire fossile. En ce point encore, sous de pareilles couches, dont l'âge pleistocène est bien fixé par les ossements qu'elles contiennent, des falaises verticales de glace, loin de manquer, se développent sur plus de 50 kil., avec une hauteur de 15 à 20 m. en venant plonger sous la mer, si bien que l'épaisseur, en somme, de cette glace ancienne est inconnue. Dans ces conditions, on ne peut échapper à cette conclusion, qu'en ces points on touche une véritable *glace fossile*, c.-à-d. une glace provenant d'une époque géologique antérieure et qu'un sol tourbeux en s'étalant par-dessus, a protégée contre la fusion (Ch. Martins, *les Glaciers*, *Revue des Deux Mondes*, 1867).

Vitesse de progression des glaciers polaires. Effets mécaniques. — Loin d'être immobiles, ces champs de glace sont, comme toutes les formations de cette nature, soumis à des alternatives de progression et de recul, à ce point accentués qu'au Grœnland, même où la glace avance vers l'O., sans souci des contre-pentes que sa base peut rencontrer, sept années ont suffi pour qu'elle ait réuni à cette côte une île dont on faisait autrefois le tour en canot. Mais c'est surtout dans les probreances qui s'en détachent sous la forme de glaciers que ces mouvements sont bien accentués. Dans ces glaciers qui, au lieu de se contenter d'une seule vallée, comme ceux des Alpes, n'ont pour limites que des crêtes mal définies et peuvent, par suite, atteindre, au point où ils aboutissent à la mer, une largeur exceptionnelle chiffrant toujours par des dizaines de kilomètres, la vitesse de progression ne l'est pas moins et dépasse de beaucoup celle atteinte par les glaciers ordinaires. Alors que dans les Alpes la vitesse moyenne du mouvement d'ensemble de la Mer de Glace n'est que de 30 centim. par vingt-quatre heures, dans le même temps, ceux du Grœnland progressent de 20 et même 30 m. Dans ceux du Spitzberg et de la terre François-Joseph, des vitesses de 41 m. par jour ont été constatées. Leur mouvement devient donc dix à vingt fois plus considérable que celui des glaciers alpins, et ce résultat doit être attribué à l'énorme pression exercée par la glace intérieure sur ces émissaires qui, de plus, n'étant pas encaissés, n'ont plus à lutter contre le frottement.

Par contre, si les glaciers polaires peuvent atteindre pour leurs mouvements ces chiffres surprenants, leur rôle comme instrument de transport devient singulièrement atténué. De moraines, il ne peut plus guère être question, puisque les escarpements pouvant leur donner naissance font le plus souvent défaut ; aussi ne rencontre-t-on guère de blocs dissimulés à leur surface qu'au voisinage et aux dépens de certains pics rocheux isolés, appelés *nunataks* par les Esquimaux, et seulement quand deviennent nombreux ces pics, qui en somme n'émergent que près du bord de l'inlandis en y jalonnant le plus souvent le prolongement, sous la glace, des falaises des fjords où les glaciers débouchent. Dans tous les cas, quand ces blocs, au terme de leur course, parviennent à s'écrouler au pied des grandes falaises verticales qui masquent le front de ces glaciers, jamais leur entassement n'a donné lieu à une moraine frontale proprement dite. D'ailleurs, leur destinée est tout autre : c'est dans les crevasses que ces débris, arrachés aux pics que le champ de glaces a contournés, tombent le plus souvent. Dès lors, parvenus sur le fond et emprisonnés dans les dépressions masquées par la glace, ils s'usent peu à peu en formant ces *moraines profondes* de

débris et de boue fine (*slams*), que nous avons déjà vus s'établir sous les glaciers encaissés dont s'emparent les courants sous-glaciaires pour les transporter ensuite au loin.

Ces derniers, étant donnée l'étendue de la masse glacée qui leur donne naissance et les ressources précieuses pour leur alimentation qu'ils trouvent dans ces milliers de petits ruisseaux superficiels dont nous avons parlé, peuvent alors prendre une importance considérable. Au Grœnland, ce sont de véritables fleuves qui surgissent ainsi directement du front des glaciers, en venant apporter dans les fjords où ils se déversent d'énormes quantités de *slams*. Parmi ces torrents glaciaires, l'Isortok ne contient pas moins de 9 à 10 kilogr. de *slams* par mètre cube, et le poids de ce limon qu'il amène chaque jour dans le fjord qui porte son nom a pu être évalué à 4,602 kilogr. (Gensen, *Meddelelser om Grønland*) ; si bien que maintenant cette profonde échancre se présente comblée par ces limons glaciaires sur une étendue de près de 70 kil. Or ce fait étant loin d'être un accident unique (en Norvège, les rivières qui s'écoulent du vaste champ de glace et de neige de Justedalbrøn, dont la surface est de 870 kil. q., entraînent tous les ans à la mer 180 millions de kilogr. de *slams*), et ces torrents limoneux devenant l'œuvre propre des champs de glace, on ne peut échapper à cette conclusion que, si les glaces polaires ne peuvent guère, comme les glaciers encaissés des latitudes plus basses, être considérées comme des instruments de transport, ils deviennent, par contre, des *agents de comblement* très efficaces.

Glaces flottantes ; icebergs et banquises. Parmi les traits communs à tous ces glaciers polaires figure ensuite la rupture continue de leur front quand ils débouchent à la mer et la formation de glaces flottantes qui en dérive. En empiétant ainsi sur le domaine maritime à des distances qui peuvent se chiffrer par des kilomètres, l'extrémité libre du glacier, ne pouvant rester appliquée sur le fond, qui descend brusquement, et, de plus, moins dense que l'eau marine, flotte pendant quelque temps et reste en surplomb, jusqu'au moment où, mal soutenue, surtout à l'heure de la marée basse, elle vient se briser par blocs ou *icebergs*, que les vents ou courants entraînent ensuite vers les régions plus chaudes, où ils ne tardent pas à disparaître par fusion. Cette rupture du front du glacier (*Calving*, *Velage*) qui l'amène à se terminer par une falaise verticale est alors accompagnée de projection dans les airs d'épais nuages blancs d'eau et de glace pulvérisée. D'énormes tranches de glaciers se détachent ainsi devant ces glaciers, sous la forme de montagnes de glace flottante mises de suite en mouvement par cette gigantesque poussée. Cette expression de montagne flottante n'a rien d'exagéré, quand on songe à la dimension que peuvent prendre ces icebergs au débouché des fjords du Grœnland : il en est qui se dressent à une centaine de mètres au-dessus de la mer, et cette partie émergée ne représente que le huitième ou le dixième de leur masse totale. Au large de Terre-Neuve, ils peuvent encore avoir 1,000 mètres du sommet à la base. Enfin, dans ces mêmes parages, on a pu en mesurer qui jaugeaient 18 millions de mètres cubes, ce qui représente un cube de glace d'une hauteur comparable à celle de la tour Eiffel. Assurément de pareilles dimensions, inconciliables avec ce qu'on sait des glaciers polaires, qui ont rarement plus de 100 m. de hauteur à leur extrémité libre, ne peuvent s'expliquer que par un mouvement de bascule de la tranche de glace au sommet de sa chute, ce mouvement pouvant lui donner une position verticale et par suite une hauteur qui indique non pas l'épaisseur du glacier qui lui a donné naissance, mais la *longueur* de ce qu'il a perdu par rupture. Quant à la quantité des icebergs qui, chaque année, quittent ainsi les contrées polaires pour venir fondre dans les régions tempérées, elle aussi est considérable. La part qui revient, dans ce sens, à l'hémisphère nord n'est pas moindre de 32 kil. c. ; on conçoit dès lors combien de pareilles masses, avec le refroidissement notable de l'eau, surtout de l'air, qu'elles entraînent et leur cortège habituel

de brumes ou de chutes de pluie, peuvent exercer d'influence sur le climat des parages où elles viennent s'échouer; c'est du reste leur rôle principal; jamais les icebergs, quoi qu'on en ait pensé, ne deviennent, pour la dissémination sur le fond des mers des matériaux provenant de la dégradation des continents, des instruments très efficaces, ces matériaux faisant à peu près défaut sur les glaciers polaires. D'ailleurs, ces matériaux tombent de suite à la mer quand la glace se brise, et ce fait est à ce point accusé que cette chute des matériaux morainiques, consécutive de la formation des icebergs, peut, quand par exception ils deviennent abondants, donner lieu à une sorte de *moraine terminale sous-marine*. C'est aussi entre le rivage et le front ébouleux du glacier que vient s'accumuler, sur l'espace, caché à la vue, où la glace est supportée par l'eau, la plus grande quantité de boue (*slam*) et de cailloutis de la moraine profonde

Tout autres sont les *banquises*; en venant se souder au rivage, sous la forme d'une grande terrasse de 40 à 100 m. de large, ces glaces côtières peuvent recevoir tous les débris que les intempéries arrachent aux falaises, puis les transporter au loin quand elles se détachent, pour flotter au gré des vents. Ce sont alors de longs radeaux de glaces plates, peu épaisses, couvertes de terre et de cailloux qui descendent ainsi tous les ans du pôle vers les latitudes plus



Fig. 13. — Le glacier de Kangerdlugssuak et ses glaces flottantes (d'après M. Helland). (Les hauteurs ont été exagérées cinq fois.)

bases, en disséminant sur leur route cette charge de débris à mesure que la fusion les fait disparaître; et, quand se fait notamment, dans cette saison chaude, le déblocement de l'océan Glacial, ce qui descend ainsi à la dérive, ce sont d'immenses convois formés de blocs énormes, dont l'enchevêtrement parvient à donner naissance à des accumulations de glace dépassant de 100 m. le niveau de la mer. L'étendue de ces masses flottantes peut aussi devenir considérable; Greeley en a rencontré qui mesureraient 15 milles de large, si bien qu'une esouade, avec ses traîneaux, mit deux jours à la traverser. Dans cette dispersion sur le fond des mers des matériaux empruntés au sol des régions polaires, le principal rôle est pris par celles de ces glaces côtières qui se forment au fond des fjords; dans ces profondes échancrures aux parois toujours très escarpées, les éboulis qu'elles reçoivent finissent par les recouvrir d'une couche continue de débris, parmi lesquels figurent souvent des blocs de dimensions considérables. De plus, la débâcle de ces *glaces de fjord* correspondant toujours avec les crues des rivières qui viennent s'y déverser, ce sont de véritables convois d'îles flottantes, chargées de pierres, qui s'en détachent et deviennent une menace perpétuelle pour les navires, étant donnée la forme tabulaire de ces glaçons et leur tendance, au début de la descente, à se ressouder. Dans ces conditions, quand ces glaces flottantes, chargées de débris, au point de présenter leur surface noireie, viennent s'échouer sur un bas-fond, leurs matériaux solides, mis en liberté par fusion, contribuent à l'élever en donnant naissance à des bancs sous-marins qui peuvent devenir très étendus. Le meilleur exemple à citer est celui de Terre-Neuve, qui, dans une mer dont la profondeur moyenne est de 2,600 m., parvient à s'élever à une distance de la surface qui n'est que de 200 m., en couvrant un espace de 125,000 kil. q. Il est tout entier formé de débris charriés par de pareilles glaces flottantes, dont la plupart proviennent de la banquise qui chaque hiver borde la côte ouest de l'île de Terre-Neuve; ces dernières, après avoir franchi le détroit de Cabot, rencontrant les eaux chaudes du Gulf-Stream

qui les fondent, leur chargement de matériaux solides s'entasse de suite ainsi sur le fond, à une courte distance de leur point de départ (Thoulet, *Structure et mode de formation des bancs de Terre-Neuve*, dans *B. Soc. Géographie*, 1889, t. X, p. 222).

Champs de glace de mer. Icefield. Drift-ice. Dans les détroits peu profonds de ces contrées polaires ou dans les mers resserrées comme celle de Baffin, les navires rencontrent souvent en pleine mer, vers la fin de l'été, une sorte de bouillie glacée (*Studge, Eisbrei*) flottant par amas très étendus, puis finalement sont destinés, en poursuivant leur route plus au N., à rester emprisonnés pendant de longs mois au milieu de vastes champs de glace, à de grandes distances des terres les plus rapprochées. La raison, c'est que, dès la fin de cette saison chaude, la surface de la mer se couvre de petits cristaux de glace que les vents et les flots agglomèrent en amas, bientôt réunis et soudés en une nappe unique qui, ne tardant pas à s'épaissir, offre l'aspect d'une immense plaine blanche glacée. La mer est prise, et la formation de cette *glace de mer* peut se faire avec une extrême rapidité. Quelques heures ont suffi pour emprison-

ner de la sorte le *Tegethoff* entre la Nouvelle-Zemble et le Spitzberg, et la durée de son séjour forcé au milieu d'un pareil champ de glace ne fut pas moindre de vingt et un mois (1872-74). Dès lors le lieutenant Weyprecht, qui faisait partie

de cette expédition, put se rendre compte de l'intensité de ce phénomène, depuis sa formation jusqu'au moment où il fut mis dans la dure obligation d'abandonner son bâtiment. Il en a fait l'objet d'une étude suivie; si bien que c'est à lui que nous devons les notions les plus exactes sur la nature et la genèse de cette glace de pleine mer (Karl Weyprecht, *Metamorphosen des Polareises, Oster-ungar. arktische Expedition*; Vienne, 1879).

C'est la persistance du froid pendant les longs mois d'hiver (du 15 août au 15 juin) qui donnent à ces nappes superficielles de glace (*icefield, eisfeld*) l'épaisseur suffisante pour pouvoir résister aux tempêtes ainsi qu'aux températures plus élevées de la saison chaude suivante, et d'immobiliser ainsi la mer sur de vastes étendues. On cite toujours comme exemple ce champ de glaces que Clavering, en 1823, fut obligé de longer pendant 60 milles. Une fois établies, leur surface, abandonnant son horizontalité première, se couvre bientôt de bosses, de blocs redressés hérissés de pointes (*hummocks*), et prend l'aspect si mouvementé des calottes de glace continentales dans leurs parties basses, pour les mêmes raisons, des tensions intérieures déterminées par des mouvements subis sous l'influence du vent, des courants et surtout des variations de température fréquentes en automne, où la glace peut passer en vingt-quatre heures de quelques degrés au-dessus de 0 à -50°, s'y traduisant par une formation très étendue de fentes (*sprugen*) et de crevasses (*riss*). Ces accidents, si nombreux qu'il est difficile de rencontrer une surface de 1 m. q. qui en soit exempte, en parvenant à traverser toute l'épaisseur du champ de glaces, livrent passage à l'eau de mer, qui, en se congelant, a pour effet de les ressouder; et c'est de la sorte qu'un *icefield* peut prendre tous ces caractères d'un conglomérat de blocs tabulaires entassés par pression, puis cimentés par de la jeune glace, et acquérir, par suite, une grande solidité; et finalement, quand deux pareils champs de glaces, poussés par les vents de tempêtes et les courants arrivent à se heurter, leurs bords, en chevauchant l'un sur l'autre, figurent des

entassements chaotiques d'une grandeur surprenante, et cela au milieu de bruits d'une intensité rare, la glace, dans ces conditions, éclatant avec des détonations comparables aux plus fortes décharges d'artillerie. Il est juste d'ajouter que tous ces accidents, qui communiquent à la surface des ice-fields une surface des plus mouvementées, n'apparaissent réalisés dans leur plein qu'au milieu de l'été, quand ces champs de glaces sont débarrassés de l'épais manteau de neige que les rafales d'hiver y accumulent. A cette date, cette neige, réduite par le froid à l'état de poussière extrêmement fine (*poudrin*), s'infiltré dans les moindres fissures, s'amasse dans les creux, qu'elle nivelle en parvenant à s'y transformer en névé quand l'eau de mer, suintant par les fissures, vient les mouiller, et même en glace, si des blocs, en s'entassant, exercent sur ce névé la pression nécessaire. Les mouvements dans cette masse, en effet, sont loin d'être arrêtés : ils se traduisent par ce bruit presque continu de la glace, si lugubre dans le silence de la nuit polaire, qui devient même effrayant quand il apparaît comme le dernier écho de l'ouverture d'une crevasse dans quelque endroit éloigné de la plaine glacée.

Quoi qu'il en soit, il arrive toujours un moment où ces champs de glaces se disloquent et se réduisent en fragments destinés à subir le sort de toutes les glaces flottantes, c.-à-d. à disparaître par fusion. Eparpillés sur la mer, ils deviennent ces *glaces de dérive* (*drift-ice*), que les Anglais désignent sous le nom de *floes*, en spécialisant sous celui de *floeberg* ceux de ces blocs qui, toujours par suite d'un mouvement de bascule, peuvent prendre, comme les *ice-bergs*, avec une forme pyramidale, des dimensions leur permettant de s'élever à 20 ou 30 m. au-dessus de l'eau. La seule différence, c'est qu'ils sont en glace de mer, par suite plus homogènes, d'une belle teinte bleue, et nécessairement jamais chargés de débris rocheux ni marqués comme ces derniers de ces traces de stratifications successives qui correspondent aux tranches annuelles des glaciers qui leur ont donné naissance.

Banquises antarctiques. C'est ensuite et surtout dans les régions antarctiques qu'il faut venir chercher le plein développement de ces glaces de mer formées par congélation directe de la mer, soit en plein océan, soit le long des côtes. Dans cette direction, les terres éparses, à peine entrevues par les rares navigateurs qui se sont aventurés dans ces parages dangereux, sont réunies par une banquise continue de glace salée, atteignant presque le cercle polaire, en face du grand Océan, et de toutes parts terminée par une falaise abrupte, aux contours dentelés, dont l'épaisseur est énorme. Mesurée par Ross, dans son expédition célèbre (1839-43), elle atteint la hauteur, exceptionnelle pour les formations de cette nature, de 50 à 60 m. L'extension de cette banquise et surtout la remarquable continuité du mur de glace qui la termine, offre cette particularité intéressante de venir ajouter à beaucoup d'autres une nouvelle preuve de la présence, au pôle sud, d'un continent antarctique. Quant à son épaisseur, elle provient de ce fait que, dans cette zone, où la chaleur de l'été devient négligeable, l'accroissement de ces glaces en hauteur peut se faire sans entraves. L'eau salée prenant son maximum de densité à 3°,7, l'eau de surface tend à descendre à mesure qu'elle se refroidit et vient se congeler sous la banquise qui, pouvant s'accroître ainsi par couches minces, finit par former d'épaisses nappes à surface plane, représentant le produit de plusieurs hivers. Quant à son accroissement dans la direction de la mer, il n'a d'autres limites que des ruptures tout à fait comparables à celles qui déterminent, au front des glaciers polaires, la formation des icebergs. Ainsi s'explique que tous les ans se détachent du pôle sud de grands convois de montagnes de glace de cette nature, qui parviennent jusqu'au 45° degré de latitude et quelquefois même jusqu'au cap de Bonne-Espérance. De même que les banquises qui leur ont donné naissance, leurs dimensions peuvent devenir gigantesques. Il est fréquent d'en rencontrer mesurant 6 à 8 kil. de long, et les dimen-

sions en hauteur de 60 à 80 m. ne sont pas rares. Cook en a signalé qui s'élevaient à 120 m. sur une base de 3 à 4 millas marins, et cela par 60° de lat. S. Très différents d'aspect des icebergs arctiques, tous se signalent par des formes plus régulières. Qu'on juge par ces chiffres ce que doit être la hauteur de la partie submergée, et, par suite, le volume total de pareilles masses flottantes. Avec une surface supérieure plane et des bords verticaux comme ceux de la muraille de glace qui leur a donné naissance, on les remarque constitués par une glace d'un beau bleu, très finement stratifiée et dépourvue, comme les *floebergs*, de toute trace de débris rocheux, ce qui s'explique par la distance des côtes d'où ils se sont détachés et où vient s'appuyer la banquise antarctique.

Quand des draguages, comme ceux du *Challenger*, ramènent du fond de cette mer antarctique des pierres faites de roches éruptives diverses (granite, syénite, basalte et trachite), on peut être sûr que ces débris erratiques ont été charriés par des glaces flottantes, provenant, non pas de cette banquise polaire, mais bien de celles qui se forment autour des îles plus septentrionales, telles que les Kerguelen, l'île Heard, ou des grands glaciers qui en descendent. Par contre, si cette immense banquise devient pour ces matériaux, comme les glaces de pleine mer, un instrument de transport absolument négligeable en avant de cette grande muraille, l'extension prise au fond de la mer de boues terrigènes (ou des débris de roches cristallines, granitiques et gneissiques forment plus des trois quarts du dépôt et dont l'extension, sur une zone de 300 à 1,000 kil. de longueur, nous a été révélée par les sondages du *Challenger*) atteste qu'à leur tour que ces glaces polaires, comme celles des régions arctiques, peuvent être considérées comme de remarquables agents de comblement : ces boues terrigènes devenant le produit du froitement exercé sur les terres antarctiques par l'effroyable poussée d'un inlandis qui, vraisemblablement, doit envahir l'intérieur du continent polaire, et dont la banquise circulaire ne deviendrait, suivant la remarque bien justifiée de John Murray, le savant directeur du *Challenger*, que l'épanouissement extérieur.

Ainsi se justifierait une fois de plus ce fait que, dans ces contrées polaires éternellement couvertes de neige, l'absence d'érosion aérienne est largement compensée par une érosion profonde, exercée par le mouvement d'énormes masses de glaces continentales.

EXTENSION ANCIENNE DES GLACIERS. FORMATIONS ERRATIQUES. — Les grands glaciers pliocènes et quaternaires, maintenant disparus, ont laissé, sur de nombreux points, des traces bien évidentes de leur passage sous la forme de roches moutonnées polies et striées, et surtout d'anciennes moraines ou d'amas confus de fragments de roche de toutes grosseurs, emballés sans ordre, dans une argile compacte d'un gris d'ardoise et dont l'ensemble constitue un terrain de transport spécialement désigné sous le nom d'*erratique*. Les caractères bien particuliers de ces formations erratiques, qui deviennent, partout où elles subsistent, une preuve indiscutable de l'ancienne extension des glaciers, sont faciles à saisir : avec la disposition confuse de leurs éléments, qui peuvent affecter les dimensions les plus diverses, sans aucun indice de triage ni de stratifications, on y remarque, à côté de cailloux polis et striés, un grand nombre de débris argileux ayant conservé leurs arêtes vives, le tout encaissé dans une boue grisâtre très fine, représentant le produit final de cette usure et trituration des roches qu'exercent sur leur fond les glaciers. Malgré le désordre qui régnait dans ces amas confus de matériaux divers, on peut cependant parfois, en analysant avec soin la distribution des éléments multiples qui les composent, y reconnaître une certaine régularité ; à ce point qu'en Suisse et spécialement dans le bassin du Rhône, un grand nombre de ces longues traînées de gros blocs peuvent être caractérisées par la prédominance bien marquée de certaines roches particulières provenant des Alpes. C'est ainsi que les serpentines du Haut-Valais, les

euphotides de la vallée de Saaz servent à caractériser les débris de l'ancienne moraine latérale gauche de l'ancien glacier du Rhône; et ce fait est à ce point accusé qu'on peut, dans ces grands convois morainiques, tracer la route suivie par les blocs qui les composent et remonter pas à pas jusqu'à leur point de départ dans le massif alpin.

Rien n'est plus variable que la nature et le volume des matériaux de ce terrain glaciaire ancien; en Suisse, le type normal comprend la collection complète des roches des Alpes; aussitôt qu'on atteint les chaînes essentiellement schisteuses et calcaires de la Savoie, du Dauphiné et surtout du Jura, les blocs et fragments anguleux, à peine striés, devenus principalement calcaires, se présentent engagés dans une boue noirâtre provenant de la trituration des schistes noirs jurassiques de ces régions. En Auvergne, les formations de cette nature, si largement développées aux environs du Puy, sont exclusivement formées de roches volcaniques (phonolites, trachytes, andésites et basaltes), les glaciers largement établis dans cette région dès l'époque pliocène, n'ayant eu à leur disposition que des édifices volcaniques. Dans les Vosges, où les dépôts erratiques prennent, dans beaucoup de vallées, un grand développement, les blocs de roches cristallines, granitiques, gneissiques, porphyriques ou dépourvus de stries, dominent dans les anciennes moraines, et la boue glaciaire encaissante devient, par places, sableuse par suite du démantèlement des grès permians et triasiques. Il en est de même en Ecosse dans les régions où dominent les grès rouges dévoniens; le terrain erratique y revêt dans son ensemble une teinte rougeâtre, alors que dans les districts où affleurent les bancs noirâtres des formations houillères il en revêt la sombre livrée. Quoi qu'il en soit de ces variations, ces formations glaciaires anciennes conservent toujours une physionomie propre, distinctive, qui permet aisément de les reconnaître et de les séparer des nappes d'alluvions anciennes à cailloux roulés, sur lesquelles elles reposent. Jamais on ne les observe, comme les dépôts fluviaux, largement étalées dans le fond des dépressions en conservant, sur de grandes étendues, une épaisseur uniforme; leur principal développement se fait sur les pentes et sur toutes les parties accidentées du relief, où ces amas de boue et de blocs se tiennent souvent à des niveaux élevés. Dans les vallées, leur disposition la plus fréquente est celle de bourrelets isolés ou disposés suivant des lignes concentriques, barrant le lit des rivières, et dans lesquelles il est aisé de reconnaître l'allure habituelle des moraines d'un glacier en voie de retrait. D'autres fois, on les remarque directement appliquées par longues traînées sur les pentes, quelle que soit leur inclinaison, ou sous la forme de placages éparpillés à toutes les hauteurs, sur le flanc des montagnes. Quelle que soit, d'ailleurs, leur situation, on remarque toujours dispersés, au hasard, à leur surface, des blocs de toutes grosseurs, empruntés à des roches étrangères à la région et dont quelques-uns atteignent des dimensions énormes. Tout cet ensemble de bourrelets, de placages morainiques et de blocs erratiques, dans son plein développement, communique alors aux contrées qu'il recouvre cet aspect si spécial que Desor a désigné avec raison sous le nom de *paysage morainique*; aspect d'autant plus saisissant, que, sur les pentes modérées, dans un terrain meuble, offrant de gros blocs solides engagés dans une argile facile à désagréger, tous les accidents si remarquables dus à l'écoulement superficiel des eaux sauvages, *blocs perchés*; *colonnes coiffées*, *dames* ou *pyramides des fées*, peuvent se développer avec une intensité sans égale; dans ce cas, des blocs erratiques de grande dimension, protégeant contre le ruissellement la portion du terrain qu'ils recouvrent, apparaissent juchés sur une série de très hautes aiguilles coniques d'un effet toujours bien pittoresque; telles sont, en Savoie, les pyramides des Fées bien connues de Saint-Gervais, qui s'élèvent, nombreuses, à des hauteurs de 10 à 15 m. au-dessus d'un terrain erratique très étendu, creusé de rigoles profondes. Celles de Carti-

gny, de La Paumière, dans le canton de Genève, d'Useigne, dans la vallée d'Hérens en Valais, ne sont pas moins remarquables. Les plus beaux exemples de ce genre d'érosion s'observent ensuite aux environs de Botzen en Tirol, où ces aiguilles, pressées les unes contre les autres, se chiffrent par milliers. Enfin, pour montrer la généralité du phénomène, on peut signaler leur égal et non moins remarquable développement, par suite celui de terrain erratique,

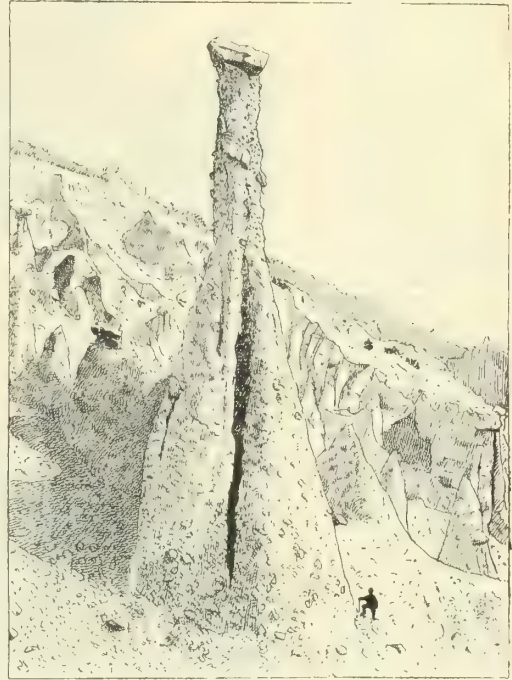


Fig. 11. — Colonne coiffée de Valauria, près de Thuis (Hautes-Alpes), hauteur 37 m. (d'après une photographie de M. W. Kilian).

dans les Pyrénées (Saint-Paul, vallée d'Oueil, Haute-Garonne), aussi bien que dans des régions aujourd'hui complètement dépourvues de glaciers, telles que l'Auvergne, dans les environs de Perrier, près d'Issoire, et surtout aux alentours de la ville du Puy.

Blocs erratiques. Parmi les traits les plus saillants du phénomène erratique figure ensuite la dispersion par les glaciers, à de grandes distances du point d'origine, de blocs de dimensions souvent énormes, tantôt isolés et situés nettement en dehors des formations glaciaires habituelles, comme la célèbre *Pierre-à-Bot* (1,370 m. c.) qui, venue du Valais, se trouve maintenant perchée sur le Jura, près de Neufchâtel; tantôt entassés les uns au-dessus des autres, comme ceux qui, nombreux, s'amoncellent au pied des grandes traînées de glace dans la moraine frontale. D'autres fois, il en est qui, apparaissant placés dans un état d'équilibre instable, donnent naissance à des pierres branlantes, tandis que d'autres apparaissent perchés sur un piédestal formé de deux blocs dressés, à la manière des tables de glaciers (fig. 15). Dans ces conditions, on conçoit aisément que l'imagination se soit bien vite emparée de ces blocs aux dimensions souvent surprenantes et qu'on les ait entourés de légendes superstitieuses en faisant intervenir, pour expliquer leur situation singulière, des forces surnaturelles. Leurs noms de *Pierre du Bon Dieu*, *Pierre du Diable*, *Boule de Gargantua*, *Pierre des Sorciers*, *Pierre de Samson*, *Pierre des Fées*, etc., en témoignent, et bien souvent on les voit couverts de signes mystérieux, entourés d'amulettes, attestant qu'ils servent encore de lieux de pèlerinage. De ce nombre sont la *Pierre du Mariage*, de

la Combe du Verbois, près de Saint-Baudille (Haute-Savoie), et, surtout dans les Pyrénées, ces remarquables blocs erratiques (*Pierres sacrées*) de l'ancien glacier d'Oo, échoués maintenant sur la montagne d'Espiaud (Ed. Piette, *Bulletin de Société anthropologique de Paris*, 5 avr. 1877). Bien souvent aussi on les observe creusés de rigoles et de cavités par les populations primitives qui, s'emparant des régions fraîchement mises à découvert par les glaciers dans leur mouvement de retraite, prirent ces blocs pour limites de leur territoire, ou bien comme monuments commémoratifs de quelques faits extraordinaires. Telles sont, pour ne citer qu'un exemple de ces singuliers monuments préhistoriques, les *Pierres à écuelles*, si répandues dans la Suisse, le Jura, l'Allemagne et d'autres régions (fig. 16). Dans ces diverses contrées de l'Europe, aussi bien que dans l'Inde et le centre de l'Asie. La plupart de ces imposantes masses de pierre en devenant ainsi sacrées échappaient à la destruction; actuellement il en est tout autrement. A de rares exceptions près les blocs erratiques ont perdu leur ancien prestige et, devenant l'objet d'une véritable exploitation, ils seraient ainsi condamnés à disparaître si des mesures n'avaient été prises pour empêcher la destruction de témoins aussi irrécusables de la grande extension des anciens glaciers. L'*Appel aux Suisses pour la conservation des blocs erratiques*, présenté par Studer, en 1867, à la Société helvétique des sciences naturelles, a été entendu; plus récemment, l'apparition de la remarquable carte du phénomène erratique et des anciens

glaciers de la Suisse, dressée par A. Favre, eut pour résultat de faire déclarer *inviolables* les plus importants des blocs de la région. Depuis cette époque, le zèle des géologues de tous pays ne s'est guère ralenti, non seulement pour dresser le catalogue de tous ceux de ces blocs

qui présentaient quelque intérêt, mais pour s'appliquer, en notant avec soin leur distribution, à reconstituer la géographie des glaciers quaternaires. L'un des plus connus, celui du Rhône, si bien décrit par MM. Chantre et Falsan, a semé ses blocs et ses moraines sur une étendue de plus de 400 kil., non seulement depuis le Scheneestock, dans le Haut-Valais, jus-

qu'à la colline de Fourvières au delà de Lyon, mais dans toute l'étendue du plateau des Dombes et des grandes plaines de la Bresse où sa moraine frontale venait former un immense cône de déjection, déployé en éventail sur près de 400 kil. entre Vienne et Bourg. C'est dans cette direction qu'ont été charriés les blocs alpins les plus énormes: près de Muras, dans le Bas-Dauphiné, un bloc de schiste chloriteux, la *Mule du Diable*, n'atteint pas moins de 624 m. c.; à la limite de cette puissante formation erratique, ceux des environs de Belley faits de schistes noirs et en partie détruits, mesurent encore de 400 à 500 m. c. Parmi les plus curieux, sur le plateau bressan, figure la *Pierre Brune* de Rance, bloc de granite porphyroïde alpin déjà fortement attaqué par le marteau, mais qui cube encore 100 m. c. Dans ces mêmes points deviennent fréquents des amoncellements pyramidaux d'énormes fragments de poudingues, de grès anthracifères,



Fig. 15. — Bloc perché, sur la route du mont Chat, près du Bourget.

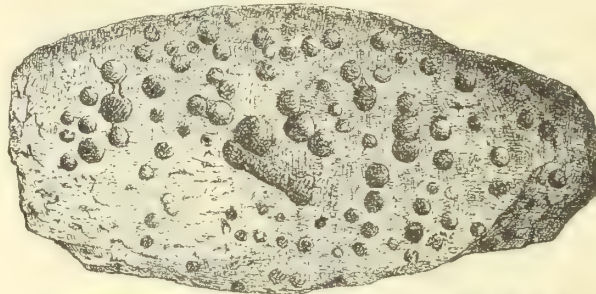


Fig. 16. — Boule de Gargantua, pierre erratique à écuelles, de Belley (Ain).

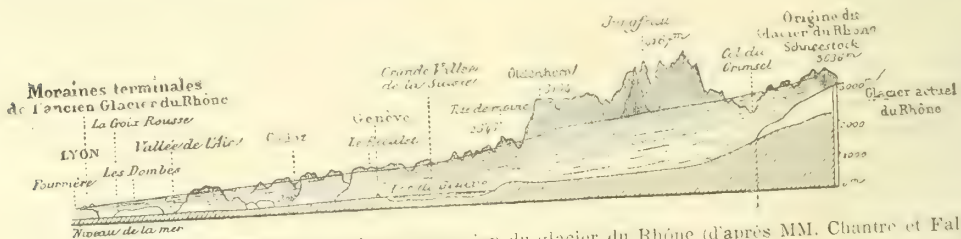


Fig. 17. — Diagramme représentant l'ancienne extension du glacier du Rhône (d'après MM. Chantre et Falsan).

de gneiss et de diorite. Si les glaciers, en effet, chemin faisant, peuvent se décharger par les bords en abandonnant sur les plaines des gorges qui les encaissent les matériaux des moraines latérales, c'est toujours à leur extrémité libre qu'arrive, grossie de tous les apports amenés par les affluents, la charge la plus complète; aussi est-ce dans cette direction qu'il faut venir chercher les plus grandes accumulations de débris transportés. Dans sa période de plus grande

extension, cet immense glacier, dont on ne peut trouver maintenant d'équivalent que dans les régions polaires, constituait, au-dessus de la plaine suisse, un vaste plateau de glace mesurant, sur l'emplacement actuel du lac de Genève, plus de 1.300 m. d'épaisseur; aussi, dans cette région, c'est à des altitudes de 1.305 à 1.310 m. qu'il faut venir chercher les blocs erratiques. C'est à une hauteur semblable (1.200 m.) qu'on rencontre actuellement, per-

chées sur les flanes du Salève et du Jura, toutes les roches des Alpes Pennines et de la Tarentaise, au milieu desquelles figurent d'énormes blocs de la protogine du Mont-Blanc, répandus à profusion dans les environs de Belley (Ain). D'autres, après avoir franchi cette barrière du Bugey, sont entrés dans le domaine des glaciers jurassiens qui, faisant pour ces blocs office de relayeurs, ont transporté, jusque dans la plaine de Pontarlier et la plupart des vallées du Jura suisse, tous ces matériaux alpins (Benoît, *Bull. de la Soc. géolog. de France*, 9^e sér., t. XX, p. 351). Depuis les Alpes jusqu'aux portes de Lyon, en passant par le Jura, on peut voir ainsi les dépôts erratiques se montrer partout avec une remarquable continuité, répandus à profusion, acquérir, par suite, des preuves indiscutables de l'ancienne et bien grande extension des glaciers alpins, et constater, mieux que partout ailleurs, la grandeur, la simplicité, on peut dire aussi l'unité de ce phénomène.

Limon glaciaire erratique. Loess. Sur le plateau des Dombes, dans la Bresse, les plaines dauphinoises et lyonnaises, autour et surtout en avant des dernières buttes morainiques, s'étale une puissante formation de loess, c.-à-d. d'une terre friable, grise ou jaunâtre, très homogène, non stratifiée, toujours calcaireuse, mais dans des proportions très variables (1 à 25 %), et qui résulte du lavage de ces anciennes moraines terminales par les eaux de fonte du glacier dans sa phase de retrait : c'est la terre à pisé de la région lyonnaise. Ce limon, durci à l'air, peut acquérir, en effet, une consistance suffisante pour être employé

dans les constructions. Quand les pluies d'orage, après l'avoir détrempe, y creusent de profonds sillons, elles mettent à jour des minéraux cristallisés, mica noir, fer oxydulé, etc., empruntés aux roches des Alpes; en même temps, on y observe en grand nombre des coquilles de mollusques terrestres, appartenant à des espèces des régions froides, *Succinea oblonga*, *Helix arbustorum*, associées à des ossements de mammifères, parmi lesquels figurent les grands proboscidiens de l'époque quaternaire, *Elephas primigenius*, *Rhinoceros tichorhinus*, associés au Renne (*Cervus turandus*) et à la Marmotte (*Arctomys marmota*), c.-à-d. à des animaux qui aujourd'hui s'accoutument volontiers du voisinage des glaciers. Le principal intérêt de ce loess glaciaire qui complète et prolonge souvent fort loin les dépôts erratiques, c'est que lui seul, parmi ces formations, contient des fossiles propres, permettant de déterminer leur âge. Dans les anciennes moraines et dans toutes les accumulations de boue glaciaire à gros blocs, tous les débris de corps organisés observés sont remaniés et ne peuvent fournir dans ce sens aucune indication. Par contre, ces débris organiques reprennent toute leur valeur chronologique quand on les

observe en place, dans les sables et graviers d'origine fluviatile, qui viennent fréquemment s'intercaler au milieu des accumulations morainiques et correspondent à une phase de recul, pendant laquelle l'extrémité libre du glacier s'est retirée assez loin et assez longtemps pour que le torrent qui s'en échappe puisse venir étaler non seulement sur le fond abandonné, mais sur l'ancienne moraine, des couches stratifiées de sables, de graviers et de cailloux roulés. En Auvergne, par exemple, dans les conglomérats glaciaires de Perrier, déjà cités, ces nappes d'alluvions, au nombre de deux, renferment chacune des restes d'hippopotame (*H. major*) et d'*Elephas meridionalis*, c.-à-d. une faune de vertébrés qui permet de rapporter au pliocène supérieur le premier établissement des glaciers dans le Plateau central. Or, c'est là un fait qu'on peut généraliser; on sait en effet maintenant qu'une grande partie des terrains erratiques d'Europe remonte jusqu'à cette faune, à *Elephas meridionalis*.

Caractères généraux du terrain erratique dans les régions septentrionales. Dans les régions de latitudes moyennes, les formations erratiques sont condensées au voisinage des massifs montagneux ou même dans l'intérieur, quand ces massifs, comme celui des Vosges, sont maintenant dépourvus de glaciers; mais, à mesure qu'on remonte dans le N. de l'Europe, on les voit progressivement envahir les pays de plaine et prendre, par suite, avec une extension plus grande, une remarquable continuité, sans pour cela que leurs caractères soient sensiblement modifiés. Elles constituent alors, avec



FIG. 18. — Espaces occupés par les glaces quaternaires (pleistocènes) au moment de leur plus grande extension, avec l'emplacement des glaciers actuels comme terme de comparaison.

leurs matériaux de transport, ce terrain erratique du Nord, dit aussi *drift* ou *diluvium septentrional*. Déjà, dans le N. de l'Angleterre, ainsi qu'en Ecosse, on peut constater le développement pris par une argile fine, tenace, le *till* des géologues écossais, contenant des pierres anguleuses striées, disséminées dans le plus complet désordre, et qui devient un *boulder-clay* ou *argile à blocs*, quand elle est chargée de cailloux. Si on analyse avec soin cette formation, on remarque que des variations locales s'introduisent, même à courte distance, dans la nature de ces cailloux, mais que la plupart sont polis ou striés, et que les roches dures, très diverses, sur lesquelles elle repose, portent également, à un très haut degré, ces marques d'usure et de polissage si caractéristiques de l'action glaciaire. De plus, fréquemment, on observe, dans les parties basses, de cette argile à blocs, des cordons très irréguliers de sable et de galets; mais ici les graviers du boulder-clay ne contiennent que des coquilles marines, annonçant que le glacier qui déposait cette argile débouchait dans le fond d'un estuaire, circonstance qui permettait, dans les phases de recul, aux produits habituels de la sédimentation marine, de venir se mélanger avec ceux de la moraine. Dans de pareilles condi-

tions moyennes, les formations erratiques sont condensées au voisinage des massifs montagneux ou même dans l'intérieur, quand ces massifs, comme celui des Vosges, sont maintenant dépourvus de glaciers; mais, à mesure qu'on remonte dans le N. de l'Europe, on les voit progressivement envahir les pays de plaine et prendre, par suite, avec une extension plus grande, une remarquable continuité, sans pour cela que leurs caractères soient sensiblement modifiés. Elles constituent alors, avec

tions, ces dépôts, soumis au choc fréquemment répété des glaces flottantes qui, dans les tempêtes, sont jetées avec violence contre le rivage, ou bien aux pressions énergiques exercées par la masse même du glacier, quand il était en voie de progrès, ont subi ces contournements bizarres qui donnent aux couches sableuses du boulder-clay leur caractère particulier. Quant au *till*, qui représente la moraine de fond de ces anciens glaciers, c'est loin des côtes et dans les terres basses qu'il faut venir chercher ses principaux affleurements; on observe alors que cette argile glaciaire devient riche en empreintes végétales, notamment en espèces arctiques, telles que *Salix polaris*, *S. reticulata*, *Betula nana*, etc., attestant l'existence, dans ces régions septentrionales, d'une végétation appropriée au climat froid qui régnait alors. L'indication de ce climat était déjà, du reste, fournie par les coquilles marines des graviers du boulder-clay, où figurent surtout : *Cyprina Islandica*, *Saxicava rugosa*, *Mya truncata*, *Astarte borealis*, des mers circumpolaires.

Distribution du terrain erratique du Nord. Mais le fait de beaucoup le plus important, c'est l'extension prise par le terrain erratique dans la grande plaine du N. de l'Europe. Depuis la Hollande jusqu'en Russie, la surface de cet immense espace remarquablement plat est uniformément recouverte par un revêtement de sable, de graviers et de boues glaciaires, où se présentent disséminés en grand nombre des blocs erratiques et des cailloux striés provenant tous de la Scandinavie ou de la Finlande. Parmi ces roches de transport, éparse en si grand nombre, aussi bien dans les toundras et les plaines de la Russie septentrionale que dans celles de la Prusse et de la Pologne, il en est de célèbres, dont les dimensions sont considérables. Tels sont la *Grande-Pierre* de grès de Belgard, en Poméranie, qui mesure 840 m. c., et surtout le fameux bloc de granite pesant 4,500 tonnes, qui sert maintenant, à Saint-Petersbourg, de piédestal à la statue de Pierre le Grand. Leurs dimensions varient, du reste, avec la latitude; les blocs de granite et diorite finlandais, qui atteignent souvent plusieurs mètres de diamètre à Saint-Petersbourg, dépassent rarement 1 m. près de Moscou; on a de plus remarqué qu'en Russie ces roches de transport provenaient toutes de la Finlande; que, celles si répandues dans l'Allemagne du Nord étaient issues de la Scandinavie et des bords de la Baltique, tandis qu'en Pologne on pouvait constater un mélange de blocs finlandais et scandinaves; enfin que les stries et cannelures profondément gravées, en beaucoup de points sur les roches du sous-sol, ne s'écartaient guère d'une orientation N.-O.-S.-E., tandis que, dans les rochers en Scanie, les surfaces polies restaient toutes dirigées vers la Scandinavie, alors que, sur le revers opposé, toutes les arêtes vives étaient conservées. De pareils blocs, portant encore bien leur marque d'origine, s'observent ensuite autour de la mer du Nord, sur les côtes de la Frise, de l'Angleterre et de l'Ecosse, où il en est qui se trouvent échoués à 420 m. au-dessus du niveau de la mer. Dès lors, on peut concevoir que les monts norvégiens sont devenus à cette date un centre de dispersion d'où les roches des hautes cimes ébouleées ont été ensuite distribuées par la glace dans les divers points d'un espace dont le plus grand diamètre n'est pas moindre de 9,000 kil. Alors que les Alpes et les divers massifs montagneux de l'Europe centrale alimentaient les immenses glaciers dont nous avons défini plus haut les caractères et les effets, dans les régions septentrionales, la jonction et surtout l'épanouissement de tous ceux qui se présentaient largement établis en Ecosse, en Scandinavie et dans la Finlande, donnaient naissance à une nappe de glace continue s'étendant depuis l'Angleterre jusqu'à la Russie. De la Baltique et de la mer du Nord, il n'était plus question, ces deux mers peu profondes disparaissant sous les énormes masses de glace déversées par ces glaciers; c'est, en particulier, à cette circonstance que ceux de la Scandinavie et de la Finlande ont pu, après avoir comblé la Baltique, venir non seulement répandre leurs moraines et leurs blocs sur l'Allemagne du Nord,

mais raboter le sol qui les supporte et se montrer en beaucoup de points polis et striés. En somme, dans l'Europe septentrionale, la surface couverte par les glaces atteignait presque 7 millions de kil. q., et la limite méridionale de cette calotte glaciaire, après avoir longé les Karpates, suivait le bord de l'Erzgebirge, du Thüringwald et du Hartz. C'est ce dernier massif ancien qui, joint à celui schisteux du Rhin, a empêché sa pénétration sur notre sol français.

Bien souvent on a tenté d'attribuer le transport et la dissémination des blocs de ce terrain erratique sur une aussi grande surface à des *icebergs* détachés des glaciers scandinaves ou finlandais et flottant sur une mer largement étendue sur l'Europe septentrionale; mais cette hypothèse vient se heurter contre de graves objections: c'est, d'une part, ce fait aujourd'hui reconnu que les icebergs, le plus souvent complètement dépourvus de matériaux solides, ne peuvent, dans aucun cas, être comptés comme des instruments de transport efficaces; d'autre part, et surtout, qu'une mer capable de jeter, avec ces radeaux de glace, des blocs erratiques en Ecosse à plus de 400 m. d'alt., n'aurait pas manqué d'inonder non seulement l'Angleterre, mais toute la Belgique avec une grande partie de la France; or, dans aucune de ces régions, on n'a reconnu trace d'une pareille submersion. Par contre, les preuves abondent pour qu'on puisse désormais se rallier à l'idée plus satisfaisante d'une nappe glaciaire continue, idée soutenue avec une grande autorité par les géologues allemands et suédois les plus autorisés. Parmi ces preuves figure ce fait du plus haut intérêt, qu'on peut encore constater dans les contrées arctiques des restes bien évidents de ces immenses champs de glace établis à une époque où les mêmes forces qui président à l'établissement de ces régions de hautes latitudes, des calottes glaciaires étaient en jeu, mais avec une intensité bien plus grande; elles se traduisent dans la baie de Kotzebue, au N.-O. du détroit de Behring, sous la forme d'une véritable *glace fossile* représentée par un glacier qui n'affleure pas et par suite ne devient visible que dans son extrémité terminale, développée sur une étendue de plusieurs kilomètres; partout ailleurs il reste masqué sous d'épaisses couches d'argile et de tourbe supportant une riche végétation fournie par des saules nains, des bruyères et les plantes tourbeuses habituelles. Or un naturaliste de l'*Herald*, Seemann, qui le premier a reconnu et signalé ce fait, a recueilli dans cette terre argileuse des ossements d'éléphant, de cheval, d'élan, de renne et de bœuf musqué. Dans ces conditions, on ne peut se refuser de voir dans cette nappe glacée un produit *fossile*, c.-à-d. un héritage d'une période antérieure à celle où prospérait le mammouth, et protégé depuis par la tourbe contre la fusion; et ce n'est pas là un fait isolé; depuis longtemps on sait qu'en Sibérie, sous les alluvions constamment gelées des toundras qui recèlent en si grand nombre, non seulement des défenses d'éléphants fournissant l'ivoire fossile bien connu, mais des cadavres entiers de mammouth dont la chair est à ce point conservée que des chiens ont pu s'en repaître, il existe des bancs épais de glace franche dans lesquels on ne peut méconnaître des témoins de la grande extension des glaciers septentrionaux.

Mais il s'en faut de beaucoup que ce terrain erratique du Nord puisse être considéré comme une unité homogène; des observations attentives ont permis d'y reconnaître deux phases distinctes d'extension glaciaire, séparées par un long intervalle pendant lequel ces contrées septentrionales débarrassées de glace et peuplées d'une faune annonçant un climat moins tempéré que celui actuel (*Elephas antiquus*, *E. primigenius*, *Rhinoceros tichorhinus*, *Cervus elaphus*, *G. tarandus*) étaient sillonnées par de grands cours d'eau. Déjà, en Angleterre, les preuves en sont fournies par l'intercalation fréquente de graviers fluviatiles entre deux niveaux bien caractérisés de boulder-crays. Mais c'est surtout en Allemagne que les exemples de pareils *graviers interglaciaires*, compris entre deux nappes distinctes de formations erratiques abondent. Dans

les environs immédiats de Berlin, par exemple, de nombreuses carrières, qui entament ces dépôts sur toute leur hauteur, montrent qu'ils s'y succèdent toujours dans l'ordre suivant :

4. Marnes à blocs erratiques du Nord (Erratique supérieur), 3 m.
3. Sables et graviers interglaciaires (10 m.).
2. Marnes à blocs erratiques scandinaves (Erratique inférieur), 4 à 10 m.
1. Sables à coquilles d'eau douce (*Paludina dituviana*).

Dans toutes les provinces prussiennes du Nord, dans le Danemark et jusqu'en Russie, la même succession s'observe avec cette seule différence que, dans le voisinage des côtes, notamment sous les champs de pierre (*Steinpalven*) de la Vistule, certains de ces dépôts interglaciaires renferment un mélange de coquilles marines arctiques (*Cyprina islandica*) avec des formes actuelles de la mer du Nord et de la Baltique; d'où il résulte que ces deux mers ont éprouvé une phase partielle de dégel pendant le mouvement de retraite des glaciers scandinaves. Mais, à mesure qu'on descend vers le S. et qu'on s'écarte, par suite, du centre d'où rayonnaient les grands courants de glace, on voit l'erratique supérieur diminuer de plus en plus d'importance, puis finalement disparaître quand on atteint les parties méridionales de la Saxe, alors que les argiles à blocs plus anciennes conservent encore toute leur puissance.

C'est ensuite dans la péninsule scandinave qu'il faut venir chercher, dans leur plein développement, toutes les marques les plus expressives de l'action glaciaire ancienne. Nulle contrée, mieux que la Suède, n'en porte l'empreinte d'une façon aussi nette; non seulement avec ses amas si nombreux de boue glaciaire, ses levées de pierres couvertes de verdure, ses blocs erratiques, elle devient la région par excellence des paysages morainiques, mais elle doit à l'intensité et à la durée de ce phénomène les principaux traits de son relief si remarquablement nivelé dans l'intérieur où les collines apparaissent comme rasées toutes à la même hauteur. A leur tour, toutes ces profondes échancrures du littoral, les fjords, qui donnent à ses rivages un caractère si accidenté, ne sont autres qu'un héritage des temps glaciaires, et la même conclusion s'applique à ces innombrables bassins lacustres qui, dans la Suède méridionale, occupent le huitième de la surface en se montrant tous, comme les fjords, nettement allongés et orientés. Dans toute l'étendue de cette région lacustre, les preuves de l'action glaciaire sont d'une telle évidence qu'on ne saurait douter que les anciens glaciers aient occupé l'emplacement de tous ces profonds sillons du littoral, aussi bien que celui de ces longs fossés lacustres de l'intérieur. Les plus directes se traduisent en avant des fjords par ces barrages immergés bien connus sous le nom de *ponts de mer*, qui ne sont autres que des restes bien accentués d'anciennes moraines terminales; barrages qui se retrouvent dans la plupart des bassins lacustres, notamment en avant de tous ceux qui se signalent, comme les fjords, par leur étroitesse et leur grande profondeur. De plus, non seulement la surface de tous ces espaces lacustres est jonchée de blocs erratiques au point d'en revêtir une physiologie propre, mais la se présentent également, sous une forme exagérée, exceptionnelle, les dépôts *fluvio-glaciaires* habituels. Ils se traduisent par de longues levées de sables et de galets, dites *åsar*, disposées tantôt en terrasses, tantôt en traînées, hautes de 6 à 60 m., orientées N.-S., et qui se poursuivent, sans changer de direction, sur des distances de 200 à 300 kil., aussi bien au travers des vallées que des collines. En même temps, dans la traversée des marais, des lacs ou des terres détremées qui les avoisinent, ce sont ces levées naturelles qui deviennent, en faisant office de route, des instruments très profitables. Toutes, qu'elles soient « faites de sable », *sandåsar*, ou de galets roulés, *rullstenåsar*, portent la marque bien expressive des dépôts effectués par les eaux courantes, en présentant leurs matériaux disposés en stratification inclinée, souvent enchevêtrée, et résultant par suite du re-

maniement d'anciennes moraines. Très souvent aussi on observe, sur leur ligne de faite, de nombreuses et profondes cavités circulaires, à fond d'argile (*åsgropar*), tout entières dues au passage, sur ces amas de matériaux meubles glaciaires, d'eaux torrentielles animées de mouvements tourbillonnants. En Norvège, où par suite de pentes bien plus rapides les cours d'eau avaient un moindre développement, les hautes digues de sables, désignées sous le nom de *raer* dans le pays, apparaissent moins nombreuses et le plus souvent confondues avec les moraines. Pour les trouver bien développées, il faut se rendre en Ecosse ou en Irlande (*kames* et *eskers*), et surtout en Finlande où on peut mieux se rendre compte de l'étendue d'un phénomène qui a marqué, vers la fin de l'époque glaciaire, d'une empreinte ineffaçable les régions septentrionales. La Finlande ou *Suomenmaa*, c.-à-d. le « pays des lacs », est une des régions qui s'est le moins débarrassée des eaux superficielles de la phase lacustre qui, dans ces hautes régions, a succédé immédiatement à la phase glaciaire, quand les glaciers sont rentrés dans leurs limites actuelles. Aussi les *åsar*, appelés *harju* par les Finlandais, dessinent, au milieu des lacs, dans ce plat pays, comme en Scandinavie, les principaux traits du relief et du paysage, mais avec cette différence qu'ici, avec une direction nettement normale à celle des traces multiples (stries et roches moutonnées) laissées par les anciens glaciers, ils prennent tous les caractères d'anciennes moraines frontales, à peine remaniées par les eaux courantes ou lacustres (Kropotkin, dans Reclus, *Europe scandinave et russe*).

Causes de l'extension des glaces. Etant donné que cette extension sans pareille des glaces est parvenue, vers la fin des temps géologiques, à couvrir, dans le seul hémisphère septentrional, de 20 à 25 millions de kil. q., soit plus d'un septième de la surface totale de la terre ferme, il était naturel de venir chercher dans un phénomène d'ordre astronomique la cause d'un tel développement; par exemple, d'invoquer une augmentation dans l'excentricité de l'orbite terrestre, capable d'abaisser notablement la température d'un des deux hémisphères terrestres, qui serait destiné par suite à traverser une phase glaciaire tandis que l'autre jouirait du maximum de chaleur qu'il puisse recevoir. Mais l'invraisemblance de cette hypothèse, développée avec beaucoup de force par M. James Croll, éclate déjà dès qu'on remarque combien elle est inconciliable avec ce fait d'observation générale que le froid, loin de provoquer un régime glaciaire, devient pour lui une cause d'arrêt sinon de suspension. De plus, elle demeure impuissante pour expliquer ce développement non moins exagéré de l'activité des cours d'eau dans les plaines qui a toujours accompagné la grande extension des glaciers dans les montagnes, par suite deux manifestations d'une même cause qui réside tout entière dans une exagération des chutes de pluie et de neige, exigeant par suite une grande humidité dans l'atmosphère. Enfin, si ce progrès des glaces était dû à une cause astronomique, il aurait dû s'étendre en proportion égale sur le trajet des parallèles de l'hémisphère soumis à un froid rigoureux. Or on sait qu'il n'en est rien; dans la Sibérie, par exemple, aujourd'hui si froide qu'il faut y venir chercher, dans le district des Werchoyansk un vrai *pôle de froid*, le terrain erratique fait complètement défaut, alors que tout à côté c'est en pleine Russie qu'il faut venir chercher son principal développement.

En résumé, la cause de l'extension des glaces est tout autre; il faut la venir chercher dans des modifications géographiques capables d'influer à la fois sur l'évaporation dans les pays chauds et sur la direction des courants d'air humide arrivant vers la zone tempérée froide. Or, comme l'a si justement fait récemment observer M. de Lapparent, c'est l'effondrement récent de l'Atlantique septentrional qui, seul, a pu produire un pareil résultat. En remarquant, d'une part, que la formation de cette grande fosse marine

entre l'Europe et l'Amérique devient le terme final de cette série d'effondrements (*formation du golfe Persique, de la mer Egée, de l'Adriatique...*) qui, vers la fin du pliocène et le milieu du pléistocène, ont atteint de préférence les régions méditerranéennes; de l'autre, que les formations erratiques, aussi bien en Europe qu'en Amérique, sont localisées dans un grand espace circulaire dont l'axe est précisément celui de l'Atlantique septentrional; on ne peut échapper à cette conclusion que de pareilles modifications dans la géographie terrestre, en particulier que cet écroulement des anciennes terres atlantiques septentrionales n'ont pas manqué de faciliter, dans notre hémisphère, cette arrivée de courants d'air humide qui, seuls, ont pu donner aux glaciers une extension qui n'a jamais été égale depuis. Leur mouvement général de recul et le retour dans nos contrées de ce climat doux et humide qui, après la phase de froid sec de l'âge du renne, nous régit aujourd'hui, s'expliquent ensuite aisément par la formation tardive du *Gulf-Stream*, c.-à-d. par celle de ce courant chaud qui contribue actuellement à relever si fort la température moyenne autour de l'axe de l'Atlantique septentrional et n'a pu se constituer qu'après l'établissement définitif de cette grande fosse océanique (de Lapparent, *Traité de géologie*, pp. 1384 et suiv.). Ch. VÉLAIN.

BIBL. : Après avoir signalé qu'on peut trouver, pour les glaciers, une bibliographie très complète dans DOLLUS-AUSSET, *Matériaux pour servir à l'étude des glaciers*, 1866, 6 vol. in-8 avec atlas, nous nous bornerons à mentionner les ouvrages généraux suivants : TYNDAL, *Les Glaciers et les transformations de l'eau*, dans *Bibl. scient. internationale*, 1865. — W. HUBER, *les Glaciers*; Paris, 1867, in-18. — Et surtout A. HEIM, *Handbuch der Gletscherkunde*; Stuttgart, 1885, in-8.

Pour les formations erratiques, on peut citer : James GLIKIE, *The Great Ice Age*; Londres, 1878, in-8. — PENCK, *Mensch und Eiszeit*; Brunswick, 1844; *Die Vergletschung des deutschen Alpen*; Leipzig, 1882. — NIKELIN, *les Dépôts erratiques de l'Allemagne dans leurs relations avec ceux de la Russie*, dans *Bull. du Comité géol. de Saint-Petersbourg*, t. V. — CHANTRE et FALSAN, *Mono-graphie de l'ancien glacier du Rhône*; Lyon, 1880, t. II. — RAMSAY, *Physical Geology*; Londres, 1878. — A. FALSAN, *la Période glaciaire*, dans *Bibl. scient. internationale*, 1889. — M. BOULE, *Essai de paléontologie stratigraphique de l'homme* (où on en trouvera un excellent résumé de tous les travaux publiés sur les formations erratiques), dans *Revue d'anthropologie*, 1889.

GLACIÈRE. Pour conserver la glace, on cherche à la mettre aussi complètement que possible à l'abri de la chaleur qui détermine sa fusion. Or, les corps qui entourent la glace peuvent lui céder de la chaleur, soit par conductibilité propre, soit par rayonnement. On doit donc l'isoler par des matières qui réunissent aussi complètement que possible la double condition d'être mauvaises conductrices de la chaleur et athermanes. Le bois, ainsi que beaucoup d'autres substances d'un prix peu élevé, possède cette double propriété. La conservation de la glace n'offrirait donc aucune difficulté si l'on n'avait à s'occuper que de la chaleur transmise par les corps solides environnants, et cette condition se trouve réalisée dans certains cas. Ainsi, on a pu conserver de la glace pendant tout un été en l'enfouissant simplement sous un mètre de terre. Mais ce qui rend surtout la conservation de la glace difficile, c'est la présence des corps liquides et gazeux. Il faut qu'une glacière soit faite en matériaux aussi peu conducteurs que possible du calorique, veiller à ce qu'ils soient eux-mêmes à une température très basse au moment du dépôt et la garantir soigneusement de toute source de chaleur. On doit aussi tenir compte de ce fait que, proportionnellement, il se fond d'autant moins de glace que la glacière est plus grande et en contient davantage. Les glaciers sont ordinairement des puits ayant la forme de troncs de cône renversés et dont les parois sont revêtues de maçonnerie. La partie supérieure est protégée soit par une petite voûte recouverte de terre, soit par une charpente de forme conique revêtue d'une couverture en chaume très épaisse. L'accès a lieu par une entrée unique placée au nord et munie d'une double porte. A la partie inférieure est ménagée une issue pour l'eau pro-

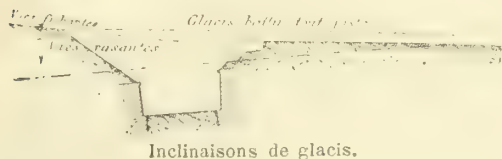
duite par la glace fondue. Sans cette dernière précaution, le contenu de la glacière serait bientôt mis en eau tout entier. Ces dispositions, bien que très fréquemment employées, ne sont pas les plus efficaces au point de vue de la conservation de la glace. Il n'est pas démontré, par exemple, que l'enfouissement soit toujours un avantage. Dans nos climats, en effet, le sol, à une très faible profondeur, offre une température supérieure à zéro dans toutes les saisons. La forme même en tronc de cône renversé paraît également mal choisie; car, si la chaleur vient principalement de l'extérieur, la plus grande surface de glace se trouve exposée de ce côté; il en fond proportionnellement une quantité plus grande. Enfin le conduit qui éloigne les eaux de fusion établit une communication permanente avec l'air extérieur. Il conviendrait donc de placer la glacière au-dessus du sol, de donner à sa capacité la forme cubique ou cylindrique, de la construire plutôt en bois qu'en pierre, et surtout d'employer les doubles parois enfermant entre elles des couches d'air isolantes ou des matières très peu conductrices, telles que la paille, la mousse, le charbon, la sciure de bois. Cette sorte de tour serait garantie au dehors par une masse de sable ou de terre sèche et couverte d'un plafond en charpente enduit des deux côtés, chargé et recouvert de paille. L'entrée, pratiquée dans la masse de terre, serait tournée au nord, garnie d'une porte double et précédée d'un appentis en paille. Le conduit d'évacuation des eaux de fusion serait disposé en siphon renversé, de manière à intercepter toute communication avec l'air extérieur. L. KNAB.

GLACIOLOGIE. Les observations relatives aux phénomènes glaciaires s'étant depuis de nombreuses années non seulement étendues au globe entier, mais généralisées, la nécessité de spécialiser sous le nom de *glaciologie* une science distincte, ayant pour principal objet l'étude des glaciers et de tous les phénomènes qui en dérivent, s'est fait sentir. Dans un remarquable traité publié à Stuttgart en 1885 sous le titre de *Handbuch der Gletscherkunde*. A. Heim, après en avoir donné les raisons, a clairement exposé les principes de cette branche importante de la géographie physique, qui, mise maintenant en possession de procédés d'investigation déterminés et de méthodes spéciales, est parvenue à un degré d'extension et surtout de précision suffisant pour pouvoir être individualisée sous ce nom de glaciologie. A cette science des glaciers revient non seulement l'étude des conditions physiques qui régissent ces appareils naturels et la recherche des causes qui président à leur établissement ou déterminent leurs mouvements, mais l'examen de la répartition sur le globe des neiges et des glaces; puis, après avoir défini leur mode d'action, de grouper tous les faits relatifs à l'ancienne extension de ces phénomènes. Cette simple énumération suffit pour montrer combien est étendu le champ de ses observations et qu'elle peut suffire largement pour alimenter l'activité de savants spéciaux s'appliquant à mener à bien une œuvre aussi complexe. Ch. VÉLAIN.

GLACIS. I. Fortification. — Ce sont en principe des talus à pente très douce qui raccordent le sommet de la contrescarpe ou la crête du chemin couvert au terrain naturel. L'intersection de ces plans avec ce dernier est la queue du glacis. L'augmentation de la hauteur du glacis accroît la protection de l'escarpe. Cependant la hauteur de la crête du glacis au-dessus du terrain naturel est limitée par la condition que celui-ci soit battu par la crête du parapet principal sans avoir une longueur exagérée, c.-à-d. une pente trop douce, qui exigerait des remblais considérables et augmenterait d'une manière trop sensible l'étendue du terrain occupé par la fortification. Pour que le glacis soit vu complètement et bien battu par le parapet en arrière, il faut : 1° que le plan du glacis prolongé en arrière ne passe pas au-dessus de la crête du parapet, sinon celui-ci ne pourrait battre convenablement que la tête du glacis; 2° que le plan de la plongée du parapet, prolongé du côté du glacis, ne passe pas au-dessus de la crête de celui-ci, du moins à plus de 0^m50 de cette crête et de

1 m. de la queue. Dans ces conditions limites, il n'est pas possible à des assaillants de circuler sur le glacis sans être vus par les défenseurs, et l'on dit alors que le glacis est *battu tout juste*.

Quand le plan du glacis prolongé en arrière passe au-dessous de la crête du parapet, celle-ci a ce qu'on appelle des vues fichantes sur le glacis, et les vues ne sont que



rasantes quand ce plan passe juste par la crête. On admet que, en terrain horizontal, la largeur des glacis ne doit pas dépasser 30 m., et l'on est ainsi amené à placer la crête de ces glacis à une hauteur au-dessus du terrain naturel qui ne dépasse guère 2^m50 à 3 m. Dans ces conditions, l'inclinaison du glacis est ordinairement comprise entre 1/6 et 1/12. Dans les ouvrages de fortification de campagne, on n'organise un glacis que pour employer l'excédent éventuel des terres provenant du fossé.

GLACIS À DEUX PENTES. — Pour réduire la *courtine* (V. ce mot) à une longueur inférieure à celle qui est nécessaire pour obtenir le minimum de flanquement complet, on relève le fond du fossé au moyen d'un glacis à deux pentes, dont les surfaces sont maintenues à 0^m50 au-dessous des prolongements des plans de plongées des flancs.

GLACIS DE CAPONNIÈRE. — Quand, dans une caponnière de flanquement, la différence entre le sol de la casemate et le fond du fossé principal est assez accentuée pour rendre dangereux l'angle mort qui existe devant le mur de masque, il suffit de le combler par un petit glacis de caponnière, qui surmonte la contrescarpe du fossé diamant. Dans les fronts bastionnés (V. BASTION), les communications à travers les fossés sont couvertes au moyen de caponnières simples ou doubles, dont les parapets sont raccordés par des glacis généralement à 1/6, avec les fonds de fossés, de manière à ne pas créer d'angles morts.

GLACIS DE CONTRESCARPE. — On l'établit au sommet de la contrescarpe, afin de faire le fossé plus large d'en haut, et l'on supprime ainsi une partie de l'angle mort. Son profil est réglé, en effet, de manière que sa face supérieure soit dans un plan qui passe par la ligne de feu. Les défenseurs le voient ainsi dans toute son étendue. Autrefois, l'on admettait que le plan de la plongée devait passer à 0^m50 au-dessus du glacis; mais, depuis que les armes se chargeant par la culasse ont favorisé le tir couché, les tireurs se trouveraient trop facilement à l'abri des coups de la défense.

II. Beaux-Arts. — Par glacis on désigne une couche légère et transparente de peinture à l'huile, que l'artiste applique sur un dessous vigoureusement peint et complètement modelé. Toutes les couleurs ne sont pas également propres à être employées en glacis; les laques, le bleu d'outremer, le bitume, etc., sont les couleurs que leur qualité fine et translucide désigne pour cet emploi. Les ocres, les terres, et en général les couleurs claires sont trop lourdes et opaques pour servir à glacer. Tantôt les glacis servent à aviver les tonalités trop sourdes, tantôt, au contraire, ils servent à éteindre, à amortir les tons qui viennent trop en avant de leur plan. Cette ressource est précieuse pour faire fuir les lointains. Nombre d'artistes, épris des effets à la fois puissants et transparents que donnent les glacis, exécutent leurs tableaux uniquement par ce procédé. Il en résulte souvent pour certaines œuvres un aspect *fou* (V. ce mot) et sans vigueur; de plus, les couleurs appliquées en pellicules trop minces se détruisent facilement et la décoloration arrive avec rapidité. Le Titien s'est beaucoup servi de ce procédé, mais la science impeccable qu'il mettait au service de son génie a

toujours préservé ses tableaux des inconvénients que nous citons plus haut.

Ad. THIERS.

GLAÇURE (Céram.). Dans les arts céramiques on donne le nom de glaçure à une sorte de couverture destinée à rendre les poteries imperméables et aussi à leur donner un éclat brillant en même temps que des couleurs plus ou moins agréables. Les glaçures s'appliquent de différentes manières : en saupoudrant, en arrosant ou volatilissant l'enduit destiné à être vitrifié, ou encore par immersion des poteries dans cet enduit (V. CALCINE, CÉRAMIQUE, COUVERTE et EMAIL).

GLAD (Erasmus) (en latin *Lætus*), le plus fécond des poètes latins du Danemark, né à Ingvorstrup (Jutland) en 1526, mort à Copenhague le 9 nov. 1582. Il étudia en Allemagne et devint professeur à l'université de Copenhague, d'abord de pédagogie (1554), puis de dialectique (1558), enfin de théologie (1560-74) après avoir été promu docteur à Wittenberg (1559). Mal vu de ses collègues et même forcé de se démettre du rectorat (1561), il gagna par ses poésies, danoises et surtout latines, la faveur des grands et du roi qui l'anoblit en 1569. Il obtint un congé pour résider à l'étranger (1572) et, à son retour, il échangea sa chaire contre deux nouveaux canonicats (1574). Ses principaux ouvrages sont en vers latins : *Bucolica* (Wittenberg, 1560); *Colloquia moralia metrica* (Bâle, 1565); *Margaretica*, histoire de la grande Marguerite (Francfort-sur-le-Main, 1573); *De Re nautica* (Bâle, 1573); *Res Danicæ* (id., 1574); *Romanorum Cæsares italicæ* (id.); *De republica Norbergensium* (id.); *De Christiano* (IV), édité par H. Rørdam, dans *Historiske Kildeskrifter* (t. II). Quoique en vers, ses ouvrages historiques méritent encore d'être consultés.

BEAUVOIS.

GLADHSHEIMR (V. ASGARÐ).

GLADIATEUR. Les gladiateurs proprement dits étaient des hommes destinés à donner aux Romains le spectacle de combats singuliers; leur arme de fondation était le glaive, *gladius*. Mais, comme on en vint, pour le plus grand plaisir de l'assistance, à varier les représentations, on eut diverses catégories de gladiateurs qui se distinguaient par leur équipement, leurs moyens d'attaque et de défense, leur façon de combattre; on les fit aussi figurer en masse pour simuler des batailles sur terre et sur mer. Ces luttes n'étaient ni de simples scènes d'escrime, ni de vains simulacres de combat : l'issue en était toujours sanglante. Les peuples latins qui jamais ne prirent goût aux fictions de la tragédie, ne pouvaient se passionner que pour un drame où chaque acteur jouerait sa vie, ferait assaut de vigueur, d'adresse, de courage, non point dans une simple parade, mais dans une lutte réellement meurtrière.

Il est probable que ces cruels divertissements ont pris naissance en Etrurie, le *motlanista*, qui désignait le maître d'une école de gladiateurs (*ludus*), appartenant à la langue étrusque où il était le nom du bourreau; le *Charon* qui figurait dans l'arène avec le *Mercuré* était le démon étrusque. Les luttes de gladiateurs eurent une origine religieuse; elles faisaient partie du culte chez les Toscans, aux yeux de qui le sang pouvait seul apaiser des divinités que l'humeur dure et farouche de ce peuple lui faisait concevoir sous les couleurs les plus sombres, toujours armées de la foudre, d'éclairs, de fléaux. La Campanie pratiqua les mêmes cérémonies expiatoires. Puis, ce qui était d'abord un sacrifice devint un amusement. On égaya les festins par des scènes de carnage, « aux plaisirs de la bonne chère on associa le spectacle d'hommes qui parfois tombaient sur les coupes et inondaient la table de leur sang » (Silius Italicus, *Puniques*, XI, 51). Les Romains imitèrent leurs voisins, et firent paraître les premiers gladiateurs dans des cérémonies funèbres. En 264 avant J.-C., Marcus et Décimus Brutus inaugurèrent cette pratique aux obsèques de leur père, et nous voyons dans Tite Live que leur exemple fut suivi. Longtemps l'effusion du sang passa pour être agréable aux dieux, puisque, Caligula étant tombé malade,

plusieurs citoyens proposèrent de combattre les armes à la main pour obtenir son rétablissement. Mais, depuis longtemps déjà, c'était le peuple surtout que l'on se rendait propice en flattant ses goûts sanguinaires. Les combats de gladiateurs étaient devenus une institution nationale. Un des devoirs imposés aux magistrats lors de leur entrée en charge, ou à l'occasion d'un triomphe, d'une solennité religieuse comme les jeux décennaux, quinquennaux, les saturnales, était d'organiser à leurs frais des représentations. A la largesse du donateur se mesurait la faveur populaire, et les ambitieux, même lorsqu'ils s'y ruinaient, faisaient là un placement avantageux de leur fortune.

Les gladiateurs s'offraient par paires (*paria*) ou couples. Quelques paires suffirent d'abord à contenter le peuple ; mais, aux derniers temps de la République, c'est par centaines qu'on les offrait. Le Sénat limita César à 320 couples lorsqu'il était édile, non pour des raisons d'humanité, mais sous couleur de mesure somptuaire, en réalité par jalousie. Ce fut bien pis sous l'Empire. Trajan, en une seule fois, jette 10,000 captifs sur l'arène. Les plus détestables empereurs peuvent tout se faire pardonner quand ils régalaient largement la plebe de victuailles et de jeux ; on accuse au contraire de lésiner le donateur qui tient à ménager son personnel et arrête la lutte au premier sang. Par exception, Auguste put se permettre de sauver la vie à des combattants malheureux ; Néron, avant d'être complètement perverti, eut aussi de ces velléités compatissantes, peut-être dans le but d'établir un contraste entre lui et Claude qui exigeait toujours la mort, tenant à étudier sur le visage des agonisants le passage de la vie au trépas.

La présidence des jeux était une prérogative à laquelle les princes attachaient une extrême importance, car nulle solennité ne les mettait sous les yeux d'une foule aussi considérable ; nulle part ils n'étaient plus à même de se montrer sous un jour avantageux ; aussi avaient-ils grand soin d'y prendre leur air le plus affable. Le peuple n'entendait pas qu'on se montrât indifférent pour ses plaisirs ; il avait trouvé mauvais que César, au lieu de regarder, expédiait des affaires dans sa loge d'honneur, et Auguste eut grand soin de profiter de la leçon. Un des griefs les plus graves que l'on eût contre Domitien, c'était de n'avoir pas laissé l'assistance manifester librement ses sympathies pour tel ou tel genre de gladiateurs ; on n'avait pas le droit de se montrer hostile à l'arme pour laquelle tenait le prince. Titus, au contraire, trouvait grand plaisir à voir le peuple prendre bruyamment parti contre ses favoris. Chacun en effet manifestait ses préférences pour le champion ou la classe de gladiateurs qu'il avait adopté, et pariait pour lui ; mais c'était affaire individuelle ; il ne se forma jamais, au sujet des gladiateurs, des partis assez puissants pour troubler l'ordre public, comme on le vit plus tard, à Constantinople, à propos des cochers. Comme le public était insatiable, le prince, après épuisement du programme, tirait souvent de ses écoles, soit spontanément, soit sur la demande de l'assistance, des gladiateurs de supplément, et on lui tenait meilleur compte d'une pareille gratification que de ses talents ou de ses vertus.

Des différentes espèces de gladiateurs. Pour suffire à une aussi énorme consommation d'existences humaines, Rome dut mettre successivement à contribution toutes les contrées que la victoire livrait à sa merci, et chacune de ses conquêtes fut pour elle une occasion d'enrichir le programme de ses spectacles par de nouvelles variétés de combattants et de nouveaux modes de lutte. Après les Samnites et les Gaulois, elle eut les Thraces, les fauves Germains, les Maures basanés, les nègres d'Afrique et même les nomades des steppes et les sauvages tatoués de la Calédonie. Néron mit aux prises jusqu'à des naus des deux sexes. Chacun apportant avec lui le costume, l'équipement, les armes nationales et la manière de s'en servir, ainsi furent sans doute établies les diverses catégories de gladiateurs. La liste en est longue ; les documents anciens laissent subsis-

ter de nombreuses incertitudes sur beaucoup de variétés ; et, même pour les mieux connues, il faut tenir compte des modifications qui ont dû nécessairement se produire pendant une durée de plusieurs siècles.

La plupart combattaient à pied, quelques-uns à cheval ou sur des chars. On distinguait les hommes pesamment armés et ceux qui l'étaient à la légère. Parmi les premiers se placent : le Gaulois, le mirmillon, le Thrace, le Samnite, l'hoplomaque. Parmi les seconds, le rétiaire, le suivant (*secutor*), sans doute aussi le vélite et le provocateur. Voilà ceux sur lesquels il règne le moins de doutes. Entre le Gaulois et le mirmillon (ou myrmillon), il y avait peu de différence ; ils représentaient probablement deux variétés de la même arme : pesamment armés, bardés de fer, ils étaient opposés aux rétiaires et aux Thraces ; le mirmillon, peut-être Gaulois dans l'origine, portait l'épée et le casque national, avec l'image d'un poisson pour cimier. Le Thrace (*Thracx, parmularius*) était armé de la *sica*, coutelas à lame recourbée comme une faux retournée, ou comme une défense de sanglier ; son bouclier carré (*parma*) était plus étroit et plus court que le scutum. Il attendait l'attaque, courbé en deux ou agenouillé ; Sénèque compare un homme de petite taille au Thrace ainsi à l'affût et se rapetissant pour percer en dessous soit le Gaulois, soit le mirmillon, son adversaire naturel. L'hoplomaque, encore plus lourdement armé, avait des cuissards, des brassards, une cuirasse, le grand bouclier du fantassin ; on suppose qu'il doit être confondu avec le Samnite, qui aurait pris ce nouveau nom sous l'Empire. Il passait pour le plus redoutable des adversaires, et n'avait guère que les yeux de vulnérables ; aussi les combattants équipés de cette sorte, lorsqu'ils se mesuraient, ne dirigeaient leurs coups que sur la tête et cherchaient à faire pénétrer leur glaive par les trous de la visière.

La spécialité du rétiaire était une des plus communes et des moins estimées. Lui seul, il allait nu-tête, vêtu de la tunique ou du caleçon (*subligaculum*), avait un large ceinturon, peut-être un bandage aux jambes, des manches de cuir ou un brassard métallique au bras gauche, et une épaulière (*galerus*). Il portait le trident du pêcheur de thon (*fuscina*), mais était surtout caractérisé par le filet (*jaculum*). L'habileté consistait pour lui à lancer ce filet sur la tête de son adversaire, généralement un mirmillon. Quand il l'avait enveloppé et réduit à l'impuissance, il l'enveloppait avec sa fourche. S'il avait manqué son coup, il prenait la fuite pour revenir à la charge et saisir une meilleure occasion ; son agilité était merveilleuse. On a conservé un fragment d'une chanson qu'il disait sans doute avec accompagnement de l'orchestre. « Ce n'est pas à toi que j'en veux, Gaulois, pourquoi fuir ? C'est un poisson que je cherche à prendre (*Non te peto, piscem peto ; quid me fugis, Galle ?*). » Les *laquearii* dont Isidore de Séville est seul à prononcer le nom étaient une variété des rétiaires ; tout ce qu'on sait d'eux est qu'au lieu du filet ils se servaient d'un nœud coulant, le lazzo des futurs gauchos.

Voilà les types les mieux caractérisés. Quant aux autres, on en est réduit aux hypothèses. Le suivant (*secutor*) était-il chargé de harceler le rétiaire ? Le vélite, avec le javelot ou peut-être la lance, et le provocateur, étaient-ils simplement employés aux exercices du début ? On ignore tout du *dimachère*, qui portait deux poignards ; de l'*andabate*, qui se battait, paraît-il, à l'aveugle avec une visière sans trous. Les *pugnarii* passent pour avoir été les nains dont il était question plus haut, mais rien ne le prouve. Le *cavalier* avait l'armement du soldat à cheval ; l'*essédair*, Gaulois ou Breton, montait sur l'*essedum*, char de guerre celtique. Les *catervarii* étaient ceux qui se mesuraient par bandes. On appelait *postulacii* les gladiateurs supplémentaires que l'éditeur produisait sur la demande du peuple. Les *suppositicii* remplaçaient le champion mis hors de combat ou fatigué, lorsque, au mépris du règlement, on ne tenait pas son adversaire quitte après le premier engagement ; il pouvait même arriver

qu'on opposât successivement à un vainqueur deux et trois de ces nouveaux antagonistes.

Nous ne rangerons pas parmi les gladiateurs les *bestiaires*, qui formaient une classe distincte et inférieure; primitivement armés comme eux, ils furent, sous Claude, privés du casque, du bouclier, des jambards, et durent aborder les bêtes avec l'épieu ou le glaive en agitant de la main gauche une étoffe aux vives couleurs, les bras et les jambes étant seuls protégés par un bandage. Ils n'aliénaient point leur liberté, et par suite ne prêtaient pas de serment, mais se louaient moyennant salaire.

La représentation. Lorsque des combats de gladiateurs allaient avoir lieu, des affiches peintes en couleur par des écrivains spécialistes (*scriptiores*) les annonçaient en donnant le programme des diverses luttes, ainsi que les noms des combattants avec désignation de leur arme, sans oublier la promesse d'arroser l'arène. Ces annonces, placées sur les murs des maisons, des édifices publics, aux portes des villes, envahissaient jusqu'aux monuments funèbres, comme on le vit à Pompéi, où on en découvrit qui surchargeaient même la menace de malédiction qu'on gravait sur les tombes pour effrayer les profanateurs. Des copies de ce programme se vendaient dans les rues, étaient répandues partout, circulaient sur les gradins. Ovide recommande ce bulletin (*libellus munerarius*) aux spectateurs en quête de bonnes fortunes comme un très bon moyen d'entamer une conversation galante. La veille de la représentation, on offrait aux gladiateurs le festin *gratuit* (c'était le mot consacré) où on leur servait des mets exquis et d'excellentes boissons, avec permission, pour les curieux, de circuler autour des tables. Tandis que le gladiateur endurci au métier mangeait et buvait sans souci du lendemain, tel autre, plus novice, adressait ses adieux à sa femme, à ses enfants, et prenait ses dispositions dernières.

Le lendemain, la foule venait prendre place sur les gradins; 87,000 spectateurs pouvaient être assis commodément dans l'amphithéâtre Flavian. Les bancs inférieurs étaient réservés au Sénat, aux personnages de distinction, aux hôtes de Rome; puis venaient les chevaliers, au-dessus desquels se plaçaient les gens de toutes races, de toutes nations, de toutes couleurs; l'étiquette voulait que le Romain portât la toge blanche, et une couronne qui était de laurier pour les pères conscrits. Quant aux femmes, elles n'étaient admises que dans les galeries supérieures, sauf les vestales et celles qui appartenaient à la famille impériale. Les gens du commun, la plèbe déguenillée, occupaient le deuxième et le troisième étage des gradins, les *popularia*, comme on les désignait.

Un moment solennel était l'entrée des couples et leur défilé devant la loge de l'empereur; ils prenaient leur plus fière attitude et saluaient le prince au passage. Le célèbre salut : *Ave, Imperator, morituri te salutant*, était-il la formule habituelle et consacrée? Le seul exemple qu'on en cite se trouve dans Suétone et est adressé à Claude qui répond par ces mots : *Salvete, vos*. Salut à vous! Était-ce l'usage que le prince rendit aux combattants politesse pour politesse? Fut-ce une distraction du César? En tout cas, ces hommes l'ayant pris au mot, refusèrent d'en venir aux mains sous prétexte que le salut équivalait à un ordre de vivre, et il fallut que Claude les contraignît à passer outre. *L'Ave, Cæsar, morituri*, demeura proverbial pour quiconque marche à une perte certaine, sans illusion ni faiblesse, a été récemment popularisé par une vaste toile du peintre Gérôme, qui représente avec une vraisemblance satisfaisante la physiologie de l'amphithéâtre, au moment où le défilé a lieu devant la loge de Vitellius, sous les yeux de la foule bariolée et fiévreuse. Les gladiateurs présentaient leurs armes au *munerarius*, en l'invitant à les vérifier, les premières dont ils se servissent devant être émoussées, car on débutait par un simulacre de lutte; puis ils les échangeaient contre des armes tranchantes. Des troupes donnaient le signal, et, dans le bruit des fanfares composées de trompettes, de cors, de fifres, de flûtes, les engagements

meurtriers commençaient, au milieu des cris, des encouragements ou des invectives. *Habet*, il a son affaire; *non habet*, il ne l'a pas; tels étaient les mots qui s'échangeaient à chaque coup. *Habest*, disait de son côté le gladiateur qui touchait ou croyait toucher son adversaire; *non habeo* soutenait celui-ci en niant le coup. Puis éclataient des vociférations contre le combattant qui se ménageait « Tuez-le! — Le fouet! — Le fer chaud! — Pourquoi celui-ci est-il si lâche devant le glaive? — Pourquoi cet autre a-t-il si peur d'achever son homme? — Pourquoi tant de mauvaise grâce à mourir? » Le champion mis hors de combat restait, sans un soupir, sans une plainte, à la merci du vainqueur, jusqu'à ce que son sort fût décidé, et se contentait de lever un doigt pour demander grâce. Le donateur des jeux cédant ordinairement au public le droit de prononcer l'arrêt, les mouchoirs s'agitaient si la prière du malheureux était accueillie et les doigts se relevaient aussi, à ce qu'on suppose, mais les plus fiers déclinaient l'intervention du public, faisaient signe que leurs blessures étaient sans gravité et prenaient là le vrai moyen d'exciter l'intérêt du peuple, impitoyable pour les lâches. Le pouce renversé en arrière étant un arrêt de mort; le condamné n'avait plus alors qu'à tendre le cou et à se laisser achever sans témoigner la moindre faiblesse. Les vestales que Gérôme n'a pas manqué de faire figurer au premier rang, dans son tableau, n'avaient pas été les dernières à se prononcer. La vierge modeste, le pouce retourné, donne l'ordre de briser la poitrine du malheureux, étendu sur le sol (Prudence contre Symmaque).

Pendant les pauses de la représentation, on retournait à la pelle le sol ensanglanté; des nègres y répandaient du sable frais; des hommes, sous le masque de Mercure ou sous celui de Charon, appliquaient sur les corps une verge de fer rouge au feu pour s'assurer que la mort était bien réelle, et, à l'aide de crocs, les traînaient dans des bières au *spoliarium*, où après avoir achevé les victimes qui respiraient encore on les dépouillait; c'était à la fois un abattoir et une morgue. Parmi les blessés grâciés par le peuple, on ne laissait même vivre que ceux qui étaient susceptibles de guérison. Outre les chirurgiens officiels probablement attachés à l'amphithéâtre, des praticiens officieux ne devaient pas manquer, puisque Celse considère l'endroit comme un de ceux qui permettent au médecin d'étudier la physiologie du cœur humain. Il y envoie ses confrères, assez barbares pour pratiquer la vivisection sur de malheureux esclaves, criminellement sacrifiés à la science; la mission du médecin étant de sauver et non de tuer, il peut, dit-il, sans attenter à la vie de ses semblables, observer, chez les blessés de l'arène, le jeu des organes souvent mis en évidence par de larges plaies. Voilà au moins un cri du cœur; voilà aussi indiqué le seul profit que l'humanité eût à attendre de ces jeux sanglants. — Malgré le courage habituel aux acteurs de ces boucheries, tous n'y allaient pas de bonne volonté; les verges rougies, le fouet étaient nécessaires pour stimuler les récalcitrants; c'était le procédé employé, par exemple, contre les criminels sans expérience et sans armes défensives, que vers midi on poussait sur l'arène. De plus nobles victimes se refusèrent au métier, comme ces prisonniers saxons qui préférèrent se donner mutuellement la mort plutôt que de se battre en public. Malgré la surveillance la plus rigoureuse, on vit bien des suicides héroïques, entre autres celui d'un bestiaire, lié sur une charrette, qui se fit broyer la tête en l'engageant entre les rayons de la roue.

Recrutement et éducation des gladiateurs. Les *lanistes*. Le recrutement se faisait soit parmi les esclaves, les criminels et les prisonniers de guerre, soit parmi les hommes libres volontairement engagés. Rome recourait sans scrupule aux prisonniers, pour supprimer ceux qui étaient difficiles à garder ou encombrants par leur nombre. Les criminels étaient de deux sortes : les uns, simplement condamnés aux jeux (*damnati ad ludum*), étaient libérables; les autres, condamnés à mort (*damnati ad gladium*), devaient périr dans l'année et trouvaient dans le

combat du cirque moins une aggravation de peine qu'un espoir d'obtenir leur grâce, si, en se signalant par leur courage, ils parvenaient à intéresser le peuple en leur faveur. Quant aux engagés volontaires (*auctorati*), aussi bien que les premiers, ils étaient voués sans réserve aux plaisirs populaires et abdiquaient tout droit sur leur propre personne du jour où ils avaient prononcé le serment qui les obligeait à tout souffrir, à tout oser. (La formule portait qu'ils se laisseraient brûler avec les verges, tuer avec le fer : *uri virgis, ferroque necari* ; la loi de la gladiature leur interdisait même de gémir quand ils recevaient une blessure, leur commandait de voir leur propre sang avec le même visage, la même âme que le sang ennemi et de présenter docilement la gorge quand le peuple ordonnait de les tuer.) Ainsi enrôlé, le gladiateur dit *legitimus, auctoratus*, se devait à son métier jusqu'à ce qu'il eût obtenu son congé (*missio gladiatoria*) ; il n'avait pas droit à la libération avant trois années, et ce n'était que par exception qu'elle lui était accordée plus tôt.

L'élevage et le dressage des gladiateurs, leur engraissement, comme on disait (*sagina*), était un luxe que s'offraient de riches particuliers, qui avaient une école, un *ladus*, où ils entretenaient une bande de gladiateurs (*familia*). Les empereurs firent de grands frais pour leurs écoles de gladiateurs *fiscaux* ou *impériaux* ; mais l'élevage et l'entraînement se faisaient surtout dans les écoles de lanistes, à la fois maîtres d'escrime et vendeurs de chair humaine, qui fournissaient des sujets tout dressés aux magistrats ou aux particuliers. Comme ces industriels avaient intérêt à ce que leur marchandise se présentât sous une bonne apparence, ils servaient à leurs pensionnaires des aliments grossiers sans doute, mais substantiels, de façon à entretenir leur embonpoint et leur vigueur physique et morale. L'alimentation et le régime étaient même rationnellement dirigés par des médecins expérimentés, qui ordonnaient certains mets pour leurs propriétés nutritives, tels que l'orge mondé, la farine de haricots, etc., indiquaient les localités les plus saines pour l'installation des jeux ou écoles ; c'est pour sa salubrité que Capoue fut choisie par nombre d'éleveurs ; l'école de Lentulus, d'où se sauva Spartacus, était dans cette ville, aussi bien que celles de César et de Scaurus. Mais si l'intérêt commandait de bien soigner les gladiateurs, il exigeait aussi une étroite surveillance, les évasions en masse, les révoltes étant à craindre d'instant en instant ; ils étaient en conséquence soumis à un régime de fer, désarmés hors de l'arène, internés, gardés par des soldats dans les écoles impériales, punis par la flagellation, la marque au fer rouge, les chaînes. A Pompéi, on a trouvé des squelettes enchaînés dans le local qui passe pour avoir été une école de gladiateurs, avec cellules pour les loger et matériel pour les exercer.

L'éducation professionnelle consistait en leçons d'escrime semblables à celles que, dans les camps, donnaient les maîtres d'armes ; le maniement du glaive s'enseignait à l'aide d'un bâton terminé par une boule de bois, qui tenait lieu du fleuret moucheté. L'élève s'exerçait contre des mannequins bourrés de paille, contre des poteaux, et maniait des armes beaucoup plus lourdes que les armes de combat, pour que celles-ci ne lui pesassent plus lorsqu'il passerait de l'escrime à l'engagement réel. Après des progrès sérieux, il était admis à faire, comme novice, ses preuves devant le public ; on lui délivrait une plaque rectangulaire sur laquelle était gravée la date de son début et qu'il portait sans doute suspendue à son cou ; il pouvait ensuite, grâce à une sorte d'organisation militaire de la *familia*, monter en grade, avoir un commandement ; au bout de trois ans, il obtenait sa libération, dont le symbole était le bâton avec lequel il s'était exercé (*rudis*) ; il devenait *rudarius* ; enfin, après deux années de vétérance et d'éméritat, il était complètement affranchi, s'élevait à la dignité de citoyen, avait droit au chapeau (*pileus*). Le gladiateur qui, après son congé, restait dans le *ludus* ou y rentrait, servait comme gâgistre ou comme professeur. — Les

lanistes n'étaient pas tous sédentaires ; il y en avait d'ambulants qui se livraient à divers trafics, vendant, louant, prêtant des gladiateurs, faisant le métier d'*impresarii*, montant des représentations payantes, soit à leur compte, soit de compte à demi, soit à prix débattu ; ils formaient des élèves même dans les écoles qui ne leur appartenaient pas.

Condition du gladiateur. Officiellement, et au point de vue social, il n'y avait pas de condition plus méprisée que celle de gladiateur, mais elle avait aussi des avantages et des dédommagements, et les distances finirent par singulièrement se rapprocher ; en dehors même de la séduction que pouvait exercer sur des braves l'attrait du danger, la carrière n'était pas sans promettre profit en même temps que gloire. Les rhéteurs comme Florus s'indignent de ce que la république romaine ait eu à compter avec un gladiateur, un Spartacus. La guerre civile, passe encore, s'écrie-t-il, mais toutes les forces de Rome être tenues en échec par un mirmillon, la honte n'est pas supportable ! L'épithète de gladiateur est une des plus fortes injures que l'on puisse jeter à la face d'un ennemi politique ; c'est le traiter d'assassin, de sicaire, capable de tous les méfaits, sans scrupule, ni pitié. Lorsque Commode eut été étranglé par un de ses athlètes, le Sénat rédigea contre lui une proclamation furieuse ou revenaient coup sur coup ces mots : « Le gladiateur au spoliarium ! que le gladiateur soit traîné avec le croc ! » Se borner à le traiter de parricide et de sacrilège eût paru une invective insuffisante. Cette pièce officielle, recueillie par Lampride, et curieuse à plus d'un titre, nous transporte en réalité moins dans la Curie que dans le Colisée. Elle est, indirectement, un écho fidèle des clameurs qui devaient retentir lorsque l'assistance s'acharnait contre l'agonie d'un combattant, mortellement atteint.

Sans doute, pour en venir à se faire gladiateur, à accepter, en guise d'initiation et d'avant-goût, l'épreuve préliminaire des verges, il fallait y être réduit par de cruelles nécessités, avoir toute honte bue. Aussi les engagés sortaient-ils pour une bonne partie de la plus basse classe. Tant s'en faut, cependant, que tous fussent des gens aux abois, des désespérés, des brutes abjectes. Il y en avait, et beaucoup même, qui s'éprenaient de la profession, soit à cause des joies, soit à cause des bénéfices qu'elle procurait. Les risques mêmes étaient un stimulant. Pour qui se sentait la vocation, ce n'était rien d'exposer sa vie. Le gladiateur que le laniste ménageait l'accusait de lui faire perdre les belles années de sa jeunesse ; c'était une humiliation de n'être pas mis en face d'un adversaire dangereux et très haut coté. Tibère, qui ne marchandait pas les services des gladiateurs, envoya un jour, sur un plateau de prix, cent mille sesterces à chacun des *rudarii* qui avaient consenti à rehausser l'éclat d'une représentation en reparaissant sur l'arène. Pour quelques-uns la carrière était des plus fructueuses ; une fois leur congé obtenu, si certains devenaient des mendiants et des vagabonds, on en vit d'autres qui achetèrent des villas et dont les fils purent, dans les théâtres, s'asseoir aux places des chevaliers. Pour chatouiller agréablement leur vanité, ils avaient les applaudissements, les palmes, les chaînes d'honneur, les panaches, les armes magnifiques ; ils prenaient des noms sonores, déjà illustrés par leurs prédécesseurs : le Triumphus, le Carphora, le Pacidejanus ; ils étaient populaires ; on les adulait, on les courtisait ; les poètes, comme Martial, les chantaient ; les bonnes fortunes ne leur manquaient pas, même hors de leur caste. Hippias, femme d'un sénateur, quitta son mari, ses enfants, sa patrie, pour s'attacher aux pas de Sergius. Sergius n'était ni jeune, ni beau ; le casque lui avait déformé le nez ; ses yeux saintaient de l'humeur ; il était manchot. Mais c'était un gladiateur, donc un Adonis, dit Juvénal. Les héros de l'arène se voyaient représentés sur des vases, des lampes, des verreries, des bijoux ; leurs portraits étaient mis en montre dans les boutiques ; ils lisaient leurs noms charbonnés sur les murs par les voisins.

N'avaient-ils pas d'ailleurs des émules dans les plus

hauts rangs ? L'escrime gladiatoriale faisait fureur et passionnait les plus fiers patriciens : Titus, Adrien et d'autres empereurs s'y rendirent fort habiles ; Commode fit publiquement ses preuves ; enfin, les femmes elles-mêmes se mettaient sous la discipline des maîtres d'armes, et se montraient plus infatigables que les hommes. Mais ce ne fut pas assez de frayer avec les gladiateurs. Les dilettanti de la gladiature trouvèrent que des assauts inoffensifs étaient un plaisir trop platonique, auquel manquaient le piquant du danger et l'enivrement de la gloire. L'honneur d'un noble nom fut compté pour rien au prix des émotions procurées par les péripéties d'une lutte à mort et les applaudissements frénétiques des spectateurs. Sans doute, les premiers nobles qui descendirent dans l'arène y furent en partie contraints par un caprice impérial, en partie décidés par leur désir de faire leur cour au prince ; d'autres encore y furent réduits par le désespoir et la nécessité de gagner un salaire ; mais ce fut bientôt une sorte de fascination qui s'exerça sur une race blasée. César et Auguste avaient dû interdire l'arène aux sénateurs et aux chevaliers. Sous Néron, 400 sénateurs, 600 chevaliers y descendent, les uns par contrainte, les autres volontairement ; on ne les compte plus par la suite. Les femmes sont gagnées par la même fièvre, à ce point que sous Sévère il fallut élargir l'enceinte pour qu'elle pût contenir les femmes gladiateurs. Le tour des empereurs vint aussi. C'était le danger seul qui avait retenu Caligula ; mais lorsque, dans l'une de ses écoles impériales, il s'escrimait contre des mirmillons et que ceux-ci avaient la délicate attention de simuler une chute, leur maître, qui voyait aisément rouge, prenait au sérieux son rôle de vainqueur, et ensuite faisait main basse sur le prétendu vaincu, pour le plaisir de tuer et de parader avec une palme. Commode, plus aguerrî, à partir du jour où il fut empereur, combattit 735 fois en public comme sécuteur et tua ou vainquit 1,000 rétiaires, exigeant son salaire à chaque victoire. L'acclamation de « premier des sécuteurs » 620 fois répétée le flatta plus que les surnoms, moins mérités, il est vrai, de Germanique, de Britannique, de Pieux, décernés par le Sénat. Cette supériorité rehaussait à ses yeux son caractère divin, mais sa vanité ombrageuse n'admettait qu'un enthousiasme de bon aloi ; un jour qu'il crut saisir une nuance de dérision, il menaça les gradins d'un massacre en masse.

L'orgueil romain, on le voit, ne fut point intransigeant à l'égard des gladiateurs ; quant aux sentiments d'humanité, il ne faut pas s'attendre à les rencontrer avant l'apparition du christianisme. Une seule voix, celle de Sénèque, exprime la pitié, l'horreur, le dégoût ; mais nulle autre ne se fait entendre. Par une étrange aberration des consciences, il ne s'élève pas, au nom du droit des gens, un doute sur la légitimité du procédé qui consiste à prélever sur des vaincus la dime du sang, ou même à les supprimer en masse. Le luxe inouï déployé dans les jeux de l'amphithéâtre empêchait aussi d'en voir à nu toute l'horreur. Objet de la vanité nationale, on les montrait aux étrangers comme une preuve de la grandeur romaine, et le patriotisme latin n'eût jamais consenti à avouer que les jeux olympiques de la Grèce méritaient de leur être opposés. Si on avait cru qu'ils eussent besoin d'être justifiés, on les aurait, après Cicéron, après Pline le Jeune, après Sénèque lui-même, proclamés nécessaires pour exalter le sentiment du courage et de l'énergie dans le cœur des citoyens. Pline loue Trajan d'avoir prodigué des spectacles faits pour encourager aux nobles blessures, au mépris de la mort, en montrant même chez des esclaves et des criminels le désir de vaincre et l'amour de la gloire. Cicéron propose les gladiateurs comme modèles au sage. « Quelles plaies ils supportent ! Ils aiment mieux recevoir la blessure que s'y dérober lâchement. Le plus médiocre gladiateur a-t-il jamais poussé un gémissement ? Un seul a-t-il changé de visage ? pris une attitude honteuse soit debout, soit à terre ? Une fois renversé et l'ordre de mort donné, a-t-il refusé de tendre sa gorge ? » Purs sophismes. La vertu militaire chez les Grecs n'avait pas été

moindre que chez les Romains, et cependant elle avait grandi à une autre école.

Sur le courage des gladiateurs, l'antiquité est unanime ; aussi tirait-on d'eux plus d'un parti. La meilleure des escortes est une troupe de solides gladiateurs ; on peut, quand on a un ennemi, compter sur elle, soit pour la défensive, soit pour l'offensive. A-t-on besoin de sicaires, de spadassins ? Ils sont tout trouvés. Il ne serait peut-être pas difficile d'établir une filiation entre les *bravi* de l'Italie moderne et les gladiateurs d'autrefois ; l'escrime italienne avec ses souplesses, ses feintes, ses perfidies ne procédait-elle pas de la gladiature ? Néron, pendant ses courses nocturnes dans les rues de Rome, avait soin de faire marcher derrière lui quelques gladiateurs, pour se préserver des représailles auxquelles ses méfaits l'exposaient ; un général, même dans son camp, jugeait nécessaire de se donner de pareils gardes du corps. Des femmes en possédèrent. En mainte occasion et particulièrement dans les guerres civiles, on utilisa des corps de gladiateurs qui montrèrent autant de courage que de dévouement ; ainsi, après Actium, les gladiateurs d'Antoine, plus fidèles que ses soldats, le suivirent aussi loin qu'il le leur permit.

Le christianisme ne pouvait que réprover les jeux sanglants ; mais il eut beaucoup à lutter pour changer les mœurs. Un siècle après la mort de l'empereur arabe Philippe, les chrétiens prétendaient, sans preuves suffisantes, que ce prince avait été l'un des adeptes de leur foi ; or, l'homme qu'ils tenaient à compter pour un des leurs avait, à l'occasion d'un soi-disant millénaire de Rome, fait combattre mille couples, et l'on ne voyait rien de contradictoire entre cette hécatombe et la morale nouvelle ! Saint Augustin, en racontant dans ses *Confessions* l'histoire de son ami Alypius devenu, malgré le cri de sa conscience, l'un des plus fanatiques habitués des arènes, prouve que la fureur des jeux devait subsister tant que subsisterait la tentation. Constantin les supprima, il est vrai, officiellement, par l'édit de Beryte (1^{er} oct. 326), mais ce n'était là qu'une mesure partielle, applicable seulement dans un certain rayon ; en 363, une loi de Valentinien défendit d'interner les condamnés chrétiens dans des écoles de gladiateurs ; enfin, en 404, Honorius interdit à Rome les jeux sanglants. Il avait d'abord été vainement adjuré par Prudence, mais on raconte qu'un anachorète nommé Télémachus (ou Almachus), s'étant jeté un jour au milieu des combattants pour les séparer et ayant été massacré par la populace indignée, son martyre décida la mesure définitive. A cette époque, il ne devait déjà plus y avoir de gladiateurs en Orient, car dans aucun de ses sermons saint Jean Chrysostome ne mentionne ce spectacle parmi ceux qu'il condamne. Quant aux tueries d'animaux, elles se continuèrent jusqu'au vi^e siècle ; ainsi nos arènes de Lutèce virent de grandes chasses, particulièrement celles qui charmaient l'empereur Gratien. Y fut-il donné des combats de gladiateurs ? On ne le sait. Le monde latin fut le dernier à se priver de ces joies criminelles, le nom de Télémachus est un nom grec et c'était d'Orient qu'était venu ce solitaire ; l'hellénisme s'était montré réfractaire à la férocité romaine, Athènes surtout, qui avait consacré un autel à la Pitié et où Adrien avait tenté vainement d'acclimater les combats de gladiateurs.

ICONOGRAPHIE. BIBLIOGRAPHIE. — La sculpture grecque a dû l'un de ses plus notables progrès à l'étude du nu faite sur des athlètes, lorsque, ayant à représenter les vainqueurs des jeux olympiques, elle se mit, vers la 60^e olympiade, à exécuter des commandes d'après nature en rendant avec exactitude les formes et la musculature de ses modèles. Ce fut grâce à cette pratique que purent sortir des ateliers de ses maîtres des œuvres aussi vivantes que *le Discobole* de Myron. Les gladiateurs soit au repos, soit en action, ne mettaient pas sous les yeux des artistes des sujets moins beaux, moins bien découplés. Aussi quelques musées ont-ils pu recueillir des statues de gladiateurs, tel le *Gaulois* d'Attale au musée de l'Acropole.

Le musée des Studj de Naples en possède plusieurs ; mais ce sont surtout des terres cuites, des mosaïques, des peintures, des dessins populaires grossièrement charbonnés sur les murs, des bas-reliefs sépulcraux accompagnés d'inscriptions et une foule d'objets exhumés à Pompéi ou ailleurs, qui ont permis la reconstitution archéologique des coutumes, de l'armement, des façons de combattre propres à chaque catégorie de gladiateurs. De grandes œuvres sculpturales, longtemps connues sous la désignation erronée de gladiateurs, ne représentent en réalité que des soldats combattant ou succombant sur le champ de bataille ; ainsi, le prétendu *Gladiateur mourant* du Capitole, devant lequel lord Byron a composé ses deux belles strophes, est un citoyen expirant pour sa patrie. De même, notre *Gladiateur combattant* du Louvre, merveille d'anatomie signée Agasias, est un guerrier aux prises sans doute avec un cavalier.

Si les anciens se sont montrés sensibles à la beauté plastique de leurs gladiateurs, ni leurs prosateurs ni leurs poètes n'ont jugé ces malheureux dignes de leur inspirer quelque œuvre patriotique. L'érudition moderne a été réduite, pour se renseigner dans ses études, à glaner de maigres détails, de brèves allusions, de rares réflexions dans les historiens (Tite Live, Tacite, Suétone, les écrivains de l'Histoire Auguste, etc.), dans les moralistes (Cicéron, Sénèque, les deux Pline, etc.), dans les poètes (Martial, Juvénal, Prudence, etc.), dans les écrivains chrétiens (Tertullien, Lactance, saint Augustin, saint Cyprien), et enfin parmi les sujets que les rhétEURS s'ingéniaient à trouver comme thèmes de leurs exercices déclamatoires ; ainsi, il en est un où l'on suppose un fils qui a prononcé le serment gladiatorial afin de subvenir aux funérailles de son père ; dans un autre, il est question d'un service rendu à un ami à l'aide d'un semblable engagement. Tels sont les matériaux sur lesquels ont travaillé Juste Lipse (*Saturnales, Traité sur les gladiateurs*) ; Meyer (*De Gladiatura romana*, 1881) ; Friedländer (*Mœurs romaines du siècle d'Auguste à la fin des Antonins*, livre II) ; Rich (*Dictionnaire des antiquités*) ; Dezobry (*Rome au siècle d'Auguste*), etc. Il faut arriver à notre siècle pour que les combats de l'amphithéâtre tentent l'imagination des artistes et des écrivains en quête de pittoresque ou de pathétique et désireux de joindre à l'intérêt du drame celui d'une restitution archéologique. Outre la grande composition de Gérôme signalée plus haut, des toiles et des statues, exposées dans nos différents Salons, ont montré avec le talent de leurs auteurs le même souci de l'exactitude historique et du costume scrupuleusement étudié. Quant aux productions littéraires, la plus curieuse est le roman de sir Edward Bulwer-Lytton (1834), *les Derniers Jours de Pompéi*. L'éruption du Vésuve lui fournit le dénouement d'une narration dont la catastrophe de l'an 79 surprend les personnages réunis à cette heure suprême dans l'amphithéâtre, les uns comme acteurs, les autres comme spectateurs. L'auteur s'est attaché à peindre les mœurs et les passions du personnel qui combat dans l'arène ; mais bien qu'il se soit inspiré des lieux mêmes et ait, comme il le dit, composé son histoire au milieu des délices de la molle Campanie, obligé de suppléer par l'imagination à la rareté des documents antiques, il n'a peut-être point assez oublié ses souvenirs anglais. L'autre qui sert pour ainsi dire de coulisses à son amphithéâtre et où des brutes aux muscles de fer, à la carrure athlétique, à la physionomie audacieuse et impudente se gorgent de viandes à moitié crues et préludent par une scène de boxe à la tuerie du lendemain, ressemble quelque peu à une taverne hantée par les héros du pugilat britannique. Le maître de ce bouge, un gladiateur retiré, est même comparé par l'auteur à un boule dogue anglais ; les habitués de son cabaret se jettent à la face des gros mots qui rappellent des scènes populaires de Shakespeare ; les patriciens viennent, en vrais parieurs de la gentry, palper les biceps de leurs favoris et s'assurer de leur performance. Mais à la couleur près ces détails sont d'une vraisemblance suffisante et l'in-

térêt ne languit pas. Par un procédé un peu artificiel, la protestation du christianisme naissant se fait entendre complaisamment en face de la barbarie païenne.

L'intention d'opposer les deux croyances s'accuse exclusivement dans *les Gladiateurs*, tragédie de Fournel tombée dans un oubli mérité (1841), où l'on voit un père, plutôt bourreau que gladiateur, reconnaissant sa fille dans une jeune chrétienne qu'on lui a livrée pour l'immoler. — *Rome et Judée*, roman de Wye-Melville, qui rappelle celui de sir Bulwer-Lytton, vise surtout à peindre la décadence romaine ; le héros en est un gladiateur breton et la catastrophe finale est la prise de Jérusalem. — *Le Gladiateur de Ravenne*, tragédie allemande représentée à Vienne en 1854, sous le pseudonyme de F. Halm (baron von Enüch Bellinghausen), fait vibrer la corde du patriotisme germanique. Ce n'est pas du reste une œuvre sans valeur, quoique l'enthousiasme du premier moment se soit bien refroidi depuis. Un fils d'Hermann, le vainqueur de Varus, tombé entre les mains des Romains, a grandi sous la discipline d'un laniste ; il est à la veille de débiter devant Caligula, lorsque sa mère Thusnelda pénétrant, jusqu'à lui, lui révèle sa naissance ; elle a tout préparé pour son évasion ; en lui elle voit déjà le vengeur des siens, le libérateur de son pays ; mais elle se heurte contre l'abrutissement d'un être façonné à la honte. Rejeton dégénéré d'une grande race, il n'a plus que l'âme d'un gladiateur. Son nom est sur l'affiche ; il est précédé dans l'amphithéâtre par sa réputation de courage, de force, de beauté ; à ses yeux, cette femme doit avoir perdu la raison pour venir lui parler de frustrer l'attente publique, de forfaire à l'honneur professionnel, le seul qu'il connaisse ; les mots de patrie, de liberté, le grand nom d'Arminius ne réveillent rien en lui. Eperdue, la Germaine tourne contre son fils l'épée paternelle qu'elle lui apportait, et l'étend mort à ses pieds, avant qu'il ait mis le comble à son ignominie. — Après Tacite dans le *Discours de Galgacus*, après La Fontaine dans le *Paysan du Danube*, lord Byron avait déjà fait entendre dans son *Gladiateur mourant* les revendications et les menaces prophétiques du monde barbare révolté par les crimes de la civilisation.

Marcel CHARLOT.

GLADSTONE (Sir John), marchand et homme politique anglais, né à Leith le 11 déc. 1764, mort à Fas ue (Kincardineshire) le 5 déc. 1851. Fils de Thomas Gladstone, marchand de blé, il entra à vingt-deux ans dans une importante maison de commission en grains de Liverpool où il fut bientôt associé. Il voyagea aux Indes et en Amérique, puis succéda à ses anciens patrons et co-associés et réalisa une grande fortune. Fervent admirateur de Canning, il représenta Lancastre au Parlement en 1818, Woodstock en 1820, Berwick en 1826. Cette dernière circonscription ne le réélut pas en 1827. A la Chambre des communes, il s'occupa surtout des questions commerciales qu'il connaissait à fond, mais parla rarement. Outre une controverse très serrée qu'il soutint dans la presse avec James Cropper l'abolitionniste (1823), il a laissé quelques écrits : *A Statement of facts connected with the present state of slavery* (1830) ; une brochure contre le rappel des lois céréales (1839, 2^e éd.) ; *Plain Facts intimately connected with the extended repeal of the corn laws* (1846). Il avait été créé baronnet par Robert Peel en 1846. John Gladstone eut quatre fils dont l'un, Thomas (1804-1889) représenta Queensborough au Parlement en 1830, Portarlington en 1832 et Leicester en 1835 ; l'autre, John-Neilson (1807-1863), fut député de Devizes en 1852 et 1859, et dont le plus jeune est le célèbre William-Ewart Gladstone (V. ci-après).

R. S.

GLADSTONE (William-Ewart), homme d'Etat anglais, né le 29 déc. 1809. Quatrième fils de sir John Gladstone, le riche marchand de Liverpool (V. ci-dessus), il fut de bonne heure destiné à la politique par son père qui « se plaisait à le mettre, âgé de douze ans à peine, sur les matières de finances, et, parfois, ne se refusait pas après dîner la satisfaction d'émerveiller ses hôtes (parmi eux

se trouvait souvent G. Canning) par la précoce pénétration de l'enfant ». Il fit à Eton et au collège de Christ Church, à Oxford, de brillantes études, couronnées, en 1831, par une double « première classe » à l'examen de baccalauréat. Un de ses camarades à Eton et à Oxford, sir Francis H. Doyle, a publié sur sa jeunesse d'intéressantes anecdotes : il exerçait déjà sur ses compagnons, par l'ascendant de sa parole, une autorité despotique ; il en avait fait ses « vassaux » ; il était déjà entreprenant, volontaire, religieux, moral, « d'une dextérité prématurée et extraordinaire dans l'art de combiner les mots ». Après un voyage sur le continent, en déc. 1832, le duc de Newcastle, père de lord Lincoln, un de ses amis, le désigna au choix des électeurs conservateurs du bourg de Newark. Le 25 janv. 1833, il entra à Lincoln's Inn, mais il ne se fit jamais admettre au barreau, et, au bout de quelques années, il se retira tout à fait de cette compagnie. L'amitié de sir Robert Peel lui valut, à vingt-cinq ans, bien qu'il n'eût donc encore donné que des promesses (son premier grand discours est de 1838), la charge de *junior lord* de la trésorerie (déc. 1834), et, bientôt après, le sous-secrétariat d'Etat pour les affaires coloniales (févr. 1835). Il suivit Peel dans sa retraite (avr. 1835) et revint avec lui aux affaires en sept. 1841. A cette date, il jouissait déjà d'une autorité personnelle : il reçut la charge de vice-président du *Board of Trade* et de maître de la monnaie, avec le titre de membre du conseil privé. « Il a beaucoup de talent, disait alors J. Fisher Murray, mais je ne pense pas qu'il acquière jamais la réputation d'un grand homme d'Etat ; sa présence d'esprit et son habileté comme *debater*, jointes à l'excellence de son éducation et à la grâce de son débit, lui assureront le succès : il est *plausible*, même quand il est le plus dans l'erreur... » En qualité de vice-président du *Board of Trade*, c'est lui qui prépara les deux grandes mesures connexes que sir Robert Peel présenta en 1842 à l'approbation de la Chambre des communes, l'établissement de l'*income-tax* et la revision des tarifs de douane : sur 1,250 articles du tarif, 750 étaient dégrevés ou complètement affranchis ; un très grand pas était fait vers l'établissement de la liberté commerciale par la suppression de toute prohibition absolue et par la plus grande réduction possible des droits sur les matières premières et les substances alimentaires. M. Gladstone, qui ne prit pas moins de cent vingt-neuf fois la parole au cours de la discussion du tarif, étonna les hommes du métier par son aisance dans la discussion des détails techniques de ce projet qui, grâce à lui, fut adopté tout entier, presque sans amendement. Il succéda l'année suivante à lord Ripon comme président du *Board of trade*. En févr. 1845, le ministère ayant proposé le vote d'une dotation en faveur du collège catholique de Maynooth, il estima que ses convictions protestantes lui faisaient une loi de se retirer ; il ne faisait donc plus partie du cabinet de sir Robert Peel lorsque celui-ci, converti complètement aux doctrines libre-échangistes, annonça l'intention de consommer l'abolition des lois sur les céréales, et fut forcé, bientôt après, de donner sa démission. Mais lorsque, après l'inutile tentative de lord John Russell pour former une administration whig, le ministère Peel eût été rappelé, M. Gladstone y rentra (fin 1845) comme secrétaire d'Etat pour les colonies. Son attitude dans la question du libre-échange lui avait valu, du reste, l'inimitié du duc de Newcastle, et il ne réussit pas à se faire réélire à Newark. Mais il eut une éclatante revanche de cet échec aux élections générales de 1847, quand il fut envoyé au Parlement par l'université d'Oxford, un des collèges les plus enviés. Le ministère Peel était tombé dès juil. 1846 ; M. Gladstone siégea donc d'abord, dans cette nouvelle législature, à côté de Robert Peel, dans les rangs de l'opposition conservatrice-libérale. Cette législature 1847-52 fut très laborieuse, très agitée ; M. Gladstone prit une part active à tous les débats relatifs à la liberté commerciale (rappel de l'Acte de navigation en 1849), et s'opposa aux tentatives des conservateurs purs, dirigés par M. Disraeli,

en faveur du protectionnisme ; mais, à d'autres égards, il n'avait pas encore rompu avec le parti qui l'avait accueilli dans sa jeunesse. Il avait publié en 1838, avec l'aide de son ami Hope-Scott — plus tard converti, comme Newman, au catholicisme, — un livre célèbre, *The State in its relations to the Church*, où est soutenue la doctrine de la religion d'Etat au point de vue du torysme anglican le plus extrême ; il croyait à cette époque que l'Eglise anglicane était destinée à convertir l'Irlande et que ce serait une faute d'y protéger, par des dotations, le catholicisme, l'Eglise de l'erreur : « N'achetons pas, disait-il, les applaudissements de l'Irlande au prix de ce qu'il y a pour elle de plus précieuse : ses intérêts spirituels. » Depuis 1838, il avait, à la vérité, adouci l'intransigeance de son anglicanisme ; il représentait cependant encore les préjugés ténaces de ses électeurs d'Oxford, quand, dans le débat relatif à l'admission des juifs au Parlement, il disait, le 16 déc. 1848 : « Je ne suis nullement d'avis que les différences de religion n'aient rien à faire avec l'accomplissement des devoirs politiques ; je ne crois pas que tous les hommes, quelle que soit leur foi religieuse, soient également qualifiés pour remplir ces devoirs, et je regarde la vérité de la croyance comme un des éléments de cette capacité. » De même, en politique extérieure, il combattit avec force, aux côtés des conservateurs, la conduite de lord Palmerston (affaire de don Pacifico, 1850). Le temps était venu, toutefois, où son libéralisme économique allait se doubler de libéralisme politique, et où il allait se séparer tout à fait de ses anciens amis. En 1850, lors du rétablissement, par le pape, de la hiérarchie catholique en Angleterre, il ne s'associa pas au bill sur les titres ecclésiastiques, aux défenseurs indiscrets des prérogatives de l'Eglise nationale, dont il était, la veille encore, l'un des chefs. D'autre part, ayant été passer l'hiver à Naples, en 1851, il écrivit à lord Aberdeen des *Lettres célèbres sur les persécutions du gouvernement napolitain*, qui excitèrent en Europe la plus vive surprise ; c'était une réclamation généreuse, un peu théâtrale, en faveur de l'humanité et de la justice, violées par le gouvernement inquisitorial du roi Ferdinand. Les libéraux applaudirent en Angleterre à cette généreuse sortie : « Nous envions, disait l'un d'eux, à son parti, un homme dont nous avons souvent admiré les talents et dont la générosité de sentiments n'a pas encore été assez appréciée. *Cum talis sis, utinam noster esses.* » Les conservateurs, au contraire, jugèrent cet éclat imprudent. Revenu en Angleterre en nov. 1852, M. Gladstone ne tarda pas à dissiper les dernières illusions des tories à son égard : lord Derby lui avait offert — dernier effort pour le retenir — une place dans son ministère ; le ministère Derby n'eut pas d'adversaire plus résolu que lui ; le discours célèbre qu'il prononça contre le budget présenté par M. Disraeli, chancelier de l'Echiquier de ce ministère, déterminait la chute de l'administration conservatrice. Ainsi fut coupé le dernier lien. Quelques semaines après la chute du cabinet Derby-Disraeli, M. Gladstone entra, comme secrétaire d'Etat pour les colonies (déc. 1852), puis comme chancelier de l'Echiquier, dans le ministère de coalition formé de whigs et de peelites sous la présidence de lord Aberdeen. Le 18 mai 1853, il présenta son premier budget. Il fit preuve, aux finances, d'une compétence et d'une largeur de vues très remarquables : ses discours de 1853, pour le maintien provisoire de l'*income-tax*, passent pour des modèles, encore qu'ils aient été sévèrement critiqués par des financiers de profession : « Je n'entends, note le chroniqueur Greville, le 7 mai 1854, que des plaintes au sujet de sa témérité et de sa passion pour les expériences, et cela de la part d'hommes comme T. Baring et Roberts, l'un tory, l'autre whig, qui affirment que la Cité a perdu toute confiance en lui. » Cependant le traité d'alliance avec la France fut signé ; et la déclaration de guerre à la Russie fut suivie de l'expédition de Crimée (1854). M. Gladstone, comme ses amis Cobden, Bright, n'aimait pas la guerre. Lorsque, par suite des hésitations de lord Aberdeen, l'armée éprouva en Cri-

mée ses premiers malheurs, M. Roebuck proposa à la Chambre des communes une enquête parlementaire sur l'organisation militaire et sur la conduite de la guerre; M. Gladstone s'opposa énergiquement à l'établissement de ce comité d'enquête, et lord Palmerston, successeur de lord Aberdeen à la tête du cabinet, ayant consenti à le subir, il se retira (févr. 1855). Par la suite, il siégea dans les rangs des partisans indépendants du ministère Palmerston. Il accepta, en 1858, d'être envoyé par le ministère Derby en qualité de commissaire extraordinaire aux îles Ioniennes, pour examiner s'il y avait lieu de remettre à la Grèce ces îles placées jusque-là sous le protectorat anglais; et publia, cette année-là même, un ouvrage en trois volumes, *Studies on Homer and the homeric age*, dont il a donné depuis une édition, abrégée et remaniée, sous le titre de *Juventus Mundi*. M. Gladstone a toujours gardé, en effet, le goût des travaux littéraires, conçus à la manière des humanistes des universités anglaises; *scholar* accompli, son érudition n'est pas de très bon aloi; elle n'atteste ni la force, ni la justesse de son esprit, ni l'étendue de ses connaissances; mais elle témoigne d'une fidèle et touchante passion pour de nobles récréations de l'esprit, un peu surannées aujourd'hui. M. Gladstone rentra, le 5 juil. 1859, dans le ministère Palmerston, avec ses anciennes fonctions de chancelier de l'Échiquier. L'illustre défenseur des idées libre-échangistes était désigné pour présider à la conclusion de ce traité de commerce avec la France qui fut, pour ainsi dire, le couronnement de la politique peelite. Ses budgets des années 1860 et suivantes sont célèbres; ils passèrent presque tous par acclamation, et tel en fut le succès que les princes de Hesse voulurent assister à la discussion de celui de 1863. « Cette arithmétique, dit M. Challemeil-Lacour, était une fête au cœur de ceux qui appellent une politique humaine, inspirée par le bon sens et l'équité: plus de protection qui soit une faveur pour quelques-uns et un fardeau pour le grand nombre, plus d'embûches fiscales, plus d'autre considération que celle d'un travail abondant et justement rémunéré, garanti par la liberté des échanges, plus d'autre pensée que celle de l'accroissement de la consommation générale favorisée par la diminution des droits, voilà les idées que M. Gladstone a suivies. » Il ne les fit pas triompher sans lutte: l'abolition des droits sur le papier, par exemple, ne fut obtenue qu'en 1861, après une opposition acharnée de la Chambre des lords. En même temps, il s'intéressait passionnément à la grave question de la réforme électorale, mise pour la première fois sur le tapis en 1851 par M. Locke King. Les ministères successifs avaient, depuis cette date, éludé l'examen de ce problème par des artifices de procédure parlementaire que M. Gladstone considérait comme peu dignes. Le 15 mars 1864 il prononça, pour appuyer la proposition de M. Baines, un discours où il ne craignit pas d'affirmer, avec prudence, mais formellement, les droits de l'homme: « J'affirme que tout homme qui n'est pas présumé incapable en raison d'un danger social ou d'une indignité personnelle a moralement le droit de coopérer au jeu de la constitution... Il ne suffit pas, dès que la capacité existe dans une certaine classe, comme cela est incontestable pour une partie des classes laborieuses, il ne suffit pas, pour tenir celles-ci au seuil de la constitution, de déclarer que les choses sont bien comme elles sont. » Cette attitude dans la question de la réforme valut à M. Gladstone, à l'élection générale de juin 1865, la disgrâce de l'université d'Oxford; il l'accepta comme un affranchissement, et, nommé pour le South-Lancashire, il devint, après la mort de Palmerston (18 oct.), *leader* du parti libéral dans la nouvelle Chambre des communes. « C'est un homme dangereux, avait coutume de dire Palmerston, qui n'avait jamais aimé son chancelier de l'Échiquier; qu'Oxford le garde, et il est en partie muselé, mais envoyez-le ailleurs: il perdra toute mesure. » Débarrassé des ménagements que lui avaient imposés, durant dix-huit années, ses constituants d'Oxford, le nouveau député du Lancashire se démusela en effet. La session de

1866 fut remplie à peu près exclusivement par la discussion du bill de réforme. M. Gladstone y employa une tactique qui lui est familière, quoiqu'elle lui ait rarement réussi. Il y avait plusieurs problèmes engagés dans la question de réforme: fixation et abaissement du cens dans les villes et dans les comtés, « redistribution » ou répartition nouvelle des sièges. Le chancelier de l'Échiquier annonça qu'il n'aborderait que le premier de ces problèmes; il n'annonça point catégoriquement ses intentions au sujet de la répartition ultérieure des sièges; cette réserve, que M. Gladstone avait imaginée pour ne pas effaroucher les esprits timides par l'exposé complet des changements médités, excita, au contraire, des craintes: on craignit ou l'on feignit de craindre que, le cens une fois fixé, une redistribution trop favorable aux grands centres de population ouvrière ne fût proposée comme mesure complémentaire. Bref, le 13 mars, une partie des libéraux, auxquels M. Bright infligea le sobriquet biblique d'*adulantes*, se sépara du gros de la majorité, et le bill fut repoussé, le 18 juin, par dix voix, après des discussions très vives. Le 26, le cabinet Gladstone-Russell offrit à la reine sa démission. La victoire des antireformistes fut, du reste, de courte durée: l'agitation populaire prit bientôt un caractère si menaçant que le nouveau cabinet Derby-Disraeli dut se résigner à faire la réforme dont il venait de combattre le principe. « On peut dire que M. Gladstone avait, en se retirant, légué cette nécessité comme une vengeance à ses successeurs. » Aussibien, il ne se désintéressa pas du débat, et c'est grâce à lui, grâce à son discours du 25 mars 1867, notamment, que le bill de réforme du gouvernement fut purgé de certaines clauses restrictives qui en auraient annulé l'effet. Il reprit sa place dans les rangs de l'opposition, et l'in-fatigable homme d'Etat, plus hardi à mesure qu'il vieillissait, commença aussitôt une campagne nouvelle: « il entreprit de régler enfin le compte ouvert depuis des siècles entre l'Angleterre et l'Irlande ». Les conservateurs et les libéraux anglais n'avaient pas eu jusque-là d'autre politique à l'égard de l'Irlande que le système de coercition; d'où le fenianisme. M. Gladstone se persuada qu'il était temps de substituer, à la coercition, la justice. Pour commencer, il proposa d'abolir les privilèges de l'Église établie d'Irlande, de séparer en l'Irlande l'Église de l'Etat, de proclamer la liberté absolue et la complète égalité de toutes les confessions religieuses, d'opérer enfin le retrait, moyennant d'équitables indemnités, de la dotation dont jouissait ladite Église établie; les biens restés disponibles seraient employés aux fondations au profit du peuple irlandais tout entier, sans acception de croyance. Ce projet de loi « pour le désétablissement de l'Église d'Irlande » souleva l'enthousiaste approbation d'une grande partie de la nation, réveillée, et, pour ainsi dire, excitée aux réformes par le succès du bill électoral. Malgré l'opposition du ministère tory, la Chambre des communes le mit en discussion (avr. 1868) et le vota après trois lectures (18 juin). Il fut aussitôt rejeté par les Lords, à la majorité de 95 voix. L'agitation recommença, plus vive et plus populaire, et la Chambre des communes ayant été dissoute, l'électorat nouveau, consulté pour la première fois, envoya à Westminster une majorité considérable de « gladstoniens ». M. Gladstone lui-même ne fut pas réélu en Lancashire, mais il trouva un siège à Greenwich. — Appelé pour la première fois à former un cabinet (déc. 1868), il choisit le poste de premier lord de la Trésorerie, appela auprès de lui des hommes comme John Bright, et fit voter, d'abord par les Communes, puis, non sans résistances ni même sans quelques concessions pécuniaires, par les Lords, son projet de « désétablissement » de l'Église irlandaise (juil. 1869); en vertu de ce bill, l'Église officielle d'Irlande a cessé d'exister le 1^{er} janv. 1871. Dès avr. 1870, il introduisit, en outre, l'*Irish land Bill* pour la réforme du régime agraire en Irlande, problème plus délicat encore que celui de la réforme ecclésiastique, puis l'*Elementary Education Act*. — C'est alors qu'éclata la guerre franco-allemande; M. Gladstone, dont on a dit

souvent que la politique étrangère a toujours été aussi maladroite que sa politique *at home* a été parfois habile et hardie, refusa d'intervenir après nos désastres ; il en fut puni par la note du prince Gortschakoff (31 oct. 1870) qui exigea la revision du traité de 1856 et anéantit une partie des avantages acquis à l'Angleterre, au prix de tant d'efforts, par la guerre de Crimée. L'impopularité qu'il s'attira de la sorte fut augmentée par les concessions qu'il crut pouvoir faire au gouvernement des Etats-Unis, en vue de mettre fin au pénible incident de l'*Alabama* (mai 1871).

— Cependant, il n'oubliait point la cause des réformes ; en juil. 1871, il présenta à la Chambre des lords un bill pour l'abolition de la vénalité des grades dans l'armée ; ce bill fut rejeté par les Lords, mais le premier ministre fit signer à la reine un décret qui abolit la vente et l'achat des grades à partir du 1^{er} nov. suivant ; cet exercice inusité de la prérogative fut salué par l'applaudissement du peuple et par les véhémentes protestations des conservateurs. En 1872, il fit passer le *Ballot Act* pour le scrutin secret dans les élections, le *Judicature Act* en 1873. L'opposition, dirigée par Disraeli, renforcée à chaque élection partielle, entrevoyait déjà, à cette date, le moment d'exploiter fructueusement la lassitude que l'Angleterre commençait à éprouver d'un ministère en fonctions depuis cinq années, sans prestige à l'extérieur, continuellement en travail de réformes hâtives. Le 15 avr. 1872, le cabinet avait été en minorité au sujet de la fixation des taxes locales ; il ne s'était point retiré. En févr. 1873, M. Gladstone eut la fâcheuse idée de soumettre aux Communes une *Education (Ireland) Bill* qui mécontenta à la fois les conservateurs et les Irlandais catholiques, et qui fut repoussé, le 11 mars, par 287 voix contre 284. Il donna sa démission, mais, sur le refus des *lories* de former un gouvernement qui n'eût pas été viable, il consentit à la reprendre, au mois d'août. M. Gladstone cumula, durant son second ministère, les fonctions de premier lord de la Trésorerie et de chancelier de l'Echiquier. Mais il était atteint : « toujours gravement, terriblement, incessamment sérieux et absorbé, très autoritaire, ne se détendant jamais, il avait lassé tout le monde » ; son influence était usée ; il provoqua, pour la retremper une dissolution imprévue de la Chambre des communes (24 janv. 1874). On connut le résultat de la consultation du pays en février : M. Gladstone avait été réélu pour Greenwich, mais la nouvelle Chambre comprenait 351 conservateurs contre 302 libéraux et Irlandais. C'était le triomphe de la réaction. — Sur les bancs de l'opposition, l'ex-premier parut rarement au cours de la session de 1874 ; il s'opposa cependant avec vivacité au *Public Worship Regulation Bill*. Il consacra de nouveau la meilleure part de son activité aux lettres et à la polémique écrite. Il avait publié, en 1868, à propos d'un livre intitulé *Ecce homo*, un article qui prouve que l'âge n'avait affaibli en lui ni la foi religieuse, ni l'appétit théologique. En oct. 1874, il donna à la *Contemporary Review* une étude intitulée *Ritualism*, attaque contre Rome et le dogme romain de l'infailibilité. Cet article fut suivi, en novembre, d'un gros pamphlet du même genre : *The Vatican decrees in their bearing on civil allegiance, a political exposition*, qui suscita de violentes répliques, auxquelles l'auteur répliqua, en févr. 1875, par la brochure : *Vaticanism, an answer*. Le 13 janv. de cette année, il s'était démis du *leadership* de l'opposition libérale aux Communes ; il estimait qu'à soixante-cinq ans il était temps de se reposer. Mais la bataille contre l'ultramontanisme et même les études homériques (*Homeric synchronism ; an inquiry into the time and place of Homer* ; Londres, 1876, in-8) ne suffirent pas à absorber longtemps les forces du vieil athlète. Dès sept. 1876, il lança sa brochure *Bulgarian horrors and the Question of the East*, plaidoyer chaleureux pour les Bulgares persécutés, qui produisit en Europe une émotion comparable à celle que M. Gladstone, par des moyens analogues, avait excitée jadis à propos des atrocités du roi de Naples. Au Parlement, il attaqua avec

vigueur, mais sans préciser ses griefs ni ses vœux, la politique du gouvernement en Orient ; et, redoublant ses coups, il fit paraître en mars 1877, comme une seconde édition des *Bulgarian horrors*, sous ce titre : *Lessons in massacre, an exposition of the conduct of the Porte in and about Bulgaria since May 1876*. Cette campagne au sujet de la question d'Orient, M. Gladstone l'a continuée jusqu'après la conclusion du traité de Berlin ; il dirigea contre la convention qui livrait Chypre à la Grande-Bretagne une attaque aussi éloquente qu'inutile. Dans l'affaire de Chypre, le pays était avec le gouvernement conservateur. Celui-ci n'eut pas non plus de peine à obtenir, en dépit de son adversaire, les crédits nécessaires à l'expédition d'Afghanistan (déc. 1878). M. Gladstone, qui avait visité triomphalement l'Irlande à l'automne de 1877, fut élu, le 15 nov., lord recteur de l'université de Glasgow. Il publia, en 1879, un intéressant recueil de ses écrits fugitifs, sous ce titre : *Gleanings of past years, 1843-79* (7 vol. in-8°). Mais cette année 1879 fut très fatale aux *tories* : dans les Balkans, en Egypte, en Afghanistan, dans le Zoulouland, le cabinet Beaconsfield eut à lutter contre des embarras ou subit des échecs ; la plaie irlandaise parut plus envenimée que jamais. C'est alors que M. Gladstone entreprit dans le Midlothian cette fameuse campagne oratoire (nov.-déc.), l'une des plus belles dont l'histoire de l'éloquence politique fasse mention, campagne de dénunciations et d'invectives passionnées, qui démantela lord Beaconsfield (*V. Midlothian Speeches*, Londres, 1885, in-8°). Le gouvernement conservateur recourut, en mars 1880, à la dissolution ; pendant la période électorale, M. Gladstone renouvela dans le Midlothian les tours de force de l'année précédente ; et 349 libéraux, contre 243 conservateurs et 60 Irlandais *home rulers*, vinrent siéger à Westminster. Chargé, le 23 avr. 1880, de former un ministère, le député du Midlothian reprit ses fonctions accoutumées de premier lord de la Trésorerie et de chancelier de l'Echiquier. — Le mot d'ordre de M. Gladstone, lors de son retour au pouvoir, fut, à l'extérieur, *No intervention* ; et les questions intérieures qu'il se proposa de résoudre durant son troisième ministère sont au nombre de deux : l'Irlande, Franchise ou nouvelle Réforme électorale. Or, il fut amené malgré lui à « intervenir » très souvent ; et l'Angleterre, sous le gouvernement de cet homme pacifique, a été, durant cinq ans, en un perpétuel train de guerre : elle a bombardé Alexandrie ; elle a été à deux doigts d'un conflit terrible avec la Russie. Il est vrai que M. Gladstone, forcé de batailler à la fois dans l'Afrique du Sud, dans l'Asie centrale et en Egypte, « a toujours témoigné de la violence qu'il faisait ainsi à son tempérament par la lenteur qu'il a apportée à ses préparatifs de campagne et par l'empressement de ses repentirs ». Il a reculé en Afghanistan, au Soudan, au Transvaal, dans l'Afrique orientale devant la Prusse. La mort de Gordon, les succès du *Mahdi* (*V. ces noms*), l'invasion impunie du général Komarov au delà de la rivière Kousch et l'occupation de Pendjeh par les Russes, ont ruiné, en 1884-1885, la position, d'abord si forte, de l'administration libérale. A l'intérieur, M. Gladstone eut le bonheur de faire adopter un *Franchise Bill* pour unifier le cens de l'électorat des comtés et des bourgs, mesure complétée par une nouvelle « redistribution » des circonscriptions ; la Chambre des lords, qui avait rejeté ce bill en juil. 1884, fut forcée par le soulèvement de l'opinion publique de l'adopter en décembre. Mais l'Irlande devint, encore une fois, la pierre d'achoppement. Accusé de faiblesse par le parti conservateur, le gouvernement libéral perdit l'appui des *home-rulers* en se résignant à proposer les lois de la coercition que la multiplication des crimes contre les personnes en Irlande avait rendues nécessaires. En même temps qu'il élaborait un projet de réformes agraires pour l'Irlande, il dissolvait la « Ligue agraire » et en poursuivait les chefs ; le 6 mai 1882, le meurtre de Phoenix-Park eut pour conséquence de nouvelles mesures de répression, et les Irlandais inauvèrent, à la Chambre des communes, la tactique de l'obs-

truction méthodique (sur la question d'Irlande pendant le troisième ministère de M. Gladstone, V. Justin Mac Carthy, *England under Gladstone, 1880-1884*; Londres, 1884). M. Gladstone semble avoir saisi avec empressement l'occasion de se retirer qui s'offrit à lui, le 9 juin 1885, quand une motion de blâme au sujet du budget réunit dans les Communes une majorité de coalition. Il se disait alors fatigué, et annonçait volontiers qu'« il fallait mesurer par des semaines, plutôt que par des mois, le temps qu'il avait encore à donner à la chose publique ». Il refusa cependant la pairie que la reine était disposée à lui conférer pour couronner sa longue carrière. — C'est que sa carrière n'était pas finie. Aux élections générales de 1885, il fit campagne très activement avec un programme qui peut se résumer en deux points : évacuation de l'Égypte, réforme agraire en Irlande. La Chambre nouvelle compta 331 libéraux et radicaux, 249 conservateurs et 86 parnellites. Rappelé aux affaires (janv. 1886), il publia aussitôt son intention de résoudre d'une manière radicale l'irritant problème irlandais, en conférant à l'Irlande une large autonomie. Il gagna de la sorte le vote des *home-rulers*; mais quelques membres de son propre parti refusèrent de le suivre dans une voie qu'ils jugèrent dangereuse pour l'unité nationale. Des radicaux comme M. Chamberlain, des modérés comme lord Hartington, se joignirent aux conservateurs pour faire échec à ce grand dessein. Vaincu, le 9 juin 1886, par 341 voix contre 314, M. Gladstone en appela de la Chambre des communes au corps électoral; il adressa aux électeurs du Midlothian une éloquente proclamation en faveur de l'« union, non pas l'union sur le papier, obtenue par ruse et par fraude, jamais acceptée par la nation irlandaise, mais l'union véritable, qui repose sur le respect mutuel des droits... ». Mais le corps électoral, offensé dans ses préjugés patriotiques par l'initiative audacieuse du « grand vieillard », répondit en nommant 317 conservateurs, 492 gladstoniens, 75 libéraux-unionistes et 85 parnellites. Le 3 août 1886, les conservateurs, qui avaient conclu avec les libéraux unionistes (Bright, Chamberlain, Courtney, Hartington, Selborne, Derby, etc.) un pacte durable, formèrent, sous la présidence de lord Salisbury, un cabinet homogène. Cette fois, tout le monde pensa que M. Gladstone était à jamais abattu; ses adversaires avaient devant eux sept années de pouvoir assuré; qu'un vieillard de soixante-dix-sept ans eût sept années encore et fût encore, à quatre-vingt-quatre ans, au moment où expireraient les pouvoirs du Parlement élu en 1886, en état de supporter les fatigues de la vie d'un chef de parti, cela paraissait improbable; les unionistes spéculant avec vraisemblance sur la mort ou sur la disparition du seul homme qui, en raison de sa popularité personnelle extraordinaire, pourrait peut-être, avec quelques chances de succès, entraîner les électeurs à casser en 1892 leur verdict de 1886. Ce prodige s'est vu pourtant. M. Gladstone n'a cessé de combattre aux côtés des Irlandais, pendant sept années, la politique de coercition du cabinet Salisbury-Balfour, aussi peu découragé par la défection des Chamberlain, des Hartington, des Trevelyan, des Goschen, qu'il l'avait été auparavant de la défection de John Bright, et, jadis, de celle des adullamites, des Hornsman et des Lowe. Les élections générales de 1892 ont donné aux *home-rulers*, aux socialistes et aux gladstoniens unis, une majorité de 40 voix environ sur la coalition des conservateurs et des unionistes. Le bill pour l'affranchissement de l'Irlande (V. HOME-RULE) a été voté par les Communes le 27 juil. 1893, au milieu de la surexcitation générale. En sept., il a été rejeté à la Chambre des lords par une majorité écrasante (dix contre un), comme tout le monde s'y attendait. L'affaire en est là. On pense que M. Gladstone se gardera de consulter à nouveau le pays, profondément agité par la propagande unioniste, et qu'il cherchera à mettre la Chambre des lords dans son tort, en lui donnant l'occasion de repousser quelques projets de loi démocratiques — « désétablissement » de l'Église anglicane dans le pays de Galles et en Écosse, nouvelle revision de la loi électorale (*one*

man, one vote), lois sociales, etc., — que la majorité des Communes est prête à adopter. Si la Chambre haute se donnait ainsi une attitude obstructionniste, ce serait contre elle, et sur une plate-forme beaucoup plus vaste que celle des élections de 1892, que serait fait l'appel au pays.

Le 27 juil. 1893, jour de la clôture de la discussion du bill irlandais aux Communes, M. Chamberlain, raillant la servilité des « gladstoniens » à l'égard du premier ministre, l'a comparé à cet Hérode dont les Actes des Apôtres rapportent que le peuple acclamait ainsi les paroles : « Voix d'un Dieu et non d'un homme ». Longtemps auparavant, John Bright avait déjà comparé la docilité des « gladstoniens » à celle des excursionnistes tenus en laisse, « personnellement conduits », *personally conducted*, par les agents de l'agence Cook. Dès 1885, on écrivait : « L'immense expérience de la vie publique que possède M. Gladstone, ses grands talents de financier, la gravité de ses mœurs, sa ferveur religieuse, son instruction classique, la puissance de sa parole, lui ont procuré des adorateurs passionnés dans tous les rangs de la société... Aucun homme ne peut recevoir de tels hommages sans éprouver une sorte d'intoxication morale et se former une idée excessive de son infaillibilité personnelle. » « Afin que ses puissantes facultés eussent un libre essor, dit un de ses apologistes, il fallait qu'il occupât un poste de commandement. Et voilà pourquoi son ambition fait partie de sa religion, car, pour lui, l'ambition ne signifie rien autre chose que la détermination résolue de posséder sur la machine de l'État un contrôle officiel qui lui permette de jouer le rôle auquel il a été prédestiné par la Providence. Cette tendance innée, irrésistible, s'est identifiée avec les théories de son expérience sur le bien public, et développée, affermie par la pratique d'une longue vie. » — M. Gladstone est assurément très populaire : le grand *Old Man*, le bûcheron de Hawarden, qui a dit un jour : « Les vrais conservateurs des forêts sont ceux qui savent se résigner à couper des arbres », et qui a porté la cognée, au propre, par manière de délasement, sur les vieux arbres de ses domaines, au figuré, sur tant d'institutions vermoulues, domine l'histoire contemporaine de l'Angleterre; et il est certain que le loyalisme à sa personne tient lieu, chez beaucoup de ses partisans, de foi en l'efficacité du *home-rule*. Il n'est pas moins vrai que l'orgueil est un trait du caractère de M. Gladstone : « On lui reproche, disait déjà M. Challemeil-Lacour en 1870 (*Revue des Deux Mondes*, 1^{er} juil.), un ton préemptoire, périlleux chez un ministre constitutionnel. Ses sentiments se manifestent avec toute leur force dans sa voix, dans ses yeux, dans sa parole; il a l'air de régenter quand il est simplement convaincu, et il se fait accuser d'un esprit de domination, parce qu'il ne se domine pas toujours assez. » — « De sa foi en son rôle providentiel, dit M. G.-W.-E. Russell, résultent sa manière d'agir impérieuse, ses résolutions soudaines, son obstination invincible, son mépris téméraire des conséquences pour lui-même et pour ses amis. Ceux qui l'entourent ont si bien appris à connaître son optimisme impérieux qu'ils ont pris insensiblement l'habitude de lui affirmer que tout va comme il le souhaite et que la perversité de ses adversaires ne prévaut pas, en fin de compte, contre sa volonté juste et sage. » — M. Gladstone a beaucoup d'ennemis, que lui ont valus sa confiance en lui-même et son tempérament de lutteur; les uns, qui perdent toute mesure, n'ont pas craint de l'accabler, à propos de son bill irlandais, des épithètes de « fou » ou de « traître »; la plupart, respectueux d'une si belle longévité, répéteraient volontiers le mot de sir Robert Peel, parlant de lord Palmerston : « Nous le combattons, mais nous sommes fiers de lui. » Beaucoup accusent cet habile tacticien parlementaire, expert en alliances et en coalitions, d'être prêt à tout sacrifier à son ambition, d'avoir mis en avant la question de l'autonomie irlandaise pour s'attacher les *home-rulers*, d'être « égoïste, sans scrupules, de gutter les revirements populaires pour en profiter sans se préoccuper un instant des intérêts géné-

raux ». « N'est-elle pas, disent-ils, d'un démagogue, la trop fameuse formule : *Masses against classes* ? » « J'ai vu, dit Goldwin Smith, le démagogue américain dans ses plus mauvais moments ; mais jamais je n'ai été témoin d'une tentative faite de propos aussi délibéré pour opposer classe à classe et empoisonner une société dans un intérêt de parti, que celle du premier ministre pendant la campagne de 1886. » D'autres redoutent ses fantaisies, dont ils ne contestent ni la noblesse, ni la sincérité : « M. Gladstone, disait encore M. Challemel-Lacour en 1870, a un côté chimérique dans la tête qui, sous les apparences de la logique, aurait pu le mener loin. » Ses partisans estiment, au contraire, que la carrière politique du grand homme, qui se résume en trois termes successifs : Libre-échange, Réforme électorale, Autonomie irlandaise, est couronnée présentement par la plus belle des pensées de pacification et de justice. Que la cause du *home-rule* soit bonne ou mauvaise, le courage qu'il dépense pour la défendre force, en tout cas, l'admiration. — Quant à l'éloquence du grand *Old Man*, on l'a aussi très sévèrement jugée : on reconnaît la merveilleuse facilité d'élocution de l'orateur, mais on sourit de son genre majestueux, pompeux, riche en citations, à demi ecclésiastique, un peu démodé. « Les périodes à effet qui séduisent le vulgaire abondent chez lui. La phraséologie mystique dont se délecte une nombreuse classe de ses compatriotes lui vaut de faciles succès... mais, à la lecture, il est le plus souvent terne, diffus, difficile à suivre. » — « Le principal défaut de son talent est un manque de simplicité, une tendance à trop raisonner, raffiner, subtiliser, un manque d'équilibre dans l'usage des facultés, qui le pousse, tantôt à retourner son sujet en tout sens, de façon que l'on se demande s'il conclura jamais, tantôt à n'en présenter, de parti pris, qu'une seule face avec la passion aveugle d'un partisan. » — W.-E. Gladstone a épousé, le 25 juil. 1839, Catherine, fille de sir Stephen R. Glynne, dont il a eu huit enfants : l'aîné de ses fils est mort au printemps de 1891 ; un autre, Herbert, siège à la Chambre des communes ; le troisième est recteur de la paroisse d'Hawarden, où est situé le domaine patrimonial des Glynne, dont M^{me} Gladstone a hérité à la mort de son frère. L.

BIBL. : Th. ARCHER, *Gladstone and his contemporaries* ; Londres, 1890, 4 vol. in-4. — G. BARNETT-SMITH, *The Life of W.-E. Gladstone* ; Londres, 1881, in-8. — G.-R. EARL-RONSON, *W.-E. Gladstone* ; Londres, 1881, in-8. — G.-W.-E. RUSSELL, *The Right Hon. W.-E. Gladstone, a study* ; Londres, 1891, in-8. — L.-J. JENNINGS, *Mr. Gladstone, a study* ; Londres, 1887, in-8. — Ch. SIMOND, *W.-E. Gladstone et l'Angleterre* ; Paris, 1887, in-8. — Marie DRONSBART, *William-Ewart Gladstone* ; Paris, 1893, in-12. — Les principaux ouvrages de W.-E. Gladstone ont été signalés dans le corps de l'article, mais il faut savoir que M. Gladstone n'a pas publié moins de deux cent cinquante brochures, sans compter les articles de journal ou de revue.

GLADWIN (Francis), orientaliste anglais, mort en 1813. Officier dans l'armée du Bengale, il fut encouragé par Warren Hastings dans l'étude de l'hindoustani. Il publia de 1783 à 1784 la traduction d'une partie de l'œuvre d'Aboul Fazl Allami sous le titre de *Ayecn Akbery or the institutes of the emperor Akber* (Calcutta, 3 vol. in-4). En 1785, il avait fondé la Société asiatique du Bengale. Il devint en 1801 professeur au collège de Fort William, fut nommé en 1802 receveur des douanes à Patna où il mourut. Parmi ses œuvres on peut encore citer : *History of Hindostan* (Calcutta, 1788, in-4) ; un dictionnaire persan-hindoustani anglais (1809), de nombreuses traductions d'écrivains persans, etc.

R. S.

GLÆERSEN (Ole-Christian), nouvelliste norvégien, né à Christiania le 7 avr. 1838. Il enseigna dans diverses écoles, fut inspecteur primaire à Tromsø (1874) et directeur d'une école de filles à Kragerø (1878-82). Outre un volume de vers (*Fantaisies* ; Christiania, 1886, in-4, avec illustrations) et de nombreux articles en vers et en prose dans les journaux, on lui doit une série de récits tous publiés à Copenhague : *Stgurd* (1877) ; *Un Etranger* (1880) ; *Bagatelles* (1881) ; *Scènes de ma vie en plein air* (1881) ; *Laura* (1883) ; *Récits du Nord et du Sud* (1884) ; *Jour-*

nellement (1886) ; *Petits Récits* (1887) ; *la Cascade* (1889-91, 2 vol.).

BEAUVOIS.

GLÆSER (Karl-Gotthilf), musicien allemand, né à Weissenfels en 1784, mort à Barmen en 1829. Après avoir étudié la musique, il fit ses études de droit à Leipzig. Après les avoir terminées (1808), il se consacra à sa passion pour la musique et accepta une place de directeur de musique à Barmen, en Westphalie ; il fit tous ses efforts pour faciliter l'enseignement et publia divers ouvrages dans ce but. Il fit la campagne de 1813 comme volontaire, puis revint à Barmen où il mourut d'une douloureuse maladie de peau.

GLÆSER (Franz-Joseph), compositeur austro-danois, né à Ober-Georgenthal le 49 avr. 1799, mort à Copenhague le 29 août 1861. Sorti du conservatoire de Prague (1815-17), il fut chef d'orchestre de divers théâtres à Vienne (1818-30) où il composa plus de cent vingt opérettes et pièces burlesques. Il passa, en la même qualité, d'abord à Berlin (1830) où ses opéras : *Des Adlers Horst* (1832) et *Rattenfänger aus Hameln* lui procurèrent une réputation européenne. Il y fit jouer en outre : *Zrini*, *Peter Stiglitz*, *Aurora*, *Das Auge des Teufels*, *Die Brautschau aus Kronstein*, *Andrea*, *Das Königreich der Weiber*. Il termina sa carrière à Copenhague (1842-61) où il composa : *la Création* (1843) ; *la Noce au lac de Côme* (1849) ; *L'Undin* (1853) ; *le Cygne doré* (1854) ; des cantates, des ouvertures, des morceaux de musique religieuse, des romances. Plus de cent quarante de ses œuvres ont paru sur la scène.

B-s.

GLÆSER (Joseph-August-Edvard-Friedrich), compositeur danois, fils du précédent, né à Berlin le 25 nov. 1835, mort à Hillerød le 29 sept. 1891. Quoique ses talents musicaux se fussent révélés de bonne heure et que sa chanson du *Voltigeur* fut devenue populaire dès le temps de ses études, son père, loin de le former à la haute composition, le destina à la carrière juridique. D'abord maître de musique à Copenhague (1862), puis à Hillerød (1866), où il devint organiste du château de Frederiksborg (1874), il se fit apprécier pour ses fraîches et gracieuses romances : *le Rossignol*, *la Mer*, *Bonsoir*, *Au Printemps*, *Frederiksborg*, *Pendant la nuit*. On lui doit aussi la musique d'un ballet de Bournonville (*Loïn du Danemark*, 1860), d'un vaudeville d'Erik Begh (*Tous les rôles possibles*) ; d'un drame d'Ibsen (*la Fête de Sothoug*, 1861), des centaines de morceaux de piano, six fascicules de duos, une série de quatuors, des ouvertures, des psaumes.

B-s.

GLAFEY (Adam-Friedrich), publiciste allemand, né à Reichenbach en 1692, mort en 1753. Il donna des leçons pour terminer ses études et, ayant pris ses grades, voyagea en Allemagne à la suite de deux jeunes gentilshommes dont il était précepteur. En 1718, il devint docteur en droit et s'établit à Leipzig où il publia sous le titre de *Kern der Geschichte des Hauses Sachsen* une histoire de Saxe (1722) et des *Principes de Droit civil* qui attirèrent l'attention sur lui. Le gouvernement, bien que mécontent de ces ouvrages, dont il fit supprimer le second, utilisa ses talents et le nomma archiviste privé de la cour de Dresde. La principale occupation de la vie de Glafey fut l'étude du droit naturel auquel il donna pour base le bonheur bien compris des hommes. Parmi ses ouvrages, il faut citer encore : *Recht der Vernunft* ; l'édit. de 1746 est la plus complète.

GLAGEON. Com. du dép. du Nord, arr. d'Avesnes, cant. de Trélon ; 2,701 hab. Mines de fer ; carrières et scieries de marbre, aciéries, forges, fabrique de limes, peignage de laines. En 1820, il a été découvert sur le territoire de cette commune de nombreuses sépultures gallo-romaines et mérovingiennes.

GLAGOLITIQUE ou GLAGOLICA (Alphabet). Ce nom désigne un alphabet slave particulièrement employé aujourd'hui chez les Slaves catholiques des bords et des îles de l'Adriatique. Il vient évidemment du mot *glagol* (*verbum*), mais on n'est pas d'accord sur son sens réel. Ce qu'il y

principaux travaux publiés avant 1868. — SCHAFARICK, *Ueber den Ursprung und die Heimath des Glagolismus*; Prague, 1859. — MIKLOSICH, art. *Glagolitisch*, dans l'*Encyclopédie Ersch et Gruber*; art. *Glagolice* dans l'*Encyclopédie tchèque (Slovník Naučný)*; Prague, 1863. — GETTLER, *Die albanesischen und slavischen Schriften*; Vienne, 1863. — *Archiv für slavische Philologie (passim et notamment Supplement band, Bibliographische Uebersicht)*; Berlin, 1892. — MILLER, *Revue (russe) du ministère de l'instruction publique*; Saint-Petersbourg, mars 1881. — Adolphe D'AVRIL, *Saint Cyrille et saint Méthode*; Paris, 1885.

GLAÏEUL ou **GLAYEUL**. I. BOTANIQUE. — (*Gladiolus* Tourn.). Genre de plantes de la famille des Iridacées. Ce sont des herbes bulbeuses à feuilles allongées, le plus souvent lancéolées-aiguës, ensiformes. Les fleurs, disposées en épis lâches et unilatéraux, ont un périanthe infundibuliforme subbillabé, à tube court et trois étamines ascendantes, à anthères extrorses. Le fruit est une capsule membraneuse loculicide, dont les graines, souvent ailées, sont albuminées. Les Glaïeuls ont de très jolies fleurs qui les font rechercher comme plantes d'ornement; on en cultive de nombreuses variétés. Dans le midi de la France, les bulbes du *Gladiolus segetum* Gawl. servent à préparer des topiques émollients et maturatifs. — Dans le langage vulgaire, on appelle Glaïeul bleu, l'*Iris germanica* L.; G. jaune ou des marais, l'*Iris pseudo-acorus* L. et G. puant, l'*Iris fetidissima* L. (V. IRIS). Ed. LEF.

II. HORTICULTURE. — Les terrains sains et légers conviennent aux Glaïeuls. La culture de ces plantes est facile. On met les bulbes en terre au mois de mars, à une profondeur de 6 à 8 centim. Les plantations sont souvent prolongées jusqu'en mai; on a ainsi des plantes en fleur pendant l'été et l'automne. On soutient les inflorescences à l'aide de petits tuteurs. Les Glaïeuls conviennent très bien pour orner les plates-bandes où on les dispose par petits groupes. On en fait aussi des corbeilles et on les associe aux Rosiers pour masquer les tiges de ces arbustes. En automne, quand les feuilles jaunissent, on arrache les Glaïeuls; on laisse ressuyer les bulbes à l'air et on les conserve à l'abri de l'humidité et de la gelée jusqu'au moment de les planter. G. B.

GLAIGNES (*Glengne*). Com. du dép. de l'Oise, arr. de Senlis, cant. de Crépy-en-Valois; 295 hab. — Carrières, papeterie. Ce lieu dépendait à l'origine de la maison royale de Verberie. Du xv^e siècle au xviii^e, il appartint successivement aux familles de Riencourt, de Pesne, de Brion, de Méneac, de Virly, de Hangest, de Carvoisin et de Beaurains; c'est pour un membre de cette dernière qu'il fut érigé en comté en 1764. Le château, rebâti à la fin du xv^e siècle à encore plusieurs parties de cette époque et notamment deux tourelles. L'église était une des plus anciennes du diocèse de Senlis. Elle est en grande partie des xii^e et xiii^e siècles, avec un clocher carré en bâtière. Un fief de Javelle, sur le territoire, constituait une seigneurie particulière. — Hameaux : Berlette, La Motte, etc. C. ST-A.

GLAINANS. Com. du dép. du Doubs, arr. de Baumeles-Dames, cant. de Clerval; 473 hab.

GLAINE-MONTAIGUT. Com. du dép. du Puy-de-Dôme, arr. de Clermont, cant. de Billom; 818 hab. Eglise romane du xii^e siècle.

GLAIRE (Lac de) (V. PYRÉNÉES [Hautes-]).

GLAIRE-ET-VILLETTE. Com. du dép. des Ardennes, arr. et cant. de Sedan; 435 hab.

GLAIRE (L'abbé Jean-Baptiste), orientaliste et théologien français, né à Bordeaux le 1^{er} avr. 1798, mort à Issy (Seine) le 25 févr. 1879. Il fit ses premières études à Bordeaux, et, en sortant du séminaire, il vint à Paris pour y étudier les langues orientales et en particulier l'hébreu. Après une année d'études, il fut chargé de l'enseignement de l'hébreu à Saint-Sulpice en 1822; trois ans plus tard, il enseignait cette langue à la faculté de théologie catholique, comme suppléant de la chaire d'hébreu dont il devint titulaire en 1831. En 1841, l'abbé Glaire, qui était docteur en théologie et chanoine de Paris, fut nommé doyen de la

faculté de théologie de Paris. En dehors de sa collaboration très active à l'*Encyclopédie catholique*, à l'*Encyclopédie du xix^e siècle* et à la *Bibliographie catholique*, il a publié les nombreux travaux suivants: *Lexicon manuale hebraicum et chaldaicum* (Paris, 1830; 1843, 2^e édit., in-8); *Principes de grammaire hébraïque et chaldaïque* (Paris, 1832 et 1843, in-8); *la Sainte Bible, en latin et en français* (Paris, 1834, 3 vol. in-4); *Torath Mosché, le Pentateuque*, avec traduction et notes (Paris, 1835-1837, 2 vol. in-8); *Introduction historique et critique des livres de l'Ancien et du Nouveau Testament* (Paris, 1836, 6 vol. in-12); *les Livres saints vengés ou la Vérité historique et divine de l'Ancien et du Nouveau Testament* (Paris, 1845, 2 vol. in-8); *Abrégé d'introduction aux livres de l'Ancien et du Nouveau Testament* (Paris, 1846, 2 vol. in-8); *Manuel de l'hébraïsant* (Paris, 1850, in-12); *Concordances arabes du Coran, Principes de grammaire arabe* (Paris, 1861, in-8); *la Bible selon la Vulgate* (Paris, 1863, in-8); *Dictionnaire universel des sciences ecclésiastiques* (Paris, 1867, 2 vol. in-8).

GLAIRINE (Bot.) (V. BEGGIATOA).

GLAIS-BIZOIN (Alexandre-Olivier), né à Quintin (Côtes-du-Nord) le 9 mars 1800, mort à Lamballe (Côtes-du-Nord) le 6 nov. 1877. Après avoir pris part aux luttes de la jeunesse libérale contre le gouvernement de la Restauration, il entra le 5 juil. 1831 au Palais-Bourbon comme député de Loudéac et fut constamment réélu jusqu'en 1848. A la Chambre, où il se fit remarquer par ses vives saillies et ses fréquentes interpellations, il siégea sur les bancs de l'extrême gauche. Il applaudit à la chute de Louis-Philippe et fut un des représentants des Côtes-du-Nord (avr. 1848) à l'Assemblée constituante, où il vota d'ordinaire avec le parti républicain modéré et combattit la politique de l'Elysée. Il échoua aux élections pour l'Assemblée législative (mai 1849). Après le coup d'Etat, sa candidature fut également malheureuse dans l'arr. de Loudéac le 29 févr. 1852 et le 22 juin 1857. Mais elle finit par l'emporter, malgré la pression officielle, le 1^{er} juin 1863. Glais-Bizoin entra au Corps législatif, où il fit partie de l'opposition républicaine et fut le plus infatigable interrupteur des orateurs du gouvernement. Il se signalait aussi, vers la même époque, par quelques essais dramatiques, qui n'eurent qu'un médiocre succès: *le Vrai Courage* (1868), etc.

Après avoir fondé (juin 1868) avec Eug. Pelletan et Herold le journal démocratique *la Tribune française*, il n'obtint pas, aux élections générales de mai 1869, le renouvellement de son mandat, mais il rentra au Palais-Bourbon le 22 nov. suivant comme député de Paris. Porté le 4 sept. 1870 par la révolution au gouvernement de la Défense nationale, il fut chargé quelques jours après (16 sept.), avec Crémieux et Fourichon, d'aller le représenter à Tours, où il ne joua qu'un rôle secondaire, surtout après l'arrivée et sous la dictature de Gambetta (oct.). Il suivit ce dernier à Bordeaux (déc.) et s'associa à tous ses actes. Après la guerre, il échoua aux élections générales du 8 févr. 1871, fut arrêté à Paris le 13 mai par ordre de la Commune, mais bientôt relâché, et subit aussi à Versailles, peu après (27 mai), une courte incarcération. Une dernière tentative électorale qu'il fit à Paris le 2 juil. 1871 n'ayant pas eu de succès, il rentra pour toujours dans la vie privée. On a de lui des mémoires sur le gouvernement de la Défense nationale (*Dictature de cinq mois*; Paris, 1872, in-12). A. DEBIDOUR.

GLAISE. I. GÉOLOGIE. — Terme communément appliqué aux variétés impures d'argiles sédimentaires, mélangées de calcaire et passant à la *marne* quand la proportion de ce dernier élément atteint de 15 à 20 %. La présence dans ces terres glaises du carbonate de chaux les rend fusibles et, par suite, impropres aux usages habituels des argiles vraiment plastiques, mais cependant sans rien leur faire perdre des caractères propres aux dépôts argileux. C'est ainsi qu'elles peuvent fournir des terres à brique, à tuile, et même à poteries grossières (*figulines*) quand elles

sont peu calcarifères. Ce sont elles aussi dont les sculpteurs se servent souvent pour modeler leurs œuvres, étant donné qu'elles se pétrissent très facilement, et subissent à l'air, quand elles sont durcies, un retrait moins marqué que l'argile proprement dite. C'est avec de pareilles glaises que Bernard de Palissy a fabriqué ces curieuses poteries émaillées, offrant en relief des figures d'animaux bizarres, et spécialement désignées sous le nom de *figulines rustiques*. Très répandues dans les terrains stratifiés de divers âges, mais surtout secondaires et tertiaires, ces glaises restent toujours brunes, vertes ou le plus souvent marbrées de rouge et de gris. Telles sont les glaises panachées, si largement exploitées dans les assises néocomiennes du pays de Bray, et surtout celles qui, dans le bassin de Paris, fournissent au niveau de l'argile plastique, c.-à-d. dans les assises inférieures de l'éocène parisien, un horizon très continu d'excellentes terres à tuile et tuyaux de draineries. Au-dessus des couches exploitées, les *fausses glaises* représentent des argiles très impures, sableuses par places, le plus souvent lignitiformes et chargées de concrétions pyriteuses. De là résulte la formation contemporaine sur les déblais de ces fausses glaises, riches en calcaire, de gypse cristallisé, après l'oxydation des pyrites. Dans le Tardenois, c'est au sommet de l'éocène que se transportent de grandes exploitations de glaises marbrées, grises, bleues ou vertes, disposés en couches puissantes dont la continuité n'est interrompue que par des marnes utilisées pour l'agriculture et qui résultent de la substitution d'un facies vaseux à la masse du gypse parisien. C'est ensuite dans la grande phase lagunaire qui, suivant de près la formation de cette série gypseuse, a marqué le début de l'oligocène, qu'a pris naissance un troisième et dernier horizon de glaises d'un vert franc partout exploité pour tuileries, aussi bien dans les environs immédiats de Paris que dans ceux d'Etampes et de La Ferté-Alais, où se poursuit largement cette formation. En même temps ces glaises vertes, très tenaces, et recherchées comme telles pour luter les joints du pavage en bois et des trottoirs, sous les ruisseaux qui bordent les rues et les boulevards de notre capitale, renferment, sous la forme de nodules concrétionnés, d'assez gros rognons de strontiane sulfatée, c.-à-d. d'une substance utilisée à son tour pour les feux d'artifice (V. ARGILE).

CH. VELAIN.

II. SCULPTURE. — Les artistes se servent de glaise principalement pour exécuter les modèles de leurs statues ou bustes; ces modèles sont ensuite moulés pour être coulés en bronze ou reproduits et terminés en marbre. Pendant toute la durée du travail, la glaise doit être mouillée fréquemment, à l'aide d'une seringue spéciale et de linges trempés d'eau. Après le moulage, l'œuvre en terre glaise est brisée et remise au baquet. Certains ouvrages, modèles dans de petites dimensions, sont ensuite cuits au four, et acquièrent alors une dureté qui permet de les conserver indéfiniment sous cette forme (V. TERRE CUITE).

GLAISHER (James), astronome et aéronaute anglais, né à Londres en 1809. D'abord employé à l'Observatoire de Cambridge (1833-36), puis à celui de Greenwich, dont il fut directeur jusqu'en 1874, il s'occupait surtout de météorologie et fit en ballon, de 1862 à 1866, une série de trente excursions scientifiques à de grandes hauteurs, dont la plus mémorable eut lieu le 5 sept. 1862 (V. AÉROSTAT, t. I, p. 669, et COXWELL, t. XIII, p. 245). Il était membre de la Société royale de Londres depuis 1849. Outre plusieurs rapports officiels et une centaine de mémoires, articles et notes sur la météorologie, l'aérostation, l'astronomie et la théorie des nombres, insérés dans diverses publications scientifiques, on lui doit : *Voyages aériens*, en collab. avec MM. Flammarion, de Fonvielle et G. Tissantier (Paris, 1870, in-8; trad. angl., Londres, 1871 et 1880), et une édition, complétée jusqu'au neuvième million, des *Tables des diviseurs* de Burckhardt et Dace (Londres, 1879-83, 3 vol. in-4). — Son frère cadet, John, né en mars 1819, mort le 16 mai 1846, fut égale-

ment attaché à l'Observatoire de Cambridge (1835-45). Il a écrit quelques mémoires sur l'astronomie. L. S.

BIBL. : *Memoirs of the astronom. Society*, 1847, XVI, p. 510. — Liste (partielle) des mémoires dus à James Glaisher dans le *Catalogue of scientific papers of the Société royale*; Londres, 1868, et 1877, t. II et VII, in-4.

GLAITERON (Bot.) (V. XANTHIUM).

GLAIVE. Il est très difficile de définir exactement l'arme que les divers auteurs du moyen âge entendaient par ce mot; ils semblent l'avoir donné indistinctement à toute arme d'hast à fer long et qui n'était point la lance. A partir du xiv^e siècle, on n'emploie plus guère ce vocable qu'au sens figuré et dans le style élevé pour désigner une épée. On entend aujourd'hui par glaive, en langage d'archéologie, ces épées de longueur moyenne, à lame très large à la base, à garde simple, qui furent, du xv^e siècle à la seconde moitié du xvi^e, des armes de parement. Les lames, longues ordinairement de 60 à 75 centim., ont jusqu'à 12 centim. de largeur à la base; la pointe, en ogive, est fournie par la fuite progressive des tranchants du talon à l'extrémité de l'arme. La garde est une simple croix avec quillons le plus souvent infléchis doucement vers les tranchants; la fusée, allongée et fine, renflée en son milieu, est en fuseau, et le pommeau, verticalement aplati, est lobé, découpé, élargi en queue de paon. Tout cet ensemble de monture est habituellement en bronze, coulé à cire perdue, et les poneifs des pommeaux ne sont point rares dans les collections de plaquettes de la Renaissance italienne et allemande. Les lames sont à champ uni, à arête médiane plus ou moins saillante, et couvertes, en leur premier tiers, de gravures à l'eau-forte ou à la pointe dorées au feu. Les glaives diffèrent des sandedei par leur mode de monture qui est celui des épées, tandis que les sandedei, nommées à tort *langués de bœuf*, ont une monture plaquée d'ivoire caractéristique. Beaucoup des glaives conservés dans les collections et les musées sont des lames de pertuisane remontées après coup, remaniées et même regravées. On trouvera quelques renseignements sur ces armes dans l'intéressant travail de M. Eugène Müntz sur *les Epées bénites*, publié dans la revue *l'Art chrétien* (1889). Maurice MAINDRON.

GLAIVES (Les deux) (V. EGLISE, t. XVI, p. 492, col. 1).

GLAIZE (Auguste-Barthélemy), peintre et lithographe français, né à Montpellier (Hérault) le 15 déc. 1807, mort à Paris le 8 août 1893. Élève d'Eugène et d'Achille Devéria, il a exposé, au Salon de peinture, depuis 1836, un grand nombre de tableaux, la plupart inspirés par les textes sacrés et dont plusieurs ont pris place dans des églises et des musées de province. Citons parmi ses œuvres principales : *Luca Signorelli da Cortona* (Salon de 1837); *la Fuite en Egypte. Intérieur de la sainte Famille* (S. de 1842); *l'Humilité de sainte Elisabeth de Hongrie* (S. 1843; Montpellier, église Saint-Louis); *la Conversion de la Madeleine* (*id.*; église de Nogent-sur-Seine); *Mort du Précurseur* (S. de 1848; musée de Toulouse); *les Femmes gauloises, épisode de l'invasion romaine* (S. 1852; musée d'Autun); *Un Pilori* (S. de 1855); *Ce qu'on voit à vingt ans* (S. de 1855; musée de Montpellier); *Amours à l'encan* (S. de 1857; musée de Béziers); *Un Pilori*, lithographie d'après son tableau (*id.*); *Allocution de Napoléon III à la distribution des aigles, le 10 mai 1852* (S. 1859; musée de Versailles); *Autour de la gamelle* (S. de 1861; musée d'Anvers); *les Ecueils* (S. de 1864; musée du Luxembourg); *Un Esclavage* (S. de 1865; musée de Narbonne); *la Force* (S. de 1878). M. Glaize a été chargé à Paris de la décoration murale des chapelles de l'église Saint-Sulpice (*Saint Jean l'Evangeliste*); de Notre-Dame-de-Bercy; de Saint-Gervais (*Scènes de la vie de Sainte Geneviève*); de Saint-Eustache (*Chapelle des fonts baptismaux*). C. GALBRUN.

GLAIZE (Pierre-Paul-Léon), peintre français, né à Paris le 3 févr. 1842, fils du précédent. Élève de M. Gérôme, de son père et de l'Ecole des beaux-arts en 1863, il a peint de

nombreux portraits et s'est surtout distingué dans les compositions religieuses, mythologiques et historiques : *Tra-hison de Dalilah* (Salon de 1859) ; *Sanson pris par les Philistins* (S. de 1861) ; *la Nymphé et le Faune* (musée de Montauban) ; *Esopé chez Xanitus* (S. de 1863 ; musée de Dijon) ; *le Christ et les dix lépreux* (S. de 1866 ; église des Blancs-Manteaux, à Paris) ; *l'Egide* (S. de 1867 ; musée de Montauban) ; *Mort de saint Louis* (S. de 1872 ; église Saint-Louis-d'Antin, à Paris) ; *Une Conjurat-ion aux premiers temps de Rome* (S. de 1875) ; *Fugitifs* (S. de 1877). On lui doit la décoration de la chapelle Saint-François-Xavier (église Saint-Merri, à Paris. *Scènes de la vie de saint François-Xavier*). C. GALBRUN.

GLAIZIL (Le). Com. du dép. des Hautes-Alpes, arr. de Gap, cant. de Saint-Firmin, sur un affluent du Drac ; 511 hab. Au hameau de Digières, vestiges du château du connétable de Lesdiguières. Le caveau de la famille de Lesdiguières, contenant le tombeau du connétable et celui du duc de Créquy, se trouve dans une petite chapelle élevée au pied d'un rocher voisin du château.

GLAMONDANS. Com. du dép. du Doubs, arr. de Baumeles-Dames, cant. de Roulans ; 284 hab.

GLAMORGAN. Comté d'Angleterre, au S.-E. du pays de Galles, le long du canal de Bristol ; 2,092 kil. q., 687,147 hab. Compris entre les comtés de Carmarthen, Brecknock et Monmouth, il comprend deux parties très différentes : au N., une région accidentée où les contreforts des monts Black atteignent 567 m. au mont Llangeinor ; au S., une région plate le long des côtes. La zone septentrionale se partage entre d'après collines et d'étroits vallons encaissés ; la zone méridionale, appelée *Vale of Glamorgan*, est très fertile, particulièrement la presqu'île de Gower à l'O., entre les baies de Swansea et de Burry. Le long de la côte on rencontre de l'E. à l'O. la baie de Cardiff, l'île Barry, la pointe Nash, les bancs de sable de Scarweather, la baie de Swansea, la baie et le cap Oxwich, les caps Porth Einon et Worms, la baie Burry. Les principaux cours d'eau du Glamorgan sont le Rumney, qui le sépare du comté de Monmouth, le Taff, l'Ogmore, le Neath, le Taw et le Burry ou Loughor. Des canaux les joignent les uns aux autres. Le Glamorgan est la partie la plus riche du pays de Galles ; il renferme près de la moitié de la population totale de la principauté ; sa densité y atteint 329 hab. par kil. q. et de 1881 à 1891 a augmenté de 34 %, progression dépassée seulement en Grande-Bretagne par le comté d'Essex (qui touche à Londres) et dont n'approche aucun autre. Bien que les conditions agricoles soient les plus favorables de la terre galloise, c'est à ses mines surtout que le Glamorgan doit sa prospérité : mines de houille et de fer. Le bassin houiller de Cardiff a 2,700 kil. q. ; les mines de fer et les établissements de Merthyr-Tydvil sont les plus grands du monde. En 1881, l'industrie minière occupait 45,000 ouvriers, l'industrie métallurgique 21,000 (V. GRANDE-BRETAGNE, § *Géographie économique*). Le comté est sillonné de voies ferrées et de canaux. Outre les produits de son sol, on importe, de régions lointaines, des minerais, surtout de cuivre et de zinc, que traitent les usines du Glamorgan. Les centres commerciaux sont les ports de Cardiff, Swansea et Merthyr-Tydvil. En 1885, le sol comprenait 14 % de terres labourées, 4 % de bois, 37 % de pâturages ; on comptait 57,000 bêtes bovines, 284,000 bêtes ovines, 18,000 porcs. — La population est de souche galloise et près des trois quarts parlent encore gallois, presque tous savent l'anglais. La presqu'île de Gower reçut en 1103 des colons flamands dont les descendants s'y retrouvent. Les ruines romaines et du moyen âge sont nombreuses.

BIBL. : NICHOLAS, *History and antiquity of Glamorgan* ; Londres, 1874.

GLANAGE. Le glanage, différent du ratelage et du grappillage, en ce qu'il ne s'applique qu'aux céréales, consiste à ramasser les épis échappés aux moissonneurs et abandonnés par le maître comme étant sans valeur, et devenus

ainsi susceptibles de l'appropriation du premier occupant (V. CHOISE). Le glanage est peut-être aussi vieux que la propriété du sol ; sans remonter à ses origines, la loi hébraïque défendait aux propriétaires de glaner leurs champs et l'histoire de Ruth en a consacré la tradition. De tout temps il a été la part du pauvre. Il ne paraît pas cependant que les Romains l'aient toléré, et Varron (*De Re rustica*, l. I, LIU) engage les propriétaires à ramasser soigneusement les épis restés derrière les moissonneurs, ou, s'ils sont en trop petite quantité, de les faire manger sur place par leurs troupeaux. Le glanage n'a pas été réglementé en France avant l'ordonnance de 1550 qui défendait de glaner aux personnes assez valides pour travailler à la moisson. Plusieurs coutumes contenaient des dispositions analogues, et un arrêt de règlement du 7 juin 1779 consacra également la pratique du glanage au profit des vieillards, des infirmes et des enfants. Un arrêt de la cour de cassation du 8 oct. 1840 confirme ces dispositions. D'après les données fournies par ces précédents législatifs il est assez difficile de décider si le glanage est un droit ou seulement une simple faculté dont l'exercice ne peut faire acquérir un droit (C. civ., art. 2232) ; or il est certain que le glanage ne saurait constituer une servitude puisque, n'étant établi qu'au profit des personnes, il manque de la condition essentielle de toute servitude qui est d'être établie au profit d'un fonds. Il ne constitue pas davantage un droit personnel ; en effet il n'appartient pas à une personne déterminée, mais à une catégorie de personnes dont les individualités peuvent changer chaque année ; ces individus ne peuvent le pratiquer que dans les communes et lieux où il est consacré par l'usage ; enfin, dans ces communes et lieux, le maire a le droit de le réglementer et de n'en accorder l'exercice qu'à ceux qu'il estime être dans le cas d'en bénéficier. Cependant on a enseigné qu'une fois la récolte enlevée par le propriétaire, ce qui est resté sur le champ cesse de lui appartenir et devient le patrimoine du pauvre. Ce serait une sorte d'épave dont la loi prendrait possession au profit de la classe indigente et dont la propriété s'individualise par l'appréhension. La logique conduirait jusqu'à dire qu'une fois la récolte enlevée le propriétaire n'a pas le droit de faire glaner pour son propre compte ou faire consommer les épis sur place par ses bestiaux aussitôt après l'enlèvement de la récolte, comme cela avait lieu en droit romain, mais qu'il doit au contraire attendre le délai de deux jours afin d'assurer le bénéfice du glanage aux malheureux. C'est en effet ce qu'a décidé la cour de cassation. Au surplus, on ne conteste pas au propriétaire le droit de soustraire son champ à l'exercice du glanage en l'entourant d'une clôture.

Il est défendu de glaner en dehors de sa commune, et dans l'intérieur de ses limites le glanage n'est permis qu'aux indigents domiciliés, lorsque le champ est entièrement dépouillé et vidé de la récolte, entre le lever et le coucher du soleil. L'infraction à cette règle constitue une contravention de simple police punie d'une amende de 1 à 5 fr. (C. pén., art. 471, § 10). Un champ n'est réputé ouvert et dépouillé de sa récolte que lorsque les terres contiguës, celles qui tiennent au même finage, au même tènement, à la même contrée, le sont également. Le propriétaire ne peut pas déroger aux règlements établis en faveur de certains individus, et son autorisation ne saurait servir d'excuse à la contravention. E. DRAMARD.

BIBL. : A. BLANCHE, *Du Glanage*, dans *Actes de l'Etat civil*, etc. ; Caen, 1867, in-8, pp. 296-314.

GLAND. I. BOTANIQUE. — Fruit du *chêne* (V. ce mot). On appelle Gland d'Egypte le fruit du *Moringa oleifera* Lamk et Glands de terre les souches charnues, globuleuses et bulbiformes du *Lathyrus tuberosus* L. et du *Bunium bulbocastanum* L. (V. BUNUM, GESSE et MORINGA).

II. SYLVICULTURE. — Les glands sont utilisés pour les semis forestiers et pour la nourriture des porcs. Ceux du chêne Ballote, variété du *Quercus ilex* L. ont une saveur sucrée ; ils sont comestibles et servent à l'alimentation de

l'homme en Espagne et en Algérie surtout. On récolte les glands en automne. Leur conservation pour les semis printaniers se fait en les stratifiant dans du sable sec, c.-à-d. en les disposant par couches alternant avec des couches de sable. La stratification s'exécute en tonneaux ou bien, si on a de grandes quantités de glands à conserver, elle se fait en silos. Un autre procédé consiste à placer les glands dans des caisses percées de trous et que l'on plonge sous l'eau. Au moment des semis, on s'assure de la qualité des glands en les jetant dans l'eau. Ceux qui sont sains tombent au fond, ceux qui sont gâtés surnagent. On conserve les glands destinés aux porcs en les séchant au four ou bien on les étend en couche mince sur un plancher bien sec et on les soumet à des pelletages fréquents.

III. INDUSTRIE. — On distingue deux espèces de glands : les glands amers et les glands doux ; ceux-ci, torréfiés et moulus, sont employés en guise de café. Ce café, connu sous le nom de *café de glands doux*, est d'un goût assez agréable, surtout mêlé à du lait. Mêlée avec du sucre et divers aromates, la poudre de gland torréfié forme la base du *rachout* des Arabes.

IV. ART HÉRALDIQUE. — Figure des corps naturels représentant le fruit du chêne qui se dit *versé*, quand la pointe est tournée vers le bas de l'écu ; le chêne représenté avec des glands d'un émail différent de celui de l'arbre est *glandé*. Le gland est *tigé* et *feuillé* si la queue est un peu allongée et garnie de feuilles. Il symbolise en héraldique la possession de forêts.

V. ARTS DÉCORATIFS. — Nom donné aux ornements de passementerie qui terminent les cordons, les ganses et les embrasses des rideaux. Le gland, qui avait présenté tout d'abord la forme du fruit dont il prit le nom, se termine actuellement par des houppettes écartées en laine ou en soie. Les glands devinrent d'un fréquent usage lorsqu'on adopta les lits fixes à châssis soutenus par des colonnes autour desquelles se déroulaient des draperies maintenues par des cordons de passementerie. Ceux de la couche de Louis XIV étaient en or fin. Leur fabrication prit une importance considérable à partir du XVII^e siècle. Le monopole des glands de fil était réservé aux marchandes lingères et aux merciers, tandis que la fabrication et la vente des glands de soie, d'argent, d'or et de laine appartenaient aux tissutiers-rubaniens-frangiers. On peut citer parmi les plus beaux spécimens de glands anciens ceux qui garnissent le lit de la reine Marie-Antoinette au palais de Fontainebleau.

BIBL. : ARTS DÉCORATIFS. — *Règlement des tissutiers-rubaniens et des marchandes lingères-merciers*. — T. BLAIS, *La Passementerie à l'exposition de l'Union centrale des arts décoratifs*.

GLAND (Le). Rivière de France (V. DOUBS, t. XIV, p. 1005).

GLAND. Com. du dép. de l'Aisne, arr. et cant. de Château-Thierry ; 320 hab.

GLAND. Com. du dép. de l'Yonne, arr. de Tonnerre, cant. de Cruzy-le-Châtel ; 234 hab.

GLANDAGE. Com. du dép. de la Drôme, arr. de Die, cant. de Châtillon-en-Diois ; 568 hab.

GLANDE. I. ANATOMIE. — Une bonne définition des glandes est très difficile à donner. En prenant les caractères distinctifs dans la fonction, on peut dire que les glandes sont des organes qui empruntent au sang des matériaux, non seulement dans le but unique de parvenir à leur nutrition et à leur propre travail, mais encore dans l'intérêt de l'organisme tout entier, soit qu'ils débarrassent le sang de produits de décomposition qu'ils versent au dehors, soit qu'ils en élaborent d'autres produits ou qu'ils donnent naissance à des éléments anatomiques nécessaires, ou à l'entretien de la vie, ou à la reproduction de l'espèce. Ainsi comprises, les glandes comprennent, non seulement les organes glanduleux avec canal excréteur, mais encore les ganglions lymphatiques, les glandes à vésicules closes ou vasculaires sanguines (thyroïde, thymus, rate, glande pituitaire, etc.), les glandes génitales (ovaire, testicule).

On divise les glandes d'après leur forme et leur structure en *glandes tubulaires* (simples et composées), et en *glandes alvéolaires ou en grappe* (simples et composées). Ce sont là les vraies glandes avec canal excréteur destiné à verser le produit glandulaire à la surface de la peau (glandes sébacées, glandes sudoripares, mamelle, etc.), des muqueuses (glandes salivaires, glandules intestinales, pancréas, foie, prostate, etc.) ou à l'extérieur (rein). Les glandes en tubes simples affectent la forme d'une simple utricule ou d'une invagination en doigt de gant rectiligne ou couronné (glandes de Lieberkuhn, glandes sudoripares) ; les glandes en tubes ramifiés ou glandes racémeuses sont formées par un tube ramifié à la périphérie (glandes pyloriques, glandes de Brunner, glandes utérines, glandules linguales) et les glandes tubuleuses composées sont constituées par une division arborescente du système canaliculaire (glandes salivaires et lacrymales, glandes de Cowper, prostate, reins). Dans quelques-unes de ces glandes les tubes s'anastomosent entre eux de façon à former un *reticulum* : ce sont les glandes en tubes réticulaires (foie). Les glandes alvéolaires simples sont constituées par un système canaliculaire simple ou ramifié, mais dilaté en ampoule (acinus) à la périphérie (glandes sébacées, glandes de Meibomius) ; les glandes alvéolaires composées sont formées par la réunion de plusieurs systèmes alvéolaires constituant des lobules (glandes mammaires).

On peut se figurer le schéma général d'une glande composée de la façon suivante : un tube se divise et se ramifie, les divisions se pelotonnent en un petit corps qu'on appelle autrefois grain glanduleux ou acinus, et qui n'est autre chose qu'un lobule glandulaire. Un grand nombre de lobules semblables réunis ensemble par un stroma conjonctif constituent la glande elle-même. Chaque lobule anastomose son canal excréteur avec les canaux des lobules voisins, et ainsi résulte une sorte d'arbre dont les feuilles représenteraient les lobules, les pétioles les canaux excréteurs lobulaires, et les ramuscules et les rameaux les conduits excréteurs communs à plusieurs lobules, de même que les branches représenteraient les conduits des lobes et le tronc de l'arbre le conduit excréteur commun. À côté de ces vraies glandes portant un hile par où pénètrent les vaisseaux et les nerfs de la glande et par où émerge le canal excréteur, il y a les glandes qui n'ont pas ou n'ont plus de canal excréteur. Ce sont les glandes à vésicules closes ou vasculaires sanguines et lymphatiques (glande thyroïde, thymus, rate, ganglions lymphatiques, glande ovarique, etc.).

Les glandes naissent de l'invagination de l'épithélium de la peau (ectoderme) ou de l'épithélium des muqueuses (endoderme) qui s'enfonce sous forme de tubes, simples ou ramifiés, ou de petits sacs renflés, simples ou ramifiés, dans le tissu conjonctif sous-jacent (mésoderme). Presque toujours, surtout quand il s'agit de glandes visibles à l'œil nu, de glandes non pariétales, le tissu conjonctif ambiant se condense à leur périphérie et leur forme une sorte d'enveloppe. Cette enveloppe envoie des cloisons dans l'intérieur de la glande ; ces cloisons la divisent en lobules qui eux-mêmes sont constitués par une série de tubes ou de sacs-celles simples ou ramifiés. Les cloisons contiennent les gros vaisseaux sanguins et les nerfs de la glande. Toute glande comprend deux portions, l'une le *corps* de la glande qui sert à la sécrétion, l'autre le *conduit excréteur*, destiné à conduire au dehors les produits de sécrétion (bile, urine, salive, larmes, etc.). Les glandes sont constituées par deux membranes superposées, une extérieure, *membrane propre*, l'autre intérieure, *l'épithélium glandulaire*. Elles ont en outre un *réseau vasculaire sanguin*, des *vaisseaux lymphatiques*, des *éléments musculaires* et des *nerfs*.

La membrane propre est une enveloppe mince, homogène, constituée par une condensation du tissu conjonctif pour les uns, par la réunion de cellules endothéliales suivant les autres. Dans tous les cas, elle est solide, élastique

et résistante, presque inaltérable, ce qui la rapproche de la substance élastique. C'est elle qui limite les culs-de-sac glandulaires. L'épithélium glandulaire disposé à la face interne de la membrane propre est à une seule couche ou stratifié. Les cellules qui le constituent ont une forme variable, mais le plus ordinairement elles sont cubiques, dépourvues de membrane d'enveloppe. Leur protoplasma granuleux, renfermant ici des pigments, ailleurs de la graisse, partout des albumines et des sels en rapport avec la constitution chimique et le rôle fonctionnel de l'élément, contient un noyau dont la forme et le siège varie aussi selon les divers organes. A leur face externe circulent les vaisseaux, à leur face interne les origines du système excréteur. Elles sont donc comme enclavées entre la lumière de la glande et les vaisseaux sanguins et lymphatiques. Cette disposition est éminemment favorable au travail glandulaire, car c'est dans l'intérieur de la cellule glandulaire, véritable laboratoire microscopique, que s'élaborent les matériaux de sécrétion, et que les produits, extraits du plasma sanguin, subissent leur transformation. La cellule des glandes salivaires sécrète la salive, celle du foie à la fois du sucre et de la bile, celle de la mamelle du lait, et dans ce dernier cas, c'est la cellule elle-même qui s'engraisse et tombe pour constituer les globules du lait. Dans beaucoup de glandes, on rencontre des cellules pleines, bondées de produits de sécrétion, et à côté des cellules vides repoussées à la périphérie du tube glandulaire par les cellules pleines. Ainsi refoulées, ces cellules vides donnent lieu aux formations connues sous le nom de *croissants de Giannuzzi* (V. SALIVAIRES [Glandes]).

Dans les *canaux excréteurs* et le conduit excréteur qui concentre tout le système canaliculaire de la glande, on retrouve les parois constituées par la membrane propre tapissée d'épithélium. Mais ici souvent la membrane propre contient un réseau de fibres élastiques, parfois des fibres musculaires lisses, et l'épithélium cylindrique et à une seule couche envoie parfois des glandules dans la paroi des gros conduits excréteurs, comme cela a lieu dans les conduits hépatiques (V. FOIE).

Voyons maintenant les *vaisseaux* des glandes. La forme et l'agencement même des tubes glandulaires, ici en tubes simples ou racémeux, ailleurs en lobules ou acini, déterminent le mode de disposition du réseau des vaisseaux capillaires sanguins. Dans les glandes en tube, le réseau sanguin entoure les tubes glandulaires en formant des mailles allongées dans le sens de la longueur du tube, et au niveau de l'orifice du canal excréteur il se dispose sous la forme d'un anneau. Dans les glandes alvéolaires ou en grappe, le réseau sanguin est disposé sous la forme de troncs arborescents qui enlacent les lobules comme dans un filet. Les lymphatiques sont abondants dans les glandes; les uns les font naître d'un réseau fermé qui circule à côté du réseau sanguin, d'autres leur donnent pour origine des espaces (fentes lymphatiques) creusées dans le tissu conjonctif qui environne les culs-de-sac glandulaires. Les *nerfs* des glandes sont de deux sortes : les uns viennent du système cérébro-spinal (fibres à myéline), les autres du système du grand lymphatique (fibres de Remak). On ne connaît pas exactement leur terminaison au niveau de l'épithélium glandulaire. Mais la physiologie nous enseigne que les uns sont des vaso-moteurs, et les autres de vrais nerfs glandulaires.

L'*activité fonctionnelle* de la glande, ou, en allant plus au fond du phénomène, l'activité de la cellule glandulaire, se traduit d'une façon bien différente, selon l'appareil auquel elle appartient. Ici, elle se borne à séparer du sang certains de ses principes pour les déverser au dehors sous forme de sécrétion excrémentielle pure (rein); là, elle crée réellement des produits nouveaux (foie, pancréas, etc.); ailleurs elle forme des produits nouveaux aussi et s'engraisse et tombe (glande sébacée, mamelle); autre part, elle prolifère pour donner lieu à des cellules d'une constitution nouvelle et particulière (testicule, ovaire, ganglions lymphatiques).

II. **PHYSIOLOGIE.** — Nous ne pouvons ici passer en revue la physiologie des glandes. Nous renvoyons pour cela le lecteur à chacune d'elles (V. SALIVAIRES [Glandes], PANCRÉAS, FOIE, RATE, REIN, THYROÏDE, etc.). Nous dirons seulement que la sécrétion excrémentielle ou excrément-récrémentielle est sous l'action du système nerveux. L'excitation de la corde du tympan, nerf glandulaire annexé au nerf lingual, fait abondamment sécréter la glande sous-maxillaire (V. SALIVE) en dehors de toute influence des filets du grand lymphatique (nerfs vasculaires ou vaso-moteurs). L'action sécrétoire des nerfs n'est pas moins évidente dans les glandes sudoripares (V. SUEUR). Ch. DEBIERRE.

Glande pinéale, Glande pituitaire (V. CERVEAU).

III. **PATHOLOGIE** (V. les noms des différentes glandes).

IV. **BOTANIQUE.** — Les glandes sont des organes de nature cellulaire produisant une sécrétion particulière. Il en est qui font saillie à la surface de l'épiderme; elles sont ou sessiles ou pédicellées (*poils glanduleux*). Si le poil glanduleux est unicellulaire, il est renflé à l'extrémité; s'il est pluricellulaire, ce sont les cellules terminales qui renferment le liquide sécrété. Chez les *poils urticants* de l'ortie, la glande est située à la base et le liquide remplit tout le poil; ce liquide s'écoule lorsque l'extrémité du poil se casse par le contact avec un objet quelconque; au contact de la peau la pointe s'y fixe et le liquide coule dans la petite plaie qu'il enflamme légèrement en causant une sensation de brûlure. — D'autres glandes sont situées au-dessous de l'épiderme; ce sont des sortes de vésicules renfermant généralement des essences ou des substances résineuses incolores. Par transparence, on voit ces glandes sous forme de points clairs (Millepertuis, Rue, Orange, etc.). Dr L. HN.

GLANDÉE. La glandée est la perception du gland dans les bois ou forêts, où le droit est régulièrement constitué au profit des usagers, soit que ce droit consiste dans l'introduction d'un certain nombre de pores dans la forêt, soit que des habitudes constamment suivies autorisent les usagers à ramasser à la main les glands pour les emporter. Aller à la glandée, aller ramasser des glands, envoyer les pores à la glandée, les lâcher en forêt à la recherche du gland, mettre les pores en glandée dans les forêts, sont les expressions le plus généralement usitées dans les anciens titres et documents. On confond quelquefois glandée avec *panage* (V. ce mot). L'ordonn. de 1669 (tit. 18, art. 3) fixait l'ouverture de la glandée du 1^{er} oct. au 1^{er} fev. L'art. 66 du C. for. prescrit que la durée n'en pourra dépasser trois mois et que l'ouverture en sera fixée chaque année par les agents forestiers, soit que le droit consiste dans l'introduction d'un certain nombre de pores en forêt, soit que les habitudes constamment suivies autorisent les usagers à ramasser à la main les glands et à les emporter.

Sous l'empire de l'ordonn. de 1669, les grands maîtres des eaux et forêts fixaient, sans contrôle et sans recours, le nombre de bestiaux que les usagers pouvaient introduire dans les cantons défensables. L'art. 68 du C. for. dispose que cette fixation aura lieu à l'avenir d'après les droits des usagers. En dehors de cette prescription, l'administration des forêts a l'initiative de toutes les mesures prescrites par les art. 65 et suiv. du C. for. et 419 de l'ordonn. réglementaire pour apprécier la possibilité de la forêt, l'état du peuplement, le nombre des bestiaux qui peuvent y être admis; l'époque de l'exercice desdits droits; sauf pourvoi des usagers devant le conseil de préfecture (C. E., 23 mai 1835, commune de l'Isle). Les usagers pour l'exercice de leur droit doivent se conformer aux règles suivantes : ils ne peuvent jouir du panage que pour les bestiaux à leur propre usage et non pour ceux dont ils font commerce (C. for., art. 70). Les chemins par lesquels les bestiaux devront passer sont désignés par les agents forestiers (C. for., art. 71). Le troupeau de chaque commune ou section devra être conduit par un ou plusieurs pâtres communs, choisis par l'autorité municipale. Les pores ou bestiaux de chaque commune ou section de commune formeront un troupeau particulier et sans mélange de bestiaux d'une autre com-

mune ou section de commune (C. for., art. 72). Les pores seront marqués d'une marque spéciale; cette marque devra être différente pour chaque commune ou section de commune usagères (C. for., art. 73). L'usager sera tenu de déposer l'empreinte de la marque au greffe du tribunal de première instance et le fer servant à la marque au bureau de l'agent forestier local (C. for., art. 74).

La glandée, comme tous les droits d'usage, sauf celui au chauffage, peut être rachetée moyennant des indemnités qui peuvent être réglées de gré à gré ou en cas de contestation par les tribunaux. Néanmoins, le rachat ne pourra être requis par l'administration dans les lieux où l'exercice du droit est d'une absolue nécessité pour les habitants d'une ou de plusieurs communes. Si cette nécessité est contestée par l'administration forestière, les parties se pourvoient devant le conseil de préfecture, qui, après une enquête de commodo et incommodo, statuera sauf recours au conseil d'Etat (C. for., art. 64). Ces dispositions sont applicables aux bois possédés par les particuliers. MARTINET.

GLANDÈVES (*Glanateva*). Hameau de la com. d'Entrevaux (Basses-Alpes) qui fut autrefois une cité romaine, une ville épiscopale et le chef-lieu d'un comté. Il n'en subsiste plus qu'un château en ruine qui s'élève sur un plateau de la rive droite du Var. Détruite d'abord par les Sarrasins, puis au XI^e siècle par une inondation du Var qui ne laissa debout que le château qui resta la maison de plaisance des évêques, elle ne s'est jamais relevée de ses ruines. Les habitants fondèrent à cette époque Entrevaux sur la rive gauche de la rivière, mais les évêques gardèrent le titre d'évêques de Glandèves.

EVÊQUES DE GLANDÈVES. — L'évêché, suffragant d'Embrun, existait déjà au milieu du V^e siècle. Voici la liste chronologique des évêques : Fraterne, 451; Claude, 541; Basile, 549-554; Promotus, 573; Agretius, 585-588; Guigue ou Hugues, 975-1012; Ponce I^{er}, v. 1020-v. 1056. Ce fut sous son épiscopat que les évêques cessèrent de résider à Glandèves; Ponce II, 1095; Pierre I^{er}, v. 1103; Humbert, 1108-46; Isnard I^{er}, 1164; Raimond, 1179; Isnard II Grimaldi, 1190; P., 1213-25; P. 1238-45; B., 1290; Anselme, 1316-27; Jacques I^{er}, 23 févr. 1328-v. 1340; Hugues, 1345; Bernard, v. 1353-65; Elzéar, 1365-67; Bertrand Logier, 25 janv. 1368-72; Jean I^{er}, 1372-91; Hermincus de Vicarustède, 1391-v. 1404; Jean II, 1405-v. 1445; Louis de Glandèves, 1445-20; Paul de Cario, 1420-24; Jean III Boniface, 1425-v. 1445; Pierre II Marini, v. 1445-57; Marin, 1457-v. 1467; Jean IV de Montanhine, 13 avr. 1468-69; Marien de Latio, 1470-94; Christophe de Latio, 1494-v. 1509; Symphorien Bullioud, 1509-20; Philippe du Terrail, 1520-32; Jacques II du Terrail, 1532-45 mai 1535; Imbert Iserand, v. 1535-48; Martin Bachet, 1550-v. 55; Aymar de Mangiron, 1557-28 avr. 1564; Hugolin Martelli, 18 juil. 1572-v. 1592; Clément Isnard, 1593-mai 1612; Octave Isnard, 1612-v. 1625; René Le Clerc, 1627-mars 1631; François I^{er} Faure, 6 mars 1631-52; Jean Dominique Ithier, 21 juin 1634-sept. 1672; Léon Bacoue, oct. 1672-nov. 1685; François II Verjus, nov. 1685-avr. 1686; Charles de Villeneuve de Vence, avr. 1686-mai 1702; César de Sabran, 3 juin 1702-20; Dominique Laurent de Berton de Crillon, 8 janv. 1721-28 oct. 1747; André-Jean-Baptiste de Castellane, déc. 1747-sept. 1751; Jean-Baptiste de Belloy, nov. 1751-22 juin 1755; Gaspar de Tressemame de Brunet, juil. 1755-71; Henri Hachette Desportes, 1771. Le diocèse de Glandèves fut supprimé en 1790.

GLANDIER. Hameau de la com. de Beyssac (Corrèze), sur la Loyre. Forges. Chartreuse fondée au XII^e siècle et qui a été rétablie de nos jours. Château de M^{me} Lafarge.

GLANE. Rivière du dép. de la Corrèze (V. ce mot et DORDOGNE, t. XIV, p. 924).

GLANE. Rivière de Suisse, dans le cant. de Fribourg. Elle passe au pied de la petite ville de Ramont et se jette dans la Sarine à 5 kil. en amont de Fribourg.

GLANES. Com. du dép. du Lot, arr. de Figeac, cant. de Bretenoux; 268 hab.

GLANGES. Com. du dép. de la Haute-Vienne, arr. de Saint-Yrieix, cant. de Saint-Germain-les-Belles-Filles; 1,432 hab.

GLANNES. Com. du dép. de la Marne, arr. et cant. de Vitry-le-François; 266 hab.

GLANON. Com. du dép. de la Côte-d'Or, arr. de Beaune, cant. de Seurre; 257 hab.

GLANVILL (Joseph), théologien et philosophe anglais, né en 1636, mort en 1680. Glanvill se fit connaître de bonne heure par de nombreuses publications d'un caractère à la fois religieux et philosophique. Dans son premier ouvrage paru en 1658, il se déclare partisan de la philosophie de Bacon. En 1661, il publia *The Vanity of dogmatizing... with reflections on Peripateticism and an apology for philosophy*. C'est une tentative d'établir la nécessité de la foi sur l'imbécillité de la raison. Il consacra son traité *Lux orientalis* (1662) à développer la théorie de la préexistence des âmes. Mais il revint bientôt à sa thèse favorite, celle de l'impuissance de la raison humaine à connaître le vrai. Glanvill ne resta pas étranger aux ardues luttes politiques du règne de Charles II. Il se montra l'adversaire de la liberté religieuse et combattit les non-conformistes. Dans toutes ses œuvres, Glanvill mit au service de la cause de la religion une vaste érudition, une grande ingéniosité et un esprit philosophique très réel, bien qu'on puisse lui reprocher une forte dose de crédulité.

BIBL.: RÉMUSAT, *Hist. de la Philosophie anglaise*, 1875.

GLANVILLE. Com. du dép. du Calvados, arr. et cant. de Pont-l'Évêque; 202 hab.

GLANVILLE ou **GLANVIL** (Ranulf de), juriste anglais du XII^e siècle, mort en 1190. D'une famille d'origine normande (cf. Glanville, près de Pont-l'Évêque), établie dans le Suffolk, Ranulf apparaît dès 1163 comme sheriff du Yorkshire. En 1174, année critique pour l'Angleterre, attaquée de tous les côtés à la fois, les Écossais furent battus à Alnwick par Glanville, alors sheriff du Lancashire. Dès lors, les honneurs lui furent prodigués; juge *in cyre* en 1176, ambassadeur en Flandre en 1177, il fut nommé en 1180 *justiciarius* en remplacement de Richard Lucy et devint, suivant l'expression d'un chroniqueur, l'« œil du roi ». On le voit, serviteur fidèle de Henri II, occupé de négociations avec les Gallois, avec la France, et d'expéditions militaires durant les dernières années du règne. À l'avènement de Richard Cœur de Lion, Glanville eut à expier son attachement au roi défunt; malgré son grand âge, Richard l'emmena à la croisade; le climat le tua au siège d'Acre. Glanville fut un homme d'action; on lui attribue cependant la plus grande part dans les réformes politiques et juridiques qui furent accomplies sous Henri II; il est probable que, comme juriste, il doit sa réputation légendaire aux conseils de son neveu Hubert Walter, qui fut plus tard archevêque de Canterbury et chancelier. Glanville est surtout connu comme l'auteur d'un traité célèbre sur les lois et les coutumes d'Angleterre, qui a été certainement rédigé vers la fin du règne de Henri II. Mais cette attribution n'est pas certaine: le *Glanville*, comme on dit, est un livre bref, bien ordonné, sur la procédure de la cour du roi qui paraît émaner d'un clerc de cette cour et non du magistrat suprême; quelques-uns croient que cet opuscule, tenu en grande vénération par les juristes anglais depuis Bracton jusqu'à Coke, est dû à Hubert Walter. Le *Glanville* a été imprimé pour la première fois vers 1554; il y en a des éditions dans les *Traité sur les coutumes anglo-normandes* de Houard et dans l'*Englisch Rechtsgeschichte* de Phillips. L.

GLAOUÏ (El). Partie du grand Atlas marocain, au S. de la ville de Merrakech et habitée par la tribu des Glaoua. Cette chaîne de très hautes montagnes est caractérisée par des arêtes nues et rocheuses formées de longs escarpements presque infranchissables. Les deux versants, celui du N. principalement, raviné par l'action des eaux, ont perdu

leurs formes primitives et se présentent sous l'aspect de contreforts perpendiculaires à l'arête centrale. Très rocheux, ils cachent dans leurs flancs d'étroites vallées resserrées entre des murailles de roches, seuls refuges de la végétation et de la vie en cette contrée inaccessible. Les vallées comme les contreforts qui les séparent ont leur direction normale à la ligne culminante de la chaîne. Le Tizi-n'-Glaoui (ou col de Glaoui) est des deux côtés entouré de hautes cimes en tout temps couvertes de neige. La région entière est peu soumise au sultan; elle est administrée par un caïd fort riche, véritable seigneur presque indépendant qui réside à Imaouin dans la plaine fertile de Telouet. Le commerce de Glaoui est actif; il consiste particulièrement en l'échange des grains du Nord contre les dattes du Draa; ces populations sont imazirèn de langue comme de race et ils portent le khenif ou burnous noir très court aux dessins jaunes dans le dos. Le point culminant paraît être le djebel Ounile, éternellement couvert de neige et dont l'alt. ne doit pas être inférieure à 3,800 m. Quant au passage de Tizi-n'-Glaoui (2,634 m.), franchi par de Foucauld, il a une grande importance, car c'est un des points de communication du Maroc vers le Draa et le Sahara.

GLAPHYRUS (*Glaphyrus* Latr.) (Entom.). Genre de Coléoptères Lamellicornes, qui a donné son nom au groupe des Glaphyrites. Ce sont des insectes au corps oblong, pubescent, de couleurs généralement brillantes, avec les pattes robustes, les cuisses postérieures très grosses (surtout chez les mâles) et les tarsi beaucoup plus longs que les tibias. Les espèces connues, au nombre d'une quinzaine, habitent le midi de l'Europe, les côtes septentrionales de l'Afrique et l'Asie Mineure, d'où elles s'étendent jusqu'en Arménie et en Perse. La monographie du genre publiée par von Harold (*Berliner Entom. Zeitschrift*, 1869, XIII, p. 425) a été traduite en français par M. Preudhomme de Borre dans le t. VI de l'*Abeille* de de Marseille. Ed. LEF.

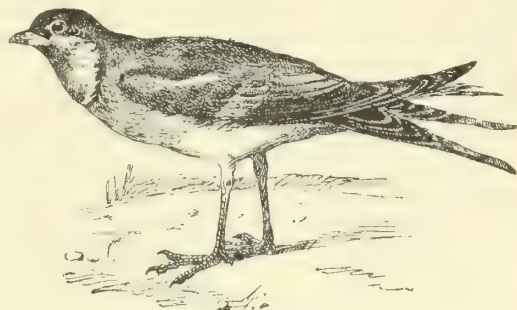
GLAPHTHORNE (Henry), poète dramatique anglais du XVII^e siècle. On n'a aucun détail sur sa vie. Outre ses pièces de théâtre, on lui a la grâce nuit à la force, il a laissé un volume de poésies médiocres (1639) et un poème : *Whitehall* (1643).

GLARÉAN, de son vrai nom Heinrich LORITI, humaniste, professeur et théoricien musical suisse, né à Mollis (cant. de Glaris) en 1488, mort à Fribourg le 27 mars 1563. Il commença ses études à Berne et les acheva à Cologne où il fut élève de Cochleus pour la musique. Il fut couronné en 1512 poète lauréat par Maximilien I^{er}, dont il avait composé le panégyrique en quatre-vingts hexamètres latins, chantés sur une mélodie doriennne. On retrouve Glaréan à Paris en 1517, essayant de fonder un établissement d'enseignement. Ayant échoué, il se rendit à Bâle, où il professa de 1518 à 1529; il devint ensuite professeur d'histoire à Fribourg. Ses leçons, rendues particulièrement attrayantes par son esprit aussi profond qu'original, lui attirèrent un nombreux et sympathique auditoire. Le savoir de Glaréan était presque universel; comme les célèbres humanistes du XVI^e siècle, il était à la fois philologue, poète latin, historien, mathématicien et musicien. Le premier ouvrage qu'il fit imprimer fut un *Isagogé in musica*, publié à Bâle en 1516. Trente ans plus tard, il fit paraître son *Dodecachordon* (Bâle, 1547, in-fol.), un des plus célèbres et des plus importants traités de musique du XVI^e siècle, en même temps que l'un des plus utiles aujourd'hui pour l'histoire de cet art. Glaréan y traite en trois parties des principes de la musique et du plain-chant, des huit tons ecclésiastiques et de la possibilité d'en porter le nombre à douze, de l'harmonie et du contrepoint; quantité d'exemples notés, empruntés aux maîtres des XV^e et XVI^e siècles, ajoutent encore à l'intérêt de l'ouvrage. Une édition abrégée du *Dodecachordon* fut faite en 1556 par Wonegger sous le titre de *Musice Epitome ex Glareani Dodekachordo*; on publia de cet abrégé une deuxième édition en 1559 et une traduction allemande en 1557. Une traduction allemande complète du *Dodeca-*

chordon a été récemment entreprise par M. P. Bohn; deux volumes comprenant les deux premières parties du traité ont été publiés en 1886-1888 par la *Gesellschaft für Musikforschung*. Le maître de chapelle J.-B. Mathieu, mort à Versailles en 1847, avait fait du même ouvrage une traduction française, qui n'a pas été imprimée. Glaréan avait préparé les éléments d'une édition des œuvres de Boèce; elle fut publiée après sa mort par Martianus Rota, à Bâle, en 1570. M. BRENET.

BIBL. : SCHREIBER, H. *Loritus Glareanus, gekrönter Dichter*, etc.; Fribourg, 1837, in-4. — FRITZSCHE, *Glareanus, sein Leben und seine Schriften*; Frauenfeld, 1890, in-8.

GLAREOLE (Ornith.). Les Glaréoles (*Glareola* Brisson) sont de petits Echassiers de rivage que l'on rapproche généralement du *Court-vite* (V. ce mot) pour former une petite famille distincte (*Glareolidae*) ou que l'on range dans la famille des *Charadriidae*, à côté des *Pluviers* (V. ce mot), mais qui



Glaréole pratincole.

offrent en réalité beaucoup plus d'affinités avec les *Sternes* ou *Hirondelles de mer* (V. ces mots), ainsi que M. Milne Edwards l'a démontré. Ces affinités résident principalement dans la charpente osseuse; cependant même sous leur aspect extérieur les Glaréoles présentent des analogies avec les *Sternes*: elles ont en effet le corps effilé en arrière et bas sur pattes, les ailes longues et pointues et la queue profondément fourchue; mais il n'existe qu'un rudiment de membrane entre leur doigt médian et leur doigt externe et leur bec au lieu d'être long et comprimé latéralement, est court, élargi à la base et connexe en dessus.

Les steppes et les rivages de la mer couverts d'une maigre végétation et parsemés de marais salants sont le séjour de prédilection des Glaréoles. Doués d'instincts éminemment sociables, ces oiseaux nichent en colonies et se réunissent à l'arrière-saison en troupes de plusieurs centaines d'individus pour exécuter des migrations assez étendues. Leurs nids, placés dans une simple excavation du sol, renferment des œufs tachetés qui ressemblent un peu à ceux de la *Sternule naine*. Les jeunes ont un plumage zébré tandis que les adultes portent une livrée aux teintes largement distribuées, d'un brun noirâtre, d'un gris brun ou d'un gris argenté sur les parties supérieures du corps, d'un blanc pur ou jaunâtre sur les parties inférieures du corps, la gorge étant souvent encadrée par une bande foncée. — Le vol des Glaréoles est aussi rapide, aussi capricieux que celui des *Hirondelles* et leurs allures sont vives et gracieuses. Elles se nourrissent de toutes sortes d'insectes et particulièrement de sauterelles. Leur chair est grasse et succulente. — Toutes les espèces du genre *Glareola* appartiennent à l'ancien continent et deux seulement (*Glareola pratincola* L. et *G. melanoptera* Nordm.) se trouvent dans l'Europe méridionale et orientale. Les autres se rencontrent dans l'Inde, à Java, dans l'Afrique occidentale et méridionale. E. OUSR.

BIBL. : DEGLAND et GERBE, *Ornith. europ.*, 1867, 2^e édit., t. II, p. 109. — A. MILNE EDWARDS, *Recherches pour servir à l'histoire des oiseaux fossiles des terrains tertiaires de la France*, 1867-71, t. I, p. 368. — H. SEEBOHM, *Distrib. of the Charadriomorphae*; Londres, p. 252, in-1.

GLARIS. Cant. de Suisse, entre celui de Saint-Gall au

N. et à l'E., celui des Grisons au S. et ceux d'Uri et de Schwytz à l'O. ; 691 kil. q. ; 33,825 hab., dont 7,804 de confession catholique. Il appartient aux Alpes qui, sous le nom d'Alpes Glaronnaises, forment une chaîne dont le Todi est la cime la plus élevée. Le pays est par conséquent très montagneux. Une seule vallée longitudinale, la vallée de la Linth, arrosée par la rivière du même nom, le traverse du N. au S., le mettant en communication avec le N. et l'intérieur de la Suisse. Il a deux vallées latérales, celle de la Sernft et celle de la Klenthal ; dans cette dernière, un joli lac vert très poissonneux à environ 800 m. d'alt. Le cant. de Glaris communique avec le cant. d'Uri par le col de Clausen, où les cantons intéressés, avec l'appui financier de la Confédération, construisent une route carrossable ; avec celui de Schwytz par le col du Pregel et par les passages du Panix et du Segnes avec les Grisons. C'est un des cantons les plus prospères de la Suisse. L'industrie qui règne dans la vallée de la Linth occupe presque toute la population ; les flancs des montagnes, très abrupts, sont peu habités ; cependant on y élève un peu de bétail et l'on y fabrique une spécialité de fromage, pétri avec des plantes, assez apprécié. L'industrie dominante est la manipulation du coton, depuis le filage jusqu'à la fabrication des toiles peintes ; elle est l'objet d'un grand commerce d'exportation avec l'Orient. On exploite aussi, dans ce canton, plusieurs carrières d'ardoises.

Suivant la légende, le pays de Glaris aurait été ouvert à la civilisation au ^ve siècle par le missionnaire saint Fridolin qui en est devenu le patron. Il appartient d'abord à l'abbaye de Säckingen ; puis l'Autriche, sous prétexte de protection, y envoya des baillis qui tourmentèrent les habitants à tel point que tout le pays se souleva et chassa les Autrichiens, après les avoir battus dans le combat de Naefels en 1388. Déjà auparavant, en 1352, Glaris était entré comme septième canton dans la Confédération suisse. Le cant. de Glaris forme une république démocratique directe, c.-à-d. que le pouvoir législatif y est exercé par le peuple lui-même, dans l'assemblée appelée Landsgemeinde qui se tient chaque année, le premier dimanche de mai, sur la place à ce destinée de la ville de Glaris. L'administration est confiée à un conseil exécutif de sept membres.

Le chef-lieu du canton est Glaris ; 5,357 hab. Un terrible incendie ayant détruit, en 1861, environ six cents maisons, la ville, grâce à l'énergie du peuple glaronnais et à la solidarité des autres cantons, qui recueillirent près de 2 millions pour les incendiés, sortit rajeunie et embellie de ses cendres. Elle est le centre de l'industrie et du commerce du pays ; on y remarque un grand nombre de manufactures très importantes. Un embranchement de la ligne Zurich-Coire conduit à Glaris et, jusqu'au haut de la vallée de la Linth, à Linththal. Le réformateur suisse Zwingli fut curé de Glaris. D^r GOBAT.

GLAS (V. SONNERIE).

GLAS (John), théologien écossais, fondateur de la secte des *glasites*, né en 1695, mort en 1773. Ses sermons le rendirent populaire en peu de temps dans sa paroisse. Il publia, en 1727, un sermon sous le titre *Testimony of the King of martyrs concerning his kingdom*, dans lequel il batit en brèche le principe de l'intervention de l'Etat et de l'autorité civile dans le domaine religieux. L'année suivante, il fut déposé par l'assemblée générale des Eglises d'Ecosse (1728). La première communauté de *glasites* fut créée à Dundee. La conception religieuse de la nouvelle secte est strictement évangélique. Au point de vue formel, son principe est que la congrégation n'est soumise à aucune juridiction sous le ciel. Le lien de solidarité qui naît de la communauté des croyances fait aux membres de la congrégation un devoir de subvenir aux besoins les uns des autres. D'Ecosse, la nouvelle secte se répandit en Angleterre et en Amérique, grâce surtout à l'activité d'un zélé disciple, Sandeman (1733). De là le nom de *sandemanians* par lequel on désigne quelquefois les *glasites*. — Les œuvres de Glas ont été publiées à Edimbourg

(1761-1762) en quatre volumes. Une seconde édition a paru à Dundee (1782-1783).

GLASBRENNER (Adolf) (V. GLASSBRENNER).

GLASENAPP (Sergius von), astronome russe, né à Vigchni-Volotchok (gouv. de Tver) le 25 sept. 1848. De 1870 à 1877, il a été astronome à l'observatoire de Poulkova. Il est actuellement (1893) directeur de celui de Saint-Petersbourg et doyen de la faculté des sciences de cette ville. Ses travaux ont particulièrement porté sur les étoiles doubles, sur les satellites de Jupiter, sur les passages de Vénus et de Mercure devant le disque solaire, sur les éclipses, sur la pente de réfringence. Les résultats s'en trouvent consignés dans un grand nombre de mémoires et articles publiés par le *Bulletin de l'Académie des sciences de Saint-Petersbourg*, par les *Monthly Notices* et par divers autres recueils et journaux scientifiques, russes et étrangers. L. S.

GLASER (Christophe), chimiste suisse du xvii^e siècle, né à Bâle. Il alla étudier à Bâle où il devint professeur de chimie, puis alla exercer son art à Paris où il fut pharmacien ordinaire de Louis XIV. On lui doit surtout un *Traité de chimie* (1663), souvent réimprimé et traduit. Le sulfate de potasse qu'il a découvert a longtemps porté son nom.

GLASER (Adolf), écrivain allemand, né à Wiesbaden le 15 déc. 1829. D'abord destiné au commerce, il voyagea en Allemagne, en Hollande, en Autriche, en Italie. Il se rendit ensuite à Berlin, et fit jouer, sous le pseudonyme de *Reinold Reimar*, deux drames, *Kriemhildens Rache* (Hambourg, 1853) et *Penelope* (Hambourg, 1854). Il fut chargé, en 1856, de la direction des *Illustrierte Monatshefte* de Westermann, qu'il garda jusqu'en 1878, et qu'il reprit en 1882, après un voyage en Italie. Son plus grand succès au théâtre fut *Galileo Galilei* (Berlin, 1861). Ses romans sont agréablement contés ; quelques-uns, comme *Schlitzwang* (1879) et *Wulphilde* (1880), reposent sur un fonds d'études historiques. Il faut citer encore les nouvelles : *Aus dem achtzehnten Jahrhundert* (1880). Enfin Glaser a fait connaître au public allemand, par d'heureuses adaptations, les romanciers hollandais, Lennep, Cremer, Jan ten Brink. A. B.

GLASER (Antoine), homme d'Etat autrichien, né à Postelberg en Bohême le 19 mars 1831, mort à Vienne le 26 déc. 1885. Il prit, en 1849, le titre de docteur en philosophie à l'université de Zurich et publia à Vienne dès 1850 une monographie : *Das englisch-schottisch Strafrecht* qui le fit remarquer des spécialistes. Devenu docteur en droit en 1854, il a été nommé en 1856 professeur extraordinaire, en 1860 professeur ordinaire à l'université de cette ville. Il a puissamment contribué à la réforme de la législation criminelle. Député au Reichsrat, il prit, le 25 nov. 1874, le portefeuille de la justice dans le cabinet Auersperg et le garda jusqu'en 1879. Il fut ensuite procureur général près la cour de cassation. On lui doit de nombreux ouvrages de jurisprudence : *Abhandlungen aus dem öster. Strafrecht* (Vienne, 1858) ; *Anklage, Wahrspruch und Rechtsmittel im englischen Schwurgerichtsverfahren* (Erlangen, 1866) ; *Gesammelte Kleine Schriften ueber Strafrecht, Civil- und Strafprozess* (Vienne, 1868) ; *Studien zum Entwurf des öster. Strafgesetzes über Verbrechen und Vergehen* (id., 1871) ; *Schwurgerichtliche Erörterungen* (id., 1875) ; *Beiträge zur Lehre vom Beweis im Strafprozess* (Leipzig, 1883-85). Il a collaboré à un certain nombre de publications juridiques.

BIBL. : UNGER, *Julius Glaser, ein Nachruf* ; Vienne, 1886.

GLASER (Edouard), explorateur et orientaliste contemporain, né à Deutsch-Rust (Bohême) le 15 mars 1855. Ancien aide-astronome à l'observatoire de Vienne et préparé par de fortes études orientales, M. Ed. Glaser entreprit trois grands et périlleux voyages en Yémen (Arabie du S.), dont le premier eut lieu avec une subvention et sous les auspices de la commission du *Corpus Inscriptionum Semiticarum*. Il s'agissait d'explorer méthodiquement les documents épigraphiques de l'antique royaume sabéen et de

resser la carte des régions au moyen du sextant et du chronomètre astronomique. Mais, auparavant, afin de se perfectionner dans l'étude de l'arabe parlé et de se familiariser avec les mœurs des musulmans, M. Ed. Glaser s'arrêta tour à tour en Tunisie, en Tripolitaine et en Egypte. Enfin, prêt à se lancer dans la voie frayée par nos compatriotes F. Arnaud et J. Halévy, il partit en sept. 1882 pour ne rentrer en Europe qu'en avr. 1884. Cette première expédition fut suivie de deux autres conduites avec non moins de succès (avr. 1885-mars 1886 et oct. 1887-oct. 1888). Une collection de 264 manuscrits arabes et de 1,032 inscriptions himyarites, dont l'une, longue de plus de 130 lignes, fut le résultat des découvertes de M. Ed. Glaser. De cette récolte épigraphique, beaucoup de numéros sont inédits, quelques-uns rectifient des textes antérieurement connus; l'ensemble s'échelonne sur un espace de plusieurs centaines d'années. En récompense des services qu'il a rendus à la science, l'université de Greifswald a décerné à M. Ed. Glaser le titre de docteur *honoris causa*. Il a publié : *Mittheilungen über einige aus meiner Sammlung stammende Inschriften* (Prag., 1886); *Sudarabische Streitfragen* (*id.*, 1887); *Skizze der Geschichte und Geographie Arabiens von den ältesten Zeiten bis zum Propheten Mohammed u. s. w.* (Berlin, 1890, 2 vol.); le t. I n'a encore paru qu'en partie; un certain nombre d'articles parus dans différentes revues savantes, telles que : les *Petermann's Mittheilungen*, l'*Ausland*, les *Sitzungsberichte der wien. Akad.*, etc. M. Ed. Glaser accomplit en ce moment un quatrième voyage dans le Yémen (1893).

Paul RAVASSE.

BIBL. : Joseph et Hartwig DERENBOURG, *le Voyage de M. Ed. Glaser dans l'Arabie méridionale*, dans *Journal asiatique* de 1884. — Hartwig DERENBOURG, *Yemen Inscriptions, the Glaser Collection in the British Museum*; Londres, 1888. — J. HALÉVY, *Compte rendu du livre de M. Glaser, dans la Revue des Etudes juives*, 1889, n° 38.

GLASGOW. I. Géographie. — Ville d'Ecosse, comté de Lanark, sur la Clyde; 658,498 hab. (en 1891), auxquels il faudrait ajouter 200,000 hab. pour les faubourgs. C'est la ville la plus peuplée de la Grande-Bretagne après Londres, celle de l'Europe où la population s'est accrue le plus rapidement; on l'évaluait en 1708 à 12,000 âmes; en 1801 elle était de 77,385, en 1841 de 255,650.

TOPOGRAPHIE. — La métropole du Nord, comme elle s'intitule, occupe sur les deux rives de la Clyde, à 32 kil. de Greenock où commence l'estuaire, une superficie de plus de 3,000 hect.; elle a plus de 8 kil. de l'E. à l'O., de 5 kil. du N. au S. La largeur du fleuve est de 120 m. Sept ponts (dont deux en granit, deux suspendus et deux viaducs de ch. de fer) réunissent la fraction septentrionale et méridionale de Glasgow, dans la région centrale de la ville. Celle-ci s'étend dans la plaine riveraine du fleuve, au N. et au S.; les quartiers du N., beaucoup plus développés, atteignent au N. et à l'O. un petit affluent très sinueux, le Kelvin, et le canal qui relie Glasgow à ses faubourgs orientaux des communes de Monkland (Airdrie, Coatbridge). Entre ces cours d'eau et au delà s'élèvent des collines qui donnent un certain pittoresque à Glasgow. L'une d'elles, au N.-E., à 30 m. au-dessus de la Clyde, porte la cathédrale qui fut le noyau de la cité.

La vieille ville se forma autour de cette colline et du ravin où coulait au pied le ruisseau Molendinar. C'est de ce ravin que Glasgow (en celtique, le « sombre défilé ») aurait pris son nom. Aujourd'hui encore ce quartier conserve sa physionomie antique, avec ses petites rues étroites et sombres, ses impasses (*closes*), ses maisons aux toits d'ardoises; derrière, à l'E., est un cimetière (*Necropolis*) établi en 1830 sur la colline de Fir Park; on y remarque le monument de Knox. Au-dessous de la cathédrale, vers le fleuve, les anciens bâtiments de l'Université sont devenus une gare de chemin de fer. La rue (High Street) qui les longe va de la cathédrale à la place de la Croix et se prolonge par Saltmarket jusqu'à la Clyde. La place de la Croix est traversée par la grande artère de Glasgow; parallèle au

fleuve, sous les noms de Gallowgate, Trongate et Argyll Street, elle dessert le quartier des affaires; la plus belle rue de celui-ci, perpendiculaire à Argyll Street, est Buchanan Street. C'est ici la ville neuve avec ses hautes maisons, ses belles boutiques, ses hôtels particuliers et édifices publics du XIX^e siècle. La place Saint-George en occupe le centre; elle est décorée d'une colonne qui porte la statue de Walter Scott et des monuments de J. Watt, Pitt, R. Peel, etc. Plus à l'O., la rue Saint-George mène à la place Blythswood, quartier général des élégances aristocratiques; le quartier riche s'étend de là jusqu'au Kelvin que borde le parc de West End ou Kelvingrove. Entre la ville neuve et les quais de la Clyde est une région moins opulente, où s'entassent les travailleurs. Avant 1866, sur les grandes voies, High Street, Saltmarket, Trongate, Gallowgate, Argyll Street, s'embranchaient des culs-de-sac, des allées (*closes*, *wynds*) dont l'insalubrité était extrême; la densité de la population atteignait 2,500 hab. par hectare, la mortalité annuelle 70 pour 1,000. Ces bouges étaient aussi les repaires des criminels. On profita du passage d'un chemin de fer (City Union Railway) pour démolir ces quartiers entre l'ancienne Université et la Clyde; des milliers de maisons furent démolies et une transformation complémentaire réalisée. — Au N. de la ville neuve est le quartier de *Port-Dundas*; au S.-O. celui d'*Anderston*, le long de la Clyde, puis celui de *Finnieston* qui confine aux docks. Au delà du Kelvin est la nouvelle Université, la colline de *Gilmore* avec l'hôpital de l'O.; au N. de cette colline, le faubourg d'*Helhead*; plus loin vers l'O., ceux de *Partick* et *Dowanhill*; au N.-O., le jardin botanique. Du côté de l'E., le long de la Clyde, est un beau parc de 56 hect., *Glasgow Green*; au N.-E., un autre parc de 35 hect., *Alexandra Park*; de ce côté sont les faubourgs industriels de *Calton*, *Bridgeton*, *Camlachie*; cependant la ville s'est surtout développée vers l'occident. — Au S. du fleuve, les quartiers sont bien bâtis, à alignements réguliers; citons un beau parc de 40 hect. (*Queens Park*), la nécropole, au S.-E. les quartiers de Hutchesontown, Gorbals, Laurieston, Tradeston, Kingston, Kinning Park, et plus loin, à l'O., le grand faubourg de *Govan*, le long de la Clyde; en amont, celui de *Rutherglen*. L'aspect général de Glasgow est triste à cause de la fumée des usines, mais l'animation y est extrême, particulièrement aux abords de la Clyde et du port. Les maisons sont généralement hautes, construites en pierre de taille; dans les quartiers riches, chacun a la sienne; mais dans les autres chaque famille se contente d'un étage. Sauf dans ce qui reste de la vieille ville, les rues sont bien alignées, se coupant le plus souvent à angle droit.

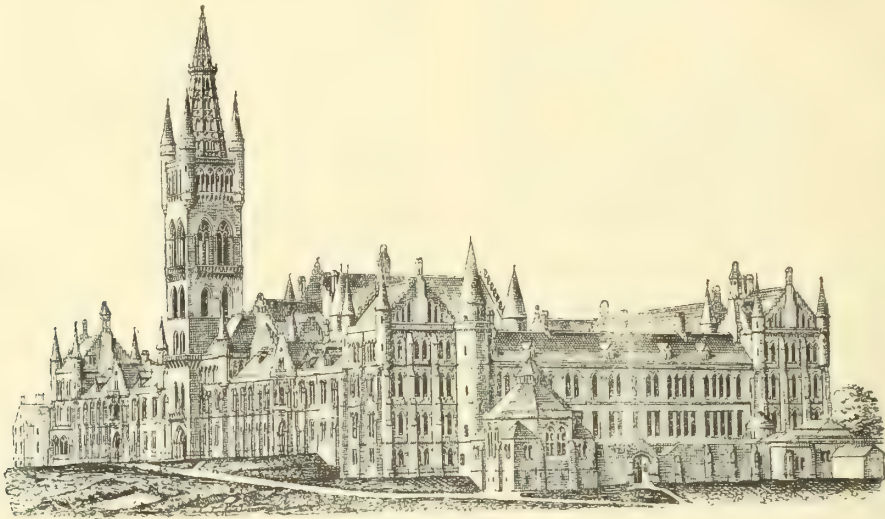
MONUMENTS. — Le principal monument est la vieille cathédrale Saint-Mungo, récemment restaurée; c'est un bel édifice du style gothique primitif, bâti de 1433 à 1433. Longue de 97 m., large de 19^m2, elle a une tour octogone de 68^m5, l'élévation du chœur est de 28 m.; la crypte située au-dessous est fort belle; l'église renferme 147 piliers et 159 fenêtres. — Non loin est l'église du Trône, de 1484, avec une belle tour. Parmi les 334 églises de Glasgow (dont 97 de l'Eglise officielle et 90 de l'Eglise libre), on n'a plus guère à citer que Saint-George et la cathédrale catholique bâtie en 1815. — Les monuments laïques les plus remarquables datent de ce siècle; ce sont : la Bourse, au centre de la ville, avec un portique et deux colonnades décorés de colonnes corinthiennes; l'Hôpital royal bâti en 1792, en style roman, sur les plans d'Adams; le *Public Hall* achevé en 1877, avec une salle de fêtes de 4 à 5,000 places; et surtout la nouvelle Université bâtie d'après les plans de Gilbert Scott, sur la colline de Gilmore. La façade principale a 183 m. et est dominée par une tour de 91 m.

ADMINISTRATION. — Glasgow est administré par un conseil de 50 membres, 48 élus par les 16 quartiers municipaux, un par les syndicats et un par la chambre de commerce. A la tête sont 1 lord prévôt et 10 baillis. La municipalité, depuis qu'elle est élective, a fait beaucoup pour l'assainissement et l'embellissement de la ville. Celle-

ci avait en 1866 une mortalité annuelle de 29,6 pour 1,000 ; en 1875, elle était encore de 28,7, mais depuis elle a diminué rapidement jusqu'à 24 pour 1,000.

Nous avons signalé la reconstruction des vieux quartiers. De grands travaux ont été exécutés pour doter la

ville d'eau potable ; on la puisa d'abord dans la Clyde supérieure. En 1855, on décida de la chercher au lac Katrine et dans les lacs Vennacher et Drunkie. Le lac Katrine (1,200 hect.) est à 39 kil. de Glasgow dans les Highlands ; un aqueduc qui franchit 70 tunnels apporte par jour



Université de Glasgow.

144,000 m. c. d'eau, quantité qui peut être portée à 200,000 m. c. La municipalité produit elle-même le gaz depuis 1869, et dès 1880 le distribuait à raison de moins de 6 cent. par m. c. Elle a construit des tramways. La chambre de commerce, créée en 1783, est prospère. — Glasgow est le siège d'un archevêché catholique et d'un évêché protestant. Les institutions de bienfaisance sont nombreuses : 13 hôpitaux, 3 orphelinats, 1 asile d'aliénés, diverses autres fondations. — Les principaux établissements d'instruction sont : l'Université, le collège Anderson et l'École supérieure (*High School*). Cette dernière était, au xiv^e siècle, une école de grammaire dépendant de la cathédrale ; jusqu'en 1834, on n'y enseigna que les langues anciennes ; elle fut alors transformée et devint un des grands établissements d'enseignement secondaire. L'Université, fondée par les soins de l'évêque Turnbull, en 1450, comprend quatre facultés : arts, théologie, jurisprudence, médecine ; elle compte plus de 50 professeurs et de 2,300 étudiants, possède une bibliothèque de 200,000 vol. ; il faut rattacher l'observatoire, le musée anatomique et numismatique légué par Hunter, le jardin botanique. Installée à Rottenrow, puis à High Street par lord Hamilton, elle a cédé ses bâtiments à une compagnie de chem. de fer pour se transporter sur son emplacement actuel de Gilmore (1863-70). Le collège Anderson, fondé par le professeur John Anderson (1795) et doté par lui d'une bibliothèque et d'un musée, est une université libre qui exclut l'enseignement de la théologie ; elle compte un millier d'élèves. Il existe encore à Glasgow une école de médecine, une école des beaux-arts (Haldane Academy), une bibliothèque libre fondée par Streling (1791), une école libre fondée par Baillie (1863), deux écoles normales appartenant aux églises presbytériennes d'Ecosse et libre ; une école d'ingénieurs, un athénée, un musée industriel, une musée de peinture, formé par Mac Clellan, plusieurs sociétés savantes, etc.

INDUSTRIE. — Glasgow est une place industrielle et commerciale de premier ordre, une des grandes cités manufacturières du monde. L'essor de la grande industrie y date d'un siècle ; la caractéristique de ce centre, c'est qu'aucune industrie n'y règne exclusivement ; les principales branches sont représentées presque également. La réunion de conditions favorables à chacune d'entre elles, à proximité d'un

grand port, rend compte de la fortune exceptionnelle de Glasgow. L'abondance et la pureté de l'eau a favorisé le blanchissage et l'impression des toiles, etc. ; par contre-coup les industries textiles et les industries chimiques se sont développées. Le voisinage de mines de fer et de houille non seulement favorisé la métallurgie du fer et de l'acier, mais la construction de machines et de navires en fer. — Des industries textiles, la plus étendue est celle des cotonnades, dont l'origine remonte à 1780 ; les tissus légers, étoffes rayées ou unies, guingans, mousselines, sont produits en grande quantité ; l'industrie cotonnière de l'Ecosse est centralisée dans le bassin de la Clyde. On travaille peu à Glasgow la jute, la soie, mais il y existe de grandes manufactures de tapis. — L'impression sur toiles commença en 1738 ; le blanchissage fut introduit en 1787 à l'instigation de James Watt ; la teinture au rouge de Turquie fut due à David Dale dont elle garda longtemps le nom. On envoie beaucoup de toiles du Lancashire aux blanchisseurs et imprimeurs écossais. — L'industrie chimique fomentée par la teinturerie devint importante, surtout quand Ch. Tennant eut inventé la poudre à blanchir et fondé à Saint-Rollox sa grande usine. Glasgow produit beaucoup d'alcali, de soude, d'alun, de bichromate et de prussiate de potasse, de la dynamite, du fulmicoton, du verre à glaces et à bouteilles, du papier, des spiritueux, etc. — L'industrie métallurgique, alimentée par les minerais de fer de Mushet, prit un grand essor après la découverte du soufflet de Neilson ; le bassin de Glasgow est à peu près stationnaire depuis 1860 avec une production d'un million de tonnes de fer. — Toutes les industries mécaniques sont représentées, la facilité des communications par terre et par eau favorisant l'exportation des machines de toutes sortes, réservoirs à eau, à gaz, tubes de fer, locomotives, etc. Le principal débouché des fabricants de machines est l'autre grande industrie de Glasgow, la construction de navires. Les constructeurs de la Clyde sont les plus considérables du monde. Leurs chantiers s'étendent depuis Rutherglen jusqu'à l'estuaire du fleuve, dépassant Greenock, jusqu'à Port-Glasgow, Dumbarton. L'essor de ces constructions fut dû à la prépondérance prise par les navires en fer ; il est donc récent ; en 1859, le tonnage des navires construits sur la Clyde était seulement de 35,700 tonnes ; en 1863,

il montait à 123,260. La production varie d'une année à l'autre, mais elle a été souvent de plus de la moitié du total de la Grande-Bretagne ; en 1874, le tonnage des navires lancés sur la Clyde était de 262,430 tonnes ; en 1883, il arrivait à 320,000.

COMMERCE. — Le commerce de Glasgow a progressé d'une manière ininterrompue depuis un siècle. Le produit annuel de la taxe de la Clyde était, en 1778, de 1,733 livres sterling ; en 1828, de 17,669 ; en 1878, de 217,100. L'accroissement est formidable et répond à celui de la valeur des cargaisons. En 1828, le mouvement des entrées du port était de 700,000 tonnes ; en 1878, il était de 2,600,000. L'importation accusait 1,245,000 tonnes de marchandises, l'exportation 1,316,000. Les principales denrées exportées sont la houille, le fer, les machines, les produits chimiques, les tissus, etc. ; les principales denrées importées, le blé, la farine, les produits alimentaires de toute nature, les pyrites, le minerai de fer, le soufre, les bois de charpente, le ciment, le sel, les matières textiles, etc. Le commerce se fait par moitié avec l'étranger (New York, Canada, Inde, France, Espagne, Belgique) et avec les autres ports du Royaume-Uni (Liverpool, Belfast, Londonderry, Waterford, Bristol, Londres). La valeur est de 6 à 700 millions de fr. partagée presque également entre les arrivées et les départs. Les chiffres du commerce maritime de Glasgow ne répondent pas à l'importance de ce grand centre, car une grande partie du commerce se fait par la voie de terre. Mais le port de Glasgow est une des plus belles créations des ingénieurs modernes. En 1780, la Clyde était encore guéable à Dumbuckford, à 20 kil. en amont de Glasgow. Le port de la ville fut, jusqu'en 1658, Irvine, dans le comté d'Ayr. On construisit alors celui de Dumbarton (1658), puis celui de Port-Glasgow (1662) sur l'estuaire de la Clyde. En 1688, fut établi le quai de Broomielaw, le long de la ville neuve. En 1740, on se préoccupa d'approfondir le lit du fleuve, afin de le rendre navigable ; la profondeur, au point où est le port actuel, atteignait 1 m. ; on proposa un barrage pour l'accroître de 0^m50. L'obstacle principal était le seuil de Dumbuckford. Golborne, Watt, Rennie surent adopter un système de quais et de jetées pour resserrer le fleuve, empêcher les ensablements, et de dragages pour l'approfondir. En 1775, on avait 6 pieds de fond à Broomielaw ; en 1836, 8 à marée basse, 12 à marée haute ; Glasgow put recevoir des navires de 400 tonnes. En 1840, les travaux furent repris avec une nouvelle méthode, et, en 1870, les navires jaugeant 22 pieds purent remonter à Glasgow ; on extrait annuellement du fond de la Clyde 1,250,000 tonnes de matériaux qu'on dépose dans le loch Long, ramification septentrionale du golfe de la Clyde. La dépense s'éleva à 180 millions de fr. L'histoire maritime de Glasgow serait incomplète si nous ne rappelions pas le rôle qu'il joua dans la navigation à vapeur ; le premier steamer d'Europe, la *Comet*, y fut construit pour Bell en 1814.

Au point de vue du commerce terrestre, Glasgow est desservi par une série de voies ferrées qui pénètrent jusqu'au cœur de la ville ; le *Caledonian Railway*, le *North-British*, qui arrive place Saint-George, le *City Union*, le *Glasgow* et le *South Western Railway* qui aboutissent aux grandes gares de Saint-Enoch et de High Street ; les lignes anglaises *Midland*, *South Western* ont la leur un peu plus à l'O., dans le centre du quartier des affaires ; deux de ces compagnies ont leur siège à Glasgow (*Caledonian* et *South Western*).

II. Histoire. — La grandeur de Glasgow est récente ; elle a peu compté dans l'histoire de l'Ecosse. Cependant elle fait remonter son origine au légendaire Kentigern qui s'y établit, au bord du Molendinar, pour évangéliser les Celtes du Strathclyde vers 550 ap. J.-C. Sa chapelle de bois aurait occupé la place de la fameuse cathédrale. Le village de Saint-Mungo prospéra grâce aux pêcheries de saumon et de truite. Il est nommé pour la première fois en 1145, où le roi David de Cumbrie fit une enquête sur l'évêché de Glasgow. L'évêque Jocelyn fit alors rebâtir la cathédrale

qui avait été brûlée. Guillaume le Lion octroya à Glasgow une charte l'érigeant en bourg et lui donnant un marché (vers 1175). Citons ensuite l'évêque Wisheart, ami de Wallace et de Bruce ; l'évêque Turnbull, fondateur de l'Université. En 1491, Jacques IV fit ériger l'évêché en archevêché. En 1560, la ville n'avait que 4,500 hab. En 1638, une assemblée jura à Glasgow le Covenant. En 1660, la population se montait à 10,000 âmes. Cependant la ville avait souffert durant la guerre civile, ravagée par des épidémies, rançonnée par Montrose. Glasgow, où dominaient les presbytériens, fut un centre d'opposition contre les Stuarts. Une insurrection en 1678 fut durement réprimée et la ville pillée par les Highlanders. Elle gagna beaucoup à la chute des Stuarts, car non seulement le zèle manifesté en faveur de Guillaume d'Orange par la levée d'un régiment fut récompensé, mais l'essor de Glasgow date de l'acte d'union de 1707 par lequel, par une charte de franchise municipale, les royaumes d'Angleterre et d'Ecosse fusionnèrent (V. Ecosse, t. XV, p. 513). Le résultat fut d'ouvrir aux Ecossois le commerce de l'Amérique resté jusqu'alors réservé aux ports anglais. Les riverains de la Clyde en profitèrent surtout ; nul port n'était mieux situé que le leur pour ce trafic. Les habitants méconnaurent d'abord cet avantage et faillirent s'insurger. Cependant, en zèles presbytériens, ils demeurèrent fidèles à la cause orangiste, en 1715 et 1745. La croissance de Glasgow fut rapide. Au xvi^e siècle ce n'était encore qu'un gros bourg, la onzième ville d'Ecosse ; à la fin du xvii^e, ses 11,000 hab. lui assuraient le second rang. Elle avait presque monopolisé le commerce du sucre en Ecosse ; ajoutez ses distilleries (de mélasse), ses pêcheries et préparations de saumon et de hareng, ses manufactures de savon, ses importations de tabac et d'épices achetés à Bristol. Après l'Union, Glasgow put se fournir aux lieux de production et, en 1772, était devenu le principal entrepôt britannique du tabac. Ses relations commerciales avec la Virginie et le Maryland l'enrichirent beaucoup ; les « lords du tabac » bâtirent le nouveau quartier à l'O. de la vieille ville. La guerre de l'Indépendance américaine porta un coup terrible à cette prospérité ; les capitalistes de Glasgow se tournèrent alors vers les Antilles, achetant du sucre, vendant des toiles imprimées. Alors se développa l'industrie du coton. Le xix^e siècle vit naître celle des constructions navales. Bientôt Glasgow dépassa Edimbourg. Devenue une des capitales industrielles de la Grande-Bretagne, son histoire n'a plus d'autre épisode notable que les grandes crises commerciales ; celle de 1857 provoquée par la faillite de la *Western Bank* ; celle des années suivantes quand la guerre de la Sécession paralysa les manufactures de coton ; en revanche, elle eut l'avantage de stimuler les constructions navales en entraînant la déchéance de la marine marchande américaine ; la dernière grande crise fut celle de 1878 déchainée par la chute de la banque de la *City of Glasgow*, et la perte de plus de 200 millions de francs dissipés par les directeurs.

A.—M. B.

BIBL. : DENHOEM, *History of the City of Glasgow* ; Glasgow, 1861, 3^e éd. — MAC GEORGE, *Old Glasgow* ; Glasgow, 1880 — WARD, *Description of Glasgow* ; Glasgow, 1880. — V. AUSSI la bibl. des APL. ECOSSE et GRANDE-BRETAGNE.

GLASS (Sir Richard-Atwood), ingénieur et industriel anglais, né à Bradford (Wiltshire) en 1820, mort à Bitterne, près de Southampton, le 22 déc. 1873. Il imagina, le premier, de protéger par une enveloppe en fils de fer les câbles télégraphiques sous-marins, s'associa quelque temps pour leur construction avec un manufacturier, Mr. Elliott, et participa à l'établissement de plusieurs lignes, notamment à la pose des câbles de 1865 et de 1866 (V. CÂBLE, t. VIII, p. 633). En 1866, il fut fait chevalier et passa, comme directeur, de la *Telegraph Construction and maintenance Co.* à l'*Anglo-American Telegraph Co.* En 1868 les électeurs de Bewdley (Worcestershire) l'envoyèrent à la Chambre des communes, où il siégea moins d'une année.

GLASSBOROUGH. Bourg de la région orientale des Etats-Unis, Etat de New Jersey, comté de Gloucester.

Glassborough est situé à 32 kil. au S. de Philadelphie, et compte 2,200 hab. environ. Le nom du bourg signifie bourg verrier et indique la principale industrie de ses habitants. On y trouve cinq verreries qui occupent 500 ouvriers environ.

GLASSBRENNER (Adolf), écrivain satirique allemand, né à Berlin le 27 mars 1810, mort le 25 sept. 1876. Au gymnase, il exerçait déjà, dit-on, sa verve humoristique sur ses camarades et sur ses maîtres. Il aurait voulu pousser plus loin ses études, et, chose singulière, c'était la théologie qu'il avait choisie. Mais ses parents étaient peu fortunés, et il dut entrer dans une maison de commerce. Dans ses loisirs, il faisait du journalisme. En 1834, il prit la direction de la revue hebdomadaire *Don Quichotte*, qui fut supprimée deux ans après. Glassbrenner publia ensuite, sous le pseudonyme de Brennglas, en une série de trente-trois cahiers qui se continuèrent de 1832 à 1850, *Berlin comme il est, mange et boit*. Le titre allemand, *Berlin wie es ist und trinkt*, contient un jeu de mots; *ist* peut se traduire à la fois par *est* et par *mange*. C'est le genre d'esprit habituel à Glassbrenner et cher à ses lecteurs berlinois. C'étaient encore les mœurs de sa ville natale qu'il retraçait dans : *Leben und Treiben der feinen Welt* (Leipzig, 1834), *Buntes Berlin* (13 cahiers, Berlin, 1835-1852) et *Berliner Volksleben* (Leipzig, 1846, 3 vol.). Un séjour de sept mois qu'il fit à Vienne, en 1835, lui inspira les *Bilder und Träume aus Wien*, qui furent aussitôt interdits en Autriche et dans tous les États de la Confédération. En 1840, Glassbrenner se maria avec une actrice distinguée, Adèle Peroni, avec laquelle il s'établit à Neu-Strelitz. C'est là qu'il écrivit les *Verbotene Lieder eines norddeutschen Poeten*, qu'il fit imprimer en Suisse, et qui furent interdits en Allemagne (Zurich, 1843; 3^e éd., sous le titre de *Gedichte*, Berlin, 1854). Un poème humoristique, *Neuer Reineke Fuchs* (Leipzig, 1845), attira également les rigueurs de l'administration, c'était une imitation de l'ancien poème de Renard, où le sujet disparaissait entièrement sous les allusions contemporaines. Il serait hors de propos de juger une œuvre de ce genre au point de vue de l'art; on peut en dire autant d'un autre poème que Glassbrenner publia plus tard, *Die verkehrte Welt* (Frankfort, 1856); un des traits d'esprit de ce poème consiste à mettre le titre à la fin. Dans l'intervalle, la révolution de 1848 avait appelé l'auteur à Berlin; il assista à la déroute du parti libéral et à un redoublement de réaction. Il fut même expulsé de Neu-Strelitz, et il se rendit à Hambourg. En 1858, il revint à Berlin et prit la direction de la *Berliner Montagspost*, qu'il garda jusqu'à sa mort. Dans ses dernières années, il publia encore, avec succès, des ouvrages pour la jeunesse : *Lachende Kinder* (1850), *Die Insel Marzipan* (1851), *Sprechende Thiere* (1854). Il avait donné tant d'ombre aux gouvernements, que l'*Ile de Marzipan*, tout inoffensive qu'elle était, fut interdite en Autriche. Son *Komischer Volkskalender* s'est continué pendant vingt ans (Hambourg, 1846-1865). Glassbrenner est considéré, en Allemagne, comme le représentant de l'esprit berlinois, tranchant et agressif, insistant, appuyant, revenant à la charge, d'une finesse un peu lourde et d'une pointe un peu émoussée. Il a eu de nombreux imitateurs, qui n'ont gardé de lui que le vulgaire jeu de mots, et qui alimentent les feuilles satiriques du nouvel Empire.

A. BOSSERT.

GLASSON (Ernest-Désiré), né à Noyon le 6 oct. 1839. Sa famille s'étant fixée à Strasbourg où son père avait été appelé aux fonctions d'inspecteur divisionnaire des contributions indirectes, il fit de fortes et brillantes études d'abord au collège Arbogast, ensuite au lycée. A la faculté de droit de Strasbourg, il montra des aptitudes spéciales pour la science juridique et se signala par d'éclatants succès, soit aux examens annuels, soit dans les concours de licence et de doctorat. Son mémoire de doctorat, couronné en 1862, avait pour objet : *L'Extinction des charges réelles par la prescription de 10 à 20 ans*; il a été publié

dans la *Revue pratique* (t. XXXIV, XXXV et XXXVI). A la même époque, Glasson présenta à la faculté de Strasbourg ses deux thèses de doctorat qui furent très remarquées et commencèrent à le faire connaître : *Du Droit d'accroissement entre cohéritiers et entre colégataires, en droit romain* (Strasbourg et Paris, 1862, 1 broch. in-8); *Du Droit de rétention* (Strasbourg et Paris, 1862, in-8). Par respect pour les préférences de sa famille qui désirait le voir entrer dans la magistrature, Glasson s'était fait inscrire au barreau dès 1860, mais ses maîtres et en particulier les illustres auteurs du *Cours du code civil français*, MM. Aubry et Rau, lui conseillèrent vivement de suivre la carrière de l'enseignement, pour laquelle ils lui reconnaissaient, disaient-ils, des aptitudes particulières. Un concours d'agrégation pour l'ordre du droit ayant été ouvert à Paris, au mois de mars 1864, Glasson y prit part, simplement pour essayer ses forces, puisqu'il n'avait consacré à cette redoutable épreuve qu'une préparation hâtive de quelques mois, et qu'il n'avait pas encore atteint l'âge prescrit par les règlements. Le trop jeune candidat se fit remarquer, fut déclaré admissible aux épreuves du second degré, mais non nommé. Toutefois, il avait fait si bonne impression que, sur la proposition du président, M. Giraud, alors inspecteur général des facultés de droit, il fut, au mois de novembre suivant, attaché par le ministre de l'instruction publique (M. Duruy) à la faculté de droit de Strasbourg, en qualité de suppléant provisoire, et chargé du cours de procédure civile et de législation criminelle, en remplacement du professeur titulaire, M. Destrains, alors gravement malade. Dès le mois d'octobre précédent, il avait été nommé par le recteur de l'Académie de Strasbourg professeur de législation au lycée de cette ville, à l'occasion de l'organisation de ce qu'on appelait alors l'*enseignement secondaire spécial*. Le double cours dont il était chargé facilita singulièrement au jeune professeur la préparation de l'agrégation en droit. Aussi, lorsque le nouveau concours s'ouvrit à Paris, au mois de mars 1865, Glasson y prit part avec éclat et fut reçu premier. Ce succès fut à la fois pour lui une joie et une tristesse : il lui assurait à brève échéance une place à la faculté de droit de Paris, tandis que son ambition s'était bornée à rester à Strasbourg, dans cette Alsace à laquelle de nombreuses amitiés l'attachaient par les liens d'une véritable adoption. Il ne faut pas oublier, de plus, que la faculté de droit de Strasbourg offrait aux professeurs et aux étudiants des avantages particuliers. Établie à l'extrême frontière de la France, elle était à cette époque un véritable trait d'union entre l'enseignement supérieur français et les universités d'outre-Rhin. On y connaissait et on y pratiquait la science allemande, sans perdre les qualités caractéristiques du génie français, la clarté, la méthode, la précision et la modération. Au mois de juin 1865, Glasson fut attaché à la faculté de droit de Nancy qui avait été créée l'année précédente, et y enseigna le droit romain au cours de licence et dans la conférence publique sur les Pandectes (15 juin 1865). Pendant son séjour à Nancy, il se créa de nouveaux titres à la confiance de l'administration et publia successivement : *De la Bonorum possessio établie par l'édit Carbonien* (1865, V. *Revue historique de droit français et étranger* de cette année); *Du Consentement des époux au mariage d'après le droit romain, le droit canonique, l'ancien droit français, le code civil et les législations étrangères* (Paris, 1866, in-8); *Études sur Gaius et sur le jus respondendi* (Paris, 1867, 1 br. in-8). Ces premières publications le firent nommer agrégé à la Faculté de droit de Paris, le 22 juil. 1867. Il y fut dès le début attaché au service des conférences du doctorat, et celles qu'il fit sur le droit romain et le code civil attirèrent de nombreux auditeurs. Il n'abandonna ces exercices si utiles que le jour où il fut nommé professeur titulaire, le monopole des conférences étant réservé aux agrégés. Pendant l'année scolaire 1869-1870, Glasson fut chargé du cours de Pandectes, comme suppléant de M. Pellat. A

partir de 1871, il remplaça d'une manière permanente jusqu'en 1878 M. Colmet-Daâge dans son enseignement de la procédure civile, et son cours fut suivi avec le même empressement par les étudiants que l'avaient été ceux de Boitard et de Colmet-Daâge. En 1872, plusieurs professeurs essayèrent une tentative hardie et intéressante : ils pensaient que le moment était venu de vulgariser certaines parties de la législation et du droit, notamment de les mettre à la portée des commerçants et des industriels. Avec l'appui de la ville de Paris, ils fondèrent des cours de droit au tribunal de commerce. MM. Bufnoir, Aucoc, Colmet de Santerre, Glasson, Lèveillé, Lyon-Caen organisèrent cet enseignement de leur initiative privée, et spécialement Glasson fut chargé d'un cours d'économie politique. Cet enseignement qui dura deux ans obtint un légitime succès qui eût été plus grand encore s'il eût été plus connu. A la même époque, M. Boutmy fondait l'École des sciences politiques qui depuis a pris une place considérable dans l'enseignement supérieur ; dès 1874 il y appela Glasson qui créa le cours de législation civile comparée. Il garda cette chaire pendant plusieurs années, mais il dut ensuite la quitter pour des raisons de santé, restant seulement attaché à l'École par le titre de professeur honoraire et la qualité de membre du comité de perfectionnement. M. Vallette étant mort en 1878, Glasson, sur la présentation de la Faculté de droit, fut nommé professeur de code civil à sa place, mais il ne garda pas longtemps cet enseignement ; dès l'année suivante, Colmet-Daâge prenait sa retraite et sa chaire devenait vacante. Glasson qui avait enseigné la procédure civile pendant plusieurs années la demanda et l'obtint : il l'occupait encore aujourd'hui (1893). Son cours attire un nombreux auditoire qui ne s'aperçoit pas de l'aridité légendaire de la matière enseignée. La parole sobre et mesurée, mais remarquablement claire et précise du professeur s'anime parfois d'un souvenir plaisant d'histoire, d'un mot heureux de nos anciens auteurs, ou d'une piquante anecdote qui chasse la fatigue, détend l'esprit et montre que le juriconsulte est doublé d'un historien.

Malgré ces enseignements variés, Glasson avait déjà publié plusieurs travaux importants depuis son entrée à la Faculté de droit de Paris : *Etude sur les donations à cause de mort en droit romain* (Paris, 1870, in-8); *Eléments de droit français dans ses rapports avec le droit naturel et l'économie politique*, ouvrage couronné par l'Académie des sciences morales et politiques, traduit en grec moderne et adopté dans plusieurs universités étrangères comme manuel du droit français actuellement en vigueur (1^{re} éd., Paris, 1875, 2 vol. in-12; 2^e éd., 1884, 2 vol. in-8); *le Mariage civil et le divorce dans les principaux pays de l'Europe* (1^{re} éd., Paris, 1879, in-12; 2^e éd., Paris, 1880, in-8); *les Sources de la procédure civile française* (Paris, 1881, 1 br., in-8). L'Académie des sciences morales et politiques ayant mis au concours une étude historique sur la procédure et le droit anglais, Glasson prit part à ce concours et obtint en 1881 le prix Odilon Barrot ; de là est née une de ses œuvres principales, *Histoire du droit et des institutions politiques, civiles et judiciaires de l'Angleterre* (Paris, 1882-1883, 6 vol. in-8). Par ses travaux et par son enseignement, Glasson est un de ceux qui ont le plus contribué au développement de l'étude de l'histoire du droit et de la législation comparée en France. Aussi l'Académie des sciences morales lui ouvrit ses portes en 1882 : il y a remplacé Charles Giraud. Depuis cette époque, il continue ses études sur l'histoire du droit et a notamment publié : *les Origines du costume de la magistrature* (Paris, 1882, 1 br. in-8); *Etude historique sur la clameur de haro* (Paris, 1883, 1 br. in-8); *le Droit de succession dans les lois barbares* (Paris, 1885, 1 br. in-8); *les Institutions primitives au Brésil* (Paris, 1889, 1 br. in-8, et *Mémoires de l'Académie des sciences morales et politiques*, t. CXXXII, p. 275); *les Communaux et le domaine rural à l'époque franque* (Paris, 1890, in-12);

les Rapports du pouvoir spirituel et du pouvoir temporel au moyen âge (Paris, 1890, 1 br. in-8, et *Mémoires de l'Académie des sciences morales et politiques*, t. CXXXIII, pp. 347, 721, 878); *la Possession et les actions possessoires au moyen âge* (Paris, 1890, 1 br. in-8); *Communaux et communautés dans l'ancien droit français* (Paris, 1891, 1 br. in-8); *le Droit de succession au moyen âge* (Paris, 1893, 1 br. in-8); *l'Histoire du droit et des institutions de la France*. Ce dernier ouvrage est en cours de publication ; cinq volumes ont paru jusqu'à ce jour (Paris, 1887-1893). Glasson a encore publié beaucoup d'autres travaux sur les diverses branches du droit et d'articles dans les revues de jurisprudence. Nous ne relèverons que les plus importants : *De la Correspondance privée, postale ou télégraphique dans ses rapports avec le droit civil* (*Revue historique de droit français et étranger*, année 1865); *l'Édition des Pandectes de Mommsen* (*ibid.*, année 1868); *Commentaire du décret du 19 sept. 1870* (*Revue critique de législation et de jurisprudence 1873-1874*) ; *les Tables d'Osuna* (*ibid.*, année 1875); *Etude sur les donations à cause de mort dans l'ancien droit français et sous l'empire du code civil* (suite de l'étude déjà citée sur le même sujet en droit romain. V. *Revue pratique*, t. XXXVI et XXXVII); *la Loi sur les petites procédures en Autriche* (*Bulletin de la Société de législation comparée*); *le Mariage civil et le mariage religieux dans les principales législations de l'Europe* (*Revue de législation française et étrangère, ancienne et moderne*, année 1875); *l'Élection des juges des tribunaux de commerce* (*France judiciaire*, année 1877); *la Loi de l'Empire d'Allemagne sur la majorité* (*Annuaire de la Société de législation comparée*, t. V); *De l'Incompétence absolue* (*Revue critique de législation et de jurisprudence*, année 1881); *De la Compétence des tribunaux français entre étrangers* (*Journal de droit international privé*, année 1881); *les Rapports du droit français et du droit allemand* (Paris, 1883, 1 br. in-8); *les Abus qui peuvent résulter du conflit des lois en matière de mariage* (Paris, 1866, 1 br. in-8); *la Réforme de la procédure civile en France* (Bucharest, 1886, 1 br. in-8); *l'Autorité paternelle et le droit de succession des enfants* (Paris, 1889, 1 br. in-8. Extrait de la *Réforme sociale*). Parmi les travaux académiques de Glasson qu'il a lus à l'Académie des sciences morales et publiés dans les recueils de cette Académie, nous citerons, outre ceux déjà indiqués : *Observations relatives au mémoire de Fustel de Coulanges sur la propriété foncière chez les Germains* (*ibid.*, t. CXXIV, p. 87); *Rapport sur le concours du prix Halphen* (*ibid.*, t. CXXIV, p. 537); *Observations sur le socialisme d'Etat* (*ibid.*, t. CXXV, p. 605); *le Code civil et la question ouvrière* (*ibid.*, t. CXXV, p. 843 et t. CXXVI, p. 429, et dans les *Mémoires* de l'Académie, t. XVII, p. 763); *le Premier code de commerce* (*ibid.*, t. CXXIX, p. 789 et dans les *Mémoires* de l'Académie, t. XVII, p. 905); *les Usages annamites* (*ibid.*, t. CXXXI, p. 419); *Projet de code civil pour l'empire du Japon* (*ibid.*, t. CXXXII, p. 653); *Notice sur la vie et les travaux de Charles Giraud* (*ibid.*, t. CXXXIV, p. 30); *Notice sur la vie et les travaux de Charles Grad* (*ibid.*, t. CXXXVII, p. 504); *le Casier civil* (*ibid.*, t. CXXXVII, p. 741); *les Douze Pairs du roi au moyen âge* (*ibid.*, t. CXXXIX, p. 83). Glasson a traduit et annoté, en collaboration avec MM. Lederlin et Dareste, le *Code de procédure civile pour l'Empire d'Allemagne*, pour le comité de législation étrangère du ministère de la justice (Paris, 1887, in-8). Il continue les *Leçons de procédure civile* de Boitard et de Colmet-Daâge, dont il a publié et mis au courant les quatorzième et quinzième éditions (Paris, 1885 et 1890, 2 vol. in-8). Il est collaborateur de la *Revue de droit français et étranger* depuis 1864; de la *Revue critique de législation et de jurisprudence* depuis 1865; de la *Revue pratique* depuis 1870; de la *France judiciaire*

depuis sa fondation ; de la *Nouvelle Revue historique de droit français et étranger* depuis 1877 ; de l'*Annuaire* et du *Bulletin de la Société de législation comparée* depuis la fondation de cette société ; de la *Jurisprudence générale* de Dalloz. Il est directeur à la *Grande Encyclopédie* pour la partie juridique. Nous ne pouvons que renvoyer à ces diverses publications pour les travaux qu'il y a insérés. A sa qualité de membre de l'Institut (Académie des sciences morales et politiques) depuis 1882, il joint celle de correspondant ou associé d'un très grand nombre d'académies ou autres corps savants de France et de l'étranger.

P. GIRODON.

GLASTONBURY. Ville du comté de Somerset (Angleterre), à 40 kil. S.-O. de Bath, dans une presqu'île formée par la rivière Brue ; stations de chemin de fer ; 4,500 hab. C'est une ville ancienne, bâtie en grande partie avec les ruines de l'ancienne abbaye de Glastonbury, l'une des plus célèbres de l'Angleterre du moyen âge.

GLATENS. Com. du dép. du Tarn-et-Garonne, arr. de Castelsarrasin, cant. de Beaumont-de-Lomagne ; 82 hab.

GLATIGNY. Com. du dép. de la Manche, arr. de Coutances, cant. de la Haye-du-Puits ; 306 hab.

GLATIGNY. Com. du dép. de l'Oise, arr. de Beauvais, cant. de Songeons ; 195 hab. Fabriques de serges. Ancienne dépendance du comté de Clermont. Eglise moderne. Manoir féodal converti en ferme.

GLATIGNY (Gabriel de), érudit français, né à Lyon le 10 oct. 1690, mort à Lyon le 24 mai 1755. Fils d'un avocat général à la cour des monnaies de Lyon, auquel il succéda en 1717, il a laissé des harangues et des discours à l'académie de Lyon, parmi lesquels figurent des dissertations importantes sur la *Vie d'Héraclite*, sur la *Bibliothèque d'Alexandrie*, sur l'*Origine des communes* qui dérivent, selon lui des municipalités instituées dans la Gaule par les Romains, etc. Ces opuscules ont été réunis sous le titre de *Œuvres posthumes de M. de ...* (Lyon, 1757, in-8).

GLATIGNY (Joseph-Albert-Alexandre), poète français, né à Lillebonne (Seine-Inférieure) le 21 mai 1839, mort à Sèvres le 16 avr. 1873. Son père était un ouvrier charpentier. Nommé gendarme en 1844, il transporta ses pénates à Bernay ; l'enfant l'y suivit et fut placé comme boursier au collège de la ville. Il en sortit pour entrer dans une étude d'huissier, puis en qualité d'expéditionnaire au greffe du tribunal de commerce. Il s'échappait presque aussitôt et gagnait Pont-Audemer où il trouvait une place d'apprenti typographe et composait pour le théâtre de la localité un grand drame en trois actes et en vers intitulé *les Bourgeois de Pont-Audemer au XVIII^e siècle*. Il avait déjà ce don fâcheux de l'improvisation qui lui valut, avec quelques succès, les plus gros déboires de sa carrière poétique et l'empêcha de se condenser en une œuvre de réflexion et de style. Son premier drame lui avait coûté au juste quatre jours ; engagé à dix-sept ans dans une troupe de comédiens qui passaient par Pont-Audemer, il se mettait à courir la province avec eux, composait dans une cour d'hôtel de Falaise un nouveau drame en vers sur *Guil-laume le Conquérant*, visitait Nevers, Epinal, Belfort, Paris, Bruxelles et rencontrait enfin à Alençon Poulet-Malassis qui lui faisait connaître les *Odes funambulesques* de Théodore de Banville. Ce fut une révélation. Quelques mois plus tard, il publiait les *Vignes folles* (1857), ou l'influence de ce maître est particulièrement sensible. Il n'avait cependant pas renoncé à sa vie errante et courait seul ou avec sa troupe les principales villes de province : Nancy, où il écrivait pour l'ouverture du théâtre un prologue en un acte en vers. *L'Ombre de Callot* (1863) ; Vichy, où il donnait au Casino *Vers les saules*, comédie en un acte en vers (1864) ; Bayonne, qui lui inspirait successivement un grand drame en trois actes, *Pès de Puyanne*, et une saynète délicate, *le Bois* (1868) ; entre temps, il faisait de courtes apparitions dans la capitale, s'y liait avec M. Catulle Mendès qui venait de fonder la *Revue fantaisiste* et prenait part au premier

Parnasse. En 1864, il avait publié un nouveau recueil de vers, *les Flèches d'or*, d'un lyrisme souvent heureux et sincère et d'une langue plus châtiée. Il revenait ensuite au théâtre avec un *Prologue pour l'ouverture des Délassements-Comiques* (1867), *le Compliment à Molière*, à-propos en un acte représenté à l'Odéon le 15 janv. 1872 ; *le Singe*, comédie en un acte (1872) ; *l'Illustre Brizacier*, drame en un acte (1873). Un troisième et dernier recueil de vers, *Gilles et Pasquins*, paraissait de lui en 1872 ; ce recueil, joint aux précédents, devait servir à former l'édition complète de ses poésies. L'année suivante, Glatigny était emporté par une maladie de poitrine, dont il avait peut-être contracté le germe en Corse où un gendarme, qui le prenait pour l'assassin Jud, l'avait stupidement enfermé pendant plusieurs jours dans une manière de cave servant de salle de police aux indigènes de Bocagnano. Le poète s'était cependant marié en 1871 à M^{lle} Emma Dennie et quand son mal ne laissait déjà aucun espoir. Sa jeune femme le soigna avec un dévouement admirable et lui survécut à peine. Outre les ouvrages précédemment cités, on doit à Glatigny : *Joyeusetés galantes et autres du vidame Bonaventure de la B....* (Bruxelles, 1866) ; *les Bons Contes du sire de la Glotte, suivis de la chaste Suzanne*, opéra-comique en un acte ; *Babel à l'époque de la confusion des langues* (Bruxelles, 1872) ; *le Fer rouge, Nouveaux Châtiments* (France et Belgique, chez tous les libraires, 1871) ; *la Presse nouvelle* (Paris, 1872) et un grand nombre de pièces de circonstances, chansons, poèmes, etc., pour la plupart improvisés et éparpillés un peu partout dans différents journaux de province, entre autre le *Testament de l'illustre Brizacier* qui n'a point été recueilli et qui eût mérité de l'être. La ville natale du poète lui a érigé en 1892 un buste en bronze dû au ciseau du sculpteur Guilloux.

Ch. LE GOFFIC.

BIBL. : JOB LAZARE, *A. Glatigny, sa vie, son œuvre*. — CATULLE MENDES, *Légende du Parnasse contemporain*. — ANATOLE FRANCE, *la Vie littéraire*. — LÉON BRAQUÉHAIS, *Notice sur Albert Glatigny*.

GLATT. Rivière de Suisse, qui prend sa source à l'extrémité S.-E. du cant. de Zurich, forme les lacs de Pfäffikon et de Greifensee, d'où elle se dirige vers le N.-O. pour se jeter dans le Rhin, à 2 kil. en aval de la petite ville de Eglisau, après avoir reçu le long de son cours 488 petits affluents.

GLATZ ou **KLADSKO.** Ville d'Allemagne, royaume de Prusse, province de Silésie, sur la rive gauche de la Neisse ; 15,000 hab. Forteresse de deuxième rang ; au-dessus de la ville s'élève, dominant la Neisse de 63 m., un rocher que couronne la vieille forteresse ; en face, sur la rive droite, les Prussiens ont fortifié (1743-50) le Schæferberg. La vieille église paroissiale renferme les tombes de sept ducs de Silésie. Bâtie au temps de Henri I^{er}, Glatz repoussa les efforts des hussites (1429), plus tard des Suédois. Prise par les Prussiens, elle fut assiégée par Laudon qui enleva la citadelle (1760). En 1807, elle capitula au moment de la paix de Tilsit.

Le comté de Glatz, compris dans le district de Breslau, est une enclave prussienne en Bohême ; il mesure 1,636 kil. q. et compte environ 180,000 hab. C'est une cuvette de 320 m. d'alt. moyenne, entourée par les montagnes du Schneeberg (1,424 m.), au S.-E., de Reichenstein (879 m.), de l'Eulengebirge (1,000 m.) au N.-E., de l'Heuscheuer (920 m.) au N.-O., de l'Adlergebirge (1,085 m.) au S.-O. Ce pays fut disputé entre la Bohême et la Pologne, passa aux duchés silésiens en 1278, revint à la Bohême en 1322, fut donné par Georges Podiebrad à son fils Henri de Munsterberg (1462), vendu à l'Autriche en 1534, réuni à la Bohême en 1578, organisé à part en 1623, cédé à la Prusse en 1742.

BIBL. : WEDERIND, *Gesch. der Grafschaft Glatz* ; Neudorf, 1857. — KUTZEN, *Die Grafschaft Glatz* ; Glogau, 1873. — VOLKMER et HOHAUS, *Geschichtsquellen der Grafschaft Glatz* ; Habelschwerdt, 1883 et suiv.

GLAUBER (Johann-Rudolf), illustre chimiste allemand, né à Carlstadt en 1604, mort à Amsterdam en 1668. On

l'a souvent comparé à Paracelse; comme lui il dédaignait les modernes et n'appréciait que les travaux des anciens; de même il croyait aux théories alchimiques les plus bizarres. Ses écarts d'imagination, le mépris qu'il avait pour l'espèce humaine, son grand orgueil qui le portait à se plaindre sans cesse de l'ingratitude des hommes ont été largement compensés par les utiles découvertes dont il a fait bénéficier ses contemporains. Sa jeunesse est peu connue; il habita diverses villes d'Allemagne, Salzbourg, Francfort, Cologne, avant de se fixer en Hollande où il termina sa vie. Une maladie d'estomac dont il fut guéri par l'usage d'une source à l'âge de vingt et un ans, lorsqu'il ne s'occupait pas encore de chimie, le mit sur la trace du sulfate de soude: il découvrit le sel, populaire encore de nos jours sous son nom, le *sel de Glauber*. Il s'est occupé aussi du sulfate et du nitrate d'ammoniaque, du nitrate de potasse, etc.; il a entrevu l'existence du chlore qu'il appelait « esprit de sel rectifié » et qu'il voulait voir utiliser en médecine. Il démontra les phénomènes de la composition et de la décomposition des corps, et indiqua des procédés ingénieux pour la fabrication des pierres gemmes artificielles; c'est à lui que l'on doit l'invention des bains de vapeur par encassement; il a indiqué des procédés pour préparer des boissons avec les fruits secs et faire de l'eau-de-vie ou du vinaigre avec du marc de raisin; c'est lui encore qui a fait connaître les propriétés de l'acide tiré de la distillation des bois. Enfin on lui est redevable de très nombreuses observations aussi neuves qu'utiles. Ses ouvrages sont très nombreux. Citons: *Beschreibung einer neu erfundenen Destillirkunst* (1618); *Miraculum mundi* (description de la nature et des propriétés d'un sel dissolvant soi-disant universel, 1633); *Novum Lumen chemicum* (1664), etc. Ses œuvres ont été réunies sous le titre de *Opera omnia* à Amsterdam en 1661; elles ont paru encore en 1745 sous le titre de *Glauberus concentratus* à Leipzig.

GLAUBER (Jean), surnommé *Polidor*, peintre et graveur, né à Utrecht en 1646, mort à Amsterdam en 1726. Son père, un Allemand, mit beaucoup d'obstacles à sa vocation, et ce fut assez tard que le jeune homme put entrer dans l'atelier de Nicolas Berghem. Bientôt il fut pris du désir de voir l'Italie, et, en 1671, il partit avec son frère, Jean-Théophile, pour Rome, où il demeura deux ans, puis il acheva de se former à Venise et à Padoue. On le retrouve ensuite à Hambourg; enfin, à partir de 1684, il se fixe à Amsterdam. Il a peint le plus souvent des « paysages historiques » dont Laresse exécutait les figures. Comme graveur, il a laissé des planches très colorées dont les plus connues sont: six *Vues de la Grande Chartreuse*, six *Paysages d'après des dessins de Poussin* et des reproductions de divers tableaux de Laresse.

GLAUBER (Jean-Théophile), surnommé *Myrtill*, frère du précédent, peintre et graveur, né à Utrecht en 1656, mort à Breslau en 1703. Il doit son surnom aux *Bergeries* qu'il peignit et grava.

GLAUCHAU. Ville de Saxe, chef-lieu de district, située à 42 kil. au N. de Zwickau, sur la Zwickau qui par la Mulde rejoint la rive gauche de l'Elbe. La ville de Glauchau est à l'embranchement de diverses lignes de chemin de fer et compte 21,745 hab. C'est l'une des villes industrielles les plus importantes de la Saxe: ses fabriques d'étoffes de laine et de coton, ses teintureries et ses impressions sur étoffes sont considérables. Au point de vue archéologique, on n'y trouve de remarquable que le château des comtes de Schœnburg qui date pour une part du 1x^e siècle.

GLAUCIA (C. Servilius), complice de Saturninus (V. APULEIUS SATURNINUS).

GLAUCINE. La glaucine et la glauco-picrine sont des alcalis qui existent dans les capsules et les racines du *Glaucium luteum*. Probst en a fait l'étude. Leurs sels sont cristallisables.

BIBL.: PROBST, *Ann. der Chem. und Pharm.*, XXXI, p. 241.

GLAUCIUM. I. BOTANIQUE. — (*Glaucium* Tourn.) Genre de Papavéracées dont on connaît seulement cinq ou six espèces de l'Europe, de l'Asie et du N. de l'Afrique. Ce sont des herbes annuelles ou bisannuelles, qui tiennent à la fois des Pavots par le périanthe et l'androcée et des Chélidonies par la structure du gynécée. Mais leur ovaire, pourvu de deux placentas pariétaux multiovulés, a le style terminé par quatre lobes prononcés, persistants. Cet ovaire devient à la maturité une capsule siliquiforme, cylindroïde, très longue et plus ou moins arquée, divisée en deux loges par une fausse cloison. Enfin les graines sont dépourvues d'arille. — Les *Glaucium* sont appelés vulgairement Pavots cornus à cause de la forme de leurs fruits. On trouve en France le *G. luteum* Scop. (*Chelidonium Glaucium* L.; *G. flavum* Cr.) et le *G. corniculatum* Curt. Le premier est très commun dans les sables maritimes des côtes de l'Océan et de la Méditerranée; le second, dans les champs et les moissons de la région méditerranéenne. On les cultive parfois dans les jardins. Leur suc jaune ou rougeâtre, âcre et caustique, renferme de la *glaucine*, de la *chélidonine* et de la *chélérythrine* (V. ces mots). Leurs graines fournissent, par expression, une huile inodore, insipide, d'un jaune clair, qu'on pourrait utiliser pour l'éclairage.

Ed. LEF.

II. THÉRAPEUTIQUE. — Le suc du *glaucium* est âcre et vénéneux. Il a une odeur analogue à celle du pavot. Il est employé dans nos campagnes pour panser les ulcères des bêtes à cornes.

GLAUCOLITE (Minér.). La glaucolite est une wernérite qui doit son nom à sa belle coloration bleue. Elle provient du lac Baikal.

GLAUCOME. L'histoire du glaucome a subi de nombreuses variations. Elle a cependant deux phases très distinctes, celle qui précède l'ophtalmoscope, celle qui a suivi la découverte de cet instrument. On retrouve jusque dans les ouvrages les plus anciens la mention de cette maladie qui n'était considérée que comme une altération du cristallin donnant à l'œil un aspect verdâtre (γλαυκος). Plus tard, le siège de l'affection fut localisé dans le corps vitré. Wenzel regarda le glaucome comme étant sous la dépendance de la rétine et du nerf optique, jusqu'à ce que Beer en fit une sorte d'inflammation chronique de la choroïde. Ce n'est pas du premier coup, même avec l'ophtalmoscope en main, que l'on reconnut l'essence de la maladie. Tout d'abord on fut frappé du changement de niveau du nerf optique par rapport aux membranes avoisinantes, et l'on crut voir une saillie là où il n'existe en réalité qu'une dépression. Il appartenait à von Graefe de préciser les lésions. Frappé de la dureté du globe oculaire et des douleurs, il fut conduit à l'idée d'un excès de pression, et il reconnut qu'une illusion d'optique seule avait donné lieu à la croyance erronée d'une saillie. A force d'observer, il ne tarda pas à découvrir le double phénomène de compression et de reflux de la papille, ainsi que la pulsation de l'artère centrale de la rétine. De telle sorte que, réduit à cette synthèse, le glaucome n'est plus qu'une augmentation lente ou rapide de la pression intra-oculaire, entraînant une foule de lésions anatomiques et d'altérations fonctionnelles.

Quel est le point de départ de cette pression? Deux facteurs semblent jouer un rôle important, le trijumeau et la sclérotique. L'un est actif, l'autre passif, c.-à-d. qu'il ne suffit pas d'une irritation du trijumeau, avec hyper-sécrétion de liquides, il faut encore que le tissu sclérotical offre de la résistance. On peut poser en principe que la pression baisse au fur et à mesure de la dilatation. Il en résulte qu'il n'y aura de compression qu'autant que l'enveloppe de l'œil ne cédera pas. Cela explique pourquoi le glaucome est rare dans la jeunesse, qu'il n'atteint guère que les vieillards et les adultes, chez lesquels les tissus fibreux sont dépourvus d'élasticité, et pourquoi la maladie se rencontre chez les arthritiques et les gouteux. L'expérience a démontré que l'irritation prolongée des nerfs

ciliaires peut amener des attaques glaucomeuses. C'est Donders qui émit l'idée de l'action des nerfs ciliaires qu'il considérait comme les nerfs sécréteurs de l'œil. M. Cusco a fait la remarque que la plupart des yeux atteints présentent un épaississement de la sclérotique. Deux autres observateurs, Coccius et von Graefe, admettent plutôt, l'un, la dégénérescence graisseuse de la membrane scléroticale; l'autre, l'athérome des parois artérielles. — Il y a deux formes de glaucome nettement tranchées : une forme aiguë, une forme chronique.

Glaucome aigu. Tantôt l'attaque survient d'emblée, tantôt elle est précédée de symptômes : injection conjonctivale, douleurs ciliaires, troubles fonctionnels de l'accommodation et de l'acuité visuelle, scotomes, etc. Ces signes prodromiques se produisent à divers intervalles. Quand l'attaque survient, elle débute, le plus souvent pendant la nuit, par des douleurs ciliaires très vives, qui suivent les filets de la cinquième paire, et occupent les régions de la tempe et du sourcil. Leur soudaineté et leur intensité en sont la marque distinctive. En même temps, l'injection périkératique se prononce, et la cornée se trouble, s'opacifie, s'ulcère ou se perforé. Distendue par une énorme compression, la membrane est privée tout à coup de ses éléments de nutrition; son tissu s'altère, et la couche épithéliale qui la revêt disparaît en totalité ou en partie. L'humeur aqueuse perd de sa limpidité, l'iris de son éclat; la pupille se dilate et ne réagit plus à l'excitation lumineuse. Le cristallin est projeté en avant, et la chambre antérieure paraît sensiblement diminuée. On trouve une résistance énorme du globe de l'œil qui, dans des cas exceptionnels, donne au toucher la sensation d'une bille de marbre. Il résulte de ces phénomènes, tant objectifs que subjectifs, que l'examen ophtalmoscopique est très difficile à pratiquer, ou ne devient possible qu'au moment de la sédation des symptômes. Dans tout glaucome, il se produit une diminution considérable de l'acuité visuelle. Si l'attaque est *foudroyante*, il se peut que toute sensation lumineuse soit supprimée d'emblée.

Glaucome chronique. Tous les signes relèvent bien plus d'une compression lente ou se faisant par pressions successives que d'un processus inflammatoire. 1° La cornée souffre dans sa nutrition et s'altère profondément et superficiellement. Elle est susceptible de s'abcéder et de se perforer, ce qui entraîne fatalement la désorganisation de l'œil. La sensibilité au toucher s'émousse ou est presque abolie. L'humeur aqueuse perd sa transparence, l'iris se décolore, et la pupille se dilate, tout en conservant sa forme circulaire, à moins de synéchies préexistantes. Mais ce qui est particulier, c'est que le cristallin présente des opacités répandues dans la masse corticale, et qui donnent à première vue la sensation d'une cataracte, à aspect sale, verdâtre, complètement foncée. Ce n'est qu'une illusion produite par la lumière réfléchie, car si on examine l'œil à la lumière transmise (ophtalmoscope, éclairage latéral), on se rend compte que cette apparence est plutôt due à une teinte uniforme des fibres cristalliniennes qu'à de réelles opacités. Il n'est pas jusqu'au corps vitré qui ne se remplisse de flocons membraneux et de filets de sang, indiquant qu'il s'est fait en dehors, dans la choroïde, des hémorragies qui ont passé au travers de la rétine. De tous les tissus, le tissu épiscléral est peut-être le plus atteint. A sa surface rampent des veines, gonflées, tortueuses, gorgées de sang; il s'amincit, perd son brillant de porcelaine, se décolore et devient bleuâtre uniformément par places, ce qui indique que la sclérotique a cédé de tous les côtés à la fois ou par points seulement, et que l'ectasie et la dégénérescence ont commencé. Ici, la tension intra-oculaire n'est plus la même que dans la forme aiguë. Bien que sensible au doigt, elle n'a jamais le même degré d'intensité que dans l'attaque foudroyante. 2° Dès le début, les malades accusent des troubles fonctionnels, cercles colorés et anneaux irisés; ils ont un rétrécissement du champ visuel et des scotomes qui tiennent à la fois aux altérations de la rétine et au dé-

pouillement des couches épithéliales de la cornée; la parésie de l'accommodation est chez eux assez marquée, et il existe même un état hypermétropique de l'œil, décelé plutôt que provoqué. La vision centrale est longtemps conservée; elle tend à se réduire au fur et à mesure du rétrécissement concentrique du champ visuel. Les douleurs ne sont pas constantes; l'affection peut évoluer, sans la moindre atteinte de névralgies ciliaires. Ce n'est pas habituel. Il est rare que le glaucome chronique arrive à son apogée d'une manière lente et uniforme. Il procède par poussées successives, et alors à chacune de ces poussées surviennent des douleurs parfois très vives, qui s'irradient dans les branches de la cinquième paire. 3° L'examen ophtalmoscopique n'est pas toujours praticable, à cause des changements opérés dans les milieux de l'œil et les membranes profondes, qui occasionnent le déplacement parallaxique de l'image. On comprend que le fond de l'excavation et les vaisseaux qui rampent sur ses bords cessent d'être vus sur le même plan, quand on examine le fond de l'œil par le procédé de l'image droite. On remédie à cette déficuosité en usant, à l'exemple de von Graefe, de verres concaves dont le degré est en rapport avec la profondeur de l'excavation. Dans bien des cas on observe des pulsations marquées de l'artère centrale. Telle est, esquissée à grands traits, la physiologie du glaucome. Les formes aiguë et chronique ne diffèrent que par l'intensité des symptômes et la rapidité de la marche. Celle-ci est parfois effrayante dans le glaucome aigu. Deux ou trois jours suffisent pour que la cornée se perforé et donne issue au cristallin. Il ne reste plus de l'œil qu'un moignon qui s'atrophie, en même temps que les douleurs cessent. Dans la forme chronique, l'acuité visuelle diminue progressivement. D'ordinaire la vue se perd petit à petit, quand l'évolution est uniforme. S'il y a des poussées inflammatoires, chaque fois on constate un obscurcissement de l'acuité, ainsi qu'un rétrécissement plus marqué du champ visuel.

Traitement. Jusqu'à la découverte de von Graefe, en 1856, l'affection était réputée incurable. Les yeux glaucomeux se perdaient ou lentement ou brusquement, suivant les cas, et il n'y avait d'autre ressource que les palliatifs pour atténuer les douleurs. Von Graefe, ayant remarqué que l'iridectomie a pour effet de diminuer la tension de l'œil, imagina de l'appliquer au glaucome. Cette opération a donné de surprenants résultats. Grâce à elle, le glaucome est devenu guérissable. Faite en temps utile, au début de l'attaque, elle rétablit la vision. Pratiquée ultérieurement, elle a pour effet de débarrasser le malade de ses douleurs intolérables, ou d'en empêcher le retour. Aussi se trouve-t-elle indiquée, même lorsqu'il n'y a plus trace de perception visuelle. La paracentèse de la cornée et les ponctions du corps vitré ne font que diminuer temporairement la pression et les douleurs. La vision a chance de se rétablir partiellement dans le glaucome aigu qui a aboli toute sensation lumineuse, pourvu que l'iridectomie n'intervienne pas à une époque éloignée de l'attaque; elle ne se modifie point dans le glaucome chronique, si toute perception manque depuis quelque temps. La section de l'iris, en modifiant la circulation de l'œil, est de nature à empêcher l'hypersécrétion et le retour des accidents inflammatoires. Il ne nous semble pas que la sclérotomie seule, que l'on a proposée, puisse conjurer les menaces de l'avenir, à moins qu'elle ne soit combinée avec l'iridectomie.

Dr Ad. PIÉCHAUD.

BIBL. : VON GRAEFE, *Notes sur la guérison du glaucome.* — JAUME, *Du Glaucome.* — TAVIGNOT, *Paracentèse de l'œil.* — DESMARRÉS, *Recherches sur la paracentèse de l'œil.* — BOWMANN, *On Glaucomat. Affections.* — DONDERS, *Du Glaucome.* — ARADILLO CUSCO, *le Glaucome.* dans *Dict. de Jaccoud.* — Ad. PIÉCHAUD, *Essai sur les phénomènes morbides de la pression intra-oculaire, Observation du glaucome aigu ayant succédé à un glaucome inflammatoire chronique.* — HANCOCK, *De la Section du muscle ciliaire dans le glaucome.*

GLAUCONIE (Minér.). La *glauconie* est un minéral verdâtre, se présentant en grains irréguliers, à structure micro-

crystalline dans un grand nombre de roches sédimentaires (grès, calcaires). Sa formule chimique n'est point établie d'une façon définitive; c'est un silicate hydraté de fer (protoxyde et sesquioxyde), d'alumine et de potasse. Dureté, 2. Densité, 2,2 à 2,4. Facilement fusible au chalumeau en un verre noir. Attaquable par l'acide chlorhydrique chaud; dans le tube, donne de l'eau. — La glauconie est surtout abondante dans les formations crétacées et tertiaires; on la trouve dans un grand nombre de points du bassin de Paris; elle se développe le plus souvent sur des grains de quartz ou sur des coquilles de rhizopodes. L-x.

GLAUCONITE (V. CALCAIRE).

GLAUCONOME (Paléont.) (V. ACANTHOCLADIA).

GLAUCOPHANE (Minér.). La *glaucophane* est une amphibole sodique d'une couleur bleu foncée: elle constitue dans la série des micaschistes de véritables amphibolites riches en micas, épidote, grenat et parfois chloritoïde.

GLAUCOPIS (Ornith.). Ce genre a été créé par Guertin pour le *Cinereous water Bird* de Latham (*Gen. Syn.*, t. I, p. 364), espèce d'oiseau originaire de la Nouvelle-Zélande et offrant des affinités étroites avec le *Neomorpha Gouldi* Gr. et le *Creadion carunculatus* Gm. de la même contrée. Les *Glaucopis*, dont on connaît maintenant deux espèces,



Glaucopsis cendré.

G. cinerea Gm. et *G. Wilsoni* Bp., appartiennent à la famille des Corvidés (V. CORBEAU); ce sont des Passereaux à peu près de la taille d'un Geai, portant une livrée grise variée de noir et se faisant remarquer en outre par la présence de caroncules orangées et bleues, qui sont situées à la base du bec comme chez les *Creadion* et les *Neomorpha*.

BIBL.: GMELIN, *Sept. Nat.*, 1788, t. I, p. 363. — W. BULLER, *Birds N. Zealand*, p. 155, pl. 15, fig. 2, et pl. 16, fig. 1. — R. B. SHARPE, *Cat. B. Brit. Mus.*, 1872, t. III, p. 142.

GLAUCOTHÆ (V. PAGURE).

GLAUCUS, statuaire grec du VI^e siècle av. J.-C., né à Chios. Il est connu pour avoir inventé l'art de souder les métaux. On cite de lui une base de fer qui supportait un cratère d'argent et fut offerte par Alyatte, roi de Lydie, au temple de Delphes. Athénée et Pausanias, qui ont décrit cette base célèbre dans l'antiquité, rapportent qu'on y trouvait de petites figures d'animaux et de plantes enchâssées. D'après certains historiens, Glaucus appartenait à l'école de Samos et aurait vécu dans la seconde année de la 22^e olympiade (690-691 av. J.-C.). Son habileté donna naissance à la locution passée en proverbe: Γλαύκος τέχνη.

GLAUX (*Glaux* Tourn.) (Bot.). Genre de Primulacées, qui a donné son nom au groupe des Glaucées, caractérisé par l'ovaire supère, les fleurs apétales et le fruit capsulaire. L'unique espèce, *G. maritima* L., est une petite herbe vivace, à petites fleurs rosées, qui croit communément dans les marais salants des bords de l'Océan et de la Méditerranée. On l'appelle vulgairement Herbe au lait. Ses feuilles se mangent en salade. Ed. LEF.

GLAVINICH (François-Ivan), théologien croate, né en Istrie en 1584, mort en 1650. Il entra dans l'ordre des franciscains; il a écrit en latin: *Manus Christi Amoris* (1625); en italien: *Confessario Cattolico* (1642); *Origine della Provincia Bosna-Croatia* (Udine, 1648), et

en croate: *les Quatre Fins de l'homme* (Venise, 1628); *la Vie des saints* (*id.*, 1628); *la Lumière de l'âme fidèle* (*id.*, 1632 et 1685); *le Paradis de l'âme* (Padoue, 1660).

GLAY. Com. du dép. du Doubs, arr. de Montbéliard, cant. de Blamont; 477 hab.

GLAYEUL (V. GLAÏEUL).

GLAYRE (Maurice), homme d'Etat suisse, né à Lausanne en 1743, mort le 26 mars 1819. Après ses études juridiques dans son pays, il partit pour la Pologne, où le roi Stanislas-Auguste en fit un secrétaire de cabinet, puis un secrétaire de légation et un ministre plénipotentiaire en Russie. A son retour, il devint conseiller privé, reçut la noblesse et l'indigénat. Plus tard, après des missions importantes en Autriche et en Prusse, il représenta la Pologne à Paris (1788). L'année suivante, il se retira dans le pays de Vaud où la vie politique le ressaisit par la suite. Le 12 avr. 1798, il entra au Directoire helvétique dont il devint président le 10 janv. suivant. On cite de lui des *Lettres sur l'Helvétie* (1801). E. K.

GLEB (V. GLIÈB).

GLEBA (Bot.). Parenchyme enfermé dans la double enveloppe périodiale des Champignons Gasteromycètes et divisé en un grand nombre de loges irrégulières tapissées à leur intérieur par l'hyménium (V. CHAMPIGNON). H. F.

GLEBALIS COLLATIO (V. CAPITATION, t. IX, p. 199).

GLECHOMA (*Glechoma* L.) (Bot.). Genre de plantes de la famille des Labiées, voisin des *Nepeta* (V. ce mot), dont il diffère surtout par les étamines à anthères rapprochées par paires en forme de croix et par les cymes florales toutes axillaires et pauciflores. L'espèce type, *G. hederacea* L. (*Nepeta Glechoma* Benth.), est une herbe vivace, à odeur forte, aromatique, mais peu agréable, que l'on rencontre communément au printemps dans les bois humides, les haies, les buissons et les lieux ombragés. On l'appelle vulgairement Rondotte, Rondelette, Herbe de Saint-Jean, Lierre terrestre, etc. Elle est employée, en infusion, comme excitante, béchique et antiscorbutique. Ed. LEF.

GLEDITSCH (Johann-Gottlieb), médecin et botaniste allemand, né à Leipzig le 5 févr. 1714, mort à Berlin le 6 oct. 1786. Il fut directeur du Jardin botanique de Berlin et professeur de botanique au Collège d'anatomie et de chirurgie, et fit de plus, sur l'ordre du grand Frédéric, des leçons publiques sur la science forestière. Gleditsch est surtout connu par ses succès dans l'application de la botanique à l'économie rurale. Il donna une classification des plantes d'après la position des étamines. Ses ouvrages d'histoire naturelle, publiés de 1737 à 1782, sont très nombreux. Formey a prononcé son éloge à l'Académie des sciences de Berlin en 1786. Dr L. HX.

GLEDITSCHIA. I. BOTANIQUE. — (*Gleditschia* L.). Genre de Légumineuses Césalpiniées, composé d'arbres à feuilles alternes pinnées ou bipinnées, à fleurs peu apparentes, d'un blanc sale ou jaunâtre, disposées en grappes simples ou ramifiées et se développant soit à l'aisselle des feuilles, soit sur le bois des tiges ou des branches; les axes de ces inflorescences se transforment souvent en puissantes épines longues et acérées, tantôt simples, tantôt ramifiées. Le fruit est une grande gousse indéhiscence, remplie d'une matière spongieuse, dans laquelle sont creusées des logettes contenant chacune une seule graine à albumen épais, corné, translucide. — Les *Gleditschia* habitent l'Amérique du Nord et les régions tempérées de l'Asie et de l'Afrique. On en connaît seulement cinq ou six espèces. La plus importante est la *G. triacanthos* L., qu'on appelle vulgairement Carouge à miel, Fèvier d'Amérique. C'est un bel arbre originaire du Canada, que l'on cultive fréquemment en Europe. La pulpe de ses gousses, d'abord douceâtre, puis extrêmement âcre et amère, est employée dans l'Amérique du Nord pour préparer une liqueur fermentée alcoolique et enivrante. Ed. LEF.

II. ARBORICULTURE. — On plante les *Gleditschia* dans les parcs, sur les talus pour retenir les terres. On en fait des haies très fortes. Ils sont rustiques, peu exigeants

sur la qualité du terrain, et prospèrent dans les sols médiocres. Ils repoussent de souche avec une grande vigueur. On les multiplie par le greffage et le semis. G. B.

III. THÉRAPEUTIQUE. — Le Dr Leward prétendait avoir retiré de cet arbre un prétendu alcaloïde, auquel il attribuait des vertus anesthésiques assez analogues à celles de la cocaïne. On a découvert depuis que la *gleditschine* ou *sténocarpine* n'était autre qu'un mélange factice de chlorhydrate de cocaïne et de sulfate d'atropine, additionné d'une très petite quantité d'acide salicylique pour en assurer la conservation. Dr CAB.

GLEDJEVICH (Antoine), écrivain serbo-croate, né à Raguse en 1659, mort en 1738. On sait peu de chose sur sa vie. Il a écrit quelques drames dans le goût italien de l'époque, *Danina*, *Hermione*, *Olympie*; des poésies satiriques et érotiques. Elles ont été éditées par M. Budmanni dans la collection des anciens écrivains croates (*Stari pisci hrvatski*; Agram, 1886), dont elles forment le 41^e vol.

GLEICHEN (Friedrich-Wilhelm de), surnommé *Russwurm*, célèbre naturaliste et micrographe allemand, né à Bayreuth en 1717, mort à Bayreuth en 1783. Il commença par la vie militaire, fit les deux campagnes du Rhin (1734 et 1735), devint lieutenant-colonel en 1748 et jusqu'en 1756 remplit brillamment sa carrière. A cette époque, il obtint son congé et se consacra à la science et à la philosophie. Il était âgé de quarante-quatre ans lorsqu'il se retira dans sa terre de Greifenstein pour étudier seul l'histoire naturelle : il s'attacha principalement à l'observation microscopique des infusoires et des animalcules spermatiques et y consacra vingt années de sa vie. En même temps, il s'occupait de chimie et inventait une étoffe imperméable, ainsi qu'un procédé pour sécher le tabac. Ses principaux ouvrages sont intitulés : *Das Neueste aus dem Reiche der Pflanzen oder mikroskopische Vorstellungen und Beobachtungen der geheimen Zeugungstheile der Pflanzen in ihren Blüten, und der in denselben befindlichen Insekten*, etc. (1764) et *Abhandlung über die Saamen- und Infusionsthierchen und über die Erzeugung*, etc. (1778).

GLEICHEN (Charles-Henri, baron de), diplomate danois, né à Nemersdorf en 1733, mort à Ratisbonne en 1807. Après avoir fait ses études à Leipzig et rempli diverses missions en Italie, en France pour le margrave de Bayreuth, il alla offrir ses services au roi de Danemark qui l'envoya en ambassade à Madrid en 1759. En 1763, Gleichen fut nommé ambassadeur à Paris, où il se mêla à la société des philosophes et des littérateurs. En 1770, il quitta son poste par suite de l'inimitié du ministre danois Bernstorf, et, après un court séjour à Naples, rentra dans la vie privée et se retira à Ratisbonne jusqu'à sa mort. Il a publié des *Essais théosophiques* et laissé des *Mémoires* sur les personnages qu'il avait fréquentés et les faits auxquels il avait assisté pendant la seconde moitié du xviii^e siècle.

GLEICHENBERG. Bourg de la Styrie (Autriche-Hongrie), situé à 330 m. d'alt., sur la frontière hongroise; 1,500 hab. environ. Il est célèbre par ses eaux minérales (bicarbonatées, sodiques et ferrugineuses) qui s'emploient en boissons et en bains et attirent chaque année de nombreux visiteurs. Ces eaux jouissent d'une grande vogue en Allemagne où elles sont indiquées comme succédanées des eaux d'Ems dans les affections catarrhales. La source principale, celle de *Constantin*, a une température de 17^e centigrades.

GLEIG (George-Robert), écrivain écossais, né à Stirling (Ecosse) en 1796, mort en 1870. Fils d'un évêque, il entra en 1812 dans l'armée anglaise, servit sous Wellington pendant la guerre d'Espagne, puis en Amérique, à Baltimore, Washington, New Orléans. Blessé à la bataille de Bladensburg, il entra dans les ordres, fut nommé chapelain à l'hôpital militaire de Chelsea, et chapelain général de l'armée en 1846. De ses souvenirs militaires, il publia, en 1825, un intéressant volume, *The Subaltern*, puis en 1829, *The Chelsea Pensioners*, suivi l'année suivante par *The Country Curate*. En 1837, vinrent *The Hussar*; *Traditions*

of Chelsea Hospital; et, en 1843, *The Light Dragoon*. Gleig est aussi l'auteur des *Memoirs of Warren Hastings*, de *Life of the Duke of Wellington*, de *Campaigns of Washington and New Orleans* et d'autres écrits, la plupart anonymes, plus remarquables par la quantité que par la qualité. Hector FRANCE.

GLEIM (Betty), éducatrice allemande, née à Brême en 1781, morte en 1827. Elle a dirigé longtemps une école de filles dans sa ville natale. Son principal ouvrage, *L'Education et l'instruction des jeunes filles* (1818), a eu un grand succès en Allemagne. Disciple de Pestalozzi, elle se séparait pourtant de son maître par sa conception pessimiste de la nature humaine. « L'homme, disait-elle, par sa nature, ne veut pas le bien; il veut seulement ce que veulent ses penchants, et il a besoin de renaître à une nature plus pure. » On trouvera dans les *Annales de l'Education* de M^{me} Guizot (t. IV) une appréciation très judicieuse des idées et des tendances de Betty Gleim, qui a eu au moins le mérite de proposer aux femmes la même éducation qu'aux hommes. G. COMPATRE.

GLEIM (Johann-Wilhelm-Ludwig), poète allemand, né à Ermsleben, dans la principauté de Halberstadt, le 2 avr. 1819, mort à Halberstadt le 18 févr. 1803. Il étudia le droit à l'université de Halle, où il eut pour condisciple Uz; ils lurent ensemble les poètes anciens, surtout Anacréon, qui devint leur modèle, et ils fondèrent plus tard, avec Gätz, une petite école, appelée l'école anacréontique. Ses études terminées, Gleim prit des fonctions de précepteur à Potsdam (1740), et, bientôt après, il devint secrétaire du prince Guillaume de Brandebourg-Schwedt. Il se lia d'une étroite amitié avec Ewald de Kleist, et il connut Ramler, Sulzer et Spalding à Berlin. Le prince Guillaume étant mort dans la seconde campagne de Silésie, Gleim entra au service du prince Léopold de Dessau (1745). Enfin il fut nommé secrétaire du chapitre de la cathédrale à Halberstadt (1747) et chanoine de Waldeck. Gleim n'était pas un poète original; après Anacréon, il imita La Fontaine et même Pétrarque. L'admiration de Frédéric II lui inspira les *Chants de guerre d'un grenadier prussien* (Berlin, 1758), la plus personnelle de ses œuvres, pour laquelle Lessing écrivit une préface. Mais il eut une influence réelle sur la littérature par ses relations avec les écrivains. Son canonique lui assura un revenu considérable pour le temps, et il le dépensait pour ses amis plus que pour lui-même. Sa maison était ouverte aux jeunes poètes, et sa nièce Sophie Dorothee, que les contemporains ont chantée sous le nom de Gléminde, en faisait les honneurs. L'amitié était un besoin de sa nature. Deux ans avant sa mort, il perdit la vue, sans que son humeur en fût altérée. Sa dernière maladie fut courte, et, selon le vœu qu'il avait exprimé, il fut enterré dans son jardin. — Les œuvres complètes de Gleim ont été publiées par Körte (Halberstadt, 1814-1813, 7 vol.), qui fit aussi sa biographie : *Gleims Leben aus seinen Briefen und Schriften* (Halberstadt, 1811). A. BOSSERT.

GLEISSNER (H. de) (V. GLICHESÈRE).

GLEISSNER (Franz), musicien bavarois, né à Neustadt en 1760, mort après 1815 (on ne connaît pas la date exacte). Au séminaire d'Amberg où il fit ses études, il montra de grandes dispositions pour la musique. A l'âge de dix-huit ans, il écrivit un *Requiem* pour la mort du prince électoral Maximilien-Joseph de Bavière. Les compositions de Gleissner l'ont fait connaître, mais, ce qui fit surtout sa réputation, c'est l'invention de la gravure de la musique sur pierre. Il s'associa avec l'éditeur Falter et ils firent paraître le premier ouvrage imprimé selon ce procédé, recueil de six chansons composées par Gleissner (1798). En 1799, il fonda à Offenbach un important établissement d'imprimerie lithographique avec André, établissement qui devint très florissant. Revenu à Munich, il y occupa plusieurs fonctions honorables. Ses compositions sont assez estimées en Allemagne; son plus brillant succès fut son mélodrame d'*Agnès Bernauerin*.

GLEIZAL (Claude), homme politique français, né à Genestelle (Ardèche) le 29 mai 1761, mort à Paris le 10 sept. 1833. Avocat à Antraigues, puis juge de paix dans cette ville et membre du Directoire du département, il fut élu le 6 sept. 1792 député de l'Ardèche à la Convention. Il vota la mort du roi avec sursis. Pourtant il était plutôt modéré, s'était déclaré hautement l'adversaire de Marat et avait répudié les massacres de septembre. De même, il défendit la Gironde contre la Montagne. Il réussit néanmoins à échapper aux proscriptions des terroristes. Envoyé en mission dans la Lozère où le comte du Saillant et l'évêque de Castellane avaient provoqué un mouvement insurrectionnel pour la défense du roi et de la religion, il adressa des nouvelles alarmantes à l'Assemblée qui expédia d'urgence les députés Châteauneuf-Randon et Malhes avec les pouvoirs les plus étendus (3 juin 1793). Gleizal visita aussi l'Ardèche où il fit exécuter plusieurs des complices de Saillant. Après le 9 thermidor, il fit partie du comité de législation et fut nommé ensuite secrétaire rédacteur du conseil des Cinq-Cents. Le 23 germinal an VI, l'Ardèche l'élut député aux Cinq-Cents. Il continua de rédiger le compte rendu jusqu'en 1814 et fut banni comme régicide le 12 janv. 1816. Il revint en France en 1818 et se tint dans la vie privée. — Son fils, *Auguste*, né à Antraigues le 17 nov. 1804, mort à Privas le 2 sept. 1880, avocat à Privas, commissaire de la République dans l'Ardèche en 1848, posa avec succès sa candidature à l'Assemblée législative le 13 mai 1849. Il y combattit la politique de l'Élysée. Il demeura ensuite dans la vie privée jusqu'en 1857, date à laquelle il se présenta sans succès au Corps législatif contre le candidat officiel. Le 20 févr. 1876, il fut élu député de l'Ardèche, siégea à la gauche républicaine, fit partie des 363 et fut réélu avec eux le 14 oct. 1877.

GLEIZES (Jean-Antoine), écrivain français, né à Dourgne (Tarn) le 26 déc. 1773, mort à La Nogaredé (Ariège) le 17 juin 1843. Il fit quelques études médicales à Montpellier, puis se dégoûta de l'anatomie et vécut fort retiré dans un petit domaine qu'il possédait dans le Midi. Il était végétarien convaincu et il a publié des ouvrages excentriques où il expose sa théorie avec la foi d'un apôtre. Il conquit ainsi une sorte de célébrité sous le gouvernement de Juillet et mérita que la *Vegetarian Society* de Londres plaçât son portrait dans le local de ses réunions. Citons de lui : *les Mélancolies d'un solitaire* (Paris, 1794, in-8) ; *les Nuits élyséennes* (Paris, an IX, in-8, réimprimées sous le titre de *Selena ou la Famille samanéenne*, 1838, in-8) ; *les Agrestes* (Paris, an XII, in-18) ; *Thalysie ou Système physique et intellectuel de la nature* (1821, in-8), le plus important de ses ouvrages ; *le Christianisme expliqué* (1830, in-8). Il avait épousé en 1794 Aglaé Angliviel de La Beaumelle, fille du littérateur de ce nom.

BIBL. : ESQUIROS, *les Excentriques de la littérature*. M. Gleizes, dans *Revue des Deux Mondes*, du 1^{er} sept. 1846.

GLEMHAM (Edward), voyageur anglais du xvi^e siècle. En 1590, ayant frété un vaisseau monté par quatre-vingt-six hommes, il essaya de s'emparer de l'île Saint-Georges (Açores). N'ayant pas réussi dans cette tentative, il détruisit deux navires espagnols, revint par la Méditerranée où il s'empara d'un navire marchand richement chargé que Venise réclama diplomatiquement. Il entreprit peu après une autre expédition semée d'aventures. Le récit de ces voyages a été publié : *The Honorable Actions of that most famous and valiant Englishman Edward Glemham* (Londres, 1591, in-4, nouv. éd., 1820, in-8) et *Newes from the Levane Seas* (1594, in-4, réimp. en 1866).

GLEN (Jean-Baptiste de), théologien et moraliste, né à Liège vers 1552, mort à Liège le 5 févr. 1613. Il entra dans l'ordre des augustins et enseigna la théologie dans le couvent de son ordre à Paris. Pendant les guerres civiles, il devint un des conseillers de la Ligue. C'était un prédicateur de grand mérite et il publia des traités de morale très remarquables. En voici les principaux : *Du Devoir des*

filles (Liège, 1597, in-4) ; *Des Habits, mœurs, cérémonies anciennes et modernes* (Liège, 1601, in-8) ; *Œconomie chrestienne ou les Règles de bien vivre* (Liège, 1608, in-8).

BIBL. : SWEERTIUS, *Athenæ belgicæ* ; Anvers, 1628, in-fol. — OSSINGER, *Bibliotheca Augustiniana*. — F. VAN DER HAEGHEN, *Bibliotheca belgica* ; Gand, 1881-92, 20 vol. in-12.

GLÉNAC. Com. du dép. du Morbihan, arr. de Vannes, cant. de Gacilly, au confluent de l'Oust et de l'Aff ; 921 hab. Ardoisières ; minéral de fer exploité pour les forges de la Nouée. Chapelle romane de Saint-Léon. Ancienne croix de justice haute de près de 3 m., sur le chemin de Fougerets.

GLÉNANS (Les). Iles du Finistère. Archipel de neuf îlots avec un grand nombre de rochers, qui fait partie administrativement de la commune de Fouesnant. Les îlots principaux sont : Penfret (avec un sémaphore et un phare) ; Saint-Nicolas ; Cigogne (où se trouve un fort) et Loch ou l'Étang ; viennent ensuite ceux de Drénec, Quiménec, Guiautec et Bananeec. Au centre du groupe est un espace de mer nommé *la Chambre*. Le total des habitants de ces îles est de près de 80, tous pêcheurs. Quelques bâtiments viennent chaque année dans les Glénans, soit pour y trouver un abri, soit pour y charger de la soude et des grains. Cet archipel constitue un plateau dont les îlots auraient formé jadis, d'après la tradition même, une île unique. Son parallélisme à la côte et les débris d'une forêt sous-marine vis-à-vis de Concarneau témoignent même d'un ancien littoral. D'ailleurs, au moyen âge, ce littoral était tel que de nos jours : les portulans indiquent les Glénans (*Grema*) ; et les sondages entre le plateau et la terre ferme accusent des fonds de 15 à 40 m.

GLÉNAT. Com. du dép. du Cantal, arr. d'Aurillac, cant. de La Roquebrou ; 627 hab.

GLÉNAY. Com. du dép. des Deux-Sèvres, arr. de Bressuire, cant. de Saint-Varent ; 729 hab.

GLENBERVIC (Baron) (V. DOUGLAS [Sylvester]).

GLENCAIRN (Comtes de). Ancienne famille du Ayrshire. Le premier comte, Alexander Cunningham, reçut son titre de Jacques III le 28 mai 1488 à la suite du rôle qu'il avait joué dans la répression de la rébellion des lords à Blackness. Il fut tué à la bataille de Sanchiebun (11 juin 1488).

William, quatrième comte, mort en 1547. Partisan de l'Angleterre, il fut un des chefs de l'opposition au duc d'Albany et, en 1524, il essaya, avec le comte d'Angus et Lennox, d'enlever le jeune roi à la tutelle de la reine mère. Haut trésorier d'Ecosse en 1526, il fut ambassadeur en France en 1538, au sujet du mariage de Jacques V avec Marie de Guise. Fait prisonnier à la bataille de Solway (1542), il recouvra la liberté en 1543 et s'occupa d'un projet de mariage entre le prince Edouard d'Angleterre et la reine d'Ecosse, et en 1544 il favorisa l'intervention armée de Henri VIII en Ecosse. Les ravages causés par les soldats anglais, entre autres l'incendie de Leith, soulevèrent tout le pays contre eux et ils furent forcés de se retirer. Peu après Lennox prépara une seconde expédition, mais brusquement Glencairn refusa d'y coopérer, ce qui fit avorter l'entreprise et lui attira la haine du parti anglais et force épithètes malsonnantes dont la plus douce est celle de « vieux renard ».

Alexander, cinquième comte, mort le 23 nov. 1574, fut un des promoteurs de la Réforme en Ecosse. Dès 1547 il était à la tête de l'opposition au parti de la papauté. Il signa le covenant du 3 déc. 1557 et se montra le plus actif des lords de la congrégation. Divers monastères ayant été dévastés à Perth, la reine régente se disposa à envoyer une armée contre la ville. Glencairn réunit aussitôt 2,500 hommes, et son attitude empêcha la reine de poursuivre son dessein. Edimbourg fut pris, les autels y furent renversés et Marie de Lorraine destituée. Glencairn fut un des ambassadeurs envoyés à Elisabeth pour obtenir son alliance (1560), alliance qui amena la conclusion du traité d'Edimbourg (V. Ecosse) et l'établissement de l'Eglise d'Ecosse. Lorsque Marie Stuart essaya de gagner Knox, Glencairn tint une assem-

blée de nobles protestants à Ayr (1562) et leur fit signer une alliance pour la défense du protestantisme. Il s'opposa énergiquement au mariage de la reine avec Darnley (1565) et il envahit Edimbourg (31 août) avec les lords insurgés. Déclaré coupable de lèse-majesté (6 sept.), il se garda de comparaître devant la reine. Il figurait à la bataille de Carberry Hill, à celle de Laugside (1568), à celle de Stirling où il fut fait prisonnier (1571). Après la mort de Knox, il fut un des candidats à la régence, mais Morton obtint un nombre de voix plus considérable.

William, neuvième comte, né vers 1610, mort à Bolton le 30 mai 1664. Conseiller privé et commissaire de la trésorerie en 1644, il s'opposa en 1643 au projet d'envoyer une armée écossaise pour soutenir le Parlement anglais. Nommé lord justice général en 1646, il se décida, après une longue hésitation, à intervenir en faveur du roi. Il fut privé aussitôt de ces fonctions. En 1653, Charles II lui confia le commandement de ses troupes en Ecosse. Il attaqua Monck ; mais, en butte à la jalousie des autres chefs royalistes, entre autre Balcarres, Lorne et Monroe, il ne put rien faire d'utile. Il fut remplacé par Middleton sous lequel il servit. Battu à Dunkeld en 1654, fait prisonnier par Monck en déc. 1653, emprisonné à Edimbourg, condamné à mort, il fut sauvé grâce à l'intervention de James Sharp. Délivré à la mort de Cromwell, il fit partie des pairs qui siégèrent à la convention de 1659. Après la Restauration, il devint lord chancelier d'Ecosse (19 janv. 1661) et combattit avec passion la politique de Lauderdale. R. S.

GLENCÔE. Vallée d'Ecosse, district de Lorne, comté d'Argyle. Elle s'étend pendant 16 kil., de Ballahulish sur le loch Leven au Buchael Etive (774), étroite et bordée de murailles perpendiculaires, couronnées de neige. — Là furent massacrés les Macdonald en 1692.

GLENDOWER (Owen), aventurier gallois, né en 1359, mort en 1416. Ses antécédents et ses premières années appartiennent à la légende. On sait seulement qu'il prétendait descendre de l'ancienne lignée des princes gallois du Nord et de la vieille famille de Deheubarth. Il étudia le droit à Westminster et prit part en 1385 à la campagne de Richard II en Ecosse. En 1400, il prit les armes, se plaignant que Reginald lord Grey lui eût usurpé une partie de ses terres. Henri IV ayant refusé d'intervenir, Glendower pillait et brûla les propriétés de Grey. Il souleva une sédition en répandant le bruit, parmi les Gallois, que le roi Richard vivait encore. Les rebelles obtinrent d'abord de grands succès et projetèrent une invasion en Angleterre. Henri IV et le prince de Galles les prévinrent et tinrent campagne dans le pays de Galles. Glendower appela à la rescousse les mécontents d'Ecosse et les lords irlandais, gagna Mortimer, auquel il donna la main de sa fille. Henri IV lança contre lui trois grosses armées qui furent complètement défaites et durent, considérablement réduites, rentrer en Angleterre. L'affolement était tel qu'on prétendait que Glendower était doué de pouvoirs magiques extraordinaires. En 1404, il envoyait des ambassadeurs à la cour de France, contractait un traité d'alliance avec Charles VI et obtenait un corps d'armée sous le commandement du comte de La Marche. Mais, dès 1405, il éprouvait de graves défaites et en 1408 sa ruine était consommée. Les Anglais occupèrent en force le pays de Galles. Glendower se retira dans les montagnes et bien que Henri V eût accordé amnistie générale à tous les rebelles à l'occasion de son avènement (9 avr. 1413), il refusa jusqu'à sa mort de se soumettre. R. S.

GLÈNE (Mar.). A bord d'un bâtiment, il est de toute nécessité que toutes les cordes nécessaires aux diverses manœuvres de chaque jour, garants d'embarcation, etc., soient constamment prêtes et soient par suite rangées sur le pont de façon à pouvoir servir instantanément sans qu'elles fassent des nœuds ou coques, qu'elles soient *claires*, en un mot, suivant l'expression consacrée. On arrive à ce résultat par les *glènes*. Chaque manœuvre courante en sortant de sa poulie de retour sur le pont est lovée en

ronds concentriques, jusqu'à son extrémité et à toucher la poulie. Alors on *chavire*, on renverse ce paquet de cordes. Il en résulte que le premier tour, c.-à-d. la partie de la corde qui doit passer la première dans la poulie, si on a besoin de la manœuvre en question, est en dessus, et l'autre extrémité de la manœuvre, dessous. C'est ce paquet de cordes ainsi disposé qui se nomme une glène. Afin d'éviter l'humidité du pont, les principales de ces glènes sont en général lovées sur des plateaux ronds en bois montés sur trois pieds, ou dans de grands cylindres en bois n'ayant sur les côtés que trois montants, le reste étant à jour, que l'on appelle des baïlles à drisse.

GLENELG. Fleuve d'Australie, qui a son cours dans la colonie de Victoria. Il prend naissance à 1,063 m. d'alt. au mont Ararat, dans la chaîne des Grampians, descend d'abord à l'O., puis au S., reçoit à gauche le Wannon, fait un brusque crochet et se jette dans l'Océan Indien, dans la baie de Découverte, non loin du port de Nelson. Son cours mesure 330 kil. environ ; son débit est tantôt très faible, tantôt atteint jusqu'à 45 m. Il appartient, pour la plus grande partie de son cours, à la colonie de Victoria et, pendant un court espace, à la colonie d'Australie du Sud. Sa vallée inférieure est riche et d'une belle végétation.

GLENELG (Charles GRANT, lord), homme politique anglais, né à Kidderpour (Bengale) le 26 oct. 1778, mort à Cannes le 23 avr. 1866. Il fit des études brillantes et prit ses grades à Cambridge, devint dès 1802 membre de la Speculative Society d'Edimbourg, où il lut un essai sur l'utilité de l'étude de la mythologie. Inscrit au barreau de Londres en 1807, il abandonna la jurisprudence pour la littérature et collabora à la *Quarterly Review*. Membre du Parlement en 1811 pour les bourgs d'Inverness et de Fortrose, qu'il représenta jusqu'en 1818, il fut élu à cette date représentant du comté d'Inverness et successivement réélu par le comté jusqu'à son entrée à la Chambre des lords (1835). Il joua un rôle important à la Chambre des communes, devint lord de la Trésorerie dans le cabinet de lord Liverpool (1813) et secrétaire chef pour l'Irlande (1819). En ce dernier poste, il témoigna de solides qualités d'administrateur, réprima les démonstrations orangistes et tenta d'appliquer un système d'enseignement public qui put satisfaire à la fois les catholiques et les protestants. Vice-président du bureau du commerce en 1823, il fut nommé président de cette administration dans le cabinet Canning (1827) et conserva ce portefeuille jusqu'en 1828. Dans le cabinet de Grey, dans celui de lord Melbourne (1830-1834), il remplit les fonctions de président du bureau de contrôle et, en cette qualité, eut à préparer et à appliquer la loi de 1833 qui rattacha à la couronne le domaine de la Compagnie des Indes. Secrétaire aux colonies dans le second cabinet Melbourne (1835), Grant fut créé pair, avec le titre de baron Glenelg le 8 mai 1835. A son administration se rattachent : la guerre contre les Cafres (1835), les troubles du Canada qui aboutirent à la rébellion de 1837. Violamment attaqué par les radicaux parce qu'il refusait au Canada, à la Nouvelle-Galles du Sud et à Van Diemen le self-government, lord Glenelg ne put arriver à s'entendre avec Durham qui avait été nommé, pour la circonstance, gouverneur général du Canada et investi de pouvoirs extraordinaires. Le cabinet se divisa : John Russell et John Howick prirent parti pour Durham. Finalement, Glenelg fut contraint de se retirer le 28 févr. 1839. On lui donna la sinécure de commissaire de l'impôt foncier et une pension de 2,000 livres. Depuis lors il vécut dans la retraite.

GLENFINNAN. Vallée du comté d'Inverness (Ecosse), formée par le Finnan, affluent du loch Shiel. Là Charles Stuart arbora son étendard le 17 août 1745.

GLENGARRY. Comté du Canada, de la province d'Ontario, compris entre le Saint-Laurent et l'Ottawa. Il est borné au S. par le Saint-Laurent, qui forme le lac Saint-François, et aussi la limite du comté de Beauharnais ; à l'E. par la province de Québec (comtés de Soulanges et de Vaudreuil) ;

au N. par le comté de Prescott; à l'O. par celui de Stormont. Le comté de Glengarry est peu accidenté; ses eaux descendent, soit à l'Ottawa par la rivière à la Grasse, soit au Saint-Laurent par la rivière Beaudet. Sa surface mesure 1,180 kil. q.; ses habitants sont au nombre de 20,500 environ; de 1861 à 1871, on a constaté une légère diminution dans le chiffre des habitants. Le comté est peuplé pour les quatre cinquièmes d'Écossais, par lesquels a commencé la colonisation du pays; bon nombre d'entre eux parlent encore le vieil idiome celtique; l'élément français tend à s'accroître. Les protestants et les catholiques sont en nombre sensiblement égal. Le chef-lieu du comté est Cornwall, qui est aussi le chef-lieu du comté voisin de Stormont.

GLÉNIC. Com. du dép. de la Creuse, arr. et cant. de Guéret; 1,337 hab. Autrefois province de la Marche, archiprêtre d'Anzême. Le chef-lieu est situé sur une colline de 358 m. d'alt. qui domine la rive droite de la Creuse; l'église a été fortifiée. Outre le prieuré de Glénic, il y avait un autre prieuré au hameau de Chibert dépendant de l'abbaye d'Aubepierre, et une chapelle rurale dédiée à sainte Anne. L'ancien pont de la Creuse contenait des matériaux gallo-romains, et l'on retrouve des traces d'une voie romaine près du hameau de Vaumoins, où se voit un *oppidum*.

GLENNORE. Vallée d'Écosse, comté d'Inverness, longueur de 71 kil., en partie occupée par les lacs Ness, Och et Lochy, qui ont été utilisés pour l'établissement du Canal calédonien.

GLENNES. Com. du dép. de l'Aisne, arr. de Soissons, cant. de Braisne; 325 hab.

GLENOUZE. Com. du dép. de la Vienne, arr. de Loudun, cant. des Trois-Moutiers; 215 hab.

GLENROY. Vallée du comté d'Inverness (Écosse), district de Lochaber. « Elle est célèbre à cause de ses routes parallèles, trois gradins de 15 kil. de long, creusés l'un au-dessus de l'autre, sur le versant des montagnes, à 262, 326 et 350 m. » Ce sont les anciennes plages d'un lac à hauteur variable.

GLEN'S FALLS. Village des États-Unis, Etat de New York, sur le fleuve Hudson, à 75 kil. en amont d'Albany. Quelques manufactures; séminaire d'Elmwood pour jeunes filles et académie de Glen's Falls.

GLÉON (Geneviève SAVALETTE, marquise de), femme de lettres française, née à Paris vers 1732, morte à Vicence en 1795. Nièce de l'intendant Savalette de Magnanville, elle composa des comédies aimables qui furent jouées de 1768 à 1772 sur le théâtre de sa propriété de La Chevrette qui avait appartenu à M^{me} d'Épinay. C'est, dit-on, son ami le chevalier de Chastellux qui a publié le recueil de ces pièces, sous le titre de : *Recueil de comédies nouvelles* (Paris, 1787, in-8). La marquise de Gléon avait émigré à la Révolution.

GLÈRE. Com. du dép. du Doubs, arr. de Montbéliard, cant. de Saint-Hippolyte-sur-le-Doubs; 492 hab.

GLEY (L'abbé Gérard), érudit français, né à Gérardmer le 24 mars 1761, mort à Paris le 11 févr. 1830. Professeur de philosophie et de mathématiques à Strasbourg en 1783, il prit les ordres en 1785 et émigra en 1791. Il professait en 1794 les littératures étrangères à Bamberg. En 1806, il s'attacha à Davout qu'il accompagna dans toutes ses campagnes et dont il administra la principauté de Lowitz jusqu'à la retraite de Moscou. Il revint alors en France et fut principal du collège de Saint-Dié (1813), du collège d'Alençon (1815), de Moulins (1817), de Tours (1818) et enfin chapelain des Invalides (1824). Parmi ses nombreuses publications, nous mentionnerons : *Grammaire de la langue française* (Bamberg, 1795, in-12); *Langue et littérature des anciens Français* (Bamberg, 1795, in-12); *Voyage en Allemagne et en Pologne* (Paris, 1816, 2 vol. in-8); *Historia Franciæ* (Tours, 1812, in-12); *Philosophiæ Turonensis Institutiones* (Paris, 1823-24, 3 vol. in-12); *Doctrine de l'Eglise de France sur l'autorité des souverains pontifes* (1827, in-8), etc. Il a, en outre, collaboré activement à la Bio-

graphie universelle et laissé des matériaux pour une *Vie militaire et administrative de Davout* et une collection de la correspondance de Davout avec Napoléon relativement aux affaires de Pologne, qui sont devenus la propriété de la famille du maréchal.

GLEY (Marcel-Eugène-Emile), physiologiste français contemporain, né à Epinal le 16 janv. 1857. Reçu licencié ès lettres en 1878, il fut aide de physiologie à la faculté de médecine de Nancy (1879-80), préparateur des travaux physiologiques à celle de Paris (1883-89), devint chef du laboratoire des cliniques de l'Hôtel-Dieu en 1886, agrégé à la faculté en 1889, assistant au Muséum (1893). Il a fait des conférences à l'Hôtel-Dieu et à la faculté et publié une série de mémoires sur la pharmacologie expérimentale (antipyrine, hyoscine, anesthésiques locaux, poisons cardiovasculaires, etc.), sur la physiologie des centres nerveux et des organes des sens, du muscle cardiaque, des appareils glandulaires, urinaire, de la glande thyroïde, etc. Il a donné au *Dictionnaire encyclopédique des sciences médicales* les art. *Gustation*, *Irritabilité*; avec Langlois, *Estomac* (physiol.), et à la *Grande Encyclopédie*, l'art. *Absorption*. D^r L. Hn.

GLEYGEOLLE (La) (V. LAGLEYGEOLLE).

GLEYRE (Marc-Charles-Gabriel), peintre français, d'origine suisse, né à Chevilly, petit village du cant. de Vaud, le 2 mai 1806, mort à Paris le 5 mai 1874. Ses parents étaient des paysans. Resté orphelin de père et de mère à l'âge de huit ans, il fut recueilli avec ses deux autres frères par un de ses oncles qui habitait Lyon et y faisait du commerce. En raison de son goût et de ses dispositions pour les beaux-arts, on le destina au métier de dessinateur de fabrique, et, en conséquence, il entra dans l'atelier de Bonnefonds, qui lui fit suivre en même temps les cours de l'école du palais Saint-Pierre. Mais l'enfant ne tarda pas à manifester l'ambition de devenir un peintre, ambition justifiée par ses travaux d'élève d'une habileté précoce. En 1823, il obtint d'être envoyé à Paris et il entra chez Hersent. Après quelques mois passés dans ses ateliers, il prit le parti d'étudier librement, prenant des leçons à l'École des beaux-arts, auprès de Bonington, à l'académie de Suisse, à Clamart et à la Morgue. Au bout de trois ans d'une vie toute de travail acharné et de misère persistante, il résolut de compléter ses études par le voyage classique d'Italie et il partit, en compagnie de deux de ses camarades, le peintre Sébastien Cornu et le paysagiste Fonville, faisant route à pied, tous légers de bagages et de bourse, mais riches d'espérances et d'enthousiasmes. Le jeune artiste resta quatre années à Rome, où il se lia avec la famille Bonaparte, Horace Vernet, Léopold Robert, Berlioz, les peintres lyonnais Orsel, Perrin et Chenavard. Il y fit ses premiers tableaux, dans une manière indécise, pastichant l'école florentine : *les Brigands romains*, *Raphaël quittant la maison paternelle*, *le Premier Baiser de Michel-Ange* et *la Mort de Francesca di Rimini*. En 1834, Gleyre entreprit un voyage en Orient, en compagnie d'un Américain fort riche. Il poussa seul jusqu'à Khartoum où il resta plus d'un an, vivant de la vie arabe. Ce voyage pendant lequel il exécuta une quantité considérable d'études, d'esquisses, de croquis, de dessins et d'aquarelles reproduisant les sites, les coutumes et les scènes de mœurs des nombreux pays parcourus, ne dura pas moins de quatre ans. En 1838, il était de retour à Paris, où la protection amicale de Paul Delaroche le mit en relation avec les artistes et les hommes publics les plus distingués de l'époque. Il peignit alors *la Pudeur égyptienne*, *la Reine de Saba*, *les Cavaliers turcs et arabes* et *Diane et Nubiennne*, œuvres traitées avec habileté et vigueur dans une note orientale très particulière, mais bien éloignée du caractère calme et spiritualiste de ses productions ultérieures, et montra au Salon de 1840 un *Saint Jean inspiré par la vision apocalyptique*, dont Gustave Planche signala le succès auprès des délicats et vanta la précision de dessin, la fermeté du modèle, la science profonde et la rare élégance.

Cette série de tableaux mit en relief cet original talent. Le duc de Luynes, qui faisait restaurer Dampierre par Duban, proposa à Gleyre la décoration de l'escalier d'honneur du château. Le jeune peintre y exécuta des allégories de *la Religion*, du *Travail*, et de *l'Agriculture*; mais à la suite d'une visite d'Ingres qui venait d'être chargé de peindre la grande galerie et qui ne voulut point souffrir le voisinage d'un artiste étranger à son école, le duc de Luynes ordonna la destruction de ces peintures. Ce fut un coup cruel pour Gleyre, qui toute sa vie conserva le souvenir douloureux de cette profonde injure. Peu après, l'administration des beaux-arts et la ville de Paris lui donnèrent une petite part de collaboration dans les travaux de l'église Saint-Vincent-de-Paul : l'exécution des médaillons de la frise. Ces commandes officielles ne pouvaient être pour l'artiste qu'un gagne-pain. Il résolut de protester publiquement contre l'acte de vandalisme et le déni de justice du duc de Luynes par une œuvre dont il caressait depuis longtemps l'idée, et, au Salon de 1863, il exposa *le Soir*. Le tableau obtint un grand succès et valut à son auteur les honneurs du musée du Luxembourg. Sa réputation d'artiste en fut si brillamment lancée, que Delaroche, à la veille de partir pour l'Italie, lui confia la direction de son atelier, fondé par David et continué par le baron Gros. En 1845, Gleyre donna *la Séparation des apôtres*. Le peintre, l'année suivante, fit dans la Haute-Italie un nouveau voyage qui apporta à sa manière une modification profonde, provoquée par l'étude des maîtres de Milan et de Venise. Ses nouvelles compositions, *Cléonise et Cydippe*, *la Nymphé Echo* et *la Danse des Bacchantes* révélèrent en lui un sentiment très vif de la grâce et de la beauté de la femme.

Après le succès du *Soir*, le gouvernement vaudois, en exécution d'une clause du testament du peintre Arlaud, commanda à Gleyre, pour le musée de Lausanne, un tableau représentant *la Mort du major David* et, enthousiasmé de cette œuvre d'un caractère vraiment patriotique, le pria de lui donner un pendant à l'illustration d'un fait héroïque de l'histoire nationale, en lui laissant le choix du sujet. Gleyre peignit *les Helvètes, sous la conduite de Divicon, faisant passer les Romains sous le joug*. *La Pentecôte*, de l'église Sainte-Marguerite de Paris, commandée par le conseil municipal; *la Vénus Pandæmos*, *Ulysse et Nausicaa* et *Ruth et Booz*, popularisées par la gravure, affirmerent avec éclat le talent de l'artiste. De 1853 à 1870, la production de Gleyre est incessante, toujours aussi sévèrement consciencieuse que variée. Il aborde, sans faiblesse ni tâtonnements, tous les genres, tous les sujets, faisant succéder inépuissamment les idylles aux scènes historiques, les fantaisies païennes aux tableaux de sainteté, les nudités mythologiques aux portraits. Son œuvre, catalogué par Charles Clément, ne comprend pas moins de 118 tableaux, esquisses et études peintes à l'huile; 40 portraits peints et 73 dessinés; 54 compositions à l'aquarelle et au crayon, 135 aquarelles et dessins d'Orient. Les tableaux les plus célèbres, en outre des compositions sus-mentionnées, sont : *Vercingétorix rendant ses armes à César*, *Hercule aux pieds d'Omphale*, *Penthée poursuivie par les Ménades*, *Sapho*, *le Bain*, *l'Enfant prodigue*.

BIBL. : CLÉMENT, *Charles Gleyre*; Paris, 1885, 2^e édit.

GLEZEN (Jacques-Marie), avocat et homme politique français, né à Rennes le 10 mai 1737, mort à Rennes le 5 nov. 1801. Avocat au parlement de Rennes, il avait une réputation telle qu'il fut adjoint à la députation des Etats de Bretagne envoyée au roi. En févr. 1789 il publia la *Lettre d'un homme à huit cent soixante quatre nobles Bretons*, réponse à la protestation de la noblesse bretonne contre la nouvelle forme de convocation des Etats généraux. Du coup il devint populaire et fut élu, le 17 avr. 1789, premier député du tiers aux Etats généraux par la sénéchaussée de Rennes. Il fut un des plus ardents à soutenir les revendications de son ordre et il prit, comme membre du comité de constitution, une part très active aux travaux

de l'Assemblée. Après la session, il reprit sa profession d'avocat et mourut oublié.

Etienne CHARAVAY.

BIBL. : *Moniteur*. — René KERVILER, *Recherches et notices sur les députés de la Bretagne aux Etats généraux*, t. I, pp. 368-378.

GLICHESÈRE (Heinrich der), ou, en allemand moderne, GLEISSNER (Heinrich der), c.-à-d. *Henri le Dissimulé*, poète allemand du XII^e siècle. Il est l'auteur de la plus ancienne rédaction allemande des aventures de Renard; son ouvrage fut remanié une cinquantaine d'années après, et nous ne l'avons que sous sa forme rajeunie; il ne nous est même pas parvenu en entier. Comment faut-il expliquer le mot de Glichesère? Jacques Grimm suppose que c'est un pseudonyme, et que le poète, pour un motif quelconque, a voulu nous cacher son vrai nom. On peut admettre, d'après certaines indications de lieux, que le poète Henri vivait en Alsace. Ce qui est certain, c'est qu'il suivait un original français.

A. B.

BIBL. : Jacob GRIMM, *Reinhart Fuchs*; Berlin, 1834.

GLICOURT. Com. du dép. de la Seine-Inférieure, arr. de Dieppe, cant. d'Envermeu; 202 hab.

GLIDDON (George), archéologue et voyageur anglais, né dans le Devonshire en 1809. Il s'établit jeune à Alexandrie et étudia les antiquités égyptiennes. Choisi comme consul au Caire par les Etats-Unis, il joua un rôle important lors de la guerre entre la Porte et Méhémet-Ali (1840). Adversaire de ce dernier, il dut quitter l'Egypte et passa aux Etats-Unis où il ouvrit dans différentes villes des cours sur les hiéroglyphes. Il a publié entre autres livres les *Otia ægyptiaca* (Londres, 1846, in-8). Il s'associa au D^r Nott pour publier les *Types de l'humanité* (Philadelphie, 1853).

GLIÉB ou GLEB, prince russe du XI^e siècle (V. BORIS, t. VII, p. 423). D'autres princes du nom de Gliéb ont régné au XII^e et au XIII^e siècle à Minsk, Riazan, Koursk, Tchernigov, Pereiaslavl. Aucun n'a joué dans l'histoire un rôle considérable.

GLIMES (Honorée de), comtesse de Bossut, née vers 1615. Fille de Geoffroy, comte de Grimbergh, elle épousa Alfred-Maximilien de Henin, comte de Bossut, mort quelque temps après. Elle habitait Bruxelles lorsque Henri II de Lorraine, duc de Guise, vint s'y réfugier (1641). Elle était fort belle « de la plus belle taille du monde, la gorge belle, les bras beaux, tous les traits du visage bien proportionnés, le teint fort blanc et les cheveux fort noirs » (Tallemand). Guise s'en éprit et l'épousa (11 nov.) devant le vicaire général des armées du roi d'Espagne, mais sans observer les formalités légales requises pour la validité du mariage. Il s'en lassa bientôt et revint à Paris. Honorée de Glimes voulut faire valoir les droits qu'elle pensait avoir sur lui, le poursuivre à Paris, menaçant même de l'assassiner. Mais elle avait affaire à trop forte partie; ayant voulu réaliser son projet en 1652, elle dut s'en retourner en Hollande à l'aide de secours qu'on lui procura. Pourtant elle ne pouvait se targuer d'une fidélité exemplaire, car elle avait connu à Delft, en 1644, quelques mois après l'abandon de Guise, le jeune marquis d'Alluye dont elle était devenue la maîtresse. On cite encore parmi ses amants Guitaut et M. de Vandy. Elle avait été rejointe à Bruxelles par une autre victime de M. de Guise, M^{lle} de Pons, et, dit M^{me} de Motteville, « elles se consolèrent ensemble en donnant des rivaux au duc de Guise ». Le duc de Guise était allé à Rome pour faire casser son mariage, ce à quoi le pape ne voulut point consentir, car il était valable au point de vue canonique.

GLIMES (Jean-Baptiste-Jules de), musicien belge, né à Bruxelles en 1814. Après avoir fait ses études musicales à l'Ecole royale de musique, il fut chargé par intérim du cours de chant au Conservatoire de Bruxelles, en 1837. En 1840, il abandonna cette place pour se livrer à la composition et au professorat libre, tantôt à Londres, tantôt à Bruxelles. Excellent accompagnateur au piano, de Glimes a composé un grand nombre de romances et de mélodies charmantes; les plus connues s'intitulent : *la Rose et le*

Papillon, le Prisonnier et l'Hirondelle, l'Oiseau bleu, etc. Il a aussi réuni une très belle bibliothèque musicale de plus de 800 partitions et de nombreuses œuvres manuscrites des maîtres.

GLINIANY. Ville de Galicie (empire d'Autriche), cercle de Przemysl ; 4,300 hab.

GLINKA (Serge-Nicolaevitch), écrivain russe, né dans le gouvernement de Smolensk en 1774, mort à Moscou en 1847. Il servit d'abord dans l'armée, puis rentra dans la vie civile et occupa les fonctions de censeur. Il a publié une cinquantaine d'ouvrages pour la plupart relatifs à l'histoire de la Russie et destinés à la jeunesse, des tragédies aujourd'hui oubliées, et donné une édition des œuvres de Soumarokov. — Son frère, *Fedor Nicolaevitch*, né dans le gouvernement de Smolensk en 1788, mort à Tver le 23 févr. 1880, servit aussi dans l'armée et devint colonel. Il fit partie, en 1826, d'une société secrète et fut exilé à Petrozavodsk, mais gracié peu de temps après. Il a publié un certain nombre d'écrits, notamment : *Lettres d'un officier russe sur les événements de 1812* (Moscou, 1815), ouvrage intéressant, réimprimé en 1870, traduit en français par Serge Glinka (*id.* 1824) ; *Khmielnitsky ou l'Ukraine affranchie* (Saint-Petersbourg, 1818) ; *Offrandes aux soldats russes* (*id.*, 1818) ; *Essais de poésie sacrée* (*id.*, 1826) ; *la Carélie ou l'Emprisonnement de Marfa Joannovna Romanov* (*id.*, 1830), poème où l'on trouve de belles descriptions de la nature septentrionale ; *Souvenirs de la vie poétique de Pouchkine* (Moscou, 1837) ; *Esquisses de la bataille de Borodino* (*id.*, 1839) ; *la Goutte mystérieuse* (Berlin, 1861) ; *Poésies spirituelles* (Moscou, 1869) ; etc.

L. L.

BIBL. : GERBEL, *les Poètes russes* (en russe) ; Saint-Petersbourg, 1880.

GLINKA (Michel de), compositeur russe, né le 1^{er} juin 1804 dans la terre de son père, Nowospaskoze, gouvernement de Smolensk, mort à Berlin le 2 févr. 1857. Dès son enfance, son goût pour la musique se manifesta, et son imagination fut particulièrement frappée par la beauté des mélodies populaires de son pays. Il étudia la géographie, les langues étrangères et la zoologie. Ce n'est qu'à dix-huit ans qu'il prit sérieusement des leçons de piano de Field et de Ch. Mayer. Ses progrès furent rapides, et il arriva bientôt à être un pianiste élégant et habile. Quant aux longues et arides études théoriques de la composition, il ne les fit jamais d'une manière suivie. En 1836, il reçut à Berlin des leçons de Dehn, et ce fut tout. Heureusement pour lui, l'orchestre que son oncle entretenait dans son château lui permit de se familiariser avec l'instrumentation, cette branche importante de l'art musical. Sorti du pensionnat de la noblesse à Saint-Petersbourg, en 1822, il composa des variations pour harpe et piano, un quatuor pour instruments à cordes, etc., et, en 1825, quelques romances. En 1830, il quitta la Russie, séjourna à Vienne et se rendit en Italie ; il y passa quatre années, composant des *canzone* italiens, des divertissements sur les airs à la mode, et même un sextuor original, et charmant le monde élégant par son talent de pianiste. A son retour à Saint-Petersbourg, un changement radical s'opéra en lui : il commença à comprendre quel rôle il pourrait jouer dans l'histoire de l'art de son pays, et la musique, cultivée jusque-là plutôt comme un passe-temps, devint pour lui ce qu'elle doit être pour tout artiste. Il se mit au travail et commença la composition de *la Vie pour le Tsar*, opéra qui devait fonder sa célébrité en Russie et qui est resté son œuvre la plus populaire. En deux ans, l'ouvrage fut terminé, avec la collaboration du baron de Rosen pour le livret. La représentation eut lieu le 27 sept. (9 oct.) 1836. Le succès fut éclatant et Glinka placé d'emblée, par ses compatriotes enthousiasmés, parmi les plus grands génies de l'art ; l'empereur Nicolas le nomma directeur de la chapelle impériale. Aussitôt il commença son second opéra, *Rousslan et Ludmila*. L'œuvre ne fut terminée que six ans après, en 1842. Dans l'intervalle, Glinka

publia un grand nombre de romances et de morceaux pour le piano, ainsi que la musique de scène pour le drame, *le Prince Kholmisky*, de Kokolnik.

Rousslan et Ludmila, quoique supérieur musicalement à *la Vie pour le Tsar*, ne rencontra pas le même succès et ne fut représenté que pendant deux saisons. Glinka fut si douloureusement impressionné de cet insuccès relatif qu'il renonça à écrire pour le théâtre. En 1844, il quitta la Russie et se rendit à Paris. Une audition de ses œuvres n'eut pas le succès attendu ; il repartit bientôt pour l'Espagne, où il resta deux ans, étudiant la musique nationale espagnole et s'en inspirant pour quelques-unes de ses compositions, telle une fantaisie sur *la Jota Aragonesa* (1847) et un tableau symphonique sur des thèmes espagnols, *Une Nuit à Madrid*. Il n'oubliait pas cependant les mélodies nationales, et c'est à cette époque qu'il composa *la Kamarskaïa*, fantaisie humoristique sur des thèmes russes.

Après un troisième voyage à l'étranger, il écrivit son autobiographie et instrumenta *l'Invitation à la valse*, de Weber. Une nouvelle ardeur de production le saisit, et il projeta une œuvre symphonique ayant pour sujet *Tarass-Boulba*, l'immortel chef-d'œuvre de Gogol, et aussi un nouvel ouvrage dramatique, *le Bigame*. Mais il abandonna bientôt tous ces projets, et, se passionnant pour la musique ancienne, il alla à Berlin y étudier les anciens modes d'église. C'est là qu'il mourut. Son corps fut transporté à Saint-Petersbourg et inhumé dans la cimetièrre du couvent Newsky.

Quoiqu'il y ait eu avant lui toute une série de musiciens dramatiques en Russie, comme Volkov, Fomine, les frères Titov, Alabiev, etc., Glinka est généralement considéré comme le créateur de l'opéra russe. Il a été et est encore porté aux nues par ses compatriotes. Ils vantent son art du contrepoint et sa polyphonie, sa diversité de rythmes, ses effets d'orchestre originaux. Pourtant les étrangers n'ont pas ratifié ce jugement, et les ouvrages de Glinka, en dehors de quelques compositions sans importance, n'ont guère franchi la frontière russe. Cette science, dont parle la critique russe, serait-elle un peu superficielle et sentirait-elle un peu trop le devoir d'écolier, avec ses fréquents doubles chœurs et ses contrepoints compliqués, ou l'Occident a-t-il connu trop tard ces œuvres appartenant à une époque de l'art que la génération actuelle goûte peu ? Quoi qu'il en soit, Glinka garde le grand mérite d'avoir eu la pensée de recourir aux mélodies nationales, d'y puiser les trésors du chant populaire. C'est par ce côté qu'il est l'ancêtre intellectuel de toute une pléiade d'artistes qui ont illustré le nom de la Russie dans la seconde moitié de notre siècle, et cependant ils diffèrent de lui par les procédés, s'ils sont restés plus intimement nationaux, et souvent supérieurs à lui dans la forme, n'en accusant pas moins sa paternité.

Sylvio LAZZARI.

BIBL. : César CUI, *la Musique en Russie* ; Paris, 1880, in-8. — H. LAVOIX, *Histoire de la musique* ; Paris, s. d., in-8. — Albert SOUBIÈS, *Petite Histoire de la musique russe* ; Paris, 1893, in-32.

GLINSKI. Famille lithuanienne. Elle paraît avoir été d'origine tatare. Au commencement du xvi^e siècle, Michel Glinski, né dans l'orthodoxie, embrassa le catholicisme ; en 1499, il devint maréchal de la cour d'Alexandre Jagellon, grand-duc de Lithuanie, et plus tard gouverneur de Bilsk ; sous le règne de Sigismond, il tomba en disgrâce et entra au service du grand prince de Moscou, Vasili (III) Ivanovitch. A la tête des troupes russes, il s'empara de Smolensk ; en 1517, il se convertit à l'orthodoxie ; mais, se trouvant insuffisamment récompensé par Vasili, il entra de nouveau en négociations avec le roi de Pologne ; il fut jeté en prison par les Russes. Il mourut de faim en 1534. Michel Glinski est le héros d'une des ballades historiques de Niemcewicz et d'une tragédie de Wezyk. — Hélène Glinska épousa, en 1526, le grand prince de Moscou Vasili Ivanovitch. Elle en eut un fils qui fut le fameux *Ivan le Terrible* ; elle exerça le pouvoir pendant la minorité de ce prince. Elle mourut en 1538.

BIBL. : WARNKE, *De Ducis M. Glinscii contra Sigismundum regem rebellione*; Breslau, 1868.

GLIOME (Pathol.). Virchow a donné ce nom aux tumeurs reconnaissant pour origine une hyperplasie de la névroglie. Les gliomes se développent dans les centres nerveux et fréquemment aussi dans la rétine, sous forme de masses tantôt bien limitées, tantôt à contours peu nets se confondant insensiblement avec le tissu normal ambiant. Parfois molles, grisâtres, demi-transparentes, ces productions pathologiques sont ordinairement blanchâtres et assez fermes; souvent elles présentent une coloration rouge due à la présence de vaisseaux larges et nombreux occasionnant des foyers hémorragiques d'étendue variable, et prennent alors l'aspect dit de fungus hématoïde. Lorsqu'elles sont volumineuses, la partie centrale subit des dégénérescences variées et ne représente plus qu'une sorte de débris caséux ou de bouillie jaune ou brunâtre quand il s'y fait des épanchements sanguins. Le gliome est une tumeur maligne, non seulement par son siège, mais aussi par ses tendances à l'envahissement et à la récurrence; on observe des métastases dans les méninges, les os, les reins, le foie, la parotide, etc. La véritable nature histologique de la néoplasie a été reconnue d'abord par Ch. Robin (tumeurs à myélocytes). Elle prend naissance par suite d'une prolifération morbide des cellules constituant la névroglie ou les couches à noyaux de la rétine; son origine est donc ectodermique, et elle doit être nettement séparée des sarcomes dérivés du mésoblaste. Elle est constituée par de petites cellules à grands noyaux arrondis ou ovalaires, souvent multiples, munies de prolongements ramifiés et plongées dans une substance fondamentale finement fibrillaire d'abondance variable. Celle-ci est généralement plus développée dans la tumeur primitive, tandis que dans les foyers secondaires les éléments cellulaires prédominent (glio-sarcome, Virchow). La fréquence du gliome dans le jeune âge (rétine), l'existence de tumeurs renfermant des cellules ganglionnaires dans des points où normalement on n'en trouve pas (ganglio-neurome, Ziegler, Klebs) tendent à faire admettre que la cause première de la néoplasie doit être cherchée dans une anomalie de l'évolution embryonnaire (V. NEVROME). Il est douteux que les hyperplasies diffuses et étendues de la charpente névroglie qui accompagnent la *syringomyélie* (V. ce mot) puissent être assimilées aux vrais gliomes. G. HERRMANN.

GLIRE (Zool.) (V. RONGEUR).

GLISOLLES. Com. du dép. de l'Eure, arr. d'Evreux, cant. de Conches; 290 hab.

GLISSEMENT. I. MÉCANIQUE. — On dit qu'il y a glissement lorsque deux surfaces en contact se déplacent de manière que le point de contact sur l'une d'elles soit en mouvement relatif par rapport à l'autre. Dans le roulement, au contraire, la vitesse du point de contact de l'une des deux surfaces par rapport à l'autre est toujours nulle, de sorte que, si l'une des deux surfaces est immobile, le point de contact est le centre instantané de rotation de l'autre. En pratique, le glissement s'accompagne toujours de frottement qui est une cause de résistance et de perte de force vive. Aussi cherche-t-on, autant qu'il est possible, à remplacer le glissement par le roulement dont la résistance est beaucoup plus faible. C'est ainsi que, pour certains rouages délicats, on a construit des engrenages sans glissement dont les dents de forme hélicoïdale roulent au lieu de glisser les unes sur les autres. Quelquefois aussi, au lieu de faire reposer un tourillon sur deux coussinets, on le place dans l'angle de deux roues dont les circonférences se croisent et qui sont entraînées par le mouvement du tourillon. Enfin, dans une foule de circonstances, l'usage des galets et des rouleaux permet d'éviter le glissement et de le remplacer par le roulement. L. K.

Frottement de glissement (V. FROTTEMENT).

II. TRAVAUX PUBLICS. — *Glissement des rails* (V. ASSIETTE, § Travaux publics).

III. MINES (V. FAILLE).

GLISSETTE (Géom.). Mot, peu usité, pour désigner les courbes engendrées par un point invariablement lié à une courbe mobile qui roule en glissant sur une courbe fixe.

GLISSIÈRE (Mécan.). Pièce disposée à la sortie des cylindres et parallèlement à l'axe pour guider la crosse du piston des machines à vapeur dans son mouvement rectiligne de va-et-vient. La glissière est formée quelquefois par une barre unique enveloppée par la crosse; mais on préfère, ordinairement, une glissière double formée de deux barres, l'une inférieure et l'autre supérieure, disposition qui maintient mieux la tige du piston; quelquefois même on emploie quatre barres saisissant la crosse aux quatre angles pour éviter sûrement toute déviation. Les glissières doivent être particulièrement surveillées et graissées en marche comme toutes les pièces frottantes, surtout la glissière supérieure qui fatigue davantage. Les glissières sont fabriquées en fer ou en acier, rarement en fonte; mais la crosse du piston est souvent munie d'un revêtement en bronze dans les parties frottantes.

GLISSOIR (Sylvic.). Les glissoirs ou lançoirs sont des sortes de canaux de bois ou de fer, demi-cylindriques, destinés à la vidange des forêts en montagne et dans lesquels on fait glisser les bois coupés jusqu'au pied des pentes. On établit les glissoirs directement du haut en bas des pentes ou bien en les dirigeant obliquement pour diminuer la vitesse de chute et éviter la rupture des pièces de bois de grandes dimensions. Dans ce but, on relève aussi l'extrémité inférieure des glissoirs. G. B.

GLISSON (Francis), médecin et philosophe anglais, né à Rampisham (Dorsetshire) en 1596, mort à Londres en 1677. Reçu agrégé au collège Caius à Cambridge, il étudia la médecine et l'enseigna pendant quarante ans à cette université. Il se fit agréger ensuite au collège des médecins de Londres et fut chargé d'y professer l'anatomie. Il eut un immense succès dans cet enseignement. Entre autres découvertes, signalons celle de l'enveloppe fibreuse du foie désignée sous le nom de *capsule de Glisson* et consignée dans son *Anatomia hepatis*, etc. (Londres, 1654, in-8, et autres éd.). Citons encore : *De Rachitide, sive morbo puerili qui vulgo « rickets » dicitur*, etc. (Londres, 1660, in-12, 2^e éd., et autres éd.); *Tractatus de ventriculo et intestinis*, etc. (Londres, 1671, in-12, et autres éd.). Par son ouvrage : *Tractatus de natura substantie energetica, seu de vita naturæ ejusque tribus facultatibus*, etc. (Londres, 1672, in-4), il appartient à la philosophie. Tout le système de Leibniz s'y trouve en germe. Dans la théorie de Glisson, toute substance est une force et trouve en elle-même tous ses modes d'activité : être c'est agir, tout mode d'existence est un mode d'activité : c'est le développement de toutes les propriétés et de toutes les facultés de l'être qui constitue la vie. Les facultés sont des attributs, des modes d'activité de la substance; de même les propriétés de la matière dérivent de celle-ci, qui doit donc être douée en un certain sens de la faculté perceptive. Les facultés, c'est la forme, l'universel, inséparable de la substance, de la matière, avec leur activité, c.-à-d. inséparable du particulier. Ces substances qui sont des forces, se suffisant à elles-mêmes, ne sont autre chose que les monades de Leibniz. Par sa théorie de l'*irritabilité*, il est le précurseur de Haller. — Malheureusement, le livre de Glisson est hérissé de formules scolastiques qui en rendent la lecture très difficile. Dr L. Hn.

BIBL. : H. MARION, *F. Glissonius, an Liebnitio de natura substantiæ cogitanti quidquam tribuerit*; Paris, 1880, in-8.

GLISY. Com. du dép. de la Somme, arr. d'Amiens, cant. de Boves; 257 hab.

GLISZCZYNSKI (Michel), écrivain polonais, né à Gacki, aux environs de Cracovie, en 1814, mort à Kielce en 1874. Après avoir achevé ses études à Varsovie, il professa dans divers établissements d'enseignement secondaire. Il a publié un grand nombre d'ouvrages historiques : *les Cosaques Zaporogues* (Varsovie, 1849); *Hus et les Hussites* (*ibid.*,

1859); *Variétés scientifiques et littéraires* (*ibid.*, 1859-1860), etc.

GLOBE. I. MÉTÉOROLOGIE (V. TERRE).

II. GÉOGRAPHIE. — Le globe est une sphère représentant la terre. Les méridiens y sont représentés par de grands cercles perpendiculaires à l'équateur, et les parallèles par des cercles dont les plans lui sont parallèles. L'équateur est divisé de degré en degré ou de dix degrés en dix degrés, suivant la grandeur du globe. Lorsqu'il est divisé de degré en degré, on indique le temps par les heures à partir de midi, suivant le méridien pris comme méridien central. On trace, en outre, sur la sphère, une ligne indiquant l'écliptique; comme parallèles particuliers, les deux tropiques du Cancer et du Capricorne et les deux cercles polaires arctique et antarctique. Ces globes sont en général sphériques; dans quelques cas particuliers on en construit avec la forme sphéroïdale indiquant l'aplatissement des pôles, mais il faut alors des globes de fort grandes dimensions.

Construction. Comme la sphère n'est pas une surface développable, il faut avoir recours à une méthode approximative pour recouvrir la sphère avec les papiers sur lesquels ont été imprimées l'orographie et l'hydrographie. Dans ce but, on divise la surface en fuseaux délimités par des méridiens et des parallèles, en ayant soin d'éliminer deux petits cercles ayant pour centre les deux pôles de la terre et qui terminent tous les fuseaux réunis. Ces deux petits cercles représentent en général les deux régions des pôles. Ces fuseaux sont formés par deux méridiens successifs. Ceci fait, les globes se montent sur pied de deux façons différentes: la première méthode consiste à placer verticalement l'axe de la terre; alors, le cercle de l'équateur qui entoure la sphère et qui est dans le plan de l'équateur est divisé en 360 parties, et chacune de 10 en 10 ou de 20 en 20, suivant l'échelle du globe indiquant ainsi les degrés, les minutes, de 10 en 10 ou de 20 en 20. Dans le deuxième cas, l'axe de la terre est oblique, et la ligne de l'écliptique se trouve horizontale. Ce globe peut alors se tourner dans tous les sens suivant les besoins.

La construction des globes célestes est la même, avec cette différence que les signes formés indiquent les différentes constellations; deux lignes principales y sont indiquées: l'équateur céleste et l'écliptique. Sur cette dernière ligne sont marquées les douze signes du Zodiaque. La voie lactée est représentée sur tous les globes célestes.

On a tenté plusieurs fois de représenter sur les globes le relief des montagnes, mais on a dû y renoncer à cause des difficultés d'exécution et des énormes échelles de hauteur que l'on devait adopter. La construction des globes est devenue très courante et, de nos jours, le prix de revient est des plus modestes.

III. ARCHÉOLOGIE. — Les premiers globes ne remontent pas au delà des dernières années du XVI^e siècle. Le plus ancien que l'on connaisse a été construit par Martin Behaim. Les collections et les musées d'Allemagne, notamment le Trésor impérial de Vienne, le Musée national bavarois et la Kunstkammer de Dresde en possèdent qui sont supportées par des pieds ciselés et dorés d'un beau travail. Deux sphères identiques sont conservées au Conservatoire national des arts et métiers de Paris. Louis XIII et Louis XIV avaient à leur service des peintres et des ciseleurs chargés de tracer et de ciseler les globes à montures de cuivre destinés à la cour. Cette fabrication était très active à Paris, à Londres, en Hollande et dans les villes hanséatiques. Les pièces les plus importantes que l'on connaisse en ce genre sont les deux sphères terrestre et céleste offertes à Louis XIV par le cardinal d'Estrées et qui avaient été exécutées par le Vénitien Coronelli, savant géographe jouissant alors d'une grande réputation. Montées en cuivre et reposant sur de superbes pieds sculptés, ces sphères, qui mesurent 4 m. de diamètre, furent d'abord placées dans un des pavillons de Marly et transportées ensuite à la bibliothèque royale où elles sont encore. Le roi Louis XVI, qui étudiait les sciences de la géographie et de la mécanique, possédait également

des globes remarquables. Le plus important d'entre eux, enrichi d'une monture et d'une base en cuivre d'un beau travail, a été attribué, sous la Révolution, à la bibliothèque Mazarine. On a vu, à la dernière Exposition universelle de 1889, une sphère colossale occupant la hauteur de plusieurs étages.

IV. MINES. — *Globe de compression.* Nom sous lequel on désignait autrefois les *fourneaux surchargés* (V. FOURNEAU DE MINE), parce que leur charge, supérieure à celle du fourneau ordinaire, produit dans le sol des effets de compression plus étendus (V. GUERRE SOUTERRAINE). Les globes de compression ont été inventés en 1753 par *Béridor* (V. ce nom).

V. ART HÉRALDIQUE. — Figure des corps naturels représentant le globe terrestre; il est toujours surmonté d'une croisette et entouré d'un cintre. Lorsque les deux accessoires sont d'un émail particulier, le globe devient *croisé de...* ou *cintre de...* On emploie souvent le terme *monde* pour globe; il a la même signification.

VI. PÊCHE. — Le globe est un engin sédentaire semblable à un grand *carrelet*; il est employé sur les canaux qui font communiquer les étangs salés avec la Méditerranée. Le globe se compose d'un filet carré dont les mailles ont 0^m30 en carré, monté, par ses quatre côtés, sur une corde de chanvre; deux des angles du filet sont reliés à des perches sur une des rives, les deux autres angles sont reliés à des cabestans placés sur l'autre rive; ces cabestans permettent de relever le filet au moment opportun, de façon à emprisonner le poisson; on capture ainsi des muges.

GLOBICÉPHALE (Zool.) (V. DAUPHIN).

GLOBIGÉRINE (Paléont.). Le genre *Globigerina*, si répandu dans les grandes profondeurs à l'époque actuelle, se trouve à l'état fossile dans le trias, le crétacé et le tertiaire. Les coquilles de ce genre abondent, notamment, dans la craie de Meudon, comme on peut s'en assurer en broyant ou lavant un fragment de cette craie pour l'examiner à un grossissement d'environ 300 diamètres. Le genre *Orbulina* n'est pas moins répandu. *Pullina* et *Sphaeroidina* se trouvent aussi dans la craie. — Ces fossiles microscopiques semblent indiquer que la boue qui se déposait au fond des anciennes mers avait la même composition que celle des océans actuels et, par suite, se formait dans les mêmes conditions. E. TROUSSART.

GLOBULAIRE. I. BOTANIQUE. — (*Globularia* Tourn.). Genre de plantes qui a donné son nom au petit groupe des *Globulariacees* (V. ce mot). Ses représentants sont des herbes vivaces ou suffrutescentes, quelquefois des arbrisseaux, à feuilles alternes, à petites fleurs bleues, réunies en capitules globuleux très denses sur un réceptacle convexe et muni de paillettes. L'ovaire, libre et supère, est uniloculaire et uniovulé. Le fruit, sec et indéhiscant, renferme une seule graine à embryon droit, situé dans l'axe d'un albumen charnu. Les Globulaires habitent l'Europe moyenne et méridionale, l'Asie Mineure et les îles Canaries. On en connaît seulement une douzaine d'espèces. Les deux plus importantes sont *G. vulgaris* L. et *G. Alypum* L. La première est commune sur les collines sèches et les coteaux calcaires; on l'appelle vulgairement Globulaire, Marguerite bleue, Boulette. La seconde, au contraire, croît dans la région méditerranéenne, surtout dans les lieux secs et arides qui avoisinent la mer. C'est un arbrisseau buissonnant dont les feuilles oblongues et coriaces constituent un purgatif doux assez analogue au Séné, d'où ses noms vulgaires de Globulaire-Turbith, Séné des Provençaux. Ed. LEF.

II. THÉRAPEUTIQUE. — Des différentes espèces de globulaires, la *Globularia alypum* est la seule qu'on ait considérée comme officinale, du moins dans la région méditerranéenne, où elle croît en assez grande abondance. La globulaire renferme un glucoside, la *globularine*, un acide tannique spécial, une huile essentielle mal définie, de la résine (*globularétine*), de l'*acide cinnamique* et des *cinnamates* alcalins et enfin de la *mannite*. Les anciens ont connu les propriétés des feuilles de globulaire, mais

ils avaient attribué à cette plante des vertus singulières. Ils l'avaient appelé *Frutex terribilis*. En réalité, ce végétal jouit de propriétés drastiques dont on pourrait tirer parti. Jusqu'à présent, son usage est resté limité à la Provence, où la médecine populaire en tire un large profit. D'après Schlagdenhauffen, Hackel et Mourson, ce médicament mériterait d'être réhabilité. Selon ces auteurs, son action purgative est réelle (décoction de 30 gr. de feuilles dans 250 gr. d'eau, puis macération pendant toute une nuit); c'est, de plus, un produit inoffensif qui pourrait être substitué avec avantage au séné exotique, lequel provoque parfois des coliques violentes. C'est enfin un médicament de prix modique et, par suite, vulgarisable. D^r CAB.

III. MÉTÉOROLOGIE. — *Foudre globulaire* (V. ECLAIR).

GLOBULARIACÉES (bot.) (*Globulariaceæ* Lindl.). Famille de plantes Dicotylédones, voisine des Verbénacées, dont elle diffère par la forme de l'inflorescence qui rappelle celle des Composées et par l'ovaire qui est uniloculaire avec une seule ovule descendant, à micropyle supérieur et intérieur. Elle renferme le seul genre *Globularia* Tourn. (V. GLOBULAIRE).

GLOBULARINE. Form. $\left\{ \begin{array}{l} \text{Equiv.} \dots \text{C}^{30}\text{H}^{20}\text{O}^{16} \\ \text{Atom.} \dots \text{C}^{15}\text{H}^{10}\text{O}^8 \end{array} \right.$

La globularine a été retirée des feuilles de *Globularia alypum* par Walz. C'est une substance amorphe, de saveur amère, qui se dissout dans l'eau, l'alcool, l'éther et le chloroforme. La globularine est un glucoside qui se décompose par ébullition avec les acides étendus en donnant un sucre, $\text{C}^{12}\text{H}^{12}\text{O}^{12}$ et la globularétine, $\text{C}^{18}\text{H}^{16}\text{O}^2$.

BIBL. : WALZ, *Journ. für prak. Chem.*, 1860, p. 560. — SCHLAGDENHAUFFEN, *Ann. de chim. et de phys.* [5], 28, p. 72.

GLOBULE (Anat. génér.). Quelques auteurs ont désigné sous ce nom toutes les cellules qui font partie intégrante des tissus et des humeurs. Dans le langage histologique courant on réserve généralement cette dénomination aux éléments figurés du sang (globules rouges et blancs, globulins) (V. HÉMATIE, LEUCOCYTE, HÉMATOBLASTE, SANG), aux globules polaires expulsés au moment de la segmentation du vitellus (V. ŒUF [Segmentation de l'] et FÉCONDATION, t. XVII, p. 109), aux globules du lait et du colostrum (V. LAIT), etc.

GLOBULINE. Le nom de globuline, qui avait été donné par Berzelius à la matière albuminoïde incolore retirée du cristallin, a été généralisé par Hoppe-Seyler et étendu à un certain nombre de matières albuminoïdes se rapprochant de la précédente par leurs propriétés générales. Les globulines sont insolubles dans l'eau, mais peuvent se dissoudre en présence de petites quantités de sels neutres, comme les sels de soude et de potasse (2 à 10 % de sel marin); elles forment alors des solutions précipitables lentement par un excès d'eau ou plus rapidement par l'addition des acides les plus faibles comme l'acide carbonique; le précipité obtenu dans ces conditions présente les plus grandes ressemblances avec les albumines coagulées. Les globulines sont très voisines des caséines, mais leurs solutions sont coagulables par la chaleur, tandis que celles de caséine ne le sont pas; en outre, ces dernières ne se dissolvent pas dans l'eau à la faveur de petites quantités de sels. Les globulines les mieux caractérisées sont la myosine ou plasma musculaire, les vitellines animales et végétales, la globuline du sang, la globuline du cristallin; il faut en rapprocher aussi la fibrine du sang.

GLOBULINE DU CRISTALLIN. — La globuline du cristallin ou cristalline s'obtient en broyant des cristallins de bœuf avec l'eau ou mieux avec l'eau salée et précipitant par de l'acide carbonique la liqueur filtrée. C'est une substance lentement soluble dans l'eau, coagulable à plus haute température que l'albumine; l'alcool la précipite de sa solution; l'ammoniaque et l'acide acétique employés séparément ne donnent aucun trouble dans la solution de globuline, tandis que leur mélange agit autrement. On a trouvé dans la cornée, dans le chyle, dans la lymphé, dans le pus, dans les

parois des vaisseaux sanguins, etc., des matières présentant les mêmes réactions que la globuline du cristallin.

GLOBULINE DU SANG. — La globuline du sang est une matière albuminoïde qui forme la trame incolore et lâche des globules rouges sanguins. Elle a été retirée pour la première fois par Denis du sang d'oiseau. Le sang défibriné est additionné d'une solution de chlorure de sodium au dixième, puis, abandonné à l'air, il devient bientôt épais et assez semblable à un caillot de fibrine, car les globules adhèrent entre eux; par des lavages répétés à l'eau on enlève à la masse la matière colorante et la nucléine des noyaux; il ne reste plus que la globuline. Elle forme une masse blanche, molle, translucide, constituée des granulations soudées entre elles; l'eau ne la dissout pas, mais une solution salée au dixième la gonfle et la rend visqueuse. Les alcalis et leurs carbonates contractent la globuline visqueuse; l'eau bouillante la coagule. Exposée à l'air, elle s'altère lentement en perdant la propriété de reprendre sa viscosité dans l'eau salée. La globuline du sang humain est plus altérable que celle du sang d'oiseau; le sel marin la dissout partiellement et laisse un résidu visqueux. C. M.

GLOBULITE (Minér.) (V. TRICHITE).

GLOCESTER (V. GLOUCESTER).

GLOCKENDON (Les), peintres et graveurs allemands, florissaient au xv^e et au xvi^e siècle. — Le premier, *Albert le Vieux*, né à Nuremberg en 1432, se forma à l'école de Roger von der Weyden, travailla de 1481 à 1485 à Wurtzbourg, et fit d'après Martin Schöen de nombreuses copies. Il a gravé une *Mort de la Vierge* de ce dernier et plusieurs autres pièces estimées. — *Albert le Jeune* travaillait encore à Nuremberg en 1543. La bibliothèque de Berlin possède un calendrier, et la collection Derschau de Nuremberg quelques vitraux de lui. — *Georges le Vieux* vécut à Nuremberg et mourut en 1520. — *Georges le Jeune*, né en 1492, mort en 1553. Il fut le père d'Albert le Jeune et de Nicolas. Il a gravé un plan de la ville de Nuremberg. — *Nicolas*, mort en 1560, probablement frère d'Albert le Jeune. On a de lui, à la bibliothèque d'Aschaffenburg, un missel de 1524 où se voient des copies d'après Martin Schöen, Cranach et Alb. Dürer, à la collégiale de la même ville, à la bibliothèque de Wolfenbüttel, à celle de Bamberg des pièces du même genre qui prennent rang parmi les plus remarquables que l'on connaisse. Il y a peint, en même temps que des figures, des arabesques fort estimées.

BIBL. : NEUDORFFER, *Nachrichten von den vornehmsten Künstlern*.

GLOCKNER. Cime des Alpes autrichiennes, située sur la frontière du Tirol, de la Carinthie et de Salzbourg. Elle fait partie du groupe des Tauern et s'élève à 3,797 m. Son sommet se compose de deux pics séparés par un col; le plus haut s'appelle le Grossglockner et le plus bas le Kleinglockner. Le glacier le plus remarquable est le Pasterzengletscher, dont la longueur est de 10 kil. L'ascension du Glockner a été faite pour la première fois en 1802. On la fait aujourd'hui en partant de Heiligenblut, en Carinthie. Elle demande environ quinze heures. Un panorama du Glockner se trouve au musée de Klagenfurt; un relief à l'échelle du 25000^e a été établi par Slavkovsky (Vienne, 1886).

BIBL. : V. la bibl. de l'art. ALPES. — SCHULTES, *Reise auf den Glockner*; Vienne, 1861. — HOLMANN et STUDEL, *Wanderungen in der Glocknergruppe*; Munich, 1875. — RABL, *Glocknerführer*; Vienne, 1881. — SONKLAR, *Die Gebirgsgruppe der Hohen Tauern*; Vienne, 1866.

GLOESENER (Michel), physicien belge, né à Haut-Chirage (Luxembourg) en 1794, mort à Liège en 1876. Professeur de physique et d'astronomie d'abord à Louvain, puis à Liège, il apporta de nombreux perfectionnements aux différents systèmes de télégraphie. On lui doit aussi la boussole électro-magnétique, un chronographe électrique et les premiers horloges électriques établies sur le continent. Gloesener publia un grand nombre d'ouvrages dont la liste complète se trouve dans de Koninck (*Bibliographie natio-*

nale de la Belgique, II, 144, 145). En voici les principaux : *Traité général des applications de l'électricité* (Liège, 1861, in-8) ; *Etudes sur l'électro-dynamique et l'électro-magnétisme* (Bruxelles, 1868, in-8).

GLOGAU. Ville d'Allemagne, roi de Prusse, prov. de Silésie, district de Liegnitz ; 20,000 hab. Place forte de second rang, la plus importante de Silésie, entourée de forts. L'extension de l'enceinte lui a permis de s'accroître d'un quartier neuf au S.-E. Le seul monument remarquable est la cathédrale gothique, dans une île de l'Oder. — Glogau est mentionnée dès le début du XI^e siècle ; c'était une ville importante des Slaves (V. SILÉSIE). En 1109, le duc Boleslav y fut assiégé par l'empereur. En 1157, elle fut brûlée. Relevée par Henri le Barbu elle devint, en 1252, capitale de la principauté de Glogau et se peupla d'immigrants allemands. Elle passa, en 1331, à la Bohême, en 1361 au duc de Sagan, revint en 1476 à la Bohême. Elle souffrit de la guerre de Trente ans, fut prise en 1627 par Wallenstein, en 1632 par les Suédois, en 1633 par les Impériaux, en 1642 par Torstensson. La nuit du 9 au 10 mars 1741 elle fut prise d'assaut par les Prussiens ; le 2 déc. 1806 elle se rendit aux Français. Assiégée en 1813, après la bataille de la Katzbach par les Prussiens du général Heister et les Russes du général Rosen, elle fut défendue par le général Laplane qui ne l'évacua que le 17 avr. 1814.

BIBL. : BERNDT, *Gesch. der Stadt Groslogau* ; Glogau, 1879-82.

GLOGER (Sigismond), écrivain polonais, né à Ramionka (Podlasie) en 1845. Il fit ses études à Varsovie et à Cracovie. Il a collaboré à un certain nombre de recueils, notamment à la *Bibliothèque de Varsovie*, au *Bulletin archéologique polonais* et publié des travaux sur le folklore polonais : *les Rites de l'agriculture* (1868) ; *les Rites du mariage* (1869) ; *Krakoviaks* (1877) ; *Anciennes Chansons populaires*, etc.

GLOGOVATZ. Ville de Hongrie, comitat d'Arad ; 3,700 hab. de race allemande. Elle occupe l'emplacement de l'ancienne *Orod*, détruite par les Turcs, auprès des tertres funéraires où l'empereur Probus amoncela (277) les cadavres des Sarmates qu'il avait exterminés.

GLOIRE. I. ARCHÉOLOGIE. — Rayonnement, irradiation lumineuse que les anciens peintres avaient coutume de placer autour des personnages divins, pour les caractériser. Les origines de ce symbole, venu de l'Orient, sont très anciennes ; on le retrouve autour des figures sacrées du brahmanisme et du bouddhisme. Les rois assyriens sur les bas-reliefs, les souverains dans les miniatures indoues ; les empereurs dans les mosaïques byzantines, ont souvent la tête entourée d'un nimbe (V. ce mot). Ce symbole passa ensuite en Italie et en Espagne ; les artistes du moyen âge lui donnèrent les formes les plus variées (V. AMANDE MYSTIQUE). La Renaissance dédaigna ce symbole et n'employa le plus souvent pour désigner les personnages sacrés qu'un mince cercle doré au-dessus ou autour de la tête (V. AURÉOLE). Raphaël, dans sa *Transfiguration*, remplace la gloire qu'un peintre de l'époque antérieure n'eût pas manqué de figurer autour du Christ, par le rayonnement surnaturel de son visage « brillant comme le soleil » et de ses vêtements « blancs comme la neige ». A notre époque, il n'est reproduit que dans la peinture religieuse d'un ordre inférieur. Ad. T.

II. THÉÂTRE. — La gloire a été de tout temps, et dès les origines de notre théâtre, un des éléments importants de la mise en scène pour les pièces à grand spectacle, et aujourd'hui, dans les féeries particulièrement, et surtout pour les apothéoses, on obtient avec son aide des effets scéniques d'une rare puissance. La gloire est une machine praticable (c.-à-d. sur laquelle on peut placer un ou plusieurs personnages) qui, en forme de char, ou de nuage lumineux, ou de tout autre objet de fantaisie, descend du cintre et fait apparaître sur le théâtre, où elle reste suspendue à une certaine hauteur, un ou plusieurs êtres d'une condition surnaturelle. Les parties de décoration qui entourent cette machine (et

qui reçoivent le nom assez singulier de gâteaux) représentent généralement des nuages ; elles doivent, naturellement, masquer entièrement la charpente qui supporte les personnages, de même qu'elles doivent s'élever jusqu'aux frises, afin de cacher les fils qui soutiennent tout l'appareil. Jadis, dans les opéras de Lully et Quinault, c'est dans une gloire qu'apparaissait le dieu du dévouement, le *Deus ex machina*, tantôt sous la figure de Jupiter ou de Junon, tantôt sous celle de Vénus, ou de Mercure, ou de l'Amour. Dans nos féeries modernes, les gloires, souvent beaucoup plus compliquées, font surgir parfois aux yeux des spectateurs de véritables légions de fées, d'enchanteurs et de magiciens. Il va sans dire que les plus grandes précautions sont prises pour éviter, dans cet ordre d'idées, toute cause d'accidents. On en a vu pourtant se produire malgré tout, et M^{lle} Guimard l'apprit un jour à ses dépens. Au cours de la représentation d'un opéra, cette célèbre danseuse, descendant sur une machine de ce genre, sans doute mal équilibrée, tomba sur la scène et se cassa un bras. A. P.

GLOIRE-DIEU (La). Ancien prieuré de l'ordre des trinitaires ou mathurins, institués pour la rédemption des captifs, fondé dans les premières années du XII^e siècle. Supprimé à la Révolution, la com. de Courteron (Aube) renferme ses ruines.

BIBL. : *Notice sur la Gloire-Dieu*, dans *Revue de Champagne et Brie*, 1880, t. VIII, p. 378.

GLOMEL. Com. du dép. des Côtes-du-Nord, arr. de Guingamp, cant. de Rostrenem ; 3,795 hab.

GLOMISÉ (V. EGLOMISÉ).

GLOMMEN ou **STOR-ELF.** Principal fleuve de la Norvège, long de 564 kil., drainant un bassin de 41,258 kil. q. Il sort du lac Aursund, près de Røraas, à 713 m. d'alt., dans l'amt de Thronhjelm (Sud), coule au S. traversant l'amt d'Hedemarken, décrit près de la forteresse de Kronsvinger un coude vers l'O., reprend la direction méridionale, forme le lac *Øejeren*, long de 41 kil., se précipite de la cascade de Sarpsfos (25 m. de haut), et aboutit au Skager-Rack auprès de Frederikstad ; il est navigable sur les 12 kil. compris entre la mer et la cascade et un peu en amont. Il reçoit à droite le *Vormen* qui forme le lac *Mjåsen* (V. ces mots). La vallée moyenne de Tonset à Elverum est suivie par le chemin de fer.

GLOMY, marchand de tableaux et encadreur du XVIII^e siècle. Son nom serait certainement resté dans l'oubli si une artistique manière d'encadrer les gravures et les dessins, qu'il avait d'ailleurs apprise de Mariette, n'avait fait sa réputation. On disait que les encadrements qui sortaient de chez lui étaient *glomysés* ; ce terme, transformé de nos jours en *églomisé* (V. ce mot), dans le monde des collectionneurs, fut rapidement dénaturé. On l'appliqua d'abord à des fixés, puis aux plats de la Renaissance, peints à froid sur verre, pour imiter les fonds de coupes antiques. Glomy fut chargé par Lebrun d'arranger et de disposer les cartons de Lesueur ; en collaboration avec Hell, il dressa, en 1751, un catalogue raisonné des estampes formant l'œuvre de Rembrandt ; en 1756, il en fit paraître le supplément. F. DE M.

GLONS. Com. de Belgique, prov. et arr. de Liège, sur le Geer, affl. de la Meuse ; 2,200 hab. Stat. du chem. de fer de Liège à Utrecht. Centre d'une fabrication très importante de chapeaux de paille qu'on exporte dans toute l'Europe.

GLOVILLE. Com. du dép. de Meurthe-et-Moselle, arr. de Lunéville, cant. de Baccarat ; 601 hab.

GLORIA. Formule liturgique (V. DOXOLOGIE).

GLORIANS. Com. du dép. des Pyrénées-Orientales, arr. de Prades, cant. de Vinça ; 168 hab.

GLORIEUSE (La) (V. LAGLORIEUSE).

GLOS. Com. du dép. du Calvados, arr. et cant. de Lisieux ; 802 hab. Blanchissage de toiles ; filature de laines. Eglise des XI^e et XII^e siècles qui a recueilli une partie du mobilier de l'ancienne abbaye de Cormeilles ; stalles sculptées du XVII^e siècle, retable et beau lutrin du XVIII^e siècle,

très beau Christ en ivoire, etc. Sur la colline, vestiges d'aqueduc romain. Intéressant manoir du XVI^e siècle.

GLOS-LA-FERRIÈRE. Com. du dép. de l'Orne, arr. d'Argentan, cant. de La Ferté-Fresnel; 727 hab.

GLOS-SUR-RISLE. Com. du dép. de l'Eure, arr. de Pont-Audemer, cant. de Montfort-sur-Risle; 358 hab.

GLOSE. I. THÉOLOGIE (V. GLOSSATEUR).

II. DROIT (V. BOLOGNE [Ecole de], § Histoire du droit).

GLOSSAIRE. Un glossaire est un dictionnaire des termes archaïques ou peu connus d'une langue, où ces termes sont expliqués par des gloses ou des expressions de l'usage courant. Les plus anciens glossaires connus sont celui d'Hérodien, recueil des termes techniques employés par Hippocrate, publié à l'époque de Néron, et celui d'un médecin nommé Hérodote, sur le même sujet, mais un peu postérieur. Ils ont été publiés par Henri Estienne, dans son *Dictionarium medicum* en 1564. Les glossaires se sont ensuite multipliés. Il faut citer, bien qu'ils ne portent pas ce titre, ceux de Diogénien (II^e siècle), d'Hésychius (IV^e), de Suidas (XI^e), de Zonaras (XII^e), et dans les temps modernes, où ils deviennent de plus en plus nombreux, ceux de Spielmann (*Glossaire archéologique*, 1664-87), de Du Gange (*Glossarium media et infima latinitatis*, 1678), de La Curne de Sainte-Palaye (XVII^e s. de Roqufort, de Raynouard, etc. P. GIQUEAUX.

GLOSSATEUR. I. HISTOIRE DU DROIT (V. BOLOGNE, [Ecole de], § Histoire du droit).

THÉOLOGIE ET DROIT CANON. — Dès le IX^e siècle, on trouve le mot glose, *glosa*, *glosula*, *glossa*, employé en théologie pour désigner des annotations ajoutées au texte de l'Écriture sainte, tantôt expliquant certains termes ou même le sens des phrases, tantôt donnant des renseignements sur des points relatifs à l'histoire et à la géographie. Walafrid Strabus, mort en 849, fut l'auteur d'une *Glossa ordinaria*. Plus tard, les romanistes appliquèrent aux textes du droit civil cette pratique, que les canonistes imitèrent à leur tour. Ceux-ci insérèrent des notes entre les lignes du *Décret* de Gratien (*glossæ interlineares*). Ces gloses devenant de plus en plus nombreuses et étendues, on les inscrivit en marge (*glossæ marginales*), puis en haut et en bas des pages. Enfin, on réunit les gloses les plus importantes, et pour les distinguer, on mit à la suite de chacune d'elles des lettres indiquant le nom de l'auteur. La plupart des manuscrits du *Décret* et des *Décrétales* qui nous sont parvenus contiennent les gloses les plus accréditées. Les premières éditions reproduisirent ces manuscrits avec leurs gloses. — Les principaux auteurs de gloses sur le *Décret* sont : Paucopalea, le premier disciple connu de Gratien, Omnibonus, Laborans et Rufin. Une glose reçue dans l'école comme *Glossa ordinaria* avait été composée avant 1215, par Jean l'Allemand (*Johannes Teulonicus*) et complétée vers 1236 par Barthélemy de Brescia; elle a été souvent imprimée avec le texte du *Décret*. Richard l'Anglais (*Ricardus Anglicus*), mort en 1237, est l'auteur d'une glose très étendue sur la première des *Quinque Decretalium compilationes antiquæ*. Une *Glossa ordinaria* sur les *Décrétales* de Grégoire IX est due à Bernard de Parme, dit Bernard de Botone. — Peu à peu les gloses avaient pris le caractère de commentaires suivis s'étendant sur tout le texte : on leur donna le nom d'*Apparatus*. Ordinairement les commentateurs postérieurs faisaient entrer dans leur œuvre les gloses de leurs prédécesseurs. Tous les canonistes sont d'accord pour affirmer que les gloses n'ont aucune autorité propre. E.-H. V.

GLOSSINE (Glossina Westw.) (Entom.). Genre d'Insectes Diptères, de la famille des Muscides et du groupe des Stomoxys, caractérisé notamment par le troisième article des antennes très allongé, cultriforme, pourvu à sa base d'un style longuement cilié en dessus, par la trompe filiforme, horizontale, presque deux fois de la longueur de la tête et par la cellule basilaire extérieure des ailes plus longue que l'interne. On en connaît seulement quatre ou cinq espèces des régions tropicales de l'Afrique, où elles

sont appelées *Tsé-Tsé*, *Zimbs* ou *Tsalsalyas*. La plus célèbre est le *G. morsitans* Westw. ou Mouche *Tsé-Tsé*, qui est un peu plus grande que la Mouche domestique, d'un jaune châtain, avec le prothorax rayé de quatre bandes longitudinales noirâtres et l'abdomen d'un blanc jaunâtre, marqué de taches noires interrompues au milieu. Ce redoutable Diptère, terreux des zones tropicales africaines, est répandu surtout entre 18° et 25° de lat. S. et 22° et 28° de long, où il se tient de préférence dans les herbes et les buissons qui bordent les fleuves et les marais. Il remonte vers le Nord en certaines saisons. Agatarchides et Bruce ont dit l'avoir rencontré en Abyssinie, et Westwood suppose que, dépassant ses limites ordinaires, il causa la quatrième plaie d'Égypte. Quoi qu'il en soit, la *Tsé-Tsé* est considérée comme un des fléaux et des dangers dans les explorations de l'Afrique tropicale. Au dire de beaucoup de voyageurs et plus particulièrement de Livingstone et d'Oswald dans leur voyage au Zambèse, sa piqûre, inoffensive pour les animaux sauvages (Zèbres, Buffles, Antilopes, etc.), pour la Chèvre domestique et les Chiens nourris de gibier, serait mortelle pour les Chevaux, les Mulets, les Boeufs, les Moutons, les Chameaux. Quant à l'action de cette piqûre sur l'homme, elle paraît peu dangereuse; toutefois un voyageur, M. Arnaud, dit en avoir souffert pendant plusieurs mois. En résumé, la plupart des faits rapportés concernant ces Diptères sont des plus contradictoires. Ils sont au moins exagérés et auraient certainement besoin d'être contrôlés par des observations plus complètes. Aussi, ne saurait-on engager trop vivement les naturalistes, qui parcourent les contrées plus ou moins connues habitées par les *Glossines*, à poursuivre sur cette intéressante question des expériences consciencieuses tant au point de vue médical ou physiologique qu'au point de vue de la composition et de l'action du venin ou du virus injecté par la trompe de ces Muscides redoutées. Il est probable, d'ailleurs, comme l'ont avoué plusieurs savants, que ces Diptères, pas plus que les *Stomoxys* (V. ce mot) n'ont d'action vénéreuse spéciale et qu'ils sont simplement les agents inconscients de la propagation de produits septicémiques ou de produits virulents puisés sur des animaux malades ou des cadavres. Ed. LEF.

BIBL. : WESTWOOD, *Observations on the destructive Species of Dipterous Insects*, dans *Proceedings of the Zoological Soc. of London*, 1850, p. 258. — MEGNIN, *les Mouches charbonneuses*, dans le *Journal de l'Anatomie* de M. Ch. Robin, n° de mars 1875. — Du même, *les Parasites et les Maladies parasitaires*, 1880, p. 50. — MAURICE GIRARD, *Traité d'entomologie*, 1885, t. III, p. 1053. — Van der WULF, *Tijdschr. voor Entomologie*, 1885, p. 143. — BIGOT, le genre *Glossina*, dans *Ann. Soc. entom. de France*, 1885, p. 121. — D^r LABOULBÈNE, art. *Tsé-Tsé*, dans le *Dictionnaire encycl. des Sc. médicales* de Dechambre, t. XVIII, p. 308, 3^e sér.

GLOSSOLALIE. On désigne sous ce nom un phénomène rentrant dans le domaine de l'extase religieuse et qui paraît avoir signalé les débuts du christianisme. D'après les indications de saint Paul (1, *Corinthiens*, chap. XIV), il s'agit de gens qui, en proie à un subit enthousiasme, prenaient la parole dans les assemblées de la primitive Église, mais s'exprimaient en un langage désordonné et inintelligible, comme dominés par une suggestion irrésistible. Cela s'appelait parler en langues nouvelles ou étrangères. M. Sabatier caractérise fort bien la glossolalie : « Étaient-ce des cris inarticulés, des émissions de sons confus, ou peut-être un mélange désordonné de mots étranges, de répétitions de formules de prières ou de formules d'adoration et de louange sans suite et sans raison ? Il pouvait y avoir de tout cela. » Saint Paul manifeste une médiocre admiration pour cette sorte d'oraison jaculatoire, sans toutefois refuser d'y voir un effet de l'esprit divin ; il met bien au-dessus le don de la prédication. Le sens de ces manifestations extatiques semble s'être perdu de bonne heure, puisque les *Actes des apôtres* (chap. II) entendent déjà la glossolalie tout de travers en y voyant la faculté de parler des idiomes étrangers sans les avoir appris : c'est le miracle de la Pentecôte. Les phénomènes de parler extatique se sont rencon-

très non seulement aux débuts de l'Eglise chrétienne, mais dans la religion des mystères païens, chez les montanistes, chez les camisards cévenols, chez différentes sectes protestantes des temps modernes.

M. VERNES.

GLOSSOP. Ville d'Angleterre, comté de Derby, à 66 kil. N.-O. du chef-lieu, dans la vallée de l'Etherow, affluent du Mersey; 19,000 hab. agglomérés. Draperies, teintureries et blanchisseries de cotonnades.

GLOSSOPHAGE (Zool.) (V. PHYLLOSTOME).

GLOSSOPHARYNGIEN (Nerf). Le nerf glossopharyngien constitue la neuvième paire des nerfs anciens; c'est un nerf à la fois moteur et sensitif. Les expériences de Chauveau et de Klein ont montré qu'il en était ainsi dès son origine, et ont confirmé ainsi l'étude anatomico-microscopique. Ce nerf, en effet, possède deux racines bulbaires, une ayant son origine dans le noyau basilaire, prolongement de la corne postérieure (sensitive), l'autre dans le noyau latéral, prolongement de la corne antérieure (motrice). Ce nerf est à la fois sensitif, moteur, vasodilatateur, et on tend même à lui donner une sensibilité spéciale, celle du goût, en ce sens que l'on considère le nerf intermédiaire de Wrisberg, d'où émane la corde du tympan (nerf gustatif), comme se rattachant au glossopharyngien. Le nerf de la neuvième paire sort du bulbe dans la partie supérieure du sillon latéral, entre l'auditif et le pneumogastrique, traverse le crâne par le trou déchiré postérieur et s'anastomose avec le pneumogastrique, le facial, le grand sympathique. Le glossopharyngien donne la sensibilité générale à une partie de la langue, en arrière et y compris le V lingual et au pharynx; il est le conducteur sensitif des réflexes de déglutition. L'action motrice du glossopharyngien est circonscrite au pharynx, aux muscles des piliers; quant au voile du palais, il ne paraît recevoir aucune innervation motrice de ce nerf, mais uniquement des terminaisons sensitives. Le glossopharyngien renferme des vasodilatateurs pour la base de la langue (Vulpian), mais ces fibres proviennent du rameau carotidien du ganglion cervical supérieur du sympathique.

GLOSSOPTERIS (Paléont.) (V. PHYLLOPTERIS).

GLOSSOTHERIUM (Paléont.) (V. MEGATHERIUM).

GLOTTE. I. ANATOMIE. — La glotte est l'espace à chaque instant variable, suivant les besoins de la phonation et de la respiration, qui existe entre les bords libres des deux cordes vocales inférieures (Béclard). L'espace compris entre les replis thyroaryténoïdiens supérieurs (fausses cordes vocales) s'appelle fausse glotte ou glotte supérieure (V. LARYNX).

II. PATHOLOGIE. — *Oedème de la glotte*. C'est ainsi qu'on appelle l'infiltration du tissu cellulaire sous-muqueux du larynx, on lui donne aussi le nom de laryngite oedémateuse, ou d'oedème aigu du larynx. L'oedème de la glotte n'est pas une maladie définie. C'est un syndrome commun à plusieurs affections. On le rencontre le plus souvent comme complication d'un traumatisme ou d'une plaie du larynx, corps étrangers, ulcérations et surtout brûlures par de l'eau chaude ou par des acides, ou dans le cours des laryngites infectieuses dues à la syphilis, à la diphtérie, à la morve ou à la tuberculose. Un erysipèle, un phlegmon du voisinage, un abcès rétropharyngien peuvent le produire. Dans la plupart de ces cas, l'oedème est franchement inflammatoire. Au contraire, il est le résultat de la stase quand il se montre dans les affections cardiopulmonaires, dans celles des reins ou dans les cachexies paludéenne, cancéreuse ou syphilitique. L'oedème de la glotte est plus fréquent chez l'homme et dans l'âge adulte. Quelquefois il paraît consécutif à l'action du froid chez des sujets débilités. L'oedème est dit sus-glottique, glottique ou sous-glottique suivant la région où il siège; il existe rarement sur les cordes vocales. L'oedème sus-glottique est le plus fréquent. L'épanchement est, selon les cas, séreux, séropurulent ou purulent. La muqueuse qui revêt la région oedématisée est pâle; les replis aryépiglottiques forment des bourrelets saillants, et l'épiglotte prend l'aspect d'une masse arrondie. Les premiers symptômes consistent en une sensa-

tion de corps étranger ou de constriction au niveau de la gorge; le malade cherche à s'en débarrasser en faisant sans répit des mouvements de déglutition. Dans d'autres cas, l'oedème s'annonce brusquement par une crise de suffocation. L'inspiration est d'abord gênée; l'expiration l'est ensuite et devient de plus en plus pénible. L'air, ayant de plus en plus de peine à passer par l'orifice glottique rétréci par le gonflement, finit par ne plus arriver au poumon, et une dyspnée continue s'installe, interrompue de temps à autre par des accès de suffocation effrayants. La voix devient rauque ou s'éteint, la déglutition et la toux sont douloureuses. Le laryngoscope permet de voir le gonflement de la région atteinte; les aspects de la muqueuse sont variables suivant la cause de l'oedème. Cet examen permet de faire un diagnostic précis et d'éliminer les autres causes de suffocation, corps étrangers, paralysie des nerfs récurrents, compression par une tumeur. L'oedème de la glotte est une chose grave, surtout quand il dépend d'une lésion inflammatoire du larynx; la guérison est beaucoup plus fréquente quand il est consécutif à une maladie hydropigène. Des scarifications au bistouri, des diurétiqes, de la glace sur le cou, peuvent avoir de bons résultats, mais dans les cas graves il faut avoir recours à la trachéotomie qui sauve un tiers des malades.

Spasmes de la glotte. Ils consistent en des contractions toniques des muscles de la glotte, sous l'influence de divers états pathologiques. Ils résultent tantôt de lésions intéressantes l'appareil d'innervation du larynx et tantôt d'une affection du système nerveux central, hystérie, ataxie, etc.

Le *spasme idiopathique de la glotte* se rencontre seulement dans la première enfance et de préférence chez les garçons. Ses causes sont mal connues, et l'on a incriminé tour à tour le rachitisme, les mauvaises digestions, les vers intestinaux, la dentition. Souvent, il paraît être héréditaire et lié à l'arthritisme. Pendant le sommeil, l'enfant est pris d'un accès violent de suffocation, durant lequel le thorax reste immobilisé dans l'inspiration et l'air ne pénètre pas dans la poitrine; la cyanose arrive, indiquant l'asphyxie, et quelques mouvements convulsifs l'accompagnent. L'accès cesse brusquement au bout de quelques secondes et après une série d'inspirations bruyantes le calme revient définitivement. L'enfant peut n'avoir qu'un seul accès semblable, mais dans des cas plus graves les accès se répètent et se rapprochent de plus en plus; la mort peut alors être leur conséquence. Le pronostic est donc sérieux, car de toute façon ces spasmes indiquent chez le sujet qui en est atteint une tendance fâcheuse aux convulsions. Ces spasmes de l'enfance, qu'il ne faut pas confondre avec la laryngite striduleuse, constituent une variété de l'éclampsie infantile ou pour mieux dire de l'épilepsie. Des accès complets d'épilepsie peuvent leur succéder. Le traitement est celui de cette névrose.

Le *vertige laryngé* a été décrit pour la première fois par Charcot en 1876. Il est constitué par une crise de courte durée pendant laquelle, après une sensation de chatouillement au larynx et de la toux, le malade perd connaissance, devient violacé, s'affaisse et présente quelques mouvements convulsifs. Bien que le vertige laryngé se rencontre souvent dans le cours d'affections trachéo-bronchiques, il n'en est pas moins, comme le spasme de la glotte des enfants, d'origine épileptique et peut être assimilé aux crises larvées et au petit mal épileptique.

Le *spasme glottique tabétique* ou laryngisme tabétique a été signalé par Féréol en 1868; il peut se présenter sous trois aspects différents. L'*ictus tabétique* laryngé reproduit l'accès de vertige laryngé que nous venons de décrire. L'accès de *dyspnée tabétique* consiste en une dyspnée excessive coupée par des inspirations coqueluchoides et précédée et suivie de quelques quintes de toux sèche. Dans un troisième ordre de faits, le *spasme tabétique* consiste simplement en quelques secousses de toux suivies d'inspirations sifflantes. Ces accès sont sans gravité au début, mais ils peuvent se renouveler, augmenter d'in-

tensité et amener la mort. Ils sont le résultat de contractions réflexes des lèvres de la glotte.

Chez les *hystériques*, on peut observer un spasme analogue, soit dans le cours d'une attaque, soit en dehors d'elle. Il consiste en une pause respiratoire survenant d'une façon brusque, pendant laquelle le malade se cyanose, et qui finit par des inspirations profondes pour recommencer encore et ainsi de suite pendant plusieurs minutes. Cet accès est fortement angoissant et inspire une grande terreur aux malades. L'existence des stigmates de l'hystérie permet de faire le diagnostic.

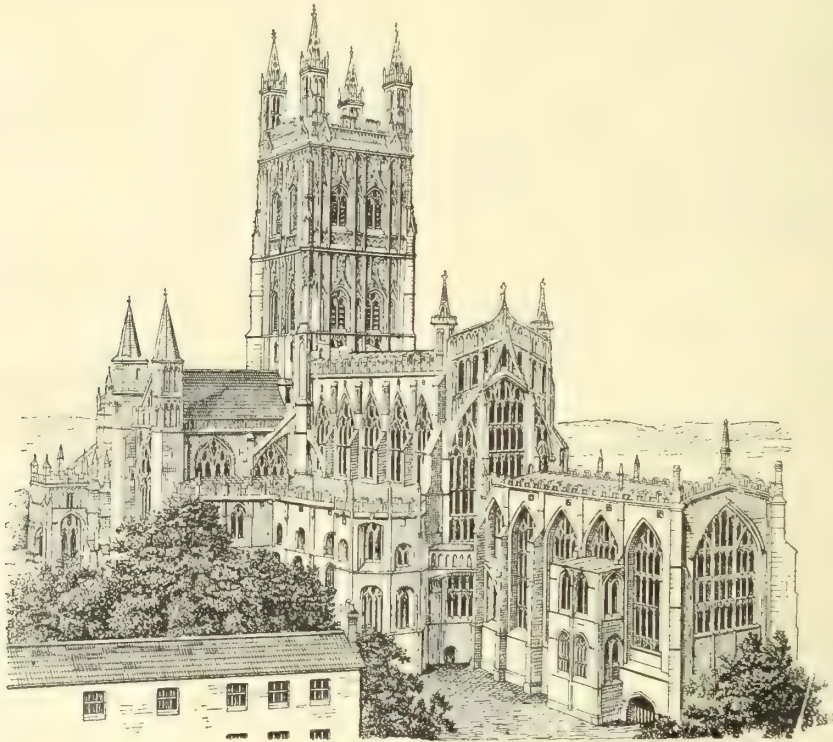
La compression exercée sur les nerfs récurrents par une tumeur ou un anévrisme peut occasionner des spasmes de la glotte d'une nature plus sérieuse que les précédents. Ils sont caractérisés par des crises de suffocation de durée et d'allures variables et par une dyspnée intermittente accompagnée de cornage. L'existence d'une tumeur révèle leur origine. Ils se répètent tant que leur cause existe et nécessitent souvent l'emploi de la trachéotomie.

Paralysies des cordes vocales. Elles sont le résultat d'altérations anatomiques de l'appareil d'innervation du larynx ; rarement elles sont dues à des lésions musculaires primitives. Ces lésions nerveuses sont elles-mêmes sous la dépendance de causes multiples. Les maladies infectieuses, diphtérie, fièvre typhoïde, syphilis, tuberculose, peuvent amener une névrite des nerfs du larynx ; il en est de même de quelques intoxications. Les affections médullaires qui atteignent les noyaux bulbaires sont dans le cas d'amener des paralysies laryngées quand elles touchent les noyaux d'origine de ces nerfs. M. Garel (de Lyon), puis M. Déjerine, ont démontré l'existence d'un centre moteur cortical des

cordes vocales, situé à la partie inférieure de la circonvolution frontale ascendante, et dont la lésion provoque une paralysie de l'une ou de l'autre d'entre elles. Enfin, les nerfs laryngés, le pneumogastrique et le spinal peuvent être comprimés sur leur trajet par une production pathologique quelconque et devenir incapables de régler les mouvements du larynx.

Des troubles de la phonation, de la respiration et même de la déglutition, ces derniers dus à une occlusion incomplète de l'épiglotte, sont les symptômes les plus marquants de ces paralysies. Dans la *paralysie des muscles constricteurs de la glotte*, celle-ci ne se fermant plus, il y a de l'aphonie, mais la respiration reste libre ; dans la *paralysie des muscles dilatateurs*, le contraire se produit, la fente glottique devient extrêmement étroite et l'on constate une dyspnée très intense tandis que la voix reste normale. La paralysie d'un des deux nerfs récurrents amène celle de la corde vocale correspondante et par suite de la dysphonie, un peu de dyspnée et de la résonance de la toux ; la paralysie des deux récurrents est rare. De ces paralysies, la plus grave est celle des muscles dilatateurs, car elle entrave l'entrée de l'air dans la trachée et amène la mort si la trachéotomie n'est pas faite. Dans toutes, les troubles de la déglutition sont une cause de danger, en permettant la pénétration des aliments dans les voies respiratoires. Le traitement doit consister dans l'électrisation de la région laryngée et même directement des muscles paralysés et dans l'emploi de la strychnine à l'intérieur, surtout quand il s'agit de paralysie diphtérique. G. LEMOINE.

GLOUCESTER. Ville d'Angleterre, ch.-l. du comté de Gloucester, sur la rive gauche de la Severn, qui forme en face



Cathédrale de Gloucester.

l'île d'Alney ; 39,444 hab. Evêché, créé en 1541. Le principal monument est la cathédrale, bâtie en style normand à la fin du XI^e siècle et au XII^e ; elle a reçu de nombreuses adjonctions en style gothique ; la tour, du XV^e siècle, a

68 m. de haut ; la grande rosace est célèbre. Citons encore le Guildhall, ou Tolsey, au croisement des quatre principales rues, sur l'emplacement du Capitole romain, le musée annexé à une école des beaux-arts, etc. Le seul grand

établissement industriel est la fonderie de cloches qui date de 1500. Le commerce est assez actif ; il se fait par l'intermédiaire d'un canal de 25 kil., reliant Gloucester au port de *Sharpness*, sur le canal de Bristol ; les bâtiments de 400 tonnes peuvent remonter à Gloucester ; le mouvement de la navigation approche de 1 million de tonnes ; la valeur des importations dépasse 40 millions de fr. ; celle des exportations est minime, 2 millions à peine.

La fondation de la ville remonte aux anciens Bretons ; c'était *Caer Glow*. En 44 ap. J.-C., Claude établit à cet emplacement *Colonia Glevum*. L'importance de cette position stratégique en fit une des principales villes de la Mercie ; elle reçut le nom de *Glean-Caster*. Edmond Côte de Fer s'y mesura avec Canut. Gloucester fut la place d'armes de la reine Mathilde dans sa guerre contre Etienne. Henri III y fut couronné. Richard II et Henri IV y tinrent des parlements. Elle joua un rôle dans la guerre civile de 1642-46, où elle tint pour le Parlement.

II. COMTÉ. — Comté de la région occidentale de l'Angleterre, borné à l'O. par les comtés de Monmouth et d'Hereford ; au N. par ceux de Worcester et de Warwick ; à l'E., par le comté d'Oxford ; au S.-E., par celui de Wilts ; au S. par celui de Somerset ; 3,258 kil. q. ; 599,974 hab. (en 1891). Ce comté, arrosé par la Severn, se divise en trois régions : 1° au centre, la Vallée, de Gloucester jusqu'à Berkeley, pays de pâturages et de pommiers à cidre ; 2° à l'O., la Forêt (*Forest of Dean*), riche en mines de houille et de fer ; 3° à l'E., la Colline, d'une alt. de 300 m. environ (*Cotswold Hills*). Les principaux cours d'eau sont, après la Severn, la Wye et l'Avon. Les champs labourés occupent 40 %, les prairies 42 %, les bois 7 % de la superficie totale. On y comptait, en 1885, 26,500 chevaux, 136,000 bêtes à cornes, 393,000 moutons, 68,000 pores. Les principales industries sont, après les mines, la fabrication des toiles, des cotonnades, des machines. Les villes principales sont Bristol, Cheltenham et Gloucester.

GLOUCESTER. Ville et port des Etats-Unis, État du Massachusetts, sur la péninsule du cap Ann, à 48 kil. N.-N.-E. de Boston. Cette localité comprenait jadis toute la péninsule. Depuis 1840, la partie N. est indépendante sous le nom de Rockport. La cité de Gloucester, proprement dite, 24,650 hab. en 1890, est un agrégat de six villages. Port excellent et profond, un des meilleurs de la côte. La population est adonnée principalement à la pêche de la morue et du maquereau.

GLOUCESTER ou **GLOCESTER** (Comtes et ducs de). Titre qui a été porté par les plus jeunes princes de la maison royale d'Angleterre. Citons :

Robert, comte de Gloucester, mort le 31 oct. 1447, fils naturel de Henri 1^{er}, assiégé et prit en 1141 le roi Etienne de Blois, mais, fait prisonnier lui-même à la fin de l'année, fut échangé contre ce prince.

Richard de Clare, comte d'Hertford et comte de Gloucester, né le 4 août 1222, mort près de Canterbury le 15 juil. 1262. Il dirigea en 1244 une expédition malheureuse contre les Gallois, se distingua dans les tournois du temps, accomplice divers pèlerinages, visita le pape à Lyon en 1250 et intrigua pour marier son fils à Alice d'Angoulême, nièce de Henri III. Il assista en 1254 au mariage du prince Edouard à Burgos, accomplice une mission en Allemagne en 1256, relative à l'élection du comte de Cornouailles et en 1257 commanda une partie de l'armée royale dans le pays de Galles. Chef du parti des barons, il jouissait d'une influence considérable dans les affaires intérieures et tantôt l'employait en faveur du roi, tantôt la mettait au service de Montfort ou du prince Edouard. Il eut de nombreuses querelles avec Leicester et était après lui l'homme le plus considérable du royaume.

Gilbert, fils du précédent, né à Christchurch (Hampshire) le 2 sept. 1243, mort le 7 déc. 1295. Marié en 1253 à Alice d'Angoulême, il commença par prendre le parti de Montfort contre le roi, fut mis comme son père à la tête du parti des barons et commanda le centre à la bataille de

Lewes (14 mai 1264) où le roi se rendit à lui. Il devint alors tout-puissant avec Leicester avec lequel il se brouilla bientôt. Proclamé rebelle en 1265, il détruisit une flotte à Bristol, remporta les victoires de Kenilworth et d'Evesham, entra dans Londres le 8 avr. 1266 et contraignit le roi à un traité de paix qui fut conclu le 16 juil. Il joua ce même rôle prépondérant sous le règne d'Edouard 1^{er}.

Gilbert, fils du précédent, né le 10 mai 1291, mort le 24 juil. 1314, servit dans les différentes guerres d'Ecosse où il se distingua. Il ne voulut prendre aucune part aux intrigues des lords contre le favori Gaveston qui était son beau-frère et fut deux fois nommé régent pendant l'absence du roi. Il fut tué à la bataille de Bannockburn.

Thomas le Despenser, comte de Gloucester (V. DESPENSER).

Humphrey, duc de Gloucester, fils de Henri IV, né en 1391, mort le 23 févr. 1447, chef de la régence après la mort de Henri V (1422), administra seul le royaume pendant que Bedford dirigeait la guerre en France. Son mariage avec Jacqueline de Bavière, comtesse de Hollande (1425), amena les hostilités entre l'Angleterre et le duc de Bourgogne. Après le mariage de Henri VI avec Marguerite d'Anjou, il fut renversé par le favori Guillaume Pole, duc de Suffolk, et, accusé de haute trahison, fut emprisonné (18 févr. 1447). Quelques jours après, on le trouvait mort dans son lit.

Richard, duc de Gloucester (V. RICHARD III).

Henri, duc de Gloucester, né en 1640, mort le 13 sept. 1660, fils de Charles 1^{er} (V. HENRI [le prince]).

Guillaume-Henri, duc de Gloucester, né en 1743, mort le 25 août 1805, fils de Frédéric-Louis, prince de Galles, frère de Georges III, fut créé duc de Gloucester en 1764. Il ne mérite une mention que par suite des débats longs et animés auxquels donna lieu dans le Parlement son mariage secret avec la comtesse de Waldegrave (1766).

Guillaume-Frédéric, son fils, né à Rome le 15 janv. 1776, mort le 30 nov. 1834, épousa la princesse Marie, fille de Georges III, en 1816, ce qui lui valut la légitimation et le titre d'altesse royale. Dans le Parlement, il vota toujours avec l'opposition.

GLOUTERON (Bot.). Un des noms vulgaires de la *Barbane* (V. ce mot). — Le petit Glouteron est le *Xanthium strumarium* L. (V. XANTHIUM).

GLOUTON (*Gulo*) (Zool.). Genre de Mammifères Carnivores de la famille des *Mustelidae* (V. MARTE) qui renferme les plus grands représentants de cette famille. Les formes



Glouton du Nord (*Gulo luscus*).

sont plus lourdes que celles des autres Mustelidés et rappellent celles des Ours, mais les Gloutons ont une queue beaucoup plus développée. La formule dentaire est la suivante :

$$i \frac{3}{3}, c \frac{1}{1}, pm \frac{4}{2}, m \frac{1}{2} \times 2 = 38 \text{ dents.}$$

La couronne des dents est très forte ; la molaire supérieure est beaucoup plus faible que la carnassière et tout à fait transversale ; la carnassière inférieure est grande avec un très petit talon et sans tubercule interne ; troisième incisive supérieure grande, presque aussi développée

qu'une canine. Cette dentition, tout en se rattachant nettement au type des Martes, présente une certaine ressemblance avec celle des Hyènes : les pieds sont robustes, subplantigrades, munis de griffes fortes, comprimées, recourbées et pointues ; la face palmaire et plantaire est poilue, excepté aux articulations des doigts ; les oreilles sont petites ainsi que les yeux ; la queue est assez courte, mais touffue ; le pelage est fourni, long et rude, d'un marron foncé.

L'unique espèce vivante : le GLOUTON DU NORD (*Gulo luscus*), le WOLVERINE des Américains, le CARCAJOU des Indiens, est un animal de la taille d'un chien de berger, mais à pattes plus robustes, qui habite le N. des deux continents depuis le cercle polaire jusqu'au 50° de lat. N., c.-à-d. du Groenland au N. de l'Allemagne, en Europe et au N. de l'Etat de New York, aux Etats-Unis. C'est un Carnivore redoutable, très robuste pour sa taille et qui grimpe facilement aux arbres ; il se nourrit de têtards, d'écureuils, de lièvres, de castors, de renards, de rennes et ne craint pas d'attaquer les chevaux et les vaches. Quand il peut pénétrer dans les habitations, il a la singulière habitude d'emporter et de cacher une foule d'objets qui ne peuvent lui être d'aucune utilité : couvertures, fusils, marmites, haches, bidons, couteaux, disparaissent ainsi et se retrouvent dans son terrier. C'est là que la femelle met bas au printemps quatre à cinq petits, que le père et la mère défendent avec une énergie qui rend cette chasse des plus dangereuses. — Les débris de Glouton qui se rencontrent assez souvent dans les cavernes quaternaires d'Europe prouvent que cette espèce s'est étendue à cette époque beaucoup plus au S., jusqu'en Belgique et dans le centre de l'Allemagne (V. MARTE).

E. TROUSSART.

GLOUVET (Jules de) (V. QUESNAY DE BEAUREPAIRE).

GLOVER (Robert), héraut d'armes anglais, né en 1544, mort en 1588. Il fut un des plus savants et des plus actifs héraldistes de son temps, et a laissé beaucoup de matériaux manuscrits, dont une petite portion seulement est conservée au « College of Arms ». Camden, et plus tard Drydale, John Philipot, Arthur Collin et bien d'autres, profitèrent de ses travaux.

B.-H. G.

GLOVER (Richard), poète anglais, né à Londres en 1712, mort le 25 nov. 1785. Négociant et chef politique libéral dans la Cité, en dépit de ses occupations commerciales, il consacra beaucoup de temps à la littérature et surtout à la littérature grecque. Une ballade, *Admiral Hosier's Ghost* (1739), lui vaut de nos jours encore une certaine popularité. Dès l'âge de seize ans, il avait écrit un poème sur Newton, et en 1737 il composa un poème héroïque en neuf chants, *Léonidas*, correct et froid, mais qui cependant renferme quelques beautés. Il donna au théâtre *Boadicea* (1758) et *Médée* (1761). A sa mort il laissa un poème épique assez faible en trente chants, *The Athenians*. Certaines opinions exprimées dans ses *Memoirs of a distinguished literary and political character* (1813) lui valurent l'honneur d'être un instant considéré comme l'auteur des *Lettres de Junius*.

GLOVER (John), aquarelliste anglais du XIX^e siècle, né à Houghton-on-the-Hill (Leicestershire), mort à Launceston (Australie) en 1849. Il fut l'un des premiers membres de la Société anglaise des aquarellistes dont il devint président en 1815. Il a peint des paysages, et, de sa retraite australienne, envoya en Angleterre des vues d'un genre nouveau qui néanmoins trouvèrent peu d'accueil. Il travaillait peu dans ses derniers jours.

GLOVER (Howard), musicien anglais, né à Kilburn le 6 juin 1819, mort à New York le 28 oct. 1875. Cet artiste fort distingué fut tout à la fois compositeur, chef d'orchestre, chanteur, virtuose, violoniste, accompagnateur et critique musical. Fils d'une actrice célèbre, il entra à l'âge de quinze ans comme premier violon à l'Opéra anglais. L'année suivante, il composa et fit exécuter une scène dramatique intitulée *Oh ! fatal hour!* Sa mère, le fit alors voyager en Italie, en Allemagne, en France, pour compléter

son éducation musicale. A son retour à Londres, il se produisit comme violoniste et pianiste-accompagnateur avec un grand succès : ses mélodies vocales sur les paroles de Shelley obtinrent un très favorable accueil. Glover accompagna ensuite la grande cantatrice Jenny Lind en Ecosse où il avait la direction de l'orchestre dans les concerts qu'elle donna. Revenu à Londres, il fonda avec sa mère l'Académie musicale et dramatique, première école de ce genre existant en Angleterre, et donna avec le plus brillant succès une série de représentations d'œuvres lyriques et musicales. Il utilisa aussi les élèves de son institution pour tenter d'établir un opéra régulier dans les provinces anglaises ; il fit jouer par ses jeunes élèves un opéra-comique de sa composition, *The Coquette* ; c'est à cette occasion qu'il quitta son bâton de chef d'orchestre pour paraître sur le théâtre comme premier ténor. La réputation que lui valurent ces diverses entreprises lui fit offrir la situation de critique musical dans le *Morning Post*, fonction qu'il remplit brillamment pendant quinze ans. Cette époque fut celle de sa plus grande activité : outre un grand nombre de romances, Glover publia *Héro et Léandre*, scène dramatique ; *Tam O' Shanter*, cantate admirable, écrite sur le texte de Robert Burns ; *Ruy Blas*, grand opéra représenté en 1861 à Covent Garden ; enfin une charmante opérette, *Once too often*, dont il avait écrit les paroles et la musique.

Le musicien abandonna cependant la belle situation qu'il s'était faite dans sa patrie, on ne sait pour quels motifs : en 1868, il alla s'établir à New York. Mais une malchance complète paralysa tous ses efforts. Son activité et son talent ne purent triompher de l'indifférence des Américains, et au bout de peu d'années Glover tomba dans la misère. Le chagrin que lui causa cette malheureuse situation et l'anxiété qu'il éprouvait pour l'avenir de sa jeune et nombreuse famille altérèrent sa santé. Il mourut après de longues souffrances.

GLOVERSVILLE. Ville des Etats-Unis, Etat de New York, à 65 kil. N.-O. d'Albany, sur un embranchement du New York Central ; 7,130 hab.

GLOXINIA. I. BOTANIQUE. — (*Gloxinia* Lhér.). Genre de plantes de la famille des Gesnériacées, composé d'herbes à rhizome rampant, à feuilles opposées, à grandes fleurs solitaires ou fasciculées dans l'aisselle des feuilles et dont le calice est à cinq lobes ordinairement foliacés ou membraneux. On en connaît seulement cinq ou six espèces des régions tropicales de l'Amérique. — Quant aux plantes que l'on cultive dans les serres sous le nom de *Gloxinia*, elles appartiennent au genre *Ligeria* DCne, considéré aujourd'hui comme une simple section du genre *Sinningia* Nees (V. H. Bailly, *Hist. des Pl.*, X, pp. 61, 83). Ce sont des herbes dont le rhizome tubéreux donne naissance à des feuilles opposées, disposées en rosette et du centre desquelles s'élèvent des tiges aériennes très courtes terminées chacune par une grande et belle fleur blanche, bleue ou rouge, souvent panachée. Le calice est divisé en cinq segments larges et aigus, et l'ovaire, semi-infère, est pourvu de cinq glandes périgynes et libres. Le genre comprend une quinzaine d'espèces, toutes du Brésil. Le *S. spectiosa* DCne a, notamment, produit une multitude de belles variétés très recherchées des horticulteurs.

Ed. Lef.

II. HORTICULTURE. — Les *Gloxinia* ou mieux *Sinningia* sont de très belles plantes de serre chaude ou tempérée, demandant une terre légère. On plante les bulbes à la fin de l'hiver et jusqu'au printemps. Après la floraison et quand leur végétation est terminée, on relève les bulbes que l'on conserve dans du sable sec jusqu'à la plantation suivante. On les multiplie de graines ou par le bouturage des jeunes rameaux sur couche chaude.

G. B.

GLU (Techn.). C'est une substance végétale très anciennement connue, molle et très collante, extensible, filante, qu'on ne peut manier qu'après avoir trempé les mains dans l'eau ou mieux dans l'huile. La glu possède une saveur amère, une odeur forte ; elle présente une couleur brune qui se fonce à l'air ; elle brûle au contact du

feu en répandant une odeur désagréable révélant la présence de l'azote. Elle est insoluble dans l'eau, les alcalis et l'éther acétique, mais soluble à froid dans les acides même étendus, dans l'éther sulfurique, dans l'éther oxalique; elle est soluble, à chaud, dans l'alcool. L'acide sulfurique concentré la noircit; l'acide azotique lui fait prendre une couleur jaune et la divise en acide oxalique, en acide malique, en même temps qu'il détermine la production d'une cire et d'une résine; ces deux derniers produits en sont également séparés par l'alcool. L'huile de romarin et de térébenthine la dissolvent aussi parfaitement. La glu résulte de la macération de plusieurs substances végétales et se préparait le plus souvent autrefois par la décoction des baies du gui. Aujourd'hui on emploie le procédé dû à M. Bouillon-Lagrange et qui consiste à l'extraire du houx épineux; mais on peut l'obtenir par le traitement des racines de la chondrille, de la vigne, de la viorne, du *Robinia viscosa* et du *Gentiana lutea*, en préparant un extrait éthéré que l'on traite par l'alcool. La préparation de la glu exige un travail assez compliqué; on cueille vers le mois de juin et de juillet les branches de houx de dureté moyenne dont l'écorce sert à faire la glu. Les branches plongées dans l'eau bouillante, on enlève l'épiderme; il reste alors le derme et le liber que l'on place dans un mortier et que l'on pile jusqu'à consistance pâteuse. On fait bouillir la pâte dans l'eau et on la place dans des cuves en bois que l'on fait séjourner, pendant quinze jours, dans un lieu humide à température peu variable. La masse entre en putréfaction et il se produit une matière visqueuse et verdâtre qui constitue la glu. Avant de la livrer au commerce on lui fait subir des lavages longs et répétés à l'eau courante pour la débarrasser de nombreux débris végétaux. Elle est conservée soit dans l'eau, soit dans du parchemin huilé. On rencontre dans le commerce une glu fabriquée en faisant bouillir en vase clos de l'huile de lin que l'on doit agiter d'une manière continue; on obtient une masse agglutinative analogue d'aspect et de propriétés à la glu.

La *glu marine* est une colle très énergique, employée surtout dans les constructions navales. C'est un mélange qui consiste en une dissolution de caoutchouc dans du naphte brut auquel on ajoute de la gomme laque. On découpe de minces lanières de caoutchouc que l'on fait dissoudre sur un feu doux à l'aide d'une chaudière de cuivre, dans environ dix fois son poids de naphte; on concentre pendant dix jours, de manière à amener le mélange à la consistance pâteuse. On retire alors du feu et on ajoute deux fois le poids de gomme laque réduite en poudre fine; le tout se prend en une masse dure et brune que l'on chauffe de nouveau pour la ramener à l'état liquide et la couler en plaques livrées au commerce. Il suffit, pour l'emploi, de faire fondre ces plaques dans une chaudière de fonte et d'en badigeonner les parties à recoller, préalablement chauffées et qu'il faut avoir soin de rapprocher le plus rapidement possible l'une contre l'autre, la glu marine se solidifiant très vite. Cette colle produit une adhérence très énergique et est complètement insoluble dans l'eau, ce qui rend son emploi très précieux dans la marine pour réparer les avaries survenues dans la mâture; elle présente à la traction une résistance à la rupture de près de 2 kilogr. par centim. carré. La glu marine est employée avec succès dans le bâtiment pour combattre l'humidité des parties inférieures, comme enduit hydrofuge. On emploie souvent aussi dans le commerce une composition moins coûteuse, mais de qualité inférieure, composée d'huile de goudron, de brai et de blanc de zéine. La glu marine présente, à cause de sa couleur foncée, un inconvénient grave lorsqu'on veut en faire usage sur les objets transparents. M. Lehner, de Philadelphie, a indiqué la préparation suivante: on prend 75 parties de caoutchouc ordinaire que l'on fait fondre dans 50 parties de chloroforme; la solution étant achevée, on ajoute 15 parties de mastic et on laisse macérer pendant huit jours. On obtient une glu qui présente la propriété de rester transparente sous une faible épaisseur; les

objets de porcelaine et de verre peuvent donc être facilement réparés avec cette matière. L. KNAB.

GLUCINIUM. Form. $\left\{ \begin{array}{l} \text{Equiv.} \dots \dots \text{Gl} = 4,55 \\ \text{Poids atom.} \dots \dots \text{Gl} = 9,1 \end{array} \right.$

Vauquelin trouva en 1797 dans l'émeraude de Limoges un oxyde inconnu auquel on a donné le nom de glucine à cause de la saveur sucrée de ses sels. Le métal appelé glucinium fut obtenu en premier lieu par Wöhler en 1827, puis successivement par Debray d'une part et MM. Nilson et Petterson d'autre part. Le glucinium paraît peu répandu dans la nature. Il a été trouvé toujours en combinaisons oxygénées, dans quelques silicates et dans le cymophane qui est un aluminat de glucine. L'émeraude, l'eucrase, la gadolinite, la leucophane, la phénakite sont les principaux silicates qui contiennent du glucinium. — On isole le glucinium en réduisant son chlorure par le potassium ou le sodium.

C'est un métal blanc, cassant, qui fond avant l'argent; il ne s'altère pas à l'air et ne brûle pas quand on le chauffe au rouge dans un courant d'oxygène; il ne se combine pas avec la vapeur de soufre, mais brûle quand on le porte au rouge dans un courant de chlore. Le glucinium est sans action sur la vapeur d'eau au rouge vif; les acides chlorhydrique et sulfurique étendus, ainsi que les alcalis fixes le dissolvent facilement avec dégagement d'hydrogène, surtout quand on opère avec des liqueurs chaudes. L'acide azotique n'attaque le métal qu'avec difficulté. Le poids spécifique serait égal à 4,64 après correction faite des impuretés qui accompagnent le glucinium.

Glucine. Le glucinium ne forme avec l'oxygène qu'une seule combinaison, la glucine. On extrait généralement la glucine de l'émeraude qui en contient environ les douze centièmes. La glucine est une poudre blanche, légère, incolore, insoluble dans l'eau. Elle est infusible au gaz oxygéné, mais peut se volatiliser dans ces conditions à la manière des oxydes de zinc et de magnésium. On a pu obtenir la glucine cristallisée en chauffant fortement le sulfate de glucine avec du sulfate de potasse.

L'hydrate de glucine est gélatineux et ressemble à l'hydrate d'alumine; il entraîne comme lui les matières organiques. Il est parfaitement soluble dans les acides, dans une solution de carbonate d'ammoniaque, dans la potasse et la soude caustique, mais non dans l'ammoniaque. Il attire l'acide carbonique de l'air. La formule de la glucine a été l'objet de nombreuses discussions tendant à la faire regarder d'une part comme un sesquioxyde, de l'autre comme un protoxyde; il semble plus naturel dans l'état actuel de nos connaissances de regarder la glucine comme un protoxyde, GlO .

Chlorure de glucinium. GlCl . Le chlorure anhydre s'obtient en faisant agir le chlore sur un mélange intime de glucine et de charbon porté au rouge. Il forme une masse blanche, composée de cristaux soyeux qui fond au rouge sombre en une liqueur brune et se volatilise à une température plus élevée. Le chlorure de glucinium fournit un hydrate et des chlorures doubles bien cristallisés.

Sulfate de glucine. $\text{GlSO}_3\text{4HO}$. Le sulfate de glucine s'obtient en très beaux cristaux contenant quatre équivalents d'eau quand on opère en présence d'un excès d'acide; il est très soluble dans l'eau, mais moins soluble dans l'acide sulfurique étendu et insoluble dans l'alcool; il devient anhydre à 180° . Le sulfate de glucine se combine facilement aux sulfates alcalins pour former des sels doubles cristallisés.

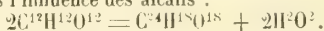
Les sels de glucine sont incolores, et ceux qui se dissolvent dans l'eau ont une saveur sucrée très prononcée; formés avec un faible dégagement de chaleur, ils sont peu stables et sont pour la plupart susceptibles d'être décomposés par l'eau. Ils ne donnent lieu à aucun spectre d'absorption, mais affaiblissent toute la région de l'ultra-violet. L'acide oxalique, le sulfate de potasse n'y déterminent aucun précipité; enfin le sulfate de glucine donne des sels doubles, mais qui n'ont d'analogie ni avec les aluns, ni

avec les sulfates doubles de la série magnésienne. Le glucinium s'écarte ainsi, à la fois, de l'aluminium et du magnésium, qui paraissent être cependant les métaux avec lesquels il semble avoir le plus de rapports. C. MATIGNON.

BIBL. : WÖHLER, *Ann. de chim. et de phys.*, XXXIX, p. 77. — AWDEJEW, *Ann. de chim. et de phys.*, [3], VII, p. 155. — DEBRAY, *Ann. de chim. et de phys.*, [3], XLIV, p. 5. — NELSON et FETTERSON, *Berichte der deutschen chem. Gesells.*, 1878, p. 381.

GLUCIQUE (Acide). Form. $\left\{ \begin{array}{l} \text{Equiv.} \cdot C^2H^{18}O^{18} \\ \text{Atom.} \cdot C^{12}H^{18}O^9 \end{array} \right.$

L'acide glucique est un acide tribasique qui paraît être le premier produit de déshydratation de la glucose ou des acides sous l'influence des alcalis :



Une solution de glucoside de chaux ou de baryte abandonnée à elle-même à la température ordinaire perd peu à peu sa réaction alcaline ; elle renferme alors du glucate de chaux ou de baryte. La même réaction s'effectue rapidement à chaud. Cette décomposition de la glucose donne naissance en même temps à une belle matière cristallisée, la saccharine, $C^{12}H^{10}O^{10}$ (Peligot). La lévulose éprouve le même dédoublement encore plus facilement. L'acide glucique se forme encore quand on fait bouillir avec précaution le sucre de canne avec l'acide chlorhydrique ou avec l'acide sulfurique dilués.

L'acide glucique, isolé de son sel de plomb pur par l'acide sulfhydrique, est solide, incolore et incristallisable. Il est très soluble dans l'eau et dans l'alcool. L'ébullition prolongée avec les acides même étendus transforme l'acide glucique en matières ulmiques. Le glucate acide de chaux est cristallisé en fines aiguilles. C. MATIGNON.

BIBL. : PELIGOT, *Ann. de chim. et de phys.*, LXVII, 154. — REICHARDT, *Journ. für prakt. Chem.*, 1870, p. 811.

GLUCK (Christoph-Willibald, Ritter [chevalier] von), né à Weidenwang, près de Neumarkt, dans le Haut-Palatinate, le 2 juil. 1714, mort à Vienne le 15 nov. 1787. On a quelquefois donné le 4 juil. 1714 comme date de sa naissance, mais en réalité c'est celle de son baptême. Son père, Alexandre Gluck, était au service du prince Lobkowitz ; sa mère se nommait Walburge ; quant à la petite localité de Weidenwang, elle est toute proche des frontières de la Bohême. A douze ans, le jeune Christoph-Willibald entra au collège des jésuites de Kommatou ; il y reçut, outre l'instruction habituelle, ses premières notions musicales ; à dix-huit ans, il alla continuer ses études de musique à Prague, où il jouait du violon dans les églises pour gagner quelque argent. Un bon musicien, le P. Czernhorsky, le remarqua, lui donna des leçons et lui enseigna la violoncelle ; les dimanches, il allait chanter dans les églises des villages et jouer du violon aux fêtes des paysans. En 1736, il vint à Vienne ; le prince Melzi, qui résidait à Milan, mais qui séjournait alors dans la capitale de l'Autriche, remarqua le jeune Gluck, l'emmena, l'engagea dans sa musique particulière et lui donna pour maître l'organiste compositeur Giam-Battista Sammartini. En 1741, le premier opéra de Gluck, *Artaserse*, fut joué à Milan ; vinrent ensuite *Ipermestre* et *Demetrio* (Venise, 1742) ; *Demofonte* (Milan, 1742) ; *Artamene* (Cremone, 1743) ; *Siface* (Milan, 1743) ; *Alessandro nell'Indie* (Turin, 1744) ; *Fedra* (Milan, 1744). Ces opéras ayant eu du succès, Gluck fut appelé à Londres, en 1745, à l'opéra de Haymarket. Il y fit représenter *La Caduta de' Giganti* (1746), une nouvelle version d'*Artamene* et un *pasticcio* intitulé *Piramo e Tisbe*, sujet auquel il adapta, suivant la coutume du temps, les morceaux les mieux réussis de ses précédents opéras. Haendel déclara détestable la musique de ces œuvres ; de fait, la science de Gluck était peu étendue ; il ne savait guère de contrepoint, et, d'autre part, il n'avait pas encore trouvé sa vraie voie dramatique, celle de la simplicité et de la puissance d'expression. Mais ce « *pasticcio* » ne lui fut pas inutile, car il vit clairement dès lors qu'un morceau, justement applaudi lorsqu'il devait exprimer, avec certaines paroles, une situation et un sentiment dramatique déter-

minés, perdait toute vérité d'accent par l'application à une autre scène et à un autre texte poétique. Ces réflexions s'accusèrent avec une grande force lorsqu'il entendit à Paris, peu après, les opéras de Rameau. L'accent noble et pourtant toujours humain de la déclamation lyrique de Rameau lui fut une révélation et le décida à renoncer à l'opéra italien tel qu'il l'avait pratiqué jusqu'alors. Revenu à Londres, il en repartit pour l'Allemagne (1746), passa par Hambourg et s'arrêta quelque temps à Dresde. A Vienne, il écrivit des opéras et aussi des symphonies, bien qu'il ne conçût pas aisément la musique en dehors d'un sujet dramatique et d'un texte précis ; mais il continua surtout de travailler la littérature comme la musique, et, en 1748, sur un poème de Métastase, il composa une *Semiramide riconosciuta* où son récitatif revêtait déjà un caractère nouveau, en même temps que l'harmonie y prenait plus d'intérêt et plus d'importance. Appelé en 1749 à Copenhague, il y écrivit pour le jour de la naissance de Christian VII, une « sérénade » en deux actes, *Filide*. On le demanda ensuite en Italie : il y donna *Telemacco* (Rome, 1750), *La Clemenza di Tito* (Naples, 1751) ; *L'Eroe Cinese* (1754) ; *Il Trionfo di Camillo* et *Antigono* (1754). Ces opéras accentuèrent encore le progrès de Gluck, et plusieurs fragments des deux premiers ont passé dans son *Iphigénie en Aulide* ; le thème initial de l'ouverture, en ce dernier ouvrage, vient d'un chœur de *Telemacco* (ce thème existe d'ailleurs auparavant dans une messe du musicien napolitain Feo), et l'ouverture même de *Telemacco* est devenue celle d'*Armide*.

De 1755 à 1761, Gluck demeura à Vienne, y écrivant des divertissements pour la cour, et l'opéra de *Tetide* (1760), sans négliger de mûrir ses idées et d'assouplir son style musical. Le 5 oct. 1762, il fit représenter à Vienne *Orfeo ed Euridice*, sur un poème de Cazalbigi. L'apparition d'*Orfeo* est une date capitale dans l'histoire de la musique dramatique : Gluck inaugura en cette œuvre une nouvelle manière de comprendre et de traduire musicalement les passions et les situations ; il commençait vraiment par cette partition sa grande réforme de l'opéra ; le poème de Cazalbigi, simple, bien construit, l'avait mieux servi que ceux de Métastase, malgré la moindre valeur de la forme littéraire. Cependant Gluck retourna encore pour quelque temps à des œuvres de médiocre importance, représentées à la cour : *Esio* (1763) ; *La Rencontre imprévue* (1764), aussi appelée en Allemagne *Die Pilger von Mekka* ; *Il Parnasso confuso* et *La Corona* (1765) ; *Telemacco* (1765), partiellement récrit. Mais le 16 déc. 1867, *Alceste* est représentée à Vienne ; en 1769, Gluck donne *Paride ed Elena*. Peu après ces ouvrages importants, dont les partitions sont précédées d'épîtres dédicatoires ou il développait ses vues en musique dramatique, Gluck composa des divertissements, *Le Feste d'Apollo*, *Bauci e Filemone* et *Aristeo* (1769). C'est également pendant cette période qu'il devint professeur de chant de l'archiduchesse Marie-Antoinette, jusqu'au départ de celle-ci pour la France (mai 1770).

En 1772, Gluck s'ouvrit de ses projets de réforme théâtrale au bailli du Rollet, alors attaché à l'ambassade de France à Vienne. Il pensait que ses théories, d'une logique si ferme, seraient mieux goûtées en France qu'à Vienne, où, malgré la faveur de la cour, il rencontrait de violentes critiques, et surtout une absolue incompréhension. Du Rollet fut très frappé des principes que lui exposa Gluck, et conseilla à celui-ci de mettre en musique l'*Iphigénie* de Racine. Gluck en commença peu après la composition, sur le texte modifié par du Rollet lui-même, qui écrivit à l'administration de l'Opéra de Paris pour l'engager à faire venir le musicien. La lettre de du Rollet, insérée dans le *Mercur de France*, fut suivie d'une lettre de Gluck, et ces deux écrits donnèrent lieu à des polémiques très vives ; l'intervention de la dauphine, Marie-Antoinette, eut raison des cabales : *Iphigénie en Aulide* fut représentée à l'Opéra le 15 avr. 1774 ; Gluck avait alors soixante ans. *Orphée*

(2 août 1774) et *Alceste* (23 avr. 1776) vinrent ensuite, et le musicien dut y apporter de nombreuses modifications, en raison du transfert sur la scène française et du changement de paroles, et aussi parce que le système dramatique du maître avait pris une rigueur plus grande qu'à l'époque de la composition de ces ouvrages. Il faut signaler pourtant un changement regrettable; on n'avait point de contralto à l'Opéra, et Gluck dut transposer le rôle d'Orphée pour une « haute-contre », Legros; le caractère du rôle et sa relation musicale avec les autres parties de l'œuvre s'en trouvèrent très altérés. Le succès d'*Orphée* et d'*Alceste* fut immense, et enleva toute portée à l'échec d'un opéra-ballet de Gluck, *Cythère assiégée* (1775). Mais les ennemis du maître, ou plutôt de ses œuvres, obtinrent que l'administration de l'Opéra appelât Piccinni, et lui confia un livret, *Roland*, que Gluck était déjà chargé de mettre en musique. Gluck se trouvait alors à Vienne, où il venait d'achever *Armide* (1777); il détruisit, à cette nouvelle, ce qu'il avait déjà composé sur le poème de *Roland*, et envoya à du Rollet une lettre, qui, publiée par l'*Année littéraire*, porta à son comble la « guerre » naissante des *Piccinnistes*, aux rangs desquels figuraient La Harpe, Marmontel, d'Alembert, Ginguéné, et des *Gluckistes*, dirigés par Suard et l'abbé Arnaud. *Armide* fut jouée à Paris le 3 mars 1777, et n'eut tout d'abord qu'un succès médiocre, mais *Iphigénie en Tauride* souleva l'enthousiasme (18 mai 1779); *Iphigénie en Tauride* de Piccinni ne put soutenir la lutte contre ce nouveau chef-d'œuvre du maître. *Echo et Narcisse* ne réussit point (21 sept. 1779). Une première atteinte d'apoplexie fit renoncer Gluck au travail; il confia à Salieri le poème des *Danaïdes*, sur lequel il composait, et retourna définitivement à Vienne, où il put jouir encore quelques années de la gloire et de la fortune qu'il avait acquises; une seconde attaque l'emporta, le 15 nov. 1787 et non pas le 25, date erronée que donne Fétis.

La réforme de l'opéra à laquelle le nom de Gluck reste attaché, et qu'ont accomplie progressivement, à des degrés divers et de façon différentes, *Orphée*, *Paris et Hélène*, *Alceste*, les deux *Iphigénie* et *Armide*, est caractérisée par un triple effort vers la logique, l'émotion et la beauté. L'opéra italien régnait sur toutes les scènes d'Europe; dans ce genre d'ouvrages, le poète était complètement annihilé par le compositeur et n'avait d'autre rôle que celui de lui fournir des prétextes à musique; le drame n'existait plus, le spectacle devenait un *concert*. Mais le musicien était lui-même l'esclave servile du chanteur; l'on subordonnait tout, l'accent juste des paroles et leur intelligibilité, le caractère de la musique et sa valeur propre, la nature des situations et la vérité des caractères, au plaisir superficiel de l'oreille, à la frivolité des *diletanti*, de ceux que Gluck lui-même, en l'épître dédicatoire de *Paris et Hélène*, nomme ironiquement du nom qu'ils aimaient à se donner, les *buongustai*. Gluck voulut plus de raison dans le spectacle dramatique, plus de vérité dans l'expression des sentiments, des accents plus sincèrement émus, et par suite un style vocal débarrassé de tout le cliquant dont l'avait revêtu le mauvais goût des compositeurs, des chanteurs et des amateurs. Il proscrivit l'ornement inutile, le mensonge musical, le travestissement artistique des personnages ou des scènes. Il chercha la noblesse, la grandeur, l'émotion — le charme même — et les trouva dans la simplicité des formes, la vérité directe, comme nue, de l'expression. Ses opéras demeurèrent les modèles parfaits de la *tragédie lyrique*, sinon du drame lyrique tel que nous le concevons aujourd'hui, tel qu'il doit être après la grande révélation musicale des symphonistes allemands, en particulier de Beethoven. Wieland a dit ingénieusement de Gluck : *il préféra les Muses aux Sirènes*, et cette phrase caractérise bien la nature générale de son génie; mais surtout l'on a observé, avec grande justesse, qu'il fut servi dans sa réforme par le peu d'étendue relative de sa science musicale, par son infériorité sur le terrain de la pure polyphonie; Haydn, par exemple, dit

Ehrlert dans ses *Lettres sur la musique*, était un tout autre musicien que Gluck, d'un savoir et d'une habileté technique infiniment plus considérables; mais ce grand artiste, « quartettisant et symphonisant », n'aurait pas pu accomplir au théâtre l'œuvre de Gluck; il n'aurait eu ni cette dramatique énergie de l'expression, ni cette antique simplicité de l'ordonnance et des formes employées, ni, au point de vue pratique, ce vouloir persévérant, entêté, qui devait assurer à Gluck la victoire finale sur toutes les oppositions soulevées par son œuvre. Rien d'ailleurs n'est plus caractéristique, au point de vue des idées de Gluck, que l'exposition qu'il en a faite dans l'épître dédicatoire d'*Alceste*; certes, ses théories n'étaient point entièrement neuves, et Benedetto Marcello, par exemple, dans son *Teatro alla moda*, en avait exprimé d'analogues (1720), mais il y apportait une rigueur et une énergie plus grandes; il les développait suivant un ensemble bien ordonné, et enfin il savait les mettre en pratique, avec une logique, une lucidité d'esprit, une plénitude de génie que personne avant lui n'avait eues. Voici des fragments de l'épître dédicatoire d'*Alceste* :

« Lorsque j'entrepris de mettre en musique l'opéra d'*Alceste*, je me proposai d'éviter tous les abus que la vanité mal entendue des chanteurs et l'excessive complaisance des compositeurs avaient introduits dans l'Opéra italien, et qui, du plus pompeux et du plus beau des spectacles, avaient fait le plus ennuyeux et le plus ridicule. Je cherchai à réduire la musique à sa véritable fonction, qui est de seconder la poésie pour fortifier l'expression des sentiments et l'intérêt des situations, sans interrompre l'action et la refroidir par des ornements superflus; je crus que la musique devait ajouter à la poésie ce qu'ajoutent à un dessin correct et bien composé la vivacité des couleurs et l'accord heureux des lumières et des ombres, qui servent à animer les figures sans en altérer les contours...

« ... J'ai imaginé que l'ouverture devait prévenir les spectateurs sur le caractère de l'action qu'on allait mettre sous leurs yeux, et leur indiquer le sujet; que les instruments ne devaient être mis en action qu'en proportion du degré d'intérêt et de passion, et qu'il fallait éviter surtout de laisser dans le dialogue une disparité trop tranchante entre l'air et le récitatif... J'ai cru que la plus grande partie de mon travail devait se réduire à chercher une belle simplicité, et j'ai évité de faire parade de difficultés aux dépens de la clarté... Enfin, il n'y a aucune règle que je n'aie cru devoir sacrifier de bonne grâce en faveur de l'effet... Le succès a justifié mes idées, et l'approbation universelle, dans une ville aussi éclairée [Vienne], m'a démontré que la vérité et la simplicité sont les grands principes du beau dans toutes les productions des arts. »

Il est impossible, après avoir mentionné l'influence que ces idées de Gluck et les ouvrages où il les a appliquées ont eue sur beaucoup de grands musiciens et tout particulièrement sur notre Berlioz, de ne pas observer qu'une nouvelle transformation du drame lyrique s'est produite de nos jours, du fait d'un musicien-poète, Richard Wagner. La naissance de Wagner a lieu près d'un siècle après celle de Gluck; il fallait Beethoven et Weber pour que le style nouveau de Wagner fût possible; il fallait aussi que l'œuvre de Bach fût connue et comprise pour que ce style atteignit sa perfection, et l'on pourrait dire que ces deux pôles de l'art musical allemand, au xviii^e siècle, l'art de Bach et l'art de Gluck, ont été rapprochés et comme reliés par l'art de Wagner. Sans nous étendre sur ce sujet, disons seulement que Gluck a strictement respecté, en leur principe et leur coupe, les formes de l'ancien opéra; seul le récitatif, chez lui, s'est coloré, varié, enrichi de phrases mélodiques expressives et de puissants accents d'orchestre, se rapprochant ainsi de l'air ou même de la « scène » dramatique moderne; cette tendance lui a été vivement reprochée par plusieurs de ses contemporains et même par Fétis, tandis qu'elle nous paraît aujourd'hui profondément intéressante et juste. Si l'ouverture, dans les opéras de

Gluck, ne répond que rarement au programme qu'il énonce dans l'épître d'*Alceste*, il en est au moins une, celle d'*Iphigénie en Aulide*, qui se trouve en rapport direct avec le drame et qui est d'une intensité tragique puissante. Les scènes des Enfers et des Champs-Élysées, dans *Orphée*; les lamentations et le dévouement d'*Alceste*; l'entrée de Renaud dans les jardins d'*Armide* ou « l'air à la Haine », du même opéra; les airs d'*Agamemnon* dans *Iphigénie en Aulide* (l'abbé Arnaud disait de l'un d'eux : « Avec cet air l'on fonderait une religion ! ») ou la scène célèbre de Clytemnestre; le sommeil d'*Oreste* dans *Iphigénie en Tauride*, bien d'autres pages encore, sont au nombre des plus belles créations que l'on connaisse en musique dramatique. Et sans cesse, aussi bien dans l'orchestre — pourtant presque rudimentaire parfois et dont l'emploi n'est pas exempt de maladresses techniques — que dans le style vocal, partout des effets neufs et puissants, d'audacieuses trouvailles, de libres hardiesses, ou le génie éclate, et qui annoncent, inconsciemment, la révolution nouvelle qui devait s'accomplir moins d'un siècle plus tard.

Il a été beaucoup écrit sur Gluck. Avant de donner une bibliographie relative à ce maître et à son œuvre, nous signalerons des ouvrages non spéciaux, mais où l'on trouvera soit des renseignements intéressants, soit des appréciations curieuses; tels sont les livres de Berlioz (*Mémoires et à travers chants*), la *Musikalisch-Kritische Bibliothek* de Forkel, les *Mémoires secrets* de Bachaumont, les *Gesammelte Schriften* de Wagner, la *Correspondance de Grimm et Diderot*, les œuvres de Suard, de J.-J. Rousseau, de l'abbé Arnaud et de Marmontel, le *Cours de littérature de La Harpe*, les collections du *Journal de Paris*, du *Mercure de France*, de *l'Année littéraire*, etc. Enfin, aux ouvrages de Gluck dont il est question plus haut, il faut encore ajouter les suivants: des opéras, *La Danza* (1755), *L'Innocenza giustificata* et *Il Repastre* (1756), *Il Trionfo di Clelia* (1762), *On ne s'avise jamais de tout* (1762), opéra-comique, remis en musique par Gluck), *l'Arbre enchanté* ou *le Poirier de Vadé* (1775); des airs nouveaux pour la pastorale *les Amours champêtres* (1755), pour *le Chinois poli* et *le Déguisement pastoral* (1756), pour *l'Ile de Merlin* et *la Fausse Esclave* (1758), pour *Cythère assiégée* (1759), pour *l'Iroquois corrigé* (1760), pour *le Cadi dupé* (1761), pour *l'Arbre enchanté* (1762); une cantate religieuse inachevée, *le Jugement dernier*, que Salieri termina; un ballet, *Don Juan* (1761); six symphonies pour deux violons, un alto, une basse et deux cors; deux psaumes, *De profundis* et *Domine Deus noster*; huit chants sur des paroles de Klopstock, pour voix seule avec accompagnement de clavecin.

Alfred ERNST.

BIBL. : SIEGMEYER, *Ueber den Ritter Gluck und seine Werke: Briefe von ihm und andern berühmter Männern seiner Zeit*; Berlin, 1825; 2^e éd., 1837, in-8. — RIEDEL, *Ueber die Musik des Ritters Christoph von Gluck*; Vienne, 1775, in-8. — *Etwas über Gluckische Musik und die Oper Iphigenia in Tauris...*; Berlin, s. d. [1799], in-8. — *Mémoires pour servir à l'histoire de la révolution opérée dans la musique par M. le chevalier Gluck* [Recueil anonyme dû au bailli du ROLLET (M.-F.-L. Gand Lelland du Roulet), J.-F. MARMONTEL, LAURENT, ARNAUD, SUARD, l'abbé G. LEBLOND, etc. C'est l'abbé Leblond qui a publié ce recueil, dont on trouvera le détail dans le suppl. à la *Biographie universelle* de Fétis]. — [DE LA TOURAILLE], *Lettre à Madame la marquise de***, dans ses terres près de Mantes, sur l'opéra d'Iphigénie*; Genève, 1774, in-8. — COQUEAU, *De la Mélodie chez les anciens et de la mélodie chez les modernes*; Paris, 1778, in-8, et *Entretiens sur l'état actuel de l'Opéra de Paris*; Amsterdam et Paris, 1779. — MIET, *Notice sur Christophe Gluck*; Paris, 1840, in-8. — SOLIÉ, *Études biographiques, etc., sur les compositeurs qui ont illustré la scène française*; Annecy, 1853, in-12. — ANTON SCHMIDT, *Christoph-Wilibald Ritter von Gluck, dessen Leben und tonkünstlerische Wirken*; Leipzig, 1854, gr. in-8. — P. MIGNARD, *L'Opéra de Gluck*, Paris, s. d., in-12. — GASSNER, *Universal Lexikon der Tonkunst*; Stuttgart, 1849, gr. in-8. — TROPLONG, *L'Armide de Gluck*; Paris, 1859, in-8. — J. BAUDOIN, *Alceste de Gluck*; Paris, 1861, in-12. — F. DE VILLARS, *Les Deux Iphigénies de Gluck*; Paris, 1868, in-8. — L. NOHL, *Lettres de Gluck et de Weber* (publ. par Ludwig Nohl, trad. par

Guy de Charnacé); Paris, 1870, in-12. — G. DESNOIRE-TERRES, *Gluck et Piccini*; Paris, 1872, in-8. — H. LAVOIX, *Histoire de la musique*; Paris, s. d., in-8. — GROVE, *Dictionary of Music and Musicians*; Londres, 1879, 3 vol. in-8. — F.-J. FÉTIS, *Biographie universelle des musiciens*; Paris, 1879, t. IV, 2^e éd. (et supplément par Arthur POUJIN, t. I). — A. COQUARD, *De la Musique en France depuis Rameau*; Paris, 1891, in-12. — F. CHOUQUET, *Histoire de la musique dramatique en France*; Paris, 1873, in-12.

GLÜCK (Christian-Friedrich von), juriste allemand, né à Halle le 1^{er} juil. 1755, mort le 20 janv. 1831. Il fut reçu docteur en droit à Halle en 1777 et nommé professeur de droit à l'université d'Erlangen en 1784. Il devint conseiller aulique en 1790, conseiller intime en 1820. Ses principaux ouvrages sont : *Ausführliche Erläuterung der Pandekten* (Erlangen, 1790-1830, 1841-47, 34 vol.); ouvrage qui fut continué par Mühlenbruch et Fein, et plus tard par Arndts, Leist, Burekhardt); *Erörterung der Lehre von der Intestaterbfolge* (Erlangen, 1822); *Merkwürdige Rechtsfälle* (avec Geiger; Erlangen, 1792, 1794, 1806); *Opuscula juridica* (Erlangen, 1785-90); *Præcognita uberiora universæ jurisprudentiæ ecclesiasticæ positive Germanorum* (Halle, 1786); *Handbuch zum systematischen Studium des neuesten römischen Privatrechts* (Erlangen, 1812). — Son fils, Christian-Wilhelm (1810-60), s'est occupé d'antiquités celtiques.

G. REGELSPERGER.

GLÜCKSBURG (duc de) (V. DECAZES).

GLUCKSBURG. Bourg du Slesvig, sur le rivage méridional du golfe de Flensburg; 1,000 hab. Bains de mer. Château, établi à la place d'une abbaye bénédictine (fondée en 1210) et qui fut, de 1622 à 1779, la résidence des ducs de la ligne Holstein-Sonderburg-Gluckstadt. Le roi Frédéric VII y mourut (1863).

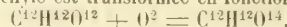
GLUCKSTADT. Ville d'Allemagne, royaume de Prusse, prov. du Slesvig-Holstein, sur l'Elbe; 5,500 hab. Avant-port de Hambourg. Hôtel de ville du xviii^e siècle; belle église. Bâtie par Christian IV (1616), qui lui donna de grands privilèges; ce fut l'entrepôt du commerce islandais. Les fortifications établies en 1620 disparurent en 1815.

BIBL. : LEICHT, *Beiträge zur Gesch. der Stadt Gluckstadt*; Kiel, 1854.

GLUCONIQUE (Acide).

Form. { Equiv... C¹²H¹²O¹⁴ = C¹²H²(H²O)²5O⁴.
Atom... C¹²H¹²O⁷ = CH²OH(CHOH)².CO²H.

L'acide gluconique est un acide monobasique et pentacoolique qui résulte de l'oxydation de la glucose ou la fonction aldéhyde est transformée en fonction acide :



Les trois isomères de la glucose fournissent trois acides différents, les acides actifs dextrogyre et lévogyre et l'acide inactif par compensation qui résulte de l'union des deux premiers. La synthèse de ces acides et la découverte des deux derniers a été faite récemment par M. E. Fischer.

L'acide gluconique droit cristallise difficilement; on l'obtient ordinairement sous la forme d'un liquide sirupeux, insoluble dans l'alcool absolu. Son pouvoir rotatoire correspond à $[\alpha]_D = 5^{\circ}8$. L'acide gluconique ne réduit pas la liqueur de Fehling; il n'est pas précipité de sa dissolution par les sels métalliques. L'acide gluconique se transforme en un isomère, l'acide paragluconique, quand on le dissout à froid dans l'acide nitrique concentré.

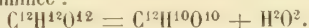
Acides gluconiques gauche et inactif. Les trois acides gluconiques sont les stéréo-isomères des trois acides manniques; M. Fischer, après avoir réalisé la synthèse de ces derniers en partant de l'aldéhyde formique ou du bromure d'acroléine, a pu les transformer respectivement dans les trois acides gluconiques correspondants. Il suffit pour cela de les chauffer à 140° avec la quinoléine; la transformation est limitée et réversible, car réciproquement les acides gluconiques fournissent aussi les trois acides manniques. M. Fischer a obtenu en outre l'acide gluconique gauche par fixation de l'acide cyanhydrique sur l'arabinose et saponification du dérivé cyané formé. La réduction des trois acides gluconiques par l'amalgame de sodium a donné

la synthèse des glucoses; enfin leur oxydation engendre de même trois acides sacchariques bibasiques. C. MATIGNON.

BIBL.: HLASIWETZ et HABERMANN, *Ann. Chem. und Pharm.*, CLV, p. 121. — BOUTROUX, *Comptes rendus*, LXXXVI, p. 605. — FISCHER, *Journ. de Pharm.* [5], XXII, p. 403.

GLUCOSANE. Form. $\left\{ \begin{array}{l} \text{Equiv} \dots\dots\dots C^{12}H^{10}O^{10} \\ \text{Atom} \dots\dots\dots C^6H^{10}O^5. \end{array} \right.$

La glucosane est le premier produit de la déshydratation de la glucose; elle a été obtenue par Gélis en maintenant celle-ci pendant quelque temps vers 170°; une molécule d'eau est éliminée:



Elle constitue un produit amorphe incolore, qui tourne à droite le plan de polarisation, mais d'une quantité moindre que la glucose; sa saveur est à peine sucrée. La glucosane soluble dans l'eau et l'alcool n'est pas fermentescible directement; les acides étendus la transforment en glucose en lui adjoignant une molécule d'eau. La chaleur fait perdre à la glucosane les éléments de l'eau et donne naissance d'abord à des produits condensés, bruns, solubles dans l'eau (composés caraméliques), puis à des produits noirs, insolubles, de nature ulmique; enfin à un charbon encore hydrogéné. A la fin de la réaction, l'eau qui se dégage est accompagnée par de petites quantités d'acide acétique, de liquides pyrogénés odorants, d'acide carbonique, d'oxyde de carbone, de gaz des marais, etc.

La nature de la glucosane a été précisée par M. Berthelot qui la regarde comme la glucose où deux des fonctions alcooliques se sont unies entre elles avec élimination d'une molécule d'eau; il reste donc dans la glucosane encore trois fonctions alcooliques libres qui lui permettent d'engendrer par sa combinaison avec les acides des corps analogues aux glucosides; ces composés peuvent s'obtenir en combinant d'abord l'acide avec la glucose, puis faisant perdre par la chaleur une nouvelle molécule d'eau au glucoside formé dans la réaction. Le sucre de canne chauffé avec la potasse et le bromure d'éthyle à 100° donne naissance à l'éther diéthylique de la glucosane. C. MATIGNON.

BIBL.: GÉLIS, *Comptes rendus*, LI, p. 331. — BERTHELOT, *Ann. de chim. et de phys.* [3], LX, p. 96.

GLUCOSE. I. Chimie. — GÉNÉRALITÉS.

Form. $\left\{ \begin{array}{l} \text{Equiv} \dots\dots\dots C^{12}H^{12}O^{12} \\ \text{Atom} \dots\dots\dots C^6H^{12}O^6. \end{array} \right.$

On donne le nom de glucoses à des principes sucrés représentés par la formule générale $C^{12}H^{12}O^{12}$ et se rapprochant plus ou moins de la glucose droite ordinaire ou normale appelée aussi sucre de raisin. Ces composés sont caractérisés par les propriétés suivantes: 1° ils fermentent directement au contact de la levure de bière sans éprouver comme le sucre de canne une transformation préalable; 2° ils sont très instables en présence des bases alcalines et alcalino-terreuses qui les détruisent à 100° et même à froid; 3° ils réduisent le tartrate cupropotassique en donnant naissance à un précipité jaune ou rouge d'oxyde de cuivre; 4° desséchés à 110°, ils sont isomères et répondent à la formule $C^{12}H^{12}O^{12}$. Les glucoses actuellement connues sont les suivantes:

1° La glucose ordinaire droite ou sucre de raisin et ses deux isomères optiques gauche et inactif par compensation; 2° la lévulose ou glucose de fruits et ses deux isomères optiques; 3° la mannitose ou mannose connues aussi sous trois formes différentes; 4° la galactose ou glucose lactique; 4° la sorbine ou sorbinose; 6° la formose; 7° l'acrose β. La sorbine et la formose prennent une place un peu à part dans cette série, car elles ne fermentent pas avec les levures de bière. La connaissance de la fonction fondamentale de ce corps est due surtout à M. Berthelot qui, en démontrant par des faits synthétiques leur rôle d'alcools polyatomiques d'un ordre très élevé, a rendu compte de leurs réactions en les rattachant de la façon la plus simple et la plus naturelle aux réactions connues des alcools monoatomiques et a fait rentrer ainsi dans une classification méthodique tous les composés sucrés. Les glucoses, en effet, chauffées dans des

conditions convenables avec des acides sont capables d'engendrer des éthers contenant plusieurs molécules d'acide (glucosides). Un grand nombre de ces glucosides existent dans la nature et sont capables de donner naissance à une glucose par un dédoublement convenable. Outre leur rôle d'alcool polyatomique, ces glucoses contiennent en outre une fonction aldéhyde ou acétonique, conformément à la théorie des fonctions mixtes. Certains faits importants confirment l'existence de cette fonction. En effet, ces composés possèdent la propriété de réduire le réactif cupropotassique et d'autres analogues; d'autre part, ils forment avec la phénylhydrazine diverses combinaisons très intéressantes étudiées par M. Fischer et qui lui ont servi d'intermédiaires pour leur synthèse et leur caractéristique.

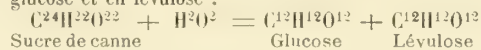
GLUCOSE ORDINAIRE. —

Form. $\left\{ \begin{array}{l} \text{Equiv} \dots\dots\dots C^{12}H^{12}O^{12} = C^{12}H^2(H^2O)^5(O)^2(-) \\ \text{Atom} \dots\dots\dots C^6H^{12}O^6 = C^2H^2O.H.(CHOH)^4CH_2O. \end{array} \right.$

La glucose est à la fois un alcool pentatomique et un aldéhyde monoatomique; elle existe sous trois formes différentes, présentant entre elles les mêmes relations que les acides tartriques droit, gauche et inactif par compensation.

Glucose droite. La glucose droite connue aussi sous les noms de dextrine, dextroglucose, sucre de raisin, sucre de diabète, a été distinguée, en premier lieu, par un chimiste russe du nom de Lowitz en 1792. Kirchoff l'a obtenue en 1814 en partant de l'amidon. Péligot et Dubrunfaut l'ont étudiée à divers points de vue et principalement en ce qui concerne ses combinaisons avec les bases. La fonction alcoolique de la glucose a été établie par M. Berthelot qui en a fait le type de tout un groupe de corps. La synthèse a été réalisée récemment par M. Fischer qui a découvert en même temps ses deux isomères optiques, la glucose gauche et la glucose inactif par compensation, laquelle résulte de l'union des deux premières.

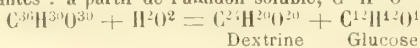
La glucose ordinaire se place au premier rang parmi les produits naturels; elle est très répandue dans les êtres vivants et dans beaucoup de végétaux, soit à l'état libre, soit surtout en combinaison. La matière sucrée solide des raisins secs et celle de l'urine des diabétiques est constituée uniquement par la glucose. Associée à la lévulose, la glucose forme la matière sucrée de la plupart des fruits acides et notamment des raisins pris dans leur état de maturité. On la rencontre aussi dans le foie, le chyle et le sang des animaux. La décomposition de plusieurs sucres de formule $C^{24}H^{22}O^{22}$ par l'ébullition avec les acides minéraux étendus ou par l'action des ferments solubles, fournit de la glucose. Ainsi le sucre de canne se dédouble par hydratation en glucose et en lévulose:



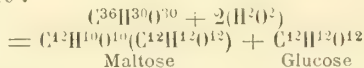
Le tréhalose et le mélézitose fournissent de la glucose sous l'influence des acides. L'amidon, la cellulose, la matière glycogène hépatique, la tunicine, la chitine, etc., c.-à-d. un grand nombre des principes les plus essentiels parmi ceux qui constituent les tissus végétaux et animaux, sont capables de donner naissance à la glucose par l'action de l'acide sulfurique étendu. Enfin la glucose se sépare pendant la décomposition de certains principes végétaux nommés glucosides et caractérisés par la propriété de se dédoubler sous l'influence de l'ébullition avec les acides ou par l'action de certains ferments en glucose et en d'autres principes; telles sont l'amygdaline, la salicine, etc.

On prépare la glucose au moyen de la fécule et de l'acide sulfurique. A cet effet, on mélange une partie d'acide avec cinquante parties d'eau, on porte la liqueur à l'ébullition et on y incorpore peu à peu cinq parties de fécule délayées dans cinq parties d'eau tiède. On chauffe au bain-marie bouillant et on fait passer un courant de vapeur dans le produit; lorsqu'une prise d'essai ne se colore plus en bleu par l'eau iodée, on sature l'acide par la craie; on décante la liqueur claire; on la filtre sur du noir animal et on l'évapore dans le vide jusqu'à ce qu'elle

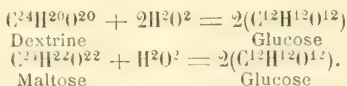
marque 40° Baumé à la température ordinaire ; la glucose cristallise lentement en une masse granuleuse. Les produits intermédiaires entre l'amidon et la glucose sont la maltose, C³⁶H⁷²O²², et diverses dextrines. Les diverses phases de l'hydratation sont représentées par les équations suivantes : à partir de l'amidon soluble, C³⁶H³⁰O³⁰ :



ou encore :



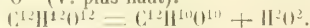
La maltose et la dextrine se résolvent à leur tour en glucose :



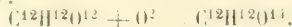
Le sirop de fécule du commerce est un mélange incristallisable de glucose et de dextrine obtenu en laissant la réaction incomplète. On purifie la glucose commerciale en la faisant cristalliser plusieurs fois dans l'alcool méthylique bouillant de densité 0,81 ; si la solution est suffisamment peu concentrée, elle abandonne lentement des cristaux de glucose anhydre qui peuvent être alors assez volumineux.

La glucose ordinaire se présente sous la forme de petits cristaux assemblés en mamelons ou en choux-fleurs, généralement opaques et mal définis. Elle est inodore ; sa saveur est d'abord piquante et farineuse, puis devient faiblement sucrée ; elle est beaucoup moins prononcée que celle du sucre de canne, car il faut deux fois et demie plus de glucose que de sucre de canne pour sucrer au même degré le même volume d'eau. Les cristaux de glucose contiennent une molécule d'eau d'hydratation, C¹²H¹²O¹² + H²O², lorsqu'ils se sont formés en solution aqueuse ; l'alcool ordinaire et l'alcool méthylique, même assez étendus, donnent des cristaux anhydres de glucose constitués par des prismes rhomboïdaux obliques. La glucose est inaltérable à l'air ; la densité de l'hydrate est égale à 1,55. L'eau dissout des quantités considérables de glucose : 81,68 parties de glucose sèche exigent 100 parties d'eau à 17°, 5 pour se dissoudre. Les dissolutions aqueuses de glucose peuvent être amenées à l'état sirupeux, sans cristalliser tout d'abord. La glucose droite possède un pouvoir rotatoire qui, rapporté aux cristaux hydratés C¹²H¹²O¹².H²O² et observé dans des conditions aqueuses contenant de 10 à 14 gr. de matière pour 100 d'eau, est très voisin de la valeur [α]_D = + 48° ; mais ce pouvoir diminue quand la dilution des liqueurs augmente. Le pouvoir rotatoire de la glucose anhydre est [α]_D = + 52°, 8 pour les concentrations répondant de 10 à 14 gr. au litre. Le pouvoir rotatoire de la glucose varie peu avec la température et n'est guère influencé par les acides ; le pouvoir rotatoire au premier moment de la résolution est presque double du pouvoir indiqué, mais il diminue graduellement jusqu'à la limite indiquée.

La glucose en cristaux hydratés se ramollit à 60°, fond vers 70° ou 80° et perd ensuite ses deux équivalents d'eau de cristallisation. Elle devient rapidement anhydre à 110° et fond à 144°. Maintenu pendant longtemps à 170°, elle abandonne une molécule d'eau en donnant la glucosane C¹²H¹⁰O¹⁰ (V. plus haut).

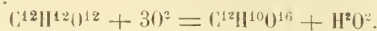


La glucose, à la fois aldéhyde et alcool polyatomique, est très sensible aux agents d'oxydation. Chauffée à 100°, en vase clos, avec de l'eau et du brome, ou traitée en solution aqueuse froide par un courant de chlore, elle s'oxyde et se transforme en acide gluconique par transformation de sa fonction aldéhyde en fonction acide (Hlasiwetz et Habermann) :



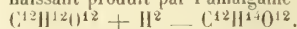
Cette réaction s'effectue par l'intermédiaire de composés bromés ou chlorés que l'eau détruit ensuite. Le même acide gluconique s'obtient par oxydation de la glucose sous l'in-

fluence du *Micoderma aceti* (Boutroux). Le second terme d'oxydation de la glucose est l'acide saccharique que Liebig a obtenu par un traitement ménagé à l'acide nitrique étendu :



Si l'on prolonge trop la réaction, on obtient de l'acide oxalique. La chaux sodée vers 200°, le mélange oxydant de bioxyde de manganèse et d'acide sulfurique donnent des produits d'oxydation plus avancée ; la glucose fournit dans le premier cas l'acide oxalique, dans le second les acides formique et carbonique. L'électrolyse d'une solution de glucose fournit du trioxyméthylène indépendamment des acides formique et saccharique. La glucose, comme tous les aldéhydes, est un réducteur puissant ; elle agit sur les solutions de chlorure d'or, de nitrate d'argent, de bichlorure de mercure, d'acétate de cuivre, de nitrate de bismuth, etc. Mais c'est surtout en présence des alcalis que l'action oxydante des acides métalliques sur la glucose devient caractérisée ; avec l'oxyde d'argent ammoniacal, l'argent réduit se dépose sur le vase sous la forme d'une lame miroitante ; avec l'oxyde de cuivre alcalin, la glucose se trouve transformée surtout en acide tartronique, puis en une substance analogue à la dextrine, et en acides formique, acétique, etc. Les réductions des sels de mercure, de cuivre et de bismuth sont usitées pour reconnaître la glucose en raison de leur grande sensibilité.

La glucose fournit de la mannite sous l'influence de l'hydrogène naissant produit par l'amalgame de sodium :



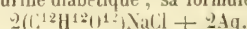
Il se forme en même temps une proportion notable d'alcool isopropylique, C⁶H⁸O², et quelques traces d'alcool ordinaire (M. G. Bouchardat).

La glucose alcool polyatomique forme avec les bases à froid divers composés analogues aux alcoolates qui, abandonnés à eux-mêmes en solution aqueuse, se transforment rapidement à chaud, lentement à froid, en glucate alcalinoterreux. La solution de glucose ne précipite ni par l'acétate basique de plomb, ni par l'acétate de plomb ammoniacal, propriétés qui permettent de séparer dans beaucoup de cas la glucose des substances analogues. Toutefois, si l'on ajoute successivement de l'acétate de plomb, puis de l'ammoniaque jusqu'à précipitation, on obtient un glucoside plombique :



Les réactions des alcalis changent de caractère aussitôt qu'on élève la température. Une solution de glucose chauffée au bain-marie avec une lessive de soude, dans des proportions convenables, donne lieu à une réaction très vive ; la température monte à 116° et le liquide entre en ébullition, bien qu'il ne se dégage aucun gaz ; il se forme dans ces conditions de l'acide lactique, de la pyrocatechine et des résines intermédiaires.

La glucose peut s'unir à certains sels à la manière de l'alcool. Sa combinaison avec le sel marin cristallise d'une manière remarquable ; on la rencontre fréquemment dans les analyses d'urine diabétique ; sa formule est :



Les prismes volumineux de ce composé offrent l'apparence rhomboédrique, mais ils appartiennent au système clinorhombique. Les acides agissent sur la glucose en formant deux classes de dérivés distincts : des produits de déshydratation et des éthers ou glucosides. L'acide sulfurique se combine à froid avec la glucose pour former un acide glucososulfurique ; il carbonise rapidement la glucose en dégageant de l'acide sulfureux. L'acide chlorhydrique paraît d'abord sans action à froid ; mais, au bout de quelques semaines, la glucose est détruite et changée en matières ulmiques. La glucose forme avec les acides des combinaisons découvertes pour la plupart par M. Berthelot ; elles se forment par l'union directe des composants chauffés vers 100 ou 120° et constituent des corps neutres et des acides conjugués, comparables aux dérivés de la glycérine et de la mannite. Leur existence peut être pré-

vue à l'avance depuis que M. Berthelot a fait voir que la glucose était un alcool polyatomique.

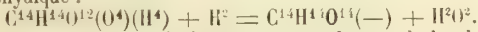
La glucose, comme les aldéhydes simples, forme avec la phénylhydrazine une hydrazone très soluble dans l'eau :
 $C^{12}H^{12}O^{12} + C^{12}H^8Az^2 = C^{24}H^{18}Az^2O^{10} + H^2O^2$.

Avec le chlorhydrate d'hydroxylamine auquel on ajoute du carbonate de soude en quantité équivalente, la glucose donne naissance à la glucooxime :



Mais l'une des réactions les plus importantes de la glucose est sa façon de se comporter en présence d'un excès de phénylhydrazine ; elle donne naissance dans ces conditions à un composé bien cristallisé presque insoluble dans l'eau et auquel M. Fischer a donné le nom de glucosazone, $C^{36}H^{22}Az^4O^8$; ce composé résulte de l'union de deux molécules de phénylhydrazine avec une molécule de sucre.

La glucosazone est peu soluble dans l'alcool chaud ; son point de fusion est voisin de 205° ; elle est lévogyre dans l'acide acétique cristallisable. Cette réaction est la seule qui permette d'isoler facilement la glucose d'un mélange complexe. M. Fischer a transformé la glucosazone en lévulose. — La glucose, comme les composés aldéhydiques, possède aussi la propriété de fixer l'acide cyanhydrique en engendrant un composé que la saponification transforme en acide contenant ainsi deux équivalents de carbone en plus, et l'acide ainsi obtenu est réduit par l'amalgame de sodium pour donner naissance à un nouveau sucre en $C^{14}O^{14}H^{14}$ par transformation de la fonction acide en fonction aldéhydique :

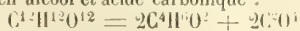


M. Fischer a pu ainsi passer non seulement de la glucose à la glucoheptose $C^{14}H^{14}O^{14}(C^7H^{14}O^7)$, mais encore à la glucooctose $C^{16}H^{16}O^{16}(C^8H^{16}O^8)$ qui surpassent toutes deux les glucoses naturelles par leurs qualités de cristallisation et par la beauté de leurs dérivés.

M. Fischer a réalisé récemment la synthèse de la glucose naturelle ou droite et par suite de la lévulose, puisqu'on peut passer facilement de la première à la seconde par l'intermédiaire de la glucosazone. La polymérisation de l'aldéhyde méthylique et la décomposition du bromure d'acroléine par les bases fournissent une matière sucrée de formule $C^{12}H^{12}O^{12}$; c'est la lévulose inactive par compensation.

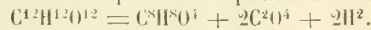
Analyse de la glucose. 1° La glucose peut être dosée en utilisant son pouvoir réducteur sur la solution alcaline d'oxyde de cuivre dans l'acide tartrique ; cette solution peut être préparée de différentes manières (liqueur de Fehling). Pour titrer la glucose, on verse goutte à goutte, jusqu'à décoloration, la solution sucrée dans 40 centim. c. de la liqueur cupropotassique tenue en ébullition. 2° On peut utiliser le pouvoir rotatoire de la glucose qui varie proportionnellement au poids de matière active contenue dans un volume donné de la dissolution ; les acides ne changent pas la valeur de ce pouvoir rotatoire. 3° La glucose subit la fermentation alcoolique avec dégagement d'acide carbonique dont la quantité est proportionnelle à la quantité de glucose. Le volume d'acide carbonique tant dégagé que resté en dissolution dans la liqueur étant exprimé en centimètres cubes et multiplié par quatre, fournit approximativement la quantité de glucose en milligrammes.

La glucose subit un grand nombre de fermentations variables avec les conditions et les microbes en présence ; ces fermentations sont bien connues, surtout depuis les travaux de M. Pasteur. La plus importante est la fermentation alcoolique que l'on réalise dans la fabrication du vin. Mis en contact avec la levure de bière, la glucose se transforme en alcool et acide carbonique :

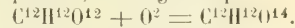


en même temps qu'il se forme un peu de glycérine et des traces d'acide succinique. La réaction s'opère le mieux entre 25 et 30° ; elle donne lieu à un dégagement de chaleur notable, comme on peut le remarquer dans la fabri-

cation du vin ; une molécule de glucose en donnant naissance à deux molécules d'alcool dégage près de 67 calories. Le ferment qui préside habituellement à la fermentation alcoolique est la levure de bière ou *Saccharomyces cerevisia* ; il se transforme pendant l'opération en donnant naissance dans ses tissus à une certaine quantité de cellulose. Pour que la levure se multiplie, il est nécessaire que la liqueur renferme des matières albuminoïdes et des phosphates, capables de lui servir d'aliments, sinon elle perd son activité en se transformant. La fermentation alcoolique est arrêtée d'une façon générale par la présence de tous les corps capables de suspendre ou d'anéantir la vie végétale (sels métalliques, produits empyreumatiques, chloroforme, acide salicylique, etc.). On peut obtenir de l'alcool au moyen de la glucose sous l'influence d'autres *Saccharomyces* et sous celle de différents organismes. La glucose est capable de subir d'autres fermentations dont les principales sont : la fermentation lactique qui transforme la glucose en acide lactique quand on l'abandonne avec un mélange de caséine et de carbonate de chaux ; la fermentation butyrique dont les principaux termes de la décomposition correspondent à l'équation suivante :



La fermentation visqueuse qui donne naissance à la mannite en même temps qu'il se forme une matière gommeuse dextrogyre et très soluble dans l'eau ; enfin la fermentation acétique qui, sous l'influence d'une forme particulière du *Mycoderma aceti* oxyde la glucose en donnant l'acide correspondant, l'acide gluconique :



Glucose gauche et inactive. La glucose gauche et la glucose inactive par compensation, qui résulte de l'union des deux autres, ont été encore peu étudiées. M. Fischer les a obtenues synthétiquement en réduisant par l'amalgame de sodium les acides gluconiques correspondants. L'acide gluconique gauche prend naissance quand on fixe l'acide cyanhydrique sur l'arabinose et qu'on saponifie ensuite le composé obtenu. Il est susceptible, dans des conditions convenables, de se transformer dans son isomère optique droit ; combinés ensemble, molécule à molécule, les deux acides s'unissent dans leur solution aqueuse pour former un troisième acide inactif, produisant des sels particuliers et d'autres dérivés inactifs. C. MATIGNON.

II. Chimie industrielle. — Industriellement, on prépare la glucose avec les raisins, mais plus généralement avec les matières amylacées, quelquefois avec le bois et les substances végétales analogues. Lorsqu'on veut préparer la glucose avec des raisins, on exprime le jus de raisin blanc, on le soufre pour en assurer la conservation et on le laisse se clarifier par le repos. Le moût clair est chauffé à une basse température dans une chaudière et additionné de craie ou de carbonate de baryte, dans le but de neutraliser l'acide tartrique qui se trouve dans le liquide ; on active le feu de manière à porter la masse à l'ébullition, et on la laisse déposer pendant vingt-quatre heures. Le moût est décanté et de nouveau clarifié avec du sang de bœuf (2 à 3 litres de sang pour 100 litres de moût) ; on chauffe, on enlève l'écume qui se forme et on concentre le liquide jusqu'à ce qu'il marque 26° à l'aréomètre de Baumé. Le moût est abandonné quelque temps à lui-même dans un tonneau, afin de séparer les impuretés, puis il est concentré à 34° Baumé. Le sirop ainsi obtenu peut déjà être employé aux usages auxquels la glucose est propre ; mais si on veut avoir celle-ci à l'état solide, on concentre encore le sirop, on le verse dans des cristallisoirs où se déposent après trois ou quatre semaines des amas de petits cristaux. On les sépare de la lévulose qui les baigne en introduisant la masse dans des formes analogues à celles employées pour mouler le sucre de canne, et on déplace la lévulose par un clairçage fait avec une solution de glucose pure, ou bien par la force centrifuge, dans une turbine. D'après Wagner et Gauthier, 100 parties en poids de raisin donnent 800 par-

ties en poids de moût ; 200 parties de sirop, 440 parties de glucose brute, 60 à 70 parties de glucose pure.

On prépare très rarement la glucose par ce procédé qui est très coûteux étant donnée la valeur commerciale élevée de la matière première. L'industrie préfère s'adresser à la fécula, matière première d'un prix beaucoup moins élevé, d'un traitement facile et que l'on peut se procurer en tout temps. La préparation de la glucose au moyen de la fécula de pomme de terre et de l'acide sulfurique dilué a été imaginée en 1814 par Kirchoff. Cette transformation de la matière amylacée comprend les opérations suivantes :

1° le traitement de la fécula par de l'acide sulfurique étendu de trente-trois fois son poids d'eau, à la température de l'ébullition ; 2° la saturation de l'acide ; 3° la filtration ; 4° l'évaporation ; 5° la cristallisation. La saccharification se fait dans de grandes cuves en bois, à parois très épaisses, pouvant contenir de 120 à 130 hectol. Le chauffage se fait à la vapeur. La disposition généralement adoptée est la suivante (fig. 1).

Deux cuves A et A' sont remplies aux 2/3 d'eau acidulée d'environ 3 % d'acide sulfurique; elles communiquent avec les générateurs i, par les tubes dd', cc', f,

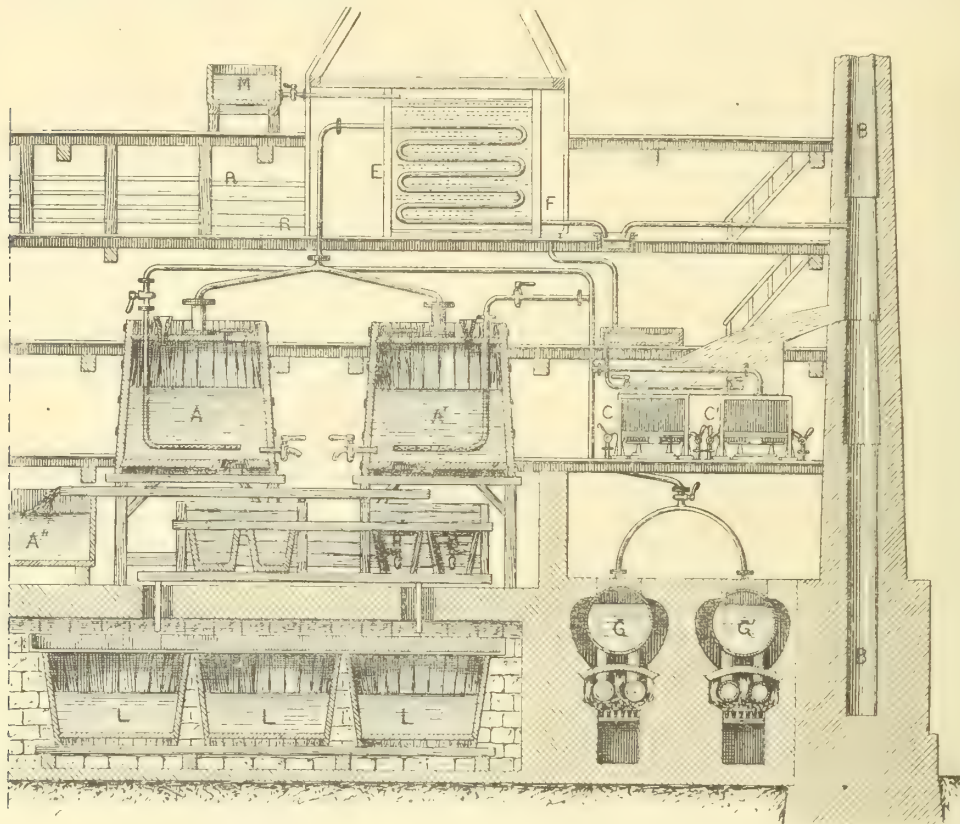


Fig. 1. — AA', cuves d'eau acidulée; BB, cheminée; GG', générateurs; LLL, réservoir recevant la liqueur filtrée; CC', chaudières de concentration; HH, filtres; M, réservoir recevant la liqueur filtrée des réservoirs LLL au moyen d'un monte-jus; RR, tablettes en plâtre recevant le sucre égoutté; A'', bassin de dépôt de la liqueur clarifiée; EF, serpents.

g, qui permettent d'envoyer dans la cuve un courant de vapeur réglé par les robinets h h', qui élèvera la température de la masse à 100°, température nécessaire pour que la saccharification s'effectue dans de bonnes conditions. Autrefois la vapeur s'échappait et se condensait dans le liquide des cuves, ce qui produisait une dilution assez sensible ; actuellement, pour obvier à cet inconvénient, le chauffage est obtenu par un tube de cuivre dans lequel circule le courant de vapeur sous pression ; l'eau condensée s'écoule au dehors. Pendant l'opération, il se dégage des vapeurs désagréables ; aussi on doit prendre quelques précautions pour qu'elles n'incommodent pas les ouvriers : on couvre les cuves et on conduit les gaz, après condensation préalable de la vapeur d'eau, sous le foyer ; ou bien, comme le montre la figure, on les fait évacuer par la cheminée BB, après leur avoir fait traverser un serpent EF. Cette disposition permet d'utiliser la chaleur perdue dans l'autre système, pour la concentration du sirop. La saccharification est conduite de la façon suivante : l'eau est portée à l'ébullition, puis on y verse l'acide sulfurique, que

l'on a préalablement étendu de trois fois son poids d'eau : on introduit ensuite la fécula délayée avec de l'eau et formant un liquide laiteux et l'on brasse vivement. On continue à chauffer la masse à l'ébullition jusqu'à ce que tout l'amidon soit saccharifié, ce que l'on constate facilement au moyen de la teinture d'iode ; une goutte du liquide de la cuve, additionné d'iode, ne devra plus se colorer en bleu. L'essai suivant est plus exact, l'iode n'indiquant que la disparition de la fécula, mais n'accusant pas nettement la présence de dextrine ; il est fondé sur la faible solubilité de cette substance dans l'alcool. Sur une partie du liquide sucré, on verse environ 6 parties d'alcool absolu ; si la transformation est complète, la liqueur reste claire ou très faiblement trouble ; dans le cas contraire, le trouble est manifeste et même, si la décomposition de la matière amylacée est peu avancée, il se produira un précipité. La saccharification étant terminée, on procède à la saturation de l'acide sulfurique au moyen du carbonate de chaux en général. On cesse de chauffer, en fermant les robinets hh. On introduit de la craie pulvérisée dans la cuve, par le trou

d'homme *j*. Le carbonate de chaux est quelquefois remplacé par de la chaux éteinte; l'une ou l'autre de ces substances sont ajoutées au liquide jusqu'à ce que tout l'acide soit complètement saturé, ce que l'on constate facilement au moyen de la teinture de tournesol.

La saturation achevée, on laisse le liquide se clarifier dans la cuve, ou bien on le fait écouler dans le bassin de dépôt *A'*, si l'on ne veut pas interrompre le travail. Au bout de onze heures de repos, le liquide sucré est envoyé sur les filtres à noir *H*, *H'*. Ceux-ci, semblables à ceux qu'on emploie dans les sucreries, sont chargés avec du noir animal en grain. Le dépôt de sulfate de chaux resté dans la cuve est jeté sur un filtre en toile ou traité au filtre-pressé, où il est convenablement lavé. Les eaux du lavage sont utilisées pour une nouvelle saccharification. Le liquide clarifié est envoyé dans des réservoirs *L* placés au-dessous des cuves; de là il va par un monte-jus dans le réservoir *M* qui alimente le bac qui enveloppe le serpentín où se condense les vapeurs des cuves à saccharification; puis il

s'écoule dans les chaudières de concentration *P*, *P'* chauffées à la vapeur, ou il se concentre jusqu'à 27° ou 30° Baumé. Le sirop obtenu est laissé au repos pendant quelques jours; il se débarrasse de l'excès de sulfate de chaux qui se dépose, et peut servir déjà sous cette forme. Lorsque l'on veut préparer un sirop parfaitement blanc, le sirop coloré est filtré de nouveau à froid sur du noir animal en grains.

On obtient la glucose solide ou *glucose massée* de qualité inférieure en concentrant le sirop jusqu'à ce qu'il marque à froid 40° Baumé; on l'abandonne dans un rafraichissoir jusqu'à ce qu'il commence à cristalliser, ce qui demande trois ou quatre jours; puis on le fait couler dans des tonneaux ou des caisses où il ne tarde pas à se prendre en masse. Pour préparer la glucose massée parfaitement blanche, on verse le sirop filtré dans des tonneaux dont le fond est percé de trous fermés par des fausssets; on le laisse cristalliser, puis on fait écouler le sirop par les trous débarrassés de leurs fausssets. On achève d'égoutter la masse

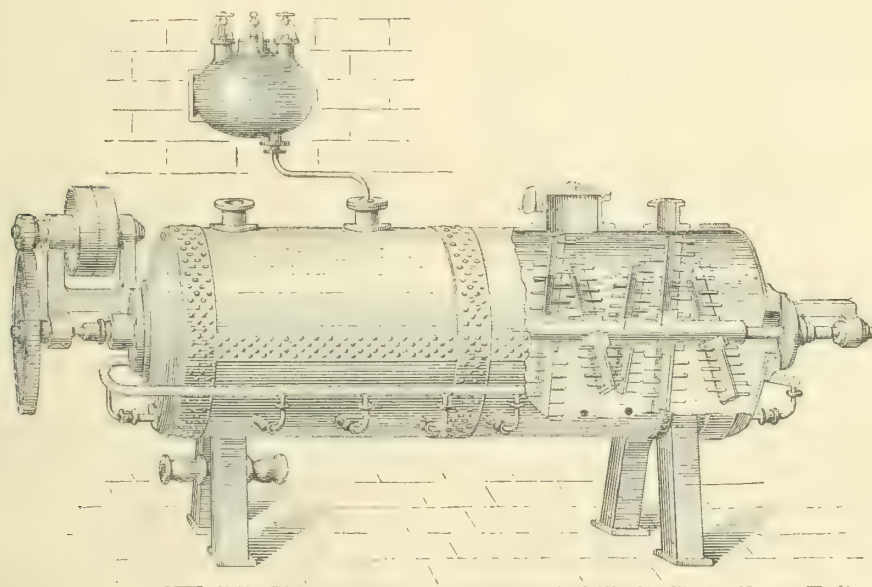


Fig. 2. — Cuiseur-saccharificateur Warcin fils et DeFrance.

solide en l'étendant sur des carreaux de plâtre *R*, ou, ce qui vaut mieux, on l'épure par un clairçage fait comme nous l'avons déjà indiqué en parlant de la préparation de glucose avec le jus de raisin.

La fabrication de la glucose a reçu d'importants perfectionnements depuis quelques années; le principal est l'emploi d'autoclaves pour la saccharification. D'autre part, on ne s'adresse plus uniquement à la fécule de pommes de terre; comme matière première, on a introduit l'emploi du maïs qui donne de très beaux produits. Nous allons donner un aperçu des procédés nouveaux les plus importants.

Procédé de MM. Bardy, Boulogne, Dusart et Gibon. Ce procédé repose en principe sur la saccharification de la matière amylacée, introduite en couches très minces, après avoir été mélangée à l'eau acidulée, dans un appareil clos, chauffé à une température convenable.

Cet appareil consiste en: un serpentín en cuivre convenablement aménagé pour que les impuretés ne puissent s'y accumuler et placé dans une chaudière à vapeur. Une des extrémités du serpentín est en communication avec un système de pompes qui refoule le mélange de fécule et d'eau acidulée et le force à parcourir le serpentín avec une vitesse de 60 à 80 centim. par seconde; l'autre extrémité du serpentín est munie d'une soupape convenablement

réglée qui permet l'écoulement automatique du sirop. Le développement du serpentín est tel que le mélange séjourne environ 12 à 15 minutes dans l'appareil. La chaudière à vapeur est maintenue à la pression de 5 atmosphères. En opérant dans ces conditions, on peut abaisser la proportion d'acide jusqu'à 2 ou 3 millièmes. L'opération est continue, très régulière; la saccharification est complète et les sirops obtenus sont presque incolores, ce qui permet de réaliser de notables économies sur le noir animal. Par ce procédé, on peut obtenir, en faisant varier la proportion d'acide ou la vitesse de circulation du mélange dans l'appareil, soit un sirop de glucose pure, soit un mélange à proportions variables de dextrine et de glucose.

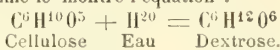
Le système de MM. Bardy, Boulogne, Dusart et Gibon permet de réaliser une grande économie de combustible, puisque la saccharification est complète en quinze minutes, tandis que, par l'ancien procédé, elle exigeait dix à douze heures. La main-d'œuvre est également réduite; on admet que deux hommes peuvent suffire au travail de 30,000 kilogr. de fécule par jour. Enfin l'appareil est relativement de petite dimension. On peut employer l'acide sulfurique ou l'acide chlorhydrique, mais dans les glucoseries on donne la préférence au premier qu'il est plus facile d'éliminer dans le sirop que le second.

Procédé de M. Delarue. M. Delarue a proposé de remplacer les acides minéraux dans la préparation de la glucose par des acides organiques. Il opère la saccharification sous pression avec quelques millièmes d'acide tartrique ou mieux d'acide oxalique, dont on se débarrasse facilement et complètement en le saturant avec de la craie; il se forme de l'oxalate de chaux insoluble. Cette méthode a l'avantage d'éviter la formation des produits colorés et odorants auxquels donnent toujours naissance l'acide sulfurique et l'acide chlorhydrique.

Saccharification du maïs. Depuis une dizaine d'années, le maïs a pris une très grande importance pour la glucoserie, de même que pour la distillerie; son prix est relativement peu élevé; il est d'un travail facile et donne des produits de très bonne qualité. La saccharification du maïs se fait dans des appareils autoclaves en cuivre connus sous le nom de *cuiseurs*. Les grains sont finement concassés et introduits dans l'appareil avec un mélange formé de 400 kilogr. d'eau et de 7 à 10 kilogr. d'acide sulfurique à 50° Baumé, pour 100 kilogr. de maïs. La cuisson se fait sous pression de 2 à 3 atmosphères et dure de six à huit heures. Au sortir du cuiseur le liquide sucré est débarrassé des matières sucrées non saccharifiables par une filtration faite au moyen de filtres-presses, puis soumis aux mêmes traitements que nous avons décrits quand nous nous sommes occupés de la saccharification de la féculé. D'autres fois, comme c'est le cas, lorsqu'on opère avec le cuiseur-saccharificateur de MM. Warein fils et DeFrance, on saccharifie les grains non broyés (fig. 2). Ceux-ci sont soumis en présence de l'eau à une pression de 3 atmosphères, puis, quand l'amidon est transformé en empois, on fait écouler par la pression de la vapeur l'acide contenu dans le récipient.

L'opération est conduite de la manière suivante: on introduit dans le cuiseur 250 litres d'eau chaude par 100 kilogr. de maïs; on ouvre les robinets de vapeur, on met en marche l'agitateur, puis on charge le grain. Au bout d'une demi-heure, on ferme le robinet d'air, on élève la pression à 3 atmosphères et on la maintient à ce point pendant deux heures et demie. Quand l'empois est bien formé, ce dont il est nécessaire de s'assurer, on laisse écouler l'acide chlorhydrique non dilué du réservoir, dans la proportion de 2,5 à 5 % en poids du maïs à traiter. La saccharification demande vingt-cinq minutes; les moûts obtenus sont colorés en jaune pâle. Par ce procédé, le rendement en glucose et en dextrine est de 68 % pour la première et de 4,75 % pour la seconde pour 100 kilogr. de maïs.

Préparation de la glucose avec le bois. Ce procédé, qui jusqu'à présent n'a pas été rendu bien pratique, est basé sur la propriété que possède la cellulose de se transformer en dextrose lorsqu'on la fait bouillir avec les acides étendus, comme le montre l'équation:



Le traitement de la cellulose est très long et le rendement en glucose est faible si l'on emploie des acides étendus. Bachet et Machard ont imaginé un procédé qui fut amélioré par Payen. Il présente un certain intérêt, car il permettrait de faire de la glucose un produit accessoire d'une autre industrie, de la fabrication du papier avec la pâte de bois. Payen, dans son laboratoire, opérait de la façon suivante: il traitait 500 gr. de bois de pin coupé en rondelles de 0^m01 d'épaisseur par 2 litres d'acide chlorhydrique à 10 % d'acide gazeux. Le rendement fut de 24,1 % du poids du bois sec. Dans l'industrie, on introduit dans une cuve dans laquelle on a préalablement versé 80 hectol. d'eau et 800 kilogr. d'acide chlorhydrique, 2,000 kilogr. de bois de sapin ou de pin découpé en rondelles très minces. On porte la masse à l'ébullition au moyen d'un courant de vapeur et on la maintient à cette température pendant douze heures. Le liquide sucré subit ensuite les opérations ultérieures que nous avons indiquées,

lorsque nous nous sommes occupé de la préparation de la glucose au moyen de la féculé.

Impuretés de la glucose. Les glucoses commerciaux sont rarement purs, et comme un certain nombre des impuretés qu'elles peuvent renfermer ont une action nocive, il est très intéressant de les connaître.

Les glucoses en sirop ou massées renferment presque normalement de la dextrine, par suite de la saccharification rarement complète dans la pratique. Il se forme aussi pendant la saccharification de la féculé par l'acide sulfurique et une autre substance nommée *gallisine* ayant pour formule C¹²H²⁴O¹⁰. La gallisine est dextrogyre; elle réduit facilement la liqueur de Fehling.

Parmi les impuretés de la glucose qui peuvent provenir des procédés de fabrication, nous avons à signaler: l'arsenic introduit dans le sucre par les acides impurs employés pour la saccharification; du plomb provenant des cuves doublées de feuilles de ce métal; du cuivre provenant des cuiseurs des chaudières à concentration ou de la tuyauterie; des sels de chaux, de baryte ou de magnésie, qui sont restés dans la glucose après la saturation. Les uns n'ont pas une grande importance; ils donnent tout au plus au produit une saveur plus ou moins amère; tels sont: le sulfate de chaux et le chlorure de calcium, le sulfate de magnésie et le chlorure de magnésium. Les autres sont vénéneux: les sels d'arsenic, de plomb, de cuivre, de baryte, l'oxalate de chaux; ils doivent donc être absolument éliminés de la glucose.

Variétés commerciales. La glucose se trouve dans le commerce en sirops parfaitement incolores ou bruns plus ou moins foncés, à l'état solide en pains. Depuis quelques années, l'industrie livre à la consommation de la très belle glucose massée parfaitement blanche.

Usages. La glucose sert aux liquoristes et aux confiseurs pour la confection des produits de basse qualité. La consommation en France est en moyenne de 10 millions de kilogr.

Ch. GIRARD.

III. Contributions indirectes. — L'art. 22 de la loi du 31 mai 1846 comprend sous la dénomination de glucoses tous les produits saccharins non cristallisables, quelle que soit la matière dont ils sont extraits, lorsque ces produits sont concentrés à 25° ou exportés hors de la fabrique où ils ont été confectionnés. Les glucoses du commerce sont préparés au moyen de l'action de l'acide sulfurique faible sur la féculé. Elles sont soumises à l'état de sirop et à l'état concret par la loi du 20 déc. 1872 à un droit de 11 fr. les 100 kilogr., décimes compris, augmenté de 4 % sur le droit total, par la loi du 30 déc. 1873 et porté ainsi à 11 fr. 44. Les glucoses granulées payent les mêmes droits que les sucres bruts (V. SUCRE). Les fabricants de glucoses sont soumis aux obligations imposées aux fabricants de sucre de betteraves par la loi du 31 mai 1846. Ces obligations se rapportent à la déclaration de fabrication, à la licence, à la tenue de registres spéciaux des opérations journalières et aux exercices des agents des contributions indirectes. Trois jours au moins avant l'ouverture des travaux, les fabricants doivent déclarer au bureau de la régie, d'après l'ordonnance du 29 août 1846: 1° la nature des produits, tant en féculés qu'en glucoses, qu'ils voudront fabriquer; 2° le degré des sirops à l'aréomètre de Baumé; 3° les heures de travail pour chaque jour de la semaine. Tout changement dans le régime de la fabrique en ce qui concerne les jours et les heures de travail et la nature des produits doit être précédé, conformément à la même ordonnance, d'une nouvelle déclaration. Lorsque le fabricant voudra suspendre ou cesser les travaux, il devra également le déclarer. Aucune introduction de féculé sèche ou verte, ou de toute autre matière saccharifère de glucose ou de sucre, ne pourra avoir lieu dans les fabriques de glucoses, qu'après que le fabricant en aura fait la déclaration au bureau de la régie, quatre heures au moins d'avance dans les villes et huit heures dans les campagnes. Cette déclaration énoncera le poids et l'es-

pèce des matières à introduire. Les quantités introduites sans déclaration seront saisies.

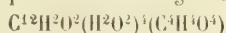
L'art. 23 de la loi du 31 mai 1846 rend applicable aux glucoses granulees les dispositions des art. 15, 17, 18, 19 et 20 de cette loi, concernant la surveillance à la circulation des sucres cristallisables. Pour les glucoses à l'état de sirop ou à l'état concret, cette surveillance ne s'exerce que dans le rayon de 1,000 m. autour de la fabrique. Le régime auquel les glucoses sont soumises dans les distilleries est expliqué par une circulaire des contributions indirectes du 7 déc. 1854. Toutes les infractions aux dispositions des règlements concernant la perception de la taxe sont punies par la loi du 30 déc. 1873 d'une amende de 1,000 fr. à 5,000 fr. et de la confiscation des glucoses, sirops et mélasses fabriqués, recelés, enlevés et transportés en fraude. En cas de récidive, l'amende peut être portée à 10,000 fr.

Aimé TRESCAZE.

BIBL.: CHIMIE. — DUBRUNFAUT, *Ann. de chim. et de phys.* [3], XXI, p. 17. — PASTEUR, *Ann. de chim. et de phys.* [3], XXXII, p. 92. — BERTHELOT, *Chimie organique fondée sur la synthèse*, 1861. — E. FISCHER, *Journal de pharmacie* [5], XXII, p. 376.

GLUCOSIDES (Chim.). On donne le nom de glucosides aux combinaisons de la glucose avec les acides, les alcools, les phénols, les aldéhydes, formés avec séparation des éléments de l'eau. M. Berthelot, en montrant que la glucose était un alcool polyatomique, a donné en même temps la théorie des dérivés de la glucose. La glucose représente un alcool pentatomique, jouissant en même temps des propriétés d'un aldéhyde monoatomique; par conséquent, un dérivé quelconque de la glucose sera formé par la superposition de 1, 2, 3, 4, 5 des réactions d'un alcool monoatomique, ce système de réactions pouvant d'ailleurs se compliquer dans chaque cas particulier du système des réactions propres à un aldéhyde. Un certain nombre de glucosides peuvent être obtenus synthétiquement, mais cette classe de composés comprend surtout de nombreux principes naturels qui n'ont pu être reproduits artificiellement, mais dont la constitution s'explique simplement par le caractère d'alcool polyatomique de la glucose.

Combinaisons de la glucose avec les acides. Les alcools monoatomiques traités par un acide monobasique dans des conditions convenables éliminent une molécule d'eau et donnent naissance à un composé neutre appelé éther. La glucose, comme alcool pentatomique, sera capable de subir cinq fois la même réaction et de donner naissance ainsi à cinq éthers différents suivant que le nombre de molécules d'acides qui entreront en jeu seront en nombre égal à 1, 2, 3, 4 ou 5. Les quatre premiers corps sont encore des alcools et à ce titre jouissent de la propriété de se combiner encore, soit avec le même acide, soit avec un acide différent du premier. La fonction aldéhydique subsiste dans tous ces composés. M. Berthelot a pu obtenir avec l'acide acétique cristallisable le glucoside monoacétique

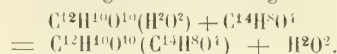


qui constitue un liquide neutre huileux, très amer, soluble dans l'éther, l'alcool et l'eau. L'anhydride acétique a permis à M. Schutzenberger de poursuivre plus loin la réaction et d'obtenir les glucosides diacétique, triacétique et quadriacétique. L'acide nitrique fumant dissout la glucose en donnant immédiatement le glucoside pentanitrique cristallisable, $C^{12}H^2O^2(AzO^5H)^5$. Avec les acides stéarique et butyrique, M. Berthelot a pu préparer les glucosides distéarique et dibutyrique, qui réduisent tous deux le tartrate cupropotassique et possèdent des propriétés physiques très rapprochées de celles des éthers stéarique et butyrique. Les acides polybasiques agissent également sur la glucose, mais ils sont capables d'engendrer des glucosides acides lorsqu'une seule des fonctions acides intervient dans la réaction, les autres se retrouvant tout entières dans le composé formé. L'acide tartrique chauffé pendant quinze ou vingt heures à 120° avec la glucose fournit un glucoside tétratartrique $C^{12}H^2O^2(H^2O)^2(C^8H^8O^{12})^4$ qui constitue

un acide quadribasique et fournit un sel de chaux de formule $C^{12}H^2O^2(H^2O)^2(C^8H^8CaO^{12})^4$. Il réduit la liqueur de Fehling, mais ne fermente pas au contact de la levure de bière. Il est probable que cet acide se rencontre dans le raisin vers l'époque de sa maturité.

La plupart des combinaisons de la glucose avec les acides ont été découvertes par M. Berthelot qui les a obtenues par l'union directe des composants chauffés vers 100° ou 120°. On les obtient plus facilement, comme tous les éthers d'ailleurs, en remplaçant l'acide par son anhydride ou par le chlorure d'acide correspondant. Les glucosides s'altèrent facilement sous l'influence de la chaleur et des alcalis. Ce défaut de stabilité oppose un grand obstacle à la formation artificielle des glucosides.

Combinaison de la glucose avec les alcools. Ce sont des éthers mixtes. L'éthylglucose se prépare en chauffant à 100° un mélange de sucre de canne, d'éther bromhydrique et de potasse. Un grand nombre de principes naturels paraissent avoir une constitution analogue à celle de l'éthylglucose; telles sont le sucre de canne, la salicine, l'arbutine, l'esculine, la digitaline, la phyllyrine, la fraxine, la convallarine, etc., substances toutes décomposables par hydratation, avec formation de sucre et d'une substance neutre. Ainsi, la salicine, principe amer contenu dans l'écorce de saule, se décompose par ébullition avec les acides minéraux étendus en saligénine et glucose ordinaire; or la saligénine est un alcool phénol, $C^{14}H^4(H^2O)^2$, de sorte que la salicine doit être regardée comme un éther mixte résultant de l'union de la glucose avec la saligénine:

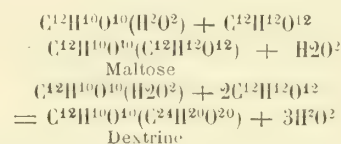


Les éthers mixtes formés par l'union de deux ou plusieurs fonctions alcooliques provenant de la même molécule de glucose ou de molécules différentes ne sont pas moins intéressants que les précédents; ils sont plus connus sous le nom général d'hydrates de carbone, et quelques-uns d'entre eux constituent une des parties les plus importantes des végétaux. Ils dérivent tous de la glucose par déshydratation. La glucose en perdant une molécule d'eau engendre la glucosane:



qui ne doit être qu'alcool triatomique puisque deux fonctions ont disparu pour donner naissance à un éther.

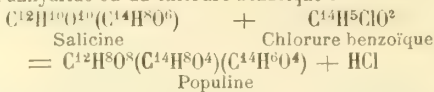
L'élimination de l'eau peut se produire entre deux, trois ou un nombre plus grand de molécules de glucose pour donner naissance à des diglucosides, triglucosides ou polyglucosides d'un ordre très élevé:



Parmi ces glucosides qui résultent de la condensation d'un grand nombre de molécules de glucose se trouvent l'amidon, la cellulose, la tunicine, les principes ligneux, etc., qui peuvent tous être représentés par la formule générale $(C^{12}H^{10}O^{10})^n$.

Combinaisons mixtes de la glucose avec les alcools et les acides. Certaines fonctions alcooliques de la glucose peuvent s'unir avec des alcools pour donner naissance à des éthers mixtes en même temps que d'autres s'unissent avec des acides pour engendrer des éthers composés, de sorte que le glucoside formé dans ces conditions est à la fois éther composé et éther mixte. Une immense variété de composés complexes peuvent prendre ainsi naissance; mais au lieu de les rattacher directement à la glucose, il est en général plus naturel de regarder ces corps comme dérivés d'un premier glucoside, formé par l'association d'un alcool avec la glucose. Ainsi la populine ou benzoylsalicine, $C^{40}H^{22}O^{16}$, contenue dans l'écorce des feuilles de tremble a

pu être obtenue synthétiquement au moyen de la salicine et de l'anhydride ou du chlorure benzoïque :



de sorte qu'elle dérive immédiatement de la salicine et de l'acide benzoïque. De même la dextrine tétranitrique, $\text{C}^{24}\text{H}^{12}\text{O}^{12}(\text{AzO}^6\text{H})^4$, obtenue par l'action directe de l'acide nitrique fumant sur la dextrine constitue un exemple de dérivé d'un polyglucoside proprement dit et d'un acide. Parmi cette classe de glucosides complexes, il convient de placer encore la phlorizine, l'amygdaline, l'acide myronique, la solanine, la saponine, etc. C. MATIGNON.

BIBL. : BERTHELOT, *Chimie organique fondée sur la synthèse*, 1861.

GLUGE (Théophile), médecin belge, d'origine allemande, né à Brakel (Westphalie) le 18 juin 1812. Il est depuis 1838 professeur à l'université de Bruxelles. Gluge a publié des ouvrages importants : *Die Influenza oder Grippe*, etc. (Minden, 1837, in-8); *Anat.-mikrosk. Untersuch. zur allg. u. spez. Pathologie* (Minden, Leipzig et Iéna, 1839-41); *Atlas der path. Anatomie* (Iéna, 1843-50, 2 vol. in-4), etc. Gluge est un anatomo-pathologiste distingué.

GLUIRAS. Com. du dép. de l'Ardèche, arr. de Privas, cant. de Saint-Pierreville; 2,834 hab.

GLUM ou **VIGA**-GLUM EYJOLFSSON, skald islandais, né vers 940, mort vers 1003. Il est le héros d'une saga, la *Glúma*, qui a été éditée par Marcusson (1756), G. Petersen (1786), dans les *Islendinga sǫgur* (1830, t. II), et par Gudmund Thorláksson dans *Islenzkur fornsagur* (1879), traduite en anglais par E. Head (1866) et en danois par Fr. Winkel Horn (1871). — Son fils, *Sigfús* Viga-Glúmsson est également connu comme poète. B-s.

GLUM GEIRASON, skald islandais, mort vers 975. Proscrit pour un meurtre, il passa en Norvège et vécut à la cour d'Eirik Blodøxe, plus tard à celle de son fils Harald Gráfél. Il suivit ces princes dans quelques-unes de leurs expéditions, notamment jusque dans la mer Blanche, et les célébra dans des poèmes dont il reste seulement quelques strophes. Des vers où il se réjouissait de la mort de leur adversaire, Hákon le Bon, lui attirèrent une réplique d'Eyvind Skaldaspilli. Parmi ses descendants, on remarque deux poètes, Helgu-Steinar et Stuf Blindé. B-s.

GLUME (Bot.). Chez les Graminées, on donne le nom de glumes aux bractées stériles situées à la base de l'épillet; ordinairement au nombre de deux, elles constituent une sorte d'involucre (V. GRAMINÉE).

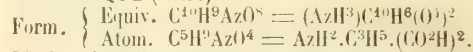
GLUMELLES (Bot.) (V. GRAMINÉE).

GLUMER (Claire de), femme de lettres allemande, née à Blankenbourg le 18 oct. 1825. Fille d'un réfugié politique allemand, elle passa la plus grande partie de sa jeunesse en France, en particulier en Normandie. En 1848, lors de la révolution, elle revint avec son père en Allemagne, vécut jusqu'en 1858 à Wolfenbuttel et dans la suite à Dresde exerçant la profession de femme de lettres. Elle a publié un grand nombre de traductions de livres français, anglais et russes, par exemple *l'Histoire de ma vie*, de G. Sand, *l'Histoire de Napoléon 1^{er}* de Lanfrey, *Pères et Fils* de Tourgueneff, un livre de Swift, etc. Parmi ses œuvres originales, il faut citer une *Mythologie allemande*, les *Femmes célèbres*, *Souvenirs de Wilhelmine Schroeder Devrient*, *Dame Domina*, *Alteneichen*, *Donninghausen*, *Lutin et Lutine* (1884), et un grand nombre de nouvelles.

GLUN. Com. du dép. de l'Ardèche, arr. et cant. de Tournon, sur les bords du Rhône; 440 hab. On voyait autrefois sur un rocher qui s'avancait dans le Rhône entre Glun (rive droite) et la Roche de Glun (rive gauche) les ruines d'un château fort, incendié en 1152 par l'empereur Frédéric à Sylvion de Clerieu, et détruit en 1248 par saint Louis que Roger de Clerieu voulait contraindre à acquitter les droits de péage. Ainsi que le château, le ro-

cher a disparu peu à peu, ruiné par les eaux et finalement enlevé par la main des hommes pour faciliter la navigation du fleuve. En 1313, Guy, baron de Tournon, octroya à ses vassaux de Glun une charte de coutume (Bibl. nat., mss. lat. 17103). Elle ressemble fort à toutes celles de cette époque. A. MAZON.

GLUTAMIQUE (Acide).



L'acide glutamique est l'homologue supérieur de l'acide aspartique; il constitue un corps à la fois alcali primaire et acide bibasique et dérive par conséquent d'un alcool triatomique. Ritthausen l'a découvert dans les produits de décomposition du gluten par l'action prolongée de l'acide sulfurique. Il existe dans le suc des germes de vesces et dans les mélasses de betteraves. L'action de l'acide sulfurique sur les matières albuminoïdes végétales donne toujours de l'acide glutamique, tandis que les matières albuminoïdes animales n'en donnent point dans les mêmes conditions. Au contraire, le dédoublement des matières albuminoïdes végétales ou animales par l'hydrate de baryte fournit toujours de l'acide glutamique. L'acide glutamique dégage de l'azote quand on le traite par l'acide nitreux; il se forme alors un acide homologue de l'acide malique, désigné sous le nom d'acide glutamique, $\text{C}^{10}\text{H}^8\text{O}^{10}$. Les glutamates sont solubles dans l'eau pour la plupart et bien cristallisés. Le glutamate de calcium, $\text{C}^{10}\text{H}^8\text{CaAzO}^8$, se présente en fines aiguilles qui perdent de l'eau de cristallisation à 120°. C. M.

BIBL. : RITTHAUSEN, *Journ. für prakt. Chem.*, XCIX, pp. 6 et 454. — SCHUTZENBERGER, *Bull. Soc. Chim.*, XXIII, p. 385. — HILASWELZ, *Ann. der Chem. und Pharm.*, CLXIX, p. 157.

GLUTEN. On appelle gluten la matière azotée insoluble dans l'eau qui constitue la plus grande partie des farines de céréales. On attribue généralement sa découverte à l'Italien Beccaria qui vivait au milieu du xviii^e siècle, quoique Quercetanus, médecin à la cour de Henri IV, en ait parlé le premier. Pour obtenir le gluten, on abandonne à elle-même pendant une demi-heure une pâte composée de dix parties de farine et de sept à huit parties d'eau, puis on la malaxe entre les doigts sous un filet d'eau jusqu'à ce que le liquide qui s'écoule ne soit plus lactescent. L'eau entraîne l'amidon en suspension en dissolvant seulement l'albumine, le sucre, la dextrine et les sels; il ne reste plus dans les mains de l'opérateur qu'une substance membraneuse, molle et collante, très élastique, d'une odeur particulière et d'une teinte d'autant plus grise qu'elle a été mieux lavée; c'est le gluten. L'opération ainsi pratiquée ne débarrasse pas complètement d'amidon le gluten; il est nécessaire de triturer et d'agiter la pâte sous l'eau au-dessus d'un tamis de crin qui laisse passer l'amidon et retient le gluten; cette opération est réalisée en grand dans l'industrie pour la préparation de l'amidon. Le gluten, soumis à la dessiccation, se réduit en écailles jaunes et cassantes presque insolubles dans l'eau; les acides très étendus le gonflent d'abord et le dissolvent ensuite en quantité assez notable; il est tout à fait insoluble dans les solutions salines. Les alcalis dissolvent le gluten et le précipitent quand on les neutralise. L'eau bouillante le transforme à la longue en produits solubles et non coagulables. L'acide sulfurique étendu bouillant donne surtout de la leucine et de l'acide glutamique avec un peu de tyrosine et d'acide aspartique. Le gluten se distingue des autres substances albuminoïdes, parce que, sous l'influence de l'hydrate de baryte, il donne des produits très riches en acide glutamique et acide aspartique; il donne aussi beaucoup plus d'ammoniaque que toutes les autres matières albuminoïdes. Le gluten humide abandonné à lui-même éprouve une fermentation, avec dégagement d'acide carbonique, d'hydrogène et même d'hydrogène sulfuré; le produit putréfié contient de la leucine, de l'acétate et du phosphate d'ammoniaque. On utilise quelquefois cette fermentation pour débarrasser l'amidon des traces de gluten

qui peuvent l'accompagner, l'amidon reste inaltérée. MM. Dumas et Cahours ont montré les premiers que le gluten était un produit complexe, Ritthausen l'a séparé en deux parties, l'une insoluble dans l'alcool et semblable à la caseïne, la *gluten-caseïne*; l'autre soluble dans l'alcool et formée elle-même de *gluten-fibrine*, de *gliadine* et de *mucédine*, corps peu différents les uns des autres.

Gluten-caseïne. On la prépare en épuisant le gluten à l'alcool, puis dissolvant à froid le résidu dans une lessive de potasse à 1,5 millièmes. La liqueur trouble qui se forme est traitée par de l'acide acétique faible, et le précipité obtenu est lavé à l'eau, puis à l'alcool froid et enfin à l'alcool chaud. La gluten-caseïne est insoluble dans l'eau froide ou bouillante; elle se gonfle d'abord dans l'acide acétique et s'y dissout ensuite, l'acide tartrique produit la même action. Soumise à l'action hydratante de l'eau, en présence des acides, elle donne outre la leucine et la tyrosine, 5 % d'acide glutamique et 0,33 d'acide aspartique. Dumas avait considéré cette matière comme analogue à la fibrine animale, mais sa grande solubilité à froid dans les alcalis à 1 ou 2 millièmes et sa facile précipitation de ses solutions par les acides étendus l'ont fait considérer par Ritthausen comme une caseïne.

Gluten-fibrine. L'alcool à 80° qui a servi à épuiser le gluten pour isoler la caseïne, soumis à une distillation qui amène la liqueur à 40-50°, laisse déposer par refroidissement la plus grande partie de la gluten-fibrine. Elle est insoluble dans l'eau; les acides et les alcalis la dissolvent facilement, mais un contact avec l'eau suffisamment prolongé empêche cette dissolution. L'alcool dissout la fibrine à chaud et l'abandonne en grande partie par refroidissement sous la forme d'une membrane épaisse et molle; des dissolutions répétées dans l'alcool aqueux chaud transforment la fibrine en une modification insoluble. On a trouvé cette gluten-fibrine dans les farines de blé, d'orge et de maïs.

Gliadine. La gliadine qui se dépose par la concentration des eaux mères de la gluten-fibrine forme une masse gélatineuse, qui se solidifie peu à peu au contact de l'alcool. Les gliadines retirées du blé et de l'avoine ont sensiblement la même composition à part la proportion de soufre; la gliadine de l'avoine est la substance protéique provenant des plantes qui soit la plus riche en soufre.

Mucédine. La mucédine forme une masse gélatineuse, blanchâtre, qui se dessèche en plaques cassantes; elle est soluble dans l'eau et l'alcool froid aqueux, mais pas dans l'alcool absolu.

La composition élémentaire du gluten brut varie entre les nombres suivants :

C	52,6 — 53,1
H	7,2 — 6,8
Az	15,0 — 18,9

En raison de sa richesse en azote, on doit regarder le gluten comme la partie essentiellement nutritive du blé et de sa farine; il n'est pas en effet de matière plus rapprochée de la fibrine de la chair sous le rapport des propriétés et de la valeur nutritive. En outre, le gluten communique à la farine la propriété de se dilater considérablement et de se transformer par la fermentation et la cuisson en un pain léger, spongieux, par conséquent éminemment digestible. Une farine de blé est d'autant plus nourrissante et meilleure pour la confection du pain qu'elle est plus riche en gluten; elle peut en contenir au plus de 10 à 11 %.

Le gluten, produit secondaire de la préparation industrielle de l'amidon, est utilisé dans la fabrication de certaines pâtes alimentaires qu'il rend plus nourrissantes et en même temps plus digestibles. Le gluten qui a subi un commencement de fermentation adhère fortement aux corps qu'il touche et peut servir à coller des fragments de porcelaine; dans ces conditions, il se dissout mieux dans l'alcool et peut former un vernis qui s'unit aux matières colorantes pour former des peintures très siccatives et sans

odeur. — Diverses semences contiennent des matières analogues au gluten, mais qui en diffèrent cependant par certaines propriétés; ainsi les glutens de riz et de maïs ne sont pas putrescibles comme le gluten de blé. C. MATIGNON.

PAIN DE GLUTEN (V. BOULANGERIE).

BIBL.: RITTHAUSEN, *Journal für prakt. Chemie*, LXXXIV, pp. 193, 384.

GLUTIER (Bot.). Nom vulgaire du *Sechium edule* Sw., plante de la famille des Cucurbitacées, dont le fruit, appelé *Chayote*, est comestible dans les pays chauds (V. SÉCHUM).

— Le Gluttier lisse est l'*Excæcaria mauritiana* H. Bn; le Gluttier à suif, l'*Excæcaria sebifera* L., de la famille des Euphorbiacées (V. EXCÆCARIA). Ed. LEF.

GLUX. Com. du dép. de la Nièvre, arr. et cant. de Château-Chinon; 440 hab.

GLY (La). Rivière de France (V. AGLY).

GLYGAS (Michel) (V. GLYKAS).

GLYCÉMIE (Physiol.). Le sang contient normalement une certaine quantité de sucre. C'est cette présence du sucre dans le sang que l'on désigne sous le nom de glycémie. Il ne faut pas confondre ce mot avec glycosurie qui indique l'existence de sucre dans l'urine. La glycémie est un état normal, la glycosurie un état pathologique ou tout au moins anormal, qui résulte d'une exagération dans la quantité de sucre du sang, d'une *hyperglycémie*. Si la présence du sucre dans les urines a été soupçonnée, puis démontrée depuis longtemps (Willis, 1674), la connaissance de la présence constante de sucre est de date plus récente. Tiedmann et Gmelin en 1827, Bouchardat en 1839, montrèrent que le sucre existe dans l'organisme, mais c'est en 1847 que Cl. Bernard établit sur une des bases scientifiques la glycémie en démontrant que la présence de sucre dans le sang est indépendante et de l'état morbide diabétique et de l'alimentation, que l'animal à jeun présente toujours du sucre dans le sang et que ce sucre prend naissance dans le foie à la suite d'une série de transformations qui seront étudiées dans un autre article (V. GLYCOGÈNE). Le procédé employé par Claude Bernard pour reconnaître et pour doser le sucre dans le sang, bien qu'il ait été attaqué au point de vue de la rigueur absolue des chiffres est encore souvent employé. Il consiste à faire bouillir le sang recueilli avec son poids de sulfate de soude cristallisé, le caillot sanguin se crispe et en filtrant on obtient un liquide limpide qui n'est autre qu'une dissolution de sulfate de soude sucrée. On titre alors cette solution avec la liqueur cupropotassique de Fehling.

Un point fort important, déjà signalé par Cl. Bernard, c'est la nécessité d'opérer le dosage immédiatement après la prise du sang. Le sucre en effet disparaît rapidement du sang extrait en dehors de l'organisme; en moins de vingt-quatre heures il n'y a plus de sucre dans le sang extravasé. Sous quelle influence se fait cette disparition? On a émis l'opinion que le sucre était alors détruit par un ferment spécial, le ferment glycolytique. Ce ferment n'agit-il qu'en dehors de l'organisme, ou bien existe-t-il une action glycolytique permanente dans le sang? Cette dernière opinion, soutenue par Lépine, a rencontré de nombreux adversaires.

La quantité de sucre contenu dans le sang varie suivant une série de causes: les chiffres ont été trouvés différents suivant les espèces animales, Cl. Bernard donne les chiffres suivants par 1,000 gr. de sang: homme, 0^{sr}90; bœuf, 1^{sr}27; mouton, 0^{sr}50; marsouin, 1^{sr}20; squale, 0^{sr}54; poule, 1,44. Mais il ne faut pas attacher une valeur absolue à ces chiffres. La saignée augmente la proportion du sucre, l'inanition après une période d'augment entraîne la diminution rapide du sucre; il en est de même de l'état fébrile en général. Mais le point le plus important est la différence entre le sang artériel et le sang veineux. Si l'on dose simultanément chez le chien le sang d'une artère et d'une veine correspondante, on voit que le sucre artériel contenant 1^{sr}30 de sucre, le sang veineux n'en renferme plus que 0^{sr}90: rapport 1,44. Sur l'homme on n'a que des dosages de sang veineux; les chiffres de Mering 1^{sr}20 à 2^{sr}40, plus élevés que ceux de Cl. Bernard, permettent d'évaluer, en supposant que

monoatomiques par rapport à ceux de la troisième ; par suite, les corps de la première série jouent le rôle d'alcools diatomiques. La plupart des corps gras naturels appartiennent à la troisième série et sont formés, soit par un acide unique : la stéarine, la palmitine, l'oléine, etc., soit par deux ou trois acides différents : oléopalmitine, stéaropalmitine, oléostéaropalmitine, etc.

Les types de formules des combinaisons de la glycérine avec les acides polybasiques se déduisent de ce qui précède.

Formation. Les combinaisons de la glycérine avec les acides s'obtiennent d'une façon générale en faisant réagir les acides sur la glycérine ; leur union s'accomplit sous l'influence d'un contact prolongé en vase clos, avec le concours d'une température plus ou moins élevée. A la température ordinaire, la réaction commence à se produire, mais avec une lenteur extrême ; elle est plus rapide à 100° et se produit surtout vers 200°.

Quel que soit le procédé employé pour unir la glycérine à un acide, la réaction n'est jamais complète ; ce fait résulte du dédoublement des corps gras en présence de l'eau qui se forme nécessairement dans la réaction : il se produit un équilibre entre les deux actions contraires.

Décomposition. Le dédoublement des glycérides par addition d'eau avec mise en liberté de l'acide ou des acides générateurs et de la glycérine constitue ce qu'on appelle la *saponification*. La saponification peut être opérée sous l'influence des alcalis, des acides, de l'eau ou des ferments. L'alcool et l'ammoniaque peuvent également dédoubler les corps gras neutres. Enfin, l'action de la chaleur, celle des agents oxydants, etc., permet d'obtenir, soit la glycérine et l'acide gras, soit les produits de leur décomposition.

Les alcalis libres ou carbonatés et les oxydes métalliques (plomb, zinc, argent, etc.) en présence de l'eau décomposent lentement les glycérides à 100°.

Tristéarine. $\left\{ \begin{array}{l} C^3H^2(C^{36}H^{76}O^4)(C^{36}H^{76}O^4)(C^{36}H^{76}O^4) \\ + 3KOH = 3C^{36}H^{76}K^3O^4 + (C^3H^2(H^2O^2))^3. \end{array} \right.$

Le sel formé par l'union de l'alcali ou de l'oxyde métallique avec l'acide gras porte le nom de *savon*. L'acide sulfurique concentré est aussi mis en œuvre : il s'unit immédiatement aux huiles à la température ordinaire pour les saponifier ensuite quand on chauffe avec mise en liberté des acides gras, mais la glycérine est détruite par le fait d'une action secondaire. Certains ferments, agissant avec le concours de l'air humide, saponifient aussi les corps gras ; c'est ainsi que se produit la rancidité du suif, du beurre et des huiles ; toutefois, le phénomène de dédoublement se complique souvent de l'oxydation lente des produits formés.

L'action de la chaleur sur les composés glycériques donne lieu tantôt à une volatilisation, qui a lieu dans le vide même avec les plus compliqués, tantôt à une destruction. La plupart des combinaisons naturelles se décomposent ainsi avec formation d'acroléine, d'acides gras libres et de divers produits empyreumatiques.

Propriétés physiques. Les corps gras naturels possèdent des propriétés physiques caractéristiques ; tels sont leur aspect et leurs propriétés organoleptiques, leur fluidité, leur fusibilité, la nature des taches permanentes qu'elles produisent sur le papier, leur insolubilité dans l'eau et leur solubilité dans l'éther et dans les carbures liquides. Les mêmes caractères physiques se retrouvent avec une variété plus grande chez les corps gras artificiels. Le point de fusion des corps gras neutres est toujours moins élevé que celui des acides dont ils dérivent. Les combinaisons répondant aux acides volatils sont toutes liquides. La densité peut être calculée approximativement par la considération des volumes spécifiques. Le volume du composé tend à être égal à la somme des volumes des composants (glycérine et acide gras) diminuée du volume de l'eau éliminée dans l'acte de la combinaison. Il en résulte, eu égard à la grande densité de la glycérine (1,264), que la densité des glycérides est en général plus grande que celle de l'eau ; les acides gras fixes sont les seuls, en raison de leur légèreté

spécifique et de leur équivalent très élevé, qui puissent donner naissance à des combinaisons plus légères que l'eau. Leurs points d'ébullition peuvent être prévus aussi d'une façon assez approchée, en se fondant sur quelques considérations simples. Leurs chaleurs de combustion, comme celles des éthers ordinaires, représente approximativement la somme des chaleurs de combustion de l'acide et de la glycérine. Il en résulte que ces éthers de la glycérine sont formés sous l'influence d'affinités faibles, peu propres à exercer une perturbation profonde sur les molécules des corps générateurs.

Les glycérides particuliers sont dénommés d'après les noms de leurs acides terminés en *ine* : *chlorhydrines*, *butyrines*, *acétines*, *stéarines*, etc. (V. ces mots). C. M.

BIBL. : CHEVRIUL, *Recherches sur les corps gras*, 1823. — BERTHELOT, *Chimie organique fondée sur la synthèse*, 1869, t. II.

GLYCÉRINE. I. Chimie.

Form. $\left\{ \begin{array}{l} \text{Equiv.} \dots C^3H^8O^3 = C^3H^2(H^2O^2)(H^2O^2)(H^2O^2) \\ \text{Atom.} \dots C^3H^8O^3 = CH^2OH. CHOH. CH^2OH. \end{array} \right.$

La glycérine a été découverte en 1779 par Scheele qui l'obtint en traitant les matières grasses (huile d'olive, d'amandes, beurre, axonge, etc.) par l'oxyde de plomb, et lui donna le nom de *principe doux des huiles*. L'histoire chimique de la glycérine est intimement liée aux progrès les plus importants de la chimie, puisque ce sont ses dérivés, les corps gras, qui ont été le point de départ de synthèses méthodiques en chimie organique et qui ont conduit à la notion d'alcool polyatomique (V. GLYCÉRIDES).

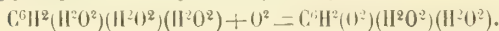
La glycérine est une matière neutre qui se présente habituellement sous forme d'un liquide sirupeux et déliquescant dont la densité à 15° est voisine de 1,264. Sa saveur est sucrée. Elle est inodore à froid et douée d'une odeur propre à chaud. La glycérine peut aussi affecter la forme cristallisée à la température ordinaire. Elle cristallise en prismes orthorhombiques de densité 1,36 vers 15°, qui fondent à 17-18° et distillent sans altération vers 180° sous une pression de 15 à 20 millim. La glycérine pure peut également distiller à la pression ordinaire vers 290° sans décomposition. Elle se mêle en toutes proportions avec l'eau et l'alcool absolu, mais elle est presque insoluble dans l'éther, le chloroforme, les huiles grasses et les essences. Elle brûle avec une flamme claire et dégage alors 392°5 à partir de l'état liquide ; sa chaleur de formation à l'état solide est de 170°3.

La glycérine est un produit des opérations dans lesquelles on saponifie les corps gras neutres : telles sont la préparation de l'emplâtre simple, la fabrication des savons et l'industrie des bougies stéariques. Dans la préparation de l'emplâtre simple, on saponifie, en présence de l'eau, l'huile d'olive ou une autre matière grasse par l'oxyde de plomb finement pulvérisé ; quand l'opération est terminée, on peut reprendre par l'eau, précipiter par l'hydrogène sulfuré l'oxyde de plomb dissous et après une dernière évaporation obtenir ainsi rapidement la glycérine dans un état de pureté convenable. En général, les industriels traitent les corps gras par 2 ou 3 % de leur poids de chaux en présence de l'eau ; ils chauffent le mélange dans un autoclave jusqu'à 172° et maintiennent cette température pendant quelques heures. Les corps gras sont alors transformés en acides gras partiellement saturés par la chaux, et en glycérine. Cette dernière est seule en solution dans l'eau. On évapore la liqueur aqueuse séparée des acides gras et l'on obtient la glycérine brute industrielle. On la distille dans un courant de vapeur d'eau surchauffée. Les propriétés dissolvantes de la glycérine sont des plus étendues et des plus précieuses. Elle dissout une multitude de corps et parfois en proportions considérables ; les alcalis, même les alcalis terreux et les bases métalliques comme l'oxyde de plomb, se dissolvent en quantité appréciable ; les gommes, les sucres, les matières colorantes, les sucres végétaux, les teintures, les extraits, les savons, l'albumine de l'œuf sont tous solubles dans ce dissolvant.

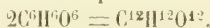
Réactions. Par l'action des agents réducteurs et spécialement de l'acide iodhydrique, on obtient les composés suivants ou leurs dérivés :

Glycérine.....	$C^3H^2(H^2O^2)(H^2O^2)(H^2O^2)$
Propylglycol.....	$C^6H^2(H^2)(H^2O^2)(H^2O^2)$
Alcool propylique.....	$C^6H^2(H^2)(H^2)(H^2O^2)$
Hydruure de propylène..	$C^6H^2(H^2)(H^2)(H^2)$
Alcool allylique.....	$C^6H^2(H^2)(H^2O^2)(-)$
Allylène.....	$C^6H^2(H^2)(-)(-)$
Propylène.....	$C^6H^2(H^2)(H^2)(-)$

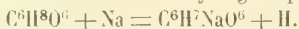
Oxydants. La glycérine oxydée par le brome et le carbonate de soude donne naissance à un mélange d'aldéhyde glycérique et de dioxyacétone (Fischer) :



Cet aldéhyde réduit fortement les solutions cuivriques alcalines et est susceptible de fermenter; il se comporte comme une glucose et donne naissance à une osazone par l'action de la phénylhydrazine. Il se condense même à froid en présence des alcalis dilués pour donner un sucre,



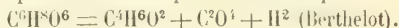
d'où M. Fischer a pu retirer deux glucoses, les acroses α et β ; le premier composé n'est autre chose que la lévulose inactive dont la synthèse totale se trouve ainsi réalisée par l'intermédiaire de la glycérine. M. Berthelot avait pu obtenir depuis longtemps une glucose fermentescible sous l'influence de certains ferments. L'action oxydante de l'acide nitrique sur la glycérine étendue fournit comme produit principal l'acide glycérique, $C^3H^2O^8$, et parmi les produits secondaires, les acides glycolique, glyoxylique et oxalique, qui se rattachent au glycol; on a signalé aussi l'acide tartronique et l'acide racémique. Les métaux alcalins se combinent avec la glycérine en se substituant à l'hydrogène qui se dégage :



Les alcalis proprement dits, les terres alcalines, l'oxyde de plomb se dissolvent dans la glycérine en formant des composés analogues bien cristallisés, mais décomposables par l'eau. La glycérine possède la propriété, commune à la plupart des matières sucrées, d'empêcher la précipitation de plusieurs oxydes métalliques par la potasse dans leurs solutions. Quand on chauffe la glycérine avec des alcalis, la molécule ne tarde pas à se scinder et donne naissance aux acides formique et acétique.

L'acide oxalique agit d'une façon tout à fait particulière sur la glycérine. Soumis à la chaleur du bain-marie, le mélange dégage de l'acide carbonique et donne ensuite de l'acide formique; si l'on chauffe encore davantage, il passe de l'alcool allylique mêlé d'éther allylformique.

La glycérine, abandonnée pendant quelques semaines à la température de 40° après addition de carbonate de chaux et d'une matière azotée d'origine animale, subit une fermentation qui produit de l'alcool ordinaire, de l'acide butyrique et probablement un peu d'acide lactique :



Le *Bacillus butylicus* donne avec la glycérine des résultats remarquables; il la transforme en alcool butylique normal, acides butyrique, lactique, alcools éthylique et propylique etc.

La glycérine a reçu de nombreuses applications. On s'en sert dans l'industrie toutes les fois qu'il s'agit de maintenir les substances à l'état humide, telles que l'argile à modeler, les mortiers, les cuirs non tannés, etc.; elle empêche l'efflorescence des sels sur le carmin d'indigo desséché. En médecine, elle est fort employée pour le pansement des plaies; elle agit comme calmant dessiccatif. En pharmacie, mêlée à des principes médicamenteux, elle constitue les glycérols ou glycérolés.

C. MATIGNON.

II. *Chimie industrielle.* — La décomposition des corps gras pour la fabrication des savons et des bougies stéariques est la base d'industries importantes. Depuis les mémorables travaux de Chevreul, Braconnot et Berthelot,

on sait que tous les corps gras naturels sont des éthers de la glycérine, et, sous l'influence des agents qui décomposent ces éthers (saponification), ils s'assimilent les éléments de l'eau, régénèrent des acides gras d'une part et de la glycérine de l'autre. Ainsi, ce sont surtout les industries du savon et des bougies stéariques qui sont la principale source de la glycérine. Mais le traitement des corps gras qui doivent lui donner naissance diffère essentiellement suivant le produit à obtenir. Dans la fabrication du savon, les matières grasses neutres sont saponifiées par des lessives de soude. La glycérine qui provient des savonneries est appelée dans l'industrie glycérine de lessive. Dans les stéarinerries et fabriques de bougies, le dédoublement de la matière grasse devant produire les acides gras libres, on opère différemment. On voit par là qu'il y a deux méthodes bien distinctes de saponification: l'une par les alcalis pour les savons, où les acides gras restent combinés; l'autre qui doit produire les mêmes acides libres; ceux-ci, à part quelques exceptions, sont actuellement extraits par deux procédés: 1° la saponification dans l'autoclave à l'aide d'une petite quantité de chaux; 2° la saponification sulfurique suivie d'une distillation par la vapeur surchauffée. Dans la saponification par l'autoclave, on retire à peu de frais environ 6 1/2 % de glycérine des suifs traités.

Par la saponification sulfurique on ne peut guère obtenir que 2 1/2 à 3 % de glycérine en partie altérée, odorante, et qui a une valeur moindre que la précédente. La glycérine des stéarinerries est appelée glycérine de saponification. Les eaux mères des savonneries les plus riches en glycérine sont celles de relargage, c.-à-d. celles séparées après l'empâtage ou première action des alcalis caustiques sur la matière grasse; cette séparation est obtenue par addition de sel marin qui facilite l'isolement des savons des eaux mères; celles-ci contiennent donc une grande quantité d'impuretés qui rendent difficile l'extraction de la glycérine. En outre, les fabricants de savon, notamment ceux de Marseille, emploient des sodes noires, ou sodes brutes, telles qu'elles sortent des fours, et qui sont très sulfureuses; ces produits sulfurés passent dans la glycérine d'où leur élimination est très pénible. On sature les alcalis libres par un acide puissant, sulfurique ou chlorhydrique, qui attaque en même temps les sulfites et les hyposulfites. Il se produit un dégagement d'acide carbonique et de gaz acide sulfureux en même temps qu'il se forme un dépôt salin et boueux. Les lessives après neutralisation sont concentrées dans de longs bacs en forme de demi-cylindre, et dans l'axe desquels passe un arbre creux portant de distance en distance des lentilles métalliques également creuses; l'arbre et les lentilles qu'il porte reçoivent un mouvement de rotation par le moteur de l'usine et simultanément un courant de vapeur qui traverse le système: on a ainsi une évaporation rapide du liquide. La solution sirupeuse, très colorée et contenant encore beaucoup de matières étrangères, donne environ 60 % de glycérine que l'on sépare soit par combinaison, soit par distillation, soit par la dialyse. Le premier mode que nous ne citerons que pour mémoire, parce qu'il présente une curieuse application industrielle d'une synthèse chimique indiquée par Berthelot, fut réalisé par Depouilly, Droux et Donat. La glycérine impure était combinée à chaud avec de l'acide oléique capable de reproduire un glycéride insoluble dans l'eau. Par de simples lavages à l'eau bouillante on enlevait les sels et les matières étrangères. Il ne restait plus qu'à saponifier le glycéride pour régénérer d'une part l'acide oléique et avoir de l'autre la glycérine.

Les eaux provenant de la saponification sulfurique sont neutralisées par la chaux. On transforme l'excès de chaux en sulfate et, après une concentration partielle et séparation de ce sel de chaux, on achève la concentration jusqu'à 26° ou 28° Baumé. La glycérine brute des stéarinerries n'a besoin que d'une concentration, et elle est généralement livrée marquant 28° aux usines qui la purifient. Maintenant que nous connaissons l'origine de la glycérine,

nous allons voir comment elle est traitée dans les usines qui spécialisent sa purification, comme celle de M. Falcony à Saint-Ouen, à l'obligeance de qui nous devons les renseignements suivants. Cette purification repose essentiellement sur la distillation dans le vide et la décoloration par le noir animal. La distillation de la glycérine est une opération très délicate qui demande à être conduite avec beaucoup de soin. Elle s'effectue dans de grands alambics en tôle capables de résister à la pression atmosphérique, munis d'un double fond à enveloppe de vapeur surchauffée, ainsi que d'indicateurs de niveau, de température et de manomètre à vide. Ils sont recouverts d'une chemise de matière peu conductrice de la chaleur et partiellement chauffés par un foyer indépendant. Une série d'injecteurs distribués dans chaque alambic la vapeur surchauffée nécessaire à la distillation de la glycérine. La condensation de la glycérine et des produits distillés s'opère dans un jeu d'orgue composé d'une série de cylindres verticaux en cuivre communiquant entre eux au moyen de tubes recourbés; à la suite de ces cylindres où la condensation ne s'opère que par le refroidissement de l'air ambiant, se trouve un serpentín ordinaire entouré d'eau et où s'achève la condensation des derniers produits; puis un condenseur à injection d'eau froide analogue aux condenseurs des appareils à cuire dans le vide des sucreries, et enfin une pompe à vide à double effet. Cette pompe aspire et refoule constamment l'eau injectée dans le condenseur en même temps que celle provenant de la condensation de la vapeur surchauffée envoyée dans la masse à distiller. Les cylindres de condensation sont en communication, par une série de robinets, avec d'autres cylindres plus petits placés sous eux et destinés non seulement à recevoir la glycérine condensée, mais à permettre son soutirage pendant la distillation sans avoir à redouter les rentrées d'air dans tout l'appareil.

La glycérine à distiller est chauffée à 150-160°; cette température atteinte, la pompe à vide est mise en marche; il se produit alors un abaissement considérable de température qui est maximum quand le vide atteint 65° de mercure. La température n'est plus alors que de 75 à 80°. La distillation commence vers 180° et se continue ensuite de 200 à 210°; on ne dépasse guère 220°. Pendant la distillation, on doit surtout éviter les coups de feu qui colorent la glycérine, la décomposent en acide acétique, formique, carbonique et autres gaz combustibles, et, notamment, en polyglycérines et acroléine, dont on ne peut plus se débarrasser; il faut rester au-dessous de 300°, l'acroléine se produisant à partir de cette température. Les condensations dans le jeu d'orgue ont lieu aux températures suivantes: à 160-170° dans le premier cylindre; de 140 à 150° dans le deuxième; 125 à 135° dans le troisième; 115 à 120° dans le quatrième; 100 à 105° dans le cinquième; 90 à 95° dans le sixième; et enfin à la température de l'eau dans le serpentín. Après cette distillation, la glycérine qui provient des stéarineries est sensiblement pure; elle est légèrement ambrée et contient ainsi environ 3 à 4 millièmes d'impuretés; dans une distillation bien conduite on peut l'obtenir à 1,264 de densité et ne renfermant alors que deux millièmes au plus d'impuretés. Telle, elle est surtout employée pour la fabrication de la nitroglycérine et partant de la dynamite. On la préfère pour cet usage aux glycérines des savonneries qui contiennent toujours plus d'impuretés et notamment des sulfures provenant des soudes brutes employées et qu'il est extrêmement difficile d'éliminer. 100 kilogr. de glycérine commerciale de stéarinerie, qualité moyenne à 28° Baumé, peuvent fournir 80 à 85 kilogr. de glycérine à 30° (densité 1,260) dite glycérine dynamite.

Pour la glycérine pharmaceutique, médicinale, et la glycérine cristal, on la décolore à chaud au noir animal dont elle est ensuite séparée par des filtres-presses. Le noir préféré pour cet usage est le noir de sang, celui d'os étant toujours plus impur et la glycérine dissolvant énergiquement ces impuretés. Après épuisement, le noir est lavé à l'alcali,

à l'eau et recalciné; il est alors prêt à resservir. La glycérine ainsi traitée est incolore et à peu près chimiquement pure. Certaines glycérines blanches contiennent souvent de l'acide formique et des sels de chaux. On a proposé un mode de séparation directe de la glycérine des glycérides basé sur la saponification moléculaire, par injection de la matière grasse dans un pulvérisateur avec de la vapeur à 10 ou 12 kilogr. en même temps qu'un oxyde alcalin, alcalino-terreux ou même métallique. Ch. GIRARD.

III. Thérapeutique. — L'histoire thérapeutique de la glycérine est à la fois du domaine médical et du domaine chirurgical. Son emploi en chirurgie remonte à 1844. A cette époque, la glycérine fut conseillée comme topique dans le pansement des plaies et des brûlures par nos confrères anglais. Dix ans plus tard, Demarquay, chirurgien de la maison Dubois, en faisait presque une panacée. Dans les brûlures du second degré, des linges fins, imbibés de glycérine, calment la douleur et facilitent la chute des eschares. Se basant sur cette propriété, on a substitué la glycérine à l'huile dans le liniment oléo-calcaire. Dans le pansement des ulcères, des chancres simples, des plaies gangreneuses, etc., la glycérine rendra des services, à titre de modificateur. Foucher l'avait substituée à l'eau distillée dans la préparation des collyres. Le « principe doux des huiles » a reçu également de nombreuses applications dans les affections de l'oreille, du nez et de la bouche.

La glycérine, seule ou mélangée à du tanin ou de l'iode, réussit fort bien, en atouchements, dans l'angine granuleuse et la laryngite simple. Des cataplasmes, arrosés de glycérine, soulagent les douleurs intolérables provoquées par les hémorroïdes enflammées. Les vaginites, les métrites simples du col sont très améliorées par des tampons de ouate hydrophile, imbibés de glycérine ou de glycérine tannique ou boriquée. On fait, en ce cas, précéder l'application du tampon d'une irrigation vaginale antiseptique, et, une fois le tampon retiré, au bout de vingt-quatre heures environ, on pratique une injection astringente. Ce traitement est surtout efficace quand les accidents aigus ont complètement disparu.

Les médecins ont eu de même recours à la glycérine dans bon nombre de maladies. En applications externes elle est d'un usage courant contre toutes les variétés de dermatoses. Elle calme les démangeaisons, dessèche les excoriations et tarit les sécrétions. Dans certains cas, on la mélange à de la craie, du goudron, de l'huile de cade, du borax, de l'hydrochlorate d'ammoniaque, du sublimé, de l'amidon, de l'iode, du précipité blanc, etc. Les propriétés reconstituantes de la glycérine ont été utilisées dans certaines affections débilitantes (tuberculose pulmonaire, scrofoulose, rachitisme, diabète) à la dose de 90 à 100 gr. par jour.

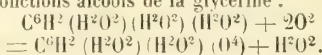
Ses vertus antiseptiques l'ont fait conseiller dans certaines maladies putrides (fièvre typhoïde, diarrhées septiques); on l'administre, en ce cas, pure ou mélangée à du charbon de bois de peuplier et de l'iodoforme (Bouchard). On a enfin attribué à la glycérine la propriété de diminuer l'acidité de l'estomac et de retarder certaines fermentations. On a aussi vanté sa propriété laxative; d'où son emploi dans la constipation, la dyspepsie atonique, la gastrite, la dysenterie, etc. La glycérine agit aussi sur le foie. Elle congestionne cet organe, fluidifie la bile et constitue un bon cholagogue. Ferrand, qui l'a administrée à des malades atteints de coliques hépatiques, a vu sous son influence les accès diminuer de fréquence et d'intensité. On la donne, en pareil cas, à la dose de 15 à 30 gr. par jour.

CHIMIE. — CHENRIEUL, *Recherches sur les corps gras*, 1823. — BERTHELOT, *Chimie organique formée sur la sucrose*, 1861.

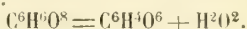
GLYCÉRIQUE (Acide).

Form.) Equiv. C¹⁸H³²O¹⁷ = C¹⁸H³²(H¹⁶O¹⁷)⁽¹⁶⁾
) Atom. C¹⁸H³²O¹⁷ = C¹⁸H³².CH².OH.CH².OH.
 L'acide glycérique est un corps à la fois

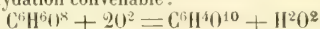
sique et alcool diatomique qui provient de l'oxydation de l'une des fonctions alcools de la glycérine :



Il a été obtenu simultanément par MM. Debus et Socoloff. L'acide glycérique prend naissance dans un grand nombre de circonstances. C'est un liquide sirupeux, incolore, miscible à l'eau et à l'alcool en toute proportion. La chaleur le transforme en divers anhydrides puis le décompose entièrement en donnant de l'acide pyruvique, $C^6H^4O^6$, par déshydratation :



L'acide glycérique donne naissance à l'acide tartronique par une oxydation convenable :



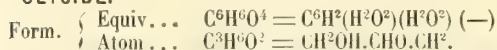
Il est optiquement inactif, mais le *Penicillium glaucum* détruit partiellement son sel ammoniacal et laisse un résidu lévogyre. Les glycérites sont solubles dans l'eau et cristallisent bien; ils se distinguent des pyruvates parce qu'ils ne sont pas réduits par les sels ferreux. C. M.

BIBL.: DEBUS, *Ann. chim. et phys.* [3], LIII, p. 365. — SOCOLOFF, *Ann. chim. et phys.* [3], LIV, p. 95.

GLYCERIUS, empereur d'Occident en 472-473. Au milieu du désordre qui marque la fin de l'empire romain d'Occident et après la mort de l'empereur Olybrius, un obscur soldat du nom de Glycerius fut proclamé empereur à Ravenne par le Burgonde Gondebaud. Renversé au bout d'un an par un compétiteur, Julius Nepos, il mourut évêque de Salone. G. L.-G.

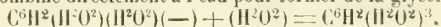
BIBL.: AM. THIERRY, *Récits de l'histoire romaine au v^e siècle.*

GLYCIDÉ.

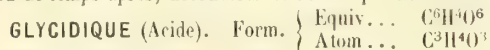


Le glycide est le premier anhydride de la glycérine; il a été découvert par M. von Gegerfeld qui l'a obtenu en faisant bouillir un mélange équimoléculaire d'épichlorhydrine et d'acétate de potasse parfaitement sec.

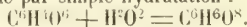
Le glycide est un liquide mobile, miscible à l'eau, l'alcool et l'éther, bouillant à 162°, de densité 1,165 à 0°; il se combine directement à l'eau pour former de la glycérine :



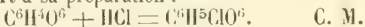
Le glycide est susceptible de donner naissance à une série d'éthers monoacides et biacides qui diffèrent par les éléments de l'eau des éthers correspondants de la glycérine. M. Berthelot avait posé en 1858 les bases de la théorie de ces divers composés, dont la plupart ont été, peu de temps après, découverts et décrits par M. Reboul.



L'acide glycidique ou oxyacrylique résulte de l'action de la potasse sur les acides chlorolactiques α et β . L'eau le transforme lentement à froid et rapidement à chaud en acide glycérique par simple hydratation :



L'acide chlorhydrique fumant redonne l'acide β chlorolactique qui sert à sa préparation :



BIBL.: MELIKOFF, *Berichte*, 1880, p. 271.

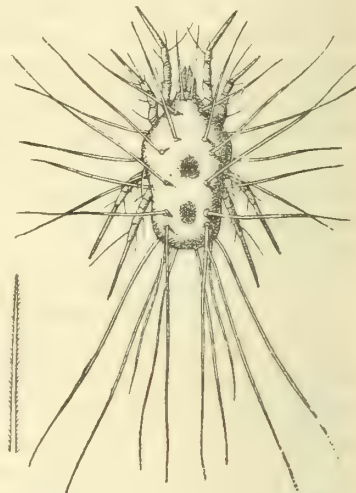
GLYCINE. I. Botanique. — (*Glycine* L.) (Bot.). Genre de Légumineuses-Papilionacées, du groupe des Phaséolées, dont on connaît seulement une douzaine d'espèces disséminées dans les régions tropicales de l'Afrique, de l'Asie et de l'Australie. Ce sont des herbes couchées ou volubiles, à feuilles pennées avec trois, plus rarement cinq ou sept folioles, à fleurs disposées en grappes axillaires. Le fruit est une gousse linéaire ou falciforme, divisée en dedans par des cloisons celluluses; les graines sont dépourvues d'arille. L'espèce la plus importante est le *G. hispida* Sieb. (*Bolichos soja* L.; *Soja hispida* Mœnch), qui croit en Chine et au Japon et dont les graines alimentaires sont considérées comme le meilleur de tous les succédanés du café (V. SOYA).

GENRE DE LA CHINE. — Nom vulgaire du *Wistaria*

chinensis DC., de la famille des Légumineuses-Papilionacées (V. WISTARIA). Ed. LEF.

II. Horticulture. (V. WISTARIA).

GLYCIPLHAGE (*Glyciphagus*) (Zool.). Genre d'Acariens de la famille des *Sarcoptidæ* et de la sous-famille des *Tyroglyphinæ* ou *Sarcoptides détriticoles*, créé par Hering (1835), comprenant des Acariens qui vivent librement et se nourrissent de matières sucrées. Les Glyciphages diffèrent des Tyroglyphes proprement dits par l'absence du sillon qui sépare le thorax de l'abdomen. Le rostre est conformé comme chez les autres *Sarcoptides* (V. ce mot). Il n'y a pas de ventouses pré-anales, mais les ventouses génitales existent dans les deux sexes. Les tarsi sont terminés par une ventouse et par un ongle rudimentaire. La femelle porte généralement à l'extrémité de l'abdomen un tubercule cylindro-conique. Les téguments sont plus ou moins granuleux. On n'a pas observé de nymphes migratrices ou hypopiales. Les poils sont généralement barbelés (fasciculés), plumeux ou palmés (en forme de feuilles), suivant les espèces. Les Glyciphages appartiennent aux Acariens que les naturalistes du siècle dernier désignaient sous le nom d'*Acarus*, et l'espèce la plus commune est l'*Acarus domesticus* de Degeer, l'*A. destructor* de Schrank et Latreille: c'est le GLYCIPLHAGE DOMESTIQUE (*Gl. domesticus*) des auteurs modernes, le *Gl. cursor* de Gervais; il est blanc et ses poils sont courts, faiblement fasciculés; sa taille est d'environ 1-2 millim. Il abonde dans les lieux habités, dans les magasins, dans la poussière du fourrage, etc., partout où se trouvent des matières sucrées ou amylacées. Nous avons vu une petite colonie de cette espèce prospérer sur la lame d'un rasoir mal essuyé, grâce au savon de glycérine qui s'y trouvait encore. Le *Glyciphagus spinipes* (Koch) a des poils beaucoup plus longs, plus épineux et les tarsi poilus. On le trouve dans la poussière du foin, sur les peaux préparées des musées, dans la farine avariée. Les *Glyciphagus plumiger* (Koch) et *Gl. palmifer* (Fumouse et Robin) sont remarquables par leurs poils en forme de plume chez le premier, de feuilles à nervures chez le second. — Un genre voisin a pour type le *Carpoglyphus passularum* (Robin d'après Hering) ou *Phycobius anonymus* (Canestrini), qui porte deux glandes abdominales et dont la femelle n'a pas de tubercule anal. Cette espèce vit sur les figes sèches, les dattes, les pruneaux, et produit des dégâts dans les fabriques de confitures sèches et de conserves. — Dans le genre *Trichotarsus* Canestrini (*Trichodactylus* Dufour), il existe des nymphes migratrices (hypopiales), qui s'attachent aux insectes hyménoptères et se font transporter par eux (*Tr. xylocopæ* et *Tr. osmiæ*). Ces nymphes ont le rostre atrophié et une plaque ventrale munie de nombreuses ventouses adhésives. Les genres *Chortoglyphus* et *Hericia* prennent place dans ce même petit groupe (V. SARCOPTIDES et TYROGLYPHE).



Glyciphagus spinipes, fortement grossi (à côté l'extrémité d'un poil vue à un plus fort grossissement).

E. TROUSSERT.

GLYCOCHOLIQUE (Acide) (V. BILE).

GLYCOGÉNIE (Physiol.). Le glycogène joue dans la nutrition animale un rôle identique à l'amidon dans la nutrition végétale; c'est la forme sous laquelle l'excès des hydrates de carbone est emmagasiné dans l'organisme pour servir ultérieurement aux transformations d'énergie qui constituent la vie de l'être. Les matières amylacées introduites dans l'intestin sont transformées, sous l'influence des ferments saccharifiants de la salive, du pancréas, en sucre, pour être absorbées et versées dans le torrent circulatoire. Mais on ne retrouve après une digestion copieuse de féculents qu'une faible quantité de sucre dans le sang.

Les chiffres donnés par les auteurs sur la teneur en sucre du sang des divers animaux est assez variable. Cl. Bernard admet pour le chien : sang artériel, 1^{er}30; sang veineux, 1^{er}20. Mering donne des chiffres plus élevés, jusqu'à 2^{er}40. Bouchard, calculant chez l'homme d'après la teneur du sang veineux en sucre (1^{er}20 à 2^{er}40) admet (sans données expérimentales et d'après les chiffres de Cl. Bernard sur le chien) 1^{er}73 à 3^{er}46 pour le sang artériel. En admettant même que le déficit du sang artériel au sang veineux soit seulement de 0^{er}20 par litre de sang, on arrive à ce résultat qu'un homme de 64 kilog. perd 1 gr. de sucre à chaque révolution totale du sang, soit 4.850 gr. en vingt-quatre heures. Comme l'homme ne consume guère plus de 850 gr. d'oxygène correspondant à l'oxydation de 800 gr. de sucre, on voit qu'une partie du sucre est assimilée ou modifiée. C'est que ce sucre est transformé de nouveau par un phénomène inverse de celui qui s'est produit dans l'intestin. Il se déshydrate pour devenir du glycogène, qui s'accumule comme matière de réserve dans le foie et dans le muscle. Au fur et à mesure des besoins de l'organisme, ce glycogène s'hydrate de nouveau pour devenir du sucre qui est versé dans le sang, et sa combustion dans l'organisme constitue la source principale de l'énergie.

C'est aux admirables recherches de Cl. Bernard que l'on doit la connaissance de la fonction glycogénique. On avait avant lui (Willis en 1674) signalé la présence du sucre dans le sang, mais en admettant que le sucre ainsi présent dans le sang était introduit directement dans l'organisme par la nutrition, qu'il constituait un élément anormal.

C'est Cl. Bernard qui, après avoir constaté la présence dans le sang du sucre à l'état normal, établit que ce sucre se formait dans le foie. Cl. Bernard démontra tout d'abord que le tissu du foie renferme du sucre en proportion notable, surtout si on ne traite cet organe que quelques temps après la mort; il montra en outre que le sang qui sort du foie par la veine cave inférieure contient du sucre en quantité appréciable, alors que le sang qui arrive au foie par la veine porte n'en contient que des traces. Dans des recherches ultérieures, l'illustre physiologiste, revenant sur son idée première que le foie fabrique directement le sucre aux dépens du sang seul, reconnut que la fabrication du sucre par le foie n'est pas directe, mais qu'il existe une phase de transformation intermédiaire, le foie ne faisant du sucre qu'aux dépens de cette substance saccharifiable, le glycogène. Cette matière glycogène se forme, en partie du moins, dans le foie, non seulement aux dépens des collagènes et de la dextrine des aliments comme le soutinrent Colin, Figuier et Samson, mais même par le dédoublement des albuminoïdes. Nous reviendrons sur la formation du glycogène. Le glycogène est transformé ensuite dans le foie en glucose, soit directement, soit, comme le soutient Mering, en passant d'abord à l'état de maltose. Cette transformation se fait incessamment aux dépens du glycogène fixé dans les cellules hépatiques; si on lave le foie en effet jusqu'à ce que le liquide de lavage ne présente plus de trace de sucre, il suffit de laisser reposer l'organe, pendant quelques heures, pour retrouver ensuite du sucre dans l'organe. Mais si l'on porte le foie à l'ébullition, si on le traite par le tannin, la transformation ne s'opère plus; il existe donc une substance analogue aux diastases qui transforment l'amidon végétal en glucose, et qui reste fixée dans les cellules

hépatiques, puisque le lavage est impuissant pour le faire disparaître.

Le ferment diastase dont Cl. Bernard admettait la présence dans le foie n'a pu être isolé. Ce ferment est encore admis par Salkowski, alors que Dastre, qui n'a pu parvenir à l'isoler, rejette l'intervention de la diastase pour faire intervenir l'activité vitale des cellules hépatiques dans la transformation du glycogène en glucose.

La conception de Cl. Bernard de la transformation passagère du sucre du sang de la veine porte en glycogène avant de se transformer de nouveau en sucre avait été mise en doute (Seegen), le sucre du foie dérivant, d'après ces auteurs, non du glycogène hépatique, mais des matériaux azotés, peptone et albumine. Les recherches de Panormow, de Dastre, de Girard, ultérieures aux travaux ci-dessus, sont venues confirmer les idées de Cl. Bernard. Si l'on étudie la formation du sucre qui se poursuit dans le foie enlevé à l'animal, on voit que la quantité de sucre formé est proportionnelle à la destruction du glycogène (Girard). On avait déjà vu que le foie des animaux à jeun ou très fatigué, qui ne possède plus de glycogène, ne présente plus la propriété de former du sucre après la mort.

Cl. Bernard montra en outre que le sucre peut dériver d'autres aliments que les féculents, des albuminoïdes, entre autres. Il nourrissait des chiens uniquement avec de la viande, et le sucre ne s'en formait pas moins dans le foie. On pouvait objecter à cette expérience que la viande donnée aux chiens renfermait encore du glycogène ou du sucre; mais le résultat a été le même avec une nourriture composée de fibrine, de caséine, d'albumine de blanc d'œuf (Kulz). Quant à savoir si le glycogène peut se former également au dépens de la graisse, c'est là un point totalement inconnu.

Le glycogène ne quitte le foie que sous forme de glucose en s'hydratant de nouveau. On ne trouve pas en effet de glycogène dans le sang alors que le sucre s'y rencontre constamment. Le foie peut être considéré comme un laboratoire de réserves alimentaires où viennent s'emmagasiner les matières fournies d'une façon intermittente par l'alimentation et qui doivent être dépensées d'une manière régulière et continue par l'organisme pour assurer le renouvellement des tissus et les dépenses d'énergie : la dépense des réserves se fait suivant les besoins. C'est ainsi que la glucose est versée plus abondamment dans le sang et que l'on voit le glycogène diminuer parallèlement dans le foie quand un ou plusieurs appareils d'organes fonctionnent activement (Chauveau).

Influence du système nerveux sur la glycogénèse. Le système nerveux exerce une action très marquée sur la glycogénèse. Cl. Bernard a montré qu'en piquant le bulbe avec une aiguille sur la ligne médiane du plancher du quatrième ventricule, on détermine l'apparition rapide du sucre dans les urines (en moins d'une heure), mais cette glycosurie est passagère. On peut toutefois rendre ce diabète persistant en répétant plusieurs fois la lésion (Laborde). Par quel mécanisme se produit cette exagération du glycogène en sucre? Cl. Bernard, après avoir reconnu que la section des pneumogastriques fait disparaître le sucre dans le foie, avait attribué à ces derniers nerfs un rôle centrifuge. Les pneumogastriques auraient été les nerfs excréto-sécrétoires du foie. Mais il vit plus tard que la piqûre du quatrième ventricule déterminait la glycosurie chez les animaux à pneumogastriques sectionnés; les voies centrifuges ne passaient donc pas par ces nerfs.

Quand on pique le quatrième ventricule, on constate une congestion intense du foie, et l'hyperproduction de sucre paraît être liée à cette congestion. D'après Cl. Bernard et Laffon, cette hyperhémie n'est pas due à une paralysie des vasoconstricteurs, mais à l'excitation des vasodilatateurs, dont le centre serait dans le bulbe et qui, passant par les filets sympathiques, joueraient vis-à-vis du foie le rôle que la corde du tympan exerce sur la glande sous-maxillaire. La glycosurie nerveuse est donc un phénomène actif et non paralytique.

En temps normal, la fonction glycogénique est placée sous l'influence d'un centre réflexe, dont l'arc sensitif serait formé par les branches pulmonaires du pneumogastrique (la section des pneumogastriques abdominaux étant sans action sur la formation du sucre, alors que leur section au cou amène un arrêt dans la glycogénie. Cl. Bernard avait placé dans la surface pulmonaire le point de départ du réflexe) et peut-être également par la plupart des nerfs et des centres sensitifs, car on a vu la glycosurie se reproduire à la suite de l'excitation du sciaticque (Schiff, Laffon), du nerf de Cyon (Filehne), du pont de Varole, etc.

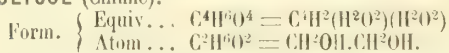
Quoi qu'il en soit, les incitations centripètes sont portées au centre bulbaire du plancher du quatrième ventricule, centre qui paraît être plutôt vasomoteur que sécrétoire proprement dit, et les incitations centrifuges cheminent ensuite (nerfs dilatateurs) par la moelle jusqu'à la hauteur des premières paires dorsales, passent par l'anneau de Vieussens au sympathique, puis aux nerfs splanchniques pour arriver au foie (François Franck).

La glycogénie n'est pas spéciale au foie. Dans le fœtus, on trouve du sucre et du glycogène dans tous les tissus, non seulement de l'embryon, mais encore du placenta et de l'amnios. Chez l'adulte, les muscles contiennent une proportion notable de glycogène, mais ce dernier étant en voie de transformation incessante, il est difficile de le doser. Dans le muscle le glycogène se transforme en sucre et en acide lactique; le premier est immédiatement brûlé et l'acide lactique est seul versé dans le sang. On peut concevoir la glycogénie comme une fonction générale du tissu vivant, le foie étant l'organe où cette fonction atteint son maximum d'intensité.

P. LANGLOIS.

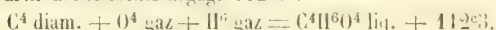
BIBL. : Claude BERNARD, *Leçons sur le diabète et la glycosurie animale*, 1877. — SEEGEN, *Glycosurie*, tr. fr., 1890.

GLYCOL (Chimie).

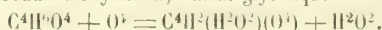


Le glycol ordinaire appelé aussi alcool éthylique est le plus simple des alcools diatomiques. Il a été découvert par Wurtz en 1856. On le prépare par différents procédés, le plus commodément en faisant bouillir pendant seize ou dix-huit heures un mélange de 195 gr. de bromure d'éthylène avec 102 gr. d'acétate de potasse sec et 200 gr. d'alcool à 91/100° (exactement). Le liquide obtenu, soumis à la distillation fractionnée, donne le glycol libre en même temps que les corps qui ont échappé à la réaction. On peut aussi traiter le bromure d'éthylène par le carbonate de potasse en liqueur aqueuse.

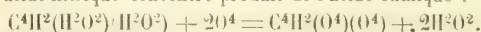
Le glycol est un liquide incolore, inodore, légèrement visqueux, doué d'une saveur sucrée. Sa densité à 0° est 1,125. Il fond à 14°,5, bout à 197°,5. L'eau et l'alcool se mêlent avec lui en toutes proportions; l'éther le dissout à peine. Il dissout la potasse, le sel marin, le bichlorure de mercure, mais non les sulfates. La chaleur de formation à partir des éléments dégage 112°3 :



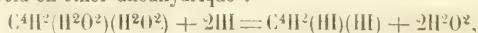
Le glycol ne s'oxyde pas à l'air; mais, en présence du noir de platine et de l'eau, il se transforme rapidement en un produit d'oxydation, l'acide glycolique :



L'acide nitrique étendu donne simultanément l'acide glycolique, l'acide glyoxylique et le glyoxal (Debus). L'acide nitrique concentré produit de l'acide oxalique :



La potasse en fusion transforme également le glycol en acide oxalique. L'acide iodhydrique transforme le glycol à froid en éther diodhydrique :



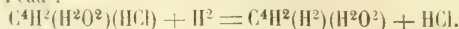
puis en éther iodhydrique ordinaire vers 200° :



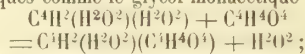
enfin, à 280°, on arrive à l'hydrure d'éthylène :



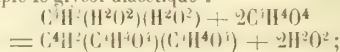
On peut aussi changer le glycol en alcool, en formant d'abord le glycol monochlorhydrique, $\text{C}^4\text{H}^2(\text{H}^2\text{O}^2)(\text{HCl})$, puis en le traitant par l'amalgame de sodium en présence de l'eau :



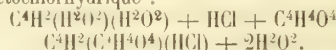
En sa qualité d'alcool diatomique, le sodium se dissout dans le glycol en formant successivement deux composés, d'abord le glycol monosodé, $\text{C}^4\text{H}^2\text{NaO}^4$; puis le glycol disodé, $\text{C}^4\text{H}^2\text{Na}_2\text{O}^4$. — Les acides se combinent directement au glycol pour donner des éthers. Les acides monobasiques forment : 1° des éthers monoacides en même temps alcools monoatomiques comme le glycol monoacétique :



2° des éthers diacides ou saturés dérivés d'un même acide, par exemple le glycol diacétique :



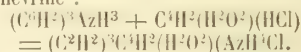
3° des éthers dérivés de deux acides distincts comme le glycol acétochlorhydrique :



Les alcools donnent aussi deux séries d'éthers mixtes, suivant qu'une seule des fonctions alcooliques du glycol est intéressée ou les deux à la fois. Enfin le glycol se combine à lui-même pour former des éthers analogues à l'éther ordinaire; plusieurs molécules de glycol peuvent entrer en réaction pour former la série des composés polyglycoliques ou polyéthyléniques. Un éther qui constitue un type important est l'éther glycolique, $\text{C}^4\text{H}^4\text{O}^2$, ou oxyde d'éthylène, comme l'a appelé Wurtz qui l'a découvert.

Les éthers du glycol les plus importants sont les suivants :

Ethers chlorhydriques. Il en existe deux, le glycol monochlorhydrique, $\text{C}^4\text{H}^2(\text{HCl})(\text{H}^2\text{O}^2)$, et le glycol dichlorhydrique, $\text{C}^4\text{H}^2(\text{HCl})(\text{HCl})$. Le premier est un liquide incolore, soluble dans l'eau, dans l'alcool et dans l'éther. Il se combine directement à la triméthylamine pour donner le chlorure d'un ammonium composé, dont l'oxyde hydraté constitue la névrine :



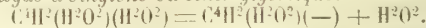
Le second éther chlorhydrique est le chlorure d'éthylène qui se forme aussi par la réaction du perchlorure de phosphore sur le glycol.

Ethers sulfuriques. Les deux éthers de l'acide sulfurique sont des composés acides :

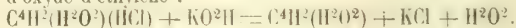
Acide glycolisulfurique, $\text{C}^4\text{H}^2(\text{H}^2\text{O}^2)(\text{S}^2\text{H}^2\text{O}^8)$, monobasique. Acide glycoldisulfurique, $\text{C}^4\text{H}^2(\text{S}^2\text{H}^2\text{O}^8)(\text{S}^2\text{H}^2\text{O}^8)$, bibasique. L'éther monobasique s'obtient par la combinaison directe de ses composants vers 150°; l'éther bibasique se prépare en faisant agir à 100° le bromure d'éthylène sur le sulfate d'argent mêlé d'acide sulfurique.

Ethers acétiques. Le glycol monoacétique, $\text{C}^4\text{H}^2(\text{H}^2\text{O}^2)(\text{C}^4\text{H}^4\text{O}^4)$, se forme soit par l'union directe du glycol avec l'acide acétique, soit par la décomposition du bromure d'éthylène avec une solution alcoolique de potasse. C'est un liquide incolore, oléagineux, plus dense que l'eau, soluble dans l'eau et dans l'alcool, bouillant à 182°. Le glycol diacétique, $\text{C}^4\text{H}^2(\text{C}^4\text{H}^4\text{O}^4)(\text{C}^4\text{H}^4\text{O}^4)$, prend naissance dans l'action de l'iode d'éthylène sur l'acétate d'argent; il forme un liquide incolore, qui bout à 187°; l'alcool et l'éther le dissolvent en toutes proportions. On a préparé aussi les glycols acétochlorhydrique, $\text{C}^4\text{H}^2(\text{HCl})(\text{C}^4\text{H}^4\text{O}^4)$, et acétobutyrique, $\text{C}^4\text{H}^2(\text{C}^8\text{H}^8\text{O}^4)(\text{C}^4\text{H}^4\text{O}^4)$.

Oxyde d'éthylène ou éther glycolique.

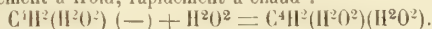


Pour le préparer, on fait arriver peu à peu une solution concentrée de potasse, dans un ballon contenant du glycol monochlorhydrique; il se dégage d'abondantes vapeurs d'oxyde d'éthylène :

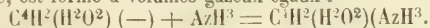


L'éther glycolique est un liquide incolore, très soluble dans l'eau, d'une odeur éthérée. Il bout à 13°,5. Sa cha-

leur de formation est égale à 18°3 à l'état gazeux et à 24°4 pour le corps solide. Il est isomérique avec l'aldéhyde. Toutes les réactions de l'oxyde d'éthylène sont celles d'un composé incomplet qui se combine immédiatement avec un grand nombre de corps. L'eau le transforme en glycol lentement à froid, rapidement à chaud :

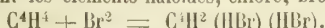


L'ammoniaque s'unit directement avec lui pour former différents alcalis organiques; le plus simple, l'oxyéthylamine, est formé à volumes gazeux égaux :



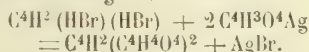
Les glycols sont les alcools diatomiques. Ils ont été découverts par Wurtz deux années après que M. Berthelot eut développé la notion d'alcool polyatomique : Wurtz, se basant sur les idées synthétiques émises par M. Berthelot, avait été conduit à penser qu'il devait exister entre la glycérine et l'alcool des combinaisons intermédiaires dont la molécule serait diatomique et qui correspondraient aux acides bibasiques. Ces nouveaux alcools, en se combinant à deux molécules d'acide monobasique, engendreraient des composés intermédiaires entre les éthers et les corps gras neutres. L'expérience vérifia ces prévisions. Wurtz découvrit d'abord l'alcool diatomique dérivé de l'éthylène ou de son hydrure et le nomma glycol parce qu'il se rapproche à la fois par ses propriétés de l'alcool proprement dit et de la glycérine entre lesquels il se trouve placé. Par la suite, l'expression a été généralisée et étendue à la classe des alcools diatomiques.

Les glycols se préparent presque exclusivement par voie de synthèse; on peut prendre comme point de départ : 1° un carbure éthylénique; 2° un carbure plus incomplet; 3° un aldéhyde ou un acétone. — Les carbures éthyléniques fixent les éléments halogènes, chlore, brome, iode :

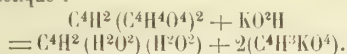


Glycol dibromhydrique

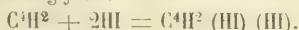
L'éther diacide formé se transforme en glycol diacétique par l'acétate d'argent :



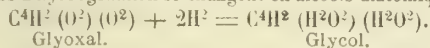
et ultérieurement en alcool diatomique quand on saponifie l'éther acétique :



L'acide hypochloreux permet d'arriver plus facilement au même résultat; il donne avec les carbures éthyléniques un éther monochlorhydrique saponifiable par la potasse. Les carbures incomplets tels que les carbures acétyléniques fixent deux molécules d'hydracide et fournissent un éther diacide du glycol :



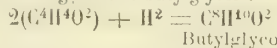
Les aldéhydes diatomiques traités par les méthodes ordinaires d'hydrogénation se changent en alcools diatomiques :



Glyoxal.

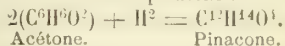
Glycol.

Les aldéhydes ordinaires doublent leur molécule avec fixation d'hydrogène et donnent souvent un glycol; ainsi l'aldéhyde ordinaire engendre le butylglycol :



Butylglycol.

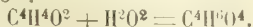
Les acétones dans les mêmes conditions conduisent à des glycols particuliers comme la pinacone :



Acétone.

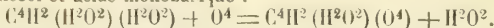
Pinacone.

Les glycols peuvent s'obtenir aussi par l'union directe de leur anhydride avec l'eau; ainsi l'oxyde d'éthylène donne le glycol $C^4H^6O^4$:



Les alcools diatomiques peuvent être primaires, secondaires ou tertiaires; ils peuvent même appartenir à deux classes différentes; être à la fois primaires ou secondaires, primaires et tertiaires ou enfin secondaires et tertiaires. Le sodium est susceptible de prendre la place de un ou

deux équivalents d'hydrogène pour donner naissance à des composés analogues à l'alcoolate de soude. Chauffés fortement ou traités par les déshydratants, les glycols perdent une molécule d'eau et se transforment en aldéhyde ou en acétone. Les glycols, au moins une fois primaires, éprouvent une oxydation normale et peuvent fournir un corps alcool et acide monobasique :

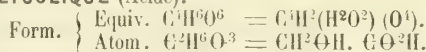


Au contraire, les glycols secondaires et tertiaires sont décomposés par les agents d'oxydation et fournissent alors des acétones et des acides gras contenant moins de carbone que dans le glycol initial. En leur qualité d'alcools diatomiques, les glycols s'unissent à une ou deux molécules d'acide pour engendrer deux séries d'éthers, conformément à la théorie générale des alcools polyatomiques.

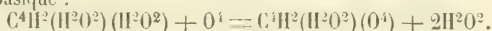
Outre le glycol ordinaire, les suivants sont les plus importants : *glycol éthylique*; *glycols propyléniques* (deux); *glycols butyléniques* (quatre); *glycols amyliéniques* (quatre) et *glycols hexyléniques* (six); le plus intéressant est la *pinacone*, $C^2H^4O^4$, qui se forme à côté de l'alcool isopropylique dans l'action du sodium sur l'acétone. C'est un glycol tertiaire, cristallisé, fusible à 38°, bouillant à 174° et capable de s'unir à l'eau pour former un hydrate cristallisé. Il donne de l'acétone par oxydation. Il existe aussi des glycols aromatiques. C. M.

BIBL. : WURTZ, *Ann. de chim. et de phys.* [3], LV, pp. 400, 1859.

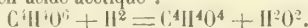
GLYCOLIQUE (Acide).



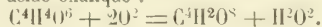
L'acide glycolique ou oxyacétique est un acide-alcool qui résulte de la substitution de l'oxygène O^4 à un volume égal de vapeur d'eau dans le glycol, alcool diatomique; il est donc à la fois alcool monoatomique et acide monobasique :



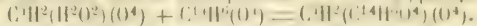
Il a été découvert en 1851 par Socoloff et Strecker en traitant le glycolle par l'acide nitreux. Il existe dans le verjus. La synthèse de l'acide glycolique a été réalisée par un grand nombre de procédés; d'une façon générale, on l'obtient par oxydation des composés à quatre équivalents de carbone, plus riches en hydrogène, ou par réduction des composés plus oxygénés. On le prépare en faisant bouillir pendant quelques jours la solution aqueuse d'acide monochloracétique, additionnée de carbonate de chaux, laquelle laisse déposer le glycolate de chaux cristallisé après filtration et refroidissement. L'acide glycolique cristallise en prismes incolores, fusibles à 78°. Il est déliquescent, miscible à l'eau, soluble dans l'alcool et dans l'éther. A 200°, il se change en un anhydride, le glycolide $C^4H^2O^4$, composé pulvérulent et insoluble dans l'eau froide. L'acide iodhydrique à 400° transforme rapidement l'acide glycolique en acide acétique :



La même réduction s'effectue plus lentement par le zinc et l'acide sulfurique. Les oxydants transforment l'acide glycolique en acide oxalique :



L'acide glycolique donne naissance à un grand nombre de dérivés dont l'existence peut être facilement prévue en superposant une réaction d'acide et une réaction d'alcool. Le sel le plus intéressant est le glycolate de chaux, $C^4H^2CaO^6 + 3HO$; il est soluble dans l'eau et peut en être précipité par l'alcool; il se dépose en belles aiguilles soyeuses, groupées autour d'un point. La fonction alcoolique de l'acide glycolique peut engendrer avec les acides des éthers composés, dans lesquels la fonction acide persiste; tel est l'acide benzoxyacétique ou benzoglycolique qui se forme dans la décomposition de l'acide hippurique :



En transformant la fonction acide de l'acide oxyacétique en amide, on obtient la glycolamide. Mais, si la substitution a lieu dans la fonction alcoolique, on obtient un isomère

doué de propriétés alcalines, la *glycolamine* ou sucre de gélatine, qui est l'un des produits de dédoublement les plus importants des composés albuminoïdes. C. MATIGNON.

BIBL. : SOCOLOFF et STRECKER, *Ann. der Chem. und Pharm.*, LXXX, p. 88. — DESSAIGNES, *Comptes rendus de l'Académie des sciences*, XXXVI, p. 44. — SCHREIBER, *Journ. für prakt. Chem.* (2), XIII, p. 437. — DE FORCRAND, *Ann. de chim. et de phys.*

GLYCON, GLYCONIQUE (Vers) (Métr.). On nomme ainsi un vers lyrique grec, inventé, suivant Héphestion, par un poète nommé Glycon ; mais comme il est employé déjà par Sapho et Anacréon, on peut supposer que ce Glycon est un Alexandrin qui en avait fait un usage particulier. Il consiste en un dactyle suivi d'un trochée et demi et précède d'une base variable, trochée, iambe ou spondée. Horace n'admet pour premier pied que le spondée, mais Sénèque emploie dans un chœur d'*OEdipe* le glycon à base trochaeique (*OEdipe*, 903, 935) ; ailleurs, il suit la règle d'Horace. Chez les Grecs ce premier pied a quelquefois la forme d'un tribraque. La forme la plus régulière est donc celle-ci : *Nudum remigio latus*. Très exceptionnellement, on trouve le dactyle remplacé par un spondée ; par exemple chez Sénèque (*OEdipe*, 906) :

Vela ne presse gravi
Spiritu antennæ tremant.

Ce vers, trop court pour être employé seul, forme ordinairement chez les Grecs des strophes où entrent souvent d'autres mètres. Mais ils emploient de préférence la forme catalectique où manque la dernière syllabe qui s'appelle alors vers phérecratien. Ainsi Catulle dans son *Epithalame* (pièce 61) écrit en glyconiques a placé ce phérecrate plusieurs fois : *O hymen, hymenæe*, à la suite de quatre glycons. Horace combine le glycon avec les asclépiades dans trois sortes de strophes. Enfin le glycon suivi d'un phérecrate constitue le vers *priapeïen* (V. ce mot). A. W.

BIBL. : W. CHRIST, *Métr.*, 533-553.

GLYCON, statuaire athénien, qui ne nous est connu que par une superbe statue en marbre, d'Hercule, de dimensions colossales. Cet Hercule, désigné sous le nom d'*Hercule Farnèse*, fut sans doute apporté à Rome sous Caracalla et placé dans ses bains où on l'a retrouvé ; il fut alors envoyé au palais Farnèse ; de là il alla enrichir le musée royal de Naples. Le héros se repose sur sa massue ; Guilielmo della Porta avait restauré les jambes, mais on retrouva les véritables jambes qui furent replacées en 1787. Le nom de Glycon est gravé sur le roc qui supporte la statue. D'après les lettres de l'inscription, on a placé la vie du sculpteur entre le siècle de Lysippe et les premiers empereurs romains ; il semble postérieur à Titus, conjecture autorisée par le silence de Pliny à l'égard de Glycon. *L'Hercule Farnèse* paraît être la plus belle imitation de l'Hercule de Lysippe.

GLYCOSURIE. Elle est caractérisée par la présence de sucre dans l'urine. On peut la constater dans plusieurs affections générales, particulièrement dans le diabète, dans quelques maladies nerveuses, et dans certaines intoxications. Physiologiquement on peut la produire en irritant ou en lésant différents points du système nerveux, soit en introduisant dans l'économie des substances toxiques déterminées, soit encore par l'ablation du pancréas. La glycosurie est donc un symptôme commun à des états pathologiques très différents. La glycosurie est liée à l'existence d'une *hyperglycémie*, c.-à-d. d'une augmentation de la quantité de sucre que contient le sang à l'état normal. La glycémie physiologique fait place à l'hyperglycémie, et la glycosurie apparaît dès que le sang renferme de 2^{gr}5 à 3 gr. de sucre pour 1,000 (Cl. Bernard), 4 à 6 gr. pour d'autres auteurs. On sait que le glycogène fourni par les matières alimentaires ou par les tissus de l'organisme, après avoir été emmagasiné dans le foie, s'y transforme en sucre qui est peu à peu repris par le sang pour être en partie brûlé et en partie assimilé. Tandis que ces deux fonctions, combustion et assimilation du sucre, se font bien, le sang en contient une quantité normale, mais il n'en est

plus de même quand l'une ou l'autre, ou les deux ensemble, sont vicieuses : il en renferme alors une quantité surabondante, il y a hyperglycémie et par suite glycosurie.

Glycosurie expérimentale. En 1849, Cl. Bernard produisit la glycosurie en piquant le quatrième ventricule un peu au-dessous de l'origine des nerfs pneumogastriques : plus tard, Schiff démontra qu'on l'obtenait aussi par la section des couches optiques, des pédoncules cérébraux, des pédoncules cérébelleux et de la protubérance ; des lésions des pneumogastriques, du plexus solaire, etc., ont le même résultat. Arthaud et Butte ont produit de la glycosurie, de la polyurie et la plupart des symptômes du diabète en provoquant des névrites expérimentales du bout périphérique du pneumogastrique droit ; les animaux mouraient et leurs organes présentaient les lésions du diabète. Le mécanisme en vertu duquel la glycosurie se produit dans ces cas est encore inconnu ; citons l'opinion de M. Bouchard qui pense que les lésions nerveuses peuvent provoquer la glycosurie en exerçant une action inhibitoire sur la nutrition générale. On observe souvent en clinique de la glycosurie consécutivement à des affections nerveuses, paralysie labio-glosso-laryngée, tumeurs cérébrales, épilepsie, manie, etc. En donnant à des animaux certains produits toxiques on arrive à provoquer chez eux de la glycosurie ; l'oxyde de carbone, le curare, le chloral, la morphine, la strychnine, le nitrite d'amyle, etc., ont ce pouvoir. Les résultats les plus curieux sont obtenus avec de la *phloridzine*, glucoside extrait de l'écorce d'arbres fruitiers. Si on en donne à un chien 1 gr. par kilogramme, le sucre apparaît dans l'urine au bout de quelques heures à raison parfois de 40 à 50 gr. par jour, sans qu'il se produise de trouble de l'état général et sans que l'alimentation ait d'influence sur cette glycosurie (Mering, 1886). Même chez des chiens jeûnant depuis dix-huit jours et n'ayant plus de glycogène dans leurs tissus, la glycosurie se produit encore, aux dépens par conséquent de leurs albuminoïdes et de leurs graisses, fait en opposition avec ce que l'on admettait auparavant. Un autre fait contraire à tout ce que l'on savait jusqu'à présent, c'est qu'il n'y a pas d'hyperglycémie avec la glycosurie la plus intense due à la phloridzine. C'est une glycosurie sans diabète, c.-à-d. sans retentissement sur l'état général et ayant des causes intimes très différentes probablement de celles du diabète.

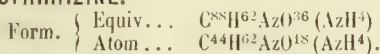
Au contraire, l'*extirpation du pancréas* produit un vrai diabète ; le sucre apparaît dans l'urine quatre à six heures après l'opération et peut atteindre 80 gr. par jour, jusqu'à la mort de l'animal. Le sang est hyperglycémique et le glycogène du foie et des muscles disparaît rapidement. Selon M. Lepine, cette glycosurie serait due à ce que le sucre ne serait plus détruit dans le sang par un ferment élaboré par le pancréas. Il requiert donc la théorie de Cl. Bernard que le sucre se détruit dans le sang, non par oxydation, mais par fermentation, et il s'appuie sur des observations curieuses pour la prouver. Par exemple, en injectant 2 gr. de diastase dans le sang d'un chien diabétique, il voit la glycosurie baisser très fortement, la diastase remplaçant le ferment pancréatique absent. Pour lui ce serait donc le pancréas qui donnerait au sang son pouvoir glycolytique ; son opinion est contredite par des expériences plus récentes tendant à prouver que la glycolyse est un phénomène de fermentation chimique se produisant *post mortem*.

Les déviations de la nutrition sont une des causes les plus fréquentes de la glycosurie pathologique, peut-être même la seule, car la glycosurie par lésion nerveuse et par intoxication est en définitive sous la dépendance d'un trouble nutritif. Tout ce qui ralentit les échanges nutritifs peut occasionner de la glycosurie, car alors le sucre du sang n'est plus ni oxydé ni assimilé par les tissus : il en résulte qu'il s'y accumule et qu'il passe dans les urines. Chez un sujet en bonne santé, l'ingestion des substances qui forment du glycogène dans le foie ne paraît pas pouvoir produire à elle seule la glycosurie, car les tissus fonctionnent avec activité et l'utilisent en totalité ; il n'en est plus de même

chez celui qui a une nutrition retardante (Boucharde) : il devient facilement glycosurique du fait de son alimentation. Quand la glyco-urie dure longtemps elle s'associe souvent à de la polyurie et à une élimination exagérée de phosphates et d'azote. Celle qui accompagne le diabète est dans ce cas. La substance sucrée contenue dans l'urine des glycosuriques est un sucre spécial qui a la même formule que le sucre de raisin. Mais il en diffère par ce point qu'il dévie le plan de polarisation toujours à droite, tandis que le sucre de raisin n'est dextrogyre qu'après avoir été cristallisé puis dissous dans l'eau. Georges LEMOINE.

GLYCYRRHIZA (*Glycyrrhiza* Tourn.) (Bot.). Genre de Légumineuses-Papilionacées, du groupe des Galégées-Astragalées, composé de plantes herbacées vivaces, parfois suffrutescentes à la base, dont la souche souterraine, très ramifiée et traçant au loin sous la terre, donne naissance à des rameaux aériens herbacés, qui porte des feuilles alternes, à quatre ou six paires de folioles, et des fleurs blanches, jaunâtres, bleuâtres ou violacées, disposées en grappes ou en épis axillaires. Les gousses, de forme variable, renferment des graines non arillées. On connaît seulement une douzaine d'espèces de ce genre, disséminées dans l'Europe méridionale, le N. de l'Afrique et les régions tempérées de l'Asie et de l'Amérique. Les deux plus importantes sont le *G. glabra* L. et le *G. echinata* L., dont les rhizomes traçants fournissent les différentes sortes de Réglisse employées en médecine (V. RÉGLISSE). Ed. LEF.

GLYCYRRHIZINE.



La glycyrrhizine est une matière sucrée que renferme la racine de réglisse, *Glycyrrhiza glabra* et *G. echinata*. Elle a été découverte par Robiquet et regardée pendant longtemps comme un glucoside. Habermann a repris l'étude de ce corps et a montré qu'elle constituait un sel ammoniacal acide. La glycyrrhizine forme des lamelles peu colorées, difficilement solubles dans l'eau froide. L'acide glycyrrhizique constitue une matière amorphe dont la solution dans l'eau bouillante est visqueuse ; il est susceptible de décomposer les carbonates et de réduire la liqueur de Fehling. C. M.

BIBL. : ROBIQUET, *Ann. de chim. et phys.*, LXXII, p. 143. — HABERMANN, *Ann. der Chem. und Pharm.*, CXC VII, p. 105.

GLYKAS (Michel), chroniqueur byzantin de la première moitié du XII^e siècle. Il composa entre 1143 et 1156 une *Chronique* en quatre parties, qui va de la création du monde jusqu'à la mort d'Alexis Comnène (1178). Cet ouvrage, que Glykas écrivit à l'intention de son fils, est conçu dans le même esprit que les autres chroniques universelles de Byzance : des digressions de théologie, d'histoire naturelle, etc., s'y mêlent constamment au récit, et y tiennent plus de place que les événements. Pour l'histoire proprement byzantine, l'auteur a beaucoup emprunté à Skylitzès et à Zonaras ; d'ailleurs il n'a pas étudié ces œuvres avec une plus scrupuleuse attention que les chroniqueurs ses devanciers. Glykas est aussi l'auteur de deux poèmes adressés à l'empereur Manuel Comnène, dont l'un, en 581 vers politiques, est un des plus anciens monuments du grec vulgaire. Il fut écrit en 1156 et raconte les tristesses du poète, jeté en prison pour une cause inconnue, et condamné ensuite à la perte de la vue. La chronique de Glykas a été publiée dans la *Byzantine* de Bonn et se trouve aussi, accompagnée d'un certain nombre de lettres, dans Migne (*Patrol. grecque*, t. CLVIII). Son poème a été publié dans Legrand (*Bibliothèque grecque vulgaire*, I, 48-27).

GLYMES (Jean de) (V. BERGHES [Marquis de]).

GLYN (George Grenfell), baron Wolverton, né à Londres le 10 févr. 1824, mort à Brighton le 6 nov. 1887. Il entra comme son père George Carr Glyn dans la banque Glyn, Mills Currie, et la dirigea jusqu'à sa mort. De 1857 à 1873, il représenta Shaftesbury à la Chambre des communes, devint secrétaire adjoint de la trésorerie en 1868 et entra

au conseil privé. M. Gladstone lui donna dans son ministère de 1880 les fonctions de payeur général. Il se montra un des plus fervents partisans du *home rule*. De févr. à juil. 1886, il fut maître général des postes. Il avait succédé en 1873 au titre de son père créé baron Wolverton le 14 déc. 1869.

R. S.

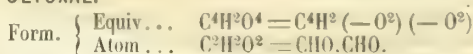
GLYN (Isabella), actrice anglaise, née à Edimbourg le 22 mai 1825, morte en 1889. Sa vocation dramatique, contrariée d'abord par sa famille, se fit jour en dépit des obstacles. Soutenue par les conseils du célèbre tragédien Charles Kemble, elle alla débiter, le 8 nov. 1847, au Théâtre royal de Manchester. Son succès lui valut aussitôt un engagement pour le Théâtre olympique de Londres. Elle fut bientôt adoptée par le public qui l'accueillit avec une grande faveur. Ses succès n'étaient pas moindres dans le répertoire moderne que dans celui de Shakespeare. Vers 1867, miss Glyn avait pris sa retraite, lorsque, ayant perdu sa fortune dans un incendie, elle se mit à donner non seulement à Londres, mais dans les provinces, toute une série de lectures sur Shakespeare qui furent accueillies avec enthousiasme.

GLYN COTHI (Tomos) (V. EVANS [Thomas]).

GLYNN (John), homme politique anglais, né à Cardinham (Cornouailles) en 1722, mort le 16 sept. 1779. Il fit ses études à Oxford, se fit inscrire au barreau de Londres en 1748, devint sergent de loi en 1763 et acquit une réputation considérable. Il plaida dans tous les grands procès du temps. Le 14 déc. 1768, il fut nommé représentant de Middlesex à la Chambre des communes après une élection extrêmement mouvementée où il battit le candidat ministériel, sir W. Beauchamp Proctor. Réélu en 1774, il s'occupa avec ardeur des questions concernant la justice criminelle et la liberté de la presse. C'était un grand ami de Wilkes.

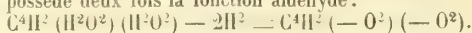
GLYNNE (Sir John), magistrat anglais, né à Glynllifon (Carnarvonshire) en 1603, mort le 15 nov. 1666. Inscrit au barreau de Londres en 1628, il fut élu au Parlement en 1640 par Westminster et par Carnarvon, et devint un des membres les plus actifs du parti presbytérien. On le vit figurer dans plusieurs commissions d'enquête sur les agissements des catholiques, et notamment plaider contre Strafford et le duc de Richmond. Recorder de la cité de Londres en 1643, protonotaire et clerc de la couronne pour les comtés de Flint, Denbigh et Montgomery en 1647, il fut un des onze parlementaires qui dénoncèrent les agissements de l'armée en 1647, ce qui le fit expulser de la Chambre sur la demande de Fairfax. Après l'émeute des apprentis de Londres et l'envahissement de l'assemblée, Glynne reprit son siège et fit même partie du comité de sûreté nommé à cette occasion. On l'accusa aussitôt d'avoir provoqué l'émeute et il fut de nouveau expulsé et enfermé à la Tour. Délivré le 23 mai 1648, il rentra à la Chambre des communes à la suite d'une pétition de ses électeurs de Westminster ; la même année, il fut nommé sergent de loi. Réélu en 1654 par le comté de Carnarvon, il fut nommé président des assises du circuit d'Oxford, et en 1655 chief-justice du banc supérieur. Il eut à juger divers conspirateurs contre la vie du protecteur, notamment John Gerard et Miles Lindercombe. En 1656, il appuya très chaudement la pétition de Packe demandant que Cromwell prit le titre de roi. Richard Cromwell le maintint dans ses fonctions qu'il conserva jusqu'en 1659. Il fit partie du Parlement-convention où il représenta le comté de Carnarvon. Nommé sergent du roi le 8 nov. 1660, il poursuivit cette qualité son ami Henry Vane (V. ce nom). A la procession du couronnement, le 23 avr. 1661, il fut renversé et à moitié tué par son cheval. On a de lui divers discours et *Monarchy asserted to be the best, most ancient and legal form of government* (Londres, 1660, in-8). R. S.

GLYOXAL.

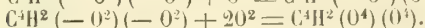
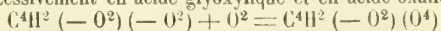


Le glyoxal ou aldéhyde oxalique est un aldéhyde diato-

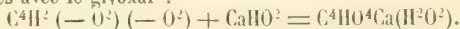
mique, c.-à-d. qu'il dérive d'un alcool diatomique, le glycol, et possède deux fois la fonction aldéhyde :



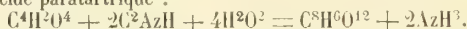
Il a été découvert par Debus dans l'oxydation de l'alcool ordinaire par l'acide azotique étendu. Le glyoxal prend encore naissance dans l'action des oxydants sur l'aldéhyde ordinaire, le glycol, les acides glyoxyliques, $C^4H^2O^6$, et oxalique, $C^4H^2O^8$. Le glyoxal se présente en masse amorphe, solide et déluescente; il est très soluble dans l'eau, l'alcool et l'éther. Les agents d'oxydation le transforment successivement en acide glyoxylique et en acide oxalique :



Les alcalis caustiques donnent immédiatement des glycolates avec le glyoxal :



En sa qualité d'aldéhyde diatomique, le glyoxal s'unit à deux molécules de bisulfite pour former des combinaisons bien cristallisées. Le glyoxal se combine également avec deux molécules de phénylhydrazine pour donner un composé cristallin très caractéristique. Il réduit le nitrate d'argent ammoniacal en formant un miroir métallique. Traité par l'acide cyanhydrique en présence de l'acide chlorhydrique, il se transforme en un acide qui paraît être identique avec l'acide paratartrique :



Chauffé au bain-marie avec une solution concentrée d'ammoniaque, il donne deux alcalis, la glycosine, $C^{12}H^6AzH^4$, et la glyoxaline, $C^6H^4Az^2$. Pendant les traitements de sa préparation, le glyoxal se transforme partiellement en son isomère le glycolide qui est l'anhydride de l'acide glycolique $C^4H^4O^6$ et par suite en ce dernier corps; ces transformations correspondent toutes deux à des dégagements de chaleur successifs.

C. M.

BIBL. : DEBUS, *Ann. de chim. et de phys.* [3], LII, p. 114; LIV, p. 309, LVI, p. 337. — LIUBAWIN, *Berichte*, 1875, p. 768; 1881, p. 2685.

GLYOXALINE. Form. $\left\{ \begin{array}{l} \text{Equiv... } C^6H^4Az^2 \\ \text{Atom... } C^3H^2Az^2. \end{array} \right.$

La glyoxaline est un alcali qui résulte de l'action de l'ammoniaque sur le glyoxal. La glyoxaline forme une masse cristalline blanche qui fond à 88-89° et distille à 255°. Elle présente une réaction fortement alcaline et précipite les solutions métalliques.

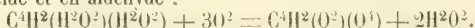
C. M.

BIBL. : DEBUS, *Ann. der Chem. und Pharm.*, CVII, p. 199. — G. WYSS, *Bull. Soc. chim.*, XXVIII, p. 9.

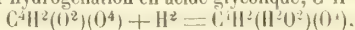
GLYOXYLIQUE (Acide).

Form. $\left\{ \begin{array}{l} \text{Equiv... } C^4H^2O^6 = C^4H^2(O^2)(O^4) \\ \text{Atom... } C^2H^2O^3 = CHO.CO^2H. \end{array} \right.$

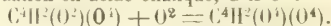
L'acide glyoxylique ou oxyglycolique est un acide-aldéhyde qui dérive du glycol diatomique, $C^4H^6O^4$, par la transformation respective de ses deux fonctions alcool en acide et en aldéhyde :



Il a été découvert par Debus dans les produits d'oxydation de l'alcool ordinaire par l'acide nitrique étendu. L'acide glyoxylique forme un corps sirupeux qui cristallise en prismes rhombiques de formule $C^4H^4O^8$ lorsqu'on l'abandonne pendant longtemps sur l'acide sulfurique. Il se transforme par hydrogénation en acide glycolique, $C^4H^4O^6$:



et par oxydation en acide oxalique, $C^4H^2O^8$:



Les glyoxylates sont cristallisables. Le glyoxylate de chaux, $C^4HO^6Ca.H^2O^2$, cristallise en prismes durs qui se décomposent à 180° en laissant comme résidu un mélange de carbonate, de glycolate et d'oxalate de chaux. Il est peu soluble dans l'eau froide et insoluble dans l'alcool.

BIBL. : DEBUS, *Ann. de chim. et de phys.* [3], XLIX, p. 216. — PERKIN, *Bull. Soc. chim.*, XXIV, p. 180.

GLYPHEA (Paléont.). Genre de Crustacés Décapodes fossiles, type de la famille des *Glypheidæ*, dont tous les représentants sont éteints, à l'exception du genre *Arcesternus* qui vit encore à Sumatra. Par la structure de leurs

pattes, ces Crustacés se rapprochent des Langoustes (*Palaenuridæ*), tandis que par leurs autres caractères ils se rattachent aux Ecrevisses (*Astacomorpha*). — *Glyphea* possède de nombreuses espèces dans le lias, le jurassique et le crétacé. Les genres *Pseudoglyphea*, *Meyeria*, *Lithogaster*, *Pemphix* appartiennent à cette famille. *Pemphix Sueurii* (Desmarest) est du trias.

GLYPHIS (V. FISSURELLA).

GLYPHOGRAPHIE (V. GALVANOLYPHIE).

GLYPTICIEN (Géol.) (V. RAURACIEN).

GLYPTIQUE. I. ANTIQUITÉ. — La glyptique dont le nom, pris étymologiquement, signifie la gravure dans toutes ses variétés (de γλύπτω, *je grave*), désigne aujourd'hui spécialement l'art de graver les pierres fines, soit en creux, soit en relief. La gravure en relief produit les *camées* (V. ce mot); la gravure en creux produit les *intailles* ou cachets. Le domaine du graveur en pierres fines s'étend à toutes les pierres qui, dans la nature, sont susceptibles de recevoir un beau poli et de se prêter, sans se désagréger, à un travail exécuté à l'aide d'une pointe métallique extrêmement ténue; on a parfois gravé le diamant et les corindons; mais, en général, les gemmes auxquelles s'attachent de préférence les graveurs en pierres fines sont les quartz hyalins et les quartz compacts ou amorphes qui font feu au briquet: cristal de roche, améthyste, saphir, rubis, topaze, grenat, aigue marine et autres variétés de quartz hyalin; agates, sardonyx, calcédoine, cornaline et autres variétés de quartz amorphe. Après que le lapidaire a taillé et ébauché les gemmes que lui livre la nature à l'état brut, le graveur intervient, et, à l'aide de petits instruments de fer moussé mis en mouvement par un tour et enduits d'émeri ou d'égrisée (poudre de diamant), il use lentement la pierre par frottement comme la goutte d'eau creuse le rocher, et non point en enlevant des éclats comme le sculpteur taille le marbre; et telles sont les difficultés de ce travail, telle est la patience dont l'artiste doit s'armer qu'on cite des pierres dont la gravure a demandé de longues années d'un labeur incessant. La bouterolle, la scie et la charnière sont les noms qu'on donne ordinairement aux trois instruments essentiels de la gravure en pierres fines, dont les procédés techniques, si simples, n'ont à peu près point varié depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours.

Dès l'origine des civilisations, nous voyons l'homme rechercher la parure, suspendre à son cou, à son poignet, à ses oreilles, non seulement des coquillages, mais de petits cailloux roulés, dont le scintillement ou les veines nuancées charmaient ses regards. Bientôt, quand l'homme, déjà maître de la matière, sait entamer les pierres fines à l'aide d'un instrument, il trace sur leur surface des stries, des dessins géométriques, des figures d'animaux, des images divines, des signes symboliques qui donnent à la pierre un caractère magique, surnaturel, et en font un phylactère, une amulette: l'art de la glyptique est créé, et jusqu'au seuil des temps modernes, on constate que les pierres gravées en relief ou en creux sont non seulement des ornements ou des cachets dont on tire des empreintes sur l'argile, la cire ou toute autre matière malléable, mais qu'elles ont, en outre, un caractère talismanique et superstitieux.

En Egypte, la gravure en pierres fines est mise en pratique avec une extraordinaire profusion dès l'aurore des temps pharaoniques. On recueille dans les nécropoles des bords du Nil, en quantité prodigieuse, de petites figures divines en améthyste, émeraude, grenat, cristal de roche, aigue marine, agate, sardonyx, cornaline, prase, obsidienne, hématite, lapis-lazuli. Ce sont des lions, des chats, des hippopotames, des crocodiles, des aigles, des grenouilles, des éperviers, des cynocéphales; des statuettes de divinités telles que Neit, Sekbet, Nephthys, Isis, Horus, Phtah; des symboles, tels que l'œil mystique ou *ouza*, qui protégeait contre le mauvais œil et les serpents; mais la figure la plus répandue est le scarabée, l'emblème de l'immortalité. Il y en a de toutes les époques et de toute matière,

les uns de style barbare, les autres d'un art merveilleux ; ils sont généralement percés dans le sens de leur longueur pour être enfilés dans des colliers ; sous le plat, on lit le plus souvent un cartouche royal, une inscription hiéroglyphique ou bien on voit un sujet historique ou mythologique gravé en creux. Par là, le scarabée égyptien est à la fois un camée et une intaille, puisque la carapace de l'animal est en relief, tandis que le dessous est en intaille pour servir de cachet.

Tout autant que dans l'empire des Pharaons, la gravure en pierres fines a été en honneur chez les Chaldéens et les Assyriens, et nous devons croire Hérodote quand il affirme que chaque Babylonien avait son cachet. Comme en Egypte, les plus anciennes pierres gravées chaldéennes remontent aux origines mêmes de la glyptique, et l'on peut dire qu'elles se rattachent presque sans lacune aux gemmes rondes, ovoïdes, cylindriques, des colliers de l'âge de pierre ; mais les Chaldéo-Assyriens n'ont pas gravé de scarabées ni des figurines analogues à celles que les Egyptiens suspendaient à leurs colliers. Les deux formes qui prévalent en Mésopotamie sont le cylindre et le cachet plat à tige conoïde ou hémisphérique ; les cachets, dont la tige est percée d'un trou de suspension, ont sur leur base aplatie un sujet gravé en creux. Quant aux cylindres, dont les plus longs ne dépassent pas $\frac{1}{4}$ centim., ils sont percés d'un trou longitudinal qui permet à la fois de les suspendre et de leur faire accomplir une révolution sur eux-mêmes. La surface cylindrique porte, gravée en creux, une scène mythologique, généralement à plusieurs personnages, et souvent une inscription qui est une formule pieuse ou le nom du possesseur du cylindre. Les sujets varient à l'infini : prêtres adorant leurs dieux, libations et sacrifices, combats de héros contre des êtres fantastiques, taureaux ailés, griffons, lions à corps monstrueux, etc. Il existe dans les musées de nombreux monuments en argile cuite, qui portent l'empreinte des cylindres ou des cachets qui y ont été apposés lorsque ces gâteaux de terre glaise n'étaient pas encore asséchés.

Les scarabées égyptiens d'une part, les cylindres et les cachets des Assyro-Chaldéens d'autre part, tels sont les trois éléments essentiels de la glyptique de l'Orient antique ; les Perses, les Phéniciens et les Cypriotes, les Héthéens et toutes les populations araméennes de l'Asie antérieure ont imité ces trois formes et ils n'en ont pas connu d'autres pour leurs cachets et leurs amulettes en pierres fines. L'histoire de la glyptique chez ces peuples n'est donc que le prolongement de l'histoire de la glyptique égyptienne et chaldéo-assyrienne.

Les populations primitives de la Grèce ont, au contraire, une glyptique propre qui fait suite à la civilisation de l'âge de pierre et ne se rattache pas aux grands centres orientaux que nous venons de passer en revue. On trouve, en effet, en Grèce, et surtout dans les îles de la mer Egée et en Crète, des intailles en pierres dures qui ont la forme d'olives, de noyaux de pêche, de vessies de poissons, et dont l'une des faces est décorée d'un sujet gravé en creux ; ce sont des fleurs, des animaux tels que lions, cerfs, taureaux, poissons, bouquetins, des scènes de chasse, des hommes luttant contre des lions, des combats de guerriers. Ces gemmes, produits de la civilisation préhellénique représentée principalement par les fouilles de Schliemann à Mycènes, sont, pour la plupart, percées d'un trou pour être enfilées dans des colliers ; parfois aussi, elles paraissent avoir servi de chatons de bagues. Les invasions doriques, le commerce de plus en plus actif des Phéniciens firent disparaître cette civilisation primitive et amenèrent en Grèce les produits abondants de la glyptique orientale. Dès lors, les Grecs adoptent pour leurs pierres gravées une forme qui avait déjà prévalu à Cypré : c'est le scarabée égyptien. L'Asie et l'Égypte fournissent aux graveurs grecs des modèles que ceux-ci s'exercent à copier, à imiter, à interpréter : capables bientôt de s'abandonner à leur propre inspiration, les disciples en arrivent à dépasser leurs maîtres ; mais, jusqu'au IV^e siècle, telle est la force de la

tradition que les gemmes grecques ont toujours la forme égyptienne du scarabée ; seul le sujet gravé en creux sur le plat est d'inspiration grecque et varie à l'infini dans les données de la mythologie hellénique.

Solon, qui visita l'Égypte sous le règne d'Amasis, au milieu du VI^e siècle, pour y recueillir les éléments de la législation qu'il se proposait d'introduire à Athènes, édicta, une fois rentré en Grèce, une loi qui interdit aux graveurs de pierres fines de retenir chez eux des copies des scarabées qu'ils auraient fabriqués. Cette mesure prohibitive, inspirée sans nul doute par ce que Solon avait observé en Égypte, avait pour but de prévenir les fraudes qu'on aurait pu commettre en usurpant le sceau d'autrui. La plus ancienne intaille grecque qui porte une inscription est un petit scarabée du VII^e siècle, sur le plat duquel on lit, autour d'un dauphin, en lettres grecques de forme très archaïque : « Je suis le cachet de Thersis ; gardez-vous de me briser. » Nous constatons par là que les Grecs suivent la mode orientale de graver sur la gemme le nom de l'individu auquel elle sert de sceau. Mais, bientôt, les Grecs inaugurent une habitude inconnue à l'Orient ; leurs artistes, jaloux de leur gloire, veulent inscrire leur propre nom à côté du type dans l'exécution duquel ils ont déployé tout leur talent. Les graveurs en pierres fines tiennent à signer leurs œuvres comme les peintres et les sculpteurs. Sur une gemme du VI^e siècle, conservée au musée de Londres, où le corps en relief du scarabée est remplacé par un masque de Silène, on voit sur le plat, en creux, un personnage jouant de la cithare, et autour on lit : *Συρτης ἐποίησε* (*Syries fecit*).

Au VI^e siècle, l'île de Samos était le siège d'une véritable école de graveurs en pierres fines, et, au nombre des maîtres qui l'ont illustrée, les auteurs grecs citent Mnesarchos, le père du philosophe Pythagore, et Theodoros, qui grava le fameux anneau du tyran Polycrate. A partir du V^e siècle, la forme scarabéïde pour les gemmes grecques commence à être rare, et au IV^e siècle elle devient tout à fait l'exception, mais la pierre gravée conserve toujours la forme ovale ou elliptique qui dérive du scarabée ; à la place du dos de l'animal on sculpte en camée une tête de Gorgone, de Silène, ou même on laisse à l'état de cabochon cette partie de la gemme destinée à être cachée dans la monture de la bague. La statuaire et la numismatique ont une influence directe et immédiate sur la glyptique qui s'applique à reproduire les plus beaux types monétaires ou les œuvres des grands maîtres, tels que Phidias, Myron, Polyclète. Voici les noms des trop rares graveurs en pierres fines des V^e et IV^e siècles, qui nous ont laissés des œuvres signées : Athenades, Dexaménos de Chios, Phrygillos, Pergamos, Olympios, Onatas, Thamyras. Quant aux œuvres, camées ou intailles, qu'on doit à ces artistes ou à leurs émules anonymes, elles font la gloire de nos musées et on ne se lassera jamais de les admirer : les graveurs en pierres fines des V^e et IV^e siècles sont dignes de figurer dans le cortège de Phidias.

Le siècle de Scopas, de Praxitèle, de Lysippe et d'Apelles fut illustré en glyptique par un artiste dont l'antiquité tout entière célèbre la gloire, mais dont il ne nous est parvenu aucune œuvre signée : c'est Pyrgotèle. Pliné, après beaucoup d'autres, le proclame le plus habile des graveurs, et comme il le met sur le même rang que les sculpteurs les plus illustres, il est permis de croire qu'il les égalait en mérite. Alexandre avait ordonné qu'aucun autre que Pyrgotèle ne pourrait reproduire ses traits sur une pierre précieuse. Les graveurs en pierres fines de l'époque hellénistique, dont il nous est parvenu des œuvres signées, sont les suivants : Pheidias, Lycomède, Philon, Onesas, Athénion, Protarchos, Héracléidas, Agathopos, Boethos, Nicandros, Sosos, Neisos. Une des œuvres les plus intéressantes de cette période est un camée du musée de Naples, signé d'Athénion, qui représente Zeus dans un quadrigé, foudroyant les géants anguipèdes. C'est dans l'époque hellénistique que l'on commence, surtout à Alexandrie, à graver

des agates de proportions colossales. Le luxe de la cour des Lagides, en fait de camées et de vases de toutes formes taillés dans les belles agates que fournissaient l'Inde et l'intérieur de l'Afrique, ne fut surpassé dans aucun pays ni à aucune époque. En dehors des textes historiques qui nous l'affirment, nous n'en citerons pour preuve que le merveilleux camée du musée de l'Érmitage, à Saint-Petersbourg, qui représente les bustes conjugués de Ptolémée II Philadelphe et d'Arsinoé, sa première femme. C'est un véritable bas-relief sur une sardonix à trois couches, qui mesure 160 millim. sur 120 (V. l'art CAMÉE). Un autre monument qui remonte à la même époque est le célèbre canthare en onyx conservé au Cabinet des médailles et connu sous le nom de coupe des Ptolémées. On a dit tout à l'heure le temps qu'il fallait dans l'antiquité pour user l'agate par un frottement incessant à la poudre d'émeri, et l'on s'étonne qu'il se soit trouvé des artistes assez courageux pour entreprendre des travaux qui renouvelaient pour eux le supplice de Tantale : on a évalué à une trentaine d'années l'espace de temps nécessaire à l'exécution de la coupe des Ptolémées, peut-être la production antique de ce genre la plus merveilleuse qui existe. On sait que, malgré les sujets bachiques qui sont gravés sur son pourtour, cette coupe avait été, au moyen âge, transformée en un calice qui fut conservé à l'abbaye de Saint-Denis jusqu'à la Révolution. Il n'y a guère dans les collections de l'Europe que deux autres vases de sardonix qu'on puisse lui comparer sans trop de disproportion ; c'est la coupe du musée de Naples connue sous le nom de tasse Farnèse, sur laquelle est sculptée une scène empruntée à la mythologie égyptienne, et, en second lieu, le vase dit de saint Martin, à l'abbaye de Saint-Maurice d'Agaune, sur lequel l'artiste a sculpté un sujet homérique, Achille à Scyros, au milieu des filles de Lycomède.

Pour imiter les Lagides et les plus puissants des rois orientaux, successeurs d'Alexandre, Mithridate s'était formé une dactylothèque dans laquelle il conservait toutes les gemmes et bijoux qu'il avait rassemblés à grands frais. Il avait une collection de camées, d'intailles et jusqu'à deux mille coupes en onyx ou ornées de pierreries, qui éblouirent les Romains lors des triomphes de Lucullus et de Pompée ; ce dernier consacra dans le temple de Jupiter Capitolin la dactylothèque du roi de Pont, dont il avait réussi à s'emparer.

L'art de la glyptique fut introduit dans les contrées occidentales du bassin de la Méditerranée par les Phéniciens et par les Etrusques. Les Carthaginois ne firent qu'imiter servilement les produits de la glyptique orientale, et les œuvres qu'on peut attribuer à Carthage ou à ses colonies ne sont que des pastiches grossiers qui méritent à peine d'être mentionnés. Les Etrusques, au contraire, en imitant les scarabées que gravaient les Grecs avant le IV^e siècle, s'appliquèrent à développer chez eux l'art de la glyptique. Les scarabées étrusques sont fort nombreux dans les collections ; les sujets qui y sont représentés sont grecs d'inspiration, et parfois accompagnés d'une légende étrusque explicative ; ils sont surtout empruntés aux mythes des guerres de Thèbes et de Troie, comme les peintures de leurs vases ou les gravures de leurs miroirs ; on y trouve, par exemple, Hercule et ses multiples travaux, les Centaures, les épisodes des mythes de Minerve, Neptune, Mercure, Apollon, Ulysse, Diomède, Ajax, Philoctète, Castor et Pollux, Tydée, Capanée, etc. Il est fort difficile de classer chronologiquement les scarabées étrusques ; il en est qui sont de purs chefs-d'œuvre archaïques ; d'autres sont d'un travail plus que médiocre. On est contraint d'admettre qu'à toutes les époques, et comme en Orient, il y avait à côté d'artistes habiles des ouvriers de bas étage qui faisaient des scarabées à bon marché pour le vulgaire. Le camée, par objet de luxe et de parure et dépourvu du caractère pratique et utilitaire de l'intaille, est extrêmement rare en Etrurie.

En contact permanent avec les Etrusques et les Grecs de

l'Italie méridionale, les Romains connurent de bonne heure l'usage des cachets en pierres fines. Chaque citoyen portait au doigt une bague dont le chaton était en métal ou bien dans lequel était enchâssée une pierre gravée, dont on pouvait tirer des empreintes. Mais ce ne fut que dans le dernier siècle avant l'ère chrétienne, surtout après que Pompée eût dédié au Capitole la dactylothèque de Mithridate, qu'on vit se développer à Rome la passion de collectionner les gemmes précieuses, à l'imitation des princes et des riches Orientaux. Au I^{er} siècle de notre ère, le luxe ruineux des beaux camées, des belles intailles, des coupes d'onyx ou vases murrhins atteignit des proportions inouïes, et les écrivains romains nous en parlent avec enthousiasme. On fit venir à Rome, en les couvrant d'or, les artistes grecs qui, à Alexandrie et ailleurs, perpétuaient les meilleures traditions de la gravure en pierres fines. Dans ce siècle, les artistes qui signent leurs œuvres sont nombreux, et tous, même ceux qui ont des noms d'origine romaine, gravent leur signature en lettres grecques. Le nom de Dioscoride, dans l'histoire de la glyptique, domine le siècle d'Auguste, comme celui de Pyrgotèle domine le siècle d'Alexandre. Son chef-d'œuvre fut, au dire de Pline et de Suétone, un portrait d'Auguste. Mais plus heureux que son émule en gloire et en renommée, Dioscoride nous a laissé des œuvres signées. Un camée sur sardonix, du musée de Berlin, représentant Hercule domptant Cerbère ; une cornaline gravée en creux, où l'on voit Diomède qui dérobe le Palladium ; un portrait de Cicéron, sur une améthyste du Cabinet des médailles, telles sont les principales de ses œuvres qui sont conservées dans nos musées, et qui nous permettent de reconnaître que Dioscoride n'était pas inférieur à sa réputation.

Les trois fils de Dioscoride, Eutychés, Hérophile et Hyllus, nous ont aussi laissé des œuvres qui portent leurs noms, et l'une d'elles, un cristal de roche du musée de Berlin, sur lequel est en intaille un buste de Minerve, nous apprend que cette famille d'illustres graveurs était originaire d'Égée, en Cilicie.

Nous ne pouvons guère ici qu'énumérer les artistes grecs à la solde des Romains, dont les noms nous sont révélés par des camées ou des intailles conservés dans les collections publiques. Ce sont : Aspasios, dont l'œuvre importante est l'intaille de la collection de Vienne qui reproduit, jusque dans les moindres détails, le buste de l'Athéna Parthenos de Phidias ; Solon, Apollonios, Pamphile, qui a gravé, sur une améthyste du Cabinet des médailles, un Achille citharède, la plus belle peut-être des gemmes de notre collection nationale ; Alexas ; Aulus et Quintus, tous deux fils d'Alexas ; Polyclète ; Epitynchanos, dont les deux œuvres principales sont un camée du Musée britannique qui représente Germanicus et un buste de Satyre sur une intaille de la collection de Luynes au Cabinet des médailles ; Felix, Agathange, Agathopus, Cneius (Gnaïos), Saturninus, Evodus, dont le chef-d'œuvre, conservé au Cabinet des médailles, est le buste de Julie, fille de Titus, en creux sur une aigle-marine ; cette grande et magnifique gemme, entourée d'une monture de l'époque carolingienne, fut conservée jusqu'à la Révolution, dans le trésor de l'abbaye de Saint-Denis, où elle formait le couronnement d'un reliquaire appelé le prie-Dieu de Charlemagne ; Teucros, Anteros, Philémon, Scylax, Lucius, Caius, Koinos, Mycon, Sostratos, Diodote, Allion, Tryphon, Rufus, Glycon.

On voit par cette énumération de noms qui, presque tous, ne sont connus que par leurs signatures et que ne mentionnent pas les auteurs, combien la glyptique fut en honneur chez les Romains du premier siècle de notre ère ; on ne pourrait pas citer pour cette époque un aussi grand nombre de sculpteurs ou d'artistes dans toute autre branche de l'art. Nous n'avons énuméré que les graveurs dont il nous est parvenu des œuvres authentiques ; et il ne sera pas inutile d'observer qu'on rencontre dans les collections publiques ou privées un nombre considérable de gemmes sur lesquelles des faussaires modernes, depuis le XVI^e siècle

jusqu'à nos jours, se sont appliqués à graver des noms supposés d'artistes antiques. Plus grand encore est le nombre des gemmes modernes qui portent les noms des artistes que nous avons énumérés, et qu'il est parfois fort difficile de démêler d'avec les gemmes véritablement antiques. Il existe enfin des pierres antiques qui, se trouvant sans signature d'artiste, ont été, dans des temps voisins de nous, parées de noms de graveurs illustres dans le but évident de rehausser leur valeur vénale. Bref, il y a souvent une difficulté extrême à reconnaître les pierres gravées antiques de celles qui, depuis la Renaissance, ont été imitées de l'antique, et les juges auxquels on reconnaît l'expérience la plus éprouvée en pareille matière ne sont pas toujours d'accord.

Un fait étonné de prime abord quand on étudie la glyptique du premier siècle de notre ère, c'est que les œuvres les plus grandes et que nous faisons nécessairement figurer au nombre des plus remarquables ne sont pas signées. Au premier rang prennent place les deux géants de la glyptique : le grand camée de France ou l'agate de Tibère, généralement connu sous la fausse désignation d'Apothéose d'Auguste, et le grand camée de Vienne qui représente bien le triomphe ou la gloire d'Auguste, comme on l'appelle. Ces deux monuments qui sont déjà des morceaux de sardonix extraordinaires au point de vue minéralogique, ne sont signés ni l'un ni l'autre, et cependant chacun d'eux aurait suffi pour assurer l'immortalité à son auteur. On admire dans ces grands bas-reliefs ou l'art a su si bien tirer parti de la polychromie naturelle de la gemme, l'harmonie et l'élégance de la composition, le nombre des personnages qui concourent à une scène unique et dont chacun serait déjà en lui-même un camée intéressant. Ce n'est pas ici le lieu de raconter l'histoire de ces chefs-d'œuvre de la glyptique de l'antiquité, de dire comment après avoir été transportés de Rome à Constantinople ils sont revenus en Occident à la faveur des croisades, ni enfin de rappeler les honneurs naïfs dont le moyen âge les a entourés. Nous dirons seulement que le grand camée de France qui a été gravé peu après l'an 44 de notre ère, à la gloire de Germanicus, fut donné par l'empereur Baudouin II à saint Louis qui le déposa à la Sainte-Chapelle où il est demeuré jusqu'à la Révolution ; quant au grand camée de Vienne, il vint d'Orient dans le trésor de l'église Saint-Sernin de Toulouse ; au xvi^e siècle, il était dans le trésor des rois de France, et on conjecture que Catherine de Médicis le donna aux religieuses de Poissy en 1561 ; l'année suivante, le couvent fut pillé par les huguenots qui paraissent avoir vendu la précieuse gemme à Rodolphe II.

Les grandes collections de pierres gravées antiques : celle du Cabinet des médailles à la Bibliothèque nationale ; celle du Cabinet impérial de Vienne ; celles de Naples, de Florence, de Londres, de Berlin, de Dresde, renferment ainsi des merveilles anonymes de la glyptique du 1^{er} siècle, et les pierres signées sont tout à fait l'exception ; nous en sommes réduits à adresser le témoignage de notre admiration aux artistes trop modestes auxquels tous les membres des familles des Césars, des Flaviens, des Antonins ont, à plusieurs reprises, confié le soin de reproduire leurs traits sur la plus inaltérable des matières que la nature ait créées. A partir du second siècle, cet engouement extraordinaire pour les belles gemmes cesse tout à coup ; on ne connaît plus d'artistes ; il n'y a plus de camées qui approchent même de loin, par les dimensions ou la beauté de la pierre, des admirables œuvres que nous venons d'indiquer trop sommairement. L'industrie, le métier continuent plus que jamais, cependant, à répandre à profusion les intailles vulgaires qui servent de cachets et d'amulettes à chaque citoyen, dans tous les degrés de l'échelle sociale. Il fallait, suivant toute apparence, être tombé au dernier degré de l'indigence pour ne pas avoir au doigt le cachet qui remplaçait la signature et constituait la personnalité de chacun. Les sujets gravés sur ces gemmes médiocres sont des têtes des divinités du panthéon gréco-romain, des figures

en pied de dieux ou de personnages allégoriques comme pour les types des monnaies, des animaux, des fruits. On lit souvent, dans le champ, à côté du type, le nom du possesseur du cachet, parfois fort grossièrement gravé.

Il y a surtout deux classes de pierres gravées qui, déjà en usage dans les siècles antérieurs, font fureur à partir du second siècle, surtout en Egypte : ce sont les grylles et les abraxas. Les grylles sont des intailles qui représentent des sujets baroques, tels qu'une tête à trois ou quatre visages, des têtes d'hommes et d'animaux accolées ensemble. Nous citerons parmi les gemmes de cette classe, au Cabinet des médailles : une tête d'éléphant qui sort d'un coquillage ; une tête de singe avec deux trompes, des ailes et un corps d'insecte ; un lapin armé d'un fouet, posé sur une tête humaine juchée sur des pattes de coq ; une sorte de trompe partant du cou est munie de rênes que tient le lapin cocher de ce fantastique attelage. Plus répandue encore était la classe des abraxas ou pierres gnostiques. Ces gemmes, dont l'origine est orientale et qu'on gravait surtout à Alexandrie, se rattachent aux talismans que nous avons vus en vogue dès la plus haute antiquité, aussi bien en Mésopotamie que sur les bords du Nil. De tout temps des vertus surnaturelles et magiques furent attribuées à certaines espèces de pierres précieuses, et les doctrines du gnosticisme ne firent que codifier et développer dans la pratique ce caractère prophylactique, qu'on croyait fortifier et rehausser par des inscriptions et des images. A en croire les théories empiriques des charlatans qui sous le nom de Chaldeens et de mages parcouraient toutes les contrées de l'empire romain, l'améthyste, par exemple, préservait naturellement de l'ivresse ; mais y gravait-on le nom ou l'image du soleil et de la lune, et la suspendait-on à son cou avec des poils de cynocéphale ou des plumes d'hirondelles, elle devenait une amulette capable d'annihiler tous les poisons, d'ouvrir l'entrée du palais des rois, de détourner la grêle et les sauterelles. L'émeraude, sur laquelle on grave un aigle ou un scarabée possède le même privilège ; l'hématite guérit les maux d'yeux et de foie, arrête les hémorragies ; la cornaline donne du courage à celui qui la porte au doigt, enchâssée dans le chaton de sa bague. En un mot, chaque pierre a ses propriétés propres qui se trouvent accentuées, renforcées aussi bien par les inscriptions et les images qu'on y grave que par les formules qu'on récite dès qu'on a besoin d'en faire usage. Il existait toute une littérature, les *lapidaires* ou traités des pierres, qui avait pour but d'étudier et de faire connaître les propriétés surnaturelles des gemmes gravées ou non ; il nous en est resté quelques débris, notamment dans les écrits de Théophraste, d'Apolonius de Tyane et dans le traité des fleuves du pseudo-Plutarque. Les doctrines des gnostiques s'accommodèrent facilement de ces légendes ; les images et les formules magiques et mystérieuses que nous trouvons gravées sur les gemmes talismaniques paraissent avoir pour fondement essentiel les croyances de deux des plus célèbres sectes du gnosticisme, les Ophites qui adoraient le serpent, et les Basilidiens qui adoraient Jaldabaoth. On voit le plus souvent, en effet, sur les abraxas, le serpent à tête humaine, ou bien on y lit le nom des six génies émanés de Jaldabaoth : Jaô (Jehovah), Sabaôth, Adonai, Eloï, Oraïos, Astaphaios. Le soleil, la lune, les symboles planétaires, les signes du Zodiaque, Harpocrate, Isis sont aussi parmi les symboles ordinaires gravés sur les pierres gnostiques dont les inscriptions, souvent fort développées, resteront sans doute longtemps encore pour nous lettre close.

Les premiers chrétiens ne furent pas étrangers à l'engouement pour les pierres gravées ; ils eurent des artistes qui, à la place des divinités païennes, cisèlèrent sur les gemmes de leurs bagues ou de leurs colliers les symboles de la religion nouvelle, une colombe, la barque de saint Pierre, le monogramme du Christ, le poisson. Ce changement apporté aux anciennes traditions provoqua un effort nouveau dans la gravure en pierres fines, et il faut peut-

être y voir la cause principale de la renaissance de la glyptique, à laquelle nous fait assister le siècle de Constantin. En effet, sous ce prince et ses successeurs, nous voyons brusquement réapparaître le goût pour ce joyau de grand luxe, le camée, qui prend place dans la parure des femmes, sur les vêtements impériaux et épiscopaux, dans les colliers, sur les parois des ustensiles précieux du culte et du cérémonial religieux, sur les coffrets et les vases de haut prix. On peut contempler au Cabinet des médailles un grand et beau camée qui représente le triomphe de Licinius; l'empereur est dans un quadriga que dirigent deux Victoires et il est accosté du Soleil et de la Lune personnifiés. Un autre grand camée de la même collection représente le buste casqué de Constantin sur une sardonxy qui jusqu'à la Révolution décorait la couverture d'un évangélaire donné par Louis le Pieux à l'église Saint-Castor de Coblentz. Dans ce siècle, témoin des dernières convulsions de l'art antique se débattant contre la mort qui l'envahit, on fabrique en pierres fines des bustes impériaux en haut-relief et en ronde bosse : il y en a plusieurs au Cabinet des médailles. Le plus important est un buste en sardonxy de Constantin plutôt que de Valentinien III, qui fut donné à saint Louis en même temps que le grand camée; ce précieux monument fut jusqu'à la Révolution transformé en bâton cantoral, et le chef du chœur de la Sainte-Chapelle le portait comme insigne de sa dignité, aux jours de grandes cérémonies. Nous avons là un exemple, entre mille, des adaptations singulières que le moyen âge fit subir aux gemmes gravées que lui légua l'antiquité. C'est sous ce pieux et naïf travestissement que la plupart de ces monuments sont parvenus jusqu'à nous; à partir du v^e siècle, on oublie non seulement le sens réel des sujets représentés sur les gemmes, mais on perd totalement jusqu'aux traditions du métier et aux procédés techniques de la glyptique : il n'y a plus guère dès lors de graveurs en pierres fines en Occident. Les Byzantins et les Parthes Sasanides seuls recueilleront ce flambeau à demi éteint; bâtons-nous de dire, toutefois, que cette flamme mourante recevra au xv^e siècle un nouvel aliment qui la fera briller d'un éclat non moins grand que celui dont elle resplendit dans le siècle de Myrgotèle et celui de Dioscoride.

E. BABELON.

II. MOYEN ÂGE, RENAISSANCE ET TEMPS MODERNES. — Après la chute de l'empire romain, Byzance, s'inspirant des traditions antiques, continue à cultiver les différentes branches de l'art; toutefois la glyptique y est bien moins favorisée que la peinture, la sculpture et les arts dits somptuaires. Le Cabinet des médailles de la Bibliothèque nationale de Paris possède un certain nombre d'intailles et de camées byzantins. Les principaux sont : *l'Annonciation de la Sainte Vierge* (n^{os} 262 et 264); *la Sainte Vierge nimbée et voilée avec l'Enfant Jésus* (n^o 265); *Jésus-Christ, saint Georges et saint Démétrius* (n^o 267). A cette catégorie se rattachent les vases byzantins du trésor de Saint-Marc, à Venise, ainsi que le sceptre (dit *Bâton de Chantre*) de la Sainte-Chapelle, au Cabinet des médailles de Paris (vi^e siècle), et une *Crucifixion*, plaque en cristal de roche, qui appartient au musée de Rouen.

Le moyen âge nous a légué plusieurs monuments de glyptique extrêmement intéressants. Notons ceux qui méritent une attention toute spéciale : *l'Annonciation*, intaille du trésor de Guarrazar (vi^e siècle), à l'Armeria Real de Madrid; *Seau de Lothaire*, cristal de roche fixé sur la croix dite de Lothaire, au trésor d'Aix-la-Chapelle, monument du ix^e siècle, dont nous avons les empreintes sur les diplômes de Lothaire; *le Disque de Lothaire* au British Museum, représentant l'histoire de Suzanne, accompagnée d'inscriptions dont l'une mentionne Lothaire (ix^e siècle); *le Vase du Trésor de Saint-Marc*, cristal de roche du x^e siècle; *le Vase du Louvre*, provenant de Saint-Denis, de la même époque; *la Crucifixion*, intaille, cristal gravé de la fin du x^e siècle, au Trésor de Conques; *la Bague dite de saint Louis* qui ne remonte qu'à Louis XII, au Louvre; *la Bague du duc de Berry*, saphir gravé, avec un

Personnage assis sur une chaise, fait partie de la collection Pichon; une *Bague italienne*, portant comme chaton un saphir gravé et une cornaline gravée, ancienne collection Spitzer (xiv^e siècle).

C'est à la fin du xv^e siècle, c.-à-d. dès l'aurore de la Renaissance, que l'art de la glyptique se relève et commence à produire de véritables chefs-d'œuvre. La collection de Paul II, devenue collection des Médicis, est le point de départ de cette rénovation. Elle se compose surtout de copies des principales pierres gravées antiques. Ces copies portent les noms des possesseurs, qu'on a pris souvent à tort pour des noms d'artistes. D'ailleurs, sur plusieurs, on distingue la signature : *Laur. Méd.* qui ne peut tromper personne. La Renaissance comprend toute une pléiade de graveurs sur pierres fines. Nous ne pouvons citer ici que les plus célèbres : Giovanni di Pietro delle Opere, dit Giovanni delle Corniole, orfèvre et tailleur de pierres dures florentin; Valerio Belli, dit Valerio Vicentino, le plus fécond de tous, a fait des cassettes, des croix et des candélabres, tous ouvrages signés en toutes lettres : le musée du Louvre en possède plusieurs reproductions; Giovanni Bernardi de Castel Bolognese, à qui l'on doit de nombreuses plaques gravées : sa cassette Farnèse et sa cassette de l'Escurial sont des œuvres de tout premier ordre; Matteo del Nassaro, de Vérone, qui a beaucoup travaillé en France et que François I^{er} nomma graveur général de ses monnaies : il existe au Cabinet des médailles un camée (sardonxy) représentant le portrait de ce roi avec une cuirasse richement ornée; quoique non signé, ce camée peut être attribué avec certitude à Matteo del Nassaro; Julien de Fontenay, dit Colderé, graveur et valet de chambre de Henri IV, nous a laissé des camées intéressants, dont quelques-uns sont conservés à la Bibliothèque nationale. Le xvii^e siècle ne compte point de graveurs sur pierres fines qui méritent une mention toute particulière. La glyptique ne brille de nouveau d'un grand éclat que vers le milieu du xviii^e siècle, grâce au talent de Jacques Guay (1715-87), dont l'œuvre est de la plus haute importance pour l'histoire de cette branche de l'art; notre Cabinet des médailles possède beaucoup de camées et d'intailles de cet artiste. Qu'il nous suffise de rappeler ici qu'il a taillé le dragon en rubis des anciens joyaux de la couronne et qu'il fut le maître de la marquise de Pompadour qui cultiva elle-même avec distinction l'art difficile de graver les pierres dures. *Le Génie de la musique*, agate-onyx de la Bibliothèque nationale, porte sa signature. On doit du reste à M^{me} de Pompadour un recueil de pièces gravées à l'eau-forte et retouchées au burin d'après les pierres gravées de Guay et où l'on trouve plusieurs reproductions de camées exécutés et signés par elle-même. A côté de Guay, citons de Natter.

De notre temps la glyptique compte fort peu d'amateurs et aussi fort peu d'artistes qui s'y soient adonnés avec succès. La liste des ouvrages de cette époque réellement dignes d'attention ne serait pas longue à établir. Un seul, croyons-nous, mérite dès à présent de passer à la postérité : c'est le camée représentant *l'Apothéose de Napoléon I^{er}* d'après un plafond peint par Ingres en 1854 à l'ancien Hôtel de Ville de Paris. C'est une sardonxy qui mesure 24 centim. de hauteur sur 22 de largeur, 3 d'épaisseur et qui ne pèse pas moins de 5 kilogr. C'est donc un des plus grands camées qui aient été faits depuis l'antiquité. Cette pierre, signée Adolphe David, représente une somme de travail et de talent considérable. MM. François (Henri-Louis), Gaulard (Félix-Emile), Lechevreil (Alphonse-Eugène), Lemaire (Georges-Henri) et G. Tonnelier sont actuellement les représentants les plus distingués de la glyptique en France. F. TRAWINSKI.

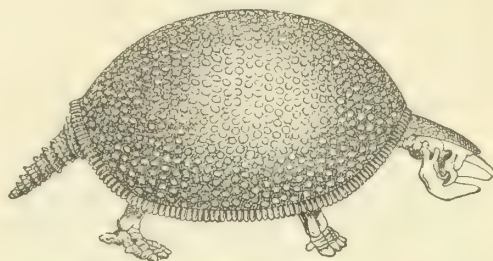
BIBL. : P.-J. MARIETTE, *Traité des pierres gravées*, 1750, 2 vol. in-fol. — LAURENT NATTER, *Traité de la méthode de graver les pierres*; Londres, 1751, in fol. — CHABOUILLET, *Catalogue général et raisonné des camées et pierres gravées de la Bibliothèque nationale*. — J.-F. LETURCO, *Notice sur Jacques Guay*; Paris, 1873. — A. CHABOUILLET, *le Camée représentant l'Apothéose de Napoléon I^{er}*. — E. BABELON, *le Cabinet des Antiques à la Bibliothèque nationale*; Paris, 1889, in-fol.

GLYPTOCRINUS (Paléont.). Genre de Crinoïdes fossiles, type de la famille des *Glyptocrinidae*, qui présente les caractères suivants : calice élevé à base dicyclique formé de cinq ou trois infrabasalia. Les bras sont à une ou deux rangées, avec de longues pinnules fines. L'opercule calicinal est formé de nombreuses petites plaquettes. Les types à cinq infrabasalia sont *Glyptocrinus* (du silurien), *Glyptaster* (silurien), *Thylacocrinus* (dévonien), *Lampteroocrinus* (silurien), *Eucrinus* (silurien). Un seul genre est à trois infrabasalia ; c'est *Sagenocrinus* qui est du silurien supérieur.

GLYPTODONTE (*Glyptodon*) (Paléont.). Genre de Mammifères *Edentés* (V. ce mot) fossiles, créé par Owen (1839) et devenu le type de la famille éteinte des *Glyptodontidae* dont les représentants, de taille gigantesque et voisins par leur organisation des *Tatous* (V. ce mot) ou *Dasypodidae* actuels, étaient abondants aux époques tertiaire et quaternaire dans la faune de l'Amérique méridionale. Les *Glyptodontes* différaient surtout des *Tatous* par leur cuirasse à pièces rarement mobiles, mais ordinairement soudées en une carapace unique comme celle des *Tortues* : le crâne et la queue ont chacun leur armure. La forme du crâne est très particulière : il est globuleux, très haut et très comprimé, à région faciale très courte, avec l'arcade zygomatiche munie d'une apophyse descendante plus longue encore que celle des *Mégathériidés* ; la branche montante du maxillaire inférieur est très élevée. Le reste du squelette présente aussi des particularités remarquables : la colonne vertébrale forme en quelque sorte un tube fermé qui ne présente que deux ou trois articulations ; ainsi les deux premières vertèbres dorsales sont soudées en un os unique (os trivertébral, Huxley) qui s'articule avec le reste de la colonne dorsale formant un long tunnel d'une seule pièce ; un troisième segment vertébral est constitué par les deux dernières vertèbres lombaires et les vertèbres sacrées et caudales soudées ensemble. Le bassin est très large ; les pattes sont massives, en forme de piliers, et terminées par des ongles semblables à des sabots, rappelant ceux de l'*Éléphant* : il y a ordinairement cinq doigts en avant et quatre en arrière. Les dents ne sont représentées ordinairement que par les prémolaires et les molaires, comme c'est la règle chez les *Edentés*, au nombre de huit paires à chaque mâchoire. Ces dents à pulpe persistante, ordinairement dépourvues d'émail, ont la forme de colonnes trilobées, et leur face triturante présente un dessin caractéristique formé par l'ivoire et le ciment ; ce dessin a la figure d'une croix à trois branches transversales correspondant aux trois lobes disposés dans le sens de la rainure alvéolaire. — Cette famille, très nombreuse en espèces, dont la taille varie de celle du *Rhinocéros* à celle des *Tatous* actuels, se subdivise en trois sous-familles d'après la nature de la cuirasse, la forme de la queue et d'autres caractères secondaires : *Glyptodontinae*, *Hoplophorinae*, *Dædicurinae*. Tous ces animaux devaient être herbivores et se nourrir de graminées et de feuilles d'arbres à la manière des *Ongulés* ou *Pachydermes* actuels.

Les *Glyptodontinae* sont caractérisés par leur carapace très bombée, à sculptures en relief formées de tubercules en rosaces pentagonales ou hexagonales très régulières et ayant la même forme sur toute la surface de la cuirasse, leur queue courte, conique, engagée dans une suite d'anneaux recouverts de tubercules épineux. Ce genre a pour synonymes : *Schistopleurum* (Nodot) et *Pachytherium* (Lund). Le type est le *Glyptodon clavipes* (Owen), espèce de la taille d'un bœuf et dont les débris abondent dans les couches quaternaires de la République Argentine ; sa carapace, que l'on trouve souvent entière et dégagée des os qui se soudaient à sa face interne, a jusqu'à 1^m50 de long, 4^m32 de large et 1 m. de haut. On a la preuve que ces carapaces ont servi d'abri à l'homme primitif sud-américain qui, tantôt s'en servait en guise de tente en creusant le sol au-dessous, tantôt les dressait sur leur bord postérieur pour s'abriter contre le vent. De nombreuses espèces de

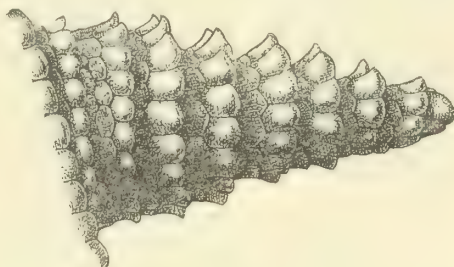
taille très variable ont laissé leurs débris dans le pliocène et le quaternaire de la Plata, du Brésil, de la Bolivie et même du Mexique, du Texas et de la Floride (*Gl. petaliferus* et *Gl. floridanus*, tous deux de taille gigantesque, comparable à celle du *Rhinocéros*). On en rapproche les



Squelette restauré du *Glyptodon clavipes*.

genres *Neothoracophorus* et *Caryoderma* qui sont de plus petite taille et dont la cuirasse n'était pas complètement soudée en forme de bouclier. Chez le *Neothoracophorus elevatus* (Nodot), cette cuirasse était formée de plaques assez larges reliées par du tissu conjonctif, et, chez le *Caryoderma snowianum* (Cope), elle n'était constituée que par des tubercules arrondis ou coniques reliés par une peau molle : ce dernier type, qui ne dépassait pas la taille d'un mouton, est du pliocène de l'Amérique du Nord. Le type le plus ancien de ce groupe est le *Cochlops muricatus* (Ameghino) dont chaque rosace de la cuirasse portait au centre une épine saillante et qui se trouve dans l'éocène de Patagonie.

La sous-famille des *Hoplophorinae* comprend des *Glyptodontes* à carapace plus large et moins fortement bombée, à dessin plus varié que celle des précédents, à queue large



Queue de *Glyptodon elongatus*.

et aplatie entourée d'anneaux seulement à sa base, mais terminée par un fourreau en forme de dé à coudre. La taille est très variable. Les genres *Hoplophorus*, *Palæohoplophorus*, *Propalæohoplophorus*, *Zaphilus*, *Lomaphorus*, *Asterostemma*, *Hoplophorus*, *Nopachtus*, *Panochthus*, *Protoglyptodon* et *Pamphaterium*, décrits par Lund, Owen, Koken, Ameghino, en font partie. Les formes sont moins ramassées que celles des vrais *Glyptodontes*. Nous citerons l'*Hoplophorus euphractus* ou *ornatus* (Lund), qui est du quaternaire du Brésil, et le *Panochthus tuberculatus* (Owen), décrit d'abord comme un *Schistopleurum* par Nodot et qui atteignait la taille des plus grands *Rhinocéros* : il est de la même époque à la République Argentine. Le *Propalæohoplophorus incisivus* (Ameghino) est remarquable par sa dentition qui présente une ou deux paires d'incisives caduques, indiquant que les ancêtres des *Glyptodontes* avaient une dentition complète. Ce genre et *Asterostemma* sont de l'éocène de Patagonie.

La sous-famille des *Dædicurinae* se distingue par sa cuirasse à plaques toujours plus ou moins lisses, quelquefois criblées de trous qui ne la percent pas de part en part, et le tube ou dé caudal qui est aplati et en forme de masse,

c.-à-d. plus large à l'extrémité qu'à la base. Les genres *Dædicurus*, *Neuryurus* (*Euryurus*, Gerv.), *Comaphorus*, *Plaxhaplus*, *Pseudæuryurus*, décrits par Owen, Ameghino, etc., composent ce groupe. Le *Dædicurus clavicaudatus* (Owen) ou *Glyptodon giganteus* (Serres), du quaternaire de la Plata, avait une taille réellement gigantesque; son tube caudal atteint 1^m30 de long et l'extrémité, deux fois plus large que la base, a plus de 35 centim. de diamètre; ces débris indiquent un animal de 4 m. de long. Sa carapace, presque lisse, présente une crête médiane assez saillante à la région lombaire. Chez *Comaphorus*, les plaques sont rectangulaires, lisses et criblées de trous; *Neuryurus rudis* présente une carapace rugueuse; *Plaxhaplus* était de petite taille avec une large queue aplatie. Ce groupe est plus moderne que les précédents: il ne se montre qu'à l'époque oligocène, et les espèces gigantesques seulement vers la fin du pliocène (V. TATOU).

E. TROUESSART.

BIBL.: NODOT, *Description d'un nouveau genre d'Edentés*; Dijon, 1856. — OWEN, *Descriptio Catal. Roy. Coll. Surgeons Lond.*, 1845. — Du même, *Voyage of Beagle, etc.* — BURMEISTER, *Anales del Museo publico de Buenos Aires*, t. II, 1870 à 1874. — LUND, *K. Dansk. Selsk., Afh. IX*; Copenhague, 1842. — FL. AMEGHINO, *Los Mamíferos fosiles de la Republica Argentina*, 1889. — COPE, *The Edentata, dans American Naturalist*, 1889.

GLYPTOGRAFHE. Terme qui désigne soit le graveur sur pierres fines ou le graveur des coins des médailles, soit une personne s'occupant de glyptographie.

GLYPTOGRAPHIE. Terme qui désigne la science ayant pour objet l'étude et la connaissance de la glyptique. Il est à peu près synonyme avec le mot *glyptologie*. L'un et l'autre s'emploient également pour désigner un ouvrage sur ces matières.

GLYPTOSPHÉRITES (Paléont.). Genre de Crinoïdes fossiles du groupe des *Cystidées* (V. ce mot), type de la famille des *Diploporitidæ* de J. Muller, caractérisée par un calice à plaquettes à pores doubles, dont plusieurs appartiennent souvent à une seule et même plaquette. Les genres *Mesites*, *Asteroblastus*, *Gomphocystites*, *Protocrinites*, *Glyptosphærites*, *Eucystis*, *Holocystites* et *Sphæronites* appartiennent à cette famille, dont tous les représentants sont du silurien d'Europe et de l'Amérique du Nord. Au mot *CYSTIDÉES*, nous avons figuré le *Glyptosphærites Leuchtenbergi* du silurien inférieur des environs de Saint-Petersbourg, qui est le type le mieux connu de cette famille.

GLYPTOTHÈQUE. Terme qui désigne une collection de pierres gravées, et dans ce sens on emploie quelquefois, mais à tort, le terme *dactylothèque* (V. ce mot). Par extension, on l'applique aussi quelquefois à une collection de sculptures antiques, comme par exemple la célèbre galerie d'antiques à Munich.

GMELIN (Johann-Georg), voyageur, botaniste et chimiste allemand, né à Tubingue le 10 août 1709, mort à Tubingue le 20 mai 1755. Il fut nommé en 1731 professeur de chimie et d'histoire naturelle à l'Académie de Saint-Petersbourg, puis en 1733 partit avec d'autres savants pour une expédition en Sibirie qui ne se termina qu'en 1743. En 1747, il revint à Tubingue et y obtint, en 1749, la chaire de botanique et de chimie. Son ouvrage le plus important est: *Reisen durch Sibirien*, etc. (Göttingen, 1751-52, 4 vol. in-8; trad. fr. abrégée, Paris, 1767, 2 vol. in-8).
Dr L. Hx.

GMELIN (Samuel-Gottlieb), médecin, naturaliste et voyageur allemand, neveu du précédent, né à Tubingue le 4 juill. 1744, mort à Achmetkent (Crimée) le 27 juill. 1774. Il alla en 1766 professer la botanique à Pétersbourg; l'année suivante, Catherine II l'envoya avec Guldenstædt dans le gouvernement d'Astrakan; il visita les provinces du Don, celles de la Perse, du Turkestan, etc., et au moment de revenir en Russie fut pris, près de Kisklar, par le khan des Khaitakes; il mourut en captivité. Il a publié, entre autres: *Historia fucorum* (Petersbourg, 1768, in-4);

Reisen durch Russland, etc. (Petersbourg, 1774-84, 4 vol. in-4).
Dr L. Hx.

GMELIN (Johann-Friedrich), médecin et chimiste allemand, neveu de Johann-Georg, né à Tubingue le 8 août 1748, mort à Göttingue le 1^{er} nov. 1804. Il fut professeur de médecine et de chimie à Göttingue; il s'est particulièrement occupé des poisons végétaux, de chimie et d'histoire de la chimie. Parmi ses très nombreux ouvrages, citons: *Onomatologia botanica completa*, etc. (Nuremberg, 1774-78, 9 part. in-8); *Allgem. Geschichte der Gifte* (Leipzig et Nuremberg, 1776-77, in-8; 2^e éd., Göttingue, 1804); *Grundsätze der technischen Chemie* (Halle, 1786, in-8; 2^e éd., Göttingue, 1795-96, 2 vol. in-8); *Grundriss der allgem. Chemie* (Göttingue, 1789, 2 vol. in-8; 2^e éd., 1804); *Geschichte der Chemie* (Göttingue, 1797-99, 3 vol. in-8). — Son fils, Léopold Gmelin, médecin et chimiste (1788-1853), fut professeur de chimie à l'université de Heidelberg jusqu'en 1851 et publia un excellent traité de chimie: *Handbuch der theoret. Chemie* (Francfort, 1817-19, 3 vol. in-8; 4^e éd., Heidelberg, 1844-55, 6 vol. in-8) et d'autres ouvrages très estimés avec Tiedemann (V. ce mot).
Dr L. Hx.

GMUND. Ville de Wurtemberg, du cercle de la Jagst, située sur le Rems, affluent droit du Neckar, à 32 kil. au S.-O. d'Ellwangen. C'est une stat. du chem. de fer de Stuttgart à Munich; elle compte 12,840 hab. On y trouve des fabriques de cotonnades et de bijouterie. Au point de vue archéologique, elle contient plusieurs églises anciennes; la plus remarquable est celle de Saint-Jean; il faut signaler aussi une chapelle du temps de Charlemagne fondée par l'abbé de Saint-Denis.

GMUNDEN. Ville d'Autriche, située dans la Haute-Autriche, sur le lac de Traun, appelé aussi lac de Gmunden, sur un embranchement de la *Staatsbahn* (chemin de fer de l'Ouest) et du chemin de fer du Salz-Kammergut; 6,600 hab. Elle est fort pittoresque, possède des sources salines et est très fréquentée dans la belle saison.

BIBL.: FEURSTIN, *Der Kurort Gmunden*; Vienne (plusieurs fois réimprimé).

GNAFRON. C'est l'une des deux célèbres marionnettes lyonnaises, le compère et le compagnon inséparable de Guignol, dont il partage les aventures burlesques et dont il est tout à la fois l'ami, le confident et le complice. Son rôle prend une grande importance dans certaines pièces du répertoire classique du théâtre de Guignol, principalement dans *le Déménagement*, cette fantaisie épique, dans *Un Dentiste*, *les Frères Coq*, etc. Mais Gnafron étant inséparable de Guignol, c'est à l'article concernant ce dernier qu'on trouvera tous les renseignements sur le personnage.

GNAPHALIUM (*Gnaphalium* L.) (Bot.). Genre de Composées, du groupe des Astérées, dont les représentants sont remarquables par le duvet tomenteux ou laineux, de couleur blanche ou blanc jaunâtre, qui recouvre toutes leurs parties, d'où leurs noms vulgaires de Cotonnières, Herbes à coton. Ce sont des herbes annuelles ou vivaces, à feuilles alternes, à capitules petits, sessiles, le plus ordinairement rapprochés en glomérules qui sont réunis eux-mêmes en groupes corymbiformes. Ces capitules sont formés de petites fleurs peu apparentes et dimorphes, les extérieures femelles et bisériées, les intérieures hermaphrodites. Les achaines sont surmontés d'une aigrette nue ou plumeuse. — Dans les campagnes, on emploie comme vulnéraires et béchiques les *G. spathulatum* Presl. et *G. germanicum* Willd., espèces communes en automne dans les champs et les lieux cultivés. — Les *G. dioicum* L. ou Pied de chat et le *G. Leontopodium* Scop. ou *Edelweiss* des Allemands, appartiennent, le premier au genre *Antennaria*, le second au genre *Leontopodium*. Ed. LEF.

GNATHOBDELLIDES (Zool.). Groupe d'Hirudiniées correspondant aux Bdéliennes de Savigny et comprenant entre autres les *Sangsues* (V. ce mot et HIRUDINIÉES).

GNATHOPSIS (Paléont.) (V. MEGATHERIUM).

GNECCO (Francesco), musicien, né à Gènes en 1769, mort

à Milan en 1810. Destiné au commerce par ses parents, il se sentit une vocation artistique irrésistible et se consacra à la musique. Instruit par Mariani, maître de la chapelle Sixtine, il se livra à la composition dramatique pour les théâtres de Naples, Venise, Rome, etc. On possède de lui quatorze opéras dont un seul a été représenté à Paris. Le style de Gnecco est peu serré et son chant assez vulgaire, mais il avait beaucoup d'habileté scénique.

GNEISENAU (August-Wilhelm-Anton, comte NEITHARDT de), militaire prussien, né à Schildau (Saxe prussienne) le 27 oct. 1760, mort à Posen le 24 août 1831. Descendant d'une vieille famille autrichienne, il entra, en 1779, au service de l'Autriche, passa à celui de la principauté d'Ansbach-Baireuth (1780), qui l'envoya en Amérique, à la solde de l'Angleterre, et entra en 1786 dans l'armée prussienne. Il n'était encore que capitaine en 1806; la catastrophe qu'il avait prévue révéla son énergie et sa clairvoyance; chargé de défendre Colberg, il prolongea avec Schill la résistance jusqu'à la paix de Tilsit. Il eut ensuite une part considérable à la réorganisation de l'armée prussienne, fut congédié en 1809, par crainte de Napoléon, mais chargé d'une mission secrète. Il voyagea en Autriche, en Russie, en Angleterre, reentra en Prusse au début de 1813, fut nommé major général et devint chef de l'état-major de Blücher (mars 1813). Il eut une grande part à ses succès, fut anobli après la bataille de Leipzig. C'est lui qui, après Ligny, rendit possible la marche sur Waterloo et organisa la poursuite des Français de manière à achever leur déroute. Nommé général d'infanterie et préposé au corps d'armée du Rhin, il se retira, dès 1816, dans son château d'Erdmannsdorf. Il fut rappelé au service en 1818 comme gouverneur de Berlin, promu feld-maréchal (1825), préposé enfin à l'armée d'observation réunie en face de la Pologne insurgée (1831). Le choléra l'emporta. — Son troisième fils, *Bruno*, né en 1811, commanda la 34^e brigade (VIII^e corps) dans la guerre franco-allemande.

BIBL.: H. PERTZ et DELBRÜCK, *Das Leben des Feldmarschalls Neithardt von Gneisenau*; Berlin, 1864-80, 5 vol. — DELBRÜCK, *Gneisenau*, 1882, 2 vol. — Cf. la bibliographie anonyme insérée dans le *Militärwochenblatt*, de 1856, par E.-F. DE FRANSECKY.

GNEISS (Géologie). Les gneiss sont des roches feldspathiques rubanées, éminemment caractéristiques du terrain primitif et qui, normalement constituées par les éléments quartzeux, feldspathiques et ferro-magnésiens des roches granitoides éruptives, s'en distinguent par une orientation de tous ces éléments à ce point accusée que leur allure devient stratiforme. Etant donnée cette composition, leurs variétés sont nombreuses, mais toutes viennent se grouper dans deux séries établies suivant la proportion plus ou moins grande de silice: les *gneiss acides* avec mica noir comme élément ferrugineux dominant et qui, par suite, peuvent être dits *gneiss micacés*; les *gneiss basiques* où des minéraux du groupe, soit de l'amphibole, soit du pyroxène, remplissant ce rôle, donnent naissance à des *gneiss amphiboliques* ou *pyroxéniques*. Avec cette complète cristallinité et cette allure stratiforme qui leur a valu le nom de *roches cristallophylliennes*, ces gneiss ont encore comme caractère commun l'état fragmentaire de leurs éléments feldspathiques sans pourtant qu'aucun d'eux ait une forme qui permette de le considérer comme *détritique*, c.-à-d. comme provenant de la trituration d'une roche préexistante; enfin, ce fait dont doivent toujours tenir compte les hypothèses invoquées pour expliquer l'origine encore si controversée de ces roches gneissiques, que l'ordre de consolidation de leurs éléments constituants, tel qu'on peut le définir avec toute la rigueur désirable en examinant leurs formes et leur mode d'association, est exactement inverse de celui que ferait prévoir leur fusibilité; c'est ainsi que les éléments micacés sont toujours antérieurs au développement du feldspath et du quartz; ces derniers se trouvant souvent de cristallisation simultanée.

GNEISS MICACÉS. — Dans cette première série gneissique où les feldspaths sont exclusivement alcalins, l'orthose do-

minant se trouve accompagné d'oligoclase, plus rarement d'anorthose ou de microcline. Le quartz, étiré dans le sens de la schistosité, et affectant par suite une forme lenticulaire, prend souvent un faciès granitique, c.-à-d. une tendance à prendre des formes extérieures cristallines; il contient des inclusions liquides à bulle mobile disposées par files irrégulières comme d'habitude, mais condensées dans l'intérieur des grains et, de même, plus rares que dans le quartz des granites; en même temps, on remarque que celles remplies par de l'eau pure ou une solution aqueuse chlorurée sont plus abondantes que celles où l'acide carbonique s'y présente à l'état condensé. Le mica, plus ancien que le feldspath et en lamelles toujours déchiquetées, sans

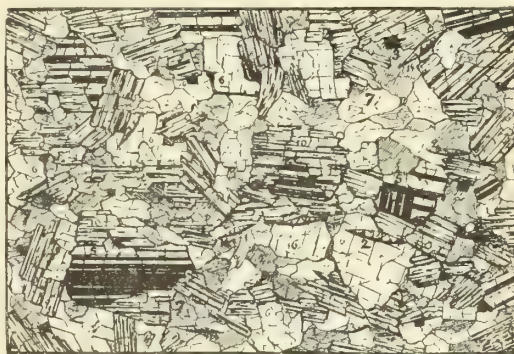


Fig. 1. — Gneiss gris. (Lumière polarisée, nicols croisés, grossissement 40 diamètres.) — 1, magnétite; 2, sphène; 3, zircon; 4, mica noir; 5, oligoclase; 6, orthose; 7, quartz.

jamais présenter de contours hexagonaux, appartient exclusivement à une biotite très polychroïque. Enfin parmi les minéraux accessoires figurent, comme le plus souvent représentés, le zircon, l'apatite, le rutile en petits cristaux isolés dans la roche ou inclus dans le mica noir avec leurs auréoles polychroïques habituelles, le sphène, le grenat, la cordiérite et l'oligiste.

Leur densité se tient entre 2,6 et 2,7, et leur teneur moyenne en silice plus forte que celle du granite (68 %) s'élève à 71 %. Les alcalis y entrent ensuite dans la proportion de 4,20 à 5,10 avec 14 à 15 % d'alumine, le reste étant fourni par un peu de chaux, 2 %, avec de l'oxyde ferreux, 5 à 6 %.

Le type le plus franc et le plus répandu de ces gneiss acides, spécialement désigné sous le nom de *gneiss gris*, doit à l'alignement du mica noir et à sa concentration en lamelles disloquées, suivant des surfaces planes ou légèrement ondulées, son aspect schisteux et cette fissilité qui permet sa division facile en dalles minces, notamment dans les variétés très micacées, par suite feuilletées et dites de ce chef *phyllitgneiss*. C'est ensuite l'alternance maintes fois répétée de ces lits micacés avec de fines veinules blanches, composées de quartz et de feldspath qui, vue sur la tranche, communique à cette roche son allure rubanée caractéristique.

Mais à mesure qu'on atteint les parties les plus profondes des puissantes assises de ces schistes cristallins, on voit les gneiss perdre successivement, avec cette finesse de leur grain, cette orientation des éléments qui les rend feuilletés; puis finalement, quand on s'approche de la base, on atteint une variété largement cristallisée, dite *granitoïde* (*gneiss-granite*), où le mica noir ne forme plus que des amas de lamelles discontinues, mais toujours déchiquetées et couchées à plat dans le sens d'une stratification qui devient à ce point confuse que cette roche, réduite en fragments, est souvent difficile, comme son nom l'indique, à distinguer du granite. Dans ce gneiss, qualifié souvent du nom de *fondamental*, en raison de son ancienneté, l'orthose, devenu l'élément feldspathique dominant, s'accompagne souvent de microcline. Il en est ainsi pour celui qui se développe si

largement dans les parties les plus basses du terrain primitif des Alpes. Par contre, dans les assises plus élevées où se développent spécialement les gneiss schisteux, l'oligoclase peut prédominer au point de former la masse principale d'une roche gneissique surmicée, appauvrie en quartz, que M. Ch. Barrois a désignée en Bretagne sous le nom de kersantite stratiforme. A ce même niveau, le feldspath, en se

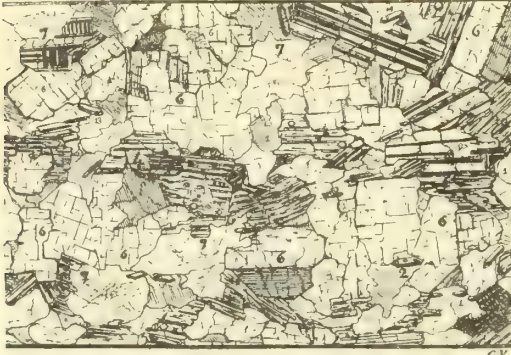


Fig. 2. — Gneiss granitoïde. (Lumière polarisée, nicols croisés, grossissement 40 diamètres.) — 1, apatite; 2, zircon; 3, mica noir; 4, oligoclase; 5, microcline; 6, orthose.

disposant non plus en cristaux lamellaires, bien clivés, mais en fibres toujours allongées dans le sens de la stratification, peut donner naissance à un *gneiss fibreux* (*Flasergneiss*, *Holzgneiss*, *Stengelgneiss*) très répandu en Bavière (massif du Spessart), en Norvège et autres lieux. Certains minéraux accessoires, en acquérant par places un développement exceptionnel, peuvent ensuite donner naissance à des variétés particulières dont la distribution peut être encore très étendue. Telles sont, parmi les principales : des *gneiss à cordiérite* largement développés dans les Vosges, le Plateau central, la Bavière... En d'autres points, c'est le grenat qui peut, dans les *gneiss grenatifères*, remplir cette condition, tandis qu'ailleurs le graphite devient assez abondant pour donner naissance aux *gneiss graphiteux* de la Suède et de la Sibérie. Enfin, il est des gneiss où l'abondance de la magnétite, disséminée dans toute la masse en petits cristaux et surtout celle du fer oligiste écaillé, peut constituer des variétés *oligistifères* (Vosges) ou à *magnétite* (Suède) à ce point chargées de minerai qu'elles peuvent devenir l'objet d'une exploitation fructueuse, surtout quand ces minerais, comme dans l'Amérique du Nord ainsi qu'en Dalécarlie, parviennent à s'isoler en couches puissantes. Il est juste d'ajouter que ces variétés spéciales ne s'observent qu'au voisinage des points où des intercalations d'*amphibolite* annoncent qu'on est bien près d'attendre les termes basiques de cette série.

Fréquemment aussi on observe au milieu des gneiss, sous cette même forme de gîtes interstratifiés, lenticulaires, des cipolins, c.-à-d. des calcaires saccharoïdes toujours chargés de minéraux cristallisés notamment d'éléments micacés qui les rendent schisteux ; dans ce cas, il peut fréquemment se produire un passage assez progressif du cipolin au gneiss encaissant pour que ce dernier devienne *calcarifère* au point de faire effervescence avec les acides. Les Vosges, dans la vallée de Sainte-Marie-aux-Mines, au Chipsal, le Plateau central au voisinage des gîtes exploités de Sussac (Haute-Vienne), de Savenne (Puy-de-Dôme) et surtout de Chalignac (Cantal) offrent de nombreux exemples de pareils faits.

Gneiss granitiques et granulitiques. Il importe ensuite de tenir compte qu'en pénétrant franchement au travers de ces gneiss, des roches éruptives telles que le granite et la granulite, n'ont pas manqué d'introduire, soit dans leur texture, soit dans leur composition, de profondes modifications. La granulite, en particulier, toujours riche

en minéraux fluorés et phosphatés (*mica blanc*, *tourmaline*, *apatite*...), attestant que sa consolidation s'est faite sous l'influence de principes chimiques actifs, se signale, dans ce sens, par l'étendue des phénomènes produits ; son action sur les gneiss, loin d'être limitée à une zone étroite, s'exerce, en effet, jusqu'à des distances considérables, pouvant se chiffrer par des kilomètres, en donnant naissance à des *gneiss granulitiques*, dont l'aspect et la composition varie suivant le degré de son énergie. Tantôt c'est par voie de pénétration intime que la granulite, injectée soit feuillet par feuillet dans la roche gneissique, soit en filons minces les recoupant traversalement, y introduit les éléments de sa propre substance ; dans ce cas le gneiss, appauvri en mica noir, s'enrichit en quartz, en orthose, en microcline, et acquiert de plus, avec du *mica blanc*, de la *tourmaline* et du *grenat*, des minéraux tels que la *sillimanite* et la *séricite* qui lui faisaient primitivement défaut. Parmi ces éléments caractéristiques des gneiss granulitiques, une place à part doit être attribuée à la *sillimanite*, et en raison de son extension et surtout de ce fait qu'en s'y présentant sous la forme de très fines aiguilles entrelacées (*fibrolite*), elle peut donner naissance à des masses extrêmement compactes, d'une grande dureté, et suffisamment épaisses pour avoir fourni la matière de ces haches de l'époque de pierre polie, dites en *jade*, et si répandues sur beaucoup de points de notre sol français (Plateau Central, Bretagne...) En même temps, des inclusions d'hématite devenues fréquentes donnent à ces roches granulitisées cette coloration particulière qui lui a valu en Saxe le nom de *gneiss rouge*. D'autres fois, et ce fait se produit de préférence au contact de puissants massifs de granulite, la haute teneur en silice de ces roches motive un développement plus grand en quartz ; le gneiss toujours feldspathisé dans la zone de contact, mais cette fois au point d'être rendu massif, perd alors si bien son rubanement primitif que sa distinction avec la roche éruptive voisine devient bien difficile. La raison, c'est que chaque fois que deux grandes masses de roches acides de même composition se touchent, il se produit au contact une zone où les caractères de ces deux roches sont pour ainsi dire confondus. Enfin, sous l'influence, cette fois, des émanations volatiles, c.-à-d. des dégagements de vapeurs chargées de principes actifs qui se condensent volontiers à la périphérie des massifs granulitiques, et peuvent pénétrer au loin dans les feuillets gneissiques, l'orthose et le quartz, accompagnés parfois d'un peu de mica blanc, s'y développent par voie de concrétion sous la forme de nodules lenticulaires ; d'où résulte un gneiss glanduleux ou *œillé* (*Augengneiss*) qui représente le dernier terme de cette transformation.

Dans le cas d'intrusion de granite, l'action est moins vive ; l'intime pénétration par milliers de veinules entre les feuillets du gneiss n'existe plus, et ce qui fait également défaut, c'est le développement posthume de mica blanc et de la tourmaline, c.-à-d. celui des éléments fluorés propres à la granulite.

GNEISS BASIQUES. — 1^o *Gneiss amphibolique.* Les gneiss de ce premier groupe, encore très schisteux, mais de coloration plus foncée que les précédents, sont caractérisés par la présence d'une amphibole verte de couleur claire, faiblement polychroïque, et qui tantôt vient s'ajouter au mica noir du gneiss normal, tantôt s'y substitue complètement. Le sphène très abondant en grands cristaux bruns fusiformes, riches en inclusions liquides ou solides, devient un élément essentiel. Parmi les feldspaths on peut encore reconnaître la présence de l'orthose, mais à titre exceptionnel, l'oligoclase restant toujours prédominant et pouvant se montrer accompagné de labrador. En proportion variable et accessoirement on peut ensuite y rencontrer de l'*ilménite* (fer titané), de l'*apatite*, du *zircon*, du *rutile*, un pyroxène vert clair du groupe de la *malacolite*, et surtout du *grenat*. Dans ces roches, appauvries en quartz, il y a lieu aussi de noter certaines particularités de structure remarquable, en particulier l'association pegmatoïde fré-

quente de l'amphibole avec des feldspaths, soit dans toute la roche, soit autour des grenats dans les variétés grenatiferes. Bien moins homogènes que les types acides, ces gneiss sont susceptibles, même dans un seul gisement, de présenter de grandes variations dans la forme, la dimension et



Fig. 3. — Gneiss amphibolite. (Lumière polarisée, nicols croisés; grossissement 40 diamètres.) — 1, magnétite; 2, sphène; 3, mica noir; 4, oligoclase; 5, orthose; 6, quartz; 7, quartz granitique.

surtout dans les proportions relatives des éléments blancs et des bisilicates qui s'associent à l'amphibole; si bien que cette dernière peut devenir prédominante au point de donner lieu à une roche sans feldspaths ni quartz, et qui prend, dès lors, le nom d'*amphibolite* (V. ce mot). Tous les passages existent, en effet, entre ces gneiss amphibolites et cette dernière roche à structure grenue, noire ou verdâtre très dense, où l'amphibole ne se montre plus associée qu'au pyroxène, au zircon avec une grande proportion de sphène et de fer titané.

2° *Gneiss pyroxénique*. Ces gneiss amphibolites peuvent s'enrichir à ce point en pyroxène que ce dernier minéral figure au nombre des éléments essentiels sans que pour cela les caractères de la roche soient sensiblement modifiés, puis finalement ce pyroxène, parvenant à se substituer en tout ou partie à l'amphibole, il en résulte une roche grenue très dense, très tenace, de coloration grise ou verdâtre toujours foncée où disparaît habituellement toute trace de rubanement gneissique. C'est sous cet aspect que se présentent les *gneiss pyroxéniques*. Leur composition, bien définie par M. Lacroix dans sa remarquable étude des gneiss basiques (*Bull. de la Soc. minéral.*, t. XII, n° 4, p. 889), est réalisée, dans le type le plus simple, par un assemblage grenu de *pyroxène* appartenant toujours à la *malacolite*, et de *feldspath trichlinique*, ou de *wernerite*. Parmi les traits caractéristiques de ces gneiss figure, en effet, la fréquence des minéraux du groupe de la *wernerite* (*dipyre*, *scapolite*, etc.) qui y jouent le rôle des feldspaths, les accompagnent ou même les remplacent en fournissant, sous le nom de *gneiss à wernerite*, des types spéciaux très remarquables au point de vue du nombre ou de la variété des minéraux qu'ils peuvent renfermer. Dans les gneiss pyroxéniques proprement dits, aux éléments accessoires habituels des types amphibolites (*apatite*, *zircon*, *sphène*) s'ajoutent l'*enstatite*, l'*hypersthène*, l'*allanite*, ainsi que certaines substances telles que la *wollastonite*, l'*épidote* et la *calcite* qui d'habitude figurent parmi les produits secondaires d'altération les plus fréquents. Les feldspaths, surtout basiques, sont représentés avec de l'*oligoclase*, par du *labrador* et de l'*anorthite*. Exceptionnellement, le *microcline* et l'*albite*, en grands cristaux pourvus de reflets opalescents rappelant ceux de la pierre de lune de Ceylan, ont été rencontrés dans certains gneiss pyroxéniques des Etats-Unis (E. de New York) où de plus on peut constater parmi les pyroxènes l'association de l'*augite* avec le *diopside*. Enfin, dans certaines variétés moins basiques, comme celles si développées dans

la Loire-Inférieure près de Saint-Nazaire, et dans le Morbihan (Roquedas, île d'Arz) où le quartz se présente sous l'état grenu, c'est l'*orthose* qui, joint à l'*oligoclase*, se montre associé à la *wernerite*. Quoi qu'il en soit, les proportions relatives de ces éléments blancs et des minéraux ferro-magnésiens sont toujours soumises à de grandes variations; depuis celles très feldspathiques où les éléments blancs forment les 9/10^e de la roche comme en Bretagne et à Ceylan, jusqu'aux types où le pyroxène s'isole pour former des couches compactes et très tenaces de *pyroxénites*, tous les degrés intermédiaires peuvent se présenter, en comprenant, par places, des variétés remplies d'intérêt, comme ces *gneiss pyroxéniques à anorthite* de Ceylan où M. Lacroix a reconnu l'existence d'une espèce minérale nouvelle, la *fouquérite*, dimorphe de la *zoisite*. En dernier lieu, il convient de noter combien dans ces roches, fréquemment altérées, peuvent devenir grands le nombre et la variété des produits secondaires; telles sont, parmi les



Fig. 4. — Gneiss pyroxénique à wernerite de l'Etang (d'après M. Lacroix). — 1, quartz; 6, oligoclase; 16, wernerite; 20, pyroxène.

plus fréquents l'*épidote*, la *zoisite*, l'*actinote*, la *chlorite*, la *pyrite*, enfin la *pyrrhotine*, qui tapisse de ces petits grains jaunes les moindres fissures.

Phénomènes de contact avec la granulite. Dans ces gneiss basiques, les pénétrations de granulite offrent cette particularité intéressante d'être toujours accompagnées, comme précédemment, d'une feldspathisation de la roche marquée au point de la rendre massive sur une certaine étendue. Mais alors c'est l'*oligoclase* qui remplit cette condition et vient cimenter les éléments du gneiss brisés et disloqués par des actions purement mécaniques. En même temps, par suite d'une réaction inverse exercée, à son tour, par le gneiss encaissant sur la granulite devenue plus fine comme grain sur une épaisseur de 30 à 40 centim., on remarque, avec une substitution de l'*oligoclase* à l'*orthose*, un beau développement de *pyroxène vert* et surtout de *sphène* en cristaux bruns suffisamment nets pour pouvoir être discernés à l'œil nu.

Relation des gneiss pyroxéniques avec les cipolins. Un fait bien mis en évidence dans le travail précédemment cité de M. Lacroix, c'est que les *gneiss pyroxéniques* dans le puissant et complexe ensemble des schistes cristallins primitifs, occupent, partout où on a pu les observer, un niveau constant placé au sommet de la série des gneiss feuilletés, et caractérisé par l'intercalation maintes fois répétée, au milieu d'une zone où les injections de granite et

de granulite sont les plus fréquentes (zone des gneiss granulitiques) de gneiss basiques et de cipolins. Or les relations de ces gneiss pyroxéniques, notamment ceux où la wernérite est bien développée, avec les cipolins, qui se laissent entrevoir en raison de leur richesse en calcite, deviennent évidentes, quand on observe, comme on peut le faire facilement sur la côte de Ville-ès-Martin, près de Saint-Nazaire, où se présentent, maintes fois répétées au milieu de ces gneiss granulitiques, des alternances de cipolins et de gneiss pyroxéniques à wernérite, que ces calcaires micacés riches en minéraux cristallisés renferment par quantité et sans qu'on puisse les différencier, avec du sphène, le pyroxène vert et l'amphibole incolore, le labrador et la wernérite de ces gneiss basiques; et cela en quantité beaucoup plus grande qu'on se rapproche de la salbande fournie par le gneiss en question. Dans ce cas, on ne peut échapper à cette conclusion que ces gneiss pyroxéniques ne sont autres que d'anciens bancs de cipolins où la presque totalité du calcaire a été employée pour la formation des feldspaths basiques et des bisilicates du groupe des pyroxènes. La généralité de ce fait s'affirme depuis que M. Lacroix a reconnu qu'en de nombreux points de l'Amérique du Nord (État de New York, Canada, le Vermont), de pareils gneiss dérivait franchement des cipolins. Pour la distribution et l'origine des roches gneissiques, V. GÉOLOGIE, PRIMITIF (Terrain) et les §§ Géologie des principaux articles géographiques. Ch. VELAIN.

BIBL. : KALKOWSKI, *Die Gneissformation der Eulengebirge*; Leipzig, 1878. — A. LACROIX, *Contributions à l'étude des gneiss à pyroxène et des roches à wernérite*, dans *Bull. de la Soc. française de minéralogie*, 1889, t. XII. — DE LAPPARENT, *Traité de géologie*, 1893, 3^e éd., pp. 710 à 735.

GNEIST (Rudolf), célèbre juriconsulte et homme politique allemand, né à Berlin en 1816. Il fit ses études au gymnase d'Eisleben et à l'université de Berlin (1833). Reçu docteur en 1839, il voyagea en Italie, en France et en Angleterre; à son retour, il devint juge suppléant au tribunal supérieur de Berlin et professeur de droit romain à l'université (1844). En 1848, il se présenta avec succès à l'Assemblée nationale et en 1850 donna sa démission de juge. Elu député en 1859, il se plaça au centre gauche et devint bientôt un des orateurs les plus écoutés de la majorité libérale. En 1864, il défendit les chefs polonais du grand-duché de Posen accusés de haute trahison. Il figura dans l'Assemblée constituante de l'Allemagne du Nord, puis dans le Reichstag et prit part aux discussions sur l'organisation militaire, les affaires ecclésiastiques, etc.; il présida plusieurs congrès. En fév. 1879, il combattit avec succès la demande en autorisation de poursuites contre deux députés socialistes. A la mort de Guillaume I^{er}, il fut nommé professeur de droit constitutionnel du prince impérial Guillaume. En 1883, il avait fait un voyage dans l'Amérique du Nord où il fut reçu avec de grands honneurs.

Comme professeur, Gneist a fait des cours sur l'histoire du droit constitutionnel en France et en Angleterre. Ses principaux ouvrages sont : *les Contrats formels en matière d'obligations* (1845); *Syntagma institutionum* (1858); *Administration, justice, droit* (1869); *Quatre Questions sur la procédure criminelle allemande* (1875); *la Réforme financière en Prusse* (1881); *Histoire de la constitution anglaise* (1882).

GNESEN (V. GNEIZNO).

GNETUM (*Gnetum* L.) (Bot.). Genre de plantes qui a donné son nom au groupe des Gnétacées. Il se compose d'arbustes grimpants à feuilles opposées, à fleurs unisexuées, monoïques ou dioïques, groupées sur l'axe d'un épi commun, dans l'aisselle d'une sorte de gaine annulaire formée de deux bractées opposées et connées. Les fleurs mâles ont un calice gamophyle, souvent entouré à sa base de poils cellulaires articulés, et deux étamines soudées en colonne. Quant aux femelles, elles se composent chacune d'un ovaire uniloculaire et uniovulé, qui devient à la maturité un fruit sec, entouré d'une enveloppe charnue et

renfermant une seule graine dressée, albuminée. Les *Gnetum* croissent dans les régions tropicales de l'Asie et de l'Amérique. Les fruits des *G. edule* Bl. et *G. Gneimon* L. sont comestibles. Ed. LEF.

GNIDE ou **GNIDUS**. Ville de Carie, en Asie Mineure, située à l'entrée du golfe Céramique. L'antique Gnide était une colonie lacédémonienne, située à la pointe d'une longue péninsule appelée la Chersonnèse de Gnide, bâtie moitié sur la terre ferme, moitié sur une île liée à la terre par des digues, avec deux ports. Le point extrême de la péninsule de Gnide était le promontoire Triopique appelé maintenant cap Krio. Le fondateur de Gnide passe pour s'être appelé Triopas et semble avoir donné son nom à la ville qui s'appela plus tard Stadia. Gnide était une des six villes de la ligne dorienne, ligne qui fut réduite à cinq villes après l'exclusion d'Halicarnasse. Les députés de la Pentapole se réunirent dans le temple d'Apollon Triopique dont il reste des ruines dans l'île. Quand Harpagos, lieutenant de Cyrus, soumit les Ioniens, Gnide se rendit aux Parthes sans résistance, obéissant à un oracle de la Pythie. Dans la guerre du Péloponèse, elle suivit les destinées des autres villes maritimes d'Asie Mineure. En 394, Conon détruisit au large de Gnide la flotte lacédémonienne de Pisandre et rétablit la suprématie maritime d'Athènes. A Gnide sont nés les historiens Ctésias, Théopompe, le mathématicien Eudoxe, le géographe Azatharchides, etc. La ville était particulièrement consacrée à Aphrodite (Vénus) dont elle possédait la fameuse statue de *Praxitèle* (V. ce nom). Les ruines de Gnide existent encore à l'extrémité de la presqu'île; elles ont été décrites par Halmiton, Turners, etc.

GNIDIA (*Gnidia* L.) (Bot.). Genre de Thyméléacées, dont on connaît une soixantaine d'espèces des régions tropicales de l'Inde et de l'Afrique continentale et insulaire. Ce sont des arbustes à feuilles alternes ou opposées, à fleurs réunies en capitules terminaux qu'entoure un involucre de feuilles florales imbriquées. A Madagascar, on emploie l'écorce du *G. daphnæfolia* L. f. (*Lasiosiphon pubescens* Dene) pour faire du papier et des cordages. Celle du *G. odorifera* Lour. est utilisée, en Cochinchine, pour calfeutrer les barques.

GNIEDITCH (Nicolas-Ivanovitch), poète russe, né à Poltava le 2 fév. 1784, mort à Saint-Petersbourg le 15 fév. 1833. Il fit ses études à Kharkov et à Moscou, et fut attaché au ministère de l'instruction publique et à la bibliothèque impériale de Saint-Petersbourg. Il a publié un certain nombre de poésies originales ou traduites. Son œuvre capitale est une traduction de *l'Iliade*, en vers hexamètres, où il s'inspire malheureusement moins du texte que de la version allemande de Voss. Ses poésies ont été réunies en un volume par Smirdine (Saint-Petersbourg, 1854) et rééditées par Wolf (*id.*, 1884-85). Sa traduction de *l'Iliade*, éditée pour la première fois en 1829, a été plusieurs fois réimprimée (en 1829, en 1839, 1862 et en 1884). L. L.

BIBL. : *Mémoires de l'Académie impériale de Saint-Petersbourg* (section de littérature russe, t. XXXIII); Saint-Petersbourg, 1831.

GNEIZNO (en allem. *Gnesen*). Ancienne métropole de la Pologne, aujourd'hui ch.-l. d'arr. du district de Bromberg, située dans un cercle de petits lacs et de collines, sur la ligne du chemin de fer Thorn-Posen; 12.000 hab. L'édifice le plus remarquable est la cathédrale fondée en 955 et qui possède les reliques de saint Adalbert. On y remarque surtout une porte de bronze dont les bas-reliefs, en style byzantin, représentent les principaux épisodes de la vie de ce saint. Gneizno a joué un rôle considérable dans l'histoire de Pologne. Ce fut la première capitale du pays léchite. Boleslav le Vaillant y ensevelit les restes de saint Adalbert. En l'an 1000, l'empereur Othon III y vint en pèlerinage et fut reçu avec une grande pompe. Il érigea Gneizno en métropole des pays polonais. Son archevêque avait le titre de primat de Pologne. En 1038, elle fut pillée par Bratislav, prince de Bohême, qui enleva les reliques de saint *Adalbert* (V. ce nom). En 1331, elle fut brûlée par les

chevaliers teutoniques ; elle fut incendiée en 1613 et en 1769. Vers la fin du XVIII^e siècle ce n'était plus qu'une bourgade insignifiante.

GNIPHON (M.-Antonius), rhéteur latin, né en Gaule vers 114 av. J.-C. Également instruit en grec et en latin, il tint à Rome une école de rhétorique et de déclamation, fréquentée par les hommes les plus illustres, entre autres Cicéron pendant sa préture (66). Il écrivit un traité *De Latino Sermone* en deux volumes et mourut dans sa cinquantième année.

BIBL. : SUTTON, *Gram.* 10.

GNOCCHI (Piéto), peintre italien, né à Milan vers 1495. Élève d'Aurelio Luini, il produisit des fresques pleines de charme ; la douceur et la grâce de ses têtes, surtout, l'ont fait parfois comparer à Bernardino Luini. Les principales de ses œuvres sont aux églises Saint-Victor, Sainte-Marie des Grâces et Saint-Maurice de Milan. Ad. T.

GNOME. Ce nom, qui signifie *intelligence, esprit*, est donné aux génies des entrailles de la terre, dans les écrits cabballistes du moyen âge. Les gnomes président à la terre, de même que les silphes président à l'air, les ondins à l'eau et les salamandres au feu. Ce sont des génies de très petite stature qui ont la faculté de se rendre visibles ou invisibles, généralement bienfaisants, quoique laids, habitant les limbes, les grottes, les cavernes et toutes les fissures de l'écorce terrestre ; ils sont les gardiens des mines d'or, d'argent, de diamant et de pierres précieuses. Comme les anges gardiens de la théologie chrétienne et comme le démon de Socrate, ils protègent l'homme à son insu, chaque fois que Dieu le leur commande ; ils aiment et protègent surtout l'ouvrier mineur. D'après la doctrine cabballiste, les gnomes sont mortels, mais ils vivent plusieurs siècles ; ils peuvent acquérir l'immortalité en s'alliant à un homme ou à une femme. Il y a les gnomes masculins et les gnomes féminins ou gnomides ; celles-ci, à l'encontre des gnomes, sont d'une grâce et d'une beauté merveilleuses, et elles apparaissent vêtues de costumes étranges, couvertes d'or, de pierreries, de bijoux et de toutes les richesses que recèlent les entrailles de la terre, leur demeure. Il y a un gnome qui vit dans chaque animal et dans chaque plante. D'après le Talmud, un gnome, sous la forme d'un ver de la grosseur d'un grain d'orge, rendit à Salomon les plus signalés services en fendant les rochers et en ébauchant les blocs de granit qui furent extraits des montagnes pour la construction du temple. La sorcellerie moderne a fait des gnomes des démons incubes et succubes, et les contes populaires de Musaeus ont donné une grande renommée, en Allemagne, à un gnome nommé Rubezahl. De la cabbale juive, les légendes des gnomes ont pénétré en Europe au milieu du XV^e siècle, grâce aux doctrines pythagoriciennes préconisées par Raymond Lulle, Pic de La Mirandole, Marcile Ficin, Paracelse, Cardan et Reuchlin. Les Européens, à leur tour, ont répandu en Amérique et dans l'Inde les légendes des gnomes ; des gnomides se pressent en foule dans les mines du Chili, du Mexique, dans les sables aurifères de Visapour ; on entend parfois leurs rondes nocturnes dans les fondements des palais des rajahs opulents de l'Inde. Une gnomide est reine de Golconde. La littérature moderne a exploité ces contes populaires, et Shakespeare a mis un gnome en scène dans son personnage hideux de Caliban. E. BABELON.

GNOMIQUE (Aoriste). On appelle ainsi (du grec γνῶμη, sentence, vérité générale) l'aoriste employé au mode indicatif pour marquer un fait général d'expérience. Οὐδείς ἐπλοῦτισσε τὰ γέως δίπλασι ὄν (Ménandre). Le même emploi existe en latin avec le parfait, et en français avec les passés défini et indéfini. *Qui ne sait se borner ne sut jamais écrire* (Boileau).

GNOMIQUE (Philos.). On désigne sous ce nom une forme particulière de philosophie, qui fleurit surtout au VI^e siècle avant notre ère, et qui est comme la première ébauche de la morale. Formuler des sentences qui résument l'expérience et les observations de ceux qui aiment à réfléchir

sur les conditions de la vie pratique, y mêler quelques conseils présentés sous forme de maximes brèves et précises, raisonner sur la vie, mais sans rien qui ressemble à une théorie, sans principes fixes et sans méthode régulière, telle fut l'œuvre des premiers gnomiques. Il est à peu près impossible que des maximes ou proverbes de ce genre ne se présentent pas à l'esprit d'un peuple dès le premier éveil de la réflexion : aussi en trouverons-nous déjà un grand nombre dans les poèmes d'Homère et dans Hésiode. Mais les réflexions morales ne s'y rencontrent encore que par accident et mêlées à beaucoup d'autres éléments. C'est plus tard, quand les genres commencent à se distinguer plus nettement, qu'apparaissent les *gnomiques* proprement dits : et le premier essai de philosophie morale se produit en Grèce presque au même moment où la philosophie naturelle commence avec Thalès. Les principaux gnomiques sont Solon, Phocylide, Théognis, les sept sages de la Grèce. Il nous reste quelques fragments des trois premiers : quoique l'authenticité de quelques-uns ne soit pas bien établie, nous pouvons leur emprunter quelques exemples qui donneront comme un échantillon de cette forme la plus ancienne de la sagesse humaine. « Aucun mortel, dit Solon, ne mérite d'être loué : tous sont méchants. On ne doit se fier qu'au plus petit nombre possible de personnes. Le plus grand des biens n'est pas la richesse, mais la vertu. Des richesses excessives n'engendrent que la présumption ; l'homme peut être heureux dans la médiocrité, et un gain mal acquis attire sur lui inévitablement le châtimeut de la divinité. » Comme il fallait s'y attendre, chez un homme tel que Solon, ce ne sont pas seulement les faits de la vie ordinaire et domestique, mais encore ceux de la vie politique qui ont fourni matière à ses réflexions : le spectacle des révolutions et des agitations populaires, si fréquentes chez les Grecs, ne pouvait manquer d'attirer l'attention des sages. « Contre tous les maux, lisons-nous dans les fragments de Solon, le premier remède imposé par la nature des choses, c'est pour l'Etat l'ordre légal, pour l'individu, le contentement de son sort et la modération. L'absence de lois et les rivalités des citoyens sont pour une société les deux maux les plus redoutables ; l'ordre et les lois sont les plus grands biens. Justice et liberté pour tous, obéissance de tous à l'autorité, répartition équitable des honneurs et de l'influence, tels sont les principes que doit appliquer le législateur, dût-il par là soulever le mécontentement. » Chez Phocylide, nous retrouvons des réflexions analogues : « Une origine noble n'est d'aucun prix pour l'individu, la puissance et la grandeur territoriale ne sont d'aucun prix pour l'Etat, si l'une n'est unie à la sagesse, si l'autre n'est unie à l'ordre. La mesure est ce qu'il y a de meilleur : la condition moyenne est la plus heureuse. La justice est le résumé de toutes les vertus. » Il est aisé de comprendre que des réflexions sur la vie pratique comme celles dont nous venons de donner quelques exemples, pouvaient conduire insensiblement à l'ironie et à la satire ; c'est ce qui est arrivé à Phocylide dans les vers où il divise le sexe féminin en quatre familles, ramenées elles-mêmes à quatre origines : le chien, l'abeille, le porc et le cheval. Avec Théognis, nous voyons apparaître, à côté de tendances toutes semblables, une ironie plus amère, un mécontentement et une sorte de pessimisme. C'est lui qui a dit le premier que « le mieux pour l'homme eût été de ne pas naître ; ensuite, c'est de mourir le plus tôt possible : car personne n'est véritablement heureux ». « Les fils, dit-il encore, expient l'iniquité de leurs pères ; les criminels eux-mêmes restent impunis. La richesse est la seule chose que les hommes admirent : celui qui est pauvre reste malheureux, si vertueux qu'il soit. Épargner est une bonne chose, car personne ne pleure le mort qui ne laisse pas d'argent. Nous cherchons des bœufs, des ânes, des chevaux de bonne race pour les faire reproduire, et l'honnête homme ne craint pas d'épouser la fille méchante d'un méchant père, si elle lui apporte beaucoup d'argent ; une femme ne refuse pas d'être l'épouse d'un méchant, s'il est riche ; elle lui demande l'ar-

gent, non la vertu. L'argent a toute notre estime : du méchant au bon, du bon au méchant, l'argent conclut les alliances. » Après toutes ces amères réflexions, Théognis se retrouve d'accord avec Solon pour affirmer que, précisément parce que le bonheur ne dépend pas de notre volonté, nous devons nous efforcer de montrer dans le malheur de la constance, du courage et de la modération. « Le bien suprême, pour l'homme, est l'intelligence ; le pire des maux, la folie. Éviter la présomption, rester dans la juste mesure, se contenter de la médiocrité, c'est le dernier mot de la sagesse. »

Parmi les gnomiques, il faut ranger les *sept sages de la Grèce*. Les historiens ne sont pas d'accord sur les noms des sept hommes en qui la légende a personnifié la sagesse primitive. Quatre noms, ceux de Thalès, Bias, Pittacus et Solon figurent dans toutes les listes. Platon ajoute Cléobule, Myson et Chilon ; la plupart des textes remplacent Myson par Périandre, et quelques-uns nomment Cléobule, Anacharsis et Epiménide. Tout ce qu'on nous rapporte de ces personnages est suspect : les détails de leur vie sont racontés diversement et appartiennent à la légende plus qu'à l'histoire ; les sentences qu'on leur attribue sont mêlées d'éléments ultérieurs et de proverbes d'une autre origine. Mais tous les fragments conservés présentent le même caractère ; ce sont des sentences morales, des règles ou maximes pratiques, analogues à celles que nous avons rencontrées chez Phocylide et Théognis. La plupart des sept sages étaient des hommes politiques et des législateurs, et il faut souscrire au jugement de Dicaërque quand il considère les sept sages comme des hommes habiles et de grands législateurs, et non comme des philosophes au sens péripatéticien du mot.

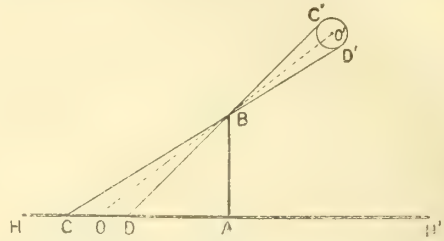
Les diverses maximes formulées par les gnomiques ont passé plus tard dans diverses *Anthologies morales* comme celle de Stobée, et ont reparu sous mille formes diverses : le trésor de la sagesse populaire est allé ainsi s'augmentant de jour en jour, mais conservant toujours son fond primitif emprunté à la Grèce. Des recueils tels que la *Consolation de la philosophie* de Boèce, le *Manuel* d'Épictète, même l'*Imitation de Jésus-Christ*, avec toutes les différences qu'on voudra signaler, présentent certaines analogies avec les poésies dont nous venons de parler, et appartiennent à la philosophie gnomique. A l'époque de la Renaissance, plusieurs recueils anciens furent traduits, et on en vit apparaître d'autres, comme les quatrains de Pirrac. A une époque plus voisine de nous, les œuvres de Franklin, et notamment les maximes du *Bonhomme Richard* nous offrent une forme analogue de philosophie sentimentale, née dans des circonstances semblables et suscitée sans doute par le même besoin, celui de développer l'éducation morale d'un peuple nouveau, et qui s'essayait à la civilisation.

V. BROCHARD.

BIBL. : FABRICIUS, *Biblioth. græca*, t. I, p. 704-750, édit. Harles. — BRUNCK, *Recueils des poètes gnomiques* ; Strasbourg, 1784 ; BOISSONADE, Paris, 1823. — BERGK, *Poetæ, lyrici* ; Leipzig, 1843. — GEISFORD, *Poetæ minores* ; Oxford, 1814, et Leipzig, 1822. — ORELLI, *Opuscula græcorum sententiosa et moralia* ; Leipzig, 1818-1821. — Traductions françaises de L'ÉVESQUE, Paris, 1783 ; de COUPÉ, Paris, 1796 ; de PILLOT, Douai, 1814. — DABAS, *De Gnomica Græcorum philosophia* ; Paris, 1822. — J. POU MAY, *Théognis et Solon*, dans les *Mémoires de la Société littéraire de l'université catholique de Louvain*, 1848. — LOUIS MÉNARD, *La Morale avant les philosophes* ; Paris, 1860. — Ad. GARNIER, *La Morale dans l'antiquité* ; Paris, 1865.

GNOMON. I. ARCHEOLOGIE. — Instrument destiné à la détermination des hauteurs du soleil et de la lune au-dessus de l'horizon. Le gnomon des anciens se composait d'une tige verticale de longueur connue dressée sur un plan horizontal. On mesurait la longueur de l'ombre projetée par la tige, et, par une construction graphique, on déduisait la valeur de l'angle formé par le rayon lumineux avec le plan de l'horizon. Il est bien clair, d'ailleurs, que le rapport de la longueur du style à celle de l'ombre donne la tangente de l'angle cherché. Il convient de remarquer, tout d'abord, que le résultat obtenu était entaché d'une erreur égale au demi-diamètre de l'astre, car l'ombre mesurée se rapporte

au bord supérieur de l'astre et non point à son centre. La figure ci-dessous montre cet inconvénient sans qu'il soit besoin d'entrer dans aucune explication. Cette source



d'erreur paraît avoir été connue de bonne heure ; aussi, dans le but d'y remédier, donna-t-on au gnomon la forme d'un obélisque surmonté d'une boule. La longueur de l'ombre, prise depuis le centre de l'ombre de la boule jusqu'au pied de l'obélisque, se rapportait très sensiblement au centre de l'astre. Donc, pas de rectification à opérer. On trouve cette disposition sur des médailles de l'époque de Philippe de Macédoine. Enfin, le gnomon permettait de déterminer assez exactement la direction de la ligne méridienne et, par suite, de la tracer sur le sol à partir du pied du style. Il suffisait pour cela de mesurer dans la même journée deux ombres d'égale longueur, circonstance qui se produit lorsque le soleil occupe des positions symétriques par rapport au méridien. Cette méthode est d'une application plus rigoureuse, à l'époque des solstices, parce qu'à cet instant de l'année la variation de la déclinaison du soleil est très faible. Ayant ainsi repéré, une fois pour toutes, la direction de la méridienne sur le sol, on pouvait prendre chaque jour la hauteur du soleil en mesurant la longueur de l'ombre au moment où la pointe du style se projetait sur la ligne méridienne. Eratosthène construisit une sorte de gnomon connu sous le nom de scaphé, composé d'un style vertical dressé au fond d'une calotte sphérique creuse, de telle manière que la pointe coïncidait avec le centre de la sphère. L'ombre du style se projetait donc intérieurement sur la calotte sphérique ; un cercle divisé d'égal diamètre s'appliquait à l'intérieur et donnait immédiatement l'angle formé par le rayon lumineux avec l'horizontale. On voit que cet appareil, s'il était d'un usage plus commode, comportait l'erreur d'un demi-diamètre signalée plus haut. La tradition a conservé le souvenir de gnomons de grande dimension. L'un fut établi à Rome à l'époque d'Auguste, dans le Champ de Mars, en utilisant dans ce but un obélisque de 405 pieds de hauteur rapporté d'Égypte ; un autre de 165 pieds fut installé à Samarkande vers 1430.

Les savants du XVII^e et même du XVIII^e siècle mirent les gnomons en honneur, en les perfectionnant toutefois. Ils ne cherchèrent plus à mesurer l'ombre projetée par un style, mais, au contraire, ils déduisaient la hauteur du soleil de la position de son image obtenue en laissant passer les rayons lumineux au travers d'une petite ouverture circulaire percée dans un mur élevé, à l'intérieur d'un édifice. Il est bien entendu que la distance de l'image était comptée depuis la projection sur le sol du centre de l'ouverture. On utilisait plus spécialement dans ce but les églises. Citons parmi les plus célèbres : le gnomon de l'église Santa Petrona à Bologne, installé par Cassini en 1655, dans lequel l'ouverture était située à 71 pieds au-dessus du sol ; celui de l'église des Chartreux de Rome, réglé par Bianchini ; celui de l'église Saint-Sulpice de Paris, organisé par Le Monnier ; enfin, celui installé à l'observatoire de Paris en 1732, dans la grande salle du deuxième étage, par Cassini II. Les cadrans du XVII^e et du XVIII^e siècle, bien que beaucoup plus précis que ceux des anciens, puisqu'ils pouvaient donner à l'époque de leur installation les hauteurs méridiennes avec une approximation de 20'' d'arc et les passages à 4 seconde de temps près, n'offrent guère qu'un intérêt archaïque, car aujourd'hui les instruments d'ob-

servation ont acquis une précision telle qu'il ne saurait être question d'utiliser les observations gnomoniques toujours douteuses, par suite des effets de tassement du sol ou des murs, postérieurs au tracé de la méridienne.

Ch. de VILLEDEUIL.

II. ARITHMÉTIQUE. — Ancien mot, jadis employé pour désigner les termes d'une progression par différence dont par addition les nombres polygones. Ainsi les termes de la progression 1, 2, 3, 4, ... étaient dits les gnomons des nombres triangulaires 1, 3, 6, 10, ...

Les géomètres grecs appelaient gnomon la figure en forme de L obtenue en ôtant d'un carré, ou même d'un rectangle, un carré, ayant avec celui-ci un angle droit commun.

GNOMONIQUE. La gnomonique est l'art de construire des cadrans solaires ou même des cadrans lunaires destinés à fournir l'heure au moyen de l'ombre d'une tige parallèle à l'axe terrestre sur une surface donnée. La différence essentielle entre le gnomon et le cadran solaire tient précisément à cette obliquité du style sur le plan de l'horizon. Ce qui fait que le gnomon ne peut servir, commodément au moins, à la détermination de l'heure, c'est que la variation incessante de la déclinaison du soleil a pour effet de changer chaque jour la direction et la longueur de l'ombre du style sur le plan de l'horizon lorsque le soleil traverse les mêmes plans horaires, c.-à-d. pour les mêmes intervalles de temps égaux avant ou après le passage au méridien, aux différents jours de l'année. En effet, si α est la distance zénithale à un instant donné, M l'angle horaire correspondant, A l'azimut de l'astre, δ sa distance polaire, λ la colatitude, la formule fondamentale

$\text{Cos } \alpha = \text{Cos } \delta \text{ Cos } \lambda + \text{Sin } \delta \text{ Sin } \lambda \text{ Cos } M$
montre que pour des valeurs égales de M , α varie si δ varie ; enfin, la formule

$$\text{Tg } A = \frac{\text{Sin } \delta \text{ Sin } \lambda}{-\text{Sin } \lambda \text{ Cos } \delta + \text{Cos } \lambda \text{ Sin } \delta \text{ Cos } M}$$

fait également voir que pour des valeurs égales de M , A est différent si δ n'est point constant, comme il arrive au cours de l'année.

On conçoit toute l'importance du rôle que jouaient les cadrans solaires dans la vie des anciens, puisque c'était pour eux le moyen le plus exact de connaître l'heure. Ils ne pouvaient le suppléer que par l'emploi des *clepsydres* (V. ce mot).

D'après Hérodote (§ 109, livre II), l'usage des cadrans solaires s'introduisit de Babylone en Grèce. Il écrit en effet : « A l'égard du pôle, du cadran solaire et de la division du jour en douze parties, les Grecs les tiennent des Babyloniens ». Suidas et Diogène Laërce en attribuent, il est vrai, l'invention à Anaximandre qui vivait environ 550 ans av. J.-C. La gnomonique ayant aujourd'hui perdu toute importance, en raison de la multiplication des horloges, nous nous bornerons à indiquer les différentes espèces de cadrans que l'on peut construire, bien que ce sujet ait encore exercé la sagacité des divers savants de la fin du xviii^e et même du xix^e siècle : Clavius, Dechalets et Ozanam, Wolf, Picard, La Hire (1683), Welperus (1625), Sebastien Munster (1631), Sturmius (1672), Rivard (1741), Deparcieux (1744). On les divise en cadrans équinoxiaux, horizontaux, verticaux, réclinants et inclinés.

Dans la première espèce, un limbe gradué de 15° en 15° sur la face supérieure et sur sa face inférieure est maintenu par un support, parallèlement au plan de l'équateur. Le style parallèle à la ligne des pôles est perpendiculaire au limbe et passe par son centre. L'ombre du style est délimitée par deux plans qui lui sont tangents, ainsi qu'à un globe solaire ; par conséquent, la pointe du style correspondra au centre du soleil. Or, le soleil décrit en un jour dans l'espace un cercle dont le centre est sur la ligne des pôles, c.-à-d. sur l'axe du style prolongé. Le plan du limbe sera donc une section droite du cylindre sur lequel le soleil est censé se mouvoir, et, comme la vitesse angulaire est

constante, la trace des plans horaires sur le plan du limbe, c.-à-d. les rayons aboutissant à l'ombre de la pointe du style décriront des angles de 15° par heure. En partageant en soixante parties égales l'intervalle de chaque division, on obtiendra les points correspondant aux minutes. La division du cercle devra avoir pour origine la trace du méridien sur le plan du limbe ; enfin, la numérotation devra être inverse sur la partie occidentale du limbe à partir du méridien, c.-à-d. porter 11 heures, 10 heures, 9 heures, etc. Enfin, on remarquera que la partie supérieure du limbe servira pendant six mois, de l'équinoxe du printemps à l'équinoxe d'automne, parce que, pendant cette période, le soleil se maintient dans l'hémisphère N., tandis que la partie inférieure du limbe servira de l'équinoxe d'automne à l'équinoxe du printemps, parce que, pendant cette partie de l'année le soleil se meut dans l'hémisphère S. Il convient d'ajouter que l'heure indiquée par tous les cadrans solaires est l'heure vraie locale et que, pour en déduire l'heure moyenne locale, il faut d'abord corriger l'heure observée de l'équation du temps (V. ce mot), puis enfin de la différence de longitude exprimée en temps, pour ramener cette heure moyenne locale en heure civile, puisque aujourd'hui une disposition législative récente a rendu obligatoire dans toute la France l'heure de Paris.

Cadran solaire horizontal. Soit C le point où le style parallèle à la ligne des pôles perce le plan horizontal ; il suffira évidemment de construire les traces sur ce plan des différents plans horaires du soleil. Imaginons donc qu'un plan parallèle à l'équateur coupe ce plan horizontal. L'intersection sera une droite XY perpendiculaire à la trace NS du méridien. Si l'on peut connaître les intersections des plans horaires avec XY, le problème sera résolu puisque l'on n'aura plus qu'à joindre ces intersections à C, pour avoir les lignes d'ombre correspondantes sur le plan horizontal.

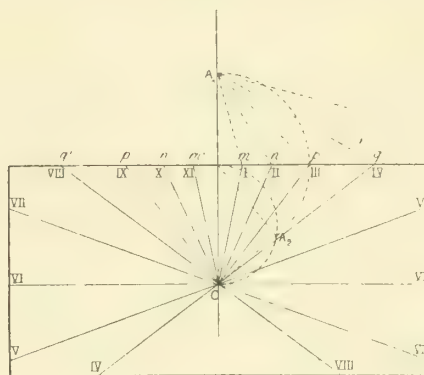


Fig. 1. — Cadran solaire horizontal.

Déterminons donc le point A où le style perce le plan équatorial considéré, puis nous rabattons ce plan sur le plan horizontal : A se rabattra sur NS en A₁ à une distance A₁B, telles que A₁B = AB dans l'espace. On tracera alors en A₁ une série de droites faisant à partir de A₁C des angles 15°, 30°, 45°, 60°, etc. En prolongeant ces droites jusqu'à XY, on aura les points d'intersections cherchés ; on les joindra à C et l'on aura les lignes d'ombre que l'on numérotera I, II, III, IV à l'orient du méridien et XI, X, IX, etc., à l'occident. La détermination de la distance AB est très simple, car le triangle de l'espace ABC est rectangle en A et l'on connaît l'hypoténuse BC ainsi qu'un angle aigu, l'angle ACB qui est égal à la latitude du lieu. D'où la règle pratique : mener une perpendiculaire XY à la méridienne du pied du style, par un point quelconque B de CA₁ ; décrire une demi-circonférence sur BC ; faire en C avec CB un angle BCA₂ égal à la latitude ; joindre BA₂ ; prendre BA₁ = BA₂ sur le prolongement de BC ; tracer autour du point A₁ une série de droites faisant entre elles, à partir de

lèle céleste décrit par le soleil en 24 heures. L'instrument, pour être complet, devra donc être constitué par une plaque métallique présentant en dessous des lignes d'ombre identiquement placées; seulement les lignes correspondant à 7 heures et 8 heures du matin sur le cadran supérieur seront cette fois 7 et 8 heures du soir et les lignes 4 heures et 5 heures du soir sur le cadran supérieur seront 4 heures et 5 heures du matin. Il suffit évidemment de tracer ces deux lignes puisque, avant 4 et après 8 heures, le soleil est caché en toute saison, au moins dans la zone tempérée.

Nous ne donnerons pas ici la théorie et la construction des cadrans inclinés et réclinants parce qu'ils sont vraiment d'un usage trop rare, non plus que des cadrans *déclinés*, c.-à-d. tracés sur une surface oblique coupant l'horizon suivant une ligne différente de la ligne E.-O. Nous nous bornerons également à mentionner les cadrans verticaux méridiens en renvoyant, pour plus de détails, le lecteur aux ouvrages spéciaux de gnomonique. Enfin, nous ajouterons qu'on peut se servir assez approximativement du cadran solaire équinoxial, comme d'un cadran lunaire, en opérant sur l'heure marquée une correction additive donnée par la formule $45^m \times \text{âge de la lune}$. Si le produit dépasse 12 heures, on retranchera 12 heures pour avoir l'heure cherchée. Ce procédé est basé sur cette remarque que le jour de la nouvelle lune, la lune passe au méridien en même temps que le soleil et, 12 heures plus tard, le jour de la pleine lune. Chaque jour, elle retarde sur le soleil de 45 minutes en moyenne; par conséquent, le produit $45^m \times \text{âge de la lune}$, exprime le retard pour le jour considéré. On sait que l'âge de la lune est le nombre de jours écoulés depuis la nouvelle lune; ce nombre se prendra dans le calendrier.

Ch. DE VILLEDEUIL.

GNORIMUS (*Gnorinus* Serv.) (Bot.). Genre de Coléoptères-Lamellicornes, du groupe des Trichiites, caractérisé surtout par le corps glabre, déprimé en dessus, l'épistome sinué en avant, l'écusson subcordiforme, les élytres larges et courtes, non échancrées latéralement près de la base, les hanches postérieures, presque contiguës, les tibias antérieurs bidentés, les intermédiaires très arqués chez les mâles. On en connaît seulement sept ou huit espèces d'Europe, d'Arménie, de Sibérie et de l'Amérique du Nord. La plus répandue est le *G. nobilis* L., long de 16 à 20 millim., d'un beau vert métallique, souvent à reflets cuivreux, avec les élytres rugueuses et l'abdomen tacheté de blanc. On le trouve assez communément en France sur les fleurs (Chardons, Roses, Sureau, Umbellifères). Sa larve, décrite d'abord par de Haan, puis par Erichson, vit dans les trous pourris de différents arbres, notamment des Aulnes, des Pruniers et des Cerisiers. Ed. LEF.

GNOSE (V. GNOSTICISME).

GNOSSE. Ville de Crète, située au N. de l'île, dont elle fut la capitale à l'époque de Minos. C'était un centre du culte de Zeus qu'on faisait naître et se marier dans le voisinage. On y montra même sa tombe (V. ZEUS). C'est également dans les environs que se trouvait le fameux *Labyrinth* (V. ce mot). A l'époque historique, elle fut colonisée par les Doriens qui de là propagèrent leurs institutions dans l'île de Crète. Alliée à Gortyne, elle exerça la prépondérance dans l'île. Polybe a résumé les guerres intestines très obscures auxquelles elle fut mêlée. Ce fut plus tard une colonie romaine. Les architectes Chersiphron et Métagène, et le philosophe Œnésidème étaient nés à Gnosse. Il ne subsiste de la ville que des ruines d'une muraille romaine : l'endroit s'appelle Makro-Teikho. Il est à quelque distance de Candie.

GNOSTICISME. On désigne par ce terme une philosophie électique qui prétend formuler le christianisme; elle s'élabore au 1^{er} siècle pour arriver au 1^{er} siècle à son complet épanouissement sous forme de divers systèmes dont les éléments provenaient de la philosophie hellénique, des religions orientales, du judaïsme et du christianisme. — Pour découvrir l'origine du gnosticisme, il faut remonter à la fin du 1^{er} siècle avant l'ère chrétienne. L'éclectisme philosophique

trouvait alors un sol propice dans le domaine religieux et pratique, ou se rencontraient les grands systèmes; on ne craignait même pas de chercher et de s'assimiler des éléments nouveaux pris dans les religions ou dans les cultes orientaux ou égyptiens. Il suffit de rappeler à cet égard le néopythagorisme du dernier siècle avant notre ère. Les germes qui se formèrent ainsi arrivèrent à maturité au 1^{er} siècle de l'ère chrétienne. Le caractère éthique et religieux de la philosophie de Sénèque est évident, par exemple. Le syncrétisme, par contre, se manifeste dans les *mystères* (V. ce mot) où l'influence orientale tend à prédominer; on sait la place prise par le culte de Cybèle, de Mithra ou d'Isis. Cette invasion de l'Orient développa dans la pensée grecque le goût de la spéculation mythologique, de l'allégorie religieuse, au détriment du raisonnement, du sentiment de la mesure, de la sobriété morale. Le même mouvement, en sens contraire, avait entraîné *Philon* (V. ce nom) à affubler le judaïsme du vêtement de la pensée hellénique. Quand le christianisme pénétra dans les cercles où tous ces éléments étaient comme en fusion, le gnosticisme prit naissance : les faits chrétiens devinrent l'objet des spéculations de ces esprits tourmentés, avides de vérité ou de vertu. La *cabbale* et le *néoplatonisme* (V. ces mots) sortirent plus tard de ce même creuset; mais l'usage a restreint l'emploi du mot gnosticisme aux systèmes construits par des hommes qui faisaient profession de christianisme. — Le mot de gnosticisme est lui-même de formation chrétienne. L'épître dite de Barnabas appelle connaissance ou gnose parfaite (γνωσις τελεια, I, 5, cf. VI, 9 et *passim*) une intelligence profonde des mystères d'allégorie que l'on peut trouver dans l'Ancien Testament et que pénétrèrent seuls les initiés. C'est l'application au christianisme de la méthode exégétique de Philon. Alexandrie devint le foyer de cette gnose chrétienne; mais, de là, elle rayonna en un double courant : l'un fut censé légitime; Clément d'Alexandrie et Origène en sont les grands représentants; ils appliquent au christianisme les méthodes de la philosophie hellénique, mais ne vont pas au delà. L'autre fut jugé dangereux; ceux qu'il portait mélangeaient avec le christianisme des données mythologiques de provenances diverses; ils finirent par prétendre qu'ils possédaient une révélation spéciale, une source cachée de connaissance; ils se nommaient eux-mêmes gnostiques (γνωστικοί), c.-à-d. des connaisseurs, des initiés.

Le but des gnostiques est méconnu quand on s'imagine que ces hommes ne faisaient que suivre un besoin irrésistible de spéculer et cherchaient un aliment où ils le trouvaient. La cause du gnosticisme est plus profonde et le but plus spécial. Quand, à la fin du 1^{er} et au 1^{er} siècle, des penseurs sérieux virent combien la vie des chrétiens était respectable, ils s'enquirent et furent étonnés, eux qui étaient saturés de théorie, de trouver chez les chrétiens une pratique authentique des grandes vertus sans aucun appareil théorique; ils virent des philosophes, au sens pratique que ce terme avait pris, sans philosophie. Quelques-uns de ces hommes se firent recevoir dans les assemblées chrétiennes; ensuite, ils crurent positivement enrichir la religion nouvelle en la réduisant en systèmes philosophiques. Le but des gnostiques est donc scientifique: découvrir et formuler la théorie d'un fait constaté. Cela se confirme par l'énoncé des grands problèmes qui préoccupent les gnostiques. Avant leur contact avec le christianisme, l'antithèse entre la sensualité et la raison, entre la matière et l'esprit, entre la pluralité et l'unité les tourmentait; cela demeura leur point de départ. Le christianisme proclamait une délivrance opérée par un sauveur; ils transposèrent cela à leur usage; ils en firent l'affranchissement, l'émancipation de l'esprit des liens de la matière. Ils affirmèrent désormais que le secret du salut est livré par la révélation chrétienne, et ils s'efforcèrent de justifier et d'expliquer le mode et la possibilité de cette révélation. Seulement, en adaptant ainsi les catégories de leur esprit philosophique au fait central du christianisme, ils croient devoir céder au goût du jour et développer leur spéculation dans les plis somptueux et pleins de mystères

de la théosophie orientale. Le gnosticisme apparaît ainsi comme une tentative d'assimilation trop hâtive du christianisme par la pensée du siècle, une conquête par surprise. L'Eglise s'en rend compte subitement et se dégage non sans peine de cet embrassement qui faillit l'étouffer. — C'est ce que démontre l'histoire du gnosticisme. On nomme souvent parmi les premiers gnostiques *Dositheé*, *Simon le Magicien*, *Ménandre* et *Cléobius* (V. ces noms); mais ces hommes furent, autant qu'on peut le savoir, plutôt des messies samaritains ou des hérétiques quelconques. Il est peut-être plus juste de voir des symptômes du gnosticisme naissant dans certaines erreurs combattues par l'épître aux Colossiens (II, 18-23); les épîtres à Timothée (I^{re} ép., chap. 1, 3 et suiv.; IV, 1 et suiv.; VI, 3, 20; II^e ép., chap. 11, 14 et suiv.; III, 5 et suiv.), la 1^{re} épître de Jean (chap. 11, 22 et suiv.; IV, 2 et suiv.) et quelques autres passages du Nouveau Testament. *Cérinthe* (V. ce nom) pourrait revendiquer le titre de premier gnostique si l'on était mieux renseigné sur sa doctrine; il est à remarquer, en tout cas, qu'on le dit originaire d'Alexandrie. Cette période d'incubation dura jusque vers la fin du 1^{er} siècle. Alors, sous Trajan et sous Adrien (98-138), le gnosticisme surgit partout à la fois: en Syrie, *Satornil* ou Saturnin, Cerdon (V. MARCION) et les *ophites* avec les *naasséniens*, les *sethiens*, les *pirates*, les *cainites* et un nommé *Justin* (V. ces noms); à Alexandrie, les grands noms de *Basilide* qui venait de Syrie, et de *Valentin* qui alla à Rome et auquel il faut rattacher, après 140, ses disciples *Héracléon*, *Ptolémée*, *Markos*, *Bardésane* (V. ces noms). Valentin marqua le point culminant de cette évolution; c'est l'époque de l'antithèse violente entre l'Eglise et le gnosticisme. Après cela, vers la seconde moitié du 1^{er} siècle, on remarque comme une tendance de certains gnostiques à modérer leurs élucubrations; tel est le cas pour quelques valentiniens, pour l'auteur ophite du livre intitulé *Pistis Sophia*; enfin *Marcion*, *Tatien*, *Hermogène*, et surtout *Apelles*, le disciple de Marcion, méritent à peine encore le nom de gnostiques. Vers le même temps et plus tard, les *nicolaites*, les *simoniens*, les *carpocratéens* représentent les derniers efforts du gnosticisme vrai, définitivement vaincu déjà par l'Eglise. Certaines doctrines isolées se perpétuent, d'autre part, chez les *manichéens*, les *prisillianistes*, les *pauciniens* et autres sectes du moyen âge.

Toute autre classification des gnostiques que celle fournie par l'histoire est artificielle; il n'y aurait donc que peu d'intérêt à énumérer et à reproduire toutes les divisions et les subdivisions dans lesquelles on a essayé de caser les gnostiques. Il sera plus utile de noter brièvement les points que les divers gnostiques ont en commun; le caractère du gnosticisme se dégage ainsi, et ce qui le distingue de la théologie chrétienne des pères alexandrins se manifeste du même coup. Cela peut se réduire, en négligeant les questions secondaires, à trois ou quatre points: 1^o Les gnostiques font dépendre le salut individuel de la gnose ou connaissance spéciale à laquelle il faut se faire initier par degrés successifs. Ainsi, ce que la proclamation de l'évangile attribue à la foi, c.-à-d. à un acte de confiance en Dieu, d'abandon à lui, le gnosticisme le rattache à une compréhension intellectuelle. Les conséquences sont évidentes; là, un appel adressé à tous d'entrer dans l'association des croyants qui forment l'Eglise; ici, une admission par initiation à une sorte de société secrète ou d'aristocratie intellectuelle, à une école philosophique plutôt qu'à une Eglise. Aussi bien la théorie renchérit encore; la volition est réputée vaine; l'homme ne saurait se déterminer; sont gnostiques ceux dont la constitution primordiale est spirituelle, pneumatique, comme on dit; les matériels ou hyliques (de ὕλη, « matière ») partageront irrémédiablement le sort de la matière. Dans la seconde moitié du 1^{er} siècle seulement, des disciples de Valentin admettent une classe d'hommes intermédiaires, celle des psychiques (de ψυχή, « âme »), ou pistiques (de πιστις, « foi »), c.-à-d. des chrétiens non gnostiques; ils seront sauvés, mais demeureront éternellement inférieurs aux gnostiques. La morale des gnostiques se réduit à une sorte d'action chimique de

la gnose sur l'homme pneumatique; elle dégage l'esprit de la matière. En pratique, comme dans tous les systèmes qui précèdent de l'antithèse entre la sensualité et la spiritualité essentielles, la morale gnostique était soit un ascétisme rigide, soit une indifférence qui conduisait parfois au libertinisme. 2^o On se rappelle que les gnostiques font remonter le secret de leur connaissance à une révélation; ils la disent contenue dans les écrits apostoliques; mais ils appliquent à ces écrits la méthode *exégétique philonienne*; bientôt ils en viennent à invoquer l'autorité d'une tradition apostolique secrète rattachée directement à Jésus et dont ils auraient eu et conservé le dépôt. L'Eglise leur a toujours opposé sur ce point l'entière publicité de la doctrine chrétienne. 3^o Cet élément de mystère provient apparemment dans tous les systèmes gnostiques de l'influence orientale, babylonienne surtout, mais aussi égyptienne; de cette même action résulte une défiguration très sensible du christianisme des gnostiques; il est obscurci par des mythes cosmogoniques compliqués et chimériques, qui nécessitent en surplus l'admission du devenir par émanation ou évolution et le rôle important attribué à des êtres intermédiaires (V. DÉMURGE, EON, SYZYGIE). 4^o Enfin, presque tous les gnostiques enseignent l'identité du mal et de la matière, d'où leur *docétisme* et le problème des deux natures qu'ils ont posé à l'Eglise; ils enseignent de plus l'éternité de la matière, d'où leur dualisme. On a pu dire, avec raison, que le gnosticisme est un phénomène fort intéressant pour l'histoire de la pensée humaine aux trois premiers siècles de notre ère; mais que « si la gnose avait prévalu, le christianisme eût cessé d'être un fait moral pour devenir une cosmogonie et une métaphysique sans influence sur la marche générale de l'humanité ».

F. HERM. KRÜGER.

BIBL.: 1^o SOURCES: Les écrits de JUSTIN MARTYR, d'IRÉNÉE, de TERTULLIEN, d'HIPPOLYTE, de CLEMENT d'ALEXANDRIE, d'ORIGÈNE, d'ÉPIPHANE, de PHILASTRE et de THEODORE (V. ces noms), tous adversaires du gnosticisme. On peut comparer encore PLOTIN, *Ennéades*, II, 9. — En fait d'écrits gnostiques, on ne possède que la *Pistis Sophia*, d'origine ophite, texte copte, édité par J.-H. Petermann, à Berlin, en 1851; une *Lettre à Flore* de PTOLÉMÉE, conservée par ÉPIPHANE (*Adv. haer.*, XXXIII, 3) et un certain nombre de fragments réunis, en particulier par HILGENFELD, *Die Ketzergeschichte des Urchristentums*; Leipzig, 1884. — Ad. HARNACK, *Zur Quellenkritik der Geschichte des Gnosticismus*; Leipzig, 1873. — Le même, dans la *Zeitschrift f. d. histor. Theologie*, 1874, II. — R.-A. LIPSJUS, *Die Quellen der ältesten Ketzergeschichte*; Leipzig, 1875.

2^o Principaux travaux modernes sur le gnosticisme en général (la littérature spéciale se trouve aux renvois ci-dessus): NEANDER, *Genetische Entwicklung der vorn. gnostischen Systeme*; Berlin, 1818. — GIESELER, *Beurteilung der Schrift von Neander ueber die Gnosis*, dans l'*Allgem. Lit. Zeitung* de Halle, 1823, n^o 104. — G. MATTER, *Histoire critique du gnosticisme*; Paris, 1828, 2 vol.; 5^e éd. en 1841. — F.-CHR. BAUR, *Die christl. Gnosis*; Tübingen, 1835. — R.-Ad. LIPSJUS, *Der Gnosticismus*, dans l'*Allg. Encyclopedie* d'Ersch et Gruber, 1860, t. LXX, pp. 223-305. — W. MOELLER, *Geschichte der Kosmologie in der griech. Kirche...*; Halle, 1860. — E. RENAN, *Hist. des Origines du christianisme*; Paris, 1877 et suiv., t. V, pp. 412 et suiv., 448 et suiv.; t. VI, pp. 63 et suiv., 140 et suiv., 157 et suiv., 350 et suiv.; t. VII, pp. 113-161, 189 et suiv. — Th. MANSSEL, *The Gnostic Heresies*, édité par Lightfoot; Londres, 1875. — Ad. HARNACK, *Lehrbuch der Dogmengeschichte*; Fribourg en Brisgau, 1886; 2^e éd. 1888, t. I, pp. 186-226. — KING, *The Gnostics*; Londres, 1887. — M.-E. AMÉLINEAU, *Essai sur le gnosticisme égyptien*, dans les *Annales du Musée Guimet*, Paris, 1887, t. XIV. — SALMON, *Gnosticism*; New York, 1888.

GNUU (Zool.) (V. ANTILOPE).

GOA. I. Province. — Territoire portugais sur la côte occidentale de l'Inde, situé entre 14^o 53' et 15^o 48' lat. N., et 71^o 25'-72^o 4' long. O., limité au N. par la rivière Tirakoul qui le sépare de l'Etat de Sawantwari, à l'E. par les Ghats et le district de Belgaum, au S. par le district du Kanara septentrional, à l'O. par le golfe Arabique. La longueur maxima est de 400 kil. du N. au S.; la largeur maxima, de l'E. à l'O., est de 65 kil.; la superficie totale de 3,370 kil. q. La population (avec l'île d'Anjediva) est de 445,449 hab. Resserré entre la montagne et la mer, coupé par les ramifications transversales des Ghats, le pays est formé de vallées étroites et courtes arrosées par de minces

cours d'eau ; le plus important en est la Mandavi qui baigne Velha Goa et Nova Goa (61 kil. de longueur) ; le Juari, un peu plus long (62 kil.) se jette dans la baie de Marmagao et se relie par ses bouches à la Mandavi. Leurs estuaires confondus forment entre les promontoires de Bardez et de Salsette un port à eau profonde, séparé en deux parties par la pointe de l'île de Goa : au N. la baie Alguada, inaccessible durant la mousson ; au S. la baie de Marmagao toujours ouverte aux navires. La population se répartit en trois classes : Européens, descendants d'Européens, indigènes. Les chrétiens sont en majorité, mais la plupart des convertis n'ont pas perdu la tradition de leur caste originelle. Le nombre des Hindous est légèrement inférieur ; peu de musulmans, moins encore de juifs. La langue officielle est le portugais ; les indigènes parlent un dialecte konkani fortement imprégné de portugais. Le français est assez répandu dans les hautes classes. Le culte officiel est le culte catholique romain ; l'archevêque de Goa est primat de l'Orient. L'instruction est assez largement répandue ; outre les écoles locales, la colonie a un lycée national (2,433 élèves), un séminaire, un institut professionnel, plusieurs sociétés savantes dont la principale est l'Institut Vasco de Gama. Il s'imprime cinq périodiques en portugais, un en marathi, sans compter le Boletim do Governo, journal officiel.

Le commerce jadis si prospère est presque éteint ; l'industrie a disparu ; les produits de l'agriculture et les besoins de la vie courante entretiennent seuls un mouvement d'affaires. Le tiers du territoire est cultivé, surtout en riz ; la terre, comme dans le reste de l'Inde, y donne deux moissons par an. Les douanes ont rapporté en 1874 un total de 524,700 fr. ; 4,075 bateaux sont entrés dans les ports avec un chargement de 97,000 tonnes, 2,084 sont sortis avec un chargement de 119,756 tonnes. Un chemin de fer de Marmagao à Hubli relie la colonie à la ligne du Southern Maratha Railway ; 31 routes desservent le territoire. Le budget de 1873-1874 se soldait ainsi : recettes, 2,703,700 fr. ; dépenses, 2,678,625 fr. Le territoire de Goa est considéré comme partie intégrante de l'empire portugais ; il forme avec les établissements de Daman et de Diu une province sous l'autorité d'un gouverneur général nommé par le roi pour une durée de cinq ans, et qui réunit les pouvoirs civils et militaires ; il est assisté par un conseil de gouvernement composé des principaux fonctionnaires. Trois autres assemblées se partagent l'administration : la Junta General da Provincia, la Junta da Fazenda Publica, le Conselho da Provincia. La province est divisée en deux régions, subdivisées en neuf districts : Velhas Conquestas, comprenant Ilhas, 48,847 hab. ; Salsette, 109,620 hab. ; Bardez, 109,951 hab. ; et Novas Conquestas comprenant Pernem, 33,012 hab. ; Sanquelim, 45,179 hab. ; Ponda, 39,998 hab. ; Sanguem, 20,592 hab. ; Quepem, 19,663 hab. ; Canacona, 18,490 hab. L'organisation communale maintenue par Albuquerque a été modifiée depuis ; dans les Velhas Conquestas, les communautés villageoises ont été mises sous la régie d'un administrador das Comunidades ; dans les Novas Conquestas la division par clans ou vangors prédomine, et les mesures d'ensemble y sont arrêtées par les délégués de ces clans. Enfin le tribunal da Relação de Goa juge en dernier ressort les affaires locales et étend sa compétence à Daman, Diu, Mozambique, Macao, Timor.

Le nom moderne de Goa préserve encore l'antique désignation sanscrite de Gopapoura, Gopakapoura, devenue dans la langue vulgaire Gowa. Les plus anciens documents montrent la ville et le territoire soumis à l'autorité des Kadambas qui régnaient à Banawasi depuis le II^e siècle ap. J.-C. En 1312, les musulmans conduits par Malik Kafour s'en emparèrent, mais en 1370 Vidyaranya Madhava, ministre du roi Harihara de Vidjayanagar, reconquit ce territoire qui resta près d'un siècle sous la domination de ses nouveaux maîtres ; en 1449, il passa à la dynastie Bahmani par une victoire de Mohammed Gawan, et en 1498 à la dynastie des Adil Chah de Bidjapour, l'année même

où Vasco de Gama débarquait à Calicut. En 1510, Albuquerque repoussa des côtes du Malabar, en quête d'un port où fonder la métropole de l'empire portugais dans l'Inde, et guidé par les conseils d'un pilote hindou, se présenta inopinément devant Goa le 17 févr. avec 20 navires de ligne, une escorte de petits vaisseaux et 1,200 combattants ; le zamaim, chef local, était absent, occupé par une expédition dans l'intérieur ; troublés par la prédiction d'un yogui qui avait annoncé le prochain débarquement d'un maître étranger, les habitants cédèrent sans résistance. Albuquerque fit une entrée triomphale et sut par une conduite habile se ménager ensuite les sympathies des indigènes ; mais le roi de Bidjapour, Yousouf Adil Chah, l'expulsa de Goa le 15 août. Des renforts arrivés du Portugal permirent à Albuquerque de tenter une nouvelle attaque ; le 25 nov., il se présenta devant la ville avec 28 vaisseaux et 4,700 hommes. Exaspéré par une résistance acharnée, il donna l'assaut et livra Goa au pillage. La fureur de la lutte apaisée, Albuquerque une fois de plus se montra aussi habile à gouverner qu'audacieux à conquérir. Il fortifia la ville, organisa l'administration et transforma la vieille cité en une capitale digne de l'empire qu'il fondait en Asie. En 1543, sous le gouvernement du vice-roi Martin Alfonso, qui était arrivé dans l'Inde avec François-Xavier, Ibrahim Adil Chah céda aux Portugais, sous la pression des circonstances, les provinces de Bardez et de Salsette et tenta ensuite sans succès de les reprendre à dom João de Castro. Un mur fut alors construit à l'E. de l'île pour la garantir des attaques par surprise. En 1570, Ali Adil Chah fit un effort considérable pour réduire les Portugais ; un siège de dix mois et une armée de 100,000 hommes ne purent abattre l'énergie du vice-roi dom Luis de Athaide. La fin du XVI^e siècle vit à son apogée la splendeur de Goa. Les églises, les couvents, les palais, les riches entrepôts, le mouvement incessant de la navigation, les énormes fortunes des commerçants avaient valu à la métropole portugaise le nom glorieux de Goa Dourada, Goa la ville d'or. Mais les symptômes de la décadence s'accusaient déjà. Les pompes triomphales du culte, les processions toujours renouvelées, le nombre croissant des édifices religieux marquaient la fin de la propagande militante ; les aventuriers amenés d'Europe pour défendre le territoire, inoccupés dans l'intervalle des campagnes, étalaient leur arrogance insolente et leur brutalité soldatesque. Le climat dissolvant de l'Orient avait dénoué jusqu'aux liens sacrés de la famille ; les « fidalgos » quittaient la maison pour passer les jours et les nuits dans des cercles de jeu et de débauche ; leurs femmes, renfermées, négligées, sans autre réconfort qu'une piété tournée au sensualisme, s'amusaient à des intrigues scandaleuses et souillaient impudemment le foyer conjugal de leurs amours adultères. Le goût natif de la parade, surexcité par l'atmosphère hyperbolique de l'Inde, épuisait les plus robustes fortunes et imposait encore aux victimes qu'il avait ruinées une pauvreté fastueuse. L'intervention d'un rival redoutable hâta la chute : les Hollandais affranchis par une révolte hardie du joug espagnol s'élançèrent avec l'ivresse du triomphe à la curée de l'Orient. Dès 1603 ils bloquaient Goa et s'emparaient du territoire voisin ; en 1639, ils renouelaient leur audacieuse tentative. Les princes indigènes encourageaient par des promesses perfides les rivalités des navigateurs européens et se disputaient leurs alliances. En 1683, Goa, assiégé par Sambaji et ses Marathes, dut son salut à l'armée du Mogol. Les Marathes reprirent bientôt la lutte. Mais Goa n'offrait plus que des ruines ; désertée par le commerce, dépeuplée par les guerres, les maladies et la misère, abandonnée même par le fleuve qui avait fait sa fortune, Goa commençait à disparaître sous une végétation luxuriante de mousse, d'herbe, de broussailles et d'arbres. Les jésuites y avaient seuls conservé leur esprit d'initiative hardie et s'étaient arrogé le monopole du trafic ; leur expulsion en 1759 porta le coup mortel à la vieille métropole. La même année, le vice-roi transférait le siège et les services du gouvernement à Pandjim qui prit le

nom de Nova Goa. Le territoire passa par des crises politiques et militaires pendant les premières années du XIX^e siècle; les Anglais le détinrent quelque temps. Enfin en 1871, une rébellion militaire obligea le Portugal à prendre des mesures énergiques; l'armée indigène fut licenciée, et un faible corps de troupes européennes fut envoyé pour maintenir l'ordre.

II. Villes. — *Velha Goa*, la première capitale du territoire portugais, située par 15° 30' lat. N. et 73° 17' long. E., est bâtie sur une île presque à l'embouchure de la Mandavi; la ville portugaise a succédé à une ville hindoue entièrement disparue et à une ville musulmane fondée en 1479. Dans sa vaste enceinte où se pressaient jadis 200,000 hab. vit aujourd'hui disséminée dans les ruines une population de 1,882 âmes. Les monuments religieux, entretenus par la piété, ont seuls échappé aux assauts des intempéries et de la végétation. Assise sur ses sept collines, la Rome de l'Orient montre encore avec orgueil ses magnifiques églises: la cathédrale dédiée à sainte Catherine, bâtie en 1623; l'église du Bon-Jésus, où saint François-Xavier repose dans une tombe ornée d'admirables bas-reliefs, élevée de 1594 à 1603; le couvent de San-Cajetan élevé au XVII^e siècle sur le modèle de Saint-Pierre de Rome. — *Pandjim* ou *Nova Goa*, proclamée capitale en 1843, est construite sur la rive gauche de la Mandavi à une lieue de son embouchure. L'ancien fort de Yousouf Adil Chah sert de palais au vice-roi. La ville s'élève dans un site charmant et se développe avec régularité; l'ensemble a un cachet de grandeur imposante. Nova Goa passe pour l'idéal de la vie à bon marché; une famille y vit à l'aise avec 3,000 fr. par an, dans le luxe avec 6,000; population, 8,440 hab. Sylvain Lévi.

GOAJIRA. Péninsule de l'extrémité septentrionale de l'Amérique du Sud, d'une superficie d'environ 15,000 kil., rattachée au continent par un isthme, en partie marécageux, dont la plus grande largeur atteint 60 kil. La population est composée d'Indiens nomades (V. ci-dessous). La péninsule de Goajira, baignée à l'E. par le golfe du Venezuela, à l'O. par la mer des Caraïbes, est considérée comme l'un des coins les plus pittoresques du continent sud-américain. La température est très élevée dans les plaines (28° environ); elle est modérée dans les montagnes du N. (17° à 18°). La végétation se ressent toutefois de la rareté des cours d'eau dans cette région qui n'est traversée que par trois ou quatre fleuves, souvent à sec. Goajira est divisée en quatre districts. Soldado, considérée comme la ville principale de la presqu'île (les services administratifs sont concentrés à Rio Hacha), et Maricha possèdent chacune une école primaire pour les indigènes. Les autres chefs-lieux de district sont Marocaso et Calabacito. La péninsule a été explorée en dernier lieu par deux voyageurs français, M.-J. de Brette et H. Chandelier (1891-1893).

GOAJIRES (Indiens) (espagnol *Goajiros*, *Guajiros*). Indiens de l'Amérique du Sud. Ils habitent dans la presqu'île Goajira. Les Indiens ont détruit les établissements espagnols: il n'y reste pas un seul pueblo. Les Goajiros, dont on évalue le nombre entre 18,000 et 35,000, vivent de chasse, de pêche, de l'élevage du bétail, vendent du poisson, des tortues, des bois, du charbon. Ils sont, en général, beaux, d'un rouge brique dans la jeunesse, et d'un rouge plus foncé dans la vieillesse: ils ont la figure ronde. Ils se drapent dans un manteau multicolore, attachent leurs cheveux avec une liane et les parent d'une plume d'aigle ou d'étourneau.

GOAR (Jacques), helléniste français, né à Paris en 1640, mort à Amiens en 1653. Dominicain, il professa dans les collèges de l'ordre, puis il fut envoyé à Chio comme missionnaire apostolique. Prieur du couvent de Saint-Sébastien, il s'occupa avec passion de recueillir dans les divers couvents de l'Archipel les manuscrits qui y étaient enfouis. Goar était fort lié avec le savant Leo Allacci (V. ALLATIUS). Citons parmi ses ouvrages: *Ἐτυμολόγιον, sive rituale Græcorum* (Paris, 1647, in-fol.), où l'on trouve une masse

de documents sur l'origine des cérémonies de la religion grecque; *G. Cedrini Compendium historiarum* (1647, in-fol.); *G. Codinus de Officiis magnæ Ecclesiæ et aule Constantinopolitanæ* (1648, in-fol.); *Georgii monachi et Tarasii Chronographia ab Adamo usque ad Diocletianum* (1652, in-fol.); *Theophanis Chronographia et Leonis grammatici Vitæ* (1655, in-fol.); *Historia universalis Joannis Zonaræ* (1687, 2 vol. in-fol.), édition achevée par Du Cange.

GOAREC ou **GOUAREC**. Ch.-l. de cant. du dép. des Côtes-du-Nord, arr. de Loudéac, sur le Blavet; 810 hab. Fabrique de noir animal. Halles en bois du XVII^e siècle.

GOAS. Com. du Tarn-et-Garonne, arr. de Castelsarrasin, cant. de Beaumont; 81 hab.

GOASCORAN. Fleuve du Honduras. Il naît dans la vallée de la Comayagua, près des sources de l'Humuya; mais, tandis que ce fleuve se dirige vers le N. et l'Atlantique, le Goascoran se dirige vers le S. et le Pacifique. Il traverse une vallée très fertile surtout dans les environs de la baie de Fonseca où le fleuve va se jeter. Il arrose d'abord San Antonio del Norte, puis Caridad, Saco et Goascoran. Il reçoit à droite le río Pescado et, depuis l'embouchure de ce río jusqu'à son embouchure dans le golfe de Fonseca, il forme la limite entre le Honduras et le Salvador. Le projet d'un chemin de fer transisthmique par le Honduras a attiré l'attention sur l'heureuse disposition des vallées du Goascoran et de l'Humuya qui du N. au S. forment une voie de communication naturelle entre les deux mers.

GOAT ISLAND. Nom de deux îlots de la côte orientale des États-Unis. Le premier et le plus important est situé près de Newport (Etat de Rhode Island), dans la baie de Narragansett, par 73° 39' 47" de long. O. et 44° 29' 34" de lat. N. L'école des torpilles de la marine de l'Union y est établie. — Le second îlot est situé à l'entrée du port de refuge de Cape Porpoise (Etat du Maine), par 72° 45' 40" de long. O. et 43° 21' 27" de lat. N.

GOAVE (Grand et Petit-). Villages maritimes de l'île et de la république d'Haïti dans les Antilles. Ils sont situés à 55 kil. de Port-au-Prince, par 73° 7' 44" de long. O. et 18° 26' 51" de lat. N., sur la côte N. de la presqu'île du Sud. Le nom de Goave est une corruption du nom de l'ancienne bourgade Aguava qui fut brûlée à la fin du XVI^e siècle.

Le Grand-Goave est une petite bourgade perdue, presque abandonnée, qui envoie tous les ans quelques centaines de sacs de café à Port-au-Prince. En 1816, une assemblée législative s'y réunit pour une révision de la constitution de la République.

Le Petit-Goave est situé tout près, derrière le morne du Tapion, sorte de promontoire, sur une baie très profonde et très abritée où se jettent de nombreux cours d'eau insignifiants, la Ravine à Petit, la Ravine à Baret, la Ravine à Pelet, etc. Dans leur voyage au Pérou, Godin, La Condamine et Bonguer séjournèrent plusieurs mois au Petit-Goave. A un moment donné, ce bourg fut sur le point de devenir la capitale de la colonie à cause de la belle situation de son port sûr et profond. Mais la fondation de Port-au-Prince le rejeta dans l'oubli.

GOBAR ou **GOBARI** (V. CHIFFRES).

GOBAT (Samuel), évêque protestant de Jérusalem, né à Crémone (Jura bernois) le 26 janv. 1799, mort à Jérusalem le 11 mai 1879. En 1824, il entra à l'Institut des missions de Bâle, puis à celui de Paris; il étudia à Londres l'arabe et les langues parlées en Abyssinie, puis se mit à Gondar au service d'une mission anglaise. En 1846, le roi de Prusse Frédéric-Guillaume IV le nomma à l'évêché protestant de Jérusalem, qu'il administra pendant trente-trois ans avec autant de tact que de largeur d'idées. De nombreuses œuvres de bienfaisance, hôpitaux, asiles, ont été créées sous son épiscopat. E. K.

GOBAT (Charles-Albert), homme politique et écrivain suisse, né à Crémone (Jura bernois) le 21 mai 1843. Docteur en droit et avocat, il s'établit en 1867 à Delémont.

Entré dans l'administration cantonale bernoise, ses qualités administratives appelèrent sur lui l'attention, et, en 1882, au renouvellement du pouvoir exécutif du cant. de Berne, le Grand Conseil l'y fit entrer. Il y a constamment occupé la présidence de l'instruction publique. Depuis 1884, M. Gobat fait partie de l'Assemblée fédérale, comme député aux Etats d'abord, puis comme conseiller national. Il siège à gauche et prend une part active aux débats. M. Gobat, qui a dirigé les débats de la conférence interparlementaire de Berne (1892) pour l'arbitrage et la paix, fait partie du bureau permanent nommé à cette occasion. Il a publié : *la République de Berne et la France pendant les guerres de religion*, d'après des documents inédits (Paris, 1891). La *Grande Encyclopédie* le compte au nombre de ses collaborateurs. E. K.

GOBATTI (Stefano), compositeur italien, né à Bergantino, petit village de la Vénétie, le 5 juil. 1852. Le 30 nov. 1873, son premier opéra, *I Goti*, fut joué au Théâtre communal de Bologne avec un immense succès, puis représenté sur toutes les scènes lyriques de l'Italie. Un second ouvrage, *Luce*, opéra en cinq actes, représenté à Bologne le 25 nov. 1875, accrut encore en Italie la réputation du jeune compositeur.

GOBBAERTS (Jean-Louis), compositeur, né à Anvers le 28 sept. 1835. Elève du conservatoire de Bruxelles, M. Gobbaerts obtint à quatorze ans le premier prix dans un concours de composition ouvert par l'Académie de Louvain. M. Gobbaerts a publié sous le pseudonyme de Streabog une quantité de morceaux de piano, d'arrangements, dont le succès commercial a été très grand.

GOBBAH (Arabie) (V. **DUOBBAH**).

GOBBO DA MILANO (V. **SOLARIO** [Andrea]).

GOBDAS ou **KOBDAS**. Tambour magique des Lapons païens, appelé *Runebomme* par les Norvégiens et *Troll-trumma* par les Suédois. Il consistait en une peau de renne tendue sur une caisse concave ou même sur un simple cercle et ornée d'une quarantaine de figures cabalistiques, empruntées à tous les régnes de la nature. Chaque famille en avait au moins un. Lorsque le *noaide* ou *schaman* voulait interpréter l'avenir, il posait au centre, sur l'image du soleil, un indicateur annulaire, carré ou triangulaire, qu'il faisait mouvoir en frappant à petits coups sur la peau avec un petit marteau de corne à tête lunulée. D'après la position que prenait l'indicateur, il conjecturait ce qui devait arriver ou ce qu'il fallait faire. BEAUVOIS.

GOBEL (Jean-Baptiste-Joseph), prêtre et homme politique français, né à Thann (Alsace) le 1^{er} sept. 1727, guillotiné à Paris le 42 avr. 1794. Elève en théologie du Collège germanique de Rome, il entra ensuite dans le chapitre de Porrentruy, et fut nommé évêque *in partibus* de Lydda et suffragant du diocèse de Bale pour la partie française. Le 4 avr. 1789, le clergé du bailliage de Huningue et Belfort l'élit député aux Etats généraux. Le 23 août 1789 il défendit la liberté des opinions religieuses; le 5 mai 1790, il se déclara pour la constitution civile du clergé, à laquelle il prêta serment le 3 janv. 1791. Elu à la fois aux évêchés de Colmar, de Langres et de Paris, il opta pour Paris (15 mars 1791), mais son installation souffrit quelques difficultés. L'évêque de Sens et l'évêque d'Orléans, tous deux assermentés, se refusèrent à instituer canoniquement leur collègue de Paris. Celui-ci les cita (24 mars) au tribunal du district séant à Sainte-Geneviève. Ils invoquèrent comme excuses l'un sa parenté, l'autre son intimité avec M^{sr} de Juigné, dépossédé de l'archevêché de Paris comme ayant refusé le serment. Le tribunal envoya Gobel en possession; Talleyrand, évêque d'Autun, et huit autres évêques le consacrèrent le 27 mars. Les évêques d'assemblées et d'administrations avaient succédé aux évêques de cour. Le 8 nov. 1792, Gobel fut nommé administrateur de Paris. L'année suivante, envoyé à Porrentruy comme commissaire civil, il fut violemment attaqué pour abus de pouvoir. Par ambition ou par peur, plus que par conviction ou par entraînement, il flatta les puissants du jour. Il se

déclara contre le célibat ecclésiastique en installant dans la cure des Petits-Pères un prêtre marié. Le 17 brumaire an II (7 nov. 1793), il abdiqua au sein de la Convention ses fonctions épiscopales; mais il n'est pas vrai qu'il ait abjuré le catholicisme. Il dit que, né plébéien, il a toujours reconnu la souveraineté de la nation. Elu évêque de Paris il a obéi au vœu de ses électeurs; il n'a employé son ascendant qu'à augmenter dans le peuple « son attachement aux principes éternels de la liberté, de l'égalité, de la morale, bases nécessaires de toute constitution vraiment républicaine ». Puisque la nation le veut, il se soumet encore. — « Remarquez (note M. Aulard) que ce malheureux Gobel, tant flétri, n'apostasie pas. Il se borne à cesser ses fonctions et à reconnaître qu'il ne doit plus y avoir d'autre culte public que celui de la liberté et de la sainte égalité. Et cependant, c'est pour ce crime que Robespierre l'enverra à la guillotine. » Les hébertistes, au témoignage de l'abbé Grégoire, dénaturèrent les paroles de Gobel en lui attribuant leurs propres sentiments. De fait, il s'était laissé aller à une concession qui lui fut fatale. Accusé d'athéisme et de lèse-nation avec Chaumette, Hébert et Cootz, il fut condamné à mort par le tribunal révolutionnaire. On dit que, de la Conciergerie, il fit parvenir à l'abbé Lothringen, un de ses anciens vicaires, sa confession par écrit, et qu'il en reçut l'absolution. Sa mort témoigna plus de courage que sa vie. H. MONIN.

BIBL. : Et. CHARAVAY, *Assemblée électorale de Paris*; Paris, 1890, pp. 552, 568, in-8. — H. MONIN, *la Chanson et l'Eglise sous la Révolution*; Paris, 1892, p. 10, in-8. — F. A. AULARD, *le Culte de la Raison, dans la Révolution française* du 14 févr. 1891; Paris, 1891, in-8.

GOBELET. I. ARCHÉOLOGIE (V. **COUPE**, t. XIII, p. 56).

II. ARBORICULTURE. — Forme donnée par la taille aux arbres fruitiers, appliquée de préférence au Pommier, mais peu usitée aujourd'hui. Le jeune sujet est rabattu à 0^m20 environ et on lui laisse développer trois ou quatre rameaux lesquels sont taillés l'année suivante sur deux yeux rapprochés l'un de l'autre. Les rameaux nés de ces yeux seront taillés à leur tour comme les précédents si l'on veut augmenter le nombre des branches de charpente du gobelet. Ces branches sont dressées et palissées sur des tuteurs fixés sur des cercles placés à l'intérieur du gobelet. Par le cassage, le pinçage et les tailles successives, on s'efforce de conserver à tout l'ensemble une forme régulière et de faire développer des productions fruitières sur les branches charpentières. G. B.

GOBELETERIE (V. **VERRE**).

GOBELIN (Famille). Jehan Gobelin, originaire de Reims, établi, vers 1450, une teinturerie et une fabrique de draps à Paris, faubourg Saint-Marcel, sur les bords de la Bièvre; il s'enrichit et ses enfants augmentèrent sa fortune. Vers 1649, ses descendants achetèrent d'importantes charges dans la justice et l'administration. Ce nom n'aurait pas franchi les limites d'une simple réputation professionnelle si Henri IV n'avait acquis une partie des propriétés de la famille pour y installer ses tapisseries. Insensiblement l'établissement prit le nom des anciens propriétaires et les produits le nom de l'établissement, de sorte que la famille Gobelin est arrivée à l'immortalité par la tapisserie sans jamais avoir fabriqué un mètre de tenture.

GOBELINS (Manufacture des). La manufacture des meubles de la couronne a été fondée en 1662 par Louis XIV sur la proposition de Colbert; mais, avant de fixer le règlement, le ministre voulut se rendre compte des besoins du service, et il remit la promulgation de l'édit royal à l'année 1667. La manufacture fut établie au faubourg Saint-Marcel, dans une maison ayant appartenu à la famille Gobelin.

Déjà Henri IV avait, dès 1603, installé dans le même enclos les maîtres tapisseries, Marc de Comans et François de La Planche. Les fils et successeurs de Comans et de La Planche se séparèrent en 1629; Raphaël de La Planche s'établit au faubourg Saint-Germain; Charles Comans et ses enfants après lui demeurèrent dans la maison des Go-

belins jusque vers 1654. La fondation de Henri IV a pris le nom de première manufacture des Gobelins ; elle a produit des tapisseries très remarquables.

Indépendamment de la fabrique du faubourg Saint-Germain, il y avait, en 1662, au Louvre et aux Tuileries, quelques métiers en activité. Une partie des tapisseries de ces ateliers fut appelée aux Gobelins ; puis, comme le premier noyau était trop faible, il fut renforcé par les tapisseries de Maincy.

Fouquet, le fastueux surintendant, avait décoré son château de Vaux-le-Vicomte avec goût et magnificence ; il possédait notamment cent vingt tapisseries de personnages et verdure ; cette collection ne lui suffisant pas, il créa pour son usage personnel un atelier de tapisserie dans le village voisin de Maincy et en confia la direction au peintre Charles Le Brun, déjà chargé de la décoration du château ; Le Brun composa plusieurs modèles qui furent exécutés par les tapisseries flamands de l'atelier. Fouquet étant tombé en disgrâce et ayant été arrêté à Nantes en sept. 1664, le roi confisqua à son profit les tapisseries anciennes, et l'année suivante il envoya aux Gobelins les tapisseries en cours d'exécution. Le Brun, nommé directeur de la manufacture des meubles de la couronne, embaucha quelques-uns des tapisseries qu'il avait précédemment dirigés.

La manufacture fut placée dans les attributions du surintendant des bâtiments, arts et manufactures de France ; elle fonctionna avec une étonnante activité tant que les finances restèrent prospères ; mais, en 1694, le personnel fut licencié, le trésor n'étant plus en mesure de payer les dépenses ; les tapisseries, cependant, furent autorisés à continuer les travaux à leurs risques et périls.

En 1699, la manufacture fut de nouveau ouverte officiellement, mais les ateliers de broderie, de mosaïque, d'ébénisterie, de bronze et d'orfèvrerie furent à jamais supprimés ; ils avaient produit des ouvrages peu remarquables, presque tous perdus. Tous les ateliers de tapisseries, de haute et de basse lisse, reprirent leur fabrication. Depuis lors, ils n'ont cessé de fonctionner, malgré la misère des temps, les révolutions et les changements de régime.

La manufacture passa dans les attributions des directeurs et ordonnateurs généraux des bâtiments, qui, en 1726, remplacèrent les surintendants, puis elle fit partie de la liste civile ; à chaque suppression de la monarchie, elle rentra dans les services publics, et son budget fut soumis aux Chambres.

En 1825, les métiers de basse lisse furent transférés à la manufacture de Beauvais pour faire place à l'atelier de tapis dits de la Savonnerie. Actuellement, la manufacture ressortit au service des beaux-arts ; son budget annuel est de 231,520 fr.

De 1662 à l'époque actuelle, les directeurs ont été au nombre de vingt-trois et se sont succédé dans l'ordre suivant :

Le Brun, peintre.....	1662-1690
Mignard, peintre.....	1690-1695
De Cotte (Robert), architecte, contrôleur des bâtiments du roi au département de Paris.....	1699-1735
De Cotte (Jules-Robert), id.....	1735-1747
D'Isle, id.....	1747-1755
Soufflot, id.....	1755-1781
Pierre (J.-B.), peintre.....	1781-1789
Guillaumot (Ch.-A.), architecte, ingénieur des carrières de Paris.....	1789-1792
Audran (J.), ancien chef d'atelier.....	1792-1793
Belle (A.), peintre.....	1793-1795
Audran (J.), (réintégré).....	1795
Guillaumot (Ch.-A.) (réintégré).....	1795-1807
Chanal, chef de bureau.....	1807-1810
Lemonnier (A.-Ch.-G.), peintre.....	1810-1816
Des Rotours, ancien officier d'artillerie..	1816-1836
Lavocat (G.), député.....	1836-1848

Badin (P.-A.), peintre.....	1848-1850
Lacordaire (A.-L.), architecte.....	1850-1860
Badin (P.-A.) (réintégré).....	1860-1871
Chevreur, directeur des peintures (par intérim).....	1871
Darcel (A.), ingénieur civil.....	1871-1885
Gerspach (E.), chef de bureau des manufactures nationales.....	1885-1892
Guiffrey.....	1892

L'organisation intérieure des Gobelins fixée par Colbert était ingénieuse : le directeur avait sous ses ordres des chefs d'atelier qui étaient en même temps des entrepreneurs de travaux ; il fixait pour chaque modèle le prix à payer à l'entrepreneur qui payait lui-même ses tapisseries à la tâche. Pour garantir la solidité des couleurs, les laines et les soies, les étoffes étaient teintes à la manufacture et livrées à l'entrepreneur contre remboursement. De la sorte, la qualité du travail était assurée ; les tapisseries payés aux pièces avaient intérêt à produire et l'Etat savait d'avance le prix d'une tapisserie. L'inconvénient de ce système était le manque d'un fonds de roulement suffisant ; dès que l'Etat était en retard avec les entrepreneurs, ceux-ci ne pouvaient plus payer les tapisseries ; aussitôt que les finances de Louis XIV furent en mauvais état, les subsides arrivèrent irrégulièrement aux Gobelins, et cette situation se prolongea jusqu'à la Révolution. Aussi les chefs d'atelier se mirent-ils à travailler pour leur compte et pour les particuliers afin de se procurer l'argent nécessaire. On ferma les yeux. Des abus plus graves s'établirent : dans le quartier s'installaient des fabriques clandestines qui debauchaient les tapisseries de la manufacture et vendaient leur marchandise comme des gobelins véritables.

Cette situation ne prit fin qu'en 1792 ; à ce moment, les systèmes de l'entreprise et du travail aux pièces furent supprimés ; les entrepreneurs devinrent de simples chefs d'atelier, et les tapisseries des employés payés à l'année et travaillant à la conscience.

Les Gobelins se sont périodiquement réglés sur les évolutions du style français. Sous Louis XIV, le sentiment de grandeur, de dignité et de noblesse, qui se manifeste dans toutes les productions de l'art, se retrouve dans les tapisseries. Le Brun, accablé de charges, peignait rarement ses modèles, mais ses collaborateurs imitaient admirablement sa manière ; la sévérité des sujets était tempérée par d'admirables et amples bordures.

Les principales tentures exécutées au xvii^e siècle sont, d'après Le Brun : les *Eléments*, les *Saisons*, *Méléagre*, *l'Histoire du roi*, *l'Histoire d'Alexandre*, les *Maisons royales*, les portières de *Mars*, du *Char de Triomphe* et des *Renommées*, les *Muses* ; d'après Raphaël : les *Actes des Apôtres*, les *Chambres du Vatican* ; d'après Jules Romain : les *Fruits de la Guerre*, *Psyche*, *Scipion* ; d'après Raphaël et Le Brun : *l'Histoire de Constantin* ; d'après Le Poussin et Le Brun : *l'Histoire de Moïse* ; d'après Mignard : la *Galerie de Saint-Cloud*. On copia aussi sur les tentures de la couronne les *Belles Chasses de Guise*, des arabesques, des verdure et les *Mois de Lucas* ; sur des modèles étrangers on fit les *Indes*.

Naturellement, à la réouverture de 1699, les travaux sont ralentis ; la reprise donne les *Triumphes des Dieux*, de N. Coppel et les portières *des Dieux*, d'Audran, types parfaits, où la convention domine et où la figure humaine est réduite à une fonction purement décorative. Puis vient : *l'Ancien Testament*, d'A. Coppel ; *le Nouveau Testament*, de Jouvenel et Restout ; les *Métamorphoses* de Delafosse et Bertin ; *l'Iliade*, d'A. Coppel. Avec ces tapisseries à personnages aux mouvements agités, aux draperies tourmentées, nous sommes loin déjà de la noble tenue de Le Brun.

Heureusement, en 1723, apparaît *l'Histoire de Don Quichotte*, de Ch. Coppel avec ses médaillons engagés dans des alentours de fleurs ; c'est bien la tapisserie

qui convient à cette société dont les goûts raffinés ont donné lieu aux plus charmantes œuvres de l'art décoratif français.

L'exemple du *Don Quichotte* n'a pas de suite immédiate ; on retombe dans les scènes d'histoire avec *l'Ambassade turque*, de Parrocel, *Jason* et *l'Histoire d'Esther*, de de Troy. *Les Chasses de Louis XV*, grandes verdure à personnages d'Audry et *les Indes* repeintes par Desportes sont davantage dans le sentiment de la décoration textile. Boucher revient avec une note personnelle et produit *les Amours des Dieux*, *les Pastorales* et ses nymphes, charmants ouvrages bien dans le goût de l'époque, toujours aimable et gracieuse. Après lui il ne reste à citer que les *Costumes turcs*, de Van Loo, et les *Saisons*, de Callet, puis la crise éclate.

C'est bien vers 1780 que finit aux Gobelins comme ailleurs le xviii^e siècle en tant que période d'art ; la grâce, la fantaisie, l'élégance sont remplacées par une apparence de dignité sèche, froide et guindée par des ouvrages dénués de tout sentiment décoratif. Le directeur Guillaumot marque son peu d'estime pour l'art du xviii^e siècle et exagère le système peu artistique de confier aux tapissiers la reproduction de tableaux. A aucune époque, même dans sa grande prospérité, la manufacture n'a eu assez d'argent pour travailler exclusivement sur des modèles peints exprès pour les ateliers. Déjà sous Colbert on trouve une reproduction de *l'Histoire de Moïse* du Poussin. Plus tard, on voit souvent les directeurs choisir par ordre des tableaux qui leur paraissent le mieux appropriés à la tapisserie. Mais lorsque la peinture décorative fut délaissée, on prit des tableaux quelconques pour obtenir plus rapidement des modèles. C'est ainsi que la copie des tableaux s'est établie aux Gobelins ; elle n'était pas d'ailleurs approuvée sans réserves ; en 1806, on trouve une défense de Napoléon ; cependant, quelques années plus tard, les Gobelins entreprennent une suite montrant les hauts faits du règne, composée exactement comme des tableaux de musée. Déclarons-le bien haut : la copie des tableaux est une aberration ; ce n'est plus que la copie d'une copie ; en outre, quelle que soit la quantité de teintes dont dispose le tapissier, il n'arrivera pas à réaliser les nuances infinies que le peintre peut obtenir avec ses mélanges sur la palette.

Il y a plus encore : en supposant même que la chimie tinctoriale atteigne à la perfection, l'effet produit par les brins de laine et de soie ne sera jamais celui de la peinture, parce que ces matières ont des qualités expressives particulières, différentes de celles des couleurs du peintre. Cette différence dans l'expression impose à l'auteur d'un modèle de tapisserie, s'il veut faire œuvre utile et raisonnée, l'obligation de se rendre compte au préalable des exigences du travail technique et des effets que donneront ses colorations lorsqu'elles seront interprétées par le tapissier.

On peut pousser encore plus loin la démonstration : si le tapissier arrivait à produire l'illusion complète de la peinture, la tapisserie n'aurait plus aucune raison d'être, car elle pourrait être remplacée par une copie peinte d'un prix infiniment moins élevé. La tapisserie *l'Assomption*, d'après le Titien, a coûté 100,000 fr. aux Gobelins ! Pour défendre la copie des tableaux par la tapisserie, on a prétexté parfois l'utilité de sauver de la destruction les chefs-d'œuvre de la peinture ; mais, outre la médiocrité de la reproduction, les tapisseries ont beaucoup moins résisté que les peintures à l'action du temps : avant même qu'elles aient quitté le métier, elles ont déjà subi des altérations appréciables dans les colorations. Peut-être la cause de cette erreur persistante vient-elle de ce que l'on accorde souvent aux ouvrages d'autant plus d'estime qu'ils ont coûté plus de peine.

La manufacture persévéra longtemps dans la copie des tableaux, erreur qui stérilisa l'invention décorative et supprima la liberté d'interprétation dont les tapissiers avaient joui aux belles époques de la fabrication ; elle amena l'anéantissement complet des bordures ; déjà elles n'étaient

plus que des imitations de moulures sculptées et dorées ; bientôt elles furent réduites à des bandes plates et enfin elles furent remplacées par des cadres de bois.

Ni au dehors ni au dedans aucune objection ne fut soulevée depuis la vaine défense de 1806 ; bien au contraire, gouvernants, artistes, public, tapissiers, tout le monde s'extasia devant les merveilleux résultats d'une production sans rivale même dans le passé.

Ce n'est qu'en 1846 qu'apparurent les premiers symptômes de réaction. Le roi Louis-Philippe à la pensée de revêtir de tapisserie le salon de famille du château des Tuileries, au lieu de prendre des ouvrages au garde-meuble, et il commande aux peintres Alaux et Couder les modèles d'une tenture décorative spéciale ; les artistes font de leur mieux dans un art dont la tradition est perdue ; quelques anneaux de la chaîne qui étreignait nos ateliers sont enfin brisés. Bientôt s'élèvent des protestations autorisées. Ce sont, d'une part, les peintres décorateurs, MM. Dieterle, Jechau, Feuchère, membres du conseil supérieur des manufactures nationales institué après la révolution de 1848, et, de l'autre, le comte de Laborde, dans son rapport sur l'exposition de Londres de 1851, puis Prosper Mérimée à la commission des monuments historiques, qui réclament hautement contre un genre caduc et faux et demandent le retour à la tapisserie décorative ; ils sont à peine entendus, car, jusqu'en 1870, la manufacture n'interrompt la copie de tableaux que pour deux tentures du palais de l'Élysée, l'une d'après M. Dieterle et l'autre, plus importante, d'après MM. Baudry, Dieterle, Chabal-Dussurgey et Lambert.

Depuis la chute de l'Empire, la copie du tableau a été graduellement abandonnée, et, autant que les circonstances budgétaires l'ont permis, la manufacture a commandé des modèles spéciaux aux peintres les plus qualifiés pour les œuvres décoratives. En 1889, la dernière copie de tableau a été terminée ; néanmoins la manufacture ressent encore le contre-coup des anciens errements, et on lui reproche sans cesse de suivre encore des pratiques depuis longtemps condamnées.

Dès 1748, la manufacture a fabriqué des tapisseries pour « dessus de formes », c.-à-d. pour meubles. Les principaux ouvrages de ce genre sont de Coypel, Lenfant, Tessier et Jacques. En 1811, Napoléon commanda à David un meuble de cérémonie pour son cabinet. La fabrication des meubles a cessé en 1825.

A part les rares exceptions signalées, la production du xix^e siècle jusque vers 1872 n'a rien ajouté à la renommée de la maison ; ce sont toujours des copies de tableaux de maîtres ou des conceptions fausses comme les *Portraits de la galerie d'Apollon*, inutiles trompe-l'œil. On se livre également à quelques répliques de Raphaël, de Desportes et de Boucher. Les répliques sont ici de tradition, non par goût, mais par nécessité d'éviter les chômages dont on est sans cesse menacé, soit par le manque d'argent pour des modèles nouveaux, soit — et c'est le cas de l'époque actuelle — par l'insouciance des peintres à livrer les modèles qui leur sont commandés. Dès Le Brun on a repris des modèles déjà exécutés ; pendant tout le xviii^e siècle il en a été de même ; *l'Histoire d'Esther* a été reproduite treize fois sur métier.

Depuis 1872, la manufacture a fait appel à MM. Maze-rolle, Merson, Galland, Ehrmann, Cazin, Français, Puvis de Chavannes et à d'autres peintres distingués. On voit d'après ces noms que les Gobelins sont bien dans le mouvement.

Les changements dans le style du modèle entraînent des changements dans la technique et dans la quantité de la production. Au xvii^e siècle le nombre des tapissiers de haute et de basse lisse était de 200 au plus ; au xviii^e siècle il n'a pas dépassé 130 ; la production moyenne était alors par an et par personne de 2,50 à 3 mètres carrés en haute lisse et de un tiers en plus en basse lisse à modèle égal. A mesure que les modèles se rapprochèrent davantage des tableaux, le travail devint plus minutieux et plus lent.

Ainsi sous Le Brun, avec les procédés simples, à couleurs franches, on trouve un évêque qui n'a exigé qu'une trentaine d'éléments pour les carnations, les cheveux et les vêtements; en 1810, un maréchal de France est traité avec 180 broches de couleurs et de tons différents; le maréchal fait beaucoup moins d'effet que l'évêque. C'est vers cette année 1810 qu'un tapissier des Gobelins, nommé Deyrolle, imagina, afin de suppléer à l'insuffisance de la teinture, un système de superposition de deux brins de laine de couleurs différentes pour produire l'effet d'une couleur homogène; ce système péchait par la base. Toutes les couleurs de tapisseries n'ont pas une égale résistance; il est donc arrivé que l'un des deux brins est resté à sa hauteur tandis que l'autre a baissé. De là, au lieu d'une teinte homogène, des rayures diaprées qui ont rompu l'harmonie des valeurs indispensable à une œuvre d'art. Les tapisseries exécutées selon cette méthode sont condamnées à la ruine; il en est de 1875 qui sont déjà dénaturées. En 1888, le système Deyrolle a été supprimé, et les ateliers sont revenus à l'exécution franche des siècles précédents.

La plus faible production de la manufacture a été en 1846 ou 47 tapissiers n'ont fait que 21^m60. Depuis quelques années, la production monte sensiblement; de 1884, où elle a donné 20 m. pour 27 personnes, elle est arrivée aujourd'hui à 45 m. pour 36 tapissiers.

Ce n'est qu'en 1889 que la manufacture a été pourvue d'une marque officielle de fabrication. Cette marque consiste soit dans les initiales de la République française et des Gobelins, soit dans les mots entiers tissés en orangé dans les lisières. Précédemment, les tapisseries portaient des noms et des emblèmes ou n'en portaient pas; il n'y avait aucune règle.

Sous le régime de l'entreprise, les noms ou les initiales étaient ceux des entrepreneurs chefs d'atelier; on les trouve soit dans les lisières bleues, soit dans les bordures, soit dans le champ du tissu. Les noms, généralement en jaune, étaient tissés par des ouvriers sans modèles précis; il n'y a donc pas lieu d'attacher de l'importance aux différences dans la forme des lettres et même dans l'orthographe.

Au XVIII^e siècle, on constate, dans un certain nombre de tapisseries, le nom du peintre auteur du modèle. De notre temps, les ouvrages portent quelquefois le nom du peintre et celui de l'artiste tapissier qui a conduit la pièce.

Les emblèmes, sphères fleurdelisées, bordures, ordres, chiffre du souverain, fleur de lis, abeilles, chiffre des Gobelins ne doivent être considérés que comme des éléments décoratifs. Ils ne figurent pas obligatoirement et ne sont pas, du reste, exclusifs aux Gobelins; la manufacture de Beauvais les appliquait également aux tapisseries commandées par le roi. La lisière bleue était aussi en usage à Beauvais.

En fait, il existe des tapisseries importantes et authentiques des Gobelins qui n'ont aucun signe distinctif; d'autres, par la présence d'un signe, ne prouvent pas d'une façon indiscutable que la tapisserie sort des ateliers. D'abord les entrepreneurs travaillant pour les particuliers ont signé leurs ouvrages, puis la recherche du gain a donné lieu à des pratiques frauduleuses; des lisières et des bordures signées ont été ajoutées à des tapisseries étrangères aux Gobelins, et des fausses signatures ainsi que des emblèmes dynastiques ont été introduits dans le tissu.

Voici les noms des entrepreneurs chefs d'atelier qui ont signé de 1602 à 1792 :

HAUTE LISSE

Jans père (Jean).....	1662-1691
Laurent (Henri).....	1663-1690
Le Febvre père (Jean).....	1663-1699
Jans fils (Jean).....	1691-1731
Le Febvre fils (Jean).....	1699-1736
De La Tour (Louis-Ovis).....	1703-1734
Monmerquè (Mathieu).....	1735-1749

Audran (Michel).....	1733-1772
Cozette père (Pierre-François).....	1749-1792
Audran fils (Joseph).....	1772-1792

BASSE LISSE

De La Croix père.....	1663-1744
Mozin (Jean-Baptiste).....	1663-1693
De La Croix fils (Dominique).....	1693-1738
Souet.....	1793-1724
De La Fraye (Jean).....	1693-1720
Le Blond (Etienne-Claude).....	1701-1752
Monmerquè (Mathieu).....	1730-1736
Cozette père (Pierre-François).....	1736-1749
Neilson (Jacques).....	1749-1788
Cozette fils (Michel-Henri).....	1783-1792

Dans les commencements, les Gobelins achetaient les soies teintées à Lyon et ne teignaient à la manufacture que les laines, mais bientôt l'atelier de teinture fut chargé de tout le travail et il l'est encore; il fournit aussi la manufacture de Beauvais. Les magasins renferment environ 40,000 broches ayant déjà servi aux ateliers et 18,000 bobines neuves, mais il n'en faudrait pas conclure qu'il y a la 38,000 éléments différents. D'abord la soie compte pour 13,000, puis les emplois multiples sont nombreux. La classification est celle de Chevreul par corps de couleur et par tons dans chaque couleur; les gammes n'ont pas toutes le même nombre de tons: il en est de 8, d'autres de 36; en général il est de 24. A mon sens, c'est trop de moitié. Avec 10 à 12 tons au plus, le tapissier doit produire tous les effets voulus; souvent même il peut travailler avec 4 ou 5 tons du grand clair à l'obscur d'une même couleur. On réorganise journellement le magasin pour le simplifier dans ce sens.

La manufacture possède depuis son origine un atelier de retraiture chargé de la réparation des anciennes tapisseries; les pratiques suspectes trop souvent employées par les réparateurs de profession sont interdites. — Les Gobelins ont un musée de tapisseries, un portefeuille de dessins et de photographies de tapisseries et une bibliothèque d'ouvrages relatifs à la tapisserie. — Le recrutement des ateliers de tapisseries se fait dans l'école de dessin de la manufacture et par voie de concours. A mérite égal la préférence est donnée aux enfants de la maison; grâce à cette sage mesure, la moitié environ du personnel provient des anciennes familles des Gobelins. On trouve actuellement encore des artistes tapissiers dont les ancêtres sont entrés à la manufacture vers 1735.

La manufacture travaille pour l'Etat et principalement en vue de la décoration des édifices publics; avec l'autorisation du ministre, elle peut vendre des tapisseries et accepter des commandes particulières; l'argent ainsi encaissé ne vient pas en augmentation de ses crédits; il est versé au trésor public.

GERSPACH.

BIBL. : LACORDAIRE, *Notice historique sur la manufacture des Gobelins*; Paris, 1855, 3^e édit. — GUIFFREY, *Histoire de la Tapisserie en France*; Paris, 1878-1885. — E. MÜNTZ, *Rapport sur la manufacture nationale des Gobelins*; Paris, 1890. — GERSPACH, *Repertoire détaillé des tapisseries exécutées aux Gobelins de 1662 à 1892*; Paris, 1893.

GOBE-MOUCHE. I. ORNITHOLOGIE. — G. Cuvier appelait Gobe-Mouches tous les Passereaux dentirostes chez lesquels le bec est déprimé, garni de poils raides à la base et muni à la pointe d'une échancrure ou d'un crochet plus ou moins accentué; il confondait ainsi dans un même groupe une foule d'oiseaux qui ont été répartis par la suite entre les familles des Campophagidés, des Tyrannidés et des Muscipapidés (V. CAMPOPHAGIDÉS, TYRAN, MOUCHEROLLE et PASSEREAUX); mais aujourd'hui le nom de Gobe-Mouches est appliqué seulement aux représentants de la famille des Muscipapidés, ou, dans un sens encore plus restreint, à quelques espèces de l'ancien genre *Muscicapa* de Brisson et de Cuvier. Dans ces espèces, le bec est toujours plus court que la tête et largement fendu, avec une échancrure près de la pointe de la mandibule supérieure; les narines

sont rapprochées du front; les ailes, quand elles sont repliées, atteignent le milieu de la queue dont l'extrémité est très légèrement échancrée; les tarses sont grêles et de longueur médiocre, les doigts faibles et courts.

En Europe, on rencontre plusieurs espèces de Gobe-Mouches que l'on a attribuées à trois genres ou plutôt à trois sous-genres (*Muscicapa*, *Butalis* et *Erythrosterina*)



Gobe-mouche noir.

et qui se distinguent l'une de l'autre par les proportions du corps et les couleurs du plumage. Ainsi le Gobe-Mouche noir (*Muscicapa nigra* Briss.) que Buffon appelait le *Gobe-Mouche de Lorraine* est à peu près de la grosseur d'une Fauvette et porte une livrée noire et blanche chez le mâle, cendrée et blanche chez la femelle; le Gobe-Mouche à collier (*Muscicapa coltaria* Bechst.) diffère du précédent par la présence d'une bande blanche sur la région postérieure du cou; le Gobe-Mouche gris (*Muscicapa* ou *Butalis grisola* L.) est revêtu d'un manteau gris et d'un plastron blanc rayé de brun fuligineux; enfin le Gobe-Mouche rougeâtre, appelé aussi Gobe-Mouche noir (*Muscicapa* ou *Erythrosterina parva* Bp.), à cause de ses dimensions plus faibles, rappelle un peu le Rouge-Gorge par la teinte gris roussâtre des parties supérieures du corps et la couleur jaune orange de la poitrine du mâle. En dépit de leur nom, les Gobe-Mouches ne se nourrissent pas seulement d'insectes; ils dévorent aussi à l'arrière-saison des baies et des fruits succulents. Ils deviennent alors très gras et sont l'objet d'une chasse active de la part des habitants des pays méridionaux qui les désignent sous le nom de *Bec-figues* (ou *Becque-figues*), appliqué parfois aussi à des Fauvettes et même à des Alouettes.

E. OUSTALET.

II. BOTANIQUE. — Nom vulgaire donné indistinctement au *Silene muscipula* L. (Caryophyllacées), à l'*Apocynum androsæmifolium* L. (Apocynacées) et au *Dracunculus crinitus* Schott (Aroidacées).

Ed. LEF.

BIBL. : ORNITHOLOGIE. — G. CUVIER, *Règne animal*, 1817, 1^{re} éd., p. 343. — J. GOULD, *Birds of Europa*, 1838, pl. 62. — DEGLAND et GERBE, *Ornith. europ.*, 1867, 2^e éd., t. I, p. 578. — R.-B. SHARPE, *Cal. B. Brit. Mus.*, 1879, t. IV, part. I. — H.-E. DRESSER et R.-B. SHARPE, *A History of the Birds of Europa*; Londres, 1871-1881, t. III, p. 165, pl. 150 à 159.

GOBER. Etat du Soudan central, limité au N. par le territoire des Aouéliimmiden de Bodhâl, au S. par le Zanfara, à l'O. par le pays d'Aderar. Le Gober est habité par une fraction des Haoussa, les Goberaoua, que l'on regarde comme offrant le type le plus pur de la race. Ravagé au début du XIX^e siècle par les Foulbé, le Gober a su échapper cependant à la propagande islamique faite par ces conquérants. C'est aujourd'hui encore, paraît-il, un des centres de résistance du paganisme des nègres. L'ancienne capitale, Alkalâoua, détruite par Bello, sultan de Sokoto, a été remplacée par Marâdi, sur un affluent du Goulbin-Sokoto.

GOBERT (Thomas), prêtre et compositeur français du XVII^e siècle. Il fut maître de chapelle à Péronne, chanoine de Saint-Quentin, entra au service du cardinal de Richelieu et devint maître de la chapelle du roi, conjointement

avec Villot jusqu'à 1663, et conjointement avec Robert, Spirli et Dumont, depuis 1664. Il fut retiré en 1669 avec le titre de compositeur de la musique de la chapelle. Gobert mit en musique à quatre parties la paraphrase des psaumes d'Antoine Godeau, composée déjà depuis 1650 par Jacques de Gouy, Lardenois et Auxcousteaux. L'œuvre de Gobert fut publiée à Paris en 1659. M. Br.

GOBERT (Jacques-Nicolas), général français, né à la Guadeloupe le 1^{er} juin 1760, mort à Guaraman (Espagne) le 17 juil. 1808. Envoyé en France pour y faire ses études, le jeune Gobert fut admis le 1^{er} janv. 1780 à l'École du génie. Capitaine le 1^{er} avr. 1791, il fit la campagne de 1792 aux armées du Nord et des Ardennes. Il venait d'être nommé chef de bataillon (8 mars 1793) quand eut lieu la première affaire de Famars (6 mai). Sa conduite en cette circonstance lui valut le grade de général de brigade (15 mai). Destitué le 30 juil. suivant comme ex-noble, il protesta contre cette qualification et obtint d'être réintégré dans les cadres, mais seulement avec le grade de chef de bataillon. On l'envoya alors à Port-Louis comme sous-directeur du génie (2 déc. 1794). Après avoir servi un moment à l'armée de l'Ouest en qualité de chef d'état-major de Hoche, puis dans la même armée sous Schérer et avoir été destitué deux fois pour ses opinions (1^{er} sept. 1795 et 30 oct. 1797), il fut définitivement rappelé au service comme général de brigade le 20 août 1799. Il prit part aux campagnes de 1800-1801 en Italie, puis fut envoyé à la Guadeloupe afin de secourir Richepanse, menacé par une insurrection des noirs. Gobert débarqua à la Basse-Terre en juin 1802 et soumit l'île en quelques jours. Revenu en France peu après, il fut nommé général de division (27 août 1803) et compris dans les premières promotions de la Légion d'honneur (11 nov. 1803 et 14 mai 1804). Il était employé en Espagne en 1808. Ayant reçu l'ordre, dans les premiers jours de juil., de rejoindre le corps de Dupont aventuré en Andalousie, il se mit en marche avec sa division, battit les insurgés espagnols au défilé de Penaceros, les chassa de la Caroline et arriva le 12 à Baylen au moment où les troupes de Dupont, à demi cernées par des forces ennemies supérieures, allaient se trouver dans la situation la plus critique. Le 16, les Espagnols attaquèrent le général Liger-Belair et le mirent en pleine déroute. Gobert, accouru avec 4,500 hommes, rétablit le combat, mais il tomba presque aussitôt atteint d'une balle au front. Il mourut dans la nuit. Cette perte fut un malheur pour l'armée. Les heureuses dispositions et l'énergie de Gobert eussent peut-être conjuré le désastre de Baylen. Trois jours après Dupont demandait à capituler. — Son fils, le baron Napoléon Gobert, né en 1807, mort au Caire en 1833, eut pour parrain Napoléon I^{er}. Fort riche, il voyagea pendant sa jeunesse et fut au nombre des insurgés de 1830. Il n'avait pas voulu suivre la carrière militaire qui lui sembla monotone et déprimante en temps de paix. Par son testament, en date du 2 mai 1833, il laissa la plus grande partie de sa fortune à l'Académie française et à l'Académie des inscriptions. Les arrérages devaient être distribués annuellement en prix : 1^o *Académie française pour le morceau le plus éloquent d'histoire de France et pour celui dont le mérite en approchera le plus*; ce prix s'élève à 10,000 fr.; les neuf dixièmes sont attribués au premier prix, un dixième au second; 2^o *Académie des inscriptions pour récompenser le travail le plus savant et le plus profond sur l'histoire de France et les études qui s'y rattachent et le travail qui en approchera le plus*; 10,000 fr. également.

Ch. G.

GOBERT, acteur français du XIX^e siècle. Il jouit, de 1825 à 1840, d'une très grande réputation sur les théâtres du boulevard, où il se faisait remarquer par de réelles qualités dramatiques. Dans la dernière partie de sa carrière, Gobert, étant passé au Cirque-Olympique, qui sous le gouvernement de Juillet s'était surtout adonné aux grands drames militaires, se fit dans ces ouvrages une sorte de spécialité du personnage de Napoléon, dont il reproduisait

les traits, dit-on, d'une façon frappante. Cela lui valut une manière de célébrité. — Tout en exerçant sa profession de comédien, cet artiste s'était établi cafetier rue Saint-Denis, dans un établissement situé en face du passage du Caire et qu'il avait acheté à une de ses anciennes camarades, M^{lle} Palmyre, qui avait joué les duègnes à l'Ambigu-Comique.

GOBET (Pierre-Césaire-Joseph), littéraire français, né vers 1765, mort à Paris le 26 juil. 1832. Juge au tribunal de première instance de la Seine. On a de lui : *Fables nouvelles* (Paris, 1786, in-8); *Contes, fables et épigrammes* (an IX, in-18); *l'Enfant prodigue* (an XI, in-18); *la Gageure* (Paris, 1803, in-8), etc. Il entreprit la défense des écrivains du XVIII^e siècle maltraités par Mercier et par le célèbre critique Geoffroy, contre lequel il publia des pamphlets, notamment : *M. Feuilleton* (1804, in-8).

GOBET (Paul-Pierre) (V. DORFEBILLE).

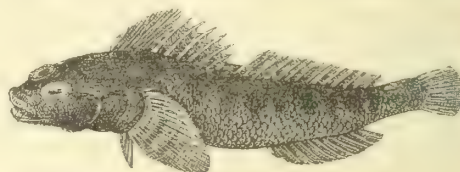
GOBETIS (Archit.). Crépi de plâtre ou de mortier jeté à la truelle ou lancé au balai sur une muraille et qu'on lisse ensuite à la main ou à la truelle pour bien faire pénétrer le mortier ou le plâtre dans la profondeur des joints de la construction. L'action de *gobeter* consiste surtout dans cette introduction de plâtre ou de mortier délayé dans les joints de la pierre. Ch. L.

GOBI ou CHAMO. Grand désert de l'Asie centrale, situé sur le territoire de l'empire chinois. Il s'étend de l'Altai mongol à l'O. aux monts Kblingan à l'E. et couvre une espace de 1,200,000 kil. q. environ (deux fois et demie la surface de la France) où depuis la Tola et le Kerulen jusqu'au Hoango on ne trouve aucun cours d'eau permanent. Il forme l'extrémité des terres sèches qui traversent obliquement tout l'ancien monde, des bords du Sénégal aux monts Kinghan. Son nom de *Gobi* signifie désert : *Chamo* en chinois a la même signification. Le Gobi est balayé par des vents secs. L'hiver souffle constamment un vent du N.-O. sec et glacé, qui vient du pôle. Ce courant atmosphérique qui ne prend que peu d'humidité en parcourant la mer glaciaire gelée et qui en perd toute trace en traversant les plaines sibériennes sur une étendue de plus de 3,000 kil., dessèche complètement le Gobi. La violence de ce vent est telle qu'elle force les voyageurs à se couvrir la figure d'un masque de feutre. En été, un courant aérien venant du S.-E. emporte des nuages pluvieux mais perd son humidité dans les monts Kblingan dont le versant chinois est humide, tandis que les pentes tournées vers la Mongolie sont arides et desséchées. Les soubresauts de la température au Gobi sont extrêmes : en quelques heures le thermomètre monte ou descend de 40° centigrades. Prschwalskij a observé le 16 mars une température de + 20°, 5 à l'ombre qui est descendue la nuit à — 18°. En été, il tombe quelques rares averses dans les parties argileuses du Gobi; elles forment des mares et des lacs temporaires; le sol est raviné par des torrents d'un jour, et c'est dans le lit des cours d'eau ainsi formés, véritables fondrières, que les Mongols creusent des puits où s'infiltre quelque peu d'eau. La température basse du Gobi pendant l'hiver avait fait croire aux anciens voyageurs que son alt. s'élevait à 2,500 ou 3,000 m., mais Fuss et Bunge en 1832, et depuis Fritsche, Prschwalskij, Ney Elias n'ont trouvé au Gobi qu'une hauteur moyenne de 1,200 m. La surface du désert est coupée de vastes ondulations qui s'élèvent à 1,400 ou 1,500 m. et de dépressions où l'alt. tombe à 900 et même 800 m. C'est dans ces dépressions que se trouvent des bandes sablonneuses ou *Cha-ho* (en chinois fleuves de sables); c'est dans les parties sablonneuses que se trouvent surtout les herbes et les broussailles qui ont en partie fixé les dunes.

Mais le Chamo proprement dit est un désert de gravier, lit, d'après Reichthofen, d'une ancienne mer salée intérieure; le sol est formé de graviers rougeâtres semés de cailloux quartzeux, d'agates, de carnelones, de calcédoines. On y trouve des efflorescences de salpêtre appelées par les Mongols *goulchir*; le sel se dépose dans les creux. Quelques rochers s'élèvent au milieu des étendues jaunâtres. L'aspect du désert, malgré les différences de hauteur, est pro-

fondément monotone; on parcourt pendant des journées le même sol; on trouve des ondulations du même aspect. Le désert de Gobi se continue à l'O. par le désert de Takla-Makan et par les plaines de la Mongolie où se trouvent les dépressions qui forment des lacs ou *nors*. Le désert gagne sur ces régions, et dans ce siècle même plusieurs *nors* se sont desséchés (V. ASIE, t. IV, p. 98). La flore et la faune du Gobi (V. ASIE, t. IV, p. 141) sont analogues à celle du bassin de la mer Caspienne. On y retrouve dans les fonds argileux le *Lasiagrostis resplendens* appelé par les Mongols *dirisou*, dont les brindilles sont dures comme du fil de fer. Ailleurs, on trouve l'oignon et le petite absinthe. Quand le sol est imprégné de sel, on trouve le *Kalidium gracile*, plante préférée du chameau. De Kalgan à Ourga, on ne voit que deux arbres rabougris; sur une autre route on en voit cinq; il y a au Gobi quelques ormeaux, au dire des Mongols qui ont ces arbres en grande vénération. Les herbes lisses et souples qui peuvent seules y pousser sont déracinées par le vent d'hiver. L'*argal* ou bouse de chameau est le seul combustible. La faune est représentée surtout par le lagomys ou lièvre noir que viennent poursuivre les loups et les renards, et par le *dæren* ou antilope gutturosa qui vit en troupes de 30 ou 40 et se réunit parfois en grandes troupes; l'alouette y abonde ainsi que le vautour. Le Gobi est traversé par la route postale de Kalgan à Ourga qui compte 47 stations postales sur une étendue de 1,067 kil. C'est par cette voie que passent les caravanes de thé qui vont de Pékin à Irkoust. Une autre route part également de Kalgan et se dirige vers Semipalatinsk. Les altitudes des divers points de ces routes ont été relevées au baromètre par Fuss et Bunge et par Fritsche plus récemment. Les chiffres de Fritsche sont considérés comme plus exacts. Ils sont donnés par l'Atlas de Stieler. CROFARDET.

GOBIE. I. ICHTYOLOGIE. — (*Gobius*). Genre de Poissons osseux (Téléostéens), de l'ordre des Acanthoptérygiens Gobiiformes et de la famille des *Gobiidae*, dont le caractère le plus saillant réside dans la disposition des ventrales. Ces nageoires sont attachées sous les pectorales et réunies



Gobius niger.

par leur bord interne, de façon à ne former qu'une seule nageoire, constituant en tout une sorte de ventouse. Il faut ajouter à ce caractère remarquable des dents en velours, disposées sur une seule rangée aux deux mâchoires; les pectorales assez larges sont pédiculées. Les Gobies habitent toutes les mers; quelques-unes sont propres aux eaux douces. Nous citerons comme exemple parmi les nombreuses formes connues : le *Gobius niger*, au corps généralement brun, noirâtre, maculé de taches plus foncées, d'un gris jaunâtre sous le ventre. Cette forme est commune dans la Méditerranée et habite les fonds rocheux; elle se tient aussi à l'embouchure des rivières. Bien que de très petite taille, 10 à 12 centim. de long, c'est un animal très recherché comme aliment sur certaines côtes d'Italie.

II. PÊCHE. — Généralement de petite taille, les Gobies ne sont pas l'objet d'une pêche spéciale. Dans les lagunes de Comacchio, toutefois, le *Gobius capito* se pêche en assez grande abondance; il en est de même dans les *valli* de la Chioggia, près de Venise, où l'on prend la *Gobius lotu*, dont la chair est estimée. Une espèce de petite taille voisine des Gobies, l'*Aplye pellucida*, est d'après E. Moreau, dans les Alpes-Maritimes, l'objet d'une pêche spéciale qui se fait principalement au printemps, au moyen d'un filet à mailles très serrées connu sous le nom de *tartanoun*. A la Réunion et à Maurice, on pêche sous le nom de *bichique*

plusieurs espèces de Gobies et de Sicydium au moment où, d'après L. Vaillant, à l'état de fretin, ces poissons remontent les cours d'eau ; une partie de la *bichique* est consommée sur place à l'état frais, une partie est séchée au soleil et transportée dans différents points de l'île.

BIBL. : ICHTYOLOGIE. — SAUVAGE, dans BREHM, éd. fr., POISSONS. — CUVIER et VALENCIENNES, *Ichtyologie*.

GOBIN (Robert), écrivain français du XVI^e siècle, maître ès arts, licencié en décret, doyen de Lagny-sur-Marne. Ecclésiastique, il a écrit la satire la plus mordante qui soit contre les ecclésiastiques : *Les Loups ravissants, autrement dit le Doctrinal moral* (Paris, vers 1503, in-4). On a encore de lui : *Confession générale en rime, appelée l'avertissement de conscience* (Paris, 1506, in-4).

GOBIN (André-Michel), ingénieur français, né à Lagnieu (Ain) le 28 juil. 1831. Ingénieur en chef des ponts et chaussées, Gobin s'est fait connaître par plusieurs mémoires importants, d'une utilité reconnue. Ce sont : *Emploi de la dynamite pour briser la glace (Annales des ponts et chaussées, 1872)* ; *Utilisation des chutes du Rhône à Bellegarde (id., 1873)* ; *Etude sur les murs de soutènement (id., 1883)* ; *Etude sur la fabrication des chaux hydrauliques dans le bassin du Rhône (id., 1887)*.
M.-C. L.

GOBIN (...), acteur français, né à Paris en 1843. Il fit son apprentissage de comédien au théâtre de Montmartre, passa obscurément à divers théâtres. De 1875 à 1883, on le trouve à la Porte-Saint-Martin. En 1885, il entra aux Folies-Dramatiques, qu'il n'a pas quittées depuis lors. Doué d'une gaieté un peu grosse, mais sincère et communicative, M. Gobin s'est fait une bonne situation aux Folies, où il s'est fait bien venir du public en créant les principaux rôles comiques représentés dans ces dernières années.

GOBINEAU (Esprit), sieur de Montluisant, poète français du XVIII^e siècle. On ne sait rien de sa vie. Il a laissé : *le Sacré mont Carmel* (Metz, 1632, in-4), *la Royale Thémis* (Metz, 1634, in-4) et une très curieuse *Description des énigmes et figures hiéroglyphiques, physiques, qui sont au grand portail de Notre-Dame de Paris* (dans *Bibliothèque de Philosophes chimiques* de Lenglet-Dufresnoy, tome IV).

GOBINEAU (Joseph-Arthur, comte de), né à Ville-d'Avray, près de Paris, le 14 juil. 1816, mort à Turin le 13 oct. 1882. Fils d'un garde du corps sans fortune, il entra en 1849 au ministère des affaires étrangères et, depuis, parcourut toute sa carrière dans la diplomatie. Il fut successivement secrétaire d'ambassade à Berne, à Hanovre, à Francfort, premier secrétaire en Perse de 1854 à 1858, puis ministre de 1862 à 1864, ministre à Athènes de 1864 à 1868, à Rio-de-Janeiro en 1868, en Suède de 1872 jusqu'en 1877. Depuis, il a vécu dans la retraite. Ses principaux ouvrages sont : *Trois Ans en Asie* (1859) ; *les Religions et Philosophies de l'Asie centrale* (1865) ; *Traité des inscriptions cunéiformes* (1864, 2 vol.) ; *Histoire des Perses* (1869, 2 vol.) ; *Essai sur l'inégalité des races humaines* (1854 et 1884, 2 vol.) ; *Souvenirs de voyage* (1872).
E. DR.

GOBIUS (Ichtyol.) (V. GOBIE).

GOBLET (René), homme d'Etat français, né à Aire-sur-la-Lys (Pas-de-Calais) le 26 sept. 1828. Docteur en droit de la faculté de Paris (1850), il s'inscrit au barreau d'Amiens où il remporta de brillants succès, et devint, par la suite, bâtonnier de l'ordre des avocats de cette cour. Il s'était déjà distingué par ses opinions démocratiques et avait collaboré à la fondation du *Progrès de la Somme* (1869), lorsqu'à la chute de l'Empire il fut nommé procureur général à Amiens (6 sept. 1870). Il démissionna pour poser sa candidature à l'Assemblée nationale, et, lors des élections complémentaires (2 juil. 1871), il fut élu représentant de la Somme par 75,549 voix sur 145,084 votants. Membre de la gauche républicaine, il ne tarda pas à s'imposer à l'attention de ses collègues par l'élégance

et la correction de sa parole, la netteté et la justesse de ses idées.

Aux élections générales de 1876, ayant abandonné la première circonscription d'Amiens (ville) à Barni, il fut battu dans la deuxième circonscription (campagne) par un candidat bonapartiste. Bientôt Barni, fort malade, dut renoncer à la vie publique, et, le 14 oct. 1877, les électeurs de la première circonscription donnaient à M. Goblet 13,279 voix contre 6,994 au candidat officiel M. de Favorney. M. Goblet participa énergiquement à la campagne contre le gouvernement du Seize-Mai. Il fut membre du comité des Dix-huit chargé d'organiser la résistance contre le coup d'Etat préparé par le ministère Rochebouet et rapporteur de la commission d'enquête électorale qui dévoila les scandaleux agissements des réactionnaires. Encore rapporteur de la loi d'amnistie (1878) et d'autres projets importants, il était devenu un des députés les plus influents de la Chambre. Nommé le 5 févr. 1879 sous-secrétaire d'Etat à la justice, dans le premier cabinet constitué sous la présidence de J. Grévy (cabinet Waddington), il conserva ces fonctions jusqu'au 28 déc. Dès cette époque, il manifestait des tendances plus libérales que celles de la majorité républicaine et refusait notamment d'admettre la suppression de l'inamovibilité de la magistrature (1880).

Réélu par Amiens le 21 août 1881, M. Goblet marqua de plus en plus son détachement de la politique étroite et autoritaire de l'opportunisme. Aussi, après l'effondrement du *grand ministère*, fut-il pourvu, dans le cabinet Freycinet, du portefeuille de l'intérieur (3 janv. 1882). Il y fit preuve d'une grande activité, fit voter la loi qui donnait à toutes les communes le droit de nommer leur maire, celle qui supprimait le privilège des plus imposés, déposa des projets concernant la tutelle des communes et l'organisation du canton, etc. Il eut à monter souvent à la tribune pour repousser les assauts qu'on ne ménageait point à un gouvernement jugé téméraire parce qu'il n'avait pas craint de succéder à Gambetta. Nous nous contenterons de rappeler les incidents les plus saillants de cette lutte : la répression des grèves du Gard qui attira au ministre les reproches de MM. de Lanessan et Clemenceau ; l'expulsion des bénédictins de Solesmes qui lui valut les foudres de Mgr Freppel ; la fameuse proposition Chevandier sur les enterrements civils qui souleva les clameurs de la droite ; le droit d'expulsion des étrangers qui fut maintenu en principe malgré les réclamations de l'extrême gauche ; enfin l'affaire de la mairie centrale de Paris qui mérita quelques développements. Un projet sur l'organisation de Paris avait été préparé par M. Goblet : des difficultés pratiques, survenues en grand nombre, en retardaient le dépôt. La Chambre impatiente vota le 19 juil. 1882 un ordre du jour de MM. Devès et Casimir-Perier qui tranchait la question dans un sens tout à fait défavorable à l'établissement d'une mairie centrale. M. Goblet avait vainement demandé l'ordre du jour pur et simple : il donna aussitôt sa démission. Ainsi firent le président du conseil et le préfet de la Seine, M. Floquet. Le 20 juil., la majorité, revenant sur ses sentiments de la veille, votait un ordre du jour de confiance qui amena le retrait de ces démissions. Mais les heures du cabinet étaient comptées. Il tomba le 29 juil. sur la question des affaires d'Egypte (pour les détails, V. CHAMBRE et FREYCINET).

M. Goblet rentra dans l'opposition et défendit à la tribune, avec éclat, ses théories les plus chères : la décentralisation administrative et l'indépendance de la magistrature (1883), la revision de la constitution et la réforme du code d'instruction criminelle (1884), ou combattit le renvoi à la police correctionnelle des délits de manifestation sur la voie publique (1884). Le 6 avr. 1885, il prenait, dans le cabinet Brisson, les portefeuilles de l'instruction publique, des beaux-arts et des cultes, et comme il était le *debater* le plus expert et le plus écouté de ce cabinet, il accepta plus d'une fois la lourde responsabilité d'en soutenir la

politique générale. Son passage à l'instruction publique est marqué par des réformes de la plus haute importance et par quelques affaires retentissantes. Parmi les unes, nous mentionnerons la réorganisation des facultés, la refonte des programmes d'enseignement, la loi sur la laïcité de l'enseignement primaire qui donna lieu à de très vives discussions au Sénat. Parmi les autres, la désaffectation du Panthéon, l'interdiction du drame de Zola, *Germinal*, la suppression du traitement des ecclésiastiques compromis par une ingérence trop accentuée dans les élections.

M. Goblet avait été réélu député de la Somme le 18 oct. 1885, au second tour de scrutin, et il avait conservé son portefeuille dans le cabinet Freycinet du 7 janv. 1886. Lorsque ce ministère tomba d'une manière si bizarre, à propos de la suppression des sous-préfets, M. Goblet fut chargé de former un nouveau cabinet (11 déc. 1886). Il se réserva les portefeuilles de l'intérieur et des cultes et reprit son projet d'organisation municipale de Paris. Mais les intérêts auxquels il touchait étaient si complexes qu'il lui fut impossible de le faire aboutir, même en renonçant à la mairie centrale. En butte à des attaques perfides, il dut, bien qu'il fût partisan avéré de la séparation de l'Eglise et de l'Etat, déclarer que la majorité du pays ni celle de la Chambre ne paraissant favorables à cette réforme, il ne pouvait s'engager à la réaliser. Il dut aussi dissoudre le conseil municipal de Marseille qui s'était livré à une manifestation communaliste (18 mars 1887) et succomba à une coalition de partis, qui prit pour prétexte « l'insuffisance des économies réalisées dans le budget de 1888 ». Le vote qui le renversa (17 mai 1887) comprenait 165 voix de droite et 110 de gauche, soit 275 voix contre 257, toutes de gauche. Survint l'affaire *des décorations* et la crise présidentielle qui en fut la conséquence. M. Goblet contribua à faire adopter la seule solution possible en ce conflit des pouvoirs : la démission de M. Grévy. Aussi, dès le 4 déc. 1887, reçut-il de M. Sadi Carnot la mission de constituer un ministère. En dépit des efforts les plus consciencieux, il n'y put parvenir, les modérés lui ayant refusé leur concours. Peu après (3 avr. 1888), il prenait la direction du département des affaires étrangères dans le cabinet radical de M. Floquet. A ce moment, une campagne de presse, assez vive, fut entreprise contre lui. M. Goblet avait souvent déconcerté ses adversaires par la netteté de ses déclarations, la rapidité de ses conceptions ou de ses combinaisons politiques et la rigueur toute logique avec laquelle il les appliquait. Ces traits d'un esprit lucide et primesautier, — que fait si bien ressortir d'ailleurs son genre d'éloquence où la fougue s'allie à la plus froide correction, — furent à dessein appliqués à son caractère. On se plut à lui prêter l'apparence d'un homme d'Etat fort autoritaire et fort cassant et l'on feignit de redouter ses emportements dans l'exercice de fonctions qui exigent du sang-froid et de la modération. On avait oublié sans doute qu'il détenait le pouvoir à l'époque où se produisit la grave affaire Schnœbelé. Il ne tarda pas, au reste, à rallier ses pires détracteurs en repoussant avec autant de dignité que de fermeté l'insidieuse attaque de la Triple Alliance et les calomnies du ministre hongrois Tisza dirigées contre l'exposition de 1889 (31 mai 1888). Il sut faire face avec le même bonheur à d'autres questions délicates : réclamations de l'Italie relatives à la dénonciation des traités de commerce, abolition des capitulations de Massouah, maintien de l'ambassade du Vatican, blocus de Zanzibar par les Anglo-Allemands, etc. Le cabinet Floquet fut obligé de se démettre le 14 févr. 1889 ; il avait été formé pour présenter un projet de révision de la constitution et, dès qu'il l'eut présenté, la Chambre refusa de s'y associer. Avant la fin de la législature, M. Goblet fit rejeter la loi peu libérale qui déférait à la police correctionnelle les délits de presse contre les fonctionnaires et combattit vivement le boulangisme.

Cependant, son département avait manifesté déjà un enthousiasme irréfléchi pour le général Boulanger. Aux

élections du 22 sept. 1889, M. Goblet n'obtint plus dans la première circonscription d'Amiens que 11,561 voix contre 12,527 à M. Millevoye. Il s'inscrivit alors au bureau de Paris et le 16 févr. 1890 essaya, mais sans succès, de battre dans l'arr. de Sceaux le député boulangiste invalidé, M. de Bellevall. Le 3 mai 1891, le dép. de la Seine le choisissait pour sénateur.

Dans la Chambre haute, M. Goblet prononça plusieurs grands discours (notamment sur les rapports de l'Eglise et de l'Etat, 9 déc. 1891), déposa une proposition de loi relative aux associations tant religieuses que politiques et rapporta la loi sur l'arbitrage en matière de grèves. Mais le parti radical forme au Sénat une si faible minorité que M. Goblet dut se borner à y jouer un rôle un peu effacé. Il transporta presque toute son activité en dehors du Parlement et prit avec MM. Lockroy, Sarrien, Peytral et Millerand la direction de la *Petite République française* pour y soutenir la politique d'alliance de toutes les forces progressistes, y compris les socialistes, sur le terrain de la légalité. Il contribua ainsi à ce mouvement des esprits vers le socialisme pratique qui fut la caractéristique des élections générales de 1893. Le 3 sept., M. Goblet était élu député par le 1^{er} arr. de Paris avec 5,052 voix contre 3,952 à M. Muzet. Le 23 sept., il prononçait, au cours d'un banquet à Saint-Mandé, un discours-programme d'une importance capitale qui résume fidèlement ses idées et définit nettement la situation politique de la France à l'ouverture de la nouvelle législature. En voici les grandes lignes : le principal objet de la politique républicaine doit être la transformation progressive de notre état social dans un sens favorable à la masse des travailleurs des villes et des campagnes pour les relever de la situation d'infériorité où les avaient laissés les régimes antérieurs. Les radicaux et les socialistes peuvent et doivent s'entendre sur certaines questions : la réforme de notre système d'impôts, la séparation des Eglises et de l'Etat, les mesures de décentralisation appliquées à l'administration comme à la justice et la révision de la constitution. Cette entente, comme aussi la disparition des partis hostiles à la République, doit amener un nouveau classement des éléments parlementaires en deux grands partis, celui de la conservation et celui des réformes. Entre autres conséquences heureuses de cette évolution, l'intégralité du pouvoir appartiendra désormais au parti qui obtiendra la majorité, d'où il suit que la principale cause de mécontentement contre le régime parlementaire disparaîtra avec les ministères de transaction ou de concentration forcément réduits aux tiraillements et à l'impuissance.

Outre ses travaux parlementaires (discours et rapports), qui formeraient un gros volume, M. Goblet a écrit : *Correspondance de la municipalité d'Amiens pendant l'année 1792* (Amiens, 1879, in-8) ; *Notice sur M. Gaulthier de Rumilly* (Amiens, 1884, in-8) ; *la Révision de la Constitution* (Paris, 1893, in-8).

GOBLET D'ALVIELLA (Albert-Joseph, comte), général et homme d'Etat belge, né à Tournai le 26 mai 1790, mort à Bruxelles le 5 mai 1873. Il entra dans l'armée française, assista à la bataille de Vitoria et prit à la défense de Saint-Sébastien une part brillante qui lui valut le grade de capitaine au génie. Après la chute de Napoléon, Goblet passa au service des Pays-Bas et se distingua à la bataille de Waterloo. En 1830, le gouvernement provisoire le nomma général et ministre de la guerre ; mais, accusé d'orangisme, il donna bientôt sa démission. Après l'avènement de Léopold 1^{er}, il rentra au ministère avec le portefeuille des relations extérieures qu'il conserva pendant seize mois. Il avait été élu membre de la Chambre des représentants par les arr. de Tournai et de Bruxelles. Il quitta la Belgique en 1837 pour occuper à Lisbonne les fonctions de ministre plénipotentiaire du roi Léopold et de conseiller intime de la reine dona Maria qui venait d'épouser le prince Ferdinand de Saxe-Cobourg ; ses services qu'il rendit en cette qualité furent récompensés par l'octroi de la grandesse et le titre de comte d'Alviella. Après avoir été chargé de di-

verses missions diplomatiques en Allemagne, Goblet redevint ministre des affaires étrangères dans le cabinet Nothomb, de 1843 à 1845 : c'est lui qui négocia la convention douanière avec le Zollverein. Ayant quitté le ministère, il occupa les fonctions d'inspecteur général du corps du génie, et, se trouvant en désaccord avec le roi sur les réformes nécessaires, il se démit alors de son grade et redevint représentant de Bruxelles. Il consacra ses dernières années à rédiger des mémoires pleins de révélations curieuses ; il les publia sous le titre : *Des Cinq Grandes Puissances de l'Europe dans leurs rapports politiques et militaires avec la Belgique* (Bruxelles, 1863, in-8) et *Mémoires historiques. Dix-huit Mois de politique et de négociations se rattachant à la première atteinte portée aux traités de 1815* (Bruxelles, 1865, 2 vol. in-8). Le comte Goblet d'Alviella était aussi un orateur distingué ; il prit une part considérable aux discussions parlementaires et exerça une grande influence sur les décisions de la Chambre. On le considère comme un des hommes d'Etat les plus éminents que la Belgique ait possédés depuis 1830. E. H.

GOBLET d'ALVIELLA (Eugène, comte), publiciste et homme d'Etat belge, petit-fils du précédent, né à Bruxelles le 10 août 1846. Il fit de grands voyages, notamment au Maroc, dans le Sahara, en Laponie, aux Indes, où il accompagna le prince de Galles, et en publia des relations pleines de science et d'intérêt. Il entra de bonne heure dans la vie politique et fut envoyé au conseil provincial du Brabant par les électeurs libéraux de Bruxelles. Il collaborait à la *Revue des Deux Mondes* et à la *Revue de Belgique* ; ses articles, très remarqués, portaient la marque d'un esprit à la fois généreux et prudent, en même temps qu'ils révélaient chez leur auteur une science profonde et un vif désir de conciliation dans l'étude des questions qui divisent le libéralisme belge. Goblet fut élu, en 1878, membre de la Chambre des représentants par l'arrondissement de Bruxelles. Dans cette assemblée, il fit preuve d'une entente sérieuse des affaires, et s'occupa surtout des questions d'enseignement. Son mandat ne fut pas renouvelé en 1884, mais il est entré au Sénat en 1892. Depuis quelques années, il s'est particulièrement attaché à l'étude des questions d'histoire religieuse. Son grand ouvrage traitant de l'*Evolution religieuse contemporaine chez les Anglais, les Américains et les Hindous* eut l'honneur d'être traduit en anglais et en allemand. Bientôt après son auteur fut appelé à professer à l'université de Bruxelles l'histoire des religions. Il part de ce principe que les religions sont des faits et doivent être étudiées comme toutes les autres manifestations de l'activité humaine. Ses principaux ouvrages sont : *l'Etablissement des Cobourg en Portugal ; Etude sur les débuts d'une monarchie constitutionnelle* (Bruxelles, 1869, in-8) ; *Sahara et Laponie* (Paris, 1873, in-12) ; *Inde et Himalaya* (Paris, 1877, in-12) ; *la Vie politique en Belgique* (Bruxelles, 1880, in-8) ; *l'Evolution religieuse contemporaine chez les Anglais, les Américains et les Hindous* (Paris, 1884, in-8) ; *Introduction à l'histoire des religions* (Paris, 1886, in-8). E. H.

GOBLEY (Nicolas-Théodore), chimiste français, né à Paris en 1811, mort à Bagnères-de-Luchon (Haute-Garonne) en sept. 1876. D'abord pharmacien à Paris, il devint en 1842 professeur agrégé de pharmacie à l'Ecole de pharmacie de cette ville et fut élu en 1861 membre de l'Académie de médecine. Il fit en outre partie de la commission instituée en 1861 pour la révision du Codex. Il est l'auteur de nombreuses recherches de pharmacie et de chimie, dont il a publié les résultats, sous forme de mémoires, d'articles et de notes dans le *Journal de pharmacie*, dans le *Journal de Chimie médicale*, dans le *Bulletin de l'Académie de médecine*, dans le *Dictionnaire des sciences médicales* (Dechambre), etc. Parmi les plus importants de ses travaux, citons : ses analyses des œufs d'oiseaux et de poissons, de la laitance de carpe, des matières grasses du sang veineux et de la bile, des eaux minérales, ses études

chimiques sur le cerveau humain : Il a d'autre part imaginé, pour la vérification commerciale de la pureté des huiles d'olive, une sorte d'aréomètre, qu'il a appelé élaïomètre et dont la construction est basée sur la différence de densité existant entre l'huile d'olive et l'huile d'œillette.

BIBL. : *Titres et travaux scientifiques de Th. Gobley* ; Paris, 1861, 3^e édit., in-4.

GOBOUIN. Ville de l'Afrique orientale, à 14 minutes environ au S. de l'Equateur, à 5 kil. de l'embouchure du fleuve Djeb ou Djouba, sur la rive gauche.

GOBRON (Gustave-Charles-Alexis), homme politique français, né à Buzancy le 15 juin 1846. Directeur de la maison Godillot, il servit pendant la guerre franco-allemande dans l'armée de la Loire comme officier d'ordonnance de Chanzy. Le 18 oct. 1885, il fut élu député des Ardennes au second tour de scrutin avec un programme radical. Il soutint la politique opportuniste et combattit le boulangisme. Aux élections générales de 1889, il échoua dans l'arr. de Vouziers. Poursuivi pour corruption à l'occasion des affaires du Panama (V. ce mot), il fut acquitté par le jury de la Seine (1893).

GOBRYAS. Nom de l'un des sept seigneurs qui en 521 av. J.-C. conspirèrent contre Smerdis le Mage. Darius et Gobryas poursuivirent Smerdis dans sa chambre, et comme Darius, dans l'obscurité, craignait de frapper son compagnon en cherchant à atteindre Smerdis, Gobryas lui cria de frapper quand même ; il ne reçut d'ailleurs aucune blessure et le Mage fut tué. Plus tard Gobryas, ayant accompagné Darius en Scythie, devina le sens du défi que les Scythes avaient envoyé. Il était lié à Darius par des liens de parenté intime, ayant épousé la sœur de celui-ci, tandis que Darius avait épousé sa fille. Gobryas eut un fils du nom de Mardonius.

GOCEON. Sorte d'habit militaire court, porté, vers l'époque de Charles V, en campagne et à l'armée quand on n'y était pas vêtu de fer.

GOCH (Johann PUPPER, dit *Jean de*), théologien allemand, né à Goch (duché de Cleves) au commencement du xv^e siècle, mort à Malines le 28 mars 1575. On le considère comme un précurseur de la Réformation. Il parait pour la première fois dans l'histoire en 1451, comme prieur d'un couvent de femmes dont il fut le fondateur. Selon toute probabilité, il a été élève des frères de la Vie commune et a complété ses études à l'université de Paris. Dans ses trois traités : *De Libertate christiana* ; *Epistola apologetica super doctrina doctorum scholasticorum et quibusdam aliis* ; *De Quatuor Erroribus circa legem evangelicam*, il pose qu'en matière de foi l'Ecriture sainte a seule une autorité souveraine ; il montre combien les théologiens scolastiques ont compliqué la doctrine, et ne veut pour le chrétien d'autres lois que l'amour et la liberté ; il combat, dans l'esprit de saint Augustin, le pélagianisme qui a envahi l'Eglise, et s'élève contre la hiérarchie dans le clergé ; pour lui tous les prêtres ont les mêmes droits. Cet enseignement cependant ne le mit pas en lutte avec l'Eglise. Ses deux premiers traités ont été publiés à Anvers en 1521 (in-4) ; le troisième se trouve chez Walch (*Monumenta mediæ ævi*). C. P.

BIBL. : ULMANN, *Reformatoren vor der Reformation*, 1848, vol. 1, pp. 17-174.

GOELENUS (Rudolph), philosophe allemand, né à Corbach le 1^{er} mars 1547, mort à Marbourg le 8 juin 1628. Il professa quelque temps la philosophie dans cette dernière ville. Il voulait concilier les doctrines d'Aristote avec celles de Ramus. Son principal ouvrage est intitulé *Isagoge ou Introduction à la philosophie* (Francfort, 1598, in-8). On a encore de lui un *Lexicon philosophicum* (Marbourg, 1613, in-4), qui le fit accuser de plagiat parce que, sous le titre de *Etymologix Germanorum nominum*, il aurait inséré dans son *Dictionnaire* un opuscule de Luther, connu sous le nom de *De Nominibus propriis Germanorum*. Ses autres ouvrages sont : *De Hominis perfectione* (Marbourg, 1590-1597, in-8) ; *Idea philosophiæ platonice*

(Marbourg, 1612, in-8); *Problemata logica et philosophica* (Marbourg, 1614, in-8).

G. FONSEGRIVE.

GODARD (Saint), *Gildardus*, *Gildaredus*, *Godardus*, évêque de Rouen. Fête le 8 juin. Ce qu'on sait de plus précis sur lui, c'est qu'il assista au premier concile d'Orléans en 511 et qu'il fut enterré dans une chapelle de Sainte-Marie, alors située hors des murs, mais que l'agrandissement de la ville fit comprendre dans l'enceinte de Rouen. Une légende accréditée au moyen âge lui donne pour frère saint Médard, qui fut évêque de Noyon. Nés à Selency (diocèse de Noyon) de parents nobles, le même jour, ils auraient été consacrés et seraient morts le même jour; c'est pourquoi leurs fêtes sont aussi célébrées le même jour. Naturellement, cette légende attribuée à ces deux jumeaux également de grandes vertus et de grands miracles. Mais les plus anciennes *Vies* de saint Médard ne font aucune mention de saint Godard. Certainement celui-ci assistait en 511 au concile d'Orléans, tandis qu'il est pareillement certain que saint Médard ne fut consacré qu'en 530. E.-H. V.

GODARD (Jean), poète français, né à Paris en 1564, mort en 1630. Lieutenant général du bailliage de Ribemont. Il a laissé des élégies, des odes, des stances, voire des pièces de théâtre, qui lui ont valu de son temps une renommée exagérée : on le comparait à Ronsard. Citons : *les Prémices de la flor ou des amours de J. Godard* (Paris, 1587, in-12); *l'Oracle, ou Chant de Protée, où sont prédites les glorieuses victoires de Henri IV* (Paris, 1594, in-4); *Œuvres poétiques* (Lyon, 1594, 2 vol. in-8), qui comprennent entre autres la *Franciade*, tragédie en cinq actes, et *les Déguisés*, comédie en cinq actes; *la Nouvelle Muse* (Lyon, 1618, pet. in-8); *la Langue française* (1620, in-8).

GODARD (Léon-Nicolas), érudit français, né à Chaumont en 1825, mort à Langres en 1863. Élève du grand séminaire de Langres, il y devint professeur de géologie, puis d'archéologie et enfin d'histoire. Il avait été ordonné prêtre en 1847, adhéra avec enthousiasme à la Révolution de 1848 et prononça dans les clubs des discours socialistes. Aussi après le coup d'Etat du 2 décembre fut-il expulsé de Langres. Il voyagea surtout en Afrique et devint curé de Laghouat et chanoine honoraire d'Alger. Après quelques années il rentra en grâce auprès de ses supérieurs et revint reprendre sa chaire au séminaire de Langres. En 1859, il fit comme aumônier la campagne d'Italie. Citons parmi ses ouvrages : *Histoire et tableau de l'église Saint-Jean-Baptiste de Chaumont* (Chaumont, 1848, in-8), dont un chapitre traite de la *Diablerie* de Chaumont; *Cours d'archéologie sacrée* (Paris, 1851-55, 2 vol. in-8); *Soirées algériennes* (Tours, 1857, in-8); *Petersbourg et Moscou* (Paris, 1858, in-12); *le Maroc, notes d'un voyageur* (Alger, 1859, in-8); *Domenica* (Paris, 1862, in-12); *l'Espagne* (Tours, 1862, in-8); *Jean d'Andrea* (Paris, 1863, in-8); *les Principes de 89 et la doctrine catholique* (1861, in-8, nouv. éd. corrigée, 1863, in-8), etc.

GODARD (Eugène et Louis), aéronautes et constructeurs d'aérostats, nés à Clichy (Seine), le premier, le 27 août 1827, le second, le 19 mai 1829, morts, le premier, le 9 nov. 1890, le second, le 19 févr. 1885. Aéronautes officiels de l'empereur Napoléon III et auxiliaires indispensables de toutes les fêtes publiques, ces deux frères ont effectué, à partir de 1847, près de trois mille ascensions, qui ont rendu leur nom populaire et dont quelques-unes sont demeurées dans toutes les mémoires : celles de 1830, sur la *Ville de Paris*, celles de 1859, pendant la campagne d'Italie, sur l'*Impérial*, celles de 1863, avec Nadar, sur le *Géant*, qu'ils avaient construit pour le compte du célèbre photographe. Louis Godard a fait en outre plusieurs descentes en parachute. Pendant le siège de Paris de 1870, ils ont organisé, avec les ingénieurs Yon et Dartois, le service de la poste aérienne, et Louis Godard a franchi les lignes prussiennes, le 29 sept., sur les *Etats-Unis* (trois ballons réunis). Leurs deux fils, prénommés comme eux

Louis et Eugène, se sont également voués à la fabrication et à la conduite des aérostats.

GODARD (Benjamin-Louis-Paul), compositeur français, né à Paris le 18 août 1849, il étudia d'abord le violon sous la direction de Richard Hammer, passa par le Conservatoire d'où il sortit en 1867 et se mit à composer. Il publia un certain nombre de mélodies dont quelques-unes sur d'anciennes poésies classiques. *Berceuse, Ninon, Fille à la blonde chevelure, Chanson de Malherbe, J'ai perdu ma tourterelle*. Il publia ensuite des morceaux pour piano, des trios, des concertos, par exemple le *Concerto romantique*, des symphonies; la plus remarquable, la *Symphonie orientale*, fut exécutée sous sa direction en 1884 : elle avait cinq parties prenant pour thèmes des vers de Leconte de Lisle, de Hugo et de l'auteur lui-même (*les Eléphants, Chinoiseries, Sarah la Baigneuse, le Rêve de la Nikia et Marche turque*). M. Godard faisait en même temps du théâtre sans parvenir à trouver une scène à Paris. Son premier opéra important en quatre actes, *Pedro de Zalamea*, fut joué à Anvers en 1884. Un autre opéra, *Jocelyn*, tiré du livre de Lamartine, fut joué d'abord en Belgique, puis à Paris en oct. 1888. L'année précédente, il avait fait jouer avec succès la *Symphonie légendaire*. Virtuose remarquable, Godard succéda à Pasedelou comme directeur des concerts de musique classique. En 1890, il a fait jouer à l'Opéra-Comique un drame lyrique, *le Dante*, qui n'a pas eu de succès.

GODARD D'ACOUR (Claude), littérateur français, né à Langres le 26 déc. 1716, mort à Paris le 1^{er} juil. 1795. Fermier général (1754) et receveur général des finances à Alençon (1785). Ses ouvrages, en général fort bien écrits, sont pour la plupart des satires assez vives et des études de mœurs un peu trop libres. Nous citerons : *Lettres du chevalier Danteuil et de M^{lle} de Thélis* (1742, in-12); *Mémoires turcs* (Paris, 1743, 2 vol. in-12, souvent réimprimés); *Thémidore* (La Haye [Paris], 1745, in-12), pamphlet licencieux dirigé contre le président Dubois (ce livre, activement poursuivi par la police, valut à son imprimeur, Méricot, un emprisonnement à la Bastille; souvent réimprimé, il a été condamné à la destruction par arrêt de la cour royale de Paris en 1815 et en 1822); *le Bien-Aimé* (Paris, 1744, in-12), critique des écrits publiés lors de la convalescence de Louis XV; *la Naissance de Clinguant et de sa fille Mérope* (1744, in-12); *la Parisiade* (1773, 2 vol. in-8), etc. Godard d'Acour a fait jouer au Théâtre-Français : *le Quartier d'hiver* (1744), comédie en un acte, en collaboration avec Bret et Villaret; au Théâtre-Italien : *la Déroute des Paméla* (1743) et *l'Amour second* (1745), comédies en un acte.

GODARD D'ACOUR DE SAINT-JUST (Claude, baron), littérateur français, fils du précédent, né à Paris le 14 juil. 1769, mort à Paris le 28 mars 1826. Il est l'auteur d'un certain nombre de pièces de théâtre qui ont eu de grands succès et des livrets de plusieurs opéras et opéras-comiques dont la musique était de Boieldieu avec lequel il était fort lié. Citons : *les Méprises espagnoles*, opéra-comique en un acte (1798); *l'Heureux malgré lui* (1802), opéra-comique en deux actes; *Gabrielle d'Estrées* (1806), opéra en trois actes; *Jean de Paris* (1812), opéra en deux actes, représentés au théâtre Feydeau; *Zoraïme et Zulnare* (1798), opéra-comique en trois actes; *le Calife de Bagdad* (1800), opéra en un acte, représentés au théâtre Favart; *l'Avare fastueux* (1805), comédie en trois actes, représentée au théâtre Louvois, etc. On a donné un choix de ses œuvres : *Essais littéraires de Saint-Just* (Paris, 1826, 2 vol. in-8), où se trouve un poème en trois chants : *la Mort de Jane Gray*, imité d'Young.

GODARD DE BEAUCHAMPS (Pierre-François) (V. BEAUCHAMPS).

GODARD DE BELBOEUF (V. BELBOEUF [Antoine-Louis-Pierre-Joseph]).

GODART (Roch, baron), général français, né à Arras (Pas-de-Calais) le 30 avr. 1764, mort à Rennes le 8 mai 1834.

Soldat le 13 mars 1779 et retraité comme caporal le 4 oct. 1786, il reprit du service à la Révolution et fut élu le 31 oct. 1792 lieutenant-colonel du 6^e bataillon du Pas-de-Calais. Il assista, comme chef de bataillon, au siège de Dunkerque, au déblocus de Maubeuge et au siège de Maastricht, et se distingua, à la tête de la 79^e demi-brigade, dans la campagne du Tirol (1796). Envoyé à Corfou, il défendit vigoureusement cette place pendant quatre mois contre la flotte turco-russe et dut capituler (janv. 1799). Ensuite il assista à la bataille de Caldiero (30 oct. 1805), où il mit en déroute une colonne de 6,000 Autrichiens, à celles de Gratz et de Wagram. Il y déploya une telle valeur qu'il fut nommé général de brigade le 14 sept. 1809 et baron le 31 déc. suivant. Il fit les campagnes d'Espagne, de Portugal et de Russie et remplit les fonctions de gouverneur de Wilna. Blessé à la bataille de Dresde, il fut pris dans cette ville et ne reentra en France qu'en 1814. La seconde Restauration le mit à la retraite le 6 oct. 1815. Et. CHARAVAY.

GODAVARI. Rivière de l'Inde, classée après le Gange et l'Indus à la fois pour la sainteté, pour le pittoresque et pour les services qu'elle rend. Son cours a une étendue de 4,450 kil. et son bassin couvre une superficie évaluée à 280,000 kil. q. La Godavari naît sur le versant E. des Ghats occidentales, par 19°54'50" lat. N. et 74° 43'50" long. E., près du village de Trimbak, dans le district de Nasik, à 80 kil. E. de la côte occidentale. Sur le flanc d'une colline est creusé un réservoir artificiel où mène un escalier de 690 marches, et la source s'y écoule goutte à goutte des lèvres d'une statue taillée dans la pierre. La Godavari suit d'une manière presque constante la direction S.-E. A 50 kil. de sa source, elle arrose Nasik (27,070 hab.), déchu de sa splendeur passée, mais riche encore de monuments antiques, et où le souvenir, toujours vivant, de Rama et de Sita amène chaque année de nombreux pèlerins. Elle marque encore la limite entre le district d'Ahmednagar et le territoire du Nizam et passe devant Paithan (10,874 hab.), la Paithana du Périple et de Ptolémée, l'antique Praticthana, capitale de la dynastie Andhrabhritya, entre presque aussitôt après dans les Etats du Nizam qu'elle traverse sur une étendue de 800 kil., arrosant un pays encore mal exploré; elle y reçoit à gauche la Doudna, grossie de la Pournna, puis à droite la Mandjira, qui passe près de Bidar, l'ancienne capitale de la dynastie musulmane des Bahmanis; à 300 kil. plus bas, elle reçoit à Kulaisar, sur la rive gauche, son plus gros affluent, la Pranhita, qui baigne Sironcha (3,476 hab.) formée par la jonction de la Wardha et de la Wainganga à 115 kil. en amont de Kulaisar : la Wardha, née dans les monts Satpoura, à l'O. de Nagpour, coule vers le S.-E., recueille à gauche la Penganga, longue de 320 kil., venue de l'E., mais brusquement infléchi vers le N. par un exploit du légendaire Parasourama, torrentueuse, tombant en cataractes et grossie de l'Aran et de l'Arni; la Wardha arrose Chanda (16,137 hab.) aux foires fréquentées, centre d'une région riche en mines autant qu'en cultures, et rejoint la Wainganga à Seoni, après un cours de 410 kil.; la Wainganga descend vers le S. du Garhmandal, reçoit le Bagh, arrose Bhandara (11,450 hab.) et reçoit ensuite à droite son principal affluent, le Kanhan; son cours est de 560 kil. La Godavari devient alors un grand fleuve, déjà large de plus de 1 kil., coupé d'îles, serré sur la rive gauche par une chaîne continue de collines parallèle à son cours, bordée à droite par une vaste plaine fertile où le cotonnier abonde; elle reçoit encore à gauche l'Indravati, puis la Sabari, torrents descendus des Ghats orientales, et s'engage alors dans une gorge étroite où ses flots s'engouffrent impétueusement entre deux lignes parallèles de rochers séparées seulement par un intervalle de 180 m. Au sortir de ce défilé, le « Rhin indien », rentré en territoire britannique, s'épanche sur un sol alluvial, baigne Polavaram, grand marché au bois de construction, puis Rajamahendri (24,555 hab.) sur la rive gauche de la Godavari. A Dowlaishvaram, situé à la tête du Delta, une puissante levée en maçonnerie intercepte en partie le cours du fleuve

et sert d'amorce à de nombreux canaux d'irrigation qui ont transformé le Delta en un jardin riant. La Godavari se déverse par sept embouchures qui sont, du N. au S., la Toulyabhaga, l'Atreya, la Gautami, la Vriddhagautami, la Bhardvadja, la Kausika, la Vasichta. La plus importante, la Gautami, arrose la colonie française de Yanaon (4,473 hab.) et finit à Coringa (4,397 hab.), grand port d'autrefois, ruiné par les ensablements, centre du commerce maritime avec la Birmanie; la branche septentrionale débouche à Cocanada (28,856 hab.), port rival de Coringa; la Vasichta forme le port de Narsapour (7,184 hab.) qui compte dans ses faubourgs la ville des tissus, Madapolam. — La Godavari, en amont du delta, n'est pas utilisée par la navigation en dépit de son volume d'eau. Une triple barrière de rapides infranchissables s'étage de Doumagoudiem (185 kil. en amont de Rajamahendri) au confluent de la Pranhita (110 kil. plus haut). Les tentatives faites pour triompher de ces obstacles n'ont pas abouti et ont englouti des sommes considérables.

La Godavari passe pour sortir de la même source que le Gange; elle cheminerait sous terre jusqu'à sa source apparente. Ses eaux saintes purifient des péchés les plus détestés. Les pèlerins se portent de préférence à Trimbak, source du fleuve; à Bhadrachala où Rama traversa, dit-on, la rivière dans son expédition contre les Rakchasas (160 kil. en amont de Rajamahendri) et à Kotipalli sur la rive gauche de la Gautami. C'est là que tous les douze ans se tient la grande foire religieuse célébrée périodiquement sur le bord des douze fleuves sacrés de l'Inde. Sylvain LÉVI.

GODDARD (Arabella), pianiste, née de parents anglais à Saint-Servan (Bretagne) le 12 janv. 1838. Élève à Paris de Kalkbrenner, puis à Londres de M^{me} Anderson (1846), de Thalberg et de Davison (1850), qu'elle épousa en 1860, elle acquit une grande réputation et fit des tournées artistiques en Italie, en Allemagne, etc.; elle obtint de vifs succès en faisant entendre les dernières œuvres de Beethoven (op. 101 à 111) qu'aucun pianiste n'exécutait à cette époque, et organisa des séances de musique de chambre. En 1873, elle a parcouru l'Amérique et l'Australie en donnant des concerts qui lui ont valu de vrais triomphes.

GODDE (Etienne-Hippolyte), architecte français, né à Breteuil (Oise) le 26 déc. 1781, mort à Paris le 7 déc. 1869. Élève de Lagardette et architecte de divers services de la ville de Paris de 1813 à 1850, Godde y fit élever l'église et le presbytère de Saint-Pierre du Gros-Caillou; l'église Saint-Denis du Saint-Sacrement, le presbytère de Notre-Dame de Bonne-Nouvelle, le séminaire de Saint-Sulpice, les portes d'entrée des cimetières du Père-Lachaise et du Montparnasse; il fut de plus l'auteur de travaux d'agrandissement et de restauration dans la plupart des églises de Paris et des tombeaux du maréchal Pérignon et de la famille Frochet au Père-Lachaise. Godde collabora avec Lesueur à la construction de l'ancien Hôtel de Ville de Paris et, chef du service des dessins de la préfecture de la Seine, il avait fait dresser un atlas de 300 planches comprenant les plans, coupes et élévations des édifices religieux de Paris. En Picardie, Godde avait fait construire l'église de Boves et restaurer la cathédrale d'Amiens et l'église de Corbie. Charles LUCAS.

GODÉ. Dignité chez les Islandais au temps de leur autonomie. La forme islandaise *godí* (au génitif *goda*, au nominatif pluriel *godar*) est affiliée avec le vieux danois *guthi* et le méso-gothique *gudja*, *gēpuz*, et dérive de *gud* (dieu), comme l'anglais *divine* (ecclésiastique) de *deus*; aussi le *godordsmadr* ou titulaire d'un *godord*, sorte de clan, unit-il le pouvoir religieux aux pouvoirs politique et judiciaire jusqu'à l'introduction du christianisme en l'an 1000. Le nombre de ces prêtres-magistrats, d'abord illimité, fut fixé, en 964, à trois par *thing* ou district judiciaire, soit trente-neuf pour toute l'île, mais augmenté vers 1004. Tout en étant héréditaire, cette dignité pouvait être divisée ou réunie à d'autres. Aussi tous les *godés* s'étant

successivement démis de leur autorité en faveur du roi de Norvège, leur titre tomba en désuétude lors de l'union de l'Islande avec ce royaume vers 1262. BEAUVOIS.

GODEAU (Antoine), littérateur français, né à Dreux en 1605, mort à Vence en 1672. Il est de ceux dont la biographie encombre inutilement les *Dictionnaires* et les *Encyclopédies*. Ses premières poésies lui attirèrent la protection de son parent Conrart qui le fit venir à Paris, l'introduisit dans le beau monde et jusque dans le salon de M^{me} de Rambouillet, où la petitesse ridicule de sa taille, jointe à ses assiduités auprès de la belle Julie d'Angennes, future duchesse de Montausier, le firent surnommer le « nain de la princesse Julie ». Il entra dans les ordres en 1636 et, nommé évêque de Grasse, il quitta Paris, où l'on ne le revit plus que rarement, et s'acquitta ainsi la réputation d'un honnête et digne prêtre. Il a beaucoup écrit, en vers et en prose. Son *Discours sur les œuvres de Malherbe* n'est pas indigne de mémoire, pour les indications qu'il contient sur la transformation de la prose française dans les premières années du xvii^e siècle. De ses poèmes épiques, *Saint Paul* et *Saint Eustache*, le meilleur est de n'en rien dire. Enfin son vrai titre de gloire est d'avoir, sans le savoir, lié son sort à celui de Corneille, si les deux vers bien connus :

Et comme elle a l'éclat du verre,
Elle en a la fragilité.

c'est lui, Godeau, qui les a fournis à l'auteur de *Polyeucte*.

GODEBŒUF (Antoine-Isidore-Eugène), architecte français, né à Compiègne le 31 juil. 1809, mort à Paris le 15 mai 1879. Élève de Robie, puis de Blouet et d'Ach. Leclère, Godebœuf obtint en 1836, à l'École des beaux-arts, le second grand prix et le prix départemental. Après un voyage de trois années en Italie, il fut nommé inspecteur des travaux du Palais de Justice, puis architecte des bâtiments civils et de la ville de Paris. Godebœuf fit élever le temple et les écoles protestantes de Grenelle, l'établissement du service des eaux, quai de Billy et avenue de l'Alma, les nouveaux bâtiments du ministère des travaux publics, boulevard Saint-Germain, et ceux de l'École des ponts et chaussées sur la rue des Saints-Pères, ainsi que la mairie du XVI^e arrondissement, avenue du Trocadéro, tous édifices remarquables par une consciencieuse étude et une parfaite exécution. On doit encore à Godebœuf plusieurs tombeaux, dont celui de Quatremère de Quincy au cimetière de Montparnasse, le groupe de maisons élevées par ordre de Napoléon III, rue de Lyon, pour servir de type à des habitations destinées à la classe moyenne, etc. Un prix fondé par sa sœur, M^{me} Lecou, et le don de son portefeuille de dessins, conservent le nom de Godebœuf à l'École nationale des beaux-arts. Charles LUCAS.

GODEBSKI (Cyprien), poète polonais, né en Volynie en 1775, mort à Raszyn le 19 avr. 1809. Après avoir fait ses études chez les piaristes à Dabrowica, il fut notaire adjoint en province. Après la défaite de Kosciuszko (1796), il s'engagea dans les légions polonaises d'Italie, et rédigea pendant quelque temps un journal militaire, *la Décade des légions*. Blessé devant Vérone, il fut promu capitaine. Plus tard, il servit dans la légion polonaise du Danube et se distingua en Allemagne aux affaires d'Offenbach et de Hochstædt et de Hohenlinden. Après la paix de Lunéville, il reentra en Pologne et quand les Français pénétrèrent dans sa patrie, Godebski organisa un bataillon d'infanterie dont il fut nommé colonel. Il devint commandant de la place de Modlin (Novogorodsk). Il fut tué à Raszyn en 1809 en combattant contre les Autrichiens. Il fit paraître divers écrits, notamment un recueil intitulé *les Divertissements utiles et agréables* et des *Vers* adressés aux légions polonaises (1805). Son fils Xavier réunit après sa mort ses œuvres principales (Varsovie, 1821, 2 vol.). Elles renferment notamment les *Vers* adressés aux légions polonaises et un récit en prose et en vers, *le Grenadier philosophe*. On a publié à Lwów, en 1864, son *Mémorial du siège de Mantoue*. Godebski appartient au groupe dit des poètes-

soldats qui occupe une place distinguée dans la littérature polonaise du xix^e siècle. — Son fils *Xavier Godebski*, né à Frankenthal en 1801, mort à Lwów le 17 mai 1869, fut lui aussi homme de lettres. Il a publié, en polonais, un certain nombre d'ouvrages de politique et d'histoire : *Vie du comte Louis Plater* (Paris, 1848) ; *l'Esprit du siècle* (Lwów, 1860) ; *les Réformes sociales en Pologne à la fin du xviii^e siècle* (Lwów, 1866) et écrit ou traduit du français quelques pièces de théâtre.

BIBL. : ESTREICHER, *Bibliogr. polon. du xix^e siècle*.

GODEBSKI (Cyprien), sculpteur polonais contemporain, né à Méry-sur-Cher le 30 oct. 1835, fils de Xavier. Élève de Jouffroy, à Paris, il se rattache étroitement à l'école française de sculpture, et se fit connaître par nombre de groupes, de statues et de bustes de personnages de marque. Nous citerons de lui : *Force brutale étouffant le génie* (1889), *Rêve de gloire* (1891), les bustes de *Rossini*, *Vieuxtemps*, *Servais*, du prince *Gortchakov*, d'*Armand Silvestre*, ainsi que le monument du compositeur *Moniuszko*, pour la cathédrale de Varsovie, celui de la *Guerre de Crimée*, pour la ville de Sébastopol, et celui de *Théophile Gautier*, au cimetière Montmartre (1874). G. P-I.

GODECHARLE (Eugène-Charles-Jean), musicien belge, né à Bruxelles le 15 janv. 1742, mort à Bruxelles vers 1814. Son père, Jacques-Antoine, né dans la même ville en 1712, maître de musique de la paroisse Saint-Nicolas, lui apprit les éléments de la musique. Le prince Charles de Lorraine, gouverneur des Pays-Bas, frappé de ses dispositions pour le violon, l'envoya compléter ses études musicales à Paris. Nommé maître de musique de l'église de Saint-Géry en 1776, il occupa cette place jusqu'à sa mort. Excellent violoniste, harpiste et compositeur, Godecharle a laissé de la bonne musique d'église manuscrite et de la musique instrumentale imprimée. — Plusieurs frères de ce musicien se consacrèrent à la même profession. *Lambert-François*, né à Bruxelles en 1751, mort en 1819, succéda à son père comme maître de musique de l'église Saint-Nicolas et laissa divers morceaux remarquables de musique d'église et fut nommé membre de l'Institut des Pays-Bas en 1817.

GODECHARLE (Guillaume), sculpteur belge, né à Bruxelles le 30 déc. 1750, mort en févr. 1835. Élève de l'excellent sculpteur Delvaux, il garda peu de sa manière, et suivit davantage le goût nouveau que l'on vit prévaloir à la fin du siècle dernier. C'est dans ce style qu'il a sculpté le fronton du *Palais du Gouvernement*, à Bruxelles, et dans l'église Notre-Dame-de-la-Chapelle, de cette ville, le tombeau de *Lens*, célèbre peintre contemporain. Le fronton qu'il sculpta à la résidence de Laeken a péri dans les flammes. Ce sculpteur avait étudié à Paris et à Rome, et parcouru l'Italie, l'Allemagne et l'Angleterre. Il fut sculpteur du prince Charles de Lorraine, du prince de Saxe-Teschén, de Napoléon et du roi des Pays-Bas.

GODEFROI DE BOUILLON, duc de Basse-Lorraine et premier roi latin de Jérusalem, né à Baisy, près de Genappe (Belgique), vers 1038, mort en Terre sainte le 17 juil. 1100. Son père était Eustache, comte de Boulogne, et sa mère Ida, fille de Godefroi le Barbu, duc de Basse-Lorraine et de Bouillon. La famille de Lorraine prétendait, on le sait, descendre de Charlemagne. En 1076, à la mort de son oncle maternel, Godefroi le Bossu, il reçoit de l'empereur Henri IV le marquisat d'Anvers. Fidèle à la cause de l'Empire, il sert sous la bannière de ce prince dans la guerre contre les Saxons et prend part notamment à la célèbre campagne de 1080. Il suit ensuite son suzerain en Italie, au siège de Rome, et entre avec lui dans cette ville en 1084. Un peu plus tard, il est investi du duché de Bouillon, et son autorité s'étend alors sur une partie notable du bassin de la Meuse et de l'Escaut.

Godefroi était un des princes les plus puissants et les plus renommés de l'Europe. Il avait établi fortement son autorité dans le N. de la Basse-Lorraine et passait

pour aussi bon chevalier que chrétien fervent. Aussi est-il un des premiers à prendre la croix lors des prédications d'Urban II ; il aliène quelques-uns de ses domaines pour subvenir aux frais de l'expédition, et c'est autour de lui que se groupent la majeure partie des chevaliers de la Meuse et de la Moselle. Sous ses ordres une partie de la grande armée de la croix traverse l'Allemagne et la Hongrie, atteint Constantinople, et, au printemps de 1097, toute l'armée croisée, après de longues et laborieuses négociations avec Alexis Comnène, franchit le Bosphore et pénètre en Asie. Inutile de refaire ici l'histoire de cette héroïque, mais trop souvent désastreuse expédition ; nous renvoyons le lecteur à l'art. **CRUSADES**. Remarquons toutefois qu'à aucun moment Godefroi ne fut le chef suprême de l'expédition et ne joua le rôle prépondérant que la légende lui attribue et que la plupart des historiens lui prêtent. C'est en effet, d'après Guillaume de Tyr, que la plupart des auteurs modernes ont raconté la première croisade ; or cet écrivain a mis à contribution principalement la chronique d'Albert d'Aix, et ce dernier, tous les critiques en conviennent, a fort exagéré le rôle de Godefroi de Bouillon dont il était le compatriote. Sans doute le duc de Basse-Lorraine se montra toujours le chevalier intrépide, le chef militaire habile qu'il était à ses premières campagnes en Germanie, mais si tant est que l'armée de la croisade ait jamais obéi à un chef unique, ce chef jusqu'à la défaite de Kerbogha sous Antioche fut bien plutôt Bohémond de Pouille, et, pour la suite de l'opération jusqu'à la prise de Jérusalem, Raimond de Saint-Gilles. Si, une fois maîtres de la ville sainte, les barons chrétiens donnent la couronne royale à Godefroi, c'est que ce dernier était de beaucoup le plus influent, et comptait plusieurs adhérents actifs dans le conseil de la croisade. Quoi qu'il en soit, élu roi de Jérusalem dans les derniers mois de l'année 1099, Godefroi met en déroute l'armée égyptienne à Ascalon, et meurt, peut-être empoisonné par un émir musulman, à peine âgé de quarante-deux ans. On lui a souvent attribué la première rédaction des fameuses Assises de Jérusalem ; cette opinion paraît difficilement soutenable. A. MOLINIER.

BIBL. : V. l'art. **CRUSADES**.

GODEFROID (Jules-Joseph), harpiste et compositeur belge, né à Namur en 1811, mort à Paris en 1840. On accueillit avec faveur à Paris en 1836 son opéra-comique en deux actes : *Diadeste* ou *La Gageure arabe* dont l'ouverture est un chef-d'œuvre. Il entreprit alors en Belgique avec son frère Félix une tournée de concerts qui fut une suite de triomphes, puis, sur le conseil de F. Fétis (V. ce nom), il alla se fixer à Paris et fit jouer au théâtre de la Renaissance un opéra-comique en deux actes, *La Chasse royale*, dont la musique, quelque distinguée et mélodieuse qu'elle fût, ne put sauver la déplorable faiblesse du poème, œuvre de Saint-Hilaire. Ce fut un échec dont Godefroid conçut un cruel chagrin ; il y succomba, n'ayant pas atteint sa trentième année, alors qu'il promettait de devenir un des maîtres de la musique contemporaine.

BIBL. : FÉTIS, *Biographie universelle des musiciens* ; Bruxelles, 1833-44, 8 vol. in-8.

GODEFROID (Dieudonné-Joseph-Guillaume-Félix), frère du précédent, célèbre harpiste belge, né à Namur en 1818, d'une famille d'artistes. Transporté avec sa famille à Boulogne en 1824, il apprit aussitôt à jouer du piano et commença l'étude de la harpe à l'âge de onze ans. Admis au Conservatoire de Paris en 1832 où il étudia sous la direction de Nadermann, il y obtint le second prix de harpe en 1835. A l'âge de treize ans, il avait composé un *Trio pour piano, violon et violoncelle* qui est resté une de ses œuvres les plus remarquables. En 1836, après la mort de son père, il recommença à écrire pour la harpe, et, l'année suivante, composa la charmante *Danse des Sylphes*. Son talent de piano l'aïda à vivre surtout quand les amateurs eurent abandonné la harpe, mais c'est surtout à son talent de harpiste qu'il doit sa brillante réputation. En 1839, il alla en Allemagne, puis voyagea successivement en Angleterre, en

Espagne, en Hollande, en Belgique où il donnait des concerts. Il vivait cependant en général à Paris. En 1858, il donna au Théâtre-Lyrique *la Harpe d'or*, opéra en un acte, qui fut bien accueilli. Godefroid a enrichi d'effets nouveaux la musique de harpe comme virtuose et comme compositeur ; il a donné à la main gauche autant d'importance qu'à la main droite et produit ainsi des effets d'harmonie inconnus avant lui. Il faut encore citer de lui une cantate en l'honneur de Léopold I^{er}, qui fut exécutée à Namur en 1869, lors des fêtes célébrées dans cette ville pour l'inauguration de la statue de ce roi.

GODEFROY (La). Com. du dép. de la Manche, arr. et cant. d'Avranches ; 188 hab.

GODEFROY (Pierre), juriconsulte et poète français, mort à Carcassonne le 19 déc. 1573. Sa vie est peu connue : on sait seulement qu'il fut procureur du roi au tribunal de l'inquisition de Carcassonne. En 1557, il fut nommé premier consul de la ville basse. On a de lui les ouvrages suivants : *Dialogus de amoribus, tribus libris distinctus* (Lyon, 1552, in-16), plusieurs fois réédité depuis ; *Annotamenta in tractatus primi libri Justiniani, codicis de hæreticis, etc.* (Paris, 1555, in-8) ; *Proverbiorum liber* (Paris, 1555, in-8), recueil de deux cents proverbes et maximes, souvent imprimé à la suite des adages d'Erasmus ; *Remonstrance au roi très chrétien Charles IX, roi de France* (Paris, 1569, in-8), ouvrage en vers composé de cinquante quatrains ; *Tabulæ Jo. Murmelii in artis componendorum versuum rudimenta, adjuncta sunt nominum et verborum crementa per Petrum Godofredum* (Paris, 1560, in-4). C. C.

GODEFROY (Denis I^{er}), surnommé *l'Ancien*, juriconsulte français, né à Paris le 17 oct. 1549, mort à Strasbourg le 7 sept. 1621. Il était fils de Léon Godefroy, seigneur de Guignecourt. Il suivit à l'université de Louvain les cours de Jean Ramus et alla compléter ses études à Cologne et à Heidelberg. C'est probablement dans cette dernière ville qu'il embrassa la Réforme. En 1573, il épousa Denise de Saint-Yon, d'une famille noble de Paris. Il quitta la France à la suite des guerres religieuses, en 1580, et se retira à Genève. Il y fut nommé professeur de droit en remplacement de Pacius. En 1589, il accepta les fonctions de bailli du pays de Gex ; mais, peu de temps après, les troupes du duc de Savoie ayant pillé sa maison et brûlé sa bibliothèque, il se réfugia à Bâle et ensuite à Strasbourg où les magistrats lui confièrent une chaire de Pandectes et d'histoire, en mai 1591. L'électeur palatin Frédéric IV réussit à l'attirer à l'université de Heidelberg, en 1600, mais Godefroy n'y professa le droit romain que dix-huit mois. Les tracasseries dont il fut l'objet le ramenèrent à Strasbourg. En 1605, l'électeur palatin renouvela ses instances. Godefroy retourna à Heidelberg et fut mis à la tête de la faculté de droit. En 1618, il vint à Paris comme envoyé de Frédéric V auprès de Louis XIII et y fit un court séjour. En 1621, l'armée de Tilly le força à quitter Heidelberg et il vint mourir à Strasbourg. Godefroy a été un vulgarisateur de talent. Il a donné du *Corpus juris civilis* (Genève, 1583, in-4) une édition, souvent réimprimée, qui a joui pendant longtemps d'une légitime réputation. Nous ne pouvons songer à insérer ici la liste de ses publications ; elle serait trop longue. Nous indiquons les plus importantes : *Caroli Molinæi Commentarii in Parisienses consuetudines ad novam consuetudinem restituti* (Lausanne, 1576 ; Paris, 1596 ; Berne, 1603, etc., in-fol.) ; *De Ratione ordinis a juris consulto in Pandectis, Codice et Institutionibus servati* (Genève, 1580, in-8) ; *Notæ in quatuor libros institutionum* (Genève, 1583, in-8, etc.) ; *Fontes juris canonici* (Lyon, 1583, in-4) ; *Canones apostolorum* (Lyon, 1583, in-4) ; *Opuscula varia juris seu epitome Feudorum, Novellarum. Institutionum* (Genève, 1586, in-8, 1634, in-4) ; *Notæ ad Nonium Marcellum et Fulgentium Placidem de proprietate sermonis* (Paris, 1586, in-8) ; *Paratitla, varix lectiones et nomenclator græcus ad Constantini Harmenopuli promptuarium ju-*

ris, *interprete Jo. Mercero, græce et latine* (Genève, 1587, in-4); *Notæ in Ciceronem* (Lyon, 1588 et 1591, in-4); *Conjecturæ, variæ lectiones et loci communes in Senecam* (Bâle, 1590, in-8); *Antiquæ Historiæ ex XXVII authoribus contextæ libri VI* (Bâle, 1590, in-8, etc.); *Praxis juris civilis* (Francfort, 1594, 2 vol. in-fol.); *Disputatio ad libros VI Codicis de rescindenda venditione* (Heidelberg, 1594, in-4); *Index chronologicus Legum et Novellarum a Justiniano imperatore compositarum* (Strasbourg, 1592, in-4); *Dissertatio de nobilitate* (Strasbourg, 1592, in-4; Spire, 1644, in-4); *Maintenue et défense des princes souverains et églises chrétiennes contre les attentats, usurpations et excommunications des papes de Rome* (Genève, 1592, in-8); *Authores latinæ linguæ in unum redacti corpus* (Genève, 1595, in-4); *De Interdictis seu appellationibus extraordinariis* (Strasbourg, 1596, in-4); *Consuetudines civitatum et provinciarum Galliæ, cum notis* (Francfort, 1597, in-fol.); *Questiones politicæ* (Strasbourg, 1598, in-4); *Synopsis statutorum municipalium Bituricensium* (Francfort, 1598, etc.); *Centuriæ Questionum ex materia contractuum* (Strasbourg, 1599, in-4); *Problemata de obligationibus ex contractu et quasi contractu* (Strasbourg, 1601, in-4); *Conclusiones de emptione et venditione* (Strasbourg, 1601, in-4); *Dissertatio de novi operis nuntiatione* (Strasbourg, 1602, in-4); *Dissertatio de jurisdictione* (Strasbourg, 1603, in-4); *Controversiæ de pactis et fœderibus* (Strasbourg, 1603, in-4); *Disputationes ad Digestum Justiniani* (Strasbourg, 1604, in-4); *Questiones selectæ* (Strasbourg, 1604, in-4); *Cujacis paratilla in aliquot libros Codicis aucta* (Francfort, 1605, in-4); *De Tutelis electoralibus* (Heidelberg, 1611, in-4); *Statuta regni Galliæ* (Francfort, 1614, in-fol.); *Prodromiadversus Zeschlini vindicias tutelares* (Heidelberg, 1614, in-4); *J. Kahl, alias Calvinii, lexicon juridicum* (Genève, 1640, in-fol.). C. COUDERC.

GODEFROY (Théodore), historien et juriconsulte français, fils du précédent, né à Genève le 14 juil. 1580, mort à Munster le 5 oct. 1649. Il commença ses études à Genève et vint les finir à Strasbourg. En 1602, il se rendit à Paris et y abjura le calvinisme. L'étude de l'histoire l'attira de très bonne heure et il ne travailla guère au barreau, bien qu'il se fût fait recevoir avocat au Parlement. En 1615, il fut chargé de faire avec P. Dupuy un inventaire du trésor des chartes du roi; mais il ne tarda pas à être distrait de ce travail. En 1617, il fut nommé historiographe de France. En 1634, il fut pourvu d'un office au conseil souverain de Nancy et commença, mais sans le pousser bien loin, un inventaire du trésor des chartes de Lorraine. En 1636, il fut envoyé à Cologne et, en 1643, à Munster. Il était adjoint aux pénitenciers chargés de traiter de la paix. Il mourut dans cette dernière ville où il était resté pour le service du roi. Théodore Godefroy a fait de nombreuses publications dont quelques-unes sont encore très justement estimées : *Généalogie des rois de Portugal issus en ligne directe masculine de la maison de France* (Paris, 1610, in-4; 5^e éd., 1624); *Mémoire concernant la préséance des rois de France sur les rois d'Espagne* (Paris, 1613, in-4); *Entrevue de Charles IV, empereur, de son fils Wenceslas, roi des Romains, et de Charles V, roi de France, à Paris l'an 1378, plus l'entrevue de Louis XII, roi de France, et de Ferdinand, roi d'Aragon, à Savonne, en 1507, avec des mémoires concernant la dignité des rois de France* (Paris, 1614, in-4); *Histoire de Charles VI, de Juvénal des Ursins, avec notes et preuves* (Paris, 1614, in-4); *Histoire de Louis XII, de Claude de Seyssel, avec notes et preuves* (Paris, 1615, in-4); *Histoire du chevalier Bayard* (Paris, 1616, in-4); *Histoire de Charles VI, par Guillaume de Jaligny, avec notes et preuves* (Paris, 1617; 2^e éd., 1619, in-4); *le Cérémonial de France* (Paris, 1619, in-4); *Histoire de Louis XII, de Jean d'Auton, avec notes et preuves* (Paris, 1620, in-4); *Histoire de*

Jean Le Maingre, dit Boucicaut, maréchal de France (Paris, 1620, in-4); *Histoire de Louis XII, par Jean de Saint-Gelais, avec notes et preuves* (Paris, 1622, in-4); *Histoire d'Artus III, duc de Bretagne, connétable de France* (Paris, 1622, in-4); *De la Véritable Origine de la maison d'Autriche* (Paris, 1624, in-4); *Généalogie des ducs de Lorraine fidèlement recueillie de plusieurs histoires et titres authentiques* (Paris, 1624, in-4); *l'Ordre et les cérémonies du double mariage conclu en 1615 entre la France et l'Espagne* (Paris, 1627, in-4); *Généalogie des comtes et ducs de Bar, jusqu'à Henri, duc de Lorraine et de Bar, en 1608* (Paris, 1627, in-4). Théodore Godefroy avait commencé une collection de pièces relatives à la politique, à l'histoire, au commerce, à la jurisprudence de la France et des pays étrangers, qui fut continuée par ses fils. Elle fut acquise, en 1732, par Antoine Moriau, qui la légua, en 1749, à la ville de Paris. Elle est aujourd'hui à la bibliothèque de l'Institut. C. C.

BIBL. : L. LALANNE, *Inventaire de la collection Godefroy, dans l'Annuaire-Bulletin de la Société de l'Histoire de France, 1865-1866 et 1892.*

GODEFROY (Jacques), juriconsulte français, frère puîné du précédent, né à Genève le 13 sept. 1587, mort à Genève le 22 juin 1652. Il conserva la religion de son père et passa toute sa vie dans la ville où il était né. Il y fut nommé professeur de droit en 1619, et occupa plusieurs fois, dans la suite, la charge de syndic. Diverses missions lui furent confiées à l'étranger; il fut en particulier envoyé auprès de Louis XIII, en 1643. Son mérite comme juriconsulte est supérieur à celui de son père. Il a donné du code Théodosien une édition (Lyon, 1665, 3 vol. in-folio) dont les juristes se servent encore. Il a fait, en outre, les publications suivantes : *De Statu paganorum sub imperatoribus christianis* (Leipzig, 1616, in-fol.); *Fragmenta duodecim tabularum* (Leipzig, 1616, in-fol.); *M. Tullii Ciceronis Opera cum notis Lambini et Gothofredi* (Heidelberg, 1616, in-fol.); *Fragmenta legum Juliæ et Papiæ* (Genève, 1617, in-4); *Conjecturæ de suburbicariis regionibus et ecclesiis seu de præfecturæ et episcopio urbis Romæ diocesi* (Francfort, 1618, in-4); *Dissertatiunculæ duæ de tutela et cura* (Genève, 1625, in-4); *Notæ in Tertulliani ad nationes libros II ineditos* (Orléans, 1625, in-4); *le Mercure jésuite ou Recueil de pièces concernant les progrès des jésuites, leurs écrits et différends* (Genève, 1626, in-8; 1631, 2 vol. in-8); *Diatriba de jure præcedentiæ* (Genève, 1627, in-4); *Animadversiones juris civilis pro vero nonnullarum legum intellectu et genuina earumdem lectione* (Genève, 1628, in-4); *Vetus Orbis descriptio græci scriptoris* (Genève, 1628, in-4); *Orationes IV Libanii sophistæ* (Genève, 1631, in-4); *Libanii Antiocheni pro templis gentilium non excindendis ad Theodosium Magnum imperatorem oratio* (1634, in-4); *Orationes politicæ tres : Ulpianus, seu de majestate principis legibus soluta ; Julianus, seu de arcanis Juliani imperatoris artibus ad religionem christianam profingendam ; Achaïca, seu de causis interitus reipublicæ Achaëorum* (Genève, 1634, in-9); *Diatriba de cenotaphio* (R. Estienne, 1634, in-4); *De Dominio seu imperio maris et jure naufragii colligendi* ἑπέμνησα lege Rhodia (Genève, 1637, in-4; 1669, in-8); *Fontes IV juris civilis* (Genève, 1638, in-4; 1653, in-4); *Philostorgii Cappadocii ecclesiastica historia* (Genève, 1642, in-4); *Dissertationes duæ juridicæ : 1^o De Nuptiis consobrinorum ; 2^o De Testamento tempore pestis condito* (Genève, 1642, in-4); *Opuscula varia historica, politica, juridica* (Genève, 1644, in-4); *Dissertationes quinque* (Genève, 1645, in-8); *Exercitationes duæ de ecclesia et incarnatione Christi* (Genève, 1643, in-4, et 1649, in-8); *De Fidejussoribus et famosis latronibus investigandis* (Genève, 1652, in-4); *Novus in titulum Pandectarum de*

diversis regulis juris antiqui commentarius (Genève, 1653, in-4); *Opuscula varia, juridica, politica, historica, critica* (Genève, 1654, in-4); *Tractatus practicus de salario* (Genève, 1656, in-4; 2^e éd. 1666, in-4); *Manuale juris seu parva juris mysteria* (Genève, 1676; Lyon, 1684, in-12, souvent réimprimé depuis); *Opera juridica minora* (Leyde, 1733, in-fol.). C. COUDERC.

GODEFROY (Denis II), historien français, fils de Théodore, né à Paris le 24 août 1615, mort à Lille le 10 mai 1681. En 1640, il obtint la survivance de la charge d'historiographe de France. En 1668, il fut envoyé à Lille pour « la recherche et la garde des titres et archives de la chambre des comptes ». En 1678, il fut chargé de faire l'inventaire des titres du château de Gand. On a de lui une nouvelle édition du *Cérémonial de France* (Paris, 1649, 2 vol. in-fol.); la fin est restée manuscrite; elle est conservée dans les mss. français 41186-41187 de la Bibliothèque nationale : *Mémoires et instructions pour servir dans les négociations et affaires qui concernent les droits du roy* (Paris, 1665, in-fol. et 1689, in-12); *Histoire de Charles VI, par Jean Vénéral des Ursins, Pierre de Fénin et Gérard de Thieulaines* (Paris, 1653, in-fol.); *Histoire des connétables, chanceliers, maréchaux, amiraux, grands maîtres et autres officiers de la couronne et de la maison du roi* (Paris, 1658, in-fol.); *Histoire du roi Charles VII, par Jean Chartier, Jacques Bouvier, Mathieu de Coucy, etc.* (Paris, 1661, in-fol.); *Histoire du roi Charles VIII, par G. de Jaligny, André de La Vigne, Pierre Defrey, Jean Bouchet, etc.* (Paris, 1684, in-fol.). Il a laissé, en outre, plusieurs ouvrages manuscrits qui sont aujourd'hui conservés à la Bibliothèque nationale : *Inventaire des bulles concernant les Pays-Bas* (mss. français 9004); *Mémoires pour la paix* (1646) (mss. français 23525). C. COUDERC.

GODEFROY (Denis III), historien, fils du précédent, né à Paris le 28 mai 1653, mort à Paris le 6 juil. 1719. Il s'adonna tout entier à ses fonctions de garde des livres et registres de la chambre des comptes de Paris. On a de lui : *Abrégé des trois états, du clergé, de la noblesse et du tiers état* (Paris, 1682, in-12); *Satire Ménippée avec des notes de Dupuy et de Le Duchat* (Rouen, 1711, 3 vol. in-8); *Remarques sur l'addition à l'histoire de Louis XI de Gabriel Naudé* (Paris, 1712); nouvelle édition des *Traité concernant l'histoire de France* recueillis par P. Dupuy augmentée de diverses pièces curieuses touchant les templiers (Paris, 1713, in-fol.). C. COUDERC.

GODEFROY (Jean), sieur d'Aumont, magistrat et historien français, né à Paris le 7 fév. 1656, mort le 23 fév. 1732. Il était le troisième fils de Denis II Godefroy. Il fut d'abord destiné à l'Église, mais, ne trouvant pas d'emploi, il succéda à son père, en 1681, comme directeur de la chambre des comptes de Lille et fut en même temps procureur du roi au bureau des finances de cette généralité. Continuant les travaux de son père et de son aïeul, il publia les ouvrages suivants : *Lettres du roi Louis XII et du cardinal G. d'Amboise, de 1504 à 1514* (Bruxelles, 1712, 4 vol. in-12); *Mémoires de Marguerite de Valois* (Liège, 1713, in-12); *Mémoires de Castelnaux* (Bruxelles, 1731, 3 vol. in-fol.); *Mémoires pour servir à l'histoire de France de 1515 à 1614 par Pierre de l'Estoile*, avec notes historiques et critiques (Cologne, 1719, 2 vol. in-12); *Supplément à l'histoire des guerres de Flandre par Strada*, avec les *Procès criminels des comtes d'Égmont et de Horn* (Amsterdam, 1729, 2 vol. in-8); *Aventures du baron de Fœneste, et Vie d'Agrippa d'Aubigné* (1730, in-12). Il a laissé divers écrits relatifs à la Ligue : *Description de l'île des Hermaphrodites nouvellement découverte*, pour servir de supplément au journal de Henri III (Cologne, 1724, in-12); *la Satyre Ménippée* (Ratisbonne, 1711 et 1726, 3 vol. in-8); *la Vritable Fatalité de Saint-Cloud* (1715, in-12, réimprimé à la suite du journal de Henri III; Cologne, 1720,

in-12), etc. Un des travaux remarquables de Jean Godefroy, *Mémoires de l'intendance de Flandre*, a été imprimé dans le *Bulletin de la commission historique du Nord*, 1868 (t. X, pp. 450-545). Il a laissé beaucoup d'autres travaux manuscrits. G. REGELSPERGER.

GODEFROY (Jean-Baptiste-Achille), sieur de Maillart, fils du précédent, né à Lille le 15 mai 1697, mort à Lille le 13 déc. 1759. Il fut nommé garde des archives de la chambre des comptes de Lille en 1726 et commissaire royal pour le règlement des limites en 1748. On lui doit des travaux historiques demeurés inédits.

GODEFROY (Denis-Joseph), sieur de Maillart, fils du précédent, né à Lille le 5 juil. 1740, mort à Lille le 14 mai 1819. Il succéda aux charges de son père. Nommé, en 1782, membre du comité des chartes, chargé du dépouillement général des archives de toutes les provinces, il rédigea un remarquable inventaire raisonné des chartes de Flandre et d'Artois, dont l'impression se trouva empêchée par la Révolution. Il en existe une copie à la Bibliothèque nationale.

GODEFROY (Charles-François-Marie), conventionnel, né à Paris le 22 août 1755, mort à une date inconnue. Administrateur du district de Breteuil, il fut élu député de l'Oise à la Convention le 5 sept. 1792. Envoyé en mission en Seine-et-Marne, il fit un rapport fort curieux sur les troubles qui ont eu lieu depuis le 23 frimaire dernier (Bibl. nat., Le⁵⁹ 51). Il avait été accueilli à Courtaulin par les cris de : « A bas les jacobins et la Convention nationale qui ne veulent pas de religion ! » Il se montra énergique, fit arrêter près de 500 personnes. Mais en même temps il conjura ses collègues de « penser s'il ne serait pas nécessaire d'avoir des ménagements pour des citoyens imbus de préjugés dans lesquels il sont nés ». Dans la séance du 28 frimaire, il insista encore pour qu'on promulgât la loi du 18 frimaire sur la liberté des cultes. Godefroy devint par la suite juge à la cour d'appel de Paris.

GODEFROY (Denis-Charles), marquis de Ménilglaise, fils de Denis-Joseph, né à Francfort le 22 août 1795, mort à Paris le 20 juil. 1877. Sous-préfet sous la Restauration, il a édité la *Chronique* de Lambert d'Ardres (Paris, 1855, in-8) et publié un excellent livre sur ses ancêtres : *les Savants Godefroy; Mémoires d'une famille pendant les xvi^e, xvii^e et xviii^e siècles* (Paris, 1873, in-8). — Sa femme, née Anna de Droullin de Ménilglaise, a publié plusieurs livres religieux à l'usage des gens du monde.

GODEFROY (Frédéric-Eugène), littérateur français, né à Paris le 13 fév. 1826. Élève du petit séminaire de Paris où il suivit les cours de l'abbé Dupanloup, il fut professeur de lettres dans l'enseignement libre et collabora à divers journaux catholiques : *la Patrie, l'Univers, le Correspondant, la Revue du monde catholique*, etc. On a de lui d'importants travaux de philologie. Citons : *Histoire de la littérature française* (Paris, 1859-1880, 12 vol. in-8); *Lexique comparé de la langue de Corneille et de la langue du xvi^e siècle* (1862, 2 vol. in-8); *l'Instrument de la revanche. Etudes sur les principaux collèges chrétiens* (1872, 3 vol. in-8); *la Mission de Jeanne d'Arc* (1878, in-4); *Grammaire française* (1885, in-12). Son œuvre capitale est le *Dictionnaire de l'ancienne langue française et de tous ses dialectes du ix^e au xv^e siècle* (1880 et suiv., en cours de publ.).

GODEFROY DE FONTAINES (*De Fontibus*), disciple de saint Thomas, professait en Sorbonne à la fin du xiii^e siècle. Auteur de *Quodlibeta* (1283), qu'a fait connaître Hauréau dans son *Histoire de la philosophie scolastique* (t. II, pp. 291 et suiv.).

GODEFROY DE VITERBE, chroniqueur et généalogiste allemand ou italien du xii^e siècle, mort en 1194. Son vrai nom est *Gottfried Tineosus*; il fut successivement chapelain de l'empereur Conrad III, puis secrétaire et aumônier de l'empereur Frédéric I^{er} et de l'empereur Henri VI; en 1184, il fut nommé évêque de Viterbe. Très instruit, Godefroy de Viterbe savait également bien le latin, le grec, l'hébreu et le chaldéen; il a laissé un *Chronicon univer-*

sale ou *Memoriae seculorum*, moitié en prose, moitié en vers, intitulé encore *Panthéon*, soit par lui, soit par les copistes. Cet ouvrage va du commencement du monde à 1486. Il fut édité pour la première fois par J. Hérold en 1569 à Bâle, puis en 1726 à Ratisbonne. On le trouve dans le second volume du *Scriptorum historiae germanicae* de Pistorius; Muratori a aussi inséré les cinq dernières parties qui ont trait à l'histoire d'Italie dans son *Thesaurus script. ital.* Godefroy de Viterbe a laissé, en outre, un manuscrit qui est à Vienne, intitulé *Speculum regum seu de Genealogia omnium regum et imperatorum, a diluvii tempore ad Henricum VI.*

GODEHEU, gouverneur des Indes françaises au XVIII^e siècle, né en Bretagne. Il s'était enrichi dans le commerce comme armateur et, étant entré dans la Compagnie française des Indes, il en devint l'un des administrateurs. Godeheu conspirait déjà depuis plusieurs années contre Duplex (V. ce nom) lorsqu'en 1754 il fut envoyé dans l'Inde pour détruire son œuvre. Aussitôt après le départ de Duplex, il signa avec le gouverneur anglais Saunders un traité désastreux; la France abandonnait à peu près toutes ses conquêtes (oct. 1754). Godeheu revint en Europe, laissant le gouvernement à Duval-Leyrit.

G. R.

BIBL. : V. DUPLEX.

GODEL (William), chroniqueur du XII^e siècle. Moine de Saint-Martial de Limoges, il était né en Angleterre et était entré en religion en 1143; il fut ordonné prêtre avant 1171 à Leuroux par l'archevêque de Bourges, Pierre de La Châtre. C'est à peu près tout ce qu'on sait de sa vie. Sa chronique latine terminée à l'année 1173 commence à la création du monde. Elle se divise en quatre époques dont la quatrième, qui commence à l'an 1000, est seule intéressante et a été seule imprimée dans le *Recueil des historiens de la France* (t. X, XI et XIII) (V. Bréal, dans *Histoire littéraire de la France*, t. XIII, pp. 508-510).

GODELIEVE ou **GODELEINE** (Sainte), née à Hondefort-lez-Boulogne en 1040, morte à Ghisteltes en 1070. Elle épousa Berthold, seigneur de Ghisteltes, qui, à l'instigation de sa mère, l'accabla d'odieux traitements et enfin la fit étrangler et jeter dans un puits. La légende rapporte que de nombreux miracles se produisirent immédiatement par les eaux de ce puits; Berthold, touché par la grâce, se convertit, entreprit un pèlerinage à Jérusalem en expiation de son crime et prit le froc à l'abbaye de Bergues. On célèbre la fête de sainte Godelieve le 6 juil.

BIBL. : *Acta Sanctorum*, t. I de juillet. — DE BAECKER, *la Légende de sainte Godelieve*, dans les *Annales de la Société d'émulation de Bruges*, 1849.

GODELLE (Camille), homme politique français, né à Nouvion (Aisne) le 30 juil. 1804, mort à Nouvion le 31 déc. 1874. Notaire à Guise, il fut élu représentant de l'Aisne à la Législative le 13 mai 1849. Il siégea à droite et appuya la politique de Louis-Napoléon dont il approuva le coup d'Etat. Membre de la commission consultative, il devint conseiller d'Etat le 25 janv. 1852 et entra au Sénat le 5 oct. 1864. A l'Assemblée législative, il avait rapporté d'importants projets de loi, notamment celui sur les banques cantonales (1849), sur la responsabilité des gérants de journaux (1850), sur la revision de la constitution (1851). — Son fils *Camille*, né à Guise le 21 oct. 1832, docteur en droit en 1855, fut substitué à Châteauroux (1856), à Colmar (1859), avocat général à Metz (1861), procureur général à Nancy (1871), devint le 4 août 1874 directeur des affaires criminelles et des grâces au ministère de la justice. Le 1^{er} juin 1875, il était nommé avocat général à la cour de cassation. Après s'être présenté sans succès aux élections pour le Sénat dans l'Aisne le 30 janv. 1876, il réussit à se faire élire député de l'Aisne le 14 oct. 1877 avec l'appui du gouvernement du 16 mai. Invalide par la Chambre le 8 fevr. 1878, il fut aussi révoqué de ses fonctions d'avocat général le 2 avr. suivant. Il prit sa revanche le 20 avr. 1879 en se faisant élire député du

VIII^e arr. de Paris en remplacement de l'amiral Touchard, décédé. Membre de la droite il combattit vivement la politique opportuniste et surtout les lois d'enseignement. Il ne réussit pas à se faire réélire député le 12 avr. 1881 à Paris, ni sénateur dans la Seine le 8 janv. 1882, ni député le 4 oct. 1885 à la fois dans la Seine et dans l'Aisne. Mais il fut plus heureux en 1889 où il battit à Vervins le député sortant, M. Dupuy. Il démissionna le 15 fevr. 1893. On a de lui : *Notice sur Nicolas de Corberon* (1860); *Etude historique sur le droit de remontrance des Parlements* (1863); *Des Principes fondamentaux de la famille moderne* (1869); *Etude sur la calomnie* (1873, in-8).

GODENDAC. Arme d'hast de la famille des hallebardes et dont le nom paraît être une corruption du mot allemand *gutentag*, signifiant le pieu ferré ou l'épieu dont étaient armés les fantassins au XV^e siècle. Certains considèrent le godendac comme une sorte de hallebarde en usage chez



Godendacs.

les Flamands. L'arme la plus ordinairement connue sous ce nom est une longue pique à lame à section quadrangulaire, déliée comme celle d'une dague; à la naissance du fer se greffe une hache à tranchant convexe, mais à corps très mince, tout le fer ressemblant à une double faux, et le mail de la hache est armé de plusieurs pointes. La pointe principale peut faire défaut, et alors le godendac se rapproche de la bardiche russe qui tient de la faux emmanchée en arme de guerre avec fer parallèle à la hampe dans sa moitié inférieure.

MAURICE MAINDRON.

GODENHJELM (Bernard-Fredrik), écrivain finnois, né le 7 mars 1840 à Saint-Petersbourg, où son père, Berndt-Abraham (1799-1881), était artiste peintre avant de s'établir à Helsingfors comme maître de dessin (1848-69). Lecteur en allemand à l'université de Helsingfors (1866), il a publié un bon *Deutsch-finnisches Wörterbuch* (Helsingfors, 1873); *Histoire de la littérature finnoise* (1884; 2^e éd., 1887); *la Poésie et ses genres* (1885).

GODENVILLERS. Com. du dép. de l'Oise, arr. de Clermont, cant. de Maignelay; 138 hab.

GODERVILLE. Ch.-l. de cant. du dép. de la Seine-Inférieure, arr. du Havre; 4,304 hab. Eglise moderne qui a recueilli de belles statues de marbre provenant de l'abbaye de Fécamp. Manoir féodal du XV^e siècle transformé en caserne de gendarmerie. Près du château de Crétot, ancienne motte féodale énorme recouverte de bois.

GODESCALC, choniqueur belge du VIII^e siècle (V. GOTESCHALK).

GODESCALC, évêque du Puy, mort le 1^{er} déc. 962. Il

était abbé de Saint-Chaffre-du-Monastier lorsqu'il fut appelé à l'évêché du Puy, en 934; ce fut lui qui entreprit la construction, au sommet du curieux dike volcanique d'Aiguille, de l'église de Saint-Michel.

GODESCARD (Jean-François), hagiographe, né à Roquemont (diocèse de Reims) en 1728, mort en 1800. Il fut secrétaire de l'archevêché de Paris et chanoine de Saint-Honoré. Œuvres principales : *Vies des Pères, des Martyrs et autres principaux saints* (Paris, 1763 et suiv., 12 vol. in-8, plusieurs fois réimprimées), traduction remaniée d'un ouvrage anglais composé par Alban Butler; *Abrégé de la vie des Saints* (Paris, 1802, 4 vol. in-12); *Table alphabétique des Mémoires de Trévoux* (jusqu'en 1740).

GODET. I. PEINTURE. — Petit vase de fer-blanc ou de porcelaine servant à contenir l'huile, l'essence ou le siccatif pour la peinture à l'huile, à délayer certaines couleurs et l'encre de Chine solide pour l'aquarelle et l'architecture. La forme des godets est variée à l'infini, selon la destination qu'on se propose. Ceux pour la peinture à l'huile sont souvent fixés par deux, sur une petite plaque de fer-blanc repliée de façon à pincer le bord de la palette. Ceux pour l'aquarelle sont creusés parfois, au nombre de trois, six ou davantage, dans une épaisse plaque de faïence et présentent ainsi les couleurs disposées comme sur une palette.

II. MÉCANIQUE. — Auget fixé aux roues et aux chaînes destinées à élever de l'eau ou des matières diverses (V. ROUE HYDRAULIQUE et DRAGUE, t. XIV, p. 1051).

GODET (Frédéric), théologien protestant suisse, né à Neuchâtel le 25 oct. 1812. Il fit ses études au gymnase et à l'académie de sa ville natale, où il fut consacré en 1837, après avoir complété ses études théologiques à Berlin et à l'université de Bonn. Précepteur du prince héréditaire de Prusse de 1838 à 1844, il occupa, à son retour en Suisse, diverses fonctions dans l'Eglise neuchâteloise et, en 1850, fut nommé professeur de théologie (exégèse et critique) à Neuchâtel où il se distingua également par son enseignement, par ses nombreux ouvrages et par ses prédications. Ses principaux ouvrages, dont la plupart ont eu plusieurs éditions, sont : *Histoire de la Réformation et du Refuge dans le pays de Neuchâtel* (1839); *Commentaire sur l'évangile de saint Jean* (Neuchâtel, 1863, 3 vol. in-8); *Commentaire sur l'évangile de saint Luc* (1871, 2 vol. in-8); *Conférences apologetiques* (1869); *Etudes bibliques* (1873, 1^{re} série); *Etudes bibliques* (1889, 2^e série, 4^e éd.); *Commentaire sur l'épître aux Romains* (1879, 2 vol. in-8); *Commentaire sur la première épître aux Corinthiens* (1886, 2 vol. in-8). — **Philippe**, fils du précédent, écrivain suisse, né à Neuchâtel en 1850. Son principal ouvrage est *l'Histoire littéraire de la Suisse française* (in-8). P. DUPROIX.

GODETS (Ant. des) (V. DESGODETS).

GODEWAERSVELDE. Com. du dép. du Nord, arr. d'Hazebrouck, cant. de Steenwoorde, au pied du mont des Cats; 1,905 hab. Couvent de la trappe du mont des Cats fondé en 1821. Moulins à blé et à huile. Fabrique de toiles d'emballage. Eglise du xviii^e siècle.

GODFRED AF GEMEN, typographe wesphalien qui introduisit l'imprimerie en Danemark, mort vers 1510. On le croit identique à Gouert van Ghemen, de Gouda, en Hollande. Après avoir imprimé dans cette ville le roman de *Lancelot* et une *Grammaire latine* (1486), il fut appelé à Copenhague en 1490, y imprima *Fundamentum grammaticæ* (1493), la *Chronique danoise rimée* (1495, reproduite en photolithographie, 1873) et une vingtaine d'autres ouvrages en latin et en danois. B-s.

GODFREY (Thomas), mathématicien américain, né à Bristol (Pennsylvanie) en 1704, mort à Philadelphie en déc. 1749. Simple vitrier, il négligea subitement sa profession pour l'étude et apprit le latin afin de pouvoir lire les ouvrages de mathématiques. Ses progrès dans cette science furent rapides, et en 1730 il imaginait le quadrant de réflexion. Cet instrument est communément désigné

sous le nom de quadrant de Hadley; le constructeur anglais n'en a pourtant donné la première fois la description qu'un an plus tard, en 1731, et qu'en pleine connaissance, semble-t-il, de l'invention de Godfrey. La Société royale de Londres, tout en refusant de trancher la question de priorité, accorda à ce dernier une récompense de 200 livres sterling, qu'elle lui fit payer en meubles, à cause de sa réputation d'intempérance. L. S.

GODFREY (Thomas), écrivain américain, fils du précédent, né à Philadelphie le 4 déc. 1736, mort près de Wilmington le 3 août 1763. Apprenti horloger, il s'engagea en 1754 dans un corps réuni pour une expédition contre Fort-Duquesne. Il y servit jusqu'en 1759 et passa alors dans la Caroline du Nord. Il devint par la suite subrécargue à la Nouvelle-Providence. Il a laissé une tragédie, *The Prince of Parthia* (1763, in-8); un poème, *The Court of Fancy* (1763, in-8); des poésies qui ont été réunies avec une notice biographique par son ami N. Evans (1767).

GODFREY DE WINCHESTER, poète anglo-normand, né en 1107. Prieur de Saint-Swithin à Winchester, il écrivit les vers latins avec élégance et a laissé des épîtres et des épigrammes dans le genre de Martial. Ce qui reste de ses ouvrages se trouve dans un manuscrit de la Cottonian Library et dans deux manuscrits de la Bodleian Library.

GODILLE (Mar.). On appelle ainsi un aviron placé à l'arrière de l'embarcation dans un creux en forme de demicercle, pratiqué sur le tableau à toucher l'étambot. Un homme seul peut alors faire manœuvrer l'embarcation, s'il sait godiller, lui donner un mouvement de propulsion en avant, la faire passer dans des endroits n'ayant que sa largeur, ce qui est un avantage précieusement des lieux encombrés tels que ports, docks. On godille en faisant face à l'arrière, en tenant la poignée de l'aviron avec les deux mains, en lui imprimant alternativement un mouvement de droite à gauche et de gauche à droite, de façon à ce que la pelle qui est plongée dans l'eau obliquement décrive une série de 8 couchés (∞). C'est un moyen de locomotion analogue à celui de la queue du poisson. On prétend que c'est la godille qui a donné l'idée de l'hélice à l'illustre Sauvage. Il est bien certain que ces deux modes de propulsion agissent identiquement. La pelle de l'aviron et les ailes de l'hélice frappant l'eau obliquement, rencontrent une résistance qui se transmet en partie parallèlement à l'arbre de la machine pour l'hélice et au plan longitudinal par le point d'appui de l'aviron pour ce dernier.

GODIN (Nicolas), né à Beauvais en 1560, mort à Bruxelles le 12 févr. 1628. Conseiller de sa commune natale, il la fit se prononcer pour la sainte Union en 1589, et fanatisa ses concitoyens qui se livrèrent à des excès contre les « politiques » et les huguenots. Le 6 févr., à la tête d'une troupe de volontaires, il s'empara par surprise du château de Mouy. L'évêque de Beauvais, Nicolas Fumée, ne se sentant plus en sûreté, se retira dans sa forteresse de Bresles. Le 1^{er} août, au moment où les royalistes se préparaient à attaquer la ville, les habitants nommèrent par acclamation, comme maire, Nicolas Godin, qui, de fait, exerçait depuis deux ans l'autorité sans avoir le titre. Henri IV, qui venait de monter sur le trône, ayant renoncé pour l'instant à assiéger Beauvais, Godin, pour tenir en haleine ses volontaires municipaux, les conduisit à Breteuil dont il s'empara et qui fut pillée et incendiée. Les excès continuèrent par la destruction de Mouy, de Bresles, de Crèvecœur et de plusieurs autres localités, et la tyrannie de Godin devint insupportable, pendant que les troupes royales, sous le commandement de La Noue, commençaient à serrer la ville de plus près; mais l'attitude énergique et les précautions du maire les forcèrent à se retirer. Cette guerre de partisans dura jusqu'au remplacement de Nicolas Godin, qui refusa d'être réélu maire en 1592. L'année suivante, les Beauvaisiens firent, à Amiens, leur paix avec Henri IV qui comprit Godin lui-même dans l'amnistie et lui offrit de l'attacher à son service. Mais il refusa et se retira à Bruxelles. C. ST-A.

GODIN (Louis), astronome et mathématicien français,

né à Paris le 28 févr. 1704, mort à Cadix (Espagne) le 11 sept. 1760. Fils d'un avocat au Parlement, il étudia d'abord la philosophie, puis l'astronomie, que lui enseigna J.-N. Delisle, et fut admis dès 1725 à l'Académie des sciences de Paris. En 1733, il lut à cette compagnie un travail sur les meilleurs moyens de décrire et de mesurer sur le terrain un parallèle à l'équateur et, en 1735, il fut désigné, avec La Condamine et Bouguer, pour aller effectuer cette opération au Pérou (V. CONDAMINE). Tout était terminé en 1742; mais il dut, sur l'ordre du vice-roi, demeurer dix années à Lima comme professeur de mathématiques. Il fut donc témoin du tremblement de terre qui désola en 1746 la capitale péruvienne. Rentré en France en 1754, il fut nommé presque aussitôt directeur de l'école des gardes-marine de Cadix. Il assista dans cette ville, en 1755, à un nouveau tremblement de terre (le même qui détruisit Lisbonne) et y mourut d'une attaque d'apoplexie à l'âge de cinquante-six ans. Sa place d'académicien-pensionnaire, qu'à son retour en France il avait trouvée occupée par un autre, lui avait été rendue en 1756. Il n'a enrichi la science d'aucune découverte marquante; à peine pourrait-on citer de lui quelques perfectionnements aux lunettes et de nouveaux procédés de triangulation. Il a terminé l'*Histoire de l'Académie des sciences* pour les années 1680 à 1699 (Paris, 11 vol. in-4) et a donné une *Table alphabétique* des matières contenues dans ladite histoire depuis la fondation de l'Académie jusqu'en 1730 (Paris, 4 vol. in-4). Il est encore l'auteur d'un appendice aux *Tables astronomiques* de Lahire (édit. de 1727, in-4), de la *Connaissance des temps* pour les années 1730 à 1733 et de divers mémoires insérés dans les recueils de l'Académie des sciences (*Mémoires* et *Machines approuvées*).

LÉON SAGNET.

BIBL.: FOUCHY, *Eloge de M. Godin*, dans l'*Hist. de l'Acad. des sciences de Paris*, année 1760, p. 181; Paris, 1766, in-4.

GODIN (Jean-Baptiste-André), industriel et homme politique français, né à Esquéhéries (Aisne) le 26 janv. 1817, mort à Guise le 14 janv. 1888. Ouvrier en fonte, il créa à Esquéhéries la fabrication des appareils de chauffage en fonte de fer; et cette industrie, qu'il transporta à Guise en 1846, devint si prospère qu'en 1859 Godin réalisait son fameux *familistère* (V. ce mot). Il inventa l'émaillage en couleurs de la fonte. Maire de Guise en 1870, il fut élu représentant de l'Aisne à l'Assemblée nationale le 8 févr. 1871. Membre de l'Union républicaine, il soutint le gouvernement de M. Thiers et combattit le ministère de Broglie. Il s'occupa surtout des questions sociales et proposa le 29 janv. 1873 un amendement au projet sur le travail des enfants dans les manufactures qui interdisait de les employer avant l'âge de douze ans. Cet amendement fut repoussé et l'âge de dix ans adopté. On a de lui : *Solutions sociales* (Paris, 1871, in-8); *les Socialistes et les droits du travail* (1874, in-32); *la Politique du travail et la politique des privilèges* (1875, in-32); *Mutualité sociale* (1880, in-8); *Mutualité nationale contre la misère* (1883, in-8); *le Gouvernement et le vrai socialisme en action* (1883, in-8); *la République du travail et la réforme parlementaire* (1889, in-8).

GODIN DE SAINTE-CROIX, célèbre empoisonneur, né à Montauban vers 1630, mort à Paris le 31 juil. 1672. On sait fort peu de chose sur sa vie. Bâtard de noble famille, il servit au régiment de Tracy-Cavalerie, avec le grade de capitaine. Il connut au service le marquis de Brinvilliers et devint l'amant de sa femme dont il fut le complice et peut-être la victime (V. BRINVILLIERS).

BIBL.: V. la Bibl. de l'art, BRINVILLIERS.

GODINHO (Le P. Manoel), voyageur et écrivain portugais, né à Villa-de-Montalvão en 1633 ou 1634, mort en 1712. Membre de la Compagnie de Jésus, il fut envoyé dans l'Inde portugaise vers 1650. Chargé, en 1663, par le vice-roi d'une mission auprès du gouvernement de la métropole, il s'y rendit en grande partie par la voie de terre,

et il fut le premier des écrivains modernes qui ait exploré et décrit les ruines de Babylone, alors immenses. La relation de cet intéressant voyage fut publiée sous ce titre : *Relação do novo caminho que fez por terra e mar vindo da India para Portugal*, etc. (Lisbonne, 1663, in-4; 1842, in-8). On lui doit encore d'autres ouvrages, tels que : *Noticias singulares de cousas succedidas em Constantinopla depois da rota de seu exercito sobre Viena* (Lisbonne, 1684, in-4), livre rarissime et peu connu; *Vida e morte do ven. P. Fr. Ant. das Chagas* (V. ce nom), *missionario* (Lisbonne, 1687, in-4; réimpr. en 1728 et 1762), dont il publia aussi les curieuses poésies, etc. G.P.-1.

GODISSON, Com. du dép. de l'Orne, arr. d'Alençon, cant. de Courtomer; 204 hab.

GODIVA (Lady), héroïne d'une célèbre légende anglaise. Lady Godiva, morte vers 1080, était la sœur de Thorold de Bucknall, sheriff de Lincolnshire. Elle épousa, avant 1040, Leofric, comte de Chester. On la disait belle et pieuse; plusieurs chartes nous ont laissé la preuve de sa générosité à l'égard des monastères d'Ely, de Coventry, de Spalding, qu'elle fonda ou enrichit. — Roger de Wendover (mort en 1237) est le premier qui ait raconté, d'après un anonyme du XII^e siècle, l'histoire de la chevauchée de Godiva. La ville de Coventry étant accablée d'impôts, Leofric ne consentit à l'en décharger que si sa femme, la comtesse Godiva, traversait la ville toute nue sur un cheval. Celle-ci consentit, et, escortée par deux hommes d'armes, parcourut les rues de Coventry vêtue seulement de sa longue chevelure, *apparentibus cruribus tantum candidissimis*. La chronique de John Brompton (XIV^e siècle) ajoute que personne ne la vit, circonstance que l'imagination populaire s'évertua depuis à expliquer. Une ballade du XVII^e siècle veut que Godiva ait ordonné que tous les habitants de Coventry s'enfermassent chez eux durant sa chevauchée, toutes fenêtres closes; une seule personne aurait désobéi et, l'indiscret est populaire à Coventry depuis le XVIII^e siècle sous le nom du « peeping Tom ». Tous les enjolivements récents de la légende sont naturellement de nulle valeur et; il est impossible de savoir si l'histoire de Godiva, telle qu'elle est racontée par Roger de Wendover, repose sur un fait réel. La légende de Godiva a souvent inspiré les peintres. Depuis 1678 a lieu, en été à Coventry, tous les trois ans, une « Godiva procession ».

Ch.-V. L.

GODIVEAU (Art cul.). Préparation culinaire pouvant servir à farcir des viandes, des poissons, des légumes, etc. On fait un godiveau en pilant 500 gr. de rouelle de veau avec 125 gr. de mie de pain trempée dans du lait, 125 gr. de beurre et deux jaunes d'œufs dont on ajoute ensuite les blancs battus en neige. Le tout est assaisonné de sel, de poivre et, si l'on veut, d'une petite quantité de noix de muscade râpée, puis roulé en boulettes ou façonné en forme de petits bâtons que l'on saupoudre de farine et que l'on fait pocher ensuite à l'eau ou au bouillon presque bouillant. Pour bien réussir cette farce, il est nécessaire de piler à froid dans un endroit très frais, en y mettant au besoin un peu de glace. — Le godiveau de poisson et de gibier se prépare d'une façon semblable.

GODIVELLE (La). Com. du dép. du Puy-de-Dôme, cant. d'Ardes et arr. d'Issoire; 204 hab. Cratères-lacs de la Godivelle.

GODJAM. Pays de l'Abyssinie (Afrique orientale), dont le nom s'applique tantôt à l'ensemble des régions enveloppées dans la vaste boucle de l'Abai, du lac Tzana, au voisinage du Fazogl; tantôt à une partie seulement de cet ensemble. Dans son acception la plus étendue, le Godjam forme un vaste et fertile plateau aux prairies bien arrosées. Dans son sens étroit, le Godjam n'est qu'une province, séparée par l'Abai du Beghamider. Physiquement, elle est constituée par un plateau élevé qui s'incline vers l'Abai. On y remarque les villes de Mota, à 2,500 m. d'alt.; Martoula-Mariam, à 2,700 m.; Dima, résidence du gouverneur; Baso, marché principal de la région.

GODJER. Rivière de l'Afrique orientale, prend sa source

dans les montagnes des Gallas, contourne, en décrivant un vaste détour, le pays de Kaffa et se jette dans la Ghibè, faisant ainsi partie du bassin du Djeb, contrairement aux théories qui l'ont longtemps rattachée au bassin du Bahr-el-Abiad.

GODKIN (James), publiciste anglais, né à Gorecy en 1806, mort en 1879. Pasteur à Armagh, il s'affilia en 1836 à l'*Irish Evangelical Society*, s'en sépara en 1845 et se lança dans le journalisme. Il collabora à diverses revues et fut à Londres le correspondant de journaux irlandais et écossais. En 1849, il fonda à Belfast le *Christian Patriot*, devint rédacteur en chef du *Daily Standard*, puis du *Daily Express* de Dublin et correspondant du *Times*. Parmi ses écrits nous citerons : *A Guide from the church of Rome to the church of Christ* (1836); *The Rights of Ireland* (1843); *Ireland and her churches* (1867); *The Land War in Ireland* (1870); *The New Handbook of Ireland* (1871), en collaboration avec J.-A. Walker; *Religious History of Ireland* (1873), etc. Ses travaux sur les questions irlandaises ont eu du succès et ont exercé une certaine influence sur les idées et les plans de réforme de M. Gladstone et du parti libéral.

R. S.

GODMAN (John D.), médecin et publiciste américain, né à Annapolis (Maryland), en 1794, mort en 1830. Avant d'être médecin, il avait été imprimeur et matelot. Ses travaux sur l'anatomie, qu'il professa à Cincinnati, à Philadelphie et à New York, sont justement estimés. Citons aussi de lui une *American Natural History* (1823-28, 3 vol.).

GODMOND (Christopher), écrivain anglais du XIX^e siècle. On ne sait rien de sa vie. Il a laissé : *Memoir of Therouanne* (Londres, 1836, in-8); *The Campaign of 1346* (Londres, 1836, in-8), drame en cinq actes; *Vincenzo prince of Mantua* (1840, in-8), drame en cinq actes.

GODOI (Don Manuel), homme d'Etat espagnol (V. Goboy).

GODOLIAS ou **GUEDALIA**. Ce personnage, d'origine juive, fut chargé par l'autorité chaldéenne de gouverner la Judée après la destruction de Jérusalem par Nabuchodonosor. Mais ses efforts pour assurer à la population restée sur le sol natal les avantages de l'ordre et de la sécurité, échouèrent; il fut assassiné par une bande de fanatiques et le pays tomba dans la plus misérable condition (2, *Rois*, xxv; *Jérémie*, xl et xli). Le judaïsme du second temple commémore ces tristes événements par une solennité annuelle, le « jeûne de Guedalia », que les juifs orthodoxes continuent de célébrer.

GODOLPHIN (Sidney), poète anglais, né en Cornouailles en 1610, mort en 1643. Successivement membre du Court et du Long Parlement (1648), il resta l'un des derniers membres fidèles à la cause royaliste. Lorsque éclata la guerre civile, il leva des troupes en Cornouailles, pénétra avec l'armée de sir R. Hopton dans le Devonshire et fut tué dans une escarmouche au village de Chagford. Il a laissé plusieurs poèmes, la *Passion de Didon* et *d'Enée*, une traduction du *Pompée* de Corneille, des chansons que l'on peut lire dans les *Specimens* d'Ellis. Il fut l'ami de Falkland, de Clarendon et de Hobbes, qui le loua dans la dédicace de son *Leviathan* adressée à son frère, Francis Godolphin.

GODOLPHIN (Sir William), diplomate anglais, né en 1634, mort à Madrid le 11 juil. 1696. Membre du Parlement pour Camelford en 1665, il fut employé en 1667 aux négociations du traité de commerce avec l'Espagne. Envoyé extraordinaire en Espagne en 1669, il devint ambassadeur près la même puissance en 1671. Il avait eu quelques velléités de conversion au catholicisme, et ses ennemis l'impliquèrent dans le complot papiste. Rappelé à Londres par l'ordre de la Chambre des communes en 1678, il demeura à Madrid et fit alors hautement profession de catholicisme. Sa correspondance diplomatique a été publiée en partie dans *Hispania illustrata* (1703). Il a laissé quelques poésies.

GODOLPHIN (Sidney, comte de), homme d'Etat anglais, né en 1645, mort à Saint-Albans le 15 sept. 1712. Issu d'une ancienne famille de Cornouailles, il devint en 1662 page du roi et maître de la garde-robe en 1678. Lord de

la trésorerie en 1679, il participa à diverses intrigues contre Jacques, avec Sunderland et la duchesse de Portsmouth. Il correspondait activement avec le prince d'Orange. Pourtant, après la chute de Shaftesbury, il réussit à conserver la faveur du roi, fut nommé secrétaire d'Etat en 1684 et premier lord de la trésorerie. Chambellan de la reine, après la mort de Charles II, il fut mis par le roi Jacques dans le secret de ses négociations avec Louis XIV, s'associa au parti catholique grâce à l'influence de Marie de Modène, pour laquelle il nourrissait une passion romanesque, et même entendit la messe, ce qui le rendit odieux aux protestants. « Godolphin, dit une satire du temps, bat la mesure, de sa tête politique, en approuvant tout, tant il est heureux d'être chargé du manchoin et des gants de la reine. » Il demeura toujours au Trésor. A partir de 1694, il entretint des intelligences avec le parti jacobite. Aussi fut-il impliqué dans le procès de Fenwick et obligé de démissionner. Ami de Marlborough, il resserra son alliance avec lui en mariant son fils Francis à Henrietta Churchill (1698) et à la fin du règne de Guillaume il reprit son poste à la trésorerie (9 déc. 1700), mais pour peu de temps, car les whigs revinrent au pouvoir (30 déc. 1701). Dès l'avènement de la reine Anne, il suivit l'ascension de fortune de Marlborough. Lord trésorier (6 mai 1702), il demeura pendant huit ans à la tête du gouvernement de l'intérieur. Timide et irrésolu, il eût de graves difficultés avec les tories, surtout lorsqu'il eût cherché à renvoyer Rochester dans son gouvernement d'Irlande et qu'il eut obligé Nottingham à démissionner. D'autre part, il blessa la reine en procurant de l'emploi à Sunderland et en remplaçant la garde des sceaux Wright par Cowper (1705). Harley, qu'il avait fait entrer dans le ministère, passa à l'ennemi (11 fév. 1708). Les whigs triomphants lui rendirent l'existence impossible. On voulait lui imposer les collaborateurs qui lui étaient le plus antipathiques, et les affaires de l'Etat n'étaient plus que de misérables querelles de personnalités. Il eut enfin une violente dispute en plein conseil des ministres avec Shrewsbury qui avait été nommé chambellan, sans qu'on eût pris la peine de demander son assentiment, et dut se retirer (8 août 1710). C'était un fort honnête homme, passionné pour les échecs et les courses de chevaux qui finirent par le ruiner. Ses ennemis, après sa chute, essayèrent de le déshonorer par une accusation de concussion que Walpole repoussa sans peine dans son pamphlet *The Thirty Five Millions accounted for*. Godolphin avait épousé le 16 mai 1675 Margaret Blagge (1652-1678), fille d'un colonel royaliste, qui fut demoiselle d'honneur de la duchesse d'York, puis de la reine. Extrêmement belle et intelligente, elle avait été l'amie de John Evelyn (V. ce nom) qui a écrit sa biographie (publiée en 1847 par Samuel Wilberforce).

Francis Godolphin, fils des précédents, né à Londres le 3 sept. 1678, mort le 17 janv. 1766, fut élevé par les soins et sous la surveillance d'Evelyn. Après de fortes études à Eton et à Cambridge, il fut nommé greffier adjoint à la cour de chancellerie en 1698. Il représenta East Loe de 1702 à 1708, et devint trésorier de la maison royale en 1704. De 1708 à 1709, il fut député d'Oxford au Parlement et de Tregony de 1710 à 1712, date à laquelle il prit le siège de son père à la Chambre des pairs. Il exerça beaucoup d'autres fonctions et notamment celles de conseiller privé à partir de 1723, et de gouverneur des îles Sorlingues à partir de 1728. Lord justice du Royaume-Uni en 1723, 1725 et 1727, il fut chargé du sceau privé de 1733 à 1740. Il avait épousé en mars 1698 Henrietta Churchill, fille du premier duc de Marlborough, célèbre par sa liaison avec William Congreve (V. ce nom).

Henry Godolphin, né en 1648, mort en 1733, frère de Sidney, prévôt d'Eton (1695), fut élu doyen de Saint-Paul de Londres en 1707. Il fit de très grandes libéralités au collège d'Eton.

R. S.

GODONCOURT. Com. du dép. des Vosges, arr. de Mercœur, cant. de Monthureux-sur-Saône; 545 hab.

GODOUNOV. Famille de bojars russes. Le plus célèbre de ses membres a été *Boris* (V. ce nom). On peut encore signaler : *Matviï Mikhaïlovitch* qui fut, en 1632, gouverneur de Kazan ; *Nikita Vasilievitch* qui, en 1613, défendit le Kremlin contre les Polonais ; *Pierre* qui écrivit en 1669 une relation : *Récits sur les pays chinois et sur les profondeurs de l'Inde*.

GODOY Y ALVAREZ DE FARIA (Manuel), duc de l'Alcudia, prince de la Paix, célèbre homme d'Etat espagnol, né à Badajoz le 12 mai 1767, mort à Paris le 4 oct. 1834. Issu de parents plus riches d'ancêtres que d'écus, mais bien élevé, instruit, élégant, causeur charmant, d'un esprit très délié, avec cela beau garçon, pourvu, en un mot, de tous les dons de séduction mondaine, il alla de bonne heure chercher fortune à Madrid, où son frère aîné était dans les gardes du corps. Il y entra lui-même en 1787, et, exerçant une fascination incroyable sur l'élément féminin de la cour, il ne tarda pas à attirer sur lui l'attention de la reine Louise-Marie, âgée alors de trente-huit ans. Devenu favori intime de celle-ci, il sut aussi entièrement captiver Charles IV, et dès lors sa carrière fut vertigineuse. Adjudant général de sa compagnie en 1788, adjudant général des gardes du corps en 1791, lieutenant général en 1792, créé duc de l'Alcudia, major des gardes du corps, membre du conseil d'Etat, il succéda, à l'âge de vingt-cinq ans, au célèbre comte d'Aranda, comme premier ministre (15 nov. 1792). Il faut reconnaître que, dans les conseils du gouvernement, il avait fait preuve de beaucoup de tact et d'une maturité de jugement au-dessus de son âge. Mais il arriva aux affaires à l'heure des grandes difficultés. Sous l'influence des sentiments profondément monarchiques de la nation, surexcités par l'exécution de Louis XVI, il crut devoir venger cette mort ; mais ses velléités comminatoires furent prévenues par la Convention qui déclara la guerre à l'Espagne (7 mars 1793). Malgré quelques succès de début des armées espagnoles, la France resta victorieuse dans une seconde campagne, et la paix fut signée à Bâle le 22 juil. 1795. La conclusion de ce traité valut à Godoy le titre de prince de la Paix (*principe de la Paz*), la grandesse d'Espagne de première classe, l'ordre de la Toison d'or et une dotation territoriale de 50.000 piastres fortes de revenus. Méprisant les attaques d'une opposition déchaînée par ces hautes faveurs, il fit encore signer un traité d'alliance offensive et défensive avec la République française (19 août 1796), pour essayer de débarrasser son pays de la tutelle désastreuse de l'Angleterre. Après une courte guerre contre cette puissance, Godoy s'appliqua à panser les profondes blessures de l'Espagne, à la relever de la ruine économique, à abaisser l'influence de l'Inquisition et les prétentions du clergé, à affranchir le gouvernement de l'ingérence de la papauté. L'accomplissement d'une aussi lourde tâche suscita contre lui toutes les haines et une coalition de tous les intérêts lésés. Il y prêta encore le flanc par sa vie fastueuse au milieu de la détresse générale et surtout par son double mariage, l'un secret avec Josefa Tudo, fille d'un officier ; l'autre, avec Marie-Thérèse de Bourbon, fille naturelle de l'infant D. Louis, frère du roi, princesse que la reine lui avait fait épouser par jalousie (sept. 1797). L'Angleterre attisait encore cette animosité publique que dirigeait l'héritier du trône, le prince des Asturies. Le Directoire lui-même imposa à Charles IV la destitution de son premier ministre (28 mars 1798), qui revint au pouvoir, plus puissant que jamais, à l'avènement de Bonaparte comme premier consul. En 1804, il commanda en chef l'armée espagnole dans l'expédition commune contre le Portugal, dont il sut tirer un parti avantageux pour son pays. Poursuivant ensuite ses réformes administratives et financières, il fit conclure avec la France un traité (22 oct. 1803), stipulant la neutralité de l'Espagne dans l'éventualité d'une guerre contre l'Angleterre, moyennant un subside annuel de 48 millions de fr. L'attaque brutale par des Anglais de quatre frégates espagnoles en vue du port de Cadix (1^{er} oct. 1804) l'amena à leur déclarer la guerre et

à conclure un traité d'alliance avec la France. Nommé généralissime des armées de terre et de mer d'Espagne, il ne prit personnellement aucune part à cette campagne désastreuse. L'année suivante, il faillit se laisser entraîner dans une coalition contre Napoléon, qui, mis alors en défiance, désira l'écartier du pouvoir, et, dans le traité de Fontainebleau (27 oct. 1807), ayant pour objet le démembrement du Portugal, il promit au prince de la Paix la souveraineté des Algarves. Cependant la situation de celui-ci devenait de plus en plus difficile en face des intrigues du parti du prince des Asturies alors en lutte ouverte contre son père, et en présence de l'attitude incertaine de Napoléon à l'égard de l'Espagne. Son histoire dès lors est celle de la dernière année du règne malheureux de Charles IV (V. ce nom). L'armée française, envoyée à la conquête du Portugal, ayant pris des allures inquiétantes pour l'indépendance de son alliée, Godoy conseilla au roi de partir pour Cadix et d'y attendre les événements. Le prince des Asturies en profita pour crier à la trahison et susciter une émeute. Assailli dans son palais par une foule furieuse, dans la nuit du 17 mars 1808, le premier ministre ne fut sauvé de la mort que par l'abnégation de son vieux souverain, qui abdiqua en faveur de son fils (V. FERDINAND VII). Jeté en prison, il fut délivré par ordre de Murat et envoyé à la fameuse entrevue de Bayonne, où il dut rédiger l'acte d'abdication de Charles IV en faveur de Napoléon. Il suivit à Rome le souverain déchu, qui ne cessa de lui témoigner la plus vive amitié, et après la mort de celui-ci et de l'ex-reine, à dix-huit jours d'intervalle, il vint se fixer à Paris, où, complètement ruiné, il ne vécut pendant longtemps que d'une pension de 5,000 fr. que lui faisait Louis-Philippe. Sa fille, issue du mariage avec la princesse de Bourbon, avait épousé en 1820 le prince romain Ruspoli.

Pendant son exil, il mit au jour ses mémoires : *Cuenta dada de la vida politica de D. Man. Godoy, principe de la Paz, o sean memorias criticas y apologeticas* (Madrid, 1836-1838, 5 vol. in-8, et 1842, 6 vol. in-8 ; trad. en français, Paris, 1836-1838, 4 vol.), mémoires bien instructifs pour l'histoire. Le rôle politique de Godoy a généralement été apprécié avec trop de passion, et l'heure du jugement impartial de la postérité ne semble pas encore arrivée pour lui. Maître absolu de l'Espagne pendant nombre d'années, mais au milieu des conditions extérieures et intérieures exceptionnellement périlleuses, il a été rendu responsable de tous les événements malheureux qu'il n'était pas en son pouvoir de dominer. Dans le cours de sa longue administration, il fit preuve de largeur de vues politiques, de clairvoyance, de patriotisme, de courage, d'habileté gouvernementale, et après sa chute, Napoléon lui-même le qualifia « d'homme de génie ».

G. PAWLOWSKI.

BIBL. : M. OVILA Y OTERO, *Vida politica y militar de D. M. Godoy* ; Madrid, 1844, 4 vol. in-8. — N. PASTOR DIAZ et F. DE CARDENAS, *Galeria de Españoles célebres*, 1816, t. IX.

GODRONS (Archit.). Ornaments convexes donnant assez bien l'idée de cannelures à rebours, et sculptés, appliqués ou peints, détachés, juxtaposés ou entrelacés et que l'on emploie aussi bien dans la décoration de membres d'architectures, moulures plates, quarts de ronds formant l'échine des chapiteaux doriques ou consoles que dans la décoration des vases. L'architecture romaine antique, l'art roman du XII^e siècle et la Renaissance classique ont beaucoup usé des godrons, lesquels forment couramment de nos jours l'ornementation principale, en métal repoussé, des membrons et autres arêtes des combles. Charles LUCAS.

Ce terme désigne aussi des ornements ciselés, exécutés sur les bagues, les cachets, et formant généralement des rayons droits ou tournants sur le fond du bijou en partant du centre de ce fond. Primitivement on appelait godrons, en orfèvrerie, les moulures ovales faites au bord de la vaiselle plate ; cette expression s'est étendue aux plis obtenus avec le fer aux fraises et aux jabots à la mode dans la seconde moitié du XVII^e siècle.

GODTHAAB. Ville du Grœnland méridional, située sur le détroit de Davis. Fondée en 1721 par Hans Egede, ce fut le premier établissement danois du Grœnland. Les habitants sont au nombre de 970 environ, parmi lesquels on trouve une trentaine d'Européens.

GODWIN, fils de Wulfnoth, comte des Saxons de l'Ouest, mort en 1053. On le voit apparaître dès 1018, avec le titre de « duc » ou de « comte » à la cour de Cnut, dont il semble avoir été le favori. Godwin servit Cnut contre les Wendes, épousa la sœur du comte danois Ulf, beau-frère du roi ; c'est alors probablement qu'il fut créé comte du Wessex. Depuis 1020, Godwin figure dans les chartes comme l'homme le plus puissant d'Angleterre après Cnut. Il acquit des domaines considérables. A la mort de Cnut (1035), il soutint les droits de Harthacnut, fils du défunt ; car, en vrai continuateur de son bienfaiteur, en fidèle ministre des rois danois, il souhaitait le maintien de l'union du Danemark et de l'Angleterre. Mais Harthacnut fut obligé de se contenter du Danemark, et Godwin de reconnaître la légitimité d'Harold. En 1036, les athelings anglo-saxons, fils d'Ethelred, Alfred et Edouard, débarquèrent en Angleterre ; Alfred fut pris, mis à mort ; une tradition très persistante attribue cette exécution à Godwin, toujours dévoué aux Danois et désireux de se réconcilier avec Harold. Le comte eut à se justifier de cet excès de zèle à l'avènement d'Harthacnut en 1040. A la mort d'Harthacnut (1042), Godwin se fit dans l'assemblée de Londres le champion des droits de l'atheling Edouard, descendant des anciens rois du pays. Cette attitude nouvelle fit de lui le chef du parti national. Il l'adopta parce qu'il la vit désormais profitable à sa maison : il comptait dominer entièrement le jeune Edouard le Confesseur, qui épousa sa fille en 1045. Il était comte de Wessex ; son fils Swegen était comte des marches de Mercie (Hereford, Gloucester, Oxford) ; son fils Harold avait l'Estanglie ; son neveu Beorn possédait les comtés d'Hertford et de Buckingham. Cependant sa puissance fut de bonne heure menacée ; il eut à lutter contre la jalousie des deux autres grands comtes, Leofric et Siward, contre l'hostilité latente du clergé qu'il dépouillait volontiers, contre la volonté d'Edouard le Confesseur et de ses favoris normands, contre le souvenir de la mort tragique de l'atheling Alfred. La nomination de Robert, abbé de Jumieges, au siège de Londres, fut le premier signe de la décadence de l'autorité de Godwin. Swegen, pour avoir séduit l'abbesse de Leominster, fut banni d'Angleterre en 1046. Swend Estrithson, roi de Danemark, neveu de Godwin, demanda, en 1047, l'appui d'une flotte anglo-saxonne contre son ennemi Magnus de Norvège ; tout secours, malgré Godwin, lui fut refusé par Edouard. Toutefois Swegen, réfugié en Flandre, fut rappelé, et le comte de Wessex réussit à négocier un mariage entre Judith de Flandre et Tostig, son troisième fils. En 1050, Robert de Jumieges fut élevé à l'archevêché de Canterbury : coup funeste pour Godwin, qui soutenait chaleureusement la candidature de son parent Elfric. Dès lors, entre l'archevêque soutenu par le roi et le comte, ce fut une série de querelles ininterrompue. Godwin refusa de châtier, en sept. 1051, les gens de Douvres qui avaient offensé le roi. Edouard le cita à comparaître devant une assemblée (*witan*) à Gloucester, pour se justifier. A Beverstone, en Gloucestershire, le comte et ses fils se réunirent en armes, réclamant la réinstallation de Swegen dans les marches, et l'expulsion des étrangers. Mais les gens de la famille rebelle l'abandonnèrent peu à peu, et Godwin avec tous les siens, déclarés *outlaws*, se réfugièrent à la cour de leur ami Baudoin de Flandre. Toutefois les dispositions des Saxons changèrent bientôt ; Godwin fut sollicité de revenir, et il résolut, en juin 1052, de recourir à la force. Battu sur mer au mois de juin, il se rendit maître en septembre de l'île de Wight, remonta la Tamise jusqu'à Londres. Edouard, dont les conseillers normands s'étaient prudemment éclipseés en présence du revirement des sympathies populaires, céda le 15 sept. et rendit à la maison de Godwin tous ses biens. Mais, le 11 avr. 1053, le grand

comte fut frappé d'apoplexie à Winchester ; il mourut trois jours après. Il avait eu de sa femme Gytha sept fils et trois filles (V. HAROLD, TOSTIG et EDITH). L.

GODWIN (Francis), prêtre et historien anglais, né en 1562, mort en 1633. Fils de Thomas Godwin, évêque de Bath et Wells, il fut nommé au siège de Llandaff (1601) par Elisabeth, en récompense de la publication de son *Catalogue of the Bishops of England* (1601, in-4), et par Jacques 1^{er} à celui de Hereford (1617) pour une traduction latine de ce livre excellent, dédiée à ce souverain : *De Præsulibus Angliæ* (Londres, 1616, in-4 ; réimpr. avec une continuation de Richardson ; Cambridge, 1743, in-fol.). Ses autres ouvrages principaux sont : *Rerum Anglicarum... Annales* (1616-28, in-4), traduit en anglais par son fils Morgan Godwin (1630, in-fol.) et en français par le sieur de Loigny (Paris, 1647) ; *Appendix et Commentarium de Præsulibus Angliæ* (1621-22, in-4) ; *The Man in the Moone* (1657, in-8), roman philosophique, traduit en français par J. Baudoin (Paris, 1648, in-8) et où Cyrano de Bergerac et le doyen Swift ont pu donner des détails pour leurs voyages imaginaires. B.-H. G.

GODWIN (William), économiste et romancier anglais, né à Wisbeach (Cambridgeshire) le 3 mars 1756, mort en 1836. D'abord prédicateur dissident, il quitta son poste en 1782 pour habiter Londres, où, sous le ministère Grey, il fut pourvu d'un emploi. En 1797, il épousa Mary Wollstonecraft (V. ci-dessous). Devenu veuf, il se remaria après quelques années et commença une entreprise de librairie sous le nom d'Edward Baldwin ; il publia surtout des ouvrages enfantins. Il attira l'attention par des romans philosophiques, remarquables à la fois par l'intérêt du récit et la profondeur des pensées : *Caleb Williams* (1794) ; *Saint Leon* (1799) ; *Fleetwood* (1805) ; *Mandeville* (1817) et *Cloudesley* (1830). Il a aussi écrit en 2 vol. une *History of the Life and Age of Chaucer* (1803) et les *Lives of Edward and John Phillips*, neveux et élèves de Milton (1815). Outre ces différents ouvrages, il réfuta les idées de Malthus dans son *Inquiry concerning the power of increase in the numbers of mankind* (1820), a écrit une *History of the Common Wealth of England* (1823-1828, 4 vol.), depuis son origine jusqu'à la Restauration de Charles II, et un volume de *Pensées* (1831) sur l'homme, sa nature, ses productions et ses découvertes, pleines de spirituelles remarques.

GODWIN (Mary Wollstonecraft, Mrs.), femme de lettres anglaise, née à Epping, près de Londres, le 27 avr. 1759, morte à Londres le 10 sept. 1797. Fille d'un fermier sans instruction, elle quitta à seize ans la maison paternelle, puis fut tour à tour dame de compagnie, directrice, avec ses sœurs, d'un pensionnat à Islington, gouvernante de lord Kingsborough à Londres. Elle se rendit ensuite en France, où elle vécut quelques années dans l'intimité de l'Américain Imlay ; abandonnée par lui, elle tenta deux fois de se donner la mort. Enfin, de retour à Londres, elle épousa William Godwin et mourut en donnant le jour à une fille qui devait épouser Shelley. En 1786, elle avait publié *Thoughts on the Education of Daughters* et traduit les œuvres de Salzmann et de Lavater ; mais deux écrits surtout contribuèrent à mettre son nom en évidence, sa réplique à Burke, *Reflections on the French Revolution*, et sa *Vindication of the Rights of Women* (1791). Son mari publia ses *Memoirs* et ses *Posthumous Works* (Londres, 1798, 4 vol. in-8).

GODWIN (George), architecte et publiciste anglais, né à Londres le 28 janv. 1815, mort à Londres le 27 janv. 1888. Fils d'un architecte et lui-même auteur de plusieurs édifices publics ou privés parmi lesquels l'église Saint-Jude, à South Kensington (qu'il fit élever en collaboration avec son frère Henry Godwin) et la restauration de l'église de Sainte-Marie Redclif, à Bristol, George Godwin fut surtout connu comme directeur, pendant quarante années (1845 à 1888), du journal anglais d'architecture, *The Builder*, dont il fit la revue hebdomadaire illustrée la plus com-

plète des questions concernant l'architecture, et aussi par la publication de nombreux mémoires sur les sujets les plus variés d'architecture, d'archéologie, de construction, d'hygiène et d'économie sociale, entre autres : *The Churches of London*, etc. (Londres, 1839, 2 vol. gr. in-8, en collaboration avec John Britton); *History in Ruins* (Londres, 1833, in-8); *Another blow for life* (Londres, 1863, in-8), etc.

Charles LUCAS.

BIBL. : *The Builder*, n° du 1 févr. 1888, et *passim*.

GÖBEL (Johann-Wilhelm de), juriconsulte et publiciste allemand, né à Hæxter (Westphalie) en 1683, mort en 1745. Il voyagea successivement en Allemagne, en France et en Hollande, et remplit à son retour une chaire de droit à Helmstedt. L'empereur Charles VI lui conféra des lettres de noblesse en 1730. Il publia un grand nombre de traités très réputés de son temps, tels que : *De Statu nobilitatis Germanicæ* (1719); *Dissertationes sur le droit public et l'histoire* (1735); une *Histoire de la chasse dans l'antiquité et dans les temps modernes* (1743), etc.

GØBEN (August de), général allemand, né à Stade (Hanovre) en 1816, mort à Coblenz en 1880. Il quitta l'armée prussienne en 1837 pour entrer dans l'armée carliste en Espagne; il y obtint le grade de lieutenant-colonel. Revenu comme lieutenant dans sa patrie, il fit la campagne de 1840 dans la Westphalie et devint chef d'escadron dans l'état-major. En 1860, il fut attaché à l'armée espagnole dans la guerre contre le Maroc. En 1864, il fit la campagne de Danemark; en 1866, celle d'Autriche, où il se signala particulièrement. En 1870, il était général d'infanterie et prit une part active à la bataille de Wörth et à la défaite du général Frossard; il se distingua encore à Gravelotte; le 6 déc., il occupait Rouen. Lors que Manteuffel fut envoyé dans l'Est, Gøben le remplaça dans le commandement de la première armée et remporta la sanglante victoire de Saint-Quentin.

GÖCHHAUSEN (Ernst-August-Anton), littérateur allemand, né à Weimar en 1740, mort en 1824. Il abandonna la carrière militaire et devint directeur du conseil administratif d'Eisenach (1802). Nommé conseiller privé en 1809, il a publié successivement plusieurs ouvrages littéraires qui se signalent par une observation pénétrante. Les plus intéressants sont des récits, de voyages et *Antoinette ou Conte de l'autre monde* (1776), *la Fièvre à la Werther* (1776) et *Matériaux pour l'histoire du socratism* (1788).

GÖCKINGK (Leopold-Friedrich-Gunther de), poète et homme politique allemand, né en 1748, mort en 1828. Il occupa diverses places dans l'administration. En 1799, on le trouve directeur de la police de Berlin. Le roi de Prusse, Frédéric-Guillaume II, lui avait conféré des lettres de noblesse en 1789. Les *Poésies complètes* de Gœckingk ont été publiées à Francfort en 1782. Il faut citer encore ses *Lieder zweier Liebenden* (1777), qui obtinrent un vif succès. C'est un recueil de lettres écrites par lui et sa fiancée Fernande Vopel.

GÖEDELKE (Peter-August), écrivain suédois, né à Norrköping le 2 juin 1840. Directeur des hautes écoles populaires de Herrestad (1869), Lunnevad (1872), Vrana (1873), il devint recteur à Vexjö (1880-90). Il fut deux ans rédacteur en chef de l'*Aftonblad* de Stockholm (1876-77). Outre un recueil d'écrits intitulés *Au Service de la haute école populaire* (1883), on lui doit : *Alboin*, tragédie (1865); *Récits et essais* (1867); *Lettres d'un touriste en Norvège* (1876); *la Saga de Raagnar Lodbrok et de ses fils*, richement illustrée par J.-A. Malmström (1881); enfin une bonne traduction de l'*Edda* (1877; 2^e éd., 1881).

GÖEDELKE (Karl), littérateur allemand, né à Celle, dans le Hanovre, le 15 avr. 1814. Il fit ses études à Göttingue, et plus tard il y enseigna. Ses premiers ouvrages furent un drame, *König Kodrus, eine Missgeburd der Zeit* (Leipzig, 1839), et un recueil de nouvelles (Celle, 1841). Mais il se tourna bientôt vers la critique et l'histoire littéraire, où il a pris un rang distingué. Il se prépara, par une série de monographies, à sa grande histoire de la lit-

térature allemande, *Grundriss zur Geschichte der deutschen Dichtung*, commencée en 1859, terminée en 1881, et qu'il n'a cessé de refondre et d'augmenter. La dernière édition est en 4 vol. (1884, 1886, 1887 et 1891); la seconde partie du quatrième volume reste à publier. Cet ouvrage est surtout précieux par l'abondance des renseignements qu'il contient. Gœdelke a fait, en outre, des notices biographiques et des introductions pour les éditions des classiques allemands publiées par Cotta à Stuttgart. Il a donné une édition critique des œuvres de Schiller (Stuttgart, 1867-1876, 17 vol.). Enfin il a publié, avec J. Tittmann, les deux collections des poètes allemands du xvi^e et du xvii^e siècle (Leipzig).

A. B.

GÖDIGEN (Heinrich), appelé aussi *Godigen*, *Gœding*, *Gœdchen*, peintre et graveur allemand, mort à Dresde en 1677. On ne sait rien sur sa vie avant le moment où il entra au service de l'électeur de Saxe. La galerie ducale de Gotha contient un petit volume avec treize miniatures de la *Vie du Christ*, signées de son monogramme. Ses planches les plus connues sont les 59 gravures qui ornent le grand ouvrage in-fol. publié à Dresde de 1590 à 1598 : *Auszug der ältesten Historien des berufenen Volkes der Sachsen*, etc.

GÖDING (en tchèque *Hodouin*). Ville de Moravie, chef-lieu de cercle; 7,000 hab. On exploite aux environs des mines de charbon.

GÖDÖLLE. Bourg et résidence royale de Hongrie, dans le comitat de Pest. Le bourg compte 3,940 hab., presque tous Magyars. Le château a été construit sous Marie-Thérèse par le comte Grassalkovics. Après l'extinction de cette famille, la propriété passa au baron Sina, puis la nation hongroise l'acheta en 1868 pour en faire la résidence d'été de son roi.

BIBL. : Collection ORELL-FUSSLI, *A Travers la Hongrie*, 3^e fasc.

GÖEJE (Michaël Jan de), orientaliste contemporain, né à Dronryp (Pays-Bas) le 13 août 1836. M. de Goeje est professeur d'arabe à l'université de Leyde depuis 1866. Ses publications, de premier ordre (chez Brill, à Leyde), sont : *Descriptio al-Magribi sumta ex Libro regionum al-Jaqubii* (1860); *Mémoires d'histoire et de géographie orientales* (1862-64, 3 vol.); *Sur les Carmathes du Bahraïn et les Fatimides* (2^e éd. des premiers mémoires, 1886, à continuer); *Catalogus cod. or. Bibl. Lugd. Batavorum* (1865-73, vol. 3-5); id. 1888, t. I^{er}, 2^e éd.); *Al-Beladhori, Liber expugnationis regionum* (1866); *Description de l'Afrique et de l'Espagne par Edrisi*, en collaboration avec R. Dozy (1866); *Fragmenta historicorum Arabicorum* (1869-71, 2 vol.); *Bibliotheca geographorum Arabicorum* (1870-93, 7 vol.); *Divan poetæ Mostim ibn al-Walid* (1875); *Das alte Bett des Oxus* (1875); *Annales Tabarii, cum aliis editis* (1879-93, 10 vol.); divers mémoires en hollandais, (quelques-uns reproduits par la traduction en Angleterre, en France et en Allemagne), dans le *Compte rendu de l'Académie royale des sciences à Amsterdam*; les art. *Tabari* et *Thousand and one Nights*, dans l'*Encyclopædia Britannica*, etc.

P. RAVASSE.

GÖELAND (Ormith.) (V. MOUETTE).

GÖELDLIN VON TIEFENAU (François-Bernard-Jean-Baptiste), historien lucernois, né en 1762, mort en 1819. Il fut successivement curé à Inwyl, chanoine de Beromünster, prieur de cette fondation et vicaire général de Constance. Ses principales œuvres sont : *Versuch einer urkundlichen Geschichte der Drey Waldstätte Bundes* (1808); *Der Geist des seliger Bruder Claus; Conrad Scheuber von Altsellen*.

E. K.

GOÉLETTE (Mar.). Petit bâtiment ne dépassant pas généralement comme tonnage 200 à 250 tonneaux, à deux mâts légèrement inclinés sur l'arrière et portant des voiles auriques (V. ce mot), c.-à-d. ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, dont la ralingue supérieure est envergée sur une *corne* et la ralingue de chute *avant* (V. VOILE),

fixée au mât par des cercles ou un transfilage. La goëlette porte en outre trois focs et au-dessus de chacune de ses basses voiles, une voile de beau temps triangulaire appelée *flèche en cul*. Quelquefois le mât de misaine porte un hunier. On grée alors dans ce cas une voile carrée sur la vergue de misaine. La voilure de la goëlette est une de celles employée de préférence sur les yachts de plaisance. La manœuvre en est aisée, ne demande pas beaucoup de monde et permet de serrer beaucoup plus le vent qu'avec les voiles carrées, tout en obtenant cependant à l'allure du plus près de jolies vitesses. Les Américains ont perfectionné ce genre de bâtiments et ont obtenu tant au point de vue des formes que de la vitesse des résultats remarquables. On appelle brick-goëlette un bâtiment ayant le mât de misaine du brick, c.-à-d. carré, et le grand mât de la goëlette.

GÖELLNITZ. Centre minier de la Hongrie du Nord, dans le comitat de Zips ou de Szepes. La rivière et le bourg métallurgique qu'elle arrose portent le même nom. La population, en partie allemande, en partie slovaque, est de 5,200 hab., occupés en grand nombre au travail des forges, des mines de cuivre, de fer et d'argent. Gœllnitz fut dès 1276 élevée à la dignité de ville libre royale, et depuis lors jusqu'au xvii^e siècle sa prospérité paraît avoir été plus grande qu'aujourd'hui.

GOELZER (Henri), professeur français, né à Beaumont-le-Roger en 1853. Élève de l'École normale (promotion de 1874), maître de conférences à la Sorbonne, il devint maître de conférence (grammaire) à l'École normale. On a de lui : *Etude lexicographique et grammaticale de la latinité de saint Jérôme* (Paris, 1884, in-8) ; *la Première Année de latin* (1889) ; *la Première Année de grec* (1890), en collaboration avec O. Riemann ; une édition classique avec notes des *Histoires* de Tacite, etc.

GÖEMÉR. Comitat de la Hongrie septentrionale. Les contreforts des Karpates font de ce territoire, qui compte 1,418 kil. q., une région surtout montagneuse. De nombreux petits cours d'eau y facilitent l'industrie, laquelle consiste essentiellement dans l'exploitation des matières premières régionales : c'est ainsi que, le bétail constituant la principale richesse agricole d'un pays où la culture des céréales est assez limitée, le cuir des animaux alimente d'importantes fabriques. D'autre part, la métallurgie est florissante, notamment en ce qui concerne le fer. La population dépasse 165,000 hab., dont presque la moitié sont Magyars, presque la moitié Slovaques, les Allemands ne constituant qu'une faible minorité. Les juifs sont au nombre de 4,000 ; les protestants luthériens ou réformés forment la majorité du comitat, mais les catholiques ne sont pas beaucoup moins nombreux. Le chef-lieu est le bourg de Rima-Szombat qui n'a pas 5,000 hab. Aucune ville considérable. La grotte d'Agtelek est la principale curiosité naturelle.

GOËMON (V. VARECH).

GÖENCZY (Paul), administrateur hongrois, né à Szobozlo en 1817. Personne n'a contribué plus que lui aux progrès de l'instruction dans son pays. De bonne heure, il étudia les systèmes de Pestalozzi et de Fellenberg, et, au retour d'un voyage en Suisse et en Allemagne, il acheva d'organiser une école en Hongrie d'après leurs principes. Lorsque le baron Fœtves devint ministre de l'instruction publique, il chargea M. Göency de la réforme de l'enseignement primaire et secondaire. Celui-ci publia un grand nombre d'ouvrages de pédagogie, et eut l'honneur de présider la section d'instruction publique à l'exposition de Budapest (1885).

GÖENEUTTE (Norbert), peintre et graveur français, né à Paris le 24 juil. 1854. Il fut d'abord élève de l'École des beaux-arts ; il exposa en 1876 deux tableaux qui furent remarqués, et où il se manifestait déjà comme peintre de la vie parisienne : *En Classe* et *le Boulevard de Clichy par la neige*. Les années suivantes, il produisit : *l'Appel des balayeurs près de l'Opéra* (1877) ; *la Noce débarque* (1878) ; *la Soupe du Matin* (1880) ; *la Criée*

(1881). Dans ces tableaux, il s'affirmait de plus en plus comme un observateur hardi et incisif des aspects de la rue, des scènes réalistes qu'on remarque en plein Paris. Il n'a pas cessé de s'adonner à ce genre ; on peut encore citer de lui : *la Descente des ouvriers* (1885) ; *le Coup de cloche aux halles* (1886) ; *Crépuscule parisien* (1887) ; *la Fin du jour* (1888). Dans cette dernière œuvre, il a mis en scène les musiciens ambulants qui regagnent leur logis à la tombée de la nuit. La touche de Göeutte est ferme, pénétrante, mordante ; elle est un peu dure quelquefois et dépourvue de souplesse ; son coloris n'est pas assez varié ; mais il possède une observation vive, une entente suprême de l'effet, de grandes qualités de rendu. Comme graveur, M. Göeutte est un artiste habile, à qui l'on doit de remarquables pointes sèches. A. VALABRÈGUE.

GÖENNER (Nikolaus-Thaddäus de), juriconsulte allemand, né à Bamberg le 18 déc. 1764, mort à Munich le 18 avr. 1827. Il professa le droit à Göttingue (1789), à Ingolstadt (1799), à Landshut (1800). Plus tard, il occupa diverses fonctions dans la magistrature et fut conseiller d'Etat en 1820 ; enfin, lors de la création de l'université de Munich, il reçut la chaire de la philosophie du droit. Ses principaux ouvrages sont : *Deutsches Staatsrecht* (Landshut, 1804) ; *Entwurf eines Gesetzbuches über das gerichtliche Verfahren in bürgerlichen Rechtsachen* (Erlangen, 1815-17, 3 part.) ; *Kommentar über das Hypothekengesetz* (Munich, 1823-24, 2 vol. in-8).

GÖERANSSON ou **GÖERANSSON** (Johan), antiquaire suédois, né à Gilberga (Värmland) en 1712, mort le 29 août 1769 dans cette paroisse dont il était pasteur depuis 1755. Il était érudit, mais tellement dénué de critique qu'il broda sur les rêveries d'Olaus Rudbeck. Sa *Généalogie des rois de Suède* (Upsala, 1746, en latin ; Stockholm, 1749, en suédois) remonte jusqu'à Saturne et à Japhet. Il publia sous des titres singuliers des parties des deux *Eddas* avec traduction suédoise (*Gylfaginning*, 1746 ; *Væltuspá*, 1750). Son *Bautil* (1750), recueil de 1,173 inscriptions runiques, mérite encore d'être consulté.

Bs.

GÖERBITZ (Johan), peintre norvégien, né à Bergen en 1782, mort à Christiania le 3 juin 1853. Il se distingua comme portraitiste, surtout en miniature, et peignit aussi un certain nombre de paysages.

GÖERGÉNY. Rivière de Transylvanie, sous-affluent de la rivière Maros, qui donne également son nom à la montagne où elle prend sa source et à la bourgade qu'elle arrose. Göergény-Szent-Imre, peuplée de 1,640 hab., Magyars pour la plupart. La contrée est pittoresque, boisée, giboyeuse : l'archiduc Rodolphe y possédait une grande chasse.

GÖERGEY (Arthur), général hongrois, né à Toporcz le 30 janv. 1818. Dès l'âge de quatorze ans, il entra à l'école militaire de Tuln, en Autriche, puis, à dix-neuf ans, dans le régiment des gardes du corps hongrois. En 1842, il était lieutenant de hussards. Sorti de l'armée en 1845, il passa trois ans à Prague, s'adonnant à la chimie, insérant même des mémoires remarquables dans le bulletin de l'Académie des sciences de Vienne. Voyageant en Hongrie pour des affaires de famille au printemps de 1848, il se trouva lancé par son ardeur ambitieuse et par les circonstances dans un mouvement politique auquel il était fort peu préparé, et au milieu de concitoyens dont il ne partageait guère l'éducation constitutionnelle : fâcheux point de départ qui explique bien des événements ultérieurs. Deux hommes se partagèrent à chaque instant cette nature indécise : un patriote magyar, jaloux de prédominer comme homme d'Etat, et un officier autrichien dédaignant les « civils ». Son avancement dans l'armée nationale est prodigieusement rapide : en mars 1848, il est capitaine, en août major, en octobre colonel, et le même mois général. Ce qui dans ce court intervalle l'avait rendu brusquement célèbre, c'est le procès militaire et l'exécution immédiate du comte Eugène Zicky, pour connivence avec l'ennemi. En janv. 1849 éclate une première mésintelligence entre le jeune général et le comité de défense : il fait une procla-

mation à la fois militaire et royaliste, en opposition à l'initiative à la fois civile et radicale de Kossuth, auquel pourtant il devait personnellement beaucoup. D'ailleurs Gœrgey était en rivalité avec les autres généraux, Perczel, Dembinski. Les mauvais résultats produits par cette rivalité n'empêchèrent pas son élévation au rang de général en chef (mars 1849).

Le mois d'avril lui suffit pour conquérir une des premières réputations militaires de l'Europe : victoires de Hatvan, d'Isaszeg, de Nagy-Sarló, de Komárom, remportées par lui-même ou sur ses plans. C'est le plus beau moment de sa vie ; les Autrichiens de Welden en fuite sur Vienne, toute l'Europe révolutionnaire ou simplement libérale attend de Gœrgey une offensive énergique. Loin de là, il se replie sur Bude dont il entreprend le siège. Cette volte-face a donné lieu à de longues discussions qui ne peuvent trouver place ici. Disons pourtant que Gœrgey avait de bonnes raisons pour reprendre la capitale de la Hongrie sur le corps autrichien de Hentzi, ce à quoi il réussit après trois semaines d'efforts (21 mai). Un grave événement, la proclamation de la déchéance des Habsbourg par la Diète, transférée à Debreczin, amenait un événement plus grave encore, l'intervention des armées russes. Les opinions de Gœrgey comme citoyen magyar étaient contraires à la déchéance ; et, comme militaire, il ne pouvait espérer vaincre les troupes coalisées des deux empires. Telle est, croyons-nous, sans oublier certains défauts de son caractère, l'explication de sa conduite. Dans les premiers jours de juin il arrive à Debreczin ; il cherche à s'entendre avec la minorité des députés pacifiques pour un coup d'Etat qui amène la paix générale. Puis il retourne à la tête de son armée, et désobéit aux ordres du gouvernement de Kossuth. On avait parlé d'un 18 brumaire, on prononce maintenant tout haut le nom de Dumouriez, mais on ne destitue pas Gœrgey. Celui-ci a du reste refusé le titre de maréchal, mais accepté le portefeuille de la guerre. Depuis le milieu de juin jusqu'au commencement d'août, les armées hongroises sont partout écrasées par le nombre. Gœrgey finit par revenir dans la région de la Theiss, la seule où la résistance se prolonge. Il voudrait traiter avec les Russes, offrir même la couronne de Hongrie au duc de Leuchtenberg, idée chimérique que d'autres acceptaient pourtant. Kossuth, découragé, mais inflexible, finit par lui remettre les pouvoirs civils et militaires. Gœrgey en use immédiatement pour conclure la capitulation de Vilagos (13 août), que l'opinion générale taxe de trahison. Lui-même, vingt ans plus tard, a dit à l'auteur de cet article qu'il avait voulu sauver trente mille hommes d'un massacre inévitable, qu'il s'attendait alors à être exécuté comme les autres généraux, qu'une fois gracié il a longtemps vécu de pain et de lait, ce qui n'est guère en effet un régime de traître. Un modeste emploi de chimiste dans une manufacture lui servit de retraite jusqu'en 1867, époque où il rentra dans son pays avec une place dans une compagnie de chemins de fer. Il a publié à Leipzig, en 1852, un ouvrage en deux volumes : *Mein Leben und Wirken in Ungarn in den J. 1848 und 1849*. E. SAXOVS.

BIBL. : IRANYI et CHASSIN, *Histoire politique de la révolution de Hongrie*, en opposition aux *Mémoires de Gœrgey* que nous venons de citer.

GOERLITZ (Elisabeth de), duchesse de Brabant (V. ELISABETH).

GOERRES (Jakob-Joseph de), publiciste révolutionnaire allemand, né à Coblenz le 25 janv. 1776, mort le 29 janv. 1748. Il se fit le défenseur ardent des principes de la Révolution française et de la paix universelle, fonda la *Feuille rouge* en 1797. Il vint à Paris après le 18 brumaire, mais ne parvint pas à obtenir une audience du premier consul à qui il voulait proposer l'union des provinces rhénanes à la France ou une constitution en république indépendante. A son retour, il s'engoua de la philosophie de Schelling et publia les légendes allemandes du moyen âge : par là il fut un des promoteurs de la littérature romantique. En 1810,

il écrivit *Mythengeschichte der asiatischen Welt* (Heidelberg, 2 vol.). En févr. 1814, il revint à la politique et commença la publication du *Rheinische Merkur*, journal politique consacré à l'affranchissement et au relèvement de l'Allemagne. Ce journal obtint un très grand succès, mais fut supprimé en 1816 à cause des attaques de Gœrres contre les princes allemands qui ne tenaient pas leurs promesses libérales. Expulsé de Prusse à cause de son violent pamphlet *Teutschland und die Revolution* (Coblenz, 1820), il se réfugia en Suisse où il publia *Europa und die Revolution* (Stuttgart, 1821), puis *Die heilige Allianz und die Völker auf dem Congress zu Verona* (1822). Découragé de ses vains efforts, il se réfugia dans le catholicisme dont il devint un zélé champion. Ces tendances manifestées dans son livre sur *Swedenborg* (Spire, 1827) lui valurent une chaire de littérature à l'université de Munich (1826). Il devint le chef des catholiques bavaois, combattit violemment le protestantisme et la Prusse dans son *Athanasius* (Ratisbonne, 1837) à propos de leur conflit avec l'archevêque de Cologne, développa ses idées dans son grand ouvrage *Die christliche Mythik* (Ratisbonne, 1836-42, 4 vol.; nouv. éd. 1879, 5 vol. trad. franç.), commença une histoire universelle dont il ne reste que des fragments. Ses œuvres complètes ont été publiées par sa fille Marie Gœrres (Munich, 1854-59, 7 vol., plus 2 vol. de lettres, 1874).

BIBL. : SEPP, *Gœrres und seine Zeitgenossen*; Nordlingue, 1876. — GALLAND, *Gœrres in seinem Leben und Werken*; Fribourg-en-Brigau, 1876.

GOERRES (Guido de), poète et historien allemand, né à Coblenz le 28 mai 1805, mort le 14 juil. 1852, fils du précédent. Pendant de longues années il dirigea *Die Historisch-politischen Blätter*, revue catholique. On a de lui un grand nombre de petits livres pour les enfants et de jolies poésies d'une grâce naïve. On peut citer de lui : *Marienlieder* (1842) et *Das deutsche Hausbuch* (1846-47, 2 vol.), illustré par Poggi, etc.

GOERSDORF. Com. de la Basse-Alsace, arr. de Wissembourg, cant. de Wœrth, à 2 kil. au N.-E. de Wœrth ; 748 hab. Carrières de pierres de construction et de meules à moulin ; au xvii^e siècle, on y exploitait une mine de vitriol ; il y existait également des mines de fer et d'argent. Gœrsdorf, fief que les comtes de Hanau-Lichtenberg tenaient de l'évêché de Strasbourg, était autrefois une petite ville, à laquelle l'empereur Charles IV, en 1348, accorda des privilèges identiques à ceux de Haguenau et de Rosheim. Du mur d'enceinte, construit en 1348, il ne reste plus que de faibles vestiges, et de l'église, qui date de 1339, il ne s'est conservé que la tour en style gothique. Le village est dominé par le Liebfrauenberg, colline de 296 m. d'alt., sur laquelle existait un des plus anciens lieux de pèlerinage de l'Alsace, souvent mentionné dans les anciens documents, sous le nom d'*Eichimvilla*.

BIBL. : *Els. Samstagblatt*, 1864, pp. 126 et suiv.

GOERTZ (Johann-Eustach, comte de), homme d'Etat prussien, né dans la seigneurie de Schlitz (Hesse) le 5 avr. 1737, mort à Ratisbonne le 7 août 1821. Il entra au service des ducs de Weimar, puis de Gotha, devint précepteur des jeunes ducs de Weimar (1762-75), *Karl-August*, le futur mécène, de Goethe, et *Konstantin*. En 1778, Gœrtz fut attiré par son frère, général au service de la Prusse et envoyé à Munich où il contribua à faire échouer le projet de démembrement de la Bavière au profit de l'Autriche. Frédéric II nomma Gœrtz ministre d'Etat en récompense, puis ambassadeur à la cour de Russie (1779-85), avec un traitement très faible qui permit bien difficilement à l'envoyé de tenir son rang parmi la brillante diplomatie de la cour russe. Il ne put empêcher l'accord austro-russe. Envoyé aux Pays-Bas, il tenta vainement de réconcilier les patriotes avec la maison d'Orange. En 1788, il fut envoyé près la diète de l'Empire à Ratisbonne et y resta jusqu'à la dissolution. En 1799, Gœrtz figura au congrès de Rastadt et, en 1802, fit partie de la députation de l'Empire après la

paix de Lunéville. Après la paix de Tilsit, Goertz quitta la diplomatie active. Ses ouvrages diplomatiques sont estimables. On peut lire avec intérêt son *Mémoire sur la neutralité armée* (Bâle, 1801); *Mémoires et actes authentiques, relatifs aux négociations qui ont précédé le partage de la Pologne* (Weimar, 1810); *Mémoire historique de la négociation de 1778* (Francfort, 1812); enfin les *Mémoires historiques et politiques du comte de Goertz*, publiés après sa mort (Stuttgart, 1827-28, 2 vol.).

GOES. Com. du dép. des Basses-Pyrénées, arr. et cant. d'Oloron; 303 hab.

GOES (Hugo Van der), peintre flamand, né à Anvers ou Bruges vers 1420, mort à Boodendale en 1482. Elève du peintre Van Eyck, il composa d'abord une peinture qui couvrait le devant d'une cheminée d'une maison à Gand et représentait la rencontre de David et d'Abigail; ce travail qui a disparu le rendit célèbre. Le peintre fut chargé de diriger les fêtes données à Gand lors de l'avènement de Charles le Téméraire au trône du comté de Flandre; en 1473, il contribua aux décorations des fêtes du jubilé dans la même ville. Dans les dernières années de sa vie, il se fit ordonner prêtre et se retira dans le monastère de Boodendale, près de Bruxelles, où il mourut. Il peignit surtout de grandes compositions historiques pour la décoration des maisons et des édifices; ses figures de femmes sont agréables et celles d'hommes d'une grande laideur. Un de ses premiers tableaux et l'un des meilleurs est un *Crucifiement* qui se trouve dans l'église Saint-Jacques de Bruges. A l'époque des troubles religieux des Pays-Bas, les protestants s'emparèrent de la ville et recouvrirent le tableau d'un enduit noir où ils inscrivent les commandements de Dieu en lettres d'or; mais les catholiques ayant repris la ville, lavèrent cet enduit sans abîmer le tableau.

Les principaux tableaux de Van der Gœs se trouvent à Florence (*Triptyque* représentant la naissance du Christ); à Munich (*Saint Jean-Baptiste, saint Jérôme*, etc.); à Vienne (*Marié avec l'Enfant Jésus, Saint Jean-Baptiste*); à Berlin (*le Jugement dernier*); à Bologne (*la Vierge et l'Enfant Jésus*), etc.

GOES (Damião de), célèbre historien et diplomate portugais, né à Alemquer (Estrémadure) en 1501, mort vers 1573. Issu d'une noble et antique maison d'origine asturienne, il fut attaché dès l'enfance à la maison du souverain, où il fit ses études, puis devint page et resta à la cour jusqu'à la mort du roi Emmanuel. Jean III lui confia ensuite plusieurs importantes missions diplomatiques: en Flandre (1523), en Pologne (1529), en Danemark et en Suède (1531). En 1534, il se rendit en Italie où il resta six ans. Partout il se lia avec les savants et littérateurs les plus éminents, tels que Erasme, Olaus Wormius, les cardinaux Bembo et Sadolet, etc., et entretenit avec eux une correspondance suivie. Marié avec une riche Flamande, il se fixa à Louvain, conduisit les travaux de défense de cette ville contre les Français (1542), fut fait prisonnier et publia ensuite sur cet événement un opuscule intéressant: *Urbis Lovanii Obsidio* (Lisbonne, 1546, in-4). Nommé garde général des archives et historiographe du Portugal, il se rendit vers 1558 à Lisbonne; mais il fut dépossédé de cette charge en 1571, en raison de ses opinions philosophiques trop hardies, et retenu quelque temps dans les prisons de l'Inquisition. Passionné avant tout pour les études historiques et pour la gloire de sa patrie, il laissa des œuvres durables. Il avait débuté par publier les premiers renseignements certains sur l'Abyssinie, dans sa *Legatio magni imperatoris Indorum Presbyteri Joannis ad Emmanuelem Lusitaniam regem anno 1513* (Louvain, 1532, in-4) et dans la *Legatio David, Aethiopiae regis... De Regno Aethiopiae ac populo, deque moribus ejus* (Bologne, 1533, in-4), relations refondues et souvent réimprimées sous le titre de *Fides, religio moresque Aethiopiae* (Louvain, 1544, in-4, etc.). Il fut encore l'un des historiens qui aient le mieux fait connaître les événements

de la conquête des Indes, en commençant par son *Commentarius rerum gestarum in India citra Gangem a Lusitanis anno 1538* (Louvain, 1539, in-4), suivi de l'opuscule sur le deuxième siège de Diu: *De Bello Cambaico ultimo* (Louvain, 1549, in-4). On lui doit également de curieuses notions sur les Lapons: *Deploratio Lapponiae gentis* (Paris, 1541, in-8, etc.); de précieux renseignements sur la situation économique de la péninsule ibérique à son époque: *Hispania* (Louvain, 1542, in-4), etc. Son ouvrage capital est la *Chronica do felicissimo rey D. Emanuel* (Lisbonne, 1565-1567, 4 part. en 1 vol. in-fol.; 1619, in-4; 1749, in-fol.), qui le place au nombre des meilleurs historiens de son pays. Elle fut suivie de l'histoire de Jean II avant son avènement au trône: *Chronica do principe de João* (Lisbonne, 1567, in-fol.). Les deux chroniques ont été réimprimées à Coimbre (1790, 2 vol. pet. in-4). Il laissa de nombreux travaux historiques manuscrits. Ce fut encore un excellent chanteur, un compositeur musical fécond, et même un savant théoricien, comme en témoigne son *Tractado da Theoria da musica*, demeuré inédit. Enfin, il est bon de rappeler que ce fut lui qui donna à notre ambassadeur Nicot les premiers plants de tabac qui aient été cultivés en France, plants qui lui avaient été envoyés du Brésil par son frère, le jésuite Luiz de Goes. — Son autre frère, Pero de Goes, fut le premier organisateur politique et économique du Brésil, où il propagea la culture de la canne à sucre et rendit d'importants services civils et militaires. G. PAWLOWSKI.

GOES (Bento de), voyageur portugais, né aux Açores en 1562, mort en 1607. Il servit à Goa comme soldat et se livra à de grands excès jusqu'au jour où il fut frappé de la grâce. Il se fit alors jésuite à l'âge de vingt-six ans. Dans l'ordre où l'on appréciait son énergie, on lui offrit des fonctions importantes, mais il refusa et résolut de se rendre par terre dans la région mystérieuse du Cathay, que l'on pensait avec raison être la même contrée que la Chine. Encouragé dans cette idée par son supérieur Pimenta, il se mit en route sous le patronage du vice-roi Ayres de Saldanha et du patriarche des Indes, Aleixo de Menezes. Il quitta Agra le 6 janv. 1603, déguisé en Arménien, accompagné de trois compagnons, dont un, nommé Isaac, avait déjà visité la Chine. Après un voyage très périlleux, Goes arriva, en 1605, aux frontières chinoises, à Sao-Cheu où il fut reçu par un jésuite de Pékin venu à sa rencontre. Il était complètement épuisé et mourut peu après. Bento de Goes n'a pas composé de relation spéciale; on trouve ses observations dans des lettres et des mémoires que le P. Matthieu Ricci a publiés dans ses Commentaires; Nicolas Trigaut les traduisit en latin en 1615, sous le titre de *Christiania expeditione*, publiée à Rome en 1678; enfin le P. Kricher en a donné un abrégé dans sa *Chine illustrée*. On ne connaît en France cette précieuse relation que par un extrait incomplet de l'*Histoire des voyages*. Les papiers de Goes furent en partie sauvés par un jeune Chinois qui les rapporta à Pékin; le compagnon du voyageur Isaac était tombé à Sao-Cheu entre les mains des mahométans qui voulaient le forcer à embrasser l'islamisme; il parvint cependant à Pékin d'où il revint dans les Indes portugaises après diverses mésaventures.

GOESCHEL (Karl-Friedrich), philosophe et théologien allemand, né à Langensalza (Thuringe) le 7 oct. 1784, mort à Naumburg le 22 sept. 1862. Il étudia à Gotha et à Leipzig, et en 1807 revint comme avocat à Langensalza. Nommé juge à Naumburg (1818-1834), il passa par les degrés de la hiérarchie judiciaire, jusqu'en 1845, où il fut nommé président de consistoire pour la Saxe. Il joua dès lors un rôle religieux et politique important. La Saxe était le pays rationaliste par excellence. Les luthériens séparatistes y étaient très nombreux. En 1840, avec le nouveau règne, l'Eglise orthodoxe avait triomphé, et Gœschel, que l'on savait actif et énergique, fut chargé de la faire prévaloir en Saxe, mais la révolution de 1848 le força à se retirer. Il vint alors à Berlin, où il vécut jusqu'en 1851. Il retourna en-

suite à Naumburg, où il mourut. Ses écrits sont très nombreux et très divers. Gœschel s'est occupé d'histoire, de philosophie, de théologie et de droit. Il eut pour principal objet de concilier la philosophie hégélienne, dont il était un disciple, avec la religion. Il fut l'un des chefs du parti philosophique que l'on appela, après la mort d'Hegel, la *droite hégélienne*. Ses principaux ouvrages sont : *Aphorismen über Nichtwissen und absolutes Wissen, in Verhältniss zum christlichen Glaubensbekenntniss* (Berlin, 1829, in-8); *Ueber Gœthes Faust* (Leipzig, 1824, in-8); *Hegel und seine Zeit* (Berlin, 1832, in-8); *Monismus des Gedankens* (Naumburg, 1833, in-8); *Schilderung Gœthe'scher Dicht- und Denkweise* (Schlusingen, 1834-38, 3 vol. in-8); *Speculative Philosophie* (Berlin, 1838, in-8); *Dante's Unterweisung über Welterschöpfung* (Berlin, 1842, in-8).

GOESCHEN (Georg-Joachim), écrivain et libraire allemand, né à Brème le 22 déc. 1752, mort près de Grimma le 5 avr. 1828. Il publia le premier les œuvres de Goethe, Schiller, Klopstock, Wieland, etc. En 1813, il fonda le *Sonntagsstunde*, revue littéraire. Il a écrit beaucoup de contes, une comédie et une description de l'Amérique (1818-20, 3 vol.), etc.

GOESCHEN (G.-J.), homme d'Etat anglais (V. GOSCHEN).

GOESCHENEN. Petit village de Suisse, cant. d'Uri; 703 hab. Situé sur la belle route qui franchit le Saint-Gothard, à l'entrée de la gorge sauvage des Schœllenen, connue par le pont du Diable, Gœschenen se trouve aujourd'hui placée à l'entrée N. du grand tunnel du Saint-Gothard.

GOESGEN. District de Suisse, cant. de Soleure, qui renferme entre autres la petite ville d'Olten, gare de bifurcation importante. Il est traversé par l'Aar. Sur la rive gauche de cette grande rivière, les deux villages de Gœs-gen qui comptent ensemble 1,442 hab. Près de Gœs-gendessou, on aperçoit les ruines du château de Gœs-gen construit en 1230 et détruit au xv^e siècle.

GOETHALS (Henri) (V. GAND [Henri de]).

GOETHALS (Arnould), historien belge, né à Gand en 1425, mort le 20 juin 1515. Il était de famille noble. Après avoir étudié chez les hiéronymites de Gand et à l'université de Paris, il se retira dans le monastère de Saint-André-lès-Bruges, dont il écrivit l'histoire vers 1505. Sa chronique n'est intéressante que pour l'époque où il a vécu. Elle a été publiée sous le titre de *Chronique de l'abbaye de Saint-André-lès-Bruges* (Gand, 1844, in-4, dans le *Recueil de chroniques, chartes, publiées par la Société d'émulation de Bruges*). M. P.

GOETHALS (Charles-Auguste-Ernest), homme de guerre belge, né à Maubeuge en 1782, mort à Bruxelles en 1851. Il se distingua sous les drapeaux français dans les campagnes d'Italie et de Suisse en 1809; il était capitaine depuis 1807. Fait prisonnier durant la campagne de Russie, il ne revint en Belgique qu'en 1814, entra dans l'armée des Pays-Bas et commanda un régiment à Waterloo. Général de brigade en 1826, il fut promu général de division après la révolution de 1830, et donna au gouvernement provisoire de judicieux conseils pour l'organisation de l'armée, mais il ne fut pas écouté et prédit dès lors les désastres de 1834. — Son fils, *Auguste-Louis*, né à Turin en 1812, mort à Bruxelles en 1889, fut ministre de la guerre et aide de camp du roi Léopold II.

GOETHALS (Félix-Victor), historien belge, né à Gand le 4 juin 1799, mort à Bruxelles le 10 mai 1872. Il devint bibliothécaire de la ville de Bruxelles et publia de nombreux travaux historiques dont la liste complète se trouve dans la *Bibliographie nationale* de de Koninck (t. II, pp. 453-457). En voici les principaux : *Dictionnaire historique et bibliographique des écrivains et des artistes célèbres nés dans le royaume des Pays-Bas* (Bruxelles, 1829, in-8); *Lectures relatives à l'histoire des sciences, des arts, des lettres, des mœurs et de la politique en Belgique* (Bruxelles, 1837-38, 4 vol. in-8); *Dictionnaire généalogique et héraldique des familles nobles du royaume de Belgique* (Bruxelles, 1849-50, 4 vol. in 4).

GOETHE (Johann-Wolfgang von), écrivain allemand, né à Francfort-sur-le-Main le 28 août 1749, mort à Weimar le 22 mars 1832.

LA JEUNESSE. — On a dit que Goethe avait été l'homme heureux par excellence, et cela est vrai en ce sens que la fortune lui a toujours mis généreusement entre les mains tous les moyens de cultiver les hautes facultés dont la nature l'avait doué. L'histoire des lettres offre peu de biographies d'un développement aussi logique et aussi régulier que la sienne. Il n'a pas eu, comme son contemporain Schiller, à lutter contre des influences tyranniques ou même contre les nécessités de la vie. Dès l'enfance, tout le favorisait. Il appartenait à une famille d'aristocratie bourgeoise. Son père, conseiller de l'Empire, était un jurisconsulte estimé, homme instruit du reste, qui avait fait un voyage en Italie et en avait rapporté le goût des arts. Sa mère, fille de l'échevin Textor, avait ce genre d'esprit qui s'allie à la bonté et qui ne blesse jamais; elle a pu se rendre à elle-même ce témoignage, « qu'elle n'avait jamais cherché à corriger personne ni offensé âme qui vive ». Beaucoup plus jeune que son mari, elle reporta tout son amour sur son enfant; elle s'associait à ses jeux, surprenait le premier éveil de son intelligence, devinait son génie naissant. S'il faut en croire Bettina Brentano (V. ARNIM), elle lui faisait de longs récits, qu'elle interrompait au moment intéressant, pour lui laisser le soin d'imaginer le reste. C'est encore Bettina qui nous affirme que, tout jeune, il avait un tel sentiment de la beauté qu'il ne pouvait supporter la présence d'un enfant laid. Tandis qu'Elisabeth Textor dirigeait ainsi ce qu'on pourrait appeler le côté artistique de l'éducation de Wolfgang, le conseiller Goethe, avec l'esprit d'ordre qui était dans son caractère, lui faisait suivre un cours d'études régulier, à un âge où d'autres enfants savent à peine les rudiments de la grammaire. Parlant lui-même l'italien et le français, il l'instruisit dans ces deux langues. Ensuite ce fut le tour des langues classiques, et ce que le père ne savait pas il l'apprenait avec son élève. Goethe parle, dans ses mémoires, d'un petit roman qu'il aurait composé dès lors, et où figuraient sept personnages, chacun s'exprimant dans une autre langue. Quoi qu'il en soit des détails plus ou moins historiques que ses amis nous ont conservés de sa jeunesse, ou que lui-même s'est plu à recueillir dans un âge avancé, ce qu'il importe de retenir, c'est l'esprit d'une éducation qui n'avait rien d'exclusif ni d'arbitraire, qui embrassait également toutes les facultés de l'enfant, et qui semblait déjà le préparer de loin pour une carrière où la science et la critique devaient avoir leur place à côté de la poésie.

Parmi les événements qui laissèrent le plus de traces dans ses souvenirs, il cite l'occupation de sa ville natale par les troupes françaises en 1759. C'était pendant la guerre de Sept ans. L'Autriche, alliée à la France et à la Russie, s'appretait à écraser la Prusse naissante. L'Allemagne était divisée, et, dans le sein de la famille de Goethe, tout le monde n'était pas du même parti. L'échevin Textor, qui avait reçu de l'impératrice Marie-Thérèse un médaillon en or avec son portrait, était partisan de l'Autriche; le conseiller Goethe, qui tenait son titre de l'empereur Charles VII de Bavière, était ennemi des Habsbourg. Quant au jeune Wolfgang, les prouesses de Frédéric II l'avaient transporté, et il se disait simplement *frédéricien*; mais il aimait les soldats français, à cause du mouvement qu'ils mettaient dans la ville. Le comte de Thorenc (Goethe écrit Thorene), qui commandait le corps d'occupation, fut logé dans la maison du conseiller; il aimait les arts; il occupa chez lui les meilleurs peintres de Francfort et de Darmstadt, et Wolfgang assistait à leurs travaux. Un théâtre était venu à la suite des troupes françaises; on y jouait les comédies de Destouches, de Marivaux, de La Chaussée, plus rarement la tragédie. Wolfgang suivait les représentations; il ne comprenait pas bien ce qui se disait sur la scène, mais il observait le geste, le ton de la voix, et, rentré chez lui, il prenait un Racine dans la bibliothèque de son père et le

déclamait à la façon des acteurs. Que dès cette époque (il avait onze ans) il se soit posé la question des trois unités, comme il le prétend, et qu'il se soit décidé à laisser là *cette liturgie*, cela est douteux. Mais il est certain que la première influence qui s'exerça sur cet esprit naturellement ami de la règle et de l'harmonie, ce fut une influence classique. Un peu plus tard, au temps de sa jeunesse effervescente, d'autres modèles prévalurent un instant chez lui ; mais il revint promptement à ses vraies origines, à l'antiquité grecque et latine, que la France lui avait fait entrevoir, et que son voyage en Italie lui permit enfin de contempler de ses yeux, directement et sans intermédiaire. Un de ses premiers essais, un simple exercice dramatique qu'il fit comme étudiant à Leipzig, fut une traduction du *Menteur* de Corneille.

En attendant, toutes sortes d'impressions et d'images se déposaient dans l'âme du futur poète. La paix d'Hubertsbourg, en 1763, laissait l'Empire à Marie-Thérèse et à François de Lorraine ; leur fils aîné, l'archiduc Joseph, fut élu roi des Romains, l'année suivante, à Francfort. Goethe assista aux fêtes du couronnement, qu'il décrit longuement dans ses mémoires. Le soir, il parcourait les rues de la ville, encombrées par une foule joyeuse, ayant à son bras Marguerite, qu'il devait bientôt immortaliser dans *Faust* : figure mystérieuse, sur laquelle il est sobre de renseignements, et dont il n'a voulu garder, à ce qu'il semble, que le contour idéal. A la fin du mois de sept. 1765, il partait pour Leipzig. Il devait y faire ses études de droit, et son père l'avait spécialement recommandé au professeur Behme ; mais il ne fit guère autre chose à l'université que d'y recueillir les éléments de cette scène où Méphistophélès énumère devant un écolier tout ce que l'on peut enseigner sans le savoir. Il avait apporté une liasse de poésies, qu'il comptait augmenter ; mais il se plaint, dans ses mémoires, du peu d'encouragement qu'il trouva d'abord. Il se rendit vaguement compte qu'il assistait à la fin d'une période ; les formes littéraires étaient usées ; le fond même était à renouveler, ou plutôt à créer, car on avait vécu jusque-là d'imitations. Gottsched, l'ancien chef de l'école saxonne, était tombé en discrédit et presque dans le ridicule. Gellert était estimé pour sa bonté d'âme, mais il conseillait d'écrire en prose, surtout en prose didactique. Goethe était donc ramené à lui-même. Il prenait pension chez une dame de Francfort, M^{me} Schenkopf : il éprouva pour la fille de cette dame, Anna Catharina, ou Kæthchen, comme il l'appelle, une passion passagère, un caprice. Elle lui inspira sa première comédie, *Die Laune des Verliebten*. Et, de ce jour, il prit l'habitude, dit-il, de convertir en poésie tout ce qui, dans la réalité, lui causait de la joie ou de la douleur, et de se mettre ainsi l'esprit en repos. Il y a sans doute, ici encore, une de ces transpositions de date si fréquentes dans les mémoires de Goethe. Il est peu probable, malgré la précocité de son génie, qu'il se soit arrêté dès lors à une poétique aussi précise ; mais il suivait déjà instinctivement une règle qu'il appliqua plus tard en connaissance de cause : prendre dans la vie réelle, dans son expérience personnelle et journalière, les éléments de sa poésie ; les placer dans un cadre historique ou imaginaire, pour leur donner une valeur plus générale ; et quant à la forme, après l'avoir d'abord cherchée dans Shakespeare, il finit par la trouver chez les anciens.

Il entra dans la maison paternelle à la fin de sept. 1768 ; il y avait trois ans qu'il en était parti, trois années stériles si l'on ne considère que les résultats immédiats, mais importantes par la lumière qui s'était faite dans l'esprit du jeune poète. L'impuissance de la littérature allemande lui apparaissait clairement ; Lessing, l'écrivain le plus marquant du jour, n'attira son attention que plus tard. A défaut d'autorités littéraires, il avait trouvé néanmoins un guide dans le directeur de l'École des beaux-arts, Frédéric Oeser, graveur, peintre et sculpteur, un des meilleurs disciples de Winckelmann. Oeser lui apprit, dit-il, que l'idéal de la beauté c'était la simplicité et le calme : une leçon dont

il ne sut guère profiter encore, qu'il oublia même complètement lorsqu'il écrivit *Goetz de Berlichingen*, mais dont il se souvint au temps de sa maturité classique.

Un accident de voiture qu'il avait eu en se rendant à Leipzig lui avait laissé une douleur à la poitrine ; il voulut se soigner lui-même, et le mal empira. Lorsqu'il revint à Francfort, il était tout à fait malade. Il fut guéri, dit-il, par un médecin alchimiste, le type de ce docteur dont il est question dans la promenade de Faust et de Wagner, de cet « honnête homme qui étudie la nature à sa guise, mais de bonne foi ». Une amie de la maison, par les lectures qu'elle lui fit, lui abrégea les ennuis de la convalescence : c'est M^{lle} de Klettenberg, qui croyait elle-même à la pierre philosophale, et dont il a recueilli les entretiens dans le sixième livre de *Wilhelm Meister*, sous le titre de *Confessions d'une belle âme*. Revenu à la santé, il reprit ses études de droit à Strasbourg, où il arriva le 2 avr. 1770. Il y resta un peu plus d'un an, mais ce fut, au point de vue de l'éducation de son esprit, l'année décisive de sa jeunesse. A Leipzig, il avait appris ce qu'il fallait éviter ; à Strasbourg, il comprit ce qu'il y avait à faire. Il y rencontra Herder, qui voyageait avec son élève, le prince de Holstein-Eutin. Herder n'avait que cinq ans de plus que lui, mais il avait déjà sur lui une avance plus forte que ne le ferait supposer la différence de leur âge ; il venait de publier ses *Fragments sur la littérature allemande*, et il s'occupait de la question de l'origine du langage, qui avait été mise au concours par l'Académie de Berlin. On comprend l'intérêt que devait avoir, pour un poète débutant, la conversation d'un homme qui avait encore toute la ferveur de la jeunesse, et qui était déjà au courant de tout le mouvement littéraire. Herder fit connaître à Goethe la Grèce, l'Orient, le moyen âge ; il l'initia surtout au charme de la poésie primitive ; ils recueillirent ensemble les chants populaires de l'Alsace. Et comme, pour Goethe, la chose suprême n'était pas l'étude, mais la vie, il s'éprit de la fille du pasteur de Sessenheim, Frédérique Brion (V. ce nom). Il fit pour elle les premières de ses poésies lyriques qu'il ait jugées dignes d'être conservées, et qui comptent en effet parmi ses plus belles. Ce fut la passion la plus profonde de sa jeunesse ; pour se faire une idée de ce qu'il sentait alors, il ne faut pas lire le récit des mémoires, écrit à quarante ans de distance, mais les lettres qu'il adressait au jour le jour à son ami Salzmann, et que celui-ci ne publia que bien plus tard.

GOETZ DE BERLICHINGEN. WERTHER. LE PREMIER FAUST. — A la fin du mois d'août 1774, Goethe fut rappelé à Francfort ; ses études, du moins ce que son père appelait ainsi, étaient terminées ; il avait le grade de docteur. Il fit la connaissance de Merck, conseiller au département de la guerre à Darmstadt, esprit caustique, inquiet et mécontent, l'homme « à l'œil gris et au regard fureteur », dont il s'est souvent tracé la figure de Méphistophélès. Au printemps de l'année 1772, il se rendit à Wetzlar, pour s'essayer à la pratique du droit près de la chambre impériale, sorte de cour d'appel formée des délégués des différents Etats. La ville s'étendait gracieusement au fond d'une large vallée, entourée de collines où des villages s'échelonnaient dans des sites pittoresques. Dans une de ses promenades, seule distraction qu'offrit le séjour de Wetzlar, Goethe rencontra Kestner, attaché à la légation de Hanovre, alors fiancé à Charlotte Buff (V. ce nom), fille du bailli de l'Ordre Teutonique. Il fut présenté à Charlotte, et ce qu'il dit de son caractère marque la nuance exacte de ce qu'il éprouva pour elle. « Elle était de ces femmes qui, sans inspirer de passion violente, sont faites pour tenir chacun sous le charme. » De retour à Francfort, au mois de septembre, il s'occupa des préparatifs du mariage ; lui-même commanda les anneaux. Mais voilà qu'il apprend qu'un de ses amis, le fils du pasteur Jérusalem, jeune homme distingué, dont Lessing publia plus tard les fragments philosophiques, s'est tué, à la suite d'une passion malheureuse pour la femme d'un secrétaire d'ambassade. Par une singulière coïncidence, le jeune Jérusalem avait emprunté à Kestner l'arme dont

il se servit. Goëthe, identifiant sa situation avec celle de son ami, s'imagina que cette arme aurait pu être dirigée contre lui-même : le plan du roman de *Werther* était donné.

Goëtz de Berlichingen fut publié en 1773, et *Werther* l'année suivante. Ces deux ouvrages marquent une époque, non seulement dans la vie de Goëthe, mais dans l'ensemble de la littérature allemande, l'époque tumultueuse qu'on a désignée par le nom de *Sturm-und-Drang* (V. ALLEMAGNE, § Littérature). Ils se ressentent des deux influences qui dominent cette période, celles de Shakespeare et de Rousseau. *Goëtz de Berlichingen* est un drame chevaleresque, tiré, quant au fond, de la vieille chronique ou le héros principal raconte lui-même ses exploits, mais exactement découpé sur le modèle des *histoires* du poète anglais. Sa pièce terminée, Goëthe l'envoya à Herder, qui lui répondit : « Shakespeare vous a gâté. » Il reprit le manuscrit, supprima quelques épisodes, resserra l'action, châta le style, adoucit les effets mélodramatiques. Mais le *Goëtz* n'en fut pas mieux approprié à la scène moderne, et l'auteur en fit plus tard un dernier remaniement pour le théâtre de Weimar. Aujourd'hui la pièce, dans ses formes successives, intéresse surtout par ce travail de correction et d'épuration que l'on y peut suivre et que le poète exerçait constamment sur lui-même. Le roman de *Werther* a été, au contraire, produit d'un seul jet, et, tel qu'il est, il a gardé presque toute sa vérité. C'est d'abord la peinture du malaise dont souffrait le siècle, et qui tourmente toutes les époques de transition. Mais le contraste des deux caractères principaux, de l'homme positif et froid, se défiant des chimères, mais sachant faire tourner la réalité à son profit, et du songeur naïf, qui n'a que le tort de placer trop haut son idéal, ce contraste est de tous les temps. « Chaque homme, disait plus tard Goëthe à Eckermann, doit avoir dans sa vie un instant où il s'imagine que *Werther* a été écrit pour lui seul. » Il y a, du reste, dans le roman, un sentiment de la nature qui est un trait de plus dans la peinture du héros, et qui dérive directement de Rousseau. *Goëtz* et *Werther* provoquèrent une longue série d'imitations ; le *Werther* amena un débordement de poésie sentimentale, auquel Goëthe lui-même se crut obligé d'opposer une digue en écrivant le *Triomphe du sentiment* (1778). Dans la suite des ouvrages dramatiques de Goëthe, *Clavigo* (1774) et *Stella* (1776) appartiennent encore à l'époque *werthérienne*. Clavigo, contre lequel Beaumarchais venait d'écrire ses mémoires, ressemble à une doublure de Weislingen, le faux ami de Goëtz. Le titre de *Stella* rappelle le double mariage de Swift ; Goëthe remania cette pièce, comme il remania le *Goëtz*, pour l'adapter au théâtre, et, ajoutait-il, « pour la mettre en harmonie avec nos mœurs qui reposent essentiellement sur la monogamie ».

Les premières scènes de *Faust* avaient été écrites en 1774, l'année de *Werther* ; la conception remonte plus haut encore, au séjour de Goëthe à Strasbourg. Le *Faust* a donc ses racines dans l'époque de *Sturm-und-Drang* ; mais il était d'une végétation plus puissante que *Werther* et *Goëtz*, et il se ramifie à travers toute la vie de Goëthe. Il fut publié, comme *fragment*, en 1791, et, comme *tragédie*, en 1808. C'était une merveilleuse adaptation de la vieille légende à l'esprit du XVIII^e siècle dans son expression la plus noble et la plus généreuse (V. FAUST) ; et c'était encore, comme dans *Werther*, une opposition entre deux idées, entre deux types, entre deux manières de comprendre la vie ; entre l'esprit de négation et d'ironie représenté par Méphistophélès, et l'aspiration incessante vers l'idéal personnifiée dans Faust. Mais comme ces abstractions devenaient fermes et précises ! Quelle éloquence dans l'analyse philosophique, et quelle vigueur toujours égale dans le style ! On a pu dire sans exagération qu'il n'y avait peut-être pas, dans *Faust*, un seul vers faible.

Pendant que le jeune poète publiait ou préparait ses premiers chefs-d'œuvre, il étendait ses relations dans le monde littéraire. Au mois de juil. 1774, il fit, avec Lavater et Basedow, un voyage le long du Rhin jusqu'à Dusseldorf,

où habitait le philosophe Jacobi. Au mois d'octobre, il fit la connaissance de Klopstock, qui passait par Francfort pour se rendre à l'appel du margrave de Bade. L'hiver s'écoula au milieu des divertissements mondains, dont on peut suivre le détail dans les lettres à la comtesse Augusta de Stolberg. Un projet de mariage avec Elisabeth Schœnemann, la fille d'un riche banquier de Francfort, échoua par la résistance du conseiller Goëthe, qui désirait pour son fils une alliance plus bourgeoise, et qui prévoyait peut-être la ruine prochaine de la maison de banque. Mais Elisabeth, ou Lili, a survécu dans les poésies de Goëthe, surtout dans celle qui a pour titre la *Ménagerie de Lili*. Cette ménagerie se compose de la foule de ses adorateurs, qu'elle a enchantés, comme une autre Circé, d'un coup de sa baguette magique, et qui se disputent les miettes qui tombent de sa main, tandis que le poète, ours mal apprivoisé, grogne dans un coin. Au commencement de juin 1775, Goëthe rompit sa chaîne en partant pour la Suisse avec les deux frères Stolberg. Il revit Lavater à Zurich ; il visita le lac des Quatre-Cantons. Arrivé au sommet du Saint-Gothard, il se demanda s'il descendrait en Italie, comme son père le lui avait conseillé. Mais l'atmosphère allemande était encore pour lui, dit-il, un élément indispensable. Il reprit le chemin de Francfort, où il entra le 25 juil., et le 27 nov., sur l'invitation du duc Charles-Auguste, il arrivait à Weimar.

GOËTHE À WEIMAR. — Il ne s'agissait, pour le moment, que d'une visite à la cour de Weimar, où la duchesse Amélie, la mère de Charles-Auguste, avait déjà attiré Wieland. Mais bientôt le poète et le souverain furent inséparables ; ils vivaient entre eux sur le pied de la plus grande familiarité, et leurs distractions étaient parfois bruyantes, au point d'alarmer le cœur paternel de Klopstock, qui, en sa qualité de patriarche de la littérature, s'arrogeait un droit de contrôle sur les jeunes écrivains et leurs mécènes. L'hiver se passa en fêtes et en mascarades, en parties de chasse et de patinage, en courses à travers les montagnes et les forêts. Wieland trouvait que le nouveau venu mettait la cour et la ville à l'envers, et il le comparait à un lion furieux. « Il est si charmant, écrivait-il à une de ses correspondantes qui habitait Mayence, qu'il nous a tous ensorcelés, à commencer par le duc, et vous ne reverrez pas de sitôt sa figure. Une seule chose nous manque encore, ajoutait malicieusement Wieland : ce sont les Charlotte. » Charlotte de Stein vint à point nommé lui donner un démenti. Sa liaison avec Goëthe et la longue correspondance qu'elle eut avec lui commencèrent aux premiers jours de 1796. C'était cependant une liaison d'une autre sorte que les précédentes. M^{me} de Stein avait alors trente-trois ans, c.-à-d. sept ans de plus que Goëthe ; son mari, grand écuyer, avait une certaine situation à la cour ; elle avait déjà perdu cinq enfants, et deux fils lui restaient. « C'est une personne vraiment intéressante, écrivait Schiller quelques années plus tard, et je comprends que Goëthe se soit si complètement attaché à elle. Elle n'a jamais dû être belle, mais elle a dans sa figure un mélange de gravité et de douceur et une sorte de franchise qui attire. » Goëthe l'appelle quelque part « celle qui apaise » (*die Besänftigerin*) ; il lui redit sur tous les tons, dans la correspondance, qu'elle l'a calmé, purifié, ennobli, qu'elle lui a enseigné la sagesse et la mesure, qu'elle l'a guéri des extravagances folles ; il se compare lui-même à un mauvais repaire qu'elle a nettoyé et dont elle a pris possession. Il est évident que cette transformation de son être dont Goëthe fait honneur à M^{me} de Stein était en grande partie sa propre œuvre ; mais il n'en est pas moins vrai qu'elle représentait, à ce moment, et personnifiait à ses yeux un ensemble de qualités qu'il cherchait à reproduire dans sa poésie, qu'elle était l'idéal féminin qui correspondait pour lui à un certain idéal dans l'art. On peut suivre, dans les lettres qu'il lui écrivait jour par jour, quelquefois heure par heure, le progrès des ouvrages qui l'occupaient alors, *Egmont*, *Iphigénie*, *Torquato Tasso*, *Wilhelm Meister*, qu'elle vit se compléter peu à peu, et dont elle fut en partie l'inspiratrice.

Car on pense bien que l'inactivité que ses amis lui reprochaient n'était qu'apparente ; sa tête travaillait, lors même que sa plume était oisive. Même les fonctions administratives dont il s'était volontairement chargé n'étaient pour lui qu'un champ d'expériences. Après être entré au conseil privé, il avait été nommé conseiller de légation ; il devint plus tard premier ministre. Le duc lui donna une maison aux portes de la ville, son *Gartenhäuschen*, entouré de bosquets et de prairies ; il demeura là jusqu'au jour (1^{er} juin 1782) où il occupa l'habitation plus vaste qui a gardé son nom et qui domine aujourd'hui le *Gaëthe-Platz*. Le théâtre de Weimar avait brûlé en 1774 ; on le remplaça momentanément par un théâtre d'amateurs, où jouaient les fonctionnaires de la cour et quelques artistes de passage. Goëthe donna à ce théâtre, outre le *Triomphe du sentiment* dont il a été question, une comédie en un acte, *le Frère et la Sœur* (*Die Geschwister*, 1776), composée pour Amélie Kotzebue, la sœur de l'écrivain. Il fit représenter aussi une première *Iphigénie*, en prose (1779), où il jouait le rôle d'Oreste. Mais *Egmont*, *Torquato Tasso*, *Iphigénie* elle-même restaient sur le chantier. Le plan était arrêté, la suite des scènes indiquée, mais la forme manquait : cette forme classique, que le poète concevait, qu'il ne voyait pas encore, et qu'il allait enfin chercher en Italie.

SÉJOUR EN ITALIE. EGMONT. IPHIGÉNIE. TORQUATO TASSO. — Si Goëthe n'avait voulu qu'imiter les anciens, ou même s'inspirer des anciens, il n'aurait pas eu besoin de quitter son cabinet de travail. Ce qu'il voulait, c'était créer à la manière des anciens, en laissant agir sur lui les influences qui avaient déterminé leur art. Le 3 sept. 1786, il partit de Karlsbad, où il avait l'habitude de passer la saison des eaux avec la famille ducal ; il avait caché son projet à tous ses amis, de peur d'avoir un compagnon de route. Il traverse rapidement la Bavière et le Tirol, et il descend en Italie par le Brenner. A Rovereto, où est la frontière des langues, il s'applaudit d'entendre parler l'italien, qu'il ne connaissait encore que par les livres ; en même temps tous les détails de la vie, parfois les incidents de la route, lui font sentir la différence entre les mœurs du Nord et celles du Midi. Il gagne Venise par Vérone, Vicence et Padoue, et, le 4^{er} nov., il écrit de Rome : « Enfin je puis parler, et saluer mes amis d'un cœur joyeux ! Qu'ils me pardonnent mon mystérieux départ et mon voyage en quelque sorte souterrain ! C'est à peine si j'osais me dire à moi-même où j'allais. Ce n'est qu'en passant sous la *Porta del Popolo* que j'ai cessé de craindre : j'étais sûr enfin de tenir Rome. » Et plus loin : « Me voilà tranquille pour le reste de mes jours ; car on peut bien dire que l'on commence une vie nouvelle, lorsqu'on voit de ses yeux et dans l'ensemble ce qu'on avait longuement étudié par fragments. Tous les rêves de ma jeunesse deviennent des réalités. Quand la Galathée de Pygmalion, qu'il avait formée selon ses vœux, avec toute la vérité qu'un artiste peut mettre dans ses œuvres, s'avança vers lui et dit : *C'est moi !* combien l'être vivant fut-il différent de la pierre sculptée ! » Il passa l'hiver à Rome, dans une société de peintres et d'archéologues, étudiant les monuments avec les écrits de Winckelmann pour guide, regardant beaucoup, écrivant peu, se laissant vivre. Quand sa nature d'Allemand, comme il dit, reprit le dessus pour l'engager au travail, il partit pour Naples (22 févr. 1787), « la ville où l'on oublie le monde et soi-même, pour vivre dans une sorte d'ivresse ». Il fit le tour de la Sicile, l'*Odyssée* à la main, et conçut le plan d'une tragédie sur Nausicaa, dont il n'a jamais écrit que quelques scènes. Le 6 juin, il revint à Rome, où il resta encore près d'une année. Les résultats des deux séjours à Rome furent surtout le remaniement d'*Iphigénie en Tauride* et l'achèvement d'*Egmont*. Pour *Iphigénie*, le procédé, comme le dit Goëthe lui-même, fut fort simple : il transcrivait la pièce tranquillement, en l'assujettissant au rythme régulier, ligne par ligne, période par période. Il fit subir la même transformation à deux œuvres de jeunesse, *Erwin et Elmire* et *Claudine de Villa Bella*.

Il envoya l'*Iphigénie* en vers à Weimar le 10 janv. 1787, et *Egmont* le 5 sept. suivant.

Egmont resta en prose ; dans quelques scènes seulement, la prose prend une allure rythmée et se rapproche du vers. Le plan datait de 1775, et était conçu tout à fait dans l'esprit de l'époque werthérienne : il s'agissait de peindre le mouvement populaire qui arracha les provinces flamandes à la domination espagnole. Evidemment, le sujet se refusait à la transformation que le poète essaya plus tard de lui faire subir. Déjà, en 1782, Goëthe avait écrit à M^{me} de Stein que, si la pièce était encore à faire, il la ferait autrement, et que peut-être il ne la commencerait plus. M^{me} de Staël appelle *Egmont* la plus belle tragédie de Goëthe : elle oublie les inégalités du style, le décousu de l'action, la fin mélodramatique. *Egmont* n'est qu'une œuvre de transition ; la pièce qui représente le mieux la seconde manière de Goëthe, sa manière classique, c'est *Iphigénie*, moderne par les sentiments et les caractères, antique par la noblesse du style et par les belles proportions de l'ensemble.

Goëthe quitta Rome le 22 avr. 1788, et regagna lentement les Alpes par Florence et Milan. Il lui sembla qu'il partait pour l'exil : l'Italie était devenue sa patrie d'adoption. A Florence, il ajouta quelques scènes au drame de *Torquato Tasso*, qui l'occupait depuis 1780, et il mit ses regrets dans la bouche du poète italien, s'appretant aussi à quitter des lieux auxquels toutes ses affections l'attachaient. *Torquato Tasso* ne fut terminé et publié qu'en 1790 ; c'est, de toutes les pièces de Goëthe, celle qui, par le style, se rapproche le plus d'*Iphigénie*. Mais, cette fois, la forme antique était appliquée à un sujet moderne, on pourrait dire contemporain, si l'on pense à toutes les allusions dont le drame est rempli. Il n'y a pas plus de cinq personnages, et pour chacun le poète avait un modèle vivant. Alphonse II, duc de Ferrare, c'est Charles-Auguste ; sa sœur, Éléonore d'Este, c'est M^{me} de Stein ; la comtesse Sanvitale, c'est la marquise de Bronconi, « une merveille de beauté », au dire de Zimmermann, que Goëthe avait connue à Lausanne lors de son second voyage en Suisse, en 1779, et qu'il venait de revoir à Weimar. Enfin Tasso et Antonio, le poète et l'homme d'Etat, représentent les deux côtés de la nature de Goëthe, le côté idéal et le côté pratique. « Ils sont ennemis, dit la comtesse dans la seconde scène du troisième acte, parce que la nature a négligé de faire d'eux un être unique ; mais ils seraient amis, s'ils entendaient bien leur intérêt. » Leur union était possible, la vie entière de Goëthe était là pour le prouver, et c'est ce que devait montrer aussi la conclusion. Le Tasse, après avoir menacé de quitter la cour, où la présence d'Antonio le gêne, revient subitement sur sa résolution, et se jette dans les bras de celui qu'il considérait à tort comme un rival : « ainsi le matelot s'attache au rocher contre lequel il pensait échouer ». Nous venons de voir apparaître pour la première fois, et discrètement encore, le symbolisme qui plus tard envahira la poésie de Goëthe.

RETOUR À WEIMAR. LES ELÉGIES ROMAINES. LA CAMPAGNE DE FRANCE. — Le poète-ministre était rentré à Weimar le 18 juin 1788. Quelques semaines après, un jour qu'il se promenait au parc, une jeune fille vint lui présenter un placet. C'était Christiane Vulpius, la sœur d'un écrivain qui cherchait péniblement sa voie et qui acquit plus tard une célébrité momentanée par un mauvais roman, *Rinaldo Rinaldini*, imité des *Brigands* de Schiller. Goëthe a gardé le souvenir de cette rencontre dans une poésie :

« Je me promenais dans le bois, — et je suivais mon chemin — sans rien chercher, — sans penser à rien.

« Je vis sous l'ombrage — une fleur paraître, — brillante comme une étoile, — belle comme un regard.

« Je voulus la cueillir ; — elle me dit gentiment : — « Est-ce pour me flétrir — que je dois être cueillie ? »

« Je l'enlevai — avec toutes ses racines ; — je la portai au jardin — qui orne ma maison ;

« Et je la replantai — dans un lieu paisible. — Maintenant elle verdoie, — elle fleurit toujours. »

Cela veut dire, sans symbole, que Christiane devint la femme de Gœthe ; mais l'aversion qu'il avait rapportée d'Italie pour les cérémonies de l'Église lui fit différer son mariage avec elle jusqu'en 1806. Elle lui donna, le 25 déc. 1789, un fils qui fut nommé Auguste, en l'honneur du duc de Weimar. Lors de l'occupation de la ville par les troupes françaises, après la bataille d'Iéna, Gœthe voulut assurer les jours de sa femme et de son enfant, et il fit consacrer son union. On a beaucoup disserté sur Christiane, que la société de Weimar fit d'abord mine de repousser à cause de son origine, mais qu'elle finit pourtant par accueillir, après que Charles-Auguste lui en eut donné l'exemple. On l'a trop souvent jugée par comparaison avec M^{me} de Stein ou avec Lili Schenemann ; elle était assurément moins distinguée que la première, moins brillante que la seconde. Mais, sans être très lettrée, elle ne manquait pas d'instruction. Au dire des contemporains, elle avait plutôt de la fraîcheur que de la beauté. « Je suis heureux, dit Gœthe dans une lettre à Jacobi (du 1^{er} févr. 1793) ; ma petite est soigneuse et active dans le ménage ; mon garçon est gai et bien portant. » Enfin, il ne faut pas oublier, lorsqu'on parle de Christiane Vulpius, que la mère de Gœthe approuva le choix que son fils avait fait. Christiane est l'héroïne des *Élégies romaines*, écrites par Gœthe à son retour d'Italie, et publiées en 1792. C'est une peinture de l'amour tel qu'il le comprenait alors, de l'amour antique sans alliage romanesque, peinture faite avec une franchise de ton qui étonna les contemporains, mais qui éloigne en même temps toute idée de libertinage. Il est probable que la traduction de Properce dont Knebel s'occupait alors ne fut pas étrangère à la rédaction de cet ouvrage, qui est unique dans la littérature allemande, et qui ne peut se comparer qu'aux élégies d'André Chénier.

Les *Épigrammes vénitiennes* nous transportent encore en Italie. La forme est pareille : c'est l'ancien distique, composé d'un hexamètre et d'un pentamètre ; mais l'inspiration est différente. Les unes sont des épigrammes dans le sens grec, c.-à-d. de simples inscriptions ; d'autres sont des traits satiriques dirigés contre toutes les classes de la société, le clergé, la noblesse, le peuple ; d'autres encore, des boutades contre le caractère italien, l'exploitation de l'étranger, la malpropreté des rues. Gœthe était allé à Venise, au mois de mars 1790, à la rencontre de la duchesse Amélie, qui revenait de Rome ; la duchesse tarda jusqu'au commencement de mai, et le poète occupa ses loisirs à écrire au jour le jour et sans ordre ces petites pièces qui ne lui coûtaient guère. Il est possible qu'un peu de mauvaise humeur se soit mêlée aux ennuis de l'attente : on s'expliquerait ainsi le ton acerbe de certaines épigrammes. Le recueil s'accroît dans les années suivantes, et parut, en 1795, dans l'*Almanach des Muses* de Schiller.

En 1792, Gœthe accompagna le duc de Weimar dans la campagne de Valmy. Le soir de la bataille, comme on commençait à s'inquiéter dans le camp prussien, ses compagnons, réunis autour d'un feu, lui demandèrent ce qu'il pensait de la tournure que prenaient les événements. Il leur répondit : « De ce lieu et de ce jour date une nouvelle époque dans l'histoire du monde, et vous pourrez dire : *J'y étais*. » Ce mot solennel, qui figure aujourd'hui dans tous les livres d'histoire, a-t-il été réellement prononcé ? Ou, comme d'autres mots historiques, a-t-il été imaginé ou du moins arrangé après coup ? Il faut se souvenir que le récit de la *Campagne de France* n'a été publié que trente ans plus tard. Dans une lettre à Knebel, du 27 sept. 1792, Gœthe dit simplement ceci : « Je suis très content d'avoir vu tout cela de mes yeux, et de pouvoir dire, quand il sera question de cette importante époque : *quorum pars magna fui*. Après avoir méprisé l'ennemi, on commence à le prendre pour quelque chose, et, comme il arrive en pareil cas, on exagère dans l'autre sens et on le met plus haut qu'il ne conviendrait. » Gœthe suivit la retraite de

l'armée prussienne jusqu'à Trèves, et, avant de retourner à Weimar, il alla voir son ami Jacobi à Pempelfort, près de Dusseldorf. Mais déjà on annonçait que les Français prenaient l'offensive, et Custine marchait sur Mayence, qui se rendit le 24 oct. La ville fut reprise par les confédérés allemands, le 23 juil. 1793 ; Gœthe assista au siège et à la capitulation, et il a fait un tableau intéressant de la sortie des troupes françaises. Dans l'intervalle des deux campagnes, il avait commencé à mettre en vers hexamètres l'ancien *Poème du Renard*, cette « bible profane », qui lui semblait « le miroir d'une époque où le genre humain se montrait dans sa franche bestialité ». C'était en même temps, pour lui, un exercice de versification, qui le préparait à *Hermann et Dorothee*. Wieland et Herder se chargèrent de revoir le poème au point de vue de la forme, qui, au jugement de Gœthe lui-même, manquait encore d'aisance et de grâce, et le *Reineke Fuchs*, en douze chants, parut en 1794, sans que l'auteur en fût entièrement satisfait. La même année, il reprit ses études sur l'art, et il visita la galerie de Dresde avec le peintre Meyer. Il avait l'intention de retourner en Italie, mais la guerre l'en empêcha. Il dut se borner à un troisième voyage en Suisse, en 1797. Il retrouva Meyer à Zurich ; ils visitèrent ensemble le lac des Quatre-Cantons, et Gœthe se renseigna sur la légende de Guillaume Tell, dont il voulait faire le sujet d'un poème. A son retour, comme d'autres travaux l'occupèrent, il abandonna le projet à Schiller, qui en profita pour son drame.

UNION AVEC SCHILLER. HERMANN ET DOROTHÉE. WILHELM MEISTER. LES BALLADES. — Les relations entre Gœthe et Schiller dataient de l'année 1794. Il est remarquable que les deux poètes, qui devaient bientôt s'unir d'une étroite amitié, n'éprouvèrent d'abord l'un pour l'autre que de l'antipathie. Lorsqu'ils se rencontrèrent pour la première fois, en 1788, dans le salon de M^{me} de Lengfeld, Schiller n'était encore que l'auteur de *Don Carlos* ; il sortait à peine de cette période orageuse dont Gœthe était complètement dégagé et dont il ne voyait plus maintenant que les excès. Un rapprochement eut lieu à la fin de l'année 1794, lorsque Schiller fonda la revue intitulée *les Heures*, à laquelle il voulait associer tous les écrivains importants de l'Allemagne : plusieurs lui refusèrent leur concours, Gœthe lui promit aussitôt le sien. Les *Xénies*, un recueil d'épigrammes, dont Gœthe eut la première idée, mais qu'ils rédigèrent en commun, et qui parurent dans l'*Almanach des Muses pour l'année 1797*, sous la signature G. et S., scellèrent leur union. Ils y passaient en revue toutes les formules surannées et toutes les étroitesse de goût qui gênaient l'essor de la littérature ; c'était comme le manifeste de l'école nouvelle qui se fondait sous leurs auspices. L'année 1797 s'appelle, pour Gœthe comme pour Schiller, l'*année des ballades* ; ils trouvaient ensemble les sujets, et se les partageaient. Gœthe écrivit *le Chercheur de trésors*, *l'Apprenti sorcier*, *la Fiancée de Corinthe*, *le Dieu et la Bayadère* ; il abandonna à Schiller *les Grues d'Ibycus* et *Héro et Léandre*. Enfin, les deux amis se communiquaient tous leurs projets, exerçaient un contrôle incessant l'un sur l'autre. Gœthe assistait à tous les remaniements de *Wallenstein* ; Schiller suivait la rédaction d'*Hermann et Dorothee* ; il revisa les trois dernières parties de *Wilhelm Meister*. Cette collaboration dura jusqu'à la mort de Schiller, en 1805.

Hermann et Dorothee est, avec *Iphigénie en Tauride*, la plus belle création de Gœthe dans le genre classique, la plus étonnante même si l'on considère l'art qu'il y déploya et les difficultés qu'il eut à vaincre. Le sujet contenait la matière d'une idylle ; il en tira un poème en neuf chants, chaque chant étant placé sous l'invocation d'une muse. Le fils d'un aubergiste épousant une jeune émigrante que la guerre avait chassée de son pays, telle était la donnée ; le poète l'éleva, l'amplifia, en faisant voir comme fond de tableau la Révolution française. On s'apercevrait, lors même qu'il ne nous le dirait pas, que *l'Iliade* et

l'Odyssee étaient présentes à sa mémoire. Il porte l'imitation du style antique jusqu'aux dernières limites où elle peut se concilier avec le naturel. Ses personnages, un pasteur, un pharmacien, parlent comme Nestor et Ulysse ; des objets de la vie ordinaire se présentent accompagnés d'une épithète homérique. Mais ce qui sauve toutes les hardiesses, c'est la parfaite harmonie de l'ensemble ; il n'y a pas, dans tout le poème, une seule phrase qui détonne. Au reste, *Hermann et Dorothee* fut composé tout d'une haleine, comme l'avait été autrefois *Werther*, et le succès fut pareil ; commencé au mois d'août 1796, le poème fut terminé en juin 1797.

Il n'en est pas de même des *Années d'apprentissage de Wilhelm Meister*, dont la rédaction, souvent interrompue, n'embrasse pas moins d'une vingtaine d'années, de 1777 à 1796. Ce roman a été diversement jugé : George Sand, dans *Tévérimo*, l'appelle un adorable conte ; Edmond Scherer y voit le comble de l'ennui. La vérité est sans doute entre ces opinions extrêmes ; ce qui est certain, c'est que l'ouvrage est très inégal. Les premiers livres sont d'une composition plus serrée que les derniers. Goëthe veut nous faire assister à l'éducation d'un artiste, nous montrer le rôle qu'il doit jouer dans le monde. Quel beau sujet pour un écrivain qui avait réfléchi sur tous les arts et qui en avait pratiqué quelques-uns ! Mais aussi, quoi de plus élastique qu'un tel cadre ! et quelle tentation perpétuelle d'ouvrir des portes de côté, des échappées et des perspectives en tous sens ! Dans un entretien entre deux personnages, au cinquième livre, la différence du drame et du roman est marquée de la manière suivante : « Le drame doit se hâter, et le caractère principal tendre au dénouement, tout en étant retenu par des obstacles. Le roman, au contraire, doit aller lentement, et les sentiments du personnage principal doivent suspendre, par un moyen quelconque, l'acheminement du tout vers la conclusion. » Goëthe semble avoir voulu appliquer cette définition dans son *Wilhelm Meister*. A mesure qu'on avance, la scène s'étend et l'action se ralentit ; le récit s'émiette et se disperse. L'analyse d'*Hamlet* prend une longue suite de chapitres ; tout le sixième livre est un épisode. Ce fut bien pis quand Goëthe voulut plus tard donner une suite à son roman et qu'il écrivit les *Années de voyage de Wilhelm Meister ou les Renonçants*. Le premier volume parut en 1821. Pendant que les deux derniers s'imprimaient, en 1829, le manuscrit, raconte Eckermann, se trouva insuffisant. Alors Goëthe posa devant son secrétaire deux liasses de papiers inédits dont le contenu n'avait aucun rapport avec *Wilhelm Meister*, pour qu'il en tirât des séries de maximes et de réflexions ; on combla ainsi les lacunes. « Cela nous tire d'embarras, ajoutait Goëthe, et cela nous donne l'occasion de lancer dans le monde bien des choses importantes. » Il en était arrivé à une sorte d'indifférence sur la manière dont il ferait ses communications au public.

L'une des nouvelles destinées aux *Années de voyage* se développa sous la plume de l'auteur et devint un roman ; ce sont les *Affinités électives* (1809). L'idée en était ingénieuse et neuve. N'y a-t-il pas dans le monde moral des attractions mystérieuses et impératives, comme dans le monde physique ? Deux époux, Edouard et Charlotte, voient leur bonheur troublé par l'arrivée de deux personnes qu'ils admettent dans leur intimité, un capitaine, ami d'Edouard, et une nièce de Charlotte, nommée Otilie. Le capitaine et Charlotte triomphent de leur penchant mutuel, ils *renoncent* ; mais Edouard et Otilie meurent victimes de la passion aveugle qui les entraîne.

LA VIEILLESSSE DE GOËTHE. LA FILLE NATURELLE. LE SECOND FAUST. — Les *Années de voyage* appartiennent déjà à la troisième manière de Goëthe, la manière allégorique. Il demeure fidèle au grand style que lui a enseigné l'antiquité, et il y ajoute l'intention didactique. A force d'idéaliser la poésie, de la subtiliser, pour ainsi dire, il ne voit plus en elle que le vêtement d'une idée. Ses héros deviennent des types, des symboles. Dans *Eugénie* ou la *Fille naturelle*,

nous voyons paraître le Roi, le Duc, l'Abbé, le Secrétaire ; ils ne sont pas autrement désignés. Eugénie, une princesse du sang, exilée de la cour, est la personnification de la patrie. Trahie par l'Abbé et par le Secrétaire, c.-à-d. par le clergé et par le peuple, elle accepte la main que lui offre le Conseiller. Cela veut dire, sans doute, que la Justice est le dernier refuge d'une société démembrée. La *Fille naturelle* était la première pièce d'une trilogie où Goëthe voulait peindre tout le développement de la Révolution française. Représentée au théâtre de Weimar en 1803, elle fut froidement accueillie, malgré la perfection du style, et elle n'eut jamais de suite.

La plus grande partie du second *Faust* est écrite dans la même manière allégorique que la *Fille naturelle*, mais on aurait tort de considérer le second *Faust* seulement comme une œuvre de la vieillesse de Goëthe, bien qu'il ne fût publié qu'après sa mort, en 1833. Plusieurs scènes étaient déjà ébauchées, quelques-unes même tout à fait terminées, à l'époque où parut la *première partie de la tragédie*, en 1808. Dès l'année 1793, Goëthe avait eu l'idée de faire repaître l'Ecolier devant Méphistophélès, non plus avec sa naïve crédulité d'autrefois, mais avec l'outrecuidance d'un savoir fraîchement éclos. L'épisode d'Hélène, publié séparément en 1827, l'occupait déjà en 1800. Faust était devenu le compagnon idéal de sa vie et comme sa doublure intellectuelle ; au milieu de ses autres travaux, il revenait sans cesse à lui, incarnait en lui toutes ses idées, personnifiait en lui toutes ses métamorphoses. On comprend que, dans un tel sujet, et dans une œuvre de ce genre, se complétant scène par scène à de longs intervalles, le symbole, cette dernière forme de la poésie de Goëthe, dut prendre une place de plus en plus prépondérante. Après avoir montré Faust en lutte avec ses passions, il fallait parcourir avec lui le monde ancien et moderne, le faire assister à la décadence du vieil Empire, ressusciter devant lui la patrie d'Homère avec tout son cortège mythologique. Le poète, qui n'avait plus souci de la réalité vulgaire, n'était-il pas libre de supprimer, pour le héros de ses rêves, les temps et les distances ? Le *Faust*, pris dans son ensemble, contient donc tous les styles de Goëthe, comme il contient toute sa vie. Si ses poésies n'étaient, comme il le dit, que des fragments d'une grande confession, *Faust* est sa confession générale.

La vie de Goëthe, après l'année 1803 qui lui enleva Schiller, offre peu d'incidents à noter. Le principal intérêt de sa biographie, à partir de ce moment, est dans l'attitude qu'il prit vis-à-vis des événements qui agitaient l'Europe. Il s'était promptement détaché de la Révolution française ; il désapprouvait surtout les parodies maladroites et intempestives qu'on en faisait en Allemagne. « Je hais les bouleversements violents, disait-il plus tard à Eckermann (27 avr. 1825), parce qu'on détruit par là autant que l'on gagne ; je hais ceux qui les accomplissent, aussi bien que ceux qui les rendent inevitables. » Et, insistant sur son idée : « Je le répète, disait-il, tout ce qui est violent et précipité me répugne dans l'âme, car cela n'est pas conforme à la nature. » Puis, expliquant encore sa pensée par une image, il continuait : « Je suis l'ami des plantes, et j'aime la rose comme la fleur la plus parfaite que produise notre ciel allemand. Mais je ne suis pas assez fou pour vouloir que mon jardin me la donne maintenant, à la fin d'avril. Je suis content de trouver aujourd'hui les premières feuilles vertes, et je le serai encore lorsque je verrai, de semaine en semaine, les feuilles continuer à former la tige ; je le serai davantage quand le bouton se dégagera au mois de mai, et je serai heureux enfin si juin me présente la rose avec sa magnificence et ses parfums. Mais celui qui ne sait pas attendre, qu'il aille dans une serre chaude ! » Il s'attendait à une restauration bourbonnienne à bref délai. L'Empire lui donna un démenti. Il admira le génie de Napoléon plutôt en artiste qu'en homme politique ; il vit surtout en lui un grand déploiement de force individuelle. Il assista aux fêtes d'Erfurt, comme

ministre du duc de Weimar, en 1808, et il eut avec l'empereur un entretien dont il confia plus tard quelques détails au chancelier de Muller (V. les *Conversations* d'Eckermann traduites par Délerot, au 1^{er} vol., p. 81, en note). Lors du mouvement national de 1813, Goëthe se tint à l'écart, laissant à des poètes plus jeunes le soin de composer des chants de guerre ou d'exciter les multitudes. « Au reste, disait-il encore à Eckermann (14 mars 1830), je ne haïssais pas les Français, car comment pouvais-je haïr une nation qui compte parmi les plus civilisées de la terre? » On lui demanda d'écrire une pièce de circonstance pour le retour des troupes prussiennes en 1815, et il donna au théâtre de Berlin le *Réveil d'Épiménide*, une froide allégorie où se détachent cependant quelques belles strophes.

Pendant que l'Allemagne se remettait avec peine des secousses violentes qu'elle venait de recevoir, Goëthe cherchait une nouvelle source d'inspiration dans l'Orient, et il composa, à l'imitation du *Divan* de Hafiz, le *Divan oriental-occidental* (1819). C'était un recueil de poésies lyriques, très allemandes au fond, auxquelles certaines particularités de rythme, certaines substitutions de noms donnaient une teinte orientale. Ce qui étonne, c'est la fraîcheur d'imagination et la chaleur de sentiment qu'elles dénotent chez un poète de soixante-dix ans. Il resta, jusqu'à la fin de sa vie, au courant de tout ce qui se publiait en Allemagne et à l'étranger. Les débuts de l'école romantique en France l'intéressèrent surtout et d'autant plus vivement qu'il y voyait une preuve de son influence au dehors. Ses amis, le bibliothécaire Riemer, le peintre Meyer, le musicien Zelter le renseignaient chacun dans sa spécialité. Eckermann était, depuis 1821, son principal secrétaire. Sa belle-fille, Ottilie de Pogwisch, lui servait de lectrice. Ses dernières années, comme il arrive dans toute carrière prolongée, furent attristées par des deuils. Il avait encore vu sa mère à Francfort, en 1807, et, l'année d'après, il avait reçu la nouvelle de sa mort. Il perdit sa femme en 1816 (le 6 juin), le duc Charles-Auguste, son meilleur ami après Schiller, en 1828 (le 14 juin). Son fils, Auguste de Goëthe, conseiller à la chambre des comptes, mourut subitement pendant un voyage à Rome, le 30 oct. 1830. Lui-même s'affaiblit au mois de mars 1832. Dans la nuit du 19 au 20, il eut une crise, dont il parut se remettre les jours suivants. Le 22, vers midi, il s'endormit dans son fauteuil. Sa dernière parole avait été : « Qu'on laisse entrer plus de lumière ! »

Goëthe a beaucoup écrit et dans tous les genres ; il a semé, en outre, beaucoup d'idées dans sa correspondance, qui est aujourd'hui presque entièrement publiée, et dans ses conversations, dont une partie a été recueillie par ses amis. Nous avons surtout insisté, dans la notice précédente, sur ceux de ses ouvrages qui montrent le mieux le développement et les transformations de son esprit. Mais il faut citer encore, dans le genre dramatique : *les Complices*, comédie en trois actes (1769) ; *Prométhée*, un beau fragment, deux actes et un monologue, écrits en 1774, publiés en 1830 ; *Jéry et Bætyly*, un petit opéra, qui a été porté sur la scène française sous le titre du *Chalet*, et qui fut écrit en 1779, lors du second voyage de Goëthe en Suisse (publié en 1787) ; *le Grand Cophte*, une comédie en cinq actes sur l'affaire du Collier (1792) ; *Pandore*, un pendant de *Prométhée*, et qui resta, comme lui, à l'état de fragment ; enfin, deux pièces politiques, une comédie en un acte intitulée *le Citoyen Général* (1793), et le drame inachevé des *Révoltés*, écrit en 1794, imprimé en 1816. Il faut ajouter les traductions du *Mahomet* (1800) et du *Tancredi* (1801) de Voltaire, faites pour le théâtre de Weimar. En 1798, Goëthe entreprit un poème qui devait former le lien entre l'*Illiade* et l'*Odyssée*, l'*Achilléide*, dont il écrivit le premier chant (publié en 1808). En 1810, il commença la rédaction de ce livre qu'on appelle communément ses *Mémoires*, et qu'il intitula : *Aus meinem Leben, Wahrheit und Dichtung* (quatre parties, 1811, 1812, 1813 et 1831) ; c'est un tableau idéal de sa jeu-

nesse, qu'on peut consulter pour sa biographie, à condition de le confronter sans cesse avec sa correspondance et avec les autres renseignements contemporains. Goëthe publia lui-même sa correspondance avec Schiller (Stuttgart, 1828-1829, 6 vol.). Au moment où il méditait un troisième voyage en Italie, il fit, pour les *Heures*, une traduction des *Mémoires* de Benvenuto Cellini (imprimée à part en 1803, deux parties). Il traduisit aussi l'*Essai sur la peinture* de Diderot (1798, publié en 1816), et le *Neveu de Rameau*, encore inédit, qu'il avait pu lire en manuscrit (180.). Enfin, Goëthe a dirigé successivement et rédigé en grande partie deux revues archéologiques, les *Propylées* (1798-1800) et l'*Art et l'Antiquité* (1816-1828).

Lorsque, arrivé au terme de cette longue carrière, on essaye d'en mesurer toute l'étendue et de l'embrasser d'un coup d'œil, on est d'abord étonné de la quantité d'ouvrages qui en marquent, pour ainsi dire, les étapes. Une telle fécondité est déjà le signe d'un grand génie. Mais ce qui étonne davantage, c'est la diversité de ces ouvrages. On croirait à peine que *Werther*, *Faust*, *Iphigénie*, *Hermann et Dorothee*, pour ne citer que les chefs-d'œuvre, sont sortis de la même plume, sans parler de cette longue suite de poésies lyriques qui les accompagnent, depuis les chansons de la jeunesse jusqu'aux élégies romaines et aux ballades. Goëthe a eu, comme tout écrivain, sa période de formation, de maturité et de déclin ; mais sa maturité s'est prolongée au delà du terme ordinaire, et son déclin même n'a pas été sans force. De plus, il a toujours su découvrir la forme poétique qui pouvait s'approprier à chaque âge de sa vie, à chaque degré de son développement. Toujours aussi, il a trouvé les modèles qui lui convenaient. Il a subi tour à tour l'influence de Shakespeare, de Rousseau, d'Homère, des tragiques grecs, même des élégiaques latins, sans avoir jamais été ce qu'on appelle un imitateur. « Qu'y a-t-il de bon en nous, dit-il quelque part, si ce n'est la force et le goût de nous approprier les éléments du monde extérieur et de nous en servir pour un but élevé ? » C'est cette faculté d'assimilation, de transformation et de renouvellement, ce rare mélange d'esprit critique et de génie créateur, qui est la marque distinctive de Goëthe, et c'est par là qu'il est le vrai représentant d'une littérature qui, venue la dernière dans l'histoire, n'a pu se constituer que par une combinaison ingénieuse de toutes celles qui l'avaient précédée.

LES TRAVAUX SCIENTIFIQUES DE GOËTHE. — Goëthe, avec son esprit d'observation et son besoin d'universalité, devait s'intéresser aux sciences de la nature. On le voit déjà par sa manière de décrire le monde extérieur, une manière à lui, où le mouvement poétique se mêle à une remarquable précision des détails. Mais il a contribué directement au progrès scientifique de son temps. Il s'est occupé tour à tour de botanique, de zoologie, de géologie, de minéralogie, de physique, et il a fait des découvertes dans l'anatomie comparée et dans la physiologie végétale. En 1786, avant de partir pour l'Italie, il publia un mémoire dont la conclusion est tout indiquée dans le titre : *Dem Menschen wie den Thieren ist ein Zwischenknochen der oberen Kinnlade zuzuschreiben*. On croyait, jusqu'au xviii^e siècle, que l'os intermaxillaire n'existait que chez les animaux et constituait même un caractère distinctif entre l'homme et certains vertébrés. Goëthe signala, dans la charpente osseuse de la tête humaine, une partie correspondante, quoique plus difficile à reconnaître, parce qu'elle est soudée par un côté avec la mâchoire supérieure. Dans une lettre à Knebel (nov. 1784), où il parle de son mémoire, il exprime l'idée qui le préoccupait dès lors et qui le dirigea désormais dans ses recherches : « Chaque créature n'est qu'un ton, une nuance dans une grande harmonie ; c'est cette harmonie qu'il faut saisir ; sans elle, chaque détail n'est qu'une lettre morte. » L'examen d'un crâne de mouton qu'il ramassa par hasard dans les dunes du Lido, pendant son voyage à Venise, en 1790, lui donna la première idée de la composition vertébrale de la tête des mammifères. Il fit part de sa trouvaille

à M^{me} de Kalb (30 avr.) et à M^{me} Herder (4 mai); mais il ne formula ses conclusions qu'en 1822, en publiant son quatrième *cahier de morphologie*. Oken, qui, dans l'intervalle, avait fait paraître son opuscule *Ueber Bedeutung der Schädelknochen* (Iéna, 1807), revendiqua plus tard, mais seulement après la mort de Goëthe, la priorité de la découverte. Goëthe avait précédé Oken; le rapport de la cavité crânienne aux vertèbres n'était, du reste, pour lui, qu'un de ces détails qui n'ont toute leur valeur que dans l'harmonie de l'ensemble, car, dès 1795, il avait publié son *Esquisse d'une introduction générale à l'anatomie comparée, partant de l'ostéologie*. Il y développe cette idée que toutes les différences de structure entre les espèces animales peuvent être ramenées à un seul type anatomique, et il recherche en même temps les causes qui peuvent modifier ce type.

L'unité qu'il avait remarquée dans tout le règne animal, il la retrouva dans le monde des plantes. Il se plut à reconnaître ce que, dans ce nouvel ordre d'études, il doit à Rousseau et à Linné. Rousseau lui fit voir dans la fleur un organisme vivant, Linné lui apprit à classer ses observations. Ce fut pendant son voyage en Italie que ses idées commencèrent à se fixer. Au Jardin botanique de Padoue, un palmier en éventail attira son attention; il remarqua comme les feuilles, simples et lancéolées près du sol, s'élargissaient et se divisaient de plus en plus vers le sommet. Ce fut, pour lui, une indication précieuse: continuant de noter les divergences et les analogies entre les formes végétales, il trouva bientôt que les différentes parties de la plante, la feuille, le calice, la corolle, les étamines, les semences même, n'étaient que des développements successifs d'un même organe primordial, le cotylédon. Enfin, poursuivant ses généralisations, il se représenta les variétés, les espèces, les familles comme des modifications d'un seul type primitif. C'est le résultat auquel il avait abouti au terme de son voyage, en Sicile; il était même arrivé, dit-il, à figurer ce qu'il appelait la plante type. Le traité de la *Métamorphose des plantes* (1790) est écrit avec l'élégante simplicité d'un ouvrage classique; on lira également avec intérêt un appendice qui a pour titre: *Histoire de mes études botaniques* (1818 et 1831).

Les reconnaissances que le poète naturaliste avait poussées dans le champ de la botanique et de la zoologie lui avaient donné cette conviction, que la nature ne cachait rien à l'observateur attentif (*Annales*, 1790), qu'un regard clair pénétrait derrière tous ses voiles, et qu'il n'était pas besoin, pour lui arracher ses secrets, du secours des instruments. Mais son dédain de l'appareil scientifique, son ignorance volontaire des mathématiques, son habitude de regarder par-dessus les détails pour saisir aussitôt l'ensemble, devaient le trahir lorsqu'il s'aventura dans le domaine de la physique. Sa *Théorie des couleurs* (1808-1810) n'est, au fond, qu'une ingénieuse hypothèse, une explication poétique de certains phénomènes de la nature, tels qu'un coucher de soleil, une lointaine vue de montagnes, les teintes variées d'un glacier ou d'une eau profonde. Les couleurs sont formées, selon Goëthe, d'une combinaison de lumière et d'ombre; ce sont des dégradations de la lumière opérées par des « milieux troubles » (*trübe Mittel*). Il explique les couleurs prismatiques au moyen de deux images superposées dont les bords tour à tour clairs et obscurs se nuanceraient réciproquement (*Zur Farbenlehre, Didaktischer Theil*, 239). Sa réfutation de l'expérience de Newton ressemble à une boutade d'artiste (*V. Geschichte der Farbenlehre*, au dernier chapitre: *Confession des Verfässers*). Mais le chapitre des *Couleurs physiologiques* contient des observations intéressantes et parfois poétiquement décrites sur les images consécutives, les ombres colorées, le contraste des couleurs; et tout le livre est écrit avec cette clarté de déduction qui était une qualité de l'esprit de Goëthe, et qui permet de faire aisément la part des faits authentiques et des doctrines contestables.

Les sciences naturelles furent la dernière préoccupation

de Goëthe. Le 2 août 1830, le jour où la nouvelle de la révolution de Juillet arrivait à Weimar, Eckermann lui faisait sa visite habituelle. « Eh bien, lui cria Goëthe en le voyant entrer, que pensez-vous de ce grand événement? Le volcan a fait explosion, tout est en flammes, ce n'est plus un débat à huis clos! — C'est une terrible aventure, répondit Eckermann. Mais pouvait-on s'attendre à une autre fin, dans les circonstances que l'on connaît, et avec un tel ministère? — Je crois que nous ne nous entendons pas, mon bon ami, répliqua Goëthe. Il s'agit bien de cela! Je vous parle de la discussion qui a éclaté en pleine académie entre Cuvier et Geoffroy Saint-Hilaire. » Et, continuant de développer une idée qui lui était chère, il se remit à parler de la méthode synthétique et de la méthode analytique, l'une vivante et compréhensive, et embrassant les ensembles, l'autre amassant péniblement des détails sans réussir à les animer; et il s'applaudissait d'avoir trouvé en France un esprit de la même famille que lui, et qui, ajoutait-il modestement, le dépassait. Aujourd'hui encore, quand plus d'un demi-siècle a passé sur ces discussions, ce n'est pas le moindre titre de gloire de l'auteur de *Faust* d'avoir été en même temps le précurseur de Geoffroy Saint-Hilaire.

A. BOSSERT.

BIBL. : Les ouvrages qui ont été publiés sur Goëthe, en Allemagne, en Angleterre, en France, sont innombrables. Le catalogue de ce qu'on appelle *Goëthe-Bibliothek* a été dressé et plusieurs fois complété par l'éditeur Salomon Hirzel, de Leipzig; la dernière édition est de 1884: *Salomon Hirsels Verzeichniss einer Goëthebibliothek, mit Nachrichten und Fortsetzung herausgegeben von Ludwig Hirzel*. L'*Archiv* de Schnorr publie de temps en temps des suppléments de ce catalogue. — Un *Goëthe-Jahrbuch* paraît chaque année depuis 1880, à Francfort, sous la direction de L. Geiger; chaque volume contient une chronique et une bibliographie.

Editions des œuvres. — La dernière édition complète faite du vivant de Goëthe (*Vollständige Ausgabe letzter Hand*) est celle de 1827-1831, en 40 vol. (Stuttgart, Cotta); deux séries d'œuvres posthumes s'y sont ajoutées, en 1832-1834 (15 vol.) et en 1842 (5 vol.). — Parmi les éditions complètes qui ont suivi, nous citerons seulement: l'édition in-4 de Cotta, en 2 vol. (Stuttgart, 1836); la *Taschenausgabe*, faisant partie de la *Collection des classiques allemands*, en 40 vol. in-16 (Stuttgart, 1855-1858); l'édition en 36 vol. in-8, avec des introductions de Gœdeke (Stuttgart, 1866-1868); enfin et surtout l'édition critique de Hempel, à Berlin, en 36 vol. in-8. — Parmi les éditions séparées: *Goëthe's Gedichte mit Anmerkungen von G. von Lœper* (Berlin, 1882); *Goëthe's Iphigenie in vierfacher Gestalt herausgegeben von J. Bachtold* (Eribourg, 1883); les éd. de *Faust*, de Lœper (Berlin, 1879, 2^e éd.), de Schraer (Heilbronn, 1886-1888, 2^e éd.) et de Düntzer (Berlin et Stuttgart, 1882); les éd. de la *Campagne de France*, de Gœtz de Berlichingen et de Hermann et Dorotheë, faites par A. Chuquet, Paris, 1884, 1885, 1886). — L'édition complète des œuvres de Goëthe, qui se publie sous les auspices de la grande-duchesse Sophie de Saxe-Weimar, et qui comprendra la correspondance, est actuellement à son 43^e vol.; elle aura quatre séries: I, *Werke* (50 vol.); II, *Naturwissenschaftliche Schriften* (10 vol.); III, *Tagebücher*; IV, *Briefe*. Le nombre de volumes des deux dernières séries n'est pas encore déterminé.

Correspondance et Conversations. — Recueil général: *Goëthe's Briefe, worunter viele bisher ungedruckte, mit geschichtlichen Einleitungen und Erläuterungen* (Berlin, sans date [1856-1865], 4 vol.). Tous les documents relatifs à la jeunesse de Goëthe ont été recueillis par Salomon Hirzel, avec une introduction de M. Bernays: *Der junge Goëthe, seine Briefe und Dichtungen von 1764 bis 1776* (Leipzig, 1887, 3 vol.). — Pour les différentes périodes, on consultera surtout: OTTO JAHN, *Goëthe's Briefe an Leipziger Freunde*; (Leipzig, 1867, 2^e éd.); la Correspondance de Merck, publiée en trois séries par K. Wagner: I, *Briefe an J. H. Merck, von Goëthe, Herder*, etc. (Darmstadt, 1835), II, *Briefe an und von J. H. Merck* (Darmstadt, 1838), III, *Briefe aus dem Freundeskreise von Goëthe, Herder*, etc. (Leipzig, 1847); les Correspondances de Goëthe avec Jacobi (publiée par Max Jacobi, Leipzig, 1846), avec Lavater (par Hirzel, Leipzig, 1833), avec Augusta de Stolberg (par Arndt, Leipzig, 1881, 2^e éd.), avec le duc Charles-Auguste (Weimar, 1863, 2 vol.), avec M^{me} de Stein (par Schoell, Weimar, 1848, 3 vol.), avec Schiller (Stuttgart, 1881, 2 vol., 4^e éd.); traduction française de M^{me} de Carlowitz, revue par Saint-René Taillandier, Paris, 1863, 2 vol.), avec Meyer (Leipzig, 1856), avec Knebel (par Guhrauer, Leipzig, 1851, 2 vol.), avec Zelter (par Riemer, Berlin, 1833-1834, 6 vol.), avec Reinhard (Stuttgart, 1850), avec les frères Humboldt (par Bratanek, Leipzig, 1876). — La *Correspondance de Goëthe avec une enfant* de Bettina Brentano est puisée en grande partie dans

l'imagination de l'auteur (3^e éd., avec une notice de Herman Grimm, Berlin, 1881; traduction française de Séb. Albin [M^{me} Séb. Cornue], Paris, 1843, 2 vol.). — ECKERMANN, *Gesprache mit Goethe* (Leipzig, 1868, 3 vol., 3^e éd.); traduction française de Délerot (Paris, 1863, 2 vol.). — BURKHARDT, *Goethe's Unterhaltungen mit dem Kanzler Friedrich von Müller* (Stuttgart, 1770).

Traductions. — *Œuvres de Goethe*, traduction nouvelle par J. Porchat; Paris, 1871-1874, 10 vol. in-8. — *Œuvres scientifiques de Goethe*, analysées et appréciées par E. Faivre; Paris, 1862, in-8 (ce volume contient une traduction complète du traité de la *Métamorphose des plantes*). — H. RICHELOT, *Goethe, ses mémoires et sa vie, traduits et annotés*; Paris, s. d. — Ch.-Fr. MARTINS, *Œuvres d'histoire naturelle de Goethe*; Paris, 1837, in-8; avec un atlas folio. — Le *Faust* a été traduit en vers par le prince de Polignac (nouv. éd. augmentée; Paris, 1886), et par Marc-Monnier (Paris, 1873).

Ouvrages sur Goethe. — 1^o Allemands : VIEHOFF, *Goethe's Leben, Geistesentwicklung und Werke*; Stuttgart, 1877, 4 vol., 4^e éd. — SCHEFFER, *Goethe's Leben*; Leipzig, 1877, 3^e éd., 2 vol. — GEDDEKE, *Goethe's Leben und Schriften*; Stuttgart, 1874. — DÜNTZER, *Frauenbilder aus Goethe's Jugendzeit* (Stuttgart, 1852); *Freundesbilder aus Goethe's Leben* (Leipzig, 1853); *Aus Goethe's Freundeskreise* (Brunswick, 1868); *Goethe's Leben* (Leipzig, 1880). — Herman GRIMM, *Goethe*; Berlin, 1882, 3^e éd. — LUCIUS, *Friederike Brion von Sessenheim*; Strasbourg, 1877. — A. STEBER, *Der Actuar Salzmann, Goethe's Freund und Tischgenosse in Strassburg*; Mulhouse, 1855. — A. KESTNER, *Goethe und Werther*; Stuttgart, 1855; traduction française de L. Poley, Paris, 1885, 2^e éd. — HELMHOLTZ, *Ueber Goethe's naturwissenschaftliche Arbeiten, dans Populäre wissenschaftliche Vorträge*; Brunswick, 1865, II. — VIRCHOW, *Goethe als Naturforscher*; Berlin, 1861.

2^o Anglais : G.-H. LEWES, *The Life of Goethe*; Leipzig, 1864, 2 vol., 2^e éd.; traduction allemande de Frehse (Berlin, 1858, 2 vol., 3^e éd.) et de Lippert (Berlin, 1866, 2 vol.).

3^o Français : A. HEDOUIN, *Goethe, sa vie et ses œuvres* (d'après Lewes); Paris, 1866. — MEZIERES, *Wolfgang Goethe*; Paris, 1871, 2 vol., 2^e éd. — FIRMERY, *Goethe*; Paris, 1890. — X. MARMIER, *Études sur Goethe*; Paris, 1835. — CARO, *la Philosophie de Goethe*; Paris, 1856. — E. LICHTENBERGER, *Étude sur les poésies lyriques de Goethe*; Paris, 1882, 2^e éd. — Th. CART, *Goethe en Italie*; Paris et Neuchâtel, 1881. — P. STAFFER, *Goethe et ses deux chefs-d'œuvre classiques*; Paris, 1881. — SAINTE-BEUVE, *Causeries du lundi*, II (Goethe et Bettina); *Nouveaux Lundis*, III (Entretiens de Goethe et d'Eckermann). — Edmond SCHERER, *Études sur la littérature contemporaine*, II (Faust); VI (Goethe). — MONTÉGUT, *Types littéraires et fantaisies esthétiques*; Paris, 1882 (Werther, Wilhelm Meister). — A. BOSSERT, *Goethe, ses précurseurs et ses contemporains* (Paris, 1891, 3^e éd.); *Goethe et Schiller* (Paris, 1890, 3^e éd.).

GOËTHE (Erik-Gustaf), sculpteur suédois, né à Stockholm en 1779, mort le 26 nov. 1838. Élève de Sergel, il était déjà agrégé de l'Académie des beaux-arts de Stockholm (1802) lorsqu'il reçut une subvention de voyage et se rendit à Paris, puis à Rome, où il travailla dans l'atelier de Canova (1803). Il exécuta dans cette ville un *Méléagre* colossal en marbre (1806), un *Bacchus enfant*, la *Jeunesse et l'Amour*, le mausolée de *Lady Temple* et, après son retour en 1810, celui d'*Axel Fersen*. En 1812, il devint membre de l'Académie et statuaire royal; en 1814, professeur de dessin. Ses bustes du roi Charles XIII et de plusieurs princes et grands personnages sont plus appréciés que sa statue de *Charles XIII*, coulée en bronze à Paris par Carboneau et érigée à Stockholm en 1821. L'année suivante, appelé à Saint-Petersbourg, il y modela une *Bachante couchée* et une statue de *Catherine II*, qu'il exécuta en marbre (1826) après son retour en Suède, ainsi que *Vénus et l'Amour*, une de ses meilleures œuvres; un *Génié tenant un papillon et une torche*, un buste de *Thunberg* (1831). Celui d'*Oscar II* fut coulé en bronze par Mertens (1838). C'était un artiste laborieux et consciencieux qui reproduisait la nature avec exactitude, mais ne réussissait guère à donner à ses grandes œuvres l'harmonie, la grâce et l'expression. BEAUVOIS.

GOËTHITE (V. FER OXYDÉ).

GOËTISKA FÖRBUNDET (l'Alliance goétique). Société patriotique, littéraire, historique et archéologique, fondée à Stockholm le 16 fév. 1811 par Adlerbeth Geijer et neuf autres membres dont le nombre fut successivement porté à cent. Composée de beaucoup d'hommes éminents, elle donna, surtout au moyen de son recueil *Iduna* (1811-24 et 1845),

une grande impulsion aux lettres, aux arts, à l'archéologie et à la démomathie; mais elle commença de végéter à partir de 1825 et se reposa de 1833 à 1844, où elle fut dissoute. Une *Gotiskt færbund* fut fondée à Göteborg en 1815. BEAUVOIS.

BIBL.: R. HJÆRNE, *Goetiska færbundet*, 1878. — G. LUNGGREN, *Svenska Vitterhetens hæfder*, 1887-90, t. IV, pp. 257-285.

GOËTS (en vieux norroin *Gautar*, *Guttones* de Pline d'après Pytheas, Γούται de Ptolémée, Γαυτοί de Procope, *Gautigoth* de Jornandes, *Geatas* de Beowulf, *Gothi* d'Adam de Brème). Branche septentrionale des Goths, établie dans le bassin occidental de la Baltique, en *Reidgotaland*, depuis l'Oder jusqu'au nord de la péninsule Cimbrique, *Eygotaland* (archipel des Belts), *Gautland* ou *Gætaland* (Suède méridionale). Leur nom disparut successivement du Mecklembourg où ils laissèrent la place aux Vendes; du Jutland, des îles voisines et des provinces skaniennes, où ils se fondirent avec les Danois; il ne subsiste qu'en Suède dans les bassins du Vettern et du Venern. Dans les temps païens, le Gætaland ou *Gætarike* uni avec le Svearike, sinon politiquement, du moins par la communauté de religion, s'en sépara en adoptant le christianisme au XI^e siècle. Depuis le milieu de ce siècle jusqu'au premier tiers du XII^e, la dynastie vestergotique de Stenkil disputa le pouvoir aux chefs païens des Svear, Blotsven et Erik Årsell. Les deux peuples rivaux, quoique frères, furent unis temporairement sous Sverker, fondateur d'une dynastie ostergotique et définitivement sous son fils Charles qui prit le titre de *Svea och Gæla Konung* (1161), bien différent de celui de *Gothers Konge* que les rois de Danemark portent depuis 1361, car ce dernier se rapporte à l'occupation de l'île de Gotland entre 1361 et 1465. Les deux parties du Gætaland, le *Vestergætaland* et l'*Østergætaland*, ont longtemps eu chacune sa loi et son administration spéciale, et elles ont depuis 1634 une cour commune, la *Gæta hofrætt*, à Jønköping. BEAUVOIS.

GOËTTINGUE. GÉOGRAPHIE. — Ville d'Allemagne, royaume de Prusse, district de Hildesheim (Hanovre), dans la vallée de la Leine, au pied du Hainberg; 23,700 hab. Cathédrale à deux tours du XII^e siècle; église Jakobi de style gothique (tour de 98 m.); c'est une ville universitaire. Sa fameuse *université* (Georgia-Augusta), fondée en 1737, a rendu de grands services à la science allemande. Elle comptait, en 1888, 116 professeurs, 1,016 élèves. Sa bibliothèque est une des plus riches d'Europe, comptant 5,000 manuscrits, plus de 500,000 volumes. Ses collections scientifiques, son jardin botanique, sont célèbres. — La Société des sciences, fondée par Haller, est une des académies estimées d'Europe. — Autour de Goettingue sont les ruines pittoresques de plusieurs burgs féodales, *Plesse*, *Gleichen*, *Hanstein*.

HISTOIRE. — Citée dès 950, Goettingue dut sa première importance au palais impérial de *Grono*, situé près de là (à l'O. de la ville, sur la colline de *Kleine Hagen*); Otton IV lui donna une charte urbaine. A diverses reprises, ce fut le centre d'une principauté guelfe (1286-1463). Affiliée à la Hanse, elle prospéra au XIV^e siècle, embrassa la Réforme en 1530, perdit ses libertés en 1611, fut saccagée par Tilly après un long siège (1626). Elle se releva grâce à son université. Les principaux événements de son histoire furent depuis lors : 1^o la formation de la *ligue de Goettingue* entre quelques jeunes novateurs littéraires, J.-H. Voss, Miller, Hahn, Halty, Wehr (12 sept. 1772), auxquels s'unirent le comte de Stolberg et Bürger, également fils de l'art national et hostiles à Wieland (V. ALLEMAGNE, § *Littérature*); 2^o la destitution de sept professeurs de l'université (Albrecht, Dahlmann, Ewald, Gervinus, Jak. et Wilh. Grimm, W. Weber), qui avaient protesté contre l'abolition de la constitution par le roi Ernest (1837).

BIBL.: FRENSDORFF, *Urkundenbuch der Stadt Goettingen, 1401-1500*; Hanovre, 1867. — HASSELBLATT et KESTNER, *Urkunden der Stadt Goettingen aus dem 16^{ten} Jahr*; Goettingue, 1881. — FRENSDORFF, *Goettingen in der Vergangenheit und Gegenwart*; Goettingue, 1878. — RESSLER.

Die Gründung der Universität Göttingen; Göttingue, 1855.
— PRUTZ, *Der Göttinger Dichterbund*; Leipzig, 1841.

GÖTZ (Johann-Nikolaus-Konrad), violoniste et compositeur allemand, né à Weimar en 1791. Doué des plus heureuses dispositions et protégé successivement par la grande-duchesse Amélie et la grande-duchesse Marie-Paulowna, il fit ses études à Leipzig, à Weimar, puis au conservatoire de Paris (1813). A son retour à Weimar, il composa plusieurs opéras joués à l'Opéra de la ville avec un brillant succès. De 1826 à 1848, il occupa le poste de répétiteur du théâtre de la cour. Götz a beaucoup écrit dans différents genres de musique. Ses principaux opéras sont : *le Marché* (1819); *Alexandre en Perse*, *l'Oracle* (1822); *le Gallego* (1834). Il a écrit aussi la musique de plusieurs vaudevilles, des ouvertures pour l'orchestre, etc.

GÖTZ (Hermann), compositeur allemand, né à Königsberg le 17 déc. 1840, mort à Hottingen, près de Zurich, le 3 déc. 1876. Il commença assez tard l'étude de la musique sous la direction de M. Louis Köhler. Il entra ensuite au conservatoire de Stein à Berlin où il devint élève de Hans de Bulow pour le piano et d'Ulrich pour la composition. En 1863, il succéda à Kirchner comme organiste à Winterthur dans le cant. de Zurich. Le 11 oct. 1874, le théâtre de Mannheim représentait son opéra, *Der Widerspenstigen Zähmung*, reçu avec enthousiasme et joué à Vienne et sur toutes les scènes allemandes. Il faisait paraître après une symphonie en *fa*, accueillie très favorablement. Une mort prématurée l'empêcha d'achever son second ouvrage dramatique, *Francesca di Rimini*, dont le troisième acte fut terminé par M. Franck, capellmeister du théâtre de Mannheim. L'œuvre fut représentée le 30 sept. 1877. Götz a publié des œuvres de musique de chambre, des pièces de piano, des lieder et *Nénie*, suite d'orchestre avec chœurs.

GÖTZ VON BERLICHINGEN (V. BERLICHINGEN).

GÖTZE ou **GÖTZE** (Johann-Melchior), théologien et bibliographe allemand, né à Halberstadt le 16 oct. 1717, mort à Hambourg le 19 mai 1786. Devenu pasteur à Aschersleben (1741), à Magdebourg (1750), à Hambourg (1755), il se distingua par ses connaissances bibliographiques (*Versuch einer Historie der gedruckten Niedersächsischen Bibeln*, 1775) et numismatiques; mais il dut surtout sa célébrité à sa lutte avec Lessing qui écrivit contre lui son *Anti-Gœze*. Il a laissé plus de soixante ouvrages.

BIBL. : ROEPE, *Joh. Melch. Goeze*, 1860. — BODEN, *Lesing und Goeze*, 1862.

GÖTZENBERGER (Francis-Jakob-Julius), peintre allemand, né à Heidelberg en 1800, mort à Darmstadt le 6 oct. 1866. Il fut un des premiers élèves de Cornelius, qui se l'adjoignit en 1820 pour ses travaux à Munich, et le chargea, quatre ans après, d'exécuter les fresques de la grande salle de l'université de Bonn : *la Théologie*, en collaboration avec Karl Herman et Förster, *la Jurisprudence*, *la Philosophie*, *la Médecine*, à lui seul. Entre temps, il alla à Rome; puis il devint (1833) peintre en titre de la cour de Bade, et ensuite inspecteur de l'académie et de la galerie de Mannheim. De 1838 à 1842, il décora à fresque la chapelle de Nisten (Hesse-Rhénane), et dans les années suivantes il peignit pour la nouvelle Trinkhalle de Baden-Baden dix-neuf compositions relatives aux contes de la Forêt-Noire. Compromis dans le mouvement révolutionnaire de 1848-1849, il fut emprisonné, puis exilé, et se retira en Angleterre. Parmi les œuvres de cette période d'abord assez besogneuse de sa vie, nous citerons les fresques, inspirées de la poésie anglaise, dont il orna la galerie du comte d'Ellesmere à Bridgewater, et ses peintures du palais de Northumberland à Londres (Trafalgar Square).

GÖEULZIN. Com. du dép. du Nord, arr. de Douai, cant. d'Arleux; 896 hab.

GÖEZ (François-Joseph, baron de), peintre et graveur allemand, né à Hermannstadt (Transylvanie) le 28 févr. 1754, mort à Ratisbonne le 16 sept. 1815. Après avoir,

tout en se livrant au dessin et à la peinture, rempli diverses charges publiques à Vienne (conseiller aulique de la guerre, puis conseiller de justice), il abandonna l'administration pour se consacrer tout entier à l'art, et acheva de se former sous Füger. En 1779, il s'établit à Munich, où il fit paraître (1784) une série de cent soixante dessins gravés par lui-même, et tirés de la balade de Bürger, *Leonardo et Blandine*, qui le mirent tout de suite en renom. Accusé en 1791 d'être affilié à la secte des Illuminés, il se retira à Ratisbonne, où il fut nommé directeur de la nouvelle Académie des beaux-arts. Parmi ses œuvres, nous citerons le portrait de l'électeur de Bavière Charles-Théodore, les portraits de Pie VI, de *Gustave III de Suède*, de *Kosciusko*, du fameux comédien *Schröder*, puis des scènes populaires à la gouache, genre dans lequel il excellait : *Folie du roi Lear*, *Mort de la mère d'Hamlet*. En 1783-1784, il publia sous ce titre : *Mimes ou Exercices d'imagination de différents caractères et formes humaines*, une suite de planches in-4, qui ne sont pas sans valeur.

GÖEZE (V. GÖETZE).

GOFFE (Thomas), théologien et auteur dramatique anglais, né en 1591, mort en 1629. Il s'acquit une grande réputation d'auteur et de poète. Ses tragédies, d'un style boursoufflé et déclamatoire, sont restées pour la plupart inédites. Trois pourtant ont été réunies sous le titre de *Three Excellent Tragedies* (Londres, 1656, in-8). Citons aussi une tragi-comédie publiée la même année : *The Careless Shepherdess*.

B.-H. G.

GOFFE (William), parlementaire anglais, mort vers 1679. Apprenti à Londres, il fut emprisonné en 1642 par ordre du lord-maire pour avoir présenté une pétition contre la milice. Aussi devint-il un des révolutionnaires les plus exaltés. Capitaine dans le régiment du colonel Harley en 1645, il fit partie du meeting de Windsor qui proposa la mise en jugement du roi. Il fut un des juges et signa l'arrêt de mort. A la bataille de Dunbar, il commandait le régiment de Cromwell. En juil. 1654 il représenta Yarmouth au Parlement et fut nommé, en 1655, major général du Berkshire, du Sussex et du Hampshire. Il exerça ces fonctions avec habileté, fut député du Hampshire en 1656 et fut un des membres qui proposèrent de couronner Cromwell. Il entra à la Chambre des lords, signa la proclamation qui confia le protectorat à Richard Cromwell et reçut du nouveau protecteur des faveurs et des terres. Mais après la mort de Richard il perdit son influence et même fut décrété d'arrestation en 1660. Il se cacha en province sous un faux nom, puis passa à la Nouvelle-Angleterre. A peine arrivé à Newhaven, il fut en butte aux poursuites du gouvernement anglais et contraint de se cacher encore pendant près de trois ans. Il se retira en 1664 dans le Massachusetts. Le vieux guerrier sauva, en 1675, la ville de Hadley attaquée par les Indiens, et cet épisode de sa vie forme l'un des chapitres du roman de Cooper, *les Puritains d'Amérique*.

R. S.

GOFRIDI (Louis), ecclésiastique français, né à Beauveset, près de Colmar, vers 1580, brûlé à Aix le 30 avr. 1611. Il était fils d'un berger, et, ayant été élevé par un oncle qui était curé, il fut ordonné prêtre et devint curé à Marseille. Il croyait aux sorciers et s'attribua à lui-même le don de séduire toutes les femmes sur lesquelles il avait soufflé. Ses aventures avec une jeune fille appartenant à une des premières familles de Provence le firent citer devant le parlement d'Aix; il fut condamné à être brûlé vif comme sorcier.

G. R.

BIBL. : Honoré BOUCHE, *l'Histoire chronologique de Provence*, 1664, t. II, p. 851. — *Dictionnaire de la Provence et du Comté-Venaisin*, 1786, t. III, p. 374.

GOG et **MAGOG**. L'*Apocalypse* de saint Jean décrit une crise formidable, où Satan marchera contre les élus de Dieu en se mettant à la tête de toutes les nations, résumées sous les noms de « Gog et Magog » (xx, 7-8). Ce trait est emprunté, non sans quelque altération, à une curieuse pro-

phétie d'Ézéchiël (chap. xxxviii et xxxix) qui montre un prince du nom de Gog, au pays de Magog, se mettant à la tête d'une coalition des peuples du Nord contre le judaïsme restauré. L'écrivain hébreu désignait visiblement par les populations barbares, que les Grecs appellent les Scythes.

— Les indications des livres bibliques préoccupèrent l'ima-



Gog et Magog.

gination des exégètes chrétiens, qui les appliquaient volontiers aux invasions des peuples asiatiques, notamment à l'invasion des Hongrois, et y voyaient le prélude des scènes du jugement dernier. C'est sans doute à cette légende qu'il faut rapporter l'origine des deux curieuses figures que l'on voit au Guildhall, à Londres, et que nous reproduisons ci-dessus.

M. VERNES.

GOGNEY. Com. du dép. de Meurthe-et-Moselle, arr. de Lunéville, cant. de Blamont; 202 hab.

GOGNIES-CHAUSSEE. Com. du dép. du Nord, arr. d'Avesnes, cant. de Maubeuge; 735 hab.

GOGO. Ville du Soudan occidental, sur la rive gauche du Niger, à dix-sept journées de marche en aval de Timbouctou. Cette ville, visitée au xix^e siècle par Mungo Park et Barth, est aujourd'hui bien déchue. Située sur la limite des dunes de sable qui bordent le Niger en amont, elle a un territoire fertile qui produit du riz et du tabac. La population se compose de Songhai, de Touareg et de Foulbé. On compte à peine quatre cents huttes. Du xi^e au xiv^e siècle, Gogo fut la capitale du grand royaume des Songhai. Au xv^e siècle, on la citait encore pour son importance commerciale. Elle s'étendait alors sur les deux rives du fleuve; elle était le rendez-vous des caravanes des pays Haoussa et de Timbouctou.

GOGOL-IVANOVSKY (Nicolas-Vasilievitch), écrivain russe, né à Sarotchintsy, dans le gouvernement de Poltava, le 19 (31) mars 1809, mort à Moscou le 19 févr. (2 mars) 1852. Son grand-père qui avait servi chez les Cosaques Zaporogues berça son enfance du récit de leurs aventures. Son père était, lui aussi, un fort habile conteur et possédait une riche bibliothèque. Il fit ses études au lycée de Niéjine, d'où il sortit en 1818. Il fut un médiocre écolier. Dès sa jeunesse, il avait eu la passion du dessin et de la littérature; il rédigeait au collège un journal intitulé *l'Etoile* où il publiait ses premiers essais; il écrivait une tragédie (*les Brigands*) et une satire contre les habitants de Niéjine. Il organisa au lycée un théâtre sur lequel il joua lui-même, non sans succès, la comédie, et une bibliothèque dont on lui confia la surveillance. Après avoir fini ses études, il se rendit à Pétersbourg; en 1830, après quelques aventures romanesques, il entra au ministère des apanages, qu'il quitta au bout d'un an; il avait l'idée d'être acteur, mais aucune troupe ne voulut le recevoir. Il écrivit quelques essais, les uns d'un caractère sérieux (*Sur le Commerce de la Russie au xvi^e et xviii^e siècle*), les autres purement littéraires (notamment le poème satirique *Hans*

Küchelgarten, sous le pseudonyme d'Alov), qui furent d'abord assez mal reçus par la critique. Il ne révéla réellement son talent que par la publication du volume intitulé *Soirées à la ferme de Dikanka*; l'ouvrage ne parut pas sous son nom, mais sous celui de Roudy Panko, agriculteur à Dikanka. Il fut reçu avec enthousiasme. Pouchkine et Joukovsky s'intéressèrent à la carrière de l'auteur. En mars 1831, il fut nommé professeur d'histoire à l'Institut patriotique. Il collabora à divers recueils et, en 1844, écrivit pour l'éditeur Smirdine une de ses meilleures nouvelles: *Comment Ivan Ivanovitch en vint à se quereller avec Ivan Nikiforovitch*. En 1834, sur la recommandation de Joukovsky, Gogol fut nommé professeur adjoint du cours d'histoire à l'université de Saint-Petersbourg. Il publia, à cette occasion, des *Essais sur l'Histoire des Arabes* et sur *l'Histoire du moyen âge*, mais après quelques leçons il se dégoûta de son enseignement et donna sa démission. Désormais, il se consacra entièrement à la littérature: il fit paraître, en 1834, deux recueils de nouvelles, *les Arabesques* et *les Récits de Mirgorod*. Ils renferment le *Portrait*, les *Propriétaires du temps jadis*, *la Perspective Nevsky*, *le Nez*, *la Calèche*, *le Manteau*. Dans ces productions, il rompit complètement avec les traditions romantiques; leur caractère naturaliste effaroucha les conservateurs et provoqua de vives polémiques. Gogol avait médité d'écrire une histoire de la Petite-Russie; ce projet ne fut pas réalisé, mais les études que l'auteur avait dû s'imposer purent lui servir pour son roman historique, *Taras Boulba*.

Pouchkine, qui s'intéressait vivement au talent de Gogol, l'engagea à entreprendre quelque œuvre de longue haleine où il pourrait donner pleine carrière à ses facultés et lui fournir le sujet des *Ames mortes*. Le premier volume de ce roman satirique parut en 1841. Gogol l'avait écrit en grande partie en Italie. C'est à Pouchkine qu'appartient aussi le sujet de la comédie *Le Revisor*. Gogol y met en scène, dans un cadre digne de Molière, la corruption et la vénalité des fonctionnaires de province. *Le Revisor* fut joué au mois d'avr. 1836. Il excita de grandes colères, particulièrement dans le monde des fonctionnaires auquel l'auteur s'attaquait. Gogol fut découragé et prit sa patrie en dégoût. Le premier volume des *Ames mortes* parut en 1842; le second ne fut publié qu'après la mort de l'auteur, en 1855. A dater de 1836, Gogol passa la plus grande partie de sa vie à l'étranger, particulièrement en Italie. Sa santé était fort ébranlée. Il inclina vers le mysticisme et fit, en 1848, le pèlerinage de Jérusalem. Dans un accès d'exaltation il brûla le manuscrit d'une partie des *Ames mortes*. Cette œuvre incomparable est malheureusement restée inachevée. Le dernier ouvrage qu'il ait publié de son vivant est intitulé *Morceaux choisis d'une correspondance avec des amis* (1847). Ce recueil singulier, empreint d'un mysticisme morbide, fit une pénible impression sur le public. Les dernières années de Gogol furent une lente agonie; il s'éteignit, épuisé par les jeûnes, les veilles, les macérations, au moment où peut-être son génie allait sombrer dans la folie. Il publia la plupart de ses œuvres sous divers pseudonymes: Roudy-Panko, O. O. O. Alov, Gletchik, Janov, etc. Le trait dominant de Gogol c'est *l'humour*; il excelle à dépeindre les côtés ridicules ou inférieurs de la vie humaine. Il décrit d'un style souple et plastique les traits particuliers de la nature russe. Nul n'a mieux que lui chanté le pittoresque du steppe ou la majesté du Dnieper. En appelant l'attention de ses compatriotes sur les misères de leur vie sociale, en traçant des tableaux réalistes de la vie rurale, il a contribué à l'œuvre d'émancipation qui ne devait s'accomplir que dix ans après sa mort. Il a été le véritable chef de l'école dite naturelle. Ses *Ames mortes* peuvent se comparer aux plus grandes œuvres des littératures étrangères, au *Don Quichotte*, au *Gil Blas*. C'est une véritable épopée héroï-comique. Le titre de l'ouvrage paraît singulier et prête matière à de fantastiques hypothèses. Il s'agit en réalité de serfs morts dont l'escroc Tchitchikov se rend acquéreur à fort bon marché pour se cons-

titer ce que le code pénal appelle un crédit imaginaire. A la recherche de cette bizarre marchandise, Tchitchikov parcourt une grande partie de la Russie et visite toute espèce de personnages. Dans ce cadre élastique, Gogol a fait entrer d'exquises descriptions, des types ou des scènes d'un comique achevé. Les œuvres de Gogol sont restées classiques en Russie et sont constamment réimprimées. La première édition complète a paru à Pétersbourg, en 1857 (6 vol.); une autre à Moscou en 1867 (4 vol.; réimprimée plusieurs fois, notamment en 1887, 4^e éd.). L'édition la plus récente est celle de M. Tikhonravov (Pétersbourg, 1893, 5 vol.). Un volume d'œuvres inédites a été publié par la rédaction de la revue *Tsar Kolokol* (Moscou, 1892). Parmi les traductions françaises de Gogol, nous citerons : *Nouvelles russes*, par Louis Viardot (Paris, 1845, plusieurs fois réimprimé); *Taras Boulba* (1853); *le Manteau*, traduit par Mérimée dans le volume *Aubord de la Neva* (Paris, 1856); *le Revisor*, traduit par Marmier dans le volume intitulé *les Deux Héritages* (Paris, 1853) et par Challandes (Paris, 1875); *les Ames mortes*, par E. Moreau (Paris, 1858) et par Charrière (*id.* 1859). *Le Revisor* a été joué en français à Paris vers 1854, mais n'a pas réussi. L. LEGER.

BIBL. : MEJOV, *Catalogue des livres russes*; Saint-Pétersbourg, années 1809 et suiv. — ŒUVRE DE BIELINSKY, *passim*. — *Mémoires sur la vie de N.-V. Gogol* (en russe); Saint-Pétersbourg, 1856, 2 vol. — MERIMÉE, dans la *Revue des Deux-Mondes*, nov. 1851. — NOTICE de CHARRIÈRE, en tête de la traduction des *Ames mortes*. — COURRIÈRE, *Histoire de la littérature contemporaine en Russie*; Paris, 1875. — DE VOGÜE, *le Roman russe*; Paris, 1886. — E. DUPUY, *les Grands Maîtres de la littérature russe*; Paris, 1885. — L. LEGER, *la Littérature russe*; Paris, 1892.

GOGRA. Rivière de l'Inde, qui se jette dans le Gange et prend sa source dans le centre de l'Himalaya, à environ 6,000 m. d'alt. Mais cette immense hauteur diminue rapidement. A 420 kil. environ de sa source, elle n'est plus que de 700 m., ce qui forme une chute de 40 m. en moyenne par kilomètre. Après avoir parcouru une longueur totale de 975 kil., elle tombe dans le Gange, près de Tchakra, par 25° 46' lat. N. MEYNIERS D'ESTREY.

GOGTCHA (Lac) (V. GOKTCHAI).

GOGUËLAT (François, baron de), lieutenant général, né à Château-Chinon en 1746, mort à Paris en 1834. Entré fort jeune au service dans la cavalerie, il était capitaine à l'état-major de l'armée lorsque la Révolution éclata. Il donna alors, à la famille royale, les preuves les plus exaltées de son dévouement au point d'insulter le duc d'Orléans, qui, à son retour de Londres, s'était présenté aux Tuileries. Au mois de juin 1791, M. de Bouillé, dont il était aide de camp, le chargea de favoriser la fuite du roi, en plaçant des détachements sur la route qu'il devait suivre. Il était à Varennes avec un détachement de hussards lorsque Louis XVI fut arrêté, mais, ce prince lui ayant défendu d'employer la force pour le délivrer, il fut abandonné par sa troupe et blessé d'une balle à l'épaule. Conduit devant la haute cour d'Orléans, il recouvra la liberté lors de l'amnistie qui suivit l'acceptation de la constitution par le roi. Il reprit alors sa place auprès de la famille royale, dont il partagea tous les dangers jusqu'à l'époque où elle fut incarcérée au Temple, émigra ensuite et porta les armes contre la France en se mettant au service de l'Autriche, où il obtint le grade de général-major. A la Restauration, il fut nommé successivement maréchal de camp et lieutenant général, puis mis à la retraite en 1819. Ce fut plutôt un général politique que militaire; il a publié, en 1823, un *Mémoire sur les événements relatifs au voyage de Louis XVI à Varennes*.

GOGUËTTE (V. CABARET).

GOHANA. Ville de l'Inde, prov. de Hissar, distr. de Rohtak (Pendjab); 6,000 hab. environ.

GOHANNIÈRE (La). Com. du dép. de la Manche, arr. et cant. d'Avranches; 225 hab.

GOHIER. Com. du dép. de Maine-et-Loire, arr. d'Angers, cant. des Ponts-de-Cé; 202 hab.

GOHIER (Louis-Jérôme), homme politique français, né

à Semblançay (Indre-et-Loire) en 1746, mort à Montmorency, près de Paris, le 29 mai 1830. Avocat distingué au barreau de Rennes, sous le règne de Louis XV, il fit une vive opposition aux *parlements Maupeou*, continua sous Louis XVI de lutter contre le pouvoir absolu, fit partie en 1790 de la cour provisoire chargée de remplacer le parlement de Rennes et siégea comme député d'Ille-et-Vilaine (1791) à l'Assemblée législative, où il tint une place distinguée dans les rangs du parti avancé. Nommé en oct. 1792 secrétaire général au département de la justice, il y succéda comme ministre à Garat le 20 mars 1793 et remplit ses fonctions jusqu'à la suppression des ministères (avr. 1794). Président du tribunal criminel de la Seine (1795), juge au tribunal de cassation en 1797, il fut appelé le 18 juin 1799 au Directoire, dont il fut le dernier président et que seul avec son collègue le général Moulin il eut l'honneur et la probité de défendre au 18 brumaire. Odiusement joué, puis bravé par Bonaparte, il rentra dans la vie privée, mais finit par accepter, sur les instances du premier consul (1802), le poste de consul général de France en Hollande, qu'il occupa jusqu'en 1810. Il passa les vingt dernières années de sa vie dans la retraite. On a de lui des *Mémoires* (Paris, 1824, 2 vol. in-8), témoignages de sa naïveté, mais aussi de sa droiture et de son intégrité. A. DEBIDOUR.

GOHIERRE DE LONGCHAMPS (Gaston-Albert), mathématicien français, né à Alençon (Orne) le 1^{er} mars 1842. Élève de l'École normale supérieure en 1863, agrégé des sciences mathématiques en 1871, il a professé successivement dans plusieurs lycées de province ou de Paris, et occupe actuellement (1893) une chaire de mathématiques spéciales au lycée Saint-Louis. M. de Longchamps dirige deux publications périodiques : *Journal de mathématiques élémentaires* et *Journal de mathématiques spéciales*, qui rendent à l'enseignement de précieux services. Ses principaux travaux mathématiques sont : un mémoire sur les *Transversales réciproques* (1866); une étude sur les *Nombres de Bernoulli* (1878) et une autre sur les *Intégrales eulériennes de seconde espèce*, dans les *Annales de l'École normale*; nous citerons encore : *Géométrie récurrente* (*Nouvelle Correspondance*, 1877); *les Fractions étagées* (*Giornale di Matematiche*, vol. XV); *Rectification des cubiques circulaires* (*C. R. de l'Académie des sciences*, 1887); *les Fonctions pseudo et hyper-bernoulliennes* (*C. R. de l'Académie de Belgique*, 1889); *Etude de l'espace infinitésimal associé au sommet d'une courbe plane* (*Ass. française pour l'avancement des sciences*, 1891). M. Gohierre a publié en outre plusieurs volumes, destinés surtout à l'enseignement et intitulés : *Cours de mathématiques spéciales : Algèbre* (4 vol.); *Géométrie analytique à deux dimensions* (1 vol.); *Géométrie analytique à trois dimensions* (1 vol.); *Supplément au cours de mathématiques spéciales* (1 vol.); *Géométrie de la règle et de l'équerre* (1 vol.). A. LAISANT.

GOHILVARA. Province de l'Inde, partie E. de la presqu'île de Kattiavar; 42,380 kil. q.; 600,000 hab. environ. Elle forme plusieurs petites principautés habitées par les Gohil, auxquels elle emprunte son nom. Le sol est très fertile. Son ancienne capitale, Bhaonagar, est devenue possession anglaise et annexée au district d'Ahmedabad.

GOHORY. Com. du dép. d'Eure-et-Loir, arr. de Châteaudun, cant. de Brou; 445 hab.

GOHORY (Jacques), érudit français, né à Paris, mort à Paris le 13 mars 1576. On sait peu de chose sur sa vie, car, adepte des sciences occultes, il la cachait si soigneusement qu'on lui avait donné le surnom de *Solitaire*. Il écrivait sous divers pseudonymes, entre autres *Leo Suvivius* ou le prieur de Marsilly. Citons parmi ses écrits : *le Devis sur la vigne* (Paris, 1549, in-8); *De Usu et mysteriis notarum Liber* (1550, in-8); *Libre de la conquête de la Toison d'or* (1563, in-fol.), texte explicatif pour une suite de gravures; *les Occultes merveilles et secrets de la nature* (1567, in-8, trad. de Levin Lemne); *Ins-*

truction sur l'herbe *Petum* (1572, in-8), qui est l'un des plus anciens écrits sur le tabac; *Livre de la fontaine pétilleuse* (1572, in-8); *Discours sur les secrets de l'art chimique* (1575, in-8); des traductions de Tite Live, de Machiavel, etc. Il a laissé en manuscrit (Bibl. nat., 5971 et 5972) une *Histoire de Charles VII et de Louis XII*, compilation sans valeur, qu'il avait faite en qualité d'historiographe de France.

GOIBAUD-DUBOIS (Philippe) (V. DU BOIS).

GOIEN, peintre hollandais (V. GOYEN).

GOINCOURT. Com. du dép. de l'Oise, arr. et cant. de Beauvais; 590 hab.

GOIORANI (Ciro), publiciste italien, né à Pescia en 1834. Il fit ses études à Pistoja et à Turin et collabora à divers journaux. Obligé de quitter le Piémont à cause de ses opinions républicaines, il se réfugia à Genève. A son retour, il devint professeur, puis proviseur de différents lycées. Passionné pour la littérature dès son jeune âge, il publia à treize ans des sonnets. Les *Versi di un esule toscano* l'avaient fait exiler. En 1856, il publia *Il Grido d'angoscia*; en 1862, *Il Cigno morente*; en 1865, *Canzone a Dante*, qu'il envoya au roi Victor-Emmanuel (car il était devenu royaliste). Ses livres de prose sont éloquentes. On peut citer *La Letteratura educatrice* (1864).

GOIRAND (Leopold), homme politique français, né à Melle (Deux-Sèvres) le 7 janv. 1845. Issu d'une famille d'ouvriers, M. Goirand fit ses études au lycée de Niort en qualité de boursier. Il vint à Paris en 1862, et en même temps qu'il préparait ses examens de droit fit son stage de clerc d'avoué chez M^e Postel, qui, plus tard, en 1873, lui céda son étude. Son frère, M^e Léonce Goirand, est avoué près la cour d'appel de Paris depuis 1876. Le 25 sept. 1887, il fut élu député des Deux-Sèvres par 39,220 suffrages (sur 77,817 votants) contre 37,502 à M. Aimé de La Chevrelière. A la Chambre, il se fit inscrire au groupe de la gauche radicale et ne tarda pas à attirer l'attention en combattant, avec un remarquable talent, l'émission des obligations à lots de la Compagnie de Panama (mai 1888). Il se prononça pour le rétablissement du scrutin d'arrondissement (14 fév. 1889), pour les poursuites contre le général Boulanger. Réélu le 22 sept. 1889 dans l'arr. de Melle, au premier tour de scrutin par 11,434 voix, M. Goirand s'est associé durant la législature aux votes du parti républicain avancé et a affirmé, à plusieurs reprises, ses qualités d'orateur d'affaires. Il prit part aux diverses discussions parlementaires relatives au *Panama* (V. ce mot). Le 14 juin 1892, il interpella le gouvernement sur la situation de la banque d'Algérie et déposa un ordre du jour motivé qui fut adopté par la Chambre. Aux élections générales du 20 août 1893, il fut réélu au premier tour de scrutin par 11,797 voix contre 6,871 à M. Papillaud, candidat réactionnaire. — M. Goirand a publié divers ouvrages, notamment : *Traité des lois commerciales françaises*, en anglais (1882); *Commentaire de la loi du divorce* (1884); *Histoire de l'Angleterre contemporaine*, traduite de l'anglais; *Commentaire de la loi sur la liquidation judiciaire* (1889). Il est le fondateur du journal judiciaire, *la Gazette du Palais*.

René RENOUËL.

GOIRE (Le). Rivière du dép. de la Charente (V. ce mot, t. X, p. 622).

GOIS (Edme-Etienne-François), statuaire français, né à Paris en 1763, mort à Saint-Leu-Taverny en 1836. Il remporta le premier grand prix de Rome en 1791 et fit de sérieuses études en Italie, sans parvenir à montrer un talent personnel. Entre autres statues dues à son ciseau, citons celle de *Jeanne d'Arc* pour la ville d'Orléans (1801); celle de *Desaix* (1804); une *Psyché* (1817); *la Descente de croix*, groupe qui se trouve dans l'église Saint-Gervais à Paris (1819); et la statue de *Turenne*, au musée de Versailles.

GOISLARD (Anne-Louis), comte de Richebourg et de Montsaber, né près d'Angers le 25 août 1760, mort à

Paris en 1813. D'une vieille famille parlementaire et libérale, il avait eu un oncle, Anne-J.-B., conseiller à la grand-chambre, exilé en 1771 pour son attitude indépendante. Lui-même conseiller au parlement de Paris en 1788, il appuya avec force les protestations de Duval d'Epréménil au sujet du coup d'Etat de la cour contre le Parlement. On trouvera dans l'art. EPRÉMÉNIL le récit de ces événements.

GOITRE (Méd.). On donne le nom de goitre à une tumeur bénigne de nature hypertrophique du corps thyroïde. Les recherches de Virchow ont montré que toutes les formes de goitre proviennent d'un même processus plus ou moins modifié, en tous points semblable au processus de développement de la glande. Suivant que ce processus hypertrophique porte sur les follicules et leurs cellules, sur le tissu conjonctif périphérique, interlobulaire et interfolliculaire, sur les vaisseaux, on aura les goitres folliculaire, fibreux, vasculaire, dont on connaît deux formes : la variqueuse et l'artérielle ou anévrysmatique. Qu'à ces processus plus ou moins actifs s'ajoute une modification de la matière glutineuse normale des follicules avec tendance hypertrophique de cette substance qui refoule et détruit excentriquement les cloisons folliculaires, on aura le goitre colloïde. De ce dernier, par résorption de la matière colloïde, dérive une forme fréquente, le goitre kystique, que l'on peut aussi voir directement apparaître dans la forme folliculaire. Ce kyste, à parois membraneuses ou dures et rigides, présente souvent une richesse vasculaire extraordinaire qui explique les épanchements sanguins spontanés ou traumatiques que l'on observe. C'est là, en résumé, la théorie de Virchow, admise actuellement, à laquelle les recherches plus récentes et en particulier celles de Wollfer ont ajouté une variété de la forme folliculaire où, avec l'hypertrophie du follicule, on observe une prolifération embryonnaire des cellules constituant ainsi de véritables adénomes ordinairement bénins, susceptibles cependant de généralisation et par suite intermédiaires entre les tumeurs bénignes et les tumeurs malignes cancéreuses. Le goitre est entouré par une capsule d'apparence fibreuse mais formée de tissu thyroïdien condensé, relié à la glande par des vaisseaux volumineux, source d'hémorragies souvent abondantes dans les énucléations.

Symptômes. Ils se divisent en signes physiques ou fonctionnels. Les signes physiques sont : la déformation de la région antérieure du cou, déformation médiane unie ou bilatérale enserrant plus ou moins la trachée (goitre contracteur), limitée à la région moyenne du cou et remontant jusqu'aux maxillaires pour retomber quelquefois jusque sur la poitrine et même l'abdomen. Les petits goitres médians à développement inférieur (goitres rétro-sternaux ou plongeants), dont le danger est si grand, et les tumeurs goitreuses développées dans les thyroïdes accessoires (goitre rétro-pharyngiens, rétro-œsophagiens) ne donnent lieu qu'à une légère déformation. La peau n'a pas ordinairement changé d'aspect; elle est quelquefois parcourue par de grosses veines dans le goitre variqueux. Molles, quand il s'agit de goitres folliculaires, tremblotantes, si on a à faire au goitre colloïde, dures, dans le cas de goitre fibreux, ces tumeurs présentent le plus souvent des nodosités dures et molles et même fluctuantes, irrégulièrement disposées, atrophiées plus ou moins, par pression excentrique, les parties normales qu'elles refoulent. Si le goitre est vasculaire, il se réduit plus ou moins à la compression; il présente une certaine expansion, des battements, du souffle. La tumeur mobile habituellement sur les parties voisines est adhérente au larynx et aux premiers anneaux de la trachée et, signe fort important, en suit tous les mouvements. Les symptômes fonctionnels, nuls le plus souvent, relèvent tous de la compression des organes voisins : compression des muscles qui amène l'atrophie quelquefois et parfois aussi, irritant leur contractilité, produit de leur part des résistances redoutables; déviations, compression de la trachée que favorable peut-être l'altération graisseuse des anneaux signalée par Rose.

Ces déformations s'accompagnent d'une dyspnée permanente facilement exagérée et bientôt d'accès de suffocation, d'inspiration sifflante, de cornage et quelquefois des signes de l'asphyxie progressive. Plus sensibles à certains moments (période des règles, épanchements sanguins, inflammations), ces déformations peuvent rapidement amener la mort. La voix est sourde et rauque (voix goitreuse), la toux étouffée, signe fréquent d'affections pulmonaires concomitantes. La dysphagie peut s'observer par compression de l'œsophage; l'anémie cérébrale, la stase encéphalique, par compression des organes et des veines du cou; des névralgies, des troubles particuliers mal définis, par compression des nombreux nerfs du cou (phrénique, pneumogastrique, sympathique, plexus cervicobrachial). Les complications du goitre sont l'hémorragie interstitielle ou intrakystique qui peut d'emblée amener par compression des accès de suffocation mortels, le sang peut se résorber ou rester liquide au sein des cavités qui le contiennent; l'inflammation plus grave et plus commune qui survient à la suite d'un trauma ou comme localisation d'une maladie infectieuse.

Étiologie. Endémique dans certaines contrées, le goitre se montre à l'état sporadique un peu partout et quelquefois il prend dans certains pays et dans certains milieux (pensionnats, troupes) la forme épidémique. Le sexe féminin est plus fréquemment atteint : 1 homme pour 5 femmes; l'enfance et l'adolescence sont l'âge du développement du goitre qui peut être congénital et pour lequel l'hérédité joue un rôle important. Les congestions répétées du cou dues à des efforts, à des attitudes habituelles (position vicieuse des écoliers, des dessinateurs, port de fardeaux sur les épaules dans les terrains en pente), amènent graduellement l'hypertrophie de la thyroïde. Certaines régions sont goitrigènes et dans ces pays le goitre est souvent lié au *crétinisme* (V. ce mot) qu'on observe surtout au centre des pays goitreux. La relation de ces deux états morbides est difficile à établir, et les conditions étiologiques admises pour le goitre : non-aération des eaux, absence d'iode, présence de sels magnésiens, humidité de l'air, sont aujourd'hui fort contestées et à peu près mises de côté. On tend davantage à admettre l'action d'un microbe encore inconnu, opinion rendue plausible par la sensibilité, reconnue de tous, de la glande thyroïde aux agents infectieux.

TRAITEMENT. — Il est médical et chirurgical. Le traitement médical sera de mise dans les cas où le goitre n'entraîne que des inconvénients esthétiques, mais il y aura lieu d'intervenir chirurgicalement si la tumeur provoque des troubles sérieux ou menace l'existence du malade.

Traitement médical. Il consiste, surtout depuis Coindet, à donner l'iode aux goitreux : on doit arriver à des doses assez considérables, 10 à 15 gouttes d'iode par jour, ou 8 à 10 gr. d'iode de potassium longtemps continué. Bien qu'il faille accorder peu de confiance aux applications extérieures, le malade ne pourra que bénéficier de l'emploi de la pommade suivante employée par Simon : vaseline, 30 gr.; iode de potassium, 4 gr.; extrait de belladone et de ciguë, à 4 gr. Dans les goitres mous, jeunes, dans le cours d'épidémies, quand les sujets ne font qu'arriver dans les contrées goitrigènes, on obtiendra de beaux résultats, bien moins fréquents dans les goitres sporadiques. Bien entendu le dépassement hors du foyer à goitre, la cessation des occupations prédisposantes auront aussi une grande influence. Mais, s'il s'agit de goitres plus anciens, l'iode employé, comme nous venons de le dire, aurait peu de chance de succès. Il sera bien plus actif si on le porte directement dans la tumeur par une injection en plein tissu goitreux suivant la méthode de Luton. L'opération est simple : toutes les précautions antiseptiques prises, on plonge l'aiguille dans le goitre qu'il faut nettement pénétrer et ne pas dépasser, et on injecte de 10 ou 15 gouttes à 1 ou 2 seringues de Pravaz de teinture d'iode pure et fraîchement préparée. On doit, bien entendu, surtout ici, en raison des connexions vasculaires, s'assurer qu'on n'a pas placé la canule dans un vaisseau. On répète l'injection

dès que l'inflammation provoquée est tombée; la durée du traitement est de trois à six mois. Cette méthode, malgré quelques cas de mort, souvent expliqués, quelquefois inexplicables, a donné des résultats excellents dans les goitres folliculaires récents, dans les goitres colloïdes et dans les formes kystiques, à parois membraneuses. Mais pour les goitres durs, scléreux, pour les kystes à parois rigides, coriaces, vasculaires, les ponctions successives présentent des inconvénients et donnent de médiocres résultats. L'infection y est facile; l'hémorragie et la suppuration sont menaçantes.

Traitement chirurgical. Dans ces cas, abandonnant résolument toutes les méthodes anciennes : cautérisation actuelle et potentielle, séton que le drainage par les crins de Mollière n'a pu faire revivre, même la vaste incision médiane de Billroth malgré les succès qu'elle a donnés, il vaut mieux recourir à l'ablation. Faut-il la faire totale ou se borner à faire l'excision des parties malades : noyaux de sclérose, noyaux parenchymateux, kystes à parois épaissies? Entraînés par les progrès de la technique opératoire, les chirurgiens, surtout en Suisse et en Allemagne, ont, de propos délibéré, enlevé la totalité de la glande. L'opération était bien réglée, l'hémostase et l'asepsie faciles, la mortalité abaissée au minimum (1,3 % d'après Forgue et Reclus). Des accidents étaient bien signalés : phénomènes hystériques, tétanie, dyspnée mortelle post-opératoire, etc., mais l'opération faisait son chemin. Malheureusement, tout à coup, Borel, de Neuchâtel, et les deux Reverdin, annoncent que les goitreux thyroïdeomisés présentent souvent des phénomènes cachectiques qu'ils appellent « myxœdème opératoire » phénomènes que Kocher, de Berne, observe à son tour et dénomme « cachexie strumipriva ». Le malade, surtout l'adolescent, présente une lassitude intense avec torpeur douloureuse des membres, lenteur des mouvements qui ont perdu leur précision; les doigts gonflés en boudin deviennent froids et inhabiles; la face s'infiltre, le nez se gonfle, les lèvres pendent œdématisées. L'intelligence devient paresseuse malgré les efforts conscients du malade, la taille s'épaissit, le ventre grossit, la peau devient sèche et rigide, la croissance est arrêtée, le malade prend l'aspect d'un crétin. La liste de ces crétinisés après la thyroïdectomie s'accroît rapidement, et les physiologistes démontrent la responsabilité de l'opération. En présence d'une si terrible éventualité que l'injection de suc thyroïdien ou l'ingestion de thyroïdes cuites ou crues ne parvient pas à écarter, nous nous rangeons à l'opinion de Bruns : « l'extirpation totale de la thyroïde doit être rayée du cadre des opérations physiologiquement permises ». Reste l'opération partielle. Elle sera faite en enlevant la glande, mais en laissant les cornes inférieures préalablement pédiculisées et liées comme l'a enseigné Mikulicz lorsque la thyroïde sera totalement envahie, ménageant ainsi une masse de tissu capable de préserver de la cachexie menaçante. Si l'on a affaire aux formes plus fréquentes avec noyaux parenchymateux ou fibreux, avec kystes superficiels ou profonds, c'est sur eux seulement que portera l'action chirurgicale. On arrivera sur ces masses par une incision à travers les parties molles, à travers la couche glandulaire qui les recouvre souvent, assurant l'hémostase et une asepsie rigoureuse. L'enucléation est faite alors au doigt et à la spatule sans trop s'effrayer de l'hémorragie quelquefois abondante. « Du calme et des tampons », a dit Reverdin, et si l'enucléation ne peut être complète, on curettera vigoureusement les noyaux, suturant ensuite les parois du kyste et même la peau refoulée dans la profondeur, de façon à rétrécir ainsi la cavité dont l'asepsie sera rendue plus assurée. Un drain permettra l'écoulement des liquides. Ces opérations partielles et incomplètes sont d'ailleurs le plus souvent radicalement curatrices en amenant, comme l'a démontré sir Jones, le retrait de toute la masse. Cette technique est excellente dans ces formes nucléaires puisque sur cinquante opérations Socin n'a observé aucun accident.

GOITRE EXOPHTALMIQUE (V. BASEDOW [Maladie de]).

BIBL. : FOLLIN et DUPLAY, *Traité élément. de pathologie externe*. — PEYROT, *Manuel de pathologie externe*. — BROCA, art. *Thyroïdectomie*, dans *Dict. encyclopédique des sciences méd.* — SCHWARTZ, *Revue de chirurgie*, 1888, p. 988. — FORGUE et RECLUS, *Traité de thérapeutique chirurgicale*. — DUPLAY et RECLUS, *Traité de chirurgie*, art. de Broca.

GÖK-TÉPÉ (*Colline du ciel*, à tort *Geok-Tépé*). Localité du Turkestan russe, à environ 400 kil. O.-N.-O. de Merv, au N. des monts Kiopet-Dagh, principale oasis de l'Akhal-Tekké, entourée de belles cultures, formée de trois villages (3,100 hab.). C'était, avant la conquête russe, la place forte des Turkomans Tekké; Somakine essaya vainement de l'enlever (28 août 1879); Skobelev l'emporta d'assaut et la détruisit (12 janv. 1881). Depuis, Gök-Tépé est occupée par une garnison russe.

P. RAV.

GOKOUL. Ville de l'Inde, prov. d'Agra, sur la Djemma, affl. du Gange. Lieu saint des sectateurs de Krichna. Vue de loin, l'aspect de cette ville est assez pittoresque; mais, de près, ses rues sales et encombrées la rendent repoussante. Il y a une prodigieuse quantité de temples, mais leur construction n'a rien d'intéressant.

M. D'E.

GÖKTCHAI (*Geuk-tchai*). Lac d'Asie Mineure, du haut plateau arménien, dans le gouvernement d'Erivan, district de Novo-Baiazet par 40° 9' — 40° 37' lat. N. et 42° 41' — 43° 22' long. E. Son nom de « eau bleue » lui vient de la couleur bleu indigo de ses eaux dormant au fond, croit-on, d'un ancien cratère à l'altitude de 4,932 m. au-dessus du niveau de la mer Noire et jusqu'à une profondeur maximum de 110 m. Les Arméniens l'appellent encore *Sevanga* et les indigènes tatars *Kadjar-sou*. Sa superficie est de 4,393 kil. q.; sa longueur maximum de 71 kil. et sa largeur de 27 kil. Entouré de toutes parts de montagnes d'origine plutonienne, il reçoit plusieurs affluents et se déverse par la Sanga, tributaire de l'Araxe. Du milieu du lac émerge l'île volcanique de Sévan portant un célèbre monastère. Les eaux du lac sont claires, assez irrégulières comme goût et qualité, suivant les endroits. Le poisson y est abondant, mais la pêche est primitive et peu exploitée. Parfois des tempêtes hivernales, se ruant des hauteurs, fouettent furieusement les eaux d'ordinaire tranquilles. Cette région constitue le sol classique de l'antique Arménie, aujourd'hui déserte, autrefois, sous les rois arméniens, heureuse et couverte de riches villages, de monastères et de jardins.

CAPUS.

GOLANCOURT (*Goulancourt*). Com. du dép. de l'Oise, arr. de Compiègne, cant. de Guiscard; 375 hab. Moulins de coton. La seigneurie était comprise dans le marquisat de Guiscard. Eglise, en grande partie du xviii^e siècle, avec des fonts baptismaux très anciens, en forme de vase soutenu par quatre colonnes. L'ancien château est converti en ferme.

C. ST-A.

GOLBÉRY (Marie-Philippe-Aimé de), magistrat et archéologue français, né à Colmar le 1^{er} mai 1786, mort au château de Kientzheim le 5 juin 1854. Conseiller à la cour de Colmar, puis procureur général de la cour de Besançon, Golbéry s'occupa de travaux d'érudition. Il publia plusieurs mémoires sur les antiquités gallo-romaines de l'Alsace et des pays limitrophes, et entreprit avec Schweighäuser la description générale de tous les monuments de l'Alsace, parue sous ce titre : *Antiquités de l'Alsace, châteaux, églises et autres monuments des dép. du Haut et Bas-Rhin* (Paris et Mulhouse, 1825-28, 2 vol. in-fol.).

BIBL. : *Revue d'Alsace*, janv., fév. et mars 1857. — J. MATTER, *Notice sur la vie et les travaux de M. Philippe de Golbéry*; Paris, 1858.

GOLBEY. Com. du dép. des Vosges, arr. et cant. d'Épinal; 4,571 hab.

GOLCONDE. Ville de l'Inde, en ruine, située dans le territoire du Nizam. Lat., 17° 22' N.; long., 76° 6' 30" E. Fondée vers le milieu du xiv^e siècle, Golconde devint en 1512 la capitale de la dynastie Koutab Chahi. La découverte des mines de diamant au xvi^e siècle valut à Golconde une éclatante prospérité et une réputation uni-

verselle; on trouvait les pierres à Partial, mais les lapidaires qui les taillaient et les polissaient résidaient dans la capitale. Aurangzeb s'empara de Golconde et la mit au pillage, alors qu'il exerçait au nom de Chah Jehan les fonctions de vice-roi dans le Dekkhan. Le roi Chahi dut payer une rançon de 25 millions. Devenu empereur, Aurangzeb reparut devant la ville en 1687, et après sept mois de lutte s'en empara et la fit raser. Il ne reste plus aujourd'hui sur le rocher de granit qui domine la plaine qu'un fort où le Nizam enferme sous bonne garde son trésor et les prisonniers d'Etat; à l'entour se dressent encore les mausolées majestueux des anciens rois.

Sylvain Lévi.

GOLDAST DE HEIMINSFELD (Melchior), historien suisse, né à Espen, près de Bischofzell (Thurgovie), le 6 janv. 1578, mort à Giessen le 11 août 1635. Il appartenait à une bonne famille ruinée et mena une vie très mouvementée. Peu de temps avant sa mort, il obtint le poste assez lucratif de chancelier du landgrave de Hesse-Darmstadt. Ses ouvrages font preuve d'une grande érudition, mais l'exactitude historique en est parfois contestable. Citons : *Suevicarum rerum scriptores* (Francfort, 1605, in-4); *Alamannicarum rerum scriptores* (1606); *Sibylla francica* (Urzel, 1606), ouvrage consacré à Jeanne d'Arc; *Collectio constitutionum imperialium* (Francfort, 1607), etc.

GOLDAU. Village de Suisse, cant. de Zug, détruit par un effroyable éboulement et non reconstruit. (On en trouvera la description accompagnée de figures à l'art. *ÉBOULEMENT*, t. XV, p. 234.) Le 2 sept. 1806, le sommet du Rossberg, montagne qui borde la vallée de Goldau au N.-E., se détacha, glissa dans la vallée avec d'énormes blocs de rochers qu'elle entraîna sur son passage et ensevelit le village, causant la mort de 457 personnes et occasionnant une perte matérielle de 3 millions et demi de fr. La ligne du Saint-Gothard traverse l'éboulis au delà de la station d'Arth.

GOLDBACH (Christian), mathématicien, né à Kœnigsberg le 18 mars 1690 (nouv. style), mort à Moscou le 20 nov. 1764 (anc. style). Il fit en 1720 un long voyage d'études dans l'Europe centrale et en Italie et fut envoyé à Saint-Petersbourg en 1725 comme conseiller de l'ambassade prussienne. Il devint bientôt membre, puis secrétaire de l'Académie des sciences de cette ville. En 1742, il entra dans le conseil des affaires étrangères de Russie. Ses travaux, publiés sous forme de mémoires dans le *Recueil de l'Académie de Saint-Petersbourg* (1728-38), ont porté sur les séries, sur les courbes, sur l'intégration des équations différentielles, etc.

Un autre Goldbach (*Christian-Friedrich*), né à Taucha (Saxe) le 20 mars 1763, mort à Moscou en avr. 1814, d'abord calculateur du bureau des finances à Leipzig, puis professeur d'astronomie à Moscou, fut également membre de l'Académie des sciences de Saint-Petersbourg. On a de lui un nouvel *Himmelsatlas* (Weimar, 1799) et divers mémoires et notes insérés dans l'*Astronomische Jahrbuch* de Bode, dans la *Monatliche Correspondenz* de Zach, dans les *Geographische Ephemeriden*, etc.

L. S.

GOLDBERG. Ville d'Allemagne, royaume de Prusse, district de Liegnitz (Silésie), sur la Katzbach; 7,000 hab. Ses mines d'or furent abandonnées après les ravages des hussites. Les ducs de Silésie y résidèrent parfois; Frédéric II de Liegnitz fonda (1523) une école célèbre ou fut élevé Wallenstein. Les 27 mai, 23 et 27 août 1813, les Français y combattirent les alliés.

GOLDEN CITY, GOLDEN GATE. Villages de mineurs, au centre de la région des gites aurifères, dans des gorges de montagnes s'ouvrant directement à l'O. de Denver, Etat de Colorado (Etats-Unis).

GOLDES (Ghols). Une des nombreuses tribus de la branche toungouse de la race turco-mogole. Les Goldes vivent au nombre d'environ 4,000 à 5,000, sur les rives du bas Amour, une faible fraction habitant le district côtier. Chasseurs et pêcheurs paisibles, ils seraient capables d'un développement intellectuel et social plus rapide. Ils ont les

mœurs à peu près chinoises et vivent, soit dans des habitations isolées, soit dans des villages. L'habitude de porter des vêtements en « peau » de poisson leur a valu, des Chinois, le nom de You-pi-ta-tzé, c.-à-d. de « peaux de poisson ». Ils se servent de l'arc avec une grande adresse. Un vocabulaire de leur dialecte se trouve dans les *Peterm. Mittheilungen*, 1862, p. 109.

GOLDING (Richard), graveur anglais, né à Londres le 15 août 1783, mort à Londres le 28 déc. 1865. Elève de James Parker, dont il termina les planches inachevées, il fut mis en rapport avec le peintre Benjamin West, qui lui fit graver sa *Mort de Nelson*. Il exécuta ensuite de fines illustrations pour le *Gil Blas* et le *Don Quichotte*, d'après Smirke et autres; collabora avec W. Sharp, et se fit surtout remarquer par le beau portrait de la *Princesse Caroline*, d'après Th. Lawrence, qui fut suivi de plusieurs autres également remarquables. Mais il ne sut pas tirer des profits matériels de son talent, et l'affaiblissement de sa vue l'ayant obligé de renoncer à son art, il finit par tomber dans une situation très précaire et mourut oublié, quoiqu'il fût l'un des maîtres de la gravure anglaise dans ce siècle.

GOLDINGEN. Ch.-l. du district de Goldingen (gouvernement de Courlande), dans la Russie occidentale. La ville est située sur la Windau (qui se jette dans la mer Baltique), à 136 kil. O.-N.-O. de Mitau. Elle compte 4,750 hab. environ. On retrouve de belles ruines sur une colline voisine, celles de l'ancien château des ducs de Courlande. — Le district du même nom compte 3,000 kil. q. de superficie; le sol est très argileux et couvert par moitié de forêts et de prairies marécageuses. Les bestiaux y sont élevés en grand nombre. La population se décompose en 58,000 luthériens et 2,000 juifs.

GOLDMARK (Carl), compositeur allemand, né à Keszthely, en Hongrie, le 18 mai 1832. Venu à Vienne, en 1844, pour y étudier le violon, il entra au Conservatoire en 1847 et s'adonna au piano et à la composition. Après un séjour à Pest, il donna avec un grand succès une ouverture de *Sacountala* et revint à Vienne où il s'établit définitivement. En 1875, il donna à l'Opéra: *Königin von Saba*, qui fut jouée sur un grand nombre de scènes d'Allemagne et d'Italie. Outre ces ouvrages de Goldmark, il faut citer une symphonie, *Ländliche Hochzeit*, qui a fait grand effet.

GOLDMAYER (Andreas), mathématicien et astrologue allemand, né à Gunzenhausen, près d'Ansbach, en 1603, mort à Nuremberg en 1664. Il étudia successivement la médecine et les mathématiques à Altorf, puis s'adonna à l'astrologie et acquit tout de suite une grande célébrité par sa prédiction, de tous points réalisée, de la mort prochaine de Gustave-Adolphe (1632). Après un assez long séjour à Strasbourg, il alla se fixer à Nuremberg, où il composa des almanachs tout en continuant à tirer des horoscopes. Ferdinand III le nomma comte palatin; il n'en mourut pas moins à l'hôpital. Il a laissé vingt et un ouvrages. Adelung en donne la liste dans son *Histoire de la folie humaine*. Ils n'offrent guère en effet qu'un tissu d'extravagances. L. S.

GOLDONI (Carlo), le plus grand auteur comique de l'Italie, né à Venise en 1707, mort à Paris le 6 fév. 1793. D'une famille riche, originaire de Modène, il eut sous les yeux dès son enfance des spectacles et des comédies dont son grand-père était amateur passionné. Dès qu'il sut lire, il se sentit un goût très vif pour l'art dramatique; il fit, dit-on, une petite pièce à l'âge de huit ans qui étonna ceux qui l'entouraient. Son père, qui s'était établi à Pérouse comme médecin, instruit des facultés précoces de son fils, le fit venir près de lui et le mit au collège des jésuites, puis chez les dominicains de Rimini. C'est de là que le jeune Goldoni s'enfuit à Chioggia pour suivre une troupe de comédiens; son père tenta alors, mais sans succès, de lui apprendre la médecine.

Après avoir achevé son éducation à Pavie, il fut nommé coadjuteur du chancelier criminel à Feltre, mais peu de temps après il perdit son père (1731). Il reprit alors ses

études de jurisprudence et s'inscrivit comme avocat à Venise. En attendant des affaires, il composa un livre de vers et prose mêlés, sorte d'almanach intitulé *Esperienza del Passato, l'astrologo dell'Avvenire, o sia l'almanacco critico per l'anno 1732*, qui obtint un sérieux succès. En même temps, il composait son premier drame lyrique, *L'Amalante*. Un amour malheureux l'ayant obligé à quitter sa ville natale, Goldoni partit pour Milan où il présenta sa pièce; mais, convaincu par les critiques du directeur du théâtre, il la jeta au feu. Le résident de Venise à Milan, qu'il alla voir sur ces entrefaites, le prit en amitié et le nomma son gentilhomme ordinaire: les loisirs que lui laissaient ses fonctions permirent au jeune auteur de commencer son *Belisario*, pièce en cinq actes, et de faire représenter avec succès un intermède à deux voix, *Il Gondolier veneziano*. Les événements de 1733 qui firent perdre à l'Autriche ses possessions d'Italie obligèrent Goldoni à abandonner Milan: il se trouva presque sans ressources et mena pendant plusieurs mois une vie errante. Arrivé à Vérone, il y trouva un comédien de sa connaissance, Cazeli, qui le présenta à ses camarades et avec eux joua *Belisario* du 24 nov. au 14 déc. 1734 sans interruption. Malgré ses défauts, cette tragi-comédie attira la foule: il est vrai qu'elle était encadrée dans deux intermèdes comiques du même auteur, *La Pupilla* et *La Birba*, qui contribuèrent beaucoup au succès: l'opéra bouffe était encore inconnu à Venise et ravit les spectateurs. Goldoni composa ensuite une tragédie, *Rosamunda*, qui ne réussit pas. A l'été, il continua ses pérégrinations; il passa à Padoue où il mit en vers une tragédie intitulée *Griselda*, puis revint à Venise. Il donna le 4 oct. une grande représentation où toutes les pièces étaient de lui, un prologue, une comédie en un acte, enfin un opéra-comique, *la Fondation de Venise*. Peu de jours après, il fit jouer avec le même succès *Don Juan Tenorio* ou *le Dissolu*, imitation du *Festin de Pierre* de Molière. En 1736, Goldoni épousa la fille d'un notaire de Gênes, personne aussi belle que sage, qui suivit avec une fidélité remarquable toutes les vicissitudes de sa vie si agitée. Après son mariage, le poète composa une tragédie-comédie, *Renaud de Montauban*, et une tragédie, *Henri, roi de Sicile*.

C'est à ce moment que la troupe pour laquelle Goldoni travaillait s'enrichit de deux acteurs excellents. Golinetti, *Pantolon* remarquable, et Sacchi, *Arlequin* excellent. On sait que ces deux rôles étaient les seuls importants de la scène italienne de cette époque, où l'on ne donnait encore que des farces où les acteurs jouaient masqués, interprétant un canevas tracé par l'auteur. Goldoni, qui avait lu Molière et appréciait toute la différence qui sépare la comédie de caractère des bouffonneries de Cicognini, encouragé par l'arrivée de ces deux excellents acteurs, conçut la pensée de réformer le théâtre italien. Il se proposa dès lors « ce triple but: substituer aux aventures bizarres et triviales la peinture des vices et des ridicules humains; remplacer les pièces à canevas par des pièces entièrement écrites, et enfin dépouiller les comédiens du masque et du costume traditionnel pour leur faire prendre les habits, les gestes et la physionomie de leurs nouveaux rôles ». La réforme ne pouvait se faire en un instant, et Goldoni devait rencontrer beaucoup d'opposition. Il procéda avec précaution et donna d'abord le *Courtisan vénitien* et le *Prodigue*, comédies de caractère, partie écrites, partie à canevas, auxquelles succédèrent aussitôt deux pièces à masques et à canevas, *les Trente-deux Infortunes d'Arlequin* et la *Nuit critique*. Deux opéras très sérieux, *Gustave Vasa* et *Oronthe, roi des Scythes*, furent ensuite très bien accueillis. En 1740, Goldoni avait été nommé consul de Gênes à Venise, mais cette place lui imposait plus de dépenses qu'elle ne lui donnait de ressources, et après avoir composé une comédie de caractère, *La Donna di garbo*, pièce en trois actes, en prose, la première entièrement écrite, il se mit en route pour Modène (1741), où il espérait recevoir quelque argent qu'il avait chez un banquier qui venait de suspendre ses payements. Il s'adressa pour cela au duc de Modène qu'il

trouva à Rimini au quartier général des troupes espagnoles. Entre temps, il composa *L'Impostore*, une pièce qui rappelait sa dernière mésaventure. A ce moment, les Espagnols quittèrent Rimini et le pauvre poète craignant les Impériaux s'éloigna aussi ; mais il fut surpris par une troupe de husards autrichiens qui lui enlevèrent ses bagages. Dénué de tout, Goldoni alla bravement au camp des Impériaux réclamer ce qu'on lui avait pris. On l'accueillit bien ; on lui rendit ses effets et on l'engagea à revenir à Rimini où les Autrichiens s'étaient établis. Le prince Lobkowitz, généralissime, le chargea de la direction des spectacles et des divertissements de la ville, et Goldoni fut largement payé de ses peines. Après cette heureuse aventure, il renonça à ses fonctions de consul et alla en Toscane étudier la pure langue italienne (1742). Il resta quelques mois à Florence, puis à Sienne et s'arrêta à Pise. Dans cette ville, il fut accueilli avec enthousiasme par une société littéraire qui s'intitulait *Colonia arcadica di Roma*. Encouragé par ses nouveaux amis, il reprit avec succès son métier d'avocat, mais l'abandonna peu après définitivement. Il composait en même temps *Il Servitore di due Padroni*, et son *Figlio d'Arlecchino perduto et ritrovato* qui lui valut dans la suite d'être appelé à Paris.

Vers ce moment il vint à Livourne où il entra en relations avec la troupe de Madebach qui joua pour la première fois sa *Donna di garbo*. Il en fut si heureux qu'il s'attacha à la troupe, la suivit à Venise et conclut un arrangement avec son directeur Madebach. Goldoni devait travailler exclusivement pour la troupe et recevait en échange un traitement fixe qui le mettait à l'abri du besoin. Les comédiens s'étaient installés au théâtre Saint-Ange. Les partisans de l'ancienne comédie, dite *Commedia del arte*, combattirent Goldoni avec acharnement ; mais celui-ci redoubla de fécondité. Il avait fait jouer déjà *l'Heureuse Héritière*, *l'Honnête Fille*, *la Bonne Femme*, *le Cavalier et la Dame*, *la Veuve rusée* ; à la dernière représentation du carnaval de 1749, il fit annoncer qu'il donnerait seize pièces nouvelles dans la prochaine saison théâtrale : il tint parole et toutes ses comédies eurent un succès éclatant. L'une d'elles, *Il Bugiardo*, imitation du *Menteur* de Corneille, mérite d'être citée à part. Ce travail excessif ne rapporta cependant presque rien à l'auteur ; son avide impresario Madebach lui contestait même le droit de faire publier ses œuvres dramatiques. Le libraire Bettinelli entreprit cependant la première édition du théâtre de Goldoni, dont le premier volume parut à Venise en 1751. La même année, Goldoni suivit ses comédiens à Turin : ici il trouva un public nouveau qui, au lieu de lui reprocher d'abandonner le genre traditionnel italien, trouvait qu'il était bien loin de Molière. Pour répondre à ces attaques, le poète fit une pièce intitulée *Molière* dont le sujet était emprunté à la vie même du grand comique et écrite en vers *martelliani*, qui ressemblaient aux hexamètres français. Ce fut pour lui un véritable triomphe.

A la fin de 1752, son engagement avec Madebach étant terminé, il s'entendit avec Vendramini, propriétaire du théâtre Saint-Luc ; il n'eut qu'à se louer de celui-ci qui rendit sa situation plus lucrative et plus libre. Il se sépara aussi de son libraire Bettinelli qui avait pris le parti de Madebach, et fit publier par Paperini, à Florence, une nouvelle édition de ses pièces en 10 volumes (1753). Malgré sa santé assez atteinte, Goldoni composait toujours de nouvelles pièces. Une de ses comédies en cinq actes, *La Spora persana*, eut un très grand succès, et il lui donna des suites : *Ircana in Julfa* et *Ircana in Ispaan*, puis *La Ville-giatura* où il raille l'amour exagéré de ses compatriotes pour la campagne. Un libraire de Venise, Pitteri, lui offrit alors de publier à ses frais une nouvelle édition de ses œuvres, et Goldoni accepta avec empressement ; jusque-là il avait toujours fait lui-même les frais de ses œuvres. Cependant le poète voyageait toujours, de Modène à Milan, à Bologne où il composa une pièce intitulée *Terenzio*. En mars 1756, l'enfant don Philippe l'appela à Parme, lui com-

manda plusieurs comédies et le renvoya chargé de cadeaux avec une pension annuelle. Revenu à Venise, Goldoni se vit reprocher son langage trivial ; mais il s'en consolait aisément : tous les théâtres de l'Italie jouaient ses œuvres. Il se rendit à Rome pour jouir de son succès et revint à Venise avec deux pièces nouvelles en prose, *les Amoureux* et *la Maison neuve* (1760). C'est à cette date que commence la grande édition de ses œuvres, l'édition de Pasquali, avec figures.

La même année, Goldoni reçut une lettre de l'ambassade de France qui lui offrait un engagement de deux ans et de beaux appointements s'il voulait venir travailler à Paris pour le Théâtre-Italien. Il partit après avoir pris congé du public vénitien en lui donnant plusieurs pièces nouvelles, accompagné des vœux de ses concitoyens ; il quitta, en avr. 1761, sa patrie où il ne devait pas revenir ; sa mère venait de mourir et il emmenait sa femme. Les débuts du voyage ne furent pas heureux ; il essuya une tempête et vit accueillir très froidement sa première comédie, *L'Amor paterno* ; il comprit alors que le public parisien venait chercher au Théâtre-Italien des arlequinades, et revint aux comédies à canevas et à masques avec le plus grand succès. Il allait quitter Paris quand il fut nommé lecteur et maître d'italien des filles du roi ; attaché dès lors à la cour, il la suivit partout ; peu intrigant, il se contentait d'une modeste pension de 3,600 livres qui le mettait à l'abri du besoin. Il exécuta, ce qu'il rêvait depuis longtemps, une comédie en français : ce fut *le Bourru bienfaisant* (1771) qui fut joué au milieu d'applaudissements unanimes. Une seconde comédie, *l'Avare fastueux* (1773), ne réussit pas. L'auteur s'en consola et revint à la scène italienne ; il composa aussi pour Londres un mélodrame, *La Vittorina*, qui fut joué avec succès. Le dernier travail de Goldoni fut ses *Mémoires pour servir à l'histoire de sa vie et de son théâtre*, écrits en français, terminés en trois ans (1784-87). Il avait alors quatre-vingts ans. Ces mémoires sont d'une franchise entière et très vivants ; la douceur de caractère et l'honnêteté de Goldoni s'y peignent en traits charmants. Les tribulations du pauvre grand homme n'étaient cependant pas terminées. La Révolution française éclata, et sa pension, inscrite sur la liste civile, fut supprimée par la Convention (sept. 1792) comme toutes les autres. L'Assemblée pourtant revint sur sa décision, et le 7 janv. 1793 lui rendit son petit traitement : le vieillard mourut le lendemain, et sa veuve reçut une pension de 1,200 fr.

La prodigieuse fécondité de Goldoni, qui n'est comparable qu'à celle des auteurs espagnols Calderon et Lope de Vega, est un des traits fondamentaux de son génie ; il aborda successivement tous les genres, la tragédie, la tragi-comédie, le drame, l'opéra sérieux, l'opéra-comique, la comédie de caractère, la comédie d'intrigue, sans parler des innombrables pièces à canevas qu'on ne peut juger que par leur succès. Le vrai titre de gloire de Goldoni, et il ne se faisait pas d'illusions, ce sont ses comédies de caractère. *La Donna di garbo*, *L'Adulatore*, *Il Giocatore*, *La Donna Volubile*, *Il Vecchio bisarro*, *L'Avaro*, sont remarquables, et ses pièces ne sont pas seulement imitées de nos grands auteurs Molière et Corneille qu'elles rappellent souvent par le sujet. Pour rendre tout à fait justice à la puissante originalité de Goldoni, il faut songer qu'avant *Il Cortezan veneziano*, on ne voyait sur la scène italienne que des arlequinades et de basses bouffonneries. Ce fut une véritable révolution littéraire. L'observation dans ses comédies est très fine, les mœurs de la société très exactement représentées, surtout celles des classes inférieures. Le style est piquant, et les provincialismes vénitiens que les puristes de Florence lui reprochaient rendaient plus gaies les scènes populaires de son théâtre. Mieux que personne Goldoni a compris le but moral que doit poursuivre la comédie ; c'est une véritable école de vertu et de bonnes mœurs.

Ses œuvres ont été imprimées à diverses reprises. La plus belle édition est l'édition Pasquali en 18 vol. publiés

à Venise en 1761 ; la plus complète est celle parue à Venise de 1788 à 1795 sous ce titre : *Carlo Goldoni, Raccolta di tutte le sue opere teatrali, fra le quali molte furono inedite; edizione distributa in quattro classi*, 44 vol. Une autre édition, entreprise à Florence en 1827, comprend 53 volumes. Les *Mémoires* de Goldoni, parus en France en 1787, ont été traduits en italien et publiés à Venise en 1788.

Ph. B.

BIBL. : MOLMENTI, *C. Goldoni* ; Venise, 1879. — GALANTI, *C. Goldoni e Venezia nel secolo XVIII* ; Padoue, 1883.

GOLDSCHMIDT, nom de plusieurs théologiens allemands (V. AURIFABER).

GOLDSCHMIDT (Hermann), peintre et astronome, né à Francfort-sur-le-Main le 17 juin 1802, mort à Fontainebleau (Seine-et-Marne) le 10 sept. 1866. Il travailla d'abord dans le magasin de son père, commençant à Francfort, alla en 1833 étudier la peinture à Munich, où il eut pour maîtres Schnorr et Cornélius, et, en 1836, vint se fixer à Paris. Il exposa aux salons annuels des toiles assez remarquables : *Femme en costume algérien* (1836), *le Jeune Florentin* (1837), *la Poésie* (1839), *la Sibylle de Cumès* (1844), *Offrande à Vénus* (1845), *Cléopâtre et Vue de Rome* (1849), *la Mort de Roméo et Juliette*, commande officielle (1857), plusieurs portraits, etc. Il fut en même temps un astronome distingué. Cette seconde vocation s'était révélée à un cours de Le Verrier auquel il était entré par hasard (1847). Il installa aussitôt, dans l'humble atelier qu'il occupait au sixième étage d'une maison de la rue de l'Ancienne-Comédie, un non moins modeste observatoire, d'où il aperçut quatorze nouvelles petites planètes (V. ASTÉROÏDE, t. IV, p. 353). Il signala en outre un nombre considérable d'étoiles de faible grandeur n'ayant figuré jusque-là sur aucune carte. Enfin il découvrit à Sirius six nouveaux satellites (1863). L'Académie des sciences de Paris et la Société astronomique de Londres lui décernèrent plusieurs prix et médailles. Il s'était fait naturaliser français. L. S.

BIBL. : *Le Cosmos*, 1866, IV, p. 321. — L. FIGUIER, *Année scientifique*, 1866, p. 487.

GOLDSCHMIDT (Meir ou Meyer-Aaron), éminent publiciste et romancier danois, né de parents israélites à Vordingborg le 26 oct. 1819, mort à Copenhague le 15 août 1887. À l'âge de dix-huit ans, il fonda la *Feuille hebdomadaire de Nestved* (1837-39) et, peu après, un journal satirique, *le Corsaire* (1840) dont il fut presque l'unique rédacteur jusqu'en 1846. Son style piquant lui valut autant de succès que ses idées révolutionnaires et son esprit caustique lui attirèrent de procès. Le mépris du célèbre philosophe S. Kierkegaard le détermina à renoncer à ce genre de polémique pour se consacrer à la pure littérature : il acheva son célèbre roman, *Un Juif* (1845 ; 2^e éd., 1852) et publia un recueil de *Nowelles* (1846) sous le pseudonyme d'Adolphe Meyer. Un long séjour en Allemagne, en Italie et en Suisse (1846-47) élargit son horizon et le rapprocha des chrétiens et des conservateurs : de 1847 à 1859, il rédigea la revue *Nord et Sud*, qui n'eut pas moins d'influence que *le Corsaire* et qui fut l'organe du parti du *Heelstat* ou de l'intégrité du Danemark jusqu'à l'Elbe, mais voyant l'impossibilité de soustraire le Holstein et le Lauenburg aux convoitises prussiennes, il se borna dans un nouveau journal (*A l'Intérieur et au Dehors*, 1861) à demander la conservation du Slesvig avec l'Eider pour limite. La presse ne l'avait pas totalement absorbé : de 1852 à 1857, il avait publié un roman en cinq volumes (*Sans foyer*, traduit en anglais et en allemand). Il réunit sous le titre de *Mélanges* (1859-60, 2 vol.) un choix d'articles littéraires extraits de *Nord et Sud* et il fit jouer : *Un Défaut* (1860 ; 2^e éd., 1867) ; *Rabbi Elieser* (1861 ; 2^e éd., 1869) ; *Dans l'autre Monde* (1862 ; 2^e éd., 1869). La *Jeunesse de Svedenborg* (1863) ne parut pas sur la scène. Ces pièces de théâtre sont loin de valoir les charmants récits par lesquels il termina sa carrière : *Nowelles et Esquisses* (1863-65, 3 vol.) ; *l'Héritier* (1866) ; *le Corbeau* (1866 ; 2^e éd., 1867) ; *Journal d'un voyage sur le littoral occidental de Thy et*

de Vendsyssel (1865) ; *Un Voyage dans la lande des environs de Viborg* (1866) ; *Un Roman par correspondance* (1867) ; *Histoires d'amour* (1867 ; 3^e éd., 1885) ; *Petits Récits* (1868-69) ; *Avrohmche* (1871 ; 3^e éd., 1873) ; *Nouvelles et Tableaux de la réalité* (1877-83, 2 vol.) ; *Petites Esquisses imaginaires et réelles* (1887). Dans ses dernières œuvres et dans les *Souvenirs de ma vie et résultats* (1876-77, 2 vol.), il émit des théories assez nébuleuses sur la Némésis. Ses romans pèchent par la composition, mais plusieurs de ses nouvelles sont des chefs-d'œuvre de narration.

BEAUVOIS.

GOLDSCHMIDT (Levin), juriconsulte allemand, né à Dantzig le 30 mai 1829. Il fut successivement privat docent (1855), puis professeur (1860) à l'université de Heidelberg, membre du tribunal de commerce supérieur de Leipzig (1870), professeur à l'université de Berlin. Ses travaux ont marqué dans l'étude du droit commercial. Il fonda, en 1858, la *Zeitschrift für das Gesammte Handelsrecht*, revue remarquable où parurent une grande partie de ses travaux, et publia un excellent traité du droit commercial, *Handbuch des Handelsrechts* (Stuttgart, 1874, 2^e éd., 2 vol.). Citons encore ses études sur les projets de code commercial prussien et allemand (1857 et 1860), sur les études juridiques et sociales en Allemagne, etc. Il fut chargé de rédiger le règlement pour les arbitrages internationaux, adopté par l'« Institut de droit international ».

GOLDSCHMIED (Georg) (V. FABRICIUS).

GOLDSMID (Sir Isaac-Lyon), financier anglais, né à Londres le 13 janv. 1778, mort le 27 avr. 1859. D'une riche famille de banquiers israélites, il fit d'importantes opérations financières avec les gouvernements portugais, brésilien et ottoman, et réalisa une fortune énorme. Un des promoteurs de l'émancipation des juifs en Angleterre, il fut le premier israélite créé baronnet (1841) et reçut du Portugal le titre de baron de Palmeira en 1846. C'est presque à lui seul que l'université de Londres doit sa fondation (1825). — Sa fille *Anna-Maria* (1805-89), fort intelligente, fut liée avec le poète Thomas Campbell, avec lord Brougham, Robert Owen, Mendelssohn et Montefiore. Elle a fait de grandes libéralités à des œuvres charitables, à l'enseignement public, et a laissé quelques traductions, entre autres celle du code de l'enseignement prussien (1872). — Son fils, sir *Francis-Henry* (1808-78) combattit avec lui pour l'émancipation des Juifs et rédigea de nombreuses brochures à ce sujet.

GOLDSMITH (Oliver), écrivain anglais, né à Pallas, ou Pallasmore, dans le comté de Longford, en Irlande, le 10 nov. 1728, mort à Londres le 4 avr. 1774. Fils d'un pauvre pasteur de village, il termina ses études à l'université de Dublin, comme *sizar*, c.-à-d. étudiant pauvre, payant par des services domestiques l'instruction qu'il recevait. Après la mort de son père, Goldsmith est tour à tour précepteur, étudiant en droit à Dublin, étudiant en médecine à Edimbourg, puis à Leyde, et, toujours tirant de son excellent oncle Contarine le plus d'argent qu'il peut — ce qui ne veut pas dire beaucoup, — il fait à travers la France, la Suisse et l'Italie, de longs voyages dont un chapitre du *Vicar of Wakefield* donne la description idéalisée. Quelque part, en Italie, on ne sait au juste ni où ni comment, il prit le titre de docteur en médecine. Il est vrai que, plus tard, le Dr Goldsmith ayant voulu passer un examen d'infirmer des hôpitaux, fut refusé sans hésitation. Revenu misérable à Londres, il trouva une place chez un pharmacien, puis entra, comme correcteur, dans l'imprimerie de Samuel Richardson, l'auteur de *Clarisse Harlowe*. On le trouve ensuite répétiteur chez un docteur Milner, qui tenait une école à Peckham. C'est à la table du Dr Milner qu'il rencontra le libraire Griffiths et que sa destinée se décida. Griffiths l'employa (1757) à écrire, pour sa *Monthly Review*, des comptes rendus de livres sur lesquels sa femme, Mrs. Griffiths, avait droit de censure et de correction. Au bout de cinq mois de ce régime, Goldsmith se réfugiait de nouveau chez le Dr Milner, et y commençait son *Enquiry into the Present State of*

polite learning in Europe, tout en postulant pour les fonctions de médecin du gouvernement sur la côte de Coromandel. Il fut nommé, mais, au lieu de partir, il s'installa dans un grenier de Fleet Street, et rédigea à lui tout seul *The Bee*, journal littéraire, pour le libraire Wilkie (oct. 1759). Il écrivait en même temps dans *The Public Ledger* deux lettres par semaine, qui formèrent plus tard l'ouvrage intitulé *The Citizen of the World* (1762). Après une saison passée à Tunbridge et à Bath, il publia une vie du héros de Bath, le beau Nash (*The Life of Richard Nash, Esq.*) Endetté envers sa propriétaire au point que celle-ci le menaçait de le faire arrêter, il put, grâce à son ami, le Dr Johnson, vendre à un libraire pour 60 livres sterling le manuscrit du *Vicar of Wakefield* (1764) qui ne fut imprimé qu'en 1766, après le succès de son poème *The Traveller* (1764). Un volume d'*Essays* (1765) vint encore ajouter à la renommée de Goldsmith, qui essaya d'en profiter pour se faire une clientèle comme médecin; mais son manteau éclatant et sa canne à pomme d'or ne suffirent pas à lui attirer la confiance. Il se tourna alors vers le théâtre et donna à Covent Garden *The Good-natured Man* (1768). Vers cette époque, il finissait une *Roman History* (1769) que lui avait commandée le libraire Davies, pour lequel il écrivit aussi une *Histoire d'Angleterre* (1771), restée populaire jusqu'à nos jours, et il entreprenait, sans aucunes connaissances spéciales, une *History of animated Nature*, d'après Buffon, pour le libraire Griffin (1769), qui lui fit faire encore une *Histoire de la Grèce* (1774, 2 vol.), son dernier ouvrage. Une vie du poète irlandais Thomas Parnell, un poème, qui fait pendant au *Traveller*: *The Deserted Village* (1770), d'autres poésies de moindre importance, comme *The Haunch of Venison*, élégant badinage adressé à lord Clare, et une des meilleures comédies du théâtre anglais, *She Stoops to conquer*, complètent l'œuvre d'un écrivain qui sut, au milieu des préoccupations d'argent et des exigences les plus terre à terre du métier d'auteur à gages, faire sa part au culte de l'art pur et composer des chefs-d'œuvre. B.-H. GAUSSERON.

BIBL. : FORSTER, *Life and adventures of O. G.*; Londres, 1848, in-8. — W. IRWING, *Life of O. G.*; Londres, 1849, in-12. — BLACK, *Goldsmith*; Londres, 1881, in-8.

GOLDSMITH (Lewis), publiciste anglais, né vers 1763, mort à Paris en 1846. D'extraction judaïco-portugaise, il fut élevé à Londres, devint un chaud partisan de la Révolution française et de la franc-maçonnerie, voyagea en Allemagne, assista au mouvement populaire de 1793; fonda à Paris, avec la protection de Talleyrand et l'agrément de Napoléon, *The Argus, or London reviewed in Paris*; eut à souffrir diverses mésaventures de ce chef, s'employa à des négociations louches auprès des Bourbons exilés et à d'autres besognes douteuses; assista à la bataille d'Eylau, fut interprète attaché aux tribunaux de Paris, et finit par retourner en Angleterre (1809). Mis en prison à son arrivée, il en sortit bientôt ennemi féroce de tout ce qu'il avait aimé et servi jusque-là. C'est alors qu'il écrivit de nombreuses brochures contre le régime impérial et contre la vie privée de Napoléon. A la Restauration, il vint à Paris, et dut en partir bientôt devant la réprobation publique: on l'accusait d'avoir calomnié l'armée française dans son pamphlet: *Secret History of the Cabinet of Bonaparte*; revenu en 1819, il reprit sa charge d'interprète auprès des tribunaux, jusqu'à sa mort. B.-H. G.

GOLDSMITH (Sir Frederick-John), major général, écrivain et voyageur anglais, né à Milan en 1823. Il entra comme enseigne dans l'armée de Madras en 1839, fit en 1840-42 la campagne de Chine, celle de Crimée avec les contingents turcs et se retira du service en 1875. A part ces campagnes, sa carrière fut plutôt civile et politique que militaire: il fut directeur de la ligne télégraphique indo-européenne, chargé à différentes reprises de missions en Perse, en Arabie, à Constantinople, en Egypte, et finalement nommé secrétaire de la Royal Asiatic Society. Outre *Telegraph and Travel* (1874), il écrivit sur ses missions et voyages nombre de brochures et d'articles de revues, mais son meilleur ou-

vrage est une biographie de *Sir James Outram*, parue en 1880. H. F.

GOLDSTUECKER (Théodore), indianiste, né à Königsberg (Prusse) en 1821, de parents juifs. Il étudia d'abord à l'université de sa ville natale, où il suivit les cours de von Bohlen sur le sanscrit, et de Rosenkranz sur la philosophie; il se rendit ensuite à Bonn pour y travailler sous la direction de Schlegel et Lassen. Sa première œuvre, une traduction du *Prabodha-Chandrodaya*, drame allégorique et philosophique, ne fut publiée qu'à la demande instante de Rosenkranz et parut sans nom d'auteur (1842). Il sollicita en vain les fonctions de privat-docent, qu'on lui refusa pour des motifs purement confessionnels. Il vint alors à Paris où l'enseignement de Burnouf attirait l'élite des jeunes orientalistes; il y séjourna trois ans, occupé à préparer une édition critique du *Mahā-Bhārata*, attiré surtout par les ouvrages de grammaire et de philosophie. Revenu en Allemagne en 1845, il se vit expulser de Berlin à cause de ses opinions politiques, trop avancées au gré du gouvernement (1848). Wilson l'invita alors à passer en Angleterre pour y soigner une édition nouvelle de son dictionnaire sanscrit; il accepta et dit un éternel adieu à sa patrie d'origine. Chargé à titre honorifique d'enseigner le sanscrit à l'University College de Londres (1852), il mit à profit les incomparables richesses des collections londoniennes, lut et copia une énorme quantité de manuscrits, et ne tarla pas à se trouver encombré de ses riches matériaux. Le dictionnaire qu'il s'agissait de retoucher légèrement s'était refondu, transformé, étendu outre mesure. L'œuvre colossale fut interrompue au bout de six ans avant même d'avoir atteint la fin de la lettre A (*Arin-dama*): *A Dictionary Sanskrit and English extended and improved from the second edition of the dictionary of Prof. H.-H. Wilson, with his sanction and concurrence; together with a supplement, grammatical appendices and an index, serving as an English-Sanskrit vocabulary* (Berlin, Londres, 1856-1864, 480 p., in-4). Par un débordement analogue d'érudition spéciale, la préface qu'il destinait à une édition en facsimilé du *Mānava-Kalpāsūtra* avec le commentaire de Koumārila-Svāmin (ms. 17 de l'India Office Library) vint à former en fin de compte un gros ouvrage sur l'histoire de la grammaire et des grammairiens dans l'Inde: *Pāṇini, his place in Sanskrit Literature. An investigation of some literary and chronological questions which may be settled by a study of his work* (Londres, Berlin, 1861, in-4). Il entreprit ensuite d'édition un des ouvrages principaux de la philosophie mimāṃsā, le *Jaiminiya-Nyāya-Māta-Vistara* de Mādhava; mais il laissa le travail inachevé: *Auctores Sanscriti. Edited for the Sanskrit Text Society under the supervision of Goldstuecker* (Londres, 1865-67, vol. I, Pt. 1-5, in-4). M. Cowell en a achevé l'édition en 1879. Goldstuecker fournit de plus aux encyclopédies de Knight et de Chambers, et aussi à plusieurs revues, des articles qui ont été recueillis après sa mort sous le titre de *Literary Remains* (Londres, 1879, 2 vol.). Epuisé par un labeur excessif, il succomba prématurément à l'âge de cinquante et un ans (1872).

Goldstuecker occupe une place originale dans les études indiennes. Personne encore n'a su s'assimiler aussi intimement les méthodes, les procédés, le tour même de l'esprit indien. C'était, avec toute la rigueur de la philologie occidentale, un véritable pandit, rompu à toutes les subtilités de la grammaire, de la philosophie, de la jurisprudence; il manœuvrait à l'aise, avec une sorte d'élégance géométrique, dans le chaos inextricable de la littérature technique. L'indépendance dédaigneuse des indianistes européens, habitués à traiter les œuvres comme les choses de l'Inde à la façon occidentale, l'irritait comme un manque de respect à l'exactitude scientifique; il soutint toute sa vie des polémiques violentes, assaisonnées d'une ironie fine et humoristique, contre les chefs de l'école allemande. Moins heureux que ses adversaires, il disparut longtemps

avant eux, sans avoir fait école, mis en quelque sorte à l'index. Mais ses idées ont survécu dans ses œuvres, et voient aujourd'hui s'annoncer leur triomphe : une école nouvelle s'est fondée qui veut expliquer l'Inde par l'Inde, et qui dénie à l'interprétation de raison ou d'intuition ses droits usurpés.

Sylvain Lévi.
GOLDZİHER (Ignaz), orientaliste allemand, né à Székeshérvár (Stuhlweissenburg, Hongrie) le 22 juin 1850. Il suivit les cours des universités de Budapest, de Leipzig et de Berlin. Élève de Fleischer pour la langue arabe, M. Goldziher, qui enseigne depuis 1874 à l'université de Budapest, parcourut, de 1873 à 1874, la Syrie, la Palestine et l'Égypte. Il fut nommé, en 1876, membre correspondant, et en 1892, membre ordinaire de l'Académie des sciences de Budapest. M. Goldziher a publié : *Studien über Tanchum Jeruschalmi* (Leipzig, 1870); *Beiträge zur Geschichte der Sprachlehre bei den Arabern* (Vienne, 1874-73, 3 fasc.); *Beiträge zur Literaturgeschichte der Schia* (id., 1874); *Der Mythos bei den Hebräern und seine geschichtliche Entwicklung* (Leipzig, 1876; traduit en anglais, Londres, 1877); *Az Iszlám* (Budapest, 1881); *Die Zahiriten* (Leipzig, 1884); *Muhammedanische Studien* (Halle, 1883-90, 2 vol.); pour paraître en 1893 à Leipzig : *le Divan du poète arabe Al-Huteja*, avec introduction et notes. Il est, de plus, l'auteur d'une série de mémoires parus dans la *Zeitschrift der deutschen morgenländischen Gesellschaft*, dans différentes revues hongroises et dans la *Revue de l'histoire des Religions* de Paris; tels dans cette dernière le *Culte des Saints chez les Musulmans* (1880), le *Culte des ancêtres chez les Arabes* (1884), la *Notion de la sakna chez les mahométans* (1893).

GOLEA (El-) (V. EL-GOLEA).

GOLEMBIOWSKI (Lucas), savant polonais, né à Pokose, aux environs de Pinsk, en 1773, mort à Kazimierzowka en 1849. Il fut bibliothécaire de Czacki, puis du prince Czartoryski à Pulawy, enfin de la bibliothèque publique de Varsovie. Il a laissé un grand nombre de travaux relatifs à l'histoire de la Pologne, notamment : *les Histoires de Pologne, leurs qualités et leurs défauts* (Varsovie, 1820); quatre volumes : *le Peuple polonais, les Costumes, les Habitations, les Jeux* (id., 1830-1831); *Description de Varsovie* (id., 1827); *Cabinet des médailles polonaises* (Berlin, 1841-1845, 4 vol.); *Histoire de la Pologne sous Wladyslaw Jagellon, Wladyslaw III, Kazimir, Jean Albrecht et Alexandre* (Varsovie, 1846-1848, 3 vol. — Son fils *Severin*, né à Pulawy en 1820, mort en 1854, a écrit dans la *Bibliothèque de Varsovie* un certain nombre d'études sur des questions historiques. Il a publié à part : *Sigismond-Auguste et son temps* (Wilna, 1852, 2 vol.) et une notice sur la vie de son père (Varsovie, 1852).

GOLENISTCHEV-KOUTOUZOV. Grande famille russe. Ses membres les plus remarquables ont été : *Ivan-Longinovitch*, né en 1729, mort en 1802. Il fut amiral et publia un certain nombre d'ouvrages de tactique navale. Il devint président du collège de l'Amirauté. Catherine II lui confia l'éducation du grand-duc Paul. — *Michel-Ilarionovitch*, né en 1744, mort en 1813, célèbre général, est plus connu sous le nom de *Koutouzov* (V. ce nom). — *Arsène-A. Golenistchev-Koutouzov*, poète contemporain, a publié des poésies estimées, *le Calme et la Tempête* (Saint-Petersbourg, 1878); *Poésies* (Saint-Petersbourg, 1884).

GOLESCU (Nicolas), homme politique roumain, né à Campu-Longu (Valachie) en 1810, mort en 1878. Descendant d'une vieille famille de boiards, il fut élevé à Genève avec ses frères. Il revint en Valachie en 1829, entra au service militaire, devint colonel et aide de camp du prince Alexandre Ghica. Il joua un rôle important dans la révolution de 1848 et fut un moment le véritable chef du gouvernement provisoire. La révolution ayant été étouffée par les troupes turques et russes, il fut emprisonné, s'enfuit à Constantinople d'abord, puis se fixa à Paris, où il continua à représenter le parti national comme délégué de l'émi-

gration valaque. Son influence était si grande qu'une partie des émigrés, représentés par M. Ion Ghica, lui offrirent de le mettre seul à la tête du parti, si l'ancien prince Alexandre Ghica refusait de jouer ce rôle. Il resta de longues années en France, jusqu'après le traité de Paris, qui, émancipant les principautés de la protection russe, permit aux exilés de revenir dans leur pays. Rentré en juil. 1857, il fut envoyé par Bucarest au *divan ad hoc*, l'assemblée qui devait faire connaître à l'Europe les vœux des Roumains; vice-président du divan, candidat du parti national pour la dignité de prince de Valachie, il renonça à ses projets aussitôt qu'il apprit l'élection à Jassy du prince Couza, et fut parmi ceux qui contribuèrent à cette seconde élection de Bucarest, qui fit de Couza le souverain des deux principautés (1859). Chargé de former le premier ministère valaque du prince, successivement ministre des affaires étrangères et de la guerre, il fut ensuite membre et, quelque temps après, président de l'assemblée de Focshani, commune pour les deux pays. En 1861, il se sépara de Couza; le général Golescu fut un des chefs de l'opposition libérale qui contrecarrait les mesures peu constitutionnelles du souverain. Le coup d'Etat du 14 mai l'empêcha de continuer son opposition dans le sein de la Chambre qui fut remplacée par une assemblée sur laquelle le prince pouvait compter complètement. Il était à la tête de la conspiration par laquelle Couza fut contraint d'abdiquer, dans la nuit du 23 févr. 1866, et il forma, avec M. Lascar Catargiu et le général Haralamb, la lieutenance princière qui gouverna le pays jusqu'à l'arrivée de Charles I^{er}. Il fut, de mai à nov. 1868, président du conseil et ministre des affaires étrangères du prince Charles, comprima l'insurrection des Juifs, devint président du Sénat. Il était le chef du parti patriote qui voulait l'indépendance complète de la Roumanie et son extension sur tous les pays de race roumaine. Il proclama la république à Ploiesti le 20 août 1870, fut vaincu et pris, mais acquitté par le jury. — Son frère *Etienne*, né en 1809, mort à Nancy le 8 sept. 1874, remplit plusieurs postes importants sous le prince Bibesco, prit part au mouvement de 1848, s'exila en France. Revenu, il fut membre du *divan ad hoc* et, jusqu'en 1861, président de la commission centrale des finances. — Leur cousin *Alexandre-Georges*, né à Bucarest en 1819, mort en 1881, s'associa à leurs entreprises, fut membre du *divan ad hoc*, plusieurs fois ministre des finances de Couza et de Charles I^{er}. Il a écrit : *De l'Abolition du servage dans les principautés danubiennes* (Paris, 1856).

BIBL. : ION GHICA, *Souvenirs d'exil* (en roumain); Bucarest, 1892, passim. — A. UBICINI, dans l'*Illustration* du 17 mars 1866.

GOLFE-JOUAN. Hameau de la com. de Vallauris (Alpes-Maritimes). Stat. du ch. de fer P.-L.-M., ligne de Marseille à Vintimille. Port de pêche. Belle rade à grands fonds abritée au N. et au S.-O. Le golfe Jouan est surtout célèbre par le débarquement qu'y opéra Napoléon I^{er}, le 1^{er} mars 1815, à son retour de l'île d'Elbe. Un petit monument élevé sur la route de Marseille marque l'emplacement où Napoléon passa la nuit. Nombreuses villas.

GOLFECH. Com. du dép. du Tarn-et-Garonne, arr. de Moissac, cant. de Valence-d'Agen; 693 hab.

GOLGONG (V. COLGONC).

GOLGOTHA (Hist. relig.) (V. CALVAIRE).

GOLIARD. Le mot *goliard* apparaît à la fois dans les textes latins et dans les textes en langue vulgaire, vers 1220, pour désigner les clercs vagabonds, indociles, burlesques, de mauvaises mœurs et de libres propos, qui étaient en quelque sorte les jongleurs de la société ecclésiastique en France, en Angleterre, en Italie et en Allemagne. Gérard de Barri cite, en son *Speculum ecclesie*, plusieurs pièces profanes, en vers latins rythmiques, qu'il attribue à un certain évêque *Golias*, éponyme des gens qu'on appelle « goliards ». « Ce Golias, dit-il, si fameux de nos jours, était un parasite; il aurait été mieux nommé *Gulias*, car il était adonné à la goinfrerie (*gula*) et à la

crapule. » L'étymologie par à peu près ainsi rapportée par Gérard a fait fortune, et cela est naturel, car la poésie goliardique est en très grande partie une poésie d'ivrognes et de forts en gueule. Il est cependant certain que, malgré l'apparence, il n'y a aucun rapprochement à établir entre *Golias* et *gula*. « *Golias* » n'est autre chose que la forme ordinaire du nom propre Goliath en latin du moyen âge. Mais il n'y a pas de Goliath dans les listes épiscopales du XII^e ou du XIII^e siècle; l'*episcopus Golias* est un évêque de fantaisie. On a donné récemment une explication satisfaisante de ce mystérieux pseudonyme. Nous avons, sous le nom de *Golias*, plusieurs pièces, dont quelques-unes sont très belles, la *Confessio Galixæ*, par exemple; d'autres sont attribuées à tel ou tel « disciple de *Golias* ». Les plus anciennes de ces pièces, d'un style uniforme, ont des caractères communs: d'une part, ce sont évidemment des chansons de clercs écoliers, et de clercs écoliers de Paris; d'autre part, elles sont animées d'un violent esprit d'opposition à la cour de Rome et à l'Eglise établie; elles sont anticléricales, antipapistes. Or, depuis quelle époque l'opposition au papisme s'est-elle surtout accentuée parmi les écoliers de Paris? Depuis le temps des débats passionnés entre Abailard, le maître populaire, et saint Bernard, l'homme du pape. Cela posé, n'est-il pas remarquable que saint Bernard, dans une lettre fameuse à Innocent II, ait comparé l'orgueilleux Abailard, cuirassé de sa brillante dialectique, au Philistin des livres saints? « Il s'avance, le nouveau Goliath, précédé de son écuyer, Arnaud de Brescia... » Il est, dès lors, séduisant de croire que les disciples enthousiastes du grand dialecticien se sont parés, comme d'un titre d'honneur, de l'injurieuse comparaison du polémiste pontifical. Ils auront ramassé le nom de « goliards » comme les insurgés des Pays-Bas, au XIV^e siècle, ont ramassé celui de « gueux ». Plus tard, le souvenir d'Abailard s'étant effacé, le nom de « goliard » subsista avec le sens vague de « mécontent » et d'« irrégulier », et l'on commença à parler d'un certain « évêque Golias », père et modèle des goliards. Ce soi-disant prélat fut bientôt affublé d'une légende gaillarde, car ceux qui, sous les règnes de Philippe-Auguste et de Louis IX, se disaient de la « famille » de Golias, n'étaient plus des écoliers hardis et frondeurs: c'étaient des chanteurs ambulants, des clercs marrons. — Les goliards (ou *bachants* [V. ce mot]), contemporains ou bouffons de la société cléricale, fils d'Abailard ou du crapuleux Golias, n'ont jamais été en odeur de sainteté. Ils ont été généralement méprisés et persécutés quelquefois. Cette circonstance a persuadé un grand nombre d'auteurs modernes que les goliards formaient, au XII^e et au XIII^e siècle, une sorte de confrérie secrète, hétérodoxe et sacrilège; on a été jusqu'à prétendre qu'il existe encore aujourd'hui une corporation de « goliards » dans le monde des vagabonds et des tziganes. Mais cette thèse n'est pas bien établie; nous avons, au contraire, de fortes raisons de penser que les goliards n'ont jamais formé de compagnie ni, à plus forte raison, de secte. Libres chanteurs, qui gagnaient leur vie en amusant le désœuvrement des abbés et des prélats, il ne paraît même pas qu'ils aient éprouvé de sentiments confraternels à l'égard les uns des autres. — La littérature goliardique, presque tout entière anonyme ou pseudonyme, est considérable; des clercs allemands et italiens ont grandement contribué, pendant la seconde moitié du XII^e siècle, à l'enrichir. Elle est très variée; à côté de satires virulentes contre l'Eglise et contre Rome, on y trouve des chansons à boire, des chansons d'amour, des badinages de circonstance, des contes lascifs, des apologues, des exhortations morales. Il n'est presque pas de thème banal, familier aux jongleurs laïques, qui n'ait été employé et orné de grâces latines par les goliards, vrais jongleurs du monde cléricale. Les monuments de la poésie goliardique ont été, pour la plupart, publiés dans les recueils de Flacius (*Varia doctorum pironumque virorum de corrupto Ecclesie statu poemata*; Bâle, 1556); d'Edéstand du Méril (*Poésies populaires latines du moyen âge*; Paris, 1847,

in-8, et *Poésies inédites du moyen âge*; Paris, 1854, in-8); de Th. Wright (*The Latin Poems commonly attributed to Walter Mapes*; Londres, 1844, in-4), et de M. Schmeller, l'éditeur du fameux manuscrit goliardique de Benedictbeuren en Bavière (*Carmina Burana*; Stuttgart, 1847, in-8). M. Wattenbach a dressé un précieux répertoire de toutes les poésies latines profanes en vers latins rythmiques, qui ont été imprimées çà et là depuis le XV^e siècle jusqu'à l'année 1872 (*Zeitschrift für deutsches Alterthum*, XV, pp. 471-506); ce répertoire serait aujourd'hui aisément augmenté d'un tiers, tant est grand le nombre des pièces goliardiques qui ont vu le jour, dans les revues d'érudition ou à part, depuis 1872, par les soins de MM. Novati, Hagen, Klemming, Hauréau, Delisle, Kingsford, etc. Les chansons goliardiques, totalement oubliées chez nous, sont encore populaires (surtout les *Potatoria* et les *Amatoria*) dans les universités allemandes; on les réédite encore de nos jours à l'usage des étudiants (*Carmina clericorum. Studentenlieder des Mittelalters*, édition Domus quædam vetus; Heilbronn, 1877). L.

BIBL.: VON GIESEBRECHT, *Die Vaganten oder Goliarden und ihre Lieder*, dans l'*Allgemeine Monatschrift*, 1853. — HUBATSCH, *Die lateinischen Vagantentieder des Mittelalters*; Grolitz, 1870. — STRACCALLI, *I Goliardi o Clerici vagantes del medio evo*, dans la *Rivista Europea*, 1879. XVI; 1880. XVIII. — A. GABRIELLI, *Su la Poesia dei Goliardi*, Citta di Castello, 1889. — G. PARIS, dans la *Bibliothèque de l'Ecole des chartes*, 1889, p. 258. — N. SPIEGEL, *Die Vaganten und ihr Orden*; Spire, 1892. — CH.-V. LANGLOIS, *la Littérature goliardique*, dans la *Revue bleue*, 24 déc. 1892, 11 févr. 1893. — C.-L. KINGSFORD, dans *English Historical Review* (1890), V, p. 311.

GOLIATH. I. ANTIQUITÉ BIBLIQUE. — Géant philistin que David, encore jeune pâtre, provoqua en combat singulier et qu'il tua, armé lui-même d'une simple fronde. Le récit de cet engagement, dont l'historicité est peu défendable, est très ingénieux (1, *Samuel*, xvii).

II. ZOOLOGIE. — (*Goliathus* Lamk) (Entom.). Genre de Coléoptères-Lamellicornes, du groupe des Cétonides, dont les représentants sont remarquables autant par leur grande taille que par leur coloration d'un blanc nacré ou d'un jaune mat, relevée de bandes longitudinales ou de larges taches d'un noir velouté ou brunâtre, parfois violacé. Chez les mâles, les pattes antérieures, très développées, ont les tibias inermes, et la tête, allongée, est fortement carénée sur les côtés, avec le chaperon prolongé en une grosse saillie carrée, divisée au bout en deux lobes divergents plus ou moins redressés et tronqués. Les femelles, au contraire, ont la tête énorme, mais les tibias des pattes antérieures sont fortement tridentés. Les élytres sont rétrécies d'avant en arrière dans les deux sexes. Ces magnifiques Insectes habitent exclusivement les régions tropicales du continent africain (côtes de Guinée, Cafrerie, Mozambique et Zambézie). Leurs mœurs sont inconnues. Des cinq espèces décrites, les plus répandues dans les collections sont le *G. cacicus* Voet (V. fig. ci-contre), du cap Palmas, et le *G. regius* Klug (*G. Druryi* Westw.), de la Guinée. Ce dernier, dont la longueur dépasse souvent 10 centim., est d'un blanc nacré avec le prothorax marqué de six bandes longitudinales noires et les élytres ornées d'une large bande longitudinale d'un beau noir velouté. — Le Goliath à nez fourchu appartient au genre *Ceratorhina* (V. ce mot). Ed. LEF.

GOLIGNAC ou GOLINHAC. Com. du dép. de l'Aveyron, arr. d'Espalion, cant. d'Entraygues; 4,178 hab.

GOLINELLI (Stefano), célèbre pianiste et compositeur italien, né à Bologne en 1818. Son talent de virtuose et ses qualités de compositeur l'ont fait surnommer, avec quelque exagération, le Bach de l'Italie. Il a publié environ 200 pièces musicales diverses jusqu'à ce jour; il est professeur au lycée musical de Bologne.

GOLITSYNE (V. GALITZINE).

GOLIUS (Jacob), savant hollandais, né à La Haye en 1596, mort à Leyde le 28 sept. 1667. Il devint, en 1623, professeur d'arabe à Leyde, voyagea beaucoup et fut en relation avec un grand nombre de savants. De retour à

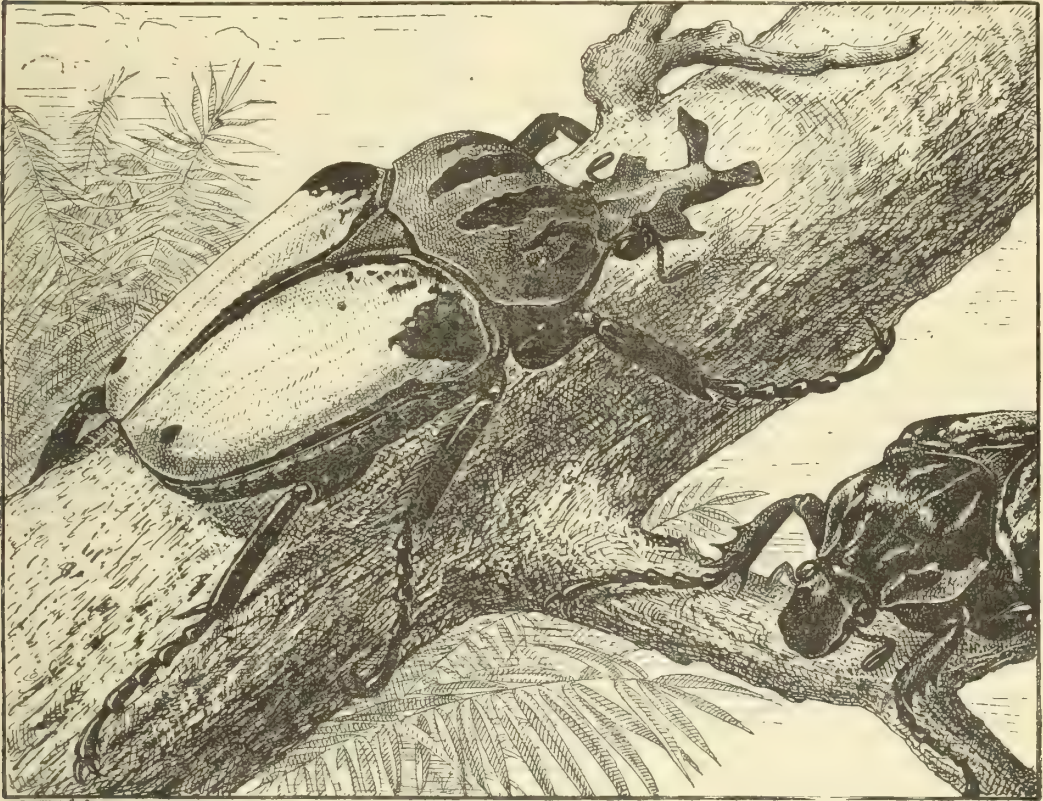
Leyde en 1628, il y remplaça Snellius comme professeur de mathématiques. Il avait formé une importante collection de manuscrits arabes, actuellement conservée à Leyde ; il a publié divers textes arabes, une traduction latine de l'*Astronomie* d'Al-Fergani (1669), un lexique arabe-latin (1663), une réédition très augmentée de la *Grammaire* de son maître Erpenius (1650), et la traduction faite par ce dernier et complétée par lui de l'*Histoire d'El-Macim*. Il a laissé, en outre, divers manuscrits. — Son frère Pierre embrassa le catholicisme, entra dans l'ordre des carmes déchaussés et fonda un couvent de son ordre dans le Liban. Il a traduit en arabe l'*Imitation de Jésus-Christ* (1663) ; c'est lui qui a rapporté en Europe le texte arabe des trois derniers livres des *Coniques* d'Apollonius.

GOLLEVILLE. Com. du dép. de la Manche, arr. de Valognes, cant. de Saint-Sauveur-sur-Douve ; 309 hab.

GOLLUT (Louis), historien franco-comtois, né à Pesmes (Haute-Saône) en 1537, mort à Dole le 21 nov. 1595. Protégé par Claude de La Baume, archevêque de Besançon, qui avait été son condisciple, il accompagna ce prélat à Rome, visita l'Italie et l'Espagne, puis, de retour dans son pays, se fit recevoir avocat et obtint une chaire de littérature latine à l'université de Dole. Son principal ouvrage est : *Mémoires historiques de la république séquanoise et des princes de la Franche-Comté de Bourgogne* (Dole, 1593, in-fol.), réédité en 1846, avec des notes de M. Ch. Duvernoy (Arbois, gr. in-8 de 20 pp. et 2,040 col.).

BIBL. : BOUSSON DE MAIRET, Notice biogr. placée en tête de la rééd. des *Mémoires de la république séquanoise* de Javel.

GOLO. Rivière du dép. de la Corse (V. ce mot, t. XII, p. 1085).



Goliathus cacicus Voet (mâle et femelle, grand. nat.).

GOLO (Dép. du) (V. Corse).

GOLOSA (Peña). Massif montagneux de la prov. de Valence (Espagne), qui s'élève non loin du bord de la mer, au-dessus de la plaine de Castellon ; il n'a au point culminant que 1,813 m. d'alt., mais paraît très imposant à cause des plaines et de la mer qui l'avoisinent.

GOLUBATS ou **GOLOMBACZ**. Forteresse serbe, située près du village du même nom, dans l'arr. de Pojarevats et dominant l'entrée des Portes de fer. Ses origines sont assez obscures. Elle tomba en 1391 aux mains des Turcs. Pour la tenir en échec, le roi de Hongrie, Ladislas II, construisit en face le château de Laslovar. Les Turcs l'abandonnèrent au XVII^e siècle. Ses ruines sont fort majestueuses. Une grotte située sous ces ruines est habitée par une espèce de moustiques fort dangereuse (*Simulium reptans Golubacense*).

GOLOVATSKY (Jean) (en petit-russien *Holowacki*), écrivain petit-russien et russe, né à Czapelice (Galicie) le 29 oct. 1814, mort à Vilna en 1891. Après avoir fait ses études à Lwów (Lemberg) et en Hongrie, il fut ordonné prêtre de l'Eglise uniate en 1843. En 1848, il occupa à l'université de Lwów une chaire d'histoire et de littérature petite-russienne ; il publia un certain nombre d'ouvrages relatifs à cette littérature : *Contes et énigmes de Galicie* (Bude, 1841) ; *Grammaire de la langue russe en Galicie* (1849) ; *Chrestomathie du slavon et de l'ancien russe* (Vienne, 1854) ; *Die Stadt Lemberg in 1809* (1862). Il eut de nombreux démêlés avec les autorités polonaises et fut accusé de panslavisme. En 1867, il quitta la Galicie, embrassa l'orthodoxie, s'établit en Russie, et devint président de la commission établie à Vilna pour publier les actes russes relatifs à l'histoire de la Lithuanie. Outre les ouvrages

déjà cités, il a publié en russe : *Dictionnaire géographique des pays slaves* (Vilna, 1884); *Chansons populaires de la Russie galicienne et hongroise* (Moscou, 1876 et années suivantes), et des brochures relatives à l'ethnographie de la Petite-Russie. L. L.

GOLOVINE (Ivan), publiciste russe, né en 1816. Après avoir fait ses études à Dorpat et à Berlin, il fut attaché au ministère des affaires étrangères. Il dut quitter la Russie en 1843, vécut successivement en Angleterre, en Allemagne et en France. Il fut à deux reprises banni de France. De 1851 à 1852, il rédigea le *Journal de Turin*. Il a publié en français et en allemand un grand nombre d'ouvrages relatifs à la Russie : *Esprit de l'économie politique* (Paris, 1843); *Science de la politique* (Paris, 1844); *Pierre le Grand* (id., 1844); *la Russie sous Nicolas I^{er}* (id., 1845); *Réfutation du livre de M. le marquis de Custine : la Russie en 1839* (id., 1844); *Types et caractères russes* (id., 1847, 2 vol.); *Die Revolutionäre Europa* (Leipzig, 1849); *Der Russische Onkel Tom* (id., 1853); *Der Caucasus, historisch, politisch, und physisch betrachtet* (id., 1853); *Histoire d'Alexandre I^{er}* (id., 1859); *Progrès en Russie* (1859); *Histoire de Pierre I^{er}* (id., 1861); *Réformes russes et polonaises* (id.); *Etudes et Essais, Richesse de la Russie* (Paris, 1864); *Russland unter Alexander II* (Leipzig, 1870); *l'Internationale sous le rapport économique et social* (1872); *Frankreichs Herfall* (id., 1872); *Der russische Nihilismus* (id., 1881); *Russische Geheimnisse* (Groszenhain, 1882, etc.), *Die geschichtliche Entwicklung der russischen Volks* (Leipzig). La plupart de ses ouvrages ont paru presque simultanément en allemand, en anglais et en français. L. L.

GOLOVITSA. Lac de Roumanie, près de la mer Noire, réuni par des bras à cette mer et aux lacs voisins, Ramzine, Smeica et Sinoé.

GOLTZ (Von der). Grande famille de comtes et de barons très répandue en Prusse, avec une branche établie aux Pays-Bas; un grand nombre de ses membres ont appartenu à l'administration civile et militaire de Prusse. Les plus connus des Goltz sont les suivants :

August-Friedrich-Ferdinand (comte de), homme d'Etat prussien, né à Dresde en 1765, mort en 1832. Il fit ses études à Leipzig et Francfort; en 1787, il entra dans la diplomatie prussienne et fut attaché successivement aux ambassades en Danemark, en Suède et en Russie. En 1807, il suivit le tsar dans son quartier général et, lors des négociations de la paix de Tilsit, remplaça le ministre Hardenberg avec qui Napoléon ne voulut pas traiter. En 1808, il fut envoyé comme ministre plénipotentiaire de Prusse au congrès d'Erfurt et, en 1812, termina les dernières négociations avec la France. Après le premier traité de Paris, il fut nommé grand maréchal de la cour, en 1816, député près de la Diète germanique, conseiller d'Etat en 1817. Enfin, en 1824, il reprit ses fonctions de grand maréchal de la cour.

Karl-Friedrich (comte de), général prussien, né à Stuttgart en 1815. En 1832, il s'engagea au 1^{er} régiment de cuirassiers prussiens à Breslau; en 1844, il fit à la suite du maréchal Bugeaud la guerre en Algérie et, après avoir rempli des fonctions de confiance auprès de la princesse Albert (1845), et du prince héritier (1848), parvint au commandement du 7^e régiment royal de cuirassiers (1859); en 1866, il fit la campagne d'Autriche comme général. Il commanda la cavalerie pendant la campagne de France à Saint-Privat, à Sedan et pendant le siège de Paris. En 1875, il a été appelé au commandement général de la cavalerie.

Robert-Heinrich-Ludwig (comte de), diplomate prussien, né à Paris en 1817, mort à Charlottenbourg en 1869. Son père était au moment de sa naissance ambassadeur prussien à Paris; il fit ses études de droit à Berlin et entreprit ensuite des voyages. Il prit une part active à la révolution de 1848 et publia une brochure intitulée

Ueber die Reorganisation des Deutschen Bundes. Bien que lié au parti libéral, il accepta la position de ministre résident à Athènes en 1854; en 1859, il fut envoyé comme ambassadeur à Constantinople; en 1862, il succéda à Bismarck à Saint-Petersbourg et, en 1863, à Paris, où il resta comme ambassadeur. Il était très aimé à la cour de Napoléon.

Hermann (baron de), théologien protestant, né à Dusseldorf en 1835. Il assista à Genève aux tentatives de constitution d'une nouvelle Eglise dont il rendit compte dans une brochure : *Die reformierte Kirche in Genfsim XIX. Jahrh.* Professeur de théologie à Bâle (1870), puis à Bonn, il fut appelé à Berlin, en 1876, comme pasteur de l'église Saint-Pierre et devint membre du conseil supérieur de l'Eglise évangélique générale de Berlin. Parmi ses ouvrages, on peut citer : *Gottes Offenbarung durch die heilige Geschichte* (1868); *Die christlichen Grundwahrheiten* (1873); *Die Grenzen der Lehrfreiheit* (1873). Un recueil de ses sermons a paru sous le titre de *Tempelbilder* (1879).

Theodor (baron de), frère du précédent, économiste allemand, né à Coblenz en 1836. Il étudia l'agriculture et l'économie rurale et fut nommé professeur aux académies de Biesenrodt en Westphalie (1860), de Waldau, près de Königsberg (1862). C'est à lui qu'on doit l'établissement des premières écoles d'agriculture dans ces différents pays. En 1869, il devint professeur à l'université de Königsberg; en 1875, directeur de l'Institut agronomique de cette ville et, en 1885, directeur de l'Institut agronomique d'Iéna. Ses principaux ouvrages sont : *Ländliche Arbeiterwohnungen* (1865); *Die ländliche Arbeiterfrage und ihre Lösung* (1874); *Die Lage der ländlichen Arbeiter im Deutschen Reich* (1875); *Die soziale Frage im Lichte des evangelischen Christentums* (1878); *Landwirtschaftliche Taxationslehre* (1880); *Handbuch der landwirtschaftlichen Betriebslehre* (1868).

Colmar (baron de), écrivain militaire, né à Bielefeld, dans la Prusse orientale, en 1843. Elevé dans une école de cadets de Berlin, il sortit dans l'armée et fit la campagne de 1866 en Autriche où il fut blessé. Attaché ensuite à la division topographique de l'état-major général, il suivit en cette qualité la campagne de France en 1870. Après la signature de la paix, il fut nommé professeur à l'École militaire de Potsdam. Il rentra peu de temps après à l'état-major général où il fut chargé de la division historique et prépara d'importants ouvrages d'histoire contemporaine. Il publia d'abord : *Die Operationen der zweiten Armee bis zur Kapit. von Metz* (1873) et *Die sieben Tage von le Mans* (1873). Ces ouvrages sont d'une grande précision et authenticité. En 1875, il publia *Die Operationen der zweiten Armee an der Loire*; en 1877, il écrivit *Léon Gambetta und seine Armee*; ce dernier ouvrage, qui fut traduit en français, est très impartial et fit éloigner pendant quelque temps le baron de Goltz de l'état-major, en disgrâce. Pourtant, dès 1878, il y reprit sa place et fut nommé professeur d'histoire militaire à l'académie militaire de Berlin. En 1883, il obtint la permission d'entrer au service de la Turquie pour organiser les établissements d'instruction militaire turcs. On peut citer encore parmi ses ouvrages : *Rosbach und Iena*, publié en 1883 et *Das Volk in Waffen* (1885), outre un grand nombre d'articles d'histoire militaire publiés dans les journaux spéciaux. Ph. B.

BIBL. : FREIHERR VON DER GOLTZ, *Nachrichten über die Familie der Grafen und Freiherren von der Goltz*; Strasbourg, 1886.

GOLTZ (Bogumil), célèbre littérateur, philosophe et humoriste polonais, né à Varsovie en 1804, mort à Thorn en 1870. Après avoir fait quelques spéculations agricoles et malheureuses, il se retira en 1830 avec les restes de son patrimoine dans la petite ville de Gollub d'où il revint en 1847 à Thorn. Les dix dernières années de sa vie furent

occupées par des travaux littéraires qu'il interrompit de temps en temps par des voyages. Ses principaux livres sont : *Buch der Kindheit* (1847); *Deutsche Entartung in der lichtfreundlichen und modernen Lebensart* (1847); *Das menschenwesen in seinen weltewigen Zügen und Zeichen* (1850); *Ein Jungendleben, biographisches Idyll aus Westpreussen* (1852); *Ein Kleinstadler in Egypten* (1853); *Der Mensch und die Leute* (1858); *Zur Naturgeschichte und Charakteristik der Frauen* (1858); *Typen der Gesellschaft* (1860); *Feigensblätter, eine Umgangsphilosophie* (1862); *Die Bildung und die Gebildeten* (1864); *Die Weltklugheit und die Lebensweisheit mit ihren korrespondierenden Studien* (1869). Dans tous ses ouvrages, Goltz se montre d'un réalisme original. Professant les théories de Rousseau, il jugeait la civilisation mauvaise et aurait voulu renouveler l'éducation des hommes pour leur donner une nouvelle vie intellectuelle et morale. D'un naturalisme absolu, presque cynique, il est souvent illisible par son manque d'art dans l'exposition de ses idées et la masse confuse de ses pensées. Sa philosophie rigoureuse, son exacte peinture des détails de la vie sont remarquables; partout se trahit son goût pour les mœurs patriarcales et les manifestations de la vie de nature même grossière.

GOLTZ (Friedrich-Leopol), neveu du précédent, physiologiste allemand contemporain, né à Posen le 14 août 1834. Prosecteur d'anatomie à Königsberg, il obtint en 1869 la chaire de physiologie à Halle, en 1872 la même chaire à l'université de Strasbourg. Goltz est l'un des physiologistes les plus éminents de l'Allemagne; il est connu par des travaux remarquables sur la physiologie du système nerveux et en particulier sur les mouvements réflexes. Parmi ses ouvrages on doit citer : *Beiträge zur Lehre von der Functionen der Nervencentren*, etc. (Berlin, 1869); *Ges. Abhandl. über die Verrichtungen der Grosshirns* (Bonn, 1881). Dr L. Hn.

GOLTZIUS (Hubert), peintre, graveur et numismatiste hollandais, né à Wurtzbourg (et non à Venlo) le 30 oct. 1526, mort à Bruges le 24 mars 1583. Fils de Rudiger (Roger) Goltz, médiocre peintre bavarois fixé à Venlo (duché de Gueldre) vers 1530, il fut élève de l'excellent artiste liégeois Lambert Lombard, dans l'atelier duquel il eut occasion de voir et de dessiner des antiquités de tout genre. L'amour de l'archéologie lui fit négliger la peinture, et il se voua avec passion à l'étude des monnaies et des médailles. Fixé à Anvers depuis 1546, il y publia d'abord un ouvrage sur les médailles des empereurs romains; *Vitæ omnium fere imperatorum imagines, a C. Julio Cæs. usque ad Carolum V* (Anvers, 1557, in-fol.). Dans ce grand travail, qu'il édita successivement en plusieurs langues, Goltzius fit preuve de beaucoup d'érudition, malgré de nombreuses erreurs, et il se montra excellent dessinateur d'antiquités. Appelé à Bruges en 1558 par le célèbre antiquaire Marc Laurin, seigneur de Watervliet, il entreprit, avec l'aide de celui-ci, un voyage d'études numismatiques en Allemagne, en France et en Italie, voyage qui dura deux ans (19 nov. 1558-14 nov. 1560). De retour à Bruges, il y publia : *C. Julius Cæsar, sive historiæ imperatorum cæsarumque romanorum* (1563, in-fol.); *Fasti magistratum et triumphorum Romanorum* (1566, in-fol.), ouvrage qui lui valut le titre de citoyen romain; *Cæsar Augustus* (1574), seconde partie de *C. Julius Cæsar*; *Sicilia et Magna Græcia, sive historiæ urbium et populorum Græciæ* (1576); *The-saurus rei antiquariæ ex antiquis numismatibus* (Anvers, 1579). Ses fils l'aidèrent beaucoup dans ce dernier travail, notamment *Scipion*, qui souvent dessinait les médailles, et *Jules*, qui les gravait. Au point de vue de l'art, ces ouvrages appartiennent au nombre des plus belles publications du xvi^e siècle. L'ensemble en a été réédité, avec des augmentations et de nouvelles planches dessinées par Rubens : *Romanæ et græcæ antiquitatis monumenta* (Anvers, 1644-1645, 5 vol. in-fol., et

aussi en 1708). Les dessins originaux des livres de Goltzius sont à la bibliothèque royale de La Haye. On ne possède qu'un seul tableau de sa main, le portrait du fougueux prédicateur franciscain *Cornelle Adriaensen*, peint en 1573 (à l'hôtel de ville de Bruges). Celui de l'artiste lui-même, peint par Antonio Moro, est au musée de Bruxelles. G. P-1.

BIBL. : C. VAN MANDER, *le Livre des peintres*, tr. franç.; Paris, 1884, t. I, gr. in-4. — Le savant commentaire de M. H. Hymans résume tous les travaux récents sur Goltzius.

GOLTZIUS (Henri), célèbre peintre et graveur hollandais, né à Mulebrecht en 1558, mort à Harlem le 29 déc. 1616. Il paraît établi qu'il était cousin issu de germain du précédent, et fils de Jean Goltz, peintre sur verre, d'origine allemande. D'abord aide de son père, il devint ensuite un des plus brillants élèves du peintre Leonhard, de Harlem, et acquit une rare habileté dans le dessin. Théodore Coornhert fut son premier maître dans l'art de la gravure, et Goltzius s'inspira ensuite de la manière de Philippe Galle, qui eut souvent recours à sa collaboration et édita plusieurs de ses planches. A l'âge de vingt et un ans, il épousa la veuve Matham, dont la fortune lui permit de monter un bel établissement calcographique. Cette union mal assortie, avec une femme trop âgée et d'un caractère insupportable, amena Goltzius à s'éloigner du foyer conjugal et à entreprendre un long voyage en Allemagne et en Italie, où sa renommée de grand peintre l'avait précédé. Il finit cependant par se vouer presque exclusivement à la gravure, et parvint à imiter, à s'y méprendre, la manière de Dürer. Les six sujets de *la Vie de Jésus*, inventés et gravés par lui en 1593 et 1594, surtout *la Circoncision* et *l'Adoration des rois*, sont des chefs-d'œuvre, de même que *le Corps de Jésus sur les genoux de la Vierge* (1596). Ce fut aussi un remarquable graveur de portraits, comme en témoignent ceux de *Philippe Galle* (1582); de *Robert, comte de Leicester* (1586), gravé, dit-on, sur une plaque d'argent; de *Christophe Plantin*; le sien propre; celui d'un *Jeune Homme avec un chien*, estampe célèbre sous le nom de « Chien de Goltzius », etc. Devenu maître absolu de son burin, il inaugura une nouvelle manière, consistant dans l'emploi des tailles espacées et d'indications sommaires, et cette manière très flexible, malgré ses audaces, fit école, en opposition à celle d'Anvers, dont Ph. Galle avait été le chef, et plus tard elle prêta à celle de Rubens le concours de ses larges procédés. G. PAWLOWSKI.

BIBL. : MARIETTE, *Abecedarium*. — RENOUVIER, *Des Types et des manières des maîtres graveurs*. — BARTSCH, *le Peintre-Graveur*, t. III. — H. HYMANS, *Histoire de la gravure dans l'École de Rubens*; Bruxelles, 1879.

GOLUCHOWSKI (Agénor, comte), homme d'Etat polonais autrichien, né en Galicie le 8 févr. 1812, mort le 3 août 1875. Il fit ses études en Galicie et rentra dans l'administration. De 1849 à 1859, il fut lieutenant gouverneur de la province de Galicie; le 22 août 1859 nommé ministre de l'intérieur et le 13 déc. 1860, remplacé par M. Schmerling et nommé membre de la Chambre des seigneurs. Partisan des doctrines fédéralistes, il se mit à l'écart de la vie politique jusqu'en 1866. Au mois de septembre de cette année, il fut de nouveau gouverneur de la Galicie. Relevé de ces fonctions en 1867 par le ministre dit *des bourgeois*, il les reprit en 1871 sous le ministère Hohenwart. Il a rendu de grands services à la cause polonaise en Galicie.

GOMAR. Ville du Sahara algérien, située dans le Souf, à 45 kil. au N.-O. d'El-Oued, 33° 29' 20" lat. N. Elle compte environ 4,000 hab. qui se divisent en cinq tribus; un grand nombre d'entre eux sont affiliés à la confrérie d'El-Tidjani dont un représentant est établi à Gomar. Les habitants commercent avec la Tunisie et s'emploient à Tunis et à Constantine comme travailleurs; ils ne sont pas pauvres en général. On cultive à Gomar les dattiers, des légumes et des céréales; on y fabrique des vêtements de laine.

GOMAR (Francisco), sculpteur espagnol du xv^e siècle, originaire de Saragosse. Il décora de sculptures le retable de la chapelle de la Casa consistorial de Barcelone en 1443 et entreprit en 1478 la décoration des stalles du chœur, à la cathédrale de Tarragone, travail que ce vaillant tailleur d'images menait à bonne fin en 1492. Le style de ces stalles est gothique avec une grande profusion d'ornements, de figurines et de représentation d'animaux fantastiques, fouillés avec largeur et d'un superbe effet décoratif. P. L.

GOMAR (François), théologien calviniste, né à Bruges en 1563, mort en 1641. Ses parents, qui étaient de zélés protestants, durent émigrer dans le Palatinat pour professer librement leur religion (1578) ; ils envoyèrent leur fils à Strasbourg, où il acheva sa première éducation dans le gymnase fondé par Jean Sturm. En 1580, il alla continuer ses études à Neustadt, auprès des professeurs calvinistes que l'électeur palatin avait forcés de quitter Heidelberg ; puis il se rendit en Angleterre, suivit, à Oxford, les leçons de Jean Rainold, et à Cambridge, celles de Guillaume Wytaker ; il obtint dans cette université le grade de bachelier (juin 1584). Revenu à Heidelberg, où les théologiens calvinistes avaient été rétablis, il y passa deux années à se perfectionner dans l'étude du grec et de l'hébreu. En 1587, il fut nommé pasteur de l'Église néerlandaise à Francfort, et remplit ces fonctions jusqu'à ce que sa congrégation fût dispersée par la persécution (1593). L'année suivante, il accepta une chaire de théologie à Leyde ; mais, avant d'en prendre possession, il alla à Heidelberg recevoir le doctorat. En 1603, *Arminius* (V. ce nom) fut aussi appelé comme professeur de théologie à Leyde : il enseignait sur la prédestination la doctrine que nous avons exposée au mot ARMINIANISME. Gomar la combattit avec ardeur et se joignit à ceux qui diffamaient la vie de son adversaire. Arminius mourut en 1609, et l'on a dit, avec quelque vraisemblance, que le chagrin avait abrégé sa vie. Il fut remplacé par Vorstius, qui professait la même doctrine. Gomar avait tout fait pour l'écartier ; il reprit le combat contre lui, mais avec des résultats peu satisfaisants, car, en 1611, il se retira à Magdebourg, où il reçut la charge de pasteur et donna des leçons publiques de théologie. En 1614, il fut nommé professeur à l'Académie protestante de Saumur ; il y resta quatre ans. En 1617, il revint dans les Pays-Bas, professeur de théologie à Groningue, et y demeura jusqu'à sa mort. Au concile de *Dordrecht* (V. ce mot), il avait été un des principaux chefs du parti des calvinistes rigides ; il y proposa même une définition consacrant la doctrine des supralapsaires (V. ARMINIANISME, t. III, p. 1035, col. 4). Sa *Vie* se trouve dans le recueil des *Vies des professeurs de Groningue*. Ses écrits théologiques ont été réunis après sa mort : *Francisci Gomari opera theologica omnia, maximam partem posthuma, suprema auctoris voluntate a discipulis edita* (Amsterdam, 1645 et 1664, in-fol.). Quelques-uns des ouvrages reproduits en cette édition nous semblent devoir être mentionnés : *Explicatio doctrinæ orthodoxæ de providentia divina* (Leyde, 1597, in-8) ; *Anti-Cesterus* (Anvers, 1599, 1^{re} part. ; Leyde, 1600, 2^e part., in-8) ; *Speculum veræ Ecclesiæ Christi* (Hanovre, 1603, in-8). — Pour les développements et la bibliographie, V. ARMINIANISME et ARMINIUS. E.-H. VOLLET.

GOMARA (Francisco-Lopez de), historien espagnol, né à Séville en 1510, mort vers 1560. Il entra dans les ordres, professa la rhétorique à l'université d'Alcalá, passa ensuite en Amérique et devint à la fin secrétaire et chapelain de Fernan Cortés. Ce fut le plus ancien des véritables historiens du Nouveau-Monde, grâce à son *Historia general de las Indias... con la conquista de Mexico y de la Nueva España* (Saragosse, 1552-53, 2 part. in-fol. ; Medina del Campo, 1553 ; Saragosse, 1554 ; Anvers, 1554, 2 vol. pet. in-8, etc.) ; réimpr. dans *Historiadores primitivos de las Indias Occidentales* ; Madrid, 1749, 3 vol. in-fol., t. II ; trad. en franç. par M. Fumée,

Paris, 1569, 1578, 1580, 1584 [plus complète], 1597, 1605, pet. in-8) ; ouvrage écrit dans un style simple et facile, mais où l'auteur enregistra sans contrôle des faits erronés, s'en rapportant trop aux dires de Fernan Cortés auquel la seconde partie du livre est entièrement consacrée. Il a été réfuté par Bernal Diaz del Castillo (V. ce nom), l'un des compagnons d'armes du conquérant du Mexique. G. P.-I.

GOMART ou **GOMMART** (Bot.) (V. BURSÈRE).

GOMBAULD (Jean-Ogier de), poète français, né à Saint-Just-de-Lussac (Saintonge), vers 1570, mort à Paris en 1666. Il fit ses études à Bordeaux, vint à Paris à la fin du règne de Henri IV et se fit connaître par un sonnet sur l'assassinat du roi. Marie de Médicis lui en témoigna sa reconnaissance, et Gombauld devint un de ses familiers. Il fut gratifié d'une pension de 1,200 écus et obtint plus tard le titre de gentilhomme ordinaire du roi. Cependant, comme il restait huguenot et assez indépendant vis-à-vis de Richelieu, sa pension fut peu à peu réduite à 800 puis 400 écus. Sa protectrice fut, dans cette seconde période de sa vie, la duchesse de Montausier. Il fut un des assidus de l'hôtel de Rambouillet et un des premiers membres de l'Académie française. Il y prononça un discours sur le *Je ne sais quoi*. Lorsque le tour d'esprit des précieuses lassa le public, la vogue de Gombauld disparut, si bien qu'il n'est guère connu que par les deux vers dédaigneux que lui consacra Boileau dans son *Art poétique*. Il ne mérite guère mieux, bien qu'il ait pris une part active aux travaux de l'Académie, revu le plan du dictionnaire, mis au point le mémoire sur le *Cid*. Il mourut pauvre et à peu près perclus. La liste de ses ouvrages, d'après V. Fournel, comprend : *Endymion*, roman (Paris, 1624, in-8) ; *Amaranthe*, pastorale (1631, in-8) ; *Poésies* (1646, in-4) ; *Lettres* (1647, in-8) ; *Sonnets* (1649, in-4) ; *Épigrammes* (1657, in-12) ; *Aconce, Cydippe, les Danaïdes*, tragicomédies (1658, in-12) ; *Traité et Lettres touchant la religion* (Amsterdam, 1669, in-12).

BIBL. : PELLISSON, *Histoire de l'Académie* ; Paris, 1653, in-8. — BAILLET, *Jugements des savants* ; Paris, 1685-86, t. V, pp. 25 et 26. — MOREL, *Dictionnaire*. — V. aussi les ouvrages consacrés à l'hôtel de Rambouillet.

GOMBÉ. Ville du Soudan central, chef-lieu du Kalam, à une faible distance au S. du Gongola, affluent de la Bénoué. La ville, entourée de murailles, compte environ 20,000 hab., Kanori, Haoussa, Foulbé ; centre commercial important.

GOMBERGEAN. Com. du dép. du Loir-et-Cher, arr. de Vendôme, cant. de Saint-Amand ; 319 hab.

GOMBERT (Nicolas), prêtre et compositeur flamand du xvi^e siècle, né à Bruges. Élève direct de Josquin Deprès, il était en 1531 membre de la chapelle impériale à Madrid et, en 1543, maître de la même chapelle. Gombert fut un des plus féconds et des plus habiles compositeurs de son temps. Il a publié deux livres de motets à quatre voix, deux livres de motets à cinq, qui ont eu chacun plusieurs éditions depuis 1540, un livre de messes à cinq voix (1549) et un livre de chansons (1544). On compte près de deux cent quarante morceaux sacrés et profanes de Gombert répandus dans des recueils publiés de 1529 à 1572. On admire chez ce maître l'aisance de la forme et de la technique en même temps que l'élevation et la noblesse du style. Ses motets *Pater noster*, *Væ, væ Babylon civitas magna*, *Salve regina*, *Vita dulcedo*, *Ave regina cælorum*, etc., sont des modèles de l'ancien style vocal religieux. Le même musicien montrait dans ses chansons un esprit des plus vifs et des plus gracieux, et un sens du pittoresque qui a rendu célèbres ses deux morceaux du *Chant des oiseaux* et de *la Chasse du lièvre*. M. Br.

BIBL. : AMBROS, *Geschichte der Musik*, t. III, pp. 292 et suiv. — EITNER, *Bibliographie der Musiksammlerwerke* ; Berlin, 1877.

GOMBERVILLE (Marin LE ROY, sieur du PARC et de), littérateur français, né à Paris en 1600, mort à Paris le

14 juin 1674. Fils de Louis Le Roy, sieur de La Croix Le Chapitre, il débuta dès quatorze ans dans les lettres par un ennuyeux volume de vers sur la vieillesse. En relations suivies avec les beaux esprits du temps et ami de Conrart, il fit partie de l'Académie française dès son origine, et les séances de l'illustre assemblée se tinrent même parfois dans son appartement, proche l'église Saint-Gervais. C'en était un des membres les plus zélés ; il coopéra aux statuts, rédigea un mémoire pour proposer que chacun des académiciens fût tenu de composer tous les ans une pièce de vers à la louange de Dieu, et prit part aux premières discussions relatives au plan du dictionnaire. La haine qu'il avait vouée au mot *car* l'a rendu célèbre. Il eût voulu qu'on le rayât de la langue et excita par sa passion et sa pédanterie les fines railleries de Voiture (lettre à M^{lle} de Rambouillet). Avec ces manies, il ne laissait pas d'être un homme de bon sens. Lorsque l'Académie passa trois mois à la critique des stances de Malherbe, Gomberville ne put s'empêcher de protester en disant qu'il y avait quelque chose de cruel et d'inhumain à censurer les ouvrages d'un grand personnage après sa mort. Vers l'âge de quarante-cinq ans il connut les solitaires de Port-Royal et devint tout à fait janséniste. Il fit des quatrains sur la retraite de M. Le Maître, sur celle de M. de Pontis, se retira lui-même dans l'île Saint-Louis, et marguillier de sa paroisse se mit à déplorer le mal qu'il croyait avoir causé par ses romans. « Il eût voulu, écrit Arnaud, si cela eût été possible, les avoir effacés avec ses larmes. » Pourtant le médecin Dodart s'étant un jour avisé de lui dire « qu'il était bien aise de le voir regretter le mal produit par ces détestables romans ». — « Pas si détestables ! » répliqua Gomberville fort rudement. On le soupçonna en 1656 d'avoir rédigé la première *Provinciale*. Il en était bien incapable, mais il crut tout de même devoir s'en disculper par une lettre écrite au père Castillon, recteur du collège des jésuites. Gomberville avait épousé Barbe Fauveau dont il eut cinq enfants ; l'un deux, *Philippe-Frédéric* (1623-1705), fut capitaine dans le régiment de la couronne et gentilhomme servant du duc d'Orléans.

Les romans de Gomberville ont eu au xvii^e siècle une vogue considérable qui se peut justifier par l'habileté de l'auteur à manier l'intrigue et ses curieuses dissertations géographiques. *Polexandre*, son chef-d'œuvre, promène le lecteur au Maroc, aux Canaries, au Sénégal, au golfe du Bénin, au Mexique, aux Antilles et relate toute l'histoire des Incas. C'est la première apparition dans la littérature française du roman exotique. Le grand Condé en faisait ses délices et Lafontaine avoue l'avoir lu « vingt et vingt fois ». Voici la liste des ouvrages de Gomberville : *Tableau du bonheur de la vieillesse* (Paris, 1614, in-8) ; *Discours des vertus et des vices de l'histoire* (Paris, 1620, in-4) suivi d'un *Traité de l'origine des François*, qui déplut à Marie de Médicis et fit perdre à l'auteur sa fonction de secrétaire du roi ; *la Carité* (1621, in-8), roman qui se passe près du Nil, dans une île merveilleuse et qui renferme des aperçus singuliers sur les mœurs des crocodiles et sur les différentes appellations de l'héliotrope ; *Remarques sur la vie du Roi et sur celle d'Alexandre Sévère* (1622, in-4) ; *Polexandre* (la première édition de ce roman parut en 1629 en 2 vol., sous le titre de *l'Exil de Polexandre* ; il fut depuis souvent remanié par l'auteur et considérablement allongé jusqu'à l'édition définitive de 1638-1641, en 5 vol. in-8) ; *la Cythérée* (1640, 4 vol. in-8), roman qui résulta d'une gageure de Gomberville avec M^{me} de Lorraine qui avait prétendu qu'il s'était épuisé en aventures et serait incapable d'écrire un petit roman d'une heure de lecture ; *la Doctrine des mœurs tirée de la philosophie des stoïques* (1646, in-fol., plus. éd.) ; *la Jeune Alcidiante* (1651, in-8), « c'est, dit Tallemant, un roman de janséniste, car les héros, à tout bout de champ, y font des sermons et des prières chrétiennes » ; *Relation de la rivière des Amazones* (1682, 4 vol. in-42), trad. de l'espagnol ; la préface des *Poésies* de Maynard (1646),

celle des *Mémoires du duc de Nevers* (1665), l'avertissement aux *Poésies latines* de Loménie de Brienne sous le pseudonyme de Thalassius Basilides, et des poésies éparses dans les recueils du temps. Tallemant de Réaux a consacré une historiette à Gomberville.

R. S.

GOMBETTE (Loi) (V. BURGONDES [Loi des]).

GOMBIN. Ville du gouvernement de Varsovie (Pologne), district de Gostynin, d'où elle est éloignée de 20 kil. E. Elle est située non loin de la rive gauche de la Vistule et compte environ 5,250 hab.

GOMBO (V. KETMIE).

GOMBOUST (Jacques), topographe français du xvii^e siècle. Il fut ingénieur du roi, et il publia, en 1652, un *Plan de Paris* (en 9 feuilles) très précieux pour l'archéologie de cette cité, et qui a été reproduit en fac-similé par les soins de la Société des bibliophiles français (Paris, 1858, gr. in-fol., et texte in-8). On lui doit encore un *Plan de Rouen* (1655, 6 feuilles), un *Plan de Caen* (1672, 6 feuilles), et les dessins de sept planches de petite dimension représentant les villes de *Caen*, *Cherbourg*, *Dieppe*, *Granville*, *Le Havre*, *Honfleur*, *Pont de l'Arche*, gravées dans la *Topographia Gallia*, de G. Merian (Francfort, 1657, in-fol.) G. P-1.

GOMEL ou **HOMEL**. Ville de Russie, chef-lieu de district du gouvernement de Mogilev, située sur la Soj et le chemin de fer Libau-Romny ; 26,000 hab. Commerce de chanvre, laine, bois, sucre et huile. Le district de Gomel occupe 4,719 verstes q. Sa population est d'environ 150,000 hab.

GOMER. Com. du dép. des Basses-Pyrénées, arr. de Pau, cant. de Pontacq ; 218 hab.

GOMERA. Ile de l'archipel espagnol des Canaries ; 374 kil. q. ; 42,000 hab. environ. L'île est constituée par un plateau volcanique, dominant la mer par des falaises dont la chute est, par endroits, de 600 m. Le sommet le plus élevé de l'île, le Cumbre de Garojona, a 1,350 m. L'île est bien arrosée ; elle produit spontanément laurier et palmiers ; mais l'incurie des habitants ne tire aucun parti de ces richesses naturelles. La localité la plus importante de l'île est San Sebastian de Gomera (1,500 hab.), sur la côte orientale.

GOMERSALL (Robert), littérateur anglais, né à Londres en 1602, mort vers 1646. Il prit ses grades à Oxford, reçut les ordres et devint un des plus brillants prédicateurs de l'Université. Il a laissé : *The Tragedie of Lodovick Sforza, duke of Milan* (1628, in-8) ; *The Levites Revenge* (1628, in-8) ; *Poems* (1633, in-8) ; *Sermons* (1634, in-4).

GÔMÈS (Francisco-Dias), poète et critique portugais, né à Lisbonne en 1745, mort en 1795. Simple mercier, il cultiva la poésie avec talent, et se fit surtout connaître par une remarquable dissertation philosophique couronnée par l'Académie des sciences en 1792, sur l'état de la langue portugaise avant Sá de Miranda et sur le style des principaux poètes jusques et y compris Camoens (*Analyse e combinações filosoficas*, etc., dans les *Memorias* de l'Académie, 1793). Ses *Obras poeticas* ont également été publiées, avec une biographie, par les soins de la même académie (Lisbonne, 1799, pet. in-4) ; on y trouve une épopée sur la conquête de Ceuta par Jean I^{er}. On lui doit aussi une tragédie : *Ifigenia* (Lisbonne, 1798, in-8). G. P-1.

GÔMÈS (João-Baptista), poète dramatique portugais, né à Porto vers 1775, mort le 20 déc. 1803. Teneur de livres dans une maison de commerce, il se rendit célèbre par une tragédie ayant pour sujet l'histoire d'Inez de Castro : *Nova Castro* (1803) dont le succès sur la scène fut durable et qui est en effet une œuvre de valeur. Publiée en 1806, elle fut souvent réimprimée, et traduite en français par Ferd. Denis, dans les *Chefs-d'œuvre des théâtres étrangers* (1823). Gômes traduisit aussi les tragédies françaises : *Fayel*, d'Arnaud, et *les Macchabées*, de Lamotte. G. P-1.

GÓMÈS DE AMORIM (V. AMORIM).

GÓMÈS LEAL (Antonio-Duarte), poète portugais contemporain, né à Lisbonne en 1849. Fervent adepte du positivisme, il est un des chefs du mouvement révolutionnaire en religion, en politique et en littérature. Certains de ses écrits lui valurent de la prison et aussi un accroissement de sa popularité. Parmi ses nombreuses publications, nous signalerons les poèmes : *A Canalha* (1873); *Tributo de sangue* (1873); *Claridades do sul* (1875); *A Traição, carta do Rei* (1881); *Hereje, carta á rainha* (1881); *Historia de Jesus* (1884); *O Anti-Christo* (1884), œuvre la plus populaire de l'auteur, à laquelle les recueils : *O Processo de Jesus*, *Poesia da sciencia*, *Poesia do extraordinario*, servent de suite.

G. P-1.

GOMETZ-LA-VILLE. Com. du dép. de Seine-et-Oise, arr. de Rambouillet, cant. de Limours; 296 hab.

GOMETZ-LE-CHÂTEL. Com. du dép. de Seine-et-Oise, arr. de Rambouillet, cant. de Limours; 492 hab.

GOMEZ (Fernando), guerrier espagnol, né à Tolède en 1438, mort en 1482. Il signala sa valeur sur nombre de champs de bataille. Surpris, une fois, par une bande de Maures, il les défit avec l'aide de quelques compagnons armés de bâtons de poirier, et fonda (1476), en commémoration de cet exploit, l'ordre du Poirier, qui devint dans la suite le célèbre ordre d'*Alcantara* (V. ce mot).

G. P-1.

GOMEZ (Esteban), navigateur au service de l'Espagne, dans la première moitié du XVI^e siècle, d'origine portugaise. L'un des pilotes dans la flotille de Magellan pendant sa mémorable expédition, il n'eut aucune part à la découverte du détroit de ce nom, ayant déserté auparavant à la suite de nombreux actes d'insubordination. Incarcéré à son retour en Europe (1524), et mis en liberté après la mort de son chef, il proposa au gouvernement, en 1524, de chercher un passage dans le Pacifique par le N.-O. de l'Amérique. Chargé par Charles-Quint de diriger cette expédition, il longea les côtes de la Floride, de la Georgie, des Carolines, du Delaware, du New Jersey, du Connecticut et du Rhode Island, jusqu'au cap Cod, et revint en Espagne en 1525.

G. P-1.

GOMEZ (Juan), peintre espagnol, mort en 1597. Il fut nommé en 1593 peintre du roi par Philippe II et attaché aux travaux de décoration de l'Escorial. Gomez peignit sur les dessins de Peregrino Tibaldi, mais sans grande vigueur, le grand tableau représentant le *Martyre de sainte Ursule et de ses compagnes*, placé au-dessus de l'autel de son invocation dans l'église, ainsi que les tableaux représentant des sujets tirés de la *Vie de saint Jérôme* qui décorent les angles des petits cloîtres. Philippe employa souvent Gomez à remanier certaines œuvres exécutées par d'autres artistes lorsque ces ouvrages ne lui plaisaient pas. C'est ainsi qu'il fit retoucher par Gomez diverses peintures de Federigo Zuccherò, dont il n'avait pas été satisfait : Gomez est encore l'auteur d'un tableau représentant le *Christ avec la Madeleine et saint Jean*, placé dans le chœur de l'église des Carmélites à Ségovie. Il laissa sept enfants, dont l'un, Juan Gomez de Mora, devint *maestro mayor* des constructions et bâtiments du roi.

P. L.

GOMEZ (Martin), peintre espagnol qui travailla à Cuenca et à l'Escorial durant la seconde moitié du XVI^e siècle et que l'on croit être frère de Juan Gomez, peintre de Philippe II. Il exécutait en 1552 divers tableaux représentant *Saint Mathieu*, *Saint Laurent* et *Saint Michel*, formant le retable d'un autel placé derrière le chœur de la cathédrale de Cuenca. Il peignit également à l'Escorial quelques figures de saints sur les portes de plusieurs reliquaires et reçut pour ce travail, en 1604, la somme de 3,630 réaux.

P. L.

GOMEZ (Antonio-Enriquez) (V. ENRIQUEZ-GOMEZ).

GOMEZ (Sebastian), peintre espagnol, plus connu sous le surnom de *Mulâtre* de Murillo, dont il était l'esclave et devint plus tard l'élève. Deux compositions de Gomez

obtinrent le grand honneur d'être admises à côté des merveilleux ouvrages dont Murillo avait orné le couvent des capucins de Séville. Ils représentaient *Saint Pierre agenouillé aux pieds de Jésus attaché à la colonne* et *Saint Joseph avec sainte Anne*. Ces deux peintures se trouvent aujourd'hui au Musée provincial. Le dessin n'en est pas très correct, mais le coloris en est harmonieux et fleuri. On croit que Gomez survécut encore quelques années à son maître, mort en 1682.

P. L.

GOMEZ (Madeleine-Angélique Poisson, M^{me} de), femme de lettres française, née à Paris le 22 nov. 1684, morte à Saint-Germain-en-Laye le 28 déc. 1770. Fille du comédien Poisson, elle s'occupa dès sa jeunesse de littérature. Elle épousa le gentilhomme espagnol Gabriel de Gomez qu'elle croyait riche; lorsqu'elle sut qu'il était sans fortune, elle résolut de tirer parti de son talent et de son goût pour les lettres, et se tourna du côté du théâtre. En 1707, elle fit jouer *Sémiramis*, tragédie en cinq actes, et en 1714 la tragédie d'*Habis*, pour laquelle on l'accusa, probablement à tort, d'avoir eu des collaborateurs. Citons encore : *Cléarque, tyran d'Héraclée* (1717), et *Marsidie, reine des Cimbres* (1735). Elle publia aussi dans ses *Œuvres mêlées* des poésies de tout genre, épîtres, chansons, madrigaux, etc. Mais ses œuvres en prose sont supérieures à ses poésies, et surtout à ses tragédies. Ce sont : *L'Histoire secrète de la conquête de Grenade* (1723); *les Journées amusantes* (1723); *les Anecdotes persanes* (1727); *la Jeune Alcidiene* (1733), suite du roman de Gomberville; *les Cent Nouvelles nouvelles* (1735), souvent rééditées, etc. Un second mariage lui donna le nom de M^{me} Bonhomme; mais elle continua de signer ses œuvres du nom de Gomez.

GOMEZ (Francisco) (V. AVELLAR).

GOMEZ (Eugenio), organiste et compositeur espagnol, né à Alcanias en 1802. Organiste de la cathédrale de Séville, M. Gomez a composé des sonates pour orgue, des versets pour tous les tons du plain-chant, des mélodies et un grand nombre de pièces pour piano. Il a publié un *Repertorio de organistas* (3 vol.).

GOMEZ (Dona Gertrudis) (V. AVELLANEDA [Dona]).

GOMEZ (Juan-Carlos), publiciste, littérateur et homme politique uruguayen, né à Montevideo le 25 juil. 1820, mort à Buenos Aires en mai 1884. Il émigra jeune au Chili, y fit ses études juridiques, dirigea quelque temps *El Mercurio* de Valparaiso, et rentra dans sa patrie en 1834. Poète de talent, il se voua principalement à la politique et devint l'un des plus marquants publicistes de l'Amérique du Sud. Chef du parti prétendu conservateur, il fut député et ministre; mais, partisan de l'annexion de l'Uruguay à la Confédération argentine, il dut, en présence du mécontentement public, aller se fixer à Buenos Aires, où, peu de temps avant sa mort, il fut nommé professeur de philosophie du droit à l'université.

G. P-1.

BIBL. : J.-D. CORTÉS, *America poética*; Paris et Mexico, 1875, in-4. — FR. BAUZA, *Estudios literarios*; Montevideo, 1885, pp. 203-229, in-8.

GOMEZ (Carlos), compositeur brésilien, né à Compinos le 11 juil. 1839. Il fut envoyé en Europe par l'empereur du Brésil et reçut son éducation musicale au Conservatoire de Milan. Une petite opérette, jouée au théâtre Fossati, *De sa Minga*, le rendit populaire en Italie (1867). Un opéra-ballet en quatre actes, *Guarany*, joué à la Scala, puis à Gènes, Florence et Rome, eut un brillant succès (1870). Ses autres ouvrages dramatiques sont : *Fosca* (Scala, 1873) et *Salvator Rosa* (Gènes, 1874). M. Gomez est un musicien sans originalité, imitateur de Meyerbeer et de Verdi. Il a parfois une certaine verve, qui explique ses premiers succès.

GOMEZ DE CIBDAREAL OU DE CIUDAD-REAL (Fernan), célèbre épistolographe espagnol, né vers 1386, mort après juil. 1454. Médecin du roi de Castille, Jean II, il fut le confident et l'ami de ce souverain, auprès duquel il resta environ quarante ans. En raison de sa situation privilégiée

à la cour, il entretenait une correspondance avec des hommes d'Etat, des prélats, des personnages de marque et des gens de lettres. Une partie de cette correspondance, comprenant 105 lettres, dont la dernière contient un récit ému de la mort de Jean II (1454), a été publiée sous ce titre : *Centon epistolario del bachiller Fernan Gomez de Cibraraal*, etc. (Burgos, 1499, pet. in-4). Llaguno y Amiro, de l'Académie d'histoire, en donna une édition annotée (Madrid, 1775, in-4), et Eugenio de Ochoa le mit en tête de l'*Epistolario español de la Biblioteca Rivadeneyra* (1850, t. XIII). Il a été prouvé que l'édition datée de 1499 n'a vu réellement le jour que vers 1635, par les soins de don Juan Antonio de La Vera y Zuñiga, comte de La Roca, gentilhomme très lettré, mais fort vaniteux, qui introduisit dans ces lettres un certain nombre d'interpolations, afin de rehausser sa race, et les fit imprimer en caractères du xv^e siècle. Ticknor a soutenu que le recueil tout entier était l'œuvre du comte de La Roca, opinion qui fut victorieusement combattue par le marquis de Pidal, puis par Amador de Los Rios et d'autres. L'authenticité de ces lettres (moins les interpolations) n'est plus aujourd'hui mise en doute, et ce célèbre épistolaire est regardé comme l'une des perles de la littérature espagnole du xv^e siècle. C'est, en effet, un modèle du genre, par son style simple et piquant à la fois, par la grâce et le pittoresque du langage, par l'élévation morale des pensées. Il constitue en même temps un précieux monument historique.

G. P.-I.

BIBL. : TICKNOR, *Histoire de la littérature espagnole*, trad. franç., t. I, pp. 359-362, 464-472 et 633-652 (trad. de l'art. du marquis de Pidal). — AMADOR DE LOS RIOS, *Historia crítica de la literatura española*, 1865, t. VI, pp. 352-365. — Comte Th. de PUYMAIGRE, dans la *Revue des questions historiques*, 1872.

GOMEZ DE CIUDAD-REAL (Alvarez), poète espagnol, né à Guadalajara en 1488, mort le 14 juil. 1538. Enfant d'honneur et condisciple de l'infant d'Aragon, don Carlos (depuis Charles V), il suivit la carrière des armes et fit plusieurs campagnes en Italie. Son talent pour la poésie latine lui valut le surnom de Virgile espagnol. Ses principales œuvres, à cet égard, sont : *Thalichristia* (Alcalá, 1522, in-4), poème héroïque sur Jésus-Christ ; *Musa Paulina* (Alcalá, 1529, in-4), épitres de saint Paul traduites en vers ; *De Militia principis Burgundi, quam Velleris aurei vocant* (Tolède, 1540, in-8), poème sur l'ordre de la Toison d'or, regardé comme le chef-d'œuvre de l'auteur. On lui doit aussi des poèmes en espagnol, tels que *Theologica descripción de los misterios soñados* (Tolède, 1541, in-4), etc.

G. P.-I.

GOMEZ DE LA CORTINA, marquis de *Morante* (V. ce nom).

GOMEZ DE TOLEDO (Gaspard), auteur dramatique espagnol du xvi^e siècle (V. CELESTINA).

GOMEZ DE VALENCIA (Felipe), peintre espagnol, né à Grenade en 1634, mort à Grenade en 1694. Il était élève de Miguel Geronimo de Cieza et il s'appliqua à étudier les peintures d'Alonso Cano dont il s'appropriait assez bien le style et le coloris. Le couvent des carmélites de Grenade possédait jadis un tableau important représentant le *Roi Ferdinand recevant la soumission des Maures de Séville* ; on trouve de lui dans l'église de Saint-Gilles un *Christ mort*, couché sur un linceul, qu'on serait tenté d'attribuer à Cano.

P. L.

GOMEZ DE VALENCIA (Francisco), peintre espagnol, fils et élève du précédent qui lui transmit son talent de coloriste et une certaine facilité d'exécution. Cean Bermudez signale quelques compositions religieuses de Francisco au couvent des carmélites déchaussées de Grenade, dispersées aujourd'hui. Le même auteur croit que cet artiste émigra au Mexique et qu'il y mourut vers 1750.

P. L.

GOMEZ DE VASCONCELLE (Louise-Geneviève de), dame GILLOT DE BEAUCOUR, femme de lettres française, d'origine portugaise, morte en 1718. Fille d'un émigré politique qui vint se fixer en France, elle reçut une instruction soignée,

s'occupa de littérature, publia plusieurs romans anonymes et se fit surtout connaître par une traduction abrégée et expurgée d'*Orlando furioso*, qu'elle dédia à Louis XIV : *L'Arioste moderne ou Roland le Furieux* (Paris, 1685, 2 vol. in-12 ; nouv. éd., 1720). — Sa fille, M^{me} de Saintonge (V. ce nom), cultiva aussi les lettres. G. P.-I.

GOMEZ PEREZ PATIÑO, poète espagnol du xv^e siècle. Tout ce que l'on sait sur sa vie, c'est qu'il fut attaché au service de l'évêque de Burgos, Juan de Villacreces, mort en 1403. Baena représente Gomez Perez Patiño comme un subtil et fin rimeur, obscur parfois, bon grammairien, savant en théologie, logique et philosophie. Il vivait encore en 1416, comme en fait foi une poésie de lui (tout entière en proverbes et en énigmes), adressée à doña Leonor Lopez de Córdoba, sur le malheur qu'elle eut de perdre les bonnes grâces de la reine Catalina, veuve d'Enrique III. Les œuvres de Perez Patiño consistent en *dits* et en *cantigas* ou chansons. Le poète s'y plaint des caprices de la Fortune, de l'inconstance des biens terrestres ; il querelle l'Amour, son ancien maître, et proclame insensé l'homme qui le sert, loue la beauté de sa dame, etc. Ce sont, comme on le voit, tous les lieux communs chers au moyen âge. Les vers n'ont rien de particulier, encore que bien faits ; c'est la métrique et la langue des vieux auteurs castillans de l'époque. Les compositions de Gomez Perez Patiño occupent quelques pages au t. II du *Cancionero* de Juan Alfonso de Baena (éd. de Leipzig, 1860).

GOMEZ Y CROS (Antonio), peintre espagnol, né à Valence, mort à Madrid en 1863 dans un âge avancé. Il eut pour maître Vicente Lopez et fut surtout un peintre de portraits et d'histoire. Ses principaux ouvrages sont : *Doña Maria de Molina présentant son fils aux habitants de Ségovie, la Bataille de Pavie, le Massacre des Innocents, l'Amour et la Beauté arrêtant le Temps* ; quelques-unes de ses compositions, comme la *Naissance de Vénus* et la *Capture de Montezuma*, furent acquises par l'Etat et admises au musée du Fomento. Dans le grand nombre de portraits exécutés par Gomez, on distingue particulièrement ceux d'*Espantero*, d'*Antonio Flores*, du général *Manso*, de la reine *Christine de Bourbon* et de ses deux filles. Gomez fit également de la décoration et il est l'auteur de plusieurs peintures scénographiques pour les théâtres de Madrid. Il fut membre des académies de San Carlos et de San Fernando et obtint le titre de peintre honoraire de la chambre.

P. L.

GOMEZ Y PASTOR (Jacinto), peintre espagnol, né à San Ildefonso en 1746, mort à Madrid en 1812. Élève de Francisco Bayeu, il fut pensionné par l'infant don Luis et plus tard par Charles IV qui le fit peintre de la chambre à son avènement au trône. Dès 1772, Gomez entra à l'Académie de San Fernando. Deux de ses tableaux ornent les autels des bas côtés dans la chapelle de San Antonio de la Florida, décorée de fresques par son célèbre contemporain Goya ; un autre, représentant *Saint Charles Borromée*, existe dans l'église d'Aranjuez. Il exécuta des décorations en divers palais, notamment dans celui de Saint Ildefonso, où il peignit la coupole et les pendentifs de l'oratoire. L'esquisse de cette décoration, qui représente une *Gloire d'anges en adoration*, est conservée au musée du Prado.

P. L.

BIBL. : OSSORIO Y BERNARD, *Galería biográfica de artistas españoles del siglo XIX* ; Madrid, 1866.

GOMIÉCOURT. Com. du dép. du Pas-de-Calais, arr. d'Arras, cant. de Croisilles ; 267 hab.

GOMIEN (Charles), peintre français, né à Villers-lès-Nancy (Meurthe) en 1811, mort à Paris en 1875. Élève de Hersent et de P. Delaroche, il débuta au Salon de 1831. Son genre fut le portrait, et sa peinture correcte, élégante, distinguée, lui attira de nombreuses commandes dans le monde aristocratique : *Lord Granville, le Comte de Chabrol* (1838), *le Prince de Ligne, la Marquise de Pastoret et sa fille* (1853), *la princesse Eug. Murat* furent les plus remarquables de ses portraits. On ne connaît

que deux tableaux de lui : *Le Jeune Clovis retrouvé par des pêcheurs* (1839) et une *Meute de Chiens* (1842).

GOMINE (V. GAUMINE).

GOMIS (José-Melchior), compositeur dramatique espagnol, né à Antenien (roy. de Valence) en 1793, mort à Paris en 1836. Reçu dans son enfance comme enfant de chœur dans une maison de chanoines réguliers de Valence, il montra de si brillantes dispositions qu'on le choisit, à quinze ans, comme professeur de chant. Gomis étudia d'abord les œuvres de musique religieuse des églises et couvents de Valence; mais, en 1814, il fut nommé chef de musique de l'artillerie et se mit à étudier les instruments à vent. En 1817, il donna sa démission et se rendit à Madrid pour faire représenter ses opéras : il parvint à faire jouer *l'Adeana* et obtint un tel succès qu'il fut nommé chef de musique de la garde royale. Venu, en 1823, à Paris, il ne put obtenir un livret pour écrire un opéra et, en 1826, se rendit à Londres où il enseigna le chant : les boléros et airs espagnols qu'il publia furent bien accueillis. Il revint alors à Paris et, après des tribulations de toutes sortes, parvint à faire jouer *le Diable à Séville* au théâtre Ventadour. La monotonie de la musique espagnole nuisit au succès, malgré l'originalité du compositeur. *Le Revenant* donné en 1833 et *le Portefaix* furent encore plus malheureux. Gomis, malade de contrariété, ne survécut pas longtemps à son découragement. Il avait obtenu une pension du gouvernement qui l'avait mis à l'abri du besoin.

GOMM (Sir William Maynard), général anglais, né aux Barbades en 1784, mort à Brighton le 15 mars 1875. De bonne heure orphelin, il fut élevé par sa tante, miss Jane Gomm, ancienne gouvernante des filles de George III. A quinze ans, il prit part, comme lieutenant, à l'expédition du Helder. Sa carrière dans l'état-major fut rapide : après avoir pris part à la retraite de l'armée de sir John Moore sur La Corogne (1808), à l'expédition de Walcheren (1809), aux batailles de Fuentes de Onoro (1811), Ciudad-Rodrigo (1812), Vittoria (1813), il était à Waterloo lieutenant-colonel des Coldstream guards. De 1817 à 1839, il mena en Angleterre la vie de garnison (major général en 1837). Commandant supérieur de la Jamaïque en 1839, gouverneur de l'île Maurice en 1842, commandant en chef de l'armée des Indes en 1850, il prit sa retraite en 1855 seulement. Il reçut le 1^{er} janv. 1868 le bâton de feld-maréchal, et, en oct. 1872, le titre de connétable de la Tour de Londres. Sa correspondance durant la guerre d'Espagne a été publiée en 1881 par M. Francis C. Carr-Gomm. L.

GOMMAGE (Teint.) (V. APPRÊTS).

GOMME. I. Physiologie végétale. — Les gommes sont des sucres d'origine végétale, ordinairement mucilagineux, parfois mélangés de résine, dont le mode de formation est imparfaitement connu. Ce sont des produits de la désorganisation des parois des cellules ou des fibres, c.-à-d. de leur transformation en substance mucilagineuse ou gélatineuse, ou encore elles sont le résultat d'une élaboration spéciale aux dépens du contenu amylacé de ces cellules ou de ces fibres, ou enfin, surtout lorsqu'elles sont associées à des résines, elles se forment dans des lacunes ou dans des vaisseaux qu'on peut assimiler aux laticifères. Les gommes transudent naturellement de la tige des végétaux gummifères ou par des incisions pratiquées sur elle.

II. Chimie. — Ces substances qui, par certains caractères extérieurs et par leur mode de formation, se rapprochent des matières résineuses, s'en distinguent nettement par la propriété qu'elles ont de former avec l'eau froide un liquide épais et mucilagineux. Ces corps, qui diffèrent sous plusieurs rapports, jouissent de la propriété commune d'être insolubles dans l'alcool et de se transformer en acide mucique et en acide oxalique sous l'influence de l'acide nitrique. On distingue les gommes proprement dites, qui sont solubles dans l'eau, des matières mucilagineuses qui ne font que s'y gonfler. Les gommes sont solides, incristallisables, incolores, inodores, d'une saveur très fade et d'une cassure vitreuse. Par ébullition avec l'acide sul-

furique étendu, elles se transforment en sucre, C¹²H²⁰O¹². L'iode employé seul ou bien en commun avec l'acide sulfurique ne bleuit pas ces matières. Les principes qui les constituent peuvent être représentés par du carbone uni à de l'oxygène et à de l'hydrogène dans les proportions de l'eau; ce sont des hydrates de carbone; M. Berthelot les a fait rentrer dans une classification méthodique en montrant qu'ils jouaient le rôle d'alcools polyatomiques et qu'ils devaient être envisagés comme des polyglucosides condensés, intermédiaires entre les principes insolubles et inaltérables par l'eau, tels que les principes ligneux et les polyglucosides les plus simples comme les saccharoses. Une suite inverse de métamorphoses doit changer dans les végétaux les glucoses en saccharoses, puis en gomme. La distillation sèche des gommes donne de l'acide acétique; l'action de l'iode en présence d'un alcali ou d'un carbonate alcalin donne du formène triiodé ou iodoforme, C²HI³.

Guérin-Varry admettait la présence dans les gommes de trois principes immédiats caractéristiques : l'*arabine*, soluble dans l'eau; la *cérasine*, isomère de la précédente, insoluble, mais se gonflant peu à peu dans l'eau; la *bassorine*, également insoluble et se gonflant dans l'eau. L'arabine, d'après cet auteur, serait la base de la gomme arabique, la cérasine, celle de la gomme du cerisier, et la bassorine, celle de la gomme de Bassora. M. Frémy a depuis reconnu que l'arabine est une combinaison de l'acide gummique avec la chaux et la potasse, et que la cérasine est un mélange de gummates solubles et de métagummates insolubles. L'adragantine, base de la gomme adragante, serait, d'après M. Giraud, de Dijon, une matière pectique.

III. Industrie et commerce. — Dans le commerce et dans l'industrie, on distingue deux grandes classes de gommes : les *gommes proprement dites* et les *gommes-résines*, formées par le mélange de gomme et de résine.

GOMMES PROPREMENT DITES. — Les *gommes proprement dites* peuvent être réparties en trois groupes : les *gommes arabiques*, les *gommes adragantes* et les *gommes nostrales ou du pays*. La gomme arabique, produit de la sécrétion de plusieurs espèces d'*Acacia*, était connue dès la plus haute antiquité; les Egyptiens, qui la tiraient d'Arabie, les Grecs et les Romains connaissaient la gomme, mais ne l'utilisaient guère.

Gommes arabiques. Les *gommes arabiques* sont fournies par un certain nombre d'acacias de l'Arabie, de la Haute-Egypte, de la Nubie, de l'Abyssinie, etc. Elles sont presque entièrement formées d'arabine et par conséquent solubles dans l'eau (V. ARABIQUE [Gomme]). Les gommes arabiques se présentent généralement en larmes blanches ou roussâtres, transparentes, brillantes, fendillées à l'intérieur, friables, à cassure vitreuse, sans odeur, à saveur douce et fade; à 100° elles deviennent friables. Dans le commerce, on en distingue plusieurs sortes :

La *gomme arabique vraie* ou *gomme blanche de Sennaar* des droguistes anglais, provient en petite quantité de l'*Acacia arabica* Willd., et en majeure partie de l'*A. Senegal* Willd. (A. Vereck Guill. et Perr.), arbres qui croissent en Arabie et dans toute l'Afrique. Elle est en larmes peu volumineuses, blanches ou rousses. Dans le commerce on en trouve trois choix dits : premier blanc, deuxième blanc et troisième blanc.

La *gomme du Sénégal* a presque complètement remplacé la précédente; elle est moins soluble. La gomme du Sénégal est répartie commercialement en plusieurs qualités : la gomme blanche, deuxième blanche et petite blanche; la gomme blonde et petite blonde; les gros grabeaux, les moyens et les menus. On distingue deux variétés dans la gomme du Sénégal : 1^o la *gomme du bas fleuve*, en larmes blanches arrondies et tordues, ternes, ridées à leur surface, vitreuses intérieurement; elles sont produites par l'*Acacia Senegal*; mais elles sont mélangées ordinairement avec la gomme de l'*Acacia Adansonii* Guill. et Perr. ou *gommier rouge*, encore appelée *gomme gonaté* ou *gonakié*, qui est en morceaux vitreux, plus ou moins

rouges, d'une saveur très amère; on rencontre aussi quelquefois dans la gomme du bas fleuve une gomme en larmes, dites du Bondou, très amère, dont l'origine est douteuse; 2^o la gomme du haut fleuve, gomme de Galam, ou gomme friable, *sababreda* ou *sadra-beida*, produite probablement par l'*Acacia albida* Del. Cette gomme est en petits fragments très friables, à surface terne, vitreuse à l'intérieur, de couleur blanche, verdâtre, jaune ou rouge. Elle est souvent mélangée d'une variété appelée gomme lignirode, et qui se présente en morceaux assez volumineux, jaunes, bruns ou noirâtres, ternes, à surface irrégulière, comme des marrons.

La gomme du Maroc ou de Barbarie provient de l'*Acacia gummifera* Willd., arbre du Maroc, et forme des larmes irrégulières, verdâtres, ternes, recouvertes d'une poussière grisâtre. Cette gomme est imparfaitement soluble dans l'eau et d'une qualité très médiocre.

La gomme de l'Inde, produite par l'*Acacia arabica*, est brune, à surface mamelonnée et brillante. Cette gomme est de bonne qualité, mais elle est mélangée de nombreuses impuretés.

La gomme du Cap de Bonne-Espérance est fournie par l'*Acacia horrida* Willd. Elle forme des larmes cassantes, d'un brun ambré, très friables, presque complètement solubles dans l'eau; elle ressemble à la gomme du haut fleuve.

La gomme d'Australie, produite par les *Acacia decurrens* Willd., *A. homalophylla* A. Cunn., *A. mollissima* Willd. et *A. melanoxylon* R. Br., est en larmes assez volumineuses, dures, jaune pâle ou brun rougeâtre, transparentes. Elle se dissout dans l'eau en formant un mucilage adhésif.

La gomme de Djeddah est fournie par l'*Acacia tortilis* Forsk. et par l'*Acacia Ehrenbergii* Nees, et forme des morceaux durs, vitreux, de couleur variée, d'une saveur aigre, d'une odeur un peu résineuse. Leur surface est recouverte d'une pellicule jaune opaque. Cette gomme se gonfle dans l'eau; elle est de mauvaise qualité.

Falsifications. La gomme arabe et son succédané, la gomme du Sénégal, sont souvent mélangées frauduleusement avec des gommes d'un prix moins élevé, telles que la gomme de Barbarie, la gomme de Djeddah, la gomme de Bassora, la gomme du pays, etc. La gomme pulvérisée est falsifiée par addition de fécule de pommes de terre ou de dextrine; quelquefois on y trouve du carbonate de chaux.

L'addition de fécule ou de dextrine se reconnaît au moyen de la teinture d'iode qui colore la solution aqueuse en bleu avec la première, en violet plus ou moins intense avec la seconde. Si la gomme laisse un résidu insoluble abondant, on pourra y reconnaître le carbonate de chaux par l'effervescence que produiront quelques gouttes d'acide sulfurique ou d'acide chlorhydrique qui y seront ajoutées. Nous donnerons à l'article SIROP les moyens propres à reconnaître la présence de la gomme dans le sirop de gomme.

Usages. La gomme est employée par les liquoristes et par les confiseurs pour un certain nombre de leurs préparations; elle entre dans la préparation de plusieurs médicaments, enfin on en fait un grand usage pour l'apprêt des étoffes et des dentelles.

On importe de grandes quantités de gomme en France; les centres d'importation les plus importants sont l'Arabie et le Sénégal. A son arrivée, la gomme est séparée en plusieurs catégories, dont voici les noms et l'utilisation spéciale: la gomme blanche sert pour la droguerie, la liquoristerie, la confiserie, la pharmacie, les apprêts fins; la gomme petite blanche est employée aux mêmes usages; la gomme blonde est utilisée pour la droguerie, la pharmacie, la liquoristerie, les apprêts fins, l'impression des tissus; la gomme petite blonde sert au même usage, et, de plus, pour le collage des étiquettes, des enveloppes, dans la fabrication des allumettes; il en est de même de la

gomme deuxième blanche; de la gomme gros grabeaux, de la gomme moyens grabeaux et de la gomme menus grabeaux; la gomme fabrique est employée surtout en Russie pour l'apprêt des étoffes de laine et de coton; la gomme grabeaux triés sert dans la droguerie, la pharmacie et la liquoristerie, ainsi que la gomme friable blanche et la gomme friable blonde; la gomme petite fabrique, la gomme poussière servent pour les apprêts; la gomme marrons et bois est utilisée pour les apprêts communs, l'impression sur étoffes, la fabrication des allumettes, du cirage et de l'encre; la gomme boules naturelles est employée par la droguerie, la pharmacie, et à Lyon pour l'apprêt des soieries.

Gomme adragante. La gomme adragante, déjà mentionnée par Théophraste, n'est que de la cellulose gélifiée, devenue mucilagineuse; elle est fournie par plusieurs espèces d'*Astragalus* de l'Asie Mineure, de la Perse, de l'île de Candie, de la Morée. La plus belle variété est la gomme en plaques ou de Smyrne; ce sont des plaques arquées, blanchâtres, semi-transparentes, marquées de stries concentriques; l'autre variété est la gomme vermiculée ou en filets; elle est en filets minces, aplatis, contournés, striés longitudinalement; elle vient d'Asie Mineure et de Grèce. Une variété rubanée vient de Syrie (V. ADRAGANTE [Gomme]).

Gomme du pays. La gomme nostras, encore appelée gomme de cerisier, se récolte sur les cerisiers, les merisiers, les pruniers et les amandiers, de l'écorce desquels elle exsude spontanément. On ne sait au juste si elle est le résultat d'une gélification analogue à celle qui produit la gomme adragante (Van Tieghem), ou d'une excretion des fibres liquieuses de la couche génératrice (Trécul). Elle se présente en gros morceaux irréguliers, arrondis, luisants, plus ou moins transparents, de couleur brune ou rougeâtre. Elle ne renferme qu'une très petite quantité de gomme soluble ou arabine; elle est essentiellement formée de cérasine. Elle ne donne pas d'épais mucilage avec l'eau comme la gomme adragante. La gomme indigène n'est guère utilisée que dans la chapellerie; cependant elle pourrait être substituée à la gomme arabe dans un certain nombre de préparations officinales.

Gommes diverses. On connaît encore un grand nombre de gommes qui se rapprochent plus ou moins de la gomme arabe ou adragante, qu'elles servent parfois à falsifier; nous ne pouvons que les énumérer rapidement: ce sont la gomme d'Acajou, qui provient de l'*Anacardium occidentale* L. et se rapproche de la gomme arabe (V. ANACARDIER); la gomme angico de l'*Acacia angico* Mart. (Brésil), assez voisine de la gomme du Sénégal; la gomme de Caramanie ou gomme de Bassora, qui paraît provenir des pruniers et des amandiers; la gomme éléphantine ou gomme de *Feronia*, produite par le *Feronia elephantum* Corr., de l'Inde, de belle qualité et l'un des succédanés de la gomme arabe dans les arts; la gomme de *Kuteera*, dont l'origine botanique est incertaine (*Acacia leucophlœa* Roxb., selon les uns, *Mesembryanthemum* ou *Cactus*, selon d'autres; plusieurs *Sterculia*, d'après Guibourt); elle vient des Indes orientales; aplatie ou en morceaux anguleux, farineuse à la surface, d'une odeur rappelant celle de l'acide acétique; elle est impropre à tous les usages; la gomme de Mesquite, qui provient de plusieurs espèces d'Algarobie de l'Amérique du Nord (V. ALGAROBIE); c'est un bon succédané de la gomme arabe; la gomme de Nopal, fournie par l'*Opuntia vulgaris* Mill. et plusieurs espèces voisines, provenant du Chili; elle a beaucoup de rapports avec la gomme de *Kuteera*; la gomme sapote, du Chili, en larmes arrondies, noirâtres, d'odeur de viande pourrie, fournie probablement par une Capparidacée, le *Destrugestia scabrida*; enfin les gommes des *Spondias*, du Bancoulier (*Aleurites triloba*), du Cocotier, etc. Toutes ces gommes sont employées dans les pays de production à des usages semblables à ceux de la gomme arabe et de la gomme adragante.

GOMMES-RÉSINES. — Les *gommes-résines* sont fournies généralement par des végétaux appartenant aux familles des Umbellifères Térébinthacées, des Convolvulacées, des Clusiacées, des Euphorbiacées et des Araliacées. Ce sont des sucs opaques, d'une odeur forte, d'une saveur âcre qui découlent par l'incision des vaisseaux lactifères d'un grand nombre de végétaux. Elles sont formées par le mélange en proportion très variable de gomme, de résine et d'essence. Ces matières ne sont qu'incomplètement solubles dans l'eau; l'alcool étendu et chaud les dissout en entier. Quant à leurs propriétés thérapeutiques, elles sont généralement stimulantes et antitarrhales (*galbanum, sagapenum, opopanax, myrrhe, oliban, gomme ammoniacque*), parfois épispastiques (euphorbe), drastiques (scammonée, gomme-gutte), antispasmodiques (*asa fetida*), etc.; nous renvoyons à tous ces mots pour l'étude particulière de leur mode d'action.

IV. Thérapeutique. — En thérapeutique, la gomme arabique est employée comme émollient dans les irritations et les inflammations de la gorge, du tube digestif, des voies respiratoires, de l'appareil urinaire, etc. Elle forme enduit sur la muqueuse gastro-intestinale, ce qui explique son emploi comme antidote dans les empoisonnements. La poudre de gomme arabique sert à arrêter les hémorragies consécutives à l'application des sangsues. — La gomme adragante jouit des mêmes propriétés émollientes que la gomme arabique.

V. Confiserie. — *Boules de gomme* (V. BONBON, t. VII, p. 271).

VI. Pathologie (V. SCROFULE, SYPHILIS).

VII. Viticulture. — La gomme est une maladie de la vigne spéciale aux Etats-Unis. Elle a été constatée surtout dans les terrains chauds et humides et sur des vignes qui avaient été affaiblies par des maladies cryptogamiques. Les troncs des ceps attaqués exsudent, par des fentes longitudinales, une sève sirupeuse qui se condense sous forme de gomme plastique et noirâtre. Il existe aussi sur certaines espèces de vignes et particulièrement sur les mustangs très vigoureux des productions de gomme comparable à celle des arbres fruitiers.

BIBL. : CHIMIE. — GUÉRIN, *Ann. de chim. et de phys.*, XLIX, p. 248. — M.-C. BERZÉLIUS, *Ann. de chim. et de phys.*, XCV, p. 78. — BÉRIHELOT, *Chimie organique fondée sur la synthèse*. — FRÉMY, *Ann. de chim. et de phys.*, LIX, p. 5. — SCHREIBER, *Beichte*, 1873, p. 612. — MÜNTZ, *Comptes rendus*, XCIV, p. 453.

GOMME AMMONIAQUE (V. AMMONIAQUE [Gomme]).

GOMME EXPLOSIVE (V. DYNAMITE).

GOMME-GUTTE (Mat. méd. et therap.). Gomme-résine produite par un arbre de la famille des Clusiacées, le *Garcinia morella* Desr. (V. GARCINIE). La gomme-gutte était importée du Cambodge en Chine dès le x^e siècle; l'amiral hollandais Van Neck l'apporta le premier de Chine en Europe en 1603.

L'alcool dissout presque complètement la gomme-gutte en prenant une belle teinte rouge, surtout en présence des alcalis. Les proportions de résine varient de 65 à 74 %, tandis que la gomme varie de 18 à 24 %. La résine contenue dans la gomme-gutte est séparée facilement au moyen de l'éther; c'est une masse rouge donnant une poudre jaune brillante. Elle jouit de propriétés acides très tranchées: sa dissolution alcoolique rougit le tournesol et chasse à l'ébullition l'acide carbonique des carbonates alcalins. La résine extraite par l'éther fond facilement; elle est alors rouge et transparente. Après refroidissement, sa poudre redevient jaune comme avant sa fusion. Elle ne laisse plus d'acreté à l'arrière-gorge. Ses combinaisons avec les alcalis sont rouges et précipitables, comme les savons, par le sel marin. Ses sels de baryte, de plomb et d'argent sont amorphes, colorés et insolubles dans l'eau. Le chlore attaque facilement la résine acide de la gomme-gutte; l'acide azotique la convertit en acide oxalique et en acide picrique. La gomme qui accompagne la résine paraît avoir la même composition que l'amidon. La gomme-gutte, traitée par la

potasse en fusion, donne de l'acide pyrotartrique, C¹⁰H⁸(O⁴)(O⁴), et de la phloroglucine, C¹²(H²O²)³, phénol triatomique, isomérique avec le pyrogallol.

Il existe plusieurs variétés de gomme-gutte dont la plus estimée est celle de Siam que l'on rencontre dans le commerce sous deux formes différentes: 1^o La gomme-gutte en canons ou en bâtons (pipe Cambodge) qui doit sa forme soit au procédé d'extraction, soit aux manipulations qu'elle subit pendant sa purification. Pour son extraction les indigènes introduisent des fragments de bambou entre le tronc et l'écorce par l'incision qu'ils pratiquent dans chaque arbre. La gomme coule et se dessèche dans le tube d'où elle est ensuite extraite. Les bâtons qui ont environ 20 centim. de long sur 5 de diamètre portent sur leur surface l'empreinte des fibres du moule. Les bâtons ayant subi une purification sont simplement roulés à la main, parfois repliés sur eux-mêmes. Elle possède une couleur fauve; certains échantillons sont striés de veines laiteuses. Sa cassure est conchoïdale, presque opaque; sa poudre est d'un beau jaune. Elle forme avec l'eau une superbe émulsion jaune, employée principalement dans la peinture à l'eau.

2^o La gomme-gutte en masses ou en gâteaux (cake Cambodge) se présente dans le commerce sous forme de blocs de 1 kilogr. environ; leur forme est très variable, leur teinte varie du brun au gris; ils sont généralement brillants, translucides, leur transparence est plus grande que celle de la gutte en canons. La cassure est esquilleuse au lieu d'être conchoïdale, les parties centrales sont souvent cirieuses et ternes. Elle est rarement pure; généralement elle contient une certaine proportion de matières amylacées; ces matières ne donnent cependant pas la réaction bleue de l'amidon en présence de la teinture d'iode. Elle est enfin moins facilement soluble que la variété précédente; l'émulsion qu'elle forme avec l'eau est plus gluante.

Il existe encore deux variétés de gomme-gutte: celle de Ceylan (coarse Cambodge), de qualité très inférieure, et celle de Mysore qui se présente sous forme de larmes jaune citron, sans odeur ni saveur, formant très difficilement une émulsion sous le doigt mouillé; c'est la moins estimée.

Nous avons vu que la gomme-gutte contient naturellement en faibles proportions des matières végétales et des matières amylacées. On ajoute parfois, pour augmenter son poids, de l'amidon, des petites pierres, des débris végétaux. L'action de l'iode sur la partie insoluble dans l'eau permet de retrouver facilement la première falsification. Le poids exagéré des matières insolubles dans l'eau indique facilement les autres. Quelques auteurs ont même signalé la présence de benjoin, résine, curcuma, ajoutés frauduleusement.

La gomme-gutte exerce sur la muqueuse digestive une action irritante, qui se traduit par l'accroissement des sécrétions du canal alimentaire; à fortes doses, elle produit une véritable inflammation. C'est un drastique énergique et un diurétique léger. On l'emploie comme laxatif doux à la dose de 40 à 20 centigr. répétée plusieurs fois par jour, comme un purgatif énergique à la dose de 50 centigr. Elle est utile comme hydragogue dans les hydropisies et comme vermifuge. Elle entre dans les pilules écossaises, les pilules de gomme-gutte composées, etc.

La gomme-gutte est employée comme couleur dans la peinture à l'eau.

GOMME KINO (V. BRUN, t. VIII, p. 234).

GOMME LAQUE (V. LAQUE).

GOMMECOURT. Com. du dép. du Pas-de-Calais, arr. d'Arras, cant. de Pas; 267 hab.

GOMMECOURT. Com. du dép. de Seine-et-Oise, arr. de Mantes, cant. de Bonnières; 447 hab.

GOMMEGNIES. Com. du dép. du Nord, arr. d'Avesnes, cant. O. du Quesnoy, sur la Rhonelle; 3,510 hab. Moulins; fabriques de toiles et de sabots. Pépinières. Sur le territoire de cette commune ont été découverts de nombreux vestiges romains. Ruines d'un ancien château.

GOMMENÉ. Com. du dép. des Côtes-du-Nord, arr. de Loudéac, cant. de Merdrignac; 1,265 hab.

GOMMENEC'H. Com. du dép. des Côtes-du-Nord, arr. de Saint-Brieuc, cant. de Lanvollon; 1,206 hab.

GOMMERVILLE. Com. du dép. de la Côte-d'Or, arr. et cant. de Châtillon-sur-Seine; 328 hab.

GOMMERVILLE. Com. du dép. d'Eure-et-Loir, arr. de Chartres, cant. de Janville; 422 hab.

GOMMERVILLE. Com. du dép. de la Seine-Inférieure, arr. du Havre, cant. de Saint-Romain; 508 hab.

GOMMIER (Bot.). Nom vulgaire donné à plusieurs plantes appartenant à des familles différentes, mais plus particulièrement à celles qui fournissent de la gomme ou des gommes-résines. Le G. blanc est l'*Acacia Senegal* Willd. (Légumineuses-Mimosées); cette même dénomination est appliquée également au *Bursera gummiifera* Jacq., de la famille des Térébinthacées. Le Gommier bleu d'Australie est l'*Eucalyptus globulus* Labill. (Myrtacées); le G. de Magellan ou G. des Malouines, l'*Azorella glebaria* A.-Gr. (Ombellifères); le G. rouge ou G. gonakié, l'*Acacia Adansonii* Guill. et Perr. (Légumineuses-Mimosées); le G. de montagne rouge, l'*Hedwigia balsamifera* Sw. (Térébinthacées). Ed. LEF.

GOMMOSE (Vitic.) (V. MAL NERO).

GOMMONT. Com. du dép. des Ardennes, arr. de Bethel, cant. d'Asfeld; 464 hab.

GOMOR (Métrol.) Ancienne mesure de capacité des Hébreux et des Egyptiens, valant 1^{lit} 809; plus tard elle a valu 3^{lit} 5.

GOMORRHE. La *Genèse* (chap. XIX) raconte comment la ville de ce nom, sise dans la vallée du bas Jourdain et dont les crimes avaient provoqué le courroux divin, fut ensevelie dans une effroyable catastrophe avec Sodome et autres localités. Cette légende semble se rattacher aux phénomènes volcaniques dont la partie méridionale de la mer Morte a été très certainement le siège aux temps anciens.

GOMOT (Pierre-Auguste-Hippolyte), homme politique français, né à Riom (Puy-de-Dôme) le 12 oct. 1838. Après avoir été avocat au barreau de Riom, M. Gomot entra en 1864 dans la magistrature impériale en qualité de substitut d'abord à Gannat, puis à Riom (1865). Il se rallia en 1870 au gouvernement républicain et fut nommé procureur de la République à Riom le 7 oct. 1874. Démissionnaire au 16 mai 1877, il reentra au barreau. L'année suivante, il était nommé conseiller général du Puy-de-Dôme pour le cant. de Riom-Ouest, et était en même temps réintégré dans la magistrature en qualité de conseiller à la cour d'appel. Aux élections générales du 21 août 1881, il fut élu comme opportuniste dans la 1^{re} circonscription de Riom. A la Chambre, il fit partie du groupe de l'union républicaine, fut nommé rapporteur de la loi sur les moyens de prévenir la récidive (juin 1884) et de la demande de mise en accusation du ministre Ferry, après l'affaire de Langson (juin 1885). Il soutint de ses votes la politique opportuniste. En 1885, il fut réélu (le 2^e sur 9) avec la liste opportuniste du Puy-de-Dôme. Au début de la législature (10 nov. 1885), il succéda à M. Hervé-Mangon, ministre de l'agriculture dans le cabinet Brisson, qui se retira deux mois après. Redevenu simple député, M. Gomot vota contre l'expulsion des princes, pour le rétablissement du scrutin d'arrondissement, pour les poursuites contre le général Boulanger. Aux élections générales du 22 sept. 1889, il échoua contre M. Laville, dans la 2^e circonscription de Riom. Depuis il a été élu sénateur du Puy-de-Dôme. Il est l'auteur de deux ouvrages sur l'Auvergne : *le Château de Tournouël* et *l'Abbaye de Morat*; il a collaboré au journal *le Temps*.

René RENOUËT.

GOMPERZ (Theodor), philologue et philosophe allemand, né à Brunn en Moravie le 29 mars 1832. Il fit ses premières études au gymnase de Brunn et y subit l'influence des pères augustins de Königskloster, couvent qui était alors un véritable foyer de libre pensée. En 1849, il se

rendit à Vienne, où il fut élève d'Hermann Bonitz, qui avait été récemment appelé à l'université pour rajeunir les études philologiques, peu florissantes à cette époque. Ce n'est qu'assez tard, en 1867, qu'il se fit privat-docent. Deux ans plus tard, il fut nommé professeur extraordinaire de philologie classique, et en 1873, professeur ordinaire. L'université de Kenigsberg l'a fait *doctor philosophiæ honoris causa*, et l'université de Dublin *doctor litterarum*. Correspondant de l'Académie impériale de Vienne depuis 1868, il fut nommé membre de l'Académie en 1882. Il est correspondant de l'Académie impériale de Saint-Petersbourg. Les principales publications de M. Gomperz sont : *Philodemi de ira liber* (Leipzig, 1864); *Demosthenes als Staatsmann* (Vienne, 1864); *Herculanische Studien* (Leipzig, 1865); *Traumdeutung und Zauberei* (Vienne, 1866); *Beiträge zur Kritik und Erklärung griechischer Schriftsteller* (Vienne, 1875-1890); *Neue Bruchstücke Epikurs über die Willensfrage* (Vienne, 1876); *Die Bruchstücke der griechischen Tragiker und Cobets neueste kritische Manier* (Vienne, 1878); *Herodoteische Studien* (Vienne, 1883); *Ueber ein bisher unbekanntes griechisches Schriftsystem aus der Mitte des vorchristlichen Jahrhunderts* (Vienne, 1884); *In Philodems Büchern von der Musik* (Vienne, 1885); *Zu Heraklits Lehre und Ueberresten seines Werkes aus Sitzungsberrichte* (1887); *Ueber den Abschluss des herodoteischen Geschichtswerkes* (1886); *Platonische Aufsätze* (1887); *Zu Aristoteles Poetik* (1888); *Nachlese zu den Bruchstücken griechischer Tragiker* (1888); *Ueber die Charaktere Theophrasts* (1888); *Die Apologie der Heilkunst, eine griechische Sophistenrede des 5^{ten} vorchristlichen Jahrhunderts* (1890); *Philodem und die ästhetischen Schriften der herculanischen Bibliothek* (1894); *Die Schrift vom Staatswesen der Athener, und ihr neuester Beurtheiler* (1891); *Die jungst entdeckten Ueberreste einer den platonischen Phædon euthaltenden Papyrusrolle* (1892); *Stuart Mills System der deductiven und inductiven Logik*, traduction en 3 vol. (1884); *Stuart Mills gesammelte Werke* (Leipzig, 1869-1880, 12 vol); divers articles dans l'*Hermès*, la *Revue de Philologie*, etc. C-EL.

GOMPHI. Ancienne ville fortifiée de la Thessalie (Histiéotide), située aux sources du Pénée, sur la frontière de l'Épire. César prit la ville et la détruisit, mais elle fut plus tard rebâtie. Elle s'appelle aujourd'hui Stagi.

GOMPHIDIUS (Bot.). Champignon Hyménomycète de la tribu des Agaricinées, à stipe charnu s'épanouissant en un chapeau continu et homogène, en forme de toupie, à lames mucilagineuses, espacées, décurrentes, à bandes à quatre stérigmates séparées par des cystides cylindriques dont un enduit cireux revêt la partie supérieure, à spores lisses, ovoïdes, allongées, noires. Plantes terrestres, quatre espèces : *G. roseus*, petit, rose, à pied blanc, rare; *G. testaceus*, à pied et chapeau de couleur brique (habitat : forêts de hêtres); *G. viscidus*, à chapeau rouge ou brun rouge, visqueux, à lames pourprées, à pied couleur rhubarbe, rare; *G. glutinosus*, à lames blanches, puis gris cendré, à chapeau pourpre, puis noirâtre, à pied plein, blanchâtre ou brunâtre, pâle intérieurement, jaune vif à la base. Commun dans les forêts de pins en été, automne. Suspect.

GOMPHOCARPE (Gomphocarpus R. Br.) (Bot.). Genre d'Asclépiadacées, qui diffère des *Asclepias* (V. ce mot) en ce que la couronne staminale est formée d'écaillés concaves et dépourvues d'appendice intérieur. Ses représentants sont des herbes ou des sous-arbrisseaux à feuilles opposées, à fleurs disposées en cymes ombelliformes. L'espèce type, *G. fruticosus* R. Br. (*Asclepias fruticosa* L.), est cultivée en Europe comme ornementale. Ses feuilles, douées de propriétés drastiques énergiques, constituent un des *Argel* ou *Argel*, avec lesquels on falsifie le *Séné* (V. ce mot).

GOMPHOCÈRE (Gomphoceras) (Paléont.). Genre de Céphalopodes du groupe des *Nautiloïdes* et de la famille des *Orthoceratidæ*, remarquable par son ouverture rétré-

cie en forme de T ; la coquille est piriforme ou ovale, la dernière loge occupant la moitié ou les deux tiers de la longueur totale, les autres étant indiquées par des cercles sub-égaux autour du sommet de la coquille. Ce genre, qui compte plus de cent espèces, s'étend du silurien au calcaire carbonifère, le plus grand nombre dans le silurien supérieur. Nous citerons : *Gomphoceras bohemicus* (Barande), du silurien supérieur de Bohême (V. ORTHOCERAS).

GOMPHRENA (*Gomphrena* L.) (Bot.). Genre de plantes de la famille des Amarantacées. Ce sont des herbes ou des sous-arbrisseaux à feuilles opposées, souvent semi-amplexicaules, à fleurs hermaphrodites ou polygames, disposées en épis ou en capitules globuleux. Le fruit est un petit utricule renfermant une seule graine dont l'embryon s'enroule autour d'un albumen central. — Ce genre contient quatre-vingts espèces de l'Amérique et de l'Asie. Le *G. globosa* L. ou Amarantine, originaire des Indes orientales et du Japon, est fréquemment cultivé dans les jardins de l'Europe pour ses inflorescences d'un rouge pourpre vif. Au Brésil, les grosses racines tubéreuses du *G. officinalis* Mart. sont préconisées, sous les noms de *Paratudo* ou *Raix do padre Salerna*, comme toniques, excitantes et fébrifuges. Ed. LEF.

GOMPHUS (*Gomphus* Leach) (Entom.). Genre d'Orthoptères-Pseudo-Névroptères, de la famille des Libellulides de Westwood (*Odonates* Fabr.), qui a donné son nom au petit groupe des Gomphides. Ce sont de grandes Libellules ou *Demoiselles* faciles à reconnaître à leur coloration jaune clair ou jaune vif, avec des raies noires sur le prothorax et des taches ou plaques de même couleur sur l'abdomen, qui est ordinairement très long, cylindrique ou comprimé. Leur vol, quoique rapide, n'est jamais de longue durée. Des quatre ou cinq espèces qui ont été signalées en France, les plus communes sont *G. pulchellus* Sél. et *G. vulgatissimus* L. On les trouve en été sur les bords des étangs et des rivières. Ed. LEF.

GONA. Tribu de sang mêlé de l'Afrique australe, née du croisement entre les Bantou (ou Cafres) et les Koi-Koin (ou Hottentots). Ils se rapprochent beaucoup des Hottentots, dont leur langue a gardé le claquement caractéristique. Leur territoire, soumis à la couronne britannique, est compris entre les Hottentots proprement dits et les Cafres, mais leur nombre diminue de jour en jour, et les guerres incessantes qu'ils ont à soutenir avec les Cafres les ont décimés.

GONAINCOURT. Com. du dép. de la Haute-Marne, arr. de Chaumont, cant. de Bourmont; 423 hab.

GONAÏVES (Les). Ville et port de la république d'Haïti, dans les Antilles. Ch.-l. du dép. d'Artibonite, la ville est située à 112 kil. au N. de Port-au-Prince, sur la côte O. d'Haïti, à l'extrémité d'un mince cours d'eau qui se jette dans la baie des Gonaïves. Sa position exacte est 19° 27' 46" lat. N. et 75° 3' 16" longit. O. La ville, érigée en paroisse en 1738, est disséminée sur une grève plate. Les maisons sont en bois ou en brique; les rues larges sont blanches de sel. Le port offre un abri sûr aux gros navires; son ouverture au commerce étranger a contribué beaucoup à l'accroissement de la ville qui exporte du coton et du café. On les récolte dans une vaste plaine de 24 lieues carrées arrosée par l'Ester et la rivière des Gonaïves, et bornée à l'E. par les monts Noirs. L'exportation du café atteignait 9 millions de kilogr. en 1885, celle du coton 347,000 kilogr. : le mouvement commercial y dépasse annuellement 7 millions. C'est aux Gonaïves que Dessalines fut proclamé empereur; Toussaint Louverture y fut embarqué pour le cap Français par le général Brunet; c'est là aussi que l'on proclama l'indépendance d'Haïti.

GONAVE (La). Ile qui dépend de la république d'Haïti, dans les Antilles, située à l'entrée de la baie de Port-au-Prince. Sa longueur, prise dans le sens de la direction de N.-O. au S.-E., est de 60 kil. à peu près; sa largeur ne dépasse pas 16 kil.; sa superficie est de 743 kil. q. environ. Elle portait autrefois le nom de Guanavana.

GONÇALVÈS DIAS (A.) (V. DIAS).

GONÇALVES (Joaquim-Afonso), missionnaire et sinologue portugais, né en 1780, mort à Macao en 1844. D'une famille peu aisée, il entra de bonne heure dans la congrégation des Missions et s'embarqua en 1812 pour la Chine; avant d'y arriver, il séjourna quelque temps au Brésil et aux Philippines. Parvenu à Macao, il ne put mettre à exécution son projet d'aller évangéliser dans l'intérieur de l'empire, à cause des persécutions de l'empereur Kia-Kin contre les chrétiens. Gonçalves se fixa donc à Macao et se voua à l'étude de la langue chinoise avec une grande persévérance; ses travaux lui ont mérité une grande réputation bien que le portugais soit une langue peu répandue parmi les orientalistes. Son premier livre, peu important, fut écrit en latin (1828); c'était une petite grammaire chinoise-latine dédiée aux jeunes Chinois qui se destinent à l'état ecclésiastique. En 1829, Gonçalves donna son *Arte China*, grammaire portugaise-chinoise réputée. En 1831 parut le *Diccionario portuguez-china, no estilo vulgar mandarin e classico geral*, l'un des meilleurs parus. Le *Diccionario china-portuguez*, qu'il donna en 1833, a soulevé plus de critiques. Enfin le missionnaire a laissé un grand répertoire manuscrit latin-chinois qui n'a pas été imprimé, peut-être parce que les 40,000 caractères qu'il contient sont rangés progressivement suivant le nombre et l'ordre alphabétique des traits dont ils se composent sans tenir compte des classiques auxquels ils se rattachent. Gonçalves avait terminé ses plus importants travaux et s'appretait à passer aux Philippines quand il mourut.

GONCELIN. Ch.-l. de cant. du dép. de l'Isère, arr. de Grenoble; 4,521 hab. Stat. du chem. de fer de Valence à Chambéry desservant l'établissement thermal d'*Allevard-Bains* (V. ce mot). Centre d'un grand commerce de noix.

GONCHON (Clément), révolutionnaire français. Dès les débuts de la Révolution, il se fit remarquer par les discours démocratiques qu'il prononçait dans le faubourg Saint-Antoine. Devenu rapidement populaire, il conduisit à diverses reprises des délégations du faubourg devant la Convention et prit la parole à la barre, notamment pour réclamer l'abolition de la loi martiale et préconiser l'union entre les membres de l'Assemblée. C'était un jacobin influent. Distingué par le comité de Salut public, il fut envoyé par lui dans les départements en qualité de commissaire observateur. En mars 1793, il était à Tournai où il fut pris pour un commissaire de la Convention et faillit être écharpé. On lui arracha sa cocarde et il dut se faire jour armé de ses pistolets à travers une foule hostile qui le menaçait de sabres, de fourches et de pierres. En mai, il fut envoyé dans le dép. de Rhône-et-Loire et de l'Ain pour prendre des renseignements relatifs aux arts, au commerce, à l'industrie, à l'agriculture et à l'instruction publique. Revenu à Paris, il refusa de se mettre à la tête d'un mouvement des faubourgs contre la Convention. Il perdit ainsi sa popularité.

GONCOURT. Com. du dép. de la Haute-Marne, arr. de Chaumont, cant. de Bourmont; 616 hab.

GONCOURT (Edmond-Louis-Antoine et Jules-Alfred Huor de), littérateurs français, né le premier à Nancy le 26 mai 1822, le second à Paris le 17 déc. 1835. Jules de Goncourt est mort à Auteuil le 20 juin 1870. La vie des deux frères jusqu'à cette époque est intimement liée et il est malaisé de faire le départ de ce qui revient à chacun d'eux avant la mort du plus jeune. Petits-fils d'un député du tiers à l'Assemblée nationale de 1789, mais tenant fort à leur particule et à leur ascendance nobiliaire, ayant du moins toute la grâce, l'affinement et le maniérisme d'une race d'extrême civilisation, les frères de Goncourt débutèrent dans les lettres, en 1851, par un roman intitulé *En 18...* et qui passa à peu près inaperçu. De cette époque à 1860, ils se réservèrent presque exclusivement à l'étude des mœurs et des idées du XVIII^e siècle. Ainsi parurent : *Histoire de la société française pendant la Révolution et sous le Directoire* (1854-55, 2 vol.); *Portraits intimes du XVIII^e siècle* (1856-58, 2 vol.); *Sophie Arnould*

d'après sa correspondance et ses mémoires inédits (1857); *Histoire de Marie-Antoinette* (1858); les *Maîtresses de Louis XV* (1860, 2 vol.), réimprimées de 1878 à 1879 sous les titres de *Du Barry, la Pompadour, la Duchesse de Châteauroux et ses sœurs*. Ils continuèrent plus tard cette série avec la *Femme au XVIII^e siècle* (1862), et les *Actrices du XVIII^e siècle*, *M^{me} Saint-Huberti* *M^{lle} Clairon* (1885-1890, 2 vol.) et l'étendirent à l'art et aux artistes avec *l'Art du XVIII^e siècle* (1874, 2 vol.) et *l'Œuvre de Watteau* (1876). Cependant et avant de revenir en 1860 au roman d'observation avec *les Hommes de lettres*, les frères de Goncourt avaient publié dans l'intervalle de leurs études historiques, littéraires et artistiques sur le XVIII^e siècle : *le Salon de 1852* (1852); *les Mystères des théâtres* (1853); *la Lorette* (1853); *la Révolution dans les mœurs* (1854); *la Peinture à l'Exposition universelle de 1855* (1855); *les Actrices* (1856); *Une Voiture de masques* (1856), réimprimé en 1876 sous le titre de *Quelques Créatures de ce temps*. Avec *les Hommes de lettres*, réimprimé en 1869, sous le titre de *Charles Demailly*, commence la série de leurs romans d'observation appliquée aux mœurs et aux idées de ce temps. Ils manifestèrent le même tempérament que dans leurs études d'histoire, curieux surtout du menu fait, du détail, et s'élevant rarement aux considérations générales. Cette méthode même et son application à des cas relevant plutôt de la pathologie donnèrent aux frères de Goncourt une place de choix parmi les chefs de l'école réaliste. Aux *Hommes de lettres* succédèrent : *Sœur Philomène* (1861); *Renée Mauperin* (1864); *Germinie Lacerteux* (1865); *Manette Salomon* (1867, 2 vol.); *Madame Gervaisais* (1869). Entre temps paraissaient d'eux *Idées et Sensations* (1866). Des notes recueillies par les deux frères devaient servir plus tard au survivant pour la composition de *la Fille Elisa* (1878); des *Frères Zemganno* (1879); de *la Faustine* (1882); de *Chérie* (1884); *Gavarni, l'homme et l'artiste* (1879); *Pages retrouvées* (1886); *Préfaces et manifestes littéraires* (1888), enfin la série du *Journal des Goncourt* jusqu'en 1870, tous livres publiés postérieurement à la mort de Jules, doivent cependant être rapportés à la période de collaboration des deux frères. A cette période remonte également le drame en trois actes, en prose, intitulé *Henriette Maréchal*, et dont les représentations au Théâtre-Français (1865) donnèrent lieu à des scènes de tumulte où la politique avait peut-être sa part. En outre des œuvres précédemment citées, on doit à M. Edmond de Goncourt seul la série encore inachevée du *Journal des Goncourt* depuis 1870; *l'Œuvre de Watteau* (1876); *l'Œuvre de Prulhon* (1877); *la Maison d'un artiste* (1881, 2 vol.); *Outamaro* (1891), premier volume d'une série sur l'art et les artistes japonais que les frères de Goncourt ont particulièrement aidé à répandre chez nous. Enfin, au théâtre, M. Edmond de Goncourt a fait jouer sans grand succès un drame, *la Patrie en danger*, refusé à la Comédie-Française, sous le titre de *M^{lle} de La Rochedragon* et donné en 1888 sur la scène du Théâtre-Libre, et une comédie politique en un acte, *A bas le progrès!* donnée en 1893 sur la même scène. Il a tiré en outre de *Germinie Lacerteux* un drame en dix tableaux, qui a eu une meilleure fortune et qui, joué pour la première fois en 1887 à l'Odéon, a été repris avec succès en 1892. On sait enfin qu'une disposition testamentaire de M. Edmond de Goncourt institue une Académie qui doit porter son nom et où doivent entrer après sa mort un certain nombre de littérateurs et d'artistes étrangers aux corps de l'Etat. Ch. LE GOFFIC.

GOND (Serrur.). La ferrure d'une porte se compose ordinairement de la charnière autour de laquelle elle tourne et de la fermeture proprement dite. La charnière la plus simple est formée de gonds et de pentures. Le gond est un morceau de fer recourbé d'équerre à l'une de ses extrémités et fait de manière que la branche verticale de l'équerre soit cylindrique afin qu'elle tourne facilement dans l'œil qui termine la penture fixée horizontalement à la

porte. Le gond se termine en pointe, comme une forte broche barbelée, quand il doit être fixé dans le bois, ou en queue de poisson quand il doit être scellé dans un mur, ou enfin en forme de patte quand il doit être fixé à un poteau au moyen de vis. L. K.

GONDA (Metrol.). Monnaie de compte usitée au Mogol; vaut 0 fr. 0038.

GONDAR. Capitale du royaume d'Abyssinie (Afrique orientale), chef-lieu de la prov. d'Amhara, à 40 kil. au N. du lac Tzana; alt., 1,270 m.; 8,000 hab. La ville est bâtie sur un plateau dont la base est entourée par une dépression profonde, dans laquelle coulent l'Anghéreb et le Kaha. Sa situation est remarquable; mais la ville, ruinée par l'incendie systématique allumé en 1868 par le négus Théodoros, n'offre aucun monument important. Elle est divisée en deux villes: la ville musulmane et la ville chrétienne. La fondation de Gondar remonte au XVII^e siècle; d'abord simple camp royal, servant de résidence passagère au négus, Gondar fut élevée au rang de capitale vers 1650. Abandonnée et dépossédée de son titre par Théodoros, Gondar est devenue de nouveau, sous son successeur, la résidence des souverains et du clergé.

GONDEBAUD, roi de Bourgogne, mort à Genève en 546. Fils du roi Gondioe, il avait été fait patrice d'Occident dès 472 pour l'empereur Olybrios. Après s'être emparé en 477 de son frère Chilpéric qu'il fit mettre à mort ainsi que son autre frère Gondemar, il s'empara en 491 du royaume de Bourgogne. Bientôt après son avènement, il fit une descente en Italie dont il ravagea les provinces septentrionales à la faveur de la guerre que se faisaient Odoacre et Théodoric. A son retour, il donna en mariage au roi des Francs, Clovis, sa nièce Cloti de, fille de son frère Chilpéric; mais celle-ci excita bientôt son mari à combattre le meurtrier de son père. Attaqué par Clovis et vaincu, Gondebaud, assiégé dans Avignon, réussit cependant à conclure une paix qui lui laissait le trône. Aussitôt après le départ des Francs, il surprit dans Vienne son frère Gondegisile à la trahison duquel il attribuait sa défaite et la massacre. Allié avec Théodoric, roi des Ostrogoths, Clovis attaqua une seconde fois Gondebaud, qui cette fois fut dépouillé de ses Etats; il ne tarda pas cependant à les recouvrer et devint l'allié de Clovis contre les Visigoths. Tandis que le roi franc combattait en Aquitaine, il envahit la Narbonnaise, prit Narbonne, assiégea Arles, mais fut vaincu par l'intervention des Ostrogoths. Chassé de la Provence, il se retira à Genève où il mourut. Il avait promulgué à Lyon, en 502, le code de lois bourguignonnes connu sous le nom de loi Gombette.

GONDECOURT. Com. du dép. du Nord, arr. de Lille, cant. de Seclin; 2,445 hab. Sucreries. Dans l'église, ancien baptistère du XII^e siècle en marbre de Tournai.

GONDEGISILE, prince bourguignon, fils du roi Gondioe, tué à Vienne en 504. Il avait eu en partage, à la mort de son père, vers 473, le pays conquis entre le Rhône et le Doubs, auquel il joignit le territoire de Genève à l'avènement de Gondebaud. Mais ayant trahi celui-ci lorsqu'il fut attaqué par Clovis, il fut, après le départ des Francs, pris dans Vienne par Gondebaud qui le tua de sa main.

GONDEMAR, prince bourguignon, fils du roi Gondioe, tué à Vienne en 479. Il avait eu en partage à la mort de son père, vers 473, le Dauphiné, mais attaqué avec son frère Chilpéric, par Gondebaud, il périt avec ses deux fils lors de la prise de Vienne.

GONDEMAR, roi de Bourgogne, de 523 à 532. Second fils du roi Gondebaud, il fut proclamé roi après que son frère Sigismond eut été fait prisonnier par le roi franc Clodomir. Il continua la guerre et vainquit Clodomir qui périt dans un combat à Vézeronce (524), mais quelques années plus tard, vers 532, son royaume fut envahi par les Francs; Clotaire et Childébert s'emparèrent d'Autun, puis de Vienne, se partageant la Bourgogne, et depuis

lors il n'est plus nulle part fait mention du dernier roi de Bourgogne.

GONDEMAR ou **GUNDEMAR** (en castillan *Gundemaro*), roi visigoth d'Espagne, mort à Tolède en 612. Il est probable qu'il prit une large part au meurtre de Witérik massacré par la foule et traîné dans les rues pour avoir, disait-on, voulu rétablir l'arianisme, proscrit depuis Rékared. Après cette exécution, les Visigoths le proclamèrent roi (610). Mariana suppose qu'il fut appuyé par les Francs, ennemis de Witérik. En tout cas, il leur payait tribut. Fort soucieux d'affaires ecclésiastiques comme ses prédécesseurs, Gondemar réunit, la première année de son règne, un concile national composé de vingt-cinq évêques, parmi lesquels figurait saint Isidore de Séville. Il s'agissait d'examiner les différends survenus entre l'Eglise de Tolède et celle de Carthagène. L'assemblée se prononça en faveur d'Aurasius, archevêque de Tolède et primat des Espagnes. Dans la suite, Gondemar eut des démêlés avec Théodebert II, roi d'Austrasie, qui avait maltraité ses envoyés. Le comte visigoth Bulgaran, gouverneur de Septimanie, conquit sur les Francs deux villes de la Gaule narbonnaise, cédées lors du mariage de Brunehaut avec Sigebert I^{er}, fils de Clotaire. En Espagne, Gondemar vainquit les montagnards vascons, soulevés contre lui, et fit la guerre aux Byzantins qui possédaient encore un morceau de l'Andalousie, abandonnée jadis à Justinien par Athanagilde. Comme il ne laissait, à sa mort, aucun fils de sa femme Hilduara, les chefs goths élurent Sisebuth. Lucien DOLLFUS.

BIBL. : MARIANA, *Historia general de España* ; Barcelone, 1839, 10 vol.

GONDENANS-LES-MOULINS. Com. du dép. du Doubs, arr. de Baume-les-Dames, cant. de Rougemont ; 248 hab.

GONDENANS-MONTBY. Com. du dép. du Doubs, arr. de Baume-les-Dames, cant. de Rougemont ; 368 hab.

GONDEVILLE. Com. du dép. de la Charente, arr. de Cognac, cant. de Segonzac ; 534 hab.

GONDI (Famille de). Famille d'origine toscane établie en France au xvi^e siècle. On la fait remonter à *Gondo Gondi*, qui vivait à Florence au xiii^e siècle. Ce qu'il y a de sûr, c'est que, dans la première moitié du xv^e siècle, *Léonard Gondi* épousa Françoise Belfradelli. Son fils, *Antoine* (appelé aussi quelquefois Bernard), né en 1443, mort après 1486, épousa Madeleine Corbinelli. De ce mariage naquirent deux fils, *Jérôme* (1472-1557) et *Antoine II* (1486-1560). Ce dernier fut le premier Gondi qui vint en France où il acquit la terre du Perron et où il épousa Marguerite de Pierrevive en 1534. D'abord banquier à Lyon, il fut amené à Paris par Catherine de Médicis qui en fit le maître d'hôtel du duc d'Anjou, depuis Henri III ; il fut aussi celui de François II. C'est de lui que descend la branche la plus illustre des Gondi, dont nous reparlerons plus loin. Du mariage de son frère aîné Jérôme avec Françoise Tornaboni sont issus deux fils. Le premier, *Jean-Baptiste* (1501-1580), venu en France avec Catherine de Médicis dont il fut maître d'hôtel, épousa Madeleine Bonaguti, de laquelle il n'eut pas d'enfant. Le second, *François-Marie*, né en 1503, fut ambassadeur du duc de Toscane en Espagne où il s'établit. Il épousa Anne de Velez de Guevara. Son fils, *Jérôme II* (1550-1600), baron de Codun, fut ambassadeur à Madrid au sujet du mariage de Charles IX et d'Elisabeth d'Autriche (1570), ambassadeur à Venise et à Rome sous Henri III, puis encore à Rome sous Henri IV et introducteur des ambassadeurs. Il avait épousé Louise Bonacorsi dont il eut *Jean-Baptiste II* (1576-1640), introducteur des ambassadeurs et conseiller d'Etat, qui épousa Polixène Rossi. Son fils, *Jérôme III* (1605-1686), fut capitaine de cheval-légers. De son mariage avec Hippolyte de Cumont naquit *Pierre-Ferdinand*, comte de Vic (1658-1699), qui fut le dernier de la branche aînée des Gondi. Antoine II, tige de la branche cadette, avait eu trois fils. L'aîné, *Albert*, né à Florence le 4 nov. 1522, mort le 24 avr. 1602, vint à la cour de Henri II en 1547. Il ob-

tint une compagnie de cheval-légers en 1550, assista en 1554 au combat de Renty et obtint, la même année, la charge de gentilhomme de la chambre et maître de la garde-robe du roi. Après avoir servi en Italie en 1555, il assista aux affaires de Saint-Quentin (1557) et de Gravelines (1558) ; puis, pendant les guerres de religion durant lesquelles il suivit le parti de la cour, aux batailles de Saint-Denis (1567), de Jarnac et de Montcontour (1569). Fait chevalier de l'ordre du roi et conseiller d'Etat, il fut envoyé en 1570 comme ambassadeur à Vienne pour épouser par procuration Elisabeth d'Autriche. A son retour, il fut nommé gouverneur de Metz et du pays messin (1574). Après avoir pris part au conseil qui précéda la Saint-Barthélemy et y avoir fait entendre, paraît-il, des paroles de modération, il fut, après l'événement, envoyé à Londres comme ambassadeur. Fait maréchal de France et gouverneur de Provence en 1573, il accompagna le duc d'Anjou en Pologne. En 1581, sa terre de Retz fut érigée en duché-pairie dont il porta le nom. Il était en outre général des galères et marquis de Belle-Isle. Son second frère, *Pierre*, évêque de Paris, fait cardinal en 1587, fut partisan de Henri IV et envoyé par ce prince comme ambassadeur à Rome en 1592. Le troisième, *Charles* (1536-1574), seigneur de La Tour, fut chevalier de l'ordre du roi, capitaine de 50 hommes d'armes des ordonnances, maître de la garde-robe et général des galères. Il épousa Hélène Bon. Du mariage d'Albert avec Claude-Catherine de Clermont-Dampierre naquirent quatre enfants. L'aîné, *Charles II* (1569-1576), marquis de Belle-Isle, général des galères au survivant de son père en 1579, prit part aux guerres de religion et fut tué en duel. De son mariage avec Antoinette d'Orléans, il laissa un fils, *Henri II* (1590-1639), duc de Retz, qui épousa Jeanne de Scépeaux, dont il n'eut qu'une fille. Le second fils d'Albert, *Henri I^{er}* (1572-1622), succéda à son oncle Pierre comme évêque de Paris. Le troisième, *Philibert-Emmanuel*, né à Limoges en 1581, mort à Joigny le 29 juin 1662, marquis de Belle-Isle, comte de Joigny et baron de Montmirail, eut une existence très mouvementée. Fait chevalier des ordres du roi et général des galères en 1598, il sortit de Versailles en 1599 pour donner la chasse aux Barbaresques, et cette expédition fut suivie de succès. Il se signala également à la bataille navale de La Rochelle (26 oct. 1622). Peu après, il abandonna ses charges et, peut-être à la suite de son veuvage et de ses rapports avec saint Vincent de Paul, il entra à l'Oratoire (1625). Il en serait devenu général et aurait obtenu le chapeau de cardinal, sans l'animosité de Richelieu qui le fit exiler à Lyon en 1641. On a prétendu qu'après la mort de Louis XIII, Anne d'Autriche lui aurait offert le ministère avant Mazarin. Pendant la Fronde, la conduite de son second fils, le coadjuteur de Gondi, le fit exiler successivement à Villepreux (1653) et à Clermont-Ferrand (1654). Délivré en 1659 après la paix de Retz avec la cour, il se retira à Joigny où s'écoulèrent ses derniers jours. Le plus jeune de ses frères, *Jean-François* (1584-1654), succéda à son frère Henri I^{er} sur le siège ecclésiastique de Paris, dont il fut le premier archevêque et qu'il transmit à son neveu, le fameux coadjuteur. Philibert-Emmanuel avait épousé Françoise de Silly, dont il eut deux fils. Le premier, *Pierre*, né à Paris en 1602, mort en 1676, succéda dans la charge de général des galères et dans les titres de duc et de pair de Retz et comte de Joigny à son cousin germain Henri dont il avait épousé la fille, Catherine, qui ne lui donna que deux filles. Le second, *Jean-François-Paul* (1614-1679), fut le célèbre cardinal de Retz (V. ce nom), l'auteur des *Mémoires*. Louis FARGES.

BIBL. : Le P. ANSELME, *Hist. généalogique*. — LA CHESNAYE DES BOIS, *Dict. de la noblesse*. — PINARD, *Chron. historique militaire*. — CORBINELLI, *Hist. généalogique de la maison de Gondi*, Paris, 1705. — vol. in-4.

GONDICAIRE, premier roi de Bourgogne, né vers 385, tué en 436. Chef de la nation des Bourguignons, il vint envahir la Gaule où il conquit la première Belgique et la Séquanais (413-414). Refoulé en Savoie par Aëtius

(435), il fut tué l'année suivante dans une bataille qu'il livra aux Huns sur les bords du Rhin.

GONDINET (Pierre-Edmond-Julien), auteur dramatique français, né à Laurière (Haute-Vienne) le 7 mars 1828 (et non 1829), mort à Neuilly (Seine) le 19 nov. 1888. Surnuméraire de l'enregistrement à Bordeaux en 1849, Gondinet fut nommé en 1852 receveur de l'enregistrement dans un triste hameau des Vosges, à Monthureux. Après un an de séjour, il se vit attacher, en qualité de rédacteur, aux bureaux de son père, alors directeur des domaines à Montpellier. C'est là que, de 1853 à 1858, il fit jouer sur le petit théâtre de cette ville, sous le pseudonyme de Julien de Laurière, huit levers de rideau et une comédie en cinq actes, en vers, *La Vigne sauvée*. Mais le théâtre de Montpellier ne tarda pas à devenir trop étroit pour le talent et l'ambition du poète. Mis en non-activité sur sa demande, le 6 déc. 1858, il ne rentra dans l'enregistrement qu'en 1860, comme contrôleur des successions à Paris. L'année suivante, il devint rédacteur à la direction générale de l'enregistrement. Moins de deux ans après, il débutait au Théâtre-Français par un acte en vers, *Trop curieux*, qui n'eut qu'un succès d'estime. Gondinet donna ensuite au Gymnase plusieurs pièces. En janv. 1869, il abandonna définitivement l'administration. Il s'engagea pendant la guerre de 1870 et, après la paix, se retira à Athis-sur-Seine. Depuis lors, il cessa de fréquenter les salons parisiens. Les pièces qu'il a composées depuis son début sont très nombreuses. En voici la liste : *les Victimes de l'argent*, comédie en trois actes (1865, Gymnase); *les Révoltés*, un acte en vers (1865; Gymnase), le premier grand succès qu'il ait obtenu; *la Cravate blanche*, un acte en vers libres (1867; Gymnase); *le Comte Jacques*, trois actes en vers (1868; Gymnase); *les Grandes Demoiselles*, un acte (1868; Gymnase); *Gavaud, Minard et C^{ie}*, comédie en trois actes (1869; Palais-Royal), qui mit le sceau à sa réputation; *le Plus heureux des trois*, trois actes, en collaboration avec Labiche (1870; Palais-Royal); *Christiane*, comédie en trois actes (1871; Théâtre-Français); *Paris chez lui*, trois actes (1872, Gymnase); *le Roi l'a dit*, opéra-comique en trois actes, musique de Léo Delibes (1873); *Panaxol*, un acte en vers (1873; Vaudeville); *Libres!* drame en cinq actes (1874; Porte-Saint-Martin); *Gilberte*, comédie en quatre actes (1874; Vaudeville); *le Chef de division*, trois actes (1874; Palais-Royal); *le Homard*, un acte (1874; Palais-Royal); *Oh! Monsieur*, saynète en un acte (1874); *le Panache*, comédie en trois actes (1875; Palais-Royal); *le Tunnel*, un acte (1877; Palais-Royal); *les Convictions de papa*, un acte (1877; Palais-Royal); *le Professeur pour dames*, un acte (1877); *le Club*, comédie en trois actes, en collaboration avec Jules Cohen (1877; Vaudeville); *la Belle Madame Donis*, quatre actes (1877; Gymnase); *les Cascades*, un acte (1878; Gymnase); *les Vieilles Couches*, trois actes (1878; Palais-Royal); *Tant plus ça change*, vaudeville-revue en trois actes (1878; Palais-Royal); *le Grand Casimir*, trois actes (1879; Variétés, pièce non signée); *les Tapageurs*, trois actes (1879; Vaudeville); *Jonathan*, trois actes (1879; Gymnase); *le Nabab*, sept tableaux (1880; Vaudeville, pièce non signée); *Jean de Nivelle*, opéra-comique en trois actes (1880); *les Grands Enfants*, trois actes (1880; Vaudeville); *les Braves Gens*, quatre actes (1880; Gymnase); *l'Alouette*, un acte (1881; Gymnase); *Un Voyage d'agrément*, trois actes (1881; Vaudeville); *Tête de linotte*, trois actes (1882; Vaudeville); *Lakmé*, opéra en trois actes (1883; Opéra-Comique); *les Affolés*, comédie en quatre actes (1883; Vaudeville); *Un Parisien*, trois actes (1886; Théâtre-Français). Nous devons mentionner aussi : *le Mari qui dort* (1875; pièce du théâtre de campagne, non représentée); *Une Soirée parisienne* et *Mademoiselle Gavroche*, comédies en trois actes, non imprimées (Variétés); enfin, *Dégommé*, sa dernière pièce (Gymnase). Une édition définitive du théâtre de Gondinet est en ce moment en préparation (1893).

Une des caractéristiques de son talent si fin et si personnel, c'est la prestigieuse habileté de l'ouvrier dramatique. A la vérité, la contexture de ses comédies est souvent assez fragile. Il n'y a ni amertume, ni âpreté dans cette revue satirique des mœurs contemporaines; mais, en revanche, de l'ironie souriante et la plus franche gaieté. Au comique des situations l'auteur ajoute ce comique d'essence plus rare qui, du choc des mots, jaillit en pluie d'étincelles. C'est par cette verve éblouissante et de premier jet, plus encore peut-être que par ses qualités scéniques, que le théâtre de Gondinet a conquis sa place au soleil et s'est imposé à l'estime des contemporains. Emmanuel Besson.

BIBL.: ZOLA, *Nos Auteurs dramatiques*; Paris, 1881, in-18. — E. BESSON, *Gondinet, sa vie et ses œuvres*; Paris, 1890, in-18, 2^e édit.

GONDIOG, second roi de Bourgogne, mort vers 473. Fils de Gondicaire, il lui succéda en 436. A la faveur des guerres qui désolaient la Gaule, il put reconquérir les pays enlevés à son père par les Romains et y ajouter d'autres conquêtes et notamment la cité de Lyon.

GONDJA. Prov. de Guinée (Afrique occidentale), comprise jusqu'en 1874 dans le royaume des Achanti. Le Gondja forme une région montagneuse, salubre et fertile, arrosée par le Volta. On y récolte des amandes, des arachides, de l'huile de palme, du coton, du café. La capitale est Salaga. C'est une zone disputée actuellement entre le fétichisme et l'islam.

GONDOKORO. Village situé près de la rive droite du Nil, dans son cours supérieur, par 4° 54' 45" de lat. N. et 29° 7' 59" de long. E., à 464 m. d'alt. Gondokoro fut tout d'abord une station de missionnaires. Devenue plus tard station de trafiquants d'ivoire, elle a gardé pendant quelque trente ans une situation considérable, au seuil de l'immense région des terrains bas traversés par le Nil. Son climat, devenu plus insalubre d'année en année à cause des marécages laissés par le Nil dont le cours se porte vers l'O., a fait préférer à Gondokoro le port de Lado, sur la rive gauche du fleuve, plus au nord. Gondokoro n'est plus aujourd'hui qu'un village occupé par les Baris.

GONDOLE. I. MARINE. — Grande embarcation, longue, étroite et très légère, usitée à Venise, où, à cause de la multitude de canaux, on ne peut guère se servir de voitures pour un trajet un peu long. L'avant est relevé en forme de cou de cygne et muni d'un fer plat dentelé; l'arrière est également recourbé au-dessus de la ligne de flottaison. Au milieu se trouve une petite cabine; c'est là que se tiennent les personnes qui usent de la gondole comme moyen de transport. Cette cabine est plus ou moins luxueusement ornée, et, au temps de la République, les riches Vénitiens y déployaient un grand luxe. Le gondolier se tient derrière cette petite chambre et nage debout la figure tournée vers l'avant. Une note caractéristique : la gondole, ainsi que l'extérieur de la cabine, est toujours peinte en noir.

II. CARROSSERIE (V. BERLINE).

GONDOPHARES, roi de la dynastie indo-parthe qui a régné dans le N.-O. de l'Inde et sur les bords de l'Indus.



Monnaie de bronze de Gondopharès portant à l'avers, en grec ΒΑΣΙΛΕΥΩΝΤΟΣ ΥΝΔΟΦΕΡΡΟΥ, au revers en bactrien : *Maharajasa Gulapharasa* (légende incomplète) « du grand roi G. »

On ne possède aucune donnée historique sur ce prince qui n'est connu que par ses médailles. Les légendes sont en grec très barbare et en caractères ariens (bactriens). Le nom est écrit *Gondopharou* ou *Undopherrou* dans la

légende grecque et *Gudapharasa* dans la légende indienne.

Un récent travail de M. E. Senart sur l'inscription de Takht-i-Bahi, mentionnée au mot BACTRIANE, t. IV, p. 4120, permet de fixer à l'an 24 de J.-C. la date approximative de l'avènement de ce roi au trône.

E. DROUTIN.

GONDOUIN (Jacques), architecte français, né à Paris le 6 juin 1737, mort à Paris le 19 déc. 1818. Elève de J.-Fr. Blondel et de l'Académie où il remporta en 1758 le second prix d'architecture, Gondouin obtint une place de pensionnaire de Rome et voyagea en Italie, en Hollande et en Angleterre. A son retour en France, il fut, sur la recommandation de La Martinière, chirurgien de Louis XV, chargé de la construction de l'École de médecine de Paris dont il fit élever les portiques entourant la cour sur la rue de l'École-de-Médecine et l'ancien amphithéâtre enclavé dans les nouveaux bâtiments dus à M. Ginain. Il fit encore élever la fontaine dite d'Esculape de l'autre côté de la rue de l'École-de-Médecine et fut l'architecte de la colonne monumentale de la place Vendôme, inaugurée le 15 août 1810; mais, pour cette dernière œuvre, on lui imposa le concours de Denon et de Lepère. Gondouin, qui était membre de l'ancienne Académie royale d'architecture depuis 1774, fut admis à l'Institut en 1793 et entra au conseil des bâtiments civils en 1798. Il a laissé un ouvrage intitulé *Description des écoles de chirurgie* (Paris, 1780, in-fol.).

Charles LUCAS.

GONDOVALD, surnommé *Ballomer*, prince franc, né vers 550, tué devant Comminges en 586. Fils d'une concubine de Clotaire I^{er} et renié par celui-ci, il fut recueilli par Chilbert I^{er} qui régnait à Paris, mais en 567, il fut enlevé par son frère Sigebert, roi d'Austrasie, et relégué à Cologne. De là il gagna l'Italie et Constantinople où il fut comblé d'honneurs par les empereurs Tibère II et Maurice. Rappelé en Gaule par les leudes de l'Austrasie et de l'Aquitaine, il demeura caché jusqu'à la mort de Chilpéric (584) et fut alors proclamé roi d'Aquitaine par le patrice Mumolus, le duc de Toulouse Didier et Gontran-Boson. Attaqué par Gontran, il fut enfermé dans Comminges, puis massacré après avoir été livré par ses partisans.

BIBL. : BONAMY, *Histoire de Gondovald, prétendu fils de Clotaire I^{er}*, dans *Mém. de l'Acad. des inscr.*, 1753, t. XX. — LEVESQUE DE LA RAVALIERE et FRERET, *Eclaircissements sur quelques points de l'histoire de Gondovald*, dans *Hist. de l'Acad. des inscr.*, 1754, t. XXI. — L. BLANCARD, *la Question de Gondovald*, dans *Mém. de l'Acad. de Marseille*, 1885. — DESAZARS, *la Conspiration de Gondovald*, dans *Mém. de la Soc. archéol. du Midi*, 1886, t. XIV.

GONDRECOURT. Com. du dép. de Meurthe-et-Moselle, arr. de Briey, cant. de Conflans; 366 hab.

GONDRECOURT (*Gondricurtis*, 4034). Ch.-l. de cant. du dép. de la Meuse, arr. de Commercy, sur l'Ornain et le chem. de fer de Nançois-le-Petit à Neufchâteau; 4,998 hab. Chef-lieu d'une châtellenie champenoise, tenue en fief du roi de France, par le comte de Bar, depuis 1285, il possédait autrefois un château, un palais, un couvent de récollets, un prieuré dépendant de l'abbaye de Saint-Evre-de-Toul, et hors des murs une chapelle dite de la Maladrerie (*capella leprosorium*). Armoiries : *d'or à la croix dentelée de sable*.

BIBL. : Alex. BERTRAND, *Note sur un coffret gallo-romain découvert à Gondrecourt*, dans *Mém. de l'Acad. des inscript. et des belles-lettres*, 4^e sér., XV, 11, 58.

GONDRECOURT (Henri-Ange-Alfred, baron de), général et romancier français, né à La Guadeloupe le 22 mars 1816, mort à Albi le 16 nov. 1876. Elève de Saint-Cyr, il fit les campagnes d'Afrique (1835-37), l'expédition de la Grande-Kabylie (1856) et devint en 1866 général de brigade après avoir commandé les chasseurs à cheval de la garde impériale. Commandant militaire de Saint-Cyr de 1866 à 1870, il fut nommé commandant de la 2^e brigade de cavalerie à l'armée du Rhin et se distingua à la bataille de Mars-la-Tour (16 août 1870). Fait prisonnier à Metz, il commanda par la suite le dép. de Lot-et-Garonne, fut promu général de division en 1872, puis inspecteur général de la cavalerie. Il a écrit un grand nombre de romans,

parmi lesquels nous citerons : *les Derniers Kerven* (Paris, 1844, 2 vol. in-8); *Médine* (1845, 2 vol. in-8); *les Péchés mignons* (1847, 2 vol. in-8); *Un Ami diabolique* (1848, 6 vol. in-8); *Mademoiselle de Cardonne* (1853, 3 vol. in-8); *Mémoires d'un vieux garçon* (1855-56, 10 vol. in-8); *le Mendiant* (1864, 4 vol. in-8); *le Rubicon* (1867, in-8), etc.

GONDREVILLE ou **GONDREVILLE-LA-FRANCHE**. Com. du dép. du Loiret, arr. de Montargis, cant. de Ferrières; 303 hab.

GONDREVILLE (*Gundulfovilla*, 727). Com. du dép. de Meurthe-et-Moselle, arr. et cant. (N.), de Toul, sur la rive droite de la Moselle, à 6 kil. au N.-E. de Toul; 1,273 hab. Déjà au VII^e siècle les premiers rois francs y avaient un palais qui dans la suite fut souvent habité par Louis le Pieux, Lothaire II, Louis III, Carloman, Charles le Chauve et Charles le Gros. Fief du bailliage de Nancy, Gondreville fut le chef-lieu d'une châtellenie. Sur l'emplacement de l'ancien palais, on avait construit au XVI^e siècle un château, dans lequel, en 1736, on établit un hôpital. Armoiries : *tiercé en face de Lorraine plein : d'azur à la bande d'argent, chargée d'un corbeau de sable et d'azur à la gerbe de blé d'or liée de même*.

GONDREVILLE. Com. du dép. de l'Oise, arr. de Senlis, cant. de Betz; 436 hab.

GONDREXON. Com. du dép. de Meurthe-et-Moselle, arr. de Lunéville, cant. de Blamont; 407 hab.

GONDRIEN. Com. du dép. du Gers, arr. de Condom, cant. de Montréal; 4,690 hab. L'ancien château, qui fut le berceau de la famille de Pardailhan de Gondrin, célèbre depuis les guerres anglaises, a été détruit. Le monastère fondé par elle a été converti en auberge. L'église a conservé une abside romane sur laquelle on a édifié une tour moderne. Pèlerinage de Notre-Dame de Tonneteau.

GONDRIEN (Louis-Henri de PARDAILLAN DE), archevêque de Sens, né au château de Gondrin (diocèse d'Auch) en 1620, mort en 1674. Il était fils d'Antoine-Arnauld de Gondrin, marquis de Montepan et d'Antin. En 1644, il fut nommé coadjuteur de son proche parent, Octave de Bellegarde, archevêque de Sens, à qui il succéda en 1646. Sincèrement attaché à la doctrine de saint Augustin, il fut un des onze évêques qui refusèrent leur signature à la lettre écrite par leurs collègues à Innocent X, pour le prier de prononcer un jugement décisif sur le livre de Jansénius. Mais, lorsque le pape eut condamné expressément les *cinq propositions* par la bulle *Cum occasione*, et que cette bulle eut été reçue en France, il signa les déclarations de l'assemblée du clergé, reconnaissant que ces propositions étaient de Jansénius (1654). Il renouvela cette adhésion au commencement du pontificat d'Alexandre VII. En 1658, il souscrivit le *Formulaire* et le fit souscrire par les ecclésiastiques soumis à son autorité. En 1661, réprouvant une distinction énoncée par les vicaires-généraux de Paris, il déclara que les cinq propositions avaient été condamnées dans le sens de l'auteur. Néanmoins, il se joignit aux évêques d'Aleth, d'Angers, de Pamiers et de Beauvais pour représenter à Clément IX la nécessité de séparer la question de fait de la question de droit, et il travailla avec zèle à l'arrangement connu sous le nom de *paix de l'Eglise* ou *paix de Clément IX*. Tout en mécontentant les jansénistes par sa modération, il ne craignit point d'irriter les jésuites par sa fermeté, et de les réprimer. Il avait été un des premiers à censurer l'*Apologie des casuistes*; les jésuites ayant refusé de se soumettre à ses ordonnances, il défendit à ses diocésains, sous peine d'excommunication, de se confesser à eux, et il leur interdit complètement son diocèse. Même fermeté à l'égard de Louis XIV : indigné de la situation que M^{me} de Montespan, sa nièce, occupait à la cour, il la souffleta et fut exilé dans sa ville épiscopale; mais il revendiqua le droit des évêques à visiter tout leur diocèse. La cour se trouvant à Fontainebleau, il s'y rendit et y exerça toutes les fonctions de son ministère, menaçant le roi et M^{me} de Montespan de les excommunier s'ils tentaient de

l'empêcher. Le roi et sa maîtresse se résignèrent, convaincus qu'il ferait ce qu'il avait annoncé. E.-H. VOLLET.

GONDRIEN (LOUIS DE PARDAILHAN DE), duc d'Antin (V. ce nom).

GONDS. Com. du dép. de la Charente-Inférieure, arr. et cant. de Saintes; 730 hab.

GONDS. Peuple d'Asie qui habite les régions montagneuses du *Gondvana*. Le nombre des Gonds est difficile à déterminer : ces sauvages échappent à tout recensement régulier, vivant au milieu des forêts ou réunis par petits groupes disséminés dans une vaste et malsaine région. Il semble que les Gonds aient pris naissance sur le sol qu'ils occupent : leurs légendes ne rappellent aucune migration antérieure. Ils se distinguent des Bhils par leur aspect inférieur : ils sont noirs, de petite taille (1^m62 au plus), les lèvres épaisses, les yeux petits, les cheveux noirs et épais, les épaules voûtées, les bras et les jambes osseux et forts. Leur costume se compose d'une étroite pièce de cotonnade nouée autour des reins; les femmes ont un aspect moins laid : leur tatouage est particulier et ne se retrouve chez aucun des autres peuples de l'Inde centrale. Le nom de Gond ou Gound vient du sanscrit et signifie habitant des cavernes; leur langue est un mélange d'hindi et d'un dialecte ancien. Très courageux, les Gonds n'ont pourtant pas le goût très vif de leurs voisins les Bhils pour la guerre; ils se servent surtout d'une courte hache. Ils se distinguent des Indous par leur respect pour la parole donnée. Leur existence est presque nomade, et leurs villages, dont les huttes sont en légers clayonnages de bambous recouverts de feuilles de teck, très peu stables. Un peu avant l'époque des semailles, ils défrichent un terrain favorable où ils sèment; pendant deux ans, la récolte est abondante; dès que les arbres repoussent ils s'en vont plus loin. Les forêts leur fournissent en abondance des aliments comestibles; le gibier est aussi abondant dans les forêts que dans les cours d'eau. La religion des Gonds est très primitive et s'adresse en partie aux fœux qui les menacent, la maladie et les bêtes féroces. Les prêtres sont plutôt des sorciers et font des incantations magiques; ils se recrutent en général parmi les forgerons de fers de lance; le personnel religieux comprend encore des bardes qui conservent les traditions et chantent les légendes nationales aux grandes fêtes. Les Gonds, qui sont divisés en tribus, ne reconnaissent en général pas de castes, car la race a conservé sa haine pour le brahmanisme; pourtant quelques tribus des plateaux inférieurs révèrent les brahmes. Les principales tribus sont les *Radj-Gonds*, les *Raghourals*, les *Bhimas*, les *Marias*, les *Maris*, les *Ravanbansis*, les *Morias*, les *Halbas*, les *Kois* et les *Bharias*.

Ph. B.

BIBL. : CH. GRANT, *Gazetteer of the Central Provinces of India*, 1870. — LOUIS ROUSSELET, *Inde des Rajahs* (avec un chap. XVI : le Pays des Gounds), 1874.

GONDVANA. Région de l'Inde, connue aussi sous le nom de pays des Gonds et faisant partie du gouvernement anglais des provinces centrales. Au N. elle est bornée par la Sône et les monts Kaimore; au N.-O. par la Nerbada et la Vindya qui la séparent du Malva et du Bandelkand; au N.-E. par le Bengale; à l'E. par les montagnes de l'Orissa et les Ghats du Djépour; au S. et à l'O. par le Godaveri et l'Ouardha qui la séparent du Dekkan et du Bérar. Les Gonds qui l'habitent sont un peuple très primitif. Toute cette haute région est formée de plateaux de 300 à 1,000 m. d'alt. avec des vallées étroites et des gorges profondes, où prennent naissance plusieurs grandes rivières, telles que la Sône, la Mahanadi, la Ouaina, la Ouardha, la Nerbada, la Tapti. Les forêts qui recouvrent cette vaste région offrent les essences les plus variées que l'on trouve dans le Dekkan et dans l'Hindoustan. Cette végétation séculaire, sauvage, rend la contrée extrêmement malsaine. Aussi est-elle habitée surtout par les fauves, tigres, panthères, léopards, hyènes, loups, chacals, sangliers, etc., qui y pullulent. Cependant la population totale du Gondvana est d'environ 11 millions d'âmes,

y compris le Nagpour, la Godaveri et le Bastar. Les Gonds figurent dans ce chiffre pour 1,500,000 âmes; suivant d'autres pour 4 millions. MEYNIERS D'ESTREY.

GONDY (Jean-Baptiste), publiciste français, né à La Clayette (Saône-et-Loire) le 28 avr. 1817. Instituteur primaire, il abandonna en 1845 l'enseignement pour le journalisme et fonda à Lyon le *Père du Peuple*, journal démocratique qui parut de 1846 à 1848. Il fut dans son département le principal meneur de la campagne des banquets réformistes et organisa notamment celui qui fut offert à Lamartine à Maçon. Il se présenta sans succès aux élections pour la Constituante et compromit dans les événements de Juin fut arrêté et emprisonné jusqu'au 2 déc. 1851, date à laquelle il passa en Suisse. Il revint à Lyon en 1870 et tomba dans le mysticisme. Citons de lui : *Petite Grammaire nationale* (Paris, 1842, in-12); *Cinq Ans d'exil* (Genève, 1855, in-12); *Histoire des trois assassins de Saint-Cyr au Mont-d'Or* (Lyon, 1860, in-18); *la Clef de la Fortune* (1860, in-18); *le Conservateur de la Santé* (1864, in-12), etc. Il a collaboré à la *Vie du curé d'Ars*, de Pezzani.

GONELLE (V. COIFFURE, t. XI, p. 864).

GONELLI (Giovanni), sculpteur italien, dit *l'Aveugle de Gombassi*, né au château de Gombassi, en Toscane, en 1610. Il étudia sous Fancelli et Pierre Tacca, et fut appelé à Mantoue, où il devint aveugle. Il n'en travailla pas moins, à Florence, à Gènes et à Rome, à des ouvrages de sculpture que les plus grands personnages d'alors lui commandèrent. On a de lui une statue de *Côme 1^{er} de Médicis* et une du pape *Urbain VIII*.

GONESSE. Ch.-l. de cant. du dép. de Seine-et-Oise, arr. de Pontoise, sur le Crould; 2,642 hab. Stat. du chem. de fer du Nord. Cette petite ville, d'origine fort ancienne, a des annales qui la distinguent parmi les localités des environs de Paris. Elle appartenait à Hugues Capet qui l'incorpora au domaine royal; c'est à Gonesse que Philippe-Auguste naquit en 1165; ce roi ne l'oublia pas lorsque Pierre du Tillay y fonda en 1210 un hôtel-Dieu qui devait devenir considérable; il lui assigna beaucoup de biens. L'église paroissiale (V. la fig. à la page suivante), dédiée à saint Pierre, est un monument très pur du style du XIII^e siècle. On sait que le pain de Gonesse était fort estimé à Paris; cette renommée n'existe plus aujourd'hui.

BIBL. : L'abbé LEBEUF, *Hist. du diocèse de Paris*, t. II, pp. 259-273 de l'édition de 1883. — L. DELISLE, *Fragments de l'histoire de Gonesse*, principalement tirés des archives hospitalières de cette commune, dans *Bibliothèque de l'École des chartes*, 1859, t. V, 4^e sér.; tiré à part, in-8, 71 p. — DE GUILHERMY, *Inscriptions de l'ancien diocèse de Paris*, t. II, pp. 542-548.

GONFALON ou **GONFANON**. Étendard de forme rectangulaire découpé en plusieurs pièces pendantes, attaché à la partie supérieure de la haste et au-dessous du fer. Les gonfanons étaient de couleurs très variées, quelquefois ornés d'images, par exemple une croix; les armoiries n'apparaissent qu'au XIII^e siècle. Au XII^e siècle, la plupart des chevaliers avaient leur lance ornée d'un gonfanon; mais au siècle suivant le gonfanon désigne généralement la bannière carrée du chevalier banneret, les gentilshommes placés sous la conduite d'un banneret n'ayant qu'un pennon triangulaire. Cependant les textes appliquent souvent ce mot gonfanon à toute espèce d'étendard, aux bannières des chevaliers, comme aux étendards des églises, même aux bannières des processions. Les étendards royaux se nommaient aussi gonfanons. Une confrérie, dite du *Gonfanon*, fut instituée à Rome en 1264 et confirmée par Clément IV en 1267; elle tirait son nom de sa bannière où était peinte l'image de la Vierge. En 1583, elle reçut la mission de racheter les captifs des mains des infidèles.

BIBL. : DEMAY, *le Costume au moyen âge d'après les sceaux*. — GAUTIER, *la Chevalerie*, p. 711.

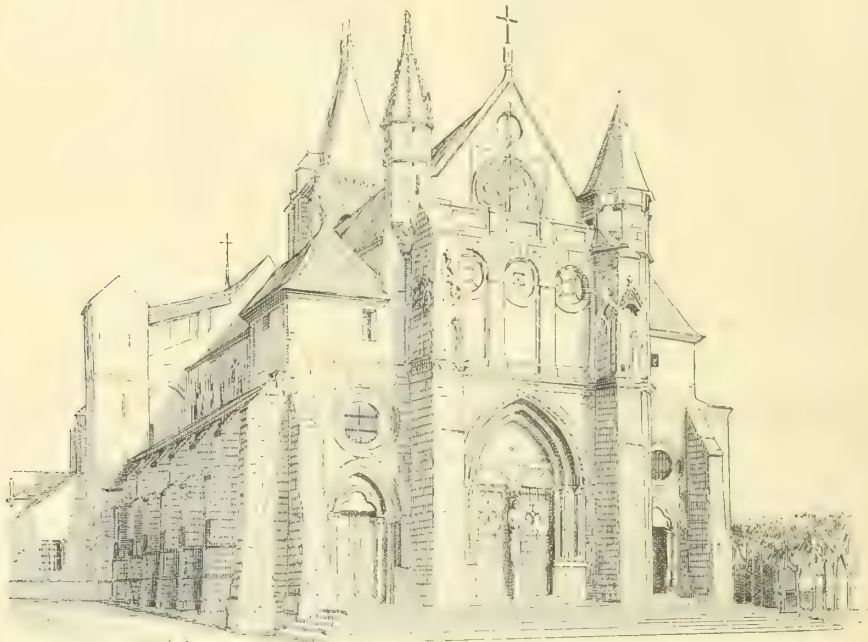
GONFALONNIER. Titre qu'on donnait au moyen âge à celui qui portait le gonfanon d'une armée, d'une ville ou

d'une église. Le soin de porter la bannière d'une église était généralement confié à l'avoué qui conduisait les hommes de l'église à l'armée. Les comtes du Vexin étaient gonfaloniers de Saint-Denis; après la réunion du Vexin au domaine royal, le roi de France devint gonfalonier de Saint-Denis. C'est en 1124 qu'on trouve la première mention d'une levée solennelle de la bannière de Saint-Denis, appelée oriflamme, par un roi de France, pour repousser l'invasion de l'empereur Henri V. On considéra l'oriflamme de Saint-Denis comme l'étendard royal. Les comtes d'Anjou étaient gonfaloniers de Saint-Martin de Tours. La *Chanson de Roland* (vers 106), appelle Geoffroy d'Anjou « les reis gunfanuniers ».

L'Église romaine avait aussi son gonfalonier; il portait l'étendard où étaient brodées soit les clefs de saint Pierre,

soit l'image du prince des apôtres. Il était obligé de défendre l'Église romaine. Cette charge fut généralement confiée par les papes à des souverains. Citons Jacques II d'Aragon, Louis I^{er}, roi de Hongrie, Ladislas, roi de Naples; en ce qui concerne ce dernier, comme il aspirait à la domination de Rome, Alexandre V rendit une sentence contre lui en 1409 et confia son office à Louis d'Anjou.

On ne doit pas confondre le gonfalonier de l'Église avec celui du peuple romain. Cette dignité était également conférée par le souverain pontife. Une bulle de Martin V, de l'an 1424, par laquelle il nomme Pietro Astalli gonfalonier, nous renseigne sur ses fonctions. Il possédait cette charge à vie. Il devait porter l'enseigne ornée des lettres S. P. Q. R. dans les expéditions générales entreprises au nom de l'Église ou du peuple romain, dans les spectacles



Eglise de Gonesse (d'après une photographie).

et les jeux, spécialement aux courses de taureaux, aux jeux du Testaccio, et aux entrées des souverains pontifes à Rome. S'il était empêché, un de ses frères le remplaçait. Il recevait une indemnité. Pierre Astalli eut pour successeur Gabriel Cesarini; la charge de gonfalonier resta jusqu'à la fin du xvii^e siècle dans la famille Cesarini. Le cérémonial de Burcard décrit le costume du gonfalonier en 1484, lors de la prise de possession de Rome par Innocent VIII. Il était vêtu de blanc avec un manteau de taffetas rouge; son cheval avait une housse aux mêmes couleurs; quatre familiers à pied, vêtus de rouges, portant de longs bâtons blancs, l'accompagnaient. En 1530, le pape Clément VII reconnut l'hérédité de la charge. D'interminables contestations s'élevèrent entre le gonfalonier et le prieur des *Caporioni* au sujet de la préséance: le gonfalonier l'emporta en 1559. Il intervenait dans les conseils de la ville, du moins au xvi^e siècle. Après la mort de Philippe Cesarini en 1685, la charge fut donnée au marquis Pompeo Muti; elle lui fut retirée l'année suivante et conférée à J.-B. Pamphili, pour lui, ses fils ou neveux à perpétuité. Cette famille s'étant éteinte en 1764, Clément XIII transféra l'office de gonfalonier à Louis Rezzonico, puis, à son frère Abbondio Rezzonico, mort en 1810. Il n'eut pas de successeur.

Gonfalonier était encore le titre de certains magistrats

municipaux dans les villes d'Italie, spécialement à Florence, à Lucques, à Sienne et dans les Etats de l'Église. Au début du xiii^e siècle, à Florence, les gonfaloniers étaient les chefs militaires des quartiers. En 1250, lors de la réorganisation de la commune, les quartiers furent délimités, le peuple divisé en vingt compagnies et obéissant à autant de *caporali*, élus, et qui, le jour de la Pentecôte, recevaient au Mercato Nuovo les gonfalons qu'ils devaient porter eux-mêmes et qui se distinguaient par leurs couleurs et leurs devises. La constitution de 1280, établie par le cardinal Latino, répartit les citoyens en six compagnies commandées par des gonfaloniers. De plus, ces compagnies formaient deux groupes, ayant chacun trois gonfaloniers de même couleur, mais portant des insignes différents. Le premier groupe avait des gonfalons blancs d'un côté, rouges de l'autre, mais le gonfalon de la compagnie d'Oltrarno portait un petit pont rouge sur le blanc; celui de San Pancrazio une griffe de lion rouge; celui du Borgo, une chèvre noire. Les gonfalons de l'autre groupe portaient leurs insignes sur le rouge; c'étaient pour San Pier Scheraggio un chariot bleu, pour Porta San Piero, les clefs apostoliques en jaune; pour Porta di Duomo l'image de saint Jean. La constitution de 1293 créa un gonfalonier de justice, qui, assisté de mille serviteurs armés, devait exécuter les ordres de la Seigneurie. Il faisait

partie du collège des prieurs. En 1306, il cessa d'être un simple exécuteur et devint le procureur de la république. A la fin du xiv^e siècle, il était le chef de la Seigneurie. A Lucques, le chef de la république était le gonfalonier. A Sienne, la ville était divisée en trois quartiers dont chacun gouverné par un gonfalonier. Dans les États de l'Église, le gonfalonier était le chef des magistrats municipaux. Cette charge persista jusqu'à la suppression de ces États. L'ordonnance de Grégoire XVI (5 juil. 1831), relative aux conseils communaux, contient un certain nombre d'articles relatifs au gonfalonier municipal. M. Prou.

BIBL. : MORONI, *Dizionario di erudizione storico-ecclesiastica*, vol. XXXI, p. 266. — PERRENS, *Histoire de Florence*.

GONFARON. Com. du dép. du Var, arr. de Brignolles, cant. de Besse, sur l'Aille; 2,577 hab. Stat. du ch. de fer P.-L.-M., ligne de Marseille à Vintimille. Carrières de grès et de plâtre. Vins; châtaignes. Nombreuses fabriques de bouchons; scieries. Ruines de l'ancien village de Cagnose, au milieu desquelles est une chapelle. Grotte à stalactites dans la colline de la Roquette. Ermitage de Notre-Dame-des-Anges.

GONFREVILLE. Com. du dép. de la Manche, arr. de Coutances, cant. de Périers; 315 hab.

GONFREVILLE-CAILOT. Com. du dép. de la Seine-Inférieure, arr. du Havre, cant. de Goderville; 292 hab.

GONFREVILLE-L'ORCHER. Com. du dép. de la Seine-Inférieure, arr. du Havre, cant. de Montivilliers; 936 hab. Huilerie. A l'Orcher, église romane avec curieux portail et clocher octogonal; le chœur a été refait au xvi^e siècle. Ancienne motte féodale. Château du xvii^e siècle.

GONFRIÈRE (La). Com. du dép. de l'Orne, arr. d'Argentan, cant. de La Ferté-Fresnel; 392 hab.

GONG. Instrument de musique très bruyant, usité en Chine, fait avec un alliage métallique dans la composition duquel il entre de l'argent, du cuivre et du plomb.

GONGOLA. I. Ville du Soudan central, royaume de Sokoto, prov. de Kalam, à une faible distance de la rivière du même nom. Elle est habitée par une population mêlée de Foulbé, de Haoussa et de Kanouri. Marché important où s'échangent les produits principaux du Bornou.

II. Rivière du Soudan central, affluent de la Binoué, dans laquelle elle se jette au N.-E. de la ville de Yola, capitale de l'Adamaoua.

GÓNGORA Y ARGOTA (Luis de), poète espagnol, né à Cordoue le 11 juil. 1561, mort à Cordoue le 24 mai 1627. Dès l'âge de quinze ans, il fut envoyé par son père à l'université de Salamanque afin d'étudier le droit. C'est à cette époque qu'il composa la plupart de ses *letrillas* et de ses romances satiriques. Il n'en négligeait pas pour cela la jurisprudence, bien qu'il y ait renoncé plus tard pour se consacrer entièrement à la littérature. Góngora se fit connaître de bonne heure. Il n'avait que vingt-trois ans quand déjà Cervantes en parle avec éloge, dans la *Galatea*, parue en 1584. Il y est qualifié « génie sans pareil ». Cervantes déclare que ses vers « réjouissent et enrichissent le monde entier ». Si cette admiration semble exagérée, il faut songer qu'elle ne s'adressait qu'aux premières poésies de l'auteur, dont beaucoup comptent encore parmi les chefs-d'œuvre du Parnasse castillan. Cependant, cette gloire précoce n'enrichissait pas Góngora. Il revint à Cordoue, dans un état voisin de la pauvreté et continua d'écrire. Ces vers qu'il lisait toute l'Espagne lui rapportaient fort peu d'argent. Espérant trouver une situation assurée pour la vieillesse, il entra dans l'Église, vers quarante-cinq ans, obtint une maigre prébende à la cathédrale de Cordoue, abandonna cette ville, alla s'établir à Valladolid, ou résidait la cour, et finit par être nommé chapelain du roi Philippe III, grâce au duc de Lerma et au marquis de Siete-Iglesias. Cette place, assez peu rétribuée, et qu'il avait sollicitée pendant onze années, ne réussit pas à le tirer de la gêne. Il la supportait dignement d'ail-

leurs et ne cherchait pas à la cacher, comme le prouve l'admirable romance burlesque :

Recibi vuestro billete,
Dama de los ojos negros...

Le poète y fait un plaisant inventaire de son modeste mobilier et des avantages qu'il doit à la pauvreté. Au moment où le comte-duc d'Olivarès allait enfin s'occuper de lui, Góngora, atteint d'une maladie cérébrale qui le privait de la mémoire, tout en lui laissant les autres facultés intactes, dut abandonner Valladolid et revenir tristement à Cordoue. Il y mourut peu de temps après son retour. — C'est dans le genre lyrique qu'excelle Góngora. Une *Ode à l'Armada*, pleine d'un patriotisme farouche et d'une foi toute espagnole, contient des vers éclatants, encore qu'un peu tendus. Herrera n'avait pas fait mieux. Une autre ode sur *Saint Hermenegild* que venait de canoniser le pape Sixte-Quint, n'est pas inférieure à la précédente. Ce qui vaut mieux que cette poésie forte, mais froide, ce sont les sonnets, les chansons d'amour et les romances moresques. (Ces romances, œuvres toutes littéraires, n'ont d'autre rapport que le nom avec les anciennes ballades du moyen âge.) En ce genre artificiel, dont la prétention était de peindre les musulmans de Grenade, leur luxe, leurs fêtes chevaleresques et leur galanterie, Góngora surpasse tous les contemporains. A défaut de sentiments bien profonds, le style étincelle de métaphores ingénieuses; l'étoffe, d'ordinaire assez mince, disparaît sous la richesse des broderies. Le vers est toujours sonore, très net, souvent d'une facture achevée. Rien même de plus classique dans la forme que la jolie romance :

Servia en Oran al rey...

et celle qui lui fait suite. Une autre, sur un Espagnol captif du corsaire Dragut, est excellente, en dépit de quelques traits de mauvais goût. Les *letrillas* que composa Góngora, à l'imitation de la poésie populaire, sont remplies de grâce et de simplicité; telles celles de la jeune fille abandonnée qui se plaint à sa mère, et la journée du petit garçon :

Hermana Marica,
Mañana, que es fiesta, etc.

Quant aux romances burlesques ou satiriques, le comique en est un peu forcé, laborieux même, comme celui de Quevedo. Le poète est mordant, sans jamais faire rire. Malheureusement pour sa gloire, l'imagination tourmentée de Góngora l'entraîna plus tard hors du bon sens, vers un genre extravagant, une poésie obscure et bouffie, dans laquelle les métaphores accumulées rendent la pensée presque inintelligible. Mains passages des meilleures romances (celle d'Angélique et de Médor, entre autres) annoncent de loin les excès de la seconde manière. C'est dans ce style bizarre, nommé *estilo culto* ou *culteranismo* (cultisme), que Góngora écrivit ses deux poèmes mythologiques : *El Polifemo* et la *Fábula de Piramo y Tisbe*; un recueil lyrique, *Las Soledades, el Panegirico al duque de Lerma*, et de nombreux sonnets, hérissés de pointes et boursoufflés d'hyperboles; de plus, trois comédies : *Las Firmexas de Isabela, El Doctor Carlino* et *La Comedia venatoria*. Les deux dernières, qui sont purement symboliques, n'ont pas été terminées et forment la partie la plus faible de l'œuvre de Góngora. Pour éclairer tant d'obscurités, il fallut un commentaire. José Pellicer s'en chargea le premier; il ouvrit la marche avec les *Lectioes solemnes á las obras de D. Luis de Góngora* (Madrid, 1630, in-4). Pellicer avait reçu les explications du maître sur les passages difficiles. A sa suite vint Cristóbal de Salazar Mardones, auteur d'une *Ilustracion y defensa de la fábula de Piramo y Tisbe* (Madrid, 1636, in-4). Enfin, Garcia de Salcedo Coronel, encore plus complet que les autres, annota longuement une partie des œuvres du poète; son commentaire est en trois volumes et mit dix ans à paraître (Madrid, 1636-46). La première édition de Góngora date de 1632; suivirent celles de Madrid (1654) et de Bruxelles (1659). Beaucoup de ses meilleurs vers

avaient déjà été imprimés de son vivant, dans un recueil poétique d'Espinosa, publié en 1605. Cependant, le *culturanismo* ne triompha pas sans difficulté. Lope de Vega combattit d'abord le poète cordouan, entre autres dans un sonnet où il représente Boscan et Garcilaso arrivant à la porte d'une hôtellerie; incapables d'entendre le langage alambiqué de la servante et du valet, ils s'imaginent être encore en Biscaye et s'éloignent. Malgré ces critiques, il rend hommage à Góngora. Plus tard, entraîné par l'engouement national et toujours trop soucieux de suivre la mode, Lope finit par l'imiter, dans sa *Circé* et dans plusieurs de ses drames. Tous plîèrent, ou la plupart, du burlesque Quevedo au classique Jauregui, lequel traduisit en octaves gongoriques la *Pharsale* de Lucain. (Il est vrai d'ajouter à sa décharge que l'original y prêtait quelque peu.) Si le grand Calderon devait parfois tomber dans le cultisme, Cervantes ne se rendit jamais et railla avec esprit la nouvelle école (*D. Quijote*, p. II, cap. xviii). On a prétendu faussement que la romance *Castillo de San Cervantes* était une réponse de Góngora à l'auteur de *Don Quichotte*. L'Eglise même ne put échapper à l'influence du poète; un de ses admirateurs, Fray Hortensio Paravicino, théologien célèbre, se mit à prêcher en style précieux pour la grande édification des fidèles. Puis vint l'excès du mépris. Si l'on avait jadis trop imité et trop vanté Góngora, au xviii^e siècle, l'insipide Luzan et derrière lui tous les « restaurateurs du bon goût », épris d'un faux classicisme, le bafouèrent sans pitié, lui refusant tout mérite. Vicente Garcia de La Huerta, le dernier disciple du cultisme, fut accablé sous les railleries, et la gloire de Góngora eut le sort de celle de Ronsard. Depuis lors, une critique plus intelligente et plus équitable a rendu justice à Góngora, mais sans le remettre au rang où l'avaient placé les contemporains. En dépit des égarements et des chutes, l'auteur des *Soledades* n'en est pas moins un des plus illustres poètes de l'Espagne. Son nom reste debout et parmi les plus grands.

Lucien DOLLFUS.

GONGORISME. Le gongorisme, appelé aussi cultisme, culturisme ou cultéranisme, désigne l'affectation particulière de pensée et de style dont les poètes espagnols du commencement et du milieu du xvii^e siècle chargèrent leurs ouvrages à l'imitation du célèbre Góngora y Argota, leur maître, le propagateur plus que l'inventeur du cultisme dont il avait trouvé les premiers modèles dans Sotomayor qui, lui-même, avait pris ses modèles chez les concettistes italiens. Le mot (*estilo culto*), sinon la chose, appartient cependant en propre à Góngora. Le style *culto* ou cultivé, poli, brillant, fut le pendant espagnol de notre parler précieux, du marinisme italien et de l'euphuisme anglais. Le gongorisme ne laissa pas que d'agir sur notre propre littérature (et comme l'avait fait le marinisme) à la suite du mariage de Louis XIII avec Anne d'Autriche. Gongorisme, marinisme, euphuisme, préciosité, ne sont d'ailleurs que les noms différents d'une même maladie alors régnante : la maladie du bel esprit, de la manière et de l'obscurité appliqués à l'expression d'une galanterie toute en surface et la plus fade du monde. Cependant, on pourrait dire que le gongorisme garde jusque dans l'extrême subtilité quelque chose de la « grandiloquence » de tour et de ton, qui est un caractère de la race, et qu'on ne trouverait que là et chez ceux de nos précieux qui ont subi, comme Balzac, l'influence de l'Espagne. Balthazar Gracian, jésuite et poète de l'école de Góngora, dont il porta l'affectation aux dernières limites qu'elle put atteindre, a donné dans son *Art de penser et d'écrire avec esprit* la théorie du cultisme. Il convient d'en détacher le passage suivant, qui est un enseignement de toutes les manières : « Veillez, dit Gracian, à ce que les propositions décorent votre style, qu'il s'avive de leurs difficultés mêmes, que son obscurité pique l'intérêt, qu'il s'élève par les hyperboles, que les gradations lui donnent de la profondeur, les allusions du mystère, les images de la finesse, l'ironie du sel, l'indignation du fiel, les sentences de la gravité et qu'à tout

cela se joigne cette justesse prudente qui est l'assaisonnement du discours. » Góngora ne pensait point autrement, s'il s'exprimait avec un peu moins d'extravagance : « C'est pauvreté d'esprit que le naturel, disait-il, c'est minutie que la pureté, c'est négligence que la clarté. » Pour lui, les bergères étaient des « roses habillées », les oiseaux des « cloches de duvet sonore », les insectes des « guitares volantes » ; il disait d'une jeune femme que « de ses deux soleils elle pourrait incendier la Norvège et de ses deux mains blanchir l'Ethiopie ». Il faut distinguer les *cultistes* ou *gongoristes* des *conceptistes* qui florissaient à la même époque et dont le chef, Alonso de Ladesma, précéda même Góngora dans l'emploi des allégories incohérentes et du parler raffiné. *Cultisme* et *conceptisme*, d'ailleurs tout aussi obscurs l'un que l'autre, eurent une vogue inouïe en Espagne, et, comme la préciosité affecta chez nous jusqu'aux écrivains que gardait le mieux leur tempérament poétique (tels Malherbe et Corneille), il n'est pas qu'en Espagne Lope de Vega, Calderon et Quevedo lui-même qui n'aient été atteints de *cultisme* et de *conceptisme*, encore bien qu'ils s'en moquaient publiquement. Le dernier de ces écrivains, Quevedo, écrivit même plusieurs parodies du cultisme, dont la meilleure est : *Catéchisme de vocables pour apprendre à devenir culto et à comprendre les cultistes*. Les principaux cultistes furent, avec Góngora et à son imitation, le comte de Villamarina et Paravicino, prédicateur de Philippe III, lequel introduisit le cultisme dans l'éloquence de la chaire.

Ch. LE GOFFIC.

GONGYLUS (Entom.). Genre d'Orthoptères, de la famille des Mantides, établi par Thunberg pour l'*Empusa gongylodes* L., des Indes orientales et de Ceylan. C'est un Insecte des plus bizarres, dont la couleur, d'abord verte, devient jaunâtre ou brunâtre et dont la longueur peut atteindre jusqu'à 44 millim. Son vertex tout entier est relevé en forme de cône et terminé par une double foliole. Son prothorax filiforme, très allongé, est muni à la région antérieure d'un appendice foliacé; l'abdomen, au contraire, est très large et perfolié; enfin les pattes, longues et grêles, ont leurs cuisses intermédiaires et postérieures dilatées en lames arrondies, foliacées tandis que les antérieures sont comprimées, avec le bord supérieur foliacé et le bord inférieur cannelé et armé de deux longues épines. Ed. LEF.

GONI. Ancienne ville de la Grèce (Thessalie), située à l'entrée de la vallée de Tempé. Un roi de Macédoine, Antigone Gonatas, y naquit. — Aujourd'hui Goniga.

GONIADA. Genre de Chétopodes, de la famille des Glyceridæ, créé par Audouin et Milne-Edwards, pour des Anélides ayant pour caractères : tête très petite, conique; trompe munie de denticules; pieds à deux rames séparées, formées de soies simples et composées. Espèces principales : *G. emerita* Aud.-Edw., de la Méditerranée; *G. maculata* Oerst., des côtes du Danemark, et *G. norvegica* Oerst., des côtes de la Norvège.

GONIATITES (Paléont.). Genre de Céphalopodes fossiles du groupe des *Ammonites* (V. ce mot) créé par de Haan et devenu le type de la famille des *Goniatitidae* qui présente les caractères suivants : coquille ordinairement lisse, plus ou moins enroulée; lobes et selles simples non découpés. Siphon placé immédiatement sous le côté externe. La forme varie du discoïde au sphérique, à tours plus ou moins embrassants et à ombilic tantôt large, tantôt étroit. La dernière loge occupe au moins la moitié du dernier tour, et l'ouverture présente une large échancrure sur le côté ventral bombé. Les sutures sont festonnées ou anguleuses, mais jamais compliquées. On a décrit l'aptychus qui devait fermer l'ouverture. Ces *Ammonites* sont de taille moyenne ou petite : elles se distinguent des Clyménies surtout par la position externe du siphon. On en connaît plus de 300 espèces, presque toutes paléozoïques (du silurien supérieur de Bohême au permocarbonifère de l'Inde); le plus grand nombre est du devonien d'Europe et de l'Amérique du Nord. On a proposé différentes classifications pour se reconnaître dans ce grand nombre de formes;

la plus récente est d'Hyatt qui admet 5 sous-familles : *Nautilinæ* avec les genres *Minoceras*, *Anarcestes*, *Agoniatites*, etc.; *Primordialinæ* pour *Gephyroceras*; *Magnosellarinæ* pour *Parodiceras* et *Tornoceras*, *Mænoceras* et *Sporadoceras*; *Glyphioceratinæ* pour *Prioceras*, *Brancoceras*, *Dimeroceras*, *Glyphioceras*, etc., et *Prolecanitinæ* pour *Prolecanites*, *Pronorites*, *Beloceras*, etc. La plupart de ces genres nouveaux sont d'Hyatt et représentent des démembrements du genre *Goniatites* (V. AMMONITES).

E. TROUSSART.

GONIOLINA (Paléont.). D'Orbigny a décrit les *Goniolina* comme des Foraminifères fossiles; puis on les a considérés comme des Crinoïdes. Les *Goniolina* sont certainement d'origine végétale; leur mode de fossilisation en demi-relief, en marquant qu'ils se décomposaient à la longue, prouve qu'il n'y a là rien d'un test calcaire. C'étaient des fruits agrégés, résistants à la surface, semblables à ceux des Pandanés. Les *Goniolina* ont la forme d'un cône ou fruit agrégé ovoïde, soutenu par un pédoncule nu, grêle et cylindrique; c'était probablement le fruit charnu ou coriace d'une Spadiciflore. Ce sont, suppose-t-on, de même que les *Weltrichia* et les *Williamsonia*, les organes reproducteurs des plantes dont les *Yuccetes* montrent les feuilles fossilisées séparément; ils doivent donc appartenir aux Proangiospermes (de Saporta et Marion). On les a trouvés dans le corallien et le kimmérien; en France (Haute-Marne, Saint-Jean-d'Angély, Poitiers), on rencontre *G. geometrica* Bur., *G. Janeti* Sap., *G. micromera* Sap.

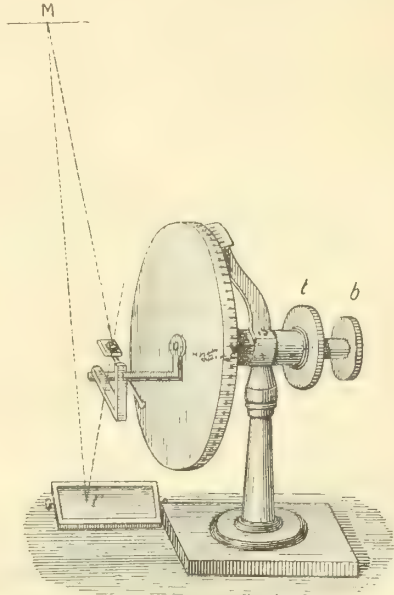


Goniolina : type proangiospermique présumé du terrain jurassique (appareil fructificateur).

trent les feuilles fossilisées séparément; ils doivent donc appartenir aux Proangiospermes (de Saporta et Marion). On les a trouvés dans le corallien et le kimmérien; en France (Haute-Marne, Saint-Jean-d'Angély, Poitiers), on rencontre *G. geometrica* Bur., *G. Janeti* Sap., *G. micromera* Sap.

GONIOMÈTRE. C'est un instrument destiné à la mesure des angles dièdres; il est utilisé par les physiciens pour la mesure des angles des prismes et surtout par les minéralogistes pour la mesure des angles des cristaux. Il existe divers modèles de goniomètres qui ne sont guère que des modifications du goniomètre de Wollaston. Cet appareil se compose essentiellement d'un cercle gradué pouvant tourner autour d'un axe horizontal. Cet axe est creux, il est muni d'une tête *t* qui permet de le faire tourner facilement. Le cercle gradué se déplace devant un bras fixe qui sert de point de repère et dont les divisions forment vernier avec celles du limbe. L'axe creux dont nous venons de parler est traversé dans toute sa longueur et suivant son axe par une tige cylindrique se terminant d'un côté par un bouton *b* qui permet de la faire tourner facilement et de l'autre par une série de bras coulés que l'on peut orienter de diverses façons. L'assemblage de ces pièces, dont la description serait trop longue, se voit sur la figure ci-après. Le cristal dont on veut mesurer l'un des angles est fixé à l'aide d'un peu de cire molle sur l'extrémité d'une de ces tiges de façon à ce que l'arête de l'angle dièdre qu'il s'agit de mesurer soit horizontale et sensiblement dans l'axe de rotation du cercle gradué. Le pied de l'appareil porte un miroir, formé en général d'un verre noir et non d'une glace étamée pour qu'elle ne réfléchisse pas trop la lumière. Ce miroir peut tourner autour d'un axe horizontal. L'image d'une droite horizontale regardée dans ce miroir sera donc toujours parallèle à cette droite, quelle que soit l'inclinaison du miroir. Pour faire une détermination on se place à quelques mètres de distance devant une mire rectiligne bien éclairée ou bien sombre sur fond bien éclairé : telles sont, par exemple, une fente horizontale percée dans le volet d'une fenêtre ou bien les barreaux horizontaux d'une croisée. À l'aide du bouton *b* qui manœuvre l'axe central qui porte le cristal, on fait tourner

celui-ci de façon à ce que l'œil placé tout près de l'angle dièdre à mesurer aperçoive à la fois l'image de la mire donnée par l'une des faces du dièdre et celle qui est donnée par le miroir en verre noir. En tournant cet axe, on peut



Goniomètre de Wollaston.

amener ces deux images à coïncider; on lit alors la division du cercle gradué qui est la plus voisine du point de repère et on évalue à l'aide du vernier la fraction de division qui la sépare de ce point; on ne touche plus alors au bouton *b*, mais à l'aide du bouton *t* on fait tourner le cercle divisé, et l'axe central est entraîné dans ce mouvement. On continue cette rotation jusqu'à ce que la seconde face du dièdre donne une image de la mire *M* en coïncidence avec celle que donne le miroir. Quand ce résultat est obtenu, la seconde face du dièdre est alors parallèle à la position primitive de la première, et l'angle dont on a tourné le cercle gradué est le supplément de l'angle rectiligne du dièdre cherché. L'angle dont le cercle gradué a tourné s'obtient d'ailleurs en notant la division nouvelle qui se trouve en regard du vernier et en retranchant le nombre lu dans la première position du cercle de celui qu'on lit dans la seconde.

Pour que cet appareil donne des résultats précis, il est indispensable que le plan du limbe gradué soit bien perpendiculaire à la direction de la mire. Il faut en outre que l'arête du dièdre soit bien perpendiculaire au plan du limbe; cette condition est remplie lorsque les images de la mire horizontale données successivement par les deux faces du cristal sont bien parallèles à l'image qu'en donne le verre noir. De plus, il faut autant que possible que l'œil occupe la même position lors des deux visées; cette condition est d'autant plus facile à réaliser que les cristaux sont plus petits et que la mire est plus éloignée.

On emploie aussi, mais moins souvent, un goniomètre dont le cercle gradué est horizontal; le cristal est alors disposé verticalement et la mire employée est verticale; cette disposition permet d'utiliser comme mire les monuments éloignés; il est plus facile, en effet, de trouver dans des objets lointains des mires verticales que des mires horizontales. Divers goniomètres d'une construction plus compliquée emploient deux alidades dirigées suivant des rayons du cercle gradué. L'une de ces alidades porte une réticule, un fil spécial placé au foyer principal d'une lentille fixée sur l'alidade. Les rayons lumineux provenant du réticule

semblent venir de l'infini après leur passage à travers la lentille ; ils tombent alors, parallèles entre eux, sur le cristal, sont réfléchis et tombent sur l'objectif d'une lunette qui constitue la seconde alidade. Cette lunette était réglée pour voir à l'infini ; recevant les rayons parallèles venant du réticule, elle permettait à l'œil d'avoir une image nette de ce fil. L'addition de ce système optique double revenait au fond à employer avec le goniomètre de Wollaston une mire infiniment éloignée en assurant en même temps à l'œil une position invariable. Tel est le goniomètre de Babinet.

A. JOANNIS.

GONIOPHOLIDIDÉES (Paléont.). Cette famille comprend les Crocodiliens Amphicéliens d'eau douce ou saumâtre qui ont les orbites communicant avec les fosses infratemporales, pas de vide préorbitaire, les écailles dorsales rectangulaires, disposées suivant deux ou plus de deux séries, le bouclier ventral simple ou divisé, avec les écailles imbriquées antérieurement.

E. SAUVAGE.

BIBL. : LYDEKKEK, *Cat. foss. Reptilia British Museum*, 1888, t. I.

GONIOPHYLLUM (*Goniophyllum* M. Edw.) (Paléont.). Genre de Cœlentérés fossiles, de la classe des Anthozoaires et de l'ordre des Zoanthaires, voisin des Calcéoles et des Rhizophyllum, dont ils se distinguent par l'existence de quatre opercules qui ferment le calice. On rencontre ses principaux représentants dans le dévonien inférieur.

GONIOPTERIS (Paléont.) (V. PECOPTERIS).

GONNE (Miss Maud), patriote irlandaise, née à Kerry en 1866. Fille d'un officier de l'armée anglaise, appartenant à une famille de riches propriétaires sympathisant pour les Anglais comme la grande majorité des *landlords*, elle fut élevée à Dublin. Orpheline à vingt ans, belle, riche, instruite et intelligente, elle mit tous ces dons, fortune et talent, à la défense de la cause de l'indépendance de son pays. Persécutée et menacée par les autorités anglaises, elle quitta l'Irlande et vint se réfugier à Paris où, dans d'éloquents conférences, elle s'attacha à faire connaître au public français les misères et l'oppression subies par ses compatriotes.

Hector FRANCE.

GONNEHEM. Com. du dép. du Pas-de-Calais, arr. de Béthune, cant. de Lillers ; 1,693 hab.

GONNELIEU. Com. du dép. du Nord, arr. de Cambrai, cant. de Marcoing ; 817 hab.

GONNELIEU (Jérôme) de, jésuite, né à Soissons en 1640, mort en 1715. Œuvres principales : *De l'Exercice de la vie spirituelle* (Paris, 1701, in-12) ; *Pratique de la vie intérieure, avec les devoirs de piété que tout chrétien doit rendre à Dieu pour mener une vie chrétienne et se sauver dans le monde* (Paris, 1710, in-12) ; *Instruction sur la confession et la communion* (Paris, 1710, in-12) ; *Prières et pratiques jointes à une traduction de l'Imitation de Jésus-Christ* publiée sous son nom (Nancy, 1712 in-8 ; souvent réimpr.), mais où la version du texte a été faite par Jean Cusson, imprimeur et avocat au parlement de Paris, et refondue par son fils J.-B. Cusson.

GONNETOT. Com. du dép. de la Seine-Inférieure, arr. de Dieppe, cant. de Bacqueville ; 325 hab.

GONNEVILLE. Com. du dép. de la Manche, arr. de Cherbourg, cant. de Saint-Pierre-Eglise ; 815 hab.

GONNEVILLE. Com. du dép. de la Seine-Inférieure, arr. de Dieppe, cant. de Tôtes ; 558 hab.

GONNEVILLE. Com. du dép. de la Seine-Inférieure, arr. du Havre, cant. de Criquetot-Lesneval ; 814 hab.

GONNEVILLE-SUR-DIVES. Com. du dép. du Calvados, arr. de Pont-l'Évêque, cant. de Dozulé ; 525 hab.

GONNEVILLE-SUR-HONFLEUR. Com. du dép. du Calvados, arr. de Pont-l'Évêque, cant. de Honfleur ; 602 hab.

GONNEVILLE-SUR-MERVILLE. Com. du dép. du Calvados, arr. de Caen, cant. de Troarn ; 303 hab.

GONNEVILLE (B.-P. de) (V. PAULMIER).

GONNEZ. Com. du dép. des Hautes-Pyrénées, arr. de Tarbes, cant. de Pouyastruc ; 47 hab.

GONNOR (Artus de Cossé, seigneur de) (V. Cossé).

GONNORD. Com. du dép. de Maine-et-Loire, arr. d'Angers, cant. de Thouaré ; 1,517 hab. Ruines intéressantes de l'ancien château féodal.

GONNOT DE LA BROUCE (Michel), copiste français du xv^e siècle. Simple curé à Crozant (Creuse), il occupait ses loisirs à copier et orner des manuscrits. On lui doit plusieurs des plus beaux de la Bibliothèque nationale, tels que le *Roman de Tristan*, commencé en 1453 pour Éléonore de Bourbon, fille de Jacques de Bourbon, comte de la Marche ; le *Roman de Marquis de Rome* et le *Roman de Lancelot*, entrepris, le premier en 1466, et le second en 1470, pour Jean II, duc de Bourbon. C. ST-A.

BIBL. : L. DELISLE, *le Cabinet des Manuscrits*, t. I, pp. 86-87.

GONOLOBUS (*Gonolobus* Michx.). (Bot.). Genre d'Asclépiadacées, qui a donné son nom au groupe des Gonolobées. Ses représentants sont des plantes herbacées ou suffrutescentes, à feuilles opposées, à fleurs disposées en groupes de cymes nombreuses. Le genre contient environ quatre-vingts espèces, toutes américaines. La plus importante est le *G. Condurango* Tr., auquel on attribue la production du *Condurango* (V. ce mot). Ed. LEF.

GONON (Benoît), écrivain français du xvii^e siècle. C'était un célestin appartenant à une vieille famille lyonnaise. Entre autres ouvrages qui sont devenus des raretés bibliographiques, il a laissé : *la Chasteté récompensée ou l'Histoire de sept pucelles doctes et savantes* (Bourg-en-Bresse, 1643, in-8), sorte de roman pieux dans le genre de ceux de Camus, l'évêque de Belley ; *Histoire et miracles de Notre-Dame-de-Bonnes-Nouvelles des Célestins de Lyon* (Lyon, 1683, in-16).

GONON (Pierre-Marie), érudit français, né à Lyon en 1804, mort en 1850. Il a laissé des ouvrages estimés tous relatifs à la ville de Lyon. Nous citerons : *Bibliographie historique de la ville de Lyon pendant la Révolution française* (Lyon, 1843-1846, in-8) ; *Documents historiques sur la vie et les mœurs de Louise Labé* (1884, in-8) ; *Recueil de documents rares et inédits relatifs à l'Histoire de la ville de Lyon et du dép. du Rhône* (1847, in-8).

GONON (Eugène), sculpteur et fondeur français, né à Paris le 17 oct. 1814, mort à Paris le 11 sept. 1892, fils d'Honoré Gonon, l'habile fondeur qui retrouva les procédés des anciens pour la fonte à cire perdue (V. CIRE, t. XI, p. 455, et FONTE, t. XVII, p. 652). Élève de l'École des beaux-arts, de Pradier et de Blondel, il s'acquit une réputation méritée en perfectionnant les procédés de son père, et en fondant à cire perdue avec une perfection jusqu'alors inconnue des groupes d'après Barye et un grand nombre d'œuvres de sa composition, parmi lesquelles nous citerons : *Fauvette babillarde* (S. 1853) ; *Combat de merles* (S. 1859) ; *Nid de fauvettes dans le lilas* (S. 1867) ; *Conséquences d'un orage* (S. 1868) ; *Combat de grives* (S. 1870) ; *Alouette prise aux gluaux* (S. 1873) ; *Alouette prise au piège* (S. 1881) ; *l'Automne* (S. 1888). Il a fondu à la cire perdue la statue de *Blanqui mort* (Père-Lachaise) et le célèbre bas-relief les *Etats généraux* (Chambre des députés), deux des chefs-d'œuvre de Dalou.

CF

Document non prêté
Non-circulating item

U D' / OF OTTAWA



COLL	ROW	MODULE	SHELF	BOX	POS	C
333	10	10	08	15	17	8